NOUVEAU

LAROUSSE

ILLUSTRÉ

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME CINQUIÈME

6 200 Gravures. — 120 Tableaux. — 84 Cartes.

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

—

LIBRARY
AUG 20 1976
UNIVERSITY OF TORONTO

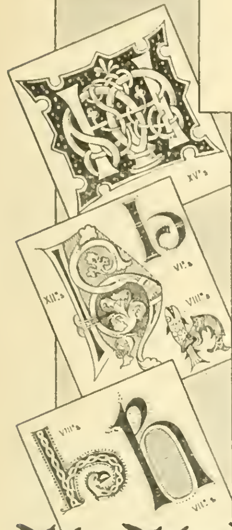

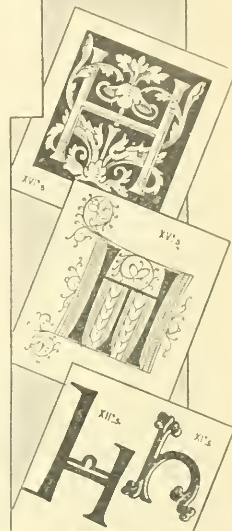

(*ache* ou *heu*) n. m. Huitième lettre de l'alphabet français, et sixième consonne. — L'*H* peut être ou *muet* ou *aspiré*. Muet, il ne s'entend pas dans la conversation, comme dans *thé*, *théâtre*, *les hommes*, etc. L'*H* aspiré a pour effet d'empêcher l'élision et de produire l'hiatus, comme dans *ahuri*, *le héros*. En outre, quand l'*H* aspiré commence un mot féminin, l'adjectif possessif qui précède ne prend jamais la forme masculine : *Ma haine*, *sa hache*, etc. (tandis qu'on dit, avec l'*H* muet : *mon habitude*). La combinaison du C et de l'H peut produire des articulations différentes [v. C et CH]. GH a la valeur d'un G dur, même devant E, I, comme dans *Ghérardi*. LH a souvent le son de LL mouillés, comme dans *Milhaud*. PH est un autre signe de l'articulation désignée par F (par ex. : *philosophie*).

— Dans les noms géographiques d'Algérie, l'*h* final a été supprimé en 1885, par un arrêté du gouverneur de cette colonie.

— Paléogr. Une gutturale phénicienne, empruntée à l'hiératique égyptien, en passant dans le grec, y a pris le caractère d'une simple voyelle. C'est dans le dialecte ionien que la transformation s'est produite, l'éolo-dorien réservant, au contraire, le même caractère pour marquer une aspiration. Les alphabets italiques, et notamment l'alphabet latin, dérivant de l'éolo-dorien, ont naturellement conservé l'emploi du caractère H pour une aspiration. Parmi les modifications successives de ce caractère dans les alphabets occidentaux, on notera surtout la transformation de l'onciale qui supprime le haut de la seconde branche de l'H ancien, et qui est visiblement l'origine de l'*h* minuscule et cursif, et, au XVI[e] siècle, la transformation de l'*h* cursif minuscule, transformation analogue à celle de l'*s* au XVII[e]-XVIII[e] siècle. Comme particularités graphiques, il convient encore de noter la barre transversale dont l'*h* est affecté pour désigner une abréviation. Au XV[e] siècle, surtout, dans certains documents, le chiffre 5 est désigné par un signe fort voisin de l'*h*. Enfin, il est curieux de noter que l'alphabet russe a emprunté la forme de l'*êta* grec majuscule pour désigner la lettre N, tandis qu'il la modifiait un peu pour désigner la lettre qui correspond assez exactement à l'*iota* grec (l'i).

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'H

hiératique égyptien.	phénicien.	grec cadméen.	éolo-dorien.	étrusque.

L'H DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques.	graffiti.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.
capitale (V[e] siècle).	onciale (V[e] siècle).	cursive (V[e] siècle).	onciale (VI[e] siècle).	semi-onciale (VI[e] siècle).
minuscule (VI[e] siècle).	capitale (VII[e] siècle).	onciale (VII[e] siècle).	semi-onciale (VII[e] siècle).	capitale (VIII[e] siècle).
onciale (VIII[e] siècle).	semi-onciale (VIII[e] siècle).	minuscule (VIII[e] siècle).	capitale (IX[e] siècle).	cursive (IX[e] siècle).
inscriptions (X[e] siècle).	capitale (X[e] siècle).	onciale (X[e] siècle).	semi-onciale (X[e] siècle).	cursive (X[e] siècle).
inscriptions (XI[e] siècle).	capitale (XI[e] siècle).	onciale (XI[e] siècle).	semi-onciale (XI[e] siècle).	cursive (XI[e] siècle).

DIVERSES FORMES DE L'H DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule, minuscule et cursive (XII[e] siècle).	majuscule, sceau et minuscule (XIII[e] siècle).
majuscule, minuscule et cursive (XIV[e] siècle).	majuscule, minusc. et cursive (XV[e] siècle).

L'H DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

cap. et curs. mérovíng.	cap. et curs. lombarde.	cap. et curs. wisigothiq.	cap. et min. irlandaise.	cap. et curs. anglo-sax.

ÉCRITURES MODERNES

anglaise.	ronde.	bâtarde.

— Abrév. En français, H. signifie Hautesse ou Haut, comme titre d'honneur. ‖ S. H., Sa Hautesse. ‖ L. H. P., Leur Haute Puissance, pour désigner les états généraux des Provinces-Unies. ‖ En chimie, H est le symbole de

hydrogène. ‖ H. P. C., Abréviation usitée dans le langage diplomatique et signifiant : *Hautes parties contractantes.*

— Epigraph. La lettre H. sert d'abréviation aux noms propres *Hercules, Hispanus, Horatia* (tribus), *Herculaneus*; HD., HAD. signifient *Hadrianus*, Hadrien ; H. I., *Hercules invictus* ; H. V., *Hercules victor* ; HEL., HELV., *Helvetius, Helvetia* ; H., *habere*, avoir, à ses diverses formes, ou encore *homo*, homme, *hostis*, ennemi, *hic*, celui-ci, *honor*, honneur, etc., à leurs différents cas, et *hic*, ici ; H. L., *hic locas*, ce lieu ; *hæc lex*, cette loi ; H. M., *hoc monumentum*, ce monument, *honesta missio*, congé honorable ; *honestæ memoriæ*, à la mémoire honorable ; H., HER., *hæres, hæreditas*, héritier, héritage ; H. M. H. N. S., *hoc monumentum hæredem non sequitur*, ce monument funèbre ne passe pas aux héritiers ; H. O. T. B. Q., *Hic osso tibi bene quiescant*, que tes os reposent en paix ici ; H. S., *hic situs, sepultus*, ci-gît ; HAR., *haruspex*, devin ; HON., *honor, honoratus* ; HON. F., *honoribus functus*, qui s'est acquitté des fonctions publiques ; HON. M. *honesta matrona*, femme de famille honorable ; H.-S., sesterce (monnaie) ; H-L-S., petit sestorce.

— Gramm. comp. Les phonèmes *expirés* sont nombreux en sémitique : l'hébreu possède, comme tels, l'*aleph*, le *hé*, le *hêth* et l'*ayin*, qui existe aussi en arabe. La langue mère indo-européenne avait, sans doute, des phonèmes aspirés analogues à l'*h* faible ou fort. Le sanscrit possédait le *visarga*, identique à l'*h* allemand, et le *ha*, aspiré sonore. Le grec avait deux signes d'aspiration : l'*esprit doux* et l'*esprit rude*. Ce dernier provient souvent de la chute d'un *s* initial : cf. *hepta*, et lat. *septem*. L'*h* latin représente généralement un *gh* indo-européen ; c'était d'abord une forte aspiration ; il disparut assez vite du parler populaire et n'était prononcé, à l'époque classique, que dans la société polie. L'*h* de l'allemand et de l'anglais provient d'un ancien *k* : cf. le latin *cornu*, l'allemand et l'anglais *horn*.

Disparu du latin populaire, l'*h* ne se prononce plus dans les langues romanes. En espagnol, il est parfois le représentant d'un *f* latin : *hijo* = lat. *filium*. En français, les grammairiens distinguent l'*h muet* et l'*h aspiré*; mais l'*h* soi-disant *aspiré* indique seulement l'impossibilité de la liaison ou de l'élision : *les héros, la haine*. Il provient d'un *h* latin (*homme, heure, herbe*) rétabli par scrupule étymologique ou d'un *h* germanique (*haie, haïr, hardi*, etc.). L'*h* latin n'a pas été rétabli dans *avoir, on, orge, oui*, etc. ; il figure à tort dans *huile, huit*, etc. Le véritable *h* aspiré n'apparaît plus guère qu'en Normandie et en Lorraine, et, quelquefois, dans la prononciation emphatique du théâtre. Les mots *onze, oui* et *ouate* se prononcent comme s'ils avaient un *h* aspiré.

— Musiq. La lettre *h* figure le *si* naturel dans la musique allemande. ‖ Dans la notation de Boèce, qui se faisait aussi à l'aide des signes alphabétiques, et dont il s'est servi au v^e siècle pour expliquer les signes musicaux des Grecs, l'*h* correspondait au *la* intermédiaire, et formait la septième note de l'échelle.

— Numér. Comme signe d'ordre, *h* désigne le huitième objet d'une série. ‖ Comme signe numérique, il vaut 200 dans la basse latinité, 200.000 s'il est surmonté d'une barre horizontale (H̄). (C'était la huitième et dernière nundinale des Romains.)

— Numism. Sur les monnaies de France, H désignait l'hôtel des monnaies de La Rochelle. ‖ Surmonté d'une couronne, il désignait les monnaies frappées sous Henri III ou Henri IV.

— Phonét. Le signe *h* représente ordinairement une expiration, qui peut être plus ou moins forte. D'une manière générale, on peut décrire la formation de l'*h* en disant que le souffle émis par le poumon est lancé avec énergie par les muscles expirateurs, traverse le larynx sans qu'il y ait vibration des cordes glottales, et s'échappe par la bouche légèrement ouverte. C'est donc très improprement qu'on appelle l'*h* une *aspirée* : c'est essentiellement le produit d'une *expiration*. Cette *expiration* peut être plus ou moins énergique, d'où plusieurs variétés d'*h*. On en distingue trois principales, qui correspondent respectivement : 1° à l'*aleph* hébreu ou au *hamza* arabe ; 2°, en anglais, à la légère expiration initiale des mots commençant par une voyelle ; 3°, en anglais et en allemand, à l'*h* initial. Les phonéticiens considèrent l'*h* comme une *voyelle sourde*, identique à la voyelle sonore qui le suit, abstraction faite des vibrations glottales. La syllabe *ha* de l'allemand *haben* (avoir) se compose donc d'un *a* sourd et d'un *a* sonore. Dans les grammaires pratiques, *h* est, au contraire, classé parmi les consonnes.

H ! Arg. typogr. abrév. par antiphrase, de hasard. Exclamation ironique. ‖ *C'est comme par h*, Cela est très fréquent, cela ne pouvait manquer.

HA (*h* asp.) n. m. Sixième lettre de l'alphabet et signe numérique de huit, chez les Arabes. ‖ Huitième lettre de l'alphabet turc. ‖ Lettre de l'alphabet sanscrit, qui représente, sans doute, un *h* aspiré très énergiquement, avec vibrations du larynx. V. ARABE, SANSCRIT.

HA ! (*h* asp.) interj. Exclamation qui marque la surprise : HA ! *vous voilà !* HA ! HA ! *monsieur est Persan ; comment peut-on être Persan ?* (Montesq.) ‖ Figure aussi le rire : HA, HA, HA ! *ma foi, cela est tout à fait drôle*. (Mol.)

— n. m. Exclamation que ce mot figure : *Pousser des* HA ! *Point de* HI, *point de* HA ! (M^me de Sév.)

— SYN. Ha ! ah ! V. AH !

HAAF n. m. Embarcation de pêche, analogue à la balemière et qui est employée par les Shetlandais.

HAAG (DEN). Géogr. V. LA HAYE.

HAAG (les frères), Eugène (1808-1868) et Emile (1811-1865), historiens et théologiens protestants français, nés à Montbéliard, morts à Paris. Ils allèrent à Strasbourg pour étudier, le premier la théologie, et le second le droit. Après avoir professé, l'un la littérature, et l'autre l'économie politique, à Leipzig, ils se rendirent tous deux à Paris, en 1836. Ils firent en commun *la France protestante* ou *Vie des protestants français* (1845-1869).

Eugène Haag a donné d'autres travaux, qui lui sont personnels. Il fit pour le duc d'Orléans un rapport sur l'art militaire en Allemagne. Il a publié un *Cours complet de langue française* (1834-1836) ; des *Vues classiques de la Suisse*, d'après Zschokke (1836-1837) ; une *Vie de Luther* (1839) ; une *Vie de Calvin* (1840) ; une *Histoire des dogmes chrétiens* (1862), et une *Théologie biblique*, ouvrage posthume (1870) ; etc.

HAARSBERGEN, bourg du royaume des Pays-Bas (prov. d'Overyssel [arr. d'Almelo]) ; 4.690 hab. Tourbières.

HAAREN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. d'Aix-la-Chapelle]), sur la Wurm, affluent de la Roer ; 3.726 hab. Filatures ; fabriques de drap.

HAARLEM, ville des Pays-Bas, ch.-l. de la Hollande-Septentrionale, sur la Spaarne, canal d'écoulement entre les eaux de l'ancien lac de Haarlem et le Zuyderzée ; 64.836 h. Industrie, encore assez active, de rubannerie, fils à tricoter, tissus de coton. Aux environs, cultures renommées de fleurs, et particulièrement de tulipes. Outre les restes des anciens remparts, les curiosités de la ville de Haarlem sont nombreuses : l'église de Saint-Bavon, sur la place du Grand-Marché, la plus vaste de toute la Hollande, construite en 1472 par Albert, duc de Bavière et comte de Hollande, contenant les orgues fameuses établies, de 1735 à 1738, par le facteur Chrétien Muller. Hôtel de ville, du XVI^e siècle et de style gothique, musée de physique Teyler, musée de peinture logé au Pavillon. Haarlem, dont la fondation est antérieure au X^e siècle, incendiée plusieurs fois au cours du moyen âge, subit, en 1572, un siège mémorable, et la population, dont la résistance avait été admirable, fut, sur les ordres du duc d'Albe, partiellement massacrée.

HAARLEM (MER ou LAC), ancien lac de la Hollande, né de 1531 à 1647 par la réunion, en une seule, de quatre nappes d'eau occupant, à l'abri des dunes, des bas-fonds inférieurs au niveau de la mer. Situé au S.-E. de Haarlem, on l'a desséché de 1840 à 1844, au moyen de pompes gigantesques, et il a fait place à des terres excellentes, appelées *polders*, qui descendent jusqu'à 4 et 5 mètres au-dessous de la mer du Nord.

HAARZÉOLITE n. f. Minér. Syn. de SCOLÉSITE.

HAAS (Guillaume), graveur et fondeur en caractères, né à Bâle (Suisse) en 1741, mort à Saint-Urbain en 1800. Il eut, le premier, l'idée, en 1772, d'employer les caractères mobiles à l'impression des cartes géographiques. Fondateur de l'école d'artillerie de Saint-Urbain (Suisse), il fit, sous les ordres de Masséna, en 1799, la campagne de la Suisse orientale. Il a publié, d'après son procédé, la *typométrie*, les cartes du canton de Bâle (1776) et de la Sicile (1777). On lui doit : *Description d'une nouvelle presse d'imprimerie découverte à Bâle en 1772* (1790).

HAASE (Frédéric), philologue allemand, né à Magdebourg en 1808, mort à Breslau en 1867. Il entra dans l'enseignement en 1831, mais fut suspendu, en 1835, pour s'être affilié à la *Burschenschaft*, destitué en 1836 et mis en prison. Gracié au bout d'un an, il fit un voyage d'études et séjourna à Heidelberg, Strasbourg et Paris. En 1840, il fut nommé professeur de philologie à Breslau, où il obtint, en 1851, la chaire d'éloquence et la charge de directeur adjoint du séminaire philologique. Il était entré, en 1849, à l'Assemblée nationale prussienne. Parmi ses publications, citons son édition avec traduction latine, de Thucydide (1840) ; ses éditions de Velleius Paterculus (1851-1858) ; Sénèque (1852 et 1872) ; Tacite (1855) ; ses *Leçons de philologie latine*, ouvrage posthume (1874 et 1880).

HABAB, tribu pastorale qui vit au nord-est de l'Abyssinie, sur le littoral de la mer Rouge, et qui compte environ 70.000 individus. L'été, les Habab font paître leurs troupeaux de bœufs et de moutons sur les plateaux situés à une altitude de 1.200 à 2 000 mètres ; l'hiver, ils descendent dans le Sahol, c'est-à-dire dans la plaine maritime. Assez peu belliqueux, ils se sont soumis volontairement à l'Egypte ; mais ils sont restés chrétiens abyssins, et ils ont conservé le dialecte éthiopien ou ghez.

HABACUC, le huitième des petits prophètes. Les détails de sa vie sont inconnus. C'est lui, dit-on, qui visita et nourrit Daniel dans la fosse aux lions. Sa prophétie faisant allusion à l'approche de l'invasion des Chaldéens, les commentateurs catholiques en placent ordinairement la composition entre les années 650 et 627. Le livre d'Habacuc, divisé en deux parties, contient, sous la forme d'un dialogue entre Dieu et le prophète, l'annonce de la défaite des Juifs par les Chaldéens, puis de la destruction de ces derniers ; enfin, une touchante prière d'Habacuc pour ses compatriotes. Celle-ci est considérée comme un des plus beaux poèmes de la Bible.

HABAS, comm. des Landes, arrond. et à 22 kilom. de Dax ; 1.636. Ch. de f. Midi. Commerce de vins, de grains.

HABAY-LA-NEUVE, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. de Virton, arrond judic. d'Arlon, sur la Rulle, affluent de la Semoy ; 1.790 hab.

HABBERTON (John), écrivain américain, né à Brooklyn en 1842. D'abord typographe, il s'enrôla, en 1862, et servit comme lieutenant pendant la guerre civile. En 1872, il créa la revue *Christian Union*, puis collabora au « New-York-Herald ». Son livre *Helen's Babies* (1876) eut un immense succès. Il a encore publié *the Barton experiment* (1877) ; *Other people's Children* (1877) ; une vie humoristique de *Washington* (1883) ; *One Tramp* (1884) ; etc.

HABDALLAH (c'est-à-d. *séparation*) n. m. Cérémonie que les juifs pratiquent, à la synagogue ou à la maison, le soir du jour du sabbat, pour marquer la distinction de ce jour consacré à Dieu avec le jour profane qui suit. (Dès que les premières étoiles apparaissent, le père de famille allume une lampe, bénit un verre de vin et une cassette d'aromates que chacun respire ; on boit un peu de ce vin, et l'on se sépare en se souhaitant la bonne semaine.)

HABEAS-CORPUS (*a-bé-a-skor'-puss* — mots lat. signif. *que tu aies le corps*) n. m. Mandat d'amener, en Angleterre. ‖ *Bill d'habeas-corpus* ou *Habeas-corpus*, Loi garantissant la liberté individuelle des citoyens anglais.

— ENCYCL. Le *writ* d'*habeas-corpus* est une des sanctions les plus complètes de la liberté individuelle en Angleterre. C'est un ordre de produire le corps du détenu devant la cour, *habeas-corpus ad subjiciendum*, pour que celle-ci statue sur la validité de l'arrestation. L'*Act d'habeas-corpus*, voté sous Charles II, le 26 mai 1679, a fait disparaître, pour les personnes accusées de crimes, tous les obstacles résultant de la procédure. Puis un nouvel *Act*, sous Georges III, compléta le précédent en ce qu'il s'appliqua aux personnes privées de liberté pour un motif quelconque. Un sujet anglais est-il arrêté pour un fait ne constituant ni trahison ni félonie, il peut demander ou une autre personne peut demander pour lui un *writ d'habeas-corpus*, en vertu duquel celui qui le détient doit, dans les vingt jours au plus, l'amener devant le juge et lui faire connaître la cause de sa détention. Le refus de délivrer le *writ* fait encourir une amende au magistrat. Le prisonnier ayant été présenté au magistrat, celui-ci ordonne ou le maintien de l'arrestation, ou l'élargissement du détenu sous caution, ou sa mise définitive en liberté : dans ce dernier cas, une action en dommages-intérêts peut être exercée contre l'auteur de la détention arbitraire. L'Act d'*habeas-corpus* ne peut être suspendu que dans des circonstances graves, avec l'assentiment du Parlement.

HABEL-ASSIS (*h* asp. et *bè-la-siss* — mot turc) n. m. Nom vulgaire du souchet comestible, appelé aussi *souchet sultan*.

HABELSCHWERDT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), présid. de Breslau, au confluent de la Weistritz avec la Noisse ; 5.586 hab. Ch.-l. du *cercle de Habelschwerdt*. Fabrication d'allumettes.

HABEMUS CONFITENTEM REUM (*Nous avons un accusé qui avoue*). Ces paroles se trouvent dans l'exorde du discours que Cicéron prononça pour Ligarius, partisan de Pompée, exilé après la victoire de César. Cicéron plaide sa cause. Le dictateur triomphant l'écoute avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu. Aussi l'habile orateur, sans entreprendre ni de justifier immédiatement son client, ni de contester les faits, reconnaît Ligarius coupable ; il n'attend rien de la justice, il ne compte que sur la clémence du juge.

HABENAIRE (*nèr'*) n. f. Genre d'orchidées-ophrydées, comprenant des herbes terrestres ressemblant aux orchis. (On en connaît plus de quatre cents espèces des régions tempérées et chaudes, principalement d'Amérique.)

HABENECK (François-Antoine), musicien français, né à Mézières en 1781, mort à Paris en 1849. Il obtint le premier prix de violon au Conservatoire de Paris, en 1804. Il fut directeur de l'Opéra de 1821 à 1824, époque à laquelle il prit la direction de l'orchestre de ce théâtre, qu'il garda jusqu'en 1848. C'est lui qui créa la Société des concerts du Conservatoire, où il fit connaître à Paris les symphonies de Beethoven. En 1825, il devint professeur au Conservatoire et, en 1831, inspecteur général. Il s'est fait connaître comme compositeur par un certain nombre d'œuvres pour le violon. Il a écrit aussi quelques morceaux pour terminer la partition d'*Aladin* ou *la Lampe merveilleuse*, ouvrage laissé inachevé par Nicolo et Benincori et qui fut représenté à l'Opéra en 1822.

HABENT SUA FATA LIBELLI (*Les petits livres ont leur destinée*). Ces mots, attribués tour à tour à Horace, à Ovide, à Martial, appartiennent au grammairien Terentianus Maurus, auteur du poème *Des syllabes*. On fait de cet hémistiche de fréquentes applications.

HABERLÉE n. f. Genre de cyrtandrées, comprenant des herbes acaules, à feuilles basilaires, à fleurs disposées en hampes. (Les espèces connues sont roumaines.)

HABERT (François), poète français, né à Issoudun vers 1520, mort vers 1562. Secrétaire du duc de Nevers, il fut pensionné par Henri II, mais il ne fut jamais favorisé de la fortune, ce qui lui fit prendre le surnom de BANNY DE LIESSE. Il a laissé des traductions et des poésies d'un style correct, mais prosaïque et froid. Ses principaux ouvrages sont : *la Jeunesse du Banny de Liesse* (1541), recueil de ballades, rondeaux, épîtres ; *le Jardin de félicité* (1541) ; *le Philosophe parfait* (1542) ; *les Trois nouvelles déesses* (1546) ; *le Temple de chasteté* (1549) ; *les Dicts des sept sages de la Grèce* (1549) ; *les Epîtres héroïdes*, traduites d'Ovide (1550) ; *Exhortation sur l'art poétique* (1551) ; *Quatre livres de Caton pour la doctrine des mœurs* (1552) ; *les Divins oracles de Zoroastre* (1558) ; etc.

HABERT (Isaac), évêque de Vabres (Aveyron), né à Paris vers 1600, mort à Pont-de-Salars, près de Rodez, en 1668. Docteur en Sorbonne, évêque de Vabres en 1645, il rédigea, dit-on, la lettre que les évêques de France écrivirent au pape Innocent X (1651), pour le prier de juger la doctrine contenue dans le l'*Augustinus* et défendue par les jansénistes. Il composa aussi plusieurs poèmes latins, une traduction latine du *Pontifical des Grecs*, et plusieurs livres de controverse.

HABERT (Philippe), poète français, né à Paris vers 1605, mort à Emery (Hainaut) en 1637. Il suivit la carrière des armes, devint, par la protection du maréchal de La Meilleraye, commissaire de l'artillerie, se distingua à la bataille d'Avein (1635) et dans diverses expéditions, et fut écrasé par la chute d'un pan de muraille au siège d'Emery. Il fut un des premiers membres de l'Académie française. Il a laissé un poème en trois cents vers sur la mort de M^me de La Meilleraye : *le Temple de la mort* (1637). — Son frère, GERMAIN **Habert**, littérateur, né vers 1615, mort à Paris en 1654, fut aussi l'un des premiers membres de l'Académie française. Dans un Discours *sur la pluralité des langues* (1636), il se déclara partisan d'une langue universelle. Chargé avec plusieurs de ses collègues d'examiner le *Cid*, il répondit au cardinal de Richelieu, qui lui demandait son avis : « Je voudrais bien l'avoir fait. » Outre des paraphrases des psaumes, il a écrit : *la Métamorphose des yeux de Philis en astres* (1639), poème affecté et précieux ; une *Oraison funèbre du cardinal de Richelieu* ; une *Vie du cardinal de Bérulle* (1646) ; etc.

HABERT (Pierre-Joseph, baron), général français, né à Avallon en 1773, mort près de cette ville, à Montréal, en 1825. Il s'engagea en 1792, et devint colonel, prit part aux campagnes d'Irlande, d'Egypte, d'Allemagne, et se signala en Espagne. Général de division en 1811, il culbuta les Espagnols à Sagonte, puis à Alzira (1812). Lors de la retraite de l'armée française, en 1814, il commanda énergiquement l'arrière-garde. Bloqué dans Barcelone, il s'y maintint jusqu'à la fin des hostilités. En 1815, il combattit à Ligny et à Waterloo, où il fut laissé pour mort. Au retour des Bourbons, il fut mis à la retraite.

HABIA (*h* asp.) n. m. Sous-genre de passereaux, de la famille des tanagridés, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les habias sont bruns, ou gris plombé ; leurs mœurs sont celles des grives.)

HABICOT (Nicolas), anatomiste français, né à Bonny en 1550, mort à Paris en 1624. Il soutint, avec Guillemeau, que les ossements trouvés par J. Tissot dans le Dauphiné, en 1613, étaient ceux d'un roi teuton géant, *Teutobochus*. Riolan les couvrit de ridicule en démontrant qu'il s'agissait d'un squelette de saurien antédiluvien. Habicot a laissé, malgré cette erreur, la réputation d'un bon anatomiste.

HABILE (lat. *habilis*, même sens) adj. Propre à, apte à, dispos, prompt à. (Vx.) ‖ Expert, adroit, qui fait adroitement certaines choses : *Un ouvrier, Un peintre* HABILE.

Fin, rusé, ingénieux : *La terre n'est pas au plus fort, elle est au plus* HABILE. (A. Féo.) ‖ Substantiv. Personne habile : *Il y a des penseurs qui découvrent, et des* HABILES *qui exploitent la découverte.* (H. Rigault.)
— Dr. Apte, propre : HABILE *à succéder, à tester.*
— SYN. **Adroit, entendu, industrieux,** etc. V. ADROIT.

HABILEMENT adv. Diligemment, promptement : *Il a fallu ôter le corps* HABILEMENT *de la chapelle.* (Mme de Sév.) ‖ Avec habileté, d'une façon habile : *Travailler, Peindre, Écrire* HABILEMENT.

HABILETÉ n. f. Caractère de ce qui est habile ou d'une personne habile : *L'extrême candeur agit souvent comme ferait l'extrême* HABILETÉ. (G. Sand.)
— REM. Dans la langue du droit, on dit auj. HABILITÉ.
— SYN. **Habileté, adresse, art, dextérité, entregent, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

HABILITANT (*tan*), **ANTE** (rad. *habiliter*) adj. Qui rend capable de faire un acte.

HABILITATION (*si-on*) n. f. Action d'habiliter.
— Pédag. En Allemagne, Acquisition du droit de professer dans les universités, obtenu à la suite de la publication et de la soutenance publique d'un travail scientifique.

HABILITÉ (rad. *habile*) n. f. Aptitude légale : HABILITÉ *à tester.*

HABILITER (rad. *habile*) v. a. Rendre capable, apte au point de vue légal : HABILITER *un mineur, un incapable.*
— Pédag. En Allemagne, Accorder l'habilitation.

HABILLABLE (*ll* mll.) adj. Que l'on peut habiller ; à qui l'on peut faire des vêtements convenables : *Homme contrefait, difficilement* HABILLABLE.

HABILLAGE (*bi-llaj* [*ll* mll.]) n. m. Action d'habiller.
— Arbor. Opération consistant à retrancher, d'un végétal qu'on transplante, certaines parties des racines ou des rameaux, endommagées au moment de l'arrachage, ou inutiles ou nuisibles.
— Art culin. et bouch. Préparation d'un animal, qui consiste à le dépouiller, le vider, le piquer s'il y a lieu : HABILLAGE *d'un lièvre, d'une perdrix, d'un poisson, d'un veau.*
— Comm. Action, art d'exposer aux yeux des clients, les marchandises, de telle manière que leur aspect semble plus séduisant : HABILLAGE *de draps, de cotonnades.*
— Navig. fluv. Action d'assembler les coupons d'un train de bois flotté.
— Pêch. Action d'arracher les ouïes au poisson que l'on veut saler. ‖ Action d'ouvrir la morue et de lui enlever les intestins avant de la saler.
— Techn. Action de monter une carde, d'ôter avec une lime douce le morfil des fils de fer. ‖ Action de disposer dans l'ordre voulu les diverses pièces du mécanisme d'une montre, etc. ‖ Action d'enluminer les figures des cartes à jouer. ‖ Addition d'une partie accessoire : anse, oreille, pièce, pied, etc., à une pièce de poterie. ‖ Action de passer le chanvre ou le lin par le séran. ‖ Mise en papier des pains de sucre. ‖ Opération du travail des peaux pour fourrures, qui consiste à les imbiber d'huile, puis à les fouler dans un tonneau afin de les assouplir. ‖ Ensemble des peaux que l'on travaille ainsi en même temps et qui se compose, autant que possible, de peaux provenant d'animaux semblables. ‖ Action de recouvrir le premier rouleau de la voûte d'un four d'un second rouleau en briques sur lequel on verse une couche de sable et d'argile que l'on mélange intimement. ‖ Travail qu'exécute le metteur en pages et qui consiste à disposer, autour des gravures et illustrations d'un livre, le texte de la composition, de telle sorte que l'ensemble ait une apparence agréable à l'œil. ‖ *Habillage d'une meule,* Action de retailler les rainures tracées sur sa surface.
— ENCYCL. Arbor. Dans l'*habillage*, il faut ménager les radicelles, et conserver autant que possible ce qu'on nomme le « chevelu », c'est-à-dire la masse des poils radicaux, qui sont les portions actives de la racine, ses organes d'absorption, et, de plus, donner aux coupes une telle direction que leur surface ne soit pas trop exposée à l'action des pluies ou des eaux d'infiltration.

HABILLANT (*bi-llan* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui habille bien, qui sied : *Étoffe* HABILLANTE.

HABILLEMENT (*bi-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'habiller : *L'*HABILLEMENT *des troupes.* ‖ Coutume, façon de se vêtir ; ensemble des habits dont on est vêtu : *Dans l'*HABILLEMENT *se reflète le caractère des individus aussi bien que l'esprit d'une époque.*
— *Habillement de tête,* Casque, chapeau.
— SYN. **Accoutrement, habit,** etc. V. ACCOUTREMENT.
— ENCYCL. Écon. dom. et comm. V. COSTUME, CONFECTION, UNIFORME, VÊTEMENT.
— Milit. L'*habillement* des troupes, longtemps à la discrétion des commandants de régiment ou de compagnie, ne commença d'être réglementé que par d'Argenson (1745 à 1750), qui créa l'*habillement d'ordonnance,* puis par Choiseul, qui en mit la fourniture à la charge de l'État. Enfin, après plusieurs modifications, s'établit le système qui fonctionna jusqu'à 1887 et dans lequel les corps de troupes, recevant le drap de l'État, faisaient confectionner eux-mêmes, par leurs compagnies hors rang, la plupart des effets qui leur étaient nécessaires et achetaient directement les autres dans le commerce. Les effets d'habillement proprement dits : képi, pantalon, tunique, etc., étaient distribués gratuitement aux hommes et devenaient leur propriété quand ils avaient accompli la durée légale attribuée à chacun d'eux. Les effets de *grand équipement* restaient ceux de l'État ; les effets de *petit équipement* étaient achetés par les hommes au moyen de leur masse individuelle.
Ce système a fait place au régime actuellement en vigueur, dans toute l'armée, sauf la gendarmerie, les sapeurs-pompiers de Paris et certains corps indigènes, régime basé sur la suppression de la masse individuelle et la création d'une *masse d'habillement,* ainsi que de magasins généraux, centraux ou régionaux pour recevoir les effets confectionnés par des entrepreneurs et les délivrer ensuite aux troupes, qui n'ont plus à s'occuper que de leur entretien.
Les effets d'habillement forment trois catégories d'approvisionnements : celui de l'État, pour faire face aux besoins de la mobilisation ; celui du corps, pour les besoins de ses unités : compagnies, etc. ; enfin, celui de compagnie, etc., pour habiller l'effectif de paix, tant au moment de la mobilisation que dans toutes les circonstances de paix et fournir, en outre, le nécessaire aux réservistes appelés pour des périodes d'instruction. L'approvisionnement de compagnie est subdivisé en trois collections : nº 1, de *guerre et parade,* effets neufs ou très bons ; nº 2, *intérieur,* effets bons et propres pour sortir isolément ; nº 3, ou *d'instruction,* effets employés pour les exercices et corvées. Les effets restent la propriété de l'unité qui les achète au magasin du corps sur ses fonds particuliers, alimentés par une prime journalière allouée à tout soldat ou sous-officier.
Dans un corps de troupes, le service de l'habillement est dirigé par un capitaine ou un lieutenant, qui porte le titre d'*officier d'habillement.*

HABILLER (*ll* mll.) — de *habile,* influence par *habit*) v. a. Mettre des habits à : HABILLER *un enfant.* ‖ Confectionner des habits pour : *Un philosophe se laisse* HABILLER *par son tailleur.* (La Bruy.) ‖ Fournir de vêtements : *L'État* HABILLE *les soldats.* ‖ Servir à habiller ou produire un certain effet, en parlant d'un vêtement : *Une grande couturière a dit : « Il n'y a que le nu qui* HABILLE. » (P. Mérimée.)
— Par anal. Couvrir, envelopper : HABILLER *de paille une plante délicate.* HABILLER *un meuble d'une housse.*
— Fig. Parer, orner, déguiser, donner une certaine forme à : HABILLER *son visage. Les femmes repoussent les choses ; mais* HABILLEZ *les choses de mots, elles les acceptent.* (V. Hugo.) ‖ *Habiller quelqu'un, L'habiller de toutes pièces,* Le maltraiter en paroles ; dire beaucoup de mal de lui.
— Arboric., art culin., comm., pêch., techn. Faire l'habillage. V. ce mot.
— B.-arts. *Habiller une figure,* Peindre, modeler les draperies qui recouvrent le nu.
Habillé, ée part. pass. ‖ *Habillé de,* Qui porte un habit de certaine étoffe ou de certaine couleur : *Les officiers anglais sont* HABILLÉS DE *rouge.*
— *Cartes habillées,* Cartes ornées de figures coloriées selon les règles admises par l'usage.
— *Habit habillé,* Habit de toilette réglé par l'usage.
— Blas. *Habillé* est l'attribut des personnages couverts de leurs habits. (On ne dit pas vêtu, car ce mot ne s'emploie que pour les écus chappés ou chaussés.) ‖ Se dit aussi d'un vaisseau dont les voiles sont d'une couleur différente de celle du corps.

D'azur à une nef d'argent habillée d'or et voguant sur une mer de sinople.

— n. m. Pop. *Habillé de soie,* Nom que l'on donne au cochon, en jouant sur le double sens du mot « soie ».
— SYN. **Affublé, fagoté, revêtu, vêtu.** V. AFFUBLER.
S'habiller, v. pr. Se vêtir. ‖ Mettre des habits de grande toilette : S'HABILLER *est ennuyeux.* ‖ Faire confectionner ou acheter ses vêtements : S'HABILLER *chez un bon tailleur.* ‖ Faire confectionner ses vêtements à ses frais : *Maison dans laquelle il est d'usage que les valets* S'HABILLENT.
— *S'habiller en,* Prendre le costume de : S'HABILLER EN *soldat.*
— ANTON. **Déshabiller, dévêtir.**

HABILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Celui, celle qui habille.
— Théâtr. Personne chargée d'aider les acteurs, actrices, etc., à s'habiller.
— n. m. Pêch. Pêcheur qui, à Terre-Neuve, fait l'*habillage.* ‖ On dit aussi TRANCHEUR.
— Techn. Ouvrier qui, dans les ateliers de pelletiers-fourreurs, est chargé de l'habillage des peaux. On l'appelle aussi BROYEUR.) ‖ Ouvrier qui retaille les rainures des meules d'un moulin. (On dit également RHABILLEUR.)

HABILLOT (*bi-llo* [*ll* mll.]) n. m. Navig. fluv. Morceaux de bois employés à accoupler les coupons d'un train de bois flotté.
— Pêch. Nom picard de l'aiglefin.

HABILLURE (*ll* mll.) n. f. Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

HABIN n. m. Dans les carrières de pierre meulière, Enfant chargé de porter à la surface du sol, au moyen de petites hottes, la terre détachée par les terrassiers, lorsque l'emploi de la brouette est trop difficile.

HABINE n. f. Bot. Nom vulgaire du dolic à œil noir.

HABINGTON (William), poète et historien anglais, né à Hindli, près de Worcester, en 1605, mort en 1654. Ses poèmes d'amour, intitulés : *Castara,* présentent son nom de l'oubli ; on y trouve de la grâce, des traits charmants, de jolies descriptions champêtres, mais aussi quelque afféterie. Habington a encore écrit : *la Reine d'Aragon,* tragi-comédie, et une *Histoire d'Édouard IV.*

HABIS, roi légendaire des Cynètes, en Espagne. D'après Justin, il s'attacha à civiliser son peuple encore barbare et lui donna des lois, le répartit en sept villes, et fonda une dynastie qui régna pendant plusieurs siècles.

HABIT (*bi* — du lat. *habitus,* même sens ; proprem. « manière d'être ») n. m. Ensemble des pièces qui composent le vêtement (Ce mot ne désigne jamais, en ce sens, une pièce isolée ; mais, pour désigner l'ensemble, il se prend tantôt au sing., tantôt au plur.) : HABIT *militaire, religieux. Acheter un* HABIT *complet. Se dépouiller de ses* HABITS. ‖ Spécialem. Vêtement masculin, ordinairement en drap noir, que l'on met lorsqu'on est en toilette officielle, et dont les basques, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière : *A la fin du* XIXe *siècle, les élégants ont tenté de remplacer l'*HABIT *noir par l'*HABIT *rouge.*
— Se disait, dans l'ordre de Fontevrault, du logement des religieux, par opposition à *monastère,* qui se disait de l'édifice habité par les religieuses.
— *Habit long,* Soutane des ecclésiastiques. ‖ *Habit court,* Habit que les ecclésiastiques peuvent porter quelquefois, particulièrement en voyage, au lieu de la soutane. — S'est dit aussi pour certaines gens qui portaient l'habit long dans leurs fonctions : *Tel rit d'un juge en* HABIT COURT *qui tremble au seul aspect d'un procureur en robe.* (Beaumarch.) ‖ *Habit-veste,* Habit à basques très courtes. ‖ *Habit de cour,* Vêtement de cérémonie obligatoire pour les personnes admises à la cour. ‖ *Habit de chœur,* Vêtement que les ecclésiastiques et les religieux portent lorsqu'ils assistent à l'office. ‖ *Habit de cheval,* Vêtement spécial pour monter à cheval. ‖ *Habit à la française,* Habit qui consistait, sous Louis XIV, en une tunique à collet droit avec manches à parement. (On releva plus tard les basques en les retenant par des boutons sur les côtés, pour montrer la doublure. Plus tard, on les coupa, et alors, il se rapprocha de la forme du frac actuel, dont il diffère en ce qu'il a un col rabattu au lieu d'un col droit. C'est l'habit ecclésiastique tel que l'a défini le décret de germinal an X.)
— Poétiq. Peau d'un animal avec ses poils ou ses plumes. ‖ Parure, ornement.
— Fig. Apparences extérieures, dehors : *Le mensonge ne saurait porter l'*HABIT *de la vérité.* (Grimm.)
— Loc. div. *Habit d'Arlequin,* Objet composé de parties disparates, par allusion au vêtement d'Arlequin : *Le livre de Montaigne est un* HABIT D'ARLEQUIN ; *mais il n'a pas une pièce qui ne soit de fin brocard.* ‖ *Vieux habits, vieux galons,* Ancien cri des marchands de vieux habits de Paris. ‖ *Prendre l'habit,* Entrer en religion. ‖ *Prise d'habit,* Entrée en religion. ‖ *Porter habit de deux paroisses,* Se montrer sous deux aspects différents, suivant le besoin des circonstances. ‖ *Mettre habit bas,* Quitter les vêtements de dessus pour être plus à l'aise. — Fig. Mourir. — Fam. *Habit rouge,* Anglais. ‖ *Habit noir,* Élégant, bourgeois. ‖ *Habit vert,* Académicien, à cause des broderies vertes qui ornent l'habit. ‖ *Habit du père Adam,* Absence totale de vêtements.
— PROV. **L'habit ne fait pas le moine,** Ce n'est pas sur l'extérieur qu'il faut juger les mœurs et le caractère. S'est dit primitivement pour exprimer qu'un simple novice, quoique revêtu de l'habit de l'ordre, ne peut posséder un bénéfice régulier. ‖ **L'habit volé ne va pas au voleur,** Bien mal acquis ne profite pas.
— SYN. **Accoutrement, vêtement,** etc. V. ACCOUTREMENT.
— ENCYCL. Milit. Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle et un bon tiers du XIXe, le costume de tous les corps de l'armée française, à l'exception des hussards, porta le nom d'*habit.* Il affecta, d'ailleurs, pendant cette longue période, des formes très diverses. Originairement très ouvert, ou l'endossait par-dessus une sorte de long gilet appelé *veste* ; puis il finit par se porter seul et très ajusté à la ceinture ; tantôt garni d'un plastron, tantôt boutonné droit par devant. Les basques, d'abord également longues pour toutes les armes, furent fortement raccourcies pour les troupes à cheval, qui furent les dernières à le conserver sous le nom d'*habit-veste.* Les officiers généraux et assimilés le portèrent également jusqu'en 1870. Il disparut complètement, en France, lors de la réorganisation militaire ; mais il fut rétabli plus tard comme grande tenue pour les hauts fonctionnaires du corps du contrôle qui n'en font d'ailleurs guère usage.

Habit : 1. Louis XIV ; 2. Louis XV ; 3. Louis XVI ; 4. 1793 ; 5. Directoire ; 6. Empire ; 7. (1824) ; 8. 1848 ; 9. De cheval ; 10. Actuel ; 11. D'académicien.

HABITABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est habitable : *L'*HABITABILITÉ *de la planète Mars.*

HABITABLE adj. Que l'on peut habiter : *Beaucoup de logements parisiens sont à peine* HABITABLES.
— ANTON. **Inhabitable.**

HABITACLE (du lat. *habitaculum*), n. m. Demeure, habitation, lieu où l'on habite. (Ne se dit qu'en poésie et dans le style biblique.)
— Mar. Boîte cylindrique où so logent la boussole, les compensateurs et le fanal ou les fanaux d'éclairage. Elle est recouverte d'un capot en cuivre, qui empêche l'eau, les poussières de ternir le verre de la boussole, et percé d'un trou par lequel on regarde la rose.)

Habitacle.

HABITATION : 1. Abri primitif. — 2. Village lacustre. — 3. Grotte de troglodytes. — 4. Abri sur les arbres. — 5. Construction mégalithique. — *Civilisations primitives :* 6. Maison égyptienne. — 7. Maison assyrienne. — 8. Tente assyrienne. — 9, 10. Tente et maison hébraïques. — 11. Maison phénicienne. — 12. Maison étrusque. — *Immigrations aryennes :* 13. Tente aryenne. — 14. Maison hindoue. — 15. Maison perse. — 16. Hutte germaine. — 17. Habitation gauloise. — 18. Maison grecque. — 19. Cabane des Romains primitifs. — 20. Habitation des Romains (époque impériale). — *Invasions :* 21. Chariot barbare. — 22. Ring des Avares (VIIe s.). — 23. Villa mérovingienne. — 24. Maison byzantine. — 25. Maison slave. — 26. Maison scandinave. — 27. Habitation mauresque (Espagne). — 28. Maison vénitienne (XVe s.). — 29. Chariot-tente de Gengis-Khan. — 30. Maison indo-musulmane. — *Civilisations primitives de l'Amérique :* 31. Maison aztèque. — 32. Habitation incas. — 33. Campement de Peaux-Rouges.

HABITATION : *France:* 1. Maison (XI^e s.). — 2. Maison en briques (XII^e s.). — 3. Maison (XIII^e s.). — 4. Habitation fortifiée (XIII^e s.). — 5. Maison en bois (XIV^e s.). — 6. Maison (XV^e s.). — 7. Château fort (XV^e s.). — 8. Maison (XVII^e s.). — 9. Maison moderne. — 10. Maison de campagne. — 11. Maison démontable. — 12. Maison d'exploitation agricole. — 13. Roulotte. — *Europe*: 14. Pavillon hollandais. — 15. Maison à l'italienne. — 16. Châlet suisse. — 17. Isba russe. — *Asie*: 18. Maison chinoise. — 19. Maison japonaise. — 20. Paillotte annamite. — 21. Maison tonkinoise. — *Afrique*: 22. Maison arabe. — 23. Pavillon tunisien. — 24. Tente des nomades africains. — 25. Maison soudanaise. — *Amérique*: 26. Hutte d'hiver des Esquimaux. — 27. Tente des Indiens des réserves (Canada). — 28. Hutte de trappeur canadien. — 29. Tente fuégienne. — 30. Abri des Indiens de Patagonie. — 31. Chariot des Guaranis nomades (Uruguay). — *Océanie*: 32. Village lacustre de la Nouvelle-Guinée.

HABITANT (*tan*), **ANTE** n. Personne qui habite un lieu déterminé: *L'*HABITANT *des villes. L'*HABITANT *des champs.* ‖ Aux Antilles françaises, Planteur, celui qui possède et exploite une propriété rurale : *La canne à sucre fit jadis la fortune des* HABITANTS.

— Fam. Vermine : *Tête qui a des* HABITANTS.

— Poétiq. Suivi de certains compléments, ce mot désigne des êtres dont la nature est déterminée par le complément : *Les* HABITANTS *de l'onde,* Les poissons; *Les* HABITANTS *des airs,* Les oiseaux; *Les habitants des bois,* Les bêtes fauves; *Les habitants des cieux, de l'Olympe,* Les dieux ou les élus, les saints.

— adj. Dr. Qui habite, domicilié à : *Une personne* HABITANTE *en un lieu.*

Habitants ou **Bourg-des-Habitants**, comm. de la Guadeloupe, arrond. et à 9 kilom. de La Basse-Terre, à l'embouchure de la *rivière des Habitants* dans la mer des Antilles ; 3.110 hab.

HABITAT (*ta* — du lat. *habitatio*, même sens) n. m. Ensemble des conditions physiques et géographiques dans lesquelles vivent les espèces animales : *L'*HABITAT *comprend à la fois la station et l'habitation. Les marais de l'hémisphère boréal sont l'*HABITAT *des pélophiles, bléthises et autres insectes de la tribu des élaphrinés.*

HABITATEUR n. m. Celui qui habite.

HABITATION (*si-on*) n. f. Action d'habiter, séjour dans un même lieu; lieu où l'on habite; maison, logement: HABITATION *de plaisance. Lieux servant à l'*HABITATION. *Une* HABITATION, *pour être saine, doit être construite sur un terrain sec, de préférence sableux ou légèrement calcaire; on doit éviter les terrains argileux.* ‖ *Droit d'habitation,* Droit d'usage appliqué aux maisons. (C'est le droit qu'a une personne de loger dans la maison d'autrui, pendant sa vie ou pendant le temps déterminé par le titre constitutif.)

— En T. d'hist. nat., Syn. de HABITAT.

— Aux Antilles françaises, Syn. de PROPRIÉTÉ, de EXPLOITATION RURALE : *Les nègres d'une* HABITATION.

— Encycl. L'*habitation* est en raison directe du degré de civilisation de ceux qui l'habitent. Certaines peuplades, de nos jours encore, n'ont aucun abri permanent. L'excès en froid ou en chaud de la température, la présence de fauves dangereux, ont conduit les hommes à chercher un refuge dans les *grottes* et les *cavernes*. Ce furent les habitations des hommes quartenaires. Les Lapons, Samoyèdes, Ostiaks et autres habitants de régions sibériennes bâtissent des huttes, le plus souvent coniques, avec des perches assemblées par le sommet et couvertes d'écorce d'arbre et de mottes de gazon. Quand elle n'est pas formée de blocs de glace et de neige tassée, chez les Kamchadals, les Esquimaux et autres peuplades boréales, la hutte d'hiver est creusée en terre et couverte d'un tumulus de terre gazonnée. Mentionnons les *cités lacustres* ou villages bâtis sur pilotis, dans les eaux tranquilles d'un lac ou d'une rivière, et les habitations construites sur les grands arbres de l'Afrique centrale.

Avant la conquête romaine, les peuples de la Gaule habitaient ordinairement des huttes cylindriques ou rectangulaires, dont les parois étaient constituées par un clayonnage revêtu d'argile ou par des pierres brutes jointoyées avec du mortier de terre et couvertes en chaume. La case cylindrique et en forme de ruche est aujourd'hui la caractéristique des villages nègres de toute l'Afrique et d'une partie de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie. Une partie de la population du nord de l'Afrique et de l'Asie était nomade et avait besoin d'abris facilement transportables ; elle en a trouvé dans la *tente* en écorce, en peau, en feutre, ou en étoffe.

Avec la civilisation apparaît la véritable habitation, construite avec des matériaux plus durables, la pierre et la brique. En Orient, aussi bien dans l'antiquité que de nos jours, les relations sociales, à cause de la polygamie surtout, étaient restreintes dans d'étroites limites. La vie intérieure s'y dérobait et s'y dérobe encore au public. D'où les dispositions intérieures de ses maisons antiques et modernes. Une seule porte d'entrée ouvre sur l'extérieur, de rares ouvertures aux divers étages, soigneusement grillagées. A l'intérieur, une cour sur laquelle prennent le jour et l'air toutes les pièces de l'habitation. Celles-ci nettement divisées en deux parties ; l'une, proche de la porte d'entrée, la plus publique, est destinée aux hommes ; l'autre est réservée aux femmes, qui occupent souvent les étages supérieurs, couverts par une terrasse, où, loin des regards, elles jouissent de quelque liberté. Cette disposition était celle des maisons de la Chaldée, de la Perse, de l'Égypte ancienne. Elles apparaissent jusqu'à certain point dans la Grèce antique, où les femmes sans être cloîtrées, se mêlaient peu à la vie publique. Dès la fin de la république et le commencement de l'empire, les Romains adoptèrent les arts, l'architecture et les mœurs des Grecs. Eux qui s'étaient longtemps contentés de modestes cabanes, assez semblables à celles des Gaulois, ils se construisirent des demeures décorées d'un péristyle à la grecque, qui s'ouvrait sur un vaste *atrium* et où le *gynécée* tint une place importante. Mais cependant, la partie destinée au public, où le *patron* pouvait recevoir ses nombreux *clients*, était plus développée qu'en Grèce. L'architecture byzantine ne change que peu de chose à ces dispositions romaines.

On ne rencontre le pittoresque, c'est-à-dire la fantaisie, que dans les demeures du moyen âge. C'était l'époque où la guerre régnait ; tout le monde tenait à être fortifié. Il en résultait que faute de terrain dans l'intérieur des fortifications, on se trouva obligé d'accroître la hauteur des maisons. Par suite des circonstances économiques, le rez-de-chaussée fut bâti en pierre, les étages supérieurs le furent en bois et s'avancèrent souvent en encorbellement sur la rue. Pour ne rien oublier, signalons les élégantes constructions en bois de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, et les *isbas* des *moujiks* russes. La Renaissance modifia surtout l'extérieur des maisons. A partir du XVIII[e] siècle, l'influence de plus en plus prépondérante de la classe bourgeoise dans la société, éloigna les préoccupations d'art des demeures particulières au profit du confortable.

En Chine, au Japon et dans les pays de l'extrême Orient, les habitations se distinguent extérieurement par leur mode de construction original. Leur plan intérieur présente généralement un quadrilatère plus ou moins vaste, divisé en un certain nombre de chambres par des cloisons mobiles, qui permettent d'agrandir les chambres, quand le besoin s'en fait sentir. Là aussi, la principale préoccupation du maître de maison est de s'isoler de tout contact extérieur.

— *Habitations ouvrières ou à bon marché.* Un régime de faveur a été institué pour les habitations ouvrières ou à bon marché par la loi du 30 novembre 1894, modifiée et complétée par une loi du 31 mars 1896.

Cette législation procure à l'initiative individuelle, pour la construction d'habitations hygiéniques à bon marché, le concours et l'appui de l'État.

Les principaux moyens mis en œuvre sont les suivants : 1° organisation de comités locaux et d'un conseil supérieur des habitations à bon marché ; 2° fondation favorisée de sociétés spéciales (coopératives ou autres) ayant pour but les opérations relatives aux habitations à bon marché ; 3° ressources de certains établissements publics assurant les capitaux nécessaires aux opérations ; 4° accession et transmission de la propriété facilitées, en prémunissant l'ouvrier contre les risques de la vie par l'assurance et en conservant, en cas de mort du père, l'habitation à la famille ; 5° exonération de certains impôts et autres avantages fiscaux.

— Dr. rom. A la différence de l'usage, le droit d'*habitation* (*jus habitandi domum*) ne s'éteignait ni par le non-usage, ni par la *capitis deminutio*. Le bénéficiaire de l'habitation ne pouvait disposer de son droit à titre gratuit, mais, comme l'a décidé Justinien, il pouvait en louer l'exercice.

— Dr. franç. anc. Dans les pays de droit écrit, on avait conservé la règle qui avait prévalu sous Justinien, que le droit d'*habitation* entraînait celui de louer la maison. Dans les pays coutumiers, au contraire, celui qui avait l'usage d'une maison avait le droit de l'occuper lui-même avec sa famille et ses domestiques, mais il ne pouvait la louer. On a appelé aussi « habitation » une sorte de gain de survie consistant dans le droit, pour la veuve, d'habiter dans la maison ayant appartenu à son mari. Ce droit était le plus souvent conventionnel ; dans quelques coutumes, cependant, il était légal. Lorsque cet avantage était conventionnel, le contrat de mariage pouvait donner à la femme l'option entre le droit d'habitation en nature ou en argent. La veuve qui avait le droit d'habitation était, en général, dans la situation d'un usager.

— Dr. mod. Le droit d'*habitation* s'établit, comme l'usufruit, par la loi ou par la volonté de l'homme. L'article 1570 du Code civil contient un exemple d'habitation légale au profit de la veuve, qui peut exiger l'habitation durant l'année à partir de la mort du mari. Lorsqu'il procède de la volonté de l'homme, c'est par acte entre vifs ou testamentaire que le droit d'habitation est établi.

Celui qui a un droit d'habitation est tenu de donner préalablement caution, de jouir en bon père de famille et de faire, à ses frais, des états et inventaires ; il ne peut jamais louer ou céder son droit (C. civ., art. 626, 627 et 634). Celui qui a un droit d'habitation dans une maison peut y demeurer avec sa famille, quand même il n'aurait pas été marié à l'époque où ce droit lui a été donné ; mais le droit d'habitation se restreint à ce qui est nécessaire pour l'habitation de celui à qui ce droit est concédé, et de sa famille (C. civ., art 632 et 633). — On entend par « famille » non seulement le conjoint et les enfants, mais encore les domestiques.

D'après l'article 625 du Code civil, le droit d'habitation prend fin de la même manière que l'usufruit, c'est-à-dire : 1° par la mort de l'usager; 2° par l'expiration du temps pour lequel il a été accordé; 3° par la réunion sur la même tête des qualités d'usager et de propriétaire ; 4° par le non-usage pendant trente ans; 5° par l'abus que l'usager habitant la maison peut faire de sa jouissance ; 6° par la perte totale de la maison qui fut l'objet du droit.

HABITATIVITÉ (rad. *habiter*) n. f. Bosse située au milieu de l'occiput. (Ce serait, disent les phrénologistes, l'indice de l'amour du *home*, de la vie sédentaire et du pays natal.)

HABITER (du lat. *habitare*, même sens ; de *habere*, avoir) v. a. Occuper d'une manière permanente, faire sa résidence, sa demeure dans : HABITER *une petite maison.*

— Fig. Se trouver d'une façon permanente dans : *Le doute n'*HABITE *point la cité de Dieu.* (J. de Maistre.)

— v. n. Demeurer, faire son séjour : *Les peuples qui* HABITENT *sous l'équateur.*

— *Habiter avec.* Dans le style biblique, Avoir des relations charnelles : *Abraham* HABITA AVEC *Agar.*

— Fig. Exister de façon constante : *Jamais l'innocence et le mystère n'*HABITÈRENT *longtemps ensemble.* (J.-J. R.)

— Syn. **Habiter, demeurer, gîter**, etc. V. DEMEURER.

Habité, ée part. pass. ‖ Fam. Où il y a des vers, de la vermine : *Fromage* HABITÉ. *Enfant dont la tête est* HABITÉE.

— Anton. **Désert, inhabité.**

HABITUABLE adj. Que l'on peut habituer.

HABITUATION (*si-on*) n. f. Action d'habituer.

— Qualité de prêtre habitué dans une paroisse.

HABITUDE (lat. *habitudo*, même sens) n. f. Manière d'être usuelle. ‖ Coutume, répétition fréquente des mêmes actes; penchant, facilité naturelle à produire certains actes : *Avoir l'*HABITUDE *de fumer, de boire* :

Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'étude,
On se corrige peu d'une vieille *habitude*.

PERRAULT.

‖ *Mauvaises habitudes,* Habitudes contraires aux règles de la morale, de l'hygiène, de l'éducation. ‖ *Homme d'habitude,* Homme qui tient à ses habitudes. ‖ Relations, fréquentation : *Avoir, Entretenir des* HABITUDES *avec des gens.*

— Biol. *Loi de l'habitude,* Loi sur laquelle Lamarck fonde son interprétation de l'évolution progressive des espèces.

— Dr. V. la partie encycl.

— Pathol. Aspect, état habituel du corps. V. HABITUS.

— Physiol. Disposition permanente de l'organisme, acquise par la fréquente répétition des mêmes actes.

— Loc. adv. *D'habitude,* Ordinairement, généralement.

— Prov. : **L'habitude est une seconde nature,** La force de l'habitude est irrésistible au point de nous faire agir malgré nous, comme le font nos instincts naturels.

— Syn. **Accoutumance, usage,** etc. V. ACCOUTUMANCE.

— Anton. **Désuétude, désaccoutumance, inhabitude.**

— Encycl. Philos. *L'habitude* est une disposition durable et acquise à accomplir certains actes, à subir certaines influences. On distingue, en effet, des *habitudes actives* (marcher, danser, faire de l'escrime) et des *habitudes passives*, telles que celles du fumeur, de l'ivrogne, etc.

Descartes expliquait l'habitude par la constitution de *chemins* tracés par l'action mécanique des esprits animaux. L'*influx nerveux* remplace de nos jours les esprits animaux, et des processus chimiques expliquent la constitution des chemins. Tout fonctionnement des cellules aboutit à des prolongements qui unissent ces cellules à d'autres et créent ainsi des passages, des chemins, condition physiologique de l'habitude.

L'habitude naît avec le premier acte ou la première influence subie, mais elle est d'autant plus forte que le changement qui l'a produite a été plus répété ou plus intense. Les habitudes sont dues à une limitation des influences subies, à un passage d'une activité diffuse à une activité concentrée. La force de l'organisme, au lieu de se répandre au hasard, se porte entière au point précis où elle est utile. L'enfant qui apprend à écrire remue tout son corps ; l'habitude une fois contractée, la main seule entrera en mouvement. Par l'habitude l'acte devient plus facile, mais il entre en même temps davantage dans le domaine de l'inconscient.

L'habitude crée un besoin : les organes qui agissent seuls se développent; avec leur puissance d'action croît leur besoin d'agir. Les plaisirs et les douleurs s'atténuent par l'habitude, sauf ceux qui intéressent l'organisme tout entier. Les inclinations au contraire deviennent de plus en plus impérieuses. Le rôle de l'habitude n'est pas moins considérable au point de vue individuel qu'au point de vue social. Elle fait la continuité de notre vie. Suivant la remarque de W. James, si l'habitude n'économisait pas la dépense d'énergie nerveuse et musculaire, les actes les plus simples, s'habiller, se déshabiller, marcher, absorberaient tout notre temps. Grâce à l'habitude, nous pouvons employer nos efforts à l'accomplissement d'actes nouveaux de plus en plus difficiles. Elle est un admirable instrument de conservation et de progrès.

— Biol. On appelle *loi de l'habitude*, en biologie, une théorie de Lamarck, qui peut se résumer ainsi : « Les organes se développent par l'habitude et s'affaiblissent par le défaut d'usage dans tout animal qui n'a pas dépassé le terme de son développement », a été formulée par Lamarck dans sa *Philosophie zoologique*.

Cette théorie n'aurait aucune importance biologique, au moins dans le débat sur la formation des espèces, si Lamarck ne lui avait adjoint le principe de l'hérédité des caractères acquis. La loi de l'habitude est une conséquence immédiate de l'*assimilation fonctionnelle*. On lui donne quelquefois une forme plus saisissante en disant : « La fonction crée l'organe. »

— Dr. En droit pénal, l'*habitude* est parfois une condition *sine qua non* du délit. Il existe, en effet, certaines infractions, dites infractions *d'habitude* ou *collectives*, qui, pour tomber sous l'application de la loi pénale, exigent la réunion de plusieurs faits du même genre. On peut citer, par exemple, le délit d'habitude d'usure.

L'habitude se distingue de la récidive : tandis que l'habitude est une réitération d'actes non encore punis, la récidive est une réitération d'infractions, après punition de l'infraction antérieure.

HABITUDINAIRE (*nèr'*) n. Théol. Celui qui commet habituellement les mêmes péchés : *On doit différer l'absolution au récidif, c'est-à-dire à l'*HABITUDINAIRE. (Gousset.)

HABITUEL, ELLE (*tu-èl'* — lat. *habitualis*) adj. Ordinaire, passé en habitude : *Faire sa promenade* HABITUELLE.

— Anton. **Inaccoutumé, insolite, inusité. — Anomal, anormal, exceptionnel, hétéroclite, inaccoutumé, rare. — Nouveau. — Extraordinaire.**

— Théol. *Grâce habituelle.* V. GRÂCE.

HABITUELLEMENT (*tu-è-le-man*) adv. Fréquemment, ordinairement, d'habitude.

HABITUER v. a. Accoutumer, faire prendre une habitude à : HABITUER *les enfants à l'obéissance.*

Habitué, ée part. pass. du v. Habituer.

— Dr. can. Se dit d'un ecclésiastique qui n'a ni charge ni dignité dans une église, mais qui assiste aux offices et qui est plus ou moins associé aux fonctions du prêtre ou des prêtres en titre : *Les prêtres* HABITUÉS *de Notre-Dame.*

— Substantiv. : Personne qui fréquente ordinairement un lieu : *Les* HABITUÉS *d'un bal, d'un café.*

S'habituer, v. pr. S'établir à demeure dans un lieu. (Vieux.) ‖ Prendre, contracter l'habitude de faire une chose : S'HABITUER *à se lever matin, à boire de l'eau.* ‖ Se familiariser avec une chose, ne plus la craindre, ne plus en être incommodé : S'HABITUER *au bruit, à ses infirmités.*

— Anton. **Désaccoutumer, déshabituer, rouiller.**

HABITUS (*tuss* — mot lat.) n. m. Aspect extérieur, manière d'être habituelle du corps. ‖ On dit aussi HABITUDE.

— Encycl. L'*habitus* comprend les attitudes, les gestes, le volume du corps, la coloration de la peau, la rigidité ou le relâchement des tissus, les modifications du rythme et du caractère de la respiration, l'éclat augmenté ou diminué des yeux, l'aspect extérieur des oreilles, du nez, des membres, du thorax, du ventre. Le *facies* est un habitus de la face; le *decubitus* est l'habitus du malade couché. L'habitus trahit non seulement les états pathologiques, mais le tempérament et le caractère.

HÂBLER (*h* asp. — de l'espagn. *hablar*, parler; dérivé du lat. *fabulari*, même sens) v. n. Parler beaucoup, avec exagération, suffisance.

HÂBLERIE (*h* asp., et *rî*) n. f. Menterie, discours plein de suffisance ou d'emphase; habitude de hâbleur : *Les* HÂBLERIES *des chasseurs sont parfois amusantes.*

HÂBLEUR, EUSE (*h* asp.) adj. Qui a l'habitude de hâbler, de se vanter : *Tout voyageur est plus ou moins bavard, vaniteux et* HÂBLEUR. (Rigault.)

— Substantiv. : *Un* HÂBLEUR. *Une* HÂBLEUSE.

— Syn. **Craqueur, fanfaron,** etc. V. CRAQUEUR.

HABLITZIE (*h* asp., et *bli-tzî* — de *Hablitz*, n. pr.) n. f. Genre de chénopodées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes, à fleurs en cymes. (On cultive en France l'*hablitzia tamnoides*, originaire du Caucase.)

HABOUS (*h* asp., et *bouss*) ou **WAKOUF** n. m. Institution de droit musulman, d'après laquelle le propriétaire d'un bien le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale.

— Encycl. Le produit de ces biens de mainmorte est généralement affecté à l'entretien des mosquées, aux besoins de l'enseignement, à la rémunération des magistrats, ou bien aux établissements de bienfaisance et aux cimetières. Il y a deux sortes de *habous* : les habous publics et les habous privés. Les premiers sont ceux dont la nue propriété et la jouissance sont affectées sans restriction à une fondation pieuse ou d'utilité publique, les seconds sont ceux dont les fondateurs ont réservé la

jouissance à leurs héritiers directs et qui ne font retour aux habous publics qu'à la mort du dernier dévolutaire.

Les trois quarts des immeubles de Turquie appartiennent encore aux mosquées, à titre de habous de l'une ou l'autre catégorie. En Algérie, les arrêtés des 8 septembre et 7 décembre 1830 consacrèrent la réunion au Domaine et la remise aux autorités françaises des biens religieux. Le gouvernement français s'obligeait à pourvoir aux besoins auxquels les revenus des biens habous étaient affectés.

En Tunisie, on a recensé 150.000 hectares de biens habous dans le Nord. Dans le Centre et le Sud, on connaît plusieurs domaines habous de 20.000 et 30.000 hectares. Les habous publics sont gérés, en Tunisie, par un conseil d'administration : la « Djemaïa des habous ». les habous privés sont administrés par des « mokaddems ». Le gouvernement français, par voie d'échange, se sert des immeubles habous pour les besoins de la colonisation.

HABOUSANT (*h* asp., et *zan*) n. m. Celui qui jouit d'un habous.

HABOUSÉ, ÉE (*h* asp.) adj. Constitué sous forme de habous.

HABRA, rivière d'Algérie (prov. d'Oran), formée de l'oued Tenira, qui vient du massif de Daya, de l'oued Mouça, de l'oued Saïda, et de l'oued Tariaj. L'Habra, qui s'appelle d'abord oued el-Hammam, perce la chaîne des Beni-Chougran, d'où il sort à Perrégaux. Au S. de ce village, il est arrêté par un grand barrage, pouvant retenir 14 millions de mètres cubes d'eau. L'Habra, réunie au Sig, forme la *Macta*.

HABRACANTHUS (*tuss*) n. m. Genre d'acanthacées, comprenant des plantes frutescentes ou herbacées, caractérisées par deux étamines exsertes, dont les anthères n'ont qu'une seule loge. (Les fleurs, disposées en cymes axillaires ou en une panicule terminale, sont blanches ou rouges. On en connaît quatre espèces du Mexique.)

HABROCÈRE (*sèr*) ou **HABROCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des tachyporinés, comprenant de petites formes courtes. (Deux espèces composent le genre : l'*habrocerus capillaricornis*, ressemblant à un tachypore, mais ayant de longues antennes fines à longs poils. D'un brun roux luisant, avec les élytres noirs, ce petit staphylin vit sous les mousses, en France. L'autre espèce habite le Chili.)

Habrocère (gr. 10 f.)

HABSBOURG, village de Suisse, canton d'Argovie, à 12 kilom. d'Aarau, sur la rive droite de l'Aar, au pied du Wulpelsberg ; 200 hab. Sur une colline dominant le village, ruines du château de Habsbourg, d'où sortit la famille impériale autrichienne.

HABSBOURG (maison DE), famille allemande, qui occupa plusieurs trônes en Europe, et dont les descendants règnent encore en Autriche-Hongrie. L'ancêtre le plus certain des Habsbourg, Gontran le Riche, était un seigneur souabe du Xe siècle. Un de ses descendants, Werner, mort en 1096, prit le nom de « comte de Habsbourg », tiré du château de ce nom, dans le canton d'Argovie. Grâce à la protection des Hohenstaufen, les Habsbourg acquirent des territoires considérables en Suisse, en Alsace et en Souabe. Albert le Riche (1153-1199) fut le fondateur de leur puissance : à sa mort, il posséda le landgraviat d'Alsace, le comté d'Egisheim et des domaines nombreux dans le bassin de l'Aar, depuis les cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden, dont il était l'avoué, jusqu'au Rhin. Les enfants de son fils Rodolphe l'Ancien (1199-1232) procédèrent à un partage : Albert le Sage reçut la partie septentrionale des possessions et fonda la ligne d'Habsbourg ; Rodolphe, l'ancêtre de la ligne de Laufenbourg, prit les cantons forestiers, le comté Klettgau et quelques autres domaines. Ses descendants abandonnèrent presque toutes leurs terres aux Habsbourg ; les deux derniers moururent en 1408 et 1415.

La ligne de Habsbourg eut une fortune prodigieuse. Ses membres surent augmenter leurs domaines et leur puissance par une habile politique de mariages ; au XVIe siècle, ils étaient empereurs d'Allemagne, rois de Bohême, de Hongrie et d'Espagne, et dominaient en Europe et dans le nouveau monde. Ils se firent alors les champions de la religion catholique et aspirèrent à la monarchie universelle. Mais la Réforme brisa leur puissance en Allemagne. La France les empêcha d'établir leur domination en Europe. Finalement, le mouvement révolutionnaire, qui dura de 1792 à 1860, leur enleva les Pays-Bas et leurs provinces italiennes, et la Prusse, en 1866, les exclut de la Confédération allemande. Les Habsbourg, cependant, avaient arrêté et refoulé victorieusement l'invasion turque aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Il nous reste à donner la liste des princes les plus remarquables de cette maison.

Le fils d'Albert le Sage, RODOLPHE, acquit de nouveaux domaines en Bade, et fut élu roi d'Allemagne en 1273. Sa sœur ELISABETH avait épousé le burgrave de Nuremberg, Frédéric IV de Hohenzollern. Rodolphe enleva au roi Ottocar de Bohême l'Autriche, la Carniole et la Styrie. Les Habsbourg devinrent alors *la maison d'Autriche*. Le fils de Rodolphe, ALBERT, devint roi d'Allemagne en 1298. Son fils, FRÉDÉRIC *le Beau*, ne réussit pas à s'emparer de la couronne royale ; par contre, son frère ALBERT acquit la Carinthie (1336), et le fils d'Albert, RODOLPHE, le Tyrol (1364). La maison se divisa en deux branches : 1° la *branche Albertine* ou *Autrichienne*, qui acquit la Hongrie et la Bohême (1438), par un mariage : ALBERT III (1365-1395), ALBERT IV (1395-1404), ALBERT V (1404-1439), qui devint empereur en 1438, et LADISLAS *le Posthume*, roi de Hongrie et de Bohême (1439-1457) ; 2° la *branche Léopoldine* ou *Styrienne*, qui, en 1457, réunit toutes les possessions des Habsbourg et conserva le trône impérial de 1440 jusqu'en 1806 : LÉOPOLD III (1365-1386) reçut en partage la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, et les possessions alsaciennes. De ses deux fils, ERNEST reçut, en 1406, la Styrie, la Carniole et la Carinthie, FRÉDÉRIC IV *à la bourse vide*, le Tyrol, l'Alsace et les domaines suisses ; cette branche tyrolienne s'éteignit en 1490. Le fils d'Ernest fut l'empereur FRÉDÉRIC III (1440-1493). Le fils de celui-ci, MAXIMILIEN Ier (1493-1519), épousa, en 1477, la duchesse Marie de Bourgogne, l'héritière de Charles le Téméraire, et s'empara ainsi d'une partie de la Bourgogne et des Pays-Bas. Son fils, PHILIPPE *le Beau* (mort en 1506), épousa Jeanne, l'héritière de la Castille et de l'Aragon (1496). Leur fils fut CHARLES-QUINT (1519-1556). Celui-ci partagea ses territoires : son fils PHILIPPE II reçut l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas ; son frère, FERDINAND Ier, roi de Hongrie et de Bohême, les possessions allemandes et la couronne impériale. — *Maison des Habsbourg d'Espagne* : PHILIPPE II (1556-1598), PHILIPPE III (1598-1621), PHILIPPE IV (1621-1665), CHARLES II (1665-1700). Avec ce dernier, la ligne masculine s'éteignit ; Naples, la Sicile, le Milanais et les Pays-Bas passèrent à la branche autrichienne. — *Maison des Habsbourg d'Autriche* : FERDINAND Ier (1556-1564) partagea ses États entre ses trois fils : MAXIMILIEN II (1564-1576) reçut l'Autriche, la Hongrie et la Bohême ; FERDINAND, le Tyrol ; CHARLES, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, et, après la mort de son frère, le Tyrol (1595). Les fils de Maximilien II, RODOLPHE II (1576-1612) et MATTHIAS (1612-1619), moururent sans héritiers et laissèrent leurs États au fils de Charles, l'empereur FERDINAND II (1619-1637), FERDINAND III (1637-1657), LÉOPOLD Ier (1658-1705), JOSEPH Ier (1705-1711) ; avec son frère CHARLES VI (1711-1740), s'éteignit la branche masculine des Habsbourg. MARIE-THÉRÈSE (1740-1780), la fille de Charles, épousa le duc François de Lorraine et fonda la *maison de Habsbourg-Lorraine* : FRANÇOIS Ier devint empereur (1745-1765), ainsi que ses deux fils : JOSEPH II (1765-1790) et LÉOPOLD II (1790-1792) ; un troisième, FERDINAND, devint duc de Modène. (V. MODÈNE.) Des fils de Léopold II, l'aîné, FRANÇOIS II (1792-1835), fut empereur d'Allemagne jusqu'en 1806, puis prit le titre d'empereur d'Autriche ; l'autre, FERDINAND, devint grand-duc de Toscane. (V. TOSCANE.) Le fils de François II, FERDINAND II, abdiqua en 1848 en faveur de son neveu François-Joseph Ier ; le frère de ce dernier fut l'empereur MAXIMILIEN Ier, du Mexique. V., en outre, les biographies des princes nommés et les articles : *Allemagne, Autriche* et *Espagne*.

HABSHEIM, ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Mulhouse]) ; 1.719 hab. Faisait partie autrefois du département du Haut-Rhin.

HACCOURT, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége, près de la Meuse ; 2.167 hab.

HACELDAMA (en hébr., *champ du sang*), champ situé aux environs de Jérusalem. Il fut acheté avec le prix de la trahison de Judas, et destiné à servir de sépulture aux étrangers.

HACHAGE (*h* asp., et *chaj'*) n. m. Action de hacher ; son résultat : *Le* HACHAGE *des feuilles de tabac.*

HACHARD (*h* asp., et *char'*) n. m. Techn. Cisailles pour couper le fer feuillard ou le fer rond de petit diamètre.

Hachards : 1, 2. De serrurier ; 3. De zingueur.

HACHE (*h* asp. — du bas allem. *hacke*, même sens) n. f. Instrument de fer aciéré, tranchant à son bord le plus large, et fixé à un manche par son bord le plus étroit : *Abattre un arbre à coups de* HACHE. ‖ *Hache à main*, Petite hache avec un manche fort court, qu'on peut manœuvrer d'une seule main. ‖ *Hache de pierre*, Hache dont le tranchant est de silex taillé. ‖ *Hache de guerre*, Tomahawk des Peaux-Rouges.

— Loc. div. : *Aller au bois sans hache*, Entreprendre une chose sans avoir ce qu'il faut pour y réussir. (Vx.) ‖ *Avoir la hache suspendue sur la tête*, Être menacé de mourir de la main du bourreau. (Vx.) ‖ *Mourir sous la hache*, Périr sur l'échafaud. (Vx.) ‖ *Fait, Taillé à coups de hache*, Fait grossièrement, sans goût. ‖ Fam. *Avoir un coup de hache, un coup de hache à la tête*, Être un peu fou.

— Arpent. *Champ en hache*, Champ qui pénètre comme un coin dans l'intérieur d'un autre champ.

— Art milit. V. la partie encycl.

— Art vétér. *Coup de hache*, Creux plus ou moins prononcé situé à la jonction du bord supérieur de l'encolure et du garrot, chez le cheval.

De gueules à une hache d'argent posée en pal.

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente une hache. ‖ *Hache d'armes*, Hache qui a un fer large à dextre, une pointe à sénestre, et dont le manche est courbe. ‖ *Hache danoise*, Hache d'argent à manche d'or de forme courbe, qui figure dans les armes de la Norvège. (La hache figurée sans manche prend le nom de DOLOIRE).

— Bot. *Hache royale*, Anc. nom du lis Martagon et de plusieurs espèces d'asphodèles.

— Hist. *Hache des licteurs*, Hache que les licteurs romains, dans les cortèges publics, portaient avec les faisceaux devant certains personnages. V. CONSULAIRE.

— Mar. *Hache d'abordage*, Petite hache terminée d'un côté par un tranchant, de l'autre par une pointe, emmanchée court, et très facile à manier. ‖ *Maître de hache*, Charpentier du bord. (Vx.)

Hache d'abordage.

— Techn. *Hache d'ouvrage*, Espèce de marteau à tête et à tranchant, dont on se sert dans les ardoisières pour briser les blocs et les séparer en feuilles que l'on recoupe.

— Typogr. *Imprimer en hache*. Se dit lorsqu'un ouvrage est imprimé à deux colonnes, et qu'une de ces colonnes, dépassant en longueur l'autre, prend sous la première la largeur de la page entière, ou lorsqu'une note imprimée en marge s'étend jusqu'au-dessous du texte, et y occupe de même toute la largeur de la page.

— ALLUS. HIST. **La hache de Ténès.** V. TÉNÈS. **Ne touchez pas à la hache.** Charles Ier, sur l'échafaud, apercevant à deux reprises quelqu'un qui s'approchait de la hache, interrompit une première fois son allocution, une seconde fois ses recommandations au colonel Hacker pour s'écrier vivement : « *Prenez garde à la hache ! Ne touchez pas à la hache !* »

On rappelle quelquefois les paroles royales à propos d'un objet, d'une institution, etc., qu'il faut entourer du respect le plus absolu, regarder comme sacré.

Haches d'armes : 1. De silex ; 2. De bronze ; 3. Egyptienne ; 4. De licteur romain ; 5. Gauloise bipenne ; 6. Franque ; 7. Danoise (XIIIe s.) ; 8. Du XIVe siècle ; 9 et 10. De mineur (XVIe s.) ; 11. De pierre, de Montezuma (XVIe s.) ; 12. Indienne ; 13. Pistolet (XVIe s.) ; 14. De sapeur ; 15. De fer (Afrique centrale) ; 16. De pierre (sauvages du Pacifique).

— ENCYCL. Archéol. *Haches préhistoriques*. La hache a été l'un des premiers outils et l'une des premières armes dont l'homme ait fait usage. Aux temps préhistoriques, les haches étaient de pierre éclatée ou grossièrement taillée (période paléolithique), ensuite de pierre polie (période néolithique). Les pierres employées étaient le silex, l'agate, le jade, le cristal de roche, l'amphibole, etc. Ces taillants de haches, auxquels les archéologues ont donné le nom de *celts* (d'un mot lat. *celtis* ou *celtes*, employé, dit-on, par saint Jérôme, et signifiant *ciseau*), étaient d'abord reliés à leur manche par des lanières de peau ou des tendons d'animaux. Ensuite, le taillant fut introduit dans une emmanchure de bois de renne portant un œil qui permettait l'introduction d'un manche. Des spécimens de ce système ont été trouvés dans les dolmens, les cités lacustres et les tourbières. Plus tard, enfin, l'homme parvint à creuser l'œil dans la pierre elle-même.

Haches antiques. A ces instruments de pierre succédèrent les haches de bronze, à bords droits, à talons, à ailerons, puis à douille. Cette dernière semble avoir été inconnue aux Égyptiens. Chez les Grecs et les Romains, la hache était aussi à la fois un outil et une arme. On distingue la *pelecus, securis simplex*, qui n'a que d'un côté un large taillant, et la *bipennis*, qui a deux taillants. Celle-ci était surtout une arme de guerre.

Hache d'armes. La hache d'armes est une arme de main, sorte de cognée à fer simple ou à deux ailes, qui fut en usage à la guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle, et dont l'usage se continue encore en certaines régions indo-persanes. On distingue dans la hache le fer et le manche. Le fer, suivant les types et les époques, varie de forme, mais il n'est, la plupart du temps, que la modification des outils du bûcheron, du charpentier ou du tonnelier. Quand ce fer n'a qu'un tranchant peu épanoui, un mail carré, la hache rentre dans la catégorie des merlins d'armes. Quand il présente deux tranchants convexes, comme dans les besagués du moyen âge et les *bipennis* antiques, il caractérise les haches dont le type s'est conservé en France jusqu'au règne de Louis XIV. Au contraire, dans les franciques et dans les haches danoises, le fer, très large et plat, est en façon de couperet, et, dans les haches de mineurs et de sapeurs, il se prolonge supérieurement en une pointe qui peut fournir un coup d'estoc. Il est aussi des fers à deux ailes, dont la douille se continue en manière de dague, etc. Plus les haches d'armes sont anciennes, plus leur fer est vaste, plus leur manche est long et obliquement disposé par rapport à la monture pour donner *du coup*. A partir du XVe siècle, les haches ne sont plus employées que par les hommes

Haches : 1. De bûcheron ; 2. De tourneur ; 3. Américaine ; 4. D'élagueur ; 5. Américaine ; 6. De maçon ; 7. A fendre ; 8. D'incendie ; 9. Herminette ; 10. Marinière techn.

d'armes; ce sont des armes d'arçon, à manche court et léger. Seuls, parmi les gens de pied, les mineurs et les sapeurs en portent. Les dernières haches dont on s'est servi à la guerre sont celles des sapeurs et des marins; celles-ci, dites « haches d'abordage », ont remplacé les anciens coutelas de gabiers appelés *capabos* et *tarobats*. Les haches d'armes du moyen âge, emmanchées sur de longues hampes, deviennent de véritables armes d'hast, comme les *bésogs, bédoils, doloires, berdiches*, et même les *hallebardes*. — On entendait, au XVe siècle, par *hache de Créqui*, celle qui avait une pointe de dague, et qui était une sorte de guisarme, c'est-à-dire une arme d'hast, etc.

— Relig. La *hache* a fait partie de la symbolique de plusieurs religions de l'antiquité. En Egypte, en Assyrie, dans la Grèce asiatique, chez les Alains, chez les Parthes, la hache était l'objet d'un véritable culte. Elle est un signe de divinité et de royauté un peu partout. Dans l'écriture hiéroglyphique égyptienne, la figure de la hache exprime le mot *dieu*, qui est compris dans le cartouche royal; répété neuf fois, il désigne l'ensemble des dieux.

HACHE-BÂCHÉ, ÉE (*h* asp. adj. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie.

HACHÉE (*h* asp.) n. f. Féod. Syn. de HARNESCAR.
— Pêch. Syn. de ACUÉE.

HACHE-ÉCORCE (*h* asp.) n. m. Outil de tanneur, qui sert à couper en petits fragments l'écorce de chêne. ‖ Pl. *Des* HACHE-ÉCORCE.

— ENCYCL. Les *hache-écorce* les plus récents sont munis d'un tambour animé d'un mouvement de rotation rapide et armé d'un grand nombre de couteaux. Les écorces sont étendues régulièrement sur une sorte de table métallique, et maintenues, pressées par des cylindres cannelés qui tournent et les entraînent jusqu'à ce qu'elles arrivent aux couteaux qui les tranchent.

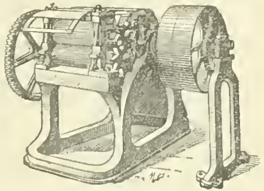
Hache-écorce.

HACHE-FOURRAGE (*h* asp.) n. m. Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux malades. (Le fourrage haché tombe dans un tambour cylindrique où tournent des palettes fixées sur la jante du volant et qui forment une sorte de ventilateur enlevant les poussières et nettoyant le fourrage.) ‖ Pl. *Des* HACHE-FOURRAGE.

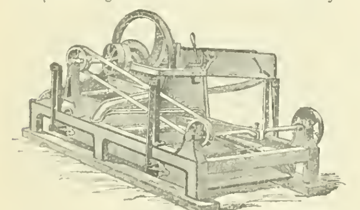
Hache-fourrage.

HACHE-LÉGUMES (*h* asp.) n. m. Art culin. Instrument qui sert à couper menu des légumes pour les juliennes. ‖ Pl. *Des* HACHE-LÉGUMES.

HACHE-MAÏS (*h* asp.) n. m. Agr. Instrument agricole que l'on emploie, pour hacher le maïs vert, tige et épi, pour la nourriture des bestiaux. ‖ Pl. *Des* HACHE-MAÏS.

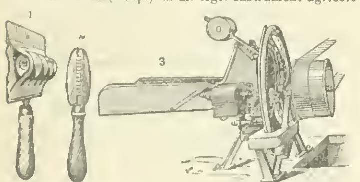

Hache-légumes : 1. A molettes ; 2. A couteau. — 3. Hache-maïs

HACHEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de hacher, d'enlever au bois ce qu'il a de trop.
— n. m. pl. Blas. Liens de panaches à divers nœuds et lacets et à longs bouts voltigeants, usités surtout dans les armoiries allemandes. (Les hachements doivent être des mêmes émaux que les lambrequins qu'ils relient.) ‖ La forme régulière primitive est ACHEMENTS.

HACHENEY, bourg d'Allemagne (Prusse [Westphalie]), présid. d'Arnsberg; 3.471 hab.

HACHE-PAILLE (*h* asp.) n. m. Machine servant à réduire en menus fragments la paille ou les autres matières végétales sèches et résistantes, telles que : foin, maïs, ajonc ou sarments de vigne. ‖ Pl. *Des* HACHE-PAILLE. (On dit aussi COUPE-PAILLE.)

— ENCYCL. Les pailles (ou le foin, le maïs, etc.), disposées dans une conduite rectangulaire, servant de réservoir d'alimentation, sont saisies par deux cylindres transversaux, qui les amènent devant un volant de fonte, pourvu de deux ou plusieurs lames coupantes. En tournant, le volant commande par engrenage les deux cylindres, auxquels il imprime un mouvement de rotation en sens inverse, tandis que le supérieur, muni d'un contrepoids, presse sur la paille. Dans quelques hache-paille les cylindres tournent d'un mouvement uniforme et l'alimentation est *continue*; dans d'autres, le mouvement est périodique et l'alimentation est *intermittente*. On prépare, à l'aide du hache-paille, des mélanges de différents fourrages, que les animaux appètent beaucoup et qui peuvent être ainsi utilisés pour leur nourriture avec moins de perte.

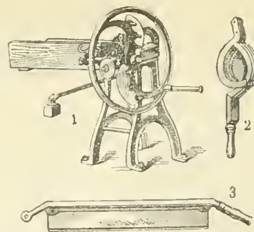

Hache-paille : 1. A bras ; 2 et 3. A main.

HACHER (*h* asp.) v. a. Couper en petits morceaux avec une hache ou un autre instrument tranchant : HACHER *de la viande, des herbes*. ‖ Par ext. Couper grossièrement, maladroitement : HACHER *une volaille*. ‖ Par exagér. Faire des entailles, des blessures à : HACHER *la poitrine de son adversaire à coups de poignard*. ‖ Tailler en pièces : *Cavalerie qui* HACHE *un bataillon*. ‖ Broyer, déchiqueter : *Blés, Feuilles, que la grêle* A HACHÉS.

— B.-arts. Couvrir de traits croisés, qui marquent les ombres et les demi-teintes : HACHER *un dessin*.

— Constr. *Hacher une muraille, des pierres*, En taillander légèrement le parement, afin de faciliter la prise de l'enduit que l'on applique sur la surface.

— Techn. Tailler une pièce de métal de manière qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer une autre matière. ‖ Tondre les draps et les étoffes. ‖ En T. de graveur, Faire au burin des traits se croisant les uns les autres. ‖ Détruire à la hachette les enduits anciens, afin de les remplacer par des enduits neufs, sur un mur : HACHER *le plâtre*. ‖ *Hacher la roue*, Y faire de très légères incisions, pour polir le diamant. ‖ *Hacher le bois*, Dégrossir une planche au ciseau.

— Loc. PROV. : **Hacher menu comme chair à pâté**, Couper en tout petits morceaux.

— Loc. div. Fig. et fam. : *Hacher de la paille*, Parler mal une langue étrangère. — Parler allemand. ‖ *Se faire hacher*, Se faire tuer jusqu'au dernier, en se défendant. ‖ Fig. Persister au risque de sa vie et en subissant toutes les avanies, tous les inconvénients possibles.

Haché, ée part. pass. Criblé de trous ou de déchirures : *Meuble* HACHÉ *par les vers. Voile* HACHÉE *par la tempête*.
— Fig. *Style haché*, Style dans lequel toutes les phrases sont courtes et souvent sans liaison entre elles.

Se hacher, v. pr. Etre, devenir haché. ‖ Hacher à soi. ‖ Hacher mutuellement.

HACHEREAU (*h* asp., et *ro*) n. m. Techn. Petite hache en forme de marteau, munie d'un tranchant d'un côté, et avec laquelle les ouvriers charpentiers façonnent l'ouvrage dégrossi avec la hache. ‖ Petite cognée de bûcheron.
— Archéol. Hachette de veneur servant à disjoindre les articulations des cerfs, etc., lorsqu'elles résistaient au couteau à défaire. (Les trousses des veneurs du XVIe s. possédaient des hachereaux d'acier, gravés et dorés.)

HACHERON (*h* asp.) n. m. Techn. Syn. de HACHEREAU.

HACHETTE (*h* asp., et *chèt'* — rad. *hache*) n. f. Petite hache. ‖ Marteau tranchant d'un côté. Syn. de HACHEREAU, et de HACHERON.

Hachettes : Techn. 1. A cales ; 2. De boiseur ; 3. De fumiste ; 4. De forestier ; 5. De tourneur ; 6. Forme cognée ; 7. De campement ; 8. A nettoyer les briques ; 9. De paveur en bois.

HACHETTE (*h* asp., et *chèt'*) n. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre ablette (*alburnus dolabratus*), ne dépassant pas 15 centimètres, allongé, à tête petite, gris bleuâtre métallique, avec le ventre argenté. (La hachette est rare en France; on la trouve dans la Moselle et ses affluents, dans la Meuse. Les pêcheurs la considèrent comme un métis de l'ablette commune [*alburnus lucidus*] et de la vandoise [*squalius leuciscus*], ou de l'ablette et du chevesne [*squalius cephalus*], ou de l'ablette et du rotengle [*scardinius erythrophthalmus*].)

Hachette.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du groupe des bombyx, l'*aglia tau*.

HACHETTE (Jeanne LAISNÉ, surnommée **Jeanne**), héroïne française, née vers 1454, morte à une date inconnue. On sait par les lettres de Louis XI qu'elle était fille d'un simple artisan de Beauvais, Matthieu Laisné.

En 1472, Charles le Téméraire, révolté contre Louis XI, envahit la Picardie et se jeta sur Beauvais à la tête d'une forte armée (27 juin). La ville était sans garnison, défendue par des fortifications en mauvais état; ses faubourgs tombèrent sans obstacle aux mains des Bourguignons. Mais les habitants, qui soutinrent pendant onze heures l'assaut de l'ennemi, et l'arrivée des sires de La Roche-Tenon et de Fontenailles avec des renforts, déterminèrent Charles le Téméraire à lever le siège, après une nouvelle tentative infructueuse. C'est à ce premier assaut que Jeanne se distingua en renversant d'un coup de hachette (d'où, dit-on, son surnom) un Bourguignon qui plantait son étendard sur les remparts. L'étendard fut porté en triomphe aux Jacobins.

En l'honneur de la défense de Beauvais, Louis XI ordonna qu'il serait fait annuellement dans la ville une procession solennelle le jour de la fête de sainte Angadrême, et que les femmes prendraient le pas sur les hommes (ordonnance royale de juin 1473). Il récompensa Jeanne en la mariant avec un nommé Colin Pilon et en les exemptant, leur vie durant, de toutes tailles et des charges de guet et de garde. (Senlis, 22 fév. 1474.)

Le sculpteur Debay a fait de Jeanne Hachette, une statue en bronze, inaugurée en 1851 à Beauvais. La bravoure de l'héroïne a servi de thème à plusieurs œuvres littéraires et dramatiques.

Statue de Jeanne Hachette.

HACHETTE (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, membre de l'Académie des sciences (1831), né à Mézières en 1769, mort à Paris en 1834. Il fut employé par Guyton de Morveau pour ses expériences aérostatiques à Meudon (1792) et à la bataille de Fleurus. Dès l'ouverture de l'Ecole polytechnique (1794), il devint adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Nommé professeur à la faculté des sciences en 1810, il conserva cette place toute sa vie, mais l'indépendance de ses opinions lui fit perdre, en 1816, sa chaire à l'Ecole polytechnique, et Louis XVIII refusa, en 1823, de sanctionner son élection à l'Institut, injustice que répara Louis-Philippe. On a de lui : *Traité élémentaire des machines* (1828); *Application de l'algèbre à la géométrie*, avec Monge (1813); *Eléments de géométrie à trois dimensions* (1817); *Traité de géométrie descriptive* (1828), etc.

HACHETTE (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Rethel (Ardennes) en 1800, mort au château du Plessis-Piquet (Seine) en 1864. Elève de l'Ecole normale qui fut licenciée en 1822, il étudia le droit, acheta en 1826 la librairie Brédif, groupa autour de lui des universitaires, publia d'abord des livres classiques qui eurent un grand succès et fonda la *Revue de l'instruction publique*, le *Manuel général de l'instruction publique*, etc. A partir de 1850, Hachette, dont la maison avait atteint un haut degré de prospérité, joignit à ses livres classiques une série de dictionnaires, des collections diverses, comme la *Bibliothèque des merveilles*, la *Bibliothèque des chemins de fer*, les *Grands Ecrivains de la France*, le *Tour du monde*, etc., des collections de livres littéraires, d'ouvrages pour l'enfance et la jeunesse. Il joignait à une remarquable intelligence une haute probité.

Hachette.

HACHETTÉE (*ha-chè-té* [*h* asp.] — de *Hachette*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des balanophorées.
— ENCYCL. Les *hachettées* (hachettea), originaires de la Nouvelle-Calédonie, sont des plantes sans chlorophylle, dont le rhizome s'établit en parasite sur les racines des arbres voisins. Leurs tiges aériennes, hautes de 20 à 30 centimètres, épaisses, sont couvertes de bractées d'un rouge vif, dont chacune abrite une inflorescence

HACHEUR (*h* asp. — rad. *hacher*) n. m. Ouvrier qui prépare les laines pour être employées aux tapisseries.

HACHE-VIANDE (*h* asp.) n. m. Appareil composé de deux noix concentriques, l'une creuse, l'autre pleine. (La première est fixe, la seconde reçoit un mouvement de rotation au moyen d'une manivelle. La viande, introduite entre les deux noix, est divisée en menus fragments, et sort en cet état par une gouttière latérale.) ‖ Pl. *Des* HACHE-VIANDE.

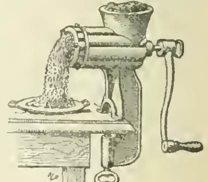
Hache-viande.

HACHICH (*h* asp.) n. m. Linguist. V. HACHISCH.

HACHICHIN (*h* asp.) n. m. Linguist. V. HACHISCHIN.

HACHIS (*h* asp., et *chi*) n. m. Viande ou poisson haché en très menus morceaux servant à farcir les gros légumes, certains poissons ou volailles, à faire des croquettes, etc. : HACHIS *de volaille*.
— Fig. et fam. Critique acerbe, violente.

HACHISCH (*h* asp., et *chich'* — mot arabe, signif. *herbe, foin*) n. m. Chanvre. ‖ Composition qui se tire des sommités du chanvre indien (*cannabis Indica*) et jouit de propriétés enivrantes, excitantes et narcotiques. ‖ On écrit aussi HASCHISCH, et HACHICH.
— ENCYCL. Le *hachisch*, très anciennement connu dans tout l'Orient, a été importé en France par Sonnerat. On raconte que, du temps des croisades, le Vieux de la

Montagne, Hassan Ibn-Sabbah, grisait ses sectateurs avec du hachisch. Actuellement encore, les populations musulmanes, spécialement celles de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte et même de l'Algérie, le fument et le mâchent. Les Arabes en font un extrait gras et préparent avec lui diverses compositions (dont la plus connue est le *dawamesk*, qui renferment, en outre de l'extrait gras, du sucre, des aromates (pistache, cannelle, poivre ou muscade), du musc, de la cantharide, de la noix vomique, etc. Ce dawamesk (drogue musquée), célèbre dans tout l'Orient, jouit de propriétés stimulantes et inébriantes; il provoque une torpeur et des sensations agréables et voluptueuses, parfois le sommeil et des hallucinations, plus rarement le délire furieux. Son usage habituel conduit du reste à l'imbécillité et à la folie.

Les propriétés du hachisch sont dues à la *cannabine*. On l'emploie contre l'asthme, l'hystérie, la chorée, le hoquet, les sueurs des phtisiques, le delirium tremens, l'hydropisie, le tétanos, la rage, etc., sous forme d'extrait gras (2 à 4 gr.), de teinture à 1/10ᵉ (10 à 15 gouttes), de cannabine ou hachischine (5 à 10 centigr.).

L'extrait de chanvre cultivé (*cannabis sativa*) a d'ailleurs sur l'organisme une action comparable à celle du hachisch.

HACHISCHIN (*h* asp., et *chi-chin*) n. m. Nom donné à des fanatiques soumis au Vieux de la Montagne, et dont le dévouement aveugle était obtenu en partie par l'administration d'un breuvage dont le hachisch faisait la base. (V. ASSASSINS.) ‖ On écrit aussi HASCHISCHIN, et HACHICHIN.

— Homme qui se livre à la consommation du hachich.

HACHISCHINE (*h* asp., et *chi-chin'*) n. f. Substance résinoïde brune, qui se trouve dans le hachisch et qui constitue le principe actif. ‖ On écrit aussi HASCHISCHINE, et HACHICHINE.

HACHIYA, tribu éthiopienne du pays des Somalis.

— ENCYCL. Les *Hachiya*, pasteurs et nomades, ont les cheveux noirs et frisés, le nez un peu large, les lèvres un peu épaisses et les membres grêles, tandis que leur torse est remarquablement développé. Les Hachiya étant musulmans, la polygamie est admise chez eux; néanmoins, en règle générale, chaque individu ne possède qu'une femme, qu'il charge de presque tous les travaux.

Hachoir : 1. De charcutier; 2 et 3. De boucher.

HACHOIR (*h* asp. — rad. *hacher*) n. m. Art culin. Large couteau de formes très diverses, servant à hacher les viandes, herbages, légumes : *Il y a des* HACHOIRS *à plusieurs lames.* ‖ Petite table ou planche, généralement de hêtre, sur laquelle on hache les viandes.

— Écon. dom. Syn. de HACHE-PAILLE et de HACHE-ÉCORCE.

— Techn. Grand couteau du chandelier. Lieu où le chandelier hache la graisse avant de la fondre.

HACHOT (*h* asp., et *cho*) n. m. Petite hache, dans les Landes.

HACHOTTE (*h* asp.) n. f. Outil avec lequel le tonnelier taille les douves; le couvreur, les lattes et les ardoises.

Hachotte : 1. De tonnelier; 2. De couvreur.

HACHURE (*h* asp. — rad. *hacher*) n. f. B.-arts. Traits qui, dans le dessin et la gravure, marquent les demi-teintes et les ombres. ‖ *Hachures linéaires*, Hachures faites à l'aide de la règle. ‖ *Hachures à main levée*, Hachures faites librement, sans règle.

— Blas. Traits ou points qui, dans les écus gravés, désignent les couleurs. V. BLASON, COULEUR.

— Techn. Traits croisés, dont on couvre la surface des métaux avant de les dorer ou de les argenter. ‖ Traits que l'on fait sur la roue du lapidaire. ‖ Manière de frapper avec les doigts, dans le massage.

— Topogr. Traits conventionnels employés en topographie pour figurer les accidents et la nature des terrains.

— ENCYCL. B.-arts et topogr. Dans la topographie, les *hachures* ont pour objet de figurer la forme du terrain et de donner sur les pentes des notions approximatives. L'espacement de ces hachures est en raison inverse de la rapidité des pentes et égal au quart de la distance prise entre deux courbes consécutives (*loi du quart*). Mais les règles rigoureuses adoptées, par exemple, pour les hachures des cartes à petite échelle, ne sont pas toujours mathématiquement appliquées. Les hachures de la carte d'état-major au 1/80.000ᵉ ne répondent pas exactement aux courbes de niveau, et donnent surtout l'aspect dessiné du terrain. Les hachures représentant, sur les cartes d'études, les chaînes de montagnes, sont aussi de pure fantaisie.

Hachures : 1. Linéaires; 2. A main levée; 3. En topographie.

Dans le dessin architectural et de machines, les hachures indiquent les pièces coupées. Quand deux pièces différentes viennent s'appuyer l'une sur l'autre, ou sont figurées assemblées entre elles, les hachures doivent avoir des directions contraires.

HACHY, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. et judic. d'Arlon, près de la Semoy; 1.883 hab.

HACK (*h* asp. — mot angl.) n. m. Turf. Cheval de service, généralement un poney, dont les propriétaires d'écuries de chevaux de courses et les entraîneurs se servent pour surveiller le travail de leurs chevaux à l'entraînement.

HACKAERT (Jean), également connu sous le nom de **Hackert** et **Hakkert**, paysagiste hollandais, né et mort à Amsterdam (1629-1699). Après de longs voyages en Allemagne, en Suisse et en Italie, il revint dans son pays avec de belles études, d'après lesquelles il composa, ensuite, des paysages excellents. Il faisait peindre les figures de ses tableaux par Lingelbach, et, plus souvent encore, par Adrien Van de Velde. Le musée d'Amsterdam possède de lui : l'*Allée des frênes*, et *Paysage montagneux*; celui de Berlin, un *Soleil couchant*; celui de Munich, des *Chasseurs avec une meute dans un parc*.

HACKENSACK, ville des Etats-Unis (New-Jersey), ch.-l. du comté de Bergen, port sur le fleuve côtier *Hackensack*; 6.004 hab.

HACKERT (Jacob-Philippe), paysagiste allemand, né à Prenzlau (Prusse) en 1737, mort à Florence en 1807. Il alla à Rome, où il fut chargé par l'impératrice de Russie, Catherine, de peindre le combat naval de Tchesmé, du 5 juillet 1770. Ce sujet lui inspira six tableaux, ses chefs-d'œuvre. En 1782, il se rendit à Naples, où le roi Ferdinand se l'attacha, et se retira à Florence, lorsque la révolution chassa le roi Ferdinand du royaume (1799). Il excellait dans la perspective. Son pinceau avait de la vigueur, et son coloris était généralement harmonieux. Nous citerons de lui : *Vue de Saint-Pierre*, *Vue du monastère de Vallombreuse*; de nombreuses toiles au musée de Berlin. Il a gravé beaucoup de planches d'après des paysages de France, de Suède. Il a laissé une *Instruction pour la peinture de paysage* (1803).

HACKERY (*h* asp.) n. m. Sorte de charrette traînée par des bœufs, en usage dans l'Inde, surtout au Bengale.

HACKLÆNDER (Frédéric-Guillaume), romancier allemand, né à Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle en 1816, mort à Léoni (Bavière) en 1877. Il eut une jeunesse besogneuse, entra dans le commerce, fut quelque temps soldat, puis, après un nouveau stage dans le commerce, s'en alla à Stuttgart pour essayer de la littérature. Ses *Tableaux de la vie militaire en temps de paix* (1840) reçurent du public l'accueil le plus flatteur. Le baron de Taubenheim emmena l'auteur en Orient, et lui fit ensuite obtenir la place de secrétaire du prince royal. Hacklænder accompagna l'héritier du trône dans une série de voyages. Pensionné par le roi, il suivit les opérations de l'armée autrichienne contre le Piémont (1849), puis accompagna le prince royal de Prusse dans sa campagne contre les insurgés du grand-duché de Bade; enfin, en 1859, l'empereur François-Joseph l'attacha, en qualité d'historiographe, au quartier général de son armée. Il fut longtemps inspecteur des bâtiments et jardins royaux à Stuttgart. Parmi ses œuvres, citons encore : *Tableaux de la vie militaire en temps de guerre* (1849-1860); de nombreux romans et quelques comédies, dont la plus connue est l'*Agent secret*.

Hacklænder.

HACKLUYT (Richard). Biogr. V. HAKLUYT.

HACKNEY, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), actuellement englobée dans l'agglomération londonienne; 198.606 hab. V. LONDRES.

HACQUEBUTE n. f. Archéol. V. HAQUEBUTE.

HACQUEBUTIER n. m. Archéol. V. HAQUEBUTIER.

HACQUÉTIE (*a-ké-sî*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes glabres, à feuilles palmatilobées, à fleurs portées sur un axe simple. (Les quelques espèces connues habitent les lieux montueux de l'Europe centrale. On cultive dans les jardins l'*hacquétie épipactis*.)

HACUB (*h* asp., et *kub'* — mot ar.) n. m. Bot. Nom vulgaire de la gundélie.

HADAMAR, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur les pentes du Westerwald; 2.213 hab. Forges. Ancien château des princes de Nassau.

HADDAM, ville des Etats-Unis (Connecticut [comté de Middlesex]), sur le Connecticut; 3.000 hab. Construction de navires; pêcheries; aux environs, carrières de pierres.

HADDAMITE n. f. Minér. Variété de microlite.

HADDINGTON, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur la rive gauche de la Tyne; 6.000 hab. Distilleries, brasseries, fabriques de draps et de lainages. Eglise en partie ruinée, remontant au règne d'Edouard Iᵉʳ; muséum, école des beaux-arts. — Le *comté de Haddington*, ou East-Lothian, est situé au S. du golfe de Forth. Superficie : 725 kilom. carr.; population : 40.000 hab.

HADELA (*h* asp.) interj. Manèg. Cri par lequel on avertit le cheval de se ranger à droite ou à gauche.

HADENDOA, tribu bedjâ de la haute Nubie, répartie dans le Taka et le Souakin. Elle compte environ un million d'individus, pasteurs et nomades. Bien que musulmans, les Hadendoa n'obligent pas leurs femmes à se voiler la figure.

HADÈNE ou **HADENA** (*dé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la tribu des *hadénidés*, comprenant des noctuelles dont on connaît une soixantaine d'espèces européennes. (Les hadènes vivent aux dépens des plantes fourragères et potagères; les chenilles sont, en général, ornées de vives couleurs; l'*hadène du chou* se rencontre fréquemment aux environs de Paris.)

Hadène (gr. nat.).

HADÉNIDÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre *hadène*. — *Un* HADÉNIDÉ.

HADERSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Slesvig-Holstein]), au fond d'un golfe sinueux, aboutissant au Petit-Belt; 8.397 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de machines, raffineries. Le château a parfois servi de résidence aux ducs de Slesvig.

HADÈS (*dèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant une seule espèce du Venezuela. L'*hades noctula* est un petit papillon brun en dessus, strié de gris en dessous, avec une marque rouge près du corps.

HADÈS (*dèss*). Myth. gr. Dieu des Enfers, une des grandes divinités helléniques. ‖ Séjour des morts; les Enfers.

— ENCYCL. Mythol. gr. *Hadès* est l'un des fils de Kronos. Il a reçu en héritage le monde souterrain. Il est le Zeus d'en bas, le *Zeus Chthonios*. Il n'est guère sorti qu'une fois de son domaine pour enlever Coré-Perséphone, devenue sa femme et la reine des Enfers. A l'origine, on se le figurait aussi comme un dieu bienfaisant, un dieu des semences et de la richesse agricole : d'où son surnom de *Ploutôn* « le Riche », et cette corne d'abondance qu'on lui attribuait parfois. Mais, de plus en plus, dans les croyances populaires, il devint simplement le dieu des morts. On le représentait ordinairement comme un homme dans la force de l'âge, barbu, comme un Zeus plus sombre et farouche. Souvent, aussi, on le voit assis sur un trône, vêtu de l'himation, tenant une patère et un sceptre, avec Cerbère ou un serpent à ses pieds. Son attribut principal était la *kunéé*, une coiffure qui le rendait invisible. On l'identifia plus tard avec le Sérapis d'Alexandrie et le Pluton des Romains.

Hadès (villa Borghèse à Rome).

HADI-BILLAH (Mousa el-), le quatrième calife de la dynastie abbasside, fils aîné du calife el-Mahdi-Billah, né vers 761 de notre ère, mort en 786.

HADIKFALVA, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine [distr. de Seret]), sur la Suczawa, affluent du Seret; 3.100 hab.

HADING (Jeanne-Alfrédine TRÉFOURET, dite **Jane**), actrice française, née à Marseille en 1859. Fille d'un acteur, elle entra très jeune au théâtre, joua en province l'opérette et la comédie, entra, en 1876, au Palais-Royal, puis passa à la Renaissance, au Gymnase, où elle créa, entre autres rôles, celui de Sapho, dans la pièce de ce nom de Daudet, celui de Claire, dans le *Maître de forges* (1883), et divorça en 1887 d'avec Koning, qu'elle avait épousé en 1884. Depuis, elle joua avec succès à l'étranger, au Vaudeville, entra, en 1892, comme pensionnaire, à la Comédie-Française qu'elle quitta en 1894, revint alors au Gymnase, et fit de grandes tournées à l'étranger.

HADIT (*dit'* — mot arabe, signif. *récit*) n. m. Série des traditions relatives à la conduite de Mahomet.

— ENCYCL. Les *hadits* constituent la seconde source de la législation coranique après le Coran, qu'ils complètent. D'abord simplement oral et conservé dans le souvenir des disciples du Prophète, cet ensemble de traditions sur la conduite et les paroles de ce dernier constitua ce que les jurisconsultes appellent la *Sonna*. On les consigna ensuite par écrit. Au IIIᵉ siècle de l'hégire, deux savants jurisconsultes, Moslim et Bokhari, eurent l'idée de ranger les hadits d'après les sources d'où ils proviennent. Les travaux de Bokhari jouissent d'une autorité particulière, dans les pays musulmans de l'Afrique du Nord.

HADITE ou **HADITES** (*têss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des agélépidés, comprenant des formes cavernicoles, aux yeux réduits. (Les hadites sont des tégénaires propres aux cavernes de l'Europe orientale : tels sont les *hadites myops* du mont Ossa, et *tegenarioides* de l'île de Lesina.)

HADJ n. m. Pèlerinage que tout musulman est tenu de faire à La Mecque et à Médine, au moins une fois dans sa vie, s'il en a les moyens.

HADJ-AHMED, dey d'Alger (1695-1698). C'était un vieux janissaire féroce et presque fou, que le caprice des soldats mit à la tête du gouvernement. Il n'eut d'autres préoccupations que de développer la course pour satisfaire aux exigences de la milice.

HADJ-ALI, dey d'Alger (1808-1815), célèbre par sa cruauté. Il fit mettre à mort un grand nombre de juifs et chassa le consul de France, en 1810. Napoléon Iᵉʳ, trop occupé en Europe, ne put tirer vengeance de cet outrage. Hadj-Ali fut en guerre avec le Portugal, la Régence de Tunis, les Etats-Unis. Il périt assassiné dans son bain.

HADJ-CHABAN, sultan d'Egypte (1381-1382). Il monta sur le trône à six ans et en fut chassé, dix-huit mois après, par le Mameloук Barkouk. Avec lui s'éteignait la première dynastie des Mamelouks, dite des Baharites ou Turcomans, qui avait occupé le pouvoir pendant 136 ans.

HADJ-CHABAN, dey d'Alger (1689-1695). Il entretint de bonnes relations avec la France et triompha des Tunisiens et des Marocains. Il fut étranglé par les janissaires.

HADJ-HUSSEIN, surnommé **Mezzomorto**, devenu dey d'Alger en 1683, après avoir massacré Baba-Hassan. Il résista vigoureusement à Duquesne, dont les galiotes bombardèrent la ville sans succès et fit massacrer un grand nombre d'esclaves chrétiens, dont le P. Le Vacher, consul de France. En 1684, Tourville reparut sur les côtes d'Afrique et décida Hadj-Hussein à signer avec Louis XIV un traité de paix et d'amitié. Sa violation amena la grande expédition de 1688. Le maréchal d'Estrées bombarda Alger, pendant seize jours. Les janissaires se révoltèrent alors contre Hadj-Husseïn, qui s'enfuit à Tunis, puis à Constantinople.

HADJI adj. arabe, dérivé du mot *hadj*, n. m. Musulman qui a fait le pèlerinage de La Mecque et de Médine. Cet adjectif se place avant le nom propre comme un titre bien honorifique dont la variante est *el-hadj*; on dit également *Hadji-Omar* ou *el-Hadj Omar*.)

HADJI-AHMED, le dernier bey de Constantine (1827-1837), mort à Alger en 1851. Hostile au dey d'Alger, il lui prêta cependant son appui en 1830 et offrit un asile aux

grandes familles fuyant la domination française. Dur et cruel à l'égard des tribus arabes des Hauts-Plateaux et de ses sujets turcs, il montra une farouche énergie dans sa défense contre les Français. Après un essai de résistance commune avec Abd-el-Kader, le bey Hadji-Ahmed se soumit à la France et alla se fixer à Alger, où il mourut.

HADJIB (adj. arabe) n. m. Primitiv. Se disait d'un domestique chargé de lever ou de baisser une portière. ‖ Par la suite, Titre d'un grand officier de la cour des califes, qui, en Espagne, recevait en même temps la charge de vizir. (On disait aussi ÉGIP.)

HADJ-IBN-EN-NACER, sultan d'Egypte de la première dynastie des Mameluks. Détesté de ses sujets pour ses cruautés, il fut massacré (1347), après quinze mois de règne.

HADJI-KEUÏ, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie, [prov. de Sivas]); 13.800 hab. *Kara-Keui,* son faubourg, compte 1.040 hab.

HADJI-KHALFA (Mustafa Ibn-abd-Allah), surnommé **Kiatib-Tchélébi,** érudit turc, né à Constantinople dans la seconde moitié du XVIᵉ siècle, mort dans cette ville en 1068 de l'hégire (1658 de J.-C.). Il entra dans les services de la chancellerie impériale, suivit les expéditions d'Arménie (1626) et de Mésopotamie (1629) et fut nommé assesseur à la chambre des comptes. Ses ouvrages embrassent la presque totalité des sciences musulmanes; le plus important est le *Asam el Koutoub wé'l founoun,* ou « dictionnaire bibliographique », contenant l'analyse ou les titres de plus de 25.000 traités, qui a été publié par Fluegel avec une traduction latine (1835-1854).

HADJIN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Adana]), au-dessus du Saros, branche orientale du Séihoun; 10.000 hab. environ. Mines de fer; fabrique d'armes et d'ustensiles de fer. Couvent fortifié.

HADJIPOUR, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bengale [Béhar]), située en face de Patna, sur la rive gauche du Gange, au confluent du Gandak; 22.300 hab. Port principal du bas Gandak. Mosquée et citadelle.

HADJ-MOHAMMED, dey d'Alger (1671-1681), sous lequel fut signé un traité avec l'Angleterre. Malgré les efforts du P. Le Vacher, consul de France dans la Régence, la guerre fut déclarée à Louis XIV par le Divan d'Alger, en 1681. Hadj-Mohammed, déjà très vieux, s'enfuit à Tripoli et fut remplacé par son gendre Baba-Hassan.

HADJ-MOUSTAFA, dey d'Alger (1700-1705). Il vainquit les Tunisiens près de Sétif, mais ne put cependant conquérir la Tunisie et périt dans une émeute.

HADJOUTES, tribu de la Mitidja occidentale, vivant entre la Chiffa, l'Atlas et le Sahel. Jadis redoutés des colons, les Hadjoutes, moins nombreux, se livrent encore volontiers au pillage. Sur leur territoire s'élève le monument connu sous le nom de « Tombeau de la Chrétienne ».

HADLEIGH, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur le Bret, affl. du Stour; 3.224 hab. Filatures. Belle église gothique. Ville très ancienne.

HADLEY (John), mathématicien anglais, né dans le comté d'Hertford en 1682, mort à East-Barnet en 1744. Il entra, en 1717, à la Société royale de Londres et en devint le vice-président; il perfectionna le télescope de Grégory (1720), et, en 1731, inventa le *quadrant* ou *sextant,* destiné à faire le point en mer. On croit qu'il en avait emprunté l'idée à Newton. Les Américains, cependant, revendiquent l'invention pour Godfrey.

HADLOW, paroisse d'Angleterre (comté de Kent), près du Medway; 2.755 hab.

HADOL, comm. des Vosges, arrond. et à 9 kilom. d'Epinal, au-dessus d'un affluent gauche de la Moselle; 2.238 hab. Féculeries, vinaigrerie, dextrine. Eglise romane.

HADOT ou **HADOCK** n. m. Pêch. Syn. de AIGLEFIN.

HADRAMAOUT, région méridionale de l'Arabie, s'étendant de l'Yémen à l'O., au pays d'Oman à l'E., le long de la côte du golfe d'Aden et de la mer d'Oman, sur une longueur de 1.200 à 1.500 kilom. Au N., elle est bornée par le désert. La zone méridionale, de la côte à une crête qui lui est parallèle et dont les plus hauts sommets atteindraient 2.100 mètres d'altitude, est composée de petites chaînes et de ravins bien cultivés et bien peuplés; elle rappelle le Yémen. A partir de la crête, un plateau s'incline vers le nord et se termine brusquement par une falaise granitique, haute de 300 mètres, et dont le pied disparaît dans le sable du désert. Ce plateau, rocheux et nu, est coupé par une grande vallée demi-circulaire, l'ouâdi Doân, revêtue d'une belle végétation, occupée par des cultures, et où sont groupés tous les lieux habités de l'intérieur Chibâm, Térim). Du plateau à la côte, on communique par sept vallées principales, dont la plus importante est celle de l'ouâdi Hadjar, qui, pas plus que l'ouâdi Doân, n'arrive jusqu'à la mer. Sur la côte, les points principaux sont Makallah et Kechm. Les habitants obéissent à des cheiks indépendants; l'autorité du sultan de Chibâm n'est guère que nominale.

HADRIANIE (*ni*) ou **HADRIANIA** n. f. Sous-genre d'ocinèbres, comprenant une espèce propre à la Méditerranée (*hadriania craticulata*), à coquille en fuseau, aiguë, à tours anguleux, avec côtes longitudinales.

HADROCÈRE (*sèr*) ou **HADROCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés, comprenant des formes propres aux régions tropicales du Brésil. (Les hadrocères sont de taille moyenne, épais et glabres, roux ou bruns. On en connaît une dizaine d'espèces.)

HADROMÈRE ou **HADROMERUS** (*mé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les hadromères sont des charançons de taille moyenne, noirs ou roux, couverts d'écailles vertes, cuivreuses ou dorées; tel est l'*hadromerus gemmifer* du Venezuela.)

HADROSAURE (*sôr*) n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *hadrosauridés.*

HADROSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Famille de sauriens fossiles, caractérisés par les dents disposées en plusieurs rangées et constituant une surface de mastication cannelée. (Les hadrosauridés étaient de grands reptiles d'environ 10 mètres de long; on les a trouvés dans le crétacé de l'Amérique du Nord.) — *Un* HADROSAURIDÉ.

HADROTARSE n. m. Genre d'araignées, type de la famille des *hadrotarsidés,* remarquable par les pattes courtes, par les pattes-mâchoires des mâles à bulbe renflé terminé par deux longs stylets fins. (L'espèce type est l'*hadrotarsus babirussa,* du sud de la Nouvelle-Guinée.)

HADROTARSIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides-aranéides écribellates, comprenant les deux genres *hadrotarse* et *gmogala.* (Les hadrotarsidés sont de petites araignées de la région australienne et papoue.) — *Un* HADROTARSIDÉ.

HADROTOME n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des dermestidés, comprenant une douzaine d'espèces d'Europe. (Les hadrotomes sont voisins des mégatomes; ils sont de petite taille, noirs ou bruns; leur nom scientifique est *globicornis.* L'espèce commune en France, dans le vieux tan des arbres pourris, est l'hadrotome à pieds bruns [*globicornis nigripes*].)

HADRURE ou **HADRURUS** (*russ*) n. m. Genre de scorpions, tribu des véjovinés, comprenant des formes américaines de taille médiocre. (L'espèce type de ce genre est un scorpion brun rougeâtre, long de 2 ou 3 centimètres [*hadrurus hirsutus*], propre à la basse Californie.)

HADRUS (*druss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des opatrinés, comprenant des formes propres aux îles de la Méditerranée et à Madère. (Les *hadrus* sont ovales, noirs, très rugueux et se plaisent dans les terrains secs. On peut prendre comme type du genre l'*hadrus Europæus,* de Corse.)

HADULF ou **HADULPHE** (saint), évêque de Cambrai, mort à Arras en 728. Fils de saint Ranulphe, martyrisé près d'Arras, il embrassa, jeune, la vie monastique, devint abbé de Saint-Waast en 699, puis occupa le siège épiscopal de Cambrai et d'Arras. — Fête le 19 mai.

HADUR, nom du prétendu dieu de la guerre, chez les Hongrois. Le mot, qui signifie « Seigneur des armées », est d'invention récente. Ce sont les poètes épiques du commencement du XIXᵉ s. qui l'ont forgé. Hadur est le génie tutélaire du peuple magyar, auquel les poètes ont opposé *Armany* (du persan *Ahriman*), comme divinité malfaisante.

HAEBERLIN (François-Dominique), historien allemand, né à Grimmelfingen, près d'Ulm, en 1720, mort à Helmstedt en 1787. Il a écrit de nombreux ouvrages, d'une érudition profonde et sûre. Citons: *Abrégé d'histoire universelle* (1773); *Histoire de l'empire germanique,* depuis la guerre de Smalkalde jusqu'en 1600 (1786). — Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC, né et mort à Helmstedt (1756-1808), devint membre de l'assemblée des états et de la commission législative du royaume de Westphalie. Il a écrit de nombreux ouvrages juridiques et historiques, notamment: *Manuel du droit public allemand* (1797); *Archives de l'empire germanique* (1808).

HAEBERLIN (Charles), peintre allemand, né à Oberesslingen (Wurtemberg) en 1832, fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Stuttgart de 1869 à 1885. Parmi ses œuvres on cite surtout: *la Mort de Sickingen* (1854) et *la Prise d'un couvent pendant la guerre des paysans* (1856); *la Mort du duc Charles-Alexandre de Wurtemberg,* et *la Suppression du couvent d'Alpirsbach* (Stuttgart). De son atelier de Stuttgart sont sortis: *la Bande de voleurs devant la justice, le Siège de Stralsund, Combat de Belgrad* (Stuttgart).

HAECHT, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain, sur la Dyle; 2.502 hab.

HAECKEL (Ernest-Henri), biologiste allemand, né à Potsdam en 1834. Privat-docent (1861), professeur titulaire (1865), il enseigna avec éclat la zoologie à l'université d'Iéna. En 1866, il alla visiter Darwin en Angleterre, et devint dès lors son disciple. De 1866 à 1873, il voyagea sur les côtes de la mer du Nord et de la mer Rouge, et y poursuivit ses recherches sur les animaux inférieurs. En 1881-1882, il parcourut les mers tropicales et Ceylan. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages: *les Radiolaires* (1862); *Contribution à l'histoire naturelle des méduses hydroïdes* (1865); *Morphologie générale des organismes* (1865), traduit en français par le Dr Letourneau, sous le titre de: *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles* (1874); *Etudes sur les monères et autres protistes* (1870), traduit par Jules Soury sous le titre de: *le Règne des protistes* (1879); *Anthropogénie* ou *Histoire de l'évolution humaine,* traduit par le Dr Letourneau (1877); *Etudes sur la théorie de la gastræa* (1877); *Essai de psychologie cellulaire,* traduit par Jules Soury (1879); *les Preuves du transformisme,* traduit par le même (1879).

Hæckel.

Haeckel a été le plus audacieux des apôtres du transformisme; ses premières études sur les radiolaires l'avaient préparé à l'idée qu'il peut exister des organismes vivants d'une complication presque nulle. Darwin expliquait comment les êtres actuels peuvent être provenus par évolution progressive d'organismes de plus en plus simples; mais il laissait intacte la question de la nature même de l'être vivant primitif; cet être était-il assez simple pour que l'on pût concevoir sa génération spontanée? Voilà la question que Haeckel voulut résoudre; il s'attacha à trouver, dans les mers, des êtres plus simples que tous les autres; il en découvrit plusieurs, qu'il appela des *monères,* n'ayant, croyait-il, ni membrane ni noyau; c'est de la substance vivante amorphe, sans organisation, pour ainsi dire. Haeckel a réuni les êtres inférieurs sous le nom de *protistes,* sans tenir compte de leur nature animale ou végétale. Il a fait aussi, et c'est peut-être là son œuvre capitale, des recherches approfondies sur la morphologie et l'embryologie des êtres supérieurs (*Generelle Morphologie,* 1868).

HÆHNEL ou **HAHNEL** (Ernest-Jules), sculpteur allemand, né et mort à Dresde (Saxe) [1811-1891]. Membre et professeur de l'Académie des beaux-arts de Dresde. Parmi ses œuvres, nous citerons des sculptures sur les façades de l'orangerie, du musée et du théâtre de Dresde; la statue de *Beethoven,* érigée à Bonn en 1845; celle de *Charles IV,* à l'université de Prague; les statues du compositeur *Weber,* du peintre *Cornelius,* du poète *Kœrner* (1869), de *Leibniz* à Leipzig (1883). Parmi ses statues décoratives, le *Raphaël* de la façade du musée de Dresde est réputé son chef-d'œuvre. Il a aussi exécuté les groupes de *la Poésie classique* et de *la Poésie romantique,* à l'opéra de Vienne. Citons encore: *Eve serrant Abel contre sa poitrine,* les statues des *Quatre évangélistes,* à Dresde; le *Monument funéraire du roi de Saxe Frédéric-Auguste* (1866), à Dresde; la colossale *Statue équestre du maréchal Schwarzenberg* pour Vienne; la *Statue équestre du duc Frédéric-Guillaume de Brunswick.*

HAELEN, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arr admin. et judic. de Hasselt, près de la Demer; 1.940 hab.

HAELTERT, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Alost, arr. judic. d'Audenarde; 3.668 hab. Filature de lin, tissage de toiles, dentelles. Huileries.

HÆMA..., **HÆMO...** préf. V. par HÉMO les mots tirés du grec qui ne se trouvent pas ici.

HÆMENTARIA (*min*) n. f. Genre d'annélides hirudinées, famille des rynchobdellidés, comprenant plusieurs espèces propres aux régions chaudes de l'Amérique. (Les *hæmentaria* sont des sangsues à trompe, voisines des clepsines; elles sont larges et peuvent s'enrouler; leur partie antérieure est effacée. Une espèce du Mexique, l'*hæmentaria officinalis,* est employée en médecine; elle abonde dans les lagunes de Mexico avec une autre espèce, *hæmentaria Mexicana;* toutes deux attaquent les baigneurs.)

HÆMOS. Mythol. gr. Fils de Borée et d'Orythie; roi légendaire de Thrace. Il épousa Rhodope, et prétendit que lui et sa femme fussent adorés sous les noms de Zeus et de Héra. Hæmos et Rhodope furent changés en montagnes. Le mont *Hæmos* était le mont Balkan d'aujourd'hui.

HÆNDEL (Georges-Frédéric), compositeur allemand, né à Halle en 1685, mort à Londres en 1759. Dès l'âge de dix ans, il composait des motets chantés dans l'église principale de Halle. A treize ans, il fut envoyé à Berlin, puis se rendit à Hambourg, où il fit partie de l'orchestre de l'Opéra.

Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit représenter ses deux premiers opéras: *Almira, reine de Castille,* et *Néron.* Pendant un voyage en Italie, il fait jouer *Rodrigo, Agrippina, Aci, Galateo e Polifemo,* puis vient se fixer à Hanovre, où l'électeur le nomme son maître de chapelle. Il part pour Londres, y écrit son opéra de *Rinaldo,* et s'établit définitivement en Angleterre. C'est de cette époque que date la gloire de Hændel.

Hændel n'a pas composé moins de cinquante opéras, vingt-trois oratorios, cinq *Te Deum,* une messe solennelle, environ soixante motets et cantates religieuses, plusieurs séries d'antiennes, un nombre infini de psaumes, deux cents cantates, plus de quarante concertos et plusieurs centaines de compositions de divers genres, dont un certain nombre n'ont pas été publiées.

G.-F. Hændel.

Directeur du théâtre de Haymarket, il y fit représenter ses plus beaux opéras mais se ruina. Sa direction fut presque aussi malheureuse dans les théâtres de Lincoln's inn Field et Covent Garden. Il suffit de rappeler ici les titres des opéras qu'il fit représenter dans cette période si brillante d'abord, puis si douloureuse, de sa carrière: *Pastor fido* (1712); *Teseo* (1713); *Amadis* (1715); *Radamisto* (1721); *Muzio Scevola* (1721); *Floridante* (1721); *Ottone* (1722); *Flavio* (1723); *Giulio Cesare* (1723); *Tamerlano* (1724); *Rodelinda* (1725); *Scipione* (1726); *Alessandro* (1726); *Ammeto* (1727); *Riccardo* (1727); *Siroe* (1727); *Tolomeo* (1728); *Lotario* (1729); *Partenope* (1730); *Poro* (1731); *Sosarme* (1732); *Orlando* (1732); *Ezio* (1733); *Arianna* (1733). Lorsque Hændel prit la direction de Covent-Garden, il abandonna l'opéra italien pour l'opéra anglais; c'est alors qu'il fit représenter *Alcesti* (1731); *Ariodant* (1734); *Alcine* (1735); *Atalante* (1736); *Arminius* (1736); *Justin* (1736); *Bérénice* (1736); *Pharamond* (1737); *Xerxès* (1738); *Alexandre Sévère* (1738), puis quelques intermèdes.

C'est vers 1735 que Hændel se mit à écrire ses oratorios: *Déborah, Athalie, Israël en Egypte, Saül, le Messie, Samson, Sémélé, Hercule, Joseph, Balthazar, Judas Macchabée, Alexandre Balus, Josué, Suzanne, Théodora, Jephté,* etc. Dès lors, sa gloire devient incontestée, il est comblé d'honneurs. Ses oratorios sont des œuvres gigantesques, d'un accent plein de noblesse, de puissance et de majesté.

L'Angleterre lui fit, dans l'abbaye de Westminster, de magnifiques funérailles, et la mémoire de ce grand homme est devenue une gloire nationale. Une statue colossale, œuvre de Heidel, lui a été érigée, en 1859, à Halle.

HÆNEL (Gustave-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1792, mort en 1878. Il étudia le droit à Leipzig et à Gœttingue, et se consacra à l'étude de l'histoire du droit. Il fut conseiller à la cour de Saxe. Hænel parcourut presque toutes les bibliothèques importantes de l'Europe et compulsa la *Lex romana Visigothorum* (1849), sur soixante-seize manuscrits.

Hænsel et Gretel, opéra-féerie en trois actes, paroles de Mme Adelaïde Wette, musique de Engelbert Humperdinck (Weimar, 1894). — Le livret n'est autre chose qu'une légende populaire dans toute sa naïveté sans intérêt, mais non sans grâce. La musique, joyeuse, alerte, et dans laquelle le compositeur a introduit certains rythmes populaires, est peut-être trop compliquée, mais franche d'accent. Après avoir été joué en français, sur une traduction de Catulle Mendès, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, l'ouvrage fit son apparition à Paris, sur la scène de l'Opéra-Comique, le 30 mai 1900.

HÆNSLÈRE n. f. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant des herbes vivaces, dont l'espèce type (*hænsleria granatensis*) est espagnole.

HÆRET LATERI LETHALIS ARUNDO (*Le trait mortel reste attaché à son flanc*). Virgile (*Énéide*, liv. IV, v. 73) compare Didon, combattant sa passion pour Énée, à une biche atteinte d'une flèche : elle fuit à travers bois l'ennemi qui la blessa, mais elle ne peut fuir la mort qu'elle emporte avec elle : *Hæret lateri lethalis arundo*. (Les allusions à cette image sont faciles à comprendre.)

HAERING (Wilhelm), littérateur allemand, plus connu sous le pseudonyme de **Wilibald Alexis**, né à Breslau en 1798, mort à Arnstadt en 1871. Descendant d'une famille de réfugiés français, il eut une existence mouvementée, tour à tour commerçant, directeur de revue ou de journal (« Gazette de Voss »), fondateur d'une station balnéaire (Heringsdorf). Les dernières années de sa vie furent assombries par une cruelle maladie qui paralysa ses membres et lui ravit la mémoire. Alexis a écrit des articles de critique, des poésies, des nouvelles, des romans et des pièces. Il débuta à une époque où Walter Scott était en possession de la faveur du public et sut trouver le succès dans une conception originale du roman historique. Il prit la matière de ses récits dans les annales du Brandebourg et de la Prusse, dont il fit revivre, avec un profond souci de la vérité et un véritable don d'évocation, les grandes figures historiques. Ses meilleures œuvres sont : *Cabanis* (1840) ; *le Faux Woldemar* (1843) ; *les Culottes de monsieur de Bredow* (1846-1848) ; *Se tenir tranquille est le premier devoir du citoyen* (1852) ; *Isegrimm* (1854) ; *Dorothée* (1855). De plus, il publia, avec Hitzig, une série de romans judiciaires : *le Nouveau Pitaval* (1842-1853).

HAERLEBEKE. Géogr. V. HARLEBEKE.

HAERNE (l'abbé Désiré DE), homme politique belge, né à Ypres en 1804, mort à Bruxelles en 1890. Professeur de rhétorique au collège de Courtrai, il fut envoyé, en 1830, par le collège électoral de cette ville, au congrès national chargé de fixer les nouvelles institutions de la Belgique. De Haerne n'a cessé de siéger à la Chambre des députés, dont il était un des membres les plus éloquents. On lui doit : *De la charité dans ses rapports avec la civilisation du peuple* (1858) ; *De l'enseignement des sourds-muets ; De l'œuvre des sourds-muets et aveugles* (1865).

HÆRUQUE (*ruk'*) n. f. Helminth. Syn. de ÉCHINORHYNQUE. ‖ On dit aussi HÆRUCULE.

HAESDONCK, ville de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. de Saint-Nicolas, arrond. judic. de Termonde ; 2.712 hab. Tisseranderies.

HÆUSSER (Ludwig), historien allemand, né à Kleebourg en 1818, mort à Heidelberg en 1867. Il devint, en 1850, professeur ordinaire à Heidelberg. Il s'occupa activement de politique. En 1846, il avait publié une brochure : *le Slesvig-Holstein, le Danemark et l'Allemagne*, et était entré, en 1847, à la rédaction de la « Deutsche Zeitung ». Élu à la seconde Chambre badoise, en 1848, il y défendit les idées constitutionnelles et fédéralistes. Réélu à la seconde Chambre badoise, il joua un rôle important dans la polémique religieuse qui agita alors le grand-duché de Bade. En 1863, à la diète des députés allemands à Francfort, il fut chargé d'un rapport sur l'*Acte de réforme*, qu'il combattit dans un écrit intitulé : *la Réforme de la diète germanique* (1863). Hæusser fut aussi un professeur éminent. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du Palatinat rhénan* (1845) ; *Fastes de la révolution badoise* (1851) ; *Histoire d'Allemagne depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la formation de la Confédération germanique* (1869), son ouvrage capital. Ses *Leçons sur la Révolution française et la Réforme* ont été publiées après sa mort.

HAFF (*h* asp.) n. m. Mot d'origine danoise, signifiant « mer » ou « grande partie de la mer », usité en Allemagne pour désigner trois grands golfes ou lagunes de la Baltique, situés sur les côtes de Prusse, et isolés de la haute mer par de longues et étroites langues sablonneuses.

— ENCYCL. Ces lagunes, sans profondeur, sont progressivement comblées par les alluvions des fleuves qui s'y jettent. Il y a : 1° le Pommersches ou Stettiner Haff, isolé de la Baltique par les îles d'Usedom et de Wollin, communiquant avec elle par la Swine, la Peene et la Divenow. [Il reçoit l'Ucker et l'Oder] ; 2° le Frisches Haff (superf. actuelle, environ 860 kilom. carr.), recevant la Pregel et la Passage ; 3° le Kurisches Haff (lac ou Haff de Courlande), environ 1.620 kilom. carr., qui reçoit le Memel, la Deime, le Russ et le Gilge.

HAFFEN-MEHR, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près du Rhin ; 2.025 hab. Fromages de Hollande.

HAFFRUE n. f. Sirène, dans les traditions mythologiques des Scandinaves. (Elle est représentée tantôt comme bonne, tantôt comme méchante et perfide.)

HAFIZ (participe arabe de la racine *hafaza*, signif. « celui qui conserve ») n. m. Titre donné aux musulmans qui ont appris le Coran par cœur. [En général, les hafiz s'appliquent à réciter le Coran dans son entier, une fois tous les quarante jours, pour obtenir des grâces particulières.]

HAFIZ (Shems-ed-Din-Mohammed, surnommé **Chirazi**), poète lyrique persan, né à Chiraz vers le commencement du XIVe siècle, mort dans cette ville en 1388 ou 1389. Affilié à la secte soufie, il fut le favori des sultans de la dynastie mozafféride qui fondèrent, à son intention, à Chiraz, un monastère avec une école. C'est uniquement comme poète qu'il est célèbre. Les sultans de Bagdad et du Deccan lui offrirent de venir à la cour, et Tamerlan lui témoigna beaucoup d'égards. L'orthodoxie de son divan, attaquée par certains docteurs musulmans, fut résolue par l'affirmative.

HAFLE n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre coryphène.

HAFNEFJORDITE (*h* asp.) n. f. Variété de feldspath oligoclase, trouvée dans les laves d'Islande.

HAFSAH, l'une des épouses de Mahomet, fille d'Omar, morte après l'année 11 de l'hégire (632). Hafsah et Aïsha, jalouses de Marie la Copte, qui avait toutes les faveurs du Prophète, s'entendirent pour le détourner d'elle. Mahomet, que ces querelles de ménage risquaient de déconsidérer, renvoya Marie et répudia Hafsah. Ce fut, cependant, à elle qu'Abou-Bekr confia l'exemplaire du Coran qu'il avait composé de fragments recueillis un peu de toutes les façons. Le calife Omar, père d'Hafsah, considérait cet exemplaire comme le seul authentique.

HAFSIDES, dynastie musulmane de Tunisie, fondée en 1228 par Abou-Hafs, lieutenant du calife almohade En-Nacer. — *Un, Une* HAFSIDE.

— Adjectiv. : *Dynastie* HAFSIDE.

— ENCYCL. Les premiers *Hafsides* furent simplement gouverneurs de la Tunisie jusqu'en 1236, où Abou-Zékéria se déclara indépendant, étendit son autorité sur les régions de Bougie et de Constantine, et envoya ses armées jusqu'à Tlemcen et Sidjelmassa. Avec des alternatives de succès et de revers, les descendants d'Abou-Zékéria se maintinrent au pouvoir pendant plus de trois cents ans. Vers la fin du XIIIe siècle, les Hafsides eurent sous leur domination la plus grande partie de l'Afrique du Nord. L'unité de cet empire, un instant compromise, fut rétablie par un prince hafside de Bougie. Pendant tout le XIVe siècle, cette dynastie lutte avec succès contre les Zeyanites de Tlemcen et les Merinides de Fez, mais le développement de la course provoqua les représailles des Génois, des Vénitiens et des Aragonais, qui apparurent fréquemment sur le littoral. La lutte entre les Espagnols et les Turcs eut pour conséquence la ruine des souverains hafsides avec Mouleï-Mohammed, d'abord tributaire de l'Espagne, puis envoyé en captivité à Constantinople lors de la prise de possession de la Tunisie par Sinane-Pacha, en 1574.

Si les derniers souverains hafsides ne surent pas continuer la sage politique de leurs prédécesseurs, on peut néanmoins relever un trait commun à tous les princes de cette dynastie : c'est un vif amour des lettres, des sciences et des arts.

Les Beni-Hafs firent de Tunis une véritable capitale peuplée de 100.000 habitants, la dotèrent d'une université célèbre dans tout l'Islam, édifièrent des mosquées et des palais, firent réparer l'ancien aqueduc de Zaghouan à Carthage, construisirent des fontaines monumentales, agrandirent les souks (quartier du commerce) et se préoccupèrent de développer les relations pacifiques entre la Tunisie et l'Europe.

Les plus célèbres souverains de la dynastie hafside sont : El-Mostancer (1249-1277), l'heureux adversaire de saint Louis ; Aboul-Abbas, qui fit de grands efforts pour supprimer la piraterie ; Abou-Farès (1394-1434), dont le long règne marque le commencement de la décadence.

— BIBLIOGR. : Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères ; Chronique des Almohades et des Hafsides.*

HAGA, château de plaisance bâti d'après les dessins de Gustave III, par Marselier, sur les bords de la Malara, près de Stockholm. Ce fut la résidence de prédilection de Gustave III. Le roi Oscar y a fait élever un monument à son fils, le prince Gustave, mort en 1853.

HAGARD (*h* asp., et *gar*), **ARDE** [forme picarde de *hainard*, « de haie », dérivé de *haie*] adj. Fauconn. Se dit d'un oiseau de fauconnerie qui a été pris après plus d'une mue, par opposition aux oiseaux « niais » : *Un faucon* HAGARD. (Les oiseaux hagards étaient considérés comme d'une éducation beaucoup plus difficile que les niais.)

— Qui a l'aspect sauvage et farouche : *Un fou* HAGARD. ‖ Farouche, effaré, en parlant des yeux, des traits du visage : *Des yeux* HAGARDS. *Une mine* HAGARDE.

HAGARDEMENT (*h* asp.) adv. Avec des yeux hagards. D'une manière farouche, hagarde.

HAGBERG (Jacques-Théodore), littérateur suédois, né à Stockholm en 1825, mort en 1893. Professeur de langues modernes à l'université d'Upsal (1866), il a écrit : *la Comédie de Molière* (1851) ; *Rabelais* (1861) ; *la Renaissance de la littérature provençale au XIXe siècle* (1873) ; *la Saga de Frithjof comme poème national suédois* (1866) ; *la Tradition de Roland aux points de vue historique et poétique* (1881) ; etc. Il a, en outre, traduit trois drames de Calderon, les sonnets de Pétrarque, etc., et donné au théâtre *Charles XII* (1864) et *Charles XI* (1866).

HAGBORG (Auguste), peintre suédois, né à Gothembourg en 1852. Il se rendit à Paris et exposa, en 1876, *Gavroche*, qui fut acquis par le roi de Suède ; puis *l'Attente* (1877) et *la Grande Marée dans la Manche* (1879), toile excellente de facture, de lumière et de couleur (Luxembourg). Depuis, cet artiste a donné : *Sur la plage d'Agon* (1880) ; *Bénédiction d'une barque de pêche* (1881) ; *Récolte des pommes de terre*, et *l'Entrée d'une carrière* (1882) ; *Cimetière de Tourville* (1883) [Gothembourg] ; *Alerte* (1884) ; *le Frère du pêcheur*, et *Préparatifs pour la pêche* (1885) ; *un Lavoir en Suède* (1886) ; *le Matin à Cayeux* (1887) [Stockholm] ; *Marée, En Dalécarlie* (1900) ; etc. Hagborg a exposé des marines poétiques et lumineuses, retraçant des scènes des côtes de France, ou des scènes de son pays.

HAGEDORN (Frédéric DE), poète allemand, né et mort à Hambourg (1708-1754). Il contribua à répandre en Allemagne le goût de la littérature anglaise. Hagedorn est un des représentants de la *petite poésie* en Allemagne. Il a publié surtout des *Fables et Contes* en vers (1738), où l'on reconnaît l'influence de La Fontaine, des *Odes et chansons* et des *Poésies morales* (1750), où, à l'exemple d'Horace, il prêche un aimable épicurisme. Il a de l'enjouement et de la grâce. — Son frère, CHRISTIAN-LOUIS (1713-1780), fut directeur général des académies des beaux-arts de Dresde et de Leipzig. Ses *Réflexions sur la peinture* (1762) font de lui le précurseur de Winckelmann. On lui doit encore : *Lettres à un amateur de la peinture*, publiées en français (1755) ; *Lettres sur les beaux-arts* (1797).

HAGELBERG ou **HAGELSBERG,** village d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]) ; 124 hab. Le 27 août 1813, victoire des Alliés sur les Français.

HAGÉMANNITE (*jé-ma-nit'*) n. f. Fluorure hydraté naturel d'alumine avec chaux et soude, accompagnant la cryolithe au Groenland.

HAGEN, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie]), sur la Volme, affluent de la Ruhr, à l'embouchure de l'Ennepe ; 35.000 hab. Ville industrielle très florissante. Forges, teintureries, fabriques de drap, de papier, de chapeaux, etc.

HAGEN (Étienne VAN DER), navigateur hollandais, né dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort vers 1610. Chargé d'explorer les îles de la Sonde, il atterrit à Bantam, puis visita Sumatra. En 1603, il défit les Portugais dans la rade de Calicut, conquit les Moluques et assura le commerce des Indes à ses compatriotes (1606).

HAGEN (Frédéric-Henri VON DER), philologue allemand, né à Schmiedeberg (prov. de Brandebourg) en 1780, mort à Berlin en 1856. En 1841, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, et fut l'un des initiateurs du mouvement qui porta les esprits, en Allemagne, vers l'étude des antiquités nationales. Citons, parmi ses publications nombreuses, quatre éditions des *Niebelungen*, et, sous le titre de *Poèmes allemands du moyen âge*, un recueil complet de tous les poèmes épiques que produisit le moyen âge en Allemagne.

HAGEN (Ernst August), poète et littérateur allemand, né et mort à Kœnigsberg (1797-1880). Il inaugura, à Kœnigsberg, des conférences sur l'esthétique et l'histoire de la littérature. Professeur à l'université et inspecteur des beaux-arts, il voyagea en Italie, en France et en Allemagne. Comme président de la *Prussia*, il publia les *Nouvelles feuilles provinciales de Prusse*. Il se fit remarquer dans tous les genres. Parmi ses ouvrages, citons : *Olfried et Lisena* (1820) ; *Poésies* (1822) ; *Norica* (1827) ; *la Chronique de Florence par Ghiberti* (18..), manuscrit découvert par Hagen ; *Histoire du théâtre en Prusse* (1854) ; *le Colonel et le Matelot* (1842), drame ; etc.

HAGENBACH (Pierre DE), *landvogt* ou grand bailli d'Alsace, né en Franche-Comté vers 1420, mort à Brisach en 1474. Lieutenant du grand maître de l'artillerie du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1458) et ambassadeur en France, il resta au service de Charles le Téméraire, qui le nomma, en 1469, grand bailli d'Alsace. Son administration fut particulièrement dure. En 1474, le duc Sigismond voulut rentrer en possession de l'Alsace (qu'il avait engagée en garantie d'un prêt) et s'allia avec les Suisses, les villes de Strasbourg et de Bâle et les seigneurs palatins, comptant exploiter le mécontentement des administrés d'Hagenbach. Les habitants de Brisach s'emparèrent de celui-ci et l'emprisonnèrent. Sigismond le fit condamner à mort. Charles le Téméraire, pour venger son grand bailli, entreprit son expédition contre les Suisses.

HAGENOW, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin) ; 3.856 hab. Distilleries d'eau-de-vie, tissage de soie, manufacture de tabac. Ch.-l. de district.

HAGERSTOWN, ville des États-Unis (Maryland), ch.-l. du comté de Washington, près de l'Antietam, affluent du Potomac ; 10.118 hab.

HAGETMAU, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Sever, sur le Louts, affluent de l'Adour ; 3.089 hab. (*Hagetmauciens, ennes*.) Fabriques d'huile de lin et de colza. — Le canton a 18 comm. et 10.442 hab.

HAGGARD (Henry Rider), romancier anglais, né à Bradenham en 1856. Il servit dans le sud de l'Afrique, de 1875 à 1879, et en rapporta les matériaux de son premier livre : *Cetewayo et ses voisins blancs* ou « Remarques sur les événements récents de l'Afrique du Sud » (1882). Il a donné, depuis, un grand nombre de romans, parmi lesquels : *l'Aurore* (1884) ; *la Tête de la Sorcière* (1885) ; *les Mines du roi Salomon* (1885) ; *Elle ; Jess ; Allan Quatermain* ; etc. Ses derniers ouvrages : *la Fille de Montezuma, le Peuple du brouillard* (1894) ; *Joan Haste* (1895) ; *le Docteur Therne* (1898) ; *Swallow* (1899), sont des récits d'une imagination hardie et d'une langue colorée.

HAGHI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Nagato]), près de l'embouchure de l'Abou-Gava dans la mer du Japon ; 21.050 hab.

HA-GIANG, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin septentr., 3e territoire militaire), non loin de la frontière de la province chinoise du Yunnan, sur le Ta-Ho, ou cours supérieur de la rivière Claire, affluent du fleuve Rouge. Trafic avec la ville chinoise voisine de Kaï-Hoa.

HAGIASME (*ji-assm'* — du gr. *hagiasmos*, même sens de *hagios*, saint) n. m. Dans l'Église grecque, Bénédiction de l'eau. ‖ Eau bénite. ‖ Pain bénit. ‖ Sacrement.

HAGIOGRAPHE (*ji-o* — du gr. *hagios*, saint, et *graphein*, écrire) adj. Se dit des livres de l'Ancien Testament autres que le Pentateuque et les Prophètes : *Les livres* HAGIOGRAPHES.

— n. m. Auteur d'un livre hagiographe. ‖ Auteur qui raconte la vie des saints.

HAGIOGRAPHIE (*ji-o, fi* — rad. *hagiographe*) n. f. Ouvrage sur des choses saintes. ‖ Plus souvent, Science qui concerne le récit de la vie des saints.

— ENCYCL. Les écrits sur la vie des saints ont pour sources : 1° les relations anciennes, connues sous le nom d'*Actes des Martyrs* ; 2° les listes liturgiques des saints, conservées dans les *Diptyques* des différentes cathédrales ; les *Martyrologes* de l'Église d'Occident et les *Ménées* ou *Ménologies* de l'Église d'Orient ; 3° les *Biographies*, écrites par des témoins oculaires ou par des auteurs contemporains ; 4° depuis le XIIIe siècle, les *Enquêtes* et les *Bulles* de canonisation. Ces documents n'ont pas tous la même valeur. Il en est dont l'autorité est au-dessus de tout soupçon ; au contraire, quelques-uns sont d'une authenticité douteuse, et beaucoup ont subi des remaniements ou des retouches. Démêler ces divers éléments est la tâche, parfois délicate, de la critique. Baronius l'a essayé le premier, dans sa revision du *Grand Martyrologe romain*, publiée à Rome en 1586. Les savants français du XVIIe siècle : dom Ruinart, en éditant le texte latin des *Actes authentiques des martyrs* ; dom Mabillon, en donnant les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît* ; Le Nain de Tillemont, en composant des *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Église*, ont fait preuve d'un grand savoir et d'une critique sévère. Avec plus de réserve et non moins d'érudition, les jésuites flamands, Héribert de Roswey, Jean Bolland et leurs continuateurs, les *Bollandistes*, ont entrepris, en 1643, et ont continué, depuis trois siècles, de publier en latin, sous le titre d'*Acta Sanctorum*, le recueil complet de tous les monuments originaux de l'hagiographie catholique, recueil qui, sans être terminé, forme aujourd'hui plus de soixante volumes.

Complément nécessaire de l'histoire de l'Église, l'hagiographie a été utile aussi à l'histoire profane. Les documents authentiques qu'elle a conservés ont servi souvent à contrôler les récits des chroniqueurs et quelquefois à y suppléer. Sans le livre du moine Aimoin sur les *Miracles de saint Benoît*, le détail des règnes des rois de France, Robert et Henri Ier, serait à peu près inconnu. Ceux même des hagiographes qui ont remanié les œuvres de leurs prédécesseurs ont conservé à la postérité une foule de renseignements précieux sur la vie intime de l'Église, surtout au moyen âge.

Saint Athanase, Eusèbe, Héraclides et Pallade de Galatie, au IVe siècle; Siméon le Métaphraste, vers le XIIe, sont les plus célèbres des hagiographes grecs. Le nombre des hagiographes latins est considérable; on remarque surtout saint Jérôme et Ruffin d'Aquilée au IVe siècle, Grégoire de Tours et saint Grégoire le Grand au VIe et au VIIe, Hincmar au Xe et, au XIIIe, Jacques de Voragine, auteur de la fameuse *Légende dorée.* L'hagiographie, entrée au XVIIe siècle dans la littérature française, avec la *Vie de saint Ignace*, par le P. Bouhours, a eu beaucoup de succès au XIXe. Les *Vies de saint Dominique*, par le P. Lacordaire; de *sainte Elisabeth*, par Montalembert; de *sainte Chantal* et de *sainte Monique*, par Mgr Bougaud, et beaucoup d'autres, tout en offrant au lecteur un intérêt puissant, se sont attachées à respecter les légitimes exigences de la critique.

HAGIOGRAPHIQUE (*ji-o, fik'*) adj. Qui concerne les choses saintes ou l'hagiographie : *Travaux* HAGIOGRAPHIQUES.

HAGIOLOGIE (*ji, lo-jî* — du gr. *hagios*, saint, et *logos*, discours) n. f. Ouvrage qui traite des saints ou des choses saintes.

HAGIOLOGIQUE (*ji, lo-jik'* — rad. *hagiologie*) adj. Qui concerne les saints ou les choses saintes.

HAGIONYME (*ji* — du gr. *hagios*, saint, et *onuma*, nom) n. m. Nom de saint pris comme nom propre.

HAGIORITE (*ji*) adj. ‖ *Moines hagiorites*, Moines qui habitent la Sainte-Laure, sur le mont Athos.

HAGIOSIDÈRE (*ji* — du gr. *hagios*, saint, et *sidêros*, fer) n. m. Plaque de fer suspendue à la porte des églises grecques dans les possessions turques et sur laquelle on frappe avec un marteau pour convoquer les fidèles, les cloches étant interdites en Turquie.

HAGNON, général athénien, fils de Nicias (Ve s. av. J.-C.). En 440, il prit part, avec Périclès, à la guerre de Samos. En 437, il fonda la colonie d'Amphipolis. En 430, il reçut le commandement d'une flotte chargée de ravager les côtes du Péloponèse, se rendit à Potidée, dont les Athéniens faisaient le siège, mais se vit contraint par la peste, qui ravagea ses équipages, de revenir à Athènes.

HAGONOY, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Bulacan]), sur le rio côtier de la Pampanga; 18.185 hab. Tissage de toiles.

HAGUE (la), presqu'île et cap de France, situés à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin.

HAGUE (*hagh'* [*h* asp.] — du bas lat. *haga*, haie) n. f. Dans diverses parties de la France, Palissade séparant un champ, un pré, d'un héritage voisin.

HAGUENAU, ville d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), sur la Moder; 11.785 hab. ch.-l. de cercle. Cultures de houblon, brasseries, filatures, savonneries. Belles églises de Saint-Georges (XIIe-XIIIe s.), bâtie par l'empereur Conrad III, et de Saint-Nicolas. — Haguenau, bâti autour d'un château de chasse construit par Frédéric le Borgne, dans une île de la Moder, fut, au moyen âge, une résidence impériale, fréquentée surtout par les Hohenstauffen. Elle fut déclarée ville impériale en 1255. Elle fit partie, au XIVe siècle, de l'union des dix villes d'Alsace, fondée par Charles IV. Pendant la guerre de Trente ans, occupée successivement par Mansfeld et par les Suédois, elle tomba, en 1634, aux mains des Français, à qui elle fut cédée définitivement aux traités de Westphalie. C'était, avant le traité de Francfort, un ch.-l. de canton du département du Bas-Rhin. — Le *cercle de Haguenau* a 73.595 hab.

Armes de Haguenau.

HAGYRKUR (*Celui qui récite des vers*), un des surnoms d'Odin, comme créateur de la poésie, dans la mythologie scandinave.

HAHA (*h* asp. — de l'exclamation *ha! ha!*) n. m. Obstacle inattendu et désagréable, interrompant le chemin qu'on suit. ‖ Saut de loup, fossé ou bout d'une allée, derrière l'ouverture d'un mur. Syn. SAUT DE LOUP. (Vx.) — Fortif. Nom donné à des sortes de coupures, larges et profondes, pratiquées dans un passage, tel qu'une poterne, ou dans une rampe, un escalier, etc. ‖ Coupures habituellement recouvertes d'un pont mobile, que les défenseurs pouvaient faire disparaître en battant en retraite, pour arrêter les assaillants.

A, haha

— Mar. Ancienne voile inutilisée de nos jours et qui s'établissait sous le beaupré.

— n. f. Femme d'une grande laideur : *Une vieille* HAHA. (Scarron.) [Vieux.]

HAHA, province occidentale du Maroc, au sud de la province de Chiadema, en bordure sur le littoral de l'océan Atlantique. Sol riche et fertile, produisant du blé et de l'orge. Population sédentaire de langue berbère, se livrant à l'agriculture et à l'élevage, et partagée en quatre caïdats.

HAHALI n. m. Vèner. Syn. de HALLALI.

HAHÉ (*h* asp.) interj. Cri pour arrêter les chiens qui prennent le change ou s'emportent trop. V. HAI! HA! HAI!

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807, mort à Vienne en 1857. D'abord agrégé à l'université de Heidelberg (1838), il y obtint, en 1847, la chaire de langue saxonne. Deux ans après, il fut appelé à Prague, et, en 1851, à Vienne. Nous citerons, parmi ses œuvres : *les Poèmes de Stricker*, poète allemand du XIIIe s. (1839); *Poésies des XIIe et XIIIe siècles* (1840); *Règles du haut allemand du moyen âge* (1842); *Cours de lecture du haut allemand du moyen âge* (1848); *Méthode pour apprendre le haut allemand parlé entre le VIe et le XIe siècle.* Hahn édita les *Niebelungen* (1851), et la *Gudrun* (1853).

HAHN (Werner), écrivain allemand, né à Marienbourg en 1816, mort à Sakrow, près de Potsdam, en 1890. Il écrivit une *Histoire de la littérature poétique des Allemands* (1879), assez estimée, et plusieurs œuvres se rapportant à la légende héroïque et à la mythologie des Germains, parmi lesquelles il faut citer : *Odin et son empire; le Monde des dieux germaniques* (1887).

HAHN (Ludwig Ernst), historien allemand, né à Breslau en 1820, mort à Berlin en 1888. Il remplit, de 1849 à 1884, diverses fonctions publiques à Breslau et à Stralsund. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Histoire de la patrie prussienne* (1893); *le Prince Bismarck, sa vie et son action politiques* (1885 et 1890); *Histoire du Kulturkampf en Prusse* (1881).

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Meissen (Saxe) en 1755, mort à Paris en 1843. Il s'établit à Dresde, où il exerça longtemps avec succès. Vers 1789, il tenta de révolutionner la médecine en fondant la *doctrine homéopathique.* (V. HOMÉOPATHIE.) Parmi ses publications, citons : *Mémoire sur l'empoisonnement par l'arsenic* (1786); *Organon de médecine rationnelle* (1810); *Matière médicale pure* (1826-1828).

HAHN-HAHN (Ida, comtesse DE), femme de lettres allemande, née à Tresskow (Mecklembourg) en 1805, morte à Mayence en 1880. Elle était fille du comte Charles-Frédéric de Hahn, surnommé *Theatergraf*, qui, quarante ans durant, dirigea des comédiens ambulants; il se ruina dans ce métier. En 1826, elle épousa son cousin, le comte Frédéric Hahn. Divorcée en 1829, elle fit de grands voyages en Europe et en Orient (1843). En 1850, elle abjura le protestantisme et embrassa le catholicisme, introduisit en Allemagne et en Autriche l'ordre du Bon-Pasteur, puis se livra à des travaux littéraires et de propagande religieuse. Ses écrits ont toutes les qualités et tous les défauts de son tempérament prime-sautier, indécis et passionné. Citons, notamment : *Poèmes* (1835); *les Nuits vénitiennes* (1836); ses relations de voyages : *Au delà des monts* (1840); *Souvenirs de France* (1842); ses romans : *les Frères* (1845); *la Comtesse Faustine* (1841); *Sibylle* [autobiographie] (1846). Depuis sa conversion : *De Babylone à Jérusalem* [histoire de sa conversion] (1851); *Nirwana* (1875); *une Femme riche* (1877); *Sainte Zita* (1878).

HAHNIE ou **HAHNIA** (*h* asp.) n. f. Genre d'araignées, type de la tribu des *hahniinés*, renfermant une vingtaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de minuscules araignées, à livrée assez bariolée, vivant dans les endroits humides, sous une petite toile.)

HAHNIINÉS (*h* asp.) n. m. pl. Tribu d'arachnides-aranéides, famille des agélénidés, comprenant les genres *hahnie, ibérine, scotopsile, scotusse*, etc. (Les hahniinés se caractérisent par leurs filières inférieures très écartées.) — *Un* HAHNIINÉ.

HAI (*hè* [*h* asp.]) interj. Marque la douleur, la surprise, parfois la satisfaction. ‖ Autre orthographe du mot HÉ.

HAÏ (*h* asp.) interj. Autre orthographe du mot HAI.

HAÏ n. m. Navig. fluv. Retour sur elle-même de l'eau d'une rivière, d'un fleuve, lorsqu'elle se trouve arrêtée par un obstacle naturel ou artificiel, ce qui l'oblige à former une sorte de tourbillon. ‖ On écrit aussi HAÏS et HAIE.
— Mamm. V. AÏ.

HAI! HA! HAI! interj. Vèner. Cri pour arrêter les chiens quand ils vont trop vite ou qu'ils tournent au change. (Le veneur dit : HAI! HA! HAI! HA! *chiens!* — HA! HAI! *valets!*)

HAÏ, ville de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi [prov. de Bassorah]), sur le Chatt-el-*Haï*, bras du Tigre; 5.000 hab.

HAI-BEN-DAVID, chef ou gaon de l'académie juive de Pumbadita, qui établit la suprématie de cette académie sur toute la Babylonie juive. Il exerça de 890 à 897 apr. J.-C.

HAÏDA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême); 2.985 hab. Commerce de verres de Bohême.

HAIDAMAKS ou **HAYDAMAKS**, nom donné à des bandes de Cosaques zaporogues qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, de 1750 à 1768, se révoltèrent contre la Pologne et luttèrent à la fois contre les Polonais et contre les Russes. — *Un* HAIDAMAK ou HAYDAMAK.

HAÏDERABAD ou **HYDERABAD** (la *Ville du Lion*), ville de l'Hindoustan méridional (Deccan), capitale de l'Etat musulman du Nizam, située sur la Mouçi, affluent du Krichna; 415.000 hab. avec ses faubourgs et les cantonnements de *Sécunderabad*, situés à 8 kilom. au N. Les monuments importants d'Haïderabad sont la Mecca Musjid, mosquée dont le nom rappelle sa ressemblance avec la mosquée de La Mecque, le Char-Minar, poste de police monumental flanqué de quatre minarets, le Palais du Nizam. Dans la ville, close de murs, n'habite aucun Européen. La résidence anglaise même, située dans le populeux faubourg de Chudder-Ghat, en est distante de plus de 3 kilomètres. Haïderabad fut fondée en 1589, par Mohammed Koulikhan, non loin de l'emplacement de Golconde.

HAÏDERABAD ou **HYDERABAD**, ville de l'Hindoustan septentrional (Indes anglaises [présid. de Bombay]), dans une île que forme la Foulalli, dérivation de l'Indus; 58.000 hab., avec les cantonnements. Dans la citadelle, se trouvent le palais des anciens émirs, et une belle mosquée; la ville neuve est au sud. Les cantonnements anglais sont situés à *Kotri*, qui est le port d'Haïderabad sur l'Indus. Industrie des soies brochées et de l'orfèvrerie; commerce actif. Fondée en 1768, sur l'emplacement de l'antique Nérankot, et naguère capitale du Sindh, elle se rendit aux Anglais en 1843, après la bataille de Miani; elle n'est plus, depuis lors, que le chef-lieu d'un district peuplé de 918.000 hab., répartis sur une superficie de 23.395 kilom. carr.

HAÏDER-ALI-KHAN-BEHADOUR, souverain hindou du Bangalore, Bellapour et Bassapatnam, rajah des Canarins et des Maldives, né à Dinavelli en 1717, mort à Tchitar en 1782. Il prétendait descendre d'une famille issue de la tribu de Koreish, à laquelle appartenait Mahomet. Il succéda, en 1751, à son frère Ismaïl Sahib, et, après avoir défait les Maharattes, il devint premier ministre du rajah de Mysore, vainquit les Afghans de Canour et de Sanour et fut nommé gouverneur du Sirrah (1763) par le Grand Mogol. Presque en même temps, Haïder-Ali s'emparait de Canara et de plusieurs forteresses qui appartenaient aux Portugais, des Maldives (1764) et du Malabar (1765). Ces succès inquiétèrent les Anglais, qui formèrent contre lui une coalition dont le commandement échut à Nizam-Ali, souverain du Deccan. Soutenu par les Français, Haïder-Ali lutta contre ses ennemis, et, après des alternatives de succès et de revers, il mourut laissant tout le poids de la guerre à son fils Tippou-Sahib.

HAÏDER-DOUGHLAT (Mirza), prince mongol né à Tashkent en 1499, mort en 1551. Gouverneur du vilayet de Sbast, il essaya, sans succès, de s'emparer du Kashmir (1531), puis il prit du service dans l'armée de son parent l'empereur Houmayoun, qui le nomma gouverneur du Thibet et du Kashmir. Il fut tué dans une révolte. Il écrivit, sous le titre de *Tarikh-i Reshidi*, le récit des événements auxquels il a assisté.

HAIDINGER (Guillaume), géologue allemand, né et mort à Vienne (1795-1871). Il fut nommé conseiller des mines, à Vienne, directeur de l'institut impérial de géologie, et, peu de temps après, membre de l'académie des sciences de Vienne. En 1865, il reçut des lettres de noblesse. Il a publié : *Eléments de minéralogie* (1829); *Catalogue de la collection minéralogique du musée impérial* (1843); *Carte géognostique de la monarchie autrichienne* (1847); *De la direction des ondulations de l'éther dans la lumière polarisée* (1852); etc.

HAIDINGÉRITE (*è-din-jé* — de *Haidinger*, n. pr.) n. f. Nom qui sert à désigner une variété rhombique de *pharmacolite* et une espèce qui est la *berthiérite.*

HAÏDOUKS (du hongrois *hadjuk*, garde du corps, dérivé du turc *hajduk*, brigand) n. m. pl. Ancien nom de la milice hongroise qui, jusqu'au XVe siècle, défendit surtout la frontière sud. — *Un* HAÏDOUK.

— ENCYCL. Pendant les invasions des Turcs, ce corps se désorganisa, et les *haïdouks* devinrent de véritables bandes de pillards contre lesquelles les diètes prirent des mesures très énergiques. Etienne Bocskay, chef du soulèvement contre l'Autriche, les organisa de nouveau et les établit dans le comitat de Szabolcs (1605), en leur conférant la noblesse. Leur district jouit longtemps d'une grande autonomie. En 1876, il fut élevé au rang de comitat et s'appelle *Hajdu.* Il compte 191.000 hab.

Chez les Yougoslaves, ou Slaves du Sud, on a donné le nom de « haïdouks » (brigands) aux chrétiens qui se révoltaient contre l'autorité ottomane. Particulièrement nombreux en Serbie, ils avaient pour eux la sympathie et l'appui de la population chrétienne, qui les considérait comme des héros; ils fournirent un appoint important aux chefs de l'insurrection de 1804.

HAÏ-DZUONG ou **HAÏ-DUONG**, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin mérid.), ch.-l. de province et siège de résidence, sur le Thaï-Binh, dans le delta du fleuve Rouge; 8.000 hab. Grand marché de riz. — La province, située entre celles de Bac-Ninh au N., de Haïphong à l'E., de Nam-Din au S., de Hung-Yen à l'O., est une des plus riches du Tonkin : culture presque exclusive du riz, gisements de kaolin. Elle est peuplée de 1.100.000 hab., et divisée en quatre « phou » ou préfectures : *Binh-Giang* (ch.-l. Haï-Dzuong), *Ninh-Giang, Nam-Sach, Kinh-Mon.*

HAIE (*hè* [*h* asp.] — du german. *haga*, même sens) n. f. Clôture d'un champ ou d'un jardin, faite d'arbres, d'arbustes ou d'épines qui s'entrelacent. ‖ *Haie vive*, Clôture composée de végétaux vivants et enracinés. ‖ *Haie morte* ou *sèche*, Clôture composée de branches sèches ou de fagots.

— Par anal. Une ou plusieurs files de personnes rangées des deux côtés d'une voie où passe quelque cortège : *Une* HAIE *de curieux.* ‖ File d'objets imitant une haie : *Une* HAIE *de baïonnettes.* ‖ *Border, Former la haie*, Etre disposé en file, en haie, sur le passage de quelqu'un, pour contenir la foule, etc.

— Agric. Pièce de bois la plus longue de la charrue, appelée aussi FLÈCHE.

— Féod. *Corvée de la haie*, Corvée imposée aux vassaux pour la réparation et l'entretien des haies du seigneur.

— Mar. Long banc d'écueils.

— Milit. Ligne de bataille que formaient les chevaliers ou même les hommes de pied chargeant l'ennemi.

— Techn. *Briques en haie*, Disposition donnée aux briques quand, après le façonnage, pour qu'elles finissent de sécher, on les place de champ et non jointives les unes sur les autres.

— Turf. *Course de haies*, Genre de courses de chevaux dans lesquelles ceux-ci doivent franchir des haies alternant, de distance en distance, avec des claies.

— ENCYCL. Agric. Les *haies* servent à enclore les jardins rustiques, les vergers, les pépinières ou même les herbages et les autres pièces de terre éloignées des habitations. Les *haies sèches* sont faites de pieux verticaux, disposés à intervalles de 50 à 60 centimètres, et de branchages bien secs et flexibles, qu'on place en travers, le gros bout en haut. On les construit à l'automne ou en hiver; leur prix de revient est faible, mais leur durée des plus limitées, et elles exigent des réparations fréquentes. Les *haies vives* sont constituées au moyen d'arbres ou d'arbustes en végétation. Les *haies de défense* peuvent être édifiées avec l'aubépine, le prunellier, le poirier ou le pommier sauvages, le nerprun, l'érable champêtre, le hêtre, le charme, l'orme, l'épine-vinette, le mûrier blanc, l'olivier sauvage, le grenadier, le chêne kermès; les *haies d'abri*, avec des essences résineuses qu'on puisse disposer en rideau de faible épaisseur; les *haies d'agrément* des jardins de luxe, avec des arbustes dont la fleur est belle ou le feuillage ornemental : lilas, syringa, myrte, tamarin, faux ébénier; enfin, les haies des jardins rustiques avec des essences fruitières.

La plantation des haies vives est opérée en novembre ou au printemps, avec des sujets de deux ans. Dès la troisième année, puis à intervalles de cinq à six ans, on recèpe la haie à quelques centimètres au-dessus du sol pour parvenir à lui faire prendre 60 centimètres d'épaisseur environ. On évite que la hauteur n'en excède 2 mètres. Les haies de petite taille sont tondues chaque année sur la face supérieure et les faces latérales.

— Dr. Le Code civil (art. 666 à 673 inclus, modifiés par la loi du 20 août 1881) s'occupe des *haies* au point de vue de la mitoyenneté. Voici les dispositions qu'il édicte : Toute haie qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul héritage en état de clôture, ou qu'il n'existe marque contraire ou prescription (art. 666). Les propriétaires de la haie

mitoyenne en profitent également; ils doivent donc l'entretenir à frais communs, mais le voisin peut se soustraire à cette obligation en abandonnant la mitoyenneté (art. 667). Il ne peut d'ailleurs obliger le copropriétaire à lui céder cette mitoyenneté. Il peut détruire la haie mitoyenne jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite (art. 668). Les produits de la haie mitoyenne appartiennent par moitié aux propriétaires de cette haie (art. 669). Les arbres de la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle; chaque propriétaire a le droit d'en exiger l'abatage. S'ils meurent ou sont abattus, ils sont partagés par moitié, de même que les fruits (art. 670). Il n'est permis d'avoir des plantations près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative pour les plantations dépassant 2 mètres de haut, de 0m,50 pour les autres, sauf règlements particuliers ou usages constants et reconnus (art. 671). Le voisin peut exiger l'arrachage des haies vives plantées à une distance moindre que la distance légale, sauf prescription, ou titre contraire (art. 672). Enfin, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres de la haie du voisin peut obliger celui-ci à les couper, si ce sont des racines, il peut les couper lui-même (art. 673).

D'après le règlement général du 15 avril 1872 sur les chemins vicinaux (section IV), on ne peut planter de haies vives à moins de 0m,50 de la limite extérieure des chemins (art. 189). Leur hauteur ne doit jamais dépasser 1m,80, sauf autorisation spéciale (art. 190). Celles qui empiètent sur les chemins sont coupées à l'aplomb des limites de ces chemins (art 192). Quant à la distance légale des haies en bordure des chemins de halage, elle est de 9m,75.

Le Code pénal (art. 456, rappelé par l'art. 74 de la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural) punit d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts quiconque coupe les haies, en enlève les bois secs, ou déplace des arbres plantés pour établir la limite des héritages.

— Chass. La chasse à la *haie* consiste à enclore un vaste espace de terrain au moyen de branchages, qui vont toujours se rapprochant pour ne laisser qu'une faible ouverture en dehors de laquelle est creusée une fosse profonde. Les chasseurs refoulent le gibier devant eux, jusqu'à la fosse, où on le capture.

HAÏE (*ha-i* [*h* asp.]) interj. Cri que font les charretiers, pour animer les chevaux.

— Loc. PROV. : **Et haïe au bout,** Et quelque chose en en plus :

> . . . Aimable comtesse,
> Pour qui tout le monde a partout
> Tant de respect, *et haïe au bout.*
> SCARRON.

HAIE-FOUASSIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise : 1.558 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de *fouasses.*

HAÏFA ou **KHAÏFA**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie mérid.), sur la baie de Saint-Jean d'Acre, « dans une forêt de dattiers, au pied du mont Carmel » ; 6.000 hab. Vieux mur d'enceinte, flanqué de tours. Tout près, colonie allemande.

HAIG, personnage considéré par les historiens arméniens comme le premier chef qui ait gouverné leur pays. Haïg n'est qu'un éponyme : il représente, dans la formation de la race, l'élément indo-européen, tandis que le mot *Aram* (d'où Arménie) représente l'élément sémite. Les Arméniens s'appellent eux-mêmes *Haïg* et donnent à leur pays le nom de Haïasdan (demeure des Haïg).

HAIK n. m. Pièce d'étoffe longue de 5 à 6 mètres, sur 2 de largeur, sans couture, qui recouvre tous les autres vêtements chez les Orientaux.

A, haïk.

HAÏL, ville de l'Arabie septentr.-centrale, capitale du Chomer, dans le jebel Adja (1.700 m.) ; 20.000 hab. Remparts, tours bastionnées, portes massives, vastes jardins. Ville nouvelle, récemment encore village.

HAILLAN (LE), comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Bordeaux, sur un affluent de la Jalle de Blanquefort, dans la Lande ; 1.058 hab. Vignoble faisant partie du Médoc et récoltant principalement des vins rouges, qui sont de grands ordinaires, et quelques vins blancs fins.

HAILLON (*ha-ill* [*h* asp., et *ll* mll.] — de l'anc. haut allem. *hadil*, lambeau ; n. m. Guenille, lambeau d'une étoffe sale, usée : *Un tas de* HAILLONS. ‖ Vêtement extrêmement usé, sale et déchiré : *Être vêtu, couvert de* HAILLONS.

— En T. de techn. Petite butte à l'usage des ouvriers ardoisiers, dans la carrière même.

HAILLONNEUX (*ha-ill-o-neû* [*h* asp., et *ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui tombe en haillons : *Un habit* HAILLONNEUX. (Ronsard.) ‖ Couvert de haillons : *Mendiant* HAILLONNEUX.

HAIM ou **HAIN** (*hin* [*h* asp.] — du lat. *hamus,* hameçon) n. m. Hameçon. (Vieux et dialect.)

HAÏNAN ou **HAÏ-NAN** (en chinois, *Sud de la mer*), île de la mer de Chine, au S. de la presqu'île Léi-Tchéou (Louei-Tsiou). Superf. 34.100 kil. carr. ; environ 1.700.000 h. L'île comprend un massif montagneux intérieur, granitique et schisteux, d'où descendent les rivières de l'île, dont la plus importante est le Fou-Ho. Ces hauteurs sont habitées par des races indépendantes, les Sai et les Miou ; on rattache les premiers aux Lo-Lo noirs des frontières thibétaines, et les derniers aux Miao-tsés du Kouang-Si.

Les moussons du nord-est et du sud-ouest qui balayent Haïnan diminuent l'action du soleil et permettent à l'Européen de supporter facilement le climat. Les principales cultures sont le riz, la canne à sucre, le palmier, le tabac ; on élève le ver à soie dans la région de Deing-An.

Les Chinois abordèrent à Haïnan l'an 108 av. J.-C., venant de la presqu'île de Léi-Tchéou, et s'emparèrent des fertiles vallées où des colons du continent furent aussitôt installés. La partie chinoise de Haïnan forme la préfecture du Kiong-Tchéou-Fou, relevant de la vice-royauté de Léang Kouang et, plus particulièrement, du gouverneur du Kouang-Toung. La capitale est *King-Tou* (Kiong-Tchéou), son port est Haï-Kao (Hoï-Keou). Depuis 1876, cette dernière cité est ouverte au commerce étranger.

Les principales exportations sont les porcs, le sucre, le cuir, les étoffes, la noix d'arec et les volailles ; à l'importation, Haïnan reçoit des cotonnades et de l'opium des Indes, du pétrole de Sumatra, d'Amérique et de Russie, des shirtings et toiles d'Angleterre, etc.

ILE D'HAI NAN

HAINAU ou **HAYNAU**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), sur la Deichsel, sous-affluent de l'Oder ; 8.115 hab. Fabriques d'objets en métal, de papier, de glace. Grand marché au blé.

HAINAUT (en lat. *Hannonensis Comitatus* ; en flam. **Hene-Gouwen**), ancien pays de l'empire carolingien, compreoant, dans le bassin supérieur de l'Escaut et le bassin moyen de la Meuse, un dos de pays faiblement accidenté, qui forme le faîte de partage peu élevé (150 à 350 m.), d'où descendent, vers l'Escaut, l'Haine, qui a donné son nom à la province, le Rhosne, la Dendre, etc., et, vers la Meuse, la Sambre, l'Eau-Noire, l'Eau-Blanche, etc. Régions de hautes plaines très fertiles, vallées vertes avec prairies magnifiques, sous-sol recelant d'inépuisables richesses de houille.

— *Histoire.* Le Hainaut, à partir du IXe siècle, fut l'apanage d'une famille comtale, dont l'origine remonte à Gislebert, beau-fils de l'empereur Lothaire. Regnier au Long-Col en est le chef direct. Regnier IV, mort vers 1036, laissa le Hainaut à sa fille Richilde, qui l'apporta à son mari Baudouin VI de Flandre. Le Hainaut eut une vie propre avec Baudouin II, qui prit part à la première croisade (1070-1098) ; Baudouin III (1099-1120), qui accorda la charte de franchises de Valenciennes, et fut de nouveau réuni à la Flandre par le mariage de Baudouin V avec Marguerite, sœur de Philippe d'Alsace (1169). La seconde fille de Baudouin VI, Marguerite (1244-1279), fit, par son premier mariage, passer le Hainaut dans la maison d'Avesnes, avec Jean II (1279-1304), qui fut l'allié des rois de France et contribua puissamment à la déconfiture de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Il recueillit, du chef de sa mère Alix, sœur et héritière de Guillaume, comte de Hollande, la Hollande et la Zélande, et l'histoire du Hainaut resta intimement unie à celle de ces deux provinces. Le mariage de Marguerite, sœur et héritière de Guillaume II, avec l'empereur Louis V de Bavière, donna encore une fois le Hainaut à une maison étrangère, dont les souverains, comme Albert Ier de Bavière (1359-1404), ne surent pas toujours ménager les susceptibilités de la noblesse locale. La fille de Guillaume IV, Jacqueline, fut dépouillée de ses États par Philippe le Bon. Depuis cette époque, le Hainaut fut incorporé aux Pays-Bas, dont il a suivi l'histoire. En 1830, lors de la dissolution du royaume des Pays-Bas, il fut attribué à la Belgique.

Armes du Hainaut.

HAINAUT, prov. de Belgique, entre les deux Flandres au N., le Brabant à l'E., la province de Namur au S., la France à l'O. Superficie, 3.722 kilom. carr. ; population, merveilleusement dense, de 1.310.000 hab. Production considérable de houille dans le *Borinage*, les bassins de *Mons* et de *Charleroi*. Agriculture céréales et betteraves surtout) et élevage florissants. Industrie métallurgique en plein essor, verreries, carrières, etc. Le Hainaut est, par excellence, le centre industriel de la Belgique.

HAINAUT FRANÇAIS, pays de l'ancienne France, cédé à Louis XIV par le traité des Pyrénées (1659), et situé immédiatement au N. du Thiérache et du Cambrésis, avec qui il forma une généralité financière dont le chef-lieu était *Valenciennes.* Il contribua, en 1791, à former le département du Nord.

HAINBURG, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la rive droite du Danube, à 4 kilom. de la frontière hongroise ; 5.000 hab. Ancien mur d'enceinte, défendu par deux grandes tours. Château et hôtel de ville intéressants. Aux environs, rocher situé au milieu du Danube avec un château fort en ruine.

HAINCELIN (*in-se*) n. m. Archéol. Terme vague désignant une sorte de vêtement de dessus porté au moyen âge par les hommes, et qui était une houppelande courte du type dit « houppelande bâtarde » venant à mi-cuisse.

Haincelin (XVe s.).

HAINDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Friedland]), sur le Wittig ; 2.910 hab. Fil à coudre.

HAINE (*hèn'* [*h* asp.] — rad. *haïr*) n. f. Sentiment qui nous porte à faire ou à désirer du mal à quelqu'un : *La faim fait un trou dans le cœur du peuple et y met la* HAINE. (V. Hugo.) ‖ Aversion, répulsion, horreur d'une chose : *La* HAINE *du vice.*

— *En haine de,* A cause de la haine éprouvée pour.

— ENCYCL. Psychol. La *haine* n'est pas simplement de l'aversion ou de l'antipathie. Ces deux derniers mots impliquent que l'on éprouve un certain éloignement pour telle personne, un besoin de l'éviter, et c'est tout. La haine ne va pas sans un désir avoué ou non, de faire du mal à cette personne. Elle suppose une colère latente ou la même définie excellemment « une colère d'habitude ».

On n'éprouve pas de haine contre les choses ; c'est que la colère est moins une révolte contre le mal même qui nous a été causé que contre l'intention de nous le causer. On « en veut » à qui nous a voulu du mal. La haine, c'est la continuation de la colère contre l'agent de notre souffrance, tandis que la rancune ou le ressentiment sont cette colère continuée à l'état sourd et souvent sans expression extérieure ; la haine est une colère qui, tout en persistant, tend à se traduire par des actes, cherche l'occasion de se manifester. Les « imprécations » de Camille contre Rome et contre Horace expriment bien, malgré un peu de rhétorique, ce besoin de la haine.

La haine diffère de la colère en ce qu'elle implique plus de réflexion. Elle peut faire à froid ce que la colère commet dans un élan d'emportement passionnel.

— SYN. **Antipathie, aversion,** etc. V. ANTIPATHIE.

HAINE, rivière de Belgique et de France, née aux environs de Charleroi, en un massif de 212 mètres. L'Haine coule dans la province à laquelle elle a donné son nom : le *Hainaut*, par Mons, Jemmapes, Saint-Ghislain. Elle gagne la rive droite de l'Escaut à Condé ; 72 kilom.

HAINE-SAINT-PAUL, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Soignies, arrond. judic. de Mons, sur l'*Haine* ; 4.865 hab. Forges, charbonnages.

HAINE-SAINT-PIERRE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi, sur l'*Haine* ; 4.186 hab. Verrerie, fonderies.

HAINEUSEMENT (*hè* [*h* asp.]) adv. D'une manière haineuse ; avec haine.

HAINEUX (*hè-neû* [*h* asp.]), **EUSE** adj. Qui éprouve de la haine ; qui est rempli de haine : *Un homme, Un caractère* HAINEUX. ‖ Qui est inspiré par la haine : *Des sentiments* HAINEUX. ‖ Qui trahit la haine : *Des regards* HAINEUX.

— Substantiv. Personne haineuse.

HAINEWALDE, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), sur la Mandau, affluent de la Neisse ; 2.535 hab. Blanchisserie, château.

HAINFELD, bourg et marché d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle de Saint-Pölten]), sur le Gölten, sous-affluent du Danube ; 3.201 hab. Forges. Vieille église.

HAINICHEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]) ; 8.260 hab. Draps, toiles, cotonnades.

HAINSPACH, bourg et marché d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Schluckenau]) ; 2.967 hab. Tissage.

HAINUYER (*hè-nu-ié* [*h* asp.]), **ÈRE** personne née dans le Hainaut ou qui habite ce pays. — *Les* HAINUYERS.

— Adjectiv. Qui appartient au Hainaut ou à ses habitants : *La population* HAINUYÈRE.

HAÏPHONG ou **HAÏ-PHONG**, ville et port maritime de l'Indo-Chine française (Tonkin mérid.), sur le Cua-Cam, dans le delta du fleuve Rouge, près du golfe du Tonkin ; 18.480 hab. Depuis l'occupation française, Haïphong s'est complètement transformée. Les marécages insalubres, les cabanes annamites, ont fait place à des canaux, à des boulevards, à des maisons, à des docks ; la ville est aujourd'hui européenne ; éclairée à l'électricité, elle possède hôtels, théâtre, écoles françaises, banques, usines et fabriques : savonnerie, fours à tuiles, industrie du fer. Mais les barres du Cua-Cam gênent l'entrée de son port ; les grands transports de l'État doivent mouiller dans la baie de Hen-Gay. Aussi a-t-on proposé l'établissement d'un grand port maritime dans des parages voisins : Port-Courbet, au fond de la baie d'Ha-Long, ou Port-Wallut, dans l'île de Kebao. Mais, malgré la réalisation de ce projet, Haïphong restera toujours, grâce à sa situation, la porte d'entrée et de sortie du Tonkin. — La province dont cette ville est le chef-lieu, occupe, entre les provinces de Haï-Dzuong, Hung-Jen, Thaï-Binh, et la mer, le quadrilatère formé par la mer, le Cua-Cam et le Cua-Thaï-Binh ; le sol en est plat et souvent marécageux ; le riz est la culture presque exclusive. Do-Son, à 13 kilomètres d'Haïphong, est une station balnéaire fréquentée.

HAÏR (*h* asp. — du germ. : goth. *hatan*, angl. *to hate*, allem. *hassen*, même sens. Rejette le tréma aux trois pers. du sing. du prés. de l'ind.: *Je hais, tu hais, il hait*, mais le reprend partout ailleurs : *Je haïssais. Je haïs, nous haïmes. Que je haïsse, qu'il haït. Haï, e*) v. a. Avoir de la haine pour : *N'aimer que soi, c'est* HAÏR *les autres.* (Lamenn.) ‖ Avec un nom de chose pour régime, Avoir de l'aversion, de la répugnance pour : HAÏR *les compliments.*

— Loc. div. *Ne pas haïr*, Aimer assez, se sentir quelque goût pour : NE PAS HAÏR *la bonne chère.* ‖ *Haïr comme la peste, comme la mort* ou *à mort*, Haïr extrêmement ; avoir la plus grande répugnance pour.

— Gramm. Haïr s'employe quelquefois, et surtout s'employait, suivi de *à, de, que* (ce dernier mot avec le subj. prés.) : *Je* HAIS *toujours* DE *vous déplaire.* (Mme de Sév.) *Ne* HAÏSSANT *pas à se faire de fête.* (Rac.)

Se haïr, v. pr. Éprouver de la haine, de l'aversion pour soi-même. ‖ Se détester mutuellement : *Pour bien* SE HAÏR, *il faut s'être aimés.* (A. d'Houdetot.)

— SYN. **Haïr, abhorrer, détester, exécrer.** V. ABHORRER.

HAIRE (*hèr'* [*h* asp. — de l'anc. haut allem. *hara*, poil) n. f. Petite chemise en étoffe de crin ou de poil de chèvre, qu'on porte sur la peau, par esprit de pénitence.

— Comm. Grosse étoffe dont les brasseurs se font des vêtements pour le travail.

— Métallurg. Paroi postérieure d'un feu d'affinerie, celle qui est opposée au laiterol. ‖ Plaque de fonte qui forme ou recouvre cette paroi. (On dit aussi RUSTINE.)

— Techn. *Drap en haire,* Drap qui n'a pas été foulé.

HAIREMENT (*hè*, et *man* [*h* asp.], n. m. || *Tondre un drap en hairement*, Lui faire subir pour la première fois l'opération du tondage.

HAIREUX (*hè-reû* [*h* asp.]), **EUSE** adj. Proprem. Qui gêne comme une haire. || Spécialem. *Un temps haireux*, Un temps froid et humide. (Vieux.)

HAISNES, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune, près du canal de la Bassée; 1.010 hab. Houille.

HAÏSSABLE (*i-sabl'* [*h* asp.] — rad. *haïr*) adj. Qui mérite d'être détesté : *Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend* HAÏSSABLES. (Mass.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Le « moi » est haïssable.** V. MOI.

HAÏSSANT (*i-san* [*h* asp.]), **ANTE** adj. Qui éprouve de la haine, qui hait : *Quelle folie de s'indigner, de blâmer, de se rendre* HAÏSSANT. (Ste-Beuve.)

HAÏSSEUR (*i-seur'* [*h* asp.]), **EUSE** n. et adj. Se dit de celui, celle qui hait : *Que les* HAÏSSEURS *de l'Éternel trembleut devant sa face.* (Bruston.) [Vx.]

HAÏTI ou **SAINT-DOMINGUE**, île de l'Amérique, la plus vaste des Antilles après Cuba; 77.255 kilom. car.; 1.400.000 hab. environ. (*Haïtiens, ennes.*)

— Géogr. Faite de quatre masses montagneuses rattachées ensemble par des plaines, Haïti dresse au N. la sierra de Monte-Christi (1.220 m.), séparée du reste de ses terres par la plaine de la Vega, et d'où divergent, en sens contraire, les fleuves Yaqui et Yuna. A peu près au centre d'Haïti, la chaîne dorsale de l'île (Cibao) a 550 kilomètres de long, du cap Engano au cap Saint-Nicolas, et se prolonge, après l'interruption du canal du Vent, par les montagnes de Cuba : en dehors et près de son axe, les culmens de Saint-Domingue, le Yaqui et la Loma Tine, montent à 3.000 mètres. A l'O. du fleuve Neiba, le massif de la Loma Barranca s'élève à 2.285 mètres, et le chaînon de la presqu'île de Tiburon atteint 2.715 mètres, au mont de la Selle. Il y a deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches : d'où deux saisons pour planter et semer, et deux saisons pour récolter. Les ouragans sont redoutables et aussi les tremblements de terre. En dehors des vallées, des terres basses, accessibles aux fièvres, Saint-Domingue est assez salubre.

Les conditions physiques concourent à faire d'Haïti un admirable pays : mer tiède et poissonneuse, ciel humide et chaud, sol généralement fécond, forêts immenses des bois les plus précieux; merveilleuse aptitude aux riches cultures, canne à sucre, coton, tabac, cacao, surtout café. A cela il faut ajouter des minéraux : or, argent, platine, mercure, fer, cuivre, étain, la houille, etc.

— Hist. Le 6 décembre 1492, l'île d'Haïti fut découverte par Christophe Colomb, qui lui donna le nom d'*Hispaniola* et y fonda Santo-Domingo. Habitée par des Indiens de mœurs paisibles, qui obéissaient à cinq caciques, Haïti dut bientôt subir la tyrannie des Espagnols. Un soulèvement général fut l'occasion de la conquête totale de l'île. A la fin du XVIe siècle, les Espagnols possédaient presque toute l'île, qu'ils avaient repeuplée de nègres, la race indigène ayant presque entièrement disparu. Vers 1625, des émigrants français s'établirent au nord et à l'ouest de l'île, et le territoire occupé par eux fut reconnu comme colonie française au traité de Ryswick (1697). Au XVIIIe siècle, la colonie, couverte de plantations d'indigo et de cannes à sucre, était particulièrement prospère. La révolution entraîna une lutte acharnée entre les différentes classes : les planteurs aristocrates, les petits blancs bourgeois et artisans, les mulâtres et les esclaves. Malgré le décret de la Convention qui donnait l'égalité politique aux noirs, la guerre se poursuivit avec fureur. Après 1795, la colonie, augmentée de la partie espagnole cédée à la France au traité de Bâle, subit la domination du chef noir, Toussaint Louverture, qui fut pris et transporté en France par le général Leclerc. Mais Dessalines chassa les Français, proclama l'indépendance d'Haïti et se fit nommer empereur sous le nom de Jacques Ier (1804). Après lui, la rivalité du nègre Christophe, qui se fit proclamer roi dans le Nord, et du mulâtre Pétion, qui établit une république dans le Sud, partagea l'île en deux États rivaux. Le général Boyer les réunit ensuite et, en 1822, enleva la partie orientale de l'île, que les Espagnols avaient recouvrée en 1814, au traité de Paris.

L'indépendance d'Haïti fut reconnue par la France en 1825, en échange d'une indemnité de 60 millions de francs pour les anciens planteurs. Après la chute de Boyer, en 1843, et la présidence de Rivière, les districts de l'Est se séparèrent, en 1844, et fondèrent la république Dominicaine. Depuis, l'histoire d'Haïti est l'histoire de luttes intestines qui ont surtout fait connaître le nom du nègre Soulouque, tyran grotesque, qui se fit nommer empereur sous le nom de Faustin Ier (1847-1859).

HAÏTI (RÉPUBLIQUE D'), l'un des deux États indépendants entre lesquels se partage l'île d'Haïti. Elle est séparée de la république Dominicaine par une frontière artificielle, déterminée par le traité de 1876, qui a laissé à la république Dominicaine le haut bassin de l'Artibonite, dont les habitants d'Haïti peuvent jouir moyennant une indemnité de 15.000 piastres et l'admission en franchise des marchandises importées par terre de Saint-Domingue. Superf. 28.676 kilom. carr.; 960.000 hab. (*Haïtiens, ennes.*) Le territoire est divisé en 5 départ., subdivisés en 11 arrond. financiers, en 95 comm. et en 504 sections rurales. Ce sont : le départ. du Nord (arrond. de Cap-Haïtien et de Petit-Gave), ch.-l. *Cap-Haïtien*; le départ. du Nord-Ouest (arrond. de Port-de-Paix et de Miragoane), ch.-l. *Port-de-Paix*; le départ. d'Artibonite (arrond. des Gonaïves et de Saint-Marc), ch.-l. *Gonaïves*; le départ. de l'Ouest (arrond. de Port-au-Prince et de Jacmel), ch.-l. *Port-au-Prince*, capitale de l'État; le dép. du Sud (arrond. des Cayes, d'Aquin, et de Jérémie), ch.-l. *les Cayes*.

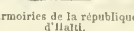

Armoiries de la république d'Haïti.

La langue officielle est le français; le catholicisme est la religion d'État, mais tous les cultes sont tolérés. La dernière constitution date du 9 octobre 1889 : la Chambre des communes se compose de 95 députés élus, pour trois ans, au suffrage direct des citoyens âgés de vingt-et-un ans; le Sénat comprend 39 membres, élus par la chambre des communes sur une liste composée en partie par le président et en partie par les électeurs; les sénateurs sont élus pour six ans, renouvelables par tiers tous les deux ans. Les deux Chambres, réunies en assemblée nationale, élisent, pour sept ans, le président de la République, qui doit avoir au moins quarante ans.

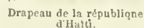
Drapeau de la république d'Haïti.

Des tribunaux civils et correctionnels existent dans les villes d'arrondissement; il y a un tribunal d'appel dans chaque chef-lieu de département et un tribunal de cassation à Port-au-Prince. L'armée comprend sept régiments, avec un effectif de 6.828 hommes. La flotte de guerre se compose de cinq vapeurs, portant trente-deux canons.

La culture, jadis très florissante, de la canne à sucre n'existe plus pour la grande industrie et ne sert plus que pour la consommation locale et la fabrication du rhum; la production principale est le café. La république d'Haïti fournit aussi du tabac, de l'acajou, du bois de campêche.

HAÏTIEN, ENNE (*i-ti-in, èn'* ou *ti-ia, èn'*), personne née dans l'île ou la république d'Haïti, ou qui les habite. — *Les* HAÏTIENS.

— Adjectiv. : Qui a rapport à ces pays ou à leurs habitants : *Les cultures* HAÏTIENNES.

HAJE n. m. Espèce de serpent très venimeux, appartenant au genre *naja* et répandu dans toute l'Afrique, de la Nubie au Cap.

Haje, et *a*, coiffure royale égyptienne avec les *uræus*.

— ENCYCL. L'*haje*, quoiqu'il n'ait pas de marques noires recourbées sur le capuchon, est souvent appelé *serpent à lunettes d'Égypte* et confondu avec le *cobra* de l'Inde. On le nomme vulgairement *aspic*. C'est le serpent des psylles anciens et des jongleurs égyptiens; c'est lui qui, dans l'ancienne coiffure des rois d'Égypte, forme l'ornement dit *uræus*.

HAJOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pesth]); 4.227 hab. Résidence d'été de l'évêque de Kalocsa.

HAKATA, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Tchikousen]); 22.954 hab.

HAKÉE (*h* asp. — de *Hake*, n. pr.) n. f. Genre de protéacées embotbriées, comprenant des arbustes à feuilles alternes coriaces, à fleurs en grappes. (On en connaît une centaine d'espèces, toutes australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres.)

HAKEM (El) ou **ACHEM**, dixième incarnation d'Albar, divinité suprême des Druses; Dieu unique, qui doit s'incarner une onzième et dernière fois.

HAKIM (*h* asp. — part. arabe de la racine *hakama*, « celui qui commande ») n. m. Nom donné en général, chez les musulmans, à toutes les personnes qui détiennent le pouvoir judiciaire. (Les magistrats des principaux ressorts judiciaires sont plus spécialement désignés sous le titre de *mollah*.)

HAKIM-BIAMR-ALLAH (Abou-Ali-Mansour), calife fatimite d'Égypte, né au Caire en 985, mort en 1021. Il succéda en, 996, à son père El-Aziz-Billah, à l'âge de douze ans; chef de toutes les sectes aliides hétérodoxes de Perse et d'Afrique, il tyrannisa ses sujets d'une façon odieuse. Il fut assassiné en se rendant sur le sommet d'une colline voisine du Caire, où il prétendait avoir des entretiens avec Dieu. Les Druses croient qu'il est monté au ciel et que le monde ne finira pas sans qu'il revienne sur la terre en la dernière incarnation d'Albar.

HAKKAS, peuple du sud-est de la Chine, qui se rencontre principalement dans le Fou-Kien, le Kouang-Toung et à Formose. — *Un, Une* HAKKA.

— ENCYCL. Les *Hakkas* semblent résulter d'un croisement entre les Chinois et les aborigènes; leur idiome se rattache au *dialecte mandarin* ou dialecte septentrional. Les Hakkas sont des travailleurs actifs, qui, à Canton, fournissent presque tous les coolies au service des Européens; à Formose, ils servent d'intermédiaire entre les indigènes de l'intérieur et les commerçants de l'Europe ou du Céleste-Empire.

HAKLUYT ou **HACKLUYT** (Richard), géographe anglais, né à Eyton en 1553, mort en 1616. Il introduisit en Angleterre l'usage des globes, et fut pourvu de bénéfices ecclésiastiques. Son ouvrage capital est *Principal navigations, voyages, traffiques and discoveries of the English nation* (1598-1600), dont Walter Raleigh l'aida à recueillir les matériaux; il y publia les résultats, accompagnés de documents nombreux, de plus de deux cents voyages. Auparavant, Hakluyt avait édité : *Divers voyages touching the discovery of America* (1582) et un *Discours relatif aux découvertes occidentales* (1584). On lui doit aussi une traduction de l'*Histoire des découvertes*, de Galvano (1601), etc. Les manuscrits qu'il laissa en mourant ont été utilisés par Purches dans ses *Pilgrim*. Les Anglais ont donné le nom de *Hakluyt* à des îles et à des caps situés dans les mers arctiques. Une société dite *Hakluyt Society* s'est fondée, en 1846, pour publier tous les textes relatifs aux anciens voyages, et a depuis lors édité plus de cent volumes.

HAKODADI ou **HAKODATÉ**, ville de l'empire du Japon (prov. d'Osima [île de Yéso]), au pied de l'Ohava-Také (1.276 m.), sur le détroit de Matsumaï; 50.300 hab. Port excellent, formé par un double repli de la côte. Pêche abondante : la moitié de la population de la ville est occupée à la préparation du poisson. Exportation de plantes marines, soufre, holoturies. Peu d'industrie; importation de riz et de produits manufacturés. Ce fut, dans la guerre de la révolution, le dernier refuge des partisans du Taïkoun (1868).

HAKON (en lat. *Haquinus*), nom de plusieurs *jarls* ou rois de Norvège, qui sont : **Hakon Ier**, né vers 920, mort en 961. Élevé en Angleterre dans la foi chrétienne, il fut exclu de l'héritage paternel par son frère Eirik, qu'il détrôna en 935, fit des efforts pour évangéliser la Norvège, mais échoua complètement. Il périt dans un combat contre les fils d'Eirik. — **Hakon II**, né en 1060, mort en 1095. Il régna dans la Norvège septentrionale après la mort d'Olof en 1095, et fit la guerre avec Magnus, roi de la Norvège méridionale. — **Hakon III**, surnommé *Herdibreid* (aux larges épaules), né en 1147, mort à Sekk en 1162. A l'âge de dix ans, il succéda à son oncle Egstein, roi de la partie septentrionale de la Norvège, y réunit la partie méridionale en 1161, après la mort d'Inge, jarl de cette région, et périt dans un combat naval contre les Danois. — **Hakon IV**, mort en 1204, succéda en 1202 à son père Sverri. Il apaisa les discordes civiles qui ensanglantaient le royaume, et mourut subitement, empoisonné, croit-on, par sa belle-mère. — **Hakon V**, dit *Galin*, neveu du précédent, mort en 1214. Nommé en 1204 régent de Norvège pendant la minorité de Guttorm, il s'efforça de prendre la couronne après la mort de ce jeune prince (1205); mais il dut la laisser bientôt à son frère utérin, Inge II Bardson. Beaucoup d'historiens ne le comprennent pas dans la série des rois de Norvège. — **Hakon V** ou **VI**, surnommé *Galme* (le Vieux), né en 1204, mort à Kirkjuvag (Orcades) en 1263, fils naturel de Hakon IV. Il monta sur le trône à l'âge de treize ans, après la mort de Inge II. Le commencement de son règne fut ensanglanté par des luttes contre son compétiteur Skule et contre l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Affermi sur son trône, il s'efforça de réparer les maux de la guerre civile par des lois plus régulières, fixa l'ordre de succession et contracta des alliances avec les princes du continent. Le Groenland et l'Islande se donnèrent à lui volontairement. Son règne est l'époque la plus brillante de la monarchie norvégienne. — **Hakon VI** ou **VII**, né en 1270, mort en 1319. Il partagea le pouvoir avec son frère Eric, à partir de 1280, mais ne prit le titre de roi qu'après la mort de celui-ci en 1299. Il fit la guerre contre le Danemark jusqu'en 1309, époque où il fit la paix avec le roi de ce pays pour pouvoir tourner ses armes contre la Suède. Cette seconde guerre se termina en 1310. Avec Hakon s'éteignit la race de Harald Harfagré qui, depuis 863, régnait sur la Norvège. — **Hakon VII** ou **VIII**, *Magnusson*, né en 1340, mort en 1386. Il intervint dans les troubles qui déchiraient la Suède, et se fit élire roi de ce pays, réunissant de nouveau, pour un moment, les deux

couronnes. Mais il manqua à ses engagements envers les Suédois, et ceux-ci se révoltèrent et lui opposèrent Albert de Mecklembourg, qui fut définitivement reconnu comme roi de Suède, après une guerre sanglante.

Hakoris ou **Akoris**, ville égyptienne qui, vers l'époque romaine, appartenait au nome Eynopolite. On l'assimile, sans raison, à la petite ville moderne de Tehneh, sur la rive droite du Nil, à 20 kilom. environ au N. de Minieh : le site précis en est inconnu.

Hakoris, **Akoris**, forme grecque du nom Hakori, que portait le second pharaon de la XXIX^e dynastie, mendézienne. Il succéda à Néphoritès I^{er} en 393 et, entre 390 et 384, il repoussa une tentative du roi de Perse Artaxerxès I^{er} pour reconquérir l'Égypte. Après s'être allié avec les Libyens, il s'associa à Évagoras de Chypre pour lutter contre les Perses, puis, après la chute d'Évagoras en 385, avec les Pisidiens. Il mourut en 381.

Hal, ville de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles, sur la Senne, sous-affluent de l'Escaut ; 10.441 hab. Fabrique de papier ; raffineries de sucre.

Hal (musée de la **Porte-de-**), collection publique d'antiquités, installée à Bruxelles, dans une ancienne porte des remparts, datant de 1381, et restaurée en 1869. Les collections d'armes, très remarquables, exposées dans une salle gothique du premier étage, comprennent nombre d'armures historiques précieuses.

halacaridés n. m. pl. Zool. Famille d'arachnides acariens, comprenant les *halacarus* et genres voisins, tels que : *scaptognathe, leptognathe, rhombognathe*, etc. — *Un* halacaridé.

halacarus (*russ*) n. m. Zool. Genre d'acariens, type de la famille des *halacaridés*, comprenant quelques espèces des mers tempérées et froides. (Ce sont de minuscules animaux marins, vivant à diverses profondeurs, plus ou moins loin des côtes. L'*halacarus spinifer* est la plus grande et la plus commune des espèces d'Europe.)

halachach (mot hébr.) n. f. L'une des parties du Talmud, opposée à l'*agada*.

Halafta (José Ben), écrivain juif du II^e siècle de notre ère. On lui attribue une chronique universelle écrite en langue hébraïque, intitulée *Seder olam Raba*, allant de la création du monde jusqu'au soulèvement de Barcochédas, sous le règne d'Adrien (132-135).

halage (*h* asp., et *laj'* — rad. *haler*) n. m. Opération ayant pour but de déplacer un bâtiment quelconque le long d'un canal, d'un quai, d'un cours d'eau, au moyen d'amarres. || *Chemin de halage*, Route, sentier longeant l'eau et que suivent les machines, les animaux ou les personnes qui halent. || *Halage à la cordelle*, Mode de traction des petits bateaux. || *Cale de halage*, Plan incliné, solide, sur lequel on hale les embarcations pour les mettre au sec.
— Techn. *Cheville de halage*, Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets et aux dévidoirs des cordiers.
— Encycl. Navig. fluv. Le *halage* d'un bateau se fait ordinairement au moyen d'une corde fixée au mât placé dans l'axe du bateau, en avant du centre de gravité, et à laquelle on attelle des chevaux ou des hommes. On se sert aussi de locomotives et d'un système de câbles sans fin, mis en marche par une usine. Les chevaux traînent à la vitesse moyenne de 3 kilom. à l'heure, en eau calme, des charges variant de 50 à 100 tonnes. Avec les locomotives sur rails, on obtient de 2 kil. 500 à 3 kilom. à l'heure, et la dépense est peu considérable.

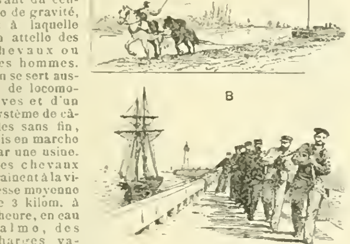

Halage : A, sur les rivières et les canaux ; B, dans les ports.

— *Halage funiculaire*. On a établi, pour la première fois, sur le canal de l'Aisne à la Marne, au souterrain du mont de Billy (2.300 m. de long), un système formé d'un câble sans fin, mis en mouvement par une machine à vapeur. Les deux brins marchant en sens contraire, les bateaux s'attellent à l'un ou à l'autre, suivant la direction qu'ils veulent prendre. V. touage.
— Dr. *Chemin de halage*. Les plus anciens monuments français sur la matière sont une charte de Childebert I^{er} (558) en faveur des moines de Saint-Germain-des-Prés, puis une ordonnance de Charles VI (1415) réservant des chemins de halage de 24 pieds de large sur les bords de la Seine et de ses affluents. Mais c'est l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 (titre XXVIII, art. 7) qui a fixé définitivement la servitude légale des chemins de halage en l'étendant à toutes les rivières navigables du royaume et en la sanctionnant par une amende de 500 livres. Développée ensuite par l'édit du 23 décembre 1672 (ch. XVII), par les arrêts du conseil du roi du 24 juin 1677 et du 23 juin 1683, cette ordonnance a été confirmée par les articles 556 et 650 du Code civil, le décret du 22 janvier 1808 et, finalement, par la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux (titre IV, ch. III, art. 40 à 51 inclus). Aux termes de ces dispositions, les propriétaires riverains des rivières reconnues navigables ou flottables sont tenus de laisser le long de ces rivières un espace libre de 7^m,80 de large. Ils ne peuvent se clore de haies ou de murs qu'à une distance de 9^m,75 du côté où les bateaux se tirent et de 3^m,25 sur le bord opposé. Cette distance peut toutefois être réduite par l'administration. Celle-ci doit, à la demande des propriétaires, dans les trois mois, reconnaître la servitude ; après le délai fixé, elle ne peut supprimer leurs travaux que contre indemnité fixée en premier ressort par le juge de paix du canton. Les contraventions relatives aux chemins de halage (dégradations, dépôts de matériaux, etc.) sont dans les attributions de la police municipale.

halali n. m. Véner. Autre orthogr. de hallali.

Halanzy, bourg de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. et judic. d'Arlon ; 1.912 hab.

Halbe (Max), auteur dramatique allemand, né à Guttland en 1865. Ses premières pièces : *un Parvenu* (1889), *Amour libre* (1890), *la Débâcle* (1892), pièces naturalistes, passèrent inaperçues. Enfin, le drame *Jeunesse* (1893) obtint un grand succès ; c'est une œuvre nettement réaliste, violente et brutale. Halbe a été moins heureux ensuite : ni *le Tournant de la vie* (1896), ni *la Terre nourricière* (1897), *les Sans-asile* (1899), ou *le Millénium* (1900) n'ont pu se maintenir longtemps sur l'affiche. D'autres pièces, comme *le Transatlantique* (1897) et *le Conquérant*, ont échoué complètement.

Armes d'Halberstadt.

Halberstadt, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Holzemme ; 36.700 hab. Commerce assez actif. Fabriques de gants, de papiers peints et de savons. Cathédrale qui date des XIII^e et XIV^e siècles ; église Notre-Dame, qui a été construite de 1005 à 1147 ; hôtel de ville, curieuses maisons de bois. Au IX^e siècle, Halberstadt était le siège d'un évêché qui ne relevait que de l'empereur. En 1648, elle fut cédée à l'électeur de Brandebourg par les traités de Westphalie et, en 1807, au royaume de Westphalie par le traité de Tilsit. En 1813, elle fut restituée à la Prusse.

halbi (*h* asp.) n. m. Boisson normande, faite avec des pommes et des poires fermentées.

Halbig (Johann von), sculpteur allemand, né à Donnersdorf en 1814, mort à Munich en 1882. Ses œuvres marquent une réaction réaliste contre le romantisme de l'école de Schwanthaler. Les principales sont : *les Lions* (Munich) ; *Rome et Minerve* (Munich) ; *Quadrige attelé de lions* (1845) ; *Maximilien II* (Lindau, 1854) ; *Monument de Platen* (Anspach, 1858) ; *Nymphes sortant du bain* (New-York) ; *l'Émancipation* (New-York) ; *la Passion* (Oberammergau, 1875).

halbourg (*h* asp., et *bour'*) n. m. Nom donné, par les pêcheurs, aux harengs isolés des bancs et que l'on prend en dehors de la saison des grandes pêches. (On les appelle aussi *harengs bourgeois, harengs du lieu*, et aussi *harengs francs* ou *fonciers*, parce qu'ils n'émigrent pas.

halbran (*h* asp. — du moy. allem. *halberent*, demi-canard) n. m. Petit canard sauvage de l'année. (On dit caneton pour le canard domestique.) || On écrit aussi albran, et halebrand.

halbrener (*h* asp. — rad. *halbran*) v. n. Chasser aux canards sauvages.
— v. a. Fauconn. *Halbrener l'oiseau*, Rompre quelques pennes à l'oiseau de proie.
— *Halbrener les canards*, Les faire produire par des couvées libres, au bord des étangs voisins des fermes, pour que leur chair se rapproche de celle des canards sauvages.
Halbrené, ée part. pass. Qui s'est cassé les plumes en chassant au balbran. || Qui a les pennes rompues. — Fig. Excédé de fatigue.

halconotidés n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, de la division des pharyngognathes, comprenant les genres *ditrème* et *hystérocarpe*. (Les halconotidés sont des poissons marins, des côtes de Californie, présentant la particularité d'être vivipares.) — *Un* halconotidé.

halcyon (*si-on*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des alcédinidés, comprenant plus de soixante-dix espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les halcyons sont des martins-chasseurs de la tribu des dacélonínés ; leur taille est assez grande, leur livrée est moins brillante que celle des martins-pêcheurs, leurs mœurs sont plus terrestres. Certaines espèces ont une distribution géographique considérable, comme l'*halcyon Smyrnensis*, répandu de l'Asie mineure à Java. On les a répartis dans de nombreux sous-genres.)

Halcyone, fille d'Éole, et femme de Céyx. — Fille d'Atlas, une des Pléiades.

halcyonidés (*si-o*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux lévirostres, dont l'espèce type est l'*halcyon*. — *Un* halcyonidé.

Haldat du Lys (Charles-Nicolas-Alexandre), physicien français, né à Bourmont (Lorraine) en 1770, mort à Nancy en 1852. Il était un des descendants de Jean du Lys, frère de Jeanne d'Arc. Médecin militaire pendant la Révolution, puis professeur de physique à Nancy, il devint inspecteur de l'Université, ensuite directeur de l'École secondaire de médecine de Nancy. Nous citerons de lui : *Recherches sur la cause du magnétisme par rotation* (1841) ; *Histoire du magnétisme dont les phénomènes sont rendus sensibles par le mouvement* (1845) ; *Exposition de la doctrine magnétique* (1852) ; *Éloge de Jeanne d'Arc* (1820) ; *Examen critique de l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850). Il est surtout connu par l'appareil hydrostatique qui porte son nom.

Haldat (appareil de). Appareil employé aujourd'hui dans tous les cours de physique pour vérifier que *la pression d'un liquide sur le fond horizontal du vase qui le contient ne dépend que de la hauteur à laquelle il s'élève, et nullement de la forme du vase*. Il se compose d'un tube en verre A, terminé à ses deux extrémités par des branches : l'une B, ouverte, l'autre C, raccordée à une douille, sur laquelle on peut visser des vases de diverses formes M, M', M''. L'un de ces vases étant adapté à la douille, on y verse de l'eau jusqu'à une hauteur constante, et, quelle que soit sa forme, on voit toujours le mercure contenu dans le tube A monter au même niveau dans la branche B.)

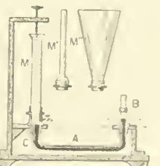

halde (*h* asp. — de l'allem. *halde*, même sens) n. f. Matières entassées sur le terrain extérieur de la mine et qui proviennent de la gangue et des minerais de rebut. || Orifice du puits de mine.

Haldetrude, première femme de Clotaire II, dont elle eut trois enfants : Mérovée, tué par ordre de Brunehaut en 603, Dagobert I^{er}, né en 602 ou 603, et Emma, née vers 604.

hale (*h* asp.) n. m. Navig. fluv. Corde sur laquelle tirent les hommes ou les chevaux pour haler un bateau.
— Différence entre le diamètre d'une cheville et celui du trou dans lequel elle entre.
— n. f. Usure d'une toile à voile, dont les laizes se sont allongées, de sorte que la trame n'est plus perpendiculaire aux lisérés.

hâle (*h* asp. — subst. verb. de *hâler*) n. m. Action de l'air et du soleil, qui dessèche, flétrit et brunit : *La Parisienne a peur du* hâle. (J. Janin.) || *Être mis au hâle*, Être pendu. (Vx.)
— Agric. Vent sec qui flétrit les végétaux. || Les effets de ce vent.

Hale (sir Matthew), jurisconsulte anglais, né et mort à Alderley (comté de Gloucester) (1609-1676). Avocat éloquent, il avait la spécialité des procès politiques. Il devint, en 1671, président du banc du roi. Grand travailleur, il a laissé de nombreux ouvrages sur le droit, sur la philosophie, la morale, les sciences physiques, etc.

halé (*h* asp.) n. m. Genre de poissons du groupe des silures, dont le nom scientifique est *hétérobranche*.

hale-à-bord (*h* asp.) n. m. Petit cordage, appelé aussi hale-dedans, destiné à faire rentrer en dedans un objet qu'on hisse. || Pl. *Des* hale-à-bord.
— Manœuvre de bonnettes basses, qui sert à les rentrer.

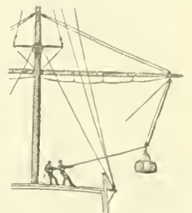
Hale-à-bord.

hale-avant (*h* asp.) n. m. Mitaine de grosse toile, dont se servent les pêcheurs. || Pl. *Des* hale-avant.
— Manœuvre courante, servant au fixe du double bunier.

hale-bas ou **halebas** (*h* asp.) n. m. Petit cordage fixé sur le point de drisse des voiles auriques, en passant en dedans des bagues de draille, et permettant de les amener. || *Halebas* ou *Calebas d'une vergue*, Cordage fixé sur les vergues et venant sur le pont. (Il permet de les amener quand on cargue, si elles sont trop collées contre le mât.) || Cordage qui pend à la partie inférieure de la gaine d'un pavillon et sur lequel se frappe la drisse qui sert à l'amener. (Pl. *Des* hale-bas ou halebas.)

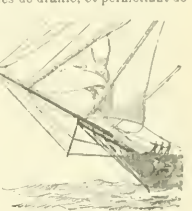
Hale-bas.

hale-bouline (*h* asp.) n. m. Matelot novice ou maladroit. || Officier sans coup d'œil, mauvais manœuvrier. (Pl. *Des* hale-boulines.)

hale-breu (*h* asp.) n. m. Petit cordage servant à faire affaler les cargues des goélettes, pour établir ces voiles. || Cordage fixé à l'extrémité de la *pantoire de hale-breu*, et permettant de faire descendre le perroquet quand on l'apique. (Pl. *Des* hale-breu.)

halecret (*h* asp., et *krè* — peut-être de l'allem. *halskrogen*, tour de cou) n. m. Corps d'armure articulé, fait de lames imbriquées à recouvrement pour permettre la flexion du buste.
— Encycl. Le *halecret*, appelé aussi *anime*, fut en usage du XV^e au XVIII^e s. Il demeura un des types de cuirasses légères les plus usuelles. Le terme, non synonyme de *corselet*, indique seulement le montage articulé de la cuirasse, car un halecret complet comportait ses brassards, son colletin, sa braconnière ou ses cuissots. C'est surtout de 1510 à 1650 que l'on porta ces défenses de corps, reproduites dans maints portraits du temps de Louis XV, bien qu'on ne les portât plus.

Halecret (XVIII^e s.).

hale-croc (*h* asp.) n. m. Croc qui sert à tirer à bord le gros poisson. V. gaffe (Pêch.). || Pl. *Des* hale-crocs.

hale-dedans (*h* asp.) n. m. Mar. V. hale-à-bord.

hale-dehors (*h* asp.) n. m. Cordage servant à haler un foc en dehors. || Pl. *Des* hale-dehors.

haleine (*lèn'* — du lat. pop. *halena*, même sens ; de *halare*, souffler) n. f. Physiol. Air que renvoient les poumons, dans le second temps de la respiration : *Ternir une glace par son* haleine. || Respiration complète, action d'aspirer et d'expulser l'air ; faculté de respirer ; faculté de rester plus ou moins longtemps sans respirer ou sans suspendre le travail que l'on fait : *Il faut qu'un plongeur ait beaucoup d'*haleine.
— Souffle ; brise douce :

Le zéphyr à la douce *haleine*
Entr'ouvre la rose des bois.
Th. de Banville.

— Fig. Influence comparée à un souffle : *La [illegible] bouche souffle sur l'homme l'*haleine *de la mort.* (Dufieux.)
— Art vétér. et manèg. *Court d'haleine*. Se dit d'un cheval qui ne peut suffire à une course longue ou précipitée sans être fortement essoufflé. (C'est le premier degré de la *pousse*. C'est aussi un signe de faiblesse ou de manque d'entraînement, fréquent chez les jeunes chevaux.) || *Ne pas être en haleine*. Se dit du cheval qui, resté longtemps à l'écurie, se trouve essoufflé au moindre effort.

— Loc. div. *Haleine forte,* Haleine qui exhale une mauvaise odeur. ‖ *Tout d'une haleine,* Sans se reposer, sans s'interrompre. ‖ *Hors d'haleine,* Tout essoufflé. ‖ *Sans haleine,* Presque évanoui, sur le point de succomber. ‖ *A perte d'haleine, A perdre haleine,* Longuement, jusqu'à être tout à fait essoufflé : *Discourir, Discuter* À PERDRE HALEINE. ‖ *En haleine,* En train, dans de bonnes dispositions ; attentif : *Mettre ses auditeurs* EN HALEINE *par un exorde piquant.* — Dans l'incertitude ; entre la crainte et l'espérance : *La vie nous tient jusqu'au bout* EN HALEINE. ‖ *Haleine courte, Courte haleine,* Respiration fréquente et pénible. — Fig. Défaut d'ampleur et de durée dans l'inspiration ou l'imagination. ‖ *De longue haleine,* Qui dure longtemps, qui a une étendue considérable. ‖ *Prendre, Reprendre haleine,* S'arrêter pour se reposer. ‖ *Retenir son haleine,* Eviter de respirer.

— ENCYCL. Physiol. Normalement, l'air, chassé des voies respiratoires par l'expiration, est inodore, car il ne renferme que de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau, en dehors des constituants ordinaires de l'air. Cependant, certains auteurs pensent que l'air expiré normal renferme des traces d'une ptomaïne volatile, dont la présence expliquerait en partie les accidents qui surviennent parfois dans les endroits clos où un grand nombre de personnes se trouvent réunies.

Les modifications de l'odeur de l'haleine dépendent :

1° De l'âge : chez les personnes âgées, l'haleine prend une odeur plus ou moins fade et fétide ;

2° Des aliments : les personnes qui font usage de l'oignon, de l'ail, etc., qui s'adonnent aux boissons alcooliques et au tabac, ont une haleine désagréable, les parties volatiles de ces substances étant éliminées par la voie pulmonaire ;

3° De l'état de la bouche et des dents : faute de soins de propreté, des fermentations se produisent dans les résidus alimentaires, qui confèrent à l'haleine une odeur aigre et putride ; il en est de même dans la carie dentaire, les ulcérations gingivales, dans l'état saburral de la langue et dans les décompositions des enduits pultacés des cryptes des amygdales ;

4° Enfin, des maladies et spécialement des infections. On sait, en effet, qu'un accès de fièvre donne à l'haleine une odeur caractéristique ; il en est encore ainsi quand il existe des lésions putréfactives au niveau de la bouche ou de la gorge, du sphacèle au niveau des bronches ou des poumons, des fermentations anormales dans le tube digestif. A ce point de vue, l'odeur de l'haleine est caractéristique chez les enfants et fournit de précieuses indications séméiologiques. Dans la hernie étranglée et l'obstruction intestinale, les malades présentent souvent une odeur *stercorale* de l'haleine tout à fait spéciale.

Le traitement de l'haleine fétide dépend de la cause ; pour les soins de propreté, préférer les eaux faiblement odorantes (benjoin de préférence ou menthe) et antiseptiques (acide borique ; éviter l'acide phénique).

— Art vétér. *Haleine odorante, fétide.* L'haleine a normalement une légère odeur non désagréable et variant, suivant l'espèce, chez les herbivores. Lorsque l'haleine est fétide, c'est le signe d'une maladie de la bouche ou des dents. Chez les carnivores âgés, elle est ordinairement fétide, parce qu'ils ont rarement les dents intactes, fraîches. Chez le cheval ou les ruminants, l'haleine fétide accuse une maladie des dents ou de l'appareil salivaire, des poches gutturales ou des poumons. Quand ces derniers organes sont le siège d'une pneumonie gangreneuse, l'haleine a une odeur caractéristique de la gangrène.

HALEK (Vincent), écrivain tchèque, né à Dolinek en 1835, mort à Prague en 1874. On lui doit des poèmes d'une allure épique : *Goar* (1864) ; *le Drapeau noir* (1867) ; *les Epigones de la montagne Blanche* (1869) ; plusieurs recueils de poésies lyriques où vibre l'âme populaire de la Bohême : *la Vierge des Tatras* (1871) ; *les Contes de notre village* (1874). Parmi ses tragédies et ses drames, on peut citer : *Zavis de Falkenstein* ; *le Roi Rodolphe* ; *le Tsarevitch Alexis* ; *Amnon et Tamar.* Il fonda, en 1866, la revue *Kvety.* On lui a élevé un monument à Prague, en 1882.

HALEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de haler. ‖ Ce qui sert à haler.

— Techn. Nœud spécial que font les charpentiers autour de plusieurs pièces de bois qu'ils veulent élever à la fois.

HALEN (don Juan VAN), comte DE PERACAMPOS, général espagnol, d'origine belge, né dans l'île de Léon en 1790, mort à Cadix en 1864. Pendant la guerre de l'Indépendance, il se déclara tour à tour pour ses compatriotes et le roi Joseph. Sous Ferdinand VII, il fut, à deux reprises, emprisonné comme conspirateur, puis servit en Russie, et retourna en Espagne. Il était en Belgique lors de l'insurrection du 24 septembre 1830. Général en chef des troupes révolutionnaires, il devint gouverneur militaire du Brabant méridional, et lieutenant général. Mais, accusé de favoriser la cause orangiste, il fut arrêté. De retour en Espagne, en 1836, van Halen combattit les carlistes, devint, en 1840, capitaine général de la Catalogne, soutint Espartero, et, après sa chute, le suivit en Angleterre (1843). Grâce à une amnistie, il retourna encore une fois en Espagne, et fut membre, puis président du tribunal suprême de guerre et de marine jusqu'en 1856.

HALENÉE (rad. *haleine*) n. f. Bouffée d'air qu'on rejette dans le deuxième mouvement de la respiration, particulièrement quand elle est accompagnée de quelque odeur : *Envoyer à quelqu'un une* HALENÉE *d'ail, d'eau-de-vie.*

HALENER (rad. *haleine.* — Chang. ce muet en *è* grave, lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *J'halène. Tu halèneras*) v. n. Exhaler son haleine : *Difficulté d'*HALENER. (Vx.)

— v. a. Autref. Exhaler :

. . . . . Or mol. . . . .
Qui n'*halene* que feu, ne respire qu'amour.
RÉGNIER.

— Auj. Sentir l'haleine de : *Je ne l'*EUS *pas plus tôt* HALENÉ *que je vis qu'il avait pris du vin.*

— Prendre l'odeur de la bête, en parlant des chiens.

— Fig. Flairer, éventer ; deviner d'avance. ‖ Découvrir les pensées secrètes, le faible de quelqu'un.

HALÉNIE (*nf*) n. f. Genre de gentianées, tribu des chironiées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs caractérisées par une corolle à cinq fossettes prolongées en bosses ou en éperons et disposées en cymes. (On en connaît vingt-cinq espèces, des deux Amériques et des steppes sibériens.)

HALER (*h* asp. — de l'anc. franç. *harer* ; de *hare*) v. a. Exciter les chiens de chasse, courants ou autres, à poursuivre une bête à vue ou à suivre sa voie.

HALER (*h* asp. — de l'anc. scandinave *hala,* même sens) v. a. Faire effort pour tirer sur : HALER *une chaîne.* ‖ *Haler un canot, un bâtiment* (*de l'avant* ou *de l'arrière*), Les faire avancer ou reculer. ‖ *Haler bas, Haler bas des voiles auriques,* Les amener au moyen du hale-bas. ‖ *Halez bas!* ou *Hale bas!* Commandement d'exécution de la manœuvre de haler bas. ‖ Fam. *Hale dessus! Hale main sur main! Hale ensemble!* Excitations pour faire agir ensemble des hommes qui tirent sur une manœuvre.

— Absolum. Haler sur une manœuvre. ‖ *Halez!* Commandement réglementaire pour tirer sur certains cordages : *Boulines devant!* HALEZ !

— Navig. *Haler un bateau à la cordelle,* Le faire marcher en le halant le long d'un canal, d'un fleuve.

— Techn. Elever avec un câble, une corde, un fardeau : HALER *une pierre de taille, un sac de blé.*

Halé, ée part. pass. du v. Haler.

— Mar. *Manœuvre halée,* Manœuvre bien tendue.

— v. n. *Le vent hale l'arrière, le travers, le nord,* Il change de direction pour venir de celle dont on parle.

Se haler (on dit aussi SE DÉHALER), v. pr. Se conduire et changer de place au moyen d'une amarre ou d'une chaîne sur laquelle on tire.

HÂLER (*h* asp. — autref. *hasler* ; peut-être du german. *hal,* desséché) v. a. Flétrir, brunir, en parlant de l'action du soleil ou de l'air sur la peau, sur le teint : *Le soleil* HÂLE *le teint.*

— Techn. *Hâler une peau,* La faire sécher à l'ombre.

HALES (Stephen), physicien, chimiste et naturaliste anglais, né à Bekesbourn en 1677, mort à Teddington en 1761. On lui doit la découverte de l'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, de l'hydrogène bicarboné, etc. Il a publié, sous le titre de : *Vegetable Statics* (1727), un mémoire traduit par Buffon sous le titre de : *la Statique des végétaux* (1735), où se trouvent précisés divers phénomènes relatifs à la nutrition des plantes comparés avec ceux que l'on observe dans la nutrition des animaux. Ses expériences sur la force d'ascension de la sève sont restées classiques. Hales fit partie, dès 1717, de la Société royale de Londres, et l'Académie des sciences le choisit, en 1751, comme associé étranger.

HALÉSIE (*zi* — de *Hales,* n. pr.) n. f. Genre de styracacées, tribu des *halésiées,* comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs blanches, latérales, pendantes, axillaires, auxquelles succèdent des fruits secs, terminés en pointe et munis de deux ou plusieurs ailes. On dit aussi HALÉSIER n. m.

— ENCYCL. Les cinq ou six espèces connues croissent dans l'Amérique du Nord, et plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe. La plus remarquable est l'*halésie* à quatre ailes, de 4 à 5 mètres de haut, dont les fleurs, qui sont d'un blanc d'albâtre, naissent sur le vieux bois.

Halésie : *a,* fruit.

HALÉSIÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre halésie. ‖ On dit aussi HALÉSIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de styracacées, ayant pour type le genre *halésie.* — *Une* HALÉSIÉE.

HALÉSOS, fils d'Agamemnon et de Briséis. Après la mort de son père, contre lequel il avait conspiré, dit-on, il alla fonder en Italie la ville des Falisques.

HALESOWEN, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur le canal de Dudley ; 3.603 hab.

HALÉSUS ou **ALÈS,** rivière de Sicile. La Fable place sur ses bords l'enlèvement de Proserpine par Pluton.

HALESWORTH, bourg d'Angleterre (comté de Suffolk), sur la Blythe ; 2.316 hab. Fabriques de toiles à voiles.

HALETANT (*h* asp., et *tan*), **ANTE** [rad. *haleter*] adj. Qui respire avec des mouvements précipités, qui est essoufflé : *Chevaux* HALETANTS. ‖ Court et précipité, en parlant du mouvement respiratoire : *Respiration* HALETANTE.

— Fig. Avide, ardent, toujours en haleine :

Haletants vers le gain, les honneurs, la richesse.
A. CHÉNIER.

HALÈTEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de haleter ; état de celui qui halette.

HALETER (*h* asp. — pour *aleter* [du lat. *ala,* aile], battre de l'aile ; palpiter. Double le *t* devant un *e* muet : *Il halette. Je haletterai*) v. n. Respirer fréquemment et avec oppression.

— Par anal. Emettre un souffle saccadé : *La locomotive* HALETTE *en courant.*

— Fig. Aspirer ardemment : HALETONS *après une renommée qui ne volera pas à quelques lieues de notre tombe.* (Chateaubr.)

HALEUR, EUSE (*h* asp. — rad. *haler*) n. Personne qui fait métier de haler les bateaux le long d'un cours d'eau.

— n. m. Navig. fluv. V. REMORQUEUR.

— Pêch. Sorte de treuil ou de cabestan qui est actionné par une machine à vapeur et que les pêcheurs emploient, en maintes circonstances, pour haler leurs filets à bord.

HALÉVY (Jacques-*Fromental*-Elie), compositeur français, né à Paris en 1799, mort à Nice en 1862. Il fut élève, au Conservatoire, de Berton et de Cherubini. En 1816, il obtenait au concours de Rome, à l'Institut, le second grand prix de composition, et le premier en 1819. Dès son retour de Rome, il écrivit trois ouvrages : *les Bohémiennes, Pygmalion* et *les Deux pavillons,* dont aucun ne put voir le jour. Enfin, il réussit à faire jouer à l'Opéra-Comique, en 1827, *l'Artisan,* et, l'année suivante, *le Roi et le batelier,* et *Clari,* opéra (Théâtre-Italien). En 1829, il donnait à l'Opéra-Comique *le Dilettante d'Avignon* ; en 1830, *Attendre et courir* (avec H. de Ruolz), et, la même année, il abordait l'Opéra, où il était chef du chant, avec un ballet, *Manon Lescaut.* On le retrouve à l'Opéra-Comique avec *la Langue musicale* (1830), à l'Opéra avec *la Tentation* (1832), opéra-ballet en société avec Casimir Gide ; puis de nouveau à l'Opéra-Comique avec *les Souvenirs de Lafleur* (1832) et *Ludovic,* ouvrage laissé inachevé par Herold et qu'il termina. *La Juive,* représentée en 1835 à l'Opéra, fut un triomphe pour le compositeur. A la fin de la même année, il donnait à l'Opéra-Comique *l'Eclair,* où il soutenait l'intérêt musical avec quatre personnages, sans le secours des chœurs.

Halévy donne tour à tour : *Guido et Ginevra* ou *la Peste de Florence* (Opéra, 1838) ; *les Treize* (Opéra-Comique, 1839) ; *le Shériff* (Opéra-Comique, 1839) ; *le Drapier* (Opéra, 1840) ; *la Reine de Chypre* (Opéra, 1841) ; *le Guitarero* (Opéra-Comique, 1841) ; *Charles VI* (Opéra, 1843) ; *le Lazzarone* (Opéra, 1844) ; *les Mousquetaires de la reine* (Opéra-Comique, 1846) ; *le Val d'Andorre* (Opéra-Comique, 1848) ; *la Fée aux roses* (Opéra-Comique, 1849) ; *la Dame de pique* (Opéra-Comique, 1850) ; *la Tempesta,* opéra italien (Londres, 1850) ; *le Juif errant* (Opéra, 1852) ; *le Nabab* (Opéra-Comique, 1853) ; *Jaguarita l'Indienne* (Théâtre-Lyrique, 1855) ; *Valentine d'Aubigny* (Opéra-Comique, 1856) ; *la Magicienne* (Opéra, 1858). On lui attribue aussi *l'Inconsolable,* joué au Théâtre-Lyrique (1855), sous le pseudonyme de ALBERTI. On connaît encore d'Halévy la musique de quelques scènes du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle, sur une traduction de son frère Léon Halévy, la cantate *les Plages du Nil* ; plusieurs messes, un *De profundis* en langue hébraïque, une cantate officielle : *Italie* (Opéra-Comique, 1859) ; beaucoup de romances, des chœurs orphéoniques, une sonate de piano. Enfin, il avait laissé inachevée la partition d'un opéra biblique : *Noé* ou *le Déluge,* qui fut terminé par Bizet. Il a publié des *Leçons de lecture musicale.*

F. Halévy.

Halévy avait été nommé, en 1827, professeur d'harmonie au Conservatoire ; en 1833, il fut nommé professeur de composition. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1836, et secrétaire perpétuel de cette compagnie en 1854. Il prononça des « éloges » pleins de grâce, d'élégance, en même temps que d'un grand sentiment de l'art, qui ont été réunis, avec d'autres travaux, dans ses *Souvenirs et Portraits* (1861-1863).

HALÉVY (Léon), poète et littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1883. Il devint un adepte et un collaborateur de Saint-Simon, puis fut professeur adjoint de littérature à l'Ecole polytechnique (1831-1834). Ecrivain au style élégant et facile, il a beaucoup produit. On lui doit des poésies, des histoires, des traductions et des pièces de théâtre. Nous citerons de lui : *la Peste de Barcelone,* poème (1822) ; *les Cyprès,* élégies (1825) ; *Poésies européennes* (1827) ; *Résumé de l'histoire des Juifs anciens* (1827) ; *Résumé de l'histoire des Juifs modernes* (1828) ; des recueils de *Fables* (1840-1856) ; *la Grèce tragique* (1845-1861), et, parmi ses pièces : *le Chevreuil* (1821) ; *le Duel* (1826) ; *l'Espion* (1828) ; *César Démétrius* (1829) ; *Luther* (1834) ; *Léone Léoni* (1837) ; *Ce que fille veut* (1859) ; *Electre,* tragédie (1864) ; etc.

HALÉVY (Ludovic), auteur dramatique et romancier, fils du précédent, né à Paris en 1834. Il commença de très bonne heure à écrire pour la scène. Ses principales opérettes, faites pour la plupart en collaboration avec Meilhac, sont : *Orphée aux enfers* (1861) ; *la Belle Hélène* (1864) ; *la Vie parisienne* (1866) ; *la Grande-Duchesse de Gérolstein* (1867) ; *la Périchole* (1868) ; *les Brigands* (1869) ; *Carmen* (1875) ; *le Petit Duc* (1878) ; etc. ; ses principaux vaudevilles ou comédies : *Fanny Lear* (1868) ; *Froufrou* (1869), la meilleure pièce des deux collaborateurs ; *le Réveillon* (1872) ; *l'Été de la Saint-Martin* (1873) ; *la Boule* (1875) ; *Brevet supérieur* (1892) ; etc. En dehors des pièces de théâtre, signalons un recueil de scènes et d'esquisses publiées d'abord dans le journal « la Vie parisienne » et parues sous le titre de : *Monsieur et Madame Cardinal* (1873) ; *les Petites Cardinal* (1880) ; des souvenirs et impressions de la guerre, qui forment un volume intitulé : *l'Invasion* ; enfin, quelques romans : *un Mariage d'amour* (1881) ; *Princesse* (1886), et surtout *l'Abbé Constantin* (1882). Halévy est devenu, en 1884, membre de l'Académie française.

L. Halévy.

Halévy a tempéré ce que l'humeur de Meilhac avait naturellement de fantasque à l'excès, et ramené par quelque endroit les plus bouffonnes elles-mêmes et les plus extravagantes de leurs pièces sur le terrain de la réalité. Leur théâtre peint surtout ce qu'on est convenu d'appeler la « vie de Paris » : remarquable de légèreté, de finesse, de grâce, il n'a pas, cela va sans dire, beaucoup de substance. Mais on ne peut lui refuser sa place dans l'histoire de la scène française en la dernière moitié du XIXe siècle. Quant aux romans d'Halévy, ils ont une saveur très délicate, faite à la fois d'aménité et d'ironie.

HALÉVY (Joseph), orientaliste, né à Andrinople (Turquie) en 1827. Naturalisé Français, il fut chargé, par l'Académie des inscriptions, d'une mission dans l'Yémen (1869-1870), pendant laquelle il fit une riche moisson d'inscriptions sabéennes. Il devint professeur à l'Ecole des hautes études. Sa polémique relative à la question sumérienne est devenue célèbre. Parmi ses publications, citons : *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques* (1874) ; *Mélanges de critique et d'histoire relatifs aux peuples sémitiques* (1883) ; *Recherches bibliques* (1885-1891) ; *Essai sur l'origine des écritures indiennes* (1886) ; *le Texte hébreu de l'Ecclésiastique* (1897) ; *Considérations critiques sur quelques points de l'histoire ancienne de l'Inde* (1899) ; *M. Tiele et la question sumérienne* (1900), etc.

HALF-CASTE (*hâf-kast'*; *h* asp. — mots angl. signif. *demi-caste*) n. m. Nom donné, dans l'Inde anglaise, aux individus nés d'un père européen et d'une mère indienne.

HALIACMON. Géogr. V. INDJE-KARA-SOU.

HALIADE n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant de petits papillons à corps court et épais, à tête petite, enfoncée dans un corselet d'un beau vert. (On en connaît quatre espèces, dont trois habitent la France. Parmi elles, il faut citer l'*haliade du chêne*, ou pyrale, et celle du hêtre.)

HALIAÈTE n. m. Nom des aigles pêcheurs (*haliætus*), appelés encore *pygargues*. V. ce mot.

HALIARTE (en lat. *Haliartus*), ville de la Grèce ancienne (Béotie), sur une colline qui domine le lac Copaïs. Xerxès la prit et la brûla. Rebâtie et redevenue florissante par son commerce, elle vit sous ses murs la défaite de Lysandre par les Thébains. En 371 av. J.-C., les Romains, sous la conduite du préteur Lucretius, la détruisirent définitivement.

Monnaie d'Haliarte.

HALIAS (*li-ass*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des nyctéolidés, comprenant quelques espèces.
— ENCYCL. La seule espèce d'*halias* habitant la France est la *pyrale prasinaire* des vieux auteurs, l'*halias quercana*, joli papillon vert et blanc, vivant dans les forêts de chênes, où se nourrit sa chenille verte rayée de jaune, qui se chrysalide dans une coque en nacelle. L'halias du chêne, rare à Paris, est plus commune dans le Midi ; c'est le plus grand nyctéolidé d'Europe.

Halias (gr. nat.).

HALIASTUR (*stur*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des aquilinés, comprenant trois espèces de l'Asie orientale et d'Australie.
— ENCYCL. Les *haliasturs*, anciennement appelés *aigles-autours*, sont de petits aigles pêcheurs roux ou bruns, avec la tête et la poitrine ordinairement blanches ; leur taille ne dépasse pas celle des buses. Ils vivent sur les côtes et abondent dans tous les mouillages des Indes, où ils volent et plongent comme les mouettes, à la recherche des débris tombés des quais et des vaisseaux. L'*haliastur Indus* est répandu de l'Inde jusqu'aux îles de la Sonde ; les *haliastur leucosternus* et *sphenurus* se trouvent des Moluques jusqu'en Nouvelle-Calédonie ; ces petits aigles ont un cri aigre et plaintif.

Haliastur.

HALIBURTON (Thomas CHANDLER), littérateur américain, né à Windsor (Nouvelle-Ecosse) en 1796, mort à Isleworth, près de Londres, en 1865. Avocat, juge à la cour suprême d'Halifax, il fut, en 1842, attaché à la légation américaine à Londres, puis s'établit en Angleterre. Il est surtout connu par ses lettres humoristiques, où il donne la physiologie du commerçant yankee, qui rendit célèbre le pseudonyme de SAM SLICK : *Horloger* (1837-1840). On a encore de lui : *un Attaché d'ambassade ou Sam Slick à Londres* (1843-1844) ; *les Anglais en Amérique ; Histoires yankees ; Traits d'humour américain ; Sages dictons de Sam Slick* (1853) ; etc.

HALIBUT (*bu*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du flétan.

HALICARNASSE, primitivem. **Cephyra,** puis **Halicarnassus**, ville ancienne de l'Asie Mineure (Carie), au N. du golfe Céramique, sur l'emplacement actuel de Boudroun. Colonie de Trézène, elle fit partie d'abord de l'hexapole dorienne, tout en gardant la langue et les mœurs ioniennes, puis tomba au pouvoir des Perses, qui lui laissèrent un gouvernement particulier. Embellie par Artémise II, très florissante au v° siècle avant notre ère, elle prit parti pour la Perse contre les cités grecques, ses voisines, mais entra ensuite dans la confédération de Délos, sous l'hégémonie d'Athènes. Patrie des historiens Hérodote et Denys. Le monument que la reine Artémise y avait fait élever à la mémoire de son époux, Mausole, passait pour une des sept merveilles du monde.

Monnaie d'Halicarnasse.

HALICHONDRIE (*kon-drî*) ou **HALICHONDRIA** (*kon*) n. f. Genre d'éponges *halichondrines*, famille des chalinidés, comprenant des formes qui habitent les mers d'Europe.
— ENCYCL. Les *halichondries* sont très voisines des chalines ; elles ressemblent aux éponges vulgaires, extérieurement, mais leurs fibres cornées renferment des spicules en fuseau siliceux. L'*halichondria digitata* est de l'Adriatique, l'*halichondria oculata* de l'Atlantique nord, etc.

HALICHONDRINES (*kon*) n. f. pl. Sous-ordre d'éponges fibreuses, renfermant celles qui sont munies d'aiguilles simples et de spicules siliceux compris dans la trame du parenchyme ou formant des réseaux. (Les halichondrines sont réparties dans six familles : *chondrosidés, chalinidés, reniérides, subéritidés, desmacidonidés, chalinopsidés.* — *Une* HALICHONDRINE.

HALICTE ou **HALICTUS** (*ktuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *halictidés*, comprenant plus de cent trente espèces du globe, mais répandu surtout dans les régions tempérées ou montagneuses.
— ENCYCL. Les *halictes* sont de taille moyenne ou petite, allongés, surtout dans le sexe mâle, qui est plus grand, à livrée grise ou rousse, avec l'abdomen souvent ceinturé de jaune. Ces insectes creusent des terriers dans les terrains meubles et y font leurs nids, où leurs larves se nourrissent du pollen accumulé par la femelle. Une des plus grandes espèces d'Europe est l'halicte à six bandes (*halictus sexcintus*), noir, cerclé de gris.

HALICTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les *halictes* et genres *voisins*, tels que *nomie, sphécode, prosopis*, etc. — *Un* HALICTIDÉ.

HALICZ (lat. *Halicia*), ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Stanislau]), sur le Dniester ; 3.887 hab. Sources salines, fabriques de savon.

HALIDRYDE n. f. Genre de fucacées, comprenant des algues à fronde comprimée, linéaire, à rameaux dichotomes, possédant des vésicules à air. (Ces algues sont hermaphrodites.)

HALIE ou **HALIA** n. f. Entom. Syn. THAMNONOMA.

HALIELLE (*li-èl'*) ou **HALIELLA** (*li-èl'-la*) n. f. Zool. Sous-genre d'eulimes, comprenant des animaux marins aveugles, qui vivent dans les profondeurs abyssales, et dont le type est l'*haliella stenostoma*.

HALIEUTIQUE (*tik'* — gr. *halieutikos*) adj. Qui a rapport à la pêche : *Des connaissances* HALIEUTIQUES.
— n. f. Art de la pêche.

Halieutiques (LES), poème sur la pêche, en cinq livres, par Oppien. — Cet ouvrage, dédié à Marc-Aurèle et à Commode, a été composé vers la fin du règne de Marc-Aurèle, entre 177 et 180. Le livre Ier traite des diverses espèces de poissons, mollusques, crustacés, cétacés, etc. ; le livre II, des mœurs des poissons, de leurs combats ; les livres III-V, des différents systèmes de pêche. Malgré l'abus de la rhétorique, les descriptions d'Oppien ne manquent ni d'élégance, ni même de précision.

HALIFAX, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), près du Calder et du petit lac de Rochdale ; 37.210 hab. Eglise du xv° siècle, hôtel de ville, de style italien. Draps, serges, tapis ; mines de houille et de fer.

HALIFAX, ville du Dominion canadien, ch.-l. de la Nouvelle-Ecosse, sur l'Atlantique ; 39.000 hab. La ville est régulièrement bâtie en amphithéâtre, sur une colline au-dessus du *Havre d'Halifax*, bien abrité, bien défendu. C'est le grand arsenal anglais de l'Amérique du Nord, et le point terminus du Pacific-Canadian Railway, en même temps que d'un certain nombre de lignes transatlantiques. Commerce important de céréales, de bois et de conserves. Chantiers de constructions navales.

HALIFAX, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de même nom, sur le Roanoke ; 2.900 hab. Commerce très actif.

HALIFAX (George SAVILE, marquis D'), homme d'Etat anglais, né à Thornhill en 1633, mort à Londres en 1695. Il fut élevé à la pairie en 1668, entra au conseil privé en 1672 et fut chargé d'une mission auprès de Louis XIV. Spirituel et aimable, il devint tout puissant à la cour, mais vit son influence combattue par le duc d'York. Chassé du conseil à l'avènement de Jacques, il se retourna du côté du prince d'Orange. Après la fuite de Jacques II, Halifax entra dans le parti de son rival, et ce fut lui qui l'installa sur le trône (1689) en sa qualité de président de la Chambre des lords. Entouré d'ennemis, il se retira, de guerre lasse, dans la vie privée (1690). Il a laissé de fort intéressants écrits politiques, entre autres : *Political, moral and miscellaneous Thoughts and Reflexions* (1750).

HALIFAX (Charles MONTAGUE, comte D'), homme d'Etat et poète, né à Horton (Northampton) en 1661, mort en 1715. Guillaume III le nomma membre du conseil privé, chancelier de l'Echiquier et sous-trésorier (1694). Nommé membre du conseil de régence en 1698, baron en 1700, il fit alors partie de la Chambre haute. Sous George Ier, il ne put obtenir la charge de lord grand trésorier, qu'il ambitionnait, et se jeta dans l'opposition. On a publié à Londres, en 1715, ses *Poésies et discours*, précédés de mémoires sur la vie de l'auteur.

HALIGOURDE n. f. Pain fait avec de la farine de gruau.

HALIGRAPHIE n. f. Chim. V. HALOGRAPHIE.

HALIME ou **HALIMUS** (*muss*) n. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, comprenant quelques espèces de l'océan Indien. (Les halimes sont des crabes ou araignées de mer, de taille moyenne ; épineux, bombés, assez larges, ils ont de longues pattes aplaties. L'*halimus aries* est long de 3 à 4 centimètres, l'*halimus auritus* atteint 7 à 8 centimètres.)
— Bot. Genre de portulacacées aïzoïdées, comprenant des plantes herbacées ou suffrutescentes, à fleurs apétales, sépales et étamines périgynes, ovaire libre, fleurs axillaires, solitaires, en glomérules ou en cymes, habitant les régions littorales des pays chauds des deux mondes.

HALIMÈDE n. f. Genre d'algues vertes, de la famille des siphonées.
— ENCYCL. Les *halimèdes* (halimeda) ont un thalle rameux, dichotome, étranglé de distance en distance, constitué par des filaments à structure continue, très ramifiés, surtout au voisinage de la surface du thalle, où ils s'enchevêtrent de manière à former une sorte d'écorce, fréquemment incrustée de calcaire.

HALIMÈTRE n. m. Chim. Syn. de HALOMÈTRE.

HALIMOCNÉMIDE n. f. Genre de salsolacées anabasées, comprenant des arbres et des sous-arbrisseaux blancs, à feuilles cylindriques, alternes, à fleurs axillaires et solitaires. (On en connaît quinze espèces européennes et asiatiques.)

HALIMODENDRON (*din*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs axillaires. (Le fruit est une gousse. Les espèces connues sont asiatiques ; on cultive dans les jardins d'Europe l'*halimodendron argenteum*.)

HALIM-PACHA (Abd-el-), prince égyptien, fils de Mehemet Ali, né au Caire en 1826. Il alla compléter son éducation à Paris, et, rentré en Egypte, fut tenu à l'écart du pouvoir par Abbas-Pacha, mais nommé en 1855, par le khédive Saïd-Pacha, gouverneur général du Soudan oriental. Il ne garda d'ailleurs ce poste qu'un an.

Halin.

HALIN (*h* asp.) n. m. Cordage pour haler.

HALIOTIDE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *haliotidés*, comprenant des animaux marins à coquille auriforme, vulgairement nommés *ormiers* ou *oreilles de mer*.
— ENCYCL. Les *haliotides* (haliotis) sont de gros mollusques vivant appliqués contre les rochers. On les pêche pour leur nacre très recherchée et aussi pour leur chair, comme l'*haliotis tuberculata* ou *silieur* de la Manche, comestible. On connaît soixante quinze espèces d'haliotides, des mers chaudes et tempérées.

Haliotide.

HALIOTIDÉS ou **HALIOTIDIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes composée par les *haliotides*. — *Un* HALIOTIDÉ ou HALIOTIDIDÉ.
— ENCYCL. Les *haliotidés* offrent un singulier mélange de caractères empruntés aux familles voisines : leurs branchies les rapprochent des fissurellidés et des pleurotomariidés ; leur test nacré et leur voile frontal rappellent ceux des trochidés et des stomatiidés ; leur coquille est perforée comme celle de quelques bellérophontidés.

HALIPLE ou **HALIPLUS** (*pluss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des *haliplidés*, comprenant de petites formes ovales, pointues en arrière, vivant dans les eaux douces et saumâtres. (On en connaît cinquante espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal ; une vingtaine habitent la France ; une des plus communes est l'*haliplus ruficollis*, roux et jaunâtre, avec les élytres marqués de noir.)

HALIPLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, composée des trois genres *haliple, brychius* et *peltodyte*. — *Un* HALIPLIDÉ.
— ENCYCL. Les *haliplidés* forment un groupe de transition entre les carabidés et les dytiscidés ; tous sont petits, fauves ou jaunâtres, souvent marqués de brun. Ils se tiennent dans les parties herbeuses des eaux, près des bords, ou se posent sur les plantes du voisinage, quand le temps est chaud.

Haliple (gr. 4 fois).

HALISARCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses gélatineuses ou myxospongies, renfermant les halisarques et les sarcomelles. (Les halisarcidés sont des éponges disposées en masses molles dépourvues de spicules et de tous autres éléments solides.) — *Un* HALISARCIDÉ.

HALISARQUE (*zark*) ou **HALISARCA** n. f. Genre d'éponges, type de la famille des *halisarcidés*, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées. (Les halisarques vivent appliquées sur les rochers, où elles forment des revêtements incrustés ; l'espèce type est l'*halisarca lobularis*, de l'Adriatique, remarquable par sa coloration violette.)

HALISÉRIDE n. f. Genre de dictyotées mélanospermées, comprenant des algues à fronde plane dichotome. (Les spores, nues, sont réunies en lignes de chaque côté de la fronde.)

HALISSANT (*li-san*), **ANTE** adj. Blas. Se dit de la guivre, représentée avec un enfant dans la gueule, quand il est d'émail différent. (C'est probablement une corruption de *à l'issant...*) V. GUIVRE.

HALITE n. f. Minér. Chlorure naturel de sodium. Syn. de SEL GEMME.

HALITUEUX (*tu-eû*), **EUSE** (du lat. *halitus*, haleine, exhalaison) adj. Couvert d'une douce moiteur ; qui a rapport à la sueur : *Peau* HALITUEUSE. *Odeur* HALITUEUSE.

HALKIRK, bourg d'Ecosse (comté de Caithness) ; 2.665 hab. Vieux château, appelé le *Braal-Tower*, ancienne résidence des comtes de Caithness.

HALL (*h* asp. — mot angl.) n. m. Salle de grandes dimensions.

HALL ou **SCHWÆBISCH-HALL** (c'est-à-dire *Hall de Souabe*), ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Kocher, 9.000 hab. Bains fréquentés, sources salées. Commerce de bestiaux et de toiles. Hôtel de ville, église Saint-Martin (xv° s.). Dans cette ancienne ville libre impériale, furent frappés, pour la première fois, en 1224, les liards allemands, appelés, à cause de leur origine, *haller* ou *heller*. L'Union évangélique, ou Ligue des Etats protestants d'Allemagne, y fut renouvelée, en 1610.

HALL, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), sur l'Inn ; 5.763 h. Sources salées. Eglise du xiv° siècle. Tour du xv° siècle.

HALL (Basile), marin et voyageur anglais, né à Edimbourg en 1788, mort à Portsmouth en 1844. Il exécuta des reconnaissances hydrographiques dans le golfe du Petchili. Il explora ensuite les côtes de l'Amérique. Il a écrit des relations de ses différents voyages, intitulées : *a Voyage of discovery to Corea and the great Loo-Choo Islands* (1818), *Extracts from a journal written on the coasts of Chili, Peru and Mexico, in 1820-1822* (1824), *Travels in North America* (1829), *Fragments of voyages and travels* (1831-1840). On lui

doit, en outre, des esquisses telles que *Patchwork* (1841), scènes de la vie maritime, etc.

Hall (Marshall), médecin anglais, né à Bashford (Nottingamshire) en 1790, mort à Londres en 1857. On lui doit d'importantes découvertes scientifiques. Il distingua, en pathologie, les phénomènes irritatifs des phénomènes inflammatoires, précisa l'anatomie et la physiologie des capillaires sanguins, et surtout découvrit les fonctions réflexes de la moelle allongée et de la moelle spinale. Ses principaux ouvrages sont : *Sur les fonctions réflexes de la moelle allongée et de la moelle spinale; Mémoires sur le système nerveux* (1837 ; *Essais sur la théorie des maladies convulsives* (1848) ; etc.

Hall (James), écrivain américain, né à Philadelphie en 1793, mort près de Cincinnati en 1868. Il fut tour à tour magistrat, journaliste, puis banquier à Cincinnati (Ohio). Son œuvre littéraire est considérable, et utile à consulter pour l'histoire des mœurs de l'Ouest américain. Citons : *Légendes de l'Ouest* (1832) ; *Esquisses de l'histoire, de la vie et des mœurs de l'Ouest ; l'Ouest, son sol, sa surface et ses productions ; Récits de frontières* (1835) ; *Vie du général W.-H. Harrison* (1836), et son *Histoire des tribus indiennes*, avec le colonel Thomas M'Kenney.

Hall Samuel Carter), critique et journaliste anglais, né à Geneva Barrak en 1800, mort à Londres en 1889. Il collabora à plusieurs journaux, et il a publié : *le Livre des ballades anglaises, les Résidences seigneuriales de l'Angleterre, les Souvenirs d'une longue vie* (1883). Il fonda le journal *l'Art* en 1839. — Sa femme *Anna Maria* Fielding, née dans le comté de Wexford (Irlande) en 1800, morte à Devow-Lodge en 1881. En collaboration avec son mari, elle publia, en 1828, *les Esquisses du caractère irlandais.* Elle écrivit ensuite des livres pour les enfants, des contes, des nouvelles et un roman de mœurs : *le Boucanier.* Le *Whiteboy*, histoire irlandaise, est considéré comme son meilleur ouvrage. Parmi ses nombreuses œuvres, il faut citer : *Le mal peut-il être bien ?* (1862) et *le Combat de la foi* (1869). Elle excelle dans les descriptions de la nature et de la vie de tous les jours, relevées par une humour douce et enjouée.

Hall (Charles-François), explorateur américain, né à Rochester (New-Hampshire) en 1821, mort dans le canal Robeson en 1871. Il partit en 1860, avec le capitaine Buddington, pour une exploration dans les régions arctiques, et vécut pendant deux ans chez les Esquimaux. En 1864, il recueillit, à la Terre du Roi-Guillaume, de précieuses informations sur la désastreuse issue de l'expédition de Franklin. En 1871, il longea le littoral occidental du Groenland jusque par 81°38' de lat. N. ; c'est là qu'il mourut. Il a laissé, sous le titre de *Arctic Researches* (1864) et de *Life with the Esquimaux* (1865), deux récits de son premier voyage.

Hall (Edwin Habert), né à Gorham (Maine [États-Unis]) en 1855. Assistant de physique (1881) à l'université de Baltimore, puis professeur de physique à l'université de Cambridge ; il est surtout connu par la découverte du phénomène qui porte son nom.

Hall (phénomène de), phénomène découvert par Hall, qui consiste dans une déviation subie par les lignes équipotentielles d'une plaque métallique parcourue par un courant, lorsqu'elle est placée dans un champ magnétique de manière que son plan soit perpendiculaire aux lignes de force. (La valeur de ce déplacement des lignes équipotentielles a été nommée *pouvoir rotatoire* de la substance.)

— Encycl. Voici comment Hall fit sa première expérience, en 1880 : Un morceau de feuille d'or était collé sur une plaque de verre placée entre les pôles d'un électro-aimant, de telle sorte que cette plaque fût perpendiculaire aux lignes de force magnétique ; le courant d'un couple Bunsen traversait la feuille d'or dans toute sa longueur. Avant d'exciter l'électro-aimant, on trouvait, par une série d'essais, deux points équipotentiels pour lesquels l'aiguille d'un galvanomètre, reliée à ces deux points, n'était pas déviée de sa position normale. Lorsqu'un courant puissant actionnait l'électro, une déviation indiquait une différence de potentiel entre les deux points, et la direction du courant à travers la feuille était opposée à celle dans laquelle la feuille d'or se serait déplacée à travers les lignes de force, si elle avait été mobile. En changeant la polarité de l'électro, la direction de la force électromotrice transversale fut renversée, et, quand l'électro était redevenu neutre, les deux points revenaient à leur condition équipotentielle primitive. Hall a résumé ses diverses expériences en disant que la rotation des lignes équipotentielles à travers la feuille se fait dans une direction déterminée par rapport aux lignes de force, et il a attribué cet effet à l'action directe de l'aimant sur le courant. Shelford Bidwel a montré que le phénomène de Hall peut s'expliquer par l'action combinée de certains effets thermo-électriques et d'un effort mécanique produit par une action électromagnétique dont l'ampèremètre à mercure de Lippmann offre un exemple.

hallage (*ha-laj'* [*h* asp.]) n. m. Autref. Privilège dont jouissaient quelques corporations industrielles d'étaler leurs marchandises aux halles. ‖ Auj. Droit que payent les marchands au profit des communes, pour vendre leurs marchandises à la halle : *Le* hallage *remonte à la féodalité.*

hallager (*ha-la-jé* [*h* asp.]) n. m. Autref. Celui qui percevait le hallage.

hallali (*a-la* — onomatop.) interj. Vèner. Cri des chasseurs annonçant que la bête est sur ses fins.

— n. m. Sonnerie du cor, indiquant que la bête tient

L'hallali sur pied (sonnerie de trompe).

L'hallali par terre (sonnerie de trompe).

tête aux chiens ou est par terre. (Dans le premier cas, c'est *l'hallali debout* ou *sur pied ;* dans le second, c'est *l'hallali par terre* ou *la Mort.*)

Hallam (Henry), historien et critique anglais, né à Windsor en 1777, mort à Pickhurst (Kent) en 1859. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis débuta dans la « Revue d'Edimbourg » par des études intéressantes. En 1818, il donna : *a View of the state of Europe during the middle ages,* tableau synthétique de la société du moyen âge. Vinrent ensuite : *the Constitutional History of England* (1827), le plus connu de ses ouvrages ; *Introduction to the literature of Europe during the* xv, xvi *and* xvii *centuries* (1837-1839). Hallam, l'un des meilleurs historiens anglais, et à qui on ne peut guère reprocher qu'une certaine partialité pour les whigs, avait été nommé, en 1838, membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques (France).

Halland, prov. de Suède (Götaland), sur le Cattegat, vis-à-vis du Jutland ; 4.826 kilom. carr. ; 141.000 hab. Pays de pâturage. Capit. *Halmstad.*

Hallau ou **Unter-hallau**, bourg de Suisse (cant. de Schaffhouse) ; 2.203 hab. Eaux minérales, bons vins.

Hallberg-broich (Théodore-Marie-Hubert, baron de), littérateur allemand, connu sous le pseudonyme de Ermite de Gauting, né à Broich, près de Duisbourg, en 1768, mort à Hörmannsdorf, près de Landshut, en 1862. Élève de l'École militaire française de Metz, il voyagea en Amérique, Italie, Suisse, Algérie. En 1813, il organisa la Landsturm entre le Rhin et la Meuse. Parmi ses relations de voyages, d'une originalité réelle, citons : *Voyage en Scandinavie* (1818) ; *l'Allemagne, la Russie, le Caucase et la Perse* (1834) ; *Till Eulenspiegel,* en vers libres (1830).

halle (*h* asp. — de l'anc. saxon *halla,* palais, temple) n. f. Grand marché couvert, où l'on étale et où l'on vend des marchandises : Halle *aux blés, aux poissons, aux cuirs. Un marchand de la* halle. *Les* halles *de Paris datent du second Empire.* ‖ Magasin public servant d'entrepôt commercial : *La* halle *aux vins.* ‖ Grand atelier. ‖ En manv. part, Grande salle vide et mal close.

— Absolum. A Paris, *Les Halles,* Les halles centrales. ‖ *Dames de la halle,* Revendeuses qui ont un étal dans les halles pour y débiter certaines marchandises.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Hist. *Le roi des Halles,* Nom donné au duc de Beaufort.

— Encycl. Dr. Au point de vue de la législation, les *halles* sont soumises au même régime que les foires et que les marchés. (V. foire, marché.) Toutefois, à ce point de vue, se trouvent dans une situation spéciale les différentes halles de Paris : *Halles centrales, Halle aux vins,* etc. V. Entrepôt.

Les halles et marchés de Paris sont placés sous la double surveillance du préfet de la Seine et du préfet de

Halle.

police. Le préfet de la Seine est chargé de tout ce qui concerne l'autorisation, la translation, la suppression et la tenue des marchés, la fixation et la perception des tarifs, le choix des emplacements, la construction et l'entretien des bâtiments, le stationnement des voitures de transport, etc. Tout ce qui est relatif à la police proprement dite (le maintien du bon ordre, les facilités de circulation, la salubrité des denrées, la fidélité du débit, etc.) relève du préfet de police.

— *Facteur aux halles.* V. facteur.

Halle ou **Allaine** ou **Allan**, rivière de Suisse et de France, affluent du Doubs, qui naît en Suisse, passe à Porrentruy, entre dans le territoire de Belfort, y baigne Delle et pénètre dans le département du Doubs, où elle se jette dans le Doubs, après un cours de 67 kilomètres.

Halle, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Merseburg]), sur la Saale ; 116.000 hab. Centre commerçant ; salines, fabriques de savon et de drap. Université, fondée par l'électeur de Brandebourg, Frédéric le Sage, et l'une des plus célèbres et des plus fréquentées de l'Allemagne.

Halle soutint une longue guerre contre les évêques de Magdebourg. Prise par les Français en 1757 et 1758, puis reprise par les troupes de l'Empire en 1759, elle fut rançonnée, en 1761, par les Autrichiens et les troupes impériales. De 1806 à 1814, elle fit partie du royaume de Westphalie ; les traités de Vienne la rendirent à la Prusse. De son passé, elle a conservé quelques monuments, tels que la tour rouge, clocher isolé du xv° siècle, l'hôtel de ville et l'église du marché, les ruines du château de Moritzbourg (1484) et la statue de Hændel, le plus célèbre des enfants de la ville.

Armes de Halle.

Hallé (Daniel), peintre français, né à Rouen au début du xvii° siècle, mort à Paris en 1675. Il alla s'établir à Paris vers 1640 et se fit connaître par des portraits et des tableaux d'église. L'église Saint-Ouen, à Rouen, possède de lui un tableau remarquable : *la Multiplication des pains.* — Son fils et son élève Claude-Gui, né et mort à Paris (1652-1736), devint membre de l'Académie de peinture en 1682. Il avait travaillé à la décoration de Meudon et de Trianon. *L'Annonciation* (à Notre-Dame) est regardée comme son chef-d'œuvre. — Le fils de ce dernier, Noël, né et mort à Paris (1711-1781), remporta le grand prix, fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1748), surinspecteur de la manufacture des Gobelins (1771) et de l'Académie de France à Rome (1775). On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : *la Prédication de saint Vincent de Paul,* à Saint-Louis (Versailles) ; le plafond de la chapelle des fonts baptismaux, à Saint-Sulpice (Paris) ; etc.

Hallé (Jean-Noël), médecin français, né et mort à Paris (1754-1822). Reçu docteur en 1777, il devint, en 1778, membre de la Société royale de médecine, professeur de physique à la Faculté en 1794, et membre de l'Institut. Il eut le courage de défendre Lavoisier devant la Convention. Il a laissé une édition des *Œuvres de Lorry* (1784) ; *Rapport sur l'examen de la méthode de préserver de la petite vérole par l'inoculation de la vaccine* (1804).

hallebarde (*ha-le* [*h* asp.] — du moy. haut allem. *helmbarte ;* de *helm,* heaume, et *barte,* hache, c'est-à-dire « hache pour fendre le heaume ») n. f. Art milit. Arme d'hast à fer pointu et tranchant, qui fut en usage à la guerre, du xiv° au xvii° siècle, et qui continua à être portée, plus tard, par certains bas officiers et les gardes suisses.

— Moll. *Hallebarde de suisse,* Nom commercial de plusieurs espèces de rostellaires, notamment du *pes pelicani.*

— Loc. div. : *Donner la hallebarde à quelqu'un,* Le faire sergent. ‖ *Il pleut des hallebardes,* Il pleut à vous transpercer. ‖ *Rimer comme* hallebarde *et* miséricorde, Ne pas rimer du tout. — On assigne à cette locution l'origine suivante. En 1727, un petit marchand de Paris, nommé Bombel, voulut composer une épitaphe en vers pour un de ses amis, suisse de Saint-Eustache. Comme il n'avait aucune notion de l'art poétique, il s'adressa à un savant qui lui enseigna qu'il était nécessaire, pour la rime, que les trois dernières lettres du second vers fussent les mêmes que les trois dernières du vers précédent. Le bonhomme, après beaucoup de travail, produisit le quatrain suivant :

> Ci-gît mon ami Mardoche,
> Qui fut suisse de Saint-Eustache ;
> Il porta trente ans la hallebarde ;
> Dieu lui fasse miséricorde !

— Encycl. La *hallebarde* est caractérisée par son fer asymétrique, qui s'épanouit d'un côté en large hache ou couperet, tandis que le dos, prolongé en pointe de dague, le plus souvent, porte des crochets recourbés opposés à la hache. La hampe de la hallebarde est un fût de frêne, dont la longueur varie de 1m,80 à 2m,40 ; l'arme complète peut mesurer jusqu'à 10 pieds. Ce fut une arme de fantassin, en usage en Allemagne et en Suisse à partir du xiv° siècle. Les sergents d'infanterie en furent munis jusqu'à la Révolution. Mais, dès le règne de Louis XIV, les hallebardes sont légères, et leur fer symétrique, à deux expansions en manière de hache arrondie, est conforme au type que l'on voit encore, parfois, entre les mains des suisses d'église. Au reste, les types ont varié à l'infini, suivant les époques et les pays.

Hallebarde (1560).

hallebardier (*ha-le, di-é* [*h* asp.]) n. m. Art milit. Homme de pied armé de la hallebarde.

— Mar. Sentinelle armée d'une hallebarde en service à la porte d'un amiral.

— Encycl. Art milit. On entendait par *hallebardier* un fantassin d'élite portant la hallebarde comme un sergent. C'est surtout au xvi° siècle que la différence s'établit entre le piquier ou soldat ordinaire, et le hallebardier. Au xvii° siècle, le nombre des hallebardiers, dans l'infanterie allemande, n'était pas de 10 p. 100 dans l'effectif général, tandis qu'au moyen âge, en Suisse, presque tous les piétons étaient munis de hallebardes. En France, les hallebardiers étaient plutôt des gardes d'honneur chez le roi ou les princes.

Halleboyenhoven, ville de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain, sur la Senne ; 1.568 hab. Fabrique de savon ; raffineries de sel ; papeteries. Église Notre-Dame, du xiv° siècle ; lieu de pèlerinage fréquenté. Statue de la Vierge.

hallebreda (*ha-le* [*h* asp.] — altér. de *hallebarde*) n. f. Grande personne mal bâtie : *Cependant, cette guerrière n'était réellement qu'une grande* hallebreda. (Fr. Michel.) ‖ On a écrit aussi halbreda.

Hallebardier (xvi° s.).

Halleck (Fitz Greene), poète américain, né et mort à Guilford (Connecticut) [1790-1867]. Employé du banquier John Jacob Astor, de New-York, il fut désigné par celui-ci pour être un des curateurs de la Bibliothèque, à la fondation de laquelle il affectait un legs important. Halleck s'était déjà rendu célèbre par des poésies satiriques publiées en collaboration avec J. R. Drake, sous la signature Croaker and C°, et par un poème : *Fanny* (1821), où il encadre la grandeur et la décadence d'une femme à la mode dans la peinture des ridicules sociaux à New-York.

hallefessier (*ha-le-fè-si-é* [*h* asp.]) n. m. Gueux ; bélître, flatteur. (Vx.)

Hallein, ville d'Austro-Hongrie (duché de Salzburg), sur le Salzach, affluent de l'Inn ; 4.000 hab. Mines de sel.

Hallencourt, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 17 kilom. d'Abbeville, sur le plateau du Ponthieu, 1.997 hab. Phosphates. Fabriques de cotonnades. — Le canton a 19 comm. et 11.441 hab.

Hallennes-lès-haubourdin, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Lille, dans la plaine de Flandre, près du canal de la Haute-Deûle ; 1.058 hab.

Haller (Berthold), réformateur suisse, né à Rottweil (Forêt-Noire) en 1492, mort à Berne en 1536. Chanoine de la cathédrale de Berne, il embrassa avec ferveur les doctrines de la Réforme, subit l'influence de Zwingle, et fit abolir la messe et les images à Berne.

Haller (Albert de), physiologiste suisse, né et mort à Berne (1708-1777). Après avoir étudié le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen, composé diverses poésies, il se consacra spécialement à la médecine et professa l'anatomie à Berne. George II, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre, l'attira à Gœttingue en 1736 ; Haller y professa

toutes les sciences naturelles pendant dix sept années, puis retourna à Berne, où l'on créa pour lui une charge spéciale, qui devait être supprimée après sa mort. Ses découvertes en physiologie, sur les phénomènes de la génération et sur les propriétés des tissus, sont surtout remarquables. En botanique, il eut le tort de se déclarer l'ennemi de Linné. Il avait aussi contre les encyclopédistes des préventions qui s'expliquent par l'ardeur de ses convictions religieuses. Citons, parmi les deux cents ouvrages de Haller : *Elementa physiologiæ corporis humani* (1757); *Opera minora* (1761-1768); *Bibliothèques de botanique* (1771), *de chirurgie* (1774), *de médecine pratique* (1776), *d'anatomie* (1777). Poète, son génie personnel et sincère et l'étude approfondie de l'antiquité l'amenèrent à réagir contre le mauvais goût de la seconde école de Silésie. La force de sa pensée et la noblesse de son style firent de lui un chef d'école dans la poésie lyrique et dans la poésie didactique. Citons, dans le premier genre : *Essai de poèmes suisses* (1732); *Satires*; dans le second, *l'Origine du mal* et surtout *les Alpes*, modèle de poésie descriptive. Il a laissé trois romans politiques : *Usong* (1771); *Alfred* (1773); *Fabius et Caton* (1774).

Haller.

HALLER (Charles-Louis DE), publiciste suisse, petit-fils du précédent, né à Berne en 1768, mort à Soleure en 1854. Il fut professeur de droit public en 1806 et membre du grand et du petit conseil (1814). Il exposa ses théories légitimistes dans sa *Restauration de la science politique* (1816-1820), et abjura le protestantisme avec éclat. S'étant rendu à Paris, il entra au « Journal des Débats », puis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, en 1824. Nommé professeur à l'Ecole des chartes en 1830, la révolution l'obligea à rentrer dans sa patrie.

HALLÉRIE (rî [h asp.]) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, à fleurs axillaires souvent solitaires. (Le fruit est une baie. On en connaît cinq ou six espèces du cap de Bonne-Espérance, qui croissent sur le bord des rivières.)

HALLETTE (A.), mécanicien français, né en 1788, mort à Arras en 1846. Il a perfectionné la presse hydraulique pour l'extraction des huiles. Il a procuré de l'eau à Roubaix au moyen de sondages, et inventé, pour les chemins de fer atmosphériques, un nouveau système de tubes propulseurs qui portent son nom. On a de lui, sur cette dernière invention : *Tube propulseur Hallette, système d'exécution et d'exploitation des chemins de fer par la pression atmosphérique* (1844).

HALLETTES (ha-lèt' [h asp.]) n. f. pl. Nom, dans l'ouest de la France, de petits hangars destinés à faire sécher des objets différents : HALLETTES *à bois, à linge.*

HALLEY (ha-lè [h asp.] — onomat.) n. m. Bruit particulier que font entendre les chevaux en exercice, lorsqu'ils sont affectés de la variété de cornage appelée plus particulièrement *sifflage.* (Vx.)

HALLEY (Edmond), astronome anglais, né à Haggerston, près de Londres, en 1656, mort à Greenwich en 1742. En 1676, il fut envoyé à Sainte-Hélène, pour y dresser le catalogue des étoiles australes. Il publia (1679) le résultat de ses observations, sous le titre : *Catalogus stellarum Australium*, etc. Le plus important de ses ouvrages est sa théorie des comètes : *Synopsis astronomiæ cometicæ*, etc., dont la première partie est de 1705. Il y prédit pour 1758 la réapparition de la comète observée par Kepler en 1607 et qui reçut le nom de Halley. En 1719, il fit paraître de nouvelles tables pour les planètes. L'année suivante, à soixante-quatre ans, il remplaça Flamsteed à l'observatoire de Greenwich. Les tables qu'il construisit pour la lune ne parurent qu'en 1749, en même temps que celles de Lacaille, plus exactes.

Halley avait donné, en 1683, dans les « Philosophical Transactions », une théorie des variations de la boussole. En 1686, il publia une théorie des vents alizés et des moussons. En 1698, il reçut le commandement d'un vaisseau « pour parcourir l'océan Atlantique, constater la loi des variations magnétiques et tenter de nouvelles découvertes ». En 1700, il partit pour visiter les mers australes et parvint jusqu'au 52e degré de latitude sud. Il fit de nouveaux voyages en 1701 et 1702. Il succéda, en 1703, à Wallis, dans la chaire de géométrie à Oxford et fut, en 1713, nommé secrétaire de la Société royale de Londres. Très versé dans la géométrie ancienne, il a donné diverses éditions des œuvres d'Apollonius et de Ménélaus. Dans un mémoire inséré dans les « Philosophical Transactions », il donna la première solution qu'on ait eue de ce problème : décrire une conique dont trois points et l'un des foyers sont connus. Enfin, il découvrit la curieuse propriété de la loxodromie d'avoir pour projection stéréographique une spirale logarithmique.

Halley.

HALLIE (h asp., et li) n. f. Genre de papilionacées, comprenant des herbes, rarement des sous-arbrisseaux, dont on connaît six espèces de l'Afrique australe.

HALLIER (ha-li-é [h asp.]) n. m. Gardien chargé de veiller à la conservation des marchandises emmagasinées dans une halle. ‖ Commerçant qui étale ses diverses marchandises aux halles. ‖ Ouvrier qui range et garde les tuiles ou les briques dans le lieu appelé hall .

HALLIER (ha-li-é [h asp.]) n. m. Chass. V. ALLIER.

HALLIER (ha-li-é h asp. — d'orig. german. ; cf. l'anc. franç. *halot*, bûche) n. m. Réunion de buissons très touffus.

HALLITE (h asp.) n. f. Sous-sulfate hydraté naturel d'alumine. Syn. de WEBSTÉRITE. ‖ Sert aussi à désigner un produit d'altération de la PHLOGOPITE.

HALLIWELL-PHILLIPPS (James Orchard), archéologue et littérateur anglais, né à Chelsea en 1820, mort à Birmingham en 1889. A peine âgé de dix-neuf ans, il fit partie de la Société royale d'Edimbourg. Il collaborait au « Parthenon » et ne cessa de publier des travaux d'érudition, parmi lesquels on peut citer : *Dictionnary of archaic and provincial words* (1846), *Letters of the kings of England* (1846), *Literature of the sixteenth ad seventeenth centuries* (1851). Il est surtout connu par ses travaux relatifs à Shakspeare et à ses œuvres : *Life of William Shakspeare* (1861), *Shakspeariana* (1841); *Outlines of the life of Shakspeare* (1887); etc.

HALLOMÈNE ou **HALLOMENUS** (mé-nuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, comprenant de petites formes propres à l'hémisphère boréal. Les hallomènes, allongés en manière de petits taupins, roux ou fauves, vivent dans les champignons. On en connaît trois espèces d'Europe et cinq de l'Amérique du Nord; l'*hallomenus humeralis*, roux avec deux taches noires sur le corselet, vit dans les champignons des pins.

HALLOPE (ha-lop' [h asp.]) n. m. Filet de pêche qu'on traîne sur le fond et qui a quelque analogie avec le *gangui.*

HALLOWEL, ville des Etats-Unis (Maine [comté de Kennebec]), sur le fleuve côtier Kennebec; 3.181 hab. Petit port de commerce. Exploitation de granit.

HALLOY ou **ALLOY**, petit pays de l'ancienne Picardie, en Ponthieu, dans le départ. de la Somme, au N. d'Abbeville et sur le plateau de la rive gauche de l'Authie. C'était probablement un ancien alleu.

HALLOYSITE (lo-i) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, ainsi appelé par Bertin, en l'honneur d'un géologue belge.

— ENCYCL. L'*halloysite*, $H^4Al^2Si^2O + Aq$, dont le poids spécifique varie de 1,92 à 2,12 et la dureté de 1 à 2, est une substance compacte, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale et cireuse, happant à la langue. Sa couleur ordinaire est un blanc laiteux ou opalin, mais elle est quelquefois modifiée par la présence d'oxydes ou de silicates métalliques.

Ce nom est aussi celui d'un groupe comprenant l'halloysite proprement dite avec quelques variétés : la *lithomarge*, de couleur très variable; la *lenzinite*, du Limousin et de l'Eifel; le *savon blanc* ou *savon de montagne*, ou *oropion*, déposé par les eaux thermales de Plombières; la *sévérite*, des Landes; la *glossecollite*, caractérisée par sa fragilité et sa blancheur, etc. Ces substances ont une origine chimique et sont dues à des eaux minérales. D'autres variétés ont une origine mécanique, sédimentaire; ce sont certaines argiles réfractaires, comme la *terre à creusets, à poteries* et *à faïences*, la *terre de pipe*; puis certaines *argiles plastiques, terre glaise*, etc.

HALLSTADT, bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), dans le Salzkammergut, sur le *lac de Hallstadt*; 740 hab. Salines exploitées de tout temps. Le lac de Hallstadt est une expansion de la Traun, affluent droit du Danube.

Guerrier de la période de Hallstadt.

On a découvert à Hallstadt plus de mille tombeaux, contenant des armes et des équipements de guerriers, des armes en fer et en bronze, qui remontent aux époques où les Gaulois ou Galates s'établirent dans la vallée du Danube. On a appelé, en archéologie, *période de Hallstadt*, celle au cours de laquelle le bronze et le fer furent conjointement employés; elle commence vers le VIe siècle avant J.-C., pour finir environ deux cents ans avant la conquête des Alpes par les Romains.

HALLSTRŒM (Ivar), compositeur suédois, né à Stockholm en 1826. Il se fit connaître par diverses compositions, dont une, *les Fleurs*, idylle pour soli, chœurs et orchestre, fut couronnée en 1860. L'année suivante, il devint directeur de l'Ecole de musique. Il fit représenter au Théâtre royal : *Hertig Magnus* (1867); *le Chat enchanté* (1869); *la Montagnarde enlevée* (1874); *la Fiancée du gnome* (1875); *les Wikings* (1877); *Nyaga* (1885), et *Per Swinaherde* (1887).

HALLUCINATION (si-na-si — du lat. *hallucinatio*, même sens) n. f. Etat morbide dans lequel le sujet perçoit clairement une sensation, sans que cette sensation semble extérieurement provoquée par un objet réel. ‖ Cette sensation elle-même.

— ENCYCL. L'*hallucination* diffère de l'*illusion* en ce que, dans ce dernier cas, il y a bien sensation, mais l'évocation de l'image ne correspond plus à la sensation perçue.

Le mécanisme de l'hallucination — comme du reste celui de l'illusion — n'apparaît clairement que depuis les découvertes de Ramon y Cajal et l'interprétation qu'en ont donnée Golgi, Van Gehuchten, Kalliker et Duval. En effet, la mobilité, sous l'influence d'excitations chimiotactiques positives ou négatives, des prolongements protoplasmiques des neurones — ce qu'on appelle les dendrites ou le chevelu — rend très bien compte du phénomène de l'illusion. Dans ce cas, les connexions normales des neurones sont altérées, de telle sorte que, par exemple, les centres qui donnent les sensations lumineuses sont mis en activité, non plus par des impressions venues de la rétine, mais par celles venues des bourgeons gustatifs. Le sujet attribuera donc à la lumière des sensations qui proviennent, en réalité, d'une excitation gustative, et verra des choses qui n'existent pas. La seule différence, avec le *rêve*, c'est que le phénomène a lieu ici pendant la veille : il est, d'ailleurs, toujours le résultat d'une intoxication des neurones par des substances plus ou moins analogues, au point de vue physiologique, aux matières *ponogènes*, substances désignées à cause de cela sous le nom de poisons narcotiques (opium, belladone, chloral, hachisch), etc. Les hallucinations peuvent porter sur tous les sens, isolément ou simultanément; mais les sens les plus souvent affectés sont la vue et l'ouïe; le goût, l'odorat et le toucher le sont beaucoup moins fréquemment, et, pour ces derniers sens, la distinction entre l'hallucination et l'illusion devient des plus difficiles.

Les hallucinations s'observent non seulement dans les infections, dans les fièvres, mais aussi dans les intoxications franches, notamment dans l'empoisonnement par la belladone; elles sont, en outre, un symptôme commun de certaines formes de vésanies et de délire; chez les aliénés atteints de folie religieuse, les hallucinations de la vue se montrent de préférence; dans le délire de la persécution, ce sont celles de l'ouïe. Ces dernières peuvent se montrer en dehors de tout état morbide défini.

La thérapeutique des hallucinations est des plus incertaines, en dehors des cas accidentels d'empoisonnement et d'intoxication par infection. Mais, dans les vésanies, et en dehors du traitement général, les médicaments employés ne paraissent agir — et médiocrement du reste — qu'en calmant l'excitation nerveuse.

HALLUCINATOIRE (si) adj. Qui a rapport à l'hallucination, qui la constitue.

HALLUCINER (si-né — du lat. *hallucinari*, venu du gr. *haluein*, avoir l'esprit égaré) v. a. Faire tomber dans l'hallucination : *Les causes qui* HALLUCINENT *l'esprit sont mal définies.* ‖ Par ext. Faire tomber dans des erreurs d'imagination : *L'échafaud, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui* HALLUCINE. V. Hugo.

Halluciné, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne qui a des hallucinations : *L'*HALLUCINÉ *porte en partie le monde dans son propre cerveau.* (Calmeil.)

HALLUIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Lille, tout près de la frontière belge; 15.781 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries; distilleries de betteraves; fonderies; fabrique de toiles et tissus de coton. Eglise gothique du XVIe siècle. La ville de Halluin, qui fut érigée en duché-pairie par Henri III, en 1587, a donné son nom à une famille qui s'est éteinte au XVIIe siècle.

HALMA (l'abbé Nicolas), mathématicien et érudit français, né à Sedan en 1755, mort à Paris en 1828. Il fut successivement médecin adjoint au génie militaire, secrétaire des études à l'Ecole polytechnique (1794), professeur de géographie à l'Ecole militaire de Fontainebleau, bibliothécaire et professeur d'histoire de l'impératrice Joséphine, conservateur de la bibliothèque des ponts et chaussées, puis de celle de Sainte-Geneviève (1816). Citons, parmi ses ouvrages, la traduction des œuvres de Ptolémée et des *Commentaires* (1813 à 1882); l'*Almageste* (1813-1816); *Hypothèses et époques des planètes*, de Ptolémée (1820); *Commentaires de Théon d'Alexandrie* (1822); *Table pascale du moine Isaac Argyre* (1825); *Astrologie judiciaire et divination égyptienne du planisphère zodiacal de Denderah* (1824).

HALMAHERA. Géogr. V. GILOLO.

HALMATURE ou **HALMATURUS** (russ) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des halmaturidés, comprenant quelques espèces propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie. (Les halmatures sont des kangurous de taille médiocre, caractérisés par leur nez dépourvu de poils. L'*halmaturus luctuosus*, de Papouasie, et l'*halmaturus thetis*, d'Australie, sont les espèces principales; ce sont des animaux de forêts, au contraire des kangurous vrais, qui se plaisent dans les plaines.)

Halmature.

HALMATURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux macropodes, comprenant les *hamalturcs* et genres voisins. — *Un* HALMATURIDÉ.

HALMOS. Myth. gr. Fils de Sisyphe; héros éponyme du bourg d'Halmonès, en Béotie. Il reçut d'Etéocle, roi d'Orchomène, un petit territoire où il bâtit plusieurs villages appelés les *Halmons.* Le nom resta seulement au bourg d'Halmonès.

HALMOUTH n. m. Nom vulgaire des poissons du groupe des silures, appartenant au genre *clarias.*

HALMYROS, ville de Grèce (Thessalie [prov. de Larissa]), ch.-l. d'éparchie, sur le fleuve côtier Xérias, non loin de son embouchure dans le golfe de Volo; 4.210 hab. Commerce de blé, de tabac. Défaite des Grecs par les Turcs, le 17 mai 1897. — *L'éparchie de Halmyros* a 8.907 hab.

HALO (h asp. — du lat. *halos*, gr. *halôs*) n. m. Astron. Auréole lumineuse, qui entoure parfois le soleil ou la lune.

— Anat. Petit cercle coloré, qui entoure le mamelon. Syn. de ARÉOLE.

— Navig. fluv. Sorte de pirogue, employée sur la Nive et l'Adour.

— Photogr. *Halo photographique*, Sorte d'auréole qui entoure toujours l'image photographique d'un point très brillant obtenue sur une plaque sensible.

— ENCYCL. Astron. L'existence du *halo* dépend de certaines conditions particulières; et, si toutes les couleurs du spectre sont représentées, elles vont, du [illegible] du rouge au violet en passant du centre à la périphérie. La théorie du halo est absolument du même genre que celle de l'arc-en-ciel : il s'agit, ici, de la réfraction de la lumière à travers les petits cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère ou constituant les cirrus très élevés.

Dans le cas le plus fréquent, le phénomène du halo est produit par la réfraction de la lumière dans l'angle de [illegible], correspondant aux faces latérales dans le prisme triangulaire; ou bien aux arêtes en zigzag du rhomboèdre, ou aux faces 2 à 2 du prisme hexagonal. Alors, la plus grande illumination correspond à des prismes distribués en cercle, dont la section droite passe par le centre, le soleil, et qui sont au minimum de déviation de 21° [illegible]. C'est alors le

halo dit de 22°, le plus souvent observé et dont les mesures sont assez concordantes, si l'on tient compte de la difficulté de choisir des points de repère, des différences de réfraction atmosphérique aux divers points de la superposition des phénomènes secondaires.

Si le soleil, par exemple, est près de l'horizon, la partie supérieure seule du halo peut être visible; ou bien, si les particules de glace forment un nuage très rapproché de l'observateur, les portions visibles semblent se composer

Halo.

de courbes paraboliques, mais ce n'est là qu'une apparence qui s'évanouit devant la mesure plus précise. Enfin, l'illumination peut s'étendre sur une zone de 21° 38' formant la *queue* du halo; aussi la coloration rouge intérieure est-elle seule nette, l'illumination des autres points étant le résultat d'une superposition de couleurs qui appartiennent à des spectres différents. Dès 1825, Arago reconnaissait que le halo lunaire est, en chaque point, polarisé dans une direction tangente au contour, ou perpendiculaire au plan de déviation des rayons.

La réfraction dans les angles droits que forme la base du prisme avec les faces latérales va donner lieu aussi à un halo, un peu moins fréquent il est vrai, dit halo de 46°. Cependant, les facettes de pointement sur les prismes de glace peuvent être très variées, et les dièdres différer entièrement des angles de 60° et 90°, de sorte que, si l'un des systèmes prédomine, il entraînera un halo de dimensions tout autres que les précédentes.

Le phénomène du halo peut, au reste, se reproduire expérimentalement : Brewster prend une lame de verre couverte par une cristallisation d'alun, regarde une flamme ou le soleil au travers, et voit l'image entourée de cercles irisés qui figurent le halo.

— Photogr. Le *halo*, qui est dû soit à l'irradiation des régions voisines par le point le plus éclairé, soit à une réfraction par la plaque de verre des rayons les plus obliques, qui reviennent sur l'émulsion, peut souvent faire disparaître les détails de la structure. On l'évite par l'emploi de couches absorbantes convenables (enduits *anti-halo*), disposées soit entre le verre et la pellicule sensible, soit en arrière du verre.

Haloas ou **Haloïs**, un des surnoms de Déméter, déesse des récoltes et des vendanges.

HALOBATE (*h* asp.) ou **HALOBATES** (*h* asp., et *tèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des hydrométridés, comprenant une quinzaine d'espèces propres aux mers tropicales ou australes.

— Encycl. Les *halobates* appartiennent à la tribu des gerrinés; comme les gerris, ils courent rapidement à la surface des eaux, mais présentent l'unique exemple d'insectes vivant en pleine mer. Ils n'ont pas d'ailes; leur corps est court, tronqué en arrière, noir brun ou jaunâtre, parfois varié de jaune; leurs pattes, longues et fines sont frangées de poils. On les trouve en haute mer, mais surtout dans les anses, près des côtes, là où des algues flottent sur les eaux tranquilles. Les *halobates compar* et *princeps* des mers équatoriales comptent parmi les plus grands.

Halobate (gr. nat.).

HALOCHALCITE (*h* asp.) n. f. Minér. Syn. de ATACAMITE.

HALOCHIMIE (*h* asp., et *mî* — du gr. *hals*, *halos*, sel, et de *chimie*) n. f. Partie de la chimie qui traite des sels.

HALOCHIMIQUE (*h* asp., et *mik'*) adj. Qui concerne la halochimie.

HALOCNÈME (*h* asp.) n. m. Genre de salsolacées salicorniées, comprenant des arbrisseaux aphylles, glabres, à fleurs sessiles, dont on connaît deux espèces : une européenne et une asiatique.

HALOCYPRIDÉS (*h* asp., et *si*) n. m. pl. Famille de crustacés entomostracés ostracodes, comprenant les *halocypris* et genres voisins. — *Un* HALOCYPRIDÉ.

HALOCYPRIS (*h* asp., et *si-priss*) n. f. Genre de crustacés ostracodes, famille des *halocypridés*, comprenant quelques espèces des mers froides. Les halocypris sont de très petits animaux marins, à carapace membraneuse, mince, renflée, avec un tentacule frontal condé. L'espèce type est l'*halocypris concha* de l'Atlantique.)

HALOGÈNE (*h* asp., et *jèn'* — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *gennân*, engendrer) adj. Nom donné par Berzélius à un quelconque des corps de la famille du chlore : le *fluor*, le *chlore*, le *brome*, l'*iode*, lesquels corps sont susceptibles de former des sels en se combinant aux métaux.

HALOGÉNIQUE (*h* asp., et *jé-nik'*) adj. Chim. ‖ *Composé halogénique*. Se dit quelquefois d'un quelconque des résidus que l'on obtient en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés, résidus jouant le même rôle que les composés halogènes dans les sels haloïdes.

HALOGÉTON (*h* asp., et *jé*) n. m. Genre d'anabasées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux pubescents, à feuilles souvent alternes, charnues, à fleurs axillaires, solitaires, etc. (On en connaît six espèces, européennes et asiatiques.)

HALOGRAPHE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *graphein*, écrire) n. m. Chimiste qui a écrit sur les sels : *Un savant* HALOGRAPHE.

HALOGRAPHIE (*h* asp., et *fi* — rad. *halographe*) n. f. Description, histoire des sels. ‖ On écrit aussi HALIGRAPHIE.

HALOGRAPHIQUE (*h* asp., et *fik'* — rad. *halographe*) adj. Qui a rapport à l'histoire des sels : *Traité* HALOGRAPHIQUE.

HALOÏDE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *eidos*, aspect) adj. Chim. Se dit des sels résultant de la combinaison d'un corps halogène avec un métal : *Sels* HALOÏDES.

HÂLOIR (*h* asp. — rad. *hâler*) n. m. Lieu où l'on fait sécher le chanvre après son rouissage et avant de le broyer. ‖ On écrit aussi HALOIR.

HALOLOGIE (*h* asp., et *ji* — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *logos*, discours) n. f. Chim. Traité sur les sels.

HALOLOGIQUE (*h* asp., et *jik'*) adj. Qui a rapport à la halologie.

HALOMANCIE (*h* asp., et *si* — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen du sel.

HALOMANCIEN, ENNE (*h* asp., et *si-in*, *èn'*) n. et adj. Qui pratique la halomancie; qui s'y rapporte.

HALOMÈTRE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *métron*, mesure) n. m. Aréomètre servant à doser les sels des matières sucrées en les carbonisant, puis en traitant le résidu par l'eau. ‖ On dit aussi HALIMÈTRE.

HALOMÉTRIE (*h* asp., et *trî* — rad. *halomètre*) n. f. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

HALOMÉTRIQUE (*h* asp., et *trik'*) adj. Qui a rapport à la halométrie : *Procédés* HALOMÉTRIQUES.

HALOMITRE ou **HALOMITRA** (*h* asp.) n. f. Genre d'anthozoaires madréporaires, famille des fongidés, comprenant des formes habitant les mers du sud. (Les halomitres sont disposées en colonies très bombées, non fixées; leurs calices sont très nettement rayonnés. L'espèce type du genre est la *halomitra pileus*.)

HALONIA (*h* asp.) n. m. Paléont. Genre de lycopodiacées, renfermant des plantes dichotomes, pourvues d'excroissances mammiformes, et de petites cicatrices foliaires. (Ce genre se rencontre surtout dans le terrain houiller moyen.)

HALOPEPLIS (*h* asp., et *pé-pliss*) n. m. Genre de chénopodiées salicorniées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs cachées dans les aisselles des écailles des strobiles. (Trois espèces habitent la région méditerranéenne.)

HALOPHILE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *philein*, aimer) adj. Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel marin, soit au bord de la mer, soit au voisinage des salines.

HALOPHILE (*h* asp.) n. f. Genre d'herbes marines, submergées, à tige grêle, rameuse, traçante, qu'on rencontre dans les bas-fonds de l'océan Indien et du Pacifique, et qu'on rattache à la famille des naïadacées.

HALOPHYTE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *phuton*, plante) n. f. Bot. Plante halophile.

HALOPIN (*h* asp.) n. m. Pêch. Dans quelques contrées de France, Filet appelé aussi SENNE DRUE ou PETITE SENNE.

HALORAGE (*h* asp., et *raj'*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des *haloragées*. (Les halorages [*haloragis*] ou zénales sont des herbes ou sous-arbrisseaux d'Asie et d'Océanie, à feuilles pour la plupart opposées, à fleurs axillaires ou disposées en grappes.)

HALORAGÉES (*h* asp., et *jé*) n. f. pl. Famille de plantes phanérogames dicotylédones dialypétales inferovariées. — *Une* HALORAGÉE.

— Encycl. Les *haloragées* ou *cercodianées* (huit genres avec une centaine d'espèces) ont des fleurs petites, ordinairement hermaphrodites, à corolle dialypétale très caduque, parfois avortée. Ce sont des herbes, parfois aquatiques (myriophylle, hippure), ou des sous-arbrisseaux (gunnère, halorage), habitant surtout les régions méridionales de l'hémisphère austral.

HALOSAURE (*h* asp., et *sôr*) ou **HALOSAURUS** (*h* asp., et *sô-russ*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, comprenant des formes allongées et comprimées, qui habitent les mers de Madère. (L'espèce type est le *halosaurus Oweni*, poisson argenté, qui mesure 0m,40 de long, revêtu d'écailles cycloïdes et dépourvu de pseudobranchies.)

Halosaure.

HALOSTACHYS (*h* asp., et *sta-kiss*) n. m. Genre de salsolacées salicorniées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux glabres, feuillés ou aphylles, à fleurs sessiles réunies en chatons. (On en connaît cinq espèces, qui habitent les salines des deux mondes.)

HALOT (*h* asp., et *lo* — de l'angl. *hole*, cavité) n. m. Entrée du terrier ou du trou creusé par un lapin de garenne. ‖ Dans l'ouest de la France, Touffe de buissons épais.

HALOTECHNIE (*h* asp., et *tè-knî* — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *tekhnê*, art) n. f. Partie de la chimie relative à la préparation des sels industriels.

HALOTECHNIQUE (*h* asp., et *tè-knik'*) adj. Qui a rapport à la halotechnie : *Procédés* HALOTECHNIQUES.

HALOTHAMNION (*h* asp.) n. m. Genre de floridées céramiées, comprenant des algues à fronde dichotome, articulée, monosiphonée, dont on connaît cinq espèces.

HALOTRICHITE (*h* asp. — du gr. *hals*, *halos*, sel, et *thrix*, *trichos*, cheveu) n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel d'alumine et de fer, appelé aussi *alun de fer*. (Il se présente en fibres soyeuses ou en masses fibreuses. Cette espèce offre une variété jaune, d'aspect gras, dite *beurre de montagne*.) ‖ Autre sulfate hydraté qui est l'*alunogène*.

HALOXYLON (*h* asp.) n. m. Genre de salsolacées chénopodiées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées,

triangulaires, à fleurs en épis solitaires. (On en connaît environ dix espèces, de l'ancien monde.)

Halphen (Georges-Henri), mathématicien français, né à Rouen en 1844, mort à Versailles en 1889. Ancien élève de l'École polytechnique, puis de l'École de Metz, lieutenant en 1866, capitaine en 1870, il fut décoré sur le champ de bataille de Pont-Noyelles. Répétiteur à l'École polytechnique en 1873, il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1886, et reprit, en 1887, du service actif comme chef d'escadron. On lui doit de nombreux mémoires *Sur la théorie des points singuliers des courbes, Sur les congruences, Sur les équations différentielles, Sur les courbes gauches, les fonctions elliptiques*, etc., dont la liste complète se trouve dans le « Journal de mathématiques » (1889).

Hals (Franz), peintre flamand, né probablement à Malines en 1580, 1581 ou 1584 (Anvers et Haarlem prétendent aussi à l'honneur de l'avoir vu naître), mort à Haarlem en 1666. Élève de Karel van Mander, il alla ensuite s'établir à Haarlem. La première œuvre importante qu'il produisit fut le *Portrait de J. Zoffius*, archidiacre de l'église de Haarlem. Il la fit suivre du *Portrait d'Hermann Langilius*, et de celui du lexicographe *Schrevelius*. Bientôt, sa manière s'élargit. Hals est un virtuose du pinceau. L'éclat et la sûreté de son coloris ne nuisaient d'ailleurs en rien à la fermeté de son dessin. Son importance, dans l'école hollandaise du XVIIe s. est extrême. Il est le peintre des réunions de gardes civiques, des joyeux gaillards, qui festoient tantôt autour d'un drapeau, tantôt parmi les brocs. Parmi ces toiles remarquables de vigueur, signalons avant tout : *les Arquebusiers de Saint-Georges* (1616), sujet repris en 1627; *les Officiers et sous-officiers de Cluveniers* (1633); *les Régents de l'hôpital Sainte-Elisabeth* (1641); etc. Les *Portraits de Beresteijn*, son propre portrait avec celui de sa femme, à Amsterdam, sont de la plus haute signification pour l'école. Ses principales toiles sont à Haarlem. A Paris, Franz Hals n'est que faiblement représenté au Louvre, avec le *Portrait de Descartes*, la bohémienne *Hille Bobe*, et le *Portrait de femme* de la collection La Caze.

Hals.

Franz Hals, qui fut peut-être un peu trop bon vivant et dépensier, eut une fin misérable. Octogénaire, il ne vivait plus guère que de charités municipales. — Il avait eu un fils (1620-1669), qui peignait aussi des portraits, mais lui reste très inférieur. — Son frère puîné, Dirk **Hals**, né à Malines en 1589, mort à Haarlem, où il s'était établi en 1656, eut, au contraire, un véritable talent. Ses *conversations*, ses *danses*, etc., ont de l'esprit et de la justesse.

Halstead, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Colne, affluent du Blackwater; 6.056 hab. Maison de correction. Fabriques de soieries et de velours.

Halt (Louis-Charles Vieu, dit **Robert**), littérateur français, né à Montpellier en 1827. Il débuta par des romans remarquables : *une Cure du docteur Pontalais* (1865); *Madame Frainex* (1868); puis il publia : *Papiers sauvés des Tuileries* (1871), recueil de documents curieux; *le Roman de Béatrix* (1875); *le Cœur de M. Valentin* (1877); *le Dieu Octave* (1880); *Brave garçon* (1881); *la Fantaisie de Camille* (1882); *Marianne* (1884); *les Infortunes d'un gentilhomme* (1887); etc. — Sa femme, *Marie* Malézieux, née à Saint-Quentin en 1849, est auteur de quelques récits délicats et bien écrits, destinés à la jeunesse : *Histoire d'un petit homme* (1883), ouvrage couronné par l'Académie française; *la Petite Lazare* (1881); *Ladies and Gentlemen* (1885); *Monsieur Maurice* (1887); *le Jeune Théodore* (1891); etc.

HALTE (*h* asp. — de l'allem. *halt*; de *halten*, s'arrêter) n. f. Moment d'arrêt, de repos, pendant une course, un voyage, une marche : *Faire* HALTE, *une* HALTE. ‖ Par ext. Lieu où l'on s'arrête : *Arriver de bonne heure à la* HALTE. ‖ Repas que l'on fait pendant une halte.

Halte de chasseurs, d'après Philippe Wouwerman.

— Fig. Interruption momentanée dans ce qu'on fait.

— Interj. *Halte! Halte-là!* Cris par lesquels on invite quelqu'un à s'arrêter. ‖ Intimation faite à quelqu'un d'avoir à se taire, ou de prendre garde à ses expressions.

— *Droit de halte et gare*. Autref. Droit de halle que l'on percevait sur les céréales, foins, paille, charbon, etc.

— Ch. de f. Point d'arrêt, sur une ligne ferrée, pour les voyageurs seulement. (La halte est caractérisée par

un ou deux quais d'embarquement, et, le plus souvent, par une simple maison de garde-barrière. On ne reçoit ordinairement ni bagages, ni chiens, dans une halte.)

— Milit. *Halte!* Commandement, sonnerie indiquant qu'on doit s'arrêter. ‖ *Grande halte,* Repos d'environ une

Halte! (sonnerie de clairon). Halte (sonnerie de trompette).

heure qu'une troupe en marche consacre généralement au repas. *Halte horaire,* Halte de dix minutes environ toutes les heures.

— Iconogr. Parmi les tableaux et gravures représentant des *haltes*, citons : *Halte de Bohémiens,* eau-forte de Callot, trois toiles de Sébastien Bourdon, dont deux sont au Louvre ; *Halte de voyageurs,* tableaux d'Isaac Van Ostade (Louvre). D'autres tableaux analogues du même peintre se voient au musée de Bruxelles, en Angleterre, etc. — Un tableau de Breughel de Velours (Dresde) représente une *Halte* de voitures et de cavaliers devant une auberge. Watteau a peint une *Halte;* J.-H. Roos, deux *Haltes à la fontaine;* Th. Wyck, une *Halte de paysans;* Pillement, une *Halte foraine;* D. Stoop, une *Halte près d'une hôtellerie* (Bruxelles). De Philippe Wouwerman on connaît : *Halte de cavaliers* (Louvre); *Halte de chasseurs* (même musée); *Halte de voyageurs; Halte au puits; Halte espagnole;* etc. Des *Haltes de troupes* ou *de cavaliers* ont été peintes par Karl Dujardin (galerie d'Arenberg), P. Sayners (Vienne), Van der Meulen (Louvre), Jean Miel (Louvre), Nicolas Van Eyck (Belvédère), etc. H. Bellangé a exposé, au Salon de 1833, une *Halte de soldats français à la porte d'une auberge dans les Pyrénées.* Philippoteaux a peint une *Halte de chevau-légers au XVI^e siècle* (1849). Un tableau de Tardieu (Versailles) représente la *Halte de l'armée française à Syène en 1799.* Citons encore : la *Grand'halte* de Protais (1868). Des compositions analogues ont été peintes par Pierre Wouwerman (Offices et musée de Dijon), Berghem (l'Ermitage), Carle Vanloo (Louvre), Carle Vernet, etc. Rappelons aussi la *Halte de cavaliers arabes,* tableau de Decamps. Fromentin a peint une *Halte de muletiers arabes* et une *Halte d'Arabes* (1867). Th. Frère a peint une *Halte à Girgéh,* une *Halte dans le désert de Suez* et la *Halte du soir à Miniéh.* On doit à Le Prince une *Halte de Tartares* et une *Halte de paysans russes.*

HALTER (*h* asp.) v. a. Faire faire halte : HALTER *des troupes.* (Vieux.)

Se halter, v. pr. Faire halte.

HALTÈRE (du lat. *halter,* gr. *haltêr,* même sens) n. m. Masse de pierre ou de plomb allongée, qui servait à donner plus d'élan aux sauteurs. ‖ Instrument de gymnastique, formé de deux boulets ou de deux disques épais de fer ou de fonte, ou quelquefois de bois, unis par une courte tige de fer et que l'on saisit à la main.

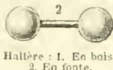

Haltère : 1. En bois ; 2. En fonte.

HALTÉRIE (*rî*) ou **HALTERIA** (*té-ri*) n. f. Genre d'infusoires péritriches, comprenant des animalcules microscopiques d'eau douce. (Les haltéries sont le type d'une famille dite des *haltériidés;* globuleux, avec une bouche excentrique et une large zone de cils, ils tournent rapidement sur eux-mêmes et nagent vivement; on en connaît cinq ou six espèces ; l'*halteria volvox,* pyriforme, tronquée en avant, mesure un 600^e de millimètre.)

HALTÉRIIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires péritriches, ayant pour type le genre *haltérie.* — *Un* HALTÉRIIDÉ.

HALTERN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), au confluent de la Stever avec la Lippe ; 3.033 hab. Fabriques de bonneterie, d'étoffes de laine et de lin.

HALTICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères phytophages, comprenant les genres *altise* (haltica), *aphtone,* etc. — *Un* HALTICIDÉ.

HALTWHISTLE, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne : 2.306 hab. Eglise gothique, maisons anciennes. Fabriques de draps.

HALURGIE (*jî* — du gr. *hals,* sel, et *ergon,* ouvrage) n. f. Art de fabriquer les sels. (Vieux.)

HALURGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne l'halurgie : *Procédés* HALURGIQUES.

HALVA n. f. Sorte de confiture très estimée des Turcs, et dont les ingrédients les plus ordinaires sont la farine, le miel, la gomme, le jus de fruits, auxquels on incorpore des morceaux d'amandes, de noisettes, de pistaches.

HALVADJI (de *halva,* confiture) n. m. Fabricant de *halva;* confiseur.

HALVER, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), à la source d'un affluent de la Ruhr ; 7.969 hab. Distilleries.

HALYMÉNIE (*nî* — du gr. *hals,* mer, et *umên,* membrane) n. f. Genre de floridées, comprenant des algues à fronde comprimée, plane, gélatineuse. (Les cystocarpes sont immergés sous la couche périphérique de la fronde et les sphérospores dans cette couche.)

HALYS (*liss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, comprenant trois espèces des régions chaudes de l'ancien monde. Les halys sont des punaises terrestres de taille moyenne, allongées, à tête assez pointue, à long écusson ; leur livrée est grise ou jaunâtre, variée de brun. Une des espèces les plus répandues est l'*halys dentata,* qui s'étend de l'Inde jusqu'au Japon.)

HALYS, auj. le **KIZIL-IRMAK,** fleuve de l'Asie Mineure. Il descendait du Taurus, traversait la Galatie et affluait au Pont-Euxin dans le golfe d'Amisus, après avoir séparé la Paphlagonie d'avec le Pont.

HALYSITES (*tèss*) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, type de la famille des *halysitidés,* comprenant des polypiers fossiles dans le terrain silurien. (Les halysites sont formés d'individus tubulaires, irrégulièrement croisés et repliés. L'*halysites catenularia* se trouve par petites masses de la grosseur d'une noix dans le silurien scandinave.)

HAM (*Den*), bourg des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel, arr. de Zwolle) ; 3.800 hab.

HAM, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 20 kilom. de Péronne ; 3.254 hab. Marché de grains et bestiaux ; sucreries et fabrique de chaudières pour sucreries. Eglise du XII^e siècle, avec curieuse crypte romane. Le château, construit par la maison de Bar, fut ensuite possession du connétable de Saint-Pol, dont la fille, Marie de Luxembourg, le fit passer aux Bourbons-Vendôme, c'est-à-dire à

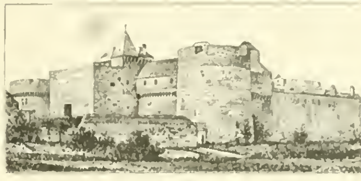

Fort de Ham.

la famille de Henri IV. Cette forteresse put arrêter, quelques jours, l'armée espagnole, en 1557. L'une des deux tours carrées qui commandaient l'entrée de son enceinte est un donjon de 33 mètres de hauteur et d'égal diamètre, devenu prison d'Etat depuis le XVII^e siècle. Jules de Polignac y séjourna deux fois, comme conspirateur, sous le Consulat, et comme instigateur des *Ordonnances,* après la révolution de 1830. Louis-Napoléon y fut aussi enfermé et s'en évada en 1846. — Le canton a 21 comm. et 13.685 hab.

HAMA. Géogr. V. HAMAH.

HAMAC (*h* asp., et *mak'* — de l'esp. *hamaca,* emprunté du caraïbe) n. m. Rectangle d'étoffe ou de filet attaché à ses deux extrémités, susceptible de se balancer ou de se mettre en branle, dont les matelots et certains peuples se servent pour se coucher. (Syn. anc. BRANLE.) ‖ *Hamac à l'anglaise,* Cadre. ‖ *Gréer un hamac,* Mettre en place les araignées. ‖ *Araignées de hamac.* V. ARAIGNÉE.

Hamac.

— ENCYCL. Mar. Le *hamac* est le lit du matelot et de tout passager de bord qui n'a pas de couchette. Il se compose essentiellement d'un rectangle en toile muni d'une doublure dans laquelle on glisse le matelas, d'araignées passant dans des œils-de-pie préparés aux deux extrémités du hamac, d'un organeau sur lequel ces araignées sont réunies et d'un ruban fixé sur l'organeau qui se trouve au pied du hamac, permettant de lui donner la tension convenable, si l'écartement des crocs est trop grand pour qu'on ne puisse y mettre les deux organeaux. On pend les hamacs aux crocs, le soir, au moment du branle-bas, après les avoir pris aux bastingages, et on les serre le matin pour les remettre à leur poste sur le pont. Des hanets, cousus symétriquement le long de ce lit rudimentaire, permettent de l'attacher quand il est serré et, pour être plus à son aise, en dormant, on met à la tête et aux pieds un bastet ou bois de hamac qui, fixé entre les deux araignées de droite et de gauche, raidit la toile et rend le sac plus large et moins profond. Les indigènes d'Afrique, d'Amérique, d'extrême Orient, confectionnent des hamacs artistement tressés qui leur servent pour la sieste.

Hamac : A, croc de suspension ; B, araignée ; C, dans les bastingages, pour la journée.

HAMADA ou **HAMMADA** n. f. Terme qui s'applique, dans la topographie saharienne, aux plateaux pierreux, par opposition aux régions de dunes mouvantes, ou *erg.*

— ENCYCL. Les *hamada* représentent les aspérités primitives de la surface du désert, maintenant à peu près nivelées sous l'action des agents physiques, les variations brusques de la température et l'action des vents, qui entraînent, sous formes de sables, les débris détritiques les plus fins, polissant à la longue les éclats plus gros restés à la surface de la hamada. Ainsi se sont constituées en hautes plaines, véritables champs de pierres souvent polies et usées comme des galets : la *Hamada de Tinghert,* à l'E. du plateau du Tademaït ; la *Hamada-el-Homra,* ou Hamada rouge, à l'E. encore de la précédente ; les plateaux de Barca (Cyrénaïque) et du désert Libyque, les plus uniformément sèches, stériles et inhospitalières de toutes les régions désertiques de l'Afrique du Nord.

HAMADÂN, ville de Perse (prov. de l'Irak-Adjemi), sur un contrefort du mont Elvend ; 25.000 hab. Malgré une décadence certaine, Hamadân doit à sa situation entre la Perse et la Mésopotamie d'avoir gardé quelque importance industrielle et commerciale. Tapis, étoffes de laine et de coton, peaux ; aux environs vignobles bien cultivés. Plusieurs auteurs l'identifient avec l'*Ecbatane* des anciens.

HAMADANI (Abou-l Fazl Ahmed Ibn-Hosein), littérateur musulman, né à Hamadân vers l'année 968 de J.-C., mort à Hérat en 1007. Il vécut à la cour des souverains bouyyides à Nishapour et visita ensuite le Khorassan, le Sedjestan et Ghazna. Doué d'un talent d'improvisation extraordinaire, il est célèbre par l'invention d'un genre littéraire nouveau, celui des *Makamat* ou séances, sortes de récits anecdotiques. Il ne reste plus que cinquante de ces récits, qui portaient le nom de *Makamat Mekdiyat,* sur quatre cents qu'il avait écrits.

HAMADE ou **AMADE** n. f. Blas. V. HAMAÏDE.

HAMADRYADE (gr. *hamadruas, ados;* de *hama,* avec, et *drus,* chêne) n. f. Myth. gr. Nymphe des bois, qui naissait avec un arbre et mourait avec lui.

— ENCYCL. Les *hamadryades* sont d'origine arcadienne. Leur sort était attaché à celui d'un arbre, et c'est en cela qu'elles se distinguaient des dryades, qui avaient le privilège de survivre à la destruction de l'arbre qu'elles avaient choisi. Les hamadryades affectionnaient surtout le chêne ; de là le nom qu'on leur a donné.

HAMADRYADE n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, tribu des danaïnés, comprenant quelques espèces de la région indo-malaise et australienne. (Les hamadryades sont petites, ordinairement noires, variées de blanc. L'*hamadryas Mooreï,* d'Australie, mesure 0^m,03 d'envergure.) ‖ On dit aussi HAMADRYAS.

— Bot. Genre de renonculacées cosmopolites comprenant des herbes soyeuses à feuilles souvent radicales.

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent de l'Inde, qui est un trimérésure (*ophiophagus elaps*). Souvent confondu avec les najas, parce qu'il peut, comme eux, distendre en raquette la peau de son cou, c'est le plus terrible des serpents venimeux (il atteint jusqu'à 4 mètres.) V. OPHIOPHAGE.

— Mamm. V. HAMADRYAS.

HAMADRYAS (*dri-ass*) n. m. Nom spécifique d'un singe du genre cynocéphale. V. CYNOCÉPHALE.

HAMAH ou **HAMA, HAMATH** ou **AMATH,** ville de la Turquie d'Asie (Syrie), sur l'Oronte ; 40.000 hab. (*Hamathéens, ennes.*) C'est l'*Epiphania* des rois séleucides.

HAMAÏDE (*h* asp.) n. f. Blas. Fasce alaisée qui ne touche point les bords de l'écu. (Elle représente une pièce de bois ou poutre, dont les extrémités sont quelque peu arrondies, ou taillées en biseau, de manière que le bas est plus long que le haut. La hamaïde peut être de deux ou trois pièces posées dans le même sens.)

D'argent à une hamaïde de gueules.

HAMAÏLI (mot arabe dérivé de *hamaïl,* plur. de *hamilet*) n. m. Mot employé par les Turcs pour désigner des amulettes. (Ces amulettes consistent en phrases du Coran, carrés magiques, noms d'Allah, qui s'écrivent sur de petites bandes de papier qu'on enferme dans des étuis de métal portés en bracelet ou en collier pour détourner le mauvais œil.)

HAMALED, montagne de l'île de Ceylan. Sur le plateau supérieur se trouve l'empreinte du pied du Bouddha, objet d'un pèlerinage très fréquenté. Cette empreinte sacrée fut laissée par le personnage divin lorsque, de son pied, il frappa le sol pour s'élever vers Brahma.

HAMAMATS ou **HAMMATSOU,** ville du Japon (île de Nippon [prov. de Totomi]), sur le fleuve côtier Tokaïdo ; 11.105 hab.

HAMAMÉLÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *hamamélidées,* ayant pour type le genre *hamamelis.* — *Une* HAMAMÉLÉE.

HAMAMÉLIDÉES n. f. pl. Famille de plantes phanérogames dicotylédones dialypétales. — *Une* HAMAMÉLIDÉE.

— ENCYCL. Les *hamamélidées* sont des arbres ou des arbustes, à feuilles isolées et stipulées, à fleurs ordinairement actinomorphes, hermaphrodites ou polygames, dont l'ovaire biloculaire peut être libre ou plus ou moins infère. Le fruit est une capsule qui s'ouvre par sa partie supérieure seulement. Ces plantes sont assez voisines des saxifragacées, auxquelles les rattachent certains auteurs.

HAMAMÉLIS (*liss*) n. m. Genre d'hamamélidées, dont on connaît une seule espèce, l'*hamamelis Virginica,* arbrisseau de l'Amérique du Nord, où il est désigné sous le nom de *noisetier de sorcière.*

— ENCYCL. La médecine emploie les feuilles et l'écorce de l'*hamamélis :* les feuilles, semblables à celles du noisetier, sont rougeâtres à l'état sec, inodores et astringentes ; l'écorce, dont la cassure est fibreuse, la saveur amère et astringente, contient du tanin, du sucre et de la résine. La teinture et l'extrait de feuilles et d'écorce passent pour efficaces dans la cure des varices, des hémorroïdes, des hémorragies.

Hamamélis : *a*, fleur.

HAMAN (*h* asp.) n. m. Toile très fine du Bengale.

HAMANN (Jean-Georges), écrivain et philosophe allemand, né à Kœnigsberg en 1730, mort à Munster (Westphalie) en 1788. Il fut précepteur en Livonie, puis se rendit à Londres, chargé d'une mission commerciale qui échoua. Désespéré, il embrassa le piétisme, et professa, dès lors, une sorte de mysticisme. Il fut, de 1767 à 1787, secrétaire rédacteur de l'accise de sa ville natale. Il a exercé une influence considérable sur sa génération. Herder fut son disciple, et l'école d'Ouragan et d'Emportement procéda indirectement de lui. Citons de lui ses *Croisades d'un philologue* (1762), où il défend les droits de la foi contre la raison, et, en littérature, ceux de l'inspiration contre les règles.

HAMAR, ville de la Norvège méridionale, sur le lac Mjösen, formé par le Vormen ; 5.006 hab.

HAMATALIVA n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des oxyopidés, comprenant des formes allongées, à pattes épineuses, répandues dans l'Amérique centrale et tropicale, en Afrique et en Malaisie. L'*hamataliva grisea* est une araignée commune aux Etats-Unis.

HAMATAN (*h* asp.) n. m. Météor. Syn. de HARMATTAN.

HAMATH. Géogr. V. HAMAH.

HAMAUX (*h* asp., et *mô*) n. m. pl. Pêch. Nappes de filets à larges mailles entourant, à l'extérieur, la nappe centrale du tramail.

HAMAXA (mot gr. signif. *chariot*), autre nom de la constellation du Chariot ou de la grande Ourse.

HAMBACH, village d'Allemagne (Prusse [Bavière-Rhénane]), 2.5.. hab. Château où se réunirent les patriotes allemands en 1832. Vignobles donnant de bons produits.

HAMBERS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Mayenne; 1.405 hab. Château ruiné de Chellet.

HAMBORN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhén. [présid. de Dusseldorf]), sur l'Emscher, affluent du Rhin; 4.260 hab.

HAMBOURG (*han-bour'*, *h* asp.) — de *Hambourg*, n. de ville) n. m. Petit tonneau où l'on empile les saumons salés. ‖ Tonneau à bière.

HAMBOURG, ville libre d'Allemagne, ch.-l. de l'Etat libre du même nom, sur la rive droite de l'Elbe et sur les bords de l'Alster et du Bille; 625.552 hab. (*Hambourgeois, oises.*) Depuis le XIIe siècle, époque de la formation de la ligue hanséatique, Hambourg a été la grande métropole du commerce de l'Allemagne. Etablie d'abord sur l'Alster, à plus de 2 kilom. du cours de l'Elbe, et dévastée par les Normands au IXe siècle, la ville s'est rapprochée peu à peu du fleuve, dont des travaux considérables ont amélioré la navigation. Aujourd'hui, l'Elbe se ramifie à travers la ville en canaux innombrables. A ces deux quartiers si différents s'ajoutent les faubourgs Saint-Georges et Saint-Pauli, et même les villes voisines d'Altona, de Wandsbeck et de Harbourg.

Armes de Hambourg.

En somme, Hambourg est une ville récente, dont les principaux monuments intéressants sont : l'église Saint-Michel, l'Hôtel de ville, la Bourse, le Palais de justice. Le quartier le plus brillant et le plus pittoresque est la Binnen-Alster, sorte de lac qu'entourent de hautes maisons et quelques palais.

Le port, dont les bassins s'étendent sur 8 kilom. d'Altona au pont de l'Elbe, est le plus important du monde après Londres et New-York. Le *port franc*, limité du côté de la ville par le Zollkanal et dans l'Elbe par des palissades flottantes, couvre une superficie de 1.000 hectares. Un autre dock, le Petroleumhafen, sert d'entrepôt aux fûts d'huile minérale arrivés de l'Amérique ou du Caucase. L'industrie, moins importante que le commerce, n'en est pas moins florissante.

Enfin, Hambourg qui, par ses lignes de paquebots, communique avec le monde entier, est mise en relations directes avec toute l'Allemagne par l'Elbe et un vaste système de canaux, et des lignes directes de chemins de fer.

— *Histoire.* Hambourg tire son origine d'un petit fort bâti sur l'Alster par Charlemagne (808). La ville, siège d'évêché en 831, devenue rapidement le siège d'un commerce important, fut plusieurs fois dévastée par les Saxons et les Danois, au cours du XIe siècle. Dominée, au XIIe, par les ducs de Holstein, redevenue de fait indépendante en 1189, elle contribua, par son alliance avec Lubeck, à jeter les fondements de la *Hanse*, qui fit sa prospérité, et dont la dissolution même lui porta moins de tort qu'à ses alliées. Particulièrement prospère au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, elle obtint, en 1770, un député à la diète. Les guerres de la Révolution et de l'Empire l'atteignirent gravement dans son essor. Occupée en 1801 par les Danois, en 1806 et en 1813 par les Français (Davout frappa la ville d'une contribution énorme, et confisqua le trésor de sa Banque), elle ne fut évacuée qu'en 1814, et entra l'année suivante dans la Confédération germanique comme ville libre et souveraine.

Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un Etat libre, régi par une constitution revisée le 13 octobre 1879. Le pouvoir législatif est exercé par un Sénat composé de dix-huit membres et une Chambre de la bourgeoisie (Burgerschaft). Le Sénat exerce aussi le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de deux bourgmestres élus pour un an. — L'*Etat libre de Hambourg*, représenté par trois députés au Reichstag, a une superficie de 409 kilom. carr.

HAMBOURGEOISE (*han, joiz'* [*h* asp.]) n. f. Sorte de taffetas pour robes et pour rubans, sur lequel est superposé un très petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous.

HAMBRÈGE (*an-brèj'*) n. m. Garniture intérieure d'un gantelet ou gant à armer. (Expression très ancienne.)

HAMBURG, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud [comté d'Edgefield]), sur la rive gauche de la Savannah, qui la sépare d'Augusta, en Géorgie; 3.72. hab.

HAMBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Berks]), au pied des montagnes Bleues, sur le Schuylkill et sur son canal; 2 190 hab.

HAMBURGE (*an-burj'*) n. m. Nom ancien d'un poisson du groupe des cyprins, le carassin commun.

HAMBYE (lat. *Hambeia*), comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Coutances, 2.059 hab. Fonderie de cloches, filature de laine, bonneterie, corderie, fabrique de tamis.

A 3 kilom., dans la vallée de la Sienne, ruines d'une abbaye bénédictine du XIIe siècle.

HAMD-ALLAHI, ville du Soudan français (Massina), près du confluent du Niger et du Mavel Balével. Hamd-Allahi, ville sainte, fut prise par El-Hadj Omar en 1862. Depuis la défaite et la mort de ce prophète, elle a été presque complètement abandonnée.

HAMEAU (*h* asp., et *mo*; autref. *hamel* — du german. : goth. *haims*, ferme) n. m. Agglomération de quelques maisons ne formant pas une commune, et écartées du lieu où sont l'église paroissiale et la mairie.

HAMEÇON n. m. Pêch. Petit crochet d'acier fin, muni d'une entaille rentrante à son extrémité pointue, qu'on adapte à l'extrémité d'une ligne, et que l'on garnit d'un appât. ‖ *Hameçon armé*, Gros hameçon attaché à un bout de fil de fer, de laiton ou de corde métallique, pour la pêche du brochet et des poissons voraces.

— Fig. Piège, attrape : *La beauté sans grâce est un* HAMEÇON *sans appât.* (Ninon de Lenclos.) ‖ *Mordre à l'hameçon*, Se laisser séduire par une apparence trompeuse.

— Entom. Nom vulgaire du PLATYPTERYX.

— Zool. *Hameçon de mer*, Nom vulgaire des jeunes congres. V. LEPTOCÉPHALE.

— ENCYCL. Pêch. On distingue dans l'*hameçon* la hampe et le crochet. La hampe est droite, munie d'une palette ou d'un œil. Le crochet est droit, ou recourbé; dans ce dernier cas, il prend le nom d'*hameçon avec avantage*. L'hameçon peut avoir deux crochets et s'appelle alors *bricole*; on le nomme *grappin* lorsqu'il est muni de trois ou quatre crochets.

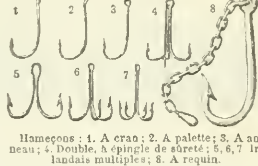

Hameçons : 1. A cran ; 2. A palette ; 3. A anneau ; 4. Double, à épingle de sûreté ; 5, 6, 7 Irlandais multiples ; 8. A requin.

HAMEÇONNÉ (*so-né*), **ÉE** adj. Pêch. Pourvu d'un hameçon. ‖ Garni de fers en hameçons.

— Bot. Qui se courbe en forme d'hameçon.

HAMEÇONNER (*so-né*) v. a. Prendre à l'hameçon. (Peu us.) ‖ Garnir d'hameçons : HAMEÇONNER *une ligne*.

HAMEDE (*h* asp.) n. f. Espèce de mousseline du Bengale.

HAMEDE ou **HAMÈIDE** n. f. Blas. Syn. de HAMAÏDE.

HAMÉE (*h* asp. — orig. inconn.) n. f. Hampe : HAMÉE *d'écouvillon*.

HAMEL (Ernest), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1826-1898). Reçu avocat, il débuta par un recueil de vers : *Derniers Chants* (1851), puis s'occupa de travaux historiques et fit une vive opposition à l'Empire. Conseiller municipal de Paris de 1878 à 1887, il fut élu sénateur de Seine-et-Oise en 1892, et vota avec la gauche démocratique. Outre de nombreux articles dans des journaux avancés, notamment à « l'Homme libre », qu'il dirigea en 1877, il a publié, entre autres ouvrages : *les Principes de 1789 et les Titres de noblesse* (1858); *Histoire de Saint-Just* (1859), *Marie la Sanglante* (1861); *Histoire de Robespierre* (1864-1868), dont il essaya de justifier la conduite; *Histoire de la République française sous le Directoire et le Consulat* (1872); *Michelet historien* (1869); *les Origines de la Révolution* (1872); *Histoire du premier Empire* (1882), *Histoire de la Restauration* (1887); *Histoire du règne de Louis-Philippe* (1889); *Thermidor* (1891); *Histoire de la seconde République* (1891), etc.

Plan de Hambourg.

HAMEL (Emile THOMAS, dit), sculpteur ornemaniste français, né à Paris en 1833. Il a été chargé de nombreux travaux d'ornement au palais du Louvre, par Visconti et Lefuel, puis il exécuta ceux du Palais de justice, du ministère de la guerre, du conseil d'Etat, du Sénat, de la Chambre des députés et du château de Chantilly. Hamel a également travaillé à l'étranger, en Italie, en Egypte. — Son fils, HENRI-LOUIS, né à Condé-Sainte-Libiaire (Seine-et-Marne) en 1861, critique d'art, a dirigé la « Revue des beaux-arts » (1889-1898), le « Journal des artistes », et collaboré à un grand nombre de journaux artistiques. Il devint (1896) président de la Société des peintres lithographes.

HAMÉLIE (*h* asp., et *lî*) n. f. Genre de rubiacées géniculées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs disposées en élégants épis terminaux et dont le fruit est une baie globuleuse. (On en connaît une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe; la plus remarquable est la *hamélie à feuilles velues*, à belles fleurs rouges, nommée vulgairement *mort aux rats*, ses baies étant vénéneuses pour ces rongeurs.)

Hamélie.

HAMÉLIÉ, ÉE (*h* asp.) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hamélie*. ‖ On dit aussi HAMÉLIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *hamélie*. — *Une* HAMÉLIÉE.

HAMELIN (Jacques-Félix-Emmanuel, baron), marin français, né à Honfleur en 1768, mort à Paris en 1839. Enseigne de vaisseau en 1792, il fit, comme capitaine de frégate, la campagne d'Irlande (1796) et, de 1800 à 1803, un voyage d'exploration dans les mers du Sud. Capitaine de vaisseau, il préserva Le Havre d'un bombardement, conduisit à Boulogne une des quatre divisions de la flottille et devait commander l'aile gauche de l'armée navale préparée contre l'Angleterre. En 1806, il força les blocus du Havre et de Cherbourg avec la « Vénus », alla croiser dans les mers de l'Inde, prit l'« Iphigénie » au combat de Grandport (1810) et le « Ceylan », mais dut amener pavillon devant le « Boadicée » et deux corvettes. Baron de l'Empire et contre-amiral, il commanda une division de l'Escaut, puis l'escadre de Brest. Il devint directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine (1832).

HAMELIN (Ferdinand-Alphonse), amiral français, neveu du précédent, né à Pont-l'Evêque en 1796, mort à Paris en 1864. Il prit part, comme lieutenant de vaisseau, aux expéditions de Grèce (1821), et d'Espagne (1823). En 1827, il dirigea une croisière contre les pirates algériens, fut promu capitaine de frégate (1828) et se distingua lors de la prise d'Alger (1830). Vice-amiral en 1848, il reçut, en 1853, le commandement de l'escadre de la mer Noire, bombarda Odessa, puis alla attaquer les forts de Sébastopol et fut promu amiral en 1854. Il devint ensuite ministre de la marine (1855-1860) et grand chancelier de la Légion d'honneur. Il fut inhumé aux Invalides.

HAMELN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), près du confluent de la *Hamel* avec la Weser; 13.675 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique d'étoffes de soie, laine et coton; batellerie; papeterie.

HAMERIK (Asger), compositeur danois, né à Copenhague en 1843. Il fit, avec Berlioz, un voyage à Vienne (1866), alla à Paris où il termina : *Torelille* et *Hjalmar et Ingeborg*, ainsi qu'une composition chorale : *Trilogie judaïque*, et enfin partit pour l'Italie, où il fit représenter (Milan) un opéra : *la Vendetta* (1870). Parti en Amérique, il devint, à Baltimore, directeur de la section musicale de l'Institut Peabody. On connaît de lui cinq symphonies; cinq suites d'orchestre sous le titre de *Suites du Nord*; une *Trilogie chrétienne*, composition chorale; *le Voyageur*, opéra; un « opéra sans paroles »; etc.

HAMERLING (Robert), poète autrichien, né à Kirchberg (Basse-Autriche) en 1830, mort à Graz en 1889. Elève de l'université de Vienne, il prit une part active à la révolution de 1848. Il professa à Trieste en 1855, puis se voua à la poésie, après le succès de son *Ahasvérus à Rome* (1866), et se fixa définitivement à Graz. La réputation de Hamerling est fondée sur ses deux poèmes épiques : *Ahasverus à Rome*, où se mêlent des considérations philosophiques et d'étincelantes descriptions de la Rome impériale de Néron, et *le Roi de Sion* (1869), évocation de l'époque troublée par les excès des anabaptistes à Munster. Hamerling a donné encore : *Vénus en exil* (1858); *Danton et Robespierre* (1870), drame assez faible; *Teut* (1872); *Aspasie* (1875); *Lord Lucifer* (1880).

HAMERTON (Philippe-Gilbert), critique d'art et romancier anglais, né à Lanesid (Lancastre) en 1834, mort à Boulogne-sur-Seine en 1894. Il débuta par un volume de vers illustré par lui-même. Inventeur d'une sorte d'atelier mobile, il parcourut son comté natal de l'Ecosse, peignant les beaux sites de ces contrées pittoresques et amassant les matériaux de deux livres : *Campement d'un peintre dans les montagnes d'Ecosse*, et *Pensées sur l'art* (1862). Il fonda le *Portfolio*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il vécut en France à partir de 1861. Citons de lui : *Eaux-fortes et aqua-fortistes* (1868); *les Arts graphiques* (1882); *le Paysage dans la nature*; *Paris ancien et moderne* (1885); *De l'imagination dans la peinture de paysage* (1887); *De l'état actuel des beaux-arts en France*; *l'Homme dans l'art* (1892). Il a publié deux romans remarquables : *Wenderlhome* (1868), et, sous le pseudonyme de ADOLPHUS SEGRAVE, *Marmone* (1878); trois ouvrages de philosophie morale : *la Vie intellectuelle* (1873), *les Rapports sociaux* (1881) et *Français et Anglais* (1889), dont l'impartialité fut peu goûtée dans les pays de langue anglaise.

HAMET (*h* asp., et *mè*) n. m. Mar. V. HANET.

HAMI, KHAMI ou **KHAMIL**, ville de l'empire chinois (Mongolie), sur les confins du désert de Gobi, au centre d'une oasis arrosée par le Bourgas. Population musulmane, très flottante. Les environs produisent des céréales et quelques arbres fruitiers; melons renommés. Dans la ville, marché des laines de Tourfan, des produits de la Kachgarie et de ceux de la Chine centrale.

HAMID ou **HAMID-ABAD**, sandjak ou district de la Turquie d'Asie (Anatolie), vilayet de Koniéh : 8.000 kilom. carr., et 192.000 hab. Région très accidentée, grands lacs d'Egherdir et du Beï-Cheiri ou Beïchehr. Ch.-l. *Isbarta*.

HAMIGLOSSES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes cténobranches, caractérisés par les dents

latérales de leur radula à trois séries de dents. — *Un* HAMIGLOSSE.

HAMILCAR. Hist. V. AMILCAR.

HAMILTON, fleuve du Dominion canadien (prov. de Québec et Labrador), réunissant les déversoirs d'un grand nombre de lacs. Il tombe par une cascade de 96 mètres dans un cañon gneissique qui le conduit, après plusieurs chutes encore, à l'Atlantique, où il se jette par un estuaire de 218 kilom. de long. Cours, 1.000 kilom.

HAMILTON, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), à l'extrémité d'amont du lac Ontario; 50.000 hab. Cité grandissante, fondée en 1813.

HAMILTON, ville d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde, près du confluent de l'Avon, 26.235 hab. Mines de fer, charbon de terre, carrières, fabriques de tissus de coton, de mousseline, de batiste. La ville, qui s'appelait autrefois *Cadyow*, emprunta le nom d'Hamilton à la famille anglaise, branche cadette de la famille de Leicester, qui s'y établit à la fin du XVII[e] siècle. Château remarquable, qui fut quelque temps le lieu de refuge de Marie Stuart.

HAMILTON, ville d'Australie (Etat de Victoria), à 350 kilom. O. de Melbourne, sur un sous-tributaire du Glenelg et le railway de Ballarat à Adelaide; 8.000 hab. Centre important de colonisation agricole; marchés actifs pour les bestiaux et les grains.

HAMILTON, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Butler, sur la rive gauche du Great Miami et sur son canal; 17.500 hab. Entrepôt de Cincinnati.

HAMILTON, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Madison]), sur le Chenango; 5.000 hab.

HAMILTON, nom d'assez nombreux comtés des Etats-Unis, dont nous ne citons que les principaux : Comté de l'Etat d'Illinois, 1.020 kilom. carr.; 20.000 hab. Ch.-l. *Mac-Leansborough*. — Comté de l'Etat d'Indiana, arrosé par le White River; 1.035 kilom. carrés; 28.770 hab. Ch.-l. *Noblesville*. — Comté de l'Etat de Tennessee, situé aux confins de la Géorgie et traversé par la rivière de Tennessee et par le Wallen's Ridge, chaînon des monts Cumberland, 975 kilom. carrés; 21.700 hab. Ch.-l. *Harrison*.

HAMILTON (Antoine), littérateur français, né en Irlande d'une famille écossaise en 1646, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1720. Il se rendit en France après la mort de Charles I[er], retourna en Angleterre lors du rétablissement des Stuarts, suivit Jacques II dans son exil de 1688, et se fixa à Paris. Il fréquenta la société des Vendôme au Temple, et brilla à la petite cour de la duchesse du Maine, à Sceaux. De ces relations il prit un tour d'esprit bien français. Son chef-d'œuvre est *les Mémoires du comte de Gramont*. (V. GRAMONT.) Il a laissé, en outre, des *Poésies*, dans la note de Voiture, de Chapelle, de Chaulieu, enjouées et gracieuses, et des *Contes*, pastichés des *Mille et une Nuits*, fort piquants et ingénieux.

HAMILTON (Alexander), homme d'Etat américain, né dans l'île de Nevis (Antilles) en 1757, mort à New-York en 1804. Fils d'un émigrant écossais établi à Saint-Christophe, Hamilton, placé dans une maison de commerce de New-York, fit lui-même son instruction, suivant les cours du collège du Roi. En 1774, il se jeta dans le mouvement révolutionnaire, contribua à la formation d'une compagnie d'artillerie dont il fut nommé capitaine, combattit à Long-Island, Harlem, New Brunswick, Trenton, Princeton. Bientôt Washington le choisit pour secrétaire particulier, et le nomma lieutenant-colonel (1777). Hamilton fut un des vainqueurs de Cornwallis (1781), un des rédacteurs de la Constitution (1787). Washington, devenu président, le nomma secrétaire du Trésor, et Hamilton organisa les finances de la République. Jefferson, appuyé sur les démocrates, lui fit une guerre acharnée et l'obligea à démissionner. Hamilton devint alors le chef du parti fédéraliste, qui ne fit que décliner jusqu'à 1800. Il rentra dans la vie privée; mais, ayant voulu s'opposer à la politique néfaste de Burr, celui-ci le tua en duel.

Hamilton.

HAMILTON (Elisabeth), romancière et moraliste anglaise, née à Belfast en 1758, morte à Edimbourg en 1816. On lui doit de piquantes esquisses de la société anglaise, et des ouvrages pédagogiques pleins de vues neuves et justes. On a d'elle : *les Paysans de Glenburnie* (1808); *Lettres sur les principes élémentaires de l'éducation* (1802), traduites en français (1804); *Lettres sur la formation de l'idée religieuse et morale* (1806); *Essais populaires* (1813).

HAMILTON (Emma, lady), née à Great Neaston (Cheshire), vers 1761, morte à Calais en 1815. Fille d'un journalier, elle fut fille de bar, eut de nombreux amants parmi lesquels même Charles Greville, membre de la Chambre des communes. Elle fut cédée argent comptant par Greville à son oncle William Hamilton, ambassadeur à Naples, qui l'épousa en 1791. Jolie, spirituelle, savante cantatrice, lady Hamilton eut à Naples un salon brillant et devint l'amie de la reine Marie-Caroline. Nelson conçut pour elle, en 1798, une passion irrésistible. Emma fut sa maîtresse. En 1803, lord Hamilton mourut, et sa femme tomba dans la misère à la mort de Nelson. Poursuivie par ses créanciers, elle fut emprisonnée en 1813; relâchée en 1814, elle passa à Calais, où elle mourut. Emma avait eu de Nelson deux filles. On a publié ses *Mémoires* (1815), d'où Alexandre Dumas a tiré son roman « la Favorite », et sa correspondance avec Nelson (1814).

HAMILTON (James Alexander), théoricien musical anglais, né et mort à Londres (1785-1845). Il végéta dans la misère et les excès, vendant pour quelques livres sterling la propriété de traités élémentaires dont le succès était énorme. On a de lui notamment : *Instruction moderne pour le piano*; des *Catéchismes du chanteur, de l'orgue, des éléments de l'harmonie et de la basse continue, du contrepoint, de la mélodie et de la composition; du contrepoint double et de la fugue, de l'art d'écrire pour l'orchestre et d'accompagner sur la partition; Nouvelle grammaire de la théorie de la musique; Dictionnaire renfermant l'explication de 3.500 mots italiens, français, allemands, anglais et autres concernant la musique*; enfin des traductions anglaises d'un grand nombre d'ouvrages étrangers.

HAMILTON (sir William), philosophe écossais, né à Glasgow en 1788, mort à Edimbourg en 1856. Il fit ses études aux universités de Glasgow, d'Oxford, puis d'Edimbourg. Avocat en 1813, il renonce au barreau pour se consacrer à l'étude de l'histoire de la philosophie. En 1821, il est nommé professeur d'histoire universelle à Edimbourg. De 1829 à 1832, il publie dans la « Revue d'Edimbourg » une série de dissertations, qu'il réunit plus tard sous le titre de : *Dissertations sur la philosophie et la littérature, sur la réforme de l'éducation et de l'université* (1852). En 1836, il occupe la chaire nouvelle de logique et de métaphysique à Edimbourg. Son enseignement allait donner une vie nouvelle à l'école écossaise. Hamilton est un disciple de Reid et de Dugald Stewart. Mais il est plus audacieux que ses devanciers; sa philosophie procède de Reid et de Kant. Pour lui, la sphère de la croyance est plus vaste que celle de la connaissance; car l'absolu, auquel on ne peut pas ne pas croire, est non seulement inconnaissable, mais inconcevable. Hamilton voulut réformer la logique par sa théorie de la *quantification du prédicat*. En psychologie, signalons sa théorie de la perception extérieure, celle du plaisir et de la douleur, qui précise et complète les idées d'Aristote, sa conception du principe de causalité. Stuart Mill, le considérant comme le représentant par excellence de la philosophie critique, lui a opposé son empirisme associationniste. Mansel et Veitch publièrent, après sa mort, les *Leçons de logique* et les *Leçons de métaphysique*. En 1840, Peisse traduisit en français des *Fragments de philosophie d'Hamilton*.

HAMILTON (sir William ROWAN), astronome irlandais, né à Dublin en 1805, mort à Dunsink en 1865. En 1822, il présenta au D[r] Brinkley, astronome royal, un mémoire *Sur les contacts des courbes et des surfaces algébriques*. Il entra au collège de Dublin en 1823, et publia ses découvertes sous forme d'un mémoire adressé à l'Académie royale d'Irlande, et intitulé : *Théorie des systèmes de rayons* (1828). Agé de vingt-deux ans à peine, il remplaça le D[r] Brinkley dans sa chaire d'astronomie. Il envoya à l'Association britannique de nombreux mémoires sur les sections coniques et sur une méthode générale de dynamique que l'on expose dans les cours sous le nom de : *Principe ou théorème d'Hamilton : Si l'on considère un système de points matériels en mouvement, δU étant le travail élémentaire des forces au temps t, T étant la force vive du système :*

$$\int (\delta T + \delta U)\, dt = 0.$$

Sa plus importante découverte est celle du calcul des nombres par quatre, ou calcul des *quaternions* (v. ce mot), exposée dans deux ouvrages spéciaux : *Lectures on Quaternions* (1852), et *Elements of quaternions* (1865).

Hamiltonie : *a*, fleur.

HAMILTONIE (*nî*) n. f. Genre de rubiacées anthospermées, comprenant des arbustes souvent fétides, à feuilles opposées, à fleurs en cymes terminales. (On en connaît six à sept espèces asiatiques, cultivées parfois dans les serres d'Europe.)

HAMINÉE ou **HAMINEA** (*né*) n. f. Sous-genre de bulles, comprenant les formes à pied réfléchi sur la coquille, celle-ci ovale, arrondie, transparente et de coloration uniforme. (L'espèce type de ces mollusques marins, qui comptent des représentants dans toutes les mers, est l'*haminea hydatys*.)

Haminee.

HAMITE ou **HAMITES** (*têss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, famille des stéphanocératidés, comprenant des coquilles non enroulées, fossiles dans le crétacé. (On en connaît cent cinquante espèces. On en peut prendre, comme exemple, les *hamites sablieri*, du gault, et *emericianum*, du néocomien français.)

HAMLET ou **AMLETH**, prince de Jutland, personnage demi-fabuleux, que Shakspeare a immortalisé. Voici le récit de Saxo Grammaticus : Hamlet est le fils de Horwendill, roi de Jutland, et de Gérutha, fille du roi de Danemark. Fengo fait assassiner Horwendill, son frère, épouse la reine, qui était depuis longtemps son amante, et s'empare du trône. Hamlet, pour ne pas être tué à son tour, contrefait l'insensé. Fengo, craignant que Hamlet ait deviné le crime, fait conduire le jeune prince dans la chambre de sa mère; un espion est chargé d'écouter la conversation. Cet homme fait un mouvement; il est tué par Hamlet, qui, sûr de parler sans témoins, éclate en reproches terribles contre sa mère. Fengo alors l'envoie en Angleterre, mais le jeune prince déjoue un complot qui consistait à le faire assassiner, et, de retour en Danemark, au milieu d'une orgie, tue Fengo et se fait proclamer roi. La source directe à laquelle a puisé Shakspeare est le célèbre chapitre des « Histoires tragiques » (1580), de Belleforest, qui a fondu les deux légendes.

Hamlet, *prince de Danemark* (LA TRAGIQUE HISTOIRE DE), drame de Shakspeare, représenté en 1602 et publié en 1603. — Le poète en a emprunté le sujet à la légende rapportée ci-dessus, mais en le dramatisant. A Elseneur, sur la terrasse du vieux château royal, apparaît à Hamlet le spectre de son père. Le roi lui apprend qu'il a été empoisonné par son frère Claudius, d'accord avec son épouse, et que le coupable lui a ravi à la fois la couronne, sa femme et la vie. Le spectre demande vengeance, mais veut que Gertrude, la mère de Hamlet, soit épargnée. Dès lors, le jeune prince contrefait le fou : devant Claudius, son beau-père; devant Ophélie, celle qu'il aime, car il comprend qu'elle rend compte à Polonius, son père, de leurs entretiens, mais, à force de simuler, Hamlet s'irrite, il a des crises de folie véritable. Des comédiens ambulants arrivent au palais. Le prince conçoit aussitôt le projet de leur faire jouer devant Claudius, la reine et toute la cour, une pièce représentant l'assassinat de son père. L'épreuve réussit, les meurtriers décèlent leur crime par leur agitation. Hamlet pourrait en ce moment frapper Claudius; mais, le trouvant en prière, il suspend sa vengeance et il se rend chez sa mère. Polonius est aux aguets derrière une tapisserie, il fait un mouvement, et Hamlet s'écriant : « Un rat! un rat! » tue Polonius d'un coup d'épée. Hamlet accable Gertrude de reproches sanglants. Il est alors envoyé en Angleterre. Ophélie, abandonnée par lui et désespérée de la mort de son père, devient folle : elle se noie en cueillant des fleurs au bord d'un étang. Sur ces entrefaites, Hamlet réussit à s'échapper d'Angleterre. Mais, toujours irrésolu, il est plutôt aidé dans sa vengeance par les événements que par sa propre volonté. Dans un assaut d'armes avec Laertes, frère d'Ophélie, il est blessé d'un coup de fleuret démoucheté et empoisonné : c'est Claudius qui a imaginé ce stratagème. Apprenant cette perfidie, Hamlet frappe à mort Laertes, se jette sur son beau-père et le tue. La reine qui a bu un breuvage empoisonné qu'on avait préparé pour son fils, meurt aussi. Cette dernière scène est la partie faible de ce drame, où il faut admirer surtout la beauté psychologique du caractère de Hamlet qui, rêveur, philosophe et contemplatif, n'est point fait pour le rôle que lui assignent les circonstances. Le prototype des héros romantiques, il porte en lui « ce mal du monde » que Gœthe et Byron ont remis à la scène dans « Faust » et dans « Manfred ».

— Les principales imitations ou adaptations du drame de Shakspeare sont : *Hamlet*, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis (1769); *Hamlet*, tragédie en cinq actes, du poète danois Œlenschlæger (1816) [elle a été traduite en allemand par l'auteur]; *Hamlet, prince de Danemark*, drame en cinq actes et en vers, par Alexandre Dumas et Paul Meurice (1847); *la Tragique histoire d'Hamlet, prince de Danemark*, drame en quinze tableaux, en prose, par Morand et Marcel Schwob (1899).

Hamlet, opéra en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après la tragédie de Shakspeare, musique d'Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra le 9 mars 1868. — La marche du couronnement et le chœur inaugurent le premier acte d'une manière grandiose. Les récitatifs portent l'empreinte d'une mélancolie profonde. Le duo entre Ophélie et Hamlet : *Doute de la lumière*, est d'une inspiration chaleureuse. Dans le deuxième acte, il faut rappeler le poétique fableau d'Ophélie, l'arioso chanté par la reine : *Dans son regard plus sombre*; le chœur pittoresque des comédiens : *Princes sans apanages*; la chanson bachique, la marche danoise et le mélodrame. Le troisième acte renferme un trio excellent, dont la phrase de baryton : *Allez dans un cloître, Ophélie!* est bien caractérisée; et le duo scénique entre Hamlet et sa mère, d'une forte expression dramatique. Au quatrième acte, l'andante d'Ophélie : *Un doux serment nous lie*; la valse chantée : *Partagez-vous mes fleurs*; la ballade, dont la mélodie est continuée par un chœur à bouche fermée sont d'un musicien poète. Au cinquième acte, le triste cantabile : *Comme une pâle fleur*, la marche funèbre et le chœur des jeunes filles ont un beau caractère. Cet opéra, l'œuvre capitale de A. Thomas, se distingue par un sentiment mélodique gracieux, une instrumentation riche et variée.

Hamlet (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES D'). Il convient de signaler d'abord le recueil des treize lithographies d'Eugène Delacroix, publié de 1834 à 1843. Les compositions les plus remarquables nous montrent Hamlet sur l'esplanade d'Elseneur; Hamlet, surprenant le meurtrier de son père à genoux et priant; le meurtre de Polonius, la mort d'Ophélie; Hamlet et les fossoyeurs, la scène qui semble avoir le plus préoccupé Delacroix; les scènes où la mère et le fils se trouvent réunis.

Ces dessins, aussi poétiques que ceux du *Faust*, leur sont bien supérieurs comme exécution. La main de l'artiste s'est assouplie, la fièvre s'est calmée, les contours sont plus corrects. Delacroix a consacré à *Hamlet* plusieurs peintures. La plus ancienne (1839) représente *Hamlet et les fossoyeurs*. Dans une seconde composition (1859), tandis que Hamlet contemple le crâne grimaçant d'Yorick, le convoi funèbre d'Ophélie s'avance. Un troisième tableau de Delacroix (1872) représente *Hamlet et Polonius*.

Hamlet et les fossoyeurs, d'après Eug. Delacroix.

Parmi les autres œuvres d'art qu'a inspirées la tragédie de Shakspeare, nous citerons : 17 dessins de Retzsch; *Hamlet et sa mère*, de J. Mortimer Hamilton; *Hamlet et le Spectre*, de H. Fusely; *Hamlet et Ophélie*, par Guermann Bohn (1849); *Hamlet au cimetière*, de M.-H.-E. Thomas (1855); *Hamlet et le Fossoyeur*, bronze, par Ch. Alb. Costa (1865); *Hamlet*, tableau de Henri Lehmann (1846); etc.

HAMLEY (Edward Bruce), officier et écrivain anglais, né à Bodmin (Cornouailles) en 1824, mort en 1893. Il entra dans l'artillerie en 1843, et devint capitaine en 1850. Il avait écrit déjà quelques charmantes nouvelles dans le « Blackwood's Magazine », lorsqu'il se plaça au rang des romanciers les plus estimés de l'Angleterre par la publication du *Veuvage de lady Lee* (1853). Hamley fit, en 1854-1855, la

campagne de Crimée, et, en 1855, fut nommé lieutenant-colonel. On lui doit encore : *Histoire de la campagne de Sébastopol* (1855) et une *Vie du duc de Wellington.*

HAMM, ville d'Allemagne (Prusse occidentale [présid. d'Arnsberg]), sur la Lippe; 25.590 hab. Ch.-l. de cercle. Fonderies, fabriques d'instruments aratoires, de produits chimiques, teintureries, ateliers d'impression sur étoffes.

HAMM, localité d'Allemagne (Territoire de Hambourg), dans le Geestland, sur la Bille, affluent de l'Elbe; 12.270 hab. Culture maraîchère. C'est un faubourg de Hambourg.

HAMMA, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 7 kilom. de Constantine, sur le Rummel; 4.200 hab. Eaux thermales abondantes. C'est l'*Azimucia* des Romains.

HAMMA (EL-), oasis du sud de la Tunisie, à 32 kilom. de Gabès. Siège d'une division administrative, renfermant 14.000 hab. Sources thermales. Environ 80.000 palmiers-dattiers. Climat peu salubre.

HAMMA (EL-), oasis du sud de la Tunisie, à 9 kilom. de Tozer, sur la route de Gafsa; 1.400 hab., répartis en quatre villages et possédant 52.000 palmiers. El-Hamma est menacée par les sables, et il a fallu protéger les sources par des travaux de reboisement et de fixation des dunes.

HAMMÂD, nom de plusieurs littérateurs musulmans, parmi lesquels on peut citer : ABOU-ISMAIL **Hammâd-ibn-Soleïman**, qui fut le maître d'Abou-Hanifa, fondateur d'un des quatre rits de l'islamisme, lequel mourut en 120 de l'hégire (737 de J.-C.), et **Hammâd-ibn-Abou-Leïla**, surnommé *el-Râvi*, le transmetteur de traditions. Il avait une mémoire prodigieuse et savait par cœur une quantité incalculable de poésies et de traditions.

HAMMAD, fondateur de la dynastie des Hammadites. Nommé, par son neveu Abou-Menad Badis, gouverneur de Msila et du Maghreb central, il se révolta contre Badis et se déclara indépendant (1015). Attaqué dans sa capitale d'El-Kalâa, il fut sauvé par la mort subite de son neveu (1016), dont le fils, El-Moëzz, le reconnut comme souverain indépendant. Il mourut laissant à son fils Kaïd une forte armée et des ressources considérables (1028).

HAMMADITES, dynastie berbère de l'Afrique du Nord, constituée par une branche des Zirides de Tunisie. — *Un, Une* HAMMADITE.

— ENCYCL. Cette dynastie doit son nom à *Hammad*, dont les descendants régnèrent sur le Maghreb pendant cent trente-deux ans et possédèrent un moment Tunis. Leur capitale, El-Kalâa, au S. de Sétif, ville aujourd'hui ruinée, fut pendant tout le XIe siècle le siège d'une brillante civilisation. Yahïa, le dernier des Hammadites, fut détrôné en 1152 par le calife almohade Abd-el-Moumen.

HAMMAL (nom d'action arabe, de la racine *hamala*, porter) n. m. Celui qui porte les fardeaux, portefaix, et, par ext., Brutal, butor.

HAMMAM (*ha-mam'* [*h* asp.] — mot arabe signif. *bain*) n. m. Etablissement de bains. V. BAIN.

HAMMAMA, nom d'un caïdat du Sud tunisien, habité surtout par des tribus nomades. Le chef-lieu de cette division administrative est *Guemouda*, village arabe à 110 kil. de Gafsa, sur la route de Kairouan. Importantes plantations de cactus. Elevage du bétail. Oliviers.

HAMMÂMÂT (OUÂDI) [littéralem. la *Vallée des Colombes*], vallée située dans la montagne Arabique, vers l'est de l'Egypte, à trois jours de marche de Kénèh (le *Val de Rahanou* des anciens Egyptiens). Elle circule à travers un massif de brèches sombres, dont les filons furent utilisés par les pharaons et même les simples particuliers qui en firent extraire les blocs nécessaires à leurs sarcophages. Les souverains saïtes de la XXVIe dynastie et les gouverneurs perses sous Cambyse, Darius, Xerxès, Artaxerxès Ier, suivirent cet exemple. Les inscriptions hiéroglyphiques que les mineurs y ont gravées sont une source précieuse pour l'histoire de l'Egypte.

HAMMAM-BOU-HADJAR, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 50 kilom. d'Oran; 4.212 hab. Sources minérales; établissement thermal.

HAMMAMDJI-BACHI n. m. Dans le sérail du Grand Seigneur, Titre porté par l'officier chef des *hammamdjis*, chargés de préparer les bains du sultan et des sultanes.

HAMMAMET, ville de la côte orientale de la Tunisie, sur le golfe de même nom, au pied d'un petit promontoire abritant un assez bon mouillage; 6.000 hab. Blé, orge et olives. Très pittoresque avec sa kasbah et ses hautes murailles, la ville est environnée de jardins plantés d'orangers, citronniers, grenadiers, etc.

HAMMAMET, golfe de la côte orientale de Tunisie, entre le ras Mamoura et la pointe de Monastir. Il a la forme d'un arc de cercle très largement ouvert aux vents du S.-E.; ses côtes sont basses et sablonneuses, et il n'offre pas d'abris naturels à la navigation côtière.

HAMMAM-LIF, station balnéaire, à 17 kilom. de Tunis, au pied de la montagne du Bou-Kournine (580 m.). Sources thermales efficaces contre les maladies de la peau et les rhumatismes. Casino, villas.

HAMMAM-MESKHOUTIN, village d'Algérie départ. de Constantine, arrond. et à 16 kilom. de Guelma, sur l'oued Bou-Hamdan, affluent de la Seybouse. Sources thermales dont les dépôts calcaires forment des cônes curieux qui, à mesure qu'ils s'élèvent, forcent les eaux à se frayer des voies nouvelles.

HAMMAM-RIGHA, sources thermales d'Algérie (départ. d'Alger), arrond. et à 26 kilom. de Miliana, sur les flancs du Zaccar-Chergui. Ruines romaines d'*Aquæ Calidæ*. Hammam-Righa est le chef-lieu d'une commune mixte de 17.000 hab.

HAMMAM-SOUSSA, bourgade du Sahel tunisien, à 5 kilom. de *Sousse*, sur l'oued el-Hammam; 3.200 hab., vivant de la récolte des oliviers.

Hammatocère (réd. d'un tiers).

HAMMATOCÈRE (*sèr*) ou **HAMMATOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *hammatocérinés*, comprenant six espèces répandues dans l'Amérique, surtout vers le Sud. (Les hammatocères sont de grands réduves à grosse tête, à téguments chagrinés, noirs et blancs. L'*hammatocerus conspicillaris*, long de 25 à 30 millimètres, se trouve depuis les Etats-Unis jusqu'à Cayenne.)

HAMMATOCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduviidés, renfermant les *hammatocères* et le genre voisin *homalocoris*. — *Un* HAMMATOCÉRINÉ.

HAMMATOLOBION n. m. Genre de légumineuses papilionacées, qui comprend des herbes vivaces, à feuilles pennatifoliées, dont on connaît deux espèces d'Asie et d'Afrique.

HAMME, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]); 6.129 hab. Distilleries.

HAMMEL (*h* asp., et *mèl'*) n. m. Appareil servant à classer, suivant leur grosseur, les minerais broyés, avant de les soumettre au lavage.

— ENCYCL. Le *hammel* est constitué par une succession de claies douées d'un mouvement brusque de va-et-vient, superposées les unes aux autres et inclinées; la claie supérieure ne conserve que les plus gros morceaux, les autres tombant de proche en proche, de façon que, seuls, les plus petits fragments arrivent à la claie inférieure.

HAMMELBOURG, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur la Saale, affluent du Mein; 2.890 h. Ch.-l. de district. Carrières. Toiles, lainages. Ville très ancienne, donnée par Charlemagne à l'abbaye de Fulda. Hôtel de ville du XVe siècle. Vignobles.

HAMME-LEZ-TERMONDE, ville de Belgique (Flandre-Orient. [arr. admin. et judic. de Termonde]), sur la Durme, affluent de l'Escaut; 12.039 hab. Amidon, toiles, cordages.

HAMMERFEST, ville de Norvège (Finmarck), dans l'île de Hoalve, au S.-O. du cap Nord; 2.550 hab. Port le plus septentrional de l'Europe. Actif commerce de poisson fumé, de morue, d'huile de foie de morue, surtout de pelleteries et de plumes d'eider. Exportation de minerai de cuivre.

HAMMERHUUS, ancienne forteresse du Danemark (île de Bornholm). Bâtie par Waldemar Ier, en 1158, elle fut la résidence des gouverneurs de l'île, devint prison d'Etat en 1660, puis fut laissée en ruine à partir de 1743.

HAMMERICH (Pierre-Frédéric-Adolphe), historien danois, né et mort à Copenhague (1809-1877). Pasteur dans le Jutland (1839), puis à Copenhague (1845-1848), il prit part, comme aumônier, à la guerre dano-allemande de 1848 à 1850, qu'il raconta à son retour [*la Guerre de trois ans dans le Slesvig*] (1852), fut élu membre du Folkething (1854), et nommé professeur de théologie à l'université de Copenhague (1859). Il a publié des ouvrages de valeur sur le Danemark, parmi lesquels il faut citer : *le Danemark au temps des Valdemar* (1847-1848); *le Danemark pendant l'union des royaumes scandinaves* (1849-1854); *le Danemark sous le régime aristocratique de 1523 à 1660* (1854-1860); puis une *Histoire de l'Eglise chrétienne* (1868-1871), et *Sainte Brigitte et l'Eglise dans le Nord* (1863). Passionné pour les antiquités scandinaves, il a écrit : *les Vieux Chants épiques chrétiens des peuples gothiques* (1873); etc. On a également de lui de nombreuses poésies.

HAMMERLESS (*mer'-lèss* — de l'angl. *hammer*, marteau, et *less*, sans) n. m. Fusil de chasse à bascule et à percussion centrale, sans chiens apparents, qui existent néanmoins à l'intérieur du fusil. V. FUSIL.

HAMMERLING, esprit de la montagne, lutin qui, selon les traditions allemandes, persécute les ouvriers des mines. Hammerling serait une personnification du *grisou*.

HAMMER-PURGSTALL (Joseph, baron VON), orientaliste autrichien, né à Gratz en 1774, mort à Vienne en 1856. Après avoir rempli diverses fonctions diplomatiques, il fut nommé, en 1811, conseiller de la chancellerie d'Etat en activité et interprète de la cour; en 1817, conseiller aulique. Il fut, de 1847 à 1849, président de l'Académie des sciences de Vienne, nouvellement instituée. Citons, parmi ses nombreuses publications aujourd'hui vieillies : *Histoire de l'Empire ottoman* (1827-1833); *Histoire de la poésie ottomane* (1836-1838); *Histoire de la littérature arabe* (1850-1856); etc.

HAMMERSMITH, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise; 97.239 hab. C'est actuellement un faubourg de Londres.

HAMMERSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse-Occidentale [présid. de Marienwerder]), sur la Zahne, sous-affluent de la Netze par la Kuddow; 2.986 hab.

HAMMOND, ville des Etats-Unis (Indiana [comté de Lake]), sur l'Ohio; 5.428 hab. Fabriques.

HAMMONTON, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté d'Atlantic]); 3.883 hab. Fabriques.

HAMON (André-Jean-Marie), prêtre français, né au Pas (Mayenne) en 1795, mort à Paris en 1874. Entré dans la compagnie des sulpiciens, il professa pendant cinq ans la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. En 1825, il fut nommé supérieur du grand séminaire de Bordeaux, où il reçut le titre de vicaire général. Il devint, en 1851, curé de l'église Saint-Sulpice, à Paris. Nous citerons de lui : *Vie du cardinal de Cheverus* (1837); *Traité de la prédication à l'usage des séminaires* (1846); *Vie de saint François de Sales* (1854); *Méditations à l'usage du clergé et des fidèles pour tous les jours de l'année* (1872); etc.

HAMON (Jean-Louis), peintre français, né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1821, mort à Saint-Raphaël (Var) en 1874. Elève de Paul Delaroche et de Gleyre, il débuta au Salon de 1848 par le *Tombeau du Christ* (musée de Marseille), l'année suivante, il exposa l'*Egalité au sérail*, le *Perroquel jasant avec deux jeunes filles* et une *Affiche romaine*, puis exécuta des compositions pour la manufacture de Sèvres, peignit des vases, et décora notamment un coffret en émail qui lui valut une médaille, lors de l'Exposition de Londres en 1851. Au Salon de 1852, Hamon exposa *la Comédie humaine*, composition bizarre, théâtre de Guignol antique, qui fut très remarqué. Son idylle grecque : *Ma sœur n'y est pas* (1853), son chef-d'œuvre, est une toile délicieuse. Citons encore : *l'Amour et son troupeau*, les *Orphelins*, une *Gardeuse d'enfants*, *Ce n'est pas moi*, et, parmi ses dernières œuvres, le *Papillon enchaîné*, les *Dévideuses*, *l'Amour en visite*, les *Vierges de Lesbos*, *les Muses à Pompéi* (1866); etc.

HAMOUDA-BEY, souverain tunisien, de la dynastie husseinite. Il succéda à son père Ali-Bey en 1782, soutint une longue lutte contre Venise, et entretint avec Napoléon des relations assez cordiales. D'un caractère fantastique et dur, il faillit être assassiné par les janissaires. En 1811, il se débarrassa de cette milice en faisant tuer la plupart de ses membres. Son secrétaire l'empoisonna (1814).

HAMOUM ou **AMOUD**, population de l'Arabie méridionale, qui vit dans l'Hadramaout, entre Makalla à l'O. et Mirbat à l'E. Divisés en dix tribus, les Hamoum se livrent à l'élevage, fabriquent des étoffes de coton, des armes et de la poudre, et font un commerce assez important avec l'Inde.

HAMOUN (LAC) [*Ario palus* des anciens], lac de l'Asie centrale (Seistan), sur les confins de l'Afghanistan et de la Perse. C'est une dépression marécageuse, d'étendue variable avec les saisons, alimentée par les trois rivières de Helmend, du Harat-roud et du Farad-roud, mais paraissant se dessécher progressivement.

HAMOYS, surnom du dieu scandinave Thor.

HAMPDEN (John), homme politique anglais, né à Londres en 1594, mort à Thames (comté d'Oxford) en 1643. Il étudia à Oxford et devint très instruit, surtout en droit. Il s'établit, en 1619, à Great-Hampden, dans le comté de Buckingham, d'où descendait sa famille. Nommé député au Parlement en 1621, Hampden se montra, dès le début de sa carrière politique, un opposant irréconciliable de l'absolutisme royal. Pendant le gouvernement personnel de Charles Ier il se fit connaître de la nation entière par son refus de payer l'impôt illégal du *ship-money* (impôt sur les vaisseaux). Le procès eut lieu en mai 1638; il eut un retentissement énorme. Hampden fut condamné, mais sa résistance l'avait rendu populaire dans toute l'Angleterre. Membre du « Court parlement » en 1640, Hampden s'opposa au vote des subsides que demandait Charles Ier. Au début des séances du « Long parlement », Hampden aurait désiré l'entente avec le roi, à la condition qu'on réformât l'épiscopat et qu'on donnât aux puritains une entière liberté de conscience et de culte. Le refus du roi le jeta de nouveau dans l'opposition. Il vota le bill de la grande remontrance, et fit partie du comité chargé de juger Strafford. Traduit par le roi devant la Chambre des lords et menacé d'être arrêté, Hampden resta caché pendant huit jours et retourna en triomphe à Westminster. Au début de la guerre civile, il leva, à ses frais, le régiment des *Côtes vertes*, à la tête duquel il fut tué, le 24 juin 1643.

Hampden.

HAMPE (*hanp'* [*h* asp.] — de l'anc. franç. *hanste*; du lat. *hasta*) n. f. Fût en bois d'une arme d'hast; bois de pique qui soutient un drapeau. (Quand il s'agit d'une lance, on dit le *bois* ou le *fût*; on dit la *hampe* d'une hallebarde, d'une pertuisane.)

— Bot. Se dit d'un axe florifère allongé, terminé par une fleur unique ou un groupe de fleurs et dépourvu de feuilles dans toute sa partie inférieure.

— Mar. *Hampe de hune*, Garde-fou placé sur l'arrière de la hune et servant d'appui. ‖ *Hampe de torpille*, Appareil très robuste, au bout duquel se trouve la torpille qui doit être portée sous les flancs du navire à faire sauter. (Cette hampe mobile se pousse et se rentre.) ‖ *Hampe de cordon*, Cordage réunissant l'écouvillon et le refouloir, en usage dans l'artillerie de l'ancienne marine.

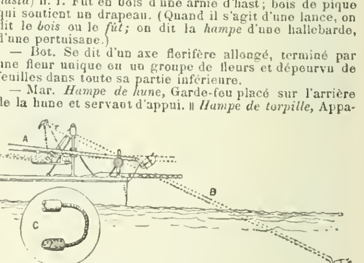

Hampe : A, de porte-torpille, au repos; B, la même, poussée dehors à son poste de combat; C, de cordon, avec refouloir et écouvillon.

— Pêch. Partie droite d'un hameçon, allant depuis l'origine du coude jusqu'à l'extrémité cylindrique.

— Peint. Nom que les peintres et les dessinateurs donnent au manche d'un pinceau.

HAMPE (*hanp'* [*h* asp.] — pour *vampe*; de l'anc. haut allem. *wampa*, allem. mod. *wampe*, sein) n. f. Boucher. Maniement pair ou double qui se trouve à la partie supérieure et latérale du ventre, vers l'extrémité antéro-inférieure de la cuisse. ‖ On dit aussi GRASSET.

— Vèner. Poitrine du cerf.

HAMPÉ, ÉE (*han* [*h* asp.]) adj. Qui est muni d'une hampe : *Fer de lance* HAMPÉ.

— Techn. *Chat hampé*, Ecouvillon dont on se servait autrefois pour vérifier le forage des pièces de canon.

HAMPÉE (*han* [*h* asp.]) n. f. Genre de malvacées bombacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, stipulées, à fleur en cymes axillaires. (Le fruit est une capsule. On en connaît deux espèces, de l'Amérique centrale.)

HAMPSHIRE (en angl. *Hamps* ou *Hants*, abrév. du terme officiel de *Southamptonshire*), comté maritime de l'Angleterre, sur la Manche, comprenant, avec l'île de Wigth, une population de 580.000 hab. Ch.-l. *Winchester*. — Le comté de Hampshire, parcouru par les collines crétacées des *North-Downs* et des *South-Downs*, arrosé par l'Avon, le Test et l'Ichen, sous un climat doux et pluvieux, est surtout un pays d'agriculture et d'élevage.

HAMPSHIRE (NEW-). Géogr. V. NEW-HAMPSHIRE.

HAMPSHIRITE (*han-pchi* [*h* asp.] — de *Hampshire*. n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de talc

HAMPSTEAD, ancienne ville d'Angleterre (comté de Middlesex), qui est aujourd'hui un faubourg de Londres ; 68 416 hab. Eaux minérales.

HAMPTON, bourg d'Angleterre (Middlesex), sur la Tamise ; 5.000 hab. Hampton doit sa célébrité à son magnifique château, *Hampton-Court*, résidence qui appartenait, dans l'origine, au cardinal Wolsey. Ce palais devint la propriété de Henri VIII et fut considérablement agrandi en 1691, sous la direction de l'architecte Christophe Wren.

Château de Hampton-Court.

On y a installé aujourd'hui un musée, où se trouvent réunies des œuvres précieuses, meubles, tapisseries, tableaux (admirable collection de portraits de Vélasquez, Holbein, Titien, Van Dyck, Gainsborough, Lawrence). Les fameux cartons de Raphaël, qui furent exécutés en tapisserie au XVIe et au XVIIe siècle, sont un des trésors d'Hampton-Court. Beaux jardins dessinés dans le goût de ceux de Versailles.

HAMPTON, ville des États-Unis (Virginie), ch.-l. du comté d'Elisabeth-City, sur le fleuve côtier James ; 2.513 h. Excellent port sur la baie Chesapeake.

HAMSTER (*ham'-stèr'* [*h* asp. — mot allem.) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, tribu des cricétinés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale.

— ENCYCL. Les *hamsters* ou *ascomys*, dont le nom scientifique est *cricetus*, sont des animaux de taille moyenne, rappelant par leur livrée jaune, noire et blanche, les cochons d'Inde domestiques ; ils sont plus grands, possèdent des abajoues, une queue courte et velue. Certains causent de grands dégâts en enfouissant des grains dans leurs terriers, véritables magasins souterrains, à couloirs longs aboutissant à plusieurs chambres. Le hamster commun (*cricetus frumentarius*), long de 0m,20 à 0m,30, est à cet égard des plus malfaisants. Répandu dans toute l'Europe centrale et orientale, il pullule en Allemagne. Chaque individu habite un terrier particulier où l'on trouve parfois 2 ou 3 hectolitres de blé, seigle, pois, lin, vesce, etc. C'est un animal courageux et féroce, difficile à détruire ; il est omnivore et fait sa proie de tous les êtres plus faibles que lui. Sa chair est assez bonne à manger ; sa fourrure s'emploie, mais atteint une faible valeur. Le hamster commun est remplacé dans l'Europe orientale extrême et la Sibérie par le *hagri* (*cricetus arenarius*) et en Asie par le *cricetus songorus* ; etc.

Hamster.

HAM-SUR-HEURE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi, sur l'*Heure*, affluent de la Sambre ; 2.161 hab. Forges.

HAM-SUR-SAMBRE, comm. de Belgique (prov. de Namur, arrond. admin. et judic. de Namur, sur la *Sambre* ; 2.233 hab. Houillères.

HAMULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *hamulus*, petit crochet] adj. Bot. Qui est garni de petits poils crochus.

HAMY (Jules-Théodore-*Ernest*), anthropologiste, ethnographe et archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1842. Entré au Muséum en 1872 comme aide-naturaliste, chargé de missions scientifiques entre 1874 et 1887, il devint directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro (Paris), en 1880, membre de l'Académie des inscriptions en 1890, professeur d'anthropologie au Muséum en 1892. Le Dr Hamy a beaucoup écrit ; ses principaux ouvrages sont : un *Précis de paléontologie humaine* (1870) ; *Crania ethnica*, en collaboration avec de Quatrefages (1875-1882) ; *les Origines du musée d'ethnographie* (1890) ; *Decades americanæ* (1896-1899) ; *Études historiques et géographiques* (1896) ; *Galerie américaine du musée d'ethnographie du Trocadéro* (1897) ; etc.

HAMZA (*am'-za* ou *em'-zè* — mot ar. signif. « piqûre ») n. m. Première lettre de l'alphabet arabe. A cause de sa petitesse, cette lettre se place sur les trois semi-voyelles.)

HAMZÉ, ÉE (*am*) adj. Qui est marqué d'un hamza, qui porte un hamza : *Elif* HAMZÉ.

HAN (*h* asp.) n. m. Onomatopée représentant le cri sourd et guttural de l'homme qui frappe un coup avec effort.

HAN (*h* asp. — prononciation adoucie du mot persan *khan* « demeure ») n. m. A Constantinople et dans les grandes villes de l'Orient, Maison bâtie en pierre ou en marbre et habitée en commun par de riches négociants. (Le gardien en chef se nomme *handji* et a sous ses ordres un *oda bashi*.)

HAN (*h* asp.) n. m. Fief japonais, gouverné directement par le daïmio, sous le régime féodal. (En 1871, le gouvernement impérial supprima ces fiefs et reprit l'administration du pays.)

HAN ou **HAN-HO**. Géogr. V. HAN KIANG.

HAN, nom générique de cinq dynasties chinoises : les Han occidentaux ou Han antérieurs (202 av. J.-C.-25 apr. J.-C.), qui résidèrent à Tch'an-Ngan, dans le Chan-Si ; les Han orientaux ou Han postérieurs (25-220) qui s'établirent à Lo-Yang, dans le Ho-Nan. Vinrent ensuite, à l'époque de la division de la Chine en trois royaumes, les petits Han ou Han du pays de Chou (221-264), qui ne comptèrent que deux empereurs, puis, près de sept siècles plus tard, après la chute des Tang, une nouvelle dynastie des Han postérieurs (947-951), qui n'eut également que deux représentants, et enfin les Han du Nord (951-979).

HANAKS ou **HANNAQUES**, population slave, établie en Moravie, sur les bords des rivières Hana, Morava et Betschwa. — *Un* HANAK ou HANNAQUE.

— ENCYCL. Les *Hanaks* parlent un dialecte spécial, ont des mœurs patriarcales et affables. Leur costume comprend un long pantalon rouge et une courte veste bleue.

HA-NAM, prov. du Tonkin (Indo-Chine française), dans le delta du fleuve Rouge, entre les provinces de Hanoï au N. et de Nam-Dinh au S. ; superf. 250 kilom. carr. Plus de 100.000 hab. Ch.-l. *Phou-Ly* ; à proximité de Phou Ly, s'exploitent des carrières de pierres à bâtir. Culture du riz.

HANAP (*h* asp., et *nap'* — de l'anc. allem. *hnapf*, même sens) n. m. Vase à boire, en usage durant tout le moyen âge.

— Féod. *Droit de hanap*, Droit fiscal consistant à prélever sur certaines denrées alimentaires la valeur d'un hanap, dont la contenance variait suivant les lieux. Par exemple, la commune de Merpins, près Cognac, était autorisée à prendre un *hanap* ou boisseau de sel sur chaque bateau passant devant elle sur la Charente.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *hanap*, au moyen âge, est un terme général et vague, qui désigne autant un vase de la nature des gobelets et des coupes que le récipient d'un gobelet à pied. D'une façon générale, on peut dire que le hanap était une tasse ou gobelet, ordinairement profond, et différant de ceux-ci et du calice par la forme plus haute. C'était un vase honorable, le plus souvent garni d'un couvercle, et celui-ci pouvait se fermer à clef, par crainte du poison. On entendait, par extension, par *hanaperie*, toute la vaisselle d'orfèvrerie d'une maison. Mais on faisait aussi des hanaps de bois, ordinairement madrés, c'est-à-dire d'essences veinées : loup d'orme, racine de bruyère, etc. En France, l'objet, comme le mot, ne sont plus d'usage à partir du XVIe siècle, mais, en Allemagne, on se sert du hanap jusqu'au XVIIIe.

Hanap à pied (XVIIe s.). — Hanap (XVIe s.).

HANAPIER (*h* asp., et *pi-é* — autref. *henapier*) n. m. Étui ou costode servant à renfermer un ou plusieurs hanaps. ‖ Ouvrier qui fabriquait ces étuis. Les hanapiers formaient un corps de métier qui avait ses statuts ; les fabricants de hanaps étaient soit des orfèvres, soit des écuelliers ou escueliers.)

HANAU, ville d'Allemagne (Prusse [Hesse]), sur la Kinzig ; 27.655 hab. Ch.-l. de cercle. Ville manufacturière importante ; elle doit quelques-unes de ses industries à des protestants français qui s'y établirent après la révocation de l'édit de Nantes. Fabrication d'orfèvrerie et de bijouterie ; lainages, soieries, velours, tapis, bonneterie, chapeaux, cuirs, ganterie, etc. Ancien château des comtes. Sous ses murs, Napoléon écrasa, le 30 octobre 1813, l'armée austro-bavaroise, qui voulait lui couper sa retraite sur la France. — Le *territoire de Hanau* formait autrefois une seigneurie indépendante, qui fit retour, en 1716, à la Hesse-Cassel. Il fut érigé en principauté en 1803, puis annexé, par Napoléon, en 1809, au grand-duché de Francfort. Il fut rendu à la Hesse en 1815.

HANBAL (Ahmed **IBN-**), surnommé **el-Sheïbani el-Mervézi**, l'un des chefs des quatre sectes orthodoxes de l'islam, né et mort à Bagdad (780-855). Sa doctrine religieuse ayant déplu au calife Motasembillah, celui-ci le fit emprisonner. Hanbal prétendait, en effet, que le Coran n'était pas créé, et cette théorie était en contradiction avec celle des motazallistes, que partageait le calife ; Motavakkel lui rendit la liberté et le combla de présents.

HANBALITES (*h* asp.) n. m. pl. Membres de la secte fondée par Ahmed Ibn-Hanbal. (Ce sont les plus intolérants de tous les musulmans. On les rencontre surtout en Mésopotamie et en Syrie). — *Un, Une* HANBALITE.

HANBURIA (*h* asp.) n. m. Genre de cucurbitacées cyclanthérées, comprenant des herbes vivaces grimpantes, à fleurs blanches, à fruit énorme, chargé d'aiguillons. (L'espèce type [*hanburia Mexicana*] habite le centre de l'Amérique.)

HANBURY, paroisse d'Angleterre (comté de Stafford), sur le Trent ; 2.605 hab.

HANCARVILLE (Pierre-François-Hugues D'), et non **DANCARVILLE**, aventurier et érudit français, né à Marseille en 1729, mort à Venise en 1800. Il prit le titre de comte et mena la vie d'un aventurier en Allemagne, à Londres, en Italie. Il fut quelque temps directeur du musée Médicis à Florence. Savant archéologue, d'Hancarville a publié divers ouvrages, accompagnés de gravures qui leur donneraient une haute importance, si elles étaient authentiques. Nous citerons : *Antiquités étrusques, grecques et romaines* (1766) ; *Monuments de la vie privée des douze Césars* (1780) ; *Recherches sur l'origine, l'esprit et les progrès des arts dans la Grèce* (1785).

HANCHE (*h* asp. — du bas allem. *hancke*, dérivé du moyen haut allem. *hinken*, boiter) n. f. Anat. Région anatomique, correspondant à la jonction du membre inférieur et du tronc.

— *Mettre le poing sur la hanche*, Prendre un air provocateur et décidé.

— Boucher. Maniement pair ou double, qui est placé à l'angle externe et antérieur de l'os de la hanche ou os *iliaque*. ‖ On dit aussi MAILLE.

— Escr. *Se mettre sur la hanche*, Se mettre en garde en appuyant la main gauche sur la hanche.

— Manèg. Train de derrière du cheval, depuis les reins jusqu'au jarret. ‖ *Être sur les hanches*, Se dit d'un cheval qui baisse la croupe en marchant, tout en haussant les épaules. ‖ *Rabaisser les hanches*, Forcer un cheval qui plie les jarrets de devant à se redresser en baissant la croupe. ‖ *Aller sur les hanches*, *Être paré sur les hanches*, Se dit d'un cheval qui se soutient sur le derrière en galopant. ‖ *Traîner les hanches*, Se dit d'un cheval qui change de pied en galopant ou qui galope à faux. ‖ *Mettre un cheval sur les hanches*, Le dresser de telle manière qu'au galop il se soutienne sur le bipède postérieur. ‖ *Hanche gagnée*, Se dit quand le cavalier dirige à volonté les hanches de sa monture.

— Mar. Partie du navire comprise entre 45° de l'arrière de travers et l'arrière, c'est-à-dire allant du mât d'artimon à la fesse. On dit *la hanche du vent, la hanche sous le vent* ; on a la terre par *la hanche de tribord*, ou on reçoit le vent de cette hanche, etc.

Hanche (mar.)

— Poter. La partie arrondie d'un pot, d'un vase, unissant le fond à ses parois.

— Techn. Nom donné aux deux longues pièces de bois inclinées d'une chèvre qui vont en se rapprochant par le haut et entre les extrémités supérieures desquelles est montée une poulie.

— Zool. Partie du corselet des insectes qui reçoit la cuisse.

— ENCYCL. Anat. La *hanche* est l'homologue de l'*épaule*. En haut, la hanche est limitée par la crête de l'os iliaque, largement évasée en dehors, et formant une saillie très marquée, surtout chez la femme, « fortes hanches ». En bas, la limite de la hanche est purement virtuelle. La charpente de cette région est constituée par l'os iliaque ou os coxal, l'extrémité supérieure du fémur et l'articulation coxo-fémorale.

H, H, hanches (techn.)

— Pathol. Les affections de la *hanche* sont généralement graves. La luxation est beaucoup plus rare qu'à l'épaule. Chez les vieillards, un traumatisme même minime peut occasionner la fracture du col du fémur, souvent intra-articulaire et d'un pronostic sérieux. La hanche peut être atteinte d'arthrite ; chez les enfants, elle est souvent le siège de la *coxalgie*. Outre ces lésions, il existe une difformité congénitale caractérisée par l'arrêt de développement de la cavité cotyloïde et de la tête fémorale, qui glissent l'une sur l'autre au lieu de s'engrener. Cette *luxation congénitale*, plus fréquente chez les petites filles, peut être simple ou double. Les malades ont une démarche disgracieuse, comparée à celle des canards. La thérapeutique chirurgicale peut, d'ailleurs, beaucoup pour elles.

Toutes les affections de la hanche, surtout les unilatérales, amènent des déformations de la colonne vertébrale et du bassin. La statique devient vicieuse, et, chez la femme, l'accouchement peut être rendu difficile.

— Art vétér. La *hanche* est la région du train postérieur des animaux domestiques, qui a pour base l'angle externe et antérieur de l'os *ilium*. Elle est en avant de la croupe et de la fesse, en arrière et en dehors des reins. La hanche, peu saillante chez les chevaux qui ont de l'embonpoint, devient d'autant plus apparente que l'animal est plus maigre. On appelle *cornu* le cheval qui a la hanche naturellement saillante, et *époinlé* ou *éhanché*, le cheval qui a eu la pointe de la hanche brisée par un heurt, et qui se cicatrise sans reprendre sa forme saillante.

HANCHER (*h* asp.) v. a. B.-arts. Poser une figure debout sur l'une ou l'autre jambe, de manière à faire saillir une hanche.

— v. n. Faire des mouvements, des effets de hanches : *Les danseuses espagnoles* HANCHENT *beaucoup.*

Se hancher, v. pr. Se mettre ou se camper sur la hanche.

HANCOCK, nom de plusieurs comtés des États-Unis, les principaux sont : Comté de l'État du Maine, sur le rivage de l'Atlantique, comprenant d'assez nombreuses îles détachées de la côte. Ch.-l. *Ellsworth*. — Comté de l'État d'Ohio. Ch.-l. *Findlay*. — Comté de l'État de Géorgie. Ch.-l. *Sparta*. — Comté de l'État d'Illinois. Ch.-l. *Carthage*. — Comté de l'État d'Indiana. Ch.-l. *Greenfield*. — Comté de l'État de Virginie. Ch.-l. *New-Cumberland*. — Comté de l'État de Kentucky. Ch.-l. *Hawesville*.

HANCORNIE (*h* asp., et *nî*) n. m. Genre d'apocynées carissées, comprenant de petits arbres lactescents, à feuilles opposées, à fleurs odorantes. Le fruit est une baie jaune, souvent tachée de rouge. (On retire des hancornies du Brésil une variété de caoutchouc.)

HANDELMANN (Gottfried Heinrich), historien et archéologue allemand, né à Altona en 1827, mort à Kiel en 1891. Il devint, en 1866, conservateur du musée des antiquités du Slesvig-Holstein et professeur d'histoire à Kiel. Après avoir écrit des ouvrages d'histoire générale, notamment des histoires des États-Unis et du Brésil, il se consacra à l'étude de l'histoire et des antiquités de sa province natale : *Volks — und Kinderspiele aus Schleswig-Holstein* (1874) ; *Geschichte von Schleswig-Holstein* (1874) ; *Vorgeschichtliche Altertumskunde Steindenkmäler in Schleswig-Holstein* (1875) ; etc.

HANDICAP (*h* asp., et *kap'* — mot angl., formé de *hand*, main ; *in*, dans, et *cap*, chapeau) n. m. Sport. Se dit d'une épreuve, course ou concours, dans laquelle les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance ou de poids, de manière qu'ils aient tous, sur le papier une chance égale.

— ENCYCL. Turf. La raison d'être des *handicaps* est d'offrir aux chevaux de seconde ou de troisième qualité une chance de battre des rivaux de classe supérieure, la différence de poids pouvant être énorme (de 30 à 45 livres), entre le cheval le plus chargé et le cheval le moins chargé de la course. On a assigné au mot « handicap » diverses origines ; la plus probable est celle-ci : Dans un handicap bien fait, les chances de tous les chevaux étant parfaitement égales, on peut mettre leurs numéros dans un chapeau et en tirer un au hasard, *la main dans le chapeau* (en

angl. *hand in cap*), celui du gagnant. L'*Omnium*, qui se court sur l'hippodrome de Longchamp, à l'automne, est le plus célèbre des handicaps français; en Angleterre, ce sont le *Césaréwitch* et le *Cambridgeshire*.

HANDICAPAGE (*h* asp., et *paj* — rad. *handicap*) n. m. Réception ou reddition de temps, de distance ou de poids basées sur la qualité des concurrents. (Dans le yachting, le handicapage se nomme *allégeance*; il se fait ordinairement par rendement de temps; en vélocipédie, il se fait par rendement de distance.)

HANDICAPER (*h* asp.) v. a. Déterminer le poids que doit porter chaque concurrent, ou la distance à parcourir, dans un handicap.

HANDICAPEUR (*h* asp.) n. m. Commissaire chargé, dans les handicaps, de déterminer le poids que doit porter chaque concurrent, ou la distance à parcourir.
— Adjectiv. : *Commissaire* HANDICAPEUR.

HANDJERI (Alexandre, prince), hospodar de Moldavie, né à Constantinople en 1759, mort à Moscou en 1854. Nommé hospodar de 1807 à 1821, lors du soulèvement de la Grèce, il dut chercher un asile à Moscou. C'est là qu'il écrivit un *Dictionnaire français-arabe et turc* (1841), qui est une traduction du dictionnaire de l'Académie française.

HANDLOVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), à la source de la *Handlova*, affluent de la Neutra; 3.070 hab. Fabrique d'articles en bois.

HANDSCHUCHSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Heidelberg]); 3.020 hab. Vignobles. Manufacture de tabac.

HANDSWORTH, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 32.756 hab. C'est un faubourg industriel de Birmingham.

HANDSWORTH, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 10.295 hab., à 6 kilom. de Sheffield.

HANDZAEME, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. admin. de Dixmude, arr. judic. de Bruges, sur un affluent du fleuve côtier Yser; 2.827 hab. Teinturerie et tannerie, filatures, fabriques d'huile et de chicorée.

HANE (*h* asp.) n. f. Claie formée d'une série de branches de bruyère, en manière de haie, que l'on place autour des tables des vers à soie, pour qu'ils y filent leurs cocons.

HANEBANE n. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame.

HANÉFITE ou **HANIFITE** n. m. Un des quatre rits orthodoxes de l'islamisme, fondé par le grand imam (*imam azem*) Abun-Hanifa. (Les hanéfites sont répandus dans tout le monde musulman, sauf dans l'Afrique occidentale, où domine le rit malékite; c'est le rit officiel de l'empire turc.)

HANEPIER (*h* asp., et *pi-é*) ou **HENNEPIER** (*hé-ne-pi-é* [*h* asp.]) n. m. Archéol. Terme vague, surtout poétique, qui semble désigner, au XIIIe et au XIVe siècle, une armure de mailles ou de plaques d'acier garantissant la poitrine, et aussi une défense de tête telle qu'un chapeau de fer.

HANÉRITE n. f. Minér. Bisulfure naturel de manganèse.

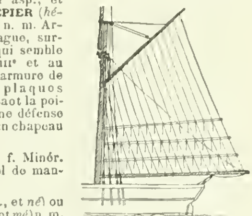
Position des hanets sur une voile.

HANET (*h* asp., et *nè*) ou **HAMET** (*h* asp., et *mè*) n. m. Mar. Bout de ligne servant de garcette et permettant de prendre des ris dans une voile aurique, de serrer un hamac, de fixer une tente sur ses filières, etc.

HANFSTÆNGL (Franz), lithographe allemand, né à Bayernrain (haute Bavière) en 1804, mort à Munich en 1877. Il reçut les conseils de Senefelder, l'inventeur de la lithographie. De 1829 à 1834, il fut professeur de dessin à l'académie de Munich, et passa ensuite quelque temps à Paris. Son œuvre capitale est la reproduction des principaux chefs-d'œuvre de la galerie royale de Dresde (1836-1852). Il a aussi donné de bonnes reproductions du Guide, de Raphaël, de Murillo, etc., et un grand nombre de portraits et de dessins pour des ouvrages illustrés.

HANG (*hangh'* [*h* asp.]) n. m. Arme des Francs, appelée aussi *angon*.

Hangar.

HANGAR (*h* asp. — orig. inconn.) n. m. Écon. rur. Abri ouvert, formé d'un toit supporté par des piliers ou des poteaux.
— Milit. Dans l'artillerie, Nom de bâtiments où l'on renferme, emmagasiné sur roues, le matériel de réserve de guerre que les batteries emmèneraient en cas de mobilisation, matériel conservé en permanence et entièrement prêt.

HANGEST (François DE), seigneur DE GENLIS, fils d'Adrien de Hangest, grand échanson de France, mort à Bergzabern en 1569. Très en faveur à la cour de Henri II, il fit (sous François II ou au commencement du règne de Charles IX) adhésion publique à la Réforme. Il se refusa d'abord absolument à prendre les armes, au début des guerres civiles, et ses efforts conciliateurs entre les deux partis l'exposèrent aux soupçons de ses coreligionnaires. La surprise de Soissons (sept. 1567), la conquête rapide de toute la région avoisinante furent ses seuls faits d'armes sérieux. — Son frère puîné, JEAN DE HANGEST, d'abord titré seigneur D'IVRY, puis DE GENLIS, fut de tous les méfaits et de tous les insuccès des réformés. En 1562, il pille Bourges, échoue devant Issoudun. Rejeté par le conseil des chefs, il passe dans le camp catholique. Revenu parmi ses coreligionnaires en 1567, il se fait prendre à Saint-Denis. En 1570, il secourt Castres. On le retrouve, bientôt après, au combat d'Arnay-le-Duc. Lorsqu'il s'agit d'une expédition en Flandre, après la signature de la paix de Saint-Germain, il est des premiers à vouloir y prendre part. Après un léger avantage remporté à Valenciennes, il est chargé de débloquer Mons, assiégé par le duc d'Albe; mais, surpris par le général ennemi, il est battu et fait prisonnier. Le lendemain, on le trouva étranglé dans son lit.

HANGEST-EN-SANTERRE, comm. de la Somme, arr. et à 14 kilom. de Montdidier, sur le plateau de Santerre; 1.396 hab. Ch. de f. Nord. Fonderie de cuivre et de bronze, fabrique de bonneterie de laine.

HANGÖ, ville de la Russie (Finlande), à l'extrémité de la presqu'île *Hangö*-Udde, au N. de l'entrée du golfe de Finlande; 4.000 hab. Port de commerce assez animé.

HANG-TCHÉOU ou **HANG-TCHÉOU-FOU**, ville maritime de l'empire chinois (cap. de la prov. du Tché Kiang), à l'embouchure et sur la rive gauche d'un fleuve côtier, le Thsian-Thang-Kiang; 400.000 à 600.000 hab. Pagodes remarquables. Ville très industrielle. Les campagnes voisines élèvent des vers à soie; le tirage et l'ouvraison de la soie se font dans la ville; teintureries; tissage du coton; fabrication d'objets en ivoire, de laques, d'éventails. Commerce important de cotons, soies grèges, cannelle, thé, indigo. — Hang-Tchéou (le *Quinsay* de Marco Polo) fut, au temps des Mongols, le port militaire de la Chine.

HANIF (*h* asp. — de la racine *hanafa*, délaisser le culte des idoles) n. m. Nom donné par les historiens musulmans de l'époque antéislamique à ceux des Arabes qui professaient des croyances monothéistes, et qui n'adoraient aucune représentation de la Divinité, fort répandus dans la péninsule Arabique avant le VIIe siècle.
— ENCYCL. Ces *hanifs* prétendaient suivre la religion d'Abraham, telle qu'elle lui avait été révélée par Allah; ils ne formaient pas de secte et n'avaient même aucune relation les uns avec les autres; ils n'avaient aucune forme extérieure du culte. Les musulmans affirment que les hanifs possédaient encore des fragments des livres religieux (*sohouf*) de l'antiquité ismaïlienne, et plusieurs commentateurs du Coran ont prétendu que quelques-unes de ses surates sont des traductions en arabe de ces sohouf, écrits primitivement dans un dialecte que l'on croit être du chaldéen. Parmi les hanifs les plus rapprochés de l'époque de l'islam, on cite Waraka, Osman Obeidallah et Zeid, fils d'Amr. Mahomet, lui-même, pendant les premières années de sa mission, prenait volontiers le titre de *hanif*.

HANIFA (ABOU-), né en 699 de notre ère, mort en 767. Savant imam musulman, chef du rit orthodoxe hanéfite ou hanifite, généralement suivi en Turquie.

HANIWA, HANIVA (« *cercle d'argile* ») ou **TATÉMONO** (« *objet planté* ») n. f. Nom des figurines de terre qui remplacèrent les personnes vivantes que l'on sacrifiait jadis sur la tombe des empereurs et des célébrités du Japon.

HANKA (Venceslas), poète et philologue tchèque, né à Horinaves en 1791, mort à Prague en 1861. Il fit ses études à Kœniggrætz, à Prague et à Vienne, et s'occupa de philologie slave. Plusieurs recueils de poésies lyriques attirèrent l'attention sur lui : *Chants de Hanka* (1815), *Poésies populaires serbes* (1817). Son enthousiasme pour l'ancienne littérature tchèque alla si loin qu'il fabriqua des épopées et des chansons lyriques, entre autres, le fameux manuscrit de Königinhof (1819). Mais son *Traité sur l'orthographe bohême* (1817), son *Manuel de la langue tchèque* (1822), l'*Histoire de la littérature tchèque* (1852), *la Science slave*, sa traduction des *Œuvres* de Dobrowski, lui assurent une place importante parmi les savants de l'Europe.

HAN-KAO-TSOU, empereur de Chine, fondateur de la dynastie des Han, né en 248 av. J.-C., mort en 195. Son nom de famille était Licou, et son nom personnel Pang. L'an 209, il se mit à la tête d'une bande de soldats mécontents, renversa la dynastie des Tsing et se fit proclamer roi de Han, en 206. Les historiens chinois vantent sa bravoure et sa générosité. Bien qu'étranger à la littérature, son génie naturel le porta à faire renaître le goût des lettres. Ce n'est qu'après sa mort qu'il reçut le titre de Han-Kao-Tsou (c'est-à-dire *premier ancêtre de la race des Han*).

HANKEL (Wilhelm Gottlieb), physicien allemand, né à Ermsleben (Prusse) en 1814. D'abord adjoint au cabinet de physique de l'université de Halle (1835), puis professeur de sciences naturelles à l'école industrielle de Franke, il devint, en 1847, professeur adjoint à la même université, et fut appelé, en 1849, à la chaire de chimie de Leipzig. Il s'est surtout occupé de recherches sur l'électricité. Il a inventé des instruments d'une grande précision. Nous devons spécialement mentionner ses *Recherches sur l'électricité* (1856-1865, parties I à VI). Il a dirigé l'édition allemande des *Œuvres* d'Arago (1854-1860). — Son fils, HERMANN (1839-1873), professeur à Leipzig (1867), puis à Erlangen et à Tubingue (1869), s'est surtout occupé de l'analyse mathématique; on lui doit : *Théorie des systèmes de nombres complexes* (1867); *Sur l'histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen âge* (1874); etc.

HAN-KÉOU, HAN-KAO ou **HAN-KOU**, ville de l'empire chinois (prov. de Hou-Pé), au confluent du Han-Kiang et du Yang-tsé Kiang. Celui-ci la sépare de Ou-Tchang, où réside le vice roi, et celui-là de Han-Yang; mais ces deux villes, ne forment, en réalité, qu'une agglomération unique avec Han-Kéou, qui ne compterait pas moins de 800.000 hab. Admirablement située au centre de la Chine, sur un fleuve large et profond, ouverte au commerce européen depuis 1861, Han Kéou, malgré les dévastations qu'elle a subies (incendie de 1858, inondation de 1869), est une des premières places de commerce de l'empire. Elle importe des cotonnades, des métaux, des machines, des pétroles, des lainages, de l'opium; elle exporte du thé (surtout en Russie), et de la soie.

HAN-KIANG, HAN-HO ou **HAN**, rivière de la Chine centrale (prov. de Chen-Si et de Hou-Pé), descendant du versant méridional des Tsing-Ling ou montagnes Bleues. Elle coule vers le S.-E., à travers une des régions les plus riches et peuplées de l'empire, et se perd dans le Yang-Tsé-Kiang, rive gauche, à Han-Kéou. Navigable aux bateaux à vapeur sur plus de 1.000 kilom.

HANKSITE n. f. Minér. Sulfocarbonate naturel de soude.

HANLEY, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 34.940 hab. Fabrication de poteries et de porcelaines.

HANLEYA (*lé-ia*) n. m. Zool. Sous-genre d'holochitons, caractérisé par les expansions coriaces des lames recouvrant en partie la coquille. (L'espèce type des *hanleya* est un oscabrion des mers d'Europe, l'*hanleya debilis*.)

HAN-LIN (*h* asp., et *lin'*) n. m. Sorte d'académicien chinois, membre de l'institut impérial Han-Lin-Yuan.

HAN-LIN-YUAN, académie politique et littéraire de la Chine, instituée sous la dynastie des Thang, au commencement du VIIIe siècle. Elle est composée de membres choisis parmi les plus habiles docteurs lettrés et calligraphes de l'empire, et a pour but de présider au développement des études littéraires, ou de hauts fonctionnaires chargés d'exécuter certains travaux littéraires confiés par l'empereur lui-même, notamment d'écrire l'histoire du temps.

HANLOU n. m. Brûle-parfums servant au culte en Chine.

HANNAI (*ha-né* [*h* asp.]) n. m. Corde munie de boules et pendant autour des bouées de sauvetage.

HANNAYITE (*an'-nè-it'*) n. f. Phosphate hydraté ammoniaco-magnésien, qui se trouve dans le guano de Victoria.

HANNEMAN (Adriaan), peintre hollandais, né et mort à La Haye (1601-1671). Il adopta la manière de Van Dyck. En 1665, il devint premier directeur du corps académique de sa ville natale. Il exécutait avec talent les sujets allégoriques et le portrait. Il excellait surtout par la vérité des chairs. Parmi ses plus belles toiles, on cite : *la Paix*, dans la grande salle des États de Hollande; *la Justice* et *la Guerre*, dans la salle des Échevins. Ses meilleurs portraits sont celui de *Guillaume II* et le sien propre.

HANNETAIRE (Jean-Nicolas SERVANDONI, dit), comédien et littérateur français, né à Grenoble en 1718, mort à Bruxelles en 1780, était fils naturel de l'architecte Servandoni. Il se fit acteur, et excella dans les rôles dits *à manteaux*. Le maréchal de Saxe l'appela à Bruxelles et le chargea de diriger le spectacle de cette ville, pendant le temps qu'il devait y séjourner (1746). Il se rendit ensuite à Bordeaux, puis retourna à Bruxelles, où il séjourna, de 1752 à 1780, comme directeur de théâtre. On a de lui un ouvrage estimé : *Observations sur l'état du comédien* (1764).

HANNETON (*ha-ne* [*h* asp.] — de l'allem. *hahn*, qui signif. dans certains dialectes « hanneton ») n. m. Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés.
— Fig. et fam. Sot, niais, étourdi.
— Jeux. Au papillon, Coup qui consiste à faire trois levées avec un roi, un valet et une autre carte : *Faire* HANNETON.
— Techn. *Soucis d'hanneton* (altérat. de *sourcils de hannetons*), Franges qui portent de petites houppes pareilles aux antennes pectinées des hannetons (L'Académie veut qu'on dise *soucis d'hanneton* dans ce sens unique.)
— ENCYCL. Entom. Le genre *hanneton*, dont le nom scientifique est *ludibrius* (v. MELOLONTHA), comprend une vingtaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien monde. — Ce sont des insectes lourds, vésiculeux, ordinairement roux, avec les élytres plus clairs. Le ventre, marqué de blanc sur les côtés, est terminé, chez les femelles, par une longue pointe abaissée qui leur sert à creuser la terre pour pondre; essentiellement herbivores, à l'état adulte, ils sont crépusculaires et apparaissent à la fin du printemps ou au commencement de l'été; ils passent le jour engourdis sur les feuilles des arbres. Les mâles, généralement plus élancés que les femelles, en diffèrent essentiellement par leurs antennes, dont la massue feuilletée est plus vaste et comprend sept lamelles au lieu de six. Les larves, ou *vers blancs*, vivent en terre et dévorent les racines, faisant des dégâts considérables; elles mettent trois ans à se développer, puis se chrysalident jusqu'à 1m,50 de profondeur et passent deux mois en cet état (ordinairement août et septembre); arrivés à l'état parfait, les hannetons demeurent enfouis en se rapprochant de la surface et sortent au printemps. La femelle pond en juin, même en juillet, à une profondeur de 0m,06 ou 0m,07. Les espèces françaises sont le hanneton commun (*ludibrius vulgaris*) et le hanneton du marronnier (*ludibrius hippocastani*), à corselet et à tête rouges, beaucoup moins abondant et qui habite surtout les forêts. Le hanneton foulon appartient au genre *polyphylla*; les petits hannetons de la Saint-Jean, de juin, etc., sont des *rhizotrogues*.

Hanneton et sa larve (réd. de moitié).

Le hanneton est un des insectes les plus nuisibles; outre que ses apparitions, ordinairement triennales, causent de terribles dégâts parmi les arbres, les ravages des larves, *vers blancs*, *turcs* ou *mans*, atteignent souvent des proportions effrayantes. Les moyens de détruire ces larves blanches, épaisses, à six pattes et à grosse tête rousse, sont assez précaires. Il faut labourer profondément, lâcher les porcs et les volailles derrière la charrue, compter sur les corneilles, étourneaux, etc.; le mieux est de faire ramasser les vers par des manœuvres. Des moyens chimiques, parmi lesquels la naphtaline paraît le meilleur, ont été proposés, on s'essaye aujourd'hui à répandre sur les terrains attaqués des bouillons de culture contenant des spores de champignons entomophages.

HANNETONNAGE (*ha-ne-to-naj'* [*h* asp.]) n. m. Action de hannetonner.

HANNETONNER (*ha-ne-to-né* [*h* asp.]) v. a. Secouer les arbres, pour faire tomber et détruire les hannetons.

HANNIBAL. Hist. V. ANNIBAL.

HANNIBAL, ville des États-Unis (Missouri [comté de Marion]), sur le Mississipi; 12.030 hab.

HANNON (*ha-non* [*h* asp.] — n. scientif. *anomie*) n. m. Sorte d'huître bivalve.

HANNON, navigateur carthaginois, qui, à une époque incertaine (probablement au VIe s. av. J.-C.), explora une partie des côtes de l'Afrique occidentale jusqu'au rio de

Ouro. On possède une traduction grecque de la relation de ce voyage, connue sous le nom de *Périple d'Hannon*.

Hannon, nom de plusieurs généraux et amiraux carthaginois, dont les plus remarquables sont les suivants : Hannon, général carthaginois, mort vers 350 avant notre ère. [Riche et puissant, il résolut de s'emparer du pouvoir souverain, et, pour cela, d'empoisonner tous les sénateurs. Dénoncé, il eut recours à la force ouverte, arma 20.000 esclaves et appela les Maures à la révolte. Mais il fut pris, exécuté, et toute sa famille périt avec lui par l'ordre du sénat.] — Hannon, général carthaginois du IIIe siècle avant notre ère. [Il établit garnison à Messine et battit, dans un combat naval, le général romain C. Claudius (261), appelé par les Mamertins, mais, ayant eu l'imprudence d'accepter une conférence, il fut traîtreusement pris par les Romains et n'assura sa vie qu'en échange de la ville. A Carthage, il ne put se justifier et fut mis en croix.] — Hannon, dit l'*Ancien*, général carthaginois. [Il tenta vainement de secourir Annibal assiégé dans Agrigente (262), fut de nouveau battu à la bataille navale d'Ecnome, par Régulus et Manlius Vulso (256)]; — Hannon, amiral carthaginois, mort vers 240 avant notre ère. Complètement battu par le consul Lutatius Catulus, il fut mis en croix à Carthage. Cette défaite mit fin à la première guerre punique]; — Hannon *le Grand*, général carthaginois, né vers 270 av. J.-C., mort vers 190. [Chef du parti aristocratique, rival d'Amilcar Barca, il était fort impopulaire. Associé au commandement avec celui-ci dans la guerre contre les mercenaires, les deux chefs, par leurs divisions, faillirent perdre Carthage. Hannon usa de sa grande influence politique de la manière la moins patriotique, s'opposa constamment à ce qu'on envoyât des secours à Annibal, puis se fit le complaisant de la politique romaine vis-à-vis de Masinissa]; — Hannon, général carthaginois, fils de Bomilcar et l'un des meilleurs lieutenants d'Annibal en Italie. [Il força le passage du Rhône, prit part à la bataille de Cannes, quitta l'Italie en 204 pour aller prendre, à la place d'Asdrubal, le commandement de l'armée d'Afrique, qu'il remit aussitôt après à Annibal]; — Hannon, officier carthaginois, chargé, en 212, par Annibal de la défense de Capoue. [Bloqué avec Bostar, il fut, malgré des prodiges de valeur, réduit par la famine à capituler]; — Hannon, général carthaginois, chargé, après la prise de Syracuse par les Romains, en 212, d'empêcher ces derniers de se rendre maîtres de l'île. [Battu à Agrigente par Marcellus, il destitua, par jalousie, le chef de la cavalerie numide, Mutines. Celui-ci, furieux, livra la place aux Romains, et la guerre de Sicile fut terminée]. — Hannon, général carthaginois, fils de cet Amilcar qui fut tué en Sicile en 48 av. J.-C. [Il fit une expédition en Lusitanie et conclut avec ces peuples un traité par lequel ils s'engageait à fournir aux Carthaginois un contingent de 8.000 hommes, qui fut employé en Sicile.]

Hannonville-sous-les-Côtes, comm. de la Meuse, arrond. et à 28 kilom. de Verdun, à la lisière de la Woëvre; 903 hab. Sources pétrifiantes.

Hannut, comm. de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. de Waremme, arrond. judic. de Huy; 1.834 hab.

Hannuyer, ère (*ha-nui-ié, èr'* [*h* asp.]), personne née dans le Hainaut, ou qui habite ce pays. — *Les* Hannuyers.
— Adjectiv. Qui a rapport au Hainaut ou à ses habitants : *Population* hannuyère.

Hanoche n. f. Fagot fait avec des branches de 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur.

Hanoï, capitale du Tonkin (Indo-Chine française), sur la rive droite du Song-Koï, ou fleuve Rouge, à la tête de son delta. La ville est concession française, et a une organisation communale; elle compte 67.500 hab., dont environ 800 Européens. La ville indigène, formée proprement par une série de villages aux maisons de briques, s'étend, sur une longueur de plus de 3 kilom., le long du fleuve. La ville française est formée par le quartier des comptoirs et magasins, et par celui des villas, élevées, au milieu des jardins, sur les boulevards neufs; siège du gouverneur général, puis du vice-roi représentant l'empereur annamite, et qui est consulté lorsqu'il s'agit d'une décision intéressant la population indigène. Hanoï est le principal centre industriel et commercial du Tonkin : fabrique d'allumettes, filature de coton, filature de soie; fabrique de papier, distillerie à vapeur, briqueterie, ateliers de construction en bois; les industries locales indigènes sont celles des meubles incrustés, de la soie, de la chaudronnerie, de la bijouterie. Hanoï est à la fois une place de transit par le Yunnan et un grand marché intérieur. Fondée vers 767 apr. J.-C., elle fut, depuis lors, par intermittences, la capitale du pays; jusqu'au XIXe siècle, elle fut connue sous le nom de Ké-Cho (*le Marché*). Francis Garnier en enleva d'assaut la citadelle (19 nov. 1873), qui fut rendue peu après à l'Annam; le commandant Rivière la reprit, le 25 avril 1882.

Hanon n. m. Nom vulgaire d'un mollusque lamellibranche, l'*anomia ephippium*. (Le hanon est très nuisible dans les parcs à huîtres, où il se développe parfois en grandes quantités sur les coquilles des huîtres et les étouffe.)

Hanotaux (Albert-Auguste-*Gabriel*), homme politique et historien français, né à Beaurevoir (Aisne) en 1853. Maître de conférences à l'Ecole des hautes études, archiviste paléographe, il fut attaché, en 1879, aux archives des affaires étrangères, devint chef du cabinet du ministre sous Gambetta et Jules Ferry, fut nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople (1885) et géra, par intérim, l'ambassade (1886). Elu député de l'Aisne en 1886, comme républicain, il ne fut pas réélu en 1889, et revint alors aux affaires étrangères avec le grade de ministre plénipotentiaire et les fonctions de sous-directeur des protectorats. Directeur des consulats et des affaires commerciales (1892), il reçut, en 1894, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'en 1895 et qu'il reprit dans le cabinet Méline (1896-1898). Il s'appliqua avec succès à obtenir la délimitation des possessions françaises en Afrique. Il accompagna Félix Faure à Saint-Pétersbourg, et c'est pendant ce voyage que le mot d'*alliance* fut publiquement prononcé par le tsar. En Chine, il obtint la cession de la baie de Kouang-Tchéou-Ouan (1898). Historien érudit, au style net et précis, il s'est fait connaître par de savantes études sur le XVIe et le XVIIe siècle et par une histoire de Richelieu, qui lui a valu d'être élu, en 1897, membre de l'Académie française. Nous citerons de lui : *Origines de l'institution des intendants des provinces* (1884); *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France* (1886); *Histoire du cardinal de Richelieu* (1893-1896); *Instructions aux ambassadeurs et aux ministres de France à Rome de 1648 à 1789* (1888), etc.

G. Hanotaux.

Hanoteau (Louis Joseph-Adolphe-Charles-Constance), général et érudit français, né et mort à Decize (Nièvre) [1814-1897]. Elève de l'Ecole polytechnique et officier du génie, il fit presque toute sa carrière en Algérie, et fut promu général de brigade en 1870. Il connaissait la langue et les mœurs des indigènes et chercha à interpréter les inscriptions touareg. On lui doit : *Essai de grammaire kabyle* (1858); *Essai de grammaire de la langue tamachek'* (1860); *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura*, texte et traduction (1867); *la Kabylie et les Coutumes kabyles* (1873), avec A. Letourneux.

Hanoteau (Hector), peintre français, né à Decize (Nièvre) en 1823, mort à Briet (Nièvre) en 1890. Il s'adonna d'abord à la peinture de genre, puis étudia le paysage sous la direction de Gigoux. Ses œuvres se recommandent par un vif sentiment de la nature et par une exécution soignée. Nous citerons de lui : *Campement arabe* (1855); *un Étang dans le Nivernais* (1857); *une Matinée de pêche* (1861); *Chevaux libres* (1863); *Hutte abandonnée* (1864); *un Coin de parc* (1865); *le Garde-manger des renardeaux* (1868); *Roseaux* (1869); *la Passée du grand gibier* (1869); *la Mare du village* (1870); *une Chaumière* (1872); *Chèvrefeuille* (1873); *les Grenouilles* (1875); *l'Eau qui rit, les Biquets* (1876); *le Moulin, le Chef de l'âtre* (1877); *la Tournée du meunier*, portrait du *général Hanoteau* (1878); *la Victime du réveillon* (1879); *l'Eau dormante*, portrait de *Mme P.* (1880); *Septembre, Avril* (1881); *un Temps de pluie*, portrait de *Mlle **** (1888); etc. Deux toiles de cet artiste distingué, *la Mare du village* et *les Grenouilles*, figurent au musée du Luxembourg.

Hanouard (*h* asp., et *nou-ar'*) n. m. Porteur de sel et de poisson de mer, au moyen âge.
— Encycl. Les *hanouards* formaient, au nombre de vingt-quatre, une corporation dont le principal privilège honorifique était de porter le corps du défunt roi jusqu'à la première croix de la route, entre la capitale et Saint-Denis.

Hanoucca ou **Hanucca**, fête de la *Dédicace* ou de l'*Inauguration*, appelée aussi *fête des Lumières*, qui se célèbre chez les juifs par des illuminations, en souvenir des victoires remportées par Judas Macchabée sur Antiochos Epiphane, et surtout de la restauration du culte au temple de Jérusalem. (Elle dure huit jours.)

Hanover, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté d'York]); 3.746 hab.

Hanover, ville des Antilles anglaises (Jamaïque [comté de Cornwall]); 26.310 hab.

Hanover, ville de la colonie anglaise du Cap, ch.-l. de division de la province du Nord-Est; 1.500 hab.

Hanovre, région du nord-ouest de l'Allemagne, formant une province prussienne que limitent très irrégulièrement : au N. le Holstein et la mer du Nord, au N.-E. le Mecklembourg, à l'E. la province de Saxe et le Brunswick; au S. la principauté d'Anhalt, les provinces de Hesse-Nassau et de Saxe; au S.-O. la province de Westphalie et la principauté de Lippe; enfin, à l'O., le royaume des Pays-Bas. Le grand-duché d'Oldenbourg, enclavé dans le Hanovre, en isole presque complètement la partie occidentale. Superficie, 38.474 kilom. carrés; pop., 2.278.381 hab. — Capit. *Hanovre*.

Exception faite pour la partie méridionale de la province, où se sont développées, au pied du Harz, au milieu de districts miniers, manufacturiers, commerçants, et très peuplés, quelques villes importantes (Hanovre, Hildesheim, Goslar, Göttingue), la plus grande partie de la province ne comprend guère que des terres basses, sablonneuses, humides, parcourues par les vallées de l'Ems et de l'Aller, coupées de tourbières, avec une agriculture médiocre, d'immenses domaines d'élevage, et une population pauvre, que l'émigration raréfie. Le littoral est bas, sablonneux, constamment remanié par les flots qui inondent périodiquement les basses îles de la Frise orientale.

Armoiries du Hanovre.

— *Histoire*. C'est seulement en 1546 que le Hanovre, par démembrement du Brunswick, fut constitué en duché indépendant, au profit de Guillaume, fils puîné d'Ernest le Confesseur. En 1692, le duc Ernest-Auguste, qui avait épousé une petite-fille de Jacques Ier d'Angleterre, obtint de l'empereur le titre héréditaire d'électeur. Son fils, Georges-Louis, monté sur le trône en 1698, devint, en 1714, roi d'Angleterre. Pendant les guerres de l'Empire, le Hanovre, occupé dès 1806 par les armées françaises, fut successivement donné à la Prusse (1806), annexé en partie (1807), et en totalité (1810) au royaume de Westphalie, et même réuni partiellement à l'Empire (1810). Il fut restitué, en 1813, à Georges III, et érigé en royaume après les traités de Vienne (1815). En 1837, la loi hanovrienne n'admettant pas le droit, pour les femmes, de succession à la couronne, le royaume passa aux mains du duc de Cumberland Ernest-Auguste, puis (1851) de son fils Georges V, qui, ni l'un ni l'autre, ne surent donner satisfaction aux aspirations libérales de leurs sujets. En 1866, pendant le conflit austro-prussien, le Hanovre, fidèle au pacte fédéral, fut envahi par l'armée prussienne et, malgré la victoire de Langensalza, annexé à la Prusse au traité de Prague (3 oct. 1866). Un esprit séparatiste assez accentué a subsisté, néanmoins, longtemps dans la nouvelle province.

Hanovre, ville de Prusse, ch.-l. de la *province de Hanovre*, et ancienne capitale de l'électorat, puis royaume de ce nom, sur la Leine, sous-affluent du Weser par l'Aller; 117.850 hab. *Hanovriens, ennes*. L'agglomération comprend en réalité deux villes : Altstadt, la ville ancienne, sur la rive gauche de la Leine, sur la rive droite se développent les nouveaux quartiers, Ægidienstadt et Ernst-August-Stadt, etc., contenant les grands monuments de la ville : le château royal (XVIIe s.), avec une remarquable galerie de peintures, l'hôtel de ville, l'hôtel des Archives, enfin les églises de Saint-Marc et de Neustadt. Fondée au XIIe siècle, sur une haute berge que contournait la Leine, fortifiée par Henri le Lion, ville hanséatique dès la fin du XIVe siècle, et résidence, de 1636 à 1714, puis de 1837 à 1866, des souverains du Hanovre, la ville est devenue, dans la dernière partie du XIXe siècle, un centre important d'industrie et de commerce; elle possède des filatures de coton, fabrique des draps, des pianos, des armes, etc.

Armes de Hanovre

Hanovre (Nouveau-). Géogr. V. Nouveau-Hanovre.

Hanovrien, enne (*h* asp., et *vri-in, èn'*), personne née dans la province ou la ville de Hanovre, ou qui les habite. — *Les* Hanovriens.
— Adjectiv. Qui a rapport au Hanovre, à Hanovre ou à leurs habitants : *Troupes* hanovriennes.

Hanrion (Louis-François-Joseph), général français, né à Besançon en 1821, mort à Belfort en 1891. Elève de Saint-Cyr, colonel en 1870, il commanda une brigade pendant le siège de Paris, se distingua surtout au combat d'Epinay, reçut le grade de général de brigade en 1871, puis fut chargé de réorganiser l'école de Saint-Cyr, qu'il commanda pendant neuf ans. On lui doit : *Saint-Cyr, neuf années de commandement, 1871-1880* (1888).

Hanriot (Nicolas), homme politique français, né à Nanterre (Seine) en 1761, décapité à Paris en 1794. Commis à l'octroi de Paris en 1789, il aida le peuple à incendier les barrières. Arrêté, il ne sortit de prison qu'en 1790, grâce à l'intervention de Marat. Ardent révolutionnaire, il acquit une grande influence sur les habitants de son quartier (Jardin-des-Plantes), qui devinrent les « sans-culottes ». En 1793, il fut nommé par la Commune commandant général provisoire de la force armée de Paris, il reçut même de Marat le titre de « sauveur de la patrie ». Accusé d'avoir quitté son poste avant le terme fixé, on réclama sa mise en accusation, que la Convention refusa de voter; Hanriot devint même commandant général de la force armée. Après le procès des hébertistes, auquel il échappa grâce à Robespierre, il devint un instrument entre les mains de la Commune de Paris. Très dévoué à Robespierre, il se porta, quand il apprit son arrestation, aux Tuileries, où il fut appréhendé par les gendarmes; l'intervention de Coffinhal lui rendit la liberté. Il marcha alors vers l'Hôtel de Ville, qui fut bientôt livré aux partisans de la Convention. Lorsque Robespierre eut été blessé, il tâcha de s'échapper, et se réfugia dans une cour de l'Hôtel de Ville. Arrêté et reconnu, il fut mis hors la loi et exécuté avec Robespierre et ses amis.

Hanriot.

Hansa (*h* asp.) n. m. Animal emblématique, cygne ou oie, que la mythologie hindoue donne pour monture à Brahma, le dieu créateur. (C'est aussi le nom de la *caste unique* au temps du *krita-youga*, ou âge d'or, alors que, selon les Pourânas, « il n'y avait qu'un seul Véda, un seul Dieu et une seule caste. »)

Hansart (*h* asp., et *sar'*) n. m. Dans l'ouest de la France, Couperet ou hachette de boucherie.

Hanse (*h* asp. — de *hanste*) n. f. Corps d'épingle sans tête. ‖ *Coupeur de hanses*, Ouvrier qui divise en deux parties égales les fils de laiton, préalablement affûtés aux extrémités, destinés à fournir deux épingles. (On écrit aussi anse.)

Hanse (*h* asp. — de l'anc. haut allem. *hansa*; allem. mod. *hanse*, même sens) n. f. Autref. Corporation, compagnie de marchands. ‖ Spécialem. : *La* Hanse, La hanse teutonique.
— *Hanse parisienne*. Au moyen âge, Association des « marchands d'eau » de Paris.
— Encycl. On désigne sous le nom de *Hanse* la ligue politique et commerciale qui, du XIIe au XVIe siècle, unit en un puissant faisceau les principales villes de l'Europe septentrionale. Il faut en rechercher les origines, encore incomplètement éclaircies, dans la nécessité où se trouvèrent, au XIIe siècle, les villes commerçantes de l'Allemagne, prospères et développées grâce à la protection de Henri l'Oiseleur et des Hohenstauffen, pourvues de chartes de liberté, de protéger effectivement et par une action commune, les grandes routes du commerce du N. de l'Europe, de la Flandre aux pays slaves, contre la féodalité turbulente et pillarde de l'époque.

C'est la ligue fondée en 1241 entre Lubeck et Hambourg qui paraît avoir été le premier noyau de la confédération. Tantôt par la claire intelligence de leurs intérêts, tantôt par la force, on y vit entrer successivement Brême, Bruges, Stralsund, Stettin, Riga, Novgorod, Cologne, Dantzig, Dunkerque, Anvers, Ostende, Amsterdam, Dordrecht, et même, dans la Méditerranée, de Livourne, Marseille, Naples, Messine, etc...; au total, environ quatre-vingts villes, dont l'association fortement organisée, partagée en quatre sections dont Lubeck, qui resta presque constamment la tête de la confédération, Cologne, Brunswick et Dantzig étaient les chefs-lieux,

constitua, au XIVe siècle, après son triomphe, au traité de Calmar, sur le Danemark et sur la Norvège (1389), une force économique et politique de première importance.
Maîtresse de comptoirs établis depuis Nantes jusqu'à Novgorod, en passant par les Flandres et par l'Angleterre, ayant ses règlements et sa législation particulière, une flotte, un trésor alimenté par les contributions des villes, des assemblées régulières de représentants des cités, tenues tous les trois ans, à Hambourg, à Lubeck ou à Cologne, elle fut un État véritable, signant ses traités particuliers avec les princes, obtenant partout des privilèges spéciaux pour ses établissements et pour ses membres. Aussi longtemps que dura le morcellement féodal de l'Europe, la puissance de la Hanse subsista. Elle s'affaiblit naturellement, lorsque la découverte du nouveau monde attira vers des directions nouvelles l'activité commerciale des États de l'ouest de l'Europe, et surtout que se fortifièrent les grands États : France, Espagne, Angleterre, intéressés à réserver à leurs propres sujets et à l'industrie nationale les privilèges d'abord accordés aux hanséates. C'est l'Angleterre, qui, sous le règne d'Édouard VI, se ferma la première à la Hanse par l'établissement de droits protecteurs, puis en 1474, après une guerre longue et sanglante, les riches et industrieuses provinces des Pays-Bas. La décadence devait être précipitée encore aux XVIe et XVIIe siècles par les troubles qui agitèrent l'Allemagne. Le nombre des villes liguées n'était plus que de quatorze en 1600. En 1669, la dernière diète de la Hanse ne comprenait plus que Lubeck, Brême et Hambourg ; les trois autres cités, Brunswick, Lunebourg et Magdebourg s'étant séparées déjà de l'association, qui ouvrit, dès 1723, ses ports au libre commerce. C'est aux trois premières de ces cités, devenues plus tard villes libres, que l'on applique généralement le nom de villes *hanséatiques*.
— La première mention de la *hanse parisienne* se trouve dans une charte de 1121. A cette date, Louis VI abandonne aux « marchands d'eau » un droit de 60 livres, au moment des vendanges, sur chaque bateau chargé de vin qui vient à Paris. En 1170, sous le règne de Louis VII, la hanse reçoit le monopole des transports par eau entre Paris et Mantes. Enfin, en 1220, elle paraît s'être transformée en municipalité parisienne, avec un « prévôt des marchands ». Les membres de la corporation, qui siégeaient à la « Maison de la marchandise », prirent le nom de bourgeois « hansés ». Les privilèges de la hanse furent maintenus jusqu'au XVIIe siècle. Elle eut le monopole du trafic sur Seine dans Paris, et à huit lieues en amont et en aval de la capitale, et fit peser sur le commerce des droits souvent écrasants. C'est seulement Louis XIV qui, en 1672, supprima la corporation et attribua au trésor les droits qu'elle percevait.

HANSÉATE (*h* asp.) n. et adj. Habitant des villes hanséatiques ; qui appartient à ces villes ou à leurs habitants. ‖ On écrit aussi ANSÉATE.

HANSÉATIQUE (*h* asp., et *tik'*) adj. Qui fait partie de la hanse teutonique : *Ville* HANSÉATIQUE. ‖ Quelques-uns écrivent ANSÉATIQUE.

HANSEBEKE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orientale), arr. admin. et judic. de Gand ; 2.025 h. Fabrique de toiles ; dentelles ; huiles ; manufacture de tabacs.

HANSEMANN (David-Justo-Louis), homme d'État prussien, né à Finkenwerder, près de Hambourg, en 1790, mort à Schangenbad en 1864. Il fut successivement marchand de laines, directeur de compagnies d'assurances et, enfin, député à la Diète provinciale. Mais le gouvernement annula son élection. En 1834, il fonda une société d'encouragement et de soutien pour les travailleurs, et s'occupa activement de la question des chemins de fer. Il devint, en 1845, député à la Diète des provinces rhénanes. A la session de 1847, il se plaça à la tête du parti constitutionnel. En 1848, il reçut, dans le cabinet Camphausen, le portefeuille des finances, et, après la retraite du chef de ce ministère, forma un nouveau cabinet, de concert avec Auerswald, Kuhlwetter, etc. Après la retraite de son ministère, il fut mis à la tête de la Banque prussienne, qu'il dirigea jusqu'en 1851.

HANSEN (Maurice-Christophe), poète et romancier norvégien, né à Modum en 1794, mort à Kongsberg en 1842. Professeur de français et de norvégien, il publia des grammaires, dictionnaires, etc., mais se fit surtout connaître par des poésies : *Poèmes* (1816) ; *Guirlandes d'idylles de Norvège* (1831) ; des drames historiques : *Nor og Gor, Akon Hathelstan*, et des romans : *Otar de Bretagne* (1819) ; *le Journal de Théodore* (1820), où il s'inspire des Allemands Lafontaine, Fouqué et Tieck, et des nouvelles originales, où il dépeint la vie de province en Norvège : *Choix de romans et de nouvelles* (1841-1843) ; éditions posthumes : *Nouvelles et récits* (1855-1858) ; *Choix de nouvelles* (1882).

HANSEN (Pierre-André), astronome allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1795, mort à Seeberg, près Gotha, en 1874. Directeur de l'observatoire de Seeberg (1825), il a calculé les tables du soleil avec Olufsen, et celles de la lune d'après une théorie à lui. Nous citerons, parmi ses écrits : *Mémoire sur la détermination des perturbations absolues dans les ellipses d'une excentricité et d'une inclinaison quelconques* (1843), trad. en franç. par V. Mauvais (1845) ; *Théorie de l'équatorial* (1854) ; *Théorie du mouvement du pendule* (1853) ; *Tables du soleil* (1854), avec un *Supplément* en 1857 ; *Tables de la lune* (1857) ; *Théorie de l'éclipse de soleil et les phénomènes qui s'y rattachent* (1858) ; etc.

HANSGRAVE (*hanss* [*h* asp.]) n. m. Nom que portaient certains magistrats, dans quelques villes d'Allemagne.
— ENCYCL. A Brême, le *hansegraf* (comte de la Hanse) présidait la cour de commerce chargée de juger les différends relatifs aux limites de frontières. Ailleurs, comme à Ratisbonne, c'était un juge commercial (*hansgraf* « comte du commerce »), comme il y avait le *holzgraf* (comte du bois), *salzgraf* (comte du sol), etc.

HANSGRAVIAT (*hanss, vi-a* [*h* asp.]) n. m. Dignité, charge de hansgrave.

HANSÎ, ville des Indes anglaises (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Delhi]), sur le canal de Firóz-Chah ; 13.580 hab. De 1798 à 1801, capitale de l'aventurier anglais Georges Thomas ; en 1806, elle devint possession anglaise. — Le district a 776.000 hab.

HANSIÈRE (*h* asp.) n. f. Mar. Syn. de HAUSSIÈRE.

HANSSENS (Charles-Louis-Joseph), musicien belge, né à Gand en 1777, mort à Bruxelles en 1852. Il fut chef d'orchestre et a donné comme compositeur : *les Dots*, opéra-comique (1804) ; *le Solitaire de Formentera*, opéra (1807) ; *la Partie de tric-trac* (1812) ; *Alcibiade*, grand opéra (1829) ; une cantate ; 6 messes solennelles ; 3 *Te Deum*, et plusieurs motets ; etc. — Son neveu, CHARLES-LOUIS **Hanssens**, musicien belge, né à Gand en 1802, mort à Bruxelles en 1871, devint membre de l'Académie royale de Belgique. Pour le théâtre, il a écrit : *le Siège de Calais*, grand opéra (1861) ; 4 autres opéras et 13 ballets : *Sylla, le 5 Juillet, Valentine, un Dimanche à Pontoise, le Château de Kenilworth, le Paradis du diable, le Pied de mouton, la Lampe merveilleuse, le Conscrit, l'Enchanteresse, Mayeux, Gargantua, Pizarre* ; des symphonies, ouvertures, fantaisies pour orchestre ; messes ; un *Requiem* ; etc.

HANSTEEN (Christophe), astronome norvégien, né en 1784, mort à Christiania en 1873. Professeur de mathématiques à Hillerod (île de Seeland), à Friedericksbourg, à l'université de Christiania (1814), son premier ouvrage, *Recherches de magnétisme terrestre* (1819), le fit connaître. En 1821, il découvrit la variation régulière à laquelle est journellement soumise l'intensité magnétique horizontale. Voulant savoir si celle-ci est égale sur toute la surface de la terre, il recueillit toutes les observations des savants et des voyageurs, et entreprit lui-même toute une série de voyages d'études en Europe. De retour en Norvège, il obtint du Storthing l'érection, à Christiania, d'un observatoire, qui a été approprié, en 1839, aux observations magnétiques. En 1837, il dirigea les travaux de la triangulation de la Norvège. On a encore de lui : *De mutationibus quas subit momentum virgæ magneticæ* (1842) ; *Observations de l'aiguille magnétique faites pendant les années 1855 à 1864* (1865, en franç.) ; *Sur les variations séculaires du magnétisme*, en franç. (1865) ; etc. La relation de son voyage en Sibérie a été traduite en français par Mme Colban, sous le titre de *Souvenirs d'un voyage en Sibérie* (1856).

HANSTEINIE (*sté-nî*) n. f. Genre d'acanthacées américaines, comprenant des arbrisseaux à fleurs axillaires ou terminales, souvent colorées.

HAN-SUR-LESSE, comm. de Belgique (prov. de Namur), arr. admin. et judic. de Dinant, sur la *Lesse* ; 476 hab. La petite rivière de la Lesse, affluent de la Meuse, y disparaît sur une longueur de 840 mètres et traverse une grotte formée d'un grand nombre de salles successives (salle des Draperies, boudoir de Proserpine, salle du Dôme, riches en stalactites de toute sorte, etc.).

HANSWURST (« *Jean-Saucisse* »), personnage du théâtre allemand, représentant l'élément comique trivial. Dès le XVIe siècle, le nom de *Hanswurst* est populaire en Allemagne, comme le déclare Luther dans son écrit : *Wider Hans Worst* (1841). Le drame populaire allemand du XVIe s. lui réservait souvent une place. Sous le nom de *Pickelhering*, d'*Arlequin* et surtout de *Hanswurst*, il figura aussi dans l'opéra, la comédie et même la tragédie. Gottsched fit, au nom du bon goût, une longue campagne contre *Hanswurst*, qui fut brûlé solennellement dans une pièce représentée à Leipzig, en 1737. Lessing tenta en vain de réhabiliter le personnage. Il existe cependant encore dans le théâtre populaire, et vit encore à Vienne, sous le nom de *Kasperle*.

HAN-TCHOUNG ou **HAN-TCHOUNG-FOU**, ville de l'empire chinois (prov. du Chen-Si), sur le Han-Kiang supérieur ; 80.000 hab. environ. Aux environs, colline de Liang-Chan, avec une curieuse couche de charbon fossilifère, enclavée dans un calcaire dur et sonore comme le verre. Gisements de marbre.

HANTE (*h* asp. — du lat. *hasta*, lance) n. f. Hampe. (Vieux.)

HANTEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de hanter.

HANTER (*h* asp.) v. a. Fréquenter, visiter fréquemment : HANTER *les artistes*. HANTER *les cabarets*.
— Fig. Obséder, assiéger : *Malade que* HANTENT *des idées de suicide*.
— Mar. Serrer de près, côtoyer au plus près possible.
— PROV. : **Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es**. On juge une personne d'après la société qu'elle fréquente.
Hanté, ée part. pass. Fréquenté, visité par des esprits : *Maison* HANTÉE.
— SYN. **Courir, fréquenter**. V. COURIR.

HANTEUR, EUSE (*h* asp.) n. Personne qui hante : *Un* HANTEUR *de Versailles ou de Trianon*. (J. Janin.)

HANTISE (*h* asp.) n. f. Action de hanter. ‖ Commerce habituel, fréquentation.

Souvenez-vous, quoi que le cœur vous dise,
De ne former jamais nulle *hantise*
Qu'avec des gens dans le monde approuvés.
J.-B. ROUSSEAU.

HANTKÉNIE ou **HANTKENIA** (*ké*) Paléont. n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélaniidés, comprenant les paludomes fossiles dans les formations lacustres de la craie et de l'éocène inférieur d'Europe.

HANTRADA (*h* asp.) n. f. Nom germanique, mentionné dans la loi dite des Francs Chamaves, de l'affranchissement désigné dans les autres lois de l'époque franque comme se pratiquant dans l'église.

HANVEC, comm. du Finistère, arrond. et à 46 kilom. de Brest ; 3.020 hab. Ch. de f. Orléans. Grottes, tumulus.

HAN-YANG, ville de Chine (prov. de Hou-Pé), au confluent de la rivière de Han-Kiang avec le Yang-tsé-Kiang ; celui-ci la sépare de Ou-Tchang, et celle-là de Han-Kéou ; 100.000 hab. environ. Chantiers de construction. Ch.-l. de départ., ch.-l. admin. de Han-Kéou.

HAN-YU, homme d'État, philosophe et poète de la dynastie des Tang, né en 768 à Teng-tchéou, dans le Ho-Nan, mort en 824. C'est l'un des noms les plus vénérés de la littérature chinoise. On lui doit le *Youen-tao-teng-pien*, ouvrage dans lequel il invective contre les sectes, en particulier contre le bouddhisme. Il est regardé comme un successeur de Confucius et de Mencius.

HAÔFACH (*h* asp.) n. m. Arbre de Cochinchine, de genre indéterminé. (Écorce à odeur de badiane, employée par les Annamites contre les diarrhées et la dysenterie.)

HAOMA (le *hom* du moyen âge, le *sôma* hindou) n. m. Plante qui figurait dans les rits religieux des anciens Perses mazdéens, et que certains croient être le psoralier à feuilles de coudrier.
— ENCYCL. Le *haoma* est une plante-dieu ; son suc, exprimé selon les rits dans les sacrifices, est la représentation de sa divinité. Il éloigne la mort, il donne le salut, il a un beau corps de couleur d'or.

HAORA ou **HOWRAH**, ville des Indes anglaises (présid. du Bengale), sur la rive droite de l'Hougli (delta du Gange), en face de Calcutta ; 115.000 hab. Terminus de la grande ligne ferrée qui traverse de l'ouest à l'est l'Hindoustan septentrional. Ville industrielle : docks, scieries, fabriques. — Le district a 721.000 hab.

HAOUACH ou **AOUACH**, fleuve de l'Afrique orientale, né dans les Alpes du Choa. Il descend vers le N.-E., mais, dès qu'il entre dans les plaines des Afars, il diminue vite et se perd dans les lacs de l'Aoussa ; 650 kilom. environ.

HAOUARA ou **HAWRA (EL-)** ou **HAOURET el-Maktah**, gros village d'Égypte (Fayoum) ; 2.537 hab. Il a donné son nom moderne à la pyramide que le roi Amenemhait III de la XIIe dynastie se fit élever à l'entrée de la gorge qui mène du Fayoum à la vallée du Nil. La pyramide, bâtie en briques crues, mais revêtue jadis d'un parement en calcaire, a été ouverte en 1889 par l'explorateur anglais Flinders Petrie. Le temple et les constructions qui l'entouraient étaient le célèbre Labyrinthe des anciens.

HAOÛRAN ou **HAURAN**, région de l'Asie occidentale (Syrie), comprenant le plateau qui s'étend à l'E. du Jourdain, et, plus particulièrement, sous le nom de djebel Haoûran, le petit massif basaltique qui borde à l'E. le plateau. Ce dernier, qui domine de ses escarpements la vallée du Jourdain, a 600 à 700 mètres d'altitude moyenne, est sec, mais non pas infertile ; le djebel Haoûran, plus accidenté, volcanique, se dresse à 1.720 mètres d'altitude. Ce pays, aujourd'hui déserté, fut une des provinces les plus prospères de la Syrie romaine, et on rencontre encore dans le pays les ruines de nombreuses villes de l'ancienne *Auranitis*, dont la plupart paraissent avoir eu leur plus grand développement au temps des Séleucides. C'est aujourd'hui une dépendance politique de la Turquie, habitée par une population de 7.000 à 8.000 Arabes, Druses, colons venus de Syrie généralement pastorale, hospitalière. — Les principales subdivisions du Haoûran sont le Ledjad, le Djédour, le Belad-Erbad, le Balka, le Haoûran propre, etc.

HAOUSSA ou **HAOUSA**, pays du Soudan nigritien, entre le Sahara français au N., le Soudan français à l'O., divers pays allogènes protégés par l'Angleterre au S., et le Bornou à l'E. C'est en partie l'ancien empire de Sokoto, pays riche, bien peuplé, avec grandes villes sur des affluents de droite du Niger descendus de monts dont quelques-uns dépassent 2.000 mètres. Son peuple, les Haoussas, au nombre probable de 4 ou 5 millions, habite un peu plus de 100.000 kilom. carrés. Les Haoussas professent pour la plupart l'islamisme. Ce sont des nègres mêlés, ayant plutôt le visage du négroïde que celui du noir, des hommes actifs, industrieux, commerçants ; ce sont cependant des Peuls immigrés qui fondèrent, à partir de 1802, le vaste empire de Sokoto, gouverné par l'Angleterre.

HAOUSSA (*h* asp.) n. m. Idiome parlé dans le Soudan. ‖ On écrit aussi HAOUSA, et HAUSSA.
— ENCYCL. Le *haoussa* est la langue la plus répandue de l'Afrique centrale. Il n'est pas seulement en usage chez les Haoussas : son domaine s'étend sur tout le moyen Soudan, au N. jusqu'à Aïr, au S.-O. jusqu'à Joruba. C'est la langue commerciale de la région. Le haoussa, apparenté aux idiomes nègres qui l'entourent, offre la structure des idiomes agglutinants. Il a un système vocalique riche et nuancé. Quelques traits lui sont communs avec l'égyptien et les autres langues chamitiques. Des grammaires du haoussa ont été publiées par Schœn (1862) et Rat (1889).

HAOUCHE n. f. Variété de raie, dite *raie coucou*.

HAPALE ou **HAPALINE** n. f. Bot. Genre d'aroïdées colocasiées, comprenant de petites herbes, à feuilles cordées, originaires du Népaul.
— Zool. Syn. de OUISTITI.

HAPALIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères primates arctopithèques, renfermant les genres hapale et midas, c'est-à-dire les ouistitis et les tamarins. — *Un* HAPALIDÉ.

HAPALINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à l'hapale.

Hapaloderme.

HAPALODERME n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des trogonidés, comprenant une seule espèce des régions chaudes de l'Afrique. (*L'hapaloderma* [ou mieux *opalodermi*] *narina* est un bel oiseau vert doré, rose et gris, à longue queue, qui vit dans les forêts, où il niche dans les arbres creux et se nourrit d'insectes.

HAPALOTHÈLE n. m. Genre d'arachnides, famille des aviculariidés, comprenant de petites mygales des régions tropicales. Ces arachnides vivent sur les plantes où elles se tissent de grandes toiles en nappes, légères et transparentes. On connaît d'assez nombreuses espèces d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique.

HAPARANDA (en finnois, *Rive des trembles*), ville de la Suède septentrionale, au fond du golfe de Botnie, près de l'embouchure de la Tornéa, sur un bras de ce fleuve, jadis le principal, devenu une coulée marécageuse. Fondée en 1812, après la cession de Tornéa aux Russes.

HAPDÉ (Jean-Baptiste-Auguste), connu au théâtre sous le nom de **Augustin**, littérateur français, né et mort à Paris (1774-1839). Il fut secrétaire, à l'armée du Rhin, du général Hédouville et administrateur des hôpitaux militaires. De retour à Paris en 1802, il dirigea, en 1810, le théâtre des Jeux gymniques. Pendant la campagne de 1813, il fut nommé directeur des hôpitaux de la Grande Armée. Dans sa brochure *les Sépulcres de la Grande Armée* (1814), il attaqua Napoléon, qu'il avait auparavant encensé, et se montra, dès lors, défenseur ardent de la légitimité. Ses principaux ouvrages sont : *Deux heures avec Henri IV* ou

le Délassement du bon Français (1815); *Relation historique des événements funèbres de la nuit du 13 février 1820* (1820). Au théâtre, il a donné : *le Commissionnaire de Saint-Lazare* (1791), *le Petit Poucet* ou *l'Orphelin de la forêt* (1798); *le Pont du diable* (1808); *Thérèse et Faldoni* ou *le Délire de l'amour* (1809); etc.

HAPHÉMÉTRIQUE (du gr. *haphê*, toucher, et *métron*, mesure) adj. Physiol. Qui sert à mesurer la sensibilité tactile : *Compas* HAPHÉMÉTRIQUE.

HÂPI, taureau sacré de Memphis. V. APIS.

HÂPI, nom égyptien du Nil, considéré comme un dieu.

HÂPI, un des quatre enfants d'Horus, qui présidaient aux quatre maisons du monde et qui veillaient sur les viscères des morts. (Il protégeait plus spécialement le foie et celui des quatre vases canopes qui renfermait cet organe, avait d'ordinaire un couvercle en forme de tête de cynocéphale.)

Hâpi.

HAPLANTHE n. m. Genre d'acanthacées, tribu des andrographidées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs réunies en glomérules ou en grappes. (Le fruit est une capsule. On en connaît trois espèces de l'Inde.)

HAPLINIS (*niss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées de la Nouvelle-Zélande, qui sont de petite taille, variées de roux, de blanc et de brun. (L'espèce type est l'*haplinis subclathrata*.)

HAPLO (*h* asp. — du gr. *haploos*, simple), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

HAPLOCARPHE n. f. Section du genre arctotis, comprenant des herbes subacaules de l'Afrique australe.

HAPLOCÈRE n. m. Genre de mammifères artiodactyles, famille des cavicornes, considéré par les uns comme appartenant au groupe des chamois (antilopinés), par les autres comme se rapportant aux chèvres (oviоés).

— ENCYCL. L'espèce type du genre *haplocère*, l'haplocère d'Amérique ou chèvre des montagnes Rocheuses (*haplocerus americanus*), est un remarquable animal à pelage blanc, long et épais, hérissé sur le dos en une crinière courte et dressée, commençant entre les cornes pour finir avec le bout de la queue. Les cornes ressemblent à celles du chamois.

Haplocère.

HAPOCLASTE (*klast'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant des mygales indiennes de grande taille. (L'*haploclastus cervinus*, du sud de l'Hindoustan, est d'un gris fauve, avec l'abdomen noirâtre, couvert de poils roux.)

HAPLOGYNES (*jin*) n. m. pl. Section des araignées écribellates, comprenant toutes celles dont les organes génitaux sont très simples. (Les haplogynes se divisent en : *sicariidés, leptonétidés, oonopidés, hadrotarsidés, dysdéridés, caponiidés*.) — *Un* HAPLOGYNE.

HAPLOME n. m. Liturg. Nom que l'on donne à la nappe d'autel, dans l'Église grecque.
— Minér. Variété de mélanite.

HAPLOMÈRE n. m. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, dépourvus de denticules aux cuisses.

HAPLOMITRE ou **HAPLOMITRION** n. m. Genre d'hépatiques, de la famille des jungermanniées.

HAPLOMYES (*mi*) n. m. pl. Ordre d'infusoires, voisins des colpodes et des monades. — *Un* HAPLOMYE.

HAPLONIS (*niss*) n. m. Genre de passereaux, voisin des merles, qui vivent dans les îles de l'Océanie.

HAPLONOME (du préf. *haplo*, et du gr. *nomos*, loi) adj. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement : *Chaux carbonatée* HAPLONOME.

HAPLOPAPPE n. m. Genre de composées-astérées, très voisin des hysterionica et dont on connaît une trentaine d'espèces américaines.

HAPLOPE ou **HAPLOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrhinidés, tribu des alophinés, comprenant quelques espèces brésiliennes. (Les haplopes sont de petits charançons grisâtres; leur corps, ramassé et ovale, leur donne une vague ressemblance avec des eumolpides. Tel est l'*haplopus Bohemanni*.)

HAPLOPÉRISTOMÉES (*sto-mé* — du préf. *haplo*, et du gr. *péri*, autour, et *stoma*, bouche) n. f. pl. Classe de mousses, contenant des genres à péristome simple ou composé d'un seul rang de dents. — *Une* HAPLOPÉRISTOMÉE.

HAPLOPÉTALE (du préf. *haplo*, et de *pétale*) adj. Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

HAPLOPEZA (*pé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des lébiinés, comprenant de jolies formes africaines bleues ou violettes, carrées, assez plates, aux yeux très saillants. (L'espèce type est l'*haplopeza violacea*, du Natal.)

HAPLOSTÈGUE (*stègh'* — du préf. *haplo*, et du gr. *stégê*, loge) adj. Se dit d'une coquille à plusieurs loges, dont chacune n'offre qu'une seule cavité.

HAPLOSTEMME n. f. Genre d'asclépiadées-cynanchées, très voisin des cynanques et comprenant des herbes et des arbrisseaux des régions tempérées. Syn. BLYTTIE.

HAPLOSTOME (*stom'* — du préf. *haplo*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

HAPLOTARSE n. m. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des taupins. Syn. de CARDIOPHORE.

HAPLOTHORAX n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, comprenant une grande forme noire, allongée, voisine des calosomes. (L'espèce unique est l'*haplothorax Burchelli*, propre à l'île Sainte-Hélène.)

Haplothorax (réd. d'un tiers).

HAPLOTOMIE (*mi* — du gr. *haploos*, simple, et *tomê*, section) n. f. Chir. Incision simple. (Peu usité.)

HAPOUR ou **HAOUPOU**, ville des Indes anglaises (Inde septentrionale [prov. du Nord-Ouest]); 15.000 hab.

HAPPANT (*ha-pan* [*h* asp.]), **ANTE** adj. Qui happe, qui s'attache à la langue : *Argile* HAPPANTE.

HAPPE (*h* asp. — subst. verb. de *happer*) n. f. Espèce de crampon qui sert à lier ensemble deux pierres ou deux pièces de bois, pendant que le charpentier trace et pratique les entailles nécessaires pour des assemblages. ‖ Tenaille de fondeur, servant à retirer le creuset du feu. ‖ Presse à main. ‖ Outil dont le luthier se sert pour tenir les pièces qu'il veut travailler ou assembler. ‖ Anse d'un chaudron, d'une chaudière. ‖ Demi-cercle en fer, dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure. ‖ Sorte de cheville encastrée dans le timon d'une charrue, et à laquelle s'attache une chaînette la reliant aux roues.

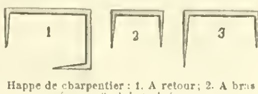

Happe de charpentier : 1. A retour; 2. A bras égaux; 3. A bras inégaux.

HAPPEAU (*ha-po* [*h* asp.]) n. m. Piège à prendre les oiseaux.

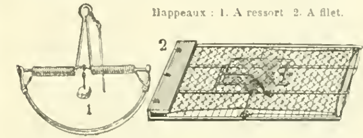

Happeaux : 1. A ressort; 2. A filet.

HAPPE-CHAIR n. m. Agent qui arrête les gens et les conduit en prison ‖ Pl. *Des* HAPPE-CHAIR. (Vieux.)
— Fig. Personne d'une avidité extrême, qui veut s'emparer de tout.

HAPPE-FOIE n. m. Sorte de mouette qui est très friande du foie de morue et se tient dans le voisinage des bateaux de pêche. ‖ Pl. *Des* HAPPE-FOIE ou HAPPE-FOIES.

HAPPE-LAPIN n. m. Gourmand, fripon qui guette les morceaux pour les avaler. ‖ Chien âpre à la curée. (Pl. *Des* HAPPE-LAPIN ou HAPPE-LAPINS.)

HAPPELOURDE (*h* asp. — de *happer*, et *lourd*, c'est-à-dire « attrape-nigaud ») n. f. Pierre fausse, qui a l'apparence, l'éclat d'une pierre précieuse :

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
LA FONTAINE.

— Cheval de belle apparence, mais sans vigueur. ‖ Personne d'un extérieur brillant, mais sans esprit.

HAPPEMENT (*ha-pe-man* [*h* asp.]) n. m. Action de happer; adhérence de certains objets sur la langue.
— En T. de techn., Se dit de l'adhérence de feuilles d'or appliquées par l'ouvrier.

HAPPER (*ha-pé* [*h* asp.] — du holland. *happen*, mordre) v. a. Saisir en ouvrant, puis refermant brusquement la bouche, la gueule, le bec : *L'hirondelle se nourrit de mouches qu'elle* HAPPE *au vol*. (J. Macé.)
— Par ext. Saisir, arrêter avec quelque violence : *Gendarmes qui* HAPPENT *un malfaiteur*.
— En T. de techn., Adhérer fortement sur les surfaces à dorer, en parlant des feuilles d'or.
— SYN. **Attraper, gripper.** V. ATTRAPER.
— v. n. *Happer à la langue*, S'y attacher, s'y coller, en parlant de certains minéraux, particulièrem. des *argiles*.

Happeur.

HAPPEUR (*ha-peur* [*h* asp.] — rad. *happer*) n. m. Instrument pour assembler et maintenir réunies des notes, des lettres.

HAPSAL, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Esthonie); 3.524 hab. Port de commerce. — *Le district d'Hapsal* a 80.000 hab., sur une superficie de 3.725 kilom. carr.

HAPTODÈRE ou **HAPTODERUS** (*dé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant de petites féronies de l'Europe et de l'Asie Mineure. (On en connaît une quinzaine d'espèces, toutes brunes ou noires, habitant surtout les régions montagneuses boisées. L'espèce française, *haptoderus pumilio*, commune dans le Jura, les Pyrénées, est très rare dans la France centrale.)

Haptodère (gr. 2 f.).

HAPTOGÈNE (*jèn'* — du gr. *haptos*, qui adhère, et *génésis*, génération) adj. Nom de la pellicule caverneuse qui se produit autour d'une goutte d'albumine mise dans une graisse liquide. ‖ *Membrane haptogène*, Membrane qui entoure les globules graisseux du lait.

HAPTOPHRYA n. f. Genre d'infusoires holotriches, famille des opalinides, comprenant de grandes formes parasites.
— ENCYCL. Les *haptophrya* sont ovales, avec la région antérieure munie d'un large pavillon adhésif; mais elles peuvent s'allonger et doubler leur longueur en s'amincissant. L'*haptophrya gigantea* mesure 1/25e de millimètre; elle vit dans les crapauds d'Algérie; d'autres espèces habitent la cavité digestive des planaires : *haptophrya planariarum*.

HAQUE (*hak* [*h* asp.]) n. f. ‖ *Harengs à la haque*, Harengs salés, préparés pour être mis à l'hameçon des lignes à maquereaux et autres poissons voraces.

HAQUE n. f. Vén. V. PAL.

HAQUEBUTE ou **HACQUEBUTE** (*ha-ke* [*h* asp.]) n. f. Arquebuse primitive, qui rentrait dans la catégorie des armes de rempart dites *à croc*.

Haquebute.

— ENCYCL. Montée sur un chevalet ou sur une fourchette, cette arme fut en usage au XVe s. L'ancienne *haquebute* ne diffère point du trait à poudre ou couleuvrine à main; à partir de 1460 environ, elle devient une arquebuse de rempart à mèche, une sorte de pièce d'artillerie du plus petit calibre.

HAQUEBUTIER ou **HACQUEBUTIER** (*ha-ke-bu-ti-é* [*h* asp.]) n. m. Homme de guerre armé de la haquebute. ‖ On disait plutôt COULEVRINIER À MAIN.

HAQUENÉE (*ha-ke-né* [*h* asp.]) n. f. Archéol. Se disait d'un petit cheval ou d'une jument allant à l'amble et qui était une monture de dame ou de voyage. (On se servait aussi de la haquenée à la guerre, pour les marches, mais jamais pour aller à la charge. C'était également une monture indiquant le vasselage : lorsque le roi Jean, prisonnier, fit son entrée à Londres (XIVe s.), il était monté sur un palefroi, tandis que le prince de Galles s'avançait, à son côté, sur une haquenée.)
— Pop. *Grande haquenée*, Femme dégingandée.
— Hist. Tribut consistant en une haquenée blanche, que les rois de Naples donnaient chaque année au saint-siège en signe de vassalité.
— Manég. *Aller à la haquenée*. Se dit d'un cheval lorsqu'il marche ou trotte à l'amble.
— Loc. prov. : *Aller sur la haquenée des cordeliers*, Aller à pied.

HAQUET (*ha-kè* [*h* asp.]) n. m. Econ. rur. Espèce de charrette longue et étroite, sans ridelles, sur laquelle on transporte des tonneaux, des caisses, des ballots, etc.
— Art milit. Voiture spéciale, destinée à transporter les bateaux des équipages de ponts.
— ENCYCL. Econ. rur. Le *haquet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards, plus longs que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal,

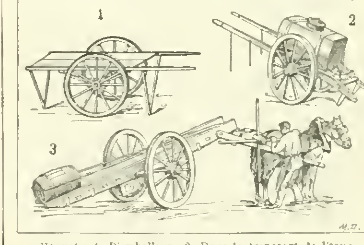

Haquet : 1. D'emballeur; 2. Pour le transport de l'eau; 3. Pour le transport des tonneaux.

autour duquel les uns et les autres peuvent tourner librement, les deux brancards étant toujours solidaires l'un de l'autre. La mobilité relative des deux systèmes permet d'abaisser l'arrière de cette voiture jusqu'à ce que l'extrémité postérieure de cette partie touche le sol en formant ainsi un plan incliné sur lequel on pourra faire monter ou descendre les fardeaux, en enroulant ou déroulant une corde double autour d'un petit treuil à main.
— Art milit. Le *haquet* comprend essentiellement deux brancards, réunissant l'un à l'autre l'arrière-train et l'avant-train, qui sont distants de quatre mètres et sur lesquels le bateau est maintenu par des chaînes. La longueur du haquet chargé atteint presque douze mètres, son poids dépasse 2.000 kilogr. Il est attelé de six chevaux.

HAQUETIER (*ha-ke-ti-é* [*h* asp.]) n. m. Voiturier qui conduit un haquet.

HAQUIN. Hist. V. HAKON.

HARA, l'un des onze dieux védiques appelés *Roudras*. (C'est aussi un nom donné fréquemment à Çiva.)

HARAÏRI (Soliman el-), savant arabe, né à Tunis en 1824. D'abord professeur de mathématiques à l'université de la Grande-Mosquée (Djâma-ez-Zitouna), puis notaire chargé de donner des leçons aux élèves interprètes du consulat de France à Tunis, enfin secrétaire indigène de ce consulat, el-Haraïri fit un voyage à Paris pour étudier la langue française et les sciences européennes. Il traduisit pour les Arabes, notamment, les *Fables* de La Fontaine, l'*Économie politique* de Blanqui et le Code pénal.

HARA-KIRI (littér. *ouverture du ventre*) n. m. Mode de suicide propre au Japon.
— ENCYCL. Primitivement, le patient s'ouvrait le ventre lui-même. Dans les derniers siècles, il se bornait à se faire solennellement une légère incision; un ami ou un serviteur,

placé derrière lui, terminait la cérémonie en lui tranchant la tête. Cette coutume est aujourd'hui abandonnée.

HARALD, nom de huit rois de Danemark, dont les quatre premiers appartiennent à une époque légendaire. Les quatre autres sont : **Harald V**, dit *Klak*, mort vers 863. [Chassé de son royaume, il demanda l'appui de Louis le Pieux, qui le fit baptiser (826). Il reconquit son royaume; mais l'introduction de missionnaires en Danemark mécontenta ses sujets. Forcé encore de quitter ses États, il alla habiter la Frise, où il fut assassiné]; — **Harald VI**, dit *Blatann* (à la dent bleue), roi de Danemark, né vers 910, mort à Jomsborge en 987. Corsaire, il continua d'exercer la piraterie quand il succéda à son père en 940. Il alla en Normandie au secours du duc Richard attaqué par le roi de France, s'empara par trahison de Louis d'Outremer, et le livra à Hugues le Grand. Vaincu dans un combat par l'empereur Othon, il fut contraint d'embrasser le christianisme. En 963, il envoya de nouveau au secours des Normands une expédition qui remonta la Seine et commit d'épouvantables dévastations. Détrôné plusieurs fois par son fils Suénon, il fut, à la fin, tué d'un coup de flèche par un partisan de ce dernier]; — **Harald VII**, roi de Danemark, petit-fils du précédent, mort vers 1016. [Il gouverna le pays pendant que son père, Suénon Ier, dirigeait une expédition en Angleterre. A la mort de ce dernier, vers 1014, il monta sur le trône avec son frère Canut, et mourut au moment où il allait faire la guerre dans la Grande-Bretagne]; — **Harald VIII**, dit *Hein* (pierre molle), roi de Danemark, mort à Dalby (Scanie) en 1080. [Il succéda, après un interrègne, à son père Suénon II, en 1076. Il réforma les lois, abolit le combat judiciaire, et se retira dans un couvent, où il mourut.

HARALD Ier, dit **Harfagré** (*à la belle chevelure*), roi de Norvège, né vers 850, mort en 933. Il fut le premier jarl qui domina sur toute la Norvège. Il avait juré de ne point couper sa chevelure avant d'avoir soumis tout le pays ; il observa ce vœu jusqu'à la bataille navale d'Hafrsjoerd (872), où il écrasa la féodalité norvégienne. Il organisa l'administration des régions conquises, soumit les Shetlands, les Orcades et les Hébrides. — **Harald II**, dit **Grafeld** (*à la pelisse grise*), roi de Norvège, arrière-petit-fils du précédent, né vers 930, mort en 965. Il tenta vainement de reprendre la Norvège à Hakon le Bon; désigné par celui-ci, à sa mort, pour lui succéder, il battit plusieurs de ses compétiteurs, mais fut attiré en Danemark, et assassiné. — **Harald III**, dit **Hardrade** (*sévère*), né en 1015, mort à Stanford (Angleterre) en 1066. Après la défaite et la mort de son père Sigurd Syr (1030), il se retira à Constantinople, et, au service de l'empereur, se distingua en Asie Mineure et en Sicile. Il passa en Russie en 1044, obtint de son neveu Magnus le Bon une moitié de la Norvège, et hérita de l'autre moitié (1047). Après une longue guerre contre les Danois, il voulut, aidé par Tostig, conquérir l'Angleterre, mais fut vaincu et tué par Harold, à Stanford. — **Harald IV, dit Gille** (de son nom GILCHRIST, « serviteur du Christ »), roi de Norvège, né en Irlande vers 1103, mort en 1136. Il se fit passer pour un fils naturel de Magnus III, et, après la mort de Sigurd Ier (1130), il disputa le trône à Magnus, fils de ce dernier, partagea le pouvoir avec lui, le détrôna et le jeta dans un couvent, après l'avoir fait mutiler. Il fut assassiné par un autre prétendu fils de Magnus III.

HARAM (*h* asp., et *ram*) n. m. Voile de soie, dont les femmes mauresques se couvrent la figure.

HARAMBURE (Louis-François-Alexandre, baron DE), général français, né à Preuilly (Indre-et-Loire) en 1742, mort à Tours en 1828. Il était maréchal de camp en 1788. En 1789, élu député du bailliage de Tours aux états généraux, il fut un des premiers à se réunir au tiers état. Mais il combattit l'abolition de la noblesse. Envoyé à l'armée du Rhin, il devint général de division (1792), puis remplaça Luckner comme commandant en chef. Décrété d'accusation pour avoir fait transcrire sur les registres de la municipalité de Neufbrisach une déclaration du comte de Provence relative à la mort de Louis XVI, il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire (1793). Il vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Il fut alors nommé président du collège électoral de Loches. Il a publié deux ouvrages militaires estimés : *Éléments de cavalerie* (1791), et *Opinion sur l'instruction à donner aux troupes à cheval* (1817).

HARANGUE (*rangh* [*h* asp.] — de l'anc. haut allem. *hring*, cercle, assemblée) n. f. Discours adressé publiquement à un souverain, à un personnage important, à une assemblée, à une armée : *Les* HARANGUES *de Démosthène, de Cicéron.* ‖ Par ext. Discours quelconque, et fam., Discours ennuyeux, remontrance fatigante.

— SYN. **Discours, oraison.** V. DISCOURS.

HARANGUER (*h* asp., et *ghé*) v. a. Adresser une harangue à : HARANGUER *le peuple.*

Harangué, ée part. passé. (S'emploie adjectiv.) : *Foule copieusement* HARANGUÉE.

Se haranguer, v. pr. S'adresser mutuellement une harangue.

HARANGUEUR (*h* asp., et *gheur*), **EUSE** n. Personne qui prononce une harangue. ‖ Personne qui a la manie de discourir ou de faire des remontrances.

Harangueuses (LES) ou *l'Assemblée des femmes*, d'Aristophane. V. ASSEMBLÉE DES FEMMES.

HARAR. Géogr. V. HARRAR.

HARAS (*h* asp., et *ra* — peut-être de l'arabe *faras*, cheval) n. m. Troupe d'étalons et juments, qu'on a réunis en vue de la production des jeunes. ‖ Par ext. Établissement pour l'élevage et la reproduction du cheval. ‖ Établissement officiel où l'État entretient des étalons.

— ENCYCL. Au sens primitif, le mot *haras* s'applique aux troupes d'étalons et cavales qu'on laisse se reproduire en liberté, comme dans l'Ukraine, la Tartarie ou l'Arabie. Par extension du sens primitif, le même mot signifie encore tout domaine ou étendue de pâturages que l'on consacre exclusivement à l'élevage et à la procréation du cheval; alors, on distingue les *haras sauvages*, les *haras parqués*, les *haras privés*, suivant que les animaux vivent dans un état plus ou moins grand de liberté. Sinon dans la Camargue, on ne rencontre plus, en France, de haras sauvages, et les haras privés, sauf pour le cheval de course, ont également disparu. Par contre, il existe un grand nombre de haras officiels, où une administration spéciale entretient, pour l'amélioration des races chevalines, des étalons qu'elle répartit, à l'époque de la monte, dans un certain nombre de stations, et qu'elle met, contre une faible redevance, à la disposition des éleveurs et des propriétaires particuliers. Elle approuve et autorise les étalons privés ; accorde des primes aux poulinières et aux chevaux hongres de belle conformation, ne laissant concourir à la reproduction, dans la mesure du possible, que des animaux de choix.

Les origines de l'administration des haras remontent à 1639. Supprimée pendant la Révolution, elle fut réorganisée par le premier Empire. Elle constitue aujourd'hui l'une des cinq directions du ministère de l'agriculture. Son personnel comprend (indépendamment des employés de l'administration centrale et des membres du *conseil supérieur des haras*) : un directeur (inspecteur général des haras), six inspecteurs généraux, vingt-deux directeurs et vingt-deux sous-directeurs des dépôts d'étalons ou haras, enfin des surveillants, vétérinaires, brigadiers et palefreniers, formant, à tous les degrés de la hiérarchie, le corps spécial des « officiers des haras », qui se recrute parmi les élèves de l'École des haras du Pin. (V. ÉCOLE.) Elle possède, dans les vingt et un dépôts disséminés sur l'ensemble du territoire, environ trois mille étalons, plus, au haras ou *jumenterie* de Pompadour (Corrèze), une soixantaine de juments de sang arabe et anglo-arabe.

HARASSANT (*h* asp., et *ra-san*), **ANTE** [rad. *harasser*] adj. Qui cause des fatigues continuelles et excessives.

HARASSE (*h* asp.) n. f. Comm. Espèce de cage en osier ou caisse à claire-voie, servant à emballer le verre pour son transport par chemin de fer ou voiture.
— Art milit. anc. Grand bouclier, de la taille d'un homme, dont les roturiers se servaient dans les combats judiciaires qu'ils se livraient avec des bâtons. (Deux trous, percés à la hauteur des yeux, permettaient seuls aux combattants de s'apercevoir.)

Harasse (comm.).

HARASSEMENT (*h* asp., et *ra-se-man*) n. m. Fatigue extrême, état d'une personne harassée ; action de harasser.

HARASSER (*h* asp., et *ra-sé* — orig. incono.) v. a. Fatiguer extrêmement : *Touriste qu'une longue course* A HARASSÉ.

HARAUCOURT, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 13 kilom. de Nancy, non loin du Sanon et du canal de la Marne au Rhin ; 876 hab. Concessions de mines de sel gemme. Chaux. Distilleries, tonnelleries.

HARAUCOURT (Edmond), romancier, poète et auteur dramatique français, né à Bourmont (Haute-Marne) en 1857. Son œuvre de début, *la Légende des sexes, poèmes hystériques* (1883) [sous le pseudonyme du SIRE DE CHAMBLY], malgré ses qualités de vigueur, ne donnerait qu'une très imparfaite idée de son talent. Mais, dans ses recueils suivants : *l'Âme nue* (1885), *Seul* (1891), il se révèle comme un écrivain maître de sa forme, d'une inspiration triste avec énergie, orgueilleuse avec mélancolie. Son roman *Amis* (1887) est une curieuse étude de psychologie. Edmond Haraucourt a remporté des succès au théâtre, avec son adaptation de *Shylock* d'abord, mais surtout avec son beau drame de *la Passion*, « mystère en deux chants et six parties » (1890). En 1900, il a donné, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame en prose : *Jean Bart*, essai de théâtre populaire.

HARAUDER (*h* asp., et *ró* — pour *haroder*; de *haro*) v. n. Pop. Médire.

HARBONNIÈRES, comm. de la Somme, arr. et à 27 kil. de Montdidier, sur le plateau du Santerre ; 1.800 hab. Ch. de f. d'Albert à Montdidier. Pépinières, fromageries. Château en ruine. Belle église des XVe et XVIe siècles.

HARBOROUGH, bourg d'Angleterre (comté de Leicester), sur le fleuve Welland ; 3.000 hab. Camp romain.

HARBOURG, ville d'Allemagne (prov. de Hanovre [présid. de Lunebourg]), sur l'Elbe ; 22.315 hab. Ch.-l. de cercle. Fonderies de fer, fabriques de machines, de produits chimiques, cuirs, tabac, sucreries. Exportation de houille, huile, tabac, épices, harengs.

HARBOURG-GRÂCE, ville de l'île de Terre-Neuve, sur la baie de la Conception, presqu'île d'Avalon ; 7.054 hab. Port sûr et profond. Ch.-l. de district.

HARBOURG-ISLAND, île des Lucayes, la plus salubre de l'archipel ; 2.000 hab. Établissement pour les militaires convalescents de la Nouvelle-Providence.

HARCELAGE (*h* asp., et *se-laj'*) n. m. Action de harceler.

HARCELANT (*h* asp., et *se-lan*), **ANTE** adj. Qui harcèle. ‖ On dit quelquefois HARCELEUR, EUSE.

HARCÈLEMENT (*h* asp., et *sè-le-man*) n. m. Action de harceler.

HARCELER (*h* asp., et *se* — pour *herseler*, *herser*. Change *e* muet en *è* grave devant une syllabe muette : *Je harcèle. Tu harcèleras*) v. a. Fatiguer, inquiéter par d'incessantes escarmouches : *Les Arabes* HARCÈLENT *l'ennemi plutôt qu'ils ne le combattent.* ‖ Agacer, provoquer par des taquineries incessantes : *Il est des députés qui se chargent volontiers du rôle de* HARCELER *le président.* (Dupin.)

— SYN. **Agacer, provoquer.** V. AGACER.

HARCÈLERIE (*h* asp., et *sè-le-ri*) n. f. Action de harceler; habitude de harceler.

HARCELEUR, EUSE (*h* asp., et *se*) n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une chose qui harcèle.

— Fig. : *Des doutes* HARCELEURS.

HARCOURT, comm. de l'Eure, arrond. et à 19 kilom. de Bernay ; 775 hab. Ruines d'un château fort du XIIe siècle. En 1418, la place fut livrée sans résistance au roi d'Angleterre. En 1449, Talbot, poursuivi vivement par Dunois, dut s'y réfugier. Quelque temps après, les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol, en firent le siège et s'en emparèrent. En 1590, les ligueurs d'Évreux emportèrent la place d'assaut. L'église paroissiale renferme de curieux fonts baptismaux. Chapelle romane, enclavée dans les dépendances de l'hospice.

HARCOURT (maison D'), illustre famille de Normandie, qui prétendait se rattacher à BERNARD, surnommé *le Danois*, parent du chef normand Rollon, et premier ministre de Guillaume Ier, dit *Longue-Épée*, qui gouvernait la Normandie au commencement du Xe siècle. Parmi ses principaux membres, il convient de citer, outre ceux auxquels nous consacrons une biographie spéciale, les deux fondateurs du collège d'Harcourt, à Paris (auj. lycée Saint-Louis) : RAOUL, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, mort en 1307, et ROBERT, archidiacre du Cotentin, puis évêque de Coutances ; AGNÈS **d'Harcourt**, leur sœur, abbesse de Longchamps, auteur d'une *Vie d'Isabelle de France*, sœur de saint Louis, morte en 1291.

HARCOURT (Jean II, seigneur D'), dit **le Preux**, mort en 1302. Maréchal (1285) et amiral (1295) de France, il suivit saint Louis dans sa deuxième croisade et Charles d'Anjou en Sicile, échappa au massacre des Vêpres siciliennes, combattit Pierre d'Aragon, en Espagne, sous Philippe le Hardi, fut chargé par Philippe le Bel de faire une descente en Angleterre, et dévasta Douvres. Son combat singulier avec Robert de Tancarville fut longtemps célèbre au moyen âge.

HARCOURT (Godefroi D'), dit **le Boiteux**, né vers le commencement du XIVe siècle, mort en 1356. Une querelle à propos de mariage avec la famille du maréchal Robert Bertran de Bricquebec fit confisquer ses biens par la cour de France (1344). Réfugié en Brabant, il fit, en 1345, hommage à l'Angleterre, conseilla à Édouard III de faire une descente en Normandie, conduisit les bandes anglaises (1346), s'empara de Cherbourg, de Valognes, de Saint-Lô, etc., et contribua à la victoire de Crécy, où son frère mourut dans les rangs français. Il abandonna le parti anglais, obtint son pardon du roi de France et fut même nommé capitaine en Normandie. Il se lia avec Charles le Mauvais et se jeta de nouveau dans le parti anglais. Banni de France (1356), il mourut en combattant les Français près de Coutances.

HARCOURT (Henri DE LORRAINE, comte D'), dit **Cadet la Perle**, parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine et qu'il portait une perle à l'oreille, capitaine français, né en 1601, mort en 1666. Après avoir commandé la flotte dans la Méditerranée et s'être emparé des îles de Lérins, il prit (1639) le commandement des troupes en Piémont, ravitailla Casal, écrasa à Chieri, puis encore à Casal, les troupes du marquis de Leganez, quatre fois supérieures aux siennes, et prit Turin. Vice-roi de Catalogne (1644), victorieux à Balaguer, il dut lever le siège de Lerida (1646) et fut rappelé. Il fut plus heureux en Flandre, où il battit les Espagnols à Valenciennes et prit Condé (1649). Pendant la Fronde, il soutint le parti de la cour, fut nommé gouverneur de Normandie, contint la Guyenne (1651-1652), puis passa dans le camp des princes, essaya de fonder une principauté dans l'empire, remporta quelques avantages en Alsace et fut battu par le duc de La Ferté. Pour prix de sa soumission, il reçut le gouvernement de l'Anjou. Il mourut dans l'abbaye de Royaumont. Il a laissé des *Lettres* qui sont à la Bibliothèque nationale.

HARCOURT (Henri Ier, duc D'), maréchal de France, né en 1654, mort en 1718. Ses mérites militaires, notamment sa belle défense du Luxembourg en 1692 et la part qu'il prit à la victoire de Neerwinden, le rôle qu'il joua comme ambassadeur de Madrid en 1697, où il fit aimer la France des Espagnols et amena Charles II à donner son héritage au duc d'Anjou, lui valurent le titre de duc (1700), les dignités de maréchal de France (1703) et de pair (1709).

Henri d'Harcourt.

HARCOURT (François-Henri, duc D'), homme politique et écrivain français, né en 1726, mort à Staine (Angleterre) en 1794. Il devint, en 1783, gouverneur général de Normandie. Trois ans plus tard, il fut choisi pour diriger l'éducation du Dauphin, qui mourut peu de temps après (1790). Au commencement de la Révolution, il dut se réfugier en Angleterre. Il y devint un agent actif des princes auprès des émigrés et du gouvernement anglais. Le duc d'Harcourt était membre de l'Académie française. Il avait écrit quelques pièces de théâtre en vers, et un *Traité de la décoration des jardins*, aussi en vers.

HARCOURT (François-Eugène-Gabriel, duc D'), diplomate français, né à Jouy en 1786, mort à Paris en 1865. Il voyagea en Grèce (1825), devint député en 1827, ambassadeur en Espagne en 1831 et pair de France en 1837. Il fut nommé, après la révolution de 1848, ambassadeur à Rome, s'efforça d'amener Pie IX à faire des réformes, l'accompagna à Gaëte, démissionna en 1849 et vécut dans la retraite. Son troisième fils, BERNARD-HIPPOLYTE-MARIE, comte **d'Harcourt**, né en 1821, suivit la carrière diplomatique, remplit, entre autres fonctions, celles de ministre à Bade, puis à Stuttgart (1851), et donna sa démission, après le coup d'État. En 1871, il fut nommé par Thiers ambassadeur près de Pie IX, puis il devint ambassadeur à Londres (1872-1873) et en Suisse (1874-1879). Il a publié : *Diplomatie et diplomates, les Quatre ministères de Drouyn de Lhuys* (1882). — Un neveu du précédent, le duc CHARLES-FRANÇOIS-MARIE **d'Harcourt**, né et mort à Paris (1835-1895), fut élu, en 1871, député du Calvados à l'Assemblée nationale, fut réélu député de Falaise en 1876 et 1877 et ne se représenta pas en 1881. On lui doit : *Quelques réflexions sur les lois sociales* (1886).

HARCOURT (sir William George GRANVILLE-VERNON), homme politique anglais, né en 1827. Avocat en 1854, il fut élu membre de la Chambre des communes pour Oxford en 1866, et nommé, en 1868, professeur de droit international à l'université de Cambridge. Solicitor general en 1873, il devint, en 1880, secrétaire d'État à l'intérieur dans le cabinet Gladstone de 1880, chancelier de l'Échiquier dans le cabinet libéral de 1886, puis dans le cabinet Gladstone de 1892, enfin dans le cabinet Rosebery de 1894. En 1895, après avoir essuyé un échec à Derby, sir Harcourt fut élu à West-Monmouth et devint *leader* du parti libéral jusqu'en 1899. Il a donné une série de lettres remarquables sur le droit international, sous le pseudonyme de HISTORICUS.

Harcourt (Eugène d'), chef d'orchestre français, né vers 1860, fut élève, au Conservatoire, d'Emile Durand et J. Massenet. Il a fait exécuter, à Bruxelles, une messe de sa composition. Il a écrit, en outre, deux symphonies, deux quatuors, des mélodies, etc. On lui doit aussi des adaptations nouvelles de diverses œuvres allemandes, particulièrement le *Freischütz* de Weber et *Geneviève* de Schumann. Enfin, il a publié une série d'études sur les symphonies de Beethoven.

HARD n. m. Techn. V. HART.

HARD LABOUR (*ard'-lé-beur'* — de l'angl. *hard*, dur, et *labour*, travail) n. m. En Angleterre, Peine afflictive qui consiste en travaux si pénibles qu'ils constituent de véritables supplices : *Le* HARD LABOUR *est la mort lente et sûre, avec des raffinements.* (Formentin.) V. TREAD MILL.

Hardanger-Fjeld, massif montagneux de la Norvège méridionale, formant un haut plateau rocheux appuyé au N.-E. au massif de l'Ymesfjeld, et finissant, au S.-O. en une falaise abrupte au-dessus du *Hardanger-fjord.* Cimes culminantes : le Wosseskavlen (2.055 m.) et le Jöklen (1.900 m.).

Hardanger-Fjord, fjord de la côte sud-ouest de la Norvège (prov. de Bergen). A son entrée s'élèvent plusieurs îles qui le partagent en trois bras : Eid-fjord, Saulestfjord et Sœr-fjord. Dominé, à certains endroits, par des falaises de plus de 1.000 mètres d'altitude, et profond, à leur pied, de 500 à 600 mètres, il s'enfonce à 140 kilomètres dans les terres.

HARDE (*h* asp. — de l'allem. *herde*) n. f. Au XVII[e] siècle, Troupe de chevaux. ‖ Auj. Troupe de bêtes fauves réunies et vivant ensemble et aussi fuyant ensemble, lorsque les chiens courants les lancent. ‖ Troupe d'oiseaux de proie.

HARDE (*h* asp. — rad. *hart*) n. f. Lien de crin tressé, avec lequel on attache les chiens par quatre ou par six. ‖ Réunion de plusieurs couples de chiens courants attachés ensemble.

HARDÉ, ÉE (*h* asp.) adj. ‖ *Œuf hardé*, Œuf pondu sans coquille.

HARDEAU (*h* asp., et *do* — rad. *hart*) n. m. Techn. Corde qui est fixée au frein d'un moulin et sert à le faire manœuvrer.

— Bot. Nom vulgaire de la viorne mantianne.

— Linguist. Vaurien, garnement. (Vieux.)

HARDÉES (*h* asp., et *dé* — rad. *harde*) n. f. pl. Petites branches des taillis, que les cerfs brisent avec leurs bois, en allant viander.

HARDELÉE (*h* asp. — rad. *hardes*) n. f. Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

Hardenberg, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel arr. de Zwolle), sur le fleuve côtier Vechte ; 7.000 hab.

Hardenberg, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]); 12.189 hab. Industrie du fer.

Hardenberg, seigneurie de l'ex-royaume de Hanovre, ch.-l. *Norten*, comprise aujourd'hui dans la province prussienne de Hanovre.

Hardenberg (Charles-Auguste, baron, puis prince DE), homme d'Etat prussien, né à Essenroda (Hanovre) en 1750, mort à Gênes en 1822. A la suite d'une mission diplomatique en Angleterre, il fut administrateur des margraviats d'Anspach et de Bayreuth. Son rôle dans les négociations de la paix de Bâle le mit en évidence, et il succéda, en 1804, à Haugwitz, comme premier ministre du roi de Prusse, puis, fut chargé de négocier avec la Russie, en vue d'une nouvelle guerre contre la France. Redevenu chef du cabinet après Iéna, sa retraite fut exigée par Napoléon après Tilsit. Il reparut aux affaires en 1810, cette fois pour ne plus les quitter. Il travailla activement à relever la Prusse par des réformes profondes, d'ailleurs inspirées de l'influence révolutionnaire française. Les événements de 1814 couronnèrent ses efforts. Il figura comme représentant de la Prusse aux négociations de Paris et de Vienne et aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Troppau, de Laybach et de Vérone. Le dernier acte important de sa carrière politique fut la signature du concordat de 1822, entre la Prusse et le saint-siège. On a extrait de ses papiers : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat* (1831-1838).

Hardenberg.

Hardenberg (Frédéric, baron DE), V. NOVALIS.

Harden-Hickey (James Aloysius, baron), journaliste et romancier, né à San-Francisco en 1854, d'une ancienne famille irlandaise, mort à El Paso (Texas) en 1898. Il se rendit à Paris, y fonda, en 1878, *le Triboulet*, dans lequel il attaqua la République, subit des condamnations, fut expulsé de France en 1880. De retour aux Etats-Unis, il y fonda un journal, voyagea, se proclama, en 1894, prince de l'île de la Trinidad, sous le nom de James I[er], et termina sa vie par le suicide. Il a publié, sous le pseudonyme de SAINT-PATRICE : *Mémoires d'un gommeux* (1877) ; *un Amour dans le monde* (1877), *Près du gouffre* (1877), *Sampiero* ; *un Amour vendéen* (1878), *Lettres d'un Yankee* (1879) ; *les Facéties de Trogneville* (1883); etc.

HARDER (*h* asp. — rad. *hardes*) v. a. Troquer, échanger. (Vieux.)

HARDER (*h* asp. — rad. *harde*) v. a. Accoupler les chiens courants par quatre ou par six, avec la harde, pour les conduire jusqu'à l'endroit où on les découple.

Se *harder*, v. pr. Se réunir en harde, en parlant des biches et des cerfs. ‖ En parlant des chiens, S'embarrasser les pattes dans les hardes.

HARDER (*h* asp. — rad. *hard* ou *hart*) v. a. ‖ Techn. *Harder les peaux*, Les adoucir en les faisant passer dans un hard.

Harder (Jean-Jacques), anatomiste suisse, né à Bâle en 1656, mort en 1711. Il professa avec distinction à l'université de Bâle, et fut honoré des faveurs de plusieurs princes, entre autres, de l'empereur Léopold, qui le nomma comte palatin. On lui doit la découverte des granulations de Pacchioni, dans la dure-mère ; il a donné son nom à une glande découverte par lui dans l'angle interne de l'œil des oiseaux et de certains mammifères.

HARDERIE (*h* asp., et *rî*) ou **HARDERIC** (*h* asp., et *rik'*) n. f. Sulfate de fer, employé dans la composition de certains émaux.

Harderwyk, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arrond. d'Arnheim]), sur le Zuyderzée; 7.302 hab. Port de pêche. Commerce de bois, céréales.

HARDES (*h* asp. — de l'anc. franç. *fardes*, autre forme de FARDEAU, qui s'est dit *hardel*) n. f. pl. Ensemble des effets d'habillement servant à l'usage ordinaire : *Empaqueter ses* HARDES. Se prend plutôt en mauvaise part et comme synonyme de NIPPES.)

Hardheim, bourg d'Allemagne (grand-duché de Bade [cercle de Mosbach]), sur l'Erfa, affluent du Main; 2.145 hab. Fabrication de machines. Deux châteaux.

HARDI, IE (*h* asp. — du german. gothique *hardus*, dur, ferme, fort) adj. Courageux, intrépide, qui n'est point arrêté par le péril : *Un* HARDI *voyageur. Les lâches deviennent* HARDIS *s'ils s'aperçoivent qu'on les craint.* (Le P. Bouhours.) ‖ Osé, audacieux, qui n'est point retenu par la timidité : *Le plus* HARDI *à nier sera le maître.* (Boss.)

— *Hardi comme un page*, Très hardi, insolent.

— Qui dénote de l'assurance, de la hardiesse ; qui est fait ou dit avec hardiesse : *Action, Contenance* HARDIE. ‖ Risqué, très libre : *Les réticences, quand on écrit, sont beaucoup plus* HARDIES *que les discours.* (M[me] Necker.) ‖ Difficile, dangereux à soutenir : *Doctrine* HARDIE.

— Elancé, dont la masse semble soutenue par des appuis trop légers pour elle : *Une voûte* HARDIE.

— Faucon. Se dit d'un oiseau qui a du goût à la chasse.

— Littér. et b.-arts. Se dit de tout ce qui dénote une certaine audace, une certaine vigueur de conception et d'exécution : *Une prose* HARDIE. *Une expression* HARDIE.

— Manèg. *Branche hardie*, Branche du mors dont le levier présente une forte saillie.

— Interjectiv. Sert à encourager, à exciter ; HARDI ! *un dernier coup de main, et nous serons sortis de l'ornière.*

— SYN. **Hardi, audacieux, effronté.** V. AUDACIEUX.

HARDI (*h* asp.) n. m. Ancienne monnaie qui valait trois deniers.

— ENCYCL. Le mot *hardi* est une corruption du mot anglais *farthing*, petite monnaie de cuivre de la Grande-Bretagne, valant le quart d'un *penny*. En Guyenne et en Gascogne, sous la domination anglaise, *farthing* devint d'abord *fardin*, puis *hardy*, qui, avec l'article, donna *li hardis*, puis *li hards*, et enfin le *liard*, la petite monnaie française avant la mise en vigueur du système décimal.

HARDIER (*h* asp., et *di-é*) n. m. En Lorraine et en Alsace, Pâtre, berger.

HARDIESSE (*h* asp., et *di-èss*) n. f. Caractère d'une personne hardie : *Soldat qui montre de la* HARDIESSE. ‖ Effronterie, impudence : *La* HARDIESSE *messied aux femmes.* ‖ Liberté que l'on se donne : *Je vous demande pardon si je prends la* HARDIESSE *de lui parler comme je fais.* (Mol.) ‖ Actions, paroles d'une personne hardie : *Se singulariser par ses* HARDIESSES.

— Caractère de ce qui est conçu, exprimé, ou exécuté d'une façon originale et énergique : *La* HARDIESSE *d'une opinion, du pinceau d'un artiste, de la plume d'un auteur.* ‖ Caractère de ce qui est risqué au point de vue de la décence : *Les* HARDIESSES *scéniques sont à la mode.*

— SYN. **Bravoure, cœur,** etc. V. BRAVOURE.

HARDILLIER (*h* asp., et *di-llé* [*ll* mll.] — rad. *hart*) n. m. Se dit des crochets de fer dont on se sert dans la fabrication de la tapisserie de haute lisse.

HARDIMENT (*h* asp.) adv. Bravement, courageusement : *Monter à l'assaut* HARDIMENT. ‖ Avec assurance ; sans hésitation : *L'esprit nous sert quelquefois à faire* HARDIMENT *des sottises.* (La Rochef.) ‖ Effrontément : *Mentir* HARDIMENT.

— B.-arts. Vigoureusement, d'une façon énergique : *Vers* HARDIMENT *tournés. Contour tracé* HARDIMENT.

Harding (Karl Ludwig), astronome allemand, né à Lauenbourg en 1765, mort à Gœttingue en 1834. Il découvrit, en 1803, la planète Junon, reçut, en 1805, pour cette découverte importante, le prix d'astronomie fondé par Lalande, et la direction de l'observatoire de Gœttingue. On lui doit un *Atlas novus cœlestis* (1808-1823), réédité en 1856 par Jahn, et la carte XV des *Sternkarten* de l'académie de Berlin (1830). Il a publié de nombreux mémoires.

Harding (James DUFFIELD), peintre et écrivain anglais, né en 1798, mort en 1863. Il s'adonna avec beaucoup de succès au paysage, fit, le premier, usage du papier peint et excella dans la lithographie. Ses tableaux : *Vue de Fribourg et la Chute du Rhin à Schaffhouse*, ont figuré avec succès à l'Exposition universelle de 1855 (Paris). Parmi ses œuvres lithographiées, nous mentionnerons sa belle série d'*Esquisses anglaises et étrangères* (1836), puis *l'Ornementation gothique* (1855), contenant 100 lithographies d'églises de France et d'Angleterre : *l'Alhambra* (1835), album dessiné avec Lewis et J. Lane.

Hardinge (sir Henry, vicomte), homme politique et feld-maréchal anglais, né à Wrotham (comté de Kent) en 1785, mort en 1856. Il combattit en Portugal, en Espagne, à la bataille de Ligny, où il eut un bras emporté (1815), puis devint membre de la Chambre des communes (1821), secrétaire d'Etat à la guerre (1828-1830 et 1840), et lieutenant général (1841). Nommé gouverneur général des Indes en 1844, il fit victorieusement la guerre aux Sikhs, fut alors élevé à la pairie, reçut le titre de vicomte et une dotation du Parlement, et devint commandant en chef des armées (1852) et feld-maréchal (1855).

Hardinghem ou **Hardinghen**, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 21 kilom. de Boulogne, près de la forêt de Guines ; 986 hab. Mines de houille ; carrières.

Hardingstone, paroisse d'Angleterre (cercle de Northampton), sur le Nen et le canal de Great Junction ; 6.341 hab. Défaite de Henri VI par Warwick (1459).

Hardinxveld, comm. des Pays-Bas (prov. du Sud-Hollande [arrond. de Gorkum]), sur la Meuse; 3.620 hab.

Hardion (Jacques), historien et érudit français, né à Tours en 1686, mort à Versailles en 1766. Il remplit les fonctions de secrétaire aux départements de la marine et des affaires étrangères, celles de conservateur adjoint au cabinet du roi, puis fut précepteur des filles de Louis XV. Il devint, en 1711, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, en 1730, membre de l'Académie française. On a de cet écrivain : *Nouvelle histoire poétique, précédée de deux traités abrégés, l'un de la poésie et l'autre de l'éloquence, à l'usage de Mesdames de France* (1751) ; *Histoire universelle sacrée et profane, composée par ordre de Mesdames de France* (1751-1769).

HARDOIS (*h* asp., et *doi* ; apparenté avec *hardées*) n. m. pl. Petites branches d'arbres que le cerf écarte, plie et écorche avec son bois, lorsqu'il commence à frayer et aussi lorsqu'il entre en rut. ‖ On dit aussi HARTOIS.

Hardouin (Jean), jésuite et érudit français, né à Quimper en 1646, mort à Paris en 1729. Il publia, sur l'histoire de la numismatique, des ouvrages très savants, en particulier un traité latin : *Des médailles antiques* (1684). Son édition de *Pline l'Ancien* (1685) et sa *Collection des conciles* (1715) sont très estimées. Malheureusement, il se plaisait à soutenir les opinions les plus étranges : comme, par exemple, que l'*Enéide* avait été composée au moyen âge par des moines bénédictins, qu'il n'y avait eu dans l'Eglise aucun concile avant le concile de Trente, etc. Il paraît avoir composé plus de deux cents écrits, dont beaucoup sont restés manuscrits.

Hardouin (Jules), architecte français. V. MANSART.

Hardt, large plateau qui prolonge au N. les basses Vosges, est limité à l'O. par la dépression marécageuse de Kaiserslautern, et vient finir au S. de Mayence. De nature généralement gréseuse, d'une altitude moyenne de 300 à 450 mètres, il s'abaisse en pentes douces vers l'O., tombant au contraire presque en abrupt au-dessus du fossé rhénan qu'il domine par les hauteurs de Kalmit (680 m.) et le mont Tonnerre (580 m.). L'intérieur du massif, couvert de forêts épaisses de chênes, de châtaigniers et de pins, est pauvre, peu accessible, dépeuplé par une émigration persistante. Mais le revers oriental, au-dessus duquel se dressent les ruines des anciens burgs qui commandaient au moyen âge les routes d'accès vers le Rhin, possède de riches vignobles (Forst, Deidesheim, Wachenheim, Durkheim, Ungstein, etc.) et de nombreux vergers.

Hardwar ou **Hardvar**, ville des Indes anglaises (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Mirat]), sur la rive droite du Gange supérieur, au pied des monts Sivalik; 29.000 hab. Elle commande le dernier défilé montagneux du Gange ; de là son autre nom : « Porte du Gange » (Gangadvara); de là aussi son renom comme lieu de pèlerinage. La fête du Koumb-méla, qui s'y célèbre tous les douze ans, y attire plus d'un million d'Hindous. De grandes foires annuelles s'y tiennent à l'époque du pèlerinage, où se vendent les produits du Pendjab, du Cachemire, du Radjpoutana et du Bengale. Hardwar est le point où le grand canal du Gange se détache du fleuve.

Hardwick-Hall, hameau d'Angleterre, comté de Derby ; 750 hab. Beau château, résidence du duc de Devonshire, construit sous le règne d'Elisabeth, où fut détenue pendant plusieurs années Marie Stuart.

HARDWICKIE (*h* asp., et *doui-kî* — de *Hardwick*, botan. angl.) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles paripennées, à fleurs petites, réunies en grappes grêles. (Le type est l'*hardwickia bipinnata* de l'Inde, qui donne une oléorésine voisine des copahus.)

Hardy (Alexandre), poète dramatique, né à Paris vers 1570, mort vers 1631. Il s'était engagé jeune comme *auteur* dans une troupe de province, qu'il devait fournir de pièces nouvelles. Il en composa ainsi près de sept cents, en vers, mais il n'en publia qu'une quarantaine. En 1599, la troupe dont il faisait partie se substitua aux confrères de la Passion, à l'hôtel de Bourgogne ; en 1628, elle se fixa définitivement à Paris. Grâce à Hardy, le théâtre français avait des œuvres, et avait une scène. A vrai dire, ce flot de tragédies, tragi-comédies, pastorales, bâclées à la hâte, valait peu de chose. Hardy est un pauvre psychologue et un médiocre écrivain ; mais il a accompli certaines réformes essentielles dans la tragédie, il a supprimé les chœurs, créé l'intrigue, fortifié l'unité d'action (à défaut des unités de lieu et de temps rendues encore impossibles par la décoration du théâtre); il a varié à l'infini les sujets qu'il prenait chez les anciens et les modernes. Il fut, en son temps, un infatigable ouvrier dramatique. Les quarante pièces qu'il publia lui-même en six volumes (1621-1628) comprennent notamment : *Didon* (1603) ; *Scédase ou l'Hospitalité violée* (1604), *Méléagre* (1604) ; *Alphée* (1606) ; *la Mort d'Achille* (1607) ; *Mariamne* (1610) ; *la Mort de Daïre* (1619) ; etc.

Hardy (Claude), mathématicien français, né au Mans vers 1600, mort à Paris en 1678. Bien que porté par ses goûts vers les sciences, il n'en suivit pas moins la carrière du barreau, et devint conseiller au Châtelet. Descartes appréciait fort son mérite. Il ne connaissait pas moins de trente-six langues anciennes et modernes. Il fut choisi pour arbitre par Descartes lorsque celui-ci eut avec Fermat une polémique, au sujet du traité de ce dernier : *De maximis et minimis*. On doit à Hardy une édition grecque, avec traduction latine des *Data* d'Euclide (1625).

Hardy (Alfred), médecin français, né à Paris en 1811, mort en 1893. Il devint, en 1851, médecin de l'hôpital Saint-Louis et s'y consacra à l'enseignement de la dermatologie. En 1867, il obtint le titre de professeur de pathologie interne à la Faculté et, en 1875, celui de professeur de clinique. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité de pathologie interne*, avec Béhier (1844-1853) ; *Traité des maladies de la peau* (1864) ; *De quelques modifications à apporter dans l'enseignement médical officiel* (1875).

Hardy (Gathorne, comte DE CRANBROOK), homme politique anglais, né à Bradford en 1814. Il fut élu membre de la Chambre des communes en 1856. En 1865, il battait Gladstone à Oxford. C'était la première grande victoire des conservateurs aux élections générales. Déjà Hardy avait été sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Derby (1858), il devint secrétaire d'Etat au même département en 1867 ; sous Disraeli, il eut le portefeuille de la guerre (1874). De 1878 à 1880, il fut secrétaire d'Etat pour l'Inde. Dans le cabinet Salisbury, il fut président du conseil,

poste qu'il occupa encore de 1886 à 1892. C'est à la chute du ministère conservateur (1892) qu'il fut créé comte.

Hardy (Thomas), romancier anglais, né dans le comté de Dorset en 1840. Il étudia d'abord l'architecture qu'il abandonna pour la littérature. Ses trois premiers romans : *les Remèdes du désespoir* (1871), *Sous l'arbre de Greenwood* (1872) et *une Paire d'yeux bleus* (1873), avaient attiré l'attention sur lui, lorsqu'il conquit la popularité avec *Loin de la foule insensée* (1874). Il a donné, depuis : *la Main d'Ethelberta; Deux sur une tour; les Habitants des bois; un Groupe de nobles dames; Tess of the d'Ubervilles* (1891), un de ses plus grands succès; *les Petites Ironies de la vie; Jude l'Obscur* (1895), son chef-d'œuvre; *le Bien-aimé* (1897), curieuse étude d'amour platonique; *the Wessex Poems* (1898), etc. Quelques-uns de ses romans ont été mis à la scène. La caractéristique de son art, c'est la vérité dans la description des caractères et des mœurs provinciales de l'ouest de l'Angleterre.

HARE (*h* asp. — onomatop.) interj. Cri que pousse le valet de limier pour exciter son chien.

— n. m. : *Les chiens fatigués n'entendent plus le* HARE.

Hare (Robert), chimiste américain, né et mort à Philadelphie (1781-1858). Il a enseigné pendant plus de trente ans la chimie à l'université de la Pensylvanie, et obtenu le le premier, à l'état métallique, le strontium, le baryum, le calcium, etc.; on lui doit aussi l'invention d'appareils et instruments. Outre des articles insérés dans « le Journal de Silliman » de 1818 à 1851, et des brochures politiques, il a publié un *Précis de chimie* (1840).

Harel (F.-A.), littérateur français, né à Rouen en 1791, mort à Châtillon, près Paris, en 1846. Il était neveu de Luce de Lancival. Préfet des Landes en 1815, il fut exilé au retour des Bourbons, revint en France en 1819 et collabora à des journaux de l'opposition. En 1829, il prit la direction de l'Odéon, qu'il quitta en 1832 pour celle de la Porte-Saint-Martin, où il joua les drames de l'École romantique; mais, malgré le succès de plusieurs de ses pièces, sa direction se termina par la ruine. Harel parcourut ensuite une partie de l'Europe avec une troupe de comédiens et retourna à Paris, où il mourut dans une maison de fous. Outre divers écrits, entre autres : *la Féodalité comparée avec la liberté* (1818); *Petit almanach législatif* (1820); *Dictionnaire théâtral* (1824); *Discours sur Voltaire* (1844), etc., on lui doit des pièces de théâtre, un drame : *la Guerre des servantes* (1837), et des comédies : *le Succès* (1843), et *les Grands et les Petits* (1843).

Harel (Paul), poète français, né en 1854 à Echauffour (Orne), où il a continué à tenir une auberge de famille *A la Croix de Saint-André*. On lui doit des poésies simples et saines, pétries de bon sens et de belle humeur : *Sous les pommiers* (1879); *Gousses d'ail et fleurs de serpolet* (1881); *les Vingt-huit jours du caporal Ballandard* (1882); *Rimes de broche et d'épée* (1883); *Aux champs* (1887), couronné par l'Académie française; *Voix de la glèbe* (1895); etc., et une pièce en trois actes : *l'Herbager*, jouée à l'Odéon en 1891.

HARELLE (*h* asp., et *rèl'*) n. f. Ensemble des gens de guerre de l'évêque de Nantes.

— Hist. *La Harelle*, Révolte qui éclata à Rouen en 1381, à la suite d'une augmentation des impôts, et pendant laquelle le peuple élut pour roi le marchand drapier Le Gras.

HAREM (*h* asp., et *rèm'* — mot arabe, signif. littéralem. *chose sacrée, réservée*) n. m. Partie d'une demeure musulmane réservée exclusivement aux femmes et à leur domesticité, et, par ext., le palais du Grand Seigneur, dont le vrai nom est *seraï*, auquel les Occidentaux ont donné la forme « sérail ». ‖ Ensemble des femmes habitant un harem : *Mesure qui révolte le* HAREM. ‖ En France, par plaisant., Maison de débauche; son personnel.

— Encycl. L'un des principes fondamentaux de l'islamisme, emprunté aux civilisations qui le précédèrent dans l'Asie antérieure, est qu'un homme ne doit jamais voir le visage d'une femme qui n'est pas sa parente à un degré tel qu'il ne puisse l'épouser. Cette prohibition a conduit les musulmans, et surtout les princes et les riches, à enfermer leurs femmes, leurs concubines et les esclaves de leur domesticité dans la partie la plus reculée de leur habitation, ce que les Persans désignent par *endéroun*, « intérieur ». Les femmes y vivent dans la claustration la plus absolue, sous la garde d'eunuques; elles ne sortent guère que pour aller faire visite aux femmes d'un autre harem, ou pour se rendre aux bains; encore ne peuvent-elles le faire que le visage recouvert d'un voile épais et accompagnées d'un ou plusieurs eunuques; elles passent leur temps à se parer, fumer le hokka et surtout à jouer avec leurs enfants comme avec des poupées; encore leur retire-t-on les garçons de bonne heure.

Le *harem* du Grand Seigneur était naguère l'un des plus considérables qui aient jamais existé; le sultan pouvait avoir de quatre à sept femmes légitimes nommées *kadine* « dame » et un nombre indéfini de concubines (*odalik*); la première kadine qui donne un enfant mâle au sultan devient *khasséki sultane*, et ce titre lui vaut une dotation fort importante. Quand son fils monte sur le trône, elle prend le titre de *validéh sultane* (ou « sultane mère »). La direction du harem est confiée à un eunuque noir, nommé *kizlar aghasi* (« chef des filles »), qui a sous ses ordres une véritable armée de domestiques, les « valets de la porte ».

Haren, comm. des Pays-Bas (prov. et arr. de Groningue), sur le fleuve Reit; 3.125 hab. École d'agriculture.

HARENG (*h* asp., et *ran* — de l'anc. haut allem. *haring*, même sens) n. m. Zool. Genre de physostomes abdominaux, famille des clupéidés, caractérisé par sa forme comprimée, sa mâchoire supérieure ne dépassant pas l'inférieure, ses dents vomériennes qui sont les plus grosses.

— *Supplice du hareng*, Supplice qui consiste à ne donner au patient, pour toute nourriture, que du hareng fumé. (Il provoque bientôt les tortures d'une soif horrible.)

— Navig. fluv. Banc de sable mouvant, qui se forme au milieu des rivières rapides, parallèlement à leur lit.

— Pêch. *Hareng saur*, Hareng fumé. ‖ *Hareng de trois nuits*, Nom donné au hareng qui, après être resté trois nuits durant sur le bateau de pêche, est traité par le *bouffissage*, c'est-à-dire est peu salé et peu fumé. ‖ *Hareng bouffi*, Celui qui a subi l'opération du bouffissage. ‖ *Hareng blanc*, Hareng qui est mis en caque et salé. ‖ *Hareng pec*, Hareng qui, après avoir été dessalé, peut se manger cru. ‖ *Hareng franc* ou *foncier*, Hareng qui habite toujours les mêmes parages. ‖ *Hareng plein*, Celui qui n'a pas frayé. ‖ *Hareng boussard*, Hareng pris lorsqu'il est en train de frayer. (On dit aussi HARENG À LA BOURSE.) ‖ *Hareng gai*, Celui qui a complètement frayé et que l'on pêche, de décembre à janvier, sur les côtes de la Manche. (On écrit également HARENG GUAI). ‖ *Mouler le hareng*, Le serrer fortement en le faisant glisser dans la main, pour lui enlever les écailles.

— Loc. fam. *Etre serrés comme des harengs en caque*, Etre réunis dans un espace trop étroit. ‖ *Sec comme un hareng saur*, Se dit d'une personne grande et maigre.

— Prov. : **La caque sent toujours le hareng**, On garde toujours des traces de son ancien état, de sa première éducation.

— Encycl. Zool. On connaît soixante espèces de *harengs* (*clupea*), réparties dans toutes les mers, surtout sous les tropiques; deux seulement sont des côtes d'Europe : le hareng commun (*clupea harengus*) et le hareng de la mer Noire (*clupea Pontica*); ce dernier, qui diffère du hareng commun par son opercule strié, n'apparaît que très rarement dans la Méditerranée. Le *clupea mirabilis* remplace les harengs dans le Pacifique californien.

Hareng.

Le hareng commun est bleuâtre, avec les flancs et le ventre argenté; les individus très clairs avaient été pris par Cuvier pour une espèce (*rogénie blanche*). Répandu dans l'Atlantique nord, la Manche, il ne dépasse guère l'embouchure de la Loire et ne paraît pas dans la Méditerranée; il remonte souvent à l'embouchure des fleuves. Le fretin de hareng de l'estuaire de la Tamise fournit une friture estimée, sous le nom de *witebait*. Les harengs adultes apparaissent par *bancs* de millions d'individus qui semblent se diriger du N. au S., pour pondre dans la Manche vers le milieu de l'hiver; ces migrations dépendent des mouvements du *plancton*, cette matière nutritive mobile composée de milliards d'animalcules, parmi lesquels les petits crustacés copépodes et schizopodes représentent l'élément dominant. Chaque femelle pond plus de 60.000 œufs. La pêche du hareng a été pratiquée, sans doute, de tout temps, par les pêcheurs des côtes; la pratique de *saurer* les harengs n'est guère moins ancienne. On distinguait les harengs *blancs* ou frais, les *saurs* passés à la fumée de bois humide, et les *craquelots*, passés seulement à la flamme, etc.

— Art culin. La chair du *hareng* est saine et délicate; les laitances, très fines, peuvent être réservées à la confection de hors-d'œuvre chauds. Outre le hareng frais, qui se sert grillé, à la maître d'hôtel, où à la sauce moutarde, on mange les harengs pecs et les harengs saurs. Les filets de hareng marinés constituent un hors-d'œuvre usuel.

Harengs (JOURNÉE DES), bataille perdue par les Français et gagnée par les Anglais au cours du siège d'Orléans, le 12 février 1429. — Les Anglais devaient recevoir des vivres et des munitions amenés par le capitaine Falstaff. Mais les Français, commandés par le comte de Clermont, Dunois, La Hire et le connétable d'Ecosse, leur barrèrent le chemin; Falstaff se retrancha derrière ses chariots, près de Rouvray-Saint-Denis. Les chevaliers français voulurent forcer le capitaine anglais à déloger de sa position. J. Stuart, connétable d'Ecosse, descendit de cheval, ainsi que ses gens, et alla se faire tuer. Dunois même fut blessé. Le comte de Clermont, qui était resté spectateur inactif du combat, rapporta à Orléans les tristes résultats de la « journée des Harengs », ainsi nommée parce que quelques tonneaux de harengs du convoi avaient été défoncés par les boulets.

HARENGADE (*h* asp., et *ran*) n. f. Pêch. Syn. de HARANGUIÈRE.

— n. f. pl. Se dit de sardines salées et pressées les unes sur les autres dans de petits baquets.

HARENGAISON (*h* asp., et *ran-ghè*) n. f. Pêche du hareng : *Une* HARENGAISON *abondante*.

HARENGÈRE (*h* asp., et *ran-jèr'*) n. f. Femme qui vend au détail du hareng ou d'autres poissons. ‖ Femme grossière dans son langage et ses manières.

HARENGERIE (*h* asp., et *ran-je-rî*) n. f. Dans la Manche et le Pas-de-Calais, Marché aux harengs.

HARENGUET (*h* asp., et *ran-ghè*) n. m. Nom vulgaire, sur la Manche, d'un petit poisson argenté du genre melette (*meletta vulgaris*). V. MELETTE.

HARANGUEUX (*h* asp., et *ran-gheû*) n. m. Bateau pour la pêche du hareng.

HARENGUIÈRE (*h* asp., et *ran-ghi-èr'*) n. f. Filet pour prendre le hareng. ‖ On dit aussi HARENGADE, HARENGUYÈRE, HAUT-PARC, HAUT-PALIS.

HARENGULE (*h* asp., et *ran*) ou **HARENGULA** (*rin*) n. f. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, comprenant de petites formes ressemblant aux harengs, mais beaucoup plus ramassées.

— Encycl. Les *harengules* sont couvertes de petites écailles adhérentes; leur nageoire dorsale est reportée en arrière. On en connaît quelques espèces répandues en diverses mers; celle d'Europe est la blanquette (*harengula latulus*), petit poisson verdâtre, à ventre argenté, à nageoires blanches, abondant surtout dans la Manche; on l'appelle aussi *menise* ou *menuise*; elle est comestible. Certaines harengules des mers chaudes sont considérées comme vénimeuses, comme les *harengula humeralis* des Antilles et *fimbriata* du Malabar.

Harengule.

HARET (*h* asp., et *rè*) adj. m. Se dit : 1° du chat sauvage; 2° du chat domestique qui vit dans les bois : *Chat* HARET.

Harewood, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur le Wharfe, affluent de l'Ouse; 2.170 hab. Beau château. Vieille église.

HARFANG (*h* asp., et *fangh* — mot suéd.) n. m. Grande chouette blanche, qui habite l'extrême nord du globe.

— Encycl. Le *harfang des neiges* (nyctea nivea) est la seule espèce du genre *nyctea*, voisin des chevêches; il mesure de 70 à 75 centimètres de long, 1m,60 d'envergure et est d'un gris clair qui, chez les vieux individus, tire au blanc pur; l'œil est fauve, le bec noir. Sa livrée blanche lui permet de se dissimuler, encore qu'il chasse en plein jour; il suit les troupes de lemmings et en détruit des milliers, sans mépriser tous les gibiers, poil et plume. Le harfang descend parfois jusqu'en Finlande, mais guère plus au sud; il niche et pond, en été, jusqu'à huit œufs, dans les anfractuosités du sol.

Harfang.

Harfleur, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. du Havre, sur la Lézarde, affluent de la basse Seine, et sur le canal de Tancarville; 2.340 hab. (*Harfleurtais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Petit port. Pêche, culture maraîchère, raffinerie de sucre, huileries, savonnerie, distillerie, faïencerie, fabrique de produits chimiques. Eglise (XVe-XVIe s.) à flèche sculptée. Quelques restes de l'ancien château, remplacé par le château de *Colmoulins* (Renaissance et XVIIe s.). Des substructions romaines semblent prouver que Harfleur fut le *Caracotinum*, de l'itinéraire d'Antonin. Harfleur était, pendant la guerre de Cent ans, le « souverain port de Normandie »; les Anglais s'en emparèrent en 1415; ils le perdirent en 1435. Harfleur célèbre encore l'anniversaire de sa délivrance (4 nov.) par le seigneur cauchois Grouchy de Montérolier. Dès le XVIe siècle, Le Havre se substitua au port de Harfleur envasé.

Armes de Harfleur.

HARGASSERIE (*h* asp., et *ga-se-rî*) n. f. Genre de thyméléacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à liber textile, à feuilles alternes, à fleurs en capitules. (On en connaît quatre espèces de Cuba.)

Hargicourt, comm. de l'Aisne, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Quentin; 1.484 hab.

HARGNE ou **HERGNE** (*h* asp., et *gn* mll. — du lat. *hernia*, même sens) n. f. Hernie. (Vieux.)

HARGNER (*h* asp., et *gn* mll. — de l'anc. franç. *hargne*, mauvaise humeur) v. n. Etre de mauvaise humeur. (Vieux.)

HARGNERIE (*gn* mll., et *rî*) n. f. Attaque hargneuse.

HARGNEUX (*h* asp., et *gneû* [*gn* mll.]), **EUSE** (du vx. franç. *hargne*) adj. Qui est chagrin, inquiet, tourmentant : *Femme* HARGNEUSE. *Caractère* HARGNEUX.

— Prov. **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.** V. CHIEN.

— Syn. **Hargneux, querelleur.** Le *hargneux* est seulement d'humeur incommode, et tourmente par de continuelles tracasseries; le *querelleur*, plus dangereux, a de la colère et cherche dispute.

HARGNIÈRE (*h* asp., et *gn* mll.) n. f. Filet normand à larges mailles.

Hargnies, comm. des Ardennes, arrond. et à 29 kilom. de Rocroi, près du Risdou, affluent de la Meuse, et tout près de la frontière de Belgique; 1.241 hab. Tourbières. Fabrique de clous, boulons et rivets.

Hargreaves (James), mécanicien anglais, mort en 1778. Il inventa, en 1760, une espèce de carde appelée *carde à bloc*, et en 1768, il perfectionna la *spinning-jenny*, machine à filer que venait d'inventer Thomas Highs.

Hari, l'un des noms le plus fréquemment attribués au dieu Vichnou et à son incarnation en Krichna, surtout dans le Bhâgavata et le Vichnou Pourânas.

Hari, fleuve d'Océanie (île de Sumatra), nommé aussi *Batang-Hari*. Il coule d'O. en E., avec de nombreux méandres, jusqu'à la ville de *Djambi*, dont il prend alors le nom, et forme un énorme delta. Cours : 900 kilom., dont 600 navigables pour les petits vapeurs. Crues considérables.

Haria, village des Canaries (île de Lanzarote), occupant le fond d'une vallée bien abritée et constituant une oasis dans une île sèche et généralement inculte.

HARICOT (*h* asp., et *ko* — peut-être de l'anc. mot *harigoter, haligoter*, couper en morceaux) n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses papilionacées. ‖ *Haricot d'Egypte*, Nom vulgaire des dolics. ‖ *Haricot du Pérou*, Nom vulgaire du *jatropha curcas*.

— Art culin. *Haricot de mouton*, Ragoût fait de mouton, de navets, de pommes de terre, sans haricots.

— Mob. *Table haricot*, Table dont le dessus a la forme d'un haricot.

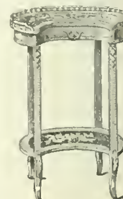

Table haricot.

— Encycl. Bot. Les *haricots* (phaseolus) sont des herbes, ordinairement volubiles, à feuilles pennées-trifoliolées, pourvues de stipelles, à fleurs groupées en grappes axillaires et dont les styles sont courbés en spirale. On en connaît une soixantaine de bonnes espèces, vivant généralement dans les régions chaudes. Le haricot commun (*phaseolus vulgaris*), annuel, à fleurs blanches, à graines réniformes, a une origine peu connue : nulle part on ne l'a vu spontané, et sa culture est fort ancienne. Les innombrables variétés de haricots sont caractérisées par le port de la plante (*haricots grimpants* ou *à rames* et *haricots nains*), la consistance de la gousse (*à parchemin* ou *à écosser* et *sans parchemin* ou *mange-tout*), la grosseur, la forme et la couleur des graines. Le haricot d'Espagne (*phaseolus multiflorus*) porte des grappes de nombreuses

fleurs rouge écarlate. Originaire de l'Amérique du Sud, il est surtout cultivé dans les jardins pour orner les treillages, les murailles, etc. Le haricot de Lima (*phaseolus lunatus*) est cultivé, en Amérique, pour ses graines alimentaires.

— Art culin. Le *haricot* se mange soit en gousses encore vertes (*haricots verts*), soit en graines imparfaitement mûres (*flageolets*), soit en graines mûres et sèches etc. Les haricots les plus appréciés en cuisine sont : le soissons, préféré à tous comme légume sec; le flageolet de Laon; le haricot gris de Bagnolet; le haricot rouge, bon surtout en purée, etc.

Haricot : *a*, fleur; *b*, gousse.

Les haricots verts se mangent en salade, à la poulette, à la maître d'hôtel, ou à l'anglaise, c'est-à-dire cuits à grande eau bouillante et salée, puis sautés au beurre.

— *Haricots blancs, frais*. Cuire à l'eau bouillante et salée; ajouter un bouquet de persil et du beurre. On les apprête à l'anglaise, à la maître d'hôtel, au jus, à la crème, en salade, sautés, etc. ‖ *Haricots secs*. Mêmes accommodements que les précédents, tout consiste dans la cuisson, qui peut donner une grand finesse de pâte et produire un mets savoureux. On y ajoute souvent du lard, des saucisses, etc.; ils forment un accompagnement exquis au gigot de mouton, au jarret de porc, etc.

Haricots (hôtel des), l'hôtel Darricaud, qui fut la prison de la garde nationale de Paris. C'est là qu'Alfred de Musset composa *le Mie prigioni*.

HARICOTER (*h* asp. — rad. *haricot*) v. n. Pop. Spéculer sur de petites affaires; agir d'une manière mesquine; hésiter; tâtonner.

— Dans l'ouest de la France, Se dit d'un cultivateur labourant son champ avec de mauvais chevaux.

HARICOTEUR, EUSE (*h* asp. — rad. *haricoter*) n. Pop. Celui, celle qui haricote (premier sens). ‖ On dit aussi HARICOTIER, ÈRE.

HARIDELLE (*h* asp., et *dèl'* — orig. incon.) n. f. Mauvais cheval maigre et efflanqué : *Monter une* HARIDELLE.

— En T. de techn., Ardoise étroite et longue, avec deux côtés taillés et deux bruts, servant pour la couverture des clochers.

HARIDONS (*h* asp.) n. m. pl. En Normandie, Brins de lin, tiges de chanvre, dépouillés de leur écorce.

HARI-HARA n. f. Image mixte qui représente les dieux Vichnou et Çiva, réunis dans un seul et même corps, dont la partie droite a les traits et les attributs de Çiva, tandis que la gauche présente ceux de Vichnou.

HARIMA, prov. maritime du Japon (île de Nippon), entre les provinces de Setsou à l'E. et de Bizeu à l'O. De cette province, peuplée de plus de 650.000 hab., relèvent les îles de Nichi, Iyé, Danka, Osé. Mines de fer; vers à soie; fabriques de porcelaine. Villes principales : *Himedsi* et *Akasi*.

HARIMA-NADA (*mer de Harima*), mer du Japon (Pacifique occidental); c'est proprement la partie orientale de la mer Intérieure du Japon qui baigne les côtes de la province de Harima. A l'E., elle s'étend jusqu'à l'île d'Avadji.

HARING. Biogr. V. HAEHING.

HARINGTON ou **HARRINGTON** (sir John), écrivain anglais, né et mort à Kelston (1561-1612). Il fut attaché à la cour de la reine Elisabeth, sa marraine. Il compromit plusieurs fois, par la liberté de ses écrits satiriques, la faveur que lui valait son esprit. En 1598, il suivit le comte d'Essex dans son expédition d'Irlande, dont il écrivit le journal. Ses principaux ouvrages sont : une traduction du *Roland furieux* (1591), qui obtint un grand succès; *Vue sur l'Etat de l'Irlande en 1605*; *Vue rapide de l'Eglise d'Angleterre* (1653); *Epigrammes* (1615); *Nugæ antiquæ* (1769).

HARIRI (Abou-Mohammed-Kasem Ibn-Ali-ibn-Mohammed-ibn-Osman EL), écrivain arabe, né et mort à Bassorah (1054-1122). Il a composé cinquante *Makamat* ou *Séances*, série de tableaux de la vie arabe, en prose mélangée de vers, en style précieux et alambiqué. Le lecteur s'y heurte presque continuellement à des calembours et à des devinettes qui passent en Orient pour le comble de l'art littéraire. Les deux meilleures éditions des *Makamat* sont celle de Calcutta (1809-1814) et celle de de Sacy (1821-1822), rééditée par Reinaud et Derenbourg (1847-1853). Hariri a laissé, en outre, deux ouvrages de philologie : le *Molhat-el-Irab* et le *Dorret-el-Ghawâs*.

HARISPE (Jean-Isidore, comte), maréchal de France, né à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées) en 1768, mort à Lacarre (Basses-Pyrénées) en 1855. Volontaire en 1792, blessé à Iéna, général de brigade en 1807, il se distingua aux sièges de Saragosse, de Lerida et de Tarragone, aux batailles de Tudela, de Sagonte, d'Yecla (1813), battit les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port, et fut blessé et pris à Toulouse. Rallié à l'Empereur au retour de l'île d'Elbe, mis en disponibilité à la deuxième Restauration, rappelé au service en 1830, pair de France en 1835, il reçut le bâton de maréchal en 1851.

HARITH IBN-HILLEZA, poète arabe antéislamique, auteur d'une *Moallaka*, qui vécut au VIᵉ siècle de J.-C. et mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, avant l'époque de Mahomet. Il appartenait à la tribu des Bekrites. Les historiens rapportent qu'un conflit ayant éclaté entre les Taghlébites et les Békrites, les deux tribus rivales convinrent de soumettre leur différend au roi de Hira. Les Taghlébites confièrent au célèbre poète Amrou Ibn-Koultoum la charge de défendre leur cause; les Békrites s'en remirent de ce soin à Harith. Les deux poètes récitèrent chacun devant le roi de Hira une longue pièce de vers dans laquelle ils exposaient leurs griefs. Harith se laissa tellement entraîner dans sa lecture, qu'il ne s'aperçut pas que la pointe d'un arc sur lequel il s'appuyait lui avait traversé la main; le roi donna raison aux Békrites. Ces deux poèmes ont été classés parmi les *Moallakas*. La meilleure traduction en a été donnée par Caussin de Perceval, dans son *Histoire des Arabes avant l'islamisme*.

HARKISE (*h* asp.) n. f. Minér. Syn. de MILLÉRITE.

HARLANIA n. m. Genre d'algues fossiles, à frondes longues, présentant un sillon longitudinal très marqué, terminées par un faisceau de branches serrées. L'espèce type, *harlania Halli*, se trouve en abondance dans les grès du silurien supérieur de Bretagne, des Asturies, etc.)

HARLAU ou **HARLEU**, ville de Roumanie (Moldavie [dép. de Botosani]); 4.130 hab. Pierre meulière.

HARLAY (famille DE), famille noble, originaire de Franche-Comté, qui s'est illustrée surtout dans la magistrature. Elle remonte aux règnes de Charles VII et de Louis XI, avec JEAN **de Harlay**, premier échevin de la ville de Paris, et comprenait diverses branches : les seigneurs et comtes de Beaumont, les seigneurs de Montglas, de Césy, de Champvallon, de Sancy. Elle s'est éteinte en 1717.

HARLAY (Achille DE), seigneur DE BEAUMONT, conseiller au parlement de Paris, né et mort à Paris (1536-1619). Il fut conseiller à vingt-deux ans, et successivement président à mortier, puis président à la mort de son beau-père de Thou. C'était un homme sincère, humain et juste, qui ne vit dans les guerres de religion que le déchaînement des passions politiques caché sous le masque de la religion. Il répondit au duc de Guise qui, après la journée des Barricades, cherchait à l'entraîner par l'intimidation : « C'est grand pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, mon corps est entre les mains des méchants; qu'on en fasse ce qu'on voudra. » A son instigation, le Parlement refusa énergiquement de s'allier aux ligueurs. Le duc de Guise le fit arrêter et emprisonner à la Bastille. Il en sortit après avoir payé une rançon de 10.000 écus. Il se rendit alors à Tours pour rejoindre le parlement royaliste qui s'était groupé autour de Henri IV. Celui-ci le récompensa en érigeant en comté sa seigneurie de Beaumont. Le président de Harlay se retira alors de la vie politique, et continua à remplir ses fonctions de président au parlement de Paris. Il ne cessa de lutter contre les jésuites, et fit condamner le livre du P. Mariana. On a de lui un ouvrage sur les Coutumes d'Orléans.

Achille de Harlay.

HARLAY DE CHAMPVALLON (François DE), archevêque de Paris, né à Paris en 1625, mort à Conflans en 1695. Abbé de Jumièges dès 1648, il devint archevêque de Rouen en 1651. Il prononça, en 1666, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. Nommé, en 1670, archevêque de Paris, Louis XIV, qui lui témoignait une grande confiance, le chargea de toutes les affaires concernant le clergé régulier; il unit, en sa faveur, le duché-pairie de Saint-Cloud à l'archevêché de Paris. François de Harlay fut l'un des principaux instigateurs de la révocation de l'édit de Nantes, soutint énergiquement le parti de la cour dans l'affaire de la régale, et combattit, avec une sévérité parfois cruelle, les jansénistes de Port-Royal. Il obtint que le roi se déclarât protecteur de l'Académie française, où il était entré en 1670. C'est lui qui célébra le mariage secret de Louis XIV avec Mᵐᵉ de Maintenon. Ses contemporains, tout en rendant justice à ses grandes qualités d'administrateur, ont porté contre sa vie privée des accusations malheureusement fondées.

HARLAY (Achille III), comte de Beaumont, seigneur de Grosbois, magistrat français, né et mort à Paris (1639-1712). Premier président du parlement de Paris, il joua un rôle important dans l'affaire de la légitimation des bâtards de Louis XIV, sans souci du scandale, et abandonna sa charge en 1707. Il était célèbre par ses saillies caustiques, qu'on a réunies sous le nom de *Harlæana*.

HARLAY, seigneur de SANCY. V. SANCY.

HARLE (*h* asp.) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, tribu des merginés, comprenant sept espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *harles*, dont le nom scientifique est *mergus*, sont de taille assez grande, allongés, avec un bec droit, un cou étroit, une tête forte et, en général, huppée. Leur livrée est celle des canards; le gris, le brun, le vert et le blanc dominent. Ce sont des oiseaux du Nord; trois espèces descendent en hiver dans les régions tempérées : le harle bièvre (*mergus merganser*), qui atteint 85 centimètres de long et plus d'un mètre d'envergure; le harle piette (*mergus albellus*), type du sous-genre *mergellus*, et qui ne dépasse guère 50 centimètres; le harle huppé *mergus serrator*); etc. Essentiellement aquatiques, excellents plongeurs, les harles vivent de poissons, de grenouilles, etc., et se plaisent surtout aux embouchures des rivières, sur les lacs; leur chair n'est guère mangeable.

Harle.

HARLEBEKE ou **HAERLEBEKE**, ville de Belgique (Flandre-Occid.), arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la Lys; 6.478 hab. Fabr. d'étoffes de laine, blanchisseries, distilleries; tabac. Harlebeke fut la résidence des premiers gouverneurs de la province, qui avaient le titre de « forestiers de Flandre » et de « comtes d'Harlebeke ».

HARLEM. Géogr. V. HAARLEM.

HARLEY (Robert), comte D'OXFORD, homme d'Etat anglais, né à Londres en 1661, mort en 1724. Il entra à la Chambre des communes après l'avènement de Guillaume d'Orange, siégea d'abord parmi les wighs, puis passa aux tories, qui le firent nommer *speaker* de la Chambre (1701). Souple, sans moralité politique, il devint chancelier de l'Echiquier. En 1711, il fut élevé à la pairie. Il a particulièrement contribué à la signature du traité d'Utrecht (1713). Renversé en 1714, il fut emprisonné à la Tour, lors de l'avènement de Georges Iᵉʳ, sous l'inculpation de haute trahison (1715), et fut acquitté en 1717. Il laissa en mourant une magnifique collection de manuscrits et de chartes, acquise par le gouvernement, et qui forme aujourd'hui une des richesses du musée Britannique.

HARLEZ (Charles DE), orientaliste belge, né en 1832, mort à Louvain en 1899. Il fut professeur de langues orientales à l'université de Louvain, prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique et de plusieurs sociétés savantes étrangères. On a de lui la traduction de l'*Avesta* (1875-1878); *Grammaire pratique de la langue sanscrite* (1878); *des Origines du zoroastrisme* (1879); *Manuel du pehlvi* (1880); *Védisme, brahmanisme et christianisme* (1881); *Manuel de la langue mandchoue* (1884); *Histoire de l'empire de Kin* (1887); *la Religion nationale des Tartares orientaux, mandchous et mongols, comparée à la religion des anciens Chinois* (1888); etc.

HARLINGEN, ville des Pays-Bas (Frise), arrond. de Leeuwarden, sur la mer du Nord; 11.000 hab. Port creusé de 1870 à 1877. Commerce d'œufs et de lait avec l'Angleterre.

HARLOU (*h* asp. — pour *hare-loup*) interj. Cri du piqueur pour animer les chiens courants, dans la chasse au loup : HARLOU ! *chiens !*

HARLOW, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), près du Stort, affluent du Lea; 2.643 hab. Vieille église.

HARLUNGEN, dans les légendes allemandes, nom des deux neveux du roi goth Ermanrich, qui eurent pour éducateur en chevalerie *le fidèle Eckart* dont parle Gœthe dans une de ses ballades.

HARMALE n. f. Bot. V. PÉGANE.

HARMALINE n. f. Alcali organique $C^{13}H^{14}Az^{2}O$ découvert par Gœbel dans les graines du *peganum harmala*.

HARMAND (*h* asp., et *man*) n. m. Action de couper les poils jarreux que le foulage a fait ressortir.

HARMANDIACÉES (*h* asp., et *sé*) n. f. pl. Famille de plantes, contenant le seul genre harmandie, et voisine des olacacées. — *Une* HARMANDIACÉE.

HARMANDIE (*h* asp., et *dî*) n. f. Genre de plantes, dont on connaît deux espèces : l'une de Cochinchine, l'autre du Congo.

HARMATIEN (*ti-in* — du gr. *harmatios*, de *harma*, char) adj. m. ‖ *Chant harmatien*, Sorte de chant funèbre; air de marche ou de guerre. Musique de char, rythme pour la conduite des chars de combat.

HARMATTAN (*ma-tan*) n. m. Vent de l'Afrique occidentale soufflant de l'E., et d'une sécheresse extrême. ‖ On dit aussi HAMATAN.

— ENCYCL. L'*harmattan* souffle trois ou quatre fois par saison, du centre de l'Afrique vers l'Atlantique; il dure de deux à six jours, amenant des tourbillons de poussière impalpable, qui se dépose sur le gazon, sur les feuilles des arbres. Sous son influence, les branches des orangers, des citronniers et des autres arbres se dessèchent et meurent parfois. Sur la peau humaine, il dessèche les yeux, les lèvres, le palais, fait peler les mains et la face. Pour prévenir ce résultat, on est obligé de se frotter tout le corps avec de la graisse.

HARMÉNOPOULE ou **HARMENOPULE** (Constantin), jurisconsulte byzantin du XIVᵉ siècle. Il tint une grande place sous les règnes de Jean Cantacuzène et de Jean Paléologue; en 1345, il était juge du thème de Thessalonique et nomophylax. On a de lui un manuel de droit en dix livres, l'Ἑξάβιβλος, résumé du droit des *Basiliques*, qui fit autorité dans le royaume de Grèce vers le milieu du XIXᵉ siècle. Il a été édité par Heimbach (1851). On a aussi d'Harménopoule un *Epitome canonum*.

HARMERSBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Offenburg]), dans la *vallée du Harmersbach*, affluent de la Kinzig; 5.000 hab. Scieries, forges.

HARMHABI (transcrit en gr. **Armais**), nom d'un pharaon égyptien, le dernier de la XVIIIᵉ ou le premier de la XIXᵉ dynastie, selon les systèmes. Il monta sur le trône après les troubles qui suivirent l'essai de réforme politique et religieuse d'Aménothès IV Khouniatonou. Il remit l'ordre dans l'empire, étouffa les revoltes de la Nubie et lutta avec quelque succès contre les empiétements des Hittites en Syrie et restaura le culte d'Ammon. On ignore la durée de son règne et comment il l'acheva.

HARMINE n. f. Substance solide $C^{13}H^{12}Az^{2}O$, alcaline, extraite d'une espèce d'harmale (*peganum harmala*), où elle se trouve en même temps que l'*harmaline*.

HARMODIE (*dî*) n. f. Chanson athénienne en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton, les tyrannicides.

HARMODIOS, Athénien qui, avec son ami Aristogiton, tua le tyran Hipparque (514 av. J.-C.). Hipparque avait insulté la sœur d'Harmodios, et les deux amis conspirèrent dès lors la perte des deux tyrans, Hipparque et Hippias, fils de Pisistrate. Ils choisirent, pour l'exécution de leur dessein, le jour des Panathénées, où le cérémonial demandait que tous les Athéniens fussent armés. Ils vinrent sur le Céramique, portant en signe de fête leurs épées

Harmodios et Aristogiton (*Les Tyrannicides*. Musée de Naples.)

entrelacées de branches de myrte ; mais ils échouèrent à demi dans leur entreprise, et Hipparque seul tomba sous leurs coups. Harmodios fut aussitôt mis à mort. Les Athéniens élevèrent aux Tyrannicides deux statues, œuvres d'Anténor.

HARMONIA, planète télescopique n° 40, découverte par Goldschmidt, en 1856.

HARMONICA de l'allem. *harmonika*, tiré du lat. *harmonicus*) n. m. Mus. Instrument de musique formé de lames de verre d'une longueur inégale et qui, par ce fait, donnent des sonorités différentes, leur son étant d'autant plus aigu qu'elles sont plus courtes. V. HARMONICOR.

— Physiq. *Harmonica chimique*, Appareil composé d'un flacon à hydrogène et d'un tube que la combustion fait vibrer quand on en coiffe le tube effilé à l'extrémité duquel brûle l'hydrogène. ‖ *Harmonica thermique*. Son produit par une lame de métal chauffée et mise en contact avec un corps froid.

— ENCYCL. Musiq. Des lames de verre, placées horizontalement et enfermées dans une caisse de bois sans couvercle, sont fixées de façon à résonner sous le choc d'un petit marteau placé dans la main de l'exécutant.

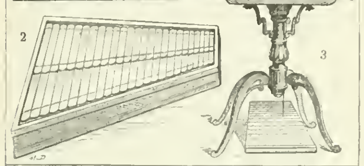

Harmonica : 1. A bouche ; 2. A lames de verre ; 3. A clavier.

Le premier *harmonica*, inventé, dit-on, en Allemagne, et perfectionné par Franklin, consistait en une série de gobelets de verre inégalement remplis d'eau, ce qui modifiait leur sonorité, et sur le bord desquels on promenait les doigts après les avoir mouillés, ce qui produisait la résonance. L'harmonica de Franklin était composé de quarante-six verres hémisphériques, fixés sur un axe horizontal, que l'on faisait tourner à l'aide d'une roue, d'une poulie et d'un marchepied. Cette opération communiquait aux verres un mouvement de rotation vertical. Il suffisait, pour mettre les verres en vibration, de toucher leurs bords du bout des doigts mouillés. Cet instrument n'était qu'une simple curiosité. Plus tard, on remplaça les gobelets par des lames de verre, et on eut l'harmonica actuel, dont certains facilitèrent le jeu à l'aide d'un clavier. Les noms de Rœllig, Klein, Lenormand, Renaudin, sont attachés au perfectionnement de l'harmonica.

— Physiq. L'*harmonica chimique* est aussi appelé *harmonica à hydrogène* et *flamme chantante*. Les qualités du son produit dépendent du volume de la flamme et de sa position dans le tube. Ce phénomène a été constaté par Higgins en 1717. Faraday a proposé l'explication suivante, qui rend parfaitement compte du phénomène : le tube est parcouru de bas en haut par un courant d'air, dont une partie se mêle à la quantité d'hydrogène non encore brûlé, dans la proportion nécessaire pour former un mélange détonant. Ce mélange fait donc explosion. Aussitôt, un nouveau mélange détonant se forme, et produit le même effet. Ce serait cette suite d'explosions continues qui donnerait lieu au phénomène de l'harmonica chimique.

A. flacon à hydrogène, et manière de disposer le tube B sur la flamme, dans l'expérience de l'harmonica chimique.

Si l'on reçoit la lumière de la flamme sur un miroir tournant, on constate que, quand le son éclate, la bande paraît divisée par de nombreux espaces obscurs qui correspondent aux instants des explosions, ce qui appuie l'hypothèse de Faraday.

L'harmonica thermique porte aussi le nom d'*expérience de Trevelyan*. Le phénomène qui y donne lieu a été constaté par Schwartz en 1805. Voulant faire refroidir un lingot d'or, il le posa sur une enclume et entendit aussitôt un son musical, semblable à un chant faible et monotone, qui partait du point de contact des deux métaux. Trevelyan obtint le même résultat en plaçant sur un gros anneau de fer une barre de cuivre travaillée en forme de gouttière et chauffée fortement à l'une de ses extrémités.

Voici comment Faraday a expliqué ce phénomène. Au point de contact, il y a échauffement subit du corps froid, et, par suite, dilatation subite de sa substance. Par le fait de cette expansion, la barre chaude est repoussée et soulevée. Mais le lieu échauffé se refroidit aussitôt par la dispersion de sa chaleur dans les parties voisines, et la barre retombe en produisant un choc qui donne naissance à un bruit. Elle rend de la chaleur au point de contact, celui-ci se dilate de nouveau, et ainsi de suite. La succession rapide de ces petites secousses produit cette continuité de sons que l'on avait remarquée.

HARMONICON n. m. Piano double construit par J.-A. Stein, et qu'il appela d'abord *vis-à-vis*. Instrument établi par W.-Ch. Muller, sur le principe de l'harmonica à clavier, avec adjonction de deux jeux de flûte et de hautbois.

HARMONICOR n. m. Instrument de musique à vent, formé d'une sorte de trompette munie de pistons, dont le nombre varie de trois à vingt-cinq. (On dit quelquefois HARMONICA.)

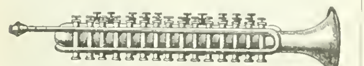
Harmonicor.

HARMONICORDE n. m. Sorte de piano vertical en pyramide, construit par Kauffman, et qui était monté de cordes métalliques mises en vibration par le frottement d'un cylindre mu par une roue que l'exécutant faisait agir avec ses pieds. (La qualité des sons avait, dit-on, de l'analogie avec ceux de l'harmonica, mais ils étaient plus intenses.) ‖ Autre instrument, tout différent du premier, inventé par Debain vers le milieu du XIXe siècle, et qui était une sorte d'harmonium dans lequel le système des anches libres se combinait avec celui des cordes métalliques. (Au moyen de ce double système, on obtenait, avec une excellente attaque de la note par le choc du marteau sur la corde, la prolongation du son par le jeu de l'anche libre.)

HARMONIE (*ni* — du gr. *harmonia*, proprem. *arrangement, ajustement*) n. f. Concours ou suite de sons agréables : *L'*HARMONIE *des instruments, du chant des oiseaux.* ‖ Art de la combinaison simultanée des sons, c'est-à-dire de la formation et de l'enchaînement des accords.

— Fig. Accord des sentiments, bonne intelligence : *L'*HARMONIE *au sein de la famille est la source de l'*HARMONIE *ou sein de la société.* (Colins.) ‖ Justes proportions des objets ou des faits qui concourent à une même fin :

. . . L'immuable *harmonie*
Se compose de pleurs aussi bien que de chants.
V. HUGO.

— Orchestre ou société musicale comprenant tous les instruments de la fanfare (v. ce mot) plus la série des bois (flûte, hautbois, clarinette, basson), la grosse caisse et les cymbales. V. MUSIQUE (Milit.).

— Littér. Choix et combinaison de mots formant une suite de sons agréables à l'oreille, ou ayant un caractère spécial : *La douce* HARMONIE *des vers.* ‖ *Harmonie imitative*, Choix de mots dont les sons imitent quelque chose de l'objet que ces mots représentent ; comme :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
RACINE.

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui
BOILEAU.

‖ Voix mystérieuse que l'on prête aux choses de la nature, et en général à tout ce qui est capable d'inspirer les poètes : *L'*HARMONIE *des monts et des bois.*

— Anat. Articulation fixe, dans laquelle les os sont unis entre eux par des dentelures imperceptibles. (Peu us.)

— Bibliogr. *Harmonies évangéliques*, Livres écrits pour démontrer la concordance des évangiles entre eux.

— Mythol. *Dieu de l'harmonie*, Apollon.

— Philos. *Harmonie préétablie*. V. la partie encycl.

Mélodie.

— ENCYCL. Musiq. Tout groupe de notes peut se faire entendre de deux façons, soit successivement, soit simultanément. S'il se fait entendre successivement, il y a mélodie ; s'il se fait entendre simultanément, ainsi : il y a *harmonie*.

Harmonie.

Pour qu'il y ait forme d'accord, il faut au moins la présence de trois notes, deux seules notes superposées ne pouvant former accord, par cette raison surtout qu'elles n'indiquent aucune espèce de tonalité. En effet, si l'on prend les deux notes, *do* et *mi*, on voit que leur groupement appartient à la fois aux tons de *do* majeur, de *mi* mineur et de *la* mineur, etc. Mais si, à ces deux notes, on en joint une troisième, on a aussitôt l'impression précise du ton de *do* majeur.

2 notes superposées.

Ton de *do*.

Les seuls véritables accords sont ceux de trois, de quatre et de cinq sons, qui tous, à l'état fondamental, sont composés de tierces superposées. Ils se divisent en accords consonants et accords dissonants. Sont seuls consonants les accords de trois sons, parce qu'ils ne comprennent que des consonances. Tous ceux de quatre et de cinq sons sont des accords dissonants.

Accord parfait majeur.

Dans les accords consonants, l'accord type est l'accord parfait majeur, qui comprend une tierce majeure et une quinte juste. De celui-ci on peut former, en abaissant la tierce, l'accord parfait mineur, qui se trouve composé d'une tierce mineure et d'une quinte juste. Si, ensuite, on abaisse la quinte de cet accord parfait mineur, on en obtient l'accord de quinte diminuée qui comprend une tierce mineure et une quinte diminuée. C'est un peu arbitrairement que ce dernier peut être compris au nombre des accords consonants, la quinte diminuée étant une dissonance ; il y est cependant généralement classé.

Accord parfait mineur.

Quinte diminuée.

On peut faire entendre tout accord de trois sons de trois manières différentes, la première à l'état naturel ou fondamental, les deux autres à l'état de renversements.

Dans son état fondamental, l'accord est dit parfait ; avec son premier renversement, il devient accord de sixte, par le fait de l'intervalle extrême qu'il présente ; avec son second renversement, il prend le nom d'accord de quarte et sixte, d'après les deux intervalles dont il se trouve formé.

Accord. 1er renvt. 2e renvt.

Tout accord de trois sons, accord consonant, est formé de deux tierces superposées. Si l'on ajoute une troisième tierce (supérieure), on obtient l'accord de quatre sons, c'est-à-dire l'accord de septième (cette troisième tierce formant septième avec la note fondamentale), et l'on entre dans la série des accords dissonants.

Septième majeure.

Il y a cinq espèces d'accords de septième, soit cinq accords différents, selon leur composition. Le premier est l'accord de septième majeure, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième majeure. Le second est l'accord de septième mineure, formé d'une tierce mineure, d'une quinte juste et d'une septième mineure. Le troisième est l'accord de septième de dominante, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième mineure. Le quatrième est l'accord de septième de sensible, composé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième mineure. Enfin, le cinquième est l'accord de septième diminuée, ne différant du précédent que parce que la septième est diminuée.

Septième mineure. Septième sensible.

Septième dominante. Septième diminuée.

Les divers accords de septième ne se placent pas indifféremment sur telle ou telle note de la gamme majeure ou mineure. C'est ainsi que l'accord de septième de dominante se place toujours, comme son nom l'indique, sur la dominante, c'est-à-dire sur le cinquième degré, dans l'un ou l'autre mode ; que l'accord de septième de sensible se place toujours sur le septième degré, donc sur la note sensible de la gamme majeure ; l'accord de septième diminuée, sur le même degré de la gamme mineure, etc.

Comme les accords parfaits, les accords de septième ont leurs renversements ; et, comme ils ont une note de plus, ils ont trois renversements au lieu de deux. On peut donc les présenter dans quatre positions différentes :

Septième. 1er renvt. 2e renvt. 3e renvt.

Chacun de ces renversements prend un nom particulier, selon la nature des intervalles qui le composent.

Les autres accords dissonants sont les accords de neuvième, accords de cinq sons, qui sont de deux espèces. On les obtient en ajoutant encore une tierce supérieure à l'accord de septième de dominante, tierce qui forme un intervalle de neuvième avec la note fondamentale. Si cette tierce est majeure, elle donne l'accord de neuvième majeure ; si elle est mineure, elle forme l'accord de neuvième mineure.

Neuvième majeure. Neuvième mineure.

Ces deux accords contiennent donc deux dissonances, la septième et la neuvième. Leurs renversements sont généralement peu usités ; le quatrième serait même pratiquement impossible.

Ce qu'on appelle la basse chiffrée est l'indication, à l'aide de chiffres, des accords supportés par chaque note de cette basse. A la simple lecture de celle-ci, ainsi chiffrée, un accompagnateur exercé réalisera l'harmonie indiquée, c'est-à-dire fera entendre tous les accords qu'elle comporte avec la correction qu'implique leur succession. Ainsi, l'accord parfait se chiffre par 3, par 5, ou par 8, chacun de ces chiffres indiquant un des intervalles qui le composent, tierce, quinte ou octave ; son premier renversement, l'accord de sixte, se chiffre par 6 ; le second renversement, accord de quarte et de sixte, se chiffre par $^6_4$. L'accord de septième de dominante se chiffre $7+$, la petite croix indiquant que la tierce est la note sensible ; le premier renversement, qui s'appelle quinte diminuée et sixte, se chiffre ainsi : $^6_5$, la petite barre horizontale indiquant toujours un intervalle diminué ; le second renversement, qui s'appelle sixte sensible, est ainsi chiffré : $+6$; et le troisième renversement, qui prend le nom de *triton* (parce qu'il y a un intervalle de trois tons formant quarte augmentée entre la note de basse et la note sensible), se chiffre ainsi : $+4$. Nous ne saurions entrer ici dans plus de détails au sujet du chiffrage des accords ; il nous suffit de l'avoir caractérisé, et nous renvoyons pour ce sujet aux traités spéciaux. Mais nous devons donner quelques éclaircissements en ce qui concerne la réalisation de l'harmonie.

L'harmonie peut s'écrire à trois, quatre ou cinq parties, mais elle s'écrit le plus souvent à quatre, et c'est à quatre parties que l'élève harmoniste apprend à la réaliser. Mais comme il y a, d'une part, des accords de trois sons ; de l'autre, des accords de cinq sons, il s'ensuit que pour les premiers on doit redoubler une note, tandis qu'au contraire, pour les seconds, on en doit retrancher une. Pour les accords de trois sons, le choix de la note à redoubler est à peu près facultatif, excepté lorsqu'il se trouve une note sensible. Celle-ci ayant une *résolution* forcée, c'est-à-dire devant toujours monter d'un demi-ton, sur la tonique, son redoublement amènerait forcément deux octaves. Or, toute succession de deux octaves est interdite comme étant pauvre, de même que la succession de deux quintes, comme étant dure et donnant le sentiment de deux tonalités (à moins que la seconde soit diminuée, ce qui fait disparaître ce double inconvénient).

Dans les accords de cinq sons, la note à supprimer devra toujours être soit la tierce, soit la quinte, et non une des deux dissonances, car si l'on supprimait celles-ci l'accord ne serait plus constitué. D'autre part, on ne saurait supprimer à la fois la tierce et la quinte, car, alors, il faudrait redoubler soit la septième, soit la neuvième. Or, ceci n'est pas possible, l'une et l'autre ayant une résolution forcée et devant descendre d'un degré sur l'accord suivant ; par conséquent, ici encore, si l'on redoublait l'une ou l'autre, il en résulterait forcément une succession d'octaves.

Il nous est impossible d'énoncer à cette place tout ce qui concerne la réalisation de l'harmonie : l'obligation de préparer la plupart des dissonances, les résolutions naturelles ou exceptionnelles de celles-ci, la marche normale des parties entre elles, l'interdiction des suites de quintes ou d'octaves directes ou cachées, l'interdiction des fausses relations, puis les différentes positions des accords, la marche des modulations, les imitations, etc. Pour tout cela, on doit avoir recours aux traités spéciaux. Bornons-nous à dire que l'élève qui apprend l'harmonie commence par réaliser des basses qu'on lui a préalablement chiffrées, dont, par conséquent, il connaît les accords. On lui confie ensuite le soin de chiffrer lui-même ses basses, c'est-à-dire qu'il ne se borne plus à réaliser simplement l'harmonie, mais qu'il doit trouver lui-même cette harmonie et discerner quel accord convient à telle

ou telle note de basse. Enfin, on lui donne ensuite des chants, chants toujours placés à la partie supérieure, dont il lui faudra trouver à la fois, avec la basse la plus naturelle, l'harmonie la plus rationnelle et la plus élégante.

Rappelons ici les traités d'harmonie de Reber, de Bazin, de Savard, d'Emile Durand, les marches d'harmonie de Cherubini, et les recueils de leçons d'harmonie de Théodore Dubois, Charles Lenepveu et Albert Lavignac.

— Philol. *Harmonie vocalique.* On donne ce nom à l'assimilation partielle ou totale qui se produit, dans certains idiomes, entre les voyelles d'un même mot. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans les langues de la famille ouralo-altaïque : dans ces langues, les voyelles étant réparties en deux classes, toutes les voyelles d'un mot qui suivent celle de la syllabe principale doivent être de la même classe que la voyelle de cette syllabe. Ainsi, le mot turc *qapu* (la porte) fait au pluriel *qapular*, tandis que *gül* (la rose) fait au pluriel *güller* : le suffixe du pluriel est *lar* ou *ler*, suivant la nature de la voyelle radicale ; c'est une assimilation progressive. Le phénomène germanique de l'*umlaut* ou *métaphonie* constitue, au contraire, une assimilation régressive. Ainsi le primitif *esti* (il est) est devenu *isti*, sous l'influence de l'i final, puis *ist*. L'harmonie vocalique tient, sans doute, lorsqu'elle est progressive, à ce que la bouche, lorsqu'elle émet les dernières voyelles d'un mot, conserve encore partiellement la position occupée lors de l'émission de la voyelle principale.

— Philos. *Harmonie préétablie.* C'est le nom donné à une théorie de Leibniz qui tient dans son système une place très importante. Leibniz se proposait d'expliquer « comment le corps fait passer quelque chose dans l'âme, ou *vice versa*, et comment une substance peut communiquer avec une autre substance créée ». Descartes, qui considérait l'âme et le corps comme deux substances, pensait que l'âme ne peut pas créer de mouvement, mais peut changer la *direction* des mouvements du corps. Leibniz établit que tout changement de direction implique une dépense de mouvement. Dès lors, la même « quantité de direction » se conserve aussi bien que la même « quantité de force mouvante ». Aussi, à moins d'introduire comme Malebranche, dans la nature, en admettant l'intervention continuelle de Dieu, une sorte de miracle perpétuel, il n'y a plus, d'après Leibniz, d'autre explication possible de l'accord de l'âme et du corps que la théorie de l'harmonie naturelle, préétablie entre les lois du corps et celles de l'âme. Il y a une harmonie préétablie de toute éternité entre la loi des causes finales, à laquelle obéit l'âme, et la loi des causes efficientes, à laquelle obéit le corps. Mais le corps lui-même n'a d'autre réalité que celle des monades dont la composition le constitue. Le véritable problème est donc d'expliquer l'accord des monades entre elles. Leibniz juge que l'harmonie préétablie le résout également, car le même univers est perçu à des points de vue différents par les diverses monades, et ces points de vue s'accordent, grâce à la perfection de l'œuvre de Dieu.

HARMONIE. Myth. gr. Fille d'Arès et d'Aphrodite. Elle épousa Cadmos, dont elle eut un fils, Polydore, et quatre filles : Autonoé, Ino, Semélé et Agavé. Elle reçut d'Aphrodite un magnifique collier, fatal à tous ceux qui le possédèrent après elle. Elle introduisit à Thèbes, fondée par son époux, le culte des trois Aphrodites, et fut, comme Cadmos, métamorphosée en serpent, puis transportée dans les champs Elysées. Harmonie personnifia la civilisation des contrées barbares.

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies par Lamartine (1830). — Elles furent composées en Italie, alors que le poète était chargé d'affaires de France à Florence. L'inspiration des *Harmonies* est celle du Psalmiste : ce sont des hymnes d'adoration adressés à la Divinité, pleins d'optimisme et d'enthousiasme. La nature, et surtout la nature italienne, y est rendue par des images grandioses et un pittoresque abondant, mais elle est toute pénétrée de l'idée de Dieu : ce sont, comme on l'a dit, « des paysages qui prient ». A force de s'absorber dans les choses, le poète aboutit à une sorte de panthéisme ; mais c'est un panthéisme d'imagination qui laisse entière l'inspiration chrétienne. Nulle part le talent facile et fluide de Lamartine ne s'est épanché plus librement que dans les *Harmonies* et n'a mieux donné l'impression de l'improvisation spontanée. Ce que cette poésie a parfois de vague dans le fond, d'incorrect et de monotone dans la forme, est amplement racheté par la magnificence des images, l'ampleur du mouvement, par la variété et la musique du rythme.

Harmonies économiques, par Frédéric Bastiat (1849). — Cet ouvrage est l'ébauche, le résumé de la doctrine de Bastiat. Le célèbre économiste pose en principe que tous les intérêts légitimes sont harmoniques et, par conséquent, qu'il faut laisser les hommes travailler, échanger, apprendre, s'associer, agir et réagir les uns sur les autres, puisqu'il ne peut jaillir de leur spontanéité intelligente qu'ordre, harmonie, le mieux à l'infini. La solution du problème social est donc dans la liberté. Dans la deuxième partie du livre, seulement esquissée, l'auteur montre les causes perturbatrices qui paralysent l'action des lois naturelles de l'ordre social : la guerre, le mal, et il marque les rapports de l'économie politique avec la morale, la politique, la législation, la religion.

Harmonies de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre. V. ETUDES DE LA NATURE.

HARMONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Chez les fourriéristes, Qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé *harmonie*.

HARMONIER v. a. Linguist. V. HARMONISER.

HARMONIEUSEMENT adv. D'une manière harmonieuse : *Chanter* HARMONIEUSEMENT. ‖ Dans des proportions habilement combinées : *Architectures* HARMONIEUSEMENT *mêlées.* ‖ Par un heureux accord de choses ou de faits : *Lêtre complet, c'est l'homme et la femme* HARMONIEUSEMENT *rapprochés par l'amour.* (L. Jourdan.)

HARMONIEUX (*ni-eû*), **EUSE** adj. Qui est plein d'harmonie, qui flatte l'oreille par des sons agréables : *Musique* HARMONIEUSE. *Des mots* HARMONIEUX. ‖ Qui produit des sons mélodieux ; qui chante, parle ou écrit mélodieusement : *La flûte* HARMONIEUSE. *Le rossignol* HARMONIEUX. *Un* HARMONIEUX *poète.* ‖ Se dit poétiquement des objets à qui l'on prête une voix mystérieuse :

L'harmonieux éther, dans ses vagues d'azur,
Enveloppe ces monts d'un fluide plus pur.
LAMARTINE.

— Par ext. Se dit des objets dont les parties forment un ensemble agréable, s'unissent dans d'heureuses proportions : *Les couleurs* HARMONIEUSES *d'un tableau.*

HARMONIFLÛTE (de *harmonium*, et *flûte*) n. m. Instrument de musique à anche battante et à soufflerie, qui dérive de l'harmonium et qui, comme dimension, est intermédiaire entre celui-ci et l'accordéon. (Il fut imaginé, aux environs de 1850, par un facteur de Paris, nommé Boulon.)

HARMONINO n. m. Instrument de musique de la famille des harmonicas.

Harmonino.

Harmoniflûte.

HARMONIPAN n. m. Espèce d'orgue de Barbarie.

HARMONIPHON ou **HARMONIPHONE** (de *harmonie*, et du gr. *phônê*, voix) n. m. Petit instrument à clavier, imaginé par J.-R. Paris, et dont la sonorité, très analogue à celle du hautbois, était produite par un courant d'air comprimé qui faisait vibrer une corde de boyau lorsque l'abaissement de la touche ouvrait une soupape par où il s'échappait.

HARMONIQUE (*nik'* — du lat. *harmonicus*, gr. *harmonikos*, même sens) adj. Musiq. Qui a rapport à l'harmonie. ‖ *Echelle harmonique*, Echelle diatonique de la gamme. V. GAMME. ‖ *Sons harmoniques*, et substantiv. *Harmoniques*. V. la partie encycl.

— Mathém. *Proportion harmonique*, Proportion dans laquelle le rapport par quotient de deux termes est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. ‖ *Moyen harmonique*, Terme d'une proportion harmonique dont on considère la différence avec les deux autres. ‖ *Série harmonique, Division harmonique, Progression harmonique, Echelle harmonique*. V. la part. encycl. ‖ *Faisceau harmonique*, Ensemble de quatre droites menées d'un point quelconque à quatre points pris sur une droite qu'ils divisent harmoniquement.

— ENCYCL. Mathém. Trois nombres sont en proportion *harmonique*, lorsque le rapport de deux de ces nombres est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. Par exemple, les nombres A, B, C, que nous supposons rangés par ordre de grandeur, seront en proportion harmonique, s'ils sont tels que l'on ait :

$$\frac{A}{C} = \frac{A - B}{B - C}.$$

Le nombre du milieu prend le nom de *moyen harmonique*. Ainsi, les nombres 6, 3, 2, forment une proportion harmonique.

De même, quatre nombres sont en proportion harmonique quand le premier est au quatrième comme la différence du premier au second est à la différence du troisième au quatrième. Tels sont 24, 16, 12, 9.

— Géom. *Division harmonique*. La division *harmonique* d'une droite AB, par rapport à un point P de cette droite,

A Q B P

est son partage en parties QA, AB, remplissant la condition :

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}$$

Les deux points P et Q, qui se correspondent, sont évidemment conjugués l'un de l'autre, c'est-à-dire que, si c'était le point Q qui fût donné, la division harmonique de AB, par rapport à Q, se ferait en P. D'ailleurs, si les points P et Q sont conjugués harmoniques par rapport à A et B, réciproquement A et B sont conjugués harmoniques par rapport à P et Q. On montre que la proportion indiquée ci-dessus se ramène à la forme :

$$\frac{1}{PQ} = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{PA} + \frac{1}{PB}\right);$$

c'est-à-dire que l'inverse de la distance du point donné P au point correspondant Q est la moyenne arithmétique des inverses des distances du point P donné aux deux extrémités A et B de la droite donnée.

On dit des points P et Q qu'ils *divisent harmoniquement* la droite AB ; réciproquement, les points A et B divisent harmoniquement la droite PQ.

— *Faisceau harmonique.* Quatre droites menées d'un point quelconque S à deux points A et B et à deux points P et Q, qui divisent harmoniquement la droite AB, forment ce que l'on appelle un faisceau *harmonique*. Ce faisceau jouit de cette propriété remarquable, que toute transversale qui le coupe est divisée harmoniquement aux quatre points où elle en rencontre les quatre côtés. C'est ce qu'on exprime en disant que la propriété de la division harmonique est projective : elle se conserve dans la projection perspective.

— *Proportion harmonique.* Trois points A, B, Q sont dits former une proportion harmonique par rapport à un point P lorsque les quatre points sont tels que :

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}.$$

La projectivité de la relation harmonique montre que, si l'on formait les perspectives de quatre points A, B, P, Q, remplissant la condition harmonique sur une droite XY, parallèle à la droite menée du point de vue S, quelconque d'ailleurs, au point P, de façon que la perspective du point P fût à l'infini, celle du point Q se trouverait au milieu de celles de A et de B ; et que, réciproquement, quatre points A, B, P, Q, qui forment une division harmonique, peuvent être considérés comme les perspectives de trois points équidistants A′, Q′, B′ et du point de fuite de la droite indéfinie A′B′.

— *Progression harmonique.* Si l'on imagine sur une droite indéfinie une série de points A, B, C, D, etc., tels que trois consécutifs d'entre eux forment une proportion harmonique par rapport à un point P de la même droite, tous ces points formeront ce qu'on appelle une progression harmonique. Si l'on forme d'un point S les perspectives de tous les points A, B, C, D, E, etc., sur une droite XY parallèle à SP, les perspectives obtenues deviendront équidistantes. Cette remarque fournit un moyen simple, non seulement de construire les points d'une droite formant une progression harmonique par rapport à un point P de cette droite, lorsqu'on en connaît le nombre et qu'on donne les extrêmes, mais encore de calculer la distance de l'un d'eux au point P quand on connaît son rang.

— *Echelle harmonique.* C'est la série des points qui forment une progression harmonique.

— *Droite harmonique.* On nomme ainsi la droite que l'on obtient en prenant le lieu du conjugué harmonique d'un point d'inflexion d'une courbe du 3e degré par rapport aux deux autres points d'intersection de la courbe par une sécante passant par le point d'inflexion.

— *Moyenne harmonique.* On nomme moyenne harmonique des distances d'un point P d'une droite à d'autres points quelconques A, B, C, D, E, etc., de cette droite, une distance PQ telle que :

$$\frac{m}{PQ} = \frac{1}{PA} + \frac{1}{PB} + \frac{1}{PC} + \ldots,$$

m étant le nombre des points A, B, C, D, etc., et chaque distance recevant le signe + ou le signe —, suivant le sens dans lequel elle est comptée par rapport au point P. La moyenne harmonique PQ détermine un point Q qui prend le nom de *centre des moyennes harmoniques*, par rapport aux points A, B, C,... et au point particulier P. Le centre des moyennes harmoniques devient le centre des moyennes distances lorsque le point P s'éloigne à l'infini.

Poncelet a étendu la notion du centre des moyennes harmoniques d'un système de points au cas où ces points se trouveraient répandus dans l'espace d'une manière quelconque.

— *Congruence harmonique par rapport à une surface.* C'est une congruence de droites dont les développables coupent la surface suivant des lignes conjuguées.

— Algèbr. *Série harmonique.* On nomme série harmonique la série divergente :

$$\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \ldots$$

— *Fonction harmonique.* On dit qu'une fonction f, de variables $x_1, x_2, \ldots x_n$ est harmonique dans un certain domaine quand, dans ce domaine, elle reste, ainsi que ses dérivées, du premier et du second ordre, finie et continue, et que, de plus, elle satisfait à l'équation :

$$\frac{d^2f}{dx_1^2} + \frac{d^2f}{dx_2^2} \ldots + \frac{d^nf}{dx_n^2} = 0.$$

— Physiq. On peut faire rendre à une même corde, vibrant dans toute sa longueur, d'autres sons que le son fondamental. Il suffit, quand on met la corde en vibration, de presser légèrement soit le milieu, le tiers, le quart, etc., de cette corde. On obtient alors des sons appelés *harmoniques*. Il est facile de voir que les nombres de vibrations du son fondamental et des harmoniques d'une même corde varient comme les nombres entiers consécutifs. (V. CORDES vibrantes.) En faisant varier dans les tuyaux sonores la vitesse du courant d'air, on obtient aussi des harmoniques. Pour les tuyaux fermés, on a la suite des nombres impairs ; pour les tuyaux ouverts, on a la suite des nombres entiers. V. TUYAUX sonores, et TIMBRE.

HARMONIQUEMENT adv. D'une manière harmonique : d'après les lois de l'harmonie : *Des sons* HARMONIQUEMENT *combinés.*

— Fig. D'après les règles de l'harmonie, de la tendance commune à une même fin.

HARMONISATEUR, TRICE n. et adj. Se dit du musicien, de la musicienne qui harmonise.

HARMONISATION n. f. Syn. de HARMONIE VOCALIQUE.

HARMONISER ou **HARMONIER** v. a. Mettre en harmonie, établir dans de justes proportions.

— En T. de musiq., Composer des parties, un morceau d'harmonie sur : HARMONISER *une mélodie.*

S'harmoniser, v. pr. Se mettre en harmonie, s'accorder.

HARMONISME (*nissm'*) n. m. Philos. soc. Nom des trois périodes sociales qui, dans le système de Fourier, doivent succéder à la cinquième, dite « civilisation ».

HARMONISTE (*nisst'*) n. Personne qui connaît les règles de l'harmonie.

HARMONISTES n. m. pl. Membres d'une société religieuse et communiste, fondée en 1805 par George Rapp. (Les harmonistes nient la Trinité, et considèrent Dieu comme renfermant en son unité deux personnes : l'une correspondant au sexe mâle et l'autre au sexe femelle ; ils pratiquent le célibat.) — *Un* HARMONISTE.

HARMONISTIQUE (*stik'*) n. f. Science qui a pour but de concilier entre eux les passages des Evangiles qui semblent contradictoires.

— ENCYCL. Les premiers efforts pour créer l'*harmonistique* sont dus à Tatien, à Ammonius d'Alexandrie et surtout à saint Augustin, dans son traité *De consensu Evangelistarum*. A la fin du moyen âge, Gerson reprit l'œuvre de saint Augustin. Cette science fut pratiquée chez les protestants, qui firent de la Bible l'autorité souveraine en matière de foi. Elle a perdu, chez eux, de son importance, à mesure que le dogme de la théopneustie littérale a perdu du terrain. Quand on eut admis que chaque évangéliste a son individualité et raconte les faits à sa manière, l'*harmonistique* est devenue la *synoptique*. Celle-ci consiste à grouper les récits évangéliques qui concernent les mêmes faits et à reconstituer ainsi un document unique, où se trouvent tous les détails divers.

HARMONIUM (*ni-om'* — rad. *harmonie*) n. m. Instrument de musique de la famille de l'orgue, à anche libre, à soufflerie et à clavier.

— ENCYCL. L'anche libre, qui est le principe sonore de l'*harmonium*, est connue de temps immémorial en Chine et dans l'Inde, mais son introduction et son usage en Europe

sont de date relativement récente. C'est, dit-on, un facteur de Saint-Pétersbourg, nommé Kratzenstein, qui eut le premier l'idée de l'appliquer à la construction des orgues. De nombreux facteurs s'emparèrent de ce principe et en firent à leur tour l'application à des instruments nouveaux. C'est ainsi qu'Eschenbach inventa l'*æolodion* (1800), Schlimbach l'*æolodicon*, Chrétien Dietz l'*aérophone*, Hækel le *physharmonica*. En France, Grenié obtint un excellent résultat avec l'instrument qu'il appela orgue expressif, perfectionné par Martin de Provins, Alexandre père et fils, Mustel, et surtout par Debain, qui lui donna le nom d'« harmonium », sous lequel il est connu aujourd'hui. Son caractère se prête bien à l'accompagnement des chants religieux et il remplace l'orgue dans les églises de campagne et les chapelles.

Harmonium.

L'étendue de l'harmonium est de cinq octaves pleines ; mais il faut remarquer, et c'est là surtout ce qui le rapproche de l'orgue, que, par le moyen de registres, chaque touche commande non seulement à des jeux faisant entendre la note écrite, comme des 8 pieds d'orgue, mais à d'autres jeux, plus graves ou plus aigus d'une octave, comme les 16 pieds et les 4 pieds, de sorte qu'un seul doigt peut, sans changer de touche, produire non seulement un, mais deux ou trois sons en rapport d'octave ou de quinzième.

Etendue de l'harmonium.

Comme l'orgue, l'harmonium possède, quoique en moins grand nombre, une certaine quantité de jeux (hautbois, fifre, clarinette, expression, grand jeu, cor anglais, bourdon, tremblant, etc.), qui sont tous divisés en deux demi-jeux. Chacun d'eux a un registre pour la partie aiguë du clavier et un autre pour la partie grave.

Il y a des harmoniums plus ou moins compliqués ou complets. Il y en a ainsi à un seul jeu, et d'autres qui en ont jusqu'à douze ou quinze. On en voit encore à plusieurs claviers, voire avec pédalier, et qui parviennent, par conséquent, à une puissance assez remarquable.

HARMONOGRAPHE (du gr. *harmonia*, accord, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil servant à étudier les lois des vibrations sonores par l'inscription de mouvements pendulaires composés.

HARMONOMÉTRIE (*trî* — du gr. *harmonia*, harmonie, et *métron*, mesure) n. f. Mesure des rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui concerne l'harmonométrie : *Procédé* HARMONOMÉTRIQUE.

HARMONY, bourg des Etats-Unis (Indiana), sur la Wabash ; 2.500 hab. Manuf. de toiles, laine. La plupart des habitants appartiennent à la secte des *harmonistes*.

HARMOPHANE (du gr. *harmos*, joint, et *phanês*, apparent) adj. Se dit d'un minéral offrant des indices de joints naturels.

— n. m. Variété de corindon, dit *adamantin*, à structure lamelleuse, se divisant en fragments rhomboïdaux.

HARMOSTE (*mosst'* — du gr. *harmostês* ; de *harmozein*, régler) n. m. Nom des gouverneurs militaires que les Lacédémoniens, pendant la période de leur hégémonie, établirent dans les cités soumises. ‖ Par ext. Gouverneur quelconque, chef militaire, préfet.

HARMOSTE (*mosst'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coréidés, tribu des corizidés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues surtout dans l'Amérique tropicale. (Ce sont des punaises de taille médiocre, longues au plus d'un centimètre, jaunes, grises ou rougeâtres.)

HARMOTOME (du gr. *harmos*, jointure, et *tomê*, section) n. m. Minér. Silicate d'alumine avec potasse et baryte et Silicate d'alumine avec potasse et chaux, qui se présentent ordinairement en cristaux formant des angles rentrants.

— ENCYCL. Les deux substances appelées *harmotomes* sont des zéolithes ; elles se ressemblent tellement que, pendant longtemps, on les a confondues en une seule espèce. C'est Wernecking qui a commencé à les distinguer. Sous le rapport de la composition, elles ne diffèrent que par la nature de l'une des bases. Quant à leurs cristaux, ils ont les mêmes formes, sont modifiés de la même manière, et possèdent la même tendance à former des macles par entre-croisement et pénétration, le plus souvent avec angles rentrants ; ceux de l'harmotome de chaux sont plus petits et moins transparents que ceux de l'harmotome de baryte. A la suite de la distinction des deux minéraux, plusieurs savants ont proposé d'appeler phillipsite ou christianite l'harmotome calcaire, et de réserver le nom d'« harmotome » à l'harmotome barytique, parce que ses cristaux ont au plus haut degré la propriété de groupement dont nous venons de parler.

Pour l'harmotome calcaire, v. CHRISTIANITE.

L'harmotome de baryte, dont la formule est

$$H^{10}(Ba.K^2)Al^2Si^5O^{16},$$

le poids spécifique 2,44 à 2,50 et la dureté 4,5, est une substance vitreuse, transparente, d'un blanc laiteux. Au chalumeau, ce minéral fond difficilement sur les bords. L'harmotome a été trouvé dans certaines roches amygdaloïdes et dans les filons métallifères.

HARMOYE (LA), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc, sur un affluent de l'Oust ; 993 hab.

HARMOZIA, ancienne ville de Carmanie, sur le golfe Persique, dont le nom a passé à l'île d'Ormuz.

HARNACHEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de harnacher. ‖ Ensemble des harnais.

— Fig. et fam. Accoutrement pesant.

— ENCYCL. Milit. Le *harnachement* militaire se divise en plusieurs catégories : *de selle, de trait* et *de bât*. Le harnachement de selle se compose d'une selle et d'une bride que complète un licol de parade ou un collier d'attache.

Le harnachement de trait se divise en garniture de la tête, selle et harnais d'attelage ; les garnitures variant suivant qu'il s'agit d'un cheval porteur, attelé et monté, ou d'un sous-verge attelé seulement. Pour les chevaux qui doivent être conduits en guides, on substitue à la selle un panneau de porteur.

Le harnachement de l'armée, longtemps confectionné en cuir noir, est en cuir fauve depuis 1861.

Le service du harnachement pour les troupes à cheval comprend trois sortes d'approvisionnements : de l'Etat, des corps et des unités administratives. Celui de l'Etat est constitué par la réserve de guerre, et par le harnachement disponible.

Le harnachement est confectionné, réparé et entretenu dans les corps par le maître sellier et par le chef armurier, et les corps pourvoient aux dépenses au moyen de la masse de harnachement et ferrage, alimentée par des primes journalières.

HARNACHER (*h* asp. — rad. *harnais*) v. a. Mettre le harnais à : HARNACHER *un cheval.*

— Fig. et fam. Accoutrer d'une façon grotesque, lourde. **Se harnacher**, v. pr. Etre harnaché.

HARNACHERIE (*h* asp., et *rî*) n. f. Profession, commerce du harnacheur.

HARNACHEUR (*h* asp. — rad. *harnacher*) n. m. Celui qui fait ou vend des harnais ; qui harnache les chevaux.

HARNAIS (*h* asp., et *nè*) et autref. **HARNOIS** (*h* asp., et *noi* — forme conservée dans quelques locutions) n. m. Equipage complet d'un cheval de selle ou d'attelage ; équipage en cuir d'une voiture : *Un* HARNAIS *en cuir verni.* ‖ *Chevaux de harnais*, Chevaux pour grosses voitures.

— Fam. Vêtements, attirail de toilette : *Dur et brillant* HARNAIS *de fleurs et de diamants, de soie et d'acier.* (Balz.)

— Arg. *Harnais de grive*. Equipement militaire. V. GRIVE.

— Agric. *Harnais agricoles*, Harnais très simples destinés aux chevaux de trait.

— Art milit. anc. Armure de fer que portait l'homme d'armes du XV^e au XVII^e siècle. (On appelait *harnois blanc* ou *blanc harnois* l'armure d'acier polie, au clair, comme on disait, et qui n'était ni dorée, ni noircie. Ces harnois blancs furent de mode dans la gendarmerie française de 1475 à 1550 environ ; on en portait encore sous le règne de Charles IX et même sous celui d'Henri III, comme le firent les huguenots à la bataille de Coutras.) V. ARMURE.

— Chass. et pêch. Ensemble des engins et ustensiles servant à prendre des petits oiseaux ou des poissons : HARNAIS *de chasse.* HARNAIS *de pêche.*

— Hist. *Harnais noirs*, Nom donné, au XVI^e siècle, aux reitres, parce que ces cavaliers allemands portaient des armures noircies, tandis que les Français usaient plutôt d'armures polies ou harnais blancs. ‖ Sing. *Un* HARNAIS NOIR.

— Milit. Partie du harnachement spécialement destinée à permettre aux animaux de traîner des voitures (*harnais d'attelage*) ou de porter des fardeaux (*harnais de bât*).

— Techn. Ensemble des ustensiles nécessaires pour monter un métier à tisser de rubanier ou de fabricant de gaze. ‖ *Double harnais*, Appareil qui met les soufflerics en mouvement dans une forge. ‖ Ensemble des lisses ou lames d'un métier à tisser, au moyen desquelles les fils sont baissés ou levés pour livrer passage à la navette. (On dit aussi HARNAT.)

— Loc. div. *Endosser le harnais* ou *le harnois*, Embrasser le métier des armes, et, par anal., Revêtir les vêtements d'une profession déterminée. ‖ *Blanchir, Vieillir sous le harnais* ou *le harnois*, Vieillir dans le métier des armes ou dans l'exercice d'une profession.

— ENCYCL. Techn. Pour les chevaux de selle ou de main, le *harnais* comprend : la selle, la croupière, la sangle, le licol, la bride, le bridon. Pour les chevaux de trait, le harnais diffère, suivant qu'il s'agit de chevaux de luxe, ou de chevaux de force. Le harnais des chevaux de luxe comprend : le poitrail ou un collier fin, les montants, les chainettes, la bricole, le coussinet, le surdos et ses bandes, la croupière, l'avaloire, les reculements ou bandes de côté, les guides et les traits. Les chevaux de trait proprement dits ont toujours un collier, un licol, une bricole, une sellette, une avaloire, des traits et un palonnier.

— Art milit. anc. L'armement du cheval de guerre se composa d'abord de housses d'étoffes rembourrées, puis de pièces de mailles et enfin de bardes d'acier. Au XVI^e s. et depuis le règne de Charles VIII, on protégeait le corps de la bête avec un appareil de gros carton ou de cuir embouti ; cette mode ne dépasse guère le règne de Louis XII. Des la fin du XIII^e siècle, on munissait la tête du cheval d'un chanfrein d'acier qui, avec les têtières, le mors, composait le harnais de tête ; celle-ci était, en outre, couverte par un prolongement de la housse. Dans les cérémonies et les tournois, on houssait les chevaux jusqu'aux pieds, et le *hourd* ou garniture de poitrine était caché sous cette housse. Mais, quand le cheval était bardé, la barde de poitrail, le chanfroin, la pissière, la barde de croupe et les flançois étaient attachés par-dessus la housse ; le garde-queue complétait la défense.

Harnais de guerre (XV^e s.).

— Milit. Parmi les *harnais* d'attelage, le plus usité est celui d'attelage monté, pour couple de porteur et sous-verge. Tous deux sont pourvus de bricole, traits, sous-ventrière, colleron, avaloire et plate-longe pour les attelages de derrière. Pour la conduite en guides on supprime la selle du porteur et la sellette du sous-verge. On distingue encore le harnais de limonière sans plate-longe ni colleron, mais avec dossiere pour supporter les brancards ; le *harnais de circonstance* ; le *harnais à bricole renforcé*, pour traîner les voitures très lourdes ; etc.

Les harnais de bât constituent autant de types divers qu'il y a d'objets différents à faire porter par l'animal. C'est ainsi qu'on distingue les harnais de bât de *pièce*, d'*affût*, de *caisses à munitions*, dans l'artillerie de montagne, le harnais de bât de *caisses* du train des équipages, etc.

HARNES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kilom. de Béthune, sur la Souchez, cours supérieur de la Deûle ; 4.217 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille, distilleries, ateliers de construction de machines.

Armes de Harnes.

HARNESCAR (*h* asp. et *nè-skar'* — rad. *harnais*) n. m. Peine usitée au moyen âge, et qui consistait à porter sur ses épaules un animal ou un objet et à parcourir ainsi une distance déterminée. ‖ Amende que l'on payait pour s'affranchir de cette peine. (On disait aussi HACHÉE.)

— ENCYCL. La peine du *harnescar* était appliquée surtout en Suisse et en Allemagne, pour des attentats contre la foi publique ou contre une autorité ecclésiastique. L'objet que le coupable était obligé de porter variait selon son rang : c'était un chien, s'il était comte ou baron ; une selle, s'il était chevalier ou écuyer ; le soc et les cornes d'une charrue, s'il était paysan ou serf.

HARO (*h* asp.) n. m. Clameur qu'on poussait autrefois contre quelqu'un que l'on voulait faire arrêter et conduire aussitôt devant le juge : *Clameur de* HARO. ‖ Fam. *Crier haro sur*, S'élever avec indignation contre.

— ENCYCL. V. CLAMEUR DE HARO.

HARO (lat. *Castrum Bilium*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño]), sur l'Ebre ; 7.549 hab. Ch.-l. de district. Commerce de vins ; distilleries. Dès le VIII^e s., Haro avait des fortifications que détruisirent les Arabes.

HARO Y SOTOMAYOR, GUZMAN Y ACEVEDO (don Luis MENDEZ **de**), homme d'Etat espagnol, né à Valladolid en 1598, mort à Madrid en 1661. Neveu du comte-duc d'Olivarès, il fut premier ministre de Philippe IV et généralissime de ses armées. Il négocia avec Mazarin la paix des Pyrénées (1659), obtint du roi le titre de « don Luis de La Paz », la grandesse héréditaire et la charge de grand chancelier des Indes. Il figura comme témoin à l'acte de renonciation de l'infante Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne, et représenta Louis XIV à la cérémonie du mariage de l'infante à Fontarabie.

HAROERIS. Myth. égypt. V. HORUS.

HAROL, comm. des Vosges, arrond. et à 23 kilom. de Mirecourt, au-dessus de l'Illon, sous-affluent de la Moselle ; 908 hab. Ch. de f. Est. Tuilerie ; pierre à bâtir.

HAROLD I^er, roi d'Angleterre, surnommé **Pied de lièvre**, mort à Oxford en 1040. A la mort de son père Canut le Grand, il disputa à son frère, Hard Canut, demeuré en Danemark, le royaume d'Angleterre, et se fit reconnaître tout le pays au nord de la Tamise. Il attira traîtreusement, en Angleterre, les æthelings Edward et Alfred, et assassina le second. Il avait réussi à s'emparer de toute l'Angleterre et se préparait à repousser une attaque de son frère, quand il mourut. Son cadavre, enterré à Westminster, jeté à la Tamise par son frère, fut trouvé par des pêcheurs et inhumé au cimetière danois de Londres.

HAROLD II, roi d'Angleterre, fils du comte Godwin, né vers 1022, tué à Hastings en 1066. En 1051, il soutient son père Godwin contre le roi Edouard le Confesseur et lui fait restituer son comté de Wessex. A la mort de Godwin (1053), il lui succède dans ses charges, et devient le tout-puissant ministre du roi ; en l'absence d'un héritier mâle, il commence bientôt à espérer la couronne. En 1058, il fait un pèlerinage à Rome, cherche des amis en France ; en 1063, il écrase une invasion galloise ; en 1064, il est envoyé auprès du duc de Normandie ; naufragé, mené devant Guillaume à Eu, puis à Rouen, il s'engage par serment à soutenir les prétentions du Normand au trône d'Angleterre. En échange, Guillaume lui promet la main de sa fille et la moitié de l'Angleterre ; selon la tradition, Harold aurait juré sur un coffret contenant, à son insu, de précieuses reliques. Rentré en Angleterre, il épouse la sœur du comte de Mercie, se brouille avec son frère Tostig, afin de ménager la puissante maison de Mercie. A la mort d'Edouard (1066), il est désigné par le roi, reconnu par les grands, couronné par l'archevêque d'York roi de toute l'Angleterre. Il refuse alors de reconnaître les prétentions de Guillaume, bat et tue, à Stamford-Bridge, son frère Tostig et le roi de Norvège, mais ne peut arrêter l'invasion normande à Hastings, où il périt en luttant héroïquement. V. EDITH.

HAROMSZEK, comitat de la Hongrie (Autriche-Hongrie), à l'extrémité sud-est de l'empire, sur les frontières de la Roumanie, dans les Karpathes, sur le haut cours de l'Olt ou Aluta, tributaire gauche du Danube ; 3.556 kilom. carr. ; 130.000 hab. Vastes forêts, pâturages, bétail, céréales. Capit. *Sepsi-Szent-György*.

HARONG (*h* asp. et *ron*) ou **HARONGE** (*h* asp. et *ronj'* — de *aronga*, nom madécasse) n. m. Genre d'hypéricinées, comprenant des arbustes à feuilles entières, à fleurs petites réunies en grappe terminale. (Le fruit est une drupe. Originaire de Madagascar.)

HAROUDJ, chaîne de montagnes de l'Afrique du Nord, qui s'étend entre la Tripolitaine et le plateau du Fezzan. Elle comprend deux massifs : à l'O., le Djebel Soda ou Montagne-Noire ; à l'E., le Haroudj proprement dit. L'un et l'autre sont de formation volcanique et s'élèvent au-dessus d'un plateau calcaire : le premier, d'une altitude moyenne de 750 m. ; le second, d'une altitude moyenne de 600 m. Ce nom de Montagne-Noire (*Mons Niger* des anciens) s'explique par la coloration des roches volcaniques, moitié rouges, moitié noires.

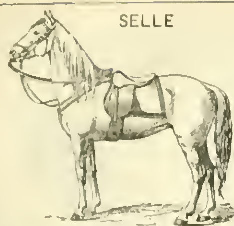

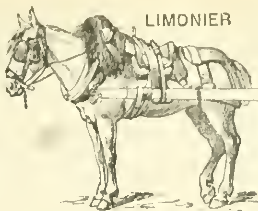

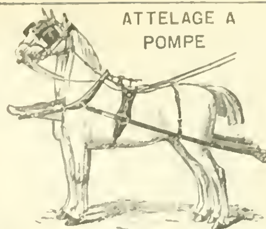

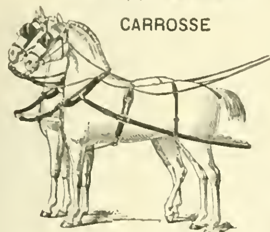

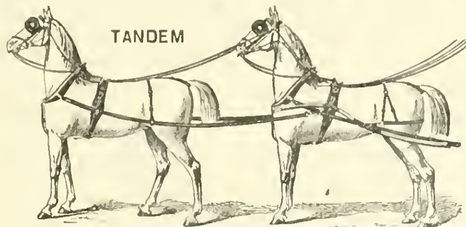

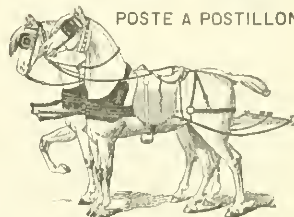

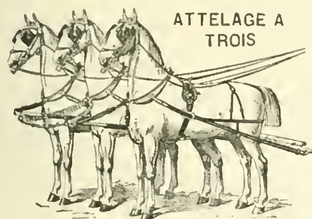

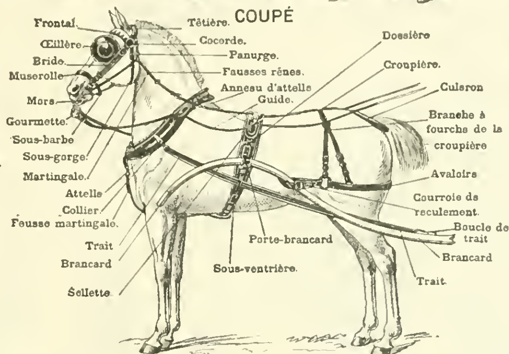

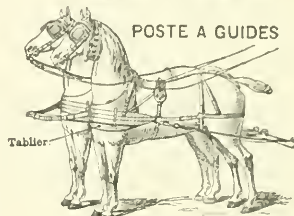

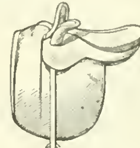

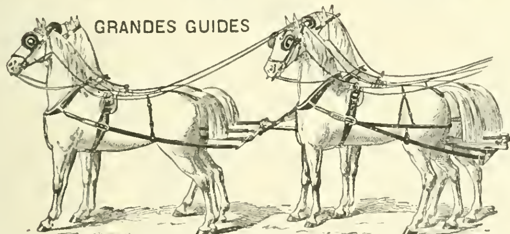

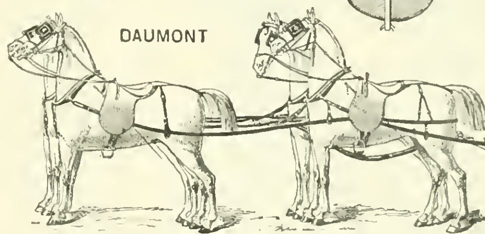

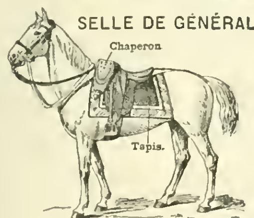

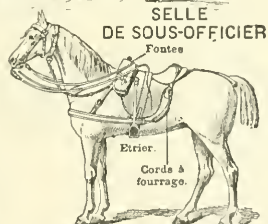

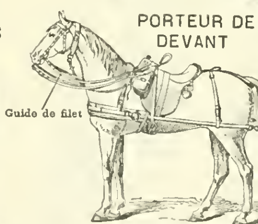

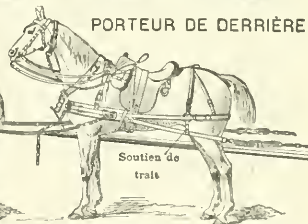

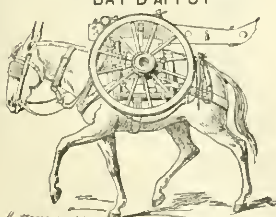

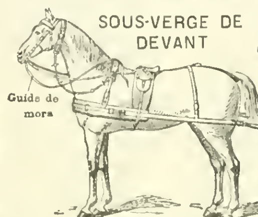

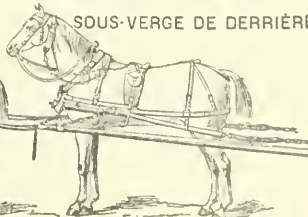

Voir ATTELAGE, VOITURE, etc., et le nom particulier de chacune des parties du harnais.

HAROUÉ, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 21 kil. m. de Nancy, sur le Madon ; 602 hab. Fabrique de lingerie. Château du XVIIIe siècle, bâti sur l'emplacement de celui où naquit Bassompierre. Ruines du village de Cartenay, détruit en 1635. — Le canton a 30 communes et 11.305 hab.

Harouelle. (Pêche au maquereau.)

HAROUELLE (*h* asp., et *rou-el*) n. f. Grosse ligne de pêche pour morue, garnie d'avançons et d'hameçons simplifiés de fort calibre. ‖ Corde garnie de lignes latérales qui portent des hameçons et servant à la pêche au maquereau.

HAROUKO, impératrice du Japon, née en 1850. Elle épousa, en 1868, l'empereur Moutsou-hito. Elle est la troisième fille du prince Tadaka Itchidjo, de la cour de Kioto. D'un esprit cultivé, elle est l'auteur d'un certain nombre de poésies renommées. Le dévouement et la charité dont elle a toujours fait preuve lui ont valu, de la part du peuple japonais, la plus grande vénération.

HAROUN-ER-RESCHID ou **HAROUN-AL-RASCHID**, cinquième calife de la dynastie abbasside, né à Réi, en Médie, l'an 765 de l'ère chrétienne, mort à Thous, dans le Khorassan oriental, en 809. Il succéda à son frère Al-Hadi en 786, et, à peine arrivé au trône, il abandonna le gouvernement aux Barmécides ; ceux-ci ayant abusé du pouvoir, il les fit périr presque tous. Le règne d'Haroun se passa en guerres continuelles avec l'empire grec, sans qu'il en sortît de résultat sérieux; la conquête d'une partie de la Transoxiane et du pays de Caboul est le seul fait important de son califat, au point de vue militaire. Ce qui fait la célébrité d'Haroun, c'est qu'il est le héros de beaucoup de contes des *Mille et une nuits*, que presque toutes les aventures qui y sont narrées sont données comme contemporaines de son règne; en réalité, Haroun fut un prince paisible et très pieux, qui fit sept fois le pèlerinage de La Mecque et qui s'occupa surtout de couvrir ses frontières de fortifications qui tinssent les envahisseurs en respect. Il entretint des relations avec Charlemagne et envoya des cadeaux à la cour d'Aix-la-Chapelle. Ces relations assurèrent la protection des chrétiens de Syrie, et le calife envoya à Charlemagne les clefs du Saint-Sépulcre.

HARPACTE ou **HARPACTES** (*pa-ktèss*) n. m. Entom. Genre d'arachnides-aranéides, famille des dysdéridés, comprenant des formes voisines des dysdères, dont elles ont les mœurs et l'aspect. (On connaît vingt-cinq espèces d'harpactes habitant la région circaméditerranéenne ; la seule qui remonte jusqu'au nord de la France est l'*harpactes Hombergi*, petite espèce rose et grise, qui vit dans un fourreau soyeux, sous l'écorce des arbres.)

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des trogonidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Asie orientale. (Les harpactes sont de taille médiocre ; leurs couleurs vives et tranchées les font appeler parfois *couroucous flamboyants*. Une des espèces les plus communes est l'harpacte à bande [*harpactes fasciatus*], des régions montagneuses de l'Inde méridionale. Les autres espèces sont réparties en quatre sous-genres : *pyrotrogon* type *ardens* (Philippines) ; *duvaucelius* [*rutilus* (Sumatra)] ; *oreskios* [*oreskios* (Java)] ; *apalharpactes* [*Rheinwardti* (Java)].)

Harpacte.

HARPACTIRE n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des aviculariés, comprenant des mygales de grande taille, propres aux régions chaudes de l'Afrique. (On connaît plusieurs espèces de ces mygales ; la plus anciennement connue est l'*harpactina nigra*, de l'Afrique orientale.

HARPACTOR n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *harpactorinés*, comprenant quatre-vingts espèces de l'ancien monde. (Les harpactors sont des réduves de taille moyenne, larges et trapus, à ailes longues, ordinairement noirs et rouges ; ils vivent sous les pierres et sont très carnassiers ; leur piqûre est douloureuse. Une espèce commune en France est l'*harpactor cruentus*.)

HARPACTORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduvidés, renfermant les *harpactors* et genres voisins. — *Un* HARPACTORINÉ.

HARPAGE (*h* asp., et *paj'* — lat. *harpago*, du gr. *harpazein*, saisir) n. m. Antiq. Griffe, instrument muni de crochets ; fourche ; croc pour tirer un seau du puits ; crochet de cuisine. ‖ Crampon qui servait à réunir des pierres ou blocs de maçonnerie. ‖ Grappin d'abordage pour saisir les vaisseaux ennemis. — Pêch. Action de harper.

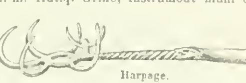
Harpage.

HARPAGE, forme grécisée du nom que portait un seigneur mède du Ve siècle av. J.-C. D'après la légende qu'Hérodote recueillit chez ses descendants, c'est lui qu'Astyage, roi des Mèdes, aurait chargé de faire périr le jeune Cyrus. Touché de pitié, il le fit exposer dans les bois par un des bergers royaux, qui le sauva et l'éleva. Plus tard, quand Cyrus se fut fait reconnaître à Astyage, celui-ci, pour se venger, égorgea le fils d'Harpage et servit les membres au père, dans un festin. Harpage s'attacha à la fortune de Cyrus. Vers 545-544, il reçut le gouvernement du royaume lydien, récemment conquis ; il soumit les Grecs d'Asie révoltés, les Cariens, les Lyciens, et il reçut de vastes domaines en Carie et en Lydie.

HARPAGIUM, ville de l'anc. Asie Mineure (Phrygie), près de Cyzique. Les mythologues placent sur son territoire l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Jupiter.

HARPAGO n. m. Sous-genre de ptérocères, comprenant des formes dont la première digitation postérieure est dirigée en dehors. (L'espèce type est l'*harpago chiragra*, de l'océan Indien.)

HARPAGODE ou **HARPAGODES** (*dèss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des chénopodidés, comprenant des coquilles ovoïdes ou fusiformes, fossiles dans le jurassique supérieur et le crétacé. (Les harpagodes ressemblent aux ptérocères par leur aspect, mais ils en diffèrent par leur labre sinueux.)

HARPAGON (du gr. *harpagê*, pillage), personnage principal de la comédie de l'*Avare*, de Molière. Harpagon est la personnification admirable de l'avare, ridicule par sa parcimonie mesquine, son âpreté au gain, sa peur d'être dupé et dépouillé ; odieux d'autre part et presque tragique, parce qu'à son avarice il sacrifie ses devoirs de père et toute affection de famille. Pour mieux mettre en relief la passion dominante, Molière l'a fait amoureux ; mais cet amour sénile n'est qu'une forme dramatique de l'avarice.

— n. m. Homme d'une grande avarice : *Quel* HARPAGON !

HARPAGUS (*guss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale. (Les *harpagus* sont de petits faucons, de formes légères et élégantes.)

Harpagus.

HARPAIL n. m. ou **HARPAILLE** n. f. (*h* asp., et *pa-ill* [*ll* mll.]) Troupe ou horde composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAILLER (*h* asp., et *pa-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *harpail*) v. n. Véner. Se dit des chiens qui prennent le change et se séparent en deux ou plusieurs groupes chassant chacun de leur côté, ou qui chassent des biches.

Se harpailler, v. pr. Fam. Se dire de gros mots.

HARPALE ou **HARPALUS** (*luss*) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *harpalinés*, comprenant des formes assez petites, sombres ou métalliques, ordinairement nocturnes, vivant sous les pierres, dans la terre, etc. (On en connaît plusieurs centaines d'espèces, répandues surtout dans l'ancien monde ; beaucoup sont phytophages et grimpent sur les ombellifères pour en ronger les graines. L'harpale le plus commun est l'harpale bronzé de France [*harpalus æneus*], vert bronzé, qui court partout en été.

Harpale (gr. 2 f.).

HARPALIENS (*li-in*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant les *harpales* et formes voisines. — *Un* HARPALIEN. ‖ On dit aussi HARPALIDÉS.

— ENCYCL. Les *harpaliens* ou *harpalidés* sont des insectes de taille en général médiocre, de formes ordinairement allongées ; ils sont souvent phytophages. Leurs innombrables espèces sont répandues sur tout le globe ; on les subdivise en tribus, dont les principales sont : *panagéinés, licininés, oodinés, chlæniinés, harpalinés*.

HARPALINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, tribu des harpalidés, comprenant les harpales proprement dits et genres voisins, tels que : *ditome, acinopus, diachromus, anisodactylus, stenolophus, acupalpus, bradycellus, pangus, hypolithus, selenophorus, notiobia, geobænus*, etc. — *Un* HARPALINÉ.

HARPALOS ou **HARPALE**, un des capitaines d'Alexandre le Grand, mort en 324 av. J.-C. Après la conquête de la Perse, Alexandre lui confia le gouvernement de Babylone avec la garde du trésor royal. Harpalos dilapida le trésor ; mais, apprenant le retour d'Alexandre, il s'enfuit en emportant des sommes énormes et se réfugia à Athènes. Sur la proposition de Démosthène, les Athéniens décidèrent de le livrer et, en attendant, de le faire garder sur l'Acropole avec ses trésors. Démosthène fut un des membres de la commission de surveillance. Mais Harpalos s'enfuit de nouveau, et passa en Crète. C'est là qu'il fut assassiné par un de ses officiers. Après son départ d'Athènes, on constata qu'il manquait la moitié de l'argent, et un procès fut intenté aux commissaires.

HARPALOS, astronome grec, qui vivait à une époque incertaine, selon quelques-uns vers 480 avant notre ère. Pour remédier aux irrégularités du calendrier grec, il apporta des modifications au cycle de Cléostrate, et, d'après Plutarque, il en proposa un autre de seize ans, que Méton corrigea par la suite.

HARPALYCE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des galégées, comprenant des herbes non volubiles, à fleurs en grappes, à gousse cloisonnée. (L'espèce type croît au Mexique.)

HARPALYCE. Myth. gr. Jeune fille d'Argos, qui mourut de douleur en voyant son amour méprisé par Iphiclès. (On institua en son honneur des jeux, pendant lesquels les jeunes Argiennes chantaient un hymne appelé, de son nom, *Harpalyce*.)

HARPANTHE n. m. Genre de jungermanniées, comprenant de petites herbes à feuilles succubes, décurrentes, etc., qui croissent dans les marais de la Suède.

HARPASSE n. f. Genre d'araignées de la famille des dysdéridés comprenant des formes à céphalothorax court et convexe, rebordé en avant. (L'espèce type, l'harpasse à pattes grêles [*harpassa tenuipes*], est une petite araignée des hautes montagnes de Corse, à céphalothorax roux, à longues pattes et à abdomen blanchâtre.

HARPAX (*h* asp.) n. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantidés, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les harpax sont des mantes de taille moyenne, à ailes longues, à corselet court, à large tête triangulaire. Les unes sont verdâtres [*harpax virescens* du Sénégal], ou vertes et blanchâtres avec les ailes roses [*harpax tricolor* de l'Afrique australe] ; d'autres ont les ailes ocellées [*harpax ocellata* du Cap].)

— Paléont. Sous-genre de plicatules, comprenant des coquilles fossiles du lias à l'oolithe inférieur, et dont l'espèce type est le *harpax Parkinsoni*.

HARPAYE (*h* asp., et *pè* — du gr. *harpax*, ravisseur) n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre busard.

— ENCYCL. Le *harpaye* (*circus æruginosus*) ou busard des marais, habite l'Europe centrale et méridionale ; il hiverne en Égypte et dans l'Inde. Long de 58 centimètres, le mâle mesure 1m,35 d'envergure ; la femelle est encore plus grande. Il est roux et brun, varié de jaune, avec le ventre clair tacheté de roux. Il niche dans les roseaux en mai, et vit surtout de reptiles, de grenouilles et d'œufs d'oiseaux; habitant des plaines marécageuses, il a des mœurs surtout crépusculaires.

Harpaye.

HARPE (*h* asp. — du german. *harpa*, même sens) n. f. Instrument de musique de forme triangulaire, muni de cordes d'inégale longueur, que l'on pince des deux mains : *Pincer de la* HARPE. ‖ *Harpe éolienne*, Instrument à cordes, monté de manière à rendre des sons harmonieux, lorsqu'il est suspendu et frappé par le vent.

— Poétiq. Poésie sacrée, par allusion à la harpe de David, l'auteur des psaumes ; poésie en général.

— Milit. Sorte de ponts que, dans les sièges d'autrefois, on jetait sur les fossés d'une place, en les abaissant au moyen d'une série de poulies et de cordages.

— Loc. PROV. **Il est parent du roi David et joue de la harpe**. Se dit d'un filou par jeu de mot sur *harpe* et *harper*.

— ENCYCL. Musiq. On trouve la *harpe* chez les anciens Égyptiens, chez les Hébreux, etc., mais dans un état très imparfait. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'invention de la pédale vint transformer l'instrument.

La harpe moderne d'Érard est montée de quarante-six cordes, qui font entendre la gamme diatonique d'*ut* bémol majeur, donnant une étendue de six octaves et demie, soit à peu près celle du piano.

Étendue de la harpe.

Les sept pédales placées à la base de l'instrument peuvent être abaissées et fixées chacune à deux crans différents. Si l'une d'elles est fixée à son premier cran, toutes les cordes sonnant *fa* bémol se trouvent raccourcies d'une longueur correspondant à un demi-ton ; le *fa* devient alors naturel, et l'on a la gamme de *sol* bémol majeur. La seconde pédale agit de la même façon sur tous les *do* bémol et en fait des *do* naturels, ce qui donne le ton de *ré* bémol majeur. En abaissant ainsi chaque pédale à son premier cran, on obtient successivement les tons de *la* bémol, *mi* bémol, *si* bémol, *fa* naturel et *do* naturel. Pour ce dernier ton, toutes les pédales se trouvent donc accrochées une première fois. Mais si, ensuite, revenant à la première pédale, l'exécutant la baisse à fond, c'est-à-dire à son second cran, les cordes *fa*, raccourcies d'un nouveau demi-ton, deviennent des *fa* dièse et donnent la gamme de *sol* majeur ; et, si l'on continue ainsi pour les autres pédales, on obtient chaque fois une gamme majeure nouvelle dans les tons dièses, de sorte que, lorsque les sept pédales se trouvent abaissées à leur second cran, l'instrument, qui à son état normal est en *do* bémol, se trouve accordé en *do* dièse majeur.

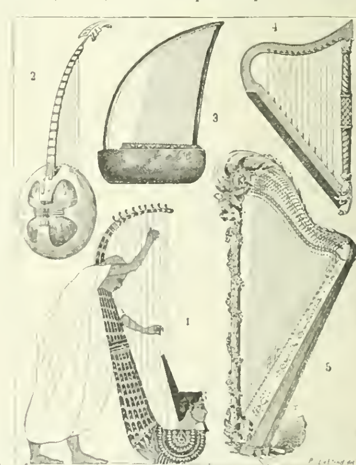

Harpes : 1. Égyptienne ; 2. Des nègres d'Afrique ; 3. Chinoise (kinan) ; 4. Des XIIe et XIIIe siècles ; 5. A pédales.

Le genre chromatique est celui qui convient le moins à

la harpe ; il ne peut être exécuté qu'avec une extrême lenteur, à cause du jeu des pédales.

Une nouvelle invention, due à Gustave Lyon, est venue, cependant mettre la harpe sur un pied d'égalité avec le piano. Supprimant les pédales, il a imaginé de joindre aux cordes ordinaires de la harpe un second jeu de cordes qui, faisant l'office des touches noires du piano, donne tous les demi-tons chromatiques.

La harpe est un instrument absolument caractéristique, d'une sonorité qui n'a point d'égale ni d'analogue. Comme instrument solo, elle est d'un charme particulier et tout empreint de poésie. Comme les instruments à archet, elle possède des sons harmoniques, qu'on obtient en pinçant la corde avec sécheresse à son point milieu et qui donnent l'octave de la note réelle.

La musique de harpe s'écrit à deux parties, en clef de *fa* et en clef de *sol*, comme celle de piano.

Harpe d'Eole ou *harpe éolienne*. Le P. Kircher semble être le premier qui, au XVIIe siècle, ait songé à construire un appareil de ce genre. Depuis lors, la forme de cet appareil, le nombre des cordes qu'on y appliquait, ainsi que l'accord auquel on les soumettait, ont considérablement varié. On cite, entre autres, l'instrument construit vers 1805 par Johann Christian Dietz, et dont les cordes, vibrant sous l'action du vent, faisaient entendre les harmoniques du son fondamental, d'où résultaient des résonances d'un caractère étrange et mystérieux. La harpe d'Eole fut un instant de mode en France.

Harpe éolienne.

Harpe.

HARPE (*h* asp. — du gr. *harpê*, lat. *harpe*, croc, objet recourbé) n. f. Véner. Griffe d'un chien courant. ‖ *Chien de bonne harpe*, Chien qui a les griffes longues et pointues.

— Maçonn. Saillie d'une pierre de taille d'attente devant servir au raccordement du mur d'une maison contiguë, ou pour la continuation ultérieure de la construction. ‖ *Lâcher harpe* ou *jeter harpe*, Laisser alternativement les pierres en saillies à l'extrémité d'un mur. ‖ A signifié croc. — Auj. Morceau de fer coudé, servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois. (On dit aussi HARPON dans ce cas.)

Harpe.

HARPE (*h* asp.) n. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux marins propres aux mers chaudes, ou fossiles dans les terrains tertiaires (éocène).

— Pêch. Nom vulgaire d'un poisson très commun sur le littoral méditerranéen : la *triple lyre* de Linné.

— ENCYCL. Moll. Les *harpes* (nom scientif. *harpa*) ont une coquille ventrue, côtelée, sans opercule, de couleurs agréablement variées ; elles sont ordinairement de taille moyenne. L'animal sécrète une mucosité abondante ; quand on l'inquiète, il s'ampute souvent le quart postérieur de son pied. On connaît une douzaine d'espèces de harpes ; une des plus répandues est la *harpa ventricosa*, de l'Inde et d'Océanie, rose roussâtre, ondée de brun ; elle atteint 8 centimètres.

Harpe.

HARPÉ (*h* asp.) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre bodian (*bodianus cossyphus*), des côtes des États-Unis.

HARPÉ (*h* asp.) n. f. Archéol. Nom grec d'une épée fabuleuse, avec laquelle Persée tua la Gorgone Méduse. (La harpé est une courte épée dont la lame, en forme de feuille d'iris, porte près de la pointe un crochet recourbé regardant la poignée. Les gladiateurs thraces étaient souvent armés d'un glaive de ce type.)

Harpé.

HARPÉ (*h* asp.) Astron. Groupe de petites étoiles qui se trouvent à la main droite de Persée.

HARPÉ, ÉE (*h* asp. — rad. *harpe*, croc) adj. Se dit d'un lévrier ou d'un cheval qui a le ventre bien arqué. ‖ *Chien bien harpé*, Chien qui a de fortes griffes pointues.

HARPÉ. Myth. gr. Femme de Cleinis ; elle fut changée par les dieux, en faucon. ‖ Espèce de faucon ou d'orfraie.

HARPEAU (*h* asp., et *po* — rad. *harpe*, croc) n. m. Grappin d'abordage.

HARPEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]) ; 2.641 hab.

HARPER (*h* asp. — rad. *harpe*, croc) v. a. Prendre et serrer fortement avec les mains.

— Pêch. Se dit du fait d'accrocher un poisson en un point quelconque du corps sauf la bouche, avec un hameçon simple, double ou triple.

HARPER (*h* asp.) v. n. Musiq. Jouer de la harpe. (Vieux.)

— Manèg. Se dit d'un cheval, quand il fléchit brusquement le jarret. *Harper d'une jambe*. Se dit d'un cheval quand il lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre, sans plier le jarret.

HARPER, ville maritime de la république de Libéria, à l'E. du cap des Palmes, à l'embouchure du fleuve du même nom ; 4.000 hab. Ancien ch.-l. de la colonie de Maryland.

HARPER'S-FERRY, bourg des États-Unis (Virginie), s'étageant sur une colline escarpée entre les deux courants du Potomac et de la Shenandoah, qui se réunissent à angle aigu ; 800 habitants. Ce bourg renfermait autrefois un arsenal resté célèbre par la tentative d'insurrection abolitionniste faite par John Brown, qui paya de sa vie son généreux effort (1859).

HARPÈS (*h* asp., et *pèss*) n. m. Genre de trilobites, comprenant des formes à grosse tête bombée, à région postérieure réduite, dont on connaît de nombreuses espèces fossiles dans les terrains paléozoïques de l'Europe. (Les harpès présentent des anneaux thoraciques plus nombreux dans les formes des étages anciens ; ils sont répandus du silurien inférieur au dévonien.)

Harpès.

HARPEUR (*h* asp.) n. m. Syn. de HARPISTE. (Vieux.)

HARPIAU (*h* asp., et *pi-o* — rad. *harpe*, croc) n. m. Grappin avec lequel les pêcheurs retirent de l'eau les *jeux* ou lignes de fond.

HARPIDÉS (*h* asp.) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, formée du genre *harpe*. — *Un* HARPIDÉ.

HARPIDION n. m. Petit bouclier des Achéens.

HARPIE (*h* asp., et *pî* — du lat. *harpya*, gr. *harpuia*, même sens) n. f. Mythol. Monstre fabuleux, ailé, ayant un visage de femme, le corps d'un vautour, des ongles crochus, et qui personnifiait les tempêtes et la mort.

— Par anal. Femme méchante.

— Blas. Figure héraldique de fantaisie, représentant un buste de femme sans bras, avec des ailes éployées, des pattes d'oiseau de proie et une queue rappelant celle de l'aigle héraldique. (Dans la symbolique ancienne, on considérait les harpies figurées sur les médailles comme un symbole de la valeur. Au XVIe s., elles deviennent un des éléments les plus communs de la décoration courante ; elles abondent dans les poncifs d'orfèvres et d'armuriers, en Italie, en Allemagne, etc.)

D'argent à une harpie de gueules.

— ENCYCL. Myth. gr. Les *Harpies* ou *Harpyies* étaient filles de Thaumas et de l'Océanide Elektra, suivant les uns ; filles de Poseidon ou de Typhon, et d'Ozomène, suivant d'autres. On s'accordait d'abord à les placer dans des pays lointains : sur les bords de l'Océan, en Scythie, en Thrace, dans les îles de Sicile, sur les côtes de la Crète, dans les Strophades. En raison de la rapidité de leur vol, elles passaient pour avoir enfanté les coursiers de divers héros. Mais on les considérait surtout comme des divinités funéraires, messagères d'Hadès, et pourvoyeuses de l'Enfer. Aussi ont-elles été souvent confondues avec les Erinnyes, les Hespérides ou les Sirènes.

Harpies. 1. Peinture d'un vase d'Egine ; 2. Monument de Xanthos.

— Iconogr. Ces divinités ont été souvent représentées par les artistes, surtout les peintres de vases. A l'origine, c'étaient simplement des vierges ailées. Peu à peu, on en fit de vrais monstres ; on leur prêta un corps d'oiseau, des serres, des bras, avec une tête humaine agrémentée parfois d'oreilles d'ours. Elles paraissent souvent, avec cette physionomie bizarre, sur des vases ou des stèles funéraires. Elles figurent notamment sur le célèbre monument de Xanthos, conservé au British Museum.

HARPIE (*h* asp. et *pî*) n. f. Espèce d'aigle habitant l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. La *harpie féroce* (thrasaëtus harpyia) est un rapace de la famille des falconidés, tribu des aquilinés. Seul représentant du genre *thrasaëtus*, il est le plus grand oiseau de proie de l'Amérique méridionale ; long de 1 mètre, il mesure 2m,50 d'envergure. Il est remarquable autant par sa livrée grise et blanche, harmonieusement nuancée de noir et de brun, que par la large huppe mobile de sa nuque ; il a la queue longue, le bec fort et crochu, des serres formidables, mesurant jusqu'à 10 centimètres de long, des tarses très gros. C'est le rapace qui a les griffes les plus puissantes. Une harpie jetée pour morte au fond d'une barque faillit tuer le célèbre voyageur A. d'Orbigny en lui transperçant de part en part le bras avec une de ses serres. Vivant dans les grandes forêts de l'Amazone, la harpie attaque tous les animaux : petits cerfs, singes, etc., et ravage les poulaillers des Indiens. Elle fait son aire au sommet des plus grands arbres, surtout au bord des fleuves.

Grande harpie.

HARPIGNER (SE) (*h* asp., et *gn* mll. — rad. *harper*, prendre) v. pr. Pop. Se battre, s'empoigner. ‖ S'attaquer de propos piquants. (On dit aussi SE HARPILLER.)

HARPIGNIES (Henri), peintre français, né à Valenciennes en 1819. Il prit, à Paris, les leçons d'Achard, et, s'adonna au paysage. Doué d'un talent robuste et vigoureux, il a interprété la nature avec plus de force que de grâce. On lui doit un grand nombre de tableaux à l'huile et d'aquarelles, représentant des sites de France et d'Italie. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1853, époque de ses débuts, nous citerons : *Vue de l'île de Capri* (1855) ; *Rome vue du mont Palatin* (1865) ; *le Soir* ; *le Vésuve* (1866) ; *Vue de Montréal*, dans l'Yonne, et un panneau décoratif pour l'Opéra, *la Vallée Égérie* (1870) ; *Ruines du château d'Hérisson* (1872) ; *le Saut du loup* (1873), son morceau capital ; *les Bords de l'Aumance* ; *un Public bienveillant* (1874) ; *Chênes de Château-Renard* (1875) ; *Prairie du Bourbonnais* (1876) ; *le Colisée* (1878) ; *le Pavillon de Flore* (1879) ; *Panneau décoratif*, exécuté en tapisserie pour l'escalier du Sénat (1880) ; *Victime de l'hiver* (1881) ; *les Bords du Loing* (1882) ; *la Loire à Briare* (1883) ; *Solitude* (1887) ; *Bords de la Sarthe* (1892) ; *la Loire* (1896) ; *Bords du Rhône* (1897), qui lui valut la médaille d'honneur. Il entra à l'Institut en 1897. Parmi ses aquarelles, fort estimées, nous mentionnerons : *Souvenir du Dauphiné*, *Route sur le Monte-Mario*, *Marine*, à Sorrente ; *le Jardin de l'Académie de France à Rome*, *le Vieux château de Famard*, *l'Institut*, *la Cité*, *Torrent*, *le Pont Neuf*, *l'Étude*, *Souvenir d'Auvergne*, *l'Heure de la bécasse*, *Souvenirs de l'Allier*, etc. Le Luxembourg possède *le Colisée*, *Lever de lune* et un *Torrent dans le Var*. D'autres toiles sont aux musées de Lille, d'Orléans, de Grenoble, etc.

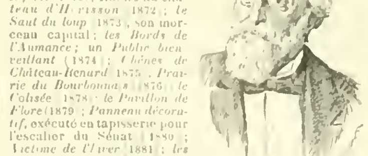

Harpignies.

HARPIN (*h* asp. — rad. *harper*, prendre) n. m. Arme d'hast en manière de croc, que l'on appelait aussi HAVET.

Harpin (XVIe s.).

— Écon. rur. Dans le midi de la France, Affection charbonneuse attaquant les pattes des animaux de l'espèce bovine.

— Navig. fluv. Croc que les bateliers piquent dans les fonds pour pousser leurs chalands.

HARPION (*h* asp.) n. m. Gattine, maladie qui fait périr le ver à soie, pendant la seconde mue. ‖ Ver à soie affecté de ce mal. (S'emploie plutôt au plur.)

HARPISTE (*h* asp., et *pisst'*) n. Artiste qui joue de la harpe.

HARPOCÉRAS (*h* asp., et *sé-rass*) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *harpocératidés*, comprenant des ammonites du terrain jurassique, dont on connaît une centaine d'espèces. (On en peut prendre comme type l'*harpoceras bifrons*, du lias anglais, mesurant 22 centimètres de diamètre.)

HARPOCÉRATIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes fossiles, composée par les genres *harpocéras*, *oppélie*, *lissocéras*. — *Un* HARPOCÉRATIDÉ.

Harpocéras.

HARPOCHILE (*kil'*) n. m. Genre d'acanthacées gendarussées, comprenant des arbustes à fleurs disposées en petites cymes axillaires formant un thyrse terminal ; à fruit capsulaire. (On en connaît deux espèces brésiliennes.)

HARPOCRATE. Myth. égypt. V. HORUS.

HARPOCRATION, d'Argos, philosophe platonicien, contemporain de Jules César. Il a écrit un *Commentaire sur Platon* en 24 livres et un *Lexique de Platon* en 2 livres.

HARPOCRATION (Valérius), qui semble avoir vécu au IIe siècle de notre ère et avoir été le précepteur d'Antoninus Verus. Il écrivit un *Lexique des dix orateurs attiques*, que nous possédons. Composé d'après d'excellentes sources, il nous fournit de précieux renseignements sur le droit civil et politique d'Athènes.

HARPOIRE (*h* asp. — rad. *harpe*, croc) n. f. Filin auquel est fixé le harpon à baleine.

HARPOISE (*h* asp. — rad. *harpe*, croc) n. f. Pièce de fer recourbée, qui termine le harpon. ‖ Filin auquel est attaché directement le harpon qu'on lance aux gros cétacés.

HARPON (*h* asp. — rad. *harpe*, croc) n. m. Fer tranchant, triangulaire et pointu, barbelé et acéré, emmanché et dont on se sert à bord pour la pêche des gros poissons. *Lancer le* HARPON.

— Constr. Syn. de HARPE.

— Mar. anc. Grappin tranchant qu'on fixait à l'extrémité de chaque vergue, et qui était destiné à couper les cordages de l'ennemi dans l'abordage.

— Méd. Trocart muni d'une porte latérale dans laquelle les fibres s'accrochent, lorsqu'on enfonce l'appareil dans un muscle, pour vérifier s'il est atteint de trichinose.

— Techn. Scie composée d'une grande lame ayant une poignée à chaque bout et qui sert à refendre le bois. ‖ En T. de serrur., Main de fer servant à saisir des pièces métalliques. (C'est une sorte de pince.) ‖ Sorte de double crampon fixé à l'extrémité d'un long manche et dont se servent les sapeurs-pompiers dans les incendies. (Une chaîne le relie à la main de celui qui en fait usage. Son emploi est le même que celui du grappin, dont il diffère par la forme.)

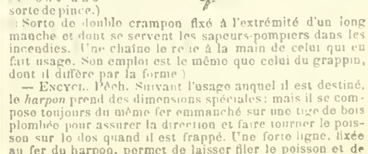

Harpon d'incendie.

— ENCYCL. Pêch. Suivant l'usage auquel il est destiné, le *harpon* prend des dimensions spéciales ; mais il se compose toujours du même fer emmanché sur une tige de bois plombée pour assurer la direction et faire tourner le poisson sur le dos quand il est frappé. Une forte ligne, fixée au fer du harpon, permet de laisser filer le poisson et de

le remonter à bord. Les Américains ont imaginé un harpon à tête mobile pour la pêche à la baleine. On a longtemps muni ces engins de tubes d'acide prussique qui se brisaient et empoisonnaient les animaux ; mais, à la suite d'accidents nombreux, on y a renoncé. On lance maintenant de préférence le harpon au moyen du canon. Les Américains se servent aussi d'une sorte de fusil appelé fusil-lance, mais dont la portée est moins grande. V. BALEINE.

Harpon de pêche.

HARPONNAGE (*h* asp., et *po-naj'*) n. m. Action de harponner un cétacé, un gros poisson : pêche avec le harpon.

HARPONNEMENT (*h* asp. et *po-ne-man*) n. m. Action de harponner.

HARPONNER (*h* asp., et *po-né*) v. a. Saisir, percer avec le harpon : HARPONNER *une baleine, un cachalot.* — Pop. Assaillir ; arrêter : HARPONNER *un voleur.* — v. n. Lancer le harpon : *Etre habile à* HARPONNER.

HARPONNEUR (*h* asp., et *po-neur*) n. m. Matelot, pêcheur qui lance le harpon.

HARPONNIER (*h* asp., et *po-ni-é*) n. m. Bot. Nom rural de l'églantier et des plantes qui s'accrochent aux vêtements. — Zool. Héron crabier.

Harpu.

HARPU (*h* asp. — rad. *harpe*) n. m. Sorte de psaltérion finlandais à cinq cordes, en bois de bouleau, long environ de 57 centimètres.

HARPULE (*h* asp.) ou **HARPULA** n. f. Sous-genre de volutes, comprenant les formes de l'océan Indien dont la coquille ovale, conique, a le sommet de sa spire petit et la columelle plissée. (L'espèce type est la *harpula vexillum*.)

HARPULLIE (*h* asp., et *li*) n. f. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes cymigères, de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

HARPYE (*h* asp., et *pi*) ou **HARPYA** n. f. Nom vulgaire de papillons du groupe des notodontes, appartenant aux genres *uropus, stauropus, hybocampa*, etc.

— ENCYCL. Les *harpyes* sont ainsi appelées à cause de leurs chenilles boursouflées, entaillées, se tenant dressées en partie avec de longues pattes grêles retombantes et des filaments qui terminent le corps. La harpye du hêtre (*stauropus fagi*), gros papillon grisâtre, a une chenille des plus remarquables sous ce rapport.

HARPYIES. Myth. gr. V. HARPIES.

HARPYIE (*h* asp., et *pi-i*) ou **HARPYIA** n. f. Genre de mammifères chéiroptères frugivores, famille des ptéropidés, comprenant de grandes chauves-souris de la région indo-malaise. (Ce sont des roussettes à tête ronde avec un long museau tubuleux, et à queue courte. L'espèce type est la harpyie à grosse tête [*harpyia cephalotes*] des Moluques.)

Harpye et sa chenille (réd. de moitié).

HARRACH, ancienne famille de Bohême qui remonte au XIe siècle. Au XIVe siècle, elle se divisa en deux branches : les Harrach de Bohême qui s'éteignirent au XVIIIe siècle, et les Harrach d'Autriche, qui fournirent plusieurs personnages importants, entre autres : KARL **Harrach** (1570-1628), diplomate sous Ferdinand II, dont la fille Elisabeth épousa Wallenstein. — FERDINAND-BONAVENTURE (1637-1706), ambassadeur à Madrid pendant la guerre de la Succession et auteur de *Mémoires et négociations secrètes* fort importants, pour l'histoire des préliminaires de la guerre. — ALOÏS-THOMAS-RAYMOND, qui fut ambassadeur à Madrid, vice-roi à Naples, et ministre des finances. — FRANÇOIS-ERNEST (1799-1881), membre de la Chambre des seigneurs, et l'un des chefs du parti féodal en Bohême. — Son fils, FRANÇOIS-NEPOMUCÈNE, comte **de Harrach**, né en 1828, l'un des chefs du parti fédéral en Bohême, a publié plusieurs ouvrages scientifiques et un livre écrit en tchèque : *Coup d'œil chronologique sur l'histoire du royaume de Bohême.* Il est membre héréditaire de la Chambre des seigneurs et a été nommé, en 1873, député au Reichsrat autrichien. — FERDINAND, comte **de Harrach**, peintre autrichien, né en 1832, s'est fait connaître par des peintures historiques et des paysages. On cite, parmi ses œuvres : *Chasseurs de chamois, Henri l'Oiseleur, Famille de pêcheurs écossais, l'Enlèvement de Luther, le Sacrifice d'Isaac, le Roi de la mer*, le *Portrait du ministre Varnbuler*, etc.

HARRAN *Carrhæ*, sous la domination romaine, bourgade de la Turquie d'Asie (prov. d'Alep, distr. d'Ourfa), sur le Djoulab, affluent de l'Euphrate, habitée seulement par quelques Arabes. Ruines d'un camp romain, d'églises et de fortifications datant des croisades. Ecole musulmane qui, au Xe siècle, traduisit en arabe des ouvrages grecs.

HARRAR ou **HARAR**, province de l'empire d'Ethiopie, limitée au N. par les terres de parcours des Somalis Issas, à l'E. par les Somalis Haber-Aoual, au S. par le pays d'Ennia, à l'O. par les territoires de diverses tribus gallas. Haut plateau et belle oasis d'une altitude moyenne de 1.700 mètres. Capit. *Harrar*.

HARRAR, ville de l'empire d'Ethiopie, capitale de la province de ce nom ; 40.000 hab. environ ; grand centre commercial et relations par caravanes avec le golfe d'Aden. Conquise en 1521 par les musulmans, la ville de Harrar fut jusqu'en 1875 la résidence d'un émir semi-indépendant. Les Egyptiens l'occupèrent de 1875 à 1884. Ménélik l'a réunie à son empire en 1887. Une ligne de chemin de fer partant de Djibouti va rejoindre Harrar.

HARRARI (*h* asp.) n. m. Langue parlée dans le Harrar. ‖ On dit aussi HARRARITE.

— ENCYCL. Linguist. Le *harrari* est la plus méridionale des langues sémitiques. Etroitement apparenté à l'amharique, au tigré et au ghez, il a été supplanté presque complètement par l'arabe. Le harrari offre le phénomène d'une grammaire franchement sémitique dans ses lignes principales, et qui, cependant, fait usage de postpositions.

HARRE n. f. Techn. V. HART.

HARRICANOW, fleuve du Dominion canadien, dans la province de Québec, et celle d'Ontario. Il rassemble des lacs en un pays peu connu, coule au N.-O. et se perd dans la baie James, golfe méridional de la baie d'Hudson. Cours d'environ 400 kilom.

HARRINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la mer d'Irlande ; 3.535 hab. Port avec chantier de construction ; corderies ; fabriques de vitriol.

HARRINGTON (James), historien anglais, né à Upton en 1611, mort à Londres en 1677. Il voyagea sur le continent. A son retour, il commença à travailler à son grand ouvrage : *la République d'Océana* (1656), inspiré de l'*Atlantide*, de Platon, et de l'*Utopia*, de Thomas Morus. Harrington essaye de définir le gouvernement républicain idéal, fondé pour lui sur l'équilibre de la propriété et sur la participation politique des différentes classes de la société aux affaires de la nation, ce qui l'amène à exposer toute la théorie du scrutin restreint. En 1646, il fut nommé, par Cromwell, gentilhomme de la chambre de Charles Ier, dont il gagna la confiance et qu'il accompagna jusqu'à l'échafaud.

HARRINGTONITE (*ar-ringh'*) n. f. Minér. Substance gommeuse naturelle tenant en suspension deux zéolites : *mésolype* et *scolésite*.

HARRIS, district d'Ecosse, dans l'île de Lewis (archipel des Hébrides), comprenant toute la presqu'île méridionale de l'île de Lewis.

HARRIS (James), philosophe et grammairien anglais, né à Salisbury en 1709, mort à Londres en 1780. Il est surtout connu pour son ouvrage qui fut traduit en français par Thurot, sur l'ordre du Directoire : *Hermes ou recherche philosophique sur la grammaire universelle* (1751). Cet essai de grammaire générale eut un grand succès. On doit à Harris d'autres traités sur la musique, la peinture, la poésie, le bonheur, etc., qui ont été réunis dans ses *Miscellaneous* (1772).

HARRIS (sir William SNOW), physicien anglais, né et mort à Plymouth (1791-1867). Il a acquis une grande réputation par d'importants travaux sur le magnétisme, l'électricité et la météorologie, par l'invention d'une armure électrique destinée à protéger les vaisseaux contre la foudre et aussitôt adoptée par l'Amirauté, enfin par la construction d'une nouvelle boussole. En 1835, la Société royale lui conféra la grande médaille de Copley. Outre de nombreux *Mémoires*, il a publié : *Effets de la foudre sur les corps flottants; De la nature des orages;* etc.

HARRIS (sir Augustus GLOSSOP), directeur de théâtre et auteur dramatique anglais, né à Paris en 1852, mort à Londres en 1896. D'abord acteur, il prit, en 1879, la direction du théâtre de Drury-Lane, à laquelle il joignit celle de Covent-Garden (1888), du Palace-Theatre, fondé par lui 1892), et du grand théâtre de Newcastle (1893). En même temps, il écrivait, en collaboration avec Pettitt, Hamilton, etc., des parodies, des drames, des pièces à spectacle, dont plusieurs eurent un succès extraordinaire. Nous citerons : *le Monde; Jeunesse; Nature humaine; Armada; le Million; la Fille prodigue* (1892); *Vie de plaisir* (1893); *le Gagnant du Derby* (1894); etc.

HARRISBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Dauphin]), sur la Susquehannah ; 39.385 hab. Arsenal ; asile d'aliénés. Foires et marchés fréquentés.

HARRISITE (*zit'*) n. f. Sulfure naturel de cuivre. Variété de chalcosine pseudomorphique de galène.

HARRISMITH, ville de l'Etat libre d'Orange, non loin de la frontière du Natal, ch.-l. de district ; 2.000 hab. Chambre de commerce ; élevage de bestiaux.

HARRISON (John), horloger et mécanicien anglais, né à Foulby (York) en 1693, mort à Londres en 1776. Il inventa, en 1726, un pendule *compensateur ;* mais son invention la plus importante est celle de l'horloge marine, pour calculer les longitudes en mer. La description en a été publiée sous le titre de *Principes de la montre de M. Harrison*, et traduite en français par P. Pesenas (1767).

HARRISON, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Hudson]), sur la rive droite du Hudson et à son embouchure ; 1.130 hab.

HARRISON, nom de nombreux comtés des Etats-Unis, dont nous ne citons que les principaux : Comté de l'Etat d'Indiana; ch.-l. *Corydon.* — Comté de l'Etat d'Iowa; ch.-l. *Magnolia.* — Comté de l'Etat de Kentucky ; ch.-l. *Cynthiana.* — Comté de l'Etat de Mississipi ; ch.-l. *Mississipi City.* — Comté de l'Etat de Missouri ; ch.-l. *Bethany.*

HARRISON (William-Henri), général et homme d'Etat américain, né à Berkeley (Virginie) en 1773, mort à Washington en 1841. Fils de Benjamin Harrison, un des signataires de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, il entra dans l'armée, se battit contre les Indiens, devint, en 1799, lieutenant gouverneur du Territoire du Nord-Ouest, qui reçut le nom d'Indiana, et dont il fut gouverneur jusqu'en 1810. Après avoir battu les Indiens à Tippecanoe en 1811, il vainquit, en 1813, le général anglais Proctor dans le haut Canada. Il devint ensuite membre du Congrès (1816), sénateur de l'Ohio (1821), ministre plénipotentiaire en Colombie (1828-1829). Il occupait la situation la plus modeste lorsque, devenu candidat des wighs, il remplaça, en 1840, Van Buren, comme président des Etats-Unis. Il mourut un mois après son installation.

HARRISON (Benjamin), ex-président des Etats-Unis, né à North-Bend (Ohio) en 1833, mort à Indianapolis en 1901, petit-fils du précédent. Avocat, il était rapporteur près la Cour suprême d'Indianapolis, lorsque, la guerre de Sécession ayant éclaté, il entra dans l'armée fédérale et devint brigadier général (1865). A la paix, il reprit ses fonctions à la cour d'Indianapolis jusqu'en 1868, puis s'occupa de politique, fut, en 1880, président de la délégation du parti républicain à la Convention de Chicago, soutint la candidature de Garfield, qui fut élu président des Etats-Unis, refusa le portefeuille qu'il lui offrait, et fut sénateur de l'Indiana, de 1880 à 1887. En 1888, il fut élu président de la République. Il assista au centenaire de Washington (1889), promulgua le tarif protecteur, dit « bill Mac Kinley » (1890), et régla le différend avec l'Angleterre au sujet de la pêche des phoques dans le détroit de Behring. En 1892, il échoua contre Cleveland. Il alla alors reprendre sa place au barreau d'Indianapolis. En 1899, il siégea, à Paris, dans une commission chargée de régler un conflit de frontières entre l'Angleterre et le Venezuela. A la fin de 1900, il se prononça hautement dans un discours contre la politique impérialiste aux Etats-Unis.

Harrison.

HARRISONBURG, ville des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté de Rockingham, dans une plaine fertile limitée par les deux branches de la Shenandoah ; 2.900 hab.

HARRISONIE (*nî*) n. f. Genre de rutacées simarubées, comprenant des arbustes épineux, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, à fruit drupacé. (On en connaît quatre espèces d'Australie et d'Afrique.)

HARRISONIÉES n. f. pl. Tribu des simarubées, ayant pour type le genre *harrisonie.* — *Une* HARRISONIÉE.

HARRISSE (Henry), érudit français, d'origine américaine, né à Paris en 1830. Il s'est fait connaître par des travaux bibliographiques et des études géographiques sur les premiers temps de la découverte du nouveau monde. Citons de lui : *Bibliotheca americana vetustissima* (1866); *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents*, anonyme (1872); *Fernand Colomb, sa vie et ses œuvres* (1872); *les Colombo de France et d'Italie* (1874); *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille* (1884-1885); *Jean et Sébastien Cabot* (1882); *les Corte-Real* (1883); *Excerpta Colombiniana* (1887); *Découverte de l'Amérique du Nord* (1892); *Autographes de Christophe Colomb* (1893); *Découverte de Terre-Neuve* (1900); etc.

HARRISSON (Frédéric), écrivain anglais, né à Londres en 1831. Avocat, il professa pendant quelques années le droit international, et devint le chef de l'école positiviste anglaise. Outre de remarquables articles de revues, on lui doit : *le But de l'histoire* (1862); *la Politique internationale* (1866); *Questions relatives à la réforme du Parlement* (1867); *la Loi martiale* (1867); *Ordre et progrès* (1875); etc.

HARRIVEAU (*h* asp., et *vo*) n. m. Poire précoce, sorte de beurrée, qu'on appelle aussi *milan d'été*.

HARRODSBURG, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Mercer ; 3.230 hab. Commerce de légumes secs. Eaux minérales et bains fréquentés.

HARROTTE (*h* asp.) n. m. Espèce de faucon de Grenade, qu'on estimait pour la chasse à la grue et à l'outarde.

HARROWGATE ou **HARROGATE**, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 13.917 hab. Eaux sulfureuses minérales. Aux environs, observatoire.

HARROW-ON-THE-HILL, ville d'Angleterre (comté de Middlesex) ; 5.725 hab. *Collège de Harrow*, fondé par John Lyon en 1571, un des plus importants du Royaume-Uni, qui compta parmi ses élèves Peel et Byron.

HARRY l'Aveugle, ménestrel écossais du XVe siècle. Ce qu'on sait de lui se trouve dans l'*Histoire d'Ecosse*, de John Major (1521). En 1490-1492, il était à la cour du roi Jacques IV. On lui attribue un poème en 12 chants, intitulé : *the Life of that noble champion of Scotland, sir William Wallace, Knight.* Inspiré par des ballades populaires et vraisemblablement aussi par quelques documents authentiques, ce poème est vigoureux, mais d'un style obscur.

HARRY ALIS (Jules-Hippolyte PERCHER, connu sous le pseudonyme de), écrivain français, né à Lurcy-Lévy (Allier) en 1857, tué en duel à l'île de la Grande-Jatte, près Paris, en 1895. Agent des ponts et chaussées, il alla à Paris, collabora aux « Débats », et publia des romans. Directeur de l'agence Dalziel (1891-1893), il s'occupa ensuite de questions coloniales, fonda au Caire le *Journal égyptien*, fut le premier secrétaire général du Comité de l'Afrique française et le fondateur de son *Bulletin*. Nous citerons de lui : *Hara-Kiri* (1882); *les Pas-de-chance* (1883); *Reine Soleil* (1885); *Petite Ville* (1886); *A la conquête du lac Tchad* (1891); *Nos Africains* (1894); etc.

HARSAULT, comm. des Vosges, arrond. et à 20 kilom. d'Epinal, sur un affluent du Coneyt ; 953 hab. Carrière de grès et de granit. Féculeries, tissage, moulins.

HARS LEVELU n. m. Cépage blanc cultivé en Hongrie.

HART (*har'* [*h* asp.] — primitiv. *hard;* orig. incon.) n. f. Lien de bois souple servant à attacher les fagots. ‖ Corde qui servait à étrangler les condamnés à la pendaison.

— Milit. Lien fait de branches flexibles ou de fils de fer, qu'on emploie dans la confection des fascinages. ‖ *Harts de retraite*, Harts qui, par le moyen d'un piquet planté dans le sol, servent à maintenir les fascinages employés au revêtement des talus.

— Techn. Cheville en fer, courbée en demi-cercle, à laquelle le gantier et le peaussier suspendent les peaux pour les étirer. ‖ Sorte de manche universel, dont se servaient autrefois les serruriers et qui était disposé de manière à recevoir à volonté tous les outils tranchant le fer : poinçons, ciseaux, burins, etc. (On écrit aussi HARD.)

— ENCYCL. Agric. La *hart* sert à lier les fagots, les bourrées, les cotrets, les écorces, les bois transportés par flottage (dans ce cas, elle prend le nom de *rouette*). On la confectionne avec du bois ni jeune, ni vieux, coupé hors sève. On peut employer l'osier, le bouleau, le charme, le chêne, le coudrier, le cornouiller, etc.

HART (Salomon-Alexandre), peintre anglais, né à Plymouth en 1806, mort à Londres en 1881. Il s'adonna d'abord à la peinture en miniature, puis à la peinture d'histoire, devint, en 1840, membre de l'Académie, fit, en 1841, un voyage en Italie et succéda, en 1855, à Leslie comme professeur de peinture à l'Académie royale. Cet artiste joint à une imagination puissante une grande habileté de pinceau. Ses tableaux les plus importants sont : *Annah, mère de Samuel, et le Grand prêtre Élie; la Mort d'Athalie; le Couronnement de Jous; l'Archevêque Langton exhortant les barons; Lady Jane Grey dans la Tour; Shakspeare; Isaac d'York au château de Front-de-Bœuf; Communion de nobles catholiques au XVI° siècle; Wolsey et Buckingham*, et son chef-d'œuvre, *Richard et Saladin*.

HARTBERG, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), près de la frontière hongroise; 2.100 hab. Ch.-l. de district.

HARTE (*h* asp.) n. f. Dans certaines campagnes du Dauphiné, Sorte de teigne, qui dévore les étoffes de laine.

HARTE (Francis BRET), poète et romancier américain, né à Albany (New-York) en 1839, mort près de Londres en 1902. Orphelin de bonne heure, il alla chercher fortune en Californie, fit plusieurs métiers et devint rédacteur en chef de « l'Overland Monthly », où il publia ses premières œuvres. De retour dans l'Est (1871), il habita New-York, puis Boston, et fut envoyé, comme consul des États-Unis, à Glasgow (1880-1885), qu'il ne quitta que pour s'établir à Londres. Nous citerons, dans la longue liste de ses écrits, son poème sur le Chinois païen, *the Heathen Chinese* (1869), qui le rendit fameux, ses *Œuvres poétiques*, recueillies en 1871, ses *Romans condensés* (1867); *les Maris de Mrs. Skaggs* (1872); *Gabriel Conroy* (1876); *l'Histoire d'une mine* (1878); *Sur la frontière* (1884); *la Reine de l'île du Pirate* (1886); *le Gué du diable, la Croisade de l'Excelsior* (1887); *l'Héritage du Dedlow Marsh* (1889); *l'Épave des plaines* (1890); *Sally Dows* (1892); *Susy* (1893); *un Protégé de Jack Hamlin* (1894); *Dans un creux des collines* (1895); *Trois associés* (1897), et plusieurs recueils de nouvelles dont quelques-unes sont remarquables.

HARTENSTEIN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Zwickau, sous-affluent de l'Elbe; 2.535 hab. Ch.-l. du bailliage. Toiles, tissus.

HARTFORD ou **HARTFORD PROLIFIC** n. m. Cépage noir d'Amérique, que sa saveur foxée a fait rejeter dans la reconstitution du vignoble français.

HARTFORD, ville des États-Unis (Vermont [comté de Windsor]), sur le Connecticut et la rivière Blanche; 3.740 hab. Fabriques.

HARTFORD, ville des États-Unis, l'une des deux capitales du Connecticut, sur la rive droite du fleuve de ce nom; 53.230 hab. Commerce important, manufactures de bonneterie de laine et de coton, de chaussures, de sellerie et de carrosserie, d'armes. La ville possède un capitole de marbre blanc, couronné d'une coupole de 76 mètres, dans le parc Burhnell. Ce parc renfermait un chêne fameux, le Charter Oak, où, pendant la révolution, les habitants cachèrent leur charte de liberté (1686).

HARTHA, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]); 4.235 hab. Draps, toiles et cotonnades.

HARTIG (Georges-Louis), agronome allemand, né à Gladenbach, près de Marbourg, en 1764, mort à Berlin en 1837. On a de lui des ouvrages dont les principaux sont : *Instruction pour l'entretien des bois* (1791); *Expériences physiques sur les rapports entre la puissance calorifique et le poids des bois des forêts allemandes* (1814); *Archives du forestier et du chasseur* (1816-1822); *l'Économie forestière dans toute son étendue* (1831); *De l'entretien et de la culture des forêts* (1837); etc. — Son fils THÉODORE, né à Dillenbourg en 1805, a publié des ouvrages estimés : *Traité de botanique et application de cette science à l'économie forestière* (1847-1851); *Histoire naturelle complète des plantes cultivées dans les forêts de l'Allemagne* (1840); *Nouvelle théorie de la fécondation des plantes* (1842); *Système d'économie forestière* (1858).

HARTIGHSÉE n. f. Genre de méliacées-trichiliées, comprenant des arbustes de l'Océanie.

HARTINE (*h* asp.) n. f. Résine fossile. Variété de succin.

HARTINGTON (Spencer-Compton Cavendish, marquis D'). Biogr. V. DEVONSHIRE (duc DE).

HARTITE n. f. Hydrocarbure naturel ou cire fossile fusible à 74°. Variété de fichtélite.

HARTLEBEN (Otto Eric), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Clausthal (Harz) en 1864. Il débuta par des poésies dans lesquelles il chanta la joie de vivre, puis écrivit pour le théâtre : *la Grenouille* (1889), une railleuse parodie d'Ibsen; *Angèle*, comédie contre la femme; *l'Éducation pour le mariage*, où il attaque la conception de l'amour bourgeois; *Hanna Jagert*, drame sur la femme moderne; *les Affranchis* (1899), suite de quatre petites pièces; *un Véritable Homme de bien* (1900), drame, etc. Hartleben est un écrivain original, tour à tour sentimental et ironiste, aux idées hardies. Il a publié des récits, des nouvelles, dont plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre. Il a été enfermé dans une maison de santé (1901).

HARTLEPOOL, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur une langue de terre qui s'avance dans la mer du Nord, près de l'embouchure de la Tees; plus de 65.000 h. Elle se compose de deux parties distinctes : l'une antérieure à la conquête normande, l'autre, moderne, WEST-HARTLEPOOL, qui a un port important, des chantiers de construction et fait un grand commerce de houille.

HARTLEY (David), médecin et philosophe anglais, né à Illingworth en 1705, mort à Bast en 1757. Il a été l'un des principaux précurseurs de la psychologie physiologique contemporaine. Il publia, en 1731, une première esquisse de son système dans un opuscule : *Conjecturæ quædam de sensu, motus et idearum generatione*. Il développa sa doctrine en 1749, dans son livre : *Observations on man, his frame, his duty, his expectations*. Il prétend expliquer par la théorie des vibrations les phénomènes nerveux et les phénomènes physiques en général, et par la théorie de l'association le mécanisme de l'esprit et tous les phénomènes physiologiques. Son grand ouvrage a été traduit en français par Jurain (1755) et par Sicard (1802).

HARTLEY (sir Charles-Auguste), ingénieur et écrivain anglais, né à Howorth en 1825. Il passa, en 1855, au service de la Porte et exécuta à Kertch de beaux travaux de défense. En 1857, il fut élu ingénieur en chef de la commission européenne du Danube et conduisit, en 1861, les travaux d'endiguement qui ouvrirent la passe de Sulina aux grands vaisseaux. En 1872, il fut nommé ingénieur-conseil de la commission danubienne. On doit à sir Hartley deux remarquables ouvrages : *the Delta of the Danube* et *Notes on the publics works in the United States and Canada*.

HARTMANN (Johannes), compositeur allemand, né à Hambourg dans la première moitié du XVIII° siècle, mort à Copenhague en 1791. Il fit représenter à Copenhague plusieurs opéras. Il est l'auteur du chant national danois : *Le roi Christian est en haut du grand mât*.

HARTMANN (Jean-Pierre-Émile), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1805-1900). Dès 1832 il donnait un opéra : *le Corbeau ou l'Épreuve du frère*, que suivaient bientôt *les Cornes d'or* (1831) et *les Corsaires* (1835); il fut nommé directeur du Conservatoire et maître de chapelle du roi. Il fut un des représentants les plus autorisés du romantisme. Il fit représenter un opéra, *la Petite Christine*, deux ballets : *les Valkyries* et *Thrymskviden*, écrivit la musique d'une scène lyrique : *la Fille du roi des Aulnes*, etc. On lui doit encore des symphonies, des ouvertures, un concerto de violon, de jolis morceaux de piano, des cycles de *lieder* (*Salomon et la Sulamite, Hjortens Flugt*), et de nombreux chants détachés. — Son fils, ÉMILE, né et mort à Copenhague (1836-1898), fit représenter plusieurs opéras : *die Erlenmädchen, die Nixe, die Korsikaner*, et un ballet, *Fjeldstuen*. Citons encore des symphonies, de remarquables *Danses populaires du Nord*, des *lieder*, des chœurs, etc.

HARTMANN (Maurice), écrivain et poète allemand, né à Duschnik (Bohême) en 1821, mort à Vienne en 1872. Impliqué dans des troubles politiques, il passa une partie de sa vie dans l'exil. En 1868, il prit la direction du feuilleton littéraire de « la Nouvelle presse libre » de Vienne. Son recueil de poésies : *la Coupe et l'Épée* (1845), dut son succès en partie au réel talent de l'auteur, en partie à la persécution politique dont il était l'objet. Sa *Chronique rimée du curé Mauritius* (1849) est une critique spirituelle des actes du parlement de Francfort, dont il était membre. Il a publié des nouvelles, des poèmes épiques, des récits de voyage, etc.

HARTMANN (Robert), anthropologiste et ethnographe allemand, né à Blankenburg (Harz) en 1832, mort à Neu-Babelsberg en 1893. Il professa à l'université de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage du baron A. de Barnim dans l'Afrique nord-orientale* (1863); *Esquisse des pays du Nil au point de vue de l'art et de l'histoire naturelle* (1865-1866); *les Nigritiens* (1876); *les Peuples de l'Afrique* (1880); *les Singes anthropoïdes* (1883); *Manuel d'anatomie humaine* (1881); *le Gorille* (1881); *l'Abyssinie; les pays du Nil* (1883); *Madagascar* (1886).

HARTMANN (Karl Robert Eduard VON), philosophe allemand, né à Berlin en 1842. Fils d'un général d'artillerie, il entra, en 1858, à l'École d'artillerie. Une brillante carrière lui était réservée dans l'armée, lorsqu'une contusion qu'il reçut au genou lui fit donner sa démission (1865). Il publia, en 1869, sa *Philosophie des Unbewussten*, traduit par D. Nolen : *Philosophie de l'inconscient* (1877). Cet ouvrage capital éveilla une vive attention non seulement chez les philosophes, mais aussi chez les gens du monde et suscita d'ardentes controverses. (V. INCONSCIENT.) Hartmann a publié, depuis, un grand nombre d'ouvrages, de brochures et d'articles de revue. Son ouvrage : *die Moderne Psychologie* (1901) est une histoire de la psychologie allemande dans la seconde moitié du siècle dernier. Outre la *Philosophie de l'Inconscient*, on a traduit en français : *le Darwinisme* (1894) et *la Religion de l'avenir* (1894).

Hartmann.

Hartmann est moniste. La « pensée » logique et la « volonté » illogique se confondent dans l'Inconscient, c'est-à-dire dans l'esprit inconscient qui anime le monde. Hartmann combat aussi bien le pessimisme absolu et négatif de Schopenhauer que l'optimisme de Leibniz et de Hegel. Le pessimisme est, chez lui, un motif de renonciation à l'égoïsme, qui s'oppose à l'évolution, au progrès. Ce progrès nous conduira à la conscience du mal fondamental du monde.

HARTMANN VON AUE. Biogr. V. AUE.

HARTMANNITE n. f. Minér. V. BREIHAUPTITE.

HARTMANNSDORF, comm. d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]); 5.066 hab.

HARTOG (Édouard DE), compositeur néerlandais, né à Amsterdam en 1826. En 1852 il se rendit à Paris et écrivit la musique de *Portia*, poème dramatique d'Émile Augier. Il fit représenter deux petits opéras-comiques en un acte : *le Mariage de Don Lope*, au Théâtre-Lyrique, en 1865, et *l'Amour mouillé*, aux Fantaisies-Parisiennes, en 1868, et qui reparut à Bruxelles, en 1873, sous le nouveau titre de *l'Amour et son hôte*. Parmi ses autres compositions, nous citerons : le *Psaume 43*; deux quatuors pour instruments à cordes; *Macbeth, Pompée, la Pucelle d'Orléans*, préludes symphoniques.

HARTOGIE (*jî*) n. f. Genre de célastracées évonymées, comprenant des arbustes glabres à feuilles opposées, coriaces, à fleurs à cymes axillaires. (L'espèce type est *l'hartogia Capensis*, originaire de l'Afrique australe.)

HARTSOEKER (Nicolas), physicien hollandais, né à Gouda en 1656, mort à Utrecht en 1725. Il perfectionna divers instruments d'optique et surtout le microscope avec lequel il découvrit les spermatozoïdes dans le liquide séminal. Après un séjour de douze ans à Paris, il revint à Rotterdam; appelé en 1699 à Amsterdam pour donner des leçons au tsar Pierre le Grand, il refusa de le suivre en Russie; il accepta la chaire de mathématiques et de philosophie à l'université de Dusseldorf, et se retira en 1716 à Utrecht. Il a laissé : *Essai de dioptrique* (1694); *Conjectures physiques* (1706); *Recueil de diverses pièces de physique* (1722), critique erronée des théories de Newton.

HARTWÉGIE (*jî*) n. f. Genre d'orchidées-épidendrées, comprenant des herbes épiphytes, à feuilles subsessiles, linéaires, à fleurs en grappes, originaires du Mexique.

HARTZ. Géogr. V. HARZ.

HARTZENBUSCH (don Juan Eugenio), auteur espagnol, né et mort à Madrid (1806-1880). Il s'essaya dans la carrière d'auteur dramatique par diverses traductions et *arreglos* du français. Le grand succès des *Amants de Teruel*, en 1837, le rendit tout à coup célèbre. Dès lors, il se consacra au théâtre et devint l'un des principaux représentants de l'École romantique. Parmi ses drames, il faut citer : *Doña Mencia* (1838); *Alphonse le Chaste* (1841); *Moi d'abord; le Bachelier Mendarias, le Serment de Santa Gadea, la Mère de Pelage* (1840); *la Loi de ruce* (1852); *la Vie pour l'honneur* (1858); *le Mauvais Apôtre et le Bon Larron*. Il composa des comédies : *Un oui et un non* (1854), *la Visionaria; Jean des Vignes*, et quelques féeries : *la Bouteille enchantée; les Poudres de la mère Célestine*, imitation des « Pilules du Diable », *les Batuecas*. Son œuvre dramatique complète ne comprend pas moins de soixante-neuf pièces, dont vingt-cinq seulement sont originales. Il écrivit aussi des poésies lyriques, d'ailleurs médiocres (*Ensayos poéticos*), des fables, ingénieuses et spirituelles : *Fábulas* (1848); *Cuentos y Fabulas* (1861); de nombreux articles de critique littéraire et d'érudition. Il édita une partie du théâtre classique et collabora activement à la grande collection des auteurs espagnols de Revadeneyra.

Hartzenbusch.

HARUSPICE n. m. Hist. rel. V. ARUSPICE.

Harvard (UNIVERSITÉ D'). Fondée en 1638 grâce aux libéralités de John Harvard, à Cambridge (comté de Middlesex), elle est devenue une des plus importantes des États-Unis, et comprend plusieurs édifices qui ont été élevés par de généreux donateurs : *Memorial Hall*, en souvenir des membres morts pendant la guerre de Sécession, et renfermant une salle de spectacle et un réfectoire, *Gore Hall*, qui sert de bibliothèque; *University Hall*, qui contient des amphithéâtres, salles de cours, etc.; *Mathews Hall, Massachusetts Hall, Divinity Hall, Holden Chapel, Museum Peabody* (ethnographie américaine); trois collèges de dames, etc. L'enseignement embrasse toutes les connaissances humaines, et jouit d'une liberté complète.

Memorial Hall d'Harvard.

HARVELLE (*vèl*) ou **HARVELLA** (*vèl-la*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mactridés, comprenant des animaux marins propres aux régions chaudes. (L'espèce type, *harvella elegans*, habite la mer des Antilles. La coquille des harvelles est mince, trigone, avec côtes concentriques. Les formes fossiles apparaissent dans l'éocène.)

HARVEY (William), médecin anglais, né à Folkestone en 1578, mort à Lambeth en 1658. Il fut chargé, en 1615, d'une chaire d'anatomie et de chirurgie au Collège royal. Jacques I^er^ et Charles I^er^ l'attachèrent à leur personne; il suivit Charles I^er^ en exil, et, après la mort du roi, se retira à Lambeth; en mourant, il légua au Collège des médecins sa bibliothèque et une partie de sa fortune. Harvey s'est immortalisé par la découverte de la circulation du sang. Avant lui, Michel Servet avait deviné la circulation pulmonaire; Colombo et Aranzi avaient constaté l'arrivée au cœur du sang des veines pulmonaires et de la veine cave inférieure. Mais ces données étaient éparses et sans lien. Harvey en fit la synthèse et démontra irréfutablement le mécanisme de la grande et de la petite circulation. Sa découverte, cependant, rencontra de nombreux détracteurs, entre autres Riolan, Gui Patin, et toute la faculté de médecine de Paris. Mais Sylvius, Hoffmann et Descartes la soutinrent et Harvey eut la consolation, à la fin de ses jours, de la voir adoptée par les savants de l'Europe entière. On lui doit encore de magnifiques travaux sur la génération; le premier, il a posé l'axiome : *Omne vivum ex ovo*, et l'a démontré par des arguments d'ordre expérimental. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus* (1628), où il expose sa découverte de la circulation, admirable monument de science expérimentale et véritable œuvre d'art par la perfection de la forme. Il en existe une traduction française de Richet

Harvey.

(1879): *Exercitationes de generotione animalium* (1654), *Opera omnia, a Collegio medico Londinensi edita* (1766).

HARVEY (George), peintre anglais, né dans le comté de Fife (Ecosse) en 1806, mort à Edimbourg en 1876. En 1829, il fut nommé membre de l'Académie écossaise, qu'il avait contribué à fonder, et, dès lors, il prit part à toutes les expositions de Londres et d'Edimbourg. En 1864, il devint président de l'Académie. Citons parmi ses tableaux inspirés surtout par l'histoire, les mœurs ou la nature de son pays natal : le *Prêche du Covenant, le Baptême, l'Examen d'une école de village, l'Ecole congédiée, la Communion, le Dimanche soir, le Duc d'Argyle une heure avant son exécution, la Première lecture de la Bible à l'église Saint-Paul, les Bulles de savon, Joueurs de boule* (1850); *Bruyère de l'Ecosse* (Exposition univ. de 1867); etc.

HARVIAU (*vi-ô*) n. m. Anse de corde dont on se sert pour attacher un grand filet en forme de manche ou de poche à l'arche d'un pont.

HARWEY (William Henry), botaniste irlandais, né à Limerick en 1811, mort à Torquay en 1866. Il se fit connaître par ses belles recherches sur la flore du sud de l'Afrique, puis par de remarquables travaux sur les algues et les plantes marines. On peut citer de lui : *les Genres de plantes de l'Afrique du Sud* (1838); *Trésor botanique du Cap* (1860-1866); *Flore du Cap* (1860-1865), en collaboration avec Sonder; *Algues d'Australie* (1858-1863); *Néréides de l'Amérique du Nord* (1852).

HARWEYAGE (du n. de l'invent. *Harwey*) n. m. Système de durcissement spécial des plaques de cuirasse par double cémentation.

HARWEYE (*vé-f*) n. f. Genre de scrofulariacées gérardiées, comprenant des herbes parasites, souvent colorées, à feuilles réduites à des écailles, à fleurs en grappes, de l'Afrique australe.

HARWEYÉ adj. ‖ *Plaque harweyée*, Plaque de cuirasse durcie par le procédé de l'harweyage.

HARWICH, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur une langue de terre, à l'embouchure du Stour, dans la mer du Nord; 8.200 hab. Port vaste et commode, le seul abri sûr qu'on trouve entre les estuaires de la Tamise et de l'Humber. Bains de mer très fréquentés. Chantiers de constructions navales. Armements pour la pêche.

HARY (*h* asp.) interj. Vénér. Cri que poussent les piqueurs pour rendre les chiens attentifs, lorsque la bête se fait accompagner.

HARZ ou **HARTZ**, district montagneux de l'Allemagne du Nord, partagé entre le Brunswick et le Hanovre méridional et situé sur la rive droite du Weser, auquel il envoie la Leine et l'Ocker. L'isolement du massif dans la plaine, ses pentes sauvages, lui donnent une remarquable apparence de grandeur, bien qu'il atteigne seulement 1.140 mètres au *Brocken* ou *Blocksberg*, et que la masse même du système n'ait que 650 mètres environ d'altitude moyenne. La constitution géologique du Harz est presque entièrement schisteuse, exception faite pour quelques pointes de granit, que l'érosion a déchaussées, et qui, semblant se dresser comme des spectres, la nuit, au milieu de chaos de pierre ont donné matière à de multiples légendes. C'est dans le Harz que se réunissaient une fois l'an, selon une tradition reprise et poétisée dans le *Faust* de Gœthe, les sorcières, pour la nuit de Walpurgis. Le Harz, très boisé (c'est l'ancienne forêt Hercynienne), surtout dans sa partie sud-est, très arrosé, presque toujours couvert de brume, contient des mines d'argent, de plomb et de fer, qui semblent avoir été les premières exploitées de l'Allemagne, mais dont l'importance a diminué.

HARZBURG, ville d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Wolfenbüttel]), sur la Radau, affluent de l'Ocker; 2.776 hab. Fabrique de papier et de pâtes alimentaires. Carrières. Ruines du château impérial de Harzburg.

HARZBURGITE (*jit'*) n. f. Variété de péridotite où le pyroxène est associé au péridot. (La roche à *schillerfels* des environs de Harzburg en est un excellent type.)

HARZGERODE, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Ballenstedt]), à l'extrémité orientale du *Harz*; 3.667 hab. Fabrique de lampes. Forges. Château. Possession du comte de Mansfeld au XIVe siècle, elle passa plus tard au comte de Stolberg, puis aux Anhalt.

HASA, ou **EL-AHÇA**, ou **EL-HAÇA**, district de la Turquie d'Asie (prov. de Bassorah), sur les bords du golfe Persique, au N. de la presqu'île de Katar, séparé du Dahna, ou grand désert arabe, par des alignements de collines parallèles à la côte, arrosé par de nombreuses sources, dont quelques-unes thermales. Le district comprend, sur le littoral même, une région basse relativement fertile, produisant en abondance le dattier, l'indigo, le coton, le riz, et à peu près toutes les céréales, moins l'orge. L'industrie, en décadence, fournit des vases et des ustensiles de cuivre manufacturés, des tissus de soie et de laine d'un beau travail, exportés naguère vers la Perse et l'Inde. Le district, constitué en 1870, et troublé depuis par plusieurs révoltes de Wahabites, comprend les trois cantons de Nedjd, de El-Kattar et de El-Katif; il a une population de 250.000 hab. environ. — Ch.-l. *Hofhouf* ou *Houfouf;* villes principales Kohcet et El-Katif.

HASAN-PACHA, homme d'Etat égyptien, né à Monastir (Macédoine) en 1791, mort au Caire en 1860. Précepteur d'Abbas, il éleva le jeune prince dans les idées les plus surannées du vieux parti turc, et, à l'avènement de son élève (1848), devint premier ministre du vice-roi. C'est lui qui suggéra à Abbas les mesures vexatoires qui lui aliénèrent aussi bien ses sujets que les étrangers. Il eut assez de pouvoir pour faire reconnaître Saïd-pacha comme successeur d'Abbas (1854), et entra ensuite au conseil d'Etat.

HASARD (*h* asp., et *zar'*) n. m. Cause fictive, que l'on suppose à un fait considéré comme indépendant de toute cause volontaire posée en prévision de l'effet, ou comme n'ayant pas de cause réelle : *A quoi bon tant s'agiter pour des choses que le* HASARD *distribue?* (Mass.) ‖ Concours fortuit de circonstances : *Profiter d'un* HASARD. ‖ Accident, chance, péril : *Les* HASARDS *de la guerre.*

— Marchandise d'occasion, que le hasard nous offre :

Montrez-nous votre écrin.
— Volontiers; j'ai toujours quelque *hasard* en main.
REGNARD.

— Loc. div. *Au hasard de la fourchette*, Invitation familière qui équivaut à cette autre : *A la fortune du pot* (V. FOURCHETTE.) ‖ *Coup de hasard*, Circonstance fortuite. ‖ *Au hasard*, Sans arrangement préalable, sans réflexion, à l'aventure. ‖ *Au hasard de*, Au risque de. ‖ *A tout hasard*, Quoi qu'il puisse arriver. ‖ *De hasard*, Qui arrive fortuitement. ‖ *Gibier de hasard* (V. GIBIER.) ‖ *Par hasard*, Par l'effet d'un hasard. ‖ *Par le plus grand des hasards*, Par un concours de circonstances tout à fait extraordinaires.

— Jeux. Sorte de jeu de dés dans lequel un des joueurs est le banquier et l'autre représente un nombre indéterminé de joueurs qui lui remettent leurs mises ajoutées à la sienne et partagent sa bonne ou sa mauvaise fortune. ‖ Nom donné à certains points fixes, qui sont toujours favorables à celui qui tient les dés. ‖ Nom donné à diverses combinaisons de cartes qui peuvent arriver à certains jeux, et donnent à celui qui les a certains droits déterminés. ‖ Au jeu d'impair, Coup dans lequel les trois dés donnent le total de dix-sept points. ‖ *Jeu de hasard*, Jeu où le calcul, la science d'un joueur n'ont point de part, et où le sort seul décide le gain et la perte. Il y a une quantité infinie de *jeux de hasard*. Parmi les plus répandus on cite : *le biribi, la caragnole, les dés, le hoca, le loto, l'oie, les osselets, pile ou face, la roulette, le trente et quarante, le steeple-chase, le toton.* ‖ *Corriger le hasard*, Tricher au jeu. ‖ *Faire le hasard*, Se dit au jeu de paume, lorsque la balle ne fait pas l'effet qu'elle devrait faire.

— SYN. **Hasard, destin, fortune, sort.** *Hasard*, ici, s'oppose aux trois autres. *Destin, fortune, sort*, supposent la régularité ou l'intention, car le Destin, fixé à l'avance, est immuable; la Fortune choisit ses favoris ou ses victimes, fût-ce aveuglément, et enfin le Sort est une série d'événements formant un ensemble combiné. Le Hasard, au contraire, exclut toute idée d'ordre et d'intention.

— **Hasard, danger, péril, risque.** V. DANGER.

— ENCYCL. Philos. Le *hasard* est l'imprévu, la rencontre fortuite des événements. Un homme passe dans une rue, une cheminée tombe sur sa tête; voilà un accident dû au hasard. Si l'on connaissait la double série de causes qui ont, d'une part, amené cet homme à cet endroit précis, et, d'autre part, déterminé la chute de la cheminée, l'événement ne serait plus imputé au hasard. Ce dernier mot ne sert donc qu'à exprimer les causes qui échappent à notre pénétration, et, dès lors, la science ne peut tenir aucun compte du hasard. Dans les effets qui dépendent du libre arbitre, il y a quelque chose d'imprévisible, mais, comme ces effets ont une cause, la volonté, on ne saurait donner à cela le nom de hasard; une volonté dont on dirait qu'elle se laisse aller au hasard, apparaîtrait non comme vraiment libre, mais comme le jouet des circonstances. Le mot de *contingence* est préférable, dans tous ces cas. Les philosophes de l'antiquité, qui admettaient le libre arbitre, ont admis aussi la réalité du hasard (Aristote et Alexandre d'Aphrodisies) et Epicure lui attribuait la production du monde.

HASARDEMENT (*h* asp., et *man* — de *hasarder*) n. m. Action de hasarder. (Vx.)

HASARDÉMENT (*h* asp., et *man*) adv. D'une manière hasardée.

HASARDER (*h* asp. — rad. *hasard*) v. a. Risquer, s'exposer à perdre : HASARDER *sa fortune ou jeu.*

— Fig. Se décider à tenter; faire, émettre, avec le danger d'échouer ou de déplaire : HASARDER *une démarche, une question.* ‖ Fam. *Hasarder le paquet*, Aller en avant, sans savoir quel sera le résultat de la démarche que l'on fait.

— PROV. : **Qui ne hasarde rien n'a rien**, Il faut de la hardiesse pour réussir.

— v. n. *Hasarder de*, S'exposer à : *Il vaut mieux* HASARDER DE *sauver un coupable que* DE *condamner un innocent.* (Volt.)

Hasardé, ée part. pass. du v. Hasarder.

— Hardi; émis légèrement, difficile à défendre, à justifier : *Des opinions* HASARDÉES. ‖ Leste, grivois : *Des couplets très* HASARDÉS.

— Art culin. Se dit d'une viande qu'on a gardée quelque temps pour lui donner du fumet, et qui se gâte.

Se hasarder, v. pr. Se risquer, s'exposer, s'aventurer. ‖ Se compromettre, s'avancer trop.

Gramm. L'infinitif placé après ce verbe est précédé de la préposition *de* ou de la préposition *à*, selon que *hasarder* est employé comme verbe actif ou comme verbe pronominal : *Hasarder* DE *faire une chose; je* ME *hasarderai à faire cette proposition.* Cependant, quelques écrivains ont aussi employé *de* après *se hasarder*.

— SYN. **Aventurer, risquer.** V. AVENTURER.

HASARDEUR, EUSE (*h* asp.) n. Celui, celle qui hasarde.

HASARDEUSEMENT (*h* asp.) adv. D'une manière hasardeuse, en se hasardant.

HASARDEUX (*h* asp. et *deû*), **EUSE** adj. Qui se hasarde, qui ne craint pas de s'exposer au péril : *Joueur, Général* HASARDEUX. ‖ Dangereux, qui expose à des revers ou à des insuccès : *Expédition, Démarche* HASARDEUSE.

HASARDISE (*h* asp.) n. f. Action hasardée.

HASBEIA, ou **HASBAIA**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik de Damas, dans la vallée qui sépare le Liban du mont Hermon, et près de la source de l'*Hasbani*, regardé comme l'origine du Jourdain supérieur; 5.000 hab.

HASDEU (lisez *Hajdéou*) [Bogdan Petriceicu], historien et philologue roumain, né à Cristinesti, près de Khotin, en Bessarabie, en 1836. Professeur d'histoire à Jassy, il publia tour à tour les revues littéraires *Romînia* (1857), *Foia de istoria romîna* et *Lumina* (« la Lumière ») (1862). En 1867, il fut élu député de Bolgrad, et fonda la revue politique *Trajan*, qu'il transforma, peu après, en une revue littéraire. C'est dans cette dernière que parut son œuvre magistrale, *Istoria critica a Românilor din ambile Dacii in sec. XIV.* Nommé professeur de philologie à l'université de Bucarest, en 1878, il publia, sous le titre de *Cuvente den Batrenî* (Paroles des ancêtres), deux volumes renfermant la langue parlée aux XVe et XVIe siècles. En 1881, il publia *Psalterea lui Coresi* (les Psaumes de Coresi, 1577), précédés d'une biographie et d'un glossaire comparatif. Enfin, en 1886, il commença, sous les auspices du roi Charles Ier et de l'Académie roumaine, l'*Etymologicum magnum Romaniæ*, dictionnaire de la langue historique et populaire des Roumains. Membre de l'Académie roumaine, Hasdeu a publié des poésies lyriques et sociales et deux drames de valeur : *Razvan Voda* et *Princesa Ruxandra*.

HASCHISCH ou **HASCHICH** n. m., **HASCHISCHIN** ou **HASCHICHIN** n. m., **HASCHISCHINE** ou **HASCHICHINE** n. f. Ling. et chim. V. HACHISCH, HACHISCHIN, HACHISCHINE.

HASE (*h* asp. — de l'allem. *hase*, lièvre) n. f. Femelle du lièvre.

HASE ou **HAASE**, rivière de l'Allemagne du Nord (Hanovre), tributaire de l'Ems. Elle naît sur le revers N.-E. du Teutoburgerwald, arrose Quakenbrück, et se jette dans l'Ems à Meppeu, après un cours, lent et marécageux, de 150 kilom. environ.

HASE (Karl Benedikt), philologue allemand, né à Sulza (Saxe-Weimar) en 1780, mort à Paris en 1864. Il alla en 1801 à Paris, où il obtint une place à la Bibliothèque impériale. En 1812, il fut chargé d'enseigner l'allemand aux deux fils de la reine Hortense; en 1816, il fut nommé professeur de paléographie grecque et de grec moderne à l'Ecole des langues orientales vivantes; il fut élu, en 1824, membre de l'Académie des inscriptions; en 1852, il devint professeur de grammaire comparée à la faculté des lettres de Paris. Hase a été un des principaux collaborateurs des frères Didorf dans la nouvelle édition du *Thesaurus* de Henri Estienne (1832-1865). On lui doit des éditions de Léon Diacre (1819); de Lydus, *De ostentis et de mensibus* (1823); de Valère-Maxime et de Suétone.

HASENPOT, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Courlande), ch.-l. du district de même nom, sur le fleuve côtier Tebber; 4.083 hab. Aux environs, ruines d'un château des chevaliers porte-glaive.

HASI n. m. Nom des bâtonnets dont les peuples de l'extrême Orient se servent pour appréhender les objets et surtout pour manger. (Entre leurs mains, les hasi remplacent tant bien que mal la cuiller, la fourchette et le couteau de table. Pour saisir les charbons, ils emploient des tiges de fer ou de cuivre [*hi-basi*].)

HASKERLAND, comm. des Pays-Bas (prov. de Frise [arr. de Herenveen]); 7.000 hab.

HASKEUI, bourg de la Bulgarie (Roumélie orientale), ch.-l. d'un arrond. peuplé de 124.769 hab.

HASLI, vallée de la Suisse centrale (Oberland bernois), sur le cours de l'Aar, depuis sa source jusqu'au lac de Brienz, sur une longueur d'environ 60 kilomètres. Elle est enfermée, dans sa partie méridionale, par les massifs les plus élevés des Alpes bernoises (Wetterhorn, Schreckhorn, etc.); on y admire, tout à son origine, les glaciers créateurs de l'Aar, puis la cascade de la Handeck. A Meiringen, chef-lieu de la vallée, le *Haslithal* s'élargit; il devient un fond quelque peu palustre, qui a été conquis peu à peu par le torrent sur le lac de Brienz.

HASLINGDEN, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal du même nom, qui fait communiquer cette ville avec Bury, Manchester, Liverpool et Leeds; 12.000 h. Fabrication d'étoffes de laine et de coton.

HASNON, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, sur la Scarpe canalisée; 3.094 hab. Briqueteries. Commerce de bois. Mines de houilles.

HASPARREN (*rèn'*), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 23 kil. de Bayonne, sur un sous-affluent de l'Adour; 5.591 hab. (*Hasparrandais, aises.*) Tanneries et cordonneries, fabriques de chocolat. Inscription de haute importance pour l'histoire de la Novempopulanie. — Le canton a 7 comm. et 9.153 hab.

Armes de Hasparren.

HASPE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), sur l'Ennepe, affluent de la Ruhr; 9.743 h. Forges, taillanderies.

HASPRES, comm. du dép. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes, sur la Selle, affluent de l'Escaut; 3.027 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de pierre; toiles, brasseries.

HASSAN (Baba), dey d'Alger, de 1791 à 1798, qui recouvra la ville d'Oran sur les Espagnols, entretint de bons rapports avec la France, et lui facilita l'achat des blés dans la Régence. Les juifs Busnach et Bakri furent les fournisseurs de ces marchés, dont le règlement devait amener l'établissement des Français en Algérie.

HASSAN, cinquième calife de la dynastie des Orthodoxes (*Réchidin*), fils d'Ali et de Fatima, fille de Mahomet, né en 625 de J.-C., mort en 669. Au bout de dix mois de règne, il céda le califat à l'Omeyyade Moaviyya et se retira à Médine, où il mourut empoisonné par une de ses femmes, probablement à l'instigation de Moaviyya. Hassan est le second *imam* ou chef religieux des Schiites persans.

HASSAN-AGHA (1536-1543), successeur de Kheïr-Eddine comme beyler bey d'Alger. Il eut à lutter contre Charles-Quint, qui vint tenter une descente sur les côtes d'Afrique. L'expédition aboutit à un désastre, et Charles-Quint lui-même faillit périr dans la tempête du 25 au 26 octobre 1541. Mais Hassan, qui avait assez mal organisé la défense contre Charles-Quint, fut déposé en 1543.

HASSAN IBN-EN-NACER (1347-1361), sultan d'Egypte de la première dynastie des Mamelouks. Il fut déposé et emprisonné après trois ans et demi de règne. Son frère Salah ed-Dine lui succéda et fut lui-même victime d'une révolution analogue qui fit remonter Hassan sur le trône, où il se maintint encore pendant six années. Le Caire lui doit la splendide mosquée de la place *Roumelia*.

HASSAN IBN-SABBAH, fondateur de la secte des ismaéliens d'Alamout et des assassins de Syrie, né à Reï, en Perse, vers l'année 1056, mort dans la citadelle d'Alamout en 1124. Le vizir Nizam el-Moulk lui procura une place dans l'administration seldjoukide; mais le caractère indépendant de Hassan s'arrangeait mal de ces occupations terre à terre, et une maladie grave qu'il fit sur ces entrefaites le détermina à changer complètement de vie. Il s'affilia à la secte alide, dont le calife fatimite du Caire était le chef et devint bientôt le *missionnaire* de ce prince, en Syrie et en Perse. Il s'empara de la citadelle inexpugnable d'Alamout, dans le Kouhistan, en 1090, et étendit son pouvoir sur une grande partie de la Perse et de la Syrie. Il était d'un rigorisme tel, qu'il fit mettre à mort un de ses fils qui avait bu du vin. On l'appelle couramment le Sheykh de la Montagne; mais tout ce qu'on a raconté sur les moyens qu'il employait pour se faire obéir de son peuple de sicaires est du domaine de l'imagination.

HASSAN-ALI-KHAN, général et ambassadeur persan, né à Bidjar (prov. de Guerrouz), en 1821. Il se signala

par ses talents militaires dans diverses expéditions, comprima la révolte des Babis (1851), et mit le comble à sa réputation pendant la guerre contre l'Afghanistan en prenant d'assaut Hérat. En 1857, le shah l'envoya en ambassade en France, en Angleterre, en Italie. Il resta à Paris, jusqu'en 1864. De retour en Perse, il exerça la plus utile influence en introduisant des innovations militaires et civiles empruntées à la civilisation occidentale.

Hassan-kaleh, ville de Turquie d'Asie (Arménie turque [prov. d'Erzeroum]), située dans une région montagneuse, près de l'Aras, affluent du Koûr; 6.000 hab. Restes d'une citadelle génoise. Aux environs, sources thermales carbonatées, ferrugineuses et bitumineuses.

Hassanides, nom d'une dynastie de chérifs qui commença de dominer au Maroc vers le milieu du XVIIe siècle et qui règne encore aujourd'hui. — *Un* Hassanide.

Hassard (*h* asp., et *sar*) n. m. Hache à tranchant arrondi.

Hassart n. m. T. rur. Syn. de hansart.

Hasse (Jean-Adolphe-Pierre), compositeur allemand, né à Bergdorf en 1699, mort à Venise en 1783. Il chanta d'abord comme ténor, puis il débuta comme compositeur avec son opéra *Antigone*. Il fit représenter à Naples *il Tigrane, Sésostrate* (1726); *Gerone, tiranno di Siracusa* (1727); *Attalo, re di Bitinia* (1728); *Ulderica* (1729); et *Ezio* (1730), qui obtinrent un tel succès que les Italiens n'appelèrent plus Hasse que il caro Sassone. De Naples, il se rendit à Venise, où il donna son *Artaserse*. Appelé à la cour de Dresde, il y écrivit *Alessandro nell' Indie*. Il fit représenter encore de nombreux ouvrages à Rome, à Milan, à Venise, etc. Après un court séjour en Angleterre, il retourna à Dresde. Il perdit au siège de cette ville (1760), presque tout ce qu'il possédait, et alla se fixer à Vienne, où il écrivit encore six opéras pour la cour impériale, et composa, pour les noces de l'archiduc Ferdinand à Milan, *Ruggiero*. — Sa femme, *Faustina* Bordoni, née à Venise en 1700, fut une cantatrice célèbre à l'Opéra de Vienne, à Londres, puis à Venise, où elle épousa Hasse; elle tint les grands rôles dans les pièces de son mari.

Hassei, n. m. Dénomination que les chronographes ont coutume de donner à la période japonaise comprise entre les années 1192 et 1868.

— Encycl. Cette période est caractérisée par la quasi-déchéance des *mikados*, en face de l'autorité toujours croissante de leurs lieutenants militaires, les *shogouns*. Elle est remplacée, lors de la révolution de 1868, par la période dite *meiji*, qui désigne l'ère des relations internationales dans laquelle le Japon est entré définitivement par la restauration des mikados restaurés.

Hasselfelde, ville d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Blankenburg], dans le Harz; 2.653 hab. Source sulfureuse. Produits chimiques. Objets en bois.

Hasselquistie (*a-sèl-ki-stî*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes annuelles, voisines des *cordylium* et originaires de la Syrie.

Hasselt, ville de Belgique, ch.-l. du Limbourg, arrondissement de Hasselt, sur la Demer, sous-affluent de l'Escaut par le Rupel; 15.012 hab. Eau-de-vie de grains dite « hasselt »; élève du bétail.

Armes de Hasselt.

Hasselt, bourg des Pays-Bas (prov. d'Overyssel [arr. de Zwolle]), sur la Zwarte-Water; 2.410 hab. Construction de bateaux.

Hasselt André-Henri-Constant (Van), littérateur belge, né à Maestricht en 1806, mort à Bruxelles en 1874, inspecteur général des écoles normales et membre de l'Académie. C'était un poète et un écrivain distingué, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Histoire de P.-P. Rubens* (1840); *Belgique et Hollande* (1844); *les Belges aux croisades* (1846); *Histoire des Belges* (1848); *les Splendeurs de l'art en Belgique* (1848), avec Moke; *Primevères*, poésies (1851); *la Belgique pittoresque, monumentale*, etc. (1858); *Poèmes* (1863); *les Quatre incarnations du Christ* (1867), la plus importante de ses œuvres poétiques; *le Livre des ballades* (1872); etc. On lui doit aussi, sous les pseudonymes de Ch. André et d'Alfred d'Aveline, des livres de littérature classique, des traductions, des récits, etc.

Hassenfratz (Jean-Henri), révolutionnaire français, né et mort à Paris (1755-1827). Admirateur de la Révolution, membre du club des Jacobins, il devint membre de la Commune, prit part aux journées des 31 mai-2 juin contre les girondins, s'enfuit et ne revint en France qu'après l'amnistie de l'an IV. Il avait été chargé par la Convention de réorganiser le corps des mines. Professeur à l'École des mines en 1794, il conserva ce poste jusqu'en 1821. Il a beaucoup écrit, entre autres : *Cours révolutionnaire d'administration militaire* (1794); *Tableau de minéralogie* (1796); *Cours de physique céleste* (1803-1804); *Sidérotechnie* (1812); etc.

Hasserode, village d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Magdebourg]), sur le versant nord-est du Harz; 2.904 hab. Brasserie. Carrière de granit.

Hassfurt, ville d'Allemagne (Bavière), ch.-l. de district, sur le Mein; 2.570 hab. Carrière de pierres. Vignoble. Commerce de bois et de bestiaux. Pillée en 1632 par Tilly, en 1639 par Bernard de Saxe-Weimar.

Hassidéens ou **Hasidéens** n. m. pl. Relig. hébr. V. assidiens.

Hassler (Hans Leo von), musicien allemand, né à Nuremberg en 1564, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1612. Il fut attaché, à Prague, à la musique de l'empereur Rodolphe II, qui lui conféra la noblesse. En 1608, il entra au service de l'électeur de Saxe. Il fut l'un de ceux qui commencèrent à donner à l'harmonie le caractère et la saveur par lesquels se distingua longtemps l'école allemande sous ce rapport. On lui doit de nombreuses compositions.

Hasslinghausen, bourg d'Allemagne (Prusse-Occidentale [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]); 3.212 hab. Exploitation de mines. Verrerie.

Hast (*ast'* — altér. de *haste*) n. m. Bois de lance, de pique, etc. ‖ *Arme d'hast*, Arme dont le fer est monté sur une longue hampe ou fût.

— Encycl. La pique, la hallebarde sont des armes d'*hast*, les javelots des armes de jet, les haches et marteaux des armes de main ou de coup. Les armes d'hast comportent des types nombreux et variés, mais qui peuvent presque tous se ramener à une lame d'épée ou de coutelas, ou bien à un fer d'outil remanié plus ou moins, et montés sur une hampe. Dans toute arme d'hast, on distingue le fer et le fût. A l'exception de la lance et de la sagaie ou lance gaie, les armes d'hast furent portées par les piétons. Celle qui subsista le plus longtemps fut l'esponton ou demi-pique, que portèrent encore, au commencement du XIXe siècle, certains bas officiers. Au XVIIIe, les sous-officiers d'infanterie portaient encore la hallebarde.

Hastaire (*h* asp., et *stèr'* — du lat. *hastarius*) ou **Hastat** (*h* asp., et *sta* — du lat. *hastatus*) n. m. Soldat romain qui était armé de la lance ou *hasta*.

— Encycl. Les *hastaires* gardèrent ce nom après qu'on leur eut donné le *pilum*, sorte de javelot. Ils composèrent d'abord l'infanterie légère de la légion; puis, Servius Tullius les ayant armés plus solidement, ils en formèrent au contraire l'avant-corps inébranlable. Après eux venaient les *princes* et les *triaires*. Bien qu'ils combattissent au premier rang, les hastaires étaient les hommes les plus jeunes de la légion. Ils avaient pour armes défensives le casque, le bouclier, la cotte de mailles et une jambière à la jambe droite; leurs armes offensives étaient l'épée et la lance qui, pour eux, fut remplacée par le javelot.

Haste (*hasst'* [*h* asp.] — lat. *hasta*) n. f. Antiq. Lance, pique ou javelot. ‖ Javelot planté en terre pour indiquer une vente aux enchères. ‖ Fer de lance ou broche dont le marié se servait, pendant la cérémonie nuptiale, pour séparer les cheveux de la mariée.

— Archéol. Javelot sans fer, ou espèce de sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaisantes. V. hâte.

— Écrit. Trait vertical dans la formation de certaines lettres.

— Mar. Hampe des petites flammes, à bord des anciennes galères.

Hasté, ée (*hass* [*h* asp.] — rad. *haste*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de lance, de hallebarde : *Feuille* hastée.

— Bot. Qui s'étale en lobes aigus et divergents.

— Techn. *Rouet hasté*, Rouet qui présente une ou plusieurs hastures ou coudes.

Hastedt, comm. d'Allemagne (territ. de Brême), sur le Weser; 5.032 hab. Travail de l'or.

Hastenbeck, village d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]); 430 hab. Victoire des Français sur les Anglais, le 26 juillet 1757.

Haster (*ha-stèr'* [*h* asp.] n. m. Ancienne mesure de capacité hanovrienne.

Hasteur (*hass* [*h* asp.]) et **Hâteur** (*h* asp.) [rad. *haste*] n. m. Officier chargé, dans les cuisines du roi, de surveiller les viandes rôties, et qui avait part à la distribution du vin faite aux officiers royaux. ‖ Rôtisseur, cuisinier quelconque. (Vieux.)

— En T. de techn., Espèce de contremaître qui surveille les ouvriers dans un atelier.

Hastier (*ha-sti-é* [*h* asp.] — rad. *haste*). V. hâtier.

Hastifolié, ée (*hass* [*h* asp.] — du lat. *hasta*, lance, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ont la forme d'une lance.

Hastiforme (*hass* [*h* asp.] — du lat. *hasta*, lance, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une lance : *Feuilles* hastiformes.

Hastinâpourâ, ancienne ville, sans doute mythique, de l'Inde, sur les bords du Gange, dont le Mahâbhârata fait la capitale du royaume que se disputèrent les Kauravas et les Pândavas. Elle aurait été emportée par un débordement du Gange.

Hasting ou **Hastings**, chef de pirates danois, qui vécut au IXe siècle. En 845, il remonta la Loire jusqu'au Cher, pillant tout sur son passage, échoua devant Tours; puis fit des incursions sur les côtes de France et d'Espagne jusqu'à Gibraltar. Attiré par le renom de Rome, il fit voile vers l'Italie, prit et pilla Luna, en Ligurie. En 863, il fait la paix avec Charles le Chauve, moyennant la cession du comté de Chartres; en 866, il bat et tue le comte de Paris, Robert le Fort. On le retrouve ensuite sur la Somme (889), puis, en 892, il passe en Angleterre, où ses deux fils furent baptisés par le roi Alfred (893).

Hastings, ville d'Angleterre (comté de Sussex) sur le Pas-de-Calais; 52.225 hab. Pêcheries et constructions navales. Environs fréquentés par de nombreux baigneurs et touristes. Hastings fut, au début du moyen âge, une citadelle, probablement de fondation saxonne, peut-être romaine, dont les ruines se voient sur les falaises à l'O. de la ville. C'est près de Hastings que Guillaume le Conquérant vainquit les Anglo-Saxons commandés par Harald qui périt dans le combat (14 oct. 1066). Plus tard, la ville, très commerçante, fut la plus considérable et la plus riche des « Cinq ports ».

Hastings, ville des États-Unis (Nebraska), ch.-l. du comté d'Adams, à la source du Big Blue; 13.584 hab. Commerce actif.

Hastings, bourg des États-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Dakota, sur le Mississipi; 3.705 hab.

Hastings, bourg des États-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Barry; 2.900 hab.

Hastings, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), peuplé de 59.527 hab.

Hastings, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Nord [prov. et comté de Hawke's Bay]), sur le Heretaunga Plains, affluent du Ngaruroro; 4.000 hab.

Hastings (Warren), gouverneur général de l'Inde anglaise, né à Churchill (Oxfordshire) en 1732, mort à Daylesford en 1818. Dès 1750, il rendit à l'Angleterre de grands services dans les Indes et, en 1773, de graves réformes ayant été apportées au régime de l'Inde par le « Regulating Act », il reçut le titre de gouverneur général, mais se vit adjoindre un nouveau conseil et une cour suprême dont les membres, venus d'Angleterre, ignorant tout de l'Inde, étaient hostiles aux Anglo-Indiens : un rajah hindou, Nand Kumar, accusa Hastings de corruption. Le gouverneur menaça de démissionner s'il n'était pas soutenu et accusa le rajah de conspiration (1775) : Nand Kumar fut arrêté, condamné à mort pour faux et exécuté. Hastings fit ensuite codifier et traduire en anglais les lois hindoues, organisa et afferma le commerce de l'opium avec la Chine, envoya une mission dirigée par G. Bogle au Thibet. Toutefois, la situation financière était déplorable, le gouverneur, réduit aux pires expédients, dut lutter, dans son conseil, contre une opposition tenace dirigée par Philip Francis. En 1778, il lutte contre les Français et les Mahrattes, et, à force d'audace, termine victorieusement la lutte par le traité de Salbaï (1783). Il se débarrasse alors de Ph. Francis en le blessant en duel, bat le rajah Cheit Singh, et, en 1784, donne sa démission. En Angleterre, l'opinion était surexcitée contre les excès commis de tout temps aux Indes : Hastings, mis en accusation par la Chambre des communes, violemment attaqué par Sheridan, Burke, Fox, Windham, défendu par Fanny Burney et Hannah More, fut acquitté après un procès retentissant (1795). Ruiné, Hastings reçut une riche dotation de la Compagnie des Indes (1804). Le prince de Galles lui offrit à la Chambre des lords un siège qu'il refusa. Toutefois, il reçut des deux Chambres un hommage public (1813), et devint, en 1814, membre du conseil privé.

Hastings.

Hastings (Francis Rawdon, comte de Moira, marquis d'), gouverneur général de l'Inde anglaise, né en 1754, mort en mer, près de Naples, en 1826. Parti pour l'Amérique, il y devint adjudant général de l'armée. Rentré en Angleterre, il fut créé pair, major général, commandant général en Écosse, membre du conseil privé, gouverneur de l'Inde anglaise (1812). Il battit les Gorkas et les Mahrattes, démissionna en 1821 et devint gouverneur de Malte. D'une stature athlétique, d'une générosité proverbiale, Hastings unissait à de brillantes qualités militaires des talents d'organisateur et d'homme d'État. Au Parlement, il dénonça plusieurs fois les cruautés de l'administration anglaise en Irlande et dans l'Inde.

Hastings de Loughborough (Édouard, lord), homme d'État anglais, mort à Stoke-Poges (Buckinghamshire) en 1573. Il prit part à l'invasion de l'Écosse (1547) et représenta le comté de Leicester au parlement. Fervent catholique, il eut la faveur de Marie Tudor, qui le nomma conseiller privé, grand écuyer, chancelier et baron de Loughborough. Sous Élisabeth, il fut emprisonné pour avoir entendu la messe, puis, relâché, vécut dans la retraite.

Hastings de Loughborough (Henry, lord), né vers 1609, mort à Londres en 1667. Il se distingua pendant la guerre civile au service de la royauté; gouverneur de Leicester, il ne se rendit qu'avec les honneurs de la guerre. Il tint à Ashby jusqu'en 1646, passa sur le continent, en revint pour prendre part à la défense de Colchester. Il rejoignit Charles II en Hollande (1649) et fut nommé, à la Restauration, lord lieutenant du Leicestershire.

Hasture (*hass* [*h* asp.]) n. f. Coude que forme parfois la renversure d'un rouet et qui est dite *en dehors*, lorsqu'elle est tournée du côté opposé à la clef, et *en dedans*, lorsque le coude est dirigé vers la tige de la clef. ‖ Entaille pratiquée dans le panneton de la clef, pour donner passage à une hasture du rouet.

Hatasou. Myth. égypt. V. Hatshopsouîtou.

Hatchettine (*ha-tché-tin* [*h* asp.]) n. f. Hydrocarbure naturel, ou *cire* fossile, appelée aussi *suif minéral*, que l'on trouve au pays de Galles. Variété d'ozocérite.

Hatchettolite (*ha-tché-to* [*h* asp.]) n. f. Variété uranifère de pyrochlore.

Hatchie, rivière des États-Unis, qui naît dans l'État du Mississipi, passe dans celui du Tennessee, devient navigable pour les vapeurs à Bolivar et se perd dans le Mississipi en amont de Memphis, rive gauche. Cours, 300 kilom. environ.

Hatchiman ou **Hatsiman**, ville du Japon (île de Nippon), près de la rive du lac Bira; 7.000 hab.

Hatchinohé ou **Hatsinohé**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Rikougo]), près du fleuve côtier Mabetsi-Gava; 10.630 hab.

Hatchiôdji ou **Hatsiôdji**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Mousachi]), sur un affluent du fleuve côtier Rokougo; 17.360 hab.

Hâte (*h* asp. — du german. : allem. *hast*, diligence) n. f. Activité, empressement, grande diligence : *Mettre trop de* hâte *à faire une chose*.

— Loc. div. *Avoir hâte*, Être pressé, avoir le désir de faire vite. ‖ *A la hâte*, Vite et sans soin ou sans réflexion : *On se repent toujours des engagements faits* a la hâte. (Mme de Puisieux.) ‖ *En hâte*, Diligemment, en se hâtant, sans perdre de temps : *Envoyer* en hâte *une estafette*.

Hâte (*h* asp. — du lat. *hasta*, lance) n. f. Broche à rôtir. ‖ Par ext. Viande rôtie, hâtereau. (Vx.)

Hatée (*h* asp.) n. f. En serrur., Barre de fer coudée à une de ses extrémités et ensuite centre-coudée d'équerre.

Hâtelet (*h* asp., et *lè* — rad. *hâte*) Petite broche du métier à tisser les étoffes de soie. ‖ Bijou en forme de broche. (On dit aussi hâtelette n. f.) ‖ Petite broche de fer, d'argent ou de métal argenté, plus ou moins ornée, dont on se sert pour rôtir les menues pièces : mauviettes, rognons, ris de veau, etc. : *Les plus petits* hâtelets, *composés simplement d'une tige de fer et d'un anneau, sont qualifiés de* brochettes. ‖ Petite broche qu'on ajuste à la grande, quand on met rôtir de très grosses pièces, afin que celles-ci restent bien en place devant le feu.

Hâtelets.

HÂTELETTE (*h.* asp., et *lèt'*) n. f. Menue pièce que l'on rôtit avec le hâtelet.

HÂTER (*h* asp.) v. a. Mar. *Hâter une drague,* Relever une drague engagée sur le fond. ‖ On dit mieux *faire parer.*

HÂTER (*h* asp. — rad. *hâte*) v. a. Accélérer, presser, faire arriver ou se terminer plus vite : HÂTER *son départ. L'intempérance* HÂTE *l'ouvrage de la vieillesse.* (Young.) ‖ Précipiter, rendre plus prompt, plus pressé : HÂTER *sa marche, le pas.* ‖ *Hâter quelqu'un,* Le faire aller, venir vite. ‖ *Hâter d'aller,* Faire aller plus vite. (Vx.)

— Jardin. Développer l'éclosion des fleurs et la formation en même temps que la maturité des fruits, sans, pour cela, épuiser les plantes ou les arbres.

— Manèg. *Hâtez!* Commandement de l'écuyer au cavalier novice qui laisse son cheval ralentir l'allure.

— Véner. *Hâter son erre.* Se dit d'un cerf qui fuit avec précipitation dès qu'il est lancé.

Hâté, ée part. pass. Qui a hâte : *Vous êtes bien* HÂTÉES *de me laisser ainsi.* (Corn.) ‖ Par ext. Qu'on a hâte de faire : *Affaire* HÂTÉE.

Se hâter, v. pr. Se presser, aller vite; s'empresser, faire diligence. ‖ *Se hâter lentement,* Agir avec ardeur, avec activité, mais sans précipitation.

> Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
> BOILEAU.

— SYN. Accélérer, presser. V. ACCÉLÉRER.

HÂTEREAU (*h* asp., et *ro*) n. m. Tranche de foie de porc, salée, poivrée et grillée. (Vx.)

HÂTEUR n. m. Cont. V. HASTEUR.

HATFIELD, ville d'Angleterre (comté d'Hertford), près du Lea; 4.500 hab. Fabriques de soie et de papier. Magnifique palais. Beau parc.

HATHERSAGE, bourg d'Angleterre (comté de Derby); 2.400 hab. Filature de coton. Fabrique de boutons et d'aiguilles. Eglise très curieuse.

HATHOR, ou **HATHYR,** ou **ATHOR,** ou **ATHYR,** une une des grandes déesses égyptiennes. Les scribes écrivaient son nom de manière à lui faire signifier *la demeure d'Horus* (Haît-horous), et l'interprétaient en disant qu'elle était la mère dans le sein de laquelle Horus (le Soleil) s'enfermait chaque soir pour renaître chaque matin; mais cette interprétation repose sur un jeu de mots et n'a de valeur que pour les derniers âges de la religion égyptienne. Au début, Hathor était uniquement la vache nourricière qui a enfanté le monde et tout ce qu'il contient, y compris le soleil. Elle était la déesse des vivants, qu'elle nourrissait de son pis fécond, et la déesse des morts, auxquels elle offrait le pain et l'eau dès leur sortie de notre monde; elle était alors représentée par l'un de ces sycomores qu'on rencontre en Egypte sur la lisière du désert, vigoureux et touffus, et on l'appelait *la dame du Sycomore.* Elle était aussi la maîtresse du pays de Mafkait, la péninsule du Sinaï, et celle du Pouanît, c'est-à-dire des régions de l'Afrique qui bordent la mer Erythrée depuis Saouakin jusqu'à la pointe de la côte des Somalis; elle est alors confondue avec l'Athtaro des vieilles populations arabes. Elle se confondit très tôt avec Isis et entra avec elle dans le mythe d'Osiris; elle eut alors pour fils un Horus enfant, de préférence Harsomtous. La ville de Dendérah, celles d'Itfou et d'Atfih, lui étaient consacrées, et le temple que les Ptolémées et les Césars lui bâtirent à Dendérah est célèbre. Les Grecs l'identifièrent avec leur Aphrodite.

Hathor.

HATHORIQUE adj. Arch. Qui est décoré de la tête de Hathor : *Colonne* HATHORIQUE.

Hathorique (colonne).

HATHYR ou **HATHOR** n. m. Le troisième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, correspondant au mois de novembre.

HATHYR, déesse. V. HATHOR.

HA-TIEN, ville de la Cochinchine (Indo-Chine française [circonscrip. du Bassac], sur la côte orientale du golfe de Siam, en face de la grande île de Phu-Quoc. Port de pêche et de commerce peu abrité, communiquant avec le Mékong par le canal de Vinh-Té. L'arrondissement, d'une superficie de 1 322 kilom. carr., est peuplé de 10.500 hab. Productions : riz, poivre, arec, cocotiers, canne à sucre, café, tabac.

HÂTIER (*h* asp., et *ti-é* — rad. *hâte,* broche) n. m. Grand chenet de cuisine, qui a plusieurs crochets de fer les uns au-dessus des autres, sur lesquels on place les broches à rôtir. ‖ Se disait aussi de la broche à rôtir. ‖ Rôtisseur. (Vx.)

Hâtiers.

HÂTIF, IVE (*h* asp. — rad. *hâte*) adj. Précoce, qui devance le temps ordinaire : *Un printemps* HÂTIF. *Les fruits et les légumes* HÂTIFS *sont recherchés à cause de leur rareté.*

— SYN. Hâtif, précoce. *Hâtif,* signifie qui marche vers la maturité avec plus de rapidité; *précoce,* qui est arrivé plus vite à la maturité. Le premier indique un mouvement; le second, un état.

HATIK (*h* asp.) n. m. Cheval arabe, né d'un étalon et d'une cavale de charge.

HÂTILLE (*h* asp., et *ll* mll. — rad. *hâte,* broche) n. f. Tranche de porc frais, foie, etc., qu'on fait rôtir. (Vx.) ‖ Poumon de porc qui s'apprête de préférence aux petits oignons, à peu près comme le mou de veau, ou encore en matelote, au vin blanc, etc.

— Fig. *Donner de la hâtille à quelqu'un,* Lui donner des coups de bâton. (Vx.)

HATILLO, bourg de Porto-Rico, sur l'océan Atlantique; 9.585 hab.

HATIN (Louis-Eugène), historien français, né à Auxerre en 1809, mort en 1893. Il publia des compilations, puis, en 1846, une *Histoire du journal en France,* laquelle, refondue et augmentée, devenait, en 1853, l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France* (1859-1861). On lui doit encore : *les Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux* XVII*e et* XVIII*e siècles* (1865); *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1866), etc.

HA-TINH, ville de l'Indo-Chine française (Annam septentr.), près de la côte du golfe du Tonkin, sur le canal qui réunit les embouchures des petits fleuves côtiers. Citadelle. — La province du même nom, peuplée d'environ 800.000 habitants, s'étend entre le golfe et la grande chaîne annamite et se divise en cinq préfectures (*phou*).

HÂTIVEAU (*h* asp., et *vo*) n. m. Fruit ou légume hâtif. (Se dit surtout des petits pois amenés à maturité dès février. Les *hâtiveaux* se servent uniquement en entremets de légumes et s'apprêtent surtout « à la française ».) ‖ Variété de poire qui mûrit des premières.

HÂTIVEMENT (*h* asp.) adv. Avec hâte, diligemment : *Partir* HÂTIVEMENT ‖ D'une manière prématurée, précoce : *Faire venir des fruits* HÂTIVEMENT.

HÂTIVETÉ (*h* asp.) n. f. Croissance hâtive. (Vx.)

HATO-GRANDE, ville de Porto-Rico; 12.625 hab.

HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), ingénieur français, né à Bourges en 1833. Sorti de l'Ecole polytechnique (1850), dans le service des mines, il fut appelé en 1857 à l'Ecole des mines en qualité de professeur. Ingénieur en chef en 1877, il fut promu, en 1885, au grade d'inspecteur général et nommé directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines. Entre autres ouvrages scientifiques publiés par lui, nous citerons : *Cours d'exploitation des mines* (1884-1885); *Cours de machines* (1886-1889).

HATRAS, ville des Indes anglaises (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Mirat]), dans la fertile plaine du Doab; 39.200 hab. Marché important pour le commerce des cotons.

HATSHOPSOUÎTOU (la forme *Hatasou,* qu'on rencontre encore parfois, résulte d'une fausse lecture), reine de la XVIIIe dynastie égyptienne. Fille de Thoutmôsis Ier et de sa sœur Ahmôsi, et seule héritière de la couronne, elle fut associée par son père au trône vers le début du XVIe siècle avant notre ère. Elle épousa son frère de père, Thoutmôsis II, avec lequel elle regna quelques années, et dont elle n'eut que des filles, puis, à la mort de son mari, elle domina pendant une quinzaine d'années au moins sur l'Egypte comme tutrice et régente de son neveu Thoutmôsis III. Elle gouverna avec bonheur et énergie et fit bâtir à Thèbes le temple de Déir El-Bahari. Lorsqu'elle fut morte, Thoutmôsis III fit effacer son nom de la plupart des monuments qu'elle avait élevés. — Sa fille, **Hatshopsouitou II,** épousa son cousin Thoutmôsis III.

HATT (de l'ar. *khatt* [littéralem. *écriture*]) n. m. Rescrit du sultan de Constantinople, nommé *firman* et *bouyouroultou* quand il n'est pas autographe, et *hatt-i houmayoun* ou *hatt-i chérif* quand il contient quelques lignes tracées par le sultan lui-même ou simplement la formule écrite en marge : *Moudjibindjé amel olouna* « Ainsi soit-il ».

— Métrol. Mesure de longueur usitée en Turquie et égale à une coudée environ.

— ENCYCL. Admin. turque. On désigne plus spécialement sous le nom de *Hatt-i Houmayoun* (« écrit auguste »), une sorte de charte constitutionnelle octroyée le 18 février 1856, par le sultan Abdul-Medjid-Khan. Par cet acte, le sultan confirmait les promesses du hatt-i chérif de Gulhané, proclamait la liberté des cultes, reconnaissait l'égalité civile de tous ses sujets, établissait une nouvelle assiette de l'impôt, admettait les non-musulmans au service militaire. La plupart de ces projets restèrent lettre morte.

HATTE n. f. A la Guyane et aux Antilles françaises, Terrain non cultivé.

HATTEM, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arr. d'Arnheim]), sur l'Yssel; 2.705 hab. Fabrique de calicot.

HATTÉMISTE (*ha-té-misst'* [*h* asp.]) n. m. Membre d'une secte fondée en Zélande par Pontian Hattem, au XVIIe s.

HATTERAS (CAP), promontoire des Etats-Unis (Caroline du Nord), entouré de bancs de sable changeants.

HATTINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), sur la Ruhr; 7.248 hab. Laine. Tissage mécanique.

HATTO Ier ou **OTHON,** archevêque de Mayence, mort en 913. Moine de Folda, il devint abbé de Reichenau (888), et archevêque de Mayence en 901. Durant la minorité de son filleul Louis IV, il gouverna l'Allemagne en qualité de régent. Conrad de Franconie, élu empereur en 911, à la mort de Louis, le nomma vicaire de l'empire. Ce prélat, zélé défenseur des prérogatives impériales, a été jugé sévèrement par les partisans de l'autonomie des grands vassaux.

HATTO II, surnommé **Bonose,** archevêque de Mayence, né vers 900, mort en 969 ou 970. Abbé de Folda, il devint, en 968, archevêque de Mayence. Son nom a été popularisé en Allemagne par la légende de la *Tour des rats.* On appelait ainsi une forteresse construite près de Bingen, où Hatto aurait fait périr de faim un grand nombre de pauvres. En punition de ce crime, il aurait été dévoré par une bande de rats, dans le lieu même de son crime. Ce récit, publié pour la première fois par les *Centuriateurs de Magdebourg,* n'a aucun fondement historique.

HÂTURE (*h* asp. — rad. *hâte*) n. f. Plaque de fer triangulaire, qui fait saillie sur une serrure, pour arrêter un pêne, un verrou.

HATVAN, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Heves]), sur la Zagyra, affluent de la Theiss; 6.979 hab. Vignobles. Fabrication de draps.

HATZFELD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 9.580 hab. Haras; exploitations agricoles.

HATZFELD (Adolphe), professeur et écrivain français, né et mort à Paris (1824-1900). Il professa la littérature à la Faculté de Grenoble, puis la rhétorique au lycée Louis-le-Grand (Paris). Ses principaux ouvrages sont : *De la politique dans ses rapports avec la morale* (1850); *la Réforme orthographique devant l'Académie française* (1893); *le XVIe siècle en France, tableau de la littérature et de la langue* (1893), avec Darmesteter; *les Critiques littéraires du* XIX*e siècle* (1894), avec G. Meunier; *Royer-Collard et M. Spuller* (1896); *Saint Augustin* (1897); *la Polémique antichrétienne au* XIX*e siècle* (1898); et le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVII*e siècle jusqu'à nos jours* (1890-1900), avec Darmesteter et A. Thomas, son œuvre capitale.

HATZFELDT, nom d'une famille originaire de Hesse, connue depuis le commencement du XIIIe siècle, divisée depuis le XVe siècle en deux branches : les Hatzfeldt-Wildenbrach et les Hatzfeldt-Wildenburg-Hesse. Les membres des deux branches prirent plus tard le titre de prince. A cette famille appartiennent : **Hatzfeldt** (MELCHIOR), comte de Hesse et de Gleichen, de la branche cadette (1593-1658), général des Impériaux pendant la guerre de Trente ans; — **Hatzfeldt** (FRANÇOIS-LOUIS, prince DE), général et diplomate prussien, né et mort à Vienne (1756-1827). Après Iéna (1806), son beau-père, le comte de Schulenburg-Kehnert, gouverneur de Berlin, le chargea du gouvernement de cette ville. Hatzfeldt ayant reçu l'ordre d'envoyer au roi de Prusse des rapports sur la situation, adressa, quelques heures avant l'entrée des Français, des renseignements sur l'armée française. Ce rapport tomba entre les mains de Napoléon Ier, qui fit traduire Hatzfeldt devant un conseil de guerre. La princesse de Hatzfeldt se jeta aux pieds de l'Empereur et obtint la grâce du prisonnier. Hatzfeldt remplit plus tard quelques missions diplomatiques et fut nommé, en 1822, ambassadeur à Vienne.

HATZFELDT (la comtesse Sophie DE), née en 1805, morte à Wiesbaden en 1881. Fille du prince François-Louis de Hatzfeldt-Wildenburg, elle épousa, en 1822, le comte Edmond de Hatzfeldt-Wildenburg, qui l'abandonna sans ressources. Elle connut alors Ferdinand Lassalle, sur qui elle exerça une grande influence. Lassalle devint son infatigable défenseur dans le procès en séparation intenté par elle à son mari. Après le jugement de séparation qu'elle obtint en 1851, la comtesse Sophie, qui se disait « l'amie maternelle » de Lassalle, suivit partout l'agitateur socialiste, et elle se trouvait près de lui, à Genève, lorsqu'il fut tué en duel en 1864. Après avoir essayé de jouer un rôle dans le mouvement socialiste, elle se réconcilia avec sa famille.

HAU (*hô* [*h* asp.]) interj. Vénér. *Hau, il bat l'eau,* Cri par lequel les piqueurs avertissent la meute que le cerf est à l'eau.

HAUBAN (*hô* [*h* asp.] — du german. : anc. holland. *hobant,* pour *hoofbant,* hauban, proprem. « lien de tête »; de *hoofd,* tête, et *bant,* lien) n. m. Mar. Nom générique des cordages servant à maintenir les mâts et à leur permettre de résister aux efforts en travers qu'ils subissent. ‖ Cordages servant à étayer en travers les bigues, mâts de charge, en service courant dans les travaux de force à terre. ‖ *Faux haubans,* Haubans de renfort en cas de mauvais temps. (On dit aussi HAUBAN DE FORTUNE ou PATARAS.) ‖ *Hauban bâtard,* Hauban simple. ‖ *Chaîne de hauban* ou *Cadène,* Chaîne fixée sur la muraille d'une part, et sur la ferrure du cap de mouton inférieur de l'autre. ‖ *Nœud de hauban,* Nœud destiné à réunir les deux bouts d'un hauban cassé. (Il se compose de deux nœuds de cul-de-porc simple et d'un amarrage.) ‖ *Peine des haubans,* Punition disciplinaire ou brimade, supprimée, consistant à attacher le patient par les bras et les pieds le long des haubans. ‖ *Fil de hauban,* Cordage métallique formé de deux fils de fer ou d'acier tordus ensemble, pour servir de hauban.

— Constr. Gros cordage qui maintient verticale une chèvre, une grue, etc.

— Féod. *Droit de haubans,* A l'origine, Convocation de certains métiers, bouchers, pêcheurs et foulons, faite pour le service des corvées; plus tard, redevance annuelle payée au roi ou aux seigneurs pour le rachat de ces corvées.

— Télégr. électr. Système de consolidation formé d'un gros fil métallique, fixé d'un côté au sol et de l'autre au haut d'un poteau télégraphique. (Il sert à s'opposer à l'inclinaison du poteau sous l'effort de la traction des fils, et il doit être dirigé dans le sens du plan vertical, contenant la bissectrice extérieure de l'angle des fils de la ligne.)

— ENCYCL. Les *haubans* sont de forts cordages de la catégorie des manœuvres dormantes ou fixes. Ils sont

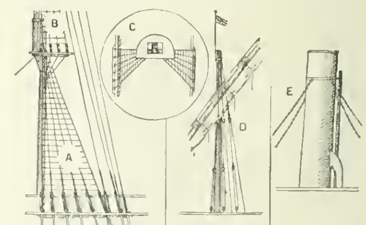

HAUBANS : A, de bas-mât; B, de hune; C, vus en plan; D, à bastague; E, de cheminée.

distribués par paires, formant boucles en leur milieu et capelés sur le ton des mâts, dont ils prennent le nom : *haubans de misaine, haubans de hune.* Le mât de beaupré a aussi ses haubans : *haubans de beaupré, haubans de foc, haubans de clinfoc.* On trouve encore à bord les haubans de cheminée, et, sur les vieux navires à voiles, le minot, sur lequel s'amurait la misaine, avait aussi ses haubans. Sur les nouveaux navires, les haubans sont en fil de fer commis en torons et ridés, comme les haubans ordinaires,

Nœuds de hauban. A, A, simple; B, B, double.

avec des rides à caps de mouton ou avec des ridoirs métalliques à vis double, qui sont beaucoup plus minces et moins encombrants que les autres. Ils permettent aussi de reprendre le mou au fur et à mesure qu'il se produit à la mer.

HAUBANER (*hô* [*h* asp.]) v. a. Fixer au moyen des haubans : HAUBANER *un mât, une chèvre.* (Vx.)

HAUBERGEON (*hô-bèr'-jon* [*h* asp.]) n. m. Petit haubert, sans coiffe : *Le* HAUBERGEON *était porté par les écuyers, les archers, les sergents d'armes.*

— Prov. anc. : *Maille à maille se fait le haubergeon.* Se disait pour indiquer que la patience vient à bout de tout.

— ENCYCL. Le *haubergeon* était, comme le haubert, une chemise de mailles, mais plus court ; il ne descendait qu'à mi-cuisses. Il fut en usage du XIIe siècle à la fin du XVe. A partir de cette époque, on l'appelle *chemise* ou *jaque de mailles,* et il demeure seul en usage, avec ou sans manches, jusque vers 1580, surtout parmi les estradiots et quelques gens de pied ; les Orientaux le gardèrent beaucoup plus longtemps, et, en Perse, dans l'Inde, on en fit encore usage assez récemment.

Haubergeon.

HAUBERGIER (*hô-bèr'-ji-é* [*h* asp.]) n. m. Armurier qui fabriquait des armures de mailles : hauberts et haubergeons.

— ENCYCL. Les *haubergiers* ou *haubergeniers* étaient des artisans de la corporation des chainetiers, qui tenait fabrique de tous les articles de mailles d'acier et de fer. (On appelait anciennement *haubergier* le titulaire d'un fief de haubert.)

HAUBERGINIER (*hô-bèr'-ji-ni-é* [*h* asp.]) n. m. Fabricant de hauberts ou cottes de mailles. ‖ On disait aussi HAUBERGENIER, HAUBERGEONNIER et HAUBERGIER.

HAUBERT (*hô-bèr* [*h* asp.] — anciennem. *hauberc, halberc* ; du germ. *halsberg* ; de *hals,* cou, et *bergen,* protéger) n. m. Chemise de mailles, portée par les hommes d'armes au moyen âge.

— ENCYCL. Le *haubert* est une longue chemise de mailles, qui diffère de la broigne en ce qu'elle est formée de mailles unies et rivées, jamais appliquées sur une cotte de tissu ou de peau. Le XIIIe siècle en marque l'apparition en France, mais son origine est plus ancienne. Descendant jusqu'à mi-jambes, garni de manches, d'un camail ou d'une coiffe (chapelier), le haubert est l'adoubement du chevalier, tandis que l'écuyer ne peut porter que le haubergeon. Au XIVe siècle, les régions pectorales et scapulaires étaient renforcées de mailles doubles, et les hauberts ainsi doublés étaient appelés *doubliers* ou *doublentins.* Au milieu du XIVe siècle, le haubert se raccourcit beaucoup ; à mesure que l'armure de plates se fait plus parfaite, il perd de son importance. Cependant, on le porta sous la cuirasse jusque pendant le XVIe siècle, mais c'était alors une jaque ou chemise de mailles. Le haubert était un insigne de noblesse ; on appelait *fief de haubert* celui dont le titulaire noble devait se présenter à la guerre monté et armé de mailles ou fournir un remplaçant à cheval aussi armé. V. ADOUBEMENT, MAILLE.

A

A, haubert (XIIIe s

HAUBOLD (Chrétien-Théophile), jurisconsulte allemand, né à Dresde en 1766, mort à Leipzig en 1824. Il a été l'un des fondateurs de l'école historique. Il fut chargé, en 1821, de représenter aux états de Saxe l'université de Leipzig, et fut nommé, la même année, chanoine de Mersebourg. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Historia juris romani tabulis synopticis illustrata* (1796) ; *Institutiones juris romani litterariæ* (1809) ; *Institutionum juris romani privati historico-dogmaticaria lineamenta* (1820-1826) ; *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagmata* (1822) ; *Manuel du droit privé des Saxons,* édition allemande (1820) ; *Doctrinæ Pandectarum lineamenta* (1820).

HAUBOURDIN, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Lille, sur la Deûle canalisée ; 7.858 hab. (*Haubourdinais, aises*). Ch. de f. Nord. Fabriques de sucre, amidonneries, glucoses ; brasseries ; filatures de lin et de coton ; fabriques de tissus. Château espagnol et hospice du XVe siècle. Chapelle des crépins, de 1347, construite avec l'argent des crépins d'Arras qui avaient été condamnés à mort. — Le canton a 16 comm. et 37.285 hab.

HAUCH (Jean Carsten DE), savant et littérateur danois, né à Frederikshald (Norvège) en 1790, mort à Rome en 1872. Après un long séjour d'études en France et en Italie, il fut nommé professeur de physique à l'académie de Sorœ (1827), de littérature scandinave à l'université de Kiel (1846-1848), enfin d'esthétique à celle de Copenhague (1851). En dehors de ses ouvrages scientifiques : *die Nordische Mythenlehre* (1847) ; *Essais et considérations esthétiques* (1851-1861-1869), il s'est fait un nom dans la poésie : *Poésies lyriques* (1842-1861) ; *Nouvelles poésies* (1869) ; dans le roman : *l'Alchimiste* (1836) ; *le Château du Rhin* (1845) ; *la Saga de Thorwald Vidfærle* (1849) ; *Valdemar le Victorieux* (1862) ; etc. ; et surtout dans le drame : *Bajazet, Tibère, don Juan, Grégoire VII* (1828-1829) ; *Marsk Stig* (1850) ; *Julien l'Apostat* (1866) ; etc. Citons en outre un poème légendaire, *l'Hamadryade.* Hauch est disciple des romantiques allemands et d'Œlenschlæger.

HAUDEBOURT (Antoinette-Cécile-Hortense LESCOT, dame), peintre français, élève de Lethière, née à Paris en 1784, morte en 1845. Elle exposa fort jeune, sous le Directoire et le Consulat, se rendit à Rome pour s'y perfectionner, fut couronnée au Capitole en 1807, retourna en France en 1811, et épousa l'architecte Haudebourt en 1820. Elle excellait dans les scènes populaires et les sujets d'intérieur : *le Baisement de la statue de saint Pierre* et *la Confirmation dans l'église de Sainte-Agnès, à Rome* ; des *Pifferari jouant devant une Madone* ; *Diseuse de bonne aventure* ; un *Escamoteur* ; un *Théâtre de marionnettes à Rome* ; le *Marchand de tableaux* ; *le Poète et son libraire* ; etc.

HAUDRIETTE (*ô-dri-èt'*) n. f. Nom de religieuses de l'ordre de l'Assomption-de-Notre-Dame, fondé en 1306 par Etienne Haudry, grand panetier de Philippe le Bel.

HAUER (le chevalier Franz VON), géologue et paléontologiste autrichien, né à Vienne en 1822. Il fut attaché au Muséum d'histoire naturelle de Vienne ; il est surtout connu par ses travaux relatifs à la géologie des Alpes et ses recherches paléontologiques sur les céphalopodes ; ses mémoires, très nombreux, ont été insérés dans les journaux scientifiques de son pays. Citons parmi les ouvrages qu'il a publiés : *die Cephalopoden des Salzkammerguts* (1846) ; *Beiträge zur Palæontographie von Oesterreich* (1858) ; *die Geologie und ihre Anwendung auf die Kenntniss der Bodenbeschaffenheit der öster.-ungar. Monarchie* (1876) ; *die Cephalopoden des bosnischen Muschelkalks von Han-Bulog* (1887).

HAUÉRINE (*ô-é* [*h* asp.]) n. f. Genre de protozoaires rhizopodes foraminifères, comprenant des animalcules à coquille arrondie et comprimée. Les hauérines (*hauerina*) appartiennent à la famille des cornuspiridés ; elles vivent en diverses mers, ou sont fossiles depuis l'époque jurassique.)

HAUÉRITE (*ô-é* [*h* asp.]) n. f. Bisulfure naturel de manganèse (MnS^2), ainsi appelé, par Haidinger, en l'honneur de Hauer, l'un des premiers savants qui l'ont fait connaître.

HAUFF (Guillaume), romancier allemand, né et mort à Stuttgart (1802-1827). Sa première œuvre est un recueil intitulé *Almanach des contes* (1826), bientôt suivi des *Extraits des mémoires de Satan,* roman fantastique et humoristique qui fait songer à Hoffmann. La même année, il donnait un roman satirique : *l'Homme dans la lune,* parodie de la manière du fameux Clauren, qui servit encore de cible à Hauff dans son *Sermon de controverse* (1827). Leur succès fut encore dépassé par celui du roman historique *Lichtenstein,* chef-d'œuvre de restitution historique dont la grâce du stylo, le charme des descriptions, tour à tour grandioses et aimables, rehaussaient encore la valeur. Hauff venait de faire paraître ses *Fantaisies dans la cave de la ville de Brême,* lorsqu'il fut subitement enlevé, à l'âge de vingt-cinq ans. Outre ses romans, il composa des nouvelles et des poésies lyriques.

HAUG (Jean-Christophe-Frédéric), poète allemand, né à Niederstotzingen (Wurtemberg) en 1761, mort à Stuttgart en 1829. Doué d'une verve intarissable, Haug écrivit des épigrammes nombreuses, d'une forme irréprochable et spirituelle. Parmi ses ouvrages, citons : les *Deux cents hyperboles sur l'immense nez de M. Wahl* (1804) ; *Epigrammes et poésies mêlées* (1805) ; *Anthologie épigrammatique,* en collaboration avec C.-F. Weisser (1807-1809) ; *Charades et logogriphes* (1826) ; *Fables* (1823-1828).

HAUGESUND, ville de Norvège (prov. de Christiansand) [cant. de Stavanger]), à l'entrée du Bukkefjord ; 5.380 hab. Port de commerce important.

HAUGHTONITE (*dgh*) n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas. Variété de biotite.

HAUGIANISME (*hô-ji, nissm'* [*h* asp.]) n. m. Hist. relig. Doctrine des haugianistes.

HAUGIANISTE (*hô-ji, nisst'* [*h* asp.]) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante, fondée en Norvège en 1797, par un piétiste du nom de Nielsen Hauge.

HAUGWITZ (Chrétien-Auguste-Henri CURT, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Peuke, près d'Oels (Silésie), en 1752, mort à Venise en 1831. Ministre des affaires étrangères en 1792, président du conseil en 1794, il négocia le deuxième partage de la Pologne (1793), et conclut avec la République française le traité de Bâle (1794). En 1803, il fut remplacé par Hardenberg, adversaire des Français ; mais il revint au pouvoir en 1805, au moment de la bataille d'Austerlitz, et conclut le traité de Schönbrunn, qui donna à la Prusse le Hanovre, en échange d'Ausbach, de Clèves et de Neuchâtel. Il se retira en 1806, après Iéna. Il justifia sa politique dans les *Fragments de mémoires inédits du comte de Haugwitz* (1837).

HAUKSBEE ou **HAWKSBEE** (Francis), physicien anglais du XVIIIe siècle. Ses recherches furent surtout consacrées à l'électricité. Il en a consigné lui-même les résultats dans les *Philosophical Transactions,* de l'année 1705 à l'année 1711. Il reconnut la faculté qu'a le verre de s'électriser par le frottement, découverte qui lui permit de construire une machine électrique très simple, en substituant au globe de soufre d'Otto de Guericke un cylindre de verre. Il a publié : *Physico-mechanical experiments on various subjects touching light and electricity producible on the attrition of bodies* (1709), traduct. franç. (1754) par Bernard et Desmarets.

HAULCHIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut, près de son confluent avec la Selle ; 1.262 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries.

HAULÉE (*hô* [*h* asp.]) n. f. Pêch. Bastude ou battude de grandes dimensions.

HAUNET (*hô-nè* [*h* asp.]) n. m. Arme ancienne en forme de croc.

HAUPT (Maurice), philologue allemand, né à Zittau (Saxe) en 1808, mort à Berlin en 1874. Professeur de philologie germanique à Leipzig en 1838, il fut déposséde de sa chaire en 1850, à la suite de sa participation aux événements de 1848. En 1853 il remplaça Lachmann comme professeur de langue et littérature latines à l'université de Berlin. Il s'occupa à la fois de philologie classique et de philologie germanique. Ses principaux travaux sont des éditions critiques d'auteurs latins et surtout d'anciens poèmes allemands. Il faut citer : la *Germanie,* de Tacite (1855) ; *Virgile* (1858) ; *Erec,* de Hartmann d'Aue (1839) ; les *Chansons,* le *Büchlein* et le *Pauvre Henri,* du même poète (1842) ; *Engelhart,* de Conrad de Wurtzbourg (1841) ; *Neidhart de Reuenthal* (1858), le *Printemps du Minnesang* (1857).

HAUPTMANN (Maurice), compositeur et théoricien musical allemand, né à Dresde en 1792, mort à Leipzig en 1868. Outre une série de motets, deux messes et un *Salve Regina* qui passe pour une de ses plus belles œuvres, il a laissé des ouvrages de théorie : *la Nature de l'harmonique et de la métrique comme principe de la musique* (1853) ; *Eclaircissements sur l'art de la fugue de J. S. Bach et l'école de l'harmonie* ; *Opuscula* (1874) ; *Lettres à Franz Hauser* (1871) et *Lettres à Ludwig Spohr* (1876). Il rédigea pendant un an la « Gazette générale de la musique » de Leipzig.

HAUPTMANN (Gerhart), poète et auteur dramatique allemand, né à Salzbrunn (Silésie) en 1862. Il publia, en 1885, *la Destinée du Prométhide,* poème lyrique d'inspiration tyrolienne. De 1885 à 1889, il écrivit, entre *le Garde-voie Thiel,* nouvelle publiée avec *l'Apôtre* en 1892, divers essais de prose et de poésie. Il fit représenter en 1889, à Berlin, *Avant le lever du soleil,* drame à tendances socialistes, conforme pour la technique aux théories de la nouvelle école réaliste allemande (la *Jeune Allemagne,* née vers 1885) et dont la représentation fut des plus tumultueuses. En 1890, paraissait *la Fête de la paix* et en 1891, *les Ames solitaires.* Dans la première de ces œuvres, Hauptmann étudie les effets de l'hérédité, dans la seconde l'inégalité intellectuelle dans le mariage. Son drame le plus discuté, *les Tisserands* (1892), a pour sujet l'histoire d'une grève qui eut lieu en Silésie, en 1844. En 1892 et 1893, Hauptmann publia deux comédies : *Collègue Crampton* et *la Pelisse de castor. L'Assomption d'Hannele Mattern* (1893) et *la Cloche engloutie* (1896) marquent, par leur caractère mystique et symbolique, une nouvelle phase de son talent. *Florian Geyer* (1895) est un drame historique qui n'a pas eu grand succès. Dans *le Voiturier Henschel* (1898), Hauptmann est revenu au drame de famille. *Schluck et Jau* (1900) traite un sujet analogue au prologue de la *Sauvage apprivoisée,* de Shakspeare. Le talent de Hauptmann réside surtout dans la vérité et la profondeur de l'observation, la force de la conception et l'exactitude de la langue.

Hauptmann.

HAURANNE (DU VERGIER DE). Biogr. V. DU VERGIER.

HAURÉAU (Jean-Barthélemy), historien et philosophe français, né et mort à Paris (1812-1896). Il collabora à plusieurs journaux, écrivit une brochure révolutionnaire *la Montagne* (1832), et, après la chute de Louis-Philippe, fut nommé conservateur des manuscrits français à la Bibliothèque nationale. Il siégea quelque temps à l'Assemblée constituante, puis se consacra tout entier à ses fonctions. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il refusa de prêter serment et perdit sa place de conservateur. En 1861, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, cette même année, devint bibliothécaire de l'ordre des avocats à Paris, et directeur de l'Imprimerie nationale de 1870 à 1882. Il a dirigé, de 1891 à sa mort, la *Fondation Thiers.* Citons parmi ses nombreux ouvrages d'érudition d'une haute valeur scientifique : *Histoire littéraire du Maine* (1848-1852) ; *Hugues de Saint-Victor* (1859) ; *Histoire de la philosophie scolastique* (1872-1880) ; *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise* (1877).

HAUS (Jacques-Joseph), jurisconsulte belge, né à Wurtzbourg (Bavière) en 1796, mort à Gand en 1881. Il alla se fixer en Belgique, où il se fit naturaliser après la révolution de 1830, et fut nommé professeur de droit pénal à l'université de Gand. Parmi ses travaux, il faut citer : *Observations sur le projet de revision du Code pénal présenté aux chambres belges* (1835-1838) ; *Exposé des motifs du code pénal belge* (1850) ; *la Peine de mort, son passé, son présent, son avenir* (1866) ; *Principes généraux du droit pénal belge* (1869). — Son fils EDOUARD, né à Gand en 1826, mort en 1875, devint procureur du roi à Audenarde et à Gand. On lui doit : *les Coalitions industrielles et commerciales* (1864) ; *Du droit privé qui régit les étrangers en Belgique ou Du droit des gens privé, considéré dans ses principes et dans ses rapports avec les lois civiles des Belges* (1875) ; *le Christianisme et la Libre Pensée ou le XIXe siècle* (1875) ; *le Gnosticisme et la Franc-Maçonnerie considérée dans son origine, son organisation, ses bases, son but, etc.* (1875).

HAUSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau, cercle de Neurode]), dans l'Eulengebirge ; 3.033 h. Eglise des frères Moraves. Filature de lin et de coton. Blanchisseries. Scieries.

HAUSEN (*hô-zèn'* [*h* asp.]) n. m. Nom vulgaire du grand esturgeon. V. ESTURGEON.

HAUSER (Gaspard), personnage énigmatique allemand. En 1828, il fut rencontré dans les rues de Nuremberg et montra une lettre où il était donné comme un enfant trouvé. L'imagination populaire en fit tantôt un fils de Napoléon, tantôt le fruit des amours clandestines de hauts personnages. En 1831, lord Stanhope l'envoya à Anspach et chargea le savant Feuerbach de faire des recherches sur son protégé. Hauser était paresseux, irritable et vaniteux. Il travaillait dans un bureau à Anspach, et se faisait peu à peu oublier, lorsqu'il mourut, en 1833, des suites d'un coup de poignard donné, disait-il, par un étranger.

Vraisemblablement, Hauser fut toujours un menteur, sans doute pour se soustraire à des recherches dangereuses pour lui, puis devint un imposteur, lorsqu'il se vit encouragé par l'imagination romanesque de ceux qui l'entouraient, et enfin, se voyant oublié, il alla, par vanité, jusqu'au suicide.

HAUSMANNITE (*ô-sma-nit'*) n. f. Protoxyde naturel de manganèse, ainsi appelé par Haidinger. Sa formule est Mn^3O^4, son poids spécifique varie de 4,7 à 4,9 et sa dureté de 5 à 5,5. Elle se présente en masses cristallines, grenues et de couleur brunâtre.

HAUSSA (*ha-ouss-sa* [*h* asp.]) n. m. Linguist. V. HAOUSSA.

HAUSSE (*hôss* [*h* asp.] — subst. verb. de *hausser*) n. f. Objet qui sert à hausser, à rendre plus haut, à donner une plus grande élévation : *Mettre des* HAUSSES *à des souliers, à des échasses. Placer des* HAUSSES *sous les pieds d'un meuble.*

— Par ext. Autref. Enchère. ‖ Augmentation de prix : *La* HAUSSE *des blés, des loyers. Denrées en* HAUSSE.

— Fig. Accroissement d'importance ou de crédit.

— Bours. Progression du cours des valeurs : *La* HAUSSE *de la rente. Etre à la* HAUSSE. *Jouer à la* HAUSSE.

— Econ. rur. Pied de ruche, composé de plusieurs pièces superposées.

— Hydraul. Nom donné à des planches mobiles que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes, pour faire monter le niveau de l'eau. S'emploie surtout au plur.

‖ Tablier en charpente servant à fermer la passe navigable d'un barrage.

— Milit. Appareil qui permet de relever ou *exhausser* l'un des points de la *ligne de mire* d'une arme à feu, de manière qu'en visant on donne à l'arme l'inclinaison voulue pour atteindre le but.

— Techn. Petit coin de bois placé près de la poignée d'un archet, entre la baguette et la pièce qui tient les crins. ‖ Morceau de bois placé sous un potenceau de rubanier. ‖ Petit coin qui sert à élever la partie d'un métier à tisser dite « carette » à mesure que grossit un rouleau d'étoffe que l'on tisse. ‖ Traverse que l'on met au brancard du cassin d'un métier de tisserand pour l'élever, quand les semples sont trop longues. ‖ Cercle de cuivre placé sur le haut d'une chaudière de teinturier. ‖ Nom donné à une ajoute placée à la partie supérieure d'une chaudière de brasseur et qui en augmente le volume de 33 p. 100. ‖ Seconde assise d'un fourneau à réverbère. ‖ Petite pièce ajoutée à un moule de caractère, lorsque la lettre est plus haute que les autres. ‖ Étui cylindrique en terre réfractaire, qui sert à donner de la hauteur à une cazette trop peu profonde. ‖ Morceau de papier que l'on colle sur le tympan des presses manuelles ou sur le cylindre des presses mécaniques, ou bien sous certaines parties de la forme, pour rendre le foulage plus énergique. ‖ Pièce de bois que l'on place en guise de ressort au-dessus de l'essieu d'un fardier, et sur laquelle repose la caisse du véhicule, au lieu de s'appuyer sur l'essieu.

Hausse, coupe et plan (hydr.) : A, cadre en charpente mobile autour de l'axe horizontal O ; B, seuil en bois soutenant le pied du cadre ; C, chevalet en fer maintenant le cadre ; D, arc-boutant en fer dont le pied s'appuie sur le heurtoir en fonte E.

— Encycl. Écon. polit. Le mot *hausse* s'emploie pour désigner l'élévation de prix d'une valeur. La hausse est produite soit par l'abondance des demandes, soit par la rareté des offres. L'acheteur spécule à la hausse, tandis que le vendeur spécule à la baisse.

La hausse d'une marchandise peut être le résultat naturel de sa rareté ou de sa valeur en utilité, devenue tout à coup plus grande par suite d'une invention nouvelle, etc. ; c'est alors une *hausse naturelle.* Elle est *factice* quand elle est le résultat d'une spéculation qui n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de la marchandise.

— Bours. La *hausse* est l'œuvre de la rareté du titre, de l'accroissement escompté ou annoncé du dividende, comme des événements politiques et de la spéculation. On spécule à la hausse quand on achète soit au comptant, soit à terme, soit à prime, des valeurs qu'on espère revendre à des cours plus élevés. Pour réprimer les excès de cette spéculation, comme de la spéculation à la baisse, le Code pénal frappe : 1° par son article 419, d'un mois à un an de prison et 500 à 10.000 francs d'amende ceux qui, par des moyens frauduleux quelconques, ont faussé les cours pour assurer le succès de leurs opérations ; 2° par son article 421, et des mêmes peines, les « paris sur la hausse ou la baisse des *effets publics* ».

— Milit. Le besoin d'une *hausse* ne s'est fait sentir qu'avec l'obtention de portées un peu considérables.

C'est aux canons que l'on appliqua d'abord des hausses. Ils en eurent de diverses formes, dès le milieu du XVIe s.

Dans l'artillerie moderne, les hausses des canons de campagne furent d'abord constituées par une lame de bronze, disposée dans une coulisse verticale ménagée sur le fond extérieur et au-dessus même du bouton de la culasse. Cette hausse portait le cran de mire à son extrémité supérieure, qui, lorsque la hausse était à fond, coïncidait avec la plate-bande de culasse. Elle était graduée en millimètres. On la fixait à la hauteur voulue, au moyen d'une vis de pression. Pour les pièces de siège ou de place, on se servait d'une hausse en bois, formée de deux montants gradués entre lesquels glissait une planchette transversale portant le cran de mire. Le pointeur la plaçait, pour viser, sur une *table* ménagée à la partie supérieure de la plate-bande de culasse.

Hausse de canon.

L'adoption des canons rayés fit modifier les hausses, pour permettre de corriger la *dérivation.* D'abord, on se contenta d'incliner la hausse, placée latéralement, de même que le guidon établi sur l'un des tourillons. Formée d'une tige creuse quadrangulaire, dont les faces portaient différentes graduations : en distances, en millimètres, etc., et maintenue par une bride, dans un canal incliné sur la verticale (de 1 dixième pour les canons de 4 de campagne), la hausse y pouvait monter ou descendre, élevant ou abaissant ainsi, sur une oblique à la verticale, l'œilleton ou le croisillon dont elle était surmontée.

Puis, pour pouvoir modifier à volonté l'obliquité, on revint à la hausse verticale, mais munie d'une *planchette des dérives,* lame de bronze horizontale graduée et portant elle-même l'œilleton mobile le long d'une crémaillère. De façon que, tout en faisant mouvoir la planchette sur la tige, on peut écarter plus ou moins l'œilleton de celle-ci et obtenir ainsi une hausse à inclinaison variable, puis la tige de la hausse fut aussi à crémaillère.

Dans les armes portatives, l'introduction des hausses est plus récente. Elles sont formées généralement d'une lame montée à charnière sur la culasse du canon, ce qui permet de la dresser ou de la rabattre à volonté.

Cette lame peut présenter : soit une fente longitudinale avec graduations latérales, et un curseur à cran de mire (*fig.* 1) ; soit une série de trous ou *fenêtres* superposées, par l'une ou l'autre desquelles on peut viser à volonté (*fig.* 2). Dans le premier cas, la hausse est *continue,* parce qu'elle peut donner la ligne de mire correspondant à n'importe quelle distance ; dans le second, elle est *discontinue,* parce qu'elle ne comporte qu'un certain nombre de lignes de mire correspondant à des distances échelonnées. La hausse discontinue peut aussi être formée par une série de *lames* de différentes longueurs (*fig.* 3), ou encore à gradins (*fig.* 4), lesquels peuvent être enfin remplacés par des crans disposés sur le bord d'un double cadran métallique (*fig.* 5).

Enfin, on a doté certaines armes de hausses latérales, afin de pouvoir raccourcir la ligne de mire et supprimer les difficultés de visée que sa trop grande longueur peut entraîner. Outre l'objet matériel appelé *hausse,* ce mot désigne encore, dans le langage militaire, la longueur même prise sur celle-ci, ou la distance de tir à laquelle elle correspond. C'est ainsi qu'on dit : « Prenez la hausse de 2.000 mètres ».

— Mar. Les pièces de la marine portent actuellement des *hausses* de droite et de gauche pour augmenter leur champ de tir ; elles ont leur curseur logé dans une boîte de hausse et reçoivent leur mouvement, soit d'un pignon à crémaillère, soit de tambours sur lesquels s'enroule une courroie sans fin. Les curseurs sont verticaux. Enfin, Boonin de Fraissex a imaginé, pour les tourelles fermées, une hausse optique, véritable chambre claire qui a donné, parfois, de très bons résultats. Les canons-revolvers ont une hausse inclinée fixe dans le genre de la hausse du fusil et qui rend, sur but mobile, le tir très incertain. Enfin, les petites pièces de débarquement ont la hausse de l'armée de terre, avec le guidon Broca. Pour les tirs de nuit, les hausses sont munies d'un système de lampes électriques qui donnent au guidon et au chapeau mobile un éclairage suffisant pour viser exactement sur le but.

Hausse de canon de marine : A, chapeau mobile portant le cran de mire ; B, bouton molleté de la crémaillère ; F, crémaillère ; T, traverse ; C, curseur ; D, guidon ; H, tige de la hausse ; P, tourillon du canon ; Q, canon.

On appelle *hausse d'affût* des graduations marquées sur les circulaires des châssis et permettant de préparer le pointage intérieur sur but venant de l'arrière ou de l'avant.

HAUSSÉ (*hô-sé* [*h* asp.]), **ÉE** adj. Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils sont placés plus haut que dans la règle. (On entend par *croix haussée* celle dont le pied est plus long que la tête. La croix haussée est celle sur laquelle on figure le Christ ; elle est alaisée et n'atteint pas les bords de l'écu.)

D'argent, à la croix haussée de gueules.

HAUSSEBECQUER (*hô-se-bé-ké* [*h* asp.] — du vx franç. *hausse-bec,* moquerie) v. a. Se moquer : HAUSSEBECQUER *un fat.*

HAUSSE-COL (*h* asp. — altérat. probable, par fausse étymol., de *hauscol,* cotte pour le cou ; de l'allem. *hals,* cou, et de *cotte*) n. m. Autref. Pièce d'acier ou de cuivre qui protégeait la base du cou, dans l'équipement militaire. ‖ Croissant de cuivre ou d'argent doré qu'ont porté, à la même place, les officiers d'infanterie de service ou en grande tenue : *Le* HAUSSE-COL *a été supprimé en France en 1881.* (Pl. *Des* HAUSSE-COL ou HAUSSE-COLS.)

— Encycl. Archéol. Le *hausse-col* ancien, porté aux XVIe et XVIIe siècles, était un colletin descendant très bas, en écusson sur la poitrine, et en arrondi sur le dos. Il différait du vrai colletin en ce qu'il se portait seul, sans cuirasse, par-dessus le collet de buffle. C'était un armement d'homme de pied. Assez long au XVIe siècle, surtout dans les harnois dits *à la genète,* où il se reliait à une bavière formant masque, le hausse-col du XVIIe siècle va toujours en diminuant ; souvent, il est large, arqué, et se relie à de petites épaulières à lames en écrevisse. Puis la partie enserrant le cou disparaît, ainsi que celle défendant le haut du dos, et, au XVIIIe siècle, l'ensemble se trouve réduit à un croissant de cuivre doré, relié aux épaulettes par une chaînette. Dès lors, le hausse-col n'est plus qu'un insigne de grade.

Hausse-col à la genète.

Hausse-col (XVIIe s.). A, hausse-col 1880).

HAUSSE-COL (*h* asp.) n. m. Nom donné à quelques oiseaux-mouches à gorge dorée ou bronzée. (Le hausse-col doré est le *margarochrysis aurulentus* de Saint-Domingue, le hausse-col vert est le *lampornis viridis* de Porto-Rico.) ‖ Pl. *Des* HAUSSE-COL ou HAUSSE-COLS.

HAUSSEMENT (*hô-se-man* [*h* asp.]) n. m. Action de hausser. ‖ Spécialem. *Haussement d'épaules,* Mouvement fait en levant les épaules pour témoigner le dédain, l'impatience, etc. ‖ *Haussement de la voix,* Action d'élever la voix en parlant. (Vx.)

— Renchérissement, augmentation de prix. (Vieux.)

HAUSSE-PIED (*h* asp.) n. m. Marchepied. (Vx.) ‖ Fig. : *Le* HAUSSE-PIED *de quelque machination souterraine.* (Retz.) (Pl. *Des* HAUSSE-PIED ou HAUSSE-PIEDS.)

— Chass. Sorte de piège à loups, semblable au *rejet cordé à pied,* dont il ne diffère que par les proportions.

— Fauconn. Espèce de sacre, ainsi appelé à cause de l'habitude qu'il a de tenir un pied en l'air. (On dit aussi HOCHE-PIED.) ‖ Nom donné à l'oiseau de proie qui attaque tout de suite un héron ayant pris son vol.

— Techn. Morceau de fer fixé près de la douille d'une sorte de bêche et sur lequel on appuie avec le pied pour enfoncer l'outil en terre.

HAUSSE-QUEUE (*h* asp.) n. m. Nom vulgaire des bergeronnettes et lavandières. ‖ Pl. *Des* HAUSSE-QUEUE ou HAUSSE-QUEUES.

HAUSSER (*hô-sé* [*h* asp.] — du lat *altiare,* puis *haltiare,* même sens) v. a. Rendre plus haut : HAUSSER *un meuble en le calant.* HAUSSER *une maison d'un étage.* ‖ Placer dans une position plus élevée : HAUSSER *une statue sur un piédestal.* ‖ Porter en haut : HAUSSER *les bras en signe d'effroi.* HAUSSER *un store.*

— Par ext. Prendre plus haut, en parlant du ton : HAUSSER *la voix.*

— Fig. Élever, faire monter, accroître, augmenter : HAUSSER *ses prétentions.* HAUSSER *le prix d'une denrée.* ‖ *Hausser le cœur,* L'élever.

— Loc. div. *Hausser les épaules,* Les lever en signe d'impatience, d'indifférence ou de mépris. ‖ *Hausser le ton,* Prendre un ton de supériorité ou de colère. ‖ *Hausser le coude,* Boire, et surtout boire à l'excès.

— Mar. Se rapprocher de : HAUSSER *un bâtiment, une île, une côte.* (Peu us.) ‖ S'élever en apparence en s'approchant : *Côte qui* HAUSSE *à vue d'œil.*

— Techn. Donner de la profondeur à une pièce d'orfèvrerie. ‖ En T. de potier, Étendre la matière du centre à la circonférence.

— Véner. *Hausser le nez à un limier,* Lui faire rapprocher une vieille voie.

— v. n. Devenir plus haut, monter : *Rivière qui* HAUSSE *à vue d'œil.* ‖ Être plus haut ou trop haut : *Avoir une épaule qui* HAUSSE. ‖ Par ext. Augmenter de prix : *Tout* HAUSSE *de jour en jour.*

Se hausser, v. pr. Être haussé. ‖ Élever son propre corps : SE HAUSSER *sur la pointe des pieds.*

— SYN. **Lever, enlever,** etc. V. ÉLEVER.

HAUSSET (*hô-sè* [*h* asp.] — rad. *hausse*) n. m. Pièce de bois qui retient le chevalet d'un coutelier.

HAUSSET (Mme DU) mémorialiste française, née vers 1720, morte vers 1780. Issue d'une famille noble de province, elle devint première femme de chambre de Mme de Pompadour, et rédigea jusqu'à la mort de la célèbre favorite un journal publié, en 1824, dans la « Collection des mémoires relatifs à la Révolution française », et qui contient un grand nombre d'anecdotes sur la vie de cour, les goûts de Louis XV, le Parc-aux-Cerfs, avec de curieux renseignements sur les mœurs politiques de l'ancien régime.

HAUSSEZ (Charles LEMERCIER DE LONGPRÉ, baron D'), homme politique français, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, mort au château de Saint-Saens en 1854. Dès 1796, il eut des rapports avec la chouannerie normande, dut s'enfuir en 1799 et fut compromis avec Cadoudal en 1803. L'Empire ne l'en nomma pas moins, peu après, maire de Neufchâtel, puis baron, en 1814. Rallié à la première Restauration, d'Haussez prêta de nouveau serment à l'Empereur durant les Cent-Jours. Lors de la seconde Restauration, il fut envoyé par le département de la Seine-Inférieure à la Chambre dite la *Chambre introuvable.* Il y fit de l'opposition aux ultra-royalistes, et devint successivement préfet des Landes, du Gard, de l'Isère, etc. Nommé ministre de la marine dans le ministère Polignac, il s'y signala par l'habileté avec laquelle il prépara l'expédition d'Alger, malgré l'hostilité des amiraux et les menaces de l'Angleterre. Signataire des ordonnances de 1830, d'Haussez dut s'exiler, fut condamné par contumace à la détention perpétuelle, et habita successivement l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. En 1837, à la suite d'une amnistie, il retourna en France, et se retira dans la Seine-Inférieure. Il avait pour maxime : « *Tout pour le peuple, rien par le peuple.* » On lui doit : *Réflexions d'un ami du roi* (1816) ; *l'Exil* (1832) ; *la Grande-Bretagne en 1833 ; Voyages d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile* (1835) ; *Alpes et Danube* (1837) ; *Études morales et politiques* (1844) ; *Nouvelles études morales et politiques* (1851) ; *Nosce te ipsum* (1854) ; etc. Ses mémoires ont été publiés, en 1896, par son arrière-petite-fille, la duchesse d'Almezan, sous le titre de : *Mémoires du baron d'Haussez.*

HAUSSIER (*ho-si-é* [*h* asp.]) n. m. Boursier qui joue à la hausse.

HAUSSIÈRE (*hô-si-èr'* [*h* asp.] — rad. *hausser*) n. f. Mar. Cordage commis avec trois ou quatre torons. ‖ On dit aussi AUSSIÈRE et HANSIÈRE.

— n. f. pl. Pêch. Filet du genre des *folles* et *demi-folles,* et que l'on appelle aussi *petites cannières* et *cibaudières.*

— Nom rural des ridelles de charrettes.

HAUSSMANN (Jean-Michel), chimiste et manufacturier alsacien, né à Colmar en 1749, mort à Strasbourg en 1824. Le premier, il fit usage de la méthode de Berthollet pour le blanchiment ; il améliora la teinture par l'emploi de l'acide oxalique, introduisit le bleu anglais, remplaça l'indigo par le bleu de Berlin, moins coûteux, obtint le plus beau rouge avec la garance, dans la teinture des laines, et parvint à fixer les couleurs solides dans les fonds teints des mouchoirs et des indiennes. On lui doit la première application de la gravure lithographique à l'impression des étoffes. Il a laissé d'intéressants mémoires insérés dans le « Journal de physique », les « Annales de chimie », etc.

HAUSSMANN (Georges-Eugène, baron), administrateur et homme politique français, né et mort à Paris 1809-1891). Il entra, en 1831, dans la carrière préfectorale

et était, en 1848, sous-préfet de Blaye. Destitué, il fut replacé, en 1849, par le prince-président, d'abord dans le Var, puis dans la Gironde, enfin, en 1853, à la préfecture de la Seine. Il devait occuper cette place jusqu'en 1870, et recevoir successivement le titre de baron, un siège au Sénat (1857) et un fauteuil à l'Académie des beaux-arts. En quinze ans, il réussit, grâce à une infatigable énergie, à renouveler l'aspect de Paris, par le percement de grands boulevards, la construction du chemin de fer de ceinture, l'aménagement des bois de Boulogne et de Vincennes. La gestion financière du préfet, ayant abouti à un emprunt de 848 millions de francs, donna prise à de vives critiques, résumées dans un opuscule de J. Ferry (*les Comptes fantastiques d'Haussmann*), et portées, en 1869, à la tribune du Parlement. Haussmann fut relevé de ses fonctions par le ministère Ollivier (1870). Après la guerre, il échoua deux fois, à Paris, aux élections de 1871 et de 1876, et fut élu, en 1877, député de la Corse, contre le prince Napoléon. Il ne joua qu'un rôle effacé à la Chambre, ne se représenta pas en Corse en 1881, et, en 1885, tenta vainement la chance à Paris. Il se consacra alors à la rédaction de ses *Mémoires*, qui contiennent l'apologie de son œuvre politique et administrative.

Baron Haussmann.

HAUSSOIR n. m. ou **HAUSSOIRE** (*hô-soir'* [*h* asp.]) n. f. Hydraul. Syn. de HAUSSE.

HAUSSONVILLE (Joseph-Othenin-Bernard DE CLÉRON, comte D'), homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1809-1884). Il était secrétaire d'ambassade quand il fut élu, en 1842, et réélu, en 1846, député de Provins. Il siégea dans la majorité conservatrice. Rentré dans la vie privée en 1848, il se consacra à des études politiques et historiques et composa trois ouvrages considérables, qui lui valurent, en 1865, un fauteuil à l'Académie française. C'étaient : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848* (1850); *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (1854-1859), et *l'Eglise romaine et le Premier Empire* (1868). Après la guerre de 1870, il fut un des plus actifs fondateurs de la société de protection des Alsaciens-Lorrains, et ne cessa de s'occuper de créer, en Algérie, des établissements agricoles destinés à les recevoir. Il rentrait en même temps dans la politique par une candidature à Paris (1871), par la publication de lettres importantes sur le gouvernement de Thiers (1872) et sur celui du 16-Mai (1877), enfin, par son élection comme sénateur inamovible (1878). Au Sénat, il se consacra aux questions algériennes, et attaqua avec violence les projets de lois de J. Ferry (1880). Il avait épousé, en 1836, la princesse *Louise* DE BROGLIE, sœur du duc Albert de Broglie, qui s'est fait connaître comme femme de lettres, sous le pseudonyme de L'AUTEUR DE ROBERT EMMET.

HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Othenin DE CLÉRON, vicomte, puis comte D'), fils du précédent, écrivain et homme politique français, né à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne) en 1843. Il fut élu, en 1871, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, vota les lois constitutionnelles, et échoua, à Provins, aux élections de 1876 et 1877. Rentré dans la vie privée, il s'occupa d'études sociales, littéraires et historiques, dont il résuma les conclusions dans ses ouvrages sur *les Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies* (1875); sur *l'Enfance à Paris* (1879); et d'études littéraires d'où sortirent des livres intéressants, dont les principaux sont : *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (1875); *le Salon de Mme Necker* (1882); *Etudes biographiques et littéraires* (1879-1888). On lui ouvrit, en 1888, les portes de l'Académie française. En 1891, il fut appelé par le comte de Paris à le représenter, en France, auprès des comités monarchiques. Le duc d'Orléans lui ayant retiré cette mission, il revint aux études littéraires, et publia successivement : *Madame de La Fayette* (1891); *Socialisme et Charité* (1895); *Lacordaire* (1896); *la Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde* (1898-1901).

HAUSSRUCK, massif de l'Austro-Hongrie, se rattachant au système des Alpes Noriques, et compris dans l'espèce de parallélogramme formé par la Salzach, l'Inn, le Danube et la Traun, à la tête d'affluents ou sous-affluents de ces quatre rivières; 800 mètres d'altitude maximum.

HAUSSY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Cambrai, sur la Selle, affluent de l'Escaut; 2.776 hab. Carrières de pierre; fabriques de sucre; brasseries; tissus et de toiles de batiste. Restes d'un château du XIIe siècle.

HAUT, HAUTE (*hô, hôt'* [*h* asp.] — du lat. *altus*, même sens) adj. Grand en dimension verticale : *Une* HAUTE *tour. Une* HAUTE *taille.* ‖ Qui est placé dans une position élevée, on atteint un niveau relativement élevé : *Le plus* HAUT *barreau d'une échelle. Fleuve dont les eaux sont* HAUTES.

— Se dit : 1° d'un lieu dont la position est plus élevée que celle des lieux voisins; 2° d'une contrée plus éloignée de la mer que le reste du même pays : *Les* HAUTS *quartiers d'une ville. La* HAUTE *Egypte. Le* HAUT *Languedoc*; 3° de la partie d'un cours d'eau la plus rapprochée de la source : *La* HAUTE *Marne. La* HAUTE *Loire.* (Si l'adjectif et le nom de pays ou de rivière forment le nom distinctif d'une contrée, on les lie par un trait d'union : *Le département des* HAUTES-PYRÉNÉES, *de la* HAUTE-MARNE.)

— Chaud : HAUTE *température.* ‖ Elevé, aigu, en parlant du son : *Parler à* HAUTE *voix. Les* HAUTES *notes du clavier.* ‖ Elevé, en parlant du prix des valeurs commerciales : *Les fonds sont* HAUTS.

— Fig. Supérieur à ce qui est de même espèce : *Une* HAUTE *naissance. Le* HAUT *commerce.* HAUTS *fonctionnaires.*

> Il n'est pas toujours bon d'avoir un *haut* emploi.
>
> LA FONTAINE.

‖ Qui émane d'une personne élevée en dignité : *La* HAUTE *bienveillance d'un prince.* ‖ Grand, noble, élevé, profond en son genre : *De* HAUTES *vertus. Les* HAUTES *mathématiques.* ‖ *Le haut enseignement*, L'enseignement supérieur. ‖ Extrême, en bonne ou en mauv. part : *Tenir quelqu'un en* HAUTE *estime.* ‖ Fier, en bonne ou en mauv. part : *Etre* HAUT *avec le pauvre monde.*

— Loc. div. *Exécuteur des hautes œuvres*, Le bourreau. ‖ *En haut lieu*, Dans les régions élevées de la société du pouvoir. — Dans la Bible, *Les hauts lieux*, Les sommets où l'on sacrifiait à Baal. ‖ *Haute lutte*, Efforts violents et persévérants pour disputer quelque chose à quelqu'un ou l'amener à faire quelque chose : *L'emporter de* HAUTE LUTTE. ‖ *Haut à la main*, Arrogant. ‖ *Haute main*, Direction souveraine ou principale : *Avoir la* HAUTE MAIN *dans une affaire.* ‖ *La main haute*, Energiquement, d'une façon impérieuse.

> La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,
> Et les fait la *main haute* obéir à ses lois.
>
> MOLIÈRE.

‖ *Haute paye*, Paye plus forte que la paye ordinaire. ‖ *Chapeau haut de forme*, ou substantiv. *Un haut de forme*, Chapeau de forme cylindrique, généralement noir, quelquefois gris, haut et à bords plus ou moins larges. ‖ *Haute trahison*, Crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'Etat. ‖ *Haut en couleur*, Qui a des couleurs très vives et même criardes : *Une peinture* HAUTE EN COULEUR. *Un teint, Un campagnard* HAUT EN COULEUR. — Fig. Coloré à l'excès, en parlant du langage : *Un style* HAUT EN COULEUR. ‖ *Avoir la parole haute, le verbe haut*, Parler fort, parler sur un ton fier ou impérieux. ‖ *Ne pas dire une parole plus haute que l'autre*, Garder tout son calme, parler sans s'émouvoir. — Signifie aussi Ne point se quereller. (Pour les locutions qui ne figurent pas ici, v. les mots auxquels on joint ordinairement l'épithète *haut, haute*, comme : *classe, dragée, cri, police, pègre*, etc.)

— Blas. Attribut de l'épée qui est posée verticalement, la pointe vers le chef de l'écu. V. ÉPÉE. ‖ Syn. de HAUSSÉE, en parlant de la croix.

— Chir. *Haut appareil*, La taille sus-pubienne.

— Dr. anc. *Haute justice*, Juridiction qui s'étendait à tous les crimes et délits de toute espèce, à l'exception des cas royaux : *Certains seigneurs avaient dans leurs terres* HAUTE, *basse et moyenne* JUSTICE. ‖ *Haut justicier*, Celui qui avait droit de haute justice. — S'employait aussi adjectivem. : *Un seigneur* HAUT JUSTICIER. ‖ *Haute cour nationale*, Tribunal établi par la loi du 10 mai 1791, pour juger sans appel les crimes de lèse-nation.

— Dr. act. *Haute cour de justice*, Cour appelée à juger des personnes que la nature des infractions qu'on leur reproche soustrait à la juridiction des tribunaux ordinaires.

— Hist. *Haut et puissant seigneur, Haute et puissante dame*, Titres que l'on donnait autrefois aux personnes nobles d'un haut rang. ‖ *Haute puissance*, Titre que se donnent encore les gouvernements qui traitent ensemble : *Les* HAUTES PUISSANCES *contractantes.* — Nom donné autrefois aux états généraux des Provinces-Unies. ‖ *Chambre haute*, Chambre des lords, en Angleterre, et, par analogie, toute Chambre législative qui a une position et des fonctions analogues; par exemple, le Sénat français.

— Mar. *Navire haut d'accastillage*, Navire dont le plat-bord est très élevé au-dessus de la flottaison. ‖ *Brise haute*, Qui fait porter seulement les voiles supérieures. ‖ *Un pavillon* ou *un guidon sont hauts*, Quand ils sont hissés à leur place, au mât ou à la corne.

— Mécan. *Haute pression*, Pression supérieure à deux atmosphères dans une machine à vapeur qui est à double effet, c'est-à-dire dans le cylindre de laquelle la vapeur agit sur chacune des faces du piston.

— Pathol. *Haut mal*, Nom vulgaire de l'épilepsie.

— n. m. Altitude, élévation : *La tour Eiffel a 300 mètres de* HAUT. ‖ Sommet, faîte; partie la plus élevée : *Le* HAUT *d'une montagne, d'un arbre, d'une ville.*

— Fig. Position élevée, importante ou considérée.

— Loc. div. *Haut du pavé*, Partie la plus élevée, la plus éloignée du ruisseau. (Fig. Position la plus honorable : *Tenir le* HAUT DU PAVÉ.) ‖ *Haut d'une page*, Partie par où l'on commence à écrire ou à lire. ‖ *Haut et bas*, Alternatives d'élévation et d'abaissement, de fortune et de misère, de santé et de maladie, de bien et de mal : *Malade qui a des* HAUTS *et des* BAS. ‖ *Du haut en bas, De haut en bas*, En partant du haut pour arriver jusqu'au bas : *Visiter une maison* DE HAUT EN BAS. — Fig. D'une façon méprisante et orgueilleuse : *Regarder, Traiter les gens* DE HAUT EN BAS. (On dit aussi, dans le même sens : *De haut, De son haut, Du haut de sa grandeur*, etc.) ‖ *Tomber de son haut*, Tomber jusqu'à terre au moment où l'on est debout. — Fig. Etre jeté dans une sorte de stupéfaction, d'étourdissement moral. ‖ *Aller par haut et par bas*, Evacuer par des vomissements et par des selles.

— Mar. *Le haut d'un navire*, Syn. de ACCASTILLAGE. ‖ *Le haut de l'eau*, Le maximum de la montée. ‖ *Les hauts*, Syn. de MÂTURE, COQUE : *Avoir* LES HAUTS *trop chargés de toile.*

— Relig. *Le Très-Haut*, Dieu, considéré comme maître et créateur souverain : *Adorer le* TRÈS-HAUT. (Dans cette loc., l'adv. *très* exige le trait d'union.)

— Techn. *Grand haut*, Troisième lit de bois dans un fourneau à charbon. ‖ *Petit haut*, Quatrième et dernier lit de bois.

— Typogr. *Haut de casse*, Partie supérieure de la casse, par opposition à la partie basse dite *bas de casse*. (V. CASSE.) ‖ On dit aussi CASSEAU SUPÉRIEUR.

— n. f. Pop. *La haute*, Les hautes classes de la société.

— Adverbialem. au masc. Dans une situation élevée, très distante du sol : *Monter, Voler très* HAUT. ‖ A voix haute, sur un ton haut : *Parler* HAUT. *Prendre trop* HAUT *en chantant.* ‖ A une époque reculée : *Aussi* HAUT *qu'on remonte dans l'histoire.* ‖ A un endroit précédent d'un livre : *On a déjà vu plus* HAUT *que...* ‖ *Haut les cœurs!* Prenons, prenez courage.

— Fig. Dans une situation élevée, importante : *Un homme* HAUT *placé.* ‖ Dans des sentiments nobles et fiers : *Quand on me fait une offense, je tâche d'élever mon âme si* HAUT *que l'offense ne parvienne pas jusqu'à elle.* (Desc.)

— Jeux. *Couper haut*, Couper avec un fort atout pour dégarnir son adversaire d'un plus fort ou l'empêcher de couper.

— Loc. adv. *En haut*, Vers le haut : *Aller* EN HAUT. ‖ Au ciel, du ciel : *L'éloquence n'est inspirée d'*EN HAUT *que pour enflammer les hommes à la vertu.* (Boss.) ‖ Dans les hautes classes de la société, du pouvoir : *Les mauvais exemples viennent d'*EN HAUT. (E. About.)

— *Là-haut*, Dans cet endroit élevé : *Que voyez-vous* LÀ-HAUT? ‖ Au ciel : LÀ-HAUT *comme* ICI-BAS, *nos souvenirs seront une part importante de nos biens et de nos maux.* (Joub.)

— *Haut la main*, Sans peine, sans effort, d'une manière éclatante.

— Ch. de f. On dit d'un train en marche qu'il va *haut le pied*, lorsque ses voitures ne contiennent ni marchandises, ni voyageurs, que le train est vide.

— Faucon. On dit d'un faucon qu'il *vole haut et gros*, quand son vol est hardi et de bon gré.

— Manèg. On dit d'un cheval qu'il est *haut monté*, lorsque ses jambes sont grêles et trop longues pour les proportions de son corps. ‖ Un cheval est *haut chaussé*, quand la balzane arrive au-dessus du genou. ‖ L'écuyer crie *haut! haut!* au cavalier qui, dans les exercices du manège, ne veille pas à ce que sa monture lève suffisamment le bipède antérieur. ‖ On mène un *cheval haut le pied*, quand on le conduit sans le monter. ‖ On mène un *cheval haut la main*, lorsqu'on lève les rênes. ‖ On dit qu'un cheval *porte haut la tête*, quand il porte sa tête élégamment. ‖ Un cheval *va par haut*, lorsqu'il fait un manège élevé.

— Mar. Syn. de EN PLACE : *Ce navire a ses perroquets* HAUT. ‖ *En haut*, Sur le pont ou dans la mâture. ‖ *En haut le monde!* C'est-à-dire l'équipage sur le pont. ‖ *En haut les gabiers!* Commandement pour faire monter les gabiers dans la mâture. ‖ *Haut et bas*, Coup de sifflet le haut et bas. — Commandement donné au sifflet, de mettre de l'ordre dans toutes les batteries et les cales.

— SYN. **Altier, fier, hautain**, etc. V. ALTIER.

— ENCYCL. *Haute cour.* V. COUR.

HAUT-A-BAS n. m. Petit marchand qui porte ses marchandises sur son dos. ‖ Pl. *Des* HAUT-A-BAS.

HAUT-À-HAUT interj. Cri que poussent des piqueurs et veneurs pour s'appeler entre eux, sous bois.

HAUTAIN, AINE (*hô-tin, tèn'* [*h* asp.] — rad. *haut*) adj. Fier et impérieux : *Princesse* HAUTAINE. *Une réponse* HAUTAINE.

— Faucon. Se dit de l'oiseau de proie qui vole très haut, et qui a de puissantes ailes.

— n. Personne hautaine.

— n. m. Vitic. Autre orthographe de HAUTIN.

— SYN. **Altier, dédaigneux, fier**, etc. V. ALTIER.

HAUTAINEMENT (*hô-tè* [*h* asp.]) adv. D'une façon hautaine.

HAUTAINETÉ (*hô-tè* [*h* asp.]) n. f. Caractère hautain.

HAUTBOIS (*hô-boi* [*h* asp.] — de *haut*, et *bois*) n. m. Musiq. Instrument de musique à vent, en bois et à anche double, percé de trous et armé de clefs. (Il est ordinairement en palissandre, en ébène ou en grenadille.) ‖ Jeu d'orgues à anches, qui a pour basse le jeu de basson. ‖ Par ext. Personne qui joue du hautbois : *Un* HAUTBOIS *de talent.* (On dit aussi HAUTBOÏSTE.)

— Par jeu de mots : *Jouer du hautbois*, Abattre trop tôt une haute futaie.

— Poétiq. Poésie pastorale :

> . . . . Un rimeur aux abois,
> Jette là, de dépit, la flûte et le *hautbois*.
>
> BOILEAU.

— Bot. Nom vulgaire du sureau commun.

— ENCYCL. Musiq. Le *hautbois* est l'un des instruments les plus anciens. Il dérive de la schalmey et du pommer, dont on peut croire que l'existence remonte au moyen âge, et semble les avoir remplacés dès la fin du XVIe siècle. Au XVIIe, grâce aux perfectionnements relatifs qui avaient été apportés à sa construction, le hautbois forme une famille de quatre individus : le dessus, la haute-contre, la taille et la basse de hautbois. On appelait aussi *hautbois de chasse* la haute-contre de hautbois, et la taille de hautbois devint plus tard l'instrument connu aujourd'hui sous le nom de « cor anglais », sans doute à cause de la courbe qu'on lui a imposée pour en rendre le maniement plus facile.

Hautbois : 1. Ancien; 2. Actuel.

Le hautbois a un timbre doux et mélancolique, quoique un peu nasillard, et possède un charme pénétrant. Il a fait partie des orchestres français depuis leur origine et conserve encore une place importante dans l'ensemble instrumental.

Etendue du hautbois.

Les parties de hautbois s'écrivent sur la clef de *sol*. L'étendue de l'instrument est de deux octaves et une quinte, du *si* ♭ grave au *contre-fa* aigu, avec tous les degrés chromatiques et diatoniques intermédiaires : toutefois, les meilleures notes sont celles comprises entre le *sol*, 2e ligne, et le *ré*, 3e octave :

Dans un orchestre complet, il y a toujours deux parties distinctes de hautbois. Jean-Sébastien Bach s'est servi aussi d'un hautbois appelé « hautbois d'amour », qui sonnait à la tierce inférieure de l'instrument ordinaire, et qui, depuis longtemps, n'est plus en usage.

HAUTBOÏSTE (*hô-bo-isst'* [*h* asp.]) n. m. V. HAUTBOIS.

HAUT-BRION. Géogr. vitic. V. CHÂTEAU-HAUT-BRION.

HAUT-DE-CHAUSSES ou **HAUT-DE-CHAUSSE** (de *haut*, et *chausses*) n. m. Culotte, partie du vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. ‖ Pl. *Des* HAUTS-DE-CHAUSSES ou HAUTS-DE-CHAUSSE.

— Fam. *Porter le haut-de-chausses*, Se dit d'une femme qui usurpe l'autorité du mari dans le ménage.

1 2 3 4

Hauts-de-chausses : 1. En 1525; 2. En 1560; 3. En 1600; 4. En 16..

— Encycl. Le *haut-de-chausses* succède aux braies antiques vers le Xe ou XIe siècle et se porte jusqu'au XVIIIe, où il change son nom contre celui de « culotte », puis de « pantalon ». Mais, dès le XIVe siècle, on voit des hauts-de-chausses très longs rejoignant les pieds et flottants, tandis que d'autres, absolument collants, s'arrêtent aux genoux. Généralement étroit jusqu'au règne de François Ier, le haut-de-chausses se porte de plus en plus large jusqu'au règne de Henri III, suivant les modes qui venaient d'Allemagne et aussi d'Orient. Jamais on ne le porta plus bouffant, plus tailladé, rembourré et piqué que sous Charles IX. Ces modes exagérées revinrent sous Henri IV; elles se continuèrent dans le costume de sacre des rois jusqu'à la Restauration; Charles X porta ainsi le *tonnelet* archaïque venant à mi-cuisses, et, sous Louis XIV, les pages portaient encore des *trousses* à la manière des courtes grègues du siècle précédent.

Haut-du-Them (Le), comm. de la Haute-Saône, arr. et à 27 kilom. de Lure, sur l'Ognon naissant; 1.234 hab. Tourbières. Mines de fer. Toiles et cotonnades. Aux environs, pierre tournante, monument mégalithique.

HAUTE-BONTÉ n. f. Variété de pomme d'automne. ‖ Pl. *Des* HAUTES-BONTÉS.

Haute-Chapelle (La), comm. de l'Orne, arrond. et à 4 kilom. de Domfront; 1.054 hab. Eglise en partie du XIe siècle; ruines des châteaux de la Guyardière et de la Saucerie. Château de la Challerie (XVIe s.).

Hautecombe, hameau de France (Savoie), comm. de Saint-Pierre-de-Curtille, arrond. et à 20 kilom. de Chambéry, célèbre par son abbaye royale, lieu de sépulture des princes de l'ancienne maison de Savoie. L'abbaye s'élève sur la rive gauche du lac du Bourget, au pied du mont du Chat. Fondée en 1125 par Amédée III de Savoie et placée sous la règle de saint Bernard, elle s'agrandit rapidement, grâce à la protection et aux libéralités des princes de la maison de Savoie. C'est dans le caveau situé au-dessous de la chapelle dite *des princes*, bâtie en 1340 par le comte Aymon, qu'ont été inhumés la plupart de ses descendants, dont les ossements furent respectés pendant la tourmente révolutionnaire, qui chassa les moines de Hautecombe de leur couvent, vendu comme bien national et en partie laissé en ruine. Après la Restauration, l'abbaye fut rachetée et réédifiée par le roi de Sardaigne, Charles-Félix, qui y fut inhumé en 1831, et par sa veuve, la reine Marie-Christine, à qui l'on doit la plus grande partie de la nouvelle décoration de l'église, dont les mausolées et sarcophages de la maison de Savoie, au nombre de vingt-huit, en pierre blanche de Seyssel, sont, avec les anciennes fresques de Gonino et des frères Vacca, les parties les plus intéressantes. Depuis la cession de la Savoie à la France en 1861, l'abbaye est restée desservie par les bernardins, et un article spécial du traité la protège contre tout changement de destination.

HAUTE-CONTRE n. f. Voix entre le dessus et la taille ou ténor. ‖ Celui qui a cette voix. (Pl. *Des* HAUTES-CONTRE.)

— Encycl. C'était, jadis, une voix masculine aiguë, plus étendue dans le haut que celle de ténor. Elle a complètement disparu depuis plus d'un siècle. J.-J. Rousseau disait déjà, dans son *Dictionnaire de musique* : « La *haute-contre* en voix d'hommes n'est point naturelle; il faut la forcer pour la porter à ce diapason; quoi qu'on fasse, elle a toujours de l'aigreur, et rarement de la justesse. »

HAUTÉE n. f. Pêch. Syn. de HAULÉE.

Hautefeuille (Jean de), physicien et mécanicien français, né et mort à Orléans (1647-1724). Il entra dans les ordres et se livra aux sciences. Il était intelligent, mais brouillon et versatile. Il avait eu, avant Huyghens, l'idée d'appliquer les ressorts en spirales à la régularisation du mouvement des horloges portatives ou montres; mais son invention ne constituait qu'une ébauche grossière. Il ne laissa pas, cependant, de s'opposer à l'entérinement du privilège obtenu par Huyghens. Celui-ci se désista noblement, et, dès lors, Hautefeuille n'y pensa plus. On a de lui, entre autres ouvrages : *Problèmes d'acoustique* (1688); *Balance magnétique* (1702); *Perfectionnement des instruments de mer* (1716); *Problème d'horlogerie* (1719); etc.

Hautefeuille (Paul-Gabriel), chimiste et minéralogiste français, né à Étampes (Seine-et-Oise) en 1836. Il fut chargé du cours de métallurgie à l'École centrale; en 1885, il devint professeur de minéralogie à la faculté des sciences de Paris. Ses travaux sur les silicates alumineux et la silice, sur les phosphates de silice, sur l'acide iodhydrique, l'ozone, l'acide perazotique, le manganèse, les alliages d'hydrogène, sur le silicium, etc., se trouvent consignés dans de nombreux mémoires publiés dans différents recueils scientifiques. On lui doit, en outre : *Recherches sur l'acide perazotique* (1884); *Recherches sur l'ozone* (1884, avec Chappuis); *Henri Sainte-Claire-Deville* (1885).

Hautefort, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 35 kilom. de Périgueux, non loin d'un sous-affluent de l'Isle; 1.843 hab. Minerais de fer. Château des XIe, XVIe et XVIIe siècles. — Le canton a 13 comm. et 9.881 hab.

Hautefort (Marie de), plus tard duchesse de Schomberg, fille d'honneur de Marie de Médicis et dame d'atours d'Anne d'Autriche, née en 1616, morte à Paris en 1691. Orpheline de très bonne heure, elle fut amenée à la cour, et attachée d'abord au service de la princesse de Conti, puis de la reine mère (1631). Assez jolie, elle ne tarda pas à plaire au roi, qui lui manifesta sa faveur et la fit passer au service d'Anne d'Autriche : affection singulière, à la fois très jalouse et sans doute très platonique, et qui dura jusqu'en 1635, date à laquelle commence la courte faveur de Mlle de La Fayette. Anne d'Autriche s'en émut d'autant moins que Mlle de Hautefort était devenue son amie dévouée jusqu'au sacrifice. La favorite servit la reine en combattant de toutes ses forces Richelieu, qui cependant avait d'abord favorisé sa liaison avec le roi. En 1640, l'influence de Richelieu l'emporta : la favorite dut quitter la cour. Elle n'y rentra qu'un instant, après la mort de Louis XIII, éloignée de nouveau par l'hostilité ombrageuse de Mazarin. Mlle de Hautefort épousa, en 1646, le duc de Schomberg, gouverneur de Metz, qui la laissa veuve dix ans après; elle passa les dernières années de sa vie dans la retraite et la pratique de la charité.

Marie de Hautefort.

HAUTE LICE ou **HAUTE LISSE** n. f. Techn. V. LICE.

HAUTE-LICIER, ÈRE ou **HAUTE-LISSIER, ÈRE** n. Artiste qui fait des tapisseries de haute lisse.

Hauteluce, comm. de la Savoie, arrond. et à 21 kil. d'Albertville; 1.158 hab. Plomb sulfuré, anthracite, ardoisière. Bestiaux, bois, fromages. Lac de la Girotte.

HAUTEMENT (*hô* [*h* asp.]) adv. A haute voix, ouvertement, nettement : *Se déclarer* HAUTEMENT *contre quelqu'un.* ‖ Fièrement : *Les Romains pensaient* HAUTEMENT. ‖ D'une manière supérieure : *Remplir* HAUTEMENT *son destin.*

Hautem-Saint-Liévin, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Alost, arrond. judic. d'Audenarde; 2.217 hab. Toiles et dentelles.

HAUTE-PIÈCE n. f. Pièce de renfort de l'armure de joute, aux XVe et XVIe siècles, et qui protégeait la région gauche de la poitrine, du cou et de la face. ‖ Pl. *Des* HAUTES-PIÈCES.

— Encycl. La *haute-pièce* proprement dite est une ventaille supplémentaire, renforçant celle de l'armet et qui, dans certains types très complets, dits *manteaux d'armes*, se continue en un épanouissement qui recouvre l'aile pectorale de l'épaulière gauche. La haute-pièce, travaillée en biseau, était d'épais acier très poli, pour faire glisser le fer en fleuron en rochet de la lance. La *haute-pièce tringlée* est un manteau d'armes.

Armet pourvu d'une haute-pièce (XVIe s.).

Hauterive, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Gannat, près de l'Allier; 446 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales, bicarbonatées sodiques, ferrugineuses et gazeuses. Eglise romane; châteaux de la Poivrière et d'Hauterive.

Hauterive (Alexandre-Maurice, Blanc de Lanautte, comte d'), diplomate et homme d'Etat français, né à Aspres-lès-Corps (Hautes-Alpes) en 1754, mort à Paris en 1830. Talleyrand le nomma chef de division au ministère des relations extérieures. Sa fortune data du jour où il écrivit pour le Premier Consul un opuscule intitulé : *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*. Chargé, dès lors, de la rédaction des actes diplomatiques les plus importants, conseiller d'Etat en 1805, directeur des archives aux affaires étrangères en 1807, chargé, à plusieurs reprises, de l'intérim de ce département, il fut exclu du conseil d'Etat en 1815, mais reprit, à la seconde Restauration, son poste de chef de division. Quelques travaux d'histoire et d'archéologie égyptienne lui valurent d'être nommé, en 1820, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Son fils, Auguste, né en 1795, mort à Paris en 1870, fut sous-directeur des archives aux affaires étrangères de 1830 à 1848, député de Gap (1837-1848), et publia, en 1844, un important ouvrage intitulé : *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis le traité de Westphalie.*

Hauterives, comm. de la Drôme, arrond. et à 45 kil. de Valence, sur la Galaure; 1.848 hab. Marne, lignite. Poteries, fabrique de carton. Bourg fondé au XIe siècle par des bénédictins. Ruines d'un château féodal du XIIe siècle.

HAUTERIVIEN, ENNE (*ô-te, vi-in, èn'*) adj. Se dit d'un sous-étage supérieur de l'étage néocomien, renfermant les marnes bleuâtres d'Hauterive et le calcaire jaune de Neufchâtel. (Cette division est caractérisée par le développement considérable des céphalopodes déroulés.)

— n. m. : *L'*HAUTERIVIEN.

Hautes-Rivières (Les), comm. des Ardennes, arr. et à 15 kil. de Mézières, près de la frontière belge, sur la Semoy; 2.009 hab. Fabriques de boulons, clous, écrous.

Haute-Rivoire, comm. du Rhône, arr. et à 35 kil. de Lyon, dans les monts du Lyonnais; 1.557 hab. Mines de houille. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Restes de remparts.

Hauteroche (Noël Lebreton, sieur de), comédien et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1617-1707). Il dirigea une troupe nomade, puis entra au théâtre du Marais (1654), d'où il passa à l'hôtel de Bourgogne (1682). Il jouait les rôles de confidents tragiques. On lui doit plusieurs pièces dont les meilleures sont : *le Souper mal apprêté* (1669), en vers; *le Deuil* (1672); *Crispin médecin* (1673), une de ses plus amusantes comédies; *Crispin musicien* (1674); *la Bassette* (1680); *les Bourgeoises de qualité* (1690); etc.

Hauteroche. Biogr. V. Allier.

HAUTESSE (*hô-tèss* [*h* asp.] — rad. *haut*) n. f. Hauteur, élévation. (Vieux.)

— Titre honorifique. ‖ Spécialem. Titre que l'on donne au sultan : *Sa* HAUTESSE *le sultan.*

HAUTE-TAILLE n. f. Voix de ténor. (Vx.) ‖ Pl. *Des* HAUTES-TAILLES.

HAUTE-TIGE n. f. Jeune arbre haut de 1 mètre au moins. ‖ Pl. *Des* HAUTES-TIGES.

HAUTEUR (*h* asp. — rad. *haut*) n. f. Elévation verticale au-dessus d'un plan de comparaison : *La* HAUTEUR *d'un mât. L'aigle plane à de grandes* HAUTEURS.

— Par ext. Endroit, point élevé, éminence, colline : *Monter sur une* HAUTEUR.

— Fig. Haute position. ‖ Elévation de l'esprit ou du cœur : *Avoir une grande* HAUTEUR *d'idées.* ‖ Arrogance, fierté vaine et impérieuse : *Traiter quelqu'un avec* HAUTEUR. ‖ *Être à la hauteur de la situation*, Posséder ce qu'il faut pour faire face aux événements. (On dit populairement : *Être à la hauteur* ou *Être à hauteur.*)

— Loc. adv. *De hauteur*, Avec autorité. (Vx.)

— Archit. *Bâtiment à hauteur*, Bâtiment dont les murs sont achevés, et qui est prêt à recevoir la charpente. ‖ *Hauteur d'appui*, Hauteur que l'on donne communément aux parapets, balustrades, garde-fous et balcons, et qui est de 1 mètre environ. ‖ *Hauteur sous clef*, Distance du sommet d'un cintre ou de l'intrados de la voûte au plan horizontal de naissance. ‖ *Hauteur de marche*, Distance verticale séparant deux marches successives.

— Astron. *Hauteur d'un astre*, Distance angulaire formée par le rayon visuel d'un astre et sa projection sur l'horizon. ‖ *Hauteur apparente d'un astre*, Hauteur observée à l'instrument, en supposant corrigées les erreurs instrumentales. ‖ *Hauteur vraie*, Hauteur corrigée de la réfraction et de la parallaxe. ‖ *Hauteur méridienne*, Hauteur prise quand l'astre dont on s'occupe passe au méridien. ‖ *Hauteur circumméridienne*, Hauteur prise quand l'astre est en deçà et au delà du méridien. ‖ *Droite de hauteur*, Construction graphique permettant de se rendre compte des corrections à effectuer au point observé à midi ou au point rapproché.

— Mar. *Être à la hauteur d'un endroit*, Etre dans le même parallèle. ‖ *Être à la hauteur de quelque chose*, Se trouver par le travers de cette chose.

— Géom. Longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base : *La* HAUTEUR *d'un triangle, d'un cône.*

— Physiq. Degré d'acuité ou de gravité d'un son. ‖ Valeur de l'angle formé par un rayon visuel horizontal et le rayon visuel mené de l'objet auquel la hauteur est attribuée.

— Syn. **Hauteur, élévation.** V. ÉLÉVATION.

— Encycl. Géom. *Mesure des hauteurs des édifices, des montagnes.* La hauteur d'un édifice, d'une montagne, se mesure au moyen des instruments de nivellement ou à l'aide du baromètre. On se sert généralement du premier mode pour déterminer la hauteur d'un édifice ou d'une montagne peu élevée. Deux cas particuliers se présentent :

1° *Le pied de l'édifice est accessible.* Sur le terrain, supposé de niveau, on mesure, à partir du pied de l'édifice, une base BC, qui, afin d'éviter les petits angles, ne doit être ni très petite ni très grande par rapport à la hauteur AB. On place en C le pied d'un graphomètre avec lequel on mesure l'angle EDA, formé par DA avec l'horizontale DE parallèle à CB.

Dans le triangle rectangle AED, on connaît le côté DE et l'angle D; on peut donc calculer AE, et, en y ajoutant la quantité CD, on a la hauteur cherchée AB :

$$AE = ED \times \text{tang } D,$$
$$AB = ED \times \text{tang } D + EB.$$

2° *Quand le pied de l'édifice est inaccessible*, ou quand AB est l'élévation d'une colline au-dessus du sol environnant, on ne peut plus mesurer la distance BC. Mais alors on peut encore mesurer l'angle ADE; car, sans voir la ligne AB, il est possible d'amener le plan du cercle avec lequel on mesure les angles, à passer par la verticale AB. En outre, on détermine la distance DA, du point D où l'on se trouve, au point A considéré comme inaccessible; à cet effet, on mesure une base DD' sur le sol, et on détermine les angles que fait cette base avec les directions DA, D'A; alors, dans le triangle DD'A, connaissant la base DD' et les angles adjacents, on a pour la valeur de DA :

$$DA = \frac{DD' \sin AD'D}{\sin DAD'}.$$

Ayant DA et l'angle EDA, on peut obtenir AE

$$AE = DA \sin EDA$$

ou

$$AE = \frac{DD' \sin AD'D}{\sin DAD'} \sin EDA,$$

et, pour la hauteur totale,

$$AE = \left(\frac{DD' \sin AD'D}{\sin DAD'} \sin EDA\right) + DC.$$

Pour le calcul des hauteurs, v. BAROMÈTRE.

— Astron. En mer, la *hauteur* est facile à mesurer, parce qu'on peut toujours se procurer une ligne horizontale en visant un point fixe à la limite de l'horizon; mais, sur terre, cette facilité existe rarement, à cause des inégalités du sol; on observe, alors, non plus la hauteur de l'astre, mais sa distance zénithale, dont la hauteur cherchée est le complément.

Les hauteurs des astres se distinguent en *apparentes* et en *vraies*. La hauteur apparente est celle qui s'observe avec des instruments; elle est influencée par la réfraction, qui relève l'astre, et par la parallaxe, qui l'abaisse. La hauteur vraie est égale à la hauteur apparente modifiée en tenant compte des effets de la réfraction et de la parallaxe. Pour avoir la hauteur vraie d'un astre, il faut de la hauteur apparente retrancher la réfraction et la dépression, ajouter la parallaxe, et enfin ajouter ou retrancher le demi-diamètre apparent de l'astre, selon que l'on a observé son bord inférieur ou son bord supérieur. L'instrument qui sert, en astronomie, à évaluer les hauteurs, porte le nom de *quart de cercle*.

La hauteur méridienne, qui est la hauteur de l'astre au moment de son passage au méridien, se mesure sur l'arc du méridien lui-même.

La hauteur du pôle est égale à la latitude terrestre du lieu. Le problème si important pour l'astronomie et la géographie, de trouver la latitude d'un lieu se réduit donc à trouver la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon de ce lieu. Comme aucun point visible ne signale le pôle à l'observateur, il faut, pour en avoir la hauteur, commencer par évaluer les deux hauteurs méridiennes d'une étoile circumpolaire.

— *Hauteurs correspondantes.* On appelle ainsi deux hauteurs égales d'un même astre, observées, l'une avant le passage de cet astre au méridien, l'autre après. Le milieu entre les époques d'observation de deux hauteurs correspondantes donnera le temps que l'horloge marquait au moment même du passage de l'astre au méridien.

Cette opération ne serait pas applicable à l'égard du

Hauteur comparée des principales montagnes de la terre : Le signe ● précède le nom des montagnes de l'Europe ; le signe + celui des montagnes de l'Asie ; le signe — celui des montagnes de l'Amérique ; le signe × celui des montagnes de l'Afrique ; le signe = celui des montagnes de l'Océanie. — *Ascensions célèbres*. A, de Gay-Lussac, en 1804. B, de Sivel et Crocé-Spinelli, en 1874 ; C, de Tissandier, Sivel et Crocé-Spinelli, en 1875. A 8.600 mètres les aéronautes perdirent connaissance ; le ballon, continuant de monter, arriva, croit-on, à 10 kilomètres. Sivel et Crocé moururent. D, de Glaisher et Coxwell, en 1862 ; E, de Berson, en 1894 : en 1901 il s'éleva à 10 300 mètres. Les ballons-sondes se sont élevés à 15.000 mètres. — *Oiseaux*. Les oiseaux au vol puissant (l'aigle, le condor, le vautour, etc.) s'élèvent à des hauteurs prodigieuses ; on en a vu planer bien au-dessus des plus hauts sommets. — *Hauteur comparée de monuments*. 1. La cathédrale de Chartres ; 2. L'Hôtel des Invalides, à Paris ; 3. La flèche de la cathédrale de Rouen ; 4. La flèche de la cathédrale de Cologne ; 5. Notre-Dame de Paris ; 6. La grande pyramide d'Egypte ; 7. La tour Eiffel, à Paris ; 8. Le Panthéon, à Paris ; 9. L'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris ; 10. Saint-Pierre de Rome ; 11. La cathédrale de Strasbourg ; 12. L'obélisque de Washington.

soleil, parce que sa trajectoire diurne n'est pas exactement parallèle à l'équateur. On a alors à faire une correction qui porte le nom d'*équation des hauteurs correspondantes*. Le soleil n'offre donc pas, à proprement parler, de hauteurs correspondantes. V. HEURE.

— Physiq. La *hauteur musicale* d'un son dépend du nombre de vibrations effectuées en une seconde. Pour la déterminer, on peut avoir recours à trois méthodes ; 1° la méthode des roues dentées de Savart ; 2° la méthode de la sirène, dont l'invention est due à Cagniard de Latour ; 3° la méthode graphique imaginée par Duhamel.

Les deux premières méthodes donnent le nombre de vibrations d'un son ; la troisième permet surtout de déterminer le rapport des nombres de vibrations effectués dans un même temps par deux sons différents, c'est-à-dire leur intervalle musical. Une surface couverte de noir de fumée se déplace devant deux pointes fixées à chacun des deux corps vibrants. Ces deux pointes inscrivent sur le noir de fumée des courbes dentées. Le rapport des nombres de dents comprises entre deux lignes parallèles, perpendiculaires au déplacement, donne l'intervalle musical des deux sons. Généralement, l'un des corps vibrants est le diapason donnant le *la normal* correspondant à quatre cent trente-cinq vibrations par seconde.

HAUTEVILLE, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 34 kilom. de Belley, sur un plateau du Jura, non loin de l'Albarine ; 729 hab. Carrières de pierre. Petite chapelle de Mazières, qui fut un lieu de pèlerinage. — Le cant. a 9 comm. et 4.099 hab.

HAUT-FEUILLET n. m. L'une des feuilles de la scie de l'estadou, chez les tabletiers. ‖ Pl. *Des* HAUTS-FEUILLETS.

HAUT-FOND n. m. Lieu où le fond de la mer s'exhaussant, n'est plus couvert que par peu d'eau. ‖ Pl. *Des* HAUTS-FONDS.

HAUTIN (*hô* [*h* asp.] — rad. *haut*) n. m. Vitic. Vigne accolée à un arbre dont les branches soutiennent ses sarments. ‖ Par ext. Arbre ou échalas qui soutient cette vigne.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du groupe des saumons, le corégone houting (*coregonus oxyrrhynchus*), nommé aussi *outil* sur le marché de Paris.

— ENCYCL. Vitic. Le cerisier, l'érable sycomore, l'orme sont les arbres le plus généralement consacrés à soutenir des vignes en *hautins;* mais on utilise aussi, dans ce but, de grands échalas. La culture des hautins, fort répandue chez les anciens, l'est encore dans une partie de l'Italie. Par les Romains, elle s'introduisit en Gaule. En France, on trouve des vignes conduites de cette manière dans l'Ariège, l'Isère, etc., et, si ce mode de culture a été abandonné en certaines régions parce qu'il ne permet pas les soufrages, du moins offre-t-il, dans celles où il est encore usité, peu de prise aux gelées de printemps.

HAUTINÉ, ÉE (*hô* [*h* asp.] — rad. *hautin*) adj. Qui est planté de vignes cultivées en hautin.

HAUT-LE-CŒUR n. m. Nausée, envie de vomir. ‖ Fig. Sentiment de dégoût. (Pl. *Des* HAUT-LE-CŒUR.)

HAUT-LE-CORPS n. m. Retraite brusque de la partie supérieure du corps. ‖ Pl. *Des* HAUT-LE-CORPS.

— Manèg. Saut imprévu ou bond que fait un cheval.

HAUT-LE-PIED n. m. Nom, dans l'artillerie, le train, et même l'infanterie, des chevaux ou mulets non attelés ou non chargés qui suivent chaque batterie ou compagnie, pour remplacer les animaux mis hors de service. — Nom donné, dans une troupe à cheval, aux chevaux non montés qu'elle peut accidentellement compter dans ses rangs. ‖ Dans la cavalerie, lorsque cette arme combat à pied, *Chevaux haut-le-pied*, Chevaux des cavaliers qui ont mis pied à terre. (Pl. *Des* HAUT-LE-PIED.)

HAUT-LES-BRAS n. m. Commandement fait aux soldats chargés de creuser une tranchée, pour leur donner le signal de lever la pioche et de commencer à creuser le sol. (Vx.)

HAUTMONT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée ; 11.336 hab. Brasseries, sucrerie, ateliers de constructions métalliques, forges et fonderies. Port sur la Sambre.

HAUTOT-SAINT-SULPICE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kil. d'Yvetot ; 909 hab.

HAUTOT-SUR-MER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Dieppe, sur le plateau de Caux ; 1.272 hab. Bains de mer fréquentés à Pourville. Eglise des XII[e] et XVI[e] siècles. Vieille maison dite « la Cohue », où les châtelains rendaient la justice.

HAUT-PENDU n. m. Nuage noir et isolé, d'une marche rapide, qui annonce pluie ou vent. ‖ Pl. *Des* HAUT-PENDUS.

HAUTPOUL (Jean-Joseph-Ange D'), général français, né à Cahuzac-sur-Vère (Tarn) en 1754, mort en 1807. Il s'engagea, en 1771, dans le régiment corse. En 1789, il était capitaine au régiment des chasseurs du Languedoc, dont il devint colonel en 1793. Promu général de brigade en 1794 pour sa belle conduite au siège de Nimègue, il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse et fut grièvement blessé à Altenkirchen (1796). Général de division la même année, il se distingua à Hohenlinden. A Austerlitz, il fut l'un des conducteurs de la fameuse charge de cavalerie qui enfonça le centre de l'armée austro-russe sur le plateau de Pratzen. Sénateur en 1806, il fit encore les campagnes de 1806 et de 1807. En chargeant les lignes russes, à Eylau, à la tête de ses cuirassiers, il eut la cuisse brisée d'un coup de biscaïen et succomba quelques jours après. On lui a élevé une statue en bronze, sur une place de Gaillac.

Général d'Hautpoul.

HAUTPOUL (Anne-Marie DE MONTGEROULT DE COUTANCES, comtesse DE BEAUFORT D'), femme de lettres française, née et morte à Paris (1763-1837). Nièce de Marsollier des Vivetières, elle épousa le comte de Beaufort, qui fut fait prisonnier à Quiberon et fusillé, puis le colonel comte *Charles* D'HAUTPOUL. On lui doit des recueils de vers, des romans, des ouvrages d'éducation : *Zilia*, roman pastoral (1789) ; *Sapho à Phaon*, héroïde (1790), *Childéric, roi des Francs* (1806) ; *Séverine* (1808) ; *l'Athénée des dames* (1808), et un certain nombre d'ouvrages d'enseignement.

HAUTPOUL (Marie-Constant-Fidèle-Henri-Armand, marquis D'), général français, né au château de Lasbordes (Aude) en 1780, mort à Paris en 1854. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il débuta comme lieutenant d'artillerie. Passé, en 1805, dans l'artillerie de la garde impériale, il prit part à toutes les campagnes de l'Empire. Il fut grièvement blessé à la bataille de Dresde. C'est lui qui commandait l'artillerie sur les hauteurs de Belleville, lors de la défense de Paris contre les Alliés. Il se rallia aux Bourbons et fut promu maréchal de camp, en 1819. Il tenta de défendre l'hôtel des Invalides contre les insurgés, pendant les journées de juillet 1830. Retraité peu de temps après, il devint gouverneur du duc de Bordeaux à Prague, en 1833.

HAUTPOUL (Alphonse-Henri, comte D'), général et homme politique français, frère du précédent, né à Versailles en 1789, mort en 1865. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, blessé et fait prisonnier aux Arapiles (1812), d'Hautpoul devint colonel en 1815 et prit part à la campagne d'Espagne en 1823. Général de brigade (1828), député de l'Aude de 1830 à 1838, il devint lieutenant général et inspecteur général de l'infanterie en Algérie (1841), pair de France en 1848. Elu à l'Assemblée législative en 1849, il siégea à droite et fut ministre de la guerre. A la suite de vifs démêlés avec Changarnier, il donna sa démission (1850), et se rendit, en qualité de gouverneur général, en Algérie. Après le coup d'Etat du 2-Décembre, auquel il avait donné une pleine adhésion, d'Hautpoul fut nommé membre de la commission législative (1852) et grand référendaire du Sénat.

HAUTPOUL (D'). Biogr. V. BEAUFORT.

HAUT-RELIEF n. m. Morceau de sculpture où les figures se détachent presque complètement de la surface plane qui sert de fond et n'ont, avec elle, que quelques points de contact. ‖ Pl. *Des* HAUTS-RELIEFS.

HAUTS-ÉTALIERS n. m. pl. Pêch. Syn. de GUIDEAU.

HAUTS-PALIS n. m. pl. Pêch. Syn. de HAUTS-PARCS.

HAUTS-PARCS n. m. pl. Pêcheries formées, en mer, d'un certain nombre de filets établis verticalement.

— ENCYCL. Les *hauts-parcs* sont soutenus de distance en distance par des perches fichées dans le sable ; ils forment une ligne droite ou une ligne courbe, et sont destinés à capturer des poissons de passage : harengs, maquereaux, sardines, etc.

Hauts-parcs.

HAUTURIER (*hô, ri-é* [*h* asp.]), **ÈRE** [rad. *hauteur*] adj. Qui sait se diriger hors de vue des côtes, au moyen des hauteurs d'astres. (Vx.) ‖ *Navigation hauturière*, Navigation au long cours et au large de toute terre.

HAUTVILLERS, comm. de la Marne, arrond. et à 23 kil. de Reims, sur un coteau dominant la Marne ; 1.120 hab. Eglise des XII[e], XV[e] et XVII[e] siècles. Restes d'une abbaye. Vignoble situé dans la région dite « Rivière de Marne », d'une contenance d'environ 250 hectares, et dont les meilleurs crus sont : le *champ de Linette*, le *Hateau*, le *clos Saint-Pierre*, les *côtes de Léry*, le *Pignon*, le *Vorivat*. C'est un moine de l'abbaye d'Hautvillers (dom *Pérignon*) qui trouva le moyen de faire le champagne mousseux.

HAUVILLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 25 kilom. de Pont-Audemer, près de la Seine et de la forêt de Brotonne ; 940 hab. Sabots, bas. Eglise du XI[e] siècle.

HAUX, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de Bordeaux, près de la Tourne, affluent de la Garonne ; 620 hab. Produits céramiques. Vignoble situé dans l'Entre-deux-Mers, et fournissant de bons vins rouges ordinaires, mais surtout des vins blancs, dont une partie excellents, et les autres employés à des coupages ou distillés. Principaux crus : *Château-la-Gorce, Château-du-Juge, Château-du-Gravat, Château-de-Frère, Château-de-Courreau, au Bourg, à Grand-Chemin*, etc.

HAÜY (René-Just), minéralogiste français, né à Saint-Just (Oise) en 1743, mort à Paris en 1822. Fils d'un tisserand, il devint régent de seconde, au collège du Cardinal-Lemoine, où il connut Lhomond. Il suivit au Jardin des plantes (Paris) les cours de Daubenton et découvrit bientôt que la forme cristalline élémentaire d'un corps dépend de la composition chimique de ce corps, et que les formes, si différentes en apparence, des cristaux qu'il peut fournir, résultent simplement du mode d'empilement des cristaux primitifs. Haüy communiqua sa découverte à Daubenton, qui en parla à Laplace : tous deux s'empressèrent de l'engager à en faire part à l'Académie qui, à la suite de ses premières communications, le nomma, presque à l'unanimité, dans la section de botanique (1783).

Haüy.

Après vingt ans de services dans l'Université, Haüy prit sa retraite pour se vouer entièrement à la science qu'il venait de créer. Privé de ses pensions et de ses places par la Révolution, Haüy fut emprisonné après le 10-Août, mais Geoffroy Saint-Hilaire réussit à obtenir l'ordre de son élargissement. Il put même, sans suite fâcheuse, plaider la cause de Lavoisier. Haüy fit partie de l'Institut, lors de sa création. Appelé au conseil des mines, il forma, en peu d'années, la magnifique collection de l'Ecole.

Bientôt après, en 1802, il occupa, après Dolomieu, la chaire de Daubenton. Lors de la fondation de l'Université, le ministre créa pour lui une chaire de minéralogie à la faculté des sciences. La Restauration le priva de la plupart de ses moyens d'existence.

Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux* (1784) ; *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme* (1787) ; *Traité de minéralogie* (1801) ; *Traité élémentaire de physique* (1803) ; *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux* (1809) ; *Traité des caractères physiques des pierres précieuses* (1817) ; *Traité de cristallographie* (1822).

HAÜY (Valentin) [1745-1822], né à Saint-Just (Oise), frère du précédent. Il était simple commis aux affaires étrangères, lorsqu'il eut l'idée de se consacrer à l'instruction des aveugles, comme l'abbé de L'Epée se consacrait à celle des sourds-muets. Il inventa l'impression des livres en relief et fonda, en 1784, à Paris, une maison pour les jeunes aveugles, qui, ensuite adoptée par l'Etat, devint l'Institution nationale des jeunes aveugles. Cœur tendre, esprit un peu chimérique, il fut un théophilanthrope assez en vue ; aussi le Premier Consul le mit-il à l'écart et annexa son école à l'hospice des Quinze-Vingts. Il quitta Paris en 1806, pour aller, à Saint-Pétersbourg, fonder une école d'aveugles ; à son passage à Berlin, il inspira la création d'un établissement similaire. Il ne retourna en France qu'en 1817. On a de lui : *Essai sur l'éducation des aveugles* (1786), imprimé en relief par les enfants aveugles. L'*Association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles*, 31, avenue de Breteuil (Paris), dans son musée (musée Valentin-Haüy), possède de lui un portrait et une riche collection de lettres autographes.

Haüy

HAÜYE (*a-u-î*) n. f. Genre d'onagrariées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs solitaires, à fruit capsulaire, du Mexique et de la Californie. (Le type du genre est l'*haüye elegans*, souvent cultivée dans les serres.)

HAÜYNE (*a-u-in'*) n. f. Silicate naturel d'alumine, soude et chaux, qu'on trouve dans les roches volcaniques. ‖ On l'appelle aussi LATIALITE.

— ENCYCL. La *haüyne*, dont le poids spécifique varie de 2,4 à 2,5, et la dureté de 5 à 5,5, cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux, comme la sodalite, avec laquelle elle est isomorphe. Sa couleur va du bleu de ciel au gris, mais elle est parfois brune ou jaunâtre. Au chalumeau, ce minéral se décolore et fond en un verre bulleux. Les acides lui enlèvent également sa couleur, et, de plus, le dissolvent en faisant gelée. La haüyne se rencontre, sous forme de petits cristaux ou de grains cristallins, dans les roches volcaniques d'Italie. En France, elle est assez commune dans les roches basaltiques du Mont-Dore et dans les phonolites du Cantal.

HAÜYNOPHYRE (*a-u-i*) n. m. Variété de néphélinite, dont le type est réalisé par les laves à haüyne de l'Eifel.

HAVAGE (*ha-vaj'* [*h* asp.] — rad. *haver*) n. m. Dr. anc. Syn. de HAVÉE.

— Min. Mode de travail usité dans les terrains stratifiés, et qui consiste à abattre la roche en creusant, dans

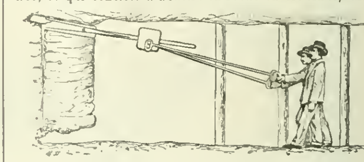

Havage à coin.

la couche qu'on exploite, une profonde entaille parallèle à la stratification. ‖ Entaille que l'on pratique dans la couche qu'on veut abattre.

HAVA-HAILA interj. Cri du valet de limier à son chien, quand celui-ci se rabat et qu'il est au bout de son trait.

HAVAÏ, Géogr. V. HAWAÏ.

HAVANAIS, AISE (*h* asp., et *nè, nèz'*), personne née à La Havane ou qui habite cette ville. — *Les* HAVANAIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à La Havane ou à ses habitants : *Cigarettes* HAVANAISES.

— n. m. Chien d'une race particulière, de petite taille, à poils longs et soyeux, et généralement blancs.

HAVANE (LA), capitale de l'île de Cuba (Antilles), sur la côte septentrionale, à l'embouchure de la Legida et à l'entrée d'une des plus belles rades du monde ; 235.981 hab. Fondée véritablement par Ferdinand de Potola en 1538, capitale et résidence des gouverneurs espagnols dès 1589, quelque temps aux mains des Anglais en 1672, puis de nouveau espagnole.

Située au croisement des lignes de navigation entre le golfe du Mexique, l'ancien et le nouveau monde, en face du delta du Mississipi, on comprend que cette ville se soit donné le nom de *Llave del nuevo mundo* (Clef du nouveau monde). Elle occupe une péninsule orientée de l'O. à l'E. et terminée par le promontoire du Morro, qui commande le goulet d'entrée, de l'autre côté duquel s'élèvent les collines de Cabañas. Des quartiers récents s'étendent au S.-O. ou escaladent les pourtours du bassin.

L'aspect de la ville est agréable ; les maisons, basses, sont en marbre ou peintes de couleurs claires ; les places, les promenades, le Paseo, l'Alameda sont ornés de palmiers,

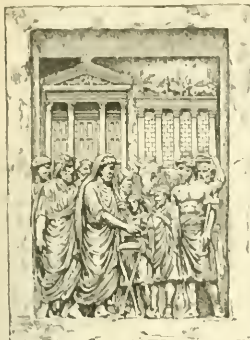

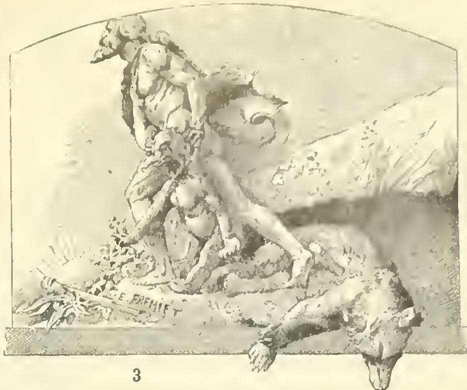

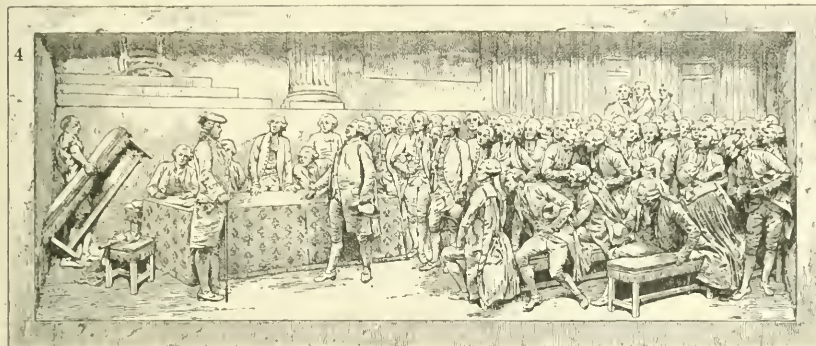

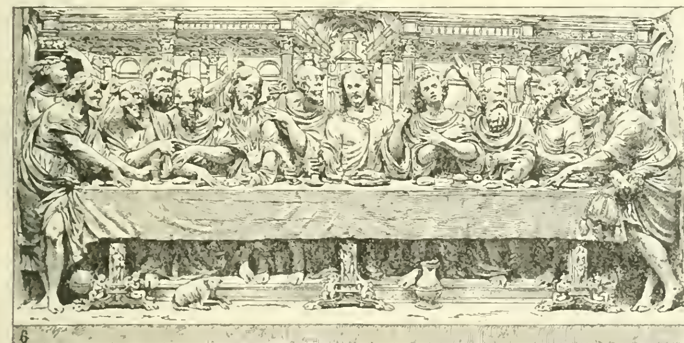

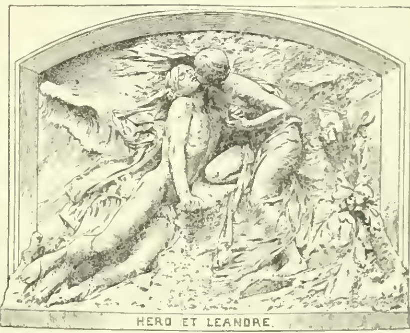

HAUT-RELIEF : Arc de Marc-Aurèle (art romain). — 2. Chœur de la cathédrale d'Amiens (décollation de saint Jean [xv^e s.]). — 3. L'homme à l'âge de pierre (d'après Frémiet. Muséum [Galeries d'anatomie comparée, à Paris], xix^e s. — 4. Les états généraux de 1789 : Mirabeau répondant au marquis de Dreux-Brézé (d'après Jules Dalou [Palais-Bourbon, à Paris], xix^e s.). — 5. Médaillon en haut relief (céramique de la manufacture de Sèvres, sculpture de J. Coutan, xix^e s.). — 6. La Cène (maître-autel de l'église Saint-Jean, à Troyes, xvi^e s.). — Héro et Léandre (d'après Gasq [musée du Luxembourg], xix^e s.).

il y a de beaux monuments publics : la maison du gouvernement, la cathédrale.

Bien qu'alimentée d'eau de source, La Havane n'en est pas moins malsaine et sujette aux épidémies : les immondices s'écoulent dans le port et y ont déposé une vase épaisse ; à l'intérieur de la cité, la voirie est insuffisante.

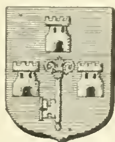
Armes de La Havane.

La rade offre une surface de mouillage de plusieurs kilomètres. Le commerce d'exportation, principalement desservi par des bateaux nord-américains, consiste surtout en sucre, en tabac et en café.

HAVANE (*h* asp.) n. m. Tabac de la Havane : *Fumer du* HAVANE. ‖ Cigare fabriqué avec du tabac de La Havane : *Fumer des* HAVANES. ‖ Petit chien. V. HAVANAIS. ‖ Couleur marron clair, rappelant celle du tabac de La Havane : *Préférer le* HAVANE *au* ROUGE.

— Adjectiv. : *Drap* HAVANE.

HAVANT, bourg d'Angleterre (comté de Southampton), sur le havre de Langston ; 3.474 hab.

HAVARD (Henry), littérateur et critique d'art français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1838. Inspecteur général des beaux-arts, il a publié de nombreux ouvrages, relatifs à l'art. Nous citerons : *Histoire de la faïence de Delft* (1877) ; *la Hollande pittoresque* (1878) ; *l'Art et les Artistes hollandais* (1879-1881) ; *l'Art à travers les mœurs* (1881) ; *l'Art dans la maison, grammaire de l'ameublement* (1883-1887) ; *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* (1887-1890) ; *l'Orfèvrerie* (1895) ; etc., et enfin *Histoire et philosophie des styles.*

HAVAS (Charles), fondateur de l'agence qui porte son nom, né à Paris en 1785, mort en 1858. Il s'était fait une grande fortune dans le commerce, pendant le blocus continental, et développa, à Paris, l'agence de nouvelles politiques qui prit son nom. — Son fils, AUGUSTE **Havas**, né en 1814, mort en 1889, développa son œuvre. V. AGENCE.

HÂVE (*h* asp.) adj. Pâle et décharné ; qui a le visage pâle et décharné : *Un visage* HÂVE. *Une femme* HÂVE.

— SYN. **Blafard, blême**, etc. V. BLAFARD.

HAVEAU (*h* asp., et *vo* — rad. *haveler*) n. m. Instrument qui sert, dans les salines, à haveler le sable, et qui est une planche tranchante, assujettie verticalement, que l'on traîne à l'aide d'un cheval. ‖ On dit aussi HAVENET.

HAVÉE (*h* asp.) n. f. A l'origine, Certaine mesure de grains ; droit de la prélever.

— ENCYCL. Le droit de *havée* était perçu au profit des villes ou des seigneurs, pour les indemniser des frais d'entretien et de police des halles et marchés. Il consistait, primitivement, à prendre une poignée de tous les grains, fruits ou légumes, apportés sur le marché. Cette sorte de dîme fut accordée au bourreau, à qui les marchands refusaient souvent de vendre des denrées ; ce droit avait été réglementé, à Paris, par une ordonnance de Charles VIII, de 1495, et le bourreau le percevait sous forme de droits représentatifs. En raison des difficultés de cette perception, plusieurs villes remplacèrent les droits de havée par une pension fixe. Leur suppression fut prononcée par la loi du 15 mars 1790.

HAVEL, rivière d'Allemagne, sortie d'un plateau lacustre du Mecklembourg. La Havel coule vers le S.-S.-E. en recevant des déversoirs de lacs nombreux, traverse le Brandebourg, et serpente à l'O. et près de Berlin ; elle forme plusieurs lacs, reçoit à Spandau la Sprée, baigne Potsdam, Brandebourg, tourne au N.-N.-O., arrose Rathenow, Havelberg, et se perd dans l'Elbe. Cours, 320 kilom.

HAVELBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam]), dans une île de la *Havel* ; 6.975 hab. École professionnelle. Brasserie ; tuilerie.

HAVELÉE (*h* asp.) n. f. Sillon tracé en havelant.

HAVELER (*h* asp. — Double la consonne *l* devant un e muet : *Je havelle. Il havellera.*) v. a. Tracer des sillons dans le sable, sur le bord de la mer, pour isoler le sel dont il est imprégné, en facilitant sa dissolution.

HAVELLAND, région d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), limitée par la *Havel* et par le Rhin, formant

deux cercles : l'Ost-Havelland (ou de l'Est), le West-Havelland (ou de l'Ouest); 2.530 kilom. carr. Vaste plaine riche en herbages, où l'on élève beaucoup de bestiaux.

Havelock (sir Henri), général anglais, né à Bishop-Wearmouth (Durham) en 1795, mort à Alumbagh en 1857. Entré au service de la Compagnie des Indes, il servait, comme lieutenant-colonel, dans l'armée de sir James Outram, qui envahit la Perse en 1856, quand l'insurrection des cipayes le rappela dans l'Inde. Havelock fit des prodiges à la tête d'une brigade. Quatre fois, il battit les révoltés devant Cawnpore et les défit complètement à Lucknow. Il venait de recevoir le grade de major général quand il succomba à une attaque de dysenterie. On a de lui : *Histoire de la guerre d'Ava* (1828). — Son fils, sir Henry **Havelock-Allan,** né au Bengale en 1830, tué près d'Ali-Masjid, sur la frontière afghane, en 1900, prit part, comme adjudant général de son père, aux opérations dans l'Oude et devant Cawnpore, puis servit en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Irlande. Il reçut le titre de baronnet et siégea à la Chambre des communes.

Havelock le Danois, titre d'un lai anonyme du XIIe siècle. — Le sujet est emprunté à des traditions scandinaves, recueillies par Geoffroi Gaimar. Le roi de Danemark, Gunther, père d'Havelock, est massacré, ainsi que sa famille, par son ennemi Hodulf. Havelock, sauvé par l'écuyer Grim, débarque en Angleterre et, sous le nom de *Cuarant,* devient garçon de cuisine chez le roi de Lincoln, Adelsi; il épouse la nièce de celui-ci, Argentile, qui, à elle aussi, perdu son royaume, et dont la main a été promise à l'homme le plus fort du pays. L'origine royale d'Havelock est bientôt reconnue, et il reconquiert son royaume, ainsi que celui d'Argentile.

Havelte, bourg des Pays-Bas (prov. de Drenthe), arrond. d'Assen, sur la *Havelte,* affluent du canal de Meppel; 2.605 hab.

Haveluy, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Valenciennes ; 2.063 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille exploitées par la compagnie d'Anzin à partir de 1866. Fours à coke. Ce village fut détruit par les Autrichiens en 1711.

Havemann (Wilhelm), historien allemand, né à Lunebourg en 1800, mort à Gœttingue en 1869. Il étudiait le droit à Gœttingue, lorsqu'il fut impliqué dans des poursuites politiques et condamné à cinq ans de prison. Il professa ensuite l'histoire à l'Ecole de guerre de Hanovre, au gymnase d'Ilfeld et à l'université de Gœttingue (1838). On a de lui : *Histoire des guerres françaises en Italie de 1494 à 1515* (1833-1835); *Manuel d'histoire moderne* (1840-1841); *Histoire de la fin de l'ordre des Templiers* (1846); *Etudes sur l'histoire intérieure de l'Espagne pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles* (1850); *Vie de don Juan d'Autriche* (1865); etc.

haveneau (*h* asp., et *no* — mot d'orig. scandin. : norv. *hanv*) n. m. Filet en forme de sac ou de manche. ‖ On dit aussi bout de quièvre, avane, et havenet.

Petit haveneau.

— Encycl. Le petit *haveneau* est un filet qui s'emploie pour la pêche de la chevrette ou crevette. — Le grand *haveneau* est un filet en forme de manche, monté sur deux perches assemblées en croix. Une tringle horizontale, de bois, empêche les perches de tourner autour de leur point de jonction et de se rapprocher. Le grand haveneau s'emploie en mer pour la pêche en bateau et est tenu verticalement dans l'eau. Lorsqu'un poisson vient frapper le filet, le pêcheur, prévenu par le choc, relève le filet.

Grand haveneau : 1. Ouvert ; 2. Fermé.

havenet (*h* asp., et *nè*) n. m. Pêch. Syn. de haveneau. ‖ *Havenet sédentaire,* Grand haveneau. ‖ En T. de saunier, Syn. de haveau.

haver (*h* asp.) v. a. Exécuter l'opération du havage.

Haverford-west, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles), ch.-l. du comté de Pembroke, sur le West Cleddy ; 8.000 hab. Petit port de commerce. Ruines d'un prieuré du XIIe siècle et d'un donjon.

Haverhill, bourg d'Angleterre (comté de Suffolk) ; 4.560 hab. Draps grossiers, soieries pour parapluies.

Haverhill, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimac ; 27.410 hab. Chantiers pour la construction des vaisseaux marchands. Ville fondée, en 1641, sur le domaine des Indiens Pentucket.

Haverhill, bourg des Etats-Unis (New-Hampshire), sur le Connecticut; 3.900 hab.

haverie n. f. Min. Syn. de gisement.

haveron (*h* asp. — du haut allem. *habaro;* allem. mod. *haber,* avoine) n. m. Espèce de folle avoine.

Haverstraw, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Rockland]), sur l'Hudson ; 5.070 hab.

havet (*h* asp., et *vè* — mot d'orig. german. ; même rad. que *haben,* avoir, *hæben,* soulever) n. m. Vieux mot signifiant *croc* ou *crochet,* et dont la signification a varié suivant les époques, s'appliquant soit à un outil, soit à une arme.

— Encycl. Au moyen âge, on entendait par *havet* un crochet emmanché, formant gaffe, et qui pouvait s'employer comme arme d'hast. Ainsi, au XIVe siècle, on appelait « havet » le crochet garnissant le dos des guisarmes et de certains fauchards, et qui servait à désarçonner les cavaliers. Par extension, la partie étant prise pour le tout, on appelait « havet » l'arme elle-même. Plus tard, « havet » signifie *crochet* ou *gaffe.* Au XVIIIe siècle encore, on se servait du mot « havet » en certains corps de métiers pour désigner un crochet, surtout celui à long manche dont les bouchers se servaient, comme aujourd'hui, pour décrocher les pièces de viande suspendues.

Havet (XIIe s.).

— Econ. rur. Instrument dont les cultivateurs du littoral de la Manche se servent pour recueillir la tangue ou vase dont ils amendent les terres.

— Mar. Fourche ou fourchette avec laquelle le maître coq prend les rations dans la chaudière.

— Techn. Outil à crochet de l'ardoisier pour saisir les blocs et les maintenir. ‖ Clou à crochet. ‖ Sorte de crochet employé par les imprimeurs sur étoffes pour maintenir le tissu imprimé tendu.

Havet (mar.).

Havet (*Ernest*-Auguste-Eugène), érudit français, né et mort à Paris (1813-1889). Reçu à l'Ecole normale dans la section des lettres et dans la section des sciences en même temps, il opta pour les lettres. Il fut, de 1842 à 1853, maître de conférences à l'Ecole normale. Il suppléa Victor Leclerc à la faculté des lettres, dans la chaire d'éloquence latine. Puis il fut nommé professeur d'éloquence latine au Collège de France (1854-1855). Havet a laissé un grand nombre d'ouvrages; mais il est surtout connu par son édition de Pascal : *Pensées de Pascal, publiées dans leur texte authentique avec un commentaire suivi* (1852), et *le Christianisme et ses origines* (1872-1884). Ce dernier ouvrage développe cette thèse que le christianisme doit bien moins à l'Ancien Testament qu'aux philosophes de la Grèce. Il a publié aussi *la Modernité des prophètes* (1891), ouvrage dont la doctrine a été fortement contestée. — Son fils, Pierre-Louis, philologue français, né à Paris en 1849, devint professeur à l'Ecole des hautes études, à la faculté des lettres de Paris et, en 1885, au Collège de France. En 1893, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a donné des éditions de *l'Amphitryon* (1895) et de *Phèdre* (1895). Citons surtout son livre sur *la Prose métrique de Symmaque et les origines du Cursus* (1892). — Julien-Pierre-Eugène, érudit français, frère de Pierre-Louis, né à Vitry-sur-Seine en 1853, mort à Saint-Cloud en 1893. En 1876, il entra à la Bibliothèque nationale, où il devint, en 1890, conservateur adjoint. Il faut citer ses travaux sur les questions mérovingiennes, surtout son étude sur *l'Ecriture secrète de Gerbert* et *la Tachygraphie italienne du Xe siècle,* et l'application des lois de la prose métrique à la critique des actes mérovingiens. Son édition des *Lettres de Gerbert* (1889) lui valut, de l'Académie des inscriptions, le second prix Gobert.

havétie (*h* asp., et *si*) n. f. Genre de clusiacées, tribu des clusiées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbre colombien.

havette (*vèt'* — du vx franç. *ewe, aire, ave,* eau) adj. f. ‖ *Bête havette,* Dans les superstitions de la Normandie, Espèce d'ondine attirant les passants au fond des eaux.

haveur (*h* asp.) n. m. Mineur chargé de pratiquer le havage.

haveuse (*h* asp.) n. f. Machine destinée à opérer le havage.

havir (*h* asp. — rad. *hâve*) v. a. Art culin. Brûler à l'extérieur sans cuire à l'intérieur : *Un coup de feu* havit *la viande.* **Havi, ie** part. pass. du v. Havir.

— Substantiv. n. m. Action produite par un four de boulanger dont la température est trop élevée et qui brûle la surface du pain sans le cuire : *Le* havi.

— v. n. Se brûler à l'extérieur, sans se cuire à l'intérieur : *La viande* havit *par l'effet d'un feu violent.*

Havixbeck, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Munster]) ; 2.642 hab. Hospice pour les enfants épileptiques.

havre (*h* asp. — probablem. du german. : allem. mod. *hafen;* de *haben,* avoir, recevoir) n. m. Port naturel ou formé d'une jetée faite de main d'homme : *Jeter l'ancre dans un* havre.

— Encycl. Ce mot paraît avoir désigné d'abord les ports situés à l'embouchure des rivières; les marins, d'autre part, y ajoutent des épithètes pour qualifier la nature de certains ports : *havre de barre,* havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables; *havre de toutes marées,* celui où les bâtiments peuvent entrer à haute et basse mer (on dit aussi *havre d'entrée*); *havre brut,* rade pouvant naturellement offrir un refuge aux bâtiments d'un assez fort tonnage. Au point de vue des principes du droit des gens, les havres, comme les rades et les ports, ne sont pas soumis au système de la mer territoriale; ils appartiennent à l'Etat absolument et entièrement, au même titre que toute partie quelconque du territoire.

Havre (Le), ch.-l. d'arrond. de la Seine-Inférieure, à 71 kilom. de Rouen et à 228 kilom. de Paris, à l'embouchure de la Seine ; 119.470 hab. (*Havrais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Service régulier de bateaux avec Honfleur, Trouville, Caen et Southampton (Angleterre).

Sous-arrondissement maritime de Cherbourg, école d'hydrographie, deuxième port de commerce de France. Le Havre a des lignes de paquebots vers la Suède et la Russie, l'Allemagne, l'Amérique septentrionale et centrale (Transatlantiques), l'Amérique du Sud et l'Afrique (Chargeurs réunis). Grand marché de denrées d'importation : coton, café, peaux, sucre, bois exotiques, cuivre, laine, céréales, guano, pétrole, houille, fer. Exportation de tissus, cotonnades, soieries, modes, articles de Paris, vins. Point de départ d'émigration vers le nouveau monde. Port composé de neuf bassins; avant-port accessible durant trois heures de marée haute. Docks très étendus.

La principale industrie du Havre est la construction des navires, pratiquée dans les grands chantiers (Sociétés des Forges de la Méditerranée, de la Loire). Fonderies de cuivre, distilleries, savonneries, fabriques de bougies. Bains de mer sur la plage, qui s'étend de la jetée nord du port jusqu'aux falaises de Sainte-Adresse; casinos.

Le Havre, ville récente, a peu de monuments : églises du Bon-Secours d'Ingouville (XVe ou XVIe s.), Notre-Dame, dont la première pierre a été posée en 1539; l'arsenal, aujourd'hui hôtel de la marine, et qui remonte à 1669. Principaux monuments modernes : l'hôtel de ville (style Renaissance), la sous-préfecture (style Louis XIII), la Bourse. Beaux boulevards. Musée.

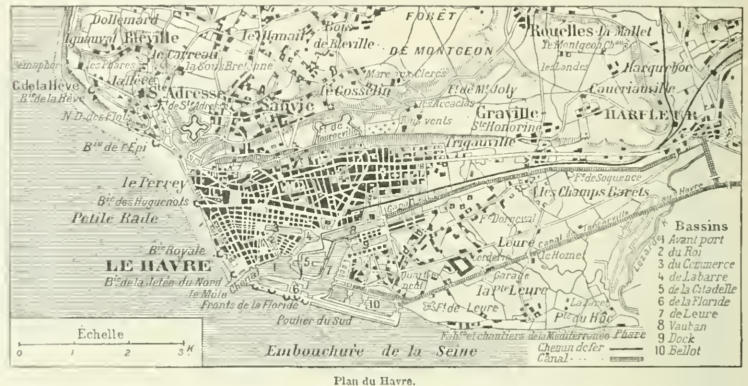

Plan du Havre.

Deux petits ports occupaient, au moyen âge, la rive nord de l'estuaire de la Seine : Leure, dont un bassin actuel du Havre garde le nom, et Chef-de-Caux, auj. *Sainte-Adresse.* Tous deux furent éclipsés par Harfleur; mais François Ier, appréciant leur situation, voulut y fonder un port de guerre. Le nouveau port équipa, en 1545, une flotte destinée à combattre l'Angleterre. La *Ville françoise* (Franciscopolis) garda les armes (la salamandre dans les flammes, avec la devise : *Nutrisco et extinguo*), mais ne conserva pas le nom de son fondateur : on l'appela Le Havre-de-Grâce, et, pendant la Révolution, Le Havre-Marat. Aux XVIe et XVIIe siècles, Le Havre resta un port de guerre : les Anglais l'occupèrent de connivence avec les huguenots, en 1562, et en furent chassés par Charles IX, en 1564. Le gouverneur de la Normandie, Villars, fit prévaloir la Ligue au Havre et vendit ensuite la place à Henri IV. Richelieu dota Le Havre d'une citadelle et en fit le chef-lieu d'un gouvernement qu'il s'attribua. Les Anglais bombardèrent la ville en 1694 et en 1759. En 1870, Le Havre fut un des centres de résistance à l'invasion allemande en province. Patrie de Georges de Scudéry et de sa sœur Madeleine, de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne. — L'arrondissement a 13 cantons, 123 communes et 252.322 hab. Le premier canton a 1 commune et 20.492 hab.; le deuxième canton a 1 commune et 20.423 hab.; le troisième canton a 1 commune et 17.944 hab.; le quatrième canton a 2 communes et 31.801 hab.; le cinquième canton a 1 commune et 23.870 hab.; le sixième canton a 4 communes et 27.421 hab.

Armes du Havre.

Havré, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. admin. et judic. de Mons, près de l'Haine, affluent de l'Escaut; 2.846 hab. Charbonnages.

Havre-de-Grâce, ville des Etats-Unis (Maryland [comté de Hartford]), à l'embouchure de la Susquehannah ; 3.211 hab.

havrer (*h* asp.) v. n. Entrer dans un havre, y relâcher. (Vx.)

havresac (*h* asp., et *sak'* — allem. *haber-sack;* de *haber* ou *hafer,* avoine, et *sack,* sac) n. m. Milit. et techn. Effet d'équipement que les soldats portent sur le dos et qui doit pouvoir contenir ou supporter tout ce dont ils ont besoin en campagne. ‖ Sac de peau où les ouvriers mettent des outils, des provisions.

— Métall. Scorie riche entourant l'enclume d'une forge et qui provient des détritus du fer soumis à l'action du marteau ou du pilon.

— Encycl. Milit. C'est lors de l'organisation du service de l'habillement par d'Argenson, en 1747, que fut donné aux soldats un *havresac* en peau, d'un modèle uniforme. En le confectionnant en peau garnie de ses poils, ce qui le rendait à peu près imperméable, et en le faisant porter

sur le dos, en réalisait un progrès sur l'ancien sac en toile que les soldats jusqu'alors portaient suspendu en bandoulière. Mais c'est bien plus tard que le havresac fut perfectionné par l'addition d'un cadre en bois intérieur. Les besoins pressants de la guerre de 1870 obligèrent à confectionner des havresacs en toile grise ou noire imperméabilisée. On a fini par adopter ce mode de confection pour le modèle 1882, d'un poids maximum de 2 kil. 380 et le modèle 1893, dont le poids ne peut plus dépasser 1 kil. 750. Ce dernier est aujourd'hui porté par toute l'infanterie, à l'exception de quelques troupes d'Afrique, qui ont encore le modèle 1882.

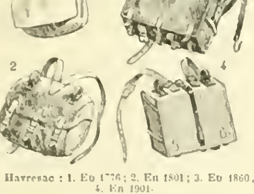

Havresac : 1. En 1776 ; 2. En 1801 ; 3. En 1860, 4. En 1901.

Havrincourt, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kilom. d'Arras, sur l'Eauette, affluent de l'Escaut ; 1.091 hab. Ch. de f. Nord. Raffinerie de sucre. Château.

Hawaï ou **Havai**, l'île la plus grande et la plus méridionale de l'archipel Hawaï ; 11.356 kilom. carr. de superficie ; 33.285 hab. Volcanique, de nombreux cratères, les uns éteints, comme le neigeux *Mauna-Kea* (4.028 m.) ; les autres actifs, comme le *Mauna-Loa* (4.145 m.). Très arrosée, l'île offre de belles baies circulaires (*Kéalakékua*, où fut assassiné Cook en 1779). Elle est la plus fertile de l'archipel et la seule qui possède quelque végétation forestière (santal). Hawaï a conservé d'assez nombreux sanctuaires et tombeaux de l'antiquité canaque. *Wiléa* est le meilleur port et la principale agglomération.

Hawaï, Havai ou **Sandwich**, archipel de la Polynésie (Océanie), le plus voisin de l'Amérique du Nord, situé dans le Pacifique oriental, sous le tropique du Cancer. Il se compose de huit grandes îles : *Niihaou, Kaouaï, Oahou, Molokaï, Lanaï, Maoui, Kahoulaoui, Hawaï*. Cinq îles plus petites, quasi désertes, complètent ce groupe. Superficie totale : 16.946 kil. carrés. — *Géographie physique*. Disposé sur une droite d'environ 3.800 kilom., l'archipel est entouré de gouffres de 4.000 à 5.500 mètres. Son relief culmine, dans Hawaï, à 4.208 mètres. Il se compose de tables basaltiques, striées de coulées de laves et surmontées par de hautes cheminées de volcans. Dans chaque île, de basses plages d'alluvions entourent le noyau éruptif. Des barrières de brisants rendent, sur la face occidentale notamment, l'accès des côtes difficile. Le climat résulte de l'alternance entre les alizés du N.-E. et le contre-alizé du S.-O. Les pluies, assez fortes, nourrissent des fleuves abondants, mais courts et torrentiels. La température égale, et très agréable, a fait des Sandwich, malgré la distance, un *sanatorium* pour les valétudinaires californiens. Flore et faune originellement pauvres, comme dans toute la Polynésie. Mais, depuis l'arrivée des Européens, les acclimatations les plus variées se sont produites. Aux plantes indigènes (cocotier, bananier, arbre à pain, bambou) se sont ajoutés : pomme de terre, riz, canne à sucre, café, tabac, oranger, citronnier, olivier, vigne. Bœufs, moutons, chèvres, ânes, chevaux ont admirablement réussi. — *Populations*. Les Hawaïens sont des noirs canaques, intelligents et de belle allure. Décimés par l'ivrognerie, la lèpre, la phtisie, ils ont été peu à peu remplacés par des Chinois, des Portugais açoriens et des Yankees. Population totale : 110.000 hab. environ. Oahou, l'île la plus peuplée, possède la capitale, *Honoloulou*. Le christianisme et le bouddhisme, sont les religions dominantes. A la monarchie centralisatrice des chefs d'Hawaï qui, au début du XIXe siècle, avaient groupé tout l'archipel sous leur autorité, a succédé (12 août 1898) la domination des Etats-Unis, dont les nationaux étaient, du reste, depuis longtemps, les maîtres économiques.

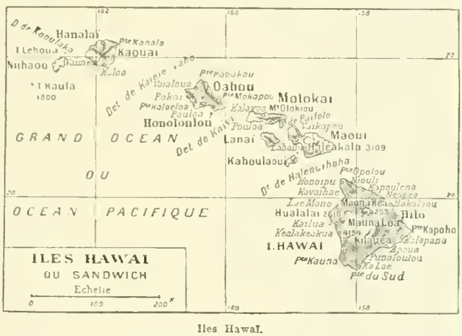

Iles Hawaï.

Hawaïen, enne (*va-i-in, èn*), personne née dans l'île ou l'archipel d'Havaï, ou qui les habite. — *Les* Havaïens. — Adjectiv. Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Épidémie* hawaïenne.

Hawarden ou **Harden**, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Flint]) ; 10.000 hab. Houille ; Tuileries, briqueteries et poteries ; forges et fonderie de fer.

Hawick, ville d'Ecosse (comté de Roxburg), au confluent du Teviot et du Slitridge ; 10.000 hab. Fabriques de tapis, couvertures et gants. Aux environs, restes de camps romains et saxons.

Hawke's-Bay, prov. de la Nouvelle-Zélande (île du Nord) ; 28.506 hab. Ch.-l. *Napier*.

Hawkesbury, fleuve côtier d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), qui jaillit des Blue-Mountains et se jette dans la Broken Bay, au N. de Port-Jackson, après 550 kilom. de cours. Navigable sur la plus grande partie de ce trajet, il est sujet à des débordements annuels.

Hawkins (sir John), navigateur anglais, né à Plymouth vers 1520, mort à Porto-Rico en 1595. Il fut le premier Anglais qui pratiqua la traite des nègres d'Afrique. Trésorier de la marine en 1573, il fut anobli par la reine Elisabeth, et passa la fin de sa vie à pourchasser les riches galions espagnols. Hawkins a fondé à Chatham un hospice pour les marins vieux et infirmes.

Hawkwood (sir John de), condottiere anglais, mort à Florence en 1394. Les chroniques italiennes le nomment **Jean de Acuto**. Il prit part aux guerres contre la France, devint chef d'une compagnie indépendante qui, après le traité de Brétigny, dévasta les provinces françaises, rançonna Avignon, passa en Italie, où Hawkwood accrut ses forces ; la *compagnie blanche* compta jusqu'à 6.000 hommes. Pendant trente ans, Hawkwood fut l'arbitre et le fléau de la Péninsule, servant le plus offrant, rançonnant les villes, commettant mille atrocités. Il mourut comblé d'honneurs et d'argent, et fut enterré à Sainte-Marie-des-Fleurs.

Hawlea (*lé*) n. m. Genre de fougères fossiles, caractérisé par des pinnules ovales obtuses, à nervure primaire forte, à sores formés de quatre à cinq sporanges. (Elle se rencontre dans les schistes argileux du terrain houiller de Bohême.)

Haworth, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 5.034 hab. Manufacture d'étoffes de laine.

Haworthie (*h* asp., et *ti*) n. f. Genre de liliacées aloïnées, que l'on doit considérer comme une simple section du genre aloès.

Hawthorne (Nathaniel), prosateur américain, né en 1804 à Salem (Massachusetts), mort à Plymouth en 1864. Il manifesta de bonne heure une grande imagination et un certain état d'esprit morbide qui devait faire la force et l'originalité de ses œuvres. En 1836, il devint l'éditeur et presque l'unique auteur de la « Revue américaine des connaissances utiles », et, en 1837, il publiait ses *Contes dits deux fois*. Après avoir occupé une place dans les douanes à Boston, il s'installa, en 1843, dans une ferme solitaire à Concord, qu'il célébra dans *les Mousses d'une vieille maison*. En 1846, nommé inspecteur des douanes à Salem, il abandonna sa retraite ; mais, peu de temps après, on le retrouve établi dans une chaumière isolée du Massachusetts, où il composa ses deux meilleurs romans : *la Lettre rouge A* (1850), et *la Maison aux sept pignons* (1851), remarquables par des analyses psychologiques attachantes dans leur minutie et leur profondeur. En 1853, nommé consul des Etats-Unis à Liverpool, il renonce au roman psychologique et ne donne plus que de courtes œuvres. Revenu en Amérique, il mourut subitement en 1864. Les œuvres de Hawthorne reflètent un pessimisme amer. Il a une préférence pour les sujets tragiques et les analyses psychologiques douloureuses et déconcertantes. Son style est ample, coloré, rythmé et il est considéré comme l'un des meilleurs prosateurs anglais du XIXe siècle. A ses romans il convient d'ajouter *le Roman de Blithedale*, œuvre de jeunesse de l'auteur où, séduit par les théories de Fourier, il essaye de retracer les phases d'une existence phalanstérienne. — Son fils Julian, romancier, né à Boston en 1846, fit partie du corps des ingénieurs hydrographes de New-York. Au cours d'un voyage en Europe, il publia : *Bressant* (1873) ; *Idolâtrie* (1874) ; *Garth* (1877). Parmi ses productions plus récentes, il faut citer : *Sébastien Strome* (1880) ; *le Fou de la fortune* (1883) ; *Amour et nom* (1885) ; *les Imprécations de John Parmelee* (1886).

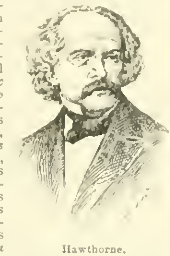
Hawthorne.

Haxo (Nicolas-François), général français, né à Etival (Vosges) en 1749, mort à Clouzeaux (Vendée) en 1794. Il s'engagea en 1768. Elu, en 1791, commandant du 1er bataillon des volontaires des Vosges, il servit à l'armée du Rhin et prit part à la défense de Mayence. Après la capitulation, Haxo fut envoyé en Vendée avec le grade de général de brigade. Chargé de poursuivre les bandes de Charette, il réussit à l'atteindre à Clouzeaux, près de La Roche-sur-Yon ; mais, en entraînant ses tirailleurs, il tomba dans une embuscade. Blessé et sur le point d'être pris, Haxo se brûla la cervelle.

Haxo (François-Nicolas-Benoît), général et ingénieur français, neveu du précédent, né à Lunéville en 1774, mort à Paris en 1838. Sorti de l'Ecole de Châlons en 1793, il servit dans le génie, prit part à de nombreuses attaques et défenses de places pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et exécuta des travaux de fortification considérables, tant en France qu'à l'étranger, notamment à Constantinople, où il fut envoyé par Napoléon en 1807, sur la demande du sultan Selim. Fait prisonnier à Kulmen 1813, il ne fut rendu à la liberté qu'en 1814, et, quoique bien accueilli par Louis XVIII, il se rallia à Napoléon au retour de l'île d'Elbe et n'en devint pas moins inspecteur général des fortifications sous la seconde Restauration. Après 1830, il fut conseiller d'Etat, membre de la Chambre des pairs et commanda le génie de l'armée envoyée en Belgique en 1832. C'est en cette qualité qu'il dirigea le siège de la citadelle d'Anvers, dont la prise mit le comble à sa réputation. C'est d'après ses plans que furent construits les forts de Lyon.

Haxo (F.-N.-B.).

Haxo avait imaginé un type particulier de batteries casematées, dont il fit l'essai à Dantzig en 1811, et que, plus tard, il appliqua au système de fortification proposé par Montalembert. Il a laissé quelques *Etudes* manuscrites.

Hay ou **Griqua**, district de la colonie anglaise du Cap (Griqualand occidental), limité au N. par le district de Barkly, à l'O. par le Bechuanaland, au S. et à l'E. par le fleuve Orange. Ch.-l. *Griquatown*.

Haÿ (L'), comm. du départ. de la Seine, arrond. et à 3 kilom. de Sceaux, au-dessus de la Bièvre ; 816 hab. En septembre 1870, combat entre Français et Allemands.

Hay, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Waradgery]), sur le Murrumbidgee, tributaire du Murray ; 2.000 hab. Station terminus du chemin de fer de pénétration dans l'intérieur.

Hay (sir John Charles Dalrymple), amiral anglais, né à Dunragil en 1821. Il détruisit la piraterie dans les mers de Chine. Pendant la guerre de Crimée, il coopéra à la prise de Kertsch, à celle de Kinburn, ainsi qu'au bombardement de Sébastopol. Il fut élu, en 1862, puis en 1866, à la Chambre des communes. Nommé contre-amiral et lord de l'amirauté en 1866, vice-amiral en 1872, sir Hay devint, en 1874, membre du conseil privé. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *the Flag list and its prospects* ; *Our naval defences* (1862) ; *Ashanti and the Gold Coast* (1874).

Hay du Châtelet. Biogr. V. Châtelet.

Hayange ou **Hayingen**, comm. d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Thionville]), sur le Fensch, affluent de la Moselle ; 6.170 hab. Mines de fer. Hauts fourneaux. Avant le traité de Francfort de 1871, Hayange appartenait à l'arrond. de Thionville, du dép. français de la Moselle.

Haybes, comm. des Ardennes, arrond. et à 19 kilom. de Rocroy, sur la Meuse ; 2.621 hab. Carrières d'ardoises, fabrique de produits chimiques, brasseries.

Haydée ou *le Secret*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (Opéra-Comique, 1847). — Le livret, tiré d'une nouvelle de Prosper Mérimée, *la Partie de tric-trac*, est dramatique. Lorédan, amiral de la république de Venise, a dans un moment d'erreur, ruiné frauduleusement au jeu son ami Donato, qui s'est tué. Poursuivi par le remords, Lorédan a adopté Rafaela, nièce de sa victime, qu'il se prépare à épouser sans l'aimer, et il cherche partout Andrea, fils de Donato, qu'il a fait son héritier par testament. Dans une scène de somnambulisme, Lorédan se trouve révéler son secret à un misérable, Malipieri, qui veut en profiter pour se faire accorder la main de Rafaela, dont il convoite la dot, sachant que Lorédan est amoureux et est aimé de la belle Haydée, jeune esclave grecque, enlevée aux Turcs. Après de nombreux incidents, Malipieri est confondu, Andrea est retrouvé, il épouse Rafaela, qu'il aime, et Lorédan, proclamé doge, épouse Haydée. La partition d'*Haydée* est l'une des meilleures d'Auber. La forme en est solide, le style remarquable, l'orchestration ample et corsée. Parmi les meilleures pages, il faut citer l'ouverture, les jolis couplets d'Haydée : *Il dit qu'à sa noble patrie* ; ceux d'Andrea, le duo des deux femmes et la scène pathétique du rêve pendant lequel Lorédan chante : *Ah ! que la nuit est belle !* ; au second acte, l'air de Rafaela, la barcarolle d'Haydée : *C'est la corvette...*, et le duo très dramatique de Lorédan et de Malipieri ; enfin, au troisième, deux duos excellents et le chœur : *Venise la belle*.

Hayden (Ferdinand Vandeveer), géologue américain, né à Westfield en 1829, mort en 1887. Il s'attacha aux études géologiques et explora le Dacota, où il trouva un dépôt considérable d'animaux fossiles. La region du Missouri, qu'il parcourut ensuite (1856), lui fournit une collection non moins abondante. L'institution Smithsonienne l'attacha comme géologue à l'expédition envoyée dans le Nord-Ouest. La guerre de Sécession le força d'interrompre ses études ; il les reprit en 1865 et fut nommé professeur de géologie et de minéralogie à l'université de Pensylvanie. L'Académie des sciences de Pensylvanie le chargea ensuite d'explorer de nouveau le bassin du Missouri. En 1867, il fut chargé de diriger les opérations du cadastre géologique des Etats-Unis.

Haydénite (*hé-dé* [*h* asp.]) n. f. Zéolithe à base de chaux, potasse et soude, variété de chabasie.

Hayder-Ali. Biogr. V. Haïder-Ali.

Haydn (*a-idn*) (François-Joseph), compositeur allemand, né à Rohrau en 1732, mort à Vienne en 1809. Enfant de chœur à la cathédrale de Vienne, il y étudia le chant, le clavecin et le violon, et commença à composer.

C'est alors qu'il écrivit la plus grande partie de ses œuvres. En 1784, la direction des concerts de la Loge olympique, à Paris, lui écrivit pour lui demander six symphonies inédites, qui comptent parmi ses plus belles. Quelques années plus tard, Salomon, directeur des concerts de Hanover-Square, lui proposa de venir diriger ces concerts. Haydn se rendit à Londres, y fut reçu avec enthousiasme et y écrivit plusieurs grandes symphonies et d'autres œuvres. Il alla se fixer ensuite à Vienne. Il continua d'y travailler jusqu'à sa mort, et c'est de cette époque que datent ses deux beaux oratorios : *la Création* et *les Saisons*. C'est alors que Beethoven, qu'il avait déjà rencontré à Bonn, devint son élève.

L'existence de Haydn marque une époque féconde dans l'histoire de la musique, entre Bach et Beethoven. Il a été un initiateur par la forme qu'il a su donner à la symphonie, forme amplifiée ensuite par Mozart (quoi qu'en mort avant lui) et portée par Beethoven à la puissance que l'on sait. D'une inspiration inépuisable, Haydn avait la grâce, le charme, l'élégance, et aussi la grandeur et la vigueur. En ce qui concerne l'orchestre, on peut dire de lui qu'il est le premier qui ait su employer les divers instruments qui le composent, selon la nature et le caractère propre de chacun d'eux.

En fait de musique instrumentale, le catalogue de ses œuvres comprend : environ 100 symphonies, 77 quatuors pour instruments à cordes, 30 trios pour diverses combinaisons d'instruments, plus de 30 sonates pour piano, 4 sonates de violon, 20 concertos de piano, 9 concertos de violon, 6 concertes de violoncelle, 16 concertos de flûte, cor, clarinette, orgue, baryton, contrebasse, 6 duos pour violon et alto, 175 compositions pour baryton, etc. Pour ce qui est de la musique vocale, on compte 24 opéras, 3 oratorios : *la Création, les Saisons, le Retour de Tobie,* plusieurs cantates, des *lieder,* de nombreux airs détachés, des morceaux de chant ; enfin, des messes, des *Te Deum,* un *Stabat mater,* des offertoires, de nombreux motets et chants religieux. — Son frère JEAN-MICHEL, organiste et compositeur, né à Rohrau en 1737, mort à Salzbourg en 1806, était un excellent organiste. On connaît de lui, pour l'église : des messes, des *Te Deum,* etc. Il a écrit aussi plusieurs opéras : *Andromède et Persée, Endymion, Patritius, la Joyeuse Clarté, le Patriote anglais, Bravoure* ; 4 oratorios : *le Pécheur pénitent, le Repentir de saint Pierre, le Jubilé* et *le Combat du repentir et de la conversion,* plusieurs cantates et des chœurs. En fait de musique instrumentale, il a laissé des symphonies et divers autres morceaux d'orchestre.

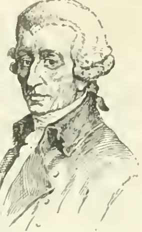
J. Haydn.

HAYDOCK, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 6.535 hab. Houille.

HAYDON (Benjamin-Robert), peintre anglais, né à Plymouth en 1786, mort à Londres en 1846. Il débuta, en 1814, par deux tableaux : *le Repos de la sainte Famille* et *Dentatus,* qui eurent du succès ; mais l'auteur, trompé par la vogue, se jeta dans une vie d'aventures qui le conduisit au suicide. Il a laissé des *Mémoires* curieux, dont Taylor s'est servi pour écrire sa *Vie* (1853). Citons encore de lui : *Jugement de Salomon, Alexandre revenant de dompter Bucéphale, Banquet de la réforme électorale, Napoléon à Sainte-Hélène.*

HAYE (*ha-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Agric. Flèche de la charrue.

HAYE [*hè*] (LA) [en holland. *'S Gravenhage,* Bois du comte], capit. du royaume des Pays-Bas et ch.-l. de la province de Hollande-Méridionale, à 4 kilom. environ à l'O. du littoral de la mer du Nord, dont elle est séparée par des dunes, sur une branche du canal qui relie Leyde à Rotterdam ; 205.328 hab. Résidence de la cour, du corps diplomatique, des Chambres et des pouvoirs supérieurs du royaume, etc. La Haye est surtout une ville administrative, dont le commerce ne saurait rivaliser avec celui d'Amsterdam : elle contient plusieurs filatures, des établissements métallurgiques, plusieurs ateliers d'orfèvrerie, etc. La ville est régulièrement bâtie, avec de larges rues droites, pavées de briques rouges, coupées de canaux et s'ouvrant sur de vastes places. Elle n'a pas de fortifications, mais seulement un large fossé qui l'isole de la plaine. Belle promenade extérieure du Bois, reste d'une grande forêt au milieu de laquelle la ville se développa d'abord, et qui renferme l'agréable villa royale du Bois, ou Orangenzaal, construite en 1647 par la princesse Amélie, veuve du prince Frédéric-Henri d'Orange. A la commune de La Haye appartient le petit bourg de *Scheveningen,* sur la mer du Nord, près duquel fut livrée, en 1673, une bataille indécise entre les flottes hollandaise et franco-anglaise. Beaux monuments, pour la plupart d'époque moderne. Eglise de Saint-Jacob (Groote Kerk), gothique, du début du XIVe siècle ; hôtel de ville (XVIe et XVIIIe s.) ; ancien palais des stathouders ou palais des Etats-Généraux ; palais du prince Maurice de Nassau, aujourd'hui transformé en musée ; palais Neuf, bâti par Guillaume III, etc.

L'importance politique de La Haye est de date relativement récente. La ville ne fut d'abord qu'un simple rendez-vous de chasse ; le premier palais royal date de 1250 et fut construit par le roi Guillaume II. Florent V y transporta le siège du gouvernement de la Hollande. Dès lors, sauf une courte interruption au profit d'Amsterdam, pendant le règne des frères de Napoléon (1808-1813), La Haye resta la capitale des Pays-Bas. Son nom est attaché à l'acte diplomatique important qui, en 1701, réunit contre la France, à l'occasion de la succession d'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche (Grande-Alliance), et à la Conférence de 1899, convoquée sur l'initiative du tsar Nicolas II, et destinée à prévenir, dans un but de pacification générale, les conflits internationaux.

Armes de La Haye.

HAYE-DESCARTES (LA), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Loches, sur la Creuse ; 1.786 hab. Ch. de f. Orléans. Miel, pruneaux de Tours. Eglise Notre-Dame (1101), ne servant plus au culte. Patrie de Descartes. — Le canton a 10 comm. et 9.148 hab.

HAYE-DU-PUITS (LA), ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 29 kilom. de Coutances ; 1.439 hab. Ch. de f. Ouest. — Le canton a 24 comm. et 11.209 hab.

HAYEM (Georges), médecin français, né à Paris en 1841. Médecin des hôpitaux, professeur de matière médicale et de thérapeutique en 1879, membre de l'Académie de médecine en 1886, professeur de clinique médicale à l'hôpital Saint-Antoine, on lui doit d'importants travaux anatomo-pathologiques et cliniques et surtout de belles recherches sur l'anatomie et la pathologie du sang, ainsi que sur la pathogénie et le traitement des maladies d'estomac. Ses principaux ouvrages sont : *Des hémorragies intra-rachidiennes* (1872) ; *Recherches sur l'anatomie pathologique des atrophies musculaires* (1877) ; *Du sang et de ses altérations anatomiques* (1889) ; *Cours de thérapeutique expérimentale* (1882) ; *Leçons de thérapeutique* (1887-1893) ; *Revue des sciences médicales en France et à l'étranger* (1873-1898). — Son frère, ARMAND-LAZARE, né et mort à Paris (1845-1890), fit partie de l'opposition sous l'Empire et fut un disciple de Proudhon. On lui doit, entre autres écrits : *le Mariage* (1872) ; *la Démocratie représentative* (1874) ; *l'Etre social* (1881), son œuvre la plus remarquable : *la Science, l'Homme au XIXe siècle* (1885) ; *Don Juan d'Armona,* drame (1886) ; *Vérités et apparences* (1891).

HAYE-MALHERBE (LA), comm. de l'Eure, arrond. et à 9 kilom. de Louviers, sur la lisière sud de la forêt de Pont-de-l'Arche ; 900 hab. Ch. de f. Ouest.

HAYE-PESNEL (LA), ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 15 kilom. d'Avranches, sur le Tard ; 978 hab. Ch. de f. Ouest. Restes d'un château du XIe siècle. — Le canton a 19 comm. et 7.694 hab.

HAYER (*hè-ié* [*h* asp.]. — Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Tu haies. Il haierait.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hayions. Que vous hayiez*) v. a. Enclore d'une haie, faire une haie autour : HAYER *un jardin.*

HAYES, fleuve du Dominion canadien (territoire de Keewatin), la *Sainte-Thérèse* des pionniers français de la fin du XVIIe siècle. Il sort du lac, à 60 kilom. N.-E. de la pointe septentrionale du lac Winnipeg, et se jette dans la baie d'Hudson, près de l'embouchure du Nelson ; 500 à 600 kilom.

HAYES (Rutherford Birchard), homme d'Etat américain, né à Delaware (Ohio) en 1822, mort à Fremont (Ohio) en 1893. Il prit part à la guerre civile dans l'infanterie de l'Ohio, et devint général. Membre du Congrès, gouverneur de l'Ohio, il fut, dès 1876, opposé à Blaine, dans l'élection à la présidence des Etats-Unis, et, en 1877, il fut déclaré élu par le Congrès, après une série de manœuvres électorales assez confuses. Ayant cherché à pacifier les Etats du Sud, sa politique de conciliation souleva les plus vives critiques, et, bien qu'il eût conduit admirablement les finances, il ne fut pas réélu en 1880. Hayes occupa ses loisirs à l'œuvre du développement de l'instruction chez les noirs affranchis.

HAYES (Isaac-Israël), voyageur américain, né à Chester en 1832, mort à New-York en 1881. Après avoir, en qualité de chirurgien, accompagné l'expédition dirigée par le Dr Kane dans les mers polaires, il équipa spécialement pour une exploration arctique, à l'aide de souscriptions privées, un navire sur lequel il s'avança jusque par 81° 35' de lat. N. en mai 1861. A son retour aux Etats-Unis, en pleine guerre de Sécession, Hayes s'engagea comme chirurgien dans l'armée fédérale, puis, à la paix, publia le récit de son voyage : *the Open Polar sea* (1867), trad. franç. en 1868 *la Mer libre du pôle*). Hayes publia aussi à part un épisode de son voyage, *Cast away in the cold* (1868), trad. franç. sous le titre de : *Perdus dans les glaces* (1869). En 1869, il fit un nouveau voyage au Groenland, et en publia la relation, *the Land of Desolation* (1871), qui parut en français sous le titre de : *la Terre de Désolation* (1873). Hayes a encore publié : *an Arctic Boat Journey* (1860), récit de son voyage avec Kane ; *Physical Observations in the arctic seas* (1867) ; etc.

HAYÉSINE (*ha-ié* [*h* asp.]) n. f. Borate hydraté naturel de chaux, couleur blanc de neige, que l'on trouve au Pérou.

HAYETTE (*hè-iêt'* [*h* asp.] — rad. *hayer*) n. f. Petite bêche qui sert à biner l'intérieur des haies.

HAYEUX (*hè-ieû* [*h* asp.]) n. m. En Normandie, Ouvrier qui fait ou répare les haies.

HAYFIELD, ville d'Angleterre (comté de Derby) ; 2.460 hab.

HAYINGEN. Géogr. V. HAYANGE.

HAYNAU (Julius Jacob, baron DE), feld-maréchal autrichien, né à Cassel en 1786, mort à Vienne en 1853. Fils de l'électeur de Hesse, Guillaume Ier, il entra dans l'armée autrichienne, et il était feld-maréchal lieutenant en 1844. Trois ans plus tard, il fut envoyé dans l'Italie du Nord pour comprimer le soulèvement du royaume lombard-vénitien contre l'Autriche. Il se signala par ses cruautés à l'égard des villes insurgées. Nommé généralissimo de l'armée autrichienne, chargée, de concert avec les Russes, d'étouffer la révolution hongroise, il prit Raab d'assaut, et exerça les plus horribles représailles contre les vaincus. Sa conduite excita dans toute l'Europe une telle indignation que le gouvernement dut le rappeler (1850) et qu'au cours de voyages qu'il fit à Londres la même année et à Bruxelles en 1852, il fut maltraité par la foule.

HAYON (*hè-ion* [*h* asp.] — rad. *haie*) n. m. Sorte de chandelier muni de chevilles, sur lesquelles on étale les chandelles enfilées. ‖ Assemblage de pièces de bois, *épars, roulons* et *trésailles,* qui sert à fermer le devant et le derrière d'un chariot, d'une charrette. ‖ Dans l'ouest de la France, Claie bourrée de paille et soutenue inclinée par deux courtes perches, qui sert d'abri momentané aux ouvriers agricoles et aux bergers, dans les champs. ‖ Sorte de tente servant d'abri à des étalagistes.

HAYSUEN (*ha-i-su-in* [*h* asp.]) n. m. Variété de thé. ‖ On dit aussi HISSWIN.

HAYTER (sir George), peintre anglais d'histoire et de portraits, né et mort à Londres (1792-1871). Fils et élève de Charles Hayter, peintre de miniatures, il fut un moment le portraitiste à la mode à la cour de France. De là son *Couronnement de Charles X à Reims,* et une série de portraits de dames de la cour (les *Beautés de la cour de Charles X*), que vint interrompre la révolution de 1830. A Londres, Hayter fut d'abord peintre ordinaire de la princesse Charlotte et du prince Léopold, puis professeur de la princesse Victoria, qui, montée sur le trône, lui octroya le titre de « principal peintre ordinaire de la reine » pour le portrait et l'histoire (juin 1841). Son œuvre, historique au premier chef, est lié à l'histoire de l'Angleterre.

Citons, parmi ses œuvres : *la Chambre des communes après le premier bill de réforme* (1843, National Galery) ; *Chambre des lords pendant le jugement de la reine Caroline* (National Gallery) ; *Mariage de la reine et du prince Albert ; Couronnement de la reine à Westminster ; Baptême du prince de Galles* (Saint-George-Chapel, Windsor) ; une série de portraits de la reine Victoria ; *la Duchesse de Kent* ; les portraits de *John, duc de Bedford ; lord John Russel* ; de *la comtesse de Warwick* ; du *comte A. d'Orsay* (1830) ; *Latimer prêchant devant la corporation de Londres ; Latimer et Ridler s'embrassant devant le bûcher ; le Jugement de lord W. Russel en 1683 ; Arrestation du cardinal Wolsey ; les Trois reines suppliant Henri III d'épargner la vie des habitants de Londres* ; etc.

G. Hayter.

La manière de George Hayter, exacte, appliquée, mais un peu froide dans son aristocratique élégance, tient à la fois du David du *Sacre* et des deux premiers Dubufe.

HAYTORITE (*hè* [*h* asp.]) n. f. Quartz calcédoine, pseudomorphique de *datolite,* qui a été trouvé dans la mine de fer magnétique de Haytor, en Devonshire.

HAYVE (*hèv'* [*h* asp.]) n. f. Sorte de petit filet en relief, parallèle à la tige, que porte le panneton des clefs des serrures bénardes, et qui a pour objet d'empêcher la clef de traverser la seconde entrée de la serrure.

HAYWARD (sir John), historien anglais, né vers 1564, mort à Smithfield en 1627. Son premier ouvrage : *the First Part of the life and raigne of Henrie the IV, etc.* (1599), dédié au comte d'Essex, déplut à Elisabeth et lui valut quelques mois de prison. Il gagna la faveur de Jacques Ier, dont il devint l'un des historiographes ; il fut fait chevalier en 1619. A citer, parmi ses œuvres principales : *a Treatise of union of the two realmes of England and Scotland* (1604) ; *the Life of the III Normans Kings of England, etc.* (1613) ; *Of supremacie in affaires of religion* (1625) ; *the Life and raigne of king Edward the Sixth* (1630) ; etc.

HAZARÈH, HAZARAS ou **HEZARÈH,** population mongolique de l'Afghanistan occidental, comprenant environ 600.000 individus.

— ENCYCL. Les *Hazarèh* sont brachycéphales ; ils ont les pommettes saillantes, les yeux bridés, le nez court, les cheveux noirs et la barbe rare. Quelques-unes de leurs tribus ont conservé leur indépendance et se livrent à l'élevage ; les autres descendent dans les villes pendant la mauvaise saison pour y exercer quelques durs métiers. Lorsque leur misère est trop grande, ils vendent, dit-on, leurs enfants aux Ouzbeks. A part ceux du Sud, qui parlent encore un idiome mongol, les Hazarèh ont adopté la langue persane. Tous professent l'islamisme, et sont, prétend-on, de mœurs très dissolues : dans certaines tribus, les maris ont conservé l'habitude d'offrir leurs épouses aux étrangers qui reçoivent chez eux l'hospitalité.

HAZARIBAGH, ville des Indes anglaises (présid. du Bengale), ch.-l. de la prov. de Tchota-Nagpour, sur un plateau

entre le Damouda et son affluent le Barakar (bassin du Gange); 11.000 hab. Cantonnements militaires anglais.

HAZAZEL. Relig. hébr. V. AZAZEL.

HAZEBROUCK, ch.-l. d'arrond. du départ. du Nord, à 40 kilom. de Lille, sur la Bourre, affluent de la Lys; 12.571 hab. Ch. de f. Nord. Hazebrouck communique avec cette rivière par les quatre canaux d'Hazebrouck, de la Nieppe, du Préavin et de la Bourre. La campagne environnante produit des céréales, du houblon, du tabac, du lin, et fait l'élève du bétail. Brasseries, moulins à blé et à huile, savonneries, filatures de lin, teintureries, blanchisseries, corroieries. Église gothique de Saint-Eloi (XVIe s.). Hospice établi dans un ancien couvent des augustins, datant du XVIe siècle. Bâtie au milieu des marais (*brouck*), la ville avait, en 1336, un comte. L'arrondissement d'Hazebrouck est formé de la moitié de l'ancienne Flandre maritime. Le peuple y parle le flamand. — L'arrondissement a 7 cant., 53 comm. et 113.006 hab.; le canton Nord a 10 comm. et 16.600 hab. le canton Sud 8 comm. et 11.799 hab.

Armes de Hazebrouck.

HAZELIN n. m. Sur le Rhône, la Saône, les étangs de Bresse et les lacs de Savoie, Variété de brème appelée aussi BORDELIÈRE.

HAZERSWOUDE, bourg des Pays-Bas (Hollande-Méridionale [arrond. de Leyde]); 3.055 hab. Poterie.

HAZLETON, ville des États-Unis (Pensylvanie [comté de Luzerne]); 11.870 hab. Anthracite.

HAZLITT (William), littérateur et critique anglais, né à Maidstone en 1778, mort à Londres en 1830. Il ne tarda pas à se faire un nom comme polémiste libéral; puis il se voua à la critique littéraire, artistique et dramatique, et fit des conférences célèbres qui furent publiées sous les différents titres de : *Shakspeare, les personnages de ses pièces; les Poètes anglais; les Écrivains comiques de la Grande-Bretagne; la Littérature dramatique sous Elisabeth* (de 1817 à 1821). Hazlitt s'était marié do bonne heure avec miss Stoddart, avec laquelle il divorça. A l'âge de quarante ans, il éprouva une passion non partagée qu'il eut la faiblesse de révéler au public dans son *Liber amoris* (1823) et, pour se consoler, il contracta un second mariage, qui ne fut pas plus heureux que le premier. Sa haine du genre humain lui fit prendre en horreur la vie civilisée et préférer la force physique à la force intellectuelle. Il publia encore une *Biographie de Napoléon* (1828), opposée à celle de Walter Scott et honnie des Anglais, et des *Essais* très remarquables, tels que : *Propos de table* (1821); *le Franc parler ou opinions sur les livres, les hommes et les choses* (1826); *l'Esprit du siècle* ou *Portraits contemporains* (1825); etc. Hazlitt reste un excellent critique; son savoir était très étendu; il a renouvelé les études shakspeariennes en faisant connaître les prédécesseurs et les successeurs du grand dramatiste.

HAZLITT (William Carrew), littérateur anglais, petit-fils du précédent, né en 1834. Il a publié : les *Mémoires de William Hazlitt* (1868). Il s'est fait aussi connaître par des publications comme : *les Premières Poésies populaires de l'Angleterre* (1864-1868); *Bibliographie de la littérature anglaise ancienne* (1867); des éditions de Herrick (1869), de l'*Histoire de la poésie anglaise* de Warton (1871), et surtout de la *Collection du théâtre ancien* de Dodsley.

HAZNA (de l'ar. *khazina*, souvent prononcé *khaza*) n. m. Chez les Turcs, Trésor de l'État, autrement dit du Sultan. ‖ On le nomme également HAZNA-I HOUMAYOUN.

HAZNADAR (composé persan du mot *hazna*, trésor, et *dar*, qui a) n. m. Trésorier. ‖ Dans les maisons riches, Serviteur chargé de la garde du numéraire. (Le *haznadar-bachi* est, dans le palais du Sultan, l'intendant du dépôt extérieur où se conservent les archives des finances.)

HAZON. Dans la mythologie slave, Dieu de l'inspiration poétique et des chansons.

HÉ (*h* asp. — du lat. *he*, même sens) interj. Sert à appeler, à attirer l'attention ou à donner un avertissement : HÉ! *là-bas, arrivez.* HÉ! *prenez garde.* ‖ Il exprime aussi : 1° la surprise : HÉ! *il pleut!*; 2° une surprise mêlée de crainte : HÉ! *qu'allez-vous faire!*; 3° une sorte de surprise joyeuse, que l'on exprime en abordant quelqu'un : HÉ! *bonjour!*; 4° la commisération, le regret : HÉ! *pauvre enfant! que je vous plains!*

— *Hé* répété indique souvent l'adhésion d'une personne qui cède en plaisantant : *Vous accepteriez, je gage?* — HÉ! HÉ! *je ne dis pas non.*

— *Hé bien* exprime 1° l'étonnement ou l'encouragement : HÉ BIEN! *vous vous taisez!* HÉ BIEN! *avancez donc;* 2° une forte résolution : HÉ BIEN! *je partirai, puisque vous l'avez ordonné.* ‖ Il accompagne aussi un avis décisif :

Vous chantiez? j'en suis fort aise.
Hé bien, dansez maintenant.

LA FONTAINE.

— *Hé quoi* exprime l'étonnement : HÉ QUOI! *vous ici!*

HÉ (*h* asp.) n. m. Cinquième lettre de l'alphabet hébreu, vingt-sixième de l'alphabet arabe, trente-deuxième chez les Turcs, correspondant à peu près à l'*h* aspiré de l'anglais ou de l'allemand. ‖ Signe numérique de 5, chez les Hébreux.

HEAD (sir Francis Bond), administrateur et écrivain anglais, né à l'Hermitage, près de Rochester, en 1793, mort à Croydon en 1875. Entré fort jeune dans le corps des ingénieurs, il était capitaine lorsqu'il accepta la direction de l'entreprise des mines d'or et d'argent du Rio-de-la-Plata. De retour en Angleterre, il publia d'intéressantes impressions de voyage, sous le titre de : *Croquis des Pampas* (1826). Il fit paraître, en 1830, une *Biographie de Bruce le Voyageur*, qui fut suivie de : *Murmures des sources du Nassau* (1833), amusante satire des villes d'eaux d'Allemagne. Nommé gouverneur du haut Canada en 1835, il voulut maintenir les Chambres canadiennes après l'expiration de leur mandat et provoqua par là une insurrection qui fut maîtrisée avec peine; il dut donner sa démission (1838). On a encore de Head les ouvrages suivants : *les Émigrants* (1846), résumé de ses vues sur les colonies; *l'Angleterre désarmée* (1852); *une Poignée de verges françaises* (1852), piquante satire des mœurs parisiennes; etc.

HEADINGLEY-WITH-BURLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 11.000 hab. Elle fait partie de la banlieue de Leeds.

HEANG-TEIH n. m. Hautbois percé de huit trous, dont sept sur le devant. (La tête et le pavillon sont en laiton, le corps est en bois. Cet instrument est très répandu en Chine et en Cochinchine.)

HÉAS, hameau des Hautes-Pyrénées, comm. de Gèdre, arrond. d'Argelès. 30 hab. En 1650, les eaux du Gave, arrêtées par un vaste amoncellement pierreux brusquement descendu du pic des Agudés, à la suite d'une pluie torrentielle, formèrent un lac d'une douzaine d'hectares, dont la digue fut accidentellement rompue en 1788.

Au milieu d'un immense éboulis, appelé *la Peyrade*, se dresse le *Caillaou de l'Arraillé*, doué de propriétés miraculeuses et visité tous les ans par de nombreux pèlerins. Au S. d'Héas, à l'entrée de la vallée que termine le cirque d'*Estaoubé* ou d'*Estaubé*, belle cascade. En amont, *Chapelle de Notre-Dame d'Héas*, édifiée au XVIIIe siècle et visitée chaque année, le 15 août et le 8 septembre, par une foule de pèlerins.

Heang-teih.

HÉAS (GAVE D') ou **de Gèdre**, torrent du départ. des Hautes-Pyrénées, tributaire du gave de Gavarnie. Dans sa partie haute, il reçoit les eaux du glacier de la Munia (3.150 m.), traverse le grand cirque de Troumouse, et, en passant dans le val de Touyères, forme une série de belles cascades. Son vallon supérieur renferme des mines d'argent, de cuivre et de plomb.

HEATH-TOWN, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 7.075 hab. Faubourg de Wolverhampton.

HEATON-NORRIS, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Mersey; 7.164 hab. Blanchisseries de toiles et filature de coton. C'est un faubourg de Stockport.

HEAUME (*hôm'* [*h* asp.] — de l'anc. haut allem. *helm*, même sens) n. m. Archéol. Grand casque clos, que les hommes d'armes portèrent surtout pendant le XIIIe siècle. — Mar. anc. Barre du gouvernail d'un petit navire. (Vx.) — Numism. *Heaume d'or*, Écu d'or frappé sous Charles VI (1380-1422), et qui portait un écu timbré d'un heaume couronné. (Il fut aussi frappé des demi-heaumes.) ‖ On l'appelait aussi ÉCU HEAUMÉ.

— ENCYCL. Archéol. Le grand *heaume* chevaleresque du XIIIe siècle est un manchon d'acier rivé à une calotte parfois hémisphérique, mais toujours surbaissée, sinon plate. Ce manchon, qui repose sur les épaules, est muni d'une épaisse matelassure intérieure; il est assez large pour que la tête se meuve à son intérieur, sans qu'il change de position; souvent, même, est-il lacé ou bouclé et sur la poitrine et sur le dos. Un renfort en forme de croix est appliqué au devant de la face; des fentes ou des œillères pour la vue, des trous ronds pour le vent, criblent cette région. A mesure que l'art de l'armurier se perfectionne, le heaume devient à la fois plus fort et plus léger, sa calotte devient sphérique, ovoïde, en coupole pointue, pour donner moins de prise aux coups; la visière finit par devenir mobile, soit qu'elle s'ouvre en un battant, soit qu'elle se relève et s'abaisse au moyen de tourillons. Le heaume du XIVe siècle est très haut; il va en s'effilant vers le haut à partir des tempes, et n'a pas de visière mobile, dans le type le plus usuel. C'est qu'on ne le coiffait qu'au moment de charger, et on le mettait par-dessus le petit bassinet ou la cervelière, que le camail de mailles maintenait fixe sur la tête. Le heaume était porté, dans les marches, par un écuyer qui le gardait dans un étui ou custode de cuir bouclé à l'arçon de la selle; quand on était en vue de l'ennemi, le maître suspendait son heaume à une chaîne attachée à son plastron et le portait sur le pommeau de la selle, pour s'en coiffer au moment venu. Le heaume disparaît, comme coiffure de guerre, vers 1330, et est remplacé par le grand bassinet; mais, dans les joutes, on le porta encore, surtout en Allemagne, pendant deux siècles; vers 1550, encore, le heaume dit *en tête de crapaud* fut d'usage courant. Le heaume de tournoi était presque sphérique et grillagé devant le visage. Cylindrique, très large, plat en dessus, il ouvre les fentes de sa vue très haut pour que le fer de la lance ne puisse s'y loger. Les heaumes funéraires étaient des casques de fer léger, de bois ou de cuir, que l'on posait, munis de leurs cimiers et de leurs lambrequins, sur les tombeaux des nobles, dans les églises; plus tard, on en exposa seulement le simulacre, porté par des statues dressées aux côtés du sépulcre. Ce fut surtout une mode suisse et allemande. Les heaumes héraldiques français sont des armets du XVIe siècle un peu modifiés. V. CASQUE.

Heaume (commencement du XIIIe s.).

Heaume (fin du XIIIe s.).

Heaume de joute.

Heaume héraldique.

Heaume de fer (ORDRE DU), institué dans la Hesse électorale le 18 mars 1814. Il comprenait trois classes : 1re classe ou grand'croix, sautoir; 2e et 3e classes, boutonnière. La décoration était une croix à branches inégales portant les initiales W. K. sur les branches latérales, une lettre sur chaque branche, le millésime de la fondation sur la branche inférieure, et, au centre, une armure et un heaume. L'ordre a disparu en 1866, lorsque l'électorat de Hesse-Cassel a été annexé à la Prusse.

W K 1814

Croix de l'ordre du Heaume de fer.

HEAUMERIE *hô, rî* [*h* asp.]) n. f. Art de fabriquer des heaumes et d'autres armures; lieu où l'on en fabriquait.

HEAUMIER (*hô-mi-é* [*h* asp.]) n. m. Techn. Fabricant de heaumes : *Les* HEAUMIERS, *qui formaient une corporation spéciale au* XIIIe *siècle, fusionnèrent bientôt avec les armuriers.* On appelait HEAUMIÈRE la femme ou l'ouvrière du heaumier. Villon a consacré ce mot dans une de ses plus jolies ballades : *A la belle qui fut heaumière.*

— Arboric. Variété de prunellier. ‖ Variété de bigarreautier à fruit tendre. ‖ On l'appelle aussi GUIGNIER.

HÉAUTOGNOSIE ou **HÉAUTOGNOSE** (*é-ô* — du gr. *héautou*, de soi-même, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance de soi-même par la conscience et la réflexion. ‖ On écrit aussi AUTOGNOSIE.

Heautontimoroumenos (L'), c'est-à-dire *l'Homme qui se punit lui-même*, comédie de Térence, représentée l'an 162 av. J.-C. — Elle est imitée d'une seule pièce de Ménandre, mais l'écrivain latin en a doublé l'intrigue. Ménédème, par ses rigueurs pour son fils Clinias, amoureux d'une jeune fille honnête, Antiphile, a contraint celui-ci à s'expatrier; mais il se désespère de l'absence de ce fils. Clinias, de retour, se cache chez un voisin, Chrémès, qui se trouve être le père d'Antiphile. L'esclave Syrus, par ses ruses, persuade à Ménédème de recevoir dans sa maison Bacchis, courtisane aimée de Clitophon, fils de Chrémès, en lui faisant croire qu'elle est la maîtresse de Clinias. Ménédème fait, par faiblesse pour une courtisane, ce qu'il n'a pas fait pour une jeune fille sage. Mais, bientôt, tout se dévoile; Chrémès, si habile à conseiller autrui, s'aperçoit qu'il s'est laissé berner mieux encore que son voisin. Il accorde sa fille à Clinias, et Clitophon, craignant d'être déshérité, consent à rompre avec Bacchis et à épouser, lui aussi, une jeune fille du voisinage. Dans cette amusante comédie, se trouve le vers si connu :

Homo sum, et humani nihil a me alienum puto.
(Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est indifférent.)

HÉAUX DE BRÉHAT (PHARE DES), phare de la côte française, très important. Son feu rayonne sur le dangereux espace compris entre la côte de Bretagne et les roches de Douvres. Sa construction sur une roche recouverte à chaque marée haute fut des plus périlleuses, dura six ans et fut terminée en 1839. Hauteur : 47m,40.

HEBBEL (Frédéric), poète dramatique allemand, né à Wesselburen (Holstein) en 1813, mort à Vienne en 1863. Fils d'un maçon, il eut une éducation première fort négligée. Il la compléta, grâce à des personnes charitables. Il donna à Hambourg sa première tragédie : *Judith*, puis son drame : *Geneviève*, écho d'une violente passion du poète pour une jeune patricienne de la ville; ensuite *Marie-Madeleine*, drame moderne, dans lequel il fit entrer des souvenirs autobiographiques. Hebbel se fixa à Vienne. Peu à peu sa renommée se répandit; les cours de Munich et de Weimar lui firent, à diverses reprises, l'accueil le plus flatteur; mais ses œuvres éloignaient le grand public par l'outrance des caractères et la violence du style. Hebbel, en effet, est presque constamment tendu, forcé, et dépasse souvent les bornes du goût. Il n'en est pas moins l'un des dramaturges les plus puissants de l'Allemagne moderne. Citons encore de lui : *Julia* (1850); *Hérode et Mariamne* (1850); *Agnès Bernauer* (1851); *Gygès et son anneau* (1854), et la trilogie des *Nibelungen* (1863). Hebbel a aussi composé d'intéressantes études dramaturgiques, des *Poésies* et des *Contes et Nouvelles.*

HEBBURN, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur la Tyne; 16.640 hab. Produits chimiques; chantier de constructions maritimes.

HEBDEN-BRIDGE, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 6.365 hab.

HEBDOMADAIRE (*èb', dèr'* — lat. *hebdomadarius;* du gr. *hebdomas*, semaine, lequel vient de *hepta*, sept) adj. Qui a lieu, qui paraît chaque semaine : *Revue* HEBDOMADAIRE.

HEBDOMADAIREMENT (*èb', dè-re*) adv. Une fois par semaine.

HEBDOMADIER (*èb', di-é*), **ÈRE** n. Religieux, religieuse : 1° de semaine pour présider à l'office (se dit aussi en ce sens des chanoines); 2° chargé d'un emploi pour une semaine entière.

HEBDOMATIQUE (*èb', tik'* — du gr. *hebdomas, odos*, semaine) adj. ‖ Astrol. *Année hebdomatique.* Se dit des années qui se succèdent de sept en sept ans, à partir de la naissance; par conséquent, les 7e, 14e, 21e, etc. (Elles sont heureuses ou malheureuses, selon qu'elles sont régies par une planète bénéfique ou maléfique, d'après le *thème de nativité.*)

HEBDOME (*èb'* — du gr. *hebdomos*, septième) n. f. Antiq. gr. Fête célébrée le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, né le septième jour du mois de Bysion. ‖ Fête de famille qu'on célébrait le septième jour après la naissance d'un enfant. ‖ Jour du sabbat.

HEBDOMON, faubourg de Constantinople, situé au septième mille de la *via Egnatia*, qui longeait la mer de Marmara, et où se trouvaient un palais impérial bâti par Justinien et plusieurs églises. On a longtemps, mais à tort, reconnu le palais de l'*Hebdomon* dans les ruines appelées Tekfour-Séraï, près du quartier des Blachernes.

HÉBÉ n. f. Bot. Section du genre glaïeul.

HÉBÉ (nom myth.) n. f. Planète télescopique, n° 6, découverte par Hencke, en 1847.

HÉBÉ, déesse de la jeunesse, chez les Grecs.

— Se dit quelquefois d'une jeune et jolie femme, surtout quand elle verse à boire : *C'est une* HÉBÉ.

— ENCYCL. Mythol. *Hébé*, fille de Zeus et de Héra, était, par excellence, la personnification de la jeunesse, surtout de la jeunesse féminine. Sur l'Olympe, dans l'assemblée des dieux, elle remplissait, avant Ganymède, le rôle d'échanson. D'une façon générale, elle était attachée au service des grandes divinités. Dans les poèmes homériques, elle verse le nectar dans une coupe d'or; elle aide Héra à atteler son char; elle baigne et habille Arès blessé. Quand Hèraklès fut admis dans l'Olympe, Hébé devint sa femme, elle eut de lui deux fils : Alexiarès et Aniketos. Elle était l'objet d'un culte en divers pays : Attique, Sicyone, Phlionte. On l'associait souvent à Héra, aux Charites, aux Heures, à Aphrodite, à Hèraklès.

— Iconogr. *Hébé* a été l'objet de nombreuses statues ou bas-reliefs, chez les anciens. On cite au premier rang, à Mantinée, une *Hébé* de Praxitèle, et l'*Hébé* en or et ivoire de Naucydès d'Argos, qui était placée, en cette ville, dans le temple de Junon. Le mariage d'Hèraklès et d'Hébé a été représenté sur de nombreux monuments, bas-reliefs, miroirs, peintures de vases. Les artistes grecs donnaient à Hébé la physionomie d'une jeune fille, quelquefois ailée, tenant une œnochoé, ou une fleur ou une pomme.

Chez les modernes, nous nous bornerons à citer l'*Hébé* de Canova (Ermitage); *Hébé jouant avec l'aigle de Jupiter*, groupe marbre, par Rude (Dijon); *Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle*, statue marbre par Lemot; *Hébé endormie*, marbre par Carrier-Belleuse, au Luxembourg.

Hébé (peinture de vase antique).

HÉBÉCÈRE ou **HEBECERA** (*bé-sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, propres à l'Australie, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés. (Les hébécères, dont on connaît une quinzaine d'espèces, sont de taille médiocre, grises ou ardoisées, variées de jaune ou de blanchâtre, très pubescentes. Telle l'*hebecera marginicollis*.)

HÉBÉCHET ou **HÉBICHET** (*chè*) n. m. Aux Antilles, Grand panier ou crible fait avec l'écorce d'une plante, le *maranta*.

HÉBÉCLADE n. m. Genre de solanées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles entières, à fleurs axillaires, dont on connaît quatre à cinq espèces de l'Amérique tropicale.

HEBEL (Jean-Pierre), poète et littérateur allemand, né à Bâle en 1760, mort à Schwetzingen (gr.-duché de Bade) en 1826. Il fut appelé à Karlsruhe (1791), comme professeur au Gymnase, dont il devint directeur en 1808. En 1814, il fut nommé conseiller ecclésiastique et inspecteur général de l'enseignement; en 1819, il se vit décerner le titre de prélat et obtint un siège à la Chambre haute. Il est connu surtout par ses *Poésies allemaniques*, écrites en un dialecte où l'on retrouve les traits essentiels du patois des environs de Bâle et qui se distinguent par une naïveté sincère. En prose, Hebel a publié une série de contes, nouvelles et récits divers, sous le titre : *l'Ami de la maison du pays rhénan, Calendrier de la famille* (1808-1811).

HÉBÉLINE n. f. Minér. Syn. de WILLÉMITE.

HÉBÉLOME n. m. Genre de champignons, famille des agaricinées, caractérisé par ses spores couleur rouille et ses feuillets roussâtres, présentant une petite échancrure à leur insertion sur le pied. (Quelques espèces, et surtout l'*hébélome échaudé*, ont l'odeur de radis en décomposition; elles sont toutes vénéneuses.)

HEBENSTREITIE n. f. Genre de sélaginées, comprenant des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, linéaires, à fleurs groupées en épis terminaux. (Le fruit est une capsule à deux loges monospermes. On en connaît une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Afrique australe.)

HÉBER. D'après la Genèse (X, 21-25; XI, 14 17), petit-fils de Sem et père de Phaleg. Il fut contemporain de la dispersion des peuples, après la destruction de la tour de Babel. La plupart des commentateurs catholiques regardent le nom des Hébreux comme dérivé du sien. Héber est au nombre des ancêtres de Jésus-Christ (S. Luc, III, 35).

HÉBERGE (*bèrj'* — pour *herberge*; de l'anc. haut allem. *heri*, armée, et *bergan*, protéger) n. f. Logis. (Vieux.)

— En T. de dr., Ligne sur un mur servant de séparation entre bâtiments, formée par l'arête des constructions les moins hautes. D'après l'article 653 du Code civil, le mur est, en pareil cas, présumé mitoyen jusqu'à l'héberge, s'il n'y a titre ou marque du contraire. En conséquence, la partie qui dépasse l'héberge est réputée appartenir exclusivement au propriétaire du bâtiment le plus élevé.)

HÉBERGEAGE (*jaj'*) n. m. Bâtiment servant à abriter les troupeaux dans une ferme.

HÉBERGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'héberger; logement, domicile.

— Dr. féod. *Droit d'hébergement* ou *de gîte*. V. GÎTE.

HÉBERGER (*jé*. — Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *J'hébergeai. Nous hébergeons*) v. a. Donner le logement à : HÉBERGER *des soldats*.

— Agric. *Héberger les moissons*, Les rentrer en grange.

— Pratiq. Adosser sur ou contre un mur mitoyen.

— Techn. *Héberger la muire*. Dans les salines, Remplir la poêle d'eau salée pour qu'elle bouille et donne du sel.

HÉBERGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Celui ou celle qui héberge.

HÉBERT (Jacques-René), journaliste et homme politique français, né à Alençon en 1757, guillotiné à Paris en 1794. Fils d'un orfèvre d'Alençon, il alla se fixer à Paris, où il vécut misérablement. Il pensait à partir pour la Chine, quand il devint contrôleur et loueur des loges du théâtre des Variétés. Il quitta ce théâtre en 1788, chassé, à ce que prétendait Camille Desmoulins, pour indélicatesse. Il attira sur lui l'attention en publiant des pamphlets et devint, en 1791, membre du club des Cordeliers. Il signa la pétition du Champ-de-Mars et donna plus d'importance à son journal *le Père Duchesne*, qui paraissait depuis 1790, et qui fut l'un des principaux organes de propagande révolutionnaire. Écrit dans le style grossier, *le Père Duchesne*, par la violence de ses idées, eut un grand nombre de lecteurs et valut la popularité à Hébert. Celui-ci, membre de la Commune insurrectionnelle, ne prit aucune part aux massacres de Septembre, mais les approuva ouvertement, se déclara contre les girondins et exigea leur mort. Un instant arrêté par la commission des Douze, il fut immédiatement relâché, les sections menaçant de se révolter : c'est qu'Hébert, en même temps qu'ardent patriote, était l'un des principaux organisateurs du culte de la Raison. Ayant accusé Robespierre de modérantisme, celui-ci le fit arrêter avec ses amis, après un rapport de Saint-Just. « Amalgamés » avec des accusés fort divers, Hébert et ses partisans furent condamnés à mort et exécutés, le 24 mars 1794.

Hébert.

HÉBERT (Edmond), géologue français, né à Villefargeau (Yonne) en 1812, mort à Paris en 1890. Professeur à la Sorbonne, il publia, en 1857, un travail très important : *les Mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris*. Ce sont surtout les terrains secondaires et tertiaires qui lui ont fourni le sujet de ses remarquables travaux.

HÉBERT (Antoine-Auguste-*Ernest*), peintre français, né à Grenoble en 1817. Il se rendit à Paris en 1835, entra dans l'atelier de David d'Angers, puis dans celui de Delaroche, et obtint, en 1839, le prix de Rome. Cette même année, il avait exposé au Salon *le Tasse en prison* (musée de Grenoble). Il envoya de Rome deux *Odalisques*. De retour à Paris en 1846, il exposa aux Salons de 1847 et 1848 : une *Rêverie orientale*; *la Sieste, l'Almée, Pâtre italien, le Matin au bois*, et une *Paysanne de Guérande battant son beurre*. *La Mal'aria*, exposée en 1850, fit une profonde sensation (Luxembourg). Le *Baiser de Judas* (1853), marqua dans la carrière de l'artiste par la sévérité relative de son sujet (Luxembourg). Après un voyage en Italie et en Allemagne, Hébert a donné : *la Crescenza, les Fienaroles, les Filles d'Alvito, Rosa Nera à la fontaine, les Cervarolles* (Luxembourg, 1859); *une Rue de Cervara* (1861); *Jeune fille au puits*, et *Pasqua Maria* (1863); *la Perle noire* (1866); *Adam et Ève chassés du paradis terrestre* (1867); *la Pastorella, la Lavandia* (1869); *le Matin et le Soir de la vie* (1870); *la Muse populaire italienne* (1872); *la Nymphe des bois, la Sultane* (1879); *Sainte Agnès* (1881); *Muse* (1884); *Aux héros sans gloire* (1888); *le Solitaire, le Général de Miribel* (1889); *le Sommeil de l'Enfant Jésus* (1895); de nombreux portraits, d'une façon aristocratique, fine et volontiers rêveuse. Il a exécuté le modèle de la mosaïque de l'abside du Panthéon. Hébert n'a peut-être pas suffisamment varié ses sujets. Son type féminin, aux yeux alanguis et cernés, se ramène presque toujours au type de l'Italienne atteinte de la mal'aria, ou à celui de la femme fellah. Il n'en reste pas moins original avec son charme voilé, pénétrant. Deux fois directeur de l'Académie de France à Rome (1867-1873 et 1885-1891), membre de l'Institut en 1874, professeur à l'École des beaux-arts en 1882, grand prix à l'Exposition universelle de 1889, il a obtenu la médaille d'honneur en 1895.

Hébert.

HÉBERTISTE (*tisst'*) n. m. Partisan du révolutionnaire Hébert. ‖ Adjectiv. : *Une feuille* HÉBERTISTE.

— ENCYCL. On a donné le nom d'*hébertistes* aux révolutionnaires qui formaient un groupe dont Hébert était le membre le plus en vue. Très mélangés, les hébertistes n'avaient guère de commun qu'un enthousiasme exalté pour la Révolution. C'étaient, à la suite d'Hébert, Chaumette, procureur de la Commune; Pache, maire de Paris; Bouchotte, ministre de la guerre; Vincent, Ronsin, Momoro; puis, à côté d'eux, Fouché, Carrier, Rossignol, Clootz. Maître de la Commune, du ministère de la guerre, des sections, la force du parti résidait aussi dans le journal d'Hébert, « le Père Duchesne ». C'est aux hébertistes qu'il faut rapporter les mesures d'exception telles que la loi du maximum, l'armée révolutionnaire, la loi des suspects, ainsi que les manifestations anticatholiques de 1793 et l'établissement du culte de la Raison. Ils s'attirèrent la haine du déiste Robespierre, qui voyait d'ailleurs des rivaux dans la personne d'Hébert et de Chaumette. Un discours d'Hébert aux Cordeliers, où il attaquait Robespierre et faisait appel aux armes contre la Convention, fournit un prétexte à celui-ci. Arrêtés le 24 nivôse an II, les principaux hébertistes, auxquels on avait adjoint des étrangers, furent accusés de trahison. Condamnés sans avoir pu se défendre, ils furent guillotinés le même jour. Chaumette et la femme d'Hébert, ex-religieuse du couvent de la Conception-Saint-Honoré, furent exécutés en même temps que les dantonistes.

HÉBESTOLE (*bèss*) ou **HEBESTOLA** (*é-bèss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant de petites formes, propres au sud extrême de l'Amérique, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les hébestoles sont assez petites, allongées, pubescentes, avec les antennes longues et poilues; leur livrée, variée de gris et de roux, est terne. Le type est l'*hebestola humeralis*, du Chili.)

HÉBÉTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui hébète, qui rend stupide : *L'action* HÉBÉTANTE *de la débauche*.

HÉBÉTATION (*si-on* — rad. *hébéter*) n. f. Défaut de sensibilité organique; action hébétante.

HÉBÉTEMENT (*man*) n. m. Action d'hébéter : état d'une personne hébétée.

HÉBÉTER (lat. *hebetare*; de *hebes, etis*, émoussé. — Change *é* aigu en è grave devant une syllabe muette : *J'hébète. Qu'ils hébètent*; excepté au fut. de l'indic. et au prés. du condit. : *J'hébéterai. Tu hébéterais*) v. a. Émousser, rendre stupide, sot : *La douleur excessive nous* HÉBÈTE, HÉBÈTE *nos facultés*.

Hébété, ée part. pass. Qui annonce à l'extérieur l'hébètement de l'esprit : *Un air, Un regard* HÉBÉTÉ.

— Substantiv. Personne hébétée, niaise, idiote : *Une* HÉBÉTÉE.

— SYN. **Hébéter, abrutir.** V. ABRUTIR.

HÉBÉTUDE (du lat. *hebetudo*, même sens) n. f. État morbide particulier, passager ou persistant, qui consiste dans une obtusion des facultés intellectuelles, sans délire, mais avec accompagnement de faiblesse de la voix, de lenteur ou de perte de la parole.

— ENCYCL. Cet état, voisin du *coma* ou du *sopor*, se montre dans l'ivresse alcoolique, dans la fièvre typhoïde et les affections aiguës de même genre, dans certaines intoxications (notamment par l'ammoniaque), dans la méningite, l'hémorragie cérébrale, et surtout dans le ramollissement cérébral des vieillards.

L'*hébétude* est essentiellement causée par une intoxication des centres nerveux, intoxication qui dépend elle-même, soit d'une abondante production de toxines (infections), soit d'un ralentissement dans l'élimination des produits toxiques. C'est pourquoi l'hébétude se montre fréquemment dans les lésions rénales. De même, des lésions des centres, comme dans la congestion ou l'hémorragie cérébrale, peuvent déterminer l'hébétude, avec somnolence, diminution de l'excitation aux mouvements volontaires, salivation, inégalité pupillaire ou mydriase, résolution musculaire, sans paralysie, etc. Quand l'hébétude n'est pas due à des lésions centrales, l'emploi de toutes les substances éliminatrices et spécialement des diurétiques, les injections de sérum physiologique, dans certains cas la caféine, l'éther, etc., donnent des résultats satisfaisants et immédiats.

HÉBINE n. f. Variété de haricot comestible.

HEBON, dieu à forme de taureau, à tête humaine, adoré en Campanie. On l'identifiait à Bacchus ou au Soleil.

HÉBRAÏQUE (*bra-ik'* — du gr. *hébraïkos*; de *Hébraïos*, Hébreu) adj. Qui appartient aux Hébreux ou à leur langue : *Mœurs* HÉBRAÏQUES. *Grammaire* HÉBRAÏQUE.

— ENCYCL. Linguist. V. HÉBREU.

HÉBRAÏSANT (*zan* — rad. *hébraïser*) n. m. et adj. Savant qui s'occupe spécialement de l'étude de la langue hébraïque. (On dit aussi HÉBRAÏSTE.) ‖ Personne qui suit à la lettre, et d'une manière scrupuleuse, les préceptes de la Bible. ‖ S'est dit surtout en ce sens de ceux des Juifs convertis qui, au début du christianisme, restaient attachés à la lettre des prescriptions mosaïques.

HÉBRAÏSER v. n. Se servir de tournures et d'expressions propres à la langue hébraïque. ‖ Parler hébreu; étudier l'hébreu. ‖ Embrasser les dogmes, suivre les pratiques de la loi hébraïque.

Hébraïsé, ée part. pass. Qui a pris le caractère de la langue hébraïque : *Le chaldéen biblique serait un dialecte araméen légèrement* HÉBRAÏSÉ. (Renan.)

HÉBRAÏSME (*bra-issm'*) n. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque : *Le grec d'Origène est mêlé d'*HÉBRAÏSMES *et de tours étrangers*. (Chateaubr.)

HÉBRAÏSTE n. et adj. V. HÉBRAÏSANT.

HÉBRARD (François-Marie-*Adrien*), publiciste et homme politique français, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) en 1834. S'étant rendu jeune à Paris, il fut un des conférenciers de la rue de la Paix, puis il entra à la rédaction du « Temps », dont il devint le gérant et enfin le directeur (1871). Sous sa direction, ce journal devint l'organe le plus accrédité du parti républicain libéral. Élu sénateur de la Haute-Garonne en 1879, il fut réélu en 1888 et ne se représenta pas en 1897.

HÈBRE ou **HEBRUS** (*é-bruss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des *hébridés*, comprenant huit espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les hèbres sont petits, allongés, avec la tête pointue; ils vivent au bord des eaux courantes. L'*hebrus pusillus*, noir taché de blanc, avec les pattes fauves, habite l'Europe.)

HÈBRE ou **HEBRUS**, nom d'un fleuve de l'ancienne Thrace. Auj. la *Maritza*.

HÉBREU n. m. Linguist. Idiome des Hébreux.

— Fig. Chose inintelligible :

C'est de l'*hébreu* pour moi; je n'y puis rien comprendre.
MOLIÈRE.

— adj. Hébraïque : *Un texte* HÉBREU. (Ce dernier adjectif est inusité au féminin et, dans ce cas, il est remplacé par HÉBRAÏQUE.)

HÉBREUX (forme française, dérivée, à travers le latin *hebræus* et le grec ἑβραῖος, du terme *ibri*, plur. *ibrim*, qui signifie *les gens d'au delà du fleuve*, sans qu'on sache de façon bien précise si le fleuve non dénommé est l'Euphrate, le Jourdain ou l'une des rivières de la Damascène, peut-être l'Abana), nom donné aux descendants d'Abraham, appelés plus tard Juifs ou Israélites. — *Un* HÉBREU.

— ENCYCL. Le nom que les *Hébreux* préféraient était celui de *Bné-Israel*, les *Enfants d'Israël*, les Israélites. Le terme *Juif* ou *Judéen*, qui ne devrait s'appliquer proprement qu'aux Israélites de la tribu ou du royaume de Juda, s'est étendu à toute la nation dès l'époque gréco-romaine. Jusque vers le milieu du XIXe siècle, l'histoire des Hébreux nous était connue exclusivement par la Bible et, dans la Bible, par les écrits de l'Ancien Testament, puis par des renseignements en petit nombre, épars chez les auteurs classiques (égyptiens, chaldéens, grecs et romains). Depuis lors, le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques et cunéiformes nous a permis de compléter sur plus d'un point les documents compris dans l'Ancien Testament.

D'après le texte biblique, l'histoire primitive des Hébreux s'identifie complètement avec l'histoire du monde. Dieu ayant créé l'univers en six jours, le septième, il modela l'homme, Adam, dont bientôt il tira Ève, la première femme, et il plaça ce couple unique dans le Paradis terrestre. Chassés de ce lieu de délices pour avoir, malgré la défense du Créateur, goûté au fruit de l'arbre de la Science du bien et du mal, Adam et Ève descendirent sur la terre déserte, et la peuplèrent de leur descendance. Dès le début, le meurtre d'Abel par son frère, Caïn le maudit, avait partagé l'humanité en deux groupes rivaux, dont l'inimitié se perpétua sous huit patriarches, pendant de longs siècles. Enfin, la corruption étant devenue universelle, Dieu décida d'infliger un grand châtiment à ses créatures : seuls, le patriarche Noé et sa famille, furent, pour leur piété, sauvés du déluge universel. Les enfants des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, repeuplèrent la terre et, bientôt, leur impiété grandissant avec leur nombre, Dieu brouilla leur langage et les obligea ainsi à se disperser, laissant en Chaldée, comme monument de leur folie, la tour inachevée de Babel. C'est alors que les premiers empires s'établirent : celui d'Égypte sous Mizraïm, et celui de Chaldée et d'Assyrie sous Nemrod. Un

patriarche de la lignée directe de Noé, Abraham, quitta, avec son père Thérakh (Our des Chaldéens) et s'en alla vivre d'abord en Harrân, dans la région du moyen Euphrate, puis dans la Syrie méridionale, autour d'Hébron, de Gérar et de Béershéba. Dieu avait conclu avec lui une alliance d'après laquelle il recevrait la possession du pays des Chananéens, à condition de servir uniquement le Seigneur. Sa race devait pulluler innombrable et être bénie comme lui-même, tant qu'elle se montrerait fidèle aux engagements pris par lui. Depuis ce jour, l'histoire entière des Hébreux fut celle de leurs infidélités et de leurs retours successifs au vrai Dieu : à chaque temps d'obéissance correspondait une période de prospérité matérielle et même de grandeur, que suivaient des années de défaillance religieuse et d'oppression étrangère. Jacob, petit-fils d'Abraham, à qui Dieu donna le nom d'Israël, eut douze fils, dont chacun devint l'ancêtre d'une tribu nombreuse ; l'avant-dernier d'entre eux, Joseph, vendu par ses frères en Égypte, y gagna la faveur de Pharaon dont il fut ministre. Il appela son père et ses frères auprès de lui, à l'occasion d'une famine qui, sept années durant, désola le monde, puis il les installa à l'orient du Delta, au canton de Goshen. Ils s'y multiplièrent jusqu'à former un peuple, et ils effrayèrent les Égyptiens par leur accroissement illimité. Persécutés par un pharaon nouveau, qui n'avait pas connu Joseph, Moïse les délivra : il frappa l'Égypte de dix plaies, et il les emmena au delà de la mer Rouge, afin de recevoir au Sinaï la loi de Dieu, écrite sur les tables de la Loi. Ils errèrent, quarante années durant, au désert Sinaïtique, puis ils se dirigèrent vers les contrées situées à l'E. de la mer Morte et du Jourdain, et dont ils s'emparèrent. Moïse vit la Terre promise de loin, avant de mourir ; Josué la conquit et y implanta les Enfants d'Israël, après avoir battu les Amorrhéens et les Chananéens qui l'habitaient. Il alloua à Ruben, à Gad, à la demi-tribu de Manassé, les régions d'au delà le Jourdain ; à Zabulon, Issachar, Aser et Nephtali, au reste de la tribu de Manassé, à Éphraïm, à Dan, à Benjamin, à Juda, à Siméon, la contrée qui s'étend entre le Jourdain et la Méditerranée.

Après lui, des juges exercèrent l'autorité sur Israël et le sauvèrent tour à tour des nations voisines : Moabites, Ammonites, Bédouins du désert, Philistins. Ces derniers prévalurent sous le juge Eli et sous son successeur Samuel ; puis le peuple, las de ses misères, réclama un roi, dont la main ferme le gardât des étrangers. Samuel choisit un homme de Benjamin, Saül, fils de Kish, et l'oignit roi, bien qu'il prévît tous les maux que la royauté déchaînerait sur les tribus. Saül marcha d'abord sur les voies du Seigneur et repoussa les Philistins ; mais, s'étant insurgé contre l'autorité de Samuel, celui-ci élut, pour le remplacer, un homme de Juda, David, fils d'Isaïe, qu'il sacra secrètement. Saül ayant péri sur les monts de Gelboé, dans une bataille dernière contre les Philistins, David exerça le pouvoir dans sa tribu, tandis qu'Ishbaal, fils de Saül, régnait sur le reste d'Israël.

Dans ce récit, les critiques qui n'admettent pas l'inspiration des Écritures rejettent tout élément miraculeux ; ils supposent que les débuts du peuple hébreux durent ressembler à ceux des peuples nomades en général ; ils attribuent à certaines parties du texte biblique moins d'antiquité et moins de valeur qu'à celles qui les environnent ; enfin, dans l'histoire de ces origines, ils cherchent à séparer ce qui leur paraît vraiment historique de ce qui leur semble seulement légendaire.

David constitua vraiment le peuple hébreu. Ses victoires sur les Philistins, sur Moab, sur Ammon, sur Damas, sur Hamath, sur les peuplades araméennes assurèrent à Israël la possession définitive du territoire qu'il convoitait. Il prit Jérusalem ; il fit d'elle la capitale de la nation. Les révoltes et les compétitions qui troublèrent la fin de son règne n'arrêtèrent pas la prospérité de sa dynastie : Salomon exécuta le temple que son père avait projeté de bâtir et organisa le régime financier, politique, militaire. Sa piété, son faste, ses expéditions maritimes aux pays lointains de Tarsis et d'Ophir lui valurent le nom de « grand souverain » chez les générations postérieures, mais suscitèrent le mécontentement de ses contemporains : lorsqu'il mourut, vers 930, son domaine se scinda en deux royaumes rivaux : celui de Juda sous son fils Roboam, celui d'Israël sous Jéroboam I^{er}, et cela au moment où l'Égypte renaissait et où Damas devenait puissante. Israël sous les descendants de Jéroboam, et, après eux, sous la dynastie de Baësha et sous celle d'Omri, fut, pendant toute la durée du IX^{e} siècle, à la merci des rois de Damas. Benhadad I^{er} ravit à Baësha les territoires du haut Jourdain, puis à Omri la meilleure part du pays de Galaad. Omri, du moins, s'il ne fut pas heureux à la guerre, réorganisa la puissance militaire d'Israël et, fondant la ville de Samarie, lui créa la capitale qui lui manquait. Son fils Achab, après avoir rétabli avec Juda les relations interrompues depuis le schisme, bataille avec énergie contre Damas : obligé de reconnaître la suprématie de Benhadad, malgré les échecs qu'il infligea plusieurs fois à ce prince, il aurait peut-être fini par s'affranchir entièrement, s'il n'avait eu à se débattre contre des difficultés religieuses. Israël adorait Jehovah ou Jahvéh sous forme animale, et beaucoup de ses habitants, les rois y compris, avaient une tendance à rendre un culte aux divinités phéniciennes : les prophetes, et surtout Elie, réagissaient de leur mieux contre ce retour aux idolâtries étrangères, et Achab dut souvent lutter contre eux. Il succomba dans une tentative qu'il fit, vers 853, d'accord avec Josaphat de Juda, pour chasser les Damasquins de Ramôt-Galaad, et les guerres civiles qui éclatèrent peu après assurèrent promptement la ruine de sa maison. Son fils Ochozias ne fit que passer sur le trône ; son petit-fils Joram, allié à Achazias de Juda, fut blessé devant Ramôt-Galaad, et tous deux furent mis à mort à Jezrael par Jéhu (843). Jéhu massacra les princes de la famille d'Omri et régna dans Samarie, tandis que la fille d'Achab, Athalie, mère d'Ochazias, s'emparait du pouvoir à Jérusalem. Ni Jéhu, ni son fils Joachaz ne furent heureux dans leurs efforts contre Damas, malgré l'appui de l'Assyrie ; mais Joas, fils de Joachaz, rétablit les affaires de sa maison ; monté sur le trône vers 797, il battit d'abord Benhadad III de Damas, puis Amaziah d'Israël et força ce dernier à lui payer tribut. Jéroboam II (781-740) acheva la restauration que son père avait eu le temps d'ébaucher à peine : non seulement il maintint sa suzeraineté sur Juda, mais il recouvra Galaad, et la tradition affirmait qu'il avait imposé son autorité à tous les pays que David avaient possédés. Cette prospérité dura environ un demi-siècle, puis, Jéroboam II mort en 740, sa maison disparut aussitôt au milieu des révolutions de palais et des guerres civiles, et Ménakhem usurpa le trône. Menacé par Rézôn II de Damas, il obtint l'appui de Téglatphalazar III d'Assyrie. Son fils Pékakhiah (737-736), fut assassiné par Pékakh, qui, aidé de Rézôn, tenta de mettre la main sur Jérusalem. Le roi de Juda, Achaz, invoqua à son tour l'aide de l'Assyrie. Téglatphalazar III enleva les cités du haut Jourdain et de la Galilée, et, bientôt après, Osée, ayant tué Pékakh, obtint de gouverner ce qui subsistait d'Israël (729). Il s'insurgea peu après contre Salamanasar V, fut emmené prisonnier (724), et Samarie, assiégée trois années durant, fut enfin détruite par Sargon, qui en déporta la population (722). La disparition d'Israël laissait Juda seul en face de l'Assyrie ; les hommes d'État judéens, effrayés de leur isolement, cherchèrent à gagner les secours de l'Égypte et désormais, l'histoire des Hébreux se confondit intimement avec celle des deux grands empires orientaux. Ezéchias, bien conseillé par le prophète Isaïe, ne put s'empêcher, pourtant, de s'unir à Mérodachbaladen le Chaldéen et aux Égyptiens contre Sennachérib ; enfermé dans sa capitale, il ne dut son salut qu'à la destruction de l'armée assyrienne (702). Après lui, son fils Manassé (686-641), son petit-fils Amon (641-640), son arrière-petit-fils Josias furent les vassaux presque toujours résignés du royaume ninivite. Lorsque Néchao marcha contre Carchémish pour prendre sa part des dépouilles de Ninive, Josias essaya de l'arrêter et fut tué à Mageddo (608). Néchao battu, le successeur de Josias, Joachaz, fut déposé par Nabuchodonosor, et ses successeurs, Joachim, Joachin et Zédéchias languirent sous la suzeraineté de la Chaldée ; enfin, Nabuchodonosor vint mettre le siège devant Jérusalem. Il la réduisit après dix-huit mois de résistance ; il déporta le roi, le clergé, les plus riches du peuple (587) ; ce fut la fin du royaume hébreu.

La captivité dura jusqu'à la conquête de Cyrus : l'année même de la chute de Babylone, en 538, ce prince permit aux exilés de rentrer en Judée et d'y rebâtir la ville et le temple. Une petite communauté juive se développa péniblement, sous des princes comme Seshbazar et Zorobabel d'abord, puis sous des grands prêtres. La ferveur religieuse de ses chefs et de son sacerdoce la sauva de ses voisins et lui permit de traverser sans trop de peine les deux siècles de la domination persane. C'est alors que, sous l'influence d'hommes tels qu'Esdras et Néhémie, elle s'occupa de reconstituer sa religion et sa nationalité. Mais les Juifs, favorisés par les successeurs d'Alexandre, surtout par les rois Ptolémées, de qui la Judée dépendit pendant un siècle, s'étaient laissé pénétrer de l'esprit hellénique : la tyrannie des rois de Syrie, Séleucus IV et Antiochus IV, les obligea à se ressaisir. Ils se révoltèrent en 168, sous la conduite de Mattathias l'Arménien et de ses fils, dont le plus célèbre, Juda, dit « Macchabée », battit à plusieurs reprises les généraux syriens et reconquit Jérusalem (164). Après sa défaite et sa mort, en 161, quelques années s'écoulèrent, pendant lesquelles le grand prêtre Jonathan administra le peuple, sous la suzeraineté presque nominale des Séleucides (143). L'indépendance complète commença en 143, à l'avènement de Simon, qui, d'abord simple grand prêtre, fut proclamé prince héréditaire, en 140. Jean Hyrcan (135-110), Aristobule I^{er} (107-106), Alexandre Jannée (106-78), étendirent leur autorité royale sur la Pérée, sur la Samarie, sur l'Iturée, jusqu'aux limites de l'ancien royaume hébreu ; mais la faiblesse de la reine Alexandra (78-69), d'Hyrcan II (69), d'Aristobule II (69-63), ruinèrent leur dynastie : Aristobule fut emmené à Rome par Gabinius, et son domaine partagé en cinq provinces vassales de la république. Ce fut seulement en l'an 37 qu'un Iduméen d'origine, Hérode le Grand, conquit Jérusalem, et, avec l'assentiment des Romains, restaura l'unité du royaume (37-4). Elle disparut de nouveau à sa mort (4 av. J.-C.), et ses successeurs vécurent plus d'un demi-siècle à la merci des proconsuls ou des procurateurs installés à Jérusalem ou à Césarée. Le peuple, lassé de leur faiblesse et surexcité par le fanatisme des sectes qui le dominaient, finit par se mettre en révolte ouverte, vers 64 après J. C. La répression dura six ans, et elle fut impitoyable, jusqu'à ce que Vespasien eut réduit la Galilée (67) et Titus détruit Jérusalem (70). Le royaume ne se releva plus, mais les restes du peuple ne désespérèrent pas encore de la liberté : ils se soulevèrent une dernière fois sous Bar-Casheba et ils luttèrent cinq années contre les forces de l'empire romain (130-135). Hadrien ravagea méthodiquement le pays, puis reconstruisit Jérusalem, et, pour bien montrer sa résolution d'en finir avec la race rebelle, il bâtit un temple à Jupiter sur l'emplacement du temple de Salomon ; il donna à la cité nouvelle le nom d'Ælia Capitolina. Dès lors, les Hébreux n'eurent plus ni unité, ni vie politique : dispersés dans toutes les provinces de l'empire romain, ils y vécurent en communautés isolées l'une de l'autre.

La valeur politique du peuple hébreu et des royaumes qu'il fonda ne fut jamais considérable. Établi dans un coin de la Syrie, sur la voie que suivent les armées pour passer d'Asie en Afrique ou d'Afrique en Asie, il ne put avoir d'existence indépendante que lorsque les deux grands peuples du vieil Orient, les Égyptiens et les Assyro-Chaldéens, étaient réduits à un état d'impuissance tel qu'ils ne songeaient plus à sortir de leurs frontières pour aller à la conquête du monde. L'éclipse simultanée de Thèbes et de Ninive, vers le XI^{e} siècle, permit à David et à Salomon de fonder un petit empire ; mais, dès que Damas se fut levée, Israël s'affaissa, et le reste de son existence ne fut plus qu'une longue chute : ballotté entre l'Égypte et l'Assyrie, il finit par être annexé à la Chaldée. L'histoire du royaume purement hébreu se répète à propos du royaume à demi hellénisé des Asmonéens et des Iduméens : tiraillé entre les Ptolémées et les Séleucides, il ne vécut que par la tolérance de Rome, et il disparut le jour où sa turbulence exaspérée troubla par trop la paix romaine. Si donc les Hébreux n'avaient, pour les recommander à l'attention, que leur vie politique, ils feraient petite figure dans l'histoire. S'ils y occupent, néanmoins, une des places principales, c'est à leur rôle religieux qu'ils le doivent, à leur Loi et à leurs prophètes ; ils ont préparé le christianisme, et la grandeur de la révolution qu'ils ont accomplie ainsi malgré eux, dans les destinées de l'humanité, a, par un effet rétroactif des plus naturels, donné à tout ce qui les concerne une importance prépondérante. V. ISRAËL, JUDA, JUIF, JUDAÏSME, PALESTINE.

— Linguist. L'*hébreu* ou *langue hébraïque* est une langue sémitique. C'est l'idiome que parlaient les Hébreux ou Israélites au temps où ils formaient une nation indépendante. L'hébreu nous est connu d'abord par les livres sacrés de l'Ancien Testament, ensuite par l'inscription du roi moabite Mesa (première moitié du IX^{e} s. av. notre ère), par des monnaies juives de l'époque des Macchabées, par l'inscription de Siloé (fin du VIII^{e} s.), et par une vingtaine d'inscriptions de moindre importance. L'hébreu est appelé, dans l'Ancien Testament, *langue de*

LETTRES	NOM	VALEUR	LETTRES	NOM	VALEUR
א	aleph	*a* [illegible]	ל	lamed	*l*
ב	beth	*b, bh*	מ	mem	*m*
ג	ghimel	*g, gh*	נ	nun	*n*
ד	daleth	*d, dh*	ס	samech	*s*
ה	hé	*h* doux, *é*	ע	hgain, aïn, oen	*a, ho* (forte)
ו	vau	*ou, v, w*	פ	pé, phé	*p, ph*
ז	zaïn	*z*	צ	sadi, tsadé	*ts, tz, ç*
ח	heth, cheth	*kh, ch, h* dur	ק	koph	*q, c, khh*
ט	teth	*t*	ר	resch	*r*
י	iod	*i, y*	ש	sin, schin	*s, sch*
כ	caph	*k, ch*	ת	tau	*th*

Chanaan et *langue juive*. A l'époque du Christ, l'expression de *langue hébraïque* était appliquée à l'idiome parlé en Palestine, idiome où dominaient les éléments araméens, et qu'on nomme souvent *syro-chaldaïque*. L'hébreu proprement dit offre dans son histoire une remarquable uniformité. Toutefois, on reconnaît généralement dans l'*hébreu biblique* un âge d'or, avant la captivité de Babylone (587), et un âge d'argent (après 587). On a attribué à la première période l'*Hexateuque* (sauf le Code sacerdotal), les *Juges*, *Samuel*, les *Rois*, une partie des *Psaumes*, les *Proverbes*, le *Cantique des Cantiques*, *Job*, et les prophètes *Joël*, *Amos*, *Osée*, *Isaïe*, *Michée*, *Sophonie*, *Habacuc*, *Nahum*, *Abdias*, *Jérémie* et *Ezéchiel*. La langue est alors pure de tout apport étranger.

Au contraire, dans la seconde période, l'hébreu est fortement contaminé par l'*araméen*, son proche parent, et, deux siècles après l'exil, il se perd comme langue populaire ; c'est désormais une langue savante et liturgique. Les principaux monuments qu'on a attribués à cette période sont *Esdras*, *Néhémie*, les *Chroniques*, *Esther*, *Jonas*, *Aggée*, *Zacharie*, *Malachie*, *Daniel*, l'*Ecclésiaste*, et un grand nombre de *Psaumes*. Mais il convient de reconnaître que dans l'état actuel de la science, la détermination précise des œuvres appartenant à chacune de ces deux périodes est encore très arbitraire.

L'hébreu *post-biblique* comprend d'abord l'hébreu *rabbinique*, dont se sont servis les rabbins dans leurs discussions, alors que le peuple parlait araméen : c'est l'idiome de la *Michna* (v. TALMUD) ; il contient beaucoup d'éléments araméens et un grand nombre de mots étrangers (grecs, latins et persans). A l'hébreu *rabbinique* succéda le *néo-hébreu*, langue des *pioutim* et des ouvrages didactiques traduits de l'arabe.

A l'origine, l'hébreu s'écrivait en caractères ressemblant aux lettres phéniciennes. Avec la langue araméenne, les lettres araméennes prévalurent, d'où l'*hébreu carré*, qui sert encore aujourd'hui à imprimer la Bible. Il s'écrit de droite à gauche. Son alphabet se compose de vingt-deux lettres ou consonnes, dont trois (*aleph*, *vau*, *iod*) avaient aussi primitivement une valeur vocalique. Les voyelles proprement dites ne s'écrivaient pas, et c'est seulement vers le VI^{e} ou le VII^{e} siècle de notre ère que des commentateurs, les *Massorètes*, s'appuyant sur la tradition, les transcrivirent à l'aide d'un système de points (*points-voyelles*). Il y a actuellement deux modes de prononciation de l'hébreu : celui des Juifs occidentaux (rit allemand) et celui des Juifs orientaux (rit portugais). La phonétique est assez simple. La permutation des voyelles dans les racines, composées toujours de trois consonnes, joue un rôle prépondérant dans la formation des mots. La déclinaison est rudimentaire ; les cas sont exprimés surtout par des prépositions et par des procédés syntaxiques (*état construit*). Le verbe a deux temps (parfait et imparfait), quatre modes (indicatif, impératif, participe, infinitif), et entre dans sept formes de conjugaison. La syntaxe est peu compliquée, mais très importante, le mot hébreu n'étant déterminé complètement que par sa place et sa fonction dans la phrase.

— BIBLIOGR. : Gesenius, *Grammaire hébraïque* (Leipzig, 1889) ; Renan, *Histoire et système des langues sémitiques* (Paris, 1864) ; H. Zimmern, *Grammaire comparée des langues sémitiques* (Berlin, 1898) ; Strack, *Grammaires élémentaires* (Berlin, 1899) ; *Thesaurus linguæ Hebraicæ*, par Gesenius et Rœdiger (Leipzig, 1829-1858) ; abrégé et réédité par Buhl, Socin et Zimmern (Leipzig, 1895).

Hébreux (ÉPÎTRE AUX). V. ÉPÎTRES *des apôtres*.

HÉBRIDES (ou *Western Islands*), petit archipel faisant partie des îles Britanniques, séparé de l'Écosse par les deux détroits du North Minch et du Little Minch. Ces îles appartiennent aux mêmes formations géologiques, granit et gneiss, que le Northern-Highland, et leurs rivages sont semblablement découpés en fjords. La fragmentation de l'archipel est extrême : environ deux cents îles réparties en deux groupes principaux, que sépare le Harris-Sound : au N., les îles Lewis, celle-ci la plus considérable de toutes, les îles Oronsay, Scarba, Bernera, etc. ; au S. le North-Uist et le South-Uist, les îles Barra, Benbecula, etc.

Uniformément montagneuses, soumises à un climat doux, mais extrêmement humide, qui transforme trop souvent les parties les plus déprimées du pays en marécages, abandonnées aux landes, les Hébrides sont à la fois infertiles et négligées ; les habitants se contentent de huttes sans fenêtres ni cheminée, et vivent surtout de pommes

de terre. La population, qui paraît se raréfier par l'émigration au Canada, est d'environ 90.000 habitants (*Hébridiens, ennes.*) Les Hébrides dépendent, selon la situation des diverses îles, des comtés d'Argyle, d'Inverness et de Ross. Elles sont de religion en général catholique et de langue gaélique.

Hébrides (Nouvelles-). Géogr. V. Nouvelles-Hébrides.

HÉBRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, renfermant les *hèbres* et genres voisins : *merragata* et *lipogomphus*. — *Un* hébridé.

HÉBRIDIEN, ENNE (*di-in, èn*) adj. Se dit du gneiss fondamental du nord-ouest de l'Ecosse et des Hébrides. — n. m. : *L'*hébridien.

HÉBRIEU n. m. Officier préposé autrefois, dans certains ports, à la délivrance des permis de navigation. ‖ *Parler aux hébrieux.* En Bretagne, Demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

Hébron (anc. *Arbé* ou *Carinth Arbé*), ville de Palestine, tribu de Juda. Mosquée d'Abraham, construite au-dessus de la grotte de Macpéla, où, suivant la tradition, sont enterrés Abraham, Sarah et les patriarches. Aux alentours, tombeaux du père de David et d'Abner, lieu où Caïn tua Abel, chêne de Membré, etc. Josué, après avoir pris Hébron, la donna à Caleb. Elle devint, sous David, ville d'asile et résidence royale. Quand les croisés s'emparèrent d'Hébron, Godefroy de Bouillon la donna comme fief à Gerhard d'Avesnes. En 1834, à la suite d'une révolte, la ville fut en partie détruite par Ibrahim-pacha.

Hébrus, fils de Cassandre, roi de Thrace. Sa belle-mère, Damasippe, ayant conçu pour lui une passion criminelle, qu'il repoussa, l'accusa auprès de son père d'un attentat dont elle seule avait eu l'idée. Pour éviter un crime à Cassandre irrité, Hébrus alla se jeter dans le fleuve Rhombus, qui prit alors le nom d'*Hèbre*.

HEC (*èk*) n. m. Forte planche qu'on interpose entre la vendange et le pressoir. ‖ Partie inférieure d'une porte divisée horizontalement en deux parties. (Restant fermée quand la partie supérieure s'ouvre, elle empêche les volailles, etc., d'entrer dans la maison.)

H, hec.

HECABOLUS (*é-ka, luss*) n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, d'Europe, que quelques auteurs ont fait synonyme de anisopelme.

Hecaerge (gr. ἑκαέργη, qui repousse au loin). Myth. gr. Surnom d'Artémis chasseresse. — Suivante d'Artémis. — Fille de Borée et d'Orithye. Elle était passionnée pour la chasse ; les jeunes filles de Délos lui consacraient leur chevelure.

Hécalé ou **Hécalène**, vieille femme qui donna l'hospitalité à Thésée, au moment où il allait combattre le taureau de Marathon. Elle avait fait vœu d'offrir un sacrifice à Zeus, s'il revenait vainqueur ; mais elle mourut avant son retour. Thésée institua en son honneur, et en l'honneur de Zeus, la fête des *hécalésies.*

Hécalé, dème attique, de la tribu Léontide. Il tirait son nom d'Hécalé, l'hôtesse de Thésée.

HÉCALÉSIES n. f. pl. Mythol. gr. V. Hécalé.

Hécamède, fille d'Arsinoos, roi de Ténédos. Elle devint l'esclave de Nestor, quand Achille eut conquis le royaume d'Arsinoos.

HÉCATE n. f. Amas solide de matière fécale, qui se forme en pyramide dans une fosse d'aisances.

Hécate. Mythol. gr. Divinité lunaire et infernale. Son culte ne paraît s'être développé qu'à une époque relativement récente, et son nom est inconnu des poèmes homériques. Elle était fille du Titan Persès et d'Astéria, sœur de Lèto ou de Zeus et de Hêra, ou de Déméter, ou de Pharaia, ou d'Admète, ou de la Nuit. On racontait qu'elle s'unit à Phorkys, et fut mère du monstre Scylla ; qu'elle épousa Æétès, dont elle eut Circé et Médée. En réalité, on adorait sous le même nom deux divinités assez différentes. L'Hécate *simple*, qu'on représentait avec un seul visage, était une divinité lunaire, que l'on confondait ordinairement avec Artémis, bienfaisante, protectrice des marins, des voyageurs, des chasseurs, des accouchements, des troupeaux. Tel était son rôle à Athènes, Délos et Epidaure. Au contraire, la *triple* Hécate était une divinité infernale et malfaisante. On l'identifiait avec Perséphone. Elle présidait à la mort, aux enchantements, à la magie. On lui immolait surtout des chiens. En tous pays on lui dressait des autels dans les carrefours, et souvent devant chaque maison. Elle avait de grands sanctuaires, à Egine, à Samothrace, à Lagina de Carie, dans beaucoup de villes d'Asie Mineure, où l'on célébrait en son honneur des mystères. C'est la triple Hécate qui a été surtout connue des Romains. Ils l'ont confondue presque toujours avec Diane ou Proserpine, et souvent associée à Liber, à la mère des dieux, à Isis et Sérapis, à Mithra. Ils l'ont adorée surtout comme déesse des carrefours, sous le nom de *Trivia*, et comme déesse des enchantements.

Hécate (peinture d'un vase de Canosa).

— Iconogr. Il existait deux types figurés d'*Hécate*. L'Hécate simple était représentée dans l'attitude et avec le costume d'Artémis ; son attribut principal était une ou deux torches. Deux statues de ce type avaient été exécutées à Argos, par Naukydès et par Scopas. La triple Hécate était représentée avec trois visages ou trois corps et de nombreux attributs : chiens, serpents, fouets, clef, corde, phiale, fleurs et fruits. Telle nous la voyons sur de nombreux monuments : soit du *Xoanon*, exécuté à Egine par Myron ; soit du groupe exécuté par Alcamène pour le temple de la Victoire Aptère ; soit encore de l'Hécate de la frise de Pergame.

Hécate, planète télescopique nº 100, découverte par Watson, en 1868.

HÉCATÉE (gr. *hékateia* ; de *Hékatê*, Hécate) n. f. Antiq. gr. Fantôme qui se montrait, dit-on, pendant les fêtes d'Hécate. ‖ Statue d'Hécate, que les Athéniens plaçaient devant leur maison. ‖ Temple ou chapelle d'Hécate.

HÉCATÉE n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent à Madagascar.

Triple Hécate.

Hécatée d'Abdère ou **de Theos**, historien grec de la fin du ɪvᵉ siècle avant notre ère. Il paraît avoir vécu à la cour de Ptolémée, fils de Lagos, premier roi de l'Egypte grecque ; nous savons, du moins, qu'il suivit ce prince dans son expédition de Syrie. Hécatée était un disciple de Pyrrhon le sceptique. Il était connu surtout comme auteur d'ouvrages à demi historiques : *Sur les Hyperboréens* ; *Ægyptinca*, où Diodore a puisé ; etc. On lui attribuait encore des livres apocryphes sur les Juifs.

Hécatée de Milet, historien et géographe grec, né à Milet vers 550 av. J.-C., mort vers 475. Il fit de longs voyages en Egypte, en Asie et en Grèce, et prit part à la révolte de l'Ionie contre les Perses. Il consigna le résultat de ses recherches et de ses études dans deux ouvrages : l'un géographique, la *Periegesis*, dont il ne subsiste que quelques lambeaux ; l'autre historique, appelé les *Histoires* ou les *Généalogies*, qui est le premier essai de critique historique et la première tentative pour émanciper l'histoire de la poésie et des mythes.

HÉCATÉSIES (*zî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hécate, qui se célébraient dans beaucoup de villes grecques.

HÉCATOMBE (gr. *hékatombê* ; de *hékaton*, cent, et *boûs*, bœuf) n. f. Antiq. Sacrifice de cent bœufs. ‖ Grand sacrifice public, abstraction faite du nombre et de l'espèce des victimes.

— Par ext. Sacrifice de plusieurs victimes et même d'une seule : *Offrir des victimes en* hécatombe. ‖ Meurtre d'un grand nombre de personnes : *Les batailles sont des* hécatombes *humaines.*

— Encycl. Le premier chant de l'*Iliade* offre le tableau de l'*hécatombe* qu'Agamemnon envoie à Chrysès, sous la conduite d'Ulysse, pour qu'elle soit offerte à Apollon. Plus tard, les hécatombes furent en faveur dans les cités grecques, pour les grandes solennités religieuses. A Athènes, on immolait cinq cents chèvres à l'anniversaire de la bataille de Marathon. Des sacrifices analogues avaient lieu à propos des principales fêtes. Chez les Romains, l'hécatombe consistait d'ordinaire en un sacrifice de cent porcs ou de cent brebis, sur cent autels de gazon élevés dans un même lieu. Si le sacrifice était fait par un empereur, les victimes étaient cent lions ou cent aigles.

HÉCATOMBÉES (*ton-bé* — rad. *hékatombéon*) n. f. Fête athénienne en l'honneur d'*Apollon Hecatombaios.* (Elle se célébrait pendant le mois *hecatombéon*, qui tirait son nom de cette cérémonie.) ‖ Autre fête athénienne, en l'honneur d'Athéna Polias. (C'était une partie des panathénées.) ‖ Fête célébrée à Argos et à Egine, qui faisait partie des *heraia.* ‖ Fête lacédémonienne, où les villes de Laconie offraient en commun une hécatombe. ‖ Nom de diverses autres fêtes, où l'on sacrifiait une hécatombe.

HÉCATOMBÉON (rad. *hécatombe*) n. m. Septième mois des anciens Athéniens. (Il devint le premier en 450 av. J.-C., et correspondait à la fin de notre mois de juillet.)

Hécatompédon. Antiq. gr. Nom d'un temple primitif d'Athéna, sur l'acropole d'Athènes. ‖ Nom donné plus tard, dans les documents officiels d'Athènes, à la cella du Parthénon, qui avait 100 pieds de long.

HÉCATOMPHONIE (*ton-fo-nî* — du gr. *hékaton*, cent, et *phoneuein*, tuer) n. f. Antiq. gr. Sacrifice offert pour cent ennemis tués, ou sacrifice de cent victimes. ‖ Grande fête célébrée en Messénie, sur le mont Ithome, en l'honneur de Zeus Ithomatos. (Elle avait été instituée par Aristomène, vainqueur des Lacédémoniens.) ‖ Solennités analogues, célébrées en Crète et ailleurs, généralement consacrées à Arès.

Hécatompylos (littéralem. [*ville*] *aux cent portes*), ancienne ville de l'Asie (Hyrcanie), capitale des Parthes, sous les Arsacides ; auj. *Damghan.* Ce fut aussi un des noms donnés à la Thèbes d'Egypte.

Hécaton, philosophe grec du ɪɪᵉ siècle av. J.-C. Il naquit à Rhodes, où il fut disciple de Panétius. Il enseigna dans sa patrie et plus tard à Rome, où il composa, d'après le témoignage de Cicéron, un traité sur *les Devoirs.* Il écrivit un grand nombre d'ouvrages dont les principaux étaient sur *les Biens, les Vertus, les Fins*, et qui sont tous perdus. Mais on connaît ses opinions par Diogène Laërce (*Vie des philosophes illustres*, liv. VII), qui le cite souvent dans son exposition générale du système stoïcien. Hécaton paraît avoir maintenu strictement les propositions du stoïcisme orthodoxe.

HÉCATONCHIRES (du gr. *hékaton*, cent, et *cheir*, main) n. m. pl. Géants fabuleux dans le genre des cyclopes et des titans, et qu'on appelle aussi centimanes. — *Un* hécatonchire.

— Encycl. Hésiode parle déjà d'eux longuement dans la *Théogonie.* Fils d'Ouranos et de Gæa, ils étaient au nombre de trois : Cottos, Gyès ou Gygès, Briarée ou Egéon. Ils avaient chacun 50 têtes et 100 bras. S'étant révoltés contre Zeus, ils avaient été enchaînés dans des abîmes souterrains. Zeus les délivra plus tard et les appela à son aide contre les titans, qu'ils contribuèrent à vaincre, et qu'ils furent ensuite chargés de garder au Tartare. Le plus populaire de ces trois géants était Briarée.

HÉCATONIE (*nî*) n. f. Section du genre renoncule. (Le type est la renoncule scélérate, très vénéneuse.)

HÉCATONSTYLE (*stil'* — du gr. *hékaton*, cent, et *stulos*, colonne) n. m. et adj. Se dit d'un portique, d'un édifice à cent colonnes.

HÉCATONTARCHIE (*chî* — rad. *hécatontarque*) n. f. Chez les anciens Grecs. Fraction de la phalange, composée de 128 soldats. (C'est encore le nom de la compagnie grecque actuelle.)

HÉCATONTARQUE (*tark'* — du gr. *hékaton*, cent, et *arkhos*, chef) n. m. Chef d'une hécatontarchie. ‖ A Rome, Centurion.

Hecelchacan ou **Jeguelchacan**, ville du Mexique (Etat de Campêche) ; 4.620 hab. Ch.-l. de district.

HÈCHE (*h* asp. — rad. *hec*) n. f. Sorte de ridelle qui garnit chacun des côtés d'une charrette.

Hèches, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 32 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste et le grand canal d'irrigation de Lannemezan ; 1.080 hab. Marbre.

Hechingen, ville d'Allemagne (princip. de Hohenzollern-Sigmaringen [présid. de Sigmaringen]), sur la Starzel ; 3.743 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrication de lainages. Source thermale sulfureuse. Aux environs, château de Lindig, berceau de la famille impériale d'Allemagne.

Hécho, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), sur l'Aragon Subordan, affluent de l'Aragon ; 2.020 hab. Patrie de don Alphonse le Batailleur.

HECHTIA (*èk'-ti*) n. m. Genre de broméliacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles épaisses, à fleurs dioïques, dont les femelles seules sont connues. (L'espèce mexicaine, type du genre, est cultivée dans les serres d'Europe.)

Hechtsheim, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Rhénane, cercle de Mayence]) ; 7.235 hab. Horticulture. Exploitation agricole.

Heckel (Edouard-Marie), naturaliste français, né à Toulon en 1843. Il débuta dans la marine de l'Etat à titre de pharmacien aide-major. Après avoir séjourné aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie et aux îles de la Sonde, il revint en France et enseigna l'histoire naturelle à Montpellier, Nancy, Grenoble et enfin à Marseille. Dans sa thèse : *Recherches physiologiques sur les mouvements des organes reproducteurs des phanérogames* (1871), il a classé le premier les mouvements des organes reproducteurs en mouvements provoqués et spontanés, fixé leur mécanisme et la nature des agents physiques de la provocation. Plus tard, il publia une remarquable *Monographie anatomique de la famille des globulariées* (1891), puis une *Monographie botanique, chimique et thérapeutique du genre cola de l'Afrique tropicale* (1893). Ses recherches sur le *rouge de la morue* ont eu pour résultat la disparition de cette maladie, qui pesait si lourdement sur l'industrie de la grande pêche. Il a créé, en 1893, et dirigé l'Institut colonial de Marseille.

Hecker (Frédéric-Charles-François), homme politique badois, né à Eichtersheim (gr.-duché de Bade) en 1811, mort à Saint-Louis (Etats-Unis) en 1881. Député à la seconde Chambre badoise en 1842, il fut un des chefs de l'opposition libérale, et, en 1845, fut expulsé de Prusse. Très éloquent et actif, ardent révolutionnaire, Hecker fut bientôt à la tête du parti. En 1847, il donna sa démission de député. En 1848, il soutint ses idées socialistes et républicaines dans l'assemblée nationale de Heidelberg, puis publia avec Struve un manifeste destiné à soulever une insurrection générale (1848). Vaincu à Kandern, réfugié en Suisse, il fonda *l'Ami du Peuple.* Il était allé tenter la fortune en Amérique, quand la nouvelle insurrection de Bade le rappela en Allemagne (1849). Le mouvement ayant échoué, Hecker repartit pour l'Amérique, où il se consacra à l'exploitation d'une ferme, prit une part active à la guerre d'Union et, de 1860 à 1864, il combattit sous les ordres des généraux Frémont et Howard.

Hecker (le père Isaac-Thomas), prêtre catholique américain, fondateur de la congrégation des paulistes, né et mort à New-York (1819-1888). D'abord boulanger, il s'instruisit lui-même, se fit catholique (1844), et entra chez les rédemptoristes (1846). En 1858, il fonda la congrégation des paulistes, auxquels il assigna pour but l'union des exercices de la vie religieuse avec le ministère paroissial et la prédication des missions. Il composa en anglais plusieurs ouvrages de polémique, dont le principal est *l'Eglise et le siècle* (1887) ; il prit également une part active à l'œuvre des *Tracts.*

Hecklingen, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Bernburg]), près de la Bode, affluent de la Saale ; 5.283 hab. Fabrique de sucre. Distillerie d'alcool. Carrières de pierres. Tuilerie. Exploitation agricole ; betteraves. Ancien couvent de bénédictins.

Heckmondwicke, ville d'Angleterre (comté d'York-West-Riding), sur l'Aire, affluent de l'Ouse ; 9.709 hab. Fabrication de couvertures, lainages et tapis.

Hécla ou **Hekla** (mont), volcan d'Islande, situé près de la côte sud-occidentale, haut de 1.557 mètres. Il est couvert généralement d'un épais brouillard, d'où son nom (Hécla, en norvég. *mont du Manteau*). Les éruptions de l'Hécla sont beaucoup moins fréquentes que celles de l'Etna ou du Vésuve : on en a compté une vingtaine à peine depuis 1004, et irrégulièrement espacées, avec des repos variant de six à soixante-dix-neuf ans, sans qu'il y ait, d'ailleurs, de rapport, entre la durée du silence et la violence de l'éruption qui le suit. Ses éruptions sont très violentes. La masse des cendres rejetées par le cratère fut la cause, en 1157, d'une longue obscurité. En 1845, les débris de l'éruption furent portés jusqu'aux îles Orcades. Les convulsions de la montagne ont souvent altéré la forme extérieure et la disposition du cratère par des éruptions latérales. Les Ecossais attribuaient jadis aux grands incendies de l'Hécla les fréquentes aurores boréales qui illuminent leur ciel. On a aussi souvent la coïncidence des éruptions de l'Hécla avec celles de l'Etna.

HECT préf. V. hecto.

HECTARE (du préf. *hect.* et de *are*) n. m. Mesure agraire de superficie, contenant cent ares ou dix mille mètres carrés.

HECTICITÉ (si) n. f. Maigreur et dépérissement produits par la fièvre hectique. ‖ On dit aussi HECTISIE.

HECTIQUE (tik' — du gr. *hektikos*, continu) adj. f. Continue : *Fièvre hectique*, État habituel de la fièvre, avec dépérissement graduel dans certaines maladies à marche lente.

HECTISIE (zî) n. f. Fièvre hectique, consomption. ‖ On dit aussi ETISIE.

HECTO (du gr. *hékaton*, cent), préfixe qui désigne l'unité multipliée par cent, particulièrement dans le système métrique. ‖ On écrit HECT devant les voyelles.
— n. m. Abréviation populaire du mot hectogramme : *Quatre* HECTOS *de sucre*.

HECTOCOTYLE n. m. Bras qui, chez les céphalopodes mâles, se modifie pour former un organe d'accouplement.
— ENCYCL. L'*hectocotyle* est un bras modifié, qui possède des centres nerveux ganglionnaires et présente une disposition si singulière, avec ses grandes ventouses et son long appendice flagelliforme, qu'il a donné lieu à de nombreuses méprises. Certains naturalistes avaient pris l'hectocotyle des pieuvres pour un individu mâle.

HECTOCOTYLISATION (si-on — rad. *hectocotyle*) n. m. Transformation du bras en hectocotyle, chez les céphalopodes.

HECTOGRAMME (du préf. *hecto*, et de *gramme*) n. m. Poids de 100 grammes.

HECTOLITRE (du préf. *hecto*, et de *litre*) n. m. Mesure de capacité valant 100 litres.

HECTOMÈTRE (du préf. *hecto*, et de *mètre*) n. m. Multiple du mètre égal à 100 mètres.

HECTOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui est relatif à l'hectomètre.

HECTOR, héros troyen, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque et père d'Astyanax. L'oracle avait prédit que, tant qu'il vivrait, l'empire de Priam résisterait aux attaques des Grecs; aussi lui confia-t-on le commandement de l'armée troyenne. Par sa valeur et ses exploits, il recula de dix ans la ruine de sa patrie, vainquit et tua Protésilas, combattit Ajax et Diomède, incendia la flotte grecque, et enfin tua Patrocle. Ce fut là le terme de ses succès. Pour venger la mort de son ami, Achille sortit de sa tente, où il s'était retiré depuis six mois, combattit Hector, et, après l'avoir vaincu et tué, il attacha son cadavre à son char et le traîna trois fois autour des murs de Troie. Achille céda pourtant à la prière de Priam et lui rendit le corps de son fils. Hector est un des principaux héros de l'*Iliade*, qui se termine par la description de ses funérailles. Sa veuve, Andromaque, conserva fidèlement son souvenir. Hector resta populaire en Troade, où on lui rendit longtemps un culte.

HECTOWATT (du préf. *hecto*, et de *watt*) n. m. Unité de travail équivalant à cent watts.

HÉCUBE, fille d'un roi de Phrygie, femme de Priam, dont elle eut dix-neuf enfants, ou, suivant d'autres, cinquante; entre autres, Hector, Pâris, Hélénos, Antiphon, Polyxène, Cassandre, Créuse, Polydore, etc. Elle vit périr presque tous ses enfants pendant le siège ou après la ruine de Troie. Elle-même n'échappa à la mort que pour devenir l'esclave d'Ulysse. Conduite en Thrace, elle aveugla le roi Polymnestor, à qui Priam avait confié Polydore, et qui avait fait mourir ce dernier. Poursuivie par le peuple, elle mordait avec rage les pierres qu'on lui lançait, et fut, dit-on, transformée en chienne. D'après d'autres traditions, elle fut tuée par des Grecs irrités des imprécations qu'elle lançait contre eux, ou bien, encore, elle se précipita dans l'Hellespont. Les malheurs d'Hécube l'avaient rendue populaire dans l'antiquité. Elle paraît plusieurs fois dans l'*Iliade*. Elle jouait un rôle dans une foule de tragédies grecques, notamment dans *les Troyennes* et dans l'*Hécube* d'Euripide. Elle est souvent mentionnée encore par les poètes alexandrins et leurs imitateurs latins. Elle a été souvent représentée par les artistes, surtout par les peintres de vases.
— Iconogr. Une femme roulée à terre, le visage entièrement caché, le corps abîmé et tordu par une immense douleur, telle est l'étrange figure que Préault a baptisée du nom d'*Hécube* (1863). — La *Douleur d'Hécube* a été peinte par Louis Boulanger, qui s'est inspiré de Dante (*Enfer*, XXX) pour montrer la mère de Polyxène aboyant au bord de la mer (1850). Un tableau de Léonard Bramer (Madrid) représente *Hécube* auprès des cadavres de ses enfants, Polydore et Polyxène. Sous le titre de la *Tendresse maternelle*, J. Blondel a représenté (1814) Hécube s'évanouissant à la vue d'Ulysse qui veut lui enlever Polyxène (hôtel de ville de Dijon). Citons aussi un tableau de Drolling (1821), représentant la *Séparation d'Hécube et de Polyxène*.

Hécube, tragédie d'Euripide, représentée dans les premières années de la guerre du Péloponèse, probablement vers 424 av. J.-C. — La scène se passe sur la côte de la Chersonèse de Thrace. Les principaux personnages sont : Hécube, veuve de Priam ; sa fille Polyxène ; Agamemnon et Ulysse ; Polymnestor, roi de Thrace, et l'ombre de Polydore, fils d'Hécube. Le chœur se compose de Troyennes captives. La pièce est assez mal bâtie ; elle présente un sujet double. On s'intéresse d'abord au sort de Polyxène, que les Grecs vont immoler sur le tombeau d'Achille. La seconde partie de la pièce a pour sujet la vengeance d'Hécube sur le roi de Thrace, Polymnestor. La malheureuse reine apprend que son fils Polydore a été assassiné par Polymnestor, à qui Priam l'avait confié. Elle attire dans un piège le roi de Thrace, et lui crève les yeux. Malgré cette dualité d'action, la pièce renferme des beautés de premier ordre. Euripide a surtout peint avec bonheur la douleur d'Hécube, ses supplications auprès d'Ulysse pour sauver sa fille, et l'héroïque résignation de Polyxène.

HÉCUBE, planète télescopique, n° 108, découverte par Luther, en 1869.

HÉCUBÉE n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes glabres, à feuilles entières, à fleurs hermaphrodites disposées en capitules terminaux. (L'espèce type, *hecubea scorzoneræfolia*, est mexicaine.)

Hécyre (L') (*la Belle-Mère*), comédie de Térence, imitée d'Apollodore de Caryste et du *Conseil de famille* de Ménandre. — Elle fut représentée une première fois en 165 av. J.-C., mais ne paraît avoir réussi qu'en 159. Pamphile, jeune Athénien, amant de la courtisane Bacchis, épouse Philomène sur les instances de son père, mais pendant les cinq premiers mois de son mariage, s'abstient par dédain de tout rapport intime avec elle. Enfin, la douceur de sa femme vient à bout de son dédain ; Pamphile rompt avec Bacchis. Il s'absente pour un voyage. Au retour, il trouve que Philomène s'est retirée chez ses parents. Lachès et Phidippe, le père et le beau-père, attribuent à l'humeur acariâtre de Sostrata, la belle-mère, et aux mauvais conseils de Myrrhine, la mère, la rupture entre leurs enfants. En réalité, Philomène, qui a été mise à mal, avant son mariage, par un inconnu ivre, s'est retirée chez ses parents pour accoucher, et sa mère seule est dans le secret. De retour, Pamphile, sachant qu'il ne peut être le père, prend la résolution de ne plus recevoir sa femme : mais, par hasard, Myrrhine reconnaît au doigt de la courtisane Bacchis un anneau ravi à sa fille par celui qui lui fit violence. Bacchis tient cet anneau de Pamphile. Pamphile se découvre le père du nouveau-né et reprend sa femme sans que nul, excepté Myrrhine, sache la cause de ce changement. Les caractères des femmes sont tracés avec une délicatesse charmante.

HÉDA (Willem Klaasz), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1594, mort dans la même ville après 1678. Il fut dans la nature morte un maître remarquable. Les objets qu'il aime le plus à peindre sont des coupes d'argent ciselé, des assiettes et des citrons entamés. Le Louvre possède de lui un *Dessert*, d'une rare puissance de forme et de modelé (1637). Citons encore de lui une *Collation* non moins remarquable (1635). Les ouvrages de ce peintre sont très rares. On n'en voit guère qu'au musée de Gand, au Louvre, à Nuremberg, à Augsbourg, à Dresde (un *Déjeuner* daté de 1631), à Munich, à Schwerin.

HÉDANE ou **HEDANA** (*é*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, type du groupe des *hédanés*, renfermant de petites araignées à abdomen ovale et large, souvent tronqué en arrière. (On en connaît de nombreuses espèces, réparties dans les régions tropicales, surtout de l'ancien monde.)

HÉDANÉS n. m. pl. Groupe de thomisidés (arachnides aranéides), comprenant les *hédanes*, *érisses*, et autres genres qui font le passage des misumènes aux stéphanopsis. — *Un* HÉDANÉ.

Hedda Gabler, drame en quatre actes, de Henrik Ibsen (1890). — Excentrique et flirteuse, Hedda s'est fait épouser par Georg Tesman, jeune savant gauche et ordinaire. Au retour du voyage de noces, irritée de son mariage, elle apprend qu'un de ses anciens adorateurs, Eilert Lœvborg, naguère viveur et bohème, s'est assagi, qu'il écrit, qu'il est en passe de devenir célèbre, et que pareil changement est dû à l'influence d'une amie de pension, Thea Elvsted. La jalousie d'Hedda se rallume contre cette camarade, qu'elle a toujours détestée. Elle prend à tâche de lui arracher Lœwborg, d'exercer sur le jeune homme un ascendant mauvais : elle le raille de sa sobriété, et il court s'enivrer, se dérange jusqu'à perdre dehors le manuscrit de son nouvel ouvrage. Tesman retrouve les papiers dans la rue et s'apprête à les rendre ; mais, restée seule, Hedda saisit le manuscrit et jette au feu l'« enfant » de Thea et d'Eilert. A Tesman épouvanté elle laisse entendre qu'elle a voulu porter préjudice à un concurrent dangereux. Eilert, affolé par la perte de son livre, oublie Thea, et songe au suicide : Hedda lui remet un pistolet. Il se rend chez une courtisane et s'y tue d'une balle au bas-ventre. Honte et dégoût ! ce n'est pas là la mort qu'avait rêvée Hedda ! Écœurée, elle se tue d'un coup de pistolet. Peser une fois dans sa vie sur une destinée humaine, voilà ce que veut Hedda Gabler. Mais son idéal de domination et de vie esthétique n'aboutit qu'au ridicule et à l'absurde. Hedda est bornée, sinon malade, et surtout cabotine dans l'âme.

HEDDERNHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden]), sur la Nidda ; 3.225 h. Aux environs, restes d'une ville et d'une voie romaines.

HEDDESDORF, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]) ; 4.470 hab. Forges importantes. Pierre ponce. Vaisselle émaillée.

HEDDESHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Manheim]) ; 2.287 h. Tabac. Fabrique de cigares.

HÉDÉ, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 21 kil. de Rennes, sur une colline dominant le canal d'Ille-et-Rance ; 875 hab. Carrière de granit, minoterie. Ruines d'un château fort. — Le canton a 11 comm. et 11.518 hab.

HÉDELIN (François). Biogr. V. AUBIGNAC.

HEDEMARKEN, prov. de la Norvège orient. et mérid., à la frontière de la Suède ; 26.270 kilom. carr. ; 123.000 hab. Pays très montagneux au Nord ; grands lacs ; fortes rivières : le Glommen et le Klar-Elf : tête du fleuve Göta. Contrée de la Norvège la plus productive en céréales. Ch.-l. *Hamar*, sur le lac Mjösen.

HÉDENBERGITE n. f. Minér. Syn. de BOLOPHÉRITE.

HEDENBORG (Jean), voyageur suédois, né à Héda en 1787, mort à Florence en 1865. Attaché, en 1825, comme médecin, au ministre de Suède à Constantinople, il exécuta des voyages en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte, en Hongrie, où il étudia le choléra en 1831, enfin (1834-1835) en Nubie, en Abyssinie et en Arabie. En 1837, il fut nommé chancelier du consulat suédois à Alexandrie. Pendant ses longues excursions, le docteur Hedenborg a recueilli de nombreuses collections de tout genre. On doit à ce savant, outre d'assez nombreux mémoires : *Mœurs, usages et costumes de la nation turque* (1839-1842), et *Voyages en Égypte et dans l'intérieur de l'Afrique* (1843).

HÉDÉOME n. m. Genre de labiées saturéiées, comprenant des herbes et des arbustes, à fleurs petites, originaires de l'Amérique.

HEDERA (*é-dé*) n. m. Nom scientifique du genre lierre.

HÉDÉRACÉ (*sé*), **ÉE** [rad. *hedera*] adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre lierre : *Plante* HÉDÉRACÉE.

HÉDÉRIFORME (du lat. *hedera*, lierre, et de *forme*) adj. Qui a la forme du lierre, d'une feuille de lierre.

HÉDÉRINE (du lat. *hedera*, lierre) n. f. Nom que Vauquelin et Chevallier ont donné à la gomme de lierre.

HÉDÉRIQUE (*rik'* — du lat. *hedera*, lierre) adj. Se dit d'un corps acide cristallin, incolore, inodore, d'une saveur amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau et l'éther, que l'on extrait des graines du lierre commun.

HEDERSLEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Magdebourg]), sur la Selke, sous-affluent de l'Elbe ; 2.614 hab. Fabrique de sucre ; corderie ; tuilerie ; chaux ; moulins à huile.

HÉDINGE (*dinj'*) n. m. Drageon que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre.

HEDIONDA (La) ou **MOCTEZUMA**, ville des États-Unis du Mexique (État de San-Luis-Potosi) ; 9.100 hab.

HEDJAZ ou **HIDJAZ**, région de l'Arabie occidentale, sur la côte de la mer Rouge, comprenant, entre la frontière de l'Yemen, au S., et la frontière de la Syrie, au N., d'une part la bande littorale chaude, sèche et assez malsaine (*Tehâmah*), de l'autre le haut plateau pierreux du Nedjed. Le Hedjaz forme officiellement une province de la Turquie. En fait, ses limites sont, au N. et à l'E., tout à fait incertaines, et les nombreuses tribus, nomades et parfois pillardes, de *Harb* qui l'habitent obéissent à peu près exclusivement au chérif de La Mecque et à leurs cheiks particuliers. Le *port de Djeddah*, les villes de La Mecque et de Médine sont les principaux centres habités de la région, dont la population peut être évaluée, très approximativement, à 450.000 hab. Le vilayet comprend les deux districts de La Mecque et de Médine.

HEDLINGER (Jean-Charles), graveur en médailles suisse, né et mort à Schwytz (1691-1771). Hedlinger se rendit à Paris en 1717. Signalé à Charles XII par le comte de Gœrtz, il fut nommé directeur de la monnaie à Stockholm. En 1726, il obtint un congé, et ne retourna en Suède que deux ans plus tard, après avoir visité l'Italie. Il fit ensuite un voyage en Russie, pour graver le portrait de l'impératrice, et, après avoir exercé quelque temps ses fonctions à Stockholm, il retourna dans son pays. On possède en France, au Cabinet des médailles, sa *Médaille commémorative de la naissance du Dauphin* (1729) ; la composition en est savante et ingénieuse. L'œuvre entier de Hedlinger, gravé par Mechel, forme un ensemble de 167 médailles ou jetons (1776-1778).

HÉDOBIE ou **HEDOBIA** (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des ptinidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues surtout en Europe.
— ENCYCL. Les *hédobies* sont élégantes, allongées, convexes, rousses ou grises variées de brun ; toutes sont de petite taille et passent leurs premiers états dans le bois mort. Des dix espèces connues, trois seulement habitent les régions tropicales (Mexique et îles de l'océan Indien) ; une des plus répandues en France est l'*hedobia imperialis* dont les taches jaunes dessinent, sur le fond noir des élytres, une sorte d'aigle à deux têtes.

Hédobie (gr. 3 fois).

HÉDONISME (*nissm'* — du gr. *hêdonê*, plaisir) n. m. Doctrine morale, qui fait du plaisir le but de la vie : *L'*HÉDONISME *est distinct de l'eudémonisme et de l'utilitarisme*.
— ENCYCL. Le mot *hédonisme*, employé quelquefois pour désigner la morale du plaisir et celle de l'intérêt, a l'avantage de signifier que la doctrine de l'intérêt, malgré toutes les conséquences pratiques auxquelles elle peut prétendre, ne reconnaît, au fond des notions morales les plus perfectionnées, que la recherche du plaisir comme élément dernier ; mais il a l'inconvénient grave de mettre sur le même plan la doctrine simple et un peu grossière d'un Aristippe et l'utilitarisme raffiné d'un Epicure, d'un Stuart Mill, d'un Herbert Spencer.

HÉDOUIN (Pierre-Edmond-Alexandre), peintre et graveur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1820, mort à Paris en 1889. Il s'adonna d'abord au paysage et à la peinture de genre, et débuta au Salon de 1844 avec les *Bûcherons des Pyrénées*. Il donna ensuite : *Souvenirs d'Espagne* (1847) ; le *Café nègre* (1848) ; les *Scieurs de long* (1855) ; etc. Tantôt il empruntait ses sujets de genre à l'Orient et à l'Espagne, tantôt il exécutait des peintures décoratives pour le Théâtre-Français, le Palais-Royal, ou retraçait des scènes champêtres comme les *Glaneuses de Chambaudoin*. Hédouin a gravé d'après Boucher, d'après Bida (les *Évangiles*), d'après Teniers, Vanloo. Exécutant plein d'adresse et d'esprit, il a composé des séries d'eaux-fortes charmantes pour le *Voyage sentimental* de Sterne, le *Voyage autour de ma chambre*, les *Confessions* de Jean-Jacques, et l'édition de Molière qui parut à divers Salons, entre 1881 et 1888.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Théodore-Joseph, comte D'), général et diplomate français, né à Laon en 1755, mort en 1825. Il était général de brigade en 1793 et se distingua à Kaiserslautern : arrêté comme noble, mais relaxé après le 9-Thermidor, il fut chef d'état-major de Hoche en 1796, puis gouverneur de Saint-Domingue, où le peu de moyens mis à sa disposition ne lui permit pas de contre-balancer l'influence de Toussaint Louverture. Chef de l'armée de l'Ouest, il contribua à pacifier la Vendée et la Bretagne. Ministre plénipotentiaire en Russie (1801-1804), sénateur, chambellan, comte de l'Empire, chef d'état-major de Jérôme Bonaparte en 1806, il vota la déchéance de Napoléon en 1814 et fut pair de France la même année. — Son frère, NICOLAS-JEAN-CHARLES **d'Hedouville**, né en 1767, mort à Paris en 1846, fut condisciple de Napoléon à Brienne, ministre plénipotentiaire auprès du prince-primat de la Confédération du Rhin (1805). Il a publié *Jeanne d'Arc*, tragédie (1829), et *les Sept âges de l'Église* (1838).

HEDWIG (Jean), botaniste allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1730, mort à Leipzig en 1799. Docteur en médecine, il se livra aux recherches microscopiques qui l'ont fait considérer comme le créateur de la cryptogamie. Ce fut après vingt ans d'un labeur opiniâtre qu'il écrivit : *Fondements de l'histoire naturelle des mousses feuillées* (1782-1783), œuvre de haute valeur. Il publia ensuite : *Théorie de la reproduction et de la fructification des plantes cryptogames de Linné* (1784) ; *Genres et espèces de fougères* ; *Espèces de mousses feuillées* (1801), etc.

Hedwige, Edwige ou **Avoye** (sainte), née vers 1174, morte en 1243. Fille de Berthold, duc de Méranie et d'Istrie, elle fut mariée à Henri le Barbu, duc de Pologne et de Silésie, vers 1186. Elle fonda plusieurs monastères, dont le plus célèbre fut celui de Trebnicie, près de Breslau. Devenue veuve en 1238, elle passa ses dernières années dans la pratique de la charité. Elle fut canonisée en 1267 par le pape Clément IV. — Fête le 17 octobre.

Hedwige, reine de Pologne, née et morte à Cracovie (1371-1399). Fille de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, elle fut choisie pour lui succéder sur le trône de Pologne, sous la réserve qu'elle prendrait un époux ayant l'agrément de la diète, et couronnée à Cracovie en 1384. Sur les instances du sénat, elle consentit à sacrifier son amour pour Guillaume d'Autriche et à épouser Jagellon, grand-duc de Lithuanie (1386), à la condition qu'il recevrait le baptême et établirait le christianisme dans son duché, uni depuis lors à la Pologne. Ce fut elle qui fit faire la première traduction de l'Écriture sainte en polonais.

HEDWIGIE (*è-d'-vi-jî*) n. f. Bot. Genre de mousses rupicoles à capsule sessile globuleuse, à coiffe conique, à feuilles hyalines. (On en connaît une dizaine d'espèces, dont l'*hedwigia ciliata* de France. ‖ Genre de térébinthacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, composées de folioles coriaces, à fleurs terminales. (On en connaît huit espèces de l'Amérique tropicale ; parmi elles, l'*hedwigia balsamifera*, ou *sucrier des montagnes*, fournit une oléorésine stimulante. On l'appelle souvent *bois-cochon*, parce qu'on croyait que les porcs se guérissaient de leurs plaies avec son écorce.)

HÉDYBIE (*bî*) ou **HEDYBIUS** (*é, bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharidés, tribu des malachiinés, comprenant des formes propres à l'Afrique australe et dont on connaît une vingtaine d'espèces. (Les hédybies sont roux ou fauves, avec les élytres bleus ou verts ; ils sont de taille médiocre. Tel est l'*hedybius viridipennis*, du Cap.)

HÉDYCARYE (*rî*) n. f. Genre de monimiacées, comprenant des arbrisseaux toujours verts, à feuilles opposées, à fleurs dioïques, disposées en cymes. (On en connaît cinq espèces océaniennes.) ‖ On dit aussi HÉDYCAIRE.

HÉDYCHIE n. f. ou **HEDYCHIUM** (*é, ki-om'*) n. m. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à rhizome horizontal, à tiges couvertes de feuilles. (Les fleurs, disposées en grappes courtes, sont blanc jaunâtre ou rouge orangé et douées d'une odeur des plus agréables. On en connaît vingt-cinq espèces de l'Asie tropicale, souvent cultivées dans les serres d'Europe.)

HÉDYCHRE ou **HEDYCHRUM** (*é, krom'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés, comprenant de nombreuses espèces réparties sur le globe et dont douze habitent l'Europe. (Les hédychres sont de jolis chrysis courts, larges et aplatis, de couleurs métalliques éclatantes ; ils sont parasites de diverses abeilles solitaires et de certains sphégiens.)

HÉDYCHRUM (*krom'* — du gr. *héduchroun*, même sens) n. m. Antiq. Onguent parfumé pour adoucir la peau. ‖ Parfum que l'on brûlait dans les cassolettes.

HÉDYDIPNE ou **HEDYDIPNA** (*é*) n. m. Zool. Sous-genre de soumangas, comprenant deux espèces propres à l'Afrique occidentale.

— Encycl. Les *hédydipnes* sont de jolis petits oiseaux bronzés, verts ou cuivreux, avec le ventre jaune ; les femelles ont une livrée moins brillante que celle des mâles. L'*hedydipna metallica*, répandu dans l'Éthiopie et la Nubie, vert métallique, violet et bleu, est long de 15 centimètres : c'est l'*abou-risch* des Nubiens.

Hédydipne.

Hedylos, poète grec, né à Athènes, ou, selon d'autres, à Samos (IIIe s. av. J.-C.). Il était contemporain de Callimaque, et peut-être disciple d'Asklépiade. Sa mère Hédylé cultivait la poésie et avait composé un poème intitulé *Skullé*, dont Athénée nous a conservé un passage. On possède, d'Hedylos, une douzaine d'épigrammes, insérées dans l'« Anthologie grecque ».

HÉDYOSME (*ossm'* — du gr. *hêdus*, agréable, et *osmê*, odeur) n. m. Genre de pipéracées, comprenant des arbrisseaux aromatiques, à feuilles simples opposées, à fleurs dioïques, disposées en grappes de cymes. (On en connaît vingt espèces de l'Amérique tropicale.)

HÉDYOTIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hédyotis. ‖ On dit aussi HÉDYOTÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *hédyotis*. — *Une* HÉDYOTIDÉE.

HÉDYOTIS (*é, tiss*) n. m. Genre de rubiacées-hédyotidées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs terminales ou axillaires, ayant pour fruit une capsule à deux loges polyspermes. L'*hédiotis auriculaire* de Ceylan a des feuilles qui exhalent une odeur suave. L'*hédyotis à ombrelles* est une plante bisannuelle de l'Inde ; sa racine, appelée par les indigènes *chrya* ou *she*, renferme une matière colorante rouge assez estimée. ‖ On dit aussi HEDIOTIDE, et HÉDIOTE.

HÉDYPHANE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des hélopinés, comprenant des formes propres à la région caspienne. (Les hédyphanes sont des hélops noirs ou bleus ; leurs élytres, rugueux, striés ou ponctués, ont leurs épaules arrondies et effacées ; l'écusson est large. Tel est l'*hedyphanes tagenioides*, du Caucase, noir. On en connaît en tout seize espèces.)

— Minér. Variété calcifère de mimétèse.

HÉDYSARÉES n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées, à laquelle appartient le sainfoin, et caractérisée par la division de la gousse mûre en articles monospermes. — *Une* HÉDYSARÉE.

HEDYSARUM (*é, rom'*) n. f. Nom scientifique du genre sainfoin, type de la tribu des *hedysarées*.

Heeckeren (Georges-Charles d'Anthès, baron de), homme politique français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1812, mort à Soultz en 1895. Élève de Saint-Cyr, d'Anthès prit, en 1834, du service en Russie, devint capitaine dans la garde, servit au Caucase et fut adopté par l'ambassadeur de Hollande en Russie, Heeckeren, dont il prit alors le nom. A Saint-Pétersbourg, il connut Alexandre Pouschkine, dont il épousa la sœur, et le tua en duel en 1837. Forcé de fuir, il retourna dans le Bas-Rhin, où il fut élu député à la Constituante (1848) et à la Législative (1849). Il vota avec la droite, se rallia à Louis Napoléon, qui le chargea, en 1852, d'une mission extraordinaire auprès de l'empereur de Russie, puis siégea au Sénat, de 1852 à 1870. Il passa la fin de sa vie dans la retraite.

Heegermühle, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur le canal de Finow ; 2.510 hab. Tuilerie ; dinanderie. Aux environs, fabrique de cellulose.

Heem (Jan Davidsz van), peintre hollandais, né à Utrecht en 1600, mort à Anvers en 1674. Quoique considéré comme inférieur à Héda pour les natures mortes, il a pour mérite principal l'imitation scrupuleuse des objets, une grande finesse de touche et des tons chauds qui lui donnent place parmi les vrais coloristes. Le Louvre possède de lui deux *Déjeuners* ; Bruxelles, un *Bouquet de fleurs* ; Dresde, un *Déjeuner*, tableau d'une exécution merveilleuse. On voit à Munich différents *Fruits sur des plats d'or et d'argent*. On cite encore d'excellentes toiles de Heem à Berlin, à Vienne et à La Haye.

Heemskerk. Biogr. V. Hemskerk.

Heemskerk (Martin van Veen, dit), peintre d'histoire, surnommé **le Raphaël hollandais,** né à Heemskerk en 1498, mort à Haarlem en 1574. Il parvint à imiter la manière moitié flamande moitié italienne de son dernier maître J. Scorel. Un séjour qu'il fit à Rome et où il reçut les conseils de Michel-Ange acheva de l'italianiser. Les ouvrages, plus originaux, de sa jeunesse sont préférables à ceux de sa seconde manière. L'artiste, peu avant de mourir, eut la douleur de voir brûler un grand nombre de ses tableaux, lors du sac de Haarlem par les Espagnols (1572). Les musées de Berlin, Vienne, Gand, Bruxelles, Munich, Darmstadt et Copenhague possèdent des toiles de Heemskerk. On cite comme ses meilleures : *Saint Luc peignant la Vierge et l'Enfant Jésus* ; *Mars et Vénus surpris par Vulcain*. — Deux autres artistes ont porté le nom d'**Heemskerk.** Tous deux s'appellent *Egbert* van Heemskerk, et sont nés à Haarlem. Egbert le Vieux (dit *Heemskerk des paysans*, à cause de ses sujets préférés) est né en 1610 et mort en 1680. Au Louvre sont de lui deux *Tabagies*, de qualité ordinaire. Son fils, qui fut son élève et travailla dans le même genre, quitta son pays et alla en Angleterre. Né en 1645, Egbert Heemskerk le Jeune est mort à Londres en 1704.

Heemskerk (Jan), homme politique hollandais, né à Amsterdam en 1818, mort à La Haye en 1897. Élu membre de la deuxième Chambre par les libéraux, il devint bientôt un des chefs des conservateurs et fut chargé de former le cabinet qui succéda à Thorbecke en 1866. Sa tentative de défendre contre le Parlement « les droits de la couronne » échoua, malgré une double dissolution de la Chambre, et il dut se retirer en 1868. En 1874, il fut de nouveau appelé au pouvoir ; mais il se montra plus modéré et sut faire voter les lois sur l'enseignement secondaire et sur l'extension des chemins de fer de l'État. Dans son troisième ministère (1883-1888), il fit voter la revision de la Constitution qui a rendu possible la réforme électorale. Il quitta le pouvoir, fut nommé ministre d'État et prit place au conseil d'État, où il resta jusqu'à la fin.

Heemstede, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande [arr. de Haarlem]), non loin des polders de l'ancien lac de Haarlem ; 3.000 hab. Vieux château ; culture de fleurs.

Heepen, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]) ; 2.541 hab. Tissage de laine et de peluche.

Heer (Oswald), paléontologiste suisse, né à Niederutzwyl en 1809, mort à Lausanne en 1883. Il fut, après de sérieuses études en Allemagne, nommé professeur au Polytechnicum de Zurich et directeur du jardin botanique de cette ville. Il a publié un grand nombre d'ouvrages très estimés sur les végétaux fossiles des terrains tertiaires et crétacés. On peut citer, parmi ses mémoires les plus estimés : *Faune entomologique des formations tertiaires d'Œningen et de Radoboj en Croatie* (1847-1853) ; *Flore tertiaire helvétique* (1854-1858) ; *le Monde primitif de la Suisse* (1865), traduit en français par Demole ; *la Flore fossile des régions polaires* (1878-1883), où l'auteur a fixé les caractères de la végétation tertiaire du pôle nord, d'après les documents recueillis par Nordenskjöld. Il était membre correspondant de l'Institut de France.

Heerde, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arrond. de Zutphen]), près de l'Yssel ; 5.300 hab.

Heerdt, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le Rhin ; 3.043 hab. Hauts fourneaux, fonderie de fer. Fabrique de machines. Huiles.

Heeren (Arnold Hermann Ludwig), historien allemand, né à Arbergen, près de Brême, en 1760, mort à Gœttingue en 1842. Il professa la philosophie (1794), puis l'histoire (1801) à Gœttingue. Il exerça une profonde influence sur le développement des sciences historiques en Allemagne, en envisageant l'histoire ancienne sous le rapport de la civilisation, de la constitution politique et du commerce. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Ideen über Politik, den Verkehr und den Handel der vornehmsten Völker der alten Welt* (1793-1796, trad. en franç. par Sackau) ; *Geschichte der Staaten des Altertums* (1799) ; *Geschichte des europäischen Staatensystems* (1800) ; *Versuch einer Entwickelung der Folgen der Kreuzzüge* (1808). Cet ouvrage, traduit en français par Villiers, sous le titre de : *Mémoire sur l'influence des croisades*, valut à son auteur le titre de correspondant de l'Institut. Heeren a fondé enfin, avec Ukert, la belle collection intitulée : *Geschichte der europäischen Staaten*.

Heerenveen, ville des Pays-Bas (prov. de Frise ; 5.700 hab. Cette localité tirerait son origine d'une société formée pour l'exploitation des tourbières. Ch.-l. d'arrondissement communal depuis 1811.

Heerlen, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg), sur la Geleen, affluent de la Meuse ; 5.260 hab. Tanneries, fabriques d'aiguilles, blanchisseries de toiles.

HEERSIEN, ENNE (*é-èr'-zi-in, èn*) adj. Se dit d'un ensemble de marnes et de sables glauconifères, appartenant à l'étage thanétien du système éocène développé dans le Limbourg belge, aux environs de Heers.

— n. m. : *L'*HEERSIEN.

Heestert, commune de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai ; 2.081 hab.

Hefa, ancienne ville maritime de la Palestine, située entre Césarée et Ptolémaïs, au pied du mont Carmel.

Hefele (Karl Joseph von), théologien catholique et historien allemand, né à Unterkochen (Wurtemberg) en 1809, mort à Rottenbourg en 1893. Il devint, en 1840, professeur à la faculté de théologie de Tubingue. Son œuvre capitale est : *Konziliengeschichte* (1855-1874). Parmi ses autres ouvrages nous citerons : *Geschichte der Einführung des Christentums im südwestlichen Deutschland* (1837) ; *der Kardinal Ximenes und die kirchlichen Zustände Spaniens im 15. Jahrhundert* (1844). Devenu évêque de Rottenbourg en 1869, Hefele se montra d'abord l'adversaire du dogme de l'infaillibilité, mais se soumit aux décisions du concile du Vatican.

Heffter (Auguste-Guillaume), jurisconsulte allemand, né à Schweinitz (Saxe) en 1796, mort à Berlin en 1880. Il fut juge au tribunal de Dusseldorf. Il enseigna ensuite le droit à Bonn (1822), Halle (1828), Berlin (1833). Membre de la première Chambre prussienne de 1849 à 1852, il contribua notamment à faire voter la loi du 7 mai 1853, concernant la formation de la Chambre des seigneurs. On doit citer parmi ses ouvrages : *l'Organisation de la justice à Athènes* (1822) ; *Institutes de la procédure civile romaine et germanique* (1825) ; *Manuel du droit criminel allemand* (1833) ; *le Droit international public de l'Europe actuelle* (1844).

Hefring, une des filles d'Eger, dieu de l'Océan, dans la mythologie scandinave. Elle personnifie la vague agitée.

Hegau, cant. d'Allemagne (Souabe), entre le Rhin, le Danube et les Alpes, et le lac de Constance, qui appartient en majeure partie au grand-duché de Bade.

Hegel [*hé-ghèl'* (*h* asp.)] (Georg Wilhelm Friedrich), philosophe allemand, né à Stuttgart en 1770, mort à Berlin en 1831. Il fit ses études, tant au gymnase de Stuttgart qu'à l'université de Tubingue. Précepteur à Berne, il s'occupe de philosophie religieuse ; en 1795, il écrit une *Vie de Jésus* ; en 1796, une *Critique de l'idée de religion positive*. De 1798 à 1801, il est précepteur à Francfort-sur-le-Mein ; son attention se tourne du côté de la philosophie et de la politique. Sous l'influence des doctrines de J.-J. Rousseau, il écrit un pamphlet sur la situation politique du Wurtemberg. En 1801, il se rend à Iéna, où il trouve Schelling, dont il accepte la philosophie de la nature. Le départ de Schelling pour Wurtzbourg permet à Hegel de prendre conscience de ses idées personnelles. *La Phénoménologie de l'esprit* (1807), *la Propédeutique philosophique* (1812) constituent une introduction à sa doctrine, qui fut exposée dans son ouvrage capital, *la Science de la logique* (1812-1816). Professeur à l'université d'Heidelberg en 1816, il fait paraître le résumé de son enseignement, sous ce titre : *Encyclopédie des sciences philosophiques en abrégé*. En 1818, il accepte la chaire de philosophie de l'université de Berlin. Son enseignement y obtient un succès croissant. Ses doctrines sont officiellement enseignées en Allemagne et en France. Hegel mourut pendant une épidémie de choléra. En 1821, il avait publié les *Fondements de la philosophie du droit* ; en 1827, puis en 1830, des éditions corrigées de l'*Encyclopédie* qui contiennent, sous une forme scolastique, l'exposé de son système. V. HÉGÉLIANISME.

Hegel.

HÉGÉLIANISME (*ghé* ou *jé*, *nissm'*) n. m. Doctrine philosophique de Hegel. ‖ On dit aussi HÉGÉLISME.

— Encycl. Le système philosophique de Hegel peut se diviser en trois parties.

La première étudie le développement des notions universelles des déterminations de la pensée qui sont le fondement de toute existence naturelle et spirituelle et qui constituent l'évolution logique de l'absolu ; c'est la science de la *Logique*. Kant avait établi une séparation infranchissable entre l'esprit et la réalité ; le noumène demeurait inaccessible à la pensée, limitée aux phénomènes. Hegel identifie le réel et le rationnel, l'être et la pensée, qui se fondent en un principe unique et universel : l'*idée*.

Le développement de l'idée donne toutes les déterminations de l'être. La science étudie ce développement, et la logique en détermine les lois, qui sont la contradiction et la conciliation des contraires. Toute idée a trois moments : elle se pose d'abord, c'est la *thèse* ; elle s'oppose à elle-même, c'est l'*antithèse* ; enfin, elle revient à soi en conciliant la thèse et l'antithèse, c'est la *synthèse*. Suivre ce développement du monde réel extérieur à l'idée, c'est l'objet de la *Philosophie de la nature*.

La *Philosophie de l'esprit* contient aussi trois divisions : 1° l'esprit subjectif, subdivisé en *anthropologie, phénoménologie, psychologie* ; 2° l'esprit objectif, subdivisé en *droit, moralité* et *mœurs* ; 3° l'esprit absolu, subdivisé en *art, religion* et *philosophie* proprement dite.

Ces trois grandes parties du système représentent en même temps les trois moments de la méthode absolue : position, négation et unité des deux. L'absolu est d'abord pensée pure et immatérielle ; il est ensuite existence extérieure à la pure pensée, dissolution de la pensée dans le temps et dans l'espace (c'est la nature). En troisième lieu, l'absolu retourne de son existence extérieure, de son aliénation de lui-même vers lui-même ; dans ce retour, il devient la pensée qui se connaît elle-même, qui existe pour elle-même, l'esprit.

L'action exercée par Hegel fut considérable, surtout par les conséquences pratiques qu'il tira de sa doctrine pour l'histoire et le droit.

L'idée que tout ce qui est réel est rationnel le conduisit à cette définition : « L'histoire est le développement de l'esprit universel dans le temps. » L'Etat représente l'idée ; il est la substance dont les citoyens ne sont que l'accident, c'est lui qui confère les droits aux individus, non pour eux, mais pour arriver plus sûrement à la réalisation de son idée. Les luttes entre les peuples sont autant d'acheminements à la réalisation de l'idée. La force parait triompher, et elle triomphe en effet, mais elle n'est que le *symbole*, le signe visible du droit. Cette conception de l'histoire du droit aboutit à la négation de la liberté individuelle, à la glorification du fait accompli, à la divinisation du succès. L'hégélianisme eut sa droite et sa gauche. Conservateurs, catholiques, orthodoxes d'une part ; panthéistes humanitaires, anticatholiques, socialistes même de l'autre, se réclamèrent de sa pensée.

HÉGÉLIEN, ENNE (*ghé* ou *jé-li-in, èn'*) adj. Qui appartient au système de Hegel : *La philosophie* HÉGÉLIENNE. — Substantiv. Partisan des doctrines de Hegel : *Les* HÉGÉLIENS.

HÉGÉMON de Thasos, poète comique grec de l'ancienne comédie (seconde moitié du vᵉ s. av. J.-C.). Son goût pour la bouillie de lentilles lui avait fait donner le surnom de *Phakê* (lentille). Il était connu surtout par ses parodies en poèmes burlesques ; Aristote lui attribue même l'invention du genre. Son œuvre la plus célèbre était une *Gigantomachie*, que le poète récitait devant le peuple, au moment où l'on apprit à Athènes l'issue désastreuse de l'expédition de Sicile.

HÉGÉMON, orateur athénien, mort en 317 avant notre ère. Il était contemporain de Démosthène, et l'un de ses adversaires. Il s'attacha au parti macédonien, et fut condamné à mort en même temps que Phocion.

HÉGÉMONE ou **HEGEMONA** (*é-jé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des hélopinés, comprenant de grandes formes propres à l'Amérique du Sud et centrale. (Les hégémones sont de beaux hélops métalliques, bleus ou cuivreux ; on en connaît quelques espèces : *hegemona resplendens*, du Mexique, etc.)

Hégémone (gr. nat.).

HÉGÉMONE. Myth. gr. Nom d'une des trois Charites chez les Athéniens.

HÉGÉMONIE (*jé, nî* — du gr. *hêgemôn*, conducteur) n. f. Antiq. gr. Prépondérance politique et direction militaire d'un Etat grec dans une confédération permanente ou temporaire. ‖ Autorité d'un chef militaire ; magistrature ; pouvoir absolu d'un empereur.
— S'applique aux Etats modernes : *L'*HÉGÉMONIE *de la Prusse en Allemagne.*

HÉGÉMONIES (*jé, nî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Artémis *Hégemonê*, qui se célébraient en Arcadie et ailleurs.

HEGENHEIM, bourg d'Alsace-Lorraine (présid. de Haute-Alsace [cercle de Mulhouse]), sur un petit affluent du Rhin ; 2.034 hab. Huileries, moulins.

HÉGÉSANDRIDAS ou **AGÉSANDRIDAS**, amiral spartiate (seconde moitié du vᵉ s. av. J.-C.). A vingt et un ans, il fut mis à la tête d'une flotte, battit les Athéniens près d'Erétrie, mais ne sut pas profiter de sa victoire pour aller attaquer le Pirée. Il envoya une partie de ses forces à Mindaros, fut battu à Cynossema, se mit ainsi dans l'impuissance d'agir vigoureusement, et dut même battre en retraite. Cependant, il remporta encore une victoire navale sur les Athéniens, commandés par Timocharès.

HÉGÉSIANAX, écrivain grec du IIᵉ siècle av. J.-C., né à Alexandrie, en Troade. Il fut chargé par Antiochus le Grand d'une ambassade à Rome, en 193, après les victoires de Flaminius. Hégésianax paraît avoir composé un traité *Sur les mots poétiques*, un autre *Sur la langue de Démocrite*. Sous le nom de KEPHALON GERGITHIOS, un très ancien historien, il avait publié un recueil de *Troika* ou traditions sur Troie, dont Athénée nous a conservé des fragments.

HÉGÉSIAQUE (*jé-zi-ak'*) n. m. Partisan des doctrines d'Hégésias.

HÉGÉSIAS, philosophe grec, de l'école cyrénaïque, qui florissait vers 300 av. J.-C. Comme son maître, Aristippe de Cyrène, il affirmait que le plaisir est le seul bien, la douleur le seul mal. Cette félicité égoïste est pratiquement inaccessible : aussi le sage renoncera-t-il au bonheur, s'affranchira-t-il de ses passions, deviendra-t-il indifférent au plaisir et à la douleur. Mais, si le plaisir est le seul bien et que nous ne puissions espérer l'atteindre, il vaut mieux mourir. Hégésias, à cause de sa doctrine pessimiste, fut surnommé *Pisithanate* (qui conseille le suicide). Ptolémée fit fermer son école et, dit-on, l'exila.

HÉGÉSIAS, historien et rhéteur grec, né à Magnésie du Sipyle (milieu du IIIᵉ s. av. J.-C.). Il eut une grande réputation comme orateur et comme rhéteur, et inaugura l'éloquence dite « asiatique ». Il avait aussi composé une *Histoire d'Alexandre le Grand*. Suivant Denys d'Halicarnasse et d'autres bons juges, c'était un écrivain prétentieux, affecté, préoccupé des mots et des jeux de mots, plus que des idées. Les fragments conservés d'Hégésias confirment cette appréciation sévère.

HÉGÉSIPPE, orateur athénien, né dans le IVᵉ s. av. J.-C. Il appartenait au parti national et combattit énergiquement, avec Démosthène, le parti macédonien. En 357, il intenta une accusation contre un certain Callippe, au sujet des affaires de Cardia. Plus tard, il défendit Timarque, accusé par Eschine. En 343, il fit partie d'une ambassade envoyée à Philippe. En 342, il combattit les propositions de Philippe, qui, dans une lettre aux Athéniens, parlait vaguement de leur céder l'île d'Halonnèse. Il mourut fort âgé, après 325. On s'accorde à lui attribuer le discours *Sur l'Halonnèse*, qui a été prononcé en 342, et conservé dans le recueil des œuvres de Démosthène. Ce discours est écrit d'un style simple et net, qui rappelle la manière de Lysias.

HÉGÉSIPPE, écrivain chrétien du IIᵉ siècle. Il était sans doute d'origine juive, et paraît être né en Palestine. Il se rendit à Corinthe, puis à Rome, où il séjourna sous les papes Anicet (155-166), Soter (166-174), Eleuthère (174-189). Il dut mourir sous le règne de Commode. Il avait écrit, vers 180, un grand ouvrage en cinq livres, intitulé *Hypomnêmata* (Mémoires), dont plusieurs fragments nous ont été conservés par Eusèbe dans son « Histoire ecclésiastique ». Les *Hypomnêmata* traitaient des origines du christianisme, mais l'auteur s'y attachait surtout à combattre les hérésies gnostiques.

HÉGÉSIPPE, altération du nom de « Joseph » au moyen âge. La *Guerre des Juifs* de l'historien Josèphe ou Joseph avait été traduite, ou plutôt paraphrasée, en latin, par saint Ambroise. Cette version a été longtemps connue sous le nom supposé d'Hégésippe.

HÉGÉSISTRATE, devin éléen, de la famille des Telliades. Prisonnier des Spartiates, il eut le courage de se couper la moitié du pied pour se dégager de l'entrave qui le retenait, et s'enfuit à Tégée. Plus tard, il passa au service de Mardonios, et c'est lui qui fit les sacrifices du côté des Perses avant la bataille de Platée. Il finit par être repris, à Racinthe, par les Spartiates, qui le firent mourir.

HÉGIAS, statuaire grec, du début du vᵉ siècle avant notre ère. Il fut le premier maître de Phidias. Pline mentionne plusieurs de ses œuvres : *Pyrrhus, Athena, Castor et Pollux*, remarquables par l'ampleur des formes, la pureté des lignes, mais non exemptes de raideur. Son groupe des *Dioscures*, apporté à Rome, se dressait au temps de Pline devant le temple de Jupiter Tonnant.

HÉGIRE (*jir'* — de l'espagn. *hegira*, même sens; de l'arabe *hudjra*, fuite) n. f. Nom donné à la fuite de Mahomet qui, menacé de mort par les Koréischites, quitta La Mecque pour se réfugier à Médine.
— ENCYCL. C'est de cette fuite que les musulmans font partir leur ère chronologique. La fuite véritable eut lieu le 19 juin 622; il faut la distinguer de *l'ère de l'hégire*, instituée dix-sept ans plus tard par le calife Omar. Il en plaça le point de départ, non pas à la date même de la fuite (19 juin 622), mais au 1ᵉʳ jour du mois de moharrem, qui avait commencé l'année dans laquelle la fuite avait eu lieu et qui répondait au 19 avril 622 de notre ère. Comme les Arabes comptent par années lunaires, il est nécessaire, pour trouver la concordance d'une année chrétienne avec une année musulmane, de diviser le chiffre de cette dernière par 33, de soustraire le quotient du dividende et d'ajouter au reste 622.

HÉGOUMÈNE ou **HÉGUMÈNE** (du gr. *hêgouménos*, qui conduit) n. m. Abbé ou supérieur d'un monastère grec.

HEGYALLYA, HEGYALLJA ou **HEGYALLA**, contrefort des Karpathes (Hongrie septentr.), entre le Bodrog et le Hernad, affluents de la Theiss. Mines de sel dans la partie septentrionale et la plus élevée (mont Simonka [1.083 m.]) ; la partie méridionale, ne dépassant guère 500 mètres d'altitude, est couverte de riches vignobles, dont le plus important est celui de Tokay, et qui ont fait baptiser cette région la *Côte-d'Or* de la Hongrie. V. TOKAY.

HEGYES, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs]), sur un affluent de la Theiss ; 4.430 hab.

HEIBERG (Pierre-André), publiciste danois, né à Vordingborg en 1758, mort à Paris en 1841. Il combattit à Copenhague pour les idées de progrès par des comédies d'abord inoffensives : *les Métamorphoses* (1788), etc., puis satiriques : *Ogier l'Allemand* (1789) ; *les Von et les Van, etc.*, où il ridiculisait l'imitation plate des Allemands ; par des chansons, bientôt populaires ; surtout par des articles critiques et des pamphlets : *les Tribulations de Billet-de-Banque* (1787-1789) ; *le Dispoche politique* (1797), où il attaque l'administration et la constitution danoises ; *Linguistique*, dictionnaire satirique, qui lui valurent de retentissants procès de presse (1798) et, finalement, une sentence d'exil (1799). Le proscrit se rendit à Paris, où il obtint de Bonaparte une place de traducteur au ministère des relations extérieures. Il accompagna Talleyrand à Berlin, à Varsovie, à Erfurt, à Vienne, et publia en français, outre des articles de revue, un *Précis historique et critique de la constitution de la monarchie danoise* (1820) ; les *Lettres d'un Norvégien de la vieille roche* (1822), imitation des lettres de Junius ; etc.
— Son fils JEAN-LOUIS, littérateur, né à Copenhague en 1791, mort près de Ringsted (île de Seeland) en 1860, se révéla auteur dramatique par la publication d'un *Théâtre de marionnettes* (1814), contenant surtout : *Don Juan*, drame, et *le potier Walter*, comédie. Après s'être familiarisé avec le théâtre espagnol et, plus encore, avec la scène française, qu'il alla étudier sur place, il fut professeur de langues scandinaves à l'université de Kiel (1822-1825), puis de philosophie à l'Ecole militaire de Copenhague (1830-1836), tandis que le Théâtre-Royal de cette ville se l'attachait comme traducteur (1829-1839), censeur (1839-1849 et 1856-1860), et directeur (1849-1856). Philologue, il publia *die Formenlehre der dänischen Sprache* (1823), et *Nordische Mythologie* (1827). Philosophe, il se fit l'ardent propagateur de l'hégélianisme en Danemark : *la Liberté humaine* (1825). Polémiste, il continua avec moins de violence les traditions de Baggesen, ses efforts pour épurer le goût public, luttant dans différents organes contre Grundtvig, Hauch et les partisans d'Ingeman et d'Œhlenschläger. Au théâtre, il fut probablement le créateur du vaudeville danois : *le Roi Salomon et le Chapelier Georges* (1825) ; *Non* (1836), son chef-d'œuvre ; *Oui* (1839), etc. Adoré du public, il défendit le genre nouveau contre la critique : *Du Vaudeville* (1829) ; donna aussi des comédies : *Valgerdæ* (1847), et des drames légendaires d'un caractère philosophique : *la Colline des Elfes* (1829) ; *les Elfes* (1835), inspiré d'un conte de Tieck ; *les Sept-Dormants* (1839) ; etc. Citons encore de lui : *une Ame après la mort*, comédie apocalyptique, dans ses *Nouvelles poésies* (1841). — *Jeanne-Louise* PAETGES, femme de Jean-Louis, née à Copenhague en 1812, morte en 1890, actrice au Théâtre-Royal (1823), a publié le texte et la musique de deux pièces (1848-1849), une étude sur P.-A. Heiberg, d'après sa correspondance (1882), des *Souvenirs* (1891-1892).

HEICÈTE (*è-sèt'*) n. m. Hist. relig. V. HÉLICITE.

HEIDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. et présid. de Slesvig]) ; 7.444 hab. Corderie. Brasserie. En 1524, Henri de Zütphen, fut brûlé à Heide, dont les habitants soutinrent, en 1559, leur dernier combat pour l'indépendance contre le roi de Danemark.

HEIDELBERG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Heidelberg]), sur la rive gauche du Neckar, 40.000 hab. Université célèbre, une des plus anciennes de l'Allemagne, fondée en 1386 et reconstituée en 1802, fréquentée par 1 200 étudiants. Riches collections scientifiques ; institut agricole et forestier, observatoire, gymnase, jardin botanique. Fabriques de tabac, de bougies, de safran, de papiers peints, de plumes métalliques, brasseries. Navigation active sur le Neckar, commerce de transit. Beaux palais des grands-ducs et de l'Université, églises de Saint-Pierre et du Saint-Esprit. La principale curiosité d'Heidelberg est son château, dévasté par Tilly en 1622, par Turenne en 1673, par le maréchal de Lorges en 1693, incendié par la foudre en 1764, où se trouve le fameux tonneau d'Heidelberg, jaugeant 236.000 bouteilles. Au sommet de la tonne a été installée une terrasse assez spacieuse à laquelle on accède par un escalier. En face de la tonne, une statue de bois peint représente Perkeo, bouffon de cour de l'électeur Charles-Philippe.

Armes d'Heidelberg.

Château d'Heidelberg.

HEIDELBERG, ville de la république Sud-Africaine (Transvaal), ch.-l. de district, sur un affluent du Vaal. Mines d'or et de charbon en exploitation dans le voisinage.

HEIDELOFF (Karl Alexander), architecte, peintre et écrivain allemand, né à Stuttgart en 1788, mort à Hassfurth en 1865. Il reçut le titre de conservateur royal des monuments de Nuremberg. Heideloff s'attacha, en général, à se servir du vieux style germanique. Ses travaux les plus importants sont : le portail de l'église des Femmes à Nuremberg, la décoration de l'église Saint-Jacques et celle de Saint-Laurent ; la Salle des chevaliers dans la forteresse de Cobourg, l'église catholique de Leipzig, etc. On lui doit : *Exposé des ordres d'architecture* (1827) ; *l'Architecture, la construction et la décoration* (1831) ; *l'Architecte et l'Ebéniste* (1832-1837) ; *le Petit Grec* (1836) ; *le Petit Byzantin* (1837) ; *l'Ornementation au moyen âge* (1838-1852) ; *les Monuments d'ancienne architecture à Nuremberg* (1838-1854) ; *le Petit Gothique* (1842-1851) ; *Projets d'architecture* (1850-1851) ; *l'Art gothique en Souabe* (1854-1861) ; etc.

HEIDELSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur la Salzbach ; 2.145 hab. Vignoble.

HEIDEN, village de Suisse (canton d'Appenzell), sur le Gstaldenbach, affluent du Rhin ; 3.451 hab. Broderies. Sources minérales et établissement de bains.

HEIDENHEIM, ville d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle de la Jagst]), sur la Brenz, affluent gauche du Danube ; 8.000 hab. Ch.-l. de bailliage. Chambre de commerce et de métiers. Fabrique de métiers à tisser.

HEIDINGSFELD, ville d'Allemagne (Bavière [présid. de Basse-Franconie]), sur le Mein ; 3.727 hab. Vignoble.

HEIDRUN (*é-droun'*), chèvre qui, d'après la mythologie scandinave, donne tous les jours assez de lait pour nourrir tous les habitants du Walhalla.

HEIDUQUE (*hé-duk'* — autre forme de HAÏDOUK n. m. Fantassin hongrois. (V. HAÏDOUKS.) ‖ Valet de pied vêtu à la hongroise, avec le sabre au côté.

HEIGEL (Charles-Auguste DE), écrivain allemand, né à Munich en 1835. Il s'occupa de travaux littéraires demandés par le roi Louis de Bavière, qui l'anoblit. Parmi ses travaux, citons : *Bar Cochba, le dernier roi des Juifs* (1857) ; des *Nouvelles* (1866) ; *Il pleut* (1868) ; *Sans conscience* (1871) ; *Nouvelles nouvelles* (1872) ; *Marfa* (1876) ; *Joie* (1879) ; *le Carnaval de Venise* (1880) ; *Monique* (1886).

HEILBRON, ville de l'Etat libre d'Orange, ch.-l. de district, sur un affluent du Vaal. — Le district du même nom a une population de 13.326 hab.

HEILBRON (Marie), cantatrice française, née à Lyon en 1849, morte à Nice en 1886. Elève du Conservatoire de Bruxelles, puis de Paris, elle se distingua dans l'opérette, l'opéra-comique et l'opéra. Fort jolie et douée d'une voix charmante, elle créa *Manon*, de Massenet, et *Cléopâtre* (dans *Une nuit de Cléopâtre*), de Victor Massé. Elle avait épousé le vicomte de La Panouse.

HEILBRONN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Neckar, affluent du Rhin ; 31.000 hab. Cathédrale de Saint-Kilian, commencée en 1013 et achevée en 1529, avec d'admirables vitraux et trois tours, dont la plus haute renferme une grosse cloche du XVᵉ siècle. Carrières de pierres de taille, industrie importante ; vignobles donnant de très bons produits, dont quelques-uns sont champagnisés. Jardins et pépinières qui ont valu à Heilbronn le surnom de *Ville des fleurs*. Fondée au VIIIᵉ siècle, longtemps ville impériale, en lutte perpétuelle avec les comtes de Wurtemberg, bombardée plusieurs fois, Heilbronn a été incorporée au Wurtemberg (1802).

HEILBUTH (Ferdinand), peintre, né à Hambourg en 1826, mort à Paris en 1889, naturalisé Français en 1879. Cet artiste, dont le talent a pour caractéristique la vivacité du coloris et l'accent dans l'expression, a pris part aux Salons annuels depuis 1853. Citons de lui : *une Réception*

chez Rubens, Luca Signorelli, le Fils du Titien et Béatrice Donato, le Tasse à Ferrare, le Mont-de-Piété (musée du Luxembourg); *Au bord de la Tamise, Beau temps, Rêverie.* Heilbuth excellait aussi dans le portrait.

HEILIGENBEIL, ville d'Allemagne (Prusse-Orient. [présid. de Kœnigsberg]), sur la Jarfe; 3.760 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de charrues et de machines agricoles.

HEILIGENDAMM. Géogr. V. DOBERAN.

HEILIGENHAFEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. et présid. de Slesvig]), sur la baie de Kiel, vis-à-vis de l'île de Fehmarn; 2.223 hab. Construction de navires. Port de pêche et de cabotage. Station balnéaire.

HEILIGENKREUZ (c'est-à-dire *Sainte-Croix*), bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), près de Vienne, sur le Dornbach; 520 hab. Abbaye de cisterciens, fondée en 1136 (la plus ancienne de toute l'Autriche), remarquable par ses constructions, sa bibliothèque, ses collections scientifiques, son observatoire et son école de théologie.

HEILIGENSTADT, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Erfurt]), ch.-l. de cercle, au confluent de la Geislede avec la Leine, affluent de l'Aller; 6.183 hab. Machines agricoles. Filatures.

HEILIGENSTADT, faubourg septentrional de Vienne (Autriche [cercle d'Unterwienerwald, distr. de Hernals]), sur la rive gauche du Danube; 5.580 hab. Statue de Beethoven, dont c'était le séjour favori. Acide sulfurique. Vignoble donnant des vins estimés.

HEILSBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), au confluent de la Simser et de l'Alle, affluent de la Pregel; 5.501 hab. Ch.-l. de cercle. Tuilerie. Tannerie. Château épiscopal d'Ermeland.

HEILTZ-LE-MAURUPT, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 20 kilom. de Vitry-le-François, sur la Chée, affluent de la Saulx; 707 hab. Eglise des XII^e, XIII^e et XV^e siècles. — Le canton a 23 comm. et 6.953 hab.

HEIM (*hin* — lat. *hem*) interj. V. HEM, et HEIN.

HEIM (François-Joseph), peintre français, né à Belfort en 1787, mort à Paris en 1865. Il remporta le prix de Rome en 1807; à sa première exposition (1812), une première médaille d'or lui fut décernée pour son *Arrivée de Jacob en Mésopotamie*. Il exposa ensuite: *Saint Jean* (1814); *la Résurrection de Lazare, Titus pardonnant à des conjurés, Martyre de saint Cyr et de sainte Juliette* (1819 [église Saint-Gervais, à Paris], œuvre remarquable. En 1822 parurent: *le Martyre de saint Hippolyte* (Notre-Dame de Paris), *la Délivrance du roi d'Espagne, Sainte Adélaïde, Saint Arnould, évêque de Metz* et *la Prise du temple de Jérusalem*, grande toile d'un effet dramatique, la meilleure de Heim dans le genre historique. *Saint Hyacinthe ressuscitant un noyé* (à Notre-Dame de Paris) fut exposé en 1827, ainsi que *Charles X distribuant des récompenses aux artistes, à la fin de l'Exposition de 1824* (Louvre), œuvre d'un mérite exceptionnel, où les groupes de personnages officiels et de membres de l'Institut ont du relief et se meuvent librement, malgré l'espèce de cohue dont ils font partie. Chaque tête est un portrait finement peint. Dans la même manière spirituelle, Heim a peint (1847) une *Lecture faite par Andrieux dans le foyer de la Comédie-Française*. Il était entré à l'Institut en 1829.

Heim.

HEIMBURG (Grégoire VON), jurisconsulte allemand, né à Wurtzbourg au commencement du XV^e siècle, mort à Dresde en 1472. Secrétaire d'Æneas Silvius, plus tard le pape Pie II, il s'opposa, au concile de Bâle, aux idées du pape, et perdit sa place. Il fut ensuite jurisconsulte à Nuremberg, et conseiller du duc Siegmund d'Autriche, qui l'envoya à la diète de Mantoue. Il combattit une seconde fois le pape Pie II et fut excommunié en 1460. Il se rendit à Dresde, à la cour des ducs de Saxe, et obtint l'absolution du pape Sixte IV (1472). Ses ouvrages ont été publiés sous le titre de: *Scripta nervosa juris justitixque plena, ex manuscriptis nunc primum eruta* (1608).

HEIMDAL, appelé encore **HALLINSKIDI**, un des principaux dieux scandinaves. Ce dieu a pour père Odin, et pour mères les neuf filles du géant Geirrendour. Il a la garde du pont de Bifrost (l'arc-en-ciel), qui relie le ciel à la terre. Sa vue est si perçante, qu'il voit, de nuit comme de jour, à une distance de cent lieues, et son ouïe est si fine, qu'il entend croître l'herbe dans la prairie et la laine sur le dos des moutons. Muni de son cor magique (Gjallar-horn), il donnera, lors du Ragnarok, le signal d'alarme aux autres dieux, dès qu'il verra apparaître l'ennemi. Comme dieu, il n'a ni épouse ni enfants; mais il est homme en même temps, et, en cette qualité, il a donné le jour à toute une race: le genre humain, appelé par la vieille Edda, dans le *Chant de Rig* (Heimdal), le fils de Heimdal. C'est lui qui engendre les serfs, les hommes libres et les nobles (*jarls*). Ces derniers seuls sont ses fils légitimes.

HEIMISWYL, village de Suisse (cant. de Berne [distr. de Borthoud]); 2.320 hab.

HEIN (*hin* [*h* asp.]) interj. Se joint à une phrase interrogative, pour exprimer l'étonnement ou pour demander l'approbation: HEIN! *qu'en dites-vous?* || C'est aussi une expression de triomphe, pour indiquer qu'on avait bien jugé: HEIN! *qu'avais-je prédit?* || Sert à faire répéter ce qu'on a dit: HEIN? *que dites-vous?*

HEIN (Pieter PIETERZOON, dit **Piet**), marin hollandais, né à Delftshaven, d'une famille pauvre, en 1570, mort en 1629. En 1621, il commanda en second une expédition contre le Brésil qui fut désastreuse pour les Portugais et, en 1628, par un coup d'audace, il enleva à Matanzas, près de Cuba, la flotte espagnole, surnommée *flotte d'argent*, qui rapportait du nouveau monde 16 millions de francs. Promu lieutenant grand amiral de Hollande, il périt en 1629 sur les côtes de Flandre, dans un combat naval qui fut un triomphe pour sa patrie.

HEINE (Henri), poète allemand, né à Dusseldorf en 1799, de parents juifs, mort à Paris en 1856. Sa vie peut se diviser en deux périodes: la première (jusqu'en 1830) offre le spectacle d'une atmosphère progressive. Heine fut employé dans les comptoirs de son oncle Salomon Heine, banquier à Hambourg, en dirigea même un; mais ces essais, à Francfort comme à Hambourg, furent malheureux. Il passa, en 1825, au protestantisme, dans l'espoir de devenir fonctionnaire, et s'établit en 1825 comme avocat à Hambourg. Mais les études juridiques ne l'avaient jamais intéressé: à Bonn, il s'était occupé de la réforme du judaïsme orthodoxe, avait publié, en 1822, l'*Intermezzo*, recueil lyrique, qui révélait à l'Allemagne un nouveau genre de poésie, à la fois ironique et douloureuse. Mais le poète s'affranchit de ces souffrances individuelles (*Livre des Chants* [1827]). La vie politique l'attire: il devient le poète de la révolution (1826). C'est alors que parut le premier volume des *Reisebilder*, récits de voyage fantastique, où il attaque toutes les formes du despotisme et de l'hypocrisie sociale. Le deuxième et le troisième volume des *Reisebilder* (1827 et 1830) font de lui un tribun populaire et vont inspirer les poètes de la *Jeune-Allemagne*. Mais, au moment même où, par ses attaques contre Platen, Heine s'aliène le public de son pays, il va s'établir à Paris en 1831.

Henri Heine.

Alors commence la période des désillusions politiques et du retour à la poésie. Heine essaye de créer une entente intellectuelle entre la France et l'Allemagne (*De la France, Lutèce, De l'Allemagne*); mais les suites de l'esprit révolutionnaire l'effrayent; en saint-simonien conséquent, il est aristocrate. Aussi il est attaqué à la fois par les radicaux (Börne), par les socialistes (Ruge) et par les souverains de l'Allemagne, qui interdisent ses écrits (1835) [*Salons* et *Nouvelles poésies*]. Il cherche des consolations dans la poésie, qu'il tâche de protéger à la fois contre l'« obscurantisme démocratique » (*Atta Troll*, 1843) et contre la tyrannie des rois (*Germania*, 1844). Torturé par des soucis d'argent et par une jalousie inavouée (il vivait depuis 1835 avec Mathilde Mirat et l'avait épousée en 1841), complètement paralysé depuis 1848, le poète révolutionnaire redevient enfin poète de la vie individuelle (*Romancero, Lazare*); il chante ses tortures, ses visions fantastiques. Ses dernières années furent égayées par Camille Selden (« *la Mouche* »), qui lui inspira un amour naïf et pur.

Comme poète, Heine fut le dernier des romantiques allemands; il se guérit lui-même et guérit ses contemporains de la maladie romantique. Sa grande innovation fut l'emploi si original qu'il fit des procédés humoristiques: l'ironie lui permit d'introduire dans la poésie tous les aspects extérieurs et tous les conflits intérieurs de la vie moderne, sans rien leur ôter de ce qu'ils ont de prosaïque, mais en leur opposant sans cesse tous les caprices de la sensibilité et toutes les fantaisies du rêve.

HEINECKE ou **HEINECCIUS** (Jean-Théophile), jurisconsulte et philosophe allemand, né à Eisenberg (Altenbourg) en 1681, mort à Halle en 1741. Professeur à l'université de Halle, Heinecke fut pendant longtemps conseiller du roi de Prusse. Il appartient à la grande école des jurisconsultes du XVI^e siècle, qui éclairait le droit romain par l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Son influence en Allemagne fut immense. Ses nombreux ouvrages ont été publiés par son fils, sous le titre de: *Opera ad universam jurisprudentiam, philosophiam et litteras humaniores pertinentia* (1771). L'ordonnance sur le change, rendue pour le royaume de Pologne en 1771, déclare que, dans le silence de la loi, les juges se décideront d'après l'autorité d'Heinecke.

HEINICKE (Samuel), philanthrope et pédagogue allemand, né à Nautschutz, près de Weissenfels (Prusse), en 1727, mort à Leipzig en 1790. Il entreprit l'éducation d'un sourd-muet. La méthode qu'il employa eut le plus grand succès; et l'électeur de Saxe, en 1778, le mit à la tête d'un établissement créé pour l'éducation des sourds-muets. Il a laissé, sur ce sujet, un grand nombre d'ouvrages.

HEINRICH (Guillaume-Alfred), écrivain français, né à Lyon en 1829, mort à Paris en 1887. Elève de l'Ecole normale supérieure, il devint professeur de littérature étrangère et, en 1871, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Son œuvre capitale est l'*Histoire de la littérature allemande* (1870-1873), couronnée deux fois par l'Académie française, et qu'on peut encore lire avec fruit.

HEINSBERG, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]), sur le Worm; 2.134 hab. Ecole de vannerie. Tissage de laine. Tannerie.

HEINSE (Jean-Jacques-Guillaume), romancier allemand, né à Langenwiesen (Saxe-Weimar) en 1749, mort à Aschaffenbourg en 1803. Il eut une jeunesse assez désordonnée. En 1774 parut sa première œuvre qui mérite d'être citée: *Laïdion* ou *les Mystères d'Eleusis*, roman historique, dont l'héroïne est la fameuse courtisane Laïs. Il donna en 1785, un nouveau roman: *Ardinghello* ou *les Iles Fortunées*, remarquable surtout par ses digressions sur les arts plastiques. Puis il entra, en qualité de bibliothécaire, au service de l'électeur de Mayence. Un troisième roman: *Hildegarde de Hohenthal* (1796), abonde en effusions délirantes sur la musique. Heinse fut un disciple de Wieland et marque dans l'histoire littéraire par l'influence qu'il exerça notamment sur certains romantiques et aussi sur Gœthe.

HEINSIUS ou **HEINSE** (Daniel), humaniste et historien hollandais, né à Gand en 1580, mort à Leyde en 1655. Dès son enfance, il composait des vers latins, publiés sous le nom de « Théocrite de Gand ». A quatorze ans, il suivait les cours académiques, à Franeker d'abord, puis à Leyde, où il connut Marnix de Sainte-Aldegonde et Scaliger. En 1602, il devint professeur de latin et de grec à Leyde, puis d'histoire; en 1605, il fut nommé bibliothécaire de l'université. Gustave-Adolphe fit de lui son historiographe; la république de Venise le nomma chevalier. Secrétaire du synode national de Dordrecht, en 1618, il prit parti pour la majorité et désavoua ses relations avec Grotius. Cette faiblesse de caractère, il la montra dans ses relations avec beaucoup d'écrivains, dont il lui était difficile de supporter les talents et la réputation. Peut-être avait-il été gâté par le succès: ses œuvres, réimprimées dix et douze fois, traduites en français, en anglais, en allemand, en russe, sont, cependant, de valeur très inégale. Parmi ses éditions des classiques, on cite celles d'Hésiode, de Théocrite, de Térence, de Virgile, etc.

Daniel Heinsius.

HEINSIUS (Nicolas), philologue et homme d'Etat hollandais, fils du précédent, né à Leyde en 1620, mort à La Haye en 1681. Il remplit d'importantes missions diplomatiques jusqu'en 1674; il se retira alors des affaires publiques. Comme son père, il n'avait cessé de consacrer une partie de son temps à l'érudition et à la poésie. On lui doit de bonnes éditions avec notes d'Ovide, de Virgile, etc., et des poésies latines, dont la meilleure édition a paru à Amsterdam en 1666, chez les Elzévir.

HEINSIUS (Anthony), grand pensionnaire de Hollande, né en 1641, mort à La Haye en 1720. Elu grand pensionnaire en 1689, il fut maintenu dans ce poste jusqu'à sa mort par des élections quinquennales, et exerça sur la politique des Provinces-Unies l'influence la plus considérable, sous Guillaume III d'Orange, dont il était une des créatures. Ce prince l'envoya, après la paix de Nimègue, auprès de Louis XIV, pour des réclamations relatives à la principauté d'Orange. Louvois, au mépris du droit des gens, le menaça de le faire jeter à la Bastille. Heinsius en conserva un profond ressentiment, et il fut un des auteurs de la grande alliance de 1701, qui préluda à la guerre de succession d'Espagne. La Hollande retira de grands avantages de la paix d'Utrecht qui, en 1713, mit fin à cette campagne; mais les dépenses énormes de la guerre avaient épuisé ses finances; le mécontentement public se manifesta contre Heinsius, qui acheva sa carrière dans le discrédit et l'impopularité.

Anthony Heinsius.

HEIRIC, appelé aussi **ERIC** ou **ERRIC** (saint), théologien français, né à Héry, près d'Auxerre, vers 834, mort vers 881. Il entra, à sept ans, dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Devenu maître, il ouvrit une école à Auxerre et compta plusieurs princes parmi ses élèves. Des écrivains du IX^e siècle s'accordent pour placer Heiric au premier rang des littérateurs de son époque. Les deux ouvrages qui nous restent de lui ne répondent pas à cette réputation: le premier est un recueil d'*Extraits des Pères*, le second un poème latin sur la *Vie de saint Germain d'Auxerre*. — Fête le 24 juin.

HEISE (Peter-Arnold), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1830-1879). Il a écrit de nombreux *lieder* devenus populaires, une ballade: *la Belle au bois dormant*, et a fait représenter avec succès deux opéras: *la Fille du Pacha* (1869) et *Roi et Maréchal* (1878).

HEISSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Rohr; 5.229 hab. Mines de houille.

HEISTER (Laurent), médecin allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1683, mort à Helmstaedt en 1758. Docteur à Harderwick en 1708, il professa quelque temps à Amsterdam, suivit l'armée hollandaise en qualité de chirurgien en chef jusqu'à la signature de la paix, et revint ensuite professer à Altorf et à Helmstædt. Ses beaux travaux en anatomie et en chirurgie l'ont fait surnommer **le Père de la chirurgie moderne en Allemagne**. Ses principaux ouvrages sont: *Compendium institutionum sive fundamentorum medicinæ* (1736): *Compendium medicinæ practicæ* (1754), plusieurs fois réédités.

HEISTÉRIE (*é-stè-rî*) n. f. Genre d'olacinées, comprenant des plantes ligneuses, glabres, à feuilles coriaces, à fleurs en cymes. (On en connaît dix espèces d'Amérique et deux d'Afrique et de Malaisie.)

HEISTÉRIÉES (*é-stè*) n. f. pl. Tribu des olacinées, ayant pour type le genre *heistérie*. — *Une* HEISTÉRIÉE.

HEKELGHEM, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arr. admin. et judic. de Bruxelles; 2.201 hab. Huileries.

HÉKLA. Géogr. V. HECLA.

HEL, déesse ou géante de la mort, dans la mythologie scandinave. Elle est fille de Loke et de la géante Angerbode; elle a pour frères le loup Fenris et le serpent Jormungander. Le dieu suprême, qui savait combien elle devait être funeste aux autres ases, la précipita dans Nifheim, l'abîme des brouillards; c'est là qu'elle habite dans un palais massif (Helheim). Son aspect est terrible; la partie supérieure de son corps est noire et bleue. Hel reçoit tous ceux qui meurent de vieillesse ou de maladie. Aux braves, aux *einherjes*, sont réservés les plaisirs du Walhalla.

HÉLAMYS (*miss*) n. m. Genre de rongeurs, comprenant de petits mammifères du cap de Bonne-Espérance, très voisins des gerboises.

— ENCYCL. On connaît une seule espèce d'*hélamys*; c'est le lièvre sauteur, le *mannet* de l'Afrique australe. Ce genre est caractérisé par des membres antérieurs courts à cinq doigts, des membres postérieurs très longs, une queue robuste et musculeuse, des molaires au nombre de quatre, et des incisives en biseau.

HELARCTOS (*é, ktoss*) n. m. Sous-genre d'ours, comprenant une seule espèce indo-malaise.

— ENCYCL. *L'helarctos Malayanus*, ours des cocotiers, ours malais, etc., est le plus petit des ours. Brun, avec la poitrine marquée d'un croissant jaunâtre, il mesure 1m,40 de long. Son régime est végétal, mais comporte aussi le miel et les insectes; ses fortes griffes lui permettent de grimper sur les arbres les plus lisses; nocturne et timide, il pénètre cependant dans les plantations et ravage les palmiers et les bananiers. C'est un animal peu farouche et qui s'apprivoise facilement, ou le voit maintenant très fréquemment dans les ménageries. *L'helarctos Malayanus* est répandu du Népaul jusque dans les îles de la Sonde.

Helarctos.

HÉLAS *lass* — de l'interj. *hé!* et de *las*, qui, en vieux franç., signif. souvent *malheureux*. Au XVIIIe s., on écrivait le plus souvent en deux mots: *hé! las*, et l'on mettait l'adjectif au féminin, lorsqu'il se rapportait à une femme) interj. Sort à exprimer la douleur et le regret.

— Substantiv. n. m. Fam.: *Pousser des* HÉLAS! *touchants.*

HELBIG (Wolfgang), archéologue allemand, né à Dresde en 1839. Secrétaire de l'Institut archéologique allemand (1865) et établi à Rome, il se consacra notamment à l'étude des antiquités de Pompéi et d'Herculanum, puis à celle des peuples primitifs de l'Italie. Il a écrit: *Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Kampaniens* (1868); *Untersuchungen über die kampanische Wandmalerei* (1872); *die Italiker in der Po-Ebene* (1879); *l'Épopée homérique expliquée par les monuments* (1884), traduit en français par Trawinski (1891); etc.

HELBRA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]); 6.986 hab. Mines de houille.

HELCION (*èl'-si*) n. m. Sous-genre de patelles, comprenant les formes à coquille ovale, mince, à sommet rejeté en avant. (Le type de ces mollusques des mers tempérées et australes est l'*helcion pectinatus*.)

HELCIONISQUE (*si-o-nissk'*) ou **HELCIONISCUS** (*si-o-ni-skuss*) n. m. Sous-genre de patelles, comprenant les formes à coquille épaisse, large et plate, à sommet peu saillant. (Les helcionisques sont répandus dans les mers chaudes, notamment dans l'océan Indien.)

HELCOLOGIE (*jî* — du gr. *helkos*, ulcère, et *logos*, traité) n. f. Traité des ulcères.

HELCON n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des braconidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les helcons sont petits, allongés, assez plats, étroits, avec une tarière grêle. Ils sont parasites des larves de divers longicornes et de certaines chenilles. L'*helcon spinator* de France est noir, avec les cuisses postérieures fauves.)

Helcon (gr. 3 fois).

HELCOSE (du gr. *helkos*, ulcère) n. m. Chir. Ulcération.

HELCYDRION (*si* — du gr. *helkos*, ulcère) n. f. Chir. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELDBURGITE (*jit'*) n. f. Minér. Silicate naturel de chaux.

HELDEN, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg [arrond. de Ruremonde]); 3.210 hab. Fabrique de toiles.

Heldenbuch (*Livre des héros*), nom donné à l'ensemble des poèmes se rattachant à la légende héroïque des Germains. — C'est aux XIVe, XVe et XVIe siècles que furent remaniées et imprimées ces anciennes poésies. Les remaniements ont porté sur le fond et sur la forme, un mètre ou un *ton* ayant été substitué à un autre. Le terme *Heldenbuch* s'applique à deux compilations différentes:

1° *Le livre des héros*, recueil imprimé pour la première fois sans indication de date ni de lieu (probablement à Strasbourg), réimprimé ensuite cinq fois, de 1491 à 1590. Il contient les poèmes: 1) *Ortnit*, 2) *Hugdietrich*, 3) *Wolfdietrich*, 4) *le Jardin de roses*, 5) *Laurin*, appelé aussi *le Petit Jardin de roses*.

2° *Le livre des héros de Gaspard de La Roen* ou *Livre des héros de Dresde*. Gaspard de La Roen n'a d'ailleurs écrit que six des pièces renfermées dans le manuscrit. Les cinq autres sont de deux auteurs différents. Ce recueil comprend: 1) *Ortnei* ou *Ortnit*, 2) *Wolfdietrich*, 3) *Ecke* ou *l'Expédition d'Ecke*, 4) *le Jardin de roses de Worms ou le Grand Jardin de roses*, 5) *le Meerwunder* (le Monstre marin); 6) *Sigenot*, 7) *la Cour d'Attila*, 8) *Duc Ernst*, 9) *Laurin ou le Petit Jardin de roses*, 10) *Dietrich et ses compagnons* ou *Virginal*, 11) *Hildebrand*.

HELDER (LE), ville des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le détroit de Marsdiep, vis-à-vis de l'île de Texel; 19.465 hab. Tanneries, brasserie; arsenal militaire. — C'est Napoléon qui comprit le premier l'importance stratégique de ce « Gibraltar du Nord », et fit construire les deux premiers forts destinés à l'abriter. Aujourd'hui, Le Helder, protégé par sa digue et par une ceinture de forts détachés, est la première place militaire de la Hollande, défendant l'entrée du Zuyderzée et l'accès du canal intérieur qui joint son port à Amsterdam. Vis-à-vis de la côte du Helder fut livrée, le 21 août 1673, une grande bataille navale, restée indécise, entre les flottes française et anglaise, réunies sous le commandement de d'Estrées, et l'escadre hollandaise des amiraux Tromp et Ruyter.

HELDRUNGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur le Helderbach; 2.001 hab. Chaux.

HÈLE (Thomas HALES, plus connu sous le nom francisé de **Thomas d'**), auteur dramatique, né dans le comté de Glocester vers 1740, mort à Paris en 1780. Il fut quelque temps soldat à la Jamaïque, puis, en 1770, se rendit en France, où il composa avec un esprit très humoristique des livrets d'opéra-comique pour la Comédie-Italienne. Trois d'entre eux ont été mis en musique par Grétry: *le Jugement de Midas* (1778); *l'Amant jaloux* (1778); *les Événements imprévus* (1779). On lui doit aussi une parade connue: *Gilles ravisseur*. Cet auteur se rendit fameux en son temps par ses dettes, par ses bizarreries, dont Grétry rend témoignage dans ses *Essais sur la musique*.

HÉLÉE n. f. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, dont on connaît quelques espèces d'Australie.

HELENA, bourg de l'ancienne Gaule Belgique, où Clodion fut battu par Aétius, vers 447. On identifie cette localité avec Lens (Pas-de-Calais), ou avec Hesdin ou Halene, près de Péronne.

HELENA, ville des États-Unis, capitale de l'État de Montana et ch.-l. du comté de Lewis-and-Clarke, sur un petit affluent du haut Missouri; 13.834 hab. La ville, située dans une haute vallée des Rocheuses, est un entrepôt des mines et usines environnantes; gisements métallifères aux environs. Importantes scieries; sources d'eau chaude.

HÉLÈNE n. f. Hortic. Variété de tulipe.

— Arboric. *Hélène-Grégoire*, Variété de poire.

HÉLÈNE, femme de Ménélas, une des principales héroïnes de l'*Iliade* et du cycle troyen. Comme Clytemnestre, comme Castor et Pollux, elle était née d'un œuf, dont accoucha Léda, femme de Tyndare. D'après d'autres traditions, Hélène était fille de Némésis, qui, séduite par Zeus changé en oiseau, avait accouché d'un œuf, remis ensuite à Léda. Ou encore, Hélène était fille d'Okeanos et de Téthys. Hélène était encore enfant, que déjà elle était célèbre par sa beauté. Un jour qu'elle dansait dans le temple d'Artémis, elle fut enlevée par Thésée, qui l'emmena en Attique, et qui eut d'elle une fille appelée Iphigénie, l'Ériphile de Racine. Hélène fut délivrée par ses frères Castor et Pollux, qui la ramenèrent à Sparte. Malgré son aventure, elle fut recherchée en mariage par tous les héros de la Grèce, par Ulysse, Ajax, Diomède, Philoctète, Patrocle, Idoménée, Ménélas, etc. Tyndare, craignant de s'attirer le ressentiment des candidats évincés, suivit le conseil d'Ulysse, et fit jurer à tous les rivaux de se réunir contre quiconque voudrait disputer Hélène à celui qu'elle aurait préféré. La jeune princesse épousa Ménélas. Mais Pâris, fils de Priam, roi de Troie, se rendit à Sparte pendant une absence de Ménélas, et enleva sa femme. L'époux outragé somma ses anciens rivaux de tenir leur serment, et c'est alors que, sous la conduite d'Agamemnon, ils entreprirent la guerre de Troie. Après la mort de Pâris, Hélène épousa son frère Déiphobe, qu'elle livra plus tard à la fureur des Grecs, lors du sac de Troie, pour se faire pardonner son adultère. Ménélas la reprit, et tous deux revinrent ensemble à Sparte. Devenue veuve, elle fut chassée par Mégapenthe et Nicostrate, fils naturel de Ménélas, et se réfugia à Rhodes, où l'Argienne Polyxa, femme du roi Tlépolème, la fit étouffer au bain et pendre ensuite à un arbre. Une autre tradition a été adoptée par Euripide, dans son *Hélène*. Après sa mort, Hélène fut mise au rang des dieux par Zeus; elle devint une étoile. D'après d'autres légendes, elle régnait éternellement avec Ménélas dans l'île des Bienheureux, ou avec Achille dans l'île de Leucé. On lui rendait un culte en divers pays: à Rhodes, à Memphis, à Athènes, à Therapnæ surtout à Sparte, où l'on célébrait en son honneur les *hélénies*. Elle resta toujours pour les Grecs le type de la beauté.

— n. f. S'emploie quelquefois comme nom commun pour signifier la femme qui s'attire, par sa beauté, les vœux d'un grand nombre de soupirants:

Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière.
RACINE.

Hélène (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES D'). Les anciens ne mentionnent qu'un petit nombre d'images d'Hélène. La plus célèbre fut peinte par Zeuxis, pour les Crotoniates.

L'Enlèvement d'Hélène, d'après le Guide.

Une autre, peinte par Eumelos, à Rome, fut jugée digne d'être exposée au Forum. Dans la *Prise de Troie*, dont Polygnote décora la Lesché des Cnidiens, à Delphes, on remarquait Hélène, assise à peu de distance des navires grecs prêts à faire voile pour la patrie. Un des bas-reliefs du coffre de Cypsélos représentait Ménélas se précipitant sur Hélène, le glaive à la main, scène que reproduit encore un miroir du *British Museum*. (V. ÉTRUSQUE, planche. Les amours d'Hélène et de Pâris ont bien souvent tenté les artistes; citons une peinture des Thermes de Titus, et un remarquable bas-relief publié par Winckelmann.

Les représentations que les anciens nous ont laissées de l'*Enlèvement d'Hélène* montrent les dieux assistant Pâris. Sur un vase de marbre publié par Creuzer, on retrouve Hélène à côté de Vénus. Un bas-relief, publié par Creuzer et par Réveil, représente l'embarquement d'Hélène pour Troie. Un bas-relief en terre cuite du musée Campana nous montre Hélène qui se tient calme et impassible dans le quadrige que conduit Pâris.

Parmi les œuvres modernes représentant *l'Enlèvement d'Hélène*, il faut citer la composition de Raphaël, gravée par Marc-Antoine Raimondi et Marc de Ravenne; le tableau du Guide (Louvre); le tableau de Claude Lorrain.

Jules Romain a exécuté, sur le même sujet, une fresque au palais ducal de Mantoue. Mentionnons encore: un tableau de R. Vanni (Offices); un tableau d'André Schiavone (Turin); un dessin de Prud'hon. Un statuaire moderne, Clésinger, a fait d'*Hélène* une statue en marbre.

Hélène, tragédie d'Euripide, représentée l'an 412 av. J.-C. — La scène se passe à Pharos, île voisine de la côte d'Égypte. Euripide, reprenant une légende déjà popularisée par Stésichore, suppose qu'Hélène n'a pas été réellement enlevée par Pâris. Tandis que celui-ci emmenait à Troie une sorte de fantôme façonné à l'image de la reine, la véritable Hélène aurait été transportée par Hermès en Égypte, et aurait vécu à la cour de Protée, roi de Pharos. Au moment où commence la pièce, Protée vient de mourir. Son fils et successeur, Théoclymène, veut épouser Hélène, même de force. La reine se réfugie près d'un autel. A ce moment, survient Ménélas, que les vents ont poussé vers l'Égypte après la prise de Troie. Les deux époux se reconnaissent et se décident à fuir ensemble. Ils y réussissent, grâce à Théonoé, sœur de Théoclymène, qui les aide à tromper le roi, et grâce à l'intervention des Dioscures. Le chœur est composé de captives grecques.

HÉLÈNE, planète télescopique, n° 101, découverte par Watson, en 1868.

HÉLÈNE (sainte), mère de l'empereur Constantin, née vers 247, morte à Rome en 327. La plus grande incertitude règne sur son origine, sur le lieu de sa naissance et sur la position sociale qu'elle occupait lorsque Constance Chlore l'épousa. Ce dernier la répudia, en 291, lorsqu'il reçut le titre de César. Le respect dont l'entoura Constantin dès son élévation au trône impérial (306) la consola de sa disgrâce. Proclamée Augusta et impératrice, elle reçut à Trèves les plus grands honneurs, et son nom fut gravé sur les monnaies publiques. La conversion de Constantin au christianisme est en partie son œuvre.

Sarcophage de sainte Hélène, au Vatican.

Son influence, malheureusement, ne put empêcher l'empereur, trompé par une accusation mensongère, de faire mourir à Rome, en 326, son fils Crispus; elle l'amena, du moins, à reconnaître l'innocence de sa victime. C'est également en 326 que, dans un voyage à Jérusalem, elle entreprit sur le Calvaire les fouilles qui aboutirent à la découverte de la vraie croix. La vénération que lui avaient conquise ses vertus se manifesta aussitôt par le culte qui lui fut rendu dans toutes les parties de l'empire romain. — Fête le 18 août.

Hélène (LA VISION DE SAINTE), par Paul Véronèse, musée du Vatican. — La mère de Constantin est assise et dort, la tête appuyée sur son bras gauche. Un petit ange, debout devant elle, tient dans ses mains la croix.

Le musée de Milan possède un tableau du Tintoret représentant *sainte Hélène* et divers saints, et un tableau de Palma le Vieux, où figurent la même sainte avec son fils, saint Sébastien et saint Roch. A l'église Saint-Jacques (Anvers) est un tableau de W. Coberger: *Sainte Hélène donnant la vraie croix à Constantin*. Au musée de l'Ermitage est une *Sainte Hélène entourée des instruments de la Passion*, beau tableau du Dominiquin. Un tableau de Garofalo est dans l'église des Dominicains, à Ferrare; etc.

HÉLÈNE (Flavia Julia HELENA), fille de l'empereur Constantin et femme de Julien l'Apostat, morte en 360. Sa vie fut courte et effacée. En 355, elle mit au monde un fils qui ne vécut pas, qu'il y ait eu incapacité de la sage-femme ou crime inspiré par l'impératrice Eusébie, femme de Constance, comme le veulent quelques historiens. Elle mourut de langueur, peu après la proclamation de Julien comme Auguste par l'armée des Gaules.

Hélène (Flavia).

HÉLÈNE, impératrice byzantine du Xe siècle, fille de Romain Ier Lécapène et femme de Constantin VII. Son mariage (919) assura pour vingt-cinq ans la toute-puissance de sa famille. Après la chute des Lécapénides (944), elle garda sur son faible époux une autorité incontestée. Écartée des affaires, après la mort de l'empereur, elle mourut en 961.

HÉLÈNE, régente d'Abyssinie au XVIe siècle. A la mort de Beda Marian, son époux (1475), elle fut appelée à la régence et conserva le pouvoir sous le nom de ses fils et petits-fils Alexandre, Naod, Amdaizgon et David, pendant

près d'un demi-siècle. Lorsque les mahométans menacèrent l'Abyssinie, Hélène invoqua le secours du roi de Portugal, qui lui envoya une ambassade et profita de l'occasion pour établir, dans le cœur de l'Abyssinie, quelques comptoirs de commerce (1519).

Hélène Ivanovna, reine de Pologne, née en 1476, morte à Vilna en 1513. Son père, le prince de Moscou Ivan III le Cruel, la donna en mariage, en 1494, à Alexandre Jagellon, roi de Pologne. Cette princesse continua de suivre la religion russe, quoique son mari fût catholique, et s'efforça de maintenir la paix entre la Pologne et la Moscovie.

HÉLÉNÈNE n. m. Carbure d'hydrogène ($C^{10}H^{16}$), obtenu en distillant l'hélénine avec l'acide phosphorique anhydre.

HÉLÉNIE (*nî* — du nom d'*Hélène*, dont les larmes, dit-on, donnèrent naissance à cette plante) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant de belles herbes souvent vivaces, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe. (On en connaît quinze espèces américaines. L'*hélénie automnale* croît très bien en pleine terre sous le climat de Paris, où elle fleurit d'août en octobre et produit un bon effet dans les massifs et les plates-bandes.)

Hélénie.

HÉLÉNIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hélénie*.
— n. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des composées hélianthées, ayant pour type le genre *hélénie*. — *Une* HÉLÉNIÉE.

HÉLÉNIEN (*ni-in*) n. m. Nom donné aux disciples de Simon le Magicien, à cause d'Hélène, sa maîtresse, qu'il faisait passer pour le Saint-Esprit.

HÉLÉNIES (*nî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte en l'honneur d'Hélène, femme de Ménélas.

HÉLÉNINE n. f. Composé *n* ($C^{6}H^{8}O^{2}$) qui se trouve dans le camphre d'aunée, en même temps que l'*alantol* et l'*anhydride alantique*.

Helenos ou **Helenus**, fils de Priam et d'Hécube, devin fameux, formé par sa sœur Cassandre dans l'art de la prophétie. Seul de tous les fils de Priam, il survécut à la ruine de sa patrie. Vers la fin de la guerre de Troie, Helenos, indigné de n'avoir pu obtenir Hélène en mariage, s'était retiré sur le mont Ida; mais Calchas indiqua au rusé Ulysse la retraite d'Helenos. On alla le surprendre pendant la nuit, et on l'amena prisonnier dans le camp des Grecs. Le pauvre devin fut réduit à dévoiler l'avenir aux ennemis de sa patrie. Il leur avait annoncé que la victoire était réservée à Philoctète. Après la destruction de Troie, Helenos devint esclave de Pyrrhus, fils d'Achille, en Épire. Mais il gagna bientôt son amitié; il hérita même de son pouvoir, et épousa Andromaque, la veuve d'Hector et de Pyrrhus. Virgile a adopté cette tradition (*Enéide*, liv. III). Après la mort d'Helenos, son fils partagea ses États avec Molossos, fils de Pyrrhus.

Helenos, fils de Pyrrhus, roi d'Épire (première moitié du IIIe s. av. notre ère). Il suivit son père dans les expéditions d'Italie et de Sicile, se maintint à Tarente après son départ, puis alla le rejoindre en Grèce. Au siège d'Argos (272), où fut tué Pyrrhus, il fut fait prisonnier par Antigone Gonatas, qui lui permit de retourner en Épire.

Helensburgh, bourg d'Écosse (comté de Dumbarton), sur la Clyde; 8.409 hab. Bains de mer.

HÉLÉOCHARIS ou **HÉLÉOCHARIDE** (*ka* — du gr. *hélos*, *héleos*, marais, et *kharis*, *itos*, grâce) n. f. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant des herbes à épillets solitaires. (On en connaît plus de quatre-vingts espèces, dont plusieurs croissent dans les marais d'Europe.)

HÉLÉPOLE (du gr. *hélein*, prendre, et *polis*, ville) n. f. Art milit. anc. Grande machine de siège en forme de tour, qui permettait aux assiégeants d'approcher des murs de la ville, et de combattre au niveau des remparts.
— Encycl. On attribuait l'invention de l'*hélépole* à Demetrios Poliorcète, qui aurait imaginé cet engin de guerre au siège de Rhodes. D'après les descriptions de Diodore et de Plutarque, l'hélépole était une grande tour rectangulaire en bois, haute d'environ 40 mètres, longue de 30, plus large à la base qu'au sommet, couverte de plaques de métal, de peaux de bœufs et de terre glaise, qui la protégeaient contre les tentatives d'incendie. A l'aide de rouleaux, on la poussait jusqu'au pied des murs. A chaque étage étaient ménagées des ouvertures, par lesquelles on lançait des projectiles de toute sorte; de plus, la tour était munie d'un pont-levis, qu'on pouvait abaisser sur le rempart, et qui facilitait l'assaut. D'ailleurs, les Rhodiens rendirent inutile l'invention de Demetrios Poliorcète, en creusant une mine où s'effondra l'hélépole. On n'en construisit pas moins, aux siècles suivants, des machines sur le même modèle.

Hélépole.

HÉLER (*h* asp. — de l'anglais *to hail*, même sens. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *Je hèle. Qu'ils hèlent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je hélerai. Tu hélerais*) v. a. Mar. Crier, parler à un bâtiment ou à un canot pour obtenir des renseignements à son sujet : *Le factionnaire d'un navire de guerre doit* HÉLER *toute embarcation qui, la nuit, passe à sa portée.*
— Par ext. Appeler de loin : HÉLER *un cocher.*

Helesmes, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Valenciennes; 1.494 hab. Carrières; brasseries.

Helfert (Joseph-Alexandre, baron de), publiciste et homme politique tchèque, né à Prague en 1820. D'abord professeur, il fut nommé membre du Reichsrath en 1848 et devint sous-secrétaire d'État à l'instruction publique. En 1854, il reçut le titre de baron, fut nommé, quelque temps après, ministre des cultes et conserva ces fonctions jusqu'en 1861. En 1881, il est devint membre de la Chambre des seigneurs. Outre quelques brochures politiques, on a de lui : *Huss et Jérôme* (1853); *Sur l'histoire nationale et son rôle en Autriche* (1854); *Histoire de l'Autriche depuis la fin de la révolution viennoise d'octobre 1848* (1869-1876); *Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français* (1873); *le Meurtre des ambassadeurs à Rastadt* (1874); *le Journalisme viennois en 1848* (1877); *Marie-Caroline d'Autriche, reine de Naples et de Sicile* (1884).

Helgaud, en lat. **Halgeldus, Helgacidus**, historien français, mort après 1042. Aimé d'une affection paternelle par le roi Robert, il écrivit la vie de ce prince de façon un peu diffuse et en négligeant le côté profane du règne : *Epitome vitæ Roberti regis.*

Helgenœs, presqu'île du Jutland, entre les golfes de Begtrup et d'Ebeltoft, reliée par une étroite langue de terre à la presqu'île de Molsland. Le vieux roi Harald à la *dent bleue* y fut tué par Palnatoke. En 1044, un grand combat naval y fut livré, où Magnus le Bon mit en fuite Svend Estridsen. Plus tard, Stig, le régicide, y fixa sa résidence et la fortifia. Dans les dernières guerres du Danemark avec l'Allemagne, Helgenœs servit de point de communication entre le Jutland et les îles danoises.

Helgoland ou **Héligoland** (*île des Saints*), petite île allemande de la mer du Nord, à 60 kilom. de la pointe du Holstein, dont elle dépendit jusqu'en 1807. Elle fut alors occupée par les Anglais, qui l'ont gardée jusqu'en 1890, date à laquelle elle fut cédée à l'Allemagne; 2.400 hab. environ, marins et pêcheurs.
L'île d'Helgoland est remarquable par des phénomènes de destruction de falaises qui ont, depuis le IXe siècle, réduit sa superficie des quatre cinquièmes, en même temps qu'ils l'isolaient plus complètement de la terre, par la suppression d'une partie du chapelet d'îlots qui prolongeait au N.-E. les îles du littoral frison. Depuis 1770, l'île primitive a été coupée en deux terres : Sandy-Island et Helgoland, qui ne couvrent aujourd'hui que 14 kilom. carr.

Héli, grand prêtre et juge d'Israël, au XIIe siècle av. J.-C. Son histoire est racontée brièvement au livre Ier des *Rois* (ch. Ier, II, III et IV) et au livre II des *Paralipomènes* (XXIV). Il éleva le jeune Samuel, et, après avoir montré une indulgence coupable pour les méfaits de ses propres fils, mourut de douleur en apprenant leur mort, la défaite d'Israël et la prise de l'arche par les Philistins.

HÉLIACTIN (*tin*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant une seule espèce commune au Brésil. (L'*heliactin cornutus* est un joli oiseau-mouche vert bronzé, avec la tête bleu d'acier, la colerette irisée, la gorge et les joues noir velouté, le ventre et le croupion blancs; la femelle est rousse et grise, variée de noir.)

Héliactin.

Héliades (les). Mythol. gr. Filles d'Hélios et de Clymène, et sœurs de Phaéton. (On en comptait trois [Lampétie, Phaétuse, Phébé], ou sept [les trois précédentes, et Mérope, Hélia, Ætheria, Dioxippe]. Elles s'affligèrent tellement de la mort de Phaéton, que les dieux eurent pitié d'elles, et les changèrent en peupliers. Leurs larmes devinrent des grains d'ambre.) — *Une* Héliade.

Héliades (les). Myth. gr. Fils d'Hélios, roi de Rhodes, ou du dieu Hélios et de la nymphe Rhodé. (Ils étaient au nombre de sept : Actis, Tenagès, Ochimos, Macarée, Cercaphos, Triopas et Phaéton. Ils perfectionnèrent l'architecture navale, divisèrent l'année en saisons et les jours en heures.) — *Un* Héliade.

HÉLIAMPHORA (*li-an*) n. m. Genre de nymphéacées-sarracéniées, comprenant des herbes vivaces à feuilles ascidiées, retenant les insectes qui viennent s'y poser, à fleurs peu nombreuses. (Le type du genre est l'*heliamphora nutans*, du Venezuela.)

HÉLIANTHE (du gr. *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des radiées.
— Encycl. Les *hélianthes* (helianthus) sont des herbes annuelles ou vivaces, ordinairement grandes, à feuilles entières ou dentées, à capitules jaunes et souvent très volumineux, dont le réceptacle est couvert de paillettes embrassant les fleurs du disque. On en connaît une cinquantaine d'espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. On cultive en France l'*hélianthe tubéreux* ou *topinambour*, et l'*hélianthe annuel* ou *soleil*, ou encore *tournesol*.

Hélianthe.

HÉLIANTHÉES n. f. pl. Groupe de la famille des composées, dont le genre *hélianthe* est le type. — *Une* HÉLIANTHÉE.

HÉLIANTHÈME n. m. Genre de plantes, de la famille des cistinées. (Les hélianthèmes [*helianthemum*] ressemblent beaucoup aux cistes. Ils croissent généralement dans les lieux secs et découverts et passent pour astringents et vulnéraires; leurs fleurs, de couleurs variées, sont très jolies, mais fugaces.)

Hélianthème.

HÉLIANTHINE ou **MÉTHYLORANGE** ou **ORANGÉ III** (du gr. *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur) n. f. Matière colorante, de la famille des azoïques, obtenue par diazotation de l'acide para-sulfanilique et copulation avec la diméthylaniline, et représentée par la formule :

$$SO^3H—C^6H^4—Az=Az—C^6H^4Az(CH^3)^2.$$

— Encycl. A l'état de sel de sodium préparé industriellement en grande quantité, l'*hélianthine* est employée pour la teinture de la laine et de la soie; elle donne un bel orangé; mais sa grande sensibilité aux agents chimiques est un obstacle à la généralisation de son emploi. En effet, l'hélianthine est rouge en présence des acides minéraux qui ont une fonction acide plus énergique que celle qu'elle doit à son groupe sulfo So^3H, tandis qu'elle reprend sa coloration orangée en présence des alcalis. Cette particularité en fait un indicateur très précieux dans les titrages alcalimétriques, et l'hélianthème est fréquemment utilisée à l'état de solution dans l'eau, dans les recherches scientifiques pour mettre en évidence des fonctions acides sans influence sur d'autres indicateurs, le tournesol, par exemple.

HÉLIAQUE (*li-ak'* — du gr. *hélios*, soleil) adj. Astron. Qui a lieu avec le lever ou le coucher du soleil, en parlant du lever ou du coucher d'un autre astre.
— Physiq. *Spectre héliaque*, Spectre coloré fourni par la décomposition des rayons solaires.

HÉLIAQUEMENT (*ke*) adv. En même temps que le lever ou le coucher du soleil.

HÉLIAQUES (*li-ak'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hélios, le dieu soleil (*Halieia*, *Haleia* ou *Helieia* de Rhodes; *Haleia* de Tralles et de Philadelphie, sous l'empire romain, etc.).

Hélias, chanson de geste française du commencement du XIIIe siècle, qui forme la première branche du cycle de la croisade. — Le roi Lothaire épouse une fée, Elioxe, qui met au monde sept jumeaux, dont une fille; tous, à leur naissance, portent au cou une chaîne d'or. La mère du roi, jalouse de sa bru, fait exposer les enfants dans une forêt, et réussit à enlever leurs chaînes d'or aux six garçons qui sont changés en cygnes; ces cygnes s'envolent vers le palais du roi, et leur sœur, poussée par une tendresse instinctive, les y suit. A la fin, la perfidie de la marâtre est découverte, et les enfants recouvrent leur forme première. L'un d'eux reste cygne parce que sa chaîne d'or avait été fondue; il s'attache à l'un de ses frères, Hélias, qui prend le nom de « Chevalier au Cygne », et est donné comme le grand-père de Godefroi de Bouillon.

HÉLIASE ou **HELIASES** (*é*, *zèss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pomacentridés, comprenant des formes propres aux mers chaudes.
— Encycl. Les *héliases* sont voisins des dascylles et des pomacentres; ovales, comprimés, munis de grandes écailles, ils ont une petite bouche, le préoperculo sans dentelure. On en connaît une douzaine d'espèces, toutes de taille moyenne : tels sont les *héliases insolatus* ou *chauffe-soleil*, de la Martinique; *cæruleus*, de la Nouvelle-Guinée, et *limbatus* de Madère. On a donné parfois le nom d'*héliase bordé* à un poisson de la Méditerranée, appartenant au genre chromis, le *chromis testacea*.

Héliase.

HÉLIASTES (*li-ast'*) n. m. pl. Juges ou jurés athéniens, qui siégeaient dans une des sections du tribunal populaire de l'*héliée*. — *Un* HÉLIASTE.
— Encycl. L'héliée était, aux Ve et VIe siècles, le tribunal le plus important d'Athènes. Les uns en attribuent la création à Solon, d'autres à Clisthène, d'autres à Périclès. Chaque année, parmi les citoyens âgés d'au moins trente ans, on dressait une liste générale de ceux qui pouvaient être *héliastes* et qui le demandaient. Sur cette liste, on choisissait ou l'on tirait au sort les six mille juges. Comme c'était une occupation très absorbante, les vieillards, que retenaient moins leurs affaires, étaient en majorité. Les héliastes étaient répartis en dix sections de cinq cents juges, siégeant dans différents locaux, les δικαστήρια, et désignées par les dix premières lettres de l'alphabet; les mille héliastes qui restaient en dehors des sections formaient une réserve de suppléants. Pour les affaires très importantes, on pouvait, d'ailleurs, réunir plusieurs sections. Chaque héliaste

Tablettes d'héliastes.

recevait un bâton, dont le numéro et la couleur indiquaient la section correspondante, et une table en bronze (*pinakion héliastikon*), qui portait le nom du juge, de son père, de son dème, la lettre de sa section, avec des marques de contrôle. Il prêtait un serment solennel. En arrivant au tribunal, il touchait un jeton de présence en plomb (*symbolon dikastikon*), qu'il échangeait ensuite contre la solde héliastique (*misthos dikastikos*), instituée probablement par Périclès (d'abord, une ou deux oboles; plus tard, trois oboles [*triobole*]). Le vote avait lieu au scrutin secret, à l'aide de cailloux, de fèves ou de coquilles. La compétence de l'héliée, aux v^e et vi^e siècles, s'étendait à presque

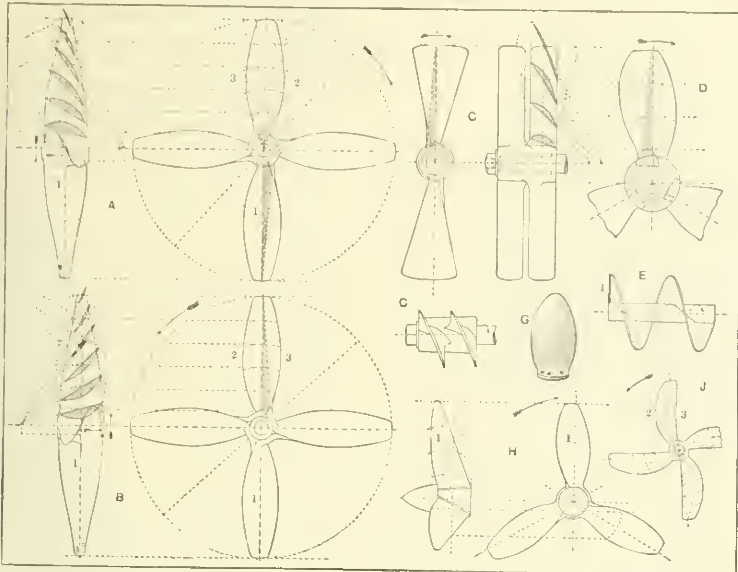

HÉLICE : A, hélice à 4 ailes, pas constant à droite, génératrice droite verticale ; B, hélice à 4 ailes, pas constant à gauche, génératrice droite verticale ; C, hélice à 2 ailes doubles, pas à droite, système Mangin ; D, hélice à 3 ailes, pas constant à droite ; E, hélicoïde à génératrice droite perpendiculaire à l'axe ; G, aile d'hélice ; H, hélice à 3 ailes pour torpilleurs, génératrice droite inclinée de 9° ; J, hélice à pas constant et génératrice droite perpendiculaire à l'axe. — 1, génératrice ; 2, arête d'entrée ; 3, arête de sortie.

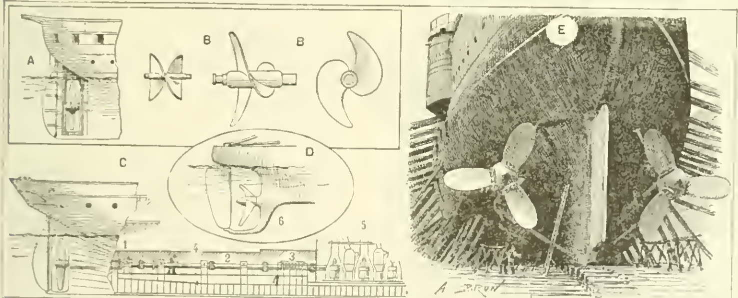

HÉLICES : A, à cadre amovible pouvant se remonter dans l'intérieur du navire quand il doit naviguer à la voile (installation ancienne) ; B, différentes formes d'hélices primitives ; C, navire à une hélice (1. Presse-étoupe ; 2. Arbre ; 3. Palier de butée ; 4. Tunnel ; 5. Machine) ; D, torpilleur à une hélice (6. Crosse) ; E, navire à deux hélices.

toutes les affaires d'administration, au contrôle de tous les fonctionnaires.

HÉLIASTRÉE ou **HELIASTRÆA** (*é, stré*) n. f. Genre d'anthozoaires zoanthères, comprenant des formes qui vivent en diverses mers, ou fossiles depuis l'époque jurassique.

— ENCYCL. Les *héliastrées* sont des polypiers massifs, couverts de calices rayonnants et serrés, mais inégalement disposés. Certaines espèces abondent dans les mers chaudes (*heliastræa gigas*), et concourent à la formation des grands récifs coralliens, comme les espèces fossiles ont fait pour les massifs coralliens des diverses époques, telle l'*heliastræa conoidea*, du miocène d'Autriche.

HÉLICARION n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des limacidés, comprenant des formes terrestres, dont l'aspect est celui des vitrines et qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde. (Les hélicarions diffèrent des vitrines par leur pied tronqué en arrière et surmonté d'un appendice ; on en compte plus de soixante espèces. Le type est l'*helicarion Freycineti*, d'Australie.)

HÉLICE (*lis* — du lat. *helix*, gr. *helix*, même sens) n. f. Géom. Courbe engendrée sur la surface d'un cylindre par l'hypoténuse d'un triangle rectangle de même longueur que le cercle de base et enroulé autour de ce cercle.

— Archit. Chacune des petites volutes qui décorent un chapiteau corinthien. ‖ *Escalier en hélice*, Escalier qui s'enroule autour d'un noyau, dans l'intérieur d'un espace cylindrique.

— Mar. Appareil de propulsion qui se place à l'arrière des navires. ‖ *Hélice propulsive*, Hélice servant d'appareil moteur. ‖ *Hélice amovible*, Hélice qui peut être déplacée dans son logement. ‖ *Hélice Mangin*, Hélice dont les branches sont parallèles deux à deux. ‖ *Hélices jumelles*, Hélices disposées par paire, une de chaque côté de l'étambot. ‖ *Hélice à ailes mobiles*, Hélice dont les ailes peuvent se déplacer autour du moyeu.

— Mécan. Nom de la vis d'Archimède. ‖ Appareil quelconque, dont la forme rappelle celle d'une vis.

— Milit. Courbe suivant laquelle sont disposées les rayures des armes à feu.

— ENCYCL. Géom. L'*hélice* est une ligne à double courbure, qui se transforme en ligne droite dans le développement du cylindre sur lequel elle est tracée. Si l'on enroule un fil autour d'un cylindre de manière que l'angle formé par les directions du fil prolongé et de l'axe reste constant, on obtient une hélice. Soit le cylindre *abcd*, ayant pour développement le rectangle *behc* ; si l'on divise la hauteur *bc* en un nombre quelconque de parties égales, que l'on mène aux points de division les lignes *jf*, *ig*, parallèles à la base *be*, et ensuite les diagonales *bf*, *jg*, *ih*, lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre, les parallèles *bf*, *jg*, *ih* se transformeront en une courbe continue *bvjmine*. Cette courbe est une hélice. Les angles correspondants *bfe*, *jgf*, *ihg* étant égaux, chaque portion de l'hélice sera en continuité avec la précédente. On appelle *spires* de l'hélice les arcs consécutifs *bvj*, *jmi*, *inc*, qui, partant d'une même génératrice *bc*, reviennent y aboutir. Le *pas de l'hélice* est l'intervalle constant compris, sur cette même droite *bc*, entre les extrémités d'une même spire.

— *Equation de l'hélice.* Si l'on prend pour axe des x le rayon du cylindre qui passe par le point à partir duquel on veut tracer la courbe, pour axe des y le rayon perpendiculaire, enfin pour axe des z l'axe du cylindre, en désignant par R le rayon du cylindre, par h le pas de l'*hélice*, par ω l'angle au centre correspondant à l'arc de la base suivant lequel se projette la portion de la courbe qui s'étend du point de départ au point (x, y, z), on aura :

$$x = R\cos\omega,\ y = R\sin\omega,\ z = \frac{h}{2\pi R}R\omega = \frac{\omega}{2\pi}h.$$

En éliminant ω entre ces équations, on aura celles de l'hélice :

$$x = R\cos\left(\frac{2\pi z}{h}\right),\ y = R\sin\left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

En prenant les cosinus des angles que la tangente à la courbe fait avec les axes, on vérifie aisément que la tangente a une inclinaison constante sur l'axe.

Le rayon de courbure est :

$$\rho = R\left[1 + \left(\frac{h}{2\pi R}\right)^2\right].$$

Il est constant, comme on devait s'y attendre, l'hélice étant partout égale à elle-même, propriété qui n'appartient qu'à cette courbe, au cercle et à la droite.

Si l'on cherche l'équation du plan osculateur à la courbe au point (x, y, z), on trouve :

$$(X - x)\sin\omega - (Y - y)\cos\omega + \frac{2\pi R}{h}(Z - z) = 0.$$

Si l'on coupe ce plan osculateur par le plan $Z = z$, la section se projette sur le plan des xy suivant la droite :

$$(X - x)\sin\omega - (Y - y)\cos\omega = 0$$

qui passe par l'origine. *L'horizontale du plan osculateur est donc le rayon du cylindre qui passe par le point de la courbe* ; cette horizontale est normale à la courbe ; c'est donc la *normale principale*. Il en résulte que *le lieu des centres de courbure de l'hélice est une autre hélice de même pas, tracée en sens inverse sur le cylindre de rayon* :

$$R\left(1 + \frac{h}{2\pi R}\right).$$

La seconde courbure ou torsion de la courbe en posant

$$K = \frac{h}{2\pi R}\ \text{est}\ \frac{1}{R}\cdot\frac{K}{1 + K^2}.$$

— Mar. L'*hélice* propulsive est formée de surfaces gauches dérivant de la vis, agissant dans le même sens qu'une vis dans son écrou, mais ressemblant plutôt à un moulin à vent, par suite de l'obligation dans laquelle on s'est trouvé de lui donner des points d'appui suffisants pour exercer son action. Les éléments nécessaires pour déterminer une hélice sont : 1° son diamètre, ou diamètre du cylindre, dont l'arbre est le centre et les extrémités des ailes les parties de la courbe ; 2° le pas ou pas de la surface de vis, se rapprochant de celle des ailes. (C'est la quantité dont avancerait le navire par tour, si le recul n'existait pas) ; 3° la fraction de pas, rapport de la surface des ailes à la surface de la vis, de longueur égale au pas.

Le pas de l'hélice n'est pas toujours uniforme, par suite des résistances différentes qu'éprouve le propulseur dans l'eau, et il augmente à partir de l'arête coupante : chaque branche est d'épaisseur et de largeur inégales, du moyeu à l'extrémité. Le pas moyen est le pas au milieu de l'aile.

Les hélices sont à trois ou quatre branches. Les branches ou ailes sont, le plus souvent, rapportées sur le moyeu et clavetées ; le moyeu est recouvert de tôle pour donner une surface lisse. Autrefois, les hélices étaient en bronze ; aujourd'hui, on les fait en acier moulé. Longtemps, les hélices furent simples, portées par un arbre pénétrant dans la coque par un tube d'étambot muni d'un presse-étoupe. Mangin, ingénieur, imagina, pour la navigation mixte, de juxtaposer les branches deux à deux ; on pouvait ainsi les mettre dans le plan du navire et réduire la résistance qu'elles offraient à la marche à la voile. On construisit même des arrières à puits dans lesquels on hissait l'hélice, quand on voulait la visiter ou naviguer à la voile. Ces conceptions ne durèrent que quelques années. On abandonna successivement les puits et les hélices Mangin pour l'hélice simple, qui fit place, à son tour, aux hélices jumelles, situées toujours à l'arrière, mais dont les arbres porte-hélices sortent des flancs des navires et sont soutenus par des bras qui les maintiennent dans leur porte-à-faux. Aujourd'hui, sur les grands navires modernes, *Brennus*, *Dupuy-de-Lôme*, on emploie trois hélices : une centrale et deux latérales, pour obtenir une grande vitesse sans être obligé d'accroître indéfiniment le pas et le diamètre. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. La vitesse moyenne de rotation des grandes hélices varie de 65 à 85 tours à la minute ; mais, sur les navires modernes à hélices jumelles, on arrive à 125 et même 150 tours, et, sur les petits navires à marche rapide, on obtient aisément 350 et 400 tours. Les roulis influencent peu la régularité de la rotation, mais le tangage détermine des entraînements très dangereux pour l'appareil moteur ; on dit, alors, que l'hélice s'affole, et la vitesse du navire se trouve considérablement réduite. L'avance d'une hélice est la quantité dont le navire se déplace à chaque tour d'hélice ; il est égal à la différence entre le pas et le recul. Le recul est déterminé par expérience et représenté par le rapport

$$\frac{\text{Pas-avance}}{\text{Pas}}.$$

Sa valeur moyenne est de 0.10. Il est inutile de s'étendre sur les avantages que présentent deux propulseurs sur un navire au lieu d'un seul : facilité d'évolution, réduction du volume de chaque machine, diminution du diamètre des hélices, sécurité plus grande de navigation, etc., aussi leur usage tend-il de jour en jour à se généraliser, même à bord des navires de commerce. Citons, pour terminer, l'hélice à ailes mobiles de l'ingénieur Manga, destinée aux bateaux sous-marins et permettant de réduire la vitesse du navire, tout en conservant à l'arbre moteur une vitesse constante, et l'hélice de l'ingénieur Goubet, imaginée aussi pour les sous-marins. Dans cette dernière hélice, le moyeu portant les ailes est susceptible de se déplacer de droite et de gauche autour d'une articulation à rotule, et ce sont ces déplacements qui déterminent l'évolution du navire sur un bord ou sur l'autre.

— Milit. Les *hélices* employées pour le tracé des rayures dans les armes à canon rayé sont, le plus souvent, à pas progressif, c'est-à-dire qu'elles sont tracées de façon que leur pas soit d'abord très grand et se raccourcisse peu à peu, de manière à ne donner que graduellement au projectile son mouvement de rotation. On évite ainsi les arrachements de métal qui risqueraient de se produire.

HÉLICE (*liss*) ou **HELIX** (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *hélicidés*, comprenant les formes vulgairement appelées *escargots*. V. ce mot.

— ENCYCL. Les *hélices* sont des animaux essentiellement terrestres et phytophages, à coquille renflée, dans laquelle l'animal peut se retirer tout entier. On connaît actuellement plus de 3.500 espèces, réparties sur tout le globe ; on les a divisées en 16 sous-genres, eux-mêmes décomposés en plus de 100 sections. Les hélix fossiles apparaissent dans le crétacé et abondent surtout dans le tertiaire.

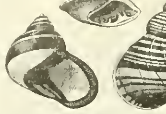
Hélices.

HÉLICE. Myth. gr. Fille de Lycaon. Elle fut aimée de Zeus et changée en ourse par Héra. Zeus la transporta au ciel, où elle forma, avec Callisto, la constellation de la grande Ourse.) — Fille d'Olenos. (Avec sa sœur, la nymphe Èga, elle veilla sur l'enfance de Zeus.) — Fille de Selinus, et femme d'Ion. (Elle donna son nom à la ville d'*Hélikê*, en Achaïe, qui possédait un temple célèbre de Poseidon et qui fut englouti par un tremblement de terre.)

HÉLICHRYSE (*kriz'*) ou **HELICRYSUM** (*é, kri-zom'*) n. f. Bot. Genre de composées gnaphaliées, très voisin des gnaphales et plus connu sous le nom vulgaire d'IMMORTELLE. (V. ce mot.) (On en connaît plus de 300 espèces, de l'ancien monde. ‖ On écrit aussi ÉLICHRYSE.

HÉLICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, sous-ordre des *hélicoïdes*, comprenant les *hélices* ou *escargots* et nombre d'autres genres, tels que : *oopelta, arion, ariolimax, geomalacus, hemphillia, xanthonyx, bulime*. — *Un* HÉLICIDÉ.

— ENCYCL. Les *hélicidés* sont terrestres, répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions chaudes. Ils vivent dans les forêts, sur les arbres, et beaucoup se rendent nuisibles en attaquant les plantes cultivées ; mais beaucoup, aussi, sont comestibles. Les hélicidés comptent de nombreux représentants fossiles depuis le crétacé.

HÉLICIE (*si*) n. f. Genre de protéacées embothriées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs réunies en grappes axillaires, à fruit charnu. On en connaît 20 espèces, de l'Asie tropicale et de l'Australie.)

HÉLICIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Anat. Qui appartient à l'hélix : *Muscle* HÉLICIEN.

HÉLICIFORME (*si* — de *hélice*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille d'hélice.

HÉLICIN (*sin*), **INE** adj. Qui est contourné en hélice. ‖ *Artères hélicines*, Artérioles du tissu érectile, qui se terminent en spirale.

HÉLICINE (*sin'*) ou **HELICINA** (*é, si*) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *hélicinidés*, comprenant des formes terrestres, propres aux régions tropicales du globe, l'Afrique exceptée. (Les hélicines sont terrestres et vivent surtout sur les arbres ; on en connaît 500 espèces, réparties en de nombreux sous-genres et abondant surtout aux Antilles.)

HÉLICINE (*sin'*) n. f. Combinaison glycosique de l'hydrure de salicyle, résultant de l'action de l'acide azotique faible sur la salicine. ‖ Nom donné par Figuier à un principe sulfuré retiré de l'escargot. ‖ Nom donné quelquefois au sirop d'escargots, administré comme pectoral.

— ENCYCL. L'*hélicine* $C^{26}H^{16}O^{14}$ appartient à la grande série des essences. C'est une substance cristalline, qui fond à 174°, se dissout très bien dans l'eau bouillante et dans l'alcool. On la prépare en traitant la salicine par l'acide azotique et en laissant le mélange exposé à l'air. La salicine se dissout peu à peu, et on recueille les cristaux d'hélicine qui se forment et se déposent au fond du vase ; on les purifie ensuite en les traitant par l'éther.

L'hélicine, par dessiccation, se transforme en *hélicine amorphe*, qui se détruit à 250° sans fondre.

HÉLICINIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches scutibranches, renfermant les *hélicines* et genres voisins, tels que : *eutrochatelle, stoastome, bourcierie*, etc. — *Un* HÉLICINIDÉ.

HÉLICITE (*sit'*) n. m. Membre d'une association du VIIe siècle. (Les hélicites vivaient dans la solitude et glorifiaient Dieu par des danses et des chants, à l'exemple de Moïse et de sa sœur Marie.) ‖ On dit aussi HEICÈTE, et HICÈTE.

HÉLICOBASIDE n. m. Genre de champignons basidiomycètes, de la famille des trémellacées.

— ENCYCL. Les *hélicobasides* ont un appareil sporifère en forme de croûte à contour irrégulier, intimement appliquée dans toute sa largeur sur le substratum (base des pétioles d'*asarum Europæum*) ; la baside, en forme de crosse et cloisonnée transversalement, porte deux stérigmates, terminés par une spore réniforme.

HÉLICODICÉROS (*sé-ross*) n. m. Genre d'aroïdées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs unisexuées, dont l'espèce type est l'*arum muscivorum* de la Corse.

HÉLICOGÈNE (*jèn'*) ou **HELICOGENA** (*é, jé*) n. f. Sous-genre d'hélice, comprenant les formes à coquille imperforée, solide, avec la bouche épaisse ou réfléchie, à bord basal épais ou denté. (Le type en est l'*helicogena Jamaïcensis*, des Antilles.)

HÉLICOÏDAL, ALE, AUX (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *eidos*, forme) adj. Anat. et géom. Qui est en forme d'hélice : *Organe* HÉLICOÏDAL. ‖ On dit aussi HÉLIÇOÏDAL, ALE.

— Bot. Se dit d'un sympode ou d'une cyme unipare dans lesquels les rameaux successifs naissent toujours à droite ou toujours à gauche par rapport à leurs rameaux générateurs, de manière que le sympode soit rectiligne et que les rameaux terminaux ou les fleurs s'y succèdent en une spirale régulière (*hémérocalle*).

— Mécan. *Engrenage hélicoïdal*, Engrenage dont les divers points de la denture décrivent des hélices de même pas, mais de rayons différents.

HÉLICOÏDE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Géom. Qui a la forme d'une hélice : *Courbe* HÉLICOÏDE. ‖ On dit aussi HÉLIÇOÏDE.

— *Parabole hélicoïde*, Courbe engendrée par une parabole ordinaire dont on enroule l'axe autour d'une circonférence.

— n. f. Conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice. ‖ Surface développable, dont l'hélice serait l'arête de rebroussement.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*hélicoïde* deux surfaces bien distinctes, quoiqu'elles dérivent toutes deux de l'hélice. L'une est le conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice, qui glisserait à la fois sur l'axe et sur la courbe. C'est une surface gauche, et c'est le lieu des normales principales à l'hélice.

L'autre hélicoïde est la surface développable dont l'hélice serait l'arête de rebroussement ; en d'autres termes, c'est le lieu des tangentes à l'hélice.

— *Hélicoïde gauche*. Cette surface est celle de la vis à filets carrés, ou de l'intrados de l'escalier à cage cylindrique. Les équations de la génératrice rectiligne de l'hélicoïde gauche sont :

$$z = \frac{\omega}{2\pi} h \quad \text{et} \quad \frac{y}{x} = \text{tang}\,\omega.$$

L'équation de l'hélicoïde lui-même est donc :

$$y = x \,\text{tang}\left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

Les sections faites dans cette surface par des cylindres de révolution ayant pour axe l'axe des z sont naturellement toutes des hélices de même pas. Mais ce ne sont pas les seules hélices qu'on puisse tracer sur l'hélicoïde gauche : tout cylindre de révolution passant par l'axe de la surface la coupe suivant une hélice.

— *Hélicoïde développable*. On démontre que la trace de cette surface sur un plan quelconque perpendiculaire à l'axe du cylindre primitif est une développante du cercle, base du cylindre.

HÉLICOÏDES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les *hélices*, limaces et formes voisines. (Les hélicoïdes ou stylommatophores, ainsi appelés parce que leurs yeux sont situés à l'extrémité de tentacules rétractiles, se divisent en familles : *testacellidés, sélénitidés, limacidés, philomycidés, hélicidés, orthalicidés, bulimulidés, cylindrellidés, pupidés, sténogyridés, hélictéridés, succinéidés, athoracophoridés, vaginulidés, oncidiidés*.) — *Un* HÉLICOÏDE.

HÉLICOÏDINE n. f. Chim. Syn. de HÉLICINE.

HÉLICOMÈTRE (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *métron*, mesure) n. m. Appareil propre à mesurer la puissance effective de l'hélice, dans les bateaux à vapeur.

— ENCYCL. L'*hélicomètre* est un appareil enregistreur se composant essentiellement de deux et même trois dynamomètres de rotation mesurant d'une part le nombre de kilogrammètres transmis à l'arbre de l'hélice, d'autre part la poussée de l'hélice en kilogrammes.

HÉLICON n. m. Instrument de cuivre à vent et à pistons, d'un registre grave.

— Musiq. anc. Chez les Grecs, Instrument de neuf cordes, non employé dans la musique pratique, mais qui servait aux démonstrations acoustiques.

— ENCYCL. L'*hélicon* a une forme circulaire qui permet de le porter autour du corps, reposant sur une épaule. L'hélicon, qui est destiné aux parties de basses et de contre-basses, est généralement accordé en *mi* ♭ ou en *si* ♭. Son registre est celui des saxhorns. C'est un instrument d'origine autrichienne ; il a été inventé par Stowærrer de Vienne.

Hélicon.

HÉLICON, montagne de la Grèce, sur les confins de la Phocide et de la Béotie, entre le lac Copaïs et le golfe de Corinthe ; 1.750 mètres. Auj. *Zagora* ou *Palæo-Vouno*. Pausanias vantait l'aspect riant, la riche verdure, les bois épais de l'Hélicon, qui est aujourd'hui encore bien boisé, principalement sur le versant oriental, et entouré de riantes vallées. Sur les pentes jaillissent de nombreuses sources, dont quelques-unes ont été chantées par les poètes : surtout l'*Hippocrène*. Au sommet de l'Hélicon, se dressait un autel de Zeus. Dans le flanc nord de la montagne s'ouvrait le *Vallon des Muses*. Là, au milieu d'un bois sacré, s'élevait le *Hiéron* ou sanctuaire des Muses, encombré d'autels et de statues. Ce sanctuaire fut dépouillé par l'empereur Constantin, qui fit transporter la plupart des statues à Constantinople, où elles furent détruites par un incendie. Le vallon et le Hiéron des Muses ont été récemment explorés avec succès par des membres de l'École française d'Athènes. On y a découvert les restes d'un petit temple ionique, d'un portique, d'un théâtre, des inscriptions et des sculptures. Au-dessus du vallon se dressait la petite acropole d'Ascra, la patrie d'Hésiode. C'est dans cette région, en effet, à côté du culte des Muses, que s'est développée la poésie hésiodique, et, plus tard, une brillante poésie lyrique, dont les plus célèbres représentants sont Corinne et Pindare. Pendant des siècles, les fêtes des Muses ont été l'occasion de concours poétiques.

HÉLICON de Cyzique, astronome grec du IVe siècle avant notre ère. Ce fut un disciple d'Eudoxe de Cnide et de Platon. Il annonça à Denys, tyran de Syracuse, une éclipse de soleil. Denys lui fit donner pour récompense un talent d'or, équivalant à 5.400 francs.

HÉLICONIADE n. f. Nom donné aux Muses qui habitaient l'Hélicon. ‖ On dit aussi HÉLICONIDE.

HÉLICONIE (*ni*) n. f. ou **HELICONIUS** (*é, ni-uss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *héliconiinés*, comprenant plus de quatre-vingts espèces, propres à l'Amérique du Sud.

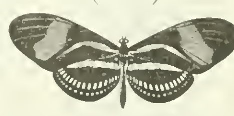
Héliconie (réd. de moitié)

— ENCYCL. Les *héliconies* sont de beaux papillons de couleurs variées, à ailes longues, arrondies, à corps fin et long ; ils sécrètent un liquide jaunâtre et nauséabond, qui les protège contre les oiseaux et leurs autres ennemis. D'autres papillons, les leptalides, qui reproduisent exactement leur livrée, ne sont pas poursuivis non plus par les oiseaux : c'est un exemple curieux de mimétisme. Une des héliconies les plus répandues est l'*heliconius Eucrate* du Brésil, jaune et roux, bariolé de noir.

HÉLICONIE (*ni*) n. f. Genre de plantes, de la famille des musacées. (Les héliconies [*heliconia*] sont de grandes et belles plantes, originaires de l'Amérique tropicale, assez semblables aux balisiers, et qu'on cultive dans les serres d'Europe pour l'ornementation.)

HÉLICONIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des musacées, dont le genre *héliconie* est le type. — *Une* HÉLICONIÉE.

HÉLICONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui appartient à l'Hélicon.

HÉLICONIENS n. m. pl. Entom. Syn. de HÉLICONIINÉS.

HÉLICONIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant les deux genres *héliconie* et *euéide*. (Les héliconiinés ou héliconiens comptent plus de cent espèces, de l'Amérique du Sud.) — *Un* HÉLICONIINÉ.

HÉLICOPHANTE ou **HELICOPHANTA** (*é-li*) n. f. Sous-genre d'hélice, comprenant les formes à coquille en ovale allongé, ombiliquées, à spire courte. (Le type de ces hélices à vaste bouche oblique, propres à Madagascar et à l'Australie, est l'*helicophanta magnifica*.)

HÉLICOPHYLLE n. m. Genre d'aroïdées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles pétiolées linéaires, à fleurs unisexuées, nues, réunies en spadice grêle. (Les fruits sont des baies. On en connaît quatre espèces, de l'Amérique occidentale.)

HÉLICOPIDE ou **HELICOPIS** (*é, piss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'Amérique. (Les hélicopides sont de petits papillons à ailes inférieures prolongées en nombreuses queues divergentes ; leur livrée est jaune, variée de gris et de brun. Tel est l'*helicopis acis*, du Mexique.)

HÉLICOPS (*kopss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des colubridés, comprenant de fortes couleuvres propres aux régions chaudes du globe et dont on connaît une douzaine d'espèces inoffensives.

— ENCYCL. Les *hélicops* atteignent 1 mètre de long ; leur livrée est foncée, plus claire en dessous ; elles ont une longue queue pointue, les yeux rapprochés placés très en haut ; leur corps est couvert d'écailles carénées ; elles ont une existence surtout aquatique. On peut en prendre pour exemple l'*helicops Leprieuri*, de Cayenne.

HÉLICOPTÈRE (du gr. *helix, ikos*, hélice, et *ptéron*, aile) n. m. Appareil d'aviation, composé de deux hélices tournant en sens inverse, mises en mouvement par un ressort. (Cet appareil n'a jamais existé que comme jouet d'enfant. C'est lui qui, cependant, a donné l'idée de construire les aéroplanes.)

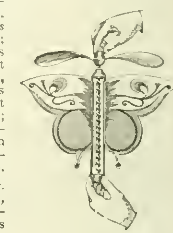
Hélicoptère.

HÉLICOSTÈGUE (*stègh'* — du gr. *helix, ikos*, hélice, et *stégê*, toit) adj. Se dit des foraminifères dont la coquille est en spirale.

— n. m. pl. Ancienne division des foraminifères, comprenant les *globigérines, alvéolines, nummulites*, etc. — *Un* HÉLICOSTÈGUE.

HÉLICOSTOME (*stom'*) ou **HELICOSTOMA** (*é, sto*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des paramœcidés, comprenant des animalcules microscopiques qui nagent librement dans l'eau salée. (Les hélicostomes sont ovales, élastiques, avec la bouche s'ouvrant sur la face ventrale et se continuant avec un tube en hélice. L'espèce type, *helicostoma oblonga*, mesure un 125e de millimètre.)

HÉLICOSTYLE (*stil'*) n. m. Genre de champignons oomycètes, de la famille des mucorinées.

— ENCYCL. Les *helicostyles* (helicostylum) ont des sporanges de deux sortes : l'un, porté sur un pédicelle droit et persistant, a une grande columelle et une membrane externe diffluente ; l'autre, plus petit, à pédicelle contourné et fragile, a une membrane non diffluente et renferme un petit nombre de spores. Ils vivent en moisissures, sur les excréments de chat, par exemple.

HÉLICOTRÈME (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *trêma*, trou) n. m. Orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HELICTER (*é, tèr'*) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *hélictéridés*, comprenant des formes terrestres, propres aux îles Hawaï.

— ENCYCL. Les *helicter*, dont on connaît de nombreuses espèces, vivent à terre ou sur les arbres ; leur coquille est en spirale comme celle des bulimes ; leur bouche est ordinairement rebordée à l'intérieur. On peut prendre comme type de ce genre, subdivisé en quelques sous-genres, l'*helicter vulpinus*.

HÉLICTÈRE n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbres et des arbustes, à feuilles entières, à fleurs hermaphrodites, réunies en cymes axillaires. (On en connaît une trentaine d'espèces américaines.)

HÉLICTÉRÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hélictère*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre *hélictère*. — *Une* HÉLICTÉRÉE.

HÉLICTÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés stylommatophores, formée par les genres *helicter* et *tornatelline*. — *Un* HÉLICTÉRIDÉ.

HÉLICTÉROÏDE adj. Bot. Syn. de HÉLICTÉRÉ, ÉE.

HÉLICULE dimin. de *hélice*) n. f. Bot. Petit vaisseau disposé en spirale.

HÉLIE (Félix), ingénieur français, né et mort à Nantes (1795-1885). Après avoir été professeur de sciences appliquées à l'École d'artillerie de la marine à Lorient, et

s'être fait connaître par de savants travaux sur la balistique, il fut attaché à la commission d'expériences de Gâvres et prit part aux études faites sur les canons rayés. Il a laissé de nombreux ouvrages et notamment : un *Traité de balistique expérimentale* (1865); *Influence des agitations de l'air et des mouvements des navires sur le tir des projectiles lancés par les canons rayés* (1874); *Formules employées par la commission de Gâvres* (1879); etc. — Son frère, FAUSTIN **Hélie,** jurisconsulte, né à Nantes en 1799, mort à Paris en 1884, entra, en 1826, comme rédacteur au ministère de la justice. En 1829, il fonda avec Championnère et Rigaud le *Journal du droit criminel*, et publia, avec Chauveau, sa *Théorie du Code pénal* (1834-1843), qui fait encore autorité, puis son *Traité de l'instruction criminelle* (1845-1860), qui contient de vastes développements au point de vue des rapports du droit criminel avec la législation civile, les progrès sociaux, etc. Conseiller à la Cour de cassation (1849), il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1855), président de chambre à la Cour de cassation (1872), enfin vice-président du conseil d'État (1879). Outre de nombreux articles, il a donné des éditions annotées de l'*Instruction civile* de Mangin (1847), du *Traité de droit pénal* de Rossi (1855). Son dernier ouvrage est : *Pratique criminelle des cours et tribunaux* (1877). — FAUSTIN-ADOLPHE **Hélie,** fils de Faustin, né et mort à Paris (1829-1894), fut juge au tribunal civil de la Seine, et a publié : *les Constitutions de la France* (1875-1879).

HÉLIÉE n. f. Place publique d'Athènes, voisine de l'Agora, où siégeait le tribunal des héliastes; ce tribunal lui-même. V. HÉLIASTES.

HÉLIGME ou **HELIGMUS** (*é, muss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des ostréidés, comprenant des formes voisines des huîtres et fossiles dans l'oolithe. (Le type de ces coquilles lamelleuses, lisses en dedans, épaisses, à valves presque égales, est l'*heligmus polytypus*.)

HÉLIGMOMÈRE n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des avicularidés, comprenant des mygales de taille médiocre, propres à l'Inde méridionale et à Ceylan. (Les héligmomères creusent un terrier simple et profond, fortement maçonné, entièrement tapissé de soie, muni d'un couvercle avec charnière. L'espèce type est l'*heligmomerus taprobanicus*, long de 2 centimètres, brun luisant, avec un gros abdomen violacé.)

HÉLIGOLAND. Géogr. V. HELGOLAND.

HÉLINE n. m. Genre de rhamnées, tribu des gouaniées, comprenant des arbrisseaux grimpants d'Abyssinie, de Madagascar et du Cap.

HÉLINGUE n. m. Mar. Syn. de ÉLINGUE.

HÉLIOCARPE n. m. Genre de tiliacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en panicules terminales. (Le fruit est une petite capsule ovoïde. On en connaît quelques espèces, de l'Amérique tropicale; ce sont des plantes mucilagineuses et astringentes.)

HÉLIOCENTRIQUE (du gr. *hêlios*, soleil, et de *centrique*) adj. Qui a le centre du soleil pour point de départ : *La distance* HÉLIOCENTRIQUE *des planètes*. ‖ *Longitude héliocentrique*, Position sur l'écliptique que nous donnerions à un astre, si nous l'observions du centre du soleil. ‖ *Latitude héliocentrique*, Distance angulaire à l'écliptique d'un astre observé du centre du soleil. ‖ *Mouvement héliocentrique*, Mouvement de translation des planètes autour du soleil. ‖ *Force héliocentrique*, Force qui attire les planètes vers le soleil. ‖ *Coordonnées héliocentriques*, Coordonnées d'un astre rapportées au centre du soleil, par opposition aux *coordonnées géocentriques*, où elles sont rapportées au centre de la terre.

HÉLIOCHROMIE (*kro-mî* — du gr. *hêlios*, soleil, et *khrôma*, couleur) n. f. Terme impropre employé parfois pour désigner la photographie des couleurs.

HÉLIOCHROMIQUE (*kro-mik'*) adj. Qui a rapport à l'héliochromie : *Images* HÉLIOCHROMIQUES.

HÉLIOCHROMOSCOPE n. m. Techn. V. CHROMOSCOPE.

HÉLIOCOMÈTE (du gr. *hêlios*, soleil, et de *comète*) n. f. Phénomène que présente quelquefois le soleil à son coucher, et qui consiste en une bande lumineuse assez semblable à la queue d'une comète.

HÉLIOCOPRIS (*priss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *héliocopris* sont les plus grands des bousiers. Trapus, arrondis, épais, ils ont la tête cornue, et vivent parmi les excréments des bœufs et des buffles, creusant en terre de vastes trous cylindriques, à une grande profondeur. Comme les *ateuchus*, ils font de grosses boules où se métamorphosent leurs larves. Un des plus beaux est l'*heliocopris gigas*, d'Arabie, de Nubie et du Sind, de couleur brun foncé.

Héliocopris (réd. 3 fois).

HÉLIODORE, premier ministre de Seleucos IV Philopator, roi de Syrie (IIe s. av. J.-C.). Philopator, convoitant les immenses richesses accumulées dans le temple de Jérusalem, chargea Héliodore d'aller s'en emparer à la tête d'une troupe de soldats. Malgré les prières du grand prêtre Onias, Héliodore pénétra dans le temple et se prépara à enlever le trésor sacré. Mais, alors, dit la Bible, il vit se dresser devant lui un cavalier couvert d'armes d'or et d'un aspect terrible, qui le foula aux pieds de son cheval, tandis que deux anges frappaient le téméraire à coups redoublés. Héliodore, sur le point d'expirer, ne revint à la vie que grâce aux prières d'Onias. Sur l'ordre des deux anges, il offrit à Dieu un sacrifice expiatoire, puis sortit précipitamment de Jérusalem avec ses soldats. Ce récit est tiré du second livre des *Macchabées*. Quelques années plus tard, Héliodore empoisonna Seleucos, et essaya vainement de se faire proclamer roi. Il disparaît ensuite de l'histoire.

Héliodore chassé du temple, fresque de Raphaël, au Vatican. — Héliodore, terrassé, a laissé s'échapper une urne remplie d'or; il tourne son visage vers le cavalier céleste. Les deux anges, suspendus dans les airs, sont superbes d'élan; au fond, le grand prêtre Onias et les lévites prient devant le tabernacle. Sur le devant du tableau, le pape Jules II est porté par quatre serviteurs, où l'on reconnaît les portraits du graveur Marc-Antoine Raimondi, de Giovanni-Pietro de Foliari, et, peut-être, de Jules Romain. Raphaël fut obligé d'introduire après coup cet anachronisme, sur le désir de Jules II. Par la chaleur et la force du ton, cette fresque rappelle les principes des coloristes vénitiens.

Héliodore chassé du temple, peinture murale d'Eugène Delacroix, dans la chapelle des Saints-Anges de l'église Saint-Sulpice, à Paris (1861). — Les anges justiciers se précipitent sur le profanateur; l'un d'eux est monté sur un cheval gris qui heurte de son sabot la poitrine du préfet de Séleucos, terrassé. Les deux autres anges, armés de verges, le frappent à coups redoublés. Ces deux anges n'ont pas d'ailes. La scène se passe sur les marches d'un vaste escalier. Des femmes, des enfants, des lévites, contemplent le terrible spectacle; parmi eux, on distingue le grand prêtre Onias, qui fait un geste de malédiction. Des colonnes gigantesques soutiennent les voûtes du temple. Tout le fond d'architecture est magnifique : la lumière y circule. La couleur est superbe, mais sa fraîcheur a disparu.

Héliodore chassé du temple, d'après Delacroix.

HÉLIODORE, grammairien grec (Ier s. de notre ère). Il vivait au temps de l'empereur Adrien. Il écrivit un traité *Sur les mètres* et divers ouvrages sur la métrique des poètes grecs, surtout d'Homère et d'Aristophane. Les métriciens postérieurs lui ont beaucoup emprunté, notamment Héphestion, Juba, Marius Victorinus, Priscien.

HÉLIODORE, romancier grec, né à Émèse, en Syrie (IIIe s. de notre ère). Il se nomme lui-même, à la fin de son livre : « Héliodore, Phénicien, d'Émèse, de la race du Soleil, fils de Théodose. » C'est tout ce qu'on sait de précis sur sa vie. D'après le caractère de son ouvrage, il a dû vivre au IIIe siècle. On doit rejeter la légende, accréditée par l'historien Socrate, par Photios et autres, d'après laquelle il aurait été évêque de Tricca en Thessalie. Il est l'auteur d'un des meilleurs romans grecs, intitulé *Éthiopiques* ou *Théagène et Chariclée*.

HÉLIODORE de Larisse, mathématicien grec. Il ne nous est connu que par un court traité d'optique : *Kephalaia tôn optikôn*, comprenant un certain nombre de chapitres dont certains sont attribués à Damianos. Ce traité, imprimé pour la première fois avec l'ouvrage d'Euclide et une traduction italienne par Ignatius Dante (1573), a été fréquemment réédité.

HÉLIODYNAMIQUE (*mik'* — du gr. *hêlios*, soleil, et *dunamis*, force) n. f. Branche de la physique, qui a pour objet l'utilisation de la chaleur solaire. V. CHALEUR.

HÉLIOFUGE (*fuj'* — du gr. *hêlios*, soleil, et du lat. *fugere*, fuir) adj. Hist. nat. Qui fuit le soleil.

HÉLIOGABALE ou **ÉLAGABALE** (Varius Avitus BASSIANUS, salué par les soldats sous les noms de **Marcus Aurelius Antoninus,** surnommé), empereur romain, né en 204, mort à Rome en 222. Il descendait d'une famille syrienne, vouée au culte du Soleil, à Émèse. Lui-même fut, tout jeune, grand prêtre de ce dieu, qui était adoré sous la forme d'une pierre noire et sous le nom d'*Elagabale*. On le prétendait fils de Caracalla. Sœmias, sa mère, nièce de la femme de Septime-Sévère, Julia Domna, fréquentait la cour et était au-dessous de la calomnie. Quoi qu'il en soit, la beauté du jeune grand prêtre séduisit la légion d'Émèse, qui le proclama Auguste à l'âge de quatorze ans. L'empereur Macrin marcha contre lui, mais fut battu et tué. Dans une lettre au sénat, le nouvel empereur s'était engagé à suivre en tout la conduite de son grand-oncle Septime-Sévère. Son règne ne fut que le triomphe des superstitions et des débauches orientales. Il n'est infamie ou cruauté que n'ait inventées ce singulier empereur aux joues fardées, à la robe traînante. Il avait amené à Rome sa pierre noire et forçait le sénat et tout le peuple à lui rendre un culte public. Ayant enlevé à Carthage la statue de Cœlestis, qui représentait la Lune, il en célébra en grande pompe les noces avec sa pierre noire, qui figurait le Soleil. Il créa un sénat de femmes, épousa successivement quatre femmes, dont une vestale, et rassembla un jour dans son palais toutes les prostituées de Rome, auxquelles il adressa un discours sur les devoirs de leur état. La seule bonne chose qu'il fit fut d'adopter son cousin, Alexandre Sévère, et de lui décerner le titre de César. Mais la popularité de celui-ci l'en fit bientôt repentir. Il chercha plusieurs fois à s'en débarrasser; mais, enfin, les prétoriens, tremblant pour les jours d'un prince digne d'affection, massacrèrent Héliogabale. Son corps fut jeté au Tibre. Il avait dix-huit ans et en avait régné quatre (222).

Héliogabale.

HÉLIOGRAPHE (du gr. *hêlios*, soleil, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil télégraphique optique, permettant à deux postes, très éloignés l'un de l'autre, de correspondre en échangeant des signaux optiques au moyen des rayons solaires.

— ENCYCL. L'*héliographe*, imaginé en 1856 par l'ingénieur français Lesurre, se compose essentiellement de deux miroirs, dont l'un renvoie les rayons solaires sur le second, qui, à son tour, les dirige vers un point occupé par le poste récepteur. Les signaux se composent d'éclairs brefs ou longs, combinés comme le point ou le trait du télégraphe Morse. Le premier de ces miroirs se nomme généralement HÉLIOSTAT. Souvent, aussi, on donne ce nom à l'appareil tout entier.

HÉLIOGRAPHIE (*fî* — rad. *héliographe*) n. f. Astron. Description du soleil.

— Phot. et héliograv. Terme, abandonné aujourd'hui, qui désignait les procédés permettant d'obtenir, par les méthodes photographiques, des planches gravées, soit en creux, soit en relief. V. PHOTOGRAVURE.

— Physiq. Art général de fixer l'image lumineuse de la chambre noire : *La daguerréotypie et la photographie sont des procédés divers d'une même science*, L'HÉLIOGRAPHIE.

HÉLIOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à l'héliographie : *Image, Gravure* HÉLIOGRAPHIQUE.

HÉLIOGRAVURE (du gr. *hêlios*, soleil, et de *gravure*) n. f. Terme sous lequel on désigne, dans l'industrie, un procédé de photogravure en creux qui se tire comme la gravure en taille-douce. ‖ S'emploie parfois comme syn. de PHOTOGRAVURE. V. ce mot.

HÉLIOLITE ou **HELIOLITES** (*é, téss*) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des hélioporidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les héliolites, dont un grand nombre d'espèces ont été confondues avec des fistulipores, sont disposés en polypiers massifs ou branchus; beaucoup ressemblent à des éponges, comme l'*heliolites porosa*, du calcaire dévonien d'Allemagne.)

— Minér. Substance translucide, de couleur brunâtre ou jaunâtre, à paillettes cuivrées ou dorées, qui est une variété de feldspath. (C'est le minéral que l'on appelle ordinairement *aventurine orientale*, et qui, dans le langage vulgaire, porte le nom de *pierre du soleil*.)

HÉLIOMÈTRE (du gr. *hêlios*, soleil, et *métron*, mesure) n. m. Instrument d'optique dont on se sert pour mesurer les diamètres apparents des corps célestes (soleil, lune, planètes) et les petites distances apparentes entre ces corps.

— ENCYCL. Cet appareil, inventé par Bouguer, rend les mêmes services que le micromètre à fils parallèles, avec un plus grand degré d'exactitude dans les résultats. L'*héliomètre* se compose essentiellement d'une lunette astronomique, dont la lentille de l'objectif est coupée en deux parties égales par un plan mené par son axe de figure. L'une des moitiés de cet objectif est fixée au corps de la lunette, l'autre moitié peut glisser dans le sens du plan qui les sépare; une vis à tête graduée met en mouvement cette seconde moitié de l'objectif. Le nombre de tours et la fraction de tour dont aura tourné la vis indiquera la quantité dont la seconde moitié de l'objectif se sera déplacée, par rapport à la première.

Cela posé, lorsque les deux parties de l'objectif sont juxtaposées, de manière à former une lentille complète, les images qu'elles produisent coïncident; mais, dès que l'on fait glisser l'une sur l'autre les deux parties de l'objectif, on voit l'image de l'astre que l'on observe se dédoubler, et il arrivera bientôt un moment où l'image mobile de l'astre n'aura plus qu'un point de contact avec l'image fixe. A ce moment, la première image se sera déplacée d'une quantité précisément égale au diamètre apparent de l'image de l'astre. La longueur de ce diamètre sera facile à connaître, si l'on a gradué la vis mobile de manière que l'on sache à quel diamètre apparent correspond le nombre de tours et la fraction de tour que l'on a fait faire à cette vis, pour faire passer les deux images de l'astre d'une coïncidence parfaite à un simple contact de leurs bords.

HÉLIOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'héliomètre ou à la mesure des petites distances et des petites dimensions célestes : *Procédés* HÉLIOMÉTRIQUES.

HÉLIOMYCE n. m. Genre d'agaricinées, comprenant des champignons à chapeau membraneux, coriace, dont on connaît une dizaine d'espèces, vivant sur les écorces ou les débris de végétaux, en Asie méridionale.

HÉLIOPATE ou **HELIOPATES** (*é, téss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes noires, assez courtes, qui vivent dans les lieux arides. (On en connaît une quarantaine d'espèces, répandues dans la région circaméditerranéenne; l'*heliopates luctuosus* est commun dans le midi de la France et en Espagne.)

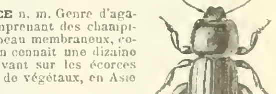

Héliopate (gr. 2 fois).

HÉLIOPELTÉES (*pèl'*) n. f. pl. Famille de diatomacées, ordre des cryptoraphidées, caractérisée par des valves discoïdes ondulées. (Ce sont des algues fossiles ou marines.) — *Une* HÉLIOPELTÉE.

HÉLIOPHANE n. m. Genre d'araignées, voisines des saltiques et habitant les régions chaudes d'Europe.

— ENCYCL. Ces jolies petites araignées sauteuses, à pattes courtes et robustes, ont le corps orné de bandes en chevron ou de taches élégamment disposées. L'héliophane de Cambridge (*heliophanus Cambridgei*), qui habite la France centrale et l'Europe moyenne, se plaît dans les endroits humides, progresse par bonds et fait la chasse aux petits insectes en plein soleil sur les plantes. Citons aussi : *heliophanus æneus, heliophanus cupreus, heliophanus*

flavipes, tous de France; *heliophanus simplex, heliophanus melinus* (Dalmatie); *heliophanus stylifer* (Algérie); etc.

HÉLIOPHILE n. f. Genre de crucifères, type de la tribu des *héliophilées*, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges rameuses, portant de longues grappes de fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues. (Ce genre comprend plus de quarante espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. L'*héliophile velue*, de 20 à 30 centimètres, à fleurs d'un bleu d'azur, sert à orner les corbeilles et à faire des bordures.)

Héliophile : *a*, fruit.

HÉLIOPHILÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *héliophile*.
— n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *héliophile*. — *Une* HÉLIOPHILÉE.

HÉLIOPHOBE ou **HELIOPHOBUS** (*é, buss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des leucaniidés, comprenant quelques espèces de la région circaméditerranéenne et européenne. (Les héliophobes sont des noctuelles de taille médiocre, rousses et grisâtres, avec les ailes inférieures blanchâtres; l'espèce commune en Europe est l'*heliophobus hispidus*, mesurant 3 centimètres d'envergure; les autres habitent l'Algérie ou la Syrie.)

HÉLIOPHOBIE n. f. Pathol. Syn. de PHOTOPHOBIE.

HÉLIOPHOTOMÈTRE (du gr. *hêlios*, soleil; *phôs, phôtos*, lumière, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer approximativement l'intensité de la lumière envoyée par le soleil.

HELIOPHYGUS (*é, guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des hélopinés, comprenant des formes américaines. (Les *heliophygus* sont ovales, oblongs, convexes, noirs, avec les élytres chargés de gros points en creux. On en connaît une dizaine d'espèces du Chili, du Pérou et des Andes.)

HÉLIOPHYTE n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des sous-arbrisseaux des régions tropicales des deux mondes. ‖ Section du genre héliotrope, appartenant à la famille des borraginacées.

HÉLIOPLASTIE (*stî* — du gr. *hêlios*, soleil, et *plassein*, former) n. f. Procédé de gravure photographique, inventé en 1855 par Poitevin, et au moyen duquel on obtient des planches gravées en creux ou en relief.

HÉLIOPOLIS (*Ville du Soleil*; en égypt. **On**), ville de l'ancienne Égypte, aujourd'hui en ruines. (Les habitants se nommaient *Héliopolitains, aines*.) De forme irrégulière, Héliopolis s'étendait sur un espace long de 9.560 mètres, large de 1.250, entouré d'une enceinte de briques rouges, dont les vestiges ont subsisté. Héliopolis possédait un admirable temple du Soleil, précédé d'une longue avenue de sphinx et de plusieurs obélisques érigés par les pharaons de la première dynastie. On voit encore parmi les ruines quelques débris de l'avenue; près de là, un sycomore s'élève, sous lequel, selon la légende, Joseph la Vierge et Jésus se sont reposés au cours de leur voyage en Égypte. C'est dans la plaine d'Héliopolis, près de l'emplacement actuel de Mataryèh, que le sultan Sélim défit les Mameluks (1517), et que Kléber, avec 10.000 Français, mit en déroute une armée turque de 70.000 hommes (1800).

HÉLIOPORE ou **HELIOPORA** (*é-li*) n. m. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des *hélioporidés*, comprenant des espèces assez nombreuses, propres aux mers chaudes ou fossiles depuis l'époque crétacée. (Les héliopores sont des polypiers disposés en masses arrondies, branchues ou lobées; certains, comme l'*heliopora cærulea*, si commun dans l'océan Indien, sont d'un beau bleu.)

HÉLIOPORIDÉS n. m. pl. Famille d'anthozoaires alcyonaires, renfermant les *héliopores* et genres voisins, tels que *polytremacis, plasmopore, thécie, propore*, etc. — *Un* HÉLIOPORIDÉ.

HÉLIOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de composées, tribu des hélianthées, comprenant des herbes vivaces, terrestres ou palustres, à feuilles opposées, à fleurs dimorphes, réunies en capitules ou en cymes. (On en connaît quatre espèces américaines.)

Héliornis.

HÉLIORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des héliornithidés, comprenant une seule espèce américaine. (Les héliornis ou grébifoulques sont élancés, et possèdent des pattes assez courtes, avec longs doigts munis de larges lobes membraneux, qui leur servent à courir sur les plantes aquatiques. L'*heliornis fulica* ou *urinamensis*, *picapace* des Brésiliens est brun et noir en dessus, blanc et jaunâtre en dessous; il mesure 0m,30. Il est répandu dans toutes les régions chaudes de l'Amérique.)

HÉLIORNITHIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les genres *heliornis* et *podica*. — *Un* HELIORNITHIDÉ.

HÉLIOS. Myth. gr. Divinité hellénique, personnification du soleil et de la lumière. Il était fils d'Hypérion et de Theia ou d'Euryphaessa; il était frère d'Éos et de Séléné. On lui prêtait diverses aventures galantes : avec l'océanide Clymène, dont il eut plusieurs fils, entre autres Phaéton; avec Persé ou Perséis, une autre océanide, dont il eut Æétès et Circé; avec la nymphe Rhodé, dont il eut plusieurs filles, les Héliades. Il conduisait le char du soleil, surveillait les dieux et les hommes; c'est lui qui avertit Démèter de l'enlèvement de sa fille Koré, et qui dénonça à Hephaistos les amours d'Aphrodite et d'Arès. Il séjournait volontiers en Ethiopie ou dans l'île d'Æa. Il avait des sanctuaires en divers pays : sur le Taygète, à Corinthe, à Argos, à Trézène, à Élis; dans l'île de Rhodes, dont il était le protecteur, on célébrait en son honneur des fêtes appelées *helieia*. On lui immolait des chevaux. Au cap Ténare et à Apollonie, il possédait des troupeaux sacrés; déjà, dans l'*Odyssée*, sont mentionnés les troupeaux d'Hélios, que gardaient ses filles les nymphes Phaéthousa et Lampétie, dans l'île de Trinacrie. Hélios a été souvent confondu avec Phœbus et Apollon. On le représentait comme un dieu toujours jeune, à la chevelure abondante, ceinte d'une couronne radiée. On voyait à Rhodes sa statue colossale, exécutée par Charès de Lindos; il figurait à Olympie, sur la base du trône de Zeus. Il est représenté au fronton oriental du Parthénon et, très fréquemment, sur les peintures de vases ou les monnaies de Rhodes.

Hélios (métope du temple d'Athéna, à Ilion).

HÉLIOS. Myth. gr. Fils de Persée. Suivant une tradition, il aurait donné son nom à la ville d'Hélos en Laconie.

HÉLIOSCOPE (*skop'* — du gr. *hêlios*, soleil, et *skopein*, examiner) adj. Bot. Qui se tourne vers le soleil : *Euphorbe* HÉLIOSCOPE.
— n. m. Astron. Lunette armée d'un verre coloré, avec laquelle on regarde le soleil sans danger pour la vue.

HÉLIOSCOPIE (*sko-pî* — rad. *hélioscope*) n. f. Observation du soleil.

HÉLIOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'hélioscopie : *Lunette* HÉLIOSCOPIQUE.

HÉLIOSE (du gr. *hêlios*, soleil) n. f. Insolation. (Peu us.)

HÉLIOSTAT (*sta* — du gr. *hêlios*, soleil, et *statos*, arrêté) n. m. Instrument dont on se sert dans les laboratoires de physique pour projeter les rayons du soleil sur un même point fixe, malgré le mouvement de cet astre.
— ENCYCL. Le plus ancien des *héliostats* est celui de Fahrenheit. Il présentait l'inconvénient de réfléchir les rayons solaires seulement dans le plan du méridien, ce qui exigeait que les appareils optiques fussent placés dans ce sens et inclinés sur l'horizon d'un angle égal à la latitude du lieu.
Il y eut ensuite S'Gravesande, puis Charles, Malus, Gambey, construisirent d'autres héliostats. Aujourd'hui, les seuls héliostats usités dans les cabinets de physique sont ceux de Silbermann et de Foucault. L'héliostat de Silbermann est, comme tous les héliostats, mis en mouvement par une horloge dont l'axe qui porte l'aiguille se trouve dirigé suivant l'axe du monde et exécute une révolution complète en vingt-quatre heures. Si on dirige le plan de symétrie vertical de l'horloge parallèlement au plan méridien du lieu, l'axe de suspension se trouve perpendiculaire à ce second plan, et, le plan du cadran tournant autour de l'axe, on peut amener ce plan à être parallèle à l'équateur : l'axe des aiguilles devient alors parallèle à l'axe du monde. Quant au miroir, il doit se mouvoir de telle façon que le plan, passant par la direction invariable du rayon réfléchi et par la normale à sa surface, passe constamment par le soleil, et que l'angle formé par la normale et le rayon réfléchi soit égal à l'angle que fait la même normale avec les rayons solaires incidents. Pour mettre l'appareil en usage, il suffira de fixer le cercle de déclinaison à la déclinaison du soleil qui correspond au jour où l'on opère, puis de mettre l'aiguille à l'heure; dans ces conditions, si le cadran est convenablement orienté, le rayon réfléchi prendra une direction constante. L'inconvénient de cet appareil est qu'il est presque impossible d'ajuster les pièces assez exactement pour qu'au moment d'un changement de sens du mouvement il n'y ait pas d'arrêt. — L'héliostat de Foucault est plus stable que celui de Silbermann, et permet d'employer un miroir de plus grande dimension.

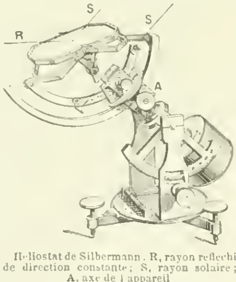

Héliostat de Silbermann. R, rayon réfléchi de direction constante; S, rayon solaire; A, axe de l'appareil

HÉLIOSTATIQUE (*sta-tik'*) adj. Qui a rapport à l'héliostat : *Appareil* HÉLIOSTATIQUE.

HÉLIOTAURE (*tôr'*) ou **HELIOTAURUS** (*é, tô-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, comprenant de nombreuses espèces propres à la région méditerranéenne. (Les héliotaures sont répandus surtout en Algérie et en Espagne. Allongés, de taille moyenne, assez mous, roux avec les élytres noirs ou bleus, ils vivent sur les fleurs.)

HÉLIOTHÉRAPIE (*pî* — du gr. *hêlios*, soleil, et *therapeuein*, guérir) n. f. Traitement des maladies par la lumière solaire.
— ENCYCL. Le pouvoir désinfectant des rayons solaires est connu depuis les temps les plus reculés. Cette propriété est due à l'action des rayons sur les microbes. Ainsi la bactéridie charbonneuse est détruite par trente heures d'exposition au soleil; les bacilles de Koch (tuberculose) et de Lœffler (diphtérie) sont fortement atténués.
La lumière solaire agit d'une manière favorable sur les sujets atteints de tuberculose pulmonaire. Le Dr Finsen, de Copenhague, a institué un traitement du lupus de la face par la radiation solaire, débarrassée des rayons calorifiques par la filtration à travers une solution de sulfate de cuivre ou de bleu de méthylène, et concentrée par une lentille. On peut substituer, quoique moins efficacement, la lumière de l'arc voltaïque à celle du soleil. Pour l'action des lumières colorées, V. CHROMOTHÉRAPIE.

HÉLIOTHERMOMÈTRE n. m. Syn. de ISOLATEUR. V. CHALEUR.

HÉLIOTHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuélines, renfermant les *héliothis* et genres voisins. — *Un* HÉLIOTHIDÉ.

Héliothis (gr. nat.).

HÉLIOTHIS (*tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *héliothidés*, comprenant de nombreuses espèces éparses sur le globe.
— ENCYCL. Les *héliothis* sont des noctuelles à ailes épaisses tachetées, à abdomen terminé par un faisceau de poils; les chenilles vivent sur les plantes basses et rongent surtout les fleurs. Une espèce de France, l'*heliothis armigera*, rouge, brune et jaune, est souvent nuisible au chanvre, aux pois chiches, etc. L'*heliothis dipsacea*, plus petite, commune en été, vole en plein jour parmi les luzernes, les trèfles, etc.

Héliothrips (gr. 17 f.).

HÉLIOTHRIPS (*tripss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des thripsidés, comprenant quelques espèces des régions tempérées. (Les héliothrips sont de petits thrips ornés de fines côtes en saillie; ils vivent sur diverses plantes et occasionnent souvent des dégâts. L'héliothrips des serres [*heliotrips hæmorrhoidalis*], noir et rougeâtre, est très nuisible; on le combat avec du soufre en poudre, de l'eau chargée de jus de tabac, etc.)

HÉLIOTHRYX n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant sept espèces propres à l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *héliothryx*, vulgairement appelés *jacobines*, sont des oiseaux-mouches à long bec droit, large et plat; les mâles ont une longue queue conique et étroite; la livrée, métallique, est blanche sous le ventre. Une des espèces les moins rares de ces colibris toujours peu répandus est l'*heliothryx auriculata*, du Brésil oriental.

Héliothryx.

HÉLIOTROPE n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées.
— Minér. Variété de calcédoine, d'un vert foncé, tachée de rouge, et opaque.
— ENCYCL. Bot. Les *héliotropes* sont des herbes, sous-arbrisseaux ou arbrisseaux, à feuilles alternes, dont on connaît environ cent soixante-dix espèces, habitant les régions chaudes et tempérées des deux continents. Parmi les espèces françaises, citons l'*héliotrope d'Europe*, vulgairement *tournesol, herbe aux verrues* ou *herbe de Saint-Fiacre*, très commune dans les terres maigres cultivées. On cultive dans les jardins l'*héliotrope du Pérou*, à fleurs bleues ou lilas, très petites, mais très nombreuses et d'un parfum agréable, se succédant depuis le mois de juin jusqu'aux premières gelées; il en existe plusieurs variétés.

HÉLIOTROPE (du gr. *hêlios*, soleil, et *trépein*, tourner) n. m. Physiq. Instrument propre à renvoyer les rayons solaires à grande distance, et servant à faire des signaux convenus, dans les grandes opérations géodésiques.
— ENCYCL. Physiq. *Héliotrope de Gauss*. Cet instrument, servant dans les opérations géodésiques, n'est autre chose qu'une sorte d'héliostat dont le miroir peut être dirigé à la main. On a pu faire en Écosse, avec cet appareil, des observations à 160 kilomètres de distance. Voici la disposition qu'on lui donne généralement :
Une lunette OL est dirigée vers la station d'où le signal doit être aperçu et fixée dans cette position. On amène alors un système de deux miroirs plans exactement rectangulaires entre eux, de façon que les rayons solaires réfléchis par l'un d'eux, AB, arrivent à l'oculaire de la lunette en suivant la direction de son axe optique, et qu'en même temps l'arête A d'intersection des faces des deux miroirs soit perpendiculaire au plan OLS. On est alors certain que les rayons solaires qui tomberont sur l'autre miroir AC iront, après réflexion, se rendre à la station d'où le signal doit être vu.
Pour qu'on soit sûr d'obtenir le résultat demandé, il suffit que l'arête A soit exactement perpendiculaire à

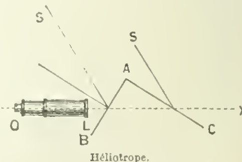

Héliotrope.

Héliotrope : *a*, coupe de la fleur.

l'axe optique de la lunette. Les trois pièces doivent donc être jusqu'à un certain point solidaires.

HÉLIOTROPIE n. f. Physiq. Syn. de HÉLIOTROPISME.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE adj. Bot. Qui se rapporte à l'héliotrope. — n. f. pl. Tribu de la famille des borraginées, ayant pour type le genre *héliotrope*. — *Une* HÉLIOTROPIÉE.

HÉLIOTROPINE n. f. ou **PIPÉRONAL** n. m. Substance organique de la série aromatique, possédant une odeur des plus agréables, analogue à celle de l'*héliotrope*.

— ENCYCL. Cette substance dérive, comme la vanilline (parfum de la vanille naturelle), de l'aldéhyde pyrocatéchique $C^6H^3(COH)(OH)(OH)$, dont elle est l'éther méthylénique ; sa formule est donc :

$$CH^2 = O^2 = C^6H^3 - COH.$$

Ce corps, dont le nom chimique est *pipéronal*, fond à 37° et bout à 263° ; on le trouve dans le commerce sous forme de cristaux blancs ou de solution alcoolique. En raison de son odeur très vive et très agréable, sa préparation synthétique fait l'objet d'une industrie assez importante. La matière première est un produit naturel, l'essence de sassafras ou safrol ou shikimol, dérivé allylique ayant pour formule :

$$CH^2 = O^2 = C^6H^3 - CH^2 - CH = CH^2$$

qu'on transforme, par la potasse alcoolique, en isosafrol :

$$CH^2 = O^2 = C^6H^3 - CH = CH - CH^3.$$

Celui-ci, oxydé par des moyens convenables, donne le pipéronal, que l'on purifie et fait ensuite cristalliser.

HÉLIOTROPIQUE (*pik'*) adj. Bot. Qui a rapport à l'héliotropisme. *Mouvement* HÉLIOTROPIQUE.

HÉLIOTROPISME (*pissm'* — du gr. *hélios*, soleil, et *trepein*, tourner) n. m. Phénomène de direction des plantes sous l'influence de la lumière du soleil.

— ENCYCL. Comme tous les autres tropismes et tactismes, l'*héliotropisme* est susceptible d'une explication mécanique ; il suffit de constater que, dans une tige en voie d'accroissement, l'allongement est plus lent du côté éclairé que du côté obscur, pour comprendre que la tige s'incurve naturellement dans la direction de la lumière. Les plantes qui germent dans une cave obscure se dirigent ainsi vers les orifices par lesquels pénètre la lumière, et cela a beaucoup frappé les observateurs, qui ont cru y voir un phénomène volontaire. C'est à une cause mécanique du même ordre qu'est dû le mouvement de certaines fleurs qui sont toujours tournées vers le soleil (héliotrope, tournesol) et aussi le phénomène si connu de certaines fleurs s'ouvrant le matin au soleil levant et se refermant le soir, quand le soleil disparaît.

HÉLIOTYPIE n. f. Nom ancien de la PHOTOCOLLOGRAPHIE.

HÉLIOZOAIRES (*zo-èr'*) n. m. pl. Ordre de protozoaires rhizopodes, comprenant des micro organismes qui vivent dans l'eau douce. (Les héliozoaires possèdent un ou plusieurs noyaux et parfois une charpente siliceuse rayonnée. On les répartit en trois familles principales : *actinophrysidés, acanthocystidés, clathrulinidés*.) — *Un* HÉLIOZOAIRE.

HÉLIPTÈRE n. m. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des radiées, auquel appartient l'*immortelle rose*. V. IMMORTELLE.

HÉLITOMENOS. Myth. Frère jumeau d'Harpocrate. Il naquit du commerce qu'eut Isis avec Osiris, après la mort de ce dernier, selon la légende égyptienne.

HÉLIUM (*li-om'* — du gr. *hélios*, soleil) n. m. Élément gazeux trouvé dans les gaz extraits d'un minerai d'urane, la *clévéite*.

— ENCYCL. C'est en 1895, que l'*hélium* fut découvert par Ramsay, et il a été signalé depuis, accompagnant l'argon, dans un grand nombre de minéraux, dans du fer météorique, dans certaines eaux minérales (Cauterets), dans l'atmosphère, cette dernière en contenant une proportion moindre qu'un dix-millième. L'hélium est très léger : sa densité est 0,139 ; peu soluble dans l'eau, il résiste sans se liquéfier à — 263° ; son spectre est caractérisé par plusieurs raies lumineuses très brillantes ; l'une d'elles, voisine des lignes D du sodium, avait été déjà rencontrée par Lockyer dans le spectre de la chromosphère solaire et attribuée alors (1868) à un métal hypothétique. Ce gaz semble posséder peu d'affinité chimique ; cependant, le magnésium en vapeurs l'absorbe et, sous la double influence de l'effluve et du mercure, Berthelot a pu le combiner aux éléments de la benzine et du sulfure de carbone.

HELIUS, magistrat romain, mort en 69 apr. J.-C. Affranchi de Claude, il reçut de celui-ci l'intendance des domaines impériaux en Asie, devint, sous Néron, préfet de Rome et de l'Italie, mérita la haine générale et périt, après la mort de Néron, par ordre de Galba.

HÉLIX (du gr. *hélix*, hélice) n. m. Anat. Repli qui contourne le pavillon de l'oreille.

— Moll. V. HÉLICE.

HELL ou **HÖLL** (Maximilian), astronome hongrois, né à Schemnitz (Hongrie) en 1720, mort à Vienne en 1792. Il entra dans l'ordre des jésuites, enseigna à Lœse et à Kolozsvar et devint directeur de l'observatoire de Vienne. En 1769, Christian VII, roi du Danemark, l'invita pour observer le passage de Vénus devant le soleil. Il eut alors, avec Lalande, une polémique retentissante ; mais, au dire de Faye, c'est Hell qui avait raison. Ses *Ephemerides astronomicæ* étaient lues dans toute l'Europe.

HELLA, HILLA ou **HILLEH** (en arabe **Hellat el-Feïha**), ville de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi), dans l'ancienne Mésopotamie, sur l'Euphrate inférieur ; environ 30.000 hab. Sur la rive droite de l'Euphrate sont les résidences officielles. Hella avoisine les ruines de l'antique Babylone, dont les briques ont servi à bâtir la ville moderne. Cette ville, fondée en 1100 apr. J.-C., a perdu de sa prospérité ; elle fabrique encore des cotonnades et des lainages. — Le district a 250.000 hab., sur une superficie de 21.000 kilom. carr. Cultures : riz, dattiers, grains.

HELLADA, fleuve de la Grèce, l'ancien *Sperchios*. Né du nœud de montagnes formé par le chaînon de l'Othrys et le Pinde, il coule dans la province de Phthiotide-et-Phocide, vers l'E. et se perd dans le golfe de Lamia. Cours d'environ 100 kilom.

HELLADE (du gr. *Hellas, ados*, même sens), dénomination donnée successivement au royaume primitif d'Hellen, dans la Phthiotide, aux provinces centrales de la Grèce ancienne, en opposition avec le Péloponèse ; enfin, de nos jours, au royaume de Grèce.

HELLADIOS, surnommé *Bisantinos*, grammairien grec du IVᵉ siècle de notre ère. Il était contemporain des empereurs Licinius et Maximien. Il avait composé, en trimètres iambiques, quatre livres de *Chrestomathies*, dont Photios nous a donné l'analyse et quelques extraits.

HELLADOTHERIUM (*l', té-ri om'*) n. m. Paléont. Genre de mammifères ruminants, voisins des girafes, qui ont vécu à l'époque tertiaire dans l'Europe méridionale et l'Inde.

Helladotherium.

— ENCYCL. Les *helladotherium*, dont l'espèce type est l'*helladotherium Duvernoyi*, étaient des animaux lourds, épais, moins hauts que les girafes. Ils vivaient notamment en Attique, par grandes troupes, pendant la période miocène. Le genre *helladotherium* est un des plus caractéristiques pour la faune de la Grèce à cette époque.

HELLANICOS, historien grec, né à Mitylène, dans l'île de Lesbos (Vᵉ s. av. J.-C.). C'est un des derniers *logographes* et l'un des plus célèbres. Il avait écrit de très nombreux ouvrages, qui sont perdus. C'étaient des ouvrages mythiques, comme *Phoronis, Atlantis, Asopis, Deucalionia*, etc. ; des *Catalogues*, comme les *Prêtresses d'Héra Argienne* ou les *Vainqueurs des fêtes carnéennes* ; des ouvrages géographiques, comme le *Voyage au temple d'Ammon*, les *Persiques*, les *Scythiques*, les *Thessaliques*, les *Éoliques*, les *Béotiques*, les *Argoliques*, les *Cypriaques*, etc. L'œuvre la plus célèbre était son *Atthide* ou *Histoire de l'Attique depuis les origines jusqu'à la guerre du Péloponèse*.

HELLANODICE (*èl', diss* — du gr. *Hellên*, Grec, et *dikê*, jugement) n. m. Juge aux jeux Olympiques ; membre de la commission qui distribuait les prix. ‖ A Sparte, Membre d'une cour martiale qui jugeait les crimes ou délits commis par les troupes alliées.

HELLE (CHENAL DE LA), passe marine de l'archipel d'Ouessant (Finistère), au N. de l'île Molène et du *plateau de la Helle*.

HELLÉ. Mythol. gr. Fille d'Athamas, roi de Thèbes, et de Néphélé. Pour échapper à la haine de sa belle-mère, elle s'enfuit avec son frère Phrixos, et monta sur un bélier à toison d'or, qui devait la conduire en Colchide. Mais, en traversant le détroit qui sépare de la Troade la Chersonèse de Thrace, elle tomba dans les flots, et son nom fut donné à ce bras de mer (l'*Hellespont*).

HELLEBUT (*è-le-bu*) n. m. Nom vulgaire du flétan.

HELLEMMES-LILLE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lille ; 6.967 hab. Brasseries, filatures de coton, de lin, corderies, fabriques de tissus et vannerie. Église du XVIIᵉ siècle, lieu de pèlerinage.

HELLENDOORN, village des Pays-Bas (prov. d'Overyssel, arrond. de Deventer), sur la Regga, affluent du Vecht ; 5.200 hab. Filature et tissage de coton.

HELLÈNE. Myth. gr. Ancêtre et héros éponyme de la race hellénique. Il était fils de Deucalion et de Pyrrha. Il régna sur la Phthiotide et donna à son peuple le nom d'*Hellènes*, qui servit plus tard à désigner tous les Grecs. De la nymphe Orséis, il eut plusieurs fils, qui furent les chefs des principales tribus helléniques : Éolos, Doros, Xouthos. Selon quelques mythographes, il fut aussi le père d'Amphictyon, héros éponyme des amphictyonies.

HELLÈNE (*èl'* — du n. d'*Hellène*, fils de Deucalion et souche de la race grecque) adj. Qui concerne l'Hellade ou Grèce ancienne. ‖ Se dit aussi des choses de la Grèce moderne.

— Substantiv. Habitant de l'Hellade ou Grèce ancienne. ‖ Habitant de la Grèce actuelle : *Les* HELLÈNES.

— Hist. rel. Pour les Pères de l'Église, syn. de PAÏEN : *Ils appliquaient aux gentils le nom d'Hellènes*. (Fleury.)

— ENCYCL. On désignait sous le nom d'*Hellènes* tous les représentants de la race grecque, descendants d'Hellène, fils de Deucalion et de Pyrrha. Ce peuple, originaire d'Asie, se substitua peu à peu aux Pélasges en Grèce, et couvrit de ses colonies presque tous les rivages de la Méditerranée. Les quatre grandes tribus helléniques : les Éoliens, les Doriens, les Ioniens, les Achéens, avaient pour ancêtres Doros et Æolos, fils d'Hellène, Ion et Achæos, fils de Xouthos, qui était lui-même fils d'Hellène. V. GRÈCE.

HELLÉNIQUE (*èl', nik'* — gr. *hellênikos*, même sens) adj. Géogr. Qui appartient à la Grèce ancienne.

— n. m. Langue grecque ancienne.

— ENCYCL. Linguist. *Langue hellénique*. V. GREC.

Helléniques (LES), ouvrage historique de Xénophon, qui fait suite à l'*Histoire* de Thucydide, et va de la bataille de Cyzique, en 411, à la bataille de Mantinée en 362. — L'ouvrage, qui comprend sept livres, semble avoir été composé en plusieurs fois. Les deux premiers livres ont dû être écrits vers 390 ; les cinq derniers, beaucoup plus tard, dans les dernières années de la vie de Xénophon. Considérées comme œuvre historique, les *Helléniques* prêtent beaucoup à la critique. La chronologie y est flottante, le récit incomplet, quelquefois inexact. L'auteur se laisse égarer par sa partialité pour Sparte et son animosité contre Thèbes. Mais la narration ne manque pas d'agrément, et Xénophon y a mêlé beaucoup de souvenirs personnels.

HELLÉNISANT (*èl', zan*) n. m. Juif idolâtre qui avait adopté le culte des Grecs.

— Adjectiv. : *Juif* HELLÉNISANT.

HELLÉNISATION (*èl', si-on* — rad. *helléniser*) n. f. Action de donner un caractère hellénique.

HELLÉNISER (*èl'* — rad. *hellène*) v. a. Donner le caractère grec.

— v. n. Se livrer à l'étude du grec ; suivre les opinions des Grecs.

S'helléniser, v. pr. Prendre le caractère grec.

HELLÉNISME (*èl', nism'* — rad. *hellène*) n. m. Ensemble de la civilisation grecque. ‖ Caractère de cette civilisation. ‖ Civilisation païenne, par opposition à CHRISTIANISME.

— Hist. rel. Esprit grec, chez certains chrétiens de la primitive Église. ‖ Nom que donna Julien l'Apostat à la religion dans laquelle il essaya d'allier la morale évangélique au paganisme.

— Gramm. Tour, locution, façon de parler exclusivement propre à la langue grecque, et qu'on lui emprunte. Les vers de Racine, dans Athalie :

J'admirai si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice

offrent un des plus gracieux et des plus justes *hellénismes* qu'il soit possible de citer.

— ENCYCL. D'une façon générale on désigne sous le nom d'*hellénisme* l'ensemble de la civilisation grecque. On distingue : l'*hellénisme de la Grèce indépendante*, des origines au IVᵉ siècle avant notre ère ; l'*hellénisme cosmopolite* du temps des successeurs d'Alexandre ; l'*hellénisme gréco-romain*, du IIᵉ siècle avant notre ère au Vᵉ siècle de notre ère ; l'*hellénisme byzantin*, du VIᵉ au XVᵉ siècle ; l'hellénisme moderne, qui représente surtout les aspirations des Grecs modernes, d'abord vers l'indépendance, ensuite vers l'unité politique de la race.

Au sens plus restreint du mot, l'hellénisme est l'histoire des civilisations complexes, et un peu hétéroclytes, qui se sont développées hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques. Ce genre d'hellénisme apparaît déjà avec la colonisation grecque, qui eut pour effet de créer sur toutes les côtes de la Méditerranée autant de petites Grèces. Il a joué surtout un grand rôle dans tout l'Orient, pendant la période dite *hellénistique*, qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine. Alexandre et ses successeurs fondèrent dans toute l'Asie et en Égypte une foule de colonies. Ces cités nouvelles devinrent des foyers de civilisation grecque, les capitales d'États nouveaux, Égypte, Syrie, Bactriane, etc., où l'Occident et l'Orient s'unirent dans un fécond cosmopolitisme, où se renouvelèrent les religions, les sciences, les industries diverses. Un phénomène analogue se produisit plus tard à Rome et dans l'empire, où l'hellénisme fournit l'essentiel de la civilisation dite « gréco-romaine ».

A mesure que grandit le christianisme, l'hellénisme représenta, de plus en plus, l'esprit païen dans sa résistance contre la religion nouvelle. Avec l'empereur Julien et les néo-platoniciens, il finit par devenir une véritable religion. Après sa défaite, il envahit peu à peu l'Église grecque. A la Renaissance, il conquit, dans le domaine des arts et des lettres, tous les esprits distingués de l'Occident ; il inspira la littérature et l'art de l'âge classique. Même au XIXᵉ siècle, il a conservé de fidèles disciples, surtout parmi les poètes.

Hellénisme (HISTOIRE DE L') [*Geschichte des Hellenismus*], par Jean-Gustave Droysen (Hambourg, 1836-1843, trad. franç. sous la direction de Bouché-Leclercq (Paris, 1883-1885)). — Droysen entreprit de raconter, dans un grand ouvrage d'ensemble, l'histoire des États fondés par les successeurs d'Alexandre. Tout en suivant les destinées des divers États jusqu'au moment où ils sont absorbés par la conquête romaine, l'auteur trace un vaste tableau de la civilisation gréco-orientale, qui se développa en Égypte et dans toute l'Asie antérieure pendant la période dite *hellénistique* ou *alexandrine*. Il étudie simultanément l'organisation politique, les mœurs, le commerce, les sciences, les arts. Disciple de Hegel, admirateur de la force et du succès, il ne regrette rien des gloires de l'ancienne Grèce indépendante ; il voit dans l'hellénisme nouveau et cosmopolite des monarchies gréco-orientales le terme naturel de l'évolution du génie grec. On peut contester dans une certaine mesure les conclusions de Droysen ; mais l'on ne peut qu'admirer l'étendue de ses recherches et la vigoureuse exécution du tableau.

HELLÉNISTE (*èl', nisst'* — gr. *hellênistês*, même sens) n. Partisan des Grecs. ‖ Personne versée dans la connaissance du grec ancien : *Le plus habile* HELLÉNISTE *ne comprend point Platon*. (Jouffroy.)

— Antiq. judaïque. Nom donné aux Juifs partisans ou imitateurs des mœurs grecques, ou qui parlaient la langue grecque. ‖ Nom des Juifs qui avaient embrassé le paganisme des Grecs. (On disait aussi HELLÉNISANTS.) ‖ Nom donné aux auteurs de la traduction grecque de la Bible, connue sous le nom de *Bible des Septante*.

HELLÉNISTIQUE (*èl', stik'* — rad. *hellène*) adj. Se dit de la langue grecque à partir du IIIᵉ siècle av. J.-C., qu'on appelle aussi *langue commune*. (V. GRÈCE.) ‖ *Période hellénistique*, Période historique qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine. V. HELLÉNISME.

HELLÉNOTAME (*èl'* — de *hellène*, et du gr. *tomias*, trésorier) n. m. Magistrat et trésorier, chargé de recouvrer, au nom d'Athènes, les tributs imposés aux cités sujettes ou alliées dans la confédération attico-délienne, pour la défense commune contre les Perses (Vᵉ s. av. J.-C.).

HELLENTHAL, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin, présid. d'Aix-la-Chapelle]), sur l'Olef, affluent de la Roer ; 3.193 hab. Moulins, tannerie.

HELLEQUIN (la Maisnie), littéralem. « le Cortège d'Hellequin ». On désignait sous ce nom, au moyen âge, une bande d'esprits malins ou d'âmes en peine qui, réunis pour de nocturnes chevauchées, faisaient un bruit effroyable et, parfois, désolaient les lieux qu'ils traversaient. La plus ancienne mention s'en trouve dans la Chronique d'Orderic Vital ; on en rencontre d'autres dans *le Jeu de la Feuillée*, d'Adam de La Halle (1262) ; les romans de *Fauvel* et de *Robert le Diable* (XIVᵉ s.) ; les *Chroniques de Normandie* (XVᵉ s.), etc. Un mythe analogue se trouve dans les anciennes croyances des Égyptiens et des Germains ; il a dû d'abord symboliser la force destructrice de la tempête ; le moyen âge a attribué ces convulsions de la nature aux âmes condamnées pour leurs péchés à s'agiter dans la nuit. Les formes littéraires les plus connues de ce mythe sont la ballade du *Roi des Aulnes*, de Herder, et la légende du *Beau Pécopin*, de Victor Hugo (« le Rhin »). Quant au nom même de Hellequin, quelques-uns y voient un dérivé de l'allemand *Hœlle* (enfer) ; d'autres une transcription de cet *Erlkœnig* (roi des aulnes), bien connu grâce à la ballade de Gœthe. Ce qui est sûr, c'est que Hellequin a d'abord figuré un prince des génies ou des démons ; c'est en cette qualité qu'il apparaît chez Dante, sous le nom de « Alichino » (*Enfer*, XXI et XXII) ; il est le prototype de l'Arlequino

de la *Commedia dell'arte*; le manteau sombre d'Arlequin, qui s'adapte à toutes les tailles, représente le manteau que chacun revêtira, le suaire; et son masque fut longtemps surmonté de deux petites cornes : traces curieuses, de l'origine infernale de l'une des figures les moins tragiques du théâtre.

HELLER (*hèl'-lèr'* [*h* asp.]) n. m. Poids ancien d'Allemagne, principalement de Prusse, qui valait à peu près un demi-gramme. ‖ Monnaie de bronze adoptée par l'empire d'Autriche depuis la loi de 1892 et valant environ 1 centime. (La couronne autrichienne, d'une valeur de 92 centimes, vaut 100 hellers. Il y a des pièces de nickel de 10 et 20 hellers.) ‖ Monnaie divisionnaire du florin, usitée autrefois en Allemagne et en Suisse.

HELLER (Stephen), pianiste et compositeur hongrois, né à Pest en 1813, mort à Paris en 1888. Il étudia l'harmonie avec Chelard, et se fixa à Paris. Ses œuvres sont pleines de poésie, de finesse, d'originalité, de délicatesse et d'élévation. Elles sont au nombre de plus de 150 : sonates, sonatines, études, préludes, scherzos, ballades, romances sans paroles, valses tyroliennes, mazurkas, variations, les *Promenades d'un solitaire*, les tarentelles, les caprices, les arabesques, etc.

HELLESPONT, nom ancien du détroit des Dardanelles, ainsi nommé en souvenir de la légende de Hellé. V. ce mot.

HELLESPONT (PROVINCE D'), division administrative de l'empire romain, comprenant la Thrace d'Asie et celle d'Europe, que Vespasien détacha du gouvernement de Mésie, pour amoindrir la puissance du sénat, auquel il appartenait. Les successeurs de Vespasien rendirent les villes asiatiques de l'Hellespont à la province d'Asie et maintinrent la Thrace d'Europe comme province particulière. La province de l'Hellespont, reconstituée plus tard par Dioclétien ou Constantin, avait pour capitale *Cyzique*.

HELLEVOETSLUIS, ville des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur le Haringvliet, un des bras du delta de la Meuse et du Rhin; 6.000 hab. Dock, arsenal royal; port de relâche pour les navires des Indes. Guillaume III en partit, en 1688, pour conquérir le trône d'Angleterre.

HELLICH (Joseph-Adalbert), peintre tchèque, né à Choltice (Bohême) en 1807, mort à Prague en 1880. Il fut conservateur des antiquités du musée de Prague. Il a beaucoup produit, et surtout des tableaux de sainteté pour les églises de Bohême et de Moravie. On cite : *Sainte Ludmile instruisant saint Venceslas, Galilée dans les cachots de l'Inquisition, Saint Venceslas, Sainte Ottilie, l'Assomption de la sainte Vierge, les Patrons de la Bohême*. Il a fondé, en 1848, la Société des beaux-arts de Prague.

HELLIN, ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacete]), près du Mundo, affluent du Segura; 15.000 hab. Mines de soufre, près du confluent du Mundo et du Segura.

HELLIOT (*è-li-o*) adj. m. ‖ *Faisan helliot*, Beau faisan de volière, très rare, provenant de la province de Fo-Kien, en Chine.

HELLO (Ernest), écrivain français, né et mort à Lorient (1828-1885). Esprit original, penseur profond, se rattachant par des affinités secrètes à J. de Maistre et au Lamennais de la première heure, s'élevant jusqu'au mysticisme le plus haut, il fut un écrivain satirique pénétré du sentiment de « l'ordre éternel », tout vibrant d'ardeur religieuse. Outre des articles publiés dans des feuilles religieuses et des traductions, on lui doit : *les Paroles de Dieu; Physionomie des saints; M. Renan, l'Allemagne et l'Athéisme au* XIX*e siècle* (1858); *le Style*, théorie et histoire (1861); *le Père Lacordaire* (1862); *M. Renan et la « Vie de Jésus »* (1863); *l'Homme*, son livre capital (1872); *Contes extraordinaires* (1879); *les Plateaux de la balance* (1880); et un recueil posthume : *le Siècle, les hommes et les idées* (1895).

HELLOT (Jean), chimiste français, né et mort à Paris (1685-1766). En 1735, il fut reçu à la fois membre de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres. Il fut nommé inspecteur général des teintureries du royaume. Son premier travail fut l'analyse du zinc, que jusqu'alors on avait considéré comme un composé mixte, suivant le langage alors usité. Citons ses travaux sur les diverses préparations du phosphore, sur l'exploitation des mines, etc. Hellot a écrit deux ouvrages : *l'Art de la teinture des laines et étoffes de laine au grand et au petit teint, avec une instruction sur les débrouillis* (1750-1772); *De la fonte des mines et des fonderies* (1750-1753). De 1718 à 1732, Hellot a écrit, dans la « Gazette de France », des articles purement littéraires. Il a fourni au recueil de l'Académie des sciences un grand nombre de mémoires.

HELLOTIES (*èl'-tî*) n. f. pl. Fêtes célébrées à Corinthe et à Marathon en l'honneur d'Athéna surnommée *Hellotis*. ‖ Fête que célébraient les Crétois en l'honneur d'Europe, surnommée *Hellotis*.

HELLUO (*èl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, type de la tribu des *helluonidés*, comprenant des formes assez grandes, à élytres profondément striés, propres à l'Australie. (On en connaît trois espèces.)

HELLUOMORPHE ou **HELLUOMORPHA** (*èl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes très voisines des *omphra* et des *helluo*. (Les helluomorphes habitent les régions chaudes de l'Amérique; on en connaît une vingtaine d'espèces, brunes ou noires; tel l'*helluomorpha nigerrima*, du Brésil, noir.)

HELLUONIDÉS (*èl'*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabides, comprenant les *helluo* et genres voisins. — *Un* HELLUONIDÉ.

— ENCYCL. Les *helluonidés* sont des insectes de taille grande ou moyenne, de formes élégantes, à corselet étroit, pourvus ou non d'ailes; ils sont nocturnes, vivent enterrés ou sous les pierres et habitent surtout les régions chaudes des cinq parties du monde; les seuls genres européens sont : *zuphium* et *polystichus*.

HELLVILLE, ch.-l. de l'île de Nossi-Bé (côte nord-ouest de Madagascar). Grâce à son excellente rade, Hellville a pris une grande importance depuis la conquête française de Madagascar.

HELLWALD (Friedrich Anton Heller VON), géographe autrichien, né à Padoue en 1842, mort à Cannstadt en 1892. Il servit d'abord dans l'armée autrichienne, puis entra au ministère de la guerre et s'y livra à d'intéressants travaux topographiques et géographiques. Il dirigea, de 1871 à 1889, la revue géographique l' « Ausland » et publia bon nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *l'Emigration européenne en Amérique* (1866); *les Russes dans l'Asie centrale* (1873); *l'Asie centrale* (1875); *Contrées et habitants des Indes* (1875); *Histoire de la civilisation dans son développement naturel* (1875); une histoire des découvertes arctiques intitulée : *Dans la glace éternelle* (1879-1881); *Histoire naturelle de l'homme* (1880-1885); etc. — Son frère, FERDINAND **von Hellwald**, né à Vienne en 1843, mort à Clarens (Suisse) en 1884, est l'auteur d'une bonne *Histoire du théâtre hollandais* (1874) et de travaux intéressants sur l'histoire de la littérature des Pays-Bas.

HELMBRECHTS, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Haute-Franconie]); 4.451 hab. Source minérale.

HELMBREEKER (Théodore), peintre hollandais, né à Haarlem en 1624, mort à Rome en 1694. Il se rendit en Italie, et s'exerça d'abord dans la peinture religieuse, puis produisit, avec une verve toujours jeune, une foule de tableaux de genre. Citons ses *Groupes de femmes et de paysans*, ses *Danses de paysans* (Dusseldorf); le *Franciscain distribuant des vivres aux mendiants et aux pèlerins* (Amsterdam); le *Marché italien* (Gand).

HELMEND ou **HILMEND**, fleuve de l'Afghanistan, né sur les pentes orientales des monts Kohi-Baba, au point où la chaîne se rattache à celle de l'Hindou-Konch. Après avoir traversé le pays des Hazarèh, il arrose un nouveau pays accidenté en amont de Ghirichk; plus bas, à Amak, il reçoit son principal affluent gauche, l'Argbandab, venu des montagnes de Gazna et passe non loin de Candahar. L'Helmend traverse ensuite la région désertique du Garmsel, et se jette, avec le Kâch-Roud, dans la mer intérieure de Hamoun. Cours, environ 1.100 kilom.

HELMERSEN (Grégoire DE), naturaliste et voyageur russe, né à Dukershof, près de Dorpat, en 1803, mort à Saint-Pétersbourg en 1885. Il commença, étant encore étudiant, la série de ses longs et fructueux voyages en Europe et, en particulier, dans les différentes parties de la Russie. Outre des comptes rendus de ses voyages et des articles, on a de lui d'importants ouvrages, en tête desquels il faut placer ses *Contributions à la connaissance de l'empire russe*, (1839 à 1873, en collaboration avec K.-E. von Baer).

HELMERSÉNIE (*èl', nî*) ou **HELMERSENIA** (*èl', sé*) n. f. Genre de mollusques brachiopodes inarticulés, famille des obolidés, comprenant des coquilles ovales. (Elles se caractérisent par le crochet de leur valve ventrale très développé. Le type est l'*helmersenia Jeremejewi*, de Russie.)

HELMHOLTZ (Hermann Ludwig Ferdinand VON), physiologiste allemand, né à Potsdam en 1821. Reçu docteur en médecine à Berlin, il fut d'abord médecin adjoint à l'hospice de la Charité de cette ville (1842), puis médecin militaire à Potsdam (1843). Depuis 1848, il a successivement professé l'anatomie et la physiologie à Kœnigsberg (1849), à Bonn (1855) et à Heidelberg (1858). Enfin, il fut chargé d'une chaire de physique à l'université de Berlin (1871). Ses importants travaux sur l'optique, l'électricité, l'acoustique, la sensation, ont fait de lui un des grands savants du XIXe siècle; ses travaux sur le timbre et le rôle des harmoniques dans la formation des gammes ont révolutionné l'acoustique; ses travaux sur les sensations relatives à la vue et l'ouïe sont de la plus haute importance. Il commença à se faire connaître par un *Mémoire sur la conservation de la force* (1847; trad. franç. par Pérard, 1869) et par l'invention d'un ophtalmoscope pour l'observation de la rétine dans l'œil vivant. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les « Annales de Poggendorf », les « Archives d'anatomie » le « Journal de Crelle », etc., et ses *Conférences scientifiques populaires* (1865-1876), on lui doit : *le Manuel d'optique physiologique* (1856, trad. franç. par Javal, 1867), et la *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives* (trad. franç. de Guéroult et Wolf, 1868-1874). Enfin, on a encore de lui, en français : *l'Optique et la Peinture* (1878), et *Mécanisme des osselets de l'oreille et la membrane du tympan* (1886); etc.

Helmholtz.

HELMINTHAGOGUE (*èl', gogh'* — du gr. *helmins, inthos*, ver, et *agein*, chasser) n. m. et adj. Se dit d'un médicament vermifuge.

HELMINTHE (*èl'*, — du gr. *helmins, inthos*, ver) n. m. Zool. Nom vulgaire des vers en général et des nématodes en particulier.

— Art vétér. Nom donné, par Duméril, aux vers intestinaux.

— Minér. Silicate naturel appartenant au genre chlorite et qui est une variété en prismes tordus de ripidolite ou de clinochlore.

— ENCYCL. Art vétér. Tous les animaux domestiques ont des *helminthes*, qui sont des vers ronds (*ascarides, strongles*, etc.), ou des vers plats (*ténias*, etc.); ou leurs formes larvaires, que l'on nomme vers vésiculaires (*cysticerques, échinocoques, cœnures, hydatides*). Les substances employées pour l'expulsion des vers intestinaux se nomment : *anthelminthiques, vermifuges, ténifuges*, etc.

HELMINTHIASE (*èl'* — du gr. *helmins, inthos*, ver) n. f. Méd. Maladie causée par des vers intestinaux.

HELMINTHICIDE (*èl', sid'* — du gr. *helmins, inthos*, ver, et du lat. *cædere*, tuer) adj. Qui a la vertu de tuer les helminthes intestinaux : *Poudre* HELMINTHICIDE.

HELMINTHIQUE (*èl', tik'*) n. m. et adj. Se dit des médicaments employés contre les helminthes intestinaux. ‖ On dit mieux ANTHELMINTHIQUE.

HELMINTHOCHORTON ou **HELMINTHOCORTON** (*èl', kor'* — de *helminthe*, et du gr. *khortos*, herbe) n. m. Nom pharmaceutique de la mousse de Corse et d'une espèce de sphérocoque, employées comme vermifuges.

HELMINTHOCLADIACÉES (*èl', sé*) n. f. pl. Groupe d'algues floridées, de la famille des desmiospermées, caractérisé par la fronde inarticulée, cylindrique, gélatineuse, recouverte, à l'état adulte, d'une couche calcaire. (Ce groupe comprend trois tribus : *helminthocladiées, scianacées, liagorées*.) — *Une* HELMINTHOCLADIACÉE.

HELMINTHOCLADIE (*èl', dî*) n. f. Genre de floridées, type de la tribu des *helminthocladiées*, comprenant des algues à thalle rameux, gélatineux, dont on connaît trois espèces.

HELMINTHOCLADIÉES (*èl'*) n. f. pl. Tribu d'algues floridées, caractérisée par les sphérospores qui se divisent en croix. — *Une* HELMINTHOCLADIÉE.

HELMINTHOÏDE (*èl'* — de *helminthe*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à un ver.

HELMINTHOLITHÉES (*èl'*) n. m. Genre fossile de fougères, à tronc épais, à cylindre ligneux, formé de stèles nombreuses qui, en coupe transversale, paraissent rubannées, plissées, repliées; de là le nom du genre, rappelant les replis des helminthes. (Ces fougères arborescentes sont très nombreuses dans les gisements silicifiés permiens de Chemnitz, du val d'Ajol, d'Autun, et les gisements de Rive-de-Gier.) — *Une* HELMINTHOLITHÉE.

HELMINTHOLOGIE (*èl', jî* — de *helminthe*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la zoologie, qui traite de l'embranchement des vers.

HELMINTHOLOGIQUE (*èl', jik'*) adj. Qui a trait à l'helminthologie : *Recherches* HELMINTHOLOGIQUES.

HELMINTHOLOGISTE (*èl', jisst'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'adonne à l'étude de l'helminthologie : *Un savant* HELMINTHOLOGISTE. ‖ On dit aussi HELMINTHOLOGUE.

HELMINTHOPYRE (*èl'* — de *helminthe*, et du gr. *pur*, fièvre) n. f. Fièvre causée par les helminthes. (Peu usité.)

HELMINTHOSPORE (*èl', spor'*) n. m. Genre de champignons du groupe des hyphomycètes. (Il est caractérisé par un mycélium noirâtre, qui se développe sur les écorces d'arbres, le bois pourri, et donne naissance à des filaments fructifères dressés, bruns, sur lesquels se forment des conidies lisses, brunes, fusiformes, cylindriques ou en massue et divisées par de nombreuses cloisons.)

HELMINTHOSTACHYS (*èl', sta-kiss'*) ou **HELMINTHOSTACHYDE** (*èl', sta-kid'*) n. f. Genre de fougères, tribu des ophioglossées, comprenant plusieurs espèces qui sont répandues de l'Himalaya jusqu'à l'Australie.

HELMOLD, chroniqueur allemand, né vers 1108, mort vers 1177. Prêtre à Bosau, près de Lubeck, il écrivit, à l'instigation de son maître Gérold, premier évêque de Lubeck, une *Chronique slave*, qui commence avec la conversion des Saxons sous Charlemagne et finit en 1172. Cet ouvrage important, puisque, pour une certaine période, Helmold relate des événements dont il a été le témoin, ne mérite cependant pas une entière confiance, son auteur n'ayant pas fidèlement résumé les sources dont il s'est servi, ni impartialement relaté les faits qu'il a vus.

HELMOND, ville des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr. [arrond. d'Eindhoven]), sur l'Aa, affluent de la Meuse; 9.029 hab. Fabrique de linge de table, de cotonnades, de toiles, de rubans de soie; impressions sur calicot.

HELMONT (Jean-Baptiste VAN), médecin et chimiste belge, né à Bruxelles en 1577, mort à Vilvorde en 1644. Il fit ses humanités à Louvain. La philosophie stoïcienne l'attira, mais elle lui sembla contraire à ses convictions religieuses. Bien qu'il eût été nommé professeur de chirurgie à Louvain, les théories médicales de son époque lui parurent si vaines, qu'il quitta tout pour voyager. Il rencontra un charlatan italien qui, à l'aide de soufre et de mercure, le guérit de la gale; passionné dès lors pour la chimie, il essaya d'en faire la base d'une nouvelle science médicale. Ce fut l'époque où il fit ses principales découvertes; il reconnut l'existence des gaz, et expliqua par leur combustion l'incandescence de la flamme et les effets de la poudre à canon; ses recherches portèrent surtout sur l'acide carbonique et l'hydrogène sulfuré. Il trouva dans l'estomac un suc acide (suc gastrique), auquel il attribua avec raison un rôle de premier ordre dans les phénomènes de la digestion. Mais ces constatations scientifiques ne l'empêchèrent pas d'établir des théories physiologiques ridicules; pour lui, les fonctions de l'organisme sont réglées par des sortes d'âmes secondaires ou archées, dont la bonne harmonie entretient la santé et dont le désordre est la cause de la maladie. Citons, parmi ses ouvrages : *Ortus medicinæ* (1648). — Son fils, FRANÇOIS-MERCURE **Van Helmont**, théosophe et alchimiste, né à Vilvorde en 1618, mort à Berlin en 1699, se fit l'éditeur de ses ouvrages. Il mettait tous ses efforts à répandre ses doctrines, qui étaient un mélange bizarre de mysticisme, de cabale et de christianisme. Il fut emprisonné par l'Inquisition. Ses ouvrages les plus connus sont : l'*Alphabeti vere naturalis hebraici brevissima delineatio* (1667), dans lequel il prétendait que l'hébreu est la langue naturelle de l'homme; *Opuscula philosophiæ* (1690); *Seder Olam, historica enarratio doctrinæ* (1693); *Quædam cogitationes super quatuor priora capita libri primi Moisis* (1697).

Helmont.

HELMONT (Sègres-Jacques VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1683, mort à Bruxelles en 1726. Il a peint : *le Baptême de Cloris*, grande toile d'une ordonnance large et réfléchie; *le Martyre de sainte Barbe* (église Saint-Nicolas, à Bruxelles); *Jésus expirant sur la croix*, dans le cloître des Carmes, à Gand. Ces tableaux attestent une étude assidue de Rubens, et en même temps l'imitation des maîtres italiens de la Renaissance; cette fusion de deux écoles si diverses constitue l'originalité de ce peintre.

HELMSTEDT, ville d'Allemagne (duché de Brunswick); 10.955 hab. Ch.-l. de cercle. Belle église du XIIe siècle. Industrie cotonnière. Raffinerie de sucre. Fabrique de savon. Mines de charbon de terre. Helmstedt fut célèbre autrefois pour son université, supprimée en 1809.

HÉLOSIÉ, ÉE (du gr. *hélos*, marais, et *bios*, vie) adj. Bot. Qui vit dans les marais.

HÉLODE (du gr. *hélôdês*, marécageux) adj. Méd. *Fièvre hélode*, Syn. de FIÈVRE PALUDÉENNE. (P. us.)

HÉLODE ou **HELODES** (*é, dèss h* asp.) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dascillidés, tribu des cyphonines, comprenant de petites formes oblongues, qui vivent au bord des eaux. (Très voisins des cyphons, les hélodes en ont le faciès et les mœurs; leurs espèces [20 environ] sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal. Le plus commun est le *helodes minutus*, de France, roux, finement pubescent.)

Hélode (gr. 5 fois).

HÉLODERME n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, type d'une famille dite des *helodermidés* ou trachydermiens, et comprenant de grandes formes américaines, dont la morsure est venimeuse.

— ENCYCL. L'*héloderme horrible* (heloderma horridum), seule espèce du genre, possède des dents sillonnées comme certains serpents; c'est l'unique exemple connu d'un saurien venimeux. Atteignant et dépassant 1 mètre de long, ce reptile est lourd, rugueux, hérissé de tubercules osseux. Sa coloration est brune ou marron, avec des piquetures jaunes. Nocturne, il ne quitte les trous profonds où il vit que pour chasser les petits animaux. Il habite le revers occidental de la Cordillère du Mexique.

Héloderme.

HÉLOÏSE, amante d'Abélard, née à Paris en 1101, morte au Paraclet, près de Nogent-sur-Seine, en 1164. On ne connaît pas le nom des père et mère d'Héloïse; aussi quelques auteurs ont-ils soutenu qu'elle était la fille d'une abbesse de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Sézanne; d'autres ont affirmé que son père n'était autre que le chanoine Fulbert, qui se disait son oncle. Ce qui est certain, c'est que Fulbert, après l'avoir placée dans le monastère d'Argenteuil, la fit venir auprès de lui et lui enseigna le latin, un peu de grec et d'hébreu, les éléments de la scolastique. Abélard, chanoine de Notre-Dame, comme Fulbert, devint le précepteur d'Héloïse. Une passion violente unit bientôt le maître et l'élève. Obligée de se réfugier en Bretagne, Héloïse y donna le jour à un fils, et elle épousa secrètement son amant. Après l'horrible vengeance exercée par Fulbert sur Abélard, cet amour désintéressé subsista. Héloïse, la première, prononça ses vœux. Leur correspondance commence alors et continue jusqu'à la mort d'Abélard (1142), mélange extraordinaire de piété, de passion et de pédantesque scolastique. Héloïse survécut vingt-deux ans, honorée des hauts dignitaires ecclésiastiques et des papes. Ses restes furent réunis à ceux d'Abélard, dont le corps avait été secrètement transporté au Paraclet en 1142. Les lettres d'Héloïse et d'Abélard nous ont été conservées.

— Iconol. Le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, au cimetière du Père-Lachaise (Paris), jouit d'une certaine popularité. V. ABÉLARD. Les restes des deux personnages sont-ils inhumés sous ce monument? On l'affirme. Quant au mausolée, il n'a rien d'antique; Alexandre Lenoir le composa de toutes pièces à l'aide de fragments provenant en majeure partie de l'abbaye de Saint-Denis. La statue funéraire d'Abélard serait, au dire de Lenoir, celle qui ornait le tombeau du philosophe au prieuré de Saint-Marcel, près de Chalon-sur-Saône. Bauvallet l'aurait restaurée sous les yeux de Lenoir. Viollet-le-Duc prétend que cette statue est, au contraire, celle de Louis, fils de saint Louis, dont on avait fait un Abélard. Lenoir nous apprend qu'il a fait choix d'une statue de femme du XIIe siècle, « à laquelle il a fait mettre le masque d'Héloïse ». D'où venait ce masque? Le monument, tel qu'on le voit aujourd'hui, est entré au cimetière du Père-Lachaise en juin 1817. Citons encore: *Héloïse et Abélard*, groupe en marbre, par Chatrousse (au musée de Vendôme).

Héloïse et Abelard, opérette-bouffe en trois actes, paroles de Clairville et de William Busnach, musique de Henri Litolff, représentée aux Folies-Dramatiques le 19 octobre 1872. Dans le livret, d'un goût douteux, les héros, tout modernes, n'avaient que le nom de commun avec les personnages de l'histoire. Quelque singulière que soit l'idée de choisir Abélard pour héros d'opérette, cet ouvrage mérite une mention particulière pour le talent qu'y a déployé le compositeur. Le musicien a fait preuve de qualités de grâce, de délicatesse et d'élégance.

Heloïse (LA NOUVELLE). V. JULIE.

HÉLOMYZE ou **HELOMYZA** (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des scatomyzidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans l'hémisphère boréal. (Les hélomyzes sont des mouches fauves ou jaunes; leurs larves vivent dans divers champignons. L'*helomyza tuberivora* attaque les truffes.)

HÉLONIAS (*ni-ass* — du gr. *hélos*, marais) n. m. Genre de mélanthacées, tribu des vératrées, comprenant des herbes vivaces, à rhizome tubéreux, à feuilles radicales, du centre desquelles s'élève une hampe munie d'écailles et terminée par un épi de fleurs. (Le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. Les espèces connues, peu nombreuses, croissent dans les lieux humides de l'Amérique du Nord.)

HÉLONIOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de liliacées narthéciées, comprenant des herbes à rhizome court, à feuilles pétiolées radicales, à fleurs solitaires, à fruit capsulaire. (On en connaît quatre espèces japonaises.)

HÉLONOTE ou **HELONOTUS** (*é, tuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des harpactorinés, comprenant huit espèces, de la région malaise et australienne. (Les hélonotes sont des réduves assez larges, ovales, à long cou, à pattes velues.)

HÉLOPHILE ou **HELOPHILUS** (*é, luss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. (Les hélophiles sont des mouches robustes, brunes, variées de jaune, qui volent sur les fleurs en été; leurs larves, dites *vers à queue de rat*, vivent dans les eaux croupies, à la surface desquelles elles respirent au moyen d'une longue queue en tuyau extensible. L'*helophilus pendulus*, roux et brun, rayé et taché de jaune, est très commun en France.)

Hélophile (gr. d'un tiers).

HÉLOPHORE ou **HELOPHORUS** (*é, russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *hélophorinés*, comprenant des formes rugueuses, ordinairement testacées ou métalliques, tachetées. (On en connaît un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; toutes sont de petite taille, vivent submergées parmi les plantes aquatiques et s'enterrent quand l'eau tarit. Un des hélophores les plus communs est l'hélophore rugueux [*helophorus rufipes*], de toute la France.)

HÉLOPHORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, dont le genre *hélophore* est le type. (Les hélophorinés se caractérisent par leur épistome non entaillé en avant et leur prothorax sillonné en dessus.) — *Un* HÉLOPHORINÉ.

Hélophore (gr. 3 f.).

HÉLOPIENS n. m. pl. Zool. Syn. de HÉLOPINÉS.

HÉLOPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant les *hélops* et formes voisines. (Les hélopinés, répandus dans toutes les parties du monde, sont ordinairement allongés, coriaces et fragiles, lents, lucifuges, et vivent, en général, dans les bois cariés. Les principaux genres sont: *læna, misolampe, acanthope, hélops, hédyphane*, etc.) Syn. HELOPIENS. — *Un* HÉLOPINÉ.

HÉLOPS (*lopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *hélopinés*, comprenant des formes de taille moyenne, à livrée sombre. (On connaît près de deux cents espèces d'hélops, répandues surtout dans l'hémisphère boréal; quelques-unes sont de l'Océanie [*helops azureonitens*], ou de l'Inde [*helops ebeninus*]. Les deux hélops les plus communs en France sont l'*helops lanipes*, bronzé, et l'*helops caraboïdes*, brun roux, qui abonde sur les vieux arbres, dans la mousse. Le genre hélops a été subdivisé en très nombreux sous-genres.)

HÉLOPYRE (du gr. *hélos*, marais, et *pur*, fièvre) n. f. Fièvre des marais, fièvre paludéenne. (Peu us.)

HÉLORE ou **HELORUS** (*é, russ*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des proctotrupidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hélores sont de minuscules parasites; ils sont noirs ou bronzés, avec les pattes rousses. Tel est l'*helorus anomalipes*, de France.)

Hélops (gr. nat.).

HÉLORE ou **ÉLORE** (lat. *Helorum*), ville de la Sicile ancienne, sur la côte orientale, près du cap Pachynum; auj. *Muri-Ucci*. Sa délicieuse situation fit donner à ses environs le nom de *Helorina Tempe*.

HÉLOS, ville de l'ancienne Grèce, sur le golfe de Laconie; auj. *Tsyli*. Cette ville, qui passait pour avoir été fondée par Hélius, le plus jeune des fils de Persée, fut assiégée et prise par les Doriens. Ses habitants furent les premiers esclaves publics du peuple lacédémonien, lesquels prirent d'eux le nom d'*Hélotes* ou *Hilotes*.

HÉLOSCIADIE (*loss-si-a-di*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des amminées, comprenant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à fleurs en ombelles, et dont l'espèce la plus connue est l'*helosciadia nodiflorum* ou *faux cresson de fontaine*.

HÉLOSE, HÉLOSIDE ou **HELOSIS** (*é, ziss*) n. f. Genre de plantes, de la famille des balanophoracées.

— ENCYCL. Les *héloses* sont des herbes parasites, charnues, rougeâtres, de l'Amérique tropicale, dont le rhizome rameux, fixé sur les parties souterraines des plantes nourricières, émet des axes qui supportent des spadices ovoïdes ou globuleux, formés d'un mélange de petites fleurs mâles et femelles, ces dernières à pistil bicarpellé.

HÉLOSIDÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'héloside. ‖ On dit aussi HÉLOSIÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des balanophoracées, ayant pour type le genre *hélose*. ‖ On dit aussi HÉLOSIÉES. — *Une* HÉLOSIDÉE.

HÉLOSTOME (*stom*) ou **HELOSTOMA** (*é, sto*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des osphronémidés, comprenant des formes allongées, voisines des anabas, et habitant, comme eux, la Malaisie. (Les hélostomes sont de taille médiocre, cuivreux ou bronzés; comme tous les pharyngiens labyrinthiformes, ils peuvent vivre hors de l'eau, grâce à l'eau accumulée dans leurs réservoirs pharyngiens.)

Hélostome.

HÉLOTARSE ou **HELOTARSUS** (*é, suss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des aquilinés.

— ENCYCL. La seule espèce est l'*hélotarse à queue courte* (helotarsus ecaudatus) ou aigle bateleur, répandu dans l'Afrique tropicale. C'est un joli aigle noir et roux, avec les ailes grises, long de 0m,75, mesurant 2 mètres d'envergure, au plus. Il a la face et le bec rouges; il est remarquable par la brièveté de sa queue et la singularité de son vol saccadé et plongeant. Commun au Sénégal et au Congo, il vit très bien dans les ménageries.

Hélotarse.

HÉLOTE. Géogr. anc. Habitant d'Hélos en Laconie.

— Adjectiv.: *Population* HÉLOTE.

HÉLOTE ou **HELOTA** (*é*) n. f. Genre d'*hélotidés*, comprenant des insectes à formes allongées, plates, propres à l'Asie et à ses archipels. (Les quelques espèces connues vivent toutes dans les champignons, sous les écorces; leur livrée est ordinairement bronzée ou verte, avec des pustules lisses, orangées, sur les élytres.)

HÉLOTE ou **HELOTES** (*é, tèss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pristipomatidés, comprenant des formes de taille moyenne propres à l'Australie. (L'espèce type de ce genre est l'hélote à six lignes [*helotes sexlineatus*], poisson oblong, long de 0m,15 à 0m,20, bleu d'acier, avec six bandes noires longitudinales et le ventre argenté.)

Hélote.

HÉLOTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, ayant pour type le genre *hélote*. — *Un* HÉLOTIDE.

HÉLOTION n. m. Genre de champignons, de la famille des pézizacées, dont la fructification a la forme d'un disque ou d'une coupe légèrement creuse, sessile ou portée par un pied court. (Les asques contiennent huit spores allongées ou ovoïdes, quelquefois fusiformes, blanches, sans cloisons. On rencontre parfois, dans les bois, des fragments d'écorce ou des brindilles colorées fortement en vert; ces parties vertes sont dues au mycélium de l'*hélotion vert-de-gris*.)

HÉLOUÂN ou **HALOUÂN**, ville d'Égypte (Basse-Égypte), sur la rive droite du Nil; 2.876 hab. Ville d'eaux, bâtie à l'européenne. Sources sulfureuses qui étaient connues des anciens; une légende raconte que Pharaon y avait réuni tous les juifs et tous les lépreux du royaume pour les guérir des maladies qui les rongeaient.

HELPE, nom de deux rivières de France et de Belgique: l'HELPE-MAJEURE ou GRANDE-HELPE, naît dans les bois au N. d'Anor, forme quelque temps la frontière franco-belge, recueille à Eppe-Sauvage la petite Eau d'Eppe, baigne Avesnes et se jette dans la Sambre, près de Maroilles, après un cours de 58 kilom. — L'HELPE-MINEURE, ou PETITE-HELPE, formée par la réunion de plusieurs ruisseaux, tombe d'étang en étang, alimente les filatures de Fourmies, puis, par Etrœungt, Cartignies, atteint la Sambre. Cours, 45 kilom.

HELPS (sir Arthur), littérateur et historien anglais, né à Streatham (Surrey) en 1813, mort à Londres en 1875. C'est lui qui fut chargé de publier les discours du prince consort Albert et les fragments des Mémoires de la reine. Ses principaux ouvrages sont: *Essais écrits dans mes heures de loisirs* (1841); *les Plaintes du laboureur* (1845), où sont exposés les droits et les devoirs du patron et de l'ouvrier; *les Amis en conseil* (1847-1819), dialogues intimes; *les Conquérants du nouveau monde et leurs esclaves* (1849); enfin, un drame pathétique, *Oulita l'esclave*.

HELSINGBORG, ville maritime de la Suède méridionale, à l'entrée du détroit du Sund; 22.800 hab. Autrefois place forte importante, faisant face à la forteresse danoise d'Elseneur, Helsingborg n'a aujourd'hui qu'une batterie protégeant l'entrée de son port. Près de la ville, gisements miniers de Höganäs, au S. du cap Kullen. Exportation de poterie, de bois. Fabrique de chaussures.

HELSINGFORS, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du grand-duché de Finlande, sur le golfe de Finlande; 90.000 hab. A Helsingfors réside le gouverneur général et siège la diète nationale de la province. Université renommée; observatoire astronomique, jardin botanique. Commerce de bois et de minerais avec Saint-Pétersbourg, Stockholm et l'Allemagne du Nord; importation considérable de produits manufacturés et de machines-outils. Port très fréquenté, accessible aux vaisseaux de tout tonnage. La création de la ville, qui tire son nom d'une colonie suédoise établie en Finlande au XIIe siècle, ne remonte qu'au XVIe siècle (1642). Les Russes s'en emparèrent en 1713, puis en 1742, et elle devint, en 1812, capitale du grand-duché de Finlande.

HELSINGŒR. Géogr. V. ELSENEUR.

HELST (Barthélemy VAN DER), peintre hollandais, né à Haarlem en 1611 ou 1612, mort à Amsterdam en 1670. Il alla se fixer à Amsterdam, où il fonda la confrérie de Saint-Luc (1653). Ce peintre, un des plus remarquables qu'ait possédés la Hollande au temps de Rembrandt, s'est principalement adonné au portrait, qu'il a traité d'une façon supérieure. Ses têtes, dessinées avec art, sont très expressives. Il donne un grand soin aux accessoires, et son coloris est harmonieux et sobre. Son chef-d'œuvre est le *Banquet de la garde civique*, qu'on voit à

Amsterdam, et dont les vingt-quatre personnages sont de grandeur naturelle. Van der Helst a été surtout inimitable dans le caractère des têtes et des mains. Le *Jugement du prix de l'arc*, du musée d'Amsterdam (dont le Louvre possède une réduction), est une belle page par l'élégance des poses et l'observation de la nature. Helst a laissé des portraits nombreux : ceux du *vice-amiral Egbert Kortenaar*, du *bourgmestre Bicker*, de la *princesse Marie-Henriette Stuart*, etc., qu'on voit au musée d'Amsterdam. Le musée royal de Bruxelles possède le *Portrait de l'auteur* et celui *de sa femme* ; La Haye le *Portrait de Paul Potter*. La pinacothèque de Munich compte deux superbes portraits de ce maître.

Van der Helst.

HELSTON, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur le golfe de Mount's Bay, formé par la Manche ; 3.198 hab. Port de commerce. Aux environs, le *Loo Pool*, lac dont les eaux sont de couleur rougeâtre.

HELTAU, HIELT ou **NAGY-DISZNOD**, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie), dans la vallée d'un affluent de l'Olt ; 3.225 hab. Sources minérales.

HELVELLE (*èl'-vèl'*) n. f. Genre de champignons, du groupe des discomycètes.
— ENCYCL. Les *helvelles* ont un pied assez épais, lisse ou strié plus ou moins régulièrement, souvent creux, et un chapeau constitué par trois ou quatre lames irrégulières, retombant sur le pied, ou plus ou moins complètement soudées l'une à l'autre. C'est à la surface de ces lames que se forment les asques dans lesquels naissent les spores, qui sortent sous la forme d'un petit nuage quand elles sont mûres et qu'on agite le champignon. Les helvelles sont comestibles, mais beaucoup d'espèces sont de qualité inférieure.

Helvelle.

HELVELLOPSIS (*èl'-vèl', psiss*) n. m. Genre de champignons du groupe des pézizes.

HELVÉTAN (*èl'*) n. m. Minér. Silicate naturel appartenant à la famille des micas. Variété de biotite.

HELVÈTES (*èl'*), peuplade gauloise qui occupait, vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, un territoire limité par le Jura, le lac de Constance, le Rhône et le Rhin, à l'E. et au S.-O. des Séquanes et des Allobroges. — *Un, Une* HELVÈTE.
— Adjectiv. : *La nation* HELVÈTE.
— ENCYCL. Inquiétés par les incursions des Germains, les *Helvètes* menacèrent à plusieurs reprises leurs voisins gaulois, et même les colonies romaines du littoral méditerranéen. Ils battirent, en 107 av. J.-C., les légions du consul L. Cassius. En 59, de plus en plus pressés par les Germains, ils résolurent d'aller s'établir en Gaule, brûlèrent leurs cités pour s'interdire tout espoir de retour, et s'engagèrent dans la vallée du Rhône. César leur barra la route à deux reprises, près de Genève et sur les bords de la Saône, réussit à les refouler dans leurs montagnes, et établit une colonie équestre à Noviodunum (Nyon). Après la conquête définitive de la Gaule, leur territoire, sous le nom d'Helvétie, fit partie de la Gaule celtique, puis de la Belgique, enfin de la Germanie supérieure, avec *Aventinum* (Avenche) comme capitale. Au Ve siècle, l'invasion des Alamans et des Burgondes, qui vinrent s'établir dans les vallées supérieures des rivières suisses et la vallée de la Saône, obligèrent de nouveau les tribus helvètes à se réfugier dans les montagnes.

HELVÉTIE (*èl', si*), pays occupé par les *Helvètes*.

HELVÉTIEN, ENNE (*èl', si-in, èn'*), personne née en Helvétie ou qui habitait ce pays. — *Les* HELVÉTIENS. (Ne se dit des Suisses modernes que dans le style soutenu.)
— Adjectiv. Qui appartient à l'Helvétie, à la Suisse ou à ses habitants : *La nation* HELVÉTIENNE. ‖ On dit plutôt HELVÉTIQUE.
— Géol. Se dit de l'étage géologique appartenant à la partie inférieure du système miocène. (Il repose sur l'étage burgigalien, base du système, et comprend, entre autres formations, la molasse marine de Saint-Gall et les *faluns* de la Touraine.) ‖ Substantiv. : *L'*HELVÉTIEN.

HELVÉTIQUE (*èl', tik'* — rad. *Helvétie*) adj. Qui appartient à la nation ou au gouvernement suisse : *Cantons* HELVÉTIQUES.

HELVÉTIQUE (CONFÉDÉRATION ou RÉPUBLIQUE). V. SUISSE.

HELVÉTISME (*èl', tissm'* — rad. *Helvétie*) n. m. Façon de parler propre aux habitants de la Suisse française.

HELVÉTIUS (Claude-Adrien), philosophe français, né et mort à Paris (1715-1771). Très jeune encore, il lut le *Traité de l'entendement humain* de Locke, qui devint son maître en philosophie. La reine Marie Leczinska lui fit obtenir, à vingt-trois ans, une charge de fermier général, dont les gros revenus lui permirent de se livrer à sa passion pour l'étude et à sa bienfaisance ; car ce philosophe, aux théories sèches et rigides, avait une réelle bonté. Rousseau s'écrie, dans l'*Émile*, en faisant allusion à Helvétius : « Tu veux en vain t'avilir, ton cœur dément ta doctrine. » En 1758, il publia son fameux livre : *De l'Esprit*, qui déchaîna un véritable orage. (V. ESPRIT [De l'].) On a aussi de lui : *le Bonheur*, poème médiocre ; *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, plus hardi encore que *l'Esprit*.
La philosophie d'Helvétius est un sensualisme absolu. Il émet ce paradoxe que tous les esprits sont égaux et que les différences qu'on remarque sont le résultat de l'éducation. En morale, vertu et vice sont des choses relatives ; les actions vertueuses sont celles qui contribuent au bonheur général d'une nation. (*Œuvres complètes*, 1781.)
— Sa femme, *Anne-Catherine* DE LIGNIVILLE D'AUTRICOURT, née en 1719 au château de Ligoiville (Lorraine), morte en 1800, était la nièce de Mme de Graffigny. Elle épousa Helvétius en 1751. Après la mort de son mari, elle se retira dans sa maison d'Auteuil, où elle recevait les plus grands esprits du temps. Ce fut la première *Société d'Auteuil*. (V. AUTEUIL.) Belle et spirituelle, Mme Helvétius était, en outre, très bienfaisante.

Helvétius.

HELVIA, femme du rhéteur Annæus Sénèque et mère du philosophe. Frappée en peu de mois de tous les malheurs, elle se vit, après la mort de son mari, séparée de son fils, exilé en Corse. Celui-ci lui adressa une *Consolation*, où l'on trouve quelques détails sur sa famille.

HELVIDIEN (*èl', di-in*) n. m. Membre de la secte fondée par Helvidius.

HELVIDIUS, hérésiarque arien du IVe siècle. Il écrivit un ouvrage pour établir que Marie avait eu, après la naissance de Jésus-Christ, plusieurs enfants de saint Joseph ; il déclarait le mariage aussi méritoire que la virginité. Saint Jérôme le combattit dans son ouvrage *Adversus Helvidium*.

HELVIDIUS PRISCUS, stoïcien, né à Terracine, mort vers l'an 75 apr. J.-C. Helvidius Priscus appartient au groupe des stoïciens qui luttèrent contre le despotisme des empereurs du siècle. Tribun de la plèbe, il protégea les pauvres. Gendre de Thraseas, il fut exilé à la mort de ce dernier, puis rappelé par Galba. Préteur, il tint tête à Vitellius au sénat, et refusa de reconnaître Vespasien : il le saluait de son nom privé et omettait de le nommer dans ses édits prétoriens. Vespasien le fit bannir, puis exécuter.

HELVIEN, ENNE (*èl'-vi-in, èn'*) [lat. *Helvii*], peuple de l'ancienne Gaule (Narbonnaise Ire), à l'E. des Vellaves et des Gabales, et au N. des Volces Arécomicos ; capit. *Alba Augusta* (auj. *Aps*). — *Les* HELVIENS.
— Adjectiv. : *Race* HELVIENNE.

HELVINE (*èl'*) n. f. Silicate naturel du genre grenat et se présentant en cristaux jaune de miel, verts ou bruns.
— ENCYCL. La formule de l'*helvine* est $(Mn\,Gl\,Fe)^7Si^3O^{12}S$; son poids spécifique varie de 3,2 à 3,37 ; sa dureté est de 6 à 6,25. Au chalumeau, l'helvine fond en un émail jaunâtre. Avec la soude, elle donne la réaction du manganèse. Enfin, les acides l'attaquent en dégageant de l'hydrogène sulfuré et formant une gelée siliceuse. L'altération de ce silicate donne probablement lieu à la production de l'achtaragdite.

HELVIUS, nom d'une famille plébéienne de Rome, d'où sortit P. Helvius Pertinax, empereur en 193 av. J.-C. — Parmi ses ancêtres, on cite surtout : C. HELVIUS, édile en 199 av. J.-C., préteur en 200. [Il commanda une armée dans la Gaule cisalpine et fut, en 189, lieutenant du consul Manlius Vulso en Galatie] ; — M. BLASIO HELVIUS, édile en 198, préteur en 197. [Il vainquit les Celtibériens à Illiturgis en 195 et fonda une colonie à Siponte en 194.]

HELWINGIACÉ (*èl', sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre helwingie.
— n. f. pl. Tribu de plantes, ayant pour type le genre *helwingie*. — *Une* HELWINGIACÉE.

HELWINGIE (*èl', ji*) n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des araliacées, remarquables par la situation de leur inflorescence, petite ombelle dont l'axe, par suite d'un phénomène de concrescence, se détache de la face supérieure de la feuille axillante. (On en connaît deux espèces : une du Japon, l'autre de l'Himalaya.)

HELXINE (*èl'*) n. f. Genre d'urticacées, qui comprend la seule pariétaire *soleirolii*, petite plante de Corse et de Sardaigne.

HÉLYOT (Pierre), dit **le Père Hippolyte**, religieux du tiers ordre de Saint-François, né à Paris en 1660, mort en 1716. Il est auteur des cinq premiers volumes de l'*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, etc.* (1714-1721). Il mourut pendant l'impression du cinquième volume, laissant de nombreux matériaux. L'ouvrage fut achevé par le Père M. Bullot, qui ajouta trois volumes. Cette histoire est la plus complète sur la matière. Philippon de La Madeleine en a donné une édition, en 1838.

HEM (*hèm'* [*h* asp.]), interjection dont on sert pour interroger, pour appeler, et surtout pour attirer secrètement l'attention : HEM ! HEM ! *êtes-vous là ?* ‖ Sert aussi à marquer le doute, une crainte sceptique : *Il l'épousera.* — HEM ! HEM !
— n. m. invar. Action de faire hem ; mot hem : *Attirer l'attention par des* HEM ! HEM !
— Pathol. Onomatopée désignant une toux qui consiste en une expiration brève et rauque, provoquée par une sensation d'embarras, de gêne dans l'arrière-gorge.

HEM, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lille, sur la Marq ; 4.312 hab. Industrie sucrière, fabriques de tapis tissés à la mécanique.

HÉMACHATE (*kat'* — du gr. *haima*, sang, et *akhatês*, agate) n. f. Variété d'agate à veines rouges.

HÉMACHROÏNE n. f. Chim. Syn. de HÉMATOSINE.

HÉMACURIES (*rî* — du gr. *haima*, sang, et *kouros*, jeune homme, ou *koreunumi*, je rassasie) n. f. pl. Antiq. gr. Fête dans laquelle les jeunes gens se faisaient fouetter jusqu'au sang sur le tombeau de Pélops. ‖ Libations de sang en l'honneur des morts.

HÉMADROMOMÈTRE n. m. et **HÉMADROMOMÉTRIE** n. f. V. HÉMODROMOMÈTRE et HÉMODROMOMÉTRIE.

HÉMADYNAMIQUE n. f. Physiol. V. HÉMODYNAMIQUE.

HÉMAFIBRITE n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

HÉMAGOGUE (*gogh'* — du gr. *haima*, sang, et *agein*, chasser) adj. Se disait des substances jugées propres à faire fluer les menstrues ou les hémorroïdes.

HÉMAIRE (*mèr'*) n. f. Genre d'orchidées néottiées, comprenant des herbes terrestres à tiges feuillées, à feuilles marbrées, à fleurs en grappes. (Quatre espèces, de Chine ; l'une, *hemaira discolor*, est cultivée dans les serres d'Europe.)

HÉMAL, ALE, AUX (du gr. *haima*, sang) adj. Qui se rapporte au système vasculaire ou circulatoire : *Cercle* HÉMAL. ‖ On écrit aussi HÆMAL, ALE.

HÉMALOPIE (*pî* — du gr. *haima*, sang, et *ôps*, œil) n. f. Pathol. Épanchement de sang dans l'œil.

HEMAN, poète hébreu, de la famille de Serach (I *Paralipomènes*, II, 6), qui avait une grande réputation de sagesse (I *Rois*, V, II) et qui, dans le titre du psaume LXXXVIII, est désigné comme en étant l'auteur. Il ne faut pas le confondre avec le lévite Heman de la famille de Kahath, mentionné dans les *Paralipomènes* (I, XV, 17).

HEMANS (Félicie-Dorothée BROWNE, mistress), femme de lettres anglaise, née à Liverpool en 1793, morte à Dublin en 1835. Dès l'âge de neuf ans, elle commença à écrire des vers, et publia son premier recueil de poésies : *Fleurs de jeunesse* en 1808. Elle a chanté les joies de la famille en des poésies d'une grande distinction, d'une sensibilité naturelle toujours revêtue d'imagination et voilée de modestie. Parmi ses œuvres, on peut citer : *les Affections domestiques* (1812) ; *la Restauration des arts en Italie* (1816) ; *Récits et scènes historiques en vers* (1819) ; *les Vêpres siciliennes*, drame (1823).

HÉMANTHE n. m. Genre d'amaryllidées, comprenant des plantes à bulbe tuniqué, donnant naissance à deux grandes feuilles assez épaisses, consistantes, souvent étalées sur le sol, et à une hampe courte, terminée par une ombelle de fleurs d'un rouge vif. (Les hémanthes croissent presque tous au cap de Bonne-Espérance, et sont pour la plupart cultivés dans les jardins d'Europe.)

HÉMAPHÉINE (du gr. *haima*, sang, et *phaios*, brun) n. f. Matière trouvée par Gubler dans certaines urines pathologiques et composée surtout de *bilirubine*.

HÉMAPHÉIQUE (*fé-ik'*) adj. Qui a rapport à l'hémaphéine.

Hémanthe : *a*, fleur.

HÉMAPHÉISME (*fé-issm'* — du gr. *haima*, sang, et *phasma*, simulacre) n. m. Phénomène qui s'observe dans les cas de destruction des globules rouges (empoisonnements, fièvres graves, hémorragies).
— ENCYCL. L'*hémaphéisme* se caractérise par la teinte ictérique de la peau et une coloration des urines, qui, rougeâtres, forment sur le linge des taches couleur saumon et donnent une teinte acajou avec l'acide nitrique. L'hémaphéisme est fréquent chez les nouveau-nés (*ictère hémaphéique des nouveau-nés*) quand la ligature du cordon ombilical est tardive ; son pronostic est, en ce cas, des plus bénins, et il ne comporte pas de traitement particulier.

HÉMAPOPHYSE (du préf. *hémi*, et de *apophyse*) n. f. Chacun des deux arcs inférieurs d'une vertèbre entourant par leur réunion les troncs vasculaires sanguins.
— ENCYCL. Dans la théorie des vertèbres craniennes, les *hémapophyses* de la première vertèbre ou occipitale correspondent au coracoïdien, à l'épisternum, etc. ; celles de la deuxième ou pariétale, aux cornes antérieures de l'hyoïde, celles de la troisième ou frontale, à la mâchoire inférieure ; celles de la quatrième ou nasale, aux maxillaires supérieurs, l'intermaxillaire étant formé par l'hémépine.

HÉMARTHRIE (*trî*) n. f. Genre de graminées, tribu des rottbœlliées, comprenant quelques espèces de l'Inde.

HÉMASTATIQUE (*sta-tik'* — du gr. *haima*, sang, et de *statique*) n. f. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

HÉMASTOME (*stom'* — du gr. *haima*, sang, et *stoma*, bouche) adj. ‖ *Eucalypte hémastome*, Eucalypte dont le fruit a son orifice bordé de rouge.

HÉMATÉINE n. f. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine, et qui est colorée en rouge brun quand elle est humide, en vert foncé quand elle est sèche.

HÉMATÉMÈSE (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *émein*, vomir) n. f. Hémorragie qui a sa source dans l'estomac, que le sang soit rejeté par le vomissement, ou qu'il s'élimine par les selles.
— ENCYCL. Les causes les plus ordinaires de l'*hématémèse* sont les coups et chutes sur l'épigastre, l'ingestion de poisons ; mais, en dehors de ces cas, on doit tout d'abord faire le diagnostic d'ulcère rond ou de cancer. Les symptômes sont : la sensation de brûlure épigastrique, la gêne, la tension, une douleur vive dans cette région, puis le vomissement. Le liquide rejeté est noir, demi-fluide ; il prend souvent l'aspect de suie ou de *marc de café* ; de plus, une certaine partie du sang est rejetée par les selles, qui deviennent noires.
On doit s'abstenir de tout aliment, garder le repos le plus absolu dans la position horizontale, faire des injections sous-cutanées d'ergotine. Plus tard, ingérer des boissons glacées en petite quantité, puis du lait.

HÉMATÉMÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'hématémèse : *Évacuation* HÉMATÉMÉTIQUE. (Inus.)

HÉMATEUX (*teû*), **EUSE** [du gr. *haima*, *atos*, sang] adj. Relatif au sang : *Dermatose* HÉMATEUSE.

HÉMATHROSE (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *rhein*, couler) n. f. Épanchement sanguin hors des vaisseaux.

HÉMATIDROSE (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *idrôs*, sueur) n. f. Écoulement, à la surface de la peau, d'une sueur rosée passagère.

— Encycl. La sueur de sang ne contient pas de globules rouges : sa coloration est due à une petite quantité d'hémoglobine ou, d'après des recherches récentes, à la présence de certains microcoques ou bacilles mal définis. Elle s'observe surtout chez les femmes, principalement les hystériques. Ses lieux d'élection sont la face, souvent la paupière inférieure, la poitrine, les aisselles, etc. L'*hématidrose* coïncide presque toujours avec la lésion des glandes sudoripares, dite *lépothrix*. Le traitement sera celui de cette dernière maladie, en y adjoignant les antispasmodiques chez les hystériques.

HÉMATIE n. f. Syn. de GLOBULE ROUGE.

HÉMATIMÈTRE (du gr. *haima, atos*, sang, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à la numération des globules sanguins.

— Encycl. Vierordt, le premier, inventa un appareil destiné à dénombrer les globules du sang ; mais sa technique longue et les résultats inexacts ont fait abandonner son procédé. On emploie aujourd'hui l'*hématimètre* de Malassez, modifié par Hayem, Nachet et Potain.

Cet appareil se compose d'une petite cuve creusée dans une lame de verre B d'une profondeur de 1/5e de millimètre, qui peut se fermer hermétiquement par la lamelle A.

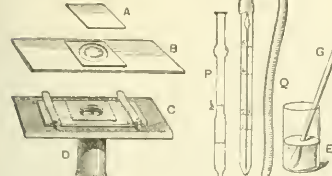

Cette lame se place sur une plaque de cuivre C et est maintenue en place par deux ressorts. Au-dessous de la plaque de cuivre se visse un système de lentille D, qui forme sur le fond de la petite cuve l'image d'un quadrillé de 1/5e de millimètre de côté, qui, par suite, circonscrit de petits cubes de 1/5e de millimètre de côté. En plaçant l'appareil sur la table d'un microscope, la numération se fait facilement ; après avoir mis dans la cuve une dilution sanguine effectuée ainsi : On prend, à l'aide d'une pipette P, 500 millimètres cubes de sérum artificiel, que l'on place dans l'éprouvette E, puis on pique un doigt bien sec et l'on aspire, au moyen de la pipette Q, une colonne de sang jusqu'au trait 2, et l'on porte ce sang dans l'éprouvette E ; on agite ensuite rapidement avec l'agitateur G. On dépose une goutte du liquide ainsi obtenu dans la cuve et on compte successivement les globules rouges, puis les globules blancs.

HÉMATIMÉTRIE ou **HÉMATOMÉTRIE** (*trî* — rad. *hématimètre*) n. f. Méd. Numération des globules du sang.

HÉMATINE n. f. Chim. Pigment ferrugineux, obtenu en traitant de l'oxyhémoglobine en présence de l'air par l'eau chaude, les acides ou les alcalins à chaud. (Si le milieu ne contient pas d'oxygène, les mêmes agents donnent l'*hématine réduite* ou *hémochromogène*.) ‖ Nom donné par Chevreul à l'HÉMATOXYLINE.

HÉMATINONE (du gr. *haima*, sang) n. f. Verre de couleur intermédiaire entre le vermillon et le rouge de minium, que les Romains employaient dans leurs mosaïques.

— Encycl. On trouve fréquemment l'*hématinone* à Pompéi. Plus dure et plus opaque que le verre commun, sa couleur rouge disparaît lorsqu'on la fond. On a obtenu une substance semblable à l'hématinone par le procédé suivant : fondre ensemble 100 parties de silice, 11 de chaux, 1 de magnésie, 33 de litharge et 50 de carbonate de soude ; à la masse en fusion, ajouter 25 parties d'oxyde de cuivre, 2 d'oxyde de fer. Après refroidissement lent, on est en présence d'un verre d'une nuance hépatique. On ramollit de nouveau la masse en chauffant, et, au bout de dix à onze heures, on obtient un verre de belle couleur rouge, par suite de la formation d'*oxydules* de cuivre.

HÉMATIQUE (*tik'* — du gr. *haima, atos*, sang) adj. Phys. Qui a rapport au sang.

HÉMATITE (du gr. *haima, atos*, sang) n. m. Oxyde naturel de fer.

— Encycl. Ce nom sert à désigner deux variétés de minerai de fer appartenant à deux espèces différentes : l'*hématite rouge*, qui est une variété compacte d'oligiste, oxyde de fer anhydre ; et l'*hématite brune*, qui est une limonite ou oxyde de fer hydraté.

On désignait encore ainsi, au XVIIe siècle, une pierre à laquelle on attribuait, entre autres propriétés, celle d'arrêter le sang et qui, suivant la façon de la porter ou de la placer, empêchait que les femmes enceintes ne se blessassent, ou facilitait leur accouchement.

HÉMATOBLASTE (*blasst'* — du gr. *haima, atos*, sang, et *blastos*, rameau) n. m. Petit corpuscule du sang, que certains auteurs considèrent comme le premier stade de la formation du globule rouge.

HÉMATOCARPE (du gr. *haima, atos*, sang, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits portent des taches rouges : *Phaséole* HÉMATOCARPE.

HÉMATOCAUSIE (*kô-zî* — du gr. *haima, atos*, sang, et *kausis*, combustion) n. f. Combustion, oxydation du sang dans l'organisme.

HÉMATOCÈLE (*sèl'* — du gr. *haima, atos*, sang, et *kêlê*, tumeur) n. f. Tumeur produite par un épanchement de sang dans le tissu cellulaire du scrotum, de la vulve. Syn. HÉMATOME.

— Encycl. Méd. A l'inverse de l'hydrocèle et de la hernie scrotale, avec lesquelles on pourrait extérieurement la confondre, l'*hématocèle* se déclare subitement. Ordinairement indolente, ou du moins fort peu douloureuse, elle se dissipe le plus souvent d'elle-même. La résorption est favorisée par le port d'un suspensoir ; quelquefois, l'hématocèle se complique de suppuration. Rarement, l'intervention chirurgicale est nécessaire.

— Art vétér. Cette affection est extrêmement rare chez les animaux domestiques ; elle est toujours le résultat d'un coup qui a fait glisser la peau en rompant ses adhérences sur une petite étendue, d'où résulte une poche ou kyste qui se remplit de sang par épanchement. L'*hématocèle* peut se guérir spontanément par résorption après un certain temps, ou bien par évacuation chirurgicale du contenu de la poche, et la peau se recolle ensuite.

HÉMATOCÉPHALE (*sé* — du gr. *haima, atos*, sang, et *képhalê*, tête) n. m. Monstre dont la difformité est produite par un épanchement de sang dans le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE (*sé, lî*) n. f. Conformation d'un hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, ENNE (*sé, li-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux hématocéphales.

HÉMATOCHROÏNE n. f. Chim. Syn. de HÉMATINE.

HÉMATOCONITE (du gr. *haima, atos*, sang) n. f. Minér. Calcite couleur rouge de sang, dont le marbre rouge antique n'est qu'une variété grenue.

HÉMATOCOQUE (*kok'*) n. m. Genre d'algues unicellulaires du groupe des nostochinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions polaires.

HÉMATOCRISTALLINE n. f. Chim. Syn. de HÉMOGLOBINE.

HÉMATOCYSTE (*sisst'* — du gr. *haima, atos*, sang, et *kustis*, kyste) n. m. Méd. Kyste sanguin.

HÉMATODE (du gr. *haimatodês*, de sang) n. et adj. ‖ *Fongus hématode* ou substantiv. *Hématode*. Variété de cancer mou, caractérisé par son apparence fongueuse et ses fréquentes hémorragies.

HÉMATODE ou **HŒMATODES** (*è, dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant des formes propres à l'Amérique du Sud. On en connaît deux ou trois espèces. Les hématodes sont de beaux staphylins noirs et rouges, vivant sur les cadavres d'animaux.)

HÉMATODOQUE (*dok'*) n. m. Partie inférieure du bulbe insérée dans l'alvéole, chez les araignées mâles.

HÉMATOGÈNE (*jèn'*) n. m. Protéide ferrugineuse, extraite du jaune d'œuf d'oiseau par Bunge.

HÉMATOGLOBULINE n. f. Chim. Syn. de HÉMOGLOBINE.

HÉMATOGRAPHE (du gr. *haima, atos*, sang, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une hématographie.

HÉMATOGRAPHIE (rad. *hématographe*) n. f. Description du sang.

HÉMATOÏDE (du gr. *haima, atos*, sang, et *eidos*, aspect) adj. Minér. Qui a une couleur analogue à celle du sang. ‖ *Quartz hématoïde*, Variété de quartz d'un rouge sombre.

HÉMATOÏDINE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Matière colorante, cristallisée en tables losangiques, à reflets vert cantharide, que l'on rencontre dans les vieux foyers hémorragiques.

HÉMATOKOLPOS (*poss* — du gr. *haima, atos*, sang, et *kolpos*, vagin) n. m. Pathol. Kyste sanguin du vagin.

HÉMATOLINE n. f. Corps non ferrugineux, qui s'obtient en chauffant l'hémoglobine avec de l'acide chlorhydrique. (En oxydant l'hématoline, on obtient l'hématoporphyrine.)

HÉMATOLITE n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

HÉMATOLOGIE (*jî* — du gr. *haima, atos*, sang, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le sang ; partie de la médecine qui concerne le sang et ses altérations.

HÉMATOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hématologie : *Études* HÉMATOLOGIQUES.

HÉMATOLOGUE (*logh'* — rad. *hématologie*) n. m. Savant qui se livre à l'étude du sang.

HÉMATOME (du gr. *haima, atos*, sang, et *tomê*, section) n. f. Tumeur sanguine provenant d'une rupture de vaisseaux.

— Encycl. Pathol. La dénomination d'*hématome* s'étend aux affections ayant pour caractère commun l'épanchement sanguin ou fibrineux dans les tissus. Tels sont : l'*hématome céphalique* ou *céphalématome* se formant sur la tête de l'enfant pendant le travail de l'accouchement ; les tumeurs variqueuses et les bosses sanguines résultant de contusions ; les épanchements viscéraux et particulièrement les foyers sanguins de la dure-mère, qui se produisent dans la pachyméningite.

Les céphalématomes des nouveau-nés disparaissent d'ordinaire sans traitement. Il faut se garder de les ouvrir et de les ponctionner. Les hématomes résultant de coups (bosses sanguines) se résorbent aussi d'eux-mêmes ; on peut hâter la guérison par une légère compression. L'application avec pression d'une pièce de monnaie sur les bosses siégeant à la tête est un moyen très populaire et vraiment efficace.

— Art vétér. Chez les animaux, l'*hématome* peut se développer partout ailleurs qu'aux testicules. Le cheval en présente assez fréquemment sur la fesse ; elle est alors communément le résultat d'une glissade dans laquelle les fesses ont porté assez violemment sur le sol. Un coup de pied d'un autre cheval, porté à plat sur la cuisse, peut déterminer la formation d'une hématome.

Pour traiter l'hématome, on peut attendre la résorption spontanée, qu'on facilite par des lotions froides ou astringentes, et qui a lieu en deux ou trois semaines, ou bien on évacue le contenu de la poche par une incision au point le plus déclive, qu'on ne pratique que deux ou trois jours après l'accident, pour ne plus avoir d'hémorragie. Alors, les parois de la poche se recollent après quelques jours d'une inflammation suppurative.

Le chien, à la suite de coups de bâton ou de violents coups de pied, peut avoir aussi une hématome, qu'on traite comme chez le cheval.

HÉMATOMPHALE (*ton-fal'* — du gr. *haima, atos*, sang, et *omphalos*, nombril) n. f. Hernie ombilicale, compliquée d'un épanchement de sang. ‖ On dit aussi HÉMATOMPHALOCÈLE.

HÉMATOMYÉLIE (*lî* — du gr. *haima, atos*, sang, et *muélos*, moelle) n. f. Hémorragie de la moelle épinière.

— Encycl. L'*hématomyélie* est rare. Elle est primitive ou due à une syringomyélie. L'épanchement sanguin détruisant la substance médullaire détermine la paraplégie, la paralysie des sphincters et des escarres. La mort est rapide. Comme traitement, on peut essayer des révulsifs, mais il est impossible de remédier aux lésions accomplies.

HÉMATOPHAGE (*faj* — du gr. *haima, atos*, sang, et *phagein*, manger) adj. Zool. Qui se nourrit du sang des animaux vivants. Peu us. (Les sangsues sont le meilleur exemple d'animaux hématophages.)

HÉMATOPHOBE (du gr. *haima, atos*, sang, et *phobos*, crainte) adj. Qui répugne aux opérations sanglantes : *Médecin* HÉMATOPHOBE. ‖ On dit aussi HÉMAPHOBE, et HÉMOPHOBE.

HÉMATOPHOBIE (*bî* — rad. *hématophobe*) n. f. Répugnance causée par l'effusion du sang. ‖ On dit aussi HÉMAPHOBIE, et HÉMOPHOBIE.

HÉMATOPHYLLE (du gr. *haima, atos*, sang, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont rouge sang.

HEMATOPINUS (*é, nuss*) n. m. Genre de parasite cutané, comprenant un grand nombre d'espèces vivant sur les animaux domestiques et sauvages.

— Encycl. Les *hematopinus* sont relativement de grande taille ; les plus grands sont ceux des grands animaux domestiques. L'*hematopinus* du cheval s'appelle *hematopinus tenuirostris* ; celui du bœuf, *hematopinus Eurysternus* ; celui du chien, *hematopinus piliferus* ; celui de la chèvre, *hematopinus stenopsis* ; celui du porc, *hematopinus suis*.

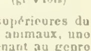
Hematopinus (gr. 4 fois)

Leur bec ou rostre est muni de lancettes au moyen desquelles ils percent la peau et sucent le sang ; mais cette opération ne se fait pas sans causer une vive démangeaison, des grattages et une chute de poil. On croirait les animaux en proie à une véritable gale. C'est surtout l'hiver, au milieu du poil fourré de la saison, que les *hematopinus* pullulent, affectionnant particulièrement la crinière et l'encolure et les régions supérieures du tronc. On trouve souvent, sur les mêmes animaux, une autre espèce de poux plus petite, appartenant au genre *trichodecte*. On en débarrasse facilement les animaux par des frictions d'une décoction de tabac en feuilles dans de l'huile (30 gr. par litre).

HÉMATOPODIDÉS ou **HÆMATOPODIDÉS** n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les huîtriers et les tourne-pierres. — *Un* HÉMATOPODIDÉ ou HÆMATOPODIDÉ.

HÉMATOPOÏÈSE (du gr. *haima, atos*, sang, et *poiêsis*, action de faire) n. f. Acte physiologique, qui reconstitue le sang. ‖ Syn. HÉMOPOÏÈSE. (On a dit aussi, mais sans que ces orthographes se trouvent justifiées par l'étymol. : HÉMATOPOÈSE, et HÉMOPOÈSE.)

— Encycl. L'absorption intestinale qui amène dans le sang les principaux matériaux de son plasma, la respiration qui le charge d'oxygène, la production des éléments figurés de la lymphe dans les ganglions, sont autant d'actes hématopoïétiques. Mais on a surtout réservé le nom d'*hématopoïèse* à la fonction formatrice des globules rouges ou hématies, que l'on suppose devoir s'accomplir dans le foie, la rate et la moelle osseuse.

HÉMATOPOÏÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à l'hématopoïèse.

HÉMATO-PORPHYRINE n. f. Composé non ferrugineux isomère de la bilirubine, qui s'obtient en chauffant l'hématine avec de l'acide chlorhydrique.

HÉMATOPOTE ou **HÆMATOPOTA** (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tabanidés, comprenant quelques espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les hématopotes sont des taons de taille moyenne, bruns et gris, aux yeux verts ou irisés. Elles attaquent avec acharnement les animaux et les hommes, surtout quand le temps est orageux. L'*hæmatopota pluvialis* ou taon pluvial, très commune en été, est particulièrement avide de sang.)

Hématopote (gr. d'un tiers).

HÉMATORRACHIS (*to-ra-chiss* — du gr. *haima, atos*, sang, et de *rachis*) n. m. Hémorragie intrarachidienne.

HÉMATOSALPINX (*pinkss* — du gr. *haima, atos*, sang, et *salpigx*, trompe) n. m. Épanchement de sang dans la trompe utérine.

HÉMATOSCOPE (*skop'* — du gr. *haima, atos*, sang, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil pour mesurer la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang.

— Encycl. Cet appareil, inventé par Hénoque, se compose de deux lames de verre rectangulaires et planes, se touchant par un seul de leurs bords (côté droit) de telle sorte que les autres bords (côté gauche) sont écartés de 3 millimètres. L'instrument se place sur une plaque de porcelaine, qui porte deux divisions : celle du haut donne la distance des lames, celle du bas donne en grammes la quantité d'oxyhémoglobine qui se trouve dans le sang étudié.

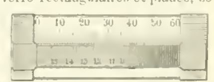

Hématoscope

Pour faire une lecture, on pique le doigt du sujet à examiner et on introduit entre les deux lames quelques gouttes de sang ; on porte sur la plaque de porcelaine, et la division de l'échelle inférieure, encore visible malgré ce sang, indique le nombre cherché.

HÉMATOSCOPIE (*sko-pî* — rad. *hématoscope*) n. f. Observation du sang.

HÉMATOSE (du gr. *haima, atos*, sang) n. f. Transformation, dans le poumon, du sang veineux en sang artériel.

HÉMATOSÉ, ÉE adj. Qui a subi l'hématose : *Sang* HÉMATOSÉ.

HÉMATOSER (S') v. pr. Subir l'hématose.

HÉMATOSINE n. f. Chim. Syn. de HÉMATINE.

HÉMATOSIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'hématose.

HÉMATOSPERME (*spèrm'* — du gr. *haima, atos,* sang, et de *sperme*) adj. Bot. Dont les graines ou les sporules sont couleur de sang : *Agaric* HÉMATOSPERME.

HÉMATOXINE n. f. Chim. Syn. de HÉMATINE.

HÉMATOXYLE (du gr. *haima, atos,* sang, et *xulon,* bois ; à cause de la couleur du bois) n. m. Genre de plantes auquel appartient, comme unique espèce (*hematoxylon campechianum*), l'arbre qui fournit le bois de campêche.

HÉMATOXYLINE n. f. Substance formant la majeure partie du principe colorant du bois de campêche, qui doit à la présence de ce corps son grand intérêt tinctorial.
— ENCYCL. Les extraits de campêche (liquides ou solides), obtenus par décoction aqueuse du bois, sont d'un emploi extrêmement répandu pour la teinture en noir de la soie, de la laine et du coton. L'*hématine* ou *hématoxyline* a été découverte par Chevreul, qui l'a obtenue à l'état cristallisé en traitant par l'alcool un extrait sec de campêche ; c'est un corps jaune, de saveur sucrée, dont la formule est $C^{16}H^{14}O^{6}$. Les applications tinctoriales de cette substance sont basées sur la propriété qu'elle possède de former avec les sels métalliques des laques noires plus ou moins violacées, très résistantes à la lumière.
L'hématoxyline donne des nuances foncées que les alcalis font virer au bleu et les acides au jaune ; malgré ces inconvénients, ce colorant est très employé.

HÉMATOZOAIRE (du gr. *haima, atos,* sang, et *zôon,* animal) n. m. Animal parasite, vivant dans les vaisseaux d'un autre animal.
— ENCYCL. Certaines filaires sont des *hématozoaires*. Les vers nématodes sont souvent des hématozoaires pendant une partie de leur existence, généralement pendant le jeune âge ; ils sont alors cause, chez l'homme, de plus ou moins graves hématuries. Telles sont certaines filaires (*filaria sanguinis humani, filaria Bancrofti*). Les embryons des trichines comptent parmi les hématozoaires. Le plus dangereux des hématozoaires est un trématode fréquent en Nubie et en Egypte, la douve du sang ou bilharzie (*distomum hæmatobium*), plus communément appelée douve des hématuries. (V. BILHARZIE, et DOUVE.) Laveran a découvert, dans le sang des malades atteints de fièvre paludéenne, un hématozoaire qui porte son nom. Ce parasite est inoculé à l'homme par les moustiques.

HÉMATOZOÏDE (de *hématozoaire,* et du gr. *eidos,* forme) n. m. Corpuscule vibrant, qu'on trouve dans les vers à soie affectés de pébrine.

HÉMATURIE (*rî* — du gr. *haima, atos,* sang, et *ourein,* uriner) n. f. Emission de sang par les voies urinaires. ‖ Emission simultanée de sang et d'urine.
— ENCYCL. L'*hématurie* est facile à reconnaître. La coloration de l'urine varie du rouge clair au rouge éclatant et au rouge sombre. Quelquefois, on trouve des caillots. L'hématurie peut coexister avec d'autres hémorragies, dans le purpura, l'hémophilie, la variole hémorragique. Les hématuries endémiques des pays chauds relèvent de la présence, dans le réseau circulatoire du rein, de parasites spéciaux (hématozoaires) : la *filaire de Médine,* la *bilharzia hæmatobia.*
Dans les régions tempérées, l'hématurie reste, le plus souvent, le signe d'une lésion de l'appareil urinaire. Si le sang apparaît dans toute la durée de la miction, c'est que le sang vient du rein et s'est mélangé à l'urine dans la vessie. Si l'urine est plus teintée au début ou à la fin, il faut rechercher dans la vessie l'existence de calculs, de tumeurs ou de lésions tuberculeuses. Le traitement est avant tout le traitement de la lésion causale. On peut conseiller le repos au lit et une injection de sérum gélatiné.
— Art vétér. L'*hématurie,* ou *pissement de sang,* n'est qu'un symptôme commun à plusieurs maladies. On le constate surtout chez les ruminants, et quelquefois chez le cheval et chez le chien. Au printemps, lorsqu'on commence à conduire les ruminants au pâturage, surtout à la lisière des bois, ils contractent une maladie connue vulgairement sous le nom de *mal de brou,* qui s'accompagne du pissement de sang, et qui est causée par l'usage de feuilles chargées de tanin, de principes résinoïdes, comme les jeunes pousses de chêne, de cornouiller, de charme, de pin, etc. Il suffit de changer cette alimentation pour voir cesser le pissement de sang. Mais il y a une maladie beaucoup plus grave, qui s'accompagne d'hématurie et qu'on croyait due à des causes variées, comme celles qui amènent la pléthore, les pâturages succulents sur les terrains calcaires, l'avoine en vert, les pâturages dans des pays brumeux, sur des terrains humides, marécageux, etc. On a reconnu que c'est une *septicémie hémorragique,* due à un microbe spécial. Comme traitement, les injections sous-cutanées de sérum artificiel ont produit de bons résultats.

HÉMATURIQUE (*rik'*) adj. Qui produit l'hématurie.

Hemel-hempstead, bourg d'Angleterre (comté d'Hertford), sur le Gade et le canal de Grand-Jonction ; 9.678 hab. Moulins ; grains et farines. Eglise normande.

Hemelingen, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [prov. de Hanovre, présid. de Stade]), sur le Weser ; 4.152 hab. Fabrique d'objets en aluminium, de machines. Savons. Cigares. Brasseries.

HÉMÉLYTRE (du préf. *hémi,* et de *élytre*) n. m. Aile supérieure des insectes hémiptères hétéroptères, chez lesquels la première moitié seulement est coriace, tandis que l'extrémité demeure membraneuse. (Les pentatomes ou punaises des bois possèdent des hémélytres. La partie coriace de l'hémélytre s'appelle la *corie,* et le reste de l'aile *membrane.* La corie présente une pièce en triangle allongé, nommée *clavus.*)

HÉMÉPINE (du préf. *hémi,* et de *épine*) n. f. Chacune des apophyses épineuses des arcs vertébraux inférieurs ou hémapophyses. (Dans la théorie des vertèbres crâniennes, les hémépines de la deuxième vertèbre ou occipitale correspondent, d'après Owen, à l'os lingual et au corps de l'hyoïde ; celles de la quatrième ou nasale aux os intermaxillaires [prémaxillaires d'Owen].)

HÉMÉRALOPE (du gr. *hêméra,* jour, et *ôps,* vue) n. et adj. Se dit d'une personne affectée d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE (*pî* — rad. *héméralope*) n. f. Etat dans lequel on voit bien pendant le jour, tandis que, la nuit (ou en général par un faible éclairage), la vision est incomparablement plus mauvaise ou nulle.
— ENCYCL. L'*héméralopie* ne constitue pas par elle-même une maladie ; ce n'est qu'un simple symptôme qui appartient à différentes affections. On le rencontre : dans certaines altérations périphériques des milieux transparents de l'œil, dans la rétinite pigmentaire, la rétinochoroïdite, le décollement rétinien. D'autres fois, il survient sans que l'on constate de lésions oculaires : *héméralopie congénitale, héméralopie acquise,* survenant par l'action d'une lumière intense, surtout si l'on sort d'un milieu obscur, et quand la santé générale est mauvaise, dans l'ictère hépatique, etc. La gravité et le traitement varient avec les causes. L'héméralopie par action d'une lumière vive cède assez facilement à un séjour dans l'obscurité, avec retour lent et graduel à l'éclairage normal.

HÉMÉRALOPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'héméralopie.

HÉMÉROBAPTISTE (*ba-tisst'* — du gr. *hêméra,* jour, et *baptizein,* laver) n. m. Membre : 1° d'une secte juive qui imposait les bains quotidiens comme un devoir religieux ; 2° d'une secte chrétienne qui réitérait le baptême chaque jour. V. MENDAÏTE.

HÉMÉROBE n. m. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des *hémérobiidés,* comprenant de nombreuses espèces réparties sur le globe.
— ENCYCL. Les *hémérobes* proprement dits (*hemerobius*) sont de petite taille, bruns ou grisâtres, à ailes plus ou moins transparentes ; ils vivent surtout sur les arbres verts où leurs larves font la chasse aux pucerons. L'*hemerobus hirtus* est assez commun en France. On donne vulgairement le nom d'« hémérobe » à divers petits névroptères hémérobiens, tels que les chrysopes. L'hémérobe perle est la *chrysopa vulgaris.*

HÉMÉROBIENS (*bi-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes névroptères planipennes, renfermant les *hémérobes* et autres genres des familles voisines. (Les hémérobiens se subdivisent en cinq familles principales : *hémérobiidés, chrysopidés, conioptérygidés, némoptéridés, mantispidés.* Certains naturalistes y rattachent les fourmis-lions [*myrmiléonides*].) — *Un* HÉMÉROBIEN.

HÉMÉROBIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, renfermant les *hémérobes* et genres voisins, tels que *drepanopteryx, micromus,* etc. — *Un* HÉMÉROBIIDÉ.

HÉMÉROCALLE n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées.
— ENCYCL. Les *hémérocalles* ont un rhizome court, des feuilles radicales, longues et étroites, des fleurs grandes, dressées, à périanthe infundibuliforme, groupées en panicule. On en connaît cinq espèces, de l'Europe centrale et de l'Asie tempérée, parmi lesquelles l'hémérocalle jaune ou *lis jaune* et l'hémérocalle fauve, plantes ornementales, très belles et très rustiques.

Hémérocalle : *a,* coupe de la fleur.

HÉMÉROCALLIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hémérocalle.*
— n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre *hémérocalle.* — *Une* HÉMÉROCALLIDÉE.

HÉMÉRODROME (du gr. *hêméra,* jour, et *dromeus,* coureur) n. m. Coureur grec qui portait des dépêches, surtout pour le service des armées. ‖ Courrier, messager.

HÉMÉRODROMIE (*mî*) ou **HEMERODROMIA** (*é-mé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. (Les hémérodromies sont de petites mouches jaunâtres, allongées, à pattes antérieures coudées comme celles des mantes ; elles volent dans les bois et font la chasse aux petits moucherons. L'*hemerodromia melanocephala,* assez commune en France pendant l'été, est une des plus grandes espèces.)

HÉMÉROLOGE (*loj'* — du gr. *hêméra,* jour, et *logos,* discours) n. m. Traité sur la concordance des calendriers. ‖ *Hémérologe de Florence,* Manuscrit antique contenant la concordance des calendriers de douze peuples avec le calendrier romain.

HÉMÉROLOGIE (*jî* — rad. *hémérologe*) n. f. Art de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne l'hémérologie : *Science* HÉMÉROLOGIQUE.

HÉMÉROLOGUE (*logh'* — du gr. *hêméra,* jour, et *logos,* discours) n. m. Auteur d'un calendrier. ‖ Celui qui s'occupe des questions relatives au calendrier.

HÉMÉROSPHÈRE (*sfèr'* — du gr. *hêméra,* jour, et de *sphere*) n. m. Petit appareil proposé pour faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

HÉMI (du gr. *hêmi,* même sens), préfixe signifiant *demi,* qui entre en composition dans un assez grand nombre de mots de science, d'art, etc. [Dans les mots relatifs à la pathologie de l'homme, *hémi* indique qu'une moitié latérale du corps est seule affectée : HÉMI*plégie.*]

HÉMIACÉPHALE (*sé* — du préf. *hémi,* et de *acéphale*) n. m. Monstre dont la tête n'est qu'une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIE (*sé, lî*) n. f. Monstruosité de l'hémiacéphale.

HÉMIACÉPHALIEN, ENNE (*sé, li-in, èn'*) adj. Qui a rapport aux hémiacéphales.

HÉMIACÉPHALIQUE (*sé, lik'*) adj. Qui a les caractères de l'hémiacéphale : *Conformation* HÉMIACÉPHALIQUE.

HÉMIACHROMATOPSIE (*kro, psî* — du préf. *hémi,* et de *achromatopsie*) n. f. Achromatopsie dans une moitié du champ visuel avec persistance de la vision des formes dans toute l'étendue du champ visuel. (L'hémiachromatopsie est l'hémicécité pour les couleurs exactement comme l'hémianopsie est l'hémicécité absolue.)

HÉMIALBUMINE n. f. Corps analogue aux peptones, qui se produit, avant les peptones proprement dites, dans le dédoublement des matières albuminoïdes, sous l'action des sucs digesteurs ou celle des acides étendus et bouillants.

HÉMIALBUMOSE n. f. Corps qui se forme transitoirement, d'après Kuhne, pendant la transformation des albuminoïdes en peptones sous l'action des sucs gastrique et pancréatique.

HÉMIANDRE n. m. Genre de labiées, tribu des prostanthérées, comprenant des arbustes à feuilles étroites, à fleurs disposées en glomérules axillaires. (Trois espèces australiennes.)

HÉMIANESTHÉSIE (*né-sté-zî* — du préf. *hémi,* et de *anesthésie*) n. f. Anesthésie portant sur une moitié latérale du corps.

HÉMIANOPSIE (*psî* — du préf. *hémi,* et du gr. *a* priv., et *opsis,* vue) n. f. Syn. de HÉMIOPIE. (Etymologiquement, le mot *hémiopie* s'entend de la moitié intacte de la vision, et *hémianopsie* désigne la moitié manquante.)

HÉMIASTER (*a-stèr'*) n. m. Genre d'oursins irréguliers, famille des spatangidés, comprenant quelques espèces vivant dans les mers chaudes et d'autres fossiles dans les terrains crétacés et tertiaires. (Les hémiasters sont de petits oursins de la tribu des brissinés ; ils sont plus ou moins arrondis, plats ou bombés, suivant les espèces. Les uns habitent les mers du Chili [*hemiaster cavernosus, Philippii,* etc.] ; les autres sont fossiles dans la craie [*hemiaster bufo, prunella,* etc.].)

HÉMIBOS (*boss* — du préf. *hémi,* et du lat. *bos,* bœuf) n. m. Genre de mammifères ruminants, du groupe des bœufs, connu par des débris fossiles des terrains tertiaires de l'Inde. (On a recherché dans une espèce [*hemibos triquetricornis*] du pliocène indien la forme ancestrale du buffle. La forme vivante se rapprochant le plus des hémibos est l'*anoa depressicornis* de Célèbes, sorte de buffle nain, ayant aussi certains caractères des antilopes.)

HÉMICARPE (du préf. *hémi,* et du gr. *karpos,* fruit) n. m. Chacune des moitiés d'un fruit qui se partage naturellement en deux.

HÉMICÈRE (*sèr'*) ou **HEMICERA** (*é, sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des diapérinés, comprenant des formes propres aux régions indo-malaises. (Les hémicères sont de taille moyenne, oblongs, métalliques ; leurs élytres, striés, portent des bandes alternativement rouges, vertes et cuivreuses. Le type de ces jolis insectes fongicoles est l'*hemicera splendens,* répandu de Ceylan au Siam.)

HÉMICHALCITE (*kal'*) n. f. Minér. Syn. de EMPLECTITE.

HÉMICHLÈNE (*klèn'*) n. m. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à chaumes ramifiés, à feuilles linéaires, à épillets terminaux ou latéraux. (On en connaît quatre espèces, du cap de Bonne-Espérance.)

HÉMICHLÉNIDÉES (*klé*) n. f. pl. Tribu de cypéracées fuirénées, ayant pour type le genre *hémichlène.* — *Une* HÉMICHLÉNIDÉE.

HÉMICHORÉE (*ko* — du préf. *hémi,* et de *chorée*) n. f. Chorée qui n'affecte qu'une des deux moitiés du corps.
— ENCYCL. La distinction entre la *chorée* et l'*hémichorée* est un peu factice. En effet, partielle pour un moment, la chorée peut se généraliser après quelques jours. L'hémichorée ne peut porter que sur un seul membre, d'un côté, ou sur les deux ; elle peut être aussi entre-croisée.

HÉMICHORION (*ko-ri-on'* — gr. *hêmichorion* ; de *hêmi,* demi, et *khoros,* chœur) n. m. Demi-chœur. (L'une des deux troupes dont la réunion constituait le chœur lyrique, et qui exécutaient des évolutions et des chants symétriques.)

HÉMICHROA (*kro*) n. m. Genre d'amarantacées achyranthées, comprenant des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, semi-cylindriques, à fleurs axillaires, originaires d'Australie.

HÉMICIDARIS (*si, riss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins réguliers, famille des diadématidés, comprenant de nombreuses espèces fossiles. (Les hémicidaris sont de taille médiocre, arrondis, aplatis en dessous ; abondants dans le trias et surtout dans le jurassique supérieur, ils manquent dans le crétacé moyen et supérieur, reparaissent dans le tertiaire et disparaissent à l'époque éocène.)

HÉMICIRCULAIRE (*sir, lèr'*) adj. Qui a la forme d'un demi-cercle.

HÉMICLÉE ou **HEMICLÆA** (*é, klé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *hémicléinés,* comprenant des araignées assez longues, robustes, qui sont propres à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. (Les hémiclées sont agiles et vivent sous les écorces d'arbres ; on en connaît dix espèces.)

HÉMICLÉINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des drassidés, renfermant des araignées robustes, à pattes fortes, à céphalothorax aplati. (Les genres principaux : *trachycosme, hémiclée, platyode* et *pyrnus,* appartiennent surtout à l'Australie.) — *Un* HÉMICLÉINÉ.

HÉMICOLLINE n. f. Peptone résultant de l'action du suc gastrique sur la gélatine.

HÉMICOSMITE (*koss*) ou **HEMICOSMITES** (*é, koss, tèss*) n. m. Genre d'échinodermes cystoïdes, famille des rhombiférides, fossiles dans les terrains paléozoïques de l'hémisphère boréal.

HÉMICRANIE (*nî* — du préf. *hémi,* et du gr. *kranion,* crâne) n. f. Douleur névralgique, qui n'affecte que la moitié du crâne, et analogue à la migraine.

HÉMICRANIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à l'hémicranie.

HÉMICYCLE (*sikl'* — du gr. *hêmikuklion* ; de *hêmi,* demi, et *kuklos,* cercle) n. m. Lieu disposé en demi-cercle. ‖ Spécialem. Espace demi-circulaire, entouré de gradins, pour recevoir des spectateurs : *L'*HÉMICYCLE *de la Chambre des députés.*
— Antiq. Appareil de théâtre figurant des lointains. ‖ Siège ou banc à dossier courbé en demi-cercle.
— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. ‖ Cercle de bois qui soutient les pierres des arcs en construction.

Hémicycle (L') *du Palais des beaux-arts.* C'est une salle demi-circulaire, destinée aux assemblées solennelles

qui ont lieu à l'École des beaux-arts. Elle a son entrée dans la cour du Palais, où on y pénètre par un péristyle étroit. Le long du diamètre de la salle, des sièges sont disposés autour d'une table. En face sont des gradins circulaires, concentriques aux murs de l'hémicycle. Ce qui fait la célébrité de cette salle, c'est sa décoration. Toute la muraille, jusqu'à la naissance de la voûte, est occupée par une vaste composition de Delaroche, qui se déroule sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 5 mètres environ. Cette frise ne compte pas moins de soixante-quinze figures assemblées devant un élégant portique et réparties en six groupes principaux, comprenant, entre quelques figures allégoriques, tous les maîtres des temps anciens, de la Renaissance et des temps modernes, peintres, sculpteurs, architectes. Au centre, le portique se creuse en hémicycle. Sur une sorte de trône, Apelles est assis, ayant à sa droite Ictinus, et à sa gauche Phidias. Sur les degrés du trône, se tiennent de profil quatre femmes personnifiant l'Art grec, l'Art gothique, l'Art romain et la Renaissance. Au pied du trône, une jeune femme, semble prête à lancer des couronnes vers les assistants.

A la droite, sont les sculpteurs et les peintres coloristes ; à la gauche, les architectes et les peintres dessinateurs.

A gauche, on trouve : Puget, Germain Pilon, Bernard Palissy, Cellini, Jean Goujon, etc., Claude le Lorrain, Ruysdael, Rubens, qui, assis auprès de Van Dyck, écoute le Titien, debout ; Paul Véronèse, Caravage, Velasquez, Murillo, Van Dyck, le Corrège et Antoine de Messine. A droite se pressent Bramante, Ph. Delorme, Lescot, Mansard et Inigo Jones. Léonard de Vinci, qui, assis, parle à Raphaël ; Fra Bartolomeo, en habit de dominicain ; Pérugin, Dürer, Andrea del Sarto, Holbein, Jules Romain et Eustache Lesueur ; Michel-Ange et Nicolas Poussin.

La conception est variée sans prétention, simple sans monotonie. La lumière, heureusement ménagée, semble venir de la coupole même de la salle.

L'*Hémicycle* a été peint en 1837. Endommagé par un incendie en 1855, il a été restauré sous les yeux mêmes de Delaroche. L'œuvre a été gravée par Henriquel-Dupont, qui a obtenu la médaille d'honneur à l'Exposition de 1853.

HÉMICYCLIQUE (*klik'*) adj. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYLINDRIQUE (*drik'*) adj. Qui est à moitié cylindrique, convexe d'un côté et plat de l'autre.

HÉMIDACTYLE ou **HEMIDACTYLUS** (*é, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des geckotidés, propres aux régions chaudes du globe.

— Encycl. On connaît une douzaine d'espèces d'*hémidactyles*. Très voisins des geckos, ils sont un peu moins aplatis et n'ont les doigts palmés qu'à la base, la surface adhésive de la membrane étant garnie de feuillets imbriqués en chevrons. L'espèce type du genre, répandue dans toute la région circaméditerranéenne, en Arabie et en Asie occidentale, est l'*hemidactylus verruculatus*, d'un gris verdâtre ou rougeâtre, marbré de brun, long de 12 centimètres.

HÉMIDESME (*dèssm'*) n. m. Genre d'asclépiadées périplocées, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont le type, l'*hémidesme indien*, est une liane à feuilles cordiformes, obtuses, colorées différemment sur les deux faces, et à fleurs axillaires, disposées en panicules. (Les espèces connues sont originaires de l'Inde.)

HÉMIDESMÉES (*dèss*) n. f. pl. Sous-tribu d'asclépiadées périplocées, ayant pour type le genre *hémidesme*. — *Une* HÉMIDESMÉE.

HÉMIDIAPHORÈSE (du préf. *hémi*, et de *diaphorèse*) n. f. Transpiration d'un seul côté du corps.

HÉMIDINIE (*nî*) ou **HEMIDINIUM** (*é, ni-om'*) n. m. Genre d'infusoires cilio-flagellés, famille des péridiniidés, comprenant des animalcules microscopiques, nageant librement dans les eaux douces. L'espèce type est l'*hemidinium nasutum*.)

HÉMIDIRHOMBIQUE (*ron-bik'* — du préf. *hémi*, et du gr. *dis*, deux fois, et *rhombos*, losange) adj. Se dit des cristaux dans lesquels les faces de deux rhomboïdes soudés ensemble ont disparu à moitié.

HÉMIDODÉCAÈDRE n. m. Minér. Syn. de RHOMBOÈDRE.

HÉMIDONAX n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des tancrédiidés, propres à la Malaisie et à l'Australie. Les hémidonax ont l'aspect des donax, mais ils ont deux dents antérieures lamelliformes, et leur ligne palléale entière.)

HÉMIÈDRE (du préf. *hemi*, et du gr. *édra*, face) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui possède l'hémiédrie.

HÉMIÉDRIE (*dri* — rad. *hémièdre*) n. f. Genre particulier de symétrie de certains cristaux, caractérisé par l'identité physique de la moitié des parties géométriquement égales de ces cristaux.

— Encycl. Suivant Haüy, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal devait se répéter sur toutes les parties géométriquement identiques. (V. HOLOÉDRIE.) Delafosse a montré que l'idée de Haüy est inexacte, ou du moins insuffisante. Il faut que les parties géométriquement identiques soient encore identiques sous le rapport physique, c'est-à-dire qu'elles aient même constitution moléculaire. Si l'identité physique n'existe que pour la moitié seulement des parties, toute modification ne se répétera que sur la moitié des parties ; le nombre des facettes nouvelles ne sera que la moitié de celui des facettes *holoédriques*. Ainsi, si l'on considère un cube et si l'on remplace un angle solide A de ce cube (*fig.* 1) par une facette également inclinée sur les faces, on obtiendra comme forme *hémiédrique* un tétraèdre.

Parfois, mais plus rarement, les parties géométriquement égales ne sont même pas identiques moitié par moitié ; elles ne le sont que par quart. La forme est dite *tétartoédrique* ou *hémiédrique* de second ordre.

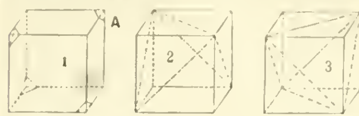

Un même cristal, modifié par hémiédrie, peut engendrer deux formes conjuguées différentes, suivant que la modification porte sur une moitié ou sur l'autre moitié des parties égales. Les deux formes ainsi obtenues sont symétriques et non superposables (*fig.* 2 et 3).

HÉMIÉDRIQUE (*drik'*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal présentant l'hémiédrie.

HÉMIÉLYTRE adj. Entom. V. HÉMÉLYTRE.

HÉMIENCÉPHALE (*an-sé* — du préf. *hémi*, et de *encéphale*) n. et adj. Se dit d'un monstre à cerveau presque entier, mais qui n'a que la moitié de la face et des organes des sens.

HÉMIFACIAL, ALE, AUX (*si* — du préf. *hémi*, et de *facial*) adj. Qui se rapporte à une moitié de la face.

HÉMIGALE ou **HEMIGALÆA** (*é, lé-a*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant deux espèces de Malaisie.

— Encycl. Les *hémigales* sont des animaux nocturnes, élégants, de taille médiocre, remarquables par leur pelage isabelle chargé de larges bandes noires transversales ; leurs mœurs sont celles des paradoxures. L'*hemigalæa Hardwicki*, long de 80 centimètres du museau au bout de la queue, habite Malacca, Sumatra et Bornéo ; la seconde espèce *hemigalæa Hosei*) est propre aux hautes montagnes du nord de Bornéo.

Hémigale.

HÉMIGALEUS (*é, lé-uss*) n. m. Genre de squales astérospondyles, famille de galéidés, comprenant des formes voisines des milandres.

— Encycl. On en connaît deux espèces. Les *hemigaleus* sont propres aux mers de la Sonde ; ces petits requins ont la pupille en triangle convexe avec la pointe en bas, les sillons de la queue bien apparents, les dents de la mâchoire supérieure lisses en dedans. Ils ne dépassent guère 0m,60 de long.

HÉMIGAMIE (*mî* — du préf. *hémi*, et du gr. *gamos*, mariage) n. f. Caractère des plantes graminées, dans lesquelles une même glume renferme des fleurs mâles, femelles et neutres.

HÉMIGAMIQUE (*mik'*) adj. Qui se rapporte à l'hémigamie.

HÉMIGÉNIE (*jé-nî*) n. f. Genre de labiées, comprenant des arbrisseaux à feuilles obtuses, quelquefois aiguës, à fleurs en verticilles axillaires. (On en connaît deux espèces australiennes.)

HÉMIGNATHE ou **HEMIGNATHUS** (*é, tuss*) n. m. Sous-genre de drépanis, comprenant deux espèces propres aux îles Hawaï. (Les hémignathes diffèrent très peu des vrais drépanis. Les deux espèces sont l'*hemignathus lucidus* et l'*hemignathus Ellisianus*. Le premier, long de 17 centimètres, est un joli oiseau vert, avec la tête et la gorge orangées, la poitrine et le ventre jaunes.)

HÉMIGONIAIRE (*ni-èr'* — du préf. *hémi*, et du gr. *gonê*, semence) adj. Se dit d'une fleur dans laquelle une partie seulement des organes mâles et femelles sont transformés en pétales. (Vieux.)

HEMIGRAPHIS (*é, fiss*) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des ruelliées, comprenant des herbes vivaces très rameuses, à feuilles oblongues, à fleurs disposées en capitules terminaux. (Deux espèces de l'Inde orientale.)

HÉMIGYRE (*jir'*) n. m. Nom donné par certains botanistes au follicule coriace ou ligneux qui constitue le fruit des protéacées.

HÉMIHECTE (*mi-èkt'* — du préf. *hémi*, et du gr. *hektos*, sixième) n. m. Métrol. gr. Mesure de capacité pour les solides ; demi-setier, valant la moitié d'un *hecte*, et la douzième partie d'un médimne, 16 ou 24 cotyles selon les temps (de 4 à 5 litres). || Pièce d'or grecque, valant le douzième du statère.

HÉMILÉIA n. m. Genre de champignons parasites, vivant à l'intérieur des feuilles, mais formant ses spores à l'extérieur. (Il se manifeste par des taches jaunâtres sur les feuilles. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, toutes des régions tropicales. La plus connue est l'*hemileia vastatrix*, qui cause de grands dommages dans les plantations de caféiers.)

HÉMILÉPIDOTE ou **HEMILEPIDOTUS** (*é, lé, tuss*) n. m. Genre de poissons à anthoptères, famille des cottidés, comprenant des formes propres aux mers septentrionales. Les hémilépidotes ont le faciès des scorpènes, dont ils possèdent les gros yeux saillants et les nageoires épineuses, ils sont roux et bruns, avec les nageoires jaunes et bleuâtres ; leur corps est revêtu d'un épais enduit muqueux, sous lequel disparaissent les écailles. L'espèce type, *hemilepidotus trachurus*, long de 15 à 25 centimètres, est répandu du nord du Japon au Kamtchatka.)

Hémilépidote

HEMILÉSION (du préf. *hémi*, et de *lésion*) n. f. Lésion de la moelle épinière ne dépassant pas la ligne médiane.

— Encycl. Ces lésions, mises en relief par Brown-Séquard et appelées aussi *hydromes de Brown-Séquard*, peuvent être produites par des hémorragies ou des tumeurs intraméningiennes, des luxations, des fractures ou des blessures des vertèbres. Elles donnent lieu à de curieux phénomènes dont on peut tirer des indications sur la structure du système nerveux : du côté de la lésion, troubles de la motilité, paralysie ou parésie des membres, élévation de la température et perte du sens musculaire ; du côté opposé, perte de la sensibilité. Quand ces phénomènes guérissent, ce qui est rare, le retour de la sensibilité se fait dans l'ordre suivant : sensation de douleur, sensation de contact, sensation thermique.

L'hémicycle du Palais des beaux-arts, à Paris, d'après Paul Delaroche.

HÉMILIGULÉ, ÉE adj. Bot. Se dit de la corolle irrégulière des composées, réduite à deux ou trois lobes.

HÉMILOCHIE (*chî* — du gr. *hémilochia*, même sens) n. f. Moitié du lochos ou corps d'infanterie grecque.

HÉMILOCHITE (du gr. *hemilochitês*, même sens) n. m. Chef d'une hémilochie.

HÉMILOPHE ou **HEMILOPHUS** (*é, fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant des formes propres à l'Amérique centrale et méridionale et dont on connaît une centaine d'espèces. Les hémilophes sont petits, noirs, marqués de jaunâtre ou de blanc ; trapus, avec des épaules anguleuses. Ils ont les antennes fines, assez longues, avec les trois premiers articles ciliés en dessous.)

HÉMILYSIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du préf. *hémi*, et du gr. *lusis*, solution) adj. Se dit d'un terrain qui a été formé en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMIMÈLE (du préf. *hémi*, et du gr. *mélos*, membre) n. m. Monstre dont une partie des membres seulement a la configuration normale.

HÉMIMÉLIE (*lî*) n. f. Conformation d'un hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux hémimèles : *Monstre* HÉMIMÉLIEN.

HÉMIMÉLIQUE (*lik'*) adj. Qui a les caractères de l'hémimélie : *Conformation* HÉMIMÉLIQUE.

HÉMIMÉRIDÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hémiméris*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des personnées, ayant pour type le genre *hémiméris*. — *Une* HÉMIMÉRIDÉE.

HÉMIMÉRIS (*riss*) n. m. Genre de scrofulariacées, type de la tribu des *hémiméridées*, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs solitaires. (On en connaît quatre espèces, de l'Afrique du Sud.)

HÉMIMÉTABOLE (du préf. *hémi*, et du gr. *métabolê*, transformation) adj. Se dit des insectes qui ont des métamorphoses progressives sans changer complètement de forme. (Tels sont les hémiptères et les orthoptères. Chez les insectes *hémimétaboles*, au contraire de ce qui se passe chez les *holométaboles*, le passage de la larve à l'insecte parfait présente un certain nombre de phases marquées par le renouvellement des téguments et des adjonctions de parties, ailes, etc.) V. MÉTAMORPHOSE.

HÉMIMONT (lat. *Hæmi Mons*), province de l'empire romain, appartenant au diocèse de Thrace ; cap. *Adrianopolis* (Andrinople). Elle fait aujourd'hui partie de la Turquie d'Europe.

HÉMIMORPHITE n. f. Minér. Syn. de CALAMINE.

HÉMINAGE (*naj'*) n. m. Redevance qu'on prélevait en nature, en certains pays, sur chaque hémine de blé vendue dans la circonscription de la seigneurie.

HÉMINE (du gr. *hêmina*, même sens) n. f. Mesure de capacité, usitée chez les Grecs et chez les Romains, pour les liquides et les matières sèches, et qui valait un *demi-sextarius*, soit 0l,271. Elle se divisait en 12 onces. Le vase de cette capacité se nommait aussi *hémine*. || Mesure pour les grains, usitée dans le Midi jusqu'à la réforme décimale, et qui valait, à Marseille et dans une partie du Languedoc, un demi-hectolitre environ.

HÉMINE n. f. Chlorhydrate d'hématine, obtenu en chauffant au bain-marie une solution d'hémoglobine additionnée de chlorure de sodium et d'acide acétique. (Ce sont des cristaux d'hémine que les experts tendent à obtenir dans les analyses médico-légales, lorsqu'ils doivent chercher si les liquides ou les taches soumis à leurs analyses contiennent du sang.)

HÉMINÉE n. f. Dans le sud-est de la France, Etendue de terre pour l'ensemencement de laquelle il faut une hémine de grain.

HÉMIOBOLION (du gr. *hêmiobolion*, même sens) n. m. Monnaie ancienne de cuivre, valant la moitié d'une obole, ou 7,072. ‖ Poids de cinq grains. (On dit aussi HÉMIOBOLE.)

HÉMIOCTAÈDRE n. m. Minér. Syn. de TÉTRAÈDRE.

HÉMIOLIASME (*li-assm'* — du préf. *hémi*, et du gr. *holos*, entier) n. m. Math. Rapport de deux quantités, dont l'une comprend l'autre une fois et demie : *Le rapport de 2 à 3 est un* HÉMIOLIASME.

HÉMIOLIE (*lî* — du préf. *hémi*, et du gr. *holos*, entier). Math. Syn. de HÉMIOLIASME.
— Mus. anc. Mesure composée de trois noires.

HÉMIOLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Musiq. anc. Qui est fondé sur l'hémiolie. (Se dit spécialement d'une des trois espèces du genre chromatique.)

HÉMIONE (de *hémi*, et du gr. *onos*, âne) n. m. Espèce d'âne sauvage habitant l'Asie occidentale.
— ENCYCL. On entend sous le nom commun d'*hémione* un âne (*asinus hemionus*) répandu de la Sibérie méridionale jusqu'à la Mongolie, la Transcaucasie et le Turkestan. L'hémione de l'Asie centrale, du Thibet occidental, du Cachemire méridional et oriental et du Yarkand, doit être distingué comme une seconde espèce dite « kiang » (*asinus kiang*). Il ne faut pas confondre ces hémiones avec l'onagre d'Afghanistan et de l'Inde occidentale (*asinus onager*), non plus qu'avec celui de la Syrie et de la Mésopotamie (*asinus hemippus*), et celui d'Afrique (*asinus Africanus*. [V. ONAGRE.] — L'hémione fait le passage entre l'âne et le cheval par la taille, qui ne dépasse pas 1m,30 au garrot; la robe est isabelle, plus claire en dessous que sur le dos; l'échine porte une bande brune comme la crinière et la queue. Cet âne sauvage est un habitant des steppes, aussi bien que des montagnes; on ne le domestique point (c'est à tort que l'on a voulu voir dans les onagres de l'Inde des hémiones domestiqués), mais on l'élève dans les jardins zoologiques. Croisé avec le cheval et l'âne, il a donné d'assez beaux produits.

Hémione.

HÉMIONITE n. f. Genre de fougères, tribu des polypodiées, comprenant dix espèces, qui croissent en Asie et en Amérique et qui sont caractérisées par les sores disposées le long des nervures en forme de réseau.

HÉMIOPHRYE (*frî*) ou **HEMIOPHRYA** (*é*) n. f. Genre d'infusoires tentaculifères suceurs, famille des acinétidés, comprenant des animalcules cuirassés, qui vivent dans la mer sur les sertulaires et divers crustacés.

HÉMIOPIE (*pî* — de *hémi*, et du gr. *ôps*, œil) n. f. Etat de la vue, dans lequel on ne distingue que la moitié des objets.
— ENCYCL. Lorsque le sujet atteint d'*hémiopie* fixe son regard sur le milieu d'un objet, par exemple le visage d'une personne, il n'en voit qu'une moitié, la seconde semblant faire défaut. Tantôt c'est la moitié droite, tantôt la moitié gauche de l'objet fixé qui est absente. Le malade, pour voir les objets situés du côté où porte l'hémiopie, est obligé de tourner fortement la tête de ce côté, et souvent il heurte les objets et les personnes, n'en soupçonnant pas la présence. L'hémiopie n'est pas une maladie, mais un symptôme, un signe, commun à diverses affections intéressant une moitié du cerveau (*hémorragies, ramollissements, tumeurs*, etc.). Ce symptôme a son explication dans l'entre-croisement incomplet des fibres du nerf optique au niveau du chiasma.

HÉMIOPS (*opss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant des formes robustes et de grande taille, dont on connaît deux ou trois espèces propres à la région indo-malaise.

HÉMIORGANISME (*nissm'*) n. m. Force hypothétique, qui transformerait une substance organique en un être vivant.

HÉMIPAGE (*paj'* — du préf. *hémi*, et du gr. *pagios*, fixé) n. m. Monstre formé de deux individus soudés latéralement jusqu'aux mâchoires, et ayant l'ombilic commun.

HÉMIPAGIE (*jî*) n. f. Conformation des hémipages.

HÉMIPAGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Tératol. Se dit des monstres affectés de l'hémipagie.

HÉMIPAGIQUE (*jik'*) adj. Tératol. et pathol. Qui offre les caractères de l'hémipagie.

HÉMIPARAPLÉGIE (*jî*) n. f. Paralysie ne portant que sur l'un des membres inférieurs.

HÉMIPÈPLE ou **HEMIPEPLUS** (*é, pé-pluss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cucujidés, comprenant des formes allongées, très plates, propres à l'Amérique du Nord.

HÉMIPEPTONE (*pèp'*) n. f. Substance qui résulte de l'action des sucs gastrique et pancréatique sur les albumines et qui se dédouble finalement en leucine, tyrosine, etc.

HÉMIPHONE (du préf. *hémi*, et du gr. *phônê*, voix) n. et adj. Qui concerne l'hémiphonie; qui en est atteint.

HÉMIPHONIE (*nî* — rad. *hémiphone*) n. f. Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

HÉMIPHRAGME (*fragm'*) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant de petites herbes couchées, très rameuses, à feuilles opposées, réduites souvent à la nervure médiane. (Le fruit est une capsule. Les espèces connues croissent dans l'Inde.)

HÉMIPILIE (*lî* — du préf. *hémi*, et du gr. *pilos*, poil) n. f. Genre d'orchidées ophrydées, comprenant de petites herbes à une seule feuille, pauciflore, dont on connaît deux espèces de l'Inde.

HÉMIPINATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide hémipinique.

HÉMIPINIQUE (*nik'* — du préf. *hémi*, et de *opianique*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^{6}$, qui est le produit de la décomposition de l'acide opianique. ‖ Se dit de l'anhydride de l'acide précédent, qui se produit lorsqu'on chauffe l'acide hémipinique à 180° pendant une heure.

HÉMIPLÉGIE (*jî* — du préf. *hémi*, et du gr. *plessein*, frapper) n. f. Paralysie de la moitié du corps. ‖ *Hémiplégie faciale*, Paralysie de la moitié de la face. (On disait aussi HÉMIPLEXIE.)
— ENCYCL. Pathol. Dans l'immense majorité des cas, l'*hémiplégie* réside dans les deux membres supérieur et inférieur du même côté; cependant, elle peut quelquefois atteindre un membre d'un côté, et l'autre du côté opposé. On dit, dans ce cas, que l'hémiplégie est croisée.
L'hémiplégie résulte ordinairement d'une lésion siégeant dans l'encéphale: congestion, hémorragie, embolie, ramollissement, tumeur. Plus rarement, elle est consécutive à une lésion de la moelle; enfin, elle est quelquefois attribuable à l'hystérie. Dans le cas où la lésion est encéphalique, la paralysie des membres siège sur le côté opposé à celui de la lésion, à cause de l'entrecroisement des filets nerveux. L'hémiplégie croisée paraît due à des lésions de la protubérance annulaire. V. PARALYSIE, et PARAPLÉGIE.

HÉMIPLÉGIÉ (*ji-é*), **ÉE** adj. Frappé d'hémiplégie.

HÉMIPLÉGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hémiplégie; qui est frappé d'hémiplégie. ‖ On dit aussi HÉMIPLEXIQUE.

HÉMIPNEUSTE (*pneusst'*) ou **HEMIPNEUSTES** (*é, pneu-stèss*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, famille des ananchytidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé. (Les hémipneustes sont de grands oursins irréguliers, renflés, épais, granuleux.)

HÉMIPRISMATIQUE (*sma-tik'*) adj. Se dit en parlant d'un cristal qui a la forme prismatique, mais dont on ne voit que la moitié de la surface.

HÉMIPROCNÉ n. f. Sous-genre d'hirondelles du genre *chætura*, dont on connaît trois espèces, propres à l'Amérique du Sud. (L'espèce la plus répandue est l'*hemiprocne zonaria*.) V. CHÆTURE.

HÉMIPROTÉIDINE n. f. Substance dérivée de l'hémiprotéine par action prolongée des acides minéraux étendus sur ce corps. [L'hémiprotéidine ($C^{34}H^{42}Az^{6}O^{12}$,$H^{2}O$) est soluble dans l'eau et l'alcool.]

HÉMIPROTÉINE n. f. Substance gélatineuse, qu'a obtenue Schutzenberger par l'action des acides minéraux sur les albumines.

HÉMIPTÈRES (du préf. *hémi*, et du gr. *ptéron*, aile) n. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui, comme les punaises, pucerons, cigales et cochenilles, sont munis de quatre ailes, d'un suçoir, et ont des métamorphoses incomplètes. — *Un* HÉMIPTÈRE.
— S'emploie adjectivem. : *Un insecte* HÉMIPTÈRE. ‖ S'emploie aussi adjectivem., par analogie, pour qualifier un insecte à ailes ou à élytres courts : *Le valgc* HÉMIPTÈRE.
— ENCYCL. Les *hémiptères* vivent du suc des plantes ou du sang des animaux; ce sont essentiellement des insectes suceurs, et beaucoup, comme les poux, mènent une existence absolument parasite. Des glandes à venin permettent à beaucoup d'espèces de tuer leur proie par une simple piqûre (réduves), et beaucoup, aussi, exhalent une odeur infecte (punaises) pour se défendre contre leurs ennemis. Il n'existe pas beaucoup d'hémiptères utiles à l'homme, à l'exception des matières colorantes ou propres à la fabrication des vernis fournies par les cochenilles (teinture d'écarlate, gomme laque, manne, etc.).

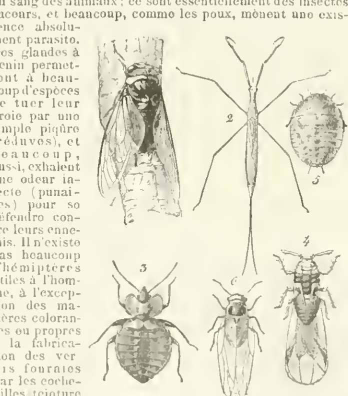
Hémiptères : 1. Cigale ; 2. Ranâtre ; 3. Punaise ; 4. Puceron ; 5. Cochenille ; 6. Psylle.

Mais les espèces nuisibles abondent: phylloxera, puceron lanigère, cochenille des arbres, etc. Les mœurs des hémiptères, terrestres ou aquatiques, ne présentent rien de particulièrement intéressant. On en connaît plusieurs milliers d'espèces, réparties sur le globe. Certaines, comme les bélostomes, atteignent une très grande taille et peuvent blesser gravement avec leur suçoir aigu. Les formes fossiles apparaissent dès l'époque liasique et se montrent surtout dans le tertiaire. D'après la coriacité plus ou moins grande de leurs ailes supérieures, les hémiptères ont été divisés en deux sous-ordres : *hétéroptères* et *homoptères*; deux autres sous-ordres comprennent les formes parasites des animaux (*aptères*) ou des plantes (*phytophthires*).

HÉMIPTYQUE (*ptik'*) ou **HEMIPTYCHA** (*é, pti-ka*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hémiptyques sont d'assez grande taille; ils comptent parmi les plus gros membracidés, et sont remarquables par leur corps latéralement aplati, très haut, avec des cornes recourbées, dressées sur le corselet.) ‖ On écrit aussi HÉMIPTYCHE.

HÉMIRAMPHE (*ranf'*) ou **HEMIRAMPHUS** (*é, ran-fuss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des scombérésocidés, comprenant des formes ayant la mâchoire inférieure allongée en bec. (Les hémiramphes sont voisins des orfies; on en connaît de nombreuses espèces, des mers chaudes. On avait jadis considéré comme des hémiramphes les jeunes de l'orfie commune, et on les appelait *hemiramphus Europæus*.)

Hémiramphe.

HÉMIRRHIPIS (*piss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les hémirrhipis sont de grands taupins allongés, bruns, avec pubescence grise; leurs antennes ont de longues lamelles. Les mâles sont beaucoup plus petits que les femelles. Tel est l'*hemirrhipis fascicularis*, des Antilles.)

HEMISEPION (*é, sé*) ou **HEMISEPIUS** (*é, sé-pi-uss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des sépiidés, comprenant une espèce des mers de l'Afrique méridionale. (L'*hemisepion typicum*, du Cap, est une seiche à test calcifié seulement à demi, et dont les bras sessiles ne portent que deux rangées de ventouses.)

HEMISIA n. f. Entom. Syn. de CENTRIS.

HÉMISOMORPHE (du préf. *hémi*, et de *isomorphe*) adj. Qui est à moitié isomorphe, presque isomorphe.

HÉMISOMORPHISME (*fissm'* — rad. *isomorphe*) n. m. Isomorphisme partiel.

HÉMISPHÈRE (*sfèr'* — du gr. *hêmisphairion*; de *hêmi*, demi, et *sphairion*, sphère) n. m. Géom. Moitié d'une sphère, déterminée par une section faite suivant un grand cercle : *Tout plan passant par le centre sépare la sphère en deux parties égales ou* HÉMISPHÈRES.
— Anat. *Hémisphère cérébral*, Chacune des deux moitiés latérales du cerveau et du cervelet.
— Astron. Moitié du globe céleste. V. CIEL.
— Archit. Forme de certaines voûtes appelées improprement sphériques, et qui ne sont que demi-sphériques.
— Géogr. Chacune des deux parties de la terre, séparées par le plan de l'équateur : *L'*HÉMISPHÈRE *austral, boréal*. V. MAPPEMONDE.
— Physiq. *Hémisphères de Magdebourg*. V. la part. encycl.
— ENCYCL. Astron. Les deux *hémisphères* séparés par l'équateur sont appelés *septentrional* et *méridional*; les hémisphères séparés par le méridien sont appelés *oriental* ou *ascendant* et *occidental* ou *descendant*; les hémisphères séparés par l'horizon sont appelés *supérieur* et *inférieur*.
— Physiq. *Hémisphères de Magdebourg*. En 1651, Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, exécuta, en présence de l'empereur Ferdinand III et du Collège de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, la première expérience dite des *hémisphères de Magdebourg*, qui contribua tant à populariser la doctrine de la pesanteur de l'air. Il prenait deux hémisphères creux en métal, dont les bords, grâce à l'interposition d'une lame de cuir gras, pouvaient s'appliquer exactement l'un sur l'autre, de manière que l'ensemble eût l'apparence d'une sphère. L'un des hémisphères se terminait par un goulot qu'on vissait sur une machine pneumatique; on faisait le vide dans l'intérieur de l'appareil, et, au moyen d'un robinet, on empêchait l'air de rentrer. Alors, les deux hémisphères, ne subissant plus d'autre pression que celle de l'air extérieur, adhéraient l'un à l'autre avec tant de force, qu'il fallut employer jusqu'à douze chevaux, six à chaque pièce, pour les séparer.

Hémisphères de Magdebourg.

La force qui réunit deux hémisphères à l'intérieur desquels on a fait le vide est égale au poids d'une colonne de mercure qui aurait pour hauteur celle du baromètre, et pour base un grand cercle de la sphère formée par les deux hémisphères.

HÉMISPHÉRIQUE (*sfé-rik'*) adj. Qui a la forme d'un hémisphère : *La coccinelle a le corps* HÉMISPHÉRIQUE.

HÉMISPHÉROÉDRIQUE (*sfé, drik'* — de *hémisphère*, et du gr. *edra*, surface) adj. Minér. Qui a la forme d'un hémisphéroïde, en parlant d'un cristal.

HÉMISPHÉROÏDAL, ALE, AUX adj. Syn. de HÉMISPHÉROÏDE, adjectif.

HÉMISPHÉROÏDE (*sfé* — de *hémisphère*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'une moitié de sphéroïde.
— n. m. Corps composé d'une moitié de sphéroïde.

HÉMISTEMME (*stèm'*) n. m. Genre de dilléniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar et en Australie.

HÉMISTICHE (*stich'* — gr. *hêmistichos*; de *hêmi*, demi, et *stichos*, vers) n. m. Prosod. Primitivem. Moitié de vers, marquée par la césure. ‖ Partie d'un vers coupé par la césure d'une façon quelconque :

Que toujours, dans vos vers, le sens, coupant les mots,
Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
BOILEAU.

— ENCYCL. V. CÉSURE.

HÉMISTOME (*stom'*) ou **HEMISTOMUM** (*é, sto-mom'*) n. m. Genre de vers trématodes distomiens, famille des holostomidés, comprenant des espèces parasites dans divers animaux carnassiers.
— ENCYCL. Les *hémistomes* sont des douves dont l'extrémité antérieure forme une masse distincte du reste du corps

et se recourbe en ventouse. Leurs premiers états ne sont pas connus ; adultes, ils se trouvent dans le tube digestif des sarigues d'Amérique (*hemistomum pedatum*), du chat sauvage d'Europe (*hemistomum cordatum*), et des cormorans (*hemistomum trilobum*), ce qui indiquerait que leurs premiers hôtes sont des poissons.

HÉMISYNGYNIQUE (*ji-nik'* — du préf. *hémi*, et du gr. *sun*, avec, et *gunê*, organe femelle) adj. Bot. Se dit d'un calice qui est à demi adhérent à l'ovaire.

HÉMITE (du gr. *haima*, *atos*, sang) n. f. Prétendue inflammation du sang, qui n'est que l'état du sang dans les maladies inflammatoires.

HÉMITÈLE ou **HEMITELES** (*é*, *té-léss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des cryptidés, comprenant plus de cent cinquante espèces de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *hémitèles* sont des ichneumons de petite taille, bruns roux ou fauves, avec les ailes tachées de brun ; ils sont parasites de toutes sortes de chenilles et de larves de coléoptères ; beaucoup se rendent très utiles en détruisant les xylophages, tels que les vrillettes, etc. L'*hemiteles areator* est commun dans les maisons, il vit aux dépens des attagènes et des dermestes, des teignes, etc.

HÉMITÉLIE (*lî*) n. f. Genre de fougères polypodiées, comprenant vingt espèces arborescentes, caractérisées par une indusie en forme d'écaille placée sous les sores. (Elles croissent dans l'Amérique tropicale et au cap de Bonne-Espérance.)

HÉMITÉRIE (*rî*) n. f. Malformation organique de peu d'importance.

Encycl. Les *hémitéries* ou monstruosités peu graves peuvent être de deux natures : ou bien elles sont réellement innées, c'est-à-dire qu'elles existent dans l'œuf fécondé, et alors elles sont héréditaires ; ou bien elles sont accidentelles, non héréditaires, et causées par des troubles de la vie utérine. Une des hémitéries héréditaires les plus communes est la *polydactylie* (existence d'un doigt supplémentaire à la main ou au pied). La *syndactylie* (soudure de deux ou plusieurs doigts) est souvent aussi héréditaire.

HÉMITHÉE (gr. *hêmitheos* ; de *hêmi*, demi, et *théos*, dieu) n. Myth. gr. Demi-dieu ou demi-déesse ; fils ou fille d'un dieu ou d'une déesse ; héros ou héroïne.

Hémithée, Myth. gr. Fille de Cycnos et de Proclée. Livrée au hasard des flots, avec son frère Ténès, elle fut portée avec lui sur la côte de Ténédos. Achille voulut faire violence à la jeune fille et tua Ténès, accouru au secours de sa sœur. Hémithée implora alors le secours des dieux, et fut engloutie dans le sein de la terre. — Fille de Staphylos. Elle s'appelait d'abord Molpadie. Pour échapper à la colère de son père, elle se précipita dans les flots avec ses sœurs. Apollon les éleva au rang de divinités. Elle présidait aux accouchements pénibles.

HÉMITHRÈNE n. f. Minér. Variété calcifère de diorite.

HEMITHYRIS (*é*, *riss*) n. f. Sous-genre de rhynchonelles, vivant dans les mers d'Europe et comprenant les formes à coquille lisse ou peu plissée et dont le crochet est accompagné de deux petites crêtes. V. RHYNCHONELLE.

HÉMITOME (du préf. *hémi*, et du gr. *tomê*, section) adj. Minér. Se dit d'un cristal composé de deux parties distinctes, de façon que les faces de l'une rencontrent l'axe de l'autre à la moitié de sa hauteur.

HÉMITRIGLYPHE n. f. Archit. Demi-triglyphe, usité comme ornement de la frise dorique.

HÉMITRIPTÈRE ou **HEMITRIPTERUS** (*é*, *pté-russ*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des cottidés, comprenant des chabots de l'Atlantique nord. (L'espèce type est un poisson de Terre-Neuve, à grosse tête large, jaune, marbré de brun, qui atteint 0m,60 de long : l'*hemitripterus Acadianus*, vulgairement appelé *plogouillet rogoscolle*, *diable* ou *crapaud de mer d'Amérique*.)

Hémitriptère.

HÉMITRITÉ, ÉE (du préf. *hémi*, et du gr. *tritaios*, tiers) adj. Se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne (c'est-à-dire que le malade qui en est affecté a tous les jours un accès, et de deux en deux jours, un accès plus intense).

HÉMITROPE (du préf. *hémi*, et du gr. *tropê*, tour) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux qui présentent le caractère de l'hémitropie.

HÉMITROPIE (*pî* — rad. *hémitrope*) n. f. Nom donné par Haüy à certains groupements réguliers de cristaux de même nature, de forme et de structure moléculaires parfaitement semblables.

— Encycl. Imaginons deux cristaux accolés suivant une face plane qui est un plan réticulaire commun ; supposons que l'un d'eux, situé d'abord dans le prolongement de l'autre, fasse une rotation de 180° autour d'un axe, on dira alors que les cristaux sont *maclés par hémitropie*. L'axe autour duquel s'est effectuée la rotation est l'*axe d'hémitropie* ; le plan d'accolement est le *plan de jonction* ou face de groupement. L'observation prouve que l'axe de rotation est toujours perpendiculaire à une face cristalline, ou parallèle à une arête ; on le nomme *axe d'hémitropie*, parce que l'angle de révolution autour de cet axe est constamment de 180° (tourné de moitié), ou peut toujours être ramené à cette valeur, si l'axe est convenablement choisi. Quant au mode de réunion des cristaux, il est également variable. Prenons un exemple : soit un prisme hexagonal terminé par une pyramide à trois pans, forme que l'on observe souvent dans le carbonate de chaux. Si ce prisme est partagé en deux moitiés, suivant un plan de section droite, et si, la partie supérieure restant immobile, on fait tourner la partie inférieure de 180° autour d'un axe perpendiculaire à la section, on obtiendra un solide dans lequel les deux parties sont symétriques par rapport au plan de jonction, ce qui n'avait pas lieu auparavant. Dans ce cas particulier, le solide affecté d'hémitropie n'offre aucun angle rentrant. Si, au contraire, le plan de jonction est incliné sur les arêtes latérales du prisme, et tel que *a*, *b*, *c*, par exemple, dans la fig. 1, on obtiendra un solide tel que celui que représente la fig. 2, qui présentera des angles rentrants. Ce que nous venons de faire avec un prisme hexagonal, peut se répéter avec tout autre solide, avec les plans de jonction et les axes de rotation les plus divers. Les différents groupements que l'on obtient ainsi sont nommés vulgairement *groupes en genou*, *en gouttière*, *en cœur*, etc.

Fig. 1. Fig. 2.

Le groupement peut avoir lieu à la fois pour un nombre bien plus considérable d'individus. Ils sont alors ordonnés en série par rapport à un axe, ou réunis autour d'un point central, ou même fixés autour d'un cristal jouant le rôle de support commun. On obtient ainsi des *groupements en roses*, *en étoiles*, *en gerbes*, *en faisceaux*, *en bouquets*, etc.

Les espèces minérales qui se rencontrent sous des formes hémitropes sont fort nombreuses ; les unes sont holoédriques, les autres hémiédriques, ces deux genres de symétrie se prêtant également à l'hémitropie. Le carbonate de chaux rhomboédrique fournit des prismes hémitropes. L'amphibole et l'aragonite offrent des exemples analogues. Le gypse ou sulfate de chaux, vulgairement nommé *pierre à plâtre*, fournit par hémitropie ces remarquables groupements de cristaux qui se laissent cliver en fer de lance. La pyrite, ou sulfure de fer, se rencontre en macles très bien formées, dont la forme rappelle celle de la croix de Malte, etc.

Hemixem, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. d'Anvers, sur l'Escaut ; 3.676 hab. Briqueteries. Maison centrale de correction.

HÉMIZONIE (*nî*) n. f. Genre de composées-sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie. Syn. de CALYCADENIE.

HEMLOCK (*èm'-lok'*) n. m. Écorce tannante du *pinus Canadensis*, dit lui-même *hemlock échevelé*.

HEMMER (*hè-mé* [*h* asp.]) v. n. Être affecté du hem.

HÉMOCHROÏNE n. f. Chim. Syn. de HÉMATOSINE.

HÉMOCHROMATOMÈTRE (*kro* — du gr. *haima*, sang ; *khrôma*, *atos*, couleur, et *métron*, mesure) n. m. Appareil imaginé par Hayem pour doser l'hémoglobine et compter les globules du sang.

— Encycl. Cet instrument se compose d'une lame de verre sur laquelle sont collés deux petits anneaux de verre dépoli formant cuvette. Dans l'une on place le sang dilué à un titre connu, dans l'autre de l'eau distillée. On fait ensuite passer sous cette dernière lame des rondelles de papier d'une couleur sang plus ou moins foncée, et l'on s'arrête quand on a l'égalité de teinte pour les deux cuvettes. Des tables annexées à l'appareil donnent le nombre des globules et la quantité d'oxyhémoglobine contenus dans le sang que l'on étudie.

HÉMOCHROMOGÈNE n. m. Chim. Syn. de HÉMATINE RÉDUITE.

HÉMOCHROMOMÈTRE (*kro* — du gr. *haima*, sang, *khrôma*, couleur, et *métron*, mesure) n. m. Appareil inventé par Malassez pour doser l'oxyhémoglobine du sang. (Son principe est le même que celui du colorimètre : on compare le sang avec un verre de même coloration et qui correspond à une quantité d'hémoglobine déterminée une fois pour toutes.)

HÉMOCRITIE (*tî* — du gr. *haima*, sang, et *krisis*, jugement) n. f. Divination par l'inspection du sang qui se confondait avec l'*hiéroscopie*, dans laquelle les prêtres tiraient des présages non seulement de l'examen des entrailles, mais encore du sang des victimes. V. ARUSPICE.

HÉMOCYANINE (*si*) n. f. Protéide cuprique, extraite du sang des poulpes. (C'est une substance bleuâtre qui, en présence de l'oxygène, devient d'un beau bleu ; elle possède les propriétés de l'hémoglobine.)

HÉMOCYTOMÈTRE n. m. Méd. Syn. de HÉMATIMÈTRE.

HÉMODIE (*dî* — du gr. *haimôdia*, même sens) n. f. Méd. Agacement de dents. (Peu usité.)

HÉMODORACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *hémodore*. — *Une* HÉMODORACÉE.

— Encycl. Les *hémodoracées* (une vingtaine de genres avec plus de cent espèces) sont des plantes vivaces, à rhizome souvent tuberculeux, dont la tige porte vers sa base des feuilles ordinairement distiques et équitantes, comme celles des iridées ; leurs fleurs, ordinairement régulières, comportant trois ou six étamines et un ovaire tantôt supère, tantôt infère, leur communiquent des affinités avec les liliacées, les amaryllidées et les iridées.

HÉMODORE n. m. Genre de plantes, type de la famille des *hémodoracées*, comprenant des herbes vivaces d'Australie (*hæmodorum*), dont les inflorescences sont des cymes groupées en grappes, épis ou capitules.

HÉMODROMOMÈTRE (du gr. *haima*, sang, *dromos*, course, et *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer la vitesse du sang.

Hémodromomètre de Volkmann (Dans la fig. B, les robinets RR sont fermés, le sang ne passe pas dans l'instrument ; dans la fig. C, les robinets RR sont ouverts, le sang passe par A.)

— Encycl. Cet appareil, imaginé par Volkmann, se compose d'un tube métallique court, sur lequel s'emmanche un tube de verre en U, rempli d'eau salée, deux robinets à trois voies sont placés aux extrémités du tube métallique. On ferme les robinets et on réunit les extrémités du tube métallique aux deux bouts d'un vaisseau. En ouvrant alors les robinets, on voit le temps que met le sang à parcourir le tube en U ; on en déduit, par suite, sa vitesse.

HÉMODROMOMÉTRIE (*trî* — rad. *hémodromomètre*) n. f. Science qui s'occupe de mesurer la vitesse du sang.

— Encycl. La vitesse du sang est, en raison même du calibre des vaisseaux, plus rapide dans les gros troncs que dans les capillaires, dans les artères que dans les veines. Ainsi, par seconde, cette vitesse est de 300 millim. dans la carotide, de 0 mil.,5 dans les capillaires.

HÉMODYNAMIQUE (*mik'* — du gr. *haima*, sang, et *dunamis*, force) n. f. Science des phénomènes mécaniques de la circulation sanguine et, plus particulièrement, de la circulation artérielle. (L'hémodynamique étudie la pression ou tension vasculaire et la vitesse du sang dans les vaisseaux.)

HÉMODYNAMOMÈTRE (du gr. *haima*, sang, et de *dynamomètre*) n. m. Chir. Instrument propre à mesurer la pression sanguine.

— Encycl. L'*hémodynamomètre* de Poiseuille est un manomètre à mercure ordinaire, qu'on fait communiquer par un tube de caoutchouc avec le vaisseau sanguin dont on veut mesurer la pression intérieure. On lit, sur une échelle graduée, le déplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet instrument une sorte de flotteur, qui enregistre directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne mercurielle.

Hémodynamomètre
A, cylindre enregistreur ; B, manomètre que l'on met en communication avec l'artère par D ; C, piston qui inscrit sur A les variations de la pression sanguine transmises par B.

HÉMODYNAMOMÉTRIE (*trî* — rad. *hémodynamomètre*) n. f. Science qui s'occupe de la pression sanguine.

— Encycl. La pression sanguine, égale à 18 centimètres de mercure dans les artères voisines du cœur, est de 0 dans les capillaires. Dans l'oreillette et les veines voisines du cœur, la pression est parfois négative.

HÉMOGLOBINE (du gr. *haima*, sang, et du lat. *globus*, globe) n. f. Matière colorante du sang.

— Encycl. L'*hémoglobine* est une albumine qui constitue le principe colorant des globules rouges des vertébrés ; on la trouve encore dans les tissus de ces mêmes animaux et, parfois, dans la liqueur sanguine de certains invertébrés. Elle se présente en solution, sous l'aspect, d'une liqueur d'un rouge violet par réflexion et d'une belle couleur verte par transparence ; elle cristallise assez bien.

L'hémoglobine s'oxyde facilement, en présence de l'air, donnant l'oxyhémoglobine, d'un rouge plus brillant ; inversement, ce composé abandonne son oxygène dans le vide ou sous l'influence d'une faible pression, pour redonner l'hémoglobine. C'est grâce à cette propriété que l'hémoglobine du sang veineux s'empare de l'oxygène de l'air dans les poumons, et que les globules rouges abandonnent ce gaz dans les capillaires sanguins, donnant lieu à l'hématose.

L'hémoglobine, qui a été découverte par Berzélius et bien étudiée par Hoppe-Seyler, se prépare en partant de l'oxyhémoglobine, beaucoup plus facile à obtenir ; il suffit d'enlever à ce dernier corps son oxygène, par le vide, par des réducteurs ou des agents bactériens ; l'hémoglobine obtenue est différente, suivant l'origine du sang, mais, dans tous les cas, elle contient du fer. Cette substance se combine avec l'oxyde de carbone pour donner la carboxyhémoglobine, très stable ; elle se dédouble sous l'influence des acides, de l'eau et à l'abri de l'air, en albumine et hémochromogène.

Hémoglobine (cristaux) : 1 et 2. De l'homme ; 3. Du chat, 4. Du cochon d'Inde ; 5. Du cheval ; 6. De l'écureuil.

Souvent, on désigne sous ce nom d'« hémoglobine », un composé oxygéné, l'oxyhémoglobine, et la matière colorante du sang veineux est dite hémoglobine réduite. V. OXYHÉMOGLOBINE.

HÉMOGLOBINURIE (*rî* — de *hémoglobine*, et du gr. *ourein*, uriner) n. f. État pathologique, caractérisé par l'émission d'urine contenant de l'hémoglobine dissoute, sans globules sanguins.

— Encycl. Méd. L'*hémoglobinurie* est l'indice d'une destruction des globules sanguins. On la produit artificiellement quand on pratique sur l'homme la transfusion avec du sang d'une autre espèce animale. Elle se produit encore sous l'influence de brûlures étendues, de refroidissements, d'agents chimiques, et particulièrement du chlorate de potasse et de maladies infectieuses.

Mais on a décrit, sous les noms de *hémoglobinurie paroxystique*, *a frigore*, et de *hématurie paroxystique intermittente*, *hivernale*, une affection consistant dans des accès plus ou moins répétés d'hémoglobinurie, précédés d'un frisson, de cyanose des extrémités et d'angoisse précordiale, et s'observant presque exclusivement en hiver.

— Art vétér. On a décrit, sous le nom d'*impaludisme des bêtes bovines*, d'*hémoglobinurie bactérienne du bœuf*, une maladie donnant lieu aux mêmes symptômes urinaires. Les localités palustres sont le siège presque exclusif de cette affection, et le pâturage dans ces localités, l'abreuvage des bêtes dans les marais mêmes de ces pays, ont été les causes spéciales de la maladie.

HÉMOÏDE (du gr. *haima*, sang, et *eidos*, forme) adj. Qui ressemble au sang.

Hémon. Myth. gr. Fils de Créon, roi de Thèbes, un des personnages de l'*Antigone* de Sophocle. Il aimait Antigone, fille d'Œdipe. Quand celle-ci eut rendu les honneurs funèbres à son frère Polynice, malgré la défense du tyran, et fut pour cet acte condamnée à mort, Hémon conjura son père de révoquer la sentence. Créon restant inflexible, le jeune homme se tua sur le corps d'Antigone.

HÉMONIE (*nî*) ou **HÆMONIA** (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des donaciinés, comprenant des formes aquatiques, vivant immergées au pied des plantes aquatiques. (On en connaît quelques espèces, répandues dans l'hémisphère nord; la seule espèce française est l'*hæmonia* ou *macroplea appendiculata*, jaunâtre, pubescente, rayée de brun, longue de 6 à 8 millimètres, qui vit sur les tiges des *potamogeton* et des *myriophyllum*. D'autres vivent dans les eaux saumâtres parmi les zostères.)

Hémonie, nom primitif de la Thessalie.

Hémonien, enne (*ni-in, èn'*), personne née en Hémonie ou Thessalie, ou qui habitait ce pays. — *Les* Hémoniens.
— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Antiquité* hémonienne.

HÉMOPATHIE (*tî* — du gr. *haima*, sang, et *pathos*, maladie) n. f. Maladie du sang en général.

HÉMOPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à l'hémopathie.

HÉMOPHÉINE n. f. Chim. Syn. de hémaphéine.

HÉMOPHILE (du gr. *haima*, sang, et *philos*, ami) n. Sujet atteint d'hémophilie.

HÉMOPHILIE (*lî* — rad. *hémophile*) n. f. Prédisposition aux hémorragies.
— Encycl. L'*hémophilie*, affection souvent congénitale et héréditaire, est un état constitutionnel, une diathèse, qui affecte parfois presque tous les membres d'une même famille. Ceux qui y sont sujets ont la peau fine, mate, presque dépourvue de poils; ce sont généralement des habitants des pays froids. Chez les hémophiles, la moindre plaie donne lieu à une hémorragie très abondante, difficile à arrêter. La cicatrisation est lente; un nouvel épanchement sanguin accompagne chaque pansement. Le traitement est surtout hygiénique : vie au grand air, alimentation abondante; on doit, de plus, donner des ferrugineux, des sels de chaux. Si une hémorragie éclate, la compression et les styptiques doivent être préférés.

HÉMOPHTALMIE (*mî* — du gr. *haima*, sang, et *ophthalmos*, œil. [L'orthogr. régulière serait hémophthalmie]) n. f. Épanchement de sang dans l'intérieur de l'œil, et plus particulièrement dans le segment postérieur de l'œil, situé en arrière de l'iris.
— Encycl. L'*hémophtalmie* ou hémorragie du corps vitreux a pour cause un traumatisme du globe oculaire, ou une altération spontanée des vaisseaux des membranes qui tapissent l'intérieur de l'œil (rétine, choroïde). Le sang se résorbe en totalité quand l'épanchement est petit; des opacités gênantes pour la vue peuvent persister dans le vitré, si la quantité de sang épanchée a été considérable. L'hémorragie de la chambre antérieure de l'œil s'appelle *hyphéma*.

HÉMOPIS ou mieux **HÆMOPIS** (*piss*) n. f. Genre d'hirudinées, dont l'espèce type est une sangsue d'Europe.
— Encycl. Les *hémopis* diffèrent peu des vraies sangsues (*hirudo*). Répandue dans les eaux douces de l'Europe et de la région circaméditerranéenne, l'*hæmopis sanguisuga*, sangsue du cheval ou *voran*, mesure 8 à 10 centimètres de long; elle est olivâtre ou roussâtre; ses dents, nombreuses, sont cependant trop faibles pour entamer la peau, mais elles entament les muqueuses de la bouche et du palais : aussi cette sangsue attaque-t-elle les chevaux, les bœufs et les hommes qui boivent à même l'eau des mares ou des étangs.

Hémopis.

HÉMOPLASTIE (*stî* — du gr. *haima*, sang, et *plassein*, former) n. f. Méd. Réparation du sang.

HÉMOPLASTIQUE (*stik'* — rad. *hémoplastie*) adj. Physiol. Qui fournit rapidement et efficacement les principes nécessaires à la formation du sang : *Aliments* hémoplastiques.

HÉMOPOÏÈSE n. f. Syn. de hématopoïèse.

HÉMOPOIÉTIQUE adj. Physiol. Syn. de hématopoïétique.

HÉMOPTOÏQUE adj. Méd. Syn. de hémoptysique.

HÉMOPTOSE (du gr. *haima*, sang, et *ptôsis*, chute) n. f. Méd. Hémorragie, hémoptysie. (Vieux.)

HÉMOPTYSIE (*zî* — du gr. *haima*, sang, et *ptusis*, crachement) n. f. Pathol. Crachement de sang en général, et plus particulièrement de celui qui résulte d'une hémorragie des voies respiratoires.
— Encycl. Pathol. Le mot *hémoptysie*, d'après la majorité des auteurs, exprime une expectoration de sang provenant des voies respiratoires, le mot *hématémèse* étant réservé aux émissions, par la bouche, de sang provenant des voies digestives. Le sang provenant des voies aériennes est bulleux, ou bien il présente de petits caillots moulés sur les vésicules pulmonaires. L'hémoptysie est quelquefois essentielle, c'est-à-dire indépendante de toute lésion anatomique appréciable; mais, dans la plupart des cas, elle est symptomatique d'une affection des voies respiratoires, et, le plus souvent, de la tuberculose pulmonaire ou d'un état général mauvais; chez les femmes, elle peut résulter de la suppression des règles. Quelquefois, elle menace directement les jours du malade, par son abondance ou sa fréquence. C'est de quinze à trente-cinq ans qu'on observe le plus d'hémorragies pulmonaires. L'usage habituel des boissons alcooliques, d'un régime substantiel et excitant, l'action de chanter, de déclamer, de parler à haute voix, de crier, la suppression des flux sanguins, le froid, les émotions violentes peuvent déterminer les hémoptysies. L'hémorragie a presque toujours son siège dans la membrane muqueuse des bronches, on la voit, cependant, quelquefois avoir lieu dans le larynx (laryngorragie) et dans la trachée-artère (trachéorragie). Dans les cas de lésions pulmonaires avancées, la rupture du gros vaisseau dans une caverne amène parfois une hémoptysie foudroyante. Cependant, il ne faut pas toujours désespérer d'un malade après une et même plusieurs hémoptysies, puisqu'on a vu assez souvent des cas où ces hémorragies n'ont eu aucune conséquence fâcheuse.
— *Traitement.* On fait prendre au malade une position demi-assise sur le lit, le dos soutenu par des coussins; on lui enlève tous les vêtements qui pourraient comprimer le thorax; on l'engage à rester immobile, à observer le silence le plus absolu et à résister le plus possible au besoin de tousser. On donnera des boissons acidulées et glacées. On aura recours aux astringents, soit par ingestion, soit par injection sous-cutanée : extrait de ratanhia, à la dose de 2 à 4 grammes, le tanin, le kino, l'ergotine, l'alun.
— Art vétér. Si l'on voit assez fréquemment l'*hémoptysie* chez les tuberculeux humains, on ne l'a pas encore observée avec certitude chez les animaux domestiques. Si elle arrivait, elle serait confondue avec les *épistaxis*, puisque le sang des bronches serait rendu par le nez. On pourrait l'observer chez les vaches, qui sont les animaux domestiques le plus fréquemment tuberculeux; puis vient le chien, et ensuite le cheval.

HÉMOPTYSIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'hémoptysie. ‖ On dit aussi hémoptoïque, et hémoptyique.

HÉMORRACHIS (*mo-ra-chiss* — du gr. *haima*, sang, et de *rachis*) n. m. Épanchement du sang dans le canal vertébral.

HÉMORRAGIE (*mo-ra-jî* — du lat. *hæmorrhagia*, gr. *haimorrhagia*; de *haima*, sang, et *rêgnumi*, je romps. [L'orthogr. étymol. serait hémorrhagie]) n. f. Écoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir : Hémorragie *cérébrale*. Hémorragie *pulmonaire*. Hémorragie *utérine*.
— Encycl. Il y a *hémorragie*, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur d'un tissu. Dans le premier cas, l'hémorragie est dite *externe*; dans le second, *interne*, et on lui donne souvent le nom d'*apoplexie*.
Le diagnostic de l'hémorragie interne, quand elle n'est pas rapidement mortelle, est quelquefois difficile. On la soupçonnera chez les malades qui éprouveront des frissons, du refroidissement des extrémités, des bâillements, des défaillances, et chez lesquels on trouvera le pouls petit et fréquent, la face pâle et livide, les traits tirés.
On distingue trois sortes d'hémorragies, suivant la nature des vaisseaux d'où s'écoule le sang. Lorsque le sang s'échappe d'une artère (*hémorragie artérielle*), il sort sous la forme d'un jet continu, saccadé et vermeil. Le sang qui s'écoule des veines (*hémorragie veineuse*) est noir et ne s'échappe jamais sous forme de jet saccadé : quand il jaillit, ce qui se présente lorsqu'il s'agit d'une grosse veine superficielle, le jet est uniforme. Le sang qui s'épanche des vaisseaux capillaires (*hémorragie capillaire*) suinte en nappe sans jamais jaillir.
Relativement aux causes, on divise les hémorragies en deux groupes principaux : 1° les *hémorragies traumatiques* ou *chirurgicales*, qui sont le résultat de l'action d'un corps vulnérant; 2° les *hémorragies spontanées*, qui surviennent sous l'influence de modifications organiques plus ou moins appréciables. On les subdivise en *hémorragies symptomatiques*, qui peuvent se rattacher à une maladie antérieure (tuberculose, ulcère de l'estomac, cancer, artériosclérose, etc.), et *hémorragies essentielles*, qui semblent former à elles seules tout l'état morbide. V. hémophilie.
Les hémorragies traumatiques ou chirurgicales graves exigent un traitement chirurgical. V. hémostase.
Le traitement des hémorragies spontanées varie suivant leur nature et leur siège. Les principales sont : *L'hémorragie des bronches ou des voies respiratoires*. V. hémoptysie. ‖ *L'hémorragie cérébrale*. V. apoplexie. ‖ *L'hémorragie de l'estomac*. V. hématémèse. ‖ *L'hémorragie des intestins*. V. méléna. ‖ *L'hémorragie nasale*. V. épistaxis. ‖ *L'hémorragie ano-rectale*. V. hémorroïdes. ‖ *L'hémorragie de l'utérus*. V. métrorragie. ‖ *L'hémorragie des voies urinaires*. V. hématurie. ‖ *L'hémorragie sous-cutanée*. V. ecchymose, purpura.
— Art vétér. *L'hémorragie* est ordinairement le résultat d'une lésion traumatique ou d'une ulcération qui a intéressé un vaisseau. On ne connaît, chez les animaux, d'hémorragie spontanée que quelques cas d'épistaxis, consécutifs à une course violente ou à un *coup de chaleur* par une haute température, ou une exposition au soleil.

HÉMORRAGIPARE (*mo-ra-ji* — de *hémorragie*, et du lat. *parere*, engendrer) adj. Se dit d'un vaisseau qui a laissé sortir le sang, cause d'une apoplexie; ou de ce qui concerne la production d'une hémorragie.

HÉMORRAGIQUE (*mo-ra-jik'*. — L'orthogr. étymol. serait hémorrhagique) adj. Qui a rapport à une hémorragie : *Accident* hémorragique. ‖ Qui s'accompagne d'hémorragie : *Métrite* hémorragique.

HÉMORRHÉE (*mo-ré* — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Hémorragie spontanée.

HÉMORROÏDAIRE (*mo-ro-i-dèr'*. — L'orthogr. étymol. serait hémorrhoïdaire) adj. et n. Qui est affecté d'hémorroïdes.

HÉMORROÏDAL, ALE, AUX (*mo-ro*. — L'orthogr. étymol. serait hémorrhoïdal) adj. Qui a rapport aux hémorroïdes : *Flux* hémorroïdal.
— Anat. *Artères hémorroïdales*. Se dit de trois artères de la région ano-rectale : l'artère *hémorroïdale supérieure*, terminaison de l'artère mésentérique inférieure; l'artère *hémorroïdale moyenne*, rameau issu tantôt de l'hypogastrique, tantôt de la honteuse interne ou de l'ischiatique; l'artère *hémorroïdale inférieure*, branche de la honteuse interne. ‖ *Veines hémorroïdales*, Veines qui accompagnent les artères hémorroïdales avec lesquelles elles communiquent et forment, entre la muqueuse rectale et le sphincter interne de l'anus, un plexus qui est le siège des hémorroïdes.
— Bot. Qui a sur ses feuilles des tubercules rouges, déterminés par des piqûres d'insectes. ‖ *Chardon hémorroïdal*, Le *serratula arvensis*.

HÉMORROÏDALE (*mo-ro*. — L'orthogr. étymol. serait hémorrhoïdale) n. f. Renoncule ficaire, plante dont les racines portent des bulbes qui ont quelque rapport avec les tumeurs hémorroïdales.

HÉMORROÏDES (*mo-ro* — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler. [L'orthogr. étymol. serait hémorrhoïdes]) n. f. pl. Petites tumeurs qui se forment autour de l'anus et qui, le plus souvent, donnent lieu à un écoulement sanguin. ‖ On disait autrefois mal de Saint-Fiacre. — *Une* hémorroïde.
— Encycl. Les *hémorroïdes* sont de véritables varices, développées aux dépens des veines sous-muqueuses de l'extrémité inférieure du rectum. Causées par la gêne de la circulation intestinale, elles apparaissent chez les femmes enceintes, les cavaliers, les personnes constipées. Elles sont multiples, en *bouquets* ou en *bourrelets*. Leur volume varie de la grosseur d'un pois à celle d'une noix. Leur couleur est rouge foncé, violet quelquefois, selon qu'elles sont plus ou moins gorgées de sang.
Les hémorroïdes donnent souvent lieu à un écoulement sanguin, qui survient au moment des garde-robes (*hémorroïdes fluentes*). Beaucoup d'Orientaux ont, paraît-il, des écoulements sanguins périodiques, qui apparaissent comme les menstrues, à une époque fixe et déterminée. Les hémorroïdes sont accompagnées d'un sentiment de gêne, de chaleur et de prurit à l'anus. Les efforts de la défécation augmentent leur volume et la douleur qu'elles occasionnent.
Après la sortie du bol fécal, le bourrelet se réduit de lui-même, et tout rentre dans l'ordre. Dans le cas contraire, l'hémorroïde irréductible s'enflamme, les souffrances du malade sont très vives, accompagnées de ténesme et d'épreintes très douloureuses.
Au début, on peut traiter les hémorroïdes par l'eau glacée, les astringents; mais, surtout, on évitera la constipation. La dilatation de l'anus et l'exérèse chirurgicale sont des interventions bénignes et efficaces.
— Art vétér. Les *hémorroïdes* sont extrêmement rares chez les animaux; mais le vulgaire appelle à tort *hémorroïdes* les tumeurs mélaniques, très fréquentes chez les vieux chevaux blancs, où elles occupent ordinairement le dessous de la queue et la marge de l'anus, qu'elles obstruent plus ou moins complètement.

HÉMORROÏDESSE n. f. Syn. de hémorroïsse.

HÉMORROÏSSE (*mo-ro* — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler. [L'orthogr. étymol. serait hémorrhoïsse]) n. f. Femme affectée d'un flux de sang.

HÉMORROSCOPE (*mo-ro-skop'* — du gr. *haima*, sang, *rhein*, couler, et *skopein*, examiner. [L'orthogr. étymol. serait hémorrhoscope]) n. m. Médecin qui s'occupe d'hémorroscopie.

HÉMORROSCOPIE (*mo-ro-sko-pî* — rad. *hémorroscope*. [L'orthogr. étymol. serait hémorrhoscopie]) n. f. Examen du sang tiré des veines.
— Encycl. L'examen du sang veineux est à peu près abandonné, comme la saignée qui lui donna naissance; les symptômes des maladies sont aujourd'hui assez connus pour qu'on n'ait plus recours à ce procédé.

HÉMOSCOPIE (*sko-pî* — du gr. *haima*, sang, et *skopein*, examiner) n. f. Examen du sang.

HÉMOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'hémoscopie : *Observations* hémoscopiques.

HÉMOSPASIE (*zî* — du gr. *haima*, sang, et *spasis*, attraction) n. f. Action d'attirer le sang sur diverses parties du corps, en les introduisant dans un récipient où l'on fait le vide.
— Encycl. L'*hémospasie* est une méthode thérapeutique inventée par Junod, qui, au moyen du vide exercé par des ventouses énormes (ventouses de Junod), attirait à la peau le sang d'une partie du corps. Dans ce but, on a fait préparer des bottes de métal assez grandes pour contenir tout un membre inférieur, des manchons destinés aux bras, et de grandes cloches pouvant être mises sur le thorax. En appliquant ces appareils et en y faisant le vide jusqu'à production d'ecchymoses, on exerçait une révulsion très puissante. Cet méthode est à peu près abandonnée.

HÉMOSPECTROSCOPE (*spèk'-tro-skop'* — du gr. *haima*, sang; *spektron*, spectre, et *skopein*, voir) n. m. Techn. Appareil ayant pour organe essentiel un spectroscope permettant de reconnaître la présence de traces de sang dans les liquides par les bandes d'absorption de l'oxyhémoglobine situées dans le jaune du spectre.

HÉMOSTASE (*staz'* — du gr. *haima*, sang, et *stasis*, arrêt) n. f. Arrêt de l'écoulement du sang dû à la pléthore. ‖ Opération qui a pour but d'arrêter une hémorragie. (On dit aussi hémostasie.)
— Encycl. L'*hémostase* joue un grand rôle dans les opérations chirurgicales où l'hémorragie est une redoutable complication. L'arrêt du sang se fait spontanément dans les capillaires et les petites veines sectionnés, mais il n'en est pas de même pour les artères et les grosses veines. Il faut employer certains procédés d'ordre physique ou mécanique pour obtenir l'hémostase.
Les anciens usaient des caustiques chimiques et du fer rouge. Au temps d'Ambroise Paré, les chirurgiens employaient encore la poix bouillante. Paré remit en honneur la ligature des artères, déjà préconisée par Celse.
Plus tard, à la ligature on joignit la torsion des artères. On imagina l'*hémostase provisoire* durant l'opération par la compression à distance sur le tronc artériel principal. La compression était digitale, ou bien on l'effectuait à l'aide du *garrot*, du *tourniquet*, d'un lien circulaire élastique, analogue à la *bande d'Esmark*. On sectionnait les tissus à l'aide de l'*écraseur de Chassaignac*.
Tous ces procédés étaient lents et infidèles. L'invention de la *pince à forcipressure* (v. forcipressure) par Kœberlé et Péan fut une véritable révolution dans l'art chirurgical. L'opérateur, maître de l'hémorragie et ne redoutant plus les terribles complications de l'infection des plaies, put se permettre toutes les audaces et tenter avec succès les interventions les plus laborieuses.

HÉMOSTATIQUE (*sta-tik'* — rad. *hémostase*) adj. Qui est propre à arrêter l'écoulement du sang : *Pince* hémostatique.
— n. m. Remède hémostatique : *Les* hémostatiques.
— Encycl. Les *hémostatiques* nombreux utilisés actuellement sont de plusieurs ordres. On peut avoir recours à des procédés mécaniques, à quelques agents physiques, ou bien encore à certaines substances chimiques.
Parmi les substances chimiques, les unes ont pour action d'amener la contraction des vaisseaux, comme les astringents, l'ergot de seigle, la cocaïne, l'antipyrine; les autres ont la propriété de favoriser la coagulation du sang, comme l'eau acidulée, le perchlorure de fer, le sérum gélatiné de Carnot. L'application de l'amadou sur les petites plaies est restée populaire.

Quand l'hémorragie est sérieuse, on emploie surtout des moyens mécaniques : la compression, la suture, la ligature, le pincement, l'écrasement.

On use encore parfois de la réfrigération : glace pilée, stypage, et bien plus souvent de la chaleur : cautérisation avec le thermocautère porté au rouge sombre, injections d'eau à 45 degrés (métrorragie), pulvérisations de vapeurs chaudes antiseptiques.

HÉMOTACHOMÈTRE (*ko* — du gr. *haima*, sang ; *takhos*, vitesse, et *métron*, mesure) n. m. Instrument imaginé par Vierordt pour mesurer la vitesse du sang dans les artères.

— Encycl. Cet appareil se compose d'une cage cubique dont deux parois opposées sont en verre. Le sang arrive par une extrémité, en sort par la paroi opposée et déplace, par son mouvement, un petit pendule placé dans la boîte ; la déviation du pendule sur son cercle gradué indique la vitesse du sang.

Hémotachomètre.

HÉMOTÉLANGIOSE (*ji* — du gr. *haima*, sang ; *télé*, loin, et *aggeion*, vaisseau) n. f. Maladie des plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTHORAX (du gr. *haima*, sang, et *thorax*, poitrine) n. m. Épanchement de sang dans la poitrine, entre les feuillets de la plèvre.

HÉMOTOXIE (*ksî* — du gr. *haima*, sang, et *toxicon*, poison) n. f. Empoisonnement du sang.

HEMPHILLIE (*an, lî*) ou **HEMPHILLIA** (*èm'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des hélicidés, comprenant des animaux terrestres, limaciformes, à petite coquille cornée, recouverte sur ses bords par le manteau. (Les hemphillies sont propres à l'Amérique du Nord et ne comptent qu'une espèce, l'*hemphillia glandulosa*.)

HEMPSTEAD, ville des États-Unis (New-York [comté de Queens]) ; 4.831 hab. Lieu de villégiature très fréquenté des habitants de New-York.

HEMS ou **HOMS**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), sur le Nahr-el-Asi, l'ancien Oronte ; 30.000 hab. A l'O., les pentes du djebel Ansarièh, qui continue vers le N. le Liban, la dominent ; à l'E., commencent les étendues désertiques où sont les ruines de Palmyre. Placée sur la grande route de Damas à Alep, cette ville a pris une assez grande importance industrielle : fabrication de soies brochées, de cotonnades et étoffes communes. — Hems est l'ancienne *Émesse*.

HEMSKERK ou **HEEMSKERK** (Jacques de), navigateur hollandais, né à Amsterdam en 1567, mort devant Gibraltar en 1607. Chargé, par les états de Hollande, de chercher au nord de l'ancien monde un passage conduisant en Chine, il exécuta un premier voyage sans résultats en 1595 ; mais il contourna, en 1596, le Spitzberg et dut hiverner vers la Nouvelle-Zemble. Il parvint en 1597 à gagner la mer Blanche et atterrit à Kola, en Russie, d'où il rentra en Hollande. Hemskerk dirigea un peu plus tard plusieurs expéditions dans les Indes. Nommé, en 1607, amiral en chef des Provinces-Unies, il fut mortellement blessé en combattant une flotte espagnole. Gérard de Veer a publié la relation du voyage de Hemskerk dans les mers arctiques, sous ce titre : *Vraie description de trois voyages de mer par les navires de Hollande et de Zélande* (1598).

HEMSTERHUIS (Tibère), philologue hollandais, né à Groningue en 1685, mort à Leyde en 1766. Professeur de mathématiques et de philosophie à l'Athénée d'Amsterdam (1704), professeur de langue et d'histoire grecques à Franeker (1720), il devint, en 1740, professeur de langue et d'histoire grecques à Leyde, et releva les études grecques en Hollande. Il fonda une école hollandaise d'hellénistes, dont les principaux représentants furent Ruhnken et Valckenaer. Il est surtout connu par ses éditions de l'*Onomasticon*, de Pollux (1706) ; du *Plutus*, d'Aristophane (1744), et des *Luciani colloquia selecta et Timon, Cebetis tabula, Menandri sententiæ morales* (1708). — Son fils, François, né à Groningue en 1721, mort à La Haye en 1790, fut employé à la secrétairerie d'État des Provinces-Unies, et consacra ses loisirs aux lettres anciennes, aux beaux-arts et à la philosophie. Ses principaux écrits, publiés en français, furent : une *Lettre sur la sculpture* (1769) ; une *Lettre sur les désirs* (1770) ; une *Lettre sur l'homme et ses rapports* (1772) ; deux dialogues : *Sophyle* ou *De la philosophie*, et *Aristée* ou *De la divinité* (1778-1779). L'ensemble de ses idées constitue une sorte de platonisme religieux. Une édition complète de ses *Œuvres* a paru à Leuwarde (1850).

HÉMUS (lat. *Hæmus*), nom antique des Balkans, qui finissaient au Pont-Euxin par l'*Hæmi extrema*. Une province du diocèse de Thrace, l'Hémimont, en tirait son nom.

HENAB (mot turc qui veut dire *raisin*) n. m. Cépage blanc, originaire de la Turquie, mais cultivé surtout en Égypte. (L'henab est un cépage vigoureux, donnant des grappes volumineuses.) Syn. haned turki.

HÉNANBIHEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Dinan, près du fleuve côtier Frémur ; 1.923 hab.

HÉNANSAL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 34 kilom. de Dinan, sur le fleuve côtier Frémur ; 1.317 hab.

HÉNARÈS, rivière de l'Espagne centrale (Nouvelle-Castille) qui descend de la sierra Ministra, baigne Guadalajara, Alcala-de-*Hénarès* et se jette dans le Jarama, affluent du Tage ; cours 150 kilom.

HÉNAULT (Charles-Jean-François), magistrat, poète et historien français, né et mort à Paris (1685-1770). Fils d'un fermier général, il fut élevé chez les jésuites. Delisle lui donna le goût de l'histoire. A vingt ans, il acheta une charge de conseiller au parlement de Paris, et, en 1710, il fut nommé président de la première chambre des enquêtes. Homme du monde accompli, le président Hénault fréquenta les salons du duc du Maine, du duc de Noailles, de la marquise de Prie, de Mme de Lambert, de Mme du Deffand. Il fut l'ami intime de d'Argenson, et Choiseul lui témoigna toujours la plus vive affection. La reine Marie Leczinska, lui donna la surintendance de sa maison. Il eut beaucoup de succès avec des poésies légères, des épigrammes, des chansons. Il composa aussi des tragédies médiocres : *Cornélie vestale* (1713) ; *Marius à Cirthe* (1715). Il fut nommé membre de l'Académie française en 1722, à la mort du cardinal Dubois. En 1744, il fit paraître l'ouvrage qui est son principal titre littéraire : *Abrégé chronologique de l'histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIV*. L'édition de 1744 n'était qu'un essai, et il y fit successivement des additions considérables. L'ouvrage eut un grand succès ; il fut traduit en allemand et en anglais. Le président Hénault a composé aussi une tragédie historique : *François II*, et des *Mémoires*, publiés seulement en 1855 par son arrière-petit-neveu, le baron du Vigan.

Charles Hénault

HENCKE (Charles-Louis), astronome allemand, né à Driesen en 1793, mort à Marienwerder en 1866. On lui doit la découverte de deux petites planètes : Astrée (1845) et Hébé (1847) ; ces deux découvertes furent le point de départ des nombreuses recherches qui se firent dans la suite. Hencke fut chargé par l'Académie de Berlin, en 1850, de terminer l'*hora* XX des cartes du ciel.

HENDAYE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 30 kilom. de Bayonne, sur la rive droite de l'estuaire de la Bidassoa, qui la sépare de Fontarabie (Espagne) ; 2 000 hab. (*Hendayais, aises*.) Ch. de f. Midi. Bains de mer, fréquentés surtout par les Espagnols. Fabrique de liqueur dite « eau-de-vie d'Hendaye ».

HENDÉ, ÉE adj. Blas. Syn. de enhendé, ée.

HENDÉCAGONE (*in* — du gr. *hendéka*, onze, et *gônia*, angle) adj. Qui a onze angles : *Figure* hendécagone. (On écrit aussi endécagone.) ‖ On dit aussi hendécagonal, ale, aux.

— Substantiv. n. m. Polygone qui a onze angles et onze côtés : *Un* hendécagone *régulier*.

HENDÉCAGYNE (*in, jin'* — du gr. *hendéka*, onze, et *gunê*, femelle) adj. Bot. Dont les fleurs ont onze pistils.

HENDÉCANDRE (*in* — du gr. *hendéka*, onze, et *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Dont les fleurs ont onze étamines.

HENDÉCANDRIE (*in, drî* — rad. *hendécandre*) n. f. Bot. Classe de plantes dont les fleurs ont onze étamines.

HENDÉCAPHYLLE (*in* — du gr. *hendéka*, onze, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles se composent de onze folioles.

HENDÉCASYLLABE (*in* — du gr. *hendéka*, onze, et de *syllabe*) adj. Qui a onze syllabes : *Mot* hendécasyllabe.

— Prosod. lat. Se dit des vers de onze syllabes : *Les vers alcaïques et saphiques sont* hendécasyllabes. ‖ Spécialem. Nom donné au vers *phalécien*. — Substantiv. : *Un* hendécasyllabe.

HENDÉCASYLLABIQUE adj. Syn. de hendécasyllabe.

HENDEK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), district d'Ismid ; 6.500 hab.

HENDERSON, ville des États-Unis (Kentucky), ch.-l. du *comté d'Henderson*, sur l'Ohio ; 8.835 hab. Commerce important de tabac et de blé.

HENDERSONVILLE, ville de la Caroline du Nord, ch.-l. du *comté d'Henderson* ; 4.191 hab. Tabac.

HENDIADYS (*in, diss* — du gr. *hendiaduoïn*, une chose par deux mots) n. m. Figure de grammaire qui consiste à remplacer un substantif accompagné d'un adjectif ou d'un complément au génitif, par deux substantifs unis au moyen d'une conjonction. (Des poètes latins ont dit : *Boire dans des patères et de l'or*, pour *Boire dans des patères d'or*.)

HENDON, ville d'Angleterre (comté de Middlesex) ; 15.843 hab. C'est un faubourg de Londres.

HENGELO, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel [arr. d'Almelo]) ; 10.683 hab. Toiles et calicots.

HENGIST, fondateur, avec son frère Horsa, du royaume de Kent, mort en 488. Issus d'une puissante famille du Jutland, ils débarquèrent dans l'île de Thanet, en 428, en exilés selon Nennius, mais plus probablement en 449, à titre d'alliés des Bretons, comme l'affirment Bède et l'*Anglo-Saxon Chronicle*. Ils devinrent maîtres du Kent, en furent chassés vers 455 par Vortigern ; Horsa fut tué, mais Hengist, vainqueur à Crayford (457), à Wippedesfleote (465), reconquit son royaume et le laissa à son fils Oisc.

HENG-KIANG, rivière de la Chine méridionale, dans le Hou-Nan, appelée aussi **Siang-Kiang** ou *Siang*. Partie des Nan-Chan, le Heng-Kiang baigne Heng-Tchéou, Siang-than, Tchangcha, et se perd dans le grand lac Toungting, tributaire droit du Yang-Tsé-Kiang ; 700 à 750 kilomètres.

HÉNICOCÈRE (*sèr'*) ou **HENICOCERUS** (*é, sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, tribu des hydrochidés, comprenant de très petites formes métalliques vivant sous les pierres, dans les eaux courantes. (On en connaît trois espèces, des régions froides ou montagneuses d'Europe.)

HENICOPUS (*é, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dasytidés, comprenant de petites formes très poilues, vivant sur les fleurs.

— Encycl. Les dasytes du genre *henicopus* sont ordinairement assez larges, bronzés ou gris de plomb ; les mâles ont l'extrémité des pattes élargie ou contournée. On en connaît une trentaine d'espèces, de la région paléarctique. Le plus commun, en France, est l'*henicopus hirtus*, long de 5 millimètres.

Henicopus (gr. 5 fois).

HÉNIN-LIÉTARD, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kilom. de Béthune ; 11.984 hab. Ch. de f. Nord. Centre très actif de charbonnages, briqueteries, tanneries, sucreries, matériel de mines. Dans cette ville, siège d'une des rares principautés souveraines de l'ancienne France, église de style gothique flamboyant.

HENIOCHOS ou **HENIOCHUS**, nom grec ou latin de la constellation du Cocher.

HÉNIOQUE (*ni-ok'*) ou **HENIOCHUS** (*é, kuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des chétodontidés, comprenant des formes comprimées, très hautes, avec un aiguillon du dos modifié en long filet délié.

— Encycl. Les *hénioques*, dont le nom vulgaire est *cocher*, à cause de leur long filament ressemblant à un fouet, sont des squamipennes de taille médiocre, ordinairement verdâtres, ou de teinte argentée flambée de noir ; ils ne dépassent guère 0m,30 de long. On en connaît quelques espèces, propres aux mers chaudes du globe.

Hénioque

HÉNIOQUES (en lat. *Heniochi*), ancien peuple de l'Asie Mineure (Pont), près des côtes du Pont-Euxin, qui se livrait à la piraterie. — *Un, Une* Hénioque.

HENISIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Terme que Van den Broeck applique à un ensemble de sables et d'argiles développés dans le Limbourg belge et caractérisé par les glaises vertes de *Henis*.

HENKEL (Jean-Frédéric), chimiste et minéralogiste allemand, né à Mersebourg en 1679, mort à Freiberg en 1744. Ses travaux ont assuré leur supériorité aux manufactures de porcelaine de Saxe. Auguste II l'avait nommé conseiller des mines. Ses ouvrages les plus importants sont : *Flora saturnizans* (1722) ; *Pyritologia* (1725) ; *Introduction à la minéralogie* (1757) ; *Opuscules de minéralogie et de chimie* (1744) ; *Enseignements de la minéralogie et de la chimie métallurgique*, trad. en franç. (1756).

HENLE (Frédéric-Gustave-Jacques), anatomiste allemand, né à Fürth (Franconie) en 1809, mort à Gœttingue en 1885. Docteur à Bonn en 1832, il se rendit à Berlin, y fut nommé prosecteur en 1834 et agrégé en 1837. En 1840, il devint professeur d'anatomie et de physiologie à Zurich, passa ensuite à Heidelberg (1844), où il remplit les fonctions de directeur de l'Institut anatomique. Il se fixa en 1852 à Gœttingue, avec les titres de professeur d'anatomie et de directeur de l'Institut anatomique. On lui doit : *Anatomie comparée du larynx* (1839) ; *Manuel de l'anatomie systématique de l'homme* (1855) ; *Atlas manuel d'anatomie pour les salles de dissection* (1871-1877) ; *Principes d'anatomie de l'homme* (1880).

HENLEY, ville d'Angleterre, comté d'Oxford, sur la Tamise ; 5.000 hab. Commerce très important de blé, de farine et de bois. Église Sainte-Marie.

HENNÉ (*hèn'* [*h* asp.] — corrupt. de l'arabe *hinna*) n. m. Genre de lythrariées, tribu des lythrées.

— Encycl. Le genre *henné* (lawsonia) ne renferme qu'une seule espèce, le henné blanc, gracieux arbuste aux branches déliées, couvertes d'une écorce blanchâtre, à feuilles opposées et d'un vert pâle, qui devient épineux avec l'âge ; les fleurs, blanches et d'une odeur suave, forment de jolies panicules. Originaire de l'Arabie, le henné est cultivé dans presque tout l'Orient. Ses feuilles, séchées et pulvérisées, fournissent une poudre dont on se sert pour teindre en rouge ou jaune la crinière et la queue des chevaux, et dont les femmes d'Orient font usage pour se teindre les cheveux, et se peindre les lèvres et les paupières. On peut l'employer industriellement pour donner au bois blanc la teinte de l'acajou, pour teindre la laine ou les soieries, etc.

Henné : a, fleur.

HENNEBANNE (*é, né*) n. f. Nom vulgaire de la jusquiame ‖ On dit aussi hannebanne, et hennebonne.

HENNEBERG (comté d'), ancienne principauté d'Allemagne, entre la Hesse, la Thuringe, les territoires de Fulde et de Wurtzbourg. Ce comté a pris son nom d'un château détruit au xvie siècle. Les *comtes d'Henneberg* devinrent princes de l'Empire en 1310. Le pays fut, par la suite, divisé plusieurs fois, puis de nouveau réuni. A la mort du dernier comte d'Henneberg, en 1583, il revint à la maison de Saxe, qui le posséda indivis jusqu'en 1660. A partir de cette époque, il subit des fortunes diverses. Une partie en fut cédée à la Prusse en 1811 ; le territoire de Smalkalde avait été abandonné à la Hesse en 1521. Aujourd'hui, ce comté est partagé entre la Prusse, le grand-duché de Saxe-Weimar, les duchés de Meiningen, Gotha, Cobourg, Hildburghausen et la Hesse électorale. A 2 lieues de Meiningen, ruines du *château d'Henneberg*.

HENNEBERT (Eugène), officier et écrivain militaire, né à Beauvais en 1826, mort à Versailles en 1896. Sorti de l'École polytechnique en 1847, il entra dans le génie, et était chef de bataillon en 1870. Successivement professeur à l'École de Saint-Cyr et à celle de Fontainebleau, il fut promu lieutenant-colonel en 1880, et prit sa retraite en 1883. Il a écrit, surtout dans le « Journal des sciences militaires » de nombreux articles sous le pseudonyme de major H. de Sarrepont. Citons de lui : *Histoire d'Annibal* (1870-1878), *l'Art militaire et la Science* (1884) ; *l'Artillerie Krupp et l'Artillerie de Bange* (1887) ; *Nos soldats* (1887), etc.

HENNEBONT, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 12 kilom. de Lorient, sur le Blavet ; 8.071 hab. (*Hennebontais, aises*.) Ch. de f. Ouest et Orléans. Port, chantiers de construction de bateaux ; conserves alimentaires.

Hennebont se divise en trois villes : la *Vieille-Ville*, sur

la rive droite du Blavet, avec souterrain et vestiges d'un château fort assiégé en 1342, pendant la guerre de la succession de Bretagne ; la *Ville-Close*, sur la rive gauche, conservant en partie ses remparts, ses rues étroites bordées de maisons des XVIe et XVIIe siècles ; la *Ville-Neuve*, avec l'église Notre-Dame-du-Paradis (1513-1530) et sa flèche flamboyante. A 1 kilom. en remontant le Blavet, abbaye de la Joie, fondée en 1252, avec dépôt d'étalons dans les bâtiments modernes. — Le canton a 4 comm. et 19.903 hab.

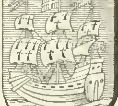
Armes de Hennebont.

HENNEPIN (Louis), missionnaire récollet et explorateur français, né à Roy (Hainaut) vers 1640, mort après 1701. Après avoir prêché en Hainaut, il assista, comme aumônier militaire, à la bataille de Senef. Arrivé en 1676 au Canada, il est envoyé au fort Frontenac, puis accompagne La Salle dans son voyage d'exploration de 1679, et remonte, des premiers, le Mississipi, du confluent du Wisconsin au saut qu'il nomme Saint-Antoine. Prisonnier des Sioux pendant deux mois, il regagne l'Europe l'année suivante. Il se retira en Hollande, où il vécut comme moine défroqué, de 1697 à 1700. Le P. Hennepin a publié une *Description de la Louisiane* (1683), qu'il a amplifiée dans sa *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique* (1697-1698).

HENNEQUIN (Aymar), prélat français, mort en 1596. Abbé d'Epernay, évêque de Soissons, puis de Rennes, il devint, en 1594, archevêque de Reims. Un des principaux propagateurs de la Ligue, instrument de l'ambition des Guises, il prit une part active à la journée des Barricades (1588) et, après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, fut le premier à prescrire des offices solennels en l'honneur des deux « martyrs ». Il est l'auteur de quelques traités liturgiques.

HENNEQUIN (Philippe-Augustin), peintre français, né à Lyon en 1763, mort à Leuze, près de Tournay (Belgique), en 1833. Grand prix de peinture, il partit pour l'Italie; mais, lorsque éclata la Révolution, il adopta les idées nouvelles, et retourna à Paris. Il y exécuta un grand tableau, *la Fédération du 4 juillet 1790*, et abandonna ses pinceaux pour se jeter dans le mouvement révolutionnaire. Il se vit impliqué dans l'affaire Babeuf et emprisonné au Temple. Relâché grâce à François de Neufchâteau, il renonça à la politique et peignit le tableau : *le Triomphe du peuple français ou le Dix-août*. Sous Napoléon, il produisit : *Oreste poursuivi par les Furies*, tableau plein de mouvement, d'un véritable sentiment dramatique (Louvre), puis un plafond du Louvre. Lors de la rentrée des Bourbons, Hennequin s'exila et suivit David en Belgique. Il se fixa à Tournay, où il devint, en 1824, directeur de l'Académie de dessin. — Son petit-fils, ALFRED-NEOCLÈS **Hennequin**, auteur dramatique, né à Liège (Belgique) en 1842, mort à Epinay en 1887. Gai, spirituel, plein de verve, il écrivit, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de pièces. En 1886, il fut interné dans une maison de santé. Parmi ses comédies qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *les Trois chapeaux* (Liège, 1869; Paris, 1871); *le Procès Vauradieux* (1875), son chef-d'œuvre; *Poste restante* (1876); *les Dominos roses* (1876); *Bébé* (1877); *la Poudre d'escampette* (1877); *le Phoque* (1877); *Niniche* (1878); *la Femme à papa* (1879); *Lili* (1882) [ces trois dernières écrites avec Albert Milhand]; *Nounou* (1880); *la Vente de Tata* (1881); *Cherchez la femme* (1885); etc.

HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie), avocat, né à Clichy-la-Garenne en 1786, mort à Paris en 1840. Son talent se révéla par la défense de Fiévée, poursuivi pour délit de presse en 1816. Dévoué aux Bourbons, il plaida pour de Peyronnet dans le procès des ministres, pour les insurgés de l'Ouest (1832), pour les prisonniers du *Carlo-Alberto* (1833), et pour la duchesse de Berry, etc. Il fut élu député du Nord en 1834. Aussi savant qu'éloquent et intègre, il a laissé : *Dissertation sur le régime des hypothèques* (1822 ; *du Divorce* (1832); des plaidoyers; des consultations qui forment la matière de plus de dix volumes.

HENNER (Jean-Jacques), peintre français, né à Bernwiller (Haut-Rhin) en 1829. Tout jeune, il débuta par des portraits. Il fit un premier séjour à Paris, dans l'atelier de Drolling, et remporta le prix de Rome (1858), avec *la Mort d'Abel*. De Rome, il envoya au Salon de 1863 le *Portrait de Schnetz*, directeur de l'académie de France, et un *Jeune baigneur endormi* (musée de Colmar); en 1865, *la Chaste Suzanne* (musée du Luxembourg). En 1867, paraissait la célèbre *Biblis changée en source* (musée de Dijon); en 1869, une *Femme couchée*, premier type de ces nudités ivoirines et dont la plus triomphante est la *Femme au divan noir*, du musée de Mulhouse; en 1872, *l'Idylle*.

Henner.

Henner est un peintre de la lumière. La gamme de ses teintes va de l'ivoire clair au brun très sombre, ou du roux vénitien à un vert sourd et riche. Fréquemment, il use, dans ses sujets idylliques, d'un bleu d'eau, nuancé de turquoise. Dans les figures isolées, moitié études, moitié fantaisies (*Fabiola*, *Pensierosa*, *Créole*, *Rêveuse*, etc.), une touche de rouge incarnat avive l'effet des chairs ou des chevelures cuivrées, à moins que la vigueur ne résulte, au contraire, des oppositions du blanc et du noir (*Lévite d'Ephraïm*, *Christ mort*, *Madeleine*, *Saint Sébastien*, etc.). La grâce, le rythme, la noblesse de ses formes humaines, le *coulant* de sa peinture ne se peuvent non plus comparer à rien de moderne.

Aux Salons, Henner a donné notamment : *Portrait du général Chanzy* (1873); *Madeleine dans le désert*; *le Bon Samaritain*; *Naïades* (Luxembourg); *Christ mort* (1876); *Saint Jean-Baptiste*; *Eglogue* (1879); *la Source*; *Bara* (1882); *Andromède*; *Religieuse* (Nancy); *Créole*; *Hérodiade* (1887); *Dormeuse*; un grand nombre de *portraits* et le sien qui est au musée des Offices (Florence), etc.

Nommé membre de l'Institut en 1889, la médaille d'honneur lui fut décernée en 1898, à l'occasion de son beau *Lévite d'Ephraïm*. En 1900, il reçut l'un des quatre grands prix décernés par le jury aux peintres français.

HENNERSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie [district de Jägernsdorf]), près de la frontière de Prusse ; 2.736 h.

HENNEVILLE, comm. de la Manche, arr. et à 6 kilom. de Cherbourg, près du Vaubled ; 1.377 hab. A Brécourt, station sanitaire.

HENNEZEL, comm. des Vosges, arrond. et à 38 kilom. de Mirecourt ; 1.350 hab. Forges.

HENNIN (*hé-nin* [*h* asp.]) n. m. Coiffure féminine haute et conique, en usage dans l'Occident pendant le XVe siècle, et encore en usage aujourd'hui en Orient.

— ENCYCL. Le *hennin* était un bonnet très long et très pointu, en manière de cornet, sous lequel les cheveux étaient ramenés et cachés. Fait de carton léger ou de toile empesée, et mesurant jusqu'à 3 pieds de haut, il était recouvert d'un tissu plus ou moins riche, ou de clinquant, et se compliquait de barbes de linon ou de cambrésine, ou de voiles de crêpe, ces derniers retombant souvent jusqu'à terre. Il y eut de grandes modifications dans les formes ; on fit des hennins en croissant, à deux cornes ; cependant, on doit faire rentrer les coiffures cornues dans la catégorie des atours, et les coiffures à bourrelets arqués dans la catégorie des truffeaux. Les juives d'Algérie et de Tunisie portent encore aujourd'hui des hennins identiques à ceux dont se paraient les Françaises au XVe s., comme aussi les chrétiennes du Liban.

Hennins.

HENNIN (Pierre-Michel), diplomate français, né à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) en 1728, mort à Paris en 1807. Il accompagna le comte de Broglie en Pologne, où il devint, en 1764, ministre résident. Après un séjour en Suisse, il fut nommé premier commis des affaires étrangères, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. Sous la République, il fut mis à la retraite comme monarchiste. Hennin faisait partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié : *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne*, par le P. J. Boscowitch, trad. de l'ital. (1772); *Correspondance diplomatique* (1796). La *Correspondance inédite de Voltaire avec Hennin* (1825) a été publiée par Hennin fils.

HENNIQUE (Léon), auteur dramatique et romancier français, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) en 1852. Adepte de l'école naturaliste, il observe consciencieusement et peint avec justesse, avec talent; mais il semble se complaire à ne représenter de la vie que les vilenies et les turpitudes. Ses deux premiers romans : *la Dévouée* (1878), *Elisabeth Couronneau* (1879) le désignaient déjà comme un disciple de Zola; *l'Accident de M. Hébert* (1883) a des analogies avec *Pot-bouille*. D'une nouvelle de Zola il tira son drame de *Jacques Damour* (1887). Il donna aussi au théâtre une pantomime, en collaboration avec Huysmans : *Pierrot sceptique* (1881); une comédie en collaboration avec A. Daudet : *la Menteuse*, et des pièces dramatiques : *Esther Brandès* (1887); *la Mort du duc d'Enghien* (1886); *Amour* (1890); *l'Argent d'autrui* (1894); etc.

HENNIR (pour la prononc., v. HENNISSANT [*h* asp.] — lat. *hinnire*, même sens) v. n. En parlant du cheval, Pousser le cri particulier à son espèce.

HENNISSANT, ANTE (autref. *ha-ni-san, ant'*; auj. prononciat. facultative, l'Académie se taisant [*h* asp.]) adj. Qui hennit : *Cavales* HENNISSANTES.

HENNISSEMENT (autref. *ha-ni-se-man* [*h* asp.]) v. HENNISSANT — rad. *hennir*) n. m. Cri particulier au cheval.

HENNSTEDT, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein, présid. de Slesvig]); 3.909 hab.

HENNUYER, ÈRE (*ha-nu-ié, èr'* [*h* asp.]), personne née dans le Hainaut ou qui habite ce pays. — *Les* HENNUYERS.

— Adjectiv. Qui appartient au Hainaut ou à ses habitants : *Population* HENNUYÈRE.

HENNUYER (Jean LE), évêque de Lisieux, né à Saint-Quentin en 1497, mort à Lisieux en 1578. Professeur au collège de Navarre, il fut précepteur d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, et du cardinal Charles de Lorraine. Il fut premier aumônier de Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Diane de Poitiers et Catherine de Médicis le choisirent pour confesseur. Nommé, en 1561, évêque de Lisieux, il sauva les protestants de son diocèse, à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572).

HÉNOCH, nom de personnages de l'Ecriture. V. ENOCH.

HÉNON n. m. Nom vulgaire d'un coquillage bivalve comestible, que l'on trouve sur le sable. (On l'appelle encore BUCARDE, et on le vend à Paris sous le nom de la *clovisse*, dont il n'a pas la finesse.)

HENON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Brieuc; 2.957 hab. Minoterie, moulins.

HÉNOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *hénops* et genres voisins, tels que : *acroière*, *lasie*, etc. — *Un* HÉNOPIDÉ.

HÉNOPS (*nopss*) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des *hénopidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hénops sont de petites mouches renflées, comme bossues, dont les larves vivent en parasites dans le corps de diverses araignées. L'espèce type du genre est l'*henops gibbosus*, répandu en Europe et en Algérie, noir varié de jaune.)

HÉNOTHÉISME (*issm'* — du gr. *eis, énos*, un, et *théos*, dieu) n. m. Système religieux qui n'admet qu'un seul Dieu pour chaque peuple, mais autant de dieux différents qu'il y a de peuples.

HÉNOTICON (mot grec) n. m. Edit d'union promulgué par l'empereur grec Zénon en 482, à la demande du patriarche Acace, pour réconcilier les catholiques et les eutychéens. (Mais le pape Félix III condamna cet édit, qui ne servit qu'à engendrer de nouvelles discordes.) || On dit aussi HÉNOTIQUE.

HÉNOUARD ou **HÉNOUAR** (*h* asp., et *nou-ar'*) n. m. Au moyen âge, Porteur de sel de la ville de Paris.

— ENCYCL. Les *hénouards* avaient seuls le droit de porter les sacs de sel du bateau amarré au port Saint-Germain-l'Auxerrois, où était la saunerie, dans les différents quartiers de la ville. Ils formaient, dès le XIVe siècle, une corporation dont les membres étaient nommés par le prévôt des marchands et les échevins. Ils jouissaient, ainsi que les mesureurs de sel, du privilège d'embaumer les corps des rois de France, ce qu'ils faisaient d'une manière toute primitive, et de les porter jusqu'à leur dernière demeure. Leurs charges furent érigées en titre d'offices par Louis XIV et subsistèrent jusqu'à la Révolution.

HENRI (*an*) n. m. Ecu d'or frappé sous Henri II. (Les henris furent émis pour une valeur de 50 sols, un peu plus de 12 francs de la monnaie actuelle. On fit des *demi-henris* de 25 sols et des *doubles henris* qui en valaient 100. Ils portent sur la face le buste du roi couronné.)

— REM. Dans le style soutenu, l'*h* du mot HENRI, nom propre, s'aspire de préférence :

> En vain contre *Henri* la France a vu longtemps
> La calomnie affreuse exciter ses serpents.
>
> VOLTAIRE.

Mais l'aspiration se perd dans le ton familier de la conversation.

ALLEMAGNE

HENRI Ier, dit l'Oiseleur ou **le Saxon,** roi de Germanie, né vers 876, mort à Memleben (Saxe) en 936. Fils d'Othon l'Illustre, duc de Saxe, de la famille des Liudolfings, il succéda à son père en 912, et résista victorieusement pendant six ans au roi Conrad Ier, qui voulait lui imposer sa suprématie. Sur le lit de mort, Conrad désigna Henri comme son successeur. D'après la légende, les princes allemands, quand ils apportèrent à Henri les insignes de la royauté, le trouvèrent en train de tendre des pièges aux oiseaux. En réalité, il fut élu roi des Saxons et des Francs à Fritzlar en 919. Il soumit les ducs Bourchard de Souabe et Arnoulf de Bavière, et gagna, en 925, le duc Giselbert de Lorraine, en lui donnant sa fille Gerberge en mariage. Il organisa l'armée féodale des chevaliers, fortifia de nombreuses villes et en fonda de nouvelles. Les Wendes et les Slaves furent soumis jusqu'à l'Oder (928), les Danois chassés du Slesvig (934). En 933, Henri battit les Hongrois qui, depuis un demi-siècle, dévastaient l'Allemagne. Selon son désir, son fils aîné, Othon Ier, lui succéda.

HENRI II, le Boiteux ou **le Saint,** empereur d'Allemagne, fils de Henri le Querelleur, duc de Bavière, et arrière-petit-fils du précédent, né en Bavière en 973, mort à Grona, près de Gœttingue, en 1024, le dernier roi de la dynastie saxonne. Après la mort de son cousin Othon III, il fut proclamé roi de Germanie, mais il fut obligé de céder à Boleslas, roi de Pologne, les pays situés à l'E. de l'Elbe; Boleslas reconnut la suzeraineté de l'empereur. (Traité de Bautzen de 1018.) Henri s'appuya surtout sur le clergé et augmenta les privilèges de la noblesse. Il fut sacré empereur en 1014. En 1146, il fut canonisé, avec sa femme Cunégonde. — L'Eglise l'honore le 15 juillet.

HENRI III, le Noir, empereur d'Allemagne, fils et successeur de Conrad II, le Salique, né en 1017, mort à Bodfeld (Thuringe) en 1056. Elu roi en 1026, couronné en 1028, il reçut de son père la Bavière, la Souabe et la Carinthie. A la mort de Conrad II (1039), il prit le titre impérial. Les rois de Bohême et de Hongrie durent reconnaître sa suprématie. Il voulut diriger la réforme ecclésiastique, afin d'établir son hégémonie en Europe, fit déposer le pape Benoît IX, nomma successivement trois papes, de sa propre autorité, et asservit l'Eglise complètement à l'Etat. Mais il ne put consolider son œuvre, et mourut à l'âge de trente-neuf ans, laissant l'empire à un enfant de six ans.

HENRI IV, empereur d'Allemagne, fils et successeur du précédent, né probablement à Goslar en 1050, mort à Liége en 1106. Il succéda à son père en 1056, et fut placé sous la tutelle de sa mère Agnès. Déclaré majeur à l'âge de treize ans, il entreprit une lutte ardente contre les princes allemands, qui s'étaient soulevés contre l'autorité royale, et les vainquit, en 1075. Le pape Grégoire VII intervint alors et revendiqua le droit de l'investiture des évêques allemands, exercé par Henri. Celui-ci fit déposer le pape par le concile des évêques allemands de Worms (1076). Grégoire excommunia l'empereur et délia ses sujets du serment de fidélité. Abandonné par ses partisans, Henri dut céder ; il traversa les Alpes en plein hiver et se jeta aux pieds du pontife, à Canossa, en Toscane (1077). Celui-ci l'humilia profondément, en le faisant attendre pendant trois jours sous ses fenêtres, puis il lui pardonna. Henri IV, cependant, ne fut pas découragé. La lutte recommença, compliquée d'une guerre civile en Allemagne entre l'empereur et Rodolphe de Reinfelden, duc de Souabe, son beau-frère et son compétiteur. Après la mort de Rodolphe, Henri fit déposer Grégoire VII une seconde fois (1080), nomma un antipape, Clément III, et se fit sacrer empereur, en 1084. Grégoire VII fut sauvé par les Normands, qui chassèrent les Allemands de Rome. Après la mort de Grégoire, les papes Urbain II et Pascal II soulevèrent contre Henri IV ses fils, et, finalement, le vieil empereur, trahi par tous les siens, mourut de dénuement et de chagrin. Ce n'est qu'en 1111 que son fils obtint l'autorisation de l'ensevelir en terre bénite. Henri IV s'était appuyé sur la bourgeoisie des villes, qui prit alors un développement considérable.

HENRI V, empereur d'Allemagne, fils et successeur du précédent, né en 1081, mort à Utrecht en 1125. Il se révolta contre son père en 1105, se montra très humble envers les princes et la papauté, et s'empara du pouvoir, grâce à l'appui du pape Pascal II. Une fois roi, voulant établir sa toute-puissance, il lutta pendant tout son règne contre la féodalité et l'Eglise. En 1110, il envahit l'Italie, prit Rome, et, comme il ne put s'entendre avec le pape, il le força à renoncer à l'investiture des évêques allemands et à le sacrer empereur (1111). Mais Pascal II fit casser les décrets, lança l'anathème contre Henri V et souleva toute l'Allemagne contre lui. Finalement, l'empereur dut céder. Il prescrivit aux princes allemands de soumettre désormais à la diète toutes les grandes questions politiques, et conclut, en 1122, avec le pape, le concordat de Worms qui marque la fin momentanée de la fameuse « querelle des Investitures ».

HENRI VI, le Sévère ou **le Cruel,** empereur d'Allemagne, fils et successeur de Frédéric Barberousse, né à Nimègue en 1165, mort à Messine en 1197. Proclamé roi

des Romains en 1169, il succéda à son père en 1190 et fut sacré empereur en 1191. C'était un prince énergique, mais dur. Reprenant les projets ambitieux de son père, il vainquit définitivement Henri le Lion, duc de Saxe, et retint prisonnier le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, jusqu'à ce qu'il reconnût sa suprématie. Marié à Constance, fille de Guillaume le Bon, roi de Naples et de Sicile, il s'empara de ces pays en 1194, après la mort de son beau-frère Tancrède. Il voulait établir une monarchie héréditaire en Allemagne et entreprendre une croisade en Orient, quand il mourut subitement, à l'âge de trente-deux ans.

HENRI VII, empereur d'Allemagne, de la maison de Luxembourg, né en 1269, mort à Buonconvento, près de Sienne (Toscane), en 1313. Esprit chevaleresque et ambitieux, il conçut le rêve d'une monarchie universelle, mais échoua piteusement en Italie, après avoir été sacré empereur en 1312. Il réussit à assurer la Bohême à son fils Jean (1310), malgré l'opposition des Habsbourg.

ANGLETERRE

HENRI Ier, dit **Beauclerc** (*savant*), roi d'Angleterre, quatrième fils de Guillaume le Conquérant, né probablement à Selby (Yorkshire) en 1068, mort dans la forêt de Lyons en 1135. A la mort de Guillaume le Roux (1100), il se fit reconnaître roi au détriment de son frère aîné Robert, mais dut accorder une charte pleine de réformes et de promesses. Robert, revenu de Palestine, dut reconnaître cette situation, mais Henri l'attaqua dès 1105, le battit et le prit à Tinchebray (1106), et s'empara de la Normandie. Le reste de son règne fut consacré à des luttes sanglantes contre Cliton, fils de Robert, constamment aidé par les seigneurs normands révoltés et par Louis VI de France. Son fils ayant péri dans le naufrage de la *Blanche-Nef* (1120), il fit reconnaître pour son héritière sa fille, l'impératrice Mathilde (1126), et lui fit épouser Geoffroi Plantagenet. Astucieux, cruel, avare, il fit régner l'ordre en Angleterre et mérita le surnom de *Justicier*.

HENRI II, roi d'Angleterre, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier, né au Mans en 1133, mort à Chinon en 1189. Il ajouta au domaine de son père, le duché d'Aquitaine par son mariage avec Eléonor (1152), et succéda à Etienne comme roi d'Angleterre en 1154. Il réorganisa la *curia regis*, et étendit le *scutage* aux terres ecclésiastiques. Thomas Becket, à qui il avait fait obtenir le siège primatial de Cantorbéry, refusa de reconnaître les constitutions réformatrices de Clarendon, suivies bientôt des Assises de Clarendon (1166), et entama contre lui une lutte célèbre, qui se termina par l'assassinat du prélat par des chevaliers du roi (1170). Henri II conquit l'Irlande (1171), mais dut faire face, en 1173, aux barons révoltés, aux Ecossais, à son fils Henri, allié des Français. Il fut partout victorieux, et l'*Assise de Northampton* (1176) compléta ses réformes. Ses dernières années furent attristées par des luttes contre ses fils, Henri et Richard, soutenus par Philippe Auguste. Tours et Le Mans furent pris par Philippe et Richard; Henri, forcé de se remettre aux mains des alliés et de s'humilier devant eux, en mourut de douleur. Roi brutal, il a substitué au régime féodal le système de l'administration monarchique; son règne est l'un des plus importants dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre.

HENRI III, roi d'Angleterre, fils aîné de Jean sans Terre, né à Winchester en 1207, mort à Westminster en 1272. Il fut proclamé roi en 1216; la régence fut attribuée à Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, qui battit Louis de France à Lincoln (1217), et chassa les Français d'Angleterre par la paix de Lambeth (1217). Henri III se déclara majeur en 1227, et fit une expédition en France (1230), mais son gouvernement personnel ne commença en réalité qu'en 1232. Il épousa (1236) Eléonore, fille du comte de Provence, et s'entoura d'étrangers, Poitevins et Provençaux, détestés des Anglais. En 1242, il fit une nouvelle tentative pour reconquérir les anciens domaines des Plantagenets, mais fut écrasé par Louis IX devant Saintes, et réduit à signer une trêve de quinze ans. Le Parlement de 1258 le força à accepter les célèbres *Provisions d'Oxford*, qui soumettaient le roi au contrôle d'un conseil de quinze membres et de parlements convoqués trois fois l'an. Henri III signa avec la France le traité de Paris (1259), qui, mettant fin à cent ans de luttes soutenues par les rois de France pour détruire l'empire angevin, régla pour trois quarts de siècle les relations des deux pays. Il se fit relever par le pape des serments prêtés devant les barons, obtint contre ceux-ci l'appui moral de Louis IX (*Dit d'Amiens*, 1264). Mais il fut battu et pris à Lewes par les barons à la tête desquels était Simon de Montfort (1264); celui-ci fut quelque temps maître du gouvernement, mais le fils du roi, Edouard, victorieux à Kenilworth, battit et tua Simon à Evesham (1265). Henri III fut restauré, et le *Dit* de Kenilworth (1266) lui rendit tous ses anciens droits; quelques-unes seulement des Provisions d'Oxford furent maintenues par le parlement de Marlborough (1267). Roi médiocre, fort peu Anglais, Henri III possédait des vertus domestiques, une piété qu'admirait Louis IX.

HENRI IV, roi d'Angleterre, fils de Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III, né à Bolingbroke (Lincolnshire) en 1367, mort à Westminster en 1413. Après une rivalité avec Richard II, il se fit proclamer roi. Richard, impuissant, le reconnut. Son règne fut troublé par les continuelles révoltes des barons, par des guerres acharnées contre les Gallois et les Ecossais, par le meurtre de Richard, assassiné, suivant toutes les apparences, dans sa prison, par le supplice de l'archevêque d'York, pris les armes à la main, exécution qui attira l'excommunication papale sur le royaume, par des démêlés avec la France. Henri triompha de tous ses ennemis, mais, roi constitutionnel élu par le Parlement, et obligé d'en subir les volontés, fut peu puissant; sa mauvaise santé lui interdit les grands projets, dès 1406; atteint d'*herpes labialis*, il devint hideux et passait pour être lépreux.

Henri IV, drame en deux parties, de William Shakspeare. — D'après Dowden, ces deux fragments furent composés et mis à la scène entre 1597 et 1598. Dans la série de ses drames historiques, ils sont considérés comme l'un de ses chefs-d'œuvre. En effet, un mélange d'heureuse et fine bouffonnerie et de puissance tragique montrent dans tout leur éclat les qualités extraordinaires de l'écrivain. Les événements de la pièce sont des épisodes de la lutte de la maison de Lancastre, combattant pour asseoir sa prépondérance royale. Sur ce fond, sombre et sanglant, se détache la figure du prince de Galles, insouciante, folle et débauchée. C'est dans cette œuvre qu'apparaît le type de Falstaff, bouffon, maraud, vantard et poltron, débauché et légèrement ironique. A la fin de *Henri IV*, il se range comme son maître, qui va combattre aux côtés de son père.

HENRI V, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent, né à Monmouth en 1387, mort à Vincennes en 1422. Il succéda à son père en 1413. Profitant de la faiblesse de la France, déchirée par la guerre civile, gouvernée par un roi dément, il débarqua, en 1415, avec 30.000 hommes, à Harfleur, écrasa une armée française près d'Azincourt, et rentra triomphalement à Londres. De retour en France en 1417, il conquit le Cotentin, prit Rouen, malgré une héroïque défense (1419), Pontoise, Gisors. Allié des Bourguignons, il conclut le traité de Troyes (1420), qui lui donnait, avec la main de Catherine de France, la régence du royaume et le reconnaissait héritier de la couronne, au détriment du Dauphin. Il fit ratifier le traité par les états à Paris, puis alla faire couronner Catherine à Westminster (1421). Il fit une troisième expédition en France en 1421, prit Meaux en 1422. Une attaque de dysenterie le força d'interrompre la campagne et de se retirer à Vincennes, où il mourut. Excellent homme de guerre, habile diplomate, pieux, chevaleresque, tempérant, il était populaire en Angleterre, et fut loué même par les écrivains français contemporains.

Henri V, drame en cinq actes, de Shakspeare. — D'après Dowden, cette œuvre fut écrite en 1599. Elle fait suite aux deux parties de *Henri IV*, et complète ainsi la trilogie. Nous voyons alors le prince de Galles devenu roi. Son caractère s'est modifié avec sa destinée. Au lieu d'être le prince qui courait les cabarets, nous retrouvons un roi assagi et l'un des plus nobles de la monarchie anglaise. Autour de sa vie se déroulent les scènes de la guerre de Cent ans, qui vont d'Azincourt au traité de Troyes. Ces pages dramatiques sont un des plus curieux documents historiques sur cette époque. Elles atteignent souvent une allure épique et s'agrémentent parfois aussi de scènes familières. Si nous ne trouvions mêlées à ces tableaux trop de plaisanteries faciles, faites à l'occasion des malheurs de la France, nous n'aurions guère de reproches à adresser à cette œuvre. Encore devons-nous savoir qu'elles tiennent plus au goût du temps qu'au sentiment même du grand écrivain de *Henry the Fifth*.

HENRI VI, roi d'Angleterre, fils du précédent, né à Windsor en 1421, assassiné à la Tour de Londres en 1471. Il fut proclamé roi d'Angleterre à la mort de son père (1422), et, la même année, roi de France, à la mort de Charles VI; la régence fut exercée par Jean, duc de Bedford, et, en l'absence de celui-ci, par Humphrey, duc de Gloucester. Couronné à Westminster en 1429, il se rendit en France, résida à Rouen pendant le procès de Jeanne d'Arc, fut couronné à Notre-Dame de Paris, en 1430. Il épousa, en 1445, Marguerite d'Anjou, et signa à Tours une trêve de deux ans. Son principal conseiller, Suffolk, rendu responsable de la perte de la Normandie (1449), fut exilé, puis assassiné: les ambitions rivales qui se disputèrent la succession du puissant ministre amenèrent la guerre des Deux-Roses. Au favori Somerset s'opposa Richard d'York. Le conflit, une première fois apaisé par le roi, se renouvela après la naissance d'un héritier (1453) et la maladie du roi, atteint dans ses facultés intellectuelles, comme l'avait été son grand-père Charles VI. La reine Marguerite et le duc d'York se disputèrent la régence. York, élu protecteur du royaume par les lords (1454), fut destitué par le roi (1455); il se révolta, et, aidé de Warwick, ancien gouverneur du roi, tua Somerset, et prit Henri VI à Saint-Albans (1455). York redevint protecteur; une trêve sembla réconcilier les deux partis. York et la reine (1458). La guerre recommença dès 1459; Henri VI fut de nouveau capturé à la bataille de Northampton (1460). Richard se fit reconnaître héritier de la couronne, mais fut battu et tué par la reine à Wakefield; Henri fut une seconde fois délivré par la seconde bataille de Saint-Albans (1461). Toutefois, le nouveau duc d'York, proclamé roi sous le nom d'Edouard IV, chassa en Ecosse Henri VI, et se le fit livrer. Henri, enfermé à la Tour, en fut tiré un instant par Warwick, brouillé avec Edouard IV. Traîtreusement remis à Edouard IV, il fut assassiné dans sa prison, après la bataille de Barnet où périt Warwick, et le meurtre du prince de Galles. V. DEUX-ROSES (guerre des).

Monnaie de Henri VI.

Henri VI, tragédie en trois parties, de W. Shakspeare. Chaque partie comporte cinq actes. — Cette trilogie fut composée de 1590 à 1592 et semble bien la seconde œuvre écrite par l'écrivain, qui a travaillé sur un canevas que lui fournissait le répertoire. L'œuvre entière se ressent de cette origine. Cependant, le génie de Shakspeare perce déjà dans quelques scènes menées avec habileté. L'ensemble reste, malgré tout, incohérent, plein d'invraisemblances et d'anachronismes. Jeanne d'Arc paraît dans la première partie comme une sorcière et une prostituée.

HENRI VII, roi d'Angleterre, né à Pembroke-Castle en 1457, mort à Richmond en 1509. Fils posthume d'Edmond Tudor, comte de Richmond, il devint, après le meurtre de Henri VI et de son fils, le chef de la maison de Lancastre. En 1485, il débarqua en Angleterre, battit et tua Richard III à Bosworth, fut couronné à Westminster. Il mit fin à la guerre des Deux-Roses en réunissant les droits des deux maisons rivales par son mariage avec Elisabeth, fille d'Edouard IV. Ses ennemis suscitèrent contre lui des imposteurs: Lambert Simnel, qui se donnait pour Edouard de Warwick, Perkins Warbeck, qui se faisait passer pour le duc d'York Richard, fils d'Edouard IV. Il battit les troupes irlandaises du premier à Stoke-upon-Trent (1487), repoussa le second, allié des Ecossais (1496), le prit et le pendit (1497); le véritable comte de Warwick, prisonnier à la Tour, fut exécuté peu après (1499). A l'extérieur, il ne put empêcher le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII (1491), fit une expédition contre Boulogne (1492), mais se hâta de signer la paix d'Etaples. En 1499, il maria sa fille Marguerite à Jacques d'Ecosse. Sombre, soupçonneux, cruel et avare, Henri VII se rendit impopulaire par son excessive fiscalité, organisée par le chancelier Morton, et par ses complaisances envers ses familiers Empson et Dudley, non moins avides que lui.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, fils du précédent, né à Greenwich en 1491, mort à Westminster en 1547. Il succéda à son père en 1509; ses brillantes qualités faisaient concevoir de belles espérances: instruit, aimant les arts, il excellait à tous les exercices physiques. Les richesses laissées par son père firent rechercher son alliance. En 1513, il remporta sur les Français la victoire de Guinegate (*Journée des éperons*), tandis que ses lieutenants battaient Jacques IV d'Ecosse à Flodden. Abandonné par ses alliés, Ferdinand et Maximilien, il fit de même la paix avec Louis XII, et lui donna en mariage sa sœur Mary (1514). En 1520, il eut avec François Ier la célèbre entrevue du camp du Drap d'or, mais, la même année, s'entendait secrètement avec Charles-Quint. Dans une nouvelle guerre, il agit mollement contre la France, signa, en 1525, la paix de Moor, bientôt suivie d'un rapprochement avec la France, quand il voulut divorcer d'avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint. Ne pouvant obtenir du pape l'annulation de son mariage, Henri VIII remplaça le cardinal-chancelier Wolsey par Th. Morus, puis par Thomas Cromwell, éleva à l'archevêché de Cantorbéry Th. Cranmer, qui bénit son mariage avec Anne de Boleyn. Excommunié, Henri VIII, soutenu par des parlements asservis, nia la suprématie du pape sur le clergé d'Angleterre, et prit le titre de « chef suprême de l'Eglise anglaise ». Aussitôt commencèrent des persécutions terribles: en quelques années, les monastères, accusés de toutes les infamies, furent spoliés et anéantis, leurs biens vendus au profit du roi; en même temps, étaient supprimés les images, les pèlerinages, les offrandes, « fantaisies humaines, disait-il, inconnues à l'Ecriture ». En se séparant de l'Eglise de Rome, Henri VIII n'en prétendit pas moins combattre les hérésies; il fit triompher l'orthodoxie dans le *Statut des six articles* (bill sanglant), qui légitima les pires cruautés. — Anne de Boleyn, accusée d'inceste et décapitée (1536), Henri VIII avait épousé Jane Seymour: un parlement déclara illégitimes les enfants des deux premiers lits; Jane Seymour morte (1536), le roi épousa successivement Anne de Clèves (1539), dont il se sépara par un divorce reconnu par le clergé anglais, Catherine Howard, décapitée pour infidélité (1542), enfin sa sixième femme, Catherine Parr (1543). L'exécution de Cromwell avait suivi le divorce d'Anne de Clèves. — En 1544, Henri VIII s'empara en personne de Boulogne, et se fit céder cette ville pour huit ans par le traité de 1546. Il méditait de nouvelles vengeances et de nouveaux supplices, quand il mourut. Le fils qu'il avait eu de Jane Seymour lui succéda sous le nom d'Edouard VI. Ses deux filles, Marie Tudor, née de son premier mariage, et Elisabeth, fille d'Anne de Boleyn, régnèrent successivement après la mort de leur frère.

Henri VIII.

Henri VIII, tragédie en cinq actes, de W. Shakspeare. — Elle fut jouée, d'après Dowden, vers 1613. Shakspeare l'écrivit à la demande d'Elisabeth pour une fête royale, mais l'incertitude de caractère sous laquelle nous apparaît Henri VIII semble laisser poindre cette gêne que devait éprouver le poète à peindre le meurtrier d'Anne de Boleyn. La pièce ne fut cependant jouée qu'après la mort de la reine, sans que, pour cela, l'écrivain se décidât enfin à mettre en valeur la curieuse physionomie du prince. Comme c'est la dernière pièce de Shakspeare, d'après le classement, on peut croire que ce fut sa mort qui empêcha d'apporter des retouches au portrait qui nous montre Henri VIII de 1521 à 1533. La valeur de cette tragédie réside absolument dans le style et dans sa tenue littéraire. A ce point de vue, elle est de grande fermeté, sans ornements qui détournent l'attention, et la poésie elle-même semble volontairement écartée pour éviter de déranger l'effet d'ensemble. L'éloge de Jacques Ier, qui est intercalé à la fin de la pièce et qui paraît prophétique, fut sans aucun doute composé par Ben Johnson, ou par Shakspeare lui-même, bien que cette hypothèse paraisse moins vraisemblable.

Henri VIII, opéra en quatre actes et six tableaux, paroles d'Armand Silvestre et Léonce Détroyat, musique de Camille Saint-Saëns, représenté à l'Opéra le 5 mars 1883. — La pièce, mal construite, présente les amours de Henri VIII et d'Anne de Boleyn. Henri, fatigué de sa première femme, Catherine d'Aragon, et séduit par les beaux yeux d'Anne de Boleyn, fait prononcer son divorce en dépit des refus que lui oppose le pape. Mais à peine est-il uni à sa nouvelle épouse qu'il conçoit des doutes sur sa fidélité. Il sait qu'une lettre qui peut la compromettre est en la possession de Catherine, et en la présence d'Anne elle-même, il vient la lui réclamer. Catherine, noble et fière, refuse, malgré ses instances, de perdre celle qui lui a succédé. Elle jette la lettre au feu, puis, brisée par cet effort moral et minée par les chagrins et la maladie, elle tombe en faiblesse et meurt devant celui qui fut son époux.

La musique, de beaucoup supérieure au poème, était le début de Saint-Saëns à l'Opéra. C'est une œuvre mâle et puissante, mais inégale et incomplète. A citer au premier acte la jolie cantilène de Henri: *Qui donc commande quand il aime?* et l'entrée d'Anne de Boleyn sur un chœur de femmes d'une rare élégance: *Salut à toi qui nous vient de la France!* au second, un prélude dont l'instrumentation est délicieuse, et le grand duo entre Anne et Henri, mais surtout le quatrième acte presque tout entier, et particulièrement son superbe quatuor, page maîtresse, digne d'un grand maître et qui inspire l'admiration.

ESPAGNE

HENRI Ier, roi de Castille, né en 1202, mort en 1217. Il régna sous la tutelle de sa sœur Bérengère. D'Alvaro de Lara usurpa la régence et se rendit odieux par sa

cupidité. Les Cortès de Valladolid voulurent rendre l'autorité à Bérengère; Alvaro l'exila de la cour, chercha à marier le roi avec doña Malfada de Portugal et avait commencé la guerre contre Bérengère et ses partisans, quand le roi reçut une tuile sur la tête et mourut.

HENRI II, le Magnifique (*el de las Mercedes*), comte de Transtamare et roi de Castille, né en 1333, mort en 1379, fils adultérin d'Alphonse XI et de Leonor de Guzman. Après la mort d'Alphonse (1350), la reine Marie de Portugal fit tuer sa rivale, et, menacé par son frère Pierre le Cruel, roi de Castille, Henri s'enfuit en France. En 1365, il s'entendit avec Charles V et prit à son service Du Guesclin et les *Grandes compagnies*, restées sans emploi depuis la guerre de Bretagne. Il envahit la Castille; Pierre le Cruel se réfugia en Guyenne auprès du Prince Noir, qui jura « de rendre Espagne au droit héritier ». En 1367, Henri de Transtamare fut battu à Navarette et Du Guesclin fait prisonnier; mais, tandis que le Prince Noir, malade de la fièvre, regagnait Bordeaux avec une armée réduite des trois quarts, Henri II rentrait en Castille. La victoire de Montiel (1369) et la mort tragique de Pierre le Cruel assurèrent la couronne sur la tête de Henri II. Il triompha encore de deux autres rivaux, le roi de Portugal et le duc de Lancastre, et s'attacha la noblesse castillane par ses largesses. Charles V eut en lui un utile allié; la flotte castillane coopéra, en 1371, à la reprise de La Rochelle sur les Anglais.

HENRI III, le Maladif (*el Doliente*), roi de Castille, né à Burgos, en 1379, mort en 1406. Il avait onze ans quand il succéda à son père Jean Ier (1390). Sa minorité fut marquée par des troubles intérieurs, des massacres de juifs en Andalousie et une invasion des Mores en Murcie. Devenu majeur, il triompha du comte de Gijon, du grand maître d'Alcantara, sut se faire respecter par l'antipape Benoît XIII et par le roi de Portugal et allait entreprendre une guerre contre Grenade, quand il mourut.

HENRI IV, l'Impuissant, roi de Castille, né à Valladolid en 1425, mort à Madrid en 1474. Il succéda, en 1454, à son père Jean II. Affaibli par des débauches précoces, il répudia sa femme Blanche d'Aragon, dont il n'avait pas eu d'enfant, et resta sept ans sans en avoir de sa seconde femme Jeanne de Portugal. Quand la reine eut une fille, les grands refusèrent de croire à sa légitimité, déposèrent Henri IV en effigie à Avila (1465) et proclamèrent son jeune frère Alphonse. Henri battit les révoltés à Tordesillas et à Olmedo (1467), mais ce fut pour répudier sa femme et désavouer sa fille. Après la mort d'Alphonse, il reconnut les droits de sa sœur Isabelle au trône de Castille, se brouilla de nouveau avec elle lorsqu'elle eut épousé Ferdinand d'Aragon, et mourut, laissant la Castille en pleine guerre civile.

HENRI (don), infant de Castille, né vers 1225, mort en 1304, troisième fils de Ferdinand III. Ce fut l'un des princes les plus turbulents de son époque. Excité par les prédictions d'un astrologue, il se souleva contre son frère Alphonse X, fut battu (1257), puis servit successivement le roi de Tunis Omar et les gibelins en Italie. Il rentra en Castille en 1294, reçut de grands biens de son neveu D. Sancho IV et exerça la régence au nom de son neveu Ferdinand IV; mais son avarice et son ambition auraient coûté cher à la Castille sans la fermeté de la reine mère Marie de Molina, qui l'empêcha de vendre Tarifa aux musulmans. Il mourut sans postérité.

HENRI DE TRANSTAMARE. V. HENRI II *le magnifique.*

HENRI DE BOURBON (Marie-Ferdinand), infant d'Espagne, duc de Séville, né en 1823, tué en duel en 1870. Il était frère aîné de François d'Assise, époux de la reine Isabelle, qui le nomma vice-amiral. Ayant manifesté des idées politiques très avancées, il se vit privé de son grade et se rendit à Paris (1867). Après la chute d'Isabelle (1868), il publia des brochures républicaines, retourna à Madrid, et attaqua avec une extrême violence le duc de Montpensier, notamment dans un manifeste daté de 1870. Provoqué en duel par ce prince, il fut, près de Madrid, atteint d'une balle à la tête, et tomba mort.

FRANCE

HENRI Ier, roi de France, fils de Robert II et de la reine Constance. Il succéda à son père en 1031. Il avait, à l'opposé du roi Robert, des qualités d'activité et de bravoure qui lui furent indispensables pour dégager l'autorité royale de l'étreinte des féodaux. Son règne ne fut qu'une série d'expéditions, de combats et de sièges, surtout contre les comtes de Blois et les ducs de Normandie. La lutte contre ces derniers fut la grande affaire de son règne; deux fois vaincu, à Mortemer (1054) et à Varaville (1058), il dut renoncer à ses projets de conquête. A l'extérieur, il chercha à maintenir, contre les papes l'indépendance du clergé et les droits du pouvoir civil qu'il croyait menacés, et défendit contre les empereurs, à la célèbre entrevue d'Ivois (1056), les intérêts de la nation française en revendiquant une portion de l'héritage de Charlemagne. Il épousa, vers 1051, Anne ou Agnès, fille de Jaroslav, duc de Russie.

Sceau de Henri Ier.

HENRI II, roi de France, second fils de François Ier et de la reine Claude, né à Saint-Germain-en-Laye en 1519, mort à Paris en 1559. Très inférieur intellectuellement à son père, il n'était nullement préparé, par son éducation, au pouvoir suprême, dont la mort de son frère aîné, le dauphin François, lui avait transmis, en 1536 seulement, la promesse. Couronné en 1547, il se laissa, plus encore que François Ier, dominer par ses inclinations d'homme privé : amitié pour le connétable de Montmorency, amour pour Diane de Poitiers, ce qui l'entraîna, il est vrai, par la suite, à donner une large part de sa confiance aux princes de la maison de Guise, rivaux d'influence du premier, mais appartenant à la coterie politique dont la seconde était l'âme. Il faut dire, néanmoins, que ces divers personnages, alliés ou antagonistes, voyaient dans le parti protestant une menace pour l'unité nationale. Aussi l'édit de Chateaubriant prononça, dès 1551, la peine de mort contre les « hérétiques » surpris dans l'exercice de leur culte. A l'extérieur, ce règne, qui prépara à d'autres points de vue l'ère néfaste des guerres de religion, ne fut pas sans gloire. L'occupation de Boulogne (1550), pour n'avoir été qu'une opération financière, n'en fut pas moins un sérieux succès. Telle aussi celle des Trois-Evêchés, c'est-à-dire de Metz, de Toul et de Verdun, ainsi que de leurs territoires, conquis sur l'empire en 1552, et qui ne fut, en réalité, qu'une promenade militaire. Charles-Quint essuya, par contre, un véritable échec en voulant reprendre Metz (1553), et la journée de Renty, l'année suivante, fut une véritable victoire, la revanche partielle de Pavie. La trêve de Vaucelles (1556) marque un intermède dans l'histoire de la rivalité des maisons de France et d'Autriche. Rompue (presque aussitôt que conclue) par l'ambition des Guises, chefs du parti de la guerre, elle fut la préface du désastre de Saint-Quentin (1557), mais la prise de Calais et celle de Gravelines (1558) en effacèrent bientôt le souvenir. La signature (1559) du traité de Cateau-Cambrésis, qui ferma l'Italie à l'influence française, parut, à l'estime des contemporains, un refus de répondre à tant d'encourageants sourires de la destinée. Les historiens modernes, principalement le baron de Ruble, ont fait justice de cette façon superficielle d'apprécier les choses et montré ce que ce grand instrument diplomatique eut de vraiment avantageux pour le royaume, malgré les apparences de déshonneur qui l'environnaient. Ce fut le dernier acte de la vie de Henri II, qui périt accidentellement, à trois mois de là, des suites d'une blessure (un éclat de lance dans l'œil) reçue, en joutant contre le comte de Montgomery, son capitaine des gardes. — De Catherine de Médicis, épousée en 1533, il eut dix enfants, dont quatre fils. Trois d'entre eux se succédèrent à la couronne : François II, Charles IX et Henri III.

Henri II

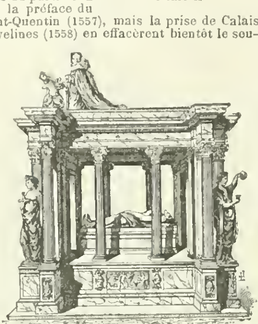

Tombeau de Henri II. (Basilique de Saint-Denis.)

Henri II (STYLE). S'il est difficile de dire qu'un style Henri II existe dans toutes les branches de l'art, du moins en est-il quelques-unes qui se différencient très nettement, vers le milieu du XVIe siècle, de ce qu'elles ont été un peu plus tôt; celles-là seules possèdent vraiment un style Henri II. Tel est le cas, en particulier, de l'architecture. Dans les monuments civils élevés à partir des dernières années du règne de François Ier, les éléments inspirés de l'architecture antique commencent à tenir une grande place; les tours rondes disparaissent aux angles des édifices réguliers, et sont généralement remplacées par des bâtiments carrés. Les façades des châteaux affectent des ordonnances variées, inspirées des modèles soit de l'antiquité, soit de l'Italie (Ecouen). En même temps, dans les édifices religieux, la voûte proprement dite commence à être remplacée par un plafond de pierre légèrement courbé, couvert de sculptures d'une grande richesse.

S'il n'existe de style Henri II ni en sculpture, ni en peinture, du moins le rencontre-t-on dans une école de maîtres menuisiers, celle de la Touraine et de l'Ile-de-France. Alors apparaissent les cabinets à l'antique, avec les « colonnettes supportant des frontons imités de la décoration des monuments antiques, tandis que les vantaux des armoires sont ornés de bas-reliefs dont la faible saillie rappelle les ouvrages de Jean Goujon et de Germain Pilon ».

A l'époque de Henri II appartiennent aussi les « rustiques figulines » de Bernard Palissy; les faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire, dites *faïences Henri II*, provenant de la plus originale des fabriques françaises; les céramiques architecturales du Pré d'Auge, aux pignons étagés; les émaux peints (et non plus champlevés) de Limoges; des armures merveilleuses (armure de Henri II, etc.).

HENRI III, roi de France, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1551, mort à Saint-Cloud en 1589. Il était le favori de sa mère, qui profita de la mort du connétable de Montmorency (1567) pour lui faire donner, avec le titre de lieutenant général du royaume, le commandement général des armées françaises. Les victoires de Jarnac et de Moncontour (1569) donnèrent un grand lustre au duc d'Anjou (c'était le titre que portait alors le prince). Ces victoires, plutôt dues aux talents de son coadjuteur le maréchal de Tavannes, lui valurent en grande partie, l'an 1573, d'être choisi par les Polonais pour succéder à leur roi Sigismond-Auguste, mort sans héritier mâle. La fin prématurée de son frère Charles IX l'appela au trône de France. Henri s'empressa de quitter la Pologne pour revenir à Paris. Mais là, il se montra au-dessous de son rôle, difficile d'ailleurs dans la mêlée des factions. Quoique Henri III eût été sous le règne précédent l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, il fut vite trouvé trop tiède contre le parti protestant par les irréconciliables, qui se donnèrent un centre de ralliement dans la *Ligue* ou *Sainte-Union* et un chef dans le duc Henri de Guise. Celui-ci ne rêva rien moins que de s'attribuer la couronne : idole de la population parisienne, à grands renforts de pamphlets stigmatisant les défauts et vices vrais ou supposés du roi et de généalogies, prétendant démontrer que, en qualité d'incontestable descendant de Charlemagne, il était le seul maître légitime de la France, il commença une guerre acharnée contre le dernier Valois. Depuis 1576, Guise grandit sans cesse. En 1588, une insurrection formidable, fomentée de longue main par ses agents, éclata à Paris. Sans une prompte fuite, Henri III aurait été certainement détrôné ce jour-là. Presque tout le monde était contre lui : les ligueurs qui ne voyaient que par et pour le duc de Guise, les catholiques modérés ou politiques que son attitude d'irrésolution et de duplicité avait lassés, les protestants auxquels il n'osait se rallier et qui, du reste, se souvenaient de son passé. Il ne put même résister au courant hostile qui réclamait la convocation des états généraux comme une panacée souveraine. Il les convoqua à Blois. Menacé dans sa dignité, outragé, poussé à bout, il prit, sous la pression des circonstances, une décision terrible : le 23 décembre 1588, ses affidés assassinèrent le duc de Guise. « Je suis redevenu roi de France, dit-il à sa mère, ayant fait tuer le roi de Paris. — C'est bien taillé, mon fils, répondit Catherine; maintenant, il faut coudre. » Excommunié par le pape, sentant brisés les derniers liens qui le rattachaient aux catholiques, il se reprit comme une suprême espérance à l'alliance avec les protestants. Elle fut consommée à Tours dans une entrevue entre Henri III et le roi de Navarre, qui fut reconnu, malgré la différence de religion, héritier présomptif de la couronne de France. Il ne devait pas attendre longtemps l'héritage; le siège ayant été mis devant Paris, un exalté ligueur, Jacques Clément, pénétra jusqu'à Henri III, et le perça d'un coup mortel.

Henri III.

Henri III et sa cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas père (Comédie-Française, 1829). — L'action roule sur les amours de la duchesse de Guise avec le mignon Saint-Mégrin, amours qui n'en sont encore qu'à la préface, car, au premier rendez-vous, le duc fait assassiner son rival. Le duc et la duchesse de Guise, Saint-Mégrin, Catherine de Médicis jouent seuls un rôle sérieux; mais, comme l'auteur veut faire un tableau de la cour de Henri III, il nous montre tantôt Henri III gourmandé par Catherine de Médicis, tantôt des ligueurs fléchissant le genou devant le duc de Guise, des gentilshommes s'exerçant à l'escrime à côté de vieux courtisans courbés sur un échiquier, le petit vicomte de Joyeuse jouant au bilboquet devant le comte d'Epernon. Balzac, d'Entragues, Bussy d'Amboise devisent entre eux. Ruggieri, Quélus, Bussy-Leclerc, Mme de Cossé, bien d'autres encore, tiennent leur place dans le drame, sans y concourir autrement que pour faire produire à l'ensemble une impression de minutieuse fidélité.

La pièce n'a pas une grande valeur par elle-même; mais, premier essai du romantisme et début de l'auteur au théâtre, elle consacre une date dans l'histoire littéraire du XIXe siècle.

Henri III et le duc de Guise, *se rencontrant au pied du grand escalier du château de Blois, le 22 décembre 1588, veille de l'assassinat du duc,* tableau de P.-C. Comte, exposé au Salon de 1855, placé ensuite au palais de Saint-Cloud, puis au Musée du Luxembourg. Dans cette composition, simplement et clairement conçue, les costumes, reproduits avec fidélité, présentent des tons harmonieusement diaprés. Les attitudes et les expressions des personnages sont rendues avec un grand talent d'observation.

Henri III et le duc de Guise, d'après Comte.

HENRI IV, roi de France, né au château de Pau en 1553, mort à Paris en 1610, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elevé dans la religion protestante, il fit ses premières armes durant la deuxième guerre civile (1569). Après la paix de Saint-Germain (1570), il épousa la princesse Marguerite de Valois, sœur de Charles IX; peu de jours après, eut lieu la Saint-Barthélemy : il n'échappa au massacre qu'en abjurant ses doctrines réformées. Très mêlé aux intrigues de cour qui troublèrent les derniers mois du règne de Charles IX et surveillé de près, il parvint à s'enfuir au commencement de 1576, rétracta aussitôt son abjuration

Style Henri II : 1. Armoire à deux corps en bois sculpté (Louvre). — 2. Coupe (faïence de Saint-Porchaire, dite « d'Oiron »). — 3. Pendant en or, émail et perles (Louvre). — 4. Coffret en cuivre émaillé. — 5. Nymphe de la Seine, bas-relief de Jean Goujon (fontaine des Innocents, à Paris). — 6. Meuble à deux corps en bois sculpté (école de Fontainebleau). — 7. Poignée de clef. — 8. Pistolet damasquiné. — 9. Cartouche. — 10. Plat en faïence, par Bernard Palissy. — 11. Bordure de tapisserie. — 12. Verrou en fer. — 13. Clef. — 14. Montre en forme de croix, en cristal de roche. — 15. Frise typographique. — 16. Bourguignotte en acier doré. — 17. Poignée d'épée émaillée. — 18. Poignée de daguette. — 19. Email de Limoges, par Pierre Reymond. — 20. Figurine en faïence, par Bernard Palissy. — 21. Tapisserie de l'atelier de Fontainebleau (musée des Gobelins). — 22. Bas-relief en marbre de la cheminée de la galerie de Henri II (Fontainebleau). — 23. Frise typographique. — 24. Bijou de suspension en cuivre doré. 25. Mascaron en faïence. — 26. Chaire en noyer sculpté.

de 1572, comme arrachée par la violence, et se mit à la tête du parti huguenot. Il joua un rôle décisif dans toutes ces guerres civiles et s'y fit remarquer par cette vaillance audacieuse et héroïque, cette bonne humeur qui donnent tant d'originalité à sa physionomie et qui l'ont rendu si populaire. En 1580, il s'empara de Cahors, ville promise en dot à sa femme et que Henri III refusait de lui donner; il fit ensuite la conquête d'une quantité de places dans la Guyenne, dans la Saintonge, le Poitou, et vainquit le duc de Joyeuse à la bataille de Coutras, en 1587. Un an plus tard, Henri III, chassé de Paris par les Ligueurs, l'appela à son secours, et tous deux vinrent assiéger la capitale. Henri III étant mort assassiné, Henri de Navarre se trouvait être l'héritier direct de la couronne (1589). La Ligue refusa de reconnaître pour roi le chef des protestants, et il fallut à Henri IV près de dix ans pour conquérir le pouvoir. S'il avait pour lui *politiques* et huguenots, il avait contre lui la Ligue et son allié intéressé, le roi d'Espagne. Les victoires d'Arques (1589) et d'Ivry (1590), le siège avorté de Paris, la prise de Chartres, sa rentrée définitive dans le giron de l'Eglise catholique (1593), la soumission de Paris (1594), la journée de Fontaine-Française (1595), la prise d'Amiens (1596) sont les principaux jalons de cette longue période. L'année 1598 vit tout à la fois se fermer l'ère des guerres civiles par la signature de l'édit de Nantes, et la guerre étrangère par celle de la paix de Vervins avec l'Espagne. De cette année date une seconde période où, aidé du duc de Sully et de quelques intègres, dévoués et habiles serviteurs, il travailla au bonheur et à la grandeur de son peuple, voulant, dit-on, « que chaque paysan pût mettre la poule au pot le dimanche ». Il améliora les finances, développa le commerce, fraya des routes, créa des manufactures et mérita le titre de *Restaurateur de la France*. Cependant, les passions n'avaient pas désarmé : passions des ligueurs, toujours en défiance contre l'ex-protestant; passions des protestants, s'estimant méprisés parce que la fortune et la conscience de la France n'avaient pas été livrées à leur omnipotence ; sans parler des anciens compagnons d'armes du nouveau roi, mal satisfaits d'un gouvernement économe et vigilant, avec leurs habitudes, demi-féodales encore, de quasi-indépendance. Il y eut ainsi plusieurs complots (l'un d'eux coûta la vie au maréchal duc de Biron) et force tentative d'assassinats. En 1599, le divorce de Henri IV et de Marguerite fut prononcé. Les grands projets extérieurs, néanmoins, allaient leur train : en 1600, mariage du roi et de Marie de Médicis, qui rétablit l'influence française en Italie ; en 1601, guerre avec la Savoie, qui ajouta la Bresse au domaine royal. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers (1609) allait servir à Henri IV de prétexte pour attaquer de front la maison d'Autriche, lorsqu'il tomba sous le couteau d'un fanatique, François Ravaillac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris. Sa mort plongea la France dans une douleur profonde. Les soldats l'appelaient le *Roi des braves*, l'Europe lui donna le surnom de *Grand*. Toutefois, l'histoire lui reproche son goût pour les plaisirs; il eut de nombreuses maîtresses, dont les plus connues sont Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues. La première lui donna un fils, le duc de Vendôme, aïeul du célèbre général de Louis XIV.

Henri IV.

Henri IV et Marie de Médicis. (Médaille en argent, d'après Dupré.)

— Iconogr. Henri IV était, selon l'usage des rois de France, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, dont le chapitre lui érigea une statue de bronze en 1608, exécutée par le Lorrain et Nicolas Cordier. En 1599, Jacquet, dit Grenoble, avait sculpté, pour la cheminée de la salle de comédie de Fontainebleau, un bas-relief ovale en marbre représentant Henri IV à cheval entre *la France* et *la Paix*.

Après la mort de Henri IV, Côme de Médicis envoya à la reine un cheval de bronze modelé par Jean de Bologne, Dupré fut chargé de modeler une figure du Béarnais qui devait être placée sur ce cheval, et le groupe fut érigé au Pont-Neuf en 1635, sur un piédestal décoré aux angles de quatre statues d'*Esclaves* ou de *Nations vaincues*, en bronze, et, sur les deux faces latérales, de bas-reliefs également en bronze, représentant des *Batailles* surmontées de génies; statues et bas-reliefs étaient l'œuvre de Pierre Francheville, de Cambrai. En 1792, la statue équestre de Henri IV fut fondue pour faire des canons. Les figures d'*Esclaves*, épargnées, se voient aujourd'hui au Louvre, avec quelques restes du cheval. Au château de Pau existe une statue de Henri IV, par Francheville. Une autre statue en marbre, à Versailles, nous le montre la tête ceinte d'une couronne de laurier. Lenoir attribue cette figure à Barthélemy Prieur. Le Louvre a de cet artiste un buste en albâtre de Henri IV, très ressemblant.

Henri IV, d'après Lemot (Pont-Neuf).

Le peintre flamand Franz Porbus le Jeune est celui dont les portraits se sont le mieux conservés. Le Louvre en a

deux. Un autre portrait, par F. Porbus, appartient au musée de Montpellier.

A la pinacothèque de Munich est un portrait de Henri IV, par Rubens. Outre l'*Apothéose de Henri IV*, qui est au Louvre, le maître a ébauché une grande composition qui est au musée de Florence : *Henri IV à la bataille d'Ivry*. Le Louvre possède un tableau de J.-F. de Troy (1732) représentant le premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit tenu par Henri IV dans l'église des Grands-Augustins en 1595, et un tableau de Vincent (1786) : *Henri IV rencontrant Sully blessé*. Gérard peignit l'*Entrée de Henri IV dans Paris* (v. ENTRÉE), aujourd'hui à Versailles. Le seul Salon de 1822 vit paraître plus de dix peintures consacrées à Henri IV, notamment : *Henri IV après la bataille de Coutras*, par Adam ; *Henri III à son lit de mort, désignant Henri IV pour son successeur*, par Beaume ; *Henri IV annonçant à la belle Gabrielle son entrée dans Paris*, par Dumont ; *Henri IV à cheval*, par Mauzaisse ; *Henri IV assassiné exposé sur un lit de parade*, par Bergeret ; *Visite de Sully à la reine après la mort de Henri IV*, par Mme Herseot. Au Salon de 1824 parut le *Henri IV et ses enfants*, point par Ingres, qui fit une répétition de ce sujet, en 1828 (Henri IV joue avec ses enfants devant Marie de Médicis ; l'ambassadeur d'Espagne entre et parait surpris. « Avez-vous des enfants, Monsieur l'ambassadeur? demande le roi. — Oui, sire. — En ce cas, je puis achever le tour de la chambre »), et qui a représenté, en 1831, *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV*. Au Salon de 1824 parut la *Naissance de Henri IV*, par E. Devéria (Louvre) ; cette toile eut un succès énorme. Citons enfin : *Henri IV faisant construire les galeries du Louvre* (Versailles), par Garnier ; *Henri IV devant Paris* (Versailles), par Tardieu ; *Entrée de Henri IV à Montmélian* (Versailles), par E. Odier ; *Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne*, par Bonington ; une statuette de bronze, par Bosio (La Flèche) ; une statue, par Ottin (1868).

La Restauration voulut rétablir sur le Pont-Neuf un monument de Henri IV. Les frais furent couverts par une souscription publique. Le sculpteur Lemot fut chargé de modeler la nouvelle statue équestre, qui fut solennellement inaugurée le 25 août 1818. Un tableau d'Hippolyte Lecomte, qui fut peint pour Versailles en 1842, retrace cette solennité. Le piédestal est orné de deux bas-reliefs en bronze, représentant l'*Entrée de Henri IV à Paris* et *Henri IV laissant passer du pain aux Parisiens assiégés* ; il a été presque entièrement reconstruit en 1858.

Henri IV et ses enfants, d'après Ingres.

PORTUGAL

Henri de Bourgogne ou **don Henri,** fondateur de la monarchie portugaise, quatrième fils du duc Henri de Bourgogne et arrière-petit-fils de Robert, roi de France, né vers 1057, mort à Astorga en 1112. Etant allé chercher fortune en Espagne, il gagna la confiance du roi de Castille Alphonse VI, qui lui donna en mariage sa fille naturelle Thérèse et l'investit du commandement entre le Minho et le Tage. Henri guerroya contre les Mores et resta fidèle vassal de la Castille jusqu'à la mort d'Alphonse VI (1109). Il profita alors des troubles qui agitèrent le royaume voisin pour se rendre indépendant, et s'intitula « comte par la grâce de Dieu ».

Henri ou **Henrique** (le cardinal), roi de Portugal, né à Lisbonne en 1512, mort en 1580. Comme il était né un jour de neige, on vit dans ce fait un symbole de pureté suprême, et on le fit entrer dans les ordres. Evêque d'Evora, grand inquisiteur (1539), cardinal (1545), il multiplia en Portugal les tribunaux d'inquisition et fonda l'inquisition de Goa. Ayant refusé la régence au départ du roi Sébastien pour l'Afrique, il fut porté au trône par la mort du roi (5 août 1578). Sans expérience des affaires, sans énergie, avec une santé délabrée, il ne s'occupa vraiment que de l'éventualité de sa succession. Après avoir songé un instant à se marier, et avoir paru reconnaître les droits de don Antonio, prieur de Crato, il désigna Philippe II comme son successeur. Le clergé et la noblesse, assemblés à Almeirim, votèrent pour Philippe ; les villes, réunies à Sétuval, réclamèrent pour la nation le droit d'élire son chef, et le cardinal-roi mourut, avant que la question eût été tranchée.

Henri le Navigateur ou **don Henrique,** infant de Portugal, troisième fils de Jean Ier, né à Porto en 1394, mort à Sagres en 1460. Il reçut une forte éducation scientifique et fut, en 1415, l'instigateur de l'expédition qui donna Ceuta au Portugal et où il joua le rôle le plus brillant. Il était déjà grand maître de l'ordre du Christ ; le roi le créa duc de Viseu et sire de Covilham. Il avait recueilli, à Ceuta, des renseignements sur le Sahara et la Guinée : il résolut de favoriser de tout son pouvoir les expéditions maritimes. De son château de Tersanabal, près de Sagres, il dirigea pendant quarante ans toutes les entreprises de colonisation des Portugais. Il appela près de lui d'habiles cartographes, établit un observatoire, forma des marins et fit reconnaître Madère, Porto-Santo, les côtes d'Afrique jusqu'au 8e degré de latitude nord. Une malheureuse expédition contre Tanger, la captivité de son frère Fernando chez les Maures (1437), semblèrent un instant le décourager ; mais la formation de sociétés commerciales, la fondation de Lagos, la découverte des Açores prouvent qu'il ne perdit rien de son activité. Il protégea l'université de Lisbonne. Il a laissé divers écrits curieux pour l'histoire des mœurs portugaises. On ne peut lui reprocher que d'avoir laissé établir la traite des nègres, dont le Portugal devait tirer d'immenses richesses.

PERSONNAGES DIVERS

Henri, le Lion, duc de Saxe et de Bavière, cousin de l'empereur Frédéric Barberousse, né à Ravensbourg en 1129, mort à Brunswick en 1195. Ayant obtenu les duchés de Saxe et de Bavière, il fit aux Slaves païens une guerre heureuse, colonisa l'Allemagne du Nord et développa le commerce de la Baltique. Sa puissance et son refus d'accompagner l'empereur en Italie, en 1176, provoquèrent la jalousie de Frédéric. Henri, mis au ban de l'empire, fut dépouillé de ses biens et ne garda que le duché de Brunswick. En 1189, il tenta de s'emparer de la Saxe, mais il fut repoussé par l'empereur Henri IV.

Henri le Lion (ORDRE CIVIL ET MILITAIRE DE), créé dans le duché de Brunswick, le 25 avril 1834, sous le nom du fondateur de la maison ducale. Ses statuts, modifiés en 1870 et en 1877, le divisent en cinq classes. L'ordre a pour insigne une croix octogonale en émail azur bordée d'or à pointes perlées, portant des plumes de paon sur ses deux branches latérales, un heaume sur la branche inférieure, une queue de paon avec une étoile sur la branche supérieure, que domine un lion passant entre une palme de laurier et surmonté de la couronne de Brunswick. Le centre de la croix présente un médaillon de gueules chargé d'une colonne, d'un cheval passant et d'une double faucille ; au revers, également de gueules, se lit la devise : *Immota fides* (Foi indéfectible), fermée dans un anneau d'or où l'on a inscrit le millésime de la fondation. La décoration est anglée de W et de couronnes en or ; elle est surmontée de glaives, lorsqu'elle a été décernée pour faits de guerre. Elle se porte attachée par un ruban rouge foncé, avec un liseré jaune sur chaque côté.

Ordre de Henri le Lion.

Henri, surnommé **l'Ermite** et appelé aussi **Henri de Lausanne, de Cluny** ou **Henri de Bruys,** du nom de son maître, Pierre de Bruys, hérésiarque du XIIe siècle, né en Italie, mort en 1148. En 1113, il quitta son ermitage et se mit à parcourir le monde. Dépourvu d'instruction, mais doué d'une éloquence naturelle, il ne tarda pas à se faire des disciples. Il visita successivement la Suisse et diverses parties de la France occidentale, notamment la ville du Mans, le Poitou et le Languedoc. Poursuivi par l'autorité ecclésiastique, il s'enfuit en Dauphiné, où il se lia avec Pierre de Bruys et adopta ses doctrines sur l'inutilité du culte extérieur, la négation de la présence réelle et de la divinité de l'Eglise. Condamné par le pape Eugène III, Henri se retira à Toulouse, où saint Bernard accourut pour essayer de le convertir. Il fut traduit, en 1148, devant le concile de Reims, qui le convainquit d'hérésie. Eugène III le condamna à la prison perpétuelle. Ses sectateurs furent appelés *henriciens*.

Henri de Meissen. Biogr. V. FRAUENLOB.

Henri de Hainaut, empereur français de Constantinople, né à Valenciennes vers 1171, mort en 1216. Il accompagna son frère Baudouin à la quatrième croisade, et reçut en partage plusieurs provinces d'Asie. Il succéda sur le trône impérial à son frère en 1206, imposa la paix aux Bulgares, une trêve à Théodore Lascaris (1216), et mourut pendant une guerre contre les Epirotes, empoisonné, croit-on, par sa seconde femme, fille du roi des Bulgares. Il eut pour successeur Pierre de Courtenay.

Henri, dit **Raspon IV,** landgrave de Thuringe, mort à la Wartbourg (Thuringe) en 1247. D'abord partisan énergique de l'empereur Frédéric II, il se fit proclamer empereur, en 1246, par le pape Innocent IV et les évêques allemands. Mais il ne put vaincre Frédéric II et ses partisans, et mourut en 1247.

Henri d'Andely, poète français du XIIIe siècle. Il fut chanoine de Rouen, et mourut après 1237. Il est l'auteur de quelques poésies fugitives : le *Lai* (ou mieux *Dit*) *d'Aristote*, où, reproduisant une légende orientale, il montre le grand philosophe berné par une jeune fille ; *la Bataille des vins*, énumération curieuse des crus célèbres au moyen âge ; *la Bataille des Sept arts*, qui abonde en détails sur l'état de l'enseignement au XIIIe siècle et une sorte de *Complainte* sur la mort de Philippe de Grève, chancelier de l'Eglise de Paris (1237).

Henri de Valenciennes, chroniqueur du XIIIe s., auteur d'une *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* (inachevée), écrite entre 1207 et 1216. Cette chronique avait été d'abord composée en vers, mais nous n'en avons qu'une édition en prose. Elle a été publiée par W. de Wailly, dans son édition de Villehardouin (1871).

Henri Ier, dit **l'Enfant,** premier landgrave de Hesse, né en 1244, mort en 1308. Il était le deuxième fils du duc de Brabant, Henri le Magnanime, et de Sophie, fille de Louis le Pieux, landgrave de Thuringe, et de sainte Elisabeth. A la mort de Henri Raspon, en 1247, Sophie se porta comme unique héritière de ce dernier ; mais, après une lutte acharnée contre Henri l'Illustre, margrave de Misnie, elle n'obtint, en 1265, que la Hesse, qu'elle laissa à son fils, désigné jusqu'alors par le surnom de *l'Enfant de Brabant*. Henri de Hesse se fixa à Cassel, agrandit son territoire, lutta contre les archevêques de Mayence, et soutint le roi Rodolphe de Habsbourg. Il érigea, en 1292, la Hesse en principauté héréditaire de l'empire.

Henri, ducs de Bavière. V. BAVIÈRE.

Henri, ducs de Brabant. V. BRABANT.

Henri. Pour d'autres personnages de ce nom, v. HENRY.

Henri (Frédéric-Louis), prince de Prusse, né à Berlin en 1726, mort à Rheinsberg en 1802. Il aida puissamment Frédéric II, son frère, à faire de la petite monarchie prussienne une grande puissance européenne. Henri, tacticien plus prudent, se tenait volontiers sur la défensive. Frédéric II disait avoir en lui le seul général qui n'eût jamais fait de faute. Il se signala surtout dans les batailles de Prague et de Rosbach (1757), où il fut blessé, et remporta, en 1762, la victoire de Freiberg, qui termina la guerre de Sept ans. Après la paix, le prince se retira dans son château de Rheinsberg, et protégea les lettres et les arts, tout en restant un des principaux collaborateurs de Frédéric II. Chargé, en 1784, d'une mission diplomatique, il se rendit à Paris et chercha à entraîner Louis XVI dans une alliance contre l'empereur Joseph II. Il échoua dans sa mission ; mais les philosophes français avaient fait un accueil enthousiaste à ce prince, qui aimait passionnément la France. Henri retourna à Paris en 1788, assista à l'ouverture des états généraux et se montra favorable aux principes de la Révolution. Cependant, lors des premiers troubles, il rentra en Prusse ; opposé à une guerre contre la République française, il prit une part importante aux négociations du traité de Bâle (1795).

Henri (ORDRE MILITAIRE DE **Saint-**), créé en Saxe, le 7 octobre 1736, par l'électeur Frédéric-Auguste, plus tard roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Réorganisé en 1768, cet ordre fut successivement modifié les 23 décembre 1829 et 9 décembre 1870. Il a pour grand maître le roi de Saxe. Des médailles d'or et d'argent lui ont été annexées pour les sous-officiers et les soldats ; mais l'ordre lui-même est réservé aux officiers et comprend quatre classes. La décoration est suspendue à un ruban bleu d'azur à liserés jaune et moiré : elle représente une croix de Malte en or bordée d'émail blanc ; au centre, sur fond d'or, se trouve l'effigie de saint Henri, empereur, dans un anneau en émail bleu portant cette inscription : *Fredericus Augustus D. G. rex Saxoniæ instauravit.* On lit, au revers, la devise : *Virtuti in bello* (Au courage guerrier), gravée sur pareil anneau entourant un médaillon aux armes de Saxe. La croix est anglée de couronnes et surmontée d'une couronne royale en or.

Ordre de Saint-Henri.

Henriade (LA), poème épique de Voltaire en 10 chants, paru en 1723. — Le titre primitif était *Poème de la Ligue* et indiquait plus clairement l'intention de l'auteur, qui, par la peinture des guerres de Religion, voulait inspirer la haine de l'intolérance et du fanatisme. Au point de vue de l'art, ce poème ne peut être mis en parallèle avec les grandes épopées antiques : le merveilleux allégorique en est glacé ; l'esprit ingénieux y domine à défaut de l'inspiration véritable ; le style en est limpide, élégant, mais trop dénué de sentiment, d'imagination et de véritable poésie. Malgré ses défauts, cet ouvrage, qui est un médiocre poème, n'en est pas moins, au dire d'Emile Faguet, un bon livre d'histoire en vers, où nous voyons se dérouler « dans la belle harmonie d'un jour clair et un peu frais » presque toute l'histoire de France, ou, du moins, tout ce que Voltaire aime dans cette histoire. Certaines pages sont particulièrement bien venues ; par exemple, celles où Voltaire décrit le massacre de la Saint-Barthélemy, l'assassinat de Henri III, la bataille de Coutras, celle d'Ivry, l'apparition de saint Louis à Henri IV, la famine de Paris pendant la Ligue, etc. *La Henriade*, lue comme elle mérite de l'être, c'est-à-dire comme une œuvre d'histoire (et aussi de philosophie), sortie de la plume d'un homme bien informé et souverainement intelligent, peut procurer du plaisir à l'esprit.

Henrichemont, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 28 kilom. de Sancerre ; 3.643 hab. Carrosserie, tanneries. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 7 comm. et 8.289 hab.

Henricien, enne (*an, si-in, èn'*) n. Membre d'une secte du XIIe siècle, qui avait pour chef Henri l'Ermite.

— ENCYCL. Les *henriciens* étaient fort nombreux, au XIIe siècle, dans l'ouest de la France et dans le Languedoc, principalement dans les Etats de Raymond, comte de Toulouse. Ils professaient une haine ardente contre le clergé séculier et les moines, dévastaient les églises et prétendaient établir, par la violence, le règne du *pur Evangile*. Ils avaient adopté, pour signe de ralliement, un grand bâton surmonté d'une croix de fer. C'est devant cet emblème qu'ils conféraient le baptême, mais seulement aux adultes. Envoyé par le pape Eugène III pour les combattre, le légat Albéric, évêque d'Ostie, parvint, avec l'aide de saint Bernard, à en convertir un certain nombre. Le reste de la secte se fondit, après la mort de Henri, partie avec les albigeois, partie avec les vaudois.

Henrietta, planète télescopique, n° 225, découverte par Palisa, en 1882.

Henriette, île de l'océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie et au N.-E. de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, découverte par la « Jeannette », en 1881.

— REM. Pour la prononciation de ce mot, v. la remarque au mot HENRI, n. m.

Henriette Maréchal, drame en trois actes, en prose, par Edm. et J. de Goncourt (Théâtre-Français, 1865). — Paul de Bréville ayant rencontré au bal de l'Opéra Mme Maréchal qui est, dans la circonstance, la légendaire femme honnête fourvoyée, se met, à cause d'elle, un duel sur les bras. Blessé, il est recueilli par Mme Maréchal, qui devient sa maîtresse, malgré une grande disproportion d'âge. Elle a une fille de dix-huit ans, Henriette. Celle-ci, de son côté, n'a pu voir Paul sans l'aimer. Dès qu'elle s'en aperçoit, Mme Maréchal se fait honte à elle-même ; elle

essaye de rompre. Paul vient, néanmoins, à un rendez-vous de nuit précédemment donné, et voici M. Maréchal qui frappe à la porte. Tout est perdu! Mais Henriette sort de sa chambre, pâle, échevelée, tremblante; elle montre du doigt à Paul, à cet homme qu'elle aime et qu'elle sait maintenant être l'amant de sa mère, l'endroit par où il doit fuir pour sauver l'honneur de Mme Maréchal. Celle-ci accepte l'héroïque dévouement de sa fille, éteint les lumières et ouvre. M. Maréchal, qui est armé et qui a vu fuir une ombre, tire au hasard. Un cri perçant retentit... il vient de tuer sa propre fille. — La pièce a des audaces réalistes. Elles venaient sans doute avant l'heure, car elles choquèrent le public, qui se cabra, dès le lever du rideau, en entendant les plaisanteries des masques.

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, duchesse d'Orléans, née à Exeter en 1644, morte à Saint-Cloud en 1670, fille de Charles Ier roi d'Angleterre et de Henriette-Marie de France. Elle fut élevée par sa mère dans la religion catholique. En 1660, elle fut fiancée au duc d'Anjou, frère de Louis XIV, qui reçut à cette occasion le titre de « duc d'Orléans ». Sans être jolie (elle avait même une épaule plus haute que l'autre), Madame devait un charme très grand à la vivacité et à la grâce de sa physionomie, très expressive. Son mariage avec le duc d'Orléans fut des plus malheureux. Ce n'est qu'après des années de lutte que Madame obtint l'exil du chevalier de Lorraine, l'infâme ami de son époux. D'autre part, la médisance s'attaqua à la princesse, et l'on parla d'intrigues qu'elles aurait nouées avec le comte de Guiche, puis avec Louis XIV lui-même. Si l'on veut y voir des faits graves, il faut traiter ces propos de calomnies; mais, d'autre part, si l'on n'y voit que ces jeux de sentiment, si bien dépeints dans *la Princesse de Clèves*, on peut en attester la réalité. Henriette d'Angleterre est surtout connue dans l'histoire par sa mort, qu'illustra l'admirable oraison funèbre de Bossuet; puis par les discussions auxquelles donna lieu la cause du décès, quelques-uns ayant soutenu que la princesse avait été empoisonnée. Il est aujourd'hui établi que la mort eut pour cause une perforation spontanée par ulcère simple de l'estomac.

Henriette d'Angleterre.

— BIBLIOGR. : Mme de La Fayette, *Histoire de Madame* (Paris, 1882); comte de Baillon, *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Paris, 1885).

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, reine d'Angleterre, née à Paris en 1605, morte à Bois-Colombes en 1669, troisième fille et sixième enfant de Henri IV et de Marie de Médicis. Elle épousa, le 11 mai 1625, Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce mariage ne fut pas heureux, et Buckingham, favori du roi, entretenait habilement la mésintelligence des deux époux. La religion catholique de la nouvelle reine la rendit, dès l'abord, impopulaire parmi ses sujets. Elle apportait, en outre, les mœurs aimables et faciles de la cour de France. Les badineries gracieuses de jeunes seigneurs anglais, Jermyn, Montaigu et Percy, offusquèrent le puritanisme anglais; on cria au scandale, et même à l'adultère. Quand le gouvernement de Charles Ier devint autoritaire, les Anglais en accusèrent la reine. Avec beaucoup d'énergie, Henriette soutint son mari. Au début de la guerre civile, envoyée par Charles en Hollande, pour en ramener des soldats et de l'argent, elle engagea jusqu'à ses bijoux, et débarqua sur la côte anglaise avec 40.000 mercenaires. L'armée du Parlement s'étant approchée d'Exeter, la reine se réfugia en Cornouailles et, quelque temps après, en France, avec un convoi de vaisseaux de guerre que lui envoya le prince d'Orange. Elle ne trouva pas, en France, le secours effectif qu'elle avait espéré : la lutte se termina par la défaite de Charles Ier et par son procès. Henriette apprit, en France, la nouvelle de la mort de son mari (1649). Elle ne fut pas moins éprouvée lorsque, après la paix de 1655, Cromwell, traitant d'égal à égal avec Louis XIV, força le roi à l'appeler *Monsieur mon frère*, et exigea que les deux fils de la reine, Charles II, qui prenait en France le titre de roi, et le duc d'York, depuis Jacques II, fussent reconduits à la frontière. Henriette de France mourut subitement, en sa maison de Bois-Colombes. Son cœur fut enterré dans le couvent des religieuses de Sainte-Marie de Chaillot et son corps déposé à Saint-Denis. Son oraison funèbre fut confiée à Bossuet. Elle eut huit enfants, dont les deuxième et troisième furent rois, sous les noms de Charles II et Jacques II.

Henriette de France.

— BIBLIOGR. : de Baillon, *Henriette-Marie de France* (Paris, 1877).

HENRIETTÉE (*an-ri-é-té*) n. f. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des arbres à feuilles coriaces, dentelées, à fleurs en cymes, dont on connaît vingt espèces de l'Amérique tropicale.

HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas), magistrat et jurisconsulte français, né à Tréveray (Meuse) en 1742, mort à Paris en 1829. Fils d'un magistrat, il devint, en 1763, avocat au parlement de Paris, puis président de la Chambre des requêtes (1809), ministre de la justice (1814) et premier président de la Cour de cassation. A un profond savoir il joignait le plus noble caractère. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des fiefs, de Dumoulin, analysé* (1773); *Dissertations féodales* (1789); *De la compétence des juges de paix* (1805); *De l'autorité judiciaire* (1810); *Des pairs de France* (1816); *Du pouvoir municipal et des biens communaux* (1822-1834); *Histoire des assemblées nationales en France* (1826-1829); *Du régime des biens communaux* (1825). Ses *Œuvres judiciaires* ont été réunies et publiées en 1843.

HENRION (Matthieu-Richard-Auguste, baron), magistrat et historien français, né à Metz en 1805, mort à Aix en 1862. Avocat à Paris, il collabora à divers journaux, dirigea « l'Ami de la religion » (1841), puis devint conseiller à la cour de la Guadeloupe et à Aix (1852). Ses principaux ouvrages, imprégnés d'un catholicisme ardent, sont : *Histoire des ordres religieux jusqu'à l'établissement des ordres mendiants* (1835); *Histoire de la papauté* (1832); *Histoire générale de l'Église pendant le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle* (1836); *Histoire de France* (1837-1841); *Histoire générale des Missions depuis le* XIIIe *siècle* (1845-1847); *Histoire ecclésiastique* (1852 et suiv.). Il avait continué et complété le *Dictionnaire historique* de Feller.

HENRION (Paul), compositeur français, né à Paris en 1819. Il travailla l'harmonie et la composition. Bientôt, il publia ses premières romances, d'une inspiration fraîche et facile, écrites avec goût et élégance : *Bouquet fané*, *le Pandero*, *les Vingt sous de Périnette*, *la Parana*, *Moine et bandit*, *la Fille à Simonette*, et tant d'autres. Henrion n'a pas publié moins de *douze cents* romances, chansons ou chansonnettes. Plus tard, il s'adonna à l'opérette. Il avait déjà fait représenter au Théâtre-Lyrique un opéra-comique : *une Rencontre dans le Danube* (1854). Ces petites pièces musicales obtinrent de vifs succès à l'Eldorado, à la Scala, etc. : *Estelle et Némorin*, *les Suites d'une polka*, *l'Étudiant de Heidelberg*, *Cupidon*, *Paola et Pietro*, etc.

HENRIOT (*an-ri-o*) ou **HARRIOT** (*a-ri-o*) n. m. Nom vulgaire de la brème bordelière (*abramis bjœrkna*), appelée aussi *brémette*, *brème blanche*, *hazelin*, etc.

HENRIOT (François). Biogr. V. HANRIOT.

HENRIOT (Henri MAIGROT, dit), dessinateur et caricaturiste, né à Toulouse en 1857. Il se fit recevoir docteur en droit, puis s'adonna entièrement au dessin et à l'illustration. Sous le pseudonyme de PIF et de HENRIOT, il a donné de spirituels croquis d'actualité au « Charivari », depuis 1880, au « Journal amusant », à l'« Illustration », à l'« Événement », illustré des romans, et publié des volumes, texte et dessins, comme *l'Année parisienne*, *l'Article de Paris*, *Napoléon aux Enfers*, etc. En 1890, il a remplacé Pierre Véron comme directeur du « Charivari ».

HENRIQUE ou **HENRI**, cacique haïtien, qui vivait au XVIe siècle. Fils d'un cacique de Barruca, il fut élevé dans la religion chrétienne par les dominicains de Saint-Domingue. Ils lui apprirent le latin et toutes les sciences des Européens. Doué d'une vive intelligence, il profita des leçons de ses maîtres. Il vivait retiré et tranquille avec sa famille, lorsqu'un Espagnol le prit comme esclave et lui enleva sa femme. Désespérant d'obtenir justice du gouvernement espagnol, il se sauva dans la montagne et, appelant autour de lui un grand nombre d'indigènes, il se révolta. Toujours victorieux, il obligea les Européens à signer un traité. Il reçut une petite partie de l'île d'Haïti avec le titre de cacique. Les descendants de ces Indiens libres y vivaient encore en 1750.

HENRIQUE (le cardinal), roi de Portugal. V. HENRI.

HENRIQUE, le Navigateur, infant de Portugal. V. HENRI.

HENRIQUEL-DUPONT (Louis-Pierre HENRIQUEL, dit), graveur français, né et mort à Paris (1797-1892). Ses premières estampes : *Portrait de Henriquel père* (1818), *le Départ de Saint-Preux* (1819), etc., montrent jusqu'à quel point il cherchait la pureté, la correction du style. Il envoya au Salon de 1822 le *Portrait en pied d'une dame et de sa fille*, d'après Van Dyck. Il tient le premier rang parmi les graveurs contemporains. Il a su rendre l'original interprété le plus simplement possible, avec un art consommé.

Parmi les œuvres qu'il a reproduites, citons : *Entrée de Henri IV à Paris*, d'après Gérard (1822); *un Naufrage*, d'après Paul Delaroche (1826), aqua-tinta; *Saint Jérôme*, d'après le Corrège (1830); *Gustave Wasa* (1831), d'après Hersent; *Mme Pasta* (1833); *Cromwell*, d'après Delaroche (1833); *le Marquis de Pastoret*, *Carle Vernet*, *Lord Strafford*, d'après Paul Delaroche (1840); *le Christ consolateur*, d'après Ary Scheffer (1842), morceau excellent; *l'Hémicycle du Palais des beaux-arts* (1853), admirable chef-d'œuvre d'après Delaroche; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Raphaël (1855); *Ensevelissement de N.-S. Jésus-Christ*, d'après Delaroche (1855), une de ses estampes les plus parfaites; *le Mariage mystique de sainte Catherine*, d'après le Corrège (1867), *les Pèlerins d'Emmaüs* (1867), d'après Véronèse; *les Cinq saints*, d'après Raphaël; etc.

Henriquel-Dupont.

Henriquel-Dupont fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1849, et nommé professeur de gravure à l'École des beaux-arts, en 1863.

HENRIQUEZ (Henri), jésuite portugais, né à Villaviciosa en 1520, mort en 1600. Un des premiers compagnons d'Ignace de Loyola, il fut envoyé avec saint François Xavier aux Indes, où il passa quarante-trois ans. Il a publié des *Grammaires* et des *Vocabulaires* qui sont encore utiles à consulter pour étudier les langues de certaines peuplades. On lui doit aussi des *Vies des saints*, un traité intitulé *Contra fabulas Ethnicorum*, etc.

HENRIQUEZ (Jean), jurisconsulte français, né en 1728, mort en 1800. Procureur du roi en la prévôté de Dun (Clermontois) et procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts, il émigra au début de la Révolution. Ses principaux ouvrages sont : *Code des seigneurs hauts justiciers* (1761); *Principes généraux de jurisprudence sur les droits de chasse et de pêche* (1775); *Code pénal des eaux et forêts* (1782); *Dictionnaire raisonné sur le droit de chasse* (1784); *Traité des grueries seigneuriales* (1786); etc.

HENRY (*an*) n. m. Électr. Unité de mesure du coefficient de self-induction. V. INDUCTION.

HENRY, nom de nombreux comtés des États-Unis, dont les principaux sont : HENRY, comté de l'État de Géorgie, sur le plateau d'où descend l'Ocmulgee, en partie couvert de forêts; mines de fer. Ch.-l. *Mac-Donough*. — Comté de l'État d'Alabama, limité à l'E. par le Chattahoochee; forêts de pins. Ch.-l. *Abbeville*. — Comté de l'État d'Illinois, sur la rive gauche du Rock River, un des riches comtés agricoles de l'État; on y exploite des gisements de houille importants. Ch.-l. *Cambridge*. — Comté très fertile de l'État d'Indiana. Ch.-l. *Newcastle*. — Comté de l'État de Kentucky. Ch.-l. *Newcastle*. — Comté de l'État d'Iowa. Ch.-l. *Mount Pleasant*. — Comté de l'État de Missouri, traversé par le Grand River; élevage du bétail. Ch.-l. *Clinton*. — Comté de l'État d'Ohio, traversé par le Maumee, tributaire du lac Érié. Ch.-l. *Napoléon*. — Comté de l'État du Tennessee. Ch.-l. *Paris*. — Comté de l'État de Virginie, sur le versant est des Alleghanys. Ch.-l. *Martinsville*.

HENRY d'Huntingdon, historien anglais, né vers 1084, mort en 1155. Fils d'un prêtre, élevé probablement auprès de R. Bloet, évêque de Lincoln, il devint, vers 1109, archidiacre d'Huntingdon. En 1139, il accompagna l'archevêque Théobald à Rome. A la demande d'Alexandre, évêque de Lincoln, il entreprit une *Historia Anglorum*, qu'il continua jusqu'à 1154.

HENRY (Robert), historien anglais, né dans le Stirlingshire (Écosse) en 1718, mort à Édimbourg en 1790. Il fut ministre presbytérien, *moderator* de l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse, directeur du collège d'Annan. Il est connu surtout par son intéressante *Histoire de la Grande-Bretagne, écrite sur un nouveau plan* (1771-1793), qui va de l'invasion romaine au règne de Henri VIII et a été traduite en français par Boulard et Cantwel (1789-1796).

HENRY (Patrick), homme d'État américain, né à Studley (Virginie) en 1736, mort à Red-Hill en 1799. Il débuta au barreau, en 1761, par un discours violent contre la tyrannie anglaise. Nommé membre de la Convention, il contribua à la proclamation de l'indépendance des États-Unis par le Congrès (1776). Lors de la révision du pacte fédéral (1787), il fut chef des antifédéralistes et combattit l'extension des pouvoirs accordés au président de la République.

HENRY (Étienne-Ossian), chimiste, né et mort à Paris (1798-1873), fils de Noël-Étienne **Henry**, chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (1769-1832). Professeur agrégé à l'École de pharmacie, puis, pendant douze ans, sous-chef à la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, il devint chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, dont il fut élu membre en 1824. On lui doit d'importants travaux sur les eaux de rivière et les eaux de source et des procédés nouveaux pour obtenir en grand le sulfate de quinine, pour obtenir en poudre impalpable le mercure doux ou calomel à la vapeur, etc. Il étudia de nombreux alcaloïdes et découvrit la *sinapine*. Outre plusieurs notes éparses dans les bulletins de l'Académie, nous citerons de lui : *Manuel d'analyse chimique des eaux minérales* (1825), en collaboration avec son père; *Traité pratique d'analyse chimique*; *Pharmacopée française* (1827), nouvelle traduction du *Codex medicamentorius*; *Hydrologie de Plombières* (1855); etc. — Son fils, EMMANUEL-OSSIAN **Henry** (1826-1867), fut attaché, comme médecin auxiliaire, à l'hôtel des Invalides. On lui doit : *Recherches chimiques et médico-légales sur l'acide cyanhydrique et ses composés* (1857); *Recherches chimiques et médicales sur les matières organiques des eaux sulfureuses* (1860).

HENRY (Victor), linguiste français, né à Colmar (Alsace) en 1850. Il publia des brochures intéressantes sur l'origine du décasyllabe roman, sur les racines du verbe *être* en indo-européen, sur les langues quichua, innok, aléoute et afghane. Bibliothécaire à Douai, il fut nommé professeur à la Faculté de Douai, transférée ensuite à Lille. Après la mort de Bergaigne (1888), il occupa la chaire de sanscrit et de grammaire comparée à la faculté des lettres de Paris. Il a publié un *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* (1888) et un *Précis de grammaire comparée de l'allemand et de l'anglais* (1893). Ses *Antinomies linguistiques* (1896) sont un essai de philosophie du langage. Citons encore sa traduction d'une partie de l'*Atharva-Véda* (1891-1896), son *Manuel de sanscrit védique* (1890), commencé sous la direction de Bergaigne, son *Lexique étymologique du breton moderne* (1900) et le *Dialecte alaman de Colmar* (1900).

HENRY (Charles), savant et érudit français, né à Bollwiller (Alsace) en 1859. Il alla à Paris, s'adonna à des travaux scientifiques, fut préparateur de Claude Bernard et de Paul Bert, devint bibliothécaire à la Sorbonne, et, en 1892, maître de conférences à l'École des hautes études (laboratoire de psychologie physiologique). On lui doit des appareils ingénieux : l'olfactomètre, le cercle chromatique, un saporemètre, un rapporteur elliptique, etc. Il a publié, entre autres ouvrages : *Wronski et l'esthétique musicale* (1887); *Théorie de Rameau sur la musique* (1887); *Cercle chromatique* (1888); *les Harmonies des formes et des couleurs* (1891); *Abrégé de la théorie des fonctions elliptiques* (1895); *les Rayons Röntgen* (1896). Érudit, il a fait paraître, notamment : *Galilée, Torricelli, Cavalieri, Castelli* (1880), documents nouveaux; *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot* (1883); *Lettres inédites de Mlle Lespinasse* (1887), etc.

HENRYITE (*an*) n. f. Minér. Tellurure naturel de plomb et de fer.

HENRYSON (Robert), poète écossais, né vers 1425, mort à la fin du XVe siècle. On croit qu'il fit son éducation dans quelque université étrangère; le seul fait certain, c'est qu'en 1462 il fut membre de l'université de Glasgow. Il est le plus brillant imitateur de Chaucer; c'est un narrateur charmant, sobre et plein d'esprit. Ses *Fables* sont de vrais chefs-d'œuvre. Ses principaux poèmes sont : *le Roi Orphée*, *le Testament de la belle Cresseide*, *Robin et Makyne*, *la Promenade de l'abbaye*, *Ève de Noël*.

HENSEL (Guillaume), peintre allemand, né à Trebbin (Prusse) en 1794, mort à Berlin en 1861. Volontaire pendant les campagnes de 1814-1815, il suivit les Alliés à Paris, où il visita les musées français. Pensionné par le roi de Prusse à Rome, en 1823, il rapporta de l'Italie *le Christ et la Samaritaine*, et devint professeur à l'Académie de Berlin. Il a peint encore : *le Christ devant Pilate*; *le Christ au désert*; *Mirjam*; des portraits de contemporains. Il a écrit un volume de poésies et une comédie : *Ritter Hans*. — Sa sœur, LOUISE **Hensel**, née à Linum (Brandebourg) en 1798, morte à Paderborn en 1876, a laissé des poésies lyriques, d'une haute inspiration religieuse.

Hensen (Victor), physiologiste allemand, né à Seeswig en 1835. Il occupa une chaire de physiologie à l'université de Kiel, et fut nommé directeur de l'Institut de physiologie. En 1887, il fut élu membre du Parlement. On lui doit d'importantes recherches d'embryologie et de physiologie, publiées dans le « Manuel de physiologie » de Hermann, sous les titres suivants : *Physiologie de l'ouïe* (1880) ; *Manuel de physiologie de la génération* (1881). Il a encore laissé des *Comptes rendus* et des *Rapports annuels sur les stations d'observations maritimes*.

Hensies, comm. de Belgique (prov. de Hainaut [arr. admin. et judic. de Mons]), sur l'Haine, affluent de l'Escaut ; 1.887 hab. Chanvre estimé pour la corderie.

HENSLOWIACÉ, ÉE ou **HENSLOVIACÉ, ÉE** (*inss, sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *henslowie*. — n. f. pl. Tribu de dicotylédones, à fleurs diclines, comprenant le seul genre *henslowie*. — *Une* HENSLOWIACÉE ou HENSLOVIACÉE.

HENSLOWIE ou **HENSLOVIE** (*inss, vî*) n. f. Genre de santalacées osyridées, comprenant des arbustes, très souvent parasites sur des arbres, à feuilles épaisses, alternes, à fleurs petites, disposées en glomérules axillaires. (On en connaît douze espèces, de l'Inde, de la Chine et de la Malaisie.)

Henszlmann (Eméric), archéologue hongrois, né en 1813 à Kaschau, mort à Budapest en 1888. Il prit part à la révolution et vécut longtemps à Paris comme émigré. Rentré en 1862, il déploya une grande activité dans l'académie et à la commission archéologique. Ses nombreux travaux sur le style gothique en Hongrie, sur les fouilles à Albe-Royale, sur les antiquités de Löcse et sur la cathédrale de Calocsa, sont les premiers travaux importants de l'archéologie magyare.

HENTRIACONTANE (*in* — du gr. *entriakonta*, trente et un) n. m. Chim. Hydrocarbure saturé $C^{31}H^{64}$, obtenu en réduisant la palmitone.

Hentz (Nicolas), conventionnel français, né à Sierck (Moselle) en 1750, mort à Philadelphie (Etats-Unis) en 1824. Juge de paix à Sierck, il poursuivait avec âpreté les émigrants se rendant à Coblentz ; aussi fut-il nommé membre de la Convention en 1792. Il siégea avec les montagnards. Envoyé en mission à l'armée du Rhin, il dénonça Houchard. En 1794, il partit dans l'Ouest, et se fit remarquer par son courage, mais aussi par sa cruauté. Décrété d'accusation sur le rapport de Tallien, en 1795, il bénéficia de l'amnistie du 4-Brumaire. Un moment directeur de l'enregistrement sous l'Empire, il se retira à Beauvais. La loi de 1816 le força à s'exiler aux Etats-Unis.

Hentz (Caroline Lee, mistress), femme de lettres américaine, née à Lancaster (Massachusetts) en 1804, morte à Marianna (Floride) en 1856. Fille du général John Whiting, elle épousa un professeur français, peut-être fils de Nicolas Hentz. Elle dirigea avec lui une « académie » ou institution de jeunes filles. Elle écrivit des tragédies : *Lara* ou *la Fiancée mauresque, Lamorah* ou *les Solitudes de l'Ouest* ; un poème didactique : *la Philosophie divine et humaine* ; des romans et des nouvelles : *le Sac aux chiffons de tante Patty ; Linda ; Rena ou l'Oiseau des neiges ; Eoline ; la Femme du Nord* ou *la Fiancée du planteur* ; etc.

Henvic, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Morlaix, non loin de la Manche ; 1.556 hab. Ch. de f. Ouest.

HENWOODITE (*èn'-ou-dit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, coloré en bleu turquoise par un peu de cuivre, rencontré en masses globulaires dans la Cornouailles.

Henzada, ville de l'Inde anglaise (Birmanie), dans l'ancien royaume de Pégou, sur l'Iraouaddi ; 15.000 hab. — Le district, fertile (riz, coton, tabac ; forêts de teck), a 500.000 hab.

Henzen (Guillaume), épigraphiste allemand, né à Brême en 1816, mort à Rome en 1887. Il alla se fixer à Rome, s'adonna complètement à l'étude de l'antiquité et de l'épigraphie, devint secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, et fit partie, avec de Rossi et Mommsen, de la commission du *Corpus inscriptionum universale*. Ses recherches ont été publiées dans les « Annales » et dans le « Bulletin » de l'Institut de correspondance archéologique. Son dernier ouvrage est intitulé : *Acta fratrum Arvalium* (1874).

Henzi ou **Hentzi** (Samuel), poète et révolutionnaire suisse, né à Bumplitz, près de Berne en 1701, mort à Berne en 1749. Il devint capitaine dans les troupes du duc de Modène. De retour dans sa patrie, il signa une pétition demandant le retour à l'ancienne constitution (1744), et fut banni. Henzi se rendit à Neuchâtel, où il composa diverses poésies, sous le titre de *Messagerie du Pinde*. Revenu à Berne, il entra dans une conspiration contre le gouvernement. Le complot ayant été dévoilé, Henzi fut décapité, avec deux de ses amis.

Heol-Wermhood, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), comm. de Merthyr-Tydwill ; 22.000 hab. Usines métallurgiques.

HÉOROTAIRE (*tèr'*) n. m. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant des espèces d'Océanie, qui se rapprochent des grimpereaux. (Ce sont de petits oiseaux rouge écarlate, à bec très long, fortement arqué, très effilé.)

HÉORTOLOGIE (*jî* — du gr. *eortê*, fête, et *logos*, discours) n. f. Connaissance et description des fêtes grecques.

Héou-Han, nom de la VIe dynastie chinoise (221 à 264 de notre ère), représentée par deux princes seulement : Tchao-Lié-Ti (221-223) et Héou-Tchou (223-264). Elle eut pour capitale *Tching-Fou*, dans le Sé-Tchouan. Deux autres dynasties de princes regardés comme usurpateurs, les Weï et les Ou, subsistèrent en même temps. — La XVIIe dynastie porte aussi le nom de **Heou-Han** ; elle régna de 947 à 951, et ne compte également que deux empereurs : Kao-Tsou (947-948) et Yn-Ti (948-951).

Héou-Han-Kao-Tsou, empereur de la Chine, fondateur de la dynastie des Han postérieurs, mort l'an 948 de notre ère. Général sous Kao-Tsou, de la dynastie des Tsin postérieurs, il se déclara empereur, en 947, quand cette dynastie périt sous les attaques des Khitans ; il dut lui-même combattre et vaincre ces derniers. — Son fils In, qui lui succéda, fut détrôné après trois ans de règne (950).

Héou-Thou ou **Ti-Khi** (*l'Impératrice-Terre*), épouse du Ciel, mère et nourricière du genre humain et de tout ce qui a vie. Elle est, après le Chang-Ti (*empereur céleste, ciel* ou *esprit du ciel*), la plus grande divinité de la Chine. Jadis, son culte se confondait avec celui du Ciel, et ce n'est qu'en 1531 qu'il a été décidé qu'elle serait adorée séparément et que l'on construisit, en dehors des murs et au nord de la cité intérieure de Pékin, l'autel actuel de la Terre, où, d'ailleurs, selon la coutume antique, l'empereur seul sacrifie en l'honneur de la grande ancêtre. Les confucianistes ne font point d'images d'Héou-Thou, qui n'est représentée dans les temples officiels que par une tablette à son nom ; les taôistes la figurent en costume d'impératrice, avec, quelquefois, un phénix ou faisan pour coiffure.

Héou-Tsi, prince chinois et agriculteur célèbre, qui vivait vers 2300 avant notre ère. Son nom propre était Ki ; il était fils de Kiang-Youen, femme répudiée de l'empereur Ti-Ko. Le *Chi-King* rapporte que cette princesse, ayant été répudiée comme étant stérile, implora le *Chang-Ti*, souverain suprême, qui la fit concevoir aussitôt et enfanter sans douleur ; mais que, Ti-Ko étant mort depuis dix mois, elle ne voulut pas voir la honte rejaillir sur elle et déposa son enfant dans les champs, où il fut élevé par des bergers. Tout jeune, il commença à s'appliquer à l'agriculture ; plus tard, il enseigna l'art de semer et de moissonner les céréales ; l'empereur Yao le nomma ministre de l'agriculture et lui donna sa fille en mariage. C'est à lui que la grande dynastie des Tchéou fait remonter son origine.

Héou-Tsiéh, dieu chinois du grain, l'une des divinités nationales à qui, aujourd'hui encore, l'empereur sacrifie en personne. Il fut, dit-on, surintendant de l'agriculture de Yao (2358-2277), le grand empereur modèle, dont le règne commence les temps dits « historiques » de la Chine. La tablette qui le représente dans les sacrifices impériaux fait toujours face à l'ouest.

HÉPAR (du gr. *hêpar*, foie) n. m. Chim. Nom que l'on donnait, autrefois, aux sulfures alcalins, à cause de leur couleur rouge brun analogue à celle du foie.

HÉPATALGIE (*jî* — du gr. *hêpar, atos*, foie et *algos*, douleur) n. f. Névralgie du foie.

— Encycl. *L'hépatalgie* est une névralgie du plexus hépatique ; elle est caractérisée par une douleur lancinante dans l'hypocondre droit, qui s'irradie dans le dos, les épaules et l'abdomen. Cette douleur est parfois accompagnée de vomissements et d'un sentiment d'anxiété des plus violents. Les symptômes de l'hépatalgie rappellent ceux de la colique hépatique ; du reste, le traitement est le même dans les deux cas : injections de morphine de 0 gr,01. On doit examiner avec soin le malade qui, souvent, a un rein flottant.

HÉPATALGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATE ou **HEPATUS** (*é, tuss*) n. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures oxystomes, famille des matutidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les hépates sont des crabes larges et bombés, arqués en avant, rétrécis en arrière ; leurs pattes ne sont pas élargies en rames à l'extrémité.)

— Ichtyol. Nom donné par les anciens naturalistes à divers poissons qui étaient des daurades ou des pagres. (L'*hepatus* de Gessner est la fiatole [*stromateus fiatola*] de la Méditerranée.)

HÉPATINE (du gr. *hêpar, atos*, foie) n. f. Nucléine ferrugineuse, trouvée dans le foie par Zaleski. (L'hépatine serait la réserve de fer nécessaire au foie en tant que glande hématopoïétique.)

HÉPATIQUE (*tik'* — du gr. *hêpatikos*, même sens ; de *hêpar, atos*, foie) adj. Anat. Qui appartient au foie. ‖ *Artère hépatique*, Branche du tronc cæliaque. (V. la partie encycl.) ‖ *Canal hépatique*, Conduit long de 4 à 5 centimètres et de la grosseur d'une plume d'oie, qui résulte de la réunion des canalicules biliaires. (Il s'anastomose à angle très aigu avec le canal cystique pour former le cholédoque.) ‖ *Plexus hépatique*, Ensemble des filets nerveux que le grand sympathique envoie autour de l'artère hépatique et de la veine porte. ‖ *Veines hépatiques* et *sushépatiques*, Veines qui naissent des dernières ramifications de la veine porte dans le parenchyme du foie, convergent vers le bord postérieur de cet organe et se jettent dans la veine cave inférieure. (Elles sont dépourvues de valvules.) ‖ *Lobule hépatique*. V. FOIE.

— Chim. anc. Qui a l'odeur de l'hydrogène sulfuré, appelé aussi *foie de soufre*. ‖ *Soufre hépatique*, Sulfure. ‖ *Air hépatique*, Hydrogène sulfuré.

— Chirom. *Ligne hépatique, Ligne du foie*, ou *Ligne de santé*, Ligne qui part du milieu du poignet, traverse la paume de la main et se dirige, plus ou moins bien marquée, vers l'auriculaire. (Elle indique l'état général de la santé.) ‖ On dit aussi substantivem. *L'*HÉPATIQUE n. f.

— Comm. Se dit de certains verres à bouteilles, fabriqués avec de la soude de qualité inférieure, la soude de varech, qui communiquent au vin une odeur et un goût d'hydrogène sulfuré.

— Minér. *Mercure hépatique*, Variété bituminifère de cinabre, ainsi appelée à cause de sa couleur, qui varie, suivant la richesse du minerai, du rouge brun au noirâtre.

— Encycl. Anat. L'artère *hépatique* se dirige transversalement de gauche à droite, et se moule, par sa concavité supérieure, sur le lobe de Spigel. Elle se termine dans le sillon transverse du foie. Ses ramifications pénètrent dans cet organe et, accolées aux divisions correspondantes de la veine porte et du canal hépatique, le parcourent en tous sens. Avant sa pénétration dans le foie, cette artère fournit trois collatérales : la *pylorique*, la *gastro-épiploïque droite* et la *cystique*.

HÉPATIQUE (*tik'*) n. f. Bot. Classe de plantes, de l'embranchement des muscinées.

Hépatique des bois, étoilée, odorante. Autres noms du muguet des bois (*asperula odorata*). ‖ *Hépatique des jardins, hilairée*, Autres noms d'une espèce d'anémone.

— Encycl. Les *hépatiques* recherchent les lieux humides ; leur appareil végétatif se réduit souvent à un thalle, qui se présente, par exemple, sous la forme d'un ruban dichotome, fixé au sol par des rhizoïdes (*marchantie*) ; mais il peut aussi être formé d'une tige et de feuilles distinctes (*jungermannie*). Ces plantes ont une reproduction sexuée ; un anthérozoïde bicilié, résultant, comme chez les mousses, de la rénovation du contenu d'une cellule mère, formée elle-même dans une anthéridie, féconde l'oosphère contenue dans un archégone. L'œuf, en germant, produit sur place un sporogone ; à l'intérieur de celui-ci se différencient généralement à côté des spores nées quatre par quatre dans leurs cellules mères, des *élatères*, longues cellules très sensibles aux variations de l'état hygrométrique ; au moment de la déhiscence du

Hépatiques en germination.

Hépatiques (spores et sporanges).

sporogone, dont le pédicelle ne s'allonge que tardivement et qui s'ouvre en quatre valves, les élatères favorisent la dissémination des spores ; ces dernières, en germant, forment directement, sans passer par le stade de protonéma, un nouvel appareil végétatif sexué. Intermédiaire en quelque sorte entre les thallophytes et les mousses, la classe des hépatiques comprend quatre familles principales : les *jungermanniacées* (jungermannie), les *anthocéracées* (anthoceros), les *ricciacées* (riccie), les *marchantiacées* (marchantie).

Hépatique : 1. Pied mâle ; 2. Pied femelle ; 3. Chapeau femelle entier ; 4. Coupe longitudinale du chapeau.

L'hépatique des jardins (*anemone hepatica*) se distingue des autres anémones par la situation de son involucre à trois feuilles, immédiatement accolé à la fleur, de manière à simuler un véritable calice. C'est une herbe vivace, à feuilles toutes radicales et trilobées, à fleurs bleues. Originaire des contrées montagneuses du nord de l'Europe, elle fleurit de bonne heure, en mars ou avril ; on la cultive dans les jardins, où elle forme de larges touffes. Son nom vient de ce qu'on l'employait autrefois contre les maladies du foie (grec *hêpar, hêpatos*, foie), à cause de la forme trilobée de ses feuilles, qui rappelait celle de cet organe. C'est un cas particulier de cet étrange préjugé qui attribuait à chaque plante une *signature* caractéristique de ses propriétés.

HÉPATISATION (*si-on* — du gr. *hêpar, atos*, foie) n. f. Lésion d'un tissu organique et particulièrement du poumon qui donne à ce tissu une apparence, une consistance analogues à celles du foie.

— Encycl. *L'hépatisation rouge* constitue la lésion anatomique de la pneumonie arrivée au second degré ; à l'autopsie, le poumon augmenté de volume, porte souvent à sa surface l'impression des côtes. Il est compact et, quand on le plonge dans l'eau, il tombe au fond du vase. Incisé ou déchiré, il présente à l'intérieur une couleur rouge foncé, tantôt uniforme, tantôt granitée.

L'hépatisation grise caractérise la pneumonie au troisième degré. Le parenchyme pulmonaire continue à être imperméable à l'air, dur, compact et plus dense que l'eau. Il a pris, en outre, une teinte jaune ou grisâtre, due à un mélange de pus et de sang.

HÉPATISÉ, ÉE adj. Qui est atteint d'hépatisation.

HÉPATISER (S') [du gr. *hêpar, atos*, foie] v. pr. Subir l'hépatisation.

HÉPATISIE (*zî* — du gr. *hêpar, atos*, foie) n. f. Marasme, consomption du foie.

HÉPATISIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'hépatisie.

HÉPATITE (du gr. *hêpar, atos*, foie) n. f. Pathol. Inflammation du foie.

— Minér. Syn. de BARYTINE.

— Encycl. Pathol. *L'hépatite* peut être aiguë ou chronique. Les formes aiguës sont la *congestion*, l'*atrophie jaune aiguë* et l'*abcès du foie*. Les formes chroniques sont les *cirrhoses*.

Congestion hépatique. Cette affection est due principalement à une gêne de la circulation hépatique ; elle s'observe à la période ultime des affections cardiaques, surtout de l'orifice mitral, ou encore dans les lésions chroniques du poumon, dans celles du tube digestif, etc. Elle est fréquente dans les pays chauds, où elle ne fait presque jamais défaut au cours de la dysenterie, du typhus, etc.

Les symptômes prodromiques peuvent passer inaperçus ; à part quelques douleurs, c'est l'*ictère* qui fait songer à la congestion, et alors s'observent les divers phénomènes de l'*asystolie hépatique*. Le pronostic, en général bénin, dépend de la cause. Le traitement consistera à empêcher la stase veineuse intra-hépatique ; on se trouvera bien des saignées, des sangsues, des purgatifs, surtout du calomel. Une saison à Vichy, à Vals, est particulièrement indiquée.

Atrophie jaune aiguë. On l'appelle encore *ictère grave*. Elle s'observe surtout chez la femme, pendant la grossesse ou après des émotions vives, des chagrins ; l'usage immodéré des boissons alcooliques y prédispose. Le début ressemble à celui de l'embarras gastrique, mais la température ne tarde pas à s'élever, et alors apparaissent l'*ictère*, les *hémorragies* (nasales, gingivales, pétéchiales), et les *troubles du système nerveux* (délire). Puis surviennent des vomissements ; le foie s'atrophie et la rate augmente. Le pronostic est excessivement grave ; en général, la mort survient dès la première semaine. On emploiera les purgatifs, les diurétiques ; on soutiendra les forces du malade, et on surveillera attentivement les complications.

— *Hépatite suppurée*. Les abcès du foie sont surtout fréquents dans les pays chauds. On les observe chez les individus non acclimatés, les buveurs d'alcool, etc. Le début

peut être brusque, avec fièvre et douleur vive au niveau de l'hypocondre droit, mais avec des rémissions donnant lieu au *type intermittent hépatique*, ou bien le début est insidieux et le malade se cachectise lentement. La suppuration, par suite, s'établit en huit à dix jours, ou met des mois à se constituer; le foie augmente alors de volume et, en général, l'abcès se fraye une voie au dehors ou s'ouvre dans le péritoine, la plèvre, les bronches, etc. Au début, une émission sanguine soulagera le malade, mais l'indication absolue est l'évacuation du pus, soit par ponction aspiratrice, soit par ouverture au bistouri de la collection purulente. La guérison est la règle, si l'abcès se vide ou est vidé au dehors.

— *Hépatites chroniques*. V. CIRRHOSES.

— Art vétér. L'*hépatite* est rare chez les animaux domestiques et n'a guère été observée que chez le cheval et le chien. Chez le chien, il y a une congestion du foie assez fréquente et qui se manifeste par un *ictère* jaunisse assez grave, souvent mortel; elle est causée par une frayeur, un bain froid forcé, etc., et se traite par le calomel : des purgatifs salins répétés. Il y a, chez le chien, une sorte d'hépatite épidémique, dont le symptôme principal est la jaunisse et qui n'est qu'un symptôme d'une septicémie particulière. Presque toutes les septicémies des animaux domestiques et même des volailles se compliquent d'une altération du foie, qui n'est pas de l'hépatite, mais une dégénérescence graisseuse ou autre.

HÉPATOCÈLE *sèl'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie du foie.

HÉPATOCIRRHOSE (*sir'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et de *cirrhose*) n. f. Cirrhose du foie.

HÉPATOCOLIQUE *lik'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et de *côlon*) adj. Qui se rapporte au foie et au côlon.

HÉPATOCYSTIQUE *si-stik'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *kustis,* vésicule) adj. Qui appartient au foie et à la vésicule du fiel.

HÉPATOGASTRITE (*strit'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et de *gastrite*) n. f. Inflammation du foie et de l'estomac.

HÉPATOGLOBULINE du gr. *hêpar, atos,* foie, et de *globuline* n. f. Globuline retirée du foie par Halleburton et qui ne se coagule qu'à 56°.

HÉPATOGRAPHIE *fi* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *graphein,* décrire) n. f. Anat. Description du foie.

HÉPATOHÉMIE (*mî* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *haima,* sang n. f. Congestion sanguine du foie.

HÉPATO-INTESTINAL, ALE, AUX (du gr. *hêpar, atos,* foie, et de *intestinal* adj. Se dit d'un canal qui, chez les ruminants, va directement du foie au duodénum.

HÉPATOLITHE (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *lithos,* pierre) n. f. Méd. Calcul biliaire.

HÉPATOLOGIE (*jî* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *logos,* discours) n. f. Traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE (*ton-fal'* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *omphalos,* nombril n. f. Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATOMYÉLOME (du gr. *hêpar, atos,* foie, et *muélos,* moelle n. f. Tumeur encéphaloïde du foie.

HÉPATOPYRITE n. f. Minér. Syn. de MARCASITE.

HÉPATORRAGIE (*to-ra-jî* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *rêgnumi,* je fais éruption) n. f. Pathol. Hémorragie du foie.

HÉPATORRHEXIE (*to-rè-ksî* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *rhêxis,* rupture n. f. Pathol. Rupture du foie.

HÉPATOSCOPIE (*sko-pî* — du gr. *hêpar, atos,* foie, et *skopein,* examiner) n. f. Méthode de divination pratiquée par les aruspices, tirée de l'examen du foie des victimes.

HEPBURN, district d'Australie (Victoria [comté de Talbot]), dans la vallée du Loddon, affluent du Murray; 2.500 hab. Gisements aurifères.

HEPHAISTOS. Myth. gr. Une des grandes divinités helléniques, dieu du feu et du métal. Suivant Homère, il était fils de Zeus et de Héra; d'après Hésiode et d'autres, il était né d'Héra seule. Il fut précipité du ciel par Zeus ou Héra, et tomba dans l'île de Lemnos ou dans la mer. Plus tard, il fut rappelé sur l'Olympe, et ramené par Dionysos. Il joue un rôle dans plusieurs récits légendaires : il fend la tête de Zeus lors de la naissance d'Athéna; il lutte contre les Géants; il est amoureux d'Athéna; il épouse soit Aphrodite, soit Charis ou Aglaé; il surprend Aphrodite avec Arès, les enferme dans un filet, et les porte à Zeus. Il eut d'abord son atelier sur l'Olympe; plus tard, on se le représentait plutôt dans une île volcanique, à Lemnos, ou dans les fournaises de l'Etna. Il y travaillait soit seul, soit avec des compagnons, comme les cabires ou les cyclopes. Il y fabriqua une foule d'œuvres célèbres : le trône et le sceptre de Zeus, le char d'Hélios, la cuirasse d'Hèraklès, le bouclier d'Achille, des trépieds, les lames métalliques des palais divins, Pandore, etc. Hephaistos, le forgeron des dieux, était un des patrons de la civilisation. Il avait un culte à Lemnos, à Chalcis, à Athènes, à Épidaure, à Cumes, etc. On le représentait comme un ouvrier barbu, vigoureux, mais boiteux; le buste nu, ou couvert d'un maillot, ou d'une chlamyde; avec un marteau, des tenailles et un bonnet pointu. Il a été plus tard assimilé au Vulcain des Romains. V. VULCAIN.

Hephaistos. (Bronze du musée Britannique.)

HÉPHESTIADES, nom par lequel on désignait quelquefois les îles Eoliennes, du nom d'Hephaistos, qui en faisait sa demeure. — *Une* HÉPHESTIADE.

HÉPHESTION, général macédonien, fils d'Amyntor, né à Pella, en Macédoine, mort en 324 av. J.-C. Il fut élevé avec Alexandre, dont il devint l'ami et le favori. Il le suivit dans son expédition d'Asie, commanda un convoi maritime (332), fut nommé chef des gardes du corps, se distingua à la bataille d'Arbelles 331. En 330, il commandait le corps d'élite des hétaires. Il accompagna Alexandre dans l'Inde et occupa les régions du Midi. Il épousa Drypetis, une fille de Darius. Il mourut peu après, de la fièvre, à Ecbatane. Alexandre fit transporter son corps à Babylone, et lui accorda des funérailles royales. Il ordonna un deuil général dans tout l'empire, et fit brûler le cadavre de son ami sur un bûcher monumental.

— ALLUS. HIST : **Celui-ci est aussi Alexandre.** Après la bataille d'Issus, où la mère, la femme et les deux filles de Darius tombèrent au pouvoir du vainqueur, Alexandre, accompagné d'Héphestion, son ami d'enfance, alla visiter dans leur tente les infortunées princesses. Sysigambis, mère de Darius, adressa le salut à Héphestion, qu'à l'éclat de son costume, elle prenait pour Alexandre. Avertie de son erreur, elle se jeta aux pieds du héros, qui la releva avec bonté, en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère; *celui-ci est aussi Alexandre.* » Ce mot fameux se rappelle quelquefois pour exprimer qu'aucune rivalité ne doit diviser des amis; que les succès de l'un rejaillissent sur l'autre, le rendent heureux et fier.

HÉPHESTION, grammairien d'Alexandrie, qui vécut à l'époque des Antonins. Il composa sur les *Mètres* un ouvrage en 48 livres, dont nous possédons un abrégé en 1 livre, sous forme de *Manuel.*

HÉPHESTIORAPHIE *fè-sti, fi* — du gr. *hêphaisteios,* relatif à Vulcain ou au feu, et *rhaphê,* suture) n. f. Réunion des parties par le feu, par cautérisation au fer rouge.

HEPHTHÉMIMÈRE (*èf-té* — du gr. *hepta,* sept, *hêmi,* demi, et *méros,* partie, pied) adj. Se dit d'une coupe qui, dans un vers, se trouve après le septième demi-pied. (On rencontre ces coupes dans le vers hexamètre et dans les vers ïambiques de six pieds [trimètres grecs, senaires latins].)

HÉPIALE ou **HEPIALUS** (*é, luss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *hépialidés,* comprenant de nombreuses espèces du globe, dont une dizaine habite l'Europe.

— ENCYCL. Les *hépiales* sont des papillons allongés, ordinairement gris ou fauves, ou blancs, suivant les sexes; leurs chenilles rongent les racines de diverses plantes. Citons l'hépiale du houblon (*hepialus humuli*), du nord de la France, d'Allemagne, etc. La femelle est fauve; le mâle, plus petit, est tout blanc; souvent très nuisible dans les houblonnières. D'autres petites espèces brunes se trouvent aux environs de Paris : *hepialus lupulinus* ou louvette, etc.

HÉPIALIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, comprenant les *hépiales* et genres voisins. — *Un* HÉPIALIDÉ.

— ENCYCL. Les *hépialidés,* qui ne comptent guère que le genre hépiale, sont des lépidoptères formant passage entre les sphingides et les papillons nocturnes; ils sont répandus sur tout le globe, notamment dans les régions froides et tempérées; certains atteignent une très grande taille.

HEPP (*Alexandre*-Emile), littérateur français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) en 1857. Il débuta par un recueil de vers : *les Errantes* (1878), puis, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de PONTAILLAC, il collabora à de nombreux journaux. Chroniqueur plein de verve, il joint à une pointe de sentiment de grandes hardiesses de pensée. Il a publié en volumes : *Histoire de Ruy Blas* (1879); *Paris patraque* (1884); *Paris tout nu* (1885); *l'Amie de Mme Alice* (1885); *les Anges parisiens* (1886); *l'Épuisé* (1888); *Chaos* (1890); *le Lait d'une autre* (1891); *Minutes d'Orient* (1895), impressions de voyage; *les Quotidiennes* (1898-1899), recueil d'articles parus dans le « Journal »; etc.

HEPPENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne, cercle de Bergheim]); 3.819 hab. Bétail.

HEPPENHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg]), sur la Weschnitz, affluent du Rhin; 4.584 hab. Aux environs, ruines du château de Starkenbourg, forteresse des archevêques de Mayence.

HEPPENS, comm. d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg [bailliage de Jever]), sur le golfe de la Jade; 4.128 hab. La Prusse y a créé le port militaire de Wilhelmshafen.

HEPPIELLA (*èp-pi-èl'*) n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs axillaires. (On en connaît huit espèces, du Pérou et de la Colombie, cultivées souvent dans les serres d'Europe sous le nom d'*achimènes.*)

HEPSOMÈTRE (*èp'* — du gr. *hepsein,* faire cuire, et *métron,* mesure) n. m. Appareil thermométrique et manométrique, employé pour régler la cuisson des jus sucrés.

— ENCYCL. L'*hepsomètre,* composé d'un thermomètre et d'un indicateur de vide, permet d'opérer la cuisson des masses sucrées dans les chaudières sous pression, dans les sucreries. En même temps, il indique la température et la pression des vapeurs à l'intérieur de la chaudière, sans dépasser une certaine limite de concentration. On peut donc, de la température de la masse en ébullition et de la tension des vapeurs qu'elle émet, déduire le degré de concentration du sirop.

HEPSOMÉTRIE (*èp, trî* — rad. *hepsomètre*) n. f. Evaluation du degré de cuisson des jus sucrés.

HEPSOMÉTRIQUE (*èp', trik'*) adj. Qui se rapporte à l'hepsométrie : *Chiffre* HEPSOMÉTRIQUE.

HEPTACANTHE (*èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *akantha,* épine) adj. Zool. Qui porte sept épines ou aiguillons.

HEPTACORDE (*èp'* — du lat. *heptacordus,* gr. *heptakhordos;* de *hepta,* sept, et *khordos,* corde) adj. Qui a sept cordes : *Lyre* HEPTACORDE.

— n. m. Musiq. anc. Lyre à sept cordes des Grecs. || Gamme de sept notes.

HEPTACOSANE *èp'* — du gr. *heptakosi,* vingt-sept n. m. Hydrocarbure saturé $C^{27}H^{56}$, fusible à 59°,5, bouillant à 270°, obtenu en réduisant la myristine.

HEPTADE (*èp'* — du gr. *hepta,* sept n. f. Philos. Groupe de sept personnes ou de sept objets : *Les éons des gnostiques étaient classés par* HEPTADES.

HEPTADONTA (*èp'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des cicindélidés, comprenant des formes asiatiques, métalliques et élégantes, assez cylindriques. (On en connaît une douzaine d'espèces, habitant les forêts des montagnes tropicales; leurs mœurs sont celles des cicindèles.)

HEPTAÈDRE *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *édra,* surface n. m. Solide terminé par sept faces : *On ne peut pas construire d'*HEPTAÈDRE *régulier.*

HEPTAÉDRIQUE (*èp', drik'*) adj. Qui a rapport à l'heptaèdre.

HEPTAGONE *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *gônia,* angle adj. Qui a sept angles : *Figure* HEPTAGONE. On dit aussi HEPTAGONAL, ALE, AUX.

— n. m. Géom. Polygone qui a sept angles : *Un* HEPTAGONE *régulier.*

— Fortif. Ouvrage composé de sept bastions. || Place flanquée de sept bastions.

HEPTAGYNE *èp', jin* — du gr. *hepta,* sept, et *gunê,* femelle adj. Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils

HEPTAGYNIE *èp', ji-nî* — rad. *heptagyne*) n. f. Ordre de la septième classe du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur a sept styles ou pistils.

HEPTAGYNIQUE *èp', ji-nik'* adj. Qui a rapport à l'heptagynie.

HEPTAIODATE n. m. Chim. Syn. de PERIODATE.

HEPTAIODIQUE *èp-ta-i-o-dik* — du gr. *hepta,* sept, et de *iodique*) adj. Se dit d'un acide appelé aussi ACIDE PERIODIQUE.

HEPTAMERIA (*èp', mé* n. f. Genre de sphériacées, comprenant des champignons caractérisés par leurs spores à sept loges. (On en trouve cinq espèces dans la zone méditerranéenne occidentale, vivant sur les branches mortes.)

Heptaméron (L'), *Contes* ou *Nouvelles de la reine de Navarre,* recueil de contes dans le goût du *Décaméron* de Boccace. — L'*Heptaméron* est un ouvrage inachevé. La sœur de François Ier avait eu d'abord l'intention de composer aussi son *Décaméron,* c'est-à-dire cent nouvelles divisées en dix journées; mais le chagrin qu'elle ressentit de la mort de son frère l'empêcha de terminer son œuvre, à laquelle son valet de chambre, Claude Gruget, qui en fut l'éditeur, donna le nom d'*Heptaméron* (« Sept journées »). Il n'y a, en effet, que sept jours complets, plus deux contes du huitième, en tout soixante-douze nouvelles, récits ou devis joyeux, à tournure leste et quelque peu graveleuse, mais qui, en définitive, n'excèdent pas la liberté des auteurs du temps. Ces gais propos ont pour sujet des aventures de gentilshommes, de prêtres et de moines : séductions de jeunes filles, stratagèmes employés pour tromper les tuteurs et les maris, etc. Avec la liberté du vieux langage, ils expriment la grossièreté des mœurs; mais ils prétendent à enseigner une morale plus honnête et plus douce que celle du temps. L'amour, tel qu'ils le peignent, n'est pas seulement l'amour chevaleresque, quoiqu'il en garde les meilleurs traits : il est plus fin et plus lettré. Au point de vue de la forme, ils sont écrits en une prose un peu délayée, à vrai dire, mais coulante, facile, naturelle, élégante. L'*Heptaméron* a été imprimé en 1559.

HEPTAMÈTRE *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *métron,* mesure) adj. Prosod. anc. Qui a sept pieds : *Des vers* HEPTAMÈTRES.

HEPTANCHE ou **HEPTANCHUS** (*èp', kuss*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, comprenant des requins à sept ouvertures branchiales.

— ENCYCL. Les *heptanches* sont des squales de la famille des notidanidés. On en connaît deux espèces : une des mers d'Europe, l'autre de l'océan Indien. L'*heptanchus cinereus,*

Heptanche.

perlon ou *chien de mer perlon, mounge gris de Nice,* dépasse 3 mètres; gris avec le ventre blanc, il se distingue des hexanches ou grisets par sa tête plus étroite, à museau pointu; il se trouve dans la Méditerranée et jusque dans le golfe de Gascogne.

HEPTANDRE (*èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *anêr, andros,* mâle) adj. Se dit des fleurs qui ont sept étamines.

HEPTANDRIE (*èp', drî* — rad. *heptandre*) adj. Classe de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont sept étamines, comme le marronnier d'Inde.

HEPTANDRIQUE (*èp', drik'*) adj. Bot. Qui a rapport à l'heptandrie.

HEPTANE (*èp'* — du gr. *hepta,* sept) n. m. Hydrocarbure saturé, contenant sept atomes de carbone. Syn. HYDRURE D'HEPTYLE.

— ENCYCL. Les *heptanes* ont pour formule C^7H^{16}. La théorie en fait prévoir neuf, dont quatre seulement sont connus :

1° L'*heptane normal,* $CH^3-(CH^2)^5-CH^3$, qui existe dans les pétroles d'Amérique, l'essence de *pinus Sabiniana* et les produits de décomposition pyrogénée de la paraffine; il bout vers 99°;

2° Le *diméthylbuthylméthane,* $CH^3-(CH^2)^3-CH=(CH^3)^2$, trouvé dans un pétrole de Pensylvanie; il bout à 90°;

3° Le *triéthylméthane,* $CH\equiv(C^2H^5)^3$, produit de la réaction du zinc-éthyle sur l'éther orthoformique; il bout à 96°;

4° Le *diéthyldiméthylméthane* $(CH^3)^2=C=(C^2H^5)^2$, obtenu en faisant réagir le zinc-éthyle sur le méthylchloracétal; il bout vers 86°.

HEPTANÈME *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *nêma,* filament adj. Zool. Qui a sept tentacules.

HEPTANOMIDE, nom donné par les géographes romains à une province formée des *sept nomes* de l'Egypte moyenne, entre le nome Memphite au N. et l'Aphroditopolite ou le Lycopolite au S. Elle fut organisée entre 68 et 110 apr. J.-C. par les Flaviens ou l'un des premiers Antonins, et subsista sans grandes modifications jusqu'à la conquête arabe; un moment, après Théodore, elle fut divisée en deux circonscriptions. Depuis le début du IVe siècle, elle obéit au *Dux Ægypti.*

HEPTANTHÉRÉ, ÉE *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et de *anthère* adj. Bot. Qui a sept anthères.

HEPTAPÉTALE *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et de *pétale* adj. Bot. Dont la corolle a sept pétales.

HEPTAPHARMACON *èp'* — du gr. *hepta,* sept, et *pharmakon,* médicament n. m. Médicament composé de sept substances.

HEPTAPHYLLE (*èp'* — du gr. *hepta*, sept, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont formées de sept folioles : *Sophora* HEPTAPHYLLE.
— n. f. Alchémille.

HEPTARCHIE (*èp', chi* — du gr. *hepta*, sept, et *archia*, commandement) n. f. Gouvernement simultané ou alternatif de sept personnes.

HEPTARCHIE, nom par lequel on désigne les sept royaumes saxons qui s'organisèrent successivement en Angleterre au cours du VIe siècle, après les invasions germaniques : Northumbrie, Est-Anglie, Mercie, Kent, Essex, Sussex et Wessex. Ces royaumes étaient continuellement en guerre : la Northumbrie domina au VIIe siècle, la Mercie au VIIIe, le Wessex au IXe ; Egbert, roi de Wessex posséda la plus grande partie de l'Angleterre. Au lendemain même de sa mort (836), commencèrent les invasions danoises ; à la fin du IXe siècle, le royaume de Wessex subsistait seul, grâce aux exploits du roi Alfred.

HEPTARCHIQUE (*èp', chik'*) adj. Qui a rapport à l'heptarchie.

HEPTARQUE (*èp'-tark'*) n. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

HEPTASÉPALE (*èp'* — du gr. *hepta*, sept, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a sept sépales.

HEPTASYLLABE (*èp'* — du gr. *hepta*, sept, et de *syllabe*) adj. Prosod. Qui a sept syllabes : *Vers* HEPTASYLLABE.

HEPTATE (*èp'*) n. m. Sel dérivant de l'acide heptique.

HEPTATEUQUE (*èp', teuk'* — du gr. *hepta*, sept, et *teukos*, livre) n. m. Réunion des sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire le *Pentateuque*, avec le livre de *Josué* et celui des *Juges*.

HEPTATOME (*èp'* — du gr. *hepta*, sept, et *tomê*, section) adj. Zool. Qui est divisé en sept parties, en sept articles.

HEPTINE (*èp'* — du gr. *hepta*, sept) n. m. Hydrocarbure homologue de l'acétylène ou éthine. ‖ On l'a encore nommé SEPTINE.
— ENCYCL. L'heptine C^7H^{12} obtenu dans la distillation de la colophane se polymérise et donne la *diheptine* $C^{14}H^{24}$.

HEPTIQUE (*èp'-tik'* — du gr. *hepta*, sept) adj. Se dit de plusieurs acides isomériques, de formule $C^6H^{12}O^2OH$, dérivés des différents éthers acétylbutylacétiques.

HEPTONE (*èp'* — du gr. *hepta*, sept) n. m. Hydrocarbure C^7H^{10}, bouillant à 115°, obtenu en faisant réagir la potasse alcoolique sur le chlorure correspondant au diallylcarbinol $(C^3H^5)^2CH\,OH$.

HEPTYLAMINE (*èp'* — de *heptyle*, et de *amine*) n. f. Amine dérivant de l'ammoniaque par substitution du radical heptyle à un atome d'hydrogène. (Elle a pour formule $C^7H^{15}AzH^2$.)

HEPTYLE (*èp'*) n. m. Nom donné au radical (C^7H^{15}) monovalent qui fonctionne dans les composés heptyliques. ‖ *Hydrure d'heptyle*, Carbure d'hydrogène C^7H^{16}, qui est le pivot de tous les corps saturés à sept atomes de carbone.

HEPTYLÈNE (*èp'* — rad. *heptyle*) n. m. Hydrocarbure homologue de l'éthylène, de formule C^7H^{14}.
— ENCYCL. Un grand nombre d'isomères correspondent à la formule C^7H^{14}, mais on n'en connaît que huit, et leur étude est trop peu avancée pour qu'on ait pu leur attribuer une formule de constitution. L'*heptylène* normal est liquide, d'odeur alliacée, et bout à 95°-99°. On l'obtient à l'état de pureté en déshydratant l'alcool heptylique par le chlorure de zinc. Le chlorure d'heptyle, chauffé à 180° avec la potasse, en fournit aussi ; enfin, on peut l'extraire de l'huile de boghead.
Les bromures et iodures de l'heptylène normal sont connus ; le chlorure préparé par l'action du perchlorure de phosphore sur l'œnanthol correspond à un isomère : on le désigne sous le nom de « chlorure d'heptylidène ».

HEPTYLIDÈNE (*èp'* — rad. *heptyle*) n. m. Groupe isomère de l'heptylène C^7H^{14}, connu seulement en combinaison comme l'éthylidène, dont il est l'homologue.

HEPTYLIQUE (*èp', lik'* — rad. *heptyle*) adj. Se dit d'un quelconque des alcools occupant le septième rang dans la série des alcools gras et de leurs éthers. ‖ Se dit d'un quelconque des éthers dans lesquels entre le radical heptyle.
— ENCYCL. *Alcools heptyliques*. La théorie prévoit trente-huit alcools heptyliques de formule $C^7H^{15}OH$; neuf seulement ont été préparés :
1° L'*alcool heptylique normal*, qui bout à 172°. On le prépare en hydrogénant l'œnanthol à l'aide de l'amalgame de sodium ou par saponification de l'acétate d'heptyle dérivé de l'heptane normal.
2° Le *pentylméthylcarbinol*, qui bout à 160°, l'*isoamylméthylcarbinol* à 150°, le *dipropylcarbinol* à 150°. Ce sont des alcools secondaires, que l'on obtient généralement par hydrogénation des acétones correspondantes.
3° Le *diisopropylcarbinol*, qui bout à 132°, le *triéthylcarbinol* à 140°, le *diméthylisobutylcarbinol* à 130°, le *tétraméthyléthyléthol* à 140° et le *pentaméthyléthol* à 132°. Ils sont tertiaires et se préparent par l'action du zinc-méthyle ou du zinc-éthyle sur le chlorure d'un radical alcoolique convenable.
Éthers heptyliques. On connaît un certain nombre d'éthers heptyliques, parmi lesquels : le *chlorure d'heptyle*, qui s'obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur l'alcool heptylique ou celle du chlorure d'iode sur l'heptane normal ; l'*acétate d'heptyle*, qui se prépare par double décomposition entre le chlorure d'heptyle et l'acétate de potassium et bout à 180° ; plusieurs éthers mixtes, tels que les éthers *heptylméthylique*, bouillant à 161° ; *heptyléthylique*, bouillant à 177° ; *heptylamylique*, bouillant à 221°. On les obtient par l'action des iodures alcooliques sur l'heptylate de sodium.

HÉQUET (*hé-kè h* asp.) n. m. Terme normand désignant la ridelle d'une charrette.

HÊRA. Myth. gr. Une des grandes divinités helléniques, reine de l'Olympe, déesse des phénomènes célestes et du mariage. D'après la légende, Hêra était fille de Kronos et de Rhéa ; femme de Zeus ; mère d'Arès, d'Hephaistos, d'Hébé. Des traditions multiples nous la montrent combattant les géants, troublant l'Olympe de ses jalousies et de ses querelles avec Zeus ; aidant ou contrecarrant Athêna, Hêraklès, Dionysos, Hébé, Iris, Io, les Argonautes, Pâris et les héros de la guerre de Troie. Elle avait des temples dans presque tous les pays grecs.
— Iconogr. *Hêra* a été très souvent représentée par les artistes grecs. Primitivement, on lui donnait la forme d'un tronc d'arbre, d'une planche, d'une colonne, puis d'un *xoanon*. Puis se constitua le type archaïque d'Hêra : c'est une femme aux traits rigides, à la chevelure ondulée et coiffée du polos, vêtue d'une longue tunique. Au Ve siècle, Phidias, Alcamène, Kolotès, Polyclète, créèrent un type nouveau : on s'attacha surtout à donner à la déesse une attitude pleine de noblesse. Hêra figure fréquemment sur des bas-reliefs ou des peintures, en compagnie d'autres dieux, surtout des personnages de son cycle, les Charites, les Heures, Hébé, Iris. L'Hêra grecque a été assimilée à la Junon des Romains. V. JUNON.

HÊRA, planète télescopique n° 103, découverte en 1868, par Watson.

HÉRACLAS ou **HÉRACLE** (saint), patriarche d'Alexandrie, mort dans cette ville en 246. Il possédait à fond la philosophie profane, qu'il avait étudiée à l'école d'Ammonius. Converti par Origène, il devint bientôt son principal auxiliaire et fut élu patriarche d'Alexandrie. Il avait pour frère saint Plutarque, honoré comme martyr. — Fête le 14 juillet.

HÉRACLÉE (du gr. *Hêraclès*, Hercule) n. f. Nom d'un mois des Delphiens. ‖ Nom d'un autre mois chez les Bithyniens.

HÉRACLÉE n. f. Bot. Syn. de HERACLEUM.

HÉRACLÉE, nom de plusieurs villes anciennes, ainsi nommées en l'honneur d'Hêraclès. Les plus célèbres sont : **Héraclée** en Thrace (*Périnthe*), près de Byzance. (Alcibiade s'y réfugia au cours de son exil ; Philippe de Macédoine s'en empara en 341, après un pénible siège) ; — **Héraclée** de Bithynie, colonie milésienne très florissante au IIIe siècle avant notre ère. [Aujourd. *Erekli*] ; — **Héraclée** de Lucanie, colonie de Tarente, près de laquelle Pyrrhus défit les Romains ; — **Héraclée** de Sicile (*Heraclea Minoa*), colonie crétoise, un instant rivale de Carthage, qui la ruina au IIIe siècle avant J.-C.

Monnaie d'Héraclée (Bithynie).

HÉRACLÉEN, ENNE (*klé-in, èn'*), personne née dans l'une des villes nommées Héraclée ou qui l'habitait — *Les* HÉRACLÉENS.
— Adjectiv. Qui se rapporte à Héraclée ou à ses habitants : *Temples* HÉRACLÉENS. ‖ On dit aussi HÉRACLÉOTE.

HÉRACLÉES ou **HÉRACLÉIES** (*klé-î*) n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Hêraklès, qu'on célébrait tous les cinq ans à Athènes, et tous les ans à Rhodes, au mont Œta et à Cos.

HÉRACLÉON, chef d'une secte chrétienne, au IIe siècle de notre ère, dont certains fragments sur les Évangiles de saint Jean et de saint Luc se trouvent dans les écrits d'Origène. Ils ont été recueillis dans le *Spicilegium Patrum et hæreticorum*, de Grabe. V. HÉRACLÉONITE.

HÉRACLÉONAS ou **HERACLONAS**, empereur byzantin, fils d'Héraclius et de sa seconde femme Martine, né à Constantinople en 615, déposé en 642. Il fut associé à l'empire en 638. Héraclius étant mort en 641, Héracléonas lui succéda avec son demi-frère Constantin III. Ce dernier mourut peu après, sans doute empoisonné, laissant deux fils que Martine écarta du pouvoir. Héracléonas se trouva donc alors seul maître de l'empire. Mais sa mère, qui régnait en son nom, rendit bientôt son gouvernement odieux. Une révolte éclata ; les troupes d'Asie, commandées par Valentinius, s'avancèrent jusqu'à Chalcédoine. Héracléonas dut s'associer Constant II, fils de Constantin III (641). Un an après, il fut déposé par le sénat, affreusement mutilé, exilé de Byzance avec sa mère Martine, et relégué dans un couvent, où il mourut.

HÉRACLÉONITE n. m. Membre d'une secte fondée au IIe siècle par Heracléon, disciple de Valentin.
— ENCYCL. Nous connaissons la doctrine des *héracléonites* par la réfutation qu'en ont faite Tertullien (*Des prescriptions*, 49), saint Irénée (*Hérésies*, IV, 4) et saint Épiphane (*Hérésies*, 36). Comme tous les gnostiques, ils admettaient l'existence, entre Dieu et le monde, d'une série d'êtres intermédiaires nommés *éons*. Le Verbe, à leurs yeux, n'était qu'un *éon* d'un ordre inférieur, créateur et organisateur du monde matériel. Ils conservaient avec vénération des commentaires écrits par leur maître Heracléon sur les Évangiles de saint Jean et de saint Luc. L'Écriture sainte, d'après eux, devait toujours être interprétée dans un sens allégorique. Les héracléonites blâmaient les honneurs rendus aux martyrs et soutenaient que, en temps de persécution, on pouvait simuler l'apostasie sans offenser gravement la vertu ni la foi. Cette secte, répandue dans l'Asie Mineure au IIe siècle, disparut dès le IIIe.

HERACLEOPOLIS MAGNA, nom donné à la ville que les Égyptiens appelaient Hakhninsouton, Hakhninsou et plus tard Hanès, Hnès. Située sur le Bahr-Yousouf, elle était la capitale du nome de Nârou (le nome du Laurier-Rose). Vers la fin de l'empire memphite, elle servit de capitale aux IXe et Xe dynasties. Déchue sous la XVIIIe dynastie, elle se releva sous la XIXe et, à partir du Ve siècle avant notre ère, elle fut le siège d'une famille princière puissante, dont plusieurs membres usurpèrent, aux VIIIe et VIIe siècles, le titre de roi. C'est aujourd'hui un gros village de 3.110 habitants, dans la province de Beni-Souef.

HERACLEOPOLIS PARVA, petite ville située à l'orient du delta d'Égypte, et qu'on identifie d'ordinaire avec la ville de Prethior du nome Séthroïte. Site inconnu.

HÉRACLÈS ou **HERAKLÈS** ou mieux **HÊRAKLÈS**. Mythol. gr. Un des plus célèbres héros grecs, personnification de la force, et identifié plus tard avec bien des héros ou dieux d'autres pays : avec le Phénicien Melkarth, souvent appelé l'*Hêraklès tyrien* ; avec l'Ogmios des Celtes, dit *Hercule gaulois* ; avec l'*Hercules* des Latins. (V. HERCULE.) Il était fils de Zeus et d'Alcmène, femme d'Amphitryon. Quand il naquit à Thèbes, Hêra envoya deux serpents pour le dévorer dans son berceau ; mais il les étouffa de ses mains. Après divers exploits, il se rendit à Argos, où il épousa Megara, fille de Créon. Dans un accès de folie, il la tua avec les enfants qu'il avait eus d'elle. Pour expier ce crime, il fut condamné à obéir au roi Eurysthée, qui lui imposa une série d'épreuves connues sous le nom de *Travaux d'Hercule*. Voici, d'après la classification usuelle, la liste de ces douze travaux : 1° le sanglier d'Érymanthe ; 2° l'enlèvement des cavales de Diomède ; 3° le combat contre Géryon ; 4° Hercule avec Atlas dans le jardin des Hespérides ; 5° les étables d'Augias ; 6° le combat contre l'Amazone Hippolyte ; 7° la biche Cérynite ; 8° le taureau crétois ; 9° l'hydre de Lerne ; 10° les oiseaux du lac Stymphale ; 11° le lion de Némée ; 12° Hercule enchaînant Cerbère. Outre ces douze travaux, on prêtait à Hêraklès bien d'autres exploits. Armé de sa massue, que lui seul pouvait manier, il avait parcouru le monde, exterminant les tyrans, les brigands et les monstres. Il avait combattu Alcyonée, Acheloüs, les centaures du Pholoé, le roi égyptien Busiris ; il avait soutenu le ciel sur ses épaules, pour soulager Atlas ; il avait délivré Hésione d'un monstre qui allait la dévorer ; il avait pris part à l'expédition des Argonautes ; il avait pris Troie ; il avait tué le géant Antée et le centaure Nessos ; il avait séparé les montagnes de Calpé et d'Abyla, appelées depuis les *colonnes d'Hercule* ; il avait délivré Prométhée ; il avait combattu les dieux eux-mêmes, blessé Hêra et Pluton, etc. Il avait eu, en cent endroits, des aventures amoureuses ; il avait même oublié son héroïsme pour l'amour d'Omphale, dont il s'était fait l'esclave. Enfin, il épousa Déjanire. Il la délaissa bientôt pour Iole, fille du roi Eurytos. Déjanire envoya à son mari volage une tunique trempée dans le sang du centaure Nessos. A peine Hêraklès eut-il revêtu le vêtement empoisonné qu'il sentit brûler ses chairs et vit son corps se consumer. Dans sa rage furieuse, il précipita dans la mer d'Eubée le malheureux Lichas, qui lui avait apporté le fatal présent. Puis il dressa un bûcher sur le mont Œta, et se jeta dans les flammes. Cette mort tragique se transforma pour lui en apothéose ; il fut admis dans l'Olympe, et reçut l'immortalité en épousant Hébé. On lui rendit un culte dans tous les pays grecs où il était, avec Hermès, le protecteur des gymnases. Les centres principaux de ce culte étaient à Thèbes et à Argos. Mais presque partout, Hêraklès avait des autels ; et, en beaucoup d'endroits, on célébrait en son honneur des fêtes appelées *herakleia*. Dans le Péloponèse, en Macédoine, en Lydie, en Italie, beaucoup de familles princières prétendaient descendre de lui et s'intitulaient *Héraclides*.

A la conception primitive se substitua une conception morale ; le dompteur de monstres, personnification de la force, devint, pour les stoïciens, l'idéal du sage.

— Littér. et b.-arts. Dans la littérature et dans l'art, Hêraklès a été le plus populaire des héros. On avait composé en son honneur des poèmes épiques comme l'*Hêrakléide* de Pisandre de Camiros, ou l'*Hêraklée* de Panyasis. Il a été aussi l'un des héros les plus chers aux poètes tragiques : témoin les *Trachiniennes* de Sophocle, l'*Hêraklès furieux* et l'*Alceste* d'Euripide. Enfin, il n'a cessé d'inspirer les artistes : ses douze *Travaux*, ses autres exploits, sa mort et son apothéose comptent parmi les sujets les plus fréquemment traités sur les vases, les monnaies, les grandes compositions de la sculpture décorative. Le type figuré d'Hêraklès a varié. Les *xoana* primitifs montraient en lui un hoplite grec, armé de toutes pièces. Sur les métopes de Sélinonte, il est représenté armé seulement de l'épée. Plus tard, on le représenta jeune, imberbe, avec la massue et la peau du lion, souvent aussi avec l'arc (vases à figures noires ; fronton d'Égine). Au Ve siècle, il apparaît barbu, nu, avec des formes massives, comme sur les métopes d'Olympie. Lysippe, en lui donnant la physionomie d'un athlète, créa le type définitif, dont relèvent la plupart des statues conservées. Notons, enfin, qu'Hêraklès n'a pas été épargné, dès l'antiquité, par la caricature. Parmi les principales représentations antiques d'Hêraklès, grecques ou inspirées d'œuvres grecques, qui nous ont été conservées, il convient de citer : le beau *Torse du Vatican*, œuvre d'Apollonios ; l'*Hêraklès* du palais Pitti ; l'*Hercule Farnèse*, de Glycon (musée de Naples) [ces trois œuvres paraissant des répliques du type créé par Lysippe] ; les deux statues colossales, en bronze, du Capitole et du Vatican ; deux figurines en bronze du musée de Florence : l'*Hêraklès couché* (Vatican) ; l'*Hêraklès enfant étouffant des serpents* (Offices) ; *Hercule et Télèphe* (Louvre) ; *Hêraklès étouffant le lion de Némée* (Vatican) ; *Hêraklès ivre*, figurines en bronze du Cabinet des médailles (Paris) ; *Hêraklès étouffant Antée* (Florence) ; *Hêraklès entraînant Cerbère* (Vatican) ; *tuant Géryon* (Vatican) ; *avec Iole* (Naples) ; *tuant Nessos* (Florence) ; *enlevant le trépied de Delphes* (Vatican) ; *aux pieds d'Omphale* (Naples) ; l'*Apothéose d'Hêraklès*, pierre gravée par Teukros (Florence) ; etc. V. HERCULE.

1. Hêra Barberini ; 2. Hêra voilée ; 3. Hêra Farnèse ; 4. Peinture de vase ; 5. Hêra Ludovisi. — V. JUNON.

HÉRACLÈS (*Hercule*) : 1. Hèraklès disputant à Apollon le trépied de Delphes (bronze). — 2. Hèraklès et la biche Cérynite (peinture de vase). — 3. Médaille de Thèbes représentant Hèraklès enfant. — 4. Hèraklès combattant (Bibliothèque nationale). — 5. Hercule Farnèse de Glycon (musée de Naples). — 6. Hercule enfant étouffant les serpents (musée de Turin). — 7. Hercule enfant (musée du Vatican). — 8. Hèraklès tirant de l'arc, aile droite du fronton du temple d'Égine (glyptothèque de Munich). — 9. Hercule enfant étouffant les serpents, fond de cratère en argent (musée de Berlin). — 10. Hercule et Télèphe (musée du Louvre). — 11. Hercule et Achéloüs (collection Pembroke). — 12. Hercule couronné par la Gloire, par Desjardins (musée du Louvre). — 13. Hercule enfant (musée du Vatican). — V. HERCULE.

Hèraclès furieux, tragédie d'Euripide, représentée peut-être vers 420. — La scène se passe à Thèbes, devant le palais d'Hèraklès, sur une place où s'élève un autel de Zeus. Les principaux personnages sont : Hèraklès; Amphitryon, son père; Megara, sa femme; Lykos, tyran de Thèbes; Thésée, roi d'Athènes. Le chœur se compose de vieillards thébains. L'action est double. Hèraklès est descendu aux enfers; le bruit de sa mort s'est répandu. Lykos vent faire périr la famille du héros; à ce moment, Hèraklès reparaît et tue Lykos. Mais Hèra trouble la raison du héros. Dans un accès de folie furieuse, où il croit frapper la famille d'Eurysthée, il perce de ses flèches sa propre femme et ses enfants. Quand il revient à lui, il se livre à un violent désespoir, et veut se tuer à son tour. Amphitryon essaye de le calmer; Thésée survient et l'emmène à Athènes pour le purifier. Il y a dans cette pièce beaucoup de mouvement, d'horreur et de merveilleux; mais les personnages y sont peu vivants. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est la scène du réveil d'Hèraklès.

Hèraclès entre le Vice et la Vertu, allégorie, par Prodicos de Céos. — Cet apologue, conservé par Xénophon dans ses *Mémorables*, est extrait des *Heures*, recueil de contes arrangés pour les divers âges, et qui ne nous est point parvenu. Hèraklès, adolescent, rencontre sur sa route le Vice et la Vertu, sous la figure de deux femmes, qui tentent à l'envi de l'attirer à elles. L'une montre à ses regards un chemin large, commode et bordé de fleurs; l'autre, au contraire, lui découvre un sentier escarpé, étroit et aride. Hèraklès se décide pour le sentier de la vertu. L'allégorie de Prodicos fut célèbre dans l'antiquité. Lucien l'a imitée dans le *Songe;* saint Basile l'a louée.

HÉRACLÈS, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, fille du Perse Artabaze, né vers 327 av. Jésus-Christ, mort en 309. Il vivait obscurément auprès de sa mère à Pergame, lorsque Alexandre, dit *Aigos*, fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, fut mis à mort. Polysperchon songea alors à Hèraklès, proclama ses droits au trône de Macédoine, et envahit ce pays à la tête d'une armée. Cassandre, qui régnait sur la Macédoine, entama des négociations avec Polysperchon, qui fit tuer Hèraklès.

HERACLEUM (*é, klé-om'*) n. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît environ soixante espèces des régions tempérées. L'espèce type, *heracleum spondylium*, vulgairement bibreuil, berce, etc., abonde en Europe dans les lieux humides. V. BERCE.

HÉRACLIDE DU PONT, philosophe et historien grec, né à Héraclée du Pont (IVe s. av. J.-C.). Il fut d'abord disciple de Platon, qu'il remplaça même quelque temps dans la direction de l'académie. Il passa la seconde partie de sa vie à Héraclée, où il acquit une grande célébrité. Il s'occupait de philosophie, d'histoire, de géographie, de critique. Parmi ses innombrables ouvrages, on citait des traités ou dialogues philosophiques; des livres géographiques; des biographies ou livres critiques. On lui attribuait encore des *Constitutions politiques*, abrégé de celles d'Aristote, qui étaient probablement l'œuvre d'Héraclide Lembos.

HÉRACLIDE, conseiller de Philippe V, roi de Macédoine, né à Tarente (IIIe s. av. J.-C.). Architecte à Tarente il dut s'enfuir et demanda asile à Philippe, roi de Macédoine, vers 210. Il gagna la faveur de ce prince en incendiant l'arsenal et une grande partie de la flotte des Rhodiens, et commit toutes sortes d'exactions et de crimes. Philippe le fit emprisonner.

HÉRACLIDE, homme d'État gréco-syrien (IIe s. av. J.-C.). Antiochos Épiphane le chargea de deux ambassades à Rome. Il devint ensuite surintendant des finances. Exilé par Demetrios Soter (162), il prit en main la cause du prétendant Alexandre Bala, leva des mercenaires et pénétra en Syrie pour détrôner Demetrios Soter au profit de Bala.

HÉRACLIDE LEMBOS, historien grec, né à Oxyrinthos, en Égypte (IIe s. av. J.-C.). Il avait composé des *Histoires*, qui contenaient, en trente-sept livres au moins, l'histoire universelle de tous les peuples depuis les origines jusqu'à son temps. Il était probablement aussi l'auteur des *Constitutions politiques*, qui ont été souvent attribuées à Héraclide du Pont. Athénée et Diogène Laërce nous ont conservé des fragments de cet historien.

HÉRACLIDES, nom patronymique des descendants d'Hèraklès. Ils étaient innombrables, comme l'atteste la longue liste dressée par Apollodore. L'explication en est dans le nombre des voyages du héros et de ses aventures galantes, surtout dans la prétention qu'avaient toutes les tribus et les familles doriennes de se rattacher directement à Hèraklès. Parmi les plus célèbres familles d'Héraclides, on citait : les Aleuades et autres dynasties thessaliennes, qui descendaient de Thessalos; la dynastie des rois de Macédoine, qui se rattachait à Temenos d'Argos, d'où leur nom de *Téménides;* Crésus et autres rois de Lydie, qui prétendaient descendre d'Hèraklès par Omphale; les Bacchiades de Corinthe, les tyrans de Syracuse, les Tarquins de Rome, qui descendaient d'Antiochos, fils d'Hèraklès; plusieurs familles romaines, les *Fabii*, les *Pinarii*, les *Potitii*, etc., qui revendiquaient la même parenté. Mais, par leur rôle historique, les *Héraclides* par excellence étaient les descendants d'Hyllos ou Iolaos, fils d'Hèraklès et de Déjanire. Ils prétendaient avoir des droits sur le Péloponèse, et, à plusieurs reprises, ils avaient tenté vainement de s'y établir. Ils y réussirent à la fin, en s'alliant aux Doriens. Sous la conduite de Temenos, de Cresphonte et d'Aristodème, arrière-petit-fils d'Hyllos, ils franchirent le golfe de Corinthe et conquirent presque toute la Péninsule. Ils s'établirent en Argolide avec Temenos, en Messénie avec Cresphonte, en Laconie avec les fils d'Aristodème, qui furent les ancêtres des deux familles royales de Sparte. En assurant la prépondérance des Doriens dans le Péloponèse, le *retour des Héraclides* mérita d'être considéré comme un événement considérable dans l'histoire de la Grèce primitive. — *Un, Une* HÉRACLIDE.

Héraclides (LES), tragédie d'Euripide, représentée vers l'an 420 av. J.-C., au temps de l'alliance d'Athènes avec Argos. — Euripide a tiré son drame d'une légende, racontée plus tard par Pausanias. Les principaux personnages sont : Démophon, roi d'Athènes et fils de Thésée; Eurysthée, roi d'Argos; Iolaos, neveu d'Hèraklès; Macarie, fille d'Hèraklès; Alcmène, mère d'Hèraklès. Le chœur se compose de vieillards athéniens. Les enfants d'Hèraklès, poursuivis par la haine d'Eurysthée, se sont réfugiés au pied de l'autel de Zeus, à Marathon. Un héraut d'Eurysthée veut les en arracher. Démophon les défend. De là une guerre, dont les Athéniens sortent vainqueurs, avec l'aide d'Iolaos, et grâce au dévouement de Macarie, qui se sacrifie pour obéir à un oracle. Dans le cours de son drame, le poète abuse le [illegible], et les caractères sont faiblement tracés.

HÉRACLIEN, usurpateur romain, mort en 413 de notre ère. Étant général, il fit mourir Stilicon par ordre de l'empereur Honorius; il fut nommé gouverneur d'Afrique (409), vainquit Constantin, général révolté avec Attale, et devint consul (413). Alors, il se fit proclamer empereur, débarqua en Italie, mais fut vaincu près d'Otriculum, revint presque seul à Carthage, et fut mis à mort.

HÉRACLITE, philosophe grec, né à Éphèse, en Asie Mineure, vers 576 av. J.-C., mort vers 480. Plein d'orgueil, de dédain et de suffisance, il mérita, par son style, le surnom d'**Obscur.** Le seul ouvrage qu'il écrivit est cité sous deux titres : *les Muses* et *De la nature.* Ses disciples ou les commentateurs le divisèrent en trois traités : *Du tout; la Politique; la Théologie.*

Héraclite se rattache aux philosophes ioniens. La matière vivante est, d'après lui, le *feu;* mais il est moins frappé de la substance des choses que de leur devenir : « Rien n'est, tout devient. » Tout se meurt, tout s'écroule, πάντα ῥεῖ, tout devient tout, tout est tout. Telles sont les principales affirmations de la philosophie d'Héraclite, qui l'opposent très nettement à celle de Parménide, qui soutenait l'unité et l'immutabilité de l'être. Si tout devient tout, chaque chose contient en elle ce qui la nie; la loi du devenir n'est plus autre que celle de l'identité des contraires. Ce changement constant ne se fait pas au hasard. « *Héraclite* est le premier, dit Édouard Zeller, qui ait affirmé énergiquement, d'une part, la vitalité absolue de la nature, la transformation incessante des substances, la mutabilité et l'instabilité de tout ce qui est individuel, d'autre part, l'uniformité immuable des rapports généraux, l'existence d'une loi raisonnable, absolue, qui régit le cours de toute la nature. »

Monnaie d'Éphèse représentant Héraclite.

La philosophie d'Héraclite a exercé une influence considérable. Les sophistes exploitèrent un certain nombre de ses idées sur la valeur de la connaissance humaine. Le panthéisme stoïcien recueillit sa théorie du feu divin, principe de toute existence et de toute raison. Surtout les philosophes grecs, les atomistes Platon et Aristote eux-mêmes, s'efforcèrent de concilier l'affirmation héraclitéenne de l'éternel devenir avec la définition que Parménide donnait de l'être.

HÉRACLIUS, empereur byzantin, né vers 575, mort en 641. Fils de l'exarque d'Afrique Héraclius, il vivait avec son père à Carthage, quand la tyrannie de Phocas et la détresse de l'empire le déterminèrent à un soulèvement. La révolution de 610 le mit sur le trône. Héraclius, courageux, travailleur, bon général, mais de volonté faible, dut laisser les Perses conquérir la Syrie (613), la Palestine (614), l'Égypte (619), enlever à Jérusalem le bois de la vraie croix, paraître de nouveau en face de Constantinople; impuissant, il dut assister aux progrès des Avares. Désespéré, il songeait à transporter à Carthage la capitale de la monarchie, quand l'énergie du patriarche Sergius, relevant son courage, fit de lui le sauveur du christianisme et de l'empire. Il reconstitue ses forces, arrête les Avares par la paix de 620, commence, en 622, la guerre contre les Perses, marche de 622 à 629 de succès en succès. En Cappadoce (623), en Arménie (624), il est vainqueur, et, pendant qu'avec l'appui des Avares, les Perses assiègent Constantinople même (626), Héraclius, résolument, porte la guerre en pays ennemi, et bat Chosroès à Ninive (627). La chute du roi perse, renversé par une révolution, amena la paix de 628. Héraclius rentra en triomphateur à Byzance et la fête de l'Exaltation de la sainte-croix (629) célébra la victoire des chrétiens et le retour à Jérusalem de la vraie croix, reprise sur Chosroès. Mais ces succès avaient été chèrement achetés par l'abandon de la Pannonie et de la Dalmatie aux Croates et aux Serbes, par la perte de l'Espagne, et, malgré les efforts de l'empereur pour organiser la défense des frontières, la décadence approchait. Pour rattacher à la monarchie la Syrie et l'Égypte séparatistes, Héraclius se jeta, sous l'influence du patriarche Sergius, dans l'hérésie monothélite; presque uniquement préoccupé de questions religieuses, il assista, impuissant, aux progrès de l'invasion arabe. Il perdit la Syrie (634), la Palestine (637), l'Égypte (640). Malade et affaibli, il se brouilla avec Rome par la publication de l'*Ecthésis*. Il mourut, laissant l'empire dans la plus lamentable anarchie.

Héraclius (Biblioth. nat.)

Héraclius, *empereur d'Orient*, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée à l'hôtel de Bourgogne à la fin de 1646 ou au début de 1647. On a prétendu que Corneille en avait emprunté le sujet à une pièce de Calderon : *En esta vida todo es verdad, y todo mentira*; mais cette œuvre est postérieure à Héraclius de seize ans (1664). Sauf la succession des quatre empereurs, Tibère, Maurice, Phocas et Héraclius, tout y est romanesque. L'usurpateur Phocas a fait élever à sa cour, le croyant son fils, le fils de l'empereur Maurice, Héraclius, qu'il croit mort comme son père. En revanche, son véritable fils, Martian, a été élevé sous le nom de Léonce

par Léontine, dame de la cour qui a préparé cette substitution pour perdre Phocas. Le tyran veut faire épouser à Héraclius (cru Martian) Pulchérie, fille de Maurice, et propre sœur d'Héraclius. Héraclius, qui sait sa naissance, s'efforce d'éviter cet hymen incestueux. Phocas finit par apprendre qu'Héraclius est à sa cour : celui qu'il croit son fils et celui qui l'est réellement ne veulent l'être ni l'un ni l'autre, et tous deux revendiquent le nom d'Héraclius. Dans cette cruelle anxiété, le tyran interroge Léontine, qui répond par le vers resté célèbre :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Le meurtre de Phocas par Exupère, partisan d'Héraclius, vient dénouer la situation. Léontine révèle l'identité des deux princes. Héraclius épouse Eudoxe, fille de Léontine, et donne sa sœur Pulchérie à Martian, qui conservera le nom de Léonce.

Corneille avoue lui-même que « le poème est si embarrassé qu'il demande une merveilleuse attention ». En outre, la reconnaissance ne sert en rien à dénouer la péripétie ; mais cette tragédie renferme deux ou trois scènes extrêmement pathétiques.

Héraclius II (Constantinus). V. Constantin III.

HÉRADIDE ou **HERADIDA** (*é*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des zodariidés, comprenant de petites araignées africaines rouges ou brunes avec l'abdomen noir brillant.

Heræa, ville de la Grèce ancienne (Arcadie). V. Hérée.

Heræum, ville de l'ancienne Thrace, qui tirait son nom de Hèra (Junon). Philippe de Macédoine l'attaqua en 352 avant J.-C.

Heraion, sanctuaire de Hèra, en Argolide. Il était situé au pied du mont Euboia, au N.-E. d'Argos, et au S.-E. de Mycènes, sur un plateau triangulaire, entre les ruisseaux Eleutherios et Asterion. C'était le sanctuaire principal des Argiens, dont Hèra était la divinité protectrice. On y célébrait les *Heraia*. L'ancien Heraion fut détruit en 423 par un incendie. Il fut rebâti, sur un niveau inférieur, par Eupolème, et orné de sculptures par Polyclète. On y observe trois terrasses superposées. La plus élevée, au pied de la montagne, présente des substructions cyclopéennes analogues à celles de Tirynthe ; c'est là qu'était situé l'ancien temple. Les deux terrasses inférieures, vers lesquelles descend un mur hellénique en zigzag, ont conservé quelques restes de murailles en appareil hellénique. On y a découvert des sculptures, provenant du nouvel Heraion. — Autres sanctuaires de Hèra : à Samos, à Olympie, à Corcyre, à Platées, etc.

Hêraklès. Myth. V. Héraclès.

HÉRALDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — de *Castellum Heraldi*, nom latin de Châtellerault), personne née à Châtellerault ou qui habite cette ville. — *Les Héraldiens*.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Châtellerault ou à ses habitants : *Les manufactures héraldiennes*.

HÉRALDIQUE (*dik'* — du bas lat. *heraldus*, hérant) adj. Qui a rapport aux hérauts : *Fonctions héraldiques*. ‖ Qui a rapport au blason : *Science, Art héraldique*.

— Archit. *Colonne héraldique*, Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

— n. f. Science héraldique, blason : *Etudier l'héraldique*. V. blason.

HÉRALDISTE (*dist'* — rad. *héraldique*) n. m. Celui qui s'occupe de blason, d'armoiries, de science héraldique.

Hérard, archevêque de Tours, né en 805, mort en 871. Il siégea dans 30 conciles. Pris pour arbitre, en 860, entre l'évêque du Mans et les moines de Saint-Calais, il conclut en faveur de ces derniers. On a de lui une *Vie de saint Chrodegang*, évêque de Metz, des opuscules liturgiques, un recueil de *Statuts* synodaux, etc.

Hérard (Hippolyte), médecin français, né à Sens (Yonne) en 1819. Il fut médecin des hôpitaux (1850) et membre de l'Académie de médecine (1867). Outre de nombreux mémoires, on lui doit les ouvrages suivants : *Applications pratiques des découvertes physiologiques les plus récentes concernant la digestion et l'absorption* (1853) ; *De la phtisie pulmonaire, étude anatomo-pathologique et clinique* (1866), en collaboration avec Cornil.

Hérat ou **Hérât**, ville forte de l'Afghanistan occidental, ch.-l. de principauté, sur le Héri-Roud ; population estimée à 100.000 hab. (en majorité musulmans chyites). La ville, protégée par des remparts en terre et par une citadelle, n'a qu'un édifice remarquable, la Grande Mosquée (XIIIe s.). La vallée, bien arrosée, bien peuplée, produit du froment, de l'orge, du maïs, du riz, des raisins de table ; autour de ses villages fortifiés, riches vergers et jardins. Hérat produit des soies et fabrique des tapis ; mais son importance tient surtout à sa situation stratégique entre la Transcaspie russe et l'Inde anglaise ; située à 160 kilomètres de la frontière russe, qu'atteint presque le chemin de fer transcaspien, elle commande, d'autre part, l'entrée de la vallée du Kaboul, affluent de l'Indus. Hérat est, traditionnellement, « la clef de l'Inde ». Alexandre le Grand, avant de pénétrer dans ce dernier pays, passa plusieurs mois à faire le siège d'*Aria*. Au moyen âge, les géographes arabes la citent comme la ville la plus importante du Khorassan. Longtemps disputée entre les Persans et les Afghans, elle tomba, en 1717, au pouvoir de ces derniers. Au XIXe siècle, la rivalité anglo-russe a donné une nouvelle importance à Hérat, qu'assiégea, en 1838, le shah de Perse, soutenu secrètement par les Russes ; mais les Anglais, pour faire diversion, occupèrent Karrak et Bouchir, et le shah dut lever le siège. En 1856, Hérat fut livrée à la Perse. En 1863, la ville fut assiégée et prise par les Afghans, soutenus par les Anglais.

HÉRATÉLÉE (du gr. *Hêra*, et *téleia*, parfaite) n. f. Sacrifice qu'on offrait à Hèra le jour des noces, et dans lequel on apportait à la déesse, avec une victime, une boucle de cheveux de la mariée.

HÉRAUDER ou **HÉRAULDER** (*hé-ro* [*h* asp.]) v. n. Pratiquer l'art du hérant. (Vx.)

HÉRAUDERIE (*hé-rô, rî* [*h* asp.] — rad. *hérauder*) n. f. Office de hérant. ‖ Connaissance des armoiries, du blason, du cérémonial de la chevalerie. ‖ Province dont un hérant portait le nom. V. hérant. (On écrivait aussi héraulderie.)

Hérault, fleuve de la France méridionale (Gard et Hérault). Il descend des Cévennes de l'Aigoual (1.567 m.), reçoit l'Arre et la Vis, née d'une très puissante fontaine du Larzac. Il baigne Ganges, s'enfonce dans les gorges de Saint-Guilhem-le-Désert, reçoit les eaux de la Lergue, et serpente ensuite dans la plaine couverte de vignobles, où il arrose Pézenas, Agde, avant de se jeter dans la Méditerranée. Cours : 160 kilom. Il dessert un canal d'irrigation pour 4.000 hect.

Hérault (département de l'), formé de la portion de l'ancien Languedoc qui comprenait les diocèses de Montpellier, de Saint-Pons, de Lodève, d'Agde et de Béziers, et tirant son nom du fleuve qui le traverse. Il est borné au N. et à l'E. par le département du Gard, au S.-E. par la Méditerranée, au S. par l'Aude, à l'O. et au N.-O. par le Tarn et l'Aveyron. Superf. : 6.220 kilom. carr. Le département comprend 4 arrondissements (*Montpellier*, ch.-l. ; Béziers, Lodève et Saint-Pons), 36 cant., 338 comm., et une population de 469.684 hab. Il fait partie du 16e corps d'armée, de la 8e inspection des ponts et chaussées, de la 27e conservation des forêts, de l'arrond. minéralogique de Toulouse. Il ressortit à la Cour d'appel et à l'académie de Montpellier, et forme le diocèse de Montpellier, suffragant d'Avignon.

Comme le Gard, le département de l'Hérault présente trois régions distinctes : une région montagneuse, une région de collines, et, enfin, les plaines littorales. La partie montagneuse comprend la succession des massifs cévenols : massif granitique de la Salvetat (Saumail 1.093 m., Espinouse 1.126 m., Caroux 1.100 m.), couvert de pâturages, sillonné de ruisseaux et entrecoupé de bois de hêtre et de champs de seigle ; massif paléozoïque et schisteux de Marcou (Montagut 1.022 m.), séparé du précédent par le col de l'Affenadou et, comme lui, boisé ; région calcaire des causses du Larzac (700 m.), d'où se détachent deux chaînons : l'Escandorgue et la Serrane. Tous ces massifs occupent le nord-ouest du département et détachent, du côté de la mer, une infinité de collines et de plateaux calcaires (collines du Minervois, de Cébazan, de Pézenas, de la Gardiole ; garrigues de Montpellier), constituant la 2e région qui s'abaisse jusqu'à la mer en une suite de plaines finissant en terres marécageuses. Dans cette dernière région, les basses vallées alluviales et plates de l'Orb et de l'Hérault se distinguent nettement du reste des plaines, celles-ci étant mamelonnées et formées de couches végétales profondes. Le département envoie ses eaux au golfe du Lion par l'Aude (Ognon et Cesse, qui arrosent le Minervois) ; par l'Orb, avec ses affluents descendus des Cévennes et des garrigues, et dont le cours est souvent coupé de sauts et de cascades ; par l'Hérault, grossi de la Lergue ; enfin, par tous les petits fleuves côtiers qui se déversent dans les étangs du littoral (étangs de Thau, de Vic, de Mauguio) ; mais quelques rivières torrentielles, descendant du versant ouest des Cévennes (Thoré, Agout), portent, par le Tarn, leurs eaux à l'Océan. Le canal du Midi serpente à travers l'arrondissement de Béziers jusqu'à l'étang de Thau, à travers lequel il se prolonge jusqu'au canal du Rhône à Cette, commençant ici par le canal des Etangs ; le canal de Lunel s'embranche sur le canal des Etangs et met cette ville en communication avec l'étang de Mauguio et avec le cours canalisé du Vidourle (Gard). Le climat de l'Hérault est caractérisé par de brusques variations de température, des étés secs, brûlants et des pluies rares s'abattant en averses ; plus on s'élève, plus le climat devient rude ; il est tout à fait rigoureux sur les sommets.

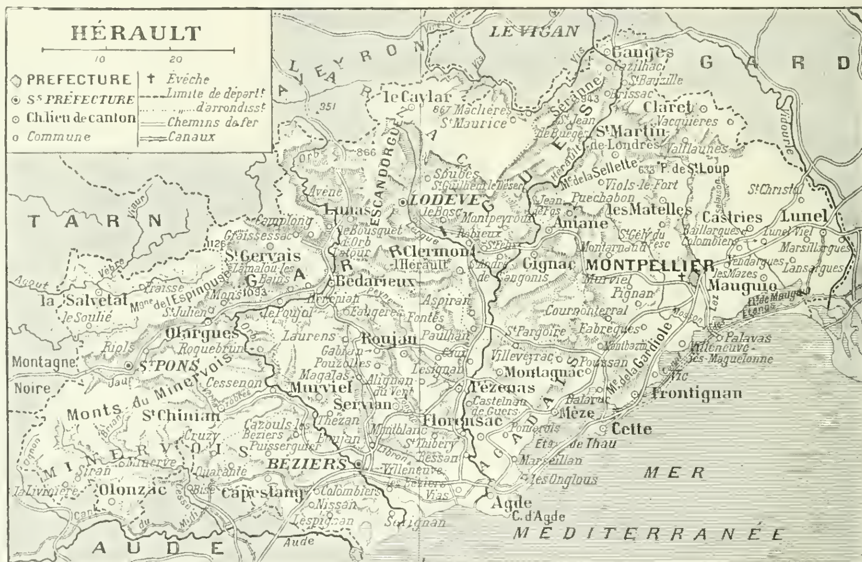

Les céréales sont cultivées dans l'Hérault, mais la principale richesse agricole est la vigne, qui, sortie de la crise phylloxérique, donne d'excellents produits. La région du Minervois, commune à l'Aude et à l'Hérault, fournit des vins rouges de table corsés, frais et agréables ; les *vins de montagne* (Saint-Chinian) sont assez estimés ; quant aux vins rouges *de coteaux*, les principaux centres de leur production sont Saint-Georges, Murviel-lès-Montpellier, Saint-Christol, Saint-Drézery. Les *vins de plaines* les plus abondants, et provenant en majeure partie de l'aramon, sont récoltés dans tout le pays bas, et particulièrement dans la plaine de l'Hérault (de Pézenas à Agde) et dans celle de l'Orb. On en distille une grande quantité qui fournit les eaux-de-vie de Béziers. Marseillan, Pomérols et Florensac donnent d'excellents vins blancs de picardan ; Clermont-l'Hérault des vins blancs de montagne. Enfin, les muscats de Lunel et Frontignan n'ont pas peu contribué à la renommée viticole du département. Les essences forestières qui peuplent les sommets cévenols sont : le chêne, le hêtre, le châtaignier et aussi le pin d'Alep.

L'industrie et le commerce sont moins développés ; néanmoins, le département possède et exploite des mines de fer, de houille (Graissessac), de lignite, des marais salants sur la côte ; des carrières de gypse, argile, basalte, marbre ; quelques usines métallurgiques, et des sources minérales en quantité (Lamalou-les-Bains). Des brasseries, des distilleries (très importantes à Béziers), des huileries, fabriques de produits chimiques, draperies, un important commerce de cuirs et de bois, etc., concourent à la richesse du département. Montpellier a une école nationale d'agriculture.

Hérault de Séchelles (Marie-Jean), écrivain, magistrat et homme politique français, né et mort à Paris (1759-1794). De famille noble, fils d'un colonel au régiment de Rouergue, il fut, grâce à ses relations de famille et à ses succès oratoires au Châtelet, nommé, en 1785, avocat au parlement de Paris. Disciple ardent des philosophes du XVIIIe siècle, il fut entraîné par le mouvement révolutionnaire et contribua à la prise de la Bastille. Député de Paris à la Législative, il fit voter une violente adresse au peuple après la déclaration de Pilnitz et approuva la révolution du 10-Août. Elu à la Convention par Seine-et-Oise, il était en Savoie, où il organisait le département du Mont-Blanc, lors du procès de Louis XVI, et il se prononça par lettre pour la condamnation, sans préciser la peine. Dans les journées du 31 mai et du 2 juin, c'est lui qui présida la Convention ; il essuya les violences de la foule, conduite par Hanriot, mais ne réussit pas à la désarmer, et dut mettre aux voix les décrets contre les girondins. Membre du premier et du deuxième comités de Salut public, il rédigea la Constitution de 1793, qui ne fut jamais appliquée, et s'occupa surtout des affaires étrangères, tout en acceptant la politique terroriste de ses collègues. L'impopularité croissante de son ami Danton ne l'atteignit pas, mais il avait contre lui la haine de Robespierre, ses origines nobles, ses relations avec des individus suspects. Pendant qu'il remplissait une mission en Alsace, ses ennemis profitèrent de son absence pour l'accuser de trahison. La dénonciation n'ayant pas réussi, on l'accusa une seconde fois d'avoir livré les délibérations du comité et caché un émigré. Les deux faits furent trouvés faux. Néanmoins, il fut jugé en même temps que Danton, et exécuté. Il a laissé quelques

Hérault de Séchelles.

[illegible] *[illegible]* dont pas connu, [illegible] *Montbard*, [illegible] d'une entrevue avec Buffon, n'est pas sans valeur.

HÉRAUT (*hé-rô*, *h* asp.) — du lat. *heraldus, haraldus*, même sens) n. m. Officier public, qui était autrefois chargé de déclarer la guerre et dont la personne était sacrée. ‖ Guerrier noble, aspirant au titre de chevalier, et qui obtenait ce titre après celui de « poursuivant d'armes ». (On les appelle souvent *hérauts d'armes.*) ‖ Officier du roi chargé de faire des annonces de toute nature, et qui figurait dans les cérémonies publiques. ‖ Officier des anciens, qui proclamait les jeux et les noms des vainqueurs. ‖ Officier qui remplissait les mêmes fonctions dans les tournois et assauts d'armes du moyen âge. ‖ *Baptême des hérauts*, Cérémonie dans laquelle le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, et lui imposait le nom d'une héraudérie. ‖ *Héraut des ordres du roi*, Officier de la maison du roi, qui portait les insignes des trente hérauts de France.

— Encycl. Dans l'antiquité grecque, sous le nom de *kêrux*, dans l'antiquité romaine, sous les noms de *fecialis* (V. FÉCIAUX) et de *caduceator*, le *héraut* est un officier public qui apparaît à la guerre, dans les cérémonies civiles et religieuses. Inviolable, il porte le caducée comme insigne de ses fonctions, qui sont de déclarer la guerre, d'annoncer la paix, de conduire les prisonniers, etc. Le héraut du moyen âge remplit, à peu près, les mêmes devoirs : officier public, royal ou appartenant aux villes, aux ordres de chevalerie, etc., il est également inviolable. A la guerre, il annonce par des publications officielles (*cris, bans*) le jour des combats assignés, etc. ; il règle les échanges de prisonniers, reconnaît les morts sur le champ de bataille, etc. Dans les joutes et tournois, il donne le signal, accompagne les demoiselles et les dames qui distribuent les prix. Comme juge d'armes, il vérifie les armoiries, et a le droit de pénétrer dans les châteaux pour reconnaître les archives. Les hérauts d'armes, établis régulièrement au XIIe siècle, disparaissent sous Louis XIII avec l'établissement du conseiller juge général d'armes, mais ils subsistent en tant qu'huissiers dans le cérémonial, jusqu'à la Révolution. Rétablis sous le premier Empire, ils disparurent en 1830. Les hérauts d'armes étaient au nombre de trente. Le premier d'entre eux était dit *roi d'armes* et s'appelait *Montjoie Saint-Denis* ; il était élu par les autres en assemblée solennelle à Saint-Antoine-le-Petit de Paris. Le roi d'armes demeurait à la cour, les autres étaient nominalement attachés aux provinces. Ils portaient une dalmatique ou *plaque* de velours violet avec broderies d'or et, sur leurs manches, les noms et armes de la province. Leur bâton, revêtu de velours violet fleurdelisé d'or, s'appelait *caducée*. Les hérauts du premier Empire avaient leur cotte de velours bleu semée d'abeilles d'or.

Héraut d'armes (XVe s.).

HERBACÉ (*èr', sé*), **ÉE** [du lat. *herbaceus*; de *herba*, herbe] adj. Qui n'est pas dur et ligneux comme la tige des arbres, mais mou, léger, peu résistant, aqueux, de couleur ordinairement verte, et offrant plus d'analogie avec la substance des feuilles qu'avec celle du bois : *Tige, Plante* HERBACÉE. ‖ *Greffe herbacée*, Celle que l'on pratique sur des rameaux non encore lignifiés.

HERBAGE (*èr-baj'*) n. m. Grande quantité d'herbes sur pied formant une sorte de prairie naturelle : *Un* HERBAGE *de dix hectares.* ‖ Herbes coupées destinées à la nourriture des bestiaux ou de l'homme : *Les Italiens vivent beaucoup d'*HERBAGES. ‖ Prairie permanente, plus ou moins fraîche, propre à l'élevage ou à l'engraissement du bétail.

— n. m. pl. Pêch. Vieux filets auxquels on attache les chevrons, qui servent à arracher le corail du fond de la mer.

— n. f. Mar. Vieille couverture de laine, qui garnissait chaque banc des anciennes galères. (Vx.)

— Encycl. Écon. rur. Quelquefois on nomme « embouches » les *herbages* très fertiles réservés à l'engraissement des bœufs. Les climats humides et doux, les sols de nature argileuse ou marneuse sont les plus favorables aux herbages ; toutefois, si l'abondance des pluies influe sur la croissance de l'herbe, la composition chimique du sol et sa structure physique influent sur la qualité même de la prairie.

Les embouches de la vallée d'Auge et du Charolais sont établies en sol argilo-calcaire. Les herbages des régions granitiques et accidentées du plateau central occupent, dans le fond des vallées, une terre argileuse et pauvre, dépourvue de chaux et d'acide phosphorique ; on n'y trouve pas de légumineuses, qui sont les plantes fourragères les plus riches en azote et les plus alimentaires. Par suite, ces herbages, suffisants pour assurer l'élevage des jeunes, sont impropres à l'engraissement des bêtes adultes.

La création de l'herbage nécessite quelques travaux préparatoires. La terre est ameublie par les défoncements, enrichie par les engrais, enfin ensemencée. On choisira les graines avec tout le soin désirable, non seulement pour ce qui regarde leur qualité, mais tout autant pour ce qui regarde l'association des espèces, réglée en raison du sol et du climat. V. EMBOUCHE.

HERBAGEMENT (*èr, je-man*) n. m. Action de mettre un cheval ou un bœuf à l'herbage.

HERBAGER (*èr', jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il herbagea. Nous herbageons*) v. a. Mettre à l'herbage : HERBAGER *les bestiaux.*

HERBAGER, ÈRE (*èr', jé, jèr'* — rad. *herbage*) n. Celui, celle qui s'occupe d'engraisser des bœufs.

— Féod. *Franc herbager*, Celui qui était exempt du droit d'herbage.

HERBAGEUX (*èr', jeû*), **EUSE** adj. Couvert d'herbages : *Les plaines* HERBAGEUSES *du Kouban.* (Volney.)

HERBAILLE (*èr'-ba-ill* [*ll* mll.]) n. f. Réunion d'herbes de peu de valeur dans un herbier.

HERBART (Johann Friedrich), philosophe allemand, né à Oldenbourg en 1776, mort à Gœttingue en 1841. Il fut professeur à Gœttingue (1805), et occupa la chaire de Kant à Kœnigsberg (1809). Il retourna ensuite à Gœttingue (1833) où il professa la philosophie jusqu'à sa mort. Voici, par ordre chronologique, ses principaux ouvrages : *Allgemeine Pädagogik* [illegible]; *Allgemeine praktische Philosophie* (1808); *Hauptpunkte der Logik und Metaphysik* (1808); *Lehrbuch zur Einleitung in die Philosophie* (1813); *Lehrbuch zur Psychologie* (1816); *Psychologie als Wissenschaft, neu gegründet auf Erfahrung, Metaphysik und Mathematik* (1824); *Allgemeine Metaphysik, nebst den Anfängen der philosophischen Naturlehre* (1828-1829); *Encyklopädie der Philosophie aus praktischen Gesichtspunkten* (1831). Herbart continue le réalisme de Kant, comme Fichte en continue l'idéalisme. Les représentations peuvent être considérées comme des forces, et la vie psychique tout entière comme le résultat de l'action réciproque de ces forces. On voit là le principe d'une statique et d'une mécanique de la vie psychique, aussi les mathématiques s'appliquent à la psychologie, élevée au rang de science exacte. L'esthétique, pour Herbart, comprend la morale proprement dite, et le goût et le sens moral sont de même nature. En pédagogie, Herbart (qui avait connu Pestalozzi) préconise l'instruction encyclopédique, qui doit permettre au sujet de choisir lui-même sa voie.

HERBATICUM (*èr', kom'* — mot de la basse latinité) n. m. Sous les Carolingiens, Droit qu'on payait pour faire paître le bétail sur les terres à foin et à blé, après la récolte.

HERBAUGES ou **HERBAUGE** (en lat. *Herbadilicus pagus*), ancien petit pays du Poitou, compris dans les départements actuels de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

HERBAULT, ch.-l. de cant. du Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Blois, sur le plateau de la Beauce, près de la Cisse ; 898 hab. — Le canton a 21 comm. et 11.048 hab.

HERBAUT (*èr'-bô*) n. m. Chien courant qui se jette durement sur le gibier.

HERBE (*èrb'* — lat. *herba*) n. f. Bot. Plante molle et dont les parties aériennes, restant toujours vertes (y compris la tige), meurent chaque année. ‖ Réunion de plantes herbacées diverses : *Se coucher sur l'*HERBE. ‖ *Herbe à la carte*, Douce amère. ‖ *Herbe à couteau*, Le carex et l'ivraie. ‖ *Herbe aux ânes*, Nom vulgaire des onagraires. ‖ *Herbe aux chantres*, Sisymbre officinal ou vélar. ‖ *Herbe aux chats*, Cataire. ‖ *Herbe aux écus*, Lysimaque nummulaire. ‖ *Herbe aux femmes battues*, Couleuvrée. ‖ *Herbe aux gueux*, Clématite commune. ‖ *Herbe aux mites*, Blattaire. ‖ *Herbe à lait*, Nom vulgaire du polygala. ‖ *Herbe à la magicienne*, Circée. ‖ *Herbe au pauvre homme*, Gratiole commune. ‖ *Herbe d'amour*, Le myosotis. ‖ *Herbe de la Saint-Jean*, Millepertuis. ‖ *Herbe des magiciens*, Mandragore. ‖ *Herbe sans couture*, Ophioglosse commune. ‖ *Herbe aux verrues*, Héliotrope d'Europe. ‖ *Herbe vierge*, Renouée persicaire. ‖ *Herbe vivante*, La sensitive ; etc.

— Art culin. *Fines herbes*, Herbes que l'on hache très menu pour les employer dans certains mets : *Omelette aux* FINES HERBES.

— Chronol. *Fête des herbes*, Nom qu'a porté autrefois l'Assomption, à cause des herbes odorantes dont on jonchait ce jour-là le pavé des églises.

— Ornith. *Oiseau des herbes*, Tangara bleu.

— Pharm. *Bouillon d'herbes* ou *Bouillon aux herbes*, Suc de persil, de cerfeuil et de quelques autres herbes, qui passe chez le peuple pour un dépuratif puissant.

— Techn. *Herbe filée*, Etoffe lustrée, fabriquée avec des fils fournis par diverses plantes. ‖ *Herbe lâche*, Etoffe des Indes, moitié coton, moitié herbes. ‖ *Taffetas d'herbes*, Taffetas des Indes. ‖ *Herbes de soie*, Etoffe très légère que l'on fabrique avec le chanvre provenant de la Virginie.

— Loc. div. *Mauvaises herbes*, Plantes nuisibles à la culture, et dont on cherche à se débarrasser : *Le chiendent est une* MAUVAISE HERBE *très répandue.* ‖ *En herbe*, Non encore mûr, en parlant d'une plante qui se récolte à l'état de maturité : *Des blés* EN HERBE. — Fig. En perspective, en espérance, en projet ; d'une façon imparfaite, incomplète : *Avocat, Médecin* EN HERBE. — *Manger son blé* ou *son bien en herbe*, Manger son revenu avant de l'avoir perçu. ‖ *Couper l'herbe sous les pieds de quelqu'un*, Le supplanter en le devançant. ‖ *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, Avoir recours à tous les moyens possibles. (Se dit par allusion à la pensée où l'on était autrefois que les herbes cueillies à la Saint-Jean avaient des vertus merveilleuses.) ‖ *Avoir marché sur quelque herbe.* Se dit de quelqu'un qui fait ou dit des choses extraordinaires, qui est dans un état anormal, en bonne ou mauvaise part, en particulier de quelqu'un qui est de mauvaise humeur. ‖ Pop. *Manger l'herbe par la racine*, Etre enterré.

— Prov. **Mauvaise herbe croît toujours**, Les enfants mauvais sujets prennent un développement rapide. (Se dit souvent par plaisanterie.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Manger l'herbe d'autrui, et La faim, l'occasion, l'herbe tendre, etc.** V. MANGER. ‖ **Le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.** V. BARBE-BLEUE.

— Encycl. Bot. On distingue, au point de vue de la durée de leur développement, des *herbes* annuelles, bisannuelles et vivaces, ces dernières se conservant d'une année à l'autre par leurs parties souterraines.

On se débarrasse des mauvaises herbes qui nuisent, d'une manière ou d'une autre, aux cultures, par des labours répétés, le sarclage, l'emploi de graines choisies et bien nettoyées, pour éviter le mélange d'espèces adventices, la perfection de l'assolement, etc.

— Art culin. Parmi les *herbes* comestibles, les unes, comme le persil, la civette, le cerfeuil, l'estragon, se hachent et servent surtout en assaisonnement ; d'autres se mangent en salades : laitues, mâche, barbe de capucin, etc. ; d'autres, enfin, se font cuire et forment de véritables plats : chicorée, oseille, etc. ; quelques-unes, même, peuvent fournir un entremets sucré : épinards au lait.

HERBED (*èr'-bèd'*) n. m. Grade inférieur chez les prêtres parsis ; simple aspirant à la prêtrise.

HERBEDE, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), sur la Ruhr, affluent du Rhin ; 2.138 hab. Carrière de pierres. Houille.

HERBEILLER (*èr'-be-ill-é* [*ll* mll.]) v. n. Brouter l'herbe, en parlant du sanglier.

HERBELINE (*èr'* — rad. *herbe*) n. f. Brebis étique, mise au vert.

HERBELOT DE MOLAINVILLE (Barthélemy DE), orientaliste français, né et mort à Paris (1625-1695). Nommé par Fouquet secrétaire interprète pour les langues orientales, protégé ensuite par Colbert et pensionné par Louis XIV, professeur de [illegible] au Collège de [illegible], il fonda sa réputation en [illegible] sa *Bibliothèque* [illegible] *ou Dictionnaire universel contenant généralement* [illegible] *la connaissance des peuples de l'Orient,* [illegible] *leurs* [illegible] *véritables*, etc. Cet ouvrage, [illegible] fut achevé par A. Galland.

HERBEMONT (*è*[illegible]) n. [illegible] cépage noir d'Amérique à [illegible]. On en compte [illegible] WARES.

HERBER (*èr'*[illegible]) v. a. [illegible] dom. Exposer sur l'herbe de [illegible], des cheveux, etc., aux[illegible] donner une nuance [illegible]. ‖ [illegible] des toi[illegible].

— Art vétér. *H*[illegible] *un cheval, un bœuf*, Lui mettre de la racine d[illegible] sous le [illegible], afin de provoquer la suppuration de la plaie.

HERBERAY DES ESSARTS (N[illegible]), littérateur français, né en [illegible], mort vers [illegible]. Il a traduit de l'espagnol : *l'Amadis* [illegible] *ultra* [illegible] de François Ier : les *Huit premiers* [illegible] *d'Amadis de Gaule* (1540-1548) ; le *Premier livre de la Chronique* [illegible] *de Grèce* (1555) ; *l'Horloge des princes* de Guevara [illegible]. On lui doit aussi une traduction de *Flavius Josèphe* (1557).

HERBERIE (*èr', rî*) n. f. Marché aux herbes. ‖ Lieu où l'on fait blanchir la cire, en l'exposant au soleil et à la rosée. ‖ Pré où l'on fait blanchir les toiles, portant de la fabrique.

HERBERN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Munster]) ; 2.689 hab. Fabrique de vannerie. Château de Westerwinkel.

HERBERSTEIN (Sigismond DE), homme d'Etat autrichien, né à Wippach (Carniole) en 1486, mort à Vienne en 1566. Conseiller de l'empereur Maximilien, il fut envoyé comme ambassadeur d'Autriche en Danemark, en Pologne et en Russie. La relation de ses voyages en Russie fut publiée dès 1549. Les deux cartes, qui y sont jointes, très sensiblement exactes pour le centre et le nord de la Russie, plus sommaires et approximatives pour le sud et l'est, et construites d'ailleurs sans aucun souci scientifique, constituent un compromis véritable entre la tradition ptolémienne et la vérité qu'Herberstein avait découverte lui-même ; mais elles sont la première représentation suffisamment fidèle et complète que l'on ait de la Russie.

HERBERT, district du Griqualand occidental (Colonie du Cap), limité au N. par la Modder, à l'O. par le Vaal, au S. par le fleuve Orange, à l'E. par la frontière de l'État libre d'Orange.

HERBERT, nom de deux fleuves d'Australie. Le HERBERT ORIENTAL (200 kilom.), fleuve côtier du Queensland, aboutit à la mer de Corail, au S. de la péninsule d'York, en face de l'île Hinchinbrook. Le HERBERT OCCIDENTAL ou GEORGINA (600 kilom.), qui appartient au bassin intérieur du lac Eyre, naît sur la frontière du Queensland, et, après avoir parcouru les territoires assez fertiles appelés autrefois *désert de Gregory*, se jette dans la rivière Hamilton.

HERBERT ou **HÉRIBERT Ier**, comte de Vermandois. Envoyé par Charles le Simple auprès d'Eudes pour traiter de la paix, il se soumit à ce dernier (895), puis se réconcilia avec Charles le Simple (897) ; il mourut de mort violente, entre 900 et 908. — Son fils, **Héribert II**, se détacha du parti de Charles le Simple et contribua à la victoire de Soissons (923) remportée par les Neustriens sur ce prince, dont il s'empara traîtreusement en 923 ; il lui rendit la liberté en 927, mais l'emprisonna de nouveau en 928. Fourbe et détesté, il mourut l'année suivante.

HERBERT (Edward), lord HERBERT DE CHERBURY, diplomate et écrivain anglais, né à Eyton-on-Severn, près de Wroxeter, en 1583, mort à Londres en 1648. Il se rendit en France, et se lia avec le connétable de Montmorency. De retour à Londres, il eut toutes sortes d'aventures amoureuses qui alimentèrent la chronique scandaleuse du temps. En 1614, il est volontaire à l'armée du prince d'Orange, il va en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, tantôt au service de Maurice de Saxe, tantôt au service d'Emmanuel de Savoie et il accepte, en 1619, l'ambassade d'Angleterre à Paris. Au milieu de prodigalités folles, il mène les desseins les plus sérieux, cherchant à détacher la France de l'alliance espagnole. Il a une querelle retentissante avec de Luynes (1621). De retour en Angleterre, il est créé lord Cherbury. Dès les débuts de l'opposition du Parlement au roi, il se met du côté de Charles Ier et l'accompagne à York (1639), puis passe dans le camp parlementaire. Il a laissé quelques écrits philosophiques qui lui ont valu, de son temps, la réputation d'athée. Citons : *De veritate* (1624), traduit en français en 1639 ; *De causis errorum* (1645) ; *De religione Gentilium* (1633) ; *the Life of Henri VIII* (1649) ; des *Poésies*, dont un recueil a été publié en 1665, et une *Autobiographie* intéressante.

HERBERT (John Rogers), peintre anglais, né à Maldon (comté d'Essex) en 1810, mort à Londres en 1890. Il débuta en 1831 par le portrait de la *reine Victoria*. Puis il exécuta des scènes de genre et d'histoire. Elu, en 1846, membre de l'Académie royale, Herbert a produit un grand nombre de toiles : *la Procession de 1528 à Venise ; Enlèvement des fiancées vénitiennes par les pirates de l'Istrie ; Introduction du christianisme en Bretagne ; le Christ et la Samaritaine ; Jésus enfant ému à la vue d'une croix ; Saint Jean devant Hérode* ; puis, parmi les décorations intérieures du Parlement (1848) : *Moïse descendant du Sinaï avec les tables de la Loi ; le Jugement de Salomon ; Visite de la reine de Saba* ; etc. Rappelons aussi *le Roi Lear* [illegible] *Cordelia* (1855). Herbert est un des premiers peintres [illegible] de l'Angleterre. Ses œuvres se distinguent par l'expression, le soin apporté dans l'exécution des accessoires et la fermeté magistrale de la touche.

HERBERTON, district d'Australie (Queensland [comté de Cardwell]), sur le Wild River (une des sources du *Herbert Oriental*) ; 3.180 hab. Mines d'argent, de [illegible].

HERBET (*èr'-bè*) n. m. Dans les [illegible] de la Manche, Variété de fucus (*fucus* [illegible]).

HERBETTE (*èr-bèt'* — dimin. de *herbe*) n. f. Gazon [illegible] courte et menue. Ne s'emploie guère que dans le [illegible] poétique ou pastoral : *Danser sur l'*HERBETTE.

HERBETTE (Jules-Gabriel), diplomate français, né à Paris en 1839. Après avoir rempli des [illegible] consulaires à Naples (1874) et à Stettin (1869), il [illegible] 1870, un des secrétaires de Jules Favre aux affaires étrangères, puis fut rédacteur à la [illegible] (1871), délégué à la commission du Danube (1876) et au congrès

de Berlin (1878), directeur du personnel sous de Freycinet en 1880-1881. Promu, en 1882, au grade de ministre plénipotentiaire de 1re classe, il rentra momentanément dans la vie privée et devint directeur politique du « Télégraphe ». Nommé en 1885, par de Freycinet, directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, il reçut bientôt l'ambassade de France à Berlin (1886-1896). Il a publié : *les Conditions du Travail en Allemagne* (1890). — Son frère, François-Louis **Herbette**, né à Paris en 1843, a été successivement préfet de Tarn-et-Garonne (1876), de la Somme (1877), de la Loire-Inférieure (1878), directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur (1882), et conseiller d'État (1891). On lui doit : *Nos diplomates et notre diplomatie* (1874); *Bonapartisme et bonapartistes* (1875); *Organisation des services et des établissements pénitentiaires en France* (1885); *Observations sur l'exécution de la peine des travaux forcés* (1888); etc.

Herbeumont, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. et judic. de Neufchâteau, sur la Semoys; 1.200 hab. Ardoisières.

HERBEUX (*èr'-beû*), **EUSE** adj. Où il croît de l'herbe, qui est couvert d'herbe : *Sentier* HERBEUX.

— *Atterrissements herbeux*, Atterrissements qui se forment à la suite de crues, dans certains cours d'eau, et qui deviennent des îles couvertes d'excellentes herbes pour les animaux domestiques.

HERBIER (*èr'-bi-é* — rad. *herbe*) n. m. Linguist. Collection, destinée à l'étude, de plantes ou de parties de plantes séchées. ‖ Collection de dessins représentant des plantes. ‖ Ouvrage consacré à la description des plantes.

— Écon. rur. Sorte de hangar sous lequel on conserve temporairement l'herbe fraîchement coupée pour le bétail et les animaux domestiques. ‖ Panse des ruminants.

— Fauconn. Canal de la respiration, chez l'oiseau de proie.

— Pêch. Dans un étang, un cours d'eau, Agglomération d'herbes, où se réfugient les poissons.

— Encycl. Bot. Les plantes recueillies dans un *herbier* doivent être, autant que possible, déterminées pendant qu'elles sont encore fraîches, puis préparées. Pour cela, on les soumet à une forte pression entre deux feuilles de papier, on laisse sécher une heure et on renouvelle plusieurs fois la même opération, jusqu'à ce que les plantes soient sèches. Les feuilles sont alors rangées dans l'ordre de la classification naturelle qu'on a adoptée. Pour éloigner les insectes, on place, dans l'herbier, quelques boules de naphtaline.

HERBIÈRE (*èr'*) n. f. Femme qui vend des herbes : *Une* HERBIÈRE *de la halle.* ‖ Femme ou fille qui recueille des herbes pour la nourriture des bêtes.

Herbiers (Les), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Grande-Maine, affluent de la Sèvre Nantaise; 3.571 hab. Élève et engrais de bestiaux. Chapelle gothique, érigée par les duchesses de Berry et d'Angoulême à la mémoire des Vendéens. — Le canton a 10 comm. et 16.196 hab.

HERBIFORME (*èr'* — de *herbe*, et *forme*) adj. Qui ressemble à de l'herbe.

Herbignac, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Nazaire, sur les confins de la Grande-Brière; 4.199 hab. Extraction de tourbe et commerce de bois. Ruines du château de Ranrouet. — Le canton a 4 comm. et 10.160 hab.

Herbigny (Pierre-François-Xavier Bourguignon **d'**), écrivain politique français, né à Laon en 1772, mort à Loos (Nord) en 1846. Secrétaire du comité d'instruction publique au début de la Révolution, il vécut ensuite dans la retraite, et devint, sous la Restauration, secrétaire général de la préfecture du Nord (1820). Étant entré dans l'opposition en 1825, il fut condamné à la prison pour un pamphlet : *Nouvelles lettres provinciales*, et passa en Belgique. Parmi ses écrits, nous citerons : *Hécube et Polyxène*, tragédie (1819); *Revue politique de l'Europe* (1825); *Fables nouvelles* (1829); *Traité politique de l'éducation publique* (1830); *De l'état moral et politique de l'Europe en 1832* (1832); *Études politiques et historiques* (1836); *Du déclin de la France en décembre 1842* (1842).

HERBIVORE (*èr'* — du lat. *herba*, herbe, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit d'herbes, de substances végétales : *L'homme est* HERBIVORE *et carnivore.*

— n. m. Animal herbivore : *Les* HERBIVORES *ne se nourrissent que de substances végétales.*

HERBIVORES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Zool. Groupe de mammifères aujourd'hui supprimé et qui comprenait les ongulés à doigts pairs, de la série des pachydermes. — *Un* HERBIVORE.

— Entom. Famille de coléoptères tétramères.

— Encycl. Zool. Sous le terme très général d'*herbivores*, on entend, dans la pratique, aussi bien les artiodactyles pachydermes que les artiodactyles ruminants. Ces animaux, auxquels on peut ajouter les périssodactyles actuels ou ongulés imparidigités, ont les incisives disposées en ciseaux propres à tondre l'herbe; ils sont souvent dépourvus de canines, et un espace nu de la mâchoire s'étend entre les incisives et les molaires. Les hippopotames, les chevaux, les rhinocéros, les moutons, etc., quoique appartenant à des groupes très différents, sont des herbivores.

Herblay, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Versailles, près de la Seine; 2.033 hab. Ch. de f. Nord et Ouest. Plâtre. Construction de machines. Patrie des frères Étienne et Michel Fourmont.

Herbolzheim, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg]); 2.269 hab. Tissage de laine. Moulins. Lieu de pèlerinage.

HERBON (*èr'*) n. m. Couteau mousse, qui sert au tanneur pour débourrer les peaux.

HERBORISATEUR, TRICE (*èr'*) n. Personne qui herborise : *Un* HERBORISATEUR *infatigable.* ‖ On dit aussi HERBORISEUR au masc.

Matériel d'herborisation.

HERBORISATION (*èr', si-on* — rad. *herboriser*) n. f. Excursion faite en vue de la récolte des plantes poussant spontanément dans la région explorée.

— Encycl. Toutes les parties de la plante pouvant être utiles à connaître, il ne suffit pas, dans une *herborisation*, de cueillir des fleurs; il faut encore, toutes les fois que cela est possible, prendre les plantes entières, avec leurs parties souterraines. Pour les préserver de la dessiccation, on les enferme dans une boîte en fer-blanc.

HERBORISER (*èr'* — rad. *herbe*) v. n. Recueillir les plantes vivantes pour les étudier ou en faire un herbier.

HERBORISEUR n. m. V. HERBORISATEUR.

HERBORISTE (*èr', risst'* — rad. *herbe*) n. Personne tenant officine de plantes médicinales.

— Encycl. La profession d'*herboriste* ne peut être exercée que par des personnes pourvues d'un certificat délivré après examen spécial par les écoles supérieures de pharmacie et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Pour être admis à subir l'examen d'herboriste, il faut être âgé au moins vingt et un ans, et déposer, au secrétariat de l'une des écoles ci-dessus, les pièces exigées pour l'immatriculation dans les établissements d'enseignement supérieur, et acquitter les droits afférents à leur inscription (30 fr.). Il y a deux classes d'herboristes. Pour les herboristes de première classe, ayant seuls le droit d'exercer dans toute la France, il y a deux examens : l'*examen préparatoire* ou primaire, portant sur les matières du programme spécial institué par l'arrêté du 20 août 1879 (lecture, orthographe, problèmes élémentaires, notions sur le système métrique), et l'*examen de réception*, ayant pour objet la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires à leur récolte, leur dessiccation, leur conservation. Pour les herboristes de seconde classe, l'examen de réception est seul exigé. Cette dernière catégorie d'herboristes ne peut exercer que dans le ressort de l'École devant laquelle ils ont été reçus, et seulement pour le département qu'ils ont choisi avant l'examen. Pour les deux catégories, les droits d'examen sont fixés à 100 francs pour Paris, 80 francs pour la province. Les herboristes ont le droit « de vendre au détail des plantes ou des parties de plantes médicinales *indigènes, non vénéneuses*, fraîches ou sèches ». La vente des plantes exotiques, même non vénéneuses (quinquina, séné, etc.), ainsi que des produits chimiques, leur est donc interdite. Ils sont soumis à l'inspection pharmaceutique.

HERBORISTERIE (*èr', ste-ri*) n. f. Boutique d'herboriste : *Tenir une* HERBORISTERIE. ‖ Commerce de plantes médicinales : *S'enrichir dans l'*HERBORISTERIE.

Herborn, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden]), sur la Dill, affluent du Rhin; 3.125 hab.

Herbsleben, bourg d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), sur l'Unstrutt; 2.368 hab.

Herbst (Édouard), jurisconsulte allemand, né et mort à Vienne (1820-1892). Membre de la Diète de Bohême, il passa au Reichsrath de Vienne, et devint bientôt le chef du parti allemand et constitutionnel. Ministre de la justice en 1867, il accomplit d'importantes réformes. Ayant quitté le pouvoir en 1870, il siégea au Parlement dans les rangs de l'opposition, en même temps qu'il était l'ennemi déclaré des prétentions tchèques, et il donna sa démission de président de la Diète de Bohême. On a de lui : *Manuel du droit criminel autrichien* (1855); *Recueil des arrêts en matière criminelle de la cour suprême de justice* (1853); *Introduction à la procédure criminelle autrichienne* (1860).

HERBSTIE (*èrb'-stî*) ou **HERBSTIA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, famille des majidés, comprenant quelques espèces des mers tempérées. (Les herbsties sont allongées, piriformes, très pointues en avant; leur taille est moyenne.)

HERBU, UE (*èr'*) adj. Qui est couvert d'herbes : *Sentier* HERBU.

HERBUE (*èr'-bû* — rad. *herbe*) n. f. Écon. rur. Terre légère et peu profonde, qui n'est bonne qu'à faire des pâturages. ‖ Terre végétale qu'on enlève dans les pâturages, pour amender le sol d'un vignoble. ‖ *Herbue froide*, Dans certaines contrées, la Bresse en particulier, Terrain maigre qui nécessite une addition presque continuelle d'engrais. (On écrit aussi ERBUE, et l'on dit encore ARBUE.)

— Techn. Fondant argileux, employé dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau.

HERBULE (*èr'* — dimin. de *herbe*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de mousses.

Herbule (gr. 2 fois).

HERBULE ou **HERBULA** (*èr'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de nombreuses espèces d'Europe et d'Amérique du Nord. (Les herbules sont des pyrales grises et jaunes, volant dans les prairies en plein soleil. Une des espèces les plus communes en France est l'*herbula cespitalis*, ou pyrale des buissons; sa chenille vit sous les pierres et sort la nuit pour ronger les plantes basses.)

HERCHAGE (*hèr'-chaj'* [*h* asp.]) n. m. Travail des hercheurs.

HERCHE (*hèrch'* [*h* asp.] — rad. *hercher*) n. f. Min. Wagon qu'on charge de minerai.

Herchen, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [prov. du Rhin, présid. de Cologne]), sur la Sieg; 3.239 hab.

HERCHER (*hèr'* [*h* asp.] — forme picarde de HERSER) v. n. Dans les mines, Pousser les wagons chargés de minerai.

HERCHEUR, EUSE (*hèr'* [*h* asp.]) n. et adj. Se dit de l'ouvrier ou de l'ouvrière qui herche.

Herchies, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. admin. et judic. de Mons, à la source de la Dendre, affluent de l'Escaut; 2.555 hab. Filatures; raffinerie de sel. Restes de l'ancien château des comtes d'Egmont.

Herck-la-Ville, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arrond. admin. et judic. de Hasselt, sur la *Herck*, affluent de la Démer; 2.543 hab. Commerce de chevaux.

HERCLAN (*hèr'* [*h* asp.]) n. m. Ornith. Nom vulgaire du tadorne.

HERCOCÉRAS (*èr', sé-rass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des nautilidés, comprenant des coquilles fossiles dans le terrain silurien de Bohême.

HERCOTECTONIQUE (*èr, tèk, nik'* — du gr. *herkos*, enceinte, et *tektonikê*, art de construire) n. f. Art de faire des retranchements, des fortifications.

Herculano de Carvalho e Araujo (Alexandre), poète et historien portugais, né à Lisbonne en 1810, mort à Ajuda en 1877. Élevé à Paris, il se lança dans le journalisme dès qu'il fut de retour dans sa patrie, puis publia un grand poème, *la Voix du Prophète* (1836), où il peignait sous les couleurs les plus sombres l'avenir du Portugal. La même note romantique domine dans *la Harpe du croyant* (1838). Comme historien, il a publié une *Histoire de Portugal* (1845 et années suiv.), ouvrage très estimé; *Légendes et récits tirés de l'histoire du Portugal* (1851); *De l'origine et de l'établissement de l'inquisition en Portugal* (1854-1855). Élu membre des Cortès en 1841, il fut nommé un peu plus tard bibliothécaire du roi.

Herculanum, ville de l'Italie ancienne (Campanie), fondée, selon la tradition, par Hercule, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, soixante ans avant Troie. Occupée successivement par les Osques, les Étrusques, les Samnites, les Grecs, puis colonie romaine, elle était devenue, au Ier siècle de notre ère, un des lieux préférés de villégiature des familles riches de Rome, quand survint, après le tremblement de terre avant-coureur de 63, l'éruption inopinée du Vésuve en 79. Il est probable que la majeure partie des habitants put s'enfuir à temps hors de la ville, où l'on n'a découvert qu'une douzaine de cadavres; mais la cité tout entière fut ensevelie sous une couche épaisse de plusieurs mètres de cendres et de *lapilli* volcaniques, formant aujourd'hui la *lave d'Herculanum*, grise ou noirâtre, et présentant, par le mélange intime et répété de l'eau, l'aspect d'une boue solidifiée, épaisse et résistante au point d'exiger, dans les déblaiements, l'emploi de la mine. Sur cette couche de tufs volcaniques, s'était établi, au XVIe siècle, à l'endroit même où dormait la ville ensevelie, le petit bourg de Portici, et c'est seulement en 1711 que le creusement accidentel de carrières de marbre pour le compte du prince Emmanuel de Lorraine mit les archéologues sur la trace de l'ancienne cité.

— *Archéologie.* En raison de la dureté du sol et de la grande profondeur (de 10 à 30 m.) où les ruines d'*Herculanum* se trouvent engagées, les fouilles y sont beaucoup plus pénibles qu'à Pompéi. En outre, les villes de Portici et de Resina, construites au-dessus, augmentent la difficulté. En revanche, les trouvailles y sont relativement plus nombreuses, parce qu'Herculanum n'a pu être fouillée après la catastrophe par ses habitants comme Pompéi, et souvent plus précieuses, parce que cette ville n'était pas, comme Pompéi, une cité de marchands et un lieu de villégiature passagère. On a pu, tant bien que mal, explorer le théâtre, situé à 27 mètres au-dessous du sol actuel, par des galeries que l'on visite. Au commencement du siècle, on déblaya, pour les combler ensuite, outre le théâtre, une partie du forum, une grande villa, un temple, une construction à colonnades, etc. On peut voir aujourd'hui, à 13 mètres au-dessous du sol environnant, une rue assez longue, avec des maisons disposées comme celles de Pompéi. Du côté de la mer, il y a des magasins à trois étages. La maison la plus considérable et la mieux conservée est celle dite d'*Argus*, avec un portique de vingt colonnes et six piliers. Elle doit son nom à une peinture qui s'y voyait autrefois et que le temps a effacée. Si les fouilles d'Herculanum progressent peu, en revanche, elles ont toujours été des plus fructueuses. Dès 1757, l'*Accademia Ercolanense* publiait neuf volumes de peintures murales. Presque tous les plus beaux bronzes du musée de Naples en proviennent, parmi lesquels les six admirables *Danseuses*, qui furent une véritable révélation; le *Faune dormant* et le *Faune ivre*, le *Mercure au repos*, un grand nombre de bustes de philosophes et d'hommes célèbres. La belle patine des bronzes d'Herculanum est verte et facilement reconnaissable de celle des bronzes pompéiens, qui est bleue. Parmi les statues de marbre, on peut citer les deux statues équestres et les cinq statues en pied des *Balbus*, la célèbre groupe académique d'*Oreste et Électre*, le *Faune portant Bacchus enfant*, etc. On a aussi trouvé, à Herculanum, un grand nombre de manuscrits roulés. Quelques-uns ont pu être examinés; ce sont surtout des écrits se rapportant à la philosophie épicurienne, et qui n'ont rien appris de bien nouveau.

Herculanum tableau d'Hector Leroux (1881), au musée du Luxembourg. La scène se passe aux environs d'Herculanum, le 23 août 79. A droite, sur une hauteur, sont groupées trois vestales : l'une s'est laissée tomber sur un siège : une autre, agenouillée devant elle, cache sa tête sur son

Herculanum, d'après Leroux.

soin ; la troisième regarde, à l'horizon, la flamme du Vésuve. A gauche, montent d'autres vestales. Au fond, la ville apparaît dans la nuit, éclairée inégalement par le volcan.

Herculanum, opéra en quatre actes, paroles de Méry et Hadot, musique de Félicien David, représenté à l'Opéra le 4 mars 1859. — David avait écrit une partition considérable, destinée à un grand drame mêlé de chants : *la Fin du monde*. Cet ouvrage n'ayant pu être joué, il demanda à Méry un livret d'opéra dans lequel il pourrait utiliser les morceaux de sa partition. Méry écrivit un poème : *le Dernier Amour*; cette œuvre ne fut pas jouée non plus. De nouveaux remaniements furent alors opérés, et l'ouvrage fut représenté sous le titre d'*Herculanum*. Le poème d'*Herculanum* ne pouvait offrir qu'une valeur médiocre. Il est bizarre en effet, sans conduite et sans plan, avec un certain caractère fantastique.

La partition, qui manque un peu trop d'unité, n'en contient pas moins des pages remarquables. On y retrouve un style d'une grande beauté, une inspiration généreuse. On peut signaler des morceaux d'une belle venue : au premier acte, la jolie romance : *Dans une retraite profonde*, et l'air de l'extase ; au second, la prière sans accompagnement et le duo de Lilia et de Nicanor ; au troisième, les airs de ballet et la belle mélodie du *Credo* ; enfin, au quatrième, le duo d'Helios et d'Olympia et le finale.

HERCULE (*èr'* — n. myth.) n. m. Homme excessivement fort, robuste : *Les* HERCULES *sont souvent très doux.* ‖ Saltimbanque qui exécute des tours de force, des exercices demandant une grande vigueur musculaire : *Il n'est pas de gens plus tôt usés, estropiés, que les* HERCULES. Fourier.
— Fig. Homme très fort en son genre.

HERCULE (*èr'*) n. m. Nom vulgaire du *dynastes hercules*, grand scarabée des Antilles, qui, avec le titan géant de la Guyane, est l'insecte coléoptère atteignant les plus fortes dimensions. V. DYNASTE.

Hercule. Myth. lat. Demi-dieu du Panthéon romain. Par le nom comme par le culte, l'*Hercules* des Romains paraît n'être autre que l'*Hêraklês* grec latinisé. C'est à la fois par l'Etrurie et par les colonies grecques de l'Italie méridionale, surtout par Cumes, que la religion d'Hêraklès fut connue originairement des Latins et des peuples de l'Italie centrale. Son culte fut introduit à Rome en 399 av. J.-C., à l'occasion d'une peste. Comme autrefois les Tarquins, plusieurs familles romaines, les *Fabii*, les *Potitii*, les *Pinarii*, prétendirent descendre du héros. Cependant, le héros grec dut se confondre avec une vieille divinité italique, car il prit, à Rome, une physionomie assez nouvelle. Pour les Romains, il était surtout un dieu agricole, protecteur du sol, un dieu de l'abondance, des trouvailles, des voyageurs et, aussi, de la bonne foi. Il se rattachait, d'ailleurs, à l'Italie centrale par des légendes particulières. D'une fille d'Evandre, Hercule avait eu Palas, patron des bergers ; de Fauna, Latinus ; de la prêtresse Rhéa, Aventinus. De toutes les aventures du dieu, la plus populaire, à Rome, était sa querelle avec Cacus. (V. CACUS). D'après la tradition romaine, c'était là, précisément, l'origine de la religion d'Hercule à Rome. Le héros, vainqueur de Cacus, commença par élever un autel à Jupiter, devant la caverne du brigand. Puis il institua son propre culte. Entre le Palatin et l'Aventin, au Forum boarium, il éleva l'*Ara maxima*, qu'il confia aux soins de deux familles sacerdotales, les *Potitii* et les *Pinarii*. Près de là, on construisit plus tard un autre sanctuaire, où l'on conservait la massue d'Hercule, et un temple d'*Hercules Victor*. Sur le Forum boarium se célébrait chaque année, le 12 août, le sacrifice ordinaire. De plus, il arrivait souvent que des particuliers ou des généraux vainqueurs, avec la dîme de leurs récoltes ou du butin, offraient un sacrifice extraordinaire, suivi d'un banquet (*polluctum*). Hercule avait encore à Rome bien d'autres sanctuaires et de très nombreuses statues. On l'honorait sous les noms les plus divers : *Hercules Victor*, ou *Pacifer*, ou *Defensor*, ou *Salutaris*, ou *Sullanus*, ou *Musarum*, etc. Les Romains juraient souvent par Hercule (*Hercule, Hercle, Mehercule, Mehercle*, etc.), pour appuyer une affirmation.
— ALLUS. LITTÉR. On fait souvent allusion, dans la conversation, à la légende et aux douze travaux d'Hercule. Les détails de cette légende sont exposés au mot HÉRACLÈS. ‖ *Les travaux d'Hercule, Un treizième travail d'Hercule*, Expressions qui servent à caractériser une entreprise dangereuse et difficile, qui exige une force et un courage à toute épreuve. On les emploie quelquefois aussi plaisamment et par ironie.
— Iconogr. Les principales représentations antiques du dieu ont été énumérées au mot HÉRACLÈS. Parmi les sculptures et peintures modernes les plus connues, citons : *Hercule et Cacus*, groupe colossal en marbre blanc, par Bandinelli (Florence); une statue colossale d'*Hercule*, par L. Delvaux (Bruxelles); une figure d'*Hercule* gravée sur jade vert (Florence), dernier sceau de la république de Florence; *Hercule étouffant les serpents*, par Annibal ou Augustin Carrache (Louvre); par Reynolds (Ermitage), *Hercule tuant l'hydre de Lerne*, par le Guide (Louvre); par Gustave Moreau (1876); *Hercule étouffant Antée*, par A. del Pollaiuolo (Florence), Zurbaran (Madrid); groupe en bronze, par Etex (1848); *Combat d'Hercule et d'Achéloüs*, tableaux du Dominiquin et du Guide (Louvre); groupe en bronze, par Bosio (Tuileries); *Hercule combattant les Centaures*, tableaux de Ch. Lebrun, de Bon Boulogne (Louvre); bas-relief en marbre de Michel-Ange (Florence); *Hercule entraînant Cerbère*, tableaux du Parmesan, de Zurbaran (Madrid); *Hercule et Déjanire*, tableau du Titien; *Hercule et Diomède*, tableaux de Gros (Toulouse), de Pierre (Montpellier); *Hercule et les chevaux de Diomède*, groupe, par Isidore Bonheur (1855); *Hercule tuant Géryon*, tableau de Zurbaran (Madrid); *Hercule enlevant Alceste*, peinture, par Regnault; groupe par G. Jacquot; *Hercule rendant Alceste à Admète*, tableau, par L. Galloche (Louvre); *Hercule punissant Busiris*, tableau de J.-B. Corneille (Louvre); *Hercule et Iole*, tableaux d'Annibal Carrache (galerie Farnèse), de Santi di Tito (Florence); *Hercule lançant Lichas dans la mer*, groupe, par Canova; *Hercule sur le bûcher*, tableaux du Guide (Louvre), de Challe; *Apothéose d'Hercule*, plafond de P. Liberi (Vienne); tableaux de Fr. Lemoine (Toulouse), Ch. Coypel; *l'Arrivée d'Hercule à l'Olympe*, fresque de Cornélius (Munich); *Hercule se reposant de ses travaux*, par Rubens (Offices); *Hercule filant aux pieds d'Omphale*, par le Dominiquin ou Alessandro Turchi de Vérone (Munich), par Giuseppe del Sole (Dresde), Luca Giordano (même musée), B. Spranger (Vienne), Romanelli, Simon Vouet (1613), Lagrenée (1769), F. Lemoyne (Louvre); groupe de Dumont le Romain; groupe, par P.-J. Feyens (Bruxelles); *Hercule châtiant le Faune qui voulait surprendre Omphale*, par le Tintoret (Vienne); une suite de treize compositions sur les *Travaux d'Hercule*, par N. Poussin. Ce dernier a encore dessiné ou peint : *la Naissance d'Hercule; Hercule enlevant Déjanire* (1639); *Hercule entre la Sagesse et le Plaisir; Hercule exterminant l'Ignorance*; et enfin, *Hercule couronné par Minerve*. Le musée de Madrid possède dix tableaux de Zurbaran consacrés aux *Travaux d'Hercule*.

Hercule tuant l'hydre, d'après le Guide.

Hercule furieux, tragédie de Sénèque, imitée d'Euripide. — Hercule a épousé Mégare, fille de Créon, roi de Thèbes. Tandis qu'il descend aux Enfers, un Eubéen, Lycus, tue le roi, s'empare du trône et offre à Mégare de l'épouser. Elle s'y refuse, et Hercule arrive à propos pour le tuer. Mais Junon lui inspire une fureur qui le porte à massacrer sa femme et ses enfants. Revenu à lui, on a peine à l'empêcher de se donner la mort. Il part avec Thésée pour Athènes, afin de s'y purifier. L'*Hercule furieux* présente les qualités et les défauts des pièces de Sénèque, plus faites pour la lecture que pour la représentation.

Hercule sur l'Œta, tragédie de Sénèque, imitée des *Trachiniennes* de Sophocle. — Déjanire, indignée de se voir préférer Iole, a envoyé à Hercule la tunique teinte du sang de Nessus, qui dévore le héros ; puis, désespérée du mauvais succès de son philtre, elle se donne la mort. Hercule, après avoir tué Lychas qui lui a apporté ce fatal présent, se brûle sur un bûcher, puis apparaît à sa mère Alcmène, pour lui annoncer qu'il va être mis au rang des dieux. Sénèque a fait de son Hercule un personnage à tirades déclamatoires, qui étale tout au long la doctrine stoïcienne. Il y a toutefois du trait, de la couleur, des vers frappés qui relèvent le mérite de la pièce.

Hercule (COLONNES D'). Géogr. V. COLONNES.

Hercule, constellation de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. La constellation d'*Hercule* a, à sa gauche, la Lyre ; à sa droite, la Couronne ; au nord, le Dragon, et, au midi, Ophiuchus. Le catalogue de Flamsteed lui attribue 113 étoiles. Elle comprend un quadrilatère dont les angles sont marqués par quatre tertiaires, et dont la diagonale, suffisamment prolongée vers le midi, rencontre une autre tertiaire, α, qui indique la tête d'*Hercule*, placée près de celle d'Ophiuchus. C'est vers l'étoile μ de cette constellation, à gauche du quadrilatère ci-dessus désigné, et vers la ligne des solstices, que, suivant quelques astronomes modernes, paraît se diriger notre soleil, avec tout son cortège planétaire.

HERCULÉEN, ENNE (*èr, lé-in, èn'* — de *Hercule*) adj. Robuste, vigoureux : *Taille, Force* HERCULÉENNE. ‖ Qui ne peut être fait que par un homme fort comme Hercule : *Travail* HERCULÉEN.

HERCULIEN (*èr', li-in*) adj. m. ‖ Antiq. rom. *Nœud herculien*, Nœud de la ceinture de la nouvelle mariée, que le mari seul devait dénouer lorsqu'elle allait se mettre au lit, en accompagnant cette opération d'invocations à Junon, pour qu'elle rendît son mariage aussi fécond que celui d'Hercule.

Hercyne. Mythol. gr. Compagne de Proserpine. Elle jouait un jour dans le bois sacré de Trophonius, en Béotie, lorsqu'une oie qu'elle laissa échapper se réfugia dans un antre. De dessous la pierre où l'animal s'était caché, on vit alors couler une source qui donna naissance au fleuve Hercyne. Une statue, placée plus tard dans cet antre, représentait Hercyne tenant à la main une verge entourée de serpents.

Hercyne, petite rivière de Béotie, sortant d'une montagne, dans l'antre de laquelle se trouvait l'oracle des Grecs consacré à Trophonius. Elle coule auprès de la ville de Lébadée (Livadio); ses eaux forment dans leur chute des cascades sans nombre.

HERCYNELLE (*èr'-si-nèl'*) ou **HERCYNELLA** (*èr'-si-nèl-la*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes fossiles, rapporté à la famille des fissurellidés, et comprenant des coquilles grandes, asymétriques, en toit pointu comme les patelles.

HERCYNIEN, ENNE (*èr'-si-ni-in, èn'* — de *Hercynia*, n. pr.) adj. Se dit d'une assise intermédiaire du terrain primitif de la Bavière. (Le gneiss hercynien, d'après Gumbel, contient de nombreuses intercalations d'amphiboloschiste et de calcaire cipolin avec mica, serpentine et graphite.) ‖ *Phyllades hercyniens*, Nom donné par Gumbel à des schistes des mêmes assises atteignant une puissance de 3.000 mètres. ‖ *Chaîne hercynienne*, Nom par lequel Bertrand a désigné une chaîne de montagnes dont le soulèvement a commencé à la fin de l'époque westphalienne (période carbonifère) et s'est continué durant une partie de la période permienne. (C'est la chaîne *armoricaine* ou *varisicque* de Suess.)

Hercynienne (FORÊT) [lat. *Hercynia silva*; allem. **Herkynischer Wald**], forêt de pins, qui s'étendait entre le Rhin et la Vistule, et couvrait une grande partie de la Germanie. Les montagnes boisées qui, aujourd'hui, semblent correspondre au nom d'Hercynienne sont : le [illegible]erwald (*Gabreta*), la Forêt Noire (*Marciana silva*), le Taunus (*Taunus mons*), le Teutoburgerwald (*Teutoburgiensis saltus*), le Harz (*Melibocus* ou *Bacenis silva*), [illegible] (*Hercynia* [illegible]) et le R[illegible] [illegible] *Vandalici*.

Hercyniens [illegible] lat. *H*[illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] Germanie. Auj. *H*[illegible].

HERCYNITE [illegible] n. f. Aluminate naturel de fer avec un peu de magnésie, dont le poids spécifique varie de 3,91 à 3,95 et la dureté de [illegible]. Cette espèce minérale est intéressante ; on l'a trouvée en [illegible].

Herczeg (Fra[illegible]), romancier et dramaturge hongrois, né en 1864. Réaliste d'une grande vigueur, il a surtout décrit la vie de la haute bourgeoisie et celle des soldats. Parmi ses romans et nouvelles, on cite : *Mat[illegible]ur, Contes de l'Occident, le Mariage de Szab[illegible], la Première Hirondelle, Suzanne S[illegible]n* et surtout [illegible] *les Gyurkovic, les Frères Gyurkovic*. Herczeg a remporté également quelques succès au théâtre avec *les [illegible] gardes du corps, la Fille du Nabab de Dolova* et *la M[illegible] H[illegible]*.

Herczegfalva, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Stuhlweissenbourg]); 3.5[illegible] hab.

Herdain, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Breslau]), 2.182 hab. Carton pour toitures. Distilleries.

HERD-BOOK (*heurd'-bouk'* — *h* asp. — de l'angl. *herd*, troupeau, et *book*, livre) n. m. Nom par lequel on désigne en Angleterre, en France et dans quelques autres pays, les livres généalogiques des races bovines. ‖ Pl. *Des* HERD-BOOKS.

Herdecke, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), sur la Ruhr, qui y devient navigable ; 4.214 hab. Carrière de grès. Aux environs, ruines de la Hohensyburg.

Herder (Johann Gottfried von), philosophe allemand, né à Mohrungen (Prusse-Orientale) en 1744, mort à Weimar en 1803. Les leçons de Kant exercèrent sur lui une profonde influence. Ayant obtenu une place de professeur dans un collège, il put se livrer à sa passion pour l'étude. C'est à cette époque qu'il lut les écrits de J.-J. Rousseau. En 1767-1768, parut son premier ouvrage important : *Fragmente über neuere deutsche Litteratur*, dans lequel il recommande aux écrivains allemands de remonter aux origines germaniques, et dont le ton impérieux lui attira beaucoup d'ennemis. En 1769, il fit un voyage à Paris, où il se lia avec la plupart des grands esprits de ce temps. Il connut, en 1770, le jeune Gœthe à Strasbourg et, quoi qu'on ait dit, exerça sur lui la plus grande influence. En 1776, le duc de Saxe-Weimar l'appela, en qualité de premier prédicateur, à Weimar. Ses dernières années, assombries par une faiblesse de la vue qui alla jusqu'à la cécité, s'écoulèrent dans le calme et l'étude.

J. G. Herder.

Les œuvres de Herder présentent une variété infinie. Dans son mémoire sur l'*Origine du langage*, il considère ce dernier comme un produit spontané de l'âme humaine. Ses études bibliques lui inspirèrent plusieurs ouvrages, entre autres : *Älteste Urkunde des Menschengeschlechts* (1774-1776) et surtout : *Vom Geiste der ebräischen Poësie* (trad. franç. : *Esprit de la poésie hébraïque*, 1845). Mais son œuvre capitale est ses : *Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit* (1784-1791; trad. franç. : *Philosophie de l'histoire de l'humanité*, de Quinet, 1827; de Tandel, 1874). V. HISTOIRE (Philosophie de l').

Herder est un esprit plein d'obscurités et de contradictions, plus inégal dans ses œuvres que ses grands contemporains, mais riche, ouvert, animé de généreux élans et d'une pénétrante intelligence.

HERDÉRITE n. f. Minér. V. ALLOGONITE.

Herdonius (Appius), chef sabin qui, l'an 460 avant notre ère, tenta de s'emparer de Rome par un coup de main. Arrivé par le Tibre, il se rendit maître du Capitole pendant la nuit, sans que personne s'en fût aperçu, fait peu croyable, et, le lendemain, appela avec toutes sortes de promesses les esclaves à la liberté. Il ne fut forcé dans le Capitole qu'au bout de quatre jours, et périt alors.

Herdorf, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [prov. du Rhin, présid. de Coblentz]), sur la Heller, sous-affluent du Rhin ; 2.443 hab. Usines métallurgiques.

HÈRE (*h* asp. — peut-être de l'allem. *herr*, seigneur, pris ironiquement) n. m. Homme misérable, sans fortune et sans considération :

> Cancres, *hères* et pauvres diables.
> LA FONTAINE.

— Jeux. Nom donné quelquefois au jeu de *L'as qui court*.
— Véner. Jeune cerf, ayant moins de deux ans et plus de dix-huit mois.

Heredia, capitale d'une des six provinces de la république de Costa-Rica, située à la base du volcan de Barba, au milieu de riches plantations de caféiers ; 4.[illegible] hab. — La province du même nom, peu étendue, a 29.[illegible] hab.

Heredia (José-Maria), poète cubain, né à Santiago de Cuba en 1803, mort à Toluca (Mexique) en 18[illegible]. Il commença à se faire connaître par un volume d'*E*[illegible] *poétiques*. Compromis en 1823 dans un complot et condamné au bannissement, il se réfugia aux Etats-Unis, puis au Mexique, où le président Victoria le nomma [illegible] *[illegible] d'encia*. Il a publié un recueil de poésies très [illegible] (1825) et des *Leçons sur l'histoire universelle*, remarquables par l'élévation et la profondeur des vues (18[illegible]).

Heredia (José-Maria DE), poète français, cousin germain du précédent, né en 1842 à la Fortuna, [illegible] Santiago-de-Cuba. Il alla de bonne heure en France, y fit ses études (sauf une année passée à l'université de la Havane), et devint ensuite le disciple préféré de Leconte de Lisle ; mais il manifesta tout de suite, par l'impeccable facture de ses sonnets, une puissante originalité

Ces poèmes, parfaits qui, dès leur publication dans des revues, le rendirent célèbre, furent réunis en un volume sous le titre : *les Trophées* (1893). Toute l'histoire humaine, depuis l'antiquité, en passant par le moyen âge et la Renaissance, y est représentée en miniatures d'une délicate et puissante beauté; chacun de ces sonnets caractérise une époque. Comme prosateur, José-Maria de Heredia n'a donné que deux ouvrages : une superbe traduction de *la Véridique Histoire de la conquête de la Nouvelle-Espagne* (1877-1887), par le hardi chroniqueur et capitaine Bernal Diaz del Castillo, et un court récit d'aventures d'une couleur brillante : *la Nonne Alferez*, également traduit de l'espagnol (1894). Cet écrivain scrupuleux, peu fécond à cause de cela, doit être considéré comme un des plus éminents représentants du Parnasse : il en a pratiqué l'esthétique sévère et noble, et son œuvre révèle une vraie conscience littéraire. José-Maria de Heredia fut élu en 1894 membre de l'Académie française, et, en 1901, il remplaça Henri de Bornier comme administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

De Heredia.

Heredia (Severiano DE), homme politique français, né à Cuba en 1836, mort à Paris en 1901. S'étant rendu jeune à Paris, il se fit naturaliser, fut, de 1873 à 1881, membre du conseil municipal de Paris, et fonda, en 1876, *la Tribune*, journal républicain. Élu en 1881 député dans le XVII° arrondissement, il fut réélu en 1885, devint ministre des travaux publics dans le cabinet Rouvier (1887), échoua à la députation en 1889, et resta depuis dans la vie privée.

HÉRÉDITAIRE (*tèr'* — lat. *hæreditarius*, même sens) adj. Possédé, acquis par voie d'héritage : *Des biens* HÉRÉDITAIRES. ‖ Qui se transmet comme un héritage, par voie de succession : *Charge* HÉRÉDITAIRE. ‖ Qui est transmis de père en fils, de génération à génération : *Maladie, Vice* HÉRÉDITAIRE.

HÉRÉDITAIREMENT (*tè-re*) adv. Par droit d'héritage, par succession ; de génération à génération.

HÉRÉDITÉ (lat. *hæreditas ;* de *hæres, edis*, héritier) n. f. Dr. Transmission par voie de succession : *L'*HÉRÉDITÉ *de la pairie, en France, a été abolie à la suite de la révolution de 1830.* ‖ Droit de recueillir une succession d'une personne ; ensemble des biens que laisse une personne en mourant : *Accepter l'*HÉRÉDITÉ. *Renoncer à l'*HÉRÉDITÉ.

— Biol. Transmission aux enfants des caractères des parents.

— ENCYCL. Biol. Tout être vivant provient d'une simple cellule ou d'un ensemble de cellules vivantes, détachées du parent ou des parents. Cette masse initiale (œuf, spore, bouture, propagule, etc.) se développe dans des conditions données et produit un nouvel individu. Les biologistes donnent le nom d'*éducation* à l'ensemble des conditions dans lesquelles se fait le développement du nouvel être; les caractères de l'être dépendent de son éducation, c'est-à-dire que deux masses initiales identiques élevées dans des conditions différentes donnent des êtres différents. Dans la ressemblance des enfants avec les parents il peut y avoir certains caractères qui proviennent uniquement d'une similitude d'éducation ; aussi, pour préciser le langage, il faut dire que *l'hérédité est l'ensemble des caractères et des propriétés de la masse vivante initiale qui est le point de départ d'un nouvel être.*

La question de l'hérédité se pose avec son maximum de simplicité dans le cas où la masse vivante initiale est empruntée à un seul parent, comme dans la génération agame, par spores, propagules ou boutures. Une bouture empruntée à un poirier donne un poirier ; il y a là *hérédité des caractères spécifiques.* Si le poirier est un poirier duchesse, la bouture donne un poirier duchesse, par *hérédité des caractères de race.* Enfin, si le poirier duchesse possède certaines particularités dans la saveur et la forme de ses fruits par exemple, la bouture pourra donner un poirier qui présente les mêmes particularités individuelles; il y aura *hérédité des caractères individuels.* Une des questions les plus importantes de la biologie est de savoir dans quelles limites l'éducation peut masquer l'hérédité des caractères individuels ; c'est là le problème fondamental du transformisme. Une bouture empruntée à un poirier duchesse qui donnait de bonnes poires pourra donner des poires pierreuses, mais qui seront néanmoins des poires duchesses. On appelle *caractères congénitaux* les caractères qui sont dus, chez un être, à la seule hérédité, et *caractères acquis*, ceux qui sont dus à la seule éducation ; mais ces deux définitions sont incomplètes, puisque tout caractère d'un individu résulte à la fois de l'hérédité et de l'éducation ; on peut résoudre la difficulté en disant que les *propriétés* sont le substratum héréditaire et les *caractères*, les manifestations de ces propriétés sous l'influence de l'éducation. Tous les caractères sont donc des caractères acquis ; il y a des propriétés congénitales, mais pas de caractères congénitaux. L'éducation peut-elle modifier les propriétés congénitales, peut-elle engendrer des propriétés nouvelles ? Weismann et les néo-darwiniens n'admettent pas l'hérédité des caractères acquis, quoiqu'elle semble prouvée à l'école néo-lamarckienne.

Dans la reproduction sexuée, les phénomènes sont plus compliqués ; la masse initiale qui donne naissance au nouvel individu est un œuf résultant de la fusion de deux éléments empruntés à deux individus différents : l'un, l'ovule, emprunté à l'individu femelle, l'autre, le spermatozoïde, emprunté à l'individu mâle ; au point de vue de l'hérédité, ces deux éléments sont équivalents, c'est-à-dire que chacun d'eux, s'il pouvait se développer seul, donnerait naissance à un individu identique à celui dont il provient ; autrement dit, chacun contient toutes les propriétés du parent qui le fournit, mais, dans l'acte de la fécondation, il y a fusion des deux éléments en un seul, appelé œuf. Cet œuf devrait donc contenir à la fois toutes les propriétés du père et toutes les propriétés de la mère, mais des propriétés antagonistes ne peuvent pas se manifester en même temps; la propriété d'être blond ne peut se manifester avec la propriété d'être brun. Alors, ou bien l'une des propriétés l'emporte sur l'autre et est empruntée uniquement à l'un des parents, ou bien il se produit une propriété intermédiaire ; par exemple, le fils d'un blond et d'une brune peut être châtain. Dans la génération sexuée, il n'y a plus forcément transmission aux enfants des caractères des parents, mais seulement possibilité de transmission. Le produit peut être intermédiaire aux deux parents, mais il peut aussi y avoir *hérédité unilatérale.* Cependant, si une propriété est commune au père et à la mère, elle est transmise, et c'est là le danger des unions consanguines pour la transmission des tares familiales.

Les caractères transmis héréditairement par les parents aux enfants peuvent être de nature physique ou de nature mentale ; on donne le nom de *tares héréditaires* aux caractères défavorables susceptibles d'être transmis par hérédité. L'hérédité des mutilations est certainement possible, quoiqu'elle n'ait pas lieu le plus souvent: par exemple, la circoncision des juifs et la déformation artificielle des pieds des Chinoises ne semblent pas avoir donné de résultats héréditaires.

L'hérédité est dite *collatérale* quand elle ne se manifeste pas dans la ligne de descendance directe ; mais il peut y avoir une ressemblance entre deux êtres qui, séparément, tiennent d'un ancêtre commun un même caractère. (V. ATAVISME.) On dit souvent que l'hérédité saute une génération. V. GÉNÉRATION alternante.

Dans les cas de croisements entre des espèces différentes ou des races différentes d'une même espèce, il se produit des phénomènes spéciaux, appelés phénomènes de *métissage* ou d'*hybridation.*

La question de l'âge auquel apparaissent les caractères transmis par les parents est une question d'évolution individuelle, et non une question d'hérédité.

On a proposé un très grand nombre de théories de l'hérédité. Les plus célèbres sont celles de Darwin (V. GEMMULE) et de Weismann. V. DÉTERMINANT.

— BIBLIOGR. : Ch. Darwin, *Pangenesis* (1871); Weismann, *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle* (1892); Delage, *la Structure du protoplasma et les Théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (1895); F. Le Dantec, *Évolution individuelle et hérédité* (1898).

— Pathol. On a cru longtemps que certaines maladies, comme la phtisie, étaient héréditaires ; depuis que l'on sait que cette maladie est microbienne, on sait aussi que, pour qu'elle se transmette, il faut deux choses: la graine, ou le microbe, et le terrain propre à sa culture. Dans ce cas, c'est le terrain qui est héréditaire, et non la graine. De même, les malformations, les difformités, les monstruosités, etc., peuvent être héréditaires ; mais ce sont surtout les affections constitutionnelles qui le sont : syphilis, herpétisme, cancer, arthritisme, folie, hystérie, etc. On ne doit jamais oublier que, par une éducation morale et physique appropriée, on peut agir d'une façon très efficace sur toutes ces diathèses héréditaires.

— Législ. V. SUCCESSION.

Hérédité (L'), *étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses causes, ses conséquences*, par Th. Ribot (Paris, 1873). — Cet ouvrage, qui a eu le mérite d'attirer l'attention du public français sur l'hérédité, comprend quatre parties : I. L'hérédité psychologique est une réalité. On la constate dans les instincts, dans les facultés sensorielles, dans la mémoire, dans l'imagination..., et aussi dans les maladies mentales. — II. L'hérédité ne se produit pas au hasard. Th. Ribot distingue l'*hérédité en ligne directe :* caractère du père ou de la mère ou bien du père et de la mère transmis aux enfants ; l'*hérédité en retour* ou atavisme ; l'*hérédité en ligne indirecte :* variété de l'atavisme ; si le neveu ressemble à l'oncle, c'est qu'ils ont un ancêtre commun. — III. L'hérédité mentale a pour cause l'hérédité physique. — IV. Les conséquences de l'hérédité sont considérables, aux points de vue psychologique, moral et social. Elle rend compte, dit l'auteur, des formes constitutives de l'intelligence. Elle explique le caractère et diminue, si elle ne la supprime pas, la part de la liberté individuelle. Enfin, l'hérédité sociale (castes, noblesse et royauté héréditaires) est née de la loi naturelle de l'hérédité psychologique.

Herée ou **Heræa**, ville de l'ancienne Grèce (Péloponèse), en Arcadie, près de l'Alphée et des frontières de l'Élide. — Ville de la Sicile ancienne, qui a donné son nom aux monts Heréens.

Hereford, ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, sur la Wye ; 20.267 hab. Évêché. Ganteries, fabriques de flanelle. Important commerce de produits agricoles. Belle cathédrale XI°-XIV° s.. Un de ses autels possédait, comme retable, une grossière carte du monde, datant sans doute du début du XIV° siècle, et précieuse pour l'étude des idées géographiques au moyen âge. Ville fort ancienne, château fort du roi Harold.

Hereford (COMTÉ DE), comté de la région occidentale de l'Angleterre, sur la frontière du pays de Galles; 2.174 kilom. carr. ; pop. : 115.949 hab. Tout entière en collines de moyenne élévation, bien arrosées, coupées par les vallées de la Wye (navigable jusqu'à Hereford), du Lug et de l'Arrow, bien cultivée en vergers, prairies et champs de céréales, la région est à peu près exclusivement agricole, et exporte du blé, de la laine, du houblon et surtout des bestiaux estimés.

HEREFORD (*èr'-for'*) n. Race bovine anglaise, élevée pour la boucherie : *Un, Une* HEREFORD.

— Adjectiv. : *Un bœuf* HEREFORD.

ENCYCL. La race bovine de *Hereford* habite, en Angleterre, les comtés de Hereford et de Gloucester. C'est, d'après Sanson, une variété améliorée de la race qu'il dénomme « germanique », dont le bétail normand constituerait une autre variété. Les animaux de Hereford sont d'excellents producteurs de viande, remarquables par la finesse du poil, la brièveté des membres, la souplesse et la mollesse de la peau. Leur pelage est rouge, sauf sur la tête, où il est blanc.

Race bovine de Hereford.

Herencia, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), sur le Giguela, affluent du Guadiana, 5.924 hab. Savon, chocolat ; moulins à farine et à huile.

HÉRENNIE (*rê-nî*) ou **HERENNIA** (*é-rê*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type d'une tribu dite des *hérenniés*, comprenant des formes propres à l'Indo-Chine, la Malaisie et la Nouvelle-Guinée. (On en connaît cinq espèces assez grandes, plates, rouges et jaunes, avec l'abdomen blanchâtre piqueté de fauve.)

Hérennien, fils de Zénobie, reine de Palmyre (III° s. de notre ère). Associé par sa mère à l'empire, il tomba, en même temps qu'elle, au pouvoir d'Aurélien (273), et figura avec Zénobie au triomphe de l'empereur.

Herennius, nom d'une famille plébéienne de Rome, originaire du Samnium. On cite surtout parmi ses membres : PONTIUS **Herennius**, qui fit passer les Romains sous le joug au défilé de Caudium (fourches Caudines) en 321 av. J.-C., mais finit par être pris, conduit à Rome et mis à mort ; — MARCUS **Herennius**, qui fut consul en 93 av. J.-C. ; — ETRUSCILLA **Herennia**, qui devint, en 249, l'épouse de l'empereur Dèce.

Herennius (RHÉTORIQUE À), traité de rhétorique en quatre livres, attribué à Antonius Gniphon, à Ælius Stilo, à un Cornificius par Quintilien, et, par le plus grand nombre des critiques, à Cicéron, dans sa jeunesse. — On ignore qui est Herennius. Le principal intérêt de cet ouvrage est qu'il paraît bien être le plus ancien traité de rhétorique écrit en langue latine, et qu'il ouvre la voie aux grandes compositions de Cicéron sur cette matière. Ses exemples sont empruntés de préférence tant aux auteurs latins, et surtout aux auteurs dramatiques, qu'aux faits de l'histoire romaine, et, bien que l'auteur prenne aux rhéteurs grecs leurs divisions et leurs distinctions subtiles, il s'attache surtout aux préceptes d'un caractère pratique et utilitaire, selon le goût et le génie romains.

Herens (VAL D'), [en allem. **Eringerthal**], vallée de Suisse (cant. du Valais). On l'appelle aussi « val de Borgne », d'après son torrent, ou « val d'Evolène », d'après son principal bourg. On y parle français.

Hérent, ville de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain ; 4.033 hab. Fabrique d'huile.

Herenthals, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout. sur la Petite-Nèthe, affluent du Rupel ; 7.197 hab. Fabriques d'étoffes de laine et de dentelles. Hôtel de ville et église du XV° siècle. La partie la plus ancienne de la ville occupe l'emplacement de la capitale primitive de la Toxandrie.

Herenthout, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout, sur la Grande-Nèthe; 2.804 hab. Commerce de beurre.

Hérépian, comm. de l'Hérault, arrond. et à 36 kilom. de Béziers, sur l'Orb ; 1.188 hab. Ch. de f. Midi. Distillerie.

HÉRÉSIARQUE (*ark'* — du gr. *hairésiarkhês*; de *hairésis*, hérésie, et *arkhos*, chef) n. et adj. Se dit de la personne qui est le promoteur d'une hérésie, le chef d'une secte d'hérétiques.

Hérésides. Myth. gr. Nymphes du cortège d'Héra, dont elles préparaient le bain. — Prêtresses d'Héra, à Argos. (*Une* HÉRÉSIDE.)

HÉRÉSIE (*zî* — bas lat. *hæresis*, même sens ; gr. *hairésis*, de *hairein*, prendre, choisir) n. f. Opinion religieuse, canoniquement condamnée comme contraire à la foi catholique.

— Par ext. Idée, opinion opposées à celles qui sont généralement reçues.

— Loc. : *Cet homme ne fera pas d'hérésies.* Se disait pour donner à entendre que quelqu'un avait peu d'esprit.

— ENCYCL. Théol. et hist. Le mot *hérésie* appartient originairement à la langue grecque. Les écrivains profanes l'employaient, chez les Grecs, pour désigner une doctrine ou une école particulière, sans y attacher aucun sens défavorable. Mais les écrivains ecclésiastiques le prirent toujours en mauvaise part ; ils ne s'en servirent que pour l'appliquer à une doctrine opposée à la foi de l'Église. C'est avec cette acception qu'il est entré dans la langue latine, puis dans la langue française.

Les théologiens définissent l'hérésie : « une erreur volontaire et opiniâtre, opposée à un dogme révélé et enseigné comme tel par l'Église catholique. » Ainsi entendue, l'hérésie suppose toujours une révolte contre l'autorité religieuse, enseignant au nom de Dieu. Aussi est-elle jugée, par l'Église catholique, un des grands crimes dont un chrétien puisse se rendre coupable, et sévèrement punie par les canons ecclésiastiques. Par le fait même qu'il devient hérétique, le chrétien tombe sous le coup d'une excommunication majeure, dont l'absolution est réservée au pape ; la même censure atteint tous ceux qui l'encouragent ou prennent sa défense. L'hérésie entraîne encore, pour les clercs, la déposition de leur ordre, et, pour tous, la privation de la sépulture ecclésiastique. En outre, les fils des hérétiques sont déclarés irréguliers, c'est-à-dire incapables de recevoir les ordres ou d'acquérir un bénéfice.

Aux peines canoniques les empereurs chrétiens ne tardèrent pas à ajouter des peines civiles. Constantin donna l'exemple: il prononça la peine du bannissement contre Arius, condamné comme hérétique par le concile de Nicée. Théodose le Grand, Honorius, Arcadius, Théodose le Jeune, Justinien, mirent l'hérésie au nombre des crimes et portèrent contre elle de nombreux édits. Les amendes, l'incapacité de remplir les fonctions publiques et même d'acquérir ou de transmettre des propriétés, le bannissement, la flagellation, la torture, tels sont les principaux châtiments dont le code Théodosien frappe la profession publique d'hérésie. Les monarchies chrétiennes qui sortirent des ruines de l'empire romain furent plus sévères encore. Au moyen âge, dans toutes les législations de l'Europe, l'hérésie était punie de mort. Celui qui en était accusé devait comparaître d'abord devant les juges ecclésiastiques, qui examinaient sa doctrine ; convaincu d'opiniâtreté dans l'erreur, le coupable était livré aux juges séculiers, qui portaient contre lui une sentence capitale. En France, dans l'ancien régime, les légistes mettaient l'hérésie au nombre des *cas royaux*, qui comprenaient les causes les plus graves, comme le crime de

lèse-majesté. Depuis la Révolution, la liberté de conscience ayant été proclamée, les lois ne connaissent plus l'hérésie, dont le nom même ne figure pas dans les codes. Voir les articles particuliers consacrés aux divers hérésiarques et à leur doctrine.)

HÉRÉSIOGRAPHE (du gr. *hairesis*, hérésie, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit sur les hérésies. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGUE.

HÉRÉSIOGRAPHIE (*fî* — rad. *hérésiographe*) n. f. Histoire des hérésies. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGIE.

HÉRÉSIOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui a rapport à l'hérésiographie : *Études* HÉRÉSIOGRAPHIQUES. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGIQUE.

HÉRÈTE (du gr. *hairein*, choisir) n. m. Antiq. gr. Nom sous lequel on désignait les magistrats élus, par opposition aux magistrats désignés par le sort. ‖ Citoyens élus pour une mission spéciale et temporaire; délégués, commissaires.

HÉRÉTICITÉ (*si*) n. f. Caractère d'une proposition, d'une doctrine hérétique.

HÉRÉTIQUE (*tik*) adj. Qui est entaché d'hérésie, qui professe l'hérésie : *Une opinion, Une secte* HÉRÉTIQUE.
— Par ext. Qui professe des opinions contraires aux idées généralement admises : *Être* HÉRÉTIQUE *en littérature, en peinture.*
— Substantiv. Personne qui professe quelque hérésie : *Les orgueilleux par excellence, ce sont les* HÉRÉTIQUES. (Renan.)
— SYN. **Hérétique, hétérodoxe.**

HÉREUX, EUSE adj. Linguist. V. HAIREUX, EUSE.

HERFORD, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Minden]), au confluent de l'Aa avec la Werra ; 19.255 hab. Filature de lin, d'étoupe. Commerce de lainage. Fabriques de cotonnades. Machines agricoles. Meubles. La ville doit sa naissance à une abbaye de religieuses, fondée vers 838, sous le roi Louis le Pieux. Une nouvelle ville s'éleva à côté de l'ancienne (1224), et fit partie de la Ligue hanséatique. Elle adopta la Réforme. D'abord sujette de l'abbesse, qui transmit ses droits au duc de Juliers (1547), elle devint ville libre de l'empire (1631) et fut prise par l'électeur de Brandebourg en 1647 et en 1652. En 1759, défaite des Français sous Brissac, par le prince héritier de Brunswick. L'abbaye fut sécularisée en 1803. Possession de la Prusse en 1803, du royaume de Westphalie en 1807, la ville revint définitivement à la Prusse en 1813.

HERGISWYL, village de Suisse (canton d'Unterwald), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Pilate ; 930 hab. Sol percé de cavernes utilisées pour la conservation des denrées alimentaires.

HERGNE n. f. Linguist. V. HARGNE.

HERGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut et le canal du Jard ; 3.533 hab. Minoterie ; sucrerie ; tannerie ; brasseries.

HERHAN (Louis-François), imprimeur et fondeur en caractères, inventeur d'un procédé qui porte son nom, né et mort à Paris (1768-1854). Il eut l'idée de fondre des caractères en creux au moyen desquels la composition d'une page pouvait être reproduite indéfiniment; mais son procédé n'est plus employé, depuis qu'on a trouvé le moyen de clicher avec les caractères en relief.

HÉRIADE n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des cératinidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal, dont six habitent la France. (Les hériades sont de petites abeilles solitaires, noires ou bronzées, ceinturées de gris, qui font leur nid dans le bois vermoulu ou les branches sèches. Telle est l'hériade dentée [*heriades crenulatus*] de toute l'Europe.)

Hériade (gr. 2 fois).

HERIÆUS (*é-ri-é-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant de petites araignées courtes et trapues, à céphalotorax étroit en avant, à abdomen ovale. (Les *heriæus* sont vert pâle, avec de longs crins blancs dressés et inégaux; on en connaît cinq ou six espèces de la région méditerranéenne, dont deux se trouvent en France; les autres sont répandues dans l'Asie moyenne, jusqu'au Japon et dans l'Afrique australe.)

HÉRIBAN n. m. Féod. Proclamation qu'un seigneur faisait faire dans ses domaines pour appeler ses vassaux aux armes. ‖ Amende de 60 sols d'or que payait celui qui ne s'était pas rendu à cette convocation. ‖ Prestations et corvées exigées surtout pour la guerre. (On disait aussi HÉRISBAN.)

HÉRIC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 48 kilom. de Châteaubriant, non loin du canal de Nantes à Brest ; 3.950 hab. Briqueterie.

HÉRICART DE THURY (Louis-Étienne-François, vicomte), ingénieur et agronome, né à Paris en 1776, mort à Rome en 1854. Ingénieur des mines, il fut chargé de l'inspection des catacombes de la capitale, et fit exécuter les beaux travaux que l'on y remarque. C'est à ses soins que l'on doit la restauration du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny, et leur appropriation en musée. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires sur l'agriculture, la géologie et les travaux publics : *Description des catacombes de Paris, précédée d'un précis historique sur les catacombes de tous les peuples* (1815).

HÉRICAULT (Charles-Joseph DE RICAULT, dit **Charles** d'), écrivain français, né à Boulogne-sur-Mer en 1823, mort à Samer en 1899. Il collabora à diverses revues, fonda, en 1883, la *Revue de la Révolution*, qu'il dirigea jusqu'en 1890, et publia, outre des éditions estimées, un grand nombre d'études historiques et de romans : *les Patriciens de Paris* (1861); *un Gentilhomme catholique* (1863); *la France guerrière* (1867); *Histoire nationale des naufrages* (1870); *Thermidor, Paris en 1794* (1872); *la Révolution de Thermidor* (1876); *En 1792* (1879); *les Bourgeois de 93* (1882); *la Révolution* (1882); *les Noces d'un jacobin* (1885); *Histoire anecdotique de la France* (1887-1890); *la France révolutionnaire* (1888); *le Roman d'un propriétaire* (18..); *une Reine de théâtre* (1891); etc.

HÉRICION ou **HERICIUM** (*é, si-om*) n. m. Genre de champignons, famille des hydnes, dont le réceptacle, charnu, présente de longs aiguillons hyménophores portés sur le sommet du chapeau. (On en connaît quatre espèces : une de Hongrie, et trois d'Italie.)

HÉRICOURT, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kilom. de Lure, sur la Lisaine ; 5.490 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de coton, tissages, teintureries, constructions métalliques. Une bataille (appelée aussi bataille de Lisaine) se livra dans ses environs, du 15 au 17 janvier 1871, entre l'armée française de l'Est, commandée par Bourbaki, qui tentait de débloquer Belfort, et les troupes allemandes du général de Werder. Après l'insuccès d'Héricourt, commença la désastreuse retraite de l'armée de l'Est à travers le Jura. — Le canton a 26 comm. et 13.532 hab.

Armes d'Héricourt.

HÉRICY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Melun, sur la Seine ; 1.369 hab. Port. Église des XIIIe et XVIe siècles.

HÉRIDELLE n. f. Techn. V. HARIDELLE.

HÉRIGAUT (*gô*) ou **HÉRICAULT** (*kô*) n. m. Vêtement porté au moyen âge par les hommes et qui paraît être identique au garde-corps.

HÉRIGER ou **HARIGER**, historien bénédictin, né à Marbek (Brabant) en 940, mort en 1007. Il entra au monastère bénédictin de Lobbes, assista l'évêque de Liège, Notger, dans le gouvernement de la Lorraine et de l'Italie, pendant la minorité de l'empereur Othon II, fut élu abbé du monastère de Lobbes (990). Son principal ouvrage est une histoire latine des premiers évêques de Liège, écrite en collaboration avec Notger. On lui attribue encore plusieurs *Vies* de saints; entre autres, celle de sainte Herdelande et celle de saint Remacle.

HÉRIGOTÉ, ÉE (*h* asp.) adj. Linguist. V. ERGOTÉ.

HÉRIGOTURE (*h* asp. — rad. *hérigoté*) n. f. Marque que les chiens ont parfois à leurs pattes de derrière.

HÉRILITÉ (du lat. *herilis*; de *herus*, maître) n. f. État de maître; état social qui admet des maîtres.

HÉRILLOS de Carthage, philosophe grec du IIIe s. de notre ère, de l'école stoïcienne. Disciple de Zénon de Cittium, il est cependant considéré parfois, à cause de son indépendance, comme le chef d'une école à part. Comme Zénon, il faisait consister le souverain bien dans la science; mais, à côté de cet idéal du sage, il admettait une fin subordonnée à la première et qui était à la portée du vulgaire. Il avait composé une douzaine d'ouvrages, dont la liste a été conservée par Diogène Laërce.

HÉRIMAN (de l'allem. *heer*, armée, et *mann*, homme) n. m. Féod. Homme libre, chez les Francs.

HÉRIMONCOURT, comm. du Doubs, arrond. et à 12 kilom. de Montbéliard, sur le Gland, affluent du Doubs ; 3.623 hab. Usines (quincaillerie, horlogerie, fonderie et tréfilerie de cuivre, etc.).

HERIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Valenciennes ; 2.350 hab. Ch. de f. Nord. Mine de houille.

HÉRINE ou **HERINA** (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des psilomyidés, comprenant une douzaine d'espèces, réparties très inégalement sur le globe. (Les hérines sont des mouches assez petites, noires, luisantes, vivant sur les plantes aquatiques. L'*herina syngenesiæ* est commune, en été, dans les marais de France.)

HERINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Merseburg]), sur la Helme ; 2.278 hab. Fabrique de sucre. Château.

HERINGSDORF, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), sur la Baltique ; 800 hab. Plage fréquentée.

HÉRINNES-LÈS-ENGHIEN, ville de Belgique (prov. de Brabant [arrond. admin. et judic. de Bruxelles]), sur la Marcq, affluent de la Dendre ; 3.555 hab. Blanchisseries.

HÉRIOT (Zacharie-Olympe), officier et négociant français, né en 1833, mort à La Boissière, près Rambouillet, en 1899. Élève de Saint-Cyr, il était chef de bataillon lorsque, en 1879, il hérita de la fortune de son frère, fondateur, avec Chauchard, des Grands Magasins du Louvre, à Paris. Après la retraite de Chauchard, en 1885, il devint seul directeur de cet établissement, qu'il cessa d'administrer, en 1888, à la suite de troubles cérébraux. Il avait fondé à La Boissière un orphelinat pour les enfants de troupe (1886).

Hériot (ORPHELINAT), établissement militaire, fondé par le commandant Hériot en 1884, et classé depuis au nombre des *écoles militaires préparatoires*. Il est destiné à recevoir des enfants de troupe orphelins ; fils de soldats, caporaux, brigadiers ou sous-officiers, âgés de cinq à treize ans et justifiant des conditions d'aptitude physique nécessaires pour entrer ensuite dans une école préparatoire. L'orphelinat peut recevoir 150 enfants désignés par le ministre de la guerre, plus 18 autres dont le choix est réservé au fondateur et qui peuvent ne pas être orphelins. Il est commandé par un capitaine, avec un lieutenant commandant en second, assistés d'un officier d'administration et d'un médecin militaire.

HÉRI-ROUD ou fleuve de Hérat, fleuve de l'Afghanistan, né sur les pentes septentrionales de la chaîne des Koh-i-Baba, à une altitude de près de 3.000 mètres. Il coule d'E. en O., dans une étroite et profonde vallée, que resserrent des chaînes presque parallèles; il arrose Hérat, Gourian, puis, en atteignant la frontière persane, tourne brusquement au N., se glisse dans de profondes gorges, jusqu'au moment où, grossi de la rivière de Méched, il contourne les monts du Gulistan et pénètre, sous le nom de Tedjent, dans le steppe turkmène. Il se perd dans le sable, sur la lisière du désert du Kara-Koum, probablement atteignait-il jadis l'Amou-Daria. Cours : environ 800 kilom. Sa vallée est la principale route qui mène du Turkestan russe vers l'Afghanistan et l'Inde anglaise.

HERIS ([illegible]), écrivain religieux belge, également connu sous le nom de **P. Herman de Sainte-Barbe**, né à [illegible] en 1617, mort à Namur en 1721. Il composa [illegible] *Carmelus triumphans* (1688), un ou vrage [illegible] pane gyrique des saints du Carmel [illegible], c'est-à-dire que chaque mot [illegible] commence par la lettre initiale du saint [illegible]. On lui doit, en outre, plusieurs [illegible], entre autres, une *Histoire de la* [illegible] *dans la principauté de Liège*.

HÉRISAU, ville de Suisse [illegible] (cant. d'Appenzell), sur la Sitter, affluent de la Thur ; 12.0.. hab. Chef-lieu de district. [illegible], tulle, gazes, blanchisseries [illegible] et fils. Très ancienne ville [illegible]. Les montagnes des environs sont couronnées par des ruines de châteaux. Aux environs, [illegible] (*bains Henri*), très fréquentés.

HERISCHDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur le Zacken ; 2.212 hab. Fabrique de papier, objets d'étain ; [illegible]. Moulins.

HÉRISSANT DES CARRIÈRES (Jean-Thomas), grammairien et traducteur français, né à Paris en 1742, mort à Londres en 1820. Il fut d'abord libraire-éditeur à Paris, et partit, en 1760, pour Londres, où il enseigna le français. On lui doit : *Catalogue de la bibliothèque de Mme de Pompadour* (1765); *Histoire d'Angleterre*, traduite en français, de Goldsmith (1777); *Précis de l'histoire de France* (1792), en français et en anglais. Il a donné de bonnes éditions du *Dictionnaire anglais-français* de Boyer.

HÉRISSÉ n. m. Ichtyol. V. HÉRISSON.

HÉRISSÉE (*h* asp., et *ri-sé*) n. f. Nom vulgaire d'une chenille qui vit sur l'artichaut et qui produit la *noctuelle*.

HÉRISSEMENT (*h* asp., et *ri-se-man*) n. m. Action de hérisser; état de ce qui est hérissé.

HÉRISSER (*h* asp., et *ri-sé* — du bas lat. *hericiare*, même sens; de *hericius*, hérisson) v. a. Dresser, relever, en parlant d'objets nombreux et serrés : *Oiseaux qui* HÉRISSENT *leurs plumes. Lion qui* HÉRISSE *sa crinière.*
— Garnir, munir, entourer : *Des épines* HÉRISSENT *la tige du rosier.* HÉRISSER *un bastion de pieux.* ‖ Surcharger, embarrasser : HÉRISSER *son style d'expressions barbares.*
— Constr. Recrépir, couvrir d'une surface de mortier pleine d'inégalités : HÉRISSER *un mur.* ‖ On dit aussi HÉRISSONNER.
Hérissé, ée part. pass. Dont le poil, les cheveux sont hérissés; qui est couvert de poils raides, ou d'objets droits et raides : *Une tête* HÉRISSÉE. *L'enveloppe de la châtaigne est* HÉRISSÉE.
— Fig. Raide, hargneux, peu abordable : *Les puristes les plus* HÉRISSÉS. ‖ Entouré, accompagné, embarrassé; rempli, farci : *Une affaire* HÉRISSÉE *de difficultés.*
Se hérisser, v. pr. Se mettre droit et raide : *Cheveux, Plumes qui* SE HÉRISSENT. ‖ Se garnir, se couvrir; être garni, couvert : *Rues qui* SE HÉRISSENT *de barricades.* ‖ Fig. Résister avec irritation.

HÉRISSON (*h* asp., et *ri-son* — du lat. *hericius*, même sens) n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, tribu des érinacéinés, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à l'ancien monde.
— Fig. Personne acariâtre, revêche, d'un abord difficile. ‖ Adjectiv. : *Une humeur* HÉRISSONNE.
— Agric. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans un champ qu'on vient de labourer. ‖ Enveloppe de la châtaigne, qui est hérissée de piquants. ‖ Fil de fer tordu et garni de distance en distance par des pointes acérées. (On l'emploie pour former des clôtures de jardins ou de champs.)
— Blas. Meuble assez rare de l'écu. ‖ *Hérisson en défense*, Syn. de HÉRISSONNÉ, en parlant du hérisson.
— Bot. Nom vulgaire donné à un champignon comestible, l'*hydne hérisson*, qui pousse sur les arbres et a la forme d'une grosse masse charnue, couverte de longs aiguillons pendants et mous. V. CHAMPIGNONS (*planches en couleurs*). ‖ *Hérisson corail*, Autre espèce d'hydne, extrêmement ramifiée, l'*hydne coralloïde*, qui est également comestible. ‖ Nom vulgaire du fruit d'une espèce de corossolier, dont l'écorce est hérissée d'épines.

C, B, B, A

A, épaisseur du mur ; B, briques en hérisson ; C, crête maçonnée.

— Constr. Assemblage de pointes de fer destiné à empêcher d'escalader un mur, de franchir une clôture. ‖ *En hérisson*, Se dit des briques, des moellons plats, lorsqu'ils sont placés de champ à la partie supérieure d'un mur.
— Écon. dom. Morceau de bois sur lequel on appuie la vaisselle, après l'avoir lavée, pour la faire égoutter. ‖ Tige garnie de chevilles pour faire égoutter les bouteilles.
— Ichtyol. Nom vulgaire du *diodon histryx*, de l'océan Indien. ‖ Nom commercial de diverses coquilles du genre murex. ‖ *Hérisson de mer*, Nom vulgaire des oursins. (On dit aussi HÉRISSÉ.)
— Mar. Grappin à quatre becs, en usage autrefois sur les galères.

Hérisson (mar.).

— Mécan. Roue dont les dents, constituées par des chevilles, sont implantées sur la circonférence extérieure et ne peuvent s'engrener que dans une lanterne.
— Milit. Nom donné à la formation que prenaient les piquiers suisses contre la cavalerie, en disposant leurs longues piques de manière à en présenter le fer aux assaillants. ‖ Nom d'un engin, formé d'une poutre hérissée de pointes de fer, qui servait à barrer l'entrée d'un camp ou d'une place fortifiée, comme plus tard les chevaux de frise. ‖ *Hérisson roulant*, Le même engin muni de roues

Hérisson (mécan.).

à ses extrémités. ‖ *Hérisson foudroyant*. Bombe allongée, garnie de pointes, que les défenseurs d'une brèche faisaient rouler sur les assaillants.

— Modes. Nom d'une ancienne coiffure de femme, dans laquelle les cheveux sont ramenés au sommet de la tête.

Hérisson (milit.).

— Techn. Nom donné à des cylindres de petite dimension, dont la circonférence est garnie de rubans de cardes ayant des dents alternativement dirigées en sens opposé, et qui constituent les cylindres travailleurs des cardes. ‖ Lames de fer minces et flexibles assemblées sur une tige et formant une espèce de boule, dont on se sert pour le ramonage de certaines cheminées. ‖ Cylindres en cuivre, dont le pourtour est garni d'aiguilles et qui servent à guider les rubans entre les cylindres étireurs et fournisseurs, dans les bancs d'étirage.

Hérisson de ramoneur.

— ENCYCL. Zool. Les *hérissons*, de taille médiocre, ont le dos couvert de piquants aigus, qui servent de défense à la bête quand elle se roule en boule; nocturnes, très carnassiers, ils détruisent nombre d'animaux nuisibles : souris, escargots, hannetons, etc.; ils passent le jour dans leurs terriers. Le hérisson commun (*erinaceus Europæus*), est répandu dans toute l'Europe et l'Asie occidentale jusqu'en Chine; d'autres espèces habitent l'Europe orientale (*erinaceus auritus*), l'Afrique du Nord (*erinaceus Algirus*), l'Inde occidentale (*erinaceus pictus*) ou méridionale (*erinaceus micropus*); certains sont répandus du nord au sud du continent africain (*erinaceus diadematus*); etc. Dans les pays froids, les hérissons subissent le sommeil hivernal et passent l'hiver par couples dans leurs terriers; en été, la femelle produit trois ou quatre petits. Les hérissons sont recherchés en Italie, en Dalmatie, etc., comme comestibles.

Hérisson.

HÉRISSON (*h* asp., et *ri-son*), **ONNE** [de *hérisson*, n. m.] adj. Fam. Malgracieux, raide, inabordable :

La madame Grognac a l'humeur *hérissonne*.
REGNARD.

— Entom. *Chenilles hérissonnes*. V. HÉRISSONNE n. f.

HÉRISSON, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 24 kilom. de Montluçon, en amphithéâtre au-dessus de l'Amance, affluent du Cher; 1.740 hab. Kaolin. Eglise de Chateloy (XIe et XVe s.). Vestiges de l'ancienne bourgade romaine de Cordes. — Le canton a 18 comm. et 15.464 hab.

HÉRISSON (Maurice, comte D'IRISSON **d'**), officier et publiciste français, né à Paris en 1840, mort à Constantine en 1898. Officier d'ordonnance du général de Montauban pendant la guerre de Chine, puis du général Trochu, il fut attaché à Jules Favre, qu'il accompagna à Ferrières et à Versailles, lors de la capitulation. En 1875, il remplit une mission archéologique en Tunisie et, en 1891, alla organiser des milices françaises au Congo. On lui doit, notamment : *Etude sur la Chine contemporaine* (1864); *l'Esprit chinois et l'Esprit européen* (1868); *Relation d'une mission archéologique en Tunisie* (1881); *Journal d'un officier d'ordonnance* (1885), très curieux pour l'histoire de Paris en 1870-1871; *Journal d'un interprète en Chine* (1885); *le Cabinet noir* (1887); *la Légende de Metz* (1888); *Autour d'une révolution* (1888); *Journal de la campagne d'Italie* (1889); *un Drame royal* (1890); *la Chasse à l'homme, guerre d'Algérie* (1891); *les Responsabilités de l'année terrible* (1891); *les Girouettes politiques* (1891-1894); *Souvenirs intimes et notes du baron Mounier* (1896); etc.

HÉRISSONNE (*h* asp., et *ri-son*) n. f. Genre de plantes, voisin des genêts. (On ne connaît qu'une espèce : la *hérissonne piquante* (erinacea pungens), à feuilles rares et unifoliolées, d'Espagne, qu'on rencontre dans les Pyrénées françaises.)

— Agric. Sorte de rouleau. Syn. de HÉRISSON.

— Econ. dom. Syn. de HÉRISSON.

— Entom. Nom vulgaire des chenilles de divers papillons nocturnes, notamment des écailles, à cause des longs poils dressés et serrés dont elles sont couvertes. ‖ On les appelle aussi OURSONNES.

— Techn. Syn. de HÉRISSON.

HÉRISSONNÉ (*h* asp., et *ri-so-né*) adj. m. Blas. Se dit du hérisson représenté avec ses piquants dressés; du chat quand il est figuré faisant le gros dos avec les poils hérissés. (Le chat hérissonné est toujours sur ses quatre pieds; cependant, l'expression s'employait aussi pour le chat ramassé et accroupi.)

— Bot. Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons.

De gueules au hérisson hérissonné d'argent.

HÉRISSONNEMENT (*h* asp., et *ri-so-ne-man*) n. m. Etat de ce qui est hérissonné.

HÉRISSONNER (*h* asp., et *ri-so-né* — rad. *hérisson*) v. a. Constr. Recrépir, couvrir d'une couche de mortier toute pleine d'inégalités la surface extérieure d'un mur. ‖ On dit aussi HÉRISSER.

— v. n. Faucon. Dresser, hérisser ses plumes. (Les faucons hérissonnent quand ils sont malades.)

HÉRISSONNERIE (*h* asp., et *ri-so-ne-ri*) n. f. Etat, humeur d'une personne toujours prête à piquer comme un hérisson.

HÉRISTAL ou **HERSTALL**, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége, sur la Meuse; 17.755 hab. Extraction de houille; aciéries. Cette ville dépendait, en 1444, de la maison de Nassau et avait pour suzerain l'évêque de Liége. A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, elle fut disputée et fut attribuée, en 1714, au roi de Prusse, qui la vendit au chapitre de Liége. L'ancien château fort fut la résidence du maire d'Austrasie, Pépin d'Héristal, et fut habité par Charlemagne.

HÉRITABLE (rad. *hériter*) adj. Dont on peut devenir possesseur par droit de succession. (Vx.)

HÉRITAGE (*taj'*) n. m. Action d'hériter, acquisition de biens par voie de succession : *Faire un* HÉRITAGE. ‖ Biens que laisse une personne en mourant; biens recueillis par voie de succession : *Dissiper un* HÉRITAGE. ‖ Patrimoine, immeubles, terres appartenant à une famille : *Les petits* HÉRITAGES *sont les mieux cultivés*. (Mably.) ‖ *Bail d'héritage*, Bail à rente perpétuelle ou à très long bail.

— Fig. Ce que l'on tient de ses parents, ce que l'on a d'eux ou comme eux. ‖ Ce qu'une génération, en s'éteignant, lègue, transmet aux générations nouvelles : *La science et l'industrie sont l'*HÉRITAGE *intellectuel des générations*. ‖ En style biblique, *L'héritage du Seigneur* ou *L'héritage céleste*, La Terre sainte; — La gloire éternelle : *Les méchants n'auront pas de part à l'*HÉRITAGE CÉLESTE.

— PROV. : **Promesse des grands n'est pas héritage,** Il ne faut pas compter sur les promesses des grands comme sur un héritage qui revient de droit. ‖ **Service des grands n'est pas héritage,** Le service des grands ne procure pas toujours une fortune durable et sûre.

— SYN. **Hérédité, succession.**

HÉRITER (du lat. *hæreditare*; de *hæres, edis*, héritier) v. a. Recevoir, acquérir par héritage; tenir de ses parents ou de ses prédécesseurs, avoir d'eux ou comme eux : *Maladie que l'on* A HÉRITÉE *de ses parents*.

— Absolum. : *Théramène était riche et avait du mérite; il* A HÉRITÉ, *il est donc très riche*. (La Bruy.)

— Intransitiv. *Hériter de*, Recueillir la succession de : HÉRITER D'*une tante*. ‖ Acquérir par héritage : HÉRITER D'*une grande fortune*. ‖ Posséder après ses parents ou ses prédécesseurs; tenir d'eux ou avoir comme eux : HÉRITER DE *la gloire de ses ancêtres*. ‖ Obtenir à son tour, posséder après d'autres : *Lorsque les passions meurent, les goûts* EN HÉRITENT. (Lévis.)

— Gramm. Ce verbe est actif quand il a deux compléments dont l'un désigne la personne dont on a hérité, et l'autre la chose transmise et reçue par héritage; dans ce cas, c'est la chose qui forme le complément direct, et la personne qui figure en complément indirect : *Il* A HÉRITÉ UNE *somme considérable* DE *son oncle*. Lorsque *hériter* n'a pas ces deux compléments, mais l'un d'entre eux seulement, il est toujours neutre et veut *de* avant la chose héritée, aussi bien qu'avant la personne : *Il* A HÉRITÉ DE *son père*. *Il* A HÉRITÉ D'*une somme considérable*.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ah! doit-on *hériter* de ceux qu'on assassine!

Vers de Crébillon. V. ASSASSINER.

HÉRITIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui hérite, qui est appelée à recueillir une succession : HÉRITIER *légitime, naturel, testamentaire, direct*. ‖ Celui qui possède après ses parents ou ses prédécesseurs : *Les grands hommes ont rarement des* HÉRITIERS *de leur génie*.

— n. f. Fille unique, non encore mariée et ayant en perspective une riche succession : *Une riche* HÉRITIÈRE *est toujours un ange de vertu*. (Mme C. Bacchi.)

— ENCYCL. Dr. rom. On appelait *héritier* (hæres) celui qui, soit en vertu d'un testament, soit par la volonté de la loi, recueillait le patrimoine du défunt, continuait sa personne, et exerçait à sa place son culte privé. Tous les héritiers n'acceptaient pas l'hérédité de la même manière. Qu'il s'agît de succession testamentaire ou de succession *ab intestat*, on distinguait trois classes d'héritiers : les héritiers *siens et nécessaires*, placés sous la puissance immédiate du défunt, au jour du décès, et désormais *sui juris*; l'héritier *nécessaire*, qui est l'esclave institué par son maître et affranchi par le testament; les héritiers *externes*. Les héritiers des deux premières classes acquéraient la succession de plein droit, sans avoir à manifester leur volonté. Les héritiers de la troisième classe n'acquéraient la succession qu'en allant la recueillir, c'est-à-dire en accomplissant l'un des actes qui constituent une *adition* d'hérédité. L'adition se faisait, à l'origine, sous une forme solennelle appelée *cretio*; plus tard, on admit une simple expression de volonté (*nuda voluntas*), ou un acte d'héritier (*pro hærede gestio*). Les héritiers désignés dans un testament sont *institués* (v. INSTITUTION), ou *substitués* (v. SUBSTITUTION).

— Dr. mod. V. SUCCESSION.

HÉRITIER (*ti-é*) [corrupt. de ARÊTIER] n. m. Techn. Morceau de bois ou de toute autre matière taillé en pointe.

HÉRITIÈRE ou **HERITIERA** (*é, ti-é*) n. f. Genre d'arbustes, de la famille des malvacées, tribu des sterculiées.

— ENCYCL. Les *héritières* (heritiera) ont des fleurs à pétales et unisexuées, dont l'organisation rappelle celles des sterculies. Ce sont des arbustes tropicaux, à feuilles alternes, indivises, chargées de poils écailleux. L'*héritière comestible* (heritiera littoralis) est cultivée en France.

HERJEADALEN, prov. de Suède (lân de Jemtland), dont elle forme la partie méridionale; 10.000 hab. environ, sur un territoire de 12.437 kilom. carr. Elevage de bestiaux, chasse, pêche. Le chef-lieu est *Ljusnedal*.

Herkomer.

HERKOMER (Hubert), peintre d'origine allemande, né à Waal, près de Landsberg-sur-Lech (Bavière) en 1849 et naturalisé Anglais. Il donna d'abord des caricatures, puis des illustrations, croquis pris dans la rue. Un succès unanime accueillit la *Dernière Assemblée* (1874). Puis on vit : *A la porte de la mort* (1876); *Rogations* (1877); *la Veillée* (1878); *Lumière, vie et mélodie* (1879); *Godschine*, paysage (1880); *Scène romantique* (1881). A l'Exposition universelle de Paris (1889), il exposait deux portraits remarquables : *Entrée en mélancolie* (ou *la Dame en noir*), et *Miss Catherine Grant* (*la Dame en blanc*), qui attestaient sa supériorité dans le portrait anglais tel qu'il s'est pratiqué au lendemain de la réforme préraphaélite : serré, sobre, et opiniâtrément fouillé. Même dans la *Dernière Assemblée*, qui montre les invalides de Chelsea; même dans la *Chapelle de la Charterhouse*, où se voient les vieux pensionnaires d'une maison de retraite, c'est l'individualité des figures qui frappe d'abord. En 1900, Herkomer s'est rappelé au public français par le beau portrait de *sir Georges Taubman-Goldie*. La couleur de toutes ses toiles est fine et juste.

Il a pratiqué aussi l'aquarelle. Professeur, directeur d'école, fondateur de la colonie artistique de Bushey (près de Londres), il s'est fait encore imprésario, décorateur, musicien, machiniste. Il a professé ses principes d'art dans sa chaire d'Oxford, et les a développés à l'Académie royale.

HERLE n. f. Ornith. V. HARLE.

HERLEVA ou **ARLETTE**, femme normande du XIe siècle, maîtresse de Robert II le Diable, et qui eut pour fils, en 1027, Guillaume le Bâtard, dit plus tard le Conquérant, roi d'Angleterre. Après la mort de Robert le Diable, Arlette épousa un seigneur appelé Herluin, dont elle eut trois enfants.

HERLISHEIM, comm. d'Alsace-Lorraine (Alsace [cercle de Hagnenau]), sur la Zorn; 1.979 hab. Avant 1871, Herlisheim faisait partie du département du Bas-Rhin.

HERLOSSSOHN (Charles-Georges-Reginald HERLOSS, dit **Charles**), littérateur allemand, né à Prague en 1804, mort à Leipzig en 1849, où il fonda, en 1830, la *Comète*, journal de littérature et de critique, et publia un grand nombre de romans, de nouvelles, etc., dans lesquels il a fait preuve d'un grand talent. Nous citerons : *Tableaux du temps et de la vie* (1839-1843); *les Fleurs de la forêt* (1847); *Tableaux de fantaisie* (1846-1847); *Tableaux de Pâques* (1846); *le Dernier Thaborite* (1834); *le Premier Amour de Wallenstein* (1844); *les Meurtriers de Wallenstein* (1847); *l'Allemagne pittoresque et romantique, lexique théâtral* (1839-1842); des recueils de vers, etc.

HERLUFSHOLM, village du Danemark (île de Seeland). Herlufsholm était, au XIIe siècle, un monastère de bénédictins et portait le nom de *Skovkloster*. Devenu, après l'introduction de la Réforme, fief de la couronne, il fut donné, en 1560, par le roi Frédéric II, à l'amiral Herluf Trolle, qui, en 1565, consacra Skovkloster et tous les biens qui en dépendaient à la fondation d'un établissement d'instruction publique. L'établissement, indépendant de l'administration générale de l'instruction publique, est dirigé par un président nommé par le roi et relevant directement du conseil privé d'Etat.

HERLUIN ou **HELLOUIN**, fondateur de l'abbaye du Bec, né en Normandie, près de Brionne, en 994, mort au monastère du Bec en 1078. D'origine noble, il suivit d'abord le métier des armes, puis entra en religion en vertu d'un vœu qu'il avait fait au moment de périr dans une mêlée (1033); il fonda, à Bonneville (1034), un monastère qu'il transféra plus tard (1039) au confluent de la Risle et du Bec. Cette maison fut l'abbaye du Bec. V. BEC-HELLOUIN.

HERM, comm. des Landes, arrond. et à 17 kilom. de Dax, sur le Magescq, tributaire de l'étang de Soustons; 1.030 h. Laines, bois de construction, matières résineuses.

HERMÆUM PROMONTORIUM, cap de l'Afrique septentrionale, à l'E. de Carthage, auj. cap *Bon*. — Cap de la Sardaigne, auj. cap *della Caccia*. — Cap de Thrace, sur la côte du Bosphore, auj. *Iéni-Hissar*.

HERMAGORAS de Temnos, rhéteur grec de la fin du Ier s. av. J.-C., mort sous le principat d'Auguste. Il enseigna l'éloquence à Rome, eut des disciples, qu'on appelait les *hermagorei*, et aussi de adversaires. Il avait composé une *Technê Rhetorikê* ou *Rhétorique* en sept livres; il y traitait surtout de l'*invention*. Cet ouvrage a été une des sources principales de la *Rhétorique à Herennius*. — HERMAGORAS *le jeune*, un autre rhéteur, dont parlent Sénèque le père et Quintilien, était disciple de Théodore de Gadara, dont il traduisit les ouvrages en latin.

HERMAN ou **HERMANN** (Armand-Martial-Joseph), homme politique français né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1759, décapité à Paris en 1795. Président du tribunal criminel du Pas-de-Calais, il demandait, dans un mémoire (1792), des hospices, des ateliers nationaux, l'organisation de l'instruction publique, la discipline dans l'armée et l'ordre dans le pays. Noté par Robespierre «homme éclairé et probe, capable des premiers emplois», il fut élu président du tribunal révolutionnaire, puis ministre de l'intérieur, et dirigea la commission de la police et des tribunaux. Il fut condamné, après le 9-Thermidor, par le tribunal qu'il avait présidé.

HERMANDAD (*èr', dad'*) n. f. Institution espagnole, créée pour le maintien de la paix publique et la poursuite des malfaiteurs. ‖ On dit et on écrit indifféremment : *L'*HERMANDAD; *l'*HERMANDAD; *la* SAINTE HERMANDAD; *la* SAINTE-HERMANDAD; *la* SAINTE-ARMANDAD, et, en espagn., *la* SANTA-HERMANDAD (*Sainte Confrérie*).

Soldat de la Sainte-Hermandad (1578).

— ENCYCL. Vers 1282, plusieurs villes d'Aragon formèrent une ligue pour s'opposer aux déprédations et aux excès des nobles et des malfaiteurs. Les villes de Castille et de Léon formèrent, en 1295, une ligue semblable, qui prit une grande influence. Ferdinand et Isabelle favorisèrent son action. La junte de Dueñas (1476) décida que cent chefs de famille se cotiseraient pour l'entretien d'un cavalier toujours prêt à entrer en campagne. Un groupe de cavaliers formait une *cuadrilla*, commandée par un *cuadrillero*. Les forces totales de la Sainte-Hermandad montaient à 2.000 hommes, et ses revenus à 50 millions de maravédis. D. Alphonse d'Aragon, frère du roi, en était le capitaine général. Elle poursuivait le vol à main armée, le viol, le rapt, la résistance à la justice royale. Dans toute bourgade de plus de trente feux, deux juges d'hermandad jugeaient les criminels et les condamnaient au fouet, à la mutilation du pied, à la mort par les flèches. Les cas d'appel étaient fort rares. La Sainte-Hermandad dura sous cette forme en Castille jusqu'en 1498, et en Aragon jusqu'en 1510. Plus de mille criminels avaient été condamnés

à la mutilation, trois cents châteaux avaient été rasés, dans le seul royaume de Galice. Après la dissolution de la Sainte-Hermandad, les rois laissèrent seulement subsister, dans les circonscriptions de Ciudad-Real, Tolède et Talavera, les officiers et les juges d'hermandad, qui furent chargés de veiller à la police des chemins. Ainsi réduite, l'hermandad dura jusqu'à nos jours.

Hermanfred ou **Hermanfroi**, roi de Thuringe, mort assassiné en 531. A la mort de son père, Bazin, il partagea le royaume avec ses frères puînés, Badéric et Berthaire; mais, bientôt après, à l'instigation de sa femme, Amalberge, nièce du grand Théodoric, il résolut de s'emparer de tout l'héritage paternel, poignarda Berthaire, fit assassiner Badéric et devint seul maître de toute la Thuringe. Thierry, roi de Metz, le battit en 530 et le fit précipiter du haut des murailles de Tolbiac. La Thuringe fut alors réunie à la monarchie des Francs.

Hermanmiestecz ou **Hermannstadt**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Chrudim]), sur le Goldenbach et le Podol; 4.500 hab. Ecole de cavalerie; source minérale; carrières. Château.

Hermann, connu sous le nom de **Hermannus Contractus** et de **Hermann de Reichenau;** bénédictin allemand, d'une famille de Souabe, né et mort à Altshausen, près Saulgau (1013-1054). Frappé de paralysie dès son enfance, d'où son surnom, il acquit un savoir considérable, que mirent à profit de nombreux disciples attirés par sa douceur et son affabilité. Il fut abbé de Reichenau. Son principal ouvrage : *Chronicon ab urbe condita ad annum 1054* (1529) a été continué par son disciple Bertold jusqu'en 1066. Cette chronique est une source historique de premier ordre pour les années 1010 à 1054. On conserve aussi d'Hermann des traités sur les mathématiques et l'astronomie. On lui attribue les antiennes : *Salve regina*, *Alma Redemptoris mater* et la prose *Veni sancte Spiritus*.

Hermann Ier, comte palatin de Saxe et landgrave de Thuringe, au XIIIe siècle, mort à Gotha en 1217. Neveu de l'empereur Frédéric Ier, il reçut, en 1181, le titre de comte palatin de Saxe, et succéda, en 1190, à son frère Louis III comme landgrave de Thuringe. Il repoussa avec fermeté les prétentions de l'empereur Henri VI sur la Thuringe et celles de Conrad, archevêque de Mayence; approuva, en 1211, dans l'assemblée de Nuremberg, la déposition d'Othon qui venait d'être excommunié par Innocent III, et se prononça alors en faveur de Frédéric de Sicile. Protecteur éclairé des lettres, ce fut sous ses auspices qu'eut lieu, en 1207, la fameuse lutte poétique connue dans l'histoire littéraire de l'Allemagne sous le nom de *Guerre de la Wartbourg*.

Hermann (Johann Gottfried Jakob), philologue allemand, né et mort à Leipzig (1772-1848). Il étudia à Leipzig et à Iéna sous Ilgen et Reiz, puis resta attaché à l'université de Leipzig, comme professeur d'éloquence ancienne en 1803 et de poésie ancienne en 1809. Il fonda, en 1799, la société grecque, et dirigea le séminaire philologique à partir de 1834. En 1835, il fut nommé membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France. Sa doctrine, que l'on trouve surtout exposée dans son livre : *Sur la manière dont Böckh traite les inscriptions grecques* (1826), s'oppose à celle de l'école de Wolf et de Böckh, qui voient avant tout, dans l'étude des langues, le moyen de connaître l'histoire, la civilisation et les idées antiques. Hermann, au contraire, étudie les langues comme un moyen de comprendre les auteurs; il les étudie en elles-mêmes, et pour elles-mêmes. Ses travaux se divisent en plusieurs groupes : polémique; ouvrages sur la mythologie, dont le principal s'appelle *Lettres sur Homère et Hésiode* (1818); métrique, en particulier *Epitome doctrinæ metricæ* (1818 et 1869); ouvrages sur la grammaire, surtout ses *Opuscula* (1827-1830), et ses *Libri IV de particula* ἄν (1831); enfin, ses éditions d'auteurs latins et grecs, en première ligne celle des tragédies d'Eschyle, publiée en 1852 par Haupt.

Hermann (Charles-Henri), peintre allemand, né à Dresde en 1802, mort à Berlin en 1880. Il décora de fresques l'aula de l'université de Bonn, avec Fœrster et Gœtzenberger. A Munich, Cornélius le chargea d'exécuter plusieurs de ses cartons dans la Glyptothèque et dans l'église Saint-Louis. Il exécuta ensuite des fresques représentant des scènes tirées du *Parcival* d'Eschenbach, dans le palais du roi; *la Victoire de l'empereur Louis de Bavière à Ampfing*, une de ses plus belles œuvres, sous les arcades du jardin royal; *l'Ascension du Christ*, peinte au plafond du temple protestant, à Munich, etc. Appelé, en 1844, à Berlin, il exécuta, à l'église du Cloître, quatorze fresques représentant les *Patriarches*, les *Prophètes* (1840-1846). Comme Cornélius, son maître, Hermann néglige trop souvent l'exécution pour la composition.

Hermann (Charles-Frédéric), philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1804, mort à Gœttingue en 1855. Il donnait une égale attention à la philologie et à l'histoire, réunissant ainsi les tendances de l'école critique à celles de l'école historique. Il publia, en 1839, une *Histoire et système de la philosophie de Platon*, qui fit époque, puis une édition complète des *Dialogues* (1851-1852). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Des rapports de la philosophie spéculative moderne avec l'archéologie classique* (1829); *Du sentiment artistique des Romains* (1855); etc. Son ouvrage capital est un *Manuel des antiquités grecques* (1841-1852), qui est resté classique (refondu en 1882 et suiv.). Citons encore un ouvrage posthume : *Histoire de la civilisation des Grecs et des Romains* (1857-1858).

Hermann, chef des Chérusques. V. Arminius.

Hermann, Biogr. V. Herman.

Hermann et Dorothée, poème de Gœthe (1797), divisé en neuf chants, placés sous l'invocation des neuf Muses. — Hermann est le fils unique d'un aubergiste de la ville. En allant porter des secours aux habitants de la rive droite du Rhin qui fuient devant l'invasion française, il rencontre parmi les exilés Dorothée, dont il s'éprend et qu'il veut épouser. Son père, qui préférerait une bru bien dotée, résiste d'abord, puis finit par céder. Hermann va chercher la belle fugitive. Se méprenant sur le sens des paroles du jeune homme, Dorothée s'imagine qu'il l'engage comme servante et entre dans la maison de l'aubergiste, décidée à accepter cette condition. Le malentendu se dissipe bientôt. Qu'on appelle ce poème une épopée ou plus exactement une idylle, *Hermann et Dorothée* est un tableau qui, sans mentir à la réalité, par la représentation fidèle des idées et des mœurs de gens appartenant à la condition moyenne, remplit d'une pénétrante émotion. La Révolution française, forme un arrière-plan grandiose. Le poème est parfaitement construit. Les personnages sont pleins de vie et de vérité. Le style est d'une rare perfection. *Hermann et Dorothée* a été inspiré par la *Louise* de Voss (1795), mais lui est infiniment supérieur.

Hermannie (*hèr'-ma-nî* — *h* asp.) n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, munies de stipules. (Les fleurs, axillaires ou terminales, sont ordinairement jaunes; le fruit est une petite capsule. Les nombreuses espèces du genre croissent au cap de Bonne-Espérance; plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe, particulièrement l'*hermannie dénudée*, à fleurs géminées, petites, d'une odeur suave, paraissant d'avril à octobre.)

Hermannie : *a*, fleur.

Hermannié (*hèr'-ma-ni-é* — *h* asp.), **ée** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hermannie*. ‖ On dit aussi hermanniacé, ée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre *hermannie*. — *Une* hermanniée.

Hermannite (*hèr'-ma-nit'* — [*h* asp.] — de *Hermann*, n. pr.) n. f. Minér. Silicate naturel, variété manganésifère d'amphibole.

Hermannolite (*hèr'-ma-no* — *h* asp.) n. f. Minér. Niobate naturel de fer. Variété de baiérine.

Hermannstadt (en hongr. **Nagyszeben**), ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. de la Transylvanie et d'un cercle de son nom, sur le Cibin, petit affluent de l'Aluta; 21.465 hab. Résidence de l'archevêque et métropolitain des Roumains grecs-orientaux en Hongrie; siège du gouverneur, des administrations centrales de la Transylvanie et d'un commandement militaire. Fabriques de lainages et de mousselines, tanneries, chapelleries, etc. La fondation de la ville, œuvre sans doute d'une colonie allemande, remonte, dit-on, au XIIe siècle. Assiégée plusieurs fois par les Turcs (elle est la clef de la Hongrie méridionale, et garde l'entrée des défilés de l'Aluta), elle ne fut jamais prise par eux. — Le *cercle d'Hermannstadt* comprend une population, en voie de décroissance, de 145.525 hab.

Hermanrich ou **Hermanaric**, ou **Ermeric**, roi des Goths, né vers 266, mort vers 376 de notre ère. Il était de la race des Amales, dont on ne sait rien, si ce n'est que son empire, confédération vaste, mais hétérogène, de peuples barbares, fut ruiné par les Huns vers 376 et que le roi, parvenu à une vieillesse avancée, périt en combattant, ou se donna la mort à l'approche de l'invasion.

Hermant (Godefroi), théologien français, né à Beauvais en 1617, mort à Paris en 1690. Chanoine de Beauvais en 1643, recteur de l'université de Paris en 1650, il fut intimement lié avec les solitaires de Port-Royal. Ses idées jansénistes le firent exclure de la Sorbonne, qui l'avait reçu docteur en 1650. Il a écrit de nombreux ouvrages : *Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un jésuite* (1643); *Apologie pour M. Arnauld, docteur de Sorbonne, contre un libelle intitulé*: Remarques judicieuses sur le livre *De la fréquente communion* (1644). On lui doit, en outre, des *Vies* de saint Basile, de saint Athanase, de saint Ambroise, etc.

Hermant (Pierre-Antoine-Achille), architecte français, né à Paris en 1823. Elève de Blouet, il exposa, en 1857, le plan d'un *Marché central aux bestiaux*. En 1870, il devint architecte de la ville de Paris. On a vu de lui, au Salon de 1876, le projet d'une *Nouvelle maison de répression, à Nanterre*. Il fut chargé des travaux de construction de cette prison modèle, qui durèrent neuf ans. Il a exposé les plans d'un *Groupe scolaire en construction rue de Puebla* (1876); *Petit hôtel construit à Paris* (1878); *Projet pour la construction d'un hôtel de ville à Neuilly* (1888). Il a publié un mémoire couronné par l'Institut et intitulé : *De l'influence des arts du dessin sur l'industrie* (1857).

Hermant (Abel), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1862. Il débuta par un recueil de vers, *les Mépris* (1883), puis il publia des romans, dont plusieurs suscitèrent de vives polémiques. Tour à tour naturaliste, impressionniste, joignant à l'analyse de sentiments raffinés un goût curieux d'observation, un ton d'esprit satirique, un style délicat et subtil. On lui doit : *M. Rabosson* (1884); *la Mission de Cruchod* (1885); *le Cavalier Miserey* (1887); *Nathalie Madorée* (1888); *Surmenage sentimental* (1888); *la Surintendante* (1889); *Cœurs à part* (1890); *Amour de tête* (1890); *l'Amant exotique* (1891); *Serge* (1891); *Ermeline* (1892); *les Confidences d'une aïeule* (1893); *la Carrière* (1894); *Eddy et Paddy* (1894); *le Disciple aimé* (1895); *le Frisson de Paris* (1895); *le Sceptre* (1896); *les Transatlantiques* (1897); *le Char de l'État* (1899). Au théâtre, il a fait représenter plusieurs pièces, où l'on trouve ses qualités et ses défauts : *la Meute* (1896); *la Carrière* (1897), sa meilleure comédie; *le Faubourg* (1899); *l'Empreinte* (1900); *Sylvie ou la Curieuse d'amour* (1900).

Hermanubis, nom que les Grecs et les Romains donnèrent à un dieu égyptien de basse époque, qui leur parut réunir les caractères d'Hermès-Thot et d'Anubis. C'était, avant tout, un dieu psychopompe, chargé de recueillir les âmes des morts et de les amener à l'Hadès. Il avait un corps d'homme, une tête de chien, d'ibis ou d'épervier, et à la main le caducée d'Hermès.

Hermaphrodisme (*èr'*, *dism'* — rad. *hermaphrodite*) n. m. Coexistence des deux sexes chez un même individu. ‖ *Hermaphrodisme accidentel*, Hermaphrodisme que l'on constate chez des individus aberrants d'une espèce dont les sexes sont normalement séparés. ‖ *Hermaphrodisme primitif*, Théorie d'après laquelle les animaux à sexes séparés seraient primitivement hermaphrodites. ‖ *Hermaphrodisme successif*, Hermaphrodisme dans lequel les produits mâles et femelles ne sont pas mûrs à la fois, et qui nécessite la fécondation croisée. (L'hermaphrodisme est dit *protandrique* quand les organes mâles sont mûrs les premiers, ce qui a lieu généralement; il est dit *protogynique* dans le cas contraire.)

— Encycl. Biol. V. hermaphrodite.

Hermaphroditanthées (de *hermaphrodite*, et du gr. *anthos*, fleur) n. f. pl. Plantes à fleurs hermaphrodites. — *Une* hermaphroditanthée.

Hermaphrodite (du gr. *Hermaphroditos*, pers. myth., fils de *Hermès* et d'*Aphrodite*) adj. Biol. Qui a l'un et l'autre sexe : *Le colimaçon est* hermaphrodite.

— Bot. Se dit des fleurs qui renferment à la fois l'androcée et le gynécée.

— n. Individu qui possède les organes des deux sexes : *Il n'y a point de parfait* hermaphrodite *dans l'espèce humaine.*

— Fig. Objet qui réunit des caractères opposés, ou qui n'a pas de caractère bien déterminé.

— Encycl. Biol. Le mot *hermaphrodite* n'a pas la même acception en botanique et en zoologie : en botanique, on restreint son emploi aux végétaux qui ont, *dans une même fleur*, des étamines et un pistil. Lorsque la même plante porte seulement des fleurs unisexuées mâles et des fleurs unisexuées femelles, on dit qu'elle est *monoïque*.

En zoologie, on appelle indifféremment « hermaphrodites » les êtres qui ont une glande génitale mâle distincte et une glande génitale femelle distincte, comme les sangsues, et les êtres qui ont une glande unique, à la fois mâle et femelle, comme les escargots.

L'hermaphrodisme se rencontre dans presque tous les embranchements de la classification animale; quelques-uns, cependant, des classes tout entières en soient dépourvues (insectes, mammifères, par exemple). Les animaux parasites sont souvent hermaphrodites (ténias, douves, cirripèdes); mais il y a aussi bien des animaux libres qui le sont (escargots, vers de terre, etc.).

On a cru longtemps que les hermaphrodites étaient capables de se féconder eux-mêmes. Darwin a contribué à détruire cette croyance, surtout en ce qui concerne les plantes, pour lesquelles il a établi la nécessité de la fécondation croisée. C'est que, en général, les produits génitaux mâles ne sont pas mûrs en même temps que les produits génitaux femelles, de sorte que l'hermaphrodisme n'est, physiologiquement, que *successif*. Chez les animaux qui paraissent le plus véritablement hermaphrodites, comme le ver de terre et l'escargot, il y a toujours accouplement et fécondation réciproque. D'après une théorie, les animaux supérieurs (mammifères, oiseaux) qui, normalement, sont à sexes séparés, commenceraient par être hermaphrodites; il y a, en effet, un moment du développement de l'homme et des oiseaux où l'on ne sait pas encore quel sera le sexe de l'individu adulte; il y aurait, à ce moment, une glande mâle et une glande femelle coexistantes; mais, dans la suite du développement, l'une des glandes ferait disparaître l'autre et donnerait son sexe à l'animal. Cette théorie de l'*hermaphrodisme primitif* expliquerait les cas d'hermaphrodisme accidentel rencontrés chez certains animaux appartenant à des espèces dont les sexes sont normalement séparés (crapaud, par exemple).

On a souvent parlé de l'hermaphrodisme humain; il est accidentel et jamais complet, c'est-à-dire que si, dans certains cas monstrueux, des êtres de notre espèce présentent en apparence des organes externes des deux sexes à la fois, ils ne sont fonctionnels que pour l'un de ces sexes, ou même pour aucun des deux.

— Bibliogr. : Geddes et Thomson, *l'Evolution du sexe* (Paris, 1892).

Hermaphrodite. Myth. gr. Etre fabuleux qui réunissait les deux sexes. Fils d'Hermès et d'Aphrodite, il était d'une merveilleuse beauté. A quinze ans, il quitta le mont Ida, où il avait été élevé par les Naïades, et se rendit en Carie. Arrivé près d'Halicarnasse, il s'arrêta pour se baigner dans une fontaine. La nymphe Salmacis, qui présidait à cette fontaine, s'éprit du jeune homme, l'enlaça étroitement, et demanda aux dieux d'unir leurs corps en un seul. Cette prière fut exaucée, et Hermaphrodite obtint à son tour que son sort fût partagé par tous ceux qui viendraient se baigner à cette fontaine.

— Iconogr. Le type figuré d'Hermaphrodite, très populaire dans le monde alexandrin et gréco-romain, avait été fixé probablement par le sculpteur Polyclès d'Athènes.

Hermaphrodite Borghèse (Louvre).

Plusieurs statues des musées modernes paraissent être des répliques de son œuvre : les *Hermaphrodites* du Louvre, de Florence, du Vatican, de la villa Borghèse. L'*Hermaphrodite* du Louvre, dit aussi *Hermaphrodite Borghèse*, représente le fils d'Hermès et d'Aphrodite, couché dans une attitude pleine de grâce nonchalante et d'élégance voluptueuse. La tête ressemble à celle que la statuaire antique donne ordinairement à Vénus. Le Bernin a restauré le pied gauche de la statue et a sculpté le matelas sur lequel elle est couchée. Le même type, avec des attitudes variées, reparaît fréquemment sur les terres cuites, les pierres gravées (*Hermaphrodite couché*, Louvre), les peintures de Pompéi (*Satyre et Hermaphrodite couché*, *Faune et Hermaphrodite*, musée de Naples). On avait d'ailleurs généralisé cette conception; on voyait dans les rues d'Athènes des hermès hermaphrodites; on a trouvé à l'[illegible] un Bacchus et un faune hermaphrodites.

Hermaphrodites (les), célèbre satire politique et allégorique du règne de Henri III, de ses mœurs et de son gouvernement, publiée en 1605. — Elle a été réimprimée dans le « Journal de Henri III » (1744). Un voyageur, qui avait quitté depuis longtemps la France, veut revoir sa patrie dès qu'il apprend le triomphe de Henri IV : un violent orage brise son vaisseau, et il est jeté dans l'île des

Hermaphrodites. C'est la cour de Henri III et de ses mignons, qu'il décrit ainsi allégoriquement, accoutrés de vêtements bizarres, les figures peintes et luisantes de pommades. Malgré le parti pris satirique de l'auteur, on trouve dans ce pamphlet des renseignements intéressants.

HERMAPHRODITISME n. m. Syn. de HERMAPHRODISME.

HERMAPOLLON (*èr'* — de *Hermès*, et *Apollon*) n. m. Buste ou statue de Mercure et d'Apollon adossés.

HERMAS (*èr'-mass*) n. m. Genre d'ombellifères hydrocotylées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles radicales, tomenteuses, à fleurs en ombelles composées, généralement blanches ou noirâtres. (On en connaît cinq espèces, du sud de l'Afrique.)

HERMAS (saint), un des premiers Pères apostoliques et des plus anciens écrivains de l'Église. D'après saint Jérôme, il vivait au Ier siècle et était évêque de Philippes en Macédoine; c'est lui que saint Paul nomme dans l'*Épître aux Romains*. Il a écrit le *Pasteur*, ouvrage qui eut une grande célébrité et des fortunes diverses dans les premiers siècles. Considéré comme inspiré, et loué par saint Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène, sévèrement critiqué par Tertullien et saint Jérôme, le *Pasteur* fut définitivement écarté du canon des écritures par le pape Gélase. Écrit sous forme de dialogue, ce livre renferme des *Visions*, des *Préceptes* et des *Similitudes*. — Fête le 9 mai.

HERMATHÉNÉ (*èr'* — de *Hermès*, et *Athènê*) n. f. Figure qui représentait Athênê se confondant avec Hermès.

HERMBSTÆDT (Sigismond-Frédéric), chimiste allemand, né à Erfurt en 1760, mort à Berlin en 1833. Il devint professeur à l'université de Berlin (1819) et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Précis de pharmacologie théorique et expérimentale* (1792-1793); *Magasin du teinturier, de l'imprimeur sur étoffes* (1802-1810); *Principes de chimie agronomique expérimentale* (1808); *Principes de technologie* (1816-1825); *Principes chimiques de l'art de faire de l'eau-de-vie* (1817); etc.

HERME (*èrm'* — du gr. *hérémos*, inculte) n. m. Dans le Midi, Terre vague ou laissée sans culture.

HERMÉE ou **HERMÆA** (*èr'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *herméidés*, comprenant de petits animaux marins allongés, avec papilles fines sur le dos. (L'espèce type est l'*hermæa bifida*, d'Europe.)

HERMÉES (*èr'* — du gr. *Hermês*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Mercure.

HERMÉIDÉS (*èr'*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, dont le genre *hermæa* est le type. — *Un* HERMÉIDÉ.

HERMELIN (Olof), écrivain suédois, né à Philippstadt en 1658, mort après 1709. Professeur de droit à Dorpat, historiographe de Charles XII, il accompagna ce prince dans ses campagnes, devint secrétaire d'État (1705), remplit diverses missions diplomatiques, et disparut à Pultava. Il a laissé des poèmes latins, un journal tenu pendant les campagnes de Charles XII, et a continué la *Suecia antiqua et hodierna* de Dahlberg. — Son petit-fils, SAMUEL-GUSTAVE, minéralogiste, fit explorer les contrées peu connues de la Suède septentrionale et exécuter trente cartes des provinces de Suède et Norvège (1797-1807).

HERMELINDE (sainte). Biogr. V. ERMELINDE.

HERMELINE n. f. Comm. V. ARMELINE.

HERMELLE ou **HERMELLA** (*èr'-mèl'*) n. f. Genre d'annélides, type de la famille des *hermellidés*, comprenant plusieurs espèces des mers froides et tempérées. (Les hermelles vivent dans des tubes creusés dans le sable, et dont leurs tentacules aplatis de la tête bouchent exactement l'orifice. On peut prendre comme exemple de ces curieuses annélides, très effilées et lisses en arrière, l'*hermella alveolata*, des côtes de France.)

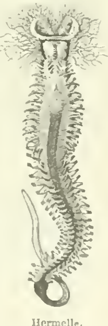

Hermelle.

HERMELLIDÉS (*èr-mé-li*) n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles, comprenant les *hermelles* et genres voisins, tels que *centrocorone*, *sabellaire*, etc. — *Un* HERMELLIDÉ.

HERMENAULT (L'), ch.-l. de cant. de la Vendée, arr. et à 12 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur une branche de la Longève, affluent de la Vendée; 954 hab. Mines de fer. Château du XVe siècle. — Le canton a 13 comm. et 11.869 hab.

HERMÉNÉGILDE (saint), prince wisigoth, fils de Léovigilde, roi des Wisigoths d'Espagne. Il fut associé au trône en 573 avec son frère Récarède. Il épousa Ingonde, fille de Sigebert, roi d'Austrasie, qui le convertit au catholicisme (570). Pourvu, par son père, du gouvernement de l'Andalousie, il rompit avec le roi qui voulait le contraindre, lui et sa femme, à embrasser l'arianisme. Herménégilde fit alliance avec les Suèves et les Byzantins contre son père. Battu et fait prisonnier, il obtint son pardon; mais, un an plus tard, il se révolta de nouveau, fut vaincu et pris près de Tarragone par Sisebert, un des officiers de son père, qui lui trancha la tête. L'Église l'a mis au nombre des martyrs. — Fête le 13 avril.

Hermenégilde (ORDRE MILITAIRE DE **Saint-**), fondé en Espagne, le 27 novembre 1814, par Ferdinand VII. L'ordre est divisé en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, boutonnière et plaque; chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en une croix à quatre branches d'émail blanc bordé d'or; elle est surmontée de la couronne royale. Le centre de la croix présente, d'un côté, sur champ bleu, l'effigie en or de saint Herménégilde à cheval tenant une palme de la main droite, avec cet exergue sur émail blanc : *Premio a la constancia militar* (Récompense de la constance militaire); de l'autre côté, on voit le chiffre F. VII. Le ruban est à trois raies égales; celle du milieu amarante, les deux autres blanches.

Ordre de St-Herménégilde.

HERMÉNEUTIQUE (*èr'*, *tik'* — du gr. *hermêneuein*, expliquer) adj. Qui explique, qui interprète les livres sacrés ou le texte des lois anciennes : *L'art* HERMÉNEUTIQUE. — n. f. Art d'interpréter les anciens textes : *L'*HERMÉNEUTIQUE *sacrée*.

— ENCYCL. V. CRITIQUE BIBLIQUE.

HERMENFROI, roi de Thuringe. V. HERMANFRED.

HERMENGARDE, reine de Provence. V. ERMENGARDE.

HERMENT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 40 kilom. de Clermont-Ferrand, près du Sioulet, sous-affluent de l'Allier par la Sioule; 516 hab. (*Hermenchois, oises.*) Église romane. Château fort. Ruines romaines à Beauclair. — Le canton a 6 comm. et 3.041 hab.

HERMÉROS (*èr'*, *ross* — de *Hermès*, et *Erôs*) n. m. Statue dans laquelle se confondaient Hermès et Erôs.

HERMES, comm. de l'Oise, arrond. et à 15 kilom. de Beauvais, sur le Thérain; 1.306 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de produits chimiques. Églises des Xe, XIIe et XVIe siècles; vitraux et fonts baptismaux du XVIe siècle. Vestiges de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-Froidmont (ordre de Cîteaux).

HERMES (Jean-Timothée), littérateur allemand, né à Petznick en 1738, mort à Breslau en 1821. Il se fit connaître en écrivant, d'après Fielding, l'*Histoire de miss Fanny Wilkes* (1766) et en introduisant en Allemagne le roman psychologique de Richardson. Il fut plus tard intendant supérieur des affaires ecclésiastiques. A citer de lui : *Voyage de Sophie de Memel jusqu'en Saxe* (1770-1778); *Deux martyrs littéraires et leurs femmes* (1789).

HERMES (Georges), théologien et philosophe, allemand, né à Dreyerwalde (Westphalie) en 1775, mort à Bonn en 1831. Il fut professeur de dogme à l'université mixte de Bonn (1821-1831). Dans deux ouvrages importants : *Recherches sur la vérité intérieure du christianisme* (1805), *Introduction philosophique à la théologie chrétienne catholique* (1819-1831), Hermes exposa une nouvelle théorie des rapports de la raison et de la foi : il semblait y subordonner entièrement la foi à la raison. Ses élèves formèrent une sorte de parti dans l'Allemagne et furent appelés *hermésiens*. Pendant toute sa vie, Hermes jouit de la faveur de l'archevêque de Cologne, Spiegel. Mais, après sa mort, le pape Grégoire XVI condamna sa doctrine (1825). Les hermésiens, ayant à leur tête les professeurs Braun, Elvenich et Achterfeld, soutinrent, pendant plusieurs années, une vive polémique contre le nouvel archevêque de Cologne, Droste de Vischering. Pie IX confirma d'une manière explicite (1847) la sentence de son prédécesseur.

HERMÈS. Myth. gr. Messager des dieux, fils de Zeus et de Maïa. Il avait, chez les Grecs, les attributions les plus variées : il était le dieu des relations pacifiques, du commerce, des troupeaux, de la navigation, des voyages, de l'éloquence, des gymnases, des concours des éphèbes et des voleurs; il était aussi chargé de conduire les âmes aux enfers. Il portait divers surnoms, qui correspondaient à ces fonctions différentes : Hermès *Nomios* ou *Criophoros*, dieu des troupeaux; Hermès *Agetor* ou *Hégémonios*, ou *Enodios*, dieu des routes et des carrefours; Hermès *Agoraios*, dieu des marchés; Hermès *Kerdôos*, dieu du gain; Hermès *Logios*, dieu de l'éloquence; Hermès *Enagônios*, dieu des concours; Hermès *Psychopompos*, dieu des morts; Hermès *Kadmilos*, dieu des sacrifices, etc. D'après la légende arcadienne, Hermès était né sur le Cyllène. Encore enfant, il inventa la lyre. Puis il déroba les génisses d'Apollon. Sur l'ordre de Zeus, il tua le bouvier Argos, chargé par Héra de garder Io. Il guida Hèraklès vers les enfers; il en ramena Orphée et Alceste. Il avait eu aussi bien des aventures galantes; il passait pour être l'amant de Perséphone et d'Hécate; il était le père d'Autolycos, patron des voleurs; d'Hersé, il avait eu Kephalos; de Polymélé, Polydoros; des filles de Dryops, Pan; d'Aphrodite, Hermaphrodite; en Sicile, on le considérait comme le père de Daphnis. Il avait des autels dans la plupart des pays grecs. On l'adorait surtout en Arcadie, en Laconie, en Achaïe, à Tanagra, à Athènes et à Eleusis, à Délos, à Samothrace. Presque partout, l'on célébrait, en son honneur, des *hermaïa*, fêtes des gymnases. Plus tard, à Délos, à Rhodes, à Cos, se constituèrent, sous son patronage, des corporations de marchands, nommées *hermaïstes*.

L'Hermès grec a été assimilé à plusieurs divinités étrangères, notamment au dieu égyptien Thoth, au Mercure des Romains et au Mercure gaulois. Les néo-platoniciens ont fait de lui, sous le nom d'*Hermès Trismégiste*, le dieu souverain des révélations. V. MERCURE.

— Iconogr. Hermès est représenté sur une foule de monuments. On lui donna d'abord la forme d'une borne ou d'un poteau, surmontés d'une figure barbue. Mais, en même temps, se constituait un type archaïque, qui donnait à Hermès la physionomie d'un homme barbu, aux formes viriles, à la chevelure ceinte d'une bandelette, vêtu d'un chiton et d'une chlamyde, coiffé d'un pilos de feutre ou d'un chapeau plat à bords courts, avec un caducée en main et des ailettes aux pieds. Tel se présentait le dieu dans les groupes de l'*Hermès Criophore*, exécutés par Onatas et par Kalamis, tel nous le voyons sur les vases archaïques et les bas-reliefs de Thasos (Louvre). Vers la fin du Ve siècle, apparaît un type nouveau, fixé définitivement par le célèbre *Hermès* de Praxitèle, qui a été retrouvé naguère à Olympie : le dieu devient un jeune homme aux formes élancées, imberbe. Sur les peintures de vases et bas-reliefs, Hermès conduit les processions divines; il ramène des enfers Orphée ou Alceste, y pousse les morts vulgaires; il assiste au jugement de Marsyas, ou au jugement de Pâris, à la lutte de Persée contre la Gorgone; il se mêle aux Muses et aux Charites, etc.

HERMÈS (Mercure) : 1. Figure primitive d'Hermès (vase peint). — 2. Figure archaïque d'Hermès (vase peint). — 3. Hermès à la bourse (Louvre). — 4. Mercure par Pigalle (XVIIIe s.). — 5. Hermès Criophore (bas-relief d'autel, à Athènes). — 6. Hermès-Antinoüs du Belvédère. — 7. Hermès au repos (bronze d'Herculanum). — 8. Mercure inventant le caducée, par Idrac (XIXe s.). — 9. Hermès Criophore (collection Pembroke). — 10. Hermès de Praxitèle (restauration de Schaper).

Parmi les principales statues antiques, on peut citer encore : au Vatican, *Hermès avec une lyre à ses pieds*; au musée de Florence, une statue d'*Hermès tenant une flûte*. Au Vatican, la statue connue sous le nom d'*Antinoüs du Belvédère* est, en réalité, une des plus belles statues d'Hermès. Le musée de Naples possède une statue en bronze d'*Hermès au repos avec des ailes aux pieds*, d'une grande vérité d'attitude; le musée Britannique et le Vatican, des statues d'*Hermès assis*; la collection Pembroke, un *Hermès Criophore*. Citons, en plus, l'*Hermès au caducée* de Zénon (Vatican); l'*Hermès Agoreus* (musée Pio Clementino); *Hermès enfant* (Vatican, Louvre). V. MERCURE.

Hermès Trismégiste (LIVRES D'). C'est au IIIe siècle de notre ère que l'on a commencé à parler de ces livres. Au IVe siècle, ils tiennent une grande place dans toutes les polémiques religieuses. Les Grecs avaient donné le nom d'Hermès Trismégiste au dieu lunaire des Égyptiens, Toth (Tot ou Tehut); sous l'influence de l'évhémérisme, néo-platoniciens et chrétiens en firent un très ancien roi d'Égypte, qui avait été l'inventeur de toutes les sciences. On lui attribuait un nombre considérable de livres que Manéthon évalue à 36.525, et Jamblique à 20.000. Les fragments qui restent de ces livres sont peu nombreux; ils ont été rassemblés et traduits en latin par Marsile Ficin (1471) et publiés par Turnèbe (1554) et par Parthey (1854). Louis Ménard en a traduit en français les passages les plus intéressants (1863).

Les fragments du *Pœmander* (ainsi nommé peut-être par allusion au *Pasteur* d'Hermas) montrent également l'influence du *Timée* et celle de la Bible. On y trouve l'hymne mystique que récitaient les alchimistes. L'*Asclepius*, dont on a une traduction latine due à Apulée, essaye de réfuter les doctrines chrétiennes sous la forme d'un dialogue entre Hermès et son disciple Asclepius. La tradition attribue, en outre, à Hermès des ouvrages secrets

sur la magie, l'astrologie et l'alchimie ; de là le nom de *science hermétique*, que cette dernière porte à travers tout le moyen âge.

HERMÈS (*èr'-mèss*) n. m. Statue du dieu Hermès. ‖ Bustes d'Hermès, qui surmontaient les bornes grecques, les poteaux indicateurs, qu'on plaçait dans les carrefours, au coin des rues, le long des routes, dans les gymnases. ‖ Pilier quelconque, surmonté d'une ou plusieurs têtes de dieux, de héros ou d'hommes.

HERMÉSIANISME (*èr', nism'*) n. m. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIEN (*èr', zi in*) n. m. Partisan des doctrines du théologien Hermès. V. HERMÈS (Georges).

HERMÉSITE (*èr'*) n. f. Minerai de cuivre. Variété mercurifère de panabase.

HERMÉTICITÉ (*èr', si*) n. f. Qualité de ce qui est clos ou de ce qui clôt d'une manière hermétique.

HERMÉTIE (*èr', sî*) ou **HERMETIA** (*èr'-mé-si*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratiomyidés, comprenant quelques espèces répandues dans les régions tropicales. (Les hermèties sont des mouches allongées, à antennes assez longues, à abdomen étroit ; leur livrée est ordinairement brune, variée de jaunâtre.)

HERMÉTIQUE (*èr', tik'*) adj. Qui a rapport à Hermès, à la science d'Hermès Trismégiste, à l'alchimie : *La philosophie, La médecine* HERMÉTIQUE.

— Se dit d'une fermeture parfaite, principalement de celle qu'on obtient en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle, et dont on attribue l'invention à Hermès Trismégiste.

— Archit. *Colonne hermétique*, Celle qui a pour chapiteau une tête d'homme. ‖ Colonne antique portant un hermès.

HERMÉTIQUEMENT (*èr', ke*) adv. D'une manière hermétique. (Se dit souvent par exagération) : *Une porte qui ferme* HERMÉTIQUEMENT.

HERMÉTISME (*èr', tissm'* — rad. *hermétique*) n. m. Doctrine occulte qui tire son nom d'Hermès Trismégiste.

— ENCYCL. Cette prétendue science a été cultivée pendant tout le moyen âge et remise en honneur dans les temps modernes. Elle embrasse la théorie et la pratique de tous les phénomènes de la vie universelle, et fut, selon la qualité de ses adeptes, appelée de divers noms : *science occulte* ou *occultisme*, *ésotérisme*, *magie*, *hermétisme*, *alchimie*, *astrologie*, etc. La méthode caractéristique de l'*hermétisme* est l'emploi de l'analogie, et les modernes adeptes prétendent que son application aux sciences contemporaines et aux conceptions modernes de l'art et de la sociologie permet de jeter un jour nouveau sur les problèmes les plus insolubles en apparence. L'hermétisme suppose des relations intimes, des correspondances mystérieuses entre toutes les portions de l'univers visible et invisible.

HERMÉTISTE (*èr', tist'*) n. m. Qui étudie ou professe l'hermétisme : *Écrivain* HERMÉTISTE.

HERMHARPOCRATE (*èr'-mar'* — de *Hermès*, et *Harpocrate*) n. m. Statue d'Harpocrate, présentant les attributs d'Hermès.

HERMHÉRACLE ou **HERMÉRACLE** (*èr'* — de *Hermès*, et *Hèraklès*) n. m. Buste ou statue d'Hermès et d'Hèraklès adossés.

HERMI n. m. Nom vulgaire de la marouette.

HERMIAS d'Atarnée, philosophe grec (IVe s. av. J.-C.), probablement disciple de Platon et connu seulement par son amitié pour Aristote. Quand il se fut emparé du pouvoir à Atarnée, il appela auprès de lui Aristote et Xénocrate. Livré aux Perses, il fut mis à mort, sur l'ordre d'Artaxerxès (345). Aristote lui éleva une statue à Delphes, et épousa sa nièce.

HERMIAS, écrivain et philosophe chrétien, mort avant l'année 200. Il est regardé comme l'auteur d'un traité grec d'apologétique chrétienne, intitulé *Dérision des philosophes* et contenant un exposé satirique des contradictions des anciens philosophes grecs sur la nature de Dieu.

HERMIAS, philosophe grec, de l'école d'Alexandrie, disciple de Proclus. On cite de lui un commentaire du *Phèdre* de Platon, une étude sur l'*Introduction* de Porphyre. On lui attribue un commentaire des *Analytiques* d'Aristote. Il fut célèbre pour la puissance de sa logique.

HERMIDA Y PORRAS BERMUDEZ MALDONADO (D. Benito Ramon DE), homme d'État espagnol, né à Santiago de Galice en 1736, mort à Madrid en 1814. Il acquit du savoir vraiment encyclopédique. Professeur au collège de Fonseca à Santiago, grand juge des eaux en 1755, il fut nommé régent de l'audience de Séville en 1786, et conseiller de Castille en 1792. Il paraît surtout avoir été un traditionnaliste. Pendant l'invasion française, il contribua à fomenter l'insurrection en Aragon, et prit part à la défense de Saragosse. Député de Galice aux Cortès, il y représenta le parti historique ennemi des innovations et voulut faire donner la régence à la princesse du Brésil. Il a laissé une traduction en vers du *Paradis perdu* de Milton.

HERMIEN (*èr'-mi-in*) n. m. Disciple d'Hermias, qui enseignait en Galatie les doctrines de Séleucus.

HERMIES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kilom. d'Arras ; 2.586 hab. Ch. de f. Nord. Moulins. Brasseries. Fabriques de tissus, de boutons. Briqueteries.

HERMIGUEZ ou **HERMINGUES** (Gonsalve), homme de guerre et poète portugais, qui vivait au milieu du XIIe s. Sous le règne d'Alphonse Henriquez, il se battit avec tant de succès contre les musulmans qu'il reçut le surnom de **Traga Mauros** (*tueur de Maures*). On n'a de lui que quelques fragments peu compréhensibles.

HERMINE (*èr'* — pour *armine*, arménienne, fém. de l'anc. franç. *armin*, dérivé du lat. *armenius*, arménien) n. f. Zool. Animal carnassier, du genre martre, dont la peau, couverte d'un poil très fin, constitue une fourrure recherchée. ‖ Peau du même animal, employée comme fourrure : *Un mantelet garni d'*HERMINE. ‖ Spécialem. Bande de cette fourrure, fixée au costume de certains hauts magistrats : *Porter l'*HERMINE.

— Fig. Par allusion à la blancheur du pelage de l'animal, Personne d'une pureté absolue : *C'est une* HERMINE, *une véritable* HERMINE.

— Blas. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Zool. L'*hermine* est une espèce de putois (*putorius erminea*) habitant le nord de l'Europe et aussi la France. L'hermine mesure 35 centimètres du museau au bout de la queue, son pelage, marron clair en dessus, jaunâtre en dessous, devient presque complètement blanc en hiver. C'est un petit animal féroce et audacieux, qui attaque toutes sortes d'oiseaux, de rongeurs, dont il suce le sang, et qui ne dédaigne pas davantage les poissons, les reptiles, même les écrevisses. Si l'hermine se rend nuisible en tuant les jeunes perdreaux, lapins et poulets, elle rend des services en détruisant les souris et les rats. Les peaux estimées comme fourrures viennent du Nord.

Hermine.

— Archéol. L'*hermine*, en tant que fourrure ancienne, était faite avec les peaux de la petite belette du Nord, et les pelletiers les parsemaient avec de menus lambeaux d'agneaux de Lombardie, d'un beau noir luisant, destinés à faire valoir la blancheur. Longtemps, l'hermine demeura une fourrure d'apparat, permise seulement aux grands personnages et aux grandes dames ; la reine portait un corset d'hermine, le jour du sacre ; les ducs et pairs, les hauts magistrats en garnissaient leur manteau ; dans les armoiries des premiers présidents et des présidents à mortier, le manteau d'hermine entourait l'écusson, etc.

— Blas. L'*hermine* héraldique est une des deux fourrures en usage dans le blason ; elle se représente, en principe, par un champ d'argent moucheté de petites croix à pied élargi et terminé par trois pointes ; ces croix sont de sable. Quand les couleurs sont interverties, c'est-à-dire que les croix se détachent en blanc sur le fond noir, la fourrure est appelée *contre-hermine*. L'hermine était essentiellement l'écusson de Bretagne. Quand le champ d'hermine est d'un autre émail que l'argent et les mouchetures d'un autre émail que le sable, on doit le spécifier, de même que lorsque les mouchetures sont en petit nombre, etc. L'hermine entière est représentée de profil sur les blasons.

Hermine.

Hermine (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie, fondé par Jean V, duc de Bretagne, en 1381, en commémoration de la conquête de son duché, disparu au XVe s. Ferdinand Ier, roi de Naples, fonda aussi un ordre du même nom, en 1483. Sa devise était : *Malo mori quam fœdari* (Je préfère la mort à une souillure).

HERMINÉ, ÉE (*èr'*) adj. Blas. Se dit de toute pièce chargée de mouchetures d'hermine, et plus particulièrement de la croix formée de quatre de ces mouchetures aboutées.

D'argent à la croix herminée.

— Manèg. *Balzane herminée*, Balzane marquée de taches noires analogues à celles que l'on remarque dans les fourrures d'hermine.

HERMINER (*èr'*) v. a. Fourrer d'hermine.

HERMINETTE ou **ERMINETTE** (*èr'*, *nèt'* — rad. *hermine*, par analogie avec la forme du museau de cet animal) n. f. Sorte de hache à tranchant recourbé, dont font usage principalement les charpentiers et autres ouvriers travaillant le bois. (Les unes sont à tête, d'autres sont munies, à l'opposé de la lame courbe, d'une seconde lame droite, et portent le nom d'*herminettes à hache*. L'herminette des tonneliers a un manche très court.)

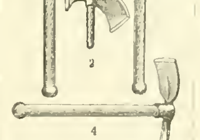

Herminettes : 1. A hache ; 2. De tonnelier ; 3. A tête ; 4. A gorge.

HERMINIE (*èr', ni*) ou **HERMINIA** (*èr'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères deltoïdes, famille des *herminiidés*, comprenant plusieurs espèces d'Europe. Les herminies sont des papillons de taille médiocre, gris et bruns, vivant dans les bois. Une des espèces les plus communes en France est l'herminie barbue (*herminia barbalis*), gris rougeâtre, avec des lignes brunes ; la chenille vit sur les ronces et les chênes.)

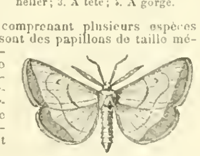
Herminie (gr. nat.).

HERMINIE, une des héroïnes de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse. Après la prise d'Antioche par les croisés, elle s'est réfugiée à la cour d'Aladin, à Jérusalem. Déjà, elle s'était éprise du beau Tancrède ; celui-ci, méconnaissant son amour, l'accroît cependant par sa généreuse conduite envers Herminie, à la prise de la cité sainte.

— Iconogr. Parmi les représentations d'Herminie, citons : *Herminie chez les bergers*, tableau de P. F. Mola (Louvre). Herminie, assise à l'ombre d'un arbre, et ayant une houlette à la main, grave sur une écorce le nom de Tancrède. Une composition du même auteur représente *Herminie secourant Tancrède*, étendu à terre, et que soulève Vafrin, écuyer de la princesse (Louvre). Au Louvre est encore un tableau du Dominiquin, longtemps attribué à Annibal Carrache : *Herminie arrivant chez les bergers*. Le même sujet a été traité par Lanfranc (musée de Naples), par Paoli di Matteis (musée du Belvédère). Le sujet d'*Herminie secourant Tancrède* a été traité par Ottavio Vannini [illegible], Fromentin [illegible]. Au Salon de 18[illegible], Delacroix exposa *H[illegible] et les bergers*.

HERMINIIDÉS (*èr'*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, renfermant les *herminies* et genres voisins, tels que les [illegible]*phiones*. — *Un* HERMINIIDÉ.

HERMINION (*èr'*) n. f. Bot. Nom ancien de l'aloès.

HERMINITE (*èr'*) n. f. Bl[illegible]. Champ d'argent [illegible] de mouchetures noires, mêlées de rouge.

Herminite.

HERMINIUS (Aquilius), héros et consul romain, mort en 498 av. J.-C. Sous Tarquin le Superbe, il défendit, avec Horatius Coclès, contre l'armée de Porsenna [illegible] Étrusques, le pont Sublicius. Consul en 506, il trouva la mort à la bataille du lac Régille, contre les Latins.

HERMIONE (*èr'*) n. f. Zool. Genre d'annélides nereïdes, tribu des *hermioninés*, comprenant de nombreuses espèces, réparties dans les mers du globe. Les hermiones sont des vers assez glabres, à pieds munis de soies crochues, aux yeux portés sur des pédicules. On en peut prendre comme type l'*hermione hystrix*, des côtes françaises.

— Bot. Syn. de NARCISSE.

Hermione.

HERMIONE, ville de la Grèce ancienne (Péloponèse [roy. d'Argos]), sur le golfe Argolique, vis-à-vis de l'île Hydrea. On y remarquait un temple de Proserpine et de Cérès, un autre consacré à Diane et à Bacchus. Elle fut renversée, à l'exception de ses temples, et rebâtie à quatre stades du promontoire qui portait son nom. Elle fournissait des joueurs de lyre très estimés. De son territoire, appelé *Hermionide*, on tirait de la pourpre. Auj. *Kastri*.

HERMIONE, fille de Ménélas et d'Hélène, femme de Pyrrhos, puis d'Oreste. Irritée de l'amour de Pyrrhos pour Andromaque, devenue son esclave, elle tenta de les faire périr, entraîna Oreste dans une conspiration contre Pyrrhos, s'enfuit avec son complice, puis l'épousa et régna avec lui à Sparte. D'après une tradition, elle épousa en troisièmes noces Diomède. Hermione joue un rôle important dans deux tragédies célèbres : l'*Andromaque* d'Euripide, et l'*Andromaque* de Racine.

HERMIONE, femme de Cadmos. V. HARMONIE.

HERMIONE, planète télescopique, n° 121, découverte en 1872, par Watson.

HERMIONINÉS (*èr'*) n. m. pl. Tribu d'annélides néréides, famille des aphroditidés, comprenant les *hermiones* et genres voisins. — *Un* HERMIONINÉ.

HERMIONITE n. m. Philos. Syn. de HERMIEN.

HERMIPPE (*èr'*) ou **HERMIPPUS** (*èr'-mi-puss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des zodariidés, comprenant des araignées de petite taille, noires, chagrinées, à vaste céphalothorax ovale, à abdomen assez court, dont on ne connaît qu'une espèce (*hermippus loricatus*, du Tanganyika (Afrique centrale).

HERMIPPE, poète athénien de l'ancienne comédie (milieu du Ve s. av. J.-C.). Il attaqua surtout Périclès. Nous possédons une quarantaine de fragments de ses pièces. Il avait composé, en outre, deux recueils d'iambes, qui contenaient des récits joyeux et satiriques.

HERMIPPOS de Smyrne, philosophe et biographe grec, surnommé **Callimachien** (IIIe s. av. J.-C.). Il fut élève de Praxiphane. Comme philosophe, il appartenait à l'école péripatéticienne. Mais il était surtout connu comme historien. Denys d'Halicarnasse, Josèphe, Pline, ont loué son exactitude. Ses biographies, très estimées dans l'antiquité, ont été souvent utilisées par Diogène Laërce, par Denys d'Halicarnasse, par Athénée.

HERMITAGE n. m. Linguist. V. ERMITAGE.

HERMITAGE-LORGE (L'), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Brieuc, aux sources du Lié, affluent de l'Oust ; 1.001 hab. Ch. de f. Ouest. Château de Lorges.

HERMITE n. m. Linguist. V. ERMITE.

HERMITE (ÎLE), île de l'archipel de la Terre-de-Feu, découverte en 1623 par le Hollandais Jacob Hermite, qui lui donna son nom.

HERMITE (Charles), mathématicien français, né à Dieuze (Meurthe) en 1822, mort à Paris en 1901. Il entra à l'École polytechnique en 1842, et s'y fit connaître par une lettre à Jacobi, que l'illustre géomètre allemand signala à l'attention du monde savant. Hermite y traitait un point de la théorie des fonctions elliptiques, qui avait arrêté l'auteur des *Fundamenta nova*. Il fut nommé professeur d'analyse à l'École polytechnique en 1869, professeur à la faculté des sciences et membre de l'Académie des sciences.

Hermite est, dans le domaine des mathématiques pures, l'un des plus profonds analystes du siècle. On lui doit la résolution de l'équation du cinquième degré, qu'il a ramenée à la division d'un arc d'ellipse, comme celle de l'équation du troisième degré avait été autrefois ramenée à la trisection de l'angle. Ses nombreux et mémorables travaux sur les fonctions elliptiques et la théorie des nombres, sur les fractions continues, etc., ont acquis à la science pure des résultats

Hermite.

incomparables. Parmi les principaux mémoires qu'il a publiés, citons : *Mémoires sur les fonctions elliptiques et abéliennes*, insérés dans les « Comptes rendus » de 1843 à 1856 ; *Notes sur la théorie des nombres et sur la théorie des formes quadratiques ; Sur les transcendantes à différentielles algébriques ; Sur la réduction des fonctions homogènes à coefficients entiers et à deux indéterminées ; Sur les fonctions doublement périodiques ; Mémoire sur les fonctions algébriques.* Citons, parmi les ouvrages publiés séparément : *Théorie des équations modulaires, Sur l'interpolation, Sur la réduction des formes cubiques à deux indéterminées, Théorie des équations modulaires et résolution de l'équation du cinquième degré* (1859) ; *Sur la théorie des formes quadratiques* (1862) ; *Sur la théorie des fonctions elliptiques et ses applications à l'arithmétique* (1862) ; *Sur les fonctions de sept lettres* (1863) ; *Sur l'équation du cinquième degré* (1866) ; *Cours d'analyse de l'École polytechnique* (1873) ; *Sur la fonction exponentielle* (1874) ; etc.

Hermites (Les), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Tours, sur la Dême, sous-affluent du Loir par la Dême ; 977 hab.

Hermithra (*èr'* — de *Hermès*, et *Mithra*) n. m. Double hermès, qui représentait Hermès et Mithra adossés.

Hermocrate, homme d'État syracusain (fin du v^e s. av. J.-C.). En 415, il commanda les troupes de Syracuse contre les Athéniens, qui occupèrent les Épipoles. Destitué, il se mit à la tête d'une troupe d'élite, et battit Démosthène. Il continua à combattre les Athéniens dans les rangs des Spartiates. Banni de Syracuse, en 409, il se rendit à Sparte, puis en Asie, et retourna en Sicile, où il essaya vainement de renverser les nouveaux chefs du gouvernement syracusain. Il s'établit à Sélinonte, appela les exilés des villes siciliennes, et combattit les Carthaginois (410). Il essaya ensuite de rentrer à Syracuse ; mais il fut tué en attaquant la ville (407).

Hermod, dieu scandinave, un des fils ou plutôt une des émanations d'Odin. C'est l'Hermès scandinave. Sur son rapide coursier, *Sleipner*, il porte de tous côtés les messages de son père. Il est surtout connu par la mission qu'il eut à remplir dans la sombre demeure d'Hel, la déesse de l'enfer, quand il dut ramener Balder à la vie.

Hermodacte (*èr'* — de *Hermès*, et du gr. *daktulos*, doigt) n. m. Médicament ancien, d'origine végétale, provenant, croit-on, du bulbe d'une variété de colchique [*colchicum variegatum*]. (C'est un corps tubéreux amylacé, cordiforme, d'une saveur douceâtre, mucilagineuse, âcre, et qui paraît contenir de la vératrine.) ‖ *Faux hermodacte*, Iris tubéreux. ‖ On dit aussi HERMODATTE, et HERMODACTYLE.

Hermodore, philosophe du v^e siècle av. J.-C., né à Éphèse. Ami d'Héraclite, il fut banni comme aristocrate. Si l'on en croit Pomponius, il aida les décemvirs romains dans la rédaction de la loi des Douze Tables. Les Romains lui auraient élevé, par reconnaissance, une statue. — Disciple de Platon, né à Syracuse ; il composa un livre sur la vie de Platon.

Hermogène, philosophe grec, qui vivait à Athènes vers le milieu du v^e siècle av. J.-C. Il était disciple de Socrate. Xénophon le cite à diverses reprises dans ses *Mémorables*. Platon l'a choisi comme un des interlocuteurs du dialogue intitulé *Cratyle*.

Hermogène, rhéteur grec, né à Tarse en Cilicie (II^e s. apr. J.-C.). A quinze ans, il fut nommé, par Marc-Aurèle, professeur public de rhétorique. On possède de lui cinq ouvrages, formant un cours presque complet de rhétorique : 1° *Progymnasmata* (ou « Exercices préparatoires ») ; 2° *Sur la constitution des causes* ; 3° *Sur l'invention* ; 4° *Espèces de style* ; 5° *Sur la méthode de l'éloquence*. Hermogène manque d'idées générales ; ses traités ne sont guère que des recueils de définitions, de recettes et d'exemples.

Hermogène, hérésiarque du II^e siècle. Il était à la fois peintre et philosophe de l'école de Zénon. Converti au christianisme, il élabora un système, qui était un amalgame des idées stoïciennes avec les dogmes de la foi. Tertullien écrivit un livre pour le réfuter.

Hermogénien (*èr'*, *jé-ni-in*) n. m. Disciple de l'hérésiarque Hermogène.

— Encycl. Voici, d'après Tertullien, les principaux points de la doctrine des *hermogéniens* : Il faut nécessairement que le mal soit ou créé par Dieu, ou sorti du néant, ou éternel et existant en soi. De ces trois hypothèses, les deux premières sont impossibles, la troisième seule est vraie. Le mal (et, par ce mot, ils entendaient à la fois le péché et la souffrance) a donc de toute éternité coexisté avec Dieu. Quand le Verbe a voulu faire le monde, il n'a pu anéantir le mal, mais il l'a transformé et en a fait la matière. La matière n'est qu'à demi soumise à l'action divine, et c'est de sa rébellion contre Dieu que procèdent les fautes et les douleurs des hommes. Les hermogéniens étaient très nombreux en Afrique, au commencement du III^e siècle ; l'étendue que Tertullien donne à la réfutation de leur doctrine semble démontrer qu'ils exerçaient une grande séduction sur la foule. Leurs doctrines pénétrèrent même en Galatie et dans toute l'Asie Mineure.

Hermogénien CODE). Dr. rom. Complément du Code grégorien, qui a été composé, entre 314 et 324, par un nommé Hermogenianus. On ne sait pas au juste si ce jurisconsulte est le même que celui dont le *Digeste* contient des fragments. Ce code est, comme le Code grégorien, un recueil privé, contenant des constitutions impériales depuis l'an 291, date à laquelle s'arrête le Code grégorien, jusqu'à l'an 324. Le texte en a été publié par Hænel : *Codices Theodosianus, Gregorianus, Hermogenianus* (1842), et par P. Krueger, Th. Mommsen, G. Studemund : *Collectio librorum juris antejustiniani* (1890).

Hermographie (*èr'*, *fî* — du gr. *Hermès*, Mercure, et *graphein*, décrire) n. f. Description de la planète Mercure.

Hermographique (*èr'*, *fik'*) adj. Qui a rapport à l'hermographie.

Hermon ou **Grand-Hermon**, massif montagneux de la Palestine, qui prolonge au S. la chaîne de l'Anti-Liban, point culminant (2.770 m.) de la Palestine. Les eaux abondantes qui en découlent vont au Jourdain et aux lacs salés de la plaine de Damas. Jadis montagne sainte, le Grand-Hermon présente encore, sur un de ses sommets, des ruines de temples. Très escarpée à l'E., la montagne présente des pentes plus douces du côté de l'O. Par son isolement et son élévation, l'Hermon attire les regards des plaines de la Galilée et de la Damascène. C'est la *Montagne-Chef* (djebel ech-Cheikh) des Syriens. — Le **Petit-Hermon** ou djebel **ed-Dêhi**, voisin du Thabor et au S. de Nazareth, n'a qu'une altitude de 518 mètres.

Hermon, statuaire grec, né à Trézène, à une époque incertaine, mais antérieure au temps de Phidias. Il exécuta pour le temple d'Apollon, dans sa ville natale, une statue d'Apollon et deux statues en bois, représentant les Dioscures. Ce fut également lui qui, avec l'aide de son frère Lacharès, fit le trésor des Épidauriens, à Élis.

Hermondaville ou **Mondeville** (Henri de), chirurgien français du XIV^e siècle. Il fut chirurgien de Philippe le Bel, vers 1285 et professa la Médecine à Montpellier en 1304. On le trouve, en 1306, à Paris, où il mourut entre 1317 et 1320. Il était considéré comme le meilleur chirurgien de son époque. Il existe à la Sorbonne un manuscrit des deux premiers volumes d'un de ses ouvrages qui devait en compter cinq : *Chirurgia et antidotarium* (1306).

Hermonville, comm. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. de Reims, sur le ru des Fontaines et à quelque distance du canal de l'Aisne à la Marne ; 1.095 hab. Fontaine ferrugineuse, pierre de taille, craie ; sable pour verreries. Église du XII^e siècle. Le vignoble d'Hermonville, compris dans la région dite *montagne de Reims*, donne de bons vins, entrant dans la fabrication du champagne.

Hermopan (*èr* — de *Hermès*, et *Pan*) n. m. Statue qui représentait ensemble Mercure et Pan adossés.

Hermopolis ou **Hermoupolis**, ou **Nea-Syra**, ville maritime de la Grèce, ch.-l. de la prov. des Cyclades, sur la côte orientale de l'île de Syra, dans l'Archipel ; 32.000 hab. La ville ancienne, bâtie sur une hauteur, a gardé le nom ancien de *Syra*. La ville neuve, qui s'est développée surtout depuis l'affranchissement de la Grèce, s'étend sur la côte. Port très fréquenté.

Hermopolis ou **Hermoupolis** (littéralem. *la Ville d'Hermès*), nom donné par les Grecs aux villes consacrées au dieu égyptien Tahouti ou Thôt, qu'ils avaient identifié avec leur Hermès : **Hermopolis la Grande** (en égypt. *Ounou*) capitale du nome Hermopolite. Malgré sa haute antiquité, elle ne joua qu'un rôle effacé. L'un de ses souverains prit, au VIII^e siècle av. J.-C., le titre de roi. La ville prospéra sous les Lagides, puis sous les Romains ; elle était, sous les Byzantins, le siège d'un évêché célèbre. La conquête arabe ne lui fut point fatale, et elle ne commença vraiment à déchoir qu'après la conquête turque, pendant le XVI^e siècle. Il reste aujourd'hui de la ville antique d'immenses tas de décombres et, du temple, quelques colonnes renversées. La ville moderne, placée au S. du site antique, contient deux vieilles mosquées, des XIII^e et XIV^e siècles ; — **Hermopolis la Petite** (en égypt. *Pa-Thôt*), la ville de Thôt, ou Timiahorou, la ville d'Horus, auj. *Damanhour*. V. ce nom.

Hermosillo, ville du Mexique (État de Sonora), sur le rio Sonora ; 15.000 hab. Jardins, champs de céréales, plantations de canne à sucre, riches mines d'argent aux environs. Unie au port de Guaymas par une voie ferrée qui se prolonge jusqu'aux États-Unis ; commerce actif.

Hermosiris (*èr'*, *riss* — de *Hermès*, et *Osiris*) n. m. Statue représentant Hermès et Osiris avec les attributs de ces deux divinités.

Hermotime de Clazomène, philosophe grec, de la fin du VI^e siècle avant notre ère. D'après Aristote, il aurait été le précurseur d'Anaxagore, ayant enseigné le premier que l'esprit est la cause de toutes choses. Pline et Plutarque racontent que l'âme d'Hermotime pouvait quitter son corps et se transporter à de grandes distances. Pendant un de ces voyages de son âme, son corps aurait été brûlé par ses ennemis. Zeller considère Hermotime comme un personnage légendaire, créé par l'imagination des Grecs. D'après Tertullien, les Clazoméniens lui auraient élevé un sanctuaire.

Hermotimos ou *les Sectes*, dialogue de Lucien, écrit à Athènes, vers l'an 166 de notre ère. — L'auteur venait de renoncer à la rhétorique, et commençait à se préoccuper des questions morales ; c'est précisément ce genre de questions qu'il reproche aux philosophes de négliger, pour se perdre en vaines spéculations. L'*Hermotimos* est un dialogue entre Lycinos, qui représente Lucien, et Hermotimos, qui défend les philosophes. Lycinos interroge Hermotimos ironiquement sur le profit qu'il a retiré de ses longues études. Puis il lui montre les contradictions des différentes doctrines, le charlatanisme des philosophes. En fait, Lucien détruit ici tout système de philosophie, et s'en tient à un scepticisme pratique, mitigé par le sens commun. Ce dialogue, où pétillent la verve et l'esprit, est l'un des chefs-d'œuvre de Lucien.

Hermoupolis, nom de l'ancienne ville égyptienne de Bahou, voisine de Mendès et de Thmouis. Auj. le village de *Bakliyé* (prov. de Dakahlièh).

Hermsdorf, nom de plusieurs localités d'Allemagne, dont les principales sont : **Nieder-Hermsdorf** (Prusse [prov. de Silésie]), près de Breslau ; 7.614 hab. Mines de houille importantes. Préparation d'ammoniaque. — **Hermsdorf-Unterm-Kynast** (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), au pied du Riesengebirge, près du Zacken ; 2.096 hab. Fabrique d'allumettes, de meubles. Tuileries. Ruines du *château de Kynast*.

Hermules (*petits Hermès*) n. m. pl. Antiq. rom. Nom donné à deux figures de Mercure placées aux barrières du cirque, et qui tenaient une petite chaîne ou une corde pour empêcher les chevaux de partir avant le signal.

Hermundures (*mon*) [en lat. *Hermunduri*], peuples considérables de l'ancienne Germanie, faisant partie de la grande famille des Hermions, nom générique des Hermundures, des Suèves, des Cattes, des Chérusques, des Vandales, etc. — *Un, Une* Hermundure.

— Encycl. Les *Hermundures* habitaient le pays qui s'étendait à l'O. du Beiohemum, depuis le Danube jusqu'à l'Elbe. En l'an 69 apr. J.-C., ils chassèrent Catualda, le prince des Gothones ou Goths mélangés de Huns, qui avait usurpé le trône des Marcomans. L'an 51, ils vainquirent Vannius, chef des Quades, allié aux Romains, qui voulait fonder un empire des Suèves entre la March et la Waag. En 58 apr. J.-C., ils luttèrent contre les Cattes, et, en 152, s'allièrent aux Marcomans, leurs ennemis d'autrefois, pour combattre les Romains. Ils prirent, par la suite, le nom de Thures, Thurons ou Thuringiens.

Hermus ou **Hyllus**, fleuve de l'ancienne Asie Mineure (Lydie). Il avait sa source près de Doryleum, en Phrygie, recevait le Pactole, passait au N. de Sardis ou Sardes, arrosait la ville de Magnésie et se jetait dans la mer Égée, au N. de Smyrne. Le territoire que traversait ce fleuve était renommé pour sa fertilité. On attribuait à l'Hermus les mêmes propriétés qu'au Pactole, qui roulait, paraît-il, dans ses flots, des parcelles d'or. Actuellement, le *Sarabat* (tel est le nom de l'ancien Hermus) ne contient plus la moindre paillette d'or et, en été, son lit laisse à peine voir un mince filet d'eau filtrant à travers le sable dont il est envahi. Il se jette dans le golfe de Smyrne par une embouchure et directement dans l'Archipel par l'autre, qui n'existait pas dans l'antiquité.

Hernad (la), rivière d'Austro-Hongrie (Hongrie). Elle descend du Petit-Tatra, coule vers l'E., le S.-E., le S.-S.-O., baigne Iglo (Neudorf), Kassa (Kaschau), reçoit le Tarcza et le Sajo, et se perd dans la Theiss. Cours rapide, régime torrentiel ; 250 à 275 kilomètres.

Hernals, ville d'Austro-Hongrie, faubourg de Vienne, sur l'Alser. Elle forme actuellement, avec Dornbach et Neuwaldegg, le 17^e district de Vienne ; 70.933 hab. Institution pour les filles d'officiers. École de commerce. Fabrique de machines, d'objets en métal, de produits chimiques, de toiles cirées, de spiritueux.

Hernandie (*èr'*, *dî*) n. f. Genre d'arbres, de la famille des lauracées, à feuilles alternes et entières, dont on connaît six ou sept espèces, des régions tropicales de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique. (Les fruits de l'*hernandie sonore* sont purgatifs, son bois est utile et ses feuilles font partie, aux colonies, de lavements stimulants, irritants.)

Hernandie : *a*, boutons.

Hernandiées (*èr'*) n. f. pl. Tribu de la famille des lauracées, dont le genre *hernandie* est le type, et que caractérise la position infère de l'ovaire. (Quelques auteurs l'élèvent à la hauteur d'une famille [*hernandiacées*].) — *Une* Hernandiée.

Hernando (Rafael José Maria), compositeur dramatique espagnol, né à Madrid en 1822. Il alla se perfectionner à Paris. De retour à Madrid, il fit représenter toute une série de zarzuelas : *las Sacerdotisas del Sol* (1848) ; *Palo de ciego* (1849) ; *Colegiales y soldados* (1849) ; *Duende* (1849) ; *Bertoldo y Comparsa* (1850) ; *el Novio pasado por agua, Cosas de Juan, el Tambor*, etc., et, en collaboration : *Escenas de Chamberi* et *Por seguir a una mujer*. Secrétaire, puis professeur d'harmonie supérieure au Conservatoire de Madrid, Hernando écrivit pour le service de l'école plusieurs hymnes et cantates : *el Nacimiento, Premios a la virtud*, etc., un chœur, une marche triomphale, exécutés sous sa direction par les élèves. On lui doit aussi plusieurs compositions religieuses importantes. Il est l'auteur d'un très remarquable *Mémoire pour la création d'une Académie espagnole de musique et d'instruction de l'art.*

Hernani, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), près de Saint-Sébastien ; 4.000 hab. Forges ; filature. Beau palais moderne. Pendant les guerres carlistes, les habitants se firent remarquer par leur dévouement à la cause libérale ; ils furent assiégés par les carlistes en 1875, et leur ville subit alors un terrible bombardement.

Hernani ou *l'Honneur castillan*, drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo (Théâtre-Français, 1830). — Le jour de la représentation, événement mémorable dans l'histoire du romantisme, les partisans de V. Hugo se réunirent dans la salle, vêtus de costumes extraordinaires : ils emportèrent de haute lutte la victoire sur les « bourgeois » ; pendant les entr'actes, des scènes de pugilat témoignaient, sinon de l'excellence des nouvelles doctrines littéraires, du moins de la vigueur de leurs champions. Ce fut « la bataille d'Hernani ». — Voici le sujet de la pièce : Doña Sol est aimée à la fois du roi d'Espagne don Carlos, de son oncle le vieux duc Ruy Gomez, et du bandit Hernani, qu'elle aime. Carlos et Hernani se rencontrent deux fois chez doña Sol. La première, le roi sauve le bandit ; la seconde, le bandit épargne le roi ; mais, cette fois, don Carlos fait cerner Hernani, qui ne s'échappe qu'à grand'peine. Doña Sol se croit abandonnée et se résigne à épouser le vieux duc, qui l'emmène dans son château. Hernani, dont la tête est mise à prix, l'y rejoint, et Ruy Gomez les surprend dans les bras l'un de l'autre. Peu après, don Carlos survient et demande qu'on lui livre le proscrit. Le vieillard lui montre les portraits de ses aïeux et refuse de trahir l'hospitalité. Le roi emmène doña Sol, à la place d'Hernani. Quand celui-ci sort de la cachette où Ruy Gomez l'avait fait entrer, il n'a plus qu'un but : arracher doña Sol à Carlos ; que le duc lui permette de poursuivre le ravisseur, puis il n'aura qu'à sonner du cor que le bandit lui remet, et Hernani reviendra se rendre à sa discrétion. La scène est ensuite transportée à Aix-la-Chapelle. Don Carlos, candidat à l'empire, attend dans le caveau de Charlemagne la décision des électeurs et adresse au grand empereur un monologue qui est resté célèbre. Des conjurés, à la tête desquels se trouvent Hernani et Ruy Gomez, sont réunis dans la même crypte. Hernani doit tuer Carlos. En ce moment, le canon annonce l'élection de Charles-Quint. Le nouvel empereur sort du caveau : des soldats apostés s'emparent des rebelles. Hernani révèle sa véritable naissance : il est Jean d'Aragon, duc de Ségorbe et de Cardona. Charles-Quint pardonne, et unit Hernani et doña Sol. Mais, tandis que, dans son palais, Jean d'Aragon célèbre ses noces, le son du cor se fait entendre. Ruy Gomez, masqué, lui rappelle son serment. Hernani et doña Sol s'empoisonnent, et le vieillard, à son tour, se donne la mort. *Hernani* pèche par la bizarrerie du sujet, l'invraisemblance de l'action et du dénouement, par l'absence de vérité historique et psychologique. En revanche, on trouve dans

ce drame une magnificence d'images, une richesse et un éclat de style, une exaltation de lyrisme, qui en font une œuvre au plus haut degré poétique. V. Ernani.

Herne, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), 13.920 hab. Mines de houille; machines.

Herne-Bay, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur l'estuaire de la Tamise; 3.829 hab. Bains de mer.

Hernhut, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]); 1.500 hab. Industrie active; fabrication de coton, toiles, tabac, blanchisseries.

Hernhute ou **Hernute** (*hèr'* [*h* asp.]) n. m. Membre d'une secte qui a pris naissance à Hernhut (Saxe), et qu'on appelle plus souvent frères moraves.

— Encycl. V. morave.

Hernhutisme ou **Hernutisme** (*hèr', tissm'* [*h* asp.]) n. m. Doctrine, manière de vivre des hernhutes.

Herniaire (*hèr'-ni-èr'* [*h* asp.]) adj. Qui appartient, qui a rapport aux hernies : *Tumeur, Bandage* herniaire. ‖ Qui s'occupe des hernies, ou de la confection des appareils, destinés à les guérir : *Chirurgien, Bandagiste* herniaire. ‖ *Sac herniaire*, Portion du péritoine qui, dans la hernie, est entraînée en avant de l'intestin.

Herniaire (*hèr'-ni-èr'* [*h* asp.]) n. f. Genre de paronychiées, comprenant de petites herbes étalées, rameuses, à feuilles ordinairement opposées, à petites fleurs en cymes ou glomérules axillaires. (Sept ou huit espèces sont répandues en Europe, en Asie et en Afrique. La *herniaire glabre*, espèce commune des localités sableuses de la France, a joué un grand rôle dans le traitement des hernies.)

Herniaire : *a*, fleur grossie.

Hernie (*hèr'-nî* [*h* asp.] — lat. *hernia*) n. f. Pathol. Toute tumeur formée par le déplacement d'un organe ou d'une portion d'organe qui s'échappe à travers une ouverture naturelle ou accidentelle de la membrane qui le recouvre.

— Agric. Maladie des choux, causée par un champignon du groupe des myxomycètes, le *plasmodiophore du chou*.

— Encycl. Pathol. A la suite d'un traumatisme de l'œil, l'iris peut faire *hernie* à travers la cornée. Dans certains cas, on rencontre la hernie du cerveau ou du poumon.

Le plus souvent, la hernie est abdominale. Le ventre est rempli de viscères qui, dans les efforts violents, sont pressés de tous côtés par le diaphragme et les muscles de la paroi. Or il existe des points de moindre résistance au niveau de l'*ombilic*, de l'*anneau crural*, quelquefois même un trajet congénital plus ou moins oblitéré : *canal inguinal*. L'impulsion des viscères y creuse un effondrement, et il se forme une hernie, qui augmente plus ou moins rapidement en refoulant devant elle le péritoine pariétal, lequel devient ainsi le *sac* du viscère hernié.

Les causes prédisposantes sont dans les efforts, les exercices violents, les cris chez les enfants, la toux incessante chez les vieillards.

La hernie peut donc être *ombilicale, exomphale*, ou bien encore *inguinale, crurale*. Quelquefois, mais rarement, elle siège ailleurs : *hernie épigastrique*. La hernie peut tenir à la laxité des tissus (*hernie de faiblesse*), ou bien encore à une prédisposition congénitale (*hernie congénitale*). Le sac herniaire peut contenir la vessie, l'ovaire, l'estomac. Le plus souvent, il renferme une anse intestinale (*entérocèle*), un paquet d'épiploon (*épiplocèle*), ou bien les deux réunis.

Quel que soit son siège, la hernie forme une tumeur quelquefois considérable, molle, indolente, non fluctuante, réductible à la pression, et subissant l'impulsion de la toux. C'est sa caractéristique. Elle s'accompagne souvent de troubles digestifs et de coliques, d'un sentiment pénible de faiblesse, à l'occasion de tout effort et de tout travail physique.

De plus, le malade est exposé à de redoutables complications : *irréductibilité de la hernie, engouement* et surtout *étranglement*.

L'étranglement consiste en une compression exercée sur les parties herniées, donnant lieu à un arrêt dans la circulation des gaz et des matières ; la constipation est absolue. Des vomissements surviennent, bilieux d'abord, puis *fécaloïdes*. L'intestin se gangrène, et la péritonite se déclare. Il faut tenter de réduire la hernie étranglée par *taxis* et, en cas d'insuccès, débrider l'orifice herniaire et pratiquer l'opération de la kélotomie.

La hernie, infirmité pénible et dangereuse par la gravité de ses complications, peut être maintenue et rendue supportable par le port d'un bon bandage; mais, actuellement, tous les cas sont justiciables de la cure chirurgicale. L'intervention n'est nullement dangereuse. La guérison est radicale, dans l'immense majorité des cas.

— Art vétér. Dans les différentes espèces animales domestiques, on peut rencontrer les différentes variétés de *hernies* dont l'homme est affecté. De tous les animaux, le cheval est celui chez lequel elles sont le plus fréquentes, et, parmi elles, les *hernies abdominales*. Le mode d'utilisation de cet animal, dont les forces musculaires sont, et continuellement, employées à surmonter des résistances souvent énormes, explique cette plus grande fréquence. Les hernies abdominales du cheval peuvent se produire soit à travers des ouvertures normales, soit à travers des déchirures. Parmi les premières se rangent : la *hernie inguinale*, dans laquelle une anse d'intestin a pénétré par l'orifice supérieur du canal inguinal; la *hernie ombilicale*, qui se fait par l'ouverture ombilicale, dont la fermeture est anormalement retardée; la *hernie diaphragmatique*, qui se fait par une déchirure du diaphragme. On appelle plus spécialement *éventration* la hernie qui se fait à travers les muscles déchirés de la paroi abdominale, la peau restant intacte, comme dans toutes les autres. Le cheval entier est plus sujet aux hernies inguinales que le cheval hongre ou la jument.

La vache est sujette aux éventrations.

La chienne, surtout des petites races de luxe, est sujette aux *hernies crurales*. Enfin, on a observé la *hernie diaphragmatique* chez des chiens courants. Le traitement, tout chirurgical, est le même que chez l'homme.

— Agric. La *hernie* est caractérisée par des excroissances de tailles variées, qui se forment sur les racines : le champignon vit à l'intérieur même des cellules de la racine envahie, se nourrit du contenu et cause ainsi de grands dommages à la plante. On ne sait pas détruire ce champignon. Pour combattre la maladie, il faut avoir soin de brûler toutes les plantes contaminées et éviter de repiquer des pieds qui seraient malades.

Hernié, ée (*hèr'* [*h* asp.]) adj. Se dit d'une partie qui fait hernie : *Intestin* hernié.

Hernier (*hèr'-ni-é* [*h* asp.]) n. m. Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie et percé d'un certain

A, hernier; B, drisse; C, ralingue; D, tente; E, araignées de tente.

nombre de trous, dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

Hernieux (*hèr'-ni-eû* [*h* asp.]), **euse** n. et adj. Qui est incommodé d'une hernie; qui tient de la hernie.

Herniotomie (*hèr'*, et *mî* [*h* asp.] — de *hernie*, et du gr. *tomê*, incision) n. f. Cure radicale de la hernie.

Herniques (en lat. *Hernici*), peuples de l'Italie ancienne (Latium), au N.-E. des Rutules, au S. et près des Eques, au S.-E. de Rome et à l'E. du lac Fucinus. — *Un, Une* Hernique.

— Encycl. Les *Herniques* tiraient leur origine des Sabins. Ville principale *Anagna*. Soumis par les Romains vers l'an 486 av. J.-C., ils firent à diverses reprises, notamment en 363 et en 305, de vains efforts pour recouvrer leur indépendance.

Hernösand, ville de la Suède septentrionale, ch.-l. du lan de Vesternorrland, sur le *Hernösund*, détroit du golfe de Bottnie, séparant du continent l'île de *Hernö*; 8.000 hab. La vieille ville est dans l'île, la nouvelle sur la terre ferme. Cathédrale. « Hernösand est la première ville d'Europe qui se soit éclairée à la lumière électrique. »

Hernute n. m. Hist. rel. V. hernhute.

Hernutisme n. m. Hist. rel. V. hernhutisme.

Héro n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des dendronotidés, comprenant des animaux marins nus, limaciformes, à grands tentacules recourbés, habitant les mers du nord de l'Europe. (L'espèce type est la *hero formosa*.)

Hero et Léandre, poème grec du grammairien Musée. — Il y conte, en 340 hexamètres, les amours d'Héro et de Léandre. Ce dernier, qui était d'Abydos, sur la côte d'Asie, vint un jour à Sestos pour une fête. Il y vit la belle Héro, prêtresse d'Artémis, devint amoureux d'elle, et s'en fit aimer. Toutes les fois que la prêtresse allumait un signal sur sa tour, la nuit, Léandre franchissait à la nage l'Hellespont. Une nuit, le signal fut éteint par le vent; Léandre se noya, son cadavre fut jeté sur le rivage. Héro, folle de douleur, se précipita du haut de sa tour. Ce poème se rattache à l'école de Nonnos, et tient en même temps de l'épopée alexandrine et du roman. Malgré l'affectation de la forme, le récit est plein de naturel, de grâce et d'émotion. Il est resté populaire, et a été souvent imité.

Strabon, Pomponius Méla, Scaliger, Jean Vatelle, Casaubon, Alde Manuce le considèrent comme absolument exact. Antipater de Thessalonique, improvisateur grec qui vivait sous Tibère, affirme, dans une épigramme, avoir vu le tombeau de Héro et Léandre. Lord Byron, pour vérifier la possibilité de cette histoire, osa traverser l'Hellespont à la nage. Quant aux poètes qui ont chanté cette aventure ou qui lui ont consacré un souvenir, ils sont nombreux : Virgile, Lucain, Stace, Martial, Silius Italicus, Ovide chez les anciens, et chez les modernes : Clément Marot, Boscan Almogaver, Mollevaut, Donne, Bacon, sans parler de la parodie de Scarron et de la spirituelle épigramme de Voltaire, imitée de l'*Anthologie*. Marlowe avait écrit, en 1598 : *the Loves of Hero and Leander*. Gentil-Bernard s'est inspiré de la même légende, dans son poème *Phrosine et Mélidore*; Lefranc de Pompignan en a tiré une tragédie lyrique; Weber et Seidel, deux opéras; Grillparzer, un drame : *les Vagues de la mer et de l'Amour* (1831); L. Ratisbonne, un drame en vers (Comédie Française, 1858), *Héro et Léandre*.

— Iconogr. Citons le groupe de marbre, par Etex (Salon de 1845). L'artiste a représenté Héro pensive et quelque peu mélancolique, appuyant sa tête sur le sein de Léandre.

D'autres groupes d'*Héro et Léandre* ont été exécutés par G. Diébolt (1863), Gustave Déloye (1865). On doit à Pierre Loison une charmante figure en marbre d'*Héro* (1850), et un groupe d'*Héro et Léandre* par Gasq (musée du Luxembourg. [V. haut-relief].) Le musée de Dresde possède un tableau de P.-F. Mola, représentant *Héro auprès du cadavre de Léandre*. F. Bloemaert a gravé, d'après Abraham Bloemaert, *les Nymphes de la mer recueillant le cadavre de Léandre*. Au musée de Vienne, sont deux tableaux, l'un de G. Backereel, l'autre de C. Schut, représentant *Héro pleurant Léandre mort*, etc.

Heroard (Jean), anatomiste français, né à Hauteville-le-Guichard (Manche) en 1551, mort vers 1628. Il fut médecin à la cour des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Citons de lui : *Ludovicotropie* ou *Journal de toutes les actions et de la santé de Louis, dauphin de France; Hippostéologie* ou *Discours des os du cheval*, traité composé à la demande de Charles IX (1599); *De institutione principis* (1617).

Hérochies (*h* asp., et *chî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée en Crète.

Herodas ou **Herondas**, poète grec du IIIe siècle av. J.-C. Il était peut-être Syracusain; mais il paraît avoir vécu surtout à Cos. On a retrouvé ses *Mimes*, scènes dramatiques à deux ou trois personnages, où il a peint avec grâce et vérité les mœurs de son temps. Traduction française par Dalmeyda (1893), Ristelhueber (1893).

Hérode Ier, le Grand, roi des Juifs, né à Ascalon environ en 72, mort l'an 4 avant l'ère chrétienne. Sa famille était originaire de l'Idumée, mais il professait la religion de Moïse. Son père, nommé Antipater, était premier ministre du faible Hyrcan II, dernier roi de la race asmonéenne. Chargé lui-même du gouvernement de la Galilée, Hérode fut obligé de fuir en Syrie, pour échapper aux poursuites du sanhédrin, qui l'accusait d'avoir outrepassé ses pouvoirs en mettant à mort un grand nombre de brigands juifs. Rentré à Jérusalem avec l'appui des Romains, il en fut bientôt chassé par Antigone, neveu d'Hyrcan. Mais, à Rome, où il se retira, il sut se concilier la faveur d'Antoine, qui le nomma roi de Judée et le couronna au Capitole (39). Avec les deux légions que lui prêta son protecteur, Hérode s'empara de Jérusalem (37) et établit son autorité dans toute la Palestine.

Monnaie d'Hérode Ier.

Son règne, de trente-trois ans, ne fut pas sans gloire : il tint tête aux Parthes, repoussa les Arabes, et rebâtit, avec magnificence, le temple de Jérusalem. Mais sa servilité envers les Romains et ses cruautés de tyran soupçonneux le rendirent odieux aux Juifs. Meurtrier de sa femme, Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, il fit mettre à mort son beau-frère, le grand prêtre Aristobule, sa belle-mère Alexandra, et trois de ses fils : Alexandre, Aristobule et Antipater. Le vieux roi Hyrcan, tous les membres du sanhédrin, à l'exception d'un seul, une foule de Juifs de toute condition, tombèrent sous ses coups. Outre Mariamne-Macchabée, Hérode épousa neuf autres femmes. Avant de mourir, il partagea ses Etats entre trois des fils qui lui restaient : Archélaüs, Hérode Antipas et Hérode Philippe. L'année de la mort d'Hérode Ier est la même que celle de la naissance de Jésus-Christ, et, cependant, elle est placée quatre ans avant l'ère chrétienne, parce que cette dernière est, par erreur, en retard de quatre ans.

Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée et de la Pérée, fils d'Hérode Ier et de Malthaké. Il régna pendant quarante-trois ans (4 av. J.-C.-39 apr. J.-C.). Pour flatter l'empereur Tibère, il bâtit, en son honneur, la ville de Tibériade, sur le lac de Génésareth. Il avait épousé une fille d'Arétas, roi des Arabes, mais il la renvoya pour s'unir à Hérodiade, femme de l'un de ses frères. C'est pour lui avoir reproché cet adultère que saint Jean-Baptiste fut, d'après l'Evangile de saint Matthieu, jeté en prison, et mis à mort sur la demande de Salomé, fille d'Hérodiade. Hérode était à Jérusalem au moment de la Passion, et c'est à lui que Pilate envoya Jésus-Christ. Il eut à subir une guerre désastreuse contre Arétas (36). L'année suivante, il se rendit à Rome pour demander à Caligula le titre de roi; mais l'empereur le dépouilla de ses Etats et l'interna à Lyon, dans les Gaules. Hérodiade le suivit dans son exil. Il mourut, croit-on, en Espagne.

Hérode Philippe, fils d'Hérode le Grand et de Kléopatra, mort à Julias en 34 apr. J.-C. Son père, dans son testament, lui avait donné en partage la Batanée, la Gaulanitide et la Trachonitide, avec le titre de tétrarque. Son nom est cité une fois dans l'Evangile (S. Luc, III, 1). C'était le premier mari d'Hérodiade. Son règne dura trente-sept ans et fut paisible. Il mourut sans postérité.

Hérode Agrippa Ier, roi des Juifs, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode le Grand, mort à Césarée en 44 apr. J.-C. Caligula, le nomma roi de Judée en 37, et, bientôt après, ajouta à ses Etats ceux de son oncle, Hérode Antipas. Claude, son compagnon d'enfance, lui donna tout l'ancien domaine d'Hérode le Grand. Il s'attira l'affection de ses sujets par son zèle pour la loi de Moïse. C'est pour plaire aux Juifs qu'il fit, dit-on, mettre à mort l'apôtre saint Jacques et jeter saint Pierre en prison. Il éleva à Jérusalem le mur qui portait son nom. Il était frère d'Hérodiade et père de Bérénice, qui fut aimée de Titus.

Hérode, roi de Chalcis, fils d'Aristobule et frère d'Hérode Agrippa Ier, mort en 48 apr. J.-C. L'empereur Claude lui donna, en 41, le royaume de Chalcis. Devenu, en 44, surintendant du temple, il intervint, à plusieurs reprises, dans la nomination des grands prêtres. A sa mort, ses Etats furent donnés à Hérode Agrippa II, bien qu'il eût laissé trois fils.

Hérode Agrippa II, roi juif, fils d'Agrippa Ier, né en 30 apr. J.-C., mort en l'année 100. En 48, Agrippa obtint la principauté de Chalcis et, en 52, le titre de roi, avec l'ancienne tétrarchie de Philippe. Devenu surintendant du temple, il irrita les Juifs par sa tyrannie. C'est devant lui que saint Paul comparut à Césarée. Quand la Judée se souleva, il combattit dans les rangs des Romains ; après la prise de Jérusalem, il se retira, avec sa sœur Bérénice, à Rome, où il exerça la charge de préteur.

Hérode Archélaüs, roi de Judée. V. Archélaüs.

Hérode Atticus, rhéteur grec. V. Atticus.

Hérodiade ou **Hérodias**, fille d'Aristobule et petite-fille d'Hérode le Grand. Elle vivait au Ier siècle de l'ère chrétienne. Mariée d'abord à un de ses oncles, Hérode Philippe, dont elle eut une fille, Salomé, elle le quitta pour suivre Hérode Antipas, de qui elle était également nièce. Ce dernier l'épousa, après avoir répudié sa première femme. Les Juifs se montrèrent très irrités de cette union qui, devant leur loi, était à la fois adultère et incestueuse. Mais Hérodiade, qui dominait le faible Antipas, le rendit sourd aux plaintes de ses sujets. Elle obtint de lui l'emprisonnement de saint Jean Baptiste, qui s'élevait contre ce scandale, puis lui arracha, par l'intermédiaire de sa fille Salomé, l'ordre de le mettre à mort, et se fit apporter, sur un plateau, la tête de sa victime. Quand Antipas fut relégué en Gaule, elle l'accompagna.

— Iconogr. Beaucoup de tableaux, qui représentent Salomé recevant la tête de saint Jean-Baptiste, sont

désignés, bien à tort, par le titre d'*Hérodiade*. (V. DÉCOLLATION, et SALOMÉ.) Tels sont les tableaux du Baroche (Florence); de Romanelli (Munich); de Carlo Dolce

Hérodiade, d'après Henri-Léopold Lévy.

(Dresde); de Palma le Jeune et de J. Heinz (Vienne); de Drost (Amsterdam); de P. Delaroche, de Benjamin Constant (1882). Henri-Léopold Lévy (1872) a représenté *Hérodiade* recevant de sa fille la tête de saint Jean.

Hérodiade, opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Paul Milliet et Henri Grémont (Georges Hartmann), musique de J. Massenet (Monnaie de Bruxelles, 1881; Théâtre-Italien, Paris, 1884). — Le livret, c'est la fameuse légende de Salomé; mais le caractère des personnages est dénaturé. Le héros est saint Jean-Baptiste, lequel est poursuivi par Salomé, qui, éprise de lui, finit par lui faire partager son amour. Hérode est lui-même épris de Salomé, qui le repousse. Hérodiade, sa femme, voue une haine farouche à Jean, et exige de son époux qu'il lui fasse trancher la tête. Lorsque Jean est mort, Salomé, de son côté, veut se venger d'Hérodiade, qui a causé son malheur. Elle veut la tuer, quand Hérodiade lui apprend tout à coup qu'elle est sa mère. Salomé, désespérée, se frappe elle-même et tombe à ses pieds.

— *Partition.* Le premier acte s'ouvre par un chœur de marchands et d'esclaves, que suit bientôt un cantabile très expressif du Chaldéen Phanuel : *Le monde est inquiet, ta patrie est en larmes.* L'air de Salomé, parlant de Jean-Baptiste : *Il est doux, il est bon, sa parole est sereine*, est un air plein de charme et de tendresse. Mais la page maîtresse de ce premier acte est le duo dans lequel Jean repousse l'amour de Salomé. Au second tableau se trouve un ensemble choral d'un grand caractère : *Aux Romains orgueilleux de nous avoir soumis.*

Le second acte n'est pas moins heureux que le premier. Après un joli chœur lointain, après un air de Salomé : *Charme des jours passés où j'entendais sa voix*, qui n'est qu'un long cantabile, il y faut signaler d'abord le duo de Salomé et d'Hérode, où se trouve le charmant épisode : *Vision fugitive.* Vient ensuite la marche superbe, qui accompagne l'arrivée des Israélites au temple. La seconde partie comprend un couplet chanté par une jeune Israélite : *Comme la rose nouvelle*, d'une facture très curieuse, la strophe dite par Salomé lors de l'arrestation de Jean : *C'est Dieu que l'on te nomme*, d'un caractère pathétique.

On trouve au premier tableau du troisième acte, celui de la prison, un bel air chanté par Jean, et le duo de Jean et de Salomé. Il faut se borner, ensuite, à signaler le chœur : *Nous sommes Romains*, dont la sonorité est peut-être excessive, de jolis airs de ballet, et le prélude superbe qui précède cet acte, qui est un fragment symphonique d'une rare beauté.

HÉRODIANISME (*nissm'*) n. m. Doctrine des hérodiens.

HERODIAS *é, di-ass*) n. m. Nom scientifique des hérons du genre aigrette.

— ENCYCL. Les *herodias* proprement dits constituent un sous-genre de hérons, avec de nombreuses espèces réparties sur le globe. L'espèce type est l'aigrette blanche (*herodias alba*), répandue du sud-est de l'Europe jusqu'en Australie; en Amérique, elle est remplacée par l'*herodias egretta*. En Malaisie et en Indo-Chine, habitent des espèces particulières, qui se rencontrent jusqu'en Nouvelle-Guinée (*herodias intermedia*), etc. Presque tous les herodias fournissent de très belles plumes fines ou aigrettes.

HÉRODIEN (*di-in* — du n. d'*Hérode*) n. m. Membre d'une secte juive citée dans les Évangiles.

— ENCYCL. Les *hérodiens* sont nommés en particulier en saint Matthieu (XXII, 16) et saint Marc (III, 6 et XII, 13). Ce parti comprenait probablement les clients de la famille royale des Hérodes; ses membres, juifs de naissance, étaient païens de cœur. Ils avaient pour alliés naturels les sadducéens, riches et sceptiques, et pour adversaires les pharisiens, zélés défenseurs de la loi. Cependant, ils s'unirent avec ceux-ci contre Jésus. Les évangélistes les montrent tantôt lui tendant des pièges pour le surprendre dans ses discours, tantôt tenant conseil avec les pharisiens pour le perdre.

HÉRODIEN (Aelios), surnommé **le Technique**, grammairien grec, né à Alexandrie, fils d'Apollonios Dyscole, contemporain de Marc-Aurèle, qui l'appela à Rome, et l'engagea à composer un ouvrage sur la *Prosodie*, en 21 livres. Il y ajouta deux traités sur la prosodie homérique et la prosodie attique. Nous n'en avons que des extraits, et ne possédons qu'un de ses traités relatifs à la grammaire.

HÉRODIEN, historien grec, né probablement à Alexandrie vers 170 apr. J.-C., mort vers 240. Il vécut longtemps à Rome, et y remplit des fonctions publiques. Il écrivit en grec une histoire, en huit livres, des empereurs romains de son temps, et qui va de la mort de Marc-Aurèle, en 180, à l'avènement de Gordien III en 238. Cette histoire n'est guère qu'une série de biographies. Hérodien manque de précision, et abuse des lieux communs. Cependant, écrivain distingué, s'il n'est pas exempt des défauts ordinaires aux rhéteurs du temps, il leur est supérieur par le souci de la composition, l'élégance et la sobriété du style. Son ouvrage est très précieux, à cause de la rareté des documents que nous possédons sur cette période.

HÉRODIENS (*di-in*) n. m. pl. Groupe d'oiseaux échassiers, comprenant les *hérons* et genres voisins. (Les hérodiens répondent à la famille des ardéidés, au sens actuel du mot.) — *Un* HÉRODIEN.

HÉRODOTE, surnommé **le Père de l'histoire**, historien grec, né à Halicarnasse de Carie vers 484, mort à Thuries ou à Athènes vers 425 av. J.-C. Il appartenait à une famille noble, riche et lettrée. Il était parent du poète épique Panyasis. Hérodote paraît s'être intéressé de bonne heure aux récits du temps passé, aux ouvrages des logographes. Il avait lu les poètes, surtout les poètes épiques. Il avait aussi la curiosité des choses religieuses et s'était fait initier aux mystères de Samothrace et autres. Mais la première partie de sa vie semble avoir été occupée surtout par la politique. Il s'attacha au parti national, combattit le dynaste d'Halicarnasse, Lygdamis II, vassal des Perses, et dut s'exiler. Il se fixa d'abord à Samos; plus tard, vers 455, il revint à Halicarnasse, mais pour quitter presque aussitôt sa ville natale. C'est sans doute alors qu'il entreprit ses grands voyages, en Asie, en Afrique, en Europe. Il remonta, en Égypte, jusqu'à Éléphantine; en Perse, jusqu'au delà de Suse; vers le Nord, jusqu'au Bosphore Cimmérien. Il visita la Cyrénaïque, la Phénicie, Chypre, plus tard la Grèce continentale et la Grande-Grèce.

ΗΡΟΔΟΤΟΣ

Hérodote (Buste antique du musée de Naples.)

Au cours de ses voyages, de ses conversations et de ses lectures, Hérodote n'avait cessé de recueillir les matériaux du grand ouvrage qui l'occupa toute sa vie : ses *Histoires*. V. HISTOIRES d'Hérodote.

Suivant une tradition, en 445, il lut publiquement à Athènes une partie de ses récits, et reçut de la cité dix talents. Mais on ne peut guère ajouter foi à une légende, rapportée par Lucien, suivant laquelle il lut à Olympie, d'un bout à l'autre, toutes ses *Histoires*. Hérodote séjourna probablement à Athènes, la ville qu'il admirait le plus; il y connut notamment Périclès, et aussi Sophocle, qui lui dédia une élégie. En 444, il se joignit aux colons qui allèrent fonder Thuries, sur les ruines de Sybaris. On le retrouve plus tard à Athènes, après 431. Il mourut vers 426 ou 425, probablement à Thuries, où l'on voyait son tombeau sur l'agora. Les Athéniens lui élevèrent aussi un cénotaphe, à côté du tombeau de Thucydide.

HÉRODOTE, géographe et mythographe grec, du Ve s. apr. J.-C., né à Héraclée, dans le Pont, d'où ses surnoms d'**Héracléote** et de **Pontique.** Il écrivit, en dialecte ionien, divers ouvrages, dont les principaux sont ses *Discours sur Hercule* et *sur les Argonautes*, contenant beaucoup de notions historiques et géographiques.

HÉROËT (Antoine), dit **La Maisonneuve**, poète français, né à Paris, où il mourut en 1568. Il devint évêque de Digne en 1552. D'abord ami de Clément Marot, il se tourna ensuite vers la nouvelle école poétique, la Pléiade de Ronsard, dont les tendances platoniciennes lui plurent. Il chanta donc l'amour platonique et fit entrer dans la poésie française les doctrines de l'ancienne académie. Son style est embarrassé; il exprime avec difficulté des pensées d'une subtilité extrême. Malgré ses défauts, on ne doit pas oublier qu'il a contribué, surtout par son poème de *la Parfaite Amie* (1542), à donner à la poésie française son caractère philosophique et idéaliste. On trouve d'autres pièces de lui dans les « Opuscules d'amour », publiés à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1547.

HÉROÏCITÉ (*si*) n. f. Qualité de ce qui est héroïque.

HÉROÏ-COMIQUE adj. Qui tient à la fois de l'héroïque et du comique : *Le genre* HÉROÏ-COMIQUE. *Un poème, Une scène* HÉROÏ-COMIQUE.

— ENCYCL. Tandis que le poème burlesque prête aux dieux et aux héros un langage trivial, le poème *héroï-comique* donne à un sujet trivial le ton de l'épopée. Dans l'antiquité, le *Combat des rats et des grenouilles*, attribué à Homère, en fournit un exemple, grâce aux généalogies détaillées des personnages principaux, aux discours pompeux, à la solennité épique, à l'intervention des divinités de l'Olympe. Chez les modernes, trois poèmes héroï-comiques sont célèbres : *le Seau enlevé*, de Tassoni; *le Lutrin*, de Boileau; *la Boucle de cheveux enlevée*, de Pope.

HÉROÏDE (du gr. *hêrôis, idos*, qui concerne le héros) n. f. Épître en vers, dans laquelle l'auteur fait parler quelque héros fameux.

— ENCYCL. Le créateur de ce genre est Ovide, dont les *Héroïdes* forment un recueil de lettres en vers, que le poète suppose adressées à leurs amants par des amoureuses célèbres. Pénélope, Briséis, Phèdre et beaucoup d'autres se plaignent à leurs héros de leur éloignement, de leur infidélité, de leur abandon, et cela dans le style des *Amours* d'Ovide. Il est difficile de dépenser plus d'esprit à une tâche de plus mauvais goût. Les Romains qui lisaient les *Héroïdes*, en s'y reconnaissant, y prenaient, sans doute un vif plaisir. Le temps a refroidi l'agrément que pouvait présenter une œuvre aussi factice. Depuis Ovide, le genre a été longtemps délaissé; on peut pourtant citer la célèbre *Lettre d'Héloïse à Abélard*, de Pope (1716). C'est la traduction de ce poème par Colardeau, en 1738, qui ressuscita le genre en France avec un succès tel, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, qu'on publia un recueil d'héroïdes en 10 volumes. Colardeau lui-même donna encore une *Épître d'Armide à Renaud*. Gilbert, dans les *Imprécations de Didon*, imita le cinquième chant de l'Énéide et, dans la *Lettre de la marquise de Jauge à sa mère*, raconta les épouvantables aventures de Mme de Ganges; il composa aussi la *Lettre de d'Orval à Mélida*. Mais, de tous, c'est le chevalier Dorat qui se distingua le plus par son goût pour l'héroïde (*Lettres de Barnevelt, du comte de Comminges, d'Abélard à Héloïse, de Zeila à Valcour, de Julie à Ovide, de Philomèle à Procné*; etc.). Dans l'héroïde de ce temps, dominent la glorification de la passion et, sous l'influence de Pope et de Young, une mélancolie qui se nourrit de la tristesse des cloîtres et des tombeaux. L'héroïde, genre nécessairement faux et voué à la rhétorique, a été complètement abandonnée.

HÉROÏDES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait à Delphes, tous les huit ans, et en hiver, pour rappeler la résurrection et l'apothéose de Sémélé. (Ces fêtes comprenaient des mystères réservés aux Thyiades, et des représentations dramatiques où étaient admis les profanes.)

HÉROÏNE (du gr. *hêrôinê*, même sens) n. f. Femme remarquable par son courage héroïque, par la magnanimité des sentiments dont elle a fait preuve.

— Personnage du sexe féminin, qui joue le principal rôle, qui concentre l'intérêt dans une action, une série d'événements réels ou fictifs : *L'*HÉROÏNE *d'un roman.*

— Adjectiv. : *Femme* HÉROÏNE. (Volt.)

HÉROÏQUE (*ro-ik'* — du gr. *hêrôikos*) adj. Qui fait preuve d'héroïsme : *Une femme* HÉROÏQUE. ‖ Qui dénote de l'héroïsme; qui est inspiré par l'héroïsme : *Action* HÉROÏQUE.

— Puissant, efficace, mais dangereux, en parlant d'un remède : *Employer les remèdes* HÉROÏQUES. ‖ Fig. : *Prendre un parti* HÉROÏQUE.

— Littér. Noble, élevé, épique; qui chante, qui rapporte les actions des héros : *Poésie, Poème, Poète* HÉROÏQUE. ‖ *Vers héroïque*, Hexamètre des anciens; vers de douze syllabes, alexandrin, chez les modernes. V. HEXAMÈTRE.

— Se dit de l'époque que l'on assigne aux héros de l'antiquité : *La chevalerie est pour les modernes ce que les temps* HÉROÏQUES *étaient pour les anciens.* (Mme de Staël.)

— n. m. Genre héroïque : *L'*ENJOUÉ *est mêlé à l'*HÉROÏQUE *dans le* Lutrin. (Richelet.)

HÉROÏQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière héroïque, avec héroïsme, à la façon des héros.

HÉROÏSER v. a. Revêtir du caractère de héros, chez les Grecs.

HÉROÏSME (*ro-issm'*) n. m. Vertu ou action héroïque, grandeur d'âme qui fait le héros; dévouement, généreux sacrifice fait dans l'intérêt d'une grande et noble cause. *Un trait d'*HÉROÏSME. *La force de l'âme est la vertu qui caractérise l'*HÉROÏSME. (J.-J. Rouss.)

HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), compositeur français, né et mort à Paris (1791-1833). Élève, au Conservatoire, de Louis Adam et de Méhul, il remporta, en 1812, le grand prix de Rome. A Naples, il fit représenter, au théâtre du Fondo, *la Gioventù di Enrico Quinto* (1815), avec un grand succès. De retour en France après avoir traversé l'Allemagne, Herold écrivit, avec Boieldieu, *Charles de France*, pour l'Opéra-Comique (1816). Son opéra, *les Rosières*, fut représenté à ce théâtre (1816), bientôt suivi de *la Clochette* (1817), dont le succès fut éclatant. Il donna ensuite *le Premier venu* (1818), *les Troqueurs* (1819), et *l'Auteur mort et vivant* (1820), qui n'eurent qu'une existence éphémère. Herold devint accompagnateur au Théâtre-Italien, et ne reparut qu'en 1823 à l'Opéra-Comique avec *le Muletier*, dont le succès fut complet (1823). Il fut moins heureux avec *Lasthénie* (Opéra, 1823); *le Roi René* (Opéra-Comique, 1824), et *le Lapin blanc* (Opéra-Comique, 1825). Seul, un ouvrage de circonstance, *Vendôme en Espagne*, écrit avec Auber, reçut du public un meilleur accueil (1823). Une œuvre exquise, *Marie*, pleine de tendresse et de sentiment, obtint à l'Opéra-Comique, en 1826, un très vif succès. Herold, devenu chef du chant à l'Opéra, écrivit pour ce théâtre une série de ballets charmants : *Astolphe et Joconde* (1827); *la Somnambule* (1827); *la Fille mal gardée* (1828); *la Belle au bois dormant* (1829). Dans le même temps, il donnait à l'Opéra-Comique *l'Illusion* (1829), et composait des chœurs vigoureux pour un drame représenté à l'Odéon, *le Siège de Missolonghi*. On le retrouve à l'Opéra-Comique avec *Emmeline* (1830), avec *l'Auberge d'Auray*, écrite avec de Carafa, et enfin avec *Zampa* (1831), œuvre ardente, passionnée, superbe, une des plus belles manifestations de son génie. Il faut simplement enregistrer *la Marquise de Brinvilliers*, œuvre collective de dix compositeurs, et *la Médecine sans médecin* (1832), pour arriver au *Pré-aux-Clercs* (1833), chef-d'œuvre dans lequel Herold a donné les preuves du talent le plus souple : grâce, tendresse, élégance, et en même temps vigueur, solidité et sentiment pathétique incomparable. Il mourut peu après. La saveur de ses harmonies, la richesse de son orchestre, tout concourait à faire de lui un artiste de premier ordre. Un opéra inachevé, *Ludovic*, fut terminé par Halévy.

Louis Herold.

HEROLD (Ferdinand), jurisconsulte et homme politique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1828-1882). Il acheta, en 1854, une charge d'avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, devint un membre actif de l'opposition libérale sous l'Empire, fut impliqué dans le procès des Treize en 1864 et condamné à une amende. Secrétaire général du ministère de la justice, puis du gouvernement de la Défense nationale, après la révolution de 1870, il fut nommé, en 1871, ministre de l'intérieur par intérim, entra, en 1872, au conseil municipal de Paris, devint sénateur de la Seine en 1876, et remplit, de 1879 à sa mort, les fonctions de préfet de la Seine, pendant lesquelles il procéda à la laïcisation des écoles. On lui doit, outre des articles dans des journaux et des revues, divers écrits, entre autres : *De la preuve de la filiation* (1851), *Manuel électoral* (1861); *Sur la perpétuité de la propriété littéraire* (1862); *le Vote des villes* (1864); *Manuel de la liberté individuelle* (1868); *le Droit électoral devant la Cour*

de cassation (1869), etc. — Son fils, André-Ferdinand **Herold**, né à Paris en 1865, élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études, a collaboré à de nombreuses revues. Poète délicat et tendre, il a publié des recueils de vers : *les Pæans et les Thrènes* (1890) ; *Chevaleries sentimentales* (1893) ; *Intermède pastoral* (1896) ; *Images tendres et merveilleuses* (1897) ; *Au hasard des chansons* (1900), ainsi que des poèmes dramatiques, entre autres : *l'Exil de Harini* (1888), et *le Victorieux* (1893). Il a fait représenter des pièces de théâtre, les unes traduites, comme *l'Anneau de Çakountala* (1895), *Paphnutius* (1895), *les Perses* (1896), *la Cloche engloutie* (1897) ; les autres originales, comme *Savitri* (1899), *une Jeune Fille bien gardée* (1900), etc.

HÉROMORPHE ou **HÉROMORPHA** (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des dotoïdés, comprenant des animaux marins allongés, avec papilles sur le dos et longs tentacules buccaux recourbés, qui habitent les Antilles. (L'espèce type est *l'heromorpha Antillensis*.)

HÉRON (*h* asp. — pour *hairon* ; bas lat. *hagiro*, de l'anc. haut allem. *heigir*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, famille des ardéidés, comprenant une dizaine d'espèces du globe.

— Comm. *Masse de héron.* Chez les plumassiers, Le bouquet de plumes qui termine la queue du héron.

— Pêch. *Héron de mer*, Nom vulgaire de l'espadon.

— Allus. littér. : **Le héron de la fable,** Allusion à une fable de La Fontaine, signifiant qu'il ne faut pas être trop difficile, et qu'autrement on s'expose à trouver moins que ce qu'on avait rencontré tout d'abord, à l'exemple du héron qui, après n'avoir pas daigné ouvrir le bec pour la carpe, le brochet, la tanche, le goujon,

. . . . . fut tout heureux et tout aise
De rencontrer un limaçon.

La Fontaine

— Encycl. Ornith. Les *hérons* sont de grands oiseaux élancés, à long bec vigoureux et pointu, à long cou grêle, à pattes hautes ; ils se tiennent au bord des eaux, ordinairement perchés sur des arbres élevés, guettant les poissons et tous les petits animaux. Timides et prudents, ils fuient le voisinage de l'homme. Leurs nids sont construits sur de vieux arbres très hauts, dont leurs déjections ne tardent pas à détruire le feuillage, tandis que les œufs brisés, les cadavres des jeunes tombés des nids, les débris de poissons et de tous gibiers forment sur le sol un véritable guano. Les endroits ainsi habités sont appelés *héronnières*. Les hérons ne sont guère chassés pour leur chair, coriace et d'odeur forte, pourtant estimée jadis ; on les poursuit comme destructeurs de poissons. On les volait au moyen de grands faucons, comme les gerfauts et aussi les sacres. Deux espèces de hérons se trouvent en France : le héron cendré (*ardea cinerea*), répandu dans tout l'ancien monde jusqu'en Australie, et le héron pourpré (*ardea purpurea*), qui s'étend moins à l'Est et ne dépasse guère le sud de l'Inde, mais va à l'Ouest au delà de Madagascar. Ils sont remplacés en Amérique par d'autres espèces : *ardea Herodias* (États-Unis), *audubonia Occidentalis* (de l'Amérique centrale), etc., tous longs de plus de 1 mètre et atteignant 2 mètres d'envergure. Mais il en est de plus grands, comme le *typhon Sumatrana*, des îles de la Sonde et d'Indo-Chine, et *l'ardeomega Goliath*, de l'ancien monde équatorial, qui atteint presque la hauteur d'un homme.

Héron cendré.

Héron l'Ancien, mécanicien et mathématicien grec, né à Alexandrie. Il vivait probablement au IIe siècle apr. J.-C. Dans le recueil des « Mathematici veteres » de Thevenot (1693), se trouvent de lui quatre traités de mécanique : la *Chirobaliste* ; les *Machines de jet* ; les *Pneumatiques* ; les *Automates*. Citons encore son traité sur la *dioptre* et son commentaire sur les *Éléments* d'Euclide ; ses autres ouvrages ne nous sont pas parvenus. On attribue à Héron l'invention d'appareils mécaniques, parmi lesquels la *fontaine de Héron* (v. fontaine) et *l'éolipyle*.

Héron le Jeune ou **Héron de Byzance,** géomètre grec, auteur des deux traités : *De machinis bellicis* et *Geodesia* (traduct. en lat. faite en 1572 par Barocci), et de deux fragments sur l'art militaire, publiés dans les « Mathematici veteres » de Thevenot (1693). On ne sait pas à quelle époque il a vécu.

Héron, agent du comité de Sûreté générale, né à Versailles, mort vers 1797. On a fait de Héron un personnage très mystérieux, absolument nécessaire au comité de Sûreté générale et, paraît-il, à Robespierre. On manque de documents sur lui. A-t-il réellement écrit la *Banqueroute générale*, que l'on attribue quelquefois à Marat ? Est-ce bien lui qui a combattu, le 10 août, aux côtés de Moïse Bayle, comme celui-ci l'a affirmé à la Convention ? C'est ce qu'on ne saurait préciser. On le connaît mieux dès son entrée au comité, dont il fut l'un des agents les plus zélés. Chargé de surveiller l'incarcération des royalistes et des suspects, il s'acquitta avec zèle de ses fonctions ; on le connaissait surtout sous le nom de « chef ». Dénoncé à la Convention, en 1794, comme ayant commis de nombreux abus de pouvoir, il fut chaudement défendu par Cambon, Moïse Bayle et Robespierre ; mais la chute de ses protecteurs entraîna la sienne. Arrêté au 9-Thermidor, son procès traîna en longueur, et il put bénéficier de l'amnistie de l'an IV.

Héron de Villefosse (Antoine-Marie, baron), minéralogiste, né à Paris en 1774, mort à Caen en 1852. Il devint inspecteur des mines en 1801, et fut chargé de l'organisation du service des mines dans les pays conquis de l'Allemagne. En 1815, il intercéda avec succès auprès des souverains étrangers pour obtenir des allègements à la contribution imposée à la Ville de Paris. Secrétaire du cabinet de Louis XVIII (1820), créé baron et conseiller d'État par Charles X, il fut appelé à la vice-présidence du conseil des mines, en 1832. On a de lui des rapports et de nombreux mémoires, insérés dans le « Journal des mines ».

Héron de Villefosse (Antoine), archéologue français, né à Paris en 1845. Il fut chargé de plusieurs missions archéologiques en Algérie, en Tunisie, en Italie, en Allemagne, et devint conservateur du département de la sculpture grecque et romaine du Louvre. En 1886, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Héron de Villefosse est, en outre, directeur adjoint à l'École pratique des hautes études. Ses travaux d'érudit ont été écrits en partie en collaboration. Nous citerons de lui : *Des mesures en usage en Brie aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (1871) ; *Rapport sur une mission archéologique en Algérie* (1875) ; *les Antiquités d'Entrains (Nièvre)* (1881) ; *Cachets d'oculistes romains*, avec H. Thédenat, ancien directeur du collège de Juilly (1882) ; *Inscriptions romaines de Fréjus*, avec le même (1882) ; *l'Inscription romaine de Gordien*, avec le même (1882).

HÉRONNEAU (*h* asp., et *ro-no*) n. m. Jeune héron.

HÉRONNER (*h* asp., et *ro-né*) v. n. Chasser le héron avec un oiseau de haut vol, le faucon.

HÉRONNIER (*h* asp., et *ro-ni-é*), **ÈRE** adj. Relatif au héron. (Vieux.) ‖ *Faucon héronnier*, Faucon dressé pour la chasse du héron.

— Qui est maigre, sec et long comme le héron : *Oiseau* héronnier. ‖ Fig. et fam. : *Femme* héronnière. *Cuisse* héronnière. (Vieux.)

— n. f. Parc ou bois disposé pour attirer et faire vivre les hérons. ‖ Endroit qu'ils habitent de préférence.

HÉROOGONIE (*nî* — du gr. *hêrôs, ôos*, héros, et *gonia*, naissance) n. f. Histoire, filiation des héros, des demi-dieux : *L'*héroogonie *d'Hésiode.*

HÉROON n. m. Sanctuaire où l'on honorait un héros. (C'était un *temenos* ou enclos sacré, qui contenait un autel, souvent le tombeau du demi-dieu, parfois une chapelle ou même un temple.)

Héroopolis ou, par abrév., **Héro, Ero,** ville d'Égypte, sur le canal qui conduisait de la branche Pélusiaque du Nil au fond du lac Timsah, canal de Néchao, de Darius et des Ptolémées. Elle est identifiée soit avec Tell-el-Maskhoutah, soit avec un tell voisin, c'est-à-dire avec cette cité égyptienne de Patoumon, qui est probablement le Pithom des Hébreux, au livre de *l'Exode*. Elle fut, sous les Égyptiens d'abord, sous les Ptolémées et sous les Romains ensuite, une station de quelque importance.

Hérophile, une des Sibylles. Suivant la tradition la plus accréditée, c'était une Troyenne, née sur le mont Ida, fille d'une nymphe et du berger Théodoros. Elle fut prêtresse d'Apollon Sminthée. On montrait son tombeau en Troade, dans le bois sacré de ce dieu. D'après d'autres traditions, Hérophile était d'Erythrées, ou de Claros, ou de Samos, ou de Délos, ou de Delphes ; elle est représentée sur les monnaies de plusieurs de ces villes. Elle avait reçu d'Apollon le don prophétique. Elle prédit à Hécube, enceinte de Pâris, les malheurs dont serait cause cet enfant. Elle annonça aussi à Énée la fondation de Rome.

Hérophile, médecin et anatomiste grec, de la famille des Asclépiades, né en Bithynie vers 335 avant notre ère. Le premier, il pratiqua des autopsies, et fit même, dit-on, des expériences sur des criminels vivants que lui fournissait Ptolémée ; il contribua à fonder l'école d'Alexandrie, et fut, avec son rival Érasistrate, le créateur de l'anatomie. Il découvrit le confluent postérieur des sinus crâniens, qui porte le nom de *pressoir d'Hérophile*, décrivit les diverses parties de l'œil, le foie, les trompes, trouva les chylifères, donna leurs noms au duodénum, à l'os hyoïde et aux veines pulmonaires (artérieuses). Il constata que le pouls était synchrone des mouvements du cœur, mais continua à croire que les artères contenaient de l'air. Il employait la thérapeutique humorale d'Hippocrate. Presque rien ne subsiste de ses œuvres.

HÉROS (*h* asp., et *ro* — gr. *hêrôs*, même sens) n. m. Mythol. gr. Demi-dieu ; fils d'un dieu et d'une femme, ou d'une déesse et d'un homme. ‖ Homme élevé au rang de demi-dieu ; patron d'une cité, d'une tribu, d'un dème, etc. ‖ Mort héroïsé, roi ou empereur divinisé. ‖ Par ext. Tout homme noble par la naissance, le rang, le courage, ou le talent.

— Principal acteur dans une aventure, dans un événement : *Dieu est le véritable* héros *de l'histoire universelle.* (H. Heine.) ‖ Principal personnage d'une œuvre littéraire : *Le poète doit se cacher toujours pour ne laisser paraître que le* héros. (Volt.) ‖ *Le héros du jour*, Celui qui attire l'attention publique à un moment donné. ‖ *Le héros d'une fête*, Celui auquel on la donne.

— Prov. : **Il n'y a point de héros pour son valet de chambre,** Les grands hommes laissent voir à leurs familiers des petitesses, des misères ignorées du public.

— Syn. **Héros, grand homme.** V. grand homme.

— Encycl. Au sens restreint du mot, on appelait *héros* un demi-dieu, fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. Tels étaient Hêraklès, Dionysos, Achille, les Dioscures, Hélène, Énée, etc. Mais on donnait aussi le même titre aux hommes célèbres qui avaient été élevés au rang de demi-dieu, soit par l'accord des traditions poétiques ou populaires, soit par des légendes locales, soit, même, par un décret en forme. On éleva au rang de héros une foule de personnages historiques : des hommes de guerre, comme Miltiade, Thémistocle, Léonidas, Brasidas ; des législateurs, comme Lycurgue, Chilon, Bias, Zaleucos, Charondas ; des médecins, comme Hippocrate, Toxaris, Abaris, Aristomachos ; des poètes, comme Homère, Hésiode, Pindare, Eschyle, Sophocle ; des philosophes, comme Démocrite, Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, Épicure.

On rendait aux héros un véritable culte. C'est que les héros, réunis après leur mort aux îles Fortunées ou aux champs Élysées, continuaient de s'intéresser aux choses de la terre. A Athènes, Dracon mit le culte des héros au nombre des obligations civiques. L'oracle de Delphes contribua beaucoup à l'extension de ces religions populaires. On offrait au héros des sacrifices ; on célébrait régulièrement sa fête dans les sanctuaires dits *hêroon*. On l'invoquait dans les circonstances solennelles. Quelques héros, surtout Hêraklès, étaient l'objet d'un culte dans la plupart des pays helléniques ; mais, généralement, cette religion était locale. Achille était honoré sur les bords du Pont-Euxin, en Thessalie, à Sparte ; les Atrides, à Mycènes et à Sparte ; Ajax, à Salamine ; Philoctète, à Lemnos ; Diomède, dans plusieurs cités de la Grande-Grèce ; Thésée, à Athènes ; Énée, en Troade et dans le Latium, etc. Chaque cité rendait un culte particulier à son héros ép[illegible] ou fondateur, à son *oikiste*. En A[illegible] chaque tribu, chaque dème, honoraient un héros particulier. De même pour chaque [illegible], pour chaque famille [illegible] souvent pour des familles d'origine très modeste. Plus tard, les villes fondées par des [illegible] d'Alexandre ou par des empereurs romains, même des villes qui avaient [illegible] pris leur nom, honorèrent comme héros [illegible] ces rois ou ces empereurs [illegible] par [illegible] cet exemple, pour [illegible] l'individu privé ; par exemple, [illegible] à sa [illegible] un véritable *hêroon*.

Les héros [illegible] l'épopée, [illegible] les drames. Ils figurent [illegible] les vases peints, des stèles funéraires, [illegible]. Quand ils apparaissent [illegible] accompagnés d'un symbole, [illegible] ou prenant part à un banquet funéraire.

HÉROTOAIRE n. m. Ornith. V. [illegible]

HÉROUET [illegible] n. m. Variété de [illegible]

HÉROUKA n. m. Chacun des dieux féroces [illegible] de sang, du bouddhisme tântrique du Népal et du Tibet, correspondant aux manifestations de [illegible] du Çiva brahmanique. Ces dieux sont toujours accouplés à des déesses (*çakti*) de la classe des Samvarâs ou Dâkinîs, qui personnifient l'énergie active de chacun d'eux. Ils sont fort redoutés et reçoivent, ainsi que leurs çakti, un culte propitiatoire très fervent.

HERPAILLE n. f. Véner. Syn. de harpail.

HERPAILLER v. n. Véner. Syn. de harpailler.

HERPE (*hèrp'* — *h* asp. — orig. inconn.) n. f. Écon. rur. Espèce de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbe du garde-corps, de chaque côté de la guibre.

— Véner. *Chien de bonne herpe.* V. harpe.

A, B, C, herpes.

— n. f. pl. *Herpes marines*, Matières diverses que la mer rejette sur le rivage, ou qu'on trouve sur le bord de la mer, telles que l'ambre, le corail, les coquillages, etc. Vx.

HERPÉ, ÉE adj. ‖ Véner. *Chien bien herpé.* V. harpé, ée.

HERPÈS (*èr'-pèss* — du gr. *herpês*, dartre, de *herpein*, ramper, s'étendre de proche en proche) n. m. Affection aiguë, caractérisée par une éruption vésiculeuse.

— Encycl. Pathol. On distinguait autrefois un grand nombre de variétés d'*herpès*, et, parmi elles, l'*herpès zoster* ou *zona*, et l'*herpès tonsurant*. V. zona et teigne tondante.

Nous distinguerons deux variétés d'herpès : 1° l'*herpès fébrile* ; 2° l'*herpès génital récidivant*.

L'herpès fébrile (*fièvre herpétique d'Hillairet, olophlyctide labiale d'Alibert*) présente une évolution caractéristique. Il y a d'abord une période de *rougeur*, avec sensation de tension, de brûlure ; puis une période de *vésiculation*, avec vésicules contenant un liquide citrin, clair et transparent, et enfin la *dessiccation*, du 3e au 6e jour. Les malades se plaignent souvent de sensations de chaleur, de picotements, de démangeaisons, avec malaise général, courbature, état fébrile ; ces symptômes cessent à l'apparition des vésicules. L'herpès peut siéger : sur la peau (herpès labial, nasal, palpébral, auriculaire, facial) ; chez la femme, à la vulve ; sur les muqueuses (angine herpétique). On a signalé la récidivité de l'éruption herpétique aux lèvres et à la bouche (herpès récidivant buccal de Fournier). L'herpès se rencontre dans la pneumonie, dans les traumatismes et dans certaines maladies nerveuses ; il accompagne souvent la menstruation. Traitement : application de vaseline boriquée, lotions antiseptiques.

L'herpès génital récidivant serait, pour Hardy, un eczéma génital. Fait curieux, il ne s'observe pas chez les sujets vierges. Les caractères physiques de l'affection sont les mêmes que ceux de la première variété ; il y a simplement un peu de cuisson. Cette variété d'herpès est bénigne, mais désagréable par sa récidivité et sa ténacité. La pommade à l'oxyde de zinc en applications directes donne de bons résultats ; les eaux d'Uriage, de Saint-Gervais, de Luchon sont efficaces.

— Art vétér. On a donné le nom d'*herpès*, chez les animaux domestiques, à une maladie de peau contagieuse, qu'on nomme maintenant *tricophytie*. Chez le cheval, on en connaît deux variétés principales, causées, l'une par le *tricophyton tonsurans*, l'autre par le *tricophyton epilans*. Cette dernière lui est transmise par le bœuf, chez lequel elle est fréquente. Le chien peut les contracter toutes deux. Le coq présente souvent une affection analogue de la crête, causée par un *épidermophyton*. L'examen microscopique fixe le diagnostic. Les sulfureux, les mercuriaux, la teinture d'iode tuent le champignon en question et guérissent ces herpès. Le traitement doit être complété par la désinfection des instruments de pansage et des pièces de harnachement, par des lavages au sublimé.

HERPESTE (*èr'-pèsst'*) n. m. Genre de scrofulariées, tribu des gratiolées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs axillaires solitaires, dont on connaît environ cinquante espèces des deux mondes.

HERPESTES (*èr'-pè-stèss*) n. m. Nom scientifique des mangoustes et des ichneumons. V. mangouste, et ichneumon.

HERPESTINÉS (*èr'-pèss*) n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant les ichneumons, mangoustes et formes voisines. Propres à l'ancien monde, les herpestinés ont des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Cette tribu renferme onze genres : *herpestes, helogale, bdeogale, c*[illegible], [illegible], *crossarchus*, *suricate* (*rhyzena*), [illegible], *galidia, eupleres*. — [illegible] herpestinés.

HERPÉTIQUE (*èr'-tik'*) adj. Qui a rapport à l'herpès, à l'herpétisme ; qui en est atteint.

— Substantiv. : *Les* herpétiques.

HERPÉTISME (*èr', tissm'*) n. m. Nom donné pour la première fois par Fontan, en 1873, à un état constitutionnel, caractérisé surtout par une [illegible] ordinairement

congénitale et héréditaire de la nutrition du tissu conjonctif et de ses dérivés.

— Encycl. Lancereaux considère l'*herpétisme* comme une névrose vaso-trophique, et Bouchard l'attribue à un ralentissement de la nutrition.

L'herpétisme, comme la plupart des maladies chroniques, traverse deux phases. Dans la première, ce sont les désordres fonctionnels : prurit aux organes génitaux et à l'anus, névralgies diverses, migraines, dyspepsie, asthme, palpitations cardiaques, fluxions hémorroïdaires, hémorragies diverses. L'herpétique, à cette période, est ordinairement mobile, indécis, triste, inquiet, préoccupé de sa santé, hypocondriaque en un mot. A la deuxième période, ce sont les eczémas, des ostéites, des manifestations articulaires et vasculaires (varices, athérome).

La nature et les affinités de cette maladie particulièrement avec l'arthritisme sont encore mal connues. La spécialisation des eaux sulfureuses et surtout de l'arsenic a contribué à étayer la doctrine de l'herpétisme aux yeux des hydrologues; mais, si ces agents donnent parfois de bons résultats, ils sont souvent inefficaces.

HERPÉTODRYAS (*èr', dri-ass*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des dryadidés, comprenant quelques espèces d'Amérique et de Madagascar. ‖ On écrit aussi ERPÉTODRYAS.

— Encycl. Les *herpétodryas* sont des serpents d'arbres à longue tête plate, à gros yeux. Allongés, assez robustes, ils ne sont pas venimeux. L'herpétodryas de Bernier (*herpetodryas Bernieri*) habite la Réunion et Madagascar; l'*herpetodryas carinatus* le Brésil, etc.

Herpétodryas.

HERPETOMONADE (*èr'*) ou **HERPETOMONAS** (*èr'-pé, nass*) n. f. Genre d'infusoires flagellates pentastomes, famille des monadidés, comprenant des animalcules parasites, nageant dans le sang ou les liquides digestifs de leurs hôtes. (Les herpétomonades sont allongées, très atténuées en arrière : on en connaît deux espèces : *herpetomonas muscæ*, qui vit dans les mouches domestiques d'Europe, et *herpetomonas Lewisi*, dans le sang des rats, aux Indes; ces infusoires mesurent un 500e de millimètre.)

HERPÉTON n. m. Zool. V. ERPÉTON.

Herpin (Léon), peintre français, né à Granville en 1821, mort en 1880. Il s'est distingué dans le paysage : *Bords de la Seine à Sèvres* (1868); *les Bords du Loing* (1869); *Vues prises du Bas-Meudon* (1870); *Bords de l'Oise* (1874); *le Pont de Sèvres* (1876); *Paris vu du Pont-Neuf* (1879); etc.

HERPISCIUS (*èr'-piss-si-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des scaurinés, comprenant de petites formes du Sud-Est africain, sveltes, allongées, brunes ou rousses.

HERPYLLUS (*èr'-pil'-luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des drassidés, comprenant des araignées de taille médiocre, brunes ou rousses, ceinturées de jaune et de blanc. (Les *herpyllus* habitent l'Amérique centrale; ils vivent sous les pierres et les écorces des arbres. On en connaît trois ou quatre espèces.)

HERPYSME (*èr'-pissm'*) n. f. Genre d'orchidées néottiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HERQUE (*hèrk'* [*h* asp.]) n. f. Râteau de fer, qui sert à ramasser le charbon de bois et aussi le charbon de terre.

Herrade de Landsberg ou **Landsperg**, abbesse et savante du XIIe siècle, morte en 1195. Elle fonda un monastère à Truttenhausen. Pendant de longues années, elle travailla à la confection d'un manuscrit enluminé, écrit en latin et destiné à l'instruction des novices : *le Jardin des Délices*, sorte d'encyclopédie, compilation de citations d'auteurs sacrés et profanes. Conservé d'abord au couvent des chartreux de Molsheim, puis transporté, en 1792, à la bibliothèque de Strasbourg, le précieux autographe d'Herrade fut détruit par les obus prussiens, pendant le siège de 1870.

HERRANIE (*èr', nî*) ou **HERRANIA** (*èr'*) n. m. Genre de malvacées buettnériées, comprenant des arbres à fleurs très ressemblantes à celles du cacaoyer et se développant sur le tronc même. (On en connaît quatre espèces américaines, qui peuvent être cultivées en serre dans les climats tempérés.)

Herrenberg, ville d'Allemagne (rov. de Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur l'Ommer, affluent gauche du Neckar; 2.611 hab. Ch.-l. de bailliage. Eglise gothique. Château en ruine. Fabrique de meubles.

HERRENGRUNDITE (*è-rèn'-gron*) n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de chaux.

Herrer ou **Adar**, noms que les Somalis et les Egyptiens donnent au Harrar, dont les habitants sont appelés ADAREB.

Herrera, nom de plusieurs petites villes d'Espagne. **Herrera** d'Andalousie (prov. de Séville), au dessus de la vallée du Genil; 5.600 hab. — **Herrera del Duque**, d'Estrémadure (prov. de Badajoz), chef-lieu de district judiciaire; 3.300 hab. Vins renommés. — **Herrera** de Vieille-Castille, dit HERRERA DE RIO PISUERGA, sur le *Pisuerga*, tributaire du Douro; 1.700 hab. — **Herrera** d'Aragon (prov. de Saragosse); environ 1.700 hab., sur un sous-affluent de l'Ebre. Donne son nom à la montagne dite *Nuestra Señora de Herrera* (1.376 m.).

Herrera (Juan DE), ingénieur et architecte espagnol, né à Mobellan (Asturies) en 1530, mort à Madrid en 1597. Il servit sous Ferdinand de Gonzague en Italie et en Flandre, accompagna Charles-Quint au monastère de Yuste et fit partie de la garde de Philippe II. Il a construit la cathédrale de Valladolid, le pont de Ségovie, à Madrid. Il fut l'aide, puis le successeur de Tolède, l'architecte en chef de l'Escurial, dont il modifia très heureusement les projets primitifs.

Herrera (Fernando DE), poète espagnol, né et mort à Séville (1534-1597), où il passa toute sa vie. Il y avait obtenu un bénéfice sur la paroisse de San Andrès, mais il ne reçut point les ordres. Les poésies lyriques de Herrera se composent : 1° de sonnets, tercets et autres pièces dans lesquels, sous l'inspiration de Pétrarque et du Catalan Ausias March, il célèbre la comtesse de Gelves, qu'il aimait d'un amour tout platonique; 2° de poésies, en général d'un caractère épique et historique. C'est là que se trouvent ses *Canciones* le plus justement célèbres : *A la batalla de Lepanto* (1572), sur le désastre de don Sébastien de Portugal, à Alcazar-Quivir (1578), à don Juan d'Autriche, sur la révolte des Morisques, dans les Alpujarras. Ses œuvres en prose comprennent un éloge de Th. Morus, une relation de la guerre de Chypre, et surtout ses *Anotaciones a las obras de Garcilaso* (1580), ouvrage important de critique littéraire, où l'auteur expose ses théories personnelles. Quelques autres œuvres, citées par Pacheco, paraissent perdues. Herrera voulut donner plus de noblesse à l'inspiration poétique, enrichir le vocabulaire et, en même temps, astreindre la versification et la métrique à des lois plus fixes. Il puisa son inspiration à une triple source : la Bible, les classiques anciens, les Italiens. Le ton majestueux de ses *Canciones*, aussi bien que l'élévation de son talent, lui avaient valu le surnom de *el Divino*.

Fernando de Herrera.

Herrera y Tordesillas (Antonio DE), historien espagnol, né à Cuellar (Ségovie) en 1559, mort à Madrid en 1625. Il fut nommé par Philippe II premier historiographe des Indes. Esclave de la chronologie, consciencieux, exact, il est généralement impartial, mais sans méthode. Il a composé : une *Histoire de Marie Stuart* (1590); une *Histoire de la Ligue* (1598); une *Histoire générale du monde sous Philippe II* (1601-1612); un *Traité des mouvements insurrectionnels de l'Aragon* (1612). Son meilleur ouvrage est son *Histoire générale des gestes des Castillans aux îles et terre ferme de la mer océane* (1501), qui va de 1472 à 1554. A la fin du second volume se trouve une *Description des Indes occidentales*, qui a été traduite en français par Van Baerl et insérée dans son *Novus orbis* (1622).

Herrera (Francisco), dit **el Viejo** (*le Vieux*), peintre espagnol, né à Séville en 1576, mort à Madrid en 1656. Elève de Luiz Fernandez, il devint un des premiers artistes de l'école de Séville. Il a exécuté des tableaux d'un réalisme puissant, d'un chaud coloris, d'un effet prodigieux, tels que le *Jugement universel*, dans l'église San-Bernardo, à Séville. Dans ce chef-d'œuvre, Herrera fait preuve d'un savoir profond dans le nu, d'un grand art de composition; la musculature, savamment observée, est rendue avec précision. Malgré tout son talent, l'artiste eut peine à vivre de son pinceau. Il eut recours à la gravure sur bronze. Accusé de fabriquer de la fausse monnaie, il chercha un asile chez les jésuites de Séville, et peignit dans leur chapelle l'*Apothéose de saint Herménégilde*, toile splendide. Philippe IV, frappé de la beauté de cette œuvre, se fit présenter l'auteur et fit abandonner les poursuites commencées. Herrera entreprit les immenses décorations du palais archiépiscopal de Séville, achevé vers 1647. En 1650, appelé à la cour de Madrid, il y exécuta des travaux considérables. Ces dernières œuvres seraient à peu près perdues pour nous, en raison de la mauvaise qualité du stuc qui les supporte, si l'auteur n'en avait gravé à l'eau-forte la plus grande partie. Herrera a laissé des tableaux de chevalet recherchés, ainsi que des dessins nombreux. Le musée de Madrid et les églises de Séville possèdent la plus grande partie de son œuvre.

Fr. Herrera le Vieux.

Herrera (Francisco), dit **el Joven** (*le Jeune*), peintre espagnol, fils du précédent, né à Séville en 1612, mort à Madrid en 1685. Irrité des mauvais traitements que lui faisait subir son père, il s'enfuit à Rome, où, forcé de travailler pour vivre, il exécuta des fresques et surtout d'excellents petits tableaux de genre, dans lesquels il reproduisait souvent des poissons, et cela avec un tel art, qu'on le surnomma **il Spagnolo degli pesci**. De retour à Séville après la mort de son père (1656), il fut chargé de travaux importants. Son beau tableau de *Saint François*, exécuté pour la cathédrale de Séville, lui valut d'être nommé, en 1660, vice-président de l'Académie de peinture. L'année suivante, il partit pour Madrid, où il exécuta les fresques qui ornent le chœur et la voûte de Saint-Philippe-le-Royal, et fit pour les Carmélites son chef-d'œuvre, un *Saint Herménégilde*. Vers la même époque, le roi Philippe IV lui demanda, pour Notre-Dame-d'Atocha, une *Ascension de la Vierge*, et le nomma peintre de la cour, puis grand maître des palais royaux (1677). C'était un fin coloriste, qui excellait à rendre les effets du clair-obscur.

Herrera-Barnuevo (Sébastien), peintre et architecte espagnol, né et mort à Madrid (1619-1671). Philippe IV l'attacha à sa cour, le chargea de l'ornementation de Notre-Dame-d'Atocha et le nomma gardien de l'Escurial. Ses œuvres rappellent la manière du Titien, tant leur coloris est harmonieux et chaud. Elles se trouvent, pour la plupart, aux musées de Madrid et de l'Escurial, où l'on admire son *Saint Barnabé*.

Herrerias (LAS), village d'Espagne (prov. de Murcie), dans le petit massif montagneux, médiocrement élevé, qui finit au cap Palos. Il est situé au milieu d'une région minière très anciennement exploitée et très active. Plomb argentifère. Avec la petite localité de Garbanzal, Las Herrerias constitue, sous le nom de *La Union*, une commune dont la population totale est de 23.000 hab.

HERRÉRIE (*èr, rî* — de *Herrera*, n. pr.) n. f. Genre de liliacées, comprenant des sous-arbrisseaux à fleurs disposées en grappe, qui croissent au Brésil.

HERRÉRIÉ, ÉE (*èr'*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *herrérie*.

— n. f. pl. Tribu de monocotylédones, comprenant le seul genre *herrérie*. — *Une* HERRÉRIÉE.

HERRÉRITE (*èr'*) n. f. Carbonate naturel de zinc. Variété cuprifère de smithsonite.

Herreros (BRETON **de Los**). Biogr. V. BRETON.

Herreyns (Guillaume-Jacques), peintre flamand, né et mort à Anvers (1743-1827). Elève de l'académie d'Anvers, il y fut attaché comme professeur en 1765, puis il fonda l'académie de Malines. En 1780, il devint peintre du roi de Suède et, en 1800, directeur de l'Ecole d'Anvers. Il eut le mérite de s'opposer au classicisme intransigeant que David exilé vint imposer à Bruxelles en 1825, mais fut impuissant à en triompher. Nous citerons : portraits en pied de *Charles VI* et de *Léopold II* d'Autriche, à l'hôtel de ville de Malines; *la Cène*, à Notre-Dame d'Anvers; les portraits de *Ghesquière* (1793), de *Jacques de Bue*, de *Hermans de Brandt* (1809), *le Dernier Soupir du Christ*, etc., au musée de la même ville; *la Purification de la Vierge*, à l'église de Deurne; une seconde *Cène*, à Malines (1793). Herreyns a laissé, en outre, des dessins remarquables.

Herrick (Robert), poète anglais, né à Londres en 1591, mort en 1674. Maître ès arts en 1620, il entra dans les ordres en 1629, et obtint, près de Totness, dans le Devonshire, un bénéfice dont il fut privé en 1647 et qu'il recouvra à la Restauration. Ses recueils de poésies : *Noble Numbers* (1647), poésies religieuses, et *Hesperides* (1648), poésies variées, contiennent plus de 1.200 pièces, dont quelques-unes comptent parmi les meilleures œuvres lyriques de l'Angleterre. Les *Hesperides*, surtout, qui renferment d'agréables tableaux de la vie domestique à la campagne, sont pleines de fantaisie et de naturel.

Herring (John Frederick), peintre anglais, né dans le Surrey en 1795, mort en 1865. Pour vivre et pour faire ses études d'après nature, Herring se fit palefrenier, puis cocher de diligence. Pendant plus de trente ans, il a reproduit par la peinture les chevaux vainqueurs aux courses d'Epsom et de New-Market, les illustrations du sport anglais, les chevaux et les chiens favoris de la reine. On lui doit, en outre, de nombreux tableaux d'une touche délicate et fine, représentant, avec un grand naturel, des scènes de basse-cour, d'écurie, etc.

HERRING BOAT (*hè-ring'-bot'*) n. m. Bateau non ponté, portant une voile très haute et dont les pêcheurs d'Aberdeen se servent pour aller tendre leurs filets à sardines.

Herry, comm. du Cher, arrond. et à 18 kilom. de Sancerre, près du canal latéral à la Loire; 2.521 hab. Château du XVe siècle, vestiges de l'abbaye de Chalivoy (1145).

Hers, nom de deux rivières de la France méridionale : **L'Hers-Mort** ou **Petit-Hers**, long de 90 kilom., est un ruisseau qui descend du Lauraguais, et donne très peu d'eau en été. — **L'Hers-Vif** ou **Grand-Hers**, ou **Hers** est une véritable rivière : il descend des contreforts des Pyrénées, reçoit la puissante fontaine intermittente de Belesta, dite Fontestorbas, coupe le Plantaurel aux bains de Fontcirgue, serpente dans l'ancien pays de Mirepoix, en une vaste plaine qui finit par se confondre avec l'Aganaguès, qui est la plaine de l'Ariège, baigne Mirepoix, Mazères, et se perd dans l'Ariège, rive droite. Cours, 133 kilom.

HERSAGE (*hèr'-saj'* [*h* asp.]) n. m. Sorte de labour superficiel, qu'on exécute avec la herse.

— Encycl. Le *hersage* est exécuté tantôt pour couvrir un semis, tantôt pour égaliser la surface d'une terre labourée et en briser les mottes trop volumineuses, tantôt en guise de sarclage et binage. En général, les dents de la herse sont disposées obliquement par rapport au bâti. Selon qu'au moment du travail on tire la machine dans un certain sens ou dans le sens contraire, les dents présentent leur pointe en avant ou en arrière. Dans le premier cas, le hersage, beaucoup plus énergique, est dit *en accrochant*; dans le second cas, il est dit *en décrochant*. L'un ou l'autre peuvent s'opérer perpendiculairement, obliquement, ou parallèlement aux raies du labour, ce qu'on dénomme hersage *en travers, en biais* ou *en long*. Enfin, on appelle *hersage à deux dents* celui qu'on exécute en faisant passer la herse deux fois consécutivement sur le même champ.

On pratique les hersages quand le sol est ressuyé, employant le cheval de préférence au bœuf, à cause de son allure plus vive. L'étendue retournée est en moyenne de 2 hectares par journée de travail. V. HERSE.

Hersan (Marc-Antoine), professeur français, né et mort à Compiègne (1652-1724). Il fut professeur de rhétorique au collège du Plessis, eut pour élève Rollin, et fonda à Compiègne une école pour les enfants pauvres. On lui doit, outre des vers latins : *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*, en latin (1686); des *Pensées édifiantes sur la mort* (1722); etc.

Hersbruck, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de la Moyenne-Franconie]), sur la Pegnitz, sous-affluent du Mein; 3.761 hab. Tuilerie; carrière de pierres.

HERSCHAGE n. m. Syn. de HERCHAGE.

Herscheid, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg]), sur l'Else; 3.017 hab. Carrière de pierres; mines de cuivre et de plomb.

Herschel n. m. Nom primitivement donné à la planète Uranus, découverte par Herschel.

Herschel, ville de la colonie anglaise du Cap (prov. de l'Est), sur l'Orange, et sur la frontière de l'Etat libre d'Orange; 2.500 hab. Ch.-l. de district.

Herschel (Frédéric-Guillaume), astronome, né à Hanovre en 1738, mort à Slough, près de Windsor, en 1822. Il fut d'abord professeur de musique et organiste dans différentes villes. Il se rendit en Angleterre en 1757 et fut appelé, quelques années après, à Bath, comme directeur de la musique, à la chapelle Octogone. En 1774, il réussit à construire un télescope assez parfait pour observer Saturne, et prit dès lors un goût marqué pour les observations astronomiques, auxquelles il s'adonna tout entier à partir de sa brillante découverte d'Uranus, en

1781. Georges III l'appela à Slough, près de Windsor, et le mit en état de se livrer sans autres préoccupations à ses études favorites. Son principal ouvrage est le *Catalogue d'étoiles* qu'il dressa en collaboration avec sa sœur, Caroline Herschel ; il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires dans le « Recueil de la Société royale de Londres ». Le miroir du grand télescope d'Herschel avait 1m,47 de diamètre et pesait 1.000 kilogrammes ; la distance focale était de 12 mètr. Le grossissement, qu'Herschel n'a, du reste, jamais pu déterminer bien exactement, était évalué par lui à 6.000.

Herschel

Herschel découvrit aussi les six satellites d'Uranus, dont il détermina la révolution et les orbites ; il découvrit les deux satellites de Saturne intérieurs à l'anneau et fixa les révolutions de cet anneau et de la planète elle-même ; il observa les taches de Mars et fixa la durée de révolution de cette planète ; il détermina l'aplatissement de Jupiter, la durée de sa rotation, etc. De 1780 à 1818, Herschel fit insérer dans les « Philosophical Transactions » 71 mémoires dont la liste complète figure dans le « Biographisch-Litterarisches Handwörterbuch » de Poggendorf (1857-1863).

Herschel (Caroline-Lucrèce), femme astronome, née et morte à Hanovre (1750-1848). Sœur du précédent, elle alla le rejoindre, en 1772, à Bath, où il était alors organiste. Lorsqu'il se livra à l'étude de l'astronomie, sa sœur devint pour lui l'aide le plus dévoué ; elle s'occupa surtout de la recherche des comètes et en découvrit sept de 1786 à 1797. En 1798, elle publia un ouvrage astronomique d'une grande valeur, pour lequel son frère écrivit une introduction : c'est un *Catalogue d'étoiles observées par M. Flamsteed et omises dans le catalogue anglais* (British Catalogue). En 1822, à la mort de son frère, elle revint en Hanovre, où, malgré son âge avancé, elle continua de se livrer à ses travaux favoris. En 1828, elle termina le catalogue des nébuleuses et des groupes d'étoiles observés par son frère, ouvrage auquel la Société astronomique de Londres décerna sa grande médaille d'or.

Miss Caroline Herschel.

Herschel (Jean-Frédéric-William, sir), astronome et physicien anglais, fils de Guillaume Herschel, né à Slough en 1792, mort à Collingwood en 1871. Il entra au collège Saint-Jean de Cambridge, où il fut reçu bachelier ès arts, en 1813. Ce fut vers cette époque qu'il publia un ouvrage intitulé : *Applications du calcul différentiel* (1813). Six ans plus tard, il fit paraître, dans le « Journal philosophique d'Edimbourg », ses intéressantes *Recherches sur l'acide hyposulfureux et les sels qui en dérivent*, et, l'année suivante, un mémoire sur la *Théorie des séries*. Son premier mémoire sur l'optique parut peu de temps après. De 1821 à 1823, il fit, avec sir James South, une série d'observations sur les distances et les positions de 380 étoiles doubles et triples. En 1825, il commença l'examen des nébuleuses et des groupes d'étoiles qui avaient été découverts par son père. Le catalogue qu'il dressa contient 2.306 nébuleuses, dont 525 ont été découvertes par lui. En même temps, il découvrait 3.000 ou 4.000 étoiles doubles, décrites dans les « Mémoires de la Société d'astronomie ». Il partit alors avec sa famille pour le Cap ; les observations qu'il y fit ont été publiées dans un ouvrage intitulé : *Résultats d'observations astronomiques faites, de 1834 à 1838, au cap de Bonne-Espérance.*

Jean Herschel.

Nommé baronnet malgré lui à son retour en Angleterre, président de la Société royale astronomique en 1848 et de la Société royale de Londres, il reçut deux fois la médaille de Copley. Parmi ses mémoires, citons : *Recherches sur l'orbite des étoiles doubles* (1833) ; *Action chimique des rayons du spectre solaire* (1840) ; *Action des rayons du spectre solaire sur les couleurs végétales et nouveaux procédés photographiques* (1863). On lui doit, en outre, un remarquable *Traité sur le son*, dans l'« Encyclopédie métropolitaine ». En 1831, il collabora à l'« Encyclopédie Lardner », qui contient son célèbre *Discours préliminaire sur l'étude de la philosophie naturelle*, qui a été traduit en français (1835). Citons encore son *Abrégé d'astronomie* (1849) ; un *Manuel scientifique pour l'usage des navigateurs* (1849), et un grand nombre de mémoires publiés dans les recueils spéciaux. Depuis plusieurs années, il s'était retiré dans un manoir du comté de Kent, où il mourut. Herschel a reçu les honneurs de funérailles nationales, et ses restes ont été déposés à Westminster.

HERSCHÉLIE (*èr'-ché-lî* — de *Herschel*, astron.) n. f. Genre d'orchidées ophrydées, comprenant des herbes bulbeuses, terrestres, à feuilles longues et étroites, à fleurs en épis. On en connaît deux espèces, de l'Afrique australe.

HERSCHÉLITE (*èr'-ché* — de *Herschel*, astron.) n. f. Zéolithe sodico-calcique, voisine de la *gmélinite*.

HERSCHER v. a. **HERSCHEUR** n. m. Min. V. HERCHER, et HERCHEUR.

HERSE (*hèrss* [*h* asp.] — du lat. *irpex*, même sens) n. f. Agric. Instrument qu'on emploie au *hersage*.

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente la herse des agriculteurs. ‖ *Herse sarrasine*, Meuble de l'écu. (Il est formé de six pals alaisés et aiguisés par le bas, avec traverses posées horizontalement, jointes par des clous aux intersections, et un anneau au milieu de la traverse supérieure, pour figurer la herse de guerre.)

D'azur à une herse d'argent.

[illegible] à une herse sarrasine d'argent.

— Bot. Genre de rutacées zygophyllées, comprenant des herbes à feuilles opposées, parfois alternes, à fleurs solitaires ou latérales. On en connaît une quinzaine d'espèces, des régions tempérées ou chaudes. En France, l'espèce la plus connue est le *tribulus terrestris*.)

— Comm. Nom donné à une sorte de candélabre, qui a la forme d'une applique.

Herse (constr.).

— Constr. Epure d'un comble tracée sur le sol et qui est la représentation d'une projection générale des pans du toit de ce comble sur les plans de lattis supérieurs. (La mise en herse permet de tracer les coupes et les assemblages des pièces, avec indication des arêtes entrantes ou saillantes faisant partie de deux plans contigus.) ‖ *Herses de croupe*, Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

— Liturg. Candélabre d'église en forme de triangle, sur les côtés duquel on place des cierges.

— Mar. Corde qui sert à attacher des poulies. V. ERSE.

— Milit. Grille qui fermait à volonté les portes d'accès d'une place forte et qu'on manœuvrait en l'abaissant ou en l'élevant. Dans ce dernier cas, elle s'enfonçait dans l'épaisseur de la voûte. Les herses employées par les Romains sous le nom de *cataphractes*, et qui, au moyen âge, portèrent aussi le nom de *sarrasines*, furent plus tard remplacées par des pieux ferrés, qu'on pouvait manœuvrer isolément. On les appelait alors *orgues de mort*, à cause de leur ressemblance avec les tuyaux de ces instruments.) ‖ Pièce de bois munie de pointes et servant à barrer une route.

Herse, élévat. et coupe (milit.).

— Natat. Barrière en planches ou en treillis, qu'on établit en amont d'une école de natation, pour amortir le courant et arrêter les corps flottants.

— Pêch. Nom de la foëne, aux environs d'Arcachon. ‖ Sorte de grand râteau, en forme de herse, avec lequel on gratte le sable pour en faire sortir des poissons qui s'y réfugient à marée basse, l'équille notamment.

— Techn. Sorte de cadre, sur lequel on tend les peaux mouillées pour les faire sécher et les travailler.

— Théâtr. Appareil d'éclairage de la scène : *Baisser la* HERSE.

— ENCYCL. Agric. La *herse* se compose d'un certain nombre de dents fixées soit à un bâti de fonte ou de bois, soit à un axe rotatif, qu'une traction, animale ou mécanique, déplace parallèlement au sol, soit à un tablier métallique traîné à la surface. On y attache les traits de l'attelage, par l'intermédiaire d'un régulateur. Il en existe un grand nombre de modèles, dont la plupart peuvent se rapporter à deux types principaux :

Herse : 1. Articulée ; 2. Triangulaire à dents fixes ; 3. Hérisson.

Herse à dents solidaires et à bâti plus ou moins rigide. Elles effectuent un travail énergique, mais irrégulier, en ce sens que la rigidité du bâti les empêche de se prêter aux inégalités de la surface du sol. Telle est la herse triangulaire ordinaire.

Herse à dents ou pointes relativement indépendantes et à bâti à tablier plus ou moins souple, dite aussi *brisoire*. Elles tendent à effectuer un travail d'autant plus superficiel que leur souplesse est plus parfaite.

La *herse en zigzag* ou *articulée* porte des dents en fer et disposées obliquement par rapport au bâti, ce qui permet d'opérer le hersage soit *en accrochant*, soit *en décrochant*. Le bâti est constitué par quelques pièces de bois ou de fer assemblées en forme de parallélogramme ou de trapèze, et les dents y sont fixées de manière que chacune d'elles puisse tracer sur le sol un sillon particulier et que, de plus, tous les sillons soient équidistants. Tous les modèles de herse doivent satisfaire à cette double condition.

La *herse Ransome*, dont les dents sont fixées à un cadre articulé, les *herses à chaînons*, formées de trépieds en fonte réunis par des anneaux, sont du second type. Les herses à chaînons servent surtout à recouvrir les [illegible].

Les modèles qu'on ne peut rapporter aux deux types précédemment décrits sont, par exemple, la *herse à* [illegible] *du système Tchoubsky*, à dents indépendantes ; la *herse norvégienne* ou *en hérisson*, dont les dents sont [illegible] sur un axe rotatif fixé à un bâti, grande énergie dans le travail, manque de souplesse absolu ; la *herse Acme*, d'invention américaine, encore peu utilisée en France, formée d'une double série de dents recourbées [illegible], et pourvue d'un siège pour le conducteur.

HERSÉ, ÉE (*her'* [*h* asp.]) adj. Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte dont la herse est abattue. ‖ On dit aussi COULISSÉ, ÉE.

HERSÉ (*her'* [*h* asp.]) n. m. Nom vulgaire d'un poisson, le mormyre.

Hersé. Myth. gr. Personnification de la rosée ; fille de Cécrops, roi légendaire d'Athènes ; sœur d'Aglauros et de Pandrosos. Les trois sœurs furent les premières prêtresses d'Athéna, dont elles habitaient le sanctuaire. Hersé fut aimée d'Hermès, dont elle eut Céphalos. Hersé fut, à Athènes, l'objet d'un culte ; suivant quelques auteurs, les *Arrhéphores* étaient ainsi appelées parce qu'elles escortaient Hersé ou lui portaient la rosée.

D'argent à une tour crénelée d'azur, herse d'argent.

Herseaux, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai, près de la frontière de France ; 2.493 hab.

HERSEMENT (*man* [*h* asp.]) n. m. Action de herser.

Hersent (dame), nom donné, dans les multiples rédactions du *Roman de Renart*, à la femme du loup Ysingrin.

Hersent ou **Hersan** (Charles), théologien et polémiste français, né à Paris vers 1580, mort vers 1665. Orateur (1615), il acquit une grande réputation comme prédicateur ; mais son esprit inquiet ne tarda pas à lui susciter de nombreux embarras. En 1626, quittant l'Oratoire, il écrivit contre le P. de Bérulle, son ancien supérieur, deux libelles, qu'il se hâta, d'ailleurs, de rétracter. Devenu chancelier de la cathédrale de Metz, il publia, en 1640, contre Richelieu, sous le titre de *Optatus Gallus*, un pamphlet latin, qui, censuré par l'archevêque de Paris, fut brûlé par ordre du Parlement. A peine avait-il fait amende honorable, qu'il alla à Rome (1645), et, sous les yeux du pape Innocent X, prit hautement la défense de Jansénius. Excommunié et menacé d'être jeté en prison, il s'enfuit et termina sa vie au château de Largoue (Bretagne).

Hersent (Louis), peintre français, né et mort à Paris (1777-1860). Il remporta, à vingt ans, le second grand prix de peinture, débuta au Salon de 1802 par un *Narcisse changé en fleur*. Son tableau *Daphnis et Chloé* (1817), composition spirituelle, le mit en évidence. En 1819, Hersent exposa la plus remarquable de ses œuvres : *l'Abdication de Gustave Wasa*, qui fut achetée par le duc d'Orléans. Ce fut à ce tableau, détruit en 1848, que Hersent dut d'être nommé membre de l'Académie et professeur de l'Ecole des beaux-arts. Son tableau *Ruth et Booz* fit sensation au Salon de 1822. Dans les trente dernières années de sa vie, il se borna à exécuter des dessins intéressants pour les contes de La Fontaine : *la Courtisane amoureuse, le Remède, Joconde*, etc., qu'il a lui-même lithographiés avec goût. — Sa femme, *Louise-Marie-Jeanne* MAUDUIT, née et morte à Paris (1784-1862), étudia la peinture sous Meynier. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Saint Vincent de Paul ; Henriette de France* (1819) ; *Visite de Sully à la reine, après la mort de Henri IV* (1822) ; etc.

HERSER (*hèr'* [*h* asp.]) v. a. Passer la herse sur : HERSER *un terrain*.

Herserange, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 44 kilom. de Briey, près de la frontière belge, sur la Moulaine, affluent de la Chiers ; 2.164 hab. Mines de fer oolithique. Forge.

HERSEUR, EUSE (*hèr'* [*h* asp.]) n. Celui, celle qui herse.

Hersfeld, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Cassel]), au confluent du Geis et de la Haune dans la Fulda ; 6.758 hab. Ch.-l. de cercle. Ecole militaire. Fabrique de cotonnades. Fabrique de machines. Cette ville doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Lull, archevêque de Mayence (7..) ; une fête populaire (16 oct.) célèbre son souvenir. En 18.., Hersfeld échappa à l'incendie ordonné par Napoléon, grâce à la douceur du gouverneur Lagrange.

HERSILIE (*èr', lî*), ou **HERSILIA** (*èr'*) n. f. Crust. Genre de crustacés copépodes nageurs, famille des peltidés, comprenant une espèce des mers tempérées, l'*hersilia apodiformis*, qui est très aplatie et large, et dont la carapace ressemble à un bouclier.

— Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *hersiliidés*, comprenant des formes larges, à longues pattes fines, à abdomen terminé par de grandes filières pointues. (Les hersilies, de taille moyenne, vivent sur les arbres et les murs, où elles se dissimulent grâce à leur coloration grisâtre et blanchâtre ; elles ne tissent pas. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.) ‖ Genre d'insectes coléoptères. Syn. de BREVICOLASPIS.

Hersilie, femme de Romulus. Elle était Sabine et fut prise lors du fameux enlèvement. De Romulus elle eut deux enfants : Prima et Aollius. Après la mort de son mari, Junon la fit conduire par Iris dans le bois sacré du Quirinal, d'où elle fut enlevée au ciel. Les Romains lui rendaient un culte, sous le nom d'Horta.

HERSILIIDÉS (*èr'*) n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, composée par les genres *hersilie*, *hersiliola*, *tama* et *murricia*. (A l'exception des *tama*, dont quelques espèces

habitent l'Amérique du Sud, les hersiliidés sont propres aux régions chaudes de l'ancien monde, surtout dans les parties désertiques.) — *Un* HERSILIOÉ.

HERSILIOLE ou **HERSILIOLA** (*èr'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, voisin des *hersilies*, et comprenant de petites araignées très vives, qui se tiennent sous les pierres, au milieu de quelques fils entre-croisés. (On connaît cinq espèces d'hersilioles, de l'Afrique et de l'Asie occidentale.)

HERSILLIÈRES (*hér'* [*h* asp.], et *ll* mll.) n. f. pl. Pièces de bois courbes, placées à l'extrémité des plats-bords d'un navire pour le fermer à l'avant et à l'arrière.

HERSILLON (*èr'*, et *ll* mll. — rad. *herse*) n. m. Défense militaire accessoire, composée d'une forte planche garnie de gros clous, disposés comme les dents d'une herse. (On plaçait cette planche à plat, la pointe des clous en l'air, dans un chemin étroit, sur une brèche, au fond d'un gué, etc., pour en interdire le passage à l'ennemi.)

HERSIN-COUPIGNY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune, à la source de la Loisne, sous-affluent de la Lys par la Lawe; 4.462 hab. Ch. de f. Nord. Houillère. Brasseries, fabrique de chicorée; briqueteries.

HERSSELT, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout, près de la Grande-Nèthe; 4.169 hab.

HERSTAL. Géogr. V. HÉRISTALL.

HERTA, bourg de la Roumanie (Moldavie [dép. de Dohoiu]), sur un affluent du Pruth; 3.100 hab.

HERTEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie [présid. de Munster]); 3.616 hab. Tuilerie, mines de houille. Commerce de bois.

HERTFORD, ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, sur la Lea; 8.000 hab. Tanneries, brasseries, distilleries; marché aux grains très fréquenté. Près de Hertford, château d'Hailesbury, qui servit de prison à Jean le Bon après la bataille de Poitiers et à David Bruce. — Le *comté de Hertford* (*Hertfordshire*), ou, par abréviat., *Herts*, a 203.000 hab. Villes principales : *Hertford*, Barnet, Baldock, Ware. Sol légèrement ondulé, entrecoupé de collines peu élevées et de plaines bien cultivées, parcouru par plusieurs rivières : la Lea, le Colne, etc.

HERTFORD, ville des États-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Perquimans, sur le fleuve côtier Perquimans; 2.300 hab. Port de commerce.

HERTHA, divinité des Germains et d'autres peuples du Nord, qui a été identifiée avec le nom de Terre mère, à laquelle était consacré le lac *Hertha* dans l'île de Rügen. Tacite lui donne le nom de *Nerthus*.

HERTHA, planète télescopique, n° 135, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1874.

HERTIE (*èr'-sî*) n. f. Genre de composées, comprenant des plantes d'Afrique boréale et australe, suffrutescentes, grasses, à feuilles alternes, à fleurs en capitules.

HERTOGENBOSCH. Géogr. V. BOIS-LE-DUC.

HERTS. Géogr. V. HERTFORD.

HERTZ (Henrik), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1798-1870). Il débuta, en 1830, par la publication sensationnelle d'une satire anonyme : *les Lettres d'un revenant*, où il reprenait le rôle, les idées et jusqu'à la forme de Baggesen. Cet ouvrage, dont l'auteur ne se révéla qu'en 1832, l'engagea désormais du côté de J.-L. Heiberg, dont il devint l'ami et l'émule. Ses pièces sont fort nombreuses et diverses : vaudevilles et comédies généralement en prose : *le Débat* (1839); *le Plumage du cygne* (1841); *Amanda* (1844); etc.; parfois en vers : *les Traits ingénieux de l'Amour* (1830); drames romantiques : *la Maison de Svend Dyring* (1838), où il imite la chanson populaire et en reprend le vieux rythme, qu'il anoblit; *la Fille du roi René* (1845), son chef-d'œuvre; tragédies de cour ou de famille : *Ninon* (1848); *le Cadet* (1855); etc. D'autre part, grand poète lyrique, il publia, entre autres : *les Quatre épîtres poétiques de Knut le Seelandais, Tyrfing* (1849); *Poésies de diverses époques* (1851-1862). Déjà âgé, il écrivit plusieurs recueils de nouvelles (surtout *Johannes Johnsen*), d'un style léger et ferme, rappelant les vieux contours italiens.

HERTZ (Guillaume), poète et écrivain allemand, né à Stuttgart en 1835. Il se lia avec Uhland, et composa, sous son inspiration, la plupart de ses poésies. En 1859, il servit comme lieutenant dans l'armée wurtembergeoise. Après un voyage en Angleterre, Écosse et France, il se rendit à Munich (1861), où il devint privat-docent. Depuis 1869, il professa la littérature au Polytechnikum de Munich. Parmi ses œuvres originales, citons : *Poésies* (1859); *Lancelot et Ginevra* (1860); *Marie de France* (1862); *Henri de Souabe* (1867); *Frère Rausch* (1882).

HERTZ (Heinrich Rudolf), ingénieur-électricien allemand, né à Hambourg en 1857, mort à Bonn en 1894. Ses mémorables expériences sur les ondulations électriques sont venues confirmer la théorie de Maxwell, établissant ainsi l'identité de transmission entre l'électricité, la lumière et la chaleur rayonnante; les résultats de ses travaux forment une série de douze mémoires insérés dans les « Annales » de Wiedemann et réunis sous le titre : *Untersuchungen über die Ausbreitung der elektrischen Kraft* (1898). On lui doit la découverte concernant l'action exercée par la lumière ultra-violette sur les décharges électriques.

HERTZBERG (Ewald Friedrich, comte DE), homme d'État prussien, né à Lottin (près Neu-Stettin) en 1725, mort à Berlin en 1795. Entré au ministère des affaires étrangères, il s'y fit remarquer par Frédéric II et devint conseiller de légation. Après l'occupation de la Saxe (1756), il composa, en huit jours, un mémoire justificatif de l'invasion prussienne. Second ministre d'État en 1763, il fut mêlé aux négociations auxquelles donna lieu le premier partage de la Pologne (1772). Après la mort du grand Frédéric, il resta le ministre de Frédéric-Guillaume II et contribua à l'apaisement des troubles de la Hollande (1787), mais ne put faire prévaloir, au congrès de Reichenbach (1790), ses idées sur la politique orientale; il voulut se retirer en 1791 et cessa de prendre une part importante aux affaires. Membre de l'académie de Berlin, il s'était signalé par son zèle pour l'instruction publique et ses études sur la langue nationale.

HERTZBERG (Gustave-Frédéric), historien allemand, né à Halle en 1826. Professeur à l'université de Halle depuis 1860, il s'est occupé surtout de la Grèce antique. Il a publié : *Alcibiade, l'homme d'État et le général* (1853); *la Vie du roi Agésilas II de Sparte* (1856); *Histoire de la Grèce ancienne jusqu'au début du moyen âge* (1862) et *Histoire des néo-Grecs au* XIX*e siècle* (1869), dans l' « Encyclopédie universelle » d'Ersch et Gruber; *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (1866-1875), traduite en français sous la direction de Bouché-Leclercq : *Histoire des guerres persiques d'après les sources* (1877); *Histoire de la Grèce et de Rome* (1878-1880); *Histoire de l'empire romain* (1881); *Histoire des Byzantins et de l'empire d'Osman* (1883), dans l'« Histoire universelle » de Grote-Oncken.

HERTZEN ou **HERZEN** (Alexandre), écrivain et révolutionnaire russe, né à Moscou en 1812, mort à Paris en 1870. Il fut élevé à l'université de sa ville natale, et y manifesta des idées libérales qui le firent exiler en Sibérie (1835-1839). Gracié, il retourna à Pétersbourg, et, en 1846, il quitta la Russie, qu'il ne devait plus revoir. Il séjourna dans presque toute l'Europe, surtout en France et en Italie; il y prêcha cette doctrine que la race slave allait secouer le joug des tsars et devenir l'initiatrice du progrès européen. Expulsé de France pour avoir collaboré à la « Voix du peuple », de Proudhon, il se réfugia à Nice (1851), puis à Londres (1852), où il fonda une imprimerie russe, créa deux revues libérales : *l'Étoile polaire* et *la Voix russe*, et publia enfin (1857) le fameux journal *la Cloche* (Kolokol), où, sans s'attaquer au principe du gouvernement russe, il en dénonçait tous les abus. Ses articles pénétrèrent même en Russie, mais perdirent un peu de leur influence quand Hertzen défendit la cause de la Pologne (1863). A cette époque, il alla s'établir à Genève, où il fit paraître *la Cloche* en français. Par ses écrits, ses relations et son activité, Hertzen a exercé en Europe une influence considérable. Ses principaux ouvrages sont : *Lettres sur la France et l'Italie* (1850); *le Développement des idées révolutionnaires en Russie* (1853); *le Monde russe et la Révolution* (1860-1862); etc. — Son fils, ALEXANDRE **Herzen**, né à Wladimir en 1839, partagea sa vie errante d'exilé, se fit recevoir docteur à l'université de Berne, voyagea en Italie, où il fut nommé adjoint de Schiff, professeur de physiologie à l'Institut des études supérieures de Florence et lui succéda en 1876. On lui doit : *Traité populaire de zoologie et d'anatomie comparée des animaux invertébrés* (1862); *les Centres modérateurs de l'action réflexe* (1864); *De la parenté de l'homme et du singe* (1865); *Analyse physiologique du libre arbitre humain* (1876); *Leçons sur la digestion* (1877); *l'Activité psychique et la conscience* (1879).

Alexandre Hertzen.

HERTZIEN, ENNE (*hèr'-tzi-in, èn'* — de *Hertz*, n. d'un électricien allem.) adj. ‖ *Ondes hertziennes*. Se dit des ondes électriques.

HÉRULE, nom d'une peuplade germanique, voisine vraisemblablement des Goths par son origine, et qui apparaît en même temps qu'eux, au IIIe siècle de notre ère, sur le littoral septentrional de la mer Noire. — *Les* HÉRULES.

— Adjectiv. : *Peuplade* HÉRULE.

— ENCYCL. Les *Hérules*, qui formaient plutôt des bandes pillardes, indisciplinées et sauvages, qu'une nation organisée, furent soumis d'abord par Ehrmenrich, roi des Amales, puis par les Huns. La mort d'Attila, qu'ils avaient suivi en Occident, les libéra, et ils vinrent former, dans le nord-est de la Hongrie, un empire danubien, d'où partirent, vers la Suisse et vers l'Italie, un certain nombre d'expéditions, dont l'une, conduite par Odoacre, marque la fin de l'empire romain (476). L'empire hérule fut détruit, en 493, par Théodoric. Dès lors, les Hérules semblent reprendre leur vie de bandes nomades, mercenaires au service des empereurs d'Orient. Anastase en reçoit quelques-uns en Illyrie, sur le littoral adriatique, et Justinien leur impose, au VIe siècle, un christianisme superficiel. Ils disparaissent ensuite de l'histoire.

HERVART ou **HERWARD** (Barthélemy), financier allemand, né à Augsbourg, mort à Tours en 1676. Il fonda une banque à Paris, rendit de grands services à l'État sous Louis XIII et sous Mazarin, qui le nomma intendant des finances (1650), conseiller d'État et contrôleur général des finances (1657). — Un de ses fils fut conseiller au parlement de Paris. La Fontaine termina sa vie chez lui.

HERVAS, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Caceres]), sur l'Ambros, affluent du Tage par l'Alagon; 4.000 hab. Fabrique de draps.

HERVE, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Verviers, non loin d'un affluent de la Vesdre; 4.854 hab. Filatures de laine, teintureries, tanneries. Fromages connus dans le commerce sous le nom de *fromages de Limbourg*. Cette localité donne son nom à une partie de la province de Liége, qu'on appelle *pays de Herve*.

HERVÉ ou **HUVARN** (saint), ermite du VIe siècle. On sait seulement qu'il habita un ermitage, près de Brest. Son corps, transporté à Brest, au IXe siècle, par crainte des Normands, fut, en 1002, transféré à Nantes et placé dans une châsse d'argent, auprès du maître-autel de la cathédrale. Les chanteurs populaires le regardaient comme leur patron, parce que, d'après la légende, il avait coutume de mêler le chant des cantiques aux travaux auxquels il se livrait. — Fête le 17 juin.

HERVÉ, archevêque de Reims, né vers 870, mort en 922. L'historien Flodoard atteste qu'il était noble, riche et puissant. Élu en 900 pour succéder, sur le siège de Reims, à l'archevêque Foulques, que le comte Baudouin venait de faire assassiner, Hervé, le jour même de son sacre, frappa d'excommunication les meurtriers de son prédécesseur. Bientôt, il leva des troupes, construisit des forts et, plusieurs fois, combattit les Normands, qu'il s'efforça de convertir. Hervé soutint la cause du roi Charles le Simple, le défendit à main armée contre une invasion de Hongrois (919), l'arracha (920), à Soissons, des mains des seigneurs neustriens, et lui donna asile, pendant sept mois, dans son palais épiscopal. Hervé fut chancelier de France, de 910 à 919.

HERVÉ (Florimond RONGÉ, dit), musicien français, né à Houdain en 1825, mort à Paris en 1892. Il fit ses études musicales à la maîtrise de l'église Saint-Roch et devint organiste de diverses églises. Dès 1848, il jouait, à l'Opéra-National, le rôle de don Quichotte dans une saynète, *Don Quichotte et Sancho Pança*, dont il avait écrit les paroles et la musique. En 1851, il devenait chef d'orchestre au théâtre du Palais-Royal, et, vers 1854, il fondait, sur le boulevard du Temple, les Folies-Concertantes, qui devinrent les Folies-Nouvelles (auj. le théâtre Déjazet). C'est là qu'il fit représenter ses petites opérettes, dont souvent il écrivait les paroles, ainsi que la musique : *Vadé au cabaret, un Drame en 1779, la Perle de l'Alsace, la Belle Espagnole, la Fine Fleur de l'Andalousie, le Compositeur toqué, Fifi et Nini, Toinette et son carabinier, Femme à vendre, la Dent de sagesse, le Pommier ensorcelé*. C'est Hervé qui créa le genre de l'opérette, où il précéda Offenbach. Après une tournée en province, comme second ténor, il rentra aux Délassements-Comiques, puis à l'Eldorado comme comédien, comme chef d'orchestre et comme compositeur. Il écrivit là une foule de chansons, de chansonnettes, de saynètes et d'opérettes, tout en composant la musique de nombreuses pièces jouées un peu partout : *le Toréador de Grenade; le Joueur de flûte, une Fantasia, la Revue pour rien, les Chevaliers de la Table-Ronde*. Après un court séjour à la Porte-Saint-Martin, Hervé écrivit les paroles et la musique d'une opérette fantasque : *l'Œil crevé*, dont le succès fut prodigieux, puis *Chilpéric, le Petit Faust* et *les Turcs*. Il fit jouer encore : *le Trône d'Écosse; le Nouvel Aladin; la Veuve du Malabar; le Hussard persécuté, Alice de Nevers; Estelle et Némorin*; etc.

Florimond Hervé.

Hervé était un musicien de plus d'instinct que d'instruction, mais il avait de la fraîcheur dans les idées et un incontestable sentiment comique. Comme librettiste, il avait une imagination folle et déréglée, une fantaisie exubérante, tombant parfois dans l'incompréhensible. C'est ce qui explique les lourdes chutes qu'il subit, à côté de succès éclatants.

HERVÉ (Aimé-Marie-*Édouard*), publiciste français, né à Saint-Denis (Réunion) en 1835, mort à Paris en 1899. Admis, en 1854, à l'École normale supérieure, il la quitta en 1855, collabora à des revues et des journaux, notamment au « Courrier du dimanche » (1863), dont il fut quelque temps directeur et où il défendit avec un talent souple et fin les idées libérales, au « Temps », à l'« Époque », au « Courrier français », au « Journal de Paris » (1867), où il continua sa campagne pour les libertés nécessaires, et qu'il dirigea de 1870 à 1876. Après la révolution du 4 septembre 1870 et la guerre, Hervé devint un ardent défenseur des idées monarchiques, fonda, en 1873, le *Soleil*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, se prononça pour la fusion des deux branches des Bourbons, défendit le septennat et la politique du 16-Mai, mais, après les élections de 1877, demanda le respect de la légalité. En 1879, Hervé rompit avec le parti légitimiste. Son journal devint l'organe le plus autorisé du parti orléaniste, et il fut lui-même le conseiller et l'ami dévoué du comte de Paris. De 1881 à 1884, il siégea au conseil municipal de Paris, et fut élu, en 1886, membre de l'Académie française. On a de lui : *la Presse et la Législation de 1852* (1866); *une Page de l'histoire d'Angleterre* (1869); *la Crise irlandaise depuis la fin du* XVIIIe *siècle* (1886).

Édouard Hervé.

HERVEY (ARCHIPEL), ou **DE COOK**, groupe d'îles de la Polynésie, entre les îles de la Société et les îles Samoa, et comprenant neuf îles peuplées d'environ 7.000 hab. Les deux principales sont appelées plus spécialement *Hervey*; ce sont deux atolls privés d'eau douce, sans autre végétation que le pandanus et le cocotier. Une centaine de Maoris y vivent de la pêche.

HERVEY (John) lord HERVEY D'ICKWORTH, homme politique et littérateur anglais, né à Ickworth en 1696, mort à Londres en 1743. Élu à la Chambre des communes en 1725, il soutint Pulteney contre Walpole, puis, ce dernier étant maintenu au ministère par George II, fut l'un de ses plus chauds partisans. Il devint, en 1730, vice-chambellan de la cour, membre du conseil privé, se battit en duel avec Pulteney (1731) après un échange de pamphlets, entra, en 1733, à la Chambre des lords. Élégant, spirituel, parfait courtisan, il possédait la faveur du roi, l'amitié de la reine Caroline, et rendit de grands services à Walpole. En 1740, il entra au ministère et reçut le sceau privé, charge qu'il dut abandonner après la chute de Walpole. Maladif, efféminé, il fut toujours singulièrement actif; ses galanteries lui attirèrent des inimitiés célèbres, notamment celle de Pope, qui le désigne nettement sous le nom de **Sporus**. On a de lui des pamphlets, des vers, et surtout de curieux *Memoirs of the reign of Georg the second* (1848 et 1884).

HERVEY DE SAINT-DENYS (Marie-Jean-Léon, marquis D'), littérateur et sinologue français, né et mort à Paris (1823-1892). Il s'attacha spécialement à l'étude de la langue chinoise, fut nommé commissaire général pour l'empire chinois à l'Exposition universelle de 1867 (Paris),

professeur de chinois au Collège de France en 1874 et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1878. Ses principaux ouvrages sont : *le Poil de la prairie*, comédie, trad. de l'espagnol (1847) ; *Histoire du théâtre en Espagne* (1850) ; *Recherches sur l'agriculture des Chinois* (1850) ; *un Roi* (1851) ; *Histoire de la révolution dans les Deux-Siciles* (1856) ; *Poésies de l'époque des Thang*, trad. du chinois (1862) ; *Recueil de textes faciles et gradués en chinois moderne* (1869) ; *le Li-Sao, poème du* IIIe *siècle avant notre ère*, trad. du chinois (1870) ; *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, traduction de Ma-Touan-Lin (1871), *Trois nouvelles chinoises* (1885) ; *Mémoire sur les doctrines religieuses de Confucius et de l'école des lettrés* (1887) ; *Six Nouvelles nouvelles*, trad. du chinois (1892) ; etc.

HERVIEU (*Paul*-Ernest), romancier et auteur dramatique français, né à Neuilly-sur-Seine en 1857. Il fut inscrit d'abord au barreau de Paris, puis se tourna vers la carrière diplomatique. Secrétaire à la légation française au Mexique, il donna sa démission en 1880 pour se consacrer à la littérature. Il publia, sous le pseudonyme d'ELIACIN, des chroniques et des nouvelles où l'on remarqua une curieuse aptitude à noter de chaque chose le trait caractéristique, une vigueur de pensée et d'expression qui va parfois jusqu'à la rudesse, une manière enfin très spéciale de présenter la vie en raccourcis puissants. L'humoriste énergique de *Diogène le Chien* (1882), de *la Bêtise parisienne* (1883), de *l'Alpe homicide* (1885), donna toute sa mesure dans ses romans : *Flirt* (1890) ; *Peints par eux-mêmes* (1893) ; *l'Armature* (1893) ; mais c'est au théâtre surtout : *les Tenailles* (1895), *la Loi de l'homme* (1897), *la Course au flambeau* (1901) ; *l'Énigme* (1901), que devait réussir ce talent si ferme et hardi. Il fut élu, en 1900, membre de l'Académie française.

Paul Hervieu.

HERVIEUX (Léopold), écrivain français, né à Elbeuf en 1831, mort en 1900. Avocat, agréé au tribunal de commerce, membre du conseil municipal de Paris de 1884 à 1890, il a écrit : *le Forçat ou la Nécessité du divorce* (1880) ; *Traduction en vers des* Fables *de Phèdre* (1881) ; *les Déclassés* (1882) ; *Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs* (1884) ; *les Fabulistes latins : Phèdre et ses imitateurs* (1884-1893), son ouvrage le plus remarquable.

HERVILLY (Louis-Charles, comte D'), né à Paris en 1756, mort à Londres en 1795. Il se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, fut nommé, à son retour, colonel du régiment de Rohan-Soubise, puis, en 1791, commandant de la cavalerie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, avec le grade de maréchal de camp. Après le 10 août 1792, il émigra en Angleterre. En 1795, il prit une part active à l'organisation de l'expédition royaliste contre la Convention, fut chargé du commandement d'un régiment dit « de Royal-Louis » ou « d'Hervilly », puis mis, en même temps que Puisaye, à la tête de cette expédition. Débarqué à Quiberon le 27 juin 1795, il s'empara, le 3 juillet, du fort Penthièvre. Mais, le 16 juillet, ayant attaqué le camp républicain de Sainte-Barbe, il essuya une défaite complète. Au moment de battre en retraite, il fut frappé d'une balle : recueilli à bord de la flotte anglaise et transporté à Londres, il succomba quatre mois plus tard.

HERVILLY (*Ernest*-Marie D'), poète et littérateur français, né à Paris en 1839. Dessinateur au chemin de fer du Nord, puis piqueur des ponts et chaussées, il donna d'abord des articles humoristiques à de nombreux journaux, notamment au « Rappel ». Poète délicat et fin, il a publié : *la Lanterne en vers de couleur* (1868) ; *les Baisers* (1872) ; *le Harem* (1874) ; *les Bêtes à Paris* (1885) ; etc. Littérateur et romancier, il a produit, entre autres ouvrages : *Contes pour les grandes personnes* (1874) ; *Mesdames les Parisiennes* (1875) ; *Histoires divertissantes* (1876) ; *Histoires de mariages* (1878) ; *les Armes de la femme* (1880) ; *Nichée d'enfants* (1882) ; *la Dame d'Entremont* (1883) ; *les Historiettes de l'histoire* (1884) ; *les Parisiens bizarres* (1885) ; *l'Âge d'or de l'enfance* (1886) ; *Aventures d'un petit garçon préhistorique* (1887) ; *Héros légendaires* (1889) ; *Jack le Gal et ses contes* (1891) ; *A Cocagne* (1898) ; etc. Enfin, il a donné au théâtre des comédies, pour la plupart en un acte et en vers, des à-propos, etc. Nous nous bornerons à citer : *la Belle Saïnara* (1876) ; *le Bibelot* (1877) ; *le Parapluie* (1880) ; *Mal aux cheveux* (1886) ; *Molière en prison* (1886) ; *le Roi Midas* (1892) ; *Taï Tsoung*, opéra, musique de Guimet (1895) ; *Notre ami Drolichon* (1898) ; etc.

Hervis de Metz, chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, la plus ancienne dans l'ordre des faits, mais une des plus récentes, par la date de sa composition, du cycle des *Lorrains*. — Elle raconte d'abord les « enfances » d'Hervis, fils d'une princesse lorraine et du prévôt Thierry : il désole son père, qui voulait faire de lui un marchand, par ses goûts fastueux et ses instincts chevaleresques ; puis il délivre et épouse la belle Béatrice, fille du roi de Tyr, que des brigands emmenaient captive, la défend contre son père, qui voulait la reprendre, et plusieurs rois qui aspiraient à sa main ; enfin, il aide Charles-Martel contre Girart de Roussillon, défend la France contre l'invasion des Wandres (Vandales) et termine pieusement sa carrière par un pèlerinage aux Lieux saints. Bien que le romanesque domine dans ce poème, on y trouve des réminiscences assez précieuses d'événements historiques fort antérieurs à sa composition (VIIIe, IXe s.).

HERWAGEN (Jean), en latin **Hervagius**, imprimeur suisse, mort à Bâle en 1564. Il épousa la veuve de l'imprimeur Froben, se lia avec Érasme et s'attacha à perfectionner la fonte des caractères, ainsi que le tirage. Parmi les belles éditions sorties de ses presses, on cite sa rare et précieuse collection des *Scriptores rerum Germanicarum* (1532).

HERWEGH (Georges), poète allemand, né à Stuttgart en 1817, mort à Lichtenthal, près de Baden-Baden, en 1875. Exclu du séminaire de Tubingue, il rentra à Stuttgart, puis s'enfuit en Suisse. En 1841, il fit paraître, à Zurich, ses *Poesies d'un vivant*, pleines d'une verve puissante, mais où les idées politiques sont trop souvent gâtées par la rhétorique et l'enflure. Le succès de ce recueil fut immense. Après un séjour à Paris, Herwegh entreprit, en Allemagne, un voyage qui prit les allures d'une tournée triomphale, mais se termina par un arrêt d'expulsion. Un second volume de *Poésies d'un vivant*, paru en 1844, est fort inférieur au premier. Herwegh passa ensuite cinq années à Paris (1843-1848), prit une part active à la révolution badoise, et, sur la fin de sa carrière, alla se fixer à Lichtenthal. On a encore de lui un recueil posthume : *Nouvelles poésies* (1877). Il a traduit en allemand une partie des œuvres de Lamartine et de Shakspeare.

HERWEN-EN-AERDT, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre), arrond. d'Arnheim ; 2.650 hab.

HERXHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière [présid. du Palatinat, distr. de Landau]), sur le Klingbach, sous-affluent du Rhin ; 3.702 hab. Fabrique de malt.

HÉRY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 13 kilom. d'Auxerre, près du Serein ; 1.348 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, lieu de pèlerinage.

HÉRY (Thierry DE), chirurgien français, né à Paris vers 1505, mort entre 1585 et 1599. Il suivit l'expédition de François Ier en Italie et fut chargé spécialement du traitement des syphilitiques. Il apprit à Rome la méthode des frictions mercurielles et, de retour à Paris, l'employa avec succès. On lui doit le premier ouvrage écrit en français sur la syphilis, intitulé : *Méthode curative de la maladie vénérienne* (1552).

HERZ (Henri), pianiste et facteur de pianos, né à Vienne (Autriche) en 1806, mort à Paris en 1887. S'étant rendu fort jeune en France, il fut élève du Conservatoire, où il obtint un premier prix. Il se produisit dans les concerts de l'Europe, écrivant en même temps un grand nombre de compositions qui eurent un grand succès.

Herz s'associa, à Paris, avec un facteur nommé Klepfer, et fonda une fabrique de pianos. En même temps, il était nommé professeur au Conservatoire (1842), et, s'occupant plus d'art que de commerce, il vit ses affaires péricliter. Il partit alors pour l'Amérique, où il voyagea plusieurs années, donnant partout des concerts. De retour en France, il se remit à la tête de sa fabrique de pianos, reprit la direction de sa classe au Conservatoire et publia de nouvelles compositions.

Outre de nombreuses compositions pour le piano, on doit à Henri Herz une *Méthode complète de piano*, et un volume intitulé : *Mes voyages en Amérique*.

HERZBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre, présid. de Hildesheim]), sur la Sieber, au pied du Harz ; 3.557 hab. Jardin botanique. Filature de laine. Fabriques de toiles cirées, meubles. Moulins.

HERZBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Mersebourg]), sur l'Elster ; 4.465 hab. Église du XIIIe siècle. École d'agriculture.

HERZEBROCK, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Minden]) ; 2.512 hab. Moulins.

HERZEELE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Dunkerque, sur un affluent droit et près de l'Yser, non loin de la frontière de Belgique ; 1.561 hab. Ch. de f. des Flandres. Brasseries, moulins, briqueteries.

HERZÉGOVINE (en turc **Hertzek**), province de l'empire ottoman, administrée par l'empire austro-hongrois. D'après le traité de Berlin (13 juill. 1878), cette province de l'empire ottoman est, comme la Bosnie, administrée et occupée militairement par l'Autriche-Hongrie. Le sandjak de Novibazar est occupé militairement par l'Autriche-Hongrie, mais son administration est réservée à la Porte.

L'Herzégovine a 9.119 kilom. carr. de superficie, et 220.000 hab. (*Herzégoviniens, ennes.*) Elle ne comprend que le district de Mostar, le traité de Berlin ayant diminué l'Herzégovine au profit du Monténégro.

L'Herzégovine est une région extraordinairement montagneuse, constituant dans l'ensemble une sorte de « plateau pierreux, sec, chauve, avec des sillons parallèles disposés comme autant de degrés successifs et coupés de cluses, à travers lesquelles se précipitent des rivières ».

Sauf les quelques torrents du nord-est de la province inclinés vers le Danube par la Drina et la Save, les cours d'eau de la contrée se déversent dans l'Adriatique par la Narenta et autres cours d'eau moindres. Un grand nombre de torrents se perdent dans des *ponor*, avens semblables à ceux des causses de France, et reparaissent plus loin en magnifiques fontaines.

Région trop haute, trop dure et froide, pour être bien fertile, l'Herzégovine n'a pas d'industrie réelle et seulement peu de commerce. Une voie ferrée suit la Narenta, de Neretva à son embouchure ; elle relie Mostar à l'Adriatique d'une part, à Saraïevo et au réseau général de l'empire d'autre part. V. BOSNIE-HERZÉGOVINE.

HERZÉGOVINIEN, ENNE (*èr', ni-in, èn'*), personne née en Herzégovine ou qui habite ce pays. — *Les* HERZÉGOVINIENS. ‖ On dit quelquefois HERZÉGOVIEN, ENNE.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Herzégovine ou à ses habitants : *Population* HERZÉGOVINIENNE OU HERZÉGOVIENNE.

HERZEN. Biogr. V. HERTZEN.

HERZFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Munster]), sur la Lippe ; 2.119 hab. Distillerie d'eau-de-vie ; tuilerie.

HERZFELDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]) ; 2.311 hab. Tuilerie.

HERZOG, mot allemand qui entre dans la composition de certains noms propres. (Il signifie *chef militaire*, et était employé par les Francs comme synonyme de *duc*.)

HERZOGENAURACH, ville d'Allemagne (Bavière [présid. de Haute-Franconie]), sur l'*Aurach* ; 2.531 hab. Fabrique de drap ; filature de laine. Culture du houblon.

HERZOGENBERG (Henri DE), compositeur allemand, né à Gratz en 1843, mort à Wiesbaden en 1900, chef des classes de composition à l'Académie royale de musique de Berlin. Il a montré une certaine fécondité comme compositeur, mais ses œuvres se distinguent par l'habileté technique, plutôt que par l'invention mélodique. Parmi elles, il faut citer : *la Naissance du Christ* et *la Passion*, oratorios ; *Columbus*, cantate dramatique, *Odysseus*, poème symphonique.

HERZOGENBUCHSEE, village de Suisse (cant. de Berne [distr. de Wangen]), sur l'Oenz, affluent de l'Aar ; 2.516 h. Antiquités romaines.

HERZOGENRATH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]), sur la Worm, tributaire de la Roer ; 3.148 hab. Fabrique de miroirs ; perles fines ; cuir. Houille.

HESBAYE, hautes plaines de la Belgique, à peine ondulées et d'une altitude variant de 150 à 200 mètres, formant la séparation des eaux entre la Meuse et l'Escaut. Le sol calcaire de ce pays est très fertile : betteraves, plantes oléagineuses et surtout blé. Le sous-sol renferme la houille et le fer. Le chef-lieu était jadis *Waremme*.

HESCHAM Ier (Abou'l-Walid), second émir ommiade d'Espagne, né et mort à Cordoue (757-796). Il était fils du calife Abd-er-Rahman Ier, auquel il succéda en 787. Ses troupes conquirent la Castille, la Cerdagne et s'emparèrent de Narbonne (794). Elles rapportèrent de cette campagne un immense butin, dont Hescham employa une partie à construire la mosquée de Cordoue et à restaurer le pont romain de cette ville. Ce calife, qui fut surnommé **le Juste** (*el-Adil*), protégea l'agriculture et les sciences.

HESCHAM II, dixième émir ommiade d'Espagne et troisième calife de Cordoue, né vers 965, mort vers 1013. Il succéda à son père, le calife Hakem II el-Mostanser, en 976, sous la tutelle du grand chambellan (*hadjib*) Mohammed ibn-Abou-Amir, qui exerçait en réalité le pouvoir, et le transmit à son fils Abd-er-Rahman-Sandjoul. Celui-ci voulut se faire reconnaître comme héritier d'Hescham II, mais Mohammed ibn-Hescham souleva la population de Cordoue, jeta le calife en prison et se déclara *mahdi* ; à son tour, la garde berbère proclama calife son général, Soléïman, sous le nom de Mostéaïn-billah ; mais, au bout de deux ans à peine, Hescham fut rétabli sur le trône par un de ses officiers, Wadah-el-Améri (1010). Le mahdi fut mis à mort, mais Mostéaïn revint assiéger Cordoue et tua Hescham II.

HESCHAM III (Abou-Bekr), frère d'Abd-er-Rahman IV, seizième émir ommiade d'Espagne, douzième et dernier calife ommiade de Cordoue, né en 974, mort à Lérida en 1036. Il fut proclamé calife, sous le nom d'el-Motadd-billah, en 1027, après la défaite de Yahya Ibn-Ali, prince de Malaga, qui avait essayé de s'emparer du califat ommiade. Il reconquit quelques villes sur les chrétiens, et fut déposé en 1031. Il quitta sa capitale sans regret, emmenant avec lui les savants et les poètes dont il faisait sa société habituelle.

HESCHAM-IBN-ABD-EL-MELIK (Abou'l-Walid), dixième calife de la dynastie des Ommiades, né à Damas en 688, mort en 743. Il succéda à son frère Yézid en 724 et établit sa capitale à Rousafa, en Mésopotamie. Il résista avec succès aux attaques des Abbassides et des Alides et augmenta le patrimoine du califat. Son général, Nasr-ibn-Seyyar, pacifia le Khorassan et reprit le Ferghana aux Turcs ; ses lieutenants conquirent plusieurs provinces sur les frontières de l'empire, du côté de l'Indus, en Arménie et dans le Soudan. Ce fut sous son règne que les musulmans ravagèrent le midi de la France (725), et qu'Abdérame (Abd-er-Rahman) fut vaincu par Charles-Martel à Poitiers (732). Hescham fut en lutte constante avec l'empire grec, et ses deux fils, Moaviyya et Soleïman, enlevèrent aux Byzantins Césarée de Cappadoce et Amasie.

HESDIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kilom. de Montreuil, sur la Canche, près de son confluent avec la Ternoise ; 3.429 hab. (*Hesdinois, oises.*) Ch. de f. Nord. Brasseries, tanneries, filatures de lin, fabriques de bonneterie, distillerie de genièvre. Hôtel de ville du XVIe siècle. — Le canton a 23 comm. et 12.479 hab.

Il y eut deux HESDIN. Le premier, fondé pendant la domination romaine, fut rattaché au comté de Ponthieu, en devint la capitale, puis fut réuni, en 1176, au domaine des comtes de Flandre et détruit sur l'ordre de Charles-Quint. Sur les ruines s'éleva une nouvelle ville du même nom, où l'empereur fit bâtir une forteresse. La ville est française depuis 1630.

HESILRIGE (sir Arthur), homme d'État anglais, né à une date inconnue, mort à Londres en 1661. Membre du Parlement dès 1640, il se distingua par sa haine contre Strafford et la proposition du bill de la milice. Il accompagna Cromwell en Écosse et y commit quantité d'exactions. Il occupa pendant le Protectorat les situations les plus élevées. Lors de la restauration de Charles II, il fut enfermé à la Tour de Londres, où il mourut.

HÉSIODE, poète grec, né à Ascra (Béotie), au pied de l'Hélicon (IXe ou VIIIe s. av. J.-C.). Les anciens racontaient bien des légendes sur lui. Les seuls faits à peu près certains sont ceux que nous font connaître les œuvres du poète. Le père d'Hésiode, originaire de Kymé, en Éolide, alla se fixer à Ascra, en Béotie. Hésiode eut de vifs démêlés avec son frère Persès, au sujet de l'héritage paternel. Il faisait valoir lui-même son domaine, tout en cultivant la poésie. D'après un passage (peut-être interpolé) de son poème, il aurait été vainqueur dans un concours poétique, à Chalcis, en Eubée. Il semble avoir passé la fin de sa vie près de Naupacte et aurait été assassiné à Œnéon, en Locride. Son corps y aurait été d'abord enseveli, puis ramené à Ascra, et transporté enfin à Orchomène, où Pausanias vit son tombeau. Nous possédons, sous le nom d'Hésiode, trois ouvrages : 1° *les Travaux et les Jours*, poème sur l'agriculture, qui contient un calendrier des jours heureux et malheureux, des conseils sur la navigation, avec des préceptes moraux ; 2° *la Théogonie*, où sont exposées les conceptions primitives des Grecs et les généalogies des dieux ; 3° un petit poème descriptif sur *le Bouclier d'Hèraklès*. On attribuait encore à Hésiode divers poèmes : deux traités de divination (*l'Ornithomancie*), et des *Commentaires sur les prodiges* ; un traité sur l'*Astronomie* ; un recueil de sentences, intitulé *Préceptes de Chiron* ; des poèmes sur les généalogies de héros, les *Catalogues*, les *Grandes Éées* ; etc. Conservés ou perdus, tous ces poèmes, et d'autres encore, composaient le cycle de la poésie dite *hésiodique*. Tandis que la brillante poésie épique continuait à s'épanouir chez les Ioniens d'Asie, cette poésie hésiodique, toute didactique, se développait dans la Grèce continentale. Elle se plaisait aux généalogies, aux hymnes religieux, aux mythes moraux, aux préceptes techniques. C'est de là que procède la poésie d'Hésiode. Le seul ouvrage dont il soit certainement l'auteur, ce sont les *Travaux et les Jours*. La plupart des critiques considèrent aujourd'hui que la *Théogonie* et le *Bouclier d'Hèraklès* sont l'œuvre d'autres poètes, peut-être disciples ou successeurs d'Hésiode (VIIIe-VIIe s.).

HÉSIONE n. f. Genre d'annélides, famille des *hésionidés*, comprenant quelques espèces, répandues surtout dans les mers tempérées et chaudes. (Les hésiones sont des vers courts, aplatis, ayant peu d'anneaux ; elles ont quatre yeux et quatre tentacules céphaliques.

HÉSIONE. Mythol. gr. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Un monstre marin dévastant les côtes de Troade, Hésione fut exposée sur le rivage, par l'ordre d'un oracle. Elle fut délivrée par Hêraklès, qui tua le monstre. Laomédon avait promis au héros de lui donner, comme récompense, ses chevaux et sa fille ; mais il refusa de tenir sa promesse. Alors, Hêraklès saccagea Troie, tua Laomédon, enleva Hésione et la donna pour femme à Télamon. Priam envoya pour la réclamer son fils Pâris, qui, par représailles, enleva Hélène. Ainsi, Hésione fut indirectement la cause de la guerre de Troie.

HÉSIONIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides néréides, renfermant les *hésiones* et genres voisins, tels que *castalie, podarke, orseis,* etc. — *Un* HESIONIDÉ.

HÉSITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui hésite, qui a de la peine à se décider : *Homme, Caractère* HÉSITANT. ‖ Incertain, mal assuré, qui manque de fermeté : *Voix, Réponses* HÉSITANTES. *Des pas* HÉSITANTS.

HÉSITATION (*si-on*) n. f. Action d'hésiter, indécision qui suspend l'action : *La première condition du commandement est l'absence d'*HÉSITATION. ‖ Incertitude d'énonciation : *Parler avec* HÉSITATION.

HÉSITER (lat. *hæsitare* ; de *hærere*, être attaché, arrêté) v. n. Balancer, s'arrêter, être incertain de ce qu'on fera ou de ce qu'on dira : HÉSITER *entre deux partis.* HÉSITER *à agir.* HÉSITER *en débitant son rôle.*

HESLACH, localité d'Allemagne, faubourg de Stuttgart, sur le Nesenbach ; 7.267 hab. Fabriques de machines, de pianos. Brasserie. Vignoble.

HESNAULT, HESNAUT ou **HESNAUD** (Jean D'), poète français, né à Paris, mort dans cette ville en 1682. Ami de Chapelle, maître de Mme Deshoulières, il fut protégé par Fouquet. Il se rendit en Hollande pour voir Spinoza. Epicurien, il fit amende honorable dans ses derniers jours. Il est connu surtout par deux sonnets : l'un, intitulé *l'Avorton*, à propos de l'avortement de Mlle de Guerchy ; l'autre, dirigé contre Colbert. Il a aussi traduit des chœurs de Sénèque. Ses *Œuvres diverses* ont paru en 1670.

HESPER (*è-spèr'* — du gr. *hespéros*, occident) n. m. Nom poétique de la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

HESPÉRANTHE (*èss*) n. f. Genre d'iridées, comprenant des plantes vivaces, bulbeuses, à fleur sessile. (On en connaît vingt espèces, du cap de Bonne-Espérance.)

HESPÉRÉTINE (*èss*) n. f. Alcool à fonction mixte, triphénol diéther $C^{16}H^{14}O^{6}$, produit par le dédoublement de l'hespéridine en présence des acides étendus.

HESPÉRIDE (*èss* — de *Hespérides* [îles des], patrie des orangers, d'après les anciens) n. f. Nom que l'on donnait aux Pléiades, que l'on disait filles d'Atlas et d'Hespéris.

HESPÉRIDÉ, ÉE (*èss* — des îles *Hespérides*, où il croissait des orangers, d'après les auteurs anciens) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux orangers.

— n. f. pl. Syn. de AURANTIACÉES. — *Une* HESPÉRIDÉE.

HESPÉRIDÈNE (*èss*) n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$ du groupe des terpènes, bouillant à 178°, obtenu en distillant l'essence d'orange.

HESPÉRIDES. Myth. gr. Nymphes, filles de la Nuit et d'Hesperos, fils d'Atlas. — *Une* HESPÉRIDE.

— ENCYCL. On comptait ordinairement trois *Hespérides* (Æglé, Erytheia, Hespera), quelquefois quatre, ou même sept. Elles habitaient une île voisine de l'Atlas, à l'extrémité occidentale de la terre. Elles vivaient dans un jardin merveilleux, rempli de pommes d'or, et gardé par un dragon à cent têtes, Ladon, fils de Typhaon et d'Echidna. Suivant la tradition la plus répandue, Hêraklès accomplit l'un de ses douze travaux en tuant le dragon, en cueillant les pommes, et en les rapportant à Eurysthée. D'après

Hespérides. (Peinture d'un vase de Midias.)

d'autres versions, il reçut les pommes des mains des Hespérides, ou encore, des mains d'Atlas, qui était allé cueillir les fruits d'or, pendant qu'Hêraklès portait le monde sur ses épaules. Ces diverses scènes ont souvent inspiré les artistes anciens, surtout les peintres de vases. On contait encore que Busiris, roi d'Egypte, devint amoureux des Hespérides sur leur réputation, et les fit enlever par des pirates ; mais ceux-ci furent surpris et tués par Hêraklès, à qui Atlas, en reconnaissance, fit don des pommes d'or. On disait aussi qu'Hêra apporta en dot à Zeus les pommes des Hespérides. C'est avec ces pommes que la Discorde sema la division entre Hêra, Aphrodite et Pallas, ou qu'Hippomène conquit Atalante. Dans la légende des Argonautes, ceux-ci, pressés de la soif, arrivent chez les Hespérides, et les conjurent de leur montrer quelque source d'eau : ils sont tout surpris qu'au lieu de répondre, elles se changent tout à coup en poussière et en terre. Ce prodige ne déconcerte point les héros ; ils redoublent leurs prières, et voilà qu'en un clin d'œil ces mêmes nymphes se transforment en arbres. Hespera devient peuplier ; Erytheia ormeau, et Æglé se change en saule.

HESPÉRIDES (ÎLES DES), îles que les anciens plaçaient dans l'océan Atlantique et considéraient comme formant la limite du monde à l'O. (On identifie, le plus souvent, ces îles avec l'archipel actuel des Canaries.)

HESPÉRIDÉS (*èss*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant les *hespéries* et formes voisines. (Les hespéridés, répandus partout, comptent des centaines d'espèces, réparties en cinquante-deux genres, dont les principaux sont : *télégone, thymèle, thracide, hétéroptère, antigone, hespérie,* etc.) — *Un* HESPÉRIDÉ.

HESPÉRIDIE (*èss, di* — de *Hespérides* [îles des], patrie des orangers, d'après les anciens) n. f. Sorte de fruit charnu, dont l'orange et le citron sont des exemples. (Sous un mésocarpe plus ou moins charnu et parfois très épais, vulgairement nommé *peau*, l'endocarpe membraneux forme plusieurs loges séparables sans déchirure et remplies d'une pulpe constituée par des cellules fusiformes, gorgées de suc.) ‖ On dit aussi AURANTINE.

HESPÉRIDINE (*èss*) n. f. Composé $C^{22}H^{26}O^{12}$, qui se trouve dans la partie blanche recouvrant les fruits des hespéridées. (Elle est fusible au-dessus de 100°, soluble dans les alcalis, et donne une couleur cramoisie dans la solution de fer au maximum d'oxydation.)

HESPÉRIE (*èss, rî*) ou **HESPERIA** (*è-spé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *hespéridés*, comprenant une soixantaine d'espèces.

— ENCYCL. Les *hespéries* sont des papillons petits ou moyens, trapus, à ailes assez courtes ; leurs chenilles sont ordinairement glabres, cylindriques, un peu atténuées aux deux bouts ; elles se chrysalident dans un cocon soyeux, puis entre les feuilles roulées des plantes basses qui les ont nourries. Une des espèces les plus communes en France est l'*hesperia sylvana*, fauve, avec une bordure brune. Les hespéries ont été divisées en genres et sous-genres nombreux : *hétéroptère, cartérocéphale, syrichte, spilothyre,* etc., répandues sur tout le globe.

Hespérie (gr. nat.).

HESPÉRIE (du gr. *hespéros*, occident), dénomination ancienne par laquelle les Grecs désignaient l'Italie, et les Romains l'Hispanie, parce qu'ils avaient ces pays au couchant.

HESPÉRIE, planète télescopique, n° 69, découverte par Schiaparelli, en 1861.

HESPÉRIS (*èss, riss*) n. f. Nom scientifique latin du genre julienne.

HESPÉRIS, fille d'Hesper. Elle épousa son oncle Atlas, qui la rendit mère de sept filles, les Atlantides, identifiées par certains mythographes avec les Hespérides.

HESPÉROCALLIS (*èss, liss*) n. m. Genre de liliacées dracénées, caractérisé par ses grandes fleurs en grappes. (Le fruit est une capsule loculicide. Elles habitent la Californie. Le bulbe de l'*hesperocallis undulata* est réputé comestible.)

HESPÉROPHANE (*èss*) ou **HESPEROPHANES** (*è-spé, nèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, comprenant des formes allongées, grises, aux mœurs crépusculaires et qui vivent, à l'état larvaire, dans les bois secs, non résineux. (On en connaît une vingtaine d'espèces, propres à l'ancien monde, répandues surtout dans les régions chaudes. En France, l'*hesperophanes cinereus* attaque le bois ouvré, les charpentes et les meubles.)

Hespérophane (gr. nat.).

HESPÉRORNIS (*èss, niss*) n. m. Genre d'oiseaux fossiles, du groupe des odontornithes, comprenant des grandes formes très remarquables, propres au crétacé des Etats-Unis. (Les hespérornis étaient des oiseaux de la taille du cygne, avec une grande tête à long bec, garni de dents implantées dans une gouttière des maxillaires, et en tout pareilles à celles des reptiles. L'espèce type du genre est l'*hesperornis regalis*, du crétacé du Kansas.)

HESPEROS (lat. *Vesper*). Myth. gr. Dieu personnifiant la planète Vénus.

— ENCYCL. Considéré comme *étoile du soir*, ce dieu guidait la fiancée vers la demeure de son époux. Il était représenté avec un flambeau, précédant la lune. Comme *étoile du matin*, il s'appelait aussi *Phosphoros* (en lat. *Lucifer*). Il était fils d'Eos et de Cephalos, ou d'Eos et d'Astræos, et père des Hespérides. On lui donnait Atlas tantôt comme père, tantôt comme frère.

HESS (Charles-Ernest-Christophe), graveur allemand, né à Darmstadt en 1755, mort à Munich en 1828. Graveur et ciseleur sur métaux, il alla s'établir à Augsbourg en 1776, puis, en 1777, à Dusseldorf, où il exécuta des gravures d'après Rembrandt, qui lui valurent son admission à l'Académie des beaux-arts (1780). Il reproduisit, avec Bartolozzi, les œuvres les plus remarquables de la galerie de Dusseldorf. Lorsque, en 1806, l'académie de cette ville fut transportée à Munich, il alla s'y établir.

HESS (Pierre), peintre de batailles allemand, fils aîné et élève du précédent, né à Dusseldorf en 1792, mort à Munich en 1871. Il suivit les cours de peinture de l'académie de Munich (1806). En 1813-1815, il servit comme volontaire dans l'armée bavaroise. La *Bataille d'Arcis-sur-Aube* (1817) commença sa réputation. Il voyagea ensuite en Suisse, en Autriche, en Italie, accompagna, en 1833, le roi Othon en Grèce, y exécuta divers tableaux officiels, se rendit en Russie en 1839, à l'appel de l'empereur Nicolas, et y reproduisit les principaux événements de la campagne de 1812. La *Bataille de Leipzig* est une de ses œuvres capitales. Il a peint aussi plusieurs épisodes de la campagne de Crimée. Ses principales œuvres sont à Munich. Il était peintre de la cour de Bavière.

HESS (Henri VON), peintre allemand, frère du précédent, né à Dusseldorf en 1798, mort à Munich en 1863. Il se rendit à Munich en 1806, et fut élève de Pierre de Langer. Il peignit, à dix-neuf ans, une *Mise au tombeau*. Le roi Maximilien-Joseph envoya Hess en Italie, où il peignit le portrait de Thorwaldsen et son tableau *Apollon et les Muses sur le mont Parnasse*. A son retour, il fut nommé professeur de peinture à l'académie de Munich, exécuta, en 1827, des cartons pour les vitraux de la cathédrale de Ratisbonne, et décora l'église de Tous-les-Saints, puis l'église Saint-Boniface (1837 à 1846). Le style de ces fresques se rapproche de celui d'Overbeck. Hess a été longtemps directeur des galeries royales de Munich. — CHARLES **HESS**, frère des précédents, né à Dusseldorf en 1801, mort à Reichenhall en 1874, a fait de la gravure et de la peinture de genre.

HESS (Henri-Hermann-Joseph, baron DE), général autrichien, né et mort à Vienne (1788-1870). Il entra dans l'armée en 1805 et se distingua à Wagram (1809). Devenu feld-maréchal lieutenant (1842), il fit les campagnes de 1848 et de 1849 aux côtés de Radetzki, fut nommé, en 1849, chef d'état-major général, et remplit, de 1850 à 1854, des missions diplomatiques. Envoyé, en 1859, en Italie, après Magenta, il ne put empêcher le désastre de Solferino. Rentré en Autriche, il quitta l'armée (1860), et reçut, en 1861, un siège à la Chambre des seigneurs.

HESSE (*hèss* [*h* asp.]) n. m Nom vulgaire de la vesce.

HESSE, région de l'Allemagne, assez exactement délimitée par le Weser au N.-E., le Rhin à l'O., la Diemal au N., et au S. par le massif du Rhœn. C'est un plateau formé de grès rougeâtres, avec des accidents basaltiques qui attestent l'activité volcanique de ces massifs montagneux. Tels sont le *Vogelsberg*, surnommé la « Sibérie hessoise » ; l'*Habichts-Wald*, avec le pic de Hohe-Gras (595 m.) et le *Meissner*. Tout le plateau se maintient à une altitude moyenne de 400 mètres, et les montagnes sont tantôt isolées, tantôt groupées en petits massifs. La région hessoise est découpée par de profondes vallées, où coulent de nombreuses rivières : la Lahn, qui parcourt toute la région du N. au S. ; la Schwalm, affluent de la Fulda, la Fulda elle-même et le Weser dans sa partie moyenne. Ces vallées, qui se coupent, ont eu une grande influence sur l'établissement des voies de communication. C'est ainsi qu'elles sont empruntées par le chemin de fer de Francfort à Cassel et de Hanovre à Hambourg ; enfin, Mayence communique également avec le centre de l'Allemagne par la dépression que ferme la Nidda, affluent du Main.

Ce pays, montueux, est âpre et exposé aux vents rigoureux de l'E., qui sont très froids en hiver et très chauds en été. Les flancs des montagnes, arrosés par des pluies fréquentes, sont couverts de forêts extrêmement denses. Aussi les Hessois, obligés de gagner péniblement leur vie, sont-ils les plus malheureux de tous les peuples allemands. De là ce dicton :

Où le Hessois n'a pas son gain,
Nul ne pourra trouver son pain

— *Histoire.* Les Cattes occupaient jadis le territoire qui constitue la Hesse actuelle. Organisé par Charlemagne, ce pays fut apporté, en 1137, à Louis Ier, landgrave de Thuringe, par l'héritière des comtes de Gudensberg. Ce fut là l'origine de la famille qui régna sur le pays jusqu'en 1866. Après de nombreux partages, la Hesse fut définitivement répartie entre les deux lignes de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt (1583). Seul, le grand-duché de Hesse, appartenant à la ligne de Hesse-Darmstadt, a conservé son indépendance.

HESSE (Nicolas-Auguste), peintre français, né et mort à Paris (1795-1869). Elève de Gros, il remporta le grand prix de peinture avec *Philémon et Baucis recevant les dieux*. De retour à Paris, il s'adonna à la peinture historique et religieuse. A la mort de Delacroix, il lui succéda à l'Académie des beaux-arts (1863). Parmi les toiles qu'il exposa, nous rappellerons : *la Fondation du collège de Sorbonne vers 1256* (1827) ; *Françoise de Rimini* (1831) ; *Séance royale des états généraux* (1838) ; *Clytie mourante* (1853) ; *Descente de croix* (1857) ; etc. Hesse a donné surtout sa mesure dans ses peintures d'églises. On y trouve un profond sentiment religieux, une grande science d'arrangement et de dessin, un modelé solide. On lui doit la décoration de plusieurs églises de Paris ; entre autres, de Notre-Dame de Lorette, de Sainte-Clotilde, de Saint-Eustache. Citons encore : *la Théologie* et *l'Histoire*, dans la salle du conseil d'Etat au Louvre ; la *Promulgation du concordat*, dans le palais du Luxembourg, etc.

HESSE (Alexandre-Jean-Baptiste), peintre français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1806-1879), élève de Gros. Pendant son séjour à Venise, il exécuta le tableau intitulé *les Honneurs funèbres rendus au Titien*, œuvre qui, envoyée au Salon de 1833, valut à l'auteur une médaille de 1re classe. Depuis lors, il a exposé des toiles composées avec art, d'un coloris chaud, bien qu'un peu sec et métallique. Il devint membre de l'Institut en 1867. Il a exécuté de remarquables peintures murales à la chapelle de Saint-François de Sales, à l'église Saint-Sulpice (Paris). Citons encore : *Léonard de Vinci rendant la liberté à de petits oiseaux* (1836) ; *Henri IV rapporté au Louvre ; Mort du président Brisson ; Adoption de Godefroy de Bouillon par l'empereur Alexis Comnène* (1842) [Versailles] ; *le Triomphe de Pisani* (1847), un de ses meilleurs tableaux ; *les Deux Foscari ; l'Aumône ; le Président Barthe ;* etc.

HESSE (Adolphe-Frédéric), organiste et compositeur allemand, né et mort à Breslau (1809-1863), considéré comme un des premiers organistes de l'Allemagne. Il se distingua aussi comme compositeur. Parmi ses ouvrages, qui sont au nombre d'une centaine, il faut signaler un oratorio : *Tobie* ; des symphonies, des ouvertures, des cantates avec orchestre ; des études et fantaisies pour orgue et pour piano, etc.

HESSE (GRAND-DUCHÉ DE) ou **HESSE-DARMSTADT**, Etat de l'Allemagne du Sud, le seul Etat de l'ancienne Hesse qui soit resté indépendant. Il se compose de deux parties bien distinctes : la première enclavée dans la province prussienne de Hesse-Nassau ; la seconde bornée par la Bavière et le grand-duché de Bade. Capit. *Darmstadt.* Il se subdivise en trois provinces : Starkenbourg, sur le Rhin et sur le Main, capit. *Darmstadt ;* Hesse-Rhénane, sur le Rhin et sur la Nahe, capit. *Mayence ;* Hesse-Supérieure, capit. *Giessen.* Sa superficie est de 7.682 kilom. carr., avec une population de 1.039.020 hab. (*Hessois, oises.*) Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle. Le grand-duc gouverne avec l'assistance des Etats, qui se divisent en deux Chambres.

Le climat est rigoureux dans les hautes vallées et les montagnes, couvertes de forêts (Odenwald, Taunus, Vogelsberg, Westerwald, Mont-Tonnerre), mais tempéré dans les plaines du Rhin et du Main, très fertiles, qui produisent abondamment les céréales, fruits, légumes, le lin, la betterave, le tabac et le raisin. La Hesse-Rhénane est une des principales régions viticoles de l'Allemagne, tant pour la quantité que pour la qualité des produits (*Liebfraumilch*, entre autres). Les principaux centres viticoles sont Worms, Oppenheim, Nierstein, Nackenheim, Bodenheim, Heidesheim, Ingelheim, etc., avec Mayence et Binger comme marchés. Les montagnes contiennent des minerais (fer, cuivre), du grès, de la tourbe; l'industrie consiste en bonneterie, toiles, flanelles, draps, etc.

Armoiries de Hesse.

Le landgraviat de Hesse-Darmstadt, dévolu à la branche cadette de Hesse, date de 1606. En 1806, le prince Louis entra dans la Confédération germanique avec le titre de grand-duc, et le grand-duché conserva, en 1866, son indépendance.

HESSE-CASSEL ou **HESSE ÉLECTORALE**, ancien État de la Confédération germanique, bordé au N. par la province prussienne de Westphalie et la principauté de Waldeck; à l'O., par la Hesse-Darmstadt et le duché de Nassau; au S., par la Bavière; à l'E. et au N.-E., par la province de Saxe. L'ensemble des territoires formait une superficie de 9.535 kilom. carr., avec une population de 738.150 hab. (*Hessois, oises*.)

Le *landgraviat de Hesse-Cassel* date de 1604 et échut en partage à la ligne aînée de la famille de Philippe le Magnanime. Beaucoup de ces landgraves se signalèrent par leur despotisme et leurs dépenses fastueuses, et n'hésitèrent pas, pour se procurer de l'argent, à vendre leurs sujets comme soldats à l'Angleterre, notamment à l'occasion de la guerre d'Amérique. Le landgrave Guillaume IX fut admis, en 1803, dans le collège électoral et prit le nom de Guillaume I^{er}; mais Napoléon, mécontent de son attitude, supprima le duché, en 1806. En 1813, Guillaume rentra en possession de son électorat : son retour provoqua une émigration en masse de ses sujets. Il mourut en 1821. En 1866, la Prusse annexa à son territoire la *principauté de Hesse-Cassel*, qui fit partie intégrante de la province de Hesse-Nassau. Le dernier électeur mourut en 1875.

HESSÉE (*è-sé*) n. f. Genre d'amaryllidées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires, à hampe pleine, portant les fleurs à un long pédicelle, originaires du cap de Bonne-Espérance.

HESSE-HOMBOURG, ancien État de la Confédération germanique, comprenant : 1° la *seigneurie de Hombourg*, entre la Hesse-Darmstadt, la Hesse-Cassel et la principauté de Nassau ; 2° la *seigneurie de Meisenheim*, entre le Palatinat et la Prusse-Rhénane. Sa superficie était de 28.600 hectares, et sa population de 26.000 hab. (*Hessois, oises*.) Le gouvernement était monarchique et absolu. Cette principauté fut réunie à la Prusse en 1866.

HESSE-NASSAU, prov. de la Prusse occidentale, formée, en 1866, par suite de l'annexion à ce royaume, de l'électorat de Hesse-Cassel et du duché de Nassau. Elle est bornée par la Bavière, le grand-duché de Hesse, la Prusse-Rhénane, la Westphalie, la principauté de Waldeck et la province de Hanovre. Superf. 15.691 kilom. carr. Pop. 1.756.802 hab. (*Hessois, oises*.) Capit. *Cassel*.

La Hesse-Nassau est divisée en deux présidences : *Cassel* et *Wiesbaden*. Le pays, en majeure partie montagneux, est couvert par les ramifications du Taunus, du Westerwald, du Spessart, etc.; arrosé par des affluents du Rhin (Main, Lahn) et du Weser (Werra, Fulda, Edder et Diemel), il est fertile dans les vallées, riches en productions agricoles de toute sorte et principalement en vins. La région du *Rheingau* possède des crus fameux (Hochheim, Hattenheim, Johannisberg, Geisenheim, Rudesheim, etc. [V. RHEINGAU]). Au climat tempéré de ces vallées s'oppose le climat rude des sommets, où croissent les diverses essences forestières. Exploitation de mines, sources minérales (Ems, Wiesbaden, Hombourg, Selters, etc.). La grande industrie appartient aux villes.

Armes de Hesse-Nassau.

Comme l'électeur de Hesse-Cassel, le duc de Nassau avait embrassé, en 1866, la cause autrichienne et fut, après Sadowa, entraîné dans la même ruine; leurs États furent annexés par la Prusse.

HESSENBERGITE (*èss-sin-bèr'-jit'*) n. f. Minér. Silicate hydraté naturel, voisin de l'euclase.

HESSENGAU (littéralem. *district des Hessois*), nom de plusieurs districts de l'ancienne Saxe, de Franconie et de Thuringe, qu'habitaient des Hessois. Le plus important était le district de Thuringe. Plus tard, ils furent gouvernés par les comtes palatins de Saxe et, finalement, incorporés à la Saxe par les ducs de la maison de Wettin. Après la bataille d'Iéna, ils firent partie du royaume de Saxe; mais, après Leipzig, le roi de Saxe ayant combattu dans les rangs de l'armée française, la moitié de ses États lui fut enlevée par le congrès de Vienne, et les Hessengau se virent réunis au royaume de Prusse.

HESSE-RHEINFELS-ROTENBOURG (Charles-Constantin, prince DE), général allemand au service de la France, né et mort à Francfort (1752-1821). Il était lieutenant général dans l'armée française en 1792, lorsqu'il adhéra à la Révolution et se fit affilier aux jacobins. Il prit part au siège de Lyon (1793), fut arrêté comme suspect, puis relâché après le 9-Thermidor, et lutta avec les révolutionnaires contre la réaction. Impliqué dans la conspiration de Babeuf et compromis dans plusieurs tentatives révolutionnaires, il fut arrêté après le 18-Brumaire, et finalement expulsé de France. Il passa en Suisse, d'où il fut expulsé sur la demande du gouvernement de Louis XVIII; rentré dans sa ville natale, il y resta jusqu'à sa mort.

HESSIAU (*è-si-o*) n. m. Nom commercial d'une sorte de toile grossière, fabriquée avec du jute et que l'on emploie souvent pour les emballages de draps et autres tissus.

HESSIEN n. m. Math. V. INFLEXION.

HESSITE (*è-sit'*) n. f. Tellurure naturel d'argent, dont la formule est Ag²Te, le poids spécifique 8,13 à 8,45, et la dureté de 2,5 à 3. (Cette espèce a été trouvée en Transylvanie, sous forme de gros cristaux à symétrie cubique.)

HESSOIS, OISE (*è-soi, oiz'*), personne née dans la Hesse ou qui habite ce pays. — *Les* Hessois.

— Adjectiv. : *Population* HESSOISE.

HESSUS (Helius EOBANUS). V. EOBANUS.

HESTIA (*è-sti*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des danaïdés, comprenant une dizaine d'espèces propres à la Malaisie. (Les *hestia* sont de grands et beaux papillons blancs et noirs, à ailes vastes, longues et arrondies; elles volent lentement dans les bois humides, au bord des eaux. L'*hestia Linnæi*, de la Nouvelle-Guinée, mesure 10 centimètres d'envergure.)

HESTIA. Myth. gr. Divinité du foyer, fille de Kronos et de Rhéa. Elle fut recherchée par Poseidon et Apollon, mais resta vierge. Le type figuré d'Hestia est simple; sa légende pauvre. Pendant longtemps, semble-t-il, elle n'eut pas d'images; elle avait pour symbole la flamme qui brillait sur l'autel de la famille ou de la cité. Plus tard, on la représente debout dans une attitude majestueuse, un sceptre, un double chiton, un voile tombant sur les épaules. Telle est la statue du musée Torlonia, à Rome, probablement œuvre grecque du v^{e} siècle. V. VESTA.

Hestia. (Musée Torlonia, à Rome.)

HESTIA, planète télescopique, n° 46, découverte en 1857, par Pogson.

HESTINE ou **HESTINA** (*èss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant des espèces asiatiques, d'assez grande taille. (On peut prendre comme exemple de ces hestines, répandues surtout dans l'Himalaya, l'*hestina assimilis*, brune et jaunâtre, variée de noir et de rouge, de 6 à 7 centimètres d'envergure.)

HESTON, comm. d'Angleterre (comté de Middlesex). 10.389 hab. Froment estimé.

HESTOUDEAU n. m. Linguist. Syn. de HÉTOUDEAU.

HÉSUS. Mythol. celt. V. ESUS.

HÉSYCHIA. Mythol. gr. Déesse du repos, personnification de la Tranquillité. Elle passait pour fille de Dikê (ou la Justice).

HÉSYCHIASTE (*ki-asst'* — du gr. *hêsukhiastês*, qui cherche le repos; de *hêsuchia*, repos) n. m. Nom donné à des ermites grecs fanatiques, qu'on appelait aussi OMPHALOPSYQUES. ‖ Religieux grec qui était chargé de veiller à l'observation du silence dans son monastère. ‖ Personne quelconque vouée à la contemplation. (On dit aussi HÉSYCHASTE.)

— ENCYCL. Les *hésychiastes* furent les quiétistes de l'Orient. Ils apparurent au XI^{e} siècle, mais c'est au XIV^{e} que leur secte prit de l'importance et troubla profondément l'Église grecque schismatique. Moines pour la plupart, ils prétendaient parvenir, en restant immobiles, les yeux fixés sur leur nombril, à jouir de la contemplation d'une lumière mystérieuse, semblable à celle qui avait éclairé le visage du Christ sur le Thabor. Cette lumière, disaient-ils, n'était autre que l'essence divine elle-même; l'homme assez heureux pour la voir briller à ses yeux devenait incapable de pécher. Cette doctrine, renfermée d'abord dans les couvents, fut produite au grand jour par Palamas, moine du mont Athos, vers 1335. Palamas fut énergiquement combattu par un autre moine, nommé Barlaam. L'Église grecque se trouva bientôt partagée entre les hésychiastes et les barlaamites. Ces derniers, d'abord soutenus par l'impératrice Anne et par l'empereur Jean Paléologue, trouvèrent de nombreux partisans; mais, abandonnés par la cour, il furent condamnés par deux synodes, composés de leurs ennemis (1341 et 1351). Ainsi la victoire demeura aux hésychiastes. Cependant, quand les esprits se furent apaisés, l'absurdité de leur doctrine éclata aux yeux de tous, et ils finirent par tomber dans le mépris public.

HESYCHIOS de Milet, surnommé **l'Illustre** (sans doute à cause de son titre d'*Illustris*), chroniqueur et grammairien grec du VI^{e} siècle. Il vivait sous les règnes d'Anastase, de Justin et de Justinien. Il avait composé une *Chronique universelle*, qui allait de la guerre de Troie à la mort d'Anastase en 518, et dont on a conservé un long morceau sur les origines de Byzance. Il était aussi l'auteur d'un *Onomatologos*, lexique d'histoire littéraire.

HESYDRUS (*é, druss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pisauridés, comprenant des formes de taille petite ou moyenne, répandues dans les régions chaudes du nouveau monde. (Les *hesidrus* vivent dans les lieux marécageux et plongent sous l'eau quand on veut les saisir. On en connaît six ou sept espèces; la plus anciennement connue est l'*hesydrus palustris*, du Brésil.)

HÉSYQUE (*zik'*) ou **HESYCHA** (*é, ka*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant des formes propres à l'Amérique du Sud, et dont on connaît quelques espèces. (Les hésyques sont grises, marbrées de brun ou de noir, assez trapues, avec les antennes assez courtes.)

HÉTAIRE (*tèr'* — du gr. *hétairos*, compagnon) n. m. Antiq. gr. Compagnon d'armes, ou de table, ou d'esclavage; disciple d'une école philosophique. ‖ Adhérent d'une hétairie ou société secrète. (V. HÉTAIRIE.) ‖ Soldat appartenant au corps des hétaires, garde des rois de Macédoine.

HÉTAIRE (*tèr'*) ou **HÉTÈRE** (gr. *hétaira*, compagne) n. f. Antiq. gr. Courtisane grecque, et surtout Courtisane d'un rang un peu relevé. ‖ Quelques-uns écrivent et prononcent HÉTAÏRE.

— Par ext. Se dit aussi des courtisanes modernes.

— ENCYCL. V. COURTISANE.

HÉTAIRIARQUE (*tè, ark'*) ou **HÉTÉRIARQUE** (*ark*) n. m. Celui qui commandait une hétairie.

HÉTAIRIE (*tè-rî*) ou **HÉTÉRIE** (*rî* — du gr. *hétaireia*; de *hétairos*, compagnon) n. f. Hist. anc. Association politique, société secrète. ‖ Corps de troupes dans l'armée byzantine. ‖ Nom de plusieurs sociétés politiques ou littéraires, dans la Grèce moderne.

— ENCYCL. Les anciens Grecs appelaient *hétairies* des associations plus ou moins secrètes, presque toujours politiques, et qui servaient d'instrument au parti aristocratique ou oligarchique. La plus célèbre de ces sociétés est celle qui, en 411 av. J.-C., tenta un coup d'État pour s'emparer du pouvoir à Athènes et renverser la démocratie. Les Trente Tyrans appartenaient à cette association.

Dans l'empire byzantin, on donnait le nom d'*hétairie* à un corps de la garde impériale byzantine, exclusivement composé de mercenaires étrangers, et spécialement chargé de veiller sur la personne du *basileus*. On distinguait la petite, la moyenne et la grande hétairie, commandées chacune par un *hétériarque*. A la tête des contingents étrangers était placé comme chef suprême le *grand hétériarque*. Aux X^{e} et XI^{e} siècles, les titulaires de cet emploi jouèrent un grand rôle dans les révolutions intérieures de Byzance.

Dans la Grèce moderne, les hétairies sont surtout des sociétés littéraires. Mais deux d'entre elles, l'*hétairie philomuse* et l'*hétairie politique*, ont joué un rôle politique au début du XIX^{e} siècle, en préparant le succès de la guerre de l'indépendance hellénique.

HÉTAIRISME (*tè-rissm'*) ou **HÉTÉRISME** (*rissm'*) n. m. Condition, mœurs des hétaires.

HÉTAIRISTE (*tè-risst'*) ou **HÉTÉRISTE** (*risst'*) n. m. Membre d'une des hétairies grecques modernes.

HÉTÉENS ou **HÉTHÉENS**. Ethnogr. V. HITTITES.

HÉTÉR devant une voyelle ou **HÉTÉRO** devant une consonne (du gr. *hétéros*, autre), préfixe qui, dans les mots composés, marque la différence ou l'étrangeté.

HÉTÉRACANTHE ou **HETERACANTHA** (*é-té*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des harpalinés, comprenant une seule espèce, du nord de l'Afrique. (L'*heteracantha depressa* est un insecte rare, brun, assez plat, large, à forte tête; il habite les régions sablonneuses de l'Algérie et est nocturne.)

HÉTÉRACTIDE n. f. Genre de composées, voisin des *aster*, comprenant des plantes suffrutescentes, à feuilles petites, alternes, à fleurs en capitules ou en cymes, et qui est originaire du Cap.

HÉTÉRADELPHE (*dèlf* — du préf. *hétér*, et du gr. *adelphos*, frère) adj. Se dit d'un monstre double, où l'un des sujets, privé de tête, repose sur la face antérieure du corps de l'autre.

— n. m. : *Un* HÉTÉRADELPHE.

HÉTÉRADÉNIE (*nî*) n. f. Production de tissu hétéradénique.

HÉTÉRADÉNIQUE (*nik'* — du préf. *hétér*, et du gr. *adên*, glande) adj. Se dit d'un tissu morbide, développé en dehors d'une glande et ayant la structure d'une glande. (Les tumeurs que ce mot désigne possèdent deux caractères principaux : une tendance à s'étendre et une tendance à récidiver quand on en pratique l'ablation.)

HÉTÉRADÉNOME n. m. Tumeur hétéradénique.

HÉTÉRAKIS (*kiss*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des ascaridés, comprenant de nombreuses espèces parasites, surtout des oiseaux domestiques d'Europe. (Les hétérakis sont de petits vers filiformes, épaissis en arrière. Certains abondent dans le tube digestif des dindons, des poulets, des pigeons, etc.; d'autres vivent dans les poissons plats, etc.)

HÉTÉRALIE n. f. Conformations des hétéraliens ou monstres doubles.

HÉTÉRALIEN, ENNE (*li-in, èn'* — du préf. *hétér*, et du gr. *alôs*, aire de l'ombilic) adj. Se dit d'un genre de monstres doubles parasitaires, dont le sujet parasite est incomplet, réduit le plus souvent à un organe imparfait, comme une tête implantée par le vertex sur la tête du sujet principal.

— Substantiv. au masc : *Un* HÉTÉRALIEN.

HÉTÉRANDRE (du préf. *hétér*, et du gr. *anêr, andros*, mâle) adj. Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

HETERANGIUM (*é-té, ji-om'*) n. m. Genre de lépidodendrées fossiles, à structure conservée.

— ENCYCL. Le tronc présente un cylindre ligneux, formé au centre d'un bois *centripète* et, plus extérieurement, d'une couronne de bois *centrifuge*, structure complètement inconnue dans les troncs de fougères actuelles. Le genre *heterangium* se rencontre dans le terrain houiller moyen d'Angleterre, le terrain houiller supérieur de Saint-Étienne, dans le permien d'Autun, etc.

HÉTÉRANTHE (du préf. *hétér*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

HÉTÉRANTHIE (*tî* — rad. *hétéranthe*) n. f. Genre de scrofulariacées du Brésil, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en grappes.

HÉTÉRASPIDE (*spid'*) ou **HETERASPIS** (*é-té, spiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant des formes voisines des pseudocolaspis. (Les hétéraspides sont de couleurs vives et brillantes; leur corps est massif, leurs pattes courtes et robustes, leurs antennes épaisses. On en connaît vingt-cinq espèces, de l'Inde et de l'Amérique du Nord.)

HETEREN, comm. du royaume des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arrond. d'Arnheim]), sur le Rhin; 2.900 hab.

HÉTÉRÉPISTASE (*staz'* — du préf. *hétér*, et du gr. *epistasis*, arrêt) n. m. Cas particulier de la *génépistase*.

— ENCYCL. Eimer dit qu'il y a *hétérépistase* dans l'évolution d'une espèce, lorsque l'arrêt qui frappe certains individus de cette espèce et les empêche d'évoluer, pendant que les autres individus continuent de progresser, s'attaque seulement à certains caractères des individus et non à tous. Par exemple, alors que le gros des individus d'une espèce continue son développement progressif, et qu'une partie des individus de cette espèce s'arrête à

un stade donné (génépistase proprement dite), il peut y avoir d'autres individus de la même espèce qui, par certains côtés, restent en retard sur les premiers, mais qui, néanmoins, par d'autres côtés, progressent encore sur les seconds ; il y a alors hétérépistase.

HÉTÉRIE n. f. Hist. anc. V. HÉTAIRIE.

HÉTÉRITE n. f. Oxyde naturel de manganèse. Variété zincifère de haussmannite.

HÉTÉRO, préfixe. V. HÉTÉR.

HÉTÉROBAPHIE (*fî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *baphê*, teinture) n. f. État d'un corps qui présente plusieurs couleurs.

HÉTÉROBASIDE n. m. Genre de champignons basidiomycètes, de la famille des agaricacées et de la tribu des polyporées. (Le thalle de l'hétérobaside ancien vit en parasite sur la racine des arbres.)

HÉTÉROBRANCHE ou **HETEROBRANCHUS** (*é-té, kuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant des formes propres aux fleuves de l'Afrique. — ENCYCL. Les *hétérobranches* sont des silures à large tête plate, cuirassée et ciselée, et à longs barbillons. On en connaît quelques espèces du Nil et du Sénégal. La plus anciennement connue est l'*heterobranchus bidorsalis*, d'Égypte, gris bleuâtre, argentée en dessous, avec la tête et les nageoires brunes.

Hétérobranche.

HETEROCALYX (*é-té*) n. m. Bot. foss. Syn. de PLECTRANTHE.

HÉTÉROCARPE (du préf. *hétéro*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Qui porte plusieurs sortes de fruits.

HÉTÉROCARPÉE n. f. Genre d'hétérocarpées, caractérisé par ses spermatoïdies ayant pour origine une cellule corticale unique, avec un nucléus divisé en quatre. (Ces algues marines sont rouges, purpurines ou roses.)

HÉTÉROCARPÉES n. f. pl. Classe d'algues, ayant pour type le genre *hétérocarpée*. — *Une* HÉTÉROCARPÉE.

HÉTÉROCARPIEN, ENNE (*pi-in, èn'* — rad. *hétérocarpe*) adj. Bot. Se dit d'un ovaire modifié dans sa forme primitive.

HÉTÉROCÉPHALE (*sé* — du préf. *hétéro*, et du gr. *képhalê*, tête) adj. Bot. Se dit des capitules des composées, lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu. ‖ Se dit aussi de la plante qui porte des capitules ainsi disposés.

HÉTÉROCÈRE (*sèr'*) ou **HETEROCERUS** (*é-té, sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la famille des *hétérocéridés*, comprenant des formes cylindriques, fouisseuses, qui vivent au bord des eaux. (Les hétérocères s'enterrent dans le sable ou la vase, et s'envolent quand le soleil est chaud ; ils sont petits, bruns ou gris marqués de jaunâtre. On en connaît soixante-quinze espèces, répandues dans l'hémisphère boréal ; l'*heterocerus marginatus* est commun en France, au bord des mares.)

Hétérocère (gr. 3 fois).

HÉTÉROCERQUE (*sèrk'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *kerkos*, queue) adj. Qui a ses deux lobes inégaux. (Se dit de la nageoire caudale des poissons, par exemple, celle des squales.) ‖ Par ext., on dit : *Un poisson* HÉTÉROCERQUE.

HÉTÉROCERQUIE (*sèr'-kî*) n. f. État d'une nageoire hétérocerque.

— ENCYCL. On distingue aussi, d'après le mode de terminaison de la partie postérieure de la colonne vertébrale, une *hétérocerquie* interne. Cette dernière peut exister, alors même que la nageoire caudale est extérieurement homocerque ; dans ce cas, cette dernière est fixée, en tout ou partie, à la face inférieure de la colonne vertébrale recourbée en haut, comme on l'observe chez les ganoïdes.

Nageoire hétérocerque : 1. Queue de paléoniscus ; 2. De squale renard ; 3. D'esturgeon.

HÉTÉROCHROME (*krom'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *khrôma*, couleur) adj. Se dit des capitules des composées, quand les fleurs du centre diffèrent, par la couleur, de celles de la circonférence.

HÉTÉROCHRONIE (*kro-nî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *khronos*, temps) n. f. Anomalie pathologique, consistant dans l'apparition d'un phénomène en dehors du temps normal.

HÉTÉROCINÈSE (*si*) ou **HÉTÉROKINÈSE** (du préf. *hétéro*, et du gr. *kinêsis*, mouvement) n. f. Cas particulier de la caryocinèse (v. ce mot), dans lequel les deux cellules filles, au lieu d'être identiques, ne reçoivent pas des parties équivalentes du plasma de la cellule mère.

HÉTÉROCLINE n. f. Nom donné par Breithaupt à la marceline ou braunite siliceuse de Saint-Marcel (Piémont).

HÉTÉROCLITE (du préf. *hétéro*, et du gr. *klitos*, pente) adj. Qui diffère de ce qu'on voit habituellement ; qui est bizarre, singulier : *Un homme, Un esprit* HÉTÉROCLITE. *Une figure* HÉTÉROCLITE, *Des manières* HÉTÉROCLITES.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments : *Bulle* HÉTÉROCLITE.

— Gramm. *Mots hétéroclites*, Mots qui, avec une seule forme de nominatif singulier, suivent aux autres cas deux déclinaisons différentes.

— Méd. *Maladie hétéroclite*, Maladie dont la marche est irrégulière.

HÉTÉROCOME n. f. Genre de composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HÉTÉROCRASIE (*zî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *krâsis*, mélange) n. f. État du sang qui se trouve mélangé à des substances étrangères.

HÉTÉROCRASIQUE (*zik'*) adj. Méd. Qui appartient à l'hétérocrasie.

HÉTÉROCRINE ou **HETEROCRINUS** (*é-té, nuss*) n. m. Genre de crinoïdes, famille des *hétérocrinidés*, comprenant des formes fossiles dans le silurien américain. (Les hétérocrines ont un petit calice cylindrique ou conique, à tige ronde ou pentagonale. On a aussi donné ce nom à des pentacrines, tels que le *pentacrinus subangularis*, dont les bras latéraux n'existent que d'un seul côté du bras principal.)

HÉTÉROCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes, renfermant les hétérocrines et genres voisins : *stemmatocrine, philocrine, graphiocrine, érésiocrine*, etc. — *Un* HÉTÉROCRINIDÉ.

HÉTÉROCYSTE (*sisst'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. Bot. Gros globule du chapelet des nostocs, qu'on a regardé longtemps et à tort comme des corps reproducteurs.

HÉTÉRODACTYLE ou **HETERODACTYLUS** (*é-té, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des chalcididés, comprenant une espèce non venimeuse, propre au Brésil. (L'hétérodactyle imbriqué [*heterodactylus imbricatus*] est un animal épais, subcylindrique, allongé, brun, rayé longitudinalement de jaune et de noir ; il a quatre membres bien développés, avec chacun cinq doigts. Ses mœurs sont celles des chalcides et autres scincoïdiens ; il atteint 15 centimètres de long.)

Hétérodactyle imbriqué.

HÉTÉRODENDRON (*din*) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbustes à feuilles simples ou pennées, à fleurs en grappes. (On en connaît trois espèces australiennes.)

HETERODERA (*é-té, dé*) n. f. Espèce de ver nématode, à corps allongé en forme de fil, d'une longueur de 8 millimètres, qui cause de grands ravages dans les champs de betteraves. (On s'en débarrasse en cultivant deux et trois récoltes de choux dans les champs contaminés ; les anguillules se fixent sur les racines des choux, et on les détruit en brûlant ces racines.)

HÉTÉRODÈRE ou **HETERODERES** (*é-té, dé-rèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues sur le globe. (Les hétérodères sont de petits taupins à livrée bariolée, fauve ou rougeâtre, variée de brun. On en peut prendre pour type l'*heteroderes crucifer*, du sud de l'Europe, roux et noir.)

HETERODICERAS (*é-té, sé-rass*) n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des chamidés, comprenant des formes voisines des dicéras, dont elles diffèrent par la disposition des dents cardinales de la charnière. (L'espèce type de ces coquilles jurassiques est l'*heterodiceras Lucii*.)

HÉTÉRODON n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des colubridés, tribu des coronellinés, comprenant une dizaine d'espèces des régions chaudes. — ENCYCL. Les *hétérodons* habitent l'Amérique, Madagascar et l'Algérie. De ce dernier pays, il faut citer l'*heterodon diadema*, couleuvre répandue surtout dans la région désertique occidentale ; fauve, tachée de noir en dessus, blanchâtre en dessous, elle mesure 50 centimètres. Ces serpents, non venimeux, ont le museau relevé, obtus et anguleux ; le corps, de coupe polygonale, est rebordé sur les côtés du ventre, dont les écailles sont très larges.

Hétérodon.

HÉTÉRODONTE (du préf. *hétéro*, et du gr. *odous, ontos*, dent) adj. Hist. nat. Dont les dents ou les dentelures diffèrent les unes des autres.

HÉTÉRODONTUS (*tuss*) n. m. Nom que l'on donne encore au costracion (requin des régions malaises), à cause de la disposition de ses dents.

HÉTÉRODORIDIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, dont le genre *heterodoris* est le type. — *Un* HÉTÉRODORIDIDÉ.

HÉTÉRODORIS (*riss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *hétérodorididés*, comprenant des animaux marins, propres à l'Amérique orientale. (Les hétérodoris ont la forme et l'aspect des triopelles ; leur dos est couvert de papilles, avec une crête en son milieu.)

HÉTÉRODOXE (gr. *hétérodoxos* ; de *hétéros*, autre, et *doxa*, opinion) adj. Qui est contraire à la doctrine orthodoxe : *Proposition* HÉTÉRODOXE. ‖ Qui professe des opinions contraires à l'orthodoxie : *Écrivain, Docteur* HÉTÉRODOXE.

— Substantiv. Personne qui s'écarte de la foi orthodoxe : *Combattre les* HÉTÉRODOXES.

— SYN. **Hétérodoxe, hérétique.**

HÉTÉRODOXIE (*ksî*) n. f. Caractère de ce qui est hétérodoxe : *L'*HÉTÉRODOXIE *d'un livre, d'une doctrine.*

HÉTÉRODROME (du préf. *hétéro*, et du gr. *dromos*, course) adj. Mécan. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance, de façon que ces deux forces se meuvent en sens contraire.

— Bot. Se dit d'une spire foliaire, qui présente le phénomène de l'hétérodromie.

— Substantiv. : *Un* HÉTÉRODROME.

HÉTÉRODROMIE (*mî* — rad. *hétérodrome*) n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule en sens opposé à celui de la spire des feuilles que porte la tige mère de ce rameau.

HÉTÉRODYME (du préf. *hétéro*, et du gr. *didumos*, double) adj. Se dit d'un monstre double, dont le sujet accessoire, très petit, très imparfait, est réduit à une tête incomplète, portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaire, sur la face antérieure du sujet principal. V. HÉTÉROTYPE.

— n. m. : *Un* HÉTÉRODYME.

HÉTÉRODYMIE (*mî* — rad. *hétérodyme*) n. f. Monstruosité qui consiste en une tête implantée sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉRODYMIEN, ENNE (*mi-in, èn'*) adj. Se dit des monstres par hétérodymie.

HÉTÉRODYMIQUE (*mik'*) adj. Qui offre les caractères de l'hétérodymie.

HÉTÉRŒCIE (*ré-sî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *oikia*, maison) n. f. Propriété, pour une espèce animale ou végétale, d'avoir deux ou plusieurs habitats différents, engendrant des caractères biologiques différents.

— ENCYCL. L'*hétérœcie* peut être facultative ou obligatoire ; elle est facultative, quand la même espèce peut, indifféremment, habiter tel ou tel milieu dans lequel elle a tel ou tel caractère particulier ; ce cas ne mérite pas une étude approfondie. L'hétérœcie est obligatoire, quand elle fait partie intégrante du cycle évolutif normal d'une espèce. L'exemple le plus connu d'hétérœcie est celui du champignon qui cause la rouille du blé. V. ROUILLE.

En zoologie, il y a aussi des cas d'hétérœcie bien connus ; le plus commun concerne le ver solitaire ou ténia. V. ce mot.

HÉTÉROGAME (du préf. *hétéro*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Se dit surtout des capitules qui renferment deux ou plusieurs sortes de fleurs.

HÉTÉROGAMIE (*mî* — rad. *hétérogame*) n. f. Conjugaison totale de deux éléments sexuels différents (par opposition à *isogamie*).

— ENCYCL. Il y a plusieurs degrés dans l'*hétérogamie* : le premier est celui dans lequel deux éléments sexuels qui se fusionnent sont encore égaux comme forme et comme dimension ; seulement, l'un d'eux est immobile, tandis que l'autre se déplace pour venir le féconder (*spirogyra*). Un deuxième degré se trouve dans le cas où les deux éléments sexuels sont de taille différente, mais de même forme, et d'ailleurs tous deux immobiles (*dictyotes*), ou tous deux mobiles (*zanardinia*). Enfin, le degré le plus élevé de l'hétérogamie se trouve dans les cas où les deux éléments conjugués diffèrent à la fois par leur taille, leur forme et leur mobilité. Ce dernier degré conduit à la génération sexuelle proprement dite, fécondation d'une masse femelle immobile (oosphère ou ovule) par un élément mâle beaucoup plus petit et mobile (anthérozoïde ou spermatozoïde).

HÉTÉROGÈNE (*jèn'* — du gr. *hétérogénês* ; de *hétéros*, autre, et *génos*, race) adj. Qui est de nature différente ; qui est composé d'éléments dissemblables : *Un corps* HÉTÉROGÈNE, *composé d'éléments* HÉTÉROGÈNES.

— Fig. Dissemblable par sa nature ; impropre à servir pour former un tout harmonieux, régulier : *La nature crée des hommes d'État comme elle crée des poètes, deux espèces de créatures* HÉTÉROGÈNES. (H. Heine.)

— Arithm. *Nombre hétérogène*, Nombre composé d'entiers et de fractions. ‖ On dit plutôt NOMBRE FRACTIONNAIRE.

— Gramm. Se dit des noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme *délice, orgue, amour*, ou qui ont plusieurs genres au même nombre, comme le mot *dies* (jour) en latin.

— Physiq. *Lumière hétérogène*, Lumière composée de rayons qui subissent des réfractions différentes.

— ANTON. **Homogène.**

HÉTÉROGÉNÉITÉ (*jé*) n. f. Caractère des choses qui sont hétérogènes.

— ANTON. **Homogénéité.**

HÉTÉROGÉNÈSE (*jé* — du préf. *hétéro*, et du gr. *génésis*, naissance) n. f. Cas particulier de la biogénèse, dans lequel des êtres vivants proviendraient d'êtres vivants préexistants, mais *différents* d'eux-mêmes.

— ENCYCL. Le premier exemple d'*hétérogénèse* est celui qui est rapporté par Virgile dans l'épisode de *Pastor Aristeus*. Il y raconte que, sur un conseil divin, le berger en question fit naître des abeilles du corps d'un mammifère mort. Rédi et Spallanzani ont montré que, dans des cas analogues, il y avait toujours apport d'œufs par des êtres de la même espèce ; au moyen d'une gaze assez fine, on empêche les insectes d'approcher et de pondre dans la charogne, et il n'y a plus hétérogénèse. La théorie de l'hétérogénèse a eu un regain d'actualité, quand on a découvert la génération alternante des polypes et des méduses.

HÉTÉROGÉNIE n. f. Biol. Syn. de HÉTÉROGÉNÈSE ou GÉNÉRATION SPONTANÉE. V. aussi TRANSFORMISME.

HÉTÉROGÉNISTE (*jé-nisst'*) n. m. Partisan de l'hétérogénie.

HÉTÉROGÉNITE (*jé*) n. f. Oxyde hydraté naturel de cobalt, dont la formule est $H^{12}Co^{6}O^{13}$, le poids spécifique 3,44 et la dureté 3.

HÉTÉROGONIE (*nî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *gonos*, origine) n. f. Nom donné par Leuckart à une série de générations sexuées de forme différente, se produisant dans des conditions de régime différentes.

— ENCYCL. L'*hétérogonie* proprement dite se constate chez des vers ronds ; par exemple, le *rhabdonema nigrovenosum*, qui vit dans les poumons de la grenouille, donne naissance à des *rhabditis*, également sexués, qui mènent une vie libre ; les deux sortes de générations se succèdent avec une rigoureuse alternance.

Il n'y a pas de différences essentielles entre l'hétérogonie proprement dite et la génération alternante ordinaire, dans laquelle des formes sexuées succèdent à des formes parthénogénétiques ou agames, comme cela a lieu chez les pucerons, chez la douve du foie, etc.

HÉTÉROGYNE (*jin'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Zool. Qui présente la forme femelle différente de la forme mâle : *Les fourmis sont* HÉTÉROGYNES.

— n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant *fourmis, scolies*, et *mutilles*. — *Un* HÉTÉROGYNE.

HÉTÉROGYNIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, dont le genre *hétérogynis* est le type. — *Un* HÉTÉROGYNIDE.

HÉTÉROGYNIS (*ji-niss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *hétérogynidés*, comprenant quelques espèces européennes. (Les hétérogynis sont des papillons très petits, bruns, ressemblant à des psychés : les femelles, toujours aptères, ressemblent à des chenilles, et vivent dans leur cocon, où elles pondent et où leur corps, desséché, sert de première nourriture aux jeunes.)

HÉTÉROÏDE (du préf. *hétéro*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Bot. Se dit des parties qui, sur le même individu, présentent des formes différentes.

HÉTÉROÏQUE (*ro-ik'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *oikia*, maison) adj. Se dit des êtres vivants qui présentent dans leur cycle évolutif une *hétérœcie* (v. ce mot) obligatoire.

HÉTÉROLÉPIS (*piss*) n. m. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des carduacées, dont l'espèce type croît au Cap.

HÉTÉROLITE n. f. Oxyde naturel de manganèse. Variété zincifère de haussmannite.

HÉTÉROLOBE (du préf. *hétéro*, et de *lobe*) adj. Hist. nat. Qui se divise en lobes inégaux.

HÉTÉROLOGIE (*ji*) n. f. Description des productions hétérologues.

HÉTÉROLOGUE (*logh'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *logos*, discours) adj. Chim. Se dit des corps différents résultant de la combinaison des mêmes corps.

— Pathol. Se disait autrefois de certains tissus morbides dont la structure n'avait aucune analogie avec les tissus normaux. (On sait aujourd'hui que cette conception est fausse; que, dans les cancers, les tubercules, etc., la structure normale n'est que modifiée.)

— ENCYCL. Chim. Tous les corps auxquels l'alcool ordinaire peut donner naissance, par exemple : l'éthylène, C^4H^4=$C^4H^6O^2$−H^2O^2 l'hydrure d'éthylène, C^4H^6=$C^4H^6O^2$−O^2; l'aldéhyde, $C^4H^4O^2$=$C^4H^6O^2$−H^2; etc., sont des corps *hétérologues*. De même, tous les corps auxquels l'alcool amylique peut donner naissance sont encore des corps hétérologues, susceptibles de se transformer les uns dans les autres.

Gerhardt a nommé *séries hétérologues* les groupes de corps dissemblables qui peuvent ainsi s'engendrer réciproquement.

HÉTÉROMASTIGIDÉS (*sti-ji*) n. m. pl. Famille d'infusoires citioflagellés, formée du seul genre *hétéromastix*. — *Un* HÉTÉROMASTIGIDE.

HÉTÉROMASTIX (*stikss*) n. m. Genre d'infusoires, type de la famille des *hétéromastigidés*, comprenant des animalcules d'eau douce, qui changent continuellement de forme. (Les hétéromastix nagent librement en agitant leurs longs flagellums et les cils qui entourent leur bouche; l'*heteromastix proteiformis* mesure un 500e de millimètre.)

HÉTÉROMÈLE ou **HETEROMELES** (*é-té, mé-léss*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdés, comprenant une espèce propre à l'Algérie. (L'*heteromeles Mauritanicus* est un animal blanc grisâtre, piqueté de noir, très voisin des seps, dont il diffère par ses pieds de devant à deux doigts et ses oreilles, dont les orifices sont cachés sous des écailles.)

HÉTÉROMÈRE (du préf. *hétéro*, et du gr. *méros*, partie) adj. Zool. Qui présente des tarses composés, suivant les paires de pattes, d'un nombre différent d'articles. (Les femelles de certains carabidés sont hétéromères. Se dit seulement des insectes.)

— Bot. Se dit d'une fleur dans laquelle le nombre des pièces florales varie d'un verticille au suivant, comme la fleur des solanées, où succède à un verticille de cinq étamines un gynécée de deux carpelles.

HÉTÉROMÈRES n. m. pl. Grande division des insectes coléoptères, comprenant ceux chez qui les deux premières paires de pattes ont des tarses de cinq articles, et la dernière paire des tarses de quatre articles seulement. — *Un* HÉTÉROMÈRE.

— ENCYCL. Les *hétéromères*, surtout du groupe des ténébrionidés, doivent être considérés comme une série de coléoptères identique à celle des marsupiaux dans les mammifères, car on y retrouve des répondants de tous les autres groupes. — Cette division, qui n'est plus guère adoptée aujourd'hui, comprenait les vésicants (cantharidiens), les *œdémeridés, mordellidés, anthicidés, ténébrionidés, hélopidés, cistélidés*, etc.

HÉTÉROMÉRITE n. f. Minér. Variété d'idocrase.

HÉTÉROMÈTRE n. m. Genre de scorpions, type de la tribu des *hétérométrinés*, ne comprenant qu'une espèce. (L'hétéromètre noir [*heterometrus maurus*] est un scorpion brun ou roussâtre, long de 5 à 6 centimètres, répandu dans la région méditerranéenne africaine et asiatique, en Nubie et Arabie. Nocturne, assez lent, sa piqûre, quoique douloureuse, n'est point absolument dangereuse.)

HÉTÉROMÉTRIE (*trî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Pathol. Altération des humeurs et des tissus, produite par des changements de quantité et non de nature des substances.

HÉTÉROMÉTRINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides scorpionides, famille des scorpionidés, composée par les genres *scorpion* proprement dit, *palamnæus, hétéromètre* et *opisthophthalmus*. (V. SCORPIONIDÉS. — *Un* HÉTÉROMÉTRINÉ.

HÉTÉROMITE ou **HETEROMITA** (*é-té*) n. f. Genre d'infusoires flagellates pentostomes, comprenant des animalcules qui vivent dans les infusions végétales, les eaux putréfiées. (Les hétéromites sont le type d'une famille dite des *hétéromitidés*. Globuleux, ovoïdes ou allongés, ils changent à volonté de forme, nagent ou restent fixés; plusieurs espèces fourmillent dans les eaux douces et salées.)

HÉTÉROMORPHE (du préf. *hétéro*, et du gr. *morphê*, forme) adj. Zool. Qui présente des formes très différentes dans une même espèce. (Les femelles des mutilles sont hétéromorphes, comme celles des *thynnus*, car elles diffèrent beaucoup des mâles.) ‖ Se dit en parlant de certaines larves. (Les hypopes sont des larves ou nymphes hétéromorphes de tyroglyphes. L'hypope n'est autre chose qu'une nymphe enkystée, adventive, hétéromorphe, etc.)

— Bot. Qui a deux ou plusieurs formes différentes. Se dit des feuilles, des fleurs et, en général, de toutes les parties de la plante.

— Chim. Se dit des substances susceptibles d'hétéromorphie.

— Pathol. Syn. de HÉTÉROLOGUE.

HÉTÉROMORPHE n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des arbustes glabres, à feuilles trifoliolées, à fleurs verdâtres, disposées en ombelles composées, et qui est originaire de l'Afrique tropicale.

HÉTÉROMORPHIE (*fi* — rad. *hétéromorphe*) n. f. Chim. Mot proposé par Delafosse pour remplacer celui de POLYMORPHIE.

— Pathol. Système qui attribue les diverses affections à des éléments morbides distincts.

HÉTÉROMORPHISME (*fissm'*) n. m. Caractère de ce qui est hétéromorphe.

HÉTÉROMORPHITE n. f. Minér. Syn. de PLUMOSITE.

HÉTÉROMORPHOSE (rad. *hétéromorphe*) n. f. Phénomène de régénération, découvert par J. Lœb.

— ENCYCL. Lorsqu'un membre est coupé à un animal, il se produit soit une cicatrisation de la blessure, soit une régénération du membre coupé (queue des lézards, pattes des crabes). Dans ce dernier cas, le membre qui repousse est normalement identique à celui qu'il remplace. Lœb s'est demandé si l'on ne pouvait pas agir expérimentalement sur le phénomène de régénération, de manière à empêcher cette identité; l'expérience lui a montré que cela est possible, et il donne le nom d'*hétéromorphose* à la régénération, en un point du corps d'un animal, d'un membre différent de celui qui y était primitivement. Chez une espèce de crevette (*palæmonetes varians*), l'hétéromorphose serait la règle : en coupant l'œil pédonculé, on verrait toujours pousser une antenne à la place.

HÉTÉROMYIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, dont le genre *hétéromys* est le type. (Les hétéromyidés se subdivisent en deux tribus : *dipodomyinés, hétéromyinés*, et ne renferment que des animaux américains.) — *Un* HÉTÉROMYIDÉ.

HÉTÉROMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des *hétéromyidés*, comprenant les *hétéromys* et genres voisins : *périognathe, chœtodipus*. — *Un* HÉTÉROMYINÉ.

HÉTÉROMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, tribu des *hétéromyinés*, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans l'Amérique centrale et la Colombie. (Les hétéromys sont des rats épineux, de taille moyenne, qui habitent surtout le Mexique [*heteromys irroratus*]. D'autres sont propres au Venezuela et à la Colombie [*heteromys melanoleucus* ou aux Antilles [*heteromys anomalus*, Trinité], etc.)

Hétéromys.

HÉTÉROMYZE ou **HETEROMYZA** (*é-té*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des *hétéromyzidés*, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions tempérées. (Les hétéromyzes sont des mouches de taille médiocre, à abdomen étroit, à larges ailes transparentes et arrondies; elles habitent les bois. Leurs larves se développent dans les champignons. L'*heteromyza atricornis*, grise et fauve, est commune en France.)

HÉTÉROMYZIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, ayant pour type le genre *hétéromyze*. — *Un* HÉTÉROMYZIDÉ.

HÉTÉRONÉRÉIDE n. f. Forme particulière de certaines annélides du genre *néréide*.

— ENCYCL. Les *hétéronéréides* sont des individus reproducteurs, en *robe de noce*, remplis d'œufs, qu'ils sont chargés de disséminer. Elles diffèrent tellement de leurs congénères, quoique appartenant à la même espèce, qu'on les avait décrites comme des formes spéciales; ainsi, l'*heteronereis fucicola* appartient à la même espèce que la *nereis Dumerili* de la Méditerranée. V. NÉRÉIDE.

HÉTÉRONEURON n. m. Genre de fougères, syn. de NÉPHRODE.

HÉTÉRONÈVRE ou **HETERONEURA** (*é-té*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des hétéromyzidés, comprenant quelques espèces de France. (Les hétéronèvres sont de petites mouches rousses et noires, qui voltigent parmi les plantes basses; elles sont allongées, minces, avec les pattes fines. Telle est l'*heteroneura nubila*.)

HÉTÉRONOME (du préf. *hétéro*, et du gr. *nomos*, loi) adj. Minér. Se dit de certains cristaux dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

— Philos. Qui reçoit sa loi du dehors, au lieu de la tirer de lui-même.

HÉTÉRONOMIE (*mî* — rad. *hétéronome*) n. f. Philos. Action de recevoir sa loi du dehors, au lieu de la tirer de soi-même.

— ENCYCL. Une volonté autonome étant celle qui se donne à elle-même sa loi, l'*hétéronomie* consiste, pour la volonté, à ne pas être sa propre législatrice, mais à recevoir d'une influence étrangère à elle-même le principe de son activité. C'est surtout depuis Kant que se pose le problème de l'autonomie (v. ce mot) de la volonté; car ce philosophe a fait de la volonté autonome l'un des points essentiels de sa doctrine morale. Kant pense qu'une loi qui n'est pas obéie en connaissance de cause, mais nécessairement, ne saurait être une loi morale; c'est seulement une loi naturelle.

HÉTÉRONOTE ou **HETERONOTUS** (*é-té, tuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hétéronotes sont de singuliers petits insectes, portant sur leur dos des appendices dressés et fourchus. Dans l'*heteronotus reticulatus*, du Brésil, les saillies bourgeonneuses se terminent par trois fortes épines. Cet hétéronote a les ailes transparentes dans leur seconde moitié.)

HÉTÉRONYME ([illegible] préf. *hétéro*, et du gr. *onoma*, nom) adj. Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'autrui, d'un auteur qui a écrit sous le nom d'une autre personne : *Ouvrage* HÉTÉRONYME. *Écrivain* HÉTÉRONYME.

HÉTÉRONYMPHE (*nimf'*) ou **HETERONYMPHA** (*é-té, nin*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une demi-douzaine d'espèces, propres à l'Australie. (Les hétéronymphes sont de jolis papillons jaunes, variés de brun, avec une petite tache ocellée sur chaque aile.)

HÉTÉRONYQUE ([illegible]) ou **HETERONYCHUS** (*é-té, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant des scarabées de taille médiocre, propres aux régions tempérées de l'ancien monde. (On connaît une trentaine d'espèces d'hétéronyques : toutes sont brunes, luisantes, subcylindriques.)

HÉTÉRONYX (*nikss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, comprenant une quarantaine d'espèces, propres à l'Australie. (Les hétéronyx sont voisins des hyménoplies; leur taille est petite ou moyenne, ils sont bruns ou roux, oblongs et convexes.)

HÉTÉROPAGE (*paj'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *pagios*, fixé) adj. Se dit d'un monstre double hétérotypien, dans lequel le sujet accessoire, très imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur le côté gauche du ventre du sujet principal.

— n. m. : *Un* HÉTÉROPAGE.

HÉTÉROPAGIE (*ji*) n. f. État d'un monstre hétéropage.

HÉTÉROPAPPE n. m. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon.

HÉTÉROPATHIE (*tî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *pathos*, souffrance) n. f. Méd. Mode de traitement dans lequel on se propose de combattre un symptôme en produisant un mal différent. Syn. de ALLOPATHIE.

HÉTÉROPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'hétéropathie.

HÉTÉROPE ou **HÉTÉROPS** (*ropss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant quelques espèces des Antilles. (Les hétéropes sont d'élégants capricornes de taille moyenne, ordinairement d'un beau rouge, avec les élytres bleus en tout ou partie.)

HÉTÉROPÉTALE (du préf. *hétéro*, et de *pétale*) adj. Se dit des fleurs dont les pétales diffèrent entre eux.

HÉTÉROPHAGE (*faj'*) ou **HETEROPHAGA** (*é-té*) n. f. Entom. syn. de ALPHITOBIE.

HÉTÉROPHANE ou **HETEROPHANA** (*é-té*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétoniidés, comprenant quelques espèces propres à Madagascar. (Les hétérophanes sont de taille petite ou moyenne.)

HÉTÉROPHONE adj. Méd. Qui se rapporte à l'hétérophonie. ‖ Qui est atteint d'hétérophonie.

HÉTÉROPHONIE (*nî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. Voix anomale.

HÉTÉROPHRYS (*friss*) n. m. Genre de rhizopodes héliozoaires, famille des acanthocystidés, comprenant des formes marines et d'eau douce. (Les hétérophrys comptent parmi les rares héliozoaires qui habitent la mer. On peut prendre comme exemple de ce genre l'*heterophrys marina*, petit animal globuleux, avec de longues épines droites.)

Hétérophrys (tr. grossi.)

HÉTÉROPHTALME (du préf. *hétéro*, et du gr. *ophthalmos*, œil. L'orthogr. étymol. serait HÉTÉROPHTALME) n. et adj. Qui a des yeux de deux sortes. (Se dit des araignées) : *Les mygales sont* HÉTÉROPHTALMES.

HÉTÉROPHTALMIE (rad. *hétérophtalme*) n. f. État de l'être qui n'a pas les deux yeux semblables.

HÉTÉROPHYLLE (du préf. *hétéro*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Se dit des plantes dont les feuilles ou les folioles diffèrent entre elles.

— ENCYCL. On applique le terme d'*hétérophylle* aux espèces dont les feuilles présentent des différences notables et constantes : mûrier à papier ou broussonétie, lierre, lilas de Perse, etc., dont les feuilles sont tantôt entières ou presque entières, tantôt plus ou moins profondément lobées ou découpées. En général, dans les plantes à feuilles radicales très développées, ces feuilles diffèrent beaucoup de celles qui croissent sur la tige (campanule à feuilles rondes). Les feuilles des plantes aquatiques ont des formes très diverses, suivant qu'elles sont submergées, flottantes ou émergées (renoncule aquatique, sagittaire).

HÉTÉROPHYLLE ou **HETEROPHYLLUS** (*é-té, luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des diapérinés, comprenant de petites formes globuleuses, atténuées en avant et en arrière. (Les hétérophylles sont propres à Madagascar; on en connaît une douzaine d'espèces, rousses ou brunes, brillantes; ils vivent dans les champignons.)

HÉTÉROPHYLLIE (*li*) n. f. Caractère des végétaux hétérophylles.

HÉTÉROPLASIE (*zî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *plasis*, action de faire) n. f. Pathol. Formation d'un tissu anomal.

HÉTÉROPLASME (*plassm'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *plasma*, formation) n. m. Tissu anomal, qui se produit dans l'économie.

HÉTÉROPLASTIE (*stî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *plassein*, former) n. f. Chir. Opération par laquelle on transplante sur un sujet des parties empruntées à un autre sujet.

HÉTÉROPLASTIQUE (*stik'*) adj. Qui a rapport à l'hétéroplastie.

HÉTÉROPODE ou **HETEROPODA** (*é-té*) n. f. Genre d'arachnides araneides, famille des clubionidés, tribu des sparassinés, comprenant des formes repandues dans toutes les régions chaudes du globe et dont on connait plus de quatre-vingts espèces.

— Encycl. Les *hétéropodes* sont de grosses araignées à pattes courtes et robustes, jaunes, à pubescence blanchâtre ou grise. L'espece type (*heteropoda regia*) vit dans les maisons; elle semble avoir été transportée par les navires.

HÉTÉROPODE (du préf. *hétéro*, et du gr. *pous, podos*, pied) Adj. Dont les pieds diffèrent les uns des autres.

— n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant les carinaires et autres animaux marins gélatineux, à sexes séparés, à respiration branchiale, dont la tête est prolongée en trompe et le pied façonné en nageoire. (Ils vivent en haute mer, dans les régions chaudes, nageant souvent par grandes troupes, le ventre en l'air. Tous sont carnassiers. On les divise en deux familles : *ptérotrachéidés, atlantidés*.) — *Un* HÉTÉROPODE. Syn. NUCLÉOBRANCHES.

HÉTÉROPODIE (*dî* — rad. *hétéropode*) n. f. Etat d'un monstre dont les deux pieds sont différents.

HÉTÉROPOGON n. m. Genre de graminées andropogonées, comprenant des plantes annuelles à épis solitaires, qui vivent dans les régions chaudes du globe.

HÉTÉROPSIDE (du préf. *hétéro*, et du gr. *opsis*, aspect) adj. Qui se présente sous un aspect propre à déguiser ses véritables caractères.

HÉTÉROPTÈRE (du préf. *hétéro*, et du gr. *ptéron*, aile) n. m. et adj. Se dit d'un insecte hémiptère, dont les ailes supérieures ou hémélytres sont à demi coriaces : *Les pentatomes sont des* HÉTÉROPTÈRES.

— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, possédant des ailes supérieures ou hémélytres coriaces dans leur première moitié, membraneux dans leur seconde, et couchés horizontalement sur le dos, l'hémélytre droit recouvrant en partie le gauche. (Suivant qu'ils sont aquatiques ou terrestres, les hétéroptères se subdivisent en *hydrocorises* et *géocorises*. Le nom vulgaire de *punaise* s'applique à tous les hétéroptères.) — *Un* HÉTÉROPTÈRE.

HÉTÉROPTÈRE ou **HETEROPTERUS** (*é-té, pté-russ*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des hespériidés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe. (L'espèce type est une petite hespérie commune en France.) V. HESPÉRIE.

HÉTÉROPTÉRIS (*riss*) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs en grappes. (On en connait environ quinze espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.)

HÉTÉROPYGIIDÉS (*ji-i*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, comprenant les *amblyopsis* et *typhlichthys*. (Les hétéropygiidés, appelés aussi *hétéropygiens*, sont de remarquables poissons aveugles, caractérisés par leur anus placé en avant des nageoires ventrales. Ils habitent les cavernes de l'Amérique du Nord.) — *Un* HÉTÉROPYGIIDÉ.

HÉTÉROPYLE (du préf. *hétéro*, et du gr. *pulê*, porte) n. m. Ouverture des téguments de la graine, au niveau de la chalaze, qui permet aux vaisseaux extérieurs de pénétrer jusqu'à la plantule.

HÉTÉRORRHINE ou **HETERORRHINA** (*é-té*) n. f. Genre d'insectes lamellicornes, famille des cétonidés, comprenant une soixantaine d'espèces, propres aux régions tropicales de l'ancien monde. (Ce sont de grandes et belles cétoines métalliques, tachées de noir.)

HÉTÉROSCIADÉES (*ross-si-a*) n. f. pl. Tribu d'ombellifères hydrocotylées. — *Une* HÉTÉROSCIADÉE.

HÉTÉROSCIENS (*ross-si-in* — du préf. *hétéro*, et du gr. *skia*, ombre) n. m. pl. Peuples qui habitent au delà des deux tropiques, et dont les ombres, toujours tournées vers les pôles respectifs, à midi, restent opposées toute l'année. — *Un* HÉTÉROSCIEN.

HÉTÉROSITE n. f. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de fer, ainsi appelé parce qu'en s'altérant il prend un aspect tout différent de celui qui lui est propre. (On le trouve dans la pegmatite de Chanteloube [Haute-Vienne].)

HÉTÉROSOMES (du préf. *hétéro*, et du gr. *soma*, corps) n. m. pl. Nom donné par les anciens naturalistes aux poissons du groupe des pleuronectes. — *Un* HÉTÉROSOME.

HÉTÉROSPERME (*sperm'*) n. m. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles opposées, à fleurs en capitules, dont on connait plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

HÉTÉROSPHÉRIE (*sfé-ri*) n. f. Genre de champignons patellariées. (Plusieurs espèces croissent en parasites sur les tiges récemment mortes de carotte, d'angélique, etc.)

HÉTÉROSPORÉ, ÉE (*spo* — du préf. *hétéro*, et du gr. *spora*, spore) adj. Se dit de plantes cryptogames qui possèdent plusieurs sortes de spores, comme les *hydroptérides*, les *sélaginelles*, etc.

HÉTÉROSTATIQUE (*sta-tik'* — du préf. *hétéro*, et de *statique*) adj. || *Mesure hétérostatique*. Méthode de mesure électrique, dans laquelle on emploie une électrisation auxiliaire indépendante de celle des corps soumis à l'expérience.

HÉTÉROSTÉGINE (*sté-jin'*) ou **HETEROSTEGINA** (*é-té, sté-ji*) n. f. Genre de protozoaires foraminifères, famille des nummulinidés, comprenant de minuscules animaux vivant en diverses mers, ou fossiles dans le tertiaire. (Les hétérostégines sont de petites coquilles comprimées, ovales ou rondes, avec une saillie au centre; les cloisons des loges sont épaisses et percées d'une seule ouverture.)

HÉTÉROSTEMME (*stèm'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *stemma*, couronne) n. m. Genre d'asclépiadées marsdéniées, comprenant des lianes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connait dix espèces de l'Inde et de l'archipel malais.

HÉTÉROSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, originaires du Brésil, comprenant de petits arbres à feuilles multifoliolées, à fleurs en grappes. (Le fruit est une gousse bivalve.)

HÉTÉROSTERNE (*stèrn'*) ou **HETEROSTERNUS** (*é-té, stèr-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutélinés, comprenant de grandes formes allongées, propres à l'Amérique centrale et méridionale. (Les hétérosternes, par leur aspect, rappellent certains buprestes, tant ils sont acuminés en arrière. On en connait deux ou trois espèces.)

HÉTÉROSTOME (*stom'* — du gr. *hétéros*, autre, et *stoma*, bouche [ou *temnein*, couper]) adj. Didact. Qui a une ouverture extraordinaire.

— Antiq. gr. Se disait d'une disposition particulière de la phalange ou d'une troupe en ligne, dont les chefs étaient placés à droite et à gauche, et qui affectait à peu près la forme d'un Y; ou d'une troupe à deux fronts, dont un côté formait un autre front.

HÉTÉROSTROPHE (*strof'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *stréphein*, tourner) adj. Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire : *Une coquille* HÉTÉROSTROPHE.

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, comprenant ceux qui, tels que les pyramidelles, ont les premiers tours du sommet de leur coquille enroulés dans un autre plan que les derniers. — *Un* HÉTÉROSTROPHE.

HÉTÉROSTROPHIE (*stro-fî* — rad. *hétérostrophe*) n. f. Disposition particulière de la coquille, chez certains mollusques dont les tours du sommet affectent une direction spirale, à l'inverse des suivants. (L'hétérostrophie du sommet de la coquille des pyramidellidés est un caractère extrêmement bizarre, très rare chez les prosobranches, mais qui a été signalé, néanmoins, chez d'autres gastéropodes des genres *solarium, mathilda*, et aussi chez des pulmonés et des tectibranches.)

HÉTÉROSTYLÉ, ÉE (*sti-lé* — rad. *hétérostylie*) adj. Bot. Qui présente les caractères de l'hétérostylie.

HÉTÉROSTYLIE (*sti* — du préf. *hétéro*, et du gr. *stulos*, style) n. f. Bot. Inégalité de longueur des styles.

— Encycl. On dit qu'une espèce végétale présente le phénomène de l'*hétérostylie* lorsqu'elle possède au moins deux sortes de fleurs : les unes à style court, dont le sommet reste à un niveau inférieur à celui des anthères; les autres à style long, dépassant ces dernières, comme il arrive chez certaines primevères. Cette disposition, qui est un cas particulier de dimorphisme, a pour effet de favoriser la fécondation croisée.

HÉTÉROTARSE ou **HETEROTARSUS** (*é-té, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *hétérotarsinés*, comprenant des formes lourdes et épaisses, à courtes pattes. (Les hétérotarses n'ont que trois articles aux tarses postérieurs et quatre aux antérieurs; ils sont allongés, assez convexes, noirs, avec les élytres striés. On en connait une dizaine d'espèces, des régions tropicales de l'ancien continent.)

Hétérotarse (gr. 2 f.).

HÉTÉROTARSINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, composée des genres *phymatode, probelius, anædus, lyprops, hétérotarse*, qui habitent tous les régions tropicales. — *Un* HÉTÉROTARSINÉ.

HÉTÉROTAXIE (*ksî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *taxis*, ordre) n. f. Dérangement, avec ou sans altération, des propriétés physiques qui appartiennent à chaque organe.

HETEROTEUTHIS (*é-té, tiss*) n. f. Genre de mollusques céphalopodes, famille des sépiolidés, comprenant des formes voisines des *rossia*, dont elles ne sont même qu'un sous-genre. (L'espèce type de ces sépioles, propres à l'Atlantique nord, et caractérisées par leurs bras tentaculaires effilés au bout, et par trois paires de bras sessiles à grandes ventouses pédonculées, est l'*heteroteuthis Oweni*.)

HÉTÉROTHALAME n. m. Genre de composées amellées, comprenant plusieurs arbustes qui croissent au Brésil.

HÉTÉROTHALAMÉES n. f. pl. Sous-tribu des composées amellées, ayant pour type le genre *hétérothalame*. — *Une* HÉTÉROTHALAMÉE.

HÉTÉROTHÈQUE (*tèk'*) ou **HETEROTHECA** (*é-té, té-ka*) n. f. Genre de composées chrysocomées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

HÉTÉROTHÉTIQUE (*tik'* — du préf. *hétéro*, et du gr. *tithêmi*, je place) adj. || Philos. *Métaphysique hétérothétique*. Dans le système de Kant, Science de l'absolu.

HÉTÉROTHOPS (*topss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des quédiinés, comprenant des formes allongées, dont on connait une vingtaine d'espèces, répandues surtout en Europe. (Le plus commun de ces staphylins, qui fréquentent dans les débris végétaux, est, en France, l'*heterothops binotatus*, brun et noir.)

HÉTÉROTOME (du préf. *hétéro*, et du gr. *tomê*, section) adj. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont dissemblables.

HÉTÉROTOME n. f. Genre de campanulacées, tribu des lobéliées, comprenant des plantes à feuilles alternes, à fleurs formant des grappes terminales. Les espèces connues, toutes mexicaines, sont parfois cultivées dans les serres d'Europe.)

Hétérotome.

HÉTÉROTOPIE (*pî* — du préf. *hétéro*, et du gr. *topos*, lieu) n. f. Présence d'éléments anatomiques, tels que le cartilage, les éléments dermo-épidermiques, en des points où ils n'existent pas normalement.

HÉTÉROTOPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'hétérotopie.

HÉTÉROTRICHES n. m. pl. Ordre d'infusoires, comprenant ceux dont le corps est revêtu de cils fins et dont la bouche, entourée de cils longs et rigides, est placée au fond d'un péristome. (Les hétérotriches comptent vingt et un genres, répartis en sept familles : *bursariidés, spirostomidés, stentoridés, intinnidés, trichodinopsidés, codonellidés, calcéolidés*.) — *Un* HÉTÉROTRICHE.

HÉTÉROTROPE (du préf. *hétéro*, et du gr. *trépein*, tourner) adj. Se dit de l'embryon d'une plante, lorsqu'il coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine.

— n. f. Genre d'aristolochiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon. — *Une* HÉTÉROTROPE.

HÉTÉROTROQUE (*trok'*) ou **HETEROTROCHUS** (*é-té, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant quelques espèces des régions tropicales du globe. (Répandus surtout en Amérique, les hétérotroques appartiennent au groupe des oxytèles; petits, cylindriques, trapus et glabres, ils vivent dans les substances en décomposition. L'*heterotrochus volvulus* est commun aux Antilles.)

HÉTÉROTYPE (du préf. *hétéro*, et de *type*) adj. Tératol. Se dit d'un monstre résultant de la réunion de deux individus, inégalement développés, dont l'un est suspendu à la partie antérieure du corps de l'autre.

— Substantiv. au masc. : *Un* HÉTÉROTYPE.

— n. m. Minér. Nom donné quelquefois à l'amphibole.

— Encycl. Tératol. En général, quand il se présente un monstre double, il se compose de deux individus unis par des parties équivalentes de leur corps, soit ventre à ventre, soit tête à tête, soit dos à dos. C'est ce qu'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a appelé la loi de l'*attraction de soi pour soi*. Les monstres *hétérotypes*, au contraire, sont caractérisés par ce fait que l'un des sujets, accessoire et parasite, peut être implanté en une partie antérieure quelconque du tronc du sujet principal. A cette catégorie appartiennent les monstres *hétérodelphes, hétérodymes* et *hétéropages*.

HÉTÉROTYPIEN, ENNE adj. Tératol. Syn. de HÉTÉROTYPE.

HÉTÉROUSIEN (*zi-in* — du gr. *hétéros*, autre, et *ousia*, essence) n. m. Membre d'une secte arienne, qui niait la consubstantialité du Père et du Fils.

HÉTÉROVALVE (du préf. *hétéro*, et de *valve*) adj. Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROXÈNE adj. Biol. Syn. de HÉTÉROÏQUE.

HÉTÉROXÉNIE n. f. Biol. Syn. de HÉTÉRŒCIE.

HÉTHÉENS ou **HÉTÉENS**. Ethnogr. V. HITTITES.

HETHOUM, prince arménien, né au XIIe siècle de notre ère, mort au commencement du XIIIe. Il reçut de Michel Comnène le gouvernement de Tarse, fit la guerre au roi arménien de Cilicie, Roupen II; mais, assiégé par lui dans Lampron (1183), il se vit contraint de rendre hommage à ce prince. En 1202, Hethoum se révolta avec quelques autres chefs, fut vaincu par Léon II et termina sa vie dans un monastère.

HETHOUM Ier, roi arménien de Cilicie, mort en 1268. Fils du grand baron Constantin, il parvint au trône en épousant Isabelle, fille unique du roi Léon II, en 1226. Lorsque les Mongols vinrent attaquer le sultan d'Iconium, il fit alliance avec eux. Mais, en 1266, les Mameluks l'attaquèrent pour le punir de son alliance avec les Tartares. Hethoum abdiqua en faveur de son fils Léon, et entra dans un couvent de prémontrés où il devint moine sous le nom de Macaire.

HETHOUM II, roi arménien de Cilicie, petit-fils du précédent, mort à Anazarbe en 1307. Il succéda à son père Léon III, en 1289. Prince pieux, il s'occupa surtout de satisfaire la cour de Rome. Les Mameluks attaquèrent ses Etats sans défense (1293), et s'emparèrent de sa capitale. Il abdiqua, en 1305, en faveur de Léon IV, fils de son frère Théodore, se retira dans un monastère et fut massacré, ainsi que son neveu, par ordre du général mongol Bilarghou.

HETHOUM ou **HAYTON**, comte de Gorigos (Cilicie), connu en Occident sous le nom de **Haytonus Monachus**, historien arménien, mort en France en 1310. Il servit Hethoum II dans ses guerres contre les Mameluks, puis, en 1305, il passa dans l'île de Chypre, où il se fit moine prémontré. S'étant rendu en Europe, il composa à Poitiers, dans un couvent de son ordre, une *Histoire du grand empereur de Tartarie, nommé le Grand Khan*. Il l'avait dictée en français, à Nicole Falcon, qui en fit, en 1307, une traduction latine, et sur ce texte une version française fut faite, en 1351, par le frère Jean le Long, d'Ypres; cette dernière a été publiée à Paris, en 1529.

HÉTICH n. m. Bot. Un des noms indigènes de l'igname.

HETMAN ou **ATAMAN** n. m. Chef élu des clans cosaques, à l'époque de leur indépendance.

— Encycl. Les *hetmans* exerçaient leur autorité par l'intermédiaire de *yésaouls* (colonels) et *centeniers* (capitaines). Jusqu'en 1774, les Cosaques qui vivaient sur les frontières de la Russie élisaient ces chefs qui, souvent, ne jouissaient que d'un pouvoir illusoire et hésitaient entre l'alliance du roi de Pologne ou celle du tsar de Russie; quelques-uns de ces hetmans furent revêtus par les tsars des plus hautes distinctions honorifiques qui étaient à leur disposition; c'est ainsi que Pierre le Grand fit le célèbre Mazeppa chevalier de Saint-André. A partir de 1774, les Cosaques furent organisés régulièrement, et le titre d'hetman ne désigna plus qu'un officier supérieur; néanmoins, les Cosaques ont gardé leur ancienne division par centuries, qui est celle de toutes les armées turques; ces centuries portent aujourd'hui le nom de *sotnia* (centaine). Le tsarévitch, porte le titre d'hetman de toutes les troupes cosaques de l'empire. Le mot « hetman » désignait également le grand

Hetman (XVIIIe s.).

général de Pologne; en Crimée, le kan nommait un hetman pour gouverner les districts de Balta, de Toumbassar et quelques autres bourgs sur la frontière polonaise.

HÉTOUDEAU *do* ou **HESTOUDEAU** *dss, do* (de l'anc. haut allem. *hag-stalt*, proprem. « possesseur de haie » titre appliqué aux cadets, puis aux célibataires, et, par plaisanterie, aux chapons) n. m. Jeune chapon ou poulet assez gros pour être chaponné. ‖ On dit quelquef. HÉTOUDEAU et ÉTOURDEAU.

HÊTRAIE (*h* asp., et *trè*) n. f. Lieu planté de hêtres.

HÊTRE (*h* asp. — du néerland. *heester*, même sens) n. m. Genre d'arbres, de la famille des cupulifères, tribu des quercinées.

— ENCYCL. Bot. Les *hêtres* (fagus) sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, à nervation pennée, souvent dentées. Les fleurs mâles sont ordinairement groupées en capitules globuleux et lâches; la cupule fructifère, hérissée, contient deux ou quatre fruits et s'ouvre en quatre valves. On en connaît actuellement une quinzaine d'espèces, dispersées dans toutes les régions tempérées et même froides du monde entier. La seule espèce européenne est le hêtre commun ou *fayard* (fagus silvatica) ou *foyard*, arbre de haute taille, à tronc droit, presque cylindrique, à écorce lisse, grisâtre, à rameaux soyeux, à feuilles glabres en dessus, polies en dessous, ciliées sur leurs bords, ovales, coriaces, de teinte parfois purpurine, et munies de stipules longues, étroites, brunâtres et scarieuses. Cette espèce fait, avec le chêne et les conifères, le fond des forêts de la France, surtout dans les montagnes (Jura, Vosges, Alpes, Pyrénées) et s'élève jusqu'à 1.800 mètres d'altitude. Le hêtre atteint souvent un âge avancé et de très grandes dimensions (v. ARBRE). Le bois de hêtre est blanc, tenace, flexible; il brûle plus vite que le bois de chêne, en donnant une chaleur plus vive. Les fruits, appelés *faînes*, triquètres et réunis deux par deux, dans chaque cupule, contiennent une huile qu'on utilise dans l'est de la France pour l'éclairage et l'alimentation; on les emploie aussi pour engraisser les porcs; mais l'ingestion des tourteaux de faînes peut amener, chez le cheval, par exemple, des accidents convulsifs, parfois mortels, rappelant les empoisonnements par la strychnine, à cause d'un poison (*fagine*) contenu dans l'enveloppe du fruit. Les hêtres (certaines espèces à feuilles caduques, une autre à feuilles persistantes) sont abondants dans la végétation de la Terre de Feu, où ils forment, jusqu'au bord même de la mer, des forêts inextricables.

Hêtre : *a*, chaton de fleur mâle ; *b*, chaton de fleur femelle ; *c*, fruit.

— Comm. et industr. Le *hêtre* est propre à un très grand nombre d'usages commerciaux et industriels. Il est utilisé fréquemment pour la fabrication des meubles, des étaux de boucher, des tables de cuisine, des outils de menuisier, etc. En le débitant en feuilles minces, on peut l'employer avec avantage pour la confection des articles de boissellerie. Les layetiers en font usage à l'état de goberges ou planches. On l'utilise pour faire des manches de marteaux. Les tanneurs russes emploient son écorce pour le tannage des cuirs dits « cuirs de Russie ». La pharmacopée use de la créosote de cet arbre, qui est la plus estimée.

HÉTRODE ou **HETRODES** (*è, dèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant de nombreuses espèces africaines. Les hétrodes sont de grosses sauterelles sans ailes, épineuses, brunes ou verdâtres. L'espèce d'Algérie, hétrode de Guyon [*hetrodes Guyoni*], est noire, avec granulations rouges.)

Hétrode (réd. de moitié).

HETSCH (Philippe-Frédéric DE), peintre allemand, né et mort à Stuttgart (1758-1838). Il fut élu membre de l'académie de Berlin. Il appartient à l'école classique, qui s'inspire des maîtres de l'Italie. La plupart de ses tableaux décorent le château royal et le musée de Stuttgart : *Brutus et Porcia*; *Œdipe aveugle conduit par ses filles*; *les Adieux de Régulus*, etc. Citons, parmi ses autres travaux : *la Mort de Papirius*; *Marius sur les ruines de Carthage*. — Son fils, GUSTAVE **Hetsch**, né à Stuttgart en 1788, mort à Copenhague en 1864, s'établit comme architecte et devint directeur des cours de dessin à l'Institut polytechnique. Il a élevé la cathédrale de Hadersleben, l'église de Fredericia, etc.

HETSCHKIA (*ètch'-ki*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant des formes américaines, à céphalothorax étranglé en arrière, pédonculé, à abdomen globuleux. (L'espèce type du genre est l'*hetschkia gracilis*, du Brésil, petite araignée d'un blanc rosé, avec trois ou quatre points noirs sur l'abdomen.)

HETSCHKIÉS (*ètch'-ki*) n. m. pl. Groupe d'araignées, famille des théridiidés, caractérisées par leur céphalothorax allongé et bas, replié en dessous sur les hanches. (Les genres principaux des hetschkiés, propres à l'Amérique du Sud, sont : *helvibis*, *formicinoide*, *hetschkia*; seul, le genre *mecynidis* est africain [Transvaal].) — *Un* HETSCHKIÉ.

HETTANGIEN, ENNE [illegible] — de *He*[illegible], petite localité lorraine) adj. Se dit d'un étage appartenant à la partie inférieure du lias et reposant sur l'étage rhétien qui en constitue la base. (L'hettangien est principalement caractérisé par le grès d'H[illegible] et par deux fossiles : *ægoceras angulata* et *ægoceras p*[illegible]*rbis*.)

— n. m. : *L'*HETTANGIEN.

HETTNER (Hermann Theodor), littérateur allemand, né à Leysersdorf en 1821, mort à Dresde en 1882. Professeur d'esthétique à Heidelberg et à Iéna, directeur du cabinet des antiquités à Dresde (1855), membre de l'Académie des beaux-arts, il a publié : *Des arts plastiques chez les anciens* (1848); *le Drame moderne* (18[illegible]); *Histoire de la littérature au* XVIII*e siècle* (1856-1861); *Études des Italiennes sur l'histoire de la Renaissance* (1879), etc.

HETTSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), sur la Wipper; 8.6[illegible] hab. Fabrique de pianos. Brasserie. Mines et fonderie de cuivre.

HETZEL (Pierre-Jules), littérateur et éditeur français, né à Chartres en 1814, mort à Monte-Carlo en 1886. Il fut, après la révolution de 1848, chef du cabinet de deux ministres, puis secrétaire général du pouvoir exécutif. Il collabora à des journaux républicains, fut proscrit après le coup d'État de 1851, et resta en Belgique jusqu'à l'amnistie de 1859. Rentré à Paris, il fonda, en 1862, une librairie pour la jeunesse, publia le *Magasin d'éducation et de récréation*, et édita des ouvrages et des albums qui eurent un grand succès. Écrivain plein d'humour et de spirituelle bonhomie, il a publié, sous le pseudonyme de P.-J. STAHL, un grand nombre de livres. Citons : *le Diable à Paris* (1842); *Voyage où il vous plaira*, avec Alfred de Musset (1842-1843); *Scènes de la vie publique et privée des animaux* (1851); *Théorie de l'amour et de la jalousie, bêtes et gens* (1853); *l'Esprit des femmes et les Femmes d'esprit* (1851); *Histoire d'un prince* (1857); *Histoire d'un homme enrhumé* (1859); *Maroussia* (1878); *les Quatre filles du docteur Marsch* (1880); *les Quatre peurs de notre général* (1881); etc.

Hetzel.

HETZENDORF, ville d'Austro-Hongrie (faubourg de Vienne); 3.587 hab. Château impérial avec parc; villas.

HEU (*h* asp. — mot lat.) interj. Exclamation interpellative : HEU! *que dites-vous?* ‖ Marque : 1° l'étonnement, l'admiration : HEU! *voilà ce que c'est que d'avoir étudié* (Mol.); 2° le doute, l'hésitation, la restriction : HEU! *je ne sais trop ce que cela vaut*; 3° l'indifférence : *La gloire*, HEU! *c'est viande bien creuse.*

HEU (*h* asp. — du holland. *hulk*, même sens) n. m. Petit bâtiment caboteur de la Manche et de la mer du Nord. (Il est à fond plat, porte un mât avec voile à livarde et un foc; souvent, aussi, il grée un tapecu.) ‖ Pl. *Des* HEUX.

Heu.

HEUBACHITE n. f. Oxyde hydraté naturel de cobalt, nickel, fer et manganèse.

HEUBNER (Othon-Léonard), écrivain et homme politique allemand, né à Plauen (Saxe) en 1812, mort à Dresde en 1893. Il fit partie, en 1848, de l'Assemblée nationale de Francfort, donna sa démission en 1849, et entra à la première Chambre de Saxe, où il devint le chef des libéraux modérés. Après la dissolution de la Chambre et l'insurrection de Dresde, il fit partie du gouvernement provisoire. Arrêté, condamné à mort et enfermé à Waldheim, sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle. Gracié en 1859, il devint directeur de la Banque hypothécaire de Dresde. Il a publié : *Ma défense* (1850); *Monsieur Goldschmid* (1852); *Traduction des poètes anglais* (1856); *Échos de la cellule au pays natal* (1859).

HEUCHÈRE n. m. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées.

— ENCYCL. Les *heuchères* sont des herbes vivaces, dont le rhizome porte des rameaux aériens annuels, à feuilles orbiculées ou cordées, crénelées et lobées, à petites fleurs disposées en grappes ou en épis. On en connaît une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Nord, dont certaines sont cultivées dans les jardins botaniques d'Europe.

HEUCHIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Pol, sur la Faux, affluent de la Ternoise; 672 hab. — Le canton a 33 comm. et 12.894 hab.

HEUDICOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 17 kilom. de Péronne, sur un plateau où se séparent les bassins de l'Escaut et de la Somme; 1.562 hab. Ch. de f. Nord. Brasserie. Sucrerie. Nouveautés. Tissus. Église du XV*e* s.

HEUDRIR (*h* asp.) (SE) v. pr. Se pourrir : *Fruits qui* SE HEUDRISSENT. *Le linge* SE HEUDRIT *quand on le plie mouillé* (Vx.)

HEUGAS, comm. des Landes, arrond. et à 10 kilom. de Dax, près du Luy; 1.168 hab.

HEUGLIN (Théodore DE), voyageur allemand, né à Hirschlanden (Wurtemberg) en 1824, mort à Stuttgart en 1876. Il se rendit en Égypte en 1850 et visita l'Arabie Pétrée, puis fut adjoint au docteur Reitz, consul autrichien à Khartoum (1850), qu'il accompagna en Abyssinie, se rendit, par Gedaref et Galabat, à Gondar, et revint à Khartoum. Nommé consul à Khartoum à la place de Reitz, Heuglin parcourut, en 1853-1854, le Nil Blanc inférieur et le Kordofan, puis visita, de 1856 à 1861, le Soudan oriental, le Somal, le pays des Bogos, etc. Après un long séjour en Allemagne, il visita, en 1870 et en [illegible] les côtes du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble, puis [illegible] en [illegible] il se rendit à [illegible] quand il mourut [illegible] parmi ses ouvrages [illegible] *Voyage dans le* [illegible] *de l'Afrique* [illegible] (1857-1861) [illegible] en Abyssinie, au pays des *Galla*, [illegible] *Kordofan* (1868), [illegible] *du Nil* [illegible] *et de ses affluents de l'Ouest* (1869); *Voyage d*[illegible] (1872 et 1874) [illegible] *dans le nord-est de l'Afrique* [illegible].

HEUGNES, comm. de l'[illegible], arrond. et à 40 kilom. de Châteauroux, près [illegible] ; [illegible] hab.

HEUGST n. m. Gr[illegible] non ponté, ayant l'avant pointu, l'arrière rond [illegible].

HEUGUENON (*h* asp., et *ghe*) n. m. Variété de poire à cidre.

HEULANDITE (*h* asp.) n. f. Zéolithe à base [illegible], potasse et soude, silicate hydraté naturel d'alumine, chaux, soude et potasse.

— ENCYCL. La *heulandite*, $H^{4}(Ca, Na^{2}, K^{2})Al^{2}Si^{6}O^{18}$, dont le poids spécifique varie de 2,1[illegible] à 2,22 et la dureté de 3,5 à 4, a été longtemps confondue avec la [illegible]. C'est un minéral ordinairement blanc, quelquefois d'un rouge de chair. Soumise à l'action du chalumeau, elle se boursoufle, puis fond en un émail blanc. Sur un charbon ardent, elle devient blanche et s'exfolie. Enfin, elle [illegible] soit dans les acides, sans faire gelée.

HEULE, bourg de Belgique (prov. de la Flandre Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la *Heule*, affluent de la Lys; 4.584 hab. Toiles de lin et de coton.

HEUMANN DE TEUTSCHENBRUNN (Jean), jurisconsulte et diplomate allemand, né à Muggendorf (Haute-Franconie) en 1711, mort à Altdorf en 17[illegible]. En 1740, il devint professeur à l'université d'Altdorf. Il a laissé des ouvrages aussi judicieux que savants sur la diplomatique. On cite : *Commentarii de re diplomatica imperatorum et regum Germaniæ* (1745-1753); *Commentarii de re diplomatica reginarum Germaniæ* (1749); *l'Esprit des lois germaniques*, en allemand (1761), sur le plan de l'ouvrage de Montesquieu.

HEUMAR, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur le Rhin; 4.749 hab. Tuilerie.

HEUN (Charles-Dieudonné-Samuel), littérateur allemand, né à Dobrilugk en 1771, mort à Berlin en 1854, connu sous le pseudonyme de **H. Clauren**. Il fit ses études à Gotha, Leipzig et Gœttingue, devint précepteur du neveu de Heynitz et secrétaire de ce dernier. En 1801, quittant le service de la Prusse, il est administrateur des biens du chapitre de Treskow. Revenu à Berlin, il fait les campagnes de 1813 et 1814. En 1820, il dirige le « Journal administratif de la Prusse ». Parmi ses œuvres, citons : *le Tir à l'oiseau* (1822); *le Marché aux laines* (1827); *Gustave-Adolphe* (1791); *Ne m'oubliez pas*, almanach (1819-1834); *Œuvres complètes* (1851).

HEUP! interj. Commandement d'exécution, dans un exercice de canon à bord : *Exercice au détail! premier commandement, premier temps*, HEUP!

HEUR (du lat. *augurium*, augure) n. m. Chance quelconque : *Bon* HEUR. *Mal* HEUR. Événement heureux, chance favorable : *C'est un grand* HEUR *de bien dîner*. (Bér. de Verv.) [Vieilli.]

— Prov. : **Il n'y a ou Tout n'est qu'heur et malheur**, Ce qui nuit à l'un profite à un autre; tout dépend de la chance.

HEURE (du lat. *hora*, même sens) n. f. Durée égale à la vingt-quatrième partie du jour : *Que l'aiguille circule sur un cadran d'or ou de bois*, *L'*HEURE *n'a que la même durée*. (Chateaubr.) ‖ Moment du jour déterminé par le temps qui s'est écoulé depuis que le jour est commencé : *S'informer de l'*HEURE. ‖ Chiffre d'un cadran, servant à l'indication des heures : *Montre dont les* HEURES *sont en chiffres arabes*.

Au plur. Temps en général : *Le plaisir abrège les* HEURES. *La fuite des heures*, Le cours rapide du temps.

— Moment déterminé où une chose se fait habituellement, doit se faire; moment opportun : *L'*HEURE *du dîner*. *Prendre* HEURE *pour un rendez-vous.*

— Distance que l'on franchit en une heure : *Grâce à la vapeur, Nice est à quelques* HEURES *de Paris.*

— Astron. *Heure solaire*, Vingt-quatrième partie du jour solaire vrai. ‖ *Heure sidérale*, Vingt-quatrième partie du jour sidéral. ‖ *Heure astronomique*, Heure que l'on compte de midi à midi, de un à vingt-quatre, et qui est réglée sur le jour astronomique. ‖ *Heure de Paris*, Heure telle qu'elle est comptée selon le méridien de Paris.

— Liturg. *Heures canoniales*, Heures où l'on récite les diverses parties du bréviaire et, par ext., ces diverses parties elles-mêmes; prières en général : *Dire ses* HEURES. ‖ *Livre d'heures* ou simplem. *Heures*, Livre qui contient les prières de l'Église, la messe, etc. ‖ *Petites heures*, Prime, tierce, sexte et none, qui sont des prières plus courtes que matines, laudes, etc. ‖ *Quarante heures*, Prières extraordinaires qu'on fait devant le saint sacrement exposé et qui durent trois jours, pendant lesquels les fidèles se succèdent pour l'adoration.

— Mar. *Calcul d'heure*, Série d'observations permettant d'obtenir, avec une exactitude rigoureuse, l'heure du lieu où l'on observe et, par suite, l'état absolu des montres marines. ‖ *Heure vraie* ou *Heure temps vrai*, Heure que marque le soleil. ‖ *Heure moyenne* ou *Heure temps moyen*, Heure donnée par le soleil moyen. ‖ *Heure chronométrique*, Heure quelconque marquée par le chronomètre. ‖ *Heure du bord*, Heure que marque la montre du bord réglée tous les jours à midi temps vrai.

— Loc. div. *Une grande heure*, *Une petite heure*, Un peu plus, Un peu moins d'une heure. ‖ *Une heure d'horloge*, Une heure bien complète. ‖ Absolum. *Une heure*, Un temps très long : *Il y a* UNE HEURE *que j'attends!* — Un temps assez court : *Ce sera fait dans* UNE HEURE. ‖ *Avoir l'heure*, Avoir une montre qui marque l'heure exacte. ‖ *Avoir une certaine heure*, Avoir sur soi une montre qui marque cette heure. ‖ *Prendre l'heure de quelqu'un*, Prendre le moment qui lui est le plus commode. ‖ *Prendre heure* [illegible], Fixer le moment d'un rendez-vous. ‖ *Les huit heures*, Durée de la journée de travail réclamée par certains ouvriers. ‖ *Heure avancée*, Moment avancé du jour, soit absolument, soit par rapport à ce que l'on se propose de faire. ‖ *Heure indue*, Heure du jour ou de la nuit où il n'est pas convo-

nable, à propos ou ordinaire, de faire une chose. ‖ *Dernière heure, Heure suprême,* Moment de la mort ou de la cessation. ‖ Elliptiq. *Son heure a sonné, est venue,* Il est sur le point de mourir. ‖ *Quart d'heure,* Quart d'une heure. ‖ *Pour le quart d'heure,* Pour le moment. ‖ *Mauvais quart d'heure,* Moment difficile, pénible. ‖ *Quart d'heure de Rabelais,* Moment où il faut payer, se soumettre à une fâcheuse nécessité. (On raconte que Rabelais, se trouvant à Lyon, et ne pouvant payer ses frais d'auberge, trouva moyen de se faire accuser d'avoir voulu empoisonner le roi et la reine, et se fit ainsi conduire gratuitement à Paris.) ‖ *A l'heure.* Se dit d'un ouvrier, d'une chose dont on use, qu'on paye par heure de travail ou d'usage : *Travailler* À L'HEURE. ‖ *A la bonne heure.* Se dit pour exprimer l'approbation, la satisfaction. ‖ *A la male heure,* Dans un mauvais moment. — Sorte de malédiction : A LA MALE HEURE ! *que le diable t'emporte !* ‖ *A une belle heure, A belle heure.* Se dit à une personne qui arrive trop tard à l'endroit où on l'attendait. ‖ *A l'heure qu'il est, A cette heure,* Actuellement, dans le moment où nous sommes. ‖ *A ses heures,* A sa commodité ; par intervalles : *Toute âme dévote est mystique* À SES HEURES. (J. Simon.) ‖ *A toute heure, A toutes les heures,* A chaque moment, en tout temps : *Nourrir, c'est enfanter* À TOUTE HEURE. (Balz.) ‖ *Tout à l'heure,* Dans un moment, bientôt : *Nous aurons fini* TOUT À L'HEURE. — Il n'y a qu'un moment, il y a peu : *Il a plu* TOUT À L'HEURE. ‖ *Sur l'heure,* Immédiatement, à l'instant même. ‖ *De bonne heure,* Tôt, à une heure ou à une époque peu avancée, peu reculée : *Se lever* DE BONNE HEURE. *Nos habitudes sont prises* DE BONNE HEURE. ‖ *D'heure en heure,* D'un moment à l'autre, d'une manière incessante. ‖ *Un homme, Un ami de toutes les heures,* Quelqu'un qu'on voit toujours avec plaisir, ou qui est toujours prêt à rendre service.

— Loc. PROV. : **Chercher midi à quatorze heures**, Voir ou créer des difficultés où il n'y en a pas.

— ENCYCL. Astron. *L'heure* est la vingt-quatrième partie du jour sidéral, vrai ou moyen ; elle se divise en 60 minutes ou en 3.600 secondes. *L'heure sidérale*, parfaitement définie, est donnée par la marche des étoiles ; c'est cette heure que marquent les horloges astronomiques. Une heure sidérale est le temps que met une étoile à parcourir 15 degrés sur son cercle diurne. *L'heure moyenne,* que marquent les pendules et les montres, correspond à la vingt-quatrième partie de la course diurne d'un soleil fictif, appelé soleil moyen, qui reproduit le moyen mouvement du soleil vrai, sans inégalités. *L'heure solaire vraie,* donnée par les cadrans solaires, est la vingt-quatrième partie de l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages successifs supérieurs du soleil au méridien.

L'heure sidérale est un peu plus courte que l'heure moyenne. Si l'on prend cette dernière pour unité, on trouve que le jour sidéral n'est que de 23 heures 56 minutes 4 secondes de temps moyen, c'est-à-dire qu'une étoile revient au méridien 3' 55",90945 plus tôt que le soleil moyen. Il en résulte que, pour traduire une durée sidérale en temps moyen, il faudra retrancher de la première, pour chaque jour, 3' 55",90945 ; pour chaque heure, 9",8295 ; pour chaque minute 0",163836 ; pour chaque seconde, 0",002731. Le nombre 3'55",90945 (temps moyen) est le temps que le soleil emploie à parcourir l'arc de 0° 985647283, dont il s'avance chaque jour sur l'équateur vers l'est. On passe tout aussi facilement d'un temps moyen au temps sidéral correspondant.

Pour déduire l'heure vraie de l'heure moyenne, et réciproquement, on se sert de l'équation du temps. V. ÉQUATION *du temps.*

On peut employer différentes méthodes pour déterminer l'heure ; mais la plus précise est la méthode des *hauteurs correspondantes,* qu'on emploie dans les observatoires. Voici en quoi consiste cette méthode. On observera une étoile connue au théodolite, trois ou quatre heures avant son passage au méridien, et l'on notera exactement l'heure, indiquée par l'horloge, où l'étoile, en s'élevant, viendra traverser le fil horizontal du réticule de la lunette. La lunette aura été préalablement fixée au limbe vertical du théodolite, et l'on aura noté l'inclinaison orientale du plan de ce limbe sur le plan méridien. On fera alors tourner le plan du limbe de l'est vers l'ouest, et on le fixera dans une nouvelle position, telle que son inclinaison occidentale sur le plan du méridien soit exactement égale à la précédente ; puis on observera l'instant où l'étoile, en redescendant, viendra de nouveau passer derrière le fil horizontal du réticule, et l'on notera l'heure indiquée par l'horloge à cet instant. La moyenne des deux heures observées donnera évidemment celle que marquait l'horloge au moment du passage de l'étoile au méridien ; on pourra donc, si l'on veut, régler l'horloge sur cette étoile, ou bien l'on saura quelle était l'heure sidérale relative à l'étoile considérée, à l'aide d'une observation antérieure dont on aura relevé l'époque d'après l'horloge.

On peut opérer de la même manière pour déterminer l'heure vraie ; mais, comme la déclinaison du soleil varie d'une manière appréciable, même en quelques heures, on aura à faire une correction à laquelle on a donné le nom « d'équation des hauteurs correspondantes ».

— *Heure de la pleine mer.* Chaque année, on détermine, pour divers ports, l'heure des hautes et basses mers, dont la connaissance a une très grande importance pour la navigation, qui profite de l'étale pour appareiller et quitter le port ou la rade. Dans le calcul des heures de la pleine mer, il faut avoir égard aux phases de la lune, aux déclinaisons de la lune et du soleil et aux distances de ces astres à la terre. En désignant par h l'heure du passage de la lune au méridien d'un port un jour donné, par H l'heure de la pleine mer qui suit ce passage, par d et d' les demi-diamètres apparents du soleil et de la lune, par v et v' les déclinaisons de ces astres, et par α l'excès de l'ascension droite du soleil vrai sur celle de la lune, on a pour H :

$$H = h + \frac{1}{30} \text{arc tang} \frac{\sin 2\alpha}{3{,}06 \frac{d'^3 \cos^3 v'}{d^3 \cos^3 v} + \cos 2\alpha} + \varepsilon,$$

ε étant une constante qui varie d'un port à l'autre.

— Liturg. Les *heures canoniales* sont des prières vocales qui doivent être chantées ou récitées à certaines heures déterminées par les *canons.* Leur nombre n'était pas, dans les premiers temps, fixé d'une manière uniforme. Ainsi, les « Constitutions apostoliques » en comptent *six,* la règle de saint Columban les porte à *neuf,* celle de saint Fructueux, à *dix.* Depuis le IXe siècle, il n'y a plus de divergence ; l'office de chaque jour renferme sept heures : *matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres* et *complies.* Les heures doivent être chantées au chœur par les religieux et les religieuses dans leurs couvents, par les chanoines dans les chapitres. *Matines* et *laudes* se chantent durant la seconde moitié de la nuit, dans beaucoup de couvents, et, régulièrement, la veille au soir, dans les églises desservies par des chanoines. Les quatre heures suivantes ont gardé les dénominations que les Juifs donnaient aux différentes parties du jour, en commençant avec le lever du soleil. Ainsi, *prime* répond, en moyenne, à six heures, dans notre manière de compter, *tierce* à neuf heures, *sexte* à midi, *none* à trois heures. Cette partie de l'office, appelée généralement les *petites heures,* doit être chantée au chœur avant midi. Enfin, *vêpres* et *complies* répondent à la fin de la journée et sont chantées dans l'après-midi. En dehors des religieux et des chanoines, tous les clercs qui ont reçu les ordres sacrés sont tenus de réciter en particulier les heures canoniales, en se conformant aux rubriques du *Bréviaire.* Chaque heure se compose essentiellement d'un certain nombre de psaumes ; elle comprend, en outre, des *antiennes,* des *hymnes,* des *capitules,* des *collectes* et des *répons.* V. BRÉVIAIRE.

— Archéol. *Livres d'heures.* Les *Livres d'heures* manuscrits étaient ornés de peintures qui ont fait de quelques-uns d'entre eux de précieux monuments artistiques. A la bibliothèque de l'Arsenal, on voit un *Livre d'heures* dont les peintures sont attribuées à Memling. Les souverains du XVe siècle recherchèrent beaucoup aussi les manuscrits ornés par Gérard Horebout. On peut citer les *Heures* de Louis d'Anjou, roi de Sicile, œuvre d'artistes italiens du XIVe siècle ; un *Livre d'heures* fait par le célèbre Jean Foucquet, pour Etienne Chevalier, son mécène, dont les feuillets déchirés sont dispersés entre les mains des divers bibliophiles de l'Europe ; un ravissant *Livre d'heures* du XVIe siècle, qui a appartenu à Catherine de Médicis, et qui est actuellement au Louvre. Mais le plus célèbre livre de ce genre, ce sont les *Heures* d'Anne de Bretagne, dont les peintures sont de la fin du XVe siècle. Ce manuscrit contient près de soixante miniatures à pleine page, accompagnées de délicieuses bordures de fleurs, d'oiseaux, d'insectes, d'un charme inimaginable.

Lorsque l'imprimerie eut été introduite à Paris, on substitua aux anciennes *Heures* manuscrites des *Heures* imprimées. Toutefois, les imprimeurs songèrent à embellir d'une manière spéciale les nouvelles *Heures* qu'ils voulaient répandre. Ils en entourèrent le texte de bordures à sujets et à arabesques gravés sur bois, tirèrent à part de belles planches représentant les scènes de l'Evangile, etc. Ainsi illustrées, les *Heures* de l'imprimerie parisienne obtinrent un tel succès que, non seulement la France, mais les Pays-Bas et l'Angleterre, furent pendant longtemps tributaires de Paris pour ces beaux livres, dont les principaux imprimeurs et éditeurs étaient les Simon Vôtre, les Vérard, les Kerver, les Hardouin, etc.

Heures de loisir (*Hours of idleness*), premier recueil de poèmes de lord Byron (1807). — Lord Byron écrivit ces différents morceaux de 1802 à la publication. Un grand nombre de ces poésies étaient traduites de l'hébreu, du grec ou du latin. Elles n'ont que la valeur d'élégantes traductions. Certaines, cependant, s'inspirant du goût pour les poèmes ossianiques, révèlent déjà un tempérament et une réelle vocation. Le métier seul fait défaut lorsque le poète suit son inspiration et s'abandonne aux souvenirs de son enfance et de ses premières amours. Le futur lord Brougham attaqua violemment, dans la « Revue d'Edimbourg », le jeune poète ; la « Revue mensuelle », au contraire, vanta la beauté de l'œuvre et prédit à son auteur une belle carrière. L'âme violente de Byron s'exaspéra des critiques ; c'est à ce sentiment que nous devons la belle œuvre d'amertume et de satire qu'il écrivit en réponse : *les Poètes anglais et les Critiques écossais.*

HEURES. Myth. gr. Divinités helléniques, suivantes des grands dieux ou de certains héros, et gardiennes des portes du ciel. Les Heures (gr. Ὧραι) présidaient aux saisons. Elles étaient filles de Zeus et de Thémis. On en comptait trois : Eunomia, Dikê, Eréné. A Athènes, on les appelait Thallo, Carpo, Auxo. Elles avaient élevé Hêra, Dionysos, Aphrodite, Hermès, Aristée. Elles attelaient le char d'Hêra et celui d'Athêna. Elles présidaient à la toilette d'Aphrodite. Elles étaient souvent associées aux Charites, à Hébé ou Harmonie. Plus tard, on leur donna pour amants Borée ou Zéphyre. On leur rendait un culte en divers lieux, surtout à Corinthe, à Olympie, à Athènes, où l'on célébrait des fêtes appelées *hôraia,* et où on les associait aux grands dieux dans plusieurs autres fêtes. Les artistes donnaient aux Heures la physionomie de gracieuses jeunes filles, souvent de danseuses, vêtues du chiton dorique, tenant des raisins, des épis, des rameaux fleuris. Telles elles se présentent sur les bas-reliefs de l'autel des douze dieux (Louvre), sur les vases peints, ou les fresques de Pompéi.

Les Heures. (Autel des douze dieux.)

Dans la mythologie alexandrine et romaine, les Heures, ordinairement au nombre de quatre, deviennent des allégories, qui personnifient nettement les quatre Saisons. Puis on les considère comme filles du Soleil et de la Lune. Quelquefois on en comptait douze, et on les regardait comme la personnification des douze heures du jour ou de la nuit. On faisait alors d'elles les filles de Kronos.

HEURETTE (*rèt'* — dimin. de *heure*) n. f. Nom que l'on donnait, pendant le XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges.

— En T. d'archéol., Petit livre d'heures dont on se servait au moyen âge et qui était souvent relié et columiné avec le plus grand luxe.

HEUREUSEMENT adv. D'une manière heureuse, avantageuse. ‖ Avec bonheur, avec à-propos : *Une expression* HEUREUSEMENT *trouvée.* ‖ Par bonheur : HEUREUSEMENT, *il y a toujours d'honnêtes gens.* (Volt.)

HEUREUX (*reû*), **EUSE** [rad. *heur*] adj. Qui est content de son sort : *On est* HEUREUX *quand on croit l'être.* ‖ Satisfait : *Nous devons être* HEUREUX *de tous les maux qui ne nous arrivent pas.* (Volt.) ‖ Favorisé par le sort :

Le premier qui fut roi fut un soldat *heureux.*
VOLTAIRE.

‖ Qui donne le bonheur, l'accompagne ou le marque : *Etre dans une situation* HEUREUSE. *Quel* HEUREUX *temps que celui de la jeunesse ! Avoir l'air* HEUREUX, *un visage* HEUREUX. ‖ Favorable, utile, propre à produire ou produisant de bons effets : *Une année* HEUREUSE. *Une* HEUREUSE *idée.* ‖ Qui se passe sans accident fâcheux : *Un* HEUREUX *voyage. Des couches très* HEUREUSES.

— Bien doué : *Un naturel* HEUREUX. *Une mémoire* HEUREUSE. ‖ Bien trouvé, bien inventé : *La Fontaine est fécond en vers* HEUREUX *qui sont devenus proverbes.*

— Loc. div. : *C'est bien heureux, très heureux, fort heureux !* Se dit à une personne qui a longtemps hésité, qui s'est beaucoup fait prier avant de se décider à ce qu'on lui demandait. ‖ *Amour heureux,* Celui qui est partagé. ‖ *Amant heureux,* Homme heureux en amour, celui à qui l'on accorde des faveurs. ‖ *Avoir la main heureuse,* Réussir ordinairement dans les affaires qu'on entreprend ; gagner habituellement au jeu. ‖ *D'heureuse mémoire,* Formule élogieuse, employée autrefois en parlant d'une personne défunte. ‖ *Etre plus heureux que sage,* Réussir grâce à la fortune, plutôt que par sa prudence, son habileté. ‖ *Etre heureux comme un roi,* Etre très heureux.

— Prov. : **Heureux au jeu, malheureux en femmes** (ou en amour), Ceux qui gagnent souvent au jeu sont rarement heureux en ménage.

— Substantiv. Personne heureuse : *Les* HEUREUX *du jour ont pour devoir de faire des* HEUREUX.

Le bonheur appartient à qui fait des *heureux.*
DELILLE.

‖ Ceux qui possèdent les biens d'ici-bas.

— SYN. **Heureux, fortuné.** V. FORTUNÉ.

HEURISTIQUE (*stik'* — du gr. *heuriskein,* trouver) adj. Qui consiste ou qui tend à trouver : *La méthode* HEURISTIQUE. ‖ On écrit aussi EURISTIQUE.

— n. f. Art d'inventer, de faire des découvertes.

HEURLIN ou **HURLIN** (*h* asp.) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la perche commune, dans les Vosges.

HEURT (*heur'* [*h* asp.] — v. HEURTER) n. m. Choc rude et soudain. ‖ Marque que le choc a laissée : *Cheval qui a un* HEURT *à un pied de devant.*

— P. et chauss. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, à l'endroit où aboutissent deux pentes en sens contraire. ‖ Point le plus élevé d'une conduite d'eau. ‖ *Heurt public,* Endroit désigné par l'administration des ponts et chaussées ou celle d'une commune, et où chacun a le droit de déposer des gravats ou des décombres.

HEURTE (*h* asp.) n. f. Techn. Syn. de HÉCATE.

— n. m. pl. Blas. Se dit parfois de tourteaux d'azur allant toujours par deux.

HEURTELOUP (Nicolas, baron), chirurgien militaire, né à Tours en 1750, mort à Paris en 1812. Il servit à l'armée d'Italie en 1792, devint, en 1808, directeur du service de santé de la Grande Armée et inspecteur général en 1811. Il a laissé : *Précis sur le tétanos des adultes* (1792) ; *De la nature des fièvres* (1808). — Son fils, CHARLES-LOUIS-STANISLAS, né et mort à Paris (1793-1864), s'est surtout occupé de la lithotritie. Il a inventé un instrument spécial qu'il appela *percuteur,* et sur le principe duquel sont encore construits les lithotriteurs actuels.

HEURTEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de heurter, de se heurter. ‖ Rencontre rude de sons ; hiatus : *La poésie française proscrit le* HEURTEMENT *de voyelles.* (Volt.)

HEURTE-POT n. Dans l'ouest de la France, Personne imbécile, niaise, maladroite. ‖ Pl. *Des* HEURTE-POT.

Heurtequin : A, d'essieu de voiture ordinaire ; B, d'essieu de wagon.

HEURTEQUIN (*h* asp., et *kin*) n. m. Techn. Saillie, en forme d'embase cylindrique, d'un essieu de fer, contre laquelle vient buter le moyeu de la roue.

HEURTER (*h* asp. — anciennem. *hurter ;* probablem. d'orig. german.) v. a. Choquer, pousser rudement : *Passant qu'une voiture* A HEURTÉ.

— Fig. Contrarier, froisser, offenser, choquer : *Toute institution qui a le malheur de* HEURTER *la liberté est destinée a périr.* (Mich. Chev.) ‖ *Heurter de front,* Contrarier, blesser ouvertement, sans ménagements :

Gardons-nous de *heurter* les préjugés *de front.*
VOLTAIRE.

— Intransitiv. Se cogner : HEURTER *contre une pierre.* ‖ Frapper, cogner à une porte pour se faire ouvrir :

Tout est-il mort ici, valets, laquais, servante ?
J'ai beau *heurter,* crier, aucun ne se présente.
REGNARD.

— B.-arts. *Heurter son travail.* Se dit d'un dessinateur qui livre ses dessins sans qu'il les ait retouchés et parachevés ; ou d'un peintre qui peint avec rudesse et sans fini.

— Loc. PROV. : **Il n'y a qu'à heurter à la porte**, Il suffit de s'adresser à cette personne pour qu'elle rende les services ou donne les renseignements qu'on lui demande.

Heurté, ée part. pass. Qui produit un choc, une opposition rude : *Un style* HEURTÉ. ‖ Qui fait hiatus.

— Fig. Dont les teintes mal fondues forment un passage brusque, un contraste violent : *Tons* HEURTÉS.

— Zool. *Pigeons heurtés* (columba impacta), Race de pigeons domestiques, voisine de la race siamoise et caractérisée par la tache ou *fève* brune ou bleue du devant de la tête. (On divise cette race en *heurtés siamois, heurtés ordinaires, heurtés contraires, heurtés maillés.* Les pigeons heurtés sont recherchés pour la beauté de leur plumage et la vivacité de leurs allures.)

Se heurter, v. pr. Se cogner, donner contre quelque obstacle : SE HEURTER *à la tête.* ‖ Fig. Etre arrêté ou contrarié par un obstacle : *La porte d'une illusion vient toujours d'une limite contre laquelle on* SE HEURTE. (E. Aletz.) ‖ Se choquer l'un contre l'autre, en se rencontrant : *Deux noctambules qui* SE HEURTENT *dans l'obscurité.* ‖ Se contrarier mutuellement : *Il y a du plaisir à voir deux passions contraires* SE HEURTER. (Pasc.)

— SYN. **Heurter, choquer.** V. CHOQUER.

HEURTIER (Jean-François), architecte, né à Paris en 1739, mort à Versailles en 1822. Il remporta le grand prix de Rome en 1765, devint architecte du roi et fut chargé de la restauration du château et du parc de Versailles. L'ouvrage qui lui fit le plus d'honneur fut le théâtre Favart, inauguré en 1783, et qui prit depuis le nom d'Opéra-Comique, et fut détruit par le feu le 25 mai 1887. Heurtier avait été élu membre de l'Académie d'architecture en 1776. Il entra à l'Institut peu après sa fondation.

HEURTOIR (*h* asp.) n. m. Marteau adapté à la porte d'une maison, pour heurter : *Une porte à* HEURTOIR. ‖ Chasse-roue établi à côté d'une porte cochère.

— Art milit. Lambourde assujettie à l'avant d'une plate-forme de siège et sur laquelle viennent s'appuyer les deux roues de l'affût, lorsqu'on ramène la pièce en batterie.

— Constr. Pièce de fonte ou de fer, placée un peu au-dessus du sol pour empêcher les battants d'une porte cochère de dépasser le plan limité par les gonds et les feuillures d'ébrasement.

— P. et chauss. Face verticale du buse d'une écluse; extrémité des bajoyers, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Pièce mobile quelconque, qui vient frapper sur une autre.

— ENCYCL. Archit. Le *heurtoir* est une sorte de marteau dont on se servait autrefois pour frapper aux portes des maisons. La sonnette ou le timbre ont, depuis, détrôné le heurtoir. D'après Viollet-le-Duc, les premiers heurtoirs paraissent avoir été de petits maillets suspendus extérieurement aux huis des portes, à environ 1 mètre du sol. Ces heurtoirs ont affecté par la suite des formes très diverses. Ils se composaient d'un anneau de fer ou de bronze articulé, à tête de bronze, ou bien encore d'un marteau gravé ou ciselé, suspendu au moyen de deux tourillons. Ces anneaux et ces marteaux devaient frapper, après avoir été soulevés, sur un bouton de métal fixé à la porte; quelquefois, ce bouton n'existant pas, le choc avait lieu sur le bois lui-même. Lorsque la porte était à deux vantaux, un seul, celui de droite, portait le heurtoir; sur l'autre, pour faire pendant à ce dernier, on installait un marteau fixe. Au commencement du XIXe siècle, on remplaça les heurtoirs en bronze par des pièces de fonte et de fer forgé, dont quelques-unes sont remarquables par leur exécution. Aujourd'hui, le heurtoir n'existe plus guère.

Heurtoirs : 1. Du XIVe siècle; 2. Du XVIe siècle; 3. Du XVe siècle; 4. Du XVIe siècle.

— Archéol. milit. Les pièces d'artillerie étaient d'abord fixées par des frettes sur leurs charpentes d'affût, et un système de chevilles, passant derrière la culasse et se rattachant à l'affût de diverses manières suivant les époques, arrêtait le recul quand le coup partait. Dans le système des affûts à demi-cercles ou antennes, les chevilles du *heurtoir* pouvaient passer dans les trous de ces pièces courbes, et immobilisaient le heurtoir de bois fretté de fer. L'invention des tourillons, à la fin du XVe siècle, rendit le heurtoir inutile.

A, heurtoir de coulevrine (1640).

— Ch. de f. Les *heurtoirs* des chemins de fer, qui sont soumis à des chocs violents, nécessitent l'emploi de matières élastiques et des dispositions particulières empêchant le renversement de tout l'ensemble. On en distingue de deux sortes : les *heurtoirs des voies de garage*, et *ceux des voies principales*. Les premiers sont constitués par une solide charpente ou par un talus en terre en avant duquel se trouve un blindage en bois. Ce blindage présente à hauteur des tampons de choc des wagons une pièce de bois arc-boutée dans l'épaisseur du talus. Les seconds, qui doivent offrir autant de solidité que les précédents, sont en bois ou en fer et faits d'un solide châssis arc-bouté. A hauteur des tampons de choc, ils sont munis, en outre des pieux de charpente existant dans les premiers, de tampons à ressort.

Heurtoirs : 1. De voie secondaire; 2. De voie principale.

HEUSDEN, ville forte des Pays-Bas (Brabant-Septentrional [arrond. de Bois-le-Duc]), près de la Meuse; 2.021 hab. Prise par les Français en 1672 et en 1795.

HEUSDEN, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orientale), arrond. admin. et judic. de Gand, sur l'Escaut; 3.439 hab. Dentelles, fil, produits chimiques.

HEUSE ou **HEUSSE** (*h* asp.) n. f. Piston qui joue dans le corps d'une pompe à corps en bois, telle que la pompe employée par les mariniers pour épuiser les eaux qui pénètrent dans leurs chalands.

HEUSE (*h* asp. — de l'anc. haut allem. *hosa*, même sens) n. f. Chaussure ancienne, qui était une jambière ou une botte, suivant qu'elle avait une tige seule ou une tige et un pied. Le mot *heuse* est la forme archaïque de *houseau*. Par extension, il s'appliquait à la jambe elle-même : ainsi, le duc de Normandie était appelé Robert Courte-Heuse, parce qu'il était petit et avait les jambes courtes.)

HEUZET (Jean), humaniste français, né à Saint-Quentin vers 1660, mort en 1728. Il collabora à l'édition de Tite-Live de 1735, et composa des livres de classe qui sont demeurés longtemps en usage : *Conciones sive Orationes ex Sallustii, Livii, Curtii et Taciti historiis collectæ* (1721); *Selectæ e Veteri Testamento historiæ* (1726); *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* (1727), mélange de grec traduit en latin et de latin arrangé.

HEUZEY (Léon), archéologue français, né à Rouen en 1831. Ancien élève de l'École normale supérieure (1851) et de l'École d'Athènes, il fut nommé professeur d'archéologie à l'École des beaux-arts, membre de l'Académie des inscriptions (1874), conservateur des antiques au musée du Louvre, membre de l'Académie des beaux-arts (1885). Il a écrit, notamment : *le Mont Olympe et l'Acarnanie* (1862); *Mission archéologique de Macédoine* (1861-1871); *un Palais grec en Macédoine* (1872); *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec* (1874); *les Fragments de Tarse, au musée du Louvre* (1877); *Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques* (1877); *les Figurines antiques de terre cuite au musée du Louvre* (1878-1883); *Catalogue des terres cuites du Louvre* (1882); *les Opérations militaires de Jules César* (1887); *les Origines orientales de l'art* (1893); *Sceaux inédits des rois d'Agadé* (1897); etc.

HÈVE (*h* asp.) n. f. En Normandie et aussi en Hollande, Rocher creux en dessous, où crabes, homards et langoustes se réfugient, et où les pêcheurs viennent les prendre.

HÈVE (CAP DE LA), cap de la Seine-Inférieure, fermant au N. l'embouchure de la Seine et la rade du Havre. Extrémité sud-ouest du plateau du pays de Caux et de ses falaises, le cap de la Hève, haut de 105 mètres, est, comme ces dernières, formé de couches horizontales alternantes de craie et de silex, minées par des sources et par de violents courants marins. Les éboulements font reculer le cap de 2 mètres environ par an. La falaise est surmontée de deux phares électriques et d'une chapelle, pèlerinage populaire parmi les marins, sous le nom de Sainte-Adresse.

HÉVÉE (*h* asp. — du brésil. *hévé*) n. f. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées. (Les hévées sont des arbres à suc laiteux, à feuilles alternes, pétiolées et trifoliées. L'espèce la plus commune est l'hévée de Guyane [*hevea Guyanensis*], ou *arbre à caoutchouc*.)

HÉVÉÈNE (*h* asp. — rad. *hévé*) n. m. Hydrocarbure liquide $C^{5}H^{8}$, isomère de l'éthylène, découvert par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc. (Il bout vers 315°.)

HÉVÉLIUS (Jean), astronome allemand, dont le véritable nom était HÖVELKE, né et mort à Dantzig (1611-1687). Il construisait lui-même ses instruments et ses lunettes, et imprimait ses ouvrages. Sa femme l'aidait dans ses observations. Colbert lui fit donner une pension. En 1679, un incendie consuma sa maison, qui contenait son observatoire et une imprimerie qu'il y avait annexée. On lui doit une *Selenographia sive Lunæ descriptio, etc.* (1647), une *Cométographie*, dédiée à Louis XIV (1668), et une *Machine céleste*, aussi dédiée à Louis XIV (2 vol. 1673-1679). Son dernier grand ouvrage, *Prodromus astronomiæ, etc.*, ne parut qu'après sa mort, en 1690.

HEVEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la Ruhr; 5.084 hab. Houille. Tuilerie.

HÉVÉS, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie centr.), pays montagneux au N. (monts Matra, 1.010 m.), et, pour le reste, s'étendant dans la grande plaine ou steppe de Hongrie, arrosé par la Theiss et par d'autres affluents du Danube; 3.878 kilom. carr., 234.000 hab. Ch.-l. *Eger*.

HÉVÈS, ville d'Austro-Hongrie (comitat de *Hévès*), chef-lieu du district d'Unter-Tarna, 6.000 hab. Vignoble donnant des produits analogues à ceux d'Eger.

HEVESI (Louis), écrivain hongrois, né à *Hévès* en 1843. Il a collaboré à des journaux, écrit des nouvelles humoristiques sous le pseudonyme de L'ONCLE TOM, et publié, entre autres ouvrages : *Aventures du compagnon tailleur Andreas Jelky dans quatre parties du monde* (1875), souvent réédité; *Almanaccando*, recueil d'études humoristiques sur l'Italie (1887-1888); *Budapest*, grande publication illustrée; etc. Il est l'un des fondateurs de la feuille humoristique hongroise *Borsszem Janko*.

HÉVIN (Pierre), jurisconsulte français, né et mort à Rennes (1621-1692). Avocat au parlement de Bretagne, il se livra à des recherches sur les législations du moyen âge. Une traduction fort ancienne de l'*Assise* du comte Geoffroy, qu'il découvrit, l'aida puissamment dans ses travaux sur la coutume de Bretagne. Ses principaux ouvrages sont : *Coutumes générales de Bretagne* (1693); *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne* (1734); *Questions concernant les matières féodales sur la coutume de Bretagne* (1737); *Arrêts du parlement de Bretagne* (1684).

HEWLETT (Maurice Henri), écrivain anglais, né en 1861. Avocat en 1891, il obtint, en 1896, un poste élevé dans les finances. On a de lui des vers : *Chants et méditations* (1897); *les Amants de la forêt, Pan et le Jeune Berger* (1898); des ouvrages d'art : *le Masque des vieux Florentins* (1895); *la Poterie hors de la Toscane* (1895), et des romans, comme *Petits romans d'Italie* (1899) et *la Vie et la Mort de Richard Yea-and-Nay* [celui qui dit oui et non] (1900).

HEX ou **HEXA** (du gr. *hex*, forme non attique *hexa*, six), préfixe signifiant *six* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

HEXABRANCHE ou **HEXABRANCHUS** (*è-gza, kuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des doridides, comprenant des animaux marins, voisins des doris et habitant les mers chaudes du globe. (Les hexabranches sont mous, plats, avec un large pied et de grands tentacules. L'espèce type est l'*hexabranchus marginatus* d'Océanie.)

HEXACANTHE (*è-gza* — du gr. *hex*, six, et *akantha*, épine) adj. Zool. Qui porte six épines ou stylets. (Se dit surtout en parlant des vers cestoïdes. L'embryon hexacanthe des ténias est armé de six crochets cornés, qui lui servent à percer les tuniques du tube digestif de son hôte pour passer dans les vaisseaux. Les embryons hexacanthes, quand ils ont perdu leurs crochets, deviennent des vésicules.)

HEXACENTRE (*è-gza-sant'r'*) n. m. Genre d'acanthacées thunbergiées, comprenant quelques arbres et arbrisseaux de l'Inde.

HEXACORDE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et de *corde*) n. m. Système musical qui était basé sur une échelle ou gamme de six sons.

— ENCYCL. Le système des Grecs était fondé sur une série de tétracordes; de même, au moyen âge, la méthode de solmisation était fondée sur une série d'hexacordes qui exigea l'emploi des muances. Mais il est absolument inexact, comme l'affirment plusieurs musicographes, même contemporains, que l'invention et l'emploi de cette méthode soient dus à Gui d'Arezzo. Ce théoricien s'attacha à les combattre, au contraire, et de déclarer que la gamme rationnelle comprenait sept sons, représentés par sept lettres de l'alphabet. Malgré ses efforts, la méthode de solmisation par hexacordes et par muances, absurde dans son origine que dans la pratique, ne cessa d'être en usage jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle où l'adoption de la syllabe *si*, ajoutée aux six précédentes (*ut, ré, mi, fa, sol, la*), vint enfin faire triompher l'usage de la gamme moderne.

HEXACTINELLIDES (*è-gza-nél*) n. f. pl. Ordre de spongiaires, comprenant les éponges siliceuses, dont le squelette est formé de spicules à six rayons, isolées ou soudées entre elles. (Ces éponges vivent dans les grands fonds, entre 200 et 1.000 mètres de profondeur.) — *Une* HEXACTINELLIDE.

HEXACYCLE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *kuklos*, cercle) adj. Terme que les carrossiers appliquent à un véhicule à six roues : *Voiture* HEXACYCLE.

HEXADACTYLE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui possède six doigts aux membres antérieurs et postérieurs, ou qui a des nageoires, des ailes divisées en six lambeaux.

HEXADACTYLIE (*è-gza, lî* — rad. *hexadactyle*) n. f. Zool. État des monstres qui ont six doigts.

HEXADÉCANE (*è-gza*) n. m. Chim. Nom donné à l'un quelconque des carbures $C^{16}H^{34}$ saturés. Syn. DIOTYLE.

— ENCYCL. L'*hexadécane* normal se prépare en traitant l'alcool octylique par l'acide iodhydrique, puis l'iodure d'octyle formé par le sodium. Cet hydrocarbure fond vers 18° et bout à 157°, sous la pression de 15 mm.

HEXADÉCYLIDENE n. m. Chim. V. CÉTÈNE.

HEXADÉCYLIQUE n. m. Chim. V. CÉTYLIQUE.

HEXAÈDRE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *edra*, face) adj. Géom. Qui a six faces planes : *Prisme* HEXAÈDRE.

— n. m. Solide à six faces : *Le cube est un* HEXAÈDRE *régulier*.

Hexaèdre.

HEXAÉDRIQUE (*è-gza, drik'*) adj. Géom. Qui se rapporte à l'hexaèdre : *Forme* HEXAÉDRIQUE.

HEXAÉMÉRON (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *hêméra*, jour) n. m. Commentaire sur les six jours de la création : *L'*HEXAÉMÉRON *de saint Basile*. V. HEXAMÉRON.

HEXAGONA (*è-gza*) n. m. Genre de champignons, de la famille des polyporées, présentant sous leur chapeau non des tubes accolés, mais de larges mailles hexagonales. (Ces champignons n'ont pas de pied; ils sont de consistance ligneuse, et vivent sur les arbres; deux espèces seulement croissent en Europe, dans la région méditerranéenne; les autres appartiennent aux pays tropicaux.

HEXAGONAL, ALE, AUX (*è-gza*) adj. Géom. Qui a la forme d'un hexagone : *Surface* HEXAGONALE. (Dont la base est un hexagone : *Prisme* HEXAGONAL.

— Artill. *Poudre hexagonale*. Poudre moulée en prisme hexagonaux, préparée dès 1872 en Amérique, pour charger les canons de gros calibre.

HEXAGONE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui a six angles : *Un plan* HEXAGONE. *Une figure* HEXAGONE.

— n. m. Figure qui a six angles : *Un* HEXAGONE *régulier. La surface d'un* HEXAGONE *régulier est égale au périmètre multiplié par la moitié de l'apothème*.

— Anat. V. la partie encycl.

— Fortif. Ouvrage formé de six bastions.

Hexagone régulier OC, apothème.

— ENCYCL. Géom. L'*hexagone* régulier inscrit dans un cercle a pour côté le rayon même du cercle. En effet, l'angle au centre AOB, correspondant au sixième de la circonférence, est de 60°; la somme des deux autres angles du triangle AOB est donc de 180° — 60°; chacun de ces angles égaux vaut donc 60°; le triangle AOB est donc équiangle et, par suite, équilatéral.

La surface de l'hexagone régulier est :

$$S = 6AOB = 6AB \times \frac{OC}{2} = 3R \times OC$$

$$= 3R\sqrt{R^2 - \frac{R^2}{4}} = \frac{3}{2}R^2\sqrt{3}.$$

— *Hexagone de Pascal*. Tout hexagone inscrit dans une conique jouit de cette propriété importante que les trois points de rencontre des côtés opposés sont toujours en ligne droite.

— Anat. *Hexagone de Willis*. Ce polygone, situé à la base du cerveau, forme un circuit artériel complètement fermé, qui distribue le sang à la masse encéphalique. Il est constitué en arrière par les deux artères *cérébrales postérieures* issues du tronc basilaire, sur les côtés par les deux *communicantes postérieures*, en avant par les deux *cérébrales antérieures*, branches des carotides. De l'hexagone

de Willis partent de nombreuses artères, qui se divisent en deux groupes destinés l'un aux circonvolutions cérébrales, l'autre aux noyaux centraux.
— Chim. *Hexagone de Kékulé*. V. BENZINE.

HEXAGONIE (*è-gza, nî*) ou **HEXAGONIA** (*è-gza*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des lébiinés, comprenant des formes plates, allongées, à grande tête triangulaire, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (On en connaît une vingtaine d'espèces; ce sont des insectes élégants, assez rares, ordinairement roux, avec la tête brune et les élytres marqués de noir à l'extrémité.) Syn. de TRIGONODACTYLE.

HEXAGONITE (*è-gza*) n. f. Silicate naturel. Variété manganifère d'amphibole.

HEXAGRAMME (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère) n. m. Philol. Nom donné à chacune des soixante-quatre combinaisons que les Chinois obtenaient en rassemblant les huit trigrammes de Fohi.

HEXAGYNE (*è-gza-jin'* — du préf. *hexa*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Bot. Qui a six pistils : *Fleur* HEXAGYNE.

HEXAGYNIE (*è-gza, nî* — rad. *hexagyne*) n. f. Ordre de plusieurs classes du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur renferme six styles ou pistils.

HEXAHYDRIQUE (*è-gza, drik'* — du préf. *hexa*, et du gr. *hudôr*, eau) adj. Chim. Qui contient six équivalents d'hydrogène.

HEXALOBE (*è-gza*) n. m. Genre d'anonacées, tribu des xylopiées, comprenant plusieurs espèces d'arbrisseaux qui croissent dans la Sénégambie et à Madagascar.

HEXAMÉRIDE (*è-gza*) n. f. Genre d'orchidées, comprenant quelques espèces de Java.

Hexaméron ou *Entretiens sur l'œuvre des six jours*, Série de neuf homélies prononcées, pendant le carême, par saint Basile. — Elles sont un brillant commentaire du premier chapitre de la *Genèse*. Saint Basile y décrit la création du ciel et de la terre, le chaos primordial, l'apparition du firmament, la réunion des eaux, les animaux qui viennent à la vie, les astres qui s'allument au ciel, les reptiles, les oiseaux, les poissons et les mammifères qui apparaissent enfin, dans un style remarquable par la vivacité des images, l'éclat des descriptions et une merveilleuse souplesse. — Le frère de saint Basile, saint Grégoire de Nysse, a aussi écrit un **Hexaméron** ou *Traité sur l'œuvre des six jours*, qui est non plus un recueil d'homélies, mais un livre proprement dit, où il passe en revue les différents détails du récit de Moïse, s'efforçant de donner à ses lecteurs les explications les plus simples et les plus plausibles. C'est un ouvrage un peu froid et sec.

HEXAMÉTHYLBENZINE (*è-gza, bin*) n. f. Chim. Hydrocarbure $C^6(CH^3)^6$, résultant de la substitution de six méthyles à autant d'atomes d'hydrogène dans la benzine. Syn. de BENZINE HEXAMÉTHYLÉE.

HEXAMÈTRE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Se dit d'un vers, grec ou latin, qui a six pieds, et particulièrement du vers héroïque employé dans l'épopée. ‖ Abusivem. Se dit du vers français de douze syllabes ou alexandrin.
— n. m. Vers de six pieds : *Poème en* HEXAMÈTRES.
— ENCYCL. L'*hexamètre* devrait régulièrement s'appeler *hexapodie*. Il fut employé en Grèce par Homère et Hésiode, d'où son nom de *vers héroïque;* néanmoins, les poètes lyriques s'en servirent. Introduit à Rome par Ennius, il détrôna le vers saturnien. C'est dans ce rythme que sont écrites les œuvres de Lucrèce, de Virgile, de Lucain, de Juvénal, une partie de celles de Catulle, d'Horace, d'Ovide. Chez les modernes, une tentative faite en France, au XVIᵉ siècle, pour créer un hexamètre, a échoué. Par contre, on en trouve en allemand et en slave. Le nom d' « hexamètre », appliqué aux vers français de douze syllabes, comme on le fait quelquefois, ne se justifie pas. Au point de vue littéraire, le caractère de ce vers est l'équilibre, l'harmonie, la tranquillité : c'est un vers large et bien lié. Il se compose essentiellement, dans la métrique ancienne, de six pieds; le temps fort est sur la première portée de chaque pied. Les quatre premiers pieds sont des dactyles ou des spondées; le cinquième pied est généralement un dactyle; le sixième, toujours un spondée ou un trochée. Lorsque le cinquième pied est un spondée, le vers est dit *spondaïque*. Lorsque, par une exception très rare, le sixième pied est un pyrrhique ou un ïambe, le vers est dit *miure*. Il doit toujours y avoir des séparations de mots, qui se nomment, suivant leur place : coupe *hepthémimère, penthémimère, trihémimère, au trochée troisième*. En grec, une seule coupe quelconque suffit; en latin, la coupe penthémimère seule n'a pas besoin d'être accompagnée d'une autre. En outre, les Grecs recherchent surtout la coupe au trochée troisième, les Latins la coupe penthémimère. Enfin, les Grecs mettent, plus souvent que les Latins, une ponctuation forte après le quatrième pied, ce que l'on nomme ponctuation ou coupe bucolique.

HEXAMITE ou **HEXAMITA** (*è-gza*) n. f. Genre d'infusoires flagellates pentastomes, comprenant des animalcules qui vivent dans les eaux stagnantes ou dans les intestins des batraciens. Les hexamites sont le type d'une famille dite des *hexamitidés*; ils changent de forme à volonté, nagent librement, ou se fixent par leurs longs flagellums postérieurs. On en connaît trois ou quatre espèces.)

HEXAMITIDÉS (*è-gza*) n. m. pl. Famille d'infusoires flagellates pentastomes, comprenant de petits animaux de un 2.000ᵉ à un 1.500ᵉ de millimètre, dont le genre *hexamite* est le type. — *Un* HEXAMITIDÉ.

HEXANCHE (*è-gzanch'*) ou **HEXANCHUS** (*è-gzan kuss*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des notidanidés, comprenant quatre espèces des mers chaudes.
— ENCYCL. Les *hexanches* sont des squales allongés, fusiformes, à grande nageoire caudale en faux; ils n'ont que six fentes branchiales, ce qui les distingue des heptanches ou perlons, qui en possèdent sept; le nom vulgaire des hexanches est *griset*. La seule espèce de France est le griset (*hexanchus cinereus*), requin assez commun dans la Méditerranée, très rare dans l'Atlantique, et qui ne dépasse jamais l'embouchure de la Loire; il atteint 4 mètres de long et un poids de 200 kilogrammes. C'est le *mounge* de Nice, le *bouca-douça* de Cette, l'*urbano* du golfe de Gascogne; sa chair, très mauvaise, passe pour purgative, mais ses intestins sont un mets assez recherché en Italie.

HEXANDRE (*è-gzandr'* — du préf. *hexa*, et du gr. *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Qui a six étamines, comme le lis.

HEXANDRIE (*è-gzan-drî* — rad. *hexandre*) n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont six étamines égales entre elles, comme le lis, le riz, etc.

HEXANDRIQUE (*è-gzan-drik'*) adj. Bot. Qui se rapporte à l'hexandrie.

HEXANE (*è-gzan'* — du gr. *hexa*, six) n. m. Chim. Hydrocarbure paraffinique, contenant six atomes de carbone dans sa molécule. Syn. de HYDRURE D'HEXYLE, HYDRURE DE CAPROYLE.
— ENCYCL. Les *hexanes* C^6H^{14} sont, d'après la théorie, au nombre de cinq isomères; il y en a quatre connus :
1° *Hexane normal* $CH^3(CH^2)^4CH^3$ ou *dipropyle* ou *hydrure d'α-hexyle* de Pelouze et Cahours, liquide incolore mobile, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, bouillant à 71°,5 (existe dans les pétroles d'Amérique);
2° *Éthyle-isobutyle* $CH^3-(CH^2)^2-CH=(CH^3)^2$, bouillant à 62°, obtenu en traitant par le sodium un mélange d'iodure d'éthyle et d'iodure d'isobutyle;
3° *Diisopropyle* $(CH^3)^2=CH-CH=(CH^3)^2$, bouillant à 58°, obtenu par l'action du sodium sur l'iodure d'isopropyle;
4° *Triméthyléthylméthane* $C^2H^5-C\equiv(CH^3)^3$, liquide bouillant vers 45°, obtenu par l'action du zinc-éthyle sur l'iodure de butyle tertiaire,
5° Le *diéthylméthylméthane* n'a pas été préparé.

HEXAPÉTALE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et de *pétale*) adj. Bot. Dont la corolle a six pétales. ‖ On dit aussi HEXAPÉTALÉ, ÉE.

HEXAPHYLLE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a six feuilles ou six folioles.

Hexaples (du gr. *hexaplos*, sextuple), ouvrage célèbre d'Origène. — Après avoir comparé entre eux un grand nombre de manuscrits contenant, les uns le texte hébreu, les autres différentes versions grecques de l'Ancien Testament, Origène publia le résultat de ses travaux dans un immense ouvrage disposé en *six* colonnes, et qui, pour cette raison, reçut le nom d'*Hexaples*. La première renfermait le texte écrit en lettres hébraïques; la seconde, ce même texte en lettres grecques; les quatre dernières contenaient chacune une version grecque différente. De temps en temps, des colonnes supplémentaires avaient été ajoutées, pour donner les fragments d'autres traductions plus anciennes. L'ouvrage était disposé avec tant d'habileté que le lecteur pouvait, d'un seul coup d'œil, comparer chaque phrase du texte avec ses différentes traductions.
Les *Hexaples* ont été décrites en détail par saint Épiphane, Rufin et saint Jérôme. Nous n'en possédons plus que quelques fragments, qui ont été publiés en 1587, à Rome, par le P. Morin; en 1713, à Paris, par dom Montfaucon, et, plus récemment, à Oxford (1867-1874), par Field.

HEXAPODE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Entom. Qui a six pattes. (Se dit surtout des larves) : *Une larve* HEXAPODE.
— n. m. Métrol. Nom donné par les Grecs à une mesure de longueur qui valait à peu près, en Grèce, 1ᵐ,08, et, en Égypte, 2ᵐ,16.
— n. m. pl. Zool. Classe des animaux articulés. (Syn. de INSECTES.) ‖ Groupe d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant les *piérides, papilionides, hespérides* et autres papillons chez lesquels les six pattes sont également bien développées et propres à la marche. Mais il existe aussi des hexapodes dans d'autres groupes de papillons, comme chez les lycènes, où les femelles présentent ce caractère. *Hexapodes* est opposé à *tétrapodes*.) — *Un* HEXAPODE.

Hexapode : *a*, piéride; *b*, larve de coléoptère (dytique).

HEXAPODIE (*è-gza, dî* — rad. *hexapode*) n. f. Métriq. anc. Groupe de six pieds.

Hexapole (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *polis*, ville) n. f. Hist. anc. Pays qui comprenait six villes confédérées, chez les Doriens d'Asie Mineure, sur la côte de Carie.

HEXAPROTODON (*è-gza*) n. m. Paléont. Sous-genre d'hippopotames, caractérisé par les incisives au nombre de six à chaque mâchoire, et dont l'espèce type est l'*hexaprotodon sivalensis*, du tertiaire de l'Inde.

HEXAPTÈRE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Zool. Qui possède six rayons ou six divisions aux nageoires, en parlant des poissons. ‖ Qui possède six appendices aliformes, en parlant des coquilles, etc.
— n. f. Bot. Genre de crucifères lépidinées, comprenant des herbes, parfois des arbrisseaux à feuilles entières ou pinnatifides. (On en connaît six espèces, du Chili et du Pérou.)

HEXAPTEROSPERMUM (*è-gsa-pté, spèr'-mom'*) n. m. Bot. foss. Genre de graines fossiles, fusiformes, munie de six ailes, contenant une chambre pollinique avec grains de pollen dont l'endhyménine est pluricellulaire, ayant émis très vraisemblablement des anthérozoïdes. (Se trouve fréquemment dans le terrain houiller supérieur; entre autres, dans les gisements silicifiés de Rive-de-Gier, de Grand'-Croix, près Saint-Étienne.)

HEXAPTÉRYGE (*è-gza, rij'* — du préf. *hexa*, et du gr. *ptérux, ugos*, aile) n. m. Liturg. Instrument du culte grec, consistant en un disque soutenu par un manche. (Les *hexaptéryges* se placent à chaque extrémité de l'autel. Le plus souvent, ils représentent un séraphin à six ailes, d'où vient leur nom. Ils sont ordinairement en bois peint et doré, parfois en argent ou en or, ornés de nielles, d'arabesques.)

HEXAPTOTE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *ptôtos*, qui tombe, qui est au bout) adj. Gramm. Se dit des mots latins qui ont, pour les six cas du singulier, six terminaisons différentes, ce qui est fort rare. (On ne cite guère qu'*unus* comme exemple.)

HEXASÉPALE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a six sépales : *Calice* HEXASÉPALE.

HEXASPERME (*è-gza-spèrm'* — du préf. *hexa*, et du gr. *sperma*, semence) adj. Qui renferme six semences.

HEXASTÉMONE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *stêmôn*, trame) adj. Se dit des fleurs à six étamines.

HEXASTIQUE (*è-gza-stik'* — du préf. *hexa*, et du gr. *stikhos*, vers) adj. Qui est composé de six vers.
— Substantiv. Pièce de six vers : *Un* HEXASTIQUE.

HEXASTYLE (*è-gza-stil'* — du préf. *hexa*, et du gr. *stulos*, colonne) n. m. et adj. Se dit d'un portique qui a six colonnes de face : *Un* HEXASTYLE *grec. Portique* HEXASTYLE.

HEXASYLLABE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et de *syllabe*) adj. Qui est composé de six syllabes.
— n. m. Mot ou vers de six syllabes.

HEXATE (*è-gzat'*) n. m. Sel dérivant de l'acide hexique.

HEXATÉTRAÈDRE (*è-gza* — du préf. *hexa*, et du gr. *tétra*, quatre, et *édra*, base) adj. Minér. Se dit des cristaux cubiques dont chaque face porte une pyramide quadrangulaire.

HEXATHÈLES (*è-gza*) n. m. pl. Groupe de mygales, caractérisées par leurs filières, au nombre de six, et comprenant les deux genres *scotinœcus* et *hexathele*, le premier propre au Chili, le second comptant deux espèces particulières à la Nouvelle-Zélande. — *Un* HEXATHÈLE.

HEXATHLE (*è-gzatl'* — du gr. *hex*, six, et *athlos*, combat) n. m. Antiq. gr. Concours gymnique qui comprenait la lutte, la course, le saut, le disque, le javelot et le pugilat.

HEXAVALENT adj. Chim. V. VALENCE.

HEXÉPIQUE (*è-gzé-pik'*) adj. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation du sucre par l'azotate de cuivre avec élimination d'eau, ou par le tartrate de la liqueur de Barreswill. Syn. OXYGLUCONIQUE.

HEXÉRATE (*è-gzé*) n. m. Sel dérivant de l'acide hexérique.

HEXÉRIQUE (*è-gzé-rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^{12}O^4$, que l'on obtient en prismes rhombiques fusibles à 141° dans le dédoublement de l'acide dibromodiéthylacétique par la soude aqueuse. Syn. DIOXYCAPROÏQUE, DIOXYDIÉTHYLACÉTIQUE.

HEXHAM ou **EXHAM**, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne; 5.932 hab. Évêché fondé au VIIᵉ siècle, transféré depuis à Durham. Gants, chapeaux, grosses toiles. Tannerie. En 1464, défaite des troupes d'Édouard IV par le comte de Somerset.

HEXIQUE (*è-gzik'* — du gr. *hex*, six) adj. Se dit d'un acide dont la molécule contient six atomes de charbon, dérivé de l'éther acétylpropylacétique.
— ENCYCL. L'*acide hexique* $3(C^6H^8O^2)H^2O$ est fusible à 126°. On l'obtient sous forme d'hexate en traitant par la potasse alcoolique l'éther acéthylpropylacétique, préalablement mis en digestion avec de l'acide bromhydrique.
L'*acide isohexique*, isomère du précédent, fusible à 124°, dérive de l'éther acétylisopropylique.
L'*acide oxyhexique* $3(C^6H^8O^3)H^2O$ est fusible à 173° et se transforme sous l'action de l'hydrogène naissant en *acide hydroxyhexique* $C^6H^{10}O^3$, de consistance cireuse, fusible à 92°. Il existe un *acide isoxyhexique* fusible à 186° et un *acide isohydroxyhexique* fusible à 113°, isomères des deux précédents.

HEXISÉE (*è-gzi-zé*) ou **HEXISIE** (*è-gzi-zi*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes épiphytes pseudobulbaires, dont on connaît quatre espèces américaines.

HEXODON (*è-gzo*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant de grosses formes arrondies et bombées, propres à Madagascar et aux îles voisines. (Les hexodons sont bruns, trapus, avec des côtes saillantes sur les élytres. On en connaît quelques espèces, qui vivent dans les régions littorales et se développent dans les terrains sablonneux.)

Hexodon (gr. nat.).

HEXOYLÈNE (*è-gzo-i*) n. m. Hydrocarbure acétylénique C^6H^{10}, isomère du diallyle et homologue normal du *valérylène*, obtenu en chauffant l'α-hexylène avec la potasse alcoolique en vase clos.

HEXURINÉS (*è-gzu*) n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, famille des atypidés, comprenant des formes américaines à céphalothorax ovale assez plat, à longues chélicères sans râteau. — *Un* HEXURINÉ.

HEXYLAMINE (*è-gzi*) n. f. Amine correspondant à un des alcools hexyliques.

HEXYLE (*è-gzil'* — du gr. *hex*, six) n. m. Radical hydrocarboné univalent, contenant dans sa molécule six atomes de carbone.
— ENCYCL. Les principaux composés dans lesquels se trouve le radical *hexyle* C^6H^{13} sont : les *hexanes* ou *hydrures d'hexyle*, les *alcools hexyliques* ou *hydrates d'hexyle*, les *éthers hexyliques, chlorures, bromures, iodures d'hexyle*.
Comme tous les radicaux univalents, l'hexyle n'existe pas à l'état de liberté, mais ce radical, doublé, constitue le *dihexyle*, liquide, inodore, huileux, bouillant à 202°, insoluble dans l'eau, obtenu en décomposant par le courant électrique l'œnanthylate de potasse. L'*hydrure de lauryle*, extrait par Pelouze et Fremy des pétroles d'Amérique et bouillant vers 215°, est un isomère du dihexyle.

HEXYLÈNE (*è-gzi* — du gr. *hex*, six) n. m. Hydrocarbure éthylénique, contenant six atomes de charbon dans sa molécule. Syn. CAPROÈNE, CAPROYLÈNE.
— ENCYCL. Les *hexylènes* C^6H^{12} seraient, selon les prévisions de la théorie, au nombre de quinze isomères, mais on ne les connaît pas tous; on a seulement étudié :
1° Le *butyléthylène* $CH^3-(CH^2)^3-CH=CH^2$, liquide, incolore, bouillant à 69°, qui s'obtient par l'action de la potasse sur le chlorure d'hexyle normal et primaire, ou sur le chlorure secondaire résultant de l'action du chlore sur l'hexane du pétrole;

2° Le *méthylpropyléthylène* $CH^3-(CH^2)^2-CH=CH-CH^3$, liquide, incolore, bouillant vers 70°, qui s'obtient en chauffant à 100° une solution alcoolique de potasse avec l'iodure de β hexyle.

3° Le *diméthyléthyléthylène*

$$CH^3-CH=C<^{CH^3}_{C^2H^5}$$

liquide, incolore, bouillant vers 70°, qui résulte de l'action de la potasse sur l'iodure de diéthylméthylcarbinol;

4° L'*éthyldiméthyléthylène* $CH^2=CH-C=(CH^3)^2$, liquide, incolore, bouillant vers 66°, obtenu en partant de l'iodure de diméthylpropylcarbinol;

5° Le *tétraméthyléthylène* $(CH^3)^2=C=C=(CH^3)^2$, liquide, bouillant à 73°, obtenu comme les précédents, mais en partant de l'iodure de diméthylisopropylcarbinol.

HEXYLIQUE (*è-gzi-lik'*) adj. Se dit des composés et particulièrement des alcools qui contiennent le radical hexyle. Syn. CAPROÏQUE, CAPROYLIQUE.

ENCYCL. Les *alcools hexyliques* $C^6H^{13}.OH$ doivent être, d'après la théorie, au nombre de dix-sept isomères. Un certain nombre seulement parmi eux sont bien déterminés; citons simplement l'*alcool hexylique normal*

$$CH^3-CH^2{}^4-CH^2.OH,$$

bouillant à 156° et correspondant à l'acide caproïque, dont le point d'ébullition est 202°.

On a étudié un grand nombre d'éthers des alcools α et β-hexyliques, découverts les premiers en 1862 : l'un par Pelouze et Cahours, l'autre par Wanklyn et Erlenmeyer.

HEYDEN. Géogr. V. RHEYDT.

HEYDEN (Jean VAN DER), peintre hollandais d'architecture et de paysages, né à Gorkum en 1637, mort à Amsterdam en 1712. Aidé de son ami Adrien Van de Velde, qui peignait de charmantes petites figures dans ses paysages, il exécuta des toiles exquises, où l'observation de l'archéologue se mêle au sentiment du paysagiste. On a de lui, au Louvre : *Vue de la maison de ville d'Amsterdam*, *Église et place d'une ville de Hollande*, et *Vue d'un village au bord d'un canal*, œuvres d'une rare valeur. Il fit un voyage à Rome. Une *Rue de Rome* (musée de Dusseldorf) est de cette époque. Dans ce morceau, l'un des meilleurs de l'œuvre, la manière du maître est sensiblement modifiée par l'influence du soleil italien; mais le talent reste le même. Après un assez long séjour en Italie, Van der Heyden revint à Amsterdam. Le talent de l'artiste fut à peine refroidi par l'âge. C'est alors qu'il fit l'*Hôtel de ville* sous trois aspects différents, études superbes, qui sont autant de tableaux animés de petites figures charmantes. Amsterdam possède, en outre, le *Marché neuf*, la *Maison du poids public* et l'*Église*.

Van der Heyden.

A son talent de peintre Van der Heyden joignait des connaissances variées. On lui doit un perfectionnement de la pompe à incendie.

HEYDEN (Auguste-Frédéric DE), poète allemand, né au château de Nerfken (Prusse-Orientale) en 1789, mort à Breslau en 1851. Il se lia avec le futur roi Frédéric-Guillaume IV et prit part aux campagnes de 1813, 1814 et 1815 contre la France, puis devint, en 1826, conseiller du gouvernement à Breslau et conseiller supérieur. Parmi ses ouvrages, citons : *Renata*, drame (1816); *Conradin* (1818); *Poésies* (1820); *la Lutte des Hohenstaufen* (1828); *le Nouvel Hyacinthe* (1841).

HEYDENREICH (Charles-Henri), poète, philosophe et professeur allemand, né à Stolpen en 1764, mort à Burgwerben en 1801. Après s'être attaché à la philosophie de Spinoza, il s'engagea dans la voie kantienne. Parmi ses ouvrages, citons : *la Nature et Dieu, d'après Spinoza* (1788); *Système d'esthétique* (1790); *Introduction à la philosophie morale, d'après les principes de la raison pure* (1794); *l'Homme et la Femme* (1798); *Poésies complètes* (1803).

HEYDUQUES. Ethnogr. V. HAÏDOUKS.

HEYLANDIE (*è, di* — de *Heyland*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées de l'Inde, comprenant des herbes couchées, à feuilles simples, à fleurs axillaires.

HEYLLI (Antoine-Edmond POINSOT, dit *Georges* **d'Heilly**, puis **d'**), littérateur français, né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1833. Il a collaboré à divers journaux et a fondé, en 1876, *la Gazette anecdotique*. C'est un érudit, à qui l'on doit des éditions curieuses, la publication de documents intéressants et de nombreux ouvrages, pour la plupart anecdotiques. Nous citerons, entre autres : *Morts royales* (1866); *Cotillon III* (1867); *Dictionnaire des pseudonymes* (1867); *les Fils de leurs œuvres* (1868); *Journal du siège de Paris* (1873); *la Guerre dans la province* (1871); *le Livre rouge de la Commune* (1871); *les Tombes royales de Saint-Denis* (1872); *l'Opéra*, histoire et répertoire (1875); *Histoire intime de la Comédie-Française, de 1852 à 1871* (1878); *Théâtre des boulevards* (1881); *Rachel d'après sa correspondance* (1882); *l'Opéra-Comique* (1886); *l'Évasion de Lavalette* (1891); etc.

HEYNE (Christian Gottlob), philologue et archéologue allemand, né à Chemnitz en 1729, mort à Gœttingue en 1812. Docteur à Leipzig en 1752, il fut nommé, en 1763, professeur à l'université de Gœttingue, où son enseignement attira une foule d'étudiants. Heyne a publié de nombreuses éditions, qui, sauf son *Virgile* (1767-1775), pèchent par l'interprétation du sens. Ses travaux les plus estimés portent sur l'archéologie et la mythologie : on les trouve presque tous dans ses *Opuscula academica* (1782-1812).

HEYNÉE (*è-né*) n. f. Genre de méliacées trichiliées, comprenant des arbustes à feuilles pennées, à fleurs en grappes ramifiées, à fruit charnu. (On en connaît neuf espèces, qui croissent dans l'Inde. L'*heynée trijiga* donne, avec les sols de fer, une teinture noire.)

HEYRIEUX, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 20 kil. de Vienne; 1.510 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. — Le canton a 12 comm. et 10.657 hab.

HEYSE (Jean-Chrétien Auguste), grammairien allemand, né à Nordhausen en 1764, mort à Magdebourg en 1829. Il devint successivement (en 1792) professeur au gymnase d'Oldenbourg, en 18[illegible] recteur du gymnase et de l'école de filles de Nordhausen, et, en 1819, directeur de l'école supérieure de filles de Magdebourg. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Dictionnaire universel des mots étrangers* (1804); *Grammaire allemande théorique et pratique* (1814); *Guide pour l'enseignement de la langue allemande* (1814); etc.

HEYSE (*Paul*-Jean-Louis), écrivain allemand, neveu du précédent, né à Berlin en 1830. Appelé, en 1854, à Munich par le roi Maximilien de Bavière, qui lui accorda une pension annuelle, Heyse continua à résider dans cette ville, même lorsqu'il eût renoncé à sa pension, en 1868. Heyse est l'un des écrivains allemands les plus variés et les plus féconds. Ce sont ses nouvelles qui lui ont valu le plus grand succès. Il a montré dans ce genre l'aptitude à découvrir le trait caractéristique, le goût et le souci de la forme. *La Rabbiata*, l'une de ses premières nouvelles (1854), est considérée comme son chef-d'œuvre. Dans le roman même, ses meilleurs ouvrages, *Enfants du monde* (1873) et *Au paradis* (1875), manquent de puissance de conception et de vigueur de développement. Il a encore moins réussi dans le drame. Malgré le succès de pièces telles que *Hans Lange* (1866) et *Colberg* (1868), on ne peut méconnaître que le don d'animer l'action et les personnages ne lui a pas été pleinement départi. Quant à ses poésies, gracieuses et délicates, elles trahissent un goût raffiné, qui exclut l'abandon et l'effusion. Ses vers les plus parfaits se trouvent dans *la Salamandre* (1879). Heyse est aussi un traducteur élégant. Connaisseur intelligent de la littérature italienne, il a rendu en allemand, de façon supérieure, les œuvres de Giuseppe Giusti (1875) et de Leopardi (1878). Enfin, il a montré de rares qualités comme critique, notamment dans les études qui précèdent le recueil : *Trésor de nouvelles allemandes*, publié avec H. Kurz et L. Laistner.

Heyse.

HEYST, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Bruges, sur la mer du Nord, au débouché du canal Léopold; 3.133 hab. Pêcheries, bains de mer.

HEYST-OP-DEN-BERG, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines, sur la Nèthe, affluent du Ruppel; 5.952 hab. Tanneries, marché de bestiaux.

HEYWOOD, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre); 23.185 hab. Filatures de laine et de coton. Ce bourg fait partie de la paroisse de Rochdale.

HEYWOOD (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il vécut sous les règnes d'Élisabeth, de Jacques Ier et de Charles Ier. Il ne composa pas moins de deux cent vingts pièces, parmi lesquelles on cite surtout : *A woman killed with kindness* (1603); *the Royal King and the Loyal Subject* (1637); *the English Traveller*, tragi-comédie pathétique; *the Rape of Lucreece* (1608). Il donna un poème : *the Hierarchy of the blessed angels*, ouvrage didactique, assez confus, des traductions d'auteurs latins et divers écrits en prose.

HHATIB (de l'arabe *khatib*, prédicateur) n. m. Prêtre musulman qui, le vendredi, fait la *khobba* ou prône dans lequel on invoque Allah pour la prospérité du règne du souverain, dont on énonce tous les titres.

HI, HI (*h*. asp.), mimologisme représentant le rire : HI, HI, HI! *comme vous voilà bâti!* (Mol.)

Substantiv. : *Faire des* HI *et des* HO, Manifester un grand étonnement.

HIA, première dynastie chinoise, fondée par Yu le Grand, vers l'an 2205 av. J.-C. Elle se compose de dix-sept princes, qui régnèrent 432 ans et dont un usurpateur, momentanément, interrompit la série (de 2118 à 2079). La *Tong Kien Kang Mou* fixe comme il suit la date d'avènement au trône de ces empereurs :

Yu (2205);	Tch'ou (2057);	Kin (1900);
Ki (2197);	Hoai (2040);	K'ong-Kia (1879);
Taï-K'ang (2188);	Mang (2014);	Kao (1848);
Tchong-K'ang (2159);	Sié (1996);	Fa (1837);
Siang (2146);	Pou-Kiang (1980);	Kié (1818).
Chao-K'ang (2079);	Kong (1921);	

On ne sait presque rien sur cette dynastie, dont il ne nous reste que de très rares monuments authentiques. Elle fut remplacée par la dynastie des Chang.

HIAMEN. Géogr. V. AMOÏ.

HIANG-THAN n. m. Nom donné aux patois de la Chine, qui sont fort nombreux et se retrouvent assez souvent dans les romans et les pièces de théâtre.

HIANG-YU, empereur de la Chine, qui régna de 206 à 202 avant notre ère. Après s'être mis, ainsi que le général Lieou-Pang, à la tête des soldats mécontents et avoir réussi à renverser la dynastie des Tsin, il se fit proclamer empereur et prit lui-même le titre de Pa-wang (*roi usurpateur*), tandis que son compétiteur à l'empire était confirmé empereur des Han. Farouche et cruel, il s'aliéna même ses partisans par le meurtre du roi de Tchou. Pendant cinq ans, il se battit avec son rival et, finalement, se voyant perdu, se donna la mort.

HIAO-KING-TI, empereur chinois de la dynastie des Han occidentaux, né en 188 av. J.-C., mort en 141. Il succéda, en 156, à son père Hiao-Wen-Ti, eut à lutter contre la rébellion de sept rois, ses parents, triompha d'eux, fit construire un village hospitalier pour servir de retraite aux vieillards, aux veuves et aux orphelins. De 143 à 141, tout l'empire fut désolé par des cataclysmes.

HIAO-MING-TI, empereur de la Chine, de 38 à 76 de notre ère. Ce prince, sage et clément, établit dans son palais une académie des sciences pour instruire les enfants des grands et borda de digues le Hoang-Ho. Sous son [illegible], la religion bouddhique fut officiellement [illegible] en Chine.

HIAO-TCHANG-TI, empereur de la Chine, de la [illegible] des Han [illegible] II régna de 76 à [illegible] [illegible] protégea les gens de lettres [illegible] il [illegible] pour examiner les [illegible] le grand [illegible] [illegible] dans le [illegible] Pan-Kou [illegible] *Histoire des premiers Han.*

HIAO-TSONG, [illegible] Ming, [illegible] Hien [illegible] des bonzes [illegible] pays. En 1497, il ordonna [illegible] Recueil de lois, [illegible] impériale des Ming [illegible] brement de la Chine.

HIAO-WEN-TI, empereur de la Chine, de la [illegible] des Han occidentaux, né en 202 av. J.-C., mort en [illegible] succéda, en 179, à sa mère Liu-heou, se fit remarquer [illegible] une administration sage et humaine, établit des [illegible] militaires pour la garde de la Grande Muraille. Par son ordre, on essaya de reconstituer les [illegible] l'empereur Hoang [illegible] tenté de faire [illegible] et Fou-cheng put remettre au jour vingt-neuf chapitres du *Chou King*. Ce règne ne fut troublé que par les [illegible] des barbares Hiong-nou, dont les ravages [illegible] la mort de Hiao-Wen-Ti.

HIATULE ou **HIATULA** n. m. Nom ancien d'un poisson des mers d'Europe, le serran cabrille (*serranus cabrilla*), appelé aussi *bodian hiatule*, *perche marine*, *holocentre* [illegible] et *holocentre jaune*, *comber*, etc.

HIATUS (*tuss* — mot lat., venu de *hiare*, supin *hiatum*, être béant, parce que la bouche s'ouvre dans l'*hiatus*) n. m. Gramm. et prosod. Rencontre sans élision de deux voyelles, à la fin d'un mot et au commencement d'un autre :

Un doux nenni avec un doux sourire.

MAROT.

— Fig. Solution de continuité. Lacune dans un ouvrage. Endroit d'une pièce de théâtre, où la scène reste vide. Interruption dans une généalogie.

— Anat. Nom donné à quelques orifices anatomiques : *Hiatus de Fallope*, Petite fente située sur la face antérieure du rocher. (Elle constitue l'ouverture de l'*aqueduc de Fallope*, dans lequel chemine le grand nerf pétreux superficiel. Un peu en arrière et au-dessous, sont les hiatus accessoires, d'où s'échappent les trois autres nerfs pétreux.) *Hiatus de Winslow*, Orifice situé sous le foie et qui conduit derrière l'estomac, dans l'*arrière-cavité des épiploons*. (Il est limité en haut par la vésicule biliaire, en avant par un repli péritonéal contenant le hile du foie et le *canal cholédoque*, et fournit donc un point de repère dans les interventions pour calculs des voies biliaires.)

— ENCYCL. Gramm. et prosod. L'*hiatus* est un son désagréable, produit par la rencontre de deux voyelles, l'une qui finit un mot, si ce n'est pas un e muet en français, l'autre qui commence le mot suivant, ou est seulement précédée, en français, d'un *h* muet. En latin, l'hiatus se produit aussi quand le mot se termine par une syllabe en *am*, *em*, *im*, *om*, *um*. En prose, on doit éviter l'hiatus par une euphonie, mais il n'y a pas de règles fixes. Dans les vers, au contraire, il y a des lois très strictes. Chez les anciens, l'hiatus est généralement interdit, sauf entre deux mots étroitement unis par le sens ou dans des cas très rares et très strictement déterminés. On l'évite en ajoutant à la voyelle finale une lettre (*v éphelcystique* ou *paragogique* en grec), en élidant cette voyelle (*apocope* ou *élision*), en élidant la voyelle qui commence le second mot, si elle est brève (*aphérèse*), en fondant en une seule les deux voyelles (*crase*), ou en abrégeant certaines voyelles. En France, jusqu'à Malherbe, l'hiatus a été permis dans presque tous les cas. Depuis, il est interdit d'une façon à peu près absolue. Toutefois, il y a tendance, aujourd'hui, à débarrasser ce principe de ce qu'il a de trop étroit.

HIBACHI n. m. Brasero en bronze ou en porcelaine, d'un usage général au Japon.

HIBBERTIE (*bèr'-sî*) n. f. Genre de dilléniacées, comprenant des arbrisseaux parfois sarmenteux ou volubiles, à feuilles pétiolées ou sessiles. (On en connaît environ quatre-vingts espèces, de l'Australie et des îles de l'Océanie, dont plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe.)

HIBBERTITE (*bèr'*) n. f. Carbonate hydraté naturel de chaux et magnésie.

HIBÉH (EL-), village d'Égypte (prov. de Minieh), sur la rive droite du Nil; 1.300 hab. Aux environs, ruines de la ville antique de Haïbonou (chez les géographes grecs *Hipponon*), capitale du XVIIIe nome de la Haute-Égypte. Enceinte fortifiée; restes d'un temple de la déesse Sekhit, bâti sous les premiers rois de la XXIIe dynastie.

HIBERNACLE (*bèr'* — du lat. *hibernus*, d'hiver) n. m. Nom que Linné donne aux bourgeons, aux bulbes et à tous les organes protégeant de jeunes pousses pendant l'hiver.

HIBERNAL, ALE, AUX (*bèr'* — du lat. *hibernalis*, même sens) adj. Qui a lieu pendant l'hiver : *Germination* HIBERNALE. *Travaux* HIBERNAUX.

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent ou fructifient en hiver.

— Zool. *Sommeil hibernal* (et non pas *hivernal*), Engourdissement plus ou moins complet et plus ou moins long, dans lequel vivent pendant l'hiver divers mammifères.

— ENCYCL. Zool. Les animaux sujets au [illegible] *nal* sont des rongeurs comme les marmottes, les [illegible] muscardins; des insectivores comme les hérissons [illegible] carnassiers comme les blaireaux et les ours, des [illegible] ptères comme les chauves-souris. Le sommeil [illegible] rongeurs et insectivores est continu, c'est-à-dire [illegible] tout l'hiver, tandis que celui des autres est [illegible] suivant les écarts de température. Les uns et [illegible] se cachent dans des trous, des crevasses, [illegible] creux; repliés sur eux-mêmes, roulés en boule, [illegible] dans un engourdissement profond, [illegible] ment de température, ce ralentissement dans la circulation et la respiration, toute leur [illegible] à la désassimilation des graisses [illegible] l'automne. L'animal qui s'est ainsi endormi très gras se réveille au printemps très émacié.

HIBERNANT (*bèr'-nan*). **ANTE** adj. Se dit des animaux qui hibernent.

HIBERNATION (*bèr', si-on* — rad. *hiberner*) n. f. Engourdissement, sommeil hibernal.

HIBERNER (*bèr'* — du lat. *hibernus*, d'hiver) v. n. Passer l'hiver dans un état d'engourdissement complet, en parlant des animaux hibernants.

HIBERNIE (*bèr'-nî*) ou **HIBERNIA** (*bèr'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *hiberniidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

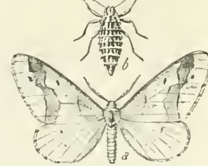
Hibernie : *a*, mâle ; *b*, femelle.

— ENCYCL. Les *hibernies* sont des phalènes d'hiver, apparaissant de novembre à mars. Les mâles seuls volent; les femelles n'ont pas d'ailes, mais elles grimpent sur les arbres et y pondent; les chenilles sont très nuisibles. L'*hibernia defoliaria* ou « phalène effeuillante » est commune en France; on combat ses dégâts par l'échenillage et en badigeonnant les troncs des arbres avec du goudron.

HIBERNIE (lat. *Hibernia*), nom ancien de l'IRLANDE.

HIBERNIEN, ENNE (*bèr'-ni-in, èn'*), personne née en Hibernie ou qui habite ce pays. — *Les* HIBERNIENS.

— Adjectiv. : *Côtes* HIBERNIENNES. ‖ On dit aussi HIBERNOIS, OISE.

— *Mer Hibernienne*, Nom ancien de la mer d'Irlande.

HIBERNO-CELTIQUE (de *Hibernie*, et *celtique*) adj. Se dit du dialecte celtique qu'on parlait en Irlande.

HIBEROS. Myth. gr. Fils de Milesios, roi légendaire d'Espagne. Avec son frère Hermiou, il conduisit des colonies en Irlande, et donna son nom à l'île (*Hibernia*).

HIBISCACÉES (*ska-sé*) n. f. pl. Tribu de malvacées, ayant pour type le genre ketmie (en lat. *hibiscus*). — *Une* HIBISCACÉE.

HIBISCUS (*skuss* — mot lat., formé du gr. *hibiskos*, guimauve) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre ketmie. ‖ Vieux nom de la guimauve officinale.

— Manuf. Nom donné à un grand nombre de textiles tirés de l'écorce de certains arbrisseaux provenant les uns des Indes, les autres de la Guyane française, d'autres encore des Antilles, etc., et avec lesquels on fabrique des cordages, des sparteries ou des toiles d'emballage.

HIBOU (*h* asp.) n. m. Zool. Nom général et vulgaire des oiseaux de proie nocturnes, particulièrement de ceux qui ont des aigrettes comme les ducs.

— Fig. et fam. Homme qui craint la société, le grand jour, la lumière.

— Vitic. Cépage cultivé en Savoie, et dont il existe une variété blanche et une variété rouge.

— ENCYCL. Zool. Les *hiboux* proprement dits appartiennent à la famille des bubonidés, tribu des asioninés, et se caractérisent par le cercle irrégulier, mais complet, de plumes qui entoure l'œil, et le développement plus ou moins considérable des plumes formant aigrettes au-dessus des oreilles. Ainsi définis, les hiboux comprennent quinze espèces du globe, dont une cosmopolite, qui est le hibou brachyote de France. Le hibou commun ou des forêts, moyen duc (*asio otus*), est jaune roussâtre, varié de brun, avec le ventre plus clair, grivelé de noir; il a d'assez fortes aigrettes; long de 35 à 40 centimètres, il mesure près de 1 mètre d'envergure; commun en Europe et dans le nord de l'Asie, il est remplacé en Amérique par des espèces très voisines (*asio clamator* et *stygius*). Ce hibou est très utile, détruisant quantité de rats, mulots et souris; il niche dans les creux d'arbres, les nids abandonnés de corneilles; il ne sort que la nuit. Au contraire, le hibou brachyote (*asio accipitrinus*) ou hibou des marais chasse en plein jour et se tient dans les plaines, nichant dans les crevasses; un peu plus grand que le moyen duc, beaucoup plus pâle, avec les aigrettes plus maigres, il voyage beaucoup et franchit les mers : on le trouve dans le monde entier.

Hibou.

HIC (*h* asp. — adv. lat. signif. *ici*, et employé substantiv. en franç.) n. m. Fam. Nœud de la question, difficulté : *Se procurer des marchandises, ce n'est rien; les vendre, les bien vendre sans soupçons, c'est là le* HIC. (E. Sue.) *Voilà le* HIC.

— *Hic et nunc*, mots latins qui signifient littéralement : *Ici et maintenant*, et qu'on emploie souvent pour signifier : Sans délai et en ce lieu même.

— Philos. scolast. *Ad hic et nunc*, Dans un lieu et un temps déterminés : *L'esprit n'a pas de lieu, mais le corps existe toujours* AD HIC ET NUNC.

HICCÉITÉ (*ik-sé* — du lat. *hic*, ici) n. f. Philos. scolast. Existence dans un lieu déterminé. ‖ On écrit aussi HICCÆITÉ.

HICÉTAS de Syracuse, philosophe grec du IVe s. avant notre ère. Il appartenait à l'école pythagoricienne et fut peut-être le premier à enseigner l'immobilité du système céleste et la rotation de la terre sur elle-même. Il admettait, avec Philolaüs, l'existence de l'*antichthone* pour expliquer les éclipses.

HICHAM I, II, III. Hist. V. HESCHAM.

HIC JACET (*ci-gît*), formule latine usitée pour les inscriptions tumulaires.

HIC JACET LEPUS (*C'est là que gît le lièvre*), locution latine employée dans le sens de : C'est là qu'est la difficulté.

HICKES (George), théologien et philologue anglais, né à Newsham en 1642, mort en 1715. Il était chapelain du roi, doyen de Worcester, lorsque la révolution de 1688 lui fit perdre ses fonctions. Réduit à se cacher, il prit part aux intrigues des jacobites; mais, zélé anglican, il publia en même temps plusieurs ouvrages contre l'Eglise catholique. On lui doit encore des ouvrages estimés sur les langues et les littératures du Nord : *Institutiones grammaticæ anglo-saxonicæ et mæso-gothicæ* (1689); *Linguarum veterum septentrionalium thesaurus* (1703-1705); etc.

HICKMAN, comté des Etats-Unis (Tennessee), traversé par le Duck-River, affluent droit du Tennessee. Mines de fer. Elevage de porcs et de moutons; 2.175 kilom. carr.; 12.980 hab. Ch.-l. *Centreville*. — Comté des Etats-Unis (Kentucky), sur la rive gauche du Mississipi; 825 kilom. carr.; 9.740 hab. Sur le Mississipi. Ch.-l. *Clinton*.

HICKORY, comté des Etat-Unis (Missouri), traversé par la rivière Pomme-de-Terre, tributaire du Missouri par l'Osage; 1.060 kilom. carr.; 9.000 hab. Ch.-l. *Hermitage*.

HICKS-BEACH (sir Michael), homme politique anglais, né à Londres en 1837. Il débuta, en 1864, comme député conservateur de Gloucester-Est. Il fut successivement sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1868, secrétaire pour l'Irlande en 1874, ministre des colonies en 1878, chancelier de l'Echiquier en 1885, puis en 1895. Il dut, en cette qualité, subvenir aux dépenses de la guerre du Transvaal.

HICKS-PACHA (William), officier anglais, né en 1830, mort au Soudan en 1883. Envoyé aux Indes en 1849, il fit les campagnes du Pendjab (1857-1859), puis prit part à l'expédition d'Abyssinie (1867-1868), devint colonel (1880), et passa, en 1883, comme général au service du vice-roi d'Egypte. Mis à la tête d'un corps égyptien envoyé contre le mahdi, il battit des bandes arabes, prit Djebel-Aïn, entra à Karthoum, puis remonta le Nil Blanc et marcha vers El-Obéid. Ayant voulu pénétrer dans le défilé de Kashgil, il tomba dans une embuscade et fut tué.

HIDA, prov. du Japon (île Nippon), peuplée de 130.000 h. Capit. *Takayama*.

HIDALGO (contract. des mots espagn. *hijo de algo*, fils de quelque chose, homme ayant du bien) n. m. Noble en Espagne, par opposition au *pechero*, qui est l'homme soumis à la taille.

— ENCYCL. Dans le nord de l'Espagne, l'*hidalgo* se nomme de préférence *infanzon*. On distinguait l'hidalgo de naissance (*de sangre*) de l'anobli (*hidalgo de carta*); l'hidalgo propriétaire d'un manoir familial (*de solar conocido*) de celui qui n'en avait pas. L'hidalgo aisé prenait le titre de « chevalier ». Le seigneur banneret s'appelait « seigneur de bannière et chaudière » (*señor de pendon y de caldera*), parce qu'il nourrissait ses compagnons d'armes, et la chaudière figurait dans les armoiries. Les Biscayens se vantaient d'être tous hidalgos.

HIDALGO, comté des Etats-Unis (Texas), sur la rive gauche du rio Grande del Norte; environ 7.000 hab. Elève du bétail. Ch.-l. *Edinburgh*.

HIDALGO, Etat du Mexique central, subdivisé en quatorze districts, formé depuis 1869, sur le rebord oriental du Grand Plateau. Il est arrosé par les affluents droits du rio Pate et renferme les lacs d'Apam, de Tecocomulco, de Zupitlan et de Metztitlan; 23.101 kilom. carr., peuplés de 558.769 hab. La partie septentrionale, montagneuse, est la moins habitée; les villes (Zimapan, Jacala, Huejutla) y sont éloignées les unes des autres; les grandes plaines, fertiles et peuplées, de la partie méridionale sont dominées par la région minière du Real del Monte.

HIDALGO del Parral, ville montagneuse du Mexique (Etat de Chihuahua); 6.000 hab. Mines d'argent.

HIDALGO Y COSTILLO (don Miguel), prêtre et chef du premier mouvement mexicain pour l'indépendance, né dans l'Amérique du Sud en 1753, fusillé à Chihuahua en 1811. Eloquent et énergique, il avait puissamment aidé au développement de la ville de Dolorès, où il était curé, par la création de manufactures et de vignobles. Une interdiction de fabriquer du vin, que lui fit le gouvernement de Mexico, lui servit de prétexte pour soulever le pays (1810). Aidé par les Indiens et les Mexicains, il proclama l'indépendance de sa patrie. Il fit de Guanajota, prise après un combat sanglant, le siège de son gouvernement. A la tête de 50.000 hommes, il marcha sur Mexico, que défendait le vice-roi Venegas. Mais le général Calleja le battit dans la plaine d'Aculco. Vaincu une seconde fois au pont de Calderon (1811), Hidalgo et deux de ses généraux furent livrés à leurs ennemis et exécutés.

HIDALGOA n. m. Genre de composées sénécionées, comprenant deux arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs en capitules, du Mexique.

HIDDÉNITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de lithium. Variété vert-émeraude de triphane.

HIDDENSEE, petite île allemande de la mer Baltique, à l'O. de l'île de Rugen; 800 hab., pêcheurs ou marins.

HIDETADA, second shogoun de la famille des Tokugawa, qui, à côté de l'empereur Go-Mizuno-o-Tenno, gouverna le Japon de 1605 à 1622. Il poursuivit la guerre d'extermination que son père, Iyéyasou, avait commencée contre les chrétiens. Le commerce international fut réduit aux seuls ports de Nagasaki et de Hirado. Le culte bouddhiste, par contre, reprit son ancien éclat. Il faut noter, sous ce shogounat, l'introduction de la culture du tabac au Japon (1604).

HIDEUR (*h* asp.) n. f. Laideur extrême; aspect ou nature de ce qui est hideux.

HIDEUSE (*h* asp. — rad. *hideux*) n. f. Cloche que l'on ne sonnait que pour les exécutions des condamnés à mort à Abbeville, au XVe siècle.

HIDEUSEMENT (*h* asp.) adv. D'une manière hideuse : *Des traits* HIDEUSEMENT *contractés*.

HIDEUX (*h* asp., et *deû*), **EUSE** (de l'anc. franç. *hide*, frayeur) adj. Horriblement laid, affreux à voir : *Un crapaud* HIDEUX.

— Fig. Ignoble, repoussant : *Des mœurs* HIDEUSES.

— SYN. Affreux, difforme, horrible, laid. V. AFFREUX.

HIDÉ-YOSHI TOYO-TOMI, plus connu sous le nom de **Taïkô-Sama**, général et homme d'Etat de l'ancien Japon, né en 1535, mort en 1598. Fils de paysan, il reçut le nom de *Sarou tsouna*, « face de singe », à cause de sa laideur et de son méchant caractère. Successivement balayeur dans un couvent, bandit de grand chemin, garçon de ferme, il entra enfin au service du daïnagon Ota Nobounaga. Son protecteur ayant péri victime d'une trahison, il vengea sa mort, puis parvint à pacifier le Japon en maîtrisant les *daïmios* et les bonzes. En récompense, il reçut, avec le nom personnel de **Toyo-tomi**, la charge de vice-empereur ou maire du palais, jusque-là réservée à des membres de la famille impériale (1585). En 1589, il se démit en faveur de son fils adoptif, Hidé-tsougou, mais conserva le pouvoir effectif. Sous son gouvernement furent rendus, en 1587 et en 1597, les premiers édits de persécution contre les chrétiens. La fin de sa vie fut assombrie par une expédition malheureuse en Corée et par la révolte de Hidé-tsougou, qu'il contraignit à se suicider, en 1592.

Armes de Hide-yoshi.

HIDROMANCIE (*sî* — du gr. *idrôs*, sueur, et *manteia*, divination) n. f. Divination ou plutôt jugement porté d'après l'examen de la sueur.

HIDRORRHÉE (*dro-ré* — du gr. *idrôs*, sueur, et *rhein*, couler) n. f. Méd. Ecoulement de sueur.

HIDRORRHÉIQUE (*dro-ré-ik'*) adj. Qui se rapporte à l'hidrorrhée.

HIDROTIQUE (*tik'* — du gr. *idrôs*, sueur) adj. Méd. Sudorifique, qui favorise la transpiration.

— Chim. Syn. de SUDORIQUE.

HIDULPHE (saint), abbé du VIIIe s., mort vers 707. Il était duc de Leuze (Hainaut), et un des familiers de Pépin d'Héristal. Ayant renoncé au monde, il fonda le monastère de Leuze, dont il fut le premier abbé. — Fête le 12 juillet.

Hie de paveur.

HIE (*hî* [*h* asp.] — du bas allem. *heie*) n. f. Techn. Instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés, et qu'on appelle aussi DAME et DEMOISELLE. ‖ Appareil qui sert à enfoncer des pilotis, et qui s'appelle aussi MOUTON et SONNETTE.

— Blas. Meuble de l'écu, en forme de fusée allongée, terminée par deux lignes courbes dont les bouts finissent en pointe, avec deux annelets saillants vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à sénestre en bas. (Très rare.)

D'argent à une hie de gueules.

HIEBLE (du lat. *ebulus*, même sens) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de sureau. ‖ On écrit aussi YÈBLE. (Quelques-uns font ce mot masculin.)

— ENCYCL. Bot. L'*hièble* (sambucus ebulus) ou *petit sureau* ressemble beaucoup au sureau noir, dont elle se distingue par une taille moins élevée. Ses fleurs sont blanches et ses baies noires, disposées en larges corymbes; elle croît dans les terrains gras et frais (bords des fossés et rivières, prés humides, etc.). On emploie ses baies en teinture, pour colorer les tissus en violet; on les a utilisées aussi pour colorer les vins.

— Méd. Toutes les parties de l'*hièble* ont été employées en médecine. On ne se sert plus guère que des fleurs et des baies. Celles-ci, de la grosseur d'un pois, noirâtres à maturité, ont une saveur amère et sont faiblement purgatives. L'écorce de la racine et de la tige étaient autrefois vantées comme purgatives, antihydropiques, diurétiques; on se servait des feuilles pour préparer des cataplasmes résolutifs.

Hièble : *a*, fleur.

HIEL (Emmanuel), poète belge, né à Saint-Gilles, près Termonde, en 1834, mort à Bruxelles en 1899. Il devint, à Bruxelles, professeur de déclamation au Conservatoire de musique. Il fut un des poètes flamands les plus remarquables du temps par le lyrisme des images et la richesse de la forme. On lui doit des recueils de poésies, des chansons, des poèmes de cantates et d'oratorios, qui ont été mis en musique, des drames lyriques. Nous citerons : *Poésies* (1863); *Isa* (1865); *la Dernière Nuit de Faust* (1866); *Lucifer* (1866); *Prométhée* (1867); *Jacqueline de Bavière* (1876); *Chansons pour les grands et les petits enfants* (1879); *Chansons d'ouvriers, de soldats et de marins* (1887), pleines de naturel et de vérité, etc.

HIELMITE (*i-èl'*) n. f. Minér. Variété d'hydrotantale.

HIÉMAL, ALE, AUX (du lat. *hiemalis*) adj. Qui appartient à l'hiver : *Plantes* HIÉMALES. ‖ *Montagnes hiémales*, Montagnes toujours couvertes de neiges et de glaces.

HIÉMATION (*si-on* — rad. *hiémal*) n. f. Action de passer l'hiver.

— Bot. Propriété qu'ont certaines plantes de se développer en hiver.

HIEMENT ou **HÎMENT** (*hî-man* [*h* asp.] — rad. *hie*) n. m. Action d'enfoncer des pavés ou des pieux avec la hie. ‖ Mouvement produit, dans une construction en charpente, par un effort horizontal. ‖ Nom donné au bruit particulier que font entendre les diverses machines employées pour enlever des fardeaux.

HIEMPSAL, roi de Numidie au Ier siècle av. J.-C., petit-fils de Masinissa. Quand Sylla triompha à Rome, Hiempsal retint perfidement Cethegus et le jeune Marius.

Détrôné pour ce motif par C. Domitius Ahenobarbus, il recouvra sa couronne en 81, après la victoire de Pompée sur Ahenobarbus. Il vivait encore en 62.

HIEN-FOUNG, empereur de la Chine, de la dynastie des Tsing, né en 1831, mort en 1862. Il succéda à son père Tao Kouang en 1850. Dès son arrivée au pouvoir, il s'adonna à une vie de débauche, et faillit être victime d'un assassinat. Croyant à un complot, il fit aussitôt décapiter un grand nombre de hauts dignitaires. Pour se procurer de l'argent, Hien-Foung vendit les dignités publiques et créa un monopole pour le commerce de l'opium. C'est sous son règne qu'eut lieu la grande révolution des Taïping (v. ce mot), et, en 1856, l'expédition franco-anglaise contre la Chine, qui se termina par les traités de Tien-Tsin (1858 et 1860) et l'entrée des alliés à Péking, en 1860, après leur victoire à Pali-Kao. Au cours de ces événements, Hien-Foung s'était réfugié en Mongolie, puis en Mandchourie, et ce fut son frère, le prince Kong, qui dut négocier avec les alliés. Il mourut peu après, usé par la débauche, et eut pour successeur son fils aîné Toung-Tche, sous la régence de sa mère.

HIEN-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux. Il succéda à son frère Chao-ti, et régna de 190 à 220 de notre ère. Faible et incapable, il vit son empire ravagé par les guerres civiles et partagé en trois royaumes distincts : ceux de Wei, de Ou et de Han. Avec lui la dynastie des Han qui, pendant quatre siècles, avait illustré la Chine, disparut.

HIER (i-èr' — du lat. *heri*, même sens) adv. Dans le jour qui a précédé celui où l'on parle. ‖ Par ext. Naguère, il y a peu de temps : *Il semble que nous soyons sortis* AVANT-HIER *du chaos et* HIER *de la barbarie.* (Volt.) ‖ *Il me semble que c'était hier.* Se dit d'un temps éloigné, mais dont on a gardé un souvenir très vif et très présent. ‖ *D'hier en huit, en quinze.* Dans huit jours, Dans quinze jours à partir d'hier.
— Fig. *Être né d'hier*, Être jeune, dépourvu d'expérience. ‖ *Homme d'hier*, Parvenu.
— Substantiv. n. m. : *Vous aviez tout* HIER *pour réfléchir.* ‖ A été employé dans le sens de jour : *L'autre* HIER.

HIER (*hi-é* [*h* asp.] — rad. *hic*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hiions. Que vous hiiez*) v. a. Enfoncer avec la hie : HIER *des pavés, des pilotis.*
— v. n. Produire le bruit appelé *hiement.*

HIERA (c'est-à-dire *Sacrée*), nom donné à une des îles Lipari, auj. *Vulcano*, nommée auparavant *Therasia*. (Cette épithète se retrouve accolée à différents noms de pays ou de plusieurs villes antiques d'origine grecque.)

HIÉRA. Myth. gr. Femme de Télèphe, roi des Mysiens, célèbre par sa vaillance et sa beauté. Hiéra eut deux fils, Tarchon et Tyrrhenos. Elle conduisait au combat des femmes de Mysie, lorsqu'elle fut tuée par Nérée.

HIÉRACITE (*sit'*) n. m. Disciple d'Hiérax. V. ce mot.

HIERACIUM (*i-é, si-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre épervière.

HIÉRACOCÉPHALE (*sé* — du gr. *hiérax, akos*, épervier, et *képhalê*, tête) adj. Qui a une tête d'épervier.

HIÉRACÔNPOLIS (la *Ville des éperviers*), nom que les Grecs donnaient à la ville égyptienne de Nikhoub, à cause du dieu à forme d'épervier qu'on y adorait. Elle était située sur la rive gauche du Nil, presque en face d'El-Kab, et, aux époques préhistoriques, elle formait avec cette ville la limite méridionale du royaume des pharaons. Ruines d'une forteresse et d'un temple découvert en 1898, et fondé par les pharaons de la IIe et de la IIIe dynastie.

HIÉRAPICRA (du gr. *hiéra*, sacrée, et *pikra*, amère) n. m. Électuaire purgatif, ainsi appelé à cause de son amertume et des propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait : *L'*HIÉRAPICRA *se composait d'aloès, de cannelle, de macis, de racines de cabaret, de safran, de mastic et de miel.*

HIÉRAPOLIS (littéralem. *Ville sacrée*), ville de l'ancienne Asie Mineure (Phrygie), près de Méandre, au N. de Laodicée. Célèbre par ses temples consacrés à Apollon et à Diane et par ses eaux minérales chaudes. Ruines antiques. Auj. *Pambouk-Kélessi.*

HIÉRAPOLIS, ville de Syrie, consacrée à Junon l'Assyrienne, et où l'on célébrait en son honneur les grands mystères. Auj. *Membidsch.*

HIÉRAPOLITAIN, AINE (*tin, tèn'*), personne née à Hiérapolis, ou qui habitait cette ville. — *Les* HIÉRAPOLITAINS.
— Adjectiv. : *Antiquité* HIÉRAPOLITAINE.

HIÉRARCHIE (*h* asp., et *chî* — du gr. *hiérarchia*; de *hiéros*, sacré, et *archê*, commandement) n. f. Classification des rangs, des pouvoirs, des dignités, par ordre de subordination : *La* HIÉRARCHIE *ecclésiastique, militaire, administrative.* ‖ Classification quelconque par rangs : *Dans toute société qui dure, une certaine* HIÉRARCHIE *des conditions et des rangs s'établit et se perpétue.* (Guiz.)
— Relig. Ordre et subordination des différents chœurs des anges : *La sainte subordination des puissances célestes, image des célestes* HIÉRARCHIES. (Boss.)
— ENCYCL. Admin. *Hiérarchie administrative.* Ces mots désignent les rapports de commandement et de subordination qui existent entre les fonctionnaires du même ordre ou faisant partie du même corps.
La *hiérarchie* est la conséquence de cette centralisation puissante qui, en réunissant tous les pouvoirs dans un petit nombre de mains, a nécessité la création d'intermédiaires dépendant les uns des autres et chargés de faire sentir, jusque dans les dernières ramifications, l'action du pouvoir central. Cette hiérarchie donne une grande unité de vues, mais elle gêne le jeu des pouvoirs intermédiaires en subordonnant leur action à celle des pouvoirs supérieurs.
— Milit. La *hiérarchie* militaire est constituée par la série des grades qui confèrent à leurs titulaires l'autorité nécessaire à l'exercice du commandement. Elle varie quelque peu d'un pays à l'autre. En outre, dans une même armée, dans l'armée française, par exemple, la désignation de certains grades diffère parfois d'une arme à l'autre, et les différents services comportent souvent autant de hiérarchies distinctes, dont les rapports sont déterminés par l'*assimilation* ou la *correspondance de grade*.
— Relig. Il y a dans l'Église catholique une double *hiérarchie*. La première est fondée sur le pouvoir d'*ordre* et renferme trois degrés : le *diaconat*, la *prêtrise* et l'*épiscopat* ; la seconde a pour base le pouvoir de *juridiction* : elle comprend les pasteurs de différents degrés. Au sommet est le *pape*, pasteur suprême, investi d'une juridiction universelle, qui atteint immédiatement toute l'Église, clercs et laïques ; les *évêques* viennent ensuite, puis les *curés*, pasteurs du second ordre. Le pape a pour auxiliaires les *cardinaux* ; les évêques ont les *vicaires généraux*, et les curés les simples *vicaires*. Les aumôniers, les professeurs, les chapelains, sont, à différents titres, placés sous l'autorité épiscopale. Primitivement, les *patriarches* et les *primats* avaient une juridiction réelle sur les *archevêques*, et ceux-ci sur les simples évêques. Aujourd'hui, les titres anciens subsistent, mais ce sont surtout des titres d'honneur. Cependant, quelques vestiges, rares en Occident, plus sensibles dans l'Orient catholique, demeurent encore et rappellent la discipline primitive.
Parmi les protestants, l'Église *anglicane* a conservé les titres et les degrés de la hiérarchie catholique, sauf la soumission au pape. Entre les pasteurs de l'Église *luthérienne*, il y a une subordination assez précise ; chez les calvinistes, il n'existe, à proprement parler, aucune hiérarchie.

HIÉRARCHIQUE (*h* asp., et *chik'* — rad. *hiérarchie*) adj. Établi par rangs, par échelons : *Gouvernement* HIÉRARCHIQUE. ‖ *Voie hiérarchique*, Filière que doivent suivre, en passant par tous les grades, les ordres ou instructions venant d'une autorité supérieure, aussi bien que les demandes qui lui sont adressées.

HIÉRARCHIQUEMENT (*h* asp., et *chi-ke*) adv. D'une manière hiérarchique.

HIÉRARCHISATION (*si-on*) n. f. Action de hiérarchiser; résultat de cette action.

HIÉRARCHISER v. a. Régler d'après un ordre hiérarchique, soumettre à un ordre de ce genre.

HIÉRARQUE (*rark'* — du gr. *hiéros*, sacré, et *arkhê*, commandement) n. m. Prélat de l'Église grecque. ‖ Grade dans la franc-maçonnerie américaine et dans la hiérarchie de certains rits de la magie et de l'hermétisme.

HIÉRASYCAMINOS (littéralem. *le figuier sacré*), nom donné par les Grecs et les Romains à la localité nubienne qui marquait la limite de l'Égypte, l'extrémité de la marche qu'on appelait le Dodécaschœne. Auj. *Moharraka*, sur la rive gauche du Nil. Restes d'un temple égyptien du temps des Césars, converti en église, au VIe siècle.

HIÉRATIQUE (*tik'* — du gr. *hiéros*, sacré) adj. Qui appartient aux prêtres, qui vient d'eux, qui a les formes d'une tradition liturgique.
— Antiq. *Papier hiératique*, Papier très recherché, qu'on tirait d'Égypte. (Plus tard, Papier de troisième qualité.) ‖ *Écriture hiératique*, Tracé cursif de l'écriture hiéroglyphique en usage dans les papyrus. (Elle s'écrivait de droite à gauche. Elle diminue progressivement de hauteur et finit par devenir une série de ligatures embrouillées, auxquelles on a donné le nom d'*écriture démotique*. L'écriture démotique se substitua à l'hiératique, vers la XXVIe dynastie.)
— B.-arts. Dans la peinture, la sculpture, Se dit des formes fixées par la tradition religieuse.

HIÉRATIQUEMENT (*ke-man*) adv. Dans la forme ou dans le système hiératique.

HIÉRATISME (*tissm'*) n. m. Caractère hiératique ; esprit ou système hiératique.

HIÉRATITE (de *Hiera*, île) n. f. Fluorure naturel, trouvé dans une des îles Lipari, en concrétions cimentant des morceaux de trachytes et de laves.

HIERAX (*i-é*) n. m. Nom scientifique de petits faucons de Malaisie, plus ordinairement appelés MICROHIERAX.

HIÉRAX. Myth. gr. Mariandynien célèbre par ses vertus. Il éleva un temple à Déméter, qui le combla de biens. Poseidon, irrité contre les Troyens, ayant frappé leur territoire de stérilité, Hiérax leur envoya du blé. Poseidon le changea en épervier. — Autre personnage qui fut aussi changé en épervier, pour avoir éveillé Argos, au moment où Hermès allait lui enlever Io.

HIÉRAX, sectaire et écrivain du IVe siècle, né à Léontium (Égypte), mort vers 375. D'après Photius et d'autres, il était manichéen. Saint Épiphane et saint Augustin le considèrent comme fidèle à la foi de l'Église sur le Verbe et sur la Trinité, mais ils lui reprochent d'avoir enseigné que les célibataires seuls auraient part au royaume des cieux. Hiérax aurait composé, outre des hymnes et des chants religieux, un grand nombre d'ouvrages écrits en grec ou en copte ; tous sont perdus, sauf quelques fragments d'un *Commentaire* sur le premier chapitre de la Genèse, que saint Épiphane a conservés. Hiérax, qui est aussi appelé *Hiéracas* et *Hiéraca*, mourut à un âge excessivement avancé, profondément vénéré par ses disciples, qui s'appelèrent, de son nom, *hiéracites*.

HYÈRES, comm. de l'Isère, arrond. et à 43 kilom. de La Tour-du-Pin, près du Rhône ; 811 hab. Carrières de pierre à bâtir. Chaux et ciment. Commerce de vin et de fruits. Camp présumé romain.

HIERO, nom donné, dans la Grèce moderne, aux ruines de plusieurs vieux sanctuaires, notamment aux ruines et au vallon d'Asclépios, près d'Épidaure.

HIÉROBOTANE (du gr. *hiéros*, sacré, et *botanon*, herbe) n. f. Nom ancien de la verveine commune.

HIÉROBOTANIE (*nî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Occult. Traité des vertus attribuées aux plantes sacrées : centaurée, chélidoine, gui, héliotrope, jusquiame, langue-de-chien, lis, mélisse, nepte, ortie, pervenche, sauge, serpentine, verge-de-pasteur et verveine.

HIÉROCÉRYCE (*sé-riss* — du gr. *hiérokêrux, ukos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Un des principaux prêtres du sanctuaire de Déméter, à Eleusis. ‖ Hérault des sacrifices, héraut sacré.

HIÉROCHLOÉ (*klo*) ou **HIEROCHLOA** (*i-é, klo*) n. f. Genre de graminées, tribu des phalaridées, comprenant des plantes vivaces, à feuilles planes, à fleurs réunies en grappes d'épillets. (On en connaît treize espèces, répandues dans les deux hémisphères.)

HIÉROCHROMIE (*kro-mî* — du gr. *hiéros*, saint, et *khrôma*, couleur) n. f. Occult. Méthode cabalistique par [illegible] leurs ont consacrées aux diverses planètes [illegible] de leurs influences.

HIÉROCLÈS, philosophe grec, de l'école néo-platonicienne, [illegible], enseigna et mourut à Alexandrie au Ve siècle. [illegible] pour un temps de sa ville natale, il fut [illegible] à Constantinople pour [illegible] [illegible] ouvrages, dont il ne [illegible] notamment, un *Commentaire* [illegible] *de Pythagore* [illegible] *de la Providence* [illegible] *du destin* [illegible] *la pa*[illegible].

HIÉROCLÈS, [illegible] du VIe siècle. Son *Synecdèmos* [illegible] des divisions administratives de l'empire d'Orient vers 535.

HIÉROCRATIE (*sî* — du gr. *hiéros*, sacré, et *kratein*, gouverner) n. f. [illegible] Gouvernement [illegible] par les prêtres. ‖ On dit de préférence THÉOCRATIE.

HIÉRODRAME (du gr. *hiéros*, sacré, et de *drame*) n. m. Drame dont le sujet est tiré de l'histoire sainte ; oratorio.

HIÉRODULE (du gr. *hiéros*, sacré, et *doulos*, esclave) n. m. Antiq. gr. Esclave attaché au service d'un temple, notamment dans les sanctuaires d'Apollon. ‖ Hétaïre sacrée du temple d'Aphrodite à Corinthe, et de plusieurs sanctuaires d'Orient.

Hiérodule, bas-relief d'un candélabre ancien. Louvre.

HIEROFALCO (*i-é*) n. m. Nom scientifique des faucons du genre gerfaut.

HIÉROGLYPHE (du gr. *hiéros*, sacré, et *gluphein*, graver) n. m. Nom donné par les Grecs aux caractères qu'ils voyaient gravés sur les murs des monuments de l'Égypte et qui servaient aux Égyptiens à écrire les mots de leur langue. ‖ Chez les modernes, par ext., Tous les systèmes d'écriture qui emploient des figures d'hommes, d'animaux, de plantes, d'objets naturels ou fabriqués : HIÉROGLYPHES *hittites.* HIÉROGLYPHES *mexicains.* HIÉROGLYPHES *mayas.*
— Fig. Toute écriture illisible ; style, langage difficile à comprendre.
— ENCYCL. Tous les systèmes hiéroglyphiques connus jusqu'à présent ont débuté par la peinture des idées. Ils ont représenté le soleil par un disque centré ⊙, la lune par son croissant, le chien ou le lion par un chien ou par un lion, l'homme par des figures d'homme debout, accroupi, assis. Toutefois, comme ce procédé ne permettait de rendre directement qu'un petit nombre d'idées toutes matérielles, on recourut bientôt à des symboles simples ou complexes : la *tête de bœuf* pour le *bœuf complet*, le *soleil* ⊙ pour le *jour*, la *guêpe* pour la *royauté*, l'*épervier* ou la *hache* pour la *Divinité*, le *croissant lunaire accompagné d'une étoile* pour le *mois*, et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle l'écriture idéographique, celle qui peint les idées pour les yeux, mais qui n'enregistre ni les sons de la langue, ni ses formes grammaticales. Toutefois, comme, en examinant les groupes d'idéogrammes, on était amené forcément à les traduire par le mot attaché à l'expression de l'idée dans la langue courante, on en arriva à reconnaître dans chacun d'eux, en même temps que l'objet ou l'idée qu'il retraçait, la prononciation fixe et habituelle des mots qui correspondaient à cet objet ou à cette idée : les signes idéographiques prirent ainsi une valeur phonétique constante. Ce premier pas franchi, rien n'était plus naturel que de les employer pour représenter le son propre à leur sens premier, sans plus songer à l'idée ou à l'objet lui-même, comme nous faisons pour les *rébus* : le scarabée s'appelait *khopirrou* en égyptien, et le même ensemble de sons *khopirrou* signifiait *être*, si bien qu'on se servit du scarabée pour exprimer le verbe *être*. Ce système de rébus, appliqué sans discernement, n'offrait pas un moyen facile de décomposer les mots polysyllabiques en leurs syllabes et de représenter chacune d'elles séparément par un caractère constant. On choisit donc, parmi les anciens idéogrammes, un certain nombre d'entre eux qui, répondant à des mots d'une syllabe ouverte, pouvaient rendre aisément le son de cette même syllabe partout où on les rencontrerait : la *bouche* *ra*, l'*eau* *ni*, le *verrou* *si*, la *grue* *bâ*, pour traduire partout les syllabes *ra, ni, si, bâ*, et ainsi de suite. On joignit à ceux-là des idéogrammes polysyllabiques, auxquels on enleva la valeur phonétique qui résultait de la prononciation de toutes leurs syllabes pour ne laisser que celle qui résultait du son de la syllabe initiale ; ainsi l'*aigle* fut *a*, parce que le nom de l'oiseau et, par conséquent, la prononciation complète du signe était *akhou-mou*. Peu à peu la plupart des signes finirent par posséder, en plus de leur force idéographique, des valeurs syllabiques plus ou moins complexes. L'égyptien en prit parmi eux dont l'articulation se composait d'une consonne et d'une voyelle, et, ne gardant que l'un de ces deux éléments, les transforma de syllabes en lettres alphabétiques : *ra* en *r*, *ni* en *n*, *si* en *s*, etc. Pour aboutir à nos systèmes alphabétiques, il eût fallu éliminer tous les signes autres que ceux-là, et même n'en garder, parmi ceux-là, qu'un petit nombre. L'égyptien s'arrêta à mi-chemin, et le système qu'il conserva jusqu'à l'avènement du christianisme consistait en un mélange [illegible] d'idéogrammes, de syllabes et de lettres, [illegible] pour parler comme les Grecs et comme les Romains.
Les hiéroglyphes égyptiens ont été déchiffrés par Champollion le jeune et par ses élèves. Les hiéroglyphes hittites, mexicains, mayas, attendent encore leur maître. Les tentatives faites pour les déchiffrer depuis un quart de siècle n'ont pas été entièrement heureuses.

HIÉROGLYPHÉ, ÉE adj. Marqué d'hiéroglyphes, de signes ressemblant à des hiéroglyphes.

HIÉROGLYPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient aux hiéroglyphes : *Inscription* HIÉROGLYPHIQUE.

— Par ext. Enigmatique, difficile à expliquer, à déchiffrer : *Pour qui n'est pas initié, le blason est une langue* HIÉROGLYPHIQUE.

HIÉROGLYPHISME (*fissm'*) n. m. Système d'écriture où l'on emploie des hiéroglyphes ou des signes de même nature.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE** (*tisst'* — rad. *hiérogramme*) n. m. Antiq. Nom donné par les Grecs aux scribes égyptiens qui étaient employés au service des temples et qui expliquaient les mystères. ‖ Prêtre ou docteur chargé d'interpréter les saintes Ecritures, en Egypte.

HIÉROGRAMMATIQUE (*tik'* — rad. *hiérogramme*) adj. Philol. Se dit des caractères propres à l'écriture hiératique : *Caractères* HIÉROGRAMMATIQUES.

HIÉROGRAMME (du gr. *hiéros*, sacré, et *gramma*, lettre) n. m. Caractère propre à l'écriture égyptienne hiératique.

HIÉROGRAPHE (du gr. *hiéros*, sacré, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit des ouvrages sur les choses sacrées, sur l'histoire des religions. ‖ Auteur qui s'est occupé de l'antique religion des mages et des sciences occultes.

HIÉROGRAPHIE (*fî*) n. f. Description des choses sacrées; histoire des religions.

HIÉROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'hiérographie : *Etudes* HIÉROGRAPHIQUES.

HIÉROLOGIE (*jî* — du gr. *hiéros*, sacré, et *logos*, discours) n. f. Connaissance des religions. ‖ Bénédiction nuptiale, chez les chrétiens grecs et chez les Juifs.

HIÉROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hiérologie : *Science* HIÉROLOGIQUE.

HIÉROLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui est versé dans l'hiérologie.

HIÉROMANCIE (*sî* — du gr. *hiéros*, sacré, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Nom générique des modes de divination, surtout de ceux qui se rapportaient à l'observation des victimes.

— Occult. Ensemble des sciences divinatoires réputées sacrées, telles que l'*astrologie judiciaire*, l'*astrologie météorologique*, l'*arithmomancie*, etc.

HIÉROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. et adj. Qui appartient à l'hiéromancie; qui s'en occupe.

HIÉROMANE n. Personne atteinte d'hiéromanie.

HIÉROMANIE (*nî* — du gr. *hiéros*, sacré, et *mania*, fureur) n. f. Délire sacré; folie mystique.

HIÉROMAX, rivière de l'ancienne Palestine (Décapole), qui se jetait dans le Jourdain, au S. du lac de Génésareth. Auj. le *Yarmouk*.

HIÉROMÉNIE (*nî* — gr. *hiéroménia*; de *hiéros*, sacré, et *méa*, mois) n. f. Antiq. gr. Jour férié. ‖ Premier jour du mois, qui était un jour de fête. ‖ Période consacrée, pendant laquelle se préparait ou se célébrait une fête. (Durant cette période, les affaires civiles étaient suspendues, l'inviolabilité était assurée à tous les pèlerins.)

HIÉROMNÉMON (mot gr.) n. m. Antiq. gr. Fonctionnaire chargé des intérêts matériels du culte. ‖ Greffier chargé de conserver les actes privés, en dépôt dans les temples. ‖ Un des fonctionnaires qui formaient la partie permanente du conseil amphictyonique.

HIÉROMYRTE (gr. *hiéromyrtos*) n. m. Myrte épineux.

HIÉRON (mot gr. — de *hiéros*, sacré) n. m. Antiq. gr. Enceinte sacrée, où s'élevait soit un temple, ordinairement entouré de chapelles et d'offrandes, soit un simple autel, entouré d'ex-voto.

HIÉRON (PROMONTOIRE DE), cap du Bosphore, sur la côte d'Asie, portant les ruines du *Château génois*, et à son pied le fort et le village turcs d'*Anadouli-Karah*.

HIÉRON Ier, tyran de Syracuse, frère et successeur de Gélon. Il régna de 478 à 467 av. J.-C. Il étendit son pouvoir sur presque toute la Sicile. Il chassa Théron d'Agrigente, s'empara de Naxos et de Catane, défendit Cumes contre les Carthaginois et les Etrusques, sur lesquels il remporta, en 476, une grande victoire navale. Hiéron aimait les lettres. Il attira à Syracuse plusieurs poètes célèbres : Pindare, Simonide de Céos, etc.

Hieron ou *De la tyrannie*, dialogue de Xénophon. — L'authenticité en a été quelquefois contestée, mais sans raisons sérieuses. On y trouve exposées, sous forme d'un entretien entre le poète Simonide et Hiéron de Syracuse, les idées de Xénophon sur la tyrannie. Dans une première partie, l'auteur peint des plus sombres couleurs la misère des tyrans, dont les plaisirs apparents se changent en souffrance : ils craignent pour leur vie; abandonnés des honnêtes gens, ils sont obligés de s'entourer de scélérats, prêts à les trahir. Tout change pour le tyran, s'il se préoccupe uniquement du bien public. Il peut alors se faire aimer, honorer des bons citoyens. Pour lui, la vertu est la garantie du bonheur. Comme on le voit, Xénophon ne condamne pas le pouvoir d'un seul, mais simplement l'injustice et la violence.

HIÉRON II, roi de Syracuse (270-216 av. J.-C.). Il refoula dans Messine, où il les assiégea, les Mamertins, qui dévastaient la Sicile. Les Mamertins appelèrent à leur aide les Romains, et Hiéron s'unit aux Carthaginois, établis dans l'ouest de la Sicile. Ce fut le début de la première guerre punique. Les Syracusains furent battus en 264 par le consul Appius Caudex. L'année suivante, Hiéron fit la paix avec les Romains, il fut, dès lors, leur fidèle allié. Il assura pendant le reste de son règne la prospérité de Syracuse, et l'embellit de monuments. Quatre ans après sa mort, les Romains s'emparaient de la ville.

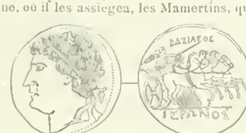
Monnaie de Hiéron II.

HIÉRONIQUE (*nik'* — du gr. *hiéros*, sacré, et *nikê*, victoire) n. m. Antiq. gr. Vainqueur aux jeux sacrés, surtout aux quatre grands jeux de Delphes, d'Olympie, de Némée ou de l'Isthme.

— Adjectiv. : *Les jeux* HIÉRONIQUES.

HIÉRONYME, roi de Syracuse, né en 231 av. J.-C., mort en 215. Il avait quinze ans quand il succéda, en 216, à son grand-père Hiéron II. A l'instigation de son oncle Andranodore, il renversa le conseil de quinze tuteurs institué par son grand-père pour gouverner pendant sa minorité, se rendit maître absolu du pouvoir, rompit les traités conclus avec Rome pour s'allier avec les Carthaginois, et se rendit odieux par son orgueil, par ses débauches, par sa cruauté. Au moment où il allait combattre Rome, Hiéronyme périt victime d'un complot, après treize mois de règne.

Monnaie d'Hieronyme.

HIÉRONYME ou **JÉRÔME de Cardia**, historien grec (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Il gagna la confiance d'Eumène, un des généraux d'Alexandre le Grand, mais fut fait prisonnier, en 316, par Antigone, et suivit, plus tard, la fortune de Démétrios Poliorcète et de ses successeurs. Il mourut, dit-on, à l'âge de cent quatre ans. Il avait composé une *Histoire des successeurs d'Alexandre* et une *Histoire des Epigones*, ouvrages de style médiocre, mais qui furent les principales sources de Diodore et de Plutarque.

HIÉRONYMIQUE (*mik'* — du gr. *Hiérônumos*, Jérôme) adj. Qui appartient, qui se rapporte à saint Jérôme.

HIÉRONYMITE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Nom générique sous lequel on comprend des ordres religieux désignés aussi par le nom d'*ermites de Saint-Jérôme*.

— ENCYCL. Le nom de *hiéronymite* est commun à quatre ordres religieux, fondés en Espagne ou en Italie, et qui ont pris pour patron saint Jérôme, parce que ce Père de l'Eglise mena lui-même la vie monastique.

Hiéronymites de Lupiana en Espagne. En 1370, Pierre-Ferdinand Pecha de Guadalajara, ancien chambellan du roi Pierre le Cruel, persuada à plusieurs solitaires, qui occupaient divers ermitages près de la ville de Lupiana, d'adopter la vie commune sous sa direction. Il mit le nouvel ordre sous le vocable de saint Jérôme et se rendit, en 1373, à Avignon, auprès du pape, pour lui soumettre un projet de constitution. Grégoire XI confirma solennellement par une bulle l'ordre naissant des hiéronymites, qui prit dès lors de rapides développements. Le costume de ces religieux est une tunique de drap blanc, avec un scapulaire et un manteau de couleur brune. Ils suivent la règle de saint Augustin et unissent le ministère de la prédication aux exercices de la vie contemplative. Parmi leurs nombreux monastères, il convient de citer ceux de Lupiana, chef-lieu de l'ordre; de Yuste ou Saint-Just, où Charles-Quint se retira après son abdication; et enfin, ceux de Saint-Laurent-de-l'Escurial et de Bélem.

Hiéronymites de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise. Ces religieux furent institués, en 1377, par Pierre Gambacorti, gentilhomme pisan, honoré par l'Eglise comme bienheureux, sous le nom de Pierre de Pise. Leur règle ne fut approuvée qu'en 1567 par le pape Pie V. Ils portent une robe brune, un capuchon de même couleur et une ceinture de cuir. Ils pratiquent l'abstinence quatre jours par semaine et jeûnent la moitié de l'année. Outre leur maison mère, qui est à Montebello, ils ont plusieurs monastères en Italie. Celui de Rome, qui est sous le vocable de saint Onuphre, est un titre cardinalice ; on voit dans son église le tombeau du Tasse.

Hiéronymites de Fiesole. Cet ordre, fondé en 1360 par le bienheureux Charles de Montegraneli, à Fiesole, en Toscane, fut approuvé par Eugène IV en 1441. Le pape Clément IX le supprima en 1668.

Hiéronymites de l'observance ou *de Lombardie*. Ces religieux sont un rameau détaché de l'ordre des ermites de Saint-Jérôme de Lupiana. Ils eurent pour fondateur et pour premier général Loup d'Olmédo. Le pape Martin V les constitua en ordre indépendant, dès 1424. Ils possèdent plusieurs maisons dans l'Espagne méridionale.

Il y a aussi, à Tolède, une congrégation de *religieuses hiéronymites*, dont la fondation date du XIVe siècle.

HIÉROPHANTE (gr. *hiérophantês* ; de *hiéros*, sacré, et *phainein*, montrer) n. m. Antiq. gr. Prêtre chargé d'expliquer les mystères, de présider aux cérémonies et aux initiations, notamment à Eleusis. ‖ A Rome, Le grand pontife.

HIÉROPHANTIDE n. f. Antiq. gr. Prêtresse de Déméter à Eleusis, ou femme de l'hiérophante.

HIÉROPHILE. Mythol. gr. V. HÉROPHILE.

HIÉROPHORE (du gr. *hiérophoros*; de *hiéros*, sacré, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre qui, dans les cérémonies religieuses, portait quelque objet sacré.

HIÉROPHYLAX (du gr. *hiéros*, sacré, et *phulax*, gardien) n. m. Officier de l'Eglise grecque.

HIÉROSCOPIE (*sko-pî* — du gr. *hiéros*, sacré, et *skopein*, examiner) n. f. Antiq. gr. Divination qui consistait à prédire l'avenir d'après l'examen des entrailles des victimes.

HIÉROSOLYMITAIN, AINE (*tin, tèn'*), personne née à Jérusalem ou qui habite cette ville. — *Les* HIÉROSOLYMITAINS.

— Adjectiv. : *Temples* HIÉROSOLYMITAINS. ‖ On dit aussi HIÉROSOLYMITE.

HIERS-BROUAGE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 4 kilom. de Marennes. V. BROUAGE.

HIERSAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 12 kilom. d'Angoulême, non loin de la Charente ; 669 hab. Ch. de f. Orléans. Château du XVIe siècle. — Le canton a 13 comm. et 7 413 hab.

HIESFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 3.923 hab. Tuilerie, moulins à vapeur.

HIETZING, village de la banlieue de Vienne, avoisinant le parc de Schönbrunn ; 3.720 hab. Station d'été très fréquentée ; villas avec jardins. Monument de l'empereur du Mexique Maximilien. De 1866 à 1871, Hietzing fut le séjour de George V, roi détrôné du Hanovre.

HIGGINSIE n. f. Bot. Syn. de PETUNGA.

HIGHGATE, bourg d'Angleterre (comté de Middlesex), compris dans le district métropolitain ; 5.350 hab. Hospice des merciers de Londres.

HIGHLAND, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : Comté de l'Etat de Virginie, aux sources du Potomac et de la rivière James. Peu peuplé. Agriculture peu développée. Mines de fer; environ 4.400 hab. Ch.-l. *Monterey*. — Comté de l'Etat d'Ohio, région montagneuse, mais fertile, bien arrosée et cultivée. Elevage prospère; environ 32.000 hab. Ch.-l. *Hillsborough*.

HIGHLANDER (*haï-lèn'-deur'* [*h* asp.]) n. m. Habitant des Highlands, montagnard écossais.

— Milit. Nom de certains régiments anglais. V. GRANDE-BRETAGNE.

HIGHLANDS (*Hauts pays*), nom donné aux hautes terres de l'Ecosse, au N. de la dépression Strathmore, par opposition au Lowlands (ou *Bas pays*), qui se développe sur les deux rives du Forth. Dans les *Hautes terres*, on peut distinguer, en tenant compte de la profonde coupure du Glenmore, le Highland central, qui comprend les Grampians, et le Highland septentrional, qui comprend les monts de Ross : mais ce sont partout les mêmes vallées étroites (*glen*), en général orientées du S.-O. au N.-E., boisées dans les parties élevées des versants, couvertes de pâturages dans les fonds, encombrées de petits lacs étroits et allongés, difficilement accessibles. Là s'est développée, en *clans* séparés, l'ancienne population des Highlanders, d'origine et de langue celtiques, proche parente des Irlandais, et qui a gardé, grâce à son énergie propre et aussi à la difficulté de pénétration de ses montagnes, son indépendance politique jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (bataille de Culloden, 1747) et sa langue à peu près jusqu'à nos jours. C'est seulement au XIXe siècle que l'anglais des *Lowlanders* a pu prendre le pas sur l'ancien gaélique, et le refouler peu à peu dans les comtés de l'extrême nord-ouest et dans les îles de la côte. V. ECOSSE.

HIGHLANDS, territoire des Etats-Unis (New-York), au S. de la Kattskill. Couverte par les contreforts schisteux et boisés des Alléghanys, découpée par les vallées profondes de l'Hudson et de ses affluents, la région des Highlands, d'une élévation moyenne de 450 à 500 mètres, est fréquentée pour la beauté de ses sites.

HIGHLANDS CITY, ville des Etats-Unis (Colorado [comté d'Arapahoe]) ; 6.525 hab.

HIGH LIFE (*haï-la-if'* [*h* asp.] — de l'angl. *high*, haut, et *life*, vie) n. m. Vie élégante; grand monde, fashion.

HIGNARD (Louis-Henri-Vincent), littérateur français, né à Lyon en 1819. Après avoir professé la rhétorique à Saint-Etienne et à Lyon, il fut appelé, en 1861, à la chaire de littérature ancienne de la Faculté de Lyon. On lui doit *Des hymnes homériques* et *De philosophici poematis conditione apud Lucretium*, thèses de doctorat (1864) ; *Etudes mythologiques : le Minotaure* (1869) ; *la Mythologie homérique* (1869) ; *Lucrèce* (1869) ; *le Mythe d'Io* (1873); etc.

HIGNARD (Jean-Louis-*Aristide*), compositeur français, né à Nantes en 1822, mort à Vernon en 1898. Dès 1851, il faisait ses débuts de compositeur en donnant à Nantes un opéra-comique : *le Visionnaire*. Il fit représenter ensuite à Paris : *le Colin-Maillard* (1853); *les Compagnons de la Marjolaine* (1855) ; *Monsieur de Chimpanzé* (1858) ; *le Nouveau Pourceaugnac* (1860) ; *l'Auberge des Ardennes* (1860) ; *les Musiciens de l'orchestre* (1861, en société avec Léo Delibes et Erlanger). Hignard écrivit ensuite, en vue de l'Opéra, une tragédie lyrique en cinq actes : *Hamlet*, dont la représentation fut rendue impossible par l'apparition, sur ce théâtre, de l'*Hamlet* d'Ambroise Thomas. Dans cet ouvrage fort important, il avait réalisé une innovation intéressante, en intercalant dans le chant proprement dit une déclamation soutenue par des mouvements d'orchestre. En dehors du théâtre, il a publié des recueils de *Rimes et Mélodies* ; des chœurs; 2 opérettes de salon : *le Joueur d'orgue* et *A la porte* ; des *Valses concertantes* et des *Valses romantiques* pour piano.

HIGO, province du Japon (île de Kiou-Siou), sur la côte occidentale. Pop. 975.000 hab. Le littoral de Higo a 170 kil. de longueur ; un archipel en dépend, dont la plus grande île est Ama-Kousa. Le sous-sol possède du cuivre, de la houille, du soufre ; le sol produit du tabac et de l'indigo, on y fabrique des porcelaines, des faïences (à Yatsousiro), des ouvrages en bambou. Principales villes : Koumamoto, Yatsousiro, Ousifouka, Nagasou.

HIGOUMÈNE n. m. Relig. V. HÉGOUMÈNE.

HIGUERA la Réal, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]) ; 5.650 hab. Sources minérales. Bourg très ancien, ayant appartenu aux templiers jusqu'en 1314, réuni à la couronne par Philippe IV (1633).

HI-HAN (*h* asp.), onomatopée qui exprime le cri de l'âne. ‖ Quelques-uns disent HIN-HAN.

HIJAR, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]), sur le Martin, affluent de l'Ebre ; 3.258 hab. Fabriques de savon, soie, chanvre et tissus ; moulins à huile.

HIKONÉ, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Omi]), sur le lac d'Omi ; 18.500 hab. Cette ville joua un rôle dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle ; en 1600, dans ses environs, Yéyas remporta la victoire de Sekigahara, qui fonda la puissance de la dynastie des Tokougava.

HILAIRA (*lè*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées petites ou moyennes, lisses, jaunes ou brunes, dont on connaît cinq espèces, propres aux parties froides ou montagneuses de l'Europe occidentale.

HILAIRE (*h* asp., et *lèr'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au hile : *Cicatrice* HILAIRE.

HILAIRE. Myth. gr. Fille de Leucippe, enlevée avec sa sœur Phœbé par les Dioscures, au moment où elles allaient épouser Idas et Lyncée. Elle eut de Castor un fils, nommé Anogon, et fut l'objet d'un culte après sa mort.

HILAIRE (saint), évêque de Poitiers, père et docteur de l'Eglise, né en Aquitaine vers 303, mort à Poitiers en 367. Ses parents semblent avoir été païens ; lui-même était marié et père d'une fille nommée Abra. Elu évêque de Poitiers, peu de temps après son baptême (340), il donna asile à saint Martin. En 356, l'évêque d'Arles, Saturnin, chef, dans les Gaules, du parti arien, irrité de l'énergie

qu'Hilaire avait déployée au concile de Béziers contre l'arianisme, obtint que l'empereur Constance l'exilât en Phrygie, où il resta quatre ans. En 359, il siégea au concile de Séleucie, et revint en Gaule en 360. L'ouvrage principal de saint Hilaire est un traité en douze livres sur *la Trinité;* il a laissé, en outre, des *Commentaires sur les Psaumes et sur l'Evangile de saint Matthieu,* une *Requête* adressée à Constance et une *Invective* contre ce même empereur. Ce Père est un penseur profond et un dialecticien habile; son style a de la noblesse et de la vigueur, mais il est souvent obscur et emphatique. La vie de saint Hilaire a été écrite par Fortunat et par Sulpice-Sévère. — Fête le 13 janvier.

Hilaire le Diacre, diacre de l'Eglise de Rome au IVe siècle. Envoyé par le pape au concile arien de Milan, il attaqua l'arianisme devant l'empereur Constance, qui le fit battre de verges. En 360, il soutint avec Lucifer, son ami, que les hérétiques convertis devaient être rebaptisés, opinion que l'Église a repoussée.

Hilaire (saint), évêque d'Arles, né vers 403, mort à Arles en 449. Élevé dans le monastère de Lérins par saint Honorat, il lui succéda, sur le siège d'Arles, en 429. Il assista aux conciles de Riez (439), d'Orange (441), de Vaison (442) et d'Arles (443). Sa charité envers les pauvres était inépuisable; pendant un hiver rigoureux, il n'hésita pas à vendre les vases sacrés de son église pour secourir les indigents. En 444, l'évêque de Besançon, Chelidonius, qu'il avait déposé, le cita à Rome. Le pape Léon Ier donna tort à saint Hilaire. Cependant, après sa mort, il rendit un hommage public à sa mémoire. Il reste de saint Hilaire d'Arles un *Éloge de saint Honorat.* — Fête le 5 mai.

Hilaire (saint), pape, né en Sardaigne, élu en 461, mort en 468. Diacre du pape saint Léon le Grand, il combattit l'arianisme au sein du synode connu dans l'histoire sous le nom de *Brigandage d'Éphèse* (449). Après son élévation sur le saint-siège, il condamna de nouveau Eutychès et Nestorius, confirma les conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, et présida, en 465, le concile de Rome, où il établit plusieurs canons sur les ordinations des prêtres et des évêques. Douze *Lettres* de ce pape ont été conservées. — Fête le 10 septembre.

Hilal ou **Hilaliens,** tribu arabe nomade, établie, lors de l'avènement des califes abbassides, dans les déserts du Hedjaz. — *Un* Hilal ou Hilalien.

— Encycl. Associés aux Soleïm, nomades également, les Hilal vivaient de brigandages sur les routes de Médine et de La Mecque. Ils passèrent en Syrie avec les Kharmates et y luttèrent contre les troupes fatémides. Vers la fin du Xe siècle, le calife El-Aziz les déporta en masse dans la haute Egypte. Au milieu du XIe siècle, ils furent lancés par le calife El-Mostancer contre El-Moezz Ibn-Badis, souverain vassal de Tunisie révolté contre lui et lui infligèrent une défaite sanglante à Haiderane, près Gabès (1053). Cette invasion porta un coup sensible à la prospérité du pays tunisien, et lui donna l'aspect désolé que la colonisation européenne n'est pas encore parvenue à modifier partout.

HILARANT (*ran*), **ANTE** [rad. *hilare*] adj. Qui excite à la gaieté: *L'influence* hilarante *d'une liqueur salutaire.*
— Chim. *Gaz hilarant,* Ancien nom du protoxyde d'azote, qui fut ainsi appelé, parce qu'il produit, lorsqu'on le respire, une sorte d'ivresse douce et gaie.

HILARE (du lat. *hilaris,* même sens) adj. Qui est dans un état d'hilarité.

HILARE ou **HILARA** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les hilares sont des moucherons allongés, brunâtres, qui volent parfois par troupes; un des plus communs en France est l'*hilara chorica* ou *hilare danseur,* qui tourbillonne parfois, par essaims, le soir.)

HILARIE (*rî*) n. f. Genre de graminées zoysiées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles planes, à fleurs en épillets, dont on connaît quatre espèces américaines.

HILARIES (*rî* — du gr. *hilaros,* gai) n. f. pl. Fêtes grecques et romaines, en l'honneur de Cybèle et d'Attis, célébrées à l'équinoxe du printemps.
— Encycl. Dans ces fêtes se succédaient les démonstrations symboliques de douleur et de joie passionnée, suivant les différentes phases du drame mystique. Les *hilaria* étaient, par excellence, le jour de l'enthousiasme délirant pour les adorateurs fervents de Cybèle. Elles avaient lieu, à Rome, le 25 mars.

Hilarion (saint), instituteur de la vie monastique en Palestine, né vers 291, près de Gaza, mort dans l'île de Chypre vers 372. Né de parents païens, il embrassa le christianisme, à Alexandrie, au cours de ses études. Après avoir reçu le baptême (302), il visita, dans la Thébaïde, saint Antoine, et se fit son disciple, étant encore adolescent. A la mort de ses parents, il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans le désert de Majuma, où il se livra à tous les exercices de la vie contemplative. La renommée de ses vertus attira auprès de lui un grand nombre de disciples, à qui il donna des règles et qu'il établit en divers monastères. Le reste de sa vie fut rempli par des voyages en Egypte, en Sicile, en Dalmatie, et enfin dans l'île de Chypre, où il mourut. Saint Jérôme a raconté sa vie. — Fête le 21 octobre.

HILARITÉ (rad. *hilare*) n. f. Mouvement subit de gaieté, explosion de rires: *Provoquer l'*hilarité.

HILARODE (du gr. *hilarôdos;* de *hilaros,* gai, et *ôdê,* chant) n. m. Antiq. gr. Poète qui composait des hilarodies.

HILARODIE (*dî* — rad. *hilarode*) n. f. Antiq. gr. Chanson comique. ‖ Drame burlesque, qui a été en honneur à l'époque alexandrine, surtout dans la Grande-Grèce.
— Encycl. L'élément essentiel de l'*hilarodie* ou *hilarotragédie* était la parodie littéraire. Sans doute, les origines de la parodie étaient fort anciennes en Grèce: témoin la *Batrachomyomachie,* attribuée à Homère, et, plus tard, les drames satyriques, la *Gigantomachie* d'Hégémon de Thasos, les comédies d'Aristophane. Mais c'est seulement vers la fin du IVe siècle avant notre ère que l'on commença à faire de la parodie littéraire l'objet unique d'une pièce de théâtre. Le créateur de ce genre fut Rhinton, qui était de Syracuse ou de Tarente, et qui vivait sous les deux premiers Ptolémées. On lui attribuait trente-huit drames burlesques, dont quelques-uns nous sont connus, au moins par leur titre: *Héraklès, Amphitryon, Iphigénie, Oreste,* etc. Parmi ses imitateurs, on cite Skiras de Tarente, Blæsos de Caprée, Sopatros de Paphos. Cette littérature a probablement exercé une influence sur le développement de l'*atellane* et du *mime* des Romains. Des scènes d'hilaro-tragédie sont souvent représentées sur les vases.

HILARO-TRAGÉDIE n. f. Antiq. gr. V. hilarodie.

Hilbersdorf, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 4.893 hab. Carrière de porphyre.

Hild ou **Hilda,** nom d'une des valkyries scandinaves.

Hilda, planète télescopique, no 153, découverte par Palisa, en 1875.

Hildburghausen, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen), sur la Werra; 5.958 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrication de jouets, couteaux, machines agricoles, eaux minérales; distillerie et tuilerie. Hildburghausen (en lat. *Hilpershusia, Villa Hilperti*) appartenait, au XIIIe siècle, au comte de Henneberg; au XIVe siècle, à la maison de Thuringe, puis à la branche Ernestine de la maison de Saxe; en 1683, elle devint capitale d'un duché réuni, en 1826, à la Saxe-Meiningen.

Hildebert, archevêque de Tours, né à Lavardin, près Montoire (Vendômois), en 1055, mort à Tours en 1133. Il fut archidiacre (1092), puis évêque du Mans (1096). Au début de son épiscopat, il embrassa le parti de Hélie, comte du Maine, contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et ne dut son salut qu'à la mort de ce dernier. De 1101 à 1104, il visita Rome, l'Italie méridionale et la Sicile. Archevêque de Tours en 1125, il entra en lutte avec Louis le Gros, et ne se soumit que devant l'intervention du légat. Il écrivit beaucoup, citons notamment un *Traité de l'honnête et de l'utile,* imité de Cicéron, et un recueil de poèmes latins.

Hildebrand, roi des Lombards de 736 à 744. Il était neveu du roi Luitprand, qui, en 736, l'associa au pouvoir, et gouverna, conjointement avec lui, jusqu'en 744. Hildebrand se rendit odieux par ses vices et par son orgueil. Il ne régna seul que quelques mois; les Lombards le remplacèrent sur le trône par Rachis, duc de Frioul.

Hildebrand, pape. V. Grégoire VII.

Hildebrandslied (*la Chanson de Hildebrand*), le plus ancien monument épique allemand, relatif à la légende héroïque. — Hildebrand est l'un des compagnons de Théodoric, roi des Ostrogoths (475-525). Il a suivi son maître chez les Huns, lorsque Odoacre l'a contraint à l'exil. Après trente ans, Théodoric revient à la tête d'une armée de Huns pour conquérir l'Italie, et Hildebrand se trouve en présence d'un guerrier en qui il reconnaît son fils Hadubrand. Il veut éviter le combat impie. Mais Hadubrand, à qui l'on a dit que son père était mort, croit à un stratagème. Il accuse son adversaire de lâcheté en face des deux armées et le force ainsi à la lutte, dont le poème ne donne pas le dénouement. Mais diverses raisons portent à croire que le père tue son fils. Ce sujet tragique a été remanié dans le *Heldenbuch* de Gaspard de La Rhœn. L'ancienne *Chanson de Hildebrand* a été conservée dans un état fragmentaire par une rédaction de l'an 800 environ, écrite probablement par deux moines de l'abbaye de Fulda.

Hildebrandt (Ferdinand-Théodore), peintre allemand, né à Stettin (Prusse) en 1804, mort à Dusseldorf en 1874. Elève de G. Schadow, à Berlin, en 1823, il devint professeur à l'académie des beaux-arts de Dusseldorf. Très remarquable coloriste et amoureux de la vérité, il s'est adonné à la peinture historique et à la peinture de genre. Parmi ses tableaux, nous citerons: *Faust* (1825), *Tancrède et Clorinde* (1828), *Judith allant tuer Holopherne* (1830), *Roméo et Juliette; la Mort des enfants d'Edouard* (1835), son chef-d'œuvre (galerie Spiegel, à Halberstadt); *Othello racontant ses aventures au sénateur et à Desdémone* (1848); et, parmi ses tableaux de genre: *le Brigand; la Conteuse de contes, Enfants de chœur aux vêpres; Enfants en bateau; Enfants autour de l'arbre de Noël;* etc. On lui doit encore des portraits remarquables: *prince Frédéric de Prusse, princesse Albert de Prusse,* etc.

Hildebrandt (Edouard), paysagiste allemand, né à Dantzig en 1818, mort à Berlin en 1868. En 1843, il s'est fixé à Berlin, où il est devenu professeur à l'académie des beaux arts en 1855, et membre de cette académie l'année suivante. Il a voyagé en Amérique, dans les Pyrénées, dans les îles Canaries, à Madère, en Orient, dans l'Inde, au Brésil, etc., et s'est attaché particulièrement à la peinture de paysage et de genre. *L'Hiver* et *Bateaux pêcheurs d'Hastings* ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 (Paris). Ses principaux tableaux sont à la Galerie nationale de Berlin. Citons: *Côte de Normandie* (1846), *Château Kronborg près d'Helsingford* (1857), *Vue de Rio-Janeiro* (1847), *Rue de Lyon* (1843), *Soleil de minuit,* etc.

Hildegarde, troisième femme de Charlemagne, de 771 à 783, et dont il eut: Charles, mort en 811; Pépin, roi d'Italie; Louis le Pieux, Rotrude, Berthe, Gisla et trois autres enfants, décédés en bas âge. Elle était fille d'Hildebrand, comte de Souabe.

Hildegarde (sainte), abbesse bénédictine, née près de Mayence vers 1098, morte en 1179. A huit ans, elle entra au couvent du mont Disibodenberg. En 1147, elle fonda, près de Bingen, le monastère de Saint-Rupert et en fut la première abbesse. Les principaux personnages de son temps correspondirent avec elle. A la fin de sa vie, elle visita Cologne, Trèves, Paris, et, entourée d'une vénération universelle, rentra dans son monastère, où elle mourut. On a conservé de sainte Hildegarde un recueil de *Lettres,* trois livres de ses *Révélations,* un *Commentaire sur la vie de saint Benoît* et un ouvrage sur les plantes médicinales, intitulé *le Jardin de santé.* Elle écrivait en allemand et en latin. — Fête le 17 septembre.

Hildegonde (sainte), religieuse de l'ordre de Cîteaux, née à Nuitz, près de Cologne, morte à Schönau, près de Heidelberg, en 1188. D'après la légende, son père l'emmena en Terre sainte, en lui faisant revêtir des habits d'homme. Il mourut en mer. Hildegonde parvint jusqu'à Jérusalem, et se réfugia chez les templiers, puis retourna à Cologne, où elle garda son déguisement. Elle suivit ensuite à Rome un chanoine et entra dans l'abbaye de Schönau, et y prit l'habit des moines de Cîteaux, sous le nom de « frère Joseph ». La vérité ne fut connue qu'après sa mort, quand on lava son corps avant de l'ensevelir. Elle est vénérée dans l'ordre de Cîteaux. — Fête le 20 avril.

Hilden, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur l'Itterbach, affluent du Rhin; 8.[illegible] hab. Sources [illegible]. Tapis. Laines.

HILDENBRANDTIE (*den'-brand'-sî*) n. f. Genre d'algues hildenbrandtiées, caractérisé par ses tétrasporanges piriformes, divisés irrégulièrement.

HILDENBRANDTIÉES (*den-brand'-si*) n. f. pl. Famille d'algues rhodophycées, dont le thalle, formé de plusieurs couches de cellules, se développe horizontalement et revêt une mince croûte d'enduit calcaire. (Les cellules constitutives, unies d'abord, sont ensuite verruqueuses. Les algues de cette importante famille vivent dans les eaux douces ou salées. Elles sont diversement colorées en rouge, en rose ou en brun.) — *Une* hildenbrandtiée.

Hildéric, roi des Vandales. Fils d'Hunéric, il succéda à Trasamond en 523, fit hommage de vassalité à Justinien, empereur d'Orient, et se montra favorable aux catholiques. Impuissant à triompher de la révolte du chef berbère Antalas, il mécontenta les Vandales, qui se groupèrent autour de Gélimer. Ce dernier fit prononcer la déchéance d'Hildéric, et s'empara de Carthage (531).

Hildesheim, ville d'Allemagne (Prusse [Hanovre]), ch.-l. de la présidence et du *cercle d'Hildesheim,* sur l'Innerste, affluent de la Leine, à la base de collines avancées qui continuent le Harz; 38.977 hab. Très prospère du XIIIe au XVIe siècle, quand elle faisait partie de la Ligue hanséatique, Hildesheim a conservé de cette période de grandeur des monuments très intéressants, et, nulle part, le style roman n'a laissé plus de souvenirs. Il faut citer la Grand'Place (*l'Altstädter Markt*), avec ses vieilles maisons; un hôtel de ville qui date du XIVe siècle; une prétendue maison des templiers et une maison des bouchers. Parmi les églises, les plus curieuses sont: l'église Saint-André; celle de Saint-Michel, construite de 1001 à 1033, restaurée de 1854 à 1857, et une cathédrale qui renferme des merveilles artistiques.

Armes de Hildesheim.

Hildibald, roi des Ostrogoths, mort en 541. Il fut proclamé roi à Pavie, en 540, par l'armée des Goths, vaincue par Bélisaire; battit Vitalius, commandant de la Vénétie, et périt assassiné peu après.

Hildreth (Richard), écrivain américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1807, mort à Florence en 1865. Il se fit inscrire au barreau de Boston (1830), puis se jeta dans le journalisme, dirigea le « Boston Atlas » à partir de 1832. Il remplit les fonctions de consul à Trieste, de 1861 à 1865. Partisan passionné de l'abolition de l'esclavage, il a écrit sur cette question un roman: *Archy Moore,* publié en Angleterre en 1852 sous le titre de *the White Slave.* Outre cet ouvrage, qui eut un grand succès, et qu'il compléta par *Despotism in America* (1854), Hildreth a donné des œuvres économico-politiques intéressantes: *History of United States of America* (1849-1862); *Theory of morals* (1844); *Theory of politics* (1855); *Japan as it was and is* (1855); *Atrocious judges as tools of tyrants* (1856); etc.

Hilduin, abbé de Saint-Denis et hagiographe, né vers 770, mort vers 842. Moine, puis abbé de Saint-Denis, en 820, il fut nommé, par Louis le Débonnaire, archichapelain du palais et, en 824, devint à la fois abbé de Saint-Germain-des-Prés (Paris) et de Saint-Médard de Soissons. La même année, l'empereur le chargea d'accompagner à Rome son fils aîné, Lothaire. A deux reprises, Hilduin quitta le parti de Louis le Débonnaire, pour embrasser celui de ses fils révoltés contre lui. Deux fois condamné à l'exil, il fut gracié par l'entremise d'Hincmar, depuis archevêque de Reims. Hilduin est l'auteur d'une Vie latine de saint Denis, intitulée *Areopagitiques* (Areopagitica), qui contient beaucoup de détails d'origine suspecte; c'est le plus ancien auteur chez qui l'on trouve saint Denis, apôtre des Gaules, identifié avec Denis l'Aréopagite. V. Denis.

HILE (*h* asp. — du lat. *hilum,* petit point noir au bout de la fève) n. m. Bot. Cicatricule laissée à la surface extérieure de la graine par la rupture du funicule. ‖ Dans l'ovule, Point d'insertion du tégument sur le funicule, qui correspond à la position future du hile de la graine.
— Anat. Point d'attache d'un vaisseau sur un viscère parenchymateux: Hile *du foie, de l'ovaire, du rein.*

HILETUS (*lé-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, comprenant des téroniens aberrants, à mâchoires élargies, réfléchies, comme enroulées. (On en connaît sept ou huit espèces, propres à l'Afrique tropicale, toutes de taille médiocre, ordinairement noir brillant.)

HILIÈRE n. f. Variété de bergamote commune.

HILIFÈRE (*h* asp. — de *hile,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Bot. Se dit de la radicule, quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

Hill (Rowland, vicomte), général anglais, né à Hawkestone en 1772, mort à Hardwicke Grange (Shropshire) en 1842. Entré dans l'armée en 1790 comme enseigne, il assista au siège de Toulon. En 1805, pendant la campagne de Hanovre, Hill commandait une brigade. En 1808, envoyé en Espagne, il concourut activement au gain de la bataille de Busaco. Lieutenant général en 1811, il battit le général Gérard à Arroyo de Molinos, s'empara, l'année suivante, de la forteresse d'Almarez et prit part aux batailles de Vittoria, de Nivelle (1813) et de Toulouse (1814). Peu après, il fut nommé pair d'Angleterre. Hill se distingua encore à Waterloo. En 1825, il reçut le commandement en chef de l'armée anglaise.

Hill (sir Rowland), homme politique anglais, né à Kidderminster en 1795, mort à Hampstead en 1879. Il eut, en 1837, l'idée du timbre poste, qui fut adoptée en 1839. Appelé à appliquer une réforme fondée sur un droit uniforme pour l'affranchissement des lettres, il trouva une vive résistance dans l'administration, fut privé de ses fonctions en 1842, mais redevint directeur général des postes, de 1854 à 1864. En reconnaissance de ses services, le Parlement lui fit don de 500.000 francs. Il fut enterré à Westminster. Nous citerons de lui: *Home colonies* (1832); *Post office reform* (1837); *History of penny postage* (18[illegible]), en collaboration avec son frère Arthur.

HILL GROVE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Sandon]), sur le Bakers Creek, sous-affluent du Gyra par le Chandler; 3.000 hab. Centre minier (or et antimoine).

HILLAH. Géogr. V. HELLAH.

HILLE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), près des marais de la Bastau; 2.397 hab.

HILLEBRAND (Joseph), littérateur allemand, né à Grossdungen en 1788, mort à Soden en 1871. Il étudia aux séminaires de Hildesheim et de Gœttingue la théologie et la philosophie, et professa, durant trois ans, au séminaire de Hildesheim. Il devint ensuite professeur de philosophie à Heidelberg et remplaça Hegel. Il passa au protestantisme et fut nommé, à Giesseo, directeur du gymnase académique et membre du conseil supérieur des études (1822). Nommé membre et président de la seconde Chambre du grand-duché de Hesse, il vota avec l'opposition. En 1851, il fut représentant de Mayence. Parmi ses ouvrages, citons : *Germanicus* (1817); *Amour et Destin* (1822); *la Littérature nationale allemande* (1845).

HILLEBRAND (Karl), littérateur allemand, fils du précédent, né à Giessen (gr.-duché de Hesse) en 1829, mort à Florence en 1884. En 1849, il prit part au mouvement révolutionnaire dans le duché de Bade, fut emprisonné, s'évada et passa en France. Il s'y fit recevoir docteur ès lettres en 1862, et obtint une chaire de littérature étrangère à la faculté de Douai. En 1870, il démissionna, reprit ses droits de sujet allemand et ne cessa, dès lors, de témoigner son aversion pour la France. Il suivit l'armée italienne dans son expédition contre Rome, et fit des cours à Florence. Ses principaux ouvrages, en français, sont : la traduction de l'*Histoire de la littérature grecque*, d'Ottfried Müller (1865); *la Prusse contemporaine et ses institutions* (1867); en allemand : *Temps, peuples et hommes* (1872-1882); *Italia* (1874-1877); *Histoire de France, de l'avènement de Louis-Philippe à la chute de Napoléon III* (1877-1879); en anglais : *Histoire de l'idée allemande* (1880).

HILLEGERSBERG, comm. des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande [arr. de Rotterdam]); 2.465 hab.

HILLEGOM, comm. des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande [arr. de Leyde]), entre la mer du Nord et l'ancienne mer de Haarlem; 2.410 hab. Commerce de fleurs.

HILLEL l'Ancien, docteur juif du Ier siècle av. J.-C. Il naquit à Babylone, et mourut à Jérusalem. Descendant de David, il était cependant pauvre, et dut d'abord travailler de ses mains. Il devint chef d'école, puis président du sanhédrin. Dans son enseignement, il cherchait avant tout à dégager l'esprit de la lettre. Hillel avait composé une méthode d'interprétation des Livres saints, qui portait le nom des *Sept Règles*. Il réunit aussi les maximes des anciens docteurs, ses prédécesseurs, dans un recueil qui devint la base de la partie du Talmud appelée la *Mischna*. L'école du docteur Schammaï, plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de la Loi, était la rivale de l'école d'Hillel; elle prévalut parmi les pharisiens, contemporains de Jésus-Christ.

HILLEL le Jeune, docteur juif du IVe siècle, célèbre par l'invention d'un cycle de 19 ans qui conciliait le cours du soleil avec celui de la lune, et dont on se servit jusqu'à la réforme du comput, faite sous Alphonse de Castille. Ce fut aussi lui qui introduisit la coutume de dater les années depuis la création du monde.

HILLEMACHER (Paul-Joseph-Guillaume), compositeur français, né à Paris en 1852. Il obtint le premier grand prix de Rome en 1876. A son retour d'Italie, il publia diverses œuvres : *Poème de la nuit*, en dix chants, avec piano; un recueil de quinze pièces pour piano, quelques morceaux religieux, etc. Lorsque son frère LUCIEN-JOSEPH-EDOUARD, né à Paris en 1860, eut, à son tour, obtenu le grand prix à l'Institut, en 1880, les deux Hillemacher travaillèrent désormais en collaboration. De cette collaboration naquit d'abord la symphonie-légende : *Loreley*, qui leur valut le prix du concours de la Ville de Paris en 1882, puis un opéra : *Saint-Mégrin*, qui fut représenté au théâtre de la Monnaie de Bruxelles en 1886; une *Aventure d'Arlequin*, opéra-comique donné au même théâtre en 1888, et enfin *le Drac*, qu'ils firent jouer sur le théâtre de Carlsruhe. Lorsque Haraucourt donna au Châtelet, en 1893, son mystère de la *Passion*, la partie musicale de cet ouvrage, fut tirée, par les frères Hillemacher, des œuvres de Bach, et adaptée à la scène. Les deux frères ont formé encore une « Suite de concert » de cinq romances sans paroles, de Mendelssohn.

HILLER (Johann Adam), compositeur allemand, né à Wendischossig en 1728, mort à Leipzig en 1804. Fixé à Leipzig après d'assez longues pérégrinations, il y fut successivement directeur du Concert, maître de musique à l'église Sainte-Pauline, et enfin organiste et professeur à l'école Saint-Thomas. Au théâtre il a donné : *les Femmes métamorphosées*, *Lesvart et Danolette*, *le Cordonnier joyeux*, *Charlotte à la cour*, *l'Amour à la campagne*, *les Muses*, *les Bergers pèlerins*, *le Barbier de village*, *la Couronne de la moisson*, *la Guerre*, *le Jubilé de mariage*, *le Tombeau du Muphti*, *Troie sauvée*, etc. On lui doit aussi trente symphonies, diverses pièces moins importantes pour orchestre, enfin une méthode de violon et divers traités pour l'instruction des chanteurs. Il a publié en outre : *Biographies d'auteurs célèbres sur la musique et de virtuoses des temps modernes* (1784); *Sur Métastase et sur ses ouvrages* (1786); etc.

HILLER (Jean, baron DE), général autrichien, né à Brody en 1754, mort à Lemberg en 1819. Entré, en 1770, dans l'artillerie, il prit successivement part aux campagnes contre la Turquie (1788-1791), contre les Français (1792-1797) et, de 1799 à 1801, combattit dans les Pays-Bas, en Italie et en Allemagne. En 1805, il fut élevé au grade de feld-maréchal lieutenant. Pendant la guerre de 1809, il reçut le commandement du 6e corps d'armée sous l'archiduc Charles, fut tour à tour battu près d'Abensberg et vainqueur près de Neumarkt pendant la retraite, et se signala par son intrépidité à la bataille d'Essling. A Wagram, l'aile qu'il commandait était victorieuse. En 1813, il contribua à la conquête de l'Illyrie et de l'Italie.

HILLER (Ferdinand), compositeur allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1811, mort à Cologne en 1885. De 1828 à 1835, il séjourna à Paris, où il donna des séances de musique de chambre avec le violoniste Baillot. De retour à Francfort en 1836, il partit l'année suivante pour Milan, où il donna, en 1839, un opéra, *Romilda*; fit exécuter à Leipzig, en 1840, un oratorio, *la Destruction de Jérusalem*; il fit un nouveau voyage en Italie en 1841 et, en 1842, retourna à Leipzig. Il succéda alors à Mendelssohn comme directeur des concerts du Gewandhaus, passa ensuite en la même qualité à Dresde, puis à Dusseldorf, et enfin, en 1850, fut appelé à Cologne comme maître de chapelle de la ville et directeur du Conservatoire. Il alla, pendant une saison d'hiver, diriger l'orchestre du Théâtre-Italien de Paris.

Ecrivain musical, il a publié : *la Musique et le Public* (1864); *Vie musicale de notre temps* (1868-1871); *Ludwig van Beethoven* (1871); *Lettres de Moritz Hauptmann à Spohr et à d'autres compositeurs* (1876); *Félix Mendelssohn-Bartholdy*, lettres et souvenirs (1876) (trad. par Félix Grenier, 1877); *Lettres à une innommée* (1877); *Vie d'artiste* (1880); *Pages de souvenirs* (1884); etc.

HILLERN (Wilhelmine DE), femme de lettres allemande, née à Munich en 1836. Fille de Christian Birch et de Charlotte Birch-Pfeiffer, elle devint actrice et joua dans les principales villes de l'Allemagne. En 1857, elle épousa le baron DE HILLERN et quitta la scène, pour se consacrer aux lettres. Au contact des savants de l'université de Fribourg-en-Brisgau, son talent se développa rapidement. Devenue veuve en 1882, elle se fixa à Fribourg. Parmi ses romans, citons : *Vie double* (1865); *un Médecin de l'âme* (1869); *la Fleur de Friedhof* (1883); et, parmi ses pièces de théâtre : *un Amateur d'autographes* (1874); *Geyer-Wally* (1880); *les Yeux de l'amour* (1878). — Sa fille HERMINE, née à Fribourg-en-Brisgau en 1860, épousa le peintre Diemer (1887), se fixa à Munich et écrivit ses poésies : *Rêves de jeunesse* (1881); *le Skalde* (1882); etc.

HILLERÖD, ville du Danemark (île de Seeland [distr. de Frederiksborg]); 3.734 hab. Distilleries, tanneries, fabriques d'eau-forte. École savante, fondée par Christian IV. Hôtel municipal assez remarquable; hôpital de fous; haras royal. C'est dans une île du petit lac au bord duquel est bâtie Hilleröd que se trouve le château de Frederiksborg, où les rois de Danemark vont se faire couronner.

HILLIE (*h* asp., et *lî*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes parfois épiphytes, à tiges glabres, à feuilles opposées, charnues, à grandes fleurs blanches, odorantes, solitaires, à fruit capsulaire. (On en connaît cinq espèces de l'Amérique tropicale, parfois cultivées dans les serres d'Europe.)

HILLION, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kilom. de Saint-Brieuc; 2.723 hab. Marais salants, voie romaine. Calvaire, avec belle vue sur les grèves de l'anse d'Yffiniac.

HILLSBORO, ville des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du *comté de Hill*, sur un affluent du Brazos; 7.200 hab.

HILLSBOROUGH, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Down]), près du canal de Lagan; 4.250 hab. Fabrication de toiles. Château et parc.

HILLSBOROUGH, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Highland; 5.200 hab.

HILLSDALE, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du *comté de Hillsdale*; 4.100 hab. Collège de baptistes. (Le comté dont cette ville est le chef-lieu est un des plus riches comtés agricoles du Michigan.)

HILO, ville de la Polynésie (archipel des îles Hawaï [île d'Hawaï]); 4.200 hab.

HILOIRE (de l'espagn. *esloria*, même sens) n. f. Nom de forts bordages, qui relient entre elles les solives et les différentes pièces du pont d'un navire. ‖ *Hiloires renversées*, Forts bordages établis d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. ‖ *Hiloires des panneaux*, Surbaux renforçant les ponts à l'ouverture des panneaux.

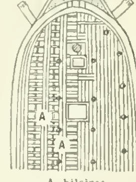

A, hiloires.

HILON (*h* asp. — rad. *hile*) n. m. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

HILONGOS ou **ILONGOS**, ville de l'archipel des Philippines (île de Leyte); 13.670 hab.

HILOSPERME (*h* asp., et *spèrm'* — de *hile*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Dont la graine a un hile très large.

HILOTE n. m. Autre orthogr. de ILOTE.

HILSENBERGIE (*sin-bèr'-jî* — de *Hilsenberg*, sav. allem.) n. f. Bot. Syn. de DOMBÉYA.

HILVARENBEEK, bourg des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentrional [arr. d'Eindhoven]); 2.235 hab.

HILVERSUM, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande [arr. d'Amsterdam]); 12.393 hab. (avec la commune). Fabrication de cotonnades, lainages et tapis.

HIMALAYA [*la-i-a*] (le *Séjour des neiges*), ancien *Imaus* ou *Emodus*, le plus important système montagneux de l'Asie centrale. Compris entre le plateau du Thibet au N. et la vallée du Gange (Inde) au S., entre le cours de l'Indus, tributaire de la mer d'Oman, à l'O., et celui du Brahmapoutra, tributaire du golfe du Bengale, à l'E., il renferme les plus hauts sommets du monde.

Sa forme générale est une courbe semi-circulaire, dont la convexité est tournée vers l'Inde, et qui s'incline du N.-O. au S.-E.; sa longueur, en ligne droite, est d'environ 2.250 kilom.; à l'O., ce système se rattache, au delà des défilés de l'Indus, à l'Hindou-Kouch, et, à l'E., il s'épanouit, pour former, au delà des défilés du Brahmapoutra, le plateau du Yunnan. L'Himalaya se compose, en réalité, de deux chaînes on a même voulu lui rattacher le Grangri, rebord méridional du plateau thibétain, et le Karakorum, qui le prolonge, à l'O., jusqu'au plateau de Pamir : celle du Nord, que coupe, à l'O., le Sutledj supérieur, tributaire de l'Indus, forme la ligne de partage entre les eaux qui vont, au S., au Gange et celles qui vont, au N., au Dzang-bo; celle du Sud est séparée de la première par une série de vallées où coulent le Djélam, le Tchinab, la Baspa, le Gange supérieur et de nombreux affluents du Gange et du Brahmapoutra : elle est coupée en tronçons par toutes ces rivières. — Voici les principaux accidents de la chaîne du Nord (en allant de l'O. vers l'E.) : pic de Nanga-Parbat (8.116 m.), aux confins du Cachemire et du Baltistan; passe de Drâs (3.343 m.); défilé du Sutledj, que domine de 3.900 m. le pic de Lio-Porgal (6.774 m.); défilé de Niti, où passe la grande route de Gartokh; le Banderpountch (8.406 m.), dans les montagnes qui renferment les sources du Gange; le Garla-Mandata (7.690 m.), d'où se détache vers les monts Gangri la crête du Marian-la; le Langour (7.520 m.), au N. du Sikkim. Cette chaîne a une longueur totale évaluée à 1.600 kilom.; mais son extrémité orientale est inconnue. — La chaîne du Sud (que le défilé de Baramoula sépare, à l'O., du Cachemire) ne dépasse guère en altitude 6.000 mètres jusqu'au Sutledj; au delà de cette rivière, elle étale la série de pics la plus importante du globe, parmi lesquels culminent : le Dhavalaghiri (8.176 m.); les deux Morchiadi (8.083 m. et 7.552 m.); les deux Yassa (8.132 m. et 7.869 m.); le Djibdjibia (8.017 m.); le *Gaurisankar* ou *Everest* (8.839 m.), le point le plus élevé du globe; le Sibsour (8.472 m.); les deux Kintchiadjinga (8.581 m. et 8.478 m.); etc.

Géologiquement, la région haute de l'Himalaya est celle des granits et des gneiss; la région moyenne, celle des gneiss et des schistes; la région basse, celle du grès et du diluvium; il n'y a point de volcans, actifs ou éteints, mais l'action ignée se révèle sur de vastes espaces. L'Himalaya ne présente ni plateaux, ni larges vallées; ce ne sont que pics, terrasses étagées, gorges étroites. La limite des neiges perpétuelles varie avec les versants; elle est plus basse sur le versant méridional (à cause de l'humidité plus grande) que sur le septentrional. Les glaciers himalayens, moins considérables dans la chaîne du Sud que dans celle du Nord, sont encore peu connus. Le climat varie avec les localités; il est malsain dans les régions basses (jusqu'à 1.200 m.); au-dessus, il est, au contraire, des plus sains; le cours général des saisons est celui de la zone tropicale : temps froid et sec d'octobre à mars, humide et chaud d'avril à septembre (mousson du S.-O.). Quant à la richesse économique de l'Himalaya, en voici les traits principaux : abondance de fer et de cuivre; présence du plomb, du zinc, du soufre, de la plombagine, de l'antimoine; jusqu'à 3.500 mètres, culture du blé, de l'orge, du millet; arbres fruitiers; plantations de thé (dans les vallées du Sikkim, du Dehra-Doun, de Kangra); seuls animaux domestiques : l'yack, le mouton, la chèvre.

HIMALAYEN, ENNE (*la-i-in, èn'*), personne née dans l'Himalaya ou qui habite cette région. — *Les* HIMALAYENS.
— Adjectiv. : *Les langues* HIMALAYENNES.
— n. m. : *S'exprimer en* HIMALAYEN.
— ENCYCL. Les nombreuses langues de la région *himalayenne*, encore mal connues, forment comme la transition entre les langues monosyllabiques parlées au nord de l'Himalaya (chinois, thibétain) et les idiomes agglutinants de l'Inde centrale (groupe dravidien). Les plus importantes sont le *leptcha*, le *kiranti*, le *limbou*, le *mourmi*, le *névar*, le *gouroung*, le *magar*, le *sounvar*, le *bodo*, le *dhimal* et le *khassia*. Ces trois derniers idiomes ont été plus étudiés.

HIMANTALIE (*lî*) n. f. Genre d'algues marines, de la famille des fucacées. (La fronde se développe en une coupe brièvement pédicellée, qui en constitue la partie stérile; de la dépression centrale de cette coupe part un segment fertile, en forme de lanière plusieurs fois dichotome, comprimée, longue parfois de 1 à 3 m.)

HIMANTOPUS (*puss*) n. m. Nom scientifique des échasses, oiseaux échassiers. (V. ÉCHASSE.) [Ne pas confondre avec HÆMATOPUS, nom scientifique des huîtriers, autres échassiers. V. HUÎTRIER.]

HIMAS (*mass* — mot gr.) n. m. Nom donné à l'allongement et à l'amincissement de la luette.

HIMATION (*ti-on* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Nom générique des vêtements de dessus ou manteaux, que les Grecs mettaient pour sortir. ‖ A Rome, Toge.

HIMEDSI ou **HIMEDJI**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Harima]), sur le fleuve Itsikava; 25.725 hab.

HIMELLE ou **HIMELLA** (*mèl'*) n. f. Sous-genre de corbules, caractérisé par la valve gauche plus grande que la droite, à l'opposé de ce qu'on observe chez les corbules vraies. (L'espèce type de ces mollusques fluviatiles de l'Amérique du Sud est l'*himella fluviatilis*, des Amazones.)

HIMÈRE (lat. *Himera*), ville de la Sicile ancienne, sur la côte nord, à l'embouchure d'une rivière de ce nom, sur l'emplacement actuel de Termini. Fondée par des colons grecs en 648 av. J.-C., elle fut soumise par Phalaris, tyran d'Agrigente, puis par Théron, mais appela à son secours les Carthaginois. Elle fut l'enjeu d'une bataille livrée par Amilcar à Théron et à Gélon. En 408 av. J.-C., Annibal la détruisit.

Tétradrachme d'Himère.

HIMÈRE ou **HIMÉROS**. Myth. gr. Fils de Zeus ou de Lacedæmon et de la nymphe Taygète. Il s'attira la colère d'Aphrodite, laquelle le poussa pendant la nuit à déshonorer sa sœur Cléodice, qu'il ne pouvait reconnaître. Le lendemain, il éprouva une telle douleur, qu'il se précipita dans le fleuve Marathon, nommé, de son nom, *Himéros*, et qui devint plus tard l'Eurotas. De l'union d'Himéros et de Cléodice naquit Asopos. — Divinité allégorique, personnification du Désir.

HIMÉRÉE, orateur athénien, né à Phalère, mort en 322 av. J.-C. Il était frère de Demetrios de Phalère. Il s'attacha au parti national, fut proscrit par Antipatros après la bataille de Crannon, et se réfugia, avec Hypéride et Aristonique, dans le temple d'Eaque à Egine; il y fut arrêté avec ses compagnons, et mis à mort.

HIMERIOS, sophiste grec, né à Pruse, en Bithynie, vers 315 de notre ère, mort à Athènes en 368. Il était fils du rhéteur Aminias. Il étudia à Athènes, où, à son tour, il commença, vers 350, à professer l'éloquence. Il y eut pour auditeurs Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze. En 362, il devint secrétaire de l'empereur Julien, qu'il suivit à Constantinople et en Asie. Après la mort de Julien, il reprit, à Athènes, son enseignement, qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. Ses discours, dont un certain nombre nous sont

parvenus, sont ou des amplifications sur des sujets fictifs (*Discours de Thémistocle* pour refuser la paix offerte par le roi de Perse, *Éloge funèbre* des Athéniens morts pour la patrie; *Discours d'Hypéride* pour Démosthène, etc.). Tous sont pauvres d'idées. Himérios ne se souciait guère que de la forme et de l'harmonie, il use et abuse des images, des mythes, des descriptions.

HIMILCON, général et navigateur carthaginois qui, au moment où Hannon explorait les côtes occidentales de l'Afrique, longeait les côtes occidentales de l'Europe, visitait les côtes d'Espagne et atteignait les Œstrymnides, riches en étain (qu'on pense être les *Cassitérides*), puis l'île Sacrée, habitée par les Hiberniens (Irlande), et l'île des Albions, sans doute la Grande-Bretagne.

HIMILCON, général carthaginois, mort vers 390 av. J.-C. En 406, il partagea avec Annibal, fils de Giscon, le commandement d'une expédition contre la Sicile, puis, Annibal étant mort, en resta le seul chef. Il battit Denys l'Ancien, prit Agrigente, Gela, Camarino. La peste le contraignit de faire la paix avec Syracuse, qui céda plusieurs villes. Denys, profitant de l'occasion, tenta de reconquérir la Sicile (397). Himilcon revint avec 100.000 hommes, et rétablit les affaires (396). Mais des fièvres affaiblirent son armée, et il dut regagner Carthage. Ses compatriotes lui firent un tel accueil qu'il se laissa mourir de faim.

HIMILCON, général carthaginois, mort en 312 av. J.-C. Envoyé pour secourir Syracuse assiégée par Marcellus, il remporta plusieurs succès, mais ne put enlever les retranchements des Romains aux Épipoles, l'un des quartiers de Syracuse dont ils s'étaient emparés. Forcé de camper sur une plage insalubre, il mourut de la peste, avec la plupart de ses soldats.

HIMILCON, surnommé **Phameas**, général de cavalerie carthaginois, du IIe siècle av. J.-C. Il se signala durant la troisième guerre punique, en harcelant les Romains qui assiégeaient Carthage. Puis, à la suite d'une entrevue avec Scipion, il passa à l'ennemi et contribua à la destruction de sa patrie (147 av. J.-C.). Scipion Émilien l'emmena à Rome, où le sénat le récompensa.

HIMILTRUDE ou **HILMÉTRUDE**, femme de Charlemagne. Celui-ci, bien que déjà marié, prit comme seconde femme Himiltrude, dame franque d'une grande beauté, puis la répudia. Elle eut de lui un fils, Pépin le Bossu, qui fut rasé, en 792, pour avoir conspiré contre son père.

HIMINGLŒFA, une des neuf filles d'Œger, dieu de l'Océan, dans la mythologie scandinave. Elle symbolise le ciel clair et sans brume.

HIMIS (*Hé-mi*), monastère thibétain, construit entre 1620 et 1618 par ordre du roi Seogé Nampar Gyelva, à environ 25 kilom. au S.-E. de Leh, sur la rive gauche de l'Indus. Vers le milieu de l'été, fête religieuse avec mascarades et danses sacrées, et grande foire, en l'honneur de Padma Sambhava, l'un des plus illustres champions de la foi bouddhique au Thibet.

HIMLY (Louis-Auguste), historien français, né à Strasbourg en 1823. Après avoir conquis le diplôme d'archiviste paléographe et ses grades universitaires, il devint professeur d'histoire au collège Rollin, professeur de géographie à la faculté des lettres de Paris (1863), doyen de la même faculté (1881-1898) et membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) en 1881. On lui doit : *Wala et Louis le Débonnaire* (1849), et une importante *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (1876).

HIMMEL (Frédéric-Henri), compositeur allemand, né à Treuenbrietzen en 1765, mort à Berlin en 1814. Après avoir fait entendre à Berlin un oratorio, *Isacco*, et une cantate, *la Danza*, il partit pour l'Italie, fit représenter à Venise un opéra, *il Primo navigatore*, à Naples un autre ouvrage, *Semiramide*, puis retourna à Berlin, où le roi venait de le nommer son maître de chapelle (1795). Il écrivit un grand nombre d'ouvrages de divers genres, qui obtinrent de vifs succès. Citons : *Alessandro* (1799), *Vasco di Gama* (1801), *Frölichkeit und Schwärmerei* (1802), *le Kobold* (1804), *Fanchon la Vielleuse* (1805), *les Sylphes* (1807), opéras; *les Fils de la Hesse et les Filles de la Prusse*, *la Confiance en Dieu*, etc., des cantates; une Messe, etc.

HIMMELBJERG (c'est-à-dire *Montagne du ciel*), colline du Danemark (Jutland), entre Skanderborg et Silkeborg, le point le plus élevé du Danemark (170 m.).

HIMTEN, HIMT, HIMPT ou **HIMPTEN** (*h* asp.) n. m. Mesure de capacité, usitée autrefois en Allemagne et qui variait, suivant les contrées, de 25 à 41 litres environ.

HIMYARIQUE (*rik'*) adj. Qui se rapporte aux Himyarites.

HIMYARITE, nom d'une des plus importantes divisions ethniques et politiques de l'Arabie, descendant d'Himyar. — *Les* HIMYARITES.

— Adjectiv. : *Souverain* HIMYARITE.

— n. m. Langue parlée par les Himyarites.

— ENCYCL. Le premier souverain *himyarite*, Haris, philosophe, descendant à la quinzième génération d'Himyar, vécut, selon Caussin de Perceval, un siècle environ av. J.-C. La civilisation des Himyarites atteignit un très haut degré. Au commencement de l'ère chrétienne, ils étaient tout-puissants dans l'Arabie méridionale; leur capitale était *Zafar*, et leurs villes principales Aden et Mascate. Le christianisme fut importé dans le royaume himyarite, vers la fin du IVe siècle, par les Abyssins, qui s'installèrent même dans le Yémen; le roi de Perse Khosrou Noushirvan les en chassa, et fit du royaume himyarite une province perse; cet état de choses dura jusqu'à Mahomet. On a retrouvé, dans le sud de l'Arabie, de nombreuses inscriptions himyarites, mais l'interprétation de beaucoup d'entre elles a défié les efforts des savants.

HIMYARITIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte aux Himyarites ou à leur langue. (Peu usité.)

HIN (*hin'* [*h* asp.]) n. m. Mesure pour les liquides, usitée chez les anciens Égyptiens et Hébreux, et qui, étant 1/6e du bath, valait 3lit.,015, et plus tard, 5lit.,83. ‖ On l'appelait aussi VŒDA.

HÎNAYÂNA (*h* asp. — de l'hindou *hîna*, petit, incomplet, et *yâna*, véhicule, moyen de transport) n. m. Nom donné à une école bouddhique, cantonnée dans le sud de l'Inde.

— ENCYCL. Cette école fait profession de suivre à la lettre les enseignements et les règles du bouddhisme primitif, tels que les a exposés Çâkya mouni, par opposition avec le bouddhisme ésotérique ou *mahâyâna* (grand véhicule), qui est né dans l'Inde du Nord et s'est répandu ensuite dans le Thibet, la Mongolie, la Chine et le Japon. Les mahâyânistes prétendent que l'enseignement ésotérique du hînayâna est insuffisant pour mener les hommes au Nirvâna, c'est-à-dire à l'absorption dans *l'essence de Bodhi*, qui est la condition ou l'état des Bouddhas parfaits.

HIN-BOUN, rivière de l'Indo-Chine française (Haut-Laos). Née dans les monts Pou-Hat, elle reçoit à gauche le Nam-Ton, et se jette, après avoir changé plusieurs fois de direction, dans le Mékong, presque en face de Outhén. Longueur, 150 kilom. environ.

HINCKLEY, ville d'Angleterre (comté de Leicester); 9.638 hab. Bonneterie, filatures, brasseries.

HINCKS (Edward), philologue anglais, né à Cork (Irlande) en 1792, mort en 1866. Il fit ses études au Trinity College de Dublin, et obtint le bénéfice de Killyleagh en 1825. Il s'acquit une grande réputation en traduisant des inscriptions cunéiformes et publia de nombreux mémoires dans les « Transactions » de l'Académie royale d'Irlande.

HINCMAR, archevêque de Reims, né en 806, mort à Épernay en 882. Moine de l'abbaye de Saint-Denis, il fut nommé archevêque de Reims par le concile de Verneuil (844), après la déposition d'Elbon. Son épiscopat dura trente-huit ans. Il termina et consacra (862) la cathédrale de Reims, remplacée, au XIIIe siècle, par l'édifice actuel, fonda l'hôpital Saint-Bernard, avec le collège des Bons-Enfants. Il travailla à libérer le roi de France de toute suprématie impériale et, après la dissolution de l'empire carolingien, il fut le premier à formuler sur la Lorraine les prétentions de la France. Sa fidélité envers la race de Charlemagne ne se démentit jamais. Il se laissa cependant plus d'une fois entraîner par l'impétuosité de son caractère; les papes Léon IV et Nicolas Ier durent intervenir, pour casser plusieurs sentences qu'il avait rendues contre la justice. En 882, il fut obligé de quitter Reims, que menaçaient les Normands, et se réfugia à Épernay. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la prédestination contre Gottschalk; Capitulaires; Lettres*; enfin, des livres sur *la Personne royale*, *le Ministère du roi*, *la Répression des rapines militaires*, *et le Règlement du palais*, où il donne aux princes d'utiles conseils.

HINCMAR, évêque de Laon (830-882). Neveu du précédent, qui l'avait élevé, il fut nommé, malgré sa jeunesse, évêque de Laon en 850. Charles le Chauve lui confia, en 859 et en 868, deux missions diplomatiques auprès de Louis le Germanique. Ayant refusé de sévir contre les complices du rebelle Carloman et coupable d'avoir prononcé des excommunications injustes, Hincmar fut déposé au concile de Douzy, que présidait son oncle (871). Celui-ci le fit, en outre, jeter en prison et le laissa en butte aux mauvais traitements de ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux. En 876, le pape Jean VIII lui fit rendre la liberté.

HIND (John RUSSEL), astronome anglais, né à Nottingham en 1823. Employé, en 1840, dans le bureau d'un ingénieur civil de Londres, puis aide-astronome à l'observatoire de Greenwich, il obtint ensuite la direction de l'observatoire privé de George Bishop, dans Regent's-Park. En 1846, il découvrit trois comètes et les petites planètes Iris (1847), Flore (1847), Victoria (1850), Irène (1851), Melpomène (1852), Fortuna (1852), Calliope (1852), Thalie (1852), Euterpe (1853), Uranie (1854). Il fut chargé, en 1853, de l'*Almanach nautique*. Il fut nommé, en 1844, membre de la Société royale d'astronomie. Ses principaux travaux sont insérés dans les « Transactions de la Société royale d'astronomie », dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences » et dans les « Astronomischen Nachrichten » d'Altona. En outre, il a publié de nombreux et excellents ouvrages de vulgarisation : l'*Astronomie illustrée, à l'usage des écoles et des étudiants* (1853); *Introduction à l'astronomie* (1863); *Éléments d'algèbre* (1855).

HINDÂON, ville de l'Inde anglaise (Radjpoutana [roy. de Djeipour]); 12.760 hab. Cent mille pèlerins s'y rendaient naguère, chaque année, pour une fête religieuse.

HINDELOPEN ou **HINLOPEN**, ville des Pays-Bas (prov. de Frise), arrond. de Sneek, avec un port sur le Zuyderzée; 1.000 hab., lesquels sont, parmi les Frisons, ceux qui ont le mieux conservé leurs anciennes mœurs et leurs anciennes coutumes. Ils vivent de la pêche et de la construction des vaisseaux.

HINDENBURG (Karl Friedrich), mathématicien allemand, né à Dresde en 1741, mort à Leipzig en 1808. Il est surtout connu par ses travaux sur l'analyse combinatoire consignés dans plusieurs mémoires : *Sammlung combinatorisch-analytischer Abhandlungen* (1796-1800), et *Ueber combinatorische Analysis und Derivationscalcul* (1803).

HINDÎ n. m. Idiome parlé dans l'Hindoustan.

— Adjectiv. : *Littérature* HINDÎ.

— ENCYCL. L'*hindî* n'est point, comme on l'a quelquefois soutenu, le représentant moderne du sanscrit classique : c'est du *prâkrit* que dérive cette langue, parlée aujourd'hui par environ 100 millions d'individus dans la partie centrale de l'Inde du Nord : à Bikanir, Delhi, Agra, Lucknow, Bénarès, et par les gens cultivés de toute la Péninsule. L'idiome intermédiaire entre l'ancien prâkrit et le moderne hindî porte le nom d'*hindoui*. L'hindoui eut, au moyen âge, une grande expansion et une abondante littérature. L'hindî comprend deux grands groupes dialectaux : ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, eux-mêmes divisés en de nombreux sous-dialectes. De l'hindî de l'Ouest s'est détaché, vers le XIe siècle, sous l'influence musulmane, un dialecte qui porte le nom de *hindoustani* ou *urdû* « langue du camp ». Cet idiome, en raison de son origine, est fortement imprégné d'éléments sémitiques; il s'écrit même avec l'alphabet persan. Par réaction contre cette invasion sémitique, les Hindous se sont efforcés, depuis le commencement du XIXe siècle et avec l'appui du gouvernement anglais, d'éliminer les éléments étrangers et de les remplacer par des emprunts au sanscrit. De là s'est formée une langue littéraire, le *haut hindî*, qui s'écrit avec un alphabet dérivé de celui du sanscrit. Comparé au sanscrit et au prâkrit, l'hindî présente, dans sa structure, un ensemble de phénomènes analogues à celui qu'offrent les langues romanes comparées au latin : les voyelles finales sont fréquemment tombées; le genre neutre a disparu; la déclinaison et la conjugaison ont perdu un grand nombre de formes, remplacées par des périphrases. La littérature de l'hindî est considérable et tend encore à s'accroître. La presse périodique est rédigée en cette langue. La connaissance de l'hindî doit beaucoup aux remarquables travaux de Garcin de Tassy, auteur d'une *Histoire de la littérature hindoui et hindoustani* (1839-1847). Parmi les publications plus récentes, citons : d'Vinson, *Manuel de la langue hindoustani* (1899); Platt, *Dictionnaire urdu anglais* [illegible].

HINDLEY, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), paroisse de Wigan; 18.975 hab. Forges, houille.

HINDMARSH, ville d'Australie (Australie méridionale, comté d'Adelaïde), sur le Torrens; 8.000 hab.

HINDŒ, île de l'Océan Glacial arctique, sur la côte occidentale de la Norvège, la plus considérable de l'archipel Loffoden; 10.000 hab.

HINDOU, OUE ou **INDOU, OUE**, terme employé fréquemment pour désigner les habitants de l'Inde, afin d'éviter la confusion possible avec les indigènes de l'Amérique, appelés *Indiens*, par suite de l'erreur de Christophe Colomb qui, en découvrant ce pays, crut aborder à la côte orientale de l'Inde. — *Les* HINDOUS.

— Adjectiv. : *Histoire* HINDOUE.

HINDOUÎ n. m. Langue néo-hindoue, parlée au moyen âge dans le nord-ouest de la péninsule indienne. V. HINDI.

— Adjectiv. : *Littérature* HINDOUÎ.

HINDOUISME ou **INDOUISME** (*issm'* — rad. *hindou* ou *indou*) n. m. Religion appelée aussi *brahmanisme sectaire*, actuellement encore la plus répandue dans l'Inde.

— ENCYCL. L'*hindouisme* est une sorte de brahmanisme dégénéré, tout à la fois panthéiste, polythéiste, idolâtre et même fétichiste, qui s'est constituée, à partir du IIIe siècle environ avant l'ère vulgaire, par le mélange, avec les antiques doctrines brahmaniques, d'idées empruntées au bouddhisme et des croyances grossières des Dravidiens et des autres populations anaryennes. Au point de vue philosophique, l'hindouisme est le produit de l'école védanta et d'autres dont la doctrine peut se résumer en la formule « une essence unique sans seconde », c'est-à-dire « que Brahma (neutre, l'âme universelle, *Paramâtman* seul existe réellement; l'existence en apparence distincte (*vyâvahârika*) de l'univers créé par la Mâyâ de Brahma est une illusion; l'univers est Brahma, procède de Brahma et se résorbe en Brahma ». C'est par le fait de son union avec la matière inintelligente, qui l'enveloppe au moment de son incarnation, que l'âme individuelle *Djivâtman* des êtres, parcelle de l'essence de l'Âme universelle, contracte la tare d'*avidyâ* (ignorance), qui lui fait prendre le monde extérieur et son propre corps pour des réalités. Le but de la religion est de détruire cette ignorance, avant qu'elle puisse s'absorber dans le sein du Paramâtman. Au point de vue mythologique, cette religion est caractérisée par la disparition des anciens dieux védiques, réduits à l'état d'entités nominales, par le détrônement, en tant que dieu suprême, de Brahmâ (mascul.) et son association avec deux dieux nouveaux, Vichnou et Çiva, pour constituer la Trinité indienne, ou Trimourti, expression des trois états actifs de l'Âme universelle correspondant aux trois qualités essentielles (*gounas*) : Brahma se transformant en Brahmâ, le créateur, avec la qualité de *radjas* (activité); en Vichnou, le conservateur, avec la qualité de *sattva* (bonté); en Çiva le destructeur, avec celle de *tamas* (obscurité, passion). Ces dieux eux-mêmes sont adorés dans leurs manifestations plutôt que dans leur propre personne : Vichnou dans ses incarnations (*avatâras*), surtout dans celles en Krichna et en Râma, et Çiva dans les personnifications féminines de son énergie, les *çaktis* Pârvati, Prithivi, Kâli, Dourgâ, etc. De là, les vichnouites et les çivaïtes, formant les deux grandes sectes. Ces dogmes nouveaux sont exposés dans les livres sacrés, relativement modernes, appelés Pourânas. Le culte a été gravement modifié dans le sens de la superstition par l'invasion des cultes indigènes, du mysticisme et du *tântrisme*, culte grossier et dépravé des çaktis de Çiva au moyen de cérémonies magiques, de pratiques de sorcellerie, de formules, figures et gestes mystiques (*mantras, vidjas, yantras, moudrâs*). Ces pratiques, qui constituent presque exclusivement la religion des basses classes, sont enseignées dans une série volumineuse de livres nommés Tântras, jusqu'à présent fort peu connus des savants européens, à cause du caractère secret de leur doctrine. Quant aux lois morales, elles ont pour sanction la transmigration de l'âme et ses innombrables incarnations dans des corps de dieux, d'hommes, d'animaux et de démons; seulement, le salut, la libération et la métempsycose (*mokaha* ou *moukti*) s'obtient par l'absorption de l'âme du juste en Vichnou ou en Çiva, au lieu que ce soit en Brahma. Ajoutons la vertu rédemptrice attribuée par la religion hindoue à certains pèlerinages (notamment à celui du Gange) et à la prononciation *in articulo mortis* des noms sacrés de Vichnou ou de Çiva, qui a le pouvoir d'ouvrir immédiatement aux fidèles les portes des paradis respectifs de ces dieux.

HINDOU-KOUCH. Géogr. V. INDOU-KOH.

HINDOUSTAN. V. INDES (empire des).

HINDOUSTANI (*sta*) n. m. Un des dialectes de l'hindî, langue néo-hindoue. (V. HINDI.) Syn. de URDU ou OURDOU.

— Adjectiv. : *Langue* HINDOUSTANI.

HINDOUSTANIQUE (*sta-nik'*) adj. Qui a rapport à l'Hindoustan ou à ses habitants : *Religion* HINDOUSTANIQUE.

HINDOUSTANISTE (*sta-nisst'*) n. m. Savant qui se livre à l'étude de l'hindoustani.

HINDSIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des buccinidés, comprenant des formes propres aux mers indo-chinoises, et dont on connaît une douzaine d'espèces. Les *hindsia* ont le pied large, le siphon long, les tentacules grêles portant les yeux vers la moitié de leur longueur; leur coquille est en fuseau ovale, avec des côtes longitudinales et des saillies treillissées.

HINDSIELLE ou **HINDSIELLA** (*si-él'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des galéommidés, comprenant des formes propres aux mers d'Europe, ou fossiles dans les terrains tertiaires. On peut prendre comme type du genre l'*Hindsiella Jeffreysiana* de l'Atlantique, dont la coquille porte un large repli en gouttière.

HINE n. m. Cépage noir d'Amérique.

Hingene, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines, près de l'Escaut; 4.250 hab. Blanchisseries de toiles.

Hinges, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 5 kilom. de Béthune, près du canal d'Aire à La Bassée; 1.084 hab.

Hingham, ville des Etats-Unis (Etat de Massachusetts comté de Plymouth), à l'embouchure du Massachusetts dans la baie de Boston; 4.564 hab. Pêche de la morue et du maquereau.

HING-KOU n. m. Tambourin chinois, ayant la forme d'un sablier.

Hing-kou.

HINGUET (*h* asp., et *ghé*) n. m. Pièce de bois servant à arrêter le cabestan, lorsqu'il lève un fardeau.

Hiniesta (lat. *Segestica*), ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuença]), sur un sous-affluent du Jucar; 3.185 hab. Lainages communs.

HINNA (*h* asp.) n. m. Se dit quelquefois pour HENNÉ.

HINNITE ou **HINNITES** (*tèss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des pectinidés, comprenant des formes propres aux mers d'Europe et de Californie, ou fossiles dans le tertiaire.

— Encycl. Les *hinnites* ont le pied allongé et ne possèdent de byssus que dans le jeune âge; leur coquille se déforme en vieillissant, et varie d'aspect suivant les espèces. Celui des mers d'Europe (*hinnites sinuosus*) vit dans les valves détachées des peignes; d'abord fixé par ses filaments byssifères, il ne tarde guère à adhérer par la valve droite et se déforme, au moins dans l'Océan; car, dans la Méditerranée, cette déformation ne se produit pas.

Hinnite.

Hinojosa-del-Duque, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]); 9.470 hab. Papeteries, toiles, poteries, draps, chocolat; moulins à tan. Exportation de grains.

Hinrichs (Hermann Friedrich Wilhelm), philosophe allemand, né à Karlseck (Oldenbourg) en 1794, mort à Friedrichroda en 1861. Il professa la philosophie à Breslau (1822) et à Halle (1824). Outre des ouvrages où il se fait le défenseur de l'hégélianisme orthodoxe, on lui doit: *Histoire des principes du droit et de la politique depuis la Réforme jusqu'à nos jours* (1848-1852).

Hinsbeck, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Ruhr; 2.996 hab. Mines de houille.

Hinschenfelde, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig, cercle de Stormarn]); 2.072 hab. Tuilerie.

HINSE (*hinss* [*h* asp.] — altérat. du mot *hisser*) n. f. Mar. Commandement de hisser, de tirer en haut.

HINTERLAND (*in'-tèr'-land'* — de l'allem. *hunter*, derrière, et *land*, terre) n. m. Arrière-pays d'une possession coloniale.

— Encycl. En principe, l'occupation d'un territoire devant être effective, un Etat ne peut tenir pour acquises que les régions soumises réellement à son pouvoir; mais diverses puissances, pour agrandir leurs possessions et, en même temps, pour éviter les chances de collision avec des Etats rivaux, ont soutenu que l'occupation d'une zone déterminée de territoire leur donnait une importance exclusive dans le pays en arrière: c'est ce qu'on appelle l'*hinterland*. Une grande partie de l'Afrique est partagée en zones considérables d'hinterland, ainsi réservées à chacun des Etats européens qui sont venus y coloniser.

Hinwil ou **Hinweil**, bourg de Suisse (cant. de Zurich); 2.962 hab. Aux environs, sources alcalines et bains.

Hinx, comm. des Landes, arr. et à 10 kilom. de Dax, non loin de l'Adour; 909 hab. Camp antique.

Hiogo, ville de l'empire du Japon (île de Nippon), ch.-l. du gouvernement du même nom, sur le golfe d'Osaka; avec Kôbé, dont elle est séparée par un ravin sec, et qui n'était d'abord que la concession étrangère, plus de 160.000 hab. Ouvert au commerce européen en 1868, Hiogo, grâce à un mouillage excellent à proximité des centres de production du thé et de cités populeuses (Osaka, Kiôto, Sakaï, Fondjimi), a eu un développement très rapide. Exportation de thé, cuivre, tabac, cire, camphre, riz, soie grège. Importation de cotonnades et lainages, métaux, sucre, céréales. L'Angleterre fait la plus grande partie de ce commerce. Le *ken* comprend les trois provinces de Harima, sur la mer Intérieure, Avadji, grande île de cette mer, Tadjima, sur la côte de la mer du Japon, et quelques districts des provinces de Setsou et de Tamba; 1.500.000 hab.

Hiolle (Ernest-Eugène), sculpteur français, né à Valenciennes (Nord) en 1834, mort à Bois-le-Roi en 1886. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, il remporta, en 1862, le grand prix de sculpture. Ce fut en Italie qu'il exécuta son groupe en plâtre d'*Arion* et le buste en marbre de *Brutus* (Salon de 1867). Il exposa ensuite un buste en marbre de *Robert-Fleury*, puis *Narcisse*, statue marbre. Au Salon de 1870 il envoya, avec un buste de jeune fille, son groupe d'*Arion*, en marbre, morceau remarquable. Depuis, il a exposé: une *Statue allégorique* pour le monument élevé à Cambrai aux victimes de la guerre de 1870-1871; *la Peinture*, bas-relief pour le pavillon Mollien, au Louvre; *la Danse*, et un *Fronton* à l'hôtel de ville de Cambrai; la statue de *Nicolas Leblanc*, érigée en 1887 au Conservatoire des arts et métiers de Paris, etc. Il avait été nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts, depuis 1881.

Hiouen-Thsang, pèlerin bouddhiste chinois, né en 603, mort en 688. Admis comme novice, à l'âge de treize ans, au monastère de Tsing-Tou, il devint moine à vingt ans, après avoir voyagé quelque temps de monastère en monastère. Hanté du désir de contempler les sites témoins de la vie de Çâkya-mouni, il entreprit, en 629, le pèlerinage de l'Inde. Il revint heureusement, en 645, de son voyage dans le royaume de Samarkand, le Pendjab et le Cachemire, etc., rapportant six cent cinquante ouvrages bouddhiques indiens, à la traduction desquels il consacra le reste de sa vie. Il a laissé de son voyage un récit détaillé et remarquablement exact, qui a permis de découvrir le site et les ruines de Kapilavastou et du jardin de Loumbini, où naquit le Bouddha Çâkya-mouni. Stanislas Julien a étudié dans son livre spécial la vie et les voyages de Hiouen-Thsang (1853).

Hiouga, prov. de l'empire du Japon (île de Kiou-Siou [gouv. de Kagosima]), située le long de la côte orientale de l'île, sur l'océan Pacifique; près de 400.000 hab. Sur la frontière d'Osoumi, un volcan en activité, le Kirisima, se dresse à 1.470 mètres; une autre montagne, le Komatsou-Yama, atteint 1.270 mètres. Peu peuplée, cette province n'a presque pas d'industrie. Villes principales: Miyasaki, sur la côte; Nobéoka; Miyakonoyo.

Hippa. Mythol. gr. Nymphe phrygienne, que mentionnent les poésies orphiques. Elle prit soin du jeune Dionysos, sur les pentes du Tmolos.

HIPPANTHROPE (*i-pan* — du gr. *hippos*, cheval, et *anthrôpos*, homme) n. m. Nom poétique du centaure.

HIPPARAFFINE (*i-pa-ra-fin'*) n. f. Dérivé de l'acide hippurique, que l'on obtient en traitant, par l'oxyde de plomb, une dissolution bouillante de cet acide, et que l'on trouve mélangée à la benzamide. (Soluble dans l'alcool chaud, il fond à 210°.)

Hipparchia, femme du philosophe cynique Cratès, née à Maronée, en Thrace (seconde moitié du IVe s. av. J.-C.). Issue d'une riche famille, sœur du philosophe Métroclès, elle s'éprit de Cratès, disciple de Diogène, et résolut de l'épouser. En vain, Cratès, qui était difforme et menait la vie la plus misérable, tenta de l'en dissuader. Hipparchia s'entêta, et Cratès finit par consentir. Tous deux menèrent l'existence des cyniques.

HIPPARCHIE (*i-par'-chî* — rad. *hipparque*) n. f. Antiq. gr. Division de cavalerie (environ 500 hommes). ‖ Commandement d'une division de cavalerie.

Hipparète, femme d'Alcibiade. Elle était fille de Hipponicos, surnommé *le Riche*. A la suite d'une orgie, Alcibiade paria qu'il irait donner un soufflet à Hipponicos; ce qu'il fit, en effet. Il regretta ensuite sa brutalité, et alla demander pardon à sa victime. Hipponicos, séduit par sa bonne grâce, lui offrit sa fille en mariage. Plus tard, irritée des infidélités de son mari, Hipparète se retira chez son frère Callias, et demanda le divorce. Le magistrat devant qui elle comparut allait se prononcer, quand Alcibiade se présenta et enleva sa femme, qui se désista de sa plainte.

Hipparinos, citoyen de Syracuse (fin du Ve s. av. J.-C.). Il aida Denys l'Ancien à s'emparer du pouvoir à Syracuse, fut investi du commandement des troupes, puis abandonna toute l'autorité à Denys, qui épousa sa fille Aristomaque. — **Hipparinos**, petit-fils du précédent, fils de Denys l'Ancien et d'Aristomaque, s'empara du pouvoir à Syracuse en 352, et fut assassiné après deux ans de règne.

HIPPARION (*i-pa*) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, famille des équidés, comprenant quelques espèces, fossiles dans les terrains tertiaires.

— Encycl. Les *hipparions*, une des formes ancestrales de nos chevaux actuels, avaient trois doigts aux pieds, dont un grand au milieu, les deux autres réduits à des stylets. Leurs débris se trouvent dans le miocène de l'Europe centrale et orientale (*hipparion gracile*), ou dans le pliocène (*hipparion prostylum*). Des chevaux ont parfois encore des pieds conformés ainsi; tel fut le cheval d'Alexandre (Bucéphale), et on en montre quelquefois dans les foires, comme le fameux cheval-hipparion de la foire de Munich (1860); etc.

HIPPARQUE (*i-park'* — du gr. *hipparkhos*; de *hippos*, cheval, et *arkhos*, chef) n. m. Commandant d'une hipparchie. (A Athènes, il avait sous ses ordres dix *phylarques*, dont chacun commandait le contingent d'une tribu.)

Hipparque, l'un des fils de Pisistrate, tyran d'Athènes. D'après Hérodote, il régna conjointement avec son frère Hippias, depuis l'an 527 av. J.-C. jusqu'à 514. Suivant Thucydide, Hipparque n'exerça jamais de pouvoir effectif. Il

Meurtre d'Hipparque. (Peinture de vase.)

n'en eut pas moins un grand crédit. Il protégea Simonide, Onomacrite, Anacréon; il fit recueillir les poésies homériques, et créa une bibliothèque à Athènes. Il outragea la sœur d'Harmodios; d'où le complot et l'attentat où périt Hipparque (514 av. J.-C.). V. Hippias.

Hipparque, philosophe grec (IVe s. av. J.-C.). Il fut le précepteur d'Epaminondas, et fit partie de l'école des pythagoriciens, d'où il fut exclu, dit Clément d'Alexandrie, pour avoir enseigné en public, contrairement aux prescriptions de Pythagore. Il avait écrit un traité *Sur le courage*, dont un fragment nous a été conservé par Stobée.

Hipparque, le plus grand astronome de l'antiquité, né, selon la tradition la plus répandue, à Nicée, en Bithynie, vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Pline l'appelle **le Rhodien**, parce que c'est à Rhodes qu'il a écrit ses principaux ouvrages.

Le seul ouvrage d'Hipparque qui nous soit parvenu est son *Commentaire du poème d'Aratus*, paraphrase versifiée du *Traité des phénomènes* d'Eudoxe; on ne connaît les autres que par ce qu'en rapportent divers auteurs. Ce sont: le *Traité des levers et des couchers des étoiles*; le *Traité des couchers simultanés*; *De la rétrogradation des points équinoxiaux et solsticiaux*; un *Livre des mois et des jours embolismiques*; douze livres sur la construction d'une *Table des cordes*, qui, sans doute, contenaient la démonstration des formules de trigonométrie rectiligne et sphérique; un livre sur la *Grandeur de l'année*.

Dans le *Commentaire d'Aratus*, Hipparque rectifia les erreurs que contenaient les catalogues d'étoiles. On y voit qu'il savait déjà réduire les coordonnées équatoriales des astres à leurs coordonnées écliptiques, et réciproquement.

La première grande découverte d'Hipparque est celle de la précession des équinoxes, qui probablement lui suggéra l'idée de la construction de son astrolabe, au moyen duquel il rapportait immédiatement les astres à l'écliptique.

Enfin, il apporta une rectification importante à la valeur acceptée avant lui de la durée de l'année.

Les anciens n'admettaient pour les astres que les mouvements circulaires et uniformes: ils se figuraient le soleil et la lune tournant uniformément autour de la terre, dans des cercles dont elle occupait le centre. Les inégalités qu'il remarqua le premier dans les mouvements en longitude de ces deux astres amenèrent Hipparque à supposer que les deux astres décrivaient autour de la terre, d'un mouvement toujours uniforme, des orbes circulaires excentriques. Cette hypothèse n'est autre que celle qui forme la base du système auquel on a donné le nom de Ptolémée.

La théorie de la lune est plus difficile que celle du soleil. Hipparque ne la fit pas complète. Il ne put aussi qu'ébaucher les théories des planètes connues de son temps.

HIPPASE (*i-paz'*) ou **HIPPASA** (*i-pa*) n. f. Genre d'arachnides, type de la tribu des *hippasés*, comprenant des araignées grandes ou moyennes, pubescentes, de teintes claires, marquées de chevrons ou de raies plus foncées.

— Encycl. On connaît une dizaine d'espèces d'*hippases*, des régions chaudes de l'ancien monde; les *hippasa innesi* et *partita* remontent jusqu'en Egypte. Toutes sont sédentaires et fileuses, vivant dans de vastes toiles tendues parmi les herbes, les crevasses, etc. Lors de la ponte, elles portent leur cocon sans quitter leur toile.

HIPPASÉS (*i-pa*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des lycosidés, composée par les genres *hippase* et voisins. (Les hippasés rappellent les pisaurides et les agélénidés, dont ils ont les mœurs sédentaires.) — *Un* HIPPASÉ.

HIPPE ou **HIPPA** (*i-pa*) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des *hippidés*, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les hippes sont ovoïdes, bombées, avec les pédoncules oculaires longs, les pattes courtes et élargies en rames; leur couleur est bleuâtre, comme porcelainée; on les appelle, dans le sud de l'Inde, *encornés*, à cause de leurs antennes externes à long fouet.)

Hippe (gr. nat.)

Hippé. Mythol. gr. Fille du centaure Chiron. Elle prédisait l'avenir. On lui fit violence, un jour qu'elle chassait sur le mont Pélion. Craignant la colère de son père, elle implora les dieux, qui la changèrent en cavale.

HIPPÉASTRE (*i-pé-asstr'*) n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires, à fleurs en ombelles. (On en connaît cinquante espèces, de l'Amérique tropicale.)

Hippeau (Célestin), écrivain français, né à Niort en 1803, mort à Paris en 1883. Après avoir professé en province, il se rendit à Paris, où il créa, en 1837, une école des sciences appliquées, puis fut professeur suppléant à la Faculté de Strasbourg, professeur en titre à Caen (1847), chargé de missions en Angleterre et aux Etats-Unis. Il devint secrétaire du comité des Sociétés savantes. On lui doit: *Histoire de la philosophie ancienne et moderne* (1833); *Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen* (1855); *les Ecrivains normands au XVIIe siècle* (1857); *le Gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle* (1863-1869); *l'Italie en 1865* (1866); *la Conquête de Jérusalem* (1868); *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle* (1873); *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne* (1875); *l'Instruction publique en France pendant la Révolution* (1883); *le Théâtre à Rome* (1883); *la Révolution française et l'Education nationale* (1884); enfin d'importants *Rapports sur l'instruction publique* à l'étranger.

Hippel (Théodore-Théophile de), écrivain humoristique allemand, né à Gerdauen (Prusse) en 1741, mort à Dantzig en 1796. Il fut bourgmestre de Kœnigsberg, conseiller intime de guerre et préfet de la ville. Il avait été envoyé à Dantzig pour présider à l'incorporation administrative de cette ville à la Prusse. Hippel fut un homme d'une intelligence lumineuse, un administrateur avisé. Mais il était ambitieux et cupide. Ses œuvres appartiennent à des genres fort divers. Les plus connues sont ses deux romans humoristiques: *Biographies en ligne ascendante* (1778-1781). et *les Courses en zigzag du chevalier A. Z.* (1793-1794); un traité *Sur le mariage* (1774 et suiv.), dont la quatrième édition est une palinodie presque complète de la première. Il se montre féministe dans son traité *Sur la réforme de la condition civile des femmes* (1792). Ses deux comédies: *les Rivaux extraordinaires* (1768) et *l'Homme à la montre* sont assez médiocres. — Son neveu, Théodore-Théophile **Hippel** (1775-1843), est connu comme l'auteur de la proclamation: « A mon peuple », par laquelle Frédéric-Guillaume III souleva l'Allemagne contre Napoléon, en 1813.

Hippias, tyran d'Athènes (527-510 av. J.-C.). Fils de Pisistrate, il suivit d'abord la politique habile et conciliante de son père. Suivant Thucydide, il gouverna seul; suivant Hérodote, il partagea le pouvoir avec son frère Hipparque. (V. ce nom.) En 514, il échappa au complot d'Harmodios et d'Aristogiton, et fit massacrer les conjurés. Dès lors, il régna par la terreur. Quatre ans plus tard, il fut attaqué par les Alcméonides, unis aux Spartiates. D'abord vainqueur, puis vaincu, Hippias s'enferma dans l'Acropole. Pour racheter ses enfants tombés aux mains des assiégeants, il consentit à abdiquer le pouvoir et à quitter l'Attique (510). Quelque temps après, les Spartiates, craignant qu'Athènes, rendue à la liberté, ne devînt trop puissante, proposèrent à leurs alliés de rétablir

Hippias, mais cette proposition fut rejetée. L'ancien tyran d'Athènes se retira alors à Sigeion, puis à Lampsaque, auprès de son gendre, fils du tyran Hippoclès. Il se rendit ensuite à la cour de Darius, prit part à l'expédition commandée par Artapherne, et périt, soit à la bataille de Marathon, soit, peu après, à Lemnos (490).

Hippias d'Élis, sophiste grec, fils de Diopeithès, contemporain de Socrate et de Protagoras (Ve s. av. J.-C.). Il étudia la dialectique à l'école d'Hegesidamos. Ses concitoyens le chargèrent de plusieurs ambassades, notamment à Sparte. Il profitait de ces voyages pour donner des conférences. Il finit par se vouer tout entier à cette profession lucrative. Il fit de longs séjours à Athènes, où il connut Socrate. Il passait pour l'inventeur de la mnémotechnie. Il fit faire quelques progrès à la rhétorique, par son souci du rythme et de la propriété des termes. Il avait composé d'innombrables ouvrages, notamment des études sur Homère, un livre d'archéologie, une liste des *Olympioniques*, etc. Nous n'avons de lui que des fragments.

Hippias, titre de deux dialogues de Platon (commencement du IVe s. av. J.-C.), dont l'authenticité, souvent contestée, est aujourd'hui admise. — Le *premier Hippias*, sous la forme d'un entretien entre Socrate et Hippias, traite de la nature du Beau. Tout en raillant le sophiste de ses prétentions, et en lui reprochant son amour de l'argent, Socrate réfute les fausses théories des poètes, des philosophes et des sophistes, sur la nature du Beau. Platon s'en tient ici à cette critique négative, tandis que, dans le *Banquet* et le *Phèdre*, composés plus tard, il développera ses idées personnelles. — Le *second Hippias* est tout entier dirigé contre la sophistique.

HIPPIATRE (*i-pi* — du gr. *hippos*, cheval, et *iatros*, médecin) n. m. Vétérinaire qui traite spécialement les chevaux.

HIPPIATRIE (*i-pi, tri* — rad. *hippiatre*) n. f. Art de traiter, de guérir les chevaux. (On dit plutôt HIPPIATRIQUE.)

HIPPIATRIQUE (*i-pi, trik'* — rad. *hippiatre*) adj. Qui a rapport à l'art de guérir les chevaux : *Des études* HIPPIATRIQUES.

— n. f. Art de soigner les chevaux malades : *Étudier l'*HIPPIATRIQUE.

— ENCYCL. Art vétér. Les mots *hippiatrie* et *hippiatrique* ont remplacé le mot *maréchalerie*, réservé aujourd'hui à la ferrure du cheval seule. L'hippiatrie fait maintenant partie de la *médecine vétérinaire*, qui embrasse la médecine de tous les animaux domestiques. Les ouvrages sur la médecine du cheval, publiés à la fin du XVIIIe siècle, portent tous dans leur titre le mot *hippiatrique*. Bourgelat a publié en trois volumes, en 1750, des *Éléments d'hippiatrique*, qui étaient un traité de la médecine du cheval. Sous le titre de *Dictionnaire d'hippiatrique*, le célèbre Lafosse fils, qui fut vétérinaire des armées de la première République, a composé un splendide ouvrage, qui avait au moins une valeur égale à ceux de Bourgelat.

HIPPICON (*i-pi* — mot gr.; de *hippos*, cheval) n. m. Étendue de longueur de quatre stades; importance de la carrière fournie ordinairement par la course des chars.

HIPPIDÉS (*i-pi*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant les *hippes* et genres voisins, tels que les *rémipèdes, mastigochires*, etc. — *Un* HIPPIDÉ.

— ENCYCL. Les *hippidés*, animaux des mers chaudes, font le passage entre les macroures et les brachyures; leurs larves ressemblent à celles dites *zoés* des crabes, mais leur queue, coupée carrément, n'a pas d'aiguillons.

HIPPIE (*i-pî* — du gr. *hippos*, cheval, à cause de la forme des fleurs) n. f. Nom ancien du mouron des oiseaux.

HIPPIEN, ENNE (*i-pi-in, èn'* — gr. *hippios*; de *hippos*, cheval) adj. Antiq. gr. Surnom de Poseidon et d'Athêna. ‖ Surnom du dème de Colonos, près d'Athènes, où s'élevait un sanctuaire de Poseidon Hippios.

HIPPIQUE (*i-pik'* — gr. *hippikos*, même sens; de *hippos*, cheval) adj. Qui a rapport au cheval, qui concerne les chevaux : *Des connaissances* HIPPIQUES.

— ENCYCL. *Concours hippique*. V. CONCOURS.

HIPPIUS (*i-pi-uss* — gr. *hippios*; de *hippos*, cheval) n. m. Métriq. anc. Épitrite, pied de quatre syllabes.

HIPPOBOSQUE (*i-po-bossk'*) ou **HIPPOBOSCA** (*i-po-boss*) n. m. Genre d'insectes diptères pupipares, famille des ornithomyidés, comprenant quelques espèces réparties sur le globe.

Hippobosque (gr. 2 f.).

— ENCYCL. Les *hippobosques*, ou *mouches araignées*, sont de taille moyenne, plates, coriaces, rousses ou fauves, variées de jaune et de brun. Ils volent avec agilité; leurs longues pattes à fortes griffes leur permettent de s'accrocher après les chevaux et autres animaux, dont ils sucent le sang. Ces mouches pondent des larves toutes formées, qui se métamorphosent en terre.

HIPPOBROME (*i-po*) n. m. Genre de sapindacées, comprenant de petits arbustes résineux, à fleurs disposées en grappes cymigères. (Deux espèces de l'Afrique du Sud.)

HIPPOCAMPE (*i-po-kanp'* — du lat. *hippocampus*, gr. *hippokampos*; de *hippos*, cheval, et *kampos*, nom d'un poisson) n. m. Mythol. Cheval marin; monstre moitié cheval, moitié poisson.

Hippocampe. (Bas-relief de la glyptothèque de Munich.)

— Anat. *Grand hippocampe, Petit hippocampe*, Éminences des ventricules du cerveau.

HIPPOCAMPE (*i-po-kanp'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre de poissons, type de la famille des *hippocampidés*, comprenant de petites formes allongées, à corps divisé en anneaux et de coupe polygonale, revêtu de plaques dures.

— ENCYCL. Les *hippocampes* ou *hippocampus* sont de singuliers poissons, auxquels la forme de leur tête et la courbure de leur corps ont fait donner le nom de *chevaux marins*. Ils vivent attachés aux herbes et aux corps flottants par leur queue enroulée et sont ainsi souvent transportés au loin; les mâles gardent les œufs, une fois pondus et fécondés, dans une poche ventrale où se fait l'incubation. On en connaît une trentaine d'espèces, des mers chaudes et tempérées.

Hippocampes.

HIPPOCAMPIDÉS (*i-po-kan*) n. m. pl. Famille de poissons lophobranches, comprenant les *hippocampes* et genres voisins : *phyllopteryx, selenognathus, gasterotokeus*. Les hippocampidés habitent surtout les mers tropicales; des formes fossiles existent dans le tertiaire d'Europe. Certains naturalistes les considèrent comme une tribu des syngnathidés et les appellent *hippocampinés*. — *Un* HIPPOCAMPIDÉ.

HIPPOCASTANE (*i-po-kass* — du gr. *hippos*, cheval, et *kastana*, châtaigne) n. m. Nom spécifique et ancien nom générique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE (*i-po-kass* — rad. *hippocastane*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au marronnier d'Inde.

— n. f. pl. Groupe de la famille des sapindacées, ayant pour type le marronnier d'Inde. — *Une* HIPPOCASTANÉE.

HIPPOCENTAURE n. m. Ling. Syn. de CENTAURE.

HIPPOCOLLE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et de *colle*) n. f. Gélatine préparée à l'aide de peau d'âne. ‖ Quelquef. syn. de COLLE FORTE.

HIPPOCOON. Mythol. gr. Fils d'Abalos et frère de Tyndare. A la mort de son père, il prétendit s'emparer du pouvoir à Sparte. Tyndare appela Hêraklês à son secours. Hippocoon et ses fils furent tués par le héros.

HIPPOCRAS n. m. Antiq. V. HYPOCRAS.

HIPPOCRATE, tyran de Géla, mort en 491 av. J.-C. Il succéda à son frère Cléandre en 498, s'empara de Callipolis, de Naxos, de Leontion, battit les Syracusains, qui durent lui céder Camarine, et mourut en assiégeant Hyblax.

HIPPOCRATE de Chios, géomètre grec (Ve s. av. J.-C.). Armateur, il se rendit à Athènes pour se faire restituer un navire saisi par la douane athénienne. Il profita de son séjour en Attique pour y suivre les leçons des philosophes et des savants. Son procès terminé, il se fixa à Athènes, où il enseigna la géométrie. Il composa des *Éléments* de géométrie et un traité sur la quadrature des *Lunules*, que nous connaissons par Simplicius. Il s'occupa aussi d'astronomie.

HIPPOCRATE, surnommé **le Père de la médecine**, né dans l'île de Cos en 460 av. J.-C., mort dans un âge avancé à Larissa, en Thessalie. L'histoire de sa vie est peu connue; on sait seulement qu'il voyagea beaucoup, ce qui explique le nombre de ses disciples et les traditions successives de leurs ouvrages aux siens. En considérant seulement ses écrits authentiques, on peut distinguer deux parties dans son œuvre : l'une qui a trait à la description des maladies, l'autre dans laquelle il cherche à établir leurs causes. Dans la première, presque tout est à admirer. Hippocrate a fondé la méthode même d'observation. Dans la seconde, par intuition, il s'est approché très près de la vérité. Il ne pouvait connaître l'anatomie et la physiologie, les préjugés religieux de son temps défendant les dissections : sa théorie des humeurs, sang, bile, pituite et atrabile, fut donc inventée de toutes pièces. Elle est fausse en soi; mais, par son principe, elle est plus conforme qu'on ne le pense aux données de la science contemporaine. En effet, les microbes, regardés depuis Pasteur comme la cause d'un grand nombre de maladies, n'agissent que par la sécrétion de toxines, contre lesquelles l'organisme se défend par la formation d'antitoxines. C'est là, somme toute, une lutte entre des produits de nature humorale. Bien plus, la thérapeutique rationnelle des infections est encore conforme aux idées d'Hippocrate. En attendant la découverte des sérums spécifiques, c'est-à-dire encore d'humeurs curatrices artificiellement obtenues, on suit les préceptes du vieux maître en luttant d'abord contre la propagation des maladies par l'hygiène, puis, une fois qu'elles sont déclarées, en se proposant comme principal but de soutenir les forces de l'organisme qui tend spontanément à la guérison. Hippocrate a donc droit à la gloire qui, de tout temps, a entouré son nom. Ses principaux ouvrages sont : les livres des *Préceptes*, de la *Bienséance*, le *Serment*, la *Loi*, le *Médecin*, la *Conduite honorable*, le *Traité de la nature de l'homme*, le livre *Des airs, des lieux et des eaux*, et celui *Du régime des gens en santé*; les *Aphorismes* (8 livres); les *Épidémies* (7 livres); les *Pronostics*; *Des crises*; *Des jours critiques*. La meilleure édition d'Hippocrate est celle d'Anuce Foës (1595). Littré a donné une traduction française des *Œuvres complètes* d'Hippocrate (1839-1853).

Hippocrate (Buste en marbre de la villa Albani.)

— n. m. Par plaisant. Médecin : *Des* HIPPOCRATES *qui ne peuvent se regarder sans rire.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.** Cette phrase proverbiale n'a pas son origine dans l'antagonisme des deux grands médecins de l'antiquité et de leurs systèmes. Elle n'est qu'un terme de nombreuses [illegible] que l'on a [illegible] sur les contradictions qui [illegible] d'ordinaire entre les opinions des médecins. — Par [illegible] en général à toute opposition [illegible] de penser différentes.

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, tableau de Girodet [illegible] de l'art. Artaxerxès [illegible] Hippocrate pour [illegible] qui [illegible]. Hippocrate refuse les offres magnifiques [illegible] en voulant le séduire et répondit au satrape [illegible] défendait le [illegible]. Hippocrate assis [illegible], repousse [illegible] que jettent à ses pieds [illegible] du Grand Roi. Ce tableau est savant et bien ord[illegible].

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, d'après Girodet.

HIPPOCRATE, général athénien, mort en 424 av. J.-C. Avec son collègue Démosthène, il [illegible] à Mégare pour y soutenir le parti démocratique. Il ne put s'emparer de Mégare, se retira à Corinthe, puis envahit la Béotie et prit Délion, pendant que Démosthène attaquait le port de Siphès. Mais Hippocrate ne put tenir contre les forces unies de la Béotie; il fut battu et tué à Délion.

HIPPOCRATE, général syracusain, mort en 212 av. J.-C. Banni de Syracuse, il se réfugia à Carthage. Après la bataille de Cannes, il revint à Syracuse, et y prit la direction du parti carthaginois. Il défendit Syracuse contre les Romains, puis rejoignit Himilcon, qu'il amena avec son armée au secours des Syracusains. Il tenta vainement de forcer la ligne des assiégeants, et mourut de la peste.

HIPPOCRATE, vétérinaire grec (IVe s. de notre ère). Il vivait au temps de Constantin. Il est l'auteur d'un traité, intitulé *Hippiatrica*, qui contient des descriptions de maladies et des recettes de remèdes.

HIPPOCRATÉE (*i-po* — du n. d'*Hippocrate*) n. f. Genre de plantes, de la famille des célastracées.

— ENCYCL. Les *hippocratées* sont des arbustes ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, entières, dont le pétiole articulé est accompagné de deux petites stipules caduques; leurs fleurs, assez semblables à celles des fusains, sont disposées en cymes axillaires ou terminales, simples ou composées. On en connaît plus de cinquante espèces, des régions chaudes des deux mondes, dont l'*hippocratée chevelue* ou *amandier des bois*, des Antilles, à graines comestibles (*bejucos* ou *béjuques*).

Hippocratée : *a*, fleur.

HIPPOCRATÉES (*i-po*) n. f. pl. Tribu de la famille des célastracées, parfois élevée au rang de famille (*hippocratéacées*), dont le type est le genre *hippocratée*. — *Une* HIPPOCRATÉE.

HIPPOCRATIES (*i-po, sî* — du gr. *hippokratia*; de *hippos*, cheval, et *kratès*, maître) n. f. pl. Fête que les Athéniens célébraient en l'honneur de Poseidon. ‖ Fête célébrée par les Arcadiens.

HIPPOCRATIQUE (*i-po, tik'*) adj. Qui a rapport à Hippocrate ou à son système : *Médecine* HIPPOCRATIQUE.

— *Face hippocratique*, Expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude.

— *Ongles hippocratiques*, Ongles altérés et recourbés en griffes, qu'on observe, comme l'a signalé Hippocrate, dans certaines cachexies.

HIPPOCRATISER (*i-po*) v. n. Méd. Suivre le système d'Hippocrate.

HIPPOCRATISME (*i-po, tiss-m*) n. m. Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE (*i-po, tist'*) n. m. Partisan du système d'Hippocrate : *Les* HIPPOCRATISTES *et les* GALÉNISTES.

HIPPOCRÈNE (*i-po-krèn'*). Fontaine [illegible] célèbre, qui jaillissait des flancs de l'Hélicon [illegible] était consacrée aux Muses. Elle tirait son nom [illegible] Pégase [illegible] Pausanias et la plupart [illegible] l'avait fait jaillir d'un coup de sabot. Suivant Hésiode, les Muses se plaisaient à danser autour de l'Hippocrène.

Cette fontaine devint, pour les poètes grecs et romains, le symbole de l'inspiration. L'Hippocrène des anciens est sans doute la fontaine, appelée aujourd'hui *Kryo-Pigadi*, presque au sommet d'une des crêtes de l'Hélicon, au milieu du bois de sapins. Près de là, au sommet, subsistent quelques restes de l'enceinte d'un autel de Zeus.

HIPPOCRÉNIDE (*i-po*) n. f. Nom donné quelquefois aux Muses, à qui était consacrée, sur l'Hélicon, la fontaine *Hippocrène*.

HIPPOCRÉPIDE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *crépis*, *idos*, fer, à cause des échancrures de la gousse) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédisarées. ‖ On dit aussi HIPPOCRÈPE.

— ENCYCL. Les *hippocrépides* (hippocrepis) sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs jaunes, disposées en ombelles, et dont la gousse, plane et comprimée, est formée d'une série d'articles séparés par des échancrures en fer à cheval. On en connaît une douzaine d'espèces de l'ancien monde; l'*hippocrépide à toupet* (hippocrepis comosa) appartient à la flore parisienne. Les hippocrépides ont une saveur amère; elles sont astringentes, stomachiques et vulnéraires. Les moutons broutent ces plantes avec avidité.

Hippocrépide : *a*, fruit.

HIPPOCYCLE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *kuklos*, cercle) n. m. Sorte de manège de chevaux de bois.

— ENCYCL. Dans l'*hippocycle*, les chevaux, au lieu d'être établis circulairement sur une ou plusieurs pistes concentriques, sont sur plusieurs cercles et s'entre-croisent dans leur course, au moyen d'un mécanisme qui est la réalisation de la transmission de mouvements sinueux en sens contraire sur un plan horizontal.

HIPPODAMIE (*i-po, mî*) ou **HIPPODAMIA** (*i-po*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère nord. (Les hippodamies sont de belles coccinelles allongées, rousses ou fauves, avec taches arrondies noires et le corselet ordinairement brun au centre. L'*hippodamia tredecimpunctata*, longue de 5 à 6 millimètres, habite la France, vit, comme ses congénères, sur les plantes aquatiques.)

Hippodamie (gr. 4 fois).

HIPPODAMIE ou **DÉIDAMIE**. Myth. gr. Fille d'Adraste ou Atrax, roi d'Argos, et femme de Pirithoüs, roi des Lapithes. Sa beauté surnaturelle fut cause de la guerre des *Centaures* et des *Lapithes*, qui commença durant les fêtes célébrées à l'occasion de son mariage.

HIPPODAMIE. Myth. gr. Fille d'Œnomaos, roi de Pise, en Élide. Elle était célèbre par sa beauté. L'oracle annonça à Œnomaos qu'il perdrait la vie s'il mariait Hippodamie. Le roi promit sa fille à celui qui le surpasserait à la course des chars. Mais il obligeait Hippodamie à se placer sur le char des prétendants, pour que les distractions causées par la présence de la jeune fille lui facilitassent la victoire. Treize concurrents furent vaincus à l'aide de ce stratagème et massacrés par le vainqueur. Mais Pélops, fils de Tantale, remporta le prix. Œnomaos se tua de désespoir. Hippodamie eut de Pélops un très grand nombre d'enfants. S'étant attiré la colère de son époux par la part qu'elle prit au meurtre de Chrysippe, elle s'enfuit dans l'Argolide, où elle mourut. Une statue d'airain fut érigée en son honneur, à Olympie.

HIPPODAMIE. Myth. gr. Femme de Minès, roi de Lyrnesse. Achille, ayant tué Minès, fit d'Hippodamie son esclave, puis sa maîtresse favorite. Bientôt après, Agamemnon l'enleva à Achille, qui, dans son irritation, s'enferma dans sa tente. On doit sans doute identifier cette Hippodamie avec la Briséis de l'*Iliade*.

HIPPODAMOS de Milet, philosophe et architecte grec du Vᵉ siècle av. J.-C. Il construisit ou reconstruisit plusieurs villes sur un plan régulier : d'abord le Pirée, port d'Athènes; puis, en 443, Thurii, colonie athénienne, fondée sur l'emplacement de Sybaris; et peut-être Rhodes, en 408. Hippodamos était aussi un savant physicien et un philosophe. Il avait étudié l'organisation politique de divers États grecs et tracé le plan d'une cité idéale, dont la conception a été parodiée par Aristophane, dans les *Oiseaux*; mais Platon s'en est inspiré dans sa *République*, et Aristote s'en est souvenu.

HIPPODROME (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *dromos*, course) n. m. Antiq. Lieu disposé pour la course des chars et des chevaux. ‖ Terrain planté d'arbres, que les riches Romains faisaient disposer dans leurs villas, pour les exercices d'équitation. ‖ Nom du septième mois de l'année béotienne, correspondant au mois hécatombéon des Athéniens.

— Théâtr. Cirque, lieu public où l'on voit des exercices, des pantomimes équestres, etc.

— Turf. Champ de course : HIPPODROME *de Vincennes, de Longchamp, de Chantilly*.

— ENCYCL. L'origine des *hippodromes* remonte aux temps héroïques de la Grèce. Mais ceux que mentionnent les poèmes homériques étaient des hippodromes d'occasion, comme celui où furent célébrés les jeux funèbres en l'honneur de Patrocle. Plus tard, dans beaucoup de pays grecs, on aménagea des emplacements spéciaux pour les courses de chars. Le plus ancien et le plus célèbre était celui d'Olympie, à l'est de l'Altis. Près des deux extrémités de la piste, dans l'axe, se dressaient deux bornes, que devaient contourner les chars; celle de l'est, souvent appelée *taraxippos*, était une sorte d'épouvantail pour les chevaux. Les spectateurs s'asseyaient sur les talus; on élevait seulement une tribune pour les juges des concours, près du point d'arrivée. Il n'y avait de constructions importantes qu'à l'ouest, du côté de l'Altis. Là se dressait l'*aphesis* (ou Barrière), édifice triangulaire, dont une pointe s'avançait comme un éperon vers le champ de courses; au centre, était une cour où se faisaient les préparatifs; sur les deux côtés de l'éperon s'ouvraient des stalles parallèles, où se tenaient les chars avant le signal. Ces dispositions de l'hippodrome d'Olympie furent imitées partout. Des hippodromes sont mentionnés à Delphes, à l'Isthme, à Némée, à Athènes, à Délos, etc. Mais un seul est conservé en partie : celui du mont Lycée, en Arcadie.

L'hippodrome byzantin, qui tient une si grande place dans l'histoire de l'empire grec d'Orient, avait été commencé par Septime-Sévère et achevé par Constantin. Il se trouvait à l'ouest du palais impérial : il mesurait 370 mètres de long sur 60 à 70 de large. Comme le cirque Maxime à Rome, il était de forme oblongue; son extrémité méridionale, qui finissait en hémicycle (*sphendonê*), était portée sur de colossales substructions; l'extrémité septentrionale était formée par un mur rectiligne, percé d'arcades qui donnaient entrée aux logos où se tenaient, avant la course, les chevaux et les chars; là s'élevait aussi probablement la tribune impériale (*kathisma*), véritable palais directement relié à la résidence du souverain. Au dessous de la tribune et en saillie sur l'arène s'étendait le *stama*, désigné encore, d'après sa forme, sous le nom de la lettre grecque *pi*, et où se tenaient les soldats de la garde. L'impératrice assistait aux jeux, des fenêtres de l'église de Saint-Étienne. Sur trente ou quarante rangs de gradins pouvaient prendre place plus de 30.000 personnes. L'arène elle-même était partagée en deux pistes par la *spina* (l'épine dorsale du cirque), une plate-forme assez basse, dont les deux extrémités étaient arrondies et sur laquelle était placée une multitude de monuments et de statues. Au pourtour de l'arène, un canal, rempli d'eau, l'*euripe*, séparait les gradins de la piste; au haut de l'édifice, un promenoir, décoré de statues, le *peripatos*, couronnait les gradins; on voyait à l'hippodrome l'Hercule de

A. HIPPODROME D'OLYMPIE : 1. Colline; 2. Talus; 3. Portique; 4. Sortie; 5. Aphesis; 6. Borne intérieure; 7. Borne extérieure. — B. HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE : 1, 2, 3, 4. Entrées; 5. Spina; 6. Sphendonê; 7. Kathisma; 8. Palais du Kathisma; 9. Pi; 10. Église Saint-Étienne; 11. Obélisque de Théodose; 12. Colonne Serpentine de Platées; 13. Pierre de Constantin VII.

Lysippe, la louve de Romulus, les chevaux de bronze qui, aujourd'hui, décorent la façade de Saint-Marc, à Venise, etc.

L'hippodrome était le véritable centre de la vie byzantine. C'est là que, devant le peuple assemblé, se célébraient les grandes solennités de la vie nationale. On faisait encore à l'hippodrome les exécutions capitales, et souvent il s'y jouait d'atroces tragédies, quand un souverain déchu y était exposé aux outrages de la foule. Mais, essentiellement, l'hippodrome était le lieu ordinaire des divertissements du peuple. Tout ce qui touchait aux courses, aux cochers, aux chevaux, passionnait la foule. Byzance se partageait en factions, selon la couleur des casaques des cochers. Des quatre factions de l'hippodrome, deux surtout, les verts et les bleus, sont célèbres, et leurs rivalités, souvent transportées du cirque aux questions politiques, ont plus d'une fois porté dans Byzance le trouble et l'émeute. Organisées en corporations, formées en milices urbaines, reconnues d'utilité publique, les factions, sous leurs *démarques*, étaient de véritables pouvoirs dans l'État.

A partir du XIIᵉ siècle, l'hippodrome commença à être délaissé. Les ravages des croisés de 1204, qui pillèrent les richesses du cirque, consommèrent sa ruine. Au commencement du XVᵉ siècle, quand les Turcs prirent Constantinople, il était délabré et désert.

Hippodrome, *à Paris*. Le premier hippodrome parisien s'était installé, vers 1840, sur la place de l'Étoile. La reconstruction de cette place le fit émigrer, en 1856, à l'avenue Bugeaud, nommée alors avenue Dauphine. Il fut détruit par un incendie, en 1869. En 1875, une société de spéculateurs fit édifier un hippodrome sur l'avenue de l'Alma. Cet édifice fut démoli, pendant l'automne de 1892, pour faire place à des maisons de rapport. L'hippodrome fut reconstruit à l'angle du boulevard de Clichy et de la rue Caulaincourt, et inauguré en mai 1900.

HIPPODROMIE (*i-po, mî*) n. f. S'est dit autrefois des courses de chevaux dans les hippodromes. ‖ Art de conduire les chevaux.

HIPPOGLOSSE (*i-po*) ou **HIPPOGLOSSUS** (*i-po, suss*) n. m. Nom scientifique des poissons pleuronectes du genre flétan. (On a appelé aussi *hippoglosses* d'autres pleuronectes, tels que l'hippoglosse de Bosc [*pleuronectes Bosci*] et le pleuronecte guitare [*pleuronectes citharus*], tous deux de la Méditerranée.)

HIPPOGRIFFE (*i-po* — de l'ital. *ippogrifo*, mot imaginé par l'Arioste, et tiré du gr. *hippos*, cheval, et de l'ital. *grifo*, griffon) n. m. Animal fabuleux, moitié cheval et moitié griffon, qui figure fréquemment dans les romans de chevalerie.

— ENCYCL. Boiardo et l'Arioste ont fait grand usage de ce mot, dans leurs poèmes. C'est monté sur l'hippogriffe que Roger délivre Angélique, dans le *Roland furieux*, épisode popularisé par le tableau d'Ingres. Les écrivains ont fait de fréquentes allusions à l'hippogriffe, resté, dans le langage littéraire, l'image d'un génie ailé, qui semble emporter l'imagination dans les champs de l'espace.

Hippogriffe.

HIPPOGYPES (*i-po-jip'*) n. pl. Myth. gr. Peuple fabuleux, que Lucien place dans la lune, et qu'il représente comme une réunion d'êtres ailés, à trois têtes, montés sur des vautours. — *Un* HIPPOGYPE.

HIPPOLITHE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *lithos*, pierre) n. f. Espèce de bézoard ou de calcul intestinal des chevaux, pouvant atteindre au poids de plusieurs livres, jadis considéré comme une panacée.

HIPPOLOGIE (*i-po, jî* — du gr. *hippos*, cheval, et *logos*, discours) n. f. Étude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGIQUE (*i-po, jik'*) adj. Qui concerne l'hippologie : *Études* HIPPOLOGIQUES.

HIPPOLOGUE (*i-po-logh'*) n. m. Celui qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOLYTE (*i-po*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des *hippolytidés*, comprenant d'assez nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *hippolytes* sont des crevettes des eaux douces et salées; de taille médiocre, bossues, arquées, elles ont leur éperon frontal très développé. L'*hippolyte viridis*, de nos mers, est verdâtre; d'autres sont roses ou roux, pâles, comme l'*hippolyte fascigera* de la Manche.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Reine des Amazones, fille d'Arès et d'Otrera. Elle vivait sur les bords du Thermodon, près de la ville de Themiscyra et du Pont-Euxin. Comme insigne de sa royauté, elle avait reçu d'Arès une ceinture merveilleuse. Cette ceinture fut convoitée par Admète, fille d'Eurysthée, lequel ordonna à Hèraklès d'aller la chercher. Le héros tua Mygdon et Amycos, frères d'Hippolyte, remporta une victoire complète sur les Amazones, mit à mort Hippolyte, et lui enleva sa ceinture. Ce fut le neuvième de ses travaux. Suivant une autre tradition, Hèraklès fit Hippolyte prisonnière et la donna à Thésée, qu'elle épousa et dont elle eut un fils, le célèbre Hippolyte, aimé de Phèdre. — Femme d'Akastos, roi d'Iolkos. Elle fut tuée par Pélée, en même temps qu'Akastos.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Fils de Thésée, roi d'Athènes, et d'Antiope (ou d'Hippolyte, reine des Amazones, suivant une autre tradition). La légende le représentait comme un beau jeune homme, chaste, farouche, fervent adorateur d'Artémis et passionné pour la chasse, qui vivait dans les solitudes des montagnes et des forêts. Phèdre, sa belle-mère, conçut pour lui une passion criminelle et osa lui en faire l'aveu. Repoussée avec horreur, elle l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu attenter à son honneur. Le roi invoqua contre son fils le courroux de Poseidon; Hippolyte, en se promenant au bord de la mer, près de Trézène, fut emporté à travers les rochers par ses chevaux, qu'avait épouvantés un monstre marin, et périt sans avoir pu les arrêter. D'après une tradition, il fut rappelé à la vie par Asclepios, sur la prière de Poseidon, et transporté en Italie, où il vécut sous le nom de Virbius. Il était l'objet d'un culte à Trézène et à Athènes. On racontait aussi qu'il avait été emporté au ciel, où il formait la constellation du Cocher.

Le récit de sa mort par Théramène, dans la *Phèdre* de Racine :

A peine nous sortions des portes de Trézène. . . ,

est rappelé le plus souvent par plaisanterie. On fait également allusion au monstre envoyé par Neptune et aux divers détails du drame qui s'ensuivit et que le poète a rendus en vers admirables. Il faudrait les citer tous. Rappelons seulement :

Sa croupe se recourbe en replis tortueux. . .
. . . .
Le flot qui l'apporta recule épouvanté. . .
. . . .
L'essieu crie et se rompt. . . Etc.

Hippolyte, tragédie d'Euripide, jouée en 428 av. J.-C. — C'était un remaniement d'une pièce antérieure, qui est perdue, et qu'on désigne sous le nom de *Premier Hippolyte* ou *Hippolyte voilé*. Dans la tragédie que nous possédons, la scène se passe à Trézène. Les principaux personnages sont Hippolyte et son père Thésée; Phèdre et sa nourrice; Artémis et Aphrodite. Le chœur se compose de femmes de Trézène. Euripide met en scène, suivant la tradition, l'amour de Phèdre pour Hippolyte, et la mort du jeune homme. Avant de mourir, Hippolyte se réconcilie avec son père, à qui Artémis révèle la vérité. Cette pièce est l'un des chefs-d'œuvre d'Euripide, et elle a inspiré à Racine un autre chef-d'œuvre, *Phèdre*.

Hippolyte, tragédie de Sénèque (Iᵉʳ s. de l'ère chrétienne). — L'écrivain latin a emprunté à Euripide le sujet de sa pièce; mais l'amour de Phèdre tient dans son œuvre le premier rang. Cette conception a suggéré à Sénèque la scène capitale de la déclaration de Phèdre à Hippolyte, que Racine lui a empruntée. Peut-être, cependant, cette scène se trouvait-elle dans l'*Hippolyte voilé*. Racine a également trouvé dans Sénèque les éléments du fameux récit de Théramène. La pièce de Sénèque est remarquable par la concision du dialogue et la richesse du style.

Hippolyte (LA MORT D'), tableau de Rubens (Angleterre). — Le même sujet a été retracé par J.-F. de Troy (gravé par Ch.-Nic. Cochin le fils), etc. — Au musée de

Berlin est un tableau de Claude Lorrain, où l'on voit, au premier plan d'un vaste paysage, trois figures qui, suivant certains iconographes, représenteraient *Diane rendant Hippolyte ressuscité à Aricie*; mais d'autres veulent que le sujet soit *Télémaque présenté par une nymphe à Eucharis*. — Antoine Etex a gravé à l'eau-forte deux scènes tirées de l'*Hippolyte* d'Euripide. Au musée de Florence est un sarcophage antique, dont les bas-reliefs retracent l'*Histoire d'Hippolyte*. Quelques archéologues ont prétendu que les bas-reliefs de ce sarcophage représentaient les amours de Vénus et d'Adonis, d'autres, les amours de Méléagre et d'Atalante.

Hippolyte (saint), évêque et martyr au commencement du IIIe siècle, disciple de saint Irénée, ami et admirateur d'Origène. On pense qu'après avoir habité l'Orient, il se rendit en Italie et devint évêque d'Ostie. D'après une ancienne tradition, il souffrit le martyre à Rome. Les *actes* des martyrs racontent qu'il fut amené devant le préfet de Rome, qui, en apprenant son nom, s'écria : « Eh bien ! qu'il soit traité comme le fils de Thésée et traîné par des chevaux ! » Outre les fragments de plusieurs traités grecs, on a de lui un curieux ouvrage portant le double titre de *Philosophoumena* et de *Réfutation de toutes les hérésies*. Cet écrit, découvert au mont Athos en 1822, contient des renseignements précieux sur les principales hérésies gnostiques. — Fête le 22 août.

HIPPOLYTIDÉS (*i-po*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, comprenant les *hippolytes* et genres voisins : *caridions, latreutes*, etc. — *Un* HIPPOLYTIDÉ.

Hippolytion, temple que Diomède fit bâtir en l'honneur d'Hippolyte. Auprès de ce temple se trouvait un lieu sacré dédié à Vénus spéculatrice, dans l'endroit où Phèdre prenait plaisir à voir Hippolyte partir pour la chasse.

HIPPOMANCIE (*i-po, si* — du gr. *hippos*, cheval, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. Divination usitée chez les Celtes, qui nourrissaient des chevaux dans des forêts consacrées et prétendaient connaître l'avenir d'après leurs mouvements et leurs hennissements.

HIPPOMANCIEN, ENNE (*i-po, si-in, èn'*) n. et adj. Qui pratiquait l'hippomancie; qui a rapport à cet art.

HIPPOMANE (*i-po* — du lat. *hippomanes*, gr. *hippomanês*; de *hippos*, cheval, et *mania*, fureur) n. et adj. Se dit d'une personne qui a la passion des chevaux : *Jeune homme* HIPPOMANE. *Une* HIPPOMANE.

HIPPOMANE (*i-po* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Antiq. Mucosité de la vulve des cavales en rut, employée dans la confection des aphrodisiaques.

— Art vétér. Concrétion fibrineuse, ayant la forme d'un œuf de poule très aplati, de couleur brune, de consistance élastique comme du caoutchouc, flottant dans le liquide amniotique qui enveloppe le fœtus du cheval, et que l'on a quelquefois trouvée collée sur le front du jeune animal, ce qui a fait croire à une excroissance.

— Bot. Nom scientifique latin du genre mancenillier.

HIPPOMANÉ, ÉE (*i-po*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hippomane ou mancenillier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre *hippomane* ou *mancenillier*. — *Une* HIPPOMANÉE.

HIPPOMANIE (*i-po, nî* — rad. *hippomane*, n. et adj.) n. f. Goût passionné pour le cheval.

Hippomédon. Myth. gr. Un des sept chefs qui vinrent assiéger Thèbes. Il fut tué par Ismaros ou par Hyperbios, devant la porte Oncée. Il était père de Polydore.

Hippomène. Mythol. gr. Fils de Mégarée et de Mérope. Il s'éprit d'Atalante, rencontrée à la chasse, la vainquit à la course en jetant devant elle, sur le conseil d'Aphrodite, trois pommes d'or, et l'épousa pour prix de sa victoire. Il fut changé en lion par Cybèle. V. ATALANTE.

Hippomène et Atalante. La course d'Hippomène et d'Atalante a inspiré un certain nombre d'artistes modernes : Seb. Marsili (musée des Offices), dans une peinture où, parmi les spectateurs, on distingue le grand-duc Cosme Ier à cheval; L.-P. Gowi (Madrid); Hallé (1765); Emile Bin (1861); etc. — Citons encore *Hippomène et Atalante*, statues de marbre, par Guillaume Coustou et Lepautre (jardin des Tuileries). Les deux figures sont très élégantes et très légères, dans leur attitude penchée. L'*Hippomène* a été sculpté par Coustou; l'*Atalante* par Lepautre. Le sculpteur Guichard a exposé, au Salon de 1817, un *Hippomène vainqueur d'Atalante*; l'*Hippomène* en bronze d'Injalbert (Luxembourg) est un vrai chef-d'œuvre de nerf et d'élégance, lancé dans un mouvement d'une hardiesse et d'un naturel surprenants. V. ATALANTE.

Hippona. Mythol. V. EPONA.

HIPPONACTIEN (*i-po, ksi-in* — de *Hipponax*, n. pr.) adj. m. Nom donné quelquefois : 1° au tétramètre catalectique ïambique, employé par les comiques grecs; 2° aux vers *scazons* ou au trimètre catalectique ïambique.

Hipponax, poète grec, né à Ephèse (fin du VIe s. av. J.-C.). Il était petit, contrefait, et pauvre. Banni par les tyrans d'Ephèse, il se retira à Clazomène, où se passa le reste de sa vie. Il a été regardé comme l'inventeur du vers ïambique scazon ou *choliambe*. Il avait composé des poésies satiriques très violentes et réalistes, dont nous possédons une centaine de fragments. Il y attaquait bien des gens : d'abord ses parents, puis ses ennemis politiques, un poète épique : le peintre Mimnès, deux sculpteurs : Boupalos et Athénis, qu'il accusait d'avoir fait sa caricature.

Monnaie d'Hippone.

Hippone (lat. *Hippo regius*), ville de l'Afrique ancienne (Numidie), sur la Méditerranée. D'abord colonie de Carthage et, après la métropole, la plus prospère des villes de commerce africaines. Hippone fut conquise par [illegible], père de Ma[illegible]sa, qui en fit sa capitale. Elle devint ensuite colonie romaine et fut le siège d'un évêché, dont saint Augustin fut titulaire. Trois conciles y furent tenus, en 393, 395, 427. Détruite au VIIe siècle, par l'invasion arabe, elle fut rebâtie à quelque distance, sur l'emplacement actuel de Bône. Ruines de citernes de l'aqueduc qui conduisait à Hippone les eaux de l'Edough.

La Mort d'Hippolyte, d'après de Troy.

Hippone-Zaryte (lat. *Hippo Diarrhytus*), ville de l'Afrique ancienne (Zeugitane), sur la Méditerranée, au N.-O. d'Utique. Auj. *Bizerte*.

Hipponicos, nom de plusieurs membres d'une famille d'Athènes, célèbre par ses richesses, et dont les chefs portèrent alternativement, pendant plusieurs générations, les noms de Callias et d'Hipponicos. Les plus connus parmi ces derniers sont les suivants : **Hipponicos**, contemporain et ami de Solon (VIe s. av. J.-C.). (Il apprit, dit-on, que Solon se proposait d'abolir les dettes. Il s'empressa d'emprunter des sommes considérables, et s'enrichit en achetant des terres avec un argent qu'il ne rendit point); — **Hipponicos**, surnommé AMMON (commencement du Ve s.). (On prétend qu'il accrut encore la fortune de sa famille avec les trésors qu'un général perse avait confiés à un habitant d'Erétrie, pendant l'invasion de cette île par les Perses); — **Hipponicos**, mort en 424. (Il avait 600 esclaves aux mines du Laurion, et passait pour le plus riche particulier de la Grèce. Il divorça d'avec sa femme, qui épousa Périclès, et donna en mariage à Alcibiade sa fille Hipparète. Hipponicos était stratège en 424; il combattit à la bataille de Delion, où il fut tué.)

Hipponium, ville de l'Italie ancienne (Brutium), sur le *golfe Hipponiate*. Fondée par les Doriens épizéphyriens et détruite par Denys l'Ancien, elle fut restaurée un peu plus tard, conquise par les Brutiens, puis par les Romains, qui la colonisèrent en 149, et lui donnèrent le nom de *Vibo Valentia*. C'était, au temps d'Auguste, un municipe florissant.

HIPPONOÉ (*i-po*) n. m. Zool. Genre d'oursins réguliers latistellés, famille des échinidés, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes, ou fossiles dans les formations miocènes.

— Annél. Genre d'annélides errantes, type de la tribu des *hipponoïnés*, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes.

HIPPONOÏNÉS (*i-po*) n. m. pl. Tribu d'annélides néréides ou errantes, famille des amphinomidés, renfermant les *hipponoés* et genres voisins : *spinther, aristénie*, etc. — *Un* HIPPONOÏNÉ.

Hipponon, nom que les géographes donnent à la ville égyptienne de HAÏBONON. Auj. *El-Hibèh*.

HIPPONYCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches ténobranches, composée par les genres *hipponyx* et *mitrulaire*. (Les hipponycidés sont des gastéropodes étranges, qu'on a classés tour à tour parmi les rudistes et les brachiopodes. Leur opercule se modifie pour former une sorte de valve ventrale, chez les adultes; mais les embryons et les jeunes ont une coquille spirale.) — *Un* HIPPONYCIDÉ.

Hipponyx.

HIPPONYX (*i-po*) n. m Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *hipponycidés*, comprenant des animaux marins propres aux Antilles, ou fossiles dans les formations éocènes. (Ces curieux mollusques, à épaisse coquille conique et rugueuse, vivent en des cavités qu'ils creusent dans les coquilles abandonnées, ou s'y fixent par un support pierreux qu'ils sécrètent.)

HIPPOPATHOLOGIE (*i-po, jî* — du gr. *hippos*, cheval, *pathos*, souffrance, et *logos*, discours) n. f. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE (*i-po, jik'*) adj. Qui a rapport à l'hippopathologie.

HIPPOPATHOLOGISTE (*i-po, jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'hippopathologie.

HIPPOPE (*i-pop'*) ou **HIPPOPUS** (*i-po-puss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des tridacnidés, comprenant des animaux marins, très voisins des tridacnes, mais en différant par leur coquille, dont le bord antérieur ne bâille pas. (Les hippopes vivent enfoncés dans le sable des mers de l'Inde et de l'Océanie; les bords de leur manteau ne sont pas ornés de taches brillantes, comme ceux des tridacnes.

HIPPOPHAË (*i-po*) n. m. Genre d'arbrisseau épineux de la famille des éléagnées, appelé aussi *argousier*.

— Encycl. L'*hippophaë* [illegible] en Europe et dans l'Asie tempérée. [illegible] en France, dans les vallées [illegible] et les [illegible] montagneuses, dans les sables du littoral de la Manche. Ses feuilles, étroites et uninerviées, sont d'un vert [illegible], [illegible] en [illegible] couleur de rouille; ses fleurs d'un jaune verdâtre. Ses fruits sont de [illegible] jaune orange, d'un goût [illegible].

Hippophaë : *a*, fleur.

HIPPOPHAGE (*i-po, faj'* — du gr. *hippos*, cheval, et *phagein*, manger) adj. Qui mange de la viande de cheval.

— Substantiv. *Un, Une* HIPPOPHAGE.

HIPPOPHAGIE (*i-po, jî* — rad. *hippophage*) n. f. Usage de la viande de cheval comme aliment.

— Encycl. La viande de cheval est une nourriture saine et substantielle. Le préjugé qui s'opposait à sa consommation a été vaincu d'abord en Allemagne et en Autriche, puis en Angleterre. Il fallut les nécessités du siège de Paris, en 1870, pour en vulgariser l'usage à Paris d'abord, et, de là, dans les grandes villes de France. Le cheval, l'âne et le mulet sont désormais entrés dans la consommation. Les viandes utilisées doivent être examinées rigoureusement, surtout au point de vue de la morve, du farcin, de la mélanose; les viandes reconnues bonnes sont estampillées à l'abattoir et, de là, envoyées aux boucheries spéciales, qui doivent porter les mots : *Boucherie hippophagique* à leur frontispice. Dans les marchés, l'indication de la nature des viandes d'équidés doit être également faite.

HIPPOPHAGIQUE (*i-po, jik'*) adj. Qui a rapport à l'hippophagie : *Boucheries* HIPPOPHAGIQUES.

HIPPOPODE n. f. Bot. Syn. de BUXBAUMIE.

HIPPOPODE (*i-po*) ou **HIPPOPODIUS** (*i-po, di-uss*) n. m. Genre de calycophorides, type de la famille des *hippopodiidés*, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les hippopodes sont des animaux marins, vivant en colonies flottantes. Les individus nageurs ou vésicules natatoires sont disposés sur deux rangées le long d'un filament de chaque colonie; les individus reproducteurs sont disposés en grappes sous les individus nourriciers.)

HIPPOPODE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *pous, podos*, pied) n. m. Antiq. Appareil que les anciens mettaient aux pieds des chevaux pour protéger le sabot.

Hippopodes (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. pl. Nom d'un peuple fabuleux, auquel les Grecs faisaient habiter la Sarmatie, et donnaient des pieds de cheval. (Ils sont souvent représentés dans les rinceaux des frises.) — *Un, Une* HIPPOPODE.

HIPPOPODIIDÉS (*i-po*) n. m. pl. Famille de siphonophores calycophorides, renfermant les *gleba*, jadis nommées *hippopodius*. — *Un* HIPPOPODIIDÉ.

HIPPOPOTAME (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et *potamos*, fleuve) n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des *hippopotamidés*, comprenant une seule espèce africaine.

— Encycl. Les hippopotames (*hippopotamus*), dont le type (*hippopotamus amphibius*) est répandu du Sénégal et de la Haute-Egypte au Natal, sont des animaux lourds, énormes, qui atteignent 4 mètres de long, à peau nue, épaisse, à tête très forte, mais à crâne petit. Les mâchoires, très développées, portent de grandes incisives cylindriques. Vivant dans l'eau presque toujours, pouvant rester longtemps submergés, ces animaux se [illegible] plantes aquatiques ou de graminées riveraines. [illegible] quent pas l'homme, mais, attaqués, ils se [illegible] renversent tous les obstacles, ils vont ordinairement par troupes et passent la nuit dans les îles des fleuves et des lacs. Autrefois très communs en Afrique, les hippopotames deviennent rares, par suite des massacres qu'on en fait.

Hippopotames.

L'ivoire de leurs dents, plus beau, d'un grain plus fin que celui de l'éléphant et moins sujet à jaunir, est très estimé; jadis, il servait à faire de fausses dents. La peau est employée, dans l'Afrique orientale, à fabriquer des rondaches que les armes en fer n'entament pas et que les armes à feu modernes sont seules capables de percer. La chair de l'hippopotame peut se manger, mais sa saveur est musquée ou forte. Une espèce beaucoup plus petite, atteignant à peine 1m,60 de long, à tête plus fine, habite le bassin de la Libéria; on l'a considérée comme un sous-genre spécial : *chæropsis Liberiensis*, à cause de sa dentition particulière. Enfin, une autre espèce (*hippopotamus Madagascariensis*) a vécu à Madagascar, où elle se trouve aujourd'hui à l'état fossile. Les hippopotames fossiles apparaissent dans les terrains quaternaires.

HIPPOPOTAMIDÉS (*i-po*) n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles pachydermes, renfermant les *hippopotames*. — *Un* HIPPOPOTAMIDÉ.

HIPPOPSIS (*i-po-psiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant de petites formes répandues dans les régions chaudes du globe et dont on connaît une vingtaine d'espèces. (Les *hippopsis* sont allongés, avec de grandes antennes fines et déliées; leur livrée est grise ou brune, avec des raies longitudinales blanches.)

Hippopsis (gr. 2 fois).

HIPPORRHINE (*i-po-rin*) ou **HIPPORRHINUS** (*i-po-ri-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des byrsopinés, comprenant près de cent espèces, propres à l'Afrique australe. (Les hipporrhines sont des charançons de taille médiocre, rugueux, plus ou moins écailleux, avec les élytres chargés de tubercules.)

HIPPOSANDALE (*i-po* — du gr. *hippos*, cheval, et de *sandale*) n. f. Antiq. Sorte de ferrure pour les chevaux.

Hipposandale.

HIPPOTECHNIE (*i-po-té-kni* — du gr. *hippos*, cheval, et *tekhnê*, art) n. f. Science de l'élevage et du dressage des chevaux.

HIPPOTHOÉ. Mythol. gr. Une des Néréides. — Une des Danaïdes. — Fille de Nestor et de Lysiqué. (Elle fut aimée de Poseidon, dont elle eut Taphios.)

HIPPOTHOON. Mythol. gr. Héros attique, fils de Poseidon et d'Alope, qui était fille de Cercyon. Exposé par sa mère, il fut allaité par des cavales et recueilli par des bergers. Après la mort de son grand père, tué par Thésée, il régna à Éleusis.

HIPPOTHOOS. Mythol. gr. Un des Egyptides, mari de Gorgé. — Un des fils de Priam. — Fils de Lethos et frère de Pylæos. (Il commandait le contingent de Larisse dans l'armée troyenne. Il voulut enlever le corps de Patrocle, et fut tué par Ajax.)

HIPPOTIDE (*i-po*) n. f. Genre de rubiacées génipées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs hermaphrodites, disposées en cymes composées, à fruit charnu, et dont on connaît dix espèces de l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi HIPPOTIS.

HIPPOTIGRIS (*i-po, griss*) n. m. Genre de mammifères ongulés imparidigités (*périssodactyles*), renfermant des chevaux à robe rayée, tels que les zèbres, les daws, les couaggas.

— ENCYCL. Les *hippotigris*, qui habitent tous l'Afrique, sont caractérisés par une robe claire, tigrée de bandes foncées, et par leur crinière droite et courte; on a découvert dans l'Afrique centrale une nouvelle espèce de zèbre, que Milne-Edwards a dédiée à Grévy, alors président de la République (*hippotigris Grevyi*).

HIPPURAMIDE (*i-pu*) n. f. Amide $C^9H^{10}Az^2O^2$ de l'acide hippurique.

HIPPURATE (*i-pu*) n. m. Sel dérivant de l'acide hippurique.

HIPPURIE (*i-pu-rî*) n. f. Présence de l'acide hippurique ou d'un hippurate dans l'urine.

HIPPURIQUE (*i-pu-rik'* — du gr. *hippos*, cheval, et de *urique*) adj. Chim. Se dit d'un acide C^6H^5-CO-AzH-CH^2-CO^2H, combinaison, avec élimination d'eau, de glycocolle et d'acide benzoïque. Syn. BENZOYLGLYCOCOLLE.

— ENCYCL. Cet acide se rencontre normalement dans l'urine, principalement des ruminants (celle de vache en contient jusqu'à 27 gr. par litre); l'organisme en élimine par les voies urinaires, chaque fois qu'il y a ingestion d'acide benzoïque ou de ses dérivés. Chez l'homme, parfois, l'urine en contient, surtout sous l'influence d'un régime végétarien ou de certaines maladies (chorée, diabète). Pour isoler l'acide, l'urine d'herbivore neutralisée est concentrée, puis précipitée par un acide minéral; le dépôt filtré est décoloré par le chlore. Synthétiquement, sa préparation est réalisée en chauffant à 120° du chlorure de benzoyle avec du glycocollate d'argent. Pur, l'acide hippurique se présente en prismes incolores, fusibles à 187°5, sublimables, peu solubles dans l'eau; ses sels, les *hippurates*, notamment l'hippurate de calcium, sont utilisés dans le traitement de la goutte, comme dissolvant des calculs uriques. L'acide hippurique est la principale matière première pour préparer l'acide benzoïque dit «des herbivores», l'hydratation le dédoublant en ses constituants.

HIPPURITE (*i-pu*) ou **HIPPURITES** (*i-pu, tèss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, type d'une famille dite des *hippuritidés*, et comprenant de singulières coquilles, fossiles dans les terrains crétacés.

— ENCYCL. Les *hippurites* ont une valve très haute, profonde, presque conique et longitudinalement sillonnée; l'autre, très plate, fait office d'opercule. Accumulés en certains terrains par quantités énormes, ils formaient, près des côtes, à une faible profondeur, de véritables récifs. Aussi appelle-t-on *calcaires à hippurites* les bancs ainsi formés et qui abondent dans le crétacé méditerranéen. Les espèces les plus répandues y sont les *hippurites organisans* ou *cornuvaccinum*. Ces coquilles atteignent jusqu'à 1 mètre de long.

Hippurite : *a*, valve supérieure détachée.

HIPPURYLAMIDOACÉTIQUE (*i-pu*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{12}Az^2O^4$, constitué par la combinaison, avec élimination d'eau, d'une molécule de glycocolle et d'une d'acide hippurique. (Il se forme, en même temps que ce dernier, dans la réaction du chlorure de benzoyle sur le glycocolle, et se présente en cristaux fusibles à 206°, solubles dans l'eau et dans l'alcool.)

HIPTAGE (*ptaj* — du gr. *hiptein*, nuire, et *agê*, blessure) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbrisseaux grimpants ou des lianes couvertes de poils, qui causent des piqûres douloureuses et dont les trois samares portent chacune trois ailes. (Originaire de l'Asie tropicale.)

HÎRÂ, l'un des nombreux noms de l'épouse de Vichnou.

HIRADO, FIRATO ou **FIRANDO**, île et port de l'empire du Japon (prov. de Hizen), dans le détroit de Corée. Le port est situé sur la côte orientale de l'île; 11.000 hab. Escale pour les vapeurs. L'île dépend de la grande île de Kiou-Siou, sur la côte nord-ouest de laquelle elle se trouve. Ce fut le principal établissement des Portugais au Japon.

HIRA-KANA (*chi-ra*) n. m. Écriture vulgaire japonaise, dérivée de l'écriture chinoise, appelée *tsao-chou* et tracée d'une manière extrêmement cursive.

HIRAM, forme hébraïque du nom phénicien *Hirom*, que portèrent plusieurs rois de Tyr.

HIRAM ou **CHIRAM** (en hébr. *khirom*, le boiteux), artiste phénicien, qui vivait vers 1032 av. J.-C. Son père était Tyrien et se nommait Ur; sa mère était israélite, de la tribu de Dan. Envoyé à Salomon par le roi de Tyr qui portait le même nom que lui, il s'établit auprès de Jérusalem, et fondit, pour le temple, deux chérubins d'or, deux colonnes d'airain avec des chapiteaux en forme de lis, le bassin appelé la *mer d'airain*, les candélabres, les encensoirs et les vases sacrés. D'après la tradition maçonnique, Hiram fut assassiné par trois compagnons jaloux de son mérite, et l'enquête sur sa mort figure encore symboliquement parmi les principaux rits des loges, lors des cérémonies de réception au grade de maître.

HIRCATE (du lat. *hircus*, bouc) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide hircique.

HIRCIN (*sin*), **INE** [du lat. *hircinus*; de *hircus*, bouc] adj. Qui vient du bouc, qui concerne le bouc : *Odeur* HIRCINE.

HIRCINE (*sin'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Chim. Substance qui donne son odeur à la graisse du bouc.

— Paléont. Variété de résine fossile.

HIRCIQUE (*sik'* — du lat. *hircus*, bouc) adj. Se dit d'un composé acide, extrait du suif de mouton.

HIRCISME (*sissm'* — du lat. *hircus*, bouc) n. m. Odeur spéciale qu'exhalent certaines personnes, notamment sous les aisselles, et qui rappelle l'odeur du bouc.

— ENCYCL. Cette odeur paraît due à la présence, dans les sécrétions sudorales et sébacées de ces régions, de l'acide hircique, qui semble n'être lui-même qu'un mélange d'acides gras multiples, au milieu desquels domine sans doute l'acide *valérique*, que l'on rencontre dans les racines de valériane; d'où son nom.

HIRCOCERF (du lat. *hircus*, bouc, et de *cerf*) n. m. Animal fabuleux, moitié bouc, moitié cerf.

HIRCULATION (*si-on* — lat. *hirculatio*; de *hircus*, bouc) n. f. Maladie de la vigne, causée par un engrais trop actif.

HIRCULUS (*luss* — du lat. *hircus*, bouc, à cause de l'odeur de la plante) n. m. Nom ancien de la valériane.

HIRCULUS. Astron. Autre nom de la Chèvre.

HIRCUS (*kuss*) n. m. Éminence de l'oreille, près des tempes.

HIRE (LA). Biogr. V. LAHIRE.

HIRÉE n. f. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs en cymes, à fruit formé de une à trois samares. (Originaire de l'Amérique tropicale.)

HIRÉÉ, ÉE adj. Qui ressemble au genre hirée.

— n. f. pl. Tribu des malpighiacées, ayant pour type le genre *hirée*. — *Une* HIRÉÉE.

HIREL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Malo, longeant les grèves de la baie du Mont-Saint-Michel; 1.671 hab.

HIRIE. Myth. gr. Nymphe d'Arcadie. Son fils Hirieus s'étant tué, elle versa tant de larmes qu'elle fut métamorphosée en un lac qui prit son nom.

HIRKHA-CHÉRIF n. m. Cérémonie religieuse traditionnelle, célébrée en Turquie le quinzième jour du mois de châban.

— ENCYCL. Au cours de cette cérémonie, le sultan, après avoir entendu la khoutbé ou sermon solennel à la mosquée de Sainte-Sophie, se rend en grand apparat au sérail de Top-Kapou, où l'on conserve le *hirkha-chérif*, c'est-à-dire un pan du manteau du Prophète. Le sultan baise le premier la relique vénérée et assiste au défilé des hauts fonctionnaires, qui viennent accomplir la même cérémonie.

HIRKHOUF, le plus ancien des explorateurs connus de l'Afrique. Cousin du prince d'Éléphantine, Makhou, qui vivait vers 3600 ans av. J.-C., il fit trois longs voyages dans la Nubie et la partie du désert située au delà de l'oasis Thébaine. Il rapporta de son troisième voyage un esclave originaire d'une des populations naines du Soudan, et le donna au pharaon Papi II. Il fut enterré sur la rive gauche du Nil, en face d'Éléphantine; les inscriptions gravées dans son tombeau racontent ses expéditions.

HIRN (Gustave-Adolphe), savant français, né à Logelbach (Haut-Rhin) en 1815, mort à Colmar en 1890. On lui doit de nombreux travaux de mécanique et de physique, parmi lesquels ceux sur l'équivalent mécanique de la chaleur et sur la chaleur sont de tout premier ordre. Ses recherches de physique mathématique le placent en même temps parmi les plus grands philosophes du siècle. Nous citerons, parmi ses publications : *Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1858); *Exposition analytique et expérimentale de la théorie mécanique de la chaleur* (1862); *Mémoire sur la thermodynamique* (1867); *Mémoire sur les conditions d'équilibre et sur la nature probable des anneaux de Saturne* (1872); *Mémoire sur les propriétés optiques de la flamme des corps en combustion et sur la température du soleil* (1873); *Théorie mécanique de la chaleur* (1876); *Thermodynamique appliquée*, avec O. Hallauer (1882); *Recherches expérimentales sur la relation qui existe entre la résistance de l'air et sa température* (1882); *la Vie future et la Science moderne* (1882); *Recherches expérimentales et analytiques sur les lois de l'écoulement et du choc des gaz en fonction de la température* (1885); *la Thermodynamique et l'Étude du travail chez les êtres vivants* (1887); *Constitution de l'espace céleste* (1889). — Son frère, FERDINAND **Hirn**, né à Logelbach en 1812, mort en 1879, imagina la *transmission télodynamique* ou transmission de la force motrice à de grandes distances.

HIRNÉOLE n. f. Mot synonyme de AURICULAIRE et désignant un genre de champignon basidiomycète, dont la fructification a une consistance gélatineuse et la forme d'une coupe à bord irrégulièrement plissé et ondulé et ressemblant quelquefois à une oreille. (Une espèce commune, qui vient sur les troncs de divers arbres, est l'*hirnéole oreille de Judas*.) [V. CHAMPIGNON, planche en couleurs].

HIROM Ier, roi de Tyr, qui régna entre 960 et 930 av. J.-C. Fils et successeur d'Abibal, il noua avec le royaume hébreu des relations d'amitié suivie. Il fournit à David et à Salomon les matériaux et les ouvriers nécessaires à la construction du temple de Jérusalem; il reçut en payement, du dernier de ces princes, un district de la Galilée. Il profita de l'extension du territoire juif jusqu'à la mer Morte pour entreprendre, moitié au profit de Salomon; moitié au sien, ces voyages d'Ophir qui restèrent célèbres, d'autre part, il entretint du commerce avec *Tarshish*, c'est-à-dire avec les régions situées dans le bassin occidental de la Méditerranée. Il réunit les divers îlots dont Tyr se composait, y aménagea deux ports, se construisit un palais de cèdre, et restaura les temples de Melkarth et d'Astarté. — HIROM II régna entre 750 et 737; il rendit deux fois hommage au roi d'Assyrie Téglatphalazar III, en 742 et en 738. — HIROM III, installé sur le trône en 553 par Nabonid, roi de Babylone, régna jusque sous Cyrus et reconnut l'autorité de la Perse.

HIROMOURA, ville de l'empire du Japon (île de Nippon [gouv. (*ken*) de Hirosima, prov. d'Akij]; 13.400 hab. Port sur la mer Intérieure ou Séko-Outsi.

HIRONDE n. f. ‖ Constr. *Queue d'hironde*. V. ARONDE.

HIRONDEAU (*do* — pour ARONDEAU; rad. *aronde*) n. m. Petit de l'hirondelle.

— Pop. Atelier où l'on change souvent d'ouvriers.

HIRONDELLE (*dèl'* — pour ARONDELLE; dériv. de *aronde*. [On trouve aussi le lat. *hirundo*]) n. f. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des *hirundinidés*, comprenant quatre-vingts espèces, répandues sur le globe.

— Ichtyol. *Hirondelle de mer*, Nom vulgaire de divers poissons appartenant aux genres exocet et trigle. V. EXOCET, et TRIGLE.

— Mar. et navig. Petit bateau à vapeur, employé sur les rivières. ‖ Nom de navires légers de moyenne grandeur, que Richelieu employa au siège de La Rochelle.

— Techn. Rond de fer plat et mobile, qui entoure l'essieu d'une roue au niveau de la face intérieure du moyeu ‖ Ouvrier de la campagne, qui va travailler dans les grandes villes pendant la bonne saison et retourne ensuite dans son pays.

— Loc. div. : *Au retour des hirondelles*, Au printemps. ‖ *Pierre d'hirondelle*, Pierre trouvée dans un nid d'hirondelle, et que l'on croyait bonne pour les yeux. ‖ *Nid d'hirondelle*, Nid de la salangane, fort apprécié comme comestible par les Chinois. V. SALANGANE. ‖ *Hirondelle d'hiver*, A Paris : 1° Ramoneur; 2° Marchand de marrons (parce que l'un et l'autre apparaissent à la mauvaise saison). ‖ *Hirondelle de pont*, Vagabond. ‖ *Hirondelle de la mort*, Croquemort. ‖ *Hirondelles de la Grève*, *Hirondelles de potence*, Sobriquet donné aux gendarmes, à cause des fonctions de la gendarmerie autour de la guillotine, dans les exécutions, etc.

— PROV. : **Une hirondelle ne fait pas le printemps**, On ne peut rien conclure d'un seul exemple.

— ENCYCL. Ornith. Les *hirondelles* sont élancées, avec la

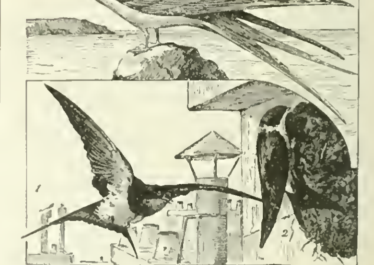

Hirondelles : 1. De cheminée; 2. De fenêtre; 3. De mer.

queue longue et fourchue, le bec large, triangulaire, aplati au bout. Ce sont des oiseaux essentiellement aériens, volant avec une étonnante rapidité, grâce à leurs ailes fines et falquées; toutes les hirondelles vivent d'insectes pris

au vol, surtout le matin et au crépuscule, elles construisent des nids de terre gâchée et se plaisent autour des lieux habités, nichant volontiers dans les maisons, sous les auvents, les rebords des toits. Ce sont, entre tous, des animaux utiles, détruisant quantité d'insectes nuisibles. Les espèces d'Europe émigrent aux premiers froids par troupes immenses et vont en Afrique et en Asie, pour ne revenir qu'au printemps. L'hirondelle rustique, dite aussi *de cheminée* (hirundo rustica), longue de 19 centimètres, noir bleu brillant, avec la gorge et le front roux, le ventre blanc et deux taches rondes blanches sous la queue, abonde dans toute l'Europe et l'Asie moyenne; elle est remplacée, dans l'Amérique du Nord, par l'*hirundo Americana*. Les hirondelles de rivage, dont le type est l'hirondelle grise (*cotyle riparia*), nichent dans des trous qu'elles se creusent dans les talus des berges; les hirondelles de fenêtre, beaucoup plus petites que celles de cheminée, appartiennent au genre *chelidon*; l'espèce type est le *chelidon urbica*, ou hirondelle à cul blanc, commune partout, surtout dans les campagnes, et qui niche dans les granges, etc. Les hirondelles de mer sont des palmipèdes, de la famille des mouettes; leur vrai nom est *sterne*.

HIRONDINIDÉS ou mieux **HIRUNDINIDÉS** (*ron*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux fissirostres, renfermant les hirondelles proprement dites (*hirundo*) et les genres voisins, *chelidon* et *progne*. (Les salanganes, les chétures ne sont pas des hirondinidés, mais des martinets (cypsélidés).) — *Un* HIRONDINIDÉ ou HIRUNDINIDÉ.

HIROSAKI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Mouts ou Rikougo]), sur le Tsoudzouboutzou-gava, tributaire de la mer du Japon; 30.900 hab. Vieille ville, autrefois résidence d'un daïmio, et ch.-l. d'une vaste principauté.

HIROSIMA ou **HIROCHIMA**, gouvernement et ville du Japon (île de Nippon). Le gouvernement a une superficie de 8.032 kilom. carr. et une population de 1.363.900 hab. La ville, située dans la province d'Aki, non loin de la mer Intérieure, a 100.000 hab. Région bien arrosée, très fertile; commerce actif. En face de la ville, au milieu d'un beau golfe, île de la Lumière (Itskou-Sima), siège d'un pèlerinage très honoré, dont le temple, bâti par l'empereur Soui-nin, remonte à l'an 587 apr. J.-C.

HIROUGO, dieu japonais. V. Ebiss.

HIROUX (Jean), type devenu légendaire de l'assassin bestial et cynique. Il fut créé peu de temps après la publication du *Dernier jour d'un condamné*, de Victor Hugo, et il est comme une parodie funambulesque de cette œuvre. On trouve une première esquisse de Jean Hiroux dans les *Œuvres complètes* du vaudevilliste Vanderburch. Mais la vraie charge est celle que Henri Monnier improvisait avec une verve étourdissante et sur laquelle brodait tout le Paris bohème. Fréquentes sont les allusions à l'invalide assassiné par Jean Hiroux, aux excuses qu'il invoque : « Mon président, il était grêlé ! », ou encore : « Je l'ai frappé de vingt-six coups de couteau, c'est vrai, mais tous dans le même trou ! », sa réponse lorsqu'on lui demande s'il a un dernier désir à exprimer : « Je voudrais la croix d'honneur ! » ; enfin, son apostrophe dernière devant le panier de la guillotine : « On trompe le peuple ! Le gouvernement me doit du son, ce n'est que de la sciure de bois ! »

HIRPINS (lat. *Hirpini*). Géogr. anc. Peuple samnite, établi entre l'Apulie, la Lucanie et la Campanie. (*Eculanum* était la principale ville des Hirpins. — *Un* Hirpin.

HIRSCH (Gaston), auteur dramatique français, né à Metz en 1830. S'étant rendu à Paris, il entra chez un agent de change et se fit connaître par un certain nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : *le Préjugé; un Malheureux Caractère* (1860); *la Marquise des rues*, musique de Hervé (1879); *l'Affaire de Viroflay* (1883); *Fanfreluche* (1883); *une Actrice en voyage* (1884); *En grève* (1885); *Fla-Fla* (1886); *Benvenuto*, musique de Diaz (1890); etc. On lui doit aussi des ouvrages : *les Lagunes et le Tibre* (1862); *Téhéran* (1862); *le Roman de deux femmes* (1887); *Quelqu'un* (1889); etc.

HIRSCH (Max), économiste et homme politique allemand, né à Halberstadt en 1832. Il entreprit un voyage d'études en France et dans l'Afrique du Nord, et en publia les résultats dans *Esquisse de la situation économique en Algérie* (1857); *Voyage dans l'intérieur de l'Algérie, par la Kabylie et le Sahara* (1862). On lui doit la fondation de caisses de secours pour les travailleurs, de la Société pour la propagation de l'instruction dans le peuple, etc. Il siégea, au Reichstag, parmi les progressistes.

HIRSCH (Auguste-Alexandre), peintre et lithographe français, né à Lyon en 1833. Il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1856 et débuta, de 1857 à 1859, par des lithographies et des portraits. Ses principales œuvres sont : *Enfant jouant avec un lézard; Tepidarium; l'Idylle; Pan tue la nymphe Pytis; Lecœna; Caliope et Orphée; Petit Marocain portant du thé; Danseuse de Tétuan; le Vieux Rabbin de Mogador; Porteur de dépêches à Tétuan; Mauresque au bain; Offrande à Eros*; etc.

HIRSCH (Alphonse), peintre français, né et mort à Paris (1843-1884). Il a laissé nombre d'eaux-fortes, de dessins, d'après les maîtres anciens et modernes, et de portraits. Il avait exposé aux Salons annuels les œuvres suivantes : *la Corde au cou; le Premier-Né; un Dernier Regard; le Modèle; la Convalescente; En visite; Premier Trouble*; portrait d'*Octave Feuillet*; portrait d'*E. Daudet*.

HIRSCHBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), au confluent du Zacken et du Bober; 16.214 hab. Laines, coton. Fabriques de papier.

HIRSCHFELDE, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), sur la Neisse-Noire; 2.062 hab. Tissage de lin et de coton. Carrière de basalte.

HIRSCHHORN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg]), sur le Neckar; 1.077 hab. Soie. Carrière de pierres. Commerce d'animaux et de bois.

HIRSINGEN, ville d'Allemagne (Alsace [Haute-Alsace]); 1.215 hab. Avant 1870, faisait partie du département du Haut-Rhin.

HIRSON, ch.-l. de canton de l'Aisne, arrond. et à 19 kilom. de Vervins, au confluent de l'Oise et du Gland; 6.632 hab. Ch. de f. Nord. Ville industrielle. Forges, fonderies, ferblanterie, clouterie, verrerie à bouteilles. Sa situation à la bifurcation de nombreuses lignes de chemins de fer en fait un lieu de rendez-vous pour les habitants de la Thiérache, des Ardennes, du Hainaut. Commerce important de bois et de bestiaux. Vestiges des fortifications, rasées en 1650, ainsi que l'ancien château des seigneurs de Guise par les Espagnols, qui s'emparèrent de la ville à plusieurs reprises. Eglise de Saint-Michel. Fort d'arrêt au sud-ouest de la ville, pour protéger la trouée de l'Oise. — Le canton a 13 comm. et 19.798 hab.

Armes de Hirson.

HIRSOVA, bourg de la Roumanie (dans la Dobroudja), sur le Danube; 2.500 hab. Château fort.

HIRSUTE (du lat. *hirsutus*, hérissé) adj. Linguist. Qui a la barbe et la chevelure incultes, hérissées. || Fig. Revêche, acariâtre.

— Bot. Garni de poils longs non alvéolés.

— n. m. Membre d'un petit cénacle littéraire qui florissait au quartier Latin, à Paris, vers 1883 : *Les* HIRSUTES *étaient une fraction des* HYDROPATHES.

HIRT (Aloys), archéologue allemand, né à Behla (Bade) en 1759, mort à Berlin en 1836. Il séjourna quatorze années en Italie et enseigna ensuite l'archéologie à Berlin. On a de lui : *l'Architecture d'après les principes des anciens* (1809); *Histoire de l'architecture dans l'antiquité* (1820-1827); *Histoire des arts plastiques chez les anciens* (1833).

HIRTELLE (*tèl'* — dimin. du lat. *hirtus*, velu) n. f. Genre de rosacées chrysobalanées, comprenant des arbres ou arbustes à feuilles alternes, à fleurs irrégulières, disposées en grappes de cymes. (On en connaît quarante espèces, de l'Amérique méridionale et de Madagascar.)

HIRTIUS (Aulus), général romain, lieutenant de César dans la guerre des Gaules, né vers 90 av. J.-C. Après avoir été un partisan de César très fidèle et plein de modération, il fut consul après la mort du dictateur, se prononça contre Antoine et fut tué devant Modène, en 43. On lui attribue, ainsi qu'à Oppius, le huitième livre de la *Guerre des Gaules* et le livre de la *Guerre d'Alexandrie*. Cicéron parle, à plusieurs reprises, d'Hirtius avec estime.

Monnaie d'Hirtius.

HIRTUS (*tuss*) adj. m. Se dit des végétaux et des organes couverts de poils.

HIRUDINAIRE (*nèr'* — du lat. *hirudo, inis*, sangsue) n. f. Nom antique de la nummulaire, qui s'applique contre la terre comme une sangsue sur la peau.

HIRUDINATION (*si-on* — du lat. *hirudo, inis*, sangsue) n. f. Chir. Application de sangsues. (Peu usité.)

HIRUDINÉES (du lat. *hirudo, inis*, sangsue) n. f. pl. Sous-classe d'annélides, comprenant les sangsues et formes voisines. — *Une* HIRUDINÉE.

— Encycl. Les *hirudinées* sont des vers non annelés, ou à anneaux nombreux et étroits; leur tête n'est pas distincte du corps. Elles portent une ventouse à l'extrémité du corps, comme organe de fixation; la plupart mènent une existence aquatique; toutes vivent de matières animales; beaucoup sucent le sang des animaux vivants, au moyen de leur bouche munie de crêtes dentelées, cornées. Les hirudinées sont répandues dans le monde entier; les formes terrestres, ou sangsues d'arbres, habitent surtout les régions tropicales. On divise les hirudinées en *rhynchobdellidés, branchiobdellidés, acanthobdellidés, gnathobdellidés, histriobdellidés*.

HIRUDINICULTEUR (rad. *hirudiniculture*) n. m. Celui qui élève et multiplie des sangsues.

HIRUDINICULTURE (du lat. *hirudo, inis*, sangsue, et de *culture*) n. f. Art d'élever et de multiplier les sangsues. (On dit fautivement HIRUDICULTURE.

HIRUDINIFORME (du lat. *hirudo, inis*, sangsue, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une sangsue.

HIRUDO n. m. Nom scientifique du genre sangsue.

HIRUND. V., à HIROND, les mots qui commencent ainsi.

HIRUNDO (*ron*) n. m. ou f. Nom scientifique de l'hirondelle.

HISCEN (*iss-sèn'*) ou **HIVEN** (*vén'*) n. m. Instrument de musique particulier à la Chine, connu en Europe sous le nom de OCARINA. V. ce mot.

HISINGEN, île de Suède, dans le Cattégat, sur la côte du län de Göteborg, disposée en triangle entre les deux branches terminales du Göta-Elf, unie par un pont tournant à la ville de Göteborg; 10.000 hab. environ, pour une superficie de 222 kil. carrés, généralement montagneuse, mais fort bien cultivée en céréales et en prairies d'élevage. La citadelle d'Elfsborg, protégeant l'entrée méridionale du Göta-Elf, s'élève sur un rocher au S. d'Hisingen.

HISINGÉRITE (*jé*) n. f. Silicate hydraté naturel et amorphe de fer et de magnésie, voisin de la nontronite.

HISLOPITE (*slo*) n. f. Silicate hydraté naturel, que l'on rapporte au groupe des zéolithes. Variété de chlorophæite.

HISOPIS, transcription grecque du nom égyptien *Hisehotp*, que la capitale du nome Antéopolite portait à l'époque romaine. Auj. *Tahtah*.

HISPALA FECENIA, courtisane romaine du IIe siècle av. J.-C., qui révéla les ravages moraux qu'avait déjà causés à Rome la célébration des mystères de Bacchus. Les ayant appris à son amant Ebutius, pour le détourner de se faire initier, celui-ci alla trouver le consul Postumius. Hispala, citée en justice, confirma ses dires. Une enquête s'ensuivit, qui entraîna une foule de condamnations. Hispala, esclave de naissance, fut récompensée de son courage; elle reçut 100.000 sesterces et tous les droits d'une dame romaine. V. BACCHANALES.

HISPALIS, ville de l'Espagne ancienne (Bétique), sur le Bétis, chez les Turdétans. On lui donne Hercule pour fondateur. Devenue colonie romaine, elle fut un vaste entrepôt de commerce. Auj. Séville.

HISPANIE (lat. *Hispania*), nom ancien de la péninsule que comprennent l'Espagne et le Portugal.

HISPANIOLA, nom donné par Christophe Colomb à l'île d'Haïti.

HISPANIQUE (*spa-nik'* — du lat. *Hispanus*, Espagnol) adj. Qui tient à l'Espagne, qui appartient à l'Espagne : *Côtes* HISPANIQUES.

— *Péninsule Hispanique*, Dénomination commune sous laquelle on désigne quelquefois l'Espagne et le Portugal.

HISPANISME (*spa-nissm'* — rad. *hispanique*) n. m. Locution, tournure propre à la langue espagnole.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE (du lat. *Hispanus*, Espagnol, et de *Américain*) n. et adj. Qui habite ou qui concerne l'Amérique espagnole.

HISPANO-CHILIEN, ENNE (*li-in, èn'* — du lat. *Hispanus*, Espagnol, et de *Chilien*) n. m. Idiome parlé au Chili.

HISPE (*issp'*) ou **HISPA** (*is*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *hispinés*, comprenant de petites formes hérissées de piquants, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. On connaît plus de ... espèces d'hispes; deux seulement habitent l'Europe : l'hispe noire (*hispa* ou *hispella atra*), et l'*hispa testacea*, plus méridionale, d'un brun rougeâtre, qui vit sur les cistes.)

Hispe (gr. 3 fois).

HISPIDE (*spid'* — du lat. *hispidus*, même sens) adj. Se dit des surfaces végétales couvertes de poils.

HISPIDELLE (*spi-dèl'*) n. f. Genre de composées chicoriées, comprenant des herbes annuelles, rameuses, à feuilles alternes, à fleurs ligulées, réunies en capitules, et qui sont originaires de l'Espagne.

HISPIDITÉ (*spi* — rad. *hispide*) n. f. Etat d'une partie qui est couverte de poils.

HISPIDULÉ, ÉE (*spi*) adj. Hist. nat. Qui est un peu hispide, un peu velu et hérissé. (On dit aussi HISPIDULEUX, EUSE.

HISPINÉS (*spi*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant les *hispes* et genres voisins. (Les hispinés sont répandus surtout dans les régions tropicales; on en compte 71 genres, renfermant plus de 600 espèces; l'Europe n'en compte que 4.) — *Un* HISPINÉ.

HISSAR (ou *le Château, la Citadelle*), prov. et ville du Turkestan russe (Boukharie orientale). La province comprend la région montagneuse et les plaines qui s'étendent des montagnes du Fan-Taou, au N., à la rive droite de l'Amou-Daria supérieur, au S. Abritée des vents du nord, elle a un climat moins rigoureux que celui des provinces voisines, mais est très malsaine dans ses parties basses. *Hissar*, la capitale, envoie à Boukhara surtout du blé et de la cire; le sol produit encore du coton et des figuiers, les sables du Sourgh-ab sont aurifères. La population est composée de Tadjiks, qui ont été refoulés dans les hautes vallées, et surtout d'Euzbegs.

HISSAR, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Delhi]), sur le canal de Firoz-Chah; 15.000 hab., dont un tiers musulmans. La campagne produit du riz, du blé, de l'orge, des sésames. Ancienne capitale de province, Hissar n'est plus que le chef-lieu d'un district peuplé de 776.000 hab.

HISSARLIK, site de l'Anatolie (Turquie d'Asie), non loin de l'entrée des Dardanelles, dans lequel les auteurs modernes ont vu l'emplacement de l'Ilion d'Homère.

HISSER (*hi-sé* [*h* asp.] — du suéd. *hissa*, même sens) v. a. Elever, hausser à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan : HISSER *une voile, un pavillon, un noyé, un tonneau*.

Se *hisser*, v. pr. Etre hissé. || S'élever, se hausser avec effort : SE HISSER *sur un cheval, au haut d'une échelle*.

HISSON (*hi-son* [*h* asp.] — rad. *hisser*) n. f. Mar. Nom donné à la drisse de l'antenne de trinquet.

HISTAGONIE (*iss, ni*) ou **HISTAGONIA** (*iss*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant de petites araignées africaines et américaines. (Le type du genre est l'*histagonia deserticola*, du Bechuanaland, et qui vit sous les pierres.)

HISTAGONIÉS (*iss*) n. m. pl. Groupe d'araignées, composé par les théridions des genres *histagonie* et *tirada*, qui se rapprochent des *paculla* par leur bouche et leur abdomen, mais en diffèrent par leurs yeux et leurs griffes. (Les histagoniés sont répandus dans l'Amérique centrale et méridionale et l'Afrique australe.) — *Un* HISTAGONIÉ.

HISTASAPAGE (*sta, paj'* — rad. *histasape*) n. m. Apprêt donné aux toiles au moyen d'un savon particulier et qui les rend incorruptibles et insensibles aux influences atmosphériques.

HISTASAPE (*sta* — du gr. *histos*, tissu, et *asêptos*, incorruptible) adj. Se dit d'une toile qu'on a imprégnée d'un savon insoluble à base de zinc, pour la préserver de certaines altérations auxquelles sont sujets les tissus ordinaires.

HISTASAPER (*sta*) v. a. Donner l'apprêt désigné sous le nom d'histasape.

HISTER (*stèr*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des *histéridés*, comprenant les formes vulgairement appelées *escarbots*.

— Encycl. Les *hister* ne comptent pas moins de 3.000 espèces, réparties sur tout le globe; toutes sont noires, luisantes, parfois variées de rouge; mais celles-ci ont presque toujours des variétés complètement noires. Ces insectes vivent dans les cadavres, les fumiers, les bouses; certains volent autour des arbres pour dévorer les larves d'autres coléoptères. La plus grande espèce de France est l'*hister inæqualis*; il a les deux mandibules inégales.

Hister (gr. nat.).

HISTÉRIDÉS (*sté*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant les *hister* et genres voisins. — *Un* HISTÉRIDÉ.

— ENCYCL. Répandus dans toutes les régions du globe, les *histéridés* sont subdivisés en nombreuses tribus réparties en 60 genres. Des formes fossiles existent dans l'ambre tertiaire. Ces insectes vivent surtout dans les matières putréfiées, mais ils sont carnassiers pour la plupart et dévorent de petits insectes, des larves; certains se tiennent exclusivement dans les fourmilières.

HISTIÆA, dème du royaume de Grèce (prov. d'Eubée [arr. de Xérochorion]) ; 8.910 hab.

HISTIÉE, tyran de Milet, mort en 494 av. J.-C. Il suivit Darius dans son expédition de Scythie, fut chargé de garder le pont jeté sur le Danube, et combattit la résolution de Miltiade et des autres chefs grecs, qui voulaient abandonner ce poste important avant le retour du roi des Perses. Darius le récompensa de ce service par le don de Mitylène et d'un district de la Thrace. Dénoncé comme dangereux par le satrape Mégabaze, il fut rappelé à Suse. De là, il intrigua, poussa l'Ionie à la révolte. Histiée promit de ramener ses compatriotes à l'obéissance, obtint sa liberté, vint à Sardes, essaya de se maintenir entre les deux partis, mais échoua et fut réduit à faire la piraterie sur les côtes d'Asie. Il fut pris par Harpage et Artapherne, satrapes perses, et mis en croix. On envoya sa tête à Darius, qui le fit ensevelir avec honneur (494).

HISTIÉOTIDE, contrée de l'ancienne Thessalie, comprise entre la Perrhœbie au N., la Pélasgiotide à l'E., la Thessaliotide au S., et l'Épire à l'O., avec, au N., les monts Cambuniens, à l'O. la chaîne du Pinde, et au S. le fleuve Pénée. Les villes principales en étaient Gomphi, auj. *Stagi*, et Phœstus.

HISTIODROMIE (*sti, mî* — du gr. *histion*, voile, et *dromos*, course) n. f. Art de la navigation à voile.

HISTIODROMIQUE (*sti, mik'*) adj. Qui concerne l'histiodromie : *Principes* HISTIODROMIQUES.

HISTIOLOGIE n. f. Méd. V. HISTOLOGIE.

HISTIOPHORE (*sti*) ou **HISTIOPHORUS** (*sti, russ*) n. m. Nom scientifique tombé en désuétude des espadons du genre *makaira*, appelés aussi *voiliers*.

HISTIOTEUTHIS (*sti-o, tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des chiroteuthidés, comprenant des poulpes à longs bras avec cupules dentées, à nageoires arrondies et échancrées. (On en connaît quelques espèces, de la Méditerranée et de l'Atlantique.)

HISTIQUE (*stik'* — du gr. *histos*, tissu) adj. Qui se rapporte aux éléments des tissus : *Les modifications* HISTIQUES.

HISTOBLASTE (*sto-blast'* — du gr. *histos*, tissu, et *blastos*, bourgeon) n. m. Petite masse formée par un repli de l'hypoderme représentant, dans le corps des larves des insectes, certaines parties futures de l'insecte parfait.

HISTOCHIMIE (*sto, mî* — du gr. *histos*, tissu, et de *chimie*) n. f. Étude chimique des principes des tissus organiques par les méthodes histologiques.

HISTOCHIMIQUE (*sto, mik'*) adj. Qui se rapporte à l'histochimie.

HISTOGÈNE (*sto-jèn'* — du gr. *histos*, tissu, et *génos*, origine) adj. Se dit des substances animales génératrices des tissus vivants.

HISTOGÉNÈSE (*sto-jé* — rad. *histogène*) n. f. Série de phénomènes donnant naissance à de nouveaux tissus. ‖ Reconstruction des divers tissus à la fin de la métamorphose des insectes.

— ENCYCL. V. MÉTAMORPHOSE.

HISTOGÉNIE (*sto-jé-nî* — rad. *histogène*) n. f. Production des tissus organiques. ‖ Connaissance de la formation de ces tissus. (On dit aussi HISTOGÉNÈSE.)

HISTOGÉNIQUE (*sto-jé-nik'*) adj. Qui concerne l'histogénie : *Système* HISTOGÉNIQUE.

HISTOGRAPHE (*sto* — du gr. *histos*, tissu, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE (*sto, fî* — rad. *histographe*) n. f. Description des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE (*sto, fik'*) adj. Qui se rapporte à l'histographie : *Essais* HISTOGRAPHIQUES.

HISTOIRE (*iss* — autref. *estoire*; du lat. *historia*, même sens) n. f. Récit ou suite d'actions, de faits, d'événements dignes de mémoire, chronologiquement coordonnés : *L'*HISTOIRE *des rois est le martyrologe des nations*. (Dider.) ‖ Se dit absolument du récit ou de la suite des événements qui ont eu lieu sur la terre, et dans lesquels l'homme a joué le rôle principal : *Interroger l'*HISTOIRE. *La géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'*HISTOIRE.

— *Histoire ancienne*, Celle qui embrasse les époques les plus anciennement connues, et qui finit, quant à présent, à la destruction de l'empire d'Occident en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395. (Se dit aussi familièrement d'un fait suranné, à qui son ancienneté ôte toute importance ou tout intérêt.) ‖ *Histoire du moyen âge*, Celle qui comprend l'époque intermédiaire entre l'histoire ancienne et l'histoire moderne. ‖ *Histoire moderne*, Celle qui, aujourd'hui, s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à l'époque actuelle. ‖ *Histoire contemporaine*, Histoire des événements de notre époque ou relative à des temps dont il subsiste encore des témoins. ‖ *Histoire sacrée*, Celle qui s'occupe des événements appartenant au domaine religieux. — *Histoire profane*, Celle qui s'occupe des faits qui ne sont pas de ce domaine. (L'*histoire sacrée* se divise en *histoire sainte*, qui va de la création du monde à la prédication de l'Évangile, et *histoire ecclésiastique*, de la prédication de l'Évangile à nos jours.) ‖ Volume qui contient une des histoires ci-dessus : *Acheter une* HISTOIRE *de France*. ‖ *Histoire chronologique*, Celle qui suit le cours et l'ordre des temps, qu'elle subdivise en périodes ou époques, et qui s'attache surtout à fixer les dates. ‖ *Histoire universelle*, Celle qui montre le rapport de chaque histoire avec les autres. ‖ *Histoire philosophique*, Celle qui étudie la raison des événements, en montre l'enchaînement, et s'attache à tirer de leur étude des conclusions soit pratiques, soit spéculatives. ‖ *Philosophie de l'histoire*, Science des lois qui régissent les événements, et des inductions que l'on peut tirer de l'étude des faits généralisés et comparés.

— Étude des divers êtres qui sont dans la nature : *L'*HISTOIRE *naturelle*.

— *Le tribunal de l'histoire*, L'histoire considérée comme juge des actions humaines.

— Par anal. Récit des événements arrivés dans une existence particulière ; suite de faits coordonnés : *L'*HISTOIRE *de Socrate, de la peinture. L'*HISTOIRE *de la civilisation pourrait se définir une succession de réformes*. (Proudh.) ‖ Fait particulier arrivé à un individu : *L'*HISTOIRE *du singe sauvé par un dauphin*. ‖ Ce qui est spécial, particulier à un individu ou à une catégorie : *Être dupe, c'est l'*HISTOIRE *des gens confiants*.

— Anecdote, récit de quelque aventure particulière : *Une* HISTOIRE *joyeuse, touchante*. ‖ Fait, récit mensonger. *Allons donc! c'est une* HISTOIRE !

— Fam. Objet qu'on ne veut ou ne sait nommer : *Porter un tas d'*HISTOIRES *à sa boutonnière*. ‖ Vain accessoire : *A-t-on besoin de tant d'*HISTOIRES *pour se vêtir ?* ‖ Embarras, façons, actes inutiles ou affectés : *Il ne faut pas faire tant d'*HISTOIRES *avec les amis*.

— *Peinture d'histoire*, Peinture qui ne traite que de sujets appartenant à l'histoire ou à la mythologie classique, ou tout au moins de scènes qui ont un certain caractère de solennité et comportent un style large et noble.

— Loc. fam. Elliptiq. *Histoire de*, C'est uniquement pour : HISTOIRE DE *rire et* DE *s'amuser*. ‖ *Le plus beau de l'histoire*, Le fait le plus saillant, le plus remarquable, le plus curieux. ‖ *Ce n'est pas le plus beau, le plus bel endroit de son histoire*, Cela n'est pas avantageux ou honorable pour lui. ‖ *C'est toute une histoire*, C'est un fait long à raconter. ‖ *C'est une autre histoire*, C'est tout autre chose, c'est une chose bien différente. ‖ *Dit l'histoire, A ce que dit l'histoire*, A ce que l'on raconte.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et voilà justement comme on écrit l'*histoire*,

Vers de Voltaire dans une pièce intitulée *Charlot*. Il est devenu proverbial, et sert à caractériser un récit inexact, infidèle.

— SYN. **Histoire, annales, archives**, etc. V. ANNALES.

— **Histoire, anecdote, historiette**. V. ANECDOTE.

— ENCYCL. L'*histoire* est la science des événements et des faits qui se déroulent à travers le temps. Quand elle étudie la vie d'un individu, elle devient la *biographie*; elle ne prend vraiment le nom d'« histoire » que lorsqu'elle étudie la vie des sociétés humaines. Selon qu'elle a pour objet une nation ou un groupe de nations, elle est l'*histoire nationale* ou *générale*; quand elle englobe dans son étude l'ensemble des sociétés dans tous les temps, elle devient l'*histoire universelle*. Quand, de cette étude d'ensemble, elle prétend dégager les lois qui régissent le cours des événements, elle devient la *philosophie de l'histoire*. Si elle descend, au contraire, dans l'étude des détails, prenant pour objet soit une époque déterminée, soit un des groupements politiques ou sociaux dont l'ensemble constitue un peuple, soit un ordre de faits sociaux, elle devient tour à tour l'*histoire provinciale* ou *locale*, l'*histoire des institutions*, l'*histoire militaire*, l'*histoire diplomatique*, etc. On a discuté si l'histoire est une science ou un art. L'art, assurément, peut intervenir lorsqu'il s'agit d'exposer et de faire pénétrer dans un cercle de lecteurs les vérités que l'on a trouvées. Mais il n'en faut pas moins considérer l'histoire comme une science, qui a un objet précis et une méthode particulière. C'est sur le témoignage, sur l'étude des manifestations qui nous restent de l'activité humaine, que s'appuie la connaissance historique. Pour rechercher et étudier ces sources, l'histoire a à son service des sciences auxiliaires : bibliographie, paléographie, épigraphie, numismatique, sigillographie, diplomatique, chronologie, archéologie. La critique historique s'applique à déterminer l'authenticité, la sincérité, la valeur des témoignages. L'arme essentielle de la méthode historique, c'est l'analyse; il faut analyser chaque document pour déterminer sa place dans la synthèse où tend l'histoire. Par là même que l'histoire est une science, l'historien ne peut réussir dans son étude qu'à condition d'être dégagé de toute idée préconçue et de tout parti pris. De là les difficultés de l'histoire contemporaine : 1° du côté des sources, dont quelques-unes échappent à notre connaissance ou à notre critique; 2° du côté même de notre critique, que la passion politique empêche inconsciemment d'être impartiale. L'impartialité n'entraîne point, d'ailleurs, l'impersonnalisme : on a voulu que l'historien fît abstraction de tous ses sentiments, même dans le jugement des faits, mais c'était une chimère irréalisable.

— BIBLIOGR. : J.-G. Droysen, *Grundiss der Historik* (Leipzig, 1882); Bourdeau, *l'Histoire et les Historiens* (Paris, 1888); Ernest Bernheim, *Lehrbuch der historisch Methode* (Leipzig, 1889); P.-R. Trojano, *la Storia come scienza sociale* (Naples, 1898); Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux études historiques* (Paris, 1897).

— B.-arts. Iconogr. Les monuments de l'antiquité nous représentent *l'Histoire* sous la figure d'une des neuf Muses, Clio. (V. CLIO.) C'est ainsi encore que beaucoup d'artistes modernes ont figuré allégoriquement *l'Histoire*, en particulier Lebrun, dans une de ses peintures du palais de Versailles. L'artiste, chargé de peindre dans la galerie de Chantilly *l'Histoire célébrant les exploits du grand Condé*, imagina de représenter une belle femme tenant un livre, sur lequel était écrit : *Vie du prince de Condé*. Cortot, dans son grand bas-relief du *Triomphe de Napoléon* à l'Arc de l'Étoile, a placé une figure de *l'Histoire* écrivant sur une tablette : *Pyramides, Marengo, Austerlitz*. Gérard, dans l'une des deux toiles qu'il peignit pour accompagner sa *Bataille d'Austerlitz* (Louvre), a représenté *l'Histoire* sous les traits d'une femme ailée, avec une trompette à la main. La figure de *l'Histoire* décore fréquemment les tombeaux. C'est ainsi que Thorwaldsen a sculpté *l'Histoire écrivant les exploits du comte de Leuchtenberg* pour la décoration du monument funèbre élevé en l'honneur de ce prince, dans l'église Saint-Michel, à Munich. Le sculpteur bisontin Luc Breton a exécuté, pour le tombeau de la famille de La Baume, à Pesmes, les figures de *l'Histoire* et du *Temps*, dont on voit les modèles en terre cuite au musée de Besançon. Un groupe de marbre, exécuté par Besio, représente *l'Histoire et les Arts consacrant les gloires de la France*. *L'Histoire* et *la Liberté* sont sculptées de chaque côté de *la Patrie*, dans le fronton du Panthéon, par David d'Angers. Kaulbach, dans deux fresques du Musée de Berlin, a représenté *l'Histoire* et *la Légende*. Citons encore *l'Histoire*, panneau décoratif, d'une peinture fort gracieuse, exécuté pour le Salon des Lettres de l'Hôtel de Ville de Paris, par Eugène Thirion (1891). L'Histoire est représentée assise écrivant sur des tablettes.

L'Histoire. (Peinture de Thirion.)

Histoire (PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DE L'), par Vico. — En 1725, Vico fit paraître un ouvrage qu'il appela : *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations, au moyen desquels on découvre de nouveaux principes du droit naturel des gens*. Une seconde et une troisième édition parurent en Italie, en 1730 et en 1744. Un siècle après, Michelet traduisit et adapta l'ouvrage sous ce titre : *Principes de la philosophie de l'histoire*. Vico voulait, dit Michelet, « dégager les phénomènes réguliers des accidentels et déterminer les lois générales qui régissent les premiers ». La nouvelle science a recours à la philosophie et à la philologie, c'est-à-dire à la connaissance des vérités rationnelles et à celle des faits et des langues; elle veut être à la fois la philosophie et l'histoire de l'humanité. La multiplicité des matériaux qu'il s'agit d'interpréter se révèle dans les titres mêmes des cinq livres : I. *Des principes*; II. *De la sagesse poétique*; III. *Découverte du véritable Homère*; IV. *Du cours que suit l'histoire des nations*; V. *Retour des mêmes révolutions, lorsque les sociétés détruites se relèvent de leurs ruines*.

Selon Vico, il y a trois périodes dans le développement de la civilisation : âge divin ou théocratique ; âge héroïque, âge humain ou civilisé. Les sociétés passent sous trois gouvernements, et, grâce à la Providence, à chacune de leurs révolutions elles trouvent dans la corruption même de l'état précédent les éléments de la forme nouvelle qui peut les sauver. Une des théories les plus profondes de Vico est celle qu'il expose au sujet des héros, considérés comme les expressions d'un certain caractère national à une certaine époque. Vico ne supprime pas les grands hommes, il les rapetisse; il fait sortir de la poésie et entrer dans la science les idoles historiques. A ce titre, son ouvrage a exercé une influence considérable sur le développement de la philosophie sociale contemporaine.

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin, sorte de chronique scandaleuse, écrite en 1659 ou 1660, à la campagne, pour divertir M^me^ de Montglat. — Cette œuvre, qui n'a rien d'imaginé, sauf les noms dont l'auteur baptise ses personnages réels, nous peint les aventures des principaux seigneurs et des dames de la cour, durant la jeunesse de Louis XIV. La marquise de La Baume emprunta à M^me^ de Montglat le manuscrit de ce roman satirique, ainsi que l'appelle Bussy; elle en fit faire plusieurs copies, dont l'une fut imprimée en Hollande avec une clef. Le scandale fut terrible, et, le 17 avril 1665, malgré ses protestations de désespoir exprimées habilement dans une lettre au duc de Saint-Aignan, Bussy-Rabutin était mis à la Bastille, où il resta treize mois; puis fut exilé en Bourgogne, où il demeura dix-sept années. On trouve dans l'*Histoire amoureuse* un tableau exact des mœurs du temps. Les portraits d'une foule de grands seigneurs mêlés à ces histoires y sont tracés avec une exactitude curieuse. Enfin, ce mémoire est utile à consulter pour l'histoire politique du ministère de Mazarin et écrit de la main d'un homme de qualité qui s'abandonne à sa fine malignité, dans un style agréable, où le naturel se mêle adroitement au raffiné.

Histoire ancienne, par Rollin. — Rollin avait soixante ans lorsqu'il commença à écrire en français, n'ayant pratiqué jusque-là que la langue latine. Le succès obtenu par le *Traité des études* (1726) l'encouragea, et, de 1730 à 1738, se succédèrent les treize volumes de son *Histoire ancienne*, aussitôt suivie de l'*Histoire romaine*, dont les cinq premiers tomes seuls sont de lui. L'érudition de Rollin était assurément bornée, et il n'entendait que médiocrement le grec. Ses *Histoires* ne sont guère qu'une compilation sans critique des écrivains anciens. Ces défauts lui furent durement reprochés par quelques contemporains, mais il en fut dédommagé par le très grand et légitime succès de ses ouvrages, et surtout par le magnifique éloge qu'en fit Montesquieu : « Un honnête homme, écrit le grand historien philosophe, a, par ses ouvrages d'histoire, enchanté le public ; c'est le cœur qui parle au cœur ; on sent une secrète satisfaction d'entendre parler la vertu ; c'est l'abeille de la France. » Le charme simple d'un style clair, abondant et sans hésitations, la hauteur du sentiment moral, l'intérêt du récit, telles sont, en effet, les qualités qui font, encore de nos jours, des *Histoires* de Rollin des ouvrages fort estimables.

Histoire Auguste, œuvre collective, écrite pour Dioclétien et Constantin, peut-être à leur demande, et qui leur est dédiée. — Les auteurs sont Ælius Spartianus, Vulcacius Gallicanus et Trebellius Pollion, sous Dioclétien; Flavius Vopiscus, Ælius Lampridius et Julius Capitolinus, au commencement du IV^e^ siècle. L'*Histoire Auguste* embrasse un laps de temps de cent soixante-cinq années et retrace, avec la biographie anecdotique des empereurs, les révolutions de l'empire romain, du règne d'Adrien à celui de Probus. Le modèle dont s'inspirent ces historiens est évidemment Suétone. Ils ont la manie du détail, mais aussi le culte du document exact : à ce titre, leur livre fournit une multitude de renseignements précieux et souvent uniques.

Histoire contemporaine, série de romans politiques, par Anatole France, comprenant : *l'Orme du mail* (1897), *le Mannequin d'osier* (1897), *l'Anneau d'améthyste* (1899), *Monsieur Bergeret à Paris* (1901). — L'auteur ne voulait d'abord que tracer quelques figures de prêtres, comme M. Lantaigne et M. Guitrel; puis, de proche en proche, ce fut toute la société d'une ville de province qui, dès le premier volume, finit par entrer dans le cadre extrêmement souple que l'auteur avait à peine indiqué. Enfin,

M. Lucien Bergeret, maître de conférences à la faculté des lettres, devient le principal personnage. *L'Orme du mail* a pour « motif » essentiel la rivalité de l'abbé Lantaigne et de l'abbé Guitrel. Et cette rivalité ne cesse qu'avec le troisième volume, vers la fin duquel M. Guitrel reçoit l'anneau d'améthyste. Le second est consacré en grande partie à la vie domestique de M. Bergeret; trompé par sa femme, le professeur met à profit ce que de moins philosophes appelleraient son « infortune », pour expulser de sa maison, sans bruit, une créature vulgaire et acariâtre. Dans le troisième volume, déjà commence de paraître l'« affaire Dreyfus », qui domine dans le quatrième volume. Nous trouvons dans l'*Histoire contemporaine* une excellente peinture de la vie provinciale. Les diverses classes de notre société y sont figurées chacune par un exemplaire vivant et significatif. M. Bergeret rappelle Sylvestre Bonnard et l'abbé Jérôme Coignard, avec, dans *l'Orme du mail* et dans *le Mannequin d'osier*, un peu d'âpreté chagrine, et, dans *l'Anneau d'améthyste* et dans *Monsieur Bergeret à Paris*, une sorte de chaleur morale, que France n'avait pas encore laissé voir.

Histoire contre les païens en sept livres en latin *Historiarum adversus paganos libri VII*, par Paul Orose. — Dédié à saint Augustin, cet ouvrage a été composé en partie à Carthage et en partie à Hippone. On peut le considérer comme le pendant de la *Cité de Dieu*; il a le même but : démontrer que les malheurs de l'empire romain ne sont pas imputables au christianisme. Les moyens seuls diffèrent : saint Augustin emprunte ses arguments à la philosophie et à la morale; Orose puise les siens dans l'histoire. Son récit commence à la création du monde et s'arrête à l'année 417. Pour le tableau des événements qui précèdent Jésus-Christ, Orose suit généralement Tite-Live, Eutrope, Ptolémée et surtout Justin. Eusèbe, dont il avait une traduction latine, est son guide pour l'histoire de l'Église. Le style d'Orose est plein d'éclat et de vigueur. Recommandé par Cassiodore comme la meilleure apologie historique de la religion chrétienne, son livre était, au moyen âge, dans toutes les mains.

Histoire de l'Académie (L') fut publiée d'abord sous le voile de l'anonyme (1652), par Pellisson, et continuée, en 1729, par l'abbé d'Olivet. — Elle commence au début de la compagnie, alors simple cénacle désigné par Richelieu pour élaborer un *Dictionnaire* et préparer une *Grammaire*, une *Rhétorique*, une *Poétique*, et se termine en 1700, coregistrant la mort de Jean Racine comme dernier événement. Avec les deux auteurs, le cadre change : Pellisson a écrit une *Relation* à son ami de Faure Fondamente, gentilhomme du Languedoc, pleine de grâce, d'élégance, d'un charme indéfinissable, dans une langue très pure, qu'ont louée Fénelon et Sainte-Beuve. L'abbé d'Olivet, prenant les faits au point où s'est interrompu son prédécesseur, vise plutôt au traité *ex professo* et, s'il est correct et exact, rencontre trop souvent une sécheresse un peu rude. (Edit. Ch.-L. Livet, Paris, 1858.)

Histoire de l'humanité (Idées sur la philosophie de l'), par Herder (1784-1791), traduites en français par Edgar Quinet (1827). — « Tout a sa philosophie, déclare Herder dans sa préface; pourquoi l'histoire n'aurait-elle pas la sienne? » Il doit exister un plan dans le gouvernement des destinées générales de l'humanité. C'est ce plan que Herder cherche à comprendre. L'ouvrage de Herder est divisé en vingt livres. Les cinq premiers traitent de la terre, de l'organisation des êtres végétaux et animaux, de l'homme organique, des pouvoirs de la création. Du livre VI au livre XI, Herder traite des climats, de l'influence des milieux sur l'éducation et le développement des facultés de l'homme moral. Du livre XI au livre XIV, il retrace l'histoire des races humaines dans l'Inde, la Chine, les grands empires d'Asie, la Grèce. Avec le livre XIV commence l'histoire des peuples d'Occident. Cette revue de toutes les nations amène Herder à s'incliner devant la sagesse du Créateur et à affirmer l'existence d'un autre monde où l'homme doit trouver le complément de ses destinées. La poésie de la forme, la générosité des idées, l'étendue du savoir ont valu à Herder l'admiration de Quinet, qui disait en parlant de cet ouvrage : « Jamais, non jamais il ne m'est arrivé de le quitter... sans croire plus profondément au règne de la justice et de la raison. »

Histoire de mon temps (L'), de Jacques-Augustin de Thou, s'étend de 1543 à 1607; un de ses amis, Nicolas Rigaud, l'a continuée, d'après ses notes, jusqu'à la mort de Henri IV (1610). — De Thou commença à écrire en 1591. Il donna, dès 1604, la première édition de la période finissant avec le règne de François II (1560). Il y a plusieurs éditions complètes : la meilleure est celle de 1733; elle comprend la continuation de Rigaud. Elle a été traduite en français en 1740; car de Thou avait rédigé son œuvre en latin; c'est le seul obstacle à la popularité littéraire que méritaient l'éloquence, la dignité et l'impartialité qui y éclatent à chaque pas. Bossuet a proclamé de Thou le « fidèle historien », le « grand auteur ». Il n'en avait pas moins été, de son vivant, l'objet de censures et même (1609) d'une mise à l'index, pour ses attaques contre l'ancien parti ligueur, encore puissant à cette époque.

Histoire des animaux, d'Aristote. — Chargé de l'éducation d'Alexandre le Grand, Aristote dut créer l'histoire naturelle; sa situation près du conquérant lui permit d'explorer facilement les pays conquis et de ramasser des matériaux considérables pour l'époque. L'*Histoire des animaux* est le plus important de ses écrits zoologiques, mais elle nous est parvenue incomplète; les chapitres qui la composent ne sont pas tous authentiques. Aristote a étudié l'être dans ses organes (*anatomie*) et l'a comparé aux autres êtres, créant ainsi la *zoologie comparée*: il a observé les fonctions de ces organes, fondant ainsi la *biologie*; enfin, il a cherché à expliquer la nature animée en recourant au fameux principe des *causes finales*, et il a vu dans l'homme le centre de toute création. Il est parvenu, par une remarquable intuition, à établir une classification en huit groupes naturels qui concorde assez bien encore avec les groupes actuels. Dans la première division, il faisait, en effet, rentrer les quadrupèdes vivipares, les oiseaux, les quadrupèdes ovipares et les poissons; dans la seconde, les mollusques (céphalopodes), les crustacés, les insectes et les testacés (bivalves et gastéropodes, rayonnés), classification suivie, avec de légères modifications, concurremment avec celle de Pline, jusqu'à l'apparition du célèbre *Systema naturæ* de Linné (1735).

Histoire ecclésiastique, par Eusèbe, évêque de Césarée. — Écrit en grec, cet ouvrage contient, en dix livres, le récit des principaux faits de l'histoire de l'Église, depuis la Pentecôte jusqu'à l'année 324. C'est la source principale, et souvent unique, de ce que l'on sait sur les trois premiers siècles du christianisme. Eusèbe a puisé ses documents dans la bibliothèque d'Alexandrie et dans les archives de l'empire, que Constantin lui a ouvertes. Son autorité est donc considérable, et un grand nombre de découvertes modernes ont confirmé ses récits. De plus, c'est à lui que l'on doit de connaître beaucoup d'extraits d'auteurs aujourd'hui perdus. En général, il est resté fidèle à l'ordre chronologique : il suit, pour les affaires générales, la succession des empereurs, et, pour l'histoire particulière des villes, la série des évêques. Son style est peu élégant, mais clair et incisif. L'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe a été continuée par Socrate, Sozomène et Théodoret.

Histoire générale, ouvrage de Polybe (milieu du IIe s. av. J.-C.). — Les *Histoires* de Polybe comprenaient quarante livres; elles contenaient le récit des événements qui s'étaient déroulés depuis le début de la seconde guerre punique, en 221, jusqu'à la prise de Corinthe, en 146. Les deux premiers livres formaient une sorte d'introduction, où étaient résumés les événements de 264 à 221. Polybe parait s'être proposé de donner une suite à l'ouvrage de Timée, qui s'arrêtait en 264, et à l'ouvrage d'Aratos de Sicyone, qui s'arrêtait en 221. Renonçant aux histoires particulières, il voulut écrire une histoire *générale*, où il suivait en même temps les destinées de toutes les nations et les progrès de la conquête romaine. Malheureusement, son grand ouvrage ne nous est point parvenu tout entier. Polybe eut de l'histoire une conception très nouvelle. Il la voulait *pragmatique*, exigeant de l'historien une connaissance technique des lieux, de la politique et de la guerre. Entièrement impartial d'intention, il apportait dans l'étude des événements un esprit tout philosophique, cherchant à démêler les causes, à dégager les lois de l'évolution des États, supprimant tous les hors-d'œuvre, et même les discours. Malheureusement, sa composition est flottante et peu harmonieuse; son style est médiocre, embarrassé, prolixe. Il lui reste la gloire d'avoir été l'un des plus grands historiens philosophes, et d'avoir, le premier, compris les raisons de la conquête romaine.

Histoire grecque, par Ernest Curtius. V. GRECQUE.

Histoire naturelle, ouvrage de Pline l'Ancien, paru vers l'an 72 de notre ère. — Cet ouvrage, véritable encyclopédie des connaissances de l'époque, est une compilation extraite de plus de 2.000 volumes, aujourd'hui disparus. Le titre choisi n'est pas absolument exact, car, sur trente-sept livres, les six premiers sont consacrés à la cosmographie, la météorologie, la géographie; le reste seulement traite de l'histoire naturelle proprement dite, des industries qui s'y rattachent, et enfin des beaux-arts. Le système philosophique de Pline est le panthéisme; pour lui, comme pour Aristote, l'homme est le roi de la création. L'univers est une sphère, d'où tombent les germes des êtres de toute espèce; le soleil est l'âme du monde. Dans sa géographie, Pline donne un tableau assez exact du monde connu des anciens. En histoire naturelle, il n'a pas de système personnel : il commence par étudier l'homme, puis les trois règnes de la nature; il termine par un exposé de la médecine empirique du temps. Le plan de l'ouvrage est fort bien ordonné, le style toujours agréable; mais le savant est trop souvent resté bien au-dessous de sa tâche et bien inférieur à Aristote, qu'il n'a pas toujours su comprendre ou le traduisant.

Histoire naturelle (*Historia naturalis ad condendam philosophiam, quæ est instaurationis magnæ pars tertia*), ouvrage de Bacon, publié dans le même volume que le *Novum organum* (Londres, 1620). — Sous ce titre, Bacon a tracé le plan d'une histoire naturelle idéale, qui, selon lui, doit être le fruit de l'expérience et de nombreuses observations. Mais il s'est contenté d'indiquer la méthode, et il ne l'a pas suivie lui-même dans son ouvrage. Si Bacon est surtout philosophe et bien peu naturaliste, l'influence qu'il a exercée n'en a pas moins été décisive au point de vue de la méthode en sciences naturelles, à tel point que plusieurs naturalistes l'ont considéré comme le fondateur de la *méthode expérimentale*.

Histoire des animaux sans vertèbres, par Lamarck (1815-1822). — Ce traité fut la première étape du grand naturaliste dans le domaine de la zoologie, et ce début fut un coup de maître. De toutes les classifications établies jusqu'alors, celle de Lamarck est la plus philosophique et la plus rationnelle. Il y sépare les vertébrés des invertébrés et crée des divisions encore adoptées. Mais le mérite le plus saillant de cette œuvre consiste dans la méthode. Lamarck l'a basée sur l'ordre de la nature, a procédé du simple au composé; il a donné ainsi le premier arbre généalogique du règne animal et posé les premiers jalons du transformisme en constatant l'influence prépondérante du milieu sur la forme des organismes.

Histoire naturelle générale et particulière, par Buffon, publiée de 1749 à 1789. L'ouvrage complet comprend 36 volumes. — Les 3 premiers sont consacrés à la théorie de la terre et à l'histoire naturelle de l'homme; le 4e au cheval, à l'âne, et au bœuf; les 11 suivants contiennent de courtes monographies des quadrupèdes; viennent 10 livres concernant les oiseaux et enfin 71 livres traitant des minéraux, etc. L'*Histoire naturelle* n'est pas, en entier, l'œuvre personnelle de Buffon; en réalité, elle a été écrite par lui en collaboration avec Guéneau de Montbéliard, Daubenton et Bexon; mais c'est Buffon qui en rédigea la plus grande partie et qui dirigea l'ensemble. Par ses descriptions imagées et brillantes, dont les plus connues sont celles de la nature brute et civilisée, de l'Araline Pétrée, etc.; par ses portraits ravissants (cheval, lion, fauvette, oiseau-mouche, etc.), il a bien mérité le titre de *Peintre de la nature* qu'on lui a décerné. Au point de vue scientifique, il faut admirer l'intuition surprenante avec laquelle il est parvenu à déduire, à l'aide du raisonnement, quelques lois qui sont encore admises par beaucoup de naturalistes: lois de la distribution des animaux sur le globe, etc. Il a, d'ailleurs, eu le mérite de ramener l'attention sur les sciences naturelles et, par l'anatomie comparée de Daubenton, de préparer les voies à Cuvier.

Histoire romaine, par Tite-Live. V. DÉCADES.

Histoire sacrée, de Sulpice-Sévère, prêtre d'Aquitaine au IVe siècle. — Cet ouvrage, écrit dans un latin concis et encore très pur, est divisé en deux parties. La première contient un abrégé de l'histoire universelle jusqu'à la mort de Jésus-Christ; la seconde renferme l'histoire de l'Église, depuis sa fondation jusqu'à l'an 4[illegible]. Cette partie est très estimée; elle nous a conservé, sur les persécutions et sur les hérésies, des documents que l'on ne trouve point ailleurs. Sulpice Sévère est très [illegible] sur les événements dont [illegible] a été [illegible], et, sous ce rapport, il [illegible] été heureusement [illegible], instruit surtout de [illegible] de l'Orient.

Histoire secrète, par Procope (VIe s. de notre ère). — Le titre de l'ouvrage dans le texte grec est *Anecdota*. Ses *Histoires officielles* étaient un véritable panégyrique de l'empereur et de [illegible], [illegible], compromis [illegible] dans une conspiration, et [illegible] en composant son *Histoire secrète*, qui fut [illegible] seulement après sa mort, et dans laquelle il [illegible] scandaleuse, les querelles [illegible], les scandales de la cour, les intrigues, [illegible], les folies des grands. Il poursuit surtout de sa rancune Justinien et l'impératrice Théodora, Bélisaire et sa femme Antonina. Ce pamphlet n'en présente pas moins un très grand intérêt. Nous y trouvons, pris sur le vif, un tableau de la vie de cour au temps de Justinien. On ne peut sérieusement en contester l'authenticité. On doit aussi admettre, au moins dans une certaine mesure, l'exactitude de l'auteur. Pour être juste, on doit compléter l'*Histoire secrète* par les *Histoires officielles*.

Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. — Dans les éditions définitives (1616 et 162[illegible]), cet ouvrage [illegible] trois divisions. La première a pour objet les guerres conduites par le prince de Condé (Louis de Bourbon) et l'amiral Coligny (1553-1570) : selon l'auteur lui-même, « [illegible] sent de l'abrégé ». La seconde commence aux préliminaires de la Saint-Barthélemy et se termine aux premiers succès de la Ligue (1572-1576). La troisième contient l'histoire de la Ligue et conduit le lecteur jusqu'à la pacification de la France sous le sceptre de Henri IV (1576-1602); c'est, suivant l'auteur, la mieux informée et la mieux digérée. Homme de passion et de parti, malgré son souci d'impartialité, il a fait l'apologie du protestantisme et la sienne propre. D'autre part, il a voulu donner à son œuvre un plan trop géométrique : de là, trop souvent, un style sec et saccadé, qui fatigue et déplaît.

Histoire universelle, de Cesare Cantù. — Les dix-huit volumes qui constituent la première édition parurent à Turin, à raison d'un ou deux par an, de 1838 à 1846; ils s'étendent de la création du monde à la révolution de 1830. L'ouvrage est complété par dix volumes de *Documents*, intitulés : Chronologie (1838), Législation (1839), Religions (1840), Littérature (1841), Guerre (1843), Géographie politique et Philosophie (1844), Archéologie et Beaux-Arts (1845), Biographies (1845 : Moïse, Homère, Sapho, Cicéron, saint Louis, Milton, Washington, Mirabeau, etc.); six volumes d'*Éclaircissements et notes* (1838-1844) et un volume de *Tables et index* (1848). Le succès fut rapide et considérable. La première traduction française, par Aroux et Piersilvestro Leopardi, parut chez Didot, en dix-neuf volumes, de 1843 à 1849. La *seconde édition française*, faite sur la septième édition italienne, fut publiée en 1857. Enfin, une édit on revue par Lacombe (*troisième édition parisienne*) parut de 1865 à 1867. Les progrès des sciences historiques ont enlevé à l'*Histoire universelle* de Cantù beaucoup de son importance; elle reste, cependant, un monument de travail courageux et persévérant.

Histoire universelle (Discours sur l'), par Bossuet. — Cet ouvrage fut composé pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV, et publié en 1681. Dans l'*Avant-propos*, Bossuet expose à son élève la pensée du livre : « Vous voyez comme les empires se succèdent les uns aux autres et comme la religion, dans ses différents états, se soutient également depuis le commencement du monde jusqu'à notre temps. » L'ouvrage est ainsi divisé : Première partie : *les Époques ou la suite des temps* (d'Adam à Charlemagne); deuxième partie : *la Suite de la Religion* (de la création à Jésus-Christ); troisième partie : *les Empires*. C'est donc un essai d'histoire générale fondé sur la Révélation. Le point de vue est exclusivement religieux et providentiel. Bossuet n'a pas moins montré qu'il possédait au plus haut degré quelques-unes des meilleures qualités de l'historien, surtout dans la troisième partie, où il déroule la suite des empires, et décrit à larges traits les causes de la grandeur et de la décadence des anciens empires : la suite des changements de Rome est admirablement expliquée par la politique du sénat et les modifications survenues dans les mœurs; sur ce point, Bossuet devançait Montesquieu et fondait la philosophie de l'histoire. Le style du *Discours*, grand et simple, d'une imagination biblique, d'une logique ardente, offre un des plus parfaits exemples de l'éloquence de Bossuet.

Histoire variée, d'Élien de Préneste (commencement du IIIe s. de notre ère). — C'est une vaste compilation, en quatorze livres, sans dessein suivi. L'auteur y parle de tout : traits de la vie des bêtes, particularités de l'histoire des différents peuples, anecdotes sur leurs usages et leurs pratiques religieuses, faits relatifs à la biographie des gens célèbres, trouvant partout des thèmes à sermon. Son ouvrage, d'une lecture agréable, quoique d'un style recherché, est une mine de renseignements curieux. Malheureusement, nous ne possédons le texte primitif que dans les deux premiers livres et quelques parties des autres, dans un texte souvent abrégé et altéré.

Histoire véritable, par Lucien (IIe s. de notre ère). — L'ouvrage comprend deux livres. C'est une très amusante parodie des récits bizarres de certains poètes, voyageurs, historiens ou géographes. Pour montrer l'absurdité de ces contes, Lucien imagine à son tour une série de voyages, d'aventures burlesques, merveilleuses. Dans [illegible] satire, il déploie une verve intarissable. Son *Histoire véritable*, d'ailleurs, au lieu de corriger ses lecteurs, les a mis en goût. Elle est devenue le modèle de tous les Voyages extraordinaires, et a inspiré Rabelais et [illegible].

Histoires, par Hérodote (milieu du Ve s. av. J.-C.). — Les diverses parties de l'ouvrage ont été écrites à des dates différentes, mais l'ensemble a été revisé par l'auteur vers la fin de sa vie, à Thurium et à Athènes. Les *Histoires* ont été divisées par les critiques alexandrins en neuf livres, dont chacun porte le nom d'une muse. L'idée directrice d'Hérodote, c'est l'idée de la lutte entre

le monde grec et le monde barbare, conduit par la Perse. Chemin faisant, il fournit une foule de précieux renseignements sur presque tous les peuples alors connus : Égyptiens, Assyriens, Mèdes, Perses, Lydiens, Scythes, Grecs. Ce qui fait d'abord la grande valeur des *Histoires* d'Hérodote, c'est l'étendue et la solidité de l'information. S'il se rapproche des anciens logographes par l'allure de son récit, son amour des légendes et son dédain de l'utilité pratique, il s'écarte d'eux par son souci de la vérité, par sa philosophie de l'histoire. Il ne s'est pas contenté de noter des faits ou des traits de mœurs : il a cherché à expliquer les conditions réelles de la politique ou de la guerre par les traditions des peuples ou l'intervention de la justice divine, et surtout par les institutions et par la géographie. Il s'est trompé quelquefois, il a vu mal ou mal compris; mais il a vu réellement tout ce qu'il dit avoir vu, et il a vu beaucoup de choses. De plus, il distingue toujours entre les faits certains et les légendes. Pour les pays grecs, on a chaque jour l'occasion de vérifier l'exactitude de ses informations. Pour l'Orient, il donne, sinon l'histoire réelle, alors oubliée des Orientaux eux-mêmes, du moins l'histoire légendaire et populaire, avec une foule de renseignements sur les conditions géographiques, sur les sites, les pratiques et les mœurs. En dehors de leur valeur littéraire, qui font d'Hérodote le plus aimable des conteurs et le plus savoureux des chroniqueurs, les *Histoires* sont une mine inépuisable de renseignements.

— Bibliogr. : Bauer, *die Entstehung des Herodotischen Geschichtswerkes* (Vienne, 1878); H. Berger, *Geschichte der Wissenschaftliche Erkunde der Griechen* (Leipzig, 1887); Hauvette, *Hérodote historien des guerres médiques* (Paris, 1894).

Histoires, par Procope (vie s. de notre ère). — L'ouvrage, dont le titre réel paraît avoir été *Peri polemôn* (« Sur les guerres »), traite spécialement des guerres du règne de Justinien. Il comprend huit livres; les sept premiers étaient achevés en 551; le huitième a été ajouté en 554. Le récit se divise en plusieurs sections distinctes, qui portent des titres particuliers : *Persica* (ou « Guerres contre les Perses »); *Vandalica* (ou « Guerres contre les Vandales d'Afrique »); *Gothica* (ou « Guerres contre les Ostrogoths d'Italie »). Le livre VIII, ajouté plus tard, contient un résumé de l'histoire du règne de Justinien. Le grand ouvrage de Procope *Sur les guerres* est remarquable par l'étendue et la sûreté des informations. On y relève beaucoup de curieuses descriptions. Le récit est malheureusement gâté par un ton de panégyrique.

Histoires (les) de Tacite, l'un des grands ouvrages de cet écrivain. — Il était probablement divisé en douze livres, et embrassait, avec la période qui s'étend du 1er janvier 69 au 19 septembre 96, l'histoire des empereurs depuis les derniers jours de Galba jusqu'à l'avènement de Nerva. Nous ne possédons que les quatre premiers livres et environ un tiers du cinquième, soit l'année 69 et une partie de l'année 70. On connaît quelques phrases empruntées au sixième livre par Paul Orose, et l'on croit que Sulpice-Sévère a utilisé dans ses *Chroniques* le récit du siège et de la prise de Jérusalem. Les *Histoires*, bien que chronologiquement elles continuent les *Annales*, ont été cependant composées antérieurement à cet ouvrage. Il est probable qu'elles ne parurent pas en une seule fois et que le commencement en fut donné au public en l'an 106. Tacite s'y montre tel qu'il sera dans les *Annales*, tel qu'on a pu déjà le voir s'annoncer dans la *Vie d'Agricola* et dans la *Germanie* : avant tout, un moraliste. L'orateur s'efface, les discours sont relativement peu nombreux dans les *Histoires* et servent à faire ressortir avec plus de force soit les éléments d'une situation donnée, soit le caractère d'un homme. Tout est subordonné à l'analyse psychologique et morale des événements et des hommes. De cette vue bien arrêtée découlent la sûreté et la force des jugements, peut-être parfois trop poussés au noir par une imagination naturellement sombre, mais par là même dramatique.

Histoires extraordinaires, par E. Poë. V. contes.

HISTOLOGIE (*sto, ji* — du gr. *histos*, tissu, et *logos*, traité) n. f. Science qui s'occupe de l'étude des tissus et de la structure microscopique des êtres vivants. ‖ On écrit quelquef., mais à tort, histiologie.

— Encycl. L'*histologie* est une science récente, qui cherche à découvrir le mécanisme intime des phénomènes vitaux chez les animaux et les plantes. Elle devrait s'attaquer à l'étude des éléments vivants *en train de vivre;* malheureusement, cela est généralement impossible, au moins pour les animaux et les végétaux supérieurs; aussi en emploie des procédés spéciaux qui se ramènent à la formule suivante : *tuer convenablement* l'être à étudier, puis débiter en tranches minces la partie dont on veut observer la structure au microscope. *Tuer convenablement* est une chose difficile; il faut obtenir que les éléments conservent, dans l'animal mort, une disposition analogue ou même identique à celle qu'elles avaient chez le vivant; la première opération à faire est donc de *fixer* brusquement l'état des choses au moyen de réactifs dits *fixateurs* qui, pénétrant rapidement la masse de l'être, immobilisent les substances vivantes; ensuite, il faut *durcir* les pièces fixées pour pouvoir les débiter en tranches très minces au moyen du *microtome* ; le durcissement s'obtient au moyen de réactifs durcissants, ou par l'inclusion méthodique dans de la paraffine fondue. Une fois les tranches minces obtenues, on peut les observer au microscope; mais les parties constitutives des tissus ne sont guère différentes en couleur et en réfrangibilité, et on ne voit pas grand'chose; il faut employer une nouvelle série de réactifs, dits « réactifs colorants », choisis de telle manière que l'on obtient des préparations polychromes dans lesquelles les éléments de même nature ont la même couleur, les éléments de nature différente des couleurs différentes, et alors une même observation au microscope suffit pour découvrir sans peine la structure, la disposition des éléments dits *figurés* de la cellule (membrane, inclusions protoplasmiques, vacuoles, noyau, nucléoles, chromosomes, etc.). On voit combien il faut se défier des résultats de l'histologie ainsi pratiquée; les éléments que l'on observe étant, somme toute, le résultat de coagulations violentes par des réactifs puissants.

On distingue, dans l'histologie, l'*histologie proprement dite*, ou étude de la manière dont les tissus sont formés de cellules, et la *cytologie*, ou étude des phénomènes qui se passent à l'intérieur de la cellule; cette dernière science prend de jour en jour plus d'importance, mais c'est surtout là qu'il est nécessaire de se défier d'une *cuisine histologique* trop compliquée. L'idéal, en cytologie, serait d'étudier les cellules en train de vivre; on ne peut guère le faire que pour les êtres inférieurs (protozoaires et protophytes) qui sont assez petits et assez transparents pour pouvoir être étudiés directement. L'étude de ces êtres constitue la *microbiologie;* mais, à côté des procédés histologiques proprement dits (fixation, coloration), la microbiologie emploie aussi des procédés physiologiques ou chimiques (culture, analyse des excréments des cellules, etc.), qui sont beaucoup plus importants et donnent des résultats plus définitifs.

On distingue l'histologie animale et l'histologie végétale; en dehors de la *cytologie*, qui présente les mêmes difficultés chez les animaux et les végétaux, l'histologie végétale est plus facile à pratiquer que l'histologie animale, à cause de la rigidité des parois cellulosiques des cellules.

On donne le nom de *microchimie* à la partie de l'histologie qui s'occupe des réactions *colorées* possibles entre les éléments solides ou liquides des cellules et les réactifs chimiques, en tant que ces réactions sont observables au microscope.

— Bibliogr. : Ranvier, *Traité d'histologie;* Strasbürger, *la Cellule végétale;* Bolles Lee et Henneguy, *Traité technique d'histologie.*

HISTOLOGIQUE (*sto, jik'*) adj. Qui concerne l'histologie.

HISTOLOGIQUEMENT (*sto, ji-ke*) adv. Au point de vue histologique.

HISTOLOGISTE (*sto, jisst'*) n. m. Auteur d'une histologie; celui qui s'occupe d'histologie. ‖ On dit aussi histologue.

HISTOLYSE (*sto* — du gr. *histos*, tissu, et *lusis*, dissolution) n. f. Destruction de certains tissus d'un animal vivant, au début de la métamorphose.

— Encycl. L'*histolyse* est le phénomène caractéristique de la métamorphose des animaux; depuis sa naissance jusqu'à l'état adulte, un animal est le siège de *transformations* successives, dont l'ensemble constitue son développement ou son *évolution*. On réserve le nom de *métamorphoses* à celles des transformations dans lesquelles il n'y a pas seulement addition de parties nouvelles (*épigénèse*), mais *destruction* de parties préexistantes (*histolyse*).

Les histologistes ne sont pas d'accord sur la nature de l'histolyse et sur les procédés par lesquels elle s'opère. Pour quelques-uns, il y a simplement *phagocytose*, c'est-à-dire digestion des éléments musculaires par des éléments migrateurs. V. métamorphose.

HISTOLYSIE (*sto, zî* — rad. *histolyse*) n. f. Destruction des tissus. ‖ Connaissance de la destruction de ces tissus. (Syn. de histolyse.)

HISTON (*ston*) n. m. Substance hypothétique qui, d'après Lilienfeld, serait la base des substances du noyau cellulaire. (La substance nucléaire serait un sel dont la base est l'histon, substance albuminoïde et dont l'acide est une substance complexe, contenant à la fois des substances albuminoïdes et de l'acide nucléique.)

HISTONOMIE (*sto, mî* — du gr. *histos*, tissu, et *nomos*, loi) n. f. Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE (*sto, mik'*) adj. Qui a rapport à l'histonomie.

Historia Francorum, par Grégoire de Tours. V. Franc (*Histoire des Francs*).

HISTORIAL, ALE, AUX (*sto* — du lat. *historia*, histoire) adj. A désigné autrefois, comme *historié*, un ouvrage orné de figures. (Ainsi la *Bible historiale*, de Pierre le Mangeur.)

HISTORICITÉ (*sto, si*) n. f. Caractère de ce qui est historique.

HISTORICO (*sto* — du lat. *historicus*, historique), préfixe qui sert à la formation de mots composés, pour indiquer un rapport avec l'histoire : *Études* historico-*philosophiques*.

HISTORIÉ, ÉE (*sto*) adj. Se dit des meubles, objets, tissus, manuscrits, etc., ornés de figurines, de vignettes ou *histoires*, comme on disait anciennement.

— B.-arts. Se dit des membres d'architecture sur lesquels on a peint ou sculpté des personnages : *Chapiteau* historié. ‖ *Tableau bien historié*, Tableau où se trouve bien observé tout ce qui concerne l'histoire.

— Typogr. *Lettres, Vignettes historiées*, Lettres, Vignettes dont les ornements sont en rapport avec le sujet du livre dans lequel on les emploie.

— Encycl. B.-arts. Les tissus *historiés* sont ceux ornés de bêtes, de figures quelconques tissées dans l'étoffe même; on dit aussi « tissus de soie figurés ». Ces tissus, de provenance orientale (indienne, persane ou byzantine), se répandirent en Europe à l'époque des croisades, et bientôt, les manufactures italiennes, notamment celles de Lucques, les vulgarisèrent abondamment. Déjà, au ve siècle de notre ère, l'évêque Astérius flétrissait ce luxe, qui, néanmoins, alla en croissant jusqu'au xve siècle et même plus tard. L'art de la broderie tendit ensuite à se substituer à ces tissages merveilleux, dont les brocards italiens du xive siècle fournissent les plus beaux exemples.

HISTORIEN, ENNE (*sto-ri-in, èn'* — du lat. *historia*, histoire) n. Personne qui a fait un ou plusieurs ouvrages d'histoire : *Michelet est un grand* historien.

— Fam. Celui qui fait le récit d'un fait, d'une aventure : *Un insipide* historien *de bagatelles.*

— n. m. Se dit quelquefois pour peintre d'histoire.

Historiens des Gaules et de la France (Recueil des) [*Rerum gallicarum et francicarum scriptores*] (Paris, 1738-1830), grande collection commencée par dom Bouquet, continuée par les bénédictins de Saint-Maur, et, dans notre siècle, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Au lieu de présenter chacun des textes qu'il éditait dans son intégrité, le fondateur de la collection crut être plus utile en les coupant par tranches chronologiques. Voici la composition des volumes parus jusqu'ici, avec les noms de ceux qui y ont collaboré : t. I, Époque gauloise, gallo-romaine; Francs avant Clovis, par dom Bouquet et dom Dantine, ainsi que les 7 volumes suivants : t. IV, Époque mérovingienne; V-IX, Époque carolingienne; le t. IX est dû aux frères Haudiguier, ainsi que le t. X (987-1031); t. XI (1031-1060), par dom Précieux, dom Poirier et dom Housseau; t. XII-XVI, de Philippe Ier à Louis VII inclus, par dom Clément et dom Brial; t. XVII-XIX, Philippe Auguste et Louis VIII, les deux premiers par dom Brial, le dernier par Daunou et Naudet; t. XX-XXIII, Louis IX, Philippe III, Philippe IV et ses fils, par Daunou, Naudet, Guignant, de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain. Des études sur la valeur des sources, des dissertations sur des points d'histoire, des tables chronologiques, des index facilitent les recherches.

HISTORIER (*sto* — du lat. scolast. *historiare*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous historiions. Que vous historiiez*) v. a. Raconter en détail : Historier *tout par le menu*. (Vx.) ‖ Par ext. Représenter par un tableau, une miniature : Historier *un événement*. ‖ Enjoliver de petits ornements : Historier *un frontispice*.

HISTORIETTE (*sto-ri-èt'* — dérivé du lat. *historia*) n. f. Anecdote, récit d'une aventure plaisante ou galante.

— Syn. **Historiette, anecdote, histoire.** V. anecdote.

Historiettes, de Tallemant des Réaux, recueil d'anecdotes et de traits, petits *Mémoires*, suivant l'expression de l'auteur, n'ayant les uns avec les autres aucune liaison, et recueillis dans tous les mondes sur la société de Henri IV et de Louis XIII. — Tallemant a été de toutes les coteries et les a peintes toutes avec naturel et intérêt, finesse et jugement. On sent le plaisir qu'il a à signaler les tares des grands, la satisfaction qu'il ressent à raconter le bien et le mal, le mal surtout. Menteur non, mais médisant à cœur joie, comme dit Sainte-Beuve, et né anecdotier, des Réaux, quoiqu'il se vante de tenir la plus grande et la meilleure partie de ce qu'il a écrit de la marquise de Rambouillet, n'en reste pas moins comme une portière de son temps, dans sa façon de portraicturer les physionomies de cette période.

Achevées d'écrire vers 1657, et éditées seulement en 1834, les *Historiettes* ont eu de nouvelles éditions.

HISTORIEUR (*sto* — rad. *historier*) n. m. Artiste du moyen âge, qui ornait les manuscrits de miniatures.

HISTORIOGRAPHE (*sto* — du gr. *historia*, histoire, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui est nommé officiellement pour écrire l'histoire de son temps : *Racine et Boileau furent* historiographes *de Louis XIV*. ‖ S'est dit pour historien en général : *Guichardin est* historiographe *diligent*. (Montaigne.)

— Encycl. De tout temps à peu près, il y a eu, dans les États, des rédacteurs officiels, chargés d'écrire pour la postérité les annales du gouvernement. L'usage se rencontre aussi bien à Rome que dans les monarchies orientales, et le moyen âge en hérita. En France, les moines de Saint-Denis étaient chargés, à peu près officiellement, d'écrire l'histoire du règne. Charles V en confia la mission à son chancelier Pierre d'Orgemont. Mais c'est à la fin du xvie siècle qu'apparaît le titre officiel d'historiographe « appointé, comme dit Voltaire, pour écrire l'histoire ». Sans énumérer tous ceux qui remplirent les fonctions d'historiographe, depuis Pierre Pascal, en 1563, jusqu'à J.-N. Moreau, qui perdit son titre à la Révolution, il convient d'indiquer ici les historiographes qui, à un titre ou à un autre, ont gardé dans l'histoire quelque célébrité : Belleforest, auteur de *Grandes annales* longtemps estimées; Hotman; du Haillan, Gabriel Chappuis, Jean de Serres, le fameux Claude Fauchet; Pierre Matthieu, le pompeux historien de Henri IV; Jacques-Denis Sauvage, Balzac, Jacques Sirmond, André Duchêne, Scipion Dupleix; Pierre Dupuy, les frères Sainte-Marthe, D. Godefroy; les frères de Valois, d'Ablancourt, Mézeray, Boileau et Racine, dont on a gardé les fragments de l'histoire de la campagne de Hollande; le P. Daniel, Voltaire, auteur du *Siècle de Louis XIV* et qui écrivit un *Siècle de Louis XV;* Duclos; enfin, Moreau, à qui l'on doit tant de travaux utiles pour l'histoire de France. Il y eut aussi, du moins à certaines époques, un historiographe des bâtiments du roi; Félibien en porta le titre sous Louis XIV.

HISTORIOGRAPHIE (*sto, fî* — rad. *historiographe*) n. f. Énumération et compte rendu des livres d'histoire.

HISTORIOGRAPHIQUE (*sto, fik'*) adj. Qui concerne l'historiographie.

HISTORIOSOPHIE (*sto, fî* — du gr. *historia*, histoire, et *sophia*, sagesse) n. f. Philosophie de l'histoire.

HISTORIQUE (*sto-rik'* — du lat. *historicus*; gr. *historikos*, même sens) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'histoire : *Les erreurs* historiques. *Le style* historique. ‖ Qui est consacré par l'histoire, dont l'histoire fait mention : *Un nom* historique. ‖ *Âges, Temps historiques*, Époques sur lesquelles on possède des relations. (Par oppos. aux *Temps fabuleux* ou *préhistoriques*.)

— Fam. *C'est historique*, C'est arrivé vraiment et dûment constaté.

— Archit. *Colonne historique*, Colonne dont le fût est orné de bas-reliefs destinés à rappeler quelque événement remarquable : *La colonne Vendôme est une colonne* historique.

— B.-arts. *Musée historique*, Musée formé d'objets d'art relatifs à l'histoire, et retraçant une suite de faits : *Le musée* historique *de Versailles.*

— Littér. *Pièce, Roman historique*, Pièce de théâtre, Roman dont les détails peuvent être inventés, mais dont le sujet est tiré de l'histoire : *Les romans* historiques *d'Alexandre Dumas.* ‖ *Personnage historique*, Personnage qui a réellement existé.

— Milit. *Section historique*, Section qui jadis faisait partie du *dépôt de la guerre* et qui est aujourd'hui rattachée à l'*état-major de l'armée*.

— Peint. Qui appartient aux tableaux d'histoire, aux artistes qui les peignent ou au genre adopté dans ces tableaux : *Peinture* historique. *Tableau* historique.

— n. m. Narration des faits dans leur ordre et avec leurs circonstances : *Faire l'*historique *d'une négociation.* ‖ *Historique d'un mot*, Indication de son origine, de ses transformations, de ses sens divers.

— Milit. *Historique de régiment*, Nom donné à la relation chronologique des campagnes et autres événements militaires auxquels a pris part un régiment ou corps de troupe analogue.

HISTORIQUEMENT (*sto, ke-man*) adv. En historien, en style historique; au point de vue historique : *Raconter, Discuter un fait* historiquement.

HISTOTAXIE (*iss, ksi* — du gr. *histos*, tissu, et *taxis*, classement) n. f. Classement des plantes d'après l'étude de leurs tissus.

HISTOTAXIQUE (*iss, ksik'*) adj. Qui se rapporte à l'histotaxie.

HISTOTOME (*iss*) n. m. Instrument pour disséquer les tissus anatomiques.

HISTOTOMIE (*iss, mî* — du gr. *histos*, tissu, et *tomê*, dissection) n. f. Dissection anatomique des tissus.

HISTOTOMISTE (*iss, misst'* — rad. *histotomie*) n. m. Celui qui dissèque les tissus.

HISTOTRIPSIE (*iss, psî* — du gr. *histos*, tissu, et *tripsis*, écrasement) n. f. Opération chirurgicale qui consiste à écraser les tissus.

HISTOTROMIE (*iss, mî* — du gr. *histos*, tissu, et *tromos*, tremblement) n. f. Contraction fibrillaire des muscles, particulièrement de ceux des paupières.

HISTRIOBDELLE (*iss, bdèl'*) ou **HISTRIOBDELLA** (*iss, bdèl'*) n. f. Genre d'annélides hirudinées, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les histriobdelles sont de petites sangsues blanches, cylindriques, munies d'une ventouse pédiculée en avant, et, en arrière, d'une paire d'appendices fixateurs. Une espèce [*histriobdella homari*] vit sur les homards femelles; elle suce au fur et à mesure leurs œufs morts et pourris.)

HISTRION (*iss* — du lat. *histrio*, même sens) n. m. Comédien romain, qui jouait des farces grossières, avec accompagnement de flûte. ‖ Particulièrem. Pantomime. ‖ En France, au moyen âge, Jongleur, baladin; plus tard, Paradiste improvisateur : *Tabarin et Mondor furent de célèbres* HISTRIONS. ‖ Auj., par dénigr., Bateleur, mauvais comédien; comédien en général.

— Fig. Homme sans consistance, sans portée, charlatan, hypocrite, homme qui veut paraître ce qu'il n'est pas : *Un* HISTRION *politique*.

HISTRION ou **HISTRIO** (*iss*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, comprenant des micro-organismes aquatiques, ovales ou elliptiques. (Les histrions ne changent pas de forme; munis de larges soies en avant, de longs stylets en arrière, ils nagent parmi les plantes, dans les eaux douces ou salées.)

HISTRIONIE (*iss, nî*) n. f. Par dénigr. Métier de comédien; état de l'histrion en général. ‖ Pays, royaume des histrions. ‖ La gent des histrions.

HISTRIONIQUE (*iss, nik'*) adj. Qui concerne les histrions.

HISTRIONNAGE (*iss, o-naj'*) n. m. Tout ce qui se rapporte aux histrions, à leur métier. ‖ On dit aussi HISTRIONIE.

HISTRIONNER (*iss, o-né*) v. n. Faire le métier d'histrion, l'histrion. ‖ Jouer la comédie.

HISTRIONNERIE (*iss, o-ne-rî*) n. f. Manières, esprit des histrions : *L'*HISTRIONNERIE *monte aux honneurs, le patriciat descend à l'*HISTRIONNERIE. (L. Veuillot.)

HIT (*hit'* [*h* asp.]) n. m. Sorte de caisse en bois, rectangulaire, munie de rebords intérieurs, ayant le fond généralement à double pente et garni de zinc. (Les rebords supportent des planches de sapin percées de trous coniques, dans lesquels on plante les formes du sucre pour les faire égoutter.)

HIT, ville de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi), au confluent de l'ouadi Mertch avec l'Euphrate; 2.000 à 3.000 hab. Ch.-l. de district. Naphte et bitume.

HITA (Juan Ruiz, plus souvent nommé **l'Archiprêtre de**), écrivain espagnol, né à Guadalajara ou à Alcala, mort vers 1350. On ne sait à peu près rien de sa vie, si ce n'est qu'il était prêtre, et resta en prison, pendant plusieurs années, par ordre de l'archevêque de Tolède, cardinal Gil de Albornoz. Ce fut, très probablement, pendant cette détention qu'il écrivit un long poème, connu sous le titre de *Libro de cantares*, mais qui devait primitivement porter celui de *Libro de buen amor*. Ce livre, très varié de sujets et de mètres, est, au fond, une autobiographie, où l'auteur a mêlé des épisodes divers : les amours de don Mélon et de doña Endrina; la lutte de Carême et de Carnaval; le triomphe de l'Amour; des poésies lyriques d'une saveur toute populaire (*Canticas de serrana*); des poésies religieuses; des prières à la Vierge; de nombreuses fables (*Exemplos*), empruntées aux classiques et à la littérature orientale, etc. Parmi les personnages épisodiques, deux sont célèbres : l'entremetteuse Urraca, surnommée Trotaconventos [Trottecouvents], et le valet don Furon (Voleur). Le poème est l'un des plus curieux et des plus importants de la littérature archaïque de l'Espagne.

HITA (Ginès Perez DE), écrivain espagnol, né à Mula, qui vécut surtout à Murcie, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Il a laissé un ouvrage célèbre : *les Guerres civiles de Grenade*, en deux parties. La première parut à Saragosse, en 1595; la seconde à Alcala, en 1604. La première a été très souvent réimprimée : elle raconte les divisions intestines des Maures de Grenade, depuis les débuts de leur domination jusqu'à la prise de la capitale, en 1492. Mais au fond historique Hita mêle une partie romanesque pleine de couleur, d'imagination, et embellie par une foule de vieux romans recueillis et sans doute arrangés par lui-même. La deuxième partie raconte le soulèvement des Maures sous Philippe II. Hita, qui avait servi dans cette guerre, suit l'histoire beaucoup plus près que dans la première partie. L'auteur suppose que son récit est traduit d'un original arabe.

HITAKA ou **HIDAKA**, prov. de l'empire du Japon (île d'Yéso), s'étendant sur la côte méridionale, entre les provinces de Tokatsi au N.-E. et d'Iboari au N.-O. Les bourgades les plus importantes sont *Sitznai* et *Ourakava*.

HITATSI, prov. du Japon (île de Nippon), située dans la région centrale de l'île, sur l'océan Pacifique, entre les provinces d'Ivaki au S., de Simosa au S.-O., de Simotské à l'O.; 680.000 hab. Riz, tabac, thé, blé, camphre, chanvre; fer et houille. Villes principales : *Mito*, ch.-l. du ken ou gouvernement d'Ibaraghi, et dont le port est Nakaminato; Tsoutsioura; Minato.

HITCHCOCK (Edward), géologue américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1793, mort à Amherst en 1864. Directeur du collège de sa ville natale à vingt-trois ans, il entra dans les ordres. En 1823, il publia la *Géologie de la vallée du Connecticut*. Ses autres principaux ouvrages sont : *the Religion of geology and its connected sciences* (1851); *Outlines of the geology of the globe* (1853); *Religious truth illustrated from science* (1857).

HITCHCOCKITE n. f. Variété de plombgomme.

HITCHIN, ville d'Angleterre (comté de Hertford); 8.860 hab. Tanneries. Église gothique, bâtie sous le règne de Henri VI. Nombreux tertres contenant, dit-on, les ossements des soldats tués dans la grande bataille entre les Saxons et les Danois, qui se livra à Hexton en 914.

Hitopadéça (*Instruction utile*), sorte de morale en action, recueil de fables, de contes moraux et d'apologues (imités en grande partie du *Pantchatantra*), très en faveur dans l'Inde pour l'éducation des enfants et les lectures populaires. Ses contes et apologues doivent être relativement très anciens, puisqu'ils paraissent avoir inspiré plusieurs des *jâtakas*, ou histoires des cinq cent cinquante existences du Bouddha, dont des scènes sont représentées dans les sculptures des fameux stoûpas de Bharut et de Santchi, attribuées au Ier et peut-être au IIe siècle avant notre ère. (Trad. franç. de Lancereau [Paris, 1885].)

HITOTSUBASHI, fils du fameux Japonais Nariaki, daimio de Mito et chef du parti hostile aux étrangers. Il entra d'abord dans ce parti, devint tuteur du shogoun en 1862, puis shogoun lui-même en 1866, sous le nom de **Keiki** ou **Yoshinobu**; mais il résigna le pouvoir en 1868.

HI-TSONG, empereur de Chine, de la dynastie des Ming, qui régna de 1621 à 1627. Il était fils de l'empereur Koang-Tsou; par suite de son jeune âge, le pouvoir tomba aux mains d'un eunuque orgueilleux et incapable, Oeï-Tchong-Hien. Sous son règne, les Hollandais s'établirent à Formose (1624), les Mandchoux s'étendirent dans la province de Liao-Tong (1625) et envahirent la Corée (1627).

HITTITE, HÉTÉEN ou **HÉTHÉEN, ENNE** (*té-in, èn'* [en gr. *Khettaios*, en hébr. *Kheti-Khêtim*, en assyr. *Khati*, en égypt. *Khâti-Khâti*]), nom d'un peuple qui, d'abord connu presque exclusivement par les écrits bibliques, a été mis en pleine lumière par les monuments égyptiens et assyriens. — *Les* HITTITES, HÉTÉENS *ou* HÉTHÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* HITTITE, HÉTÉENNE OU HÉTHÉENNE.

— ENCYCL. Les *Hittites* étaient apparentés aux populations de race et de langue ambiguës qui occupèrent dès une haute antiquité les bassins supérieurs de l'Halys et de l'Euphrate. Les conquérants du premier empire chaldéen les soumirent momentanément, et, près de deux mille ans plus tard, les pharaons de la XVIIIe dynastie leur imposèrent un tribut : sous Thoutmosis III, ils étaient établis dans les gorges du Taurus et sur ce qui fut, par la suite, le plateau de la Cappadoce. Ils avaient une civilisation un peu rude, empruntée pour une bonne part aux Chaldéens; ils se servaient, pour correspondre à l'étranger, du système d'écriture cunéiforme. Ils adoraient une multitude de génies secondaires qui présidaient à la tempête, aux nuées, aux sources; le chef de leur panthéon, peut-être un dieu Lune, s'appelait Khâti et passait pour être le père de la nation. Dieux et déesses avaient tous un caractère sauvage et belliqueux. La constitution du peuple était féodale : chacun des clans possédait son chef héréditaire, et l'ensemble obéissait à un roi commun. Ils avaient une infanterie solide et lourde, sans bouclier ni cuirasse, armée de la demi-pique et de l'épée, qui combattait en phalanges épaisses. Lorsque les querelles au milieu desquelles s'acheva la XVIIIe dynastie eurent compromis l'empire syrien de l'Égypte, les Hittites, conduits par leur roi Sapaloulou, conquirent la Syrie du Nord et la vallée entière de l'Oronte, plus le pays compris entre l'Euphrate et le Khabour jusqu'à la frontière de l'Assyrie et de la Chaldée. Au milieu du XIVe siècle, Harmhabi, puis Séti Ier, arrêtèrent leur mouvement vers le Sud et entretinrent de bons rapports avec leurs rois. En l'an IV de Ramsès II, Khatousarou reprit la lutte contre Pharaon. Battu en l'an V, sous les murs de Kackhou, il tint tête si vigoureusement à son vainqueur, qu'en l'an XXI, celui-ci conclut la paix avec lui sur pied d'égalité. Ramsès II épousa une fille de Khatousarou et celui-ci vint visiter son gendre aux bords du Nil. La bonne harmonie régna dès lors entre les Égyptiens et les Khâti; mais, vers la fin de la XIXe dynastie, l'invasion des peuples de l'Asie Mineure porta un coup funeste à ces derniers. Délivrés par les victoires de Ramsès III, leur royaume ne reprit jamais l'importance qu'il avait eue sous Khatousarou. En butte aux attaques des Assyriens, il dut payer tribut à Téglatphalazar Ier et aux successeurs de ce prince pendant près de cinquante ans, jusqu'à la fin du XIe siècle. Il formait alors une sorte de confédération, sous l'hégémonie du roi de Carchemish qui prenait le titre de « roi des Khâti ». L'infiltration lente des tribus araméennes acheva de le désorganiser. Lorsque les Assyriens revinrent à la charge en 876, sous Assournazirabal, Carchemish et les Khâti se soumirent sans résistance, et ils demeurèrent désormais les vassaux de l'État ninivite, non sans velléités de recouvrer leur indépendance. Sargon fit du territoire de Carchemish une province, dont le préfet eut rang parmi les hauts fonctionnaires assyriens. Carchemish tombée, la race et le nom des Khâti allèrent en s'éteignant rapidement. Ils n'existaient plus, même à l'état de souvenir, au moment de la conquête d'Alexandre. Les restes du vieux peuple, ou s'étaient mêlés aux Araméens, ou s'étaient réfugiés dans les gorges du Taurus, parmi les tribus à demi sauvages qui s'y maintenaient indépendantes.

Les inscriptions hittites sont rédigées au moyen d'un système d'hiéroglyphes non encore déchiffré. On les trouve dispersées en Asie Mineure et en Syrie, sur toute l'étendue des territoires occupés à divers moments par les Hittites.

1

2

Hittites : 1. Roi hittite (Khatousarou); 2. Char hittite qui prit part à la bataille de Kackhou, sous Ramsès II.

HITTORFF (Jacques-Ignace), architecte français, né citoyen français à Cologne en 1792, mort à Paris en 1867. Il suivit à Paris les cours de l'École des beaux-arts, alla étudier les débris de l'architecture grecque en Sicile et y constata l'application, par les Grecs, de la polychromie longtemps niée par les archéologues intransigeants. De retour en France, en 1821, il restaura la salle Favart, construisit le théâtre de l'Ambigu Comique avec Lecomte, donna les plans d'une salle de spectacle pour Vienne, d'une chapelle pour la duchesse de Courlande, d'un monument à élever au duc de Berry, etc. La révolution de 1830 le tint écarté momentanément des travaux officiels, néanmoins, il devint, quelque temps après, architecte de la ville de Paris et du gouvernement. En 1832, il fut chargé de construire l'église Saint-Vincent-de-Paul, son œuvre capitale. Puis vinrent les embellissements des Champs-Élysées et de la place de la Concorde, le piédestal de l'Obélisque, la rotonde des Panoramas, le cirque des Champs-Élysées et celui du boulevard des Filles-du-Calvaire. Il construisit aussi la mairie du Panthéon et la gare du chemin de fer du Nord. En 1852, le gouvernement le chargea de remanier la décoration de la place de la Concorde, des Champs-Élysées et de l'avenue de l'Étoile; c'est lui qui traça les plans des travaux du bois de Boulogne et des deux lacs, etc. L'Académie des beaux-arts l'avait élu en 1853.

Hittorff

Il a publié : *Architecture antique de la Sicile* (1826-1830); *Architecture moderne de la Sicile* (1826-1830); *Architecture polychrome chez les Grecs* (1831); *Restitution du temple d'Empédocle à Sélinunte* (1851); *Mémoire sur Pompéi et Petra* (1866); enfin, il a traduit de l'anglais les *Antiquités inédites de l'Attique* (1832).

HIUEN-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han occidentaux, fils et successeur de Tchao-ti. C'est sous son règne (73-48 av. J.-C.) que l'autorité de la Chine s'établit pour la première fois dans la région du Turkestan oriental (59).

HIVA-OA ou **DOMINICA**, île du Pacifique austral (Polynésie), l'une des plus grandes (400 kilom. carr.) du groupe français des Marquises; 584 hab. Coton et coprah.

HIVEN n. m. Musiq. Instrument chinois. V. HISCEN.

HIVER (anc. franç. *ivern*, puis *iver*; du lat. *hibernus*, hivernal) n. m. Saison qui, dans l'hémisphère boréal, suit l'automne, précède le printemps, et qui est la plus froide de l'année; saison froide en général. ‖ Se dit pour froid : HIVER *tardif*. ‖ *Fruits d'hiver*, Fruits qui n'achèvent de mûrir et qu'on ne mange qu'en hiver.

— Poétiq. Année : *Compter soixante* HIVERS. ‖ Vieillesse : *Nos illusions tombent avant l'*HIVER *de la vie*.

— Alchim. Temps de l'humidité de la pierre.

— Mar. *Mât* ou *Bâton d'hiver*, Mât de perroquet sans flèche.

— Milit. *Quartiers d'hiver*, Cantonnements que prend une armée au cours d'une campagne, quand la mauvaise saison l'oblige à suspendre les opérations actives. (Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'usage de prendre des quartiers d'hiver fut souvent abandonné, et, depuis, il est tombé en désuétude.)

— ENCYCL. Astron. Le soleil, dans son mouvement apparent autour de la terre, semble décrire une ellipse dont la terre occupe l'un des foyers; le grand axe de cette orbite ou ligne des apsides est incliné de 11° environ sur la ligne des solstices, perpendiculaire elle-même à la ligne des équinoxes : ainsi, la distance du soleil à la terre est maximum le 1er juillet, et minimum le 1er janvier.

La *loi des aires* nous apprend que les aires décrites par le rayon vecteur du soleil sont proportionnelles aux temps employés à les décrire. Par suite, l'*hiver* sera la saison la plus courte avant l'automne, le printemps et l'été; en jours civils, la durée de l'hiver est de 89 jours 2 heures environ (cette inégalité des saisons a pour cause l'inclinaison de la ligne des apsides (grand axe de l'orbite apparente du soleil) sur la ligne des solstices et la position excentrique de la terre à l'intérieur de l'orbite solaire. La longueur du jour augmente à partir du solstice d'hiver, jour où la durée du crépuscule civil est de 39 minutes.

Le 22 décembre, l'hiver commence, et le soleil quitte la constellation du Sagittaire pour entrer dans le Verseau; à la fin de l'hiver, jour de l'équinoxe de printemps (21 mars), le soleil sort des Poissons pour entrer dans le Bélier. Pendant cette saison, le soleil est plus rapproché de nous que pendant l'été, et, cependant, c'est la saison la plus froide, car les rayons lumineux et calorifiques frappent la terre plus obliquement. Malgré cette raison, les premières journées de l'hiver ne sont généralement pas les plus froides, car la durée de la nuit ne diminue pas vite au début; la nuit est longue, et le froid s'accumule, de sorte que les plus grands froids tombent ordinairement pendant le mois de janvier ou les huit premiers jours de février. A partir de ce moment, la décroissance rapide de la nuit permet à la terre de se réchauffer pendant le jour, et les phénomènes inverses se passent.

— Météor. Au point de vue climatérique, la durée et l'intensité du froid hivernal dépendent étroitement, pour chaque région de la terre, non seulement de sa latitude absolue, mais encore et surtout de la disposition relative des continents et des mers. V. CLIMAT, ISOTHERMES.

— Iconogr. Au musée du Vatican, une statue antique représente *l'Hiver* sous la figure d'une femme couchée. Sur un autre monument, trouvé près d'Athènes, *l'Hiver* est représenté par une femme dont la tête est recouverte par un pan de sa robe et ayant près d'elle un enfant qui porte un lièvre. Ailleurs, *l'Hiver* est figuré par un homme couronné de rameaux desséchés et tenant dans ses mains des fruits ridés.

Le sculpteur Legros a personnifié *l'Hiver* sous les traits d'un vieillard barbu, la tête recouverte par un pan de son manteau, la main gauche tenant un réchaud sur lequel la main droite est étendue (Tuileries). Au musée

de Montpellier, une statue de marbre de Houdon, intitulée *l'Hiver* ou *la Frileuse*, représente une jeune femme ayant la tête, le sein et les épaules cachés par une draperie.

Lagrenée le jeune, dans une peinture qui décore la galerie d'Apollon, a désigné *l'Hiver* par une scène d'*Eole déchaînant les vents*. Le tableau de Lancret, au Louvre, représente des cavaliers autour d'une vasque couverte de glaçons. *L'Hiver* ou *le Déluge* de Poussin est également au Louvre. E. Carlier représente *l'Hiver* par une jeune fille, à l'air souffreteux, s'enveloppant d'une épaisse draperie. Prud'hon a peint *les Quatre saisons*, représentées chacune par une femme. Le sculpteur Cambos a personnifié *l'Hiver* sous les traits de la *Cigale*. Sous le même titre, J. Lefèvre a exposé, au Salon de 1872, une figure délicatement peinte. Des statues allégoriques de *l'Hiver* ont été sculptées par A.-J. Droz (palais du Luxembourg), par R. Gayrard et par Rouband jeune; Bouchardon et Clodion ont sculpté des *enfants* nus.

L'Hiver, d'après Prud'hon.

Beaucoup de paysagistes et de peintres de genre ont essayé de fixer sur la toile des effets d'hiver. Citons les Hollandais Breughel, Valkenburg, R. Van Hoecke, Th. Michau, J. d'Arthois, J. Dubbels, Van der Venne, Van Goyen, Van Kessel, Isaac Van Ostade, A. Van der Neer, Simon de Vlieger, Albert Cuyp, Beerstraten, Scheelfout, Nuyen, Waldorp, G. Bodeman, etc.; les Italiens Marco Ricci et Ferd. Foschi; les Français Courbet, Emile Breton, Fleury Chenu, Gustave Doré, F. Français, Harpignies, etc.

L'Hiver, d'après Bouchardon.

HIVERNACHE n. m. Agric. V. HIVERNAGE.

HIVERNADE n. f. Se dit quelquefois pour HIVERNAGE.

HIVERNAGE (*naj'* — rad. *hiverner*) n. m. Saison des tempêtes ou des pluies dans certains pays, notamment dans les régions équinoxiales. ‖ Temps que les navires passent en relâche, pendant la saison des pluies, des glaces ou des ouragans. ‖ Port abrité, où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison.

— Econ. rur. Régime de stabulation pendant l'hiver pour les animaux des races bovine, ovine et chevaline, qui passent la belle saison dans les prairies. ‖ Labour donné avant l'hiver aux terres et aux vignes. ‖ Dans le nord de la France, Fourrage de *graminées et légumineuses* que l'on fait consommer, pendant l'hiver, aux chevaux, bœufs ou moutons. (On dit aussi HIVERNACHE. — Semaille du fourrage précédent, que l'on fait en automne et qui passe l'hiver dans la terre.

— Séric. Ensemble de procédés destinés à retarder le plus possible l'éclosion de la graine de vers à soie.

— ENCYCL. Econ. rur. *L'hivernage* est tantôt un mélange de seigle et vesce, tantôt de seigle, vesce ou pois gris et lentillon d'hiver. Le semis en est exécuté, à l'automne, dans la plupart des cas, sur un labour de déchaumage. On fauche l'année suivante, quand les gousses des légumineuses sont formées, et on lie en bottes lorsque le fourrage est sec.

— Séric. Il y a tout intérêt à retarder l'éclosion des œufs du vers à soie, afin de mieux assurer l'approvisionnement en feuilles de mûrier. Dans ce but, la graine, placée dans des assiettes de porcelaine ou d'étain, est conservée dans un local où circule continuellement un air rafraîchi, de manière que la température, sans tomber jamais à 0°, ne dépasse pas non plus 13° C.

HIVERNAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à l'hiver : *Ouragans* HIVERNAUX. ‖ Semé en hiver : *Blés* HIVERNAUX.

HIVERNATION (*si-on*) n. f. Torpeur, engourdissement pendant l'hiver : *L'*HIVERNATION *de la marmotte*. ‖ On dit plus ordinairem. HIBERNATION.

HIVERNE (subst. verb. de *hiverner*) n. f. Dans l'Aveyron, Brebis que les bergers ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent, et de nourrir pendant toute l'année, aux frais du propriétaire de ce troupeau : *Les* HIVERNES *sont une source féconde d'abus*.

HIVERNEMENT (*man* — rad. *hiverner*) n. m. Zool. Syn. mauvais et peu usité de HIBERNATION.

HIVERNER (rad. *hiver*) v. n. Passer à l'abri la mauvaise saison : *La flotte* HIVERNE *dans tels ports*.

— v. a. Agric. *Hiverner les terres*, Leur donner un dernier labour avant l'hiver. ‖ *Hiverner le bétail*, Le nourrir à l'étable pendant l'hiver. ‖ Se dit des vers à soie quand on les dispose de manière à leur faire passer sans accident les froids de l'hiver.

Hiverné, ée part. pass. du v. Hiverner.

— Mar. Couvert de neige : *Côte* HIVERNÉE.

S'hiverner, v. pr. Autref. S'aguerrir contre l'hiver en s'exposant aux premiers froids : *Les femmes croient qu'il faut* S'HIVERNER *pour avoir le teint plus blanc*. (Trév.)

HIYEÏ-SAN, montagne voisine de Kiotô, l'ancienne capitale du Japon, sur laquelle fut édifié, pendant le règne de l'empereur Kouan-mou Tennô (782-806), le célèbre monastère d'Enriakou-dji, premier sanctuaire de la secte *Tendaï*, fondée par Denguiyô Daï-Si.

HIZEN, prov. du Japon (île de Kiou-Siou), la troisième de l'empire pour la population (après Mousasi et Etchigo); 1.100.000 hab. C'est une vaste péninsule, au littoral découpé et accidenté, ne se rattachant à Kiou-Siou qu'au nord-ouest, où elle confine aux provinces de Tsikouzen et de Tsikougo. Elle contient, dans la péninsule de Simabara, l'Ounzen-Daké (1.470 m.), volcan dont l'éruption de 1792 détruisit la ville de Simabara. Le sol, très bien cultivé, produit riz, gomme, thé, tabac, indigo, coton, huile, camphre, sucre; le sous-sol a du soufre, du cinabre, du marbre, de la houille, du kaolin. La province fabrique du papier et surtout de la porcelaine fine (à Anita). Chef-lieu *Nagasaki*; autres villes : Saga; Simabara; Hirado.

HJELMARE ou **HIELMAR**, lac de la Suède orientale et méridionale, vaste de 500 kilom. carrés, avec 20 mètres de profondeur. Il se verse dans le lac Mælar.

HJÖRRING, ville du Danemark (Jutland septentrional), près du Skager-Rak; 5.000 hab.

HJORT (Pierre), philosophe et critique danois, né près de Copenhague en 1793, mort à Copenhague en 1871. En 1817, il visita les principaux Etats de l'Europe, et, de retour en Danemark, il professa, de 1822 à 1849, la langue et la littérature allemandes à l'académie de Soræ. Partisan des idées romantiques, ses écrits ont exercé une réelle influence sur les lettres de son pays. Il écrivit sur J. Scot Erigène, sur la question des duchés, sur la politique intérieure, etc. Il réunit, sous le titre de *Contributions critiques à l'histoire de la pensée contemporaine du Danemark*, ses mémoires et articles (1852-1867).

HLAING ou **rivière de Rangoun**, fleuve de l'Indo-Chine occidentale (Birmanie). Né dans des marécages à l'E. de Prôme, il traverse le lac d'Engma, court parallèlement à l'Iraouaddi, avec lequel de nombreux canaux le mettent en communication, est rejoint par la branche orientale de ce fleuve, le Pan-Hlaing, et se jette dans le golfe de Martaban; il est navigable en tout temps jusqu'à Rangoun. Longueur de son cours : environ 400 kilom.

HLIBOKA, village d'Austro-Hongrie (Bukovine [distr. de Czernowitz], près du Sereth; 3.947 hab.

HLINSKO, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Chrudim]), sur la Chrudimka, affluent de l'Elbe; 3.478 hab. Fabriques de poteries et de toiles de lin.

HLODYN, la Terre originelle, inculte, l'une des épouses d'Odin, dans la mythologie scandinave.

HNEVKOVSKY (Sébastien), littérateur tchèque, né à Zebrak en 1770, mort à Prague en 1847. Un des premiers promoteurs de la renaissance littéraire bohème, il publia, avec Buchmayr et les frères Negedly, le premier journal qui ait paru en langue tchèque, *le Hérault*. On lui doit plusieurs recueils de poésie lyrique : *Dewin*, poème héroï-comique en douze chants (1829), *le Docteur Faust*, conte en neuf chants (1844), la tragédie *Jaromir*, la comédie *les Fiancés de Kolodiej* et un *Traité de la prosodie tchèque*.

HNOS. Dans la mythologie scandinave, Fille d'Oder et de Freyja et déesse de la fortune et de la perfection.

HO (*h* asp. — onomatop.), interjection qui s'emploie : 1° pour appeler ou interpeller : Ho! *du canot!*; 2° pour marquer l'étonnement, l'admiration, l'indignation, l'improbation, la contradiction : Ho! *que vois-je!*... Ho! HO! *n'y comptez pas*.

HOAÏ-HO, HOEÏ-HO ou **WEÏ-HO**, fleuve de la Chine centrale, né dans la province de Ho-Nan, au N.-O. des monts Mou-Ling. Il pénètre dans la province de Ngan-Hoeï, arrose la campagne de Foung-Yang, et se jette dans le lac Houng-Tsé. Ses principaux affluents sont, à gauche : le Cha-Ho et le Ko-Ho. Le déversoir du lac Houng-Tsé dans la mer Jaune porte également le nom de *Hoaï-Ho*; ce fut, jusqu'en 1850, l'embouchure du grand fleuve Hoang-Ho (auj. tributaire du golfe du Petchili). Le fleuve Hoaï-Ho était alors un simple affluent du Hoang-Ho.

HOAÏ-TSONG ou **YI-TSONG**, empereur de la Chine, de la dynastie des Ming. Il succéda à son frère Hi-tsong, et régna de 1628 à 1644. Prince honnête et lettré, mais d'un caractère mou, il laissa, en 1629, les Mandchous envahir les provinces du Nord et s'avancer jusqu'à Tien-Tsin. A partir de 1635, il eut à lutter contre les partis de révoltés qui se multipliaient dans toutes les provinces; l'un des chefs s'empara du Ho-Nan, du Chan-Si, du Chan-Toung et, finalement, prit Pékin; après quoi, il se fit proclamer empereur de Chine. Hoaï-Tsong se pendit, au moment où l'ennemi rentrait dans la capitale. Avec lui se termina la dynastie des Ming.

HOANG-HIN (*ho-an-ghin* [*h* asp.]) n. m. Plante chinoise, appelée aussi KHI-TSI, LOU-HO, ou KO, qui est une espèce de légumineuse papilionacée de la tribu des phaséolées.

— ENCYCL. Cette plante se rencontre particulièrement dans les provinces de Tché-Kiang et de Kiang-Nan. Les filaments en sont textiles, et donnent une toile excellente. Les fleurs de cette plante, d'un rouge vif, sont disposées en grappes; quand elles sont séchées au soleil, les habitants les cuisent dans l'eau et en font une sorte de bouillon.

HOANG-HO. Géogr. V. JAUNE (fleuve).

HOANG-NAN (*ho-angh* [*h* asp.] — mot tonkinois) n. m. Ecorce d'une strychnée (le *strychnos Gautheriana*).

— ENCYCL. Le commerce fournit le *hoang-nan* en morceaux parallélogrammes de 4 à 5 centimètres de long sur 1 à 2 centimètres de large, souvent enroulés en spire par la dessiccation. La face externe est d'une teinte variant du gris noirâtre au brun rouge. La face interne est striée en long; la cassure est nette, l'odeur nulle, la saveur très amère. La structure histologique rappelle celle de la fausse angusture (*strychnos nux-vomica*). Elle renferme de la strychnine et de la brucine. Elle a été vantée dans le traitement de la rage.

HOANG-THIEN CHANG-TI ou **OANG-THIEN CHANG-TI** (*Roi du Ciel, Empereur suprême*), titre du Dieu du Ciel, ou Chang-ti, inscrit sur la tablette qui représente cette divinité sur l'autel du Ciel, lors des trois grands sacrifices annuels que l'empereur de Chine célèbre en personne au solstice d'hiver, à l'équinoxe du printemps et au solstice d'été.

HOANG-TI, empereur de la Chine, le troisième de la période dite des *Cinq empereurs*, mort plus que centenaire, après avoir régné de 2697 à 2597 av. J.-C. Le règne de ce prince appartient surtout au domaine de la légende. Il passait pour fils d'un gouverneur du Yu-Hiong. Il monta sur le trône à l'âge de onze ans; c'est alors qu'il prit le titre de Hoang-ti (*empereur jaune*). Il fit construire le premier temple dédié au Chang-ti, divisa ses sujets en classes, qu'il distingua par les couleurs, réservant le jaune pour la famille impériale. Les Chinois attribuent à Hoang-ti ou aux savants de son temps l'invention de la monnaie, de l'arc, de la boussole, du calendrier, de l'arithmétique, etc. Sous son règne, Young-tcheng fabrique la sphère, Ling-lun règle les cinq tons de la musique, Koung-kou construit des bateaux et des chars, et Thsang-hieh compose les caractères de l'écriture. Il confia à sa femme, Si-Ling-ché, le soin d'enseigner l'art d'élever les vers à soie et de fabriquer des étoffes avec leur produit. Hoang-ti eut quatre femmes et vingt-cinq fils, dont les fondateurs des trois premières dynasties se prétendirent descendus.

HOAN-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux, et qui régna de 147 à 168. L'impératrice Leang, veuve de Choen-ti, exerça la régence jusqu'en 150, date de sa mort. A partir de ce moment, le crédit des eunuques ne fit qu'augmenter à la cour; les *taoïstes* furent encouragés, les magistratures rendues vénales, les gens de lettres délaissés. De cette époque date le commerce des étrangers avec la Chine par le port de Canton.

HOAT-CHI n. m. Terre bolaire très blanche, dont se servent les Chinois pour la fabrication de la porcelaine.

HOAZIN (*h* asp. — nom scientif. *opisthocomus*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des opisthocomidés.

— ENCYCL. Les *hoazins* ne comptent qu'une seule espèce, de l'Amérique centrale et méridionale : c'est l'*opisthocomus hoazin*, hoazin huppé, grand oiseau élancé, à cou mince, à petite tête huppée, brun à reflets bronzés, avec le ventre roux et des bandes blanches et jaunâtres; il est long de 65 centimètres. Il vit dans les arbres, au bord des eaux; sa chair exhale une odeur infecte, qui la rend immangeable.

Hoazin.

HOBAL, idole des Arabes antéislamiques, qui se trouvait dans le temple de la Kaaba avec trois cent cinquante-neuf autres statues adorées par les tribus de l'Arabie, qui furent toutes détruites par Mahomet.

HOBART-PACHA (Auguste-Charles), marin anglais, né à Norton en 1822, mort à Milan en 1886. Il se distingua à la prise de Bomarsund (1854) et à l'attaque d'Abo, et servit sur mer la cause des confédérés, pendant la guerre de la Sécession. Passé, en 1867, au service de la Turquie comme contre-amiral, avec le titre de pacha, il réprima l'insurrection crétoise. Il réorganisa la flotte ottomane, commanda, en 1877, l'escadre de la mer Noire durant la guerre contre la Russie, et se signala par son audace. En 1881, il reçut le grade de *muchir* (maréchal). On lui doit un livre intéressant : *Sketches of my life* (1886).

HOBART-TOWN, ville et capitale de la Tasmanie (Australasie), sur l'estuaire du Derwent; 31.195 hab. Port sûr et profond. Fondée en 1804, cette ville, très salubre, offre l'aspect d'une cité européenne. Siège du gouvernement et des Chambres de la colonie, elle en est aussi le centre intellectuel. Ecole d'arts et métiers, docks.

HOBBEMA (Meindert), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1638-1709). On ne sait presque rien de la vie de cet artiste, un des plus grands paysagistes connus, sinon qu'il se maria en 1668. Jusqu'en 1739, son nom est ignoré; ses œuvres sont attribuées à d'autres artistes, notamment à Ruysdaël, dont il était le contemporain, l'ami, peut-être l'élève. Ses tableaux représentent presque toujours la nature sous un aspect riant. Toujours le soleil y joue le principal rôle. Comme poète, Ruysdaël l'emporte peut-être par la profondeur sur Hobbema; mais, comme peintre, comme coloriste, Hobbema reprend ses avantages. Il s'est principalement attaché à représenter des forêts, des moulins, etc., et il a employé le pinceau de Van de Velde, de Berghem, de Storck et d'autres, pour orner ses paysages de figures et d'animaux. La France possède de lui deux ou trois tableaux, mais retouchés et restaurés. Le *Dessinateur*, du musée de Berlin, est plus intéressant. Citons encore le *Paysage boisé*, du musée de Vienne, et les deux toiles splendides dont l'une surtout, *Vue prise auprès d'un hameau*, doit compter parmi les merveilles d'Hobbema; dans les collections particulières : un *Moulin à eau, Ruines du château de Brederode*, un *Chasseur* et *Vue d'une grande route*. Mais la perle du maître est une *Vue de Hollande* (galerie Littleton), avec figures et animaux peints par Adrien Van de Velde.

HOBBES (Thomas), philosophe anglais, né à Malmesbury en 1588, mort à Hardwick en 1679. A sa sortie de l'université d'Oxford, il devint précepteur d'un jeune homme de son âge, membre de la famille des Cavendish. Vingt ans plus tard, il fut chargé de l'éducation du fils de son ancien élève. Il se lia, à Paris, avec le P. Mersenne. Les événements dont l'Angleterre était le théâtre l'amenèrent à débuter par la politique. En 1640, il avait écrit les *Eléments de la loi naturelle et politique*; en 1642, il publia le *De cive*; en 1651, le *Leviathan*, ouvrage étrange par le fond, mais fait de logique et d'éloquence, dans lequel il défendait le pouvoir absolu fondé sur le succès et la force. Quelques-uns virent là une flatterie vis-à-vis de Cromwell, et l'ouvrage provoqua la colère des royalistes,

non moins que des libéraux. Le *De corpore* (1655) et le *De homine* (1658) formèrent, avec le *De cive*, une vaste trilogie physique, psychologique et politique. En 1607, la Chambre des communes, dans un bill où le *Léviathan* est visé en termes exprès, réclama des mesures contre les athées et les sacrilèges. Le roi consentit à protéger le philosophe, à la condition qu'il ne publierait plus aucun ouvrage. Vers 1670, il composa, sans les éditer, *Behemoth*, histoire des causes de la guerre civile en Angleterre, une *Histoire ecclésiastique* et son *Autobiographie* en distiques latins (1672). Toute cette période est consacrée à de vives discussions avec les savants.

Hobbes est le successeur de Bacon ; sensualiste comme lui, il a, cependant, subi l'influence de la philosophie mathématique de Descartes. Toute substance est corporelle, tous les phénomènes se réduisent à des mouvements. Hobbes professe le nominalisme. Sa morale est l'utilitarisme. Il n'y a que deux motifs d'action : la recherche du plaisir, la fuite de la douleur. A l'état de nature, tout homme a droit à tout : c'est la guerre de tous contre tous. Les hommes, ne pouvant jouir paisiblement de rien et concevant que la paix est le plus grand des biens, confèrent par un contrat tous les droits à un seul homme, à la seule condition qu'il maintienne la paix. Dès lors, le bien et le mal dépendent uniquement des décisions du souverain ; la vraie religion est celle qu'il reconnaît ; l'Eglise doit être entièrement subordonnée à l'Etat. Jamais théorie plus logique du despotisme n'a été donnée.

Hobbes.

— Bibliogr. : G. Lyon, *la Philosophie de Hobbes* (Paris, 1893).

HOBEREAU (*h* asp., et ro — pour *hoberel;* de l'anc. franç. *hobe, hobel*, petit oiseau de proie, mot d'orig. germ.) n. m. Petit faucon, dit aussi *falquet*, qui ne chasse que les petits oiseaux.

— Fig. et par dénigr. Petit gentilhomme campagnard, superbe et dur aux petits.

— Encycl. On avait fait des *hobereaux* le type d'un sous-genre *hypotriorchis*, aujourd'hui inadopté. Le hobereau (*falco subbuteo*) est élancé, léger, à longues ailes falquées qui, repliées, dépassent la queue. Il est noir bleuâtre, avec la tête grise, la nuque tachée de blanc, les ailes et la queue noires, le ventre jaunâtre flambé de brun, les cuisses, le croupion et le dessous de la queue roux. Les pattes sont jaunes comme la cire du bec, qui, lui, est bleu. Livrée et taille varient suivant le sexe et l'âge ; la femelle, plus grande, mesure 38 centimètres de long et 92 centimètres d'envergure. Répandu en Europe, le hobereau est remplacé en Orient par une espèce voisine (*falco æsalon*) et par d'autres dans l'Inde (*falco juggur*) et en Amérique (*falco columbarius* et *femoralis*), qui sont peut-être les alèthes des anciens fauconniers. Le hobereau commun chasse surtout les alouettes, qu'il suit, dans leurs migrations d'hiver, jusqu'en Afrique et dans l'Inde. Comme oiseau de fauconnerie, il a toujours été peu estimé.

Hobereau.

Hobhouse (John Cam), baron Broughton, homme d'Etat anglais, né près de Bristol en 1786, mort à Londres en 1869. Ami de Byron, avec lequel il voyagea en Portugal, en Espagne, en Grèce, en Orient, il était à Paris pendant les Cent-Jours, et rédigea, sur les événements dont il fut témoin, un livre que le gouvernement français fit saisir. Il eut les mêmes mésaventures avec le gouvernement anglais, au sujet d'un pamphlet ultra-radical : *a Trifling mistake* (1819), et fut même emprisonné. En 1820, il entra à la Chambre des communes, où il appuya de toutes ses forces la réforme parlementaire. En 1824, comme exécuteur testamentaire de Byron, il fit détruire les fameux *Mémoires* du poète, action qui lui a été durement reprochée. Hobhouse devint, en 1832, secrétaire d'Etat à la guerre, en 1833 chef secrétaire pour l'Irlande, président du bureau du contrôle en 1835, et de nouveau en 1848. Il rentra dans la vie privée en 1852. Il a laissé, entre autres ouvrages : *a Journey through Albania and other province of Turkey* (1813) ; *Historical illustrations of the fourth canto of Childe Harold* (1818) ; *Italy* (1859), et surtout des souvenirs fort intéressants : *Recollections of a long life* (1865).

HOBIN n. m. Zool. V. aubin.

Hoboken, ville des Etats-Unis (New-Jersey), à l'embouchure du fleuve Hudson ; 43.650 hab. Ville industrielle ; grandes fabriques de soieries. Cercle ouvrier.

Hoboken, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. d'Anvers, non loin de l'Escaut ; 10.020 hab. Chantiers de constructions navales.

Hobrö, ville de Danemark Jutland (préfect. d'Aarhuus), sur le fjord de Mariager ; 2.513 hab. Distilleries d'eau-de-vie ; brasserie ; fonderie, fabrique de machines ; manufacture de tabac, fours à chaux, tuileries et chantiers de constructions navales.

HOC (*hok'* [*h* asp.] — mot lat. signif. *cela*) n. m. Jeu dans lequel on peut attribuer à certaines cartes privilégiées la valeur qu'on veut.

— Fam. Ce qui est attribué à quelqu'un. ‖ *Etre hoc*, Etre attribué, assuré à quelqu'un :

Eh ! que n'es-tu mouton, car tu me *serais hoc*.
La Fontaine.

. . . . . Mon congé cent fois me *fût-il hoc*,
La poule ne doit point chanter devant le coq.
Molière.

— Linguist. *Ad hoc*. V. ad hoc. ‖ *Ab hoc et ab hac*. V. ab hoc et ab hac.

— Encycl. Jeu. Le *hoc* est un jeu de cartes qui se divise en deux sortes : le *hoc de Lyon* et le *mazarin*. Le mazarin est le plus répandu et ressemble à l'ambigu. Comme lui, il est mêlé du piquet, du brelan, de séquence.

HOCA (*h* asp.) n. m. Jeu d'origine italienne, importé en France après l'arrivée de Mazarin et qui ressemble au biribi. (Il fut interdit par le pape et le parlement de Paris. Le tableau de jeu n'est divisé qu'en trente cases. La règle du jeu est la même que celle du *biribi*. Chaque gagnant recevait vingt-huit mises.)

HOC CAVERAT MENS PROVIDA REGULI (*L'âme prévoyante de Régulus y avait pris garde*), pensée d'Horace (od. III, v, 13), dont on fait une application ironique à ceux qui, après l'événement, prétendent l'avoir prévu : *Je vous l'avais bien dit ;* on leur répond : Hoc caverat.

HOCCO (*ho-ko* [*h* asp.]) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des cracidés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *hoccos* sont de gros oiseaux à plumage foncé et brillant ; presque aussi gros que des dindons, ils vivent perchés sur les arbres et ne descendent à terre que pour chercher leur nourriture, autant végétale qu'animale. Ils s'apprivoisent assez facilement, mais se reproduisent mal en captivité ; leur chair est bonne à manger, quoique celle des individus sauvages ait une saveur alliacée spéciale. Le hocco offre deux particularités très curieuses : 1° dans les basses-cours, en plein air, il joue le rôle du chien de berger ; 2° il est ventriloque. Le hocco commun (*crax alector*), du Brésil et des Guyanes, atteint 1 mètre de long ; il est noir bleu brillant, avec le ventre et le croupion blancs. Le hocco caronculé (*crax carunculata*), ou *mutung* des Brésiliens, est plus petit ; le hocco roux (*crax rubra*), du Mexique et du Pérou, est brun châtain et blanc. Il existe trois sous-genres : *sphærolaryngus, mitu-poranga, crossolaryngus globulosa ;* tous trois habitent le Brésil.

Hocco.

HOÇEIN n. m. Elément onomastique arabe. V. hoseïn.

HOC ERAT IN VOTIS (littéralem. : *Cela était dans mes vœux*, c'est-à-dire : *Voilà ce que je désirais*), expression d'Horace (liv. II, sat. vi, vers 1), que l'on rappelle en parlant d'un souhait dont la réalisation comble ou comblerait tous les désirs.

HO-CHANG (*bonze*) n. m. Nom collectif des membres du clergé bouddhiste chinois, mais qui, toutefois, ne s'applique pas aux prêtres ou moines du rit thibétain, lesquels sont toujours désignés par le titre de *lama*.

— Encycl. Les *ho-changs* passent en général pour ignorants et sont peu considérés. Au Thibet, ce terme s'applique comme nom propre à un bouddhiste chinois qui vint prêcher en ce pays, à la fin du viii^e siècle de notre ère, une doctrine opposée à celle des saints pandits indiens. Vaincu dans une controverse publique, le ho-chang fut expulsé. Néanmoins, il figure, dans le panthéon thibétain, sous les traits d'un personnage à l'air réjoui.

HOCHAGE (*h* asp., et *chaj'* — rad. *hocher*) n. m. Action d'abattre les pommes à cidre.

Hochangabad, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces Centrales), ch.-l. de la prov. de Nerbada, sur la Nerbada supérieure ; 11.600 hab. Les environs produisent du coton et des céréales. Hochangabad, fondée en 1105 par le sultan du Malva, devint, au xviii^e siècle, une des principales places des Mahrates ; depuis 1817, elle est possession anglaise. Le district a 456.000 hab., sur une superficie de 11.333 kilom. carr.

HOCHAT (*cha*) n. m. Sorte de sirop de raisins secs, en Turquie.

Hochberg (margraves de), branche principale de la maison de Bade, qui tire son nom du vieux château de *Hochberg*, près de Fribourg-en-Brisgau. L'auteur de cette branche est Henri I^er (1190), fils cadet du margrave Hermann IV de Bade. A la mort de Henri III, cette branche se divisa en Hochberg-Hochberg et Hochberg-Sausenberg. La première s'éteignit avec Othon III (1418), dont la succession revint au margrave de Bade. La seconde finit avec Philippe, comte de Hochberg-Sausenberg (1503), dont la fille, Jeanne, épousa le comte de Longueville et obtint le comté de Neuchâtel ; le reste des biens matrimoniaux alla aux margraves de Bade. En 1787, le margrave Karl Friedrich épousa Louise-Caroline Geyer de Geyersberg et lui fit octroyer, par l'empereur, le titre de « comtesse de Hochberg ». Leur fils, Léopold, devint grand-duc de Bade.

HOCHE (*h* asp. — pour *oche*, plus anciennem. *osche ;* correspond au provenç. *osca*, même sens, d'orig. incon.) n. f. Coche, entaillure. ‖ Brèche sur une lame.

— Agric. Labour donné, avant l'hiver, aux terres et aux vignes. ‖ Semis de seigle, d'orge, d'avoine ou de toutes ces graines réunies, que l'on fait à l'automne, afin d'avoir un pâturage d'hiver.

— Techn. Petite échancrure propre à recevoir le tenon du levier ou de la bascule d'une lame de coutellerie. ‖ Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est tendue. ‖ Petite entaille dans un morceau d'étoffe. ‖ Encoche que l'on fait sur deux bouts de bois placés à même hauteur et accolés l'un à l'autre, pour indiquer au client et au marchand le nombre d'objets dus par le premier et vendus par l'autre.

HOCHE (*h* asp. — peut-être de l'angl. *hook*, crochet) n. f. Tringle ou montant de bois scellés dans un mur et sur lesquels on fixe des rideaux tendus, permettant de constater l'épaisseur de ce mur.

Hoche (Louis-Lazare), général français, né à Montreuil, faubourg de Versailles, en 1768, mort à Wetzlar, près Coblentz, en 1797. Fils d'un palefrenier à la vénerie du roi, il entra lui-même, à quatorze ans, comme aide-palefrenier aux écuries royales. En 1784, il s'engagea dans les gardes françaises, et, là, pourvu d'une sorte d'instruction primaire, il consacra tous ses loisirs à compléter ses connaissances. Grenadier en 1785, il passa caporal en 1789, puis, après la Révolution, il devint successivement sergent de la garde nationale soldée de Paris, adjudant au 104^e régiment d'infanterie, lieutenant au 58^e (septembre 1792). Il fut envoyé à l'armée des Ardennes, où le général Leveneur le prit pour aide de camp. Un mémoire qu'il adressa au comité de Salut public sur la situation militaire mit en relief la haute intelligence du jeune officier, que Carnot nomma aussitôt chef de bataillon à l'armée du Nord. Hoche alla défendre Dunkerque contre les Anglais, puis, ceux-ci repoussés, il fut promu chef de brigade, général de brigade trois jours après ; enfin, général de division commandant en chef l'armée de la Moselle. Beau soldat à l'œil brun, à la figure ouverte et martiale, Hoche alliait à une extrême bravoure et à une inflexible sévérité en matière de discipline une âme généreuse, pleine de sollicitude pour ses subordonnés. Chef d'armée, il se montra, a dit Napoléon, « un véritable homme de guerre ». Il échoua d'abord contre les Austro-Prussiens à Kaiserslautern (1793), mais, trois semaines plus tard, il les écrasa à Wœrth et Frœschwiller, reprit les lignes de Wissembourg, débloqua Landau et rejeta l'ennemi au delà du Rhin. Il prit alors ses quartiers d'hiver en Lorraine, et profita de ce répit pour se marier : en 1794, il épousa, à Thionville, Adélaïde Dechaux. Mais, quelques jours après, dénoncé comme suspect par Pichegru, son rival, il fut incarcéré à la Conciergerie. Mis en liberté au 9-Thermidor, il reçut le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg, puis de l'armée des côtes de Brest (1794), avec mission de combattre la chouannerie. Grâce à son système de camps retranchés et de colonnes mobiles, il la réduisit promptement et amena les chefs royalistes à conclure le traité de la Jaunaye (1795). Cinq mois après, il écrasa, à Quiberon, une armée d'émigrés à la solde de l'Angleterre (v. Quiberon), fit fusiller les derniers chefs vendéens, Charette et Stofflet, et pacifia la Vendée. Il tenta alors une descente en Irlande ; une tempête, survenue au dernier moment, la fit échouer. Mis ensuite à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse (1797), il franchit le Rhin, et battit les Autrichiens à Neuwied et à Altenkirchen. Il était à Wetzlar lorsque, sur les instances de Barras, il consentit à favoriser un complot contre les royalistes. Mais, abandonné par le Directoire, il dut revenir, abreuvé de dégoût, à son camp de Wetzlar. C'est là que mourut, d'une maladie de poitrine, et non pas, comme on l'a dit parfois, sans aucune preuve sérieuse, d'un empoisonnement, ce héros de vingt-neuf ans, une des figures les plus grandes et les plus pures de la Révolution. Ses restes furent portés à Petersberg, à côté de ceux de Marceau. Une statue lui a été élevée à Versailles.

Hoche.

Statue de Hoche, à Versailles.

— Bibliogr. : Arthur Chuquet, *Hoche et la Lutte pour l'Alsace* (Paris, 1888) ; E. Cunéo d'Ornano, *Hoche, sa vie et sa correspondance* (Paris, 1892) ; Pierre-Victor, *le 18-Fructidor, le général Hoche* (Paris, 1893).

Hochélaga, comté du Dominion canadien (prov. de Québec), occupant au N., au S., à l'O. de Montréal, la moitié inférieure de l'île de Montréal, comprise entre le Saint-Laurent à l'E. et une branche de l'Ottawa à l'O. ; 208 kilom. carr. ; 100.000 hab.

HOCHEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Action de hocher : *Des* hochements *de tête.*

HOCHEPIED (*h* asp., et *pié*) n. m. Faucon. Syn. de hausse-pied. ‖ Pl. *Des* hochepieds.

HOCHEPOT (*h*. asp., et *po* — de *hocher*, et *pot*) n. m. Ragoût fait de hachis de bœuf, d'oie grasse ou de canard cuit sans eau dans un pot, avec marrons, navets, etc. ‖ Façon d'apprêter la queue de bœuf, qui tient à la fois de la soupe ménagère et de l'entrée. (Pl. *Des* hochepots.)

HOCHEQUEUE (*h* asp., et *keû* — de *hocher*, et *queue*) n. m. Nom vulgaire des bergeronnettes. ‖ Pl. *Des* hochequeues.

HOCHER (*h* asp. — étym. dout.) v. a. Secouer : *La bergeronnette* hoche *la queue en marchant.* ‖ Abattre en secouant : Hocher *les pommes à cidre.* ‖ *Hocher la tête*, La remuer de droite à gauche, et *vice versa*, en signe de dénégation. ‖ *Hocher la bride, le mors*, Les secouer fréquemment pour exciter le cheval. — Fig. *Hocher le mors à quelqu'un*, Chercher à l'animer, à l'exciter. (Vieilli.)

— v. n. *Hocher de la tête, du nez*, Les secouer de haut en bas, et *vice versa*, en signe de doute, d'inquiétude, de mécontentement. ‖ *Hocher du mors, de la bride*, Secouer le mors, la bride.

HOCHER (*h* asp. — rad. *hoche*, entaille) v. a. Faire de petites entailles sur le bord d'une étoffe ou d'une lisière que l'on veut couper. ‖ Faire une hoche dans les tailles de bois juxtaposées.

HOCHET (*h* asp., et *ché* — rad. *hocher*) n. m. Jouet, généralement de matière dure, composé d'un manche adapté à un petit récipient contenant des grelots, des cailloux, etc., qu'on donne à un tout jeune enfant, pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition, ou pour qu'il s'amuse à le secouer : *Un* HOCHET *de buis, d'argent.*
— Par ext. Jouet quelconque : *On amuse les enfants avec des* HOCHETS, *et les hommes avec des paroles.* (Lysander.)
— Fig. Chose futile, qui amuse l'esprit : *Il est des* HOCHETS *pour tout âge.* (Fonten.)
— Charbon menu, auquel on donne le nom d'AGGLOMÉRÉ. ‖ Moule qui, dans les fabriques d'agglomérés, sert à fabriquer les briquettes employées pour le chauffage.
— En T. d'agric., Bêche à fer large, employée dans les terres légères.

Hochet.

HOCHEUR (*h* asp. — rad. *hocher*) n. m. Homme qui abat les pommes à cidre.

HOCREUR (*h* asp.) n. m. Nom vulgaire de certaines espèces de singes, du genre cercopithèque. (Le *cercopithecus Martini*, de l'Afrique occidentale, est le type des hocheurs, guenons du groupe des blancs-nez.) V. BLANC-NEZ.

HOCHFELD, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [comm. de Duisbourg]) ; 11.378 hab. Fonderie de fer. Port.

HOCHFELDEN, bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Strasbourg]), sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin ; 2.536 hab. Ch.-l. de canton.

HOCHHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau]), sur un coteau, le Taunus, qui domine le Main ; 2.920 hab. Brasseries, vins renommés. En 1813, combat entre Napoléon et les Alliés. La *région de Hochheim*, avec les villages de Castel et de Kostheim, fournit des vins blancs très estimés (*hochheimer*), placés parmi les grands vins du Rhin. Une partie de la production sert à la fabrication de vins mousseux.

HOCHHEIMER (*h* asp.) n. m. Vin blanc récolté à *Hochheim* (Hesse-Nassau) ou dans les environs, et qui se distingue par un parfum aromatique très agréable.

HOCHKIRCH, village d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]) ; 522 hab. Le 14 octobre 1758, défaite des Prussiens de Frédéric II, par les Autrichiens de Daun.

HOCHNEAKIRCH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle de Grevenbroich]) ; 3.302 hab. Filature de coton. Fabriques de vêtements, de cigares.

HÔ-CHÔ NIORAÏ, l'un des cinq grands Bouddhas éternels du bouddhisme japonais, correspondant au Dhyâni-Bouddha Ratna Sambhava du Mahâyâna indien, émanation du Bouddha suprême Daï Niti Nioraï (Vairocana), dont il personnifie la vertu de perfection et la puissance d'exaucer les désirs des êtres vivants, qu'il conduit au salut en excitant et satisfaisant leurs aspirations vers l'idéal éternel. C'est en raison de ces attributions que l'on met entre ses mains le *Hô-djou* (Ratna ou Mani), perle lumineuse qui éclaire le monde, pierre précieuse sphérique d'où il fait sortir à profusion tous les trésors imaginables. Hô-chô règne sur la région australe de l'univers ; aussi le désigne-t-on parfois par le titre de *Bouddha du Sud.*

Hô-chô Nioraï.

HOCHSPEYER, bourg d'Allemagne (roy. de Bavière [Palatinat], cercle de Kaiserslautern) ; 2.253 hab. Fabrique de produits chimiques. Commerce de bois.

HÖCHST ou **HOCHSTEDT**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden]), au confluent de la Nidda et du Main ; 8.455 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de couleurs, de machines, de gélatine, de meubles. Fonderie de fer et de cuivre. En 1622, bataille entre Tilly et Christian de Brunswick. Le 11 octobre 1795, victoire du général autrichien Clerfayt sur Jourdan.

HÖCHSTÆDT, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [prov. de Souabe, cercle de Dillingen]), sur le Danube ; 2.321 h. Beau château. Fabrique de malt. Höchstædt appartenait au comte de Wörth. V. l'art. suiv.

Hochstædt (BATAILLES DE). Trois batailles célèbres ont été livrées par les Français dans la plaine de Hochstædt : la première, pendant la guerre de la succession d'Espagne, fut gagnée, le 20 septembre 1703, par Villars, sur l'armée autrichienne du comte de Styrum ; la seconde, pendant la même guerre, fut perdue, le 13 août 1704, par Tallart et Marsin, contre les troupes anglo-autrichiennes aux ordres de Marlborough et du prince Eugène (les Anglais appellent cette bataille *Blindheim*) ; la troisième fut une victoire remportée, le 19 juin 1800, par Moreau, généralissime de l'armée du Rhin, sur les Autrichiens du feld-maréchal Kray.

HOCHSTETTER (Ferdinand VON), géologue et voyageur allemand, né à Esslingen en 1829, mort à Oberdœbling, près de Vienne, en 1884. Il prit part, à Vienne, aux travaux de l'Institut impérial géologique, devint géologue auxiliaire, puis chef géologue pour la section de la Bohême, et s'occupa d'explorer la région nord-ouest de ce pays. En 1857, il s'embarqua pour suivre l'expédition de la « Novara » et fit la plus riche moisson d'observations géologiques. Il revint en Europe et fut nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'Institut impérial polytechnique de Vienne. Membre de l'Académie royale des sciences en 1870, il devint, en 1876, conservateur du musée impérial d'histoire naturelle et, en 1877, directeur du cabinet de minéralogie et des collections anthropologiques et ethnographiques, dont il peut être considéré comme le fondateur. En 1881, il quitta sa chaire de l'École technique supérieure. Ses travaux sont nombreux et intéressants.

HOCHSTETTERIA (*hok'-sté-té* [*h* asp.]) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mytilidés, comprenant de très petites moules à byssus. (L'espèce type, *hochstetteria aviculoides*, vit aux îles Saint-Paul et Amsterdam, près des rivages.)

HOCHSTETTÉRIE (*hok'-sté-té-rî* [*h* asp.]) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Arabie.

HOCK (*h* asp.) n. m. Abréviation de HOCHHEIMER, par laquelle les Anglais désignent, d'une manière générale, tous les vins blancs du Rhin.

HOCKENHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim]), sur la Kraichbach, affluent du Rhin ; 4.958 hab. Culture de tabac et de houblon.

HOCKEY (*ho-kè* [*h* asp.] — mot angl., signif. *crosse*) n. m. Jeu de balle, qui tient du *foot-ball* et de la *crosse canadienne.*
— ENCYCL. Le *hockey* se pratique sur une pelouse ayant 90 mètres de long sur 45 de large. Les joueurs sont armés d'une crosse, aplanie dans sa partie courbe. Il s'agit de faire passer une balle de cuir, peinte en blanc, d'une circonférence de 23 centimètres au maximum, entre les deux poteaux de buts, plantés aux deux extrémités du champ de jeu. Les buts, qui sont placés au centre des deux plus petits côtés du rectangle délimités à la chaux sur le sol, sont constitués par deux poteaux plantés à 4 mètres l'un de l'autre, reliés par un cordeau blanc à 2m,10 au-dessus du sol.
La partie se joue entre deux équipes de onze joueurs chacune, commandée par un capitaine. Elle dure généralement une heure, soit deux mi-temps de trente minutes, séparés par un repos. Un arbitre juge les infractions aux règlements. Le camp qui, à l'issue de la partie, a réussi le plus grand nombre de buts à son actif, est victorieux. On compte un but chaque fois que la balle, envoyée par un joueur d'un coup de crosse, passe entre les poteaux de but du camp adverse, au-dessous du cordeau qui les réunit.

Balle et crosse de hockey.

HOCKIAC (*h* asp., et *ki-ak'*) n. m. Tablette de bouillon qui se prépare en Orient, surtout en Chine : *Le* HOCKIAC *est d'un gris terne, à demi opaque et aromatisé.*

HOC OPUS, HIC LABOR EST (*Voilà la difficulté, voilà ce qu'il y a de pénible*), premier hémistiche d'un vers de Virgile (*Énéide*, liv. VI, v. 129). Énée s'apprête à descendre aux enfers. Il consulte la sibylle de Cumes, qui lui répond : « La descente est facile ; la porte du noir empire est ouverte nuit et jour. Mais revenir sur ses pas et revoir la lumière, voilà la difficulté. » On rappelle ces mots latins pour indiquer le nœud, le point difficile d'une chose.

HOCQUINCOURT (Charles DE MONCHY, marquis D'), maréchal de France, né en Picardie en 1599, mort à Dunkerque en 1658. Il fit ses premières armes en Italie, combattit contre les Espagnols à la Marfée, en 1641. Général des armées d'Allemagne en 1646, il prit une part brillante aux dernières batailles de la guerre de Trente ans. Fidèle au parti de la cour pendant la Fronde, il gagna sur Turenne la bataille de Réthel, en 1650. Créé maréchal de France en 1651, il se fit battre par Condé, à Bléneau, en 1652. Généralissime et vice-roi de Roussillon et de Catalogne (1653-1654), il échoua au siège de Girone. Devenu gouverneur de Ham et de Péronne, il se déshonora, par amour pour la duchesse de Châtillon et, par ressentiment contre Mazarin, en essayant de livrer à Condé et aux Espagnols les villes dont il avait le gouvernement. Il finit par les restituer au roi, moyennant 200.000 écus et un gouvernement pour son fils ; mais, en 1658, il passa à l'ennemi. Chargé de défendre Dunkerque, assiégé par les Français, il fut tué en voulant reconnaître les lignes françaises.

HOCRENAILLE (*h* asp., et *na-ill* [*ll* mll.]) n. f. Variété de poivre, nommée aussi RONVILLE.

HOC VOLO, SIC JUBEO ; SIT PRO RATIONE VOLUNTAS ! (*Je le veux, je l'ordonne ; que ma volonté tienne lieu de raison*), vers de la VIe satire de Juvénal (v. 223). Passant en revue tous les défauts de la femme, le poète met ces expressions dans la bouche de la femme impérieuse. On cite ce vers pour exprimer une volonté arbitraire.

HODEIDA (la *Sacatia* des anciens), ville d'Arabie (Yémen), sur le golfe Arabique ; 25.000 hab. Port de commerce. Exportation importante de café.

HODELL (François-Oscar-Léonard), auteur dramatique suédois, né à Stockholm en 1840, mort en 1896. Dès ses débuts (1860), à la fois acteur et auteur, il fut engagé, en cette double qualité, au théâtre du Sud, où il resta jusqu'en 1870. Il dirigea alors la feuille humoristique *le Lutin du dimanche*, qu'il acquit en 1881. Citons, parmi ses très nombreuses et spirituelles pièces : *Chambre à louer* (1860) ; *un Dimanche aux champs, Citadins et campagnards, Stockholm la nuit, Trois paires de chaussures* (1881), et surtout *Andersson, Pettersson et Lundstrœm* (1886), remaniement du *Lumpacivagabundus* de Nestroy.

HODER, un des fils d'Odin, dans la mythologie scandinave. Il était aveugle, et ce fut lui qui tua son frère Balder, en lançant sur lui une branche de gui que Loke, le mauvais génie, lui avait mise dans la main.

HODIE MIHI, CRAS TIBI (*Aujourd'hui à moi, demain à toi*), proverbe latin. C'est une des mille formes sous lesquelles se présente l'idée des vicissitudes humaines.

HODIERNA ou **ADIERNA** (Jean-Baptiste), astronome et naturaliste italien, né à Raguse (Sicile) en 1597, mort à Palma en 1660. Il fut docteur et archiprêtre de l'église de Palma. L'astronomie et l'optique lui doivent le perfectionnement de divers instruments, une bonne étude de la marche et des éclipses des satellites de Jupiter, les premières recherches sur le prisme, etc. En histoire naturelle, il découvrit que la mère abeille fait seule tous les œufs, étudia le premier l'œil de la mouche et les dents de la vipère. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Universæ facultatis directorium physico-theoricum, opus astronomicum* (1629) ; l'*Occhio della mosca* (1644) ; *Dentis in vipera virulente anatomia* (1646) ; *Protei cœlestis vertigines* seu *Saturni systema* (1657) ; *De admirandis phasibus in sole et luna visis ponderationes opticæ* (1656).

HODIMONT, bourg de Belgique (prov. de Liége) arr. admin. et judic. de Verviers, sur la Vesdre ; 5.024 hab. Fabrique de draps et lainages, teintureries, fonderie de fer.

HODOGRAPHIE n. f., **HODOGRAPHIQUE** adj. V. ODOGRAPHIE, ODOGRAPHIQUE.

HODOMÈTRE n. m., **HODOMÉTRIE** n. f., **HODOMÉTRIQUE** adj. V. ODOMÈTRE, ODOMÉTRIE, ODOMÉTRIQUE.

HOECKE (Gaspar VAN DEN), peintre flamand, né à Anvers, mort après 1635. Il exécuta des peintures pour l'abbaye de Saint-Wynnock. — Son fils aîné, JAN **Van den Hoecke**, né à Anvers en 1611, mort en 1651, suivit ses leçons et celles de Rubens. Il se distingua dans l'histoire et le portrait, voyagea en Italie, en Allemagne, et revint, en 1647, à Anvers. En 1650, il fut nommé consul de la confrérie des romanistes. On a de lui *Saint François d'Assise en adoration devant Jésus* (musée d'Anvers), etc. — Son fils cadet, ROBERT **Van den Hoecke**, né et mort à Anvers (1622-1665), fut peintre de batailles, de paysages et de genre. Il imita Teniers.

HŒDIC, île bretonne de l'océan Atlantique, et comm. du Morbihan, arrond. et à 88 kilom. de Lorient, à 16 kilom. de la terre. Rocher granitique entouré d'écueils ; 366 hab. (*Hœdicois, oises.*) Syndicat maritime, fortifications, port de la Croix. La pêche est la principale industrie. La culture est abandonnée aux femmes et aux vieillards. Silex éclatés, poteries et médailles romaines. Deux menhirs, dont l'un a été creusé pour abriter une statue de la Vierge.

HŒDILLUS (*luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des formes américaines ressemblant à de petits hétéropodes, dont ils ont l'aspect et la couleur. (L'espèce type de ce genre, découverte en 1898, est l'*hœdillus sexpunctatus*, long de 1 centimètre, d'un fauve roussâtre, à pubescence rougeâtre.)

HŒFER (André), chef de l'insurrection tyrolienne de 1809, né à Saint-Léonard (vallée de Passeyr) en 1767, fusillé à Mantoue en 1810. Il était aubergiste et capitaine d'une compagnie de tirailleurs. C'était un rude montagnard, d'une intelligence médiocre, courageux et très dévot. En 1809, le gouvernement autrichien s'adressa à lui pour soulever le Tyrol, que le traité de Presbourg (1805) lui avait enlevé pour le donner à la Bavière. L'insurrection éclata, en avril 1809. En quelques jours, Hœfer fut maître de tout le Tyrol ; il repoussa deux attaques des Bavarois et des Français, sous les ordres du maréchal Lefebvre, et gouverna son pays jusqu'à ce que l'Autriche l'abandonnât complètement par le traité de Vienne. Hœfer se soumit alors ; sur le faux bruit que l'Autriche avait repris les armes, il recommença la lutte, mais fut livré aux Français par un traître. Napoléon donna l'ordre de le fusiller : il commanda lui-même le feu. Sa famille fut anoblie, en 1819. Immermann, dans sa tragédie, *André Höfer*, en a idéalisé les traits au détriment de la vérité historique.

HŒFER (Jean-Chrétien-Ferdinand), écrivain et savant français, d'origine allemande, né à Dœschnitz (Thuringe) en 1811, mort à Brunoy (Seine-et-Oise) en 1878. En 1830, Hœfer, s'engagea dans le régiment de Hohenlohe, qu'il dut rejoindre à Marseille, et passa avec lui en Morée. Son régiment fut licencié en 1831 ; il revint en France et obtint une place de professeur dans un collège. Cousin le chargea de traduire la *Critique de la raison pure* de Kant, et se l'attacha comme secrétaire (1834). En 1840, Hœfer passa son doctorat en médecine avec une très remarquable thèse sur la chlorose. Il introduisit dans la thérapeutique l'usage du platine. Il fut naturalisé Français après la révolution de 1848. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Histoire de la chimie* (1842-1843) ; *Nomenclature et classification chimiques* (1845) ; des *Dictionnaires de chimie et de physique* (1846), *de médecine pratique* (1847), *de botanique* (1850), *d'agriculture et d'horticulture* (1855) ; *le Monde des bois* (1867) ; *les Saisons* (1867) ; *Histoire de la physique et de la chimie, depuis les temps les plus reculés* (1872) ; *l'Homme devant ses œuvres* (1872), sous le pseudonyme de JEAN L'ERMITE ; *Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie* (1872) ; *Histoire de la zoologie* (1873) ; *Histoire des mathématiques* (1874). On lui doit, en outre, des traductions de l'*Économique* d'Aristote (1843), des *Tableaux de la nature* de Humboldt (1850), du *Traité de chimie* de Berzélius, etc.

HŒFER (Edmond), littérateur allemand, né à Greifswald en 1819, mort à Cannstadt en 1882. Il étudia, à Heidelberg et à Berlin, la philologie et l'histoire, se livra aux lettres, et se rendit à Stuttgart (1854), où il fonda, en compagnie de Hackländer, les *Hausblätter* (« Feuilles domestiques »). Il passa les dernières années de sa vie à Cannstadt. Hœfer est surtout un conteur de premier ordre. Parmi ses ouvrages, citons : *Des rangs du peuple* (1852) ; *Poésies* (1853) ; *Récits d'un vieux tambour* (1855) ; *Norien* (1858) ; *Cœurs allemands* (1860) ; *les Anciens de Ruhneck* (1862) ; *In doloribus* (1869) ; *le Démagogue* (1872) ; *D'elle et de moi* (1876) ; *Gœthe et Charlotte de Stein* (1878) ; etc.

HŒFLER (Charles-Adolphe-Constantin, chevalier DE), historien allemand, né à Memmingen en 1811, mort à Prague en 1897. Directeur du journal officiel « la Gazette de Munich », il devint professeur à l'Université (1839) et membre de l'Académie (1842). Lorsque éclatèrent en Bavière les troubles politiques de 1846, il publia un pamphlet : *Concordat et serment constitutionnel des catholiques de Bavière* (1847). Destitué de sa chaire, il fut nommé archiviste à Bamberg et, en 1851, professeur d'histoire à Prague. Dans la lutte des nationalités allemande et tchèque en Bohême, il défendit énergiquement la première. Il fut nommé, en 1872, membre perpétuel de la Chambre des seigneurs autrichienne. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages historiques : *les Papes allemands* (1839) ; *l'Empereur Frédéric II* (1844) ; *Collection de sources pour l'histoire de la Franconie* (1849-1853) ; *l'Empire et la Papauté* (1862) ; *Études sur l'histoire d'Autriche* (1871-1872), et une série d'études sur l'histoire d'Espagne.

HOEIJER (Benjamin-Charles-Henri), philosophe suédois, né à Stora-Skedvi en 1767, mort en 1812 à Upsal, où il professa plus tard avec éclat la philosophie. Il fut le disciple de Kant et le précurseur de Hegel. Il a écrit, notamment : *Du fondement, de la substance et des récents progrès de la philosophie critique ; De la construction philosophique ; De l'intuition.*

HOEÏ-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han occidentaux, et qui régna de 194 à 187 avant notre ère. Il succéda à son père, l'empereur Kao-tsou, mais resta toujours sous la dépendance de sa mère, l'impératrice Luheou, intrigante et cruelle. Il révoqua les décrets relatifs à la destruction des livres de l'école de Confucius et, sous son règne, les lettres commencèrent à rentrer en faveur à la cour impériale.

HŒLDERLIN (Jean-Chrétien-Frédéric), poète allemand, né à Lauffen (Wurtemberg) en 1770, mort à Tubingue en 1843. Précepteur d'abord chez Mme de Kalb, l'amie de Schiller, puis à Francfort-sur-le-Mein, il s'éprit pour Mme Goutard, la mère de ses élèves, d'une passion platonique, et la célébra dans ses poésies lyriques sous le nom de « Diotima ». La folie, qui le guettait depuis longtemps, éclata en 1802, pendant qu'il était précepteur dans la maison du consul de Hambourg à Bordeaux. Il fit à pied le voyage de retour, et rentra dans son pays vêtu de loques, épuisé. Il eut encore des intervalles de lucidité, puis son esprit sombra définitivement. On a de lui des *Poésies lyriques*, d'un ton presque exclusivement élégiaque, remarquables par la profondeur et la noblesse des sentiments, l'élévation de la pensée, la grâce et l'harmonie de la forme ; un roman historique *Hypérion* (1797-1799), épisode du soulèvement des Grecs contre les Turcs en 1770, et une tragédie inachevée, *la Mort d'Empédocle*.

HŒLTY (Louis-Henri-Christophe), poète allemand, né à Mariensee (Hanovre) en 1748, mort à Hanovre en 1776. Il fut envoyé (1769) à Gœttingue, pour y étudier la théologie. Là, il prit part à la fondation d'une association littéraire (*le Bois sacré de Gœttingue*), dont le chef reconnu fut le poète Bürger, et à laquelle se joignirent plus tard Voss, Stolberg, etc. Cette société se distingua par une admiration exclusive pour Klopstock et une violente hostilité pour Wieland et son école. Hœlty, de santé chancelante, vécut péniblement de leçons particulières et de menues besognes. Ses poésies lyriques, longtemps dispersées, ont été réunies et publiées par Halm (1870). L'inspiration en est le plus souvent élégiaque et mélancolique. L'influence de Klopstock est évidente.

HŒNER, l'un des dieux qui forment la trinité primitive scandinave : *Odin, Loder* et *Hœner*. C'est lui qui donna à l'homme l'intelligence.

HŒPKEN (André-Jean, comte DE), homme d'État et écrivain suédois, né à Stockholm en 1712, mort en 1789. Nommé, en 1746, membre du Sénat, il devint le chef du parti des *Chapeaux*, que favorisait la France, fut appelé, en 1752, à succéder à Tessin comme président de la chancellerie ou premier ministre (1752-1761). En 1773, Gustave III le rappela au Sénat, et il revint au pouvoir, qu'il conserva jusqu'en 1780. Ce fut lui qui, avec Linné et quelques savants, fonda l'académie des sciences de Stockholm, dont il devint le premier secrétaire. Il fut, en outre, directeur de l'Académie des belles-lettres et chancelier de l'université d'Upsal. Ses œuvres ont été éditées en 1890.

HOERNÉSITE n. f. Arséniate hydraté naturel de magnésie.

HŒSSELT, ville de Belgique (prov. de Limbourg [arrond. admin. et judic. de Tongres]), sur la Demer, affluent de la Dyle ; 2.389 hab.

HŒST ou **HOST** (Jens Kragh), historien danois, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1772, mort à Islogaard, près Copenhague, en 1844. Il abandonna la magistrature en 1808, et fut chargé de soutenir la candidature de Frédéric VI au trône de Suède ; il publia plusieurs journaux, le recueil intitulé : *Muséum scandinave*. Nous citerons de lui : *Essai d'une histoire de la monarchie danoise sous Christian VII* (1813) ; *Événements remarquables de la vie et du règne de Frédéric V* (1820) ; *la Dernière Année de la reine Caroline-Mathilde* (1820) ; *Politique et histoire* (1820-1822) ; *le Ministre comte Struensée et son ministère* (1824) ; *Souvenirs sur moi et sur mes contemporains* (1835) ; etc.

HOET (Gérard), peintre hollandais, né à Bommel en 1648, mort à La Haye en 1733. Il fut le fondateur d'une académie de peinture à Utrecht. Hoet jouit de son vivant d'une extrême célébrité, que le temps n'a pas respectée. Ses petits tableaux ont, néanmoins, un aspect harmonieux, une grande finesse de touche, et ses grandes toiles attestent un véritable sentiment décoratif. Nous citerons, parmi ses œuvres : *l'Enlèvement des Sabines, le Sacrifice de Didon, Diane au bain, Alexandre épousant Roxane*, une *Danse de villageois*, à La Haye ; *Clélie passant le Tibre à la nage*, à Rotterdam ; des *Plafonds*, à Utrecht ; etc.

HŒTERA (*té*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une seule espèce de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. L'*hœtera piera* est un joli papillon diaphane, avec les nervures brunes et rousses ; les ailes inférieures sont bordées de fauve ; la disposition des couleurs varie beaucoup, et l'on a décrit de nombreuses variétés *hœtera diaphana, hypœsia, lena*, etc.).

Hœtera (réd. de moitié).

HOEVEN (Jean VAN DER), naturaliste hollandais, né à Rotterdam en 1801, mort à Leyde en 1868. Docteur en philosophie (1822), puis en médecine (1824), il devint, en 1826, professeur de zoologie à l'université de Leyde. Son principal ouvrage est un *Manuel de zoologie* (1827-1833), compris surtout au point de vue physiologique. Citons encore : *Recherche sur l'histoire naturelle et l'anatomie des limules* (1838) ; *Discours et dissertations* (1846), traduit en allemand sous le titre de : *Résultats des études naturelles pour la vie* (1848) ; etc.

HŒXTER, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Minden]), sur le Weser ; 6.615 hab. Ch.-l. de cercle. École du bâtiment. Fabriques de ciment. Fer. Au voisinage, château de Corvey. Ancienne abbaye de Corvey, dont les premières religieuses étaient originaires de Corbie en Picardie, qui fut sécularisée en 1803. Hœxter fit partie de la Hanse, et eut à souffrir pendant la guerre de Trente ans.

HOEY (Jean DE), peintre français, d'origine hollandaise, né en 1545, mort à Fontainebleau en 1612. Il travailla aux décorations du château, en collaboration avec Ambroise Dubois. Henri IV le chargea de la direction de son cabinet de tableaux, et le nomma son camérier. Il exécuta avec Fréminet plusieurs peintures à l'abbaye de Barbeaux. — Son fils, CLAUDE, mort à Fontainebleau en 1660, travailla également à la décoration du château, succéda à son père dans sa charge de directeur du cabinet du roi.

HOEYLAERT, ville de Belgique (prov. de Brabant [arr. admin. et judic. de Bruxelles]), sur la Lasne, affluent de la Dyle ; 3.475 hab. Serres pour les primeurs.

HOF, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Olmutz]) ; 2.803 hab. Commerce de lin.

HOF ou **STADT ZUM HOF**, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie]), ch.-l. de district, près de la Saale, affluent de l'Elbe ; 24.455 hab. Industrie très active : filatures de coton, fabrique de draps, teintureries.

HOFF (VAN'T). Biogr. V. VAN'T HOFF.

HOFFBAUER (Théodore-Joseph-Hubert), peintre et architecte, né à Neuss (Prusse-Rhénane) en 1839, de parents hollandais, et naturalisé Français. Il s'est spécialement consacré à l'étude de l'archéologie parisienne. On lui doit : *Paris à travers les âges ; aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, fidèlement restitués d'après les monuments authentiques* (1875-1882). Il établit à Paris, dans les Champs-Élysées, un *Diorama*, donnant les principales vues de Paris aux diverses époques de son histoire. On cite encore de lui un certain nombre de tableaux historiques.

HÖFFDING (Harald), philosophe danois, né à Copenhague en 1843. En 1882, parut son *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience*, qui fut traduite aussitôt en plusieurs langues (trad. franç. de Poitevin, 1900). Suivant Höffding, le caractère fondamental de la conscience est une tendance à l'unité, une activité synthétique. On a aussi de lui une *Éthique* ; une *Histoire de la philosophie moderne* (trad. allem., 1896) ; *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie* ; *la Continuité du développement philosophique de Kant* (1891) ; *le Fondement psychologique du jugement logique* (1899).

HOFFMAN (François-Benoit), littérateur français, né à Nancy en 1760, mort à Paris en 1828. Connu de bonne heure par des vers imprimés dans l'« Almanach des Muses », il publia, en 1785, des *Poésies diverses*, puis s'adonna aux tragédies lyriques et aux livrets d'opéra-comique. Il eut pour collaborateurs Méhul, Grétry, Kreutzer, Cherubini, Dalayrac, Nicolo, etc. Parmi ses œuvres, citons : *Euphrosine* (1790) ; *Stratonice* (1792) ; *le Brigand* (1795) ; *Médée* (1797) ; etc. Certains couplets d'*Ariodant*, qui commencent par *Femme sensible...*, furent longtemps populaires. Hoffman, dans la seconde partie de sa carrière, entra comme critique au « Journal de l'Empire » et au « Journal des Débats ». Il y déploya beaucoup d'esprit, de savoir et d'indépendance, mais se montra peu sympathique aux innovations romantiques. Ses œuvres complètes ont été réunies en 1828.

HOFFMANN (Frédéric), médecin allemand, né et mort à Halle (1660-1742). Il voyagea en Europe, exerça dans diverses villes d'Allemagne, et fut appelé, lors de la fondation de l'université de Halle en 1693, à y occuper la chaire de physique et de médecine. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, se l'attacha comme médecin particulier, en 1708 ; il quitta la cour, retourna une fois à Berlin pour guérir le roi d'une grave maladie, et s'en alla finir ses jours à Halle, comblé d'honneurs et de gloire. Hoffmann est le fondateur de la théorie organiciste ; il nie le principe d'une âme distincte de la matière, et, pour lui, les fonctions organiques suffisent à expliquer les phénomènes de la vie. Ses principaux ouvrages sont : *Medicinæ mechanicæ idea universalis* (1693) ; *Fundamenta physiologiæ* (1718) ; *Dissertatio de veris pathologiæ fundamentis* (1729) ; *Dissertationum physico-medicarum selectiorum Decas* (1729) ; *Medicina rationalis systematica* (1718-1740), le plus considérable de ses ouvrages, traduit en français par J.-J. Bruhier (1739-1743) ; etc.

Fréd. Hoffmann.

— *Liqueur d'Hoffmann*, Mélange d'alcool et d'éther à parties égales, employé comme antinerveux et antispasmodique, à la dose de dix à trente gouttes.

HOFFMANN (Jean-Godefroy), économiste allemand, né à Breslau en 1765, mort à Berlin en 1847. Il enseigna l'économie politique à Kœnigsberg (1807), puis à Berlin (1808), où il devint conseiller d'État, professeur à l'université, et directeur du bureau de statistique officielle (1810-1844). Il prit part à diverses missions diplomatiques et contribua à la fondation du *Zollverein*. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *l'Intérêt de l'homme et du citoyen et le Système des corporations* (1805) ; *la Science de la monnaie* (1838) ; *la Science des impôts* (1840) ; etc.

HOFFMANN (Ernest-Théodore-Guillaume), appelé **E.-T.-A. Hoffmann** [il changea son prénom de *Guillaume* en celui d'AMÉDÉE sous l'influence du culte qu'il avait voué à Mozart], écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1776, mort à Berlin en 1822. Conseiller de justice à Glogau (1796) et à Berlin (1798-1800), Hoffmann allait être nommé conseiller de gouvernement à Posen, lorsque des caricatures satiriques faites par lui sur les fonctionnaires de cette ville lui valurent une sorte d'exil à Plosk. Devenu conseiller de gouvernement à Varsovie (1804), il compromit par des excès sa santé et son talent. L'occupation de Varsovie par les Français (1806) enleva à Hoffmann sa situation ; il devint alors maître de chapelle au théâtre de Bamberg et, plus tard, à celui de Leipzig. Il écrivit, pour la « Gazette musicale » de Leipzig, des articles de critique musicale et des nouvelles. Enfin, il exécuta des caricatures spirituelles contre Napoléon et les Français. En 1816, il fut nommé conseiller de justice à la cour d'appel de Berlin.

Hoffmann.

Ses œuvres littéraires, supérieures à ses dessins et à ses opéras, sont des nouvelles et des romans où se mêle à une imagination délirante une observation précise, qui fait croire à la réalité des extraordinaires conceptions de l'auteur. Déjà, dans ses *Fantaisies à la manière de Callot* (1814) se montrent l'intensité de la vie, la finesse de l'observation, mais aussi le manque de style et d'harmonie. Ces qualités et ces défauts se rencontrent dans ses œuvres postérieures (*l'Élixir du Diable* (1815) ; *les Contes nocturnes* (1817) ; *Maître Martin et ses compagnons* (1819) ; *les Frères Sérapion* (1819-1821) et surtout *le Chat Murr* (1821) ; etc.

HOFFMANN (Auguste-Henri), dit **Hoffmann de Fallersleben**, poète et philologue allemand, né à Fallersleben (Hanovre) en 1798, mort à Corvey en 1874. Il fit ses études à Gœttingue et à Bonn. Appelé à Breslau en [illegible], il y devint, en 18[illegible], professeur de langue et de littérature allemandes. Il avait publié [illegible] une série de recueils de vers et d'ouvrages [illegible] : *[illegible]* (182[illegible]) ; *[illegible]* ; *Williram* (1827) ; *[illegible] et de la littérature allemandes* (18[illegible]) ; *[illegible]* (18[illegible]-1862) ; *Heinche [illegible]* (18[illegible]) ; *[illegible]* ; [illegible] de textes inédits se rapportant à la littérature [illegible]daise, etc. Mais, ayant fait paraître, en 184[illegible], [illegible] ironique de *[illegible]*, un volume de vers où il attaquait vivement les abus du régime prussien, il fut révoqué de ses fonctions, mena une vie nomade, fit paraître encore plusieurs recueils de chansons politiques, mais ne prit aucune part active à la révolution de 1848, et trouva enfin un asile à Corvey, où le duc de Ratibor lui confia les fonctions de bibliothécaire. Dans ses poésies, la forme est presque toujours facile et mélodieuse, mais l'inspiration est trop souvent banale et prosaïque. On a encore de lui une volumineuse *Autobiographie* (1868).

HOFFMANN (Clémentine TANSKA, dame), femme de lettres polonaise, née à Varsovie en 1798, morte à Passy en 1845. Dès ses débuts, elle s'acquit une grande réputation et mérita d'être appelée **la Miss Edgeworth** de la Pologne. En 1830, elle se dévoua à l'insurrection en se mettant à la tête d'un comité de dames chargé de fournir aux besoins des Polonais blessés. Elle se réfugia en France après les événements de 1831 et s'occupa avec ardeur de l'éducation des enfants de ses compatriotes émigrés. Elle mourut au retour d'un voyage en Italie. Ses ouvrages, écrits en un style simple et élégant, sont : *les Mémoires d'une bonne mère* ; des *Contes* ; le *Journal de Françoise Krasinska*, qui a été traduit en français. — Son mari, CHARLES **Hoffmann** (1798-1875), était un publiciste polonais distingué.

HOFFMANN (Hermann), botaniste allemand, né à Rœdelsheim en 1819, mort à Giessen en 1891, professeur de botanique à Giessen. Ce savant est connu par de belles recherches sur les champignons et d'intéressants travaux sur la question de l'espèce et les rapports des plantes avec le climat. On peut citer, parmi ses principales publications : *Développement des spores des champignons* (1860) ; *Icones analyticæ fungorum* (1861-1865) ; *Index fungorum* (1863) ; *Principes de la climatologie des plantes* (1857) ; *la Question de l'espèce* (1875) ; *Sur une constante thermique et l'accommodation* (1876).

HOFFMANNIE (*ho-fma-nî* [*h* asp.]) n. f. Genre de rubiacées gênipées, comprenant des arbustes, parfois des herbes à feuilles opposées, stipulées, à fleurs en cymes, à fruit charnu, contenant de nombreuses graines. On en connaît vingt-cinq espèces, toutes américaines ; on en cultive quelques-unes dans les serres d'Europe, par exemple, le *campylobotrys* et l'*higginsia*.

HOFFMANNSEGGIE (*ho-fman'-sé-ji* [*h* asp.] — de *Hoffmannsegg*, natural. allem. (1766-1849) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des plantes herbacées, de petite taille, dont on connaît douze espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale.

HOFGEISMAR, ville d'Allemagne (Prusse [Hesse-Nassau]), sur l'Esse, tributaire de la Diemel ; 4.477 hab. Ch.-l. de cercle. École d'agriculture. Sources minérales, avec établissement de bains. Fabrique de papier, de malt, de vinaigre. Tuileries. Commerce de bois (hêtre). Ruines du château de Schöneberg.

HOFHAIMER (Paul), organiste et compositeur allemand, né à Rastadt en 1449, mort à Salzbourg en 1537. Il est considéré comme le musicien allemand le plus savant de son temps. Il devint organiste de l'empereur Maximilien Ier, qui l'anoblit, tandis que le roi de Hongrie le faisait chevalier de l'Éperon d'or. Luthiste fort habile et compositeur renommé, on cite de lui un recueil de cinq volumes (biblioth. de Vienne), contenant de nombreux morceaux pour le luth ; des canons et des contrepoints et trente-trois chants à quatre voix sur des odes d'Horace et des poésies de Martial, Virgile et Catulle.

HOFHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur la Schwarzbach, au pied du Taunus ; 2.4[illegible] hab. Moulins. Eaux minérales. Objets en cuir, en bois, brosses.

HOFHOUF ou mieux **HOUFOUF**, ville de l'Arabie orientale, ancienne capitale du district de Hasa, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement de la province de Bassorah. Elle se développe auprès de la citadelle de Kôt, reste de fortifications autrefois plus étendues, et aujourd'hui ruinées, au milieu d'une oasis de palmiers ; 25.[illegible] hab., à peu près entièrement wahabites.

HOFLAND (Thomas Christopher), paysagiste anglais, né à Worksop en 1777, mort à Leamington en 1843. Des *Scènes de [illegible]*, qu'il exposa à Londres en 18[illegible], fondèrent sa réputation. Parmi ses meilleurs tableaux, pleins de fraîcheur et de naturel, nous citerons : *[illegible] du lac Windermere ; une Tempête sur la côte de Scarborough* ; des *Clairs de lune ; Richmond-Hill* ; etc. — En 18[illegible]8, il épousa *Barbara* WREAKS, née en 1770, morte en 1844. Elle a écrit environ soixante ouvrages, qui eurent un succès prodigieux et se vendirent à plus de trois cent mille exemplaires. Plusieurs de ses romans furent traduits en français ; les plus connus sont : *la Belle-Fille* ; *E[illegible]* ; *la C[illegible]* ; etc.

HOFMANN (August Wilhelm), chimiste allemand, né à Giessen en 1818, mort à Berlin en 1892. Élève de Liebig, il fut nommé directeur du collège de chimie à Londres, et il occupa ce poste jusqu'en 1864, puis obtint une chaire de chimie à l'université de Berlin. Il organisa, à Bonn et à Berlin, de magnifiques laboratoires et fonda la *Deutsche chemische Gesellschaft*. Il avait été nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris (18[illegible]), de la Société royale de Londres (1851), etc. On a traduit de lui

en français : *Actualités scientifiques sur la force de combinaison des atomes* (1865); *Chimie moléculaire* (1865); *Exposition universelle de Londres en 1862, rapport sur les produits et procédés chimiques* (1866). On lui doit plus de trois cents mémoires, insérés dans les journaux scientifiques allemands et anglais; il a fait, de plus, les biographies d'un certain nombre de chimistes contemporains : Dumas, Wurtz, Liebig, etc., réunies dans le volume *Zur Erinnerung an vorangegangene Freunde* (1889). Nous citerons, entre autres, ses recherches sur l'indigo, ses expériences sur les composés de l'ammoniaque, ses travaux sur les matières colorantes, sur l'alcool allylique, les phosphines, sur les éthers isosulfocyaniques, etc.

Hofmann (VIOLETS), Matières colorantes appartenant au groupe du *triphénylméthane*, découvertes en 1863 par A.-W. Hofmann.

— ENCYCL. Ces matières résultent de l'action des iodures de méthyle ou d'éthyle (ou des éthers, sels analogues) sur la rosaniline ou un de ses sels (fuchsine), soit en vase clos, soit en vase ouvert avec cohobateur. La matière première, très beau colorant rouge, est transformée en colorant de nuance violette plus ou moins rougeâtre. Dans cette réaction, les iodures alcooliques, réagissant à la façon habituelle, donnent, suivant les proportions de réactifs, des mélanges de mono, di et triméthyl (ou éthyl) fuchsines, dont la nuance tend de plus en plus vers le violet, quand le nombre de groupes CH^3 ou (C^2H^5) augmente. Les dérivés trisubstitués, qui sont de très beaux violets, eurent, dès leur apparition, une très grande vogue. Actuellement, leur emploi est assez limité, car ils ont dû céder la place aux divers violets de Paris (tétra, penta et hexasubstitués de la fuchsine) et au violet hexaméthylé cristallisé. Les violets Hofmann teignent la soie, la laine en bain neutre et le coton tanné.

HOFMANN (Léopold-Frédéric, baron DE), homme d'État autrichien, né à Vienne en 1822. Il entra, en 1847, dans la diplomatie, fit un cours de droit féodal à l'université de Vienne, fut nommé conseiller intime et sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères (1868) et reçut le titre de baron (1872). Il fut le coopérateur des ministres de Beust et Apponyi, puis devint ministre des finances (1876-1880), enfin intendant général des théâtres de la cour.

HOFMANN (*Heinrich* Carl Johann), compositeur allemand, né à Berlin en 1842. Il commença par publier un certain nombre de morceaux de piano à quatre mains, fit représenter, en 1869, un opéra intitulé *Cartouche*, puis obtint deux grands succès avec une *Suite hongroise* pour orchestre et une *Symphonie de Frithjof*, qui furent exécutées dans toute l'Allemagne. Il reparut au théâtre à divers intervalles avec plusieurs ouvrages : *le Matador* (1872); *Arminius* (1872); *Annette de Tharau* (1878); *Guillaume d'Orange* (1882), et *Donna Diana* (1886). Mais ses compositions en dehors de la scène sont beaucoup plus nombreuses. Parmi les plus importantes au point de vue vocal, il faut signaler : *Jeanne d'Orléans*, scène lyrique pour voix seule, chœur et orchestre; *Raoul le Preux et Iolanthe de Navarre*, pour baryton et orchestre; *le Chant des Nornes*, pour solo, chœur de femmes et orchestre; puis des scènes chorales avec orchestre : *la Belle Mélusine, Cendrillon, Edith, Harold, Prométhée, Chant de fête*, etc. Il n'a pas moins produit en ce qui concerne la musique orchestrale ou instrumentale.

HOFMEISTER (Guillaume), botaniste allemand, né à Leipzig en 1822, mort à Lindenau en 1877. Pour vivre, il dut s'occuper de librairie. Il n'en poursuivit pas moins ses études, et devint enfin professeur à Heidelberg (1863), puis à Tubingen (1873). Il s'est occupé avec un égal succès d'embryologie et de physiologie végétales. Il a étudié la sève (ascension, tension, écoulement, etc.); il a fait une étude très approfondie de la disposition des membres chez les végétaux, et formulé la loi mécanique qui préside à cette disposition; il a recherché l'action de la pesanteur sur les diverses parties des végétaux, le mécanisme des flexions, etc. On peut citer : *la Formation de l'embryon des phanérogames* (1849); *Recherches comparées sur la germination, le développement et la fructification des cryptogames supérieurs et la formation des semences des conifères* (1851); *Leçons sur la cellule végétale* (1867); *Morphologie générale des plantes* (1868), et de nombreux mémoires.

HOFSTADE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orientale [arrond. admin. d'Alost, arrond. judic. de Termonde]), sur la Dendre, affluent de l'Escaut; 2.920 hab. Filatures de lin; fabriques de toiles.

HOFSTEDE, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arnsberg]); 4.933 hab. Mines de charbon.

HOFWYL, grand domaine (cant. de Berne), dans lequel, de 1820 à 1830, Emmanuel de Fellenberg avait fondé des établissements d'instruction et de philanthropie : institut scientifique, école industrielle, école normale, colonie agricole et asile pour les enfants pauvres. Après la mort de Fellenberg, ces institutions tombèrent les unes après les autres. L'État de Berne se rendit acquéreur d'une partie d'Hofwyl, et y installa une école normale d'instituteurs.

HOGAART n. m. Bateau de pêche des îles hollandaises.

HOGAN (John), statuaire anglais, né à Tallow (Irlande) en 1800, mort à Dublin en 1858. Ses œuvres se sont fait remarquer tout d'abord par une originalité poussée parfois jusqu'à l'étrangeté. Il débuta par quarante *Figures de saints*, sculptées sur la commande d'un amateur, le Dr Murphy, puis il alla se perfectionner en Italie (1823), et, dès l'année suivante, il envoya à Londres un *Jeune berger* qui fit grande sensation. *Eve trouvant une colombe morte* (1825) consacra sa réputation; ce marbre surprend par l'expression que l'artiste a su donner à la physionomie et par le naturel exquis de la pose. Il faut signaler encore le *Faune ivre* (Exposition universelle de 1851), où se montre un travail soigneux et une science épurée par une longue pratique.

HÖGANÄS, bourg maritime de Suède (prov. de Malmöhus), sur le Sund; 2.600 hab. Petit port. Gisements de charbon de terre.

HOGARTH (William), peintre et graveur anglais, né à Londres en 1697, mort à Leicester Fields en 1764. Il débuta par quelques illustrations pour une traduction anglaise de *Don Quichotte;* mais sa première composition satirique fut *le Goût de la ville* (1721), bientôt suivie de *la Porte de Burlington*, attaque violente contre William Kent. Il se tira tout à fait de pair en illustrant le poème burlesque de Butler, *Hudibras* (1726).

Son avènement à la célébrité date de la publication de *la Vie d'une courtisane* (1734), petite série de six planches; *le Mariage à la mode* ou *les Tribulations de la vie conjugale* (1745), conception bizarre, où l'observation la plus fine, les idées les plus originales se trouvent mêlées à un rire un peu grossier peut-être, mais très franc; *les Quatre parties du jour* et *les Elections*, scènes populaires où sont prises sur le vif les excentricités de la vie sociale et politique en Angleterre, le placèrent du premier coup à la tête des peintres de mœurs et des caricaturistes. La *Vie d'un libertin* (1735) fait pendant à la *Vie d'une courtisane*. Les *Scènes de cruauté*, série en quatre planches qui sont comme un plaidoyer en faveur des animaux maltraités; les *Comédiennes ambulantes, l'Industrie et la Paresse, la Conversation moderne*, petites séries publiées successivement, achevèrent sa célébrité.

Hogarth.

La presse anglaise lui reprocha souvent de se plaire dans la reproduction de scènes grossières. Mais ce côté faible de son talent est racheté par une science profonde de la physionomie. De plus, son esprit étincelant de raillerie, ses saillies bouffonnes et quelquefois triviales provoquent le rire, mais en prêchant l'honnêteté et la haine du vice.

Sur la fin de sa vie, Hogarth écrivit l'*Analyse de la beauté* (1753), traité d'esthétique assaisonné d'humour, où il posait en principe que la *ligne de beauté* était la ligne serpentine. Quelques-unes de ses idées se retrouvent dans les *Salons*, de Diderot. En 1757, il était nommé peintre du roi. Il avait épousé la fille de Thornill, qu'il avait commencé par enlever (1730). Ses tableaux, quoique assez nombreux, sont excessivement rares ailleurs qu'en Angleterre. Ses estampes sont au nombre de deux cent soixante environ; il en a gravé la plus grande partie lui-même.

HÖGAUITE (*gô*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude, appartenant au groupe des zéolithes.

HOGENDORP (Thierry, comte DE), général hollandais, né à Rotterdam en 1761, mort près de Rio-Janeiro en 1830. Il prit part, en 1778, à la guerre de la succession de Bavière, puis à la guerre de l'indépendance en Amérique, enfin à une expédition aux Indes. Ses idées libérales lui attirèrent les persécutions du gouverneur général; mais il fut nommé, par le pouvoir exécutif républicain de la métropole, d'abord gouverneur général des Indes, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le roi Louis lui confia les mêmes fonctions à Vienne, à Berlin et à Madrid. Napoléon, lors de l'annexion de la Hollande, en fit un général de division, et c'est ainsi qu'il défendit Hambourg, assiégée par les Alliés. Il a justifié sa conduite en cette circonstance dans ses *Mémoires* (1814). Il combattit à Waterloo aux côtés de Napoléon, puis alla fonder une colonie agricole au Brésil.

HOGENDORP (Gisbert-Charles, comte DE), homme d'État hollandais, frère du précédent, né à Rotterdam en 1762, mort à La Haye en 1834. En 1773, il entra dans le corps des cadets à Berlin, prit part à la guerre de succession de Bavière et retourna en Hollande, où il fut officier de la garde de Guillaume V. Son zèle orangiste lui valut, après le rétablissement du stathouder par la Prusse (1787), d'être nommé grand pensionnaire de Rotterdam, place qu'il occupa jusqu'à l'invasion française (1795). Dès lors, il se retira dans la vie privée, s'occupant de commerce; mais, en 1813, il fut l'âme du mouvement de l'indépendance, fut chargé par Guillaume Ier de rédiger la constitution des Pays, devint ministre, comte, vice-président du conseil d'État. Le mauvais état de sa santé l'avant forcé à se retirer en 1816, le roi le nomma ministre d'État. Mais, ayant maintenu, en 1819, ses vues constitutionnelles libérales contre l'avis du roi, l'arrêté de 1816 fut rapporté. Hogendorp n'en resta pas moins fidèle à ses principes, qu'il défendit énergiquement, à la deuxième Chambre.

HOGG (James), poète écossais, surnommé **le Berger d'Ettrick**, né dans ce bourg (comté de Selkirk) en 1770, mort à Altrive en 1835. Il composa des poésies en gardant les troupeaux et avant de savoir écrire. Après la publication de son *Barde montagnard* (1803), il entra en relation avec Walter Scott, à qui il apprit de vieilles chansons, insérées par le romancier dans son *Minstrelsy of the Scottish Border*. Ses *Pèlerins du soleil* fournirent à Byron l'idée de *Caïn*, et à Shelley celle de *la Reine Mab*. Hogg publia encore : *la Veillée de la reine* (1813), poème dans lequel il déploie une imagination tour à tour sauvage et gracieuse et un souffle poétique qu'il ne retrouva plus. Il a composé deux romans : *les Périls de l'homme* et *les Trois écueils de la femme*, traduits en français, et un ouvrage intéressant : *Vie privée de Walter Scott*.

HOGGÂR. Géogr. V. AHAGGÂR.

HOGHLAND ou **HOCHLAND**, île de la Russie d'Europe (gouv. de Viborg), dans le golfe de Finlande; 500 hab. à peine, généralement pêcheurs, de race finnoise. En 1788, bataille navale indécise, entre Suédois et Russes.

HOGNER (*h* asp., et *gn* mll. — orig. inconn.) v. n. Grogner entre ses dents. ‖ En parlant d'un chien, Gronder. (Vx.)

HOGUE (LA) ou **HOUGUE** (LA), hameau de la Manche, comm. de Saint-Waast-la-Hougue, arrond. et à 18 kilom. de Valognes; 25 hab. Port. V. l'art. suiv.

Hogue ou **de la Hougue** (BATAILLE DE **la**). Après l'échec de son expédition en Irlande pour le rétablissement de Jacques II, Louis XIV résolut de prendre sa revanche sur mer. Tourville reçut l'ordre d'attaquer la flotte anglo-hollandaise : il sortit de Brest avec 44 vaisseaux, montés par 20.000 hommes et armés de 3.114 canons. Ses lieutenants étaient d'Amfreville, Gabaret, Pannetier et Coëtlogon. Le 29 mai 1692, au point du jour, il rencontra la flotte alliée, près du cap de La Hougue. Russel la commandait. Elle était forte de près de 100 vaisseaux, avec 7.154 canons et 42.000 hommes d'équipage. Tourville, obéissant aux ordres du roi, accepta la bataille. Les Anglais se ruèrent immédiatement sur le vaisseau-amiral français, le *Soleil-Royal*, qui eut à soutenir à lui tout seul le feu de seize bâtiments, pendant qu'une partie de la flotte anglaise tournait l'arrière-garde française. Dégagée par une attaque de Coëtlogon, celle-ci se jeta sur le centre ennemi : les Anglais durent reculer. La nuit mit fin à cette bataille de dix heures. Tous les bâtiments français étaient saufs. Les Anglais en avaient perdu deux; leur centre-amiral Carter était blessé à mort. Tourville battit en retraite sur Brest et Saint-Malo. Mais tous ses navires ne purent le rejoindre : trois, parmi lesquels le *Soleil-Royal*, vinrent s'échouer sur la plage de Cherbourg; douze autres se réfugièrent dans le port sans défense de La Hougue. Ils y furent brûlés par l'ennemi, trois jours plus tard, après que leurs capitaines eurent enlevé les agrès, les canons et les munitions.

HOGUES (LES), comm. de l'Eure, arrond. et à 24 kilom. des Andelys, près de l'Andelle et sur la lisière de la forêt de Lyons; 944 hab. Carrières de grès, poteries.

HOGUINE (*h* asp., et *ghin'*) n. f. Harnais de bras ou de jambe, dans l'armure complète des XVe et XVIe siècles. (C'était le terme général par lequel on entendait ordinairement le brassard complet.).

HÖGYESZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]); 3.641 hab. Tabac; vins estimés. Château.

HOHÉNACKÉRIE (*na-ké-rî* [*h* asp.]) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des petites herbes glabres, à feuilles opposées, à fleurs réunies en capitules. (Deux espèces croissent en Arménie.)

HOHENAU, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Manhartsberg]), sur la March, affluent du Danube; 3.463 hab. Haras du prince de Lichtenstein.

HOHENBERG, ancien comté de l'empire d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de la Forêt-Noire]), acheté par l'Autriche, puis, en 1805, à la paix de Presbourg, réuni au Wurtemberg. Il se divisait en deux parties et, en 1804, comptait 48.000 hab. Capit. *Rottenbourg*.

HOHENDODELEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]); 2.018 hab. Tuilerie. Patrie du poète Matthisson.

HOHENELBE, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), au S. du Riesengebirge, vers les sources de l'Elbe; 5.736 hab. Filature et tissage de coton et de lin. Fabrique de papier. Fonderie de fer. Mines d'étain aux environs.

HOHENEMS, bourg d'Austro-Hongrie (prov. du Vorarlberg [cercle de Feldkirch]); 3.988 hab. Château. Hohenems, autrefois résidence des comtes de ce nom, appartient depuis 1765 à l'Autriche.

HOHENFELDE, bourg d'Allemagne (territ. de Hambourg [se rattachant au faubourg Saint-Georges]), sur la rive gauche de l'Alster, affluent gauche de l'Elbe; 18.665 hab.

HOHENFRIEDEBERG, village d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), sur le Striegauer-Wasser, affluent de la Weistritz; 794 hab. Frédéric II y vainquit les Saxons et les Autrichiens (4 juin 1745).

HOHENLIMBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la Lenne; 6.204 hab. Château. Tréfilerie; forges de cuivre; tissage de laine; fours à chaux.

HOHENLINDEN, village d'Allemagne (Bavière), à la source de l'Isen, affluent de l'Inn; 313 hab. V. l'art. suiv.

Hohenlinden (BATAILLE DE), gagnée le 3 décembre 1800 par Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, sur l'armée austro-bavaroise, aux ordres de l'archiduc Jean. Moreau reçut l'ordre de marcher sur Vienne. Il était campé entre l'Isar, rivière de Munich, et l'Inn, qui le séparait de l'archiduc Jean. Le pays qui sépare les deux vallées est couvert d'épaisses forêts de sapins, au milieu desquelles s'ouvre la petite plaine de Hohenlinden. Le 30 novembre, l'archiduc prend l'offensive, franchit l'Inn, et, le 1er décembre, déloge les Français d'Ampfing. Le

Bataille de Hohenlinden, d'après Schopin. (Musée de Versailles.)

2 décembre, il ne bouge pas. Moreau en profite pour s'établir à Hohenlinden avec Ney et Grouchy, afin d'arrêter l'archiduc à sa sortie de la forêt, et il prescrit à Richepanse et à Decaen, qui forment sa droite à Ebersberg, de se porter par Saint-Christophe sur Mattenbœt, de prendre la colonne principale de l'ennemi en queue et de la refouler sur Ney et Grouchy, qui l'attaqueront de front. Le 3 décembre, il fait un temps affreux, la neige tombe. Quand l'archiduc débouche devant Hohenlinden, à 8 heures du matin, il se heurte à Ney et à Grouchy. Richepanse, arrivé à Mattenbœt, se jette sur le derrière de l'ennemi, capture l'artillerie, et pousse jusqu'à l'infanterie. Les Autrichiens, serrés entre les deux moitiés de l'armée française, s'enfuient de toutes parts. Les autres colonnes, arrêtées par la neige, ne purent arriver à temps pour secourir l'archiduc. Elles sont battues successivement et rejetées sur l'Inn. Cette victoire, qui ouvrait à Moreau la route de Vienne, ne lui coûtait que 2.500 hommes. Les

Autrichiens perdirent 8.000 morts ou blessés, 12.000 prisonniers, et presque toute leur artillerie. — Schopin a représenté, sur un tableau qui est au musée de Versailles (1837), le moment où Moreau, suivi de Ney et de Grouchy, opère sa jonction avec Richepanse.

Plan de la bataille de Hohenlinden.

Hohenlohe, ancien comté, puis principauté de l'Allemagne, dans le cercle de Franconie. En 1806, la principauté fut médiatisée ; la plus grande partie de ses territoires revint au Wurtemberg, le reste à la Bavière.

La *famille de Hohenlohe* est originaire du château de Holloch, près d'Uffenheim (Wurtemberg). Les fils de Henri, premier comte de Hohenlohe (vers 1190), Conrad et Geoffroy, fidèles partisans de l'empereur Frédéric, fondèrent les deux branches de Hohenlohe-Branneck et de Hohenlohe-Hollocu. La première s'éteignit en 1390, la seconde bifurqua en les deux lignes de Hohenlohe-Weikersheim et de Hohenlohe-Uffenheim ou Speckfeld. Les Hohenlohe-Speckfeld s'éteignirent en 1412. Les Hohenlohe-Weikersheim se divisèrent en deux grandes branches : 1° les Hohenlohe-Neuenstein, divisés en les deux lignes de Hohenlohe-Neuenstein-Œhringen, éteinte en 1805, et de Hohenlohe-Neuenstein-Langenbourg [cette dernière ligne a bifurqué en trois rameaux : les Hohenlohe-Langenbourg, les Hohenlohe-Œhringen ou Ingelfingen, les Hohenlohe-Kirchberg, éteints en 1861] ; 2° les Hohenlohe-Waldenbourg, divisés en Hohenlohe-Bartenstein et Hohenlohe-Schillingsfurst. Le premier de ces deux rameaux s'éteignit en 1811 ; il n'existe plus que dans la branche collatérale des Hohenlohe-Jagstberg. Les Hohenlohe-Waldenbourg sont catholiques, tandis que les Hohenlohe-Neuenstein ont embrassé la Réforme. Les comtes de Hohenlohe des deux branches devinrent princes de l'empire : les Waldenbourg en 1744, les Neuenstein en 1764.

Hohenlohe-Ingelfingen (Frédéric-Louis, prince DE), général prussien, né en 1746, mort à Slawentzitz (Silésie) en 1818. Entré dans l'armée prussienne en 1768, il devint lieutenant général, et remporta la victoire de Kaiserslautern (1794). En 1795, il succéda à son père dans le gouvernement de sa principauté. Pendant la guerre de 1806, il commanda une armée prussienne, qui occupa les défilés entre la Saale et la forêt de Thuringe. Son avant-garde, commandée par le prince Louis-Ferdinand de Prusse, fut culbutée à Saalfeld, le 10 octobre 1806 ; le corps principal lui-même fut écrasé à Iéna. Le duc de Brunswick ayant été blessé mortellement à Auerstaedt, le même jour, Hohenlohe prit le commandement de l'armée prussienne et en ramena les débris vers l'Oder. Vigoureusement poursuivi par les Français, il dut capituler à Prenzlau avec 15.000 hommes. Il resta en France jusqu'en 1808.

Hohenlohe-Ingelfingen (Charles-Auguste-Édouard-Frédéric, prince DE), général prussien, né à Koschentin (Silésie) en 1827, mort à Dresde en 1892. Brillant officier d'artillerie, il prit part aux campagnes contre l'Autriche (1866) et contre la France (1870-1871), commanda l'artillerie lors du siège de Paris et devint aide de camp de l'empereur d'Allemagne et général d'artillerie. Il est l'auteur de nombreux travaux, dont plusieurs traduits en français, entre autres : *Idées sur les fortifications* (1888).

Hohenlohe-Langenbourg (Hermann, prince DE), comte DE GLEICHEN, général et homme d'État allemand, né à Langenbourg (Wurtemberg) en 1832. Il prit part à la campagne contre la France de 1870-1871, devint membre du Reichstag allemand en 1871 et, en 1894, succéda au prince de Hohenlohe-Schillingsfurst comme statthalter en Alsace-Lorraine. Il continua l'œuvre de germanisation de son prédécesseur, mais prit une attitude plus conciliante vis-à-vis de la population indigène. Il s'attacha surtout au développement économique du pays.

Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein (Louis-Aloys, prince DE), maréchal de France, d'origine allemande, né en 1765, mort à Lunéville en 1829. Il servit d'abord dans l'armée française, au début de la Révolution. En 1782, il combattit dans les rangs des émigrés, reçut un commandement dans l'armée hollandaise, puis dans l'armée autrichienne (1802). Gouverneur de Galicie en 1807, il se distingua à la bataille de Leipzig, et fit, en 1814, la campagne de France. En 1815, Louis XVIII le naturalisa Français et lui donna le grade de lieutenant général. Après avoir pris part à l'expédition d'Espagne, il devint maréchal et pair de France, en 1827.

Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurst (Alexandre-Léopold-François-Emmerich, prince DE), thaumaturge allemand, né à Kupferzell, près de Waldenbourg (Wurtemberg), en 1794, mort à Vöslau, près de Vienne, en 1849. Destiné à l'Église, il fut ordonné prêtre en 1815, et entra, à Rome, dans la Société du cœur de Jésus. Dès 1821, on lui attribuait le don des miracles, mais le pape n'accorda pas à son œuvre la sanction de l'Église, et, après l'intervention de la police, il se retira en Hongrie. En 1844, il fut nommé évêque de Sardique *in portibus*. On a de lui divers ouvrages ascétiques : *le Chrétien priant dans l'esprit de l'Église catholique* (1819) ; *Esquisse de la vie laïque et ecclésiastique* (1836).

Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurst (Clovis-Charles-Victor, prince DE), homme d'État allemand, né à Rotenbourg-sur-la-Fulda en 1819. Il appartint à l'administration prussienne de 1842 à 1845, puis entra dans la Chambre haute bavaroise. Après les victoires de la Prusse, en 1866, il se déclara pour la constitution d'une fédération des États allemands sous l'hégémonie prussienne, et fut appelé par le roi de Bavière à la présidence du conseil des ministres. Il combattit les tendances ultramontaines, et s'attira l'hostilité des cléricaux particularistes : il dut se retirer en mars 1870. Il avait fait partie du Parlement douanier allemand de 1867. En 1871, il fut membre du Reichstag et l'un de ses vice-présidents. Envoyé, en 1874, à Paris, comme ambassadeur d'Allemagne, il fut un des délégués de l'Allemagne au congrès de Berlin (1878). En 1885, il devint statthalter en Alsace-Lorraine. Son administration, dans ce pays, se distingua de celle de son prédécesseur par un régime bureaucratique très dur et par des tentatives de germanisation plus brutales. En 1894, après la démission de Caprivi, l'empereur Guillaume II nomma le prince de Hohenlohe chancelier de l'empire. Comme tel, il fit adopter quelques réformes fiscales et promulguer un nouveau Code civil commun à tout l'empire. A l'extérieur, il chercha à établir de bons rapports avec la Russie et même avec la France, et se montra hostile à l'Angleterre. Il donna sa démission en 1900, soit qu'il se sentît trop âgé pour garder la direction des affaires, soit qu'il n'approuvât pas la politique d'expansion de Guillaume II.

Hohenlohe.

A la suite d'un contrat passé, en 1840, avec son frère aîné, le duc de Ratibor, le prince Clovis est devenu le chef de la branche de Hohenlohe-Schillingsfurst, et a pris, en outre, les titres de prince de Ratibor et de Corvey.

Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurst (Gustave-Adolphe, prince DE), cardinal allemand, frère du précédent, né à Rothenbourg en 1823, mort en 1896. Il fut nommé par Pie IX cardinal, en 1866. A la veille de la réunion du concile du Vatican (1869), il se déclara hostile à la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale, et, en 1870, se retira à Anspach. Il rentra à Rome en 1876 et fut bien accueilli. Le pape Léon XIII lui témoigna une grande confiance et l'employa dans les négociations qui mirent fin au Kulturkampf.

Hohenmauth, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Lautschna, affluent gauche de l'Elbe ; 7.751 hab. (avec les faubourgs). Ch.-l. de cercle. Fabriques d'instruments de musique, de sucre ; brasserie ; moulins.

Hohenmölsen, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), près du Rippach ; 2.816 hab. Mines de houille. Le 15 octobre 1080, défaite de Henri IV par Otto de Nordheim ; Rodolphe de Souabe y fut tué.

Hohenschwangau, antique manoir féodal de la Bavière, à 3 kilom. de Fuessen, sur un des contreforts des Alpes, entouré de forêts magnifiques, baigné par les deux lacs du Schwansee (lac du Cygne) et de l'Alpsee. Dans la contrée se trouvait jadis le château de Schwanstein, appartenant aux Welfs, puis aux Hohenstaufen ; la famille de Schwangau l'acquit dans la suite. Le manoir passa dans les mains des ducs de Bavière, en 1567. Le château, endommagé pendant les guerres de 1796 à 1814, tombait en ruine quand, en 1832, le prince royal de Bavière, le futur roi Maximilien II, le fit reconstruire et en fit un des plus

Manoir de Hohenschwangau.

beaux monuments de l'Allemagne. L'intérieur est orné de magnifiques fresques représentant des épisodes de la mythologie et de l'histoire allemandes. En face de Hohenschwangau s'élève le château de Neuschwanstein, résidence favorite du roi Louis II, qui le fit construire.

Hohenstadt, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Sazava, affluent de la Morava ; 2.910 hab. (avec les faubourgs). Ch.-l. de cercle. Château des princes de Lichtenstein. Filature de coton ; brasserie ; teinturerie.

Hohenstaufen, bourg d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle du Haut-Danube]) ; 1.167 hab. Aux environs, restes d'un château construit en 1080, et détruit par les paysans révoltés en 1525 ; il est le berceau de la *famille de Hohenstaufen*.

Hohenstaufen (maison DE), famille allemande, dont les membres ont occupé le trône impérial de 1138 à 1250. Frédéric de Buren, de la maison de Waiblingen, originaire de Buren (Wurtemberg), fit construire le château de Hohenstaufen, sur une hauteur de la Rauhe Alb. Son fils et ses petits-fils furent les principaux conseillers des empereurs Henri IV et Henri V. Frédéric de Staufen reçut de Henri IV, avec la main de sa fille Agnès, le duché de Souabe (1080). De ses deux fils, l'aîné, Frédéric, dit *le Borgne*, né en 1090, mort à Haguenau en 1147, lui succéda dans le duché de Souabe ; l'autre, Conrad, reçut de Henri V le duché de Franconie. En outre, Henri V laissa sa fortune personnelle aux deux frères. Frédéric brigua la couronne impériale ; mais le clergé fit élire le duc de Saxe, Lothaire de Supplimbourg (1125). Sommés par Lothaire de rendre une partie de l'héritage de Henri V, les Hohenstaufen prirent les armes contre lui et son gendre, Henri le Superbe, duc de Bavière, de la famille des Welfs. De cette époque date la rivalité sanglante entre les Welfs et les Hohenstaufen ou Waiblingen (les Guelfes et les Gibelins). Malgré quelques succès éphémères de Conrad en Italie, où il se fit couronner roi (1128), les deux frères durent se soumettre, en 1134 ; ils gardèrent leurs alleux et leurs fiefs. Après la mort de Lothaire (1137), Conrad fut élu roi (1138) et engagea directement la lutte contre les Welfs. Henri le Superbe possédait la Bavière, la Saxe et de grands domaines en Italie. Il refusa de rendre un de ses deux duchés et se fit dépouiller successivement des deux (1139), laissant un fils âgé de dix ans, Henri le Lion ; son frère Welf fut vaincu à Weinsberg en 1140 et signa avec Conrad III le traité de Francfort (1142), qui rendit le duché de Saxe à Henri le Lion. Il y eut une trêve entre les deux familles, quand le fils de Frédéric le Borgne succéda à son oncle Conrad III, en 1152. Par sa mère, la sœur de Henri le Superbe, Frédéric I^er Barberousse appartenait aussi à la famille des Welfs. Il vécut en bonne intelligence avec son cousin germain Henri le Lion jusqu'en 1178 ; en cette année, la lutte [illegible] entre les deux. Le Lion fut vaincu, et la puissance des Welfs momentanément anéantie en Allemagne (1181). Les Hohenstaufen, à l'apogée de leur puissance, songèrent à rendre l'empire héréditaire dans leur famille et à réunir l'Italie et l'Allemagne sous leur domination, en s'appuyant sur la petite noblesse. Mais ils s'engagèrent dans une lutte terrible contre la papauté et les villes libres de l'Italie septentrionale. La mort prématurée de Henri VI, le fils de Barberousse (1197), entraîna une double élection en Allemagne : les Hohenstaufen proclamèrent roi Philippe, duc de Souabe et frère de Henri VI, dont le fils n'avait que deux ans ; les Welfs se prononcèrent pour Otto, duc de Brunswick et fils de Henri le Lion. Philippe faillit triompher dans la lutte, quand il fut assassiné par le comte Otto de Wittelsbach (1208). Otto IV épousa alors Béatrice, la fille de son rival, et se réconcilia avec les Hohenstaufen. Mais le pape Innocent III, mécontent de lui, reconnut comme roi Frédéric, le fils de Henri VI (1210). Le Welf fut vaincu, et mourut en 1218. Frédéric II reprit les projets ambitieux de son père et fit élire, en 1220, roi d'Allemagne son fils Henri, né en Sicile en 1211 ; mais celui-ci se révolta contre son père (1234) ; il fut vaincu et enfermé à Martirano (Italie), où il se tua en 1242. Les Hohenstaufen succombèrent, cependant, dans leur lutte contre la papauté. Le deuxième fils de Frédéric II, Conrad IV, élu roi en 1237, mourut prématurément en 1254, au milieu de la guerre civile, laissant un fils de deux ans, Conradin. Son frère Manfred n'intervint plus en Allemagne et succomba en Italie, contre le duc Charles d'Anjou, l'allié du pape (1266). Une dernière tentative de Conradin pour reprendre l'Italie échoua complètement (1268). Les droits des Hohenstaufen sur l'Italie méridionale passèrent au roi Pierre III d'Aragon, qui avait épousé une fille de Conrad IV.

— Bibliogr. : Raumer, *Histoire des Hohenstaufen et de leur temps* (Leipzig, 1878).

Hohenstein, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur le Pfaffenberg ; 7.546 hab. Source minérale, avec établissement de bains. Filatures.

Hohenstein, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), sur l'Amelling ; 2.563 hab.

Hohenzollern ou **Zollern**, forteresse d'Allemagne, située au sommet du *Zollerberg*, près de Hechingen (distr. prussien de Hohenzollern). Ce château, berceau de la *famille de Hohenzollern*, fut construit au IX^e siècle, reconstruit en 1454, après une première destruction en 1423, puis subit plusieurs sièges pendant la guerre de Trente ans, et tomba en ruine. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, le fit reconstruire à partir de 1850, et le transforma en un magnifique château dans le style du XIV^e siècle.

Château de Hohenzollern.

Hohenzollern (maison DE), famille allemande, qui tire son nom du *château de Hohenzollern* et à laquelle appartient la famille royale de Prusse. Les premiers Hohenzollern mentionnés dans l'histoire sont les comtes Burchard et Venceslas de Zolorin, qui périrent en 1061, pendant les guerres civiles de la minorité de l'empereur Henri IV. Leurs descendants, devenus très puissants en Souabe, se divisèrent, au XII^e siècle, en deux branches : 1° la MAISON DE HOHENBERG, qui s'est éteinte à la fin du XV^e siècle ; 2° la MAISON DE HOHENZOLLERN. Frédéric III de Hohenzollern, mort en 1201, un des plus fidèles partisans des empereurs Frédéric I^er et Henri VI, devint burgrave de Nuremberg en 1191, par sa femme Sophie, l'héritière du dernier burgrave de cette ville. Ses deux fils, Conrad (mort en 1261) et Frédéric IV (mort en 1251), régnèrent ensemble jusqu'en 1227, puis partagèrent leurs possessions ; Conrad reçut le burgraviat de Nuremberg, Frédéric le comté de Zollern. La famille resta divisée en les deux branches de FRANCONIE et de SOUABE.

Ligne de Franconie. S'attachant successivement à la fortune des Hohenstaufen, des Habsbourg et de la maison de Luxembourg, les Hohenzollern agrandirent considérablement leurs territoires. Conrad III fut un des conseillers les plus influents de Frédéric II et de Conrad IV, les derniers Hohenstaufen. Son fils, Frédéric III (1261-1297), soutint Rodolphe de Habsbourg et acquit par son mariage avec la comtesse de Meran, le margraviat de Bayreuth. Frédéric IV (1297-1332) se déclara pour Louis de Bavière contre la maison d'Autriche ; il reçut en récompense d'importants territoires. Ses fils, Jean II (mort en 1357), Conrad IV (mort en 1334) et Albert (mort en 1361), régnèrent en

commun. Le fils de Jean II, Frédéric V, reçut en fief, en 1362, la principauté d'Ansbach, que son grand-père avait achetée en 1331, et fut élevé, en 1363, par l'empereur Charles IV, au rang de prince de l'empire. Il abdiqua en 1397, et mourut l'année suivante. Ses fils partagèrent ses domaines, en 1403 : Jean III (mort en 1420) reçut Nuremberg et Bayreuth ; Frédéric VI, Ansbach, puis, à la mort de son frère toutes les possessions de la famille. En 1415, l'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg, lui donna le margraviat de Brandebourg et la dignité électorale en 1417. Son onzième successeur fut Frédéric I^{er}, le premier roi de Prusse ; son dix-septième successeur, Guillaume I^{er}, devint, en 1871, empereur d'Allemagne. L'électeur Frédéric I^{er} de Brandebourg (mort en 1440) partagea ses Etats entre ses trois fils : Frédéric II reçut le Brandebourg ; Jean, Bayreuth, et Albert-Achille, Ansbach. Après l'abdication de Jean (1464) et la mort de Frédéric II (1470), Albert-Achille réunit toutes les possessions de sa maison. Il les partagea à son tour entre ses trois fils, en 1486 : Jean-Cicéron reçut le Brandebourg, Frédéric VII et Sigismond, les possessions franconiennes. Les fils de Frédéric VII, Casimir et Georges le Pieux, fondèrent les deux branches de HOHENZOLLERN-BAYREUTH-CULMBACH et de HOHENZOLLERN-ANSBACH. Leurs possessions, réunies, en 1557, par Georges-Frédéric d'Ansbach, revinrent au Brandebourg après sa mort (1603). L'électeur Georges-Guillaume donna, en 1640, le Brandebourg à son fils aîné, Frédéric-Guillaume I^{er}, Ansbach et Bayreuth à ses fils cadets, Joachim-Ernest et Christian. La branche de Bayreuth s'éteignit en 1789 et laissa ses possessions à Frédéric d'Ansbach (celui-ci céda ses Etats à la Prusse, en 1791, contre une rente viagère, et mourut en Angleterre en 1806, sans laisser d'enfant.

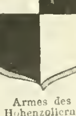
Armes des Hohenzollern.

Ligne de Souabe. Affaiblie à différentes reprises par des partages, cette ligne ne reprit de l'importance que sous le comte Eitel-Frédéric II (mort en 1512), qui fut le conseiller intime de l'empereur Maximilien I^{er}. Son petit-fils, Charles I^{er}, hérita, en 1534, des comtés de Sigmaringen et de Vehringen. Il partagea ses biens entre ses deux fils : Eitel-Frédéric IV, né en 1545, mort en 1605, qui fonda la branche de HOHENZOLLERN-HECHINGEN ; Charles II, né en 1547, mort en 1606, lequel est l'ancêtre de la branche de HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Le titre de chambellan de l'empire était héréditaire dans la famille depuis 1504 ; en 1692, il fut étendu aussi aux fils puînés des deux familles, à l'exception de la branche collatérale des Hohenzollern-Haigerloch. La convention du « statut de famille » de 1821, approuvée par le roi de Prusse, régla l'hérédité dans toute la famille de Hohenzollern. A la suite des troubles de 1848, Charles de Sigmaringen abdiqua en faveur de son fils Charles-Antoine ; puis celui-ci et Frédéric-Guillaume de Hechingen abdiquèrent simultanément (1849). Leurs Etats furent réunis à la Prusse, en 1850. Frédéric-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen mourut en 1869, ne laissant que deux enfants d'un mariage morganatique avec la comtesse de Rothenburg. Sa maison s'est éteinte avec lui. Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, né en 1811, mort à Sigmaringen en 1885, devint général dans l'armée prussienne, puis président du ministère prussien, de 1858 à 1862. Il eut deux filles et quatre fils, dont l'aîné est le prince Léopold ; le second, le roi Charles I^{er} de Roumanie.

— BIBLIOGR. : *Monumenta Zollerana*, publiés sous les auspices du roi Frédéric-Guillaume IV (Berlin, 1852-1866) ; Ludwig Schmidt, *la Plus ancienne histoire de la maison de Hohenzollern* (1884-1888) ; Bauer, *l'Origine et la Généalogie des Hohenzollern* (1893) ; *Recherches sur les Hohenzollern*, revue publiée à Berlin, depuis 1892, par Mayer.

Hohenzollern (ORDRES DE LA MAISON DE). Il en existe deux : l'*ordre princier* et l'*ordre royal*.

L'*ordre princier*, le plus ancien, date de 1841 et a été modifié en 1852. Il est conféré par les princes de Hohenzollern, avec approbation du roi. Outre ses trois classes constitutives, il comprend deux catégories de médaillés : les uns titulaires de la médaille d'or avec couronne, les autres titulaires de la médaille d'argent. L'insigne de l'ordre consiste en une croix d'or à quatre branches arquées, émaillée de blanc et bordée de noir, anglée d'une couronne de laurier, présentant au centre les initiales F. C. surmontées d'une couronne avec cet exergue en lettres d'or sur émail bleu : *Für Treue und Verdienst* (A la fidélité et au mérite), et, au revers, la date : 5 décembre 1841. La croix est surmontée d'une couronne et se porte à la boutonnière au moyen d'un ruban moitié blanc et moitié noir, par sept raies verticales, dont quatre blanches.

Ordre princier de la maison de Hohenzollern.

L'*ordre royal* de la maison de Hohenzollern a été fondé en 1851 par Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, puis étendu, en 1861, par Guillaume I^{er}. Il est divisé en quatre classes : grands commandeurs avec l'étoile ou l'aigle prussienne, commandeurs avec la plaque ou l'aigle, chevaliers et décorés. La croix et le ruban sont semblables à ceux de l'ordre princier, avec cette particularité qu'il n'y a pas de couronne surmontant la croix.

Ordre royal de la maison de Hohenzollern.

HOHENZOLLERN, anciennes principautés de l'Allemagne du Sud, ayant fait partie de la Confédération germanique jusqu'en 1849, et réunies depuis cette époque à la monarchie prussienne : la principauté de HOHENZOLLERN-HECHINGEN, grande de 372 kilom. carrés, et la principauté de HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN, grande de 770 kilom. carrés. Les deux principautés forment maintenant le district de *Hohenzollern-Sigmaringen*, rattaché à la province rhénane. Son territoire, grand de 1.142 kilom. carrés, s'étend sur les deux rives du Danube, du Neckar aux environs du lac de Constance, et comprend, en outre, huit enclaves dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg. Le sol est assez fertile, l'agriculture et l'élevage y sont assez développés, de même que le travail du fer et l'industrie cotonnière ; salines. Pop. : 66.000 hab. Le siège de l'administration est à *Sigmaringen*.

HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (Léopold-Etienne-Charles-Antoine-Gustave-Edouard-Tassilon, prince DE), général d'infanterie prussien, né à Krauchenwies (Wurtemberg) en 1835. Il épousa, en 1861, Antonia, infante de Portugal. En 1870, les Espagnols lui offrirent la couronne royale. Sa candidature fut l'occasion de la guerre de 1870-1871, entre la France et l'Allemagne.

HOHÉRIE (*ho-é-rî* [*h* asp.]) n. f. Genre de malvacées, comprenant de petits arbustes glabres, à fleurs axillaires disposées en cymes, originaires de l'Australie.

HORLSPATH (*spat'*) n. m. Silicate naturel d'alumine.

HOHMANNITE (*ma-nit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

HOHNECK, montagne du département des Vosges, culmen des Vosges françaises. C'est le Haut des Chaumes des Lorrains, à 11 kilomètres de Gérardmer ; 1.366 mètres. Du sommet, vue magnifique ; on y monte habituellement du fameux col de la Schlucht.

HÖHR, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]) ; 2.689 hab. Ecole de céramique, industrie de majolique. Culture du houblon. Important commerce de bois. Au voisinage, deux camps romains.

HÖHSCHEID, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur un affluent de la Wupper ; 12.593 hab. Fabriques de couteaux et de ciseaux, de machines. Forges, fonderies, armureries, moulins. Mine de plomb.

HOIE (*hoî* [*h* asp.]) n. f. Comm. Sorte de houille.

HOÏ-HOU, ville de l'empire chinois (île de Haïnan), sur le détroit de Haïnan, vis-à-vis le littoral de la péninsule de Loui-Tchéou. C'est le port de Kioung-Tchéou, la capitale ; 15.000 hab. Ouverte au commerce étranger en 1876, elle est le siège d'un trafic important avec Hong-Kong, l'Indo-Chine française et Singapour.

HOIR (du lat. *hæres*, même sens) n. m. En T. de dr., Héritier. ‖ *Hoir de quenouille*, Fille héritière d'un fief.

HOIRIE (*rî* — rad. *hoir*) n. f. En T. de dr., Héritage, succession qui appartient à l'héritier direct : *Ils ne se cachent point pour voler les veuves, ruiner les villageois, butiner l'*HOIRIE *des orphelins.* (P. Lejeune.) ‖ Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale.

— *Avance d'hoirie*, Avance faite à un enfant, sous la condition que, plus tard, dans le partage de la succession, il en sera tenu compte à ses cohéritiers.

HOIRIN n. m. Mar. anc. Bouée, bois qu'on laissait flotter pour indiquer la place où l'ancre était mouillée.

HOJEDA ou **OJEDA** (Alonzo DE), navigateur et conquistador espagnol, né à Cuença (Nouvelle-Castille) en 1470, mort à Hispaniola (Haïti) en 1515. En 1493, il accompagna Colomb dans son second voyage ; chargé par lui d'explorer l'intérieur d'Hispaniola, il découvrit les gisements aurifères de Cibao, et contribua à l'écrasement des Caraïbes, dans le combat de la Vega. Puis il retourna en Espagne, d'où il repartit, en 1499, avec Americ Vespuce et le pilote Juan de La Cosa. Il reconnut les embouchures de l'Essequibo et de l'Orénoque ; puis essaya d'expulser Colomb d'Hispaniola et rentra en Espagne en 1500. Reparti l'année suivante pour le nouveau monde, il tenta de fonder une colonie sur les rives du golfe de Maracaïbo, mais causa, par sa violence, une révolte de ses compagnons. Un peu plus tard (1509), il essaya de fonder un nouvel établissement dans la Nouvelle-Andalousie, comprise entre le milieu du golfe de Darien ou d'Uraba et le cap Vela ; ce fut un désastre, à la suite duquel Hojeda regagna à grand'peine Hispaniola, où il mourut dans la misère. Il a laissé des mémoires, qui sont restés manuscrits.

HOJO, famille dont les chefs, sous le titre de *shoukkens* ou *régents du shogoun*, administrèrent le Japon de 1199 à 1333. Elle eut son siège à Kamakoura, et le temps de sa domination fut l'époque la plus prospère du moyen âge japonais. Quelques régents furent d'une grande valeur, parmi lesquels : YASOUTOKI, TOKIYORI, TOKIMOUNÉ, le plus célèbre de tous, qui repoussa l'invasion des Mongols en 1281. L'empereur Go-Daïgo profita de la noblesse des derniers shoukkens pour ressaisir, à l'aide de Nitta Yoshisada, une portion de la puissance des anciens mikados ; Taka-Ouji saisit cette occasion pour restaurer, de son côté, le pouvoir effectif des shogouns. La famille des Hojo, massacrée, disparut complètement en 1333.

HOKEBOT (*bo*) n. m. Petit navire qui, au XIV^{e} siècle, servait dans les armements militaires.

HOKI, une des plus petites provinces de l'empire du Japon (île de Nippon) ; 200.000 hab. Elle s'étend, sur le bord de la mer du Japon, entre les provinces d'Inaba à l'E. et d'Idzoumo à l'O. Elle produit du fer, de l'indigo, du sucre. Villes principales : Yonéko et Kourayosi.

HOKKAÏDÔ (c'est-à-dire *Route du Littoral du Nord*), préfecture de l'empire du Japon, comprenant la grande île de Yéso et l'archipel des Kouriles ; superficie d'environ 93.250 kilom. carrés, partagée en onze provinces. Capit. officielle, *Satsporo* (1.780 hab.).

HOKKÉ-SIOU n. m. Secte bouddhique japonaise, fondée en 1261 de notre ère par le prêtre Nitchiren.

— ENCYCL. Cette secte, qui appartient à l'école mystique du Mahâyâna, fait reposer sa doctrine sur l'autorité du Miô-Renghékiô ou *Saddharma Pundarika sûtra* (lotus de la bonne loi), et établit en dogme l'identité et l'unité de tous les bouddhas, simples images ou manifestations d'un Bouddha essence, antérieur et éternel, ainsi que l'identité de nature et l'unité des bouddhas des êtres et de l'univers. Cette secte compte parmi les plus importantes du Japon.

HOKOR n. m. Une des quatre contributions arabes perçues en Algérie.

— ENCYCL. L'*hokor* représente le loyer des terres dites *azel* ou *arch*, sur lesquelles la tribu n'a qu'un droit de jouissance, par suite de concession originelle ou de confiscation. Cet impôt n'est levé que dans le département de Constantine.

HÔ-KOUÔ (*illustre dans la loi*), titre que l'on donnait, pendant le moyen âge japonais, aux empereurs qui abdiquaient volontairement ou par force, se retiraient dans un monastère bouddhique et prononçaient les vœux religieux.

HOKOUSAÏ, appelé aussi **Katsugawa Shunrô, Tokitaro, Sori II**, dessinateur et graveur japonais, né en 1760 dans le cercle de Honjo, au N. de Yeddo, mort à Yeddo en 1849. Il débuta très jeune, sous le nom de **Shunrô**, et travailla sans relâche, jusqu'à sa mort, pendant une période de plus de cinquante années. Il s'adonna à tous les genres cultivés par les artistes japonais. Illustrations de romans, d'histoire, de poésies, depuis les minces volumes populaires jusqu'aux grands ouvrages ; livraisons et albums montrant à l'infini, sous toutes les formes, tous les aspects du monde japonais : hommes, bêtes, plantes, choses, paysages ; recueils d'ornements destinés aux arts et métiers, modèles pour l'enseignement, grandes estampes en couleur de tout genre, affiches, cartes géographiques, gravures originales, etc., Hokousaï a tout traité avec une égale maîtrise. Son œuvre est pleine de vie et d'humour : elle touche toutes les cordes, va du comique populaire et du grotesque au pathétique et au terrible. Les Goncourt, Ph. Burty, Louis Gonse, Michel Revon, ont fait connaître en France l'art d'Hokousaï et l'imagerie japonaise.

HOL (Richard), musicien néerlandais, né à Amsterdam en 1825. Ses œuvres s'élèvent à près de cent cinquante. Il a fait représenter un opéra intitulé *Floris V*. Parmi ses autres compositions, on peut surtout citer : le 23^{e} Psaume ; *Erklärung*, poème symphonique ; *David*, oratorio ; *le Roi aveugle*, *le Hollandais volant*, *la Délivrance de Leyde*, *Vondel*, ballades pour *soli*, chœur et orchestre ; une grande quantité de *lieder*. On lui doit une excellente méthode de chant, sous ce titre : *le Jeune Chanteur*.

HOLÀ (*h* asp. — de *ho*, et *là*), interjection qui sert : 1° pour appeler, pour attirer l'attention : HOLÀ ! *quelqu'un !* ; 2° pour dire C'est assez, arrêtez : HOLÀ ! *pas un mot de plus !*

— Manèg. Terme par lequel le maître commande à l'élève d'arrêter sa reprise.

— Mar. Interjection de réponse aux appels.

— n. m. *Mettre le holà*, Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent.

La Fontaine l'a employé au pluriel pour éviter l'hiatus :

Pendant qu'on lit leurs vers, vos chiens ont beau se battre,
Vous mettez les *holàs* en écoutant l'auteur.
LA FONTAINE.

HOLACANTHE ou **HOLACANTHUS** (*tuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des chétodontidés, comprenant une quarantaine d'espèces des mers chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *holacanthes* sont de taille médiocre, de couleurs vives et tranchées ; leur préopercule, dentelé, présente une forte épine. L'holacanthe duc (*holacanthus diacanthus*), gris violet et jaune, tigré de bleu pâle, abonde dans tout l'océan Indien, comme l'holacanthe empereur (*holacanthus imperator*), du Japon, bleu violet, rayé en long d'orangé. Leur taille est de 15 à 20 centimètres, leur chair est peu estimée. Leur livrée brillante les a fait nommer *duchesses*, *demoiselles*, *coquettes*, etc.

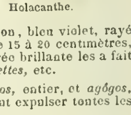
Holacanthe.

HOLAGOGUE (*gogh'* — du gr. *holos*, entier, et *agôgos*, qui entraîne) adj. Méd. anc. Qui peut expulser toutes les humeurs morbides.

HOLAN (*h* asp.) n. m. Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLARRHÈNE (*la-rèn'*) n. m. Genre d'apocynées, tribu des pluméries, comprenant plusieurs arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent dans l'Inde.

HOLASTER (*stèr'*) n. m. Genre d'oursins, type de la famille des *holastéridés*, comprenant des formes fossiles dans le crétacé d'Europe et le tertiaire d'Australie. (Les holasters sont ovales ou cordiformes, bombés en dessus, plats en dessous ; le sillon ambulacraire est large et peu profond. On peut prendre comme exemple de ce genre l'*holaster subglobosus*, du cénomanien de Normandie.)

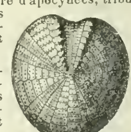
Holaster.

HOLASTÉRIDÉS (*sté*) n. m. pl. Famille d'oursins irréguliers, renfermant les *holasters* et genres voisins, tels que *cardiasters* et *hémipneustes*. — *Un* HOLASTÉRIDÉ.

HOLBACH (Paul-Henri DIETRICH, baron D'), philosophe français, né à Heidelsheim (Palatinat) en 1723, mort à Paris en 1789. Ce « maître d'hôtel de la philosophie », comme l'appelle l'abbé Galiani, passa la plus grande partie de sa vie à Paris, au milieu des philosophes, qu'il recevait à sa table, et dont il mit à profit les discussions. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à la destruction de l'ancien régime. La passion qui anime Holbach, c'est celle de la liberté en toute chose, surtout en matière de politique et de religion. Mais cette passion a, chez lui, quelque chose de vulgaire et d'intolérant, qui la fait se répandre le plus souvent « en déclamations communes et sans variété ».

D'Holbach débuta par des traductions, la plupart de l'allemand, d'ouvrages scientifiques et technologiques. Puis parut *le Christianisme dévoilé* ou *Examen des principes et des effets de la religion chrétienne* (1767), sous le nom de BOULANGER, AUTEUR DE *l'Antiquité dévoilée*. Il publia ensuite : *la Contagion sacrée* (1767) ; *De l'imposture sacerdotale* (1767) ; *les Prêtres démasqués* (1768) ; *l'Esprit du judaïsme* (1770) ; *Examen critique de la vie et des œuvres de saint Paul* (1770) ; *Histoire critique de Jésus-Christ* ou *Analyse raisonnée des Evangiles* (1770) ; *la Politique naturelle* (1773) ; *l'Ethocratie* ou *le Gouvernement fondé sur la morale* (1776) ; *la Morale universelle* (1776). Mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation et qui lui a attiré à la fois le plus d'éloges et de haine, c'est le *Système de la nature ou des Lois du monde physique et du monde moral, par M. Mirabaud, secrétaire perpétuel et l'un des quarante de l'Académie*

françoise, 1770 (l'académicien Mirabaud était mort depuis dix ans). C'est un essai de synthèse matérialiste et mécanique du monde physique et moral. L'esprit et la matière, le moral et le physique sont une seule et même chose; ce qui seul existe est la matière, et le mouvement, qui en est inséparable. Un déterminisme absolu régit le monde; les religions sont nuisibles; le prêtre doit être remplacé par le médecin : voilà les doctrines de cet ouvrage.
— BIBLIOGR. : Avezac-Lavigne, *Diderot et la société du baron d'Holbach* (Paris, 1875).

HOLBACHIEN, ENNE (*chi-in, èn'*) adj. Qui appartient à la philosophie d'Holbach. : On dit aussi HOLBACHIQUE.
— n. Disciple d'Holbach : *Les* HOLBACHIENS.

HOLBEACH, paroisse d'Angleterre (comté de Lincoln), dans la région du Wash; 4.771 hab. Église gothique, ruines romaines.

HOLBECK, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Aire et le canal de Liverpool; 20.630 hab. Usines métallurgiques. Commerce de laine.

HOLBECK ou **HOLBAK**, ville de Danemark (île de Seeland), ch.-l. de district, au fond de l'Izefjord; 3.915 hab. Port, manufacture de tabac; fabrique de draps. Ville fondée au commencement du XIVe siècle et défendue par un château fort, qui, en 1659, fut pris et incendié par les Suédois. — Le district a 94.226 hab.

HOLBEIN (Hans), dit **le Vieux** ou **l'Ancien**, peintre allemand, né et mort à Augsbourg (1460-1524). Gendre du peintre Thomas Burgkmair, il vécut à Augsbourg jusqu'en 1499, puis mena une existence nomade, et probablement misérable. Il est à Ulm en 1500. En 1501, étant à Francfort, il peint un grand retable pour le couvent de Kaisheim. On le retrouve ensuite à Bâle, à Augsbourg jusqu'en 1516. En 1517, il va en Alsace, à Isenheim. Enfin, il revient dans sa ville natale, et y meurt pauvre et ignoré, en 1524. Holbein le Vieux, comme Schongauer, poursuit les tendances réalistes des écoles flamandes, mais sans leur sacrifier les traditions nationales. A Augsbourg, son grand polyptyque, contenant des scènes de la vie de la Vierge et de sainte Dorothée (*Basilique de Sainte-Marie-Majeure*); son chef-d'œuvre, *la Basilique de Saint-Paul*, et le *Triptyque de la famille Walter* (1502), révèlent ses qualités de caractère et de couleur. Ses tableaux placés dans les églises d'Augsbourg (*Nativité de la Vierge*, au Dôme, etc.) sont aussi remarquables, ses portraits sont fins et serrés. Bâle a de lui une *Mort de Marie*, des dessins et des études du plus haut intérêt. Munich, enfin, possède seize panneaux d'autel provenant de l'abbaye de Kaisheim (1502), et le superbe *Autel de Saint-Sébastien* (1516). — Un frère d'Holbein le Vieux, SIGISMOND **Holbein**, qui vivait à Augsbourg, on tout cas de 1505 à 1509, mourut à Berne en 1540. Une petite *Vierge*, au vieux château de Nuremberg, prouve qu'il ne déparait pas la famille. — Un fils d'Holbein le Vieux, AMBROISE **Holbein**, frère de Hans, est représenté à Bâle par un certain nombre de portraits, peints entre 1515 et 1518, d'une précision et parfois d'un éclat surprenants (portrait du peintre bâlois *Hans Herbster*, de l'orfèvre *Georg Schweiger*, etc.).

HOLBEIN (Hans), dit **le Jeune**, fils de Holbein le Vieux et le plus grand peintre de l'Allemagne avec Albert Dürer, né à Augsbourg en 1497, mort de la peste, à Londres, en 1543. Il quitta sa patrie en (1515), se rendit à Bâle, puis visita la France et l'Angleterre. De 1528 à 1531, on le retrouve à Bâle, chargé de travaux considérables. Ses amis à Bâle étaient Froben, Erasme et Amerbach. C'est sur les conseils d'Erasme qu'il avait, une première fois, visité l'Angleterre (1526-1528). Erasme l'avait adressé à Thomas Morus, qui le garda chez lui trois ans. Henri VIII voulut se l'attacher. Quand Holbein, ayant achevé ses commandes à Bâle, retourna encore en Angleterre, où il fut généreusement traité à la cour, ce fut pour ne plus la quitter.

Le musée de Bâle conserve la plupart des œuvres qu'Holbein exécuta durant son premier et son second séjour. D'abord son ami, *le Bourgmestre Meyer et sa femme* (1516); *Boniface Amerbach* (1519); un *Christ mort*, d'un naturalisme extraordinaire (1521); le portrait de *la Femme de Holbein et ses enfants*; deux portraits de *Dorothée d'Offenbourg*; un *Erasme écrivant*; une *Tête de femme* en costume bâlois; deux *Intérieurs d'école*; et divers tableaux de piété : un fragment de *Cène*, une *Nativité* et une *Adoration des mages* (cathédrale de Fribourg); enfin, deux *Passions* : l'une, en huit tableaux (1520-1525); l'autre, au lavis. Le type de sa peinture religieuse est sa fameuse *Vierge au bourgmestre Meyer*, de Bâle. Les attitudes y sont belles et simples, le sentiment recueilli, sans parler de l'exactitude propre aux portraits. A cette série appartiennent encore : la *Vierge de Soleure*, le *Saint Georges* et la *Sainte Ursule* du musée de Carlsruhe. Il faut admirer un style large et dramatique dans les deux compositions qu'il exécuta durant son second séjour à Bâle : *Roboham renvoyant le peuple d'Israël*, et la *Rencontre de Saül et de Samuel*. Avant son dernier voyage en Angleterre, il s'était complu à des travaux de toute sorte : l'*Alphabet de la mort*, les *Simulacres de la mort* (ou *Danse des morts*), et les illustrations de l'*Eloge de la folie* attestent la fertilité, le mordant d'un esprit plein d'humour dans le macabre. A l'exception des superbes fresques de la maison d'Orient : *la Richesse et la Pauvreté*, dans les douze dernières années de sa vie, il se cantonnera, en général, dans le portrait. Citons, dans ce genre, d'abord les *crayons* de Windsor, le *Thomas Morus* en buste (1527), le dessin de la *famille Morus*, à la plume (Bâle, 1528); *Christine de Milan* (1538), au château d'Arundel; *Henri VIII*, le prince *Edouard*, les princesses *Marie et Elisabeth* (à Whitehall); les portraits de la galerie Longfort-Castle, etc. A Dresde, l'orfèvre *Morett*; à Berlin, le marchand *Gyzen* (1532); à Vienne, le *Portrait d'un jeune homme* (1511); *John Chambers*; *Jeanne Seymour*. A Florence, *Luther*, *Richard Southwell* et *Holbein* lui-même. D'autres portraits d'Holbein

Hans Holbein le Jeune.

par lui-même, au crayon, sont à Bâle. Au Louvre (Paris), enfin, outre trois tableaux religieux, plusieurs beaux portraits : le célèbre *Erasme écrivant*, l'*Anne de Clèves*, et *Nicolas Kratzer*, astrologue de Henri VIII.
— BIBLIOGR. Hegner (1827); Wornum (1867); Woltmann (1874-1876); P. Manz (1878), et Knackfuss (1891).

HOLBERG (Ludvig, baron DE), écrivain dano-norvégien, né à Bergen en 1684, mort à Copenhague en 1754. Il eut une enfance pauvre et hasardeuse, et fit un rude apprentissage de la vie : on le trouve en Hollande (1704), en Angleterre (1706-1708), en Danemark (1708), en Allemagne (1709), à Paris (1714), où il passa dix-huit mois, en Italie (1715), voyageant pour s'instruire, enseignant pour vivre. Nommé professeur à l'université de Copenhague (1714), il y enseigna la métaphysique (1717), l'éloquence latine (1720), l'histoire (1730), en devint recteur (1735), puis questeur (1737-1751). Il sut s'enrichir à éditer ses nombreuses œuvres, acquit deux seigneuries (1740-1745), érigées ensuite en baronnies, quand il en fit don à l'académie de Soroë (1747). Ses écrits embrassent presque tous les sujets : droit (*le Droit de la nature et des gens*, 1715; *les Mariages entre parents*, 1719); philosophie et morale (*Pensées morales*, 1744; trad. franç. 1749; *Fables morales*, 1751; *Epîtres historiques, métaphysiques, morales, philosophiques et plaisantes*, 1748-1754); géographie économique (*Description du Danemark et de la Norvège*, 1720; *de la ville de Bergen*, 1737); histoire (*Introduction à l'histoire des Etats européens*, 1713; *Histoire de l'Etat danois* [jusqu'en 1670] (1732-1735); *Histoire de l'Eglise jusqu'à la Réformation* (1738-1740); *Histoire des Juifs*, 1742); utopie sociale (*Nicolai Klimii iter subterraneum*, 1741; trad. franç. (1741-1788); etc. Il a souvent écrit en latin, parfois en français. Mais c'est dans la satire et surtout dans la comédie qu'il s'est rendu illustre. On l'a surnommé **le Plaute du Danemark**. Sous le pseudonyme de HANS MIKKELSEN, il publia : *Peder Paars*, poème héroï-comique; puis *Quatre poésies comiques* (1721); enfin, ses *Comédies*, rééditées et enrichies sous le titre de *Théâtre danois* (1731). Ces belles œuvres dramatiques eurent d'abord en Danemark un assez court succès, mais se répandirent en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Holberg, considéré comme le plus grand poète comique des pays scandinaves, a exercé sur l'évolution mentale de ses compatriotes, sur la langue et sur la littérature danoises, une influence considérable : la première moitié du XVIIIe siècle danois est justement appelée « période de Holberg ».

Holberg.

HOLBŒLLIE (*hol'-beu-li* [h asp.]) n. f. Genre de berbéridacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles digitées, à fleurs en grappes, à fruit pulpeux comestible, dont on connaît deux espèces de l'Himalaya.

HOLBORN, quartier de la ville de Londres, au nord de la Tamise, entre les ponts de Waterloo et de Blackfriar; 141.920 hab. Depuis 1869, on y a construit un viaduc de 430 mètres de long et de 25 mètres de large pour le chemin de fer Londres-Chatam-Douvres.

HOLCONIE (*ni*) ou **HOLCONIA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des formes propres à la région malaise et australienne. (Les holconies sont de grosses araignées rousses et noires dont on connaît cinq ou six espèces.)

HOLCOSTOME (*stom'*) ou **HOLCOSTOMA** (*sto*) n. m. Moll. Sous-genre de planaxis, comprenant des formes propres à l'océan Indien. (Les holcostomes sont des animaux littoraux; leur coquille, mince, à épiderme hérissé, a son labre évasé; l'espèce type est l'*holcostoma piligerum*.)

HOLCROFT (Thomas), auteur dramatique et romancier anglais, né à Londres en 1745, mort en 1809. *Alwyn* (1780) fut son premier roman. Il en écrivit trois autres, et introduisit le mélodrame français en Angleterre. Sa meilleure pièce est le *Chemin de la ruine* (1794), spécimen, suivant Hazlitt, de ces œuvres dramatiques dans lesquelles l'argot des gentilshommes jockeys se trouve mêlé au langage romanesque et sentimental des jeunes filles éplorées. Parmi ses œuvres, on cite encore : *la Duplicité*, comédie (1781); *les Folies d'un jour* (1784), imitées du « Mariage de Figaro »; *la Dame du rocher* (1805); *le Sceptique*, poème irréligieux, et des traductions d'ouvrages de Mirabeau, de Mme de Genlis. Il fut emprisonné, en 1795, comme démocrate, se retira à Hambourg, puis à Paris, et retourna à Londres en 1803. Ses *Mémoires* furent publiés par Hazlitt (1809).

HOLCUS (*kuss*) n. m. Nom scientifique du genre *houlque*.

HOLDENHURST, ville d'Angleterre (comté de Southampton), sur le Stour; 6.050 hab.

HÔLEMENT (*h* asp., et *man* — rad. *hôler*) n. m. Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

HOLER (*h* asp., et *lèr*) n. m. Ancienne monnaie de cuivre, qui se fabriquait et avait cours, au siècle dernier, dans quelques Etats d'Allemagne, et valait environ un denier de France.

HÔLER (*h* asp. — onomat.) v. n. Crier comme la hulotte.

HOLFELD (Dominique-Hippolyte), peintre français, né et mort à Paris (1804-1872). Elève d'Abel de Pujol et de Hersent, il s'est adonné à la peinture historique et religieuse. Nous citerons : *l'Enfant-Jésus adoré par les anges*; *Rembrandt enfant*; *Enfants de chœur au lutrin*; *Marie-Antoinette écrivant son testament après sa condamnation*; etc.

HOLGUIN ou **SAN ISIDORO DE HOLGUIN**, ville des Antilles (Cuba [départ. de l'Est]); 32.240 hab. Ch.-l. de la juridiction de son nom.

HOLICS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Nyitra]), près de la Morava; 5.747 hab. Château impérial où fut ratifié, en 1805, le traité de Presbourg.

HOLISE ou **HOLISUS** (*zuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud.

HOLITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Par[illegible]itz]), sur la Red[illegible]tzka, affluent de l'Elbe; 5.161 hab. Commerce de céréales, laine et bestiaux.

HOLKAR (ETAT D'). Géogr. V. INDORE.

HOLKER [illegible] n. m. Sorte de bateau, fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage autrefois chez les [illegible]

HOLL (Elias), architecte allemand, né et mort à Augsbourg (15[illegible]-164[illegible]). Après avoir séjourné [illegible] à Venise, il fut nommé architecte d'Augsbourg, où il construisit l'hôtel de ville (1615-16[illegible]), le plus vaste et le plus riche monument de ce genre que possède l'Allemagne [illegible] *Goldener Saal* [illegible] l'église Maria[illegible], l'arsenal, la maison de la corporation des bouchers, etc. Lors de la réaction catholique qui eut lieu à Augsbourg en 16[illegible]0, Holl, attaché à la religion [illegible]; toutefois, après la prise de la ville par les [illegible], il fut réintégré dans son emploi.

HOLL (Frank), peintre anglais, né à Londres en 184[illegible], mort en 1888. Il fréquenta l'Académie royale [illegible] la médaille d'or pour sa composition *le Sacrifice* [illegible]. L'année suivante, il exposa *Châtié de l'église* [illegible] rent : la *Récolte de la fougère*, le *Convalescent*, *Le Seigneur l'a donné*, *le Seigneur l'a repris*, scène de famille d'un saisissant effet, qui reparut à l'Exposition universelle de 1878 (Paris). Le *Prisonnier* [illegible] est aussi l'une des œuvres les plus célèbres de Holl.

HOLLABRUNN ou **OBER-HOLLABRUNN**, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la G[illegible]; [illegible] hab. Vignobles. Combat, le 16 novembre 1805, entre Murat et le général russe Bagration.

HOLLAND, ville des Etats-Unis (Michigan [comté d'Ottawa]), sur le lac Michigan; 4.670 hab. Elève et exportation de bétail.

HOLLAND (PARTS OF), district d'Angleterre, faisant partie du comté de Lincoln, sur la rive sud-ouest du Wash.

HOLLAND (PREUSSISCH-), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Orientale]), régence de Kœnigsberg; 5.087 hab. Fabrique de draps et lainages. Ancien château.

HOLLAND (Henry FOX), premier lord HOLLAND depuis 1763, homme politique anglais, père de l'illustre Fox, né en 1705, mort près de Kensington en 1774. Il se fit remarquer au Parlement, où il représenta Tindon en 1735 et Windsor de 1741 à 1761, par son éloquence et son ambition, mais aussi par sa versatilité. En 1743, il devint lord de la trésorerie, entra au conseil privé en 1746, fut secrétaire d'Etat en 1755. Leader de la Chambre des communes en 1762, il entra dans le cabinet Bute, fit signer la paix avec la France (1763) et fut créé lord Holland. Accusé de détournements en 1769, il rentra dans la vie privée.

HOLLAND (Henry Richard VASSALL-FOX), troisième lord HOLLAND, petit-fils du précédent, né à Winterslow House (Wiltshire) en 1773, mort à Holland House en 1840. Après avoir beaucoup voyagé sur le continent, il siégea dès 1796 à la Chambre des lords et, pendant quarante ans, défendit les mesures libérales. Il entra au conseil privé en 1806. Il a laissé de nombreux écrits, discours, traductions, et surtout des *Mémoires* intéressants. — Il épousa, en 1797, sa maîtresse, *Elisabeth* VASSALL (née en 1770, morte à Londres en 1845), séparée de son premier mari, sir Godfrey Webster. Belle et spirituelle, lady Holland attira dans ses salons les hommes les plus éminents de son temps. Admiratrice de Napoléon, elle lui envoya des livres à Sainte-Hélène.

HOLLAND (Georg Jonathan, baron), mathématicien et philosophe allemand, né à Rosenfeld (Wurtemberg) en 1742, mort à Stuttgart en 1784. Le duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg le choisit pour précepteur de ses fils, et l'impératrice Catherine lui donna le titre de baron, avec le grade de capitaine de ses gardes. On a de lui, en allemand : *Traité sur les mathématiques* (1761); *Précis de l'exposition du parallélogramme de Newton par Kæstner* (1765), et, en français, *Réflexions philosophiques sur le « Système de la nature »* (1772), réfutation la plus solide peut-être qu'on ait faite des doctrines du baron d'Holbach.

HOLLANDAIS, AISE (*ho-lan-dè, èz'* [h asp.]), personne née en Hollande ou qui habite ce pays. — *Les* HOLLANDAIS.
— *Liqueur des Hollandais*. Chim. Chlorure d'éthylène. V. ÉTHYLÈNE.
— Adjectiv. : *Population* HOLLANDAISE.
— Zootechn. *Vache hollandaise, taureau hollandais*, ou substantiv. *Une hollandaise, un hollandais*. Se disent des représentants de la race bovine en Hollande (v. la partie encycl.). ‖ *Chevaux hollandais*. Se dit d'une variété de la race chevaline très recherchée autrefois, surtout pour la selle, mais qui disparaît par les croisements avec les races étrangères.
— n. m. Linguist. Dialecte néerlandais parlé en Hollande.
— n. f. Techn. Nom d'une machine d'épuisement.
— Loc. adv. *A la hollandaise*, A la manière des Hollandais; selon la mode, la coutume de la Hollande : *Morue à* LA HOLLANDAISE.
— ENCYCL. B.-arts. *Ecole hollandaise*. I. PEINTURE. Le premier peintre que Carel Van Mander nous présente comme ayant vu le jour en Hollande est Aalbert Van Ouwater, qui vivait à Haarlem, et qui fut, sans doute, contemporain des Van Eyck. On n'a rien conservé de lui. Il eut pour élève Gérard de Saint-Jean, dont le musée de Vienne possède deux volets de triptyque. Un autre peintre de Haarlem, Dirk ou Thierry Bouts (mort en 1475), alla s'établir à Louvain, où il peignit des tableaux remarquables surtout par les fonds de paysages. Jean Mostaert, né à Haarlem en 1474, fut un paysagiste et aussi un portraitiste. C'est à Leyde que naquit Engelbrechtsz, dessinateur un peu sec, peintre aux tons bruns, qui forma le grand Lucas de Leyde, le créateur de la peinture de genre. Après ces primitifs, l'art hollandais subit l'influence du style italien : Jan Schoorl, qui fut peintre d'Adrien VI et conservateur du Belvédère, apporta à Utrecht l'art de Michel-Ange et de Raphaël. Son exemple est suivi, mais ses élèves ne rapportent souvent d'Italie que les leçons de la décadence : Maarten van Veen, dit Heemskerck; le portraitiste Antonio de Moor, dit Antonio Moro; Hendrick Goltzius, Cornelis van Haarlem, Abraham Bloemaert, Pieter Lastman, Gérard Honthorst furent les principaux de ces italianisants, peintres savants, souvent affectés.
Cependant, il s'était formé en Hollande un art indigène et national, qui allait trouver dans le génie de Rembrandt sa plus haute expression. Parmi les peintres d'histoire et

de portraits de la grande époque, il faut citer d'abord : Michel van Mierevelt, Thomas de Keyser, Jean van Raavenstein, puis arriver à Rembrandt, le plus grand de l'école, observateur exact de la réalité, le peintre génial de la lumière et de l'ombre. Ses principaux élèves sont : Ferdinand Bol, Govaert Flinck, Carel Fabritius, Van den Eeckout, Nicolas Maas. Son contemporain, Bartholomeus Van der Helst déploie dans ses portraits une vivacité d'expression, une justesse de touche, une clarté de coloris irréprochables ; Franz Hals est un portraitiste fougueux et énergique. C'est encore et surtout dans la peinture de genre que les Hollandais sont demeurés des modèles d'observation et de verve. Adrien Van der Venne, Anthoni Palamèdes, les peintres de scènes belliqueuses comme Esaias Van de Velde, Palamèdes le Jeune, Jan Asselyn, et surtout Philips Wouwerman ; les peintres de scènes populaires comme Pieter van Laar, dit « le Bamboche », Adrien Brauwer, et Adrien van Ostade, Jan Steen, qui ont excellé dans les représentations des cabarets et des fêtes villageoises ; des peintres de la vie bourgeoise et des intérieurs mondains : Gérard Terburg, Gabriel Metzu, Gaspard Netscher, Frans van Mieris, Gérard Dov, Pieter de Hooch, Van der Meer de Delft, qui sont arrivés à une précision de facture, une finesse de rendu extrêmes. La peinture de paysage fut portée à sa perfection par les peintres hollandais du XVIIe siècle : d'abord par Van Goyen, Jan Wynantsz et Pieter Molyn, ceux qui ont montré la voie ; puis par Aart Van der Neer et Aalbert Everdingen, surtout par Ruysdaël, le peintre si poétique des forêts et des cascades, et Meindert Hobbema, dont le robuste coloris imite de plus près la nature ; et encore par Cornelis Dekker, Jan Van der Haagen, Jan van Kessel, Abraham Verboom. Parmi les peintres de paysages et d'animaux, il faut citer avant tous Paulus Potter, qui se distingue par l'exactitude et la vérité, puis Govaert Camphuysen, Aalbert Klomp, Abraham Hondius, Willem Romeyn, Adriaen Pynacker, Adriaen Van de Velde, Aalbert Cuyp, Jan et Andries Both. Un certain nombre de paysagistes vont s'inspirer de la nature italienne, comme Jan Baptista Weenix, Nicolas Berchem, fécond et pittoresque, le premier de ces italianisants, Karel Dujardin, lumineux et gracieux ; Thomas Wyck, Bartholomeus Breemberg, les Moucheron, les Van der Does. Aux paysagistes se rattachent les peintres d'architecture, comme Johannes Beerestraaten, les Beckheyden, Jan Van der Heyden, Emmanuel de Witte, Pieter Saenredam, Jacob Van der Ulft, Dirk van Deelen, Hendrick Van der Vliet ; et les peintres de marine dont les deux principaux sont Willem Van de Velde le Jeune, dont les œuvres sont des merveilles de transparence et d'harmonie, et Ludolf Backhuyzen, le peintre des tempêtes, et parmi lesquels on peut citer encore Willem Van de Velde le Vieux, Jan Dubbels, Renier Nooms, dit « Zeeman », Lieve Verschuur, Jan van Capelle. Les plus notables peintres de nature morte ont été, pour les fruits et les fleurs, Jan Davidz de Heem, Cornelis de Heem, Maria van Oosterwijck, Abraham Mignon, Jan van Huysum, qui appartient plutôt au XVIIIe siècle, Rachel Ruysch ; pour le gibier mort, Evert et Willem van Ælst, Jan Weenix, Melchior d'Hondekoeter, et, pour les ustensiles de ménage, Willem Klaasz Heda, Willem Kalf, Jacob de Witt.

Avec le XVIIIe siècle, l'école est en décadence. Gérard de Lairesse, admirateur de Lebrun, fonde une école qui s'écarte de la tradition nationale pour s'attacher aux sujets bibliques, mythologiques ou historiques. Adrien et Pieter Van der Werff, Hendrick van Limboch, Jan Philips van Schlichten, Nicolas Verkolie, Philippe Van Dyck, dit « le Petit Van Dyck », sont des peintres sans chaleur et sans individualité. A ces peintres maniérés il faut ajouter les noms d'Arnold van Boonen, Louis de Mons, Constantin Netscher, Cornelis Troost, Leotard, Quinkhardt, Langendyck, etc. Au début du XIXe siècle, l'influence du peintre français David fait éclore la peinture académique, dont les principaux représentants sont : J.-A. et C. Kruseman, Ezéchiel Davidson, J. G. Pieneman. Parmi les peintres de sujets historiques et religieux, citons : Portman, Opzoomer, Calisch, Taurel, Rochussen, Schwartz, P. van Schendel, Hollander, Alma-Tadema, qui excelle dans les reconstitutions archéologiques (il se fixa en Angleterre en 1870), le peintre de genre Josef Israels, C. Bischop, P. Gabriel, etc. Si quelques-uns, comme Ten Cate, Strœbel, Paling, se rattachent aux anciens maîtres, la plupart cherchent leur inspiration en France. Mesdag, Artz, Verveer, Mesdag, Jansen, David Bles et Mme Bischop Swift ; les paysagistes Roelofs, Burnier, Mme Rommer van Maaten, Bilders, l'animalier de Haas, les Maris, A. Mauve, Bakhuyzen, Breitner, Kaemmerer, Luyten, Willem Maris, Neuhuys, Hubert Vos, Mlle Schwartze, Bock, Bosboom, Blommers, Briet, Heyberg, Josseling de Jong, Kever, Pieters, Schildt, Soest, Toorop occupent un rang distingué dans la peinture contemporaine.

Sculpture. La Hollande n'a pas produit de sculpteurs formant école. Les principaux morceaux de sculpture qu'on y rencontre sont des mausolées (tombeau du comte Engelbert de Nassau ; tombeau de Guillaume le Taciturne, par H. de Keyser et A. Quellyn, à Delft ; de Ruyter, par Rombout Verhulst, etc.). Les principaux statuaires du XIXe s. ont été Paulus Gabriel, L. Royer (statues de Rembrandt, de Laurent Coster, de Guillaume le Taciturne), Nieuwerkerke, Lacomblé, J. Stracké, Ferdinand Leenhoff, Verdonck, Simon Van der Ven, Van den Burg, Van Hove, Grimbel du Bois, F. Stracke, Georges, Mlle Bosscbe Reitz.

Architecture. L'architecture hollandaise n'a pas de caractère artistique propre. Ce qu'il faut admirer, ce sont les digues et les chaussées au moyen desquelles les Hollandais se sont défendus contre les eaux (digues du Helder, de West-Kappel, de Katwyck, etc.). Il reste peu d'anciens châteaux, et les palais modernes n'ont rien de somptueux. Les hôtels de ville, sans avoir la beauté de ceux de Flandre, méritent de retenir l'attention : citons ceux d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, construits d'après les plans de Jacob van Campen, ceux de Bréda, Leyde, Rotterdam, Delft, Middelbourg. Les églises ont été, après la Réforme, dépouillées de leur ornementation : les plus belles sont dans le Sud ; nous mentionnerons les églises de Saint-Servan (Xe s.) et de Notre-Dame (XIIe s.), à Maestricht ; la cathédrale d'Utrecht (XIIIe s.) ; Saint-Etienne, à Nimègue (XIIIe s.), la Grande Eglise de Dordrecht (XIIIe s.) ; le Munsterkerke de Ruremonde. Du XIVe au XVe siècle ont été construites l'église du Cloître et la Grande Eglise de La Haye ; l'Eglise Neuve d'Amsterdam ; les grandes églises de Rotterdam, Arnheim, Haarlem, Groningue.

Gravure. La Hollande eut, au XVe siècle, d'habiles graveurs sur bois. La gravure au burin y fut pratiquée aussi de bonne heure : le Maître à la Navette et le Maître de 1480 furent vraisemblablement originaires de Hollande. Au commencement du XVIe siècle, Walther van Assen exécuta de nombreuses gravures sur bois. Aux XVIe et XVIIe siècles, les burinistes de Hollande se font remarquer par leur exactitude et leur science de la lumière : Lucas de Leyde, Alaert Claas, Martin van Heemskerck, Crispin de Passe et ses enfants ; les imitateurs des Italiens, comme Cornelis Cort, les Wierix, Hendrick Goltzius, les Matham, les Bloemaert, P. Lastman, les Hondius, W.-J. Delff. Le XVIIe fut pour la gravure l'époque la plus brillante ; la plupart des grands peintres ont exécuté de belles eaux-fortes : Rembrandt, Ferdinand Bol, Van den Eeckout, Ruysdaël, Van Goyen, Paul Potter, Cuyp, Berghem, Van de Velde, Dujardin, Backhuyzen ; parmi les burinistes, il faut citer les Visscher et Van Daelen. Au XVIIIe siècle, l'art de la gravure soit la décadence de la peinture ; rappelons les noms de Exshaw, les Coclers, Ploos van Amstel, Burghers, Houbraken, Van Haecken, les Faber, Overbeek, Zeghers. Au XIXe, Kobell, Bisschop, C. Forsel, Langendyick, Couwemberg, J. de Mare, J.-W Kaiser, etc., sont à signaler.

— Zootechn. *Race bovine hollandaise.* En France, on désigne généralement du nom de *hollandaise* une race bovine de grande taille, qui habite, dans les Pays-Bas, la région des polders, humide et fertile. Toutefois, on trouve, en dehors de cette région, dans les provinces de Drenthe, d'Overyssel, de Gueldre, d'Utrecht, de Brabant-Septentrional et de Limbourg, une variété de la même race, mais différente par la taille, qui est plus petite, et quelquefois par le pelage. Il est pie, noir et blanc, chez les animaux de la grande variété ; et parfois rouge et blanc, chez ceux de la petite.

Vache hollandaise.

Dans son pays d'origine, la race hollandaise, qui est forte laitière, est exploitée principalement pour la production du beurre. Les femelles ont les mamelles et l'écusson extrêmement développés. Elles ont le squelette fin, la tête allongée, un peu mince. Sauf la couleur de la robe, elles ressemblent beaucoup aux vaches flamandes françaises.

— Art culin. *Sauce hollandaise.* Mettre deux cuillerées de vinaigre dans une casserole avec une pincée de sel, un peu de poivre et de muscade râpée ; faire réduire de deux tiers, passer, laisser refroidir ; dans une autre casserole, mettre le quart d'un verre d'eau, 100 grammes de beurre frais, trois ou quatre jaunes d'œufs, et placer ce mélange au bain-marie, en le tournant pendant qu'il chauffe, jusqu'à ce qu'il soit bien pris ; y ajouter le vinaigre cuit, placer la casserole dans le bain-marie, et y incorporer peu à peu 150 grammes de beurre frais en tournant toujours la sauce avec la cuiller de bois.

HOLLANDE (*ho-land'* [*h* asp.]) n. m. Econ. rur. Variété de fromage, en forme de boule. ‖ On dit plus communément FROMAGE DE HOLLANDE, et vulgairem. TÊTE DE MORT.

— n. f. Porcelaine qui se fabrique en Hollande. ‖ Toile de lin très fine, que l'on fabrique en Hollande. [L'Acad. écrit TOILE DE HOLLANDE ou D'HOLLANDE.] (La *demi-hollande* est une autre espèce de toile moins fine que la précédente, mais encore d'excellente qualité.)

— Jard. Variété de groseille blanche et de groseille rouge à gros grains. ‖ *Passe-Hollande*, Autre espèce de groseille rouge ou blanche d'excellente qualité. ‖ Variété de pomme de terre de forme allongée, à pulpe légèrement jaunâtre, farineuse, et d'excellent goût.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *fromage de Hollande* comprend : le fromage de lait doux, ou fromage plat ; le fromage vert du Texel ; le fromage d'Edam ; le fromage de Cumin, dit aussi « fromage de Leyde ». C'est un gros fromage, qui se distingue en deux variétés, le vert et le blanc. Il se fabrique, d'une manière générale, en plongeant le caillé moulé dans de l'eau très salée pendant vingt-quatre heures et en essuyant à plusieurs reprises le fromage nouveau. Au bout d'un mois, on a du fromage *gras* ou *vert*, bon à manger. Le fromage appelé *hollande blanc* est sec.

HOLLANDE, nom sous lequel on désigne communément le royaume des Pays-Bas. V. PAYS-BAS (royaume des).

HOLLANDE (*ho-land'* [*h* asp.]), région du royaume des Pays-Bas, dont elle est la partie la plus riche, la plus active, la plus vivante, avec les plus grandes villes de la monarchie : Amsterdam, Rotterdam, La Haye. La Hollande est une contrée célèbre par l'énergie de ses habitants, qui la défendent contre les irruptions de la mer, qui, même, l'agrandissent toujours un peu plus aux dépens de l'océan par endiguement et dessèchement : c'est ainsi qu'ils vont conquérir sur lui le Zuyderzée méridional, après avoir transformé en polders, c'est-à-dire en cultures maraîchères, le lac de Haarlem et tant d'autres bas-fonds d'un pays en beaucoup d'endroits inférieur au niveau marin, mais heureusement protégé du flot, le long de la mer du Nord, par un bourrelet de dunes. De la pointe du Helder au N. jusqu'à l'estuaire de la Meuse au S., la Hollande borde à l'O. la mer du Nord pendant 130 à 140 kilom., et c'est vers l'est qu'elle étend son damier de canaux, digues, portes d'écluse et ses campagnes admirablement entretenues. Cette région est divisée en deux provinces : la Hollande-Septentrionale (*Nord-Hollande*), et la Hollande-Méridionale (*Sud-Hollande*). Sup. 5.792 kilom. carrés et 2.128.166 hab.

La Hollande-Septentrionale, entre la mer du Nord à l'O., le Zuyderzée à l'E., la Hollande-Méridionale au S., a 983.212 hab., sur un sol en partie gagné sur la mer et transformé en excellents polders. Près d'un quart du territoire entre Amsterdam et la pointe du Helder est une conquête de l'homme sur les flots et, au S.-O. d'Amsterdam, on a desséché les 18.200 hectares du lac de Haarlem. Pays très riche et prospère. Capit. *Amsterdam*.

La Hollande-Méridionale, entre la Hollande-Septentrionale au N., la mer du Nord à l'E., l'estuaire de la Meuse au S., les provinces de Gueldre et d'Utrecht à l'E., compte 1.145.754 hab. Non moins opulente que la Hollande-Septentrionale, elle est parcourue par les branches terminales du Rhin et de la Meuse, dont c'est, à proprement parler, le delta. Trois grandes villes : *La Haye*, capit. du royaume ; Rotterdam, Leyde.

HOLLANDE (COMTÉ DE), ancien Etat souverain des Pays-Bas, la plus considérable des sept Provinces-Unies, entre la mer du Nord, le Zuyderzée, la Zélande et la province d'Utrecht. Elle comprenait à peu près le territoire qui forme actuellement les deux provinces de Hollande-Méridionale et Hollande-Septentrionale. En 1571, après avoir secoué le joug des Espagnols, le comté de Hollande se fédéra avec six autres provinces du Nord, pour former une république gouvernée par des états généraux et un stathouder, la république des Provinces-Unies, qui est devenue le royaume des Pays-Bas.

HOLLANDER (*ho-lan* [*h* asp.]) v. a. Passer les plumes d'oie à écrire dans la cendre chaude ou dans une lessive, pour les dépouiller de la matière grasse qui imbibe les tiges. (Cette opération est ainsi dite parce que les Hollandais, qui l'avaient imaginée, en gardèrent longtemps le secret.)

Hollandé, ée part. pass. du v. Hollander.

— *Batiste hollandée*, Batiste très unie et serrée, plus forte et résistante que la batiste ordinaire, et présentant une certaine ressemblance avec la toile de Hollande.

HOLLANDILLE (*ho-lan-dill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Toile de Silésie, contrefaçon de la toile de Hollande.

HOLLANDISER (*ho-lan* [*h* asp.]) v. a. Transformer de manière à donner le caractère hollandais.

HOLLANDSCH DIEP ou **Canal de Hollande**, un des bras du delta de Rhin-et-Meuse, qui continue le Waal, démembrement du Rhin, entre la Sud-Hollande au N. et le Brabant-Septentrional au S. Longueur, 28 kil. ; moindre profondeur, 10 m. ; largeur, 1.465 m. sous le pont de Moerdyk, sur lequel passe le chemin de fer de Rotterdam à Anvers.

HOLLANS (*ho-lanss* [*h* asp.]) n. m. Comm. Batiste de Flandre.

HOLLAR (Wenzel *ou* Wenceslas VON PRACHNA), graveur, né à Prague en 1607, mort à Londres en 1677. Il s'établit à Cologne, où il rencontra le comte d'Arundel, qui le conduisit à Prague, à Vienne, puis en Angleterre (1637), et le recommanda à Charles Ier. Mais, bientôt, la guerre civile ayant éclaté, Hollar fut arrêté, s'échappa et se réfugia à Anvers, où il retrouva le comte d'Arundel. A la mort de ce dernier (1646), il tomba dans la plus grande détresse. Au rétablissement de Charles II, Hollar retourna en Angleterre. Les marchands d'estampes exploitèrent sa misère. Son œuvre, qui se compose de 2.400 pièces, marque une époque importante dans l'histoire de la gravure. Nous citerons : les portraits du *duc de Norfolk*, de *la comtesse d'Arundel*, de *Thomas Miles*, une suite de trente planches sur cuivre représentant la *Danse des morts*, d'après Holbein ; deux recueils : *Ornatus muliebris anglicanus*, avec 26 planches ; *Theatrum mulierum*, avec 48 planches, contenant de nombreux costumes féminins, des divers peuples de l'Europe. Hollar a aussi gravé d'après Véronèse, Titien, Corrège, Jules Romain, Mantegna, Holbein, etc. Ses *Vues* de Londres, d'Anvers, etc., sont extrêmement curieuses.

HOLLES (Denzil, lord), homme d'Etat anglais, né à Houghton (Nottingham) en 1599, mort en 1680. Lié avec Charles Ier avant son avènement, il fut, néanmoins, à la tête des presbytériens dans le Long parlement. A Oxford (1644) et dans l'île de Wight (1648), il ne put modérer les indépendants. Réfugié en Bretagne pendant la vie de Cromwell, il fut envoyé par la Chambre des communes à La Haye, pour rappeler Charles II, qu'il combattit ensuite. Il fut un des négociateurs de la paix de Bréda (1667). Outre des lettres et des discours, on a de lui des *Mémoires* (1699), publiés par Guizot.

HOLLESCHAU, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Russava, affluent de la Morava ; 4.726 hab. Commerce de céréales et d'animaux. Ch.-l. de cercle.

HOLLI n. m. Liqueur qu'on obtient par des incisions faites à la tige du chilli ou *holqualhuylt*, arbre du Mexique, et qui rappelle le goût du cacao.

HOLLINGSHEAD (John), écrivain anglais, né à Londres en 1827. Destiné au commerce, il abandonna le négoce pour se vouer à ses goûts littéraires. Il débuta par : *Sous les cloches* (1859), série de scènes empruntées à la vie de Londres ; cet ouvrage fut suivi de : *Londres déguenillé* (1861), *les Chemins de la vie* (1861), *Londres souterrain* (1862). Sous le titre de : *Enlevons la dorure*, il publia, en 1860, un recueil d'articles politiques et économiques. Libre-échangiste très convaincu, il a défendu avec ardeur la liberté du commerce. En 1868, il fut chargé de la direction du Gaiety-Theatre, et, depuis, il a dirigé plusieurs autres scènes de Londres.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES, comm. de Belgique (prov. de Liège) ; arrond. admin. et judic. de Liège ; 4.619 hab.

HOLLOS ou **HOLOS**, tribu africaine, qui vit dans la partie orientale de la colonie portugaise d'Angola, entre les rivières Cambo, Louhanda et Couango. — *Un*, *Une* HOLLO ou HOLO.

— Adjectiv. : *Tribu* HOLLO ou HOLO.

— ENCYCL. De taille souvent petite, les *Hollos* ont les yeux petits, le nez parfois aussi large que long, quoique saillant, et les lèvres peu volumineuses pour des nègres. Leur costume est très simple, mais ils abusent des matières grasses, dont ils s'enduisent

Types hollos.

tout le corps, et se peignent volontiers de différentes couleurs. Les femmes s'introduisent des anneaux dans les oreilles et le cartilage du nez, et elles portent également de lourds anneaux de cuivre ou de fer aux jambes et aux bras. Intelligents et de manières agréables, les Hollos cultivent avec soin les champs qui entourent chacune de leurs cases.

HOLLOWAY (Thomas), graveur anglais, né à Londres en 1718, mort en 1827. Il se fit remarquer par l'exécution soignée de sept cents planches sur cuivre pour la traduction anglaise de la *Physiognomonie* de Lavater, et illustra de belles éditions de classiques anglais. Il mit le comble à sa réputation par ses gravures d'après les cartons de Raphaël de Hampton-Court, travail immense, qui lui valut le titre de graveur du roi.

HOLLY (François-André), compositeur et chef d'orchestre bohémien, né à Bœhmisch-Luba en 1717, mort à Breslau en 1783. Il a fait représenter sur ces divers théâtres un assez grand nombre d'opéras : *le Pacha de Tunis; la Chasse; la Fille du jardinier; l'Enchanteur; le Spectre; L'occasion fait le larron; Deucalion et Pyrrha; le Temple de la Paix; le Feu follet; le Marchand de Smyrne; le Joyeux Cordonnier*, etc. Holly a écrit aussi de la musique pour diverses tragédies : *Hamlet; Galarn de Venise; Macbeth;* etc., ainsi que celle de plusieurs grands ballets.

HOLLY SPRINGS, bourg des États-Unis (Mississipi), ch.-l. du comté de Marshall; 2.246 hab.

HOLM (Gustave-Frédéric), marin et explorateur danois, né à Copenhague en 1819. Il fut chargé par le gouvernement danois, entre 1876 et 1885, de relever les côtes du Groenland méridional, de visiter les ruines des anciennes colonies scandinaves et d'explorer la côte orientale. Il parvint, en 1881, jusqu'à la Terre du Roi-Christian IX, par 66 degrés de latitude. Le résultat de ses voyages a été publié par le gouvernement danois.

HOLMBOE (Christopher Andreas), orientaliste danois, né à Vang en 1796, mort à Christiania en 1882. Il devint, en 1825, professeur à l'université de Christiania. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Géographie biblique* (1828); *Descriptio ornamentorum aureorum et nummorum VIII et IX sæcul. in diœcesi Norvegiæ* (1851); *Annales de l'université et des écoles de Norvège* (1837-1840); *De prisca re monetoria Norvegiæ* (trad. en allem.) (1846); *le Sanscrit et l'Ancien Norvégien* (1846); *Comparaison des racines norvégiennes et sanscrites* (1852); *le Norvégien et le Celtique* (1859); *Traces du bouddhisme en Norvège avant l'introduction du christianisme* (1857).

HOLME CULTRAM, paroisse d'Angleterre (comté de Cumberland), à l'embouchure du Waver dans le golfe de Solway; 4.002 hab. Vieille église abbatiale.

HOLMES, nom de plusieurs comtés des États-Unis : État du Mississipi; 30.000 hab. environ. Ch.-l. *Lexington*. État d'Ohio; 20.000 hab. environ. Ch.-l. *Millersburgh*. Etc.

HOLMES (Oliver Wendell), médecin et littérateur américain, né et mort à Cambridge (Massachusetts) (1809-1894). Il abandonna le droit pour la médecine et passa trois ans en Europe, afin de se perfectionner dans la science médicale. De retour aux États-Unis, il fut professeur d'anatomie et de physiologie à Dartmouth, puis à l'université de Harvard. Versificateur facile et aimable, il s'est élevé dans quelques pièces tantôt à des accents élégiaques d'une pénétrante mélancolie, tantôt à des transports lyriques pleins de patriotisme et de noblesse (*Old Ironsides*). Mais il s'est surtout fait un nom par ses intarissables bavardages en prose, propos de table charmants et diffus, où toutes les questions de critique et de morale sont effleurées, et parfois résolues, avec un *humour* sans fiel et un rare bon sens : *the Autocrat of the Breakfast Table* (1858); *the Professor at the Breakfast Table* (1861); *the Poet at the Breakfast Table* (1872). On lui doit un grand nombre de savants traités, réunis en grande partie sous le titre de : *Courants et contre-courants dans la science médicale* (1861); une étude sur les *Sondages dans l'Atlantique*, et une *Vie d'Emerson*.

Holmes.

HOLMÈS (*Augusta*-Mary-Anne), compositeur français, née à Paris, de parents irlandais, en 1847. Poète de talent (elle écrit elle-même les vers de toutes ses compositions), elle se distingue, au point de vue musical, par une vigueur qui parfois est poussée à l'excès, une inspiration chaude et colorée. Mlle Holmès a donné une série de compositions importantes, scènes lyriques ou poèmes symphoniques, qui ont été exécutés avec succès aux Concerts populaires, aux concerts du Châtelet ou au Conservatoire : *Lutèce; les Argonautes; Ludus pro patria; l'Ode triomphale* à la gloire de la République, exécutée à l'Exposition universelle de 1889; un *Hymne à la paix* exécuté à Florence en 1890, lors des fêtes célébrées en l'honneur de Dante. Parmi ses œuvres purement symphoniques, il faut signaler : *Pologne; Irlande; Au pays bleu; la Nuit et l'Amour; Andante pastoral;* etc. L'artiste a été moins heureuse au théâtre, et *la Montagne noire*, drame lyrique en quatre actes représenté à l'Opéra en 1895, n'y a obtenu qu'un médiocre succès. On doit encore à Mlle Holmès toute une série de mélodies vocales : *les Ivresses; les Sérénades; Hymne à Éros; les Griffes d'or; Chant de Noël; En chemin;* etc., et la *Chanson de la caravane*, pour chœur et orchestre; une *Vision de sainte Thérèse*, pour soprano et orchestre; le psaume *In exitu Israël*, et un motet, *Veni Creator*.

HOLMÉSITE (*h* asp.) n. f. Silicate hydraté naturel. Variété de brandisite.

HOLMESTRAND, ville de Norvège (préfect. de Jarlsberg), sur le golfe de Christiania; 2.287 hab. Petit port de commerce; exportation de bois et de peaux de phoque, os, etc.

HOLMFIRTH, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), dans la vallée du *Holme*, sous-affluent de l'Aire par le Calder; 8.875 hab. Filature de laine.

HOLMINE n. f. Oxyde naturel d'holmium.

HOLMIUM (*mi-om'* — formé avec la dernière syllabe de *Stockholm*) n. m. Métal trouvé dans l'erbine. (L'*holmium* Ho, dont l'oxyde, l'holmine, a été extrait de l'erbine en 1879, par Cleve, sous forme d'une poudre jaune de poids atomique inférieur à 108, a été caractérisé au moyen de l'analyse spectrale.)

HOLMOS (*moss* — mot gr. signif. *mortier*) n. m. Instrument qui sert à piler et à réduire en poudre un grand nombre de substances. (C'est une sorte de pilon ou de bocard mécanique.) V. BOCARD.

HOLMSKIOLDIE (*ski-ol'-dî* [*h* asp.] — de *Holmskiold*, n. pr.) n. f. Genre de verbénacées viticées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, à fruit drupacé. (Trois espèces de l'Inde.)

HOLMSTRŒM (Israël), poète suédois, né à Stockholm vers 1660, mort à Smorgoni (Lithuanie) en 1708. Il devint conseiller de guerre de Charles XII, qu'il accompagna en Pologne. Il a laissé des discours en vers sur *la Reine Ulrique-Éléonore* (1693), sur *la Mort de Charles XI* (1697), sur *le Couronnement de Charles XII* (1697), des poésies détachées, etc. Il représente, d'une part, l'humour suédois du temps, l'esprit « carolin », avec sa joie de vivre épanouie, son ivresse mi-comique, mi-bestiale, éclatant surtout dans la célèbre chanson à boire intitulée : *la Défense d'un ivrogne*. D'autre part, il subit l'influence française (tendance à la moralisation par la satire, prédilection pour la poésie fugitive, pour l'épître, l'épigramme, etc., frivolité et libertinage, même religieux), et annonce par là les tendances qui allaient prévaloir sous l'ère de la liberté et pendant la période « gustavienne ».

HOLO (du gr. *holos*, entier), préfixe entrant dans la composition de certains mots. (Souvent, il s'écrit OLO.)

HOLOBLASTIQUE (*stik'* — du préf. *holo*, et du gr. *blastos*, bourgeon) adj. Se dit des œufs ou des ovules constitués par du vitellus de formation, sans vitellus de nutrition.

HOLOBOLOS (Manuel), poète et philosophe byzantin du XIIIe siècle. Attaché à l'empereur Jean IV Lascaris, il fut, quand Michel Paléologue s'empara du trône, entraîné dans la chute de son maître. Entré au couvent, il devint, en 1267, professeur de logique à l'université de Constantinople; il fut aussi rhéteur de Sainte-Sophie. De nouveau, son opposition à l'union avec les Latins entraîna sa disgrâce (1273); pourtant, sous Andronic II, il revint en faveur. On a de lui des hymnes adressés à l'empereur, divers poèmes et quelques œuvres en prose.

HOLOBRANCHES (du préf. *holo*, et du gr. *bragkhia*, branchies) n. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostège. — *Un* HOLOBRANCHE.

HOLOCALYX n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres glabres, à feuilles alternes, à fleurs petites, réunies en grappes, à fruit charnu. (Les espèces connues sont originaires du Paraguay.)

HOLOCARPE (du préf. *holo*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas.
— n. f. pl. Subdivision de la classe des mousses, dans laquelle on comprend celles dont l'urne ne se fend point. — *Une* HOLOCARPE.

HOLOCAUSTE (*kosst'* — gr. *holokaustos*; de *holos*, entier, et *kaustos*, brûlé) n. m. Sacrifice religieux, où la victime était entièrement consumée par le feu. (S'est dit surtout chez les Juifs) : *L'autel des* HOLOCAUSTES. ‖ Victime ainsi sacrifiée : *Amener l'*HOLOCAUSTE *devant l'autel*.
— Par ext. Sacrifice, immolation de soi-même : *Dieu s'est offert en* HOLOCAUSTE *pour l'homme*.
— Fig. Offrande entière et généreuse, abandon absolu : *Offrir à Dieu son cœur en* HOLOCAUSTE.
— REM. Au XVIIe siècle, ce mot était des deux genres.
— ENCYCL. Sous sa forme originelle en hébreu (*ôlam, kâlil*), ce mot signifie « anéantissement par le feu »; c'est que, dans ce genre de sacrifice, au lieu d'être partagée, après son immolation, entre les prêtres et les fidèles, la victime était entièrement consumée dans les flammes. Le rit de l'*holocauste* était très solennel, et Moïse le décrit minutieusement (*Lévitique*, I, VI). La victime, bœuf, mouton ou colombe, devait toujours être un animal mâle et sans tache. Le prêtre, après l'avoir tuée, arrosait l'autel d'airain de son sang et jetait dans les flammes ses chairs et ses entrailles. Chaque matin, dans le temple de Jérusalem, un premier holocauste ouvrait la série des sacrifices, et, chaque soir, un second la fermait; le feu de ce dernier devait être entretenu toute la nuit. Aux jours des grandes fêtes, le nombre des victimes qui brûlaient sur l'autel des holocaustes était considérable; en certaines circonstances exceptionnelles, il atteignit des proportions énormes. Symboliquement, l'holocauste signifiait, par l'anéantissement de la victime, la domination absolue du Créateur sur ses créatures.

Les Assyriens et plusieurs autres peuples de l'Orient offraient également des holocaustes à leurs dieux. C'est sous cette forme que les Grecs sacrifiaient aux divinités infernales, pour marquer l'empire de la mort sur toutes choses.

HOLOCENTRE (*santr'*) ou **HOLOCENTRUM** (*sin-trom'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des bérycidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans toutes les mers chaudes.
— ENCYCL. Les *holocentres* sont courts, trapus, à profil courbe, avec la nageoire dorsale large et haute; de petite taille, ils brillent des plus vives couleurs. Une des plus jolies espèces est l'*holocentrum hastatum*, de l'Afrique occidentale, rouge et orangé, rayé d'écarlate en long; il mesure 15 centimètres. On a donné parfois le nom d'*holocentre marin*, *argus* ou à *bandes*, à un poisson de la Méditerranée, qui est un serran (*serranus scriba*).

Holocentre.

HOLOCÉPHALES (*sé*) n. m. pl. Ordre de poissons, comprenant les *chimères* et genres voisins. — *Un* HOLOCÉPHALE.
— ENCYCL. Les *holocéphales* sont des chondroptérygiens [illegible], de grande taille, remarquables par leurs formes étranges. S'ils ne comptent plus aujourd'hui que quelques représentants dans les mers boréales et antarctiques, ils ont été très nombreux aux époques mésozoïques et néozoïques. On a établi pour les holocéphales une seule famille, celle des *chimæridés*.

HOLOCHITON (du préf. *holo*, et du gr. *khitôn*, tunique) n. m. Genre de [illegible] gastéropodes, famille [illegible], comprenant les [illegible] allongés ou ovales à lames entières [illegible].

HOLOCNÈME ou **HOLOCNEMUS** (*knè-muss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille [illegible], comprenant quelques espèces de l'Europe [illegible] et de la région éthiopienne. (Leur [illegible].) L'*holocnemus caudatus* habite le [illegible] la France.

HOLOCRISTALLIN (*st-lin* — du préf. *holo*, et de *cristallin*) adj. m. Se dit de l'état entièrement cristallin d'une roche.

HOLOÈDRE (du préf. *holo*, et du gr. *edra*, face) n. m. Cristal qui a toutes ses faces.

HOLOÉDRIE (*drî*) n. f. Caractère d'un cristal holoédrique.
— ENCYCL. Les substances dont les cristaux affectent des formes holoédriques sont celles dans lesquelles la symétrie de la molécule s'accorde entièrement avec celle de la forme géométrique. Dès lors, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal se répétera sur toutes les parties géométriquement identiques. Les formes holoédriques nouvelles auront donc le plus grand nombre de faces possible. Le mot *holoédrie* est employé par opposition à *hémiédrie* et à *tétartoédrie*, expressions qui désignent des genres de symétrie différents, dans lesquels l'identité physique des parties géométriquement égales n'existe que pour la moitié ou le quart de ces parties.

HOLOÉDRIQUE (*drik'* — rad. *holoèdre*) adj. Se dit des cristaux qui ont les caractères de l'holoédrie.

HOLOGASTRES (*gasstr'*) n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, comprenant ceux qui, comme les tritoniadés, ont leur foie aggloméré. — *Un* HOLOGASTRE.

HOLOGNATHE (du préf. *holo*, et du gr. *gnathos*, mâchoire) adj. Qui a sa mâchoire simple. Se dit en parlant des mollusques : *Les bulimules sont* HOLOGNATHES.
— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes pulmonés, renfermant ceux qui ont leur mâchoire simple, sans appendice supérieur développé. (D'après certains auteurs, les holognathes comprennent neuf familles : *sélénitidés, limacidés, philomycidés, orthalicidés, bulimulidés, cylindrellidés, pupidés, stenogyridés, hélicteridés*. — *Un* HOLOGNATHE.

HOLOGRAPHE n. m., **HOLOGRAPHIE** n. f., **HOLOGRAPHIER** v. a. V. OLOGRAPHE, OLOGRAPHIE, OLOGRAPHIER.

HOLOLACHNE (*lakn'*) n. m. Genre de tamariscinées, comprenant des sous-arbrisseaux qui habitent les plaines salées de l'Asie centrale.

HOLOLEPTE (*lèpt'*) ou **HOLOLEPTA** (*lèp'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *hololeptinés* et comprenant quelques espèces répandues sur le globe. Les hololeptes sont extrêmement aplaties, minces, noires, de taille médiocre, et vivent sous les écorces. (La seule espèce européenne, rare en France, est l'*hololepta plana*; on ne la trouve que dans les Vosges et les Alpes.)

HOLOLEPTINÉS (*lèp'*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des histéridés, renfermant les *hololeptes* et genres voisins. — *Un* HOLOLEPTINÉ.

HOLOMÉTABOLE (du préf. *holo*, et du gr. *métabolê*, changement) adj. Qui a des métamorphoses complètes. (Ne s'emploie qu'en parlant des insectes.)
— ENCYCL. On entend par *holométaboles* les insectes dont les larves sont absolument différentes de la forme parfaite adulte. Ainsi, les papillons, les coléoptères, les névroptères, les hyménoptères sont holométaboles, tandis que les hémiptères et orthoptères sont *hémimétaboles*.

HOLOMÈTRE (du préf. *holo*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

HOLOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'holomètre ou à son emploi : *Opérations* HOLOMÉTRIQUES.

HOLONERVEUX (*veû*), **EUSE** (du préf. *holo*, et de *nerveux*) adj. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane, d'où partent des nervures latérales très nombreuses.

HOLONERVIÉ, ÉE (du préf. *holo*, et de *nerf*) adj. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très rapprochées.

HOLONYQUE (*nik'*) ou **HOLONYCHUS** (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant quelques espèces propres à Madagascar. (Les holonyques sont de grands charançons métalliques, variés largement de gris : leurs élytres, rugueux, sont hérissés de tubercules. Tels sont les *holonychus acanthosus, camelus* et *saxosus*.)

HOLOPARAMECE (*mèss*) ou **HOLOPARAMECUS** (*mé-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des lathridiidés, comprenant de petites formes allongées, roussâtres, vivant dans les détritus végétaux. (On connaît quelques espèces d'holoparamèces propres à l'hémisphère boréal, trois ou quatre habitent la France; on les trouve dans les fumiers secs, sous les débris de blé dans les granges, etc.; l'*holoparamecus caularum* est gris brun.)

HOLOPE ou **HOLOPUS** (*puss*) n. m. Genre de crinoïdes, type de la famille des *holopidés*, comprenant des formes propres aux grands fonds de la mer des Antilles. (Les holopes comptent parmi les rares crinoïdes actuellement vivants. Très voisins des cyathidium tertiaires, ils possèdent dix bras courts, disposés par paires, et sont fixés aux rochers par un prolongement de leur corps.

HOLOPÈLE ou **HOLOPELUS** (*pé-luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde. (Les holopèles sont de petites araignées aplaties, à pattes courtes, à téguments coriaces.)

HOLOPELLE (*pel'*) ou **HOLOPELLA** (*pé-la*) n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des scalariidés,

comprenant des coquilles fossiles dans les terrains paléozoïques.

HOLOPÉTALAIRE (*lèr'* — du préf. *holo*, et de *pétale*) adj. Bot. Se dit des fleurs dont toutes les parties se sont transformées en pétales : *Fleur* HOLOPÉTALAIRE.

HOLOPHERNE, général de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, assassiné devant Béthulie par Judith. V. ce nom.

HOLOPHIRA, épouse du sultan osmanli Orkhan Ier, à laquelle les Turcs donnent le nom de *Niloufer* (fleur de nénuphar), et qui vivait dans les premières années du XIVe siècle. Elle était la fille du gouverneur grec de Biredjik en Anatolie, qui chercha à se débarrasser du sultan Osman en l'invitant à de prétendues noces de sa fille Holophira, pour le faire assassiner. Osman, prévenu, arriva à la fête avec trente-neuf de ses meilleurs soldats, déguisés en femmes. Au milieu du festin, à un signal donné par Osman, ils se précipitèrent sur les Grecs, qu'ils massacrèrent jusqu'au dernier (1299) ; Holophira seule fut épargnée, et Osman la donna comme femme à son fils Orkhan, qui en eut le sultan Mourad Ier.

HOLOPHRASA n. f. Système des langues holophrastiques.

HOLOPHRASTIQUE (*stik'* — dérivé du mot gr. hypothétique *holophrastikos* ; formé lui-même de *holos*, entier, et de *phrasis*, phrase) adj. Se dit des langues où toute une phrase s'exprime par un seul mot long.

— ENCYCL. Tel est le cas des langues américaines. C'est ainsi qu'en delaware, le mot *kuligatchis* signifie : « Donnez-moi votre jolie petite patte. » Les linguistes appellent encore ces langues *incorporantes* ou *polysynthétiques*. Quelques-uns distinguent l'*incorporation* du *polysynthétisme*, et considèrent ces deux catégories de langues comme n'appartenant pas au système de l'agglutination.

HOLOPHRYE (*fri*) ou **HOLOPHRYA** n. f. Genre d'infusoires holotriches, famille des prorodontidés, comprenant cinq ou six espèces. (Les holophryes sont des animalcules ovales, plus ou moins contractiles et variables de forme, qui vivent dans les eaux douces et salées, parmi les algues. L'*holophrya ovum*, commun dans les mares, parmi les conferves, mesure un 210e de millimètre.)

HOLOPHTALME (du préf. *holo*, et du gr. *ophthalmos*, œil. [L'orthogr. étymol. serait HOLOPHTHALME] adj. Qui a les yeux entiers, c'est-à-dire non divisés ou profondément échancrés. (Se dit en parlant des insectes, notamment des névroptères.)

HOLOPIDÉS n. m. pl. Famille de crinoïdes, renfermant les *holopes* et genres voisins, tels que : *cotylederma*, *cyathidium*, *cothocrine*. (A l'exception des holopes, tous les holopidés sont fossiles dans les formations mésozoïques ou néozoïques.) — *Un* HOLOPIDÉ.

HOLOPODE (du préf. *holo*, et du gr. *pous*, *podos*, pied) adj. Qui a la face plantaire du pied non divisée. (Se dit des mollusques gastéropodes) : *Les buccins et les murex sont* HOLOPODES.

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, du groupe des rhachiglosses, comprenant ceux qui ont la face plantaire entière. (On range dans les holopodes dix familles : *harpidés*, *marginellidés*, *mitridés*, *fasciolariidés*, *turbinellidés*, *buccinidés*, *nassidés*, *columbellidés*, *volutidés*, *muricidés*.) — *Un* HOLOPODE.

HOLOPTILE ou **HOLOPTILUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *holoptilinés*, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les holoptiles sont des réduves assez petits, velus, à ventre renflé, à pattes hirsutes, à bec épais et robuste. L'*holoptilus ursus*, roux avec les élytres gris, est commun dans l'Afrique australe.)

HOLOPTILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduviidés, renfermant les *holoptiles* et genres voisins : *ptilocnemus*, *ptilocerus*, *aradellus*. — *Un* HOLOPTILINÉ.

HOLOPTYCHIUS (*ki-uss*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, famille des glyptodiptéridés, comprenant de nombreuses espèces, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les *holoptychius* étaient courts, ovales, couverts de grandes écailles circulaires très profondément ciselées.)

HOLOSERICEUM (*sé-ri-sé-om'* — mot du bas lat. signif. « tout soie » ; au pl. *Des* HOLOSERICEA) n. m. Terme archéologique par lequel on entend les anciens draps de soie, de travail ordinairement oriental, et dans lesquels les ornements sont tissés dans le corps de l'étoffe.

HOLOSIDÈRE (du préf. *holo*, et du gr. *sidêros*, fer) n. m. Météorite entièrement formé de fer natif. (Se dit par opposition à *asidère*, terme désignant les météorites essentiellement pierreux. La transition des holosidères aux asidères se fait par les *syssidères* et les *sporadosidères*.)

HOLOSPIRE ou **HOLOSPIRA** (*ross*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, comprenant des animaux terrestres américains, dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les holospires sont remarquables par leur coquille non tronquée, blanchâtre ; on les trouve sur les cactus exposés au soleil.)

HOLOSTÉE (*sté*) n. m. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, voisin du genre *cerastium*, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie.

HOLOSTEMME (*stèm'*) n. m. Genre d'asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des lianes glabres, à feuilles opposées, à fleurs axillaires disposées en cymes, qui croissent dans l'Inde.

HOLOSTICHA (*sti-ka*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, comprenant six ou sept espèces, des eaux douces et salées d'Europe. (Les *holosticha* sont des animalcules microscopiques, nageant librement ; leur corps, non cuirassé, change de forme. Tels sont les *holosticha flava* des mers d'Europe et *mystacea* des eaux douces de France.

HOLOSTOME (*stom'* — du préf. *holo*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Qui a la bouche entière. (Se dit en parlant des mollusques gastéropodes.)

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches, basée sur ce caractère et qui n'a guère été adoptée. (Ainsi, les ténioglosses sont tantôt holostomes, tantôt siphonostomes, tandis que les gymnoglosses sont tous holostomes.) — *Un* HOLOSTOME.

HOLOSTOME (*stom'*) ou **HOLOSTOMUM** (*sto-mom'*) n. m. Genre de vers trématodes, comprenant quelques espèces qui vivent en parasites dans divers oiseaux. (Les holostomes sont des douves arrondies et renflées en avant, avec une excavation en ventouse. Leurs premiers états semblent se passer dans les batraciens et les poissons ; les adultes se trouvent dans des espèces d'oiseaux très diverses : *holostomum sphærula* dans les poules ; *holostomum variabile* dans les hérons et faucons, etc.)

HOLOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers trématodes distomiens, renfermant les *holostomes*, *diplostomes* et *hémistomes*. — *Un* HOLOSTOMIDÉ.

HOLOTHRIX (*trikss*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des herbes vivaces, terrestres, à fleurs en épis, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

HOLOTHURIDES ou **HOLOTHURIOÏDES** (de *holothurie*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Classe d'échinodermes, renfermant les *holothuries*. — *Un* HOLOTHURIDE ou HOLOTHURIOÏDE.

— ENCYCL. Tous les *holothurides* sont des animaux marins mous, cylindriques ou sphériques ; leur peau, rugueuse et épaisse, est solidifiée par des spicules ou des granules calcaires ; leur bouche est entourée de tentacules disposés en cercle. Les holothurides présentent la singulière propriété de rejeter leur tube digestif quand on les inquiète ; ce tube digestif peut se reformer à nouveau ; d'autres se tronçonnent en plusieurs morceaux. Ce sont des êtres lourds, peu mobiles, nocturnes, vivant à des profondeurs toujours plus grandes dans les régions froides. Certains atteignent une très forte taille ; beaucoup d'espèces sont comestibles. On divise les holothurides en deux ordres : *pédates* et *apodes*, suivant qu'ils sont, ou non, pourvus de tubes ambulacraires servant à la locomotion.

HOLOTHURIE (*rî*) n. f. Genre d'échinodermes *holothurides*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers du globe. (S'emploie au plur. comme syn. de HOLOTHURIDES.)

— ENCYCL. Les *holothuries* proprement dites (holothuria) appartiennent à l'ordre des pédates, famille des aspidochirotidés. Ce sont des animaux ayant rarement plus de vingt tentacules buccaux ; leur sole ventrale porte de nombreux tubes ambulacraires. L'*holothuria tubulosa* est commune dans la Méditerranée, l'*holothuria intestinalis* dans les mers du nord, etc. Les *holothuria edulis*, *tremula*, *vagabunda*, etc., des mers australiennes, sont celles que l'on mange en Chine sous le nom de *tripang* ; on en fait un commerce considérable ; ce sont les *bicho del mare* des anciens navigateurs, mots improprement traduits par « biches de mer ».

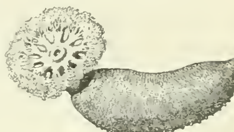
Holothurie.

HOLOTRICHES n. m. pl. Ordre d'infusoires, renfermant les opalines et autres formes à corps couvert de cils fins. (Les holotriches se divisent en *paramæcidés*, *prorodontidés*, *trachélophyllidés*, *colépidés*, *enchéliidés*, *trachélocercidés*, *trachélidés*, *ophryoglénidés*, *pleuronémidés*, *lembidés*, *trichonymphidés*, *opalinidés*.) — *Un* HOLOTRICHE.

HOLOTRICHIE (*chî*) ou **HOLOTRICHIUS** (*ki-uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des réduviidés, tribu des acanthaspinés, comprenant une vingtaine d'espèces propres aux régions tempérées et chaudes de l'ancien monde. Les holotrichies sont des réduves de taille médiocre, bruns ou noirs, à antennes poilues. On en peut prendre comme exemple l'*holotrichius denudatus*, de la Méditerranée orientale, depuis la Sicile.)

Holotrichie (gr. 2 fois).

HOLOTROPIS (*piss* n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant deux espèces propres aux Antilles. (Les holotropis, dont le vrai nom scientifique est *leiocephalus*, sont des iguanes de taille moyenne, à corps prismatique, avec une crête dentelée allant de la nuque au bout de la queue, qui est longue et comprimée ; leur aspect rappelle celui de certains scinques. L'*holotropis caréné* [leiocephalus carinatus], brun verdâtre, luisant et jaunâtre varié de noir, est commun à la Martinique et à la Trinité.)

HOLST (Hans Peter), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1811-1893). Professeur de langue danoise à l'académie des cadets de terre de 1836 à 1861, rédacteur en chef de la *Berlingske Tidende* (1859-1860), instructeur scénique au Théâtre royal (1875), il fit jouer un drame, *Gioacchino* (1844), plusieurs comédies, adaptations de pièces étrangères, etc. Poète, il publia : un *Poème sur la mort de Frédéric VI* (1839), plusieurs recueils de *Poésies* (1839-1873), des contes en vers (*Du temps de ma jeunesse*, 1873) ; etc. Il excella aussi dans la chanson et la romance (*Romances nationales*, 1832 ; *le Petit Trompette*, 1851). En prose, on a de lui des *Nouvelles* (1834), des *Esquisses siciliennes* (1852), et, mêlés de vers, des récits de voyage : *Au dehors et au pays* (1843). Il fonda la revue *Romantique et Histoire* (1868 et ann. suiv.). La forme, chez Holtz, est très supérieure au fond.

HOLSTEBRÖ, ville du Danemark (Jutland [préfect. de Ringkjöbing]), sur le Stor-Aa, tributaire de la mer du Nord ; 3.862 hab. Commerce de chevaux et de bestiaux.

HOLSTEIN (lat. *Holsatia*), pays de l'Allemagne du Nord, ancien État de la Confédération germanique, limité au N. par l'Eider qui le sépare du Slesvig, à l'O. par la mer du Nord, au S. par l'Elbe et par le territoire de Hambourg, au S.-E. et à l'E. par le Mecklembourg, le territoire de Lubeck et la mer Baltique. Superficie : 8.385 kil. carrés ; pop. : environ 560.000 hab. (*Holsteinois*, *oises*.) Pays généralement bas et uniforme, formé de sables et d'argiles, coupé, surtout dans sa partie orientale, de lacs peu profonds et de tourbières, où circulent un assez grand nombre de rivières, dont l'Eider est la principale. Climat humide, mais sain. Sol fertile, bien cultivé ; l'agriculture et l'élevage sont à peu près les seules richesses du Holstein, qui n'a que peu d'industrie. Depuis 1866, le Holstein, dont l'ancienne capitale fut la petite ville de *Glückstadt*, forme, dans le Slesvig-Holstein, onze cercles, et contient les villes importantes de Kiel et d'Altona.

— *Histoire*. Le Holstein, au VIIIe siècle, était habité par la peuplade saxonne des Nordalbingiens. Charlemagne y créa deux marches : l'une contre les Danois, l'autre contre les Slaves. Vers 830, la population se convertit au christianisme. Waldemar II, roi des Danois, obtint l'investiture impériale du Holstein en 1214. Mais les Holsteinois se soulevèrent et se maintinrent indépendants. Adolphe IV, prince du Saint-Empire, abdiqua en 1239 et partagea le Holstein entre ses deux fils : 1) Jean Ier, le fondateur de la branche de Holstein-Kiel, qui s'éteignit en 1321 ; 2) Gérard Ier, dont descendit la branche d'Itzehoe. Les trois fils de Gérard fondèrent trois nouvelles branches ; celle de Holstein-Plœn, éteinte en 1390, celle de Rendsbourg, éteinte en 1459, et celle de Schauenbourg, éteinte en 1640. En 1390, la maison de Rendsbourg réunit tout le comté de Holstein ; la maison de Schauenbourg ne conserva que la seigneurie de Pinneberg. Alliés aux ducs de Slesvig, les comtes de Holstein combattirent les Danois ; en 1386, un des leurs, Gérard II, fut investi, à titre de fief, du duché de Slesvig ; ses descendants s'y maintinrent. Le Holstein demeura fief du duché de Saxe jusqu'en 1433, puis devint un fief de l'évêché de Lubeck, et enfin passa, en 1459, à la maison d'Oldenbourg, dont le chef, Christian Ier, était roi de Danemark. Après sa mort (1481), ses fils se partagèrent les deux duchés du Slesvig et du Holstein ; le roi Jean prit le Holstein-Segeberg, le duc Frédéric le Holstein-Gottorp. Pendant plus de deux siècles, les rois de Danemark cherchèrent à réunir le Holstein et le Slesvig à leur royaume et à fondre « les provinces allemandes dans la monarchie danoise ». D'autre part, l'influence de la maison de Holstein s'étendait, au XVIIIe siècle, avec la branche de Holstein-Eutin, qui fournissait plusieurs évêques à Lubeck, et régnait sur le duché d'Oldenbourg à partir de 1777. En 1762, le duc de Holstein-Gottorp devint empereur de Russie, sous le nom de Pierre III. Après son assassinat (1762), sa veuve, Catherine II, abandonna le Holstein au roi de Danemark (1773). L'union était ainsi réalisée. En 1806, après la dissolution du Saint-Empire, le duché de Holstein fut incorporé à l'État danois. La paix de Vienne confirma cet état de choses. Le roi de Danemark fit partie de la nouvelle Confédération germanique, en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg. Le roi Christian VIII et son fils Frédéric VII (depuis 1848), poursuivant la réunion des duchés à l'État danois, voulurent établir une constitution uniforme pour toute la monarchie. Les Holsteinois protestèrent, demandant à rentrer dans la Confédération germanique, puis s'insurgèrent et ne furent vaincus qu'après une lutte de trois ans. Frédéric VII accorda, en 1854, une constitution particulière au Holstein ; il y eut de longs débats à la diète de Francfort et en Danemark, jusqu'à la mort du roi (1863). Son cousin Christian IX lui succéda ; mais le prince Frédéric-Christian-Auguste d'Augustenbourg, soutenu par les princes allemands, réclama la succession dans le Holstein, en vertu de la loi fondamentale du duché de 1848. A l'instigation de Bismarck, la Prusse et l'Autriche, se substituant à la Confédération germanique, enlevèrent, en 1864, les deux duchés de Slesvig et de Holstein aux Danois. Le traité de Gastein (1865) plaça le Slesvig sous l'administration de la Prusse, le Holstein sous celle de l'Autriche. Le traité de Prague (1866) donna les deux duchés à la Prusse, qui en forma la province de Slesvig-Holstein.

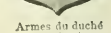
Armes du duché de Holstein.

— BIBLIOGR. : les publications périodiques (depuis 1833) de la *Société pour l'histoire du Schleswig, du Holstein et du Lauenbourg* ; Osten, *Schleswig-Holstein* (Flensbourg, 1875) ; Fich, *Précis de l'histoire politique du conflit dano-allemand* (Berlin, 1865).

HOLSTEIN (Franz VON), compositeur allemand, né à Brunswick en 1826, mort à Leipzig en 1878. En 1845, il fit jouer un petit opéra de société intitulé : *Deux nuits à Venise*. Après avoir fait plusieurs séjours à Rome, à Berlin et à Paris, il se fixa à Leipzig. Il fit représenter trois opéras : *le Puits mitoyen* (1868) ; *l'Héritier de Morley* (1872), et *les Montagnards* (1876), dont il écrivit lui-même les livrets et qui obtinrent du succès. On connaît aussi de lui deux ouvertures, dont une de *Loreley* ; une scène lyrique, *Beatrice*, pour soprano et orchestre, des chœurs, de la musique de chambre, des morceaux de piano et une quantité de *lieder*. Holstein a laissé une série de poésies qui ont été publiées après sa mort sous le titre de : *Poemes posthumes* (1880).

HOLSTEINOIS, OISE (*h* asp., et *stè-noi*, *oiz'*), personne née dans le Holstein ou qui habite ce pays. — *Les* HOLSTEINOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Population* HOLSTEINOISE.

HOLSTERHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle d'Essen]) ; 9.624 h. Faubourg d'Essen.

HOLSTERHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Gelsenkirchen]) ; 3.175 hab. Mines de charbon.

HOLTE, bourg de Norvège (prov. de Christiansand [distr. de Nedenäs]) ; 4.800 hab.

HOLTEI (Charles DE), poète et romancier allemand, né et mort à Breslau (1798-1880). Il a publié des recueils lyriques : *Poésies* (1826) ; *Poésies silésiennes* (1830), ces dernières en patois ; *Chansons allemandes* (1834) ; de nombreuses pièces de théâtre, dont les plus connues sont : *les Viennois à Berlin*, *les Berlinois à Vienne*, vaudevilles ; *Léonore*, drame populaire ; *le Vieux Général*, etc. ; un ouvrage autobiographique, *Quarante ans* (1843-1850), et surtout d'innombrables romans, parmi lesquels nous citerons : *les Vagabonds* (1852) ; *Chrétien Lamfell* (1853) ; *un Tailleur* (1854) ; *Souvenirs d'un laquais* (1868).

HOLTEN, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel [arrond. de Deventer]), 3.035 hab. Élève de bestiaux.

HOLTENIA (*te*) n. f. Genre d'éponges fibreuses, sous-ordre des hyalospongiés, famille des hexactinellidés, dont l'espèce type *holtenia Carpenteri* a été découverte aux îles Feroë, pendant la campagne du « Challenger », par Wiville Thompson, vers 500 mètres de profondeur.

HOLTHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Ruhr; 2.363 hab.

HOLTZ (Guillaume), physicien allemand, né à Saalin, près de Barth (Poméranie), en 1830. Il étudia la physique à Berlin, à Dijon et à Edimbourg, et se consacra de préférence à l'étude des phénomènes électriques. C'est ainsi qu'il inventa, en 1865, la machine qui porte son nom. (V. art. suiv.) A la suite d'un voyage qui se prolongea pendant plusieurs années, il obtint une place d'assistant à l'Institut de physique de Greifswald, où il fut reçu privat-docent en 1881, et pourvu d'une chaire de physique en 1884. Ses écrits, traitant des machines électriques par influence, sont dispersés dans les recueils de physique; mais il a publié à part deux mémoires : *De la théorie, de l'installation et de l'essai des paratonnerres* (1878); *De l'accroissement des dangers de la foudre et de ses causes probables* (1880).

Holtz (MACHINE DE), appareil destiné à fournir de l'électricité à un haut potentiel.

— ENCYCL. Cette machine, dite aussi *machine à influence*, est composée d'un plateau de verre mobile autour d'un axe, de deux armatures de papier adaptées d'une manière convenable sur les ouvertures d'un plateau de verre fixe et parallèle au premier, et d'un double conducteur jouant le rôle d'excitateur en venant raser avec un peigne le plateau mobile. Cet appareil produit de l'électricité, grâce à un phénomène d'induction combiné avec un autre phénomène de convection, lorsqu'on met le plateau mobile en mouvement, après avoir électrisé légèrement l'une des armatures au moyen d'une lame d'ébonite frottée.

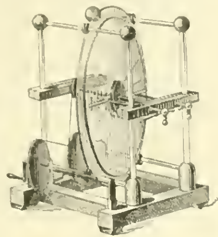
Machine de Holtz.

HOLYHEAD, ville maritime d'Angleterre (comté d'Anglesey), dans l'île du même nom; 8.130 hab. Excellente et vaste rade, port de refuge éclairé par le phare des Skerryes, protégé par deux immenses môles. La plus grande partie de la population de l'île est concentrée dans la ville.

HOLYOAKE (George Jacob), socialiste anglais, né à Birmingham en 1817. Professeur de mathématiques, il se fit connaître par la fondation du *sécularisme*, secte qui affirme l'accord de la science et de la morale, sans s'occuper des théories religieuses ou philosophiques sur l'existence de Dieu. En 1850, il fonda *the Reasoner*. Poursuivi pour athéisme, il fut condamné à diverses reprises pour avoir refusé de prêter serment devant la justice. Ayant publié des feuilles non timbrées, il fut frappé d'amendes énormes; mais l'abrogation de la loi sur le timbre des journaux le libéra des poursuites. Holyoake a publié : *la Logique des faits, discours et débats publics; Preuve de théisme; Histoire de la coopérative à Rochdale; Histoire des institutions coopératives et sociales d'Halifax*; etc.

HOLYOKE, ville des États-Unis (Massachusetts [comté de Hamden]), sur le Connecticut; 35.640 hab. Nombreuses et importantes fabriques de papier, de coton.

HOLYROOD (*la Sainte Croix*), ancien palais des rois d'Écosse, à Edimbourg. Holyrood fut d'abord une abbaye d'augustins, dédiée à la sainte croix, fondée en 1128, par David Ier, sur le lieu même où la tradition veut que ce roi, attaqué par un cerf, ait été défendu par une croix descendue du ciel. Robert Bruce et Édouard Balliol tinrent leurs parlements à Holyrood. Jacques IV y construisit, en 1501, un palais, qui fut dès lors la résidence ordinaire des rois d'Écosse. Brûlé en 1544 et en 1547, reconstruit, incendié en 1650 par les soldats de Cromwell, il fut réédifié sous Charles II. De l'ancien château, il ne reste que les appartements de Marie Stuart : on y montre la chambre où fut assassiné Rizzio. Le prétendant Charles-Édouard y tint sa cour en 1745; on y fait l'élection des lords écossais. Pendant l'émigration, Holyrood servit de résidence au comte d'Artois. Charles X y revint après 1830.

Château d'Holyrood.

HOLYWELL, ville d'Angleterre (comté de Flint), près de l'embouchure du Dee; 10.000 hab. Aux environs, houillères et mines de plomb, de cuivre et de zinc. Manufactures de papier et de tabac; filatures de coton; fonderies.

HOLYWOOD, ville d'Irlande (comté de Down), sur le Belfast Lough; 3.389 hab. Chantiers de constructions navales, pêcheries, cabotage, bains de mer. Holywood est le siège de l'évêché protestant de Down.

HOLZ (Arno), écrivain allemand, né à Rastenburg (Prusse-Orientale) en 1863, l'un des principaux représentants de la nouvelle école réaliste allemande. Poète lyrique, il a, dans ses recueils : *Klinginsherz* (1883) et *le Livre du temps* (1885), essayé d'arriver à l'émotion par l'exactitude de l'impression et la simplicité de la pensée, sans se soucier de la régularité de la forme. Comme romancier, il a publié, en collaboration avec J. Schlaf : *Papa Hamlet* (1889), série d'esquisses naturalistes; *la Famille Selike* (1890), drame réaliste, qui a exercé une grande influence sur la littérature dramatique allemande. A signaler encore un livre de critique : *l'Art, sa nature et ses lois* (1891).

HOLZBAUER (Ignace), compositeur autrichien, né à Vienne en 1711, mort à Manheim en 1783. Il jouit de son temps d'une juste renommée. Parmi ses nombreux opéras on signale : *il Figlio delle Selve; Issipile; l'Isola disabitata; Don Chisciotte; Ippolito ed Aricia; la Clemenza di Tito; Tancredi; le Nozze d'Arianna e di Bacco*. Il n'a pas écrit moins de 196 symphonies pour orchestre, 26 messes, des oratorios, des motets, des quatuors et des concertos.

HOLZHAUSER (Barthélemy), prêtre catholique, fondateur de la congrégation des barthélémites, né à Langnau (Souabe) en 1613, mort à Bingen en 1658. Ordonné en 1639, il résolut de fonder une congrégation de clercs pratiquant la vie commune et voués cependant au ministère paroissial. En 1640, il put ouvrir, à Salzbourg, son premier séminaire. Il mourut exténué par ses austérités et vénéré comme un saint. On a de lui : *Constitutions et exercices de la congrégation des clercs séculiers vivant en commun* (1662), approuvé par le pape Innocent XI en 1680; *Traités de l'humilité et de l'amour de Dieu* (1663). Les prédictions qu'on lui attribue sont l'œuvre de faussaires.

HOLZMINDEN, ville d'Allemagne (duché de Brunswick), sur le Weser; 8.787 hab. Industrie chimique, sucrerie. Carrière de pierres. Commerce de bois.

HOLZWEISSIG, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]); 2.578 hab. Moulins. Tuilerie.

HOLZWICKEDE, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arusberg]); 2.972 hab. Mines de houille.

HOM (*hom'* [*h* asp.]) n. m. Plante qui passait pour sacrée chez les Persans, et qu'on croit être le psoralier à feuille de coudrier. (Hérodote l'appelle *triphyllon*.)

HOM (*hom'* [*h* asp.]), interjection qui exprime le doute, la défiance, le mécontentement ou la contradiction.

HOMA ([*h* asp.]) n. m. Sacrifice védique, holocauste à Agni, dieu du feu.

— ENCYCL. Le *homa* consistait à brûler, dans le feu sacré, du beurre clarifié et diverses sortes de grains crus et cuits, offrandes alimentaires dont Agni se nourrit et dont il porte les reliefs aux autres dieux. Le rit du homa ne peut être accompli que par les brahmanes; il ne se pratique plus que dans certaines circonstances solennelles : initiation, mariage, funérailles.

HOMAIS ([*h* asp., et *mè*]), l'un des types de *Madame Bovary*, le célèbre roman de Flaubert. Il n'y joue qu'un rôle secondaire, et l'emplit, néanmoins, de son importance. C'est un pharmacien personnifiant la sottise bourgeoise de la plus dangereuse espèce : la sottise teintée de littérature et de science, ayant de trop vagues clartés sur tout, proférant à jet continu des niaiseries entremêlées de termes techniques. Homais personnifie aussi le voltairien étroit, l'anticlérical perpétuel et le politicien de village. On fait de fréquentes allusions à « Monsieur Homais. »

HOMALAXIS (*xiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des scalariidés, comprenant des coquilles propres aux formations éocènes. Les homalaxis sont aplatis en dessus, discoïdaux, avec un ombilic large et profond. L'espèce type est l'*homalaxis bifrons*.

HOMALIE n. f. Bot. Syn. de CORDYLANTHE.

HOMALINÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre *homalion*.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *homalion*. — *Une* HOMALINÉE.

— ENCYCL. La famille des *homalinées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, entières ou dentées, souvent munies de stipules caduques. Les fleurs sont régulières, hermaphrodites, disposées en grappes ou en panicules. Le fruit est une baie, plus souvent une capsule uniloculaire, renfermant une ou plusieurs graines. Les homalinées, qui forment les genres *homalium, blackwellia* (astranthe), *anetia*, etc., se rencontrent en petit nombre dans les régions les plus chaudes des deux hémisphères; les racines de quelques espèces sont employées en médecine.

HOMALION n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *homalinées* et comprenant plusieurs espèces d'arbustes et arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

HOMALOCÈRE (*sèr'*) ou **HOMALOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les homalocères sont de petits charançons du groupe des apions, allongés, à livrée souvent bigarrée.)

Homalochile.

HOMALOCHILE ou **HOMALOCHILUS** (*ki-luss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens ptéropodes, famille des boïdés, comprenant une seule espèce des Antilles. L'*homalochilus striatus*, ou boa svelte d'Haïti, est un serpent non venimeux, rouge cuivre foncé, avec des [illegible] bruns et jaunes, très allongé, avec la queue fine et [illegible]rante, le museau obtus, il atteint 3 mètres. Ses mœurs [illegible] celles des boas.

HOMALOCRANION n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des calamaridés, comprenant quelques espèces de l'Amérique septentrionale et centrale. (Ce sont des petits serpents non venimeux, à tête plate, à museau arrondi; leur livrée, brillante, est ordinairement jaune ou rougeâtre, avec des taches br[illegible].)

Homal[illegible].

HOMALOGRAPHE (du gr. *homalos*, plan, uni, et *graphein*, tracer) n. m. Instrument pour déterminer à la fois la distance et l'altitude d'un point.

HOMALOGRAPHIQUE (*fik'* — rad. *homalographe*) adj. Se dit d'une projection de la sphère, dans laquelle les parallèles sont rectilignes et les méridiens elliptiques : *Projection* HOMALOGRAPHIQUE.

HOMALOGYRE (*jir'*) ou **HOMALOGYRA** (*ji*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type d'une famille dite des *homalogyridés*, comprenant des animaux marins d'Europe. (Les homalogyres ont une petite coquille discoïde, à tours de spire peu nombreux, avec la bouche orbiculaire, operculée. L'*homalogyra nitidissima* habite la Méditerranée.

HOMALONÈME n. m. Genre d'aroïdées philodendrées de l'Inde, comprenant des herbes à feuilles lancéolées, à fleurs des deux sexes contiguës, à fruit charnu.

HOMALONOTE ou **HOMALONOTUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont des charançons de taille moyenne, recouverts en tout ou partie d'une pubescence serrée.

HOMALONYX (*nikss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des succinéidés, comprenant des animaux d'eau douce, propres aux Antilles et à l'Amérique du Sud. (Les homalonyx ressemblent à des limaces allongées, avec une petite coquille transparente, enchâssée par le manteau.)

HOMALOPHYLLE (du gr. *homalos*, aplati, et *phullon*, feuille) adj. Qui a des feuilles plates ou planes.

HOMALOPSIDE ou **HOMALOPSIS** (*psiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des *homalopsidés*, et dont le nom scientifique est *hypsirhine*.

HOMALOPSIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant les hypsirhines ou *homalopsides*, les *helicops* et genres voisins. — *Un* HOMALOPSIDE.

HOMALOPTÈRE ou **HOMALOPTERUS** (*pté-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des mégalopodidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les homaloptères sont grands et ordinairement pubescents.)

HOMALORRHINE (*lo-rin'*) ou **HOMALORRHINUS** (*lo-ri-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant quelques espèces du Turkestan et du Caucase. (Les homalorrhines sont de taille médiocre, allongés, écailleux, gris ou jaunâtres.

HOMALOSOME ou **HOMALOSOMA** n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant quelques espèces propres à l'Australie et à la Tasmanie. (Ce sont de grandes féronies, allongées, brunes ou bronzées; leurs élytres portent ordinairement des carènes longitudinales.)

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des calamaridés, comprenant quelques espèces de l'Afrique australe. (L'*homalosoma lutrix* est un serpent non venimeux, à tête très longue, qui vit à terre, sous les pierres; il est rougeâtre, varié de brun en dessus, bleuâtre en dessous, et atteint 1 mètre de long; commun au Cap. Il peut être pris comme type du genre.)

Homalosome.

HOMALOTE ou **HOMALOTA** n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant plus de quatre cents espèces répandues sur le globe, et dont trois cents se trouvent en Europe. (Les homalotes sont de petits staphylins allongés, bruns ou roux, jaunes, fauves, qui vivent dans les fumiers, les débris de toute sorte, et volent parfois en grand nombre au coucher du soleil.)

HOMALURE ou **HOMALURA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des hétéromyzidés, comprenant une espèce d'Europe. (L'*homalura tarsata* est une petite mouche noire, à tarses jaunes, à grosse tête ronde, à vastes ailes hyalines.

HOMARD ([*h* asp., et *mar'*] — de l'anc. nordique *humar*, même sens) n. m. Crustacé marin, du groupe des écrevisses.

— *Homard de Norvège*. Nom vulgaire d'un crustacé du genre *nephrops*. ‖ *Homard épineux* ou *Homard de roche*. Noms vulgaires de la langouste.

— Loc. PROV. : Rouge comme un homard (sous-entendu : cuit). Très rouge.

— ENCYCL. Le genre *homard* (homarus) appartient aux crustacés décapodes macroures, famille des astacidés. Il comprend de grandes formes, très voisines des écrevisses.

et possédant comme elles des pinces énormes à la première paire de pattes. Les deux espèces connues habitent les mers de l'hémisphère boréal et fréquentent près des côtes rocheuses. Le homard d'Europe (*homarus vulgaris*), d'un beau bleu violacé ou verdâtre, varié de jaune, ne dépasse guère 35 à 40 centimètres ; celui d'Amérique (*homarus Americanus*) atteint une taille double. Ces deux espèces sont également recherchées pour l'alimentation. On prend les homards des côtes de France dans des pièges ou *casiers*, des nasses en osier, et cela, par quantités énormes. C'est en Bretagne et dans le Cotentin que l'on en recueille le plus ; les apports de la Méditerranée sont faibles. On les expédie dans des vaisseaux-viviers (homardiers), on les conserve dans des parcs ou réserves, comme aux îles Glenan, à Concarneau, à Roscoff.

Homard.

La chair du homard, moins fine et compacte que celle de la langouste, se conserve mieux en boîtes, et coûte moins cher ; elle sert aussi à faire des plats spéciaux, tels que le homard à l'américaine, etc.

— Art culin. Le *homard* doit être choisi lourd, plutôt que gros, et surtout bien vivant. Pour le cuire, il faut l'attacher, de la tête à la queue, en retenant les pattes sous le corps, sans le blesser ; car il perdrait à la cuisson la moitié de ses chairs. On le mange au court-bouillon, à l'américaine, etc.

HOMARDIER (*h* asp., et *di-é*) n. m. Barque bretonne, dans laquelle un vivier est aménagé pour les crustacés.

HOMARUS (*russ*) n. m. Nom scientifique du genre homard.

HOMBEEK, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arr. admin. et judic. de Malines, sur la Senne, affluent du Ruppel ; 2.214 hab. Fabrique de toile.

HOMBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse, présid. de Cassel]), près de l'Efze, tributaire de l'Eder ; 3.102 hab. Houille.

HOMBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le Rhin ; 5.099 hab. Houille. Atelier de travaux de chemins de fer. Fabrique de machines. Pierres de taille. Moulins à vapeur. Brasserie et distillerie.

HOMBERG (Guillaume), chimiste hollandais, né à Batavia (Java) en 1652, mort à Paris en 1715. Il se rendit à Paris, à l'appel de Colbert (1682), alla exercer la médecine à Rome, puis retourna à Paris (1691) et fut nommé membre de l'Académie des sciences. En 1702, le duc d'Orléans le prit pour professeur de chimie. Le Dauphin et son fils étant morts subitement, on accusa le neveu de Louis XIV, le futur régent, de les avoir empoisonnés, et Homberg fut compris dans l'accusation ; mais ces soupçons s'apaisèrent rapidement. Homberg a établi l'identité de diverses variétés de phosphore trouvées par Brandt, Balduin, etc. On lui doit aussi de curieuses observations sur les *végétations métalliques*, sur l'augmentation de volume de l'eau par la congélation, etc. Il a également étudié les huiles essentielles des végétaux et indiqué de nouveaux procédés d'extraction, suivis par les distillateurs et les pharmaciens. Le nombre de mémoires qu'il a laissés est considérable.

HOMBLEUX, comm. de la Somme, arrond. et à 25 kilom. de Péronne, près de la Somme ; 1.021 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries. Église romane, remaniée en 1661.

HOMBLIÈRES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Quentin. 1.209 hab. Gaze et mousseline pour meubles, broderies. Brasseries. Avant 1789, Homblières avait une abbaye de bénédictins, fondée en 650.

HOMBORI, chaîne de collines d'un accès difficile, s'étendant au S.-E. de Tombouctou. Les Habés s'y réfugièrent pour échapper aux razzias des Touareg.

HOMBOURG (HESSE-). V. HESSE-HOMBOURG.

HOMBOURG, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]) ; 4.273 hab. Fonderie de fer. Élevage de chevaux. Ruines du château de Carlsberg, détruit en 1794.

HOMBOURG (en allem. **Homburg vor der Höhe**), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau]) ; 9.300 hab. Eaux froides et ferrugineuses. Le Kursaal de Hombourg est un immense établissement de jeux, aujourd'hui un peu déchu, mais qui fut longtemps célèbre dans l'Allemagne. L'ancien château des landgraves, du XVII^e s., contient d'anciennes armures assez curieuses.

HOMBOURG-L'ÉVÊQUE, ancienne comm. du dép. de la Moselle, appelée, depuis son annexion à l'Allemagne, *Oberhomburg*.

HOMBRE (*onbr'* — de l'espagn. *hombre*, homme) n. m. Jeu de cartes espagnol, très en faveur en France au XVII^e siècle.

— ENCYCL. *L'hombre* se joue surtout à trois personnes, qui doivent conserver, tout le temps de la partie, le silence le plus profond. Elle comporte un jeu de cinquante-deux cartes, dont on retire préalablement les quatre dix, les quatre neuf et les quatre huit. Chaque joueur reçoit neuf cartes, et dispose de vingt jetons et neuf fiches ; chaque fiche vaut vingt jetons et se nomme cent. Le premier en carte, et suivant son jeu, demande à ses partenaires s'ils jouent ou ne jouent pas sans prendre ; s'il lui est répondu non, il écarte son jeu, et de même pour les deux autres joueurs. *Jouer sans prendre*, c'est-à-dire sans écarter, signifie qu'on a un jeu suffisamment beau pour pouvoir faire cinq levées. Il faut avoir soin, en écartant, de ne jamais aller au fond, c'est-à-dire laisser moins de cinq cartes à celui des joueurs qui doit écarter après. Lorsqu'on n'a point de la couleur dont on joue, on n'est pas obligé de mettre de triomphe. On appelle *faire gaño* laisser passer à celui qui le demande la carte qu'il joue, quoiqu'on ait au-dessus. Lorsqu'un de ceux qui défendent la poule frappe sur la table, en jetant carte sur table, c'est un avis qu'il donne d'une forte triomphe pour forcer l'*hombre* (adversaire). Suivant qu'un des joueurs montre ou son jeu ou ses rentrées, ou bien encore qu'il montre son jeu avant que le coup soit joué, on dit qu'il *fait la bête*. Dans ce second cas, il doit, si l'un des joueurs l'exige, reprendre son jeu et terminer le coup. On fait *codille*, à l'hombre, quand, sans l'hombre, on fait cinq levées. La vole se fait quand on obtient toutes les levées. Ce jeu dure suivant le nombre de poules qu'on est convenu de jouer, et qui varie entre vingt, trente, ou quarante au plus.

HOMBRÉE (*on* — rad. *hombre*) adj. f. Jeux. ‖ *Bête hombrée*, Jeu de carte qui tient de la bête et de l'hombre.

HOME (*h* asp.) n. m. Mot anglais signifiant *maison*, qu'on emploie quelquefois en français, surtout à propos des Anglais, pour désigner le chez soi, la famille, la vie intime. (On emploie aussi la locution *at home*, qui veut dire « à la maison », chez soi.)

HOME (Henri), lord KAMES. V. KAMES.

HOME (John), dramatiste et ecclésiastique protestant écossais, né à Leith en 1722, mort à Merchiston, près d'Edimbourg, en 1808. Il prit part à la guerre contre les jacobites en 1745, et fut fait prisonnier à Falkirk. Après la bataille de Culloden, il entra dans les ordres. En 1749, il écrivit la tragédie d'*Agis*. Une autre tragédie, intitulée *Douglas*, et représentée à Edimbourg en 1756, souleva contre lui l'animadversion de ses confrères. Home, alors, abandonna ses fonctions et se rendit à Londres. Il devint secrétaire de lord Bute et précepteur du prince de Galles (depuis George III), puis retourna en Écosse. On a encore de Home une *Histoire de la rébellion qui a eu lieu en Écosse en 1745* (1802).

HOMEL ou **GOMEL**. Géogr. V. GOMEL.

HOMÉLIE (*li* — du gr. *homilia*, conversation) n. f. Discours pour expliquer au peuple les matières de la religion, et particulièrement l'Evangile : *Les* HOMÉLIES *de saint Jean Chrysostome*. ‖ Instruction familière, plus connue sous le nom de PRÔNE. ‖ Plus rarement, Sermon en général. ‖ Leçons du bréviaire, extraites des homélies des Pères, et qui se disent au troisième nocturne des matines.

— Par dénigr. Livre, discours d'une morale affectée et ennuyeuse.

— ALLUS. LITTÉR. : **Homélies de l'archevêque de Grenade** (LES). V. ARCHEVÊQUE DE GRENADE.

— ENCYCL. Le mot *homélie*, dans l'histoire de la prédication chrétienne, désigne proprement les discours que les Pères de l'Église grecque adressaient au peuple. Ce sont des instructions familières, où l'orateur, sans se plier à un plan rigoureux, se laisse aller à toutes les effusions que lui inspirent soit les textes de l'Écriture qu'il commente, soit les événements qui se déroulent autour de lui. Les Pères de l'Église latine ne suivaient pas une autre méthode, mais leurs discours ont reçu, en latin, le nom de *sermo* (proprem. « conversation »). Seuls, les entretiens de saint Grégoire le Grand sont appelés *homélies*. Au moyen âge et au XVII^e siècle, le mot « homélie » fut rarement employé. De nos jours, on en fait usage, en France, pour désigner un commentaire, fait par un prédicateur, d'une parabole ou d'un récit évangélique, et aussi parfois, d'une manière plus générale, tout entretien pieux, moins solennel qu'un sermon. En Allemagne, le mot est réservé à une sorte de sermon ayant pour sujet et pour cadre l'analyse d'un passage de l'Écriture sainte.

Homélies, par saint Jean Chrysostome. — Œuvre du plus éloquent des Pères grecs, ces homélies peuvent être considérées comme le modèle du genre. Beaucoup d'entre elles ont été prononcées à Antioche, par exemple les homélies sur la *Genèse*, les *Psaumes*, *Isaïe*, *Jérémie*, les *Évangiles de saint Matthieu* et de *saint Jean*, les *Actes des apôtres* et les *Épîtres de saint Paul*. Rappelons aussi les vingt-deux homélies adressées au peuple de la même ville, en 387, quand l'évêque Flavien dut aller à Constantinople pour implorer, de l'empereur Théodose, la grâce de ses diocésains ; elles sont fort belles : l'orateur se sert admirablement des émotions qui agitent la foule pour l'élever peu à peu aux enseignements de la foi chrétienne. L'homélie sur la *Disgrâce d'Eutrope*, prononcée à Constantinople, est regardée comme un chef-d'œuvre d'éloquence.

Homélies, un des ouvrages attribués à saint Clément de Rome. V. CLÉMENTINE.

HOMÉO ou **HOMŒO** (du gr. *homoios*, semblable), ou **HOMO** (du gr. *homos*, semblable), préfixes signifiant *semblable*, et qui entrent dans la composition d'un certain nombre de mots de science ou d'art. V., par HOMŒO ou HOMO, tous les mots commençant par ces préfixes qui ne se trouvent pas ici.

HOMÉOGRAPHE (*graf'* — du préf. *homéo*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Appareil à reproduire les dessins.
— ENCYCL. V. PANTOGRAPHE.

HOMÉOKINÈSE ou **HOMÉOCINÈSE** (*si*) [du préf. *homéo*, et du gr. *kinêsis*, mouvement] n. f. Biol. Variété de caryocinèse, caractérisée par l'identité des deux cellules qui en résultent.

— ENCYCL. Weismann oppose l'*homéokinèse* à l'*hétérokinèse* dans sa théorie de l'évolution ontogénétique ; en réalité, il est bien probable qu'il y a toujours homéokinèse et que la différenciation des cellules est postérieure à la division qui leur a donné naissance.

HOMÉOPATHE (du préf. *homéo*, et du gr. *pathos*, maladie) n. m. Méd. Partisan du système de l'homéopathie : *Avec les* HOMÉOPATHES, *tout médicament se dose par millionièmes*. (L. Reybaud.)

— Adjectiv. : *Médecin* HOMÉOPATHE.

HOMÉOPATHIE (*ti* — rad. *homéopathe*) n. f. Méthode thérapeutique, dans laquelle on administre des remèdes capables de produire, à l'état de santé, des effets semblables à ceux que l'on observe dans la maladie qu'il s'agit de soigner. D'où la formule : *Similia similibus curantur* (Les semblables sont guéris par les semblables).

— ENCYCL. *L'homéopathie* a été imaginée par Hahnemann, qui a consigné sa théorie dans une note jointe à sa traduction des *Materia medica* de Cullen : *Matière médicale pure* (1821), et dans son ouvrage : *Doctrine et traitement des maladies chroniques* (1828), et le système ainsi exposé a été adopté, tant en Europe qu'en Amérique, par un certain nombre de praticiens. La doctrine se rattache au vitalisme pur ; elle admet que le corps et le médicament sont doués d'une force dynamique immatérielle, que la force médicamenteuse produit les mêmes maladies que la force vitale, et que c'est par substitution des maladies provoquées par la force médicamenteuse aux maladies de la force vitale qu'a lieu la guérison. La doctrine est aujourd'hui abandonnée ; il n'en est pas tout à fait de même de la *loi des semblables* et du *principe de la dilution*.

La loi des semblables (*similia similibus curantur* [les semblables se guérissent par les semblables]) paraît avoir eu pour origine quelques observations exactes ; c'est ainsi que l'intoxication quinique détermine des accidents dont quelques-uns sont symptomatiquement voisins de ceux qui apparaissent au cours des fièvres palustres. Mais Hahnemann ne pouvait se rendre compte du mécanisme très différent des réactions organiques dans l'un et l'autre cas. C'est pourquoi il attachait tant d'importance aux seuls symptômes. La loi des semblables et la thérapeutique toute spéciale qu'elle comporte ne sont donc applicables que dans les cas où les réactions défensives de l'organisme ont besoin d'être réveillées et favorisées.

En ce qui concerne le principe des dilutions, Hahneman considère qu'il n'est pas nécessaire de donner des doses élevées ; les substances médicales étant des forces immatérielles qui agissent, même à petites doses. Quoi qu'il en soit, le phénomène semble très obscur, et il faut avouer que, à priori, il ne répond à rien de précis. Et, cependant, des eaux *oligométallites*, comme celles d'Évian, sont de puissants agents thérapeutiques, admis par tout le monde et employés par beaucoup. Peut-être devient-il possible d'interpréter ces faits par l'oligodynamie et la théorie des *ions*. (V. ce mot.) En tout cas, certaines substances agissent, même à dose extrêmement petite, sur la matière vivante, pour modifier, dans un sens favorable ou défavorable, les réactions nutritives ou assimilatrices. Pourquoi n'en serait-il pas de même de certains médicaments ?

HOMÉOPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'homéopathie : *Médecine* HOMÉOPATHIQUE. *Pharmacie* HOMÉOPATHIQUE. ‖ *Dose homéopathique*, Dose infinitésimale.

HOMÉOPATHIQUEMENT (*ke-man*) adv. Méd. D'après l'homéopathie ; par les remèdes homéopathiques : *Se faire traiter* HOMÉOPATHIQUEMENT.

HOMÉOSTROPHE ou **HOMŒOSTROPHE** (*strof'* — du préf. *homéo*, et du gr. *strêphein*, tourner) adj. Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. (Se dit en parlant des mollusques gastéropodes) : *Les eulimes sont* HOMÉOSTROPHES.

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, du groupe des gymnoglosses, répondant à la famille des eulimidés. — *Un* HOMÉOSTROPHE.

HOMÉOTROPIE (*pî* — du préf. *homéo*, et du gr. *trépein*, tourner) n. f. Méthode d'analyse des liquides, qui est basée sur ce fait que, si l'on fait tomber une goutte de liquide sur un liquide de nature différente, il n'y a pas mélange immédiat, mais roulement de la goutte sur le liquide.

HOMER, bourg des États-Unis (New-York [comté de Cortland]), sur un sous-affluent de la Susquehannah par le Chenango ; 3.800 hab. — Petite ville de l'État du Texas, ch.-l. du comté d'Angelina, 3.400 hab. Raffineries de sucre.

HOMÈRE, poète épique grec, l'un des plus anciens et le plus illustre. Nous n'avons pas moins de huit biographies anciennes d'Homère ; cependant, l'on ne sait rien de certain sur sa vie, et l'on n'est même pas sûr qu'il ait réellement existé. Pour beaucoup de critiques, il n'est que la représentation mythique des *homérides* de Chios. Même les savants qui croient à l'existence d'Homère, et qui lui attribuent soit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, soit l'*Iliade* seule, ou, tout au moins, la fable principale de ce poème, ne prennent pas au sérieux les biographies homériques. Sept villes grecques se disputaient l'honneur d'avoir été la patrie d'Homère. Les titres de Smyrne semblent les plus solides.

On relève des variantes dans les notices biographiques. Tous ces romans avaient pour objet commun de chercher à concilier les traditions divergentes des différentes cités qui se disputaient la gloire d'avoir été la patrie d'Homère ou de l'avoir accueilli : traditions de Kymé, de Smyrne, de Phocée, de Néontichos, de Chios, etc. Dès l'antiquité, on constate des divergences de quatre ou cinq cents ans entre les calculs proposés. Aujourd'hui, on place ordinairement au IX^e siècle avant notre ère la vie d'Homère ou la composition des poèmes homériques.

On attribuait à Homère une foule d'ouvrages en vers. D'abord une série de poèmes qui sont entièrement perdus : le *Margitès*, la *Thébaïde*, la *Petite Iliade*, la *Phocéide*, le *Kaminos*, l'*Eirésioné*, la *Prise d'Œchalie*, etc. Puis, quatre poèmes qui nous sont parvenus : l'*Iliade*, l'*Odyssée*, les *Hymnes homériques*, la *Batrachomyomachie*. — On s'accorde actuellement à mettre hors de cause les *Hymnes homériques* et la *Batrachomyomachie*. On ne considère, comme véritables poèmes homériques, que l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

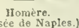
Homère.
(Musée de Naples.)

La réputation d'Homère s'est vite répandue dans tout le monde grec. Sa poésie a été conservée, développée sans doute, et, en tout cas, propagée en tous sens, par les *homérides* de Chios, les *créophyliens* de Samos, et plusieurs générations de rapsodes. Pendant deux ou trois siècles, les poètes cycliques ont composé à son exemple d'innombrables épopées. Puis les lyriques et les tragiques, presque tous les écrivains grecs et romains, se sont inspirés de ses poèmes. Homère est toujours resté, pour l'ancienne Grèce, le grand poète national. Suivant Plutarque, Lycurgue recueillit ses poésies à Samos, et les introduisit à Sparte. Argos célébrait des fêtes périodiques en son honneur. D'après Diogène Laërce, Solon réglementa les récitations homériques des rapsodes, et leur imposa un texte officiel. Pisistrate et ses fils chargèrent une commission, dont faisait partie Onomacrite, de constituer un texte complet, définitif, de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, que l'on devait lire à la fête des panathénées. Plusieurs villes suivirent cet exemple, notamment Chios, Argos, Sinope, Marseille, les cités de Chypre et de la Crète ; c'était l'origine de ce qu'on appelait les éditions « des villes ». Plus tard, les critiques

alexandrins, Zénodote, Aristophane de Byzance, surtout Aristarque, puis les savants de l'école de Pergame, consacrèrent de très importants travaux à l'étude du texte d'Homère. Ils firent disparaître les divergences des éditions antérieures, et divisèrent chacun des deux poèmes en vingt-quatre chants. Pendant des siècles s'est poursuivie cette œuvre d'exégèse : témoin les commentaires de Porphyre, de Zénodore, d'Eustathe, de Jean Tzetzès, et les nombreuses *scolies* conservées. A l'époque hellénistique se répandit partout l'usage des représentations rapsodiques, dont l'existence est attestée encore au temps de l'empire romain.

Jusqu'aux temps modernes, on n'a guère douté que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne fussent réellement l'œuvre d'Homère, mais, dès le XVIe et le XVIIe siècle, puis au XVIIIe, quelques critiques ont commencé à douter de l'existence d'Homère, ou de l'unité des compositions homériques, tels Scaliger, Perrault, d'Aubignac, Vico, Wood. Cependant, Wolf est le premier qui, en 1795, dans ses *Prolegomènes*, ait posé nettement la *question homérique ;* mais sa doctrine a été vivement combattue. L'opinion traditionnelle, qui admet l'unité primitive de l'*Iliade*, a été soutenue par Nitzsch, O. Müller et bien d'autres. Les critiques les plus hardis, avec Wolf, Dugas-Montbel et Lachmann, soutiennent que l'*Iliade* est un assemblage complexe de petits poèmes indépendants. God. Hermann, Grote, Guigniaut, Kœchly et d'autres, ont proposé des systèmes intermédiaires ; ils expliquent la physionomie actuelle du poème par des additions et des remaniements successifs. Maurice Croiset croit à l'existence d'un premier noyau, grossi par une série de développements ultérieurs et par l'addition d'autres poèmes. — Des théories analogues et tout aussi divergentes ont été proposées pour l'*Odyssée*. Cependant, l'on est à peu près d'accord, aujourd'hui, pour admettre que l'*Odyssée* n'est pas du même auteur et n'appartient pas tout à fait au même temps que l'*Iliade :* thèse soutenue déjà dans l'antiquité par les *chorizontes*. En effet, l'*Odyssée* représente une civilisation plus récente, une génération moins batailleuse et plus commerçante ; les croyances n'y sont déjà plus les mêmes, et les connaissances géographiques y sont plus étendues.

— BIBLIOGR. : édit. de Villoison (Venise, 1788) ; de Wolf (Halle, 1795, et 1804-1807) ; de Dindorf (Leipzig, 1826-1828 et 1855) ; de Kœchly (Leipzig, 1861) ; de Pierron (Paris, 1875 et 1883) ; de Christ (Leipzig, 1884), traduction française de Leconte de Lisle (Paris, 1866-1867). — Cf. Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1795) ; Lachmann, *Betrachtungen über Homers Ilias* (Berlin, 1837 et 1841) ; Sengebusch, *Geschichte der homerischen Poesie* (Leipzig, 1853) ; Bonitz, *Ueber den Ursprung der homerischen Gedichte*, (Vienne, 1881) ; Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. Ier (Paris, 1887) ; G. Bertrin, *la Question homérique* (Paris, 1897) ; Terret, *Homère* (Paris, 1899).

— ICONOGR. Au musée de Naples, une statue de marbre, découverte à Herculanum, passe pour être le portrait d'Homère. Il est représenté debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Au musée du Vatican est un hermès antique d'*Homère*. La cécité est rendue par la dépression de la pupille. Le Louvre possède un hermès semblable. Trois autres bustes d'*Homère* se voient au musée du Capitole. Les artistes modernes ont souvent représenté Homère. Citons une statue en marbre par Roland (1812, Louvre) ; d'autres statues par Th. Coinchon (1857), Victor Évrard (1857), L.-A. Eudes (1861), Hyacinthe Chevalier (1863), Schrœder (vestibule de la nouvelle Sorbonne), etc.

Homère, d'après Puvis de Chavannes. (Bibliothèque de Boston.)

Parmi les peintres, Nicolas Renier, de Maubeuge, a représenté Homère chantant ses vers en s'accompagnant sur un violon. Le même sujet a été traité par Honoré Fragonard (dessin au musée de Besançon). *Homère chantant l'Iliade devant les Grecs* a été représenté par Fr. Bouchot (musée d'Angers), M.-J. Blondel (1813), et l'Allemand Carstens. Gérard a figuré *Homère aveugle* (1814). P.-N. Bergeret a exécuté deux paysages historiques : *Homère récitant ses poésies, Homère mourant de misère sur un grand chemin*. Gérard a peint *Homère dans l'île de Chio*. Granger a traité *Homère et le berger Glaucos* (1819, musée de Dijon).

Il faut mentionner à part les peintures qu'Ingres et Delacroix ont consacrées à Homère. Le tableau d'Ingres est au Louvre. (V. APOTHÉOSE.) C'est dans la bibliothèque du Luxembourg que Delacroix a peint, pour la décoration de la coupole, Homère recevant dans l'Élysée Dante, qui lui est amené par Virgile ; autour d'Homère se pressent Horace, Ovide, Lucain. Ailleurs, sur une voussure de la croisée de la même salle, Delacroix a représenté *Alexandre le Grand faisant enfermer dans une cassette d'or les œuvres d'Homère*. En 1870 a paru un tableau d'Alfred de Curzon, *la Naissance d'Homère :* en 1874, *Homère et son guide*, par Bouguereau. En 1896, P. de Chavannes a peint pour la bibliothèque de Boston : *Homère, Eschyle, Virgile*.

HOMÉRIDE n. m. Aède ou rapsode qui chantait les poèmes homériques. ‖ Membre d'une famille ou groupe de familles de Chios qui prétendaient descendre d'Homère et qui conservaient le dépôt de ses poèmes. ‖ Imitateur d'Homère. ‖ A partir de la fin du IVe siècle avant notre ère, Comédien qui, sur le théâtre et dans les festins, récitait des vers d'Homère.

— ENCYCL. On connaît, au moins de nom, quelques-uns des *homérides* de Chios : Kynæthos, qui était peut-être l'auteur de l'*Hymne à Apollon Délien ;* Parthenios, Thestor, etc. De Chios, les homérides paraissent avoir rayonné dans les îles voisines et les villes grecques de la côte asiatique. Des critiques modernes attribuent aux homérides de Chios le développement et même la création de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, des *Hymnes homériques*. Les homérides, à qui Pisistrate et Hipparque eurent recours pour restituer dans leur intégrité les textes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, étaient probablement de simples rapsodes.

HOMÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'iridacées morées, comprenant des herbes à bulbes tuniqués, à fleurs très nombreuses, réunies en spadice. On en connaît cinq espèces de l'Afrique australe, dont plusieurs cultivées en France pour leurs fleurs jaunes ou orangées.

HOMÉRIQUE (*rik'*) — lat. *homericus*, dérivé de *Homerus*, Homère) adj. Qui vient d'Homère, qui lui appartient : *Les poèmes* HOMÉRIQUES. ‖ Qui ressemble à la poésie, au style, à la manière d'Homère : *Des beautés* HOMÉRIQUES. ‖ Qui est partisan d'Homère, en parlant des personnes.

— Fam. Se dit de quelque chose d'héroïque : *Aventure* HOMÉRIQUE.

— *Rire homérique*, Rire bruyant et inextinguible, comme celui qu'Homère attribue aux dieux, à la fin de son premier chant de l'*Iliade*.

— Occult. *Sorts homériques*, Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant les œuvres d'Homère au hasard et en prenant le premier vers comme un oracle.

— Philos. *Philosophie homérique*, Système de certains philosophes anciens qui, interprétant les œuvres d'Homère, y cherchaient et y voyaient les principes d'une haute philosophie.

HOMÉRISME (*rissm'*) n. m. Caractère des poèmes homériques.

— Opinion qui attribue à un seul auteur les poèmes homériques.

HOMÉRISTE n. m. Syn. de HOMÉRIDE.

HOMÉRITES n. m. pl. Nom donné par les Grecs modernes aux Himyarites.

— Adjectivem. Qui se rapporte aux Homérites ou Himyarites : *Dialecte* HOMÉRITE.

Homerocentra (L'), poème composé à l'aide de centons homériques, et racontant, en 2.343 hexamètres, la vie du Christ. On attribue ordinairement cet ouvrage à une femme, Athénaïs, fille du sophiste Leontius, devenue impératrice, sous le nom d'Eudocie, par suite de son mariage avec Théodose II (première moitié du Ve s.).

HOME RULE (*hom'-roul'* [*h* asp.] — mots angl. signif. « autonomie » ; de *home*, chez soi, et *rule*, gouvernement) n. m. Nom donné au régime d'autonomie que les Irlandais revendiquent pour leur pays.

— ENCYCL. Le parti des « home rulers » ne s'est manifesté officiellement qu'en 1872, mais ses origines sont bien plus lointaines : déjà le « parti du Rappel », que dirigeait O'Connel, poursuivait un but analogue. Les home rulers étaient, en 1873, parfaitement organisés. Leur premier chef fut Isaac Butt, et leur première victoire le renversement du cabinet Gladstone, en 1874. Ils prirent une influence considérable, grâce à Parnell et à son système d'obstructionnisme, et, après la crise de 1880-1881, obligèrent pour la seconde fois Gladstone à se retirer (1885). Lorsque celui-ci reprit le pouvoir (1886), il se flatta de se concilier les Irlandais par un projet de *home rule* que les intéressés déclarèrent insuffisant. Les élections générales se firent sur cette question, et le pays se prononça en grande majorité contre l'autonomie de l'Irlande. Cependant, la guerre recommença plus ardente que jamais, et, comme les tories avaient abusé de leurs succès pour se livrer à de tyranniques répressions, un grand mouvement en faveur des Irlandais se produisit dans quelques parties de l'Angleterre et en Europe. On essaya de compromettre Parnell dans une affaire de mœurs. Cette détestable politique eut pour résultat de scinder le home rule en fractions adverses : Justin Mac Carthy fut reconnu comme chef par l'une d'elles, l'autre demeura fidèle à Parnell, et la mort du grand agitateur ne réconcilia pas les frères ennemis. En 1892, les Irlandais étaient assez nombreux, à la Chambre, pour que l'appoint de leurs voix fût indispensable au gouvernement. Ils s'associèrent aux libéraux pour renverser les tories et obtinrent de Gladstone le fameux projet de home rule qui, après une lutte acharnée, fut adopté par les communes le 1er septembre 1893, mais rejeté par les lords, le 8 septembre.

HOME RULER (*hom'-rou-leur'* [*h* asp.]) n. m. Partisan du home rule. ‖ Pl. *Des* HOME RULERS.

HOMESTEAD (*hom'-stèd* [*h* asp.] — mot angl. signif. « domicile, domaine familial ») n. m. Aux États-Unis, Exemption légale de saisie de la maison qu'habitent le débiteur et sa famille et de l'enclos qui l'entoure.

— ENCYCL. Le but poursuivi par le *homestead* est double : 1° On veut assurer la permanence du foyer domestique et la conservation de l'épargne qui a permis de le constituer. 2° On sauvegarde par des règles successorales l'indépendance de la famille compromise par la mort de l'un des époux. Les adversaires du *homestead* font valoir qu'il diminue le crédit de l'individu.

— BIBLIOGR. : P. Bureau, *le Homestead* ou *l'Insaisissabilité de la petite propriété foncière* (Paris, 1894) ; L. Vacher, *le Homestead aux États-Unis* (Paris, 1899).

HOMICHLINE (*klin'*) n. f. Sulfure naturel de fer et de cuivre. Variété d'érubescite.

HOMICIDE (*sid'* — lat. *homicida*, même sens ; de *homo*, homme, et *cædere*, tuer) n. et adj. Se dit d'une personne qui tue, qui a tué un homme ou une femme : *Punir une* HOMICIDE. *Chasseur* HOMICIDE *par imprudence*. ‖ Dont on se sert pour tuer un homme : *Un fer* HOMICIDE.

— SYN. **Assassin, meurtrier.**

HOMICIDE (*sid'* — du lat. *homicidium*, même sens) n. m. Action de tuer un être humain, dans des circonstances qui ne la rendent ni légale ni légitime, et qui n'a pas le caractère d'un pur accident : *L'*HOMICIDE *commis volontairement est qualifié meurtre*. ‖ *Homicide par imprudence*, Cas où la mort a eu pour cause la maladresse, la négligence, l'inattention, l'inobservation des règlements. V. ASSASSINAT, MEURTRE, PARRICIDE, FRATRICIDE, INFANTICIDE.

— ENCYCL. L'*homicide* peut être *involontaire* ou *volontaire*. L'homicide involontaire n'est un délit punissable qu'autant qu'il a été commis par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements. Il est alors puni par l'article 319 du Code pénal. Lorsque l'homicide a été volontaire, c'est-à-dire commis avec intention, il devient crime et est qualifié « meurtre » (C. pén., art. 295).

La peine du meurtre, dégagée de toute autre circonstance, est celle des travaux forcés à perpétuité (C. pén., art. [illegible]). Mais l'homicide volontaire ou meurtre est susceptible de différentes modifications : il peut, en effet, porter une aggravation dans les circonstances qui l'accompagnent. Par exemple : 1° si l'homicide a été commis avec préméditation ou guet-apens, il devient assassinat (C. pén., art. [illegible]) ; 2° lorsque la victime est l'un des ascendants de l'agent ou un enfant nouveau-né, il prend la qualification de *parricide* ou d'*infanticide* (C. pén., art. [illegible] et 300) ; 3° lorsque l'homicide a été commis à l'aide de substances vénéneuses, [illegible] (C. pén., art. 301). Les [illegible] sont punies de la peine de mort [illegible]. V. ASSASSINAT, MEURTRE.

L'homicide volontaire est excusable [illegible] et, en conséquence, frappé d'une peine [illegible] provocation (C. pén., art. 321, 322, 324 et [illegible]). V. aussi PROVOCATION.

D'autre part, il n'est pas punissable au cas [illegible] de la loi ou de commandement de l'autorité légitime (C. pén., art. 327), ainsi qu'au cas de légitime défense (C. pén., art. 328 et 329). V. [illegible]

— SYN. **Assassinat, meurtre.**

HOMICIDER ([illegible]) v. a. Commettre un homicide [illegible]. (Vx.) ‖ *S'homicider*, v. pr. Se suicider. (Vx.)

HOMILÉTIQUE (*tik'* — du gr. [illegible], converser) n. f. Éloquence de la chaire.

— ENCYCL. L'expression *homilétique* est surtout d'usage dans les écoles protestantes : elle désigne la théorie de la prédication évangélique. Cependant, beaucoup d'ouvrages catholiques sont de véritables traités d'homilétique, bien qu'ils portent un autre titre.

HOMILIAIRE (*li-èr'*) n. m. Recueil d'homélies.

HOMILITE n. f. Zéolithe calcifère ; silicate hydraté naturel de chaux et de bore avec fer.

HOMINAL, ALE, AUX (du lat. *homo, inis*, homme) adj. A été appliqué au mot *règne* par certains naturalistes, pour qui l'homme forme à lui seul un règne distinct.

HOMINEM (AD), loc. lat. V. AD HOMINEM.

HOMINICOLE (du lat. *homo, inis*, homme, et *colere*, vénérer) adj. Adorateur de l'homme. (Épithète que les apollinaristes appliquaient aux catholiques.)

HOMINIDE (du lat. *homo, inis*, homme, et *eidos*, aspect) adj. Mamm. Qui ressemble à l'homme.

— n. m. pl. Famille des mammifères primates, ayant le genre homme pour type. — *Un* HOMINIDE.

HOMINIEN (*ni-in* — du lat. *homo, inis*, homme) adj. A été appliqué au mot *genre*, pour désigner le genre humain comme formant la première famille de l'ordre des primates.

HOMMAGE (*o-maj'* — bas lat. *hominaticum ;* de *homo*, homme, parce que celui qui faisait *hommage* devenait l'« homme » de son seigneur) n. m. Féod. Devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait : *Reçu à rendre la foi et l'*HOMMAGE. ‖ Promesse d'accomplir fidèlement ce devoir. ‖ *Hommage plane*, Celui qui n'entraînait pas de serment de fidélité, ou Hommage ordinaire par opposition à « Hommage lige ». ‖ *Hommage lige*, Celui qui obligeait le vassal à défendre son seigneur envers et contre tous. ‖ *Hommage simple* ou *ordinaire*, Celui qui emportait les obligations ordinaires : fidélité, justice, service militaire. ‖ *Remettre, Amortir l'hommage*, Dégager le vassal des obligations qu'il a prises par l'hommage.

— Par ext. Marque de vénération, de profond ou de tendre respect ; civilités respectueuses. ‖ Témoignage rendu hautement ; confirmation ou approbation implicite : *Rendre* HOMMAGE *à la vérité*. ‖ Don, offrande respectueuse : *Faire* HOMMAGE *d'un volume*.

— Fig. *Rendre à quelqu'un l'hommage d'une chose*, La rapporter avec reconnaissance à celui de qui on la tient.

— ENCYCL. Féod. L'*hommage* était l'acte par lequel un seigneur devenait l'*homme* ou le vassal d'un autre seigneur, qui prenait le titre de suzerain. Cet acte exprimait l'état de subordination dans lequel la terre détenue ou plus tard toute valeur inféodée plaçait le vassal. On désignait, le plus souvent, par les deux termes de *foi* et *hommage* l'engagement personnel pris par le vassal ; mais la *foi*, ou serment de *fidélité*, avait un caractère plus général, car on pouvait être le *fidèle* d'un seigneur sans être son vassal. Les formes de l'hommage rappelaient celles du serment de vassalité ou *commendatio* de la monarchie franque. Le vassal, tête nue, les mains dans celles du suzerain, se reconnaissait l'*homme* de celui-ci ; le suzerain le relevait, l'embrassait sur la bouche, et déclarait le recevoir et prendre à *homme*. Plus tard, s'est introduite une forme d'hommage, appelée *hommage lige*, qui paraît avoir été surtout la promesse du vassal de servir et défendre le seigneur envers et contre tous, même contre ceux dont il recevrait postérieurement des fiefs. Tout hommage autre que l'hommage lige était dit *plane* ou *simple*.

HOMMAGER (*o-ma-jé* — rad. *hommage*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il hommagea. Nous hommageons*) v. a. Féod. Tenir en hommage. (L'Acad. ne donne que HOMMAGÉ, ÉE, comme adjectif : *Une terre* HOMMAGÉE.)

HOMMAGER (*o-ma-jé*), **ÈRE** n. et adj. Féod. Se disait de la personne qui devait l'hommage : *Un* HOMMAGER. *Vassal* HOMMAGER.

HOMMAGIAL, ALE, AUX (*o-ma-ji*) adj. Féod. Qui constitue l'hommage, qui s'y rapporte : *Serment* HOMMAGIAL.

HOMMAIRE DE HELL (Ignace-Xavier M[illegible]), géologue et voyageur français, né à Altkirch (Haut-Rhin) en 1812, mort à Ispahan en 1848. En 1835, il explora la Crimée et la Nouvelle-Russie au point de vue géologique et remplit diverses missions scientifiques pour le compte du gouvernement russe. Après son retour en France (1842), il publia *les Steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée et la Russie méridionale* (1844-1847). Chargé par le gouvernement français, en 184[illegible], d'explorer la Turquie et la Perse, il succomba avant d'avoir pu achever ce voyage. — Sa femme, *Jeanne* HÉRIOT, née en 1815, morte

en 1883, l'accompagna dans son exploration au Caucase et dans la Russie méridionale et rédigea la partie pittoresque et ethnographique de l'ouvrage publié par son mari sur *les Steppes de la mer Caspienne*. On lui doit, en outre : *Voyage dans les steppes de la mer Caspienne et dans la Russie méridionale* (1860) ; *A travers le monde, la Vie orientale, la Vie créole* (1870) ; *les Rêveries d'un voyageur*, recueil de poésies publié en 1845 ; etc.

HOMMASSE (*ho-mass* — rad. *homme*) adj. Par dénigr. Se dit à propos d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, les manières tiennent plus de l'homme que de la femme : *Une femme* HOMMASSE. *Une tournure* HOMMASSE.

HOMMASSEMENT (*ho-ma-se-man*) adv. D'une manière hommasse.

HOMMASSER (*ho-ma-sé*) (**S'**), v. pr. S'est dit d'une femme qui prend les manières masculines : *La femme qui* S'HOMMASSE *n'a plus d'empire sur les hommes*. (Bern. de Saint-Pierre.)

HOMME (du lat. *homo*, même sens) n. m. Animal raisonnable, ou, d'une manière plus précise, Mammifère bimane, à station verticale, doué d'intelligence et de langage articulé : *L'*HOMME *n'est ni ange ni bête*. (Pascal.) ‖ Individu appartenant au genre humain : *Il est malaisé de connaître l'*HOMME.

— Personne humaine douée des qualités qui honorent et distinguent sa nature ; personne humaine digne du nom d'homme : *Faites des* HOMMES, *et tout ira bien*. (Michelet.

— Le mâle dans l'espèce humaine : *L'*HOMME *et la* FEMME. ‖ Individu mâle parvenu à l'âge adulte ou qui se conduit comme s'il y était parvenu : *Le malheur, le danger, transforment brusquement un enfant en* HOMME.

— Soldat ou marin : *Quatre* HOMMES *et un caporal*.

— S'emploie souvent avec un adjectif dont le sens peut varier selon qu'il est placé avant ou après le nom, comme dans les exemples suivants : *Homme bon*, Homme doux et obligeant ; *Bon homme*, Homme franc, droit, simple, candide ; *Homme fameux*, Homme illustre, célèbre ; *Fameux homme*, Homme très remarquable en son genre : *Erostrate est un* HOMME FAMEUX, *mais on ne peut dire qu'il ait été un* FAMEUX HOMME. V. BRAVE, GALANT, GRAND, HONNÊTE, JEUNE, PAUVRE.

— Antiq. rom. *Homme nouveau* (homo novus), Nom donné par les Romains au citoyen qui, le premier de sa famille, avait accès aux honneurs.

— Dr. féod. *Homme*, Vassal. ‖ *Homme lige*, Celui qui s'était engagé par un hommage lige. ‖ *Homme de corps* et, dans le Midi, *Homme de queste ou de taille*, Serf. ‖ *Homme de tête ou des quatre deniers*, ou *Homo de capite*, Celui qui était assujetti à la capitation, impôt personnel dû par tête de serf. ‖ *Homme de poeste* (homo potestatis) ou *Homme coutumier*, Roturier. ‖ *Homme du roi*, Celui qui a commission du roi pour remplir une fonction soit au dedans, soit au dehors du royaume.

— Dr. mod. *Devant Dieu et devant les hommes*, Partie de la formule par laquelle, en cour d'assises, le chef du jury commence la lecture publique du verdict. V. VERDICT.

— Manèg. *Homme de bois*, Appareil en bois, en forme d'X double, qu'on fixe en guise de selle sur le dos des chevaux non dressés, pour les habituer à porter un cavalier.

— Mar. *Hommes de poste*, Matelots, brevetés ou non, chargés des postes et des divers détails de l'intérieur du navire. ‖ *Homme de quart*, Matelot de service sur le pont ou dans la machine. ‖ *Homme de vigie*, Matelot de service au bossoir ou dans la hune. ‖ *Homme à la mer!* Exclamation poussée par un homme du bord qui voit quelqu'un tomber à l'eau. (On doit alors couper la bouée et manœuvrer instantanément pour essayer de le sauver.) ‖ *Homme de bois*, Mât de charge. Syn. de BONHOMME.

A

A, homme de bois.

— Relig. *Le fils de l'Homme*, Jésus-Christ. ‖ *L'homme-Dieu*, *Le Verbe fait homme*, Jésus-Christ. ‖ *Le premier homme*, Adam. ‖ *L'homme innocent*, Adam et Eve avant le péché. ‖ *Nouvel homme* ou *Homme nouveau*, Chrétien régénéré par la grâce ; Jésus-Christ. ‖ *Le vieil homme*, Les penchants vicieux de la nature humaine. — *Dépouiller le vieil homme*, Renoncer au péché, aux tendances corrompues. ‖ *Les enfants des hommes*, Ceux qui vivent dans le monde, dans l'iniquité ; Les hommes en général.

— Typogr. *Homme de bois*, Personne (ouvrier ou ouvrière) aidant le metteur en pages dans son travail ou ses fonctions.

— Zool. *Homme des bois* ou *Homme sauvage*, Nom vulgaire de l'orang-outang.

— Loc. div. : *Homme public*, Homme qui s'occupe des affaires publiques. ‖ *Homme d'Etat*, Personnage politique qui joue un rôle important dans la direction des affaires publiques. ‖ *Homme d'argent, de finance*, Banquier, agioteur sur le numéraire ou les valeurs commerciales. — Personne intéressée, qui ne pense qu'à amasser de l'argent. ‖ *Homme de chambre*, Valet de chambre. (Vx.) ‖ *Homme de cheval*, Homme qui aime le cheval, qui s'occupe passionnément du cheval. ‖ *Homme d'épée*, Officier, homme qui suit la carrière des armes. — Grand amateur d'escrime ; friand de la lame. ‖ *Homme de lettres*, Ecrivain, littérateur. ‖ *Homme de loi*, Homme instruit dans la jurisprudence ; qui s'occupe de l'étude ou de l'application des lois. ‖ *Homme de mer*, Marin ou homme au courant de la science navale. ‖ *Homme à la mer*. Au sens propre, v. la rubr. Mar. — Fig. Personne perdue de réputation, ou au point de vue pécuniaire, etc. ‖ *Homme du monde*, Homme qui vit dans le monde, qui en connaît les usages et en a les manières. ‖ *Autant qu'homme du monde*, Autant que qui que ce soit. ‖ *Homme de paille*, Prête-nom, homme mis en avant pour prendre la responsabilité extérieure dont un autre ne veut ou ne peut se charger. ‖ *Homme de peine*, Manouvrier, homme qui fait des travaux manuels n'exigeant proprement aucun apprentissage. ‖ *Homme de pied*, Fantassin. ‖ *Homme de qualité*, Homme bien né. ‖ *Homme de rien*, Homme sans naissance, sans fortune, sans influence. — Homme vil, méprisable. ‖ *Homme de robe*, Magistrat. ‖ *Homme de sac et de corde*, Homme capable de commettre toutes les mauvaises actions. (V. AFFAIRE, ARME, BIEN, COULEUR, COUR, DIEU, EGLISE, ESPRIT, GUERRE.) ‖ *Homme à*, Homme capable de, habile ou propre à : *Un* HOMME À *tout entreprendre*. — Qu'il faut, qu'il convient de : *Un* HOMME À *ménager*. ‖ *Homme de*, Homme dévoué aux intérêts, au service de : *Dieu n'a fait un homme roi que pour être l'*HOMME DES *peuples*. (Fén.) — L'homme qui convient à, qui est fait pour, désiré, attendu, annoncé, désigné par : *Il y a dans l'*HOMME *deux* HOMMES : *l'*HOMME DE *son siècle, l'*HOMME DE *tous les siècles*. (Chateaubr.) ‖ *Homme* (précédé d'un adjectif possessif), Homme en état de lutter contre : *Trouver* SON HOMME. — Homme soumis aux ordres de, commandé par : *Officier qui rassemble* SES HOMMES. — Homme dont il s'agit, dont on parle : *Voici* MON HOMME, NOTRE HOMME. — *Mon homme, Notre homme*, Mon mari dans le langage des femmes de la campagne. ‖ *Ce n'est pas un homme*, C'est un homme faible, sans énergie.

— Adjectiv. Qui a des qualités viriles ou humaines : *De tous les rois, le moins roi est le plus* HOMME. (Volt.)

— ALLUS. HIST. : **L'homme malade**, Le sultan, l'empire turc. (En 1853, à la veille de la guerre de Crimée, dans les conversations diplomatiques échangées entre la Russie et l'Angleterre, l'expression d'*homme malade* servait à désigner l'empire turc : la Russie proposait de prendre des dispositions pour partager son héritage, l'Angleterre, répondant qu'il valait mieux essayer de le guérir.)

— ALLUS. LITTÉR. : **L'homme s'agite, Dieu le mène**, Pensée de Fénelon. V. AGITER.

— **Le style est l'homme même**, Allusion à une phrase célèbre de Buffon. V. STYLE.

— Le masque tombe, l'*homme* reste,
Et le héros s'évanouit.

Vers de J.-B. Rousseau. V. MASQUE.

— **L'homme n'est qu'un roseau**, etc. (Pascal.) V. ROSEAU.

— Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins *homme!*

Vers de Molière. (C'est la réponse de Tartufe à Elmire, surprise de l'entendre lui faire des propositions honteuses.)

. . . . . — Et je sais même, sur ce fait,
Bon nombre d'*hommes* qui sont femmes.

Vers de La Fontaine dans *les Femmes et le Secret*. (Dans cette fable, il s'agit d'un secret qu'une femme est incapable de garder ; mais, dans les allusions, on applique ces vers à des circonstances diverses.)

— Le mot HOMME entre encore dans un certain nombre de vers qui sont devenus en quelque sorte des proverbes. Nous rappellerons les suivants :

L'homme de la nature est le chef ou le roi.
BOILEAU.

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal.
MOLIÈRE.

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
LAMARTINE.

— PROV. : **Tant vaut l'homme, tant vaut la terre**, Les terres rapportent en proportion de la capacité de celui qui les fait valoir. ‖ V. DIEU.

— ENCYCL. Biol. V. TRANSFORMISME.

— Physiol. Suivant les doctrines (v. CRÉATION, TRANSFORMISME), l'homme est un simple genre de l'ordre des primates ou, au contraire, il occupe un rang à part dans la nature, de telle sorte que l'on a constitué pour lui un *règne homme* se surajoutant aux règnes minéral, végétal et animal. Quoi qu'il en soit, la structure anatomique de l'homme le rapproche des mammifères supérieurs, et ses fonctions physiologiques s'accomplissent de la même façon que chez ces derniers.

Les caractères spécifiques de l'homme sont : la station verticale, les dimensions considérables de son crâne et, par suite, le poids de son cerveau ; enfin, le langage articulé. Sa peau est presque dépourvue de poils, ses cheveux sont abondants, son nez avance fortement au-dessus de la bouche, et son menton est très accusé. Ses mains sont dans le prolongement du bras, tandis que ses pieds forment un angle droit avec la jambe. Enfin, ayant l'habitude de se tenir et de marcher debout, il a les muscles fessiers et jumeaux extrêmement développés.

On divise le corps de l'homme en deux régions : la *tête* et le *tronc*, cette dernière comprenant le *thorax* et l'*abdomen*. Les membres sont une dépendance du tronc et se subdivisent en membres thoraciques ou supérieurs (bras), et en membres abdominaux ou inférieurs (jambes). La taille est fort variable : chez certaines races, elle atteint difficilement 1m,40 (négritos) ; chez d'autres, elle dépasse 1m,70, sans tenir compte, bien entendu, des nains et des géants. Il existe de même une grande variation dans les rapports des longueurs des différents segments du corps les uns avec les autres (v. PROPORTION), suivant les individus et suivant les races, si bien que le *canon absolu* (v. ce mot) est du domaine de la pure esthétique.

On reconnaît chez l'homme trois sortes de fonctions : de *nutrition*, de *relation*, de *reproduction*, qui sont plus ou moins subordonnées les unes aux autres. Les fonctions de nutrition sont la *respiration*, la *circulation*, la *digestion*, l'*assimilation* et les *sécrétions*. (V. ces mots.) Les fonctions de relation comprennent l'ensemble des actes qui mettent l'homme en contact avec le monde extérieur, c'est-à-dire la *locomotion* et la *sensation*, qui résultent de l'activité des systèmes musculaires, nerveux, squelettiques, etc. Les fonctions de reproduction tendent à la continuation de l'espèce.

Les divers appareils de l'homme, ses fonctions, ses organes sont traités séparément à leur ordre alphabétique.

— *Homme fossile* ou *préhistorique*. L'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est difficile à préciser. On possède des documents grecs de 776 ans avant notre ère, hébreux de 40 siècles, chinois de 45 siècles, égyptiens de 50 siècles. Les traditions racontent des faits qui se seraient passés il y a 12.000 ans dans l'Inde, 30.000 ans en Egypte et 130.000 ans en Chine.

Sans vouloir et sans pouvoir fixer le nombre d'années de la période préhistorique humaine, il semble acquis, aujourd'hui, que nos ancêtres existaient à la fin de la période tertiaire. En tout cas, en Europe, l'homme vivait à l'époque quaternaire et était contemporain du renne, de l'ours des cavernes, du mammouth, du rhinocéros de Merck, etc. On a trouvé des squelettes, des armes, des outils qui ne laissent aucun doute. Suivant les lieux où ces vestiges ont été rencontrés, on distingue chez les hommes quaternaires les races de Chelles et de Saint-Acheul, celle du Moustier, de Canstadt ou du Néanderthal, celle de Solutré, de la Madeleine et de Cro-Magnon. A l'époque néolithique, apparaissent, dans nos pays, de nouveaux hommes qui importèrent l'élevage des animaux domestiques, la culture des céréales et qui appartiennent aux races de la *pierre polie*. Enfin, depuis lors, l'Européen a progressé rapidement ; il traverse l'âge de bronze, puis l'âge de fer, pour entrer dans la période historique.

— *Races humaines actuelles*. Les populations du globe se différencient les unes des autres par divers caractères ; on a basé la classification sur la couleur de la peau, et l'on décrit trois grandes divisions ou troncs : le tronc blanc ou caucasique, le tronc jaune ou mongolique, le tronc noir ou éthiopien. La race rouge dérive du tronc jaune. Mais il faut bien entendre que ces mots n'ont rien d'absolu ; les Hindous d'origine caucasique sont noirs, et certains nègres ont une teinte café au lait, d'autres une teinte jaune. Cependant, dans chacune de ces divisions, il y a, outre la couleur, un certain nombre de caractères communs qui précisent la parenté de leurs différentes races.

Le *tronc caucasique* comprend des races à teint clair, à yeux grands, non obliques, dont la couleur varie du noir au bleu, à barbe fournie, à cheveux fins non laineux, noirs, blonds ou roux. Les blancs sont ou brachicéphales ou dolichocéphales, à front large, à figure ovale. Ils occupent l'Europe, sauf quelques parties est et sud-est, la moitié sud-ouest de l'Asie, le nord de l'Afrique et, en Amérique, apparaissent mélangés à d'autres races. Ils sont au nombre de 510 millions.

Le *tronc mongolique* comprend des races à teint variant du blanc au brun jaune et au vert olive, mais le jaune domine toujours. Les yeux obliques et étroits, les cheveux gros et raides, la barbe peu fournie sont noirs. Les jaunes sont brachycéphales, à face losangique et à léger prognathisme. Ils occupent quelques parties de l'extrême Orient européen, l'Asie tout entière, sauf le Sud-Ouest, le nord de l'Amérique, une partie de l'Océanie et de Madagascar. Ils sont au nombre de 556 millions.

Le *tronc éthiopien* comprend des races à teint variant du brun clair au noir, parfois, mais exceptionnellement, jaune (Hottentots). Les cheveux crépus, la barbe rare sont noirs. Les nègres sont des dolichocéphales, à face étroite et longue, à nez écrasé, à bouche grande et lippue, à prognathisme très accusé. Ils occupent toute l'Afrique, sauf le Nord, l'Australie, la Mélanésie, une partie de la Polynésie ; en outre, on en rencontre en Amérique et au sud de l'Asie. Ils comprennent 136 millions d'individus.

1 2 3 4 5 6 7 8

RACES : 1. Blanche ; 2. Nègre (Soudan) ; 3. Nègre (Ethiopie) ; 4. Rouge (Peau-Rouge) ; 5 Jaune (Chinois) ; 6 Type sémite (Arabe) ; 7 Type hindou ; 8. Type malais.

— Dr. intern. L'*homme* est-il, comme les Etats, un sujet du droit international ? Il n'est pas un membre de la communauté internationale ; les Etats seuls ont cette qualité : c'est-à-dire l'homme n'est pas une personne internationale, mais on doit lui attribuer ce caractère, si, par les mots « personnes internationales », on désigne tous les êtres dont le droit international public règle les situations juridiques, détermine les droits et les devoirs.

Homme (ESSAI SUR L'), poème anglais de Pope. — Il se compose de quatre épîtres, dont la première et la seconde parurent en 1732, la troisième en 1733, et la quatrième en 1734. L'idée générale de ce poème philosophique, c'est que l'univers est parfait et que toutes les passions servent au bien général. Ce fut Bolingbroke qui exposa cette théorie au poète, théorie empruntée à la *Théodicée* de Leibniz. La vérité est que Pope n'a pas logiquement compris la portée de son œuvre et qu'il mêle à chaque vers des idées disparates. Toutefois, si la philosophie est médiocre, l'art de s'exprimer est véritablement merveilleux. Nulle part, Pope n'a si abondamment déployé l'incomparable talent qu'il avait de frapper des vers-proverbes, grâce à la maîtrise de son langage poétique, concis et clair.

Homme aux quarante écus (L'), conte de Voltaire (1767). — C'est l'histoire d'un homme qui a quarante écus de rente et à qui les impôts en mangent la moitié. Cependant, un marchand qui en a 400.000 ne paye rien. Un géomètre philosophe, consulté à ce sujet, dit des choses fort intéressantes, mais n'explique rien. L'homme aux quarante écus a beau discourir, il ne réussit qu'à se faire ruiner et emprisonner. Le pauvre diable se venge en devenant de plus en plus raisonneur. Le gouvernement, le clergé,

HOMME

MYOLOGIE

MUSCLES SUPERFICIELS

Temporal. — Orbiculaire des paupières. — Grand zygomatique. — Petit zygomatique — Risorius de Santorini — Triangulaire des lèvres. — Peaucier du cou — Sterno-cleido-mastoïdien — Deltoïde — Grand pectoral — Petit pectoral — Biceps — Grand dentelé — Grand dorsal — Grand oblique — Long supinateur — Rond pronateur — Grand palmaire — Petit palmaire — Tenseur du fascia lata — Couturier — Éminence thénar — Éminence hypothénar — Droit interne — Droit antérieur — Vaste interne — Vaste externe — Long péronier latéral — Jambier antérieur — Jumeau — Soléaire — Extenseur des orteils — Court péronier latéral

MUSCLES PROFONDS

Frontal. — Sourcilier — Transverse du nez — Masséter — Orbiculaire des lèvres — Sous-clavier — Sous-scapulaire — Intercostaux — Coraco-brachial — Triceps brachial — Vaste interne — Brachial antérieur — Grand droit — Petit oblique. — Psoas — Pectiné — 1er Adducteur — Jambier postérieur — Pédieux

Territoires des nerfs cutanés

NÉVROLOGIE

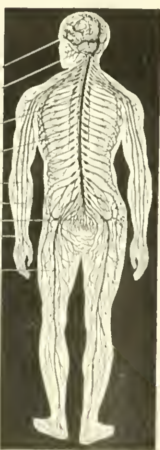

SYSTÈME NERVEUX

ANGÉIOLOGIE

CIRCULATION DU SANG

Jugulaire externe — Carotide — Tronc brachio-céphalique — Artère et veine axillaires — Veine céphalique — Artère humérale — Veine basilique — Poumon — Foie — Rate — Veine porte — Estomac — Rein — Veine radiale — Veine cubitale — Artère cubitale — Artère radiale — Veine médiane — Arcades palmaires — Veine fémorale — Artère fémorale — Saphène interne — Artère et veine poplitées — Anastomotique — Artère tibiale antérieure — Artère péronière — Saphène externe — Artère tibiale postérieure

Artère et veine temporales — Jugulaire interne — Veine Cave supérieure — Artère sous-clavière gauche — Crosse de l'aorte — Artère pulmonaire — Veine pulmonaire — Cœur — Veine Cave inférieure — Artère coronaire — Tronc cœliaque — Artère hépatique — Artère splénique — Mésentérique supérieure — Artère et veine rénales — Mésentérique inférieure — Aorte descendante — Intestin — Vaisseaux iliaques

CIRCULATION LYMPHATIQUE

Ganglions cervicaux — Ganglions de l'aisselle — Ganglions de l'aine — Réseau de la paume de la main.

LÉGENDE

SANG VEINEUX

SANG ARTÉRIEL

HOMME

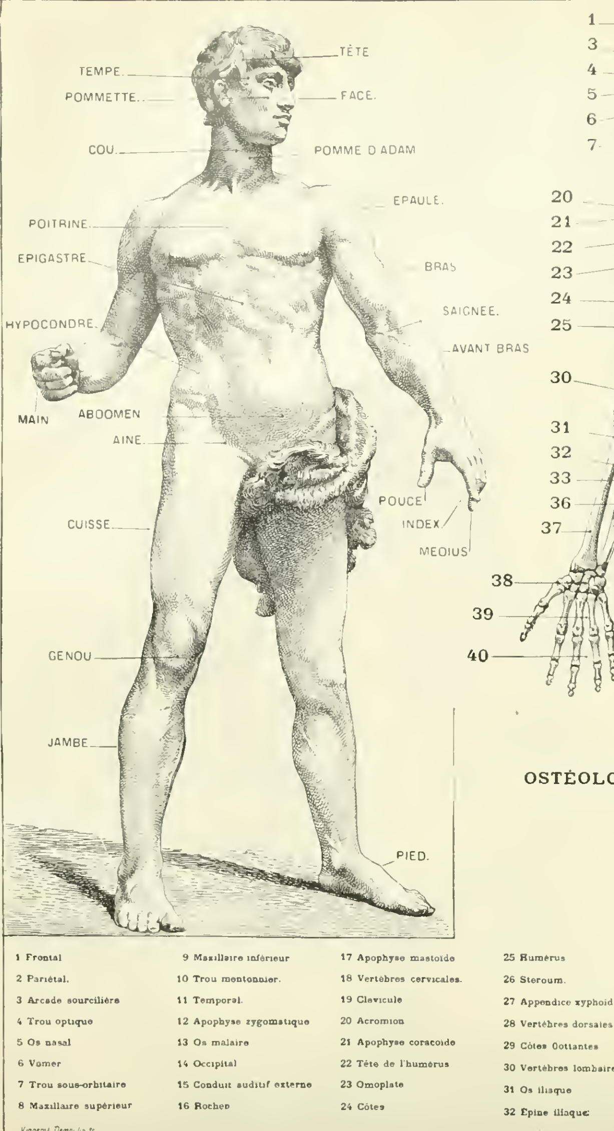

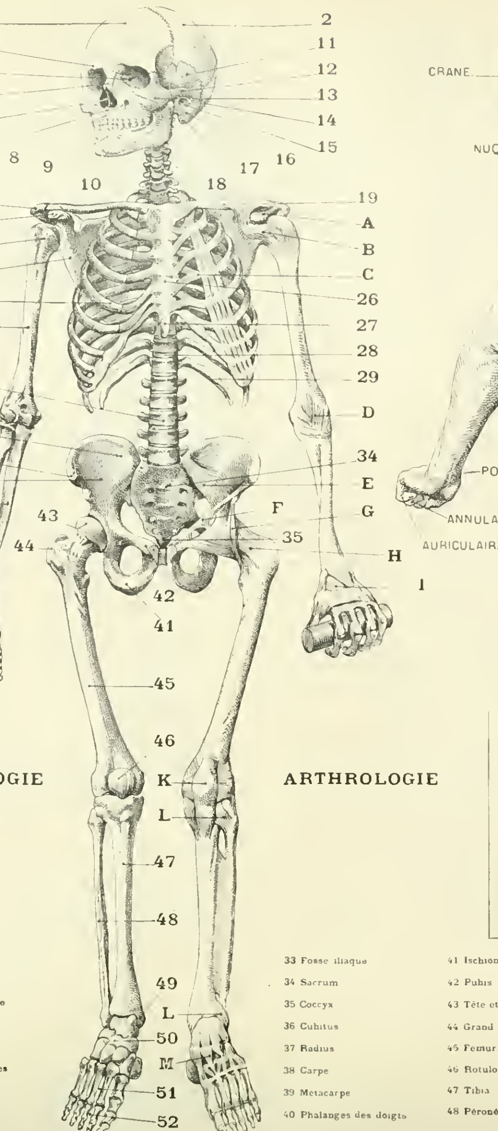

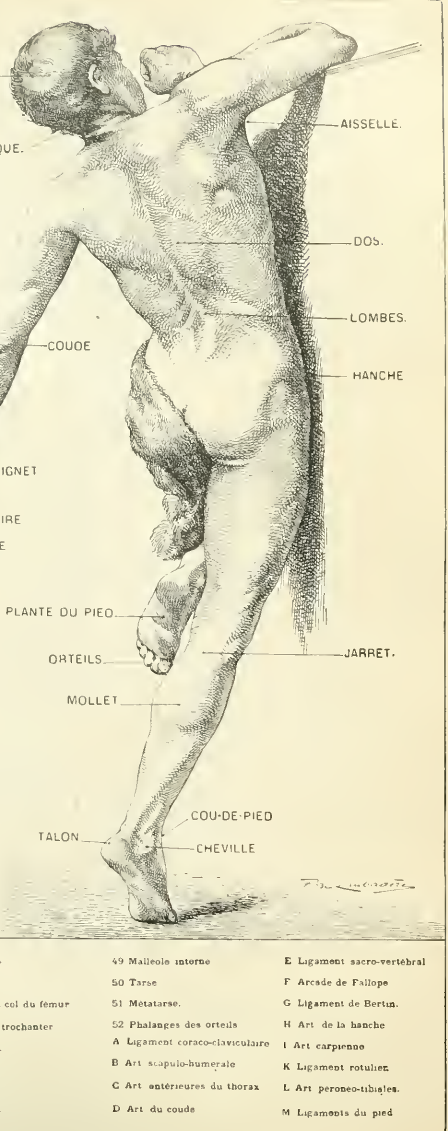

1 Frontal
2 Pariétal.
3 Arcade sourcilière
4 Trou optique
5 Os nasal
6 Vomer
7 Trou sous-orbitaire
8 Maxillaire supérieur
9 Maxillaire inférieur
10 Trou mentonnier.
11 Temporal.
12 Apophyse zygomatique
13 Os malaire
14 Occipital
15 Conduit auditif externe
16 Rocher
17 Apophyse mastoïde
18 Vertèbres cervicales.
19 Clavicule
20 Acromion
21 Apophyse coracoïde
22 Tête de l'humérus
23 Omoplate
24 Côtes
25 Humérus
26 Sternum.
27 Appendice xyphoïde
28 Vertèbres dorsales
29 Côtes flottantes
30 Vertèbres lombaires
31 Os iliaque
32 Épine iliaque
33 Fosse iliaque
34 Sacrum
35 Coccyx
36 Cubitus
37 Radius
38 Carpe
39 Métacarpe
40 Phalanges des doigts
41 Ischion
42 Pubis
43 Tête et col du fémur
44 Grand trochanter
45 Fémur.
46 Rotule
47 Tibia
48 Péroné
49 Malléole interne
50 Tarse
51 Métatarse.
52 Phalanges des orteils
A Ligament coraco-claviculaire
B Art. scapulo-humérale
C Art. antérieures du thorax
D Art. du coude
E Ligament sacro-vertébral
F Arcade de Fallope
G Ligament de Bertin.
H Art. de la hanche
I Art. carpienne
K Ligament rotulien
L Art. péronéo-tibiales.
M Ligaments du pied

Vignerot Demoulin sc.

les lois, la politique, la religion, la médecine, la physique, la métaphysique, l'astronomie, tout y passe. Plus tard, l'homme aux quarante écus se marie; il devient père; il hérite de plusieurs fortunes, dont une au moins fut honteusement gagnée. Fortement touché de ces arguments en action, il a cependant la générosité de donner aux pauvres de son canton une partie des dépouilles recueillies; après quoi, il se met à satisfaire sa passion d'avoir une bibliothèque, se propose de vivre en sage, de faire élever son fils, de marier sa fille à un magistrat, et il donne à souper. *L'Homme aux quarante écus* est un de ces chefs-d'œuvre d'amère raillerie et d'indignation contenue que l'admirable ironiste qu'était Voltaire écrivit pour flageller en riant les vices et les abus.

Homme qui rit (L'), roman, par Victor Hugo (1869). Les principales scènes se passent en Angleterre, sous le règne de la reine Anne. — Un vieux bateleur, Ursus, misanthrope, mais excellent homme, parcourt le sud de l'Angleterre avec sa carriole et son seul ami, un loup qui s'appelle Homo. Un soir, il rencontre un jeune garçon auquel des *comprachicos* (voleurs d'enfants) ont mutilé la face de telle sorte qu'il semble rire toujours. L'enfant, abandonné, errant dans la campagne, vient de trouver, près d'une femme morte dans la neige, une petite fille aveugle, qu'il a emportée avec lui. Le vieillard baptise la fille Dea et l'adopte, ainsi que le garçon, qui s'appelle Gwynplaine. Puis l'auteur saute une longue période : Gwynplaine et Dea ont grandi dans la cahute roulante d'Ursus. La belle aveugle et l'affreux Gwynplaine s'adorent. Ils viennent à Londres. Un jour, le jeune homme est enlevé ; on lui apprend qu'il est le baron Clancharlie, pair d'Angleterre. Il est réintégré dans ses titres et installé à la Chambre des lords. Là, il se pose en avocat des malheureux, et, dans une harangue désordonnée et puissante, fait le procès des grands qui l'entourent. Un rire universel est la seule réponse qu'il obtient. Il s'échappe et va retrouver, sur le bateau qui les emportait, Ursus et Dea, qui l'avaient cru mort. Mais Dea est à l'agonie et expire dans ses bras. Gwynplaine se noie de désespoir. Tout le roman est fondé sur l'antithèse, chère à Hugo, du physique et du moral : c'est chez le saltimbanque difforme que se rencontre la beauté morale ; toutes les turpitudes sont dans l'âme de la belle duchesse Josiane, éprise de Gwynplaine parce qu'il est baladin et monstrueux. Une érudition touffue et étrange, des considérations sociales ambitieuses et pourtant naïves, un souffle de révolte qui vient de l'exil, font de cette œuvre un singulier mélange, où le bizarre côtoie des tableaux d'une grandeur saisissante.

Homme de douleur (L'), titre employé souvent par les iconographes au lieu de celui d'*Ecce Homo* ou de *Pietà*, pour désigner soit le Christ couronné d'épines, soit le Christ détaché de la croix, mais portant encore les marques de la Passion. Il existe quatre gravures d'Albert Dürer représentant l'*Homme de douleur* : celle qui fait partie de la *Passion*, l'*Homme de douleur aux bras étendus*, l'*Homme de douleur aux mains liées*, l'*Homme de douleur assis*. Divers artistes de l'école allemande du XVIe siècle ont gravé des compositions analogues ; citons encore une fresque de Giovanni Santi, qui décore l'église des Dominicains, à Cagli, et représente l'*Homme de douleur* debout dans son tombeau, entre saint Jérôme et saint Bonaventure.

Hommes illustres (VIES DES). V. VIES.

HOMME (L'), comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Calais, entre la Veuve et le Loir ; 950 hab. Ch. de f. de La Chartre au Mans. Dolmen.

HOMME AU MASQUE DE FER (l'). V. MASQUE DE FER.

HOMMEAU (*o-mô* — dimin. de *homme*) n. m. Fam. Petit homme, pauvre homme.

HOMMÉE (*o-mé*) n. f. Ce qu'un seul ouvrier peut labourer de terre arable pendant sa journée; mesure de surface basée sur cette appréciation : *Champ qui contient dix* HOMMÉES. Travail produit par un ouvrier, pendant la durée d'une journée.

HOMMEL (Fritz), orientaliste allemand, né à Ansbach en 1854. Il fit ses études à Leipzig, fut attaché en 1877 à la bibliothèque de Munich, et nommé professeur en 1885 à l'université de cette ville. Citons, parmi ses publications : *les Civilisations présémitiques en Égypte et à Babylone* (1883) ; *la Langue suméro-accadienne* (1884) ; *Histoire de la Babylonie et de l'Assyrie* (1885-1889) ; *l'Origine babylonienne de la civilisation égyptienne* (1892) ; *Grammaire minéo-sabéenne* (1893) ; *Lectures sumériennes* (1894) ; etc.

HOMMELET (*o-me-lè* — rad. *homme*) n. m. Petit homme, homme sans importance, sans force.

HOMMES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Tours ; 1.061 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Château-Renault. Bois de charronnage. Huileries.

HOMO, préf. signifiant *semblable*. V. HOMÉO.

HOMO-ANISATE n. m. Sel dérivant de l'acide homo-anisique.

HOMO-ANISIQUE (*zik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^9H^{10}O^3$, qu'on obtient par l'action de la potasse sur l'éther anisocyanhydrique.

HOMOBLASTIQUES (*stik'*) n. m. pl. Grande division du règne animal, établie par Ray Lankester pour les organismes dont l'embryon est dépourvu de feuillets cellulaires différenciés. (Au groupe des homoblastiques répond l'embranchement des *protozoaires*.) — *Un* HOMOBLASTIQUE.

HOMOCARPE (du préf. *homo*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Se dit des plantes dont tous les fruits sont semblables.

HOMOCENTRE (*santr'* — du préf. *homo*, et de *centre*) n. m. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICITÉ (*san*) n. f. État des choses homocentriques.

HOMOCENTRIQUE (*san-trik'*) adj. Phys. ‖ *Rayons homocentriques*. Se dit quelquefois de rayons lumineux émis par un centre commun de lumière.
— Géom. Se dit des cercles qui ont leur centre commun. ‖ On dit plus ordinairement CONCENTRIQUE.

HOMOCENTRIQUEMENT (*san, ke-man*) adv. Par rapport au même centre, autour d'un centre commun : *Se mouvoir* HOMOCENTRIQUEMENT.

HOMOCERQUE (*sèrk'* — du préf. *homo*, et du gr. *kerkos*, queue) adj. Qui a ses deux lobes égaux. (Se dit en parlant de la nageoire caudale des poissons) : *La carpe a la queue* HOMOCERQUE.
— Par ext. Se dit du poisson lui-même : *Les carpes sont* HOMOCERQUES.

HOMOCERQUIE (*sèr'-kî*) n. f. État d'une nageoire caudale qui est homocerque.

HOMOCHROME (*krom'* — du préf. *homo*, et du gr. *khrôma*, couleur) adj. Bot. Se dit des capitules des corymbifères, quand les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.
— n. m. Genre d'astéroïdées, comprenant des arbrisseaux qui croissent au Cap.

Homocerque : 1. Thon. 2. Chevesne.

HOMOCHROMÉES (*kro-mé*) n. f. pl. Tribu d'astéroïdées, ayant pour type le genre *homochrome*. — *Une* HOMOCHROMÉE.

HOMOCRÉATINE (du préf. *homo*, et de *créatine*) n. f. Homologue de la créatine, que l'on obtient en mélangeant des solutions concentrées de cyanamide et de la méthylalanine qui se forme par l'action de l'éther α-chloropropionique sur la méthylamine.

HOMOCUMINATE n. m. Chim. Syn. de CUMÉNACÉTATE.

HOMOCUMINIQUE adj. Chim. Syn. de CUMÉNACÉTIQUE.

HOMODROME (du préf. *homo*, et du gr. *dromos*, course) adj. Mécan. Se dit d'un levier dans lequel la résistance et la puissance sont du même côté par rapport au point d'appui. ‖ Substantiv. : *Un* HOMODROME.
— Bot. Se dit d'une spire foliaire ou des appendices floraux qui présentent le phénomène de l'homodromie.

HOMODROMIE (*mî* — rad. *homodrome*) n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule dans le même sens que la spire des feuilles portées par la tige mère de ce rameau.

HOMODYNAME (du préf. *homo*, et du gr. *dunamis*, force) adj. Biol. Se dit des parties homologues des divers métamères d'un animal segmenté.
— ENCYCL. La plupart des animaux supérieurs peuvent être considérés comme formés d'une association d'anneaux ou *métamères* unis bout à bout; les vers, les arthropodes, les vertébrés même sont dans ce cas. Un myriapode, par exemple, se compose d'une série d'anneaux nettement distincts et tous semblables, sauf dans la région céphalique. Chaque anneau porte une certaine quantité d'appendices, qui se répètent identiquement dans tous les métamères semblables ; un appendice d'un métamère est dit *homodyname* de l'appendice correspondant d'un autre métamère du même animal. Cela est très simple chez les moins élevés en organisation des êtres métamérisés ; mais, à mesure que l'on s'élève dans la série animale, la division du travail physiologique se faisant entre les diverses parties du corps, les métamères deviennent différents les uns des autres, tout en restant composés de parties équivalentes morphologiquement, et dites « homodynames ».

HOMŒO, préfixe signifiant *semblable*. V. HOMÉO.

HOMŒOCÈRE (*sèr*) ou **HOMŒOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *homœocérinés*, comprenant quatre-vingts espèces des régions tropicales de l'ancien monde. Les homœocères sont des punaises assez grandes, allongées, à restre allongé, à pattes longues et fortes, à livrée grise ou jaunâtre, avec des taches foncées.

HOMŒOCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant les *homœocères* et genres voisins. — *Un* HOMŒOCÉRINÉ.

HOMŒOETHNIE (*é-tnî* — du préf. *homœo*, et du gr. *ethnos*, peuple) n. f. Similitude de race.

HOMŒOMÈRE (du préf. *homœo*, et du gr. *mêros*, partie) adj. Qui est formé de parties semblables.
— Bot. Se dit des lichens, chez lesquels les gonidies, ou cellules de l'algue qui entrent dans la composition du lichen, sont réparties uniformément dans tout le thalle.

HOMŒOMÉRIES (*rî* — du gr. *homoiomérciai*; de *homoios*, semblable, et *méros*, partie) n. f. pl. Nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs de la matière, semblables entre eux et semblables aussi aux touts qu'elles constituent.
— ENCYCL. V. ANAXAGORE.

HOMŒOMORPHE adj. Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHE.

HOMŒOMORPHISME n. m. Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHISME.

HOMŒOPATHE n., **HOMŒOPATHIE** n. f., **HOMŒOPATHIQUE** adj., **HOMŒOPATHIQUEMENT** adv. V. HOMÉOPATHE, HOMÉOPATHIE, etc.

HOMŒOPTOTE (du préf. *homœo*, et du gr. *ptôtos*, qui tombe) n. m. Rhétor. Emploi de mots qui se correspondent par le temps, le cas, la désinence. Ex. :

Et relevant multo pectora sicca mero.
OVIDE.

HOMŒOSAURE ou **HOMŒOSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Paléont. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des lacertidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains secondaires. Les homœosaures, dont l'espèce type est l'*homœosaurus Neptunius*, étaient de petits lézards à larges dents tronquées et plissées. Leurs débris se trouvent dans le kimméridgien du Hanovre.)

HOMŒOSE (du gr. *homoiôsis*, assimilation) n. f. Rhétor. Comparaison ; figure par laquelle on assimile un objet à un autre.

HOMŒOTÉLEUTE (du préf. *homœo*, et du gr. *teleutê*, fin) n. f. Rhétor. Figure qui consiste à accumuler les mots qui ont des terminaisons semblables (On dit aussi HOMŒOTÉLEUTON.). Ex. : *Quel courage d'homme eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui, dans le moment d'auparavant,* BÊLAIENT, MUGISSAIENT, MARCHAIENT et VOYAIENT. (J.-J. Rousseau.)

HOMŒOTÈRE (du gr. *homoiotéros*, très semblable) adj. Géogr. Se dit de la projection de Ptolémée : *Projection* HOMŒOTÈRE.

HOMŒOZOÏQUE (*zo-ik'* — du préf. *homœo*, et du gr. *zôon*, animal) adj. Se dit des terrains qui contiennent les mêmes animaux fossiles.

HOMOFLUORESCÉINE [illegible] du préf. *homo*, et de *fluorescéine*) [illegible] $C^{21}H^{16}O^5$ [illegible] résultant [illegible] dérivés [illegible] de la fluorescéine.

HOMOFOCAL, ALE, AUX (du préf. *homo*, et de *foyer*) adj. Qui [illegible] HOMOFOCALES [illegible] HOMOFOCALES.
— ENCYCL. *Coniques homofocales*. [illegible] étant un paramètre arbitraire, les coniques représentées par

$$(1)\quad \frac{x^2}{a^2-\lambda}+\frac{y^2}{b^2-\lambda}=1 \quad [illegible]$$

sont les coniques homofocales. Par un point [illegible] du plan x, y, passent deux coniques homofocales correspondant à deux valeurs particulières de λ, données par l'équation (1) ; l'une est une ellipse, l'autre une hyperbole. Ces deux coniques sont orthogonales.
— *Quadriques homofocales*. λ étant un paramètre arbitraire, les surfaces représentées par

$$(1)\quad \frac{x^2}{a^2+\lambda}+\frac{y^2}{b^2+\lambda}+\frac{z^2}{c^2+\lambda}=1 \quad (a, b, c \text{ étant des constantes})$$

sont des quadriques homofocales. Par un point quelconque de l'espace x, y, z passent trois quadriques homofocales correspondant à trois valeurs particulières de λ données par l'équation (1). Ces quadriques sont un ellipsoïde, un hyperboloïde à une nappe et un hyperboloïde à deux nappes. Ces trois quadriques constituent un groupe de surfaces orthogonales deux à deux, on le démontre aisément. Elles se coupent par suite, suivant leurs lignes de courbure.

HOMOGAÏACOL n. m. Chim. Syn. de CRÉOSOL.

HOMOGALACTE (du préf. *homo*, et du gr. *gala*, *aktos*, lait) n. m. Antiq. gr. Se disait des membres d'une même famille, dans les tribus athéniennes.

HOMOGAME (du préf. *homo*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Bot. Se dit des capitules des composées, quand toutes les fleurs sont de même sexe.

HOMOGAMIE (*mî*) n. f. Bot. État des fleurs à capitules homogames.

HOMOGÈNE (*jèn'* — du gr. *homogenês*; de *homos*, semblable, et *genos*, race) adj. Qui est de même nature : qui est formé d'éléments de même nature : *Substance* HOMOGÈNE. *Un État aussi* HOMOGÈNE, *aussi bien fondu que la France, ne pouvait admettre le système fédéral* (Thiers.)
— Algèbr. *Fonction homogène. Équation homogène. Équation différentielle homogène.* V. la partie encycl.
— Bot. Se dit des agarics, lorsque le parenchyme du stipe se continue avec celui du chapeau.
— Chim. *Système homogène*. V. DISSOCIATION.
— ENCYCL. Algèbr. On dit qu'une fonction $f(a, b, c)$ est *homogène* par rapport à a, b, c, quand, en remplaçant dans cette fonction a, b, c par ta, tb, tc, on a $f(ta, tb, tc) \equiv t^m f(a, b, c)$; m, qui est un nombre quelconque, positif ou négatif, est le *degré d'homogénéité* de la fonction. Ainsi, le polynome $Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dxz+2Eyz+Fz^2$ est homogène et du second degré en x, y, z.
Pour rendre homogène une fonction de plusieurs variables x, y, z..., on emploie une variable d'homogénéité u. On remplace, dans la fonction, x, y, z... par $\frac{x}{u}, \frac{y}{u}, \frac{z}{u}$... : on obtient une fonction de x, y, z... u, qui est homogène de degré zéro. Ainsi pour rendre homogène la fonction

$$Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dx+2Ey+F.$$

En appelant z la variable d'homogénéité, on remplace x et y par $\frac{x}{z}$ et $\frac{y}{z}$, et, en multipliant par z^2, on obtient une fonction homogène entière du second degré :

$$Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dxz+2Eyz+Fz^2.$$

Quand une fonction $f(x, y, z)$ est homogène par rapport à x, y, z de degré m :

$$xf'_x+yf'_y+zf'_z \equiv mf(x, y, z).$$

Les dérivées partielles, par rapport à x, y, z d'une fonction homogène de degré m, sont des fonctions homogènes de degré $(m-1)$.
On en déduit l'identité :

$$x^2f''_{x^2}+y^2f''_{y^2}+z^2f''_{z^2}+2xyf''_{xy}+2xzf''_{xz}+2yzf''_{yz} \equiv m(m-1)f(x, y, z).$$

On représente le premier membre de cette identité par la notation

$$(xf'_x+yf'_y+zf'_z)^2$$

qu'on appelle le *carré symbolique* de :

$$xf'_x+yf'_y+zf'_z;$$

et on obtient ainsi une série d'identités (théorème d'Euler), dont la formule générale est :

$$(xf'_x+yf'_y+zf'_z)^p \equiv m(m-1)\dots(m-p+1)f(x, y, z).$$

La réciproque du théorème d'Euler est vraie.
En géométrie analytique, l'équation homogène à deux variables $f(x, y)=0$, obtenue en égalant à zéro une fonction homogène, représente un faisceau de droites passant par l'origine. L'équation homogène à trois variables $f(x, y, z)=0$ représente une surface conique ayant son sommet à l'origine.
L'équation différentielle

$$f(x, y)dx+\varphi(x, y)dy=0,$$

dans laquelle $f(x, y)$ et $\varphi(x, y)$ sont des fonctions homogènes de degré m, est dite homogène. Elle se met sous la forme :

$$x^m f\left(\frac{y}{x}\right)dx+x^m\varphi\left(\frac{y}{x}\right)dy=0.$$

En posant $\frac{y}{x}=z$, $dy=x.dz+z.dx$,
on en tire :

$$\frac{dx}{x}=-\frac{\varphi(z)dz}{f(z)+z\varphi(z)}.$$

On est ramené, pour intégrer l'équation, à une quadrature.

HOMOGÉNÉISER (*jé*) v. a. Rendre homogène.

HOMOGÉNÉITÉ (*jé*) n. f. Caractère de ce qui est homogène : *On peut, sans craindre aucune erreur, admettre*

l'HOMOGÉNÉITÉ *des éléments de la matière*... (Laplace.) *Il n'y a pas de gouvernement sans* HOMOGÉNÉITÉ *de plan, de volonté et d'action.* (Cormen.)

— ENCYCL. Algèbr. Quand on établit les relations qui existent entre des grandeurs concrètes, on suppose chacune des grandeurs d'espèce différente mesurée avec une unité qui n'est pas spécifiée et qui reste absolument arbitraire. Il en résulte que si nous désignons par *a. b. c*... les nombres qui expriment les mesures de ces grandeurs, une relation $f(a.\ b.\ c...)=0$ entre ces nombres est homogène en *a. b. c*...

En effet, si $\alpha.\ \beta.\ \gamma$... sont les mesures des mêmes grandeurs, en choisissant d'autres unités pour chaque grandeur d'espèce différente, on doit avoir entre ces nombres la même relation $f(\alpha.\ \beta.\ \gamma...)=0$. Or $\frac{\alpha}{a}=\frac{\beta}{b}=\frac{\gamma}{c}...=t$. Donc l'équation $f(a.\ b.\ c...)=0$ doit être vérifiée quand on y remplace *a. b. c*... par *ta. tb. tc*... quel que soit *t*. Cette condition est évidemment remplie si $f(a.\ b.\ c...)$ est homogène par rapport à *a. b. c*...

Réciproquement, pour que la condition précédente soit remplie, il est nécessaire que l'équation $f(a.\ b.\ c...)=0$ soit homogène ou se décompose en plusieurs équations homogènes séparément. En effet, en désignant par $\varphi(a.\ b.\ c...)\ \psi(a.\ b.\ c...)$..... les groupes de degré $m'\ p'$..... qui constituent $f(a.\ b.\ c...)$ supposée non homogène, on doit avoir, quel que soit *t*,

$$t^m\varphi(a.\ b.\ c...)+t^p\psi(a.\ b.\ c.....)+....=0$$

et, par suite, $\varphi(a.\ b.\ c..)=0\ \psi(a.\ b.\ c...)=0$, c'est-à-dire une série de relations homogènes en *a. b. c*... C'est cette loi générale qui est appelée *loi d'homogénéité.*

Entre les nombres *a. b. c.*, qui mesurent l'hypoténuse, et les côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle, on établit la relation $a^2=b^2+c^2$ homogène en *a. b. c.*

Entre le nombre *t*, qui mesure la durée d'une petite oscillation d'un pendule, le nombre *l*, qui mesure la longueur du pendule et le nombre *g*, qui mesure l'accélération de la pesanteur, on établit la relation $t=\pi\sqrt{\frac{l}{g}}$.

Or, $g=\frac{2\lambda}{\theta^2}$, λ et θ étant des nombres qui mesurent le premier une longueur, le second un temps, la relation établie est homogène par rapport à *t* et *l*.

HOMOGÈNEMENT (*jè*) adv. D'une manière homogène.

HOMOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *homo*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Génération du semblable par le semblable.

HOMOGÉNIE (*jé-nî* — rad. *homogène*) n. f. Physiol. Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui. ‖ On dit aussi HOMOGÉNÉSIE.

HOMOGLYPHIE (*fi* — du préf. *homo*, et du gr. *gluphein*, sculpter) n. f. Physiognom. Reproduction des marques ou signes du visage sur certaines parties du corps.

HOMOGRAMME (du préf. *homo*, et du gr. *gramma*, lettre) n. et adj. Antiq. gr. Se disait de deux athlètes qui, en tirant au sort, avaient amené la même lettre, et qui devaient, en conséquence, lutter l'un contre l'autre.

HOMOGRAPHE (du préf. *homo*, et du gr. *graphein*, écrire) adj. Se dit des mots qui s'écrivent de la même manière, sans avoir ni le même sens ni la même origine, comme les mots *aimant* n. et *aimant* part. prés. ; *pêcher* v. et *pêcher* n., etc.

— Substantiv. : *Un* HOMOGRAPHE. V. HOMONYME.

HOMOGRAPHIE (*fi* — rad. *homographe*) n. f. Dépendance particulière de deux figures géométriques.

— ENCYCL. Deux figures sont liées par la loi générale d'*homographie* lorsque le mode de transformation qui sert à passer de l'une à l'autre est tel qu'à tout point ou à tout plan de l'une ne corresponde qu'un point ou qu'un plan de l'autre, et réciproquement. Il résulte de là qu'à l'intersection de deux plans de l'une des figures correspond l'intersection de deux plans homologues de l'autre et, par suite, qu'à une droite correspond une droite. Ainsi, deux figures homographiques seront nécessairement telles qu'à une section plane dans l'une corresponde une section plane dans l'autre ; que les courbes ou les surfaces qui se correspondront dans les deux figures seront de même degré respectivement, car elles seront coupées dans les mêmes nombres de points par les droites qui se correspondront ; que les cordes, les tangentes et les plans tangents dans l'une des figures seront représentés dans l'autre par des cordes, des tangentes et des plans tangents et, par suite, que les courbes ou les surfaces qui se correspondront seront de même classe. On démontre qu'une transformation homographique n'altère pas le rapport anharmonique de quatre points d'une droite ou de quatre plans d'un faisceau.

On en déduit qu'une transformation homographique plane est déterminée si, à quatre points réels ou imaginaires d'un plan tels que trois d'entre eux ne soient pas en ligne droite, on fait correspondre quatre points soumis à la même restriction dans un même plan, et que, pour déterminer une transformation homographique dans l'espace, il suffit de considérer cinq points réels ou imaginaires tels que quatre quelconques d'entre eux ne soient pas dans un même plan, et de leur faire correspondre cinq points quelconques soumis à la même restriction.

En général, deux figures homographiques situées dans le même plan admettent trois points doubles, réels ou imaginaires, c'est-à-dire trois points qui coïncident avec leurs correspondants ; dans l'espace, elles admettent quatre points doubles, réels ou imaginaires. La transformation homographique renferme comme cas particuliers la perspective, l'homologie, l'homothétie la similitude et la symétrie. C'est en généralisant les recherches de Poncelet sur l'homologie que Chasles a constitué la théorie de l'homographie ; l'application la plus importante est relative à la théorie géométrique des coniques et des quadriques.

HOMOGRAPHIQUE (*fik'* — rad. *homographie*) adj. Géom. Se dit de deux figures qui se déduisent l'une de l'autre suivant une loi telle qu'à chaque point de l'une corresponde un point de l'autre, et que, si trois points de l'une sont en ligne droite, les trois points correspondants de l'autre soient également en ligne droite.

— ENCYCL. *Divisions homographiques.* Etant donnés trois points *a, b, c* d'une droite D, et trois points quelconques *a', b', c'* d'une droite D', si l'on fait correspondre à un point *m* de la droite D un point *m'* de la droite D', de façon que les rapports anharmoniques (*a b c m*) et (*a' b' c' m'*) soient égaux, ces points forment deux divisions dites *homographiques* de bases D et D'.

Dans deux divisions homographiques, deux groupes de quatre points homologues chacun à chacun ont même rapport anharmonique.

A un point à l'infini d'une division correspond en général un point de l'autre situé à distance finie.

Lorsque les deux points à l'infini sur les deux divisions se correspondent, on dit que les divisions sont semblables ; dans ce cas, le rapport de deux segments définis par deux points et par leurs homologues est constant.

Si deux divisions homographiques ont la même base, il y a deux points doubles, réels ou imaginaires, c'est-à-dire deux points qui coïncident avec leurs homologues. La définition précédente de deux divisions homographiques est celle qu'a adoptée Chasles dans sa géométrie supérieure. Elle est compatible avec la loi générale d'homographie appliquée à l'espace à une dimension, la droite.

Faisceaux homographiques. On peut, de la même façon que l'on fait correspondre homographiquement deux points sur deux droites, faire correspondre deux droites d'un plan passant par deux points de ce plan, ou deux plans passant par deux droites de l'espace. On obtient alors des faisceaux homographiques de droites ayant pour sommets les deux points considérés et des faisceaux homographiques de plans ayant pour arêtes les deux droites. On établit, comme pour les divisions homographiques, que, à quatre rayons d'un faisceau de droites ou à quatre plans d'un faisceau de plans, correspondent quatre rayons ou quatre plans homologues ayant même rapport anharmonique. Deux faisceaux homographiques de droites ayant même sommet, de plans ayant même arête, ont deux rayons doubles, deux plans doubles, réels ou imaginaires.

HOMOGYROS. Myth. gr. Nom du premier laboureur qui sut atteler des bœufs. Il fut frappé de la foudre. Plus tard, il reçut les honneurs divins.

HOMO HOMINI LUPUS (*L'homme est un loup pour l'homme*), pensée de Plaute [*Asin.* II, 4-88], d'un pessimisme trop souvent justifié. Elle fut reprise et illustrée par Bacon [*De augmentis scientiarum*] et Hobbes [*De cive*].

HOMO-HYOÏDIEN n. m. Petit muscle fusiforme qui s'insère sur l'omoplate, à la partie supérieure de l'apophyse coracoïde et sur l'os hyoïde.

HOMOÏANTHE n. m. Genre de composées mutisiées, comprenant des herbes à fleurs disposées en capitules solitaires ou parfois en grappes composées ou en cymes. (On en connaît quarante-cinq espèces, toutes américaines.)

HOMOÏDE (du préf. *homo*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe.

— Zool. *Métis homoïde*, Métis provenant de deux individus de la même espèce.

HOMOÏOSE (du gr. *homoiôsis*, même sens) n. f. Assimilation. ‖ On dit aussi HOMŒOSE.

HOMOLAMPAS (*lan-pass*) n. m. Genre d'oursins irréguliers, famille des cassidulidés, comprenant des formes propres aux grands fonds des mers d'Amérique. (Les homolampas sont ovales, cordiformes ; leur test est mince ; par la disposition de leurs fascioles, ils font le passage des cassidulidés aux ananchytidés.)

HOMOLE ou **HOMOLA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des *homolidés*, comprenant quelques espèces de toutes les mers du globe.

Homole.

— ENCYCL. Les *homoles* sont allongées, quadrangulaires ; leurs pattes sont longues et grêles, à l'exception de la dernière paire, courte, insérée sur le dos, et terminée par une pince didactyle. L'homole de Cuvier (*homola Cuvieri*), longue de 4 à 5 centimètres, rougeâtre, comestible, habite la Méditerranée.

HOMOLIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures notopodes, renfermant les *homoles* et genres voisins. — *Un* HOMOLIDÉ.

HOMOLLE (Théophile), archéologue français, né à Paris en 1849. Il entra à l'École normale en 1869, puis devint membre de l'École d'Athènes. En 1877, il fut chargé par Dumont, alors directeur de l'École d'Athènes, de reprendre les fouilles de Délos. Il y poursuivit ses recherches de 1878 à 1880, puis en 1885 et en 1888. Il y découvrit les ruines du temple d'Apollon et de nombreux édifices, une curieuse série de statues archaïques, et une foule d'inscriptions. Il a exposé les résultats de ses découvertes dans beaucoup d'articles, surtout dans le « Bulletin de correspondance hellénique », et dans ses thèses de doctorat : *De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis* et *les Archives de l'intendance sacrée à Délos* (1887). Après avoir occupé diverses chaires à Nancy et à Paris, il fut nommé, en 1890, directeur de l'École d'Athènes. En cette qualité, il a dirigé, de 1892 à 1897, les fouilles de Delphes, dont les résultats ont été très brillants. Il devint, en 1892, membre de l'Académie des inscriptions.

HOMOLOGABLE adj. Qui peut être homologué : *Acte* HOMOLOGABLE.

HOMOLOGATIF, IVE adj. Qui produit une homologation, qui homologue : *Arrêt* HOMOLOGATIF.

HOMOLOGATION (*si-on*) n. f. Action d'homologuer : *Jugement d'*HOMOLOGATION.

— ENCYCL. Un certain nombre d'actes que détermine la loi n'ont de force et ne peuvent être exécutés qu'après examen et *homologation*, les uns de la part des tribunaux civils, les autres de la part des tribunaux de commerce, d'autres de la part des autorités administratives.

La plupart des avis et délibérations des conseils de famille concernant des mineurs ou des interdits (C. civ., art. 447, 448, 457, 458, 467 ; C. proc. civ., art. 885 et suiv.), et aussi les actes de notoriété dressés pour suppléer, en vue d'un mariage, aux actes de naissance (C. civ., art. 72) doivent être soumis à l'homologation des tribunaux civils.

Les tribunaux de commerce sont chargés de l'homologation des concordats accordés aux faillis ou aux liquidés judiciairement (C. comm., art. 513 et suiv.).

Enfin, voici un exemple d'homologation administrative : les tarifs de chemins de fer ne peuvent être appliqués sans l'homologation du ministre des travaux publics.

HOMOLOGIE (*jî*) n. f. Chim. Propriété des corps homologues.

— Biol. Equivalence morphologique de deux parties du corps, chez deux êtres vivants.

— Géom. Caractère des figures homologiques.

— Rhétor. Concession.

HOMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Didact. Qui a rapport à l'homologie.

— Géom. *Figures homologiques.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Géom. Poncelet a nommé *homologiques* deux figures telles que les points correspondants de l'une et de l'autre soient deux à deux sur des droites concourant en un point unique (centre d'homologie), et que les droites joignant deux points de l'une et les deux correspondants de l'autre aillent se croiser sur une droite unique (axe d'homologie) si les figures sont planes, ou sur un plan unique (plan d'homologie) si les figures sont quelconques dans l'espace. Ainsi, deux circonférences d'un plan ou deux sphères quelconques sont des figures homologiques, car on peut faire correspondre ces figures point par point, de façon que la droite qui joint deux points homologues quelconques passe par un centre de similitude et que les droites qui joignent deux points quelconques de l'une et les homologues de l'autre se rencontrent sur l'axe radical ou sur le plan radical. On voit comment on construirait par points, d'après la définition : 1° la courbe homologique d'une courbe plane donnée, connaissant le centre et l'axe d'homologie, ainsi qu'un point de la courbe et son correspondant ; 2° la transformée par homologie d'une surface, connaissant le centre et le plan d'homologie, ainsi que deux points de la surface donnée et leurs correspondants. Il est évident que la transformation par homologie est une transformation homographique (v. HOMOGRAPHIE) dans laquelle les points de l'axe ou du plan d'homologie sont leurs homologues. Il est facile de voir que, réciproquement, toute transformation homographique dans laquelle on suppose que les points d'une droite ou d'un plan sont leurs homologues est une transformation homologique dans le plan ou dans l'espace. La théorie de l'homologie offre surtout de précieux avantages dans les circonstances où il s'agit de construire une conique au moyen de certaines données. Il suffit, pour cela, de tracer dans le plan de cette conique un cercle qui lui soit homologique par rapport à un axe et à un centre que l'on puisse déterminer. Poncelet a étendu la théorie de l'homologie aux surfaces et surtout à celles du second ordre, et Chasles a montré que, « dans deux figures homologiques, le rapport des distances de deux points homologues au centre d'homologie est au rapport des distances de ces deux points au plan d'homologie dans une raison constante ». Il a déduit de cette propriété un grand nombre de théorèmes généraux.

HOMOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une manière homologique.

HOMOLOGOUMÈNE (du gr. *homologouménos*, reconnu ; de *homos*, semblable, et *logos*, discours) adj. Hist. relig. Se disait des livres qui présentaient un texte invariable.

HOMOLOGUE (*logh'* — du gr. *homologos* ; de *homos*, semblable, et *logos*, discours) adj. Anat. *Parties homologues*, Parties identiques de nom et de fonctions, dans des espèces différentes. ‖ *Tissus homologues*, Tissus morbides analogues à ceux qui existent dans les mêmes organes à l'état normal.

— Bot. *Parties homologues*, Parties des végétaux qui ont la même valeur morphologique.

— Chim. *Corps homologues*, Substances organiques qui remplissent les mêmes fonctions et suivent les mêmes lois de métamorphose.

— Electr. Pôle qui, dans un corps pyro-électrique, devient positif quand la température s'élève, et négatif quand la température s'abaisse.

— Géom. Se dit des éléments qui se correspondent dans les figures semblables : *Côtés, Angles* HOMOLOGUES.

— ENCYCL. Chim. La désignation de composés *homologues*, employée pour la première fois par Gerhardt, s'applique aux corps organiques différant entre eux par *n* fois CH^2, mais dont les propriétés physiques et chimiques présentent les plus grandes analogies.

$CH^3.OH$, $C^2H^5.OH$, $C^3H^7.OH$ ...... $C^nH^{2n+1}.OH$ forment une série *homologue*. Pour passer d'un terme au suivant, à un hydrogène se substitue le radical CH^3. Cette substitution doit avoir lieu dans la partie inactive de la formule, sans quoi la fonction et par suite les propriétés seraient modifiées : l'acide acétique $CH^3.CO^2H$ est homologue avec l'acide propionique $CH^3.CH^2.CO^2H$ et non pas avec l'éther $CH^3.CO^2.CH^3$; mais, même dans la partie inactive, la substitution doit conserver l'analogie des propriétés ; $CH^3.CH^2CO^2H$ est en série avec $CH^3-CH^2-CH^2-CO^2H$ et non avec l'isomère $CH^3-CH(CH^3)-CO^2H$. Dans la série aromatique, l'homologie est considérée dans les seuls groupes fixés au noyau fermé $C^6H^5.CH^3$, $C^6H^5.CH^2.CH^3$.

En général, les homologues répondent à un même type chimique, se comportant également sous l'influence des divers réactifs. En outre, entre chaque composé, les propriétés physiques, la densité, les points de fusion, d'ébullition suivent une progression régulière. Entre trois termes successifs, le corps moyen a des constantes sensiblement moyennes entre les constantes des deux composés extrêmes.

HOMOLOGUER (*ghé* — rad. *homologue*) v. a. Approuver, autoriser, confirmer par autorité de justice les actes émanés de simples particuliers : HOMOLOGUER *une sentence arbitrale, une transaction de mineurs.*

HOMOMORPHE (du préf. *homo*, et du gr. *morphê*, forme) adj. Qui a la même forme.

— Bot. Qui est uniforme : *Le capitule des composées est* HOMOMORPHE.

— Zool. Qui est composé de parties semblables. (Se dit des appendices des animaux articulés. Chez les abeilles, les palpos labiaux sont homomorphes, c'est-à-dire formés

d'articles égaux s'emboîtant régulièrement l'un dans l'autre, ou *dimorphes* quand les deux articles basilaires sont de longues écailles et lorsque les deux articles de l'extrémité affectent la forme de petits lobes atrophiés attachés à la pointe du deuxième article. (Qui est identique, comme forme, à l'individu adulte. (Se dit de certaines larves ou nymphes, quand elles ont huit pieds, comme les acariens parfaits. Les nymphes impubères des tyroglyphes ont été appelées « homomorphes », par opposition aux hypopes ou nymphes hétéromorphes.)

HOMOMORPHIE (*fî* — rad. *homomorphe*) n. f. Biol. Caractère de similitude entre deux espèces différentes, adaptées à des conditions de vie analogues sans qu'il en résulte aucune parenté. (Ainsi, la possession d'ailes pour tous les animaux appelés à vivre dans les airs.)

— ENCYCL. Parmi les caractères des êtres vivants, il y en a qui ont été acquis directement par les individus considérés sous l'influence des conditions de milieu. Par exemple, un homme des pays tempérés brunit quand il a vécu longtemps sous les tropiques, et la même pigmentation brune, existant chez deux individus dans ces conditions, n'indique aucune parenté entre eux. Mais des caractères acquis pendant plusieurs générations sous l'influence des conditions de milieu finissent par devenir héréditaires et, par conséquent, peuvent être un signe de parenté entre les êtres qui les présentent. Quand on décrit une espèce animale, tous les caractères qui composent la description sont héréditaires et, dès lors, sembleraient devoir indiquer, quand ils sont communs à deux espèces, une parenté entre ces espèces; mais il s'agit de savoir *depuis quand* ces caractères sont héréditaires. Par exemple, les seiches ont des nageoires héréditaires, comme les poissons; cependant, les études zoologiques et paléontologiques prouvent que l'ancêtre de la seiche était *très différent* de l'ancêtre des poissons. La communauté d'existence des nageoires, chez la seiche et les poissons, est donc une *homomorphie*, et non une *homophylie* indiquant une descendance commune. Au contraire, on a dit que la nageoire du maquereau et la nageoire du hareng descendent de la nageoire d'un ancêtre commun; c'est ce qu'on a nommé une *homophylie*.

HOMONCULE n. m. Linguist. V. HOMUNCULE.

HOMONÉE ou **HOMONŒA** n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des lamiinés, comprenant quelques espèces propres à la Malaisie et à la Nouvelle-Guinée. (Les homonées sont allongées, brunes ou rousses, avec pubescence ochracée.)

HOMONNA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zemplin]), sur un sous-affluent du Bodrog par l'Ungh; 3.738 hab. École de sculpture.

HOMONOME (du préf. *homo*, et du gr. *nomos*, loi) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux dans lesquels les décroissements naissent tous sur les angles ou sur les bords.

HOMONOMIE (*mî* — rad. *homonome*) n. f. Terme employé par Hæckel pour représenter l'homologie des appendices d'un animal métamérisé. (C'est l'*homologie sériale* pour Owen et l'*homologie méristique* de Bateson. Brown a appelé *homodynamie* cette équivalence morphologique des appendices successifs des métamères d'un animal.)

HOMONOYA (*no-i-a*) n. f. Genre d'euphorbiacées ricinées, comprenant des arbustes à feuilles sessiles entières ou dentées, à fleurs monoïques ou dioïques, disposées en épis ou en grappes, dont on connaît trois espèces asiatiques.

HOMONYME (du gr. *homônumos*, même sens; de *homos*, semblable, et *onuma*, nom) adj. Gramm. Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente; et, plus ordinairement, des mots composés des mêmes sons qui expriment des choses différentes : Mule, *animal*, et mule, *chaussure*; chêne et chaîne, sain *et* sein, *sont des mots, des termes* HOMONYMES.

— Littér. *Rime homonyme*, Rime de mots homonymes, admise à condition que ces mots aient un sens différent :

Prends-moi le bon parti, laisse là tous les *livres* ;
Cent francs, au denier cinq, combien font-ils ? — Vingt *livres*.
BOILEAU.

— n. m. Gramm. Mot homonyme d'un autre, qui s'écrit ou se prononce comme un autre sans avoir le même sens.

— Personne qui a le même nom propre qu'une autre : *Artiste confondu avec un de ses* HOMONYMES.

— ENCYCL. Gramm. On distingue, dans les *homonymes*, les *homographes*, qui s'écrivent et se prononcent de la même façon, comme *cousin* (moustique) et *cousin* (parent d'un certain degré), et les *homophones*, qui se prononcent de la même manière, mais qui n'ont pas la même orthographe : tels *amande* (fruit) et *amende* (peine pécuniaire). Certains homonymes sont homophones alors qu'ils devraient être homographes, vu l'identité de leur origine : tels *conter* (narrer) et *compter* (calculer), qui viennent tous deux du latin *computare*. C'est le souci de l'étymologie qui a fait disparaître l'identité graphique. D'une façon générale, les homonymes proviennent tantôt de la dégradation phonétique de deux mots primitivement distincts (*cousin* représente les deux mots latins *culicinum* et *cosinum*), tantôt d'une différenciation entre les sens d'un même mot (c'est le cas de *compter* et de *conter*). La première cause est la plus fréquente; elle produit les homographes, que les scrupules étymologiques des grammairiens et le souci d'éviter des confusions dans l'écriture transforment souvent en homophones : ainsi *corps* (lat. *corpus*), qui s'est écrit jadis *cors*, comme le pluriel de *cor*. — Les homonymes sont d'autant plus nombreux dans une langue que cette langue a subi davantage l'altération phonétique due à l'intensité de l'accent tonique. Tel est le cas du français (cf. les mots *père, pair, paire, perds, perd, pers*). En chinois, les homographes sont très fréquents, la langue monosyllabique ne permettant qu'un nombre restreint de combinaisons de lettres pouvant former un mot. Mais des nuances délicates de ton distinguent ces homographes, qui sont plutôt des *paronymes* que des *homonymes*.

— BIBLIOGR. : Louis Naud, *Dictionnaire des difficultés orthographiques et des homonymes* (Paris, 1894).

HOMONYMIE (*mî*) n. f. Caractère des mots homonymes. (Jeu de mots fondé sur la similitude ou la ressemblance des sons. (On dit plus souvent CALEMBOUR.)

HOMOPATORIES (*rî* — du gr. *homos*, semblable, et *patêr*, père) n. f. pl. Antiq. gr. Assemblée des chefs de famille dans les dèmes attiques, pour l'inscription des nouveaux citoyens.

HOMOPÉTALE (du préf. *homo*, et de *pétale*) adj. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous.

HOMOPHONE (du préf. *homo*, et du gr. *phônê*, son) adj. Gramm. Qui a le même son ou la même articulation : *Mots, Syllabes* HOMOPHONES.

— Gramm. V. HOMONYME.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone*, Celui qui représente le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé.

HOMOPHONIE (*nî* — rad. *homophone*) n. f. Musiq. anc. Sorte de symphonie grecque, qui se chantait ou que l'on exécutait à l'unisson, par opposition à l'*antiphonie*, symphonie dans laquelle les voix ou les instruments se répondaient à l'octave.

— Gramm. Caractère de ce qui est homophone.

HOMOPHONOGRAPHE adj. Gramm. Syn. de HOMOGRAPHE.

HOMOPHTALME (du préf. *homo*, et du gr. *ophthalmos*, œil. [L'orthogr. étymol. serait HOMOPHTHALME]) adj. Zool. Qui a les yeux d'une seule et même nature, soit diurnes, soit nocturnes. (Se dit des araignées) : *Les lycoses sont* HOMOPHTALMES *diurnes*.

HOMOPHYLIE (*lî* — du préf. *homo*, et du gr. *phulê*, tribu) n. f. Biol. Caractère morphologique indiquant une parenté entre deux espèces animales.

HOMOPHYLLE (du préf. *homo*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Se dit d'une plante dont les feuilles ou les folioles sont toutes semblables.

HOMOPLASTIE (*stî* — du préf. *homo*, et du gr. *plassein*, façonner) n. f. Étude de la détermination de localisations cérébrales physiologiquement identiques chez des animaux différents. (Les parties homoplastiques des cerveaux comparés sont non seulement analogues par définition, mais encore homologues morphologiquement.)

HOMOPLASTIQUE (*stik'* — rad. *homoplastie*) adj. Se dit des êtres, généralement primitifs, composés d'une seule et même substance, d'un seul et même tissu.

HOMOPTÈRE (du préf. *homo*, et du gr. *ptéron*, aile) n. m. Insecte hémiptère, possédant quatre ailes plus ou moins membraneuses, mais de même contexture : *La cigale est un* HOMOPTÈRE. ‖ Adjectiv. : *Un hémiptère* HOMOPTÈRE.

— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, appelés aussi *cicadaires*, comprenant les cigales, membraces et autres formes, dont les quatre ailes de même nature, plus ou moins membraneuses, sont ordinairement disposées en toit sur le dos. (Les homoptères se divisent en de nombreuses familles, dont les principales sont : *cicadellidés, membracidés, fulgoridés, cicadidés*.) — *Un* HOMOPTÈRE.

HOMOPYROCATÉCHINE n. f. Composé $C^6H^3(CH^3)(OH)^2$, isomère de l'orcine, que l'on obtient en distillant le sel de calcium de l'acide α-homoprotocatéchique.

HOMOQUININE (*ki*) n. f. Alcaloïde retiré du *quina cuprea*, et qui a été dédoublé en *quinine* et *cupréine*.

HOMORANTHE n. m. Genre de myrtacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, linéaires, à fleurs terminales, de l'Australie orientale.

HOMORGANIQUE (*nik'* — du préf. *homo*, et de *organique*) adj. Se dit des phonèmes dans la prononciation desquels le même organe domine comme *b, v* et *p, d* et *t*, etc.

HOMOSÉISTES n. f. pl. Syn. de ISOSÉISTES.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE (*sfé, drik'* — du préf. *homo*, et du gr. *sphaira*, sphère, et *édra*, base) adj. Se dit, en minéralogie, du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux.

HOMOSTYLÉ (*sti* — du préf. *homo*, et du gr. *stulos*, style) adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont toutes des styles de même longueur, par opposition aux fleurs *hétérostylées*.

HOMO SUM : HUMANI NIHIL A ME ALIENUM PUTO (*Je suis homme : rien de ce qui touche un homme ne m'est étranger*), vers de Térence [*l'Homme qui se punit lui-même*, acte Ier, sc. I, v. 25]. La pensée est d'autant plus belle qu'elle est unique en son genre dans l'antiquité classique, à laquelle le sentiment de la fraternité demeura inconnu. La formule de Térence était si nouvelle qu'elle frappa d'étonnement tout le monde. Et, presque aussitôt, il s'éleva dans l'amphithéâtre un applaudissement universel. Les écrivains citent fréquemment cette belle maxime.

HOMOTARTRIQUE (*trik'* — du préf. *homo*, et de *tartrique*) adj. Se dit des acides homologues de l'acide tartrique. V. TARTRIQUE.

HOMOTAXIQUE (*ksik'* — du préf. *homo*, et du gr. *taxis*, place) adj. S'emploie, en géologie, pour qualifier des formations équivalentes, c'est-à-dire renfermant les mêmes fossiles et indiquant plutôt l'analogie des conditions physiques de leur dépôt que le synchronisme de leur durée.

HOMOTÈLE (du gr. *homos*, semblable, et *télos*, impôt) n. m. Étranger, résidant à Athènes, qui payait les mêmes impôts que les citoyens. ‖ On disait plutôt ISOTÈLE.

HOMOTHALAME (du préf. *homo*, et du gr. *thalamos*, lit) adj. Se dit des lichens qui ont les conceptacles de même couleur et de même nature que le thalle.

— n. m. pl. Groupe de lichens, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. — *Un* HOMOTHALAME.

HOMOTHERMAL, ALE, AUX (*tèr'* — du préf. *homo*, et de *thermal*) adj. Physiq. Qui a la même température. (*Couche homothermale*, Couche d'eau qui, dans la mer, conserve constamment la même température.

HOMOTHERME (*térm'* — du préf. *homo*, et du gr. *thermos*, chaleur) adj. Qui a la même température en toutes ses parties.

HOMOTHERMIE (*tèr'-mî*) n. f. État d'un corps homotherme.

HOMOTHÉTIE (*tî* — du préf. *homo*, et du gr. *tithêmi*, je place) n. f. État de deux systèmes de points par rapport à un centre lorsque les points de l'un et l'autre système sont deux à deux en ligne droite avec le centre et en sont séparés par des distances dont le rapport reste constant.

— ENCYCL. L'*homothétie* est directe lorsque deux points homologues quelconques sont situés d'un même côté du centre; elle est inverse dans le cas contraire. Les droites qui joignent des points homologues dans les deux systèmes sont dites homologues. Le rapport constant des distances au centre de deux points homologues quelconques des deux systèmes est le rapport d'homothétie. Les droites homologues de deux figures homothétiques sont parallèles; deux segments homologues sont dans le rapport d'homothétie; les plans homologues sont parallèles; les angles plans ou dièdres homologues sont égaux. Les tangentes à des courbes homothétiques en deux points homologues sont parallèles; les asymptotes de ces courbes sont parallèles; les rayons de courbure aux points homologues sont dans le rapport d'homothétie. Les aires de surfaces homologues, les volumes de deux solides homologues, dans deux figures homothétiques, sont respectivement dans un rapport égal au carré, au cube du rapport d'homothétie. Deux systèmes homothétiques à un troisième sont homothétiques entre eux, et les trois centres d'homothétie sont en ligne droite. Lorsque deux figures à centre sont homothétiques, elles le sont aussi inversement, et réciproquement. L'homothétie est un cas particulier de l'homologie; si, en effet, l'axe d'homologie de deux figures est la droite de l'infini, les droites homologues deviennent parallèles et, par suite, ces figures sont homothétiques.

HOMOTHÉTIQUE (*tik'*) adj. Géom. : *Points et figures homothétiques*. V. HOMOTHÉTIE.

HOMOTIME (du gr. *homos*, semblable, et *timê*, honneur) adj. Antiq. gr. Qui est égal en rang, en honneurs, ou en privilèges.

— n. m. En Perse, Membre d'une oligarchie de cour, pair du royaume. ‖ À Rome, Sénateur.

HOMOTIMIE (*mî* — rad. *homotime*) n. f. Antiq. gr. Égalité de rang, d'honneurs et de privilèges entre des magistrats ou des citoyens d'une même classe.

HOMOTOLUIQUE (*lu-ik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en fixant deux atomes d'hydrogène sur l'acide cinnamique. Syn. HYDROCINNAMIQUE, et PHÉNYLPROPIONIQUE.

HOMOTOME ou **HOMOTOMA** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, famille des psyllidés, dont l'espèce type, le psylle du figuier (*homotoma ficus*), long de 4 à 5 millimètres, brun et verdâtre, avec de longues ailes transparentes, est propre au midi de l'Europe.

HOMOTROPE (du préf. *homo*, et du gr. *trépein*, tourner) adj. Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

HOMOTYPE (du préf. *homo*, et de *type*) adj. Anat. Se dit des organes qui, dans le même individu, sont les analogues d'autres organes, comme les doigts des pieds par rapport à ceux de la main, le genou par rapport au coude, etc.

— n. m. Organe homotype.

HOMOTYPIE (*pî* — rad. *homotype*) n. f. Anat. Analogie de certains organes, chez le même individu.

HOMOTYPIQUE (*pik'*) adj. Anat. Qui a rapport à l'homotypie.

HOMOUSIEN ou **HOMOOUSIEN** (*zi-in* — du gr. *homoousia*; de *homos*, même, et *ousia*, essence) n. m. Dans les controverses de la primitive Église, Celui qui croyait le Fils de Dieu consubstantiel à son Père, comme le définit le concile de Nicée. ‖ On dit aussi HOMOUSIANISTE.

HOMPESCH (Ferdinand DE), dernier grand maître de l'ordre de Malte et le premier Allemand qui ait rempli cette dignité, né à Dusseldorf en 1744, mort à Montpellier en 1805. De 1772 à 1797, il représenta l'ordre auprès de la cour de Vienne, puis succéda au grand maître de Rohan (1797). Lorsque, en 1798, Bonaparte, se rendant en Égypte, arriva devant Malte, Hompesch refusa de le laisser entrer dans la ville; mais, abandonné par une partie de ses chevaliers, il fut battu et obligé de quitter l'île après avoir accepté 100.000 écus, avec la promesse d'une pension. Arrivé à Trieste, il protesta contre sa capitulation, puis abdiqua entre les mains de Paul Ier, empereur de Russie, moyennant une dotation annuelle. Comme elle ne lui fut pas payée, il alla en France, où il implora et accepta le secours de Bonaparte, qu'il avait refusé auparavant.

HOMRAN ou **HAMRAN**, tribu arabe de la Nubie, appartenant à la grande tribu des Bedjas, dont l'aire d'habitat est localisée au S. de Kassala, sur la rive droite du Settit, non loin de son confluent avec l'Atbara, près de Tomat.

HOMS, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik de Damas, près du Nahr-el-Asi (Oronte); 20.000 à 30.000 hab. Ville dominée par une antique citadelle partiellement détruite, située à un nœud de routes vers Damas, Baalbeck et Hamath, au milieu d'une large plaine bien cultivée en champs de millet, seigle et anis. Fabriques de soieries et de cotonnades; savonneries. Marché important de grains et de bestiaux. C'est l'ancienne *Émèse*, dont on retrouve auprès de la ville actuelle d'assez nombreuses ruines.

HOMUNCULE (*non*) ou **HOMONCULE** (lat. *homunculus*, dimin. de *homo*, homme) n. m. Fam. Petit homme.

— Démonol. Petit être sans corps, sans pesanteur, sans sexe et doué d'un pouvoir surnaturel, que les sorciers prétendaient fabriquer.

— ENCYCL. Paracelse lui-même, le grave et célèbre docteur de la Renaissance, indique la recette pour la fabrication d'un *homuncule* dans ses deux ouvrages : *De natura rerum* et *Archidoxorum libri decem*. Cet homuncule était réputé communiquer à celui qui le possédait la faculté de pénétrer le secret des choses les plus cachées. Les sorciers fabriquaient aussi des homuncules en argile, cire ou métal, dont la possession rendait, disaient-ils, invulnérable, procurait richesses, victoires et honneurs, etc.

HON (*h* asp.), interjection qui exprime l'indignation, la menace.

HO-NAN ou **HONAN**, prov. intérieure de l'empire chinois, sur le cours et au S. du Hoang-Ho inférieur. Superficie : 176.000 kilom. carr., population : 22.115.000 hab. Le sol est très bien cultivé, et le climat un des plus agréables de la Chine. Vallées ondulées, parfaitement arrosées, produisant riz, blé et autres céréales, fruits et plantes potagères. Le sous-sol fournit du cuivre, du cinabre, de l'aimant, du talc; sources salines. L'industrie repose surtout sur la fabrication d'étoffes de soie. Cap. *Khai-Foung-Fou*, près de la rive droite du Hoang-Ho.

HONARY n. m. Petit bâtiment des mers du Nord.

Honavar (en angl. **Honor, Honour**), ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Konkan]), sur la côte de Malabar et le large estuaire de la Chiravati ou Guerzeppa ; 5.000 à 6.000 hab. Bon port. Opulente cité au XIVe siècle, possession portugaise au XVIe, elle appartient aux Anglais depuis 1799. Au voisinage, belles cataractes de Guerzeppa, formées par la Chiravati.

Honchets (*h* asp., et *ché*) n. m. pl. Jeux. Syn. de JONCHETS.

Honckénye (*on-kè*) n. f. Genre de tiliacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, dentées, à fleurs en cymes, dont on connaît trois espèces de l'Afrique tropicale.

Hond, Hont, Honte, seul estuaire de l'Escaut, depuis que la branche dite Escaut oriental est barrée par le viaduc de Berg-op-Zoom. Fleuve hollandais dans la province de Zélande, entre le continent au S., les îles de Zuid Beverland et Walcheren au N. Par lui passe le commerce d'Anvers. Embouchure à Flessingue.

Honda ou **San Bartolomeo de Honda**, ville de la république de Colombie, située au centre du pays, au confluent du Guali et du rio Magdalena, qui devient navigable à cet endroit. Commerce actif ; elle est unie par une voie ferrée à la capitale Bogota, 5.000 hab. environ.

Hondeghem, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 5 kilom. d'Hazebrouck, près du mont Cassel ; 1.216 hab. Élève de bestiaux.

Hondekoeter (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht en 1636, mort à Amsterdam en 1695. Il s'attacha à peindre des animaux, particulièrement les oiseaux, ce qu'il fit avec un rare talent. Ses tableaux sont d'une touche large, ses animaux pleins de vérité. Citons, parmi ses meilleures toiles : *Combat entre un coq et un poulet d'Inde, l'Entrée des animaux dans l'arche*, le *Concert discordant, Deux perdrix mortes*, au Louvre ; *Oiseaux de basse-cour*, à Vienne ; *Combat de coqs ; Oiseaux de rivière*, à Rotterdam.

Hondo, fleuve côtier de l'Amérique centrale. Né dans le Guatemala septentrional, il coule du S.-O. au N.-E., à travers un pays plat, humide et boisé, et se jette dans la baie Chetumal, sur le littoral du Yucatan. Il sépare, dans son cours inférieur, le Mexique du Honduras britannique.

Hondon de Las Nieves, comm. d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]) ; 2.600 hab.

Hondschoote, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Dunkerque, sur le Becque de Hondschoote, embranchement du canal de Bergues à Furnes ; 3.315 hab. Ch. de f. des Flandres. Moulins ; brasseries, tanneries, filatures de lin et blanchisseries. Eglise des XVe et XVIe siècles. Hôtel de ville de la Renaissance espagnole (XVIe-XVIIe s.). Ville jadis importante, elle déclina à la suite d'incendies, de guerres et de la peste. Houchard y vainquit les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens, commandés par le duc d'York (sept. 1793). — Le canton a 8 comm. et 12.042 hab.

Hondt ou **Hondius** (Josse), graveur flamand, né à Wackene en 1516, mort à Amsterdam en 1611. Divers biographes le font décéder à La Haye. Il a surtout gravé des planches cosmographiques. On lui doit, dans cet ordre : *Orbis terrarum descriptio geographica* (1597). Il est l'auteur de plusieurs planches de l'*Atlas* de Gérard Mercator, etc. On lui doit aussi : *Theatrum artis scribendi rariora summorum nostri sæculi artificum exemplaria* (1594), remarquable album de calligraphie. — Il y a plusieurs graveurs hollandais du nom de **Hondt** ou **Hondius**. Citons Heinrich, qui vécut de 1537 à 1648 ; Wilhelm, qui mourut en 1652 ; Abraham, petit-fils de Josse, né vers 1638, mort en 1695, qui exécuta avec beaucoup d'adresse une suite de *Chasses*.

Honduras (golfe de), vaste échancrure que forme la mer des Antilles sur le littoral oriental de l'Amérique centrale, entre le Honduras britannique et la république de Honduras. Ce golfe est souvent agité par de violentes tempêtes. Ses côtes sont en général basses, sablonneuses, bordées de récifs et d'îles coralligènes (île Turneffe, îles de la Baie), à l'abri desquels peuvent circuler les navires.

Honduras (*h* asp., et *rass*) [en espagn. **Republica del Honduras**], l'une des cinq petites républiques de l'Amérique centrale. Borné au N. par la mer des Antilles, cet État est enclavé à l'E., au S. et à l'O., entre le Nicaragua, le Salvador et le Guatemala, qui l'isolent presque complètement du Pacifique, vers lequel il n'a qu'un étroit débouché, la baie de Fonseca. Superficie : 119.820 kilom. carr. ; population : 398.877 hab. (*Honduriens, ennes*.)

— *Géographie*. Le pays est montagneux. Une chaîne élevée (2.000 à 3.000 m.), se développant parallèlement au littoral du Pacifique à une distance moyenne d'environ 100 kilom., le traverse dans sa partie méridionale. Cette « sierra Madre », qui porte différents noms, s'abaisse rapidement vers le grand Océan ; du côté de la mer des Antilles, elle s'appuie à une série de hautes terres et envoie nombre de ramifications qui s'avancent jusqu'au rivage de l'Atlantique, et dont les plus élevées sont, d'O. en E., les monts d'Omoa (2.500 m.) ; les monts de San Juan, la sierra de Cauchia et les sierras de Chile et de Dipilto.

Armoiries du Honduras.

Le Honduras, bien exposé aux pluies de l'Atlantique, est parcouru par de nombreux cours d'eau. Les fleuves principaux vont à la mer des Antilles, ce sont : le Chamelicon, l'Ulua, qui reçoit les eaux du lac Yojoa, le rio Romano, le rio Patuca et le rio Coco Segovia ou Yoro. La côte où ils aboutissent est en général basse, sablonneuse, bordée de lagunes, dont la plus étendue est celle de Caratasca. Parallèlement au rivage s'étendent les îles coralligènes de la baie (Utila, Roatan, Bonaca). Au Pacifique ne vont que deux petits fleuves honduriens : le Goascoran ou Guascoran et le Choluteca. Ils se terminent tous deux dans la belle et vaste baie de Fonseca, parsemée d'îlots volcaniques.

Les ressources ne manquent pas au Honduras, grâce aux nombreux climats qu'on y rencontre, depuis le climat tropical dans les régions basses, jusqu'au climat tempéré et même froid sur les versants des montagnes ; les productions végétales y sont aussi abondantes que variées. Dans les plaines prospèrent : le café, le cacao, le coton, le riz, l'indigo, le maïs, le tabac, et s'étendent de vastes forêts d'acajou et d'autres arbres précieux. Dans les hautes terres croissent les céréales, la vigne et tous les arbres à fruits des pays tempérés ; on s'y livre aussi à l'élevage. Le Honduras recèle enfin de grandes richesses minérales : près de sa capitale se trouvent des mines d'argent ; ses rivières roulent de l'or, et des collines entières, comme celle d'Agalteca, ne sont que d'énormes blocs de fer. La population, insuffisante, ne sait pas tirer parti de toutes ces richesses. De plus, la situation financière est déplorable ; la dette publique est énorme et, de ce fait, les travaux publics subissent de longs retards.

Drapeau du Honduras.

Le Honduras forme une république indépendante, gouvernée par un président élu pour quatre ans au suffrage universel (moins les domestiques), et assisté d'un Congrès de 16 membres élus aussi pour quatre ans.

La capitale de la république hondurienne est *Tegucigalpa*,

Carte du Honduras.

et ses villes principales Gracias, Yoro, Comayagua ; Juticalpa à l'intérieur, Trujillo, Porto-Cortez et Omoa sur les côtes. C'est par ces dernières que se fait tout le commerce. Au point de vue administratif, le Honduras est divisé en 13 départements qui se subdivisent en 61 districts, partagés eux-mêmes en 220 municipes.

— *Histoire*. Touché, en 1502, par Christophe Colomb, le Honduras se peupla rapidement, et avait, au milieu du XVIe siècle, autant d'habitants qu'aujourd'hui. Malheureusement, les conquistadores, passant du Mexique dans le Honduras, le décimèrent à peu près aux trois quarts. Les indigènes ne se laissèrent pas massacrer sans résistance, et, parmi les plus vaillantes défenses, on peut citer celle du cacique Lempira de Colquin. En 1790, le Honduras devint la province de Comoyagua, dépendant de la capitainerie générale espagnole de Guatemala. Le Honduras recommence à jouer un rôle au commencement du XIXe siècle. En 1823, lorsque les États de l'Amérique centrale se formèrent en république fédérale, le Honduras en fit partie. Il se sépara en 1839 du Guatemala, et, dès lors, les présidents du Honduras ne cessèrent de lutter contre le Guatemala pour lui imposer la fédération. Cet État ne reprit sa tranquillité qu'après 1880, date de la revision de la constitution.

— *Armée*. A la tête de l'armée est un ministre de la guerre. Le service militaire est obligatoire, chaque citoyen faisant partie de l'armée, de la vingt et unième à la trente-cinquième année, puis comptant dans la réserve jusqu'à la quarantième. Les étrangers naturalisés n'y sont astreints que dix ans après leur naturalisation. Les troupes actives représentent un total d'environ 38.000 hommes.

— Bibliogr. : Squier, *Notes on Central America, particularly the States of Honduras and San Salvador* (New-York, 1855) ; Squier, *Honduras descriptive, historical and statistical* (Londres, 1870) ; Neumark, *le Honduras* (Paris, 1872).

Honduras britannique ou **anglais**, colonie anglaise de l'Amérique centrale sur la côte orientale de la péninsule du Yucatan. Enclavé entre le Mexique au N., le Guatemala au S. et à l'O., le Honduras britannique couvre une superficie de 21.475 kilom. carr. et est peuplé de 34.747 hab. Capit. *Belize*, à l'embouchure de la rivière *Belize*, sur une côte basse, marécageuse, bordée d'écueils et de coraux ; les autres localités de quelque importance sont : Corozal, sur la baie Chetumal au N., et Orange Walk à l'intérieur. Soumis à un climat chaud et humide, ce pays plat, où il n'y a de sommets dépassant 1.000 mètres que dans la partie méridionale (monts Cockscomb), est couvert de forêts riches en essences précieuses : bois de cèdre, d'acajou, de rose, de campêche, qui constituent le principal produit d'exportation.

Honegger (Jean-Jacques), littérateur et historien suisse, né à Dürnten (canton de Zurich) en 1825. Professeur à l'École normale de Zurich, Honegger connaissait à fond la littérature française et a publié de remarquables études sur *Victor Hugo, Lamartine et la poésie lyrique en France au XIXe siècle* (1865) ; *Histoire critique de l'influence de la France pendant les derniers siècles* (1875) ; *Fondements d'une histoire générale de la civilisation à l'époque moderne* (1868-1874) ; *Catéchisme de l'histoire de la civilisation* (1879) ; etc.

Hônen, prêtre bouddhiste, qui introduisit au Japon, en 1175, la secte de *Djô-do* ou de la « Terre pure ». Il naquit en 1133 et mourut en 1212. On racontait que de grands prodiges accompagnèrent sa naissance, et, à l'âge de treize ans, il méritait déjà d'être comparé aux sages illustres de l'antiquité. D'abord disciple et prêtre de la secte tendaï, il adopta plus tard la doctrine, prêchée par Zendô (le fondateur de la secte Djô-dô en Chine), que la contemplation du Nioraï Amida, personnification de la Vérité éternelle, suffit pour acquérir la science parfaite des Bouddhas.

Honest ou **Honeste** (saint), martyrisé à Pampelune (IIIe s.), né à Nîmes. Il fut converti au christianisme par saint Saturnin, évêque de Toulouse, qui l'ordonna prêtre et le chargea d'aller prêcher l'évangile dans la Navarre et dans la Biscaye. — Fête le 16 février.

Honest Iago (*Honnête Iago!*), expression ironique de Shakspeare, dans *Othello*, pour désigner un profond scélérat. (On l'emploie en français dans le même sens.)

Honesta (*nè-sta*) n. f. Se dit d'une femme prude et d'humeur querelleuse : *Une* honesta. (Allusion à la nouvelle de Machiavel intitulée : *Belphégor*, et imitée par La Fontaine, où madame Honesta joue un des principaux rôles.) ‖ On dit aussi madame Honesta.

Honfleur, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 23 kilom. de Pont-l'Évêque, sur la rive gauche de l'embouchure de la Seine ; 9.297 hab. (*Honfleurais, aises*.) Ch. de f. Ouest. Quartier maritime du sous-arrondissement du Havre, école d'hydrographie. Port de commerce. Culture maraîchère, distilleries de cidre, fonderies de fer et de cuivre, huileries, tanneries, chantiers de constructions navales.

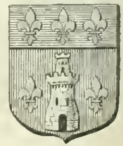

Armes de Honfleur.

Église Sainte-Catherine (XVe s.) en bois, ainsi que sa tour, dont elle est séparée par une rue. Église Saint-Léonard, beau portail du XVIe siècle ; Saint-Étienne, XVe et XVIe siècles, transformée en musée. Maisons du XVIe-XVIIe siècle, restes d'un château fort près du port. Belle promenade à la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, dominant la mer.

L'histoire de Honfleur commence au XIe siècle. Pendant la guerre de Cent ans, Honfleur est pillé par les rois anglais Édouard III et Henri V (1346, 1418). Malgré les guerres de religion et les dévastations commises par les huguenots (1562) et les ligueurs, Honfleur se maintint au premier rang des ports français de pêche, durant les XVIe et XVIIe siècles. Bien qu'amoindri actuellement par la concurrence du Havre, le port continue à prendre une part considérable aux armements pour la pêche à la morue. — Le canton a 14 comm. et 16.205 hab.

HON-GAY ou **HON-HAY**. Géogr. V. PORT-COURBET.

HONGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]); 4.511 hab. Mines de houille.

HONGG, paroisse de Suisse (cant. de Zurich), sur la Limmat, affluent de l'Aar; 2.126 hab. Vignobles, culture fruitière. Filature de lin, de soie.

HONG-KONG, île et ville de l'Asie anglaise, sur la côte méridionale de la Chine, à l'entrée et à l'E. de la baie de Canton. L'île mesure 16 kilom. sur 12; sa superficie est d'environ 83 kilom. carr. Très montagneuse et très boisée, elle élève son plus haut sommet à 555 mètres.

Sa température est assez élevée, et l'île est située sur le parcours des typhons. Bâtie au milieu du XIXe siècle, la ville, proprement dénommée *Victoria*, s'étend le long de la côte septentrionale. C'est une ville purement anglaise; les quartiers chinois sont à côté de la ville européenne. Grand entrepôt du trafic anglais avec la Chine, Hong-Kong commerce principalement avec l'Angleterre, l'Inde, l'Australie, les États-Unis, l'Allemagne. Elle exporte surtout le thé et la soie de Chine; elle importe cotonnades, lainages, fer, étain, cuivre, opium. Chantiers et ateliers de constructions navales. L'île, à peu près déserte au commencement du XIXe siècle, et qui compte actuellement 254.400 hab., dont 9.000 blancs, fut cédée à l'Angleterre par le traité de Canton, en 1841, confirmé par le traité de Nanking, en 1842. Elle est fortifiée et sert de quartier général à l'escadre anglaise d'extrême Orient.

HONGRE (*h* asp. — anc. forme du mot *hongrois*, l'usage de châtrer les chevaux étant venu de Hongrie) adj. Châtré, en parlant d'un animal et particulièrement d'un cheval. ‖ Par plaisant. En parlant d'un homme.

— n. m. Cheval châtré : *Un attelage de* HONGRES.

— ENCYCL. V. CASTRATION.

HONGRELINE (*h* asp. — rad. *hongre*, hongrois) n. f. Justaucorps militaire porté, vers 1640, par les gens de pied, et dont la mode se continua après les guerres de la Fronde.

— ENCYCL. La *hongreline* primitive, venue d'Allemagne, était une sorte de surtout ou justaucorps cintré, à trois coutures, pincé aux hanches, fendu un peu au-dessous de la ceinture et descendant jusqu'à mi-cuisse. Elle se portait ouverte devant. Ses manches, larges et courtes, ordinairement rattachées par des aiguillettes, ne dépassaient guère la saignée. Ce vêtement, fait de tous draps, était souvent fourré en dedans. Les officiers d'infanterie portaient presque tous la hongreline. — Cette forme de vêtement fut adoptée par les femmes, notamment par les religieuses, qui le portaient encore au XVIIIe siècle. C'était une espèce de camisole, à grandes basques larges. Les religieuses ursulines en avaient de serge noire, avec un mouchoir de cou en toile blanche.

Hongreline (1643).

HONGRER (*h* asp. — rad. *hongre*) v. a. Châtrer, principalement en parlant d'un cheval.

HONGREUR (*h* asp.) n. m. Celui qui hongre les chevaux.

HONGRIE, État de l'Europe qui forme, avec l'Autriche, la monarchie austro-hongroise. On l'appelle aussi Transleithanie (pays au delà de la Leitha), ou pays de la couronne de Saint-Étienne. Elle couvre 325.325 kilom. carrés, et se compose de la Hongrie proprement dite, et de deux territoires annexés : la Croatie-Esclavonie, et Fiume. Elle confine au N.-O., à l'O., au N.-O., au N. et au N.-E., à l'Autriche (prov. de Styrie, Basse-Autriche, Moravie, Silésie, Galicie, Bukovine), à l'E. et au S.-E., à la Roumanie; au S., à la Serbie, à la Bosnie et à l'Adriatique. V. la carte à AUTRICHE-HONGRIE.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Le territoire hongrois, nettement limité par la nature, est un bassin de forme elliptique, bordé d'une part d'un circuit de montagnes fort élevées, les Karpathes, et limité de l'autre par le Danube. Deux chaînes secondaires, disposées transversalement, le divisent en trois compartiments de grandeur inégale : une plaine à l'extrême Ouest, une autre au centre et un plateau accidenté à l'Orient. La plaine de l'Ouest, ou petite plaine hongroise, d'une surface de 12.000 kilom. carr., est la région la plus riche, la mieux cultivée et la plus industrielle. La plaine centrale, ou grande plaine hongroise, en hongrois *Alföld* (pays bas), improprement appelée Puszta, est une immense dépression de 100.000 kilom. carr., uniquement formée de terrain alluvial, sujette aux inondations, très fertile et bien cultivée. Le compartiment oriental, enfin, la Transylvanie, couvre 55.730 kilom. Accidentée de nombreux massifs intérieurs alternant avec des dépressions, anciens fonds lacustres, elle est riche en bois, en couches salines et en terrains miniers.

A part deux petites rivières naissant sur le circuit périphérique, tous les cours d'eau de la Hongrie sont tributaires du Danube. Ils forment deux grands groupes : l'un occidental, se composant des rivières qui rejoignent directement le Danube, et le groupe oriental dont les eaux n'y arrivent que par l'intermédiaire de la Tisza (Theiss).

Les principaux affluents hongrois directs du Danube sont : Leitha, Raab, Sarviz, Drave, Save, Waag, Nyitra ou Neutra, Gran, Ipoly, Tisza, Temes. Ceux de la Theiss sont : Bodrog, Sajo, Hernad, Eger, Szamos, Körös, Maros, Béga.

Les sources minérales et thermales sont particulièrement nombreuses. Citons les thermes de Budapest, connus depuis les Romains; les eaux purgatives de Hunyadi Janos, etc.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *Agriculture*. La Hongrie, malgré ses efforts pour se donner une industrie, est demeurée un pays agricole; les trois quarts de la population s'adonnent à ce genre de production. Mais l'ancien état féodal n'a pas manqué de laisser des traces dans la répartition, tout à fait inégale de la propriété, où les grands domaines privés sont encore fort nombreux.

Au point de vue de la culture, la production des céréales tient de beaucoup le premier rang; les principaux débouchés sont l'Autriche et l'Allemagne. Il se fait, de plus, un grand commerce d'exportation pour les vins, les bois et les tabacs, surtout avec la France. Les meilleurs vins de Hongrie se récoltent sur les coteaux d'Hegyalya (Tokay), entre le Hernad et le Bodrog, puis au pied des Matra (Gyöngyös, Eger).

L'élevage, principalement celui du cheval, se pratique sur une grande échelle. Il se fait un grand commerce intérieur et extérieur de bêtes à cornes, de porcs et de volaille.

Voies de communication. Le terrain meuble rendant, sur de vastes étendues, les communications impossibles, on a cherché à développer les routes, et surtout les chemins de fer. Les communications par voie fluviale n'ont bénéficié du même zèle qu'à la fin du XIXe siècle. Après de nombreux travaux de régularisation et de rectification des fleuves, particulièrement du Danube aux Portes de Fer et de la Tisza, il y a 4.971 kilomètres de voie d'eau navigable, dont 3.095 praticables pour la navigation à vapeur. La Hongrie possède relativement peu de canaux : canal François, reliant la Tisza au Danube, 108 kilom.; canal François-Joseph, 74 kilom.; canal de la Béga, 70 kilom.

Industrie et commerce. L'industrie, longtemps négligée, est de jour en jour plus prospère. Les branches ayant pour objet la transformation des matières premières occupent naturellement une place importante; les manufactures viennent en second lieu. La Hongrie exporte des farines, de l'alcool, des produits métallurgiques et miniers. L'exportation manufacturière proprement dite est insignifiante. L'industrie hongroise rencontre, en ce qui concerne son développement, un empêchement sérieux dans l'union douanière avec l'Autriche, dont la production manufacturière, assez importante, inonde librement les marchés hongrois. L'industrie minière est fort ancienne. La production de l'or et celle de l'argent tiennent le premier rang. On trouve, de plus, du kobalt, du nickel et du fer. La houille, assez abondante, ne donne pas une production suffisante pour la consommation intérieure. L'extraction du sel, qui, en bien des endroits, affleure à terre, est également une des plus anciennes industries hongroises. On n'extrait que le strict nécessaire pour la consommation intérieure.

L'État entoure de toute sa sollicitude le développement autant du commerce que de l'industrie, prend toutes les initiatives, crée des musées commerciaux hongrois à l'étranger, des sociétés d'exportation, des comptoirs. Le commerce hongrois vise les marchés de la péninsule Balkanique, de l'Asie Mineure et de la Russie méridionale pour ses industries et manufactures naissantes, tout en cherchant à conserver les marchés occidentaux pour l'écoulement de ses produits naturels.

Ethnographie. La population s'élève à 18.953.191 hab. pour l'ensemble des pays de la couronne de Saint-Étienne.

Cette population n'est nullement de race homogène. Elle comprend environ 7 millions et demi de Magyars, 2 millions d'Allemands indigènes, 2 millions et demi de Roumains indigènes, près de 5 millions de Slaves, Croates, Serbes et Russiens, et quelques races sporadiques : Arméniens, Bulgares indigènes, Tchèques indigènes, Tsiganes, etc.

En ce qui concerne la répartition territoriale des diverses nationalités, les Magyars occupent le centre par grandes agglomérations. Toutes les autres sont répandues soit sporadiquement, soit par agglomération, mais à la périphérie. Ainsi, les Allemands ne se trouvent que par enclaves isolées réparties sur toute la surface du territoire : il y a d'abord les Saxons transylvains, d'origine rhénane, immigrés au XIIe siècle et qui ont fondé les riches cités minières et industrielles de la Transylvanie, où ils se maintiennent en une société fermée, conservant leur langue, leurs mœurs et leurs privilèges; il y a ensuite les Saxons de Szepes (Zips), d'origine inconnue, qui fondèrent, au XIVe siècle, les cités industrielles du nord de la Hongrie; et finalement des paysans d'origine souabe, immigrés, sous Marie-Thérèse, en vue de repeupler les contrées du Centre, du Sud-Ouest et du Sud, dévastées par les guerres turques. On les rencontre par séries de villages. Quant aux Roumains, immigrés ou aborigènes, ils forment, dans la partie orientale, une population presque exclusivement rurale. Les Slaves occupent tous la périphérie et ne se touchent guère; les Slovaques ont leurs centres dans les montagnes nord et nord-ouest, les Ruthènes dans celles nord-est; les Serbes sont au sud, les Croates et les Slovènes au sud-ouest.

Droit public. V. AUTRICHE-HONGRIE, III.

BIBLIOGR. : R. Chélard, *la Hongrie contemporaine* (Paris, 1891); *la Hongrie millénaire* (Paris, 1896); Jekelfalussy, *l'État hongrois millénaire* (Budapest, 1896); Beksics, *la Question roumaine et la Lutte des races en Orient* (Paris, 1895).

— HISTOIRE. Bien des siècles avant l'arrivée des Hongrois, le bassin qu'entourent les Karpathes fut déjà le théâtre d'incursions asiatiques et autres. Attila y fonde son empire et établit sa résidence sur les bords de la Tisza, puis viennent les Slaves, les Gépides, les Ostrogoths, les Lombards, enfin les Avares, nouveau flot asiatique dont Charlemagne brise la puissance. Vers 895 ou 896, on y voit apparaître au-dessus des cols du front nord-oriental de nouvelles hordes asiatiques (200.000 ?) : Megyer ou Magyars, peuplade de guerriers, d'aventuriers, de pâtres, de chasseurs et de pêcheurs, commandés par un chef nommé Arpad. Il y avait des siècles que, cédant à d'autres poussées, ils erraient entre l'Oural, leur pays d'origine, et le Volga. Venus quelques années auparavant au secours du roi d'Allemagne Arnulf, en guerre avec un chef slave, et ayant trouvé le pays de leur goût, ils avaient résolu de le conquérir. La conquête fut aisée, et les hordes hongroises coururent aussitôt occuper les parties centrales du bassin, les régions riches et fertiles de la Tisza.

Maîtres ainsi de toute la province, ... maîtres, de plus, des routes, des marchés, les Hongrois ne traitèrent pas précisément en vaincus les peuples refoulés à la périphérie, aride et montagneuse, du pays. Ils les tolèrent, mais ils ne firent rien pour se les assimiler, tout en les gouvernant. Le lendemain de la conquête, qui comprend les règnes de Zsolt (907-947) et de Taksony (947-972), successeurs d'Arpad, se passe en incursions de brigandages en France, en Allemagne, en Italie. Pendant plus d'un demi-siècle, l'Europe occidentale les subit comme un fléau, jusqu'à ce que Othon le Grand les défit à la bataille d'Augsbourg (955), et les força de se fixer dans le bassin de la Tisza. Le christianisme y apparaît peu après. Le premier chef sympathique à la nouvelle loi fut Geza (972-995), arrière-petit-fils d'Arpad. Son fils et successeur Vajk fut un véritable apôtre. De son nom de baptême, Étienne, il reçut du pape Sylvestre II avec la couronne royale, le titre de « roi apostolique ». Canonisé ensuite, saint Étienne (995-1038) est l'organisateur politique et religieux de la Hongrie. Ses institutions se retrouvent encore dans l'administration hongroise actuelle.

Armoiries de Hongrie.

En 1241, la Hongrie subit une invasion mongolique, qui la mit à deux doigts de sa perte finale. Aux temps héroïques encore, les Magyars avaient fait vœu, en reconnaissance de la conquête, de ne jamais choisir leurs rois qu'au sein de la famille d'Arpad. Aussi, jusqu'en 1302, tous les rois sont-ils indifféremment issus de cette souche; ce sont, à part ceux déjà nommés : Pierre et Samuel Aba (1038-1046); André Ier (1046-1061); Béla Ier (1061-1063); Salomon 1063-1074); Géza Ier (1074-1077); saint Ladislas (1077-1095); Koloman (1095-1114); Étienne II (1114-1131); Béla II l'Aveugle (1131-1141); Geiza II (1141-1161); Étienne III (1161-1173); Béla III (1173-1196); Éméric (1196-1204); Ladislas III (1204-1205); André II le Jérosolomitain (1205-1235); Béla IV (1235-1270); Étienne V (1270-1272); Ladislas IV le Couman (1272-1290) et André III (1290-1302). André III, le dernier de cette lignée, fut dépouillé par les d'Anjou de Naples, qui basaient leurs prétentions sur le mariage de Marie, sœur de Ladislas III et fille d'Étienne V, avec le Capétien Charles II, roi des Deux-Siciles.

Après la mort précipitée d'André III, Charles-Robert, ou Charobert, petit-fils du roi de Sicile, monte sur le trône avec l'appui du pape et malgré une forte opposition. Le règne des d'Anjou ou Capétiens hongrois comprend trois représentants : Charobert (1308-1342); Louis Ier dit le Grand (1342-1382) et Marie, sa fille (1382-1395). Ils amenèrent avec eux une nombreuse noblesse italienne et française, introduisirent des réformes et, par là, rattachèrent davantage le pays à la vie occidentale. De plus, la fermeté, les victoires et l'envergure de la politique de Louis le Grand, sous lequel la Hongrie englobait la Bulgarie, la Roumanie, la Grande et la Petite Pologne, la Galicie, la Podolie, la Volhynie et la Serbie, mirent ce pays au premier rang des puissances européennes. Marie épousa le Luxembourgeois Sigismond, roi de Bohême, plus tard empereur d'Allemagne (1410) et roi de Hongrie jusqu'en 1437. Dès la mort de Louis Ier, le pays était en proie aux luttes de compétition. L'éligibilité du trône était un grand élément de désordre. Les règnes d'Albert d'Autriche (1437-1439) et Ladislas (1442-1444) sont aussi troublés qu'ils sont courts.

Dès la fin du XIVe siècle, un danger extérieur vient s'ajouter aux dangers intérieurs. Les Turcs remontent, irrésistibles, à la conquête de l'Occident. Jean Hunyadi, seigneur hongrois d'origine roumano-transylvaine, sait les arrêter. S'étant distingué dans de nombreuses victoires, il prend la régence du royaume (1446-1452) sous le règne de Ladislas V le Posthume, un Autrichien (1444-1457), et s'en va mourir à la mémorable bataille de Belgrade, où il défit les Turcs. Ce répit gagné par cette victoire, la Hongrie recommence à s'entre-déchirer. Mathias Ier (1458-1490), dit Corvin, fils de Jean Hunyadi, est élevé au trône. Son règne est resté inoubliable dans les fastes de l'histoire de Hongrie, parce que Mathias est le premier qui prit à cœur avec quelque succès la culture intellectuelle de la nation. Après lui, le pays retombe dans des déchirements intérieurs. Deux rois clôturent la série des souverains librement élus : Ladislas de Bohême (1490-1516) et Louis II (1516-1526), de la dynastie polonaise des Jagellons.

Les Turcs sont au cœur de la Hongrie marchant sur Buda. La Hongrie est divisée, fatiguée par les ... de son oligarchie nobiliaire. La bataille de Mohács (1526) met le sceau à ses malheurs. Son dernier roi meurt à l'ennemi; le pays tombe aux mains du Sultan.

Avec la bataille de Mohács s'ouvre la deuxième période historique. Le royaume, morcelé en trois parties, est autrichien à l'ouest, ayant pour capitale *Presbourg*; turc au sud et au centre, capitale *Buda*, et magyar seulement à l'est et au nord-est, capitale *Gyulafehérvár*. Cet état de choses dure, à quelques modifications près, jusqu'en 1711. Quatre semaines après Mohács, les troubles civils reprennent leur train; le parti hongrois élève au trône Jean

Szapolya ; la faction autrichienne, déjà forte, couronne Ferdinand Ier (1526-1564), dont les prétentions s'appuient sur son mariage avec la sœur du défunt roi. Les rois du parti hongrois ne joueront, dans la longue lutte qui va s'ouvrir, que le rôle de prétendants plus ou moins malheureux. Le plus souvent, ils renoncent à la couronne, se contentant du titre de « prince de Transylvanie ». Se succèdent au trône, de la part de l'Autriche : après Ferdinand Ier, Maximilien II (1564-1576), Rodolphe II (1576-1608), Mathias II (1608-1619), Ferdinand II (1619-1625), Ferdinand III (1625-1655), Léopold Ier (1655-1705), Joseph Ier (1705-1711). Chacun de ces règnes représente une phase nouvelle du duel séculaire entre l'Autriche et la Hongrie. C'est sous l'influence de ces luttes que se forme la Transylvanie indépendante, qui, bientôt, deviendra la citadelle du magyarisme. Sous Maximilien et Rodolphe II, le trône de Transylvanie est occupé par les Bathory. Aux questions dynastiques et constitutionnelles est venue se joindre la question religieuse. Le protestantisme a gagné toute la Hongrie. La cour ne cesse de violer la liberté de religion qu'elle a accordée. Après Bathory, c'est Jean Bocskai qui prend les armes.

Drapeau de Hongrie.

Rodolphe cède, confirme la constitution et la liberté religieuse, qu'il violera de nouveau. Ferdinand II, l'instigateur de la guerre de Trente ans, est pris à partie par Gabriel Bethlen, prince de Transylvanie, allié aux ennemis extérieurs de l'Autriche, notamment à la France (guerres de 1619-1621, de 1623, de 1626). Ferdinand III a pour adversaire Georges Rakoczy Ier, également allié à la France et à la Suède.

Après le traité de Linz (1645), la Transylvanie s'abstient, du moins officiellement, de se mettre à la tête des revendications magyares, mais la lutte ne cesse pas pour cela, et son gouvernement reste sympathique à cette cause. La victoire de l'Empereur à Saint-Gothard (1663) (ouest de la Hongrie) sur les Turcs, à l'aide de troupes françaises, l'a rendu entreprenant. La Hongrie n'est plus traitée qu'en pays conquis. Vient à éclater la conspiration de Wesselényi, Zriny, Nadasdi, Frangepan, Rakoczy. Les quatre derniers périssent sur l'échafaud (1671) ; les autres partisans se réfugient en Transylvanie et reprennent les armes sous Emeric Thököly, l'allié des Turcs, lutte qui se continuera vers 1705 par celle de François Rakoczy II. Mais les armées impériales sont trop heureuses dans la guerre turque pour ne pas avoir raison de tout. En 1683, l'armée du Sultan est repoussée de devant Vienne ; en 1686, lui sont enlevées les villes de Buda, Szeged, Pécs, Siklos ; en 1687, Charles de Lorraine les défit à Mohács, prit Eszék et Petervardein ; en 1688, Maximilien, électeur de Bavière, les chassa de Székesfejérvar et de Belgrade ; l'année suivante, le territoire fut libéré et, en 1699, par le traité de Karlovicz, la Transylvanie et toute la Hongrie, sauf le banat de Temes, furent cédées à Léopold d'Autriche.

La troisième période de l'histoire de Hongrie, allant de 1711 à 1825, est celle des réformes dynastiques et des concessions nationales. Elle débute par le règne de Charles VI (Charles III comme roi de Hongrie) (1711-1740). Il établit à Vienne, près sa cour, une chancellerie hongroise et fait gouverner le pays par un conseil d'Etat siégeant à Buda. Dans sa Pragmatique sanction, il reconnaît l'indépendance nationale des Hongrois. Marie-Thérèse, sa fille (1740-1780), demeure favorable à la cause des Hongrois, dont elle a besoin pour lutter contre les dangers extérieurs qui la menacent. Elle repeuple de colons allemands, français, italiens, etc., des districts dévastés par les Turcs, relève l'industrie, les écoles et soulage le sort des serfs. Joseph II (1780-1790), voulant niveler toutes les barrières intérieures de son empire pour en faire un empire allemand, voit échouer son système contre l'opposition de la Hongrie ; Léopold II (1790-1792), en prenant le pouvoir, la trouve à la veille de la révolution ; il rétablit la constitution et les anciens privilèges pour faire la paix. Le règne de François Ier (1792-1835) n'est caractérisé que par le régime policier de Metternich, la peur des jacobins et l'oubli complet de la constitution et des lois hongroises.

La quatrième époque est l'ère moderne. Elle s'étend de 1825 à nos jours ; elle commence avec le comte Etienne Széchényi, réformateur social et patriote, dont les efforts provoquent un grand mouvement dans le pays. Ce mouvement s'étend au Parlement où, en 1832, il donne lieu à la formation du parti libéral avec Nagy, Deak, Beöthy. Les élections de 1847 donnent la majorité à cette fraction ; elle demandait l'abolition des privilèges nobiliaires, la liberté de religion, de réunion, de presse, suffrage du peuple, un ministère hongrois responsable devant le Parlement hongrois, réunion de la Transylvanie à la Hongrie, égalité devant la loi, abolition du servage, constitution hongroise indépendante, ce qu'elle obtint (avr. 1848).

Mais les autres nationalités, devenues jalouses, se remuaient. La Croatie attaqua la Hongrie, sous son ban Jellachich. Le nouveau gouvernement hongrois ne put s'entendre avec l'Autriche au sujet des affaires communes. Kossuth, très intransigeant, était maître de la situation. Le 2 décembre 1848, Ferdinand Ier (1835-1848) abdique en faveur de son neveu François-Joseph. La guerre éclate ; les armées hongroises sont d'abord victorieuses partout. Buda est prise par les Honvéds, mais l'intervention de la Russie se produit ; le 13 août 1849, l'armée hongroise capitule à Vilagos sous le général Görgey ; le sort de la Hongrie est scellé ; une dictature militaire s'abat sur elle ; elle n'en est relevée qu'en 1867. V. AUTRICHE-HONGRIE.

BIBLIOGR. : Sayous, *Histoire des Hongrois* (Paris, 1875) ; *Histoire des révolutions de Hongrie* (La Haye, 1739), suivie des *Mémoires de Rakoczy et de Nicolas Bethlen* (anonyme, mais probablement par François Rakoczy II, excellent ouvrage).

— LANGUE ET LITTÉRATURE. La langue magyare ou hongroise est un idiome ouralo-altaïque, faisant partie du groupe hongro-finnois auquel appartiennent le finnois, le laponais, etc. Comme toutes ses parentes, c'est une langue agglutinante, c'est-à-dire se construisant par suffixes et par désinences. N'ayant pas été écrite aux temps barbares et le pays s'étant rattaché à la religion catholique, elle a adopté l'alphabet latin. Pauvre à l'origine, elle s'est enrichie au fur et à mesure des migrations ; elle a pris des termes turco-asiatiques, pendant le séjour des Magyars dans les plaines du Volga, des termes slaves par le contact avec les aborigènes du bassin hongrois, des mots allemands, italiens, latins par le contact avec l'Allemagne, l'Italie et le clergé. Malgré ces nombreux emprunts étrangers, elle est, de toutes les langues connues, une de celles qui ont le moins changé dans le fond.

Les anciens Magyars avaient leurs bardes et leurs chanteurs, qui, malgré les efforts du clergé pour détruire cette littérature, à cause de ses attaches païennes, se sont conservés dans le peuple jusqu'aux débuts des temps modernes. Néanmoins, la littérature officielle tourna au latinisme avec l'introduction du christianisme. La langue magyare revint un peu en honneur sous Mathias Corvin et ensuite après la bataille de Mohacs, époque où la Transylvanie devint le conservatoire de la vieille muse hongroise. Au commencement du XVIIe siècle, le catholicisme s'en empara comme moyen de propagande de contre-réforme. Pierre Pazmany (1570-1637), contre-réformateur, archevêque-primat de Hongrie, est considéré comme le fondateur de la prose hongroise. A la même époque, la Hongrie eut son premier grand poète épique en Nicolas Zrinyi, auteur de la *Zrinyiade*. Néanmoins, l'évolution de la littérature hongroise est fort lente, vu l'état de guerre perpétuel dans lequel se trouve le pays. La littérature magyare moderne ne naquit qu'à la fin du XVIIIe siècle : Georges Bessenyei, François Kazinczy, les deux Kisfaludy, Csokonai, Berzsenyi, Koelcsei, Michel Vörösmarty. L'ère contemporaine commence avec les romans de Josika, d'Eötvös ; puis viennent les poètes lyriques Tompa et Petoefi, ensuite, sans distinction de genre, Arany, Gyulai, Szasz, Levai, Maurice Jokai, Eugène Rakosi, Mikszath, Joseph Kiss, Arpad de Berczik.

BIBLIOGR. : J. Kont, *la Hongrie littéraire et scientifique* (Paris, 1896).

— MUSIQUE. Les Magyars possédaient de tout temps une musique nationale et des danses dont on retrouve les traces dès le IXe siècle. Avec les guerres, cet art prend un caractère patriotique et militaire et arrive, aux époques des luttes contre l'Autriche, sous Thököly et Rakoczy, à sa plus haute expression. On admire la force originelle, le rythme caractéristique de ces airs connus sous le nom de *Chansons de Kurucz*, telles que le chant de François Rakoczy, la complainte de Rakoczy et le *Rakoczy nota*, qui devint, par l'instrumentation de Berlioz, la fameuse marche de Rakoczy. Ces morceaux, du reste, sont la souche de la plupart des airs et danses populaires, y compris la *csardas*, la danse nationale.

Dès le XIVe siècle, les tsiganes immigrés se font les propagateurs de la musique populaire et la monopolisent pour ainsi dire, produisant d'excellents instrumentistes et aussi des compositeurs comme Michel Barna, la femme Czinka Panna, Bihari (XVIIe-XVIIIe s.).

La musique savante, d'importation étrangère, influa beaucoup sur le caractère et notamment sur l'instrumentation de la musique nationale. Sous ce rapport, la Hongrie a produit Hummel et Franz Liszt. Actuellement, la musique savante, non sans caractère national, est représentée par François Erkel, Corneille Abranyi, Edm. Mihalovics, Alex. de Bertha, Ed. Bartay, etc.

HONGROIERIE (*h* asp., et *groi-rî*) n. f. Techn. Commerce du hongroyeur. ‖ Atelier de tanneur, dans lequel se pratique le hongroyage. (Syn. de HONGROYAGE.)

HONGROIS, OISE (*h* asp., et *groi, oiz*), personne née en Hongrie ou qui habite ce pays. — *Les* HONGROIS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Hongrie ou à ses habitants : *Les mœurs* HONGROISES.

— n. m. Langue parlée par les habitants de la Hongrie. V. HONGRIE.

HONGROYAGE (*h* asp., et *groi-yaj*) n. m. Préparation des cuirs à la façon de ceux de Hongrie, en employant, au lieu et place du tanin, du sel, de l'alun et du suif.

— ENCYCL. V. CORROYAGE.

HONGROYER (*h* asp., et *groi-yé*. — Change *y* en *i* devant une syllabe muette : *Je hongroie. Qu'ils hongroient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hongroyions. Que vous hongroyiez*) v. a. Travailler et préparer à la façon des cuirs dits « de Hongrie » : HONGROYER *des cuirs.*

Manteau à la hongroise.

HONGROYEUR (*h* asp., et *groi-yeur*) n. m. Ouvrier qui prépare les cuirs à la manière d'Allemagne, leur donnant « l'apprêt de Hongrie », comme on disait encore au XVIIe s., en les imbibant de suif après un traitement spécial.

HON-HERGIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 28 kilom. d'Avesnes, sur l'Hogneau Majeur, près de la frontière de Belgique ; 1.105 hab. Carrières de marbre et de pierres bleues. Scieries de marbre, ateliers de construction d'instruments agricoles.

HONIGSTEIN n. m. Minér. Syn. de MELLITE.

HÖNIGSTEIN, comm. d'Austro-Hongrie (Carniole [distr. de Neustadt]), sur un sous-affluent de la Save par le Gurk ; 3.255 hab.

HONITON, ville d'Angleterre (comté de Devon), dans la fertile vallée de l'Otter ; 3.216 hab. Dentelles, beurre.

HONLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur la Colne, affluent de l'Aire ; 5.000 hab. Commerce de laine.

HONNECHY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 24 kilom. de Cambrai, près de l'Erclin naissant ; 1.236 hab. Ch. de f. Nord. Carrière de sable. Chicorée ; tissus.

HONNECOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut et le canal de Saint-Quentin : 1.849 hab. Tumulus des Catelets.

HONNEF, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Cologne]), sur le Rhin, au pied du Löwenburg (Siebengebirge) ; 4.556 hab. Vignobles. Station climatérique.

HONNESTER (*o-nèss* — rad. *honneste*, anc. forme de HONNÊTE) v. a. Donner un caractère honnête : HONNESTER *ses pièces.*

HONNÊTE (*o-nèt'* — pour *honeste* ; du lat. *honestas*, même sens) adj. Vertueux ; probe : HONNÊTE *homme. Ame, Cœur* HONNÊTE. *Les* HONNÊTES *gens.* ‖ Spécialem. : 1° *Une honnête femme*, Une femme chaste ; 2° *Un honnête homme*, Un homme accompli suivant le monde. ‖ Qui est conforme aux règles de la probité : *Il n'y a de bon que ce qui est* HONNÊTE.

— Par ext. Bienséant, convenable ; qui se fait ou se dit à propos ; qui est dans une juste mesure : *Habit* HONNÊTE. *Une récompense* HONNÊTE. *Une* HONNÊTE *aisance.*

Il n'est pas bien *honnête*, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
MOLIÈRE.

‖ Civil, poli : *Il faut être* HONNÊTE *avec tout le monde.* ‖ Décent : *C'est pour ne pas exclure les vices qu'on les revêt d'un nom* HONNÊTE. (Mass.) ‖ *Vous êtes trop honnête*, Formule de réponse à une politesse.

L'honnête n. m. Ce qui est honnête, conforme aux règles de la probité : *Le* BON *et l'*HONNÊTE *ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses.* (J.-J. Rouss.)

— SYN. **Affable, civil, courtois.** V. AFFABLE.

HONNÊTEMENT (*o-nè*) adv. D'une manière honnête, aux divers sens de ce mot.

HONNÊTETÉ (*o-nè* — rad. *honnête*) n. f. Qualité de ce qui est conforme à l'honneur, à la probité, à la vertu ; caractère honorable, probe, vertueux : *L'*HONNÊTETÉ *d'une femme n'est pas dans les grimaces.* ‖ Bienséance, politesse, savoir-vivre : *L'*HONNÊTETÉ *des manières.* ‖ Acte de politesse : *Etre comblé d'*HONNÊTETÉS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le latin dans les mots brave l'*honnêteté*,

Vers de Boileau. V. LATIN.

— SYN. **Affabilité, civilité, politesse.**

HONNEUR (*o-neur'* — du lat. *honor*, même sens) n. m. Gloire, estime : *Acquérir de l'*HONNEUR.

Grâce à la politique, à sa fausse grandeur,
Le glaive des héros n'est pas toujours l'*honneur*.
DE BELLOY.

‖ Considération que l'usage ou les préjugés attachent à certaines professions, à certains actes, bons, indifférents ou mauvais : *Il y a l'*HONNEUR *militaire, l'*HONNEUR *des corps, l'*HONNEUR *des joueurs, etc.* ‖ Sentiment de la dignité personnelle et désir de l'estime d'autrui, qui nous porte aux actions nobles et loyales : *L'*HONNEUR *ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer.* (Boss.)

L'amour n'est qu'un plaisir ; l'*honneur* est un devoir.
CORNEILLE.

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

‖ Pudicité, chasteté des femmes ; mariage légitime. — *Rendre l'honneur à une femme*, L'épouser après l'avoir eue pour maîtresse.

— Démonstration extérieure par laquelle on fait connaître le respect, l'estime qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) : *Accorder, Refuser des* HONNEURS *à quelqu'un.* ‖ Privilège honorable, faveur spéciale et glorieuse : *Villes qui se disputent l'*HONNEUR *de la naissance d'un grand homme.* ‖ Distinction, fonction honorable. (S'emploie surtout au plur.) : *On ne devrait jamais accorder d'*HONNEURS *à ceux qui n'ont pas d'*HONNEUR.

— Ornement, parure, gloire : *La rose est l'*HONNEUR *des jardins. Etre l'*HONNEUR *de son pays, de sa famille.*

— Archit. *Cour d'honneur*, Principale cour d'un château ou d'un palais.

— Blas. *Lieu d'honneur*, Région de l'écu qui occupe la partie inférieure du point du chef de la partie supérieure du cœur.

A

A, lieu d'honneur.

— Jeux. Terme du jeu de whist, qui désigne l'as, le roi, la dame et le valet d'atout. ‖ Nom donné aux atouts, à certains jeux de cartes. ‖ *Faire la partie d'honneur.* Quand deux joueurs ont gagné chacun une partie, En faire une troisième pour savoir qui des deux gagnera définitivement.

— Mar. *Ranger à l'honneur*, Passer très près d'un objet quelconque sans le toucher : RANGER À L'HONNEUR *un écueil, un navire.* ‖ *Faire honneur à*, Ne pas approcher de trop près : FAIRE HONNEUR À *un rocher, à une jetée.* ‖ *Honneurs.* V. la partie encycl.

Honneurs au chef de l'Etat : grand pavois ; hommes sur les vergues ; salut de canon.

— n. m. pl. Hist. Nom donné aux insignes royaux, tels que : sceptre, couronne, main de justice, etc., qui servaient dans les cérémonies où figurait le souverain. ‖ Offrande qui était portée à la cérémonie du sacre par quatre seigneurs, et qui consistait en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. ‖ Seigneurs qui portaient les honneurs. ‖ *Honneurs de ville*, Charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage.

— Véner. *Faire les honneurs du pied.* Se dit du maître d'équipage qui, en signe d'hommage, offre à un de ses invités, homme ou dame, le pied droit de devant de la bête que l'on vient de courre et qui a été portée bas.

Les honneurs du pied (sonnerie de trompe).

— Loc. div. *En l'honneur de,* Pour honorer quelqu'un ou quelque chose. ‖ *En l'honneur de quel saint ?* A quel propos ? ‖ *En tout bien et en tout honneur* ou *En tout bien, tout honneur,* Dans une intention pure, sans aucune pensée mauvaise. ‖ *Pour l'honneur de, A l'honneur de,* Pour épargner la réputation de. ‖ *Honneur à,* Exclamation usitée pour louer la conduite de quelqu'un. ‖ *Votre honneur,* Titre donné, en Angleterre, à certaines personnes de qualité. ‖ *Sauf votre honneur,* Formule de civilité qui adoucit un démenti ou toute autre déclaration pouvant blesser l'interlocuteur. ‖ *Faux honneur,* Honneur que l'on attache à des choses qui ne sont pas honorables. ‖ *Honneurs funèbres, Honneurs de la sépulture, Honneurs suprêmes,* Honneurs qu'on rend aux morts, cérémonie des funérailles. ‖ *Honneurs de la guerre,* Condition d'une capitulation, qui règle que la garnison quittera la place avec armes et bagages, ou, selon l'usage ancien, sortira par la brèche, enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche. — Fam. Avantage obtenu dans une position discutée ou difficile. ‖ *D'honneur,* Qui a de l'honneur, qui pense et agit honorablement : *Un homme, Une femme d'*HONNEUR. ‖ *Sur l'honneur, Sur mon honneur, D'honneur, Foi d'homme d'honneur,* Sorte de serment par lequel on prend son honneur à témoin de la vérité de ce qu'on va dire. ‖ *Parole d'honneur,* Promesse faite, assurance donnée sur l'honneur. ‖ *Parole d'honneur, Ma parole d'honneur,* Se dit, dans la conversation, pour affirmer fortement. ‖ *Sabre d'honneur, Epée d'honneur, Arme d'honneur,* Sabre, Epée, Arme que l'on offre à un militaire, en mémoire d'une action d'éclat, ou tout au moins de son mérite et de sa bravoure. ‖ *Garde d'honneur,* Troupe dont on fait accompagner de hauts personnages auxquels on veut rendre les honneurs militaires. ‖ *Champ d'honneur* (et anciennem. *Lit d'honneur*), Champ de bataille : *Tomber au* CHAMP D'HONNEUR. ‖ *Le chemin de l'honneur,* Moyen que l'on emploie, voie que l'on suit pour acquérir de l'honneur. ‖ *Point d'honneur,* Ce qui pique, en fait d'honneur, et fait regarder comme honteux de céder. ‖ *Prix d'honneur,* Nom donné, dans les concours de l'Université, aux premiers prix de composition ou de dissertation françaises dans les classes de rhétorique et de philosophie, et au premier prix de mathématiques dans la classe des mathématiques spéciales. ‖ *Etre en honneur,* Etre honoré, estimé, apprécié : *La beauté n'a* ÉTÉ *nulle part plus* EN HONNEUR *qu'en Grèce.* ‖ *Faire honneur à,* Honorer. (Se dit souvent par politesse : FAITES-MOI L'HONNEUR *de venir me voir.* — Recommander, faire valoir, mettre en estime ; donner une idée honorable de : FAIRE HONNEUR À *son siècle, à son nom.* — Donner une idée avantageuse de : *Fausse maigre à qui sa figure ne* FAIT *pas* HONNEUR. — User pleinement de : FAIRE HONNEUR À *un dîner.* — Profiter à : *On dit d'un homme gras à lard que ce qu'il mange* LUI FAIT HONNEUR. ‖ *Faire honneur à ses engagements, à sa parole,* Les remplir fidèlement. ‖ *Faire honneur à une lettre de change, à un billet, à sa signature,* Payer exactement à échéance une lettre de change, un billet. ‖ *Faire honneur à ses affaires,* Même signification que les deux précédents, dans un sens plus général. ‖ *Faire honneur à quelqu'un d'une chose,* La lui attribuer. ‖ *Se faire honneur de quelque chose, S'en donner l'honneur :* 1° S'en attribuer le mérite ; 2° S'en tenir honoré, en tirer vanité : SE FAIRE HONNEUR DES *succès d'un ami.* ‖ *Faire les honneurs de,* Présider à, accueillir les invités de, introduire avec politesse dans : FAIRE LES HONNEURS DE *sa table,* DE *sa maison, d'un bal.* ‖ *Mettre son honneur à,* Faire consister l'honneur dans, chercher l'estime par. ‖ *Tenir à honneur,* Estimer comme très honorable. ‖ *Piquer quelqu'un d'honneur,* Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. ‖ *Se piquer d'honneur,* S'attacher avec une certaine résolution à la réussite de quelque entreprise. V. AFFAIRE, CHEVALIER, CONSEILLER, CROIX, DETTE, DEMOISELLE, ENFANT, FILLE, GARÇON, LÉGION.

— ALLUS. HIST. : **Tout est perdu, fors l'honneur,** Paroles que François I^er est censé avoir écrites à sa mère après la bataille de Pavie. (La lettre qu'il adressa alors à Louise de Savoie n'a pas, en réalité, l'énergique précision de cette phrase fameuse, inventée au XVIII^e siècle par le P. Daniel. Voici le texte véritable : « Madame, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve, et pour ce, en vostre adversyté, ceste nouvelle servira quelque peu de reconfort. »)

— PROV. : **A tout seigneur, tout honneur,** Il faut rendre honneur à chacun suivant son rang, sa qualité. ‖ **Les honneurs changent les mœurs,** On devient orgueilleux et dur dans les hautes positions.

— SYN. **Honneur, gloire.** — **Honneur, honnêteté, intégrité.** — **Honneur, chasteté, continence,** etc. V. CHASTETÉ.

— ENCYCL. Dr. anc. A l'époque carolingienne, on donnait le nom d'*honneurs* honores à des terres, à des revenus ou à des délégations d'impôts, que des fonctionnaires du roi, comme les comtes, recevaient accessoirement à leurs fonctions et pour leur tenir lieu de traitement. Par extension, on donna le même nom au bénéfice même conféré à ce titre. Le mot disparut, à la fin du XIII^e siècle, pour faire place à celui de « fief ».

On appelait aussi honneurs ou droits honorifiques certaines distinctions attribuées dans les églises à des laïques. On distinguait les *honneurs majeurs* et les *honneurs mineurs.* A titre d'honneur majeur, le patron d'une église, c'est-à-dire celui qui l'avait fondée ou dotée, avait le droit de présentation et de nomination aux bénéfices ; il jouissait aussi, ainsi que le seigneur haut justicier, de certaines prérogatives de place et de préséance dans les cérémonies. Les honneurs mineurs appartenaient aux seigneurs du fief et à certaines personnes de qualité. La loi du 13-20 avril 1791 a aboli ces droits.

— Dr. admin. Les *honneurs* rendus dans le cérémonial de l'Etat aux fonctionnaires publics et à certains dignitaires sont *civils* ou *militaires.* Les premiers sont réglés par la deuxième partie du décret de messidor an XII ; les seconds, par les articles 252 à 350 du décret du 4 octobre 1891.

Les *honneurs militaires* ne se rendent que du lever au coucher du soleil. Ils ne se cumulent pas, une personne revêtue de plusieurs titres n'ayant droit qu'aux honneurs qui appartiennent au plus élevé. En cas de décès des personnes ayant droit à honneurs, il est rendu des *honneurs funèbres* par un effectif de troupes variable avec le rang de la personne. En dehors du président de la République, pour lequel des dispositions spéciales doivent être arrêtées par le gouvernement, les règles sont les suivantes : pour les présidents des deux Chambres, les ministres, maréchaux et amiraux, généraux de division et vice-amiraux employés, et pour les préfets, *toute la garnison* prend les armes. Pour les généraux de division et vice-amiraux, grands-croix, généraux de brigade et contre-amiraux employés, *la moitié de la garnison,* et *le tiers* seulement pour ceux non employés et pour les grands officiers de la Légion d'honneur, ainsi que pour les chefs d'état-major d'un arrondissement maritime qui ne sont pas contre-amiraux. A Paris, on entend par *tout, moitié* ou *tiers* de la garnison : une division, une brigade ou la moitié d'une brigade.

Les honneurs funèbres sont rendus par un bataillon ou deux escadrons, commandés par un colonel, aux sénateurs ou députés décédés pendant la session et au siège de l'assemblée, aux conseillers d'Etat décédés en fonctions, aux fonctionnaires militaires assimilés aux généraux de brigade, aux colonels, capitaines de vaisseau et commandeurs de la Légion d'honneur ; puis aux lieutenants-colonels, capitaines de frégate et fonctionnaires militaires assimilés aux colonels, par deux compagnies sous les ordres d'un chef de bataillon ; aux chefs de bataillon et officiers de la Légion d'honneur, ou aux assimilés à lieutenant-colonel, par une compagnie ; aux capitaines, aux lieutenants de vaisseau et aux assimilés à chef de bataillon, par un peloton ; aux lieutenants, aux enseignes, aux chevaliers de la Légion d'honneur et aux fonctionnaires ayant rang de capitaine, par une section d'infanterie ; aux aspirants, adjudants, autres sous-officiers, etc. et aux décorés de la médaille militaire, par un quart de peloton ; enfin, aux caporaux, brigadiers, quartiers-maîtres, marins et soldats, par un huitième de peloton.

Ces honneurs ne sont dus qu'aux personnes décédées en position d'activité ou dans l'exercice de leurs fonctions. En retraite, non-activité, réforme, etc., elles n'ont droit qu'à la moitié de ces honneurs.

Sauf exception, on ne rend pas d'honneurs s'il ne se trouve pas de garnison là où s'accomplit la cérémonie funèbre.

— Mar. *Honneurs au pavillon.* A 8 heures du matin et au coucher du soleil, à 8 heures du soir au plus tard, le pavillon national est hissé ou rentré ; la garde présente les armes face à l'arrière, les personnes qui se trouvent sur le pont se découvrent et font face à l'arrière, les clairons sonnent « les couleurs », la musique joue la *Marseillaise.*

Honneurs au président de la République. Le président est reçu en rade par tous les bâtiments, ornés du grand pavois. Chaque navire salue de vingt et un coups de canon. Les équipages sont sur les vergues ou alignés le long des bastingages et saluent de sept cris de : « Vive la République ! », quand l'embarcation passe à portée. La garde présente les armes, les clairons sonnent aux champs. Pour une visite à bord, les honneurs sont les mêmes, mais le bâtiment visité ne pousse les cris que quand le chef de l'Etat monte à bord. Les mêmes honneurs sont rendus à son départ.

Honneurs aux souverains étrangers. Sauf contre-ordre, les souverains étrangers reçoivent les mêmes honneurs que le président de la République, mais ils sont accueillis par sept cris de : « Hourra ! »

Honneurs au ministre de la marine. Il est salué à son arrivée en rade de dix-neuf coups de canon par le navire commandant. La garde porte les armes, les clairons et tambours sonnent et battent aux champs. Le pavillon national est hissé au grand mât.

Honneurs aux autres ministres. Tandis que le ministre de la guerre est salué de dix-neuf coups de canon, les autres ministres le sont de dix-sept. Les autres honneurs sont les mêmes que pour le ministre de la marine. On ne hisse pas de pavillon en tête de mât.

Honneurs aux amiraux. A la prise de commandement, l'amiral est salué de dix-sept coups de canon par le navire commandant. Il est reçu à la coupée par tous les officiers généraux et commandants de sa force navale, par les officiers et aspirants du navire où flottera sa marque distinctive. La garde porte les armes ; on sonne aux champs. Quand la marque distinctive est arborée, les hommes sont envoyés sur les vergues ou rangés le long des lisses, et, après le salut de dix-sept coups de canon, il est salué de cinq cris de : « Vive la République ! »

Des honneurs du même genre, mais dans lesquels le nombre des coups de canon et d'acclamations est réduit selon le grade de l'officier, sont rendus aux vice-amiraux, contre-amiraux et capitaines de vaisseau prenant possession de leur commandement, ou faisant une première visite.

Honneurs aux officiers, gouverneurs et fonctionnaires. Tous les officiers ont droit aux honneurs des hommes sur le bord et aux honneurs du sifflet : l'officier général est reçu par six hommes ; l'officier supérieur par quatre ; l'officier subalterne par deux. Les fonctionnaires des divers corps de la marine sont reçus, conformément au règlement, selon le grade auquel ils sont assimilés dans le corps des officiers de marine, mais ils n'ont pas droit à la garde.

Les honneurs du canon sont aussi rendus, selon leur grade, aux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, revêtus de leur uniforme.

Les gouverneurs de colonies en uniforme sont salués, dans l'étendue de leur commandement, de quinze coups de canon, et reçoivent les honneurs du vice-amiral commandant en chef visitant pour la première fois un navire placé en dehors de la force navale qu'il commande.

Les officiers et fonctionnaires étrangers reçoivent, à bord des bâtiments, les honneurs attribués aux fonctionnaires nationaux auxquels ils sont assimilés.

Honneurs à la terre. Tout navire étranger salue la terre de vingt et un coups de canon, si le salut peut lui être rendu.

Fêtes nationales françaises et étrangères. Ces fêtes sont célébrées par le grand pavois et des salves à 8 heures du matin, à midi et au coucher du soleil ou à tout autre moment, suivant le cas.

Honneurs funèbres. Les honneurs funèbres, variables selon le grade, comprennent des coups de canon espacés d'heure en heure, la mise en pantenne des vergues, la mise en berne des pavillons, et, lors du débarquement ou de l'immersion du corps, des salves de mousqueterie et un salut au canon. La mort du chef d'Etat donne lieu à des honneurs funèbres spéciaux : vergues en pantenne, pavillons en berne, coups de canon d'heure en heure.

Vendredi saint. Le vendredi saint, les navires des nations étrangères de religion catholique rendent les honneurs funèbres dus aux chefs d'Etat.

Honneur et l'Argent (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Ponsard (Odéon, 1853), passée depuis au répertoire de la Comédie-Française. — Georges a toutes les illusions qu'on peut garder à vingt-cinq ans. Il doit épouser Laure, fille d'un bourgeois riche, M. Mercier, lorsque son notaire lui révèle que son père, en mourant, lui a laissé six cent mille francs de dettes. Georges paye, mais il est réduit à la misère. Aussitôt, ses amis lui tournent le dos ; tous, y compris sa fiancée et son futur beau-père, qui préfère marier Laure à un agent de change enrichi par trois faillites paternelles, et Georges se voit abandonné de tous. Un seul ami, Rodolphe, le soutient, le console et l'empêche de se livrer au désespoir. Georges travaille, reconstruit sa fortune.

> Le voilà riche encor, moins qu'autrefois, mais mieux,
> Car il l'est par lui-même, et non par ses aïeux.

Il demande alors et obtient la main de Lucile, seconde fille de M. Mercier, tandis que le mari de Laure fait faillite.

L'Honneur et l'Argent est une étude de mœurs, une pièce de caractère, où l'auteur trace une satire spirituelle sur ceux qui préfèrent l'argent à l'honneur, les dignités et les richesses mal acquises à une humble pauvreté. Le style est élégant et correct ; mais l'œuvre, parfois éloquente, est souvent déparée par une rhétorique un peu banale.

HONNIR (*ho-nir* [*h* asp. — de l'anc. haut allem. *haunjan ;* allem. mod. *hohnen,* même sens v. a. Couvrir publiquement de honte : *Ce qui fait admirer l'homme fait* HONNIR *la femme.* (Th. Gaut.)

Honni, ie part. pass. du v. Honnir.

— ALLUS. HIST. : **Honni soit qui mal y pense,** Devise de l'ordre de la Jarretière. V. JARRETIÈRE (ordre de la).

— SYN. **Honnir, bafouer, conspuer,** etc. V. BAFOUER.

HONNISSEMENT (*ho-ni-se-man* [*h* asp.]) n. m. Action de honnir.

HONNISSEUR (*ho-ni-seur* [*h* asp.]) n. m. Celui qui honnit.

HONNORAT (Simon-Jude), lexicographe et naturaliste, né à Allos (Basses-Alpes) en 1783, mort à Digne en 1852. Docteur en médecine, il alla se fixer à Digne en 1815. Ardent royaliste, il combattit en 1815 dans l'armée du duc d'Angoulême, et fut nommé directeur des postes à Digne. Révoqué en 1830, il reprit l'exercice de sa profession de médecin, mais se consacra surtout à des recherches scientifiques et philologiques. Il a publié : *Mémoire sur les plantes du Dauphiné ; Catalogue des insectes de Provence. Dictionnaire provençal-français* ou *Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne* (1846) ; *Vocabulaire français-provençal* (1849).

HONNSCHAFTEN (SIEBEN-), comm. rurale allemande (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle d'Essen]). Elle est composée des communes : Fischlaken, Hamm, Heidhausen, Ilinsbeck, Holsterhausen, Rodberg et Klein-Umstand ; 3.855 hab.

HONNSCHAFTEN (ZWEI-), village de la comm. de Honnschaften ; 3.913 hab.

HONOLOULOU ou **HONOLULU,** ville de l'archipel des Hawaï (île d'Oahou), ancienne capitale du royaume. Ville bâtie dans une petite plaine d'alluvion, au milieu d'une véritable forêt d'arbres tropicaux, sous un climat merveilleusement égal, mais trop humide en hiver. C'était jadis un simple port de relâche pour les baleiniers, qui, fréquenté grâce à l'excellence de sa rade par les bâtiments qui font le transit entre l'extrême Orient et l'Amérique du Nord, desservi par deux lignes de paquebots et un câble télégraphique, a pris une physionomie européenne. Commerce important de denrées agricoles, bois, café, sucre brut, tabac. Environ 15.000 hab.

HONORABILITÉ n. f. Qualité d'une personne honorable : *L'oisiveté est une des causes destructrices de l'*HONORABILITÉ *des femmes.* (M^me Romieu.)

HONORABLE (lat. *honorabilis,* même sens) adj. Qui a de l'honneur, digne d'estime : *Famille* HONORABLE. *Industriel* HONORABLE. ‖ Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect : *La condition des comédiens était infâme chez les Romains et* HONORABLE *chez les Grecs.* (La Bruy.)

— Convenable, suffisant, honnête : *Fortune* HONORABLE.

— Qualification de politesse que les membres d'une assemblée se donnent l'un à l'autre : *Mon* HONORABLE *collègue. L'*HONORABLE *préopinant.* ‖ *Honorable homme,* Titre que prenaient autrefois les notables bourgeois.

— *Amende honorable.* V. AMENDE.

— Blas. *Pièces honorables,* Celles qui ont été établies le plus anciennement par les hérauts d'armes, et qui peuvent couvrir un tiers de la superficie de l'écu. V. BLASON.

— n. m. Membre de la Chambre des communes d'Angleterre, ou de la Chambre des députés de France. (En ce dernier sens, le mot est souvent employé par plaisanterie.)

— ENCYCL. Les blasons les plus estimés en art héraldique, ceux qui dénotent la plus grande ancienneté, sont ceux qui sont composés à l'aide de *pièces honorables.* Celles-ci se répartissent en deux classes ; la première comprend le pal, la fasce, la bande, la barre, la croix : la seconde, le chef, la bordure, la champagne, le franc quartier, l'écusson en cœur, le chevron, l'orle, le pairlo, le gousset, le sautoir, le giron, la pointe, la pile et le trescheur. V. BLASON.

HONORABLEMENT adv. D'une manière honorable, aux divers sens de ce mot.

HONORAIRE (*rèr'* — lat. *honorarius*) adj. Se dit des personnes qui, n'exerçant pas ou plus certains emplois, en prennent ou en conservent le titre et les prérogatives honorifiques : *Professeur, Conseiller, Chanoine* HONORAIRE. ‖ *Membre honoraire.* V. MEMBRE.

— Fig. Pour l'honneur seulement, inutile : *Une femme se fait quelquefois des reproches* HONORAIRES, *et sa faiblesse s'en augmente.* (Mariv.) [Rare.]

— Dr. rom. *Droit honoraire*, Droit qui s'était formé par les édits des magistrats judiciaires : préteurs et édiles curules à Rome, propréteurs et proconsuls en province, et qui, se développant parallèlement au droit civil, avait sur beaucoup de points complété ou corrigé ce dernier.

— n. et adj. S'est dit d'un degré qui s'accordait dans l'ancienne Académie des sciences : *Un académicien* HONORAIRE. *Un* HONORAIRE.

— n. m. pl. Rétribution des personnes exerçant des professions libérales : *Les* HONORAIRES *d'un médecin, d'un avocat.* Syn de APPOINTEMENTS, etc. V. APPOINTEMENT.

HONORARIAT (*ri-a* — rad. *honoraire*) n. m. Titre accordé, lors de leur mise à la retraite, à des fonctionnaires qui ont loyalement exercé leurs fonctions : *Briguer l'*HONORARIAT.

— ENCYCL. Dr. Sous l'ancienne monarchie, l'*honorariat* constituait un véritable privilège. Les magistrats auxquels le roi l'accordait continuaient à jouir de l'exemption de beaucoup de charges et d'impôts. Cette prérogative disparut en 1789 ; mais un décret du 2 octobre 1807 disposa que les magistrats infirmes seraient admis à prendre leur retraite, tout en conservant leurs titre, rang et prérogatives honorifiques. La même faveur put être accordée, en vertu du décret du 6 juillet 1810, aux présidents et conseillers qui se retiraient après trente ans de service. En pratique, l'honorariat est aussi donné aux présidents et juges de première instance. Enfin, cette distinction s'accorde encore aux notaires ayant exercé pendant vingt ans, aux greffiers et aux avoués.

Les préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture peuvent également obtenir le titre d' « honoraire » (décr. du 28 févr. 1863). Enfin, il en est de même pour les fonctionnaires de certaines grandes administrations.

HONORAT (saint), archevêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique vers 350, mort en 429. Après avoir reçu le baptême, il s'embarqua pour l'Orient avec son frère Venantius. Ce dernier étant mort en Grèce, Honorat revint se fixer dans les îles de Lérins, où il fonda le célèbre monastère de ce nom dans l'une des îles qui, depuis, porte son nom, *Saint-Honorat*. Il le gouverna pendant seize ans, puis devint archevêque d'Arles, à la mort de Patroclus (426). — Fête le 16 janvier.

HONOR-DE-COS (L'), comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 10 kilom. de Montauban ; 1.287 hab. Minoterie.

HONORÉ ou **HONORAT** (saint), évêque d'Amiens, mort en 690. Il naquit au village de Port, dans le Ponthieu, et fut évêque d'Amiens pendant trente ans. C'est le patron des boulangers. — Fête le 16 mai.

HONORÉ d'Autun, écrivain ecclésiastique du XIIe s. Certains historiens le croient Français et pensent qu'il fut écolâtre de l'Eglise d'Autun ; les autres le font Allemand. Quoi qu'il en soit, Honoré est un des meilleurs écrivains du XIIe siècle. Son *Elucidarium*, sorte de somme théologique, a été attribué à saint Augustin et à saint Anselme. Son *Image du monde* est une encyclopédie latine des connaissances de son temps. Il a composé encore, outre plusieurs traités sur l'*Eucharistie*, sur *Dieu et la Vie éternelle*, sur le *Libre arbitre*, sur la *Vie du cloître*, un ouvrage remarquable sur les rapports du pouvoir civil et du pouvoir spirituel : *De l'Apostolique et de l'Auguste*.

HONORÉ Ier, prince de Monaco, mort en 1581. Son père, Lucien, avait été assassiné par B. Doria. Comme son oncle Augustin, qui lui laissa le pouvoir en 1531, il prit parti pour Charles-Quint ; il se distingua à La Goulette, à Tunis et à Lépante. Il eut pour successeur son fils Charles II. — **Honoré II**, petit-fils de Charles II, né en 1599, mort en 1662, succéda, en 1604, à son père Hercule. Il devint, par le traité de Péronne (1641), pair de France, duc de Valentinois, etc., chassa les Espagnols l'année suivante, et resta fidèle à l'alliance française. — CAMILLE-LÉONOR **Honoré III**, né en 1720, mort en 1780, succéda en 1731 à sa mère Louise-Hippolyte, combattit à Rocoux, où il fut blessé (1746), et à Lawfeld (1747), épousa Marie-Catherine de Brignoles (1757), nièce d'un doge de Gênes. — CHARLES-MAURICE-ANNE **Honoré IV**, né en 1758, mort en 1819, fut dépossédé par la France en 1793. — GABRIEL **Honoré V**, né en 1778, mort en 1841. Fait pair de France par Louis XVIII, il devint prince de Monaco en 1814, subit, en 1815, l'occupation anglaise et recouvra sa principauté sous le protectorat de la Sardaigne. On lui doit un ouvrage sur le *Paupérisme en France et les Moyens d'y remédier* (1839).

HONORER (du lat. *honorare*, même sens) v. a. Rendre honneur et respect à : *Partout on* HONORE *l'habit et non l'homme.* (Chateaubr.) ‖ Faire honneur à, contribuer, servir à la gloire de : HONORER *son pays. Une belle mort* HONORE *toute la vie.* (Prov. ital.)

— Formule de politesse : *J'*HONORE *de tout mon cœur madame votre sœur.* (Boss.) ‖ *Honorer quelqu'un de*, Lui accorder l'honneur, lui faire la faveur de. — Abusiv. : *Chef d'État qui* HONORE *de sa présence une cérémonie.*

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds : *S'il vous revient un de mes billets impayés, je vous prie de l'*HONORER. ‖ Payer quelqu'un de ce qui lui est dû : HONORER *son médecin.* (Rare.)

Honoré, ée part. pass. Qualificatif que se donnent des personnes d'une même profession : *Mon cher et* HONORÉ *collègue.* ‖ Se dit substantiv., dans le commerce, d'une lettre reçue : *Par votre* HONORÉE *de tel jour.*

S'honorer, v. pr. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. ‖ *S'honorer de*, Etre, se tenir honoré de, tirer vanité de.

— SYN. Honorer, adorer, révérer. V. ADORER.

HONORES (AD), loc. lat. V. AD HONORES.

HONORIA (Justa Grata), princesse romaine, née à Ravenne en 417, morte après 453. Elle était fille de l'empereur Constance III et de Placidie. Reléguée à Constantinople à cause de son inconduite, elle ne recouvra la liberté qu'à la mort de Théodose. Elle offrit sa main à Attila, en lui disant de réclamer pour dot la moitié de l'empire. Attila s'empressa d'accepter, mais l'empereur lui répondit par un refus. Honoria fut mariée à un homme obscur, puis jetée dans un couvent, où elle termina ses jours.

HONORIADE ou **HONORIE**, ancienne province de l'empire d'Orient (diocèse de Pont), formée de la Bithynie orientale et de la Paphlagonie occidentale. Ch.-l. *Claudiopolis*. Justinien la réunit, en 535, à la Paphlagonie.

HONORIAQUES (lat. *Honoriaci*), peuplade barbare qui, incorporée dans l'armée romaine du temps de Constantin, finit par la trahir, après l'avoir aidée contre l'invasion des Goths, des Vandales et des Alains en Espagne. — *Un, Une Honoriaque*.

HONORIFIQUE (*fik'* — lat. *honorificus*) adj. Qui procure des honneurs, des respects (par opposition aux avantages matériels) : *Distinctions purement* HONORIFIQUES.

— Féod. *Droits honorifiques*, Droits aux places d'honneur ou à des distinctions spéciales qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises.

HONORIFIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière honorifique.

HONORINE (sainte), vierge et martyre. (On ignore la date exacte de sa vie, que l'on place au IIIe siècle ou au IVe. Elle fut mise à mort dans le pays de Caux. Ses reliques sont honorées à Conflans-Sainte-Honorine.) — Fête le 27 février.

HONORIUS (Flavius Augustus), empereur d'Occident, né à Constantinople en 384, mort à Ravenne en 423. Il était fils de Théodose. A deux ans, il reçut le consulat et le titre de César ; à neuf, celui d'Auguste ; à onze, il fut empereur en Occident, tandis que son frère Arcadius régnait en Orient. Durant sa minorité, il laissa toute la réalité du pouvoir à l'habile et énergique Stilicon, qui battit les Wisigoths à Polentia en 402, et les Goths à Fésules en 406. Mais tout le reste de l'empire était la proie des Barbares. En même temps, des usurpateurs surgissaient en Grande-Bretagne et s'emparaient d'une partie de la Gaule. Au lieu de faire face au péril, l'indécis empereur s'enfermait à Ravenne dans une honteuse inaction. Jouet perpétuel des intrigants qui s'agitaient autour de lui, il fit périr Stilicon et tous les parents de celui-ci (408). Dès lors, les Barbares n'avaient plus personne à redouter. Alaric vint saccager Rome et donna le titre d'empereur à Attale, sa créature. Pendant ce temps, Honorius achevait obscurément, à Ravenne, sa triste carrière, publiant une multitude d'ordonnances qui renouvelaient presque toutes les anciennes lois.

Honorius (moitié du diptyque d'Aoste).

HONORIUS Ier, pape, élu en 625, mort en 638. Il était originaire de la Campanie et fils du consul Petronius. Il soutint Adoloard, roi des Lombards, contre la révolte de son fils Arioald, essaya de réconcilier, en Orient, les catholiques et les monothélites, mais sans condamner l'hérésie, ce qui lui valut d'être inscrit sur la liste des hérétiques par le 6e concile œcuménique (Constantinople, 680).

HONORIUS II, antipape de 1061 à 1064. Il se nommait CADALOUS et était évêque de Parme. La faction des Lombards l'opposa au pape Alexandre II, élu, en 1061, sous l'influence du moine Hildebrand, plus tard Grégoire VII. Cadalous prit le nom d'Honorius II et s'empara de Rome à main armée (1062). Chassé une première fois, il réoccupa la cité léonine ; mais il fut vaincu par le peuple et se retira dans le château Saint-Ange, où il soutint un siège de deux ans. Enfin, le concile de Mantoue (1064) proclama la légitimité d'Alexandre II. Cadalous, abandonné de ses partisans, mourut dans l'obscurité.

HONORIUS II (Lamberto DI FAGNANO), pape, élu en 1124, mort en 1130. Evêque d'Ostie, il avait, sous le pontificat de Calixte II, négocié le concordat de Worms, qui termina la querelle des *Investitures*. A la mort de Calixte, le cardinal Thibaut fut élu pape ; mais la faction des Frangipani proclama, au milieu d'une sédition, l'évêque d'Ostie, qui prit le nom d' « Honorius ». Thibaut se démit aussitôt, pour éviter un schisme, et Honorius se soumit à une nouvelle élection, régulière cette fois. Devenu pape, il donna à Roger, comte normand de Sicile, l'investiture de l'Italie méridionale, et institua, en 1130, l'ordre militaire de Saint-Lazare. Il intervint, à la demande de saint Bernard, dans une discussion entre Louis VI et l'évêque de Paris. Menacé de l'excommunication, le roi se soumit.

HONORIUS III (Cencio SAVELLI), pape, élu en 1216, mort en 1227. Il était né à Rome. Successeur d'Innocent III, qui l'avait nommé cardinal, il s'efforça de continuer son œuvre. Après avoir soutenu le roi d'Angleterre, Jean, contre Louis, fils de Philippe Auguste, il approuva l'ordre naissant de Saint-Dominique (1216) et celui de Saint-François-d'Assise. En 1226, il convoqua un concile à Paris, qui condamna les albigeois, et couronna Frédéric II empereur d'Allemagne. Il mourut après avoir décidé le roi de France à entreprendre une croisade contre les albigeois.

HONORIUS IV (Jacques SAVELLI), pape, élu en 1285, mort en 1287. Il était Romain et petit-neveu d'Honorius III. Il soutint, dans le royaume de Naples, le parti français, sans pouvoir toutefois obtenir la liberté du roi Charles II. Malgré ses efforts, l'empereur de Constantinople, Andronic, réunit un synode (1285), qui rendit définitive la rupture de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine.

HONOS ALIT ARTES (*L'honneur nourrit les arts*), maxime anonyme, qui signifie sans doute que l'indifférence est mortelle aux poètes, aux artistes, que la considération les soutient, que la gloire surtout les paye de leurs efforts.

HONT ou **NAGY-HONT** (*Grand-Honth*), comitat de la Hongrie, dans l'ancien cercle cisdanubien, séparé par le cours du Danube du comitat d'Esztergom ou Gran. Superf. 2.650 kilom. carr. ; pop. 115.455 hab. Contrée montueuse, couverte par les prolongements des Karpathes. Les céréales, le lin, le chanvre, le tabac, viennent bien dans les vallées. Les montagnes sont boisées et renferment l'or, l'argent, le cuivre, le fer. L'agriculture est prospère. L'exploitation des mines forme la principale richesse. Ch.-l. *Ipoly-Sagh*.

HONTANX, comm. des Landes, arrond. et à 9 kilom. de Mont-de-Marsan, sur le Ludon, affluent du Midou ; 1.130 hab. Vignobles, eau-de-vie.

HONTE (du german. *haunita*, même sens) n. f. Déshonneur, opprobre, ignominie, humiliation : *On peut vaincre avec* HONTE, *on peut être vaincu avec* GLOIRE. (B. Const.) ‖ Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée d'un déshonneur qu'on a reçu, d'un manquement que l'on a commis : *Avoir* HONTE *de sa conduite.* ‖ Timidité, embarras que l'on éprouve devant certaines personnes ou en certaines circonstances : *Fillette qui n'ose répondre parce qu'elle a* HONTE. ‖ Modestie, réserve : *La pudeur est une sorte de* HONTE *honnête.* (Boisson.)

— Elliptiq. *Honte !* Faisons honte : HONTE *à ceux qui...*

— Loc. div. : *C'est une honte, C'est grand'honte*, Il est honteux, cela excite l'indignation. ‖ *A la honte de*, Ce qui fait honte à ; pour faire honte à : *J'avoue* À MA HONTE *que...* ‖ *Fausse honte, Mauvaise honte*, Honte mal entendue, qui pousse à rougir de ce qui n'est pas véritablement honteux. ‖ *Courte honte*, Honte qui ne se fait pas attendre. ‖ *Ne pouvoir digérer sa honte*, Rester confus et désolé. ‖ *Perdre, Mettre bas la honte, toute honte, Avoir toute honte bue*, Etre sans pudeur, être insensible au déshonneur. ‖ *Faire honte à*, Causer de la honte à, être un sujet de honte pour : *Enfant qui* FAIT HONTE À *ses parents.* — Chercher à humilier par des reproches, à faire rougir : FAIRE HONTE *à quelqu'un de sa paresse.* — Poétiq. Effacer, surpasser :

La blancheur de ses bras *faisait honte à* l'albâtre.
LA FONTAINE.

— Loc. prov. : *En être, Revenir, S'en retourner avec sa courte honte*, Rester, revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, un échec.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud,

Vers de Th. Corneille. V. ÉCHAFAUD.

— SYN. Déshonneur, ignominie, etc. V. DÉSHONNEUR. ‖ Honte, confusion. V. CONFUSION.

— Honte, pudeur. La honte est causée par les reproches de la conscience ; la pudeur provient d'un sentiment de modestie, de chasteté.

HONTENISSE, comm. des Pays-Bas (prov. de Zélande [arrond. de Hulst]), sur le *Hont* ; 4.950 hab.

HONTEUSEMENT (*h* asp.) adv. D'une manière honteuse.

HONTEUX (*h* asp., et *teû*), **EUSE** adj. Qui éprouve de la honte, de la confusion : *Ecolier puni et* HONTEUX. ‖ Timide, qui n'ose parler ou se montrer : *Jeune fille* HONTEUSE. ‖ *Pauvre honteux*, Pauvre qui n'ose faire connaître ses besoins et recourir à la charité.

— Qui cause, qui est propre à causer de la honte, du déshonneur, de la confusion : *Conduite* HONTEUSE.

— Absoiv. *Parties honteuses*, Organes de la génération. ‖ *Maladies honteuses*, Maladies qui attaquent ces organes.

— Fam. *Morceau honteux*, Morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Substantiv. Personne honteuse, timide.

— LOC. PROV. : **Il n'y a que les honteux qui perdent**, Les gens timides sont toujours mal partagés.

— *Nerfs honteux, Artères honteuses.* Anat. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Anat. *Nerf honteux interne*. Ce nerf naît du plexus sacré ; il passe derrière l'épine sciatique, puis rentre dans le bassin par la petite échancrure sciatique et se divise en deux branches : une inférieure pour le périnée, une supérieure pour la verge chez l'homme et le clitoris chez la femme.

Artères honteuses. Ces artères sont au nombre de trois : l'*artère honteuse externe supérieure*, l'*artère honteuse externe inférieure* et l'*artère honteuse interne*. Les deux premières, issues de la fémorale, se distribuent dans le scrotum et la verge chez l'homme, dans la grande lèvre chez la femme.

L'artère honteuse interne, qui est une des branches de l'artère iliaque interne, suit le nerf honteux interne. Dans son trajet, elle fournit les artères hémorroïdales inférieures, les périnéales superficielle et profonde, et se termine par les artères dorsale de la verge et caverneuse.

HONTH ou **KIS-HONT** (*Petit-Honth*), ancien comitat de Hongrie, compris aujourd'hui dans celui de Gömör.

HONTHEIM (Johann Nikolaus VON), connu aussi sous le pseudonyme de **Justinus Febronius**, historien allemand, né à Trèves en 1701, mort à Montquintin (Luxembourg) en 1790. Il étudia le droit à Louvain et à Leyde, professa le droit dans sa ville natale et devint suffragant de l'archevêché de Trèves. On a de lui : *Historia Trevirensis diplomatica* (1750). Il fit paraître ensuite sous un pseudonyme : *De statu Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis liber singularis* (1763), qui fut souvent réimprimé et traduit (en franç. 1766), où il attaque le pouvoir temporel des papes. Découvert, Hontheim fut obligé de se rétracter. Rétractation simulée, comme le prouve son livre : *Febronii commentarius in suam retractationem* (1781).

HONTHORST (Gérard), peintre flamand, né et mort à Utrecht (1590-1656), surnommé **Gérard de la Nuit** (*Gherardo dalla Notti*), à cause des effets de nuit où il excella. Après avoir étudié à l'atelier d'Abraham Bloemaert, il demeura quelques années à Rome, puis il passa en Angleterre, où, sur la demande de Charles Ier, il peignit divers tableaux d'histoire, des portraits, etc. On cite, parmi ses meilleures toiles, une *Décollation de saint Jean-Baptiste* et un *Jésus devant Pilate*. Le musée du Louvre possède de lui quatre tableaux d'histoire et deux portraits. On admire de lui un *Saint Sébastien* à la cathédrale de Gand, un *Couronnement d'épines* au musée de Bruxelles, l'*Enfant prodigue* à Munich, etc. Sa manière est belle, son dessin correct, mais on lui reproche d'être parfois trop noir. — Son frère, GUILLAUME, né et mort à Utrecht (1604-1666), excella dans le portrait, et fut en grande faveur à la cour de Berlin, vers 1660.

HÖNTROP, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), 3.637 hab. Mines de houille.

HOOCH, ou **HOOGH** ou **HOOGHE** (Pieter DE), peintre hollandais, né vers 1630, mort à Amsterdam après 1677. Sa vie est mal connue. Il exécuta un certain nombre de petits tableaux, dans lesquels il affirme sa personnalité. Parmi les meilleurs, nous citerons : le *Corps de garde* (Louvre) ; le *Souper* (musée de La Haye) ; l'*Intérieur* (galerie d'Amsterdam) ; *la Consultation* ; etc. Une véritable science de l'arrangement, beaucoup de goût dans les accessoires, une couleur harmonieuse et fine, enfin une grande largeur d'exécution distinguent ses œuvres.

HOOCH (Romeyn DE), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1645 ou 1648, mort à Haarlem en 1708. Appelé à Paris par Van der Meulen, il y exécuta ses principaux ouvrages. Il reçut des lettres de noblesse du roi de Pologne, en 1675. Il avait beaucoup d'imagination, de fougue et d'originalité ; mais son dessin manque de correction. On cite, parmi ses meilleures gravures : *Entrée de Louis XIV à Dunkerque en 1646*, d'après Van der Meulen ; *les Excès et les Cruautés commises par les Français en Hollande, durant la campagne de 1672 ; la Foire d'Arnheim* ; etc.

HOOD (Samuel, vicomte), amiral anglais, né à Butleigh (Somersetshire) en 1724, mort à Bath en 1816. Il subit plusieurs échecs pendant la campagne d'Amérique, mais obtint d'éclatants succès, en 1782, et fit prisonnier le comte de Grasse. Créé baron de Catherington (1783), élu à la Chambre des lords (1784), nommé lord-commissaire de l'Amirauté et mis à la tête, en 1793, d'une flotte nombreuse, il s'empara de Toulon. Grâce à la complicité de Paoli, il essaya de conquérir la Corse, mais quelques échecs partiels le firent rappeler. Rentré en Angleterre en 1796, il reçut, avec le titre de vicomte de Whitley, le grade d'amiral et le titre de gouverneur de Greenwich.

HOOD (Alexandre), frère du précédent. V. BRIDPORT.

HOOD (Thomas), poète humoristique anglais, né et mort à Londres (1799-1845). Sa carrière littéraire date de 1821. Il se lia avec Charles Lamb et avec J.-H. Reynolds, dont il épousa la sœur, Jane, et avec lequel il écrivit : *Odes et adresses au grand peuple* (1825). Il publia successivement divers recueils de poésies, dont les plus célèbres sont : *le Songe d'Eugène Aram* (1829) ; *Miss Kilmansegg* (1841) ; *la Chanson de la chemise* (1843) (v. CHANSON *de la chemise*) ; *la Maison hantée* (1844) ; *le Pont des soupirs* (1845) ; etc. Hood était frappé par le côté ridicule des choses, mais sa nature restait poétique ; dans ses esquisses comiques domine un esprit de bienveillance et de générosité.

HOODIE (*di*) n. f. Genre d'asclépiadacées stapéliées, comprenant des plantes grasses, à grandes fleurs souvent solitaires. (Originaire de l'Afrique australe, et dont on cultive quelques espèces.)

HOOFT (Pieter Corneliszoon), historien et poète hollandais, né à Amsterdam en 1581, mort à Rotterdam en 1647. Il devint, en 1609, bourgmestre de Muiden. Historien érudit, il a laissé : *Vie de Henri IV de France* (1626) ; *Histoire des Médicis* (1619) ; *Histoire des Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la mort du prince d'Orange* (1642). Louis XIII lui envoya des lettres de noblesse et la croix de Saint-Louis. Il est, en outre, regardé comme un créateur de la tragédie et de la poésie érotique en Hollande. Citons : *Achille et Polyxène* (1614) ; *Thérèse et Ariane* (1614) ; *le Jugement de Pâris* (1617) ; *Poèmes* (1636).

HOOGEVEEN, ville des Pays-Bas (prov. de Drenthe [arrond. d'Assen]) ; 11.702 hab. Fabriques de calicots, distilleries, tourbières.

HOOGEVELD (*Haut pays*), haute région centrale du Transvaal, où se trouve la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'océan Atlantique (Vaal) et celui de l'océan Indien (Oliphant, Limpopo). Dans cette région sont les mines du Rand.

HOOGEZAND, bourg des Pays-Bas (prov. et arrond. de Groningue) ; 8.847 hab. Papeterie, genièvre, sirops.

HOOGHLEDE, bourg de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. d'Ypres, dans la plaine de Flandre ; 4.761 hab. Carrières, fabriques d'huile. Victoire de Pichegru sur les Alliés (10 et 13 juin 1794).

HOOGSTRAETEN, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout, sur la Marck, affluent des bouches de la Meuse, dans la Campine, près de la frontière des Pays-Bas ; 2.607 hab. Briqueteries, poteries, fabrique de toiles, commerce de bois.

HOOGSTRAETEN (Jacques VAN), écrivain polémiste de l'ordre de Saint-Dominique, né à *Hoogstraeten*, près de Bréda (Hollande), mort à Cologne en 1527. Prieur des dominicains de Cologne, il fut un des premiers et des plus ardents adversaires des réformateurs. Malgré les conseils d'Erasme, il entama avec l'humaniste Reuchlin une polémique qui donna lieu à la publication du célèbre pamphlet intitulé : *Epistolæ obscurorum virorum*. Ses ouvrages, dont le principal est un *Traité de la foi et des œuvres contre Luther* (1526), étaient estimés de ses contemporains.

HOOGSTRAETEN (Samuel VAN), peintre et littérateur hollandais, né et mort à Dordrecht (1627-1678). On a de lui un grand nombre de tableaux d'histoire, de portraits fort ressemblants, de paysages, des natures mortes, des animaux, des fleurs, etc. Cet artiste, qui était un esprit très lettré, a laissé des pièces de vers, une *Relation* de son voyage en Italie ; *le Monde éclairé et le Monde aveugle* et un *Traité sur la peinture*, qui est estimé. — Son frère, JEAN **Hoogstraeten**, s'adonna également à la peinture, devint membre de l'Académie des beaux-arts de Dordrecht (1649), et mourut à Vienne en 1651.

HOOK (James), compositeur anglais, né à Norwich en 1746, mort à Boulogne en 1827. On assure qu'il n'écrivit pas moins de *deux mille* morceaux de tout genre, ce qui ne l'empêcha pas de composer un assez grand nombre d'opéras : *Didon, le Divorce* (1771) ; *Apollon et Daphné* (1773) ; *la Dame du manoir* (1778) ; *le Double Déguisement* (1784) ; *la Belle Péruvienne* (1786) ; *Jacques de Newbury* (1795) ; *Wilmore Castle* (1800) ; *le Retour du soldat* (1805) ; *Tekeli* (1806) ; *la Forteresse* (1807) ; *le Siège de Saint-Quentin* (1808) ; etc.

HOOK (Théodore-Edouard), littérateur et journaliste anglais, né à Londres en 1788, mort en 1841. Il se fit d'abord connaître en composant des farces et en inventant toutes sortes de mystifications. Doué d'un admirable talent d'improvisateur, il eut de grands succès dans les salons aristocratiques de Londres. Le prince-régent lui fit donner la place de receveur général de l'île Maurice (1812). En 1818, un employé ayant soustrait des caisses de la recette une somme considérable, Hook fut rendu responsable, revint à Londres et fut emprisonné de 1823 à 1825. Il se signala par la publication de *John Bull*, journal tory qu'il fonda en 1820, où il attaquait vivement la reine Caroline, et dont le succès fut prodigieux. En 1836, il devint éditeur du « New Monthly Magazine ». Il publia un grand nombre de romans et de pièces de théâtre, et mena une vie fastueuse et follement dissipée. Ses chansons politiques seules ont une réelle valeur, elles furent publiées dans *John Bull*.

HOOK (James Clarke), peintre anglais, né à Londres en 1819. Il s'est adonné à la peinture d'histoire. Un grand nombre de ses tableaux retracent des épisodes tirés de l'histoire d'Italie, ou des scènes empruntées à Shakspeare ou à l'histoire universelle. Vers 1860, il s'appliqua au paysage et à l'étude des scènes populaires de la vie anglaise. Parmi ses œuvres, citons : *le Garçon du berger ; les Epines dans la route ; le Bonsoir du pêcheur, les Gamins de la mer ; le Départ pour le phare et A la tombée du jour.*

HOOKE (Robert), mathématicien, astronome et mécanicien anglais, né dans l'île de Wight en 1635, mort à Londres en 1703. Il devint professeur de géométrie et de mécanique à Londres et secrétaire de la Société royale. Il intervint dans toutes les discussions des savants et disputa à Huyghens l'invention de l'horloge à pendule et du ressort spirale ; à Newton, la loi de la gravitation universelle ; etc. On lui doit l'invention de l'échappement à ancre, celle de l'octant (1674), et quantité d'instruments (barométrographe, arithmographe, micromètre, pluviomètre, etc.). On a de lui : *Méthode pour mesurer la terre* (1665) ; *Micrographie ou Description physiologique des plus petits corps* (1667) ; *Traité des hélioscopes* (1676) ; etc.

HOOKER (MONT), sommet des Rocheuses (Canada), haut de 4.785 mètres, d'où sortent le Colombia et l'Athabaska.

HOOKER (sir William Jackson), botaniste anglais, né à Norwich en 1785, mort à Kew en 1865. Il fut professeur de botanique à Glasgow (1815) et directeur du jardin royal de Kew (1839). Parmi ses plus importantes publications, citons : *Muscologia britannica* (avec Taylor, 1818-1836) ; *Musci exotici* (1818) ; *Exotic flora* (1823-1827) ; *Icones filicum* (avec Greville, 1829-1831) ; *Flore d'Angleterre* (1830-1842) ; *Species filicum* (1846-1853) ; *Centuries d'orchidées* (1851-1867) ; *les Fougères d'Angleterre* (1861). Il a fondé divers journaux : *Botanical Magazine, Botanical Miscellany, Journal of botany.* Il était membre de la Société royale de Londres.

HOOKER (Josephus Dalton), botaniste anglais, né à Halesworth en 1817, fils du précédent. Il fit partie de l'expédition de Ross au pôle antarctique, explora l'Inde, l'Himalaya et le Thibet, et devint directeur des jardins de Kew (1865). Il s'est acquis une renommée universelle par ses travaux de botanique systématique et surtout par sa remarquable classification des plantes établie, en collaboration avec G. Bentham, sous le titre de : *Genera plantarum ad exemplaria imprimis in herbariis Kewensibus servata definita* (1862-1883). Parmi ses autres publications, on peut citer : *les Rhododendrons de l'Himalaya* (1849) ; *Origine et développement de l'urne des népenthes* (1859) ; *les Plantes insectivores et carnivores* (avec Gray, 1874) ; *Flore de l'Inde anglaise* (1872-1890). J.-D. Hooker a été président de la Société royale de Londres ; en 1866, il a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, puis associé étranger.

HOOKER (Joseph), général américain, né à Old-Hadley (Massachusetts) en 1815, mort à New-York en 1879. Il se distingua dans presque toutes les grandes batailles livrées en Virginie, à Williamsburg, aux Fair-Oaks (1861), à Bull-Run, à l'Antietam, à Fredericksburg (1862), etc. Ses hommes l'avaient surnommé **Fighting Joe** (*Joseph le Batailleur*). En 1863, il fut nommé commandant en chef de l'armée du Potomac et, peu habitué au maniement des grandes masses de troupes, il perdit la bataille de Chancellorsville. Remplacé par le général Meade, il contribua plus que personne à la victoire de Chattanooga. Jusqu'en 1868, il fut gouverneur militaire de divers Etats.

HOOKÉRIE n. f. Bot. Syn. de BRODIÉE.

HOOKÉRIÉES n. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre *hookérie* ou *brodiée* et caractérisée par une coiffe campanulée laciniée, une urne terminale. — *Une* HOOKÉRIÉE.

HOORN, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande), sur une baie du Zuyderzée ; 11.000 hab. Ville autrefois bien plus importante, Hoorn fait un grand commerce de fromage. Hôtel de ville de 1615. Statue de Pieters Coen.

HOOSATONIC ou **HOUSATONIC**, fleuve des Etats-Unis, dans le Massachusetts et le Connecticut. Il coule vers le S., entre les monts Taconic à l'O., les monts Hoosic à l'E., chaînons parallèles, anime de nombreuses villes industrielles et se perd, au N.-E. de New-York, dans le détroit de Long-Island ; 350 kilomètres.

HOOSICK-FALLS, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Renselaer]), sur l'*Hoosick*, affluent de l'Hudson ; 7.014 hab.

HOP (*hop*' [*h* asp.] — de l'anc. v. *hoper*, sauter, bondir) interj. servant à stimuler ou à faire sauter.

HOPALOCARCIN (*sin*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'espèce type (*hopalocarcinus marsupialis*) est curieuse par son genre de vie.

— ENCYCL. *L'hopalocarcin* est un petit crabe qui vit dans les parages des îles Hawaï, dans l'épaisseur des branches ténues d'un corail (*pocilopora cespitosa*) et finit par être complètement enfermé dans les végétations pressées du polypier. « Il ne conserve, avec l'extérieur, dit Van Beneden, que tout juste les communications indispensables pour la réception de ses vivres. »

HOPE, paroisse d'Angleterre (comté de Derby), sur le Noe ; 5.800 hab. Fabriques de chapeaux et de dentelles.

HOPE (Thomas-Charles), chimiste anglais, né à Edimbourg en 1766, mort en 1844. Il fit des études médicales, et devint professeur de chimie à Edimbourg. Il découvrit, en collaboration avec Klaproth, la strontiane (1792), d'où H. Davy isola le strontium (1808). On lui doit : *Onstrontian* (1793) ; *Observations on the contraction of water by heat, at low temperatures* (1805). C'est dans ce dernier mémoire que se trouve publiée son expérience sur le *maximum de densité de l'eau*, qui est restée classique. V. l'art. suiv.

Hope (EXPÉRIENCE DE). Une éprouvette à pied est entourée en son milieu d'un manchon renfermant un mélange réfrigérant ; la paroi de l'éprouvette, en haut et en bas, laisse passer deux thermomètres. L'éprouvette étant remplie d'eau, on constate que le thermomètre inférieur baisse rapidement, jusqu'à ce qu'il marque 4°, l'autre thermomètre restant invariable. A partir de ce moment, le thermomètre inférieur reste invariable, et le thermomètre supérieur baisse à son tour progressivement jusqu'à 4°, puis continue à baisser jusqu'à [illegible]. Ces résultats s'expliquent aisément : l'eau prise à la température ordinaire se refroidit au contact de la portion froide de la paroi de l'éprouvette ; sa densité augmente, et elle tombe au fond de l'éprouvette ; à 4°, *l'eau passe par un maximum de densité*. Si la température continue à décroître, l'eau diminue de densité et monte à la partie supérieure.

T
B
A
T

Hope [illegible]
B, éprouvette à pied ; A, manchon entourant l[illegible] ;
T, T, thermomètres.

HOPE (Thomas), archéologue anglais, né et mort à Londres (1774-1831). Il contribua à mettre à la mode le goût de l'antiquité, et était un bon observateur et un agréable écrivain. On lui doit des ouvrages illustrés, qui eurent beaucoup de succès : *le Mobilier de la maison* (1807) ; *les Costumes des anciens* (1809) ; *Dessins de costumes modernes* (1812) ; etc. Il se fit ensuite connaître, comme romancier, par une charmante étude : *Anastase ou les Mémoires d'un Grec moderne* (1819), et un *Essai historique sur l'architecture*, traduit en français par Baron (1839).

HOPÉE n. f. Genre de diptérocarpées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes axillaires. (On en connaît dix espèces, de l'Asie tropicale.)

HOPÉITE n. f. Phosphate hydraté naturel de zinc, dont la formule serait $H^4Zn^3P^2O^{10}$, le poids spécifique 2,76 et la dureté 2,5 à 3. (C'est une substance extrêmement rare.)

HOPETOWN, ville de la colonie anglaise du Cap, sur la rive gauche du fleuve Orange, non loin de la frontière sud-occidentale de l'Etat libre d'Orange. Commerce important de plumes d'autruche.

HOPFEN (Jean), littérateur allemand, né à Munich en 1835. Talent complexe, caractérisé surtout par un lyrisme de bon aloi, Hopfen a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Peregretta* (1864) ; *Juschu* (1875) ; *les Récits du major* (188[illegible]) ; *Amour brûlant* (1881) ; *le Génie* (1887).

HÔPITAL (du lat. *hospitale*) n. m. Autref. Maison hospitalière, où l'on recevait les hôtes (en lat. *hospes, itis*) : pèlerins, pauvres, infirmes. ‖ Auj. Etablissement où l'on traite gratuitement les malades indigents : *Comme l'astronome, le médecin a ses observatoires : ce sont les* HÔPITAUX. (Pariset.) ‖ Se dit aussi pour Hospice, maison de refuge.

— *Taxe des hôpitaux*, dite plus communément *Droit des pauvres*, Droit prélevé au profit des hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, sur le produit des spectacles, concerts et autres lieux de plaisirs publics. V. DROIT des pauvres.

— Fig. Asile : *Ma maison est l'*HÔPITAL *des partis vaincus.* (Mme de Staël.)

— Loc. fam. *Envoyer quelqu'un à l'hôpital*, Le réduire à la misère. ‖ *Maison qui est un hôpital*, Maison où il y a plusieurs malades, où il y a souvent des malades.

— Mar. *Hôpital maritime*, Maison de santé où l'on traite, dans les ports de guerre, les marins et fonctionnaires dépendant de l'autorité maritime. Se dit aussi des hôpitaux civils situés au bord de la mer. ‖ *Hôpital du bord*, Nom donné à l'infirmerie des bateaux. ‖ *Bateau-hôpital*, Navire de la « Société des Œuvres de mer », chargé de porter les secours de la science médicale et de la religion aux pêcheurs de Terre-Neuve et d'Islande. ‖ *Transport-hôpital*, Grand navire de l'Etat aménagé pour transporter les malades des colonies de l'extrême Orient et supprimé depuis 1895. ‖ *Chaland-hôpital*, Chaland destiné à transporter, sur les rivières et canaux, les blessés en temps de guerre.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital* ou *Diphtérie des plaies*, Affection microbienne et contagieuse, rencontrée dans les vieux hôpitaux. (Elle est caractérisée par la production, à la surface des plaies, d'une exsudation pseudo-membraneuse, sous laquelle les tissus s'ulcèrent et se gangrènent. La pourriture d'hôpital, décrite par A. Paré, était endémique dans le vieil hôtel-Dieu de Paris. Elle a disparu depuis l'ère antiseptique. Comme traitement, on employait les applications d'eau chaude, le jus de citron et, au besoin, la cautérisation.)

— Séricic. Cornet de papier, dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter dans les ramées.

Hôpital (techn.).

— Techn. Sorte de marmite en forme de marabout, mais plus arrondie, munie d'un couvercle, d'une anse et d'un tube latéral pour verser le liquide que l'on y a fait chauffer.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Pégase est un cheval qui porte
> Les grands hommes à l'*hôpital*.

Vers de F. Maynard. V. PÉGASE.

— PROV. : **L'hôpital n'est pas (ou n'est pas fait) pour les chiens**, Il n'y a aucune honte à aller à l'hôpital, il faut en user.

— ENCYCL. Admin. Les *hôpitaux* et hospices proprement dits n'existaient pas dans l'antiquité, où chacun, dans une certaine mesure, pratiquait individuellement l'hospitalité garantie par les usages ou les lois. Les premiers établissements hospitaliers paraissent remonter à la fin du IVe siècle et, sous le nom de *xenodochia*, servaient de refuge aux voyageurs et étrangers. Sous l'influence du christianisme, de véritables hôpitaux furent créés, et l'obligation imposée aux évêques par les conciles de recueillir les malades indigents de leurs diocèses favorisa le développement de l'institution. En France, le premier hôpital dont l'histoire signale la fondation est l'hôtel-Dieu de Lyon, fondé en 512 par Childebert. Quant à l'hôtel-Dieu de Paris (hôpital Saint-Christophe), son existence est constatée dès le commencement du IXe siècle. Aux XIe et XIIe siècles, les maladreries et léproseries apparaissent à côté des hôpitaux. Du XIIe au XVIe siècle, les hôpitaux, très spécialisés, suivant la qualité des malades (gens d'un corps de métier, hommes, filles, veuves, voyageurs, etc.), étaient dirigés par des

prêtres ou des religieux. A la suite d'abus, leur administration fut sécularisée (ordonnance de Moulins de 1566 et ordonnance de mai 1579). Ils continuèrent, toutefois, à être dirigés dans l'esprit chrétien et, par la suite, sous l'inspiration de saint Vincent de Paul, de nombreuses congrégations se formèrent pour soigner les malades. Au début du XVIIe siècle, le développement excessif de la mendicité à Paris donna lieu à la création de l'Hôpital général, comprenant plusieurs maisons, où les mendiants furent internés de force. L'Hôpital général fut supprimé au début de la Révolution. Mieux inspirée était l'ordonnance de 1662, qui, pour dériver le courant de la mendicité, avait ordonné dans chaque bourg la création d'un hôpital. A la fin du XVIIIe siècle, des réformes radicales avaient été entamées dans les hospices et hôpitaux, tant au point de vue de l'hygiène que de la réglementation intérieure. Sous la Révolution, les biens des hôpitaux furent nationalisés et en partie vendus (loi du 23 messidor an II).

L'ancien hôtel-Dieu de Paris (1877) pouvait être considéré comme le type de l'hôpital ancien, c'est-à-dire de l'hôpital à étages, par opposition aux hôpitaux modernes, ou hôpitaux à pavillons isolés. Ces derniers ne comprennent qu'un rez-de-chaussée, et leur salubrité est bien supérieure.

Un hôpital doit être situé sur un terrain découvert; l'espace réservé à chaque malade y doit être au moins de 50 mètres cubes; l'atmosphère y sera d'autant plus pure qu'il se trouvera plus éloigné des agglomérations populeuses. Il faut combattre, par l'espacement des pavillons, les effets de contact et de promiscuité, et l'antisepsie la plus rigoureuse doit régner dans les salles.

— Dr. Bien que différents par leur destination, les *hôpitaux* (maisons de traitement pour les malades) et les *hospices* (asiles de vieillards, infirmes, orphelins, etc.) sont soumis à la même législation (ordonnance du 31 oct. 1821, décret du 23 mars 1852, loi du 5 août 1879). Les hospices et hôpitaux sont administrés gratuitement par une commission, composée du maire, président de droit, et de six membres renouvelables, nommés pour quatre ans, dont deux choisis par le conseil municipal et quatre par le préfet. La commission peut être dissoute par le ministre de l'intérieur. Le personnel des agents placés sous ses ordres comporte un secrétaire, un économe, un receveur, des employés de bureau, des médecins, chirurgiens, pharmaciens, un aumônier, des sœurs hospitalières, des infirmiers ou infirmières et servants.

Tout individu sans ressources tombant malade dans une commune doit être admis, sans condition de domicile, dans l'hôpital municipal (loi du 7 août 1851.) Les conditions d'admission aux hospices sont réglées par la commission.

Les règles de la comptabilité communale sont applicables aux établissements hospitaliers. Les ressources se composent du revenu des biens de l'établissement, des rentes, des subventions municipales ou autres, du droit des pauvres, du droit de prélèvement sur les effets mobiliers des malades traités gratuitement et décédés (valeurs mobilières non comprises), des journées de malades payants, etc. A Paris, les établissements hospitaliers, bien que soumis aux règles générales de la législation hospitalière, relèvent de l'Assistance publique (loi du 10 janv. 1849).

Leur service est assuré par des médecins et des chirurgiens nommés après concours; leur nombre varie dans chaque hôpital. Chaque médecin ou chirurgien dirige un *service*, comprenant une salle d'hommes et une salle de femmes; il est aidé par un ou plusieurs internes, assistés d'externes tous nommés après un concours spécial. L'administration des médicaments est faite par les soins d'une infirmière dite *surveillante*, spéciale à chaque salle, et qui est aidée par des infirmières, des infirmiers, des filles et des garçons de salle. Les médicaments sont confectionnés à la pharmacie de l'hôpital, sous la direction du *pharmacien en chef*, par les internes en pharmacie.

A côté des établissements communaux se trouvent des établissements nationaux de bienfaisance (Quinze-Vingts, Jeunes-Aveugles de Paris, Maison de Charenton, etc.), les hôpitaux militaires dans les villes de garnison (Val-de-Grâce, à Paris) et les hôpitaux privés.

Dans les hôpitaux maritimes établis au bord de la mer, on soigne principalement les enfants scrofuleux et rachitiques, dont l'état exige un séjour prolongé dans l'air salin. Quelques-uns reçoivent des adultes. L'œuvre nationale des hôpitaux marins seconde la création et le fonctionnement de ces hôpitaux sur la côte de France. On peut citer les hôpitaux d'Arcachon, Banyuls-sur-Mer, Berck-sur-Mer, Cannes (hôpital Dolfus), Cap-Breton, Cette, le Grau-du-Roi (adultes), Pen Bron, etc.

— Milit. C'est à Richelieu que l'on doit les premiers *hôpitaux* militaires, permanents ou sédentaires. En 1761, Choiseul les plaça sous la surveillance des gouverneurs ou commandants des places, puis la Convention dut les réorganiser. Les hôpitaux militaires représentent, au total, près de 200 établissements, dont le personnel est fourni par le *Service de santé*. Dans les villes qui n'ont pas d'hôpital militaire et dont la garnison est d'au moins 300 hommes, sont organisés des *hôpitaux mixtes*, par l'installation, dans les hôpitaux civils, de salles spéciales affectées aux militaires.

Le droit d'être admis et soigné dans les hôpitaux militaires, *à la charge du département de la guerre*, est acquis à tous les militaires en activité, aussi bien aux engagés en route pour rejoindre qu'aux libérés en route pour rentrer dans leurs foyers, aux enfants de troupe, aux employés de l'administration centrale de la guerre et, enfin, à tous les réservistes ou territoriaux, pendant la durée de leur convocation. Ne peuvent y être admis qu'*à charge de remboursement* les sapeurs-pompiers de Paris, le personnel douanier et forestier, de la trésorerie et des postes, de la télégraphie militaire pendant les convocations, du service des poudres et salpêtres, les ouvriers employés par l'artillerie et le génie, etc.; enfin, les militaires en retraite ou en réforme ou jouissant d'une gratification.

Hôpitaux de campagne. On donne ce nom à des formations sanitaires de campagne, destinées à relever les ambulances. Il y en a huit par corps d'armée, dont chacun porte de quoi soigner cent malades ou blessés pendant trois mois. Ces hôpitaux sont relevés eux-mêmes soit par des hôpitaux auxiliaires, organisés, sur les points que fixe l'autorité militaire, par les sociétés de secours, soit par des hôpitaux improvisés sur les routes d'étapes.

Hôpitaux d'évacuation. Ce sont des formations sanitaires, établies aux têtes d'étapes de guerre, et sur lesquelles sont dirigés les blessés destinés à être évacués.

Hôpitaux à destination spéciale. C'est le nom réglementaire des hôpitaux organisés en campagne pour recevoir les hommes atteints de maladies épidémiques ou contagieuses. Ils sont signalés par un fanion jaune, pour en interdire l'accès et les abords; un dépôt de convalescents spécial est installé à leur usage.

Hôpital (ORDRE DE L'). V. HOSPITALIER.

HÔPITAL-CAMFROUT, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Brest, sur la rivière de l'*Hôpital*, affluent de l'Aune; 1.109 hab.

HOPKINS (Edward John), organiste et musicographe anglais, né à Westminster (Londres) en 1818. Elève de Hawes et de Walmisley, il fut organiste de Temple-Church. Il est l'auteur d'un livre magistral sur l'orgue : *l'Orgue, son histoire et sa construction*.

HOPKINSVILLE, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Christian; 5.833 hab. Manufactures de tabacs.

HOPKINTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex]); 4.088 hab. Fabriques de chaussures.

HOPLIE (*pli*) ou **HOPLIA** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutélidés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *hoplies* sont de petits scarabées de couleurs vives, écailleux, bleuâtres ou jaunes; les femelles sont ordinairement brunes. L'espèce la plus commune, et qui ne remonte guère au delà de la Loire, est l'hoplie azuré (*hoplia cærulea*), d'un beau bleu nacré, extraordinairement répandu en certains endroits, et qui est employé par les plumassiers pour faire des parures.

Hoplie (gr. 2 fois).

HOPLIONOTE ou **HOPLIONOTA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des cassididés, comprenant une quarantaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les hoplionotes sont petites, oblongues, de couleurs variées.)

HOPLISTE (*plisst*) ou **HOPLISTES** (*stèss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratiomyidés, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'Amérique. (Les hoplistes sont de belles mouches robustes et plates, noires, variées de jaune ou de vert.)

HOPLITE (du gr. *hoplitês*, armé; de *hoplon*, arme, proprement « attirail, appareil complet ») n. m. Antiq. gr. Soldat d'infanterie pesamment armé.

— ENCYCL. Antiq. gr. A Athènes, les *hoplites* étaient tous des citoyens appartenant aux trois premières classes. Ils avaient l'armement complet (πανοπλία), comprenant le bouclier, le casque, la cuirasse par-dessus la tunique rouge, les jambières, l'épée et la lance. Chaque hoplite devait s'équiper lui-même. Il avait un valet pour porter ses armes et ses vivres pendant les marches.

Hoplite grec.

HOPLITE ou **HOPLITES** (*tèss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, comprenant des coquilles fossiles dans le terrain crétacé et dont on connaît une cinquantaine d'espèces. (Les hoplites se reconnaissent à leurs fortes côtes rayonnantes, chargées de tubercules et interrompues à la périphérie.)

HOPLITODROME (du gr. *hoplitês*, armé, et *dromos*, course) n. m. Antiq. gr. Coureur armé, athlète qui courait en tenue de guerre, à l'un des concours des jeux Olympiques.

HOPLITODROMIE (*mî* — rad. *hoplitodrome*) n. f. Antiq. gr. Courses d'hommes armés, en tenue de guerre, à l'un des concours des jeux Olympiques.

HOPLITOPHRYA n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des opalinidés, comprenant quelques espèces de France. (Les *hoplitophrya* sont des animalcules ovales ou allongés, ciliés, qui vivent en parasites dans certains vers. L'*hoplitophrya uncinata* vit dans les planaires marines, les *hoplitophrya falcifera* et *lumbrici* dans les lombrics.)

HOPLOCNÉMIS (*miss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, comprenant quelques espèces propres à l'Afrique australe. (Les hoplocnémis, courts et trapus, de taille moyenne, bruns ou rougeâtres, sont remarquables par leurs pattes postérieures extraordinairement renflées.)

HOPLODÈRE ou **HOPLODERUS** (*dé-russ*) n. m. Genre d'insectes longicornes, famille des prionidés, comprenant quelques espèces propres à la région malgache. (Les hoplodères sont des priones grands, robustes, larges, à corselet épineux; leur livrée est rousse ou brune.)

HOPLOMACHIE (*chî* — rad. *hoplomaque*) n. f. Antiq. rom. Combat de gladiateurs armés de toutes pièces.

HOPLOMAQUE (*mak'* — du gr. *hoplomakhos*; de *hoplon*, arme, et *makhê*, combat) n. m. Gladiateur armé de toutes pièces. (Ce mot paraît désigner, sous l'empire, les mêmes gladiateurs qu'on appelait auparavant *samnites*.)

HOPLOPARIA n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés. (Ce genre comprend des écrevisses fossiles à longues pinces fines, dont les débris se rencontrent en abondance dans les dépôts marins de l'époque crétacée et dans l'argile de Londres.)

HOPLOPE ou **HOPLOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutélidés, comprenant quelques espèces propres au nord de l'Afrique. (Les hoplopes sont très voisins des *anomales*, dont ils ne constituent guère qu'un sous-genre.)

HOPLOPHONEUS (*né-uss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères carnassiers, famille des félidés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Nord. (Les *hoplophoneus* étaient de grands animaux dont les longues canines comprimées rappellent celles des terribles *machærodus* tertiaires et quaternaires. Ces grands félins ont laissé leurs débris dans le miocène de l'Orégon.)

HOPLOPHORE ou **HOPLOPHORUS** (*russ*) n. m. Paléont. Genre de mammifères, type de la famille des *hoplophoridés*, comprenant quelques espèces fossiles, propres aux formations des pampas argentins et au pleistocène du Brésil. (Les hoplophores étaient de puissants animaux cuirassés, ressemblant beaucoup aux glyptodontes. Tels sont les *hoplophorus ornatus*, *Meyeri*, *lineatus*, etc.)

HOPLOPHORIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, du groupe des glyptodontes, renfermant les genres *hoplophore*, *palæhoplophore*, *lomaphore*, *éleuthérocerque*, etc. (Fossiles dans le tertiaire de l'Amérique méridionale.) — *Un* HOPLOPHORIDÉ.

HOPLOPHYLLE n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant des sous-arbrisseaux à feuilles linéaires, piquantes, à fleurs réunies en capitules et dont on connaît quelques espèces du Cap.

HOPLOPTÈRE ou **HOPLOPTERUS** (*pté-russ*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, comprenant une dizaine d'espèces d'Afrique et d'Asie.

— ENCYCL. Les *hoploptères* ont l'aspect et les mœurs des vanneaux, mais ils présentent un ergot aigu au pli de l'aile. L'espèce qui remonte le plus au nord est l'hoploptère épineux (*hoplopterus spinosus*), de l'Afrique septentrionale et du sud-est de l'Europe. On le nomme vulgairement « vanneau à éperon ». Un seul hoploptère est américain : c'est l'*hoplopterus Cayanus*, de l'Amérique du Sud.

Hoploptère.

HOPLOPTÉRON n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des culimidés, comprenant des animaux marins de la région chinoise, à très petite coquille allongée et brillante, remarquables par leurs larges varices aliformes, étagées du milieu de la coquille au péristome.

HOPLOSAURE (*sôr'*) n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens, du groupe des hallopodes, fondé sur des ossements isolés, trouvés dans les couches de Gossau.

HOPLOSTÈTHE (*stèt'*) ou **HOPLOSTETHUS** (*sté-tuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des bérycidés, comprenant une seule espèce des mers chaudes de l'ancien continent.

— ENCYCL. Connu d'abord dans la Méditerranée, l'*hoplostethus Mediterraneus* a été retrouvé à Madère. Long de 25 centimètres, brun foncé, métallique, violet et rosé avec les nageoires roses et le ventre argenté, il est remarquable par les crêtes et les saillies de sa tête, par sa cuirasse abdominale de plaques écailleuses. Ce poisson est toujours rare.

Hoplostèthe.

HOPLOSTOME (*stom'*) ou **HOPLOSTOMUS** (*sto-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétoniidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique tropicale. (La taille [2 à 3 centimètres] et la coloration des hoplostomes varient suivant les espèces, mais tous sont de teintes foncées et ont leurs téguments rugueux.)

HOPORINE ou **HOPORINA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des orthosiidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les hoporines sont de jolies noctuelles fauves et jaunes, dont l'espèce type, *hoporina croceago*, la *safranée* des anciens auteurs, vit sur les chênes qui nourrissent sa chenille.)

HOPPE-SEYLER (Ernest-Félix-Emmanuel), savant allemand, né à Fribourg-sur-l'Unstrut en 1825, mort à Strasbourg en 1895. Il fut directeur du laboratoire de chimie à l'Institut pathologique de Berlin (1856), professeur de médecine à l'université de Berlin (1860), et enfin professeur de chimie physiologique à Strasbourg (1872). Ses principaux ouvrages sont : *Manuel d'analyses de chimie physiologique et pathologique* (1858); *Recherches médico-chimiques* (1866); *Chimie physiologique* (1877-1881). Il dirigeait, depuis 1877, la « Revue de chimie physiologique ».

HOQUE n. f. Linguist. V. HOQUETON.

HOQUET (*h* asp., et *kè* — d'une onomatopée ou du v. *hoquer*, pour HOCHER) n. m. Physiol. Contraction brusque, spasmodique du diaphragme, accompagnée d'un bruit particulier produit par le passage rapide de l'air à travers la glotte : *Avoir le* HOQUET. *Le* HOQUET *est un signe fâcheux sur la fin des maladies*. (Chomel.)

— Choc, coup (Vieux.) :

L'un contre l'autre jetés,
Au moindre *hoquet* qu'ils treuvent.
LA FONTAINE.

— Théâtr. Habitude de certains artistes dramatiques, qui consiste à respirer bruyamment à la fin de chaque phrase, avec un soubresaut d'estomac et une sorte de râle.

— ENCYCL. Méd. Le *hoquet* consiste en une inspiration brusque. Le diaphragme, en se contractant, s'abaisse rapidement; l'air se précipite dans les poumons et fait entrer en vibration les lèvres glottiques. Le hoquet se montre, surtout chez les nerveux et chez les enfants, particulièrement les nouveau-nés, dont l'estomac est rempli outre mesure. Le hoquet est, en général, une affection très légère, qui se dissipe rapidement. Cependant, on l'observe parfois comme symptôme, dans certaines affections de l'encéphale, dans la péritonite, l'entérite, la dysenterie, etc. Souvent, le hoquet disparaît seul; mais, parfois, il dure des mois entiers et peut provoquer des vomissements alimentaires. La contention d'esprit, l'ingestion d'une boisson acide ou glacée, l'action de boire lentement, etc., l'arrêtent quelquefois court. Dans les cas intenses, il faut recourir à la limonade sulfurique, l'éther, l'opium, donner encore des bromures et de la valériane; enfin, recourir à des inhalations chloroformiques.

HOQUETER (*h* asp. — rad. *hoquet*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je hoquette. Il hoquettera* v. n. Avoir le hoquet.

HOQUETON (*h* asp. — pour *auqueton; alcoton*, même mot que *coton*, précédé de l'article arabe *al*) n. m. Autref. Étoffe de coton. ‖ Longue veste à manches, formée de deux grosses toiles ouatées et piquées, que les gens de pied portaient pendant le moyen âge, et dont l'usage avait été, dit-on, emprunté aux Orientaux, à l'époque des croisades. ‖ Robe courte ou saye des archers et des officiers de diverses juridictions. ‖ Casaque de paysan.

Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*,
Fait sa houlette d'un bâton.
LA FONTAINE.

— Par ext. Archer qui portait le hoqueton : *Les* HOQUETONS *du grand prévôt, du chancelier.* ‖ *Hoquetons du roi* ou *Gardes de la prévôté*, Compagnie de la maison militaire du roi qui, aux deux derniers siècles, était chargée de la police dans les lieux où se trouvait la cour.

— ENCYCL. Les *hoquetons* étaient aux couleurs ou aux armes des juridictions, c'étaient des dalmatiques ordinairement munies de manches. Le hoqueton fut porté du moyen âge jusqu'à la Révolution, et, par extension, on appelait ainsi l'homme qui le portait. On disait ainsi les « hoquetons du grand prévôt », « de l'intendant », « du chancelier », etc. Au moyen âge, on trouve parfois le mot « hoqueton » avec la signification de « jaque ». Au XVIIIe siècle, le mot synonyme était CASAQUE.

Hoqueton (XVe s.). Hoqueton (XVIIIe s.).

HOR (*h* asp.) n. m. Monnaie de compte du royaume de Perse, valant 5 francs de monnaie française, et un dixième du toman.

HOR, montagne de l'Arabie Pétrée, entre le bras oriental de la mer Rouge et la mer Morte, au S. de la Palestine et près de Petra. C'est le lieu de la trente-quatrième station des Israélites dans le désert. Aaron, le frère de Moïse, y fut enseveli ; aussi les Arabes le nomment-ils *djebel Nébi-Haroun* (montagne du prophète Aaron). Le lieu est encore sacré aujourd'hui pour les musulmans.

HORACE (Quintus Horatius Flaccus), poète latin, né à Venouse (Apulie) en 65, mort en l'an 8 av. J.-C. A l'âge de dix-huit ans, après avoir étudié à Rome, Horace partit pour Athènes afin d'étudier la philosophie. Il s'y lia avec Brutus, le meurtrier de César, et commanda une légion dans son armée. Mais il se distingua peu dans le métier des armes, et plaisante lui-même sa fuite à Philippes. Quand il revint à Rome, il trouva son bien confisqué, au profit des vétérans d'Octave. Il exerça alors les humbles fonctions de scribe dans les bureaux d'un préteur, puis il rencontra Virgile, qui le prit en affection et le présenta au prince. Auguste accueillit volontiers le jeune poète. Mais, pas plus vis-à-vis d'Auguste que du puissant Mécène et de Pollion ses protecteurs, Horace ne voulut abdiquer une indépendance qu'il considérait comme le premier des biens. Il refusa même la place de secrétaire intime, que l'empereur lui offrait. Horace avait reçu de Mécène un petit domaine dans la Sabine, près de Vicovaro, l'antique Varia, où le poète aimait à chercher la paix loin de Rome. Il possédait aussi à Tibur (Tivoli) une villa plus somptueuse. La mort de Virgile fut une des grandes douleurs de sa vie. Lui-même mourut la même année que Mécène, et Auguste lui fit élever un tombeau près de celui de son protecteur et ami. Au physique, Horace était court et replet, d'une santé délicate. On possède quelques médaillons grossiers, où l'on a cru reconnaître les traits du poète.

Horace (médaillon contorniate).

Bien mieux que s'il eût été courtisan, Horace, par sa poésie, seconda la politique d'Auguste. Une grande partie de son œuvre est, sous une forme enjouée, un appel à un épicurisme aimable, qui, au lendemain des guerres civiles, ne pouvait manquer de trouver un écho dans bien des âmes lassées. Le ton, d'ailleurs, s'en modifie à mesure que la fréquentation de la société la plus polie de Rome affine l'expression du poète et lui apprend, avec l'indulgence mondaine, la raillerie fine, plus puissante pour corriger que l'indignation violente. Les œuvres d'Horace se divisent en *satires, épodes, odes* et *épîtres*. Les premières datent de sa jeunesse. Il imite beaucoup Lucilius. Il n'est point encore philosophe ; sa raillerie s'en prend surtout aux tares individuelles et se confine dans un réalisme souvent grossier. Les *Epodes* ne sont guère que des satires lyriques. Dans le deuxième livre des satires, la critique a plus de portée, l'auteur commence même à comprendre le stoïcisme, tout en le raillant doucement. Dans les *Odes*, composées à la prière d'Auguste, l'inspiration est à la fois patriotique, politique et morale. Les périls de l'Etat, les mesures réparatrices d'Auguste, la corruption des Romains, la grandeur du passé romain, en fournirent le sujet. La forme est savante et soignée, les rythmes variés, les réminiscences des poètes grecs s'allient de la façon la plus heureuse à l'inspiration contemporaine. Horace se montre dans les *Odes* à la fois moraliste et artiste achevé. Les *Epîtres* se distinguent des *Satires* par un style plus soigné, par un éclectisme large entre les principes de la morale épicurienne et ceux de la morale stoïcienne. De plus, la critique littéraire y trouve une large place. L'*Epître aux Pisons* a mérité d'être désignée couramment du nom d'*Art poétique*. Horace est aussi l'auteur d'une belle œuvre lyrique, *le Chant séculaire*, composé par ordre d'Auguste pour être chanté lors de la célébration des jeux séculaires. Horace est un maître dans tous les genres qu'il a abordés. La grâce, l'ampleur, la maîtrise de la pensée et du style, la sincérité, l'honnêteté de sentiments moyens, mais qui ne manquaient pas d'originalité à la date où ils furent exprimés, lui tiennent lieu de qualités plus hautes.

— BIBLIOGR. : Biographie : *Vie* (très courte), par Suétone ; éditions : *princeps* vers 1470-1473 ; d'Orelli, de Nauck et Krüger, de Waltz ; traductions Janin et Patin. A consulter : Walckenaër, *Histoire de la langue et des poésies d'Horace* (1858) ; Boissier, *Nouvelles promenades archéologiques* ; Muller, *Horace* (1880) ; Poiret, *Horace* (1889).

HORACES (LES TROIS), personnages d'une ancienne tradition romaine. Sous le règne de Tullus Hostilius (VIIe s. av. J.-C.), Rome et Albe étaient en guerre. Ces deux villes résolurent de confier leur destinée à trois champions pris de part et d'autre. Le hasard désigna de chaque côté trois frères : les Horaces pour les Romains, les Curiaces pour les Albains. Deux des Horaces furent tués d'abord ; mais les trois Curiaces étaient blessés. Feignant de fuir, le survivant des Horaces les sépara et les tua l'un après l'autre. Au retour, comme sa sœur Camille, au lieu de se réjouir de la victoire de Rome, pleurait sur la mort d'un des Curiaces, qui était son fiancé, son frère la tua dans un accès de patriotisme farouche. Condamné à mort par les décemvirs, il en appela au peuple, qui l'acquitta. Mais, en expiation, son père lui imposa l'humiliation de passer sous le joug, comme un vaincu. La vérité de cette tradition rapportée par Tite-Live est fort incertaine, bien que l'on montre encore, aux environs de Rome, un prétendu tombeau des Horaces.

Horace, tragédie de Corneille en cinq actes et en vers, représentée au début de 1640 à l'hôtel de Bourgogne et publiée en 1641. — Le sujet en est emprunté au récit de Tite-Live (I, 23-26) [v. art. précéd.]. Il avait déjà été porté sur la scène par l'Arétin dans son *Orazia* (1546), par Pierre de Laudun d'Aigaliers dans son *Horace Trigemine*, et par Lope de Vega dans *el Honrado Hermano* (1622). On doit à Corneille l'invention du personnage de Sabine, sœur des Curiaces et femme d'Horace.

Rome et Albe sont en guerre : Sabine et Camille ont à déplorer cette lutte qui sépare les deux familles des Horaces et des Curiaces. La nouvelle que les deux villes remettront leur sort chacune entre les mains de trois guerriers fait espérer une prompte paix. Mais on apprend successivement que Rome a choisi Horace et ses frères, et Albe, Curiace et ses frères. Horace et Curiace feront tous deux leur devoir. Ni Camille ni Sabine ne peuvent les en détourner. Une nouvelle péripétie fait croire un moment que le combat n'aura pas lieu, mais le vieil Horace annonce qu'il est engagé. Julie, dame romaine, qui n'a assisté qu'à une partie du combat, vient faire le récit de ce qu'elle a vu, et raconte que les deux frères d'Horace ont été tués et que lui-même est en fuite devant les trois Curiaces. Le vieil Horace maudit la lâcheté de son fils, et répond à Julie la parole fameuse :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût,
Ou qu'un beau désespoir, alors, le secourût.

Mais Julie est mal informée : Horace n'a fui que pour séparer les Curiaces et les tuer successivement. Camille exhale sa douleur, et, quand son frère revient triomphant, elle le reçoit avec de terribles imprécations contre Rome. Horace, irrité, tue sa sœur. Valère, ancien soupirant de Camille, accuse le meurtrier auprès du roi Tullus qui, après un éloquent plaidoyer du vieil Horace, pardonne au sauveur de la patrie.

Dans cette tragédie, Corneille a réussi à se plier aux unités de temps et de lieu, mais il n'a pas évité la duplicité d'action amenée par le meurtre de Camille. Cette pièce n'en est pas moins une magnifique peinture de la famille romaine et du patriotisme romain : auguste et paisible chez le vieil Horace ; emporté et orgueilleux chez son fils, mais parvenu en même temps à son plus haut point d'héroïsme ; encore stoïque chez Curiace, mais plus accessible à l'amitié et à l'amour. Fondée sur ce contraste de caractères, *Horace*, surtout dans les trois premiers actes, est le type de la tragédie classique.

Horaces (LE SERMENT DES), tableau de David, au musée du Louvre. Cette toile a été peinte à Rome, dans un voyage que David entreprit en 1784. Exécuté dans l'espace de onze mois, il parut au Salon de 1785. Le *Combat des Horaces et des Curiaces* a été représenté dans une spirituelle estampe par Abraham Bosse. Un tableau sur le même sujet a été peint par J.-B. Le Barbier.

Le Serment des Horaces, d'après David.

HORAIRE (*rèr'* — lat. *horarius*; de *hora*, heure) n. m. Tableau indicatif des heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer, et, par extension, des voitures de tramways et d'omnibus.

— Astron. *Cercles horaires*, Grands cercles de la sphère céleste passant par les pôles. ‖ *Angle horaire d'un astre*, Angle formé par le méridien de l'observateur et le méridien de l'astre. ‖ *Parallaxe horaire*, Parallaxe d'ascension droite. ‖ *Plans horaires*, Plan des cercles horaires.

— Gnomon. *Lignes horaires*, Lignes marquant la position de l'ombre du style d'heure en heure.

HORATIA (GENS), maison patricienne de Rome républicaine. Elle donna un consul à Rome, dès la première année de la République. Ce consul et ses descendants portaient le surnom de **Pulvillus**. A la même famille appartiennent Horatius Coclès et les trois frères qui vainquirent les Curiaces. On perd sa trace à partir du IVe siècle, mais elle avait dû continuer d'exister, puisque le père du poète Horace, en sa qualité d'affranchi, ne pouvait tenir ce nom que d'un patron qui le portait.

HORATIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Qui appartient à Horace, qui est dans sa manière : *Style* HORATIEN.

HORATIUS Coclès, héros romain de la gens Horatia, qui défendit seul le pont Sublicius contre Porsenna. Il donna ainsi aux siens le temps de couper le pont, puis se tira d'affaire à la nage avec toutes ses armes. Il perdit un œil dans la bataille, d'où son surnom de *Cocles* (le Borgne).

Médaille antique, représentant Horatius Coclès.

HORAZDIOWITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Strakonitz]), sur la Wottawa, affluent de la Moldau ; 3.332 hab. Fabriques de papier, de spiritueux. Moulins. Château du prince Kinsky.

HORB, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur le Neckar ; 2.187 hab. Horb, qui dépendait autrefois du comté de Hohenberg, appartient, depuis 1805, au Wurtemberg.

HORBACHITE n. f. Sesquisulfure naturel de nickel et de fer.

HORBÉIT, ville d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Charkieh]), sur le canal de Moezz ; [illegible] hab. Elle a conservé le nom de la ville antique de *Pharbaithos*, qui, à l'époque gréco-romaine, avait succédé à la cité de Shadanou, comme capitale du XIe nome du Delta. Ruines d'un grand temple construit par Nectanebo ; à l'époque byzantine et copte, siège d'un évêché.

HORBOURG, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Colmar]), sur l'Ill, au confluent de la Thur ; 1.080 hab. Ce village est bâti sur l'emplacement de l'importante cité romaine d'*Argentovaria*. Avant 1871, Horbourg faisait partie du département français du Haut-Rhin.

HORBURY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 5.673 hab. Fabrique de lainages.

HORCAJO-DE-SANTIAGO, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]) ; 3.000 hab.

HORDE (*h* asp. — du mongol *ordou*, camp) n. f. Nom donné d'abord aux tribus errantes de la Tartarie et appliqué plus tard à toute peuplade nomade : *Les* HORDES *d'Alaric.*

— Par ext. Troupe d'hommes qui commettent des désordres : HORDE *d'aventuriers, de brigands, de créanciers.*

HORDE D'OR, nom du royaume le plus occidental, fondé au moyen âge par les Mongols. Son premier souverain fut Djoudji, fils de Gengis-Khan, qui, en 1223, reçut tout le pays situé au nord de la Caspienne et de la mer Noire. Djoudji divisa son empire entre ses cinq fils : 1° Ourda, chef de la Horde Blanche, fondateur du khanat du Kiptchak oriental (1226-1428). Ses descendants régnèrent plus tard dans le Kiptchak occidental (1378-1502), et, de 1466 à 1554, furent khans d'Astrakhan ; 2° Tonghatimour, prince de Bulgarie, dont les descendants furent khans de Khazan (1438-1552), de Kazimoff (1450-1678) et de Crimée (1420-1783) ; 3° Sheïban, chef des tribus au nord de la Caspienne ; 4° Touval, chef des Petchénègues (les Patzinak des Russes), fondateur du royaume de Sibérie ; 5° Batou, qui s'établit dans le Kiptchak occidental, avec Seraï comme capitale. Ces différents khanats ne tardèrent pas à subjuguer les Russes et à faire des grands princes de Moscou ou de Kiev les vassaux du suzerain de tous les Mongols, l'empereur de Chine. Néanmoins, cette période d'humiliations, la *Tatarchtchina* des historiens russes, a sauvé la Russie naissante de l'absorption lithuanienne, polonaise et prussienne. La Horde se convertit à l'islam sous le règne du khan Berekeh (1256). La dynastie fondée par Batou s'éteignit en 1359, avec Naurouz-Beg ; les princes issus d'Ourda, Tonghatimour et Sheïban, se disputèrent la couronne au milieu d'une anarchie incroyable. En 1380, Touktamish, de la famille d'Ourda, s'empara du pouvoir, écrasa le grand prince Dmitri Donskoï, et se fit battre par Timour Kourkan ; la Horde se désagrège après lui (1381) et se fragmente entre Astrakhan, Kazan-Kazimoff et la Crimée. Le dernier khan, Seïd Ahmed II, meurt en Pologne en 1502. En 1481, Ivan III s'empare du Kiptchak ; en 1552, le royaume de Kazan est annexé à la Russie, celui d'Astrakhan en 1554, le khanat des Nogaïs sous Anna Ivanowna, et celui de Crimée en 1783, sous le règne de la grande Catherine.

HÖRDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur l'Emscher ; 16.346 hab. Ch.-l. de cercle. Vieux château des comtes de La Mark. Métallurgie.

HORDÉACÉ (*sé*), **ÉE** (lat. *hordeaceus*; de *hordeum*, orge) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'orge.

HORDÉATION (*si-on* — lat. scientif. *hordeatio*; de *hordeum*, orge) n. f. Art vétér. anc. Fourbure attribuée à l'action de l'orge. (Ce mot n'a plus qu'une valeur historique.)

HORDÉIFORME (du lat. *hordeum*, orge, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à l'orge.

HORDÉINE (du lat. *hordeum*, orge) n. f. Substance pulvérulente, que Proust a obtenue en chauffant l'amidon de l'orge avec de l'eau acidulée.

HORDÉIQUE (*dé-ik'* — du lat. *hordeum*, orge) adj. Se dit d'un acide gras qui se produirait en petite quantité dans la distillation de l'orge avec l'acide sulfurique étendu.

Hordel, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur un tributaire de l'Emscher ; 2.917 hab. Houille.

HORDÉOLE n. m. Chir. Syn. de ORGELET.

HORDEUM (*dé-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre *orge*.

HORDICIES (*sî*) ou **HORDICALIES** (*lî*) [de *horda*, vache pleine, et *cædere*, tuer] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes pendant lesquelles on immolait des vaches pleines.

Hördt, village d'Alsace-Lorraine (Alsace [cercle de Strasbourg-Campagne]), près de la Zorn ; 2.073 hab.

Horeb, montagne de l'Arabie Pétrée, au N.-O. du mont Sinaï, appelé par les Arabes *djebel Mouça* (montagne de Moïse). Chapelles de *Saint-Jean-Baptiste* et de la *Vierge de la ceinture;* monastère de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où résident un évêque grec et des religieux qui suivent la règle de saint Benoît. Là, selon la Bible, Moïse vit Dieu dans un buisson ardent et, d'un coup de la verge sacrée, fit jaillir l'eau d'un rocher. Elie se réfugia au mont Horeb, pour éviter les persécutions de Jézabel.

— Allus. hist. : **Le rocher d'Horeb**. On rappelle le rocher d'Horeb et la baguette de Moïse à propos d'une cause soudaine et imprévue qui fait jaillir l'inspiration, la joie, la douleur, etc.

HORÉES (du gr. *hôra*, heure) n. f. pl. Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes en l'honneur des Heures, associées à Gæa et à Pandrose. ‖ Sacrifices que l'on offrait aux Heures, au commencement de chaque saison.

Horfield, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), près de l'estuaire de la Severn ; 7.557 hab.

Horgen, ville de Suisse (canton de Zurich), sur la rive occidentale du lac de Zurich ; 5.500 hab. Ch.-l. de district. Industrie agricole. Tissage de soie. Belle église (xvᵉ s.). Aux environs, houillères où l'on trouve beaucoup d'ossements fossiles. Bains minéraux de Bocken.

Horgos, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csongrad]), près de la Theiss ; 5.503 hab.

HORIDICTIQUE (*dik'-tik'* — du gr. *hôra*, heure, et *deiktikos*, qui montre) adj. Se dit d'un quart de cercle sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE (*rî* — lat. *horia*) n. f. Petite barque de pêche, en usage sur les côtes.

HORIE (*rî*) ou **HORIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *horiinés*, comprenant quelques espèces des régions tropicales du globe.

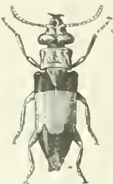
Horie (réd. d'un tiers).

— Encycl. Les *hories* sont surtout répandues dans l'Amérique du Sud et la Malaisie. Elles sont de grande taille, cylindriques, allongées, avec une grosse tête ; leur livrée rouge, testacée, est souvent marquée de noir. Ces vésicants aberrants mènent, à l'état de larve, une existence parasito aux dépens de divers hyménoptères solitaires. Une des hories les plus communes est la grande *horia apicalis*, du Brésil.

HORIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des cantharididés, renfermant les *hories* et genres voisins : *cissites, tricrania, apteropasta*. — *Un* HORIINÉ.

HORION (*h* asp. — orig. inconn.) n. m. Linguist. Coup violent frappé sur quelqu'un.

— Pathol. Nom d'une maladie appelée aussi *tac*.

Horion-Hozémont, comm. de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége ; 4.026 hab. Mines et carrières.

HORIOSTOME ou **HORIOSTOMA** (*oss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinidés, comprenant quelques espèces, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les horiostomes ont un large ombilic ; ils sont côtelés ou carénés, et leur opuscule est intermédiaire entre ceux des turbinidés et des solariidés.)

HORISTIQUE (*stik'*) adj. ‖ *Grammaire horistique*, Celle qui définit les mots et donne les règles auxquelles ils sont soumis.

Horitz, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]), sur la Bistritz, affluent de l'Elbe ; 6.910 hab. Usines pour le coton. Moulins. Brasserie. Culture fruitière.

HORIZON (lat. *horizon* ; gr. *horizôn*, de *horizein*, borner) n. m. Ligne où se termine notre vue, et où il semble que le ciel et la terre se touchent : *L'*HORIZON *s'éloigne quand on marche vers lui.* ‖ Partie du ciel, de la mer, etc., qui est voisine de cette ligne : *Astre, Voile qui paraît à l'*HORIZON.

— Fig. Perspective, étendue d'une action, d'une activité quelconque : *L'*HORIZON *de l'esprit de parti manque toujours d'étendue.* (B. Const.) ‖ Apparence, perspective de l'avenir : *L'*HORIZON *politique.*

— Astron. *Horizon rationnel, géocentrique* ou *astronomique*, Grand cercle perpendiculaire à la verticale du lieu divisant la sphère astronomique en deux hémisphères égaux : un au-dessus, un au-dessous. ‖ *Horizon apparent* ou *visible*, Cercle déterminé par les rayons visuels tangents à la surface de la terre. ‖ *Horizon réel*, Plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre.

— B.-arts. Ligne horizontale, parallèle à la ligne de terre, et contenant le point de vue : *Un* HORIZON *trop haut détruit la perspective.*

— Géol. *Horizon géologique*, Terme par lequel on désigne les lits, couches ou strates bien caractérisés par un ou plusieurs fossiles que l'on ne trouve ailleurs que dans les formations exactement du même âge. (Ce sont des dates précises, des points de repère de la série géologique.)

— Mar. *Horizon artificiel*, Instrument à glace ou à liquide (huile, mercure), permettant d'observer des hauteurs de soleil pour obtenir l'heure du lieu. ‖ *Horizon gras*, Ligne d'horizon masquée par les vapeurs et les nuages. ‖ *Horizon chargé*, Ciel nuageux. ‖ *Horizon mal défini*, Qui ne se distingue pas nettement du ciel.

— Allus. littér. : **Prendre l'horizon pour les bornes du monde**. V. DÉCOUVRIR.

— Encycl. Mar. *Horizon artificiel*. En mer, les hauteurs de soleil s'obtiennent en prenant avec un grand sextant l'angle formé par les rayons visuels allant à l'astre et à la projection de cet astre sur l'*horizon*. Il est donc nécessaire de viser l'astre ou l'horizon et de les amener par réflexion l'un sur l'autre, au moyen d'un double jeu de miroirs. Quand on veut observer à terre, il faut se servir d'un horizon factice. Cet instrument est l'horizon artificiel qui sert pour les observations au sextant ; il est à glace ou à liquide. L'horizon à glace se compose d'une glace noircie supportée par trois vis calantes. On le dispose de façon que le soleil se projette bien dessus, et on amène avec son sextant l'image directe à tangenter l'image réfléchie. Il est évident, par suite des principes de la réflexion, que l'angle qu'on obtient ainsi est le double de la hauteur. Le calage de cet instrument est difficile ; on l'a remplacé par un horizon à liquide, soit à huile, soit à mercure. La cuvette est disposée à peu près horizontale, et le liquide donne le plan de réflexion parfait dont on a besoin. Cet horizon est d'une extrême sensibilité. Mais c'est, en somme, un système bien préférable à l'horizon à glace. Le contre-amiral Fleuriais a imaginé, pour observer par horizon brumeux, d'adjoindre au sextant un gyroscope, dit « toupie Fleuriais », d'une pratique délicate, mais qui a donné les meilleurs résultats.

HORIZONNER (*zo-né*) v. a. Borner par un horizon : *Des portes fleuries* HORIZONNÉES *de forêts de palmier.* (A. Daudet.)

HORIZONTAL, ALE, AUX adj. Parallèle à l'horizon, perpendiculaire à la verticale du lieu : *Ligne* HORIZONTALE. *Plan* HORIZONTAL.

— Par ext. Perpendiculaire à une ligne, à une direction, à un axe qui représente conventionnellement la verticale : *L'écriture de la plupart des peuples est* HORIZONTALE.

— Astron. *Diamètre horizontal*, Diamètre apparent d'un astre perpendiculaire au rayon mené de l'œil de l'observateur au centre de l'astre. ‖ *Parallaxe horizontale*, Parallaxe dans laquelle le rayon terrestre considéré est le demi-diamètre horizontal de la terre par rapport à l'astre observé. ‖ *Réfraction horizontale*, Réfraction des rayons lumineux qui a lieu pour les astres situés à l'horizon.

— Mar. *Tir horizontal* ou *de plein fouet*, Tir fait quand la pièce est pointée sur la flottaison du navire ennemi et à petite distance, sans aucun angle positif ou négatif. ‖ *Plan horizontal d'un navire*, Plan de flottaison de ce navire.

— Mécan. *Machine à vapeur horizontale*, Celle dans laquelle les organes principaux, bielle, cylindre, etc., occupent une position horizontale, comme dans les locomotives ordinaires, les machines à vapeur Corliss, etc.

HORIZONTALE n. f. Arg. boulev. Femme de mœurs légères.

HORIZONTALEMENT adv. Parallèlement à l'horizon ; dans une position horizontale.

— Anton. **Verticalement**.

HORIZONTALITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est horizontal : *L'*HORIZONTALITÉ *d'un plan.*

HORIZONTÉ, ÉE (rad. *horizon*) adj. Blas. Se dit du soleil et de la lune, quand ils sont placés à l'un des angles de l'écu. (Expression moderne. On dit plutôt levant et couchant, ou mouvant, suivant l'angle.)

D'azur à un soleil d'or horizonté à dextre.

HORKELIA (*ké*) ou **HORKÉLIE** (*lî*) n. f. Genre de plantes, de la famille des rosacées fragariées, ressemblant aux *fraisiers*, habitant les régions tempérées et froides du globe.

HORLOGE (*loj'* — du lat. *horologium* ; gr. *hôrologion* ; de *hôra*, heure, et *légein*, dire) n. f. Machine qui sert à marquer et à sonner les heures. ‖ Se dit particulièrement des grandes machines qui sonnent et marquent, au moyen d'aiguilles indicatrices, l'heure pour le public : *L'*HORLOGE *d'une église.* ‖ *Horloge solaire* ou *au soleil*, Gnomon. ‖ *Horloge d'eau*, Clepsydre. ‖ *Horloge de sable*, Sablier. ‖ *Horloge à équation*, Celle qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen.

— Par ext. Ce qui rend sensible le cours du temps, ou en règle la distribution : *Les étoiles sont l'*HORLOGE *des bergers.*

— Pop. *Heure d'horloge*, Heure entière, considérée comme un temps très long : *Parler trois* HEURES D'HORLOGE *sans s'arrêter.*

— *Régler une horloge*, En corriger les variations. ‖ Fig. *Être réglé comme une horloge*, Être extrêmement régulier dans ses habitudes.

— Bot. *Horloge de Flore*. V. la partie encycl.

— Electr. *Horloge électrique*, Horloge dans laquelle le mouvement du balancier ou celui des aiguilles est entretenu par une action électrique. ‖ *Horloge à cadran commandé par le régulateur électrique*, Horloge dont le cadran possède un organe recevant le courant du régulateur et transformant le mouvement produit en mouvement circulaire d'une aiguille sur ce cadran.

— Mar. Dans l'ancienne marine, Sablier et, en particulier, celui qui marquait la demi-heure.

— Ornith. *Horloge ornithologique*, Tableau donnant les noms d'une série d'oiseaux qui chantent les uns après les autres dans la journée.

— Zool. *Horloge de la mort*, Nom vulgaire des vrillettes (coléoptères du genre *anobium*), ainsi appelées parce qu'en frappant avec leur tête et leur corselet contre le bois vermoulu, elles produisent un bruit comparable à celui d'une montre.

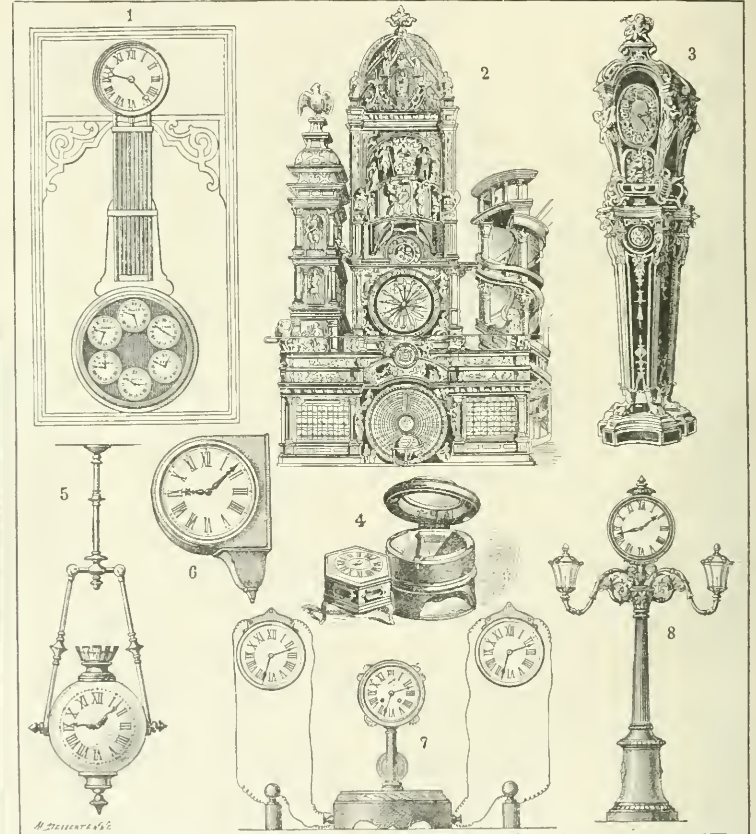
1. Régulateur oscillant, donnant l'heure de différentes villes du monde ; 2. Horloge de Strasbourg ; 3. Horloge à cadran ovale, par Julien Le Roy (biblioth. de l'Arsenal) ; 4. Petite horloge de table, avec son étui de voyage (xviᵉ s.) ; 5. Horloge de marine ; 6. Régulateur de chemin de fer ; 7. Horloge distribuant électriquement l'heure ; 8. Réverbère-horloge (horloge pneumatique), pour « refuge » généralement à deux cadrans).

— Encycl. Hist. Parmi les *horloges* les plus célèbres pour leur originalité, ou l'ingéniosité de leur mécanisme, ou par leur seule antiquité, nous citerons d'abord l'horloge à eau *clepsydre* envoyée à Charlemagne par le calife Haroun al Raschid. Puis l'horloge de Gaza, où des aigles d'airain, en nombre égal à celui des heures, tenaient chacun dans ses serres une couronne, prêt à la déposer sur la tête d'Hercule, en souvenir de ses douze travaux ; la Mendjânah, une des trois merveilles du Mechouar, résidence des anciens rois de Tlemcen ; le fameux Jacquemart de Dijon, qui appartenait primitivement à la ville de Courtrai, à laquelle Philippe le Hardi l'enleva ; l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, qui, outre les heures, indique tous les phénomènes astronomiques journaliers, et l'horloge actuelle de la tour du Palais de justice, à Paris, etc.

Mécan. On distingue dans toute *horloge* trois parties principales : 1° le moteur ; 2° un régulateur destiné à rendre le mouvement uniforme ; 3° enfin, un organe intermédiaire destiné à produire l'action réciproque du régulateur et du moteur. Cet organe intermédiaire prend le nom d'*échappement*. V. ce mot.

Les régulateurs sont de deux sortes : le pendule et le balancier à ressort spiral. L'emploi de l'un et de l'autre est dû à Huyghens.

Le pendule s'applique aux horloges proprement dites et aux pendules. Le balancier à ressort spiral s'applique aux montres, aux chronomètres, aux pendules de voyage, etc.

Dans les horloges, le moteur est un poids attaché à une chaîne ou corde qui produit le mouvement en se déroulant de dessus un tambour. La corde qui supporte le poids moteur est enroulée par le remontage de l'horloge autour d'un cylindre. Ce poids produit un effort constant parce qu'on annihile le poids de la corde s'ajoutant à celui du poids moteur au moyen d'un petit contrepoids.

Dans les pendules d'appartement, les montres, les chronomètres, etc., la force motrice est produite par un ressort enroulé, formé d'une lame d'acier trempé, longue et mince. L'extrémité extérieure de ce ressort est reliée à un point fixe, et l'autre est attachée à un axe susceptible de tourner sur lui-même, et, par conséquent, de se tendre ou de se détendre lorsqu'il est abandonné à lui-même.

— *Horloge électrique.* L'emploi de l'électricité dans l'art de l'horlogerie est dû à Wheatstone, qui proposa de transmettre électriquement le mouvement d'un régulateur à des cadrans placés à distance, en disposant un *interrupteur* de façon qu'il produisît des ouvertures et des fermetures de circuit ; le courant était envoyé dans des électro-aimants dont les armatures étaient animées de mouvements alternatifs synchrones de ceux de l'horloge conductrice. Ce système porte le nom de *système de compteurs électro chronométriques*. Certains inventeurs, Gloesener, Collin-Wagner, ont remplacé ces interrupteurs par un système magnéto-électrique dépendant du pendule de l'horloge régulatrice, d'où le nom d'*horloges magnéto-électriques*.

Un autre système de distribution de l'heure consiste à installer à chaque centre horaire une horloge ordinaire, et à relier toutes ces horloges télégraphiquement avec un régulateur central. Dans ce cas, l'électricité est simplement employée à maintenir la concordance entre la marche de chacune des horloges et celle du régulateur.

— *Horloges pneumatiques.* On peut obtenir la régularisation des horloges par une horloge type au moyen de l'air comprimé, et c'est aux appareils disposés pour cela qu'on donne le nom d'*horloges pneumatiques*. La première application remonte à l'année 1861, mais elle rencontra des difficultés qui l'empêchèrent de devenir pratique. Toutefois, Popp et Resch, ingénieurs autrichiens, purent assurer, dès 1877, le service de l'heure par l'air comprimé. Leur système a été inauguré à Paris en 1880. Il consiste en un régulateur à balancier, placé au centre du réseau et accompagné de machines de compression qui accumulent l'air dans des réservoirs, ceux-ci communiquant avec les cadrans au moyen de petits tubes métalliques établis sous le pavé des rues. Ce régulateur ouvre chaque minute la soupape de l'un des réservoirs. L'air s'élance alors dans la canalisation et va faire mouvoir les aiguilles des cadrans.

Bot. *Horloge de Flore.* Un certain nombre de plantes ouvrent leurs fleurs à une heure assez fixe pour qu'on ait pu baser sur ces données la formation d'une « horloge de Flore ».

Voici une série diurne d'épanouissements de plantes européennes :

Calystegia sepium, 3 h. du matin ; *chicoracées* en général, 3 h. id. ; plusieurs *solanum*, 6 h. id. ; *nymphæa alba*, 7 h. id. ; *anagallis arvensis*, 8 h. id. ; *calendula arvensis*, 9 h. id. ; *ornithogalum umbellatum*, 11 h. id. ; la plupart des *mesembryanthemum*, midi ; *scilla pomeridiana*, 2 h. du soir ; *silene noctiflora*, 5 à 6 h. id. ; *cereus grandiflorus*, 7 à 8 h. id. ; *phaobitis hispida*, 10 h. id.

Horloge, constellation méridionale formée par la Caille. (Elle est située au-dessus de l'Eridan et comprend 24 étoiles, dont la plus belle n'est que de cinquième grandeur.)

Armes de la corporation des horlogers de Paris.

HORLOGER (*jé*) n. m. Celui qui fait, répare ou vend des horloges, des pendules, etc.

— Encycl. La corporation des *horlogers*, qui avait pour patron saint Eloi, avait reçu ses statuts de Louis XI, en 1483. Pour passer maître horloger, on devait faire huit années d'apprentissage, exécuter un chef-d'œuvre et payer 900 livres ses lettres de maîtrise.

Jeton des anciens horlogers de Paris.

HORLOGER (*jé*), **ÈRE** adj. Qui a rapport à l'horlogerie : *L'industrie* horlogère. ‖ On disait jadis horlogeur, euse.

HORLOGÈRE (*jèr'*) n. f. Femme d'un horloger. ‖ Femme qui exerce la profession d'horloger.

HORLOGERIE (*je-rî*) n. f. Art de faire ou de réparer les horloges, les pendules, les montres ; commerce de ces objets. ‖ Ouvrages d'horlogerie.

— Encycl. Comm. Les produits de l'*horlogerie*, horloges, pendules, montres, comprennent trois catégories de mécanismes, dont l'importance est précisément l'inverse de la dimension des pièces : les horloges, les pendules et les montres. Les horloges sont particulièrement fabriquées à Paris, à Strasbourg, à Beauvais et à Morez (Jura). Les mouvements de pendule se fabriquent surtout près de Dieppe, à Saint-Nicolas-d'Aliermont, à Montbéliard (Doubs), à Morez (Jura), à Villingen (Forêt-Noire), à Beaucourt (Alsace-Lorraine). Quant aux pendules d'art, elles se font principalement à Paris. Besançon, le Faucigny (Savoie), Cluses, Châtillon, Genève, Salanches, etc., fabriquent surtout des montres.

— Enseign. *Ecoles d'horlogerie de Cluses* et *Besançon. Ecole professionnelle d'horlogerie de Paris.* V. école.

Hormayr (Joseph, baron de), historien et diplomate autrichien, né à Innsbrück en 1782, mort à Munich en 1848. Il fut directeur des archives secrètes au ministère des affaires étrangères d'Autriche (1802). En 1809, il accompagna l'archiduc Jean dans le Tyrol, pour y préparer le soulèvement du pays ; il joua un rôle important dans l'insurrection, sous les ordres de Hofer, devint historiographe de la cour de Vienne en 1816, entra dans la diplomatie et fut nommé archiviste du royaume de Bavière. On a de lui : *Matériaux diplomatiques pour servir à l'histoire du Tyrol dans le moyen âge* (1802-1803) ; *Histoire du comté de Tyrol* (1806-1808) ; *Plutarque autrichien* (1807-1820) ; *Histoire d'André Hofer* (1811) ; *Scènes des guerres de délivrance* (1842-1844) ; *l'Armée de l'Autriche intérieure dans la guerre de 1809* (1848).

HORMIDION n. m. Genre d'orchidacées épidendrées, comprenant des herbes épiphytes, très petites, dont on connaît sept espèces de l'Amérique tropicale.

HORMIN (du gr. *horminon*, même sens) n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des monardées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Europe centrale. ‖ Section du genre sauge, également de la famille des labiées. (On écrit aussi ormin.)

— Encycl. L'*hormin* est une belle plante vivace, à feuilles ovales, crénelées, presque toutes radicales, à grandes fleurs odorantes, d'un violet bleuâtre, groupées en épis lâches terminaux. Elle croît sur les montagnes du midi et du centre de l'Europe, et on la cultive quelquefois dans les jardins comme plante d'ornement.

Hormin.

HORMINÉES n. f. pl. Sous-tribu des labiées monardées. — *Une* herminée.

HORMINIDÉES n. f. pl. Tribu des labiées monardées. — *Une* horminidée.

HORMINUM (*nom'*) n. m. Nom scientifique latin de l'hormin.

HORMIS (*h* asp., et *mi* — de *hors*, et *mis*) prép. Excepté, hors : *On peut tout acquérir dans la solitude*, hormis *du caractère*. (H. Beyle.) ‖ V. hors (syn.).

— Loc. conj. *Hormis que*, Sauf ce fait que.

Hormisdas (saint), pape, élu et sacré en 514, mort en 523. Il était né à Frosinone, dans la Campagne romaine. Zélé défenseur de l'orthodoxie contre les eutychéens, il envoya à Constantinople deux ambassades, pour obtenir de l'empereur Anastase la reconnaissance du concile de Chalcédoine. Anastase refusa d'obtempérer aux ordres du pape ; mais Justin, son successeur, obéit et signa le *Formulaire d'Hormisdas*, qui proclamait l'indéfectibilité de l'Eglise de Rome en matière de foi. On a conservé de saint Hormisdas un recueil de *Lettres* très importantes. — Fête le 6 août.

Hormisdas, nom porté par plusieurs souverains de Perse à l'époque sassanide, dérivé du nom du dieu Ahouramazda, ou Ormazd. Le plus fameux est **Hormisdas IV**, vingt-troisième souverain de la dynastie sassanide. Fils de Khosrav Anouschirvan, il régna de 579 à 580. Les généraux de Tibère, Maurice et Narsès, envahirent la Médie et écrasèrent son armée à Callinique (580). Hormisdas n'ayant pas voulu négocier, Maurice dispersa de nouveau l'armée perse (581), puis alla revêtir la pourpre à Constantinople, laissant le commandement des troupes grecques à Jean de Mystacon, puis à Philippique, qui, en 586, remporta la victoire décisive de Solacon (Mésopotamie). Pendant ce temps, Savèh, souverain des Turcs et oncle de Hormisdas, attaquait l'Iran, mais Bahram-Tchoubinèh les repoussa. Jaloux, Hormisdas dégrada Bahram, qui marcha contre le roi. Hormisdas fut renversé par une émeute, aveuglé, et finalement massacré.

HORMOCOCCUS (*kuss*) n. m. Genre de mélanconiées, comprenant des champignons dont les six espèces connues vivent sur le bois des peupliers, des rosiers, etc.

HORMOGONIE (*nî*) n. f. Portion de filament qui, chez beaucoup d'algues du groupe des cyanophycées, se détache de la plante mère, se fixe, et, en multipliant ses cellules, reproduit une plante nouvelle.

HORMOS (*moss* — mot gr. signif. proprem. *collier*) n. m. Antiq. gr. Danse où les jeunes gens et les jeunes filles faisaient la chaîne en se tenant par la main.

HORMOSPERMÉES (*spèr'*) n. f. pl. Bot. Division de la famille des floridées, renfermant des algues à filaments gemmulifères moniliformes, nés d'un placenta, et tantôt répandus superficiellement, tantôt enveloppés dans un péricarpe, où ils sont disposés en rayons. — *Une* hormospermée.

HORMOSPORE (*spor'*) n. f. Genre de nostochinées pleurococcoïdées, comprenant des algues à filaments gélatineux, verts, renfermant des corpuscules ovoïdes, et qui croissent dans les eaux fluviales, mélangées aux conferves.

Hormuz. Géogr. V. Ormuz.

Horn (cap), promontoire le plus austral de l'Amérique du Sud, aperçu pour la première fois par le navigateur anglais Francis Drake, en 1578, puis reconnu, en 1616, par les Hollandais Wilhelm Schouten et Lemaire comme faisant partie non de la terre ferme, mais d'une des îles qui entourent la Terre de Feu. Le cap, constitué par un énorme rocher noir, stérile, généralement entouré de brume, s'élève en une falaise verticale haute de 580 m. Les parages du cap Horn, battus par des coups de vent de direction irrégulière, embarrassés de glaces et de hauts-fonds, parcourus par de nombreux courants contraires, ont, parmi les navigateurs, une réputation sinistre.

Horn, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche) ; 2.576 hab. Ch.-l. de district.

Horn, bourg d'Allemagne (Territ. de Hambourg), sur l'Alster ; 4.495 hab. Maison de correction pour enfants.

Horn, comm. d'Allemagne (Territ. de Brême), à l'E. de Brême ; 2.268 hab.

Horn (Klas), baron d'Aminne, amiral suédois, né vers 1520, mort à Aby (Ostergötland) en 1566. Il servit successivement dans l'administration, dans l'armée, dans la marine, et fut un des plus habiles conseillers d'Eric XIV. Nommé amiral en 1564, il vainquit les Danois à Buchow et près de Bornholm (1565).

Horn (Gustaf), général suédois, né à Örbyhus en 1592, mort à Skara en 1657. Feld-maréchal en 1625, il fut le meilleur lieutenant de Gustave-Adolphe. Il se distingua à Breitenfeld (1631), coopéra, après Lutzen, avec Banér et Bernard de Saxe-Weimar. Battu et pris à Nordlingen (1634), il resta sept ans captif. Rentré en Suède, il devint grand maréchal et président du département de la guerre (1653).

Horn (Arvid Bernhard), homme politique suédois, né à Vuorentaka (Finlande) en 1664, mort à Ekebyholm en 1742. Il se distingua, sous Charles XII, en Pologne, et devint, en 1710, président de la chancellerie. Il força Ulrique-Eléonore à accepter la constitution de 1719. De nouveau président de la chancellerie (1720), il signa le traité de Nystadt (1721) et des traités d'alliance avec la Russie, la France et l'Angleterre. Elu trois fois maréchal de la diète, il se retira en 1738.

Horn (Antoine-Joseph, comte de), né en Belgique en 1698, mort en 1720. Il servit quelque temps dans l'armée autrichienne. S'étant rendu à Paris en 1720, au moment de l'essor du système de Law, il attira dans un cabaret un des agioteurs du marché de la rue Quincampoix, et l'assassina pour lui enlever ses valeurs. Il fut roué vif en place de Grève, avec un de ses complices, Laurent de Mille.

Horn (Frédéric, comte de), homme politique et poète suédois, né à Stockholm en 1763, mort à Copenhague en 1823. Il passa plusieurs années en France, devint, à son retour en Suède, le favori de Gustave III, mais, irrité par la disgrâce de son père (Frédéric, comte de Horn [1725-1796]), prit part au complot qui amena l'assassinat de ce prince (1792). Il fut condamné à la peine capitale et à la confiscation de ses biens ; la peine fut commuée en un bannissement perpétuel. Il se retira à Copenhague, se fit naturaliser Danois (1813) et écrivit des *Poésies légères* (1816).

Horn (François-Christophe), littérateur et critique allemand, né et mort à Brunswick (1781-1837). D'une santé délicate, Horn se fixa à Berlin (1809), où il fit un cours d'art dramatique, d'histoire de l'art et de la littérature. Malgré sa grande facilité, sa langue est correcte, imagée, classique. Parmi ses ouvrages, citons ses romans : *Guiscard le poète* (1801) ; *le Solitaire* (1801) ; *le Rêve de l'amour* (1806) ; puis son *Histoire de la poésie allemande* (1805) ; *Histoire de la poésie et de l'éloquence des Allemands depuis Luther jusqu'à nos jours* (1822-1829) ; *Psyché* (posth., 1841).

Horn (Edouard Einhorn, dit), économiste et homme d'Etat hongrois, né à Vag-Ujhely (comitat de Neutra) en 1825, mort à Pest en 1875. Etant allé à Pest, il collabora à divers journaux libéraux allemands et hongrois, mais dut fuir la Hongrie en 1849. Il se rendit à Leipzig d'abord, puis à Bruxelles. En 1855, il alla se fixer à Paris, où il collabora aux « Débats » et à la « Presse ». Rentré en Hongrie, il fut élu à la Chambre hongroise (1870) et fut nommé sous-secrétaire d'Etat au commerce ; pendant la guerre de 1870-1871, il témoigna de son affection pour la France. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est *l'Economie politique avant les physiocrates* (1867). — Son fils, Emile, a traduit en français ses articles publiés au moment de la guerre franco-allemande.

Hornachos ou **Hornos** (lat. *Furnacis*), bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]) ; 3.650 hab. Aux environs, sources ferrugineuses. Ville importante au temps des Maures.

Hornaing, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Douai, près de la Scarpe canalisée et non loin de l'Escaut ; 1.382 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries. Châteaux d'*Hornaing* et de la Loge (XVIII[e] s.).

Hornberg, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Villingen]), dans la Forêt-Noire, sur le Gutach ; 2.125 hab. Hornberg, ville très fréquentée en été, appartint, au XV[e] siècle, au Wurtemberg, et dépend de Bade depuis 1810.

HORNBERGITE (*h* asp., et *bèr'-jit'*) n. f. Arséniate naturel d'urane.

HORNBLENDE (*h* asp., et *blind'* — de l'allem. *horn*, corne, et *blenden*, briller) n. f. Silicate naturel d'alumine, chaux, fer et magnésie, appartenant au genre amphibole. ‖ Quelques-uns font ce nom masculin.

— Encycl. La *hornblende* contient jusqu'à 14 p. 100 d'alumine, de 13 à 23 p. 100 de chaux, de 7 à 29 p. 100 d'oxyde de fer et de 4 à 20 p. 100 de magnésie. Son poids spécifique varie de 3 à 3,4 ; sa dureté est égale à 5,5. Ce minéral est opaque, et sa couleur est vert foncé, brun noirâtre ou noir parfait. La hornblende se présente en masses lamellaires ou en prismes à six faces, ordinairement courts et rarement complets, quelquefois aussi en aiguilles ou en grains. Elle fond facilement en émail noir, et se laisse difficilement attaquer par les acides.

On connaît deux variétés de hornblende. La première est la *hornblende commune* ou hornblende proprement dite, l'amphibole noire de Haüy. Ce minéral, qui est le

plus souvent d'un noir de corbeau, quelquefois d'un vert très foncé, plus rarement d'un brun profond, se rencontre dans les roches basiques anciennes et dans les schistes cristallins. La *hornblende basaltique* ou *basaltine* se présente en cristaux terminés, noirs et brillants. On la trouve dans les roches volcaniques, principalement au Vésuve.

HORNBLENDITE (*h* asp., et *blin*) n. f. Roche granitoïde à amphibole, privée de feldspath, et où domine l'amphibole hornblende.

HORN-BUGLE (*h* asp.) n. m. Instrument ancien du pays de Galles. (On s'en servait pour animer les chiens à la chasse et pour les signaux de guerre. Cet instrument servait également de vase à boire.) ‖ Pl. *Des* HORN-BUGLES.

Horn-bugle.

HORNBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur l'Ilse, sous-affluent de l'Oder; 2.525 hab. Usines pour machines agricoles.

HORNCASTLE, ville d'Angleterre (comté de Lincoln), au confluent du Waring et du Bane, affluent du Witham; 4.374 hab. Commerce de laine et de blé; foire aux chevaux.

HORNCHURCH, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), près de l'Ingerburn, affluent de la Tamise; 2.475 hab.

HORNE (Richard Henry *ou* Hengist), littérateur anglais, né en 1803, mort en 1884. Il servit d'abord dans la marine mexicaine et, de retour en Angleterre, se livra à la littérature. On a de lui : *Cosme de Médicis*, tragédie historique (1837); *la Mort de Marlowe* (1838); *Grégoire VII*, tragédie (1840); une *Vie de Napoléon* (1841); des volumes de vers et de ballades; une relation de voyage : *Australian Facts and Prospect* (1859), et des drames, parmi lesquels : *Prométhée* (1864); *Tragédies tirées de la Bible* (1881).

HORNECK (Ottokar DE). V. OTTOKAR DE STYRIE.

HORNÈRE (*h* asp.) ou **HORNERA** (*h* asp., et *né*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires gymnolémates cyclostomates, famille des tubuliporidés, comprenant des espèces répandues surtout dans les mers du nord ou fossiles depuis l'époque silurienne. (Les deux hornères les plus répandues sont les *hornera violacea* et *lichenoides*, des côtes de Norvège.)

HORNES, comté des Pays-Bas, entre le Limbourg belge et le Limbourg hollandais. Dès la fin du Xe siècle, il avait ses comtes indépendants. Vassal des ducs de Brabant au XIIIe siècle, il ne fut plus, dès lors, qu'une seigneurie. L'un de ses seigneurs, Jacques de Hornes, grand veneur héréditaire de Brabant, fut créé comte par l'empereur Frédéric III, en 1450. En 1570, la ligne directe s'éteignit, et les descendants de Thierry de Hornes, fils cadet du comte Guillaume, héritèrent du titre et du comté. Cette famille disparut également vers la fin du XVIIIe siècle. Le territoire fait aujourd'hui partie de la Belgique.

HORNES ou **HOORN** (Philippe II DE MONTMORENCY-NIVELLE, comte DE), général hollandais, né vers 1520, décapité à Bruxelles en 1568. Il était beau-fils du comte de Hornes, dont il prit le nom. Il se distingua à la bataille de Saint-Quentin et contribua puissamment à la victoire de Gravelines (1558). Uni par les liens du sang au célèbre comte d'Egmont, il eut une part importante à la chute du cardinal Granvelle (1559). Après l'insuccès de la mission d'Egmont auprès de Philippe II (1565), en faveur des protestants il fit cause commune avec les mécontents. Mais, de même qu'Egmont, il se sépara du parti extrême qui avait à sa tête le prince d'Orange, et s'efforça en vain d'amener un accommodement. A l'approche du duc d'Albe, il ne chercha pas à fuir. Le duc d'Albe le fit arrêter en septembre 1567, au sortir d'un dîner qu'il lui avait offert, puis condamner et décapiter, bien que, en sa qualité de chevalier de la Toison d'or, il eût dû n'être jugé que par le chapitre de cet ordre.

Hornes.

HÖRNÉSITE (*h* asp.) n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

HORNHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]); 3.442 hab. Mines de lignite; tuilerie. Ville d'eaux, naguère très fréquentée.

HORNMANGAN (*h* asp. — de l'allem. *horn*, corne, et *mangan*, manganèse) n. m. Substance naturelle qu'on trouve à Kapnik, en Transylvanie, et à Elbingerode, dans le Harz, et qui résulte de l'altération d'un silicate de manganèse, qui est la rhodonite.

HORNOY, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 30 kilom. d'Amiens, sur un plateau se rattachant au Ponthieu; 907 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de perles; manufacture de porte-plumes. Beau château du XVIIe siècle. — Le canton a 26 comm. et 7.793 hab.

HORNPIPE (*h* asp.) n. m. Instrument de musique, sorte de musette ou de cornemuse, autrefois en usage en Angleterre. ‖ Danse particulière à l'Angleterre; air de cette danse.

— ENCYCL. C'est évidemment l'instrument qui a donné son nom à la danse qu'il accompagnait à l'origine. L'air de

Hornpipe.

cette danse se compose de deux motifs de huit mesures, sur chacun desquels elle commence par trois appels du pied, comme le branle. Les anciens *hornpipes* étaient écrits à trois-deux.

HORNSEA, ville d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]), sur la mer du Nord; 2.013 hab. Bains de mer.

HORNSEY, ville d'Angleterre (comté de Middlesex); 44.205 hab. Faubourg de Londres.

HORNSTEIN (*h* asp.) n. m. Minér. Syn. de SILEX CORNÉ.

HORNU, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons, dans le Borinage, près de l'Haine, affluent de l'Escaut; 10.490 hab. Riches houillères; construction de machines; corderies, brasseries.

HORNUNG (Joseph-Marc), jurisconsulte et littérateur suisse, né et mort à Genève (1822-1884). Après avoir professé la littérature comparée, puis le droit romain à l'université de Lausanne, il devint professeur de droit public et de droit pénal à l'université de Genève; il fut, en outre, plusieurs fois député au Grand Conseil, président de la Cour de cassation, etc. Citons, parmi ses nouveaux écrits : *Essai historique sur cette question : Pourquoi les Romains ont-ils été le peuple juridique du monde ancien?* (1847); *Idées sur l'évolution juridique des nations chrétiennes, et en particulier sur celle du peuple français* (1850); *l'Histoire romaine et Napoléon III* (1865); etc.

HORODENKA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Glowka, affluent du Dniester; 11.355 hab. Ch.-l. de district.

HORODETZ (CANAL DE), canal de navigation de la Russie occidentale, reliant la Pina, sous-affluent du Dniéper par la Jatzolda et le Pripet, à la Vistule par le Moukhovets et le Bug.

HORODICTIQUE (*di-ktik'* — du gr. *hôra*, heure, et *deiktikos*, qui sert à montrer) adj. Physiq. Qui sert à trouver l'heure : *Instruments* HORODICTIQUES. ‖ *Quart de cercle horodictique*, Quart de cercle où sont tracées des lignes horaires.

HOROGRAPHE (du gr. *hôra*, heure, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui trace des cadrans, qui pratique l'art de la gnomonique.

HOROGRAPHIE (*fî* — rad. *horographe*) n. f. Art de faire des cadrans; gnomonique.

HOROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'horographie : *Procédés* HOROGRAPHIQUES.

HOROLOGE (*loj'* — du gr. *horôlogion*, même sens; de *hôra*, heure, et *légein*, dire) n. m. Livre d'office des Grecs, contenant les prières de chaque jour. ‖ On dit aussi HOROLOGION.

HOROMBÉ ou **IHAROMBÉ,** plateau du sud de Madagascar, adossé à la chaîne de partage des eaux qui le domine à l'Est. De ce côté existent quelques légères ondulations, tandis qu'à l'Ouest le sol, horizontal, se maintient à l'altitude d'environ 1.100 mètres. Il est formé, en majeure partie, de graviers mélangés de cailloux de quartz, de jaspe et d'hématite, en quelques endroits de sables mouvants. Dénudé ou couvert d'herbes, sans arbres ni arbustes, l'Horombé est complètement désert.

HOROMÉTRIE (*trî* — du gr. *hôra*, heure, et *métron*, mesure) n. f. Art de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'horométrie : *Science* HOROMÉTRIQUE. *Instruments* HOROMÉTRIQUES.

HOROPTÈRE (du gr. *horos*, borne, et *optèr*, qui voit) n. m. Optiq. Ligne droite parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques. ‖ *Plan de l'horoptère*, Plan perpendiculaire à l'axe optique et passant par l'horoptère.

HOROPTÉRIQUE (*rik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à l'horoptère.

HOROSCOPE (*skop'* — lat. *horoscopus*, gr. *hôroskopos*; de *hôra*, heure, et *skopein*, regarder) n. m. Astrol. Observation de l'état des astres au moment de la naissance de quelqu'un, par laquelle les astrologues prétendaient connaître à l'avance tout ce qui devait lui arriver dans le cours de la vie : HOROSCOPE *favorable*. ‖ Tableau synoptique de l'observation des astres, en vue des prédictions de l'avenir; prédiction formulée à l'aide de ce tableau : *Tirer, Faire, Dresser l'*HOROSCOPE *de quelqu'un. Faiseur d'*HOROSCOPES. ‖ Point de l'écliptique, qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant.

— Par ext. Prédiction que l'on fait par conjecture : *L'*HOROSCOPE *d'un joueur n'est pas difficile à tirer.*

— ENCYCL. V. ASTROLOGIE.

HOROSCOPIE (*sko-pî*) n. f. Art de prédire l'avenir au moyen de l'horoscope : *Les diseurs de bonne aventure confondent en une seule science la chiromancie, la cartomancie et l'*HOROSCOPIE. (Balz.)

HOROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'horoscope : *Calcul* HOROSCOPIQUE.

HOROSCOPISER (*sko*) v. n. Tirer des horoscopes.

HOROTROPE (du gr. *horos*, limite, et *trépein*, tourner) n. m. Physiq. Cercle passant par les deux yeux et par le point sur lequel la vision se fixe.

HOROWITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Prague]), sur la Litavka, affluent de la Beraun; 3.570 hab. Bergeries; fromages renommés. Aux environs, mines de houille, de cinabre.

HORPS (LE), ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 17 kilom. de Mayenne, sur une colline; 1.336 hab. Comice agricole; moulins. — Le canton a 10 comm. et 8.472 hab.

HORREAU (*o-ro*) n. m. Nom vulgaire, sur certains points du littoral français, du maquereau.

HORRESCO REFERENS (*Je frémis en le racontant*), Exclamation douloureuse d'Énée au moment où, dans son récit des malheurs de Troie, il arrive à la mort de Laocoon (Virgile, *Énéide*, liv. II, v. 204). Dans l'usage, ces mots ne s'emploient guère que sur le ton de la plaisanterie.

HORREUR (du lat. *horror*, même sens) n. f. Sorte d'effroi causé par un spectacle affreux ou extrêmement saisissant; sentiment d'extrême répulsion : *Frémir d'*HORREUR. *Être saisi d'*HORREUR. *Pâlir d'*HORREUR. *Cri d'*HORREUR. ‖ Ce qui cause cette impression : *L'*HORREUR *d'un cachot. Les sublimes* HORREURS *de la tempête.*

— Affreuse cruauté; action atroce : *Commettre des* HORREURS. ‖ Parole atroce ou horriblement outrageante : *Vomir des* HORREURS. ‖ Parole légère, égrillarde : *Volume, Chanson qui dit des* HORREURS.

— Personne odieuse par ses vices, ses crimes, etc. : *Néron est devenu l'*HORREUR *du genre humain.* ‖ Fam. Personne repoussante par sa laideur, ou encore très sale, ou simplement désagréable : *Quelle* HORREUR *de femme! Une* HORREUR *d'enfant.* ‖ Chose très répréhensible, fait odieux : *Oublier ses amis ? quelle* HORREUR !

— ALLUS. LITTÉR. :

On dit, et sans *horreur* je ne puis le redire. . . ,

Vers de Racine dans *Iphigénie* (acte IV, sc. VI). C'est Achille qui le prononce en s'adressant à Agamemnon, après avoir appris que ce dernier va immoler sa propre fille. Dans l'application, ce vers s'emploie, et toujours sur le ton de la plaisanterie, pour annoncer quelque chose qui blesse ou renverse les idées reçues.

HORRIBLE (lat. *horribilis*, même sens) adj. Qui fait horreur : *Laideur* HORRIBLE. HORRIBLE *cruauté.*

— Fam. Excessif en mal : *Un bruit* HORRIBLE.

— Fam. Très mauvais : *Temps* HORRIBLE. *Une* HORRIBLE *boisson.*

L'horrible n. m. Ce qui est horrible : L'HORRIBLE *n'est pas poétique.* (Michelet.)

— SYN. **Affreux, difforme, hideux, laid.** V. AFFREUX.

HORRIBLEMENT adv. D'une manière horrible.

HORRIFIQUE (*fik'*) adj. Qui cause l'horreur. (Rabelais emploie souvent ce mot parfois dans le sens de *extraordinaire*.)

HORRIPILANT (*lan*), **ANTE** adj. Fam. Qui cause, qui est propre à causer le frisson.

— Par ext. Extrêmement agaçant : *Spectacle* HORRIPILANT. *Aventure* HORRIPILANTE.

HORRIPILATION (*si-on* — rad. *horripiler*) n. f. Frisson causé par un sentiment d'effroi.

— Par ext. État nerveux, provoqué par la présence ou l'insistance d'une personne qui déplaît beaucoup.

— Pathol. Sensation de froid périphérique, accompagnée d'un frémissement ou tremblement léger et rythmique.

— ENCYCL. *L'horripilation* débute habituellement par la région dorso-lombaire, et détermine l'érection des bulbes pileux. Cette sensation est dite vulgairement *chair de poule* (parce que les bulbes pileux qui donnent naissance aux plumes sont très saillants et volumineux) et quelquefois *petite mort*. Le phénomène est dû à la contraction des muscles *horripilateurs*, petits faisceaux qui naissent de la partie superficielle du derme et se dirigent obliquement dans le même sens que l'inclinaison des poils; c'est pourquoi il y a, en même temps que l'érection du bulbe pileux, un véritable redressement des poils et quelquefois des cheveux. Ce phénomène est généralement provoqué par des impressions psychiques, qui se communiquent à l'innervation cutanée. L'horripilation est passagère et sans gravité; mais elle marque parfois le début du frisson, qui a une signification plus sérieuse.

HORRIPILER (du lat. *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil) v. a. Donner le frisson à.

— Par ext. Agacer extrêmement.

S'horripiler, v. pr. Être pris du frisson; s'agacer extrêmement : S'HORRIPILER *pour un rien.*

HORRUES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Soignies, arrond. judic. de Mons, sur la Senne; 2.500 hab. Extraction de calcaire bleu pour construction; fours à chaux.

HORRY, comté des États-Unis (Caroline du Sud). Ch.-l. *Conwayborough.*

HORS (*hor'* [*h* asp.] — autre forme du mot FORS) prép. A l'extérieur de : *Loger* HORS *barrière.* ‖ Excepté : *On peut résister à tout,* HORS *à la bienveillance.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Mettre quelqu'un hors la loi*, Le soustraire à la protection des lois, et se déclarer prêt à l'envoyer au supplice sans jugement, dès que son identité sera reconnue.

— *Hors ligne*, Dans une condition tout à fait exceptionnelle, tout à fait supérieure : *Talent, Candidat* HORS LIGNE.

— *Hors de*, Dans la partie extérieure à : HORS DE *la ville. Dîner* HORS DE *chez soi.* ‖ A l'écart de l'influence, de l'action, de l'état de : *Se mettre* HORS D'*haleine, Être* HORS D'*atteinte.* HORS DE *doute.* ‖ *Hors de soi*, Dans un état de violente colère. — Dans une sorte d'extase qui fait qu'on s'oublie soi-même et que la sensibilité ordinaire se trouve complètement modifiée. ‖ *Être hors de danger, hors d'affaire*, Être sorti d'embarras et de danger. ‖ *Être hors de combat*, N'être plus en état de combattre. ‖ *Être hors d'usage, de service*, N'être plus en état de servir. ‖ *Hors de prix*, Qui dépasse le prix normal. ‖ *Hors de sens*, Privé de raison.

— Ellipt. *Hors d'ici, Hors de là!* Sortez d'ici, de là!

— Gramm. Suivi de la préposition *de* et d'un substantif ou d'un pronom, *hors* exprime une idée d'exclusion, de situation en dehors : *Être* HORS DE *sa sphère.* (Mais *hors de* devant un infinitif n'a plus d'autre signification que celle de *hors* seul devant un substantif; il est synonyme de *hormis, excepté* : HORS DE *le battre, il ne pouvait le traiter plus mal.*)

— Dr. *Mettre hors de cour* ou *de cause*, Renvoyer comme ne devant pas figurer dans une cause.

— Manèg. *Hors d'école.* Se dit d'un cheval exercé depuis peu de temps dans un manège. ‖ *Hors la main.* Se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride. — Se dit aussi, dans les attelages à deux, du cheval de droite.

— Mégiss. *Hors l'eau.* Se dit des peaux, quand elles ont perdu toute humidité.

— Milit. *Hors de batterie*, Commandement employé pour faire reculer une pièce afin de la charger. ‖ *Hors d'eau*, Commandement jadis employé pour faire incliner la bouche d'une pièce vers le sol afin d'en préserver l'âme de l'humidité. ‖ *Hors rang* (*peloton* ou *section*), Unité spéciale, constituée en dehors des compagnies, escadrons ou batteries, et comprenant, outre la musique ou fanfare, les divers

Construction en hors d'œuvre.

ouvriers tailleurs, cordonniers, etc., du corps. ‖ *Hors tour.* En matière d'avancement, Promotion faite au choix, au lieu du tour d'ancienneté. ‖ *Hors cadre.* V. CADRE.

— Techn. *Hors d'œuvre,* En saillie, hors de l'alignement du corps de bâtiment principal : *Cabinet* HORS D'ŒUVRE. ‖ De l'angle extérieur d'un mur à celui de l'autre mur : *Bâtiment qui a dix mètres* HORS D'ŒUVRE. ‖ Se dit d'un diamant ou d'une autre pierre non encore montée ou qui se trouve hors de sa monture. — Par ext. Qui ne fait point partie du sujet, et pourrait en être détaché sans inconvénient : *Description* HORS D'ŒUVRE. *Groupes et figures placés* HORS D'ŒUVRE *dans un tableau.* ‖ Substantiv. V. HORS-D'ŒUVRE n. m.

— Loc. conj. *Hors que,* A moins que.

— Adv. A l'extérieur. *Mettre vos meubles* HORS... (Mol.)

— Métall. *Mettre hors,* Arrêter un haut fourneau, l'éteindre temporairement.

— SYN. **Hors, hormis, excepté.** *Hormis* n'est pas autre chose que *hors,* renforcé du participe *mis. Excepté* s'emploie de préférence quand on veut insister sur l'idée d'exception, *hors,* quand on veut surtout exprimer l'idée de : *en dehors de.*

HORS-D'ŒUVRE (*hor'* [*h* asp.]) n. m. Morceau qui n'est pas partie essentielle du tout, qui est accessoire ou superflu, et que l'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble : *Ode. Episode qui est un* HORS-D'ŒUVRE. ‖ Pl. *Des* HORS-D'ŒUVRE.

— Art culin. Réunion de petits plats accessoires, qu'on offre après le potage et avant le premier service. ‖ Chacun de ces plats.

— Jardin. Massifs de plantes ayant peu d'élévation, mais offrant de grandes variétés dans la coloration de leurs feuillages. (Ces diversités de couleur ont fait donner au massif le nom de *hors-d'œuvre,* parce qu'elles rappellent un peu celle des hors-d'œuvre disposés sur une table.)

— ENCYCL. Art culin. Les *hors-d'œuvre* froids les plus en usage sont : le beurre frais, les radis, les saucissons et mortadelles, les olives, les cornichons, les sardines à l'huile, le thon mariné, les anchois, les filets de harengs (salés, fumés ou marinés), le jambon, les artichauts frais, les concombres en salade, les langues fourrées, les rillettes et rillons, les crevettes, les coquillages frais, huîtres, clovisses, oursins, moules, ainsi que les huîtres marinées, le melon, les figues fraîches, les bouchées à la reine et autres, les petits pâtés des compositions les plus diverses, les escargots à la bourguignonne, etc.

HORSE-GUARD (*horss-ghard'* [*h* asp.]) — mot angl. signif. *garde à cheval*) n. m. Militaire du régiment des *horse-guards,* dans l'armée anglaise. V. GRANDE-BRETAGNE (*Armée*).

HORSEMAN ou **HORSE-MAN** (*orss-man'* — de l'angl. *horse,* cheval, et *man,* homme) n. m. Homme de cheval, cavalier. ‖ Pl. *Des* HORSEMEN ou HORSE-MEN.

HORSE-POX (de l'angl. *horse,* cheval, et *pox,* variole) n. m. Variole du cheval.

— ENCYCL. L'*horse-pox* est communiquée au cheval par la vache affectée elle-même de variole bovine qui porte chez elle le nom de *cow-pox.* La variole du cheval, comme celle de la vache, est toujours bénigne. De même que chez le cheval, elle se développe surtout aux jambes.

HORSENS, ville du Danemark (circonscrip. d'Aarhuus), au fond d'une baie où s'unissent le Grand-Belt et le Kattegat; 18.000 hab. Maison de détention. Port assez fréquenté. Sites agréables le long du *Horsensfjord.*

HORS-FONDS (*hor'-fon* [*h* asp.]) n. m. Autrefois, dans les pays d'Etat, Fonds excédant la somme que le roi avait demandée à la province.

HORSFORDITE (*sfor'*) n. f. Antimoniure naturel de cuivre.

HORSFORTH, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Aire, affluent de l'Ouse; 7.102 hab. Draperies.

HORSHAM, ville d'Angleterre (comté de Sussex), près des sources de l'Arun; 7.100 hab. Commerce assez actif; vieille église. Bel hôtel de ville.

HORSLEY (John Calcott), peintre anglais, né à Brompton en 1817. Elève de l'Académie royale, il débuta, dès 1835, par le *Payement des loyers à Haddon-Hale au XVIe s.,* et donna ensuite un grand nombre de tableaux de genre : les *Musiciens rivaux,* les *Joueurs d'échecs,* etc. Il fut l'un des peintres chargés de la décoration des salles du nouveau Parlement, où l'on remarque de lui : *Satan conseillant le péché à Eve; la Religion* (1845); le *Couronnement de Henri V* (1847). Citons encore, parmi ses tableaux de chevalet : le *Madrigal* (1852); la *Réunion musicale,* une *Scène de don Quichotte,* et le portrait de l'ingénieur *Brunel* (1857).

HORS-LIGNE n. m. Parcelle de terrain restée en dehors de la ligne tracée pour la construction d'une voie publique. ‖ Pl. *Des* HORS-LIGNE.

HORST, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Münster]), sur l'Emscher; 3.853 hab. Fabrique de machines. Mines de houille. — Ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arusberg]), sur la Ruhr; 1.053 hab. Grands moulins. Brasserie. Carrières. Forges. — Bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]); 2.112 hab. Fabrique de machines. Filatures de laine.

HORST, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg [arr. de Ruremonde]); 3.630 hab. Draps, toiles; brasseries.

HORST n. m. Géol. Nom par lequel Suess désigne les régions très anciennement soulevées. (Il les considère comme des butoirs demeurés en place, alors que tout le reste s'est affaissé.)

HORTA, ville de l'archipel portugais des Açores; 8.000 hab. Ch.-l. de l'île Fayal. On lui donne très fréquemment le nom de Fayal, comme à l'île elle-même. Située, au N.-E., en face de Pico, au fond d'une baie profonde et sûre, elle fait un important commerce d'exportation de vin et de fruits.

HORTEN, ville de la Norvège méridionale, sur le fjord de Christiania; 9.000 hab. Station principale de la flotte norvégienne; chantiers de construction.

HORTENSE DE BEAUHARNAIS, reine de Hollande, connue sous le nom de **reine Hortense,** née à Paris en 1783, morte à Arenenberg en 1837. Fille d'Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de La Pagerie, elle passa sa première enfance à la Martinique, son adolescence chez des amis qui l'avaient recueillie pendant la captivité de ses parents, sa jeunesse dans le pensionnat de Mme Campan, où elle avait été mise après le mariage de sa mère avec Bonaparte. Après le 18 Brumaire, elle fit ses débuts à la cour du Premier Consul, et, quelques mois après (1802), ce dernier lui fit épouser son frère Louis. De cette union naquirent trois fils : Napoléon-Charles, mort du croup à l'âge de cinq ans; Napoléon-Louis, mort en 1831, pendant l'insurrection des Romagnes; enfin, Charles-Louis-Napoléon, qui devait être un jour Napoléon III. Ce mariage, qui lui avait été imposé par son beau-père, ne fut d'ailleurs pas heureux; séparée de son mari par une profonde incompatibilité de caractère, elle vécut, éloignée de lui, dans les Pyrénées ou à Paris, et, après son abdication, elle obtint de l'Empereur la permission de vivre en France. En 1814, elle fut traitée avec égards par les souverains alliés; pendant les Cent-Jours, elle s'honora par son dévouement à Napoléon, qu'elle accueillit à la Malmaison après son abdication, et auquel elle donna une partie de sa fortune. Proscrite après la seconde Restauration, elle vécut l'hiver à Rome, et l'été au château d'Arenenberg, et se consacra à l'éducation de ses fils. Les soucis qu'ils lui causèrent abrégèrent sa vie : en 1831, l'aîné mourait à Forli, où il était allé diriger l'insurrection des Romagnes; le second était emprisonné à la suite de la tentative de Strasbourg, et déporté en Amérique. La légèreté de sa conduite et l'inconstance de son caractère avaient été sévèrement jugées par ses contemporains; elle leur parut plus tard racheter ses fautes par son dévouement maternel.

Hortense de Beauharnais.

HORTENSIA (*ïan*) n. m. Bot. Nom d'une espèce de plante du genre hydrangelle.

— ENCYCL. L'*hortensia* (hydrangea hortensia), originaire de la Chine et du Japon, fut introduit en France par Commerson, qui le dédia à Mme Hortense Lepaute, femme d'un célèbre horloger de Paris. C'est un sous-arbrisseau buissonnant, dont le feuillage, persistant et d'un beau vert, est formé de feuilles grandes, ovales et dentées. Dans les individus cultivés, toutes les fleurs sont stériles et groupées en corymbes arrondis, qui rappellent ceux de la boule-de-neige; leur couleur normale est le rose, mais il y a aussi des hortensias lilas, blancs et même bleuâtres. Sous le climat de Paris, l'hortensia doit être protégé contre les grands froids; sur les côtes de la Manche et de l'Océan, il se comporte comme une plante de pleine terre. C'est une espèce fort recherchée pour la beauté de ses fleurs, durables, mais sans parfum.

Hortensia.

Hortensia (LEX). Dr. rom. Loi votée en 286 ou 287 av. J.-C., après une sécession des plébéiens sur le Janicule et sur l'initiative du dictateur Q. Hortensius et qui a assimilé d'une façon complète les plébiscites aux lois proprement dites. V. PLÉBISCITE.

HORTENSIUS (Quintus), patricien romain, élu dictateur en 286 av. J.-C., pour rétablir l'ordre troublé après la retraite du peuple sur le Janicule. Il donna son nom à la loi Hortensia. (V. plus haut.)

HORTENSIUS (Lucius), préteur romain, l'an 171 av. J.-C. Commandant de la flotte dans la guerre contre Persée, il se signala par ses déprédations et ses cruautés envers les habitants d'Abdère et de Chalcis.

HORTENSIUS (Quintus), orateur romain, rival de Cicéron, né en l'an 114 av. J.-C., mort l'an 50. Il débuta avec éclat à l'âge de dix-neuf ans, puis prit part à la guerre des Marses et à la guerre Sociale. A son retour, il reprit sa place au barreau, et fut dès lors l'orateur le plus autorisé du parti sénatorial. Malheureusement, il est connu surtout comme avocat des concussionnaires. Ce fut lui qui se chargea de la défense de Verrès contre Cicéron. Comme Cicéron, Hortensius publia des *Verrines.* Son éloquence, dont rien n'a subsisté, était magnifique et fleurie, du genre que l'on appelait *asiatique,* par opposition à l'école attique, nerveuse, concise, un peu sèche. Hortensius demanda le rappel de Cicéron exilé, et combattit Pompée. Il était fort riche. Il avait épousé la femme de Caton, que celui-ci lui céda par amitié, ne pouvant lui donner sa fille, également mariée, et dont le mari ne consentait pas à divorcer. Sa fille Hortensia hérita de son père le don de la parole et soutint en plein forum la cause des dames romaines, frappées d'une énorme contribution par les triumvirs.

Q. Hortensius.

HORTENSIUS (Quintus Hortalus), général romain, fils du précédent, mort en 42 av. J.-C. Ses désordres le firent en partie déshériter par son père. Partisan de César, il occupa pour lui Ariminum et commanda une flotte dans l'Adriatique, en 44 il fut gouverneur de Macédoine. A la mort du dictateur, Antoine proscrivit Hortensius, qui se vengea en faisant périr Caïus Antonius; mais, à Philippes, il tomba entre les mains d'Antoine et fut mis à mort.

HORTES, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 19 kilom. de Langres; 1.048 hab. Ch. de f. Est. Carrières. Tuilerie. Scierie.

HORTICOLE (du lat. *hortus, horti,* jardin, et *colere,* cultiver) adj. Qui se rapporte à la culture des jardins : *Science* HORTICOLE.

HORTICULTEUR (du lat. *hortus, horti,* jardin, et *cultor,* celui qui cultive) n. m. Celui qui cultive les jardins : *Un ingénieux* HORTICULTEUR.

HORTICULTURAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'horticulture.

HORTICULTURE (rad. *horticulteur*) n. f. Culture spéciale des jardins.

— ENCYCL. La culture spéciale des jardins rustiques n'a jamais que très peu différé de la culture des terres arables. Toutefois, on remplace la charrue par la bêche, la herse par le râteau. En outre, la terre des jardins, généralement mieux fumée, plus arrosée, est plus fertile, mais la culture exige plus de soin et d'attention que celle des champs.

En se perfectionnant, les procédés de culture sont devenus plus compliqués, substituant de mieux en mieux aux conditions naturelles de la végétation des conditions tout artificielles. Ils constituent dans leur ensemble ce qu'on dénomme aujourd'hui l'*horticulture,* laquelle se subdivise en trois branches principales : *culture des légumes, floriculture* et *arboriculture.* Quelquefois, on y annexe aussi l'architecture des parcs et jardins, qui relève plutôt des beaux-arts.

L'*arboriculture* et la *floriculture* ont déjà été définies. (V. ARBORICULTURE, FLORICULTURE.) La *culture des légumes* se pratique de manières très diverses, suivant qu'on veut obtenir des légumes de primeur ou des légumes de saison. La culture des gros légumes de saison est relativement facile. On peut même l'opérer sur de grandes surfaces, et, dans ce cas, elle devient une véritable culture arable. La culture des légumes de primeur est, à l'inverse, compliquée et difficile. On y met en œuvre la chaleur artificielle des couches, on y emploie les bâches (ou serres de dimensions réduites) et les cloches de verre, ainsi que le fumier et l'eau en abondance.

HORTIE (*sf*) n. f. Genre de rutacées zanthoxylées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont on connaît trois espèces brésiliennes.

HORTILLON (*ll* mll.) ou **HORTILLONNEUR** (*ti-llo-neur'* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui cultive un hortillonnage.

HORTILLONNAGE (*ti-llo-naj'* [*ll* mll.] — du lat. *hortus,* jardin) n. m. Nom donné, en Picardie, à des marais entrecoupés de petits canaux, que l'on exploite au moyen d'abondantes fumures pour la culture des légumes et des fruits : *Affermer un* HORTILLONNAGE. ‖ Mode de culture pratiqué dans ces marais.

HORTON, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 40.750 hab. Manufactures de laine et de coton. Charbon de terre.

HORTON, paroisse d'Angleterre (comté de Northumberland), sur le fleuve côtier Blyth; 9.565 hab. Charbon de terre.

HORTONIE (*nf*) n. f. Genre de monimiacées, comprenant des arbrisseaux aromatiques, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, à fruit composé de drupes. On en connaît trois espèces, de l'Inde et de Ceylan.)

HORTONIÉES n. f. pl. Tribu de monimiacées, ayant pour type le genre *hortonie.* — *Une* HORTONIÉE.

HORTONITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération du pyroxène.

HORTONOLITE n. f. Silicate naturel de magnésie, fer et manganèse. Variété ferrifère de péridot.

HORTULAIN ou **ORTHOLAIN,** alchimiste du XIVe siècle. Il est souvent désigné sous le nom de **le Jardinier,** qui n'est autre que la traduction de son nom latinisé HORTULANUS. En 1358, il publia son livre : *Practica vera alchimica,* etc., dans lequel il indique la préparation de l'eau-forte (acide nitrique), de l'eau régale, l'opération de la distillation du vin et de l'alcool absolu, à côté de recettes fantastiques pour la production du *grand élixir.* Sa *Practica chimica* a été insérée dans le « Theatrum chymicum ». Citons encore son *Commentaire sur la Table d'émeraude,* qui a joui d'une grande renommée chez les alchimistes.

HORTULAIRE (*lèr'* — du lat. *hortus,* jardin) n. m. Membre d'une secte d'anabaptistes, qui se réunissaient secrètement dans des enclos privés.

HORUS, HÔROS, transcriptions latine et grecque d'un nom de dieu égyptien, nom qui paraît avoir signifié, à l'origine, *le haut, l'élevé, le supérieur,* et s'être appliqué de bonne heure à l'épervier. Horus est, au plus haut que nous remontions dans le passé, le dieu-épervier, représenté tantôt par l'oiseau lui-même, tantôt par un homme à tête d'épervier. Il a eu des rôles et des attributs divers, qui ont subdivisé sa personne en plusieurs divinités distinctes l'une de l'autre : 1° *Harommon* ou *Horammon,* combinaison de Horus avec Ammon thébain ; 2° *Harbêkhis,* littéralement Horus l'épervier ; 3° *Harbehouditi* ou *Harhouditi,* nom de l'Horus de la ville de *Houdit* ou *Behoudit,* l'Edfou moderne. (C'est l'Horus solaire par excellence, à qui le disque solaire est consacré) ; 4° *Harendôtes,* transcription grecque du nom *Harnezôtfi,* « Horus défenseur de son père », nom que prenait Horus, fils d'Isis ; 5° *Harmakhis* ou *Hormakhis,* transcription grecque du nom *Harmakhouît,* que prend Horus dans son rôle solaire ; 6° *Harnoubou,* littéralem. « Horus d'or », l'épervier vainqueur de ses ennemis (c'est une des épithètes qu'on donne aux pharaons dans leur protocole) ; 7° *Haroèris,* littéralem. « l'Horus grand », « l'Horus aîné ». (A l'origine, Horus a été conçu comme représentant d'abord le ciel, puis le soleil. Il était adoré dans ce rôle à Ombos, conjointement avec Sitou, le dieu-terre, puis avec Sovkou, le dieu-crocodile, le dieu des eaux) ; 8° *Harour,* littéralem. « les deux

Horus », expression sous laquelle on réunissait les deux divinités d'Ombos, Horus et Sitou ; 9° *Harpocrate* ou *Harpochrates*, transcription classique de l'expression égyptienne *Harpa-Khroudou*, « Horus l'enfant ». [C'est l'Horus, fils d'Isis dans les mythes relatifs à son enfance. On le figurait alors nu, coiffé de la longue tresse recourbée, battant sur l'oreille, le doigt dans la bouche selon l'habitude des enfants, ce qui le fit prendre jusqu'à Champollion pour le dieu du silence.] ; 10° *Harsomtous*, transcription grecque du nom *Harsamtaoui*, l'Horus qui réunit les deux terres, l'Horus qui, succédant à son père Osiris et à son oncle Sitou, régna sur l'Egypte entière ; 11° *Harsiésis* ou *Horsiésis*, littéralem. « Horus le fils d'Isis », adoré plus spécialement dans le Delta ; 12° *Hartomès*, transcription grecque du nom *Hartamal*, l'Horus qui perce de sa pique le serpent Apôphis, et qui détruit les puissances de la nuit. [Il se confond dans ce rôle avec Onouris-Anhouri et Shou.]

Horus.

HORVATH (Adam DE PALOCZ), poète hongrois, né à Debreczin en 1760, mort en 1820. Il se fit connaître par une épopée intitulée *Hunniade* (1787), où il chante les exploits de Jean Hunyadi après la bataille de Varna, ses démêlés avec Brankovics, Giskra et Czillei, qui le jalousent et veulent le perdre. Le modèle de cette épopée était la *Henriade* de Voltaire. Horvath a écrit également une *Rodolphiade* (1817), qui traite les actions héroïques de Rodolphe de Habsbourg, et un recueil de chansons populaires.

HORVATH (Etienne), historien hongrois, né à Szekesfejervar en 1784, mort en 1846. Il enseigna l'histoire à l'université de Budapest. Il exerça une grande influence, plutôt par ses sentiments patriotiques que par ses œuvres, d'une imagination trop hardie. Cependant, son travail sur les *Anciennes familles hongroises* ne manque pas de mérite. — Son fils ARPAD (1820-1894) enseigna à l'université de Budapest, de 1848 jusqu'à sa mort, et publia de nombreux travaux sur les chartes hongroises.

HORVATH (Michel), évêque et historien hongrois, né à Szentes en 1809, mort à Carlsbad en 1878. Il enseigna l'histoire hongroise au Theresianum de Vienne et devint, en 1848, évêque de Csanad. Il accepta, après la déclaration de l'indépendance (1849), le portefeuille des cultes et de l'instruction publique, dut s'enfuir après la défaite, et vécut pendant dix-huit ans à l'étranger. De 1843 à 1846, il a donné une *Histoire des Hongrois*, en quatre volumes, qui eut une grande vogue. On lui doit, en outre : *Histoire de vingt-cinq ans* (1823-1848); *Histoire de la Révolution ; la Vie de Thomas Nadasdy, de Frère Georges* (Martinuzzi), *d'Hélène Zvinyi* et *l'Etablissement du christianisme en Hongrie*. Toutes ces œuvres se distinguent par une grande clarté d'exposition et une remarquable impartialité. Horvath fut nommé, après le dualisme, évêque *in partibus* ; il était secrétaire de la IIe classe de l'Académie et député de Budapest.

HORVATH (Balthasar), homme politique hongrois, né à Szombathely en 1822, mort à Budapest en 1898. Il fit des études juridiques, prit part à la Révolution et devint député en 1861. Au moment du dualisme (1867), il entra dans le premier ministère hongrois formé par Andrassy, et prit le portefeuille de la Justice, qu'il conserva jusqu'en 1871. La Hongrie lui doit des réformes judiciaires considérables. Démocrate dans l'âme, Horvath refusa toute distinction. Il publia, vers la fin de sa vie, un recueil de ses discours et de ses poésies ; ces dernières empreintes du plus pur idéalisme.

HORWICH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 3.670 hab. Blanchisserie et impression sur toiles.

HOSACKIE (*sa-kî*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des lotées, comprenant des herbes ou arbrisseaux dont on connaît 25 espèces de l'Amérique.

HOSANNA (terme syriaque, fait de l'impér. du v. hébreu *hoschia* [« il a sauvé »], et de *na* [particule déprécative]. Ainsi *hosanna* signifie : sauvez, je vous prie. On l'explique aussi par *sauvez maintenant*. Ce mot est pris du psaume CXVII, où on lit : *Anna Jehorah hoschia nâ*, c'est-à-dire : Ah ! Seigneur, sauvez, je vous prie) n. m. Prière que les israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. ‖ Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna* : *Chanter l'*HOSANNA. — Par ext. Chant de triomphe, glorification.

HOSEÏN, second fils d'Ali et petit-fils de Mahomet, le troisième *imam* des Schiites, né en 625, mort en 680 à Kerbéla. Lors de l'avènement de l'Ommiade Yézid (679), il quitta Médine pour se faire reconnaître à La Mecque. S'étant dirigé sur Koufa, dont les habitants lui avaient promis de le proclamer calife, il fut cerné à Kerbéla par un détachement de cavaliers, et assassiné avec presque toute sa famille ; son fils Zeïn-el-Abidin parvint à se sauver et devint le quatrième *imam*.

HOSEÏN (SHAH-), roi de Perse, né vers 1675, mort en 1729. Il succéda à son père, Soleïman, en 1694. Shah-Hoseïn abandonna le pouvoir aux eunuques de son palais et se livra au mahométisme le plus exagéré. Son règne ne fut qu'une suite de calamités. Les Afghans de Kandahar se soulevèrent ; les Uzbeks s'emparèrent du Khorassan ; les Lesghiens du Shirvan et de la Géorgie, et l'imam de Mascate des îles et du golfe Persique. Mir-Mahmoud écrasa les armées persanes, et s'empara d'Ispahan (1722). Hoseïn abdiqua en faveur du chef afghan, et fut relégué dans un petit palais, où il fut assassiné sept ans plus tard.

HOSEÏN-PACHA, dey d'Alger. V. HUSSEIN-PACHA.

HOSIE (*zî* — du gr. *hosios*, pur) n. m. Antiq. gr. Prêtre de Delphes, préposé aux sacrifices que l'on offrait avant de consulter l'oracle, et dans lesquels on immolait seulement des victimes *pures*.

HOSINGEN, bourg du grand-duché de Luxembourg, arrond. de Diekirch ; 2.100 hab. Foires.

HOSIUS ou **OSIUS**, évêque de Cordoue, né en 257, mort à Cordoue en 357 ou 359. L'empereur Constantin, après sa conversion, le choisit pour son principal conseiller dans les affaires ecclésiastiques. C'est lui qui, au nom de Constantin, voulut obliger Arius à se soumettre au patriarche Alexandre. Il présida, comme légat du pape, les conciles de Nicée (325) et de Sardique (347). Mais, après la mort de Constantin, il se trouva en butte aux persécutions de Constance, son successeur, dévoué aux ariens. Mandé à Milan, il refusa d'approuver la condamnation de saint Athanase et fut exilé à Sirmium (355). Là, il fut forcé de signer le formulaire arien. Il mourut probablement à Sirmium, mais la tradition ecclésiastique est qu'il revint dans son diocèse et rentra dans l'Eglise.

HOSIUS (Stanislas), évêque polonais et cardinal, né à Cracovie en 1504, mort à Caprarola, dans la Campagne romaine, en 1579. Après avoir été secrétaire du roi de Pologne, Sigismond Ier, il devint chanoine de Cracovie, puis évêque de Kulm. Le roi Sigismond-Auguste l'envoya en Prusse, comme ambassadeur. Le pape Pie IV le nomma cardinal en 1561 et le chargea de présider le concile de Trente. Enfin, nommé grand pénitencier par le pape Grégoire XIII, il se fixa à Rome. Parmi ses œuvres théologiques, qui sont nombreuses, on cite surtout sa *Confession catholique de la foi chrétienne* (1551).

HOSLUNDIE (*sleun'-dî*) n. f. Genre de labiées, comprenant des arbustes qui habitent la Guinée et la Sénégambie.

HOSMER (Harriet), femme sculpteur américaine, née à Watertown (Massachusetts) en 1831. Elle alla, en 1852, compléter ses études à Rome. Citons, parmi ses œuvres : *Puck* (1856), pour la bibliothèque publique de Saint-Louis ; *l'Esprit follet*, œuvre pleine de grâce ; *Zénobie enchaînée*, statue colossale ; *Thomas H. Benton* (1868) ; *Faune dormant*, qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867 ; etc.

HOSPES HOSTIS (*Tout étranger est un ennemi*), maxime politique qui est l'exagération d'un patriotisme exclusif.

HOSPICE (*spiss* — du lat. *hospitium* ; de *hospes, itis*, hôte) n. m. Lieu où l'on reçoit l'hospitalité. (Vx.) ‖ Maison religieuse, établie pour donner l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs : HOSPICE *du Mont-Saint-Bernard*. ‖ Maison d'assistance destinée à recevoir des pauvres, des orphelins et d'autres personnes que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de gagner leur vie : HOSPICES *civils*. HOSPICE *des incurables*. HOSPICE *des Enfants-Trouvés*. HOSPICE *des aliénés*. ‖ S'emploie quelquefois abusivem. pour HÔPITAL : *Un tiers de la population de Paris meurt à l'*HOSPICE. (Toussenel.)

— SYN. **Hospice, hôpital.** Les *hôpitaux* sont des établissements où l'on traite des indigents malades. Les *hospices* entretiennent des vieillards, des infirmes, des incurables, des aliénés, etc.

HOSPITAL (L'). Biogr. V. L'HOSPITAL.

HOSPITALET, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur le fleuve côtier Llobregat; 3.605 hab.

HOSPITALIER (*spi, li-é*), **ÈRE** [du bas lat. *hospitalarius* ; de *hospitale*, hôpital, même sens] adj. Qui aime à exercer l'hospitalité : *Homme, Peuple* HOSPITALIER. ‖ Où l'on trouve l'hospitalité, un refuge : *Asile* HOSPITALIER. ‖ Où l'on est reçu avec plaisir : *Demeure, Table* HOSPITALIÈRE. ‖ Relatif aux hôpitaux : *Etablissements* HOSPITALIERS.

— n. et adj. Se dit de certains ordres qui furent établis 1° pour recevoir les pèlerins et les voyageurs : *Religieux* HOSPITALIERS. *Les* HOSPITALIERS *du Saint-Esprit* ; 2° pour donner des soins aux malades dans les hôpitaux : *Religieuses* HOSPITALIÈRES. *Les* HOSPITALIÈRES *de Saint-Joseph*.

— n. m. Directeur, administrateur d'hôpital. (Vieux.)

— Fr.-maçonn. Dignitaire ou officier d'une loge, chargé d'administrer la caisse destinée aux œuvres de bienfaisance et d'aller visiter les frères malades.

— Hist. relig. *Grand hospitalier*, Dignitaire de l'ordre de Malte, qui avait la juridiction du grand hôpital de Malte. (Depuis 1646, cette dignité appartenait au pilier ou chef de la langue de France.)

— ENCYCL. Hist. relig. D'une manière générale, le nom d'*hospitaliers* désigne les religieux voués au service des voyageurs, des pèlerins ou des malades. Le premier ordre qui porta ce titre fut celui de Notre-Dame de la Scala, fondé à Sienne, en Italie, au milieu du IXe s. A partir des croisades, des congrégations d'hospitaliers furent instituées, en grand nombre, en Palestine et en Europe. Presque toutes adoptèrent la règle de saint Augustin, en la modifiant. Voici les plus célèbres : en Terre sainte, les chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les chevaliers hospitaliers de Saint-Cosme, les chevaliers de Sainte-Catherine du Sinaï, les hospitaliers du Temple ou templiers ; en France, les hospitaliers de Saint-Antoine-de-Viennois, dans le Dauphiné, et du Saint-Esprit, à Montpellier ; en Angleterre, les chanoines hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, à Coventry ; en Italie, les hiéronymites, l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, les clercs réguliers de Camille-de-Lellis ; en Espagne, les hospitaliers de Burgos, les infirmiers minimes. Presque tous ces ordres se sont éteints, ou ont été supprimés. Parmi ceux qui existent encore, les plus connus sont les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, fondés à Grenade en 1540 et répandus en Espagne, en Italie et en France ; les hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.

Frère hospitalier. Chevalier hospitalier.

Religieuse hospitalière du Saint-Sépulcre.

On donne le nom d'*hospitalières* aux religieuses vouées au service des malades, des pauvres et des enfants abandonnés. Leur nombre est très considérable. Citons, pour la France seulement, les religieuses hospitalières de l'hôtel-Dieu de Paris, dont l'institution remonte au XIIIe siècle et peut-être même au XIe ; les sœurs hospitalières de la Charité de Notre-Dame, de l'Immaculée-Conception, de la Madeleine, de la Miséricorde-de-Jésus, de Saint-Joseph, de Saint-Nicolas, de Saint-Thomas de Villeneuve, du Saint-Sépulcre, etc. Beaucoup d'autres religieuses ne portent pas le titre d' « hospitalières », mais en remplissent les fonctions : filles de la Charité, petites sœurs des Pauvres, dames du Calvaire, etc.

HOSPITALIÈREMENT (*spi*) adv. D'une manière hospitalière.

HOSPITALISATION (*spi, si-on*) n. f. Admission dans un hôpital et séjour qu'on y fait.

HOSPITALISER (*spi*) v. a. Faire entrer quelqu'un dans un établissement hospitalier : HOSPITALISER *un fonctionnaire, un officier*. ‖ Transformer provisoirement en hôpital : HOSPITALISER *une caserne*.

Hospitalisé, ée part. pass. du v. Hospitaliser.

— Substantiv. Celui ou celle qui est reçue comme malade dans un hôpital.

HOSPITALITÉ (*spi* — du lat. *hospitalitas*, même sens) n. f. Dans l'antiq. Droit réciproque de loger les uns chez les autres, suivant des conventions établies, lorsqu'on voyageait : *Les lois de l'*HOSPITALITÉ. *L'*HOSPITALITÉ *existait entre Athènes et Sparte*. ‖ A Rome, Protection légale accordée aux étrangers. ‖ Auj. Réception et logement gratuits d'un étranger, par charité, libéralité ou politesse : *Exercer, Donner, Recevoir l'*HOSPITALITÉ. ‖ Fam. *Hospitalité écossaise*, Hospitalité large et cordiale.

— Par ext. Refuge, abri, asile, d'une manière générale : *La Belgique donne l'*HOSPITALITÉ *à de nombreux réfugiés politiques*.

— ENCYCL. Antiq. Chez les Grecs et les Romains, une personne qui avait reçu ou donné l'*hospitalité* à une autre prenait vis-à-vis de celle-ci un caractère inviolable et sacré. On considérait que c'était Jupiter lui-même qui envoyait les hôtes, riches ou mendiants. Une hospitalité réciproque était d'usage entre les principales familles des différentes villes et des différents pays. Souvent, les hôtes possédaient ainsi de père en fils un signe de reconnaissance, tel qu'une pierre brisée, destiné à éviter toute imposture. Ces traditions se perpétuèrent chez les premiers chrétiens. Sur la présentation de quelque objet conventionnel, ils étaient assurés de trouver bon accueil dans les familles chrétiennes partout où ils allaient.

— Dr. rom. L'*hospitalité* était une institution permettant à des étrangers de trouver, dans Rome, une protection toute spéciale auprès d'un citoyen ou auprès du peuple tout entier. On distinguait l'*hospitium privatum* et l'*hospitium publicum*. L'*hospitium privatum* intervenait entre deux particuliers et plaçait l'hôte sous la protection d'un citoyen romain, comme un client sous celle de son patron. L'*hospitium publicum* était la protection que le sénat romain assurait à un étranger ou à une cité entière, véritable pacte international, dans lequel la protection que Rome accordait était celle d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur.

HOSPODAR (*spo* — du gr. *despotes*, maître) n. m. Titre donné, sous la domination turque, aux souverains de la Moldavie et de la Valachie. (Il a été également porté par les grands-ducs de Lithuanie, conjointement avec celui de *véliki-kniatz* « grand prince ».)

— ENCYCL. La cérémonie de l'investiture des *hospodars* de Valachie et de Moldavie avait lieu à Constantinople, et la Porte ottomane les considérait, à cette occasion, comme des pachas à trois queues. Cependant, ils étaient sacrés par le patriarche, selon le rit suivi anciennement par les empereurs d'Orient. Ce titre n'est presque plus en usage depuis le traité de Berlin ; il n'y a guère qu'au prince de Bulgarie qu'on le trouve quelquefois appliqué.

Hospodar.

HOSPODARAT (*spo, ra*) n. m. Charge d'hospodar.

HOSSZUFALU (allem. **Langendorf**), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Kronstadt]); 6.420 hab. Elève de bestiaux. Dans la même vallée, Hosszufalu et six autres villages contigus (Bacsfalu, Csernatfalu, Pürkerecz, Tatrang, Rürkos et Zaizon) sont désignés sous le nom de *die Siebendorfer* « les Sept villages » ; ils jouissaient autrefois d'un droit particulier.

HOST n. m. Féod. V. OST.

HOSTALRICH, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gironne]), près du fleuve côtier Tordera ; 1.288 hab. Fabrique de bouchons ; commerce de bois de construction. Cette place forte a perdu de son importance, depuis l'ouverture d'une nouvelle route sur le bord de la mer. En 1809, elle fut attaquée et prise par les Français ; en 1810, défaite du général O'Donnel par les troupes françaises.

HOSTE (*osst'*) n. f. Genre de verbénacées lantanées, comprenant plusieurs espèces d'arbrisseaux, qui habitent l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi HOSTANE.

HOSTEIN (Edouard-Jean-Marie), peintre français, né à Pléhédel (Côtes-du-Nord) en 1804, mort en 1886. D'abord lithographe, vers 1830, il se rendit à Paris, y étudia la peinture, puis visita les bords du Rhin (1834), la Suisse (1837) et l'Italie. Il s'est fait un nom par ses paysages : *Vallée de l'Ile-Adam, Barques de pêcheurs à Granville, le Cours de la Meuse, l'Abbaye de Val-Dieu*, les *Sapins de la forêt Noire, la Forêt de Saverne, le Lac Nemi, la Chaumière de la Touque ; la Forêt de Compiègne, Jeunes filles se baignant dans un ruisseau*. En 1855, il exposa *les Rives de la Seine et ses endiguements*, un de ses meilleurs tableaux ; puis le *Bois de pins, la Rade de Toulon, Vue générale de Versailles prise du bois de Satory, Pâturage en Vendée*, etc.

On lui doit quelques *Portraits* au pastel et de nombreuses lithographies.

HOSTENS, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de Bazas, près des sources du Gamort, affluent de la Garonne ; 1.116 hab. Ch. de f. Midi. Produits résineux ; grand commerce de bois ; scierie. Château en ruine.

HOSTIE (*sti* — lat. *hostia*, victime) n. f. Antiq. Victime, animal immolé en sacrifice : *Cet usage abominable de sacrifier des* HOSTIES *vivantes...* (Virey.)

— Poétiq. Victime en général :

Du céleste courroux tous furent les *hosties*.
LA FONTAINE.

— Liturg. Pain destiné au sacrifice de la messe : *Le pain à chanter est proprement le pain sans levain dont sont faites les* HOSTIES. (Boissonade.) ‖ Le même pain consacré et changé au corps de Jésus : *Recevoir la sainte* HOSTIE.

— ENCYCL. Liturg. Les théologiens appliquent le mot *hostie* à Jésus-Christ, qui, d'après l'enseignement de l'Eglise, s'est offert en victime sur la croix et dont le sacrifice se continue à la messe, sous une forme mystique ; on le dit tout spécialement de l'espèce eucharistique du pain. L'hostie est faite d'un pain confectionné avec de la farine de froment, et, dans l'Eglise latine, contrairement à l'usage de l'Eglise grecque, le pain est azyme, c'est-à-dire sans aucun mélange de levain. Pendant la plus grande partie du moyen âge, la fabrication en fut interdite aux laïques et réservée soit aux clercs, soit aux religieux. Depuis le XIVe siècle, elle est tombée dans le domaine du commerce. Les hosties sont très minces, de forme ronde, et portent ordinairement une empreinte représentant un emblème religieux, principalement un crucifix. Les hosties destinées aux fidèles sont beaucoup plus petites que l'hostie qui doit être consommée par le prêtre.

Fers à hosties (XIVe s.).

On nomme *fers à hosties* les moules dans lesquels on fait les hosties. Ils sont composés de deux palettes de fer, qui s'appliquent l'une sur l'autre, à l'aide de deux manches coudés et faisant levier.

HOSTILE (*stil'* — lat. *hostilis* ; de *hostis*, ennemi, étranger) adj. Qui est ennemi de, qui s'oppose à : *Assemblée* HOSTILE *au progrès.* ‖ Qui est propre à un ennemi : *Vues, Projets* HOSTILES. ‖ Qui annonce, qui caractérise un ennemi : *Regards, Paroles* HOSTILES.

HOSTILEMENT (*sti*) adv. D'une manière hostile.

HOSTILIA (LEX). Dr. rom. Loi qui, à l'époque des *legis actiones*, a apporté une dérogation à la règle que nul ne pouvait, dans les actions de la loi, figurer au nom d'autrui. Cette loi supposait un vol commis alors que le propriétaire était absent dans l'intérêt de l'Etat ou prisonnier de guerre. Toute personne pouvait, en ce cas, exercer l'action *furti* au nom de intéressé.)

HOSTILIEN (Caius Valens Hostilianus Messius Quintus), empereur, fils et successeur de Dèce. Il mourut de la peste en 252, après quelques mois de règne, laissant tout le pouvoir à son coempereur, Caius Vibius Trebonianus Gallus.

Médaille d'Hostilien.

HOSTILINA, l'une des innombrables divinités qui présidaient à la croissance du blé (saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, 8).

HOSTILITÉ (*sti* — du lat. *hostilitas*, même sens) n. f. Acte d'ennemi, acte de guerre : *Ouvrir, Suspendre, Reprendre les* HOSTILITÉS.

— Disposition hostile ; haine, lutte : *Les gens de même profession sont souvent en* HOSTILITÉ.

HOSTILIUM (*sti-li-om'* — du lat. *hostilis*, qui a rapport à l'ennemi) n. m. Prestation de guerre, en usage dans les premiers temps de la monarchie franque. (Elle consistait ordinairement en bœufs et en chariots.)

HOSTILIUS. Hist. rom. V. TULLUS HOSTILIUS.

HOSTO (*sto*) n. m. Arg. Prison.

HOSTOMITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Horowitz]) ; 2.255 hab. Brasserie.

HOSTRUP (Jens Christian), dramaturge danois, né à Copenhague en 1818, mort à Frederiksborg en 1892. Etudiant en théologie, il composa d'abord des chansons bachiques ou plaisantes et des vaudevilles. Bientôt, abandonnant ses études, il fournit au Théâtre royal, à Copenhague, nombre de comédies, opéras, vaudevilles, « pièces à couplets » parmi lesquelles : *les Voisins* (1846), comédie originale et savoureuse ; *un Moineau au bal des grues* (1846), satire du snobisme et de la ploutocratie ; *Maître et apprenti* (1852), satire de la presse démagogique ; *Comédies* (1888-1889) ; etc. Revenu à la théologie (1855), il fut pasteur à Silkeborg (1856), puis à Frederiksborg (1862-1881) et adhéra au grundtvigianisme. De 1880 à 1888, il donna trois pièces au Théâtre royal, dont un drame réaliste : *Eva* (1880). Ses *Souvenirs* ont été publiés et complétés (1891) par sa femme, Elisabeth Hauch.

HOSTUS (*stuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des oxyopidés, comprenant de petites araignées de Madagascar, voisines des oxyopes de France. (L'espèce type du genre est l'*hostus paroculus*, gris et testacé.)

Canon-revolver Hotchkiss.

HOTCHKISS (Benjamin BERKELY), inventeur et constructeur d'armes, né à Sharon (Connecticut) en 1828, mort à à Paris en 1885. Après avoir organisé une fabrique de munitions à Vienne en 1867, il la transporta à Saint-Denis, près Paris, en 1870, puis y joignit celle de différentes armes, notamment de mitrailleuses d'un système spécial, et surtout de canons-revolvers. (V. REVOLVER, MITRAILLEUSE.) Les établissements Hotchkiss, dont l'Etat français s'est rendu acquéreur en 1875, fabriquent encore des canons de montagne et des canons à tir rapide pour la marine, etc.

HÔTE, HÔTESSE (*tèss* — du lat. *hospes, itis*, étranger) n. Personne qui reçoit, nourrit, loge quelqu'un gratuitement, lui donne l'hospitalité : *Un* HÔTE *généreux.* ‖ Celui que l'on héberge, qui reçoit l'hospitalité : *L'*HÔTE, *en Orient..., est supérieur au maître de la maison.* (Renan.)

— Personne qui loge et donne à manger pour de l'argent : *Payer son* HÔTE. ‖ Personne qui loge dans un hôtel, une auberge : *Aubergiste qui traite bien ses* HÔTES.

— Celui qui donne à loyer sa maison ; propriétaire. (Vx.) ‖ Celui qui prend à loyer une maison ; locataire. (Vx.)

— Fig. Ce qui réside, se trouve habituellement en quelqu'un ou en quelque chose : *Les vices en nous sont des* HÔTES *qui deviennent les maîtres du logis.* (Sainte-Beuve.)

— Poétiq. Homme ou animal qui vit habituellement en un certain lieu : *Un* HÔTE *des bois, des airs.* ‖ Se dit aussi familièrement : *Les rats sont des* HÔTES *incommodes.*

— Dr. anc. Nom donné, au moyen âge, à une classe de tenanciers comprenant des cultivateurs occupant une terre d'autrui et l'exploitant moyennant une redevance annuelle, ou cens, due au seigneur.

— Loc. div. *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, et où l'on mange à prix fixe. ‖ *Bon visage d'hôte*, Bon accueil.

— PROV. : **Qui compte sans son hôte compte deux fois**, On se trompe ordinairement quand on ne tient pas compte, dans ses prévisions, de ce qui peut les empêcher de se réaliser. (Proprement, Faire son compte sans se préoccuper de celui que fait l'hôtelier.)

— ENCYCL. Dr. anc. La condition sociale des *hôtes* était variable. Les uns, comme les *hospites taillabiles*, approchaient beaucoup de l'état de servage. Les hôtes taillables de l'Ile-de-France formaient une transition entre les serfs et les hommes pleinement libres. Mais, en réalité, tous les hôtes étaient des hommes libres dans le sens restreint du mot. Ceux qui jouissaient d'une situation meilleure étaient dits *hospites liberi* ou francs hôtes. Pour attirer les hôtes, le seigneur leur accordait le plus souvent certains privilèges : exemption de corvées, de tailles, etc.

HÔTEL (du lat. *hospitale*, même sens) n. m. Maison de ville vaste et somptueuse : *Les* HÔTELS *du faubourg Saint-Germain.* ‖ Edifice occupé par certaines administrations : *L'*HÔTEL *des Monnaies. L'*HÔTEL *des Invalides.*

— Grande maison dans laquelle on loue des appartements meublés : *Tenir un* HÔTEL. *Loger à l'*HÔTEL.

— *Maître d'hôtel*, Officier ou domestique en chef qui, chez un roi, un prince, un riche particulier, dans un grand restaurant, etc., prend soin de tout ce qui regarde la table, dirige le service, et sert quelquefois lui-même. ‖ *Maître, Maîtresse d'hôtel*, Personne qui tient un hôtel meublé.

— *Hôtel de ville*, Edifice où siège l'autorité municipale d'une commune. (On dit plus souvent MAIRIE.) ‖ Absolum. L'HÔTEL DE VILLE, c'est-à-dire celui de Paris.

— Art culin. *Sauce à la maître d'hôtel*, Sauce au beurre.

— Hist. Nom donné anciennement à la résidence du roi. ‖ *Prévôté de l'hôtel*, Juridiction qui s'étendait sur tous les officiers de la maison du roi. ‖ *Grand prévôt de l'hôtel*, Celui qui connaissait de toutes les causes civiles et criminelles des officiers de la maison du roi. ‖ *Requêtes de l'hôtel*, Autre juridiction relative à la maison du roi. V. REQUÊTER.

— SYN. **Hôtel, château, palais.** V. CHÂTEAU.

— ENCYCL. *Hôtel de ville.* Sous l'ancienne monarchie, on désignait le lieu où se réunissaient les magistrats municipaux pour s'occuper des affaires administratives d'une cité, tantôt sous le nom d'*hôtel de ville*, tantôt sous ceux de *maison de ville*, de *maison commune*, d'*hôtel commun*. Pendant la Révolution, on l'appela simplement la *commune*. Depuis lors, on a nommé *maison commune* l'édifice municipal d'une petite localité, et *hôtel de ville* celui d'une cité importante ; mais, dans le langage ordinaire, le mot de *mairie* est plus usité, surtout dans le premier cas.

Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits en France remontent au XIe siècle. Lorsqu'une cité obtenait la concession d'une charte de commune, elle élevait une maison municipale surmontée d'un beffroi, symbole de son indépendance. Le *droit de beffroi*, consigné dans les chartes, était synonyme de « droit de commune ». Quelquefois, surtout avant le XVe siècle, les beffrois étaient indépendants du corps de bâtiment. Le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville servait de halle et de bourse aux marchands ; à l'étage supérieur, se trouvaient la salle du conseil et les salles où l'on célébrait les fêtes publiques. Le plus ancien hôtel de ville qui existe en France est celui de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), construit vers le milieu du XIIe siècle. C'est de la fin du XVe et du commencement du XVIe que datent les hôtels de ville d'Orléans, de Saumur, de Luxeuil, de Beaugency, de Saint-Quentin, et celui de Compiègne, le plus remarquable de tous. Mentionnons encore, en France, ceux de Paris, d'Arras, de Douai, de Béthune, de Noyon, de Dreux, de Valenciennes, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix et de Lyon.

Les hôtels de ville les plus remarquables, au point de vue architectural, sont ceux des Pays-Bas, du nord de la France et de certaines villes allemandes. Parmi les plus beaux, rappelons ceux de Bruxelles, d'Audenarde, de Gand, d'Anvers, d'Ypres, de Louvain, de Liége, de Bruges, de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Francfort-sur-le-Mein, d'Amsterdam, etc.

Hôtel de ville, de Paris. Le siège de la municipalité parisienne fut primitivement, au XIIe siècle, sur la rive gauche de la Seine, dans un édifice voisin de l'ancien couvent des Jacobins, qui a donné son nom à la rue Saint-Jacques. Son emplacement correspond à peu près à l'angle des rues Soufflot et Victor-Cousin. Au XIIIe siècle, le « parloir aux bourgeois », tel était son nom, fut transféré sur la rive droite, un peu à l'ouest du Châtelet, c'est-à-dire sur le quai de la Mégisserie, près de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune. En 1357, il s'installa sur la place de Grève, qu'il ne devait plus quitter désormais, dans la « maison des Piliers », qui avait jusqu'alors appartenu aux dauphins de Viennois. Malgré des adjonctions successives,

Hôtel de ville de Paris.

ce bâtiment était devenu tout à fait insuffisant au XVIe s., et François Ier décida de doter la ville d'un hôtel de ville digne d'elle. La maison des Piliers fut démolie et, à sa place, s'éleva un nouveau bâtiment, véritable palais construit dans le style de la Renaissance italienne, dont la première pierre fut posée le 15 juillet 1593. On a tout lieu de croire que l'architecte en fut un Italien, Dominique de Cortone, dit *le Boccador*. L'édifice ne fut achevé qu'au XVIIe siècle, sous la prévôté de François Miron. Tel il était, avec quelques agrandissements effectués pendant le règne de Louis-Philippe, lorsqu'il fut détruit de fond en comble, pendant la guerre civile de 1871. Sa reconstruction, mise au concours, fut confiée aux architectes Ballu et Deperthes, qui l'accomplirent de 1873 à 1883. L'aspect général, élégant et somptueux, est celui de l'ancien édifice, développé en hauteur et en superficie.

Hôtel des ventes. Linguist. V. VENTES (hôtel des).

HOTELAGE (*laj'*) ou **HOSTELAGE** (*ste-laj'* — rad. *hoste*, pour HÔTE) n. m. Redevance qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de demeurer sur ses domaines.

HÔTEL-DIEU n. m. Nom donné à l'hôpital de plusieurs villes. ‖ Pl. *Des* HÔTELS-DIEU.

— Absolum : L'HÔTEL-DIEU, c'est-à-dire celui de Paris.

— ENCYCL. V. HÔPITAL.

Hôtel-Dieu, de Paris. Le plus important des hôpitaux parisiens, l'Hôtel-Dieu a toujours été situé dans le voisinage de la cathédrale, sous la dépendance de laquelle il était placé. La première mention certaine que l'on en trouve remonte à l'année 829, puis on a la preuve que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'Hôtel-Dieu fut reconstruit sur la partie méridionale du parvis Notre-Dame, entre l'église et le Petit-Pont, et protégé contre

Hôtel-Dieu de Paris.

les crues de la rivière par des voûtes célèbres sous le nom de « cagnards ». Au XVIIe siècle, une annexe fut créée sur la rive gauche de la Seine, reliée au bâtiment principal par le pont Saint-Charles. Plusieurs fois remanié au cours des siècles, l'Hôtel-Dieu fut détruit par un incendie en 1772 et réédifié sur le même emplacement. Sous le second Empire, le programme général des travaux de Paris, qui devait modifier complètement l'aspect de la Cité, eut pour effet de faire disparaître l'ancien Hôtel-Dieu et de le reconstruire sur la partie septentrionale du parvis, s'étendant jusqu'au quai qui borde le grand bras de la Seine. Cette construction grandiose n'a été achevée qu'en 1878. L'emplacement des anciens bâtiments est représenté par le jardinet que décore la statue de Charlemagne.

HÔTELER (rad. *hôte*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'hôtelle.*) v. a. Recevoir, loger chez soi. (Vieux.)

HÔTELIER (*li-é*), **ÈRE** n. Comm. Celui, celle qui tient une hôtellerie : *Régler son compte avec l'*HÔTELIER.

— Hist. relig. Dans quelques abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les étrangers.

— ENCYCL. Comm. Libre à l'origine, la profession d'*hôtelier* a été soumise en France, à partir du XVIe siècle, à des restrictions et obligations de différente nature. Aujourd'hui, elle est soumise aux divers impôts et obligations qui atteignent les commerçants en général, à des règlements municipaux et locaux, et à des prescriptions spéciales prévues par le code. Parmi ces dernières, il faut citer : l'article 471 du Code pénal, laissant à l'autorité municipale le droit de régler l'heure de la fermeture et l'éclairage extérieur des établissements ; l'article 475 du Code pénal, enjoignant la tenue d'un registre destiné à recevoir le nom et les dates d'entrée et de sortie des voyageurs, à peine d'une amende de 6 à 10 francs ; l'article 154, même code, édictant les pénalités encourues à cas où l'hôtelier

aurait *volontairement* altéré un renseignement ; les articles 268 et 99, disposant à l'égard des hôteliers qui donnent sciemment asile à des bandes de malfaiteurs. Le vol commis par un hôtelier est prévu par l'article 268 du code pénal. Les hôteliers sont responsables, comme tous les dépositaires, des effets apportés chez eux par les voyageurs ; les articles 1952 et suivants du code civil, modifiés par la loi du 18 avril 1889, enjoignant aux voyageurs d'avoir à déposer aux mains des hôteliers « les espèces monnayées, valeurs ou titres au porteur de toute nature », à peine de voir restreindre la responsabilité des derniers à la somme maximum de 1.000 francs. L'hôtelier, d'un autre côté, est libre de ne pas recevoir des voyageurs qui se présentent chez lui ; il a un privilège pour ses fournitures sur les effets du voyageur qui ont été transportés dans son hôtel (C. civ., art. 2102). Les contestations entre hôteliers et voyageurs sont, en principe, de la compétence du juge de paix (loi du 25 mai 1838). L'action de l'hôtelier, à raison du logement et de la nourriture, se prescrit par six mois (C. civ., art. 2271) ; et la vente des objets abandonnés ou laissés en gage par les voyageurs a été réglée par une loi du 31 mars 1896.

HÔTELLERIE (*tè-le-rî* — rad. *hôtelier*) n. f. Maison où les voyageurs sont logés et nourris moyennant une rétribution : *Une* HÔTELLERIE *bien tenue.* ‖ Partie d'une abbaye destinée à recevoir les étrangers. V. HÔTELIER.

— SYN. **Hôtellerie, auberge, cabaret**, etc. V. AUBERGE.

HÖTENSLEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse présid. de Magdebourg) ; 4.214 hab. Houillère. Fabrique de sucre. Fabrique d'objets en fer. Fonderies de cuivre.

HÔTESSE n. f. Linguist. V. HÔTE.

HOT-FLUE (*hot'-flû* [*h* asp.] — mot. angl. ; de *hot*, chaud, et *flue*, cheminée) n. f. Teint. Chambre de séchage pour les étoffes et tissus imprégnés de teinture ou de mordants. ‖ Par ext. Le procédé de séchage lui-même, qu'on appelle aussi *séchage à la chambre chaude* ou *à course chaude*.

— ENCYCL. La *hot-flue* se compose, en général, d'un long bâtiment couvert et à l'épreuve du feu. La pièce de tissu circule horizontalement dans ce hangar chauffé ; elle est supportée par des montants en fer garnis de roulettes en fer étamé. A l'extrémité de la course se trouve installée une plieuse mécanique qui enroule ou plie le tissu suivant les besoins. On emploie, le plus souvent, la hot-flue pour le mordançage, l'alunage ou les préparations à l'acide oléique des unis.

HOTHAM, ville d'Australie (Victoria) ; 25.000 hab. Faubourg de Melbourne.

HO-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux. Il succéda à son père Tchang-ti, et régna de 89 à 105 de notre ère. Sous son règne, les tribus barbares Hiong-nou furent défaites et soumises, et le général Pan-Tch'ao étendit très loin la domination de l'empire.

HOTINUS (*h* asp. et *nuss*) n. m. ou **HOTINE** (*h* asp.) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant quelques espèces propres à la région indo-chinoise.

Hotinus (réd. d'un quart).

— ENCYCL. Les *hotinus* sont des fulgores d'assez grande taille, dont la tête se prolonge en avant en une masse cylindrique aussi longue que le corps. L'espèce type du genre est le *hotinus candelarius*, brun roux et noir, varié de vert et de jaune. Très commun en Chine, ce *hotinus* est vulgairement appelé *porte-chandelle* ou *porte-lanterne*, non point parce qu'il est lumineux, mais à cause de sa tête allongée et transparente, comme une lanterne chinoise.

HÔTISE (du bas lat. *hostisia*, même sens) n. f. Dr. anc. Concession d'une terre, généralement inculte, faite à un homme libre, prenant la qualité d'*hôte*, sous la condition de la mettre en valeur, et de payer, en outre, un cens annuel.

HOTMAN (François), sieur DE VILLIERS SAINT-PAUL, jurisconsulte français, né à Paris en 1524, mort à Bâle en 1590. Il professa le droit romain à Paris. Ayant embrassé la Réforme, il se rendit à Lyon (1547), se réfugia ensuite à Lausanne et passa, en 1555, à Strasbourg. Il fut l'un des principaux instigateurs de la conspiration d'Amboise (1560) et devint conseiller de l'électeur palatin, puis maître des requêtes du conseil d'Antoine de Navarre. En 1563, on le trouve professeur de droit à Valence, puis, en 1567, à Bourges, qu'il dut quitter à la suite d'une émeute. Il fut alors nommé historiographe du roi. Mais, après la rupture de la paix de Longjumeau, il passa successivement à Sancerre, à Bourges en 1570, à Genève en 1572, puis à Bâle en 1579 ; reçut, en 1580, de Henri de Navarre, le titre de conseiller d'État, et retourna en 1584 à Genève ; enfin, il retourna à Bâle, où il mourut. Hotman possédait une vaste érudition. Ses ouvrages, extrêmement nombreux, ont laissé de fortes traces dans le domaine du droit et de la politique. Nous citerons : *De statu primitivæ Ecclesiæ* (1553) ; *Jurisconsultus* (1559) ; *l'Antitribonien* (1567), où il critique le mode d'enseignement du droit romain et propose de rédiger un code de lois où l'on fondrait le droit romain avec les meilleures dispositions des Coutumes ; *Franco-Gallia* seu *Tractatus isagogicus de regimine regum Galliæ* (1573), traduit en français par Goulart sous le titre de *Gaule franque* et dirigé contre l'esprit des légistes, qui favorisait les envahissements du pouvoir royal. On a encore de lui : *Institutiones dialecticæ* (1573) ; *Antiquitatum romanarum libri V* (1584) ; *De jure successionis regiæ* (1588). — Son frère, ANTOINE **Hotman**, né vers 1525, mort en 1596, fut aussi ardent ligueur que François était zélé calviniste. Avocat au barreau de Paris, il devint sous la Ligue avocat général au Parlement (1591), se prononça en faveur de la loi salique (1593) lors de l'arrêt qui détruisit les espérances de l'Espagne, fit par la suite sa soumission à Henri IV, et reprit alors sa profession d'avocat. Il avait écrit, entre autres ouvrages, un *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1639).

Hotman.

HOTTAGE (*ho-taj'* [*h* asp.]) n. m. Privilège que possédaient les pêcheurs de Dieppe de vendre directement leur poisson sans l'intermédiaire d'un crieur de ventes.

HOTTE (*h* asp. — d'orig. german. : anc. allem. *hotte*, même sens) n. f. Espèce de panier ou de cuve aplatie, ordinairement en osier, qu'on porte sur le dos au moyen de bretelles, pour transporter divers objets : *Une* HOTTE *de chiffonnier, de jardinier.*

— Chass. *Porter la hotte*. Se dit du lièvre quand il est malmené et près de ses fins, parce qu'il a le dos rond et comme voûté.

— Chim. *Hotte de laboratoire*, Appareil en tôle ou en maçonnerie ayant la forme d'une hotte, qui est placé à l'ouverture des cheminées de laboratoire, de façon que les gaz résultant des réactions s'échappent à l'extérieur.

Hotte de laboratoire.

— Constr. Cuvette qui reçoit les eaux ménagères et les égouts des toits. ‖ Pente intérieure d'une cheminée de cuisine, en forme de hotte renversée. ‖ Partie évasée qui termine inférieurement une cheminée de forge ou de fourneau. ‖ *Fausse hotte*, Hotte sans issue, construite au-dessus d'un manteau de cheminée.

— Econ. rur. En Normandie, Espèce de tombereau de petite dimension, employé au transport du fumier depuis la ferme jusque sur le terrain à amender.

— Techn. Louchet d'un instrument à draguer. ‖ Dossier de siège cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.

— Vitic. *Hotte poissée*, Sorte de hotte dont l'ensemble est rendu étanche par un enduit de poix. Dans certaines régions viticoles, elle sert aux vignerons à porter la vendange jusqu'au cuvier ou tonneau dans lequel les raisins sont écrasés sommairement avant d'être jetés à la cuve ou au fouloir.) ‖ On dit aussi HOTTE BATTUE.

Hotte de cheminée.

— ENCYCL. La *hotte* se fabrique soit en osier, soit en bois, avec des douves cerclées. C'est tantôt une sorte de grand panier, tantôt une espèce de cuve aplatie d'une contenance de 40 à 50 litres et dont le diamètre transversal va en diminuant depuis l'orifice jusqu'à la base.

La hotte est de la plus grande utilité dans les régions à sol montagneux ou escarpé, où elle supplée à la brouette. Elle se prête au charroi des terres, gravois, légumes, raisins (lorsqu'elle est à parois pleines), des fumiers, feuilles mortes, litières et autres matières volumineuses et légères, lorsqu'elle est à claire-voie. On se sert de la hotte à douves cerclées pour le transport de certains liquides.

Hotte de fumiste. Hotte de vigneron. Hotte de maçon.

HOTTÉE (*ho-té* [*h.* asp.]) n. f. Ce que contient une hotte : *Une* HOTTÉE *de terre, de fruits, de vin.*

HOTTELETTE (*ho-te-lèt'* [*h* asp.]) n. f. Petite hotte.

HOTTENTOT (*ho-tan-to* [*h* asp.]), **OTE**, population de l'Afrique australe, occupant la Hottentotie. (V. ce mot.) — *Les* HOTTENTOTS.

— Adjectiv. Qui appartient aux Hottentots ; qui les concerne : *Race* HOTTENTOTE.

— *Vénus hottentote*, Nom que l'on donne, à Paris, à un type de femme hottentote conservé au Muséum du Jardin des plantes.

— n. m. Linguist. Langue des Hottentots.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Hottentots* appartiennent à la grande famille khoï-khoï ou quaqua, jadis divisée en seize nations, mais qui, à l'heure actuelle, ne comprend plus comme groupes importants, en dehors des Hottentots proprement dits, que les Namaquas et les Koranas. D'une taille moyenne, ces tribus ont la peau d'un jaune sale, les pommettes saillantes, les yeux un peu obliques, et cependant, elles se rattachent intimement au tronc nègre par leur chevelure crépue, le nez très large, les lèvres très grosses et la face prognathe. Une peau de bœuf ou de mouton jetée sur les épaules constitue leur costume habituel, et leurs ornements sont quelques colliers, une étroite ceinture de verroteries et de larges anneaux aux oreilles. Les femmes se barbouillent de beurre fondu, mélangé de substances colorantes. Les deux sexes sont d'une malpropreté repoussante. Les Hottentots savent travailler le fer et le cuivre ; mais leur industrie principale consiste dans l'élevage de nombreux troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis. Aussi sont-ils quelque peu nomades. La femme semble une véritable esclave. La polygamie est en usage parmi ces tribus, mais la première femme a toujours autorité sur les autres. Les Hottentots ont un caractère satirique et superstitieux.

Types hottentots.

— Linguist. Le *hottentot* est une langue agglutinante. On y distingue trois dialectes : le *nama*, le *kora* et le *hottentot du Cap*. Le premier, parlé par vingt mille individus environ, est le plus important. Le *kora* est en train de disparaître. Quant au *hottentot du Cap*, il n'en reste que peu de vestiges : le hollandais et le cafir l'ont supplanté. Le hottentot possède trois genres, comme les langues indo-européennes. Sa phonétique est riche et nuancée. Ce qui le caractérise principalement, ce sont les *klics* ou consonnes claquantes inconnues dans la langue des peuples civilisés, et dont on reconnaît quatre variétés : *klics dentaux, palataux, cérébraux* et *latéraux*. Il est à peu près impossible de découvrir une affinité entre cette langue et les autres idiomes africains.

HOTTENTOTIE (*ho-tan, tî* [*h* asp.]) ou **pays des Hottentots**, région de l'Afrique australe, habitée par les diverses tribus qui se rattachent à la race des *Hottentots*.

— ENCYCL. Primitivement, la *Hottentotie* s'étendait dans toute la partie de l'Afrique australe située au sud du 25e degré de latitude méridionale. Les Hottentots ont été chassés par les Cafres de toute la partie orientale de cette région ; d'autre part, la colonisation européenne a refoulé vers le Nord et vers l'Ouest les tribus hottentotes les plus méridionales. A l'heure actuelle, l'aire d'extension des tribus hottentotes se trouve circonscrite dans les limites suivantes : 1° dans la colonie anglaise du Cap, le pays des Petits-Namaquois, entre les monts Kamies, la rivière Oliphant, le fleuve Orange et l'océan Atlantique ; 2° dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain, la partie du territoire comprise entre le 25e degré de latitude sud et le fleuve Orange.

HOTTER (*ho-té* [*h* asp.]) v. a. Transporter avec une hotte : HOTTER *la vendange*.

HOTTEREAU (*ho-te-ro* [*h* asp.] — dimin. de *hotte*) n. m. Petite hotte. ‖ On dit aussi HOTTERET.

HOTTERIAU (*ho-te-ri-o* [h. asp.]) n. m. Pop. Chiffonnier.

HOTTEUR (*ho-teur'* [*h* asp.]), **EUSE** n. Celui, celle qui se sert de la hotte : HOTTEUR *des vendanges*.

HOTTIAU (*ho-ti-o* [*h* asp.]) n. m. Econ. rur. En Normandie, Syn. de HOTTE.

HOTTIER (*ho-ti-é* [*h.* asp.]), **ÈRE** n. m. Pêch. Nom donné, à Dieppe et ses environs, au pêcheur qui transporte, au moyen d'une hotte, le poisson pris par lui, de son bateau jusqu'au lieu de vente.

— Techn. Syn. de HOTTEUR.

HOTTINGER (Jean-Jacques), historien suisse, né à Zurich en 1783, mort en 1860. Il composa, outre un grand nombre d'ouvrages pédagogiques, quelques œuvres purement littéraires, et entreprit de continuer l'histoire de la Suisse de Jean de Muller, qui fut publiée sous le titre d'*Histoire de la séparation de l'Eglise suisse* (1825-1829). Il devint, en 1844, professeur d'histoire à l'Université. Nous citerons de lui : *Zwingle et son époque* (1842), *Histoire de la république de Zurich* (1856). Il publia, avec Escher : *Archives pour l'histoire et la géographie de la Suisse* (1827-1829) ; avec Wackernagel et Gerlach, le *Musée suisse pour les sciences historiques* (1837-1839) ; etc.

HOTTONIE (*o-to-nî* — de *Hotton*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des primulacées.

— ENCYCL. Les *hottonies* (hottonia) sont des herbes aquatiques, nageantes, à feuilles très découpées et à fleurs disposées en grappes. (On en connaît deux espèces. L'*hottonie des marais* ou *millefeuille aquatique*, des fossés et des marais de France, a des fleurs rosées, à gorge jaune.)

Hottonie.

HOTTONIÉ, ÉE (*o-to*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hottonie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *hottonie*. — *Une* HOTTONIÉE.

HOTU (*h* asp.) n. m. Ichtyol. V. CHONDROSTOME.

HOT-WINDS *hot'-ouindss* (*h* asp.) — mot angl. formé de *hot*, chaud, et *winds*, vents) n. m. Nom donné à la saison chaude, par les Anglais de l'Inde.

HOTZENPLOTZ, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [cercle de Troppau]), sur le *Hotzenplotz*, affluent de l'Oder; 3.622 hab. Fabriques de dentelle.

HOU (*h* asp.) interj. dont on se sert pour faire peur, pour faire honte, pour railler : Hou! hou! *voici le loup.* Hou! hou! *le vilain!*

— Manèg. Exclamation dont le cavalier se sert quelquefois pour arrêter son cheval sans agir sur la bride.

— Véner. *Hou! après mon chien!* ou encore *Hou! hou! l'ami!* Cris que pousse le valet de limier pour encourager le chien qui a empaumé la voie d'une bête fauve, afin de la détourner.

— Substantiv. : *Le* hou *des galériens.* (Mme de Sév.)

HOU ou **HAOU**, ville d'Égypte (Haute-Égypte), moudirièh de Kénèh, sur la rive gauche du Nil; 6.079 hab. Elle a succédé à la ville antique de Hait, la Diospolis Parva du temps des Césars, la capitale du septième nome de la Haute-Égypte, le nome du Sistre. De la ville antique il subsiste quelques débris d'un temple construit par les Ptolémées et par les empereurs romains.

HOUACHE (*h* asp.) ou **HOUAICHE** (*h* asp., et *èch*) [mot d'orig. scandin.; cf. angl. *wake*, sillage] n. f. Trace ou sillage d'un vaisseau en marche sur la mer. ‖ Petit morceau d'étamine, fixé sur la ligne de loch à une longueur du navire du bateau de loch et à partir duquel sont marqués les nœuds. ‖ *Tirer en houache*, Remorquer. (On écrit aussi ouache ou ouaiche.)

Houache.

HOUAGE (*hou-aj'* [*h* asp.] — rad. *houer*) n. m. Agric. Syn. de binage.

— Min. Dimensions du terrain occupé par les veines de charbon de terre en longueur, en superficie et en profondeur.

— Techn. Action de houer les draps.

HOUAKAKA n. m. Poudre avec laquelle, au xviiie siècle, on parfumait le café en lui communiquant un goût de vanille. (Elle arrivait des Indes par la voie de Cadix et ne se composait que de macis et de fleur de vanille porphyrisés avec du sucre.)

HOUANG-YOUEN, ville de l'empire chinois (prov. de Tchè-Kiang), sur un petit fleuve côtier; 120.000 hab.

HOUA-PANH-HA-TANG-HOC, région administrative de l'Indo-Chine française, formant, avec le Tran-Ninh et le Luang-Prabang, le Haut-Laos. Elle s'étend sur environ 15.000 kilom. carr. Les indigènes sont des « Muongs », tribus de souche thaï. Centres de population : Muong-Hua, chef-lieu de la région, et surtout Muong-Son, non loin des sources de Son-Ka.

HOUARD (David), économiste français, né à Dieppe en 1725, mort à Abbeville en 1802. D'abord avocat au parlement de Normandie, il est connu par ses études historiques, qui lui avaient valu le titre d'associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : *les Anciennes Lois des Français conservées dans les coutumes anglaises recueillies par Hittleton* (1766), un *Traité sur les coutumes anglo-normandes* (1776), et un *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie* (1780-1782).

HOUARI (*h* asp.) n. m. Petit bâtiment ou embarcation en usage dans les mers du nord, servant pour les passagers ou les marchandises. ‖ *Voile à houari*, Voile triangulaire enverguée sur des vergues légères verticales, glissant sur le mât au moyen de rocambeaux.

— Encycl. Le *houari* ou le gréement en houari, employé en France sur toutes les baleinières, se compose de deux mâts légèrement inclinés vers l'arrière, portant des vergues légères et assez longues, coulissant au moyen de deux rocambeaux; les voiles sont triangulaires. A l'avant, un foc se croche sur l'étrave. Les bateaux de pêche hissent, par mauvais temps, au mât de tapecu, une petite voile qu'ils appellent aussi « houari ».

Houari.

HOUAT, île de la côte de Bretagne dans l'océan Atlantique, et comm. du dép. du Morbihan, arrond. et à 50 kil. de Lorient, à 16 kilom. de Quiberon (détachée en 1891 de la comm. du Palais à Belle-Isle); 305 hab. Syndicat maritime, sémaphore, petit fort et port utilisé parfois pour le ravitaillement des bâtiments de guerre, culture des céréales, pêche. Belle plage en demi-cercle à l'Est. Ancien fief de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, occupée à plusieurs reprises par les Anglais pendant les guerres de Louis XIV, Louis XV et de la Révolution.

HOUBARA (*h* asp.) n. m. Sous-genre d'outardes, comprenant deux espèces propres aux régions désertiques de l'ancien monde.

— Encycl. Les *houbaras* ou outardes à collerette, remarquables par leur huppe et les faisceaux de plumes de leur cou, sont d'assez grande taille; leur livrée, jaune, grise et rousse, s'harmonise avec les terrains arides et nus où elles vivent. V. outarde.

Houbara.

HOUBLI, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Deccan]), sur la Gangavalli, tributaire du golfe d'Oman; 52.500 hab. Ville industrielle et commerçante; fabrication de soieries et d'objets en cuivre; centre du commerce du coton pour les cantons mahrates du Sud. Beaux temples antiques.

HOUBLON (*h* asp. — du néerland. *hop*, même sens) n. m. Genre de plantes, de la famille des urticacées, tribu des cannabinées.

— *Charme-houblon*, Variété de charme que l'on cultive et que l'on trouve surtout dans le département des Alpes-Maritimes.

— Encycl. Bot. Les *houblons* sont des herbes grimpantes, volubiles, dont les feuilles opposées, pétiolées, à cinq ou sept nervures palmées, à lobes dentés, sont pourvues de stipules latérales libres et persistantes; leurs fleurs sont dioïques. On n'en connaît que deux espèces. La plus intéressante est le *houblon grimpant* (*humulus lupulus*), plante de 2 à 3 mètres de haut, à tiges dures et grêles s'enroulant de gauche à droite autour des supports; ses fleurs femelles forment des chatons globuleux qui se transforment pendant la fructification en cônes ovoïdes, longs de 2 à 3 centimètres, à écailles amples et couvertes d'une poussière jaune, odorante et amère, le *lupulin*. Croissant naturellement dans les haies, à la lisière des bois, dans tous les lieux humides et abrités de l'Europe tempérée, cette espèce est cultivée en grand dans toutes les contrées trop septentrionales pour se prêter à la culture de la vigne. Les cônes écailleux sont employés, à cause du lupulin, pour aromatiser la bière.

Houblon : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

— Art culin. Les jeunes pousses de *houblon*, cueillies au printemps, préparées comme les asperges, font un excellent entremets. On fait aussi une bière économique, en faisant infuser 100 grammes de houblon et 50 grammes de racine de gentiane dans vingt fois leur poids d'eau bouillante; on passe à travers une toile cette infusion, et on la divise en deux parties; dans l'une, on délaye 2 kilogr. 1/2 de mélasse; dans l'autre, on mêle 50 grammes de levure de bière; puis on réunit les deux mélanges dans un tonneau; on agite et on laisse fermenter. Cette bière est bonne à boire au bout de cinq à six jours.

— Pharm. La thérapeutique emploie à la fois les cônes ou inflorescences femelles et le *lupulin*, sorte de poussière jaune constituée par les glandes qui recouvrent les écailles des cônes. Le *houblon* est employé comme dépuratif; ses préparations ont une odeur aromatique spéciale et une saveur amère. On emploie l'*extrait alcoolique* (dose de 2 à 4 gr.), et surtout la *tisane* par infusion, qui est un remède populaire. Cet infusé se prépare dans la proportion de 10 grammes de cônes par litre d'eau bouillante (Codex). Le lupulin s'emploie comme antiaphrodisiaque; on se sert parfois de sa *teinture*; mais, le plus souvent, on l'administre en pilules, à la dose de 0 gr, 20 à 0 gr, 50 par jour.

HOUBLONNAGE (*h* asp., et *blo-naj'*) n. m. Action de houblonner.

HOUBLONNER (*h* asp., et *blo-né*) v. a. Mettre du houblon dans : Houblonner *la bière.*

HOUBLONNIER (*h* asp., et *blo-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui appartient au houblon, qui en produit : *Un pays* houblonnier.

— Substantiv. : Personne qui cultive le houblon.

— n. f. Terre où l'on cultive du houblon : *Une* houblonnière *doit être préparée avec soin par un labour profond.*

HOUBOU, prov. de l'Afrique occidentale (Guinée française [Fouta-Djallon]), au S. de la province de Timbo. Contrée montagneuse et boisée, pauvre et peu habitée.

HOUBRAKEN (Arnold), peintre et littérateur hollandais, né à Dordrecht en 1660, mort à Amsterdam en 1719. Tout en étudiant la peinture, il cultiva la poésie et les lettres. Le principal titre de Houbraken est dans sa *Vie des peintres hollandais*, ouvrage qui manque de méthode et renferme des dates inexactes, mais où l'on trouve de bonnes appréciations critiques, et qui contient un ensemble de documents précieux pour l'histoire de l'art en Hollande. — Son fils Jacques, né à Dordrecht en 1698, mort à Amsterdam en 1780, a gravé au burin les portraits de la *Vie des peintres hollandais*, ainsi que ceux de la collection des hommes illustres de la Grande-Bretagne, publiée par Knapton. Outre six cents portraits, exécutés d'un burin hardi et facile, on a de lui le *Sacrifice de Manoah* et *l'Ange disparaissant devant la famille de Tobie*, d'après Rembrandt.

HOUCHARD (Jean-Nicolas), général français, né à Forbach (Moselle) en 1738, guillotiné à Paris en 1793. Il s'engagea en 1775 et fit la guerre de Sept ans et la campagne de Corse. Il était lieutenant en 1791, lorsqu'il fut envoyé à l'armée du Rhin, où Custine le prit comme aide de camp. Peu après, il fut nommé colonel du 2e chasseurs à cheval, puis général de brigade (1792) et général de division (1793). Depuis lors, on trouve le nom de Houchard à toutes les pages de l'histoire de l'armée du Rhin. Il se signala par sa bravoure à Spire, à Francfort, à l'attaque de Brunswick. C'était un géant aux traits durs, beau sabreur et excellent entraîneur d'avant-garde, mais routinier et indécis. Il n'en reçut pas moins le commandement en chef de l'armée de la Moselle. Ses hésitations l'empêchèrent de secourir Mayence, qui dut capituler (1793). Nommé ensuite généralissime de l'armée du Nord, Houchard battit à Hondschoote l'armée anglaise du duc d'York. Mais il perdit le fruit de cette victoire en s'abstenant de poursuivre l'adversaire, malgré les injonctions des représentants Delbrel et Levasseur. Quelques jours après, il prit Menin, mais évacua la place à la suite d'une panique de ses soldats. Accusé par Barrère et Jean-Bon Saint-André de ménagements envers l'ennemi, et arrêté, Houchard fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui, sans égard pour sa glorieuse carrière, le condamna à mort.

Houchard.

HOUCHES (Les), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 50 kilom. de Bonneville, dans la vallée de Chamonix, sur l'Arve; 1.057 hab. Source minérale. Mines d'anthracite, de cuivre et de plomb argentifère; ardoise, jaspe; fromages.

HOUCRE n. f. Bateau de pêche du xviie siècle, confondu à tort avec la hourque.

HOUDAIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 23 kilom. d'Avesnes, sur un des rus formant l'Hogneau; 1.078 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Brasseries, moulins, scieries de marbre. Souterrain allant jusqu'à Saint-Ghislain (Belgique).

HOUDAIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Béthune, sur la Lawe, qui y reçoit le Rocourt; 1.589 hab. Ch. de f. Nord. Houille de la concession de Bruay. Gisements de phosphates. Sucrerie. Église des xiie et xvie siècles. — Le canton a 31 comm. et 42.387 hab.

HOUDAN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kilom. de Mantes, au confluent de la Vesgre et de l'Opton; 2.095 h. (*Houdanais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Fabrique d'outils agricoles; fonderie de fer; fabriques de galoches; teinturerie; vannerie. Marché au blé; élevage de chevaux, de bestiaux, surtout d'une race de volailles très recherchée, qui se distingue par un plumage où les plumes blanches paraissent semées au hasard au milieu des plumes noires. La huppe, qui surmonte la tête, est très fournie. — Antiquités gallo-romaines. Église gothique. Donjon des seigneurs de Montfort, comtes d'Évreux, flanqué de quatre tourelles (xiie s.). — Le canton a 30 comm. et 11.749 hab.

Coq et poule de Houdan.

HOUDENG-AIMERIES, comm. de Belgique (Hainaut), arr. admin. de Soignies, arr. judic. de Mons; 7.281 hab. Exploitation de houille, forges, fonderies, laminoirs.

HOUDENG-GOEGNIES, comm. de Belgique (Hainaut), arr. admin. de Soignies, arr. judic. de Mons; 7.532 hab. Houillères. Établissements métallurgiques.

HOUDETOT (Élisabeth-Françoise-Sophie de La Live de Bellegarde, comtesse d'), née à Paris en 1730, morte en 1813. Fille d'un fermier général et belle-sœur de Mme d'Épinay, elle épousa, en 1748, le comte Claude-Constance-César d'Houdetot, capitaine de gendarmerie, puis lieutenant général. Cinq ans après, elle contracta avec Saint-Lambert une liaison qui devait durer cinquante années. Elle se retira dès lors au château d'Eau-Bonne, près d'Andilly. J.-J. Rousseau la vit à la Chevrette, chez Mme d'Épinay. Elle lui rendit plusieurs visites à l'Ermitage. Il en devint éperdument amoureux; et c'est la vive peinture qu'il a faite de cet épisode de sa vie dans les *Confessions* qui a rendu Mme d'Houdetot célèbre. Rousseau qui, vers 1757, préparait *la Nouvelle Héloïse*, so souvint, en peignant Julie, de Mme d'Houdetot. Mme d'Houdetot n'était point jolie, mais elle était douce et spirituelle. Elle composait de petits vers d'un tour aimable. Elle survécut dix ans à Saint-Lambert, dont elle soigna les dernières années avec le plus grand dévouement.

Comtesse d'Houdetot.

HOUDETOT (César-Ange, comte d'), général français, fils de la précédente, né et mort à Paris (1749-1825). Il fit ses premières armes aux Indes en 1778, présida l'assemblée de l'Ile-de-France, puis devint gouverneur de la Martinique sous la Révolution. Il prit part à l'expédition de Saint-Domingue en 1802, et fut promu lieutenant général sous la Restauration.

HOUDETOT (Charles-Ile-de-France, comte d'), général français, second fils du général César d'Houdetot, né à l'Ile-de-France en 1786, mort en 1866. Entré à quinze ans dans la marine, il fut grièvement blessé à Trafalgar, et passa, en 1809, dans l'armée de terre avec le grade de lieutenant. Il fit la campagne d'Autriche, puis celle de Russie, où il devint chef d'escadron et aide de camp de

Davout. Placé dans l'état-major sous la seconde Restauration, il prit part à l'expédition d'Espagne (1823), et fut choisi, en 1826, comme aide de camp du duc d'Orléans. Parvenu au trône, celui-ci nomma d'Houdetot colonel (1831), maréchal de camp (1836), lieutenant général (1842). C'est surtout en Algérie que le général d'Houdetot donna la mesure de ses talents d'organisateur. De 1837 à 1848, il représenta l'arrondissement de Bayeux à la Chambre des députés. La révolution de Février le rendit à la vie privée.

Houdetot (César-François-Adolphe, vicomte d'), administrateur et écrivain français, frère du précédent, né en 1799, mort en 1869, au Havre, où il fut receveur des finances. On lui doit, entre autres écrits : *Types militaires français* (1844); *le Chasseur rustique* (1847); *le Tir au pistolet* (1847); *Honfleur et Le Havre* ou *Huit jours d'une royale infortune* (1851), récit du départ de Louis-Philippe; *Chasses exceptionnelles* (1855); *la Petite Vénerie* (1855). Il inventa le *canon porte-amarre d'Houdetot*, pour les navires en détresse sur les côtes.

Houdon (Jean-Antoine), statuaire français, né à Versailles en 1741, mort à Paris en 1828. Il eut pour maîtres Stoldtz et Pigalle, et obtint le prix de Rome en 1761. Il exécuta à Rome un *Saint Bruno*, qui est encore sous le portique de Sainte-Marie-des-Anges, un morceau fort remarquable. Après huit années de séjour en Italie, Houdon retourna en France; il exposa, au Salon de 1771, un *Morphée*, qu'il exécuta en marbre en 1777 et qui lui ouvrit, cette même année, les portes de l'Académie. Une *Vestale*, une *Minerve* et un *Écorché*, resté célèbre, le placèrent au premier rang. Ce dernier morceau fit une sensation profonde, et les réductions qui en furent faites rendirent le nom de l'artiste populaire. Peu de temps après, Houdon fut choisi pour sculpter le buste de Washington, et fut emmené par Franklin à Philadelphie. Son marbre se trouve dans la salle des séances de l'Etat de Virginie. Le succès de cet ouvrage n'eut d'égal que celui qui accueillit bientôt après les bustes de Catherine II, de Diderot, du prince Galitzine, de Turgot, de Gluck, de Molière, de J.-J. Rousseau, de Sophie Arnould, la statue de Tourville. Le *Voltaire assis*, placé dans le foyer du Théâtre-Français, la *Diane nue*, la *Frileuse*, et, dans un autre genre, la *Grive suspendue par une patte*, véritable petit chef-d'œuvre, portèrent son renom à l'apogée. Toutes les illustrations de l'Europe voulurent poser devant lui, et à la série des bustes énumérés plus haut il faut ajouter : Buffon, d'Alembert, Franklin, La Fayette, Louis XVI, le comte de Provence, le prince de Prusse, Mirabeau, Bouillé, Sacchini, etc. Il s'est montré là observateur profond et analyste habile, excellant à rendre l'aspect extérieur avec une telle intensité de vie qu'il interprète en maître le caractère intime de ses modèles.

Houdon.

Pendant la Révolution, Houdon fut tenu à l'écart. Sous le Consulat, il fit un buste de Cicéron pour le palais du Sénat, et, plus tard, un buste remarquable de Napoléon Ier (musée de Dijon). Il devint membre de l'Institut, en 1795.

HOUE (*h* asp. — de l'anc. haut allem. *houwa*; allem. mod. *haue*, même sens) n. f. Outil formé d'une pièce de fer emmanchée et servant à l'ameublissement du sol. ‖ *Houe à cheval*, Instrument manœuvré au moyen d'un attelage et servant aux sarclage et binage des cultures en lignes. ‖ *Houe bident*, Sorte de houe, que l'on appelle également TRANCHE, et que l'on emploie principalement au défrichement des terres fortes.

— Charpent. Espèce de chevalet, sur lequel les charpentiers placent les bois équarris, pour les scier de long.

— Techn. Instrument en usage pour arroser le mortier. ‖ Fer courbe ou droit, également dit HOULINE, employé par le faïencier pour remuer la couverte dans les baquets.

Houes à main : 1. Evidée; 2, 3, 4. Carrées et triangulaires.

— Encycl. *Houe à main.* La houe à main se compose d'une pièce de fer fixée au bout d'un manche de bois, suivant un angle d'inclinaison variable. Le manche est en érable, en frêne, en pommier sauvage, etc. Le fer est à forme ronde, carrée, fourchue, triangulaire, ou bien en trident, suivant le travail qu'on veut opérer, et, plus encore, suivant la nature du sol. En règle générale, on donne au tranchant d'autant moins de largeur que la terre est plus difficile à travailler. Quand elle contient beaucoup de racines et de cailloux, on emploie de préférence la houe fourchue. On exécute avec la houe le même genre de travail qu'avec la bêche, mais on opère en sens inverse.

Houe vigneronne (grappin).

Houe à trois dents et munie d'une herse.

Houe à cheval. La houe à cheval est formée d'un certain nombre de dents, pointes ou socs métalliques, qui sont fixés à un bâti. Elle est pourvue à l'arrière d'une paire de mancherons, ou de tout autre appareil qui permette de la guider dans les interlignes des cultures. Quand elle se déplace sous l'effort du cheval, les dents raclent et divisent le sol à la surface, le binant et le sarclant tout à la fois.

Les houes à cheval sont *simples* ou *multiples* (à un seul rang ou à plusieurs rangs), suivant qu'elles sont construites pour opérer le travail dans un seul interligne ou dans plusieurs simultanément, et parfois, une sorte de herse y est adaptée.

Houeillès, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 25 kilom. de Nérac, sur un plateau couvert de pins maritimes et de marécages dont les eaux vont vers le Ciron et l'Avance; 1.187 hab. Scierie mécanique. Eglise du XIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 4.504 hab.

Houel (Nicolas), apothicaire, né à Paris en 1520, mort en 1584. Il fonda, sous le patronage de Henri III, la Maison de la charité chrétienne, comprenant un jardin botanique, une pharmacie, un orphelinat et un hôpital pour les voyageurs indigents. Cet établissement fut affecté aux soldats invalides, après la mort de son fondateur. Houel créa aussi la Maison des apothicaires, qui devint, en 1800, l'Ecole de pharmacie de Paris. Citons, parmi les ouvrages qu'il a laissés : *Traité de la peste* (1573); *Traité de la thériaque et du mithridate* (1573); *Avertissement et déclaration de l'institution de la charité chrétienne* (1580).

Houel (Jean-Pierre-Louis-Laurent), peintre et graveur français, né à Rouen en 1735, mort à Paris en 1813. Il étudia la peinture sous la direction de Casanova, la gravure sous celle de Lebas, et obtint du roi une pension qui lui permit d'aller en Italie. Lors d'un second voyage, il visita la Sicile, l'île de Malte, dessina les vues les plus célèbres. Il retourna à Paris et publia son *Voyage pittoresque des îles de la Sicile, de Malte et de Lipari* (1782-1787). L'impératrice Catherine II lui acheta les dessins de ce remarquable ouvrage. Houel fut agréé à l'Académie, en 1774. On lui doit aussi : *Histoire des éléphants de la Ménagerie nationale, etc.* (1798); *Histoire naturelle des deux éléphants mâle et femelle du Muséum de Paris, etc.* (1798).

Houel (Guillaume-Jules), mathématicien français, né à Thaon (Calvados) en 1823, mort à Périers, près de Caen, en 1886. Il fut professeur à la faculté des sciences de Bordeaux. On lui doit de nombreux ouvrages de mathématiques et la traduction d'un ouvrage russe de Jinschenteski : *Sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du premier ordre, etc.* Il a donné aussi des *Tables de logarithmes à cinq décimales* (Paris, 1858).

HOUEMENT (*hou-man* [*h* asp.]) n. m. Action de houer, labour fait avec la houe. ‖ On dit aussi HOUERIE.

Houenda. Ethnol. V. Hurons.

HOUER (*h* asp. — rad. *houe*) v. a. Agric. Labourer avec la houe : Houer *une terre, un jardin.*

— Techn. Lâcher un drap à l'eau, et l'en retirer plusieurs fois à petits plis.

HOUERIE (*hou-rî* [*h* asp.]) n. f. Agric. Syn. de HOUEMENT.

HOUETTE (*hou-èt'* [*h* asp.]) n. f. Agric. Petite houe.

HOUEUR (*h* asp.) n. m. Celui qui laboure avec la houe.

Houga (Le), comm. du Gers, arrond. et à 58 kilom. de Condom, entre l'Adour et le Midou; 1.542 hab.

Hougaerde, ville de Belgique (prov. de Brabant), arr. admin. et judic. de Louvain, sur la grande Geete, affluent de la Demer; 4.079 hab. Bière blanche très estimée, distilleries.

Hougham, paroisse d'Angleterre (comté de Kent), près de Douvres et au bord de la mer; 5.435 hab.

HOUGHITE n. f. Oxyde hydraté naturel d'alumine et de magnésie, résultant de l'altération du spinelle.

Houghton-le-Spring, ville d'Angleterre (comté de Durham); 5.300 hab. L'église, qui offre des traces du style anglais primitif, contient le monument de Bernard Gilpin, « l'Apôtre du Nord », qui travailla, au XVIe siècle, à répandre le protestantisme dans le comté de Durham.

Hougli ou **Hougly**, branche la plus occidentale et la plus importante, au point de vue commercial, du delta du Gange. Formée par trois dérivations du fleuve : la Bhagirati, la Djalanghi, la Tchourni, l'Hougli baigne les ports déchus de *Hougli*, de Chinsura, le port français de Chandernagor et la capitale de l'empire anglais de l'Inde : Calcutta. Après avoir reçu la Roupnaraïn et la Damouda, il s'élargit de plus en plus, à partir de Diamond-Harbour, avant-port de Calcutta, et atteint, à Khidjiri, une largeur de 25 kilomètres; l'île de Sagar couvre l'entrée de son estuaire, où le flot de marée produit en remontant le phénomène du « bore », comparable au mascaret de la Seine, et qui se fait sentir jusqu'à Calcutta. Longueur, 195 kilomètres.

Hougli, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bengale [prov. de Burdwan]), sur l'*Hougli*; 35.000 hab., avec le faubourg de Chinsura, qui est un ancien établissement hollandais. Hougli fut fondé en 1537 par les Portugais, pris par l'empereur Chah-Djihan en 1629, et devint anglais dès 1640. Le commerce de Hougli a diminué d'importance. — Le district, bien arrosé, très fertile (riz principalement), a une superficie de 3.680 kilom. carrés et compte 1.500.000 hab. Villes importantes : Haora, Sérampour, Baïdyabatti. Il entoure l'enclave français de Chandernagor.

HOUGNETTE (*h* asp., et *gnèt'* — et non *hongnette* ou *hoguette*. [Le mot serait mieux écrit sans *h*, car il vient de l'italien *ugnetto*, dimin. de *ugna*, ongle, par assimilation entre la forme de l'outil et celle d'un ongle]) n. f. Ciseau de sculpteur et de marbrier, de forme carrée, terminé le plus souvent en pointe. (Quelquef., l'instrument est formé de deux râpes juxtaposées dos à dos et réunies dans un manche en bois.)

HOUGRE (*h* asp.) n. m. Mar. Syn. de HOURQUE.

Hougue (La). Géogr. V. Hogue (La).

HOUHOU (*h* asp. — peut-être de l'anc. allem. *huo*, hibou) n. f. Vieille femme décrépite et grondeuse : *Plus laides que des guenons, plus sottes que des* HOUHOUS. (Le Sage.) [Vieux.]

— n. m. Nom vulgaire, en Algérie, d'une variété de coucou originaire de l'Afrique septentrionale.

HOUICHEPOTE n. f. Pâte de farine et de fruits cuits à l'eau, en usage dans la Vendée.

HOUILLAGE (*hou-ill-aj'* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Action de la houille sur le fer.

HOUILLE (*hou-ill* [*h* asp., et *ll* mll.] — mot wallon, d'orig. inconn.) n. f. Substance minérale amorphe, souvent feuilletée, généralement noire, et classée parmi les charbons fossiles. ‖ *Houille compacte*, Houille chargée d'hydrogène.

— Encycl. Géol. La *houille* ou *charbon de terre* brûle aisément au chalumeau. Son poids spécifique varie de 1,25 à 1,35; sa dureté, de 2 à 2,5. A la distillation, elle donne des huiles hydrocarbonées volatiles, de l'eau, du goudron, du gaz d'éclairage et de l'ammoniaque; le résidu est un corps très poreux, qui est le coke.

L'origine végétale de la houille est reconnue depuis longtemps. On attribua d'abord son existence à l'enfouissement sur place de forêts et à leur carbonisation lente à l'abri de l'air. La présence de racines ou *stigmaria* à la base des couches, d'empreintes de feuilles à la partie supérieure ou *toit*, enfin de tiges debout, constatées dans l'épaisseur des schistes et des grès houillers, devaient porter la pensée des géologues vers des forêts surprises dans leur prospérité par un affaissement du sol, un envahissement des eaux et un alluvionnement progressif de sables et d'argile.

Fossiles de la houille : 1. *Sigillaria elliptica*; 2. *Sphenopteris obtusiloba*; 3. *Pecopteris dentata*.

Mais Grand'Eury constata que le charbon de terre était formé d'éléments végétaux posés à plat les uns sur les autres, comme s'ils avaient été accumulés par charriage. Plus tard, Fayol étudia avec soin la houille du bassin de Commentry, et montra que la position verticale des tiges n'impliquait pas nécessairement l'enfouissement sur place. En outre, il reconnut que, dans une eau courante, il se produit autour des tiges, par l'effet du remous, un relèvement des strates analogue à celui que l'on constate dans les formations houillères. Ces constatations s'accordent assez avec l'idée d'un transport de la masse végétale.

Dans la grande couche de Commentry, les strates qui surmontent la houille sont inclinées; elles affleurent à la surface du sol et vont rejoindre la grande couche en passant au charbon d'une manière insensible. Ensuite, on remarque, en suivant ces strates, que celles qui commencent par des poudingues à gros éléments se transforment progressivement en poudingues à éléments plus petits, puis plus fins, ensuite en grès grossier, en grès fin et en grès charbonneux passant à la houille. Cette disposition représente exactement celle d'un delta lacustre où les matériaux, apportés par une eau courante, se déposent en eau calme selon leur densité. Il est reconnu aujourd'hui que la houille s'est déposée exactement de la même manière en bien des points, et l'on peut citer, avec Commentry, le bassin de Decazeville, qui résulte du remplissage d'un lac de l'époque carbonifère. Dans ces gisements houillers du Nord, le charbon paraît résulter de matériaux apportés par des fleuves dans des estuaires. V. HOUILLIFICATION.

— Géogr. écon. Il est à peine besoin d'insister sur l'avantage considérable que présente, pour une région ou pour un Etat, la possession de gîtes houillers abondants; car la *houille* est destinée à rester longtemps encore le combustible indispensable, condition première de toute métallurgie, de toute vie industrielle en général.

La houille se trouve à la lisière des terrains primitifs, ou à l'intérieur de leurs premiers plissements. C'est ainsi qu'en France les couches houillères du Nord sont logées au bord du plateau ardennais, et que, dans le Plateau central, les terrains carbonifères, au nord-ouest de la Limagne, dans le Charolais et surtout le Forez, s'allongent dans les cassures primitives du massif. Mais l'importance industrielle et commerciale des bassins dépend étroitement de la manière dont ils sont exploités et desservis, surtout par des voies d'eau. En fait, il existe à la surface de la terre 1 million de kilomètres carrés de gisements houillers; l'Europe, qui n'en détient que 20.000, fournit les trois quarts de la production totale.

L'Angleterre, qui vient au premier rang de la production houillère, doit cette situation privilégiée d'abord à la richesse naturelle de ses gisements du Cumberland et de la chaîne Pennine et à leur position dans le voisinage de la mer (Newcastle, Sunderland, Cardiff) et des canaux. Les Etats-Unis, avec leurs gisements de la Virginie, de la Pensylvanie et du Massachusetts, viennent au deuxième rang, l'Allemagne au troisième (gisements de la Ruhr et de la haute Silésie), et la France seulement au quatrième. A lui seul, le bassin du Nord (Lens, Denain, Anzin) fournit déjà la moitié du chiffre total de la production française, les bassins de Saint-Etienne, d'Alais, du Creusot et de Blanzy venant ensuite.

La Belgique, qui cependant possède la presque totalité du bassin ardennais, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Espagne et l'Italie sont les moins favorisés parmi les Etats européens. Mais la Russie détient, dans les vallées du Don et du Donetz, de très riches réserves.

Enfin, sans parler de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, encore insuffisamment explorées, il paraît exister en Asie (dans l'est du Deccan, au Yun-Nan et dans les bassins de l'Amour et du Hoang-Ho), en Australie (dans la Nouvelle-Galles), des gîtes de charbon facilement accessibles.

— Industr. On range ordinairement les diverses sortes de houilles en cinq classes :

1° Les houilles grasses maréchales, convenables pour la forge. Au feu, elles éprouvent une fusion pâteuse; elles forment dans la forge une espèce de voûte solide qui y concentre la chaleur.

2° Les houilles grasses et dures sont moins fusibles au feu que les précédentes; on en fait usage pour la fabrication du coke et la fusion des minerais de fer.

3° Les houilles grasses à longue flamme conviennent pour la fabrication du gaz d'éclairage; elles sont aussi recherchées pour le chauffage des fourneaux à réverbère.

4° Les houilles sèches ou maigres à longue flamme s'emploient sur les grilles. Leur flamme est longue, mais de courte durée ; elles produisent une chaleur moins intense que les précédentes.

5° Les houilles sèches ou maigres à courte flamme servent à la cuisson des briques et de la chaux, ainsi qu'à la dessiccation du malt, dans les brasseries, et pour le chauffage des appartements.

Depuis bien des années, on moule la houille menue pour en faire des agglomérés ou *briquettes*, destinées au chauffage des grands foyers industriels, des générateurs à vapeur, des locomotives, etc. V. AGGLOMÉRÉS.

— Exploit. L'exploitation d'une couche de *houille*, reconnue par les sondages, ne peut pas se faire sans l'exécution de certains travaux préparatoires, qui permettent de découper le gîte en massifs, pour diviser la besogne. Ces travaux consistent en puits verticaux ou inclinés, en galeries d'allongement, qui suivent la direction du gîte, et en galeries de traverse, perpendiculaires à la même direction. De cette façon, on prépare dans la masse des voies d'aérage, d'abatage, de roulage et d'assèchement.

La puissance des couches est l'élément principal de la diversité des méthodes, et leur inclinaison vient en seconde ligne.

Le cas des couches peu puissantes et fortement inclinées se présente souvent dans les terrains houillers. La méthode par gradins droits ne peut y être appliquée, parce que les ouvriers, placés sur la houille même pour le travail et les transports, la détérioreraient d'une manière notable, et que le triage intérieur des déblais deviendrait presque impossible. Cet inconvénient disparaît, si l'on emploie la méthode des gradins renversés.

Le travail de la taille se compose de deux actions distinctes : le havage et l'abatage. (V. HAVAGE.) En général, les mêmes ouvriers havent, abattent et boisent. On leur adjoint les bouteurs et les serveurs, qui déblayent le charbon abattu et amènent les matériaux du boisage. On distingue encore les remblayeurs et les reculeurs, qui construisent les murs en pierre sèche et entassent les remblais, en ménageant des galeries ou des conduits de charbon. Enfin, pour compléter la taille, il faut nécessairement avancer les voies de fond et d'aérage, et entretenir, à chacune de ces galeries, des coupeurs de murs ou bosseyeurs, qui font les voies, les boisent, et construisent les murs latéraux avec les grosses pierres que fournit l'atelier. On doit surtout chercher à obtenir un soutènement complet du terrain avec les remblais que fournissent les tailles et les galeries. Ces remblais sont souvent insuffisants dans les couches épaisses. On a alors recours à la méthode dite *par dépilage*. V. DÉPILAGE.

Ce genre d'exploitation ne peut s'employer dans les couches dites *en plature*, dont l'inclinaison est inférieure à 35°. La méthode généralement employée dans ce cas est celle des *gradins couchés*, poursuivis suivant la direction du filon. Elle ne diffère de celle des gradins renversés que par la disposition qui résulte de la faible inclinaison du gîte. Les gradins se trouvent couchés suivant le plan de la masse minérale, et les ouvriers, au lieu de s'élever sur les remblais ou sur des planchers volants, marchent sur le mur du gîte. Le travail est divisé en deux parties distinctes : 1° le havage et le remblayage, qui s'exécutent dans le poste de nuit ; 2° l'abatage, qui se fait dans le poste de jour.

La méthode par grandes tailles ne s'applique que lorsque la couche est assez épaisse (1^{m},50 et au-dessus) pour que la galerie se pratique sans attaquer le toit ni le mur. La couche est divisée en grands massifs, au moyen de galeries rectangulaires ; les ouvriers attaquent ces massifs de front, sur une seule ligne, et sur toute la hauteur de la couche ; ils sont protégés par plusieurs lignes de bois, que l'on retire à mesure que l'on entasse derrière les déblais. Les galeries d'aérage et de roulage sont soutenues des deux côtés par des murs en déblais.

Dans la méthode d'exploitation par grands massifs, on fait aboutir à la galerie de roulage des tailles, si le toit est suffisamment solide. Ces tailles, indépendantes les unes des autres et isolées de la voie de roulage par un mur solide de déblais, forment autant d'ateliers séparés entre eux par des massifs de houille. Dans chacun de ces tracés, on opère comme pour la méthode des grandes tailles, en entassant derrière soi les déblais, au milieu desquels on réserve trois galeries : deux latérales, pour l'aérage, et une au milieu de la taille, pour le roulage. Cette méthode est avantageuse dans les mines où il y a beaucoup de grisou, parce qu'elle permet d'isoler complètement les ateliers, dans le cas d'incendie.

L'exploitation par petits massifs diffère de la précédente, en ce que les massifs, au lieu d'avoir toute la longueur du champ d'exploitation, sont coupés sous forme de prismes de 20 à 25 mètres de longueur sur 10 de largeur, quelquefois moins. Ce procédé ne s'emploie que pour l'extraction d'un charbon de peu de valeur ; on abandonne ainsi dans la mine le tiers environ de la matière exploitée. On a avantage à laisser les piliers assez forts pour qu'ils puissent soutenir le toit ; sinon, ils subissent un écrasement partiel, et l'on n'obtient plus que des menus au dépilage. Ce dernier s'opère en partant des limites du champ d'exploitation et reculant progressivement vers les galeries d'origine, tandis que le toit s'affaisse peu à peu derrière les mineurs.

1. Coupe d'un puits et galeries de mine de houille ; 2. Transport du charbon dans les galeries ; 3. Abatage du charbon dans une galerie ; 4. Galerie pour l'écoulement des eaux ; 5. Ascenseur montant les bennes ; 6. Schéma du chevalement et des machines ; 7. Lampe de mineur à feu nu ; 8. Lampe Davy ; 9. Wagonnet pour galerie ; 10. Benne ; 11. Pic de houillère ; 12. Hachette de boiseur ; 13. Marteau ; 14. Massette cintrée ; 15. Rivelaine ; 16. Epinglette ; 17. Curette à gouge ; 18. Curette simple ; 19. Barre à mine double ; 20. Barre simple ; 21. Batte à bourre ; 22. Bourroir.

Le feu se met souvent dans les travaux des houillères, soit spontanément, soit par suite des explosions occasionnées par le grisou, par les explosifs, ou simplement par la négligence des ouvriers à éteindre les petits foyers qu'ils peuvent entretenir pour divers motifs. Le moyen le plus simple d'éteindre ces incendies consiste à circonscrire le foyer dans une partie des travaux, au moyen de digues solides et imperméables ; sinon, on doit se décider à submerger la mine. Il ne reste plus, lorsqu'on juge l'incendie éteint, qu'à procéder à l'épuisement des eaux et à aérer.

HOUILLEAU (*hou-ill-o* [*h* asp., et *ll* mll.]) ou **HOUL'EAU** (*hou-lo* [*h* asp.]) interj. Cri des piqueurs et valets de chiens pour faire boire les chiens.

HOUILLER (*hou-ill-é* [*h* asp., et *ll* mll.]), **ÈRE** adj. Qui renferme des couches de houille : *Terrain* HOUILLER. ‖ *Période houillère*, Période pendant laquelle s'est produite la formation de la houille.

— ENCYCL. *Terrain houiller*. Le système carbonifère a été divisé en trois étages qui sont, de bas en haut : *dinantien*, *westphalien* et *stéphanien*. Ce sont ces deux derniers qui constituent le terrain *houiller*.

HOUILLÈRE (*hou-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Mine de houille.

— ENCYCL. V. HOUILLE.

HOUILLES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kil. de Versailles, entourée par un méandre de la Seine ; 2.780 hab. Ch. de f. Ouest et Grande Ceinture. Légers vins blancs ; légumes ; carrières de pierres.

HOUILLEUR (*hou-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui travaille dans les mines de houille.

HOUILLEUX (*hou-ill-eû* [*h* asp., et *ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui contient de la houille : *Roche* HOUILLEUSE.

HOUILLIFICATION (*hou-ill-i, si-on* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Transformation des débris végétaux en houille.

— ENCYCL. L'hypothèse, vérifiée par un certain nombre de faits, qui semble gagner de plus en plus du terrain, est celle de la transformation des différentes variétés de cellulose en houille, sous l'influence microbienne.

Les houilles de la Bouble, de Decazeville, de Saint-Étienne, de Blanzy et bien d'autres, formées de bois de cordaïtes, d'*arthropitus* réduits en fragments, de débris de fougères, de feuilles diverses, de fructifications nombreuses et variées, sont peuplées de bactériacées réparties dans la matière fondamentale (phytozymose) et à l'intérieur des menus fragments transformés en houille.

En changeant la matière organique végétale en houille, les bactéries ces lui ont fait perdre les 4/5 de sa substance primitive, perte due à la formation de produits gazeux tels que : acide carbonique, hydrogène, formène.

Ces produits gazeux se forment dans un grand nombre de fermentations actuelles ; une partie de ces gaz s'est dégagée, l'autre se retrouve sous forme de grisou, condensé dans la masse même du combustible, et dans des vacuoles visibles au microscope. En se transformant en houille solide, la matière végétale, soumise à une pression lente, mais continue, a été réduite des $11/12^{es}$ aux $29/30^{es}$ du volume primitif, suivant les pertes subies.

La *houillification* des substances végétales peut être regardée comme une *désoxygénation* et une *déshydrogénation* provoquées par l'action simultanée de microcoques et de bacilles, tels que le *micrococcus carbo*, le *bacillus carbo*, le *bacillus colletos*, etc. L'anthracite ne présente que rarement des traces d'organisation, parce que la décomposition des plantes est plus complète, et aussi, dans certains cas, parce qu'il peut provenir d'une houille plus récente, mais qui a subi quelques effets de métamorphisme.

HOUILLITE (*hou-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Nom donné à l'anthracite, parce qu'on regardait autrefois cette substance comme une houille de mauvaise qualité, comme un charbon fossile imparfait ou incombustible.

HOUILLON (*hou-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Marchand de gibier, qui ne spécule que sur les bêtes de rebut.

HOUKA ou **HOUKAH** (*h* asp. — du persan *houqqa*, vase, bocal) n. m. Pipe, dont se servent principalement les Persans et qui, par sa disposition spéciale, permet à la fumée de traverser de l'eau, ordinairement parfumée, avant d'arriver à la bouche du fumeur. ‖ Bouteille à travers laquelle passe la fumée de la pipe.

Houka.

HOU-KÉOU, ville de l'empire chinois (prov. de Kiang-Si), sur le Yang-Tsé-Kiang, à l'endroit même où s'y déverse le lac Po-Yang ; 300.000 hab. environ ; commerce important, grâce au Po-Yang, la porte d'entrée du Kiang-Si.

HOU-KOUANG, ancienne province de la Chine, qui a formé les provinces de Hou-Nan et de Hou-Pé.

HOULAGOU, le premier souverain mongol de l'Iran, né en 1217, mort dans l'Azerbeïdjan en 1265. Il était petit-fils de Gengis-Khan. Chargé par Mangkou de terminer la conquête de l'Iran (1251), il renversa le souverain ismaïlien Alamout et le calife abbasside Motasem-billah. Il s'empara, en 1258, de Bagdad, de la haute Mésopotamie et de la Syrie. Houlagou se disposa à envahir l'Égypte, mais le sultan mamlouk Melik-Mouzaffer-Koutouz écrasa son armée à Aïn-Djalout (1260), et il fut obligé de combattre son cousin Bérékéh-khan, souverain de la Horde d'Or, passé à l'islamisme. Quoiqu'il ne fût pas chrétien, il protégea les communautés chrétiennes, favorisa les arts et les sciences, et fit bâtir l'observatoire de Maraga.

HOULAN (*h* asp.) n. m. Milit. V. UHLAN.

HOULE (*h* asp. — orig. incon.) n. f. Mouvement ondulatoire de la mer, succédant à un coup de vent ou provenant d'une brise fraîche soufflant longtemps de la même direction. ‖ *Houle battue*, Mouvement ondulatoire venant de plusieurs directions en même temps. ‖ *Houle de fond*, Ondulation puissante provenant d'un phénomène sous-marin. ‖ *Hauteur de la houle*, Distance verticale d'une crête à un creux. ‖ *Longueur de la houle*, Distance comprise entre deux crêtes. ‖ *La houle marque, est forte* ou *grosse*, Elle commence à paraître ou Elle est formée.

— Fig. : *Une* HOULE *humaine*.

— ENCYCL. La *houle* est une manifestation du mouvement ondulatoire, qui depuis longtemps a frappé par ses conséquences, par la rapidité de transmission de ce mouvement, par l'immobilité relative des molécules en jeu, tous les savants qui se sont occupés des choses de la mer. Des théories nombreuses ont été faites à ce sujet ; les conclusions principales sont les suivantes : 1° le transport des ondes n'est qu'apparent, et la forme de l'onde seule se propage ; 2° comme dans la trochoïde, les creux de ces ondulations sont moins prononcés que les crêtes ; 3° l'agitation décroît à mesure qu'on s'éloigne de la surface et est pratiquement nulle à une certaine profondeur ; 4° le mouvement des molécules inférieures est uniforme, comme celui des molécules supérieures, mais le diamètre orbitaire diminue avec la profondeur. C'est à la houle qu'il faut attribuer les mouvements de roulis et de tangage. La houle, quand ses mouvements sont synchroniques avec les oscillations propres du navire, peut entraîner le chavirement du bateau. C'est, d'ailleurs, un cas à peu près irréalisable dans la pratique.

HOULE (*h* asp.) n. f. Nom vulgaire, sur le littoral normand, du chien de mer.

HOULE (LA), hameau d'Ille-et-Vilaine, sur la rade de Cancale ; 2.156 hab., dépendant de la commune de Cancale. Sert de port à Cancale.

HOUL'EAU interj. Véner. V. HOUILLEAU.

HOULETTE (*h* asp., et *lèt'* — de l'anc. v. *houler*, lancer) n. f. Bâton de berger, armé à son extrémité d'une plaque de fer, qui sert à lancer des mottes de terre aux animaux qui s'écartent, pour les ramener.

— Fig. La profession de berger. ‖ Crosse, bâton pastoral d'un évêque : *Le vicaire du Christ porte la* HOULETTE, *non le glaive.* Proudh.

— Hortic. Petit instrument formé d'une lame de fer et d'un manche de bois généralement très court. (La lame est tantôt arrondie à l'extrémité et creusée en gouttière suivant sa longueur [houlette d'usage le plus commun], tantôt de forme triangulaire [houlette à oignons]. La houlette sert à lever et à transplanter les plantes ou les oignons en mottes, à labourer superficiellement la terre contenue dans des caisses, etc. Les botanistes emploient, pour enlever les plantes avec leurs racines, une houlette pourvue d'un long manche et d'un fer triangulaire.)

— Techn. Pelle de fer, avec laquelle les fondeurs de monnaies portent la cuiller pleine de métal fondu. ‖ Outil de fer, avec lequel le chandelier hache le suif. ‖ Cuiller de glacier, servant à préparer les sorbets et les glaces.

— Zool. Nom vulgaire des mollusques lamellibranches du genre *pedum*.

Houlette.

HOULEUX (*h* asp., et *leû*), **EUSE** adj. Mar. Agité par la houle : *Mer* HOULEUSE.

— Fig. et fam. Agité par des sentiments contraires : *Auditoire* HOULEUX.

HOULEVICHE (*h* asp.) n. f. Sorte de solide tramail à trois nappes, dont on se sert pour prendre les gros poissons.

HOULGATE, hameau et centre principal de la commune de Beuzeval, arrond. et à 27 kilom. de Pont-l'Évêque; 600 hab. Ch. de f. Ouest. Bains de mer, belle plage au pied de collines pittoresques et boisées; falaise des Vaches-Noires (120 m.). Château du Manoir, style Renaissance.

HOULI (*h* asp.) n. m. Fête qui se célèbre dans l'Inde, au moment de l'équinoxe du printemps, et à laquelle prennent part les gens de toutes les castes.

— Encycl. Les cérémonies du *houli* varient suivant les provinces, mais elles consistent toujours en une sorte de saturnales où les rangs sont confondus, quelquefois intervertis, pendant lesquelles le peuple s'amuse du mieux qu'il peut, en se déguisant, en courant dans les rues, en chantant et en faisant le plus de vacarme possible. Les gens aisés illuminent leurs maisons, offrent des festins et des rafraîchissements à la foule.

HOULICE (*h* asp., et *liss* — du bas lat. *oulla,* poteau) n. f. Assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce oblique.

HOULLÉTIE (*houl-lé-sî* [*h* asp.]) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes pseudo-bulbeuses, à grandes fleurs disposées en grappes, dont on connaît quelques espèces brésiliennes.

HOULME (Le), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 8 kilom. de Rouen, sur le Cailly; 2.215 hab. (*Hulmois, oises.*) Filature et tissage du coton, fabrique de rouenneries, impression sur tissus, filatures.

HOULQUE (*houlk'* [*h* asp.]) ou **HOUQUE** (*houk'* [*h* asp.]) n. f. Genre de graminées.

— Encycl. Assez voisin du genre avoine, le genre *houlque* (holcus) renferme deux espèces françaises, poussant dans les prés, les bois et les sables : la *houlque laineuse* (holcus lanatus), excellent fourrage, et la *houlque molle* (holcus mollis), mauvaise herbe, aussi tenace que le chiendent.

Houlque : *a,* épillet grossi

HOUMAYOUN (Nasir-ed-Din-Mohammed), empereur timouride de l'Inde, né à Kaboul en 1508, mort à Delhi en 1556. Il succéda à son père Baber en 1530, enleva le Goudjarate et le Malvah au sultan Béhadour (1535), et dut combattre les Afghans, qui cherchaient à reconquérir l'Hindoustan. Il fut écrasé deux fois de suite à Tchonsa (1539) et à Kanoudj (1540). Il erra deux ans dans le Sindh et le Radjpoutana, reçut de Shah-Tahmasp, roi de Perse, une armée de 14.000 hommes, et reconquit l'Hindoustan. Il se tua en tombant du haut d'une terrasse.

HOUMEAU-PONTOUVRE (L'), comm. formée de l'*Houmeau,* sur la rive droite de la Charente, et de *Pontouvre,* sur la Touvre, arrond. et à 4 kilom. d'Angoulême; 2.884 hab. Commerce de bestiaux, minoteries; fours à chaux, papeterie. Près de là, vieux pont sur la Touvre.

HOUMIRI (*h* asp.) n. m. Genre de linacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes. (On en connaît vingt espèces de l'Amérique tropicale. La plupart fournissent un suc balsamique, à propriétés voisines du copahu.)

HOUMT-SOUK, petite ville tunisienne de 2.500 hab., sur la côte nord de l'île de Djerba, à proximité du mouillage des grands paquebots. Curieuses mosquées. Vieille forteresse espagnole, connue sous le nom de Bordj-el-Kébir. Marché d'éponges. Tissage de couvertures multicolores très réputées. Exportation de fruits et d'huiles.

HOU-NAN, ou *Sud du Lac* (par suite de sa situation au S. du lac Toung-Ting), prov. de la région méridionale de l'empire chinois, comprise entre le Kiang-Si à l'E., le Hou-Pé au N., le Koei-Tchéou à l'O., le Kouang-Si et le Kouang-Toung au S.; sa superficie est d'environ 215.500 kilom. carrés; sa population, d'environ 20 millions d'hab. Le sol du Hou-Nan produit en abondance riz, fruits, thé, coton; le sous-sol a de l'or et de l'argent, du fer, cuivre, étain, plomb, cinabre et de très vastes gisements exploités de houille et d'anthracite. L'industrie porte surtout sur les étoffes de coton et les papiers. L'exportation est alimentée par le riz et autres grains, et par le thé. Capit. *Tchang-Cha.*

HOUND, paroisse d'Angleterre (comté de Southampton); 3.880 hab. Ruines de l'abbaye de Netley.

HOUNÉE (*h* asp.) n. f. Genre de passiflores, comprenant des arbres à feuilles alternes, oblongues, à fleurs en cymes. (Le fruit est une baie.)

HOUNG-TSÉ-HOU, lac de la Chine orientale (prov. du Kiang-Sou et du Ho-nan). De forme irrégulière (120 kilom. de longueur sur 40 de large), il reçoit le Hoeï-ho, et se déverse dans la mer Jaune.

HOUNG-WOU. Biogr. V. Taï-tsou.

HOUNG-YEN ou **HUNG-YEN,** prov. et ville de l'Indo-Chine française (Tonkin méridional), delta du Song-Koï ou fleuve Rouge. La province, située entre celles de Bac-Ninh au N., de Haï-Duong à l'E., de Nam-Dinh au S., de Hanoï au N., est traversée par le fleuve Rouge. Le sol produit surtout du riz. Divisée en trois préfectures (Koaï-Chao, Mi-Hao, Tien-Houng), elle compte 250.000 hab. — La ville, chef-lieu de la province, s'élève sur le fleuve Rouge, un peu en aval de l'embouchure du canal des Bambous; 8.100 hab. Houng-Yen, où les Hollandais possédèrent un comptoir au XVII^e siècle, est situé sur les routes de Nam-Dinh à Hanoï et à Haïphong.

HOUNSLOW, bourg d'Angleterre (comté de Middlesex). C'est une dépendance de la paroisse d'Heston-Isleworth, où se trouvent, dans les landes appelées *Hounslow-Heath,* des casernes de cavalerie et des poudrières.

HOUP (*houp'* [*h* asp.]) interj. Sert à appeler quelqu'un, à exciter un cheval, à imprimer un mouvement uniforme à des ouvriers qui soulèvent un même fardeau.

HOU-PÉ, ou *Nord du Lac* (par suite de sa situation au nord du lac Toung-Ting), prov. du centre de l'empire chinois, comprise entre le Hou-Nan au S., le Kiang-Si au S.-E., le Ngan-Hoeï à l'E., le Ho-Nan au N., le Chen-Si au N.-O., le Sé-Tchouen au N.-E.; superficie d'environ 180.000 kilom. carrés; population d'environ 28.585.000 hab. Les plaines, au climat salubre et tempéré, bien arrosées, très fertiles, produisent riz et céréales, thé, coton, fruits, tandis que le sous-sol renferme fer, mercure, étain. Les forêts, l'élevage des bestiaux, la chasse, la pêche donnent de nouvelles richesses. L'industrie porte surtout sur la filature et le tissage du coton, la fabrication du papier de bambou et d'articles en fer, étain et cuivre. Commerce considérable, surtout en riz et en grains. Cap. *Ou-Tchang.*

HOUPEMENT (*h.* asp., et *man*) n. m. Action de houper.

HOUPER (*h* asp. — rad. *houp*) v. a. Appeler un compagnon éloigné, exciter un chien, un cheval, en criant « houp » !

Armes de Houplines.

HOUPLIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Lille, sur le canal de Seclin; 1.831 hab. Moulin, distilleries de betteraves, fabrique d'engrais.

HOUPLINES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Lille, sur la Lys canalisée, qui sépare ici la France de la Belgique; 7.768 hab. Ch. de f. Nord. Moulins, brasseries, distilleries, fabrique de chicorée, filatures de lin et coton, tanneries, briqueterie.

HOUPPE (*h* asp. — orig. incert.) n. f. Assemblage de filaments de soie, laine, poils, etc., formant un bouquet, une touffe, un flocon : Houppe *de cheveux.* Houppe *de lance arabe.* ‖ Touffe de cheveux sur le devant de la tête: *Riquet à la* houppe.

Houppe de lance.

— Anat. Papilles nerveuses terminant certains nerfs. ‖ *Houppe du menton,* Nom de l'un des muscles du menton.

— Archéol. Touffe de soie qui, dès le XVI^e siècle, servait à jeter la poudre de Chypre sur la chevelure. ‖ Touffe de soie qui surmontait un bonnet carré. ‖ Petit bout de ruban effiloché, qui s'échappait du ferret de l'aiguillette.

— Blas. Touffe effilochée qui termine les cordons de soie suspendus aux chapeaux dont les dignitaires ecclésiastiques surmontaient leur blason. (Le nombre de ces houppes, disposées par étages, augmente de haut en bas, suivant l'importance du rang des prélats. Ainsi, les cordons du chapeau des cardinaux ont cinq étages de houppes rouges, le supérieur étant d'une seule houppe et le cinquième par le bas étant de cinq houppes; les protonotaires n'ont qu'une houppe en haut et deux en bas, etc.) V. chapeau.

— Bot. Faisceau de poils qui se trouve parfois aux extrémités de la graine. ‖ Aigrette des composées. ‖ *Houppe des arbres,* Nom donné dans les Vosges à un champignon comestible, l'*hydne hérisson.* V. champignon.

— Eaux et for. Cime d'un arbre.

— Fr.-maçonn. Cordon entrelacé, terminé par deux houppes, qui figure, comme symbole d'union, parmi les attributs maçonniques.

— Ornith. Flocon de plumes, que certains oiseaux portent sur la tête.

— Physiq. *Houppes d'Haidinger,* Faisceaux lumineux très divergents, observés dans la lumière polarisée.

— Techn. Toison lavée et préparée pour être filée. ‖ Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé, qui déborde le fer de l'aiguillette. ‖ Instrument en forme de houppe, au moyen duquel on poudre les cheveux et les perruques ou la peau. ‖ *Boîte à houppe,* Sorte de récipient conique, muni d'une touffe de poils destinée à diviser les parcelles de soufre qu'il contient quand on le secoue sur les végétaux.

Houppe à poudrer.

— Encycl. Physiq. *Houppes d'Haidinger.* Haidinger, s'étant avisé de recevoir dans l'œil un faisceau de lumière polarisée qui avait traversé un prisme de Nicol, aperçut, disposées en croix, quatre *houppes,* dont deux jaunes et deux violettes, et toutes très diffuses à leurs extrémités. Les deux houppes jaunes sont toujours dirigées dans le plan de polarisation. Les deux houppes violettes, qui leur sont perpendiculaires, sont beaucoup plus vagues et moins distinctes. Pour expliquer le phénomène, Silbermann supposait que la cornée et le cristallin de l'œil sont biréfringents. Alors, les parties antérieures du cristallin et la cornée joueraient le rôle d'une lame mince de cristal, et les parties postérieures feraient l'office de polariscope. D'après Jamin, au contraire, l'œil étant composé de milieux superposés qui ont la forme de lentilles : la cornée, l'humeur aqueuse et les couches du cristallin, il agit comme une pile de lentilles superposées.

Boîte à houppe.

HOUPPÉE (*hou-pé* [*h* asp.]) n. f. Mar. Écume produite par les lames qui s'entre-choquent. ‖ Remous causé par un vent frais opposé à un fort courant. ‖ *Prendre la houppée,* Saisir le moment où un canot monte sur la crête de la lame, le long d'un bateau, pour débarquer ou sauter dedans.

HOUPPELANDE (*hou-pe* [*h* asp.] — orig. incon.) n. f. Vêtement de dessus qui fut, suivant les époques, une robe fendue sur les côtés, un manteau talaire, puis une casaque.

— Encycl. La *houppelande* est indiquée, dans les textes du XIV^e siècle, comme un manteau de pluie, avec ou sans manches, et caractérisé par sa coupe en dalmatique ouverte sur les côtés. Cette forme subsista dans le costume de cérémonie des femmes, qui portèrent la houppelande traînant par derrière jusqu'à terre, avec grand collet et manches renversées, jusqu'au XVI^e siècle. Comme le corset archaïque, il était piqué, ouaté et fourré. Dès le XIV^e siècle, il est fait mention de houppelandes ouvertes par devant, de houppelandes longues, bâtardes, à mi-cuisse, de houppelandes à chevaucher, et aussi de houppelandes *à relever de nuit, à peigner;* ces deux dernières sortes rentrent dans la catégorie des robes de chambre, tandis que les premières sont des huques ou des cottes pour hommes. Froissart laisse entendre que *houppelande* est un terme vague signifiant, en général, une robe large à manches ouvertes et flottantes, ou une robe courte pour monter à cheval. A partir du XVI^e siècle, la houppelande devint une casaque plus ou moins longue, toujours munie de manches.

Houppelande de femme (XV^e s.). Houppelande (XIV^e s.).

HOUPPER (*hou-pé* [*h* asp.]) v. a. Mettre en houppes : Houpper *de la soie.* ‖ *Houpper la laine,* La peigner.

HOUPPETTE (*hou-pèt'* [*h* asp.]) n. f. Petite houppe.

HOUPPIER (*hou-pi-é* [*h* asp.]) n. m. Celui qui vend, prépare ou emploie les houppes.

— Sylvic. Arbre forestier, qu'on a ébranché de manière à ne lui laisser que la houppe ou cime. ‖ Faîte d'un arbre. ‖ Maladie qui attaque la cime des arbres.

— Techn. Ouvrier qui houppe la laine.

HOUQUE (*h* asp.) n. f. Bot. Syn. de houlque.

HOURA (*h* asp.) n. m. Linguist. V. hourra.

HOURAILLEMENT (*hou-ra-ill-e-man* [*h* asp., et *ll* mll]) n. m. Grande chasse en battue, qui consiste à pousser devant soi, au moyen de hourets, tout le gibier d'une forêt pour l'entasser dans une enceinte fermée par des toiles.

HOURAILLER (*hou-ra-ill-é* [*h* asp., et *ll* mll.]) v. n. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE (*hou-ra-ill-e-rî* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Chasse faite avec des hourets.

HOURAILLIS (*hou-ra-ill-î* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Meute de hourets.

HOURCE (*hourss* [*h* asp.]) n. f. Manœuvre courante, servant de bras à la vergue d'artimon.

HOURD (*hour'* [*h* asp.] — orig. german. : anc. haut allem. *hurt;* allem. mod. *hürte,* claie) n. m. Archéol. Sorte de construction ou d'échafaud que l'on dressait autour de la carrière où se donnaient les tournois, pour abriter les spectateurs et les juges du combat. (Ces échafauds, parfois construits en forme de tours, étaient partagés en loges et décorés plus ou moins magnifiquement. [V. fig. à échafaud *de tribune*].) ‖ Collier rembourré, fait de paille longue piquée entre des doubles de toile, et qui servait à garantir le poitrail des chevaux dans les tournois.

Hourd de joute.

— Fortif. Dispositif en charpente, qu'au moyen âge on établissait en encorbellement au sommet des murailles, pour permettre aux défenseurs d'en battre directement le pied. (Il devint inutile quand on eut pris la précaution d'établir ainsi en encorbellement la galerie formée par les créneaux des murailles et d'y ménager des ouvertures convenablement disposées.)

— Techn. Tréteau de scieur de long. ‖ Hangar servant d'atelier au sabotier. ‖ Échafaud d'ardoisier, au moyen duquel l'ouvrier détache les blocs d'ardoise placés trop haut pour qu'il puisse les atteindre de plain-pied.

Hourds (fortif.).

— ENCYCL. Archéol. Le *hourd* était un large bourrelet au contour en manière de cœur ; il s'ouvrait en deux pièces et se refermait au moyen d'aiguillettes. Il était dissimulé sous la housse. Par sa largeur, il permettait à la bête de foncer dans la foule sans se blesser, et il débordait assez pour garantir les genoux du cavalier, déjà abrités par les battes de la selle à tournoyer.

HOURDAGE (*hour'-daj'* [*h* asp.] — rad. *hourd*) n. m. Maçonnage grossier en moellons ou plâtras. || Première couche de gros plâtre, appliquée sur un lattis pour former l'aire d'un plancher ou une paroi en cloison.

— ENCYCL. Lorsqu'on emploie le mortier, après avoir nettoyé l'endroit où le moellon doit être posé et après avoir arrosé ce dernier, on étend une couche de mortier de 2 centimètres sur l'assise, le long du parement du mur ; on y pose le moellon en l'amenant dans le plan d'affleurement du mur. On garnit de mortier le joint vertical libre du moellon, et on le tasse contre le voisin. Quand les moellons des parements sont posés, on procède au blocage en étendant un lit de mortier entre les queues des moellons et y posant à bain les pierres du blocage.

Hourdage.

HOURDE (*h* asp.) n. f. Trou percé dans une planche de bateau pour y passer les rames.

HOURDER (*h* asp. — rad. *hourd*) v. a. Fortif. Fortifier par des retranchements. (Vieux.)

— Techn. Préparer l'aire d'un plancher avec des lattes que l'on recouvre d'un hourdis de plâtre. || Exécuter en maçonnerie un ouvrage grossier et non recouvert d'un enduit. || Relier ensemble, au moyen de mortier de chaux ou de plâtre, des briques, des moellons, afin d'avoir un ouvrage solide. || *Hourder à bain*, Mettre en grande quantité le mortier ou le plâtre dans lequel on jette pêle-mêle les matériaux comme débris de briques ou de moellons.

Hourdé, ée part. pass. || *Homme crotté et hourdé*, Homme qui a reçu beaucoup d'éclaboussures. (Vx.)

Hourdis : A, barre ou lisse de hourdis; B, estain; C, étambot; D, barres d'écusson; E, fourcat d'ouverture.

HOURDIS (*h* asp., et *di* — rad. *hourder*) n. m. Mar. Lisse ou barre de l'arcasse, dernière pièce de bois qui, placée à l'arrière, sert à affermir la poupe.

— Techn. Syn. de HOURDAGE.

HOURET (*h* asp., et *rè*) n. m. Mauvais chien courant, qui n'a pas de nez et crie à tort et à travers.

HOURI (*h* asp.) n. m. Nom donné, dans la Manche, à un chasse-marée qui amure une misaine carrée sur une sorte de minot mobile.

HOURI (*h* asp. — du persan *houry*, même sens) n. f. Femme divinement belle, que le Coran promet, dans la vie future, au musulman fidèle.

Houri.

HOURQUE (*hourk'* [*h* asp.] — du holland. *hulk*) n. f. Bâtiment de charge hollandais, à varangues plates, renflé des flancs, arrondi de l'arrière. (Il grée deux mâts à pible, le premier carré. Le second, portant une brigantine et un perroquet de fougue et à l'avant, bisse trois focs. Ces bateaux sont de détestables marcheurs, d'où le surnom de « hourque », donné à tout bateau qui est grossier de formes et marche mal.)

Hourque.

HOURRA (*hou-ra* [*h* asp.] — angl. *hurrah*) n. m. Cri des marins anglais en l'honneur de leurs chefs ou d'un grand personnage qui visite un navire.

— Par ext. Acclamations.

— Milit. Cri militaire usité notamment en Allemagne, en Angleterre et en Russie, et que les soldats doivent réglementairement pousser de toutes leurs forces quand ils s'élancent à l'assaut ou exécutent une attaque à l'arme blanche.

— Mar. Cri réglementaire que poussent les marins dans certaines cérémonies officielles : visite du chef de l'État ou des ministres, prise du commandement d'une escadre par son chef, témoignage de sympathie pour une nation amie, etc. Pour pousser ces cris, on se range sur les vergues et les plats-bords, ou bien on passe à la bande.

— REM. On ignore généralement que *hurrah* (*hourra* dans la prononciation française), qui passe pour un mot anglais parce que les Anglais en font un usage fréquent, est l'impératif du verbe turc *urranack*, qui signifie « tuer ». *Hurrah! Hurrah!* veut donc dire : *Tuez-le! tuez-le!* Jadis, lorsque le padischah passait en revue ses janissaires, ces derniers poussaient le cri de *hurrah!* en songeant aux futurs massacres de leurs ennemis. Plus tard, les Russes adoptèrent ce cri de guerre qui, par eux, passa aux Anglais.

HOURST (Émile-Auguste-Léon), marin et explorateur français, né en 1861. Entré au service en 1880, il fut envoyé au Soudan comme membre de la mission hydrographique du Niger que dirigeait le lieutenant de vaisseau Davoust, et, après la mort de son chef, entreprit de réaliser le plan conçu par lui et de descendre le Niger jusqu'à son embouchure. Arrêté au Soudan pendant deux ans (1893-1894), il partit de Koulikoro (12 déc. 1894) et parcourut, pour la première fois depuis Barth, le cours du Niger entre Tombouctou et Say, puis acheva la descente du fleuve. Sous ce titre : *la Mission Hourst*, le commandant Hourst a publié le récit de ce voyage (1898); on lui doit également *Notre marine de guerre* (1901) et de nombreuses études publiées des revues spéciales.

HOURTIN ou **HOURTINS**, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Lesparre, près de l'étang de *Hourtin-et-Carcans*, à 10 kilom. de l'océan Atlantique; 1.293 hab. Ch. de f. économique de Lesparre à Luxey. Commerce de bois de pins, scierie mécanique, résine, essence de térébenthine; distillerie.

HOURTIN (LAC DE) ou **étang de Hourtin-et-Carcans**, lac qui fait partie du vaste ensemble des nappes d'eau douce qui baignent la base orientale des dunes littorales du golfe de Gascogne, et qui s'étendent, parallèlement aux rivages de l'Océan, sur une longueur de 15 kilomètres environ.

La superficie de cette nappe lacustre est de 6.150 hectares, et sa profondeur 10 mètres.

HOURVARI (*h* asp.) n. m. Météor. Grain violent des Antilles, accompagné de tonnerre et de pluie et dont le vent est constamment variable.

— Fam. Grand bruit, grand tumulte.

— Chass. Ruse qu'emploie le gibier lorsque, ayant pris

Hourvari (sonnerie de trompe).

de l'avance, il revient directement sur ses voies en les doublant et se jette sur le côté, afin de laisser passer les chiens en les mettant en défaut. || Cri que l'on pousse, notes que sonnent les trompes pour avertir les chiens que l'animal poursuivi a fait un hourvari, que les voies sont doublées, et qu'ils doivent les rechercher sur les derrières. (Le hourvari est un *ton de chiens*.)

HOUSARD (*h* asp.) n. m. Milit. V. HUSSARD.

HOUSARDAILLE (*hou-zar'-da-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Action de housarder. (Vieux.)

HOUSARDE ou **HOUZARDE** (*h* asp.) n. f. Milit. V. HUSSARDE.

HOUSARDER (*h* asp.) v. a. Opérer comme les housards, ou *à la housarde*, c'est-à-dire pousser inopinément, sur des points éloignés, des pointes hardies exécutées par quelques cavaliers.

HOUSCHE (*houch'* [*h* asp.]) n. f. Terrain situé derrière la maison d'un paysan, et dans lequel il cultive les plantes qui lui sont le plus nécessaires.

HOUSCHENG, Dans la mythologie de l'ancienne Perse, Le fondateur de la monarchie universelle et le premier souverain de la dynastie pishdadienne, c'est-à-dire antérieure à la révélation de la loi de Zoroastre. (Il était fils de Fravak, fils de Siyamak, fils de Mashya, fils de Gayomart. Il lutta pendant longtemps contre les démons du Mazana.)

HOUSEAU (*h* asp., et *zo*) n. m. Espèce d'épingle jaune, de fortes dimensions, que l'on emploie pour réunir ensemble plusieurs doubles d'étoffe. || On écrit également HOUSSEAU.

HOUSEAUX (*h* asp., et *zô* — anc. franç. *huese*, de l'anc. haut allem. *hosa*; allem. mod. *hose*, pantalon) n. m. pl. Sorte de jambière ou de botte lacée, servant à protéger les jambes contre la pluie et la crotte. — *Un* HOUSEAU.

— Loc. prov. : *Laisser ses houseaux quelque part*, Y périr.

— ENCYCL. Archéol. Cette appellation très ancienne désignait, dès le XIIIe siècle, toute espèce de bottes ou de jambières, que l'on confondait sous le nom de *heuses*. Au XVIe siècle, on établit une différence entre les *houseaux* ordinaires, ou bottines à haute tige, et les *houseaux sans avoir pied*, qui sont de véritables houseaux au sens moderne du terme. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on entendait par *cuir de houseaux* celui des bottes de pêcheurs passé à l'huile de poisson et imperméable, et dont on se servait aussi pour faire des chaussures de chasse. Jusqu'au XVe siècle, on confond les houseaux et les bottes, et même, à partir de cette époque, il est difficile de les séparer des gamaches et des triquouses, sortes de guêtres d'étoffe ou de peau fine qui se portaient sous les bottes, tandis que les houseaux sont des bottes lacées ou jambières de cuir.

Houseau : 1. De paysan (XVIe s.); 2. Houseau (XVIIIe s.); 3. Houseau moderne.

HOUSER (*h* asp. — de l'anc. franç. *huese*, botte) v. a. Chausser de bottes. (Vieux.)

Housé, ée part. pass. et adj. || *Être housé*, Avoir les pieds couverts de boue.

HOUSETTE (*h* asp., et *zèt'*) ou **HOUSSETTE** (*h* asp., et *sèt'*) [de l'anc. franç. *huese*, botte] n. f. Meuble de l'écu, représentant un houseau. || On dit aussi HOUSEAU, et HOUSILLES.

— Pop. Botte.

HOUSPILLEMENT (*hou-spi-lle-man* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Action de houspiller.

HOUSPILLER (*hou-spi-llé* [*h* asp., et *ll* mll.] — pour HOUSPIGNER ; de *housse*, manteau, et *pigner*, pour *peigner*) v. a. Tirailler, maltraiter, tourmenter : *Ils se mirent à me* HOUSPILLER *et à me souffleter.* (Lesage.) || Malmener en paroles.

Se houspiller, v. pr. Se maltraiter l'un l'autre : *Il vaut mieux boire ensemble que de* SE HOUSPILLER. (Volt.)

HOUSPILLEUR (*hou-spi-lleur'* [*h* asp., et *ll* mll.]), **EUSE** n. Celui, celle qui houspille, qui aime à houspiller.

HOUSPILLON (*hou-spi-llon* [*h* asp., et *ll* mll.] — rad. *houspiller*) n. m. Demi-verre d'eau que doit boire par pénitence celui qui a commis une faute, dans certains jeux de société.

HOUSSAGE (*hou-saj'* [*h* asp.]) n. m. Action de housser.

— Comm. *Salpêtre de houssage*, Salpêtre de l'Inde, recueilli en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

— Techn. Fermeture d'un moulin à vent au moyen de bardeaux.

HOUSSAIE ou **HOUSSAYE** (*hou-sè* [*h* asp.]) n. f. Lieu planté de houx, où il croît beaucoup de houx.

HOUSSARD n. m. Milit. V. HUSSARD.

HOUSSAYE (Arsène HOUSSET, dit), écrivain français, né à Bruyères, près de Laon, en 1815, mort à Paris en 1896. A seize ans, il prit part comme volontaire à la campagne d'Anvers (1831). S'étant rendu à Paris, il s'y lia avec Théophile Gautier, Gérard de Nerval, Jules Janin et Jules Sandeau, qui fut souvent son collaborateur. Il débuta en 1836 par *la Couronne de Bluets* et *la Pécheresse*, roman dont la préciosité de pensée et le maniérisme de style font la marque distinctive. C'est dans la critique qu'il remporta ses premiers vrais succès, avec sa *Galerie de portraits du* XVIIIe *siècle*, son *Salon* de 1844 et son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1847). En 1848, Houssaye se mêla à l'agitation réformiste. L'année suivante, il fut, grâce à l'appui de Rachel, nommé administrateur de la Comédie-Française, fonctions qu'il remplit avec éclat jusqu'en 1856. Il fut alors nommé inspecteur général des musées de province. Le Théâtre-Lyrique l'eut quelque temps pour directeur (1875). Houssaye a abordé tous les genres littéraires en y apportant sa note originale et une fécondité surprenante. Nous citerons, outre ses *Poésies complètes* (1858), ses romans : *les Onze maîtresses délaissées* (1840) ; *la Pantoufle de Cendrillon* (1852) ; *les Filles d'Ève* (1852) ; *le Violon de Franjolé* (1855) ; *Tragique aventure de bal masqué* (1873) ; *les Femmes du diable* (1876) ; *Histoires romanesques* (1879) ; *la Comédienne* (1881) ; *Rodolphe et Cynthia* (1888), etc. ; ses ouvrages historiques, plus ou moins teintés de fantaisie : *le Roi Voltaire* (1858) ; *Mlle de La Vallière et Mme de Montespan*, en collaboration avec Jules Sandeau ; *les Femmes du temps passé* (1862) ; *les Charmettes* (1863) ; *Notre-Dame de Thermidor* (1867) ; *Histoire de Léonard de Vinci* (1869) : *Voyage à Venise* (1850) ; *Histoire du quarante et unième fauteuil de l'Académie française* (1855) ; *les Destinées de l'âme* (1880), et *les Confessions, souvenirs d'un demi-siècle* (1885-1891). A. Houssaye dirigea longtemps le journal « l'Artiste », et, plus tard « la Presse ». Au théâtre, il a donné : *les Caprices de la marquise* (1841) ; *la Comédie à la fenêtre* (1852) ; *le Duel de la Tour* (1856) ; *Mademoiselle de Trente-six vertus* et *Juliette et Roméo* (1873).

Arsène Houssaye.

HOUSSAYE (Henry), historien et critique français, né à Paris en 1848, fils du précédent. Son début dans les lettres fut une *Histoire d'Apelles* (1867). Il était en Grèce, amassant des matériaux qu'il utilisa plus tard, lorsque éclata la guerre avec l'Allemagne. Il revint prendre sa place dans la garde mobile parisienne, et se distingua en plusieurs rencontres. En 1893, il devint président de l'Association pour le progrès des études grecques. En 1894, il entra à l'Académie française. Collaborateur assidu de la « Revue des Deux Mondes » et du « Journal des Débats », les « Salons » qu'il a donnés à la première ont été publiés en un volume : *l'Art français depuis dix ans* (1882), et les articles parus dans le second ont fourni la matière de *les Hommes et les Idées* (1886). Il a écrit aussi, tantôt sous son nom, tantôt sous le pseudonyme de GEORGES WERNER, dans diverses revues. Ses principaux ouvrages, en dehors de ses travaux de journaliste et de ses mémoires d'érudition pure, sont : *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans* (1873) ; *le Premier Siège de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne* (1876) ; *Athènes, Rome, Paris* (1878) ; *la Loi agraire à Sparte* (1881) ; *Aspasie, Cléopâtre, Théodora* (1890) ; *la Charge*, tableau de bataille (1891). Mais c'est surtout dans ses travaux sur l'époque napoléonienne que Henry Houssaye s'est révélé un remarquable historien. Son livre intitulé : *1814, Histoire de la campagne de France et la chute de l'Empire* (1888), suivi des deux volumes de *1815*, dont la seconde partie porte en sous-titre : *Waterloo* (1893-1899), a renouvelé le sujet par la précision du récit, la sûreté des documents, la pathétique sobriété du style.

Henry Houssaye.

HOUSSAYE (AMELOT DE LA). Biogr. V. AMELOT.

HOUSSE (*h* asp. — anc. franç. *houce* ; du bas lat. *hulcia*, *hulcium*, même sens) n. f. Ancienn. Manteau couvrant le cou et les épaules. || Pièce d'étoffe couvrant la croupe d'un cheval. || *Housse en botte*, Housse qui ne couvrait que la croupe du cheval. || *Housse en soulier*, Housse qui descendait sur les flancs jusqu'à l'étrier. || *Housse traînante*, Housse qui pendait presque jusqu'à terre. || *Housse de collier*, Peau de mouton, mégie et encore garnie de sa laine, dont les bourreliers recouvrent les colliers des chevaux de trait. || La peau de mouton même qui se coud et s'ajuste

sur le collier. ‖ Sorte de grand filet qui recouvre la tête, le cou, le corps et la croupe du cheval, pour le préserver de la piqûre des taons. ‖ Couverture du siège d'un cocher. ‖ Couverture d'étoffe dont on couvrait le haut d'un carrosse.

— Écon. dom. Couverture d'étoffe légère, servant à protéger des meubles en entier ou en partie : Housse *de fauteuil.*

— Manèg. *En housse.* Sur une monture ayant une housse. ‖ Cri que pousse l'écuyer pour donner aux élèves cavaliers l'ordre de monter à cheval.

— Techn. Ébauche de pièce de poterie. ‖ *Moulage à la housse,* Procédé de moulage de poteries et notamment de la faïence. (Le moulage *à la housse* consiste à faire d'abord sur le tour une housse ou ébauche de la pièce à fabriquer, puis à placer cette housse dans un moule de plâtre creux, contre les parois duquel on l'applique avec une éponge, afin de lui en faire prendre extérieurement la forme.)

Housse de fauteuil.

— Encycl. Archéol. La mode de revêtir les chevaux de *housses* ou caparaçons complets est très ancienne. Au moyen âge, il était rare que, dans les cérémonies, les chevaux apparussent nus : on les recouvrait de housses tombant jusqu'aux pieds et plus ou moins richement brodées aux couleurs et aux armes de leurs propriétaires. Ce luxe persista jusqu'au XVII[e] siècle. Une ordonnance royale du 24 mars 1583 avait défendu d'user de longues housses de velours sur les chevaux pour hommes, si ce n'était aux princes, ducs et officiers de la couronne et aux chefs des maisons qui portaient des hermines mouchetées ; mais on continua de porter des housses étroites et longues partant de la selle pour couvrir les flancs seulement du cheval, pour garder les bas de soie quand on sortait non botté. En Orient, le luxe des housses demeura excessif, et il l'est toujours dans l'Inde, en Arabie et en Abyssinie ; en Hongrie, encore aujourd'hui, les nobles, dans les fêtes solennelles, montent des chevaux houssés de velours avec appliques d'orfèvrerie et de pierres précieuses. Les housses de la cavalerie française ont disparu après la Révolution ; cependant, certains corps de hussards, de guides, en ont porté sous le premier Empire et même sous le second, mais très réduites dans leurs dimensions.

Housse (XVI[e] s.).

HOUSSEAU (*h* asp.) n. m. Comm. Syn. de HOUSEAU.

HOUSSÉE (*hou-sé* [*h* asp.]) n. f. Peau de mouton en laine, que les selliers et les bourreliers emploient pour faire des housses de colliers, des chabraques et des garnitures diverses.

HOUSSER (*hou-sé* [*h* asp.] — rad. *housse*) v. a. Couvrir d'une housse.

HOUSSER (*hou-sé* [*h* asp.] — rad. *houx*) v. a. Nettoyer avec un balai de houx : Housser *une tapisserie, des meubles.*

Houssé, ée part. pass. ‖ Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

D'argent à un cheval passant de gueules, houssé de sable.

HOUSSERIE (*hou-se-rî* [*h* asp.]) n. f. Ensemble des housses, des ornements du cheval d'armes.

HOUSSET (*hou-sè* [*h* asp.] — orig. inconn.) n. m. Techn. Sorte de petite serrure de sac de voyage, de coffre, etc., qui se ferme toute seule lorsqu'on rapproche les deux côtés du sac ou qu'on abaisse le couvercle sur le coffre. ‖ On dit aussi HOUSSETTE n. f.

— Bot. Nom vulgaire du fragon.

— Comm. Soie de Perse.

HOUSSETTE (*h* asp.) n. f. Syn. de HOUSETTE, et HOUSSET.

HOUSSIÈRE (*hou-si-èr'* [*h.* asp.]) n. f. Partie d'une forêt qui renferme beaucoup de houx et de broussailles. ‖ On dit aussi HOUSSAIE.

HOUSSILLES (*hou-sill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. pl. Blas. Syn. de HOUSETTE.

HOUSSINE (*hou-sin'* [*h* asp.]) n. f. Baguette flexible de houx ou d'autre bois : *Battre un tapis avec des* HOUSSINES.

HOUSSINER (*hou-si-né* [*h* asp.]) v. a. Battre avec une houssine : Houssiner *des meubles, un cheval.*

HOUSSOIR (*hou-soir'* [*h* asp.] — rad. *housser*) n. m. Balai de houx, de branchage, et souvent de plumes, de crin, etc.

— Bot. *Houssoir de plumes,* Espèce de pissenlit.

Houssoir.

HOUSSON (*hou-son* [*h* asp.] — dimin. de *houx*) n. m. Bot. Nom vulgaire du fragon.

HOUSSURE (*hou-sur'* [*h* asp.] — rad. *housse*) n. f. Ensemble des harnais d'un cheval : *Riches* HOUSSURES.

HOUST ou **HOUSTE** interj. Pop. V. OUST.

HOUSTON, ville des États-Unis, dans l'État de Texas, ch.-l. du comté de Harris, sur le bayou Buffalo, à peu de distance de la baie de Galveston ; 27.411 hab. Son port, où accèdent les bateaux à vapeur de faible tirant d'eau, expédie du coton, de la mélasse, des sucres, et des bestiaux.

HOUSTON (Samuel), général américain, né à Rockbridge-Cor (Virginie) en 1793, mort à Austin (Texas) en 1863. Après avoir mené l'existence la plus aventureuse parmi les Indiens du Tennessee, il s'établit maître d'école et, en 1813, se joignit à Jackson contre les Anglais. Il étudia ensuite le droit, fut avocat à Nashville, devint, en 1823, représentant du Tennessee au congrès et, en 1827, gouverneur de cet État. En 1833, il est membre de la Convention qui rédige la constitution du Texas. Les Texains proclament leur indépendance. Houston prend les armes et bat Santa-Anna. Il est ensuite le premier président du Texas ; en 1845, il représente cet État au Sénat fédéral et, en 1859, il en est gouverneur. Il rentra dans la vie privée en 1861.

HOUSURE (*h* asp. — rad. *houser,* crotter) n. f. En T. de véner., Fange laissée par le sanglier aux arbres contre lesquels il se frotte et qui sert à reconnaître sa taille.

HOUT, dieu égyptien. V. Ra.

HOU-TCHÉOU, ville de l'empire chinois (prov. de Tché-Kiang), non loin du lac Ta-hou ; population estimée à 100.000 hab. Étoffes de soie, crêpes. *Nantsin,* dans sa banlieue, est le principal marché des graines de ver à soie.

HOUTEVILLE ou **HOUTTEVILLE** (Claude-François), écrivain et théologien français, né et mort à Paris (1688-1742). Élève, puis membre de l'Oratoire, il professa, à Tours, l'histoire ecclésiastique, et devint secrétaire du cardinal Dubois. En 1722, il publia : *Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits,* ouvrage vivement critiqué à son apparition, et qui fut retouché par son auteur, qui en donna une seconde édition (1740), de beaucoup supérieure à la première. Il quitta l'Oratoire vers 1725. Il entra, en 1723, à l'Académie française, où il prononça l'Éloge de Bossuet, puis celui du maréchal de Villars.

HOUTING (*tin'-gh'* [*h* asp.]) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre corégone (*coregonus oxyrhynchus*), qui habite les fleuves et les eaux saumâtres de l'Europe boréale et orientale. (Commun en Allemagne, il est rare en France ; sur le marché de Paris, on l'appelle fréquemment *outil.*)

HOUTKERQUE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 21 kilom. d'Hazebrouck, près de l'Ey-Becque, qui la sépare de la Belgique ; 1.124 hab. Brasseries, tanneries.

HOUTMANN (Corneille DE), navigateur hollandais, né à Gouda vers le milieu du XVI[e] siècle, mort à Achem en 1599. Il fut chargé, en 1595, par la compagnie des Indes, de conduire en Malaisie une flotte hollandaise. Il fut mis à mort par le roi d'Achem. — Son frère, Frédéric **Houtmann,** né vers 1570, mort à Alkmar en 1627, l'accompagna dans son voyage, fut fait prisonnier par le roi d'Achem et enfermé dans la citadelle de Pédir, d'où il s'échappa. En 1619, il devint gouverneur d'Amboine. On a de lui : une *Description d'Amboine ;* un *Dictionnaire des langues malaise et malgache* (1603).

HOUTTÉA (*hou-tè* [*h* asp.]) n. m. Genre de gesnériacées gesnériées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires, dont on connaît trois espèces originaires du Brésil.

HOUTTUYNIE (*hou-tu-i-nî* [*h* asp.]) n. f. Genre de pipéracées saururées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes, cordées, à fleurs en épis, qui croissent dans les lieux humides de l'Asie tempérée, et dont les feuilles passent pour emménagogues.

HOUVARI (*h* asp.) n. m. Météor. et chass. V. HOURVARI.

HOUVET (*h* asp., et *vè*) n. m. Un des noms vulgaires du gros crabe tourteau des côtes atlantiques françaises, le *cancer pagurus,* appelé aussi *poupart.* V. CRABE.

HOUWALD (Christophe-Ernest DE), poète allemand, né à Straupitz en 1778, mort à Neubaus en 1845. Il fit ses études en droit à l'université de Halle, fut successivement député (1806-1821), puis syndic (1821-1845) de la noblesse de la Basse-Lusace. Il fit paraître d'abord deux recueils de nouvelles : *Accords romantiques* (1817), et *Récits* (1819), puis des ouvrages de littérature enfantine. Il est surtout connu comme l'un des représentants du drame fataliste en Allemagne. Ses pièces, dont les plus importantes sont *le Tableau* (1821), *le Phare* (1821), *le Retour, les Ennemis,* obtinrent à l'origine un succès extraordinaire, mais sont tombées depuis lors dans un juste oubli.

HOUX (*hou* [*h* asp.] — de l'anc. haut allem. *huls ;* allem. med. *hulst*) n. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des ilicacées. ‖ *Petit houx* ou *Houx-frelon,* Syn. de FRAGON.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant l'arbuste du même nom, et qui se reconnaît à ses feuilles hérissées de pointes.

— Encycl. Bot. Les *houx* (ilex) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, souvent brillantes : les fleurs, blanches, sont groupées en inflorescences axillaires. On en connaît environ cent soixante-quinze espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. Une seule habite la France ; c'est le houx commun (*ilex aquifolium*), grand arbrisseau ou petit arbre dioïque de 7 à 8 mètres de haut, dont le tronc, droit, porte des rameaux à écorce lisse et verte, chargés de feuilles persistantes, coriaces et épineuses sur leurs bords ; les fruits sont globuleux, de la grosseur d'une groseille et d'un rouge vif. Cette espèce affectionne les lieux boisés et chauds. La seconde écorce (*liber*) est employée pour la fabrication de la glu ; le bois, très dur et très pesant, se polit bien et prend parfaitement la teinture noire, d'où son emploi en ébénisterie ; les jeunes rameaux, très souples, servent à faire des manches de fouet, des cravaches (*houssines*). Le houx, très ornemental et très rustique, se cultive généralement en buisson. Le *maté* est une espèce de houx (*ilex Paraguayensis*).

Houx : *a,* fleur mâle ; *b,* fleur femelle.

— Thérap. Les feuilles de *houx,* administrées en poudre à la dose de 4 à 5 grammes, ont été, à tort, vantées comme fébrifuges, à cause d'un principe amer et cristallisable, l'*ilicine.* Aujourd'hui, leur emploi thérapeutique est limité à la fabrication de sparadraps fortement adhésifs.

HOUZARD (*h* asp.) n. m. Milit. Syn. de HUSSARD.

HOUZÉ (*h* asp.) interj. que l'on répète trois fois en signe d'applaudissement, à la suite d'une batterie maçonnique.

HOUZEAU DE LEHAIE (Jean-Charles), savant belge, né à Mons en 1820, mort à Bruxelles en 1888. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences, entra en 1843 à l'observatoire de Bruxelles, fut destitué après le mouvement de 1849, et se fixa d'abord à Paris, puis partit en 1857 pour les États-Unis. Il dirigea (1864-1868), au temps de la guerre de Sécession, le journal nègre « la Tribune ». Il retourna à Bruxelles (1876), où il fut nommé directeur de l'observatoire. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages d'enseignement et de vulgarisation, ainsi que des *Études sur les facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme* (1872), où il a fait preuve de grandes qualités d'observation.

HOUZOUANAS, nom donné à l'ensemble des tribus bosjesmanes. — *Un, Une* Houzouana. V. Bosjesmans.

HOUZURE (*h* asp.) n. f. Véner. V. HOUSURE.

HOVA (*h* asp.), nom donné à tort à la race qui occupe l'Imérina ou Emyrne, c'est-à-dire le plateau central de l'île de Madagascar. — *Les* Hovas.

— Adjectiv. : *Homme, Femme* HOVA.

— n. m. Idiome des Hovas (Madagascar). [Le *hova* est généralement considéré comme apparenté au malais. Il appartiendrait donc à la famille maléo-polynésienne, qui est du type agglutinant.] V. MALGACHE.

— Encycl. Le mot *hova* ne s'applique qu'aux bourgeois ou roturiers, par opposition aux *andrianas* ou nobles et aux esclaves ou *andevo.* Néanmoins, c'est sous le nom de Hovas qu'on désigne aujourd'hui la nation tout entière. Les habitants de l'Emyrne ont conservé le souvenir d'une origine étrangère et lointaine, et les recherches des savants modernes ont confirmé leurs traditions. Par la langue, par les caractères physiques, par certains traits ethnographiques, les Hovas se rattachent aux Malais. Ils s'établirent sur la côte sud-est et s'y maintinrent longtemps, entourés de tous côtés par des populations noires. Ils finirent par gagner l'intérieur et, au commencement du XVIII[e] siècle, ils commencèrent à étendre leur suprématie sur l'île. Lors de l'arrivée des Français, ils jouaient un rôle prépondérant, mais étaient loin d'avoir entièrement soumis Madagascar à leur domination.

Types hovas.

Les Hovas sont de petite taille ; ils ont les cheveux noirs et lisses, la barbe rare, le teint olivâtre, la tête globuleuse, aplatie en arrière, le front large et parfois oblique, les pommettes saillantes, le nez court, les lèvres fortes et les mâchoires un peu projetées en avant. Ils se couvrent de fines étoffes qu'ils fabriquent eux-mêmes, et dont ils tirent le *salaka,* qui leur sert à s'envelopper la partie inférieure du corps, et le *lamba,* sorte de manteau dans lequel ils se drapent. Leurs habitations sont des cases en troncs d'arbres et en bambou, recouvertes de feuilles. Dédaigneux de l'agriculture, ils récoltent surtout du riz, qui fait la base de leur alimentation. Pour déposer leurs morts, les Hovas construisent des chambres souterraines, composées de grandes dalles et rappelant tout à fait les vieux dolmens d'Europe.

Actifs et intelligents, fourbes et cruels, les Hovas avaient tourné toute leur activité vers les choses de la guerre. Ils vivaient sous un régime monarchique, et les femmes pouvaient régner. Ils avaient, d'ailleurs, accepté volontiers l'influence et les leçons des Anglais, qui avaient introduit chez eux le protestantisme, une partie de leur code, l'imprimerie, etc. V. Madagascar.

HOVE, bourg d'Angleterre (comté de Sussex) ; 26.097 hab. C'est un faubourg de Brighton.

HOVEDSMAND (*h* asp., et *vèd'-smand'*) n. m. Chef d'équipage suédois, qui commande à cinq hommes et qui est élu par les pêcheurs eux-mêmes comme le plus habile et le plus énergique. (Le hovedsmand est aussi le délégué de ses hommes près les autorités à terre.)

HOVÉE (*h* asp.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des lotées, comprenant des arbrisseaux à gousse bivalve globuleuse qui habitent l'Australie.

HOVELACQUE (Alexandre-Abel), linguiste et homme politique français, né et mort à Paris (1843-1896). Il étudia la linguistique, l'anatomie comparée, dirigea la « Revue de linguistique et de philologie comparées » de 1869 à 1874, entra en 1867 à la Société d'anthropologie, dont il devint président en 1890, occupa, à partir de 1876, la chaire d'anthropologie linguistique dans l'école fondée par Broca, et dont il devint directeur en 1890. En 1891, il fonda la *Revue de l'école d'anthropologie.* Radical-socialiste, il fit de l'opposition à l'Empire, prit part à la guerre franco-allemande, blâma sévèrement la Commune et collabora, de 1873 à 1877, à la « République française ». Conseiller municipal de Paris (VII[e] arrond.), il devint président du conseil municipal. Député de Paris (XIII[e] arrond.) en 1889 et en 1893, il donna sa démission en 1894, par dégoût de la politique. Il a donné un excellent manuel : *la Linguistique* (1876-1888). Citons aussi sa *Grammaire de la langue zende* (1869-1878).

HOVEN (Johann Vesque von Püttlingen, dit J.), jurisconsulte et compositeur, né à Opole (Pologne) en 1803, mort à Vienne en 1883. Tout en étudiant le droit, il prit

des leçons de musique. Devenu conseiller impérial à la chancellerie d'État, il se fit connaître comme compositeur, sous le pseudonyme de J. HOVEN. Il publia d'abord de nombreux morceaux de piano, des ouvertures de concert et surtout une quantité de *lieder* qui devinrent populaires par toute l'Allemagne. Enfin, il fit représenter à Vienne plusieurs opéras : *Turandot* (1838), *Jeanne d'Arc* (1840), *l'Enchantement de l'amour* (1845), *Catherine de Heilbronn* (1845); *le Château de Thaya* (1847); *une Aventure de Charles II* (1850), *Lips Tellian* (1854).

HOVÉNIE (*h* asp., et *nî*) n. f. Genre de plantes, de la famille des rhamnées. ‖ Parfum que les Japonais préparent avec la hovénie. ‖ Parfum que l'on prépare en Europe, mais qui n'a rien de commun avec le parfum japonais.

— ENCYCL. Le genre *hovénie* (*hovenia*) ne contient qu'une espèce (*hovenia dulcis*), bel arbre du Japon, de la Chine et de l'Himalaya, que l'on cultive en France et dont le feuillage rappelle celui du tilleul. En Chine et au Japon, on mange les axes charnus des inflorescences, dont le goût rappelle celui des raisins secs, et auxquels on attribue la propriété de dissiper l'ivresse.

Hovénie : *a*, fleur.

HOVITE n. f. Hydrate naturel d'alumine. Variété d'hydrargillite.

HOWARD, famille anglaise, qui fait remonter son origine à LEOFRIC, au Xᵉ siècle. Elle s'est divisée en diverses branches : celle des ducs de Norfolk, celle des comtes de Suffolk, celle des comtes de Northampton, celle des vicomtes Stafford, celle des comtes d'Arundel, celle des comtes de Surrey, celle des comtes de Carlisle, celle, enfin, des comtes de Carnarvon.

HOWARD (Catherine), reine d'Angleterre. V. CATHERINE.

HOWARD (Charles), lord D'EFFINGHAM, comte DE NOTTINGHAM, amiral anglais, né en 1536, mort à Harling, près Croydon, en 1624. Ambassadeur en France en 1559, lors de l'avènement de François II, lord chambellan en 1574, il devint lord amiral d'Angleterre en 1585. Il fit partie de la commission chargée d'instruire le procès de Marie Stuart (1586). En 1588, il combattit l'*Invincible Armada* et, en 1596, il conduisit, avec le comte d'Essex, une expédition sur les côtes d'Espagne et détruisit les fortifications de Cadix. Mais il se querella avec Essex et quitta la cour. En 1601, il fit partie de la commission qui jugea et condamna Essex à mort. Ambassadeur en Espagne en 1605, il rentra dans la vie privée en 1618.

HOWARD (sir Robert), historien et poète anglais, né en 1626, mort en 1698. Il fut l'ami de Dryden et écrivit, en collaboration avec lui, une tragédie : *la Reine des Indes* (1664). Ses autres œuvres dramatiques sont : *l'Aveugle* (1660), *la Surprise* (1665), *le Comité* (1665), *la Vestale* (1665), etc. Ses ouvrages historiques ont plus de valeur que ses pièces de théâtre; citons : *Histoire d'Édouard II et de Richard II* (1690) et *Histoire de la religion* (1694).

HOWARD (John), philanthrope anglais, né à Hackney en 1726, mort à Kherson (Crimée) en 1790. Fils d'un tapissier qui lui laissa une grosse fortune, il visita les prisons d'un certain nombre de pays d'Europe, et consacra sa vie à l'amélioration du système pénitentiaire. Citons de lui : *State of the prisons in England and Wales* (1777); *Historical remarks and anecdotes on the castle of the Bastille* (1784); *an Account of the principal lazarettos in Europe* (1789).

HOWARD (Luke), météorologiste anglais, né à Londres en 1772, mort à Tottenham en 1864. Tout en se livrant au commerce de la droguerie, il s'occupa d'observations sur la météorologie. Outre des mémoires publiés dans l'« Athenæum », le « Journal philosophique », les « Annales de philosophie », on lui doit un *Essai sur la modification des nuages; le Climat de Londres* (1818-1820), et *Sept leçons sur la météorologie* (1837).

HOWARD (Françoise). V. SOMERSET (lady).

HOWARDIE n. f. Bot. Syn. de ARISTOLOCHE.

HOWARDITE (*o-ouar*) n. f. Pierre météorique ou lithite, ne contenant du fer qu'en granules indiscernables à l'œil nu, et dont la partie pierreuse est composée de péridot, pyroxène, augite, bronzite et anorthite. (Les météorites tombées au Teilleul [Manche], en 1845, et à Francfort [Alabama], en 1868, appartiennent à ce type.)

HOWDAH (*ha-ou* [*h* asp.]) n. m. Nom hindou du pavillon qu'on met sur le dos des éléphants.

Howdah.

HOWDEN, ville d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]); 4.800 hab. Port sur l'Ouse. Foire aux chevaux. Très belle église. Restes du palais des évêques de Durham.

HOWE (Richard, comte), amiral anglais, né à Londres en 1726, mort en 1799. Entré dans la marine en 1739, il se distinguait à La Guayra et combattit, en 1755, la flotte française sur le « Saint-Laurent »; en 1758, il commandait l'expédition contre la France, brûla Cancale et détruisit Cherbourg. Devenu contre-amiral en 1770, il fut chargé de combattre la flotte que d'Estaing amenait au secours des Américains, mais démissionna. Il reprit du service en 1782, ravitailla Gibraltar, devint premier lord de l'Amirauté (1783), et dut bientôt se retirer parce que ses réformes furent jugées subversives par les gens en place. De nouveau à la mer en 1792, il livra, le 1ᵉʳ juin 1794, à Villaret-Joyeuse le fameux combat où périt le « Vengeur », et qui lui valut la Jarretière et le grade d'amiral de la flotte.

HOWE (Elias), mécanicien américain, né à Spencer (Massachusetts) en 1819, mort à Brooklyn en 1867. Simple ouvrier dans une fabrique de Boston, il eut, en 1830, l'idée de la machine à coudre, mais ne put, faute d'argent, la mettre à exécution. Ce ne fut qu'en 1844 qu'il obtint d'un ami les fonds nécessaires pour réaliser son projet. Le premier essai de la machine eut lieu à Boston en 1845, et son succès fut rapide. Howe prit un brevet, passa en Angleterre, où il resta deux ans, puis retourna dans son pays, où les tentatives de contrefaçon dont sa machine fut l'objet le lancèrent dans une série de procès; il sortit triomphant de la lutte. En 1862, il fonda, presque avec ses seules ressources, une fabrique qui ne produisait pas moins de 100 machines par jour.

Elias Howe.

HOWÉE (*a-ou-é*) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, renfermant des palmiers inermes, dont les fleurs femelles sont dépourvues de staminodes et n'ont qu'un seul ovule dressé; les fleurs mâles présentant un grand nombre d'étamines à anthères dressées basifixes. (On en connaît deux espèces de la Polynésie, qui sont cultivées dans les serres d'Europe.)

HOWELL (James), historien anglais, né vers 1593, mort en 1666. Il fut nommé membre des Communes en 1626. Les parlementaires l'emprisonnèrent, en 1643; mais Cromwell le fit délivrer. A la Restauration, il devint historiographe du roi. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Instructions for forreine Travell* (1642); *Twelve treatises of the later revolutions* (1661); *Poems* (1663); etc.

HOWELLIE (*a-ou-èl-li*) n. f. Genre de campanulacées lobéliées, comprenant des plantes à fleurs dimorphes, à fruit capsulaire, des marais stagnants de l'Orénoque.

HOWELLS (William Dean), homme de lettres américain, né à Martin's Ferry (Ohio) en 1837. D'abord imprimeur comme son père, il devint bientôt journaliste, fut, de 1861 à 1865, consul à Venise, d'où il revint avec des matériaux qu'il utilisa dans *la Vie vénitienne* (1866) et *les Voyages italiens* (1867); *Cités toscanes* (1886); *Poètes de l'Italie moderne* (1888), et dirigea en second l'« Atlantic Monthly » (1871-1880), d'où il passa au « Harper's Magazine », qu'il ne quitta qu'en 1890, et où parurent la plupart de ses romans. Parmi ceux-ci, nous citerons : *Leur voyage de noce* (1872); *une Connaissance de rencontre* (1873); *la Dame de l'Aroostook* (1878), qui a été traduit en français; *la Raison d'une femme* (1884); *l'Élévation de Silas Lapham* (1885); *Annie Kilburn* (1888); *le Monde des Diamants* (1893); *une Séparation et une Rencontre* (1896); *l'Hôtelier de la Tête-de-Lion* (1897); *le Voyage de leurs noces d'argent* (1899); etc. Il a aussi écrit quelques ouvrages de critique, plusieurs volumes de poésies, et deux comédies : *un Pressentiment simulé* (1877), et *Hors de question* (1877).

HOWICK (lord), comte GREY. V. GREY.

HOWITT (William), écrivain anglais, né à Hanovre, dans le Derbyshire, en 1792, mort à Rome en 1879. A vingt-huit ans, il épousa Marie Botham, avec laquelle il composa de nombreux ouvrages, pour la plupart destinés à la jeunesse, tels que : *le Ménestrel de la forêt* (1823), qui obtint un grand succès. Il publia seul : *le Livre des Saisons* (1831); *Panika* ou *Traditions des temps anciens; Histoire des prêtres* (1833). Il fit en Allemagne un séjour dont il a noté les souvenirs dans : *la Vie rurale en Allemagne* (1842) et *Expérience* (1844). Son ouvrage le plus connu est : *l'Aristocratie d'Angleterre* (1846), énergique manifeste qui eut beaucoup de retentissement. Howitt s'embarqua en 1852 pour l'Australie, dont il a décrit les mœurs dans : *Deux années à Victoria* (1855). A la fin de sa vie, il s'adonna au spiritisme et publia : *l'Histoire du surnaturel dans tous les siècles et toutes les nations* (1863). — Sa femme, née à Uttoxeter en 1799, morte à Rome en 1888, a laissé : *les Sept tentations* (1830), poème; *Cadran d'amour; Liliesleа; Contes pour le peuple; Mœurs de la Dalécarlie; les Foyers du nouveau monde; Oiseaux et fleurs; Hymnes du foyer*; etc.

HOWLITE n. f. Borosilicate hydraté naturel de chaux.

HOWMANN (Jean), souvent appelé **Jean de Feckenham**, prélat anglais, né à Feckenham en 1518, mort à Wisbeach en 1585. Élevé par charité au monastère d'Evesham, il devint chapelain de l'évêque de Worcester, puis de l'évêque de Londres, fut enfermé à la Tour en 1551 et délivré par la reine Marie, qui l'envoya auprès de Jane Grey condamnée à mort, pour la convertir à la religion catholique. En 1556, il fut nommé abbé mitré de Westminster et siégea à la Chambre des lords. Elisabeth lui offrit l'archevêché de Cantorbéry, à condition qu'il embrasserait la Réforme. Sur son refus, il fut enfermé une première fois à Londres, en 1564, et une seconde, en 1577, dans le château de Wisbeach, où il mourut.

HOWTH ou **HOATH**, ville d'Irlande (comté de Dublin), sur une petite presqu'île au N. de la baie de Dublin; 2.000 hab. Village de pêcheurs, devenu une station balnéaire fréquentée. Aux environs, phare de *Baily of Howth*, construit en 1814. Cromlech.

HÖXTER. Géogr. V. HŒXTER.

Hoya.

HOYA (*o-i-a*) n. m. Genre d'asclépiadacées, tribu des céropégiées, comprenant des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales, lancéolées ou parfois linéaires, à fleurs disposées en cymes ombelliformes. (On en connaît quelques espèces, des régions tropicales.) On dit aussi HOYEN.

HOYA, ancien comté d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), 120.000 hab. Les *comtes de Hoya* descendent de Henri Iᵉʳ, comte de Stumpenhausen, qui conquit, en 1204, la seigneurie de Hodenberg et reçut le titre de comte du château de Hoya. De là sortirent deux branches : Hoya et Nienbourg. Du bailliage de Thedinghausen, qui fut pris par les Suédois en 1648, les comtes de Hoya obtinrent une partie avec le bourg de Thedinghausen en 1681.

HOYA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), sur le Weser; 2.126 hab. Fabrique de cigares, de vinaigre et de moutarde. Distillerie.

HOYAT (*o-ya*) n. m. Nom vulgaire de graminées traçantes, qui croissent sur les dunes comme le psamme aréoaire, la glycérie maritime, etc. (Les hoyats sont utilisés souvent pour fixer les dunes maritimes.)

HOYAU (*ho-io* [*h* asp.] — dimin. de *houe*) n. m. Espèce de houe, à lame aplatie en biseau et à manche recourbé. (On se sert du hoyau pour le défonçage des terrains, et, dans le jardinage, pour tracer les rayons ou pour faire de petits labours en lignes.)

Hoyau.

HOYÉ (*ho-ié* [*h.* asp.]), **ÉE** adj. Se dit du poisson fatigué et meurtri dans le filet et mordu par les poissons carnassiers.

HOYER n. m. Bot. V. HOYA.

HOYERSWERDA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur l'Elster-Noire; 4.016 hab. Ch.-l. de cercle. Verrerie. Victoire du prince Henri sur les Autrichiens (25 sept. 1759).

HOYLAND (NETHER-), ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 11.006 hab. Établissements métallurgiques.

HOYM, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Ballenstedt]), sur la Selke, sous-affluent de la Saale; 3.378 hab. Sucrerie, filatures. Résidence (1855-1863) du dernier duc d'Anhalt (branche Anhalt-Bernbourg).

HOYOS, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Caceres]), sur un affluent de l'Alagon, près de la frontière du Portugal; 2.500 hab.

HOZIER (Pierre D'), seigneur DE LA GARDE, généalogiste, né à Marseille en 1592, mort à Paris en 1660. Chevau-léger dans la compagnie du maréchal de Créqui, il l'aida à dresser l'arbre généalogique de sa maison. Le succès de ce travail lui fit entreprendre des recherches sur les généalogies des autres familles nobles du royaume. En 1641, il fut nommé juge d'armes, charge créée en 1615. Il devint aussi maître d'hôtel du roi (1642) et conseiller d'État (1654). Il aida Renaudot à fonder la *Gazette de France* (1631). Ses principaux ouvrages sont : *Recueil armorial, contenant, par ordre alphabétique, les armes et blasons des anciennes maisons de Bretagne* (1638); *les Noms, surnoms, qualités, armes et blasons de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* (1643); *Généalogie des principales familles de France* (150 vol. en manuscrit, à la Bibliothèque nationale). — Son fils, CHARLES-RENÉ, généalogiste français, né à Paris en 1640, mort en 1732. Juge d'armes, il composa : *Remarques sur l'histoire de Charles IX* de Varillas (1686); *Recherches de la noblesse de Champagne* (1673); *Recherches des armoiries de Bourgogne*, en manuscrit, et diverses généalogies. — LOUIS-PIERRE **d'Hozier**, généalogiste français, neveu de Charles-René, né à Paris en 1685, mort en 1767. Juge d'armes après son oncle, conseiller d'État, doyen de l'ordre de Saint-Michel, il publia avec son fils, Antoine-Marie, l'*Armorial général de la France* ou *Registre de la noblesse de France* (1736-1768). — ANTOINE-MARIE **d'Hozier de Sérigny**, généalogiste français, né à Paris en 1721, mort vers 1810. Fils de Louis-Pierre, il lui succéda dans la charge de juge d'armes, qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Il écrivit une *Histoire généalogique de la maison de Chastelard* (1756), et composa, en 1776, un *Mémoire sur la maison de Saint-Rémy de Valois*, que la comtesse de Lamotte fit imprimer à la suite de son mémoire, lors du fameux procès du collier, en 1785. On lui doit les 3ᵉ et 4ᵉ registres de l'*Armorial général*. — AMBROISE-LOUIS-MARIE **d'Hozier**, généalogiste français, neveu d'Antoine-Marie, né en 1764, mort en 1830. Emprisonné à Chartres pendant la Terreur, impliqué, en 1803, dans l'affaire de Cadoudal et exilé, il reçut, sous la Restauration, la charge de vérificateur des armoiries de France près du conseil du sceau des titres. On a de lui : *Indicateur nobiliaire* (1818), resté inachevé, les deux premiers registres de l'*Armorial général* (1823), et, en collaboration avec son père Charles, le registre VII, publié après sa mort (1847-1848). — ABRAHAM-CHARLES-AUGUSTE **d'Hozier**, frère d'Ambroise, né à Paris en 1775, mort à Versailles en 1846. Page des grandes écuries en 1789, il fut incarcéré après le 10 août 1792. Relâché à la fin de la Terreur, il se jeta dans la chouannerie et s'attacha à Georges Cadoudal. En 1803, d'Hozier se rendit en Angleterre pour y préparer un plan d'enlèvement du Premier Consul, puis retourna à Paris comme entrepreneur d'un service de voitures publiques, en réalité pour mettre son projet à exécution. Arrêté en 1804 avec les autres conjurés, Cadoudal, Moreau, Pichegru, les Polignac, il fut condamné à mort. Sa peine ayant été commuée en détention perpétuelle, il fut enfermé au château d'If. Délivré par ordre de Louis XVIII en 1814, d'Hozier fut nommé colonel de cavalerie, puis écuyer du comte d'Artois. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

Pierre d'Hozier.

HRADISCH, **UNGARISCH-HRADISCH** ou **HRADISTÉ**, ville d'Austro-Hongrie (Moldavie), au confluent de l'Ol-

sewa et de la Morava; 3.939 hab. Commerce de vins et de bestiaux.

HRAUN (*rôn*) n. m. Nom que l'on donne, en Islande, à une grande traînée de lave.

HRBECKITE (*rbè-kit'*) n. f. Substance minérale que l'on rapporte au groupe des zéolithes.

HRONOW, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]); 2.287 hab. Filature de coton et de laine.

HROSWITHA ou **HROTSUIT**, religieuse allemande et femme poète, née en Saxe vers 932, morte entre 973 et 983. Elle fut religieuse au monastère de Gandersheim (Saxe), sous la direction de l'abbesse Gerberge, nièce de l'empereur Othon Ier. On lui doit trois livres, dont le premier contient des *Légendes*, en hexamètres et distiques léonins; le second, des *Drames* en prose; le troisième, des *Poèmes* historiques en hexamètres. Ses *Drames*, imités de Térence, partie la plus originale de son œuvre et dont le sujet est tiré de *Vies de saints* apocryphes, sans titre dans le manuscrit, ont été intitulés d'après le nom de leur héros principal : *Gallicanus, Dulcitius, Calimachus, Abraham, Paphnutius* et *Sapientia*. Ils ne sont pas partagés en actes et ne paraissent pas avoir été représentés. On y trouve des scènes intéressantes, des dialogues pleins de vivacité et même de verve, mais une inexpérience absolue des procédés de théâtre. Des *Poèmes* d'Hroswitha, le premier, *Des gestes de l'empereur Othon Ier*, a une allure épique; le second a pour titre et pour objet : *les Origines du monastère de Gandersheim.*

HRUNGER, géant de la mythologie scandinave. Les dieux l'invitèrent un jour à un banquet dans le Walhalla. Pendant le repas, il se prit de querelle avec Thor. Un combat s'ensuivit; Hrunger s'arma d'un rocher, Thor saisit son tonnerre et son marteau. Le dieu atteignit Hrunger à la tête, qui vola en éclats : mais le corps du géant aurait étouffé Thor, malgré les efforts des ases, si Magne, le fils du dieu, ne l'avait dégagé.

HRUSCHAU, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie [cercle de Teschen]), sur l'Oder; 2.543 hab. Mines de houille. Usine métallurgique. Fabrique de spiritueux.

HRYM, géant scandinave qui dirige en habile pilote, quand arrive le crépuscule des dieux, le vaisseau *Naglfar*, formé avec les clous des cercueils des morts, et monté par tous les fils de Muspel (agents de la destruction), ennemis mortels des ases.

HUACA (*h* asp.) n. m. Tumulus que l'on rencontre assez fréquemment dans le Pérou et la Bolivie.
— ENCYCL. Les *huacas* sont construits en pierre ou en terre, renfermant une chambre carrée, où l'on dispose en cercle les cadavres accroupis, enveloppés de nattes et entourés des instruments qui avaient été à l'usage des défunts pendant le cours de leur existence.

Huaca.

HUACHO, ville et port du Pérou (dép. de Lima [ch.-l. de la prov. de Chancay]); 5.000 hab. Culture de la canne à sucre et de coton; fabriques de chapeaux et de nattes. Salines aux environs.

HUAGE (*hu-aj'* [*h* asp.] — rad. *huer*) n. m. Chass. Cri poussé pour forcer le gibier.
— Féod. Obligation de certains vassaux d'accompagner le seigneur à la chasse des bêtes fauves, afin de *huer* le gibier, c'est-à-dire de crier, pour tirer l'animal de son réduit.
— Pêch. Action de crier pour effrayer le poisson et l'obliger à se jeter dans les filets dormants.

HUAILLE (*hu-a-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. f. Canaille, cohue.

HUALGAYOC, ville du Pérou septentrional (départ. de Cajamarca), sur l'emplacement du bourg indien de Micuipampa; 2.200 hab. Chef-lieu de province. Centre d'une exploitation importante de mines d'argent. — La *province de Hualgayoc*, comprise entre la côte et les derniers chaînons de la Cordillère, est variée de productions et très riche en minerais d'argent; elle a 57.080 hab., et se subdivise en sept districts.

HUALLAGA, rivière de l'Amérique du Sud (Pérou), tributaire droit du haut Amazone ou Marañon. Le Huallaga prend sa source au N.-O. de Cerro-de-Pasco, sur le revers occidental de la Cordillère, coule vers le N. en passant près de Huanuco et de Santa Maria del Valle, en une vallée tortueuse, encombrée de rapides et de chutes (*pongos* ou *saltos*), avant d'atteindre le Marañon, à 180 kil. en aval de Barranca; cours, 1.250 kilom. environ, dont la dernière partie, entre le *salto* de Aguirre et le confluent avec le Marañon, est accessible aux bateaux à vapeur. — Le Huallaga donne son nom à une province, montagneuse et boisée, du départ. de Loreto (Pérou oriental), comprenant 5 districts, 6.838 hab., et ayant pour ch.-l. *Saposoa*.

HUAMACHUCO, ville du Pérou septentrional (départ. de Libertad), sur le *rio Huamachuco*, tributaire du Marañon, ch.-l. de province; 4.000 hab. Aux environs, ruines de l'antique ville (Marca Huamachuco) qui se dressait, presque inaccessible, sur un assemblage de plateaux abrupts, isolé du reste du pays. — La *province de Huamachuco*, sur la rive gauche du Marañon, comprend le versant oriental de la Cordillère de la côte, aux productions les plus diverses. Importants gisements d'or, d'argent et de houille. Pop. 42.000 hab. environ.

HUAMANGA. Géogr. V. AYACUCHO.

HUANACA (*h* asp. — mot espagn.) n. m. ou **HUANACANE** (*h* asp.) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des mulinées, comprenant des herbes à feuilles entières digitées, à fleurs en ombelles, disposées sur une hampe grêle. (On en connaît quatre espèces d'Amérique et d'Australie.)

HUANACO (*h* asp. — mot espagn.) n. m. Nom du lama à l'état sauvage. V. GUANACO, et LAMA.

HUANCAVELICA, ville du Pérou central, ch.-l. de la prov. et du départ. du même nom, sur un des plateaux que forme le revers oriental de la Cordillère des Andes, à 3.798 m. d'altitude; 5.000 hab. Fondée en 1572 sous le nom de Villarica de Oropesa, elle a dû sa prospérité aux mines de mercure des environs, qui sont aujourd'hui à peu près abandonnées. L'arrondissement a une population de 25.000 hab., partagés en 4 districts.

HUANCAVELICA (DÉPARTEMENT DE), un des grands départements du Pérou central, occupant le revers oriental de la Cordillère. Superf. 38.967 kilom. carr.; 124.000 hab. Ch.-l. *Huancavelica*. Département très riche au point de vue minier; nombreux gisements d'or, d'argent (Castrovireyna), de cuivre et de plomb, de mercure. Il est partagé en 4 provinces : *Castrovireyna, Angaraes, Tayucaja* et *Huancavelica*.

HUANCAYO, ville du Pérou (départ. de Junin), sur le rio Mantaro ou Jauja, affluent de l'Apurimac; 6.000 hab. Ch.-l. de province.

HUANCHACA, ville de la Bolivie (départ. de Potosi), située à 4.102 mètres d'altitude au-dessus de la zone des arbres et des arbustes; mines d'argent très importantes.

HUANOQUINE (*h* asp., et *kin'*) ou **HUANOKINE** n. f. Chim. Alcaloïde identique à la cinchonine, ou isomère avec ce corps, et qu'Erdmann a retiré d'une espèce de quinquina.

HUANTA (SAN PEDRO DE), ville du Pérou (départ. d'Ayacucho); 4.000 hab. Ch.-l. de la *prov. d'Huanta*. Mines d'argent.

HUANTAJAYITE (*ja-ill-it'* [*ll* mll.]) n. f. Chlorure naturel de soude et d'argent découvert dans les mines d'argent de Huantajaya, près d'Iquique.

HUANUCO, ville du Pérou central (ch.-l. du départ. et de la prov. de même nom), sur le rio Huallaga, tributaire du haut Amazone; 5.400 hab. Collège des mines. Musée.
Le *département de Huanuco*, qui comprend les trois provinces de *Huamalies, Huanuco* et *Dos de Mayo*, est formé essentiellement par la haute vallée du rio Huallaga. Particulièrement fertile dans la vallée même du fleuve, il contient, sur les versants montagneux des Andes, des richesses minérales considérables (or, plomb argentifère, houille), que l'imparfaite navigabilité du rio Huallaga, seule route vers le N., ne permet pas d'exploiter efficacement. Superf. 63.331 kilom. carrés; pop. 45.000 hab.

HUANUCO-VIEJO, localité du Pérou central (départ. de Huanuco), à l'origine presque commune du rio Chaupihuaranga et du rio Lauricocha. De magnifiques ruines, aqueduc, thermes, palais royaux, temples, portes monumentales, subsistent encore de la grande cité, peut-être antérieure aux Incas, qui fut parmi les plus prospères des Andes. Près de Huanuco-Viejo, mines d'argent, aujourd'hui inexploitées.

HUARA-PUARA ou **HUAYRA-PUHARA** n. m. Instrument de musique, sorte de flûte de Pan, en usage autrefois au Mexique. (Il était tantôt à un rang, tantôt à deux rangs de tuyaux.)

Huara-puara.

HUARAS ou **HUARAZ**, ville du Pérou central, ch.-l. de la *prov. de Huaras* et du dép. d'Ancachs, au confluent du *rio de Huaras* et du rio Quilcay; 4.850 hab. Abritée de tous les côtés, et tout au fond du long couloir, ou *Callejon de Huaylas*, que parcourt le rio de Huaras, la ville, au milieu d'une étroite campagne agricole, jouit d'un climat agréable et frais. Un chemin de fer l'unit au port de Chimbote, sur le Pacifique. — La province, qui se développe sur les deux versants de la Cordillère de la côte, ou Cordillère Noire, et sur une partie du *Callejon*, comprend deux districts (*Independencia* et *Restauracion*); environ 15.655 kilom. carrés et une population de 55.000 hab.

HUARD (*hu-ar'* [*h* asp.] — rad. *huer*) n. m. Nom vulgaire du plongeon arctique et de l'aigle de mer.

HUART (Louis), littérateur français, né à Trèves en 1813, mort à Paris en 1865. Écrivain spirituel et mordant, il entra, en 1835, au « Charivari », dont il devint, par la suite, directeur et rédacteur en chef. Il collabora, en outre, au « Journal amusant », à « l'Artiste », etc. En 1855, il prit la direction des Folies-Nouvelles, qu'il céda en 1859. On lui doit, entre autres écrits : *Quand on a vingt ans* (1834); une suite de *Physiologies* (*le Médecin, le Garde National, l'Étudiant, la Grisette*, etc.); des publications comiques illustrées : *les Cent et un Robert Macaire* (1839); *le Muséum parisien* (1845); *le Musée pour rire; Messieurs les Cosaques* (1854); des almanachs; etc.

HUASCOLITE (*sko*) n. f. Sulfure naturel de plomb, variété zincifère de galène.

HUASTÈQUE (*stèk'*) n. m. Langue parlée par les Huaxtecs, et qui se rattache au groupe *maya* des langues américaines. (Son nom exact est HUAXTECATL.) V. MAYA.
— Adjectiv. Qui a rapport aux Huaxtecs ou à la région qu'ils habitent : *L'idiome* HUASTÈQUE.

HUAU (*hu-ô* [*h* asp.] — onomat.) n. m. Milan. (Vx.) || Épouvantail fait avec les ailes d'une buse ou d'un milan.

HUAXTECS, HUAXTÈQUES ou **CUEXTÈQUES**, ancien peuple du Mexique, qui avait fait partie de la grande migration des Toltèques, dont il se sépara à la suite de dissensions intestines. Il finit par atteindre la région appelée depuis cette époque Huaxtèque, dans la province de Vera-Cruz, entre la sierra Madre orientale et l'océan Atlantique d'une part, entre Tuxpan et le rio Panuco d'autre part. C'est là qu'on retrouve encore ses descendants. — *Un* HUAXTEC, HUAXTÈQUE ou CUEXTÈQUE.

HUAYLLACA (*hu-a-ill* [*h* asp., et *ll* mll.]) n. m. Instrument de musique chinois, en os, fait d'une seule pièce et long de 30 centimètres. (Il est percé de quatre larges trous sur le devant, et d'un cinquième trou rapproché du bec et placé du côté opposé.)

Huayllaca.

HUAYNA-CAPAC ou **GUAYNA-CAPAC**, surnommé **le Grand** ou **le Conquérant**, inca ou empereur du Pérou, mort en 1525. Il avait seize ans lorsqu'il commença à gouverner. Après avoir détrôné, en 1487, le dernier scyri ou roi de Quito, il couvrit l'empire d'édifices, ouvrit des routes et donna aux arts une grande impulsion. Il étendit considérablement son empire et soutint de longues guerres contre les Caranguis. Vers la fin de sa vie, apprenant que deux vaisseaux européens venaient d'arriver à Atacamès, il prévit la ruine de son empire et tomba dans une profonde mélancolie. Il avait partagé ses États entre ses deux fils : Huascar-Inca, son héritier légitime, et Atahualpa, né de Vayara, fille du roi de Quito.

HUBAIN (*bin* — de *Hubert*) n. m. Mendiant qui montrait un certificat attestant que, mordu par un chien enragé, il s'était adressé à saint Hubert, qui l'avait guéri. (Vx.)

HUBAY (Jenő), violoniste et compositeur hongrois, né à Budapest en 1858. Il fut nommé professeur de violon au conservatoire de Bruxelles, puis au conservatoire de Budapest. Il a publié une cinquantaine d'œuvres de violon, qui se distinguent par une saveur et une originalité particulières; il s'est fait connaître aussi comme compositeur dramatique par trois opéras : *Alienor* (1891), *le Luthier de Crémone* (1894), et *le Vagabond de village*.

HUBBARD (Nicolas-Gustave), publiciste français, né à Fourqueux (Seine-et-Oise) en 1828, mort à Paris en 1888. Avocat, il collabora à divers journaux, devint secrétaire de la commission du budget à la Chambre (1876), où il fut ensuite secrétaire général de la questure (1879). Ses principaux ouvrages sont : *De l'organisation des sociétés de prévoyance et de secours mutuels* (1852); *Saint-Simon, sa vie et ses travaux* (1857); *les Lettres, les arts et les sciences en Espagne* (1871); *Histoire contemporaine de l'Espagne* (1869-1883); *Histoire de la littérature contemporaine en Espagne* (1875); *Vincent Richard*, drame historique (1887).

HUBBLE-HUBBLE (*heubl'-heubl'* [*h* asp.] — onomat.) n. m. Nom donné par les Anglais de l'Inde à la pipe indigène, qui est semblable au narguilé des Turcs.

HUBER (Jean-Rodolphe), peintre suisse, né et mort à Bâle (1668-1748). Il voyagea en Italie et en France, puis retourna se fixer dans sa ville natale (1693), où, l'année suivante, il fut élu membre du Grand Conseil. En 1696, le prince Louis de Stuttgart le nomma son premier peintre. Lors du congrès de Bade, il exécuta les portraits des plénipotentiaires. Il a laissé surtout des portraits, au brillant coloris, qui lui ont valu le surnom de **Tintoret de l'Helvétie**, au dessin correct, à la touche légère et facile.

HUBER (Jean), peintre suisse, né à Genève en 1721, mort en 1786. Il se fit connaître par des tableaux de genre; notamment, par plusieurs scènes de la vie domestique de Voltaire, qui furent achetés par Catherine II. Après la découverte de Montgolfier, Huber s'occupa avec passion de l'étude comparée des aérostats et du vol des oiseaux. Il a laissé sur ce dernier sujet deux écrits : *Note sur la manière de diriger les ballons, fondée sur le vol des oiseaux de proie* (1783); *Observations sur le vol des oiseaux de proie* (1784). — Son fils, FRANÇOIS, naturaliste distingué, né à Genève en 1750, mort à Pregny, près Genève, en 1831, s'est occupé de recherches sur les abeilles. Ses observations ont paru, sous ce titre : *Nouvelles observations sur les abeilles* (1792).

HUBER (Victor-Aimé), littérateur et publiciste allemand, né à Stuttgart en 1800, mort en 1869. Il professa à Berlin. En 1850, il donna sa démission et se fit une place à part dans les lettres par ses connaissances approfondies des littératures étrangères. En 1845, il avait fondé le *Janus*, pour défendre les idées conservatrices, puis s'était séparé avec éclat de son ancien parti pour devenir un des plus ardents défenseurs des idées socialistes. Parmi ses ouvrages, citons : *Esquisses espagnoles* (1828-1835); *les Universités anglaises* (1839-1840); *Poésie néo-romane en France* (1833).

HUBER (Louis, dit **Aloysius**), agitateur français, né à Wasselonne (Bas-Rhin) en 1815, mort à Autun en 1865. Par son éloquence, il avait beaucoup d'action sur le peuple. Mêlé aux troubles du gouvernement de Juillet et à un complot contre la vie de Louis-Philippe, Huber fut condamné à la déportation (1838). Remis en liberté en 1848, il joua un grand rôle dans l'insurrection du 15 mai. Il déclara, au nom du peuple, l'Assemblée dissoute, et fut porté sur des listes de gouvernement provisoire, à côté de Louis Blanc, Barbès, Blanqui, etc. Le mouvement ayant échoué, il s'enfuit à Londres, d'où il revint, lors du procès du 13 juin 1849. Condamné à la détention, il implora sa grâce de Louis-Napoléon.

HUBÉRIE (*rî*) n. f. Genre de mélastomacées, tribu des lavoisiérées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles entières, à fleurs en cymes souvent triflores, dont trois espèces croissent au Brésil.

HUBERT (saint), évêque de Maestricht et de Liège, qui aurait vécu au VIIe siècle et serait mort vers 727. D'après un biographe du VIIIe siècle, il succéda, sur le siège épiscopal de Maestricht, à saint Lambert, se fixa à Liège, qu'il agrandit, et mérita, par les nombreuses conversions qu'il opéra, d'être surnommé **l'Apôtre des Ardennes**. D'après une tradition très populaire, il aurait été maire du palais des rois d'Austrasie. Possédé de la passion de la chasse, il s'y livrait même le vendredi saint; mais il se convertit, dit la légende, grâce à l'apparition d'un cerf miraculeux dans la forêt des Ardennes, au lieu

La Saint-Hubert (sonnerie de trompe).

appelé autrefois Andain, et qui porte son nom aujourd'hui; ce cerf lui apparut, une croix lumineuse sur la tête. Saint Hubert se rendit à Rome, où le pape Sergius le sacra évêque. A son retour dans le Brabant, il reçut du ciel une étole qui eut le pouvoir de guérir de la rage. Ces récits sont

contenus dans de nombreuses *Vies* de saint Hubert, composées du XIIe au XIVe siècle. Une étole antique, conservée dans la ville de Saint-Hubert (Luxembourg belge), attire de nombreux visiteurs. Saint Hubert est, de temps immémorial, regardé comme le patron des chasseurs, qui ont donné son nom à une de leurs plus célèbres fanfares. Breughel le Vieux a peint, dans un tableau célèbre, l'apparition du cerf à saint Hubert. — Fête le 3 novembre.

Saint Hubert, d'après Breughel le Vieux.

Hubert de Bavière (ORDRE DE Saint-), créé par Gérard V, duc de Juliers et de Berg, en commémoration d'une victoire remportée le jour de la Saint-Hubert. Il remonte à 1444. Tombé en désuétude dès 1487, renouvelé en 1708 par Jean-Guillaume de Neubourg, modifié en 1718 par Charles-Philippe, il a été réorganisé par Maximilien-Joseph IV en 1808. Ses membres ne forment qu'une seule classe; ils sont recrutés exclusivement parmi les souverains, les princes régnants et leurs descendants mâles, ainsi que parmi les étrangers qui en sont jugés dignes par le roi de Bavière. Ils portent l'écharpe et la plaque. La décoration consiste en une croix d'or à quatre branches d'émail blanc et huit pointes perlées, semée de flammes d'or et anglée de trois rayons en or, à chaque angle, le rayon du centre dépassant ses deux voisins égaux. Le centre de la croix présente, d'un côté, sur émail vert, la conversion de saint Hubert, avec cet exergue en lettres d'or gothiques sur émail rouge: *In traw vast* (Ferme dans la fidélité); et, de l'autre, un globe d'or sur champ de gueules avec l'inscription suivante: *In memoriam recuperatæ dignitatis avitæ, 1708.* La décoration est surmontée d'une couronne royale et attachée par un ruban rouge ponceau avec liséré vert. L'ordre a pour grand maître le roi de Bavière et, à sa tête, un chapitre de douze membres.

Ordre de Saint-Hubert de Bavière.

HUBERTI (Gustave-Léon), compositeur belge, né à Bruxelles en 1843. Il fit ses études au conservatoire de cette ville, où il obtint, en 1865, le premier grand prix de Rome. Nommé, en 1874, directeur de l'Académie (école) de musique de Mons, il devint, en 1889, professeur au conservatoire de Bruxelles. On connaît de lui un oratorio (*le Dernier Rayon de soleil*), deux cantates chorales (*la Mort de Guillaume d'Orange*, *Bloemardinne*), une symphonie, des hymnes, des mélodies vocales, etc., ainsi qu'une *Histoire de la musique religieuse des Italiens et des Néerlandais*. Il est l'un des champions les plus avérés et les plus résolus du mouvement dit « flamingant », qui pousse les musiciens belges à s'écarter de la France pour se rapprocher de l'Allemagne.

HUBERTSBOURG ou **HUBERTUSBOURG**, pavillon de chasse d'Allemagne, près de Leipzig, ancien château aujourd'hui transformé en maison de détention; là fut signé, en 1763, le traité qui mit fin à la guerre de Sept ans.

Hubertsbourg (PAIX DE), l'un des traités qui terminèrent la guerre de Sept ans, signé le 15 février 1763 entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe. Déjà, en 1762, la Russie et la Suède s'étaient retirées de la lutte; les autres nations ne demandaient qu'à traiter. Le 10 février, la France et l'Angleterre signèrent la paix de Paris, qui terminait la guerre maritime et coloniale. Le 15 février, le traité de Hubertsbourg mit fin à la guerre continentale. Le roi de Prusse gardait définitivement la Silésie, mais s'engageait à faire élire roi des Romains le fils aîné de Marie-Thérèse, Joseph; Marie-Thérèse renonçait, pour elle et ses descendants, à toutes les prétentions qu'elle pourrait avoir sur les Etats du roi de Prusse; Auguste III conservait ses Etats. Seul, Frédéric II avait obtenu des avantages: il gardait la Silésie, cause première de la guerre.

HUBLOT (*h* asp., et *blo* — anciennem. *hulot*, de même orig. que l'allem. *hohl*, creux) n. m. Ouverture carrée ou ronde, ménagée dans la coque ou dans les sabords pour aérer et éclairer les chambres et les faux ponts d'un navire. (Cette ouverture est fermée par un verre lenticulaire, encastré dans une monture en bois ou bronze à charnière.)

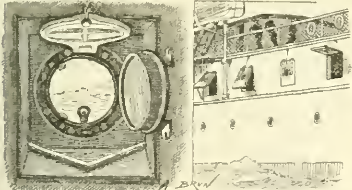
Hublots.

HUBNER (Rodolphe-Jules-Benno), peintre allemand, né à Œls en 1806, mort à Loschwitz en 1882. Il débuta par un tableau représentant *Ruth et Booz*, puis suivit, en 1826, son maître à Dusseldorf, où il produisit le *Pêcheur* et *Roland délivrant la princesse Isabelle*. Il partit ensuite pour l'Italie, où il exécuta, en 1833, son *Départ de Noémi*, suivi bientôt de *Samson renversant les colonnes du temple* et *le Christ et les Evangélistes* (1835), retable d'autel pour l'église de Meseritz. Parmi ses autres compositions, nous citerons: *Job et ses amis*, *les Amants du « Cantique des cantiques »*, *Charles-Quint à Saint-Just*, *la Dispute de Luther et d'Eck* (1860), qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, avec *Madeleine auprès du corps de Jésus-Christ*, et *Jésus âgé de douze ans au temple*. Hubner a, en outre, publié un *Catalogue de la galerie royale de tableaux de Dresde* (1856), et un *Manuel des tableaux de la galerie de Dresde* (1857-1859), ainsi que plusieurs volumes de poésies.

HUBNER (Joseph-Alexandre, baron DE), diplomate autrichien, né et mort à Vienne (1811-1892). En 1849, il représenta son pays auprès du président de la République française, et il conserva ses fonctions auprès de Napoléon III. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il fut nommé ministre de la police; mais, en désaccord avec le ministre Goluchowski, il démissionna; il fut nommé ambassadeur à Rome, où il resta de 1865 à 1868. Il employa ses loisirs à écrire un ouvrage historique sur *Sixte-Quint, sa vie et son temps* (1870). Admis à la retraite en 1871, il fit un voyage autour du monde dont il donna la relation sous le titre de: *Promenade autour du monde* (1872). Par la suite, il fut nommé (1877) membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris. En 1879, il devint membre à vie du Reichsrath. Il a encore publié: *A travers l'empire britannique* (1883-1884), et une *Année de ma vie* (1891).

HUBNER (Charles), peintre allemand, né à Kœnigsberg en 1814, mort à Dusseldorf en 1879. Il acquit une certaine réputation, en 1845, par son *Tisserand silésien*, suivi de: *le Droit de chasse* (1846); *l'Emigrant* (1846); *l'Abandonnée*, *la Saisie* (1847); etc. En 1854, il envoya à l'Exposition de Bruxelles le *Sauvetage au milieu de l'incendie*. En 1864, il a été nommé professeur de l'académie Rhénane. Il possède un remarquable talent de composition, une grande vigueur de coloris et une science profonde des effets de lumière.

HUBNÉRITE n. f. Tungstate naturel de manganèse dont le poids spécifique est égal à 7,14 et la dureté à 4,5; il cristallise en prismes rhombiques.

HUBSCH (Henri), architecte allemand, né à Weinheim en 1795, mort à Carlsruhe en 1863. Architecte à Carlsruhe (1827), il devint professeur à l'Institut polytechnique de cette ville, et plus tard directeur en chef d'architecture. Hubsch adopta un genre d'architecture dans lequel domine le plein cintre, et qui, par son cachet moderne, forme contraste avec les édifices romans. Rappelons, parmi ses ouvrages: *Dans quel style devons-nous construire?* (1828), et *l'Architecture dans ses rapports avec la peinture et la sculpture de notre époque* (1847); *les Anciennes Eglises chrétiennes d'après les monuments et les anciennes descriptions* (1859-1862).

HUC (le P. Evariste-Régis), missionnaire français de la congrégation de Saint-Lazare, né à Toulouse en 1813, mort à Paris en 1860. Etant allé en Chine en 1829, il séjourna cinq ans en Mongolie; en 1844, accompagné du P. Gabet, il partit pour le Thibet, et, habillé en lama, parvint à pénétrer dans la ville sainte de Lhasa, d'où les autorités chinoises le firent expulser. De retour en Europe, il publia le récit de son voyage: *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet pendant les années 1844, 1845, 1846* (1850). Vivement attaquée, la véracité de son récit fut affirmée par Mark Bell, Rockhill et le prince Henri d'Orléans. Le P. Huc a encore publié: *l'Empire chinois* (1855); *le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet* (1857-1858).

HUCARÉ n. m. Espèce de gomme, qui découle d'une plante d'Amérique.

HUCBALDE ou **HUGBALDE**, moine et musicien français, né vers 840, mort en 930. Il entra fort jeune au monastère de Saint-Amand (diocèse de Tournay) et y apprit la musique. Il écrivit ses traités de musique, dont le plus important a pour titre: *Musica enchiriadis*, et contient l'exposé d'une notation particulière dont il semble bien être l'inventeur.

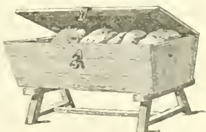
Huche à pain.

HUCH (*h* asp.) ou **HUCHO** (*h* asp., et *ko*) n. m. Espèce de saumon (*salmo hucho*), propre aux cours d'eau de l'Europe orientale et centrale. (C'est un grand saumon, dont la chair est très fine; on a essayé de l'acclimater en France, notamment en Auvergne.)

HUCHE (*h* asp. — du bas lat. *hutica*, d'orig. german., même sens) n. f. Grand coffre de bois, servant à pétrir le pain ou à le serrer.
— Mar. Vaisseau dont la poupe est fort élevée.
— Pêch. Syn. de BOUTIQUE.
— Techn. Coffre où tombe la farine d'un moulin et qui est placé immédiatement sous la meule dormante. ‖ Grand réservoir métallique ou en maçonnerie cimentée, dans lequel on nettoie le minerai.

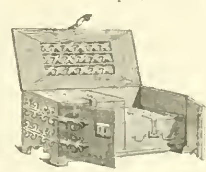
Huche à vêtements (XIVe s.).

HUCHÉE (*h* asp.) n. f. Action de hucher, d'appeler en criant ou avec le huchet, à la chasse.

HUCHELHOVEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 2.069 hab.

HUCHEMENT (*h* asp., et *man*) n. m. Proclamation, publication, cri public. (Vieux.) ‖ Action de hucher.

HUCHER (*h* asp. — du lat. pop. *huccare*; de *huc*, ici) v. a. ou n. Appeler à haute voix ou en sifflant, ou en cornant dans un huchet.
— v. n. Manég. En parlant d'un cheval, Marcher en appuyant sur la pince au lieu d'appuyer sur la sole.

HUCHER (*h* asp., et *ché*) ou **HUCHIER** (*h* asp., et *chi-é*) n. m. Celui qui faisait des huches, et, en général, celui qui travaillait le bois. (Vx.)

HUCHERIE (*h* asp., et *rî*) n. f. Art de faire des huches, des coffres.

HUCHET (*h* asp., et *chè* — rad. *hucher*) n. m. Vénér. Cornet métallique ou fait d'une corne d'animal ou en terre cuite, au moyen duquel les chasseurs sous bois s'appellent ou s'avertissent de loin.
— Blas. Représentation d'un cor de chasse sans attache. ‖ Quelques héraldistes le font synonyme de con. V. ce mot.

Huchet de postillon (XIVe s.) Huchet de métal.

HU-CHIN (*h* asp.) n. m. Violon chinois, consistant en une tige de bois dur, emmanchée dans un petit cylindre creux servant de corps sonore.
— ENCYCL. Le *hu-chin* a quatre cordes accordées par paires à la quinte; un anneau mobile rassemble les quatre cordes et fait office de sillet. Pour en jouer, on insère l'archet entre les deux paires de cordes, en appuyant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre.

Hu-chin.

HUCHO n. m. Ichtyol. V. HUCH.

HUCHTENBURGH ou **HUGHTENBURGH** (Jan VAN), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem en 1646, mort à Amsterdam en 1733. Elève de Jan Wyck, il se rendit à Rome, puis à Paris, et entra dans l'atelier de Van der Meulen. De retour en Hollande (1670), il devint le peintre officiel des batailles d'Eugène de Savoie. Ses tableaux, très nombreux et très recherchés, ont été en grande partie popularisés par de belles eaux-fortes qu'il exécutait lui-même. La Haye, Amsterdam, Vienne, Berlin, Rome, Florence possèdent des toiles de lui. Un *Choc de cavalerie* et la *Vue d'une ville de guerre avec les apprêts d'un siège*, qu'on voit au Louvre, donnent de son talent une idée très complète.

HUCKARDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur l'Emscher; 3.095 hab. Mines de houille.

HUCKESWAGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Wupper; 4.400 hab. Château. Filatures de laine et de coton.

HUCKINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 2.775 hab. Fabriques d'alun, d'acide sulfurique. Constructions mécaniques.

HUCKNALL-TORKARD, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), sur un bras du Trent; 13.094 hab. Mines de houille. Tissage de laine, bas et dentelles. Dans l'église, tombeau de lord Byron, qui habita aux environs.

HUCQUELIERS, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. de Montreuil-sur-Mer; 691 hab. Brasserie. Commerce de chevaux. Eglise des XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 24 comm. et 10.007 hab.

HUDDERSFIELD, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur la Colne; 95.420 hab. Importantes fabriques de serges, de lainages et de draps; un des principaux entrepôts de draps de l'Angleterre. Belle et ancienne église; halle aux draps.

HUDIKSVALL, ville de Suède (gouv. de Gefleborg), sur le golfe de Botnie; 4.804 hab. Pêche du *strœmming* (petit hareng); brasserie et scierie à vapeur, chantier maritime; forges et usines. Dévastée par les Russes en 1721.

HUDIMESNIL, comm. de la Manche, arrond. et à 24 kilom. de Coutances; 1.071 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise, chœur et tour du XIVe siècle.

HUDSON, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Columbia, avec un beau port accessible aux plus gros bâtiments, sur la rive gauche du fleuve de son nom; 11.000 hab. Fonderies, fabriques de machines, coutelleries.

HUDSON (BAIE OU MER D'), mer secondaire, dépendant de l'océan Atlantique, avec lequel elle communique, à son extrémité nord-est, par le *détroit d'Hudson*, et s'enfonçant profondément dans l'intérieur des terres nord-américaines, dans la direction des grands lacs, par la baie James, qui la prolonge vers le S.-E. Elle tire son nom du navigateur Henri Hudson, qui y pénétra vraisemblablement le premier en 1610, avant que sir Thomas Button (1612), James et Fox (1631) ne l'eussent parcourue dans tous les sens, et que Jean Bourdon n'eût pris possession de son littoral, en 1656, au nom du roi de France. La baie d'Hudson est barrée en partie à son entrée par l'île Southampton et un certain nombre d'îles d'étendue plus médiocre: les îles Mansfield, Digges, Salisbury, etc. Elle présente dans son ensemble la forme d'un ovale irrégulier, dont la superficie totale peut être évaluée à 1.069.578 kilom. carrés. Par son origine évidemment glaciaire, la régularité de sa profondeur relativement médiocre, 130 à 160 mètres, la tranquillité et la faible salure de ses eaux, elle offre un remarquable caractère de parenté avec les lacs Supérieur et Huron. Elle-même est entourée d'un réseau de lacs auxquels servent d'émissaires les rivières Ruperts, Albany, Nelson, Churchill, etc. Bordée de côtes granitiques le plus souvent escarpées et inhospitalières, congelée à partir de

la mi-novembre jusqu'au milieu de mai, la baie d'Hudson est à peu près inutilisée par la navigation et ne contient, en dehors de Port-Nelson, aucun havre notable.

Hudson (Territoire de la baie d'), dénomination ancienne des vastes contrées de l'Amérique du Nord qui environnent la *baie d'Hudson*, et que bornent à l'O. les montagnes Rocheuses, au N. la mer Glaciale, à l'E. l'Atlantique, au S. le Canada et les Etats-Unis. Toute cette région fait partie, actuellement, du Dominion canadien.

Hudson (Compagnie anglaise de la baie d'), créée en 1670 par le roi Charles II sous le nom de *Compagnie des aventuriers de l'Angleterre trafiquant dans la baie d'Hudson*. Appelée plus tard *Compagnie des territoires de la baie d'Hudson*, cette compagnie travailla, après le traité d'Utrecht, à coloniser les abords de la baie d'Hudson, jusqu'au moment où fut fondée la *Compagnie du Nord-Ouest* (1784). Dès lors, la lutte s'engagea entre les deux associations et devint même sanglante entre 1812 et 1821, date où fusionnèrent les deux compagnies. La compagnie nouvelle eut le droit de commerce exclusif dans les pays qui s'étendent depuis le Labrador jusqu'à l'océan Pacifique, et depuis le lac Supérieur jusqu'à la mer Glaciale. En 1870, le gouvernement canadien lui racheta ses privilèges.

Hudson (détroit d'), détroit faisant communiquer, au N. du Labrador, la *baie d'Hudson* et l'Atlantique, et situé au S. de la Terre de Baffin. Large de 190 kilom., au maximum, mais se rétrécissant, par endroits, jusqu'à moins de 75 kilom., encombré d'îles, mais assez profond en général (400 à 600 m.), soumis, à son entrée dans l'Atlantique, à de très fortes marées, il est de navigation difficile.

Hudson, fleuve des Etats-Unis (New-York et New-Jersey). Il naît au cœur des Adirondacks, reçoit une foule de déversoirs de lacs, tombe de 25 mètres à la cascade de Glen-Falls, s'accroît, à droite, de la Mohawk, baigne Troy, Albany, coule au pied des célèbres Palissades, falaises de trapp de 100 à 150 mètres de haut et se perd dans la baie de New-York. Cours 500 kilomètres.

Hudson (Henri), navigateur anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1611. Chargé par les marchands de Londres de chercher un passage direct vers l'Amérique par les mers du N., il fit deux voyages vers le N.-E., sans grand succès, en 1607 et en 1608. En 1609, il se dirigea d'abord vers la Nouvelle-Zemble, puis se tourna du côté de l'Amérique, et y découvrit le fleuve qui porte son nom. Au cours d'un nouveau voyage, en 1610, il reconnut le détroit et la baie d'Hudson, mais fut pris dans les glaces et obligé d'hiverner dans la baie James; une partie de son équipage s'étant révoltée, il fut, avec son fils et quelques matelots fidèles, embarqué sur un canot (1611) et disparut sans laisser de traces. La relation de ses voyages a été publiée en 1860 par Roher, pour l'« Hakluyt Society ».

Hudson Lowe. Biogr. V. Lowe.

Hudson-et-Delaware, canal des Etats-Unis (New-York), joignant l'*Hudson* au *Delaware*. Longueur totale, 175 kilomètres.

hudsonie (*nî*) n. f. Genre de cistacées, comprenant des plantes cespiteuses, frutescentes ou suffrutescentes, dont les petites fleurs terminales rappellent assez celles des hélianthèmes et dont on connaît trois espèces, de l'Amérique boréale.

hudsonite n. f. Variété de pyroxène à alumine et fer.

hue (*hû* [*h* asp.]) interj. Mot dont les voituriers se servent quand ils veulent faire avancer leurs chevaux, et pour les faire tourner à droite.

— Loc. prov. : **L'un tire à hue, et l'autre à dia**. V. dia.

Hue (François), huissier de Louis XVI, premier valet de chambre du Dauphin, puis de Louis XVIII, né à Fontainebleau en 1757, mort à Paris en 1819. Attaché spécialement au Dauphin, il resta aux côtés de ses maîtres pendant les journées du 20 juin et du 10 août 1792, et pendant leur emprisonnement au Temple. Il suivit la duchesse d'Angoulême à Vienne, lors de sa délivrance. Louis XVIII le nomma, en 1814, trésorier général de son domaine. Il a publié des mémoires sur : *les Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* (1806). — Son fils, le baron **Hue**, né en 1786, mort en 1854, émigra comme lui, fut aide de camp du duc de Feltre, et hérita de la charge de son père auprès de Louis XVIII et de Charles X.

Hue de Caligny. Biogr. V. Caligny.

Hué, ville de l'Indo-Chine française, capitale du royaume d'Annam, ch.-l. de la prov. de Thua-Tien, sur le Truong-Tien ou rivière de Hué, à une quinzaine de kilomètres de la côte de la mer de Chine, au pied de la chaîne côtière annamite; environ 30.000 hab. C'est surtout un centre administratif et politique. La citadelle renferme les palais et jardins royaux, les ministères, arsenaux, casernes et collèges. Autour de la citadelle s'étendent quelques faubourgs : Dong-Bâ, Già-Hoï, Kim-Long, Fu-Kam, dont la population marchande vit des fonctionnaires et de la garnison. Hué n'est ni industrielle, ni commerçante. La barre de Thuan-An, le port de Hué sur la mer, à l'entrée du Truong-Tien, est malaisée à franchir; elle est impraticable pendant toute la saison de la mousson de N.-E. Quelques industries françaises sont installées à Hué : scierie mécanique, fabrique de glace, briqueterie; etc. Le commerce est aux mains des indigènes. Hué était déjà connue comme ville annamite en 1350; au XVIe siècle, elle devint résidence seigneuriale. En 1771, elle fut prise par des rebelles; mais Gia-Long la reprit en 1801 et fit construire la citadelle par le colonel français Olivier. Depuis, elle est la capitale de l'Annam. Elle fut bombardée et prise par l'amiral Courbet, le 20 août 1883.

huée (*h* asp.) n. f. Action de huer; cris improbateurs que l'on fait entendre contre quelqu'un ou quelque chose : *Pousser des* huées. *Accueillir quelqu'un par une longue* huée, *avec de grandes* huées.

— Chass. Bruit assourdissant que font les traqueurs, dans une battue, pour faire lever le loup et le faire aller vers le chasseur. ‖ Cris que l'on fait entendre pour indiquer que le sanglier est pris.

— Milit. *Venir à la huée*, Se rallier pour s'élancer sur l'ennemi, à l'attaque, à la charge : *Tout le camp* vint à la huée *vers ceux-là et se rallia sur eux*. (François Ier.) [Vx.]

— Pêch. Cri des pêcheurs pour faire tomber le poisson dans le filet.

Huehuetenango ou **Guéguetenango**, dép. de la république de Guatemala (Amérique centrale); 124.475 hab. Sa capitale, *Huehuetenango*, compte 16.000 hab. Aux environs, gisements de plomb et ruines indiennes.

Huejutla, ville du Mexique (Etat d'Hidalgo), près de la frontière de l'Etat de Vera-Cruz; 19.664 hab. (avec le municipe).

Huelgoat, ch.-l. de canton du Finistère, arrond. et à 40 kilom. de Châteaulin; 1.413 hab. Mine de plomb argentifère; carrières de granit. Eglise avec abside de 1591. Etang de 40 hectares au-dessus du bourg; un ruisseau s'en échappe en cascade au milieu d'un magnifique chaos de rochers (*Ménage de la Vierge, camp d'Artus, Rocher tremblant*, le plus grand de la Bretagne), puis, à travers une superbe forêt, va rejoindre les sources de l'Aulne. Sur la route de Châteaulin, chapelle Notre-Dame-des-Cieux (XVIe s.). Monuments mégalithiques. — Le canton a 8 comm. et 13.312 hab.

Huelma (l'*Acatucci* des Romains), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]); 4.100 hab.

Huelva (province de), province méridionale de l'Espagne (Andalousie), entre l'Atlantique au S., le Portugal à l'O., la prov. de Badajoz au N., celle de Séville à l'E., celle de Cadix au S.-E.; 10.138 kilom. carrés; 254.000 hab. Région formée surtout de sierras pelées, plateaux secs, roches stériles, dunes littorales, avec quelques palus. Le climat est chaud, mais sain. Pays fertile partout où l'on peut l'arroser, et dont les principales cultures sont la vigne, l'olivier, l'oranger, et les forêts où de grands troupeaux de porcs sont élevés à la glandée. Richesses minérales (Rio-Tinto). Capit. *Huelva*.

Huelva (anc. **Oroba**), ville d'Espagne [Andalousie], capitale de la province de son nom, sur la rive gauche de l'Odiel, à peu de distance de son confluent avec le rio Tinto et de l'océan Atlantique; 18.500 hab. Chantiers de constructions navales, pêche active.

Les gros navires peuvent remonter jusqu'à Huelva, où ils chargent chaque année pour près de 100 millions de pesetas de minerais de cuivre provenant des mines de Tharsis et Rio-Tinto. Huelva, reliée à Séville par un chemin de fer, renferme un monument élevé à Christophe Colomb, qui séjourna, en 1485, au couvent voisin de *la Rabida*.

huer (*h* asp. — probablem. onomatop. formée de l'exclamation *hue*) v. a. Accueillir par des cris de dérision et d'improbation : Huer *un auteur, une pièce*.

— v. n. Crier comme le hibou.

— En T. de chass. et pêch., Poursuivre en criant. ‖ Avertir les chasseurs par une huée qu'un sanglier vient d'être abattu et pris. ‖ Pousser de grands cris pour faire lever et fuir le loup, pour effrayer le gibier et le poisson et leur faire prendre une direction déterminée.

Huercal-Obera (ou **Overa**), ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur un affluent de l'Almanzor; 15.631 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de tissus de laine, savons, eaux-de-vie, salpêtre; commerce de grains, huile, safran et bétail. Ville très importante sous la domination des Maures.

huerie (*hû-rî* [*h* asp.] — rad. *huer*) n. f. Se dit, dans quelques départements, de l'action de crier : « Le roi boit! », à la fête des Rois.

Huerne de La Mothe (François-Charles), jurisconsulte et littérateur français du XVIIIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il fut rayé du tableau de l'ordre pour un écrit intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication* (1761). Ses autres ouvrages sont : *Essais de jurisprudence sur toutes sortes de sujets* (1758); *l'Esprit ou les Principes du droit canonique* (1760); *Apologie du théâtre* (1762); *Lettres et mémoires de Mlle de G. (de Gondreville) et du comte de S.-Fl**** (1762), et autres livres licencieux qui, surtout, ont fait connaître son nom.

huernie (*h* asp., et *èr'-nî*) n. f. Genre d'asclépiadées-stapéliées, comprenant des plantes grasses, dont on connaît dix espèces de l'Afrique australe, rarement cultivées dans les serres d'Europe.

huéron (*h* asp.) n. m. Nom vulgaire de la huppe.

Huerta (de La). Biogr. V. La Huerta.

huertée (*h* asp., et *èr'*) n. f. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont l'espèce type croît à Cuba et au Pérou.

Huesca, ville d'Espagne (Aragon), ch.-l. de la province du même nom, dans la plaine de l'Isuela, sous-affluent de l'Ebre par l'Alcanadre et le Cinca; 13.050 hab. C'est l'*Osca* des Ibériens, dont Sertorius, révolté, fit un instant sa capitale. Cathédrale ogivale du XIIIe siècle, dont le maître-autel en albâtre, représentant la Passion, est le chef-d'œuvre de Damian Florent. Restes de l'ancien palais des rois d'Aragon.

Huesca (province de), prov. du nord-est de l'Espagne (Aragon), entre les Pyrénées, qui la séparent de la France au N., la province de Lérida à l'E., celle de Saragosse au S. et à l'O., celle de Navarre au N.-O.; 15.149 kilom. carrés; 240.000 hab. Climat extrêmement sec. Capit. *Huesca*.

Huescar, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), sur le Guardal, une des branches du Guadiana Menor; 7.530 hab. Source thermale de Fuencaliente. Travaux interrompus du *canal de Huescar*, qui, par le val du rio Sangonera, devait conduire dans les plaines de Murcie et de Carthagène les eaux du Guardal, du Castril et du Guadalentin. Seule, la captation des eaux du Guardal a été effectuée par une amorce de 28 kilomètres qui suit ce cours d'eau.

huet (*hu-è* [*h* asp.]) n. m. ou **huette** (*hu-èt'* [*h* asp.]) n. f. Nom vulgaire du petit duc.

Huet (Pierre-Daniel), prélat français, né à Caen en 1630, mort à Paris en 1721. A vingt ans, il avait déjà acquis de la réputation comme mathématicien, helléniste et hébraïsant. Il fut l'un des hôtes les plus assidus de l'hôtel de Rambouillet. En 1670, Louis XIV le nomma sous-précepteur du Dauphin, pour lequel il publia l'édition des classiques *ad usum Delphini*. Elu à l'Académie française en 1674, il entra dans les ordres en 1676; il obtint bientôt du roi l'abbaye d'Aunai, près de Caen. En 1685, il fut nommé évêque de Soissons; mais, ayant attendu ses bulles pendant quatre ans, il accepta l'évêché d'Avranches, en 1691. Démissionnaire en 1699, il se retira chez les jésuites, où il mourut.

Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons, en latin : *Traité de la traduction* (1661); *Commentaires d'Origène sur l'Ecriture sainte* (1668); *Censure de la philosophie cartésienne* (1689); *Démonstration évangélique* (1679); en français : *Origines de Caen* (1706); *Histoire du commerce et de la navigation des anciens* (1716); *Traité philosophique de la faiblesse de l'entendement humain*, publié après sa mort (1723).

Huet (Jean-Baptiste), peintre, né et mort à Paris (1745-1811). Il s'adonna au paysage, à la peinture d'animaux, et débuta, à vingt-quatre ans, par un remarquable tableau : *un Dogue se jetant sur des oies*, qui lui valut d'être nommé, cette même année, membre de l'Académie de peinture (1769). Citons encore, parmi ses œuvres : *le Marché, le Retour du marché* (1775); *Fermière donnant à manger à ses poulets* (1777); deux *Marchés d'animaux* (1787); *un Lion et sa femelle allaitant ses petits* (1802).

Huet (Pierre), général français, né et mort à Nogent-le-Rotrou (1749-1810). Il entra au service en 1766. Commandant du 2e bataillon de volontaires d'Eure-et-Loir, en 1792, il eut Marceau sous ses ordres. En 1793, Huet infligea aux Autrichiens une sérieuse défaite, sous les murs de Bitche. Envoyé comme général à l'armée de la Moselle, il fit la campagne de 1794, puis fut chargé, dans la Seine-Inférieure et l'Eure, de la défense des côtes, de l'organisation et de la surveillance des transports d'approvisionnements pour Paris. Il quitta l'armée sous le Consulat, et mourut des suites de ses nombreuses blessures.

Huet (Paul), peintre de paysages, né et mort à Paris (1804-1869). Observateur affiné de la nature, il est réaliste par le procédé et poète par l'effet. Il a énormément produit, depuis son début au Salon de 1827, avec une *Vue de La Fère*, jusqu'à sa mort. Parmi ses œuvres les plus remarquables, rappelons : un *Orage à la fin du jour, Intérieur d'un parc, l'Entrée de la forêt de Compiègne, la Maison du garde, Vue générale de Rouen, Fourré* [1835] (musée du Luxembourg); *le Château d'Arques*, au musée d'Orléans; *le Château d'Avignon, le Val d'Enfer, le Calme du bois*, délicieux paysage; *les Brisants de Granville* (1853); *les Marais de Picardie, l'Inondation de Saint-Cloud*, son chef-d'œuvre; etc. Puis, parmi ses belles aquarelles : *le Clocher d'Harfleur, les Bords de la Seine*, et son eau-forte toujours rappelée, *les Sources de Royat*, un chef-d'œuvre, etc.

Huet (François), philosophe français, né à Villeau (Eure-et-Loir) en 1814, mort à Paris en 1869. Il devint le principal disciple de Bordas-Demoulin et fut nommé, en 1831, professeur à l'université de Gand. Il publia en Belgique les *Recherches sur la vie et les ouvrages de Henri de Gand* (1838) et *le Cartésianisme* ou *la Véritable Rénovation des sciences* (1843). Obligé, en 1815, d'abandonner sa chaire, à cause de ses opinions, il devint, à Paris, le collaborateur de Bordas dans la lutte en faveur d'un catholicisme auquel on reprochait d'être trop nouveau. Ils publièrent ensemble les *Essais de réforme catholique* (1856). Entre temps, Huet avait donné seul son livre : *le Règne social du christianisme* (1853). Après la mort de son maître (1859), il publia *la Science de l'esprit*, qui défend un spiritualisme cartésien. En 1866, visiblement atteint dans sa foi, il lança comme un manifeste son livre *la Révolution religieuse au XIXe siècle*. Il essaya de fonder une « Alliance universelle religieuse et philosophique ». Il consacra ses dernières années à préparer un dernier ouvrage : *la Révolution philosophique au XIXe siècle*, qui parut après sa mort (1872).

Huetamo de Nuñez, bourg du Mexique (Etat de Michoacan); 15.300 hab. Ch.-l. de district.

Huete, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]), sur le *Huete*, affluent du Guadiela; 3.160 hab. Tisseranderie, corderies. Château ruiné.

hueur (*h* asp.) n. m. Celui qui hue, qui fait des huées.

Huexotzingo ou **Huejocingo**, ville du Mexique (Etat de Puebla), ch.-l. de district, au pied de l'Ixtaccihuatl; 8.900 hab. environ.

Hugdietrich, personnage de la légende germanique, dont les aventures sont rapportées dans le poème de *Wolfdietrich*. Le roi de Constantinople, Hugdietrich, pénètre sous un déguisement féminin dans la tour où la belle Hildburg, fille du roi de Salonique, est tenue enfermée par son père. Hildburg devient mère d'un fils, qui sera le célèbre Wolfdietrich, et que le roi de Salonique élève, sans connaître son origine, jusqu'au jour où Hugdietrich, qui s'était éloigné, revient et épouse Hildburg. Le personnage historique transformé par la légende en Hugdietrich est Thierry Ier, fils de Clovis.

Huggins (William), astronome anglais, né à Londres en 1824. Il établit à ses frais, dans sa résidence de Upper Tulse Hill, un observatoire qui a rendu de grands services à la science. Il a consigné, dans les « Philosophical Transactions » de 1864, le résultat de ses premières recherches, entreprises, de concert avec le Dr W.-A. Miller, sur l'analyse chimique des étoiles et des nébuleuses, et il fut élu, l'année suivante, membre de la Société royale de Londres. Il analysa au spectroscope quatre comètes, puis la planète Coggia et professa ensuite à l'université de Cambridge. Outre ses mémoires, il a publié : *Analyse spectrale des corps célestes*, trad. en franç. par l'abbé Moigno (1866); *les Spectres de quelques étoiles fixes et nébuleuses* (1863); etc.

Hughes (Thomas), littérateur anglais, né près de Newbury en 1823. Il se fit connaître d'abord par la spirituelle préface qu'il écrivit pour l'édition anglaise des *Biglow Papers*, de l'Américain Lowell. En 1865, Hughes fut élu membre du Parlement. Ses ouvrages les plus connus sont : *les Jours d'école de Tom Brown* (1856), piquant tableau de la vie scolaire; *Tom Brown à Oxford* (1861), sorte d'autobiographie, faisant suite aux *Jours d'école*; *Notre vieille Eglise; qu'en ferons-nous?* (1878); *la Virilité du Christ* (1879); *Mémoire sur Daniel Mac Millan* (1882); etc.

Hughes (David Edwin), physicien, né à Londres en 1831. S'étant rendu très jeune en Virginie, il fut d'abord professeur de musique, mais ne tarda pas à s'occuper uniquement de sciences, et ses recherches expérimentales l'amenèrent, en 1855, à l'invention d'un télégraphe imprimant, adopté d'abord par l'Etat français, puis par les principaux Etats d'Europe et, depuis 1872, par la Submarine Telegraph Company. C'est aussi cet appareil,

concurremment avec celui de Morse, qui est employé pour les télégrammes internationaux. Fixé à Londres, Hughes s'occupa de renforcer la résistance dans le circuit du téléphone à l'aide de variations rapides du courant, c'est au cours de ces recherches qu'il découvrit le microphone.

HUGO (Charles-Louis), historien lorrain, né à Saint-Mihiel en 1667, mort à Étival en 1739. Abbé du couvent d'Étival, il consacra sa vie à écrire des ouvrages historiques et philosophiques. Outre une histoire manuscrite de la Maison de Lorraine, on peut citer de lui : *Critique de l'histoire des chanoines* (1700); *Traité historique et critique sur la Maison de Lorraine* (1711); *Histoire de la Maison de Sales* (1716); *Sacræ antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica* (1725-1731); *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis annales* (1734-1736).

HUGO (Gustave), jurisconsulte allemand, né à Lörrach (Bade) en 1764, mort à Gœttingue en 1844. En 1788, il publia les *Fragments d'Ulpien*, jusque-là ignorés, et, cette même année, fut nommé professeur à l'université de Gœttingue. On a de lui : *Manuel de l'histoire du droit romain depuis Justinien* (1812-1818); *Julii Pauli sententiarum libri V* (1795); *Essai d'une chrestomathie du droit romain* (1802); *Cours de droit civil* ou *Éléments de l'histoire du droit romain jusqu'à Justinien*, dont une partie a été traduite en français par Jourdan sous le titre d'*Histoire du droit romain* (1821-1822); *Magasin pour le droit civil* (1790-1837).

HUGO (Joseph-Léopold-Sigisbert, comte), général et écrivain militaire, né à Nancy en 1774, mort à Paris en 1828. Fils d'un menuisier, il s'engagea en 1788, servit à l'armée du Rhin, en Vendée, en Italie, devint chef de bataillon en 1800, et se distingua au combat de Caldiero (1805). Ayant fait la campagne de Naples (1806), il entra au service du roi Joseph, détruisit la bande du fameux Fra Diavolo, devint maréchal du palais et général, accompagna Joseph en Espagne (1809), battit l'Empecinado en trente-deux rencontres, et, rentré en France, en 1813, fut chargé par Napoléon de la défense de Thionville. En 1814, il ne rendit cette place que lorsqu'il en eut reçu l'ordre de Louis XVIII, et empêcha l'ennemi de la démanteler après Waterloo. Mis en non-activité par la deuxième Restauration, il vécut depuis dans la retraite, à Blois, puis à Paris. Principaux ouvrages : *Coup d'œil militaire sur la manière d'escorter, d'attaquer et de défendre les convois* (1796); *Journal historique du blocus de Thionville en 1814, et de Thionville, Sierck et Rodemack en 1815, etc.* (1819); *Mémoires du général Hugo* (1825), et un roman : *l'Aventure tyrolienne* (1826), sous le nom de SIGISBERT.

HUGO (Abel), littérateur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1798-1855). Il suivit son père en Espagne, devint officier dans l'armée du roi Joseph, puis, de retour en France (1813), s'adonna aux lettres. On lui doit des ouvrages littéraires et historiques : *Traité du mélodrame*, par A.-A.-A. (1817); *l'Heure de la mort* (1819); *Histoire de la campagne d'Espagne en 1823* (1824); *Histoire de l'empereur Napoléon* (1833); *France pittoresque* (1833); *France militaire* (1834); *France historique et monumentale* (1836-1843); *le Conteur, recueil de contes* (1833); etc. Il a collaboré au *Conservateur littéraire*, qu'il avait fondé avec Victor Hugo, et aux *Annales de la littérature*.

HUGO (Eugène), poète français, frère du précédent, né à Nancy en 1800, mort à Charenton en 1837. Poète et doué d'une imagination vive, il remporta un prix à l'Académie des Jeux floraux pour une *Ode sur la mort du duc d'Enghien*, tomba dans un profond chagrin, par suite d'une passion malheureuse, et perdit la raison. Parmi les morceaux qui restent de lui, nous en citerons deux qui ont paru dans le « Conservateur littéraire » : *le Duel au précipice*, légende dramatique, et une notice sur André Chénier.

HUGO (*Victor*-Marie), poète français, frère du précédent, né à Besançon en 1802, mort à Paris en 1885. Fils du général, alors capitaine, Sigisbert Hugo, et de la fille d'un armateur de Nantes, Sophie Trébuchet, il suivit tout enfant son père de garnison en garnison, notamment en Espagne et en Italie. Il vécut ensuite avec sa mère dans cette maison des Feuillantines qui lui inspira de si beaux vers. En 1815, il fut mis en pension pour se préparer à l'École polytechnique. Déjà il faisait des satires, des odes, des épîtres et même une tragédie. Les Jeux floraux le couronnèrent plusieurs fois. En 1822, il publia son premier volume d'*Odes*, puis, en 1823, un sombre roman, *Han d'Islande*; en 1824, un second volume d'*Odes*; en 1825, *Bug-Jargal*; la même année, un troisième volume d'*Odes*, suivi de *Ballades*; en 1827, le drame de *Cromwell*, dont la préface fut le manifeste du romantisme. Ses principaux recueils lyriques, dans la première moitié de sa carrière, sont : *les Orientales* (1828), admirables par le coloris du style et la richesse du rythme; *les Feuilles d'automne* (1831); *les Chants du crépuscule* (1835); *les Voix intérieures* (1837); *les Rayons et les Ombres* (1840), dont la poésie est moins brillante, mais a des accents plus profonds, où il se montre un admirable interprète des intimités recueillies, de la vie morale et sociale. Après *Cromwell*, qui n'était pas fait pour être joué, Victor Hugo donna plusieurs drames ; en vers : *Hernani* (1830); *Marion Delorme* (1830, écrito dès 1829); *Le roi s'amuse* (1832); *Ruy Blas* (1838); *les Burgraves* (1843); en prose : *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* (1833); *Angelo* (1835). Entre temps, il avait publié *Notre-Dame de Paris* (1831), roman historique, ou plutôt multiple et vaste épopée du moyen âge et de l'art ogival. Il fut élu à l'Académie française en 1841 et nommé pair de France en 1845. Depuis lors jusque vers 1850, le poète céda la place à l'homme politique. Il avait d'abord été un « Vendéen » comme sa mère, un légitimiste et un catholique. Il devint de plus en plus libéral, et, après la révolution de Février, ne tarda pas à être le chef de la gauche démocratique et son grand orateur. Il fit campagne contre Louis Bonaparte, qui préparait le rétablissement de l'Empire, et fut inscrit, au coup d'État, en tête des listes de proscription. Il passa dix-huit ans dans l'exil, à Bruxelles d'abord, puis à Jersey, à Guernesey. De Bruxelles sont datés *Napoléon le Petit*, virulent pamphlet, et *les Châtiments* (1853), recueil de satires lyriques, où sa puissance d'indignation se déploie avec une verve incomparable. Avec *les Contemplations* (1856), Victor Hugo revient à la poésie intime. Ces deux volumes sont la suite des *Feuilles d'automne* et des *Voix intérieures*; mais leur lyrisme s'est fait plus élevé, plus ample, plus largement humain. En 1859, parait le premier volume de *la Légende des siècles*, série de récits et de scènes épiques, dans lesquels il montre « l'épanouissement du genre humain de siècle en siècle ». Ce poème est l'œuvre la plus grandiose, la plus diverse de Victor Hugo, la plus simple dans sa magnificence. En 1862, il donne un vaste roman social et humanitaire, *les Misérables*; puis *les Travailleurs de la mer* (1866); *l'Homme qui rit*, et, quelques années plus tard, *Quatre-vingt-treize*. Dans l'intervalle avaient paru les *Chansons des rues et des bois* (1865), recueil de courtes pièces de vers gracieuses, badines, légèrement sensuelles. Rentré à Paris après la chute de l'Empire, il donna, en 1872, *l'Année terrible*, que lui ont inspirée les désastres de la guerre étrangère et de la guerre civile. Puis c'est la seconde série de *la Légende des siècles* (1877), et la troisième (1883); *l'Histoire d'un crime*, où il raconte le coup d'État; *l'Art d'être grand-père* (1877), qui contient maintes pièces exquises de grâce et de tendresse émue; divers poèmes ou recueils poétiques : *le Pape* (1878); *la Pitié suprême* (1879); *l'Âne* (1880); *Religion et religions* (1880); *les Quatre vents de l'esprit* (1881); le drame de *Torquemada* (1882).

Victor Hugo.

Après son retour en France, V. Hugo n'avait pas tardé à redevenir un des chefs du parti républicain avancé. Son rôle fut surtout de faire de beaux discours, dans lesquels il célébrait les plus nobles idées de justice, d'humanité, de progrès moral et social. Mort à quatre-vingt-trois ans, ses funérailles furent une véritable apothéose. Il laissait un grand nombre d'œuvres inédites, dont on a publié : *le Théâtre en liberté* (1886); *la Fin de Satan* (1886), poème; *Choses vues* (1887), sorte de journal; *Toute la lyre* (1888), recueil poétique ; une partie de sa *Correspondance*.

Entre les poètes du XIXe siècle, V. Hugo est sans conteste le plus puissant et le plus divers. Toute la poésie française contemporaine dérive de lui. Il a été un admirable créateur de mythes, et, si aucun autre ne l'égale pour la peinture du monde sensible, il sait encore exprimer le mystère et l'âme latente des choses ; il sait mieux que tout autre rendre par le rythme et par le son ce qui n'est pas assez précis pour se définir, ce qui est trop vague et trop secret pour avoir une traduction logique. Il a créé, presque à lui tout seul, l'instrument de la poésie moderne, langue et versification. Comme l'a dit Émile Augier, il est « le Père ».

Incomparable pour la fécondité d'invention verbale, il ne faut pas que les miracles de son art nous fassent méconnaître ce que renferme son œuvre de profond sentiment et de grave pensée. V. Hugo a la sensibilité moins prompte à s'émouvoir que celle de Lamartine, par exemple ; mais il l'a aussi plus recueillie, plus forte, plus pénétrante. Au reste, sa puissance objective lui permet d'embrasser un domaine sans limites : la nature, l'homme, l'histoire, l'univers entier. En même temps, il s'approprie tous les tons et tous les genres, tour à tour élégiaque, épique, dramatique, satirique ; tantôt sonnant la fanfare des métaphores et des antithèses et tantôt modulant des mélodies d'une suave douceur, tantôt brossant à grands traits d'immenses tableaux historiques et légendaires, tantôt ciselant en quelques vers un fin médaillon. Et, d'autre part, s'il n'est point un « philosophe », il a, du moins, porté dans l'art les plus hautes préoccupations de la conscience.

HUGO (*Charles*-Victor), littérateur et publiciste, fils du précédent, né à Paris en 1826, mort à Bordeaux en 1871. Il fit de brillantes études, devint, en 1848, secrétaire de Lamartine au ministère des affaires étrangères, puis fut un des rédacteurs les plus actifs de l'« Événement », fondé par son père (1848), et fut emprisonné pour un article sur la peine de mort (juin 1851). Après 1851, il suivit Victor Hugo en exil, retourna, en 1869, à Paris, et prit part à la fondation du « Rappel ». C'était un journaliste de verve et d'imagination, au style un peu maniéré. On lui doit : *le Cochon de saint Antoine* (1857); *la Bohème dorée* (1859); *la Chaise de paille* (1859); *une Famille tragique* (1862); une comédie : *Je vous aime* (1861), et un drame tiré des *Misérables*.

HUGO (François-Victor), littérateur, frère du précédent, né et mort à Paris (1828-1873). Il collabora à l'« Événement » de 1848 à 1851, suivit son père en exil, étudia la littérature anglaise et devint, en 1869, un des rédacteurs du « Rappel ». Plus instruit que son frère, il avait un style plus ferme et plus châtié. Il a laissé : *l'Île de Jersey, ses monuments, son histoire* ou *la Normandie inconnue* (1857); *les Sonnets de Shakspeare*, traduits pour la première fois (1857), et la traduction, d'une remarquable fidélité, des *Œuvres complètes* de Shakspeare (1860-1864), avec des études sur les œuvres et un classement nouveau.

HUGON (*h* asp. — orig. incert.), sorte de fantôme qui, au dire des habitants de Tours, parcourait, pendant la nuit, la campagne et les remparts, maltraitant tous ceux qu'il rencontrait. (On l'appelait souvent le *roi Hugon* ou le *roi Huguet*.) V. HUGUENOT.

HUGONET (Guillaume), chancelier du duché de Bourgogne, né vers le début du XVe siècle, mort en 1477. Devenu évêque de Mâcon, d'abord simple juge de bailliage, puis président du grand conseil et chancelier de Bourgogne vers 1470, il fut employé par Charles le Téméraire aux missions les plus importantes. Il fit livrer le connétable de Saint-Pol à Louis XI. Après Morat, il fut chargé de demander des secours aux communes de Flandre, et échoua. A la mort de Charles, quand Louis XI menaça l'héritage de Marie de Bourgogne, Hugonet fut un des ambassadeurs envoyés auprès du roi. Il laissa Crèvecœur livrer Arras au roi ; à son retour, les états, réunis à Gand, l'accusèrent de trahison. Condamné à mort, il fut exécuté le 3 avril.

HUGONIACÉ (*h* asp., et *sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hugonie.

— n. f. pl. Tribu de dicotylédones, composée du seul genre hugonie. — *Une* HUGONIACÉE.

HUGONIE (*h* asp., et *nî*) n. f. Genre de plantes dicotylédones, de la tribu des *hugoniacées*, comprenant des arbrisseaux de l'Inde, à feuilles alternes, à rameaux souvent munis de deux vrilles ligneuses, à fleurs en corymbes axillaires ou terminaux. Le fruit est charnu et renferme un noyau strié. La racine et l'écorce ont une odeur qui rappelle celle de la violette ou de l'iris de Florence. Elles sont réputées, dans la médecine de l'Inde, diurétiques et sudorifiques. || On dit aussi HUGONE.

Hugonie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

HUGOPHILE (de *Hugo*, n. pr. et du gr. *philos*, ami) n. Admirateur exagéré de Victor Hugo.

— Adjectiv. : *Écrivain* HUGOPHILE.

HUGOTIQUE (*tik'* — de *Hugo*, n. pr.) adj. Qui se rapproche de la manière de Victor Hugo ; qui vient de ce poète : *Une antithèse* HUGOTIQUE.

HUGOU DE BASSVILLE, diplomate. V. BASSVILLE.

HUGREMENT adv. Arg. Beaucoup.

HUGUENET (Félix), acteur, né à Lyon en 1858. Fils d'un chapelier, il joua d'abord en province et dans des tournées à l'étranger, puis se rendit à Paris et fut attaché aux Menus-Plaisirs, à la Renaissance, au Palais-Royal, aux Bouffes-Parisiens, où il chanta l'opérette. Remarqué pour la sincérité de son jeu, sa finesse, ses qualités de comédien, il fut engagé, en 1896, au Gymnase, où il obtint un succès éclatant dans l'archiduc Paul de *la Carrière*, d'Hermant. En 1898, il épousa Mme Simon-Girard, fit une tournée en Russie, puis joua à Paris, tantôt au Vaudeville, tantôt au Gymnase, et fut très applaudi dans *Madame Sans-Gêne, Georgette Lemeunier, la Robe rouge*, etc.

HUGUENINIE (*ghe*, et *nî*) n. f. Bot. Espèce de menthe sauvage. V. SISYMBRE.

HUGUENOT, OTE (*h* asp., et *ghe-no, ot'*. — Pour l'étymol., v. la partie encycl.) n. Relig. En mauv. part, Calviniste.

— Adjectiv. : *Le parti* HUGUENOT.

— Mobil. *Marmite huguenote* et substantiv. *Huguenote* n. f. Marmite de terre sans pieds ou avec des pieds très bas. (Les huguenots, dit-on, se faisaient apporter leur repas dans ces récipients, les jours d'assemblée et de prêche). || Petit fourneau, avec la marmite qu'il reçoit.

— n. f. Métrol. Monnaie de peu de valeur, qui remontait à Hugues Capet.

— Art culin. *Œufs à la huguenote*, Œufs cuits dans du jus de mouton, manière de les accommoder que les catholiques ne pouvaient se permettre aux jours maigres.

Huguenote.

— ENCYCL. Relig. L'étymologie de *huguenot* a été très discutée. Abstraction faite des origines baroques (*huc, guenaux!* c'est-à-dire *arrière, lépreux; huc nos*, du début d'une harangue latine adressée par un des prisonniers du tumulte d'Amboise au cardinal de Lorraine, etc.), il faut noter l'opinion des historiens contemporains de la Réforme: Théodore de Bèze, La Popelinière, de Thou, d'Aubigné, Étienne Pasquier. Pour eux, le vocable en question est tout local ; il désignait primitivement, à Tours, les adhérents de la religion nouvelle, à cause du lieu de leurs réunions secrètes, voisin de la porte Hugon. (La légende est partie de là pour faire de ce Hugon une espèce de loup-garou auquel les protestants étaient liés par une sorte de pacte satanique.) Mais l'opinion la plus accréditée est celle qui fait dériver le mot « huguenot » de l'allemand *Eidgenossen* (confédérés liés par serment), nom par lequel les partisans du duc de Savoie désignèrent les Genevois révoltés, et qui fut appliqué souvent, en Suisse, aux groupes de protestants conjurés.

Huguenots (LES), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra le 29 février 1836. — L'action se passe à l'époque de la Saint-Barthélemy ; les deux premiers actes en Touraine, les trois autres à Paris. Au premier acte, le comte de Nevers a réuni dans son château plusieurs seigneurs, tous catholiques, sauf Raoul de Nangis, qui est huguenot. Prié de raconter ses amours, comme tous les assistants, Raoul s'exécute d'autant plus facilement qu'il ignore le nom de celle qu'il aime, et qu'il n'a fait qu'entrevoir. On vient prévenir Nevers qu'une dame désire lui parler. A peine est il sorti que tous s'approchent de la fenêtre pour voir la jolie visiteuse, dans laquelle Raoul reconnaît avec désespoir son inconnue, qu'il suppose alors être la maîtresse de Nevers. Or celle-ci est la fiancée de Nevers, Valentine, fille du comte de Saint-Bris, qui venait, au nom de la reine Marguerite de Navarre, dont elle est demoiselle d'honneur, le supplier de renoncer à l'épouser. Au même moment, Raoul reçoit un message d'une dame inconnue qui lui donne un rendez-vous.

Deuxième acte, au château de Chenonceaux. Valentine annonce à Marguerite que Nevers consent à la rupture de leur union. Appelé par la reine, Raoul se présente, et Marguerite lui propose d'épouser Mlle de Saint-Bris. Raoul accepte, croyant n'avoir jamais vu celle qu'on lui destine. Mais, lorsqu'il se trouve en présence de Valentine, dont il croit connaître les relations avec Nevers, il refuse avec éclat ; Saint-Bris jure de se venger de cette insulte.

Troisième acte, le Pré-aux-Clercs. On vient de célébrer le mariage de Nevers et de Valentine, qui est restée en prière au pied de l'autel. Saint-Bris va s'éloigner lorsque Marcel, le vieux serviteur de Raoul, vient lui remettre un cartel de la part de son maître. Le comte, pour se venger, veut transformer le duel en guet-apens. Valentine en entend tout, et elle charge Marcel d'aller prévenir son maître. Mais, déjà, Raoul arrive et court le plus grand danger, lorsque la présence d'esprit de Marcel déjoue le complot ourdi par Saint-Bris. Raoul apprend alors avec désespoir le dévouement de Valentine, son amour et son innocence.

Quatrième acte, dans l'hôtel du comte de Nevers, où Raoul s'est introduit. Valentine le supplie de fuir. Il n'a que le temps de se cacher derrière une tapisserie lorsque entrent Nevers, Saint-Bris et leurs amis. Saint-Bris révèle à tous le complot de la Saint-Barthélemy. Il fait

arrêter son gendre, qui refuse de se joindre à eux. Les conjurés partis, Raoul, qui a tout entendu, veut aller prévenir ses amis. Valentine, pour le forcer à rester auprès d'elle, lui fait l'aveu de son amour. Raoul est un instant ébranlé, mais le tocsin sonne, et il s'élance au dehors, laissant Valentine évanouie.

Cinquième acte. La cour intérieure d'un cloître. Traqués de tous côtés, les huguenots s'enfuient épouvantés. Nevers a été tué par ses propres coreligionnaires, et Valentine, devenue veuve, veut mourir avec Raoul, que suit son fidèle Marcel. Tous trois tombent sous les balles des soldats.

Tel est le livret, souvent invraisemblable, mais souvent aussi d'une rare puissance dramatique. La partition des *Huguenots*, à la fois colorée, pittoresque et passionnée, est une des œuvres les plus pathétiques qui se soient produites sur la scène lyrique française. Il faut citer, au premier acte, le chœur d'un rythme bien marqué : *Bonheur de la table*, la jolie romance de Raoul : *Plus blanche que la blanche hermine*, le choral de Luther et la chanson huguenote de Marcel : *Piff, paff*, la cavatine du page : *Nobles seigneurs, salut !* Au second, le duo : *Beauté divine, enchanteresse*, et la scène finale. Mais c'est à partir du troisième surtout que l'œuvre prend toute sa couleur. Le *Rataplan*, la ronde des bohémiennes, le chant du couvre-feu, tout cela est d'une couleur et d'une originalité saisissantes, et le drame s'accuse avec le duo de Marcel et Valentine : *Dans la nuit où seul je veille*, et avec le fameux septuor du duel : *En mon bon droit j'ai confiance*. Il atteint son paroxysme au quatrième acte, avec la scène superbe de la conjuration et de la bénédiction des poignards, et plus encore peut-être avec l'admirable duo de Valentine et de Raoul : *O ciel, où courez-vous ?*, l'une des pages les plus passionnées qui soient au théâtre. Et le trio du cinquième, *Savez-vous qu'en joignant nos mains dans les ténèbres*, produit une indicible émotion. La vérité scénique, le sentiment dramatique, le cri de la passion la plus intense, joints à la puissance de l'orchestre et à la grandeur d'un style magistral, font de la partition des *Huguenots* une des œuvres les plus nobles et les plus belles que l'on puisse admirer.

HUGUENOTERIE (*h* asp., et *ghe, ri*) n. f. Parti, faction des huguenots.

HUGUENOTIQUE (*h* asp., et *ghe-no-tik'*) adj. Qui tient, qui appartient aux huguenots.

HUGUENOTISME (*h* asp., et *ghe-no-tissm'*) n. m. Attachement au parti des huguenots ; disposition à partager leurs croyances.

HUGUES (saint), archevêque de Rouen, né vers 680, mort à Jumièges en 730. Il devint abbé de Fontenelle et de Jumièges, évêque de Paris, de Bayeux, et archevêque de Rouen. — Fête le 9 avril.

HUGUES (l'Abbé), cousin de Charles le Chauve, qui, à la mort de Robert le Fort, en 886, lui succéda dans le commandement du pays entre Seine et Loire. Son père était comte de Paris et d'Auxerre. Il fut l'un des conseillers de Louis le Bègue, dont il protégea les fils contre la coalition qui voulait écarter Louis III et Carloman, au profit de Louis le Germanique (879). Il mourut en 886.

HUGUES (saint), abbé de Cluny, né à Semur en 1024, mort à Cluny en 1109. Il entra au monastère de Cluny en 1040 et fut élu abbé en 1049, à la mort de saint Odilon. Sous sa direction, la congrégation de Cluny se développa rapidement ; elle compta bientôt plus de 10.000 membres. Hugues commença la grande église de Cluny et fonda, entre autres monastères, la célèbre abbaye de Marcigny. Légat du pape Léon IX, Hugues réconcilia le roi de Hongrie, André, avec son frère Bela, et seconda énergiquement les papes Étienne IX et Grégoire VII dans l'œuvre de la réforme du clergé. Sa vie a été écrite par ses contemporains : Rainald, évêque de Vézelay ; Gilon, cardinal et évêque de Tusculum ; etc. — Fête le 29 avril.

HUGUES (saint), évêque de Grenoble, né à Châteauneuf-sur-Lers, près de Valence, en 1053, mort à Grenoble en 1132. D'abord chanoine de Valence, il combattit la simonie et le mariage des prêtres. Élu évêque de Grenoble, Hugues, pour ne pas être sacré par l'archevêque simoniaque de Vienne, se rendit à Rome, où Grégoire VII lui donna la consécration épiscopale (1080). En 1082, il se retira au monastère de la Chaise-Dieu, mais le pape l'obligea à reprendre le gouvernement de son diocèse. Il conduisit et établit saint Bruno dans le désert de la Grande-Chartreuse (1084). Il fut canonisé en 1134. Le *Cartulaire de l'église de Grenoble* est son œuvre. — Fête le 1er avril.

HUGUES, roi d'Italie, comte de Vienne en 898, duc de Provence vers 911, mort à Arles en 947. Fils de Thibaud, comte d'Arles, il fut proclamé roi d'Italie (926) par les barons italiens, qui battirent à Novare Rodolphe II, roi de Bourgogne. Devenu le mari de la fameuse Marozia, la « sénatrice » romaine, il fut, sur l'ordre de son beau-fils, emprisonné par les Romains, et ne s'échappa qu'au péril de sa vie. Il fit arracher les yeux à son frère Lambert, marquis de Toscane, dont il redoutait l'ambition. Ses cruautés le rendirent odieux, et, lorsque Bérenger parvint à rentrer en Italie (945), Hugues se vit bientôt abandonné de tous les siens, et, bien que Bérenger lui eût laissé la couronne, se retira en Provence, où il mourut peu après.

HUGUES le Blanc ou le Grand, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert Ier, né vers la fin du IXe siècle, mort en 956. Son surnom de **Grand** lui venait de ses immenses domaines. Après la mort de son père (923), il se fit donner par son beau-frère, Raoul de Bourgogne, devenu roi, le comté du Maine et une partie de la Picardie. Plus soucieux d'accroître ses domaines et son influence que de porter le vain titre de roi, il fit élire, à la mort de Raoul (936), Louis d'Outremer, et obtint de lui, en récompense, le titre et l'autorité de « duc des Francs ». Louis d'Outremer ne se résignant pas à un rôle effacé, Hugues lutta contre lui à diverses reprises et le fit même prisonnier.

Monnaie de Hugues le Grand.

A la mort de Louis, il laissa nommer roi Lothaire, mais reçut de lui l'autorité suprême en Bourgogne et en Aquitaine (954). Il mourut, laissant un vaste héritage à son fils Hugues Capet.

HUGUES CAPET, roi de France, fondateur de la dynastie des Capétiens, fils aîné du précédent, né vers 938, mort en 996. Âgé seulement d'une quinzaine d'années à la mort de son père, cet esprit froid, mesuré, réfléchi, capable d'énergie et de souplesse, avait les qualités nécessaires pour mener avec bonheur la lutte contre la maison carolingienne. Tandis que les derniers Carolingiens, sans domaine ni vassaux, perdaient pied dans le courant féodal, qui emportait tout, Hugues, avec la haute situation morale et les territoires relativement importants et bien situés qu'il recevait de son père, avait ce qu'il fallait pour maîtriser ce courant. Investi de la suzeraineté sur le Poitou, héritier du duché de Bourgogne à la mort de son frère Otton (965), marié en 970 à Adélaïde de Poitou, soutenu par le souvenir des services rendus par ses aïeux, il se trouva désigné au choix des seigneurs, quand la disparition prématurée de Louis V ouvrit la succession au trône. L'appui de la féodalité ecclésiastique, et surtout d'Adalbéron, archevêque de Reims, assura le succès de sa candidature. D'ailleurs, son règne ne fut que la continuation de celui des Carolingiens. Comme eux, il dut notamment aliéner beaucoup de ses domaines. Sa politique consista surtout à conserver sous son pouvoir direct l'archevêché de Reims, à étendre au midi et jusqu'au nord de l'Espagne son influence. L'hostilité sourde de l'empire germanique à l'élévation de la nouvelle maison royale poussa Hugues à accélérer la séparation de son royaume d'avec l'Empire. Devant son pouvoir à l'élection, il lui fallut, pour assurer l'hérédité du trône dans sa famille, associer son fils à l'exercice de la royauté. Il le fit couronner quelques mois après sa propre élection. Cette politique, qui réussit, fut suivie par ses successeurs.

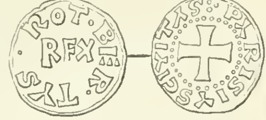
Monnaie de Hugues Capet.

— BIBLIOGR. : A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens* (Paris, 1891) ; G. Monod, *Études sur l'histoire de Hugues Capet*, dans la « Revue historique », t. XXVIII, 1885.

HUGUES. Plusieurs ducs de Bourgogne ont porté ce nom :

Hugues Ier, né vers 1040, mort à l'abbaye bénédictine de Cluny en 1093. Petit-fils du duc Robert (mort en 1075), qui l'avait écarté de sa succession, Hugues sut faire valoir ses droits contre ses oncles. Il prit l'habit monastique, après avoir abdiqué en faveur de son frère, Eudes Ier, dit Borel (1078).

Hugues II, dit Borel et le Pacifique. Il succéda, en 1102, à son père, Eudes Ier. Il mérita le surnom de Pacifique. En 1140, il fit un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice, et mourut deux ans après.

Hugues III, né vers 1150, mort en Syrie en 1193. Il succéda, en 1162, à son père, Eudes II. En 1171, il partit pour la croisade ; en 1174, il combattit avec succès Gui, comte de Nevers ; mais, en 1185, Hugues, sire de Vergy, soutenu par Philippe Auguste, lui résista victorieusement. En 1187, il accorda aux habitants de Dijon le droit de commune. Enfin, en 1190, il s'embarque avec Philippe Auguste pour la Terre sainte, assiste à la prise de Saint-Jean d'Acre, reçoit le commandement de l'armée française, et meurt à Tyr, au commencement de 1193.

Hugues IV, né en 1212, mort en 1272. Il succéda à Eudes III, son père, en 1218, sous la tutelle de sa mère, Alix de Vergy, qui acquit de son beau-frère, André, fils du duc Hugues III et de Béatrix de Viennois, tout ce qu'il possédait sur les terres de Beaune et de Chalon. De 1239 à 1241, il prit part à une expédition peu glorieuse en Palestine. En 1248, il accompagna saint Louis en Égypte, et fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Mansourah (1251). Délivré en 1254, il reçut, en 1265, de l'empereur Baudouin II le titre héréditaire de roi de Thessalonique. Il mourut en revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Hugues V. Il succéda à son père, Robert II, en 1305. Il mourut en 1315, après avoir cédé à son frère Louis le titre de roi de Thessalonique.

HUGUES le Grand, comte de Vermandois, fils du roi de France Henri Ier, né en 1057, mort à Tarse (Cilicie) en 1101. Devenu comte de Vermandois par son mariage avec Adélaïde, fille de Herbert IV (1080), Hugues prit part à la première croisade (1096). Livré à l'empereur grec Alexis Comnène, remis en liberté grâce à l'intervention de Godefroy de Bouillon, il assista aux sièges de Nicée et d'Antioche (1097), puis revint en France. En 1101, il entreprit une nouvelle expédition en Palestine ; blessé, il put s'enfuir à Tarse, où il mourut quelques mois plus tard.

HUGUES, comte de Champagne, né avant 1089, mort en Terre sainte vers 1125. En 1102, il accompagna l'empereur Henri IV dans son expédition contre Robert II, comte de Flandre. Il fit trois voyages en Palestine : en 1113, en 1121 et en 1125 ; au dernier, il entra dans l'ordre des chevaliers du Temple. Avant de mourir, il avait légué ses États à son neveu Thibaud, qui devint comte sous le nom de Thibaud IV.

HUGUES de Romans, archevêque de Lyon, né dans le Dauphiné, à Romans, vers 1020, mort à Lyon en 1106. Après avoir été prieur de Saint-Marcel-lès-Chalon, il devint évêque de Die et légat du pape Grégoire. Celui-ci le nomma archevêque de Lyon (1083), et le désigna comme un des trois prélats les plus capables de lui succéder sur le trône pontifical. Mais Didier, abbé du Mont-Cassin, lui fut préféré par le conclave et prit le nom de Victor III. Dans son dépit, Hugues refusa de reconnaître le nouveau pape et fut excommunié au concile de Bénévent (1087). Le successeur de Victor, Urbain II, lui rendit, avec son siège, le titre de légat. Au concile de Clermont (1095), il obtint du pape un décret déclarant toutes les Églises des Gaules soumises à la primatie de l'Église de Lyon. Il institua les chanoines réguliers de Saint-Irénée, termina l'église de Saint-Étienne, et réunit une riche collection de manuscrits qu'il légua à son chapitre.

HUGUES de Flavigny, chroniqueur de l'ordre de Saint-Benoît, né en 1065, mort vers 1115. D'abord bénédictin au monastère de Saint-Vannes, à Verdun, en 1097, Hugues fut placé à la tête de l'abbaye de Flavigny, par Haganon, évêque d'Autun ; mais Norgaud, successeur de ce dernier, ne tarda pas à l'en chasser (1099). L'année suivante, Hugues obtenait du concile de Valence la déposition de Norgaud, pour cause de simonie. Mais, ayant été lui-même intronisé abbé de Saint-Vannes par un évêque schismatique (1111), il fut déposé et excommunié (1114). Il a composé, sous le titre de *Chronique de Verdun* ou *de Flavigny*, un recueil de documents et une série de récits précieux pour l'histoire du XIe siècle.

HUGUES des Payens ou **de Pains**, fondateur de l'ordre des Templiers, né au château de Pains, près de Troyes, vers 1070, mort en Terre sainte en 1136. Descendant, dit-on, des comtes de Champagne, il fit partie de la première croisade. Ayant conçu le dessein d'instituer un ordre qui, à la fois religieux et militaire, se dévouerait à la défense de la Terre sainte, il s'associa d'abord un de ses compagnons d'armes, Geoffroi de Saint-Omer, puis sept autres chevaliers français. Les nouveaux religieux firent profession, en 1127, devant Gormond, patriarche de Jérusalem : aux trois vœux monastiques ils ajoutèrent celui de combattre les infidèles et de se consacrer à la défense des pèlerins. Ils furent appelés indifféremment *Templiers, Chevaliers du Temple, Frères de la milice du Temple*, parce que le roi de Jérusalem, Baudouin II, leur donna, pour première résidence, une maison située sur une partie de l'ancien Temple. Hugues obtint, en 1128, au concile de Troyes, la confirmation de son institut. Jean de Saint-Michel écrivit la règle du nouvel ordre, et saint Bernard lui dédia son *Livre aux soldats du Christ*.

HUGUES DE BOVES, appelé souvent **HUGUES d'Amiens**, parce qu'il descendait des comtes d'Amiens, archevêque de Rouen, né près de Laon vers 1090, mort en 1164. Moine de Cluny, il fut successivement prieur de Saint-Martial de Limoges, en France, et de Saint-Pancrace de Leuves, en Angleterre. Nommé par Henri Ier abbé de Reading (diocèse de Salisbury), il fut élu archevêque de Rouen en 1130 et exerça ces fonctions avec beaucoup d'autorité et de sagesse. Le plus remarquable de ses écrits est un traité latin : *Du souverain bien*, en forme de dialogue.

HUGUES de Fosse ou **HUGUES de Cambrai**, appelé, par Abelard, **Hugues Farsit**, premier abbé de Prémontré, né à Fosse, près de Namur, vers 1100, mort en 1164. Moine du monastère de Fosse, supérieur général des prémontrés. Sous son gouvernement, le nouvel ordre prit un si rapide accroissement, que le dernier chapitre qu'il présida réunit plus de cent abbés. Hugues refusa, en 1145, l'évêché de Chartres, que Louis VII lui offrit. Plusieurs écrivains lui donnent le titre de *bienheureux*, mais son culte n'a jamais été autorisé par l'Église. Il a écrit en latin une *Vie de saint Norbert*, les *Constitutions* et le *Livre des cérémonies de l'ordre de Prémontré*.

HUGUES DE CHAMPFLEURY, évêque de Soissons, né vers 1100, mort à Paris en 1175. Nommé chancelier de France par Louis VII (1150), et évêque de Soissons, il négocia la paix entre Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II. Disgracié par Louis VII, en 1172, il se retira à Paris, dans l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut. On a de lui un recueil de plus de cinq cents *Lettres*, très utiles pour la connaissance de l'histoire de son temps.

HUGUES de Sainte-Marie ou **de Fleury**, historien bénédictin, mort vers 1130. On sait seulement de lui qu'il fut moine au monastère de Fleury-sur-Loire ; mais ses ouvrages ont sauvé son nom de l'oubli ; ils étaient très estimés au moyen âge. Voici les titres des principaux : *Histoire ecclésiastique* ou *Chronique*, parue vers 1112 ; *Traité des rois des Francs modernes*, 842 à 1108 ; *Abrégé de l'histoire des Francs ; Traité de la puissance royale* (1106), où il affirme le droit divin des rois. Il a encore composé une *Vie de saint Sacerdos*, évêque de Liège.

HUGUES de Saint-Cher, cardinal et exégète français, né à Saint-Cher, près de Vienne (Dauphiné), entre 1190 et 1200, mort à Orvieto en 1263. Il entra dans l'ordre des dominicains (1225), et devint vicaire général de son ordre (1240). Après le concile de Lyon, Innocent IV le nomma cardinal (1244). Il se vit confier d'importantes missions ; mais son plus grand mérite est l'immense travail de révision générale du texte biblique, qu'il exécuta habilement, en se faisant seconder par cinq cents religieux de son ordre. Il fit encore établir des *Concordances*, remarquables par leur précision. On a aussi de lui des *Sermons*, un *Commentaire* de Pierre Lombard et des *Dissertations sur les cérémonies de la messe*.

HUGUES de Saint-Victor, philosophe et théologien, mystique, né près d'Ypres, vers la fin du XIe siècle, mort à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, en 1141. Il ne dut sa célébrité qu'à ses nombreux ouvrages, dont les premiers éditeurs (1648) augmentèrent encore indûment le nombre. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et, plus récemment, B. Hauréau (*Nouvel examen des œuvres de Hugues de Saint-Victor* [1859]), ont établi quelles œuvres lui appartiennent réellement. Citons, dans ce nombre : *De la contemplation, De la méthode et de la science, Des sacrements de la foi chrétienne, A la louange de la charité*. Hugues de Saint-Victor est un mystique prudent. Il enseigne que l'homme doit, pour parvenir à la vérité, unir la prière au raisonnement, l'humilité à l'étude, la charité à la science. Clair et précis, son style ne manque ni d'éclat ni d'onction. Hugues de Saint-Victor régna dans les écoles jusqu'au milieu du XIIIe siècle ; plus tard, ses ouvrages continuèrent à exercer une grande influence dans les monastères. Hugues a été surnommé par ses contemporains **le nouvel Augustin.**

HUGUES (Guillaume D'), prélat français, né à Pujols (Lot-et-Garonne) vers 1570, mort à Embrun en 1646. Il était supérieur général des cordeliers, lorsque Henri IV le chargea de plusieurs missions secrètes. Devenu archevêque d'Embrun, il conduisit en Espagne Elisabeth de France, fiancée au roi Philippe IV, puis fut envoyé en Angleterre, pour y négocier le mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie de France.

HUGUES (Victor), administrateur français, né à Marseille en 1770, mort près de Bordeaux en 1826. Il dirigeait

la manutention militaire de Saint-Domingue quand la Révolution éclata. Chassé de l'île, il se réfugia en France. La Convention l'envoya avec Lebas aux Antilles. Il débarqua à La Basse-Terre, d'où il chassa le général anglais Graham. Puis il reprit successivement la Guadeloupe, Sainte-Lucie, les Saintes, la Désirade et Marie-Galante. Le Directoire le nomma gouverneur de la Guyane (1799). Il y resta jusqu'en 1808, époque à laquelle l'armée portugaise attaqua la colonie. Ayant capitulé, il fut accusé en France de l'avoir mal défendue. Absous à l'unanimité, il retourna vivre à la Guyane. Frappé de cécité, en 1822, il retourna en France, où il mourut.

HUGUES (Dominique-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Marseille en 1849. Il obtint, en 1875, le prix de Rome avec un bas-relief : *Homère accompagné de son jeune guide chante ses poésies dans une ville de la Grèce.* Au Salon de 1879, Hugues exposa un groupe important : *les Ombres de Francesca de Rimini et de Paolo de Malatesta.* On lui doit encore : *Femme jouant avec son enfant, l'Œdipe à Colone, l'Immortalité, Musique sacrée, l'Asie,* torchère destinée à l'Hôtel de ville de Paris ; *Bailly prononçant le serment du Jeu de paume,* groupe en plâtre ; *la Tentation,* statue en plâtre ; *un Potier, la Muse de la source,* etc. Hugues est professeur à l'École des beaux-arts.

HUGUES (Clovis), poète et homme politique français, né à Ménerbes (Vaucluse) en 1851. Il fit ses débuts dans la presse marseillaise comme rédacteur du « Peuple », journal antiimpérialiste. Après le 4-Septembre, il fit paraître dans la « Jeune République » des poésies très remarquées sous le titre de *la Petite Muse,* prit part au mouvement communiste de Marseille, en 1871, et fut condamné pour délit de presse. Il ne fut mis en liberté qu'en 1875. En 1877, il épousa Mlle Royannez, fille d'un ancien proscrit de 1851, et eut à cette occasion un duel, où il tua son adversaire, rédacteur du journal bonapartiste « l'Aigle ». Il fut acquitté par la cour d'assises d'Aix. Élu député de Marseille en 1881, réélu en 1885, il prit part au mouvement boulangiste, et ne se représenta pas en 1889. Il est rentré dans la vie politique, en 1893, comme député socialiste du XIXe arrondissement (Paris). Les principaux recueils de ses poésies françaises, vibrantes et colorées, sont : *les Soirs de bataille* (1882) ; *les Jours de combat* (1883) ; *les Evocations* (1885). La *Chanson de Jeanne d'Arc,* de forme un peu archaïque, a été couronnée, en 1900, par l'Académie française. On a encore de lui deux romans : *Madame Phaéton* (1888) ; *Monsieur le Gendarme* (1891), et un drame en vers, *le Sommeil de Danton* (1888). Ses poésies provençales ont paru presque toutes dans l' « Armana prouvençau », et l'ont fait nommer félibre majoral. — Sa femme, JEANNE ROYANNEZ, est née à Paris en 1855. Harcelée par les diffamations d'un agent interlope, Morin, elle le tua à coups de revolver au Palais de Justice de Paris (1884), et fut acquittée en cour d'assises (1885). Mme Clovis Hugues s'est adonnée à la sculpture ; elle a exposé : *Jeanne de Valbelle, l'Abandon,* et des bustes.

Clovis Hugues.

HUGUET n. m. Mag. V. HUGON.

HUGUET (Marc-Antoine), homme politique et évêque constitutionnel français, né à Moissac en 1757, fusillé à Paris en 1796. Curé de Bourganeuf, il fut désigné, en 1791, pour être évêque constitutionnel de la Creuse. Envoyé par ce département à la Législative (1791) et à la Convention (1792), il fit partie de la Montagne. Il prit part aux agitations populaires de la période thermidorienne et applaudit aux émeutiers qui envahirent la Convention le 12 germinal an III (1er avr. 1795). Arrêté, il fut enfermé au château de Ham. L'amnistie du 4-Brumaire lui rendit la liberté. Mêlé au complot du Camp de Grenelle (fructidor an IV), il fut arrêté avec les autres conspirateurs jacobins, condamné à mort par une commission militaire, et fusillé le 18 vendémiaire an V.

HUHAU (*h* asp., et *ho*) interj. V. HUE.

HUI n. m. Pièce de bois que l'on place à la voile de quelques petits bâtiments pour la tenir étendue.

HUI (du lat. *hodie,* même sens) adv. Se disait pour AUJOURD'HUI dans le vieux langage et se dit encore en style de pratique : *D'hui à un mois.*

HUICHAPAN, bourg du Mexique (État de Hidalgo), sur un affluent du rio Panuco ; 12.000 hab. Ch.-l. de district.

HUIE ! (*u-i*) interj. Cri que les veneurs et piqueurs poussent : 1° pour faire fuir le loup et le lancer ; 2° pour prévenir l'assemblée qu'un sanglier vient d'être porté bas.

HUILAGE (*laj*) n. m. Action d'huiler ; résultat de cette action : *L'*HUILAGE *des machines en adoucit les frottements.* — Techn. Immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. || Trempe des limes dans un bain d'huile. || Opération qu'on fait subir aux toiles destinées à être teintes en rouge turc, et qui consiste à les exposer, avant et après la teinture, à l'air, et surtout au soleil, pour obtenir l'oxydation du corps gras et celle de la matière huileuse.

HUILE (du lat. *oleum,* même sens) n. f. Liqueur onctueuse, insoluble dans l'eau, qu'on tire de certaines graines ou de la graisse de certains animaux : HUILE *d'olive, d'œillette, d'amandes douces.* HUILE *de poisson.*

— Pop. *Huile de bras, Huile de coude* ou *de poignets,* Force, efforts musculaires. || *Huile de cotret,* Coups de bâton.

— Arg. Argent. Syn. de BEURRE.

— Art culin. *Huile sautée,* Ragoût provençal préparé avec de l'huile très chaude.

— Liturg. *Huile sainte, Saintes huiles,* Huile consacrée, destinée à diverses cérémonies, comme le sacre des rois, et à l'administration de certains sacrements : confirmation, ordre, extrême-onction.

— Peint. *Peinture à l'huile,* Celle où l'on emploie les couleurs délayées avec de l'huile.

— Pharm. Composition que l'on obtient en faisant macérer diverses substances (camphre, camomille, feuilles de rose, fleurs d'oranger, etc.) dans l'huile, afin de l'employer ensuite comme médicament ou comme parfum. || *Huile grise,* Émulsion de mercure dans de l'huile d'olive.

— Techn. *Huile vierge,* Huile d'olive qui sort la première du pressoir. || *Huile détonante, fulminante, explosive,* Noms donnés d'abord à la nitroglycérine, à cause de son apparence huileuse. || *Huile échaudée,* Huile que l'on tire avec de l'eau bouillante des tonneaux ayant contenu de l'huile vierge. || *Huiles grasses, douces* ou *fixes,* Huiles qui s'extrayent par la compression à froid ou à chaud, et qui servent à l'alimentation ou à l'éclairage. || *Huile grasse* ou *siccative,* Huile de lin obtenue par la compression des graines de cette plante. || *Huile lourde.* V. GOUDRON. || *Huile de bambou,* Huile fabriquée au Congo et susceptible de remplacer l'huile d'olive pour la cuisine et applicable au graissage des machines marines. || *Huile de bois,* Huile d'éclairage, extraite, en Suède, des souches et racines des sapins, et que l'on peut obtenir par la distillation sèche de divers autres produits. || *Huile du Brésil,* Oléorésine du copahu. || *Huile de cade,* Huile de l'oxycèdre. || *Huile de carapat, de castor, de kerva, de palma-Christi,* Huile extraite du ricin commun. || *Huile de cornouiller sauvage,* Huile extraite par pression des amandes de cet arbre, et qui sert pour l'éclairage et la fabrication des savons. || *Huile de coton,* Huile extraite des graines du cotonnier. || *Huile d'excœcaria* ou *Suif végétal des Chinois,* Huile extraite des enveloppes grasses de l'*excœcaria sebifera.* || *Huile de fusain,* Huile extraite, en Allemagne, des graines du fusain, et employée dans la peinture et l'éclairage. || *Huile de marmotte,* Huile extraite, dans le Dauphiné et le Piémont, des noyaux des merisiers. (Elle se mélange avec l'huile d'olive ; les tourteaux sont consommés par le bétail.) || *Huile de médicinier,* Huile extraite des graines du pignon d'Inde, originaire des Antilles et des îles du Cap-Vert. Elle s'emploie pour la fabrication des savons. || *Huile de myrica* ou *Cire myrica,* Huile extraite des baies du *myrica cerifera, quercifolia* ou *serrata.* (Transparente et couleur vert pâle, elle possède une odeur aromatique.) || *Huile d'œillette,* Celle du pavot noir. || *Huile de palme,* Celle du cocotier. || *Huile de résine,* Huile formée pendant la distillation de la résine à une température de 280°. (Clarifiée par la soude, elle s'emploie dans la peinture en bâtiments et pour la confection d'encres d'imprimerie et de graisses à essieux.) || *Huiles animales,* Huiles extraites de certains organes de mammifères et de poissons. || *Huile minérale.* V. PÉTROLE. || *Huiles volatiles, essentielles.* V. ESSENCE. || *Huile d'aspic.* V. ASPIC. || *Donner l'huile aux peaux,* Les imbiber d'huile une ou plusieurs fois, suivant leur nature et leur destination, pour qu'elles aient la souplesse convenable. || *Noyer les peaux d'huile,* Mettre trop d'huile sur les peaux, ce qui en altère la qualité.

— Loc. div. : *Jeter de l'huile sur le feu,* Exciter une passion déjà très violente ; envenimer des esprits déjà aigris. || Pop. *Jeter de l'huile,* Être mis avec recherche. || *Être dans les huiles,* Être en relation avec des gens influents. || *Sentir l'huile,* Se dit, par allusion soit à la lampe qui éclaire le travailleur, soit à l'huile dont les lutteurs antiques frottaient leur corps, d'un ouvrage produit laborieusement et dans lequel on sent les traces du travail. (Les détracteurs de Démosthène accusèrent ses harangues de « sentir l'huile ». Dans les temps modernes, on a fait le même reproche à certaines pages de La Bruyère, aux vers de Boileau, d'André Chénier, etc.) || *Il n'y a plus d'huile dans la lampe,* Cette personne se meurt d'épuisement. || *C'est une tache d'huile,* C'est une flétrissure, une faute, un défaut, qui ne peut s'effacer, se réparer. || *Faire la tache d'huile* (fig.), Augmenter insensiblement, étendre peu à peu son champ d'action.

— ENCYCL. Chim. On donne généralement le nom d'*huiles* aux matières grasses dont le point de fusion est bas et qui sont liquides à la température ordinaire.

On donne encore le nom d'*huiles essentielles* à des principes volatils et odorants extraits de certaines plantes et qui ont été étudiés au mot ESSENCE ; et le nom d'*huiles minérales* à divers hydrocarbures liquides pouvant servir à l'éclairage : l'huile de schiste, de naphte, de pétrole. Nous ne nous occuperons que des huiles fixes ou grasses.

Ces huiles possèdent les propriétés des corps gras ; elles sont plus légères que l'eau, et tachent le papier en le rendant transparent. Les huiles sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, la benzine, le sulfure de carbone, très peu solubles dans l'alcool, à l'exception de l'huile de ricin.

Les huiles sont d'origine animale ou végétale. Chez les végétaux, elles se trouvent généralement dans la semence (navette, colza, arachide, sésame, amandes, œillette, ricin, lin, chènevis, sapin, pin ; maïs, parfois, on les rencontre aussi dans la pulpe du fruit (olive, cornouiller sanguin) et même dans les racines (souchet comestible).

Les huiles animales se retirent des cétacés (baleine, dauphin, marsouin, phoque), des abatis de bœufs, de moutons (huile de pieds de bœuf ou de mouton). Enfin, comme huile animale, on connaît aussi l'huile d'œufs.

L'extraction des huiles peut se faire de deux manières : par pression ou par épuisement à l'aide d'un dissolvant approprié. Quelquefois, on combine les deux procédés. Pour opérer par pression, la matière est concassée ou broyée, puis pressée, à chaud généralement, dans des sacs de laine ou entre des plaques métalliques, soumis à l'action d'une puissante presse ; il reste encore 10 à 15 p. 100 d'huile dans le résidu ou *tourteau.* On peut extraire ces quantités par la méthode d'épuisement au sulfure de carbone, dans des appareils appropriés et chauffés à la vapeur. Le résidu définitif est très riche en matières utilisables et est employé soit comme engrais, soit comme nourriture pour le bétail.

Les huiles obtenues sont épurées par un traitement à l'acide sulfurique concentré, suivi d'un lavage abondant et d'une filtration.

Un certain nombre d'huiles, au contact de l'air, s'altèrent et deviennent âcres et acides, en rancissant et en se résinifiant ; ces huiles sont dites *siccatives.* Ce sont les huiles de lin, noix, chènevis, œillette, ricin, croton, sapin, pin, de [illegible] ; elles servent notamment pour la peinture et les vernis. Pour rendre l'huile de lin plus siccative, on la fait bouillir avec du bioxyde de manganèse ou de la litharge. On obtient ainsi un produit que l'on nomme *huile cuite.*

Les huiles ont des applications nombreuses dans l'économie domestique, l'industrie et la médecine. Elles sont employées pour la table, les conserves, l'éclairage, la peinture, les vernis, la préparation des pommades, etc.

— *Huile d'olive.* En France, les olives sont réduites en pâte au moyen d'un moulin composé d'une meule verticale ; cette pâte est ensuite placée dans des *cabas* ou *scourtins* de sparterie, qu'on porte sous un pressoir. L'huile ainsi exprimée porte le nom d'*huile vierge.* Les tourteaux ou grignons sont ensuite arrosés d'eau bouillante, et la pression recommence. Les tourteaux qui sortent de la deuxième pression contiennent encore une forte proportion d'huile ; on les traite dans des ateliers spéciaux nommés *recences,* où l'on sépare les noyaux ; on recueille les pellicules, on chauffe et on presse ensuite. Cette dernière huile n'est pas mangeable. L'huile de première pression est, en général, déposée dans de grandes jarres de grès, qu'on entretient à 15 degrés au moins, pour faciliter le dépôt des matières étrangères. Celle de seconde pression est placée dans de grandes citernes en maçonnerie, nommées *piles.* Quand la clarification est complète, on transvase la partie claire, et le dépôt de crasse est soumis à un dernier travail, qui fournit une huile de basse qualité.

Huile : 1. Pressoir à olives ; 2. Pressoir à graines oléagineuses ; 3. Etreindelle pour graines oléagineuses ; 4. Broyeur ; 5. Epurateur d'huile.

L'huile d'olive est la meilleure de toutes les huiles comestibles. Dans le commerce, elle est souvent additionnée d'huile d'œillette ; pour reconnaître cette fraude, il suffit d'agiter fortement la bouteille, attendu que l'huile d'olive pure ne donne pas de mousse, tandis que l'huile d'œillette fournit une mousse de petits globules.

— *Huile de colza, d'œillette, etc.* L'extraction des huiles des graines oléagineuses se pratique sur une grande échelle dans le nord de la France ; elle comprend les opérations suivantes : nettoyage de la graine, écrasage et froissage, chauffage à feu nu ou à la vapeur, première pression, second écrasage, nouveau chauffage, seconde pression. Dans les grandes exploitations, on emploie, pour concasser les graines, une machine composée de deux cylindres creux marchant en sens inverse, avec une vitesse égale ; une trémie en bois alimente uniformément les cylindres. La graine étant concassée, on la porte au moulin à meules verticales. Les deux meules tournent sur une meule dormante, fixée sur un massif de maçonnerie.

La qualité d'huile d'œillette connue sous le nom d'*huile blanche,* moins chère que l'huile d'olive, est de saveur douce et agréable.

L'huile de noix est extraite de la noix commune. Elle est verdâtre et a une saveur particulière assez agréable ; cette huile, plus siccative que l'huile de lin, sert dans la peinture, dans l'éclairage et comme aliment.

— Nav. *Action de l'huile sur les vagues.* V. FILAGE.

— Pharm. En dehors des *huiles* végétales ou animales, qui sont douées par elles-mêmes de propriétés médicamenteuses (*huile de ricin, de croton, de foie de morue*), la thérapeutique emploie des corps gras huileux, dans lesquels on a fait dissoudre des substances actives. A cette catégorie appartiennent l'*huile phosphorée* [illegible], les huiles *de camomille, de jusquiame,* [illegible], etc. Tous ces médicaments, sauf l'huile phosphorée, se préparent avec l'huile d'olive, qui est peu sujette à rancir. Les substances à épuiser sont traitées soit par simple dissolution (*huile camphrée*), soit par digestion (*huile de camomille,* etc.). Les plantes entrant dans leur composition peuvent être employées fraîches (*huile de ciguë, baume tranquille*) ou sèches (*huile de camomille*). A part l'huile phosphorée, d'ailleurs peu usitée, toutes s'emploient exclusivement pour l'usage externe.

L'huile de foie de morue se préparait autrefois et se prépare encore sur quelques lieux de pêche en empilant les foies frais dans de vastes récipients, dans lesquels on les abandonne à la fermentation : on obtient ainsi ces produits foncés, d'odeur et de saveur repoussantes, que certains médecins persistent à tort à préférer à tous autres. Dans les usines de Terre-Neuve, on prépare un produit préférable sous tous les rapports en chauffant pendant plusieurs heures vers 60° les foies frais, sains et bien nettoyés; au bout d'une dizaine de jours de repos, l'huile est filtrée ou décantée. Outre les corps gras et divers sels, l'huile de foie de morue contient du phosphore, du brome et de l'iode, des lécithines et divers alcaloïdes particuliers. Les précieuses propriétés de ce médicament paraissent être dues à des principes mal connus, analogues à ceux que l'on trouve dans tous les extraits d'organes ; il est donc absolument nécessaire que l'huile ait été préparée à température peu élevée, une température trop élevée détruisant ces principes actifs. L'huile de foie de morue doit être absorbée *en nature*, toutes les préparations qu'on lui fait subir (lavages à l'alcool, préparation de prétendus extraits concentrés, etc.) tendant à modifier, sinon à détruire ses qualités.

— *Huile animale de Dippel.* On appelle ainsi le produit que l'on obtenait par la distillation sèche du sang de cerf et de diverses matières animales; Anderson y a découvert la *pyridine*, qui s'y trouve en compagnie de carbonate d'ammoniaque et de divers alcaloïdes volatils.

HUILEMENT (*man*) n. m. Action d'huiler.

HUILER v. a. Frotter, oindre, imprégner d'huile : HUILER *une serrure, du papier, une machine.*

— v. n. Hortic. Paraître imbibé d'huile, en parlant d'une plante : *Plante qui* HUILE.

HUILERIE (*rî*) n. f. Fabrique d'huile végétale ou animale. ‖ Magasin d'huile.

HUILEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de l'huile, qui contient de l'huile : *Substance* HUILEUSE. ‖ Oint d'huile : *Papier* HUILEUX. ‖ Qui paraît imbibé ou frotté d'huile : *Cheveux gras et* HUILEUX. *Peau* HUILEUSE.

— Art culin. *Sauce huileuse,* Sauce mal liée, devenue grasse sur le feu.

— Argot boulev. Syn. de GOMMEUX, PSCHUTEUX.

— n. f. Machine à faire de l'huile.

HUILIER (*li-é*) n. m. Petit meuble de table, en bois, en métal, etc., contenant les burettes à l'huile et au vinaigre et souvent aussi des salières, ou moutardier : HUILIER *d'argent, d'ébène.*

— Fabricant d'huile : *Un riche* HUILIER *marseillais.*

Huilier en faïence (XVIIIe s.).

HUILIÈRE n. f. Vase où l'on conserve l'huile des lampes, sur les navires.

HUILLARD-BRÉHOLLES (Jean-Louis-Alphonse), historien français, né et mort à Paris (1817-1871). Chargé, tout d'abord, par le duc de Luynes de traduire la grande histoire de Mathieu de Paris (1840-1841), il publia ensuite des recherches sur l'histoire de l'Italie méridionale (1844). C'est en préparant ce livre qu'il commença à réunir les matériaux de son ouvrage : *Historia diplomatica Frederici secundi.* Comme chef de section aux Archives nationales, il a publié l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* (1866). Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

HUILLICHE (*h* asp.) n. m. Idiome chilien.

HUILURE (*h* asp. — rad. *huile*) n. f. Maladie des poiriers, dans laquelle les feuilles de ces arbres prennent un aspect huileux et brillant.

HUIR (*h* asp.) v. n. Crier, en parlant du milan.

HUIS (*u-i* — du lat. *ostium*, même sens) n. m. Porte extérieure d'une maison : *Ouvrir, Clore l'*HUIS. (Vx.) ‖ *Huis coupé,* Porte divisée à mi-hauteur en deux demi-battants.

— Dr. *A huis clos,* A portes fermées, sans que le public soit admis : *Audience* À HUIS CLOS. *Juger* À HUIS CLOS. ‖ S'emploie, dans le langage ordinaire, pour signifier En petit comité, en secret, dans le particulier : *Les religions sacerdotales se modifient* À HUIS CLOS. (B. Constant.) — Substantiv. n. m. Jugement d'une affaire hors de la présence du public : *Demander, Obtenir le* HUIS CLOS. (Dans cet emploi du mot, le *h* est aspiré.)

— ENCYCL. *Huis clos.* Le grand principe des institutions judiciaires modernes est la publicité des débats. Néanmoins, des considérations d'ordre public ont fait admettre le *huis clos*, lorsque les débats sont de nature à entraîner ou le scandale, ou des inconvénients graves pour l'ordre et les bonnes mœurs.

La mesure du huis clos et sa durée sont abandonnées au pouvoir discrétionnaire des cours et des tribunaux. Mais le jugement doit toujours être prononcé en audience publique. Le Code de justice militaire (art. 113) prévoit, pour les mêmes motifs, l'éventualité du huis clos, qui est ordonné et motivé par un jugement du conseil.

HUISMES (*uîm'*), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chinon, au-dessus de l'Indre; 1.534 hab. Ch. de f. Etat. Pruneaux dits « de Tours ». Moulins. Eglise de la fin du XIIe siècle. Ruines du château de Bonnaventure, bâti par Charles VII pour Agnès Sorel.

HUISNE (*uîn'*), affluent de la Sarthe. Née près de la forêt de Bellême, dans le Perche, en des collines de 200 mètres d'altitude, elle passe dans une charmante vallée, devant Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Bernard, Pontlieue, qui est un faubourg du Mans, et s'unit aussitôt à la Sarthe, rive gauche. Cours 130 kilom.

HUISSEAU-SUR-COSSON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 8 kilom. de Blois, à la lisière de la forêt de Boulogne, sur le *Cosson,* affluent de la Loire ; 1.383 hab. Chaux, moulins. Château des Croteaux.

HUISSEAU-SUR-MAUVES, comm. du Loiret, arrond. et à 14 kilom. d'Orléans, en Beauce, sur l'une des branches de la rivière des *Mauves de Meung,* affluent de la Loire ; 1.308 hab.

HUISSERIE (*u-i-se-rî* — rad. *huis*) n. f. Toutes les pièces de bois qui forment une porte ou qui en dépendent. ‖ *Poteau d'huisserie.* Dans un pan de bois, Les deux montants du bâti d'une porte, qui s'assemblent haut et bas dans des sablières.

Huisserie.

HUISSERIE (L'), comm. de la Mayenne, arrond. et à 5 kil. de Laval, près de la Mayenne ; 1.001 hab. Mine d'anthracite.

HUISSIER (*u-i-si-é* — rad. *huis*) n. m. Officier dont la principale fonction est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre d'un souverain ou d'un prince : HUISSIER *du cabinet.* HUISSIER *de la chambre.* HUISSIER *de l'antichambre.* ‖ Domestique qui se tient dans l'antichambre d'un ministre ou d'un autre haut fonctionnaire, pour introduire les personnes qui demandent à lui parler : *Se faire annoncer par l'*HUISSIER. ‖ Homme préposé au service de certains corps, de certaines assemblées : HUISSIER *du Sénat, de l'Institut.* ‖ Autref. Gardien de l'huis.

— Officier ministériel dont la principale fonction est de signifier les actes de justice, d'exécuter les jugements et mandements de justice, de faire la police des audiences : *Acte signifié par* HUISSIER, *par ministère d'*HUISSIER. ‖ *Huissier audiencier,* Huissier chargé d'assurer le service intérieur des tribunaux, notamment pendant les séances.

— Archéol. Artisan qui faisait les boiseries, les portes (*huis*) et autres travaux de même nature.

— Hist. *Huissiers de la chaîne,* Huissiers qui suivaient le conseil pour exécuter ses arrêts, et qui portaient, pour marque distinctive de leurs fonctions, une chaîne d'or au cou, avec une médaille frappée à l'effigie du roi. ‖ *Huissier des monnaies,* Officier qui était chargé de l'exécution des jugements rendus par la cour des monnaies. ‖ *Huissier priseur,* Ancien nom des commissaires-priseurs. ‖ *Huissier à verge,* Sergent royal reçu au Châtelet. ‖ *Huissier visiteur,* Petit officier des juridictions maritimes, qui était établi pour la visite des vaisseaux marchands. ‖ *Huissier à la baguette noire, à la verge noire,* Premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

Huissier.

— Mar. Ancien bâtiment de charge, qui avait une porte au-dessus de la ligne de flottaison, pour faire entrer les chevaux.

— ENCYCL. L'organisation de l'institution des *huissiers* résulte de la combinaison de la loi du 27 ventôse an VIII, du décret du 14 juin 1813 et de la loi du 28 avril 1816. Les huissiers sont nommés, lorsqu'ils réunissent certaines conditions déterminées, par le chef du pouvoir exécutif, sur la proposition du ministre de la justice. Ils sont assujettis à l'obligation de prêter serment et de fournir un cautionnement. Leurs attributions sont limitées à l'étendue du ressort du tribunal civil de leur arrondissement. Ils sont soumis à une responsabilité particulière quant aux procédures et actes nuls ou frustratoires par eux faits. Ils ne peuvent exiger d'autres et plus forts droits que ceux qui leur sont attribués par les tarifs.

Huissier à verge (XVe s.).

Dans les villes où il n'y a pas de commissaires-priseurs, ils ont le droit de procéder aux prisées et aux ventes publiques de meubles, comme les notaires et les greffiers.

Par chaque arrondissement, les huissiers élisent entre eux les membres d'une *chambre de discipline,* qui surveille la conduite de chacun, taxe les actes, applique les peines disciplinaires.

Les offices d'huissier sont vénalement transmissibles.

HUIT (*hu-it'* [*h* asp. — du lat. *octo*, même sens) adj. num. inv. Sept plus un : *La pie pond sept ou* HUIT *œufs à chaque couvée.* (Buff.) ‖ Huitième : *Henri* HUIT.

— S'emploie de même dans les adjectifs de nombre ordinaux composés, lorsque *huit* est un facteur d'un autre nombre : HUIT-*centième.* HUIT-*centmillième.*

— *En huit,* Dans huit jours ou, plus exactement, A pareil jour, la semaine suivante : *D'aujourd'hui* EN HUIT. *De lundi* EN HUIT.

— n. m. Nombre de sept unités plus une : HUIT *et* HUIT *font seize.*

— Huitième jour : *Le* HUIT *du mois. Le* HUIT *janvier ou de janvier.*

— Carross. *Huit de chiffre,* Accessoire en forme de 8, que les carrossiers utilisent, soit dans l'installation des ressorts d'une voiture, soit pour assujettir un attelage à la voiture. ‖ *Huit de jumelle,* Plaque de fer en forme de huit et percée de trous cylindriques ou triangulaires, dans lesquels passent les jumelles des feuilles de ressort.

Huit : 1, 2. De jumelles ; 3, 4, 5. De bijoutiers et joailliers et de tourneurs.

— Chir. *Huit de chiffre,* Bandage en forme de 8.

— Ecrit. Chiffre ou caractère qui, dans la numération écrite, représente huit unités et qui se forme ainsi : *8* : *Un* HUIT *bien fait, mal fait.*

8

— Jeux. Carte qui porte huit points marqués : HUIT *de trèfle, de pique, de cœur, de carreau. Brelan de* HUIT.

— Modes. Chignon de femme en forme de 8.

— Polit. *Les trois huit,* Formule en laquelle se résume la réclamation de ceux des ouvriers qui demandent, sur les vingt-quatre heures de la journée, huit heures de travail, huit heures de loisir et huit heures de sommeil. ‖ On écrit aussi TROIS-HUIT.

Les huit (cartes).

— Techn. Compas d'épaisseur en forme de 8, à l'usage des horlogers et des tourneurs.

— ENCYCL. *Divisibilité par huit.* V. DIVISIBILITÉ.

Chignon en 8.

HUIT (Charles), philosophe français, né en 1845. Il s'est surtout consacré à l'histoire de la philosophie platonicienne. On lui doit, notamment : *De l'authenticité du Parménide* (1873); *Grandeur et décadence de l'art* (1882); *Platon à l'Académie* (1882); *le Gorgias* (1884); *Etudes sur le Philèbe* (1886); *Etudes sur le Banquet* (1889); *Etudes sur la Politique attribuée à Platon* (1888); *la Vie et les œuvres de Frédéric Ozanam* (1889); *la Vie et l'œuvre de Platon* (1893).

HUITAIN (*hu-i-tin* [*h* asp.]) n. m. Pièce de poésie de huit vers. ‖ Chaque division de huit vers, dans une pièce de poésie partagée en couplets, strophes ou stances.

HUITAINE (*hu-i-tèn'* [*h* asp.]) n. f. Série de huit objets. ‖ Spécialem. Série de huit jours; huit jours environ : *Passer une* HUITAINE *chez quelqu'un.*

— Argent produit par le travail d'une semaine : *Ouvrier qui n'a pas reçu sa* HUITAINE.

— Pratiq. *A huitaine, A la huitaine, Dans huitaine,* Dans une huitaine à pareil jour : *Remettre* À HUITAINE.

Huitaine.

HUITAINE (*hu-i-tèn'* [*h* asp.]) n. f. Petite pendule, la plupart du temps sans sonnerie, et que l'on remonte tous les huit jours.

HUITANTE (*hu-i* [*h* asp.] — rad. *huit*) adj. numér. Huit fois dix : HUITANTE *hommes. Femme âgée de* HUITANTE *années.* (Mot vieilli, qui avait remplacé *octante,* et qui a cédé la place à *quatre-vingts.*)

HUITELÉE (*hu-i* [*h* asp.] — rad. *huit*) n. f. Ancienne mesure agraire, valant 80 à 100 verges de 20 pieds.

HUIT-EN-HUIT n. m. Nom donné, par les dessinateurs sur tissus, au papier de mise en carte des dessins Jacquard, dont chacun des grands carreaux a la base et la hauteur divisées en huit parties égales, ce qui produit soixante-quatre petits carrés. Adjectiv. : *Papier* HUIT-EN-HUIT.

— *Huit-en-sept, Huit-en-neuf, Huit-en-dix, Huit-en-onze, Huit-en-douze,* etc., Autres papiers dans lesquels le nombre *huit* désigne invariablement les divisions de la base, et les nombres *sept, neuf, dix,* etc., s'appliquent à celles de la hauteur.

HUITIÈME (*hu-i* [*h* asp.]) adj. Dont le rang est marqué par le nombre *huit* : HUITIÈME *siècle.* HUITIÈME *place.* HUITIÈME *partie.*

— n. m. Partie d'un tout supposé divisé en huit parties égales : *Avoir droit aux trois* HUITIÈMES *d'une succession.*

— Dr. anc. *Droit de huitième,* Droit faisant partie de la ferme des aides et consistant dans la huitième partie du prix des vins, cidres et autres boissons vendues en détail. (Cette imposition a été levée pour la première fois sous Charles VI, en 1382, pour subvenir aux frais de la guerre.)

— n. f. Enseign. Classe élémentaire des lycées et collèges, qui est la huitième à partir de la rhétorique : *Faire sa* HUITIÈME. ‖ Lieu où s'assemblent les élèves de cette classe : *Balayer la* HUITIÈME.

— Jeux. Au jeu de piquet, Réunion dans la même main des huit cartes de la même couleur, que l'on appelle aussi *dix-huitième,* à cause du nombre de points qu'elle donne.

HUITIÈMEMENT (*hu-i* [*h* asp.]) adv. En huitième lieu.

HUIT-PIEDS n. m. Orgue dont les tuyaux les plus grands ont huit pieds, c'est-à-dire 2m,66. ‖ Pl. *Des* HUIT-PIEDS.

HUÎTRE (du lat. *ostrea,* même sens) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des ostréidés, comprenant une centaine d'espèces vivant dans les mers chaudes et tempérées, et cinq cents espèces fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires. ‖ *Huître épineuse,* Nom vulgaire des spondyles. ‖ *Huître feuilletée,* Nom vulgaire des cames. ‖ *Huître perlière,* Espèce d'avicule qui produit des perles. ‖ *Huître a l'écaille,* Ancien nom de l'huître comestible.

— Fig. Fam. Personne sotte, stupide.

— Pop. et bas. Crachat gras.

— REM. On dit des *écailles,* et non des *coquilles* d'huître.

— ALLUS. LITTÉR. : **Huître** (**L'**) **et les Plaideurs,** Fable de La Fontaine, dans laquelle deux voyageurs se disputent la possession d'une huître et prennent pour arbitre Perrin Dandin, qui passe. Celui-ci gruge l'huître et donne à chacun une écaille. Dans l'application, on compare souvent à Perrin Dandin la Justice et, en général, quiconque abuse de sa position pour profiter d'un conflit.

— ENCYCL. Les *huîtres* n'habitent pas les mers froides ; certaines espèces ont une distribution géographique très large, d'autres sont très localisées. De nombreux sous-genres ont été établis, tels que : *gryphée* (gryphæa), dont le type est l'*huître portugaise* (gryphæa angulata) ; *exogyre, alectryonie,* etc. Les huîtres proprement dites (*ostrea*) se caractérisent par leurs valves à peu près de la même longueur. L'*huître ordinaire* (ostrea edulis) et l'*huître américaine* (ostrea Virginica) en sont les principaux représentants. Le rôle des huîtres dans l'alimentation fut de tout temps considérable, et les méthodes actuelles d'ostréiculture ne sont que la continuation perfectionnée des pratiques romaines. C'est aux travaux du pisciculteur Coste, vers le milieu du XIXe siècle, que l'on doit les

meilleures méthodes d'élevage, grâce auxquelles les parcs d'Arcachon, de Marennes, de Cancale, de La Tremblade, d'Ostende sont devenus florissants. Les jeunes huîtres constituant le *naissain* sont recueillies sur des tuiles, d'où on les détache pour les mettre dans les parcs ; on les change de compartiments, on les engraisse dans des *claires*, où elles se nourrissent de diatomées, petites algues qui leur donnent la fameuse coloration verte, et perdent en même temps la faculté de se reproduire. C'est au bout de trois ans seulement que l'huître, dans les conditions normales, peut se reproduire, et devient comestible ; les mollusques adultes frayent de mai à septembre. V. OSTRÉICULTURE.

La pêche des huîtres est réglementée, en France, sous la surveillance des gardes-côtes ; l'ouverture et la fermeture sont fixées par arrêtés des préfets maritimes. Ordinairement, la pêche est libre du 1er septembre à fin avril, sur les bancs hors baies ou situés à plus de 3 milles des côtes, et cela du lever du soleil à son coucher.

Les ennemis des huîtres sont nombreux. Outre les poissons, qui broient et avalent les jeunes coquillages, nombre d'étoiles de mer et d'autres mollusques trouvent moyen de forcer leur écaille et de les dévorer, soit en perçant une valve, comme l'*urosalpynx*, fléau des éleveurs américains, soit en envahissant les parcs, comme le banon (*amonia ephippium*), qui étouffe les huîtres en se multipliant sur elles.

Huîtres : 1. De Marennes ; 2. Portugaise ; 3. Perlière.

Comme aliment, l'huître compte parmi les plus reconstituants et les plus légers : 200 de ces mollusques représentent 315 grammes de substance azotée. En général, les huîtres les mieux goûtées sont celles du littoral de la Manche (Cancale, Étretat, Dieppe, Courseulles, Granville, Saint-Vast, Dunkerque), et les vertes de la côte de l'Océan (Marennes) ; puis viennent les arcachons. Celles du golfe du Lion et des environs de Naples ont aussi leurs amateurs. Les ostendes sont discutées, comme trop grasses et un peu fades. Enfin, l'huître s'est popularisée par la variété dite *portugaise*, qui ne manque pas de saveur, tout en étant à bon marché. Les plus grosses sont dites *pied-de-cheval*. — On mange l'huître fraîche, soit saupoudrée de poivre, soit arrosée de quelques gouttes du jus de citron ou de vinaigre parfumé d'échalotes et fortement poivré. L'huître cuite se sert en écailles, en garniture de grosses pièces de poisson, etc. Les empoisonnements causés par les huîtres sont dus souvent aux doublures de cuivre des navires où se sont fixés les animaux ; cependant, les huîtres passent pour nocives, en toutes circonstances, à l'époque du frai, du mai à septembre ; c'est pourquoi on recommande de ne les jamais manger pendant les mois sans R, encore que cette prescription se rapporte surtout à la conservation de l'espèce. L'empoisonnement se traduit par des coliques, des nausées et des vomissements, douleurs à l'épigastre, accélération du pouls serré et petit, une tuméfaction générale ou partielle, un prurit, des éruptions, des sueurs froides, etc., et parfois, il se termine par le coma et la mort. On prescrit comme remèdes les vomitifs, la diète, les boissons acidulées, les potions éthérées et les bains. Pour les huîtres perlières, v. MÉLÉAGRINE.

HUÎTRÉE adj. f. S'est dit autrefois d'une huître non détachée de son écaille.

Huit-ressorts.

HUIT-RESSORTS n. m. Voiture suspendue sur huit ressorts : *Acheter des* HUIT-RESSORTS.

HUÎTRIER (*tri-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux huîtres : *Industrie* HUÎTRIÈRE.

HUÎTRIER (*tri-é*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des hœmatopodidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *huîtriers* sont de taille médiocre, trapus, à pattes peu hautes ; l'espèce commune dans tout l'ancien monde est l'*huîtrier pie* (*hœmatopus ostralegus*), vulgairement *bécasse* et *pie de mer*. Noir en dessus, blanc en dessous et au croupion, il a le bec et les pattes rouges ; long de 44 centimètres, il en mesure 87 d'envergure ; il habite surtout les côtes septentrionales et ne descend vers le Sud que par les grands froids. Il est remplacé dans l'Amérique du Nord par les *hœmatopus arcticus*, *palliatus* et autres ; en Australie, par l'*hœmatopus longirostris*. Dans le sous-genre *melanibyx* rentrent des huîtriers africains et de Nouvelle-Zélande.

Huîtrier.

HUÎTRIÈRE n. f. Banc d'huîtres. ‖ Établissement dans lequel se font l'élevage et l'engraissement des huîtres.

HUÎTRIFIER (de *huître*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous huîtrifiions. Que vous huîtrifiiez*) v. a. Fig. et fam. Abêtir, abrutir.

HUITZILOPOCHTLI ou **UCHILOBOS**, principal dieu des *Tenuches*, qui, selon la tradition, les a guidés de l'Aztlan à Mexico. C'est le dieu de la guerre, et, à ce titre, il réclamait sans cesse des sacrifices humains dans son temple de Mexico.

HUITZUCO, bourg du Mexique (État de Guerrero) ; 8.201 hab. Mercure, argent, charbon de terre.

HULAN n. m. Milit. V. UHLAN.

HULIN (Pierre-Augustin, comte), général français, né à Genève en 1758, mort à Paris en 1841. Fils d'un fripier, il fut d'abord garçon de café, puis apprenti horloger, et se rendit à Paris en 1787. Au 14 juillet 1789, il se signala parmi les vainqueurs de la Bastille. Admis dans l'armée française et bientôt promu capitaine, il fit la campagne d'Italie, devint adjudant général, et prit part au coup d'État du 18-Brumaire. En 1800, il concourut à l'héroïque défense de Gênes, sous Masséna, et devint général de brigade en 1801. C'est Hulin qui présida le conseil de guerre chargé de juger le duc d'Enghien. Il se distingua pendant la campagne d'Iéna et fut nommé général de division en 1807. L'année suivante, Napoléon le créa comte et le nomma, en 1809, commandant des places de Vienne, de Berlin, puis de Paris. Lors de la tentative du général Malet, en 1812, ce dernier, ne pouvant décider Hulin à le suivre, lui fracassa la mâchoire d'un coup de pistolet. De nouveau gouverneur de Paris pendant les Cent-Jours, il fut proscrit par la seconde Restauration et se réfugia en Allemagne. Il rentra en France en 1819. Accusé, en 1823, par Savary, d'avoir été l'un des principaux coupables dans l'exécution du duc d'Enghien, il réussit, avec l'aide de Dupin père, à se justifier.

HULL ou **KINGSTON-ON-HULL**, ville maritime d'Angleterre (comté d'York), au confluent du Humber avec la rivière *Hull* ; 200.050 hab. Ville assez mal bâtie, aux rues étroites et malpropres. Intéressant jardin botanique. Manufactures de tabac, raffineries, brasseries, savonneries ; chantiers de construction de bateaux et de machines à vapeur ; port de commerce important, jadis le troisième de l'Angleterre. Le port dessert les districts manufacturiers de l'intérieur (Leeds, Sheffield) et les bassins houillers.

HULL, ville du Dominion canadien (prov. de Québec), sur l'Ottawa ; 11.265 hab. On la considère souvent comme un faubourg d'Ottawa.

HULL ou **HULLS** (Jonathan), mécanicien anglais, né en 1699. D'après R. Stuart, il proposa le premier, en 1736, l'application à la propulsion des vaisseaux des roues à aubes, qui, mues par la vapeur, servent à faire marcher les vaisseaux. Jonathan Hull a publié ses découvertes dans un ouvrage intitulé : *Description et figure d'une machine nouvellement inventée pour amener les navires et les vaisseaux dans les rades, les ports et les rivières ou pour les en faire sortir contre le vent et la marée* (1737).

HULLA (*hu-la* [*h* asp.]) n. m. Étoffe de prix dont on fabriquait, au moyen âge, les vêtements de luxe et que l'on tirait de l'Orient ou de l'Espagne musulmane.

HULLAH (*h* asp.) n. m. Dr. musulm. Individu qui devient pour un jour l'époux d'une femme répudiée et qui divorce le lendemain, pour que son premier mari puisse la reprendre. (Il est, en effet, défendu à un musulman de contracter un second mariage avec une femme qu'il a répudiée, sans que cette femme ait été mariée dans l'intervalle et, d'autre part, il y a des formules sacramentelles qui entraînent le divorce par le fait même que le mari les prononce, même dans un simple moment de colère.)

HULLEIN, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Kremsier]), sur la Russava ; 3.059 hab. Fabrication de sucre et de malt.

HULLITE (*h* asp.) n. f. Silicate hydraté naturel voisin de la delessite.

HULOT (*hu-lo* [*h* asp.] — de l'angl. *hollow*, creux, ou du danois *hul*, trou) n. m. Mar. Trou fait au pont sous lequel était la barre du gouvernail pour faciliter le jeu des pièces servant à la manœuvre. ‖ Échancrure pratiquée dans le panneau de la fosse aux câbles pour le passage de ces amarres. (Par corrupt., HULOT a fait HUBLOT. [V. ce mot.])

HULOT (Jacques-Louis, baron), maréchal de camp, né et mort à Charleville (1773-1843). Sorti, en 1794, de l'École d'artillerie de Châlons, il prit part à toutes les guerres de la République et de l'Empire. Il assista au blocus d'Anvers comme commandant en chef de l'artillerie. Pendant les Cent-Jours, il commanda l'artillerie de la place de Lille. Le titre de baron lui a été accordé en 1817. Il a laissé des *Mémoires* publiés en 1886.

HULOT (Étienne, baron), général français, né à Mazerny (Ardennes) en 1774, mort à Nancy en 1850. Volontaire de 1792, il fut nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille d'Altenkirchen. Il devint officier d'ordonnance de Soult, qu'il arracha des mains de l'ennemi à Monte-Creto, prit part à la bataille de Zurich, et fut grièvement blessé à Austerlitz, puis à Eylau. Il fit les campagnes d'Allemagne et de France, et fut blessé à Hanau. Cette même année, Napoléon le créa baron. Mis en non-activité en 1815, il reprit du service en 1819 et fut retraité en 1825. Le gouvernement de Juillet le nomma général de division, en 1831. Hulot passa dans le cadre de réserve en 1842.

HULOT (le baron), personnage d'un roman de Balzac, type du vieillard lubrique.

HULOTTE (*h* asp. — de l'allem. *eule*) n. f. Espèce de chouette d'Europe, appelée aussi *chat-huant*.

— ENCYCL. La *hulotte* (syrnium aluco) est le type du genre *syrnium*, rapaces nocturnes, famille des bubonidés, tribu des syrniinés, qui comprend une trentaine d'espèces du globe. Les hulottes n'ont point d'aigrettes ; leur tête est ronde, leur livrée assez claire. La hulotte de France est gris cendré ou roussâtre, avec le ventre jaunâtre, grivelé de brun ; commune dans les forêts, elle niche dans les ruines, les arbres creux ; très nocturne, elle détruit beaucoup de rongeurs. C'est un oiseau utile et qu'il faut protéger. V. SYRNIUM.

Hulotte.

HULS, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 6.148 hab. Fabriques d'étoffes de soie. Peausserie.

HULSCHEID, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]) ; 2.558 hab. Quincaillerie.

HULSE (*h* asp.) n. f. Grosse bague de fonte, dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à soulèvement ou à bascule. Syn. de HURASSE.

HULSÉE n. f. Genre de composées-hélénièes, comprenant des herbes annuelles, visqueuses ou parfois laineuses, à feuilles alternes, à fleurs en capitules solitaires. (On en connaît six espèces de Californie.)

HULST, ville des Pays-Bas (prov. de Zélande [arrond. de Goes]), sur un bras de l'Escaut, près de la frontière belge ; 2.415 hab. Tanneries.

HULST (Maurice LE SAGE D'HAUTEROCHE d'), prélat et orateur français, né et mort à Paris (1841-1896). Après avoir complété ses études à Rome, il fut nommé vicaire dans la paroisse Saint-Ambroise, où il resta six ans. Il partit, pendant la guerre de 1870, comme aumônier volontaire. Plus tard, il devint recteur de l'Institut catholique, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. En même temps, successeur du P. Monsabré dans la chaire de Notre-Dame, il prêcha les conférences du Carême de 1891 à 1896. Prélat de la maison du pape, il succéda à Mgr Freppel comme député de Brest, en 1892, et fut réélu l'année suivante. Intelligence d'une grande souplesse, il était, dans son éloquence comme dans son style, un peu froid en général, mais d'une aisance, d'une sûreté et d'une distinction remarquables. Principales œuvres : *Conférences de Notre-Dame ; Mélanges oratoires ; Nouveaux mélanges oratoires* (œuvre posthume) ; *Vie de Just de Bretenières ; Vie de la Mère Marie-Thérèse ; le Droit chrétien et le Droit moderne.*

HULSTE, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale, arrond. admin. et judic. de Courtrai ; 2.357 hab.

HULTERSTAD, bourg de Suède (dans l'île d'Œland), préfecture de Calmar, sur la Baltique ; 1.200 hab. Ruines du château fort de Triberg. Le 1er juillet 1676, devant Hulterstad, défaite de la flotte suédoise par les flottes danoise et hollandaise, que commandait Corneille Tromp.

HULTSCHIN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur l'Oppa, près de la frontière autrichienne ; 2.845 h. Moulin, fabrique de bas. Château.

HULULER (*h* asp. — du lat. *ululare*, hurler) v. n. Crier à la manière des oiseaux de nuit.

HUM (*heum'* [*h* asp.]) interj. Marque : 1° un pressentiment pénible, un soupçon, un doute, une crainte : HUM ! *je suppose quelque anguille sous roche* ; 2° la réticence : HUM ! *si je voulais, je vous répondrais bien.*

— Substantiv. : *Faire des* HUM *de satisfaction.*

HUMABLE (*h* asp.) adj. Qui peut être humé.

HUMACAO, ville des Antilles (Porto-Rico), près de la côte orientale ; 14.725 hab. Ch.-l. de département.

HUMAGE (*h* asp., et *maj'*) n. m. Action de humer.

HUMAGNE (*gn* mll.) n. m. Cépage blanc, cultivé dans le Valais.

HUMAIN, AINE (*min, èn'* — du lat. *humanus*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'homme : *Espèce* HUMAINE. *Corps* HUMAIN. ‖ *Le genre humain*, L'ensemble des hommes.

— Sensible à la pitié ; doux et bienfaisant : *Homme* HUMAIN. *On ne peut être juste, si l'on n'est* HUMAIN. (Vauven.)

— *Lettres humaines*, Belles-lettres ; lettres profanes.

— Musiq. *Voix humaine*, Jeu de l'orgue imitant les voix d'hommes.

— Théol. *Foi humaine*, Croyance que les fidèles accordent à certains points, et qui ne s'appuie pas sur la révélation divine. ‖ *Actes humains*, Action faite par l'homme avec connaissance et liberté. ‖ *Voies humaines, Moyens humains.* Se disent par opposition à *Voies divines, Moyens divins*, pour désigner les voies et moyens qui sont à la portée de l'homme.

— Loc. div. : *Respect humain*, Contrainte qu'exerce sur nous l'opinion des autres, la crainte du qu'en dira-t-on. ‖ *Les choses humaines*, Tout ce qui touche l'homme, à l'homme : *L'inconstance des* CHOSES HUMAINES. ‖ *N'avoir rien d'humain*, Être dur, impitoyable. ‖ *N'avoir pas ou plus forme, figure humaine*, Être difforme ou défiguré. ‖ *Femme humaine*, Femme qui accorde facilement ses faveurs.

— n. m. Homme. (S'emploie surtout au plur.) :

Est-il juste, grand Dieu ! qu'ici-bas d'un seul homme
Des millions d'*humains* soient les bêtes de somme ?

A. BARBIER.

L'humain n. m. La nature, les forces humaines : *Une grandeur d'âme qui surpasse* L'HUMAIN.

— ALLUS. LITTÉR. : Ami du genre humain. V. AMI.

HUMAINEMENT (*mè* — rad. *humain*) adv. En homme ; au point de vue de l'homme, de l'humanité, des choses humaines : *Faire tout ce qui est* HUMAINEMENT *possible.* ‖ Avec bonté, humanité : *Traiter quelqu'un* HUMAINEMENT.

HUMAITA, forteresse du Paraguay, sur le Paraguay. Prise, en 1868, par les Argentins et les Brésiliens, après un siège de treize mois.

HUMANIORES LITTERÆ, expression latine qui signifie littéralement : *les lettres plus humaines*, et par laquelle les Romains désignaient la haute culture littéraire, l'étude de la rhétorique, de l'éloquence et de la poésie. A leur imitation, on appelle, en France, « humanités » les classes supérieures de l'enseignement secondaire.

HUMANISATION (*si-on*) n. f. Action d'humaniser ; son résultat.

HUMANISER v. a. Revêtir de la nature humaine : *Le sacrement de l'eucharistie* HUMANISE *le Verbe dans l'hostie.* ‖ Mettre à la portée de l'homme : HUMANISEZ *votre discours.* (Mol.) ‖ Rendre plus humain, plus traitable, apprivoiser : *Les présents* HUMANISENT *bien des rebelles.*

S'humaniser, v. pr. Devenir plus humain, plus doux : *Les peuples commencent à peine à* S'HUMANISER. ‖ Devenir plus traitable :

Quand on a peur, tout orgueil *s'humanise.*

VOLTAIRE.

HUMANISME (*nissm'*) n. m. Littér. Doctrine des humanistes de la Renaissance.

— Philos. Culte, déification de l'humanité.

— Encycl. Littér. Les tentatives faites d'abord au IXe siècle, dans l'entourage de Charlemagne, puis au XIe siècle, en faveur de la littérature latine, furent étouffées par les progrès grandissants de la philosophie scolastique. Au XIIIe siècle, cependant, le mouvement se dessine de nouveau avec quelque netteté. Dante, dans sa *Divine Comédie*, fait déjà une belle place aux grands écrivains de l'antiquité. Pétrarque lit et relit avec le plus grand soin les auteurs dont il recherchait avidement les manuscrits. C'est lui qui ramena véritablement l'attention de l'Italie, puis de toute l'Europe occidentale, sur l'antiquité classique.

Il y avait, cependant, dans l'*humanisme* de Pétrarque, une lacune. A la fin de sa vie, seulement, son manuscrit de Platon et le grand nom d'Homère lui inspirèrent le désir d'apprendre le grec; il mourut en annotant la traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, que Léonce Pilate avait faite pour Boccace. Le spirituel auteur du *Décameron* devint, grâce aux leçons de Pilate, un passable helléniste, et il fit fonder, à Florence, pour son maître, la première chaire de grec qui ait été établie en Italie. A partir de ce moment, l'humanisme est complet.

Le premier centre de l'humanisme est Florence : les principaux humanistes italiens de la première moitié du XVe siècle avaient été les élèves de Manuel Chrysoloras, le second professeur de grec du *Studio* (Université) de Florence, et c'est dans cette ville que Cosme de Médicis l'Ancien fonde la première bibliothèque publique. Rome, sous le pontificat de Nicolas V, dispute à Florence, avec le critique Lorenzo Valla, la gloire des nouvelles études ; la bibliothèque du Vatican s'élève en face de celle des Médicis. Puis, sous Laurent de Médicis, la royauté des lettres est ressaisie par la grande ville toscane ; l'Académie platonicienne, présidée par Marsile Ficin, fait connaître enfin directement les œuvres de l'illustre philosophe si longtemps sacrifié à Aristote, et s'essaye, avec Jean Pic de La Mirandole, avec Ficin lui-même, aux hardiesses de l'exégèse religieuse ; à côté d'eux, Ange Politien maintient, par ses leçons et ses livres, la plus pure littérature.

Les événements politiques transportent ensuite à Venise ce grand mouvement, que dirige, de 1494 à 1515, le célèbre imprimeur et éditeur Alde Manuce l'Ancien. Enfin, les guerres incessantes qui désolent la Lombardie paralysent les efforts du cercle vénitien, et c'est à Rome que se réfugie l'humanisme italien et qu'il reçoit le coup mortel en 1527, lors du sac de cette ville.

De l'Italie, l'humanisme s'était répandu dans toute l'Europe occidentale, dès la fin du XVe siècle : en Hollande, par Rodolphe Agricola, et plus tard par Erasme ; en Allemagne, par Jean Reuchlin, et en France, par Jean Lascaris, que Charles VIII avait ramené de son expédition d'Italie (1494) et dont Guillaume Budé fut le plus grand élève. En France, l'humanisme, ou, pour mieux dire, la Renaissance littéraire, prit corps par l'établissement du *Collège de France* (1530). C'est des leçons de Budé et de Danès que sortirent presque tous les écrivains de la *Pléiade*, Ronsard en tête, et c'est du Collège de France que naquit la littérature française moderne. A l'humanisme la littérature française doit la souplesse et la clarté souveraines de la forme, la hardiesse et la précision de l'idée ; elle lui dut, malheureusement aussi, ce vocabulaire mythologique qui l'a si longtemps infestée.

A partir du milieu du XVIe siècle environ, l'humanisme proprement dit n'existe plus, ou plutôt il laisse sa première forme pour en revêtir deux autres plus modernes : on trouve, dès lors, d'un côté, les *philologues*, qui continuent, comme les humanistes de la première heure, à publier et à commenter les ouvrages des anciens, et, de l'autre, les *littérateurs*, pour qui l'étude de l'antiquité classique n'est qu'un moyen, et non plus un but.

HUMANISTE (*nisst'* — rad. *humain*) n. m. Partisan des langues anciennes ; homme versé dans la connaissance de ces langues : *Un savant* HUMANISTE. ‖ Spécialem. L'un des savants et littérateurs qui, aux XVe et XVIe siècles, remirent en honneur les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique par leurs leçons, par leurs éditions, etc.

— Elève qui étudie les humanités dans un collège : *Exercices destinés aux* HUMANISTES.

— Philos. Partisan de l'humanisme.

— Adjectiv. Qui appartient aux humanistes ou aux humanités : *Doctrines* HUMANISTES. *Etudes* HUMANISTES.

HUMANITAIRE (*tèr'*) adj. Qui intéresse l'humanité : *Institutions* HUMANITAIRES. ‖ Qui s'occupe des intérêts de l'humanité : *Philosophie, Philosophe* HUMANITAIRE. ‖ Substantiv. : *Un* HUMANITAIRE.

HUMANITAIRERIE (*tè-re-rî*) n. f. Prétention affectée au titre d'humanitaire.

HUMANITARISME (*rissm'*) n. m. Système philosophique de ceux qui mettent avant toute chose l'intérêt de l'humanité.

HUMANITÉ (du lat. *humanitas*, même sens) n. f. Nature humaine : *Jésus-Christ s'est revêtu de notre* HUMANITÉ. ‖ *Payer le tribut à l'humanité*, Céder à une passion. — Mourir.

— Hommes en général, genre humain : *Toute l'*HUMANITÉ *ne sera qu'une famille*. (Saint Jean.)

— Compassion pour les malheurs d'autrui, sentiment de bienveillance pour les hommes : *Le dernier sentiment auquel s'élève l'*HUMANITÉ, *c'est l'*HUMANITÉ. (D. Stern.)

— n. f. pl. Etude des lettres en général : *Rome avait raison de donner le nom d'*HUMANITÉS *à l'étude*. (E. Pelletan.) ‖ Partie de l'enseignement secondaire qui comprend toutes les classes supérieures aux classes de grammaire, moins la philosophie (c'est-à-dire la troisième, la seconde et la rhétorique) : *Faire, Achever ses* HUMANITÉS.

— Syn. **Humanité, bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, débonnaireté.** V. BÉNIGNITÉ.

Humanité (Lettres sur les progrès de l'), par Herder (Riga, 1793-1797). Ces lettres forment une suite aux *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. — Herder, sans se préoccuper de l'ordre chronologique, s'attache à considérer d'une manière plus simple et plus familière certains événements et certaines figures : Franklin, Frédéric II, Luther, le président de Thou, Leibniz, Pétrarque, Machiavel, Grotius, etc. La cinquième lettre, souvent citée, offre une admirable reconstitution de l'antiquité romaine, non seulement au point de vue poétique, mais encore au point de vue social et religieux.

Humanité (Idées sur la philosophie de l'histoire de l'), par Herder. V. HISTOIRE *de l'humanité*.

HUMANN (Jean-Georges), homme politique français, né à Strasbourg en 1780, mort à Paris en 1842. Riche négociant, il fut député de Strasbourg à partir de 1820, vota, en 1830, l'adresse des 221, fut ministre des finances de 1832 à 1836, puis du 29 octobre 1840 jusqu'à sa mort, devint pair de France en 1837 et donna une vive impulsion à l'industrie nationale. — Son fils, Charles, né à Paris en 1838, a suivi la carrière maritime. Enseigne de vaisseau en 1855, il a servi notamment en Syrie, au Mexique, en Chine, au siège de Paris; contre-amiral en 1889, il commandait, en 1893, la division navale d'extrême Orient, lors des incidents franco-siamois. Il a rempli, depuis, les fonctions de chef d'état-major général de la marine.

HUMANN (Charles), ingénieur allemand, né à Steele (prov. Rhénane) en 1839. Il s'est fait connaître par les fouilles qu'il a faites à Pergame. Les sculptures découvertes sont aujourd'hui au musée de Berlin. Humann a publié, en collaboration avec Bohn et Couze : *Résultats des fouilles de Pergame* (1880-1882).

HUMANTIN (*h* asp.) n. m. Nom vulgaire d'un requin des mers françaises, appartenant au genre centrine. V. CENTRINE.

HUMARIE (*rî*) n. f. Genre de champignons, de la famille des pezizacées, dont la fructification a la forme d'une coupe peu creuse et est généralement de couleur vive, rouge, jaune, orangée. (Les asques contiennent huit spores ovoïdes ou un peu allongées, hyalines.)

HUMATE n. m. Sel dérivant de l'acide humique.

HUMATILE adj. Qui a été enfoui dans l'humus; qui a servi à former de l'humus.

HUMBER, estuaire de l'Angleterre orientale, golfe vaseux de 70 kilom. de long, de 3 à 10 de large. Il reçoit l'Ouse et le Trent, ce qui en fait le bassin le plus vaste de la Grande-Bretagne.

HUMBERT Ier, dauphin de Viennois, mort vers 1307. De l'ancienne famille de La Tour-du-Pin, c'est par sa femme Anne, fille de Guigues VII et héritière de Jean Ier, qu'il devint, en 1281, dauphin de Viennois. Il fut la souche de la troisième race des dauphins. Un traité, conclu en 1294, le rendit vassal de Philippe le Bel. — **Humbert II**, dernier souverain du Dauphiné, né en 1313, mort à Clermont (Auvergne) en 1355. Sans héritier direct après la mort de son fils, pressé d'argent, il voulut vendre ses Etats au roi de Sicile et finit par trouver acquéreur dans la personne du roi de France (1343). La croisade qu'il dirigea (1345-1346) contre les Turcs acheva de le ruiner. C'est alors que, résolu de se faire dominicain, il abdiqua en faveur du petit-fils du roi de France (1349). Le nouveau souverain et ses successeurs étaient tenus de porter le titre de *Dauphin de Viennois*. Le Dauphiné lui doit le *statut delphinal*, le *Conseil delphinal*, futur parlement de Dauphiné, et la réorganisation de l'université de Grenoble.

HUMBERT (Jean-Robert-Marie), général français, né à Rouvrois (Meuse) en 1755, mort à La Nouvelle-Orléans en 1823. Engagé volontaire en 1792, il était général de brigade deux ans plus tard. Lieutenant de Hoche en Bretagne, il contribua à la défaite des émigrés à Quiberon (1795). Chargé, en 1798, du commandement des quinze cents Français qui envahirent l'Irlande, Humbert remporta d'abord quelques succès, puis, écrasé par le nombre, il fut fait prisonnier. Echangé peu après, il fut envoyé à l'armée du Danube, puis, en 1802, à Saint-Domingue. Son affection pour Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc, et son républicanisme déplurent au Premier Consul. Rayé de son grade pour dilapidations (1803), il s'embarqua pour l'Amérique, d'où il ne revint jamais. C'est lui dont F. Ponsard a fait le héros de son drame *le Lion amoureux*.

HUMBERT (Gustave-Amédée), jurisconsulte et homme politique français, né à Metz en 1822, mort à Beauzelle, près Toulouse, en 1894. Sous-préfet de Thionville de 1848 à 1851, professeur agrégé de droit à Toulouse et à Grenoble, il fut élu, en 1871, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, où il appuya la politique de Thiers. Elu sénateur inamovible en décembre 1875, il devint, en 1877, procureur général près la Cour des comptes, donna sa démission en 1880, fit partie du cabinet de Freycinet, comme ministre de la justice, en 1882, et revint, en 1890, à la Cour des comptes comme premier président. Parmi ses travaux, nous citerons : *Des conséquences des condamnations pénales* (1855); *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* (1887). Il a dirigé, en partie, l'édition française du *Manuel des institutions romaines* de Mommsen et Marquardt, et a collaboré au « Dictionnaire des antiquités romaines » de Daremberg et Saglio.

HUMBERT (Albert), écrivain et dessinateur français, né à Vesoul en 1835, mort à Langres en 1886. Employé de chemin de fer, il envoya des dessins à des journaux satiriques, et publia, à partir de 1868, la *Lanterne de Boquillon*, plaquette hebdomadaire autographiée, dans laquelle le tourlourou Onésime Boquillon, dans un style ultra-naïf et fantaisiste, écrivait à sa payse Simone les réflexions que lui suggéraient les événements du jour, en les accompagnant de dessins rudimentaires. Outre cette publication, dont le succès, dans le peuple, fut très grand, Humbert a publié une dizaine de romans comiques illustrés, un *Théâtre comique* (1880), et le *Double almanach de Boquillon*, etc.

HUMBERT (Ferdinand), peintre d'histoire, né à Paris en 1842. Elève de Picot, de Cabanel et de Fromentin, il a débuté par une série de peintures historiques : *Fuite de Néron* (1865); *Œdipe et Antigone* (1866, musée d'Aurillac); *l'Enlèvement* (1867, musée d'Autun); en 1868, *Ambroise Paré implorant la pitié du duc de Nemours*. Bientôt, il se mit à peindre d'un pinceau de coloriste raffiné des figures isolées : *Messaouda* (1869); un petit *Saint Jean-Baptiste; Héléna* (1872); *Dalila* (1873); *Salomé* (1880); etc. Une autre série est formée par des sujets religieux : *Vierge et Enfant-Jésus* (1874, au Luxembourg): *le Christ à la colonne* (1875); *la Femme adultère* (1877); *Marie-Magdeleine*, triptyque (1899); etc. Enfin, Humbert fit deux panneaux fort intéressants à la mairie du XVe arrondissement (*la Fin de la journée, En temps de guerre*). Mais son œuvre maîtresse dans la peinture décorative est le superbe ensemble qu'il a peint au Panthéon, au fond du bras gauche de la croix : *Pro Patria*. La composition se ressent des ordonnances de Puvis de Chavannes, mais le ton de la couleur en est plus monté ; l'accent général est plus vibrant.

Humbert s'est beaucoup adonné aux portraits, surtout aux portraits de femmes. Son talent souple et distingué lui a fait là une place à part : *Portrait de Mme X...* (Luxembourg); *Portrait de M. Jules Lemaître;* de *Milles de B...* (1898); de *Mme Heglon*; etc.

HUMBERT Ier (Regnier-Charles-Emmanuel-Jean-Marie-Ferdinand-Eugène de Savoie), roi d'Italie, né à Turin en 1844, assassiné à Monza en 1900. Fils aîné de Victor-Emmanuel, il reçut une éducation toute militaire, prit, en 1866, une part brillante à la bataille de Custozza, où il empêcha les Autrichiens de changer en déroute la défaite des Italiens. En 1868, il épousa sa cousine, Marguerite de Savoie. Après l'annexion de Rome, son père l'envoya au Quirinal comme commandant de corps d'armée. Il entra alors en relation avec des patriotes italiens et fit à Garibaldi, qui venait à Rome (1875), une visite très remarquée. Proclamé roi le 9 janvier 1878, Humbert Ier annonça son intention de suivre les traditions paternelles et de pratiquer loyalement le gouvernement constitutionnel. Mais, autoritaire au fond, redoutant la contagion de la démocratie, ayant des relations étroites avec la famille royale de Prusse, poussé d'autre part par l'influence qu'exerçait sur lui Crispi, il entra dans la triple alliance (1883), d'abord secrètement, puis ouvertement. Cette alliance eut pour effet de faire entrer l'Italie dans l'orbite de l'Allemagne, d'accroître les charges militaires, de pousser le gouvernement à suivre l'exemple des grandes puissances en matière coloniale, en fondant la colonie d'Erythrée (1889), ce qui amena le désastre d'Adoua (1896), et à dénoncer le traité de commerce avec la France. Il résulta de cet état de choses une diminution de la prospérité publique, une aggravation d'impôts, des embarras financiers, une crise économique, un grand malaise dans la population, des émeutes, et, à la Chambre, une politique d'obstruction de la part de l'opposition radicale-socialiste. Quant aux relations avec le saint-siège, elles restèrent ce qu'elles étaient sous Victor-Emmanuel. Le roi Humbert avait failli être assassiné par Passanante en 1878 et par Acciarito en 1897. Il fut tué à coups de revolver par l'anarchiste Gaetano Bresci, pendant un séjour à Monza. Son fils unique lui succéda, sous le nom de Victor-Emmanuel III.

Humbert Ier.

HUMBERT (Alphonse), publiciste et homme politique français, né à Paris en 1846. Employé de la pharmacie Raspail, puis journaliste de l'opposition à la fin de l'Empire, il collabora au « Père Duchesne » sous la Commune, et fut condamné, par un conseil de guerre, aux travaux forcés à perpétuité (1871). De retour à Paris après l'amnistie, il fut élu, en 1879, conseiller municipal à Paris, mais son élection fut annulée. Il rentra dans le journalisme, devint, en 1886, conseiller municipal dans le quartier de Grenelle, présida le conseil municipal en 1893, et reçut à ce titre les officiers de l'escadre russe à l'Hôtel de Ville. Elu, en 1893, député dans le XVe arrondissement de Paris, comme radical-socialiste, il fut réélu en 1898. Comme journaliste, il a collaboré au « Petit Parisien », à l' « Intransigeant », à l' « Action » et à l' « Eclair ».

HUMBERTIE (*un-bèr'-tî*) n. f. Genre de convolvulacées argyréiées, comprenant des arbres à feuilles coriaces, à grandes fleurs axillaires, à fruit capsulaire, originaire de Madagascar.

HUMBLE (*unbl'* — du lat. *humilis*; de *humus*, terre) adj. Qui s'abaisse volontairement : *Etre* HUMBLE *devant Dieu*. ‖ Substantiv. : *Heureux les* HUMBLES !

— Qui marque de l'humilité, du respect et de la déférence : HUMBLE *prière*. HUMBLE *aveu*. HUMBLE *requête*.

— Fig. Qui a peu d'élévation, d'apparence, d'éclat ou d'importance : *L'*HUMBLE *violette*. HUMBLE *asile*. HUMBLE *condition*. (S'emploie souvent dans les formules de politesse : *Je suis votre très* HUMBLE *serviteur*.)

HUMBLEMENT (*un*) adv. Avec humilité. (S'emploie dans les formules de politesse.)

HUMBOLDT (courant de), courant d'eau relativement froide, circulant dans le Pacifique austral, sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Il paraît se diriger du S. au N., longeant le littoral péruvien entre le 20e et le 5e degré de latitude S., rafraîchissant, à cet endroit, de 3 à 4° C. environ, la température des eaux marines. Au delà de la pointe Parina, il se divise en deux branches, dont l'une longe, à distance, la côte de l'Equateur, tandis que l'autre, obliquant vers le N.-O., vient finir à la hauteur des îles Galapagos, auxquelles elle assure une fraîcheur de climat remarquable, eu égard à leur position sous l'équateur même.

HUMBOLDT (Charles-*Guillaume*, baron de), philosophe, érudit et homme d'Etat allemand, né à Potsdam en 1767, mort au château de Tegel en 1835. Il fit ses études à Francfort-sur-l'Oder, puis à Gœttingue. Il avait été élevé dans les idées du rationalisme qui régnait alors en Allemagne, mais ne tarda pas à se faire une philosophie toute personnelle, où l'influence de Kant est évidente, mais qui est surtout dominée par des considérations esthétiques. Un voyage à Paris, en 1789, le fit assister aux débuts de la Révolution française.

Indépendant, il ne put se décider à entrer dans la carrière administrative. D'abord, il résida dans ses terres, puis, de 1794 à 1795, alternativement à Iéna et à Berlin. A Iéna, il se lia intimement avec Schiller et Gœthe. Lui-même a publié la correspondance de ce dernier avec Schiller (1830), en la faisant précéder d'une étude très pénétrante sur le poète. Il célébra la

Guillaume de Humboldt.

grandeur de Gœthe dans deux publications : *Essai esthétique sur « Hermann et Dorothée »* (1819) et *Sur le second séjour de Gœthe à Rome* (1830). De 1797 à 1801, Humboldt voyagea en Italie, en France, en Espagne, et séjourna surtout pendant près de trois ans à Paris, consacrant son temps à des études de linguistique et d'art. De 1801 à 1808, il occupa le poste de chargé d'affaires de Prusse à la cour pontificale, accepta, en 1809, le ministère de l'instruction publique et des cultes, et contribua puissamment à la fondation de l'université de Berlin. Il fut ensuite ambassadeur à Vienne (1810-1813), travailla à provoquer la rupture entre l'Autriche et Napoléon, et, après le succès des Alliés, prit une part active aux négociations diplomatiques, déployant contre la France une âpreté inouïe. Pendant un court passage au ministère de l'intérieur (1819), Humboldt essaya vainement de faire prévaloir des idées libérales. Destitué, il consacra le reste de son existence à l'étude, et spécialement à la linguistique. Il apprit peu à peu les langues les plus diverses (mexicain et autres langues américaines, sanscrit, chinois, malais, etc.), dont la connaissance devait lui fournir les éléments d'une philosophie du langage. On en trouve les linéaments dans sa fameuse dissertation : *Sur la différence de la structure des langues humaines et de son influence sur le développement intellectuel de l'humanité* (1820). Citons encore de lui une œuvre de jeunesse : *Idées pour un essai de fixer les limites de l'action de l'État* (1792). Ses œuvres complètes ont été publiées par son frère (1841-1851).

HUMBOLDT (Frédéric-Henri-*Alexandre*, baron DE), naturaliste et voyageur allemand, frère du précédent, né et mort à Berlin (1769-1859). Il se passionna de bonne heure pour les sciences et devint l'ami de Forster, un des compagnons de Cook, qui lui donna le goût des voyages. Il entreprit avec Bonpland, dans les régions tropicales du nouveau monde, un voyage de cinq ans (1799-1804). Ce voyage fut fécond en résultats : personne avant Humboldt n'avait caractérisé la nature du plateau mexicain, la végétation tropicale de l'Amazone, la physionomie des llanos, la succession étagée des plantes sur les flancs des montagnes. A leur retour, les deux explorateurs publièrent : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1805-1832), ouvrage où se trouvent réunis d'immenses documents sur l'économie politique, l'agriculture, la géographie, l'archéologie et les diverses branches de l'histoire naturelle. Les matériaux botaniques servirent à S. Kunth à établir son fameux *Synopsis*, ses Graminées, etc. La mise au point de l'ouvrage demanda plus de vingt ans. En 1829, Humboldt entreprit un second voyage qui devait le mener dans l'Asie centrale avec Ehrenberg, Rose et Menschenin, et se réduisit à une courte excursion dans les monts Ourals. Les documents recueillis sont consignés en deux volumes : l'un de Rose, *Minéralogie-Géognosie* (1837-1817); l'autre, dû à Humboldt lui-même, intitulé : *l'Asie centrale* (1843). A son retour, Humboldt se consacra tout entier à la rédaction de son *Cosmos* (1845-1851), qui a été traduit en plusieurs langues. Humboldt, esprit merveilleusement ouvert et chercheur, a développé toutes les branches de la science alors existantes, et il en a créé de nouvelles : géographie climatologique, physique des mers, etc.

Alexandre de Humboldt.

HUMBOLDTIE (*un-bol-sî* — de *Humboldt*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbustes de l'Asie tropicale. Syn. de STÉLIS, et de VOYRIE.

HUMBOLDTILITE (*un* — de *Humboldt*, n. pr.) n. f. Silicate naturel appartenant au genre wernérite, dont la formule est $(Ca, Mg, Na^2)^{11}(Al, Fe)^2Si^9O^{36}$, le poids spécifique 2,90 à 2,95 et la dureté 5 à 5,5. Ce minéral est blanc ou jaune de miel ; il existe à la Somma (Vésuve), dans certaines laves et dans les scories des hauts fourneaux. Syn. MÉLILITE.

HUMBOLDTINE (*un* — de *Humboldt*, n. pr.) n. f. Oxalate hydraté naturel de fer, dont la formule est $H^4Fe^2C^4O^{10}$, le poids spécifique 2,25 et la dureté 2. Sa couleur est jaune.

HUMBOLDTITE (*un* — de *Humboldt*, n. pr.) n. f. Silicoborate hydraté naturel de chaux. Syn. de DATOLITE.

HUMBUG (*heum'-beugh'* [*h* asp.] — mot angl.) n. m. Propr. Charlatanisme, fracas d'annonces. ‖ Par ext. Charge, blague, hâblerie, canard.

— Jeu de cartes, qui est une variété du whist.

HUMBUGGER (*heum'-beu-gheur'* [*h* asp.] — mot angl.) n. m. Celui qui pratique le humbug.

HUME (David), philosophe et historien anglais, né et mort à Edimbourg (Ecosse) (1711-1776). Après avoir fait des études surtout littéraires, Hume fut, pendant quelque temps, commerçant à Bristol. Cet essai réussit mal. Hume se rendit en France, où il écrivit son *Traité sur la nature humaine* (1739). Après ses *Essais moraux et politiques* (1741 et 1742), parurent, en 1748, ses *Essais sur l'entendement humain*, reproduction atténuée de son traité de 1739, et, en 1751, l'*Enquête sur les principes de la morale*. Il écrivit, à la même époque, un certain nombre d'ouvrages publiés après sa mort : *Histoire naturelle de la religion*, *Dialogues sur la religion naturelle*, *Essai sur le suicide et l'Immortalité de l'âme*.

David Hume.

Nommé bibliothécaire de la corporation des avocats d'Edimbourg, Hume entreprend une *Histoire d'Angleterre* dont les diverses parties furent publiées en 1754, 1756, 1761, et valurent à leur auteur la fortune avec la gloire. En 1763, amené à Paris, en qualité de secrétaire, par l'ambassadeur d'Angleterre, le marquis de Hertford, il se lia avec les principaux littérateurs, surtout avec J.-J. Rousseau. De retour en Ecosse, il fut pendant un an sous-secrétaire d'Etat, puis se retira à Edimbourg.

La philosophie de Hume procède à la fois de l'empirisme de Locke et de l'idéalisme de Berkeley. Elle essaye de ramener les principes rationnels, que nous croyons innés, à des liaisons d'idées que l'habitude et la répétition rendent de plus en plus fortes, et dont quelques-unes acquièrent ainsi une apparente nécessité. Tel est, par exemple, le principe de causalité. Nous en faisons une loi de choses, alors qu'il n'exprime qu'une attente en nous, un besoin tout subjectif développé par l'habitude. Les lois scientifiques résument l'expérience passée, mais sans comporter aucune certitude en ce qui concerne l'avenir. La substance, qu'elle soit matérielle ou spirituelle, n'existe pas. Les corps ne sont que des groupes de sensations reliées entre elles par l'association des idées ; le moi n'est, lui aussi, qu'une collection d'états de conscience. C'est le scepticisme et le phénoménisme absolu.

— BIBLIOGR. : Gabriel Compayré, *la Philosophie de David Hume* (Paris, 1874).

HUMEA ou **HUMÉE** n. f. Genre de composées inulées, comprenant des plantes bisannuelles, dont la tige, ordinairement rameuse, atteint 2 mètres, et porte des feuilles alternes, ovales, lancéolées.

— ENCYCL. Les fleurs, purpurines, mais peu apparentes, sont accompagnées d'écailles purpurines ou couleur acajou, bordées de blanc ; elles sont groupées en une immense panicule terminale. On en connaît quatre espèces australiennes ; l'une d'elles, l'*humea elegans*, est cultivée dans les jardins d'Europe.

Humea : *a*, fleur ; *b*, épillet de fleurs.

HUMECTAGE (*mèk'-taj'*) n. m. Opération d'apprêteur de tissus, ayant pour but d'humidifier les étoffes destinées à être calandrées.

HUMECTANT (*mèk'-tan*) **ANTE**, adj. Qui humecte : *Tisanes* HUMECTANTES.

— Substantiv. au masc. : *Malade qui prend des* HUMECTANTS.

HUMECTATION (*mèk', si-on*) n. f. Action d'humecter ; son résultat.

HUMECTER (*mèk'* — du lat. *humectare*, même sens) v. a. Rendre humide, mouiller : *On a conseillé d'*HUMECTER *les grains, afin de hâter la germination.* (Math. de Dombasle.)

— Pop. *Humecter le lampas*, Boire.

S'humecter, v. pr. Etre, devenir humecté.

— Pop. *S'humecter le gosier*, Boire.

HUMECTEUR (*mèk'*) n. m. Appareil qui, dans les meuneries et les papeteries, les filatures, etc., sert à saturer l'atmosphère d'humidité au moyen de jets d'eau pulvérisée. ‖ Appareil qui fait partie d'un rouleau employé pour l'écrasement des pierres sur une chaussée, et qui s'oppose à l'adhérence des matériaux écrasés par le cylindre, en déversant constamment sur ce cylindre une mince nappe d'eau.

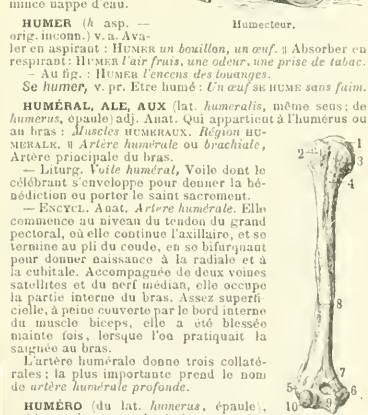
Humecteur.

HUMER (*h* asp. — orig. inconn.) v. a. Avaler en aspirant : HUMER *un bouillon, un œuf.* ‖ Absorber en respirant : HUMER *l'air frais, une odeur, une prise de tabac.*

— Au fig. : HUMER *l'encens des louanges.*

Se humer, v. pr. Etre humé : *Un œuf* SE HUME *sans faim.*

HUMÉRAL, ALE, AUX (lat. *humeralis*, même sens ; de *humerus*, épaule) adj. Anat. Qui appartient à l'humérus ou au bras : *Muscles* HUMÉRAUX. *Région* HUMÉRALE. ‖ *Artère humérale* ou *brachiale*, Artère principale du bras.

— Liturg. *Voile huméral*, Voile dont le célébrant s'enveloppe pour donner la bénédiction ou porter le saint sacrement.

— ENCYCL. Anat. *Artère humérale.* Elle commence au niveau du tendon du grand pectoral, où elle continue l'axillaire, et se termine au pli du coude, en se bifurquant pour donner naissance à la radiale et à la cubitale. Accompagnée de deux veines satellites et du nerf médian, elle occupe la partie interne du bras. Assez superficielle, à peine couverte par le bord interne du muscle biceps, elle a été blessée mainte fois, lorsque l'on pratiquait la saignée au bras.

L'artère humérale donne trois collatérales ; la plus importante prend le nom de *artère humérale profonde.*

HUMÉRO (du lat. *humerus*, épaule), préfixe qui est employé dans certains adjectifs servant à désigner des muscles communs à l'humérus ou à l'épaule et à une autre partie du corps : HUMÉRO-*cubital*, HUMÉRO-*métacarpien.*

HUMÉRUS (*russ* — lat. *humerus*, épaule) n. m. Anat. Os du bras.

— Entom. Une des parties de la patte des insectes hexapodes.

— ENCYCL. Anat. *L'humérus* constitue le premier segment du squelette du membre thoracique des mammifères. Chez l'homme, le corps de l'os, arrondi en haut, prismatique triangulaire en bas, présente à sa partie moyenne la gouttière spirale de torsion que suit le nerf radial.

Humérus : 1. Tête de l'humérus ; 2. Trochiter ; 3. Trochin ; 4. Gouttière du biceps ; 5. Epicondyle ; 6. Epitrochlée ; 7. Cavité coronoïde ; 8. Gouttière de torsion ; 9. Trochlée ; 10. Condyle.

L'extrémité supérieure, arrondie, s'articule avec l'omoplate ou *scapulum* (articulation de l'épaule ou scapulo-humérale). A son extrémité inférieure, aplatie et élargie, l'humérus présente une trochlée, ou poulie, pour la cavité sigmoïde du cubitus et un condyle qui roule sur la cavité glénoïde du radius (articulations du coude).

— Pathol. L'*humérus* est parfois atteint d'ostéomyélite à sa partie supérieure. Chez l'homme adulte, surtout chez l'ouvrier, le manœuvre, il est souvent le siège de traumatismes, de fractures, de luxations.

Les fractures du corps de l'os siègent à la partie moyenne. Comme les fractures de l'extrémité supérieure, elles sont traitées par l'appareil plâtré de Hennequin.

Les fractures de l'extrémité inférieure (fractures du coude) sont fréquentes et laissent souvent à leur suite des raideurs articulaires et de l'impotence du membre. Il faudra avoir recours au massage et à la mobilisation précoce. Les luxations de l'extrémité supérieure (luxations de l'épaule) sont aussi rencontrées souvent. La réduction est aisément obtenue, dans bien des cas, par l'ingénieux procédé de Kocher, de Berne.

HUMESCENT (*mèss-sun*), **ENTE** adj. Qui devient humide.

HUMEUR (du lat. *humor*, même sens) n. f. Méd. Substance fluide, qui se trouve dans un corps organisé : *L'eau favorise la digestion et fournit un véhicule aux* HUMEURS. (L. Cruveilhier.) ‖ *Les quatre humeurs* ou *Humeurs cardinales*, Sang, pituite, lymphe et bile. V. HUMORISME.

— Fig. Disposition habituelle ou accidentelle du tempérament ou de l'esprit, parce que les physiologistes ont fait dépendre le caractère de la nature des humeurs : HUMEUR *noire, atrabilaire, mélancolique.* HUMEUR *douce, égale, enjouée. Bonne* HUMEUR. *Belle* HUMEUR. *Mauvaise* HUMEUR. ‖ Irritation, disposition chagrine de l'esprit : *Avoir de l'*HUMEUR. *Donner de l'*HUMEUR. ‖ Anciennem. Gaieté originale : *Cet homme a de l'*HUMEUR. (Corn.) V. HUMOUR.

— Anat. *Humeur aqueuse*, Liquide de l'œil qui sépare la cornée du cristallin. ‖ *Humeur vitrée*, Substance claire et gélatineuse, placée entre le cristallin et le fond de l'œil.

— Pathol. *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles, parce qu'elles se forment sans inflammation.

— Techn. *Faire prendre humeur aux peaux*, *Mettre les peaux en humeur*, Préparer les peaux en les humectant. ‖ *Peau à demi-humeur*, Peau légèrement humectée.

— ENCYCL. Méd. V. HYDROLOGIE.

HUMEUR, EUSE (*h* asp.) n. Celui ou celle qui hume.

HUMEUSE n. f. Pierre qui se forme dans une serre où l'air et la terre sont remplis d'humidité.

HUMEUX (*meû*), **EUSE** adj. Qui a le caractère, les qualités de l'humus.

HUME-VENT (de *humer*, et *vent*) n. m. Pauvre diable errant et exposé aux intempéries : *J'allais, essuyant le pavé de Rome, devenu vagabond et* HUME-VENT. (Le Sage.) ‖ Pl. *Des* HUME-VENT.

HUMIDE (lat. *humidus*, même sens) adj. Chargé de liquide ou de vapeur : *Linge* HUMIDE. *Température, Temps* HUMIDE.

— *Yeux humides*, Yeux mouillés de larmes. ‖ *Regard humide.* Se dit du regard des yeux qui semblent mouillés, ce qui les rend brillants et doux à la fois.

— Poétiq. *L'humide élément*, L'eau. ‖ *L'humide empire*, *Les humides plaines*, La mer.

— Chim. *Voie humide*, Réaction produite par la dissolution des corps sur lesquels on veut opérer. ‖ *Cristallisation par voie humide* ou *Cristallisation par dissolution.* V. CRISTALLISATION.

— Méd. anc. *L'humide radical*, Le liquide considéré comme principe des corps organisés.

— n. m. : *Le sec et l'*HUMIDE.

HUMIDEMENT adv. D'une manière humide : *Etre logé* HUMIDEMENT.

HUMIDIER (rad. *humide*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous humidiions. Que vous humidiiez*) v. a. Chez les batteurs d'or, Humecter les parchemins dont ils se servent pour battre les feuilles d'or. ‖ Chez les mégissiers, Humecter les peaux pour leur donner une préparation.

HUMIDIFICATION (*si-on*) n. f. Action d'humidifier ; son résultat.

— En T. de techn., Dans les filatures et les tissages, Action de saturer l'atmosphère des salles d'humidité par des injections d'eau pulvérisée ou de vapeur d'eau, afin de faciliter l'étirage des fibres textiles ou pour éviter que la colle des chaînes ne tombe sous les métiers.

HUMIDIFIER (rad. *humide*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous humidifiions. Que vous humidifiiez*) v. a. Rendre humide.

HUMIDIFUGE (*fuj'* — de *humide*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite) adj. Qui repousse l'humidité : *Tissus* HUMIDIFUGES.

HUMIDITÉ (du lat. *humiditas*, même sens) n. f. Etat de ce qui est humide : HUMIDITÉ *de la terre, de l'air, du temps.* HUMIDITÉ *d'un logement.* ‖ Humeurs du corps. (Vieux.)

HUMIÈRES, famille originaire de l'Artois, établie par la suite en Beauvaisis, et dont les principaux membres sont : JEAN **d'Humières**, mort en 1550. Gouverneur de Roye, Péronne et Montdidier en 1519, ambassadeur en Angleterre en 1527, gouverneur du Dauphiné en 1535, il devint lieutenant général en 1537, et gouverneur des enfants du Dauphin en 1546 ; — CHARLES **d'Humières**, marquis d'Ancre, capitaine français, mort en 1595. Gouverneur de Compiègne, puis lieutenant général de Picardie pour la Ligue, il se donna à Henri IV, dans le temps qu'il occupait cette dernière charge au nom de ses ennemis, coopéra à la prise d'Amiens (1594) et fut tué au siège de Ham.

LOUIS DE CREVANT, duc **d'Humières**, maréchal de France, né en 1628, mort à Versailles en 1694. Gouverneur de Compiègne, après son père, en 1646, maréchal de France en 1650, lieutenant général en 1656, gouverneur général du Bourbonnais en 1660, gouverneur de Lille en 1668, maréchal de France la même année, grand maître de l'artillerie en 1685, commandant de l'armée de Flandre en 1689, il fut créé duc en 1690. Il se distingua dans la campagne de Flandre en 1667, dans la guerre de Hollande de 1675 à 1678. Il se fit battre par le prince de Waldeck au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, mais resta en grande faveur auprès de Louis XIV. — Sa femme,

Louise-Antoinette-Thérèse DE LA CHÂTRE, fort belle et riche, passait pour avoir beaucoup contribué à la haute fortune de son mari, à cause de la vive affection que Turenne avait pour elle. Elle se retira aux carmélites et y mourut en 1724, âgée de quatre-vingt-huit ans.]

HUMIFERRITE (*fè-rit'*) n. f. Humate naturel de fer.

HUMIFUSE (du lat. *humi*, à terre, et *fusus*, répandu) adj. Bot. Se dit des plantes dont les tiges sont couchées sur le sol, mais sans pousser de racines adventives, telles que l'herniaire, la renouée des oiseaux, etc. Syn. de TRAÎNANT, COUCHÉ, RAMPANT.

HUMILIANT (*li-an*), **ANTE** adj. Qui est de nature à causer de l'humiliation, de la confusion : *Reproche, Refus* HUMILIANT. *Punition* HUMILIANTE. ‖ Autref. Qui s'humilie.

HUMILIATION (*si-on*) n. f. Action d'humilier ou de s'humilier; état d'une personne humiliée : *Contribuer à l'*HUMILIATION *de quelqu'un.* ‖ Ce qui humilie, affront : *Essuyer, Éprouver une* HUMILIATION.

HUMILIER (lat. *humiliare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous humiliions. Que vous humiliiez*) v. a. Donner de la confusion à : *On n'aime à posséder les choses que pour* HUMILIER *ceux qui ne les possèdent pas.* (A. Karr.) ‖ Rabaisser, rabattre : HUMILIER *l'orgueil, l'audace de quelqu'un.*

Humilié, ée part. pass. du v. Humilier.

— n. m. pl. Membres d'une secte religieuse du XIII^e siècle. ‖ Membre d'un ordre religieux fondé à une époque indéterminée. — *Un* HUMILIÉ.

— n. f. pl. Religieuses d'une congrégation fondée à Milan au XII^e siècle. — *Une* HUMILIÉE.

S'humilier, v. pr. S'abaisser volontairement. ‖ *S'humilier d'une chose*, En ressentir de l'humilité.

— SYN. **Abaisser, avilir, rabaisser, rabattre.** V. ABAISSER.

— ENCYCL. *Humiliés.* On attribue l'origine de l'ordre à quelques gentilshommes lombards qui, emmenés en Allemagne par un empereur (Henri V ou Frédéric Barberousse), s'y seraient réunis en confrérie, au XI^e ou au XII^e siècle ; quelques-uns disent en 1117. Les membres de l'ordre s'appelèrent d'abord les *Berettins de la Pénitence.* Un second état de l'ordre commença en 1134, quand saint Bernard persuada à ses membres de vivre dans une parfaite continence ; c'est alors qu'ils prirent le nom d'*humiliés.* Enfin, ils se rangèrent plus tard sous la règle de saint Benoît, et ce fut le troisième ordre.

Mais celui-ci ne tarda pas à dégénérer. Au milieu du XVI^e siècle, il possédait 94 monastères, et comptait 170 religieux, qui étalaient un grand luxe et se livraient à tous les plaisirs. L'archevêque de Milan, saint Charles Borromée, reçut mission du pape de les ramener à leur première ferveur. Il ne gagna que de déchaîner contre lui des fureurs criminelles : il fut l'objet d'une tentative d'assassinat. Pie V se montra tellement irrité contre ces religieux dégénérés, qu'il les supprima (1570).

Humiliées. Les femmes des gentilshommes lombards dont nous avons parlé plus haut imitèrent leurs maris, et, quand saint Bernard établit dans l'ordre la continence, elles se retirèrent dans un monastère qu'elles fondèrent à Milan. Leur ordre ne fut pas supprimé avec celui des hommes.

HUMILITÉ (du lat. *humilitas*, même sens) n. f. Vertu qui résulte du sentiment de notre faiblesse, de notre insuffisance, ou qui le fait naître : *Pratiquer l'*HUMILITÉ. ‖ Abaissement volontaire : *L'*HUMILITÉ *de Jésus.* ‖ Acte humble : *Descendre à d'excessives* HUMILITÉS. — Fam. *En toute humilité*, En se montrant aussi humble que possible.

HUMINE (rad. *humus*) n. f. Composé obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur le sucre, et qui est susceptible de fournir de l'acide humique. ‖ Se dit aussi de la partie constituante de l'humus.

— ENCYCL. Si, dans une cornue remplie d'une atmosphère d'acide carbonique ou d'hydrogène, on place 100 de sucre de canne pour 30 d'acide sulfurique additionné de 300 d'eau, et qu'on élève la température jusqu'à l'ébullition, il se forme un dépôt d'ulmine et d'acide ulmique. Mais, si l'on fait l'expérience en présence de l'air ou dans un vase poreux, l'ulmine et l'acide ulmique se changent cette fois en *humine* et en acide humique. Il s'est produit alors une véritable oxydation. Soumis plus longtemps à l'action de l'acide ou bouillis avec l'acide chlorhydrique concentré, ou avec une dissolution de potasse caustique, l'humine et l'acide humique se décomposent de nouveau.

HUMINITE n. f. Charbon fossile. Variété de lignite.

HUMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à l'humus, à la terre végétale. ‖ Se dit d'un acide dont on a admis l'existence dans le terreau.

HUMIRIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* HUMIRIACÉE.

— ENCYCL. Les *humiriacées* sont des arbustes à feuilles isolées, simples, sans stipules, à limbe coriace ; leurs fleurs, régulières, pentamères, hermaphrodites, groupées en cymes, ont un ovaire à cinq loges uniovulées, terminé par un style unique ; leur fruit est une drupe. Elles se distinguent des diptérocarpées, par leur pistil pentamère, leurs carpelles uniovulés, leur calice non accrescent et l'absence de stipules. On en connaît trois genres avec vingt espèces.

HUMIRIE (*rî*) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *humiriacées.*

— ENCYCL. Les *humiries* ou *houmiris* (humirium) sont des arbustes à feuilles alternes, simples, coriaces, dont on connaît une vingtaine d'espèces, presque toutes de l'Amérique tropicale.

HUMITE (*h* asp. — de *Hume*, n. pr.) n. f. Genre comprenant quelques silicates de magnésie et de fer qui contiennent de 3 à 10 p. 100 de fluor. ‖ Silicate naturel de magnésie appartenant au genre humite et que l'on trouve à la Somma (Vésuve).

HUMIVAGUES (*vagh'*) n. m. pl. Groupe de reptiles sauriens crassilingues, comprenant les agames, stellions et formes voisines. (Les humivagues répondent aux deux principales familles des *agamidés* et des *stellionidés.*) — *Un* HUMIVAGUE.

HUMMEL (Jean-Népomucène), pianiste et compositeur allemand, né à Presbourg en 1778, mort à Weimar en 1837. Il reçut des leçons de Mozart et étudia la composition avec Albrechtsberger, puis avec Salieri. A cette époque, il connut Haydn et Beethoven, et il écrivit pour les théâtres de Vienne plusieurs opéras et ballets qui furent bien accueillis. En 1803, il entra au service du prince Esterhazy, auprès duquel il resta jusqu'en 1811. Il devint maître de chapelle du roi de Wurtemberg en 1816, puis du duc de Saxe-Weimar.

Comme exécutant, Hummel a transformé l'école du piano en Allemagne. A sa renommée de virtuose, il joignit celle d'un improvisateur de premier ordre. Enfin, comme compositeur, il fit preuve d'un talent remarquable. Il a laissé des œuvres nombreuses, quelques opéras : *le Viccnde d'amore, Mathilde de Guise, Maison à vendre, le Retour de l'Empereur*; deux cantates avec chœurs et orchestre, *Éloge de l'amitié* et *Diana ed Endimione*; et plusieurs ballets : *Hélène et Pâris, Sapho de Mitylène, le Tableau parlant, l'Anneau magique, le Combat magique.* Il a laissé aussi trois messes et quelques motets. C'est à sa musique instrumentale surtout qu'il doit son renom de compositeur (ouverture, concertos, septuors, quatuors, trios, sonates, rondeaux, fantaisies, études, caprices, etc.); une *Méthode théorique et pratique de piano.*

Hummel.

HUMOPIQUE (*pik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{38}H^{20}O^{7}$, qui se produit en même temps qu'il se dégage de l'ammoniaque, lorsqu'on chauffe de la narcotine à 220° environ. ‖ On dit aussi HUMOPINIQUE.

HUMORAL, ALE, AUX adj. Méd. Qui est supposé produit par les humeurs : *Maladie* HUMORALE. ‖ *Théorie humorale.* V. HUMORISME.

HUMORIQUE (*rik'* — du lat. *humor*, humeur) adj. Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

HUMORISME (*rissm'* — du lat. *humor*, humeur) n. m. Doctrine médicale qui accorde une prépondérance considérable aux humeurs dans les phénomènes de l'économie.

— ENCYCL. Le nombre des humeurs de l'économie reconnues par les anciens auteurs a varié comme leur nature. Galien, qui a érigé l'*humorisme* en doctrine, en admettait quatre : le sang, la lymphe, la pituite et la bile. La surabondance, l'effervescence ou l'altération des humeurs produit toutes les maladies. Nous trouvons, parmi les sectateurs de cette doctrine qui fut longtemps en honneur : Galien, Oribase, Aétius, Rhazès, Avicenne, Averrhoès, Sanctorius, Sydenham, Rivière, Ch.-L. Hoffmann, etc. Dans la suite, l'humorisme fut combattu surtout par J. Fernel, Gui Patin, Brown, Pinel, Broussais, etc.

HUMORISTE (*risst'*) adj. Méd. Qui est partisan de l'humorisme : *Médecin* HUMORISTE. ‖ Substantiv. : *Un* HUMORISTE.

— Celui qui est d'humeur fâcheuse. (Vx.)

— Littér. Qui a de l'humour : *Écrivain* HUMORISTE. ‖ Substantiv. : *Un* HUMORISTE. (On dit aussi HUMOURISTE.)

HUMORISTIQUE (*stik'* — rad. *humoriste*) adj. Qui tient de l'humour, qui appartient à l'humour : *Trait* HUMORISTIQUE. *Œuvre* HUMORISTIQUE. ‖ On dit aussi HUMOURISTIQUE.

HUMOUR (mot angl.; du lat. *humor*, humeur) n. m. Gaieté qui se dissimule sous une apparence sérieuse et dont les traits caractéristiques sont l'ironie et l'imprévu : *Dickens, Thackeray, Sterne, furent des auteurs pleins d'*HUMOUR. ‖ Se rencontre parfois au féminin chez de bons auteurs : *Une fantaisie et* UNE HUMOUR *que rien ne peut rendre.* (Th. Gautier.)

— ENCYCL. *Humour* dérive du mot français *humeur*, employé plusieurs fois dans les comédies de Corneille avec le sens d'« enjouement ». Avec cette signification courante de gaieté d'imagination, de veine comique, l'humour n'est la qualité exclusive d'aucune race, ni d'aucun temps. De François Rabelais à G. Courteline, la littérature française en est abondamment fournie. Les Allemands, en dehors même de leurs auteurs originaux les plus saillants, des Jean-Paul et des Hoffmann, possèdent une série très copieuse de récits humoristiques, depuis le fameux *Simplicissimus* de Grimmelshausen jusqu'aux amusantes charges militaires du baron de Schlicht.

Mais l'humour représente plus particulièrement un certain mélange de science et de plaisanterie, qui se tient à distance égale de l'un et de l'autre genre. Le tempérament anglo-saxon s'adapte bien à cette forme de sarcasme, qui consiste à dire, sur le ton sérieux, des choses du dernier comique ou de la plus âpre malignité. Swift, Fielding, Dickens, Thackeray, Sydney Smith, Carlyle et les Américains Wendel Holmes, Marc Twain et Addison en ont laissé des spécimens bien caractéristiques.

HUMOURISTE n. et adj. et **HUMOURISTIQUE** adj. V. HUMORISTE, et HUMORISTIQUE.

HUMPERDINCK (Engelbert), compositeur allemand, né à Siegbourg-sur-le-Rhin en 1854. De 1880 à 1882, il fut à Bayreuth le coopérateur de Wagner. Il visita ensuite Paris, l'Italie et l'Espagne, devint professeur au Conservatoire de Cologne, puis de Francfort, et critique musical à la « Gazette de Francfort ». En 1893, il fit représenter à Munich l'opéra de *Haensel et Gretel*, qui obtint un grand succès et fut joué à Paris; puis, en 1896, *Enfants de roi*, qui fut peu goûté. On lui doit aussi une ballade avec chœurs, *le Bonheur d'Edenhall*, des symphonies et des *lieder.* Il devint, en 1900, professeur au Conservatoire de Berlin et membre de l'Académie royale des beaux-arts.

HUMPHREYS (Henry Noel), archéologue anglais, né à Birmingham en 1810, mort à Londres en 1879. Il voyagea en Italie, et, à son retour en Angleterre, commença une série de publications, moitié scientifiques, moitié littéraires, qui lui assurèrent une légitime notoriété : *les Livres enluminés du moyen âge* (1844); *l'Art de l'enluminure* (1849); *Monnaies de l'empire britannique* (1854); *Holbein et la Danse des morts* (1868); *Histoire de l'imprimerie* (1869); *Rembrandt et ses eaux-fortes* (1871); etc.

HUMPOLETZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême); 7.000 h. Draperie et bonneteries; brasseries.

HUMULINE (rad. *humulus*) n. f. Boisson hygiénique, composée d'eau, de houblon et de rhum.

HUMULUS (*luss*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre houblon.

HUMUS (*muss* — mot lat.) n. m. Matière brune ou noirâtre qui se forme dans le sol cultivé, dans le fumier de ferme, sous le couvert des forêts, etc., par la décomposition de la paille, des feuilles, du bois ou de toute espèce de débris organiques.

— ENCYCL. L'*humus* provient de la décomposition et fermentation des matières organiques entassées et comprimées sur les plates-formes ou dans les fosses à fumier, ou formant naturellement des couches d'une certaine épaisseur, comme dans les tourbières, landes, forêts, etc. Dans la plupart des cas, ces matières organiques sont d'origine végétale. Elles donnent naissance, en se décomposant, à des produits minéraux divers (gaz carbonique, eau, ammoniaque, nitrate), ainsi qu'à des résidus organiques hydrocarbonés, qu'on désigne du nom de *corps humiques.*

Tous les sols cultivés renferment de l'humus. Les bonnes terres arables n'en contiennent pas moins de 3 à 6 p. 100; les terres des jardins maraîchers, qui reçoivent des fumures copieuses, en contiennent beaucoup plus. Il diminue la plasticité des terres argileuses, donne plus de liaison aux terres légères, augmente chez les unes et les autres leur pouvoir absorbant vis-à-vis de l'eau et de la chaleur. D'autre part, il contribue à l'assimilation des éléments minéraux servant à la nutrition des plantes et constitue lui-même une précieuse réserve alimentaire.

HUNALD ou **HUNOLD**, duc d'Aquitaine, né vers 705. Il succède à son père Eudes en 735, promet fidélité à Charles-Martel et à ses fils (736), essaye de se rendre indépendant de Pépin le Bref et de Carloman, voit ses domaines envahis (741), brûle Chartres (743), abdique, après avoir fait crever les yeux à son frère Hatton soupçonné de trahison (744), reprend le pouvoir après la mort de son fils Waïfre (768), mais ne peut tenir contre Charlemagne, s'enfuit auprès du duc de Gascogne, Lupus.

HUNAS (*h* asp., et *nass*) n. m. ou **HUNASSE** (*h* asp.) n. f. Chaland belge, de Liége, dont l'arrière et l'avant sont très relevés.

HUNE (*h* asp. — de l'island. *hun*, tête de mât) n. f. Plate-forme fixée sur les bas-mâts et servant à divers usages. ‖ *Mât de hune*, Mât situé immédiatement au-dessus de la hune du bas-mât. ‖ *Chef de hune*, Gabier breveté ou quartier-maître chargé d'entretenir la hune et d'y assurer l'ordre. ‖ *Drisse de hune*, Drisse de hunier. ‖ *Écoute de hune*, Écoute de hunier. ‖ *Vergue de hune* ou *hunier*, Vergue qui se hisse sur le mât de hune. ‖ *Feu de hune*, Feu qui s'allume sous la hune et sert de marque distinctive la nuit.

Hune : A, hune; B, plan d'une hune; C, hunes militaires.

— Techn. Nom donné à la pièce de bois horizontale, dont les deux extrémités se terminent en tourillons tournant dans des coussinets et qui, en son milieu, supporte une grosse cloche.

— ENCYCL. La *hune* est une plate-forme de dimensions variables avec la grandeur de la mâture ; elle s'appuie sur un entablement formé par les élongis et les jottereaux fixés au ton du mât. Elle sert à écarter et à rider les haubans de hune, à déposer du matériel ; elle sert aussi de lieu de repos. La hune a la forme d'un demi-cercle, la partie rectangulaire étant tournée vers l'arrière. L'intervalle ménagé entre le mât et l'ouverture servant au capelage s'appelle le *trou du chat* et en permet l'accès. Les hunes prennent les noms des mâts auxquels elles appartiennent : *la hune de misaine, la grand'hune*, etc. Le mât et la vergue immédiatement supérieurs à la hune s'appellent souvent *mât de hune, vergue de hune.* On dit même *vergue d'hune, mât d'hune.* Quand on spécifie le mât dont on parle, il faut dire : *Grand mât de hune, Petit mât de hune* ou *Mât de grand* ou *petit hunier*, et il en est de même pour la vergue et les manœuvres qui se rapportent à ces parties du gréement.

Les hunes servent aussi au combat, elles sont garnies de projecteurs et de canons-revolver ; quand elles servent de poste de combat, elles sont garnies de tôle et se sont transformées, de nos jours, en véritables blockhaus.

Les hunes ordinaires portent à la partie arrière une traverse ou hampe sur laquelle les hommes peuvent s'appuyer et se reposer en attendant la manœuvre.

HUNEBED ou **HUNNEBED** (*bèd'*) n. m. Nom de certains tumulus qui se rencontrent en Hollande.

HUNÉRIC, roi des Vandales d'Afrique, mort en 484. Il succéda en 477 à son père Genséric, qui, en 435, l'avait livré comme otage à l'empereur Valentinien III. Pour assurer la couronne à ses enfants, il fit mettre à mort son frère Théodoric, à qui devait revenir le trône. En 483, il commença contre les catholiques, qu'il avait d'abord paru ménager, une sanglante persécution. De sa première femme, une fille de Théodemer, roi des Visigoths, il avait eu un fils, HILDICAR, qui mourut avant lui. Sa seconde femme, Eudoxie, fille de Valentinien III, se réfugia à Jérusalem pour y mourir, après lui avoir donné un autre fils, HILDÉRIC.

HUNETTE (*h* asp., et *nèt'*) n. f. Panneau de derrière d'une voiture.

HUNFALVY (Paul), linguiste et ethnographe hongrois, né en 1810, mort à Budapest en 1891. Les revues qu'il a dirigées, l'édition des œuvres de Reguly sur les Vogouls

et surtout son *Ethnographie de la Hongrie* (en hongr. et en allem., 1876) témoignent d'une connaissance approfondie de ces questions peu étudiées. Dans *Histoire des Roumains*, parue après sa mort (1894), il raconte les événements jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

Hungerford, ville d'Angleterre (comté de Berks), à 38 kilom. de Reading, sur le Kennet, affluent de la Tamise ; 3.100 hab. Commerce actif. Brasseries.

HUNIER (*h* asp., et *ni-é*) n. m. Mar. Voile carrée enverguée sur la vergue de hune et hissée sur le mât de hune : *Grand* HUNIER. *Petit* HUNIER. ‖ *Hunier d'artimon*, Perroquet de fougue. ‖ *Double hunier*, Hunier divisé en deux parties pour faciliter la manœuvre.

— Pêch. Filet ressemblant à un échiquier, et que l'on manœuvre au moyen d'un mât muni d'un contrepoids et pouvant basculer autour d'un axe horizontal, soit au moyen d'un mât incliné ayant une moufle à sa partie supérieure à travers laquelle passe la corde reliée au filet.

— Encycl. Le gréement du *hunier* se compose de deux cargues-fonds, deux cargues-points et deux cargues-boulines ; des bandes de ris permettent de réduire la hauteur de la voile, et le premier s'appelle *ris de chasse*. La vergue qui, selon le mât, prend le nom de *vergue de petit* ou *grand hunier*, est manœuvrée au moyen de bras et d'une ou de deux drisses. Au repos, elle est tenue avec des balancines et des palans de roulis. Un palanquin passant dans un clan du bout de vergue permet de prendre les ris en soulageant la ralingue. A bord des navires de commerce, on se sert souvent de doubles huniers ; la voile est divisée en deux et s'envergue sur deux vergues, l'une fixe, l'autre mobile, appelées *grand fixe* ou *petit fixe, grand volant* ou *petit volant* pour le grand ou le petit mât de hune. Les bras et balancines sont doubles, et il y a une nouvelle manœuvre ajoutée à celles d'un hunier ordinaire, le calebas, qui permet d'amener le hunier quand la vergue ne court pas le long du mât sur ses rocambeaux et ses pommes de racage. A la mer, par mauvais temps, on amène les huniers sur le chouque pour diminuer l'effort du vent. Quand, au contraire, le hunier est tout haut, on dit qu'il est « en coche » ou « à joindre ».

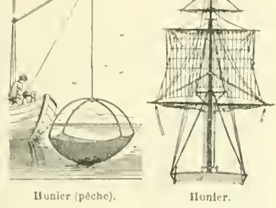
Hunier (pêche). Hunier.

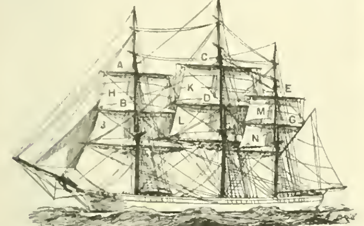

Huniers : A, vergue de petit volant ; B, vergue de petit hunier ; C, vergue de grand volant ; D, vergue de grand hunier ; E, vergue de volant d'artimon ; G, vergue de perroquet de fougue ; H, petit volant ; J, petit hunier ; K, grand volant ; L, grand hunier ; M, volant d'artimon ; N, perroquet de fougue.

Huningue (en allem. *Grosshuningen*), ville d'Allemagne (Haute-Alsace [cercle de Mulhouse]), à 3 kilom. au N. de Bâle, près de la rive gauche du Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin ; 1.770 hab. (*Huningeois, oises*.) Station pour le transit du coke, du bois de construction. Grand établissement de pisciculture, à Blotzheim. Autrefois, place forte établie par Vauban (1680), et plusieurs fois assiégée. Un pont jeté sur le Rhin et une redoute élevée sur la rive allemande furent détruits par une clause du traité de Ryswick (1697). Depuis 1843, la ville est reliée à la rive droite du fleuve par un pont sur pilotis, qui aboutit à Kleinhuningen (Petit-Huningue), village badois. Avant 1870, Huningue faisait partie du département du Haut-Rhin.

Huningue (sièges de). Placée au débouché des défilés de la Forêt-Noire, tenant sous son canon la ville de Bâle, Huningue était, avant 1815, la clef de la Haute-Alsace. Elle a subi trois sièges mémorables : En 1796, le général Abbatucci s'est défendu héroïquement, pendant plus de trois mois, contre les 25.000 Autrichiens du prince de Furstenberg, et il obtint de sortir de la place avec les honneurs de la guerre. — En 1814, le colonel Chancel tint tête pendant quatre mois aux Bavarois du général Zoller, et la garnison, décimée par la famine, les épidémies, quitta la place avec armes et bagages. — Le siège de 1815 fut le plus héroïque. La garnison, commandée par le général Barbanègre, ne comptait que cent trente-cinq hommes, qu'assiégeaient 25.000 Autrichiens sous l'archiduc Jean. Bloquée le 26 juin, la ville fut bombardée sans interruption du 14 au 26 août. Elle n'était plus qu'un monceau de décombres, lorsque Barbanègre consentit à la rendre. Le 27 août, il défila à la tête de sa petite troupe, devant toute l'armée autrichienne. Saisi alors d'admiration, l'archiduc voulut embrasser le glorieux défenseur de Huningue. Un tableau du peintre Detaille (1892) (musée du Luxembourg) rappelle cet émouvant épisode.

Reddition de Huningue (1815), d'après Detaille.

HUNNÉMANNIE (*u-né-ma-nî*) n. f. Genre de papavéracées, comprenant des herbes glabres, à feuilles alternes, à fleurs terminales, solitaires, dont on connaît quelques espèces mexicaines.

HUNNÉMANNIÉ (*u-né-ma-ni-é*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hunnémannie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre *hunnémannie*. — *Une* HUNNÉMANNIÉE.

HUNNIQUE (*hu-nik'* [*h* asp.]) adj. Qui se rapporte aux Huns : *Les peuplades* HUNNIQUES.

Huns (*h* asp.), nom donné à plusieurs tribus de souche turque qui ont fondé plusieurs empires dans l'Asie centrale.

— Adjectiv. au masc. sing. : *Le peuple* HUN.

— Encycl. Les *Huns* sont nommés par les Chinois *Hioung-Nou*, par les Grecs *Ounnoi* et *Khounnoi*, et leur nom se trouve dans le Zend-Avesta sous la forme *Hyaona*. L'établissement des Huns dans le nord de l'Asie paraît remonter au XII^e siècle avant l'ère chrétienne, et leur empire s'étendit un instant du Pacifique à l'Oural ; ils furent des voisins désastreux pour l'empire chinois et, à plusieurs reprises, ils faillirent s'en rendre maîtres. En 43 de l'ère chrétienne, l'empire des Huns se divisa en deux royaumes : celui des Huns du Nord, et celui des Huns du Midi, qui continuèrent la lutte contre la Chine. En 93, le royaume des Huns du Nord ayant été détruit par les Chinois, le tanjou et ses sujets traversèrent toute la Sibérie et vinrent camper dans le pays des Bashkirs ; ces peuplades hunniques envahirent l'empire romain et firent la guerre à la Perse. Vers le commencement du V^e siècle, les Turcs, les *Tou-Kouïé* des auteurs chinois, se détachèrent des Huns pour fonder un empire indépendant et, sous la poussée des peuples de même race qu'eux qui habitaient l'Asie orientale, les Huns établis dans le pays des Bashkirs furent poussés sur l'Europe.

Huns.

Les autres empires fondés par les Huns sont ceux des Huns Kidorites qui, en 461, envahirent l'empire d'Orient et la Perse ; des Huns Sabires qui, vers 515, ravagèrent l'Arménie et le Pont ; des Huns Avars ou Varkhonites, qui apparaissent en Europe vers 558 ; des Koutrigoures (VI^e s.).

On ne connaît rien de la langue, de l'écriture et de la littérature de ces peuplades ; toutefois, l'analyse des noms de leurs princes qui ont été conservés par les historiens byzantins et latins prouvent que leur langue était presque identique au turc oriental.

Les Huns avaient le corps trapu, la peau jaune, les membres robustes, les pommettes saillantes, le nez épaté, la tête énorme. Ils se nourrissaient de racines sauvages ou de viande crue, et se fabriquaient, avec de la toile ou des peaux de rats des bois, de mauvaises casaques. Ils ne mettaient pied à terre ni pour boire, ni pour manger. Ils allaient au combat en poussant des cris effroyables, et chargeaient l'ennemi avec la promptitude de l'éclair. Au moment où leur adversaire se préparait à les frapper, ils l'enlaçaient dans une courroie qui paralysait tous ses mouvements. Ils étaient d'une férocité incroyable. Attila, leur chef, avait coutume de dire : « L'herbe ne repousse plus sous les pas de mon cheval. »

Hunsruck ou **Hunsrucken**, plateau montueux, situé sur la rive gauche du Rhin, limité par les vallées profondes de la Moselle au N.-O., du Rhin au N.-E., de la Nahe au S.-E., et de la Sarre au S.-O. Ce n'est que la continuation, de l'autre côté du Rhin, du massif du Taunus, dont le Hunsruck reproduit la constitution géologique (schistes avec quelques pointements de granit) et le caractère forestier. L'altitude moyenne du plateau ne dépasse guère 500 mètres, et s'abaisse même assez sensiblement au S.-O., au-dessus des vallées profondes de la Moselle et de la Sarre. Les sommets les plus élevés sont ceux du Hochwald et de l'Idarkopf (745 m.).

Hunt (Henry), homme politique anglais, né en 1773, mort en 1835. En 1797, il fut condamné à la prison pour avoir provoqué en duel lord Bruce. Il s'y rencontra avec Waddington et Clifford, revisionnistes ardents, qui le gagnèrent à leurs vues. Il fit dans tout le pays une campagne de meetings où il réclamait la réforme parlementaire, le suffrage universel, etc. Très populaire, Hunt provoqua des désordres et fut emprisonné à plusieurs reprises. Il fut, de 1830 à 1838, député de Preston à la Chambre des communes. Hunt a laissé des *Mémoires* intéressants (1820).

Hunt (James Henry Leigh), poète et critique anglais, né à Southgate en 1784, mort à Putney en 1859. Il composa, quand il étudiait à Cambridge, des pièces de vers que son père publia sous le titre de *Juvenilia* (1801). Il fonda, en 1808, l'*Examiner*, qui devint bientôt un des principaux organes du parti whig. Il fut poursuivi à plusieurs reprises et emprisonné, pour une phrase regardée comme irrévérencieuse envers le prince de Galles. Il fut lié avec la plupart des littérateurs du jour : Byron, Hazlitt, Smith, Keats, Coleridge, Lamb, etc. En 1821, il céda la direction de l'« Examiner » et partit pour l'Italie, où il passa quatre ans. A son retour, il se fit connaître comme l'un des écrivains les plus distingués et l'un des critiques les plus autorisés de l'Angleterre. Ses œuvres poétiques se composent de : *la Fête des poètes* (1814) ; *l'Histoire de Rimini* (1816) ; *Feuillage* (1818) ; *Légende de Florence* (1840) ; *le Palefroi* (1842) ; *Histoires en vers* (1855). Parmi ses ouvrages en prose, il faut citer : *Souvenirs de lord Byron* (1828) ; *Hommes, femmes et livres* (1847), recueil de ses articles de critique ; *Autobiographie* (1850) ; etc.

Hunt (William Morris), peintre et sculpteur américain, né à Brattlebourough (États-Unis) en 1824, mort à Boston en 1879. Il alla étudier la sculpture à l'académie de Dusseldorf en 1846, mais bientôt il abandonna l'ébauchoir. En 1848, il s'établit à Paris, où il devint élève de Couture et, plus tard de Millet. En 1875, il s'établit à Boston. Il a peint principalement des portraits et des paysages d'une belle couleur, mais aussi un petit nombre de sujets tels que *la Marguerite* ; *le Tambour* ; *le Rappel*. Il est l'auteur d'un assez bon livre intitulé : *Talks on art*. Les Américains le considèrent comme un des promoteurs du développement des arts dans leur pays.

Hunt (Thomas Sterry), chimiste américain, né à Norwick en 1826. Après s'être livré d'abord à l'étude de la médecine, il devint (1845-1847) professeur de chimie et de minéralogie (1872-1878) à la Geological Survey du Canada et, en 1872, professeur de géologie à l'Institut de technologie du Massachusetts. Ses travaux portent spécialement sur les composés chimiques, l'étude des eaux minérales, des phénomènes volcaniques, des sources de pétrole, etc.

Hunt (William Holman), peintre anglais, né à Londres en 1827. Élève de l'académie de Londres, il attira l'attention en exposant : *le Docteur Rochecliffe célébrant le service divin dans la compagnie de Jocelin Joliffe, à Woodstock* (1847) ; *Rienzi jurant d'obtenir justice pour la mort de son jeune frère* (1849). A partir de 1850, Hunt changea sa manière et devint, avec Millais, le fondateur de l'école des préraphaélites. C'est à ce genre que se rattachent les tableaux suivants : *la Lumière du monde* (1854) ; *le Réveil de la conscience*, peintures mystiques ; *les Moutons égarés* et *Claudio et Isabella*. Hunt alla passer de longues années en Palestine, pour y peindre des tableaux religieux réels et sincères, où le fini de l'exécution et le réalisme des détails relèvent d'un accent saisissant le sentiment évangélique et tendre. Tels : *l'Ombre de la mort* (à Manchester) ; *le Triomphe des Innocents* (à Liverpool) ; *le Bouc émissaire* ; *Notre-Dame*. Citons encore : *Dame de Shalott* (poésie de Tennyson) ; etc.

Hunte, rivière de l'Allemagne septentrionale (Hanovre et Oldenbourg). Née à 20 kilom. d'Osnabruck, elle coule vers le N., baigne Oldenbourg et tombe dans le Weser, rive gauche, à 25 kilom. de Brême. Cours 175 kilomètres.

HUNTÉLITE (*h* asp.) n. f. Arséniate naturel d'argent.

HUNTER (*heun'-tèr'* [*h* asp.] — mot angl. formé de *hunt*, chasser) n. m. Cheval de chasse, exercé à franchir les obstacles : *Les meilleurs* HUNTERS *viennent d'Irlande*.

Hunter (William), médecin anglais, né à Long-Calderwood en 1718, mort à Londres en 1783. Agrégé au collège des chirurgiens de Londres en 1747, il devint, en 1748, chirurgien à l'hôpital de Middlesex, professeur d'anatomie à l'Académie royale des arts. On lui doit de belles recherches en anatomie et en obstétrique. Citons de lui : *Medical commentaries* (1762-1764) ; *Anatomical description of the human gravid uterus* (1774) ; *Lectures on the gravid uterus and midwifery* (1783). — Son frère, John Hunter (1728-1793), fut médecin dans la marine, puis il ouvrit à Londres des cours publics sur l'anatomie et la chirurgie, et constitua un riche musée de pièces anatomiques. Il fut membre de la Société royale de Londres (1767), et chirurgien extraordinaire du roi (1776). Jenner fut un de ses élèves. Hunter peut être considéré comme le créateur de la pathologie expérimentale en Angleterre. Citons de lui : *Histoire natu-*

relle des dents de l'homme (1771); *Traité sur la maladie vénérienne* (1786). Ses *Œuvres complètes* ont été traduites en français par Chassaignac et Richelot (1843).

Hunter (William Wilson), administrateur et écrivain anglais, né en 1840. Entré dans l'administration en 1862, il a fait toute sa carrière aux Indes. Il a pris certaines mesures pour prévenir le retour des famines, si fréquentes en Asie. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire comparé des langues de l'Inde et de la haute Asie* (1868).

Huntérie (*h* asp., et *rî*) n. f. Genre d'apocynées plumériées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît trois espèces du Bengale.

Huntérien (*h* asp., et *ri-in*) adj. m. Se dit du chancre syphilitique, décrit par Hunter.

Huntérite (*h* asp.) n. f. Silicate naturel appartenant à la famille des feldspaths. Variété d'orthose.

Hunter's Hill, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland]), sur la baie de Port-Jackson; 3.650 hab. C'est, en réalité, un faubourg de Sidney.

Huntingdon, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur la rive gauche de l'Ouse; 7.000 hab. Manufactures; commerce de laine, de blé, de houille, de bois et de bestiaux. Anciennement, station romaine; vestiges d'un château du xe siècle. Patrie de Cromwell.

Le *comté de Huntingdon* possède une population de 58.000 hab. Ch.-l. *Huntingdon*; villes principales: Saint-Ives et Ramsey. Une plaine ondulée et fertile forme les parties méridionale et occidentale du comté dont la partie nord-est, traversée par l'Ouse, est couverte de marais et de lacs, que le drainage a transformés en prairies sur un grand nombre de points. Les fromages du comté de Huntingdon sont parmi les plus renommés de l'Angleterre.

Huntingdon, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. de comté, sur la rive gauche de la Juniata, affluent de la Susquehanna; 3.030 hab.

Huntingdon, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du *comté de Huntingdon*; 2.400 hab. Commerce de laines et de céréales. — Le comté du même nom, dans le nord-est de l'Etat d'Indiana, à égale distance du lac Erié et du lac Michigan, sur le haut Wabash, a 25.000 hab.

Huntingdon, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Suffolk]), dans l'île de Long-Island; 4.230 hab.

Huntley, bourg d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur la petite péninsule formée par le confluent du Doveran et du Bogie; 3.760 hab. Fabrication de toiles et de lainages; brasseries importantes; blanchisseries renommées. Aux environs, ruines d'un ancien château.

Hunt steeple-chase (*eunt', stîpl'-tchèz'* — mots angl. signif. *steeple-chase de chasse*) n. m. Turf. Course d'obstacles à laquelle ne prennent part que des hunters.

Huntsville, ville des Etats-Unis (Alabama), ch.-l. du comté de Madison, sur un petit affluent du Tennessee; 7.995 hab. Commerce de coton et cotonnades; industrie cotonnière importante.

Hunyad, comitat de l'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie]), à la frontière de la Roumanie, au versant nord des Karpathes, dans le bassin du Maros, sous-affluent du Danube par la Tisza. Sol très montagneux; 2.506 kilom. carr.; 270.000 hab., presque tous Roumains. Ch.-l. *Deva*.

Hunyadi, ancienne famille hongroise, originaire de Transylvanie, dont le membre le plus illustre est Jean (Janos), né vers 1388, mort en 1456. C'est le grand héros du moyen âge hongrois. Il entra de bonne heure au service du roi Sigismond et se distingua, en 1420, dans la campagne de Bohême. En 1428, il épousa Elisabeth Szilagyi, dont il eut deux fils: Ladislas et Mathias. Son génie militaire, son patriotisme et son grand tact politique lui assignèrent bientôt la première place. Après la mort du roi Albert (1439), il contribua à l'élection de Ladislas Ier, qui le nomma voïvode de Transylvanie et capitaine de Nandor-Fehervar. En cette qualité, Hunyadi remporta les victoires de Szendro (1441), de Szentimre et des Portes de Fer (1442), fit la campagne bulgare (1443), et fut battu à Varna (1444), où le roi perdit la vie. Hunyadi fut nommé gouverneur du pays pendant la minorité de Ladislas V (1444-1452), mais il eut constamment à lutter contre Gara et Czillei, qui étaient du parti de Frédéric III, empereur d'Allemagne. En 1453, le roi fut déclaré majeur, et Hunyadi organisa la croisade contre les Turcs, qu'il battit, une dernière fois, à Nandor-Fehervar (1456), mais mourut victime de l'épidémie qui décimait son camp. — Son fils Ladislas (1433-1457) fut nommé ban de Croatie, en 1453. Après la mort de Jean, il fut attaqué par Czillei, mais celui-ci fut tué par les amis de Ladislas. Le roi, trop faible, le fit arrêter et, malgré sa promesse, décapiter à Bude, en 1457. L'autre fils de Hunyadi, Mathias, fut amené prisonnier à Prague; mais, après la mort de Ladislas V, il fut élu roi de Hongrie. Il est connu sous le nom de **Mathias Corvin**.

Hunyadi Janos, sources salines, aux environs de Budapest (Hongrie). Eaux sulfatées sodiques et magnésiques et, par suite, excellentes comme purgatif.

Huon (*h* asp.) n. m. Ornith. Syn. de hulotte.

Huon, groupe d'îles de l'océan Pacifique, au N.-O. de la Nouvelle-Calédonie, dont elles dépendent politiquement. Ce sont des rochers madréporiques bas, couverts de guano, sans population stable et fixée. Les îles *Leleizour* et de la *Surprise*, fréquentées par les pêcheurs de tortues, sont les plus importantes de ce petit archipel.

Huon (golfe), grande baie de la côte sud-est de la Nouvelle-Guinée (Terre de l'Empereur-Guillaume). Plusieurs bons mouillages.

Huon d'Oisy, seigneur et trouvère français du xiie siècle. Il fit partie de la troisième croisade, et mourut en 1189. Il est l'un des plus anciens écrivains du Nord qui aient imité la poésie lyrique des troubadours. Il fut le maître, en l'art de « trouver », de Conon de Béthune, contre lequel il a rimé une spirituelle chanson satirique.

Huon de Villeneuve, trouvère français du xiiie s., auteur de quelques parties du cycle des *Quatre fils Aymon*.

Huon de Bordeaux, chanson de geste française de la fin du xiie siècle, une des plus remarquables par la verve alerte et gaie de l'auteur. — Le jeune Huon, fils du duc de Bordeaux Seguin, ayant tué, sans le connaître, Charlot, fils de Charlemagne, qui lui avait tendu une embuscade, est condamné par le vieil empereur, sous peine d'être pendu, à se rendre à Babylone, auprès de « l'amiral » Gaudisse. Là, il doit embrasser trois fois Esclarmonde, sa fille, tuer le païen assis à sa droite, et rapporter ses moustaches et quatre de ses dents molaires. Grâce à la protection du nain Auberon, dont il gagne l'amitié, Huon accomplit heureusement sa périlleuse mission; il revient en France avec Esclarmonde, et reconquiert les bonnes grâces de Charlemagne. Longnon a montré (*Romania*, VIII) que le meurtre de Charlot avait pour origine le meurtre de Charles, fils de Charles le Chauve, accompli par un certain Aubouin, qui fut exilé comme Huon. Le personnage d'Auberon est emprunté à la mythologie germanique, et n'est autre que le roi des nains Elberich. De *Huon de Bordeaux* il a passé dans *le Songe d'une nuit d'été* de Shakspeare, dans l'*Oberon* de Wieland et l'opéra de Weber, fondé sur celui-ci. Ce poème a été publié, en 1860, par Guessard et de Montaiglon (« Anciens poètes de la France »). G. Paris en a donné une adaptation en prose moderne (1899).

Huot (*hu-o* [*h* asp.]) n. m. Nom vulgaire de la hulotte.

Huot (Jean-Jacques-Nicolas), géographe, né à Paris en 1790, mort, en 1845, à Versailles, où il était conservateur de la bibliothèque. Il est principalement connu comme le collaborateur de Malte-Brun, dont il a mis le *Précis de géographie* au niveau des découvertes modernes. Il a aussi collaboré au *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, rédigé sous la direction de A. Demidoff, en 1837; traduit Pomponius Méla dans la collection Nisard, et publié un précis de géologie et de minéralogie.

Hupe (*h* asp.) n. f. En T. de mar., Foyer de pourriture d'une pièce de bois.

Huppe (*h* asp. — du lat. *upupa*, même sens) n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des upupidés, comprenant six ou sept espèces de l'ancien continent.

— Encycl. Les *huppes* sont de couleurs claires, harmonieusement nuancées; leur tête, à long bec fin et recourbé, porte une grande huppe comprimée, pouvant s'étaler à volonté, en éventail. Ce sont des oiseaux insectivores, assez solitaires et sauvages, au moins en Europe; ils nichent surtout dans les arbres creux, où les excréments accumulés des jeunes forment un véritable lit de guano, sur lequel ils vivent (d'où l'expression *sale comme une huppe*). La *huppe vulgaire* (upupa epops), grise et roux clair, bariolée de blanc et de noir, est le plus curieux oiseau de France; sa taille atteint 28 centimètres de long. Répandue dans toute l'Europe, surtout vers le Sud, dans l'Asie moyenne et le nord de l'Afrique, elle est remplacée, dans l'Inde centrale et méridionale, par d'autres espèces (*upupa nigripennis*), et en Afrique par l'*upupa minor*.

Huppe.

Huppe (*h* asp. — de *houppe*) n. f. Touffe de plumes sur la tête de certains oiseaux: *Alouette à* huppe.

— Fig. *Rabattre la huppe à quelqu'un*, Le mortifier, lui rabattre le caquet.

Huppé (*hu-pé* [*h* asp.]), **ée** adj. Qui porte une huppe: *Oiseau* huppé.

— Fig. et fam. Riche, de haut rang, les personnes de distinction portant autrefois des plumes à leur chapeau.

Huppe-col (*h* asp.) n. m. Nom anciennement donné aux oiseaux-mouches du genre *lophornis*, à cause de leur large collerette imbriquée. (Le type est le *lophornis ornatus*, du Brésil.) ‖ Pl. *Des* huppe-cols. V. lophornis.

Huppy, comm. de la Somme, arrond. et à 11 kilom. d'Abbeville, sur le plateau du Vimeu; 1.004 hab. Fabriques de linge damassé. Eglise du xvie siècle.

Huque (*huk'* [*h* asp.]) n. f. Robe courte portée par les hommes, au moyen âge, et qui diffère peu du hoqueton primitif. ‖ Au xve siècle, on donnait aussi ce nom au camail à capuchon, c'est-à-dire au chaperon.

— Encycl. La *huque*, sorte de saye plissée, non ajustée, se serrait souvent à la taille par une ceinture. Quand on la mettait par-dessus les armes, comme cela se faisait au xve siècle, on bouclait toujours les épaulières par-dessus, et le vêtement se portait flottant; c'était une vraie saye à armes. Ce vêtement paraît être venu d'Italie en France vers la fin du xive siècle. C'était alors une courte robe sans manches, ouverte du haut en bas par devant; on y mit des manches par la suite, manches souvent énormes, ballonnées, piquées, montées, très renflées aux épaules et boutonnées au poignet. La huque ne se porte plus guère à partir de 1480; elle fait place au pourpoint.

Huque (xve s.).

Hurasse (*h* asp.) n. f. Techn. Syn. de hulse.

Hurcoite (*h* asp.) n. f. Aux xive et xve siècles, Houppe de soie ou de fils d'or, dont on ornait les vêtements et même les harnais.

Hurdel n. m. Fortif. Syn. de hourd.

Hurdes. Géogr. V. Jurdes.

Hurdle race (*heurdl'-ress* [*h* asp.] — mot angl.) n. f. Course de haies. (Employé dans le vocabulaire du sport hippique.)

Hure (*h* asp. — orig. inconn.) n. f. Tête hérissée de certains animaux: Hure *de sanglier, de saumon, de brochet*.

— Pop. Figure, tête. ‖ *Se faire ratisser la hure*, Se faire raser.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une hure de sanglier. (Les hures sont toujours représentées de profil et sont *défendues*, *allumées* ou *animées*, suivant que les défenses ou les yeux sont d'un émail particulier.) ‖ Nom donné aussi à la tête du dauphin héraldique.

D'argent à une hure de sable défendue du premier.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées. (Ce sont de grands arbres de l'Amérique tropicale. L'espèce la plus connue est la *hure crépitante* [hura crepitans] ou *sablier*, dont le fruit, composé d'un assez grand nombre de coques bivalves, détone au moment de la déhiscence, et dont le suc, très toxique, est employé à empoisonner les cours d'eau, en vue de la capture du poisson.)

Hure: *a*, fragment d'inflorescence mâle grossie; *b*, coupe de fleur femelle; *c*, fruit.

— Econ. rur. Nom vulgaire de la carotte sauvage.

— Techn. Brosse avec un long manche et garnie de poils de tous côtés. ‖ On dit aussi tête de loup.

Hure, cabaretier de Paris, établi, en 1725, rue des Boucheries-Saint-Germain, qui eut son heure de célébrité. Son établissement, choisi par l'Anglais Derwent-Waters, importateur en France de la *free masonry* (libre-maçonnerie), fut le berceau de la franc-maçonnerie.

Hure.

Hureaulite (*h* asp., et *ro*) n. f. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de fer, dont la formule est $H^{10}(Mn,Fe)^5P^4O^{20}$, le poids spécifique 3,18 à 3,20 et la dureté 5. (Cette espèce se présente en masses compactes ou fibreuses, incolores ou jaunâtres, avec éclat vitreux.)

Hurepoix (*h* asp.), ancien pays de France, dans le gouvernement de l'Ile-de-France, aujourd'hui partie sud-ouest des départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Séparé, au N., du Parisis par la Seine, le Hurepoix confinait aussi au Mantois, au Pays chartrain, au Gâtinais. Contrée de 280 kilom. carr. environ, boisée et pittoresque, surtout dans les vallées de l'Yvette et de l'Orge. Son chef-lieu était *Dourdan*; ses principales localités: Sceaux, Palaiseau, Chevreuse, Arpajon.

Huret (Grégoire), dessinateur, graveur et écrivain d'art français, né à Lyon en 1610, mort à Paris en 1670. Il a surtout gravé d'après ses propres dessins. Citons 32 compositions sur la *Passion de Jésus*; le *Vœu de Louis XIII* (1638); les portraits de: *Anne d'Autriche avec Louis XIV* (1645); *Henri IV avec Louis XIII*; *Richelieu*, *Mazarin*, *Condé*. Il a écrit: *Règle précise pour décrire le profil élevé du fust des colonnes* (1665). Il entra à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1663.

Huriel, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Montluçon, au-dessus de la Magieure, affluent du Cher; 2.912 hab. Ch. de f. Orléans. Tuileries, moulins, fours à chaux. Eglise du xie siècle. Ruines du château des anciens comtes de Brosse; donjon du xiie siècle. — Le canton a 14 comm. et 15.622 hab.

Hurigny, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 6 kilom. de Mâcon; 904 hab. Source ferrugineuse, pierre à bâtir et excellentes terres réfractaires. Château. Vins rouges assez estimés, d'un goût agréable et d'une belle couleur, particulièrement *à la Foudre* et *au Mont-Rouge*.

Hurlade (*h* asp. — rad. *hurler*) n. f. Grand cri.

Hurlant (*h* asp., et *lan*), **ante** adj. Qui hurle: *Des loups, Des chiens* hurlants.

Hurlement (*h* asp., et *man* — rad. *hurler*) n. m. Sorte de cri prolongé, plaintif ou furieux, particulier au loup, au chien et à quelques autres animaux. (On le dit aussi des hommes): *Les* hurlements *des ours qui cherchent une proie*. (Lacép.) *Pousser des* hurlements *de rage, d'effroi*. ‖ Par ext. Cri en général: *Les* hurlements *des cochers*.

Hurler (*h* asp. — du lat. *ululare*, même sens) v. n. Faire entendre des hurlements: *Chien qui* hurle. Hurler *de douleur*. ‖ Par exagér. Parler ou chanter très haut: Hurler *n'ajoute rien à l'éloquence d'un orateur*.

— Fig. Se plaindre douloureusement:

Partout j'entends *hurler* la publique misère.
A. Barbier.

— Jurer à côté l'un de l'autre, former une disparate choquante: *Des mots, Des couleurs qui* hurlent.

— Loc. prov.: *Hurler avec les loups*, S'accommoder aux manières violentes ou injustes des personnes avec qui l'on vit. ‖ *Hurler à la lune*. V. aboyer.

— v. a. Dire, déclamer ou chanter avec de grands éclats de voix: Hurler *une chanson, une tirade*.

Hurlerie (*h* asp., et *rî*) n. f. Bruit fait en hurlant, en criant très fort.

Hurleur, euse (*h* asp.) adj. Qui hurle, qui a l'habitude de hurler: *Singe* hurleur. ‖ Substantiv.: *On rencontre des* hurleurs *dans presque toutes les bonnes races de chiens courants*. (Toussenel.) *Des* hurleuses *de café-concert*.

— *Derviche hurleur*, Derviche dont les exercices religieux consistent surtout à pousser des hurlements. V. derviche.

Hurleur (*h* asp.) n. m. Genre de singes platyrrhiniens, famille des cébidés, comprenant cinq espèces propres à l'Amérique centrale et méridionale.

— Encycl. Les *hurleurs* (mycetes) sont d'assez grande taille, à pelage épais, à longue queue prenante. Grâce à leur os hyoïde renflé et vésiculeux, formant caisse sonore, ils peuvent pousser des cris assourdissants; les vieux mâles cachent ce renflement, véritable goitre, sous une longue barbe touffue. Habitant les forêts, où ils vivent de fruits, d'insectes et d'œufs, les hurleurs vont par bandes et se tiennent sur les arbres les plus hauts.

L'alouate *(mycetes seniculus)* est le hurleur le plus commun ; roux marron, il atteint 1m,60, y compris la queue, répandu dans l'Amérique du Sud, surtout dans l'Equateur, le Venezuela, il a vécu au Brésil à l'époque pléistocène. Aujourd'hui, le hurleur du Brésil méridional est le caraya *(mycetes nigra)*, tandis que le *mycetes Belsebuth* est propre au bassin inférieur de l'Amazone, l'*ursina* à ce même bassin supérieur et au Rio-Negro, le *villosa* au Guatemala, et le *palliata* au Nicaragua, à Costa-Rica.

Hurleur.

HURLSTONE Frédéric Yeates), peintre anglais, né à Londres en 1800, mort en 1869. Il fut un des fondateurs de la Société des artistes anglais, dont il a été par la suite élu président. Il appartient à l'école de Beechey et de Lawrence, qu'il eut pour maîtres. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Mendiant italien ; une Beauté espagnole; Jeune paysanne mauresque, Arthur et Constance.* Deux de ses toiles, *Gulnare et le pacha,* et *Jeune fille cosaque veillant sur Mazeppa,* furent envoyées à l'Exposition universelle de 1867.

HURLUBERLU (*bèr'*) et autref. **HURLUBRELU** (orig. incon.; cf. l'angl. *hurly-burly,* tumulte) n. m. Fam. Personne étourdie, qui agit sans réflexion et d'une manière brusque.

— Adjectiv. Inconsidéré, étourdi, choquant :
Amour *hurluberlu,* qui va tout devant lui.
PIRON.

— Modes. Coiffure de femme en faveur en 1671 : *Cheveux coupés sur la tête et frisés naturellement par cent papillotes, avec quoi la pauvre Mme de Nevers souffrait mort et passion toute la nuit, et avait une tête de chou ronde, sans que rien n'accompagnât les côtés; voilà l'*HURLUBERLU *outré jusqu'à la folie.* (Mme de Sévigné.) [On disait aussi *coiffure* À L'HURLUBERLU.]

Coiffure à l'hurluberlu.

HURLUBIER (*bi-é* — cf. *hurlupé*) n. m. Pop. Vagabond. (J. Richepin.) ‖ Idiot. ‖ Fou. (Syn. de HURLUBERLU.)

HURLUPÉ, ÉE (probablem. de l'anc. franç. *hurepé,* hérissé) adj. Hérissé, ébouriffé.

HURMUZAKI (Dosaki), homme d'Etat et historien roumain, né et mort à Czernovitz (1812-1874). En 1849, il fut chargé par le ministre Bach de la traduction en roumain des Codes civil et pénal, et, en 1859, de l'élaboration d'un Dictionnaire des termes juridiques roumains. Elu député à la diète de la Bukovine et à celle de Vienne, il réussit, lors de l'incorporation de la Bukovine à la Galicie (1860), à reconquérir l'autonomie de sa patrie. En 1872, il fut nommé membre de l'Académie roumaine, qui, après sa mort, se chargea de la publication de ses œuvres. On a de lui : *Fragmente zur Geschichte der Rumänen* (1878-1886), et *Documents relatifs à l'histoire de la Roumanie.*

HURON, ONNE (*h* asp. — rad. *hure*) n. Vieux mot français signifiant Personne à tête hérissée, sauvage, qui fut appliqué, au XVIIe siècle, à une peuplade du Canada.
— n. m. Homme qui était chargé de miner, dans les sièges.

HURON, ONNE, peuple de l'Amérique du Nord, appartenant à la grande famille des Algonquins. — *Les* HURONS. ‖ On dit aussi HOUENDA.
— Adjectiv. Qui se rapporte aux Hurons : *La fierté* HURONNE.
— n. m. Langue parlée par les Hurons.
— Par ext. et fam. n. Personne grossière, malotru.
— ENCYCL. Ethnogr. Les *Hurons* s'étendaient jadis dans la région située entre le Mississipi, les colonies de la Nouvelle-Angleterre, le lac Supérieur, le lac Michigan et l'Etat d'Illinois. Aujourd'hui, ils sont cantonnés dans la presqu'île Huronne (prov. d'Ontario Canada]), entre les baies de Nottawasaga et de Matchédach, sur le lac Huron. Autrefois nombreux et puissants, ils étaient tombés, en 1639, au chiffre de 12.000. Ils furent presque anéantis, de 1648 à 1650, par leurs proches parents les Iroquois ; à peine en resta-t-il quelques centaines. — Grands, robustes, les Hurons ont le crâne allongé, les cheveux noirs et raides, la peau bronzée, les yeux foncés, le nez aquilin et proéminent. Ils ont été pendant longtemps les fidèles alliés de la France et, de bonne heure, on a pu les ranger parmi les Peaux-Rouges les plus civilisés.

Hurons.

— Linguist. Le *huron* est à peu près disparu aujourd'hui. Il en reste quelques vestiges dans l'idiome des Wyandots. C'est une langue polysynthétique, apparentée à l'iroquois. Au XVIIe siècle, le huron était remarquable par la multiplicité de ses dialectes.

HURON, comté du Canada (prov. d'Ontario), entre les trois grands lacs Ontario, Erié et *Huron.* Superf. 3.300 kil. carrés; pop. 75.190 hab. Climat relativement doux, sol fertile, arrosé par la rivière Maitland, produisant surtout des céréales. Capit. *Goderich.*

HURON, nom de deux comtés des Etats-Unis : l'un dans l'Etat de Michigan, 10.000 hab.; Ch.-l. *Port-Austin,* dans une région essentiellement forestière; — l'autre dans l'Etat d'Ohio, en plaines fertiles et bien cultivées, arrosées par la rivière *Huron,* a une pop. de 29.000 hab. Ch.-l. *Norwalk.*

HURON, grand lac de l'Amérique du Nord, visité pour la première fois par Champlain en 1615, situé entre le Canada et les Etats-Unis, communiquant avec le lac Supérieur par la rivière Sainte-Marie, et avec le lac Erie par la rivière Saint-Clair, et mêlant ses eaux à celles du lac Michigan par le détroit de Mackinac. Il se développe du N.-E. au S.-E., en forme de croissant convexe à l'E., long de 170 kilom., large au maximum de 240, avec une superficie de 40.000 kilom. carr. environ, non compris la Georgian-Bay, géographiquement distincte, et dont le sépare nettement une ligne à peu près continue d'îles basses et sablonses (Grande-Manitouline, Drummond, etc.). La profondeur du lac, creusé dans les schistes et de formation glaciaire, varie entre 150 et 200 mètres. Ses eaux, très poissonneuses, surtout dans la baie de Saginaw, ouverte sur la côte sud-ouest, soumises à de violentes tempêtes, sont généralement congelées de décembre à avril; mais, pendant la saison d'été, une navigation active y est entretenue par le commerce des blés, des bestiaux et des pelleteries venues des Etats du centre et de l'ouest de l'Union.

HURONIEN (*h* asp., et *ni-in* — du lac *Huron*) n. m. Terme par lequel les géologues canadiens désignent la partie supérieure du terrain primitif.

HURONIENNE (*h* asp., et *ni-èn'*) adj. f. Terme appliqué par Bertrand à la phase de dislocations qui a précédé l'époque cambrienne.

HURONITE (*h* asp.) n. f. Silicate naturel. Variété de fahlunite.

HURRAH interj. V. HOURRA.

HURRAR, Géogr. V. HARRAR.

HURTA (*h* asp.) n. m. Nom ancien d'un poisson de la Méditerranée, qui paraît être un pagre. V. PAGRE.

HURTADO de Toledo (Luis), écrivain espagnol, né à Tolède vers 1520, mort après 1598. Il était curé de Saint-Vincent de Tolède. Il a laissé un célèbre roman de chevalerie : *Palmerin de Inglaterra* (1547-1548), traduit en portugais par Fr. Moraes, auquel on l'a longtemps attribué; *Tragedia policeana* (1548); des pastorales, comme : *Comedia de Preteo y Tibaldo, llamada Disputa y remedio de amor* (1552), et *Egloga silviana*; des comédies, comme : *las Cortes del casto amor* et *las Cortes de la muerte* (1557); *Historia de S. Joseph* (1598), poème épique.

HURTAGE (*h* asp., et *taj'*) n. m. Mar. Droit d'ancrage.

HURTAULT (Maximilien-Joseph), architecte français, né à Huningue en 1765, mort à Paris en 1824. Il devint, sous le Directoire, architecte inspecteur des salles du conseil des Anciens et du conseil des Cinq-Cents, travailla, sous la direction de Percier et de Fontaine, à restaurer des parties des Tuileries, et obtint, en 1797, le second grand prix d'architecture. A la suite d'un voyage en Italie, il devint architecte de Fontainebleau, où il construisit la fontaine de Diane et le pavillon de l'Etang; inspecteur général du conseil des bâtiments civils, professeur à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Institut (1819).

HURTEBILLER (*h* asp., et *ll* mll.) v. n. Accoupler avec un bélier, en parlant des brebis : HURTEBILLER *les brebis.*

HURTER (Frédéric-Emmanuel DE), historien et théologien allemand, né à Schaffhouse (Suisse) en 1787, mort à Graz en 1865. Président du consistoire de Schaffhouse, il se convertit au catholicisme à Rome en 1844, puis devint historiographe de l'empereur d'Autriche. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains* (1834-1842); *Naissance et résurrection* (1845-1846), où il expose les motifs de son changement de religion; *Histoire de Ferdinand II et des princes de sa maison* (1850-1864), ouvrage qui forme onze volumes; *Rome* (1851); *Documents pour servir à l'histoire de Wallenstein* (1855); etc.

Huruck.

HURTSVILLE, ville d'Australie Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland]), sur le Woolli-Creek, sous-tributaire de la Botany Bay; 3.170 hab.

HURUK n. m. Tambourin d'un fréquent usage dans les classes populaires de l'Inde. (Il est d'une forme analogue à celle du « damaru » du même pays, mais plus grand.)

HUS ou **HUSS** (Jean), réformateur tchèque, né à Husinetz (Bohême) en 1369, mort à Constance en 1415. Son nom veut dire en tchèque *oie.* Lui-même, dans ses écrits latins, s'appelle *auca.* Il prit, en 1396, à Prague, le titre de maître ès arts libéraux. Ordonné prêtre en 1400, il fut nommé prédicateur de la chapelle de Bethléem. En 1401, il devint doyen de la faculté de théologie et, en 1402, recteur de l'université. Il organisa à Prague une congrégation de femmes, et écrivit en latin et en tchèque de nombreux traités de théologie. Son attachement aux doctrines de Wicleff le fit accuser d'hérésie; d'autre part, il s'aliéna les Allemands qui disposaient en grande partie des voix et des prébendes à l'université de Prague. Il revendiqua les droits de la langue tchèque contre la langue allemande. Il obtint du roi Wenceslas IV un décret en vertu duquel les Tchèques disposeraient désormais des trois quarts des voix dans l'université de Prague (1409). En 1410, l'archevêque de Prague fit brûler les livres de Wicleff, Jean Hus en appela au saint-siège. L'archevêque mit Hus et la ville de Prague en interdit. Cependant, Hus obtint que l'exécution de cette mesure fût ajournée, signa une protestation de foi et l'envoya à Rome. En 1412, il prêcha contre les indulgences; trois jeunes gens qui avaient protesté, à son exemple, contre les indulgences, furent décapités. Hus les fit ensevelir comme des martyrs, mais il dut quitter Prague pour quelque temps. Mis en interdit par la cour de Rome, il en appela à Jésus-Christ, et continua de prêcher dans les campagnes aux environs de Prague et d'écrire des ouvrages théologiques, notamment le traité *De Ecclesia.*

Cependant, un concile avait été convoqué à Constance, pour rétablir l'unité de doctrine et de discipline dans l'Eglise catholique. L'empereur Sigismond engagea Hus à s'y rendre et lui délivra un sauf-conduit. Hus partit pour Constance; mais, à peine arrivé, il fut arrêté et mis en prison. En 1415, il dut comparaître devant le concile; ses écrits furent condamnés au feu, et il fut lui-même condamné à périr sur le bûcher; il mourut avec un courage héroïque. Ses cendres furent jetées dans le Rhin.

Jean Hus.

Jean Hus fut tout ensemble un réformateur religieux et un défenseur de la nationalité tchèque. Comme théologien, il a frayé la voie à Luther; comme patriote, à Georges de Podiébrad. Ses écrits en langue tchèque sont fort remarquables. Il établit une nouvelle orthographe et s'efforça de bannir les tournures germaniques. On le vénère comme saint et martyr; sa fête fut célébrée en Bohême jusqu'au début du XVIIe siècle. Après sa mort, ses partisans prirent les armes sous le nom de *hussites.* Les œuvres de Hus ont été plusieurs fois réimprimées. Citons seulement : *Œuvres tchèques de Jean Hus,* publiées par Erben (1865-1866), et Palacky, *Documenta... J. Hus vitam illustrantia* (1869). On peut consulter en français : Bonnechose, *Lettres de Jean Hus* (Paris, 1846); E. Denis, *Hus et la guerre des hussites* (Paris, 1878).

HUSINETZ (en tchèque *Husinec*), bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Prachatitz]), sur le Blanitz, sous-affluent de la Moldau; 1.695 hab. Patrie de Jean Hus.

HUSKISSON (William), homme d'Etat anglais, né à Birch Moreton Court (Warwickshire) en 1770, mort près de Liverpool en 1830. Il passa quelques années à Paris, où il se lia avec Franklin, Jefferson et les principaux libéraux français. En 1795, il devint sous-secrétaire à la guerre et entra, en 1796, à la Chambre des communes. Très influent, il fut nommé, en 1804, secrétaire de la trésorerie, le redevint en 1807, et fut chargé, en 1811, du département des bois et forêts; en 1823, de la trésorerie de la flotte et du bureau du commerce; en 1827, des colonies. Il périt dans un accident de chemin de fer. Huskisson est un des promoteurs, en Angleterre, de la politique du libre-échange. On a de lui : *Depreciation of the currency* (1810).

HUSNOT (Pierre-Tranquille), botaniste français, né à Cahan en 1840. Il a entrepris, de 1862 à 1875, de nombreux voyages dans différentes contrées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, principalement aux îles Canaries et aux Antilles. Il s'est fait connaître par d'intéressantes recherches sur les graminées et les cryptogames, en particulier les muscinées. Citons de lui : *Flore analytique et descriptive des mousses du Nord-Ouest* (1873); *Muscologia Gallica* (1894); *Description, figures et usages des graminées spontanées et cultivées de France, Belgique, îles Britanniques, Suisse* (1899). Il a fondé, en 1877, la *Revue bryologique.*

HUSO (*h* asp.) n. m. Variété de l'esturgeon commun, répandue dans l'Europe orientale. (Le huso de la mer Noire et de la Caspienne, souvent pris pour une espèce particulière, n'est qu'une race locale du grand esturgeon *acipenser sturio*].) V. ESTURGEON.

HUSOWITZ, bourg d'Autriche-Hongrie (Moravie [cercle et distr. de Brunn]); 2.260 hab. Fabrique de draps.

HUSS (Jean), Biogr. V. HUS.

HUSSARD (*hu-sar'* [*h* asp.] — du hongr. *huszar,* le vingtième; de *husz,* vingt, parce que, dans les guerres

Hussards : 1. Sous Louis XV (régiment de Berchiny); 2. Sous la Révolution; 3. En 18[illegible]; 4. Sous le premier Empire; 5. En 1860; 6. En 1870; 7. En 1890; 8. En 1901.

contre les Turcs, chaque village devait fournir, sur vingt hommes, un homme d'équipé) n. m. Soldat d'un corps de cavalerie légère, dont l'uniforme fut primitivement emprunté à la cavalerie hongroise. (On dit aussi HOUSARD, et quelquef. HOUSSARD.)

— Arg. *Hussards de la veuve,* Bourreau et valets du bourreau.

— Arg. milit. *Hussards à quatre roues,* Soldats du train des équipages militaires, dont le costume ressemble à ceux de la cavalerie.

— Encycl. Les premiers *hussards* n'apparaissent en France que vers la fin du XVIIe siècle. C'est en 1719 seulement que fut régulièrement organisé, sur l'ordre du roi, par un noble hongrois, le comte Berchiny, le premier régiment de hussards français. Le second régiment, créé, en 1734, par un comte Esterhazy, prit plus tard le nom de son troisième chef, le marquis de Chamborand.

L'uniforme comprenait un shako de feutre sans visière, qu'entourait une longue écharpe, par une pelisse garnie de fourrure, un dolman et une culotte à la hongroise, ornés de tresse, avec une sabretache. Quant au nombre des régiments, après avoir été fixé à 7 — dont 3 hongrois et 4 allemands — en 1748, il tomba d'abord à 3 en 1762, puis remonta successivement à 6. En 1795, il existait jusqu'à 13 régiments, et, en 1814, on en comptait 14, que la Restauration ramena d'abord à 7. Il fut créé 3 autres régiments en 1840; puis le nombre en fut ramené à 8 en 1854, lors de la création du régiment des *Guides* de la garde impériale.

En 1870, l'uniforme comportait le talpack au lieu du shako, et, avec le pantalon garance pour tous les régiments, un dolman de couleur distinctive pour chacun d'eux. Les tresses et les boutons de métal des deux derniers étaient jaunes, tandis que les six premiers avaient les tresses et les boutons blancs.

Lors de la réorganisation de l'armée, le nombre des régiments de hussards fut porté à 12, puis à 14, et la tenue uniformisée.

Les régiments de hussards, formés à cinq escadrons, constituent la cavalerie légère de l'armée, avec les *chasseurs à cheval,* dont l'armement et l'uniforme sont presque les mêmes. Huit des régiments de hussards appartiennent aux brigades de cavalerie attachées aux corps d'armée; les six autres sont groupés en trois brigades, qui font partie de divisions de cavalerie indépendantes.

Crinière à la hussarde.

HUSSARDE (*hu-sard'* [*h* asp. — rad. *hussard*) n. f. Danse d'origine hongroise : *Danser la* HUSSARDE.

— *A la hussarde,* D'une manière brusque, cavalière : *Amour* À LA HUSSARDE.

— *Crinière à la hussarde,* Crinière coupée seulement depuis la tête jusque vers le milieu de l'encolure.

— *Pantalon à la hussarde,* Pantalon très ample sur les cuisses, très étroit aux chevilles.

Pantalon à la hussarde.

HUSSEIA (*hu-sé-i-a* [*h* asp.]) n. f. Genre de gastéromycètes, comprenant des champignons à réceptacle épigé, globuleux, à spores verruqueuses, colorées. (Originaire de Ceylan.)

HUSSEÏN-AVNI-PACHA, général et homme d'Etat turc, né à Dost-Keuï, près d'Isparta (Asie Mineure) en 1819, mort à Constantinople en 1876. Il servit en Crimée et fut nommé général de division au cours de la campagne du Montenegro (1860), maréchal en 1864, généralissime (*seraskér*) en 1867, et fut chargé, la même année, de réprimer l'insurrection crétoise. Il fut successivement ministre de la guerre, grand vizir (1874-1875), gouverneur de Smyrne et ministre de la guerre du cabinet formé par Mahmoud-Nédim-pacha; il ne fit que passer à ce poste, puis reprit le commandement en chef de l'armée turque. Redevenu ministre de la guerre en 1876, il fut le principal auteur de la révolution qui coûta la vie au sultan Abd-ul-Aziz. Il fut assassiné en plein conseil des ministres, par Hassan-bey, l'un des partisans du sultan déchu.

HUSSEÏN-BEN-ALI, appelé quelquefois **Hassan** ou **Hassine-bey,** fondateur de la dynastie actuelle des beys de Tunis. Il s'empara du pouvoir après la bataille du Kef (1705), entretint de bonnes relations avec les puissances étrangères et signa avec la France, en 1728, un traité de commerce et d'amitié. Les dernières années de sa vie furent assombries par les révoltes de son neveu Ali-pacha. Chassé de sa capitale, Husseïn-ben-Ali fut définitivement vaincu en 1740 et eut la tête tranchée.

HUSSEÏN-BEN-HUSSEÏN, dey d'Alger, successeur d'Ali-Khodja. Il régna de 1818 à 1830. Sous son règne prit naissance le conflit qui se termina par le débarquement de l'armée française à Sidi-Ferruch. Après avoir signé la capitulation du 5 juillet 1830, Husseïn vécut successivement à Naples, à Livourne et à Alexandrie, où il mourut en 1838.

HUSSEÏN-BEY, souverain tunisien de la dynastie husséinite (1824-1835). Il signa avec la France le traité du 15 décembre 1824, confirmé le 8 août 1830, accordant aux Français des avantages spéciaux pour le commerce et les propriétés particulières. La défaite de Navarin, où la flotte tunisienne périt tout entière, interrompit les bonnes relations; mais, cependant, le bey Husseïn eut une attitude correcte, lors de l'expédition d'Algérie.

Trois de ses nombreux enfants ont régné : Mohammed-bey (1855-1859); Mohammed Es-Saddok-bey (1859-1883); Ali-bey, qui monta sur le trône en 1883.

HUSSÉINITE (DYNASTIE), famille des beys actuels de Tunisie. Elle doit son nom à Husseïn-ben-Ali (v. ce mot); le pouvoir doit s'y transmettre de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans sa descendance. Par dérogation à cette loi, les beys de la dynastie husséinite se succèdent, cependant, souvent de frère en frère.

HUSSEÏN-PACHA, surnommé **Kutchuk** (*le Petit*), amiral et homme d'Etat ottoman, né vers 1750, mort en 1803. Il était d'origine géorgienne et fut d'abord vendu comme esclave aux pourvoyeurs du harem. Le prince Selim, alors enfermé dans le *Kafès,* se prit d'amitié pour lui, et, dès qu'il fut arrivé au trône sous le nom de Sélim III, il lui donna la main d'une de ses cousines et le nomma grand amiral. Husseïn réorganisa la marine et l'armée avec le concours d'officiers européens. Ce fut lui qui, en 1800, prit le commandement de l'escadre qui bloqua les côtes d'Egypte et qui signa, l'année suivante, le traité qui mit fin à l'occupation française. Il contribua, dans la suite, à la reprise des négociations entre la France et la Porte.

HUSSGEN. Biogr. V. ŒCOLAMPADE.

HUSSI ou **HUSI,** ville de la Roumanie (Moldavie), dans un cirque de collines cultivées, sur le *Hussi,* à la droite du Pruth; 15.000 hab. Ch.-l. du dép. de Falciu. Cathédrale de 1491, répétition de Sainte-Sophie de Constantinople. Traité de 1711, conclu entre les Turcs et Pierre le Grand, cerné avec son armée dans les marais du Pruth.

HUSSIATYN ou **HUSYATIN,** ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Podhorce, tributaire du Dniester; 7.000 h. Ch.-l. de district.

HUSSIGNY-GODBRANGE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 35 kilom. de Briey, près de la frontière du grand-duché de Luxembourg; 2.370 hab. Ch. de f. Est. Carrières. Mines de fer. Hauts fourneaux.

HUSSITE (*hu-sit'* [*h* asp.] — de *Jean Hus*) n. m. Membre d'une secte chrétienne fondée au commencement du XVe siècle par Jean Hus, et dont les doctrines étaient les mêmes que celles des vaudois.

— Encycl. Jean Hus avait trouvé en Bohême beaucoup de partisans de ses idées. A peine était-il mort à Constance que des protestations s'élevèrent contre l'œuvre du Concile, surtout à la Diète générale des seigneurs de Bohême (sept. 1415), avec un caractère à la fois national et évangélique. L'archevêque de Prague ayant fondé une ligue conservatrice, la révolution s'accusa. Le pape Martin V décida la destruction de l'hérésie; le peuple répondit par la « défénestration », à Prague, de treize conseillers catholiques (30 juill. 1419). La guerre commença aussitôt.

Les *quatre articles de Prague* (juill. 1420) furent le premier manifeste des hussites : 1° Libre prédication de la parole de Dieu; 2° Libre administration de la Cène, sous les deux espèces, à tous les fidèles, sauf le cas de péché mortel; 3° Abolition des biens ecclésiastiques et du pouvoir temporel; 4° Répression de tous les péchés mortels, et spécialement des scandales publics, par les magistrats compétents. Il y eut vite le parti des modérés et celui des radicaux. Les premiers, nommés *utraquistes* (communiants sous les deux espèces) ou *calixtins* (parce qu'ils demandaient le calice), auraient accepté un compromis avec l'Eglise. Les seconds, appelés *taboristes,* parce qu'ils avaient pour quartier général la ville de Tabor, proclamaient le sacerdoce universel, la souveraineté du peuple et la communauté des biens. Les premiers avaient pour chefs Jakoubeck, Nicolas de Hus, Pierre Payne, et, plus tard, Jean de Rockytsana. Les seconds eurent pour chefs Zizka et son successeur Procope. Des mouvements secondaires compliquèrent encore ces divisions. Il y eut des *millénaires* qui, en attendant la fin du monde, se livraient à tous les désordres; des *adamites* ou *nicolaïtes,* qui, sous prétexte de perfection, autorisaient toutes les débauches; des *vaudois,* appelés aussi *beghards* ou *picards,* qui se rapprochaient fort des taboristes.

Les *hussites,* d'abord vainqueurs, occupèrent toute la Bohême. A partir de 1427, ils prirent même l'offensive. Les diverses croisades prêchées contre eux échouèrent. Le « compactat » de Bâle (1433) accorda la communion sous les deux espèces aux hussites. Les taborites, ayant trouvé insuffisante cette concession, se révoltèrent et furent massacrés. En 1438, les utraquistes, à leur tour, furent taillés en pièces. Georges de Podiébrad (1444-1471) leur rendit quelque prépondérance. Puis l'utraquisme, ne gardant guère de Hus qu'un rit, se fondit peu à peu dans le catholicisme.

— Bibliogr. : E. Denis, *Hus et la Guerre des hussites* (Paris, 1878); *la Fin de l'indépendance de la Bohême* (1890).

HUSSITISME (*hu-si-tissm'* [*h* asp.]) n. m. Doctrine des hussites.

HUSSON (Eugène-Alexandre), général français, né à Reims (Marne) en 1786, mort à Fontainebleau en 1868. Il fit les campagnes de l'Empire, fut fait prisonnier à Baylen (1808), recouvra la liberté en 1814, reçut une blessure au combat des Quatre-Bras (1815) et quitta le service en 1822. Réintégré dans l'armée après 1830, il fit, étant colonel, échouer l'échauffourée de Louis Bonaparte à Boulogne (1838), devint maréchal de camp en 1845, fut mis à la retraite en 1848, puis devint député de l'Aube à la Législative (1849), et sénateur. Il a publié : *Maximes de guerre de Napoléon Ier,* avec notes (1850).

HUSSON (Jean-Honoré-Aristide), sculpteur français, né à Paris en 1803, mort à Bellevue en 1864. Elève de David d'Angers, il remporta le premier prix de Rome en 1830 avec le groupe : *Thésée vainqueur du Minotaure.* Parmi ses œuvres, on peut citer : *Adam et Ève* (1832); *l'Ange gardien et le Pécheur repentant* (1837); *Voltaire et Bailly* (1838); *l'Eté* et *l'Automne,* figures allégoriques d'une des fontaines de la place de la Concorde, à Paris (1839); *Marguerite de Provence* (1847), et *Eustache Le Sueur* (1853) au Jardin du Luxembourg; *Clovis* (1851) pour l'église Sainte-Clotilde; des statues et des bustes pour le musée de Versailles, le Louvre.

HUSSON (Jean-Christophe-Armand), administrateur et économiste français, né à Clayé (Seine-et-Marne) en 1809, mort à Paris en 1874. Entré dans l'administration de la Seine, il devint directeur de l'administration départementale, directeur de l'Assistance publique (1852-1870), enfin secrétaire général de la préfecture de la Seine (1871). Il était, depuis 1863, membre de l'Académie des sciences morales. Outre des articles dans des journaux et des revues, des rapports, on lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : *Traité de la législation des travaux publics et de la voirie en France* (1841-1842); *les Consommations de Paris* (1856); *Etude sur les hôpitaux* (1863); etc.

HÜSTEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), au confluent de la Röhr avec la Ruhr; 3.192 hab. Tuileries. Tréfileries.

HUSTINGS (*heu-stin'ghss* [*h* asp.]) n. f. pl. Ancienne cour de justice qui existait dans certaines villes privilégiées de l'Angleterre : la cité de Londres, Winchester, York, Lincoln. (La *county court* a hérité à peu près de ses attributions.)

— Auj. Plate-forme ou tribune en plein air, d'où les candidats à la Chambre des communes haranguent les électeurs. || Par ext. Assemblée électorale et surtout Assemblée tumultueuse.

HUSUM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur l'*Husumeraue* canalisée, près de son embouchure dans la mer du Nord, en face de l'île Nordstrand; 6.761 hab. Ch.-l. de cercle. Petit port. Marché très important de bétail. Fonderie de fer.

HUSZÁR (Adolphe), sculpteur hongrois, né en 1843, mort en 1885. On lui doit les principaux monuments de la capitale magyare (telles les statues de François Deák, de Petőfi et d'Eötvös); en outre, le monument du général Bem à Maros-Vásárhely et celui des honvéds à Arad.

HUSZT, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Marmaros]), sur la Theiss; 7.461 hab. Château.

HUTCHESON (Francis), philosophe anglais, né dans l'Irlande du Nord en 1694, mort à Glasgow en 1747. Après avoir fait ses études à l'université de Glasgow, il ouvrit un établissement d'instruction à Dublin et se consacra en même temps à la philosophie. A la suite de Locke, il est l'adversaire des idées innées, et il attribue toutes nos notions à la sensation et à la conscience. En morale, il affirme l'existence d'un sens moral qui décide entre nos dispositions contradictoires, et d'un instinct spécial de bienveillance qui est le mobile essentiel de l'activité. En esthétique, il parle également d'un sens de la beauté et de l'harmonie qui, sans considération pratique ou intellectuelle, est le principe d'un plaisir désintéressé. L'ensemble de ses idées est développé dans son *System of moral philosophy* (1755). Citons encore : *Inquiring into the original of our ideas of beauty and virtue* (1720); *Essay on the nature and conduct of the passions and affections* (1728). Ses œuvres complètes ont été éditées à Glasgow (1772).

HUTCHINSIE (*sî*) n. f. Genre de crucifères thlaspidées, comprenant des herbes annuelles à feuilles en rosettes, à fleurs en grappes, et dont on connaît plusieurs espèces européennes.

HUTCHINSON (John), parlementaire anglais, né dans le comté de Nottingham en 1616, mort au château de Sandown (Kent) en 1664. Représentant de Nottingham au Long parlement, puis gouverneur de la même ville (1643), il la défendit contre les troupes du marquis de Newcastle. Il fit partie des deux conseils d'Etat de la République, et se retira dans la vie privée en 1653; il rentra au Long parlement en 1659, et, lorsque Lambert eut expulsé cette assemblée, il s'affilia avec Monck contre les lambertistes. Réélu au Parlement Convention, il en fut expulsé comme régicide (1660). En 1663, il fut arrêté : on l'accusait, d'ailleurs sans preuve, d'avoir participé au complot dit « du Yorkshire ». Il fut enfermé à la Tour de Londres et transféré, en 1664, au château de Sandown, où il mourut. — Sa femme, LUCY, publia sa biographie : *the Life of colonel Hutchinson* (1806), traduite par Guizot.

HUTCHINSON (John), savant et théologien anglais, né à Spennithorne (Yorkshire) en 1674, mort à Londres en 1737. Intendant du duc de Somerset, il se consacra à des études théologiques et scientifiques. Sa précieuse collection de fossiles appartient aujourd'hui à l'université de Cambridge. En 1724, dans un écrit sur les *Principes de Moïse,* il attaqua violemment le système de Newton. Tout en croyant défendre l'orthodoxie, il fait de la Bible tout un système d'hiéroglyphes, dans lequel chaque racine hébraïque a un sens particulier et où la forme même des lettres représente des objets matériels. Ses idées ont donné lieu à une secte de *hutchinsoniens,* qui a disparu vers 1790. Ses œuvres complètes ont été publiées à Londres en 1748.

HUTCHINSON (John **HÉLY-**), second comte de Donoughmore, général anglais, né en 1757, mort en 1832. Il servit dans les highlanders de 1774 à 1783, reprit du service en 1796, participa à l'affaire de la baie de Killala (1798), à la campagne du Texel (1799), et commanda en chef l'armée d'Egypte : il prit Le Caire (22 juin 1801) et Alexandrie (2 sept.). Il fut alors créé baron et promu général. Depuis lors, il s'occupa surtout de diplomatie; cependant, il était dans les rangs de l'armée russe à Friedland (1806). Membre du parlement d'Irlande, de 1770 à 1783 et de 1790 à 1800, il se montra partisan de l'union avec l'Angleterre. Enfin, il était très lié avec George IV, qui le chargea, en 1820, auprès de sa femme Caroline, d'une mission très délicate et qui d'ailleurs échoua.

HUTCHINSON (John), médecin anglais, né à Newcastle-on-Tyne en 1811, mort aux îles Fidji en 1861. Il a publié de nombreux travaux sur la physiologie et la pathologie.

Hutchinson (DENT DE), malformation des incisives médianes supérieures, consistant en une échancrure semi-lunaire du bord de la dent, chez les syphilitiques héréditaires. — **Hutchinson** (TRIADE DE), syndrome caractéristique de la syphilis héréditaire, comprenant des malformations des dents, des yeux et des oreilles.

HUTCHINSONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) n. et adj. Membre de la secte fondée en Angleterre, à la fin du XVIIe siècle, par John Hutchinson.

HUTIN (*h* asp.) adj. m. Entêté et tapageur, querelleur, emporté. || Vieux mot resté comme surnom à Louis X, roi de France. (On a dit aussi HUTINEUX.)

HUTIN (Charles), peintre et sculpteur, né à Paris en 1715, mort à Dresde en 1776. Il remporta, en 1736, le grand prix de peinture. En 1746, il alla se fixer à Dresde et devint alors professeur (1748) et directeur (1764) de l'Académie des beaux-arts de cette ville, exécuta une remarquable statue en marbre, *Charon,* puis revint vers la peinture et exécuta de bons tableaux de genre, notamment : *Jeune fille tenant une lettre* (Dresde); *Femme allumant le feu; Homme conduisant du vin sur une charrette* (Madrid). On lui doit aussi quelques tableaux religieux et d'excellentes eaux-fortes.

HUTINET (*h* asp., et *nè*) n. m. Petit maillet à long manche, dont se servent les tonneliers pour serrer les douves entre les cerceaux ou pour faire sauter la bonde d'un tonneau en frappant sur les douves.

Hutte de terre. (Lapons.)

HUTTE (*h* asp. — de l'allem. *hütte,* même sens) n. f. Petite loge grossière, faite de branchages, de paille, de terre, etc., et

pouvant servir d'habitation au moins passagère : *Une* HUTTE *de berger. Les Groenlandais se construisent, en hiver, une* HUTTE *de glace.* (Marmier.)
— Chass. Logette mobile et portative, faite de branches et de feuillage, dans laquelle l'oiseleur se cache pour la pipée, logette de chasseur en général.

Hutte sur pilotis.

— SYN. Baraque, bicoque, cabane, etc., etc. V. CABANE.

HUTTEAU (*hu-to* [*h* asp.]) n. m. Chass. Syn. de HUTTE.

HUTTELDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Autriche), autrefois faubourg de Vienne, sur la Wien; 2.642 hab. Nombreuses villas. Grandes brasseries.

HUTTEN (Ulric DE), poète latin, théologien et homme politique allemand, un des promoteurs de la Réforme, né à Steckelberg (Franconie) en 1488, mort à Pfarrdorf (Suisse) en 1523. Il fit ses premières études à l'abbaye de Fulda, puis à Cologne, Erfurt, Wissembourg, s'engagea comme lansquenet dans les troupes vénitiennes et mena longtemps une vie d'aventures, de guerre, de poésie, de luttes politiques et religieuses et d'ardentes polémiques. De retour en Allemagne, Hutten y publia coup sur coup une série d'opuscules politiques, par lesquels il se ralliait à la Réforme. Son œuvre capitale : *Epistolæ obscurorum virorum* (1516), parue sans nom d'auteur, est une virulente attaque contre le clergé et les moines. Il avait été atteint, en Italie, du terrible mal qui régnait alors; c'est à cette circonstance que l'on doit la rédaction de son traité sur la syphilis : *De guaiaci medicina et morbo Gallico liber* (1519), sur le mal et l'un de ses remèdes, le bois de gaïac. Entré en relation avec Luther (1521), il lui écrivit d'Ebernbourg une première lettre, avec cette épigraphe : *Réveille-toi, noble liberté!*; puis, par une série de pamphlets et d'appels aux armes, de concert avec Sikingen, essaya de soulever contre les princes et les évêques régnants la bourgeoisie, les villes libres, les paysans. Luther ayant désapprouvé ce mouvement, il se sépara de lui et continua la lutte. Obligé de se réfugier en Suisse, il y mourut, à peine âgé de trente-cinq ans. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par E. Münch (Berlin, 1821-1825). On a publié aussi ses *Œuvres choisies* (1822-1824).

Ulric de Hutten.

HUTTENBERG, bourg d'Austro-Hongrie (Carinthie [distr. de Sanct-Veit]), au pied du *Hüttenberger Erzberg*, sur la Görtschitz; 2.593 hab. Riches mines de fer. Marché.

HUTTER (*hu-té* [*h* asp.]) v. a. Amener ou caler une basse vergue par coup de vent à l'ancre. (Vieux.)

HUTTER (SE) [*hu-té* (*h* asp.) — rad. *hutte*], v. pr. Faire une hutte ou des huttes pour se mettre à l'abri. (Vieux.)

HUTTEUR (*hu-teur'* [*h* asp.]) n. m. Celui qui chasse à la hutte fixe ou amovible. ‖ On dit aussi HUTTIER.

HUTTIER (*hu-ti-é* [*h* asp.]) n. m. Nom donné quelquefois aux habitants des marécages de la Vendée et aux colliberts. — Chass. Syn. de HUTTEUR.

HUTTINS n. m. pl. Guirlandes de vigne.

HUTTON (James), chimiste et géologue anglais, né et mort à Edimbourg (1726-1797). Il étudia la médecine et passa son doctorat en 1749. De retour en Angleterre, il s'occupa de chimie, puis de minéralogie et de géologie, fit de nombreux voyages et finit par aller se fixer à Edimbourg, vers 1768. Hutton a découvert l'alcali minéral. Sa *Théorie de la terre* (1785) lui assigne un rang distingué parmi les géologues du XVIIIe siècle.

HUTTON (Charles), mathématicien anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1737, mort à Londres en 1823. D'abord instituteur de village, il devint professeur à l'académie militaire de Woolwich dès 1773, puis membre (1774) et secrétaire (1779-1783) de la Société royale de Londres. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Traité d'arithmétique et de tenue des livres* (1764), souvent réimprimé; *Traité de la construction des ponts* (1771); *Eléments des sections coniques* (1787); *Dictionnaire de mathématiques et de philosophie naturelle* (1795-1796); etc.

HUTTON (Laurence), écrivain américain, d'origine écossaise, né à New-York en 1843. Il se consacra aux affaires de 1863 à 1871, puis se tourna vers la littérature et particulièrement la critique théâtrale. Il rédigea en chef le « Harper's Magazine », de 1886 à 1898. On a de lui : *Pièces et acteurs; Artistes du* XIXe *siècle; Curiosités du théâtre américain; Edwin Booth*, vie d'un célèbre acteur des Etats-Unis; une série d'études pittoresques et littéraires, sous le titre commun de *Literary Landmarks; Portraits de plâtre; Extraits des livres de Laurence Hutton; Garçon que j'ai connu;* etc.

HUTTONIA (*hu-to-ni-a* [*h* asp.]) n. m. Bot. foss. Genre fossile du terrain houiller, constitué par des épis gros, pédicellés, non articulés. (Les bractées, d'abord horizontales, se relèvent ensuite et portent des micro et macrosporanges; ces derniers à la base de l'épi.)

HUTTONIE (*hu-to-nî*) n. f. Algue du groupe des diatomées, caractérisée par des valves pourvues en deux points opposés de protubérances discoïdes, que l'on a comparées à des yeux et nommées *ocelles*.

HUTTWYL, ville de Suisse (cant. de Berne); 3.400 hab. Marché de bestiaux. Commerce de bois et céréales.

HUVE n. f. Cornette empesée, emboîtant la tête et retombant en plis sur les épaules : *Antérieure au cornet et au hennin, la* HUVE *était portée par les femmes de moyenne condition.*

HUVÉ (Jean-Jacques-Marie), architecte français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1852. En 1808, il fut nommé conducteur des travaux de l'église de la Madeleine, dont il devint inspecteur en chef en 1818. Il fut chargé, l'année suivante, de terminer le château de Saint-Ouen, puis devint successivement architecte du château de Compiègne, de l'administration des postes (1827), de la Madeleine, qu'il termina, membre de l'Institut (1838), président de la Société des beaux-arts, etc.

Huve.

HUVEAUNE, fleuve côtier du sud-est de la France (Provence), dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Il part du pittoresque massif de la Sainte-Baume (1.154 m.), coule tantôt dans d'étroites gorges, tantôt dans des bassins élargis, passe à Roquevaire, à Aubagne, et se jette dans la Méditerranée à Marseille, au bout de la promenade du Prado. Cours 52 kilom.

HUXLEY (Thomas-Henri), physiologiste anglais, né à Ealing (Middlesex) en 1825. Il prit part, de 1846 à 1850, à une expédition scientifique dans l'océan Pacifique et l'archipel Indien. A son retour, il devint successivement professeur d'histoire naturelle au Collège royal des mines et professeur de physiologie et d'anatomie comparée à l'Université. Dans ses divers ouvrages, il a pris parti pour Darwin et s'est montré l'un des brillants apôtres du transformisme. Il s'est occupé d'abord des cœlentérés dans un travail remarquable, intitulé : *Histoire des hydrozoaires de l'Océan* (1858). Depuis, il s'est consacré à l'étude des vertébrés, et en particulier à celle de l'homme et des singes anthropoïdes. Il s'est attaché à montrer en eux des affinités dans un livre célèbre : *Evidence as to man's place in nature*, traduit en français sous le titre de : *Place de l'homme dans la nature* (1891). On lui doit, en outre, un grand nombre d'ouvrages sur les sciences naturelles et les problèmes qu'elles soulèvent, et une remarquable *Monographie de l'écrevisse*. La plupart de ses ouvrages ont été traduits en français.

Huxley.

HUXLEYA (*hu-kslé-i-a* [*h* asp.]), n. m. Genre d'infusoires hypotriches, comprenant une espèce des mers boréales. (L'*huxleya crassa*, des côtes de Norvège, est un animalcule mou, ovale ou subcylindrique, cilié en dessous avec un stylet caudal. Il mesure un 350e de millimètre.)

HUY, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Huy, au confluent de la Mehaigne et du Hoyaux avec la Meuse; 15.088 hab. Place forte. Fonderies de fer, de cuivre et de plomb. Distilleries. Papeteries. Produits agricoles. Eglise collégiale de Notre-Dame, gothique; fontaine de cuivre du XVe siècle; statues de Pierre l'Ermite et de J. Lebeau. Ancienne bonne ville de la principauté de Liége, Huy fut prise, en 1595, par les Hollandais, au XVIIe siècle plusieurs fois par les Français et, en 1705, par Marlborough.

HUYGHENS ou **HUIGENS** [*hu-i-jinss* (*h* asp.)] (Christian), savant hollandais, né et mort à La Haye (1629-1695). Il publia, dès 1651, un traité sur la *Quadrature de l'hyperbole, de l'ellipse et du cercle*. En 1655, il découvrit le premier satellite de Saturne, à l'aide d'une lunette qu'il avait construite. Il composa, en 1656, sous le titre *De ratiociniis in ludo aleæ*, le premier traité régulier que l'on ait sur les probabilités. Vers la même époque, il commença ses recherches mécaniques sur l'application du pendule aux horloges, comme régulateur. Sa *Description de l'horloge à pendule* n'est qu'un traité de mécanique pratique; il fut bientôt suivi d'une *Brevis institutio de usu horologiorum ad inveniendas longitudines*. Il publia, en 1659, son système de Saturne. En 1660, il visita la France et l'Angleterre, et découvrit les lois du choc des corps élastiques. Il fut reçu membre de la Société royale de Londres, en 1663. Colbert l'appela en France en 1665. Huyghens fit alors partie de l'Académie des sciences. C'est pendant son séjour en France qu'il publia son principal ouvrage, l'*Horologium oscillatorium sive De motu pendulorum ad horologia adaptato*, dédié à Louis XIV en 1673. Un recueil intitulé *Machinæ quædam et varia circa mechanicam* est de la même époque. Huyghens y décrit son ressort à spirale pour remplacer le pendule dans les montres, un niveau à lunette, etc. Il quitta la France en 1681. Il donna, en 1682 la description de son *Planétaire*, dans la construction duquel il s'était servi de la propriété fondamentale des fractions continues, qu'il paraît avoir étudiées le premier.

Huyghens.

Il publia encore, en 1690, ses importants traités sur la lumière et la pesanteur. Son *Cosmotheoros* ou *Spectateur du monde*, et sa *Dioptrique* ne parurent qu'après sa mort. Le *Cosmotheoros* est une rêverie sur les habitants de la lune et des planètes. Dans sa *Dioptrique*, il donne des procédés pour la détermination des coefficients de réfraction, il y traite de la construction des lunettes, etc. On lui doit encore une étude remarquable de la double réfraction et l'observation des premiers phénomènes de polarisation, enfin différents opuscules sur les théories des couronnes et des parhélies, etc.

Huyghens ne cessa pas de s'occuper de géométrie spéculative. Quoiqu'il possédât complètement la méthode de Descartes, il suivit cependant de préférence celle des anciens, en géométrie. Il trouva la rectification de la cissoïde, il carra le paraboloïde de révolution, établit la théorie de la logarithmique et cuba les solides qu'elle engendre. Il résolut le problème de la chaînette, indiqué par Galilée, et celui de la courbe aux approches égales, proposé par Leibniz. Ses œuvres ont été réunies et publiées après sa mort par S'Gravesande, sous le titre de *Christiani Hugenii Zulichemii, dum viveret Zelemi toparchæ, Opera varia* (1724), complétées par *Opera reliqua* (1728).

HUYOT (Jean-Nicolas), architecte, né et mort à Paris (1780-1840). Grand prix d'architecture en 1807, il passa six ans en Italie, retourna à Paris en 1812, et partit, en 1817, pour l'Orient, avec le comte de Forbin. Il visita successivement l'Asie Mineure, la Turquie, l'Egypte, la Grèce, alla ensuite en Italie, et revint enfin à Paris, après avoir dessiné tous les monuments remarquables qu'il avait trouvés sur sa route. Nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts, il devint, en 1823, membre de l'Institut, fut chargé de l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, et, en 1836, de l'agrandissement du Palais de justice. Il a laissé à la Bibliothèque nationale une importante collection de dessins et de plans.

HUYSMANS (Cornélis), dit **Huysmans de Malines**, peintre flamand, né à Anvers en 1648, mort à Malines en 1727. Elève de Gaspard de Witt et de Jacques d'Artois, il se fit remarquer de très bonne heure par des paysages excellents. Van der Meulen s'efforça de l'attirer à Paris, mais il refusa de quitter Malines. Huysmans excellait à représenter les montagnes. Parmi ses œuvres, nous citerons : *les Disciples d'Emmaüs*, à Malines, et *Vue du mont Roussel*, au Louvre. Autres tableaux à Berlin, Dresde, Augsbourg, Vienne, Bruxelles, Londres. Le Louvre possède quatre paysages boisés de cet artiste.

HUYSMANS (Joris Karl), romancier français, né à Paris, en 1848, d'une famille d'artistes hollandais. Il débuta, en 1875, par un recueil de poèmes en prose, dans la manière de Baudelaire : *le Drageoir aux épices*. Il devint ensuite l'un des maîtres de l'école réaliste, avec *Marthe, histoire d'une fille* (1876); *les Sœurs Vatard* (1879); *Croquis parisiens* (1880); *En ménage* (1881); *A vau-l'eau* (1882). Il publia dans les *Soirées de Médan* une nouvelle, *Sac au dos*, tout à fait conforme à l'esthétique d'alors. Huysmans se caractérise dans cette partie de son œuvre par une curieuse minutie d'observation et d'expression, un art très délicat de peindre avec justesse, comme à la loupe, à la façon des Hollandais; son pessimisme, très intense, se motive par une constatation, presque maladive à force d'être acharnée, des trivialités et des menues turpitudes de l'existence journalière. Des études de critique d'art, *l'Art moderne* (1883), et *Certains* (1889), constituent la campagne la plus vigoureuse et la plus intelligente qu'on ait menée en faveur des impressionnistes, de Moreau, de Pissaro, de Monet, de Whistler. *En rade* (1887) est encore un roman réaliste. Mais, avec *A rebours* (1884), Huysmans inaugurait un genre nouveau : il analysait avec une singulière acuité la sensibilité moderne en mal d'idéalisme. *Là-bas!* (1891) est l'étude des remèdes que ce tourment cherche dans la magie et les sciences occultes. En 1892, une retraite qu'il fit à la petite Trappe de Notre-Dame d'Igny marque les débuts de sa conversion catholique. Elle se manifeste pleinement dans *En route!* (1895) et *la Cathédrale* (1898), où la mystique et la symbolique chrétienne sont exposées prestigieusement.

HUYSSE, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Audenarde, arrond. judic. de Gand, sur un affluent de l'Escaut; 2.992 hab. Fabriques de tissus de lin et de coton.

HUYSSÉNITE (*u-i-sé-nit'*) n. f. Borate naturel et terreux de magnésie. Variété ferrifère de stassfurtite.

HUYSUM (VAN), nom d'une famille de peintres hollandais, qui se sont, en général, adonnés à la peinture des fleurs ou à la nature morte. Le chef de la famille est JUSTUS **Van Huysum**, né à Amsterdam en 1659, mort en 1716. Il était élève de Berchem. Il eut trois fils peintres : JAN, JUSTUS et JACOBUS. — JAN, né et mort à Amsterdam (1682-1749), est le plus grand peintre de fleurs et de fruits de l'école hollandaise. Ses tableaux se trouvent dispersés dans les principaux musées de l'Europe. Le musée du Louvre possède de lui quatre paysages et six tableaux représentant des fleurs et des fruits. — JUSTUS, né en 1685, mort en 1707, s'était adonné à la peinture de batailles. — JACOBUS, né en 1686, consacra son talent à l'imitation ou même à la copie des œuvres de son frère Jan.

HUYTON (en angl. **Huyton with Roby**), paroisse d'Angleterre (comté de Lancastre), près de Liverpool; 5.000 hab.

HUZARD (Jean-Baptiste), vétérinaire, né et mort à Paris (1755-1838). Il fut un des premiers élèves de l'Ecole d'Alfort, où il suivit les leçons de Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires, fut professeur à dix-huit ans, devint directeur adjoint, puis directeur de l'Ecole d'Alfort, inspecteur général des écoles vétérinaires. Il eut une grande part à l'introduction, en France, des mérinos d'Espagne et à l'amélioration de la race chevaline. Membre de l'Institut (1795), de l'Académie de médecine, il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la science vétérinaire.

HUZVÂRECHE n. m. et adj. Nom donné par certains linguistes, notamment par Spiegel, à la langue iranienne, plus communément appelée *pehlvi* ou *pehlevi*. V. PEHLVI.

HVALÖER, archipel de la Norvège méridionale, à l'entrée du fjord de Christiania. Seize de ces îles sont habitées. 2.500 hab. sur 80 kilom. carrés.

HVARE (le *Khvar* ou *Khôr* du moyen âge et des modernes), le Soleil divinisé dans le mazdéisme, chez les Guèbres de la Perse et les Parsis de l'Inde. C'est l'œil d'Ormazd, qui a fini par se résorber dans Mithra.

HVEEN ou **HWEN**, petite île suédoise, dans le Sund, à 9 kilom. de la côte de Suède; 776 hab. Cette île, danoise jusqu'en 1660, contient le château d'Uranibarg et l'observatoire de Stelleborg, bâtis en 1571, aux frais du roi de Danemark, par l'astronome Tycho-Brahe, et devastés par les Russes en 1716.

Hvergelmer, fontaine située au milieu du Niflheim, l'enfer scandinave, d'où jaillissent douze cours d'eau glacés, parmi lesquels Gjol, le fleuve voisin de la porte de Hel, séjour de la mort.

HWANG-CHONG-TCHÉ n. m. Flûte traversière chinoise, offrant cette particularité curieuse qu'elle est percée au milieu d'un trou où on applique la bouche et de six trous latéraux, trois à chaque extrémité.

Hwang-chong-tché.

HWANG-TEIH (*ou-ang'-tê*) n. m. Trompette chinoise, dont le tuyau est en laiton et qui a environ 90 centimètres de long.

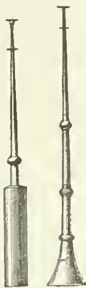
Hwang-teih.

HYACINTHE (*sint'* — de *Hyacinthe*, personnage de la mythologie grecque, changé en fleur par Apollon) n. f. Nom ancien de la jacinthe, qui est encore en usage dans la poésie, et que les poètes font quelquefois du masculin, en souvenir de son étymologie.
— Couleur d'un bleu tirant sur le violet, qui est la couleur la plus ordinaire de la jacinthe :

Les longs manteaux d'azur, de pourpre et [d'*hyacinthe*.
M^{me} DE GIRARDIN.

— Adjectiv. Qui est de cette couleur : *Etoffe* HYACINTHE.
— Joaill. Pierre précieuse de couleur jaune rougeâtre.
— Minér. Variété de silicate naturel de zirconium, variété en cristaux aux arêtes adoucies, que l'on rencontre dans les formations volcaniques à Espaly (Haute-Loire). ‖ *Hyacinthe blanche*, Silicate naturel appartenant au genre wernérite. ‖ *Hyacinthe de Compostelle*, Variété de quartz cristallisé, coloré en rouge sang par du peroxyde de fer, et que l'on trouve à Compostelle, en Espagne.

Hyacinthe. Myth. gr. Héros lacédémonien, fils d'Amyclas et de Diomède, suivant Apollodore et la plupart des auteurs; de Pieros ou d'Œbalos et de Clio, suivant Hygin. Il avait été très aimé d'Apollon, qui, en jouant avec lui, l'avait tué involontairement d'un coup de disque. Du sang d'Hyacinthe naquit une fleur (jacinthe). Sur les pétales de cette fleur, bien des gens croyaient lire *Ya*, les deux premières lettres du nom d'Hyacinthe. D'autres lisaient *Ai*, et faisaient naître la fleur du sang d'*Aias* ou Ajax. On célébrait en son honneur les *hyacinthies* d'Amyclées. Il était aussi l'objet d'un culte en divers pays d'Orient : à Théra, Cos, Calymna, Rhodes, et en Sicile.
— Iconogr. Hyacinthe a été représenté par Callamard (1801, Louvre); par François Bosio (Louvre); par Etex. Le bronze de la maquette parue en 1829, figura à l'Exposition universelle de 1855. Bonnassieux a exposé au Salon de 1835 le modèle en plâtre d'un *Hyacinthe blessé*.

Hyacinthe (saint), né à Sasse (Silésie) en 1183, mort à Cracovie en 1257. Il reçut, à Rome, l'habit de dominicain des mains de saint Dominique. Revenu dans son pays et associé à l'administration du diocèse de Cracovie, il parcourut la Pologne, la Moravie, la Suède, le Danemark, la Moscovie, la Grande-Tartarie, opéra de nombreuses conversions, et reçut le nom de **l'Apôtre du Nord.** Il fut canonisé par Clément VII. — Fête le 16 août.

Hyacinthe Marescotti (sainte), religieuse italienne, née en 1588, morte à Viterbe en 1640. Elle embrassa la vie religieuse à Viterbe, où elle fonda, sous le nom d'*Oblats de Marie*, deux associations ayant pour objet de placer les vieillards et les infirmes dans un hôpital spécial et de recueillir des aumônes pour les prisonniers et les pauvres honteux. Elle fut canonisée par Pie VII. — Fête le 30 janvier.

Hyacinthe (Louis-Hyacinthe Duflost, dit), acteur français, né à Amiens en 1814, mort à Asnières en 1887. Il monta tout enfant sur les planches, joua en province, puis à Paris, à l'Ambigu, au Vaudeville, aux Variétés (1837), où il commença sa réputation, enfin entra, en 1847, au Palais-Royal, où il créa un grand nombre de rôles. C'était un comique très amusant, au nez d'une longueur extraordinaire, et dont la seule vue excitait le rire.

Hyacinthe (le Père). Biogr. V. Loyson.

Hyacinthides. Myth. gr. Filles d'Hyacinthos ou d'Erechthée. Elles vivaient dans le bourg attique d'Hyacinthos, où on les immola sur le tombeau du cyclope Géreste, pour détourner une calamité publique, sur l'ordre d'un oracle. — *Une* Hyacinthide.

HYACINTHIES (*sin-tî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait, à Amyclées de Laconie et dans plusieurs cités doriennes, en l'honneur d'Hyacinthos et d'Apollon Amycléen. (Elles avaient lieu tous les ans, au mois d'Hyacinthos, un peu après le temps des jeux Isthmiques, c'est-à-dire en mai, et duraient au moins onze jours, dont les trois premiers étaient spécialement consacrés à Hyacinthos.)

HYACINTHINE (*sin*) n. f. Variété de grenat et de topaze.

HYACINTHUS (*sin-tuss*) n. m. Nom latin du genre jacinthe.

HYADE ou **HYAS** (*i-ass*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures oxystomes, famille des majidés, comprenant quelques espèces des mers du globe.
— Encycl. Les *hyades* sont des crabes ou araignées de mer larges et aplatis, à rostre formé de pointes convergentes. Ils se dissimulent parmi les algues, les bryozoaires ou les éponges, à proximité des côtes. L'espèce de France, *hyas araneus*, est jaune rougeâtre : elle se trouve surtout dans le Nord.

Hyade.

Hyades. Myth. gr. Nymphes, filles d'Atlas et d'Æthra, ou de Pleioné, ou d'Okeanos, ou de Melissos, roi de Crète, ou d'Erechthée, ou de Cadmos, ou d'Hyas et de la nymphe Bœotia. On en compte tantôt deux, Boreios et Notios; tantôt trois, Ambrosia, Æsylé, Eudora; tantôt quatre ou cinq, Coronis, Phæsylé, Cleia, Phæo, Eudore; tantôt six ou sept, douze ou quinze, jusqu'à vingt-sept. D'après la tradition la plus répandue, les Hyades étaient au nombre de sept. Elles avaient élevé Zeus à Dodone. Après la naissance de Dionysos, elles portèrent le petit dieu sur le mont Nysa, et le remirent à Ino. Elles furent rajeunies par Médée; Zeus les transporta au ciel, pour les soustraire à la colère de Hêra. Suivant une autre légende, les Hyades étaient sœurs de Hyas. Celui-ci périt à la chasse. Plusieurs Hyades moururent de douleur, et Zeus les changea en astres. Plus tard, les autres sœurs devinrent les Pléiades. — *Une* Hyade.

Les Hyades et Alcmène, d'après une peinture de vase.

Hyades (gr. *huades*; de *huein*, pleuvoir, parce que, quand la constellation qu'elles forment se levait avec le soleil, on croyait qu'elle annonçait la pluie) n. f. pl. Réunion d'étoiles qui font partie de la constellation du Taureau : *Les sombres, Les tristes, Les pluvieuses* Hyades.
— Encycl. Les *Hyades* constituent un groupe de cinq étoiles, disposées en forme d'Y, ou plutôt de V oblique, dans la constellation du Taureau. La principale est *Aldébaran* ou l'*Œil du Taureau*, étoile de première grandeur, un peu rougeâtre, à l'extrémité de la branche inférieure.

Hyæa, comm. de Grèce (prov. de Phthiotide-et-Phocide [arrond. de Doris]); 3.000 hab.

HYÆNARCTOS (*ktoss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores, de la famille des ours, mais se distinguant des vrais ours par des molaires plus larges et plus basses. (On a trouvé des débris fossiles de ce genre remarquable [*hyænarctos Sivalensis*] dans les monts Siwalik [tertiaire de l'Inde]; d'autres formes se retrouvent dans le miocène moyen d'Europe [*hyænarctos hemicyon*].)

Hyagnis. Myth. gr. Musicien et poète légendaire de Phrygie. On le considérait comme le père de Marsyas, comme le plus ancien joueur de flûte, comme l'inventeur de l'harmonie phrygienne, et comme l'auteur de plusieurs hymnes en l'honneur de Cybèle.

HYALE n. f. Zool. Genre de mollusques ptéropodes, dont le nom scientifique est *cavolinia*. V. cavolinie.

HYALIMACE (*mass*) ou **HYALIMAX** (*makss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des succinéidés, comprenant des animaux d'eau douce, propres à la région malgache et indo-malaise. (Les hyalimaces sont en forme de limaces très pointues en arrière; leur coquille, très petite, est cachée sous le manteau; on en peut prendre comme type l'*hyalimax Maillardi*, de l'île Bourbon.)

HYALIN, INE (du gr. *hualos*, verre) adj. Hist. nat. Qui ressemble à du verre, qui est transparent ou diaphane : *Quartz* hyalin. *Monilie* hyaline. *Glaïcul* hyalin.

HYALINIE (*nî*) ou **HYALINIA** n. f. Sous-genre de zonites, comprenant des mollusques répandus dans l'hémisphère boréal. (Ce sont des animaux bleuâtres, à coquille mince, cornée, luisante; on en connaît plus de cinquante espèces. Le type est l'*hyalinia cellaria*, d'Europe.)

HYALITE (rad. *hyalin*) n. f. Variété transparente et vitreuse d'opale, présentant un éclat gras et une structure globulaire.
— Pathol. Inflammation du corps vitreux. ‖ On dit aussi hyalitis.
— Techn. Belle variété de verre noir, qu'on fabrique en Bohême, et qu'on emploie aux mêmes usages que la porcelaine. (On l'obtient en ajoutant aux matières destinées à la fabrication du verre blanc des scories de forge ou du soufre.)

HYALOBASALTE (du gr. *hualos*, verre, et de *basalte*) n. m. Roche appartenant au type vitreux du groupe basique.

HYALOCYLIX (*si-likss*) n. m. Genre de mollusques ptéropodes, famille des cavoliniidés, comprenant quelques espèces des mers tempérées. (Les hyalocylix, très voisins des cléodores, habitent l'Atlantique et la Méditerranée. Leur coquille est conique et non renflée au sommet; la bouche est ovale et droite. L'espèce type du genre est l'*hyalocylix striata*, des mers d'Europe.)

HYALODE (du gr. *hualos*, verre, et *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à du verre.

HYALODISQUE (*dissk'*) ou **HYALODISCUS** (*di-skuss*) n. m. Genre de foraminifères, comprenant des micro-organismes se mouvant par contractions. (Les hyalodisques sont des amibes dont le corps ovale, transparent, incolore, possède en son milieu une masse rougeâtre; il existe des pseudopodes, mais ils ne servent pas à la locomotion de ces êtres microscopiques, qui rampent sur la vase. L'espèce type est l'*hyalodiscus rubicundus*.)

HYALODISQUE (*dissk'*) n. m. Algue du groupe des diatomées, caractérisé par des valves circulaires qui présentent de fines lignes radiales et une région finement pointillée.

HYALOGRAPHE (du gr. *hualos*, verre, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument dont on se sert pour obtenir les épreuves d'un dessin, en se servant d'une glace en verre. ‖ Instrument au moyen duquel on dessine mécaniquement la perspective.

HYALOGRAPHIE (*fî*) n. f. Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe. ‖ Art de graver sur verre.

HYALOÏDE (du gr. *hualos*, verre, et *eidos*, apparence) adj. Qui a la transparence du verre.
— Anat. *Humeur hyaloïde*, L'humeur vitrée de l'œil. ‖ *Membrane hyaloïde*, Membrane amorphe transparente qui tapisse la cavité de la chambre postérieure de l'œil et contient l'humeur hyaloïde ou humeur vitrée, et qui se dédouble en avant en deux feuillets, dont l'un s'applique sur la face antérieure, l'autre sur la face postérieure du cristallin.

HYALOÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à l'humeur hyaloïde, à la membrane hyaloïde. ‖ *Canal hyaloïdien*, Canal circulaire autour du cristallin, limité par les deux feuillets de la membrane hyaloïde.

HYALOÏDITE n. f. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALOMÉLANE n. f. Silicate naturel d'alumine avec chaux et soude, variété vitreuse de labradorite. ‖ Roche appartenant au type vitreux du groupe basique.

HYALOMICTE n. f. Roche composée de quartz et de mica. (C'est un granit sans feldspath, généralement lié aux gisements d'étain.)

HYALOMYIE (*mi-î*) ou **HYALOMYIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions tempérées. (Les hyalomyies sont des petites mouches noires ou grises, plus ou moins luisantes, à larges ailes transparentes, et qui vivent sur les fleurs. L'*hyalomyia hamata*, longue de 6 à 7 millimètres, est assez commune en France.)

HYALONÈME ou **HYALONEMA** (*né*) n. f. Genre d'éponges fibreuses, famille des hexactinellidés, comprenant des formes transparentes, treillissées, vivant surtout dans les grands fonds.
— Encycl. Les *hyalonèmes* présentent un exemple du phénomène singulier appelé *symbiose*, par lequel des organismes très différents forment des associations étroites : l'*hyalonema Sieboldi*, du Japon, se dresse au-dessus d'un polypier qui croît sur son long pédoncule, et qu'on avait considéré longtemps comme faisant partie de l'éponge elle-même. Une autre espèce, *hyalonema boreale*, habite la mer du Nord.

HYALOPHANE n. f. Minér. Variété barytifère de feldspath, que l'on peut rattacher à l'orthose.

HYALOPHONOLITE n. f. Minér. Phonolite vitreuse.

HYALOPHYRE n. m. Nom donné par Dumont à une roche porphyroïde affleurant la vallée de la Meuse, et qui contient d'énormes cristaux de feldspath, des cubes de pyrite, etc.

HYALOPLASMA (*sma* — du gr. *hualos*, verre, et de *plasma*) n. m. Partie homogène, amorphe et la plus fluide du protoplasma vivant.
— Encycl. Biol. V. protoplasma.

HYALOSIDÉRITE n. f. Silicate naturel du genre péridot et qui se présente en petits cristaux jaunes ou bruns, irisés, disséminés dans une roche basaltique amygdaloïde.

HYALOSPONGIES n. m. pl. Zool. Syn. de hexactinellides.

HYALOTECHNIE (*tè-knî* — du gr. *hualos*, verre, et *tekhnê*, art) n. f. Art de fabriquer et de travailler le verre.

HYALOTECHNIQUE (*tè-knik'*) adj. Qui se rapporte à l'hyalotechnie.

HYALOTÉKITE n. f. Silicate naturel de plomb, baryte et chaux.

HYALOTHÈRE (du gr. *hualos*, verre, et *thérein*, brûler) n. m. Instrument à l'aide duquel on perce une plaque de verre, en faisant passer au travers une étincelle électrique.

HYALOTOURMALITE n. f. Roche formée de quartz et de tourmaline. Syn. de tourmalinite.

HYALOTRACHYTE n. m. Minér. Dénomination sous laquelle on comprend les rétinites, obsidiennes et ponces trachytiques.

HYALURGIE (*jî* — du gr. *hualourgos*, verrier) n. f. Art de fabriquer le verre.

Hyampolis, ville de la Grèce ancienne (Phocide), sur des contreforts du Parnasse. Xerxès brûla cette ville, qui se releva ensuite, et est aujourd'hui totalement ruinée.

Hyannis, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Barnstable]); 4.800 hab. Port de pêche.

Hyantes, peuple primitif de l'ancienne Grèce (Béotie). Chassés de leur pays par Cadmus, les Hyantes se retirèrent en Phocide, et fondèrent *Hyampolis*. (Les Muses étaient surnommées *Hyantides*, parce que l'Hélicon, leur séjour, était dans le pays des Hyantes.) — *Un, Une* Hyante.

HYAS (*i-ass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des lampyridés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud, toutes de taille médiocre, larges, bombées, jaunes, tachées de noir.

Hyas. Myth. gr. Fils d'Atlas et de Pleioné. Il fut tué à la chasse, soit par un lion, soit par un sanglier, soit par un serpent. Ses sœurs, les Hyades, moururent de douleur, et furent changées en étoiles.

HYBALE ou **HYBALUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant une douzaine d'espèces des régions circaméditerranéennes et arabiques. (Les hybales sont des scarabées bruns ou roux, petits, trapus, fouisseurs. Une espèce se trouve dans l'extrême midi de la France; c'est l'*hybalus glabratus*, long de 11 à 12 millimètres, noir avec l'extrémité des élytres et les pattes rougeâtres.)

Hybale (gr. 2 fois).

HYBANTHE n. m. Genre de violacées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires, réunies en grappes. (On en connaît une dizaine d'espèces tropicales. Presque toutes sont vomitives; l'*hybanthe ipecacuanha* constitue le *faux ipecacuanha* du Brésil et de la Guyane.)

Hybl (Jean), écrivain tchèque, né à Ceska-Trebova en 1786, mort à Prague en 1834. Outre la traduction d'ouvrages allemands sur la religion, la morale et la pédagogie, il a écrit : *Vie de Mahomet* (1804); *Histoire du théâtre tchèque* (1816); *la Malheureuse Sophie* (1819); *le Chemin de la Croix* (1828). Il dirigea, de 1816 à 1822, la revue « Variétés » et, de 1828 à 1832, un recueil intitulé : *Jadis et aujourd'hui*.

Hybla, nom de trois anciennes villes de la Sicile : Hybla Major, à l'E. de l'île, au N.-O. de Catane, près du mont Etna, aujourd'hui *Paterno*; Hybla Minor ou Heræa, au S. de la Sicile et de Catane, à 48 kilomètres de Syracuse, aujourd'hui *Caltagirone* ou *Ragusa*; Hybla Parva, puis Megara, à cause d'une colonie de Doriens qui vint s'y établir, sur la côte sud-est, au N. de Syracuse, et dont on voit les ruines sur les bords du Cantaro. Les coteaux qui environnaient cette dernière ville étaient peuplés d'abeilles donnant un miel renommé.

HYBLÉEN, ENNE (*blé-in, èn'*) n. et adj. Qui est du mont Hybla : *Les abeilles* HYBLÉENNES.

— Substantiv. Désigne les habitants de l'Hybla : *Les* Hybléens.

HYBOCAMPE (*kanp'*) ou **HYBOCAMPA** (*kan*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères notodontides, famille des dicranuridés, comprenant une espèce de l'Europe centrale. Les hybocampes, vulgairement appelées *harpyes*, sont des papillons grisâtres, analogues aux noctuelles. Rare en France, l'*hybocampa Milhauseri* vit dans les forêts de chênes.)

HYBOCRINE ou **HYBOCRINUS** (*nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes eucrinoïdes, type de la famille des *hybocrinidés*, comprenant des formes fossiles dans le silurien. (Ils ont un petit calice hémisphérique ou pyriforme, et une courte tige ronde.)

HYBOCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de crinoïdes eucrinoïdes, renfermant les genres *hybocrine* et *anomalocrine*. — *Un* HYBOCRINIDÉ.

HYBODE n. m. Paléont. Genre de poissons plagiostomes, famille des cestracionidés, renfermant des squales à dents rugueuses, striées, avec une saillie principale arrondie, fossiles dans les terrains triasique et jurassique.

HYBOMÈTRE (du gr. *hubos*, courbé, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer les déviations de la colonne vertébrale.

HYBOS (*boss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la tribu des *hybotinés*, et qui comprend quelques espèces des régions paléarctiques. (Les hybos sont des mouches allongées, à thorax très élevé, à cuisses postérieures épaisses et épineuses; leur taille est petite, leur livrée grise ou noirâtre. L'*hybos funebris* est commun en été, dans les prairies de France.)

Hybos (gr. 3 fois).

HYBOSE ou **HYBOSA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des cassididés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hyboses sont des cassides fauves, jaunes ou rousses, à reflets métalliques ou nacrés.)

HYBOSORE ou **HYBOSORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant quelques espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les *hybosores* sont de petits scarabées bruns, cylindriques, nocturnes, passant le jour dans des galeries creusées dans les terrains sablonneux. La seule espèce de France, l'*hybosorus Illigeri*, est répandue sur le littoral méditerranéen.

Hybosore (gr. 2 fois).

HYBOTINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant les *hybos* et genres voisins, tels que : *leptopèze, ocydromie, œdalée*, etc. — *Un* HYBOTINÉ.

HYBRIDATION (*si-on* — rad. *hybride*) n. f. Biol. Fécondation de l'élément femelle d'une espèce par l'élément mâle d'une espèce différente.

— Encycl. Biol. L'*hybridation* n'est ordinairement possible qu'entre espèces assez voisines ; dans beaucoup de cas, elle est mécaniquement irréalisable. Etant donné que les espèces ne sont pas toujours nettement délimitées, il est possible que l'on appelle souvent « hybridation » une reproduction qui n'est, en réalité, qu'un métissage, c'est-à-dire une fécondation croisée entre des races différentes d'une même espèce. Les hybrides diffèrent des métis par un certain nombre de propriétés :

1° Les hybrides sont stériles, tandis que les métis sont féconds.

2° Les hybrides provenant de l'union de deux espèces données se ressemblent tous plus ou moins, tandis que la variabilité la plus grande règne chez les métis de première génération.

3° Les caractères sont superposés chez les hybrides, et juxtaposés chez les métis.

— Bibliogr. : Darwin, *la Fécondation croisée et directe*; Morgan, *Experimental studies on echinoderm eggs* (1893); Delage, *l'Hérédité* (1895).

— Bot. On a produit un grand nombre d'hybrides chez les phanérogames, par voie de pollinisation artificielle. L'hybridation est ordinairement *réciproque*, c'est-à-dire que, si le pollen d'une espèce A peut féconder une oosphère de l'espèce B, réciproquement le pollen de B peut féconder une oosphère de A. L'hybride est intermédiaire aux deux formes spécifiques qui l'ont produit ; mais il possède, en outre, des caractères nouveaux : il a souvent une croissance plus vigoureuse que ses parents et une tendance à vivre plus longtemps ; par contre, la sexualité et, par conséquent, la fécondité des hybrides, est affaiblie. Parmi les descendants, les uns reviennent aux caractères de l'un des générateurs, les autres offrent en tous sens une variabilité si excessive qu'on l'a qualifiée de *désordonnée*.

On connaît, sous le nom d'*hybrides de greffe*, des êtres qui résultent de la greffe d'une espèce sur une autre espèce. Par exemple, le *cytisus Adami*, provenant de la greffe d'une espèce de cytise sur une autre espèce du même genre, donne des fleurs appartenant à chacune des deux espèces greffées et d'autres fleurs *intermédiaires* à celles des deux espèces. Les hybrides de greffe sont relativement exceptionnels.

— Vitic. Les produits de l'*hybridation*, en viticulture, sont excessivement nombreux et variés. On les connaissait déjà avant l'invasion du phylloxera, époque où l'hybridation était pratiquée dans le but d'obtenir des cépages à qualités spéciales (coloration du fruit, par exemple, comme les hybrides Bouschet, qui sont le résultat du croisement d'un cépage méridional, l'*aramon*, avec le *teinturier* du Cher). Mais la grande importance de l'hybridation date de l'invasion phylloxérique : on a cherché à obtenir, par hybridation, des producteurs directs ou des porte-greffes très résistants au phylloxera, s'adaptant facilement au sol, tout en conservant les propriétés essentielles des cépages indigènes.

L'hybridation s'exécute à l'époque de la floraison, et il importe que les cépages choisis pour le croisement fleurissent à la même époque. Si la floraison ne coïncide pas, il faut, par des moyens *ad hoc*, hâter celle du cépage tardif (mise sous châssis par exemple), ou retarder celle du cépage hâtif (pincement des jeunes rameaux). La coïncidence obtenue, on choisit une grappe ayant épanoui déjà quelques fleurs, et l'on supprime ces fleurs pour n'en conserver qu'une quarantaine environ, bien gonflées, qui sont privées de leurs étamines par arrachement et torsion au moyen de pinces. On agite alors, au-dessus des fleurs ainsi castrées, les grappes bien fleuries de la variété mâle choisie. La grappe fécondée est entourée d'un sac de toile ou de gaze goudronnée, qui la protégera de l'invasion d'un pollen étranger.

HYBRIDE (lat. *hybrida*; du gr. *hubris*, viol, outrage) adj. Hist. nat. Qui provient de deux sujets appartenant à des espèces différentes : *Animal, Plante* HYBRIDE.

— Gramm. Se dit de mots formés d'éléments empruntés à des langues différentes.

— n. m. Animal ou plante provenant de deux sujets d'espèce différente : *Les* HYBRIDES *ne se reproduisent pas par les voies ordinaires de la génération*.

— Encycl. V. hybridation.

HYBRIDER (rad. *hybride*) v. a. Associer, en parlant de deux espèces différentes : *On* HYBRIDE *l'âne et la cavale ou le cheval et l'ânesse, pour obtenir des mulets*.

— Hist. nat. Produire des hybrides.

HYBRIDITÉ n. f. ou **HYBRIDISME** (*dissm'*) n. m. Qualité, condition d'hybride.

— Gramm. Caractère d'un mot dont les radicaux sont empruntés à des langues différentes : *L'*HYBRIDITÉ *est très fréquente dans les mots scientifiques*.

HYBRISTIQUES (*stik'* — du gr. *hubris*, viol, injure) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Argos au mois hermaïes, en souvenir de la vaillance montrée par les Argiennes, qui, sous la conduite de la poétesse Telesilla, avaient repoussé les Lacédémoniens commandés par Cléomène. (Pendant les hybristiques, les femmes s'habillaient en hommes, et les hommes en femmes. D'où le nom d'*endymatia* [vêtements], donné aussi à ces fêtes.)

HYCALÈS (*lèss*) n. m. Variété de vigne à raisin roux, que l'on cultive en Espagne.

HYCAYE (*ka-i*) n. f. Gomme, appelée aussi gomme hucaré.

HYDANTOATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide hydantoïque.

HYDANTOÏNE n. f. Chim. Nom d'une urée à chaîne fermée

$$O=C=\left[(AzH)^2COCH^2\right],$$

obtenue par réduction, à l'aide de l'acide iodhydrique, de l'allantoïne ou, synthétiquement, par action de l'ammoniaque sur la bromacétylurée. (L'hydantoïne forme des cristaux incolores, anhydres, solubles dans l'eau, à saveur sucrée, fusibles à 215°.) Syn. glycolyurée.

HYDANTOÏQUE (*to-ik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $AzH^2\text{-}CO\text{-}AzH(CH^2.CO^2H)$, sorte d'urée à fonction acide, préparée par hydratation de l'hydantoïne en cristaux prismatiques, solubles dans l'eau chaude. Syn. oxacétylurée.

HYDARTHROSE (du gr. *hudôr*, eau, et *arthron*, articulation) n. f. Accumulation de liquide séreux dans une articulation. ‖ On dit aussi épanchement de synovie.

— Encycl. Pathol. L'*hydarthrose* est la manifestation d'une altération de la jointure, de lésions synoviales dues soit à une maladie générale (rhumatisme franc ou infectieux, blennorragie, syphilis, tuberculose), soit à une cause locale (traumatisme, entorse, arthrite chronique). Elle frappe de préférence les grosses articulations et surtout le genou ; elle évolue lentement, sans douleur, mais elle détermine de l'impotence fonctionnelle, car elle s'accompagne presque toujours du relâchement de l'appareil ligamenteux de la jointure et de l'atrophie musculaire des muscles extenseurs. L'articulation atteinte d'hydarthrose est gonflée, globuleuse; on peut percevoir, au niveau des culs-de-sac synoviaux distendus, la fluctuation. Au genou, on perçoit un choc de la rotule contre le fémur (*choc rotulien*), quand on presse la rotule avec le doigt.

Comme traitement, on emploie la révulsion, la compression, le repos et les massages. A tous ces moyens on ne craint plus d'ajouter la ponction aspiratrice aseptique. Mais, avant tout, il faut traiter la cause, quelle qu'elle soit, de l'hydarthrose.

— Art vétér. Les *hydarthroses* sont communes chez le cheval, en raison de son mode d'utilisation, mais très rares chez les autres animaux, et même inconnues, à part quelques rares exemples, chez le bœuf et le chien.

Les hydarthroses du cheval s'appellent, suivant les régions : celles du jarret, *vésigons*; celles des boulets, *molettes*, et, parmi ces dernières, il y a les *molettes articulaires* et les *molettes tendineuses*.

On les traite par des topiques vésicants ou iodurés, par l'application du feu au moyen des cautères actuels, soit en raie, soit en pointe; enfin, par la ponction, l'évacuation du contenu et l'injection d'un liquide modificateur de la sécrétion synoviale exagérée. Ce liquide est soit de l'alcool, soit de la teinture d'iode étendue de quatre parties d'eau.

Hydaspe (lat. *Hydaspus*), nom ancien du *Djelem* ou *Chelum*. Alexandre vainquit Porus sur les bords de cette rivière, en 326 av. J.-C., et gagna en la descendant l'Indus et la mer Erythrée.

HYDATIDE (du gr. *hudatis, idos*, cloche remplie d'eau) n. f. Ténia vésiculaire, dont les embryons ou cysticerques ont une grosse vésicule caudale.

— Encycl. On entend absolument par *hydatides* les ténias échinocoques (v. ce mot) de l'homme et des animaux domestiques, ténias ayant la forme d'une vessie, avec une ou plusieurs petites têtes à crochets. Les plus grosses hydatides sont des cysticerques de ce ténia, qui sont stériles et qu'on nomme *acéphalocystes*. Un développement pathologique peut en faire des échinocoques multiloculaires, assez volumineux pour qu'on les ait pris pour des cancers colloïdes ; cette affection parasitaire est fréquente chez les Irlandais. Les hydatides du cerveau, si fréquentes chez les moutons, sont des cœnures, ou formes embryonnaires du *tænia cœnurus*, et qui produisent le tournis, etc. Quelquefois, il y a de véritables épidémies d'hydatides chez des moutons gardés par des chiens affectés de *tænia echinococcus*.

HYDATIFORME (du gr. *hudatis, idos*, cloche remplie d'eau, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une vessie d'eau.

HYDATINE ou **HYDATINA** n. f. Genre de vers rotateurs, famille des *hydatinidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions tempérées.

— Encycl. Les *hydatines* sont des micro-organismes allongés, tubuleux, à large pied fourchu ; ils ne possèdent pas d'yeux. Ces rotifères abondent dans l'eau douce, parmi les plantes aquatiques; ils se nourrissent d'infusoires, qu'ils avalent dans leur large bouche en fente ciliée. Telle est l'*hydatina senta*, des eaux douces d'Europe.

HYDATINIDÉS n. m. pl. Famille de vers rotateurs, comprenant les *hydatines* et genres voisins, tels que *monocerque, notommate, pédulion, apsilus*, etc. — *Un* HYDATINIDÉ.

HYDATIQUE (*tik'*) ou **HYDATICUS** (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, comprenant des formes aquatiques de taille moyenne, dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. (Le noir et le jaune dominent dans le système de coloration des hydatiques; une des espèces les plus communes en France est l'*hydaticus transversalis*.)

Hydatique (gr. de moitié).

HYDATIQUE (*tik'*) adj. Qui contient des hydatides. ‖ *Kyste hydatique*, Tumeur produite par des hydatides, et qui se rencontre surtout chez l'homme dans le foie. (Le diagnostic du kyste hydatique se fait par exclusion. C'est une maladie relativement bénigne, du ressort de la chirurgie.) ‖ *Frémissement hydatique*, Syn. de hydatisme.

HYDATISME (*tissm'* — du gr. *hudatis, idos*, cloche remplie d'eau) n. m. Bruit causé par la fluctuation du liquide contenu dans un abcès ou dans une cavité quelconque.

HYDATODE (du gr. *hudôr, atos*, eau) n. m. Nom créé par Haberlandt pour désigner un organe microscopique servant à l'expulsion de l'eau contenue dans la plante (par exemple, l'ensemble formé par un stomate aquifère et l'épithème sous-jacent).

HYDATOÏDE adj. Anat. Syn. de hyaloïde.

HYDATOLOGIE n. f. Hist. nat. Syn. de hydrologie.

HYDATOSCOPIE n. f. Didact. Syn. de hydroscopie.

Hyde, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Tame, affluent droit de la Mersey ; 30.000 hab. Mines de houille ; filatures de coton. Hyde, hameau sans importance au début du XIXe siècle, est aujourd'hui une des cités manufacturières les plus actives du comté de Chester.

Hyde (Anne), duchesse d'York, née au Parc de Windsor en 1637, morte à Westminster en 1671. Fille du comte de Clarendon, elle devint, en 1654, demoiselle d'honneur de la princesse d'Orange. En 1656, elle se lia avec le jeune duc d'York, qui l'épousa en secret en 1660. La famille royale s'opposa énergiquement, mais en vain, à la reconnaissance officielle de ce mariage. De cette union naquirent huit enfants, qui moururent tous en bas âge. Au grand scandale des Anglais, la duchesse avait fait profession de catholicisme et avait converti son mari.

Hyde de Neuville (Jean-Guillaume, baron), homme politique français, né à La Charité-sur-Loire en 1776, mort à Paris en 1857. Il se signala dès sa jeunesse par son royalisme, devint, en 1793, un des agents les plus actifs de l'émigration en France, et eut, après le 18-Brumaire, une entrevue avec Bonaparte, à qui il proposa de rappeler la Maison de Bourbon. L'affaire de la *Machine infernale* le força de se réfugier aux Etats-Unis. De retour en France en 1814, membre de la Chambre introuvable en 1815, il fut ministre de France aux Etats-Unis de 1816 à 1821, puis à Lisbonne, et député de Cosne à la Chambre des députés, de 1822 à 1830. Il reçut le portefeuille de la marine dans le ministère Martignac, et rentra dans la vie privée après 1830. Il a laissé des *Mémoires et Souvenirs* (1888-1890).

Hyderabad. Géogr. V. Haïderabad.

Hyder-Ali, autre orthographe de Hayder-Ali ou Haider-Ali. V. ce dernier mot.

HYDNANGIE (*ji*) n. f. Champignon souterrain de la famille des hyménogastrées, caractérisé par des spores incolores, globuleuses, hérissées de pointes.

HYDNE n. m. Genre de champignons, type de la famille des *hydnées*.

— Encycl. Les *hydnes* se caractérisent par la présence, sous le chapeau, d'une couche d'aiguillons, à la surface desquels naissent les spores. La plupart des espèces ont un pied au centre du chapeau, comme l'*hydne bosselé*; d'autres, comme l'*hydne corail*, sont très ramifiés et ont leurs ramifications hérissées de pointes; d'autres, enfin, comme l'*hydne hérisson*, ont la forme de gros tubercules, dont une partie est couverte d'aiguillons, à pointe dirigée vers le bas. La première espèce vient à terre, les deux autres poussent sur les arbres; toutes les trois sont comestibles. (V. planche champignons, p. 671, fig. 22 à 25.)

HYDNÉES n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *hydne*. — *Une* HYDNÉE.

— Encycl. Dans cette famille, il y a, sous le chapeau

des aiguillons pointus, des dents aplaties, ou des protubérances arrondies, et c'est à la surface de ces organes qu'on trouve l'hyménium et les spores. Beaucoup de ces champignons poussent à terre, d'autres viennent sur les arbres.

HYDNOCARPE n. m. Bot. Genre de bixacées pangiées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires en cymes. (On en connaît six espèces, de l'Asie tropicale ; les baies de l'*hydnocarpus venenata* sont très toxiques.)

HYDNOCÈRE (*sèr'*) ou **HYDNOCERA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des cléridés, comprenant une trentaine d'espèces propres à l'Amérique. (Les hydnocères sont de petits clairons, de couleurs vives et brillantes ; on peut en prendre comme exemple l'*hydnocera azurea*, du Brésil.)

HYDNOCYSTIS (*si-stiss*) n. m. Genre de tubéracées, ressemblant à des pézizes. (On en connaît deux espèces, des sables maritimes ombragés d'Hyères et de Bordeaux.)

HYDNORE n. f. Genre de rafflésiacées, comprenant des herbes fongiformes, à rhizome anguleux, tuberculeux, à fleurs subsessiles, sans bractées, dont on connaît quatre ou cinq espèces, de l'Afrique australe et de Madagascar.

HYDNORÉES n. f. pl. Tribu dont le type est le genre *hydnore*, et que quelques auteurs élèvent au rang de famille, sous le nom de *hydnoracées*. — *Une* HYDNORÉE.

HYDR... ou HYDRO... (du gr. *hudôr*, eau), préfixe qui indique la présence de l'eau et sert à former beaucoup de noms scientifiques.

Hydra, île de la mer Egée, en face de la presqu'île d'Argolide, à 6 kilom. de la côte. Superf. 52 kilom. carrés. Pop. 17.000 hab. environ. L'île est montagneuse (son sommet le plus haut atteint 597 m.), sèche, sans eau et sans arbres. Elle a dû sa prospérité considérable au XVIII[e] s.) à son heureuse situation à l'entrée du golfe d'Argolide et à l'indépendance relative dont jouirent ses habitants, les *Hydriotes*, devenus les plus puissants armateurs de l'Archipel, et dont la flotte, dirigée par Tzamados et André Miaoulis, joua un rôle considérable dans l'insurrection contre les Turcs. Avec la paix, son importance commerciale et sa population diminuèrent considérablement. Hydra forme aujourd'hui, avec le pays de Trézène, une éparchie de la province d'Argolide-et-Corinthie.

Hydra, ville maritime de Grèce (prov. d'Argolide-et-Corinthie), ch.-l. de l'île du même nom, sur la côte escarpée du Nord-Ouest de l'île ; 7.300 hab. Port petit et insuffisamment abrité. Soieries et cotonnades.

HYDRABIÉTATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrabiétique.

HYDRABIÉTIQUE (de *hydrogène*, et *abiétique*) adj. Chim. Se dit d'un acide produit en traitant par un courant d'hydrogène sulfuré le sel obtenu par l'action de l'amalgame de sodium sur une solution alcoolique d'acide abiétique. (Cristaux blancs, fusibles à 129°.)

HYDRACÉTAMIDE (du préf. *hydr*, et de *acétamide*) n. f. Chim. Base du type ammoniacal $Az^2(C^2H^4)^3$, spontanément obtenue dans la décomposition en présence de l'eau de l'aldéhydate d'ammoniaque. (C'est une poudre jaune, à solution aqueuse amère, alcaline.) Syn. de TRIÉTHYLAMIDE DIAMINE.

HYDRACHNE (*dragn'*) ou **HYDRACHNA** (*dra-kna*) n. f. Genre d'acariens, tribu des *hydrachninés*, comprenant de minuscules animaux d'eau douce. (Les hydrachnes sont globuleuses, ordinairement rouges ; à l'état adulte, elles nagent vivement parmi les plantes ; à l'état de larves, elles vivent sur les nèpes et autres insectes. L'*hydrachna cruenta* vit en Europe, ainsi que l'*hydrachna globulus*.)

HYDRACHNIDÉS (*kni*) n. m. pl. Famille d'arachnides acariens, renfermant les *hydrachnes* et genres voisins, tels que *atax*, *arrénure*, etc. — *Un* HYDRACHNIDÉ.

— ENCYCL. Les *hydrachnidés* sont des acariens aquatiques, extrêmement petits, parasites sur divers insectes, ou dans les branchies des mollusques. Leurs larves ont été décrites sous le nom de *achlysia*. On a divisé les hydrachnidés en plusieurs tribus, dont les principales sont : *hydrachninés*, *hygrobatinés*, *limnocharinés*.

HYDRACHNINÉS (*kni*) n. m. pl. Tribu d'acariens, famille des *hydrachnidés*, dont le genre *hydrachne* est le type. — *Un* HYDRACHNINÉ.

HYDRACIDE (de *hydrogène*, et *acide*) n. m. Acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec un métalloïde.

— ENCYCL. Ces acides rougissent la teinture de tournesol ; ils sont décomposés par les bases en donnant naissance à de l'eau et à un sel haloïde de formule : $KOH+HCl=KCl+H^2O$. Leur nomenclature est très simple ; on ajoute au nom du corps, autre que l'hydrogène, qui entre dans leur composition, la terminaison *hydrique*. Les acides chlor*hydrique*, brom*hydrique*, etc., proviennent de la combinaison du chlore, du brome, etc., avec l'hydrogène. On a donné à la combinaison du cyanogène avec l'hydrogène le nom d'*acide cyanhydrique*, bien que le cyanogène (C.Az) soit un corps composé. Cela tient à ce que cet acide se comporte comme un hydracide et que le cyanogène n'a été isolé et analysé qu'en 1814, soit trente-quatre ans après la découverte de l'acide cyanhydrique.

HYDRACRYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydracrylique.

HYDRACRYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide lactique $CH^2(OH)\text{-}CH^2\text{-}CO^2H$. Syn. de α-ÉTHYLÈNELACTIQUE.

— ENCYCL. Cet acide s'obtient par synthèse, en hydratant la monocyanhydrine du glycol $CH^2(OH).CH^2\text{-}CAz$. Il se présente sous la forme d'un sirop, décomposé par les acides forts en acide acrylique et eau ; ses sels de plomb, cuivre, argent, sont cristallisés.

HYDRADÉPHAGES (*faj'*) n. m. pl. Nom donné par les entomologistes anglais à un groupe d'insectes coléoptères carnivores, répondant aux dyticidés. — *Un* HYDRADÉPHAGE.

HYDRAGOGUE (*gogh'* — du préf. *hydr*, et du gr. *agôgos*, qui amène) n. m. et adj. Purgatif violent.

— ENCYCL. Les *hydragogues*, ainsi nommés parce qu'on croyait jadis qu'ils faisaient évacuer les sérosités épanchées dans les tissus (hydropisie) ou les cavités naturelles (plèvre), provoquent seulement une sécrétion liquide dans l'intestin grêle. Les principaux hydragogues sont l'*aloès*, le *jalap*, la *scammonée*, la *gomme-gutte*, la *coloquinte*, l'*élatérium*. Aujourd'hui, on préfère au mot *hydragogue* l'expression plus générale de *drastique*.

HYDRAIRE (*drèr'*) adj. Qui a l'apparence, la nature des hydres. ‖ *Polype hydraire*, Syn. de HYDROÏDE.

— n. m. pl. Classe de cœlentérés, dits plus habituellement des HYDROMÉDUSES. — *Un* HYDRAIRE.

HYDRALCOOL (du gr. *hudôr*, eau, et de *alcool*) n. m. Dans les distilleries, Alcool qui contient une certaine quantité d'eau.

HYDRALCOOLIQUE ou **HYDRO-ALCOOLIQUE** (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Se dit des extraits alcooliques que l'on redissout dans l'eau. (La solution trouble ainsi obtenue, filtrée et évaporée, donnera un nouvel extrait, qui sera entièrement soluble dans l'eau. On opère ainsi toutes les fois que l'on veut éliminer d'un extrait des matières résineuses inactives.)

HYDRALLANTE (du préf. *hydr*, et de *allantoïde*) n. f. Hydropisie de l'allantoïde.

HYDRAMIDE n. f. Composé du type $Az^2(C^nH^{2n}O)^3$, formé par la combinaison de l'ammoniaque avec les aldéhydes aromatiques.

— ENCYCL. En général, les *hydramides* sont cristallisés, insolubles dans l'eau, décomposées par hydratation en régénérant l'ammoniaque et l'aldéhyde. Sous l'influence de la chaleur, ces composés presque neutres se convertissent en bases isomériques très alcalines.

HYDRAMNIOS (*mni-oss* — du préf. *hydr*, et de *amnios*) n. m. Hydropisie de l'amnios ; abondance excessive du liquide amniotique.

HYDRANGÉES (*jé*) n. f. pl. Tribu de saxifragacées, à laquelle appartiennent les *hydrangelles*, les *deutzies*, les *seringats*. — *Une* HYDRANGÉE.

HYDRANGELLE (*jèl'*) ou **HYDRANGÉE** (*jé*) n. f. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées.

— ENCYCL. Les *hydrangelles* (hydrangea) sont des arbrisseaux ou des arbres de l'Asie orientale et des deux Amériques, à feuilles opposées, dont les fleurs, disposées en corymbes multiflores, sont parfois dimorphes, certaines étant stériles et de plus apétales, mais avec un calice très développé. Dans ce cas, la disposition des fleurs stériles par rapport aux fleurs fertiles a souvent pour effet d'assurer une protection parfaite du pollen contre la pluie. L'espèce la plus connue est l'*hortensia*.

HYDRANISOÏNE n. f. Composé $C^{16}H^{16}O^2$, que l'on obtient en même temps que son isomère l'*isohydranisoïne*, quand on fait réagir l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde anisique.

HYDRANOS (*noss*) n. m. Prêtre d'Eleusis, qui présidait aux purifications et aux ablutions des initiés.

HYDRANTHE n. m. Polypier nourricier d'une colonie de polypes hydroïdes.

HYDRANTHÉLION n. m. Genre de scrofulariacées, tribu des gratiolées, comprenant des plantes à tiges herbacées, à fleurs axillaires, à fruit capsulaire. (On en connaît trois espèces de l'Amérique tropicale et une de l'Afrique.)

HYDRANTHRANOL n. m. Alcool secondaire, dérivé de l'anthraquinone par réduction à l'aide du zinc en solution alcaline $C^6H^4=C^2H^2(OH)=C^6H^4$.

HYDRARGILITE ou **HYDRARGILLITE** (*ji-lit'*) n. f. Hydrate naturel d'alumine, dont la formule est $H^6Al^2O^6$, le poids spécifique 2,34 à 2,39, et la dureté 2,5 à 3. (Cette substance est infusible.) ‖ Phosphate hydraté naturel d'alumine. Syn. de WAVELLITE.

HYDRARGURE n. f. Chim. Syn. de HYDRARGYRURE.

HYDRARGYRE (*jir'* — du gr. *hudôr*, eau, et *arguros*, argent) n. m. Nom ancien du mercure, conservé par les médecins.

HYDRARGYRIDE (*ji* — de *hydrargyre*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au mercure.

— n. m. pl. Famille de corps ayant pour type le mercure. — *Un* HYDRARGYRIDE.

HYDRARGYRIE (*ji-rî* — rad. *hydrargyre*) n. f. Eruption due à des préparations mercurielles, administrées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

— ENCYCL. L'*hydrargyrie* ou *hydrargyrose* est une éruption vésiculeuse cutanée, désignée quelquefois sous le nom d'*érythème mercuriel*. Elle est accompagnée, le plus souvent, de démangeaisons, de chaleur, de malaises, quelquefois d'un écoulement de sérosités épaisses, fétides, et suivie d'une desquamation de la peau. Dans les intoxications graves, il peut y avoir une forte température, de la dyspnée, de l'abattement, etc. Le traitement est le même que pour l'hydrargyrisme chronique ; il est bon d'y adjoindre les lotions et les bains répétés.

HYDRARGYRISME (*ji-rissm'* — rad. *hydrargyre*) n. m. Ensemble des accidents dus à l'intoxication par le mercure.

— ENCYCL. L'*hydrargyrisme* frappe également ceux qui font un usage prolongé de la médication mercurielle et les ouvriers (mineurs, étameurs, miroitiers, bijoutiers, chapeliers, artificiers et ouvriers qui extraient ou travaillent le mercure ou ses sels). Chez les mineurs d'Almaden, d'Idria, on note une gingivite spéciale, avec ulcération, liséré, gonflement des glandes sous-maxillaires, chute des dents, quelquefois gangrène de la bouche et nécrose des maxillaires. Chez les ouvriers qui travaillent le mercure, on observe plus souvent un tremblement progressivement généralisé, rappelant celui de la sclérose en plaque. Ultérieurement apparaissent des crampes douloureuses, des paralysies et des troubles psychiques. Ces derniers accidents, d'ailleurs rares, sont à peu près inguérissables : tous les émonctoires et les organes de transformation, le foie surtout, étant atteints. Enfin, l'intoxication par le mercure peut donner lieu à un érythème cutané, désigné sous le nom d'*hydrargyrie* ou d'*hydrargyrose*.

Les accidents de l'hydrargyrisme sont combattus : 1° en supprimant le traitement mercuriel, s'il s'agit d'un malade, et en soustrayant l'ouvrier à l'imprégnation mercurielle ; 2° en favorisant par tous les moyens possibles l'élimination du mercure, et en administrant l'acétate d'ammoniaque, le bromure de potassium, la poudre de Dower, l'hyosciamine, les sudorifiques et, en cas de gingivite, les gargarismes et collutoires au chlorate de potasse. Dans les cas d'empoisonnement ou d'hydrargyrisme aigu, il faut donner des vomitifs (ipéca, apomorphine), pratiquer le lavage de l'estomac, administrer de l'eau albumineuse en abondance et recourir aux stimulants, s'il y a dépression.

HYDRARGYRIQUE (*ji-rik'* — rad. *hydrargyre*) adj. Méd. Mercuriel : *Médication* HYDRARGYRIQUE.

HYDRARGYRITE (*ji* — rad. *hydrargyre*) n. f. Oxyde naturel de mercure.

HYDRARGYROPNEUMATIQUE (*ji*, *tik'* — de *hydrargyre*, et *pneumatique*) adj. Chim. Se dit des appareils au moyen desquels on recueille les gaz sur le mercure : *Appareils* HYDRARGYROPNEUMATIQUES. (Peu usité.)

HYDRARGYROSE n. f. Pathol. Syn. de HYDRARGYRIE.

HYDRARGYRURE (*ji* — rad. *hydrargyre*) n. f. Alliage de mercure et d'un autre métal. ‖ On dit plutôt AMALGAME.

HYDRASTE (*drasst'*) n. m. Genre de renonculacées. ‖ On dit aussi HYDRASTIDE, et HYDRASTIS.

— ENCYCL. L'*hydraste du Canada* (hydrastis Canadensis) est une petite plante vivace, à feuilles lobées, à fleurs solitaires terminales, d'un blanc rougeâtre ; son fruit ressemble à celui de la ronce. Cette plante croît au Canada et aux Etats-Unis, dans les lieux humides. Le rhizome est âcre et amer ; il renferme deux alcaloïdes : la *berbérine* et l'*hydrastine*. Il passe pour fébrifuge, cholagogue, diurétique. L'*hydrastinine*, produit d'oxydation de l'hydrastine, est préconisée en injections sous-cutanées contre la métrorragie. Enfin, on en extrait un suc jaune, qui sert à teindre les tissus en couleur safranée.

HYDRASTINE (*stin'*) n. f. Alcaloïde extrait de l'hydraste. (Il se présente sous forme de prismes blancs $C^{22}H^{23}AzO^6$, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Purgatif à la dose de quelques centigrammes.)

HYDRATABLE adj. Qui peut être hydraté, converti en hydrate.

HYDRATANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui produit l'hydratation.

HYDRATATION (*si-on*) n. f. Chim. Action d'un corps qui passe à l'état d'hydrate.

— Géol. Phénomène naturel qui consiste en l'absorption, par certains minéraux ou roches, des eaux d'origine atmosphérique. (C'est ainsi que l'anhydrite ou sulfate anhydre de chaux absorbe un quart de son poids d'eau, augmente considérablement de volume et se transforme en gypse ou sulfate hydraté de chaux. C'est le même phénomène qui transforme les minerais de fer en *limonite*.)

HYDRATE (du gr. *hudôr*, eau) n. m. Nom donné à différents composés dérivant de l'eau par substitution, ou formés par combinaison directe d'une substance déterminée avec l'eau.

— ENCYCL. On donne le nom d'*hydrate* à des corps qui dérivent du type eau par la substitution d'un radical simple ou composé à l'hydrogène. Ainsi, les hydrates de potassium et de sodium ont pour formules KOH et NaOH et dérivent de l'eau HOH, par substitution d'un atome du métal à un atome d'hydrogène. L'hydrate de calcium a pour formule $Ca(OH)^2$ et dérive de deux molécules d'eau $HH(OH)^2$, par substitution d'une molécule de calcium à deux atomes d'hydrogène ; etc.

On donne encore le nom d'*hydrates* à des corps formés par l'union directe de l'eau avec une substance simple ou composée. Ainsi, l'hydrate de chlore $Cl^2,10H^2O$ est constitué par l'union d'une molécule de chlore avec 10 molécules d'eau ; l'hydrate de chloral provient de la combinaison d'une molécule de chloral avec une molécule d'eau.

— *Hydrate de carbone*. On désigne sous ce nom général tous les composés organiques ternaires formés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, où ces deux derniers éléments se trouvent dans les mêmes proportions que dans l'eau (H^2O). Les hydrates de carbone les plus importants sont : les glucoses (glucose, lévulose), les saccharoses (saccharose, lactose), enfin les dextrines, les gommes, l'amidon et la cellulose, qui proviennent de la condensation d'un certain nombre de molécules de glucose. Les hydrates de carbone sont généralement de bons aliments.

HYDRATER (S'), v. pr. Passer à l'état d'hydrate.

HYDRATIQUE (*tik'*) adj. Qui a quelques caractères des hydrates.

HYDRATMOPURIFICATEUR (du préf. *hydr*; du gr. *atmos*, vapeur, et de *purificateur*) n. m. Appareil employé pour purger de sels incrustants les eaux destinées aux chaudières à vapeur.

HYDRAULE (*drôl'* — du gr. *hudôr*, eau, et *aulos*, flûte) n. m. Antiq. gr. Orgue hydraulique, instrument dont on attribuait l'invention à Ctesibios d'Alexandrie (III[e] s. av. J.-C.). ‖ Joueur d'orgue hydraulique.

HYDRAULICIEN (*drô*, *si-in*) n. m. Ingénieur en hydraulique.

HYDRAULICITÉ (*drô*, *si*) n. f. Qualité des mortiers et des ciments hydrauliques.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE (de *hydraulique*, et de *pneumatique*) adj. Qui élève l'eau au moyen de l'air : *Machine* HYDRAULICO-PNEUMATIQUE.

HYDRAULIQUE (*drô-lik'* — du gr. *hudraulikos*, même sens) adj. Qui a pour but de conduire et d'élever les eaux : *Art*, *Science*, *Appareil* HYDRAULIQUE.

— Archit. *Architecture hydraulique*, Partie de l'architecture qui concerne les constructions à établir dans l'eau, ou qui ont pour but la distribution des eaux. ‖ *Colonne hydraulique*, Colonne figurée au moyen d'une nappe d'eau cylindrique qui représente le fût, ou par une rigole d'eau qui circule en spirale autour du fût.

— Constr. *Mortier*, *Ciment hydraulique*, Mortier ou Ciment qui durcit dans l'eau. ‖ *Chaux hydraulique*, Silicate de chaux qu'on emploie pour obtenir le mortier hydraulique.

— Mar. *Ingénieur des travaux hydrauliques*, Officier de la même catégorie que les ingénieurs des constructions navales et chargé, dans les arsenaux de la marine, de l'entretien des bâtiments, quais, hangars, cales.

— Musiq. *Orgue hydraulique*, Orgue qui fonctionne au moyen de l'eau.

— Physiq. *Marionnettes hydrauliques*, Automates mus par l'écoulement d'un liquide. ‖ *Tourniquet hydraulique*. V. TOURNIQUET. ‖ *Presse hydraulique*. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Physiq. *Presse hydraulique*. Cet appareil est fondé sur l'incompressibilité des liquides et sur leur propriété de transmettre également la pression en tous sens.

Son principe est dû à Pascal; le premier appareil fut construit par Bramah, à Londres, en 1796. La presse hydraulique se compose : d'un corps de pompe B, à parois très résistantes, rempli d'eau et dans lequel peut se mouvoir un piston P, terminé à sa partie supérieure par un plateau. Un tuyau en plomb K fait communiquer le corps de pompe B avec une pompe foulante A à piston plongeur p, mû par un levier M. Quand le piston p monte, l'eau du réservoir H monte dans le corps de pompe A ; quand p s'abaisse, le liquide est envoyé dans le corps de pompe B. Si S et s désignent les sections des deux pistons, les pressions H et p, agissant sur ces deux pistons, satisfont à l'équation :

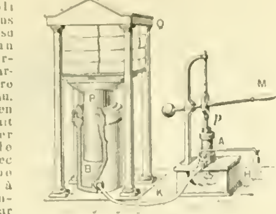

Presse hydraulique (fig. 1).

$$\frac{H}{S} = \frac{h}{s} \text{ ou } H = h.\frac{S}{s};$$

la pression exercée sur le piston P sera donc d'autant plus forte que le rapport des sections des deux pistons sera plus grand; mais il faut remarquer que la course de ce piston, à chaque coup de pompe, sera d'autant plus *faible* que ce même rapport sera plus grand. Une plate-forme Q, fixe, permet de presser les objets placés entre elle et la plate-forme qui termine le piston P. Sur le trajet du tube K (*fig.* 2), une vis r permet, en la desserrant, de faire évacuer le liquide comprimé dans le corps de pompe B, et, par conséquent, d'opérer la *décompression*; une vis h permet d'interrompre la communication entre la pompe A et la presse B ; enfin, une soupape de sûreté *i*, chargée d'un poids, se lève quand la pression devient supérieure à celle pour laquelle l'appareil a été éprouvé. Afin d'éviter les fuites, la partie supérieure de la presse B est garnie d'un *cuir embouti* représenté en *n* (*fig.* 1). Quand le piston *p* s'abaisse, la soupape *o* se ferme pour permettre le refoulement de l'eau par le tube K.

Fig. 2.

La presse hydraulique a reçu de nombreuses applications industrielles; on s'en sert pour fouler les draps, extraire le jus des betteraves, l'huile des graines oléagineuses, pour éprouver les canons, les projectiles, les chaudières, etc. Enfin, les ascenseurs à eau, les accumulateurs hydrauliques sont fondés sur le même principe.

HYDRAULIQUE (*drô-lik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Science qui a pour but la direction, l'emploi, l'aménagement des eaux.

— Encycl. L'*hydraulique* est une science d'application, traitant de l'ensemble des lois qui régissent l'écoulement des liquides et l'art de conduire les eaux. A ses débuts, l'hydraulique n'était qu'un art empirique, et les travaux grandioses d'aménagement et d'adduction des eaux qui nous ont été légués par l'antiquité et le moyen âge avaient été exécutés d'après des règles transmises par la tradition. C'est dans la découverte du *principe d'Archimède* qu'il faut voir l'origine de l'*hydraulique rationnelle*. Après Archimède, Stevin, mathématicien du prince d'Orange et ingénieur des digues de Hollande, fit faire les premiers pas à cette science. Jusqu'à Torricelli, l'hydraulique scientifique se réduisait à quelques notions d'hydrostatique; ce fut ce dernier physicien qui énonça le premier théorème d'hydrodynamique et établit une relation entre la hauteur de charge et la vitesse d'écoulement d'un filet liquide à travers un orifice percé en mince paroi. Après Torricelli, Pascal compléta les travaux de Stevin et imagina la *presse hydraulique*. Les progrès les plus importants furent apportés à l'hydraulique, tant expérimentale que rationnelle, au XVIIIe siècle par Bernoulli, au commencement du XIXe siècle par les travaux du chevalier de Buat, de Prony et de Petit.

L'hydraulique rationnelle repose à la fois sur l'*hydrostatique* et l'*hydrodynamique*. Mais, dans les liquides, les forces moléculaires entrent en jeu; l'analyse seule est impuissante à établir les lois véritables des phénomènes. Aussi, pour étudier par l'analyse les phénomènes d'hydraulique, est-on obligé d'avoir recours à un certain nombre d'hypothèses. Les formules trouvées ne sont qu'approximatives et, pour compenser, dans une certaine mesure, les erreurs inhérentes aux hypothèses faites, on introduit dans ces formules des coefficients qu'on déterminera soit expérimentalement, soit empiriquement.

On suppose les liquides : 1° *isotropes*, c'est-à-dire qu'ils ont la même constitution en tous sens; 2° *incompressibles*, la diminution de volume d'un liquide comprimé ne dépassant jamais quelques millionièmes du volume primitif; 3° parfaitement *fluides*, c'est-à-dire que les forces d'action des molécules les unes sur les autres sont négligeables. 4° On suppose le *régime permanent établi*, c'est-à-dire que toutes les molécules traversent un même élément avec la même vitesse. 5° La dernière hypothèse, enfin, dite *hypothèse de continuité*, suppose que toutes les molécules sont contiguës et se transmettent intégralement les pressions de proche en proche.

Lorsqu'on étudie l'écoulement des liquides dans les tuyaux ou les canaux découverts, il y a lieu de tenir compte du frottement du liquide sur les parois du récipient. Dans l'étude du régime des cours d'eau, la question se complique encore par la mobilité des matériaux qui constituent le lit de la rivière.

Les diverses questions qui ont trait à l'hydraulique sont traitées dans les « Annales des ponts et chaussées », l'*Hydraulique*, de Flamant, et l'*Essai sur la théorie des eaux courantes*, de Boussinesq.

HYDRAULISTE (*drô-lisst'*) n. m. Ingénieur qui s'occupe spécialement d'hydraulique.

HYDRAUTE (*drôt'* — du gr. *hudrainein*, arroser) n. m. Nom donné aux bouches d'eau pour les incendies, et qui sont distribuées de place en place sur les chaussées et les trottoirs.

HYDRAZIDE n. f. Amide C^nH^{2n}-AzH-AzH.COR qui est dérivée des hydrazines.

HYDRAZINE n. f. Gaz très stable, à odeur irritante, très soluble dans l'eau, doué de propriétés basiques et réductrices. Composé hydrogéné de l'azote, représentant deux radicaux amidogènes liés entre eux : $H^2Az-AzH^2$.

HYDRAZINES n. f. pl. Composés basiques, dérivant de l'hydrazine Az^2H^4 par substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques ou phénoliques à autant d'atomes d'hydrogène

$$RR'Az-AzR''R'''$$
$$RR'R''R''' = CH^3, C^2H^5, CH^2OH), \text{ etc.}$$

— Encycl. Les *hydrazines* prennent naissance par réduction des dérivés nitrosés des amines (C^6H^5)Az-Az=O ou des azoïques C^6H^5-Az=Az-C^6H^5. Ce sont des liquides huileux ou des solides très fusibles, peu ou pas solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Comme les amines, elles sont basiques, fixent les iodures alcooliques (hydrazinium), se combinent aux aldéhydes et acétones (hydrazone); ce sont des toxiques, antiseptiques puissants. La plus employée est la *phénylhydrazine* (C^6H^5.AzH=AzH^2) utilisée dans les synthèses de sucre, dans la préparation de l'antipyrine, des matières colorantes, etc.

HYDRAZINIUM (*ni-om'*) n. m. Composé azoté, formé par addition directe d'hydrazine et d'un iodure alcoolique

$$(C^2H^5)(C^2H^5)^3-AzI-Az^2H^2.$$

(Ce composé présente la particularité d'un atome d'azote trivalent, lié à un atome d'azote pentavalent.)

HYDRAZINOBENZÈNE n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLHYDRAZINE.

HYDRAZOBENZOL (*bin*) n. m. Chim. Composé neutre azoté C^6H^5-AzH-AzH-C^6H^5, obtenu en réduisant l'azobenzol par la poudre de zinc. (Il cristallise en tables incolores, fusibles à 131°, peu solubles dans l'eau ; les acides forts le transforment en son isomère, la *benzidine* :

$$AzH^2-C^6H^4-C^6H^4-AzH^2.)$$

Syn. HYDRAZOBENZÈNE, DIPHÉNYLHYDRAZINE SYMÉTRIQUE.

HYDRAZOÏNES n. f. pl. Chim. Matières colorantes, préparées par la condensation de l'hydrazobenzol avec les aldéhydes. (La tartrazine, colorant jaune très solide pour la laine, est une hydrazoïne.)

HYDRAZOÏQUE (*zo-ik'*) adj. ‖ *Composés hydrazoïques*. Chim. Nom donné aux dérivés des hydrazines.

HYDRAZONE n. f. Chim. Composé très important, produit par la condensation, avec perte d'une molécule d'eau, d'une aldéhyde ou d'une acétone avec une hydrazine :

$$\underset{\text{aldéhyde.}}{CH^3COH}+\underset{\text{phénylhydrazine.}}{C^6H^5.HAz-AzH^2}=\underset{\text{eau.}}{H^2O}+\underset{\text{hydrazone.}}{(C^6H^5)HAz-Az:CH.CH^3)}$$

— Encycl. Les *hydrazones*, en présence d'un excès d'hydrazine et à chaud, donnent des dérivés bihydrazoniques, les *ozazones*. Les sucres étant de nature acétonique ou aldéhydique, leurs hydrazones et ozazones, bien cristallisées à constantes définies, servent à les caractériser et à établir leur synthèse. Quelques hydrazones forment des matières colorantes.

HYDRAZONIUM (*ni-om'* — rad. *hydrazine*) n. m. Chim. Radical hypothétique analogue à l'ammonium, mais contenant deux atomes d'azote. Syn. AZONIUM.

HYDRAZOTÉ, ÉE (du préf. *hydr*, et de *azoté*) adj. Chim. Se dit quelquefois de tout acide nitré par réduction incomplète.

HYDRAZULMINE n. f. Composé $C^4Az^6H^6$, formé par l'union, à volumes égaux, du cyanogène et du gaz ammoniac.

HYDRE (lat. *hydra*) n. f. Mythol. Serpent fabuleux qui avait sept têtes, dont chacune, quand on la coupait, était remplacée par plusieurs autres.

— Fig. Personne ou chose qui se renouvelle constamment, résistant ainsi à tous les efforts qu'on fait pour la détruire ou s'en débarrasser : *L'*HYDRE *de l'anarchie.*

— Alchim. *Hydre des sages*, Pierre philosophale.

— Astron. *Hydre mâle, Hydre femelle*, Constellations de l'hémisphère austral.

— Blas. Se dit quelquefois d'une couleuvre ou d'un serpent d'eau à sept têtes.

— Bot. Nom vulgaire des cératophylles.

— Mécan. *Hydre hydraulique*, Machine disposée pour élever une eau trop basse, comme celle d'un puits ou d'une source, et en utiliser la chute.

— Zool. Genre d'*hydroïdes*, type de la famille des *hydridés*, comprenant de curieux petits polypes habitant les eaux douces. ‖ Nom vulgaire de certains serpents aquatiques, tels que les acrochordes et les chersydres, propres aux régions indo-malaises. (On a appliqué aussi ce nom aux hydrophis ou serpents de mer.)

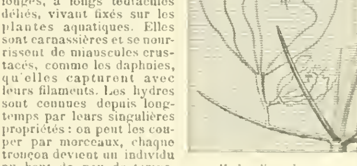

Hydre d'eau douce.

— Encycl. Zool. Les *hydres* sont des organismes allongés, à longs tentacules déliés, vivant fixés sur les plantes aquatiques. Elles sont carnassières et se nourrissent de minuscules crustacés, comme les daphnies, qu'elles capturent avec leurs filaments. Les hydres sont connues depuis longtemps par leurs singulières propriétés : on peut les couper par morceaux, chaque tronçon devient un individu au bout de peu de temps. (V. BOURGEONNEMENT.) Si on les retourne, leurs fonctions digestives ne cessent pas pour cela; la nouvelle surface externe abandonne sa faculté assimilatrice à celle qui se trouve dedans. Les expériences de Trembley (1744) ont depuis longtemps fait connaître le genre de vie des hydres d'Europe, dont on connaît quelques espèces : l'hydre verte (*hydra viridis*), l'hydre aux longs bras ou brune (*hydra fusca*) et l'hydre grise (*hydra vulgaris*), qui habitent les eaux douces d'Europe ; elles mesurent 5 à 6 millimètres de long, mais leurs tentacules sont beaucoup plus longs.

— Astron. Deux constellations portent ce nom : 1° l'*Hydre femelle*, constellation méridionale, située au-dessous du Corbeau, de la Coupe, du Sextant et de l'Écrevisse, comprenant soixante étoiles dans le Catalogue britannique, et qui s'étend au-dessous du Cancer, du Lion et de la Vierge jusqu'à α du Centaure. Elle a une étoile remarquable de deuxième grandeur, appelée le Cœur de l'Hydre, en arabe *Alphrad*.

2° L'*Hydre mâle*, autre constellation plus méridionale, invisible au-dessus de notre horizon, et située entre le Toucan, le Réticule, le Caméléon et l'Octant.

HYDRE de Lerne. V. LERNE.

HYDRELLIE (*drel'-li*) ou **HYDRELLIA** (*drel'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des hydromyzinés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tempérées. Les hydrellies sont de petites mouches à corselet globuleux, à abdomen oblong et réduit, à ailes transparentes; elles vivent sur les plantes aquatiques.

HYDRÉMIE ou **HYDRHÉMIE** (*mî* — du gr. *hudôr*, eau, et *haima*, sang) n. f. Pathol. Maladie dans laquelle le sang contient peu de globules et, par suite, plus de sérum. ‖ On dit aussi HYDROEMIE, ou HYDROHÉMIE.

— Art vétér. Maladie infectieuse, qui affecte surtout les herbivores.

— Encycl. Art vétér. L'expression de *hydrémie* a été créée par Delafond pour désigner des affections des herbivores, surtout des moutons, et que cet auteur regardait comme causées par la consommation de végétaux trop aqueux et l'introduction d'une trop grande quantité d'eau dans le sang. On nomme ces affections, aujourd'hui, des *septicémies hémorragiques* ou des *pasteurelloses* (Lignières), et on leur reconnaît pour cause une bactérie courte et ovale (*pasteurella Lignieri*). C'est donc une maladie infectieuse, dont le développement est favorisé par une mauvaise hygiène, un mauvais fourrage.

Chez les moutons, cette maladie, connue vulgairement sous le nom de *mal rouge de Sologne*, est caractérisée par la pâleur des muqueuses, l'affaissement, la chute facile de la laine, un écoulement séreux roussâtre par les naseaux, l'amaigrissement, l'apparition d'œdèmes froids aux parties déclives, le marasme et la mort.

Traitement : bonne hygiène, bonne nourriture, toniques, vaccination spécifique.

Il y a des maladies analogues chez les grands ruminants et même chez les lapins, et les affections dites *typhiques* du cheval sont de la même famille.

HYDRENCÉPHALE (*dran-sé* — du préf. *hydr*, et du gr. *egkephalon*, cerveau) n. f. Hydrocéphale aiguë des enfants. ‖ On dit aussi HYDRENCÉPHALIE n. f.

HYDRENCÉPHALIQUE (*dran-sé, lik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrencéphale. ‖ *Cri hydrencéphalique*, Cri que pousse l'enfant atteint d'hydrencéphale.

HYDRÈNE ou **HYDRŒNA** n. f. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, tribu des hydrochinés, comprenant des formes petites, sveltes, qui vivent dans les ruisseaux et les torrents, accrochées aux pierres.

HYDRÉOLE (du préf. *hydr*, et de *Éole*, n. myth.) n. m. Machine hydraulico-pneumatique, servant à élever les eaux.

HYDRÉPIPLOMPHALE (*plon* — du préf. *hydr*, du franç. *épiploon*, et du gr. *omphalos*, nombril) n. f. Hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon et de la présence de sérosités dans la poche herniaire.

HYDREUMA (littéral. l'*Aiguade*), nom que les Grecs donnèrent aux stations que les Égyptiens avaient établies aux sources, sur les routes diverses qui menaient les caravanes de la vallée du Nil à la mer Rouge. La plupart sont encore fréquentées, et l'on y voit les ruines des stations pharaoniques ou romaines, contenant parfois des inscriptions hiéroglyphiques, latines ou grecques.

HYDRIADE (du gr. *hudrias, ados*; de *hudôr*, eau) n. f. Mythol. gr. Nymphe des eaux, surtout des sources et des ruisseaux.

HYDRIAPHORES (du gr. *hudria*, hydrie, et *phoros*, qui porte) n. f. pl. Antiq. gr. Nom donné aux femmes de métèques ou étrangers domiciliés, qui portaient des *hydries* pleines d'eau à la procession des panathénées. — *Une* HYDRIAPHORE.

HYDRIAS (*dri-ass*) n. m. Genre de vers rotateurs, famille des philodinidés, comprenant des animalcules microscopiques aveugles. (L'espèce type du genre est l'*hydrias cornigera*, des oasis de la haute Égypte.)

HYDRIDÉS n. m. pl. Famille d'hydroïdes gymnoblastes, comprenant les *hydres* et genres voisins, tels que les *protohydres*, etc. (Les hydridés, appelés aussi *éleuthéroblastes*, sont des polypes habitant surtout les eaux douces ; ils se reproduisent par bourgeonnement ou par scissiparité.) — *Un* HYDRIDE.

HYDRIE (*drî* — du gr. *hudria*; de *hudôr*, eau) n. f. Antiq. gr. Vase pour puiser, contenir ou verser de l'eau. ‖ Spécialem. Grand vase à panse bombée, muni de deux petites anses latérales et d'une grande anse ou poignée verticale : *Vase de luxe*, orné de peintures, ayant la même forme. *Une pour tirer au sort. Une funéraire.* ‖ Vase percé de tous côtés, qui symbolisait le dieu de l'eau en Égypte.

Hydrie attique à figures rouges (Ve s. av. J.-C.).

HYDRILLE (*drill'* ll mll.) n. f. Genre de plantes, de la famille des hydrocharidées.

— Encycl. On a rapporté à ce genre plusieurs espèces des eaux douces de l'Europe orientale, de l'Asie, de l'Australie et de Maurice, qui ne sont peut-être que des variétés d'une même espèce. C'est une herbe submergée, à tige arrondie, à feuilles opposées ou verticillées, sessiles, uninerviées et spinulées ; à un moment donné, le pédoncule des fleurs mâles se brise,

elles montent à la surface, et la fécondation est abandonnée au hasard des mouvements de l'eau.

HYDRINDINE n. f. Composé que l'on obtient par l'action de la potasse alcoolique sur l'indine.

HYDRION (du gr. *hudrion*, même sens) n. m. Antiq. gr. Petite aiguière, petite cruche. ‖ Petite clepsydre.

HYDRIOTE, personne née à Hydra ou qui habite cette île. — *Les* HYDRIOTES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Hydra ou à ses habitants : *La flotte* HYDRIOTE.

HYDRIQUE (*drik'*), suffixe servant à désigner les acides formés par la combinaison de l'hydrogène et d'un composé halogène : *Acide chlor*HYDRIQUE.

HYDRISALIZARINE n. f. Nom donné à une substance qui existe en petite quantité dans la garance.

HYDROA (du gr. *hudôr*, eau) n. m. Eruption cutanée de petits boutons contenant de la sérosité. ‖ *Hydroa bulleux*, Hydroa dans lequel la sérosité forme de grosses bulles.

HYDROAÉRIQUE (*rik'* — du préf. *hydro*, et du gr. *aêr*, air) adj. Méd. Se dit du bruit saisi par l'auscultation et la percussion des cavités qui contiennent de l'eau et du gaz.

HYDROAPATITE (du préf. *hydro*, et de *apatite*) n. f. Phosphate naturel de chaux. Variété hydratée d'apatite.

HYDROBASCULE (*skul'* — du préf. *hydro*, et de *bascule*) n. f. Mécan. Appareil récupérateur, employé pour s'opposer aux pertes d'eau qui se produisent lors de l'éclusage d'un bateau sur un canal.

HYDROBATE ou **HYDROBATA** n. m. Nom scientifique actuel des oiseaux du genre cincle, type de la famille des *hydrobatidés*.

HYDROBATIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant le seul genre cincle ou *hydrobata*. — *Un* HYDROBATIDÉ.

HYDROBENZAMIDE (*bin*) n. f. Hydramide benzoïque, préparée par réaction de l'ammoniaque sur l'aldéhyde benzoïque. (Elle se présente en cristaux octaédriques, fusibles à 110°; la potasse à l'ébullition la transforme en amarine.)

HYDROBENZOÏNE n. f. Chim. V. BENZOÏNE.

HYDROBENZOÏQUE adj. Chim. Syn. de BENZOLÉIQUE.

HYDROBERBÉRINE adj. Chim. V. BERBÉRINE.

HYDROBIE (*bi*) ou **HYDROBIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *hydrobiidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe ou fossiles dans les terrains tertiaires. (Les hydrobies sont de petits animaux d'eaux saumâtres à coquille lisse, pointue, avec opercule corné.)

HYDROBIE (*bi*) ou **HYDROBIUS** (*bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, type de la tribu des *hydrobiinés*, comprenant des formes de taille moyenne, noires ou bronzées, vivant dans les eaux stagnantes de l'hémisphère boréal.

HYDROBIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, renfermant les *hydrobies* et genres voisins. (Les hydrobiidés sont répandus sur le globe ; ils comptent vingt-deux genres et plusieurs centaines d'espèces.) — *Un* HYDROBIIDÉ.

HYDROBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des *hydrobiidés*. — *Un* HYDROBIINÉ.

HYDROBILIRUBINE n. f. Chim. Syn. de UROCHROME ou UROBILINE.

HYDROBORACITE (*sit'* — du préf. *hydro*, et de *boracite*) n. f. Borate hydraté naturel de magnésie et de chaux.

HYDROBOROCALCITE (*sit'*) n. f. Borate hydraté naturel de chaux.

HYDROBRYON n. m. Genre de podostémées, comprenant de petites herbes vivaces, à fleurs terminales. (On en connait quelques espèces de l'Inde ; elles croissent sur les rochers submergés des rivières.)

HYDROBUCHOLZITE (*kol'*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la sillimanite.

HYDROCAFÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocaféique.

HYDROCAFÉIQUE (*fé-ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^3(OH)^2_{1.2}$-$(CH^2.CH^2.CO^2H)_4$, dérivé par réduction de l'acide caféique ; cristaux rhombiques solubles dans l'eau. Syn. DIOXYPHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCAMPHORATE (*kan*) n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocamphorique.

HYDROCAMPHORIQUE (*kan*, *rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{18}O^4$, qui se produit lorsqu'on traite l'acide camphorique par l'acide iodhydrique à 160°.

HYDROCANTHARE (du préf. *hydro*, et du gr. *kantharos*, scarabée) adj. Entom. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau.

— n. m. pl. Syn. de HYDRADÉPHAGES.

HYDROCANTHE ou **HYDROCANTHUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, tribu des notérinés, comprenant de petites formes propres aux eaux douces des régions chaudes du globe. Voisins des notères d'Europe, les hydrocanthes en ont l'aspect et les mœurs ; on en connaît une vingtaine d'espèces.)

HYDROCARBONÉ, ÉE adj. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du carbone.

HYDROCARBONYLIQUE adj. Chim. V. RHODÉZONIQUE.

HYDROCARBOSTYROL (*stî*) n. m. Composé dérivé de l'acide hydrocinnamique nitré.

HYDROCARBURATEUR n. m. Appareil employé pour la production à froid du gaz d'éclairage. (Syn. de CARBURATEUR.) ‖ *Ventilateur hydrocarburateur*, Appareil fournissant l'air et le gaz aux appareils de chauffage.

HYDROCARBURE n. m. Syn. de CARBURE D'HYDROGÈNE.

HYDROCARPOL n. m. Chim. V. PODOCARPINE.

HYDROCASTORITE (*sto*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la pétalite.

HYDROCAULE (*kôl'* — du lat. *hydra*, hydre, et *caulis*, tige) n. m. Zool. Partie de l'hydrophyton représentant la tige de la colonie des polypes hydroïdes.

HYDROCÈLE (*sèl'* — du gr. *hudôr*, eau, et *kêlê*, tumeur) n. f. Tumeur produite par un épanchement séreux des bourses ou du cordon spermatique.

— ENCYCL. L'*hydrocèle* siège tantôt dans la tunique vaginale du testicule, tantôt dans le cordon spermatique.

Hydrocèle de la tunique vaginale. On en distingue deux variétés : l'une dite « congénitale », qui existe à la naissance ou survient dans le premier âge, et caractérisée par ce fait qu'il subsiste une communication anormale entre la tunique vaginale et le péritoine ; l'autre, la plus commune, non congénitale, apparaissant surtout dans l'enfance ou dans la vieillesse. C'est une tumeur ovoïde, régulière, incolore, fluctuante, élastique, *irréductible* par pression, translucide. Elle est occasionnée par une irritation de voisinage (épididymite, orchite, etc.). Quelquefois, la cause échappe. La maladie évolue lentement, et la tumeur peut grossir pendant des années.

Chez les enfants, elle disparaît soit spontanément, soit par l'application de compresses imbibées d'une solution de chlorhydrate d'ammoniaque. Chez l'adulte, la ponction simple est un palliatif souvent suivi de récidive ; pour éviter la récidive, on fait suivre la ponction d'une injection iodée. Plus rarement, on pratique une large ouverture.

Hydrocèle du cordon. Elle est diffuse, et tantôt elle siège dans le tissu cellulaire, tantôt elle forme de véritables kystes. Le traitement est le même que pour l'hydrocèle de la vaginale.

HYDROCELLULOSE n. f. Chim. V. CELLULOSE.

HYDROCÈNE (*sèn'*) ou **HYDROCENA** (*sé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant quelques espèces européennes et asiatiques. (Les hydrocènes sont de petits animaux terrestres, à respiration pulmonaire ; leur coquille mince, ambrée, est operculée. On a créé pour ce genre la famille des *hydrocénidés* ; l'espèce type, *hydrocena Cattaroensis*, habite la Dalmatie, aux bouches du Cattaro.)

HYDROCÉPHALE (*sé* — du gr. *hudôr*, eau, et *kephalê*, tête) n. f. Accroissement de volume et déformation du crâne produits par l'hydrocéphalie. V. HYDROCÉPHALIE.

— n. Celui, celle qui est atteint de cette déformation. ‖ Adjectiv. : *Enfant* HYDROCÉPHALE.

HYDROCÉPHALIE (*sé*, *lî* — rad. *hydrocéphale*) n. f. Epanchement de liquide séreux dans la cavité crânienne.

— ENCYCL. L'*hydrocéphalie* reconnaît comme causes prédisposantes : l'âge avancé des parents, l'alcoolisme, la syphilis ; dans les familles d'hydrocéphales, on observe souvent des crétins, des enfants atteints de pied bot, bec-de-lièvre, *spina bifida*, ou bien l'atrophie du cerveau par arrêt de développement ou hypersécrétion du liquide céphalo-rachidien (*hydrocéphalie congénitale*).

Généralement, l'enfant atteint d'hydrocéphalie succombe avant la naissance ; dans les cas rares où il survit, la tête augmente de volume, l'enfant reste couché ou, s'il est assez âgé pour marcher, se voit obligé de maintenir la tête avec ses mains. Les rares hydrocéphales qui dépassent cinq à six ans sont des infirmes presque toujours inintelligents, et dont la vue est très affaiblie.

L'hydrocéphalie acquise n'est pas absolument mortelle ; la ponction, dans l'hydrocéphalie congénitale, n'a jamais donné la guérison. Il ne faut d'ailleurs pas, dès qu'on se trouve en présence d'une grosse tête, porter le diagnostic d'hydrocéphalie : quelques enfants naissent avec une tête volumineuse, et ce n'est qu'au bout de quelques mois que les proportions sont rétablies.

HYDROCÉRAME (*sé* — du gr. *hudôr*, eau, et *kéramos*, poterie) n. m. Vase de terre poreuse, dans lequel on met de l'eau pour qu'elle se rafraîchisse en transsudant. (C'est une sorte d'*alcarazas* ou de *gargoulette*.) ‖ On dit aussi HYGROCÉRAME.

HYDROCÉRAMIQUE (*sé*, *mik'*) adj. Qui est de la nature des hydrocérames. ‖ On dit aussi HYGROCÉRAMIQUE.

HYDROCÈRE (*sèr'*) n. f. Bot. Section du genre *impatiens*.

HYDROCÉRITE n. f. Minér. Syn. de LANTHANITE.

HYDROCÉRUSITE (*sé* — du préf. *hydro*, et de *céruse*) n. f. Carbonate naturel de plomb. Variété hydratée de cérusite.

HYDROCHARIDÉES (*ka*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. — *Une* HYDROCHARIDÉE.

— ENCYCL. Les *hydrocharidées* sont des plantes aquatiques, dont les fleurs, protégées par une spathe, actinomorphes et trimères, sont généralement unisexuées par avortement ; le nombre des verticilles d'étamines est variable ; l'ovaire, infère et uniloculaire, est formé d'un nombre variable de carpelles unis suivant la placentation pariétale et surmonté d'autant de styles qu'il y a de carpelles ; le fruit est une baie. Genres principaux : *hydrille*, *élodée*, *vallisnérie*, *hydrocharis*, *stratiote*, *thalassie*, *halophile*.

HYDROCHARIS (*ka-riss*) ou **HYDROCHARIDE** (*ka*) n. f. Genre de plantes, qui a donné son nom à la famille des *hydrocharidées*.

— ENCYCL. La seule espèce connue est la morrène (*hydrocharis morsus ranæ*), herbe vivace, stolonifère, à feuilles réniformes, pourvues d'un pétiole engainant et biauriculé à sa base, habitant les eaux douces de l'Europe ; ses fleurs, dioïques, viennent s'épanouir à la surface de l'eau ; après la fécondation, les fruits, qui sont des baies, vont mûrir au fond.

Hydrocharis (fleur : *a*, mâle ; *b*, femelle).

HYDROCHARIS (*ka-riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des *hydrophilidés*, comprenant des formes de taille médiocre, propres aux eaux stagnantes, et dont les nombreuses espèces sont répandues sur le globe. (L'*hydrocharis caraboides*, noir verdâtre brillant, est très commun dans les mares d'Europe. Le nom scientifique actuel du genre est *hydrophilus*.) Syn. HYDROUS.

HYDROCHÉLIDON (*ké*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des laridés, tribu des sterninés, comprenant une douzaine d'espèces du globe.

— ENCYCL. Les *hydrochélidons* sont des sternes ou hirondelles de mer, vulgairement *guiffettes* ou *hirondelles d'eau*, à livrée foncée, à ailes fixes et longues ; ainsi, l'oiseau, mesurant 25 centimètres de long, a 77 centimètres d'envergure. Ce sont, en Europe, des oiseaux de passage recherchant surtout les étangs et les grands marais méridionaux. Trois espèces sont européennes : *hydrochelidon fissipes*, *hydrochelidon nigra* et *hydrochelidon hybrida* (type du sous-genre *pelodes*, avec une autre espèce américaine, *pelodes Surinamensis*). Deux autres sous-genres ont été établis : *haliplana* (*haliplana fuliginosa*, espèce de l'Amérique du Nord, apparaissant parfois en Angleterre), et *thalassipora* (*thalassipora infuscata*, de la mer Rouge et de l'océan Indien).

Hydrochélidon.

HYDROCHÉLIDONIQUE adj. Chim. V. CHÉLIDONIQUE.

HYDROCHINONE n. f. Chim. V. HYDROQUINONE.

HYDROCHLOÉ (*klo-é*) n. f. Genre de graminées aquatiques, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

HYDROCHLORATE n. m. Chim. Syn. inusité de CHLORHYDRATE.

HYDROCHLORE (*klor'* — du préf. *hydro*, et de *chlore*) n. m. Chim. Eau chlorée. (N'est plus usité.)

— Min. Niobate naturel de chaux. Syn. de PYROCHLORE.

HYDROCHLORIQUE adj. Chim. Syn. inusité de CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHLORONITRIQUE (*klo*, *trik'*) adj. Chim. S'est dit de l'eau régale.

HYDROCHŒRUS (*ké-russ*) n. m. Nom scientifique des cabiais.

HYDROCHOÏNÉS (*ko*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant les *hydrochoüs* et genres voisins. — *Un* HYDROCHOÏNÉ.

HYDROCHOÜS (*ko-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, type de la tribu des *hydrochoïnés*, comprenant des formes aquatiques, dont les nombreuses espèces sont répandues presque sur tout le globe. (Les hydrochoüs sont petits, bruns ou métalliques, veloutés en dessous ; ils vivent accrochés aux plantes, dans les mares.)

HYDROCHRYSAMIDE (*kri*) n. f. Composé obtenu par réduction de l'acide chrysamique.

HYDROCINCHONINE n. f. Chim. Syn. de CINCHOTINE.

HYDROCINNAMATE (*sin'-na*) n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocinnamique.

HYDROCINNAMIDE (*sin'-na*) n. f. Composé dérivé de l'aldéhyde cinnamique $C^{27}H^{24}Az^2$, en aiguilles fusibles à 106°.

HYDROCINNAMIQUE (*sin'-na-mik'*) adj. Se dit d'un acide CO^2H-CH^2-CH^2-C^6H^5, dérivé par réduction de l'acide cinnamique, en cristaux fusibles à 47° et bouillant à 280°. Syn. PHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCINNAMYLE (*sin'-na*) n. m. Chim. Composé qui se trouve dans l'essence de cannelle, à côté des principes résineux. Syn. de HYDRURE DE CINNAMYLE.

HYDROCIRSOCÈLE (*sir'*, *sèl'* — du gr. *hudôr*, eau ; *kirsos*, varice, et *kêlê*, tumeur) n. f. Chir. Hydrocèle accompagnée de varices du cordon spermatique. ‖ On dit aussi HYGROCIRSOCÈLE.

HYDROCLÉIS (*klé-iss*) n. m. Genre d'alismacées, comprenant des herbes aquatiques, stolonifères, à feuilles ovales ou orbiculaires, nageantes, à grandes fleurs jaunes, solitaires. (On en connait trois ou quatre espèces de l'Amérique tropicale.)

HYDROCŒLIE (*sé-lî* — du gr. *hudôr*, eau, et *koilia*, ventre) n. f. Pathol. Hydropisie intestinale.

HYDROCOMÉNATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocoménique.

HYDROCOMÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^6O^6$, obtenu en ajoutant de l'amalgame de sodium à de l'acide coménique délayé dans de l'eau.

HYDROCONION n. m. Bain par affusion. (Peu us.)

HYDROCONITE n. f. Carbonate hydraté naturel de chaux.

HYDROCORALLINES n. f. pl. Sous-ordre d'hydroïdes, comprenant les millépores et formes voisines. — *Une* HYDROCORALLINE.

— ENCYCL. Les *hydrocorallines* constituent des colonies d'hydroïdes semblables à des coralliaires. La masse calcaire loge, dans des cellules tubuleuses appelées *gastropores* et *dactylopores*, des polypes nourriciers ou *gastrozoïdes* et d'autres sans bouche ou *dactylozoïdes*, etc. On les répartit en deux familles principales : *milléporidés* et *stylastéridés*.

HYDROCORISES n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant toutes les punaises aquatiques, par opposition aux *géocorises* ou punaises terrestres. (Les principales familles d'hydrocorises sont les *notonectidés*, *népidés*, *galgulidés*, etc.) — *Une* HYDROCORISE.

HYDROCORNICULARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide vulpique, extrait du *cornicularia vulpina*.

— ENCYCL. Il paraît être un acide *diphényloxyangélique*, cristallisé en aiguilles incolores, fusibles à 134°, facilement solubles dans l'éther et la benzine. Il s'obtient avec plusieurs produits analogues : l'*acide dihydrocornicularique* $C^{17}H^{16}O^2$, l'*acide isodihydrocornicularique*, l'*acide tétrahydrocornicularique* $C^{17}H^{18}O^2$, possédant un anhydride $C^{17}H^{16}O$, en traitant l'acide vulpique $C^{19}H^{14}O^5$ par le zinc pulvérulent et l'ammoniaque.

HYDROCOTARNINE n. f. Alcaloïde $C^{12}H^{15}AzO^3$, retiré des eaux mères de la morphine et qui se trouve encore dans les résidus de préparation de la narcotine par oxydation de la narcotine.

HYDROCOTYLE (du gr. *hudôr*, eau, et *kotulê*, écuelle) n. f. Genre d'ombellifères, représenté dans la flore d'Europe par l'*hydrocotyle commune* ou *écuelle d'eau*, petite plante aquatique à feuilles indivises et peltées, qui fleurit en été dans les marais et les prés humides de toute la France.

Hydrocotyle : *a*, fruit; *b*, fleur.

HYDROCOTYLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrocotyle.
— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *hydrocotyle*. — *Une* HYDROCOTYLÉE.

HYDROCOUMARATE n. m. Sel dérivé d'un des acides hydrocoumariques.

HYDROCOUMARILATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocoumarilique.

HYDROCOUMARILIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^8O^3$, dérivé par réduction de l'acide coumarilique, isomère de l'acide coumarique.

HYDROCOUMARINE n. f. Produit de déshydratation de l'acide hydrocoumarique. V. COUMARINE.

HYDROCOUMARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'acides phénoliques $C^6H^4(OH)$ $(CH^2\text{-}CH^2\text{-}CO^2H)$. Syn. HYDRO-OXYCINNAMIQUE.
— ENCYCL. Il existe trois acides isomériques, selon les positions des deux groupes substitués : l'acide ortho, ou *acide mélilotique*, existant tout formé dans le mélilot officinal, fusible à 83°; le méta, en aiguilles fusibles à 111°; et le para, prenant naissance dans la fermentation de la tyrosine de la viande, en cristaux fusibles à 125°.

HYDROCRATIQUE (*tik'* — du gr. *hudôr*, eau, et *kratos*, force) adj. Se dit, en géologie, d'un déplacement des rivages qui s'est produit au détriment de la terre ferme.

HYDROCROCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrocroconique.

HYDROCROCONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^4O^5$, obtenu par réduction de l'acide croconique.

HYDROCUPRITE (du préf. *hydro*, et du lat. *cuprum*, cuivre) n. f. Oxyde naturel de cuivre. Variété hydratée de cuprite.

HYDROCURCUMINE n. f. Chim. V. CURCUMINE.

HYDROCYANALDINE n. f. Cristaux incolores, solubles dans l'eau, qui se forment quand on abandonne à lui-même un mélange d'aldéhydate d'ammoniaque, d'acide cyanhydrique et d'acide chlorhydrique.

HYDROCYANATE n. m. Chim. Syn. de CYANHYDRATE.

HYDROCYANHARMALINE n. f. Composé $C^{14}H^{13}Az^3O$, produit par la combinaison de l'acide cyanhydrique et de l'harmaline.

HYDROCYANIQUE adj. Chim. Syn. de CYANHYDRIQUE.

HYDROCYANITE n. f. Sulfate anhydre naturel de cuivre, dont la formule est $CuSO^4$. (L'hydrocyanite est verte ou brune, et cristallise en prismes.)

HYDROCYANOBENZIDE n. f. Chim. Composé obtenu en chauffant doucement de l'hydrobenzamide avec de l'acide cyanhydrique et de l'acide chlorhydrique, en présence d'une grande quantité d'alcool.

HYDROCYANOFERRIQUE adj. Chim. Syn. de FERROCYANHYDRIQUE.

HYDROCYON (*si*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des characinidés, comprenant une seule espèce africaine.
— ENCYCL. Les *hydrocyons* sont de grands poissons allongés, verdâtres, avec les flancs et le ventre argentés, ressemblant grossièrement à des brochets; leur chair, quoique pleine d'arêtes, est bonne à manger. Répandu dans le Sénégal, le Nil et leurs affluents, l'*hydrocyon Forskali* atteint 1 mètre de long.

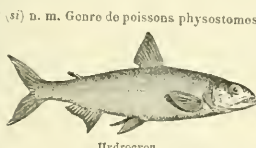
Hydrocyon.

HYDROCYSTE (*sisst'*) n. m. Kyste renfermant de la sérosité.

HYDRODERME n. m. Pathol. Syn. de ANASARQUE.

HYDRODICTE ou **HYDRODICTYON** n. m. Bot. Genre d'algues, de la famille des *hydrodictyacées*.
— ENCYCL. Un *hydrodicte* consiste en un assemblage d'articles verts, plurinucléés, ayant jusqu'à 10 millimètres de longueur, primitivement libres, mis ensuite en un réseau à mailles polygonales régulières, qui peut atteindre de 5 à 10 centimètres de longueur (d'où leur nom vulgaire de *réseaux d'eau* qu'on donne à ces plantes). La multiplication se fait par des zoospores ou par des œufs, résultant de la combinaison de deux gamètes mobiles et biciliés comme les zoospores.

HYDRODICTYACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues, de l'ordre des chlorophycées ou algues vertes, caractérisées par ce fait que les cellules qui les constituent sont toutes semblables ou peu différentes et, quoique autonomes, restent groupées en colonies ou *cénobies*, de forme bien déterminée et constante pour chaque espèce. — *Une* HYDRODICTYACÉE.

HYDRODICTYON n. m. Bot. V. HYDRODICTE.

HYDRODOLOMITE n. f. Carbonate hydraté naturel de chaux et de magnésie, dont la dureté est de 2,49.

HYDRODROMIE (*mî*) ou **HYDRODROMIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant quelques espèces du nord de l'Europe. (Les hydrodromies ont été surtout observées en Angleterre ; ce sont de petites mouches brunes, à ailes étroites, sautant sur l'eau stagnante avec agilité et vivant par troupes. L'*hydrodromia stagnalis* est longue de 2 millimètres et demi.)

HYDRODYNAMIQUE (*mik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *dynamique*) n. f. Partie de la science qui s'occupe de l'ensemble des questions relatives aux mouvements des liquides.
— ENCYCL. Newton fut le premier qui s'occupa de ce sujet au point de vue rationnel; mais ce fut Euler, en 1755, et plus tard Lagrange qui donnèrent les équations générales de l'*hydrodynamique*. Ces équations, établies en supposant une fluidité parfaite du liquide, fournissent des relations entre les trois composantes de la vitesse, le temps, les pressions et la densité. L'intégration des équations obtenues n'a pas été possible jusqu'ici.

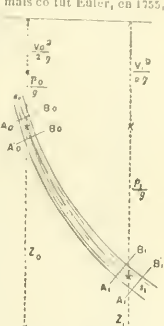

Daniel Bernoulli a traité directement le cas de l'écoulement des liquides en supposant le débit constant et la fluidité parfaite. Appliquons le théorème des forces vives à un filet liquide $A_0B_0A_1B_1$, qui dans le temps dt vient en $A'_0B'_0A'_1B'_1$; en vertu de la permanence du mouvement, la force vive de la partie $A'_0B'_0A_1B_1$ disparaît par différence et le premier nombre de l'équation ne contient que la différence des forces vives des tranches extrêmes aval et amont, auxquelles correspondent les vitesses v_1 et v_0. En désignant par q le débit par unité de temps, par ϖ le poids spécifique et par g l'accélération de la pesanteur, la masse du volume écoulé $A_0B_0A'_0B'_0$ sera $\frac{q\varpi dt}{g}$, et la variation de force vive sera $\frac{q\varpi dt(v_1^2-v_0^2)}{g}$; d'autre part, z_0 et z_1 étant les distances des centres de gravité des tranches extrêmes à un plan horizontal inférieur, le travail de la pesanteur est $q\varpi dt(z_0-z_1)$. Les travaux des pressions p_0p_1 s'exerçant sur les sections s_0s_1 seront :
$$+p_0s_0v_0dt \text{ et } -p_1s_1v_1dt.$$
Comme $s_0v_0=s_1v_1=q$, l'équation des forces vives sera :
$$\frac{q\varpi dt}{g}(v_1^2-v_0^2)=2\left[q\varpi dt(z_0-z_1)+qdt(p_0-p_1)\right],$$
ou bien :
$$\frac{v_0^2}{2g}+\frac{p_0}{\varpi}+z_0=\frac{v_1^2}{2g}+\frac{p_1}{\varpi}+z_1=\text{const.}$$
$\frac{v_1^2}{2g}$ est la hauteur dont serait tombé le liquide pour acquérir la vitesse v_1; $\frac{p}{\varpi}$ est la hauteur du liquide en repos qui produirait la pression p; elle est dite la hauteur piézométrique ; *la somme de ces hauteurs augmentée de la distance au plan de comparaison est constante* : c'est l'énoncé de Bernoulli. Le plan horizontal dont le niveau est égal à la somme des trois hauteurs est le plan de charge.

Dans le cas de l'écoulement en mince paroi, on néglige la vitesse v_0 de la surface libre par rapport à celle v à l'orifice ; supposant $p_0=p_1$ et désignant par h la différence z_0-z, on arrive à $\frac{v_0^2}{2g}=h$ $v=\sqrt{2gh}$. (V. CONTRACTION, DÉPENSE, ÉCOULEMENT.)

Deux nouvelles voies ont été ouvertes à l'hydrodynamique : l'une par Cauchy qui introduisit, en 1815, la théorie des rotations moléculaires ou tourbillons, l'autre par Poisson, en 1831, qui étudia le mouvement d'une sphère solide dans un fluide, problème étendu par Green au cas de l'ellipsoïde. Plus récemment, Boussinesq s'est particulièrement adonné à l'étude des liquides visqueux.

Les propriétés hydrodynamiques sont applicables non seulement aux liquides, mais aussi aux fluides imaginés pour l'interprétation des phénomènes thermiques, optiques et électriques, comme l'ont tentée Coulomb, Maxwell et Bjerkness de Christiania.

HYDRO-ÉLECTRIQUE adj. Se dit de certains phénomènes électriques, qui ne se produisent complètement qu'en présence de l'eau. ‖ Se dit des machines magnéto-électriques dans lesquelles l'électricité est produite par un jet de vapeur d'eau.
— ENCYCL. C'est vers 1841 qu'Armstrong fit les premières expériences au sujet de l'électricité développée par la vapeur. L'appareil dont il se servait se composait d'une petite chaudière isolée par le moyen de supports de verre. Deux tubes venant du sommet de cette chaudière débouchaient dans un tuyau horizontal, d'où partaient quarante-six tuyaux courbes terminés par des obturateurs de bois percés de trous d'un millimètre de diamètre, pour laisser une issue à la vapeur qui se rendait dans un conducteur formé de quatre rangées de pointes de cuivre et renfermées dans une boîte en zinc. On a obtenu avec cet appareil des étincelles de 0m,55 de longueur.

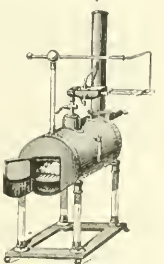
Machine hydro-électrique d'Armstrong.

HYDRO-ÉLECTROMÈTRE n. m. Electr. Syn. de HYDRO-ÉLECTROMÈTRE.

HYDRO-ENTÉRORRHÉE n. f. Diarrhée constituée par un flux de liquide transparent, aqueux, presque limpide.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE n. f. Hernie épiploïque, avec amas de sérosités dans le sac herniaire.

HYDRO-EXTRACTEUR n. m. Appareil dans lequel on utilise la force centrifuge, pour opérer certaines dessiccations ou des évacuations de liquides. (V. ESSOREUSE.) ‖ Pl. *Des* HYDRO-EXTRACTEURS.

HYDROFAISAN (*fè-zan*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux échassiers, famille des parridés, comprenant une seule espèce répandue dans l'Inde jusqu'en Chine.
— ENCYCL. L'*hydrofaisan* de Chine (*hydrophasianus chirurgus*) est un jacana qui ressemble beaucoup à l'espèce américaine, mais qui n'a pas de caroncules au bec et pas de callosité sur le front. Il est brun roux, bronzé et jaune en dessus, avec la poitrine noire, les ailes brunes, la poitrine blanche.

Hydrofaisan.

HYDROFÈRE (du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *ferre*, porter) n. m. Appareil imaginé par Mathieu de la Drôme pour administrer des bains avec une très petite quantité de liquide, que l'on réduit à un très grand état de division au moyen d'air comprimé qui s'échappe d'un récipient en traversant le filet d'eau avant qu'il ne sorte du robinet.

HYDROFERROCYANATE n. m. Chim. Syn. de FERROCYANHYDRATE.

HYDROFERROCYANIQUE adj. Syn. de FERROCYANHYDRIQUE.

HYDROFÉRULATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydroférulique.

HYDROFÉRULIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{12}O^4$, que l'on obtient en faisant agir l'amalgame de sodium sur l'acide férulique.

HYDROFLUATE n. m. Chim. Syn. de FLUORHYDRATE.

HYDROFLUOBORIQUE (*rik'*) adj. Combinaison (HF, BF^3) d'acide fluorhydrique et de fluorure de bore, résultant de la décomposition du fluorure de bore par l'eau.

HYDROFLUOCÉRITE (*sé*) n. f. Fluorure hydraté naturel de cérium.

HYDROFLUORIQUE adj. Chim. Syn. de FLUORHYDRIQUE.

HYDROFLUORITE n. f. Nom par lequel on désigne l'acide fluorhydrique des volcans.

HYDROFLUOSILICATE n. m. Chim. Syn. de FLUOSILICATE.

HYDROFLUOSILICIQUE adj. Chim. Syn. de FLUOSILICIQUE.

HYDROFUGE (*fuj'* — du gr. *hudôr*, eau, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Qui préserve de l'humidité, qui chasse l'humidité : *Mastic, Vernis* HYDROFUGE.

HYDROFURONATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrofuronique.

HYDROFURONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^7H^{10}O^4$, obtenu en traitant l'acide furonique par l'amalgame de sodium.

HYDROGARDÉNATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrogardénique.

HYDROGARDÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{14}O^6$, que l'on obtient par l'action du bisulfite de sodium sur l'acide gardénique.

HYDROGASTRE (*gasstr'*) n. m. Bot. Genre d'hydrogastrées, comprenant des algues petites, terrestres, unicellulaires.

HYDROGEL n. m. Chim. V. COLLOÏDE.

HYDROGÉNATION (*jé, si-on*) n. f. Action d'hydrogéner. ‖ Etat d'un corps hydrogéné.

HYDROGÈNE (*jèn'* — du gr. *hudôr*, eau, et *gennân*, engendrer) n. m. Corps simple, gazeux, excessivement léger, entrant dans la composition de l'eau.
— Adjectiv. : *Le gaz* HYDROGÈNE.
— ENCYCL. L'*hydrogène* est très répandu dans la nature ; il existe à l'état de gaz dans les fumerolles qui se dégagent des volcans ; il entre dans la composition de l'eau et de toutes les substances organiques animales ou végétales, ainsi que dans une foule de substances inorganiques, en particulier dans les acides.

Par convention, le poids moléculaire de l'hydrogène est de 2 grammes ; son poids atomique est 1 et son symbole H.
— *Préparations.* On peut extraire l'hydrogène, soit de l'eau, soit des acides. L'électrolyse de l'eau acidulée donne du gaz hydrogène à la cathode; on prend aussi comme électrolyte une lessive de potasse en employant comme électrodes deux lames de fer. Le potassium et le sodium décomposent l'eau à froid en donnant de la potasse ou de la soude avec dégagement d'hydrogène. Habituellement, on fait passer un courant de vapeur d'eau sur du fer, contenu dans un tube de porcelaine ou de grès verni, chauffé au rouge dans un fourneau à réverbère. La réaction peut s'exprimer par la formule $3Fe + 4H^2O = Fe^3O^4 + 8H$.

Préparation de l'hydrogène par décomposition de l'eau : A, cornue contenant le fer; B, fourneau à réverbère; C, éprouvette où l'on recueille le gaz.

On peut aussi décomposer à froid par le fer ou le zinc, l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique étendus. On se sert, à cet effet, d'un flacon à deux tubulures; on a l'une des réactions :

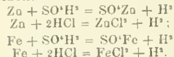

$Zn + SO^4H^2 = SO^4Zn + H^2$
$Zn + 2HCl = ZnCl^2 + H^2$;
$Fe + SO^4H^2 = SO^4Fe + H^2$
$Fe + 2HCl = FeCl^2 + H^2$.

Préparation de l'hydrogène par le fer ou le zinc à froid : A, flacon contenant le zinc et l'acide chlorhydrique; B, éprouvette sur la cuve à eau.

Le gaz hydrogène est recueilli sur la cuve à eau, mais il n'est pas pur; il a, du reste, une odeur désagréable, due à la présence d'acide sulfhydrique et d'arséniure d'hydrogène. On le purifie en le faisant passer dans un tube de verre rempli de tournure de cuivre et maintenu au rouge. Le cuivre absorbe l'arsenic, le soufre, le phosphore et le silicium.

Pour faire la préparation du gaz hydrogène, on peut se servir de l'appareil continu ci-contre, composé de deux flacons réunis par un long tube en caoutchouc. Dans l'un d'eux (A), on place, au-dessus de morceaux de verre, de la grenaille de zinc; dans l'autre (B), on met de l'acide chlorhydrique étendu de son volume d'eau; l'action est réglée par un robinet R. Le jeu de l'appareil se conçoit très aisément. Raoul Pictet a préparé de l'hydrogène pur et sec en calcinant un mélange de potasse et de formiate de potassium, suivant la réaction :

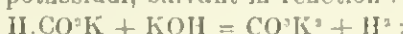

$$H.CO^2K + KOH = CO^3K^2 + H^2;$$

le résidu est du carbonate de potassium, indécomposable par la chaleur.

— *Propriétés physiques.* L'hydrogène est un gaz incolore, inodore et sans saveur quand il est pur. Sa densité, par rapport à l'air, est 0,0695; c'est le plus léger de tous les gaz, d'où son application au gonflement des aérostats. Par suite, aussi, de cette extrême légèreté, il a la propriété de traverser les enveloppes (membranes) et la terre poreuse. Il possède également la propriété de traverser les métaux, tels que le fer et le platine à la température du rouge. Cette diffusion de l'hydrogène à travers le fer est due à la solubilité de ce gaz dans ce métal. L'hydrogène est peu soluble dans l'eau; c'est le gaz le plus difficile à liquéfier. Sa température critique est −234°,5 et son point d'ébullition sous la pression atmosphérique — 243° (Olszewski). L'étincelle d'induction passant dans l'hydrogène raréfié donne une coloration rouge qui, au spectroscope, se décompose en quatre raies caractéristiques : une très brillante dans le rouge, une très vive dans le bleu et deux autres situées dans l'indigo et le violet. Il est diathermane et bon conducteur de l'électricité.

— *Propriétés chimiques.* L'hydrogène brûle à l'air avec une flamme peu éclairante et n'entretient pas la combustion. Mais il est lui-même *combustible.* La combustion du mélange de l'oxygène et de l'hydrogène, dans les proportions de 1 volume du premier pour 2 volumes du second, donne un dégagement de chaleur considérable, utilisée pour fondre le platine et d'autres corps. (V. CHALUMEAU.) Le résultat de cette combustion est de l'eau.

La lumière de l'hydrogène qui brûle ne devient éclairante que par le dépôt, dans la flamme, d'une matière solide portée à l'incandescence.

L'hydrogène, en se combinant aux métalloïdes monovalents, donne naissance à des *hydracides* HFl, HCl, HBr, HI, caractérisés dans leur désignation par la terminaison *hydrique* (ex. : *acide fluorhydrique*).

Le mélange d'hydrogène et de fluor détone à l'obscurité; celui de l'hydrogène et du chlore, à la lumière solaire; celui d'hydrogène et d'oxygène ou d'air, au contact d'une flamme ou de la mousse de platine. V. BRIQUET *à hydrogène,* et HARMONICA *chimique.*

L'hydrogène est un corps réducteur, c'est-à-dire qu'il pourra enlever l'oxygène aux composés oxygénés pour former de l'eau. Il réduit la plupart des oxydes. L'alumine, la magnésie, la chaux, la potasse et la soude ne sont pas réduites par l'hydrogène. Il réduit le chlorure d'argent, en donnant de l'acide chlorhydrique et de l'argent métallique. Ce pouvoir réducteur est plus énergique quand on se sert de l'hydrogène naissant, c'est-à-dire quand on verse un composé oxygéné, tel que l'acide arsénieux, dans un appareil à production d'hydrogène (V. ARSENIC [*appareil de Marsh*]); ou quand on fait agir sur un composé, tel que la nitrobenzine, un mélange de limaille de fer et d'acide acétique. V. ANILINE.

L'hydrogène forme, avec certains métaux (potassium, palladium), de véritables alliages. Enfin, il joue le rôle d'un métal dans les sels acides.

HYDROGÉNER (*jé.* — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'hydrogène. Qu'ils hydrogènent*) v. a. Combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIDE (*jé* — de *hydrogène*, et du gr. *eidos,* aspect) adj. Qui a du rapport avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIE (*jé-nî* — du gr. *hudôr,* eau, et *génos,* origine) n. f. Branche de la cosmogonie qui concerne l'origine et la formation des masses d'eau répandues sur le globe.

HYDROGÉNIFÈRE (*jé* — de *hydrogène,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Qui contient de l'hydrogène : *Eaux thermales* HYDROGÉNIFÈRES.

HYDROGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Qui se rapporte à l'hydrogène : *Les raies* HYDROGÉNIQUES *du spectre solaire.* (Peu us.)

HYDROGÉNIUM (*jé-ni-om'*) n. m. Nom donné par Graham à l'hydrogène, pour rappeler l'analogie de ses propriétés chimiques avec celles des métaux qui, pour la plupart, ont des noms terminés en *ium.*

HYDROGÉNOSUCCINIQUE (*jé, su-ksi-nik'*) adj. ‖ Chim. *Carbone hydrogénosuccinique,* Nom qu'on a donné quelquefois au succin.

HYDROGÉNURE n. m. Syn. ancien de HYDRURE.

HYDROGÉOLOGIE (*jé-o, jî* — du gr. *hudôr,* eau, et de *géologie*) n. f. Histoire des eaux terrestres.

HYDROGÉOLOGIQUE (*jé-o, jik'*) adj. Qui concerne l'hydrogéologie.

HYDROGÉOLOGISTE (*jé-o, jisst'*) n. m. Savant qui s'occupe d'hydrogéologie. ‖ On dit aussi HYDROGÉOLOGUE.

HYDROGIOBERTITE (*ji-o, bèr'*) n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésie.

HYDROGNOMONIE (*nî* — du gr. *hudôr,* eau, et de *gnomon*) n. f. En T. de mag., Art de découvrir les sources au moyen d'une baguette.

HYDROGNOSIE (*zî* — du gr. *hudôr,* eau, et *gnôsis,* connaissance) n. f. Histoire des eaux terrestres.

HYDROGRAPHE (du gr. *hudôr,* eau, et *graphein,* décrire) n. m. Celui qui s'occupe d'hydrographie. ‖ *Ingénieurs-hydrographes,* Officiers sortant de l'École polytechnique, chargés de la construction des cartes marines, de l'étude des sondages, des marées, des courants et de tout ce qui intéresse la navigation.

HYDROGRAPHIE (*fî* — rad. *hydrographe*) n. f. Partie de la géographie physique d'un pays, qui comprend spécialement l'étude des cours d'eau, lacs, etc. : *Étudier l'*HYDROGRAPHIE *de la France.* ‖ Étude de la configuration exacte des côtes, des profondeurs de la mer à proximité des côtes et au large et des mouvements de la marée.
— *Écoles d'hydrographie.* V. ÉCOLE.

HYDROGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hydrographiions. Que vous hydrographiiez*) v. a. Décrire au point de vue de l'hydrographie.

HYDROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne l'hydrographie; qui sert à l'étude de l'hydrographie : *Études* HYDROGRAPHIQUES. *Carte* HYDROGRAPHIQUE.
— Mar. *Service hydrographique,* Administration composée d'officiers de marine et d'ingénieurs chargés de collationner, produire et publier les documents intéressant la navigation, les feux, balises, dangers, etc.
— ENCYCL. Mar. Le *service hydrographique* est dirigé par un contre-amiral. Il se compose d'un ingénieur-hydrographe en chef, du rang d'amiral, de quatre ingénieurs de 1re classe, quatre de 2e, de huit sous-ingénieurs de 1re, 2e et 3e classes et d'un élève ingénieur. Un capitaine de frégate est chef du service des instructions, et il lui est adjoint un nombre variable d'officiers de marine. Enfin, un nombreux personnel civil est placé sous le contrôle du chef du service administratif ayant rang de chef de bureau. Deux services annexes, la météorologie et les instruments nautiques, ont comme chefs deux capitaines de frégate. Le chef du service hydrographique s'appelle aussi le directeur du bureau des cartes et plans. C'est le service hydrographique qui fournit de cartes, instructions, compas, montres, etc., les bâtiments de la flotte et ceux de la marine du commerce.

HYDROHÉMATITE n. f. Minér. Oxyde hydraté naturel de fer.

HYDROHÉMATOCÈLE (*sèl'* — du gr. *hudôr,* eau, *haima,* sang, et *kêlê,* tumeur) n. f. Pathol. Tumeur des bourses formée par de l'eau et du sang; hydrocèle mêlée de sang.

HYDROHÉMIE n. f. Pathol. V. HYDRÉMIE.

HYDROÏDE (du gr. *hudôr,* eau, et *eidos,* apparence) adj. Qui a l'apparence de l'eau. (Peu usité.)

HYDROÏDES n. m. pl. Ordre de cœlentérés, classe des hydroméduses, renfermant des petits polypes isolés ou réunis en colonies dendroïdes ou cespiteuses, fixées, présentant des bourgeons médusoïdes sexuels ou de petites méduses. (Il existe aussi de petites méduses munies d'un voile [craspédotes], sans génération polypoïde agame.) — *Un* HYDROÏDE, ou adjectiv. : *Une méduse* HYDROÏDE.

HYDROL (du gr. *hudôr,* eau) n. m. Nom proposé pour désigner tous les composés vulgairement appelés eaux minérales, naturelles ou factices. (Inus.)

HYDROLACTOMÈTRE (du préf. *hydro,* et de *lactomètre*) n. m. Instrument proposé, par les docteurs Vernois et Becquerel, pour déterminer la quantité d'eau renfermée dans le petit-lait et, par suite dans le lait.

HYDROLANTHANITE n. f. Minér. Syn. de LANTHANITE.

HYDROLAPATUM (*tom'* — du gr. *hudôr,* eau, et du lat. *lapathum,* patience) n. m. Bot. Patience aquatique, que l'on trouve dans les fossés profonds des marais.

HYDROLAT (*la* — du gr. *hudôr,* eau) n. m. Eau chargée, par distillation, des principes volatils de certaines plantes.
— ENCYCL. Les *hydrolats* se préparent d'ordinaire avec des plantes fraîches, quelquefois aussi séchées (valérianes, mélilot, tilleul). Les plantes, mondées, sont convenablement divisées, puis distillées à la vapeur, avec, selon les cas, leur poids d'eau (absinthe, laitue, menthe, etc.), une fois et demie (laurier-cerise), deux fois leur poids (fleurs d'oranger), quatre fois leur poids (bourgeons de pin, camomille, tilleul, etc.). Les hydrolats sont d'autant plus suaves qu'ils ont été préparés moins récemment; il est bon, toutefois, de ne pas les conserver au delà d'un ou deux ans. Ils entrent dans les potions et quelques collyres, pommades, etc.

HYDROLÉ (du gr. *hudôr,* eau) n. m. Médicament liquide préparé avec l'eau, tenant en dissolution divers principes médicamenteux : *Les potions, tisanes, collyres, bains sont des* HYDROLÉS.

HYDROLÉACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrolée. ‖ On dit aussi HYDROLÉÉ, ÉE.
— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *hydrolée* — *Une* HYDROLÉACÉE.
— ENCYCL. La famille des *hydroléacées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, souvent couvertes d'un duvet glanduleux. Les feuilles sont alternes, simples, entières ou dentées. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles ou réunies en cimes terminales, présentent un calice régulier, persistant, à cinq divisions; une corolle monopétale, à cinq lobes; cinq étamines; un ovaire libre à deux ou trois loges multiovulées, surmonté de deux styles distincts. Le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. L'embryon est entouré d'un albumen charnu. Cette famille comprend les genres *hydrolée, wigandie, nama, codon,* etc.

HYDROLÉE ou **HYDROLIE** (*lî*) n. f. Genre de plantes herbacées, type de la famille des *hydroléacées.*

HYDROLÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *hydroléacées.* — *Une* HYDROLÉE.

HYDROLEUCITE (*sit'*) n. f. Mot créé par Van Tieghem pour désigner les vacuoles incluses dans le protoplasme des cellules végétales, pourvues d'une membrane hyaline propre (*tonoplaste*) et jouissant de la propriété de se multiplier par bipartition à la façon des leucites.

HYDROLITE n. f. Minér. Syn. de GMÉLINITE.

HYDROLOGIE (*jî* — du gr. *hudôr,* eau, et *logos,* discours) n. f. Science qui traite des propriétés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques et thérapeutiques des eaux. ‖ Particulièrem. Étude des eaux minérales et de leurs propriétés thérapeutiques.
— ENCYCL. Les eaux naturelles renferment toutes une proportion variable de principes minéraux et de gaz dissous. Ce qui caractérise essentiellement les eaux minérales thérapeutiques, c'est la teneur et l'espèce de leur minéralisation et leur thermalité.

Au point de vue de la thermalité, on classe les eaux minérales en *froides,* ayant moins de 20° C.; *tièdes,* de 21° C. à 30° C.; *chaudes,* de 31° C. à 40° C.; *très chaudes,* ayant plus de 41° C. Les eaux minérales chaudes sont les plus nombreuses.

Les sources minérales parviennent généralement au jour par des fentes préexistantes de l'écorce terrestre; c'est pourquoi elles sont surtout nombreuses dans les régions de fractures, dans les pays où abondent les roches éruptives, lesquelles se sont épanchées par la voie des mêmes dislocations géologiques. On peut donc regarder les sources minérales comme provenant de nappes profondes, formées dans les cavités de l'écorce solide. Ainsi s'explique leur température parfois très élevée.

Voici, d'après Credner, les principales substances que l'on rencontre dans les sources, et qui proviennent toutes des roches encaissantes :

Bases salifiables : Soude, potasse, lithine, chaux, magnésie, strontiane, baryte, alumine, oxydules de fer, de manganèse, oxydes de zinc, de cuivre; étain, plomb, argent, antimoine, arsenic, nickel, cobalt, vraisemblablement aussi à l'état d'oxydes.

Acides : Carbonique, sulfurique, nitrique, phosphorique, borique, sulfhydrique, silicique (silice), et enfin chlore, brome, iode, fluor, soufre; accidentellement, des matières organiques : glairine, barégine, etc.

Beaucoup de ces principes minéraux peuvent exister simultanément dans une même source; néanmoins, il y a toujours un ou plusieurs principes caractéristiques qui dominent et qui servent de base à la classification et aux indications thérapeutiques.

Voici, sur ce principe, la classification de Durand-Fardel, modifiée par Campardon :

1° *Eaux acidules gazeuses.*
2° *Eaux sulfurées : a*) sodiques; *b*) calciques.
3° *Eaux chlorurées : a*) sodiques; *b*) sulfurées; *c*) bicarbonatées; *d*) sulfatées.
4° *Eaux bicarbonatées : a*) sodiques, calciques et mixtes; *b*) chlorurées; *c*) sulfatées; *d*) sulfatées chlorurées.
5° *Eaux sulfatées : a*) sodiques; *b*) magnésiennes; *c*) calciques; *d*) mixtes.
6° *Eaux ferrugineuses.*
7° *Eaux oligométallites* (ou à faible minéralisation).

L'action des eaux minérales dépend de la nature des principes actifs qu'elles renferment, mais aussi du mode d'administration et des divers moyens adjuvants : régime, exercices physiques, etc. (V. BALNÉOTHÉRAPIE, EAU, HYDROTHÉRAPIE.) En ce qui concerne le mécanisme général de l'action thérapeutique, voici un tableau, dû à Aronssohn, qui le résume d'une façon schématique

I. *Action dynamique.* 1° stimulante : sur la peau, par la thermalité, les sels alcalins; sur l'axe cérébro-spinal et le système nerveux en général, sur le cœur, par la chaleur; sur l'estomac, par les carbonates sodiques; sur les reins, par les sels de soude et de chaux; sur l'utérus, par l'impulsion de douches ascendantes; 2° sédative du système nerveux et de la peau, par l'action des eaux à faible minéralisation et contenant des matières organiques.

II. *Action altérante,* modifiant la composition des humeurs, soit en diluant les principes qui s'y trouvent en solution, soit en augmentant certains d'entre eux, soit en en introduisant de nouveaux; de là son action : 1° diluante, du sang, de la bile, des urines, par l'intermédiaire de l'eau dans la circulation; 2° reconstituante du sang par le fer; 3° spécifique : sur le système glandulaire par l'iode, le brome et les chlorures alcalins, sur la peau par l'acide arsénieux.

III. *Action éliminatrice,* en favorisant l'expulsion des principes nuisibles par les émonctoires naturels : la peau, par l'eau; les intestins, par le sulfate de magnésie et le chlorure de sodium; les reins, par l'eau et les carbonates de soude, etc.

IV. *Action révulsive,* en agissant d'une manière active sur un organe éloigné du siège de la maladie : par synergie fonctionnelle ou connexions vasculaires.

Ce tableau d'Aronssohn devrait être complété par la nomenclature méthodique des maladies et affections qui dépendent de la cure minérale et des stations correspondantes. A cet égard, v. aux noms des maladies.

— BIBLIOGR. : Durand-Fardel, *Traité des eaux minérales* (Paris, 1883); Campardon, *Guide thérapeutique aux eaux minérales* (Paris, 1887).

HYDROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrologie.

HYDROLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui s'occupe d'hydrologie. ‖ On dit aussi HYDROLOGISTE.

HYDROLYSABLE adj. Se dit d'un composé susceptible de s'hydrolyser.

HYDROLYSE (du gr. *hudôr,* eau, et *lusis,* décomposition) n. f. Dédoublement de la molécule de certains composés organiques, comme les sucres, les glucosides, en présence d'un excès d'eau et d'une très petite quantité d'acide ou de zymase.

HYDROLYSER v. a. Faire subir à un composé le phénomène de l'hydrolyse.
S'hydrolyser, v. pr. Acquérir les caractères de l'hydrolyse.

HYDROLYTE (du gr. *hudôr,* eau, et *lutos,* soluble) adj. Qui se dissout dans l'eau.

HYDROMAGNÉSITE n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésie qui se présente sous forme de petits cristaux feuilletés ou en aiguilles allongées.

HYDROMANCIE (*sî* — du gr. *hudôr*, eau, et *manteia*, divination) n. f. Divination par l'eau, qui se pratiquait dans l'antiquité, soit par l'examen du mouvement des flots et leur couleur, soit d'après les remous d'une eau dans laquelle on avait jeté un nombre déterminé de pierres, le tout accompagné d'incantations, etc.

HYDROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Sc. occ. Qui pratique l'hydromancie ou l'hydroscopie.

HYDROMANTIQUE (*tik'*) adj. Qui concerne l'hydromancie.

— n. f. Art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières.

HYDROMARGARATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydromargarique.

HYDROMARGARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide qui s'obtient en soumettant à l'ébullition une solution d'acide sulfomargarique.

HYDROMARGARITATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydromargaritique.

HYDROMARGARITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en traitant par l'eau bouillante, soit l'acide sulfomargarique, soit l'acide sulfoléique.

HYDROME (du gr. *hudôr*, eau) n. m. Pathol. Tumeur aqueuse.

HYDROMÉCANIQUE (*nik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *mécanique*) adj. Se dit de certains appareils dans lesquels l'eau est employée comme moteur mécanique : *Presse* HYDROMÉCANIQUE (ou HYDRAULIQUE). (Peu us.)

HYDROMÉCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydroméconique.

HYDROMÉCONIQUE (*nik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *méconique*) adj. Se dit d'un acide qui s'obtient lorsqu'on ajoute de l'amalgame de sodium à de l'acide méconique délayé dans de l'eau.

HYDROMÉDUSE ou **HYDROMEDUSA** (*mé*) n. f. Genre de reptiles chéloniens, famille des chélydés, comprenant trois espèces propres à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *hydroméduses* sont de grandes tortues très plates, dont la carapace a six plaques vertébrales, avec le plastron très large et inarticulé, arrondi en avant; la tête, très forte, a son cou très long; les pattes ont toutes quatre ongles. L'espèce type du genre est l'*hydromedusa Maximiliana*, jaune olivâtre tachée de brun; elle atteint 1 mètre de long, et est répandue de Buenos-Ayres au Brésil.

Hydroméduse.

HYDROMÉDUSES n. f. pl. Classe des cœlentérés, comprenant les méduses et les polypes qui les produisent. — *Une* HYDROMÉDUSE.

— ENCYCL. Dans les *hydroméduses*, les méduses représentent la génération libre et sexuée, tandis que le polype ne représente plus alors que la nourrice. La classe des hydroméduses réunit les polypes solitaires ou groupés en colonies qui donnent naissance à des méduses libres. On la divise en trois ordres : *hydroïdes, siphonophores, acalèphes.*

HYDROMEL (*mèl'* — du lat. *hydromeli*, gr. *hudromeli*) n. m. Breuvage composé de miel dissous dans l'eau, à la proportion de dix fois son poids d'eau. (Cette dissolution constitue l'*hydromel simple*. Si l'on fait fermenter le liquide, on obtient une boisson alcoolique, dont le goût vineux rappelle celui de certains vins d'Espagne, comme le vin de muscat, d'Alicante, etc. On a alors l'*hydromel vineux*.)

— ENCYCL. Hist. Dans l'antiquité, les Grecs, sous le nom de *melicraton*, et les Romains sous celui d'*aqua mulsa*, faisaient usage de l'hydromel. Chez les peuples du Nord, il remplaçait le vin. Les Scandinaves lui donnaient une origine divine et lui attribuaient une grande part dans l'invention de la poésie. En France, des premiers temps au XVIII^e siècle, l'hydromel était au nombre des boissons usuelles.

— *Législ. fiscale.* V. BOISSONS.

HYDROMELLATE (*mèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide hydromellique.

HYDROMELLIQUE (*mèl'-lik'*) adj. Se dit d'un acide représentant de l'acide mellique qui a fixé 6 atomes d'hydrogène. (On l'obtient par l'action de l'amalgame de sodium sur le mellate d'ammoniaque.)

HYDROMELLITE (*mèl'* — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *mel, mellis*, miel) n. m. Mellite préparé avec du miel et de l'eau simple ou chargée de principes médicamenteux. (Ce mot est employé par opposition avec *oxymellite* ou mellite préparé avec du vinaigre simple ou médicamenteux.) ‖ On dit aussi HYDROMELLÉ.

HYDROMÉNINGITE (du gr. *hudôr*, eau, et de *méningite*) n. f. Pathol. Inflammation des méninges avec épanchement.

HYDROMÉTÉORE (du gr. *hudôr*, eau, et de *météore*) n. m. Physiq. Météore aqueux.

HYDROMINÉRAL, ALE, AUX (du gr. *hudôr*, eau, et de *minéral*) adj. Qui se rapporte à une eau minérale, aux eaux minérales en général.

HYDROMÈTRE (du gr. *hudôr*, eau, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument servant à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse des liquides. ‖ Pluviomètre.

— Techn. Appareil employé à mesurer la marche et la hauteur des marées. ‖ Appareil qui règle l'écoulement des eaux dans les canaux d'irrigation. ‖ Appareil industriel imaginé par Ducoudun pour mesurer la hauteur de liquide dans un réservoir quelconque.

— ENCYCL. Physiq. L'appareil employé dans les essais hydrotimétriques pour mesurer la quantité de liqueur d'épreuve est une burette graduée de telle sorte qu'une capacité de 2^{cc},4, prise à partir d'un trait circulaire tracé à la partie supérieure de la burette, soit divisée en 23 parties égales; les divisions suivantes de la burette sont égales aux 23 premières. La graduation de l'hydromètre ne commence qu'à partir du deuxième trait, qui est marqué zéro. Le volume de la graduation supplémentaire représente la quantité de liqueur d'épreuve nécessaire pour produire une mousse persistante avec 40^{cc} d'*eau distillée*. Dans les essais hydrotimétriques, on considère toujours l'eau à analyser comme composée de 40^{cc} d'eau distillée, à laquelle sont ajoutées les impuretés que l'on veut doser; le mode de graduation employé donne donc le degré hydrotimétrique correspondant à ces impuretés. V. HYDROTIMÉTRIE.

Hydromètre Ducoudun.

— Techn. L'appareil de Ducoudun comprend une cloche déposée au fond d'un réservoir dans lequel on veut mesurer la hauteur qu'occupe un liquide chaud ou froid; la cloche est surmontée d'un tube de cuivre la mettant en relation avec un indicateur à cadran. L'air qui se trouve comprimé sous la cloche s'échappe par le tube en cuivre et vient agir sur le mouvement d'horlogerie de l'indicateur, dont l'aiguille marque en mètres la hauteur du liquide et ses variations dans le réservoir.

HYDROMÈTRE n. f. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *hydrométrinés*, comprenant une dizaine d'espèces réparties sur le globe. (Les hydromètres sont minces, allongées, de taille médiocre, avec des pattes fines. Elles vivent au bord des mares, marchant lentement sur les plantes ou même à la surface des eaux. L'*hydrometra stagnorum*, brune avec les pattes rousses, est commune en France.)

Hydromètre (gr. 2 fois).

HYDROMÉTRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les *hydromètres* et formes voisines et se subdivisant en quatre tribus : *mésovélinés, hydrométrinés, vélinés, gerrinés.* — *Un* HYDROMÉTRINÉ.

HYDROMÉTRIE (*trî* — rad. *hydromètre* n. m.) n. f. Science qui comprend tout ce qui se rapporte à l'eau.

HYDROMÉTRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, famille des *hydrométridés*, renfermant le seul genre *hydromètre*. — *Un* HYDROMÉTRINÉ.

HYDROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui se rapporte à l'hydrométrie.

HYDROMÉTROGRAPHE n. m. Physiq. Syn. de HYDROMÈTRE.

HYDROMOTEUR (du gr. *hudôr*, eau, et de *moteur*) n. m. Appareil moteur puisant l'énergie motrice dans la poussée ou le poids de l'eau.

— ENCYCL. Les *hydromoteurs* comprennent les roues hydrauliques et les turbines, mais ce nom s'applique aussi à des machines d'une construction différente et de types excessivement variés; par exemple, aux appareils propulseurs des navires basés sur la réaction de l'eau ou de la vapeur chassée à l'arrière du bâtiment.

Les hydromoteurs pour la petite industrie se partagent en deux catégories : *turbines* et *moteurs à pistons.*

HYDROMPHALE (*dron* — du gr. *hudôr*, eau, et *omphalos*, nombril) n. f. Tumeur à l'ombilic, pleine de sérosités.

HYDROMUCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydromuconique.

HYDROMUCONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^8O^4$, que l'on obtient par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide dichloromuconique.

HYDROMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant les *hydromys* et genres voisins : *xeromys* et *chrotomys*. — *Un* HYDROMYINÉ.

HYDROMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, tribu des *hydromyinés*, comprenant quatre ou cinq espèces propres à la région australienne et papoue.

— ENCYCL. Les *hydromys* sont de grands rats à pelage fin, à longue queue poilue; ils ont les pieds palmés en partie; leurs mœurs sont celles des campagnols aquatiques ou rats d'eau. L'hydromys à ventre jaune (*hydromys chrysogaster*) mesure 0^m,60 du museau au bout de la queue; il est brun luisant nuancé de fauve, avec le ventre et les flancs orangés; il vit dans l'Australie méridionale et la Tasmanie.

Hydromys.

HYDROMYZINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant les *discomyzes, hydrellies* et genres voisins, tels que *notiphile, trimérine*, etc. (Les hydromyzinés sont des mouches de taille petite ou moyenne, vivant dans les lieux marécageux, sur les plantes aquatiques, où se développent leurs larves.) — *Un* HYDROMYZINE.

HYDRONÉPHÉLITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la sodalite.

HYDRONÉPHROSE (du gr. *hudôr*, eau, et *néphros*, rein) n. f. Pathol. Tumeur liquide, formée par accumulation d'urine dans les calices et les bassinets du rein.

— ENCYCL. Les causes de l'accumulation de liquide qu'on appelle *hydronéphrose* sont des tumeurs qui compriment l'uretère, les brides cicatricielles à l'intérieur de ce même canal, parfois les anciens calculs, quelquefois la grossesse. Chez les fœtus elle est causée par une coupure, un rétrécissement ou l'imperforation de l'urètre.

L'hydronéphrose est toujours sérieuse; quand elle est double, elle est promptement mortelle. Tant qu'elle n'entraîne aucune complication grave, on doit s'en tenir à un traitement purement palliatif : des frictions, des onctions, des émollients, des bains, du repos. Quelquefois, la tumeur se résout d'elle-même par la disparition de l'obstacle. L'intervention chirurgicale : ponction, ou même néphrectomie, est quelquefois nécessaire.

HYDRONICCITE (*ni-kcit'*) n. f. Oxyde hydraté naturel de nickel.

HYDRONOME ou **HYDRONOMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant des formes semi-aquatiques, dont les nombreuses espèces sont propres à l'hémisphère boréal. (Les hydronomes, types d'une tribu dite des *hydronominés*, sont de petits charançons qui vivent sur diverses plantes aquatiques et se déplacent en s'abandonnant au fil de l'eau.)

HYDRO-OXYCINNAMIQUE adj. Chim. Syn. de HYDROCOUMARIQUE.

HYDROPARACOUMARATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydroparacoumarique.

HYDROPARACOUMARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide formé par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide paracoumarique.

HYDROPATHE (du gr. *hudôr*, eau, et *pathos*, action de subir) adj. Méd. Qui cherche à guérir uniquement par l'usage interne et externe de l'eau pure.

— Substantiv. Médecin hydropathe.

Hydropathes (LES), Société littéraire, fondée à Paris en 1878, par Émile Goudeau, dans le but de faire dire par les poètes eux-mêmes leurs poésies devant un auditoire compétent. Elle se composait de poètes, de littérateurs et d'artistes, parmi lesquels nous citerons Paul Bourget, Guy de Maupassant, Hennique, Paul Arène, Rollinat, Sarah Bernhardt, André Gill. Après avoir fondé un journal : « l'Hydropathe », le cercle des Hydropathes se scinda, en 1880, en trois tronçons : les *Hirsutes*, les *Décadents* et le *Chat noir*.

HYDROPATHIE (*tî*) n. f. Système médical des médecins hydropathes.

HYDROPÉDÈSE (du gr. *hudôr*, eau, et *pêdêsis*, action de jaillir) n. f. Sueur abondante.

HYDROPELTIDÉ, ÉE (*pèl'*) adj. Bot. Qui ressemble à l'*hydropeltis*.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant le genre *hydropeltis*. (Syn. de CABOMBACÉES ou CABOMBÉES.) — *Une* HYDROPELTIDÉE.

HYDROPELTIS (*pèl'-tiss*) n. m. Genre des *hydropeltidées*. ‖ On dit aussi HYDROPELTIDE n. f.

— ENCYCL. L'*hydropeltis* pourpre est une plante vivace, aquatique, couverte, dans toutes ses parties, d'un enduit visqueux; la tige porte des feuilles alternes, en forme de bouclier. Les fleurs sont assez larges, d'une belle couleur purpurine. Le fruit est une sorte de capsule. Cette plante croît dans l'Amérique du Nord, et surtout dans la Caroline. On la trouve dans les eaux vives ou stagnantes.

HYDROPÉRICARDE (du gr. *hudôr*, eau, et de *péricarde*) n. m. Accumulation, dans la séreuse péricardique, d'une sérosité due à la transsudation du sérum sanguin.

— ENCYCL. L'*hydropéricarde*, affection assez rare, reconnaît comme causes une gêne cardiaque ou pulmonaire, ou une affection générale dyscrasique : albuminurie, tuberculose, cancer; il coïncide souvent avec l'hydrothorax, l'ascite, l'anasarque généralisée.

Le liquide est clair, jaune, coagulable, d'une abondance variant de 150 à 1.000 grammes; il produit les symptômes et demande le traitement des *péricardites*.

HYDROPÉRITONITE (du gr. *hudôr*, eau, et de *péritonite*) n. f. Inflammation du péritoine, avec épanchement.

HYDROPHANE (du gr. *hudôr*, eau, et *phainein*, briller) n. f. Substance minérale formée de silice hydratée. Variété d'opale, qui devient transparente en se pénétrant d'eau.

— Adjectiv. : *Opale* HYDROPHANE.

HYDROPHIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens protéroglyphes, renfermant les *hydrophis, platures, pélamis, æpysures*. (Ce sont des serpents marins des régions chaudes; ils remontent souvent les fleuves.) — *Un* HYDROPHIDÉ.

HYDROPHILE (du gr. *hudôr*, eau, et *philos*, ami) adj. Qui est avide d'eau. ‖ *Ouate hydrophile*, Ouate absorbant facilement l'eau et les liquides, et que l'on utilise surtout pour le lavage des plaies et dans les opérations chirurgicales, où elle a remplacé la charpie. (On la prépare en faisant bouillir le coton dans une lessive de soude à 4 p. 100.)

HYDROPHILE n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, type de la tribu des *hydrophilinés*, comprenant de grandes formes aquatiques, répandues dans les eaux stagnantes.

— ENCYCL. Les *hydrophiles*, dont on connaît une trentaine d'espèces, sont bombés en dessus, carénés en dessous, avec une pointe aiguë au sternum; leur coloration est noir verdâtre, luisante, parfois métallique. Ils sont surtout phytophages, mais leurs larves sont carnassières; les femelles pondent leurs œufs dans une coque soyeuse que produisent leurs filières. L'espèce commune de France est l'hydrophile brun (*stethorus piceus*), commun dans toutes les mares. La nomenclature scientifique moderne a adopté le terme *stethorus* pour les vrais hydrophiles en laissant aux petits [illegible] le nom d'*hydrophilus*.

Hydrophile (réd. de moitié).

HYDROPHILIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères palpicornes, comprenant les *hydrophiles* et genres voisins. — *Un* HYDROPHILIDÉ.

— ENCYCL. Les *hydrophilidés*, insectes essentiellement

aquatiques, constituent une importante famille dont les représentants, souvent très grands, sont répandus partout. Ils ont apparu à l'époque tertiaire. Les formes actuelles sont réparties en tribus, dont les principales sont : *hydrochinés, sperchéinés, hélophorinés, hydrophilinés.*

HYDROPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des *hydrophilidés*, comprenant les *hydrophiles* et genres voisins. (Les genres des hydrophilinés sont si nombreux qu'on les a répartis en une demi-douzaine de sous-tribus.) — *Un* HYDROPHILINÉ.

HYDROPHILITE n. f. Chlorure naturel de chaux. ‖ Silicate hydraté naturel d'alumine avec alcalis.

HYDROPHIMOSIS (*ziss* — du gr. *hudôr*, eau, et de *phimosis*) n. m. Pathol. Phimosis œdémateux.

HYDROPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des *hydrophidés*, comprenant une quinzaine d'espèces propres aux mers chaudes.

— ENCYCL. Les *hydrophis* sont gris ou blanchâtres, ordinairement annelés de noir, avec des liserés bleus, rouges ou jaunes. Extrêmement venimeux, ils vivent de poissons et nagent admirablement, grâce à leur queue comprimée. Certains, comme l'*hydrophis striatus*, de la mer des Indes, atteignent 2 mètres de long. Ces serpents, très redoutés des pêcheurs, pondent sur les rivages et se réunissent au moment de l'accouplement en grandes quantités sur les récifs découverts.

Hydrophis.

HYDROPHITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de serpentine.

HYDROPHLORONE n. f. Composé analogue à l'hydroquinone, qui se produit par la fixation de deux atomes d'hydrogène sur la phlorone.

HYDROPHOBE (du gr. *hudôr*, eau, et *phobos*, crainte) adj. Qui a en horreur l'eau et les liquides en général. ‖ Qui est atteint de la rage.

— Substantiv. Personne hydrophobe.

— Fig. et fam. Qui est hargneux, qui cherche à faire ou à dire du mal, comme un chien enragé cherche à mordre.

HYDROPHOBIE (*bî* — rad. *hydrophobe*) n. f. Horreur de l'eau et des liquides en général. ‖ Rage.

— ENCYCL. On désigne quelquefois sous le nom d'*hydrophobie* la rage furieuse du chien, parce qu'on regarde vulgairement l'*horreur de l'eau* comme un symptôme caractéristique de cette affection, ce qui n'est pas exact; car, dans l'intervalle des accès, le chien enragé boit comme un autre. Souvent, il ne peut pas déglutir l'eau, par suite d'une constriction du larynx. De plus, le reflet brillant de l'eau, frappant les yeux du chien enragé, provoque souvent un accès. V. RAGE.

HYDROPHOBIQUE (*bik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrophobie.

HYDROPHONE (du gr. *hudôr*, eau, et *phônê*, son) n. m. Appareil microphonique, imaginé par A. Pares d'Altona, pour la recherche des fuites dans les canalisations d'eau.

— ENCYCL. L'*hydrophone* se compose d'une tige en matière bonne conductrice du son, que l'on promène au-dessus de la conduite d'eau dont on veut explorer l'état. Cette tige est maintenue verticale par une monture à trépied, et son extrémité supérieure est attachée à une douille qui porte un microphone. L'appareil est complété par une pile sèche, par un téléphone et un contact en forme de poire permettant de laisser le circuit normalement ouvert et de ne le fermer qu'au moment de l'observation. A l'aide de cet appareil, on perçoit distinctement à l'oreille le bruit occasionné par une fuite.

HYDROPHORIE (*rî*) ou **HYDROPHORIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyzidés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à la région paléarctique. (Les hydrophories sont des mouches de taille médiocre, à corps assez mince, à grosse tête; leur livrée est brune, rousse ou fauve; elles vivent dans les marais, sur les plantes aquatiques. L'*hydrophoria conica*, de France, est brune, avec le thorax gris fauve et les yeux rouges.)

HYDROPHORIES (*rî* — gr. *hudrophoriai*; de *hudôr*, eau, et *phora*, action de porter) n. f. pl. Fêtes funèbres que l'on célébrait à Athènes et à Égine, en commémoration des hommes qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. (Cette fête avait lieu à Athènes le 13 du mois anthestérion.)

HYDROPHOSPHATE (*foss*) n. m. Phosphate hydraté.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE (*foss*) adj. Qui est à l'état d'hydrophosphate.

HYDROPHRACTIQUE (*ktik'* — du gr. *hudôr*, eau, et *phraktikos*, qui empêche) adj. Se dit de certains objets imperméables.

HYDROPHTALATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrophtalique.

HYDROPHTALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^8O^4$, très stable, dérivé de l'acide phtalique par réduction à l'aide de l'amalgame de sodium.

HYDROPHTALMIE (*mî* — du gr. *hudôr*, eau, et *ophthalmos*, œil. [L'orthogr. étymol. serait HYDROPHTHALMIE]) n. f. Pathol. Distension du globe oculaire par une pression intérieure trop grande ou une résistance trop faible de ses membranes. (C'est une maladie grave, incurable, qui ne s'observe que dans l'enfance. L'œil est très augmenté de volume, et la pupille dilatée.)

HYDROPHYLAX (*lakss*) n. m. Genre de rubiacées, tribu des spermacocées, comprenant des herbes à feuilles opposées, oblongues, à grandes fleurs lilas ou jaunâtres. (On en connaît quatre espèces, qui croissent dans les sables maritimes des pays chauds.)

HYDROPHYLLACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, comprenant le genre *hydrophylle*. — *Une* HYDROPHYLLACÉE.

— ENCYCL. Les *hydrophyllacées* sont des herbes souvent hérissées de poils rudes, dont l'inflorescence et les fleurs rappellent celles des borraginées; mais elles s'en distinguent par la constitution de leur ovaire, souvent uniloculaire, avec placentation pariétale, par leur fruit capsulaire et par la présence d'un albumen dans les graines.

HYDROPHYLLE n. f. Genre de plantes, type de la famille des *hydrophyllacées*.

— ENCYCL. Les *hydrophylles* (hydrophyllum) sont des herbes à feuilles rudes : les basilaires longuement pétiolées, souvent palmatinerves; les caulinaires alternes. On en connaît cinq espèces, de l'Amérique boréale.

Hydrophylle : *a*, coupe de la fleur.

HYDROPHYTE (du gr. *hudôr*, eau, et *phuton*, plante) n. f. Littéralem. Plante d'eau. (Ce terme a surtout servi à désigner les algues, et particulièrement les algues d'eau douce.)

HYDROPHYTOGRAPHE (de *hydrophyte*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE (*fî* — rad. *hydrophytographe*) n. f. Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE (*jî* — du gr. *hudôr*, eau, *phuton*, plante, et *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui traite de l'étude des hydrophytes ou algues.

HYDROPHYTON (du gr. *hudra*, hydre, et *phuton*, plante) n. m. Base solide de toute colonie de polypes hydroïdes, commune à tous les individus. (Les parties molles de l'hydrophyton et du canal central commun constituent le cœnosarc. On distingue dans l'hydrophyton deux parties : l'hydrorhize et l'hydrocaule.)

HYDROPISIE (*zî* — gr. *hudrôpisis*, même sens) n. f. Epanchement de liquide dans une séreuse ou un tissu; ascite.

— ENCYCL. Trois conditions différentes peuvent créer les *hydropisies* : une irritation sécrétoire, ou bien un trouble mécanique de la circulation, et, en troisième lieu, dans des cas plus rares, une altération du sang. En pathologie générale, l'hydropisie crée des entités morbides bien définies : l'*ascite*, l'*anasarque*, l'*hydarthrose*, l'*hydrocéphalie*, l'*hydrorachis*, l'*hydropéricarde*, l'*hydrothorax* et l'*hydropneumothorax*. V. ces mots.

HYDROPIQUE (*pik'*) adj. Atteint d'hydropisie.

— Substantiv. Personne hydropique : *Etre altéré comme un* HYDROPIQUE.

HYDROPISINE (rad. *hydropisie*) n. f. Substance albuminoïde, trouvée dans les épanchements séreux de la plèvre et du péritoine. Syn. de MÉTALBUMINE.

HYDROPISME (*pissm'*) n. m. Etat du corps affecté d'hydropisie ou de tendance à l'hydropisie.

HYDROPITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la rhodonite.

HYDROPLASIE (*zî* — du gr. *hudôr*, eau, et *plasis*, action de façonner) n. f. Art d'obtenir avec de l'eau jaillissante des effets agréables au moyen de certaines combinaisons d'ajutages.

HYDROPLASTIE (*stî* — du gr. *hudôr*, eau, et *plastês*, qui façonne) n. f. Sorte de galvanoplastie dans laquelle l'électricité dynamique joue un rôle accessoire ou même nul. ‖ On dit aussi HYDROMÉTALLOPLASTIE.

— ENCYCL. L'*hydroplastie* ou *hydrométalloplastie* diffère de la galvanoplastie en ce qu'elle comprend plutôt la réduction du métal en couches minces sur d'autres métaux, sans l'intervention de l'électricité. Telles sont les dorures et argentures, dites « à la bouillitoire », celles par simple immersion et dans lesquelles le dépôt métallique s'effectue par voie d'affinité chimique directe, le blanchiment, l'étamage, même galvanique, le zingage, le cuivrage, etc.

HYDROPLEURIE (*rî* — du gr. *hudôr*, eau, et *pleura*, plèvre) n. f. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE (*tik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *pneumatique*) adj. Mécan. Qui fonctionne par l'eau et par un gaz comprimé : *Machine* HYDROPNEUMATIQUE.

— Milit. *Frein hydropneumatique*. V. FREIN.

— Techn. *Procédé hydropneumatique*. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Techn. Le *procédé hydropneumatique*, imaginé par Girard, permet de maintenir libre l'écoulement de l'eau dans les moteurs hydrauliques, malgré l'élévation de l'eau d'aval, et de supprimer la diminution de rendement lorsque ces moteurs marchent noyés. On obtient ce résultat en refoulant de l'air dans une cloche recouvrant le moteur et dont le bord inférieur descend à quelques centimètres au-dessous du niveau de l'eau d'aval. La pression de l'air qui remplit la cloche abaisse le niveau de l'eau à l'intérieur de ce récipient et le moteur fonctionne comme s'il marchait à l'air libre.

On applique avantageusement ce procédé aux turbines. On peut réduire leur débit en n'ouvrant qu'un petit nombre de vannes partielles, sans qu'il se produise pour cela une sensible diminution de l'effet utile du travail. Le bénéfice du système augmente en sens inverse du débit.

HYDROPNEUMATOCÈLE (*sèl'* — du gr. *hudôr*, eau, *pneuma*, souffle, et *kêlê*, tumeur) n. f. Hernie dont le sac renferme des sérosités et des gaz.

HYDROPNEUMONIE (*nî* — du gr. *hudôr*, eau, et de *pneumonie*) n. f. Œdème du poumon.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE (du gr. *hudôr*, eau; *pneuma*, souffle, et de *péricarde*) n. m. Accumulation, dans le péricarde, de gaz et de sérosités.

HYDROPNEUMOTHORAX (*rakss* — du gr. *hudôr*, eau, *pneuma*, air, et de *thorax*) n. m. Epanchement de sérosité et accumulation de gaz dans la poitrine.

— ENCYCL. La présence de gaz est consécutive à une perforation de la plèvre, ce qui fait que la cavité pleurale se distend par les gaz contenus dans un organe voisin (bronches, œsophage), ou par l'air extérieur, si cette perforation est consécutive à une plaie de la paroi thoracique. Les causes de la perforation sont celles qui se retrouvent dans le pneumothorax; en première ligne, les tubercules ramollis, la gangrène pulmonaire, les hydatides, les abcès, la pleurésie, le cancer; puis viennent les plaies pénétrantes de poitrine, les fractures de côte.

Le liquide est, en général, peu abondant; il s'infecte souvent rapidement, et devient purulent.

Le tableau symptomatique est toujours le même : début brusque, douleur vive, point de côté, anxiété extrême, oppression considérable. La présence du gaz et du liquide dans la plèvre explique les phénomènes que l'on observe alors à l'auscultation : abolition du murmure vésiculaire, tintement métallique, voix amphorique, fluctuation. La mort en est la conclusion généralement rapide.

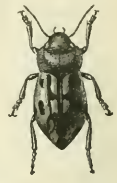
Hydropore (gr. 3 f.).

HYDROPORE ou **HYDROPORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *hydroporinés*, comprenant plusieurs centaines d'espèces répandues partout, principalement dans l'hémisphère nord. (Les hydropores sont petits, bruns ou fauves, marquetés; ils vivent dans les eaux douces et saumâtres, stagnantes et courantes, même dans les sources thermales [Bedel]. Un des plus petits, l'*hydroporus minutissimus*, habite la France.)

HYDROPORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, famille des dyticidés, renfermant les *hydropores* et genres voisins, tels que *cœlambus, hygrote, hydrovate* et *hyphydre*. — *Un* HYDROPORINÉ.

HYDROPOTE (du gr. *hudôr*, eau, et *potês*, buveur) n. m. Qui ne boit que de l'eau.

HYDROPSALIS (*liss*) n. m. Sous-genre d'engoulevents, comprenant deux espèces du Brésil, caractérisées par les deux plumes extérieures de la queue allongées et courbes en branches de pince. (Les deux espèces du genre sont les *hydropsalis torquatus* et *pallescens*, beaux engoulevents vivant dans les lieux humides. L'*hydropsalis lyre* [macropsalis forcipata] est une espèce voisine, qui appartient au sous-genre *macropsalis*.)

Hydropsalis.

HYDROPSYCHÉ ou **HYDROPSYCHE** n. f. Genre d'insectes névroptères, famille des *hydropsychidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hydropsychés sont des phryganes de taille médiocre, dont les larves vivent dans les ruisseaux, renfermées dans des gaines, faites de grains de sable, de fragments de plantes, et de petites coquilles, agglomérées avec de la soie. L'*hydropsyche nebulosa*, brune et rousse, est commune en France.)

Hydropsyché (gr. nat.).

HYDROPSYCHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères trichoptères, renfermant les *hydropsychés* et genres voisins, tels que les *macronèmes, philopotames* et *psychomies*. — *Un* HYDROPSYCHIDÉ.

HYDROPTÉRIDÉES ou **HYDROPTÉRIDES** n. f. pl. Bot. Syn. de MARSILIACÉES.

HYDROPTILE ou **HYDROPTILA** n. f. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des *hydroptilidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hydroptiles sont de petites phryganes brunâtres ressemblant à des teignes.)

HYDROPTILIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères trichoptères, renfermant les *hydroptiles*. — *Un* HYDROPTILIDÉ.

HYDROPYRIQUE (*rik'* — du gr. *hudôr*, eau, et *pur*, feu) adj. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

HYDROPYROMELLIQUE (*mèl'-lik'*) adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide pyromellique par fixation de 4 atomes d'hydrogène.

HYDROQUINONE (*ki*) n. f. Diphénol $C^6H^4(OH)^2_{1.4}$ se présentant sous forme d'aiguilles blanches, assez solubles dans l'eau (100 cc. d'eau en dissolvent 6 gr. à 15°), très solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les solutions de sulfite de sodium. ‖ Quelques auteurs écrivent HYDROCHINONE.

— ENCYCL. En faisant cristalliser une solution d'*hydroquinone* dans le bisulfite de sodium, on obtient parfois une combinaison cristalline jaune : $3C^6H^6O^2,SO^2$, l'hydroquinone jaune du commerce. Réducteur énergique, l'hydroquinone est employée soit seule, soit mélangée à d'autres réducteurs comme révélateur photographique.

HYDRORACHIS (*chiss* — du gr. *hudôr*, eau, et de *rachis*) n. m. Collection de liquide céphalorachidien dans la moelle épinière, faisant hernie entre deux vertèbres.

— ENCYCL. La plupart des enfants atteints de hernie de la moelle épinière ou *spina bifida* restent chétifs et succombent dans le courant du premier mois, par suite de la rupture de la tumeur ou de l'inflammation de la poche, qui se communique aux méninges, ou par l'épuisement et les troubles paralytiques survenus rapidement. On a cependant signalé des cas où la tumeur a des tendances naturelles à la guérison, et il suffit alors de la protéger au moyen d'une pelote spéciale, excavée au centre.

HYDRORHIZE (du gr. *hudra*, hydre, et *rhiza*, racine) n. f. Portion radiculaire de la tige d'une colonie de méduses hydroïdes. (C'est par l'hydrorhize que la tige de la colonie est fixée au fond de la mer.)

HYDRORHODONITE n. f. Variété altérée et lithinifère de rhodonite.

HYDRORRHÉE (*dro-ré* — du gr. *hudôr*, eau, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Écoulement chronique d'un liquide aqueux. ‖ Flux aqueux que l'on observe chez certaines femmes, surtout pendant les derniers temps de la grossesse. ‖ Écoulement des larmes dans l'ophtalmie chronique.
— ENCYCL. Le liquide que les accoucheurs ont nommé aussi *fausses eaux* s'écoule, sans souffrance pour les malades, le plus souvent pendant la nuit et sans contraction utérine. La seule précaution à indiquer aux femmes qui en sont atteintes, c'est le repos dans la position horizontale.

HYDRORUTILE n. m. Oxyde naturel de titane. Variété hydratée de rutile.

HYDROSACCHARURE (*suk-ka*) n. f. Chim. Sirop de sucre.

HYDROSALICYLAMIDE n. f. Hydramide salycilique $Az^2(C^7H^6O)^3$, préparée par action de l'ammoniaque sur l'aldehyde salicylique. (Il se présente en prismes triclíniques presque insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant, fusibles à 300° en se sublimant.)

HYDROSALPINGITE (*jit'* — du gr. *hudôr*, eau, et *salpigx*, trompe) n. f. Hydropisie des trompes de Fallope. ‖ On dit aussi HYDROSALPINX.
— ENCYCL. L'*hydrosalpingite* résulte de l'atrésie plus ou moins complète des trompes de Fallope. Cette atrésie elle-même, qui peut être congénitale, est le plus souvent la conséquence d'inflammations du péritoine ou d'adhérences anormales. Elle peut également résulter de l'inflammation du canal lui-même ou salpingite. On observe au début les mêmes symptômes que dans les affections de l'ovaire, douleur aiguë et pesanteur dans le côté; puis la tumeur se développe et se reconnaît au palper par sa forme et sa direction. Dans le cas où elle existe des deux côtés, la stérilité est de règle. On est communément d'avis aujourd'hui, dans ces cas, de faire une opération radicale de préférence à la ponction, c'est-à-dire l'ablation totale des trompes enkystées par la laparotomie.

HYDROSANE n. f. Variété blanche d'opale.

HYDROSANTONINE n. f. Chim. Composé qui représente de la santonine à laquelle se sont ajoutés deux atomes d'hydrogène. ‖ On l'appelle aussi HYDRURE SANTONIQUE.

HYDROSARCOCÈLE (*sèl'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *sarcocèle*) n. f. Sarcocèle compliqué d'hydrocèle.

HYDROSAURE (*sor'*) ou **HYDROSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Erpét. Sous-genre de varans, comprenant quelques espèces répandues de l'Inde à l'Australie. (On en peut prendre comme type le varan varié de Malaisie [*hydrosaurus varius*], qui atteint 2 mètres de long. Certains, comme l'*hydrosaurus giganteus*, d'Australie, sont encore plus grands.) V. VARAN.

HYDROSAURIENS (*sô-ri-in*) n. m. pl. Sous-classe de reptiles, comprenant les crocodiles et formes voisines. — *Un* HYDROSAURIEN.
— ENCYCL. Les *hydrosauriens* sont les plus grands des reptiles. Aquatiques, revêtus d'une peau épaisse, coriace, avec des plaques formant cuirasse, ils ont quatre membres à doigts réunis par une membrane natatoire. Les représentants fossiles avaient souvent ces membres modifiés en nageoires. Les hydrosauriens se divisent en deux ordres : *énaliosauriens, crocodiliens.*

HYDROSCOPE (*skop'* — du gr. *hudôr*, eau, et *skopein*, examiner) n. m. Celui qui fait profession d'hydroscopie.

HYDROSCOPIE (*sko-pî* — rad. *hydroscope*) n. f. Divination par le moyen de l'eau. (Syn. de HYDROMANCIE.) ‖ Faculté prétendue de reconnaître la présence des eaux souterraines par l'influence de leurs émanations ou d'après certains signes naturels. ‖ Prévision de certains phénomènes météorologiques : tempêtes, orages, vents, etc., par la seule inspection de l'état actuel des eaux, et particulièrement de la surface de la mer.

HYDROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui appartient à l'hydroscopie.

HYDROSÉLÉNIATE n. f. Chim. Syn. de SÉLÉNHYDRATE.

HYDROSÉLÉNIQUE adj. Chim. Syn. de SÉLÉNHYDRIQUE.

HYDROSIDÉRUM (*rom'*) n. m. Chim. Nom que l'on donnait au phosphure de fer, considéré d'abord comme un corps simple.

HYDROSILICATE n. m. Minér. Silicate hydraté.

HYDROSILICEUX (*seû*), **EUSE** adj. Qui contient de l'eau et de la silice.

HYDROSILICITE (*sit'*) n. f. Silicate hydraté naturel appartenant au groupe des zéolithes. Variété de chlorophæite.

HYDROSOL n. m. Chim. V. COLLOÏDE.

HYDROSOME n. m. Ensemble d'une colonie de polypes hydroïdes : *Toute colonie d'hydroïdes, ou* HYDROSOME, *est formée de deux sortes de zooïdes, les uns nourriciers, les autres reproducteurs.* (Moquin-Tandon.)

HYDROSORBATE n. m. Sel dérivé de l'acide hydrosorbique.

HYDROSORBIQUE (*bik'*) adj. Se dit d'un acide monobasique $C^6H^{10}O^2$, dérivé par hydrogénation de l'acide sorbique, bouillant à 204°,5, isomérique avec acide *éthylcrotonique*, et identique avec l'acide pyrotérébique.

HYDROSPHÈRE (*sfèr'* — du gr. *hudôr*, eau, et *sphaira*, sphère) n. m. Un des trois éléments visibles de la terre, partie liquide ou océans, par opposition à *atmosphère*, représentant l'élément gazeux, et à *lithosphère*, qui est l'élément solide ou terre ferme.

HYDROSTACHYDE (*sta-kid'*) n. f. Genre de podostémées, comprenant des herbes vivaces, acaules, à feuilles allongées. (On en connaît huit espèces de Madagascar, qui croissent sur les roches, dans les eaux vives.)

HYDROSTAT (*sta*) n. m. Appareil qui permet à plusieurs ouvriers de travailler sous l'eau. V. CAISSON.

HYDROSTATIMÈTRE (*sta*) n. m. Appareil dans lequel une aiguille, mue par un système électrique, indique à de certains intervalles l'élévation du niveau de l'eau, dans un canal, un cours d'eau quelconque, par l'envoi de courants positifs, et indique également son abaissement par l'envoi de courants négatifs.

HYDROSTATIQUE (*sta-tik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *statique*) adj. Mécan. Qui se rapporte à l'équilibre des fluides liquides et gazeux.
— Physiq. *Lampe hydrostatique*, Lampe dans laquelle l'huile, placée au-dessous de la mèche, est déterminée à monter par la pression d'une colonne d'eau chargée de sels. ‖ *Balance hydrostatique*. V. BALANCE. ‖ *Paradoxe hydrostatique*. V. la partie encycl. de l'art. suiv.

HYDROSTATIQUE (*sta-tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Mécan. Partie de la mécanique consacrée à l'étude des conditions d'équilibre des fluides.
— ENCYCL. Les premiers travaux sur l'*hydrostatique* datent d'Archimède, lequel découvrit le principe suivant, qui porte son nom : *un corps plongé dans un fluide subit une poussée de bas en haut, égale au poids du fluide déplacé.* Puis la science demeura stationnaire jusqu'au jour où Stevin expliqua le *paradoxe hydrostatique*, relatif à la pression exercée par un liquide sur le fond d'un vase (1586). Il démontra que, quelle que soit la forme du récipient, la force pressante est égale au poids du liquide contenu dans un cylindre ayant pour base le fond et pour hauteur la distance de la surface pressée au niveau. Mais l'hydrostatique doit ses importants progrès à Pascal. Son théorème fondamental, énoncé en 1653, sert de base à cette partie de la mécanique, car une série de conséquences s'en déduisent. On le formule ainsi : *Toute pression exercée sur une portion de la surface d'un liquide enfermé de tous côtés se transmet intégralement à une partie plane de même surface prise sur la paroi ou dans l'intérieur du liquide et orientée de façon quelconque.* Pour vérifier expérimentalement son principe, Pascal imagina la *presse hydraulique*. V. HYDRAULIQUE.
La surface libre d'un liquide pesant en équilibre est plane. Le *niveau à bulle d'air* repose sur cette constatation. Quand on immerge un corps solide dans un liquide de même densité, il reste en équilibre indifférent ; si le corps est spécifiquement plus lourd que le liquide, il est entraîné au fond ; plus léger, il émerge en partie : on dit alors qu'il flotte. Dans des vases communicants remplis d'un même liquide, celui-ci s'élève à une hauteur identique. Le phénomène des *puits artésiens* s'explique par cette loi, et le *niveau d'eau* en constitue une application. Lorsque les vases communicants contiennent des liquides différents, le plus lourd remplit le tube de communication, et les hauteurs respectives des surfaces libres au-dessus du plan de séparation sont en raison inverse des densités.

Bien que les gaz se distinguent par leur expansibilité, leur grande compressibilité, les variations notables de température produites par la compression ou la détente, les lois de l'hydrostatique les régissent dans leurs grandes lignes. Les *aérostats* montrent que le principe d'Archimède leur est applicable, et le *baroscope* a été inventé pour vérifier ce dernier. D'autre part, on réalise une expérience analogue à celle de la presse hydraulique en réunissant par un tube un large sac de caoutchouc à un petit soufflet. On met ensuite sur le sac une planche et un poids. Il suffit d'exercer un léger effort sur le soufflet pour que la pression transmise par l'air à la surface du caoutchouc soulève le poids.

HYDROSTÉATITE (*sté*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de talc.

HYDROSULFATE n. m. Chim. Syn. de SULFHYDRATE. ‖ Sulfate hydraté.

HYDROSULFITE n. m. Sel dérivant de l'acide hydrosulfureux.

HYDROSULFUREUX (*reû*) adj. m. Se dit d'un acide SO^2H^2, résultant de l'hydrogénation de l'acide sulfureux en solution aqueuse par le zinc.
— ENCYCL. Cet acide n'a pu être séparé de sa dissolution, mais on prépare un hydrosulfite de sodium cristallisé en traitant le bisulfite de sodium par le zinc, ou encore en électrolysant le bisulfite de sodium. L'acide *hydrosulfureux* et les hydrosulfites sont des réducteurs très énergiques, leur dissolution absorbe l'oxygène et donne de l'acide sulfureux et un sulfite acide.
Cet acide et son sel de sodium se transforment spontanément en acide hyposulfureux, qui donne en définitive du soufre, de l'acide sulfureux et un hyposulfite.

HYDROSULFURIQUE adj. Chim. Syn. de SULFHYDRIQUE.

HYDROSYTE (du gr. *hudôr*, eau) n. f. Géode calcédonique, qui contient de l'eau.

HYDROTACHYLYTE (*ta-ki*) n. f. Espèce appartenant à la famille des feldspaths. Variété vitreuse de labradorite.

HYDROTACHYMÈTRE (*ta-ki* — du gr. *hudôr*, eau, *takhus*, prompt, et *metron*, mesure) n. m. Instrument avec lequel on mesure la vitesse de l'eau.

HYDROTALC (*talk'*) n. m. Silicate naturel appartenant au genre chlorite. Syn. de PENNINE.

HYDROTALCITE (*sit'*) n. f. Oxyde hydraté naturel d'alumine et de magnésie.

HYDROTECHNIQUE (*tè-knik'* — du gr. *hudôr*, eau, et de *technique*) n. f. Partie de la mécanique, qui se rapporte à la conduite et à la distribution des eaux.

HYDROTÉE ou **HYDROTŒA** (*té-a*) n. f. Genre d'insectes diptères, famille des anthomyzidés, comprenant une quinzaine d'espèces propres aux régions tempérées. (Les hydrotées sont des mouches de taille moyenne, grises ou noirâtres, vivant dans les lieux humides ; certaines tourmentent les bestiaux par leurs piqûres. Telles sont les *hydrotea irritans* et *meteorica*, d'Europe.)

HYDROTELLURATE n. m. Chim. Syn. de TELLURHYDRATE.

HYDROTELLURIQUE adj. Chim. Syn. de TELLURHYDRIQUE.

HYDROTÉPHROÏTE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la téphroïte.

HYDROTHÈQUE (*tèk'* — de *hydre*, et du gr. *thêkê*, boîte) n. f. Zool. Enveloppe chitineuse en forme de calice, dans laquelle sont renfermés les polypes nourriciers ou hydranthes d'une colonie de mollusques hydroïdes.

HYDROTHÉRAPEUTIQUE n. f. Syn. de HYDROTHÉRAPIE.

HYDROTHÉRAPIE (*pî* — du gr. *hudôr*, eau, et *therapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique, qui consiste dans l'emploi de l'eau sous toutes ses formes et de toutes les manières. ‖ Spécialem. Traitement par les ablutions, les affusions et les douches.
— ENCYCL. Méd. L'*hydrothérapie* était connue des anciens ; Hippocrate et Celse en parlent. Au XVIIIe siècle, Hancocke et Hoffmann de Halle, puis Whrigt, Gregory, Mac Lean et surtout Currie cherchèrent à établir la médication par l'eau sur des bases moins empiriques. L'ouvrage de Currie, qui date de 1798, provoqua les recherches de Giannini, médecin milanais, qui appliqua les affusions froides au traitement des fièvres. Priessnitz, que l'on considère à tort comme le véritable fondateur de la méthode hydrothérapique, ne fut qu'un empirique. Ce fut surtout Louis Fleury qui formula à cet égard des règles précises ; depuis lors, la méthode n'a fait que se perfectionner grâce, d'une part, à Brand, à ses élèves et à la vulgarisation du système de l'abbé Kneip, d'autre part aux notions que nous possédons sur la nécessité physiologique des soins de propreté.
En hydrothérapie proprement dite, l'eau s'applique sous trois formes principales : les ablutions, affusions et tub,

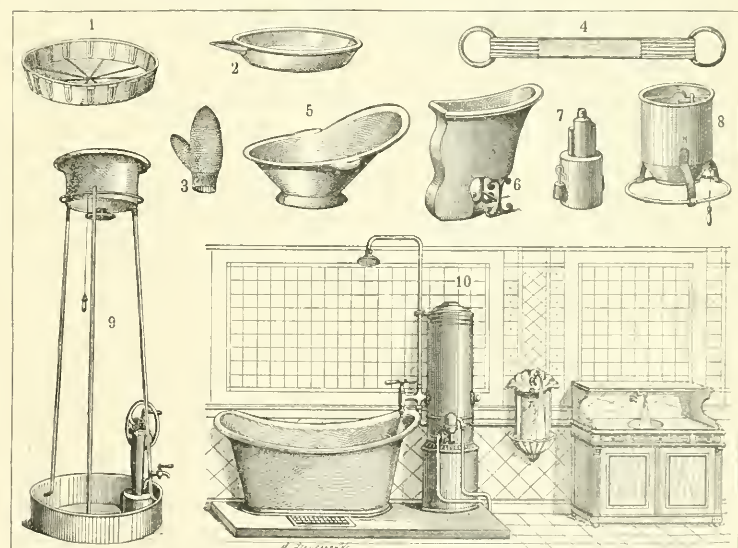

Hydrothérapie : 1. Tub de voyage en tissu caoutchouté. — 2. Tub en métal. — 3. Gant à friction. — 4. Lanière à friction. — 5. Bain de siège. — 6. Baignoire-fauteuil. — 7. Cylindre chauffe-bain. — 8. Seau à douche. — 9. Appareil à douches simples, réservoir et pompe à volant, pomme de pluie. — 10. Salle de bains et de toilette. V. BAIN.

les enveloppements humides, et enfin les douches; les bains constituent une méthode spéciale qui a été précédemment étudiée. (V. BALNÉOTHÉRAPIE.) Les ablutions et affusions se pratiquent avec de l'eau froide ou tiède, rarement avec de l'eau chaude; le tub est une forme d'affusion qui consiste à verser sur le corps une certaine quantité d'eau à la température ambiante; les enveloppements humides se font avec des compresses, des serviettes, des draps trempés dans l'eau et faiblement exprimés; l'eau peut être froide, comme dans certaines affections pulmonaires de l'enfance, ou chaude comme dans les applications à la gorge. Les bains de pieds chauds, dérivatifs parfois efficaces, peuvent être considérés comme une des formes de l'hydrothérapie de durée. Les douches, enfin, sont des applications très courtes et locales d'eau froide ou chaude sous pression. Certaines d'entre elles, qui répondent à des indications organopathiques, sont strictement localisées : douches hypogastrique, splénique, hépatique, périnéale, utérine, oculaire, rachidienne, etc.; les douches rectales et ascendantes peuvent être considérées comme des lavements forcés; de même, les bains de pieds et de siège à eau courante ne sont que des douches locales. Enfin, l'eau des douches peut être chargée de divers produits médicamenteux; on a ainsi les douches salines, alcalines, de Barèges, etc.

En ce qui concerne les douches, les précautions à prendre sont les suivantes : être à jeun ou à une distance de cinq à six heures du dernier repas, marcher *avant* et, si possible, *pendant* (les douches dites en promenade sont très favorables à la réaction prompte chez les sujets rebelles), puis, *après* la douche, pour favoriser la réaction, recourir aux massages, aux frictions ou aux exercices physiques, comme l'escrime, la gymnastique, la course, en général les *sports*. De plus, les douches doivent être courtes, dix à trente secondes, quand elles sont froides (+ 9° C.); elles sont alors toniques et sédatives; chaudes (30 à 35° C.), elles sont excitantes quand elles sont courtes (20 secondes), sédatives, au contraire, quand elles sont prolongées (1 minute et plus).

Les douches et les affusions ont des effets généraux qui jouent un rôle important dans la médication par l'eau. En dehors de la peau, qui est débarrassée des poussières et des corps étrangers qui peuvent la salir, et dont le fonctionnement normal est maintenu; en dehors de l'accoutumance au froid, par conséquent de l'augmentation de résistance organique, il se produit une régularisation plus ou moins complète des grandes fonctions : circulation, hématose, nutrition. C'est pourquoi les anémiques, les scrofuleux, les rachitiques se trouvent si bien d'une application méthodique et raisonnée de l'hydrothérapie froide. Cette régulation atteint naturellement le système nerveux; aussi les affusions et les douches sont-elles indiquées dans presque toutes les formes des maladies de ce système. Dans la mélancolie, l'hypocondrie, les névroses par dépression, l'hydrothérapie froide donne des résultats très heureux; mais, dans les névroses par excitation, l'hydrothérapie chaude ou alternative procure des améliorations plus certaines et durables.

— Art vétér. Le traitement par les bains ou les douches froides ou chaudes est très employé dans la médecine vétérinaire, soit pour combattre les efforts d'articulation (douches froides), soit contre la fourbure (bains de pieds froids), soit dans le cas de danse de Saint-Guy (douches froides sur le rachis), etc.

HYDROTHÉRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrothérapie : *Traitement* HYDROTHÉRAPIQUE.

HYDROTHERMAL, ALE, AUX (*tèr'* — du préf. *hydro*, et de *thermal*) adj. Qui appartient, qui se rapporte aux sources d'eaux thermales.

HYDROTHERMIQUE (*tèr'-mik'* — du préf. *hydro*, et de *thermique*) adj. Qui a rapport à l'eau et à la chaleur.

HYDROTHORAX (*rakss* — du gr. *hudôr*, eau, et de *thorax*) n. m. Hydropisie de la plèvre.

— ENCYCL. Méd. La lésion consiste dans la présence d'un épanchement de sérosité limpide et citrine pouvant aller de quelques centigrammes à plusieurs litres. L'*hydrothorax* n'est pas une maladie, c'est un symptôme, au pronostic fâcheux, qui survient au cours du mal de Bright, ou de l'asystolie, dans les tumeurs du médiastin, et souvent à la dernière période d'un grand nombre de maladies. Il diffère de la pleurésie par l'absence de fièvre, de point de côté, de frottement, par sa bilatéralité et sa mobilité.

Comme dans toutes les hydropisies, le traitement doit se borner au régime lacté, aux diurétiques, sudorifiques et purgatifs; si l'épanchement produit une gêne mécanique au jeu du poumon, la *thoracentèse* s'impose, mais le liquide reparaît toujours à brève échéance.

— Art vétér. L'hydropisie de la cavité pectorale, fréquente chez le cheval, le chien, le bœuf, se complique de pneumonie, et est alors un symptôme de la pleuropneumonie contagieuse. V. PLEURÉSIE, et PLEUROPNEUMONIE.

HYDROTHYMOQUINONE (*kl*) n. f. Composé qui est à la thymoquinone ce que l'hydroquinone est à la quinone.

HYDROTIMÈTRE n. m. Instrument dont on se sert en hydrotimétrie.

HYDROTIMÉTRIE (*trî* — mot mal formé; peut-être du gr. *hudrotês*, qualité de ce qui est comme de l'eau, et *métron*, mesure) n. f. Détermination, à l'aide de l'eau de savon, de la *dureté* d'une eau, c'est-à-dire de la quantité de sels calcaires qu'elle contient.

— ENCYCL. Les acides gras du savon sont décomposés par les sels terreux et forment avec eux des composés insolubles, en sorte qu'une solution alcoolique de savon agitée avec une eau exempte de sels alcalino-terreux produit une mousse persistante. Si, au contraire, l'eau renferme des sels de chaux ou de magnésie, la mousse ne se produira que lorsque toute la chaux ou la magnésie aura été neutralisée; plus la teneur en sels alcalino-terreux sera forte, plus il faudra de solution alcoolique de savon pour que la mousse se produise. — L'analyse hydrotimétrique, imaginée par Clark, perfectionnée et généralisée par Boutron et Boudet, est basée sur cette propriété. La liqueur d'épreuve est formée par une dissolution de 100 gr. de savon blanc de Marseille dans 1.600 grammes d'alcool à 90° et 1.000 grammes d'eau distillée. Cette liqueur est titrée à l'aide d'une dissolution normale de chlorure de calcium à 0gr,25 ou de baryum à 0gr,55 par litre, de façon que 22 degrés de la burette (V. HYDROMÈTRE) soient juste nécessaires pour neutraliser 40 centimètres cubes de cette dissolution normale; dans ces conditions, chaque degré de la burette correspondra à 0gr,1 de savon neutralisé par litre d'eau. Si donc une eau quelconque donne un certain degré à la burette, elle décomposera autant de fois un décigramme de savon par litre.

Si l'on veut faire complètement l'analyse hydrotimétrique de l'eau, c'est-à-dire déterminer les quantités de chaux, de magnésie, d'acide carbonique dissoutes dans l'eau, il faut se servir, en outre, d'une solution d'oxalate d'ammoniaque à $\frac{1}{60}$ et d'une solution de chlorure de baryum à 0gr,55 par litre. On détermine : 1° le degré hydrotimétrique de l'eau à analyser; 2° celui de l'eau traitée par l'oxalate d'ammoniaque après repos et filtration (la chaux a été précipitée à l'état d'oxalate de chaux, sauf celle qui entrait dans l'eau à l'état de carbonate); 3° après une ébullition d'un échantillon de l'eau, pour chasser l'acide carbonique dissous et précipiter le carbonate de chaux, il ne reste en solution que les sels de magnésie et les sels de chaux autres que le carbonate (une petite quantité de ce dernier sel reste dissoute; enfin, après ébullition, l'addition d'oxalate d'ammoniaque précipite les sels de chaux et laisse les sels de magnésie).

Il importe de remarquer que le degré hydrotimétrique, unité arbitraire, n'est pas le même pour tous les pays.

HYDROTIMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie : *Appareil* HYDROTIMÉTRIQUE.

HYDROTITANIQUE (*nik'* — du préf. *hydro*, et de *titanique*) adj. Se dit d'un fluorure double de titane et d'hydrogène, qui fait fonction d'acide en formant des fluorures doubles à base de titane et d'un autre métal.

HYDROTITANITE n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la perowskite.

HYDROTOMIE (*mî* — du gr. *hudôr*, eau, et *tomê*, dissection) n. f. Anat. Procédé de dissection inventé par Lacauchie et qui consiste à injecter de l'eau par les artères.

— ENCYCL. Cette eau, qui transsude par pression, infiltre les tissus, écarte les fibres, augmente la transparence du tissu conjonctif et isole les divers organes.

HYDROTOMISER v. a. Disséquer par le procédé de l'hydrotomie.

HYDROTROPIQUE (*pik'*) adj. Bot. Qui présente les phénomènes de l'hydrotropisme; qui s'y rapporte.

HYDROTROPISME (*pissm'* — du gr. *hudôr*, eau, et *trépein*, tourner) n. m. Bot. Courbure produite dans un organe végétal par l'influence de l'eau sur sa croissance.

— ENCYCL. Le milieu aquatique accélère la croissance de la plante, à condition que la respiration s'y exerce librement; un organe, tel qu'une jeune tige, placé dans le voisinage immédiat d'un milieu imbibé d'eau, s'accroît davantage sur la face exposée à l'humidité, devient convexe sur cette face et tend à s'éloigner de la région humide par une courbure dite *hydrotropique*.

HYDROTYPIE (*pî* — du gr. *hudôr*, eau, et *tupos*, caractère) n. f. Procédé photographique, dû à Ch. Cros, basé sur la propriété que possède la gélatine bichromatée de devenir insoluble sous l'action de la lumière.

HYDROÜS n. m. Entom. Syn. de HYDROCHARIS.

HYDROUVITATE n. m. Chim. V. HYDROUVITIQUE.

HYDROUVITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^{10}O^4$, dont on obtient le sel de baryum en chauffant à 130°, en tubes scellés, pendant six heures, l'acide pyruvique et l'hydrate de baryum.

HYDROVANILLOÏNE (*ll* mll.) n. f. Glycol-diphénol-éther $C^{16}H^{18}O^6$, résultant de l'hydrogénation de la vanilline.

HYDROVATE ou **HYDROVATUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, famille des hydroporinés, comprenant de petites formes aquatiques, répandues sur tout le globe. (Les hydrovates, ovales, bruns ou roux, tachetés de fauve ou unicolores, vivent par petites sociétés dans les eaux stagnantes. Les *hydrovatus cuspidatus* et *clypealis* habitent l'Europe.)

HYDROXANTHIQUE adj. Chim. Syn. de PERSULFOCYANIQUE.

HYDROXANTHOCHÉLIDONIQUE adj. Chim. V. CHÉLIDONIQUE.

HYDROXÉTHYLÈNE-TRIÉTHYL-AMMONIUM n. m. Corps connu à l'état d'hydrate, et qui est une base homologue de la névrine, renfermant trois résidus éthyles au lieu et place des trois méthyles que renferme la névrine. ‖ On dit aussi HYDROXYAMYLÈNE-AMMONIUM.

HYDROXYCAMPHORONATE (*kan*) n. m. Sel dérivant de l'acide hydroxycamphoronique.

HYDROXYCAMPHORONIQUE (*kan, nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^{12}O^6$, qui se produit en même temps que l'acide camphoronique dans l'oxydation du camphre par l'acide nitrique.

HYDROXYDE n. m. Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROXYDÉ, ÉE adj. Chim. Amené à l'état d'hydroxyde.

HYDROXYLAMINE n. f. Base organique représentant l'ammoniaque dans laquelle un hydrogène serait remplacé par un groupe hydroxyle $AzH^2(OH)$. Syn. OXYAMMONIAQUE.

— ENCYCL. Cette base prend naissance dans la réduction de l'éther azotique et des azotates, par le chlorure stanneux. Isolée anhydre en 1891, elle se présente en aiguilles cristallines, très hygroscopiques, fusibles à 33°, solubles dans l'eau. Ses solutions réagissent avec élimination d'eau sur les aldéhydes (*aldoximes*), sur les acétones (*acétoximes*), sur les nitriles (*amidoximes*). Elle réduit les sels de cuivre, de mercure, et ne décolore pas les solutions ammoniacales d'oxyde de cuivre, ce qui la distingue de l'ammoniaque. Le chlorhydrate AzH^3O, HCl, en prismes ou en tables, est soluble dans l'eau et l'alcool.

HYDROXYPENTIQUE adj. Chim. V. TÉTRIQUE.

HYDROXYTÉTRIQUE adj. Chim. V. TÉTRIQUE.

HYDROZINCITE (*sit'*) n. f. Carbonate hydraté naturel de zinc ou calamine terreuse. Syn. de ZINCONITE.

HYDRUNTUM, HYDRONTE ou **HYDRUS**, ville de l'Italie ancienne (Apulie). Auj. OTRANTE.

HYDRURE n. f. Petite algue du groupe des flagellates, formée de cellules arrondies ou ovoïdes, qui, quoique séparées, sont entourées d'une même gaine gélatineuse, et dont les zoospores ou cellules reproductrices mobiles sont rondes ou tétraédriques et pourvues d'un cil unique.

HYDRURE n. m. Chim. Combinaison des radicaux simples ou composés avec l'hydrogène.

— ENCYCL. Les *hydrures* des métalloïdes donnent les hydracides; les acides chlorhydrique, bromhydrique, etc.; ils donnent aussi l'eau, les hydrocarbures, etc. Il existe également des hydrures métalliques et des hydrures d'aldéhydes ou de radicaux alcooliques ou d'acides.

HYDRURÉES n. f. pl. Tribu de plantes, famille des cryptomonadacées, dont le genre *hydrure* est le type, et caractérisée par l'immobilité normale du thalle. — *Une* HYDRURÉE.

HYDRURIE (*ri* — du gr. *hudôr*, eau, et *ourein*, uriner) n. f. Nom de l'une des trois formes que Robert Wilis reconnaissait dans la polyurie, et qui était caractérisée par la diminution générale des principes solides.

HYDRUVATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydruvique.

HYDRUVIQUE (*vik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^{10}O^5$, qui n'a pas été isolé, mais dont on obtient le sel de baryum dans l'action de la baryte sur l'acide pyruvique.

HYDURILATE n. m. Sel dérivant de l'acide hydurilique.

HYDURILIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^6Az^4O^6$, que l'on peut considérer comme formé par l'union d'une molécule de *tartonylurée* et d'une molécule de *malonylurée*, et qui se produit en même temps que la *pseudoxanthine* et le *glycocolle* quand on traite l'acide urique par l'acide sulfurique à 110°. (On obtient aussi l'*hydurilate d'ammonium* en chauffant à 170° en tubes scellés de l'*alloxantine*.)

HYÉMAL, ALE, AUX adj. Linguist. V. HIÉMAL, ALE, AUX.

HYÉMATION n. f. Linguist. V. HIÉMATION.

HYÈNE (lat. *hyæna*; du gr. *huaina*, même sens) n. f. Genre de mammifères carnassiers, famille des *hyénidés*, tribu des *hyéninés*, comprenant trois espèces des régions chaudes de l'ancien monde, particulièrement de l'Afrique, et cinq autres fossiles dans les terrains tertiaires.

— Fig. Personne d'un naturel bas et féroce. (Se dit particulièrem. d'une femme.)

— ENCYCL. Les *hyènes* sont des animaux de grande taille, remarquables par leur train de derrière très surbaissé, leur échine en toit avec une longue crinière rude et épaisse comme le reste du pelage, gris ou fauve sale varié de brun. Les membres ont tous quatre doigts à griffes non rétractiles, fortes, propres à fouir; la dentition, formidable, est celle de bêtes qui broient les os. Sans dédaigner, à l'occasion, les proies vivantes, les hyènes vivent surtout de charognes et de cadavres qu'elles déterrent. Elles n'attaquent que rarement les hommes ou même les enfants, à moins qu'ils ne soient isolés, endormis ou blessés. Nocturnes et timides, elles rôdent autour des lieux habités et passent le jour dans des cavernes; c'est là que la femelle met bas de trois à sept petits par an. L'hyène tachetée (*hyæna crocuta*), fauve, tachée de brun, est répandue dans l'Afrique méridionale et orientale avec l'hyène brune (*hyæna brunnea*), tandis que l'hyène rayée (*hyæna striata*), qui porte des zébrures noirâtres, se trouve depuis le Sénégal dans toute l'Afrique septentrionale et moyenne jusqu'en Assam. Les hyènes s'apprivoisent, mais leur odeur infecte les fait peu rechercher dans les ménageries.

Hyène.

HYÉNIDÉS ou **HYŒNIDÉS** n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, qui comprend les *hyènes* et les *protèles* et se subdivise en deux tribus : *hyéninés* et *protélinés*. — *Un* HYÉNIDÉ ou HYŒNIDÉ.

HYÉNINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, famille des *hyénidés*, renfermant les *hyènes* et les genres fossiles : *lycyhyæna*, *hyænictis*, *borophagus*, *lepthyæna*. — *Un* HYÉNINÉ.

HYÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide gras analogue à l'acide cérotique, que l'on extrait des glandes anales de l'hyène.

HYÉNODON ou **HYÆNODON** n. m. Genre de mammifères marsupiaux carnassiers, famille des dasyuridés, comprenant des formes fossiles dans les terrains tertiaires. (Les débris de l'*hyænodon leptorhynchus* ont été trouvés dans les phosphorites du Quercy.)

HYÈRES, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 19 kil. de Toulon, à 4 kilom. du rivage de la Méditerranée (rade d'Hyères), sur une dérivation du fleuve côtier Gapeau; 17.708 hab., dont 9.000 agglomérés. Ville d'hiver des plus renommées et la plus ancienne des stations hivernales

Hyères (rade et îles).

françaises de la Méditerranée, et, « de par son étendue même, une station très complexe et de parties fort dissemblables, elle a des coins très abrités, d'autres assez exposés au mistral, et représente plusieurs climats assez différents pour nécessiter de minutieuses investigations de la part des malades qui viennent y séjourner ». Culture des primeurs, surtout des artichauts et des fleurs. « Au printemps, la plaine d'Hyères n'est qu'un immense champ de roses. » — Le canton a 3 comm. et 22.300 hab.

HYÈRES (ILES D'), îlots provençaux de la Méditerranée, séparant la *rade* ou *baie d'Hyères* de la mer, avec l'aide de la presqu'île de Giens qui fut jadis, elle aussi, l'une des îles d'Hyères, mais que des sables ont rattachée à la terre. Quatre dépendent de la commune d'Hyères. Porquerolles a 1.200 hectares et 300 hab.; Bagau n'est qu'un îlot, Port-Crésus, 600 hectares; l'île du Levant, la plus longue, a 8 kilomètres; au total, 600 hab. sur 2.600 hectares. Climat charmant, mer admirable, sites superbes.

Armes d'Hyères.

HYÉTOMÈTRE n. m., **HIÉTOMÉTRIE** n. f. et **HYÉTOMÉTRIQUE** adj. V. PLUVIOMÈTRE, PLUVIOMÉTRIE et PLUVIOMÉTRIQUE.

HYÉTOSCOPE n. m. Physiq. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

HYGAP. Géogr. V. ORANGE.

HYGIE (*ji* — du gr. *Hugieia*, déesse de la santé) n. f. Antiq. gr. Gâteau de fleur de farine, qu'on offrait à Hygie, déesse de la santé, et à d'autres divinités.

HYGIE. Myth. gr. Déesse de la santé. A l'origine, ce n'était qu'une abstraction personnifiée. Pendant longtemps, son nom n'a été qu'une épithète appliquée à d'autres divinités, surtout à Déméter ou Athéna. Vers la fin du VIe siècle ou au commencement du Ve siècle avant notre ère, on se mit à l'honorer comme une déesse distincte; mais elle fut toujours associée à d'autres dieux guérisseurs, surtout à Asclépios (Esculape), dont elle devint la fille. En Attique, la religion d'Athéna Hygieia était fort ancienne; vers la fin du Ve siècle, on y ajouta la religion d'Hygie et d'Asclépios, dont le centre fut l'Asclépieion, sur les pentes sud de l'Acropole. Plus tard, ce culte d'Hygie s'étendit à une foule de cités de la Grèce du Nord, de l'Asie Mineure, de la Grande-Grèce et des îles. Son culte fleurit à Rome, du IIIe siècle avant notre ère à la fin du paganisme; on l'y honora, soit sous son nom grec, soit sous les noms romains de *Valetudo* et de *Salus*.

Hygie et Esculape (Bas-relief en marbre du musée Pio Clementino.)

— Iconogr. Hygie est représentée sur une foule de monuments figurés, où elle est presque toujours associée à Asclépios. Elle est représentée généralement debout, avec les attributs d'Asclépios, surtout le serpent et la coupe. Sur les monuments les plus anciens, c'est une grave matrone; sur les plus récents, une jeune fille, élégante et fine.

HYGIE, planète télescopique, n° 10, découverte, en 1849, par de Gasparis.

HYGIÈNE (*ji-èn'* — du gr. *hugiainein*, se bien porter) n. f. Partie de la médecine qui a pour but de faire connaître les influences diverses qui proviennent des milieux dans lesquels l'homme évolue et de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement.

— ENCYCL. Méd. *L'hygiène* fut d'abord régie par les religions : c'est ainsi que les races sémitiques, avec Moïse, puis Mahomet, se sont vu proscrire dans leur alimentation certaines boissons ou certains animaux; dans l'Inde, la croyance à la métempsycose rendait végétariens les indigènes. Chez les Grecs et les Romains, ce fut le culte de la beauté qui fit naître les habitudes d'hygiène.

L'hygiène se préoccupe de l'individu et de la collectivité. Son rôle est de prémunir l'un, pour préserver l'autre de la contagion possible des maladies. L'hygiène individuelle doit être double, portant sur l'être vivant et sur la façon de l'immuniser contre les maladies contagieuses; de là les sérums et les vaccinations.

L'hygiène collective comprend des mesures générales du même ordre : désinfection obligatoire des locaux et des objets de literie après les maladies contagieuses, la déclaration de celles-ci par le médecin (loi du 30 nov. 1892), ou par la famille (Congrès d'hygiène de 1900). L'Académie de médecine a dressé une liste des maladies à déclarer : choléra, variole, diphtérie, scarlatine, etc.; la tuberculose y sera, vraisemblablement, jointe à brève échéance. Déjà, la collectivité commence à être prémunie par les défenses de cracher en maints endroits, l'usage de crachoirs portatifs par certains tuberculeux, etc.

L'hygiène a été bouleversée par les données de l'école pasteurienne : en chirurgie, après s'être appelée l'*antisepsie*, elle s'est appelée l'*asepsie*. Sous cette dernière appellation, nécessaire aux malades de médecine, elle a fait également créer des *étuves*, maints appareils ou agents de désinfection : on fait des pavillons d'isolement pour les malades opérés ou contagieux; on a des blouses spéciales pour soigner certains contagieux.

L'hygiène publique, qui surveille toutes les mesures prophylactiques, comprend des conseils d'hygiène, des inspecteurs, des vétérinaires inspecteurs des viandes, etc.

L'eau, le lait, etc., ont été aussi l'objet de purifications, ébullitions, pasteurisations, stérilisations, etc., destinées à neutraliser les germes ou bacilles qu'ils renferment.

L'hygiène professionnelle progresse : on tend à remplacer de plus en plus, dans l'industrie, les substances nuisibles par d'autres inoffensives, à ventiler les ateliers, diminuer l'orthostatisme quand il est inutile, etc.

Hygiène alimentaire. L'hygiène alimentaire comprend non seulement le *régime* (V. ce mot) à l'état normal ou pathologique, mais encore tout ce qui est susceptible d'empêcher les contagions ou de prévenir les intoxications et les empoisonnements produits par les aliments ou les ustensiles qui servent à leur cuisson.

On doit proscrire l'usage de casseroles étamées avec un alliage contenant du plomb, des poteries vernissées à l'aide de ce même métal ou de sel de cuivre (vernis jaune ou vert); la fonte, le fer émaillés ne doivent être utilisés qu'exempts de fissures. Pour les boissons, les eaux de rivière, d'étang, sont à rejeter, le lait, souvent contaminé par la tuberculose mammaire des vaches, sera bouilli, etc. Les viandes fiévreuses, saigneuses, à consistance molle, ou celles qui sont putréfiées (V. VIANDE, BOTULISME), seront proscrites. Malgré tout, la chair des animaux peut donner le ténia (bœuf), la trichinose (porc), l'actinomycose, etc.; aussi doit-on restreindre l'usage des viandes saignantes.

— Dr. *Législation de l'hygiène publique.* Les lois touchant à l'hygiène publique se divisent en deux groupes principaux : les unes ont pour but la préservation des maladies (telles sont les lois relatives à l'assainissement des villes et à la salubrité des habitations, la législation du défrichement des marais et des étangs, les lois réglant la police sanitaire maritime, etc.); les autres supposent que la maladie est déjà déclarée chez l'individu et ont pour objet d'en favoriser la guérison (par exemple, la législation qui régit la médecine et la pharmacie).

Organisation de l'hygiène publique. A part les attributions conférées, dans chaque commune, à l'autorité municipale, en matière d'hygiène publique, cette organisation comporte une *administration centrale* et une *administration départementale*.

Il existe, au ministère de l'intérieur, une *direction de l'hygiène et de l'assistance publiques* et, en outre, 1° un *comité consultatif de l'hygiène publique*, chargé de la prophylaxie contre les épidémies, de la police médicale et pharmaceutique, de la salubrité des logements et ateliers, du régime des eaux quant à la salubrité; 2° un *comité de direction des services de l'hygiène*.

D'autre part, le ministère du commerce et de l'industrie est chargé d'appliquer les lois régissant les établissements industriels, spécialement au point de vue de la protection de l'enfance. Enfin, le ministère de l'agriculture a dans ses attributions le service des épizooties.

Quant à l'administration départementale, elle comprend : 1° des *conseils d'hygiène départementaux*, composés de sept membres au moins et de quinze au plus, choisis par le préfet et présidés par lui; 2° des *conseils d'hygiène d'arrondissement*, dont les membres, nommés pour quatre ans et renouvelables par moitié tous les deux ans, sont choisis par le préfet parmi toutes personnes compétentes; 3° dans les chefs-lieux de canton, des *commissions municipales d'hygiène publique*.

— BIBLIOGR. : Barrier, *la Santé publique, hygiène et médecine des familles* (1882); Boutrois, *l'Hygiène à l'école* (1886); Drouineau, *De l'organisation départementale de la médecine publique* (1882); Dr A.-J. Martin, *Administration sanitaire en France et à l'étranger*; Poincaré, *Traité d'hygiène industrielle* (1886); Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*.

HYGIÉNIQUE (*ji-é-nik'*) adj. Qui a rapport à l'hygiène. — n. f. Médecine préservatrice. — On dit plutôt HYGIÈNE.

HYGIÉNIQUEMENT (*ji-é, ke*) adv. D'une façon hygiénique; au point de vue de l'hygiène.

HYGIÉNISTE (*ji-é-nisst'*) n. Personne qui s'occupe spécialement d'hygiène.

HYGIN (saint), pape de 139 à 142, ou, selon d'autres, de 154 à 158, ou encore de 137 à 149. Il était, croit-on, né à Athènes. Successeur de saint Télesphore, il se signala par son zèle à combattre les hérésies, et établit la distinction des rangs dans le clergé de Rome. — Fête le 11 janvier.

HYGINUS ou **HIGINUS.** On possède sous ce nom d'auteur un certain nombre d'ouvrages qui ne sont certainement pas sortis de la même plume et ne datent pas de la même époque. Il y eut un HYGINUS (Caius Julius) qui, amené à Rome comme esclave, suivit les leçons du grammairien Cornelius Alexandre, fut affranchi par Auguste et nommé bibliothécaire du palais. Il avait, entre autres ouvrages, composé un *Commentaire sur Virgile*, très estimé. Les deux ouvrages *Fabularum liber*, recueil de 277 fables mythologiques, et le poème astronomique intitulé *Poeticon astronomicon libri IV*, qu'on lui a attribués, sont écrits d'un style si barbare qu'on ne saurait y reconnaître les œuvres d'un écrivain goûté au siècle d'Auguste. On connaît sous le même nom un traité : *De castrametatione* inséré dans le « Thesaurus antiquitatum », de Grævius), et un traité d'arpentage sans doute aussi apocryphe, *De limitibus, de munitionibus* (publié dans les « Agrimensores », de Turnèbe).

HYGIOCÉRAME (*ji-o-sé* — du gr. *hugiês*, sain, et *keramos*, poterie) n. m. Poterie dont la couverte ne contient aucune substance nuisible à la santé, c'est-à-dire ni plomb, ni cuivre, ni arsenic.

HYGIOCÉRAMIQUE (*ji-o-sé, mik'*) adj. Qui est de la nature des hygiocérames : *Poteries* HYGIOCÉRAMIQUES.

HYGIOCOME (*ji* — du gr. *hugiês*, sain, et *komein*, soigner) n. m. Maison de santé ou de convalescence. (Rare.)

HYGIOLOGIE (*ji-o-lo-jî* — du gr. *hugiês*, sain, et *logos*, discours) n. f. Méd. Histoire de la santé, description du fonctionnement des organes dans l'état de santé.

HYGRINE (du gr. *hugros*, humide) n. f. Alcaloïde non toxique, qui se trouve dans les feuilles de coca. On le retire des liquides dont on a extrait la cocaïne par l'éther.

HYGROBAROSCOPE n. m. Métrol. Syn. de ARÉOMÈTRE.

HYGROBATINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides acariens, de la famille des hydrachnidés et dont le genre arrénure est le type. — *Un* HYGROBATINÉ.

HYGROBIE (*bî*) ou **HYGROBIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu dite des *hygrobiinés* et comprenant des formes très bombées, qui font le passage entre les dyticidés et les carabidés. Les hygrobies sont aquatiques et vivent dans les mares boueuses; elles font entendre une stridulation très distincte. Trois espèces connues : deux australiennes et une de France.

HYGROBIÉ, ÉE (du gr. *hugros*, humide, et *bios*, vie) adj. Bot. Qui croît dans les terrains humides ou inondés. — n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, connue aussi sous le nom de HALORAGÉES. — *Une* HYGROBIÉE.

HYGROCÉRAME n. m., et **HYGROCÉRAMIQUE** adj. V. HYDROCÉRAME et HYDROCÉRAMIQUE.

HYGRO-ÉLECTROMÈTRE (du gr. *hugros*, humide, et de *électromètre*) n. m. Appareil au moyen duquel Winter a comparé l'effet d'une machine électrique avec l'état d'un hygromètre à corde de boyau, en observant que la longueur des étincelles donnée à peu près proportionnellement à la grandeur des indications de l'hygromètre.

HYGROGRAPHE (du gr. *hugros*, humide, et *graphein*, décrire) n. m. Hygromètre enregistreur.

HYGROLOGIE (*jî* — du gr. *hugros*, humide, et *logos*, discours) n. f. Physiq. Traité sur l'eau et les autres fluides. — Physiol. Traité sur les fluides ou humeurs du corps humain.

HYGROLOGUE (*log'*) n. m. Savant qui s'occupe d'hygrologie.

HYGROMA (du gr. *hugros*, humide) n. m. Inflammation aiguë ou chronique, avec épanchement séreux ou purulent, des bourses séreuses.

— ENCYCL. Méd. L'*hygroma* aigu s'observe chez les arthritiques, les goutteux, les rhumatisants, les syphilitiques, ou bien à la suite de lésions locales : traumatismes, lymphangites, suppurations de voisinage. L'hygroma chronique est souvent consécutif à la première forme, mais, ici, diverses professions interviennent fréquemment. Le lieu d'élection le plus commun est la bourse séreuse prérotulienne, comme cela se voit chez les parqueteurs, botteleurs, maçons, moines contemplatifs, religieuses.

Le siège de l'hygroma est très variable : on l'observe partout où siègent des bourses séreuses : il est intéressant de citer le cas classique d'un saltimbanque bossu, dont la gibbosité portait une bourse séreuse, sur laquelle un compère multipliait ses coups à la parade; cette bourse séreuse devint le siège d'un hygroma.

Dans sa forme aiguë l'hygroma présente une tuméfaction régulière, arrondie, rouge, chaude, douloureuse, fluctuante. Il se termine par résorption, suppuration ou passage à l'état chronique. Dans la forme chronique, même tuméfaction, mais indolente, présentant quelquefois à la palpation une crépitation spéciale due à un épanchement sanguin, ou une fluctuation très nette. Traitement : pour la forme aiguë, immobilité et compression; incision large et lavage, s'il y a suppuration. Pour la forme chronique, ponction suivie d'injection iodée ou antiseptique; en cas d'échec, évacuation de la poche et excision de la paroi.

— Art vétér. Il se forme des *hygromas* ou des kystes séreux sous-cutanés sur des points saillants du corps qui reçoivent souvent des contusions; ainsi, il y a l'*hygroma du genou*, l'*hygroma du coude*, l'*hygroma du boulet*. Les hygromas se traitent comme les hydartroses. V. ce mot.

HYGROMÈTRE (du gr. *hugros*, humide, et *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à mesurer l'état hygrométrique de l'air.

— ENCYCL. Soit π le poids d'eau contenu dans un volume v d'air, et f la tension de la vapeur d'eau, on a la relation :

$$\pi = \frac{0,81\, v}{1+\alpha\, t\ \ 760}\, f.$$

Π étant le poids d'eau contenu dans le même volume d'air saturé de vapeur à la même température, et F la tension maximum de la vapeur, le rapport :

$$E = \frac{\pi}{\Pi} = \frac{f}{F}$$

est ce qu'on appelle l'*état hygrométrique*. Il est, par conséquent, égal à 1, lorsque l'air est saturé d'humidité, et prend des valeurs de plus en plus petites jusqu'à zéro quand la sécheresse augmente.

Les hygromètres peuvent donc prendre pour base la mesure de $\frac{\pi}{\Pi}$, ou de $\frac{f}{F}$, ou de π, ou de f, et de la température t, les tables de Regnault donnant les valeurs de F et de Π à toutes les températures; ces appareils peuvent se diviser en quatre classes :

— I. HYGROMÈTRES CHIMIQUES. Le plus simple des hygromètres chimiques consiste en un vase permettant d'emmagasiner un volume déterminé de l'air à étudier et un flacon desséchant contenant, par exemple, de l'anhydride sulfurique; on fait passer le volume d'air sur l'anhydride, qui a été pesé avant l'expérience et qui est pesé encore après qu'il a absorbé toute la vapeur d'eau de l'air. La différence des deux poids donne π.

D'autres hygromètres sont basés sur la différence du volume occupé par l'air avant et après la dessiccation.

— II. HYGROMÈTRES DE CONDENSATION. Ces appareils sont les plus employés; on détermine la température à laquelle il faut abaisser l'air pour le saturer de vapeur d'eau, ce que l'on constate par le dépôt de rosée qui se forme lorsque cette température est dépassée, si légèrement que ce soit.

Hygromètre de Daniell. Il se compose de deux petites boules de verre B, b, réunies par un tube; la branche Bc contient un petit thermomètre qui plonge dans de l'éther que contient la boule B, et l'appareil entier est complètement vide d'air. Sur l'ampoule b, qui est couverte d'une mousseline, on verse quelques gouttes d'éther afin de la refroidir; il y a alors distillation de B vers b et refroidissement de B. Quand la température de B a atteint la valeur correspondant à la tension maximum de la vapeur, on a formation de rosée à sa surface et on note cette température, ainsi que la température extérieure.

Hygromètre de Daniell

Hygromètre de Regnault. Il est formé par deux petits tubes t et t', dont la partie inférieure est enfermée dans des dés en argent poli. Dans l'un des tubes on met de

l'éther, qu'on fait évaporer par un courant d'air de façon à le refroidir lentement et progressivement, et atteindre ainsi le point de rosée. Le courant d'air est produit par un aspirateur A ; l'air arrive par le tube T.

L'appareil à condensation le plus couramment employé aujourd'hui est l'hygromètre d'Alluard ; il est basé sur le même principe que les précédents. Il est formé d'une cuve prismatique dans laquelle se fait l'évaporation de l'éther, et dont l'une des faces, sur laquelle doit se faire le dépôt de rosée, est argentée ; cette face est entourée par un cadre de même métal, isolé de la cuve par un certain intervalle, et qui, argenté comme l'est la face du prisme, sert de comparaison avec elle pour saisir exactement le moment du dépôt de la rosée.

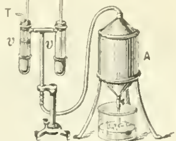

Hygromètre de Regnault.

— III. HYGROMÈTRES D'ABSORPTION. Ces appareils sont, à proprement parler, plutôt des hygroscopes que des hygromètres ; la graduation qu'ils portent étant faite par comparaison avec un autre appareil.

Hygromètre à cheveu de de Saussure. Il se compose d'un cadre métallique dans lequel est tendu un cheveu, préalablement dégraissé avec soin ; les variations de longueur du cheveu, qui dépendent de l'état hygrométrique de l'air, sont transmises à une aiguille qui se déplace sur un cadran gradué.

L'hygromètre enregistreur de Richard est basé sur les déformations que subit la corne.

L'appareil de Nodon est formé d'une bande de carton bristol, enroulée en spirale et couverte de vernis sur une de ses faces ; l'humidité, en agissant sur l'autre, fait rouler ou dérouler la spirale, qui porte une aiguille à sa partie inférieure.

— IV. PSYCHROMÈTRES. V. ce mot.

Hygromètre à cheveu : A, cheveu ; B, poulie munie d'un contrepoids T, thermomètre.

HYGROMÉTRICITÉ (si) n. f. Propriété d'être hygrométrique.

HYGROMÉTRIE (*tri* — rad. *hygromètre*) n. f. Partie de la physique qui a pour but la mesure de la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air.

— ENCYCL. L'air qui reste en présence d'eau pendant un temps assez long se sature d'humidité ; la quantité de vapeur d'eau qu'il contient alors ne dépend que du volume d'air considéré et de la température ; la pression de l'air se trouve, en effet, augmentée d'une quantité qu'on nomme *tension maximum de la vapeur* (v. VAPEUR), dont la valeur est fonction de la température.

Si la quantité d'eau qui est en présence de l'air est insuffisante pour la saturer, la tension de la vapeur prend une valeur, inférieure à la tension maximum, que l'on détermine au moyen des *hygromètres* et des *psychromètres*.

HYGROMÉTRIQUE (*trik*) adj. Qui a rapport à l'hygrométrie : *Études* HYGROMÉTRIQUES. ‖ Qui a rapport à l'humidité : *L'état* HYGROMÉTRIQUE *de l'air. La faculté* HYGROMÉTRIQUE *de certains sels.*

HYGROMÉTRIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière hygrométrique.

HYGRONOME ou **HYGRONOMA** n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une espèce européenne. *L'hygronoma dimidiata*, type de la tribu des *hygronominés*, est un petit staphylin, noir avec les élytres fauves en partie, et qui vit dans les marécages ; il se trouve dans toute la France.

Hygronome (gr. 8 fois).

HYGRONOMINÉS n. m. pl. Tribu de coléoptères de la famille des staphylinidés, ayant pour type le genre *hygronome*. — *Un* HYGRONOMINÉ.

HYGROPHILE (du gr. *hugros*, humide, et *philos*, ami) adj. Se dit d'une plante qui recherche l'humidité.

HYGROPHILE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Genre de plantes, de la famille des acanthacées.

— ENCYCL. Les *hygrophiles* (hygrophila) sont des herbes à tiges quadrangulaires, dressées ou couchées, à feuilles entières ou légèrement crénelées, à fleurs axillaires, groupées en glomérules, qui forment des verticilles plus ou moins complets. On en connaît plus de vingt espèces, des régions chaudes de l'Amérique, de l'Inde orientale et de l'Australie, habitant le bord des fleuves ou les lieux marécageux. Les propriétés astringentes de quelques espèces sont utilisées dans le traitement des tumeurs.

HYGROPHILES n. m. pl. Moll. Syn. de BASOMMATOPHORES. V. ce mot. — *Un* HYGROPHILE.

HYGROPHOBIE (*fo-bî* — du gr. *hugros*, humide, et *phobos*, crainte) n. f. Aversion pour les liquides.

HYGROPHORE n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par les spores blanches et les lames peu serrées, un peu cireuses et translucides. Beaucoup d'espèces ont leurs feuillets se prolongeant longuement sur le pied et le chapeau visqueux ; plusieurs se font remarquer par leurs couleurs vives ; par exemple, *l'hygrophore perroquet, l'hygrophore doré, l'hygrophore conique*, etc. V. CHAMPIGNON (planches en couleurs).

HYGROPODE ou **HYGROPODA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pisaurides, comprenant des formes voisines des dolomèdes, mais qui se rapprochent des lycoses par leurs mœurs et la manière de porter leur cocon. (Les hygropodes vivent au bord des eaux, parmi les pierres, et courent même sur la nappe liquide ; on en connaît plus de vingt espèces des régions chaudes du globe, surtout de Malaisie. Une d'elles, *l'hygropoda Borbonica*, est commune dans les torrents de la Réunion.)

HYGROSCOPE (*skop* — du gr. *hugros*, humide, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument permettant de juger approximativement de la plus ou moins grande humidité de l'air.

— ENCYCL. Les *hygroscopes* sont basés sur la propriété qu'ont quelques corps d'absorber l'humidité de l'air et de manifester cette absorption par un changement extérieur. Le chlorure de cobalt, par exemple, qui est bleu lorsqu'il est anhydre, passe au rose lorsqu'il est placé dans l'air humide ; ce changement s'opère avec toutes les gradations qui séparent le bleu du rose, en passant par le violet ; en trempant un dessin ou une fleur artificielle dans la solution de ce sel, on peut donc, par la couleur que prend l'objet, apprécier l'état d'humidité de l'air ambiant.

Certaines matières animales, comme le boyau, la corne, subissent, dans l'air humide, des déformations qui peuvent être utilisées à donner des indications sur l'état hygrométrique ; c'est un appareil bien connu que celui qui représente un capucin dont le capuchon s'abaisse ou se relève sur sa tête, suivant que l'air est sec ou humide ; le mouvement du capuchon est obtenu par une corde de boyau tordu, qui se détord quand l'air est humide.

Hygroscope.

HYGROSCOPICITÉ (*sko, si* — rad. *hygroscope*) n. f. Faculté d'absorber l'humidité.

HYGROSCOPIE (*sko-pî*) n. f. Même sens que HYGROMÉTRIE.

HYGROSCOPIQUE (*sko-pik*) adj. Qui peut servir d'hygroscope ou qui se rapporte aux hygroscopes ; qui indique le degré d'humidité de l'air.

HYGROTE ou **HYGROTUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dytiscidés, tribu des hydroporinés, comprenant de petites formes propres aux eaux stagnantes et dont les espèces sont répandues sur presque tout le globe. (Les hygrotes sont ovales, courts, bruns tachetés de jaune ou de fauve. *L'hygrotus inæqualis* est très commun en France.)

Hygrote (gr. 5 fois).

HYGRUSINE (du gr. *hugros*, humide, et *ousia*, essence) n. f. Partie fine des huiles essentielles.

HYKSÔS ou **HYKOUSSÔS**, transcription grecque des mots égyptiens *Hyk* (*Hykou*)-*Shasou*, le prince (les princes) des Bédouins, que Manéthon employa pour désigner dans son histoire les tribus et les souverains d'origine asiatique qui envahirent l'Égypte vers la fin de la XIV[e] dynastie xoïte.

— ENCYCL. Hist. V. ÉGYPTE.

HYLA n. f. Nom scientifique du genre rainette.

HYLÆOS, nom d'un centaure qui fut tué par Thésée aux noces de Pirithoos. D'après une autre tradition, il fut tué par Atalante, à qui il avait voulu faire violence.

HYLÆOSAURE (*sôr*) ou **HYLÆOSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Genre de reptiles dinosauriens stégosauriens, famille des scélidosauridés, comprenant des formes fossiles dans le wealdien d'Angleterre.

— ENCYCL. Les *hylæosaures* étaient des animaux herbivores, à corps cuirassé, à pieds plantigrades, munis de cinq doigts. Les plaques qui armaient leur dos et leurs flancs étaient en manière de piquants robustes.

HYLAIA (*la i-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des endomychidés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les *hylaia* vivent dans le bois pourri où poussent des champignons ; elles sont de petite taille, brunes et rousses.)

HYLARCHIQUE (*chik'* — du gr. *hulê*, matière, et *archein*, régir) adj. Philos. Se disait d'un esprit universel qui, selon certains philosophes, régissait la matière.

HYLARET (Jean), théologien et prédicateur français, né à Angoulême en 1539, mort à Orléans en 1591. Cordelier, il enseigna la philosophie et la théologie à Paris, de 1562 à 1571, puis prêcha avec grand succès. S'étant fixé à Orléans, il y jouit d'une grande influence et fut un des plus ardents promoteurs de la Ligue.

HYLAS. Myth. gr. Héros associé à la légende d'Hêraklès. Après avoir tué Theiodamas, roi des Dryopes, Hêraklès enleva son fils Hylas, qui devint son compagnon inséparable. Il l'emmena avec lui, lors de l'expédition des Argonautes. Comme les guerriers étaient descendus du navire et apprêtaient leur repas sur la côte de Mysie, Hylas fut chargé d'aller chercher de l'eau. Il ne reparut point ; il avait été entraîné dans la source par les nymphes, qu'avaient séduites sa jeunesse et sa bonne mine. Hêraklès le chercha vainement dans tout le pays ; il saisit des otages, et ne les relâcha qu'après leur avoir fait promettre de chercher encore le jeune homme. Pendant des siècles, les habitants de la contrée continuèrent à appeler Hylas, surtout à l'anniversaire de sa disparition. Cette aventure a inspiré Apollonios de Rhodos et Valerius Flaccus dans leurs *Argonautiques*, Théocrite dans une de ses *Idylles*, et bien d'autres poètes. Les artistes aussi aimaient à traiter ce sujet. Une fresque d'Herculanum représente *Hylas enlevé par les nymphes*. On a souvent proposé de reconnaître le même personnage dans une belle statue en marbre conservée à la Glyptothèque de Munich.

HYLASTE (*lasst'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, tribu des hylosininés, comprenant un petit scolyte de France, qui attaque le trèfle. (L'hylaste du trèfle [*hylastinus obscurus*], brun, vit dans les tiges de diverses papilionacées ; il a souvent dévasté des champs de trèfle, surtout dans l'Est. Les hylastes des pins appartiennent au genre actuel *tomicus*. V. SCOLYTE, et TOMIQUE.

Hylaste (gr. 4 fois).

HYLÉCÈTE (*sèt'*) ou **HYLECŒTUS** (*lé-sé-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des lymexylonidés, comprenant une dizaine d'espèces réparties sur le globe, particulièrement dans l'hémisphère boréal. (Allongés, mous, bruns ou roux, de taille médiocre, ils vivent dans le bois des chênes et autres arbres des forêts montagneuses. *L'hylecœtus dermestoïdes* habite la France.)

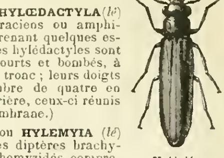
Hylécète (gr. 2 fois).

HYLÉDACTYLE ou **HYLŒDACTYLA** (*lé*) n. m. Genre de batraciens ou amphibiens anoures, comprenant quelques espèces de Malaisie. (Les hylédactyles sont de petits crapauds courts et bombés, à tête peu distincte du tronc ; leurs doigts aplatis sont au nombre de quatre en avant, de cinq en arrière, ceux-ci réunis en partie par une membrane.)

HYLÉMYIE (*mi-î*) ou **HYLEMYIA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyzidés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les hylémyies sont des mouches grises, de taille médiocre, vivant dans les bois ; les adultes se tiennent sur les fleurs, les larves dans les substances en décomposition. *L'hylemyia præpotens*, grise, avec les yeux rouges et les ailes hyalines, habite la France.)

HYLÉSINE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *hylosininés*.

— ENCYCL. Les *hylésines*, dont le nom scientifique est *hylosinus*, sont petits, cylindriques, bruns ou roux, xylophages. En France, plusieurs espèces se rendent nuisibles aux frênes (*hylosinus crenatus* et *varius*), aux oliviers, aux ormes (*hylosinus vittatus*), dont leurs larves sillonnent l'aubier de larges galeries.

Hylésine (gr. 4 fois).

HYLIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures discodactyles, comprenant les rainettes et genres voisins. Cette famille se subdivise en trois tribus : *hylinés, polypédatinés, hylodinés*. — *Un* HYLIDÉ.

HYLINÉS n. m. pl. Tribu d'amphibiens anoures, famille des *hylidés*, renfermant les rainettes et genres voisins : *pseudacris, litorie, trachycéphale, notodelphys*. — *Un* HYLINÉ.

HYLITHE ou **HYLITHUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des tentyriinés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hylithes sont de taille médiocre, allongés ; leurs téguments noirs, brillants, sont grossièrement ponctués.)

HYLLOS. Myth. gr. Fils d'Hêraklès et de Déjanire. Il fut élevé par Céyx, roi de Trachine, à qui son père l'avait confié. Plus tard, il se mit à la recherche d'Hêraklès. Il le trouva au moment où le héros venait de revêtir la fatale tunique envoyée par Déjanire. Hêraklès, sentant que sa dernière heure était proche, ordonna à son fils de le placer sur un bûcher au sommet de l'Œta, d'y mettre le feu, puis de se rendre à Trachine, et d'y épouser Iole. Le jeune homme obéit. Bientôt après, il fut poursuivi par Eurysthée ; mais il trouva un appui dans Thésée, roi d'Athènes. Avec l'aide des Athéniens, Hyllos vainquit et tua Eurysthée ; puis il défia Atrée, chef des Pélopides, et périt dans le combat. — Un autre HYLLOS, fils d'Hêraklès et d'Omphale ou de Melita, fut tué par les Mentores.

HYLOBATES (*tèss*) n. m. Nom scientifique des gibbons.

HYLOBATIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères primates catarrhiniens, comprenant les *gibbons* (hylobates) et genres fossiles : *dryopithecus, anthropopithecus*, etc. — *Un* HYLOBATIDÉ.

HYLOBIE (*bî*) ou **HYLOBIUS** (*bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des curculioninés, comprenant d'assez grands charançons propres à l'hémisphère boréal. (L'hylobie le plus commun en France est le charançon du pin [*hylobius abietus*], brun varié de jaune, très commun au printemps dans les souches de pin. Ses dégâts, causés parfois en Allemagne, sont considérables.)

HYLOBIEN (*bi-in* — du gr. *hulê*, bois, et *bios*, vie) n. m. Nom de certains philosophes indiens, qui se retiraient dans les bois pour se livrer avec plus de liberté à la contemplation de la nature.

HYLOCHARIS (*kariss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant une soixantaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

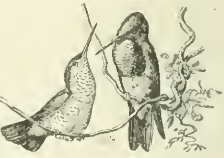
Hylocharis.

— ENCYCL. Les *hylocharis* sont les colibris que l'on appelait autrefois *saphirs*. L'espèce type est *l'hylocharis sapphirina*, du Brésil. On a fondé vingt-cinq sous-genres, dont les principaux sont : *eucephala, prasitis, chlorolampus, mellisuga*.

HYLODE ou **HYLODES** (*dèss*) n. m. Genre de batraciens anoures, tribu des *hylodinés*, comprenant des rainettes des Antilles. (L'espèce type des hylodes est *l'hylodes lineatus*, de Saint-Domingue.)

HYLODINÉS n. f. pl. Tribu d'amphibiens anoures, famille des *hylidés*, comprenant les *hylodes, phyllobates* et genres voisins. — *Un* HYLODINÉ.

HYLOGÉNIE (*jé-nî* — du gr. *hulê*, matière, et *gennân*, produire) n. m. Production ou formation de la matière.

HYLOGNOSIE (*zî* — du gr. *hulê*, matière, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance de la matière.

HYLOLOGIE (*jî* — du gr. *hulê*, matière, et *logos*, discours) n. f. Traité de la matière ou des corps en général.

HYLOPHILE ou **HYLOPHILA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des nyctéolidés, comprenant une espèce de France, *l'hylophila prusinana*, joli papillon vert, rose et blanc, de 3 centimètres d'envergure, commun en été dans les bois de chênes et de hêtres, où vit sa chenille.

HYLOSININÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, comprenant les *hylésines* (hylosinus) et genres voisins, tels que *cissophage, hylurgue, phlœosine, phlœotribe, tomique, hylaste*. — *Un* HYLOSININÉ.

HYLOTOME ou **HYLOTOMA** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *hylotominés*, comprenant une quarantaine d'espèces répandues surtout dans les régions froides et tempérées. Les hylotomes sont des tenthrèdes de taille médiocre, ordinairement noirs, avec l'abdomen jaune; leurs larves, qui ressemblent à des chenilles, dévorent les feuilles de toutes sortes d'arbustes et de plantes. L'*hylotoma rosarum*, long de 10 millimètres, dévaste les rosiers en France.)

Hylotome (gr. 2 fois).

HYLOTOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinidés, comprenant les *hylotomes* et genres voisins. — *Un* HYLOTOMINÉ.

HYLOTROPIE (*pî* — du gr. *hulê*, matière, et *tropê*, conversion) n. f. Changement, renouvellement de la matière.

HYLOTRUPE ou mieux **HYLOTRYPES** (*pèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant une seule espèce, l'*hylotrypes bajulus*, capricorne brun, avec des régions couvertes de duvet cendré, qui vit dans les bois résineux ouvrés.

HYLOZOÏQUE (*zo-ik'*) adj. Qui a rapport à l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME (*zo-issm'* — du gr. *hulê*, matière, et *zôê*, vie) n. m. Système philosophique, qui attribue à la matière une existence nécessaire et douée de vie.

— ENCYCL. Pas de matière sans vie, pas de vie sans matière vivante : tel est l'*hylozoïsme*. La métaphysique entière est engagée dans cette question ; il faudrait reprendre un à un tous les systèmes pour y noter les tendances, hylozoïstes ou non, de chacun d'eux. On peut distinguer deux sortes d'hylozoïsme. Le premier accorde à chaque parcelle de matière une vie indépendante (Démocrite, les épicuriens) ; le second fait de l'univers un seul être vivant, constitué par une infinité d'éléments participant à la vie commune (premiers philosophes grecs, stoïciens).

HYLOZOÏSTE (*zo-isst'*) n. Philosophe qui professe l'hylozoïsme.

— Adjectiv. : *Doctrine* HYLOZOÏSTE.

HYLURGUE (*lurgh'*) ou **HYLURGUS** (*ghuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scolytidés, tribu des hylosininés, comprenant deux espèces nuisibles aux pins. L'hylurgue de France (*hylurgus ligniperda*), brun roussâtre, commet de grands ravages dans les forêts.)

Hylurgue (gr. 4 f.).

HYMANS (Salomon-Louis), littérateur et homme politique belge, né à Rotterdam en 1829, mort à Bruxelles en 1884. A seize ans, il écrivait des pièces de théâtre et donnait des articles au « Messager de Gand ». Nommé, en 1855, député de Bruxelles, il réclama à la Chambre l'abolition des octrois, la suppression du subside aux bollandistes et fut rapporteur de la loi sur la propriété littéraire et, en 1866, de la réforme électorale. Il a publié des récits de voyages, des pièces de théâtre, des ouvrages politiques, une *Histoire populaire de la Belgique*, une *Histoire parlementaire et politique de la Belgique de 1814 à 1830*, et des romans, entre autres : un *Brillant Mariage*, en collaboration avec P.-J. Stahl.

HYMEN (*mèn'* — du gr. *humên*, tissu, membrane) n. m. Membrane qui ferme en partie, chez la plupart des vierges, l'orifice externe du vagin.

— Adjectiv. : *Membrane* HYMEN.

— ENCYCL. L'*hymen* est formé par un repli de la muqueuse, et sa forme est variable; c'est tantôt un croissant à concavité antérieure, tantôt un disque percé au centre d'un ou plusieurs orifices, rarement imperforé. Le plus souvent, il se rompt aux premiers rapports sexuels ; d'autres fois, plus lâche, mais plus solide, il se laisse déprimer sans se rompre. Des causes très multiples peuvent le déchirer : sauts, chutes, équitation, etc. L'hymen peut manquer aussi naturellement. Il résulte de tout cela qu'on ne peut tirer de sa présence ou de son absence que des présomptions très fortes, il est vrai, mais non des preuves pour ou contre la virginité. La rupture de l'hymen laisse, sur le pourtour de l'orifice, des bourgeons charnus que l'on nomme « caroncules myrtiformes ».

HYMEN (*mèn'* — du gr. *Humên*, même sens). Mythol. gr. Nom de la divinité païenne qui présidait au mariage. ‖ On dit aussi HYMÉNÉE.

— n. m. Poétiq., par antonomase. Mariage :

J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente.
LA FONTAINE.

— Fig. Réunion, assemblage ; union morale : *Un heureux* HYMEN *du printemps et de l'automne*. (Fléch.)

— Loc. poétiq. *Allumer le flambeau de l'hymen*, Se marier. ‖ *Les fruits de l'hymen*, Les enfants.

REM. Quoique l'*n* sonne généralement dans *hymen*, on le fait rimer avec les mots terminés par *in, ain* ou *ein*, et alors, on prononce *i-min* :

Plus loin, on voit un cirque et le peuple romain,
Des Sabines en pleurs l'involontaire *hymen*...
DELILLE.

— ENCYCL. Mythol. gr. *Hymen* ou *Hyménée* était la personnification des chants nuptiaux ou chants d'hyménée. On racontait sur ce personnage une foule de légendes contradictoires. On faisait de lui un fils, soit d'Apollon et de Calliope, soit de Calliope et de Magnès, soit de Piéros et de Clio, soit de Dionysos et d'Aphrodite, soit d'Uranie, ou de Terpsichore. Ou bien l'on faisait de lui un poète des temps héroïques; on racontait qu'après sa mort, il avait été ressuscité par Asclépios. Suivant la légende attique, Hyménæos avait été un jeune Athénien d'une beauté délicate. Amoureux d'une jeune fille de la ville, il s'était déguisé en femme et l'avait suivie à Eleusis, lors des fêtes de Déméter. Les pèlerins avaient été attaqués par des brigands. Hymenæos avait défendu vaillamment ses compagnons, avait tué les agresseurs, et avait ramené les jeunes filles à Athènes, où il avait épousé celle qu'il aimait. D'après une autre tradition, Hyménæos était un Athénien qui avait été écrasé, le jour de ses noces, par la chute de sa maison. A Argos, on faisait de lui un jeune Argien qui avait délivré et ramené dans leur patrie des jeunes gens enlevés par des pirates. Les jeunes gens avaient pu se marier et avaient chanté, en l'honneur de leur bienfaiteur, le chant nuptial, etc.

— Iconogr. Les anciens représentaient l'*Hymen* ou *Hyménée* sous la figure d'un beau jeune homme, à la chevelure bouclée, vêtu d'un manteau nuptial, rouge ou jaune, tenant des fleurs et des fruits, des torches, parfois une flûte. Tel il se présente sur une belle fresque, trouvée dans la *maison de Méléagre*, à Pompéi ; sur des vases peints, des pierres gravées, des bas-reliefs, ou des statues. Fréquemment, aussi, il a été représenté par les peintres modernes, notamment par Rubens, le Guide, l'Albane, Vanloo, Prud'hon.

Hymen. (Fresque de Pompéi.)

HYMÉNAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport à la membrane hymen. ‖ On dit aussi HYMÉNIQUE.

HYMÉNANTHÈRE n. m. Genre de violacées, comprenant de petits arbustes australiens à feuilles alternes, à fleurs solitaires, parfois en cymes.

HYMENASTER (*mé-na-stér'*) n. m. Genre d'astéries, famille des goniastridés, comprenant des espèces qui habitent les grandes profondeurs de l'océan. (Les *hymenaster* comptent parmi les astéries les plus communes dans les abysses; ils possèdent une poche incubatrice, comme les ptéraster. L'espèce type, *hymenaster nobilis*, du Pacifique, a été découverte par l'expédition du « Challenger ».)

HYMÉNÉE n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, dont certaines espèces produisent les résines dites *copals*. V. COPAL, COURBARIL.

HYMÉNÉE. Mythol. gr. Syn. de HYMEN.

— n. m. Poétiq. Mariage. (Syn. de HYMEN) : *Les lois de l'*HYMÉNÉE.

— Antiq. Chant nuptial en usage chez les Grecs et les Romains : *Entonner un bruyant* HYMÉNÉE.

— Bot. Membrane légère qui enveloppe la corolle en bouton, et se déchire à l'époque de l'épanouissement. Syn. de HYMÉNIUM.

— ENCYCL. Antiq. L'hymne nuptial, tantôt grave et religieux, tantôt joyeux et même licencieux, se chantait à deux chœurs : chœur de jeunes gens et chœur de jeunes filles. Le cortège se rendait à la maison nuptiale ; derrière le char venaient les deux chœurs, qui chantaient alternativement les couplets de l'*hyménée* : le chœur des jeunes garçons accompagné par les sons aigus de la flûte, celui des jeunes filles par les notes plus douces de la cithare. Alternativement, aussi, chaque chœur dansait, pendant que l'autre reprenait le chant.

HYMÉNÉEN, ENNE (*né-in, èn'*) adj. Qui appartient à l'hymen, au mariage : *Lit* HYMÉNÉEN.

HYMÉNIAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui a rapport à l'hyménium ou hymenion.

HYMÉNITE n. f. Pathol. Inflammation de l'hymen.

HYMÉNIUM (*ni-om'* — du gr. *humênion*, petite membrane) n. m. Bot. Se dit, chez un champignon, de la membrane dans laquelle se trouvent localisés les éléments fertiles, producteurs de spores. ‖ On dit aussi HYMÉNION.

HYMÉNOCARDIE (*di*) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des plantes à fleurs dioïques, apétales, dont on connaît quatre espèces, de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

HYMÉNOCARPE n. m. Genre de légumineuses papilionacées. (On ne connaît qu'une espèce d'hyménocarpe (*hymenocarpus circinatus*), petite plante velue des bords de la Méditerranée, à feuilles de cinq à neuf folioles, à fleurs jaunes, groupées sur un pédoncule plus long que la feuille.

HYMÉNOCARPE (du gr. *humên*, membrane, et *karpos*, fruit) n. m. et adj. Se dit des lichens dont les sporanges sont portés par un hyménium. ‖ Adjectiv., on dit aussi HYMÉNOCARPÉ, ÉE.

HYMÉNODICTYON n. m. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbustes et des arbres très voisins des quinquinas. (Ils habitent Madagascar et les régions tropicales de l'Afrique et de l'Asie ; leur écorce est amère et passe pour avoir les mêmes propriétés fébrifuges que celle des quinquinas, notamment celle de l'*hymenodictyon excelsum*, appelé, dans l'Inde, *bundaroo*.)

HYMÉNOGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *hyménogastrées*, caractérisé par ses spores brunes et fusiformes.

HYMÉNOGASTRÉES (*stré*) n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *hyménogastre*. (Ce sont des champignons souterrains, à fructification globuleuse, divisée intérieurement en un grand nombre de loges, sur les parois desquelles naissent les spores.) — *Une* HYMÉNOGASTRÉE.

HYMÉNOGÉNIE (*jé-nî* — du gr. *humên*, membrane, et *génos*, génération) n. f. Production d'une membrane par le simple contact de deux liquides, comme quand une goutte d'albumine liquide vient à tomber dans une graisse également liquide.

HYMÉNOGRAPHE (du gr. *humên*, membrane, et *graphein*, décrire) n. m. Qui s'occupe d'hyménographie.

HYMÉNOGRAPHIE (rad. *hyménographe*) n. f. Description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à l'hyménographie.

HYMÉNOÏDE (du gr. *humên*, membrane, et *eidos*, aspect) adj. m. Se dit du mycélium des champignons, quand il prend l'apparence d'une membrane.

HYMÉNOLÈNE n. f. Genre d'ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces du Népaul.

HYMÉNOLOGIE (*jî* — du gr. *humên*, membrane, et *logos*, discours) n. f. Traité des membranes.

HYMÉNOMONADE ou **HYMENOMONAS** (*mé, nass*) n. f. Genre d'infusoires flagellates eustomes, famille des astasiadés, comprenant une espèce des eaux douces de France. L'*hymenomonas roseola* mesure un 850ᵉ de millimètre.

HYMÉNOMYCÈTES (*sèt*) n. m. pl. Groupe de champignons, comprenant la plupart des grandes espèces (*oronges, mousserons, gyroles, russules, lactaires, bolets*). V. CHAMPIGNON, planches en couleurs. — *Un* HYMÉNOMYCÈTE.

— ENCYCL. Ce qui caractérise les *hyménomycètes*, c'est que la membrane sur laquelle naissent les semences ou *spores*, et que l'on appelle *hyménium*, tapisse toujours l'extérieur de l'organe qui la porte, de sorte que les spores, une fois mûres, sont à l'air libre. Cet hyménium tapisse les deux faces des lames dans la famille des agaricinées (champignon de couche), les parois des tubes chez les polyporées (cèpe de Bordeaux), les aiguillons dans la famille des hydnées (hydne bosselé), presque toute la surface de la fructification dans les clavariées (clavaire ou menotte dorée). L'hyménium est constitué par les extrémités renflées en massue et disposées côte à côte des filaments dont l'ensemble constitue toute la fructification. Ces parties renflées s'appellent *basides*, et à leur sommet naissent les spores, au nombre de deux ou quatre généralement, portées sur de courts pédicelles nommés *stérigmates*.

HYMÉNOPAPPE n. m. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes ou en rosette, à fleurs en cymes. (On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Nord.)

HYMÉNOPAPPÉES (*pa-pé*) n. f. pl. Division des composées hélianthées, ayant pour type le genre *hyménopappe*. — *Une* HYMÉNOPAPPÉE.

HYMÉNOPHORE (de *hyménium*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Bot. Organe qui porte l'hyménium.

HYMÉNOPHYLLE n. f. Genre de fougères qui renferme des plantes de petite taille, habitant les régions tropicales et tempérées. (Il est représenté en France par l'hyménophylle de Tonbridge (*hymenophyllum Tunbridgense*), qu'on rencontre mêlé aux mousses, au pied des arbres, sur les roches humides du littoral de l'Ouest.

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hyménophylle. ‖ On dit aussi HYMÉNOPHYLLACÉ, ÉE.

HYMÉNOPHYLLÉES n. f. pl. Famille de l'ordre des fougères, qui comprend les genres *hymenophylle, trichomanc, loxsomc*. — *Une* HYMÉNOPHYLLÉE.

— ENCYCL. La famille des *hyménophyllées* est représentée abondamment à l'état fossile par des frondes et par des fructifications assez bien conservées, quelquefois, pour que l'on puisse distinguer la disposition de l'anneau sur les sporanges. Les représentants de cette famille, extrêmement nombreux, se rencontrent surtout dans le terrain houiller moyen et dans les assises du culm.

HYMÉNOPHYSE n. f. Genre de crucifères thlaspidées lépidinées, comprenant des herbes vivaces, voisines des passerages, qui habitent la Perse et l'Altaï.

HYMÉNOPLIE (*plî*) ou **HYMENOPLIA** (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans la région circaméditerranéenne. (Les hyménoplies sont de petite taille, grises ou brunes ; elles volent au soleil sur les fleurs et abondent en été dans les prairies, notamment en Espagne. On n'en trouve que deux espèces en France : *hymenoplia strigosa* et *Chevrolati* ; cette dernière est ardoisée.)

HYMÉNOPOGON n. m. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes épiphytes, à feuilles opposées, à fleurs en corymbes, et dont on connaît deux espèces de l'Inde.

HYMÉNOPTÈRE (du gr. *humên, énos*, membrane, et *ptéron*, aile) adj. Se dit d'un insecte qui possède quatre ailes membraneuses : *La gent* HYMÉNOPTÈRE.

— n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant tous ceux qui, comme les abeilles, guêpes, fourmis, possèdent quatre ailes membraneuses, des mâchoires souvent disposées pour sucer, et qui ont des métamorphoses complètes. — *Un* HYMÉNOPTÈRE.

— ENCYCL. Suivant qu'ils possèdent un aiguillon venimeux à l'extrémité de l'abdomen ou un oviducte en tarière,

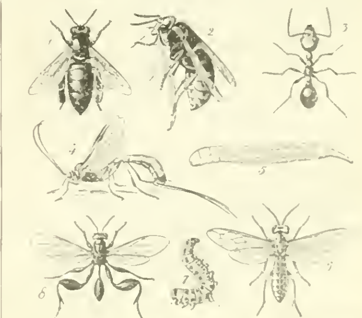

Hyménoptères : 1. Abeille ; 2. Guêpe ; 3. Fourmi ; 4. Ichneumon, et 5, sa larve ; 6. Tentrède, et 7, sa larve ; 8. Chalcis.

les *hyménoptères* se divisent en *porte-aiguillon* et en *térébrants*. Aux premiers correspondent les formes les plus évoluées, comme les abeilles, les guêpes, les fourmis ; aux seconds correspondent les tenthrèdes, ichneumons et

chalcidiens, qui sont en général parasites. Les conditions d'existence des hyménoptères sociaux ont amené de grandes modifications de formes, suivant les sexes. (V. ABEILLE, GUÊPE.) Leur genre de vie est extraordinairement varié. Le régime végétal, de règle chez les tenthrèdes, est partout remplacé par le régime carnassier ou par l'alimentation au moyen de matières élaborées, comme le miel, dans le jabot de la femelle ; le mâle ne prend aucune part aux travaux. Beaucoup d'hyménoptères vivent en société et élèvent d'immenses nids de terre, de cire, etc. ; d'autres, toujours solitaires, élèvent des édifices dont le volume dépasse souvent cent fois celui de leur corps. Ils approvisionnent leurs larves au jour le jour, les nourrissant à la becquée, ou bien les enferment chacune dans une cellule, avec une provision de pâtée mielleuse ou d'insectes engourdis par une piqûre, et qui serviront de proie toujours fraîche. D'autres pondent leurs œufs dans le corps de diverses larves et chenilles. Les espèces d'hyménoptères, qui se comptent par milliers, sont réparties sur tout le globe. Les formes fossiles apparaissent dès l'époque jurassique.

HYMÉNOPTÉROLOGIE (*ji* — rad. *hyménoptérologue*) n. f. Partie de l'entomologie qui se rapporte aux hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGUE (*logh'* — de *hyménoptère*, et du gr. *logos*, discours) n. m. Entomologiste qui s'occupe spécialement d'hyménoptérologie. ‖ On dit aussi HYMÉNOPTÉROLOGISTE.

HYMÉNORRHIZE (*no-riz'* — du gr. *humèn, énos*, membrane, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a des racines membraneuses, comme certaine espèce d'ail.

HYMÉNOSCYPHÉES (*no-si* — du gr. *humèn, énos*, membrane, et *skuphos*, coupe) n. f. pl. Bot. Tribu de pezizes, caractérisée par des cupules membraneuses et stipitées. — *Une* HYMÉNOSCYPHÉE.

HYMÉNOSOME ou **HYMENOSOMA** (*mé*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures catométopes, famille des pinnothéridés, comprenant quelques espèces des mers australes.

HYMÉNOSTROME (*strom'* — du gr. *humèn, énos*, membrane, et de *stroma*) adj. Se dit des champignons quand le chnide, en forme d'hyménium, recouvre entièrement le stroma.

HYMÉNOTOME (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *tomè*, section) n. m. Instrument servant à inciser les membranes.

HYMÉNOTOMIE (*mî* — rad. *hyménotome*) n. f. Incision de l'hymen, pratiquée dans le cas d'imperforation de cette membrane.

HYMÉNOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à l'hyménotomie.

HYMÉNULE n. f. Genre d'hyphomycètes, comprenant des champignons qui se rencontrent sur les tiges de jusquiame, de capucine et de divers arbres d'Europe et d'Amérique.

HYMER. Mythol. scandin. V. YMER.

HYMETTE, montagne de Grèce, formant aujourd'hui les deux crêtes du Trélo-Vouno (1.027 m.) et du Mavro-Vouno (771 m.), au S.-E. d'Athènes. De l'Hymette descendait le fleuve Ilissus. Sur ses pentes, les abeilles de l'Attique butinaient un miel fameux. Des carrières de marbre y furent exploitées, jusqu'à la fin de l'empire romain.

HYMETTIEN (*mé-ti-in*), surnom de Jupiter, qui fut nourri par les abeilles de l'Hymette.

HYMNAIRE (*nèr'*) n. m. Recueil d'hymnes ; livre contenant les hymnes.

HYMNE (du lat. *hymnus*, gr. *humnos*, même sens) n. m. Cantique, chant ou poème en l'honneur de la divinité, des héros : *Un* HYMNE *à Vénus.*

— Fig. Manifestation du ravissement d'une âme : *Il est si beau d'aimer et d'être aimé, que cet* HYMNE *de la vie peut se moduler à l'infini.* (Mme de Staël.) ‖ Objet qui est, par sa nature, une sorte d'éloge pour quelqu'un : *Le parfum de la corolle est un* HYMNE *d'amour comme le chant des oiseaux.* (Toussenel.)

— n. f. Liturg. Poème religieux en vers et distribué en strophes, qui, dans la liturgie catholique, est destiné à être chanté aux offices publics, et au moins récité par tous ceux qui sont obligés au bréviaire : *Santeul a composé de belles* HYMNES.

— ENCYCL. Hist. et littér. Le chant en l'honneur de la divinité ou des héros, ou des gloires nationales, est la première forme qu'ait revêtue la poésie. Ces divers aspects de l'hymne se présentent déjà dans les *Védas* et les grandes épopées de l'Inde, dans le *Zend-Avesta* des Iraniens, dans les invocations aux dieux trouvées dans les tombeaux de l'Égypte, enfin, dans les livres sacrés des Hébreux.

Le mot ὕμνος avait, chez les Grecs, des significations assez diverses. Jusqu'au VIe siècle avant notre ère, il résumait la poésie entière. Tel était le caractère des hymnes attribués aux premiers poètes légendaires : Orphée ou Linos, Musée, Thamyris, etc. C'est surtout en Phrygie, en Lycie, en Crète, en Thrace, qu'avaient été composés ces premiers chants, d'où est sortie presque toute la poésie des Grecs. D'abord, les chants populaires : chants de métiers, de pêcheurs, de moissonneurs ; chants de nourrices ; chants d'hyménée ; lamentations funèbres ; chants de guerre ou d'amour ; chanson de l'hirondelle à Rhodes, etc ; puis, toute la poésie épique, et notamment les *Hymnes homériques* (v. plus loin) ; enfin, la poésie morale et religieuse, les *Hymnes orphiques* et les formes diverses de la poésie lyrique.

On a fini par réserver le nom d'*hymne* au chant religieux par excellence, composé spécialement pour le culte. Les principaux auteurs d'hymnes ont été Alcman, Alcée et Sapho, Lasos d'Hermione, Simonide, Pindare, Bacchylide ; à la fin du Ve siècle, Timothée ; à l'époque alexandrine, Callimaque, Aratos de Soli, Cléanthe, Cléocharès. Outre les hymnes de Callimaque, quelques hymnes isolés de Cléanthe, d'Aratos ou autres, et d'assez nombreux fragments, nous possédons plusieurs hymnes conservés par des inscriptions. Les plus précieux sont les deux hymnes à notation musicale qui ont été retrouvés à Delphes, et qui datent du IIe siècle avant notre ère. Au temps de l'empire romain, on peut citer les hymnes de Mésomède, contemporain d'Adrien, et ceux de Proclos au Ve siècle. Des collèges d'*hymnodes* se formèrent en Orient, surtout en Asie Mineure, pour composer et exécuter les chants en usage dans le culte des empereurs.

L'hymne grec s'exécutait avec accompagnement de cithare et d'évolutions cadencées. A l'origine, il fut écrit en hexamètres dactyliques. Du VIe au IVe siècle, on employa les rythmes lyriques, surtout les couplets éoliens et les strophes doriennes. Après Alexandre, on préféra le vers libre, sans strophes, pour les hymnes chantés et, pour les hymnes littéraires, l'hexamètre ou un vers grave.

Rome, aussi, a eu ses hymnes, dont nous connaissons quelques spécimens : chants des Saliens, chant des Arvales, etc. On en trouve également chez les peuples étrangers au monde classique. L'écho des chants des bardes gaulois ou germains se retrouve encore dans la mythologie celtique ou germanique. Dans les temps modernes apparaissent, en outre, les hymnes nationaux : en France, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* ; en Angleterre, le *God save the king* ; en Russie, l'*Hymne russe* ; etc.

— Liturg. Dans la liturgie catholique, il y a autant d'*hymnes* que d'heures canoniales. Dans l'office des Morts et pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, les hymnes sont supprimées.

L'origine des hymnes remonte au siècle apostolique. Mais les plus anciennes des hymnes chantées dans les églises catholiques ne sont pas antérieures au IVe siècle : le plus grand nombre ont été composées entre le IXe et le XIIIe. Citons, parmi les principaux auteurs d'hymnes : saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, les papes saint Damase et saint Grégoire le Grand, Prudence, Fortunat, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin pour les hymnes de l'office du Saint-Sacrement, Thomas de Celano, Jacopone da Todi. La versification des hymnes présente une grande variété. Les unes contiennent des vers purement syllabiques, sans mètre ni rime ; d'autres observent la rime ou du moins l'assonance ; un certain nombre, composées d'après les règles de la poésie lyrique classique, renferment des strophes saphiques et diverses combinaisons de vers ïambiques.

La valeur littéraire des hymnes liturgiques a été, suivant les époques, diversement appréciée. Au moyen âge, elles provoquaient l'enthousiasme, mais les humanistes du XVIe siècle leur firent les plus sévères reproches. Le pape Léon X fit composer par l'évêque de Guardia, Zacharie Ferreri, un nouvel hymnaire d'après les règles de la poétique classique, mais qui n'eut, à son apparition (1525), aucun succès. En 1629, le pape Urbain VIII chargea quatre jésuites, les PP. Famiano Strada, Tarquinio Galluzzi, Mathias Sarbiewski et Jérôme Petrucci, d'effacer des anciennes hymnes les fautes de quantité et de style.

Liturgie parisienne. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les évêques français avaient tenté une réforme particulière de l'hymnaire romain. Un grand nombre de pièces nouvelles, dues surtout à Santeul (1698) et Coffin (1736), furent introduites dans le bréviaire de Paris et dans ceux de presque tous les diocèses de France. Ces hymnes modernes ont cessé d'être en usage depuis l'adoption, en France, du rit romain. Cependant, quelques-unes ont été conservées dans le propre de Paris, notamment celles des offices de saint Louis et de saint Denis.

Liturgie grecque. Dans la liturgie grecque, ce sont les *canons* qui correspondent aux hymnes de l'Eglise latine. On appelle ainsi des poèmes liturgiques composés, à diverses époques, par saint Cosmas et saint Jean Damascène, Romanus, saint Sabas, saint Sophrone, Joseph, Théodore Métrophane et plusieurs autres. Ces canons, qui paraissent écrits en prose rythmée, forment, à eux seuls, plus des quatre cinquièmes de la liturgie grecque.

Hymnes homériques. On désigne sous ce nom trente-quatre fragments épiques, qui ont la forme d'une invocation à une divinité. Cinq de ces morceaux sont de véritables compositions épiques ; les autres ont peu d'étendue. Aucun n'a le caractère liturgique. Ce sont simplement des préludes composés en vue de récitations épiques, pour des concours ou des solennités. Les principaux sont : *A Apollon Délien, A Apollon Pythien, A Hermès, A Aphrodite, A Démèter, A Dionysos*, etc. On est d'accord aujourd'hui pour admettre que ces poèmes ne sont pas de la même main que l'*Iliade* ou l'*Odyssée*. Ils n'en sont pas moins fort anciens, et se rattachent soit à la grande tradition épique, soit à la tradition hésiodique.

Hymnes orphiques. On désigne sous ce nom toute la littérature mystique des Grecs, spécialement celle qui s'est développée autour du sanctuaire d'Eleusis. Cette littérature comprenait des *hymnes* proprement dits, des chants de purification, des théogonies, des *discours sacrés.* On l'attribuait presque entière à de vieux poètes légendaires, surtout à Orphée, Linos et Musée. On citait notamment : les *Hymnes* d'Orphée, les *Oracles*, les *Remèdes*, les *Initiations*, les *Hymnes* de Musée. Cette littérature avait été recueillie et interpolée au VIe siècle par Onomacrite d'Athènes, qui passait pour être l'auteur des *Oracles* et des *Initiations* ; par Orphée de Crotone, par Zopyre d'Héraclée, par Phérécyde de Syros. Dans la littérature orphique qui nous est parvenue, quelques débris datent du VIe siècle ; mais la plupart des œuvres sont plus récentes, et largement interpolées, comme les *Hymnes* d'Orphée, la *Descente d'Orphée aux enfers*, etc.

HYMNIQUE (*nik'*) adj. Qui est de la nature de l'hymne.

HYMNISTE n. m. Linguist. V. HYMNOGRAPHE.

HYMNODE (de *hymne*, et du gr. *ôdè*, chant) n. m. Antiq. gr. Chanteur d'hymnes. ‖ A l'époque romaine, Membre d'un des collèges de chanteurs attachés au culte des empereurs divinisés, notamment en Asie Mineure.

HYMNOGRAPHE (de *hymne*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Celui qui compose des hymnes. — Spécialem., Poète qui a composé des hymnes pour les offices de l'Eglise. ‖ On dit quelquef. HYMNISTE.

HYMNOGRAPHIE (*fî* — rad. *hymnographe*) n. f. Art de composer des hymnes.

HYMNOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'hymnographie.

HYMNOLOGIE (*jî* — de *hymne*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les hymnes.

— Liturg. Récitation ou chant des hymnes.

HYOCHOLIQUE adj. Chim. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYOCRINE ou **HYOCRINUS** (*nuss*) n. m. Genre de crinoïdes, famille des platycrinidés, comprenant une espèce qui vit dans les profondeurs abyssales.

— ENCYCL. L'*hyocrinus Bethellianus* a été découvert, par l'expédition scientifique du « Challenger », dans l'océan Atlantique, à 600 mètres de profondeur. Il possède cinq bras, à longues branches latérales bifurquées ; un calice court, une tige longue. Ce qui rend cette découverte intéressante, c'est que cet hyocrine est un des rares représentants encore vivants des crinoïdes, et qu'il se rapproche beaucoup des platycrines fossiles dans les terrains paléozoïques.

Hyodon.

HYODON n. m. Genre de poissons physostomes, famille des *hyodontidés*, comprenant une espèce américaine. (Les hyodons sont oblongs, comprimés, avec l'abdomen en partie tranchant, la bouche oblique, médiocrement fendue. Habitant les eaux douces des États-Unis, l'*hyodon tergisus* est de taille médiocre et d'un blanc d'argent uniforme.)

HYODONTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes abdominaux, renfermant le seul genre *hyodon.* — *Un* HYODONTIDÉ.

HYOGLOSSE (de *hyoïde*, et du gr. *glôssa*, langue) adj. ‖ *Muscles hyoglosses.* Muscles pairs asymétriques, contribuant à former la langue et s'implantant sur les grandes cornes de l'os hyoïde. ‖ *Nerf hyoglosse* ou *hyoglossien.* V. NERF hypoglosse.

HYOGLYCOCHOLATE (*ko-ko*) n. m. Sel dérivant de l'acide hyoglycocholique.

HYOGLYCOCHOLIQUE ou **HYOCHOLIQUE** (*ko-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{26}H^{43}AzO^{6}$, offrant de nombreuses ressemblances avec l'acide glycocholique, et qui constitue le principal élément de la bile du porc.

HYOÏDE (du gr. *huoeidès* ; de la voy. gr. υ, et de *eidos*, aspect) adj. et n. m. *Hyoïde* ou *Os hyoïde*, Petit os en forme de fer à cheval, situé à la partie antérieure et supérieure du cou, entre la base de la langue et le larynx.

— ENCYCL. L'*hyoïde* a été appelé par quelques anatomistes *os lingual*, parce qu'il donne attache aux principaux muscles qui constituent cet organe. Entièrement isolé des autres pièces du squelette, il se compose, chez l'homme, de cinq pièces. L'une, moyenne, représente le *corps*, qui se prolonge à ses deux extrémités par les *grandes cornes.* A l'union du corps et des grandes cornes sont les *petites cornes.* Chez les poissons, cet os présente un développement considérable et fait partie d'un appareil important : l'*appareil hyoïdien.*

1 2 3 — 1 2 3

Os hyoïde : 1. Corps de l'os ; 2. Grandes cornes ; 3. Petites cornes.

HYOÏDIEN, ENNE (*di-in, én'*) adj. Qui est en rapport avec l'os hyoïde : *Région* HYOÏDIENNE, *sus*-HYOÏDIENNE, *sous*-HYOÏDIENNE.

HYOPHARYNGIEN (*ji-in* — de *hyoïde*, et *pharyngien*) adj. et n. m. Expression qui sert à désigner, d'après ses insertions, le muscle constricteur moyen du pharynx.

HYOPHORBE n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, comprenant des arbres à tiges annelées, à feuilles pennées, à fleurs blanchâtres. (On en connaît deux espèces, de Bourbon et de Maurice.)

HYOPHTALME (du gr. *huos*, porc, et de *ophthalmie.* [L'orthogr. étymol. serait *hyophthalme*]) adj. Qui est atteint d'hyophtalmie.

HYOPHTALMIE (*mî* — rad. *hyophtalme.* [L'orthogr. étymol. serait *hyophthalmie*]) n. f. Petitesse de l'œil, ce qui le fait ressembler à un œil de porc.

HYOPOSTGLOTTIQUE (*glo-tik'*) adj. et n. m. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

HYOPOTAME n. m. Genre de mammifères artiodactyles, famille des *hyopotamidés*, comprenant des formes fossiles dans les formations éocènes et miocènes. (Les hyopotames [*hyopotamus*] sont considérés par certains naturalistes comme très voisins de la souche des ruminants.)

HYOPOTAMIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles, dite aussi des *anthracothériidés*, et comprenant les *hyopotames*, *anthracotherium*, et formes voisines. — *Un* HYOPOTAMIDÉ.

HYOSCINE (*oss-sin'*) n. f. Alcaloïde $C^{17}H^{23}AzO^{3}$, amorphe, extrait de la jusquiame, isomère de l'atropine, que l'on trouve dans les eaux mères dont on a extrait l'hyoscyamine et qui, chauffé à 100° avec la baryte, se dédouble en pseudotropine et acide tropique.

HYOSCYAMÉ, ÉE (*oss-si* — rad. *hyoscyamus*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre jusquiame.

— n. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type le genre *jusquiame* (hyoscyamus). — *Une* HYOSCYAMÉE.

HYOSCYAMINE (*oss-si* — rad. *hyoscyamus*) n. f. Alcaloïde $C^{17}H^{23}AzO^{3}$, extrait des semences de la jusquiame.

— ENCYCL. Cet alcaloïde est isomère de l'atropine. Seul dans la duboisie, il accompagne l'atropine dans la belladone et dans le datura, mais domine dans cette dernière plante. L'*hyoscyamine* et ses sels sont très toxiques. Traitée par l'eau de baryte en vase clos, elle donne la tropine et l'acide tropique.

HYOSCYAMUS (*oss-si, muss*) n. m. Nom scientifique latin du genre jusquiame.

HYOSÉRIDE n. f. Genre de composées chicoracées, comprenant des herbes à feuilles en rosettes, à fleurs en capitules, dont on connaît cinq espèces de l'Europe tempérée.

HYOSPATHE (*spat'*) n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, comprenant des arbres à feuilles pinnatifides, à spadices rameux, à fruit en olive. (On en connaît trois espèces brésiliennes.)

HYOSTERNAL, ALE, AUX (*stèr'* — de *hyoïde*, et *sternal*) adj. Qui appartient à l'os hyoïde et au sternum.

HYOTHYROÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — de *hyoïde*, et *thyroïde*) adj. Se dit de la région, de la membrane et des muscles qui s'étendent de l'os hyoïde au cartilage thyroïde : *Muscles* HYOTHYROÏDIENS.

HYOVERTÉBROTOMIE (*vèr', mî* — de *hyoïde, vertèbre*, et du gr. *tomè*, section) n. f. Opération par laquelle on ouvre les poches gutturales du cheval, de l'âne et du

mulet, lorsqu'elles sont le siège d'une collection purulente plus ou moins concrète. (Elle consiste à enfoncer un trocart spécial *hyovertébrotome* sous la carotide et entre les deux branches terminales de la carotide et de la jugulaire, qu'il faut se garder de léser.)

Hypachéens, nom primitif des Ciliciens d'Asie Mineure, suivant Hérodote. — *Un* HYPACHÉEN.

HYPALOIE (*ji*) — du préf. *hypo*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Méd. Douleur peu intense. (Peu usité.)

HYPALLAGE (*pal'-laj'* — lat. *hypallage*; gr. *hupallagê*, même sens) n. m. Figure grammaticale, par laquelle on attribue à un mot de la phrase ce qui convenait à un autre mot de la même phrase.

— Encycl. L'*hypallage* était d'un grand usage chez les poètes anciens. Sa hardiesse ne convient guère qu'à la poésie. On cite, en français, comme un heureux exemple d'hypallage, ce vers de Boileau :

Trahissant la vertu sur un papier *coupable*.

Mais, le plus souvent, l'hypallage n'est, dans la langue française, qu'un vice de style.

HYPANARTIE (*sî*) ou **HYPANARTIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant huit espèces propres aux régions tropicales du globe. (Les hypanarties sont des vanesses de taille moyenne, ordinairement fauves, flambées de noir et de brun.)

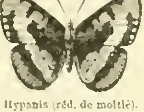
Hypanis (réd. de moitié).

HYPANIS (*niss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant une ou deux espèces de la région indo-arabique et africaine-orientale. (Les hypanis sont des papillons de taille moyenne, à ailes fauves, flambées de brun. L'espèce type est l'*hypanis ilithya*; ses variétés sont répandues de l'Inde à Madagascar.)

Hypanis, nom ancien de deux fleuves de l'Europe, dont l'un, celui de Scythie, est aujourd'hui le Boug ; le second, qui coulait dans la Sarmatie européenne, est le Kouban.

HYPANTE (du gr. *upantêsis*, rencontre) n. f. Nom donné, dans l'Église grecque, à la fête de la Chandeleur, parce que Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus lorsqu'on allait le présenter au temple.

HYPANTHE (du gr. *hupo*, sous, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Partie inférieure du calice. ‖ Mode d'inflorescence que présente le figuier.

HYPANTHÉ, ÉE (rad. *hypanthe*) adj. Bot. Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire.

HYPANTHODE (rad. *hypanthe*) n. m. Bot. Genre d'inflorescence semblable à celle du figuier.

HYPARCHIE (*chi* — rad. *hyparque*) n. f. Hist. anc. Administration d'un hyparque, c'est-à-dire d'un satrape ou d'un de ses intendants. ‖ Pays administré par un hyparque.

HYPARGYRITE (*ji*) n. f. Argent rouge antimonial. Syn. de MIARGYRITE.

HYPARQUE (*park'* — du gr. *huparkhos*, même sens) n. m. Hist. anc. Gouverneur ou lieutenant, nom sous lequel les Grecs désignaient souvent, soit les intendants des satrapes perses, soit les satrapes eux-mêmes.

Hypata, cité de la Grèce ancienne, située sur le flanc nord de l'Œta, capitale des Æniens. Auj. *Neopatra* ou *Hypati*, ville du nome de Phthiotide-et-Phocide.

HYPATE (du gr. *hupo*, dessous) n. f. Mus. anc. Corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas : *Tétracorde des* HYPATES. HYPATE *des* HYPATES.

Hypatie, philosophe et mathématicienne grecque, née à Alexandrie vers l'an 370 de notre ère, tuée dans une émeute en 415. Elle était la fille de Théon d'Alexandrie, qui lui donna une éducation très complète. Elle fut célèbre par sa science et son éloquence, autant que par sa beauté. Elle alla compléter son instruction à Athènes, puis elle revint se fixer à Alexandrie, où elle ouvrit une école. Elle aimait surtout à expliquer Platon et Aristote. Elle acquit ainsi une grande réputation ; le préfet d'Égypte, Oreste, lui témoignait beaucoup d'égards, ainsi que son disciple, Synesios, l'évêque de Cyrène. En 415, Hypatie fut attaquée par la populace, qu'avaient excitée des moines ; elle fut jetée en bas de son char, poursuivie dans sa maison et mise en pièces. On a accusé le patriarche saint Cyrille de n'avoir pas été étranger à cet attentat. Hypatie avait commenté les œuvres de Diophante, les *Sections coniques* d'Apollonios de Perga, les *Tables* de Ptolémée. Une partie de ce dernier ouvrage nous est sans doute parvenue sous le nom de Théon.

HYPÉCOÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypécoon.

— n. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre *hypécoon*. — *Une* HYPÉCOÉE.

HYPÉCOON n. m. Genre de papavéracées fumariées.

— Encycl. Les *hypécoons* (hypecoum) sont des herbes annuelles, glauques, à feuilles très découpées en segments linéaires. Les fleurs, ordinairement isolées, ont une corolle composée de quatre pétales disposés par paires. On connaît sept espèces d'hypécoons de la région méditerranéenne et de l'Asie tempérée.

HYPECOUM n. m. Bot. V. HYPÉCOON.

HYPÉLATE n. m. Genre de sapindacées sapindées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en grappes allongées et cymigères, habitant les Antilles.

HYPENCHA (*pin-ka*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, comprenant quelques espèces, asiatiques et malaises. (Les hypenchas sont de grandes punaises larges et plates, à antennes longues; leur livrée est foncée.)

HYPÈNE ou **HYPENA** (*pé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères deltoïdes, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions froides et tempérées.

— Encycl. Les *hypènes* sont des papillons gris et bruns, remarquables par la longueur de leurs palpes; leurs chenilles vivent dans les lieux frais et ombragés sur les saules, etc. L'*hypena proboscidalis*, vulgairement appelée *museau*, est très commune en été sur les orties, qui nourrissent sa chenille.

HYPER (*pèr'* — du gr. *huper*, au delà), prépos tion entrant dans la composition de plusieurs mots français et qui marque quelque excès.

HYPERACUSIE (*zî* — du préf. *hyper*, et du gr. *akousis*, audition) n. f. Pathol. Sensibilité excessive de l'ouïe.

— Encycl. L'*hyperacusie* comprend un grand nombre de variétés, ayant pour caractère commun une perception plus ou moins incommode et même douloureuse de certains sons, bruits, particulièrement de ceux qui sont élevés et aigus. Très souvent, ce phénomène accompagne l'hystérie, ou certaines inflammations, comme l'érésipèle de la face, la névrite de l'oreille, l'otite commençante, l'arachnoïdite. Le traitement doit se borner aux vapeurs d'éther, à l'instillation d'huile de lin ou d'amandes douces, aux fumigations émollientes et au tamponnement du conduit auditif.

HYPÉRANTHE ou **HYPERANTHA** (*pé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les hypéranthes sont de beaux buprestes noirs, variés de jaune, de blanc ou de rouge, avec des taches bronzées.

HYPERASPIS (*pè, spiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant quelques espèces des régions tempérées du globe. (Les hyperaspis sont de petites coccinelles ovales, qui ressemblent à des scymnus; leur livrée est noire, luisante, avec des taches orangées ou rouges. L'*hyperaspis Hoffmanseggi* se trouve en France, ainsi que l'*hyperaspis repensis*.

HYPERBASE (du gr. *huper*, au delà, et *basis*, action de marcher) n. f. Nom technique de la métaphore.

HYPERBATE (du lat. *hyperbaton*, gr. *huperbaton*, même sens) n. f. Figure grammaticale, par laquelle on renverse l'ordre des mots ou des propositions; sorte d'inversion plus hardie ou moins usitée que l'inversion ordinaire.

— Encycl. Cette figure est d'un fréquent usage chez les poètes, qui suivent plutôt l'ordre des idées que celui des mots. C'est par *hyperbate* que Voltaire a dit :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

On emploie aussi en prose, quoique moins fréquemment, cette figure de grammaire. Par exemple, Bossuet a écrit : « Le matin, elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez ! » L'hyperbate était fréquemment employée dans les langues anciennes, et, d'après Longus, on s'en servait surtout pour exprimer le langage de la passion.

HYPERBOLE (gr. *huperbolê*; de *huper*, au delà, et *ballein*, jeter) n. f. Didact. Figure de rhétorique, qui consiste à avancer une proposition très exagérée, pour produire sur l'esprit une forte impression : *L'*HYPERBOLE *est le contraire de la* LITOTE; *dans les deux, l'équilibre de la pensée n'est rompu qu'en apparence; l'hyperbole arrive à la vérité par le plus, la litote par le moins.* ‖ Dans le langage courant, Exagération.

— Géom. Courbe lieu des points d'un plan dont la différence des distances à deux points fixes, appelés foyers, est égale à une longueur donnée.

— Encycl. Géom. Soient F et F' les deux foyers ; si l'on fait tourner une règle F'R de longueur l (*fig.* 1) autour d'une de ses extrémités F', qu'on tende à l'aide d'une baguette le long de la règle un fil de longueur l', dont une extrémité est fixée en R et l'autre en F, l'extrémité de la baguette qui tend le fil décrit un arc d'hyperbole.

Fig. 1.

La différence $F'M - FM = l - l'$ est constante. On démontre facilement que l'hyberbole a deux axes de symétrie $x'x$, qui est l'axe focal ou transverse et la perpendiculaire $y'y$ au milieu O de F'F, qui est l'axe non transverse. Le point O est centre de symétrie.

On peut construire un arc d'hyperbole d'un mouvement continu, comme nous l'avons indiqué, ou par points. La courbe se compose de deux branches distinctes : suivant qu'un point est pris entre les deux branches ou à l'intérieur de l'une d'elles, la différence de ses distances aux deux foyers est inférieure ou supérieure à $2a$. L'axe ou diamètre transverse $AA' = 2a$. Si l'on désigne par $2c$ la distance FF' et si l'on pose $b^2 = c^2 - a^2$, les points A, A' tels que $OA = OA' = a$ sont les sommets de l'axe transverse, les points B, B' tels que $OB = OB' = b$ sont les sommets de l'axe non transverse.

La tangente en un point d'une hyperbole fait des angles égaux avec les rayons vecteurs qui joignent le point de contact aux deux foyers. On déduit de ce théorème fondamental une série de propriétés analogues à celles déduites pour l'ellipse : le lieu des symétriques d'un foyer par rapport aux tangentes est la circonférence décrite de l'autre foyer comme centre avec $2a$ pour rayon (cercle directeur). Le lieu des projections des foyers sur les tangentes est la circonférence décrite sur AA' comme diamètre (cercle principal). Le produit des distances des foyers à une tangente quelconque est constant et égal à b^2.

Ces propriétés permettent de résoudre, sans tracer la courbe, les problèmes suivants : une hyperbole étant définie par ses deux foyers et son axe transverse $2a$: 1° *déterminer les points d'intersection de la courbe et d'une droite*; 2° *mener par un point, pris entre les deux branches, les tangentes à la courbe*; 3° *mener les tangentes parallèles à une direction donnée.*

Si l'on mène une perpendiculaire à l'axe transverse à une distance du centre égale à $\frac{a^2}{c}$, la droite ainsi obtenue DE est une directrice de l'hyperbole. Il y a deux directrices correspondant chacune au foyer voisin. Le rapport des distances d'un point quelconque de la courbe au foyer et à la directrice correspondante est constant, égal à $\frac{c}{a} > 1$ (excentricité).

L'équation de l'hyperbole rapportée à ses axes de symétrie est $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0$, quand l'axe des x est l'axe transverse, et $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} + 1 = 0$, quand l'axe des y est transverse. Ces deux hyberboles sont dites *conjuguées*. On peut établir cette équation soit en partant de la définition de la courbe, soit en réduisant l'équation générale des coniques. L'hyperbole étant rapportée à ses axes, la relation qui lie les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués est $mm' = \frac{b^2}{a^2}$ et l'équation de la courbe rapportée à un système de diamètres conjugués dont les longueurs sont $2a'$ et $2b'$ est $\frac{x^2}{a'^2} - \frac{y^2}{b'^2} - 1 = 0$.

En coordonnées polaires, si l'on prend comme pôle le foyer de droite F et comme axe polaire l'axe focal F'F, on trouve comme équation de la courbe :

$$l = \frac{b^2}{a - c\cos\omega} = \frac{p}{1 - e\cos\omega}$$

en posant $p = \frac{b^2}{a}$ (paramètre) $e = \frac{c}{a} > 1$ (excentricité).

Les diagonales du rectangle GHIJ (*fig.* 2) construit sur les axes de l'hyperbole sont asymptotes à la courbe. L'équation de la courbe rapportée à ses asymptotes (*fig.* 3) est $xy = \frac{c^2}{4}$.

Quand une hyperbole a ses asymptotes perpendiculaires l'une sur l'autre, on dit qu'elle est *équilatère*.

On en déduit facilement les propriétés suivantes : 1° l'aire du parallélogramme OPMQ, construit sur les asymptotes, comme côtés et ayant pour 4° sommet un point quelconque de la courbe, est constante; 2° les portions d'une sécante comprises entre la courbe et ses asymptotes sont égales; 3° le point de contact d'une tangente est le milieu de la portion de cette tangente comprise entre les deux asymptotes.

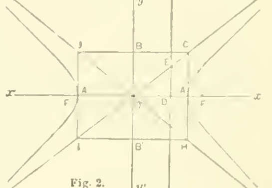
Fig. 2.

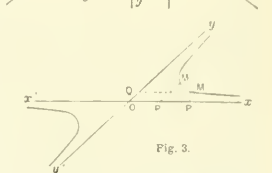
Fig. 3.

L'aire comprise entre une ordonnée fixe M_0P_0 correspondant à l'abscisse x_0, l'ordonnée MP correspondant à l'abscisse x, l'axe $x'x$ et l'hyperbole (*fig.* 3) est :

$$\sin\theta . \int_{x_0}^{x} y dx = \sin\theta . \int_{x_0}^{x} \frac{c^2}{4x} . dx = \frac{c^2 \sin\theta}{4} . L \frac{x}{x_0} .$$

L'hyperbole peut être considérée comme la perspective d'un cercle. V. SECTION conique.

— Rhétor. L'*hyperbole* exagère les choses en employant des expressions qui, prises à la lettre, iraient au delà de la vérité, mais que l'esprit réduit aisément à leur juste valeur. Quand on fait usage de l'hyperbole, il faut prendre garde de tomber dans l'enflure. Les vers suivants offrent un charmant exemple d'hyperbole. Le fils du grand Condé ayant promis 1.000 écus au poète qui composerait le meilleur quatrain destiné à être gravé sur le socle d'une statue qu'il faisait élever à la mémoire de son père, à Chantilly, un Gascon envoya celui-ci :

Pour célébrer tant de vertus,
Tant de hauts faits et tant de gloire,
Mille écus, sandis! mille écus!
Ce n'est pas un sou par victoire.

HYPERBOLIQUE (*lik'*) adj. Qui est de la nature de l'hyperbole ; qui est exagéré. ‖ Qui fait des hyperboles, qui exagère : *Un conteur* HYPERBOLIQUE.

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole : *Courbe* HYPERBOLIQUE.

— Physiq. Dont la section centrale est une hyperbole : *Miroir* HYPERBOLIQUE.

HYPERBOLIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une façon hyperbolique : *Mentir* HYPERBOLIQUEMENT.

HYPERBOLISER v. n. Faire un emploi fréquent de l'hyberbole.

HYPERBOLISME (*lissm'*) n. m. Emploi abusif de l'hyperbole.

HYPERBOLOÏDE (de *hyperbole*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Géom. Qui ressemble à une hyperbole.

— n. m. Surface du second degré à centre unique, engendrée par une hyperbole. ‖ *Hyperboloïde de révolution*, Surface engendrée par la révolution d'une hyperbole autour d'un de ses axes. ‖ Solide limité par cette surface. ‖ *Hyperboloïde de raccordement*, Hyperboloïde qui touche une surface gauche tout le long d'une de ses génératrices.

— Encycl. Géom. L'équation générale des surfaces du second degré à centre unique, rapportées à leurs trois plans principaux se réduit à :

$$Sx^2 + S'y^2 + S''z^2 + H = 0.$$

Si deux des racines S et S' sont de signes contraires à H et si S'' est de même signe que H, on obtient en posant : $a^2 = -\frac{H}{S}$, $b^2 = -\frac{H}{S'}$, $c^2 = \frac{H}{S''}$,

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0,$$

qui représente l'*hyperboloïde à une nappe* (*fig.* 1). Si deux

des racines S et S' sont de même signe que H et si S'' est de signe contraire à H, on obtient en posant :

$$a^2 = \frac{H}{S} \quad b^2 = \frac{H}{S'} \quad c^2 = -\frac{H}{S''},$$

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} + 1 = 0,$$

qui représente l'*hyperboloïde à deux nappes* (*fig.* 2). Dans

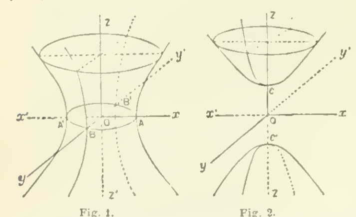

Fig. 1. Fig. 2.

les deux cas, les trois axes de coordonnées sont les axes de symétrie, et l'origine est le centre de symétrie de la surface.

Si deux hyperboloïdes ont même centre et mêmes axes en direction et en grandeur et que les axes réels de l'un soient imaginaires pour l'autre, les deux hyperboloïdes sont dits *conjugués*.

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} \mp 1 = 0$$

représentent deux hyperboloïdes conjugués.

Le lieu des asymptotes de toutes les hyberboles obtenues en coupant les deux surfaces par des plans passant par le centre est le *cône asymptote*, son équation est $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 0$; il est commun aux deux hyperboloïdes conjugués. Les plans parallèles aux plans tangents au cône asymptote déterminent des sections paraboliques.

Les hyperboloïdes $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} \mp 1 = 0$ admettent deux séries de sections circulaires parallèles aux plans $\left(\frac{1}{b^2} - \frac{1}{a^2}\right) y^2 - \left(\frac{1}{c^2} + \frac{1}{a^2}\right) z^2 = 0$, en supposant $a > b$.

Quand les deux axes *a* et *b* deviennent égaux, les *hyperboloïdes* sont *de révolution* ; on ne trouve plus qu'une série de sections circulaires parallèles au plan des *xy*.

L'*hyperboloïde à une nappe* admet deux systèmes de génératrices rectilignes. On démontre que deux génératrices d'un même système ne sont pas dans un plan, tandis que deux génératrices de systèmes différents sont dans un même plan tangent à la surface en leur point de rencontre.

L'hyperboloïde à une nappe peut être considéré comme engendré par une génératrice rectiligne d'un des systèmes s'appuyant sur trois génératrices rectilignes de l'autre système, nommées *directrices*. L'hyperboloïde à deux nappes n'admet pas de génératrices rectilignes réelles.

Hyperboloïde de raccordement. Deux surfaces gauches qui se touchent en trois points d'une même génératrice commune ont mêmes plans tangents en tous les points de cette génératrice. Pour raccorder un hyperboloïde avec une surface gauche le long d'une de ses génératrices, il suffit de prendre pour directrices de l'hyperboloïde trois tangentes à la surface gauche en un point de la génératrice commune.

Hyperbolos, orateur et démagogue athénien, tué à Samos en 411 av. J.-C. D'abord potier, il s'associa à Cléon, et lui succéda dans la faveur populaire. Il n'est guère connu que par les railleries des poètes comiques. Menacés par lui d'ostracisme, Alcibiade et Nicias réunirent les forces de leur parti et lui firent appliquer la même mesure (vers 417). Il se retira à Samos, où la faction oligarchique le fit mettre à mort quelques années plus tard.

HYPERBORÉ, ÉE (du gr. *huper*, au delà, et *Boréas* Borée) adj. Se dit des plantes et des animaux qui habitent le Nord, vers les contrées voisines du cercle polaire.

HYPERBORÉE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. des 2 genres. Se dit des peuples, des pays très septentrionaux : *Peuples* HYPERBORÉES. Syn. HYPERBORÉEN, ENNE.

— *Race hyperborée*, Variété de l'espèce humaine qui habite les régions voisines du cercle polaire, et qui est remarquable par un visage plat et arrondi, un nez écrasé, une peau brune, des cheveux noirs et courts.

HYPERBORÉEN, ENNE (*ré-in, èn'* — du lat. *hyperboreus* ; gr. *huperboreos*, même sens) adj. Syn. de HYPERBORÉE : *Les régions* HYPERBORÉENNES.

— Géogr. anc. Montagnes légendaires de la Sarmatie : *Les monts* HYPERBORÉENS. ‖ Substantiv., en parlant des habitants : *Les* HYPERBORÉENS.

— Encycl. Géogr. anc. Les anciens donnaient le nom d'*hyperboréennes* à des régions ou des peuplades situées vers le N., à des latitudes incertaines. Les *montes Hyperborei* étaient considérés comme une chaîne élevée, d'où devaient descendre les grands fleuves de la Scythie, et d'où venaient aussi les vents glacés du N. Au delà de cette chaîne, vers le N., les mythographes et particulièrement Hécatée d'Abdère, dans son roman *les Hyperboréens*, IVe s. av. J.-C., supposent l'existence de peuples bienheureux, vivant sous un climat toujours égal, où l'année comprend six mois de jour et six mois de nuit. La légende voulait qu'Apollon, et plus tard Persée, eussent jadis émigré dans ce pays. La notion des peuples hyperboréens parait avoir de bonne heure disparu de la géographie ; mais la croyance aux montagnes hyperboréennes, nommées aussi Riphées, faussa jusqu'au milieu du XVIe siècle la construction des cartes.

— Linguist. On donne le nom de langues *hyperboréennes* aux idiomes parlés dans les régions arctiques du nord-est de l'Asie et du nord-ouest de l'Amérique. Les principaux de ces idiomes sont : le *youkaghir* (nord-est de la Sibérie), le *koriaque*, le *tchouktche* (plus au nord), le *kamtchadal* (sud du Kamtchatka), le *kourilien* ou *aïno* (îles Kouriliennes et îles japonaises septentrionales), l'*ostiaque iénisséïn* (centre de la Sibérie), le *kotte*, l'*aléoute* et les dialectes des *Esquimaux*. Certains de ces dialectes sont apparentés : par exemple, le *koriaque* et le *tchouktche* ; mais il est impossible de considérer l'ensemble de ces diverses langues comme formant un groupe linguistique spécial. Leur affinité est toute géographique. Toutefois, leur structure est généralement voisine de l'agglutination.

HYPERCARDIOTROPHIE (*fi* — de *hyper*, et du gr. *kardia*, cœur, et *trophê*, développement) n. f. Hypertrophie du cœur. (Peu usité.)

HYPERCATALECTE ou **HYPERCATALECTIQUE** adj. V. HYPERMÈTRE.

HYPERCATHARSIE (*si* — de *hyper*, et du gr. *katharsis*, purgation) n. f. Purgation excessive, exagérée.

HYPERCHLORHYDRIE (*klo, drî* — de *hyper*, et *chlorhydrique*) n. f. Trouble de la fonction sécrétoire de l'estomac, caractérisé par une augmentation d'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

— Encycl. L'*hyperchlorhydrie* peut n'être qu'intermittente et se montrer pendant la digestion ou, au contraire, être continue ; dans ce cas, elle s'accompagne de dilatation stomacale et se nomme aussi « maladie de Reichmann ». Elle se manifeste par une douleur survenant plus ou moins longtemps après l'ingestion des repas, puis par des vomissements alimentaires. Le traitement est long ; on devra éviter les préoccupations, prendre, au moment et dès le début des douleurs, du bicarbonate de soude, manger de la viande, des graisses, du lait, éviter les légumes verts et les alcools, les mets excitants, etc. Parfois, le lavage de l'estomac deux à trois fois par semaine apporte un grand soulagement.

HYPERCINÉSIE (*zî* — de *hyper*, et du gr. *kinêsis*, mouvement) n. f. Irritabilité nerveuse portée à son plus haut degré.

HYPERCRINIE (*nî* — de *hyper*, et du gr. *krinein*, séparer, isoler) n. f. Sécrétion surabondante. (Vx.)

HYPERCRISE (de *hyper*, et *crise*) n. f. Crise exceptionnellement violente. (Vx.)

HYPERCRITIQUE (de *hyper*, et *critique*) n. m. Critique très sévère.

— n. f. Art, science de la critique la plus exacte et la plus minutieuse.

HYPERCYCLE (*sikl'* — de *hyper*, et du gr. *kuklos*, cercle) n. m. Mathém. Figure fictive de l'hyperespace, qui correspond à la circonférence du cercle dans le plan et à la sphère dans l'espace.

— Encycl. Un *hypercycle* est représenté par une équation du second degré à quatre variables, satisfaisant aux conditions qu'on obtient en généralisant celles que doivent remplir l'équation à deux variables pour représenter la circonférence et l'équation à trois variables pour représenter la sphère.

HYPERDERMATOSE (de *hyper*, et *dermatose*) n. f. Hypertrophie de la peau.

HYPERDIACRISIE (*pèr', zî*) n. f. Surabondance d'une sécrétion. (Vx.) Syn. de HYPERCRINIE.

HYPERDORIEN adj. m. ‖ Musiq. anc. *Mode hyperdorien*, Mode qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

HYPERDRAMATIQUE (de *hyper*, et *dramatique*) adj. Qui pousse trop loin l'emploi des moyens dramatiques.

HYPERDULIE (*lî* — de *hyper*, et du gr. *doulos*, esclave) n. f. Usité seulement dans l'expression *Culte d'hyperdulie*, Culte supérieur au culte de dulie : *Les catholiques rendent à la mère de Jésus un* CULTE D'HYPERDULIE.

HYPERDYNAMIE (*mî* — de *hyper*, et du gr. *dunamis*, force) n. f. Physiol. Surabondance de forces physiques.

HYPERÉMÉTIQUE (de *hyper*, et *émétique*) adj. Méd. Fortement émétique.

HYPERÉMIE ou **HYPERHÉMIE** (*mî* — de *hyper*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Congestion, engorgement sanguin, fluxion sanguine, dans un organe ou une partie d'organe.

— Encycl. Expérimentalement, on provoque l'*hyperémie* en paralysant les nerfs vaso-constricteurs, comme l'a montré Claude Bernard, ou bien en excitant les nerfs vaso-dilatateurs. L'hyperémie se manifeste d'autant plus facilement dans un organe que celui-ci est plus vasculaire ; il y a d'abord congestion ou stase sanguine, et, plus tard, si la congestion persiste, sclérose de l'organe (cirrhose du foie, sclérose utéro-ovarienne, néphrite parenchymateuse, etc.) ; les organes hyperémiés sont augmentés de volume (hypertrophie du foie, de la rate, de la prostate, etc.) ; il en résulte des troubles fonctionnels variés, en rapport avec les organes lésés.

Les causes en sont très variables : altérations des organes et des vaisseaux (cardiopathies, affections pulmonaires, tumeurs de toute nature) ; la circulation gênée en un point produit une congestion au-dessous de l'organe : altérations du sang (fièvres, scorbut, intoxications, infections) ; lésions des capillaires eux-mêmes.

A côté des organes hyperémiés, d'autres sont, par contre, anémiés, et c'est sur l'observation de ces variations, qui se produisent spontanément, que sont fondées les méthodes de *révulsion* et de *dérivation*.

HYPERÉMIER ou **HYPERHÉMIER** v. a. Produire une hyperémie.

S'hyperémier ou ***S'hyperhémier***, v. pr. Devenir hyperémié.

HYPERENCÉPHALE (*pè-ran-sé* — de *hyper*, et *encéphale*) n. m. Tératol. Monstre dont le cerveau est en grande partie hors du crâne.

HYPERENCÉPHALIE (*pè-ran, lî*) n. f. Conformation de l'hyperencéphale.

HYPERENCÉPHALIQUE (*pè-ran, lik'*) adj. Qui se rapporte aux hyperencéphales.

HYPERENDOSMOSE (*pè-ran, smoz'* — de *hyper*, et *endosmose*) n. f. Physiq. Endosmose qui s'effectue avec plus d'intensité qu'à l'ordinaire.

HYPERESPACE (*pè-rè-spass* — de *hyper*, et *espace*) n. m. Math. Abstraction qui désigne un espace fictif à quatre dimensions.

— Encycl. Pour les géomètres, une équation à une variable représente une ligne, c'est-à-dire une étendue à une seule dimension, la longueur ; une équation à deux variables représente une surface, c'est-à-dire une étendue à deux dimensions ; une équation à trois variables, un volume, c'est-à-dire une étendue à trois dimensions, une étendue de l'espace proprement dit. Les équations à quatre variables peuvent être considérées comme représentant des figures d'un espace à quatre dimensions, inconcevable pour nous dans la réalité, et qu'on appelle l'*hyperespace*. Cette fiction prend, cependant, une certaine signification si l'on fait intervenir le temps comme quatrième variable dans les problèmes de l'espace proprement dit.

HYPERESTHÉSIE (*pé-rè-sté-zî* — de *hyper*, et du gr. *aisthêsis*, sensation) n. f. Sensibilité exagérée.

— Encycl. On ne doit pas confondre l'*hyperesthésie* avec la douleur, car, contrairement à cette dernière, elle ne se manifeste qu'aux excitations immédiates et ne persiste pas quand elles viennent à cesser. Ce symptôme est le plus souvent localisé à la peau, mais on l'observe également sur les muqueuses, certains viscères (estomac, col de la vessie, utérus, etc.), les organes des sens (œil, oreille), et même dans les muscles. On l'observe : 1° dans les maladies cutanées (eczéma) ; 2° dans les névroses, particulièrement dans l'hystérie, ainsi que dans les myélites, les scléroses de la moelle, la méningite cérébro-spinale ; mais elle est plus rare dans les maladies cérébrales ; certaines névralgies ou névrites déterminent aussi souvent des régions d'hyperesthésie ; 3° enfin, dans les intoxications, soit par les poisons minéraux, plomb et cuivre, soit par les toxines microbiennes, choléra, rhumatisme articulaire aigu, etc. Certaines hyperesthésies sont considérées comme essentielles, c'est-à-dire paraissent dépendre uniquement d'un trouble du système nerveux périphérique. Le mécanisme de l'hyperesthésie semble se confondre avec celui de la *douleur* et tenir, par conséquent, à une grande friabilité du chevelu des neurones sensitifs, sous l'influence d'excitations généralement mécaniques (pression, frottement, toucher), passagères et non durables. En dehors de l'hyperesthésie essentielle, que l'on peut traiter par les analgésiques et les anesthésiques, le stypage, les douches d'acide carbonique, etc., les autres hyperesthésies sont sous la dépendance du traitement de la cause dont elles ne sont qu'un symptôme.

HYPERESTHÉTIQUE (*pè-rè-sté-tik'*) adj. Qui a rapport à l'hyperesthésie, qui est affecté d'hyperesthésie.

HYPEREXOSMOSE (*pè-rè-gzo-smoz'* — de *hyper*, et *exosmose*) n. f. Physiq. Exosmose plus active qu'à l'ordinaire.

HYPERFOCAL, ALE, AUX (de *hyper*, et *focal*) adj. ‖ *Distance hyperfocale*, Distance du plan le plus rapproché dont un appareil photographique, mis au point sur des objets lointains, donne une image nette.

HYPERGÉE (*pèr'-jé* — du gr. *huper*, sur, et *gê*, terre) n. f. Dans les premiers temps du christianisme, Cimetière chrétien à ciel ouvert, par opposition à HYPOGÉE.

HYPERGENÈSE (*pèr'-je* — de *hyper*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Anat. Développement anomal d'un élément anatomique : *Le cancer provient d'une* HYPERGENÈSE *épithéliale*.

HYPERGÉNÉSIE ou **HYPERGÉNIE** n. f. Syn. de HYPERGENÈSE.

HYPERGÉNÉTIQUE (*pèr'-jé, tik'*) adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPERGÉOMÉTRIQUE (de *hyper*, et *géométrique*) adj. Se dit d'une série dont les termes se déduisent les uns des autres, suivant une loi plus compliquée que dans la progression géométrique. ‖ Qui se rapporte à l'hyperespace.

HYPERGLYCÉMIE (*sé-mî* — de *hyper*, et du gr. *glukus*, doux, et *haima*, sang) n. f. Augmentation de la teneur en sucre du sang, se traduisant par la glycosurie.

HYPERGUEUSTIE (*pèr'-gheû-stî* — de *hyper*, et du gr. *geustos*, perçu par le goût) n. f. Méd. Sensibilité exagérée de l'organe du goût.

HYPERHIDROSE (*pè-ri* — de *hyper*, et du gr. *hidros*, sueur) n. f. Sueur abondante ; maladie caractérisée par une surabondance de la sécrétion sudorale. V. SUETTE.

HYPERHYPATE (*pè-ri* — du gr. *huper*, au-dessus, et de *hypate*) n. f. Musiq. anc. Corde qui s'ajoutait aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPERIASTIEN adj. Mus. anc. V. HYPERIONIEN.

HYPÉRICACÉES (*sé*) ou **HYPÉRICACINÉES** (*si*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* HYPÉRICACÉE ou HYPÉRICACINÉE.

— Encycl. Les *hypéricacées* ont des feuilles opposées, simples et sans stipules, à limbe entier ; leur tige et leur racine contiennent des canaux sécréteurs oléifères, et la feuille est criblée de poches sécrétrices, auxquelles les mille-pertuis doivent leur nom. Les fleurs, hermaphrodites, régulières et groupées en grappes de cymes, comprennent originairement deux verticilles d'étamines ; celles du verticille interne, épipétales, se ramifient fréquemment en une phalange d'étamines partielles ; le pistil est formé de carpelles concrescents, tantôt ouverts avec placentation pariétale, tantôt fermés au moins dans leur partie inférieure (nombreux mille-pertuis) ; le fruit est ordinairement une capsule. Genres principaux : *mille-pertuis*, *cratoxyle*, *vismie*, etc.

HYPÉRICÉES (*sé*) n. f. pl. Tribu de la famille des *hypéricacées*, ayant pour type le genre mille-pertuis ou *hypericum*. — *Une* HYPÉRICÉE.

Hypéride, orateur et homme d'État athénien, né au bourg attique de Collyte en 389 av. J.-C., mort à Calaurie en 322. Il était fils de Glaukippos, et suivit les leçons d'Isocrate, peut-être aussi de Platon. Il fut d'abord logographe et s'enrichit par ce métier. Les comiques ont raillé sa gourmandise. Il fréquenta beaucoup les courtisanes, et défendit Phryné dans un procès fameux. Vers 360, il commença à se mêler de politique. Il fut d'abord l'allié de Démosthène contre le parti macédonien. Plus tard, il se sépara de lui, et fut un de ses dix accusateurs publics dans l'affaire d'Harpale. Après la mort d'Alexandre, il se réconcilia avec Démosthène, revenu d'exil, et prononça l'oraison funèbre des Athéniens tombés devant Lamia (323). Après la victoire des Macédoniens, il s'enfuit avec Démosthène, fut pris comme lui par Archias devant le temple

de Poseidon, à Calaurie, et livré au supplice (322). On racontait que, mis à la torture, il s'était coupé la langue avec les dents, pour ne rien dire.

Les anciens possédaient sous le nom d'Hypéride soixante-dix-sept discours, dont cinquante-deux étaient considérés comme authentiques. La plupart étaient des discours judiciaires. Une série d'heureuses trouvailles, sur des papyrus d'Égypte, nous ont rendu successivement, en 1847, en 1853, en 1891-1892, plusieurs parties de son œuvre. Actuellement, nous possédons, presque entiers, six discours d'Hypéride : le discours *Contre Démosthène*, les plaidoyers *Pour Lycophron* et *Pour Euxénippe*, l'*Oraison funèbre* de 323, les discours *Contre Philippide* et *Contre Athénagène*. Ces ouvrages donnent une haute idée de l'éloquence d'Hypéride, qui unissait des qualités presque contradictoires : la grâce et la force, l'esprit et la simplicité, la véhémence et une finesse élégante.

HYPERIDÉATION (*si-on* — de *hyper*, et *idéation*) n. f. Mouvement et formation d'idées qui se produisent avec une sorte de fougue.

HYPÉRIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés hypérines, dont le genre *hypérie* est le type. Les *hypéridés* comptent de nombreux genres, répandus surtout dans les eaux salées de l'hémisphère nord (*hypérie, taurie, cyllope, cystosome, lyro*, etc.). — *Un* HYPÉRIDÉ.

HYPÉRIE (*rî*) ou **HYPERIA** (*pé*) n. f. Genre de crustacés *hypérines*, famille des *hypéridés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions froides. (Les hypéries sont de petites crevettes bombées, à grosse tête, à pattes assez courtes; les mâles, assez différents des femelles, ont été décrits comme appartenant à un genre spécial [*testrigonus*]. L'*hyperia galba*, brunâtre, habite les mers du nord.)

HYPÉRINES n. m. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, renfermant des petites formes à grosse tête, avec grands yeux saillants, dont un occupe le milieu du front. (Les hypérines vivent surtout dans les eaux douces, les sources; ils nagent rapidement, sont mauvais marcheurs, et vivent d'animalcules. On les divise en quatre familles principales : *hypéridés, vibilidés, phronimidés, platyscélidés*.) — *Un* HYPÉRINE.

HYPÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant les charançons, tels que les *phytonomes, coniates* et *géranorhines*. — *Un* HYPÉRINÉ.

HYPERIODATE (*pèr*) n. m. Sel dérivant de l'acide hyperiodique.

HYPERIODIQUE (*pèr', dik*) adj. Se dit d'un acide $IO^4H, 2H^2O$, solide à la température ordinaire et fondant à 130°.

— ENCYCL. Pour préparer l'acide hyperiodique, on traite l'hyperiodate de plomb $(IO^6H^2)^2Pb^3$ par l'acide sulfurique étendu. Cet hyperiodate de plomb s'obtient ainsi : on fait passer un courant de chlore dans une dissolution alcaline d'un iodate de sodium donne un hyperiodate de sodium $IO^6Na^2H^3$. Ce sel est d'abord dissous dans l'acide azotique, puis traité par l'azotate de plomb. L'acide hyperiodique cristallise en prismes clinorhombiques, et se décompose vers 200°; il forme avec la soude un précipité très peu soluble dans l'eau; il est décomposé par les acides chlorhydrique, sulfhydrique et sulfureux.

HYPÉRION n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des morioninés, comprenant une seule espèce d'Australie. (L'hypérion ou campylocnémis de Schrœtter [*hyperion Schrœtteri*], jadis très rare dans les collections, est un des plus grands carabiques connus; cylindrique, noir brillant, il a les pattes robustes, courtes et arquées.)

HYPÉRION. Myth. gr. Titan, fils d'Ouranos et de Gæa. Il épousa sa sœur Théia, et fut le père d'Helios, de Séléné, d'Eos. Il a été souvent confondu avec Helios lui-même. D'après Diodore, Hypérion était un prince qui s'adonna à l'astronomie et découvrit le cours du soleil et des autres corps célestes.

HYPERIONIEN (*pèr', ni-in* — du gr. *huper*, au-dessus, et de *ionien*) adj. Musiq. anc. Se disait d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

HYPÉRIPPE. Myth. gr. Fille de Mounichos, roi des Molosses. Elle fut surprise par des pirates, qui mirent le feu à une tour où elle s'était réfugiée avec ses sœurs. Zeus la changea en plongeon.

HYPÉRIQUE (*rik*) n. m. Nom du genre mille-pertuis (nom scientif. *hypericum*).

HYPÉRITE n. f. Roche basique à texture granitoïde, et formée d'hypersthène, de fer oxydulé et de labrador ou d'anorthite.

HYPERMÉTAMORPHOSE (de *hyper*, et *métamorphose*) n. f. Mode de développement post-embryonnaire de beaucoup d'insectes qui passent par des états plus nombreux que ceux du commun de ces êtres.

— ENCYCL. On a distingué, d'après Fabre, sous le nom d'*hypermétamorphose* un mode de développement qui dépasse la transformation complète par le nombre des formes de larves et des périodes de repos semblables à celles des pupes ou nymphes (Claus). Après chaque mue, la forme varie, et des phénomènes d'enkystement viennent encore compliquer ces états divers, encore mal connus. On observe de pareils faits chez certains diptères (*anthrax*) et hyménoptères (*ptéromalidés*), et surtout chez les coléoptères vésicants (*sitaris* et *meloe*). Tous les insectes sujets à l'hypermétamorphose sont parasites.

HYPERMÈTRE (de *hyper*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Métriq. anc. Se dit de vers qui ont en apparence une syllabe de trop, mais qui, en réalité, élident leur voyelle finale sur celle qui commence le premier mot du vers suivant. V. SYNAPHIE.

HYPERMÉTROPE (de *hyper*, et du gr. *métron*, mesure, et *ôps*, œil) n. m. Celui qui est atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE (*pî* — rad. *hypermétrope*) n. f. État de l'œil opposé à la *brachymétropie*, et dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe, au lieu d'aller, après leur réfraction, par les milieux oculaires, former leur foyer sur la rétine, vont se réunir au delà, le plus souvent par suite d'un raccourcissement de l'axe optique.

HYPERMNÉSIE (*zî* — de *hyper*, et du gr. *mnêsis*, mémoire) n. f. Excitation anormale de la mémoire, permettant d'évoquer le souvenir précis et détaillé de faits ou de sensations plus ou moins éloignées. (Cet état, rare à l'état de veille, s'observe plus souvent dans le sommeil somnambulique ou dans des accès de délire.)

HYPERMNESTRE. Mythol. gr. Une des cinquante Danaïdes (v. ce mot), la seule qui ne tua pas son mari. Suivant quelques mythographes, Danaos fit, pour ce fait, jeter sa fille en prison, et la cita au tribunal des Argiens, qui l'acquitta. En mémoire de ce jugement, Hypermnestre aurait consacré à Aphrodite une statue appelée *Nicéphore* (qui donne la victoire), et un temple à Artémis Peitho, déesse de la persuasion.

HYPÉROCHARIS (*ka-riss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant une quinzaine d'espèces, propres à l'Amérique du Sud. (Les hyperocharis sont des piérides blanches et jaunes, variées de noir, de rouge et de brun, surtout en dessous.)

HYPEROODON (*pèr'*) n. m. Genre de mammifères cétacés, type de la famille des *hypéroodontidés*, comprenant de grands animaux propres aux mers du nord, ayant deux dents permanentes à la mâchoire inférieure.

— ENCYCL. Rares et mal connus, ces cétacés sont activement chassés par les baleiniers, parce que leur graisse

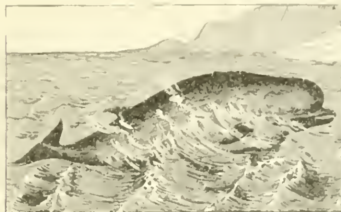
Hyperoodon.

peut se mélanger avec le spermaceti ou blanc de baleine. L'*hyperoodon rostratus*, ou *bustkopf* des Islandais, mesure 7 à 8 mètres de long; sa tête forme une bosse charnue très haute au-dessus des mâchoires. Les hyperoodons ne vivent que de céphalopodes tels que les calmars.

HYPÉROODONTIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères cétacés denticètes, renfermant les *hypéroodons* et les *ziphius*. — *Un* HYPÉROODONTIDÉ.

HYPÉROPS (*ropss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant de petites formes allongées, noires, très ponctuées, propres aux régions désertiques de l'ancien continent. (L'*hyperops tagenioïdes* habite la Barbarie; l'*hyperops pygmæa*, la Perse, etc.)

HYPEROSTOSE (*stoz'* — de *hyper*, et du gr. *ostéon*, os) n. f. Excroissance anormale sur un os. ‖ On dit mieux EXOSTOSE.

HYPEROXYDE (*pèr'*) n. m. Chim. Se dit quelquefois de l'oxyde d'une série qui contient le plus d'oxygène.

HYPERPHYSIQUE (de *hyper*, et *physique*) adj. Surnaturel, métaphysique.

HYPERPLASIE (*zî* — de *hyper*, et du gr. *plasis*, action de façonner) n. f. Prolifération excessive d'un élément anatomique : *Chez les plantes, l'*HYPERPLASIE *accompagne souvent la réaction qu'elles opposent à l'action de leurs parasites ou de leurs symbiotes.* (Daguillon.)

HYPERSARCOSE (de *hyper*, et du gr. *sarkôsis*, production de chair) n. f. Développement excessif des bourgeons charnus d'une plaie.

HYPERSÉCRÉTION (de *hyper*, et *sécrétion*) n. f. Excès de sécrétion.

HYPERSONORE (de *hyper*, et *sonore*) adj. Qui est sonore à l'excès.

HYPERSONORITÉ (rad. *hypersonore*) n. f. Sonorité excessive.

HYPERSTHÈNE (*stèn'* — de *hyper*, et du gr. *sthénos*, force, à cause de sa dureté) n. m. Variété de pyroxène. (Silicate naturel appartenant au genre *enstatite*, il contient du fer, de la magnésie et un peu de chaux; son poids spécifique varie de 33 à 34; sa dureté est égale à 6. L'hypersthène est de couleur brun verdâtre; il est difficilement fusible et inattaquable aux acides.)

HYPERSTHÉNIE (*sté-nî* — de *hyper*, et du gr. *sthénos*, force) n. f. Fonctionnement exagéré de certains tissus ou appareils.

— ENCYCL. On désignait autrefois, sous le nom d'*hypersthénie*, et par opposition à l'*asthénie* et à l'*adynamie*, la suractivité morbide de certains organes, leur fonctionnement exagéré par excitation, qui pouvait, du reste, conduire à un état consomptif. Aujourd'hui, on restreint le sens de ce mot, et on l'applique surtout aux dyspepsies par excitation, c'est-à-dire aux dyspepsies dans lesquelles il y a exagération des fonctions sécrétoires.

HYPERSTHÉNIQUE (*sté-nik'*) adj. Qui contient de l'hypersthène.

HYPERSTHÉNITE (*sté*) n. f. Roche granitoïde, composée de feldspath et d'hypersthène.

HYPERSTYLIQUE (*sti-lik'* — de *hyper*, et *style*) adj. Bot. Qui s'insère au-dessus du style.

HYPERSULFURE (*pèr'*) n. m. Chim. Se dit quelquefois du sulfure d'une série qui contient le plus de soufre.

HYPERSYSTOLIE (*sto-lî* — de *hyper*, et *systole*) n. f. Énergie excessive de la systole du cœur.

HYPERTHERMIE (*tèr'-mî* — de *hyper*, et du gr. *thermê*, chaleur) n. f. Méd. Élévation de la température du corps au-dessus de la normale; fièvre.

HYPERTHYRON (mot gr.; de *huper*, au-dessus, et *thura*, porte) n. m. Archit. Espèce de table ou de frise au-dessus du chambranle, dans les portes doriques.

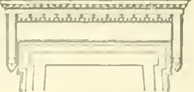
Hyperthyron.

HYPERTONIE (*nî* — de *hyper*, et du gr. *tonos*, ton) n. f. Méd. Excès de tonicité dans les tissus.

HYPERTRICHOSIS (*ko-ziss* — de *hyper*, et du gr. *thrix, trikhos*, poil) n. f. Physiol. Production exagérée des poils.

HYPERTROPHIE (*fî* — de *hyper*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Excès de nutrition et de développement d'un organe ou d'une partie du corps.

— Fig. Abondance excessive de ressources; opulence exagérée.

— ENCYCL. On distingue l'*hypertrophie simple* et l'*hypertrophie numérique* ou *hyperplasie*. Dans la première, les éléments normaux de la partie hypertrophiée sont simplement augmentés de volume par excès de nutrition, dans la seconde, ces éléments se sont multipliés. Or toute hyperplasie présuppose une période d'hypertrophie, et il est souvent bien difficile d'affirmer que les cellules sont simplement augmentées de volume et qu'elles ne se sont pas encore multipliées. L'hypertrophie reconnaît plusieurs causes : 1° mécanique, tels un rétrécissement, un calcul ou une barrière prostatique, provoquant l'hypertrophie de la vessie; un rétrécissement aortique, donnant lieu à l'hypertrophie du ventricule gauche; 2° une irritation locale, tel le cal dans les fractures; 3° la stase veineuse, telle la congestion pelvienne, qui provoque l'hypertrophie de la prostate ou des organes utéro-ovariens; les maladies du cœur, qui occasionnent des congestions du foie; etc.

Après avoir atteint un certain degré, l'hypertrophie s'arrête spontanément, ou bien elle subit la dégénérescence granuleuse ou graisseuse et se termine par l'*atrophie*.

Tous les tissus peuvent s'hypertrophier; ainsi, pour ne citer que quelques exemples : *hypertrophie du cœur, hypertrophie du corps thyroïde* (goitre), *hypertrophie du foie* (hépatomégalie), *de la rate* (splénomégalie), *de la prostate, de la langue* (macroglossie), *du tissu cellulaire* (éléphantiasis), *hypertrophie épidermique* (cors, durillons), etc.

HYPERTROPHIÉ, ÉE adj. Atteint d'hypertrophie : *Organe* HYPERTROPHIÉ.

S'hypertrophier, v. pr. Méd. S'accroître d'une manière excessive.

HYPERTROPHIQUE (*fik'*) adj. Méd. Qui a les caractères de l'hypertrophie, qui s'accompagne d'hypertrophie.

HYPERURÈSE (de *hyper*, et du gr. *ourêsis*, action d'uriner) n. f. Pathol. Sécrétion excessive d'urine. ‖ On dit plutôt POLYURIE.

HYPÈTHRE (du gr. *upaithros*, découvert, de *upo*, sous, et *aithra*, ciel découvert) adj. Qui est à ciel ouvert, en parlant d'un édifice : *Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil étaient* HYPÈTHRES.

HYPHASE (lat. *Hyphasis*), nom ancien du Ghorra ou Beyah. Alexandre le Grand, contraint, par les murmures de ses soldats, d'arrêter sur ses bords sa marche victorieuse, y fit élever douze autels aux douze grands dieux de l'Olympe, pour marquer le terme de son expédition.

HYPHASME (*fassm'* — du gr. *huphasma*, tissu) n. m. Portion étalée et floconneuse de certains champignons.

HYPHE (du gr. *huphos*, tissu) n. m. Nom donné aux filaments dépourvus de chlorophylle, qui constituent l'élément fondamental du corps d'un champignon ou d'un lichen.

HYPHÉMIE (*mî* — du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Méd. Diminution de la masse du sang.

HYPHEN (*fen'* — mot gr.) n. m. Trait en forme d'arc renversé, qui indiquait la réunion de deux mots en un seul.

HYPHÈNE (du gr. *huphainein*, tisser) n. m. Genre de palmiers.

— ENCYCL. On connaît neuf espèces d'*hyphènes* (*hyphæne*), de l'Afrique tropicale, de l'Arabie et de Madagascar. Le *palmier dhoum* (*hyphæne Thebaica*) d'Égypte a de 8 à 10 mètres de haut et est remarquable par sa tige bifurquée; son fruit renferme un noyau osseux, dont les indigènes font des colliers et des bracelets.

HYPHOLOME n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées.

— ENCYCL. Le genre *hypholome* est caractérisé par ses spores d'un violet noirâtre et la présence d'une *cortine*, membrane mince comme une toile d'araignée, qui, dans le jeune âge, réunit le pied au bord du chapeau en cachant les lames. L'*hypholome en touffes*, vénéneux, très commun, vient sur les vieux troncs coupés, et souvent forme de grosses touffes d'une trentaine de champignons. Le chapeau est jaune, souvent rougeâtre au centre, et les lames d'un jaune verdâtre sale. (V. CHAMPIGNON, planches en couleurs.)

HYPHOMYCÈTES (*sèt'* — du gr. *huphos*, tissu, et *mukês*, champignon) n. m. pl. Groupe de champignons, formés de filaments rampants ou dressés, constituant le plus souvent ce que, dans le langage courant, on appelle des *moisissures*. — *Un* HYPHOMYCÈTE.

— ENCYCL. Les *hyphomycètes* vivent sur les écorces d'arbres, les objets exposés à l'humidité (cuir, papier), les feuilles, certains causant des maladies des végétaux. D'autres vivent en parasites, sur des insectes. On a reconnu que ces appareils sont souvent des formes fructifères secondaires de champignons plus élevés en organisation, basidiomycètes ou ascomycètes. Ainsi, la maladie de la vigne appelée *oïdium* porte ce nom parce qu'elle est causée par un hyphomycète du genre *oïdium*, l'*oïdium Tuckeri*, qui est une forme fructifère accessoire d'un ascomycète, l'*uncinula spiralis*.

HYPHOSPORE (*spor'* — du gr. *huphos*, filament, et *spora*, semence) adj. Bot. Se dit des lichens qui ont la forme de filaments.

— n. f. Spore qui prend naissance, par développement acrogène, à l'extrémité d'un filament (*hyphe*) isolé. (Les hyphospores ne sont habituellement pas distinguées des basidiospores par les botanistes allemands.)

HYPHYDRE ou **HYPHYDRUS** (*druss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, tribu des hydroporinés, comprenant de petites formes propres aux eaux stagnantes du globe. (Des nombreuses espèces d'hyphydres, deux seulement habitent l'Europe.)

HYPNA n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant une seule espèce répandue dans toute l'Amérique tropicale, avec ses nombreuses variétés.

HYPNAL (du gr. *hupnos*, sommeil, à cause des propriétés hypnotiques de cette substance) n. m. Chim. et pharm. Combinaison de chloral et d'antipyrine ($C^{13}H^{13}Cl^3Az^2O^2$), que l'on obtient en mêlant à froid deux solutions aqueuses : l'une d'hydrate de chloral, l'autre d'antipyrine. Il se produit un composé oléagineux, qui se cristallise peu à peu.)

— Encycl. L'*hypnal*, appelé aussi *monochloralantipyrine*, *monochloralanalgésine*, fond à + 67°, se dissout dans 12 à 13 parties d'eau, s'effleurit légèrement à l'air sec et perd à + 70 une molécule d'eau. La solution aqueuse d'hypnal donne, avec le perchlorure de fer, une coloration rouge sang. L'hypnal s'emploie comme hypnotique (dose 1 à 2 gr. en une ou deux fois).

HYPNE n. f. Genre de mousses.

— Encycl. Les *hypnes* (hypnum) sont des bryacées pleurocarpées, à tiges rameuses et à feuillage brillant, croissant sur la terre, les rochers, les troncs d'arbres. On en connaît plus de deux cents espèces, dont la moitié environ habitent l'Europe. L'hypne triquètre (*hypnum triquetrum*), la plus commune et la plus élégante des mousses de France, est employée pour calfater les bateaux, pour emballer les objets fragiles, pour garnir les jardinières d'appartement.

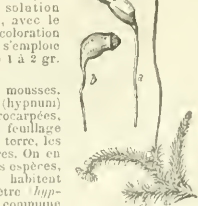

Hypne : *a*, fruit jeune ; *b*, fruit mûr.

HYPNÉACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille d'algues floridées, dont le genre *hypnée* est le type. — *Une* hypnéacée.

HYPNÉE n. f. Genre d'*hypnéacées*, caractérisé par une fronde celluleuse, solide et un nucléus composé.

HYPNIATRE (du gr. *hupnos*, sommeil, et *iatros*, médecin) n. Somnambule à qui l'on attribue la faculté d'indiquer, pendant le sommeil magnétique, le traitement à suivre pour guérir les maladies.

HYPNIATRIE (*trî*) n. f. Science, métier de l'hypniatre ; traitement par un hypniatre.

HYPNOBATE (du gr. *hupnos*, sommeil, et *bainein*, marcher) n. m. Somnambule. (Peu us.)

HYPNOBATÈSE (rad. *hypnobate*) n. f. Syn. peu usité de somnambulisme.

HYPNOBLEPSIE (*blè-psî* — du gr. *hupnos*, sommeil, et *blepsis*, vue) n. f. Somnambulisme lucide.

HYPNOGÈNE (*jèn'* — du gr. *hupnos*, sommeil, et *gennân*, engendrer) adj. Physiol. Qui produit le sommeil.

— Encycl. *Zones hypnogènes.* Il existe chez un certain nombre de sujets hypnotisables des zones ou régions du corps dites *hypnogènes*, tantôt superficielles, tantôt profondes, dont l'irritation est susceptible de provoquer l'hypnose ou de la faire cesser. Ces zones se trouvent surtout dans le voisinage des articulations, sur l'extrémité céphalique, en particulier sur le front et très souvent à la racine des pouces.

HYPNOGÉNIE (*jé-nî* — rad. *hypnogène*) n. f. Physiol. Action d'engendrer le sommeil hypnotique.

HYPNOGRAPHE n. m. Auteur d'une hypnographie.

HYPNOGRAPHIE (*fi* — du gr. *hupnos*, sommeil, et *graphein*, écrire) n. f. Traité du sommeil ; histoire du sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'hypnographie : *Essais* hypnographiques.

HYPNOLOGIE (*jî* — du gr. *hupnos*, sommeil, et *logos*, discours) n. f. Traité du sommeil. ‖ Partie de la médecine qui traite du sommeil.

HYPNOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'hypnologie.

HYPNOLOGUE (*logh'*) n. m. Médecin qui s'occupe spécialement d'hypnologie.

HYPNONE n. f. Chim. Syn. de acétophénone.

HYPNOPHRÉNOSE (du gr. *hupnos*, sommeil, et *phrên*, intelligence) n. f. Activité intellectuelle des somnambules.

Hypnos. Myth. gr. Dieu du Sommeil, fils de l'Érèbe et de la Nuit, frère jumeau de Thanatos (la Mort), époux de Charis Pasithea. Hypnos errait doucement sur la terre et sur la mer, distribuant à tous les hommes un repos bienfaisant, et leur apportant des rêves aimables. Aussi est-il l'ami d'Apollon et des muses.

Hypnos est généralement représenté sous les traits d'un jeune homme vigoureux, avec des ailes sur le front, et portant comme attributs un croissant et la corne du sommeil. Telle est la belle statue de Madrid. On trouve cependant d'autres compositions, où Hypnos est un vieillard à longue barbe, avec des ailes sur le dos, et versant le sommeil sur Endymion, qui repose sur ses genoux (reliefs de sarcophages).

Hypnos (statuette en bronze trouvée à Etaples).

HYPNOSCOPE (*skop'* — du gr. *hupnos*, sommeil, et *skopein*, voir) n. m. Anneau aimanté, destiné à déterminer la sensibilité hypnotique, c'est-à-dire la faculté d'être influencé par les pratiques de l'hypnotisation.

— Encycl. D'après Ochorowicz, les signes de la sensibilité hypnotique qui se manifesteraient au bout de deux minutes seraient les fourmillements, la sensation de chaud, de froid, de gonflement, parfois le gonflement réel du doigt auquel l'anneau est passé.

HYPNOSE (du gr. *hupnos*, sommeil) n. f. Sommeil provoqué par des moyens artificiels. V. hypnotisme.

HYPNOTIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à l'hypnose, à l'hypnotisme. ‖ Qui provoque le sommeil. (On dit mieux, en ce dernier sens, narcotique.)

— n. m. : *Un* hypnotique.

HYPNOTISER v. a. Endormir par les procédés de l'hypnotisme. ‖ Fig. Captiver l'attention d'une personne ou d'un auditoire, au point de leur faire oublier toute autre chose.

HYPNOTISEUR, EUSE n. Personne qui hypnotise. ‖ Adjectiv. : *Médecin* hypnotiseur.

HYPNOTISME (*tissm'* — rad. *hypnotique*) n. m. Ensemble des phénomènes qui constituent le sommeil artificiel provoqué. ‖ Science qui traite de ces phénomènes.

— Encycl. Depuis Mesmer, et même depuis James Braid, qui a donné au mesmérisme et au magnétisme animal son nom moderne, l'*hypnotisme* a fait des progrès considérables. Il est devenu un fait scientifique, dont le déterminisme commence à être établi, en même temps que ses applications ont été légalement réglementées.

Tandis que Mesmer avait professé que le magnétisme était produit par l'émission d'un fluide, ce qui est encore la doctrine des magnétistes de l'école spirite, Braid a enseigné que l'hypnotisme, auquel on donnait alors le nom de *braidisme*, était produit par la fixation d'un objet brillant et ne nécessitait aucunement l'influence fluidique de l'opérateur. A cette nouvelle méthode ne tardèrent pas de s'en ajouter plusieurs autres, résultant de l'aimantation, de la découverte des zones hypnogènes et surtout de la *suggestion*. L'école de la Salpêtrière (Paris), avec Charcot, Richet, Féré, etc., donna une classification et une explication scientifiques de tous les faits recueillis.

La classification scientifique distingua d'abord le *grand hypnotisme*, ou hypnose hystérique, du *petit hypnotisme*, qui comprend des formes variées.

Dans le grand hypnotisme, minutieusement expérimenté à la Salpêtrière, on observe trois phases : la *léthargie*, la *catalepsie* et le *somnambulisme provoqué*. Le sommeil hypnotique est provoqué par la fixation du regard, ou par l'occlusion des paupières avec compression légère des globes oculaires, tandis que la catalepsie est déterminée par la projection subite d'une lumière vive, ou par la production inattendue d'un bruit intense.

Les autres écoles, notamment celle de Nancy, classifient le sommeil provoqué en une série de périodes plus nombreuses, qui comprennent une *simple somnolence*, un *sommeil léger*, le *sommeil profond*, le *sommeil très profond*, le *sommeil somnambulique léger* et le *sommeil somnambulique profond*, dans lequel le sujet devient la chose de l'opérateur et est accessible à toutes les hallucinations, à toutes les suggestions.

L'hypnotisme est considéré pathologiquement comme le résultat de l'épuisement de l'influx cérébral, et a donné lieu à de nombreuses applications dans la thérapeutique et même la chirurgie. Il a surtout été employé avec succès dans le traitement des maladies mentales.

La médecine médico-légale a, de son côté, tiré profit de la nouvelle science par l'étude des crimes ou délits commis par les sujets hypnotisables, ou perpétrés sous l'influence de suggestions coupables, ou encore pour déjouer la simulation. Mais la pratique de l'hypnotisme est loin d'être sans danger, et l'on a constaté des accidents graves, parfois même mortels, déterminés par des expérimentations intempestives ou inhabiles.

HYPNOTISTE (*tisst'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'hypnotisme.

HYPO ou, devant une voyelle, **HYP** (du gr. *hupo*, sous), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui indique l'infériorité ou la diminution. (Dans la langue de la chimie, il marque ordinairement une diminution de la quantité d'oxygène. Ainsi, l'acide *hyposulfurique* contient moins d'oxygène que l'acide *sulfurique*.)

HYPOAZOTEUX (*teû*) adj. m. Se dit d'un acide oxygéné de l'azote AzOH, découvert, en 1871, par Divers.

— Encycl. Quand on ajoute de l'amalgame de sodium à une solution d'azotate alcalin, on réduit celui-ci à l'état d'azotite ; si la solution est préalablement refroidie et qu'on ajoute peu à peu l'amalgame, il se produit un dégagement de bioxyde d'azote ; on ajoute de l'amalgame jusqu'à ce que le dégagement cesse. La solution, neutralisée par l'acide acétique, précipite en jaune par le nitrate d'argent, et le précipité, insoluble dans l'eau, est soluble dans l'acide sulfurique et dans l'acide azotique étendus, et inaltérable par les rayons lumineux.

Le sel d'argent obtenu, dissous dans l'éther et traité par le gaz chlorhydrique, donne par évaporation, à froid, dans le vide, l'acide *hypoazoteux* en lames cristallines solubles dans l'eau et détonant à 6°.

Il donne des hypoazotites qui, traités par l'acide sulfurique, donnent l'acide hypoazoteux en dissolution stable à 0°.

L'acide hypoazoteux réduit le permanganate de potassium et décolore une dissolution d'iode.

HYPOAZOTIDE n. m. Chim. Syn. de azotyle.

HYPOAZOTIQUE adj. ‖ *Acide hypoazotique*, Syn. de azotyle.

HYPOAZOTITE n. m. Sel dérivant de l'acide hypoazoteux.

HYPOBATHRON n. m. Genre de rubiacées génipées, comprenant des arbustes dressés, parfois grimpants, à feuilles opposées, stipulées. (Les fleurs, réunies en cymes axillaires, sont petites, blanchâtres ou jaunâtres, très souvent odorantes. On en connaît 45 espèces africaines et asiatiques.)

HYPOBLASTE (*blasst'* — du préf. *hypo*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Zool. Couche entodermique de la cavité gastrique d'un embryon.

— Bot. Cotylédon dorsal des graminées.

— Encycl. Zool. Les parois de la cavité alimentaire primitive de l'embryon portent le nom d'*hypoblaste*, et l'épiderme ou couche extérieure celui d'*épiblaste*. Si l'hypoblaste venait s'appliquer contre l'épiblaste, le corps tout entier de l'embryon formerait un sac à double paroi, contenant une cavité alimentaire avec une ouverture extérieure unique (Huxley).

HYPOBLASTIQUE (*stik'*) adj. Qui se rapporte à l'hypoblaste.

HYPOBOLE (du gr. *hupobolê*, même sens ; de *hupo*, sous, et *ballein*, jeter) n. f. Figure de rhétorique nommée aussi subjection ou anticipation.

HYPOBORE ou **HYPOBORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, dont l'espèce type vit dans le midi de l'Europe, aux dépens du figuier. (L'*hypoborus ficus*, long de 1 millimètre et demi, brun, ovale, se trouve partout où croît cet arbre.)

HYPOBRANCHE ou **HYPOBRANCHIÆA** (*ki-é*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant quelques espèces des mers chaudes, vivant parmi les algues, comme l'*hypobranchiæa Sargassicola*, de la mer des Sargasses.

HYPOBROMEUX adj. m. Chim. V. brome.

HYPOBROMITE n. m. Sel dérivant de l'acide hypobromeux.

HYPOCALICIE (*sî* — du préf. *hypo*, et de *calice*) n. f. État d'une plante dans laquelle le calice est inférieur à l'ovaire.

HYPOCALYMNE n. m. Genre de myrtacées leptospermées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires, dont on connaît 12 espèces américaines.

HYPOCALYPTE n. m. Genre de légumineuses génistées, comprenant des arbustes à feuilles trifoliées, à fleurs disposées en grappes pourpres, de l'Afrique australe.

HYPOCARBONIQUE (*nik'*) adj. Mot proposé en même temps que celui de carboneux, pour désigner l'acide oxalique.

HYPOCARPE (du préf. *hypo*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Partie sur laquelle le fruit repose.

HYPOCARPOGÉ (*jé*), **ÉE** (du préf. *hypo*, et du gr. *karpos*, fruit, et *gê*, terre) adj. Se dit des plantes dont les fruits mûrissent sous la terre.

HYPOCAUSTE (*kôsst'* — du gr. *hupokauston* ; de *hupo*, dessous, et *kaiein*, brûler) n. m. Antiq. Fourneau souterrain aménagé dans les thermes, ou certaines habitations riches, pour chauffer les salles de bains ou des chambres. ‖ Chambre voûtée qui renfermait le fourneau. ‖ Salle ou chambre chauffée par le fourneau.

— Encycl. Antiq rom. L'*hypocauste* était généralement situé au centre de l'édifice qu'on voulait chauffer. La chaleur pouvait de là se répandre dans toutes les directions par des tuyaux de plomb ou d'argile disposés dans l'épaisseur des murs. Parfois, le fourneau était simplement à côté de la pièce qu'on voulait chauffer, et où la chaleur arrivait par des bouches. Un hypocauste complet se composait d'un fourneau, de tuyaux, de chambres de chaleur, de piliers, de briques qui recouvraient ces piliers, d'un système de tubulation. Primitivement, ces appareils de chauffage n'existaient que dans les thermes. Vers le début de l'empire romain, on commença à en installer dans les maisons riches. Il existe des ruines d'hypocaustes dans la plupart des thermes connus.

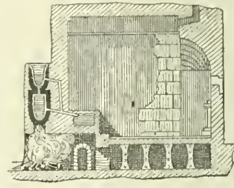

Hypocauste.

HYPOCÉPHALE (*sé* — du préf. *hypo*, et du gr. *képhalê*, tête) n. m. Sorte de disque plat que les Égyptiens plaçaient d'ordinaire sous la tête de leurs momies.

— Encycl. Les *hypocéphales* étaient en toile ou en carton de papyrus, recouvert d'une couche légère de stuc blanc. Il porte d'ordinaire au centre une figure d'Ammon à corps humain et à quatre têtes de bélier, adorée par quatre cynocéphales. La légende, tracée en bordure sur la courbe du disque, contient une prière très courte au dieu pour qu'il donne au mort le feu de la vie.

HYPOCÉPHALE (*sé*) ou **HYPOCEPHALUS** (*sé, luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, ne renfermant qu'une seule espèce propre au Brésil.

— Encycl. L'*hypocéphale armé* (hypocephalus armatus) est un curieux prionien aberrant, brun, dont l'aspect rappelle vaguement celui de la courtilière de France, à cause de ses pattes dentées. Longtemps il demeura rarissime dans les collections, et encore ne connaissait-on que le mâle. Aujourd'hui, les deux sexes sont connus, et aussi le genre de vie de cet animal nocturne, qui se tient enterré sous les cadavres des bœufs et autres gros animaux, mais aussi dans les arbres pourris, et ne sort que lorsque le sol est inondé par les grandes pluies.

Hypocéphale (réd. de moitié).

HYPOCHÆRIS (*ké-riss*) n. m. Genre de composées chicoriées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles disposées en rosettes, à fleurs en capitules. (On en connaît plusieurs espèces, dont certaines communes en France.)

HYPOCHLOREUX (*klo-reû*) adj. m. Se dit d'un acide ClOH, que l'on n'obtient pas cristallisé, et qui est défini par ses sels. ‖ Se dit d'un anhydride Cl^2O, qui, à la température ordinaire, est un liquide rouge vermeil d'une odeur irritante. V. chlore.

HYPOCHLORHYDRIE (*klor', drî*) n. f. Diminution de l'acidité normale du suc gastrique.

— Encycl. L'*hypochlorhydrie* se rencontre dans l'atonie gastrique, avec lésion inflammatoire de la muqueuse stomacale. Les malades éprouvent une sensation de gonflement après le repas, des renvois gazeux ; ils sont somnolents, etc. Le diagnostic, difficile, ne se précise que par

l'analyse du suc gastrique. On fera de l'hydrothérapie, de la gymnastique, de l'électricité, etc. Après les repas, on prendra de deux à quatre gouttes de teinture d'ipéca, puis, plus tard de petites doses de bicarbonate de soude ou d'acide chlorhydrique.

HYPOCHLORINE (*klo*) n. f. Produit d'oxydation de la chlorophylle en présence de l'air ou des acides étendus.
— Encycl. L'*hypochlorine* est un principe cristallisable, d'un jaune brun, ordinairement filamenteux ou aiguillé; il se forme activement à la lumière solaire directe, avec dégagement d'acide carbonique; les agents réducteurs, tels que l'hydrogène naissant, ramènent l'hypochlorine à l'état de chlorophylle.

HYPOCHLORIQUE (*klo-rik'*) adj. ‖ *Acide hypochlorique*. Se disait d'un des composés oxygénés du chlore ClO^2. ‖ On dit plutôt PEROXYDE DE CHLORE.

HYPOCHLORITE (*klo*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide hypochloreux.
— Minér. Silicate naturel, variété de bismuthoferrite.

HYPOCHNE (*pokn'*) n. m. Genre de champignons hyménomycètes, dont le thalle (*hypochnus*) forme un stroma disposé en une membrane de consistance presque ligneuse, et dont l'appareil spirifère forme une lame filamenteuse et lâchement feutrée.

HYPOCHRYSOPS (*kri-zopss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues des Moluques à l'Australie. (Les hypochrysops sont de jolis petits papillons bleus et noirs en dessus, gris jaune, variés de noir en dessous.)

HYPOCHTHONIEN, ENNE (*kto-ni-in, èn'* — du gr. *hupo*, sous, et *khthôn*, terre) adj. Souterrain, qui habite les enfers : *Divinités* HYPOCHTHONIENNES.

HYPOCISTE ou **HYPOCYSTE** (*sisst'*) n. m. Bot. Syn. de CYTINET.
— Pharm. Suc concrété en masses noirâtres, et d'une saveur astringente acide. (On l'extrait, en Asie Mineure, soit des baies, soit des rameaux contusés du *cytinus hypocistis*, vulgairement *cytinet*, qui croît sur les cistes.)

HYPOCOLOBE ou **HYPOCOLOBUS** (*buss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant plus de vingt espèces, propres à l'Afrique australe. (Les hypocolobes sont des charançons oblongs, écailleux, gris ou jaunâtres variés de blanc; un des plus communs est l'*hypocolobus cæsus*, du Cap.)

HYPOCONDRE (gr. *hupokhondrion*; de *hupo*, sous, et *khondros*, cartilage des côtes. [L'orthogr. étymol. serait HYPOCHONDRE]) n. m. Chacune des deux parties latérales supérieures du bas-ventre, au-dessous de l'épigastre, chez les mammifères et les oiseaux : *L'*HYPOCONDRE *droit. L'*HYPOCONDRE *gauche*.
— Encycl. Les *hypocondres* correspondent au contour cartilagineux des côtes, qui les borne et les couvre dans presque toute leur étendue; d'où leur nom. L'hypocondre droit contient le grand lobe du foie, la vésicule biliaire et une partie du côlon. Dans l'hypocondre gauche, on trouve : la rate et la grosse tubérosité de l'estomac, avec une portion de l'épiploon et du pancréas.

HYPOCONDRE adj. Atteint d'hypocondrie : *Malade* HYPOCONDRE. ‖ On dit aussi HYPOCONDRIAQUE.
— Fig. Atrabilaire, sombre, triste, mélancolique et bourru; qui est inspiré par l'hypocondrie; déraisonnable : *Un homme* HYPOCONDRE. *Une humeur* HYPOCONDRE.

HYPOCONDRIAQUE (*dri-ak'* — rad. *hypocondre*) adj. Qui se rapporte aux hypocondres : *Affection* HYPOCONDRIAQUE. ‖ Qui est atteint d'hypocondrie : *Un malade* HYPOCONDRIAQUE. (On dit aussi, en ce sens, HYPOCONDRE.)
— Substantiv. Personne hypocondriaque : *Les souffrances de l'*HYPOCONDRIAQUE *sont réelles*. (Brachet.)

HYPOCONDRIE (*drî* — rad. *hypocondre*, parce que les anciens regardaient les hypocondres comme le siège de cette maladie) n. f. État habituel d'anxiété relative à sa propre santé physique.
— Encycl. L'*hypocondrie* ou *maladie des hypocondres* était autrefois considérée comme une maladie à la fois du cerveau et de l'abdomen, caractérisée par de la dyspepsie flatulente, des palpitations, de la dyspnée et de la mélancolie; aujourd'hui, elle n'est plus regardée que comme une névrose, voisine d'une part de la lypémanie et de la mélancolie vraie, d'autre part de la neurasthénie.
L'hypocondrie, en effet, peut revêtir deux formes : la forme vésanique, d'abord, qui, à ses degrés extrêmes, se confond avec la lypémanie, et dont les patients sont de véritables aliénés. La thérapeutique de cette forme d'hypocondrie dépend de celle de la cause : anémie cérébrale, spasmes des vaisseaux encéphaliques, etc. La forme purement nerveuse est d'un pronostic moins sévère. Les hypocondriaques de cette sorte sont des individus sains en apparence, mais préoccupés outre mesure de leur santé physique, et qui prennent toutes leurs sensations pour des maladies. Cette hypocondrie frappe plutôt les hommes que les femmes, et est surtout fréquente de trente à quarante ans, notamment chez les personnes qui sont atteintes de maladies de l'estomac, du foie, du cœur, des voies urinaires et des organes génitaux. Le traitement est surtout psychique; il comporte des occupations bien réglées, capables d'intéresser le malade; en outre, des exercices physiques, des voyages, quelques distractions peu fatigantes; enfin, un régime alimentaire à la fois tonique et excitant, mais de telle sorte que les fonctions digestives n'en souffrent pas. La suggestion paraît devoir ici intervenir parfois d'une manière très heureuse, en persuadant au malade que les craintes qu'il nourrit relativement à sa santé sont illusoires; sur cette suggestion peut se greffer l'obéissance absolue aux indications du traitement.

HYPOCOPRE ou **HYPOCOPRUS** (*pruss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cucujidés, comprenant trois ou quatre espèces de l'ancien continent. (Les hypocopres sont le type de la petite tribu des *hypocoprinés*; allongés, ovales, convexes, de taille exiguë, ils vivent dans les débris végétaux; ils sont propres à l'Europe orientale et à Madère. L'*hypocoprus quadricollis*, brun luisant, est l'espèce la plus répandue.)

HYPOCOPRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des cucujidés, et dont le genre *hypocopre* est le type. — *Un* HYPOCOPRINÉ.

HYPOCORISTIQUE (*stik'* — du gr. *hupokoristikos*) adj. Gramm. Se dit d'un mot qui atténue, d'un diminutif.

HYPOCOROLLIE (*ro-lî* — du préf. *hypo*, et de *corolle*) n. f. Dans la méthode de Jussieu, Classe de plantes à corolle hypogyne ou infère.

HYPOCOTYLE (du préf. *hypo*, et de *cotyle*, pour *cotylédon*) n. m. Nom donné à la partie de l'axe de la plantule située au-dessous du plan d'insertion des cotylédons. ‖ On dit aussi AXE HYPOCOTYLÉ.

HYPOCOTYLÉ, ÉE (rad. *hypocotyle*) adj. Bot. Qui est inférieur au cotylédon.

HYPOCOTYLÉDONAIRE (*nèr'* — du préf. *hypo*, et de *cotylédon*) adj. Bot. Qui est au-dessous des cotylédons : *Un caudex* HYPOCOTYLÉDONAIRE.

HYPOCRANE (du préf. *hypo*, et de *crâne*) n. m. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRANIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Situé sous le crâne.

HYPOCRAS (*krass* — de *Hippocras*, forme médiévale du nom d'Hippocrate, altéré sous l'influence de la fausse étymologie *hupo*, sous, et *krâsis*, mélange) n. m. Vin sucré, où l'on a fait infuser de la cannelle.
— Art culin. Vin d'épices, imaginé par les cuisiniers du moyen âge. ‖ On écrit aussi HIPPOCRAS.
— Encycl. Art culin. La plus ancienne recette est celle de Taillevant, cuisinier de Charles VII. L'*hypocras* était tenu en haute estime, car on regardait alors comme une merveille d'avoir réuni la force du vin, la douceur du miel et le parfum des aromates. L'hypocras se prenait le matin à jeun; ce qui ne l'empêchait pas d'être servi dans les festins, tout aussi bien au dessert qu'au commencement du repas. En voici une recette : triturer longuement dans un mortier 8 grammes de cannelle, 4 grammes de girofle, 15 grammes de vanille et 60 grammes de sucre blanc; ajouter alors peu à peu trois litres d'un vin blanc léger; laisser infuser quinze jours; passer à la chausse de flanelle; mettre en bouteilles cachetées et tenir en cave fraîche.

HYPOCRATÉRIFORME (du gr. *hupokratêr*, soucoupe, et de *forme*) adj. Bot. Se dit d'une corolle gamopétale régulière tubulée, dont le tube, assez long, se continue par un limbe plan ou peu concave, comme celle de la pervenche. ‖ On dit aussi HYPOCRATÉRIMORPHE.
— n. f. pl. Classe du système de Tournefort, comprenant les plantes herbacées qui ont une corolle hypocratériforme. — *Une* HYPOCRATÉRIFORME.

HYPOCRÉACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de champignons de l'ordre des pyrénomycètes, caractérisée par des périthèces de couleur toujours vive, le plus souvent rouges, présentant un ostiole presque central et des asques généralement à huit spores, le plus souvent blanches. — *Une* HYPOCRÉACÉE.

HYPOCRÉE n. f. Genre de champignons, type de la famille des *hypocréacées*.

HYPOCRISIE (*zî* — du lat. *hypocrisis*, gr. *hupokrisis*, même sens; proprem. « rôle joué ») n. f. Vice qui consiste à affecter des sentiments, et surtout des sentiments louables, qu'on n'a pas : *L'*HYPOCRISIE *est une comédie méprisable, jouée de sang-froid dans un but intéressé*. ‖ Hypocrites :

Tout est nu sur la terre, hormis l'*hypocrisie*.
A. de Musset.

HYPOCRISTALLIN (*sta-lin*) n. m. État en partie amorphe et en partie cristallin d'une roche. (Ex. : *porphyre, trachyte*, etc.)

HYPOCRITE (lat. *hypocrita*, gr. *hupokritês*, proprem. « comédien ») adj. Qui montre de l'hypocrisie : *Homme, Femme* HYPOCRITE. ‖ Faux, déguisé, affecté, en parlant des sentiments, des paroles, des actions : *Langage* HYPOCRITE.
— Substantiv. : *Un, Une* HYPOCRITE.

HYPOCRITEMENT adv. D'une façon hypocrite.

HYPOCYCLOÏDAL, ALE, AUX (*si* — du préf. *hypo*, et de *cycloïdal*) adj. Mécan. Se dit d'un mode d'engrenage dans lequel une roue roule à l'intérieur d'une roue plus grande : *Engrenage* HYPOCYCLOÏDAL.

HYPOCYCLOÏDE n. f. Géom. V. ÉPICYCLOÏDE.

HYPOCYPTE (*sipt'*) ou **HYPOCYPTUS** (*si-pluss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les hypocyptes sont petits, courts et larges, bruns, roux, rougeâtres, brillants. L'*hypocyptus longicornis* est commun en France.)

HYPOCYRTE (*sirt'*) n. m. Genre de gesnéracées cyrtandrées, comprenant des arbrisseaux à tiges grimpantes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires et axillaires. (On en connaît douze espèces brésiliennes, dont quelques-unes cultivées dans les serres d'Europe.)

HYPOCYSTE (*sisst'*) ou **HYPOCYSTA** (*si-sta*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant quelques espèces de Papouasie et d'Australie.

HYPOCYSTOTOMIE (*si-sto, mî* — du préf. *hypo*, et du gr. *kustos*, kyste, et *tomê*, section) n. f. Chir. Taille périnéale pour l'extraction de la pierre.

HYPODERME (*dèrm'*) ou **HYPODERMA** (*dèr*) n. m. Zool. Genre de mammifères chéiroptères frugivores, famille des ptéropidés, comprenant de grandes chauves-souris propres à la Malaisie. (Les hypodermes sont des roussettes caractérisées par le second doigt du membre supérieur dépourvu de griffe. L'espèce type est l'hypoderme de Péron.)
— Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal.
— Encycl. Entom. Les *hypodermes* sont des mouches épaisses, velues, dont les larves vivent sous la peau de divers ruminants. L'*hypoderma Diana* attaque les chevreuils. L'*hypoderma bovis* pond sur les bœufs, collant ses œufs aux poils; la larve qui sort de l'œuf perce la peau et détermine une tumeur sous-cutanée, d'où elle s'échappe au bout de dix mois pour se métamorphoser à terre. L'insecte parfait est gris, noir et jaune.

HYPODERME (*dérm'* — du préf. *hypo*, et du gr. *derma*, peau) n. m. Bot. Tissu particulier qui existe dans certaines tiges ou feuilles au-dessous de l'épiderme.
— Zool. Partie constitutive de l'enveloppe tégumentaire des vers et des animaux articulés : *La cuticule résistante... repose sur une couche subcuticulaire*, L'HYPODERME. Claus.
— Encycl. Bot. L'*hypoderme* est indépendant de l'*épiderme* et ne doit pas être confondu avec les couches profondes d'un épiderme stratifié; les cellules qui le constituent ont souvent leurs membranes épaissies et lignifiées : il joue alors un rôle de soutien; parfois, aussi, elles mettent en réserve de l'eau (tissu aquifère).
— Zool. Chez les vers, comme chez les arthropodes, la peau est formée de deux couches bien différentes : la plus externe, la cuticule, de nature plus ou moins chitineuse, repose sur une couche protoplasmique, molle, munie de noyaux et qui est comme la matrice de la première; puis, sous cette couche, qui est l'*hypoderme*, vient l'enveloppe musculo-cutanée. L'hypoderme peut être, comme chez les turbellariés, recouvert de cils vibratiles, et joue le rôle principal dans la production des piquants, soies, crochets, dont est muni le corps de tant d'annélides.

HYPODERMÉES (*dèr'*) n. f. pl. Nom sous lequel certains mycologues ont réuni les champignons à thalle filamenteux et pluricellulaire, vivant en parasites sous l'épiderme des feuilles de certaines plantes (urédinées, ustilaginées). — *Une* HYPODERMÉE.

HYPODERMIEN, ENNE (*dèr'-mi-in, èn'*) adj. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPODERMIQUE (*dèr'-mik'* — rad. *hypoderme*) adj. Méd. Méthode thérapeutique qui consiste à administrer les remèdes par la voie sous-cutanée.
— Bot. Qui se rapporte à l'hypoderme.
— Encycl. Méd. C'est en 1838 que le Dr Lafargue de Saint-Émilion eut l'idée d'introduire les médicaments sous la peau; mais ce n'est vraiment que depuis l'invention de la seringue de Pravaz que la méthode hypodermique put entrer dans la pratique. On se sert, suivant la dose à injecter, des seringues de Pravaz ou de Chamberland, d'une capacité de 1 à 2 centimètres cubes (alcaloïdes, morphine, caféine, cocaïne, quinine, atropine, éther, etc.), de 5 à 10 centimètres cubes pour certaines huiles (créosote, gaïacol, etc.); de 30 à 50 centimètres cubes pour l'injection des sérums (sérum antidiphtéritique); enfin, les appareils de Potain, Burlureaux, etc., permettent d'injecter en une seule fois 250 à 500 centimètres cubes d'eau salée. Les aiguilles adaptées à ces instruments ne diffèrent que par leur volume; on doit les préférer en platine iridié, afin qu'elles puissent supporter le flambage.
La méthode hypodermique a l'avantage de faire absorber très rapidement des doses bien exactes de médicaments actifs sans provoquer des troubles digestifs.
Le manuel opératoire est très simple : on stérilise les instruments et les liquides employés; on aseptise ensuite la peau du malade à l'endroit choisi (face externe des cuisses, abdomen ou fesses); puis avec une main on plisse la peau et on enfonce brusquement l'aiguille parallèlement au pli. Dans la région fessière, il est préférable d'enfoncer l'aiguille perpendiculairement.
Si les précautions aseptiques ont été mal prises, les injections peuvent provoquer des lésions inflammatoires, des abcès, etc.

1. Seringue de Pravaz : *a*, armée de son aiguille; *b*, corps de pompe; *c*, piston; *d*, aiguille. — 2. Seringue de Chamberland. — 3. Appareil de Burlureaux.

HYPODERMIQUEMENT (*dèr'-mi-ke*) adv. D'après le procédé hypodermique.

HYPODERMOTHÉRAPIE (*dèr', pî* — de *hypoderme*, et du gr. *therapéia*, traitement) n. f. Traitement par la méthode hypodermique.

HYPODIÉCÈTE (*sèt'* — du gr. *hupodioikêtês*, sous-administrateur) n. m. Nom donné par les Grecs aux officiers chargés, dans chaque nome de l'Égypte, de surveiller la rentrée des impôts.

HYPŒSTE (*pèst'*) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des dicliptérées, comprenant des herbes, arbrisseaux ou arbustes, à fleurs rosées ou rouges, disposées en capitules. (On en connaît trente-cinq espèces, de l'Asie et de l'Afrique.)

HYPOESTHÉSIE (*è-sté-zî* — du préf. *hypo*, et du gr. *aisthêsis*, sensation) n. f. Sensibilité diminuée.
— Encycl. L'*hypoesthésie* est une forme, beaucoup plus rare que l'*hyperesthésie*, des troubles de la sensibilité; on l'observe dans certaines névroses, où des régions hypoesthésiques paraissent répondre à des régions hyperesthésiques. Il ne faut pas, du reste, la confondre avec l'anesthésie ou l'hémianesthésie, que l'on observe dans l'hémiplégie et dans l'hystéro-épilepsie, car elle est passagère et non durable, et est subordonnée, comme l'*hyperesthésie*, à des excitations mécaniques.

HYPOGALLATE n. m. Sel dérivant de l'acide hypogallique.

HYPOGALLIQUE (*lik'*) Se dit d'un acide identique à l'acide hémipinique.

HYPOGASTRE (*gasstr'* — du préf. *hypo*, et du gr. *gastêr*, *tros*, ventre) n. m. Anat. Partie inférieure de l'abdomen, située entre les fosses iliaques.
— Bot. Stipule des jungermannies.

HYPOGASTRIQUE (*strik'*) adj. Anat. et méd. Qui appartient à l'hypogastre : *Région* HYPOGASTRIQUE. *Douleurs* HYPOGASTRIQUES. ‖ Qui se place à l'hypogastre : *Ceinture* HYPOGASTRIQUE.
— Encycl. On connaît l'*artère hypogastrique*, qui se distribue aux divers organes de la région abdominale inférieure; la *veine hypogastrique*; le *plexus hypogastrique*, formé par les nerfs sacrés et les branches du plexus mésentérique inférieur du grand sympathique; la *région hypogastrique*, dont la partie moyenne est, à proprement parler, l'hypogastre, et les parties latérales, les régions iliaques; enfin, on dit la *taille hypogastrique*, opération qui

a pour but d'extraire, par le milieu de la région hypogastrique, les calculs vésicaux très volumineux.

HYPOGASTROCÈLE (*stro-sèl'* — de *hypogastre*, et du gr. *kelê*, tumeur) n. f. Hernie développée dans la région hypogastrique.

HYPOGASTRODIDYME (*stro* — de *hypogastre*, et du gr. *didumos*, jumeau) n. m. Tératol. Monstre double, dont les deux sujets sont soudés par l'hypogastre.

HYPOGÉ (*jé*), **ÉE** [du préf. *hypo*, et du gr. *gê*, terre] adj. Se dit des cotylédons qui restent sous la terre lors de la germination. ‖ Se dit aussi des plantes, telles que l'arachide, dont les fruits s'enfoncent dans le sol pour achever leur maturité.

HYPOGÉATE (*jé*) n. m. Sel dérivant de l'acide hypogéique.

HYPOGÉE (*jé* — lat. *hypogeum*; du gr. *hupo*, sous, et *gê*, terre) n. m. Archéol. Nom donné à des excavations ou constructions souterraines de toute sorte, carrières, cryptes des temples, caveaux des maisons, etc. ‖ Plus spécialem. Tombeaux souterrains.

— Bot. Genre de champignons. Syn. de ÉLAPHOMYCE.

— Encycl. Hist. anc. Les vestiges des sépultures souterraines sont nombreux dans presque tous les pays où se sont développées les civilisations antiques, surtout en Égypte, en Syrie, en Phénicie, en Perse, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie, en Afrique. L'*hypogée* comprenait toujours une ou plusieurs chambres sépulcrales, où reposait le mort, sur un lit funèbre ou dans un sarcophage, au milieu des objets divers qui constituaient le mobilier funéraire. Mais l'aménagement de ces tombeaux souterrains a varié beaucoup, suivant le pays, le temps, ou la nature du terrain. Souvent, l'hypogée est un simple caveau creusé dans le sol, recouvert d'un amas de terre ou de pierres (*tumuli* de Troade, de Crimée, de Thessalie, d'Etrurie). Parfois, on a utilisé d'anciennes carrières, comme dans les nécropoles royales de la région de Thèbes en Égypte, ou à Syracuse. D'autres hypogées ont été creusés dans le tuf (tombeaux étrusques, catacombes chrétiennes), ou dans le roc (tombeaux de l'Attique, d'Égine, d'Argolide, des Cyclades, de Crète, de Lycie, d'Afrique). En certaines contrées, les parois des chambres funéraires sont décorées de fresques représentant des scènes de la vie ou de l'autre monde (nécropoles égyptiennes; tombes étrusques de Corneto, de Cervetri, de Chiusi; catacombes de Rome). Ailleurs, la décoration intérieure est très simple, mais la sépulture est annoncée extérieurement par des façades richement sculptées en forme de tours, de portes, de colonnades (nécropoles de Perse, de Lycie, de Cyrène). Enfin, de nombreux hypogées sont entièrement construits en pierre, comme les vieux tombeaux de Mycènes et d'Orchomène, de Chypre et de Rhodes, comme les tombeaux de la voie Appienne, et la plupart des riches sépultures d'époque romaine.

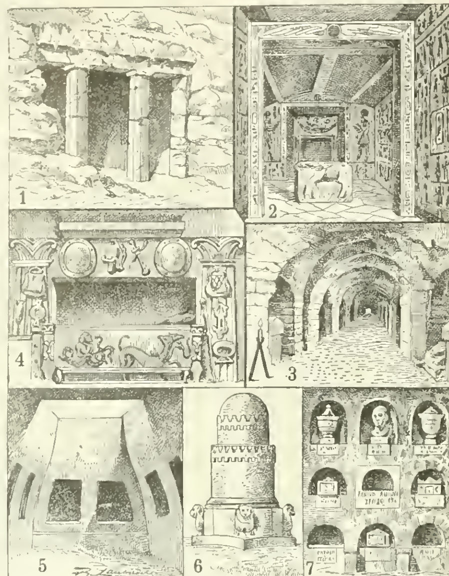

Hypogée : 1. Façade d'un hypogée égyptien; 2. Chambre sépulcrale égyptienne; 3. Galerie du Serapeum; 4. Chambre funéraire étrusque; 5. Chambre sépulcrale d'Amrith (Phénicie); 6. Mausolée d'Amrith; 7. Columbarium romain.

HYPOGÉIQUE (*jé-ik'* — du préf. *hypo*, et de *gê*, terre) adj. Chim. Se dit d'un acide de la série oléique.

— Encycl. L'acide *hypogéique* appartient à la série $C^{n}H^{2n-2}O^{2}$, à laquelle appartient aussi l'acide oléique. Il a été découvert, en 1835, par Gössmann et Scheven, dans l'huile d'arachide, où il existe mêlé à l'acide arachidique. Il est isomère, sinon identique, avec l'acide physétoléique, découvert dans l'huile de cachalot, et avec l'acide qui prend naissance lorsqu'on oxyde l'acide axinique.

C'est un acide monobasique; ses sels ont pour formule $C^{16}H^{29}O^{2}M'$, M' étant un métal monovalent.

HYPOGENÈSE (*je* — du préf. *hypo*, et de *genèse*) n. f. Production moindre qu'à l'état normal. ‖ On dit aussi HYPOGENESIE.

HYPOGLOBULIE (*lî* — du préf. *hypo*, et de *globule*) n. f. Pathol. Diminution des globules dans le sang. (L'hypoglobulie se rencontre dans la chlorose, l'anémie, les hémorragies abondantes ou répétées. Les préparations ferrugineuses sont, avec le repos, la médication de choix.)

HYPOGLOSSE (du préf. *hypo*, et du gr. *glôssa*, langue) adj. et n. m. ‖ Anat. Nerfs *hypoglosses* ou *Grands hypoglosses*, Nerfs symétriques qui innervent les muscles de la langue et ceux de la région sous-hyoïdienne.

— Encycl. Nés de chaque côté du bulbe, les *hypoglosses* constituent la douzième et dernière paire des nerfs crâniens. Sortant du crâne par les trous *condyliens* antérieurs, ils se portent à la langue, en décrivant, comme les autres nerfs de cet organe, le glosso pharyngien et le lingual, une grande courbe à concavité antérieure.

HYPOGLOSSIS (*glo-siss* — du préf. *hypo*, et du gr. *glôssa*, langue) n. f. Anat. Dessous de la langue.

HYPOGLOSSITE (*glo-sit'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Pathol. Inflammation sous la langue.

HYPOGLOTTIDE (même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. f. Préparation pharmaceutique qu'on laissait fondre sous la langue.

HYPOGNATHE (du préf. *hypo*, et du gr. *gnathos*, mâchoire) n. m. Monstre qui porte, à l'extrémité de la mâchoire inférieure, une tête rudimentaire.

HYPOGNATHE ou **HYPOGNATHA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hypognathes sont de petites araignées globuleuses, rougeâtres ou brunes, tachées de blanc et de jaune.)

HYPOGONE (du préf. *hypo*, et du gr. *gonê*, semence) n. m. Bot. Partie membraneuse qui se trouve au-dessous des organes de la fructification.

HYPOGYNE (*jin'* — du préf. *hypo*, et du gr. *gunê*, femelle) n. f. Se dit d'une partie de la fleur, et plus spécialement d'une étamine qui est insérée directement sur le réceptacle, au-dessous de l'ovaire, comme chez les renoncules.

HYPOGYNIE (*ji-nî*) n. f. Bot. Etat des plantes à étamines hypogynes.

HYPOGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Bot. Se dit du mode d'insertion des étamines hypogynes.

HYPOHÆMA (du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang) n. m. Epanchement de sang dans la chambre antérieure de l'œil, après un traumatisme. (On le traite par des compresses froides ou des instillations d'atropine.)

HYPOHÉMIE (*mî* — du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Circulation sanguine défectueuse et lente, caractérisée par la pâleur des tissus ou de la peau.

HYPOIODEUX (*po-i-o-deû*) adj. m. Se dit d'un acide non encore isolé, mais dont on admet l'existence. (Si, dans une dissolution étendue de potasse, on fait dissoudre de l'iode, il semble se former un iodure et un hypoiodite de potassium.)

HYPOLÉIMME n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

HYPOLÈNE n. f. Genre de restiacées, comprenant des herbes à chaumes ramifiés, dont on connaît six espèces, du Cap et de l'Australie.

HYPOLÉPIS (*piss*) n. m. Genre de fougères, à sores marginaux arrondis, placés dans les divisions ultimes de la fronde. (On en connaît dix espèces, des régions tropicales.)

HYPOLIMNAS (*mnass*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant une quinzaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien continent. (L'*hypolimnas Bolina*, de l'Inde, est d'un noir velouté violet, avec une large tache blanche au milieu de chaque aile.)

HYPOLITHE ou **HYPOLITHUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant plus de soixante espèces, répandues dans les régions chaudes du globe. (Les hypolithes sont voisins des harpales de France. C'est un hypolithe du Sénégal [*hypolithus saponarius*], qui est le fameux carabe savonnier des vieux auteurs; il sécrète un liquide ammoniacal, employé par les nègres pour fabriquer une sorte de savon.)

HYPOLYCÈNE (*sèn'*) ou **HYPOLYCÆNA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien continent. (Les hypolycènes sont de jolis papillons bleu gris, toujours clairs, variés de brun et de noir, avec de longues queues aux ailes inférieures.)

HYPOLYMNAS n. f. Entom. V. HYPOLIMNAS.

HYPOLYTRE ou **HYPOLYTRUM** (*trom'*) n. m. Genre de cypéracées, de la tribu des *hypolytrées*, comprenant des herbes à chaumes feuillés, à épis multiflores. (On en connaît vingt-sept espèces, des régions chaudes des deux continents.)

HYPOLYTRÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypolytre.

— n. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre *hypolytre*. — *Une* HYPOLYTRÉE.

HYPOMÈCE (*mèss*) ou **HYPOMECES** (*mé-sèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrhinidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions tropicales de l'ancien continent. (Les hypomèces sont voisins des *tanymecus* de France, oblongs, écailleux, verts ou blanchâtres; ils sont de taille moyenne.)

HYPOMUQUEUX (*keû*), **EUSE** [du préf. *hypo*, et de *muqueux*] adj. Qui se trouve sous les membranes muqueuses.

HYPOMYCE (*miss*) n. m. Genre de champignons, de la famille des hypocréacées, parasites des champignons supérieurs, discomycètes ou hyménomycètes. (Leurs périthèces contiennent des asques à huit spores incolores, allongées ou fusiformes, présentant une ou plusieurs cloisons.)

HYPONASTE (*nasst'* — du préf. *hypo*, et du gr. *nastos*, bourre) n. m. Bot. Se dit d'un ovule dont la courbure, en le supposant horizontal, a eu lieu vers le haut, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face inférieure. ‖ Se dit aussi d'une feuille qui présente, dans le bourgeon, une face inférieure connexe. (Par opposition, on dit ÉPINASTE.)

HYPONASTIE (*stî*) n. f. Bot. Etat d'un organe qui est hyponaste.

HYPONASTIQUE (*stik'*) adj. Bot. Qui présente le phénomène d'hyponastie; qui s'y rapporte.

HYPONIOBIQUE adj. Chim. V. NIOBIUM.

HYPONITREUX, HYPONITRIQUE adj. et **HYPONITRITE** n. m. Chim. V. HYPOAZOTEUX, HYPOAZOTIQUE et HYPOAZOTITE.

HYPOPE ou **HYPOPUS** (*puss*) n. m. Forme larvaire de certains acariens et notamment des tyroglyphes. (A une certaine époque de leur existence, les hypopes se transforment en tyroglyphes octopodes.)

HYPOPÉTALÉ, ÉE (du préf. *hypo*, et de *pétale*) adj. Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE (*lî* — rad. *hypopétalé*) n. f. Caractère d'une fleur dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire ou à corolle hypogyne.

HYPOPÉTALIQUE (*lik'*) adj. Bot. Qui appartient à l'hypopétalie : *Insertion* HYPOPÉTALIQUE.

HYPOPHARYNX (*rinkss* — du préf. *hypo*, et de *pharynx*) n. m. Partie intérieure de la bouche des insectes, qui est un prolongement du pharynx. (Sur l'hypopharynx saillant des orthoptères et des coléoptères, on trouve de nombreuses terminaisons nerveuses, indiquant que cet organe est le siège d'une sensibilité spéciale.)

HYPOPHÈTE (du gr. *hupophêtês*; de *hupo*, sous, et *phêmi*, je dis) n. m. Antiq. gr. Interprète de la parole ou de la volonté des dieux; prêtre ou devin. ‖ Prêtre des muses, poète.

HYPOPHLÉE ou **HYPOPHLÆUS** (*flé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les hypophlées sont petits, allongés, cylindiques, et vivent sous les écorces d'arbres. Les deux espèces communes en France sont les *hypophlæus castaneus* et *bicolor*.)

HYPOPHLÉODE (du gr. *hupo*, sous; *phloios*, écorce, et *odos*, route) adj. Qui se développe sous l'écorce. (Se dit surtout des lichens qui croissent sous l'épiderme des végétaux, du moins par leur couche inférieure.)

HYPOPHORE (du gr. *hupo*, sous, et *phoros*, qui porte) n. f. Rhétor. Procédé qui consiste à répéter l'objection de l'adversaire avant d'y répondre. ‖ Par ext. Réponse à une objection.

HYPOPHOSPHATE (*sfat'*) n. m. Sel dérivé de l'acide hypophosphorique.

— Encycl. On sature par du carbonate de sodium sec le mélange des trois acides phosphorique, phosphoreux et hypophosphorique, obtenu par l'oxydation lente du phosphore blanc au contact de l'air humide. Par concentration et refroidissement, l'*hypophosphate* acide de sodium seul cristallise, le phosphate et le phosphite de sodium étant plus solubles. Ce sel, redissous, est transformé par le chlorure de baryum en hypophosphate acide de baryum, très peu soluble.

HYPOPHOSPHITE (*sfit'*) n. m. Sel dérivé de l'acide hypophosphoreux.

— Encycl. Chim. Les *hypophosphites* se forment chaque fois que l'on fait bouillir du phosphore blanc avec des solutions alcalines ou alcalino-terreuses, telles que lessive de potasse, lessive de soude, lait de chaux ou eau de baryte. Il se dégage de l'hydrogène phosphoré, des vapeurs de phosphure d'hydrogène et de l'hydrogène, et, en évaporant la liqueur filtrée, on obtient l'*hypophosphite*. Il faut avoir soin de ne pas trop chauffer, pour éviter la décomposition de l'hypophosphite en orthophosphate avec dégagement d'hydrogène.

Les hypophosphites sont cristallisables, solubles dans l'eau et souvent dans l'alcool. Lorsqu'ils sont secs, ils sont inaltérables à l'air; mais leurs solutions s'oxydent lentement au contact de l'oxygène atmosphérique. L'oxydation est accélérée, quand on porte à l'ébullition.

Les hypophosphites sont des réducteurs énergiques. Ils donnent les mêmes réactions que l'acide hypophosphoreux. En particulier, avec l'azotate d'argent, on obtient un précipité blanc d'hypophosphite d'argent, $PO^{2}H^{2}Ag$, qui brunit presque immédiatement et se convertit très vite en argent métallique.

On fait l'analyse quantitative des hypophosphites en les transformant en orthophosphates par oxydation, au moyen de l'acide azotique.

— Thérap. et pharm. On attribue aux *hypophosphites* des propriétés antidéperditrices supérieures à celles des phosphates correspondants, avec une puissante action stimulante qui en ferait de précieux modificateurs de la nutrition. Parmi les hypophosphites les plus employés, on peut citer : l'*hypophosphite de chaux*, difficilement soluble dans 6 parties d'eau, soluble dans l'alcool (dose 10 à 50 centigr. en cachets ou en sirop); l'*hypophosphite de soude*, soluble dans 2 parties d'eau, 15 parties d'alcool (mêmes doses); l'*hypophosphite de fer*, très soluble dans l'eau (doses 20 à 50 centigr.).

HYPOPHOSPHOREUX (*sfo-reû*) adj. Se dit du composé acide le moins oxygéné du phosphore.

— Encycl. L'acide *hypophosphoreux* a pour formule : $PO^{2}H^{3}$ ou $PO \equiv (H.H.OH)$; c'est un acide monobasique.

Préparation. On prépare d'abord l'hypophosphite de baryum en faisant bouillir du phosphore avec une dissolution de sulfure de baryum dans de l'eau; il se dégage du phosphure d'hydrogène et de l'acide sulfhydrique; on ajoute ensuite, goutte à goutte, à la dissolution d'hypophosphite, de l'acide sulfurique, qui précipite la baryte à l'état de sulfate de baryum. On filtre et on évapore à une douce chaleur :

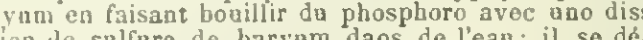

$$8P + 3BaS + 12H^{2}O = 3[(PO^{2}H^{2})^{2}Ba] + 2PH^{3} + 3H^{2}S.$$

Propriétés. L'acide hypophosphoreux est un liquide

sirupeux, cristallisable vers 0°, qui, chauffé, se dédouble en phosphore d'hydrogène gazeux et acide phosphorique

$$2PO^2H^3 = PH^3 + PO^4H^3.$$

Ce composé prend facilement l'oxygène pour se transformer en acide phosphorique; c'est un réducteur très énergique. Il réduit à froid les sels d'or et, à l'ébullition, les sels d'argent et de mercure, ainsi que l'acide sulfurique avec dépôt de soufre. Avec les sels de cuivre, vers 60°, il donne un précipité rouge d'*hydrure de cuivre* Cu^2H^2. Ces deux dernières réactions le distinguent de l'acide phosphoreux, qui ne réduit ni les sels de cuivre, ni l'acide sulfurique.

HYPOPHOSPHORIQUE (*sfo-rik'*) adj. m. Chim. Se dit d'un composé oxygéné du phosphore qui s'obtient en même temps que l'acide orthophosphorique et l'acide phosphoreux quand le phosphore ordinaire s'oxyde lentement au contact de l'air humide.

— ENCYCL. On peut considérer l'acide *hypophosphorique* comme un acide condensé, résultant de l'union d'une molécule d'acide phosphorique et d'une molécule d'acide phosphoreux avec élimination d'une molécule d'eau :

$$PO^4H^3 + PO^3H^3 - H^2O = P^2O^6H^4.$$

Cet acide a été préparé par Joly en passant par l'hypophosphate acide de baryum. C'est un liquide sirupeux, cristallisable, qui, chauffé à 70°, se dédouble en acide phosphoreux et acide orthophosphorique. La dissolution d'acide hypophosphorique ne s'oxyde pas à l'air et n'a pas les propriétés réductrices des acides phosphoreux et hypophosphoreux.

— *Anhydride hypophosphorique.* On nomme ainsi un composé P^2O^4, qui se produit en même temps que les anhydrides phosphoriques et phosphoreux dans l'oxydation du phosphore par l'air sec; il s'obtient encore dans la décomposition de l'anhydride phosphoreux par la chaleur :

$$2P^4O^6 = 3P^2O^4 + 2P.$$

Dissous dans l'eau, il donne l'acide hypophosphorique.

HYPOPHYLLE (du préf. *hypo*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Feuille offrant l'apparence d'une gaine, à l'aisselle de laquelle naissent des rameaux portant des feuilles d'une autre forme, comme il arrive dans l'asperge.

HYPOPHYLLOCARPE (du préf. *hypo*; du gr. *phullon*, feuille, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des plantes qui portent leurs fruits sous les feuilles, comme certaines fougères.

HYPOPHYSE (du préf. *hypo*, et du gr. *phusis*, production) n. f. Anat. Organe qui dérive du cerveau intermédiaire et du pharynx primitif, et qui se trouve placé à la face inférieure du cerveau. Syn. GLANDE PITUITAIRE.

— Bot. Nom donné à la dernière cellule du suspenseur de l'embryon, chez les angiospermes.

— ENCYCL. Anat. Logée dans la selle turcique, au niveau de la paroi inférieure du troisième ventricule, l'*hypophyse* affecte une forme ellipsoïdale, avec un lobe antérieur rougeâtre, réniforme, embrassant par sa concavité un lobe postérieur gris jaunâtre, appendu au cerveau par une petite colonne de substance grise ou tige pituitaire, prolongement inférieur du *tuber cinereum*; son volume est celui d'un petit haricot. Chez les vertébrés, elle augmente de grosseur, à mesure que l'on descend dans la série. On peut, cependant, distraire l'*hypophyse* des organes rudimentaires et lui accorder un rôle actif : c'est qu'en effet, tandis que le lobe postérieur s'atrophie chez l'adulte, le lobe antérieur augmente et présente des cellules dites *chromophiles*, possédant toutes les réactions de la substance colloïde, et, par ce seul fait, prend place à côté des glandes vasculaires sanguines (thymus, corps thyroïde).

Les lésions de l'hypophyse amènent les symptômes suivants : apathie, faiblesse musculaire, perte de l'équilibre et de la coordination des mouvements, spasmes musculaires, dyspnée, mort; d'autre part, l'hypertrophie du corps pituitaire produit l'*acromégalie*, affection à laquelle l'opothérapie oppose l'*hypophysine*, ou suc d'hypophyse.

HYPOPIAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'état d'hypope.

— *Phase hypopiale*, Phase de développement par laquelle passent certains acariens, comme les tyroglyphes, et pendant laquelle la nymphe du tyroglyphe, au lieu de se changer en individu adulte, se transforme en une larve octopode, très cuirassée, capable de résister à la dessiccation.

HYPOPLASTIE (*sti* — du préf. *hypo*, et du gr. *plastês*, qui forme) n. m. Physiol. Diminution dans la prolifération d'un tissu.

HYPOPODIUM (*di-om'* — du préf. *hypo*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. m. Zool. Extrémité du tarse des pattes chez les araignées, dépassant un peu les griffes et supportant les touffes de poils en brosse.

— Bot. Pied des carpelles, de l'ovaire.

HYPOPYON (du gr. *hupo*, sous, et *puon*, pus) n. m. Dépôt de matière purulente, de couleur feuille-morte, dans la chambre antérieure de l'œil du cheval après une kératite, une iridochoroïdite ou un hypohæma. (On le traite par des instillations d'atropine, des ponctions de la cornée en maintenant des compresses d'eau chaude.)

HYPOQUÉBRACHINE (*ké* — du préf. *hypo*, et de *quebracho*, n. espagn. d'un arbre) n. f. Alcaloïde de l'écorce du *quebracho blanco* (aspidosperma quebracho), se présentant sous forme d'un vernis de saveur amère, fusible à 80°, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. (Ses propriétés sont analogues à celles de la strychnine.)

HYPORCHEME (*kèm'* — du gr. *hupo*, sous, et *orkhéomai*, je danse) n. m. Littér. gr. Chant choral qui était consacré à Apollon ou Artémis, plus tard à d'autres dieux, et qui était accompagné de danses imitatives, légères et joyeuses.

— ENCYCL. L'*hyporchème* était exécuté par un chœur nombreux, dont une partie chantait immobile ou en formant une simple ronde, tandis que l'autre partie dansait une danse expressive, une sorte de ballet. Dans l'*Hymne à Apollon Délien*, on trouve une peinture très vivante des hyporchèmes de Délos; les jeunes filles, représentant les aventures de Lêto, imitaient par la voix et le geste les diverses nations visitées par la déesse. Dans l'*Hymne à Apollon Pythien*, les dieux eux-mêmes, sur l'Olympe, exécutent un hyporchème. On attribuait l'invention du genre aux curètes crétois, qui auraient exécuté cette danse devant Zeus enfant. On composait encore des hyporchèmes au temps des successeurs d'Alexandre. Et de ce genre est sortie, en partie du moins, la pantomime romaine.

HYPORRYTHME (*po-ritm'* — du préf. *hypo*, et de *rythme*) n. m. Vers hexamètre sans césure.

HYPOSCÉNIUM (*poss-sé-ni-om'* — mot gr., de *hupo*, sous, et *skênê*, scène) n. m. Antiq. gr. Partie des théâtres grecs située sous le *proscénium* ou scène proprement dite. ‖ Mur antérieur qui soutenait la scène au-dessus de l'orchestre. ‖ Partie de l'orchestre, située devant ce mur.

HYPOSCLÉRITE (*sklé*) n. f. Minér. Variété verte d'albite.

HYPOSPADE (*spad'*) n. m. et adj. Méd. Qui a le vice de conformation appelé *hypospadias* : *Sujet* HYPOSPADE. *Un* HYPOSPADE.

HYPOSPADIAS (*di-ass* — du préf. *hypo*, et du gr. *spaô*, déchirer) n. m. Vice de conformation, dans lequel l'urètre s'ouvre en dessous de la verge.

— ENCYCL. On distingue plusieurs variétés d'*hypospadias*, suivant que l'urètre s'ouvre immédiatement derrière le gland, ou dans un point assez éloigné de lui en arrière, ou bien sous le pubis. Dans les deux derniers cas, la fécondation est à peu près impossible.

HYPOSPATHISME (*spa-tissm'* — du préf. *hypo*, et du gr. *spathê*, spatule) n. m. Opération chirurgicale qui consistait à passer une spatule sous les chairs, pour mettre à nu le péricrâne, dans certains cas d'ophtalmie.

HYPOSPHAGME (*sfagm'* — du préf. *hypo*, et du gr. *sphazein*, répandre le sang) n. m. Épanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSPORANGE (*spo-ranj'* — du préf. *hypo*, et de *sporange*) n. m. Indusium des fougères, lorsqu'il est au-dessous des sporanges.

HYPOSTAMINÉ, ÉE (*sta*) adj. Qui a rapport à l'hypostaminie : *Androcée* HYPOSTAMINÉ.

HYPOSTAMINIE (*sta, nî* — du préf. *hypo*, et du lat. *stamen*, étamine) n. f. Bot. Dans la méthode de Jussieu, Caractère des plantes dont les étamines sont insérées sous l'ovaire.

HYPOSTASE (*staz'* — du gr. *hupostasis*; de *hupo*, sous, et *stasis*, action de se tenir) n. f. Théol. Personne, suppôt : *Il y a en Dieu trois* HYPOSTASES *et une seule nature, et en Jésus-Christ une* HYPOSTASE *et deux natures.*

— Méd. Sédiment des urines.

— ENCYCL. Théol. Les théologiens catholiques grecs adoptèrent le terme d'*hypostase* pour désigner la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par opposition à *ousia*, qui exprime la substance, la nature commune aux trois hypostases divines. Ils admettaient donc dans la Trinité une seule substance et trois hypostases. Dans ce sens, le mot *hypostase* et le mot *personne*, qu'ont adopté les théologiens latins, sont deux termes absolument identiques. L'expression d'« hypostase » provoqua dans l'Église de violentes discussions. Praxéas, Noët et Sabellius furent condamnés pour avoir dit que le Verbe n'était pas une hypostase. D'ailleurs, la signification exacte du mot ne fut jamais absolument définie.

— Philos. La philosophie alexandrine, de Plotin à Proclus, avait pour base la théorie des *hypostases*, c'est-à-dire des principes divins émanant de toute éternité l'un de l'autre. Plotin reconnaissait trois hypostases : le Bien, l'Infini, de qui tout dépend; l'Intelligence, hypostase inférieure à la précédente, mais qui comprend dans son immensité toutes les intelligences particulières; l'Ame, inférieure à l'Intelligence, mais qui produit le monde sensible.

HYPOSTATIQUE (*sta-tik'* — du gr. *hupostatikos*, même sens) adj. Théol. Personnel, formant une personne (terme appliqué par la théologie chrétienne à l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ).

— Alchim. *Principe hypostatique*, Réunion des trois éléments qu'admettaient les alchimistes.

— Pathol. *Congestion hypostatique*, Celle qui se produit par accumulation du sang dans les capillaires; par exemple dans le poumon chez les vieillards qui restent longtemps dans le décubitus dorsal.

HYPOSTATIQUEMENT (*sta, ke-man*) adv. D'une manière hypostatique.

HYPOSTÉNOSE (*sté* — du préf. *hypo*, et de *sténose*) n. f. Anat. Rétrécissement incomplet.

HYPOSTHÉNIE (*sté-nî* — du préf. *hypo*, et du gr. *sthénos*, force) n. f. Fonctionnement diminué de certains tissus ou appareils.

— ENCYCL. L'*hyposthénie* s'applique aux dyspepsies dans lesquelles il y a diminution des fonctions sécrétoires et musculaires. Elle se distingue de l'*hypopepsie*, qui est une diminution de la digestion. Conséquemment, ce sont les excitants musculaires et sécrétions gastriques qui conviennent à cette forme de dyspepsie.

HYPOSTHÉNIQUE (*sté-nik'*) adj. Méd. Qui a rapport à l'hyposthénie.

HYPOSTHÉNISANT (*sté-ni-zan*), **ANTE** (rad. *hyposthéniser*) adj. Qui abat les forces : *Médication* HYPOSTHÉNISANTE.

HYPOSTHÉNISATION (*sté, si-on* — rad. *hyposthéniser*) n. f. Affaiblissement, abattement des forces.

HYPOSTHÉNISER (*sté*) v. a. Procurer l'hyposthénie.

HYPOSTIBIEUX adj. m. Chim. Syn. de HYPANTIMONIEUX.

HYPOSTIBIITE n. m. Chim. Syn. de HYPANTIMONITE.

HYPOSTILBITE (*stil'*) n. f. Minér. Terme désignant deux silicates hydratés naturels : *stilbite* et *laumonite*.

HYPOSTOME (*stom'* — du préf. *hypo*, et du gr. *stoma*, bouche) n. m. Portion de la tête des insectes qui se trouve au-dessous de la lèvre inférieure.

HYPOSTROMA (*stro* — du préf. *hypo*, et de *stroma*) n. m. Couche cellulaire, qui est sous le stroma des champignons.

Salle hypostyle du temple de Carnac.

HYPOSTYLE (*stil'* — du gr. *hupostulos*; de *hupo*, sous, et *stulos*, colonne) adj. ‖ Archit. *Salle hypostyle*, Salle dont le plafond est soutenu au moyen de colonnes de style quelconque.

HYPOSULFANTIMONITE n. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypantimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE n. m. Sel fourni par la combinaison du sulfite hyparsénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE n. m. Chim. Syn. de DITHIONATE. V. THIONATE.

HYPOSULFITE n. m. Sel de l'acide hyposulfureux.

— ENCYCL. Les *hyposulfites* prennent naissance, soit par l'oxydation du soufre en présence des bases, soit par la réduction des sulfites. Ainsi, l'oxydation du bisulfure de calcium CaS^2 à l'air donne S^2O^3Ca, hyposulfite de calcium; l'ébullition d'une dissolution de potasse avec du soufre donne $S^2O^3K^2$; la réduction à l'ébullition d'une dissolution de sulfite neutre de sodium par le soufre donne $S^2O^3Na^2$.

Les hyposulfites des métaux alcalins et alcalino-terreux sont solubles; toutefois, celui de baryum est peu soluble. Les corps oxydants transforment les hyposulfites en sulfates; d'où application de l'hyposulfite de sodium comme antichlore, dans le blanchiment. L'iode donne une réaction spéciale : il se forme de l'iodure et du tétrathionate de sodium : $2S^2O^3Na^2 + 2I = 2NaI + S^4O^6Na^2$. Cette réaction est utilisée pour doser les hyposulfites. Les acides décomposent les hyposulfites en soufre et sulfites. Les hyposulfites dissolvent les chlorure, bromure et iodure d'argent, d'où utilisation, en photographie, pour fixer l'image. Enfin, on se sert des hyposulfites solubles comme mordants dans la teinture sur calicot.

HYPOSULFUREUX (*reû*) adj. m. Se dit de l'acide le moins oxygéné du soufre.

— ENCYCL. L'instabilité de cet acide n'a pas permis de l'étudier. Il se décompose en soufre, et acide sulfureux, aussitôt qu'on fait agir sur lui un acide plus énergique. Sa formule est $S^2O^3H^2$; on l'écrit encore $SO^2 = (OH,SH)$ et on lui donne quelquefois le nom d'*acide thiosulfurique*.

HYPOSULFURIQUE adj. Chim. Syn. de DITHIONIQUE.

HYPOTÉNUSE (du gr. *hupoteinousa*, proprem. « ligne sous-tendante »; de *hupo*, sous, et *teinein*, tendre) n. f. Côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit, et qui est le plus grand des trois côtés : *Le carré construit sur l'*HYPOTÉNUSE *d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.*

B A C

Triangle rectangle : BC, hypoténuse.

HYPOTHALASSIQUE (*la-sik'* — du préf. *hypo*, et du gr. *thalassa*, mer) n. f. Art de nager sous les eaux ou d'y naviguer. ‖ On dit aussi HYPOTHALATTIQUE.

— ENCYCL. V. NAVIGATION.

HYPOTHALLE (du préf. *hypo*, et du gr. *thallein*, végéter) n. m. Couche des lichens qui les fixe à leur support.

HYPOTHALLIN (*ta-lin*), **INE** adj. Qui a le caractère de l'hypothalle : *Couche* HYPOTHALLINE *des lichens.*

HYPOTHÉCABLE adj. Qui peut être hypothéqué : *Biens* HYPOTHÉCABLES.

HYPOTHÉCAIRE (*kèr'*) adj. Qui a rapport à l'hypothèque : *Droits* HYPOTHÉCAIRES. ‖ Qui est garanti par une hypothèque : *Prêt* HYPOTHÉCAIRE. *Dette* HYPOTHÉCAIRE. ‖ *Caisse hypothécaire*, Caisse qui prête aux propriétaires moyennant hypothèque sur leurs immeubles.

HYPOTHÉCAIREMENT (*kè-re*) adv. Par hypothèque, avec hypothèque; par rapport à l'hypothèque : *Être obligé* HYPOTHÉCAIREMENT.

HYPOTHÉCIE (*sî* — du préf. *hypo*, et du gr. *thêkê*, loge) n. f. Partie du tissu des fructifications des lichens qui se trouve au-dessous de l'hyménium. ‖ On dit aussi HYPOTHÉCION.

HYPOTHÉNAR (du préf. *hypo*, et du gr. *thénar*, paume de la main) adj. invar. — *Éminence hypothénar*, Saillie que forment, à la partie interne de la paume de la main, les trois muscles courts moteurs du petit doigt : *court fléchisseur, court adducteur* et *opposant*. (Ainsi nommée par opposition à l'éminence *thénar*, formée à la partie externe de la main par les muscles moteurs du pouce.)

HYPOTHÉNÈME ou **HYPOTHENEMUS** (*té-né-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, tribu des crypturginés, comprenant de petites formes cylindriques, pubescentes, assez mal connues. (L'espèce type, l'*hypothenemus eruditus*, a été observée en Angleterre, dans les reliures de livres.)

HYPOTHÈQUE (*tèk'* — lat. *hypotheca*, gr. *hupothêkê*, même sens) n. f. Droit réel dont est grevé un immeuble pour la sûreté d'une obligation : *Avoir, Prendre* HYPOTHÈQUE *sur un bien. Purger les* HYPOTHÈQUES.

— Pop. *Mauvaise hypothèque*, Maladie et surtout maladie chronique.

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, comme chez les Grecs, auxquels les Romains empruntèrent l'*hypothèque*, le créancier qui voulait obtenir une sûreté réelle se faisait, à l'origine, transférer la propriété de la chose affectée en garantie, et s'engageait en même temps à la restituer, une fois payé. C'était l'aliénation fiduciaire, remplacée plus tard par la simple remise de la possession, ou *gage*. Mais, à son tour, le gage (*pignus*) fut supplanté par l'hypothèque, organisée d'abord par l'édit du préteur pour un cas particulier, celui où un fermier voulait affecter à la garantie de ses fermages son matériel d'exploitation; par simple pacte et sans déplacement de la possession, le débiteur put procurer au créancier une sûreté réelle. Le préteur Salvius créa l'*interdit salvien*; le préteur Servius, une action réelle, l'*action servienne*, pour permettre au bailleur de réclamer la possession à l'échéance. L'action *quasi servienne* ou hypothécaire fut la généralisation de l'action servienne. L'hypothèque, ne déplaçant avant l'échéance ni la propriété ni la possession, n'épuisait pas le crédit en une fois, et permettait d'accorder des droits semblables à plusieurs créanciers successivement. La date de constitution de l'hypothèque fixait le rang entre les divers créanciers. L'hypothèque ne donnait d'abord que le droit de réclamer à l'échéance la possession de la chose, soit au débiteur, soit à tout tiers détenteur (droit de suite), puis le droit de vendre (*jus distrahendi*), souvent accordé par une clause de la convention, finit par devenir de l'essence de l'hypothèque. Le créancier hypothécaire avait un droit de préférence sur le prix. L'inconvénient de l'hypothèque romaine était d'être clandestine. — Il y avait, à Rome, quelques cas d'hypothèques tacites, découlant de la loi.

— Dr. franç. anc. En France, on pratiqua au début, sous le nom de *mortgage*, le système de la vente à réméré. Puis, parallèlement, se développa le *vifgage*, nantissement immobilier avec jouissance des fruits ou revenus qui étaient affectés à l'extinction de la dette ; c'est ce qui est devenu l'*antichrèse*. Vers le XIIIe siècle, apparut l'*obligatio bonorum*, qui n'était autre que l'hypothèque conventionnelle du droit romain. Elle était tantôt générale, tantôt spéciale ; cette dernière eut, dès le début, une force plus grande, mais, dans le dernier état de la jurisprudence, elles entraînaient, l'une et l'autre, le droit de préférence et le droit de suite. L'hypothèque était occulte, sauf dans quelques provinces du Nord-Est, dites « pays de nantissement » ; le pouvoir royal fit cependant des efforts, à diverses reprises, pour organiser un système de publicité. Les pays coutumiers avaient entièrement rejeté l'hypothèque des meubles. L'usage s'étant introduit d'insérer dans les contrats une clause d'hypothèque générale, tout contrat en forme authentique finit par emporter hypothèque générale. Cette règle aboutit en même temps à rendre toutes les hypothèques générales, car l'hypothèque conventionnelle ne pouvait résulter que d'un acte authentique. C'est une loi du 9 messidor an III qui a posé le principe de la publicité. La loi du 11 brumaire an VII y a ajouté celui de la spécialité.

— Dr. franç. act. Le droit hypothécaire français actuel est fondé sur la double base de la publicité et de la spécialité. Le Code civil définit l'*hypothèque* : « un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. » Elle est de sa nature indivisible et engendre au profit du créancier un droit de préférence, en vertu duquel il passe avant les autres créanciers sur le prix de l'immeuble hypothéqué, et un droit de suite, qui lui permet de suivre son gage entre les mains du détenteur, quel qu'il soit. L'hypothèque ne fait pas perdre au débiteur l'exercice des droits inhérents à la propriété ; il conserve l'administration et la jouissance de l'immeuble hypothéqué. Les seuls biens susceptibles d'hypothèque sont les immeubles : parmi les meubles, on peut seulement hypothéquer les navires.

Il y a trois sortes d'hypothèques, d'après leur source : les hypothèques légales, judiciaires et conventionnelles. L'article 2121 énumère trois hypothèques légales : celles des femmes mariées, des mineurs et interdits, de l'Etat et des communes et établissements publics ; elles sont générales, sauf la dernière. Les hypothèques judiciaires, également générales, résultent des jugements, des actes judiciaires, des contraintes administratives et des sentences arbitrales. L'hypothèque conventionnelle est spéciale et ne peut être consentie que par contrat solennel, par une personne propriétaire de l'immeuble et capable de l'aliéner. Les hypothèques sont soumises à la formalité d'une inscription, qui rend le droit de préférence du créancier opposable aux autres et sert à déterminer le rang de ce créancier dans l'*ordre*, procédure par laquelle le prix de l'immeuble sera distribué entre les divers créanciers. Par exception, les hypothèques légales des femmes mariées et des mineurs et interdits peuvent être invoquées, indépendamment de toute inscription. Depuis la loi du 23 mars 1855, toute inscription prise après la transcription de l'acte d'aliénation du bien grevé d'hypothèque est dénuée d'efficacité, au point de vue tant du droit de préférence que du droit de suite. L'inscription conserve l'hypothèque pendant dix ans ; il faut la renouveler avant l'expiration de ce temps, pour éviter la péremption de l'inscription. Le droit de suite se réalise par l'exercice de l'action hypothécaire contre le tiers détenteur de l'immeuble hypothéqué. Au cas d'hypothèque générale, ce tiers peut demander la discussion des autres immeubles qui sont en la possession du débiteur. En dehors de ce cas, il ne peut éviter que l'expropriation ne suive son cours contre lui que par le payement intégral, la purge ou le délaissement. L'hypothèque s'éteint par l'extinction de l'obligation principale, par la renonciation du créancier, par la purge et par la prescription.

— *Hypothèque maritime*. L'hypothèque sur les navires d'au moins 20 tonneaux a été autorisée par la loi du 10 décembre 1874, remplacée depuis par celle du 10 juillet 1885. L'armateur peut, par ce moyen, se faire facilement du navire un instrument de crédit. Cette hypothèque ne peut être que conventionnelle. Le contrat qui la constitue doit être rédigé par écrit, mais il suffit d'un acte sous signatures privées. L'hypothèque maritime est rendue publique par une inscription sur le registre spécial du receveur principal des douanes. Cette inscription fixe le rang de l'hypothèque et le lui conserve pendant dix ans. L'hypothèque inscrite confère un droit de préférence et un droit de suite. Pour assurer aux créanciers la réalisation de leur gage, la loi interdit la vente volontaire à un étranger d'un navire grevé d'hypothèque.

— *Conservateurs des hypothèques*. Ces fonctionnaires sont préposés à l'exécution des formalités prescrites pour la conservation des hypothèques et pour la consolidation des mutations de propriétés immobilières, ainsi qu'à la perception des droits dus à cet effet.

La publicité et la spécialité formant la base du système hypothécaire français, les conservateurs des hypothèques doivent veiller à ce que toutes les formalités nécessaires pour atteindre ce double but soient remplies, et ils sont responsables de leur inexécution. Ils inscrivent toutes les hypothèques dont la déclaration leur est faite, et opèrent la transcription de tous les actes de vente et autres mutations de droits réels immobiliers.

Les registres hypothécaires sont publics, et le conservateur est tenu de délivrer des états des inscriptions et transcriptions qui y sont portées, ou un certificat constatant qu'il n'en existe pas. Si ce fonctionnaire a omis de faire une mention sur ses registres, ou si, par erreur, il a délivré un certificat négatif, il est passible de dommages-intérêts. Aussi la loi l'a-t-elle assujetti à un double cautionnement, l'un en immeubles et l'autre en numéraire.

— Bibliogr. : Basnage, *Traité des hypothèques* (Rouen, 1687) ; Pothier, *Traité de l'hypothèque* (1777) ; Esmein, *Etudes sur les contrats dans le très ancien droit français* (Paris, 1883) ; Thézard, *Du nantissement des priviléges et hypothèques* (Paris, 1880).

HYPOTHÉQUER (*ké*. — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'hypothèque. Qu'il hypothèque* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'hypothéquerai. Nous hypothéquerions*) v. a. Grever d'une hypothèque : HYPOTHÉQUER *une maison*. ‖ Garantir par une hypothèque : HYPOTHÉQUER *une créance*.

— Fig. Tirer des ressources anticipées de : HYPOTHÉQUER *imprudemment l'avenir*. ‖ Engager, lier : *Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*HYPOTHÉQUER *qu'aux occasions justes.* (Montaigne.)

Hypothéqué, ée part. pass. ‖ Pop. *Mal hypothéqué*, Malade, infirme, mal accommodé, embarrassé.

S'hypothéquer, v. pr. Etre, devenir hypothéqué.

HYPOTHÈSE (du gr. *hupothêsis* ; de *hupo*, dessous, et *tithêmi*, je place) n. f. Supposition sur laquelle on fonde un raisonnement ou un développement : *Une fois dans la route de l'*HYPOTHÈSE, *on marche d'*HYPOTHÈSE *en* HYPOTHÈSE. (V. Cousin.)

— Art milit. *Hypothèse stratégique* ou *tactique*, Ensemble des conditions *stratégiques* ou *tactiques* dans lesquelles on suppose les deux partis en présence, au moment où les opérations vont commencer.

— Philos. Proposition particulière, comprise sous la thèse générale : *Réduire la* THÈSE *à l'*HYPOTHÈSE.

— Encycl. Philos. L'*hypothèse* consiste dans la supposition de quelque notion qui n'est pas actuellement sensible et qui peut-être ne le sera jamais. Le plus souvent, elle est l'anticipation d'une loi. La science n'est pas l'œuvre du seul raisonnement ; elle a besoin de l'hypothèse. L'hypothèse est, en effet, le principe directeur de toute recherche. Sans une hypothèse préalable, le savant ne saurait quelles observations ni quelles expériences établir. On l'a dit justement : celui qui ne sait pas ce qu'il cherche, ne sait pas ce qu'il trouve. L'hypothèse fausse même est utile : l'erreur reconnue est un pas de plus vers la vérité.

L'hypothèse scientifique doit être vérifiable par l'expérience. Cette vérification se fait, soit immédiatement au moyen d'expériences, soit médiatement en déduisant de la loi supposée vraie des conséquences et en observant si ces conséquences sont d'accord avec les faits.

On distingue les hypothèses particulières ou expérimentales, qui peuvent être immédiatement vérifiées, et les hypothèses générales, qui portent sur un nombre si considérable de faits qu'elles sont condamnées à garder leur caractère hypothétique. (Telles sont les hypothèses du transformisme, de l'évolution.)

L'hypothèse consiste dans l'aperception d'une ressemblance profonde sous des différences apparentes. Ainsi, Newton suppose que la chute d'une pomme et les mouvements des planètes sont les effets d'une même loi. Il n'est pas de méthode qui puisse enseigner l'art de faire des hypothèses. Elles sont le secret du génie scientifique.

— Bibl. : Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* ; Naville, *la Logique de l'hypothèse*.

HYPOTHÉTIQUE (*tik'*) adj. Fondé sur une hypothèse : *Raisonnement* HYPOTHÉTIQUE. ‖ Douteux, incertain : *Succès, Sincérité qui paraît* HYPOTHÉTIQUE.

— Philos. *Jugement hypothétique*, Celui qui dépend d'une condition dont on n'affirme pas la réalisation. (Kant a distingué, parmi les jugements qui relèvent de la catégorie de relation, les assertoriques, les apodictiques et les hypothétiques, en rattachant ces derniers à la notion *a priori* de causalité.)

HYPOTHÉTIQUEMENT (*ke-man*) adv. Sur des hypothèses.

HYPOTHIONIQUE adj. Chim. Syn. de HYPOSULFURIQUE.

HYPOTRACHÉLION (*ké* — du préf. *hypo*, et du gr. *trakhêlos*, cou) n. m. Archit. Partie de la colonne qui en est comme le col et qui touche au chapiteau.

HYPOTRÈME (du préf. *hypo*, et du gr. *trêma*, orifice) n. m. Pièce cornée qui forme la partie inférieure du cadre corné limitant le stigmate d'un insecte. (L'hypotrème est la pièce chitineuse formant, avec le péritrème, l'armature extérieure du stigmate.)

HYPOTRICHES n. m. pl. Ordre d'infusoires, renfermant les oxytriches et autres formes à surface ventrale couverte de cils fins. (Les hypotriches se divisent en six familles : *litonotidés, chlamydodontidés, dystériidés, péritromidés, oxytrichidés, euplotidés*.) — *Un* HYPOTRICHE.

HYPOTRIORCHIS (*kiss*) n. m. Sous-genre de faucons, aujourd'hui rejeté, dont le *hobereau* était le type.

HYPOTROPHIE (*fî* — du préf. *hypo*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Physiol. Nutrition insuffisante ou amoindrie.

HYPOTYPHITE n. f. Arsenic naturel, contenant 3 p. 100 de bismuth.

HYPOTYPOSE (du gr. *hupo*, dessous, et *tupos*, figure) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste dans une description vivante et précise de l'objet dont on veut donner l'idée. En voici un exemple célèbre :

. . . . . La Mollesse oppressée,
Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue glacée,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.
BOILEAU.

HYPOXANTHINE n. f. Chim. Syn. de SARCINE.

HYPOXANTHITE n. f. Oxyde naturel de fer ou ocre dite *terre de Sienne*.

HYPOXIDÉ, ÉE ou **HYPOXIDACÉ, ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypoxis.

HYPOXIDÉES n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, renfermant des herbes vivaces, des régions chaudes, à racine tubéreuse ou fibreuse, à feuilles toutes radicales, entières. — *Une* HYPOXIDÉE.

— Encycl. Les fleurs des *hypoxidées* ont un périanthe adhérent, pétaloïde, à six divisions alternant sur deux rangs ; six étamines ; un ovaire adhérent, à trois loges multi-ovulées. Le fruit est une capsule renfermant de nombreuses graines. Cette famille comprend les genres *hypoxis, curculigo* et *pauridie*.

HYPOXIS (*ksiss*) n. m. Genre d'*hypoxidées*, comprenant des herbes acaules, à feuilles sessiles, de trois à vingt, à fleurs pédonculées, solitaires ou en grappes. (On en connaît plus de cinquante espèces, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.) ‖ On dit aussi HYPOXIDE.

HYPOXYDE n. m. Chim. Syn. de SOUS-OXYDE. (Peu usité.)

HYPOXYLE ou **HYPOXYLON** n. m. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes, de la famille des sphériacées, poussant généralement sur les brindilles mortes ou les écorces et y formant une croûte noirâtre, dans laquelle les périthèces sont plus ou moins enfoncés.

HYPOXYLÉES n. f. pl. Bot. Se dit quelquefois de la tribu de sphériacées, à laquelle appartient le genre *hypoxyle*. — *Une* HYPOXYLÉE.

HYPOZOÏQUE (du préf. *hypo*, et du gr. *zôon*, animal) adj. Se dit d'un terrain situé sous les formations qui contiennent des débris d'êtres organisés.

HYPSAUCHÉNIE (*psô, nî*) ou **HYPSAUCHENIA** (*psô-ké*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. Les hypsauchénies sont remarquables par les prolongements arqués et dressés qui ornent leur corselet et leur tête. L'*hypsauchenia balista*, de Colombie, brune et jaunâtre, a deux corps qui se rejoignent presque en formant un anneau vertical.)

HYPSÉLIS, nom que les géographes gréco-romains donnaient au XIe nome de la Haute-Egypte, le nome de Baâlou, et à sa capitale Shashotpou, aujourd'hui *Shotb*.

HYPSÉLOGÉNIE (*jé-nî*) ou **HYPSELOGENIA** (*psé, jé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétonidés ; quelques espèces sont propres à l'Afrique australe. (Les hypsélogénies sont de jolies cétoines du groupe des goliaths, brillantes, à livrée noire ou tachée de blanc.)

HYPSÉLONOTE ou **HYPSELONOTUS** (*psé, tuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coréidés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hypsélonotes sont allongés, avec des antennes fines, des pattes grêles, leur livrée est jaune ou rouge avec des points ou des lignes noires.)

HYPSÉLOSTOME (*stom'*) ou **HYPSELOSTOMA** (*psé, sto*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, comprenant quelques espèces propres à l'Indo-Chine. (Les hypsélostomes ont la coquille en cône aplati ; ce sont de petits animaux terrestres, voisins des pupes de France.)

HYPSIBATE ou **HYPSIBATUS** (*tuss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *hypsibates* sont des iguanes de taille moyenne, à tête plate, arrondie en avant, à gorge munie d'un pli transversal et d'un pli longitudinal ; leur corps, aplati, présente un pli longitudinal de chaque côté du dos, qui porte une crête. Bariolés ou marbrés de brun, de fauve et de noir, ces reptiles ont les mœurs des iguanes.

HYPSICLÈS, mathématicien grec d'Alexandrie. Il vivait au IIe siècle av. J.-C. On lui attribue les deux livres sur les polyèdres réguliers, qui forment le quatorzième et le quinzième des *Éléments* d'Euclide, dans la plupart des manuscrits. Il reste encore d'Hypsiclès un petit *Traité astronomique*, traduit en latin par le médecin français Mentel, sous le titre : *Anaphoricus* sive *De ascensionibus* (1657).

HYPSILOPHODON n. m. Paléont. Genre de reptiles sauriens, herbivores, digitigrades, de la division des ornithopodes, fossiles dans le wealdien d'Angleterre.

HYPSIOME ou **HYPSIOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des lamiinés, comprenant une trentaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hypsiomes sont trapus, ramassés, de taille médiocre ; leur livrée est nuageuse, grisâtre et blanchâtre.)

Hypsipète.

HYPSIPÈTE ou **HYPSIPETES** (*pé-tèss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des pycnodontidés, tribu des phyllornithinés, comprenant une vingtaine d'espèces. (La plupart des hypsipètes sont propres à la région indo-malaise ; quelques autres habitent les Mascareignes et Madagascar. Leur livrée, leur taille et leurs mœurs sont celles des cincles.)

HYPSIPRYMNUS (*mnuss*) n. m. Zool. Nom scientifique des *potorous*. V. ce mot.

HYPSIPYLE. Myth. gr. Fille de Thoas, roi de Lemnos. Lors du massacre général des Lemniens par leurs femmes, elle sauva son père, et l'aida à s'enfuir dans l'île de Chio. Jason, abordant à Lemnos, s'éprit d'Hypsipyle et en eut deux enfants. Les femmes de Lemnos la vendirent ensuite comme esclave à Lycurgue, roi de Némée. Ce prince la prit pour nourrice de son fils Opheltes. Les sept chefs qui assiégeaient Thèbes, traversant la forêt de Némée, rencontrèrent Hypsipyle et la prièrent de leur indiquer une source ; elle les conduisit à une fontaine voisine ; mais, pendant sa courte absence, un serpent mordit son nourrisson, qui mourut. Lycurgue voulait lui faire payer de la vie sa négligence ; mais Adraste intervint et la sauva. En mémoire de l'enfant mordu par le serpent, les sept chefs fondèrent les jeux Néméens.

Métastase a pris les aventures d'Hypsipyle pour sujet d'un de ses drames lyriques : *Issipile*, sur lequel de nombreuses partitions ont été écrites.

HYPSIRHINE ou **HYPSIRHINA** n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des homalopsidés, comprenant cinq ou six espèces asiatiques et malaises. (Les hypsirhines sont des serpents épais, non venimeux, vivant presque complètement dans les eaux douces ; on en peut prendre comme exemple l'*hypsirhina enhydris*, répandu de l'Inde à Java, avec ses nombreuses variétés.)

Hypsirhine.

HYPSISTARIEN, ENNE (*sta-ri-in, èn'* — du gr. *Hupsistos*, le Très-Haut) n. Membre d'une secte des premiers siècles de l'Eglise.

— Encycl. Les *hypsistariens* parurent en Cappadoce dans la première moitié du IVe siècle. Ils n'adoraient qu'un

seul dieu, qu'ils vénéraient dans le feu et la lumière, se rapprochant en cela de la religion de Zoroastre. Cependant, ils observaient en même temps le sabbat des Juifs, mais sans se soumettre à la circoncision. Saint Grégoire de Nazianze (*Orat.* XIX) rapporte que son père était hypsistarien avant de devenir chrétien.

HYPSOGONIOMÈTRE (du gr. *hupsos*, hauteur, *gônia*, angle, et *métron*, mesure) n. m. Appareil composé d'un limbe horizontal et d'un limbe vertical à lunette, pouvant remplacer, dans la planimétrie et le nivellement, le cercle répétiteur, le niveau à bulle d'air et le théodolite.

HYPSOGRAPHIE (*fî* — du gr. *hupsos*, élévation, et *graphein*, décrire) n. f. Description des lieux élevés, des montagnes.

HYPSOMÈTRE (du gr. *hupsos*, hauteur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument à l'aide duquel on mesure la hauteur d'un lieu, en déterminant la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

— ENCYCL. On peut substituer au baromètre, à l'aide duquel on mesure directement la pression atmosphérique, un appareil qui fasse connaître la température à laquelle l'eau bout; car de cette température on déduira, à l'aide de tables, la pression de la vapeur d'eau produite, et l'on sait que cette pression est précisément égale à la pression de l'air dans lequel se fait l'ébullition. C'est là le principe de l'*hypsomètre*. Le thermomètre hypsométrique ne diffère du thermomètre ordinaire qu'en ce que la quantité de mercure y est telle que le liquide ne commence à monter dans le tube que vers 80° à 100°, afin que la longueur de ce tube ne soit pas trop grande; on donne, d'ailleurs, à la boule une capacité assez grande pour que les divisions du tube soient assez considérables, parce qu'il faut pouvoir évaluer les températures d'ébullition à un dixième de degré au moins.

Hypsomètre de Regnault.

HYPSOMÉTRIE (*trî* — rad. *hypsomètre*) n. f. Physiq. Art de mesurer les hauteurs.

HYPSOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'hypsométrie : *Procédés* HYPSOMÉTRIQUES.

HYPSONOTE ou **HYPSONOTUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant plus de quatre-vingts espèces, propres à l'Amérique du Sud. (Les hypsonotes, répandus surtout en Colombie, sont des charançons écailleux, de taille moyenne, à longues pattes, à rostre étroit.)

HYPSOURANIOS, traduction grecque du nom phénicien de Samemroum (*le Ciel élevé*), que les Tyriens appliquaient au fondateur de la Tyr continentale, Palétyr.

HYPTIDE n. m. Bot. Syn. de HYPTIS.

HYPTIOTE ou **HYPTIOTES** (*tèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des uloboridés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal et de l'Inde. (Les hyptiotes sont de petites araignées brunes et fauves, à pattes courtes.)

HYPTIS (*ptiss*) ou **HYPTIDE** (*ptid'*) n. m. Genre de labiées ocimoïdées, comprenant des plantes herbacées ou ligneuses de l'Amérique tropicale, à inflorescences polymorphes.

HYPULE ou **HYPULUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des serropalpinés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe et à l'Amérique du Nord. (Les hypules sont petits, allongés, bruns ou fauves, variés de brun; l'*hypulus quercinus* vit en France, dans les vieux chênes.)

HYRACÉUM (*sé-om'*) n. m. Substance produite par le daman du Cap (*hyrax Capensis*). [Ce petit rongeur urine toujours au même endroit, et, par évaporation, l'urine finit par former une masse brunâtre, analogue à du sang desséché. Antispasmodique inusité, succédané du musc.]

HYRACHYUS (*ki-uss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, famille des tapiridés, comprenant des formes fossiles dans les terrains tertiaires. (Les espèces connues ont été trouvées dans l'éocène moyen de l'Amérique du Nord et les phosphorites du Quercy.)

HYRACOTHERIUM (*té-ri-om'*) n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans les formations tertiaires éocènes. (L'espèce type est l'*hyracotherium leporinum*, qui ne dépassait pas la taille d'un lièvre.)

HYRAX (*rakss*) n. m. Nom scientifique des mammifères du genre *daman*.

HYRCAN Ier (Jean), grand prêtre et prince des Juifs, de 136 à 106 av. J.-C. Il succéda à son père Simon Macchabée, que son gendre, Ptolémée, gouverneur de Jéricho, venait d'assassiner. Il marcha contre Ptolémée, qui appela aussitôt au secours Antiochus Sidétès, roi de Syrie. Assiégé par les Syriens dans Jérusalem, il reconnut leur suzeraineté (133); mais, lorsque Antiochus eut succombé dans son expédition contre les Parthes, il prit Sichem, l'Idumée et, grâce à l'appui de Rome, conserva désormais son indépendance.

HYRCAN II, roi et grand prêtre, fils d'Alexandre Jannée, né en 110, mort en 30 av. J.-C. A la mort de son père, en 79, il fut proclamé grand prêtre par sa mère Alexandra, qui conserva le titre de reine et le pouvoir jusqu'en 69. Il lui succéda sur le trône en 69, mais, renversé par son frère Aristobule II, il ne fut remis en possession de la couronne qu'en 63, par Pompée. Détrôné par le légat romain à cause de sa faiblesse, rétabli de nouveau par César, détrôné de nouveau, il laissa Antipater, puis Hérode gouverner sous son nom. En 38, il fut renversé par Antigone, fils d'Aristobule, qui lui coupa les oreilles, pour l'exclure à jamais du pontificat. Après quelques années de captivité chez les Parthes, il revint en Judée, où Hérode d'abord l'accueillit bien; mais, s'étant mêlé bientôt à des intrigues de palais, il fut mis à mort en l'an 30. Il fut le dernier des Asmonéens qui fut roi en Judée.

HYRCANIE, région de l'Asie centrale, au N. de la Médie et sur le rivage sud-est de la mer Caspienne ou mer Hyrcanienne, confinant vers le S. à la Parthie, dont elle était séparée par de hautes montagnes. Cette contrée fut subjuguée par les Chorasmiens et forma plus tard, avec la Sogdiane et l'Ariane, le pays des Parthes et des Chorasmiens, la seizième satrapie de l'empire perse. Elle resta peu de temps entre les mains des Macédoniens, et constitua ensuite un royaume indépendant, dont les villes les plus importantes étaient : *Hyrcania*, *Talabroce*, *Samariane* ou *Samaranne* et *Tape*. Aujourd'hui, l'Hyrcanie forme le Djordjan et une partie du Daghestan perse.

HYRCANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née dans l'Hyrcanie ou qui habitait cette région. — *Les* HYRCANIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Hyrcanie ou à ses habitants : *Villes* HYRCANIENNES. ‖ *Mer Hyrcanienne*, Partie méridionale de la mer Caspienne, chez les anciens.

— n. m. Géol. Étage de passage entre les systèmes pliocène et pléistocène, et établi pour des formations à *cardium trigonoides*, du bassin de la Caspienne.

HYRIE (*rî*) ou **HYRIA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionidés, comprenant quelques espèces propres aux fleuves de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est l'*hyria syrmatophora*, des Amazones, longue de 8 à 10 centimètres.)

HYRIE. Myth. gr. Nymphe de Thessalie. Elle fut aimée d'Apollon, dont elle eut un fils, nommé Cycnos. Après la mort de ce fils, elle fut métamorphosée en lac.

HYSIES (lat. *Hysiæ*), ville du Péloponèse (Argolide), détruite en 417 av. J.-C. Défaite des Spartiates par les Argiens, en 669 av. J.-C.

HYSON n. m. Nom commercial de plusieurs sortes de thés. (On dit aussi HYSSON.) ‖ *Peau d'hyson*, Feuilles de rebut du thé hyson.

HYSOPINE n. f. Glycoside extraite des feuilles de l'hysope officinale, et qui est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. ‖ On dit aussi HYSSOPINE.

HYSOPE ou **HYSSOPE** n. f. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Fig. Par souvenir du langage de la Bible, où cette comparaison est employée, on se sert quelquefois du mot *hysope* dans le sens de *petit*, *sans importance*, etc. En ce cas, il est presque toujours opposé au mot CÈDRE : *Mes petites affaires me paraissent de l'*HYSOPE *en comparaison de vos grands* CÈDRES. (Mme de Sév.) ‖ *Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, Du plus grand au plus petit.

— ENCYCL. Le genre *hysope* (hyssopus) comprend un assez grand nombre d'espèces de l'Europe et de l'Asie centrale. L'hysope officinale (*hyssopus officinalis*) est un petit arbrisseau de 30 à 40 centimètres, à rameaux ascendants, à feuilles linéaires, lancéolées, entières, à fleurs bleues. On l'emploie comme aromatique, stimulant et béchique, propriétés surtout développées dans les sommités fleuries.

Hysope : *a*, coupe de la fleur.

HISTASPE. Hist. anc. V. HISTASPÈS.

HYSTASPÈS, forme grécisée du nom perse *Vishtaçpa*, en persan moderne *Goushtasp*, que porta le père de Darius Ier. Hystaspès prit part, dit-on, à l'expédition de Cyrus contre les Massagètes. Satrape d'Hyrcanie à l'avènement de son fils, il réprima la révolte des Hyrcaniens en 520-518, et contribua à rétablir l'intégrité de l'empire, compromise après la mort du pseudo-Smerdis.

HYSTATITE (*sta*) n. f. Fer titané. Variété d'ilménite.

HYSTÉRALGIE (*sté, jî* — du gr. *hustéra*, matrice, et *algos*, douleur) n. f. Névralgie utérine.

— ENCYCL. Chez certaines malades, la pression exercée sur l'utérus, soit par la main, soit par la présence de matières fécales dans le rectum, soit par le coït, soit enfin par le spéculum, détermine des douleurs extrêmement vives, sans que l'on puisse constater, la plupart du temps, aucune lésion de l'organe. Ces douleurs s'exacerbent quelquefois au moment de l'apparition des règles; d'autres fois, elles se calment et s'amendent, au contraire; elles se confondent donc avec les névralgies utérines et ressortissent du même traitement. Mais il ne faut pas confondre cette hystéralgie locale et définie avec l'hystéralgie proprement hystérique. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉRALGIQUE (*sté, jik'*) adj. Qui a rapport à l'hystéralgie ou qui la caractérise : *Douleurs* HYSTÉRALGIQUES.

HYSTÉRANDRE (*sté* — du gr. *hustéra*, matrice, et *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont des étamines, en nombre indéfini, insérées sur l'ovaire.

HYSTÉRANDRIE (*sté, drî* — rad. *hystérandre*) n. f. Troisième classe du système sexuel de Linné, modifié par Richard, et comprenant les genres dont les fleurs sont hystérandres.

HYSTÉRANDRIQUE (*sté, drik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'hystérandrie : *Végétaux* HYSTÉRANDRIQUES.

HYSTÉRANGE (*sté-ranj'*) n. m. Genre de champignons, de l'ordre des basidiomycètes.

— ENCYCL. Les *hystéranges* (hysterangium) sont des gastromycètes souterrains, à péridium indéhiscent, contenant une masse fertile gélatineuse et tenace. On en connaît sept espèces européennes, qu'on trouve, en hiver, dans les bois sablonneux et dans l'humus.

HYSTÉRANTHE (*sté* — du gr. *hustéron*, après, et *anthos*, fleur) adj. Se dit des plantes dont les fleurs paraissent après les feuilles. ‖ On dit aussi HYSTÉRANTHÉ, ÉE.

HYSTÉRATRÉSIE (*sté, zî* — du gr. *hustéra*, matrice, et de *atrésie*) n. f. Imperforation de la matrice.

HYSTÈRE (*stèr'*) n. m. Genre de champignons ascomycètes, de la famille des sphériacées.

— ENCYCL. Les *hystères* (hysterium) ont un périthèce oblong, carbonacé, à déhiscence bilabiée, avec des asques claviformes contenant des spores cloisonnées. On en connaît une soixantaine d'espèces, vivant sur l'écorce des arbres et répandues sous toutes les latitudes.)

HYSTÉRECTOMIE (*sté, rèk', mî* — du gr. *hustéra*, matrice, et de *ectome*, ablation) n. f. Ablation de l'utérus ou matrice.

— ENCYCL. L'*hystérectomie* est une opération relativement bénigne. On peut, selon les cas, pratiquer cette intervention soit par les voies naturelles (*hystérectomie vaginale* ou « opération de Péan »), soit par l'abdomen (*hystérectomie abdominale*).

L'hystérectomie doit être exécutée dans tous les cas de dégénérescence cancéreuse de la matrice, pour les tumeurs fibreuses et sarcomateuses, les prolapsus incoercibles, et, enfin, dans certains cas d'infection puerpérale ou de suppurations du petit bassin. L'hystérectomie abdominale, grâce au plan incliné de Trendelenbourg, permet l'ablation complète des cancers et des grosses tumeurs. L'hystérectomie vaginale, ne laissant pas de cicatrice apparente, paraît devoir être réservée pour le prolapsus, les petites tumeurs ou les suppurations pelviennes.

HYSTÉRÉSIS (*sté, ziss* — du gr. *hustéros*, postérieur) n. f. État d'un échantillon de fer qui a déjà subi l'aimantation et que l'on soumet à une nouvelle action magnétisante.

— ENCYCL. L'aimantation d'un échantillon de fer donné n'est pas absolument déterminée par la valeur actuelle de la force magnétisante variable, mais dépend aussi du cycle parcouru, c'est-à-dire des actions magnétisantes dont il a précédemment subi les effets. Ce phénomène est général dans le magnétisme. Maxwell, modifiant la théorie de Weber sur le magnétisme induit, avait indiqué des conséquences curieuses, vérifiées par l'expérience, et qui se rattachent à cette propriété.

Pour reconnaître et étudier ce phénomène, Rowland et Stoletow soumettaient à l'action d'une hélice magnétisante une série d'anneaux de divers échantillons de fer et mesuraient la variation totale de flux produite par le renversement du courant dans cette hélice. Ils en déduisaient pour chaque valeur de la force magnétique celle de l'induction, et, à l'aide des formules connues qui relient ces quantités avec la perméabilité, l'intensité d'aimantation et le coefficient d'aimantation induite, ils déterminaient la valeur de l'une quelconque de ces quantités en fonction des autres. Mais la méthode que nous venons d'indiquer ne fait pas passer le fer par un cycle magnétique. C'est justement l'étude de ces cycles qui a amené Ewing à découvrir la propriété définie plus haut et qu'il a appelée *hystérésis*. Les courbes obtenues par Hopkinson montrent que l'hystérésis joue un rôle considérable, que l'induction ne peut pas être considérée comme une fonction définie de la force magnétique, car elle dépend du sens de variation de cette force et du maximum de flux magnétique auquel l'échantillon a été soumis. Ce phénomène introduit donc des complications sérieuses dans toutes les questions où l'aimantation variable du fer joue un rôle.

HYSTÉRIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de champignons de l'ordre des pyrénomycètes, à périthèces généralement noirâtres, se développant sous l'épiderme des feuilles, des brindilles ou des troncs d'arbres, et faisant éclater cet épiderme, s'ouvrant par une fente qui longe tout le périthèce. (Quelques genres de cette famille, dont les périthèces s'ouvrent très largement, font la transition vers l'ordre des discomycètes.) — *Une* HYSTÉRIACÉE.

HYSTÉRICISME (*sté, sissm'*) n. m. Hystérie peu intense, état nerveux analogue à l'hystérie.

HYSTÉRIE (*sté-rî* — du gr. *hustéra*, matrice, parce qu'on croyait autrefois que l'utérus était le siège principal de cette maladie) n. f. Névrose que caractérisent d'une part des troubles passagers de l'intelligence, de la sensibilité, du mouvement, simulant les maladies les plus diverses, ainsi que des accidents paroxystiques (attaques) et, d'autre part, des signes ou stigmates permanents.

— ENCYCL. L'*hystérie* est une névrose très répandue, qui a existé de tout temps; mais les anciens en ont toujours méconnu la nature réelle et ont attribué les phénomènes étranges qu'elle présente à l'intervention d'êtres surnaturels. Dans l'antiquité païenne, les hystériques furent souvent regardés comme les porte-parole des dieux; durant le moyen âge, ils furent, au contraire, considérés comme des possédés.

C'est à partir du XIXe siècle seulement que l'on commença à étudier l'hystérie; en tant que maladie Pinel et Esquirol fournirent la théorie qui fut longtemps admise et que l'expression impropre de *fureur utérine* caractérise. Suivant cette théorie, on croyait que l'hystérie est due à un trouble génésique, et représente par conséquent l'apanage exclusif des femmes. Briquet et Michin réagirent contre cette opinion et soutinrent que l'hystérie est une névrose. Ce fut Charcot qui débrouilla ce chaos, isola et décrivit scientifiquement l'hystérie. Pourtant, les stigmates et les points hystérogènes, que Charcot a si exactement définis, étaient déjà connus; mais on n'y voyait point les symptômes d'une maladie.

Pour Charcot, l'hystérie est un état pathologique du système nerveux, commun aux deux sexes, entraînant des troubles intellectuels, des sensations anormales, des contractures, des paralysies, des convulsions ou des accidents paroxystiques, simulant les maladies les plus variées, sans lésions organiques appréciables, et présentant des signes particuliers permanents, qu'il appela *stigmates de l'hystérie*. Le point de départ de toute hystérie est une idée fixe, obsédante (obsession des anciens démonographes), d'où inhibition partielle des centres de l'élaboration psychique consciente et transformation en actes inconscients d'actes normalement conscients. D'autre part, il y a arrêt de l'influx nerveux, et les réponses aux excitations extérieures cessent d'être normales (hyperesthésies) ou n'ont pas lieu (anesthésies); dans l'ordre moteur, les réponses motrices aux centres psychiques ne s'effectuent pas (paralysies) ou donnent des réponses inconscientes et désordonnées (convulsions, contractures).

Les symptômes de l'hystérie sont permanents ou passagers. Les permanents sont représentés par les *stigmates* de Charcot. Ces stigmates consistent en une hémianesthésie en plaques, qui atteint non seulement certains points de la peau et des muqueuses, mais aussi les organes des sens correspondants, la vue et l'ouïe surtout. A côté existent des points hystérogènes (en arrière des seins, à la taille, entre les deux épaules, etc.) dont l'excitation provoque l'attaque et, peut-être aussi, des points hystérofrénateurs. La région ovarienne est aussi considérée comme hystérofrénatrice, et on pratique quelquefois sa compression au cours des attaques.

Les troubles, plus ou moins durables ou passagers, sont multiples ; il faut citer : 1° du côté de l'intelligence : une impressionnabilité excessive, la simulation, le mensonge, la mélancolie (chez l'homme ; 2° du côté de la sensibilité : d'une part des hypéresthésies de la peau, des muqueuses (vaginisme, sein hystérique), de la rachialgie presque constante, très tenace (mal de Pott hystérique), de même que l'hystéralgie ou névralgie utérine, des viscéralgies, etc., — d'autre part des anesthésies généralisées, par plaques, qui peuvent disparaître comme elles sont venues, ou quelquefois par autosuggestion, émotion vive et subite ; sont aussi fréquentes l'anesthésie de la muqueuse de l'isthme du gosier, la perversion du goût (malacie), etc. ; 3° du côté de l'appareil vaso-moteur, des congestions ou des ischémies, des hémoptysies, des hématémèses. Ces troubles vaso-moteurs expliquent les blessures qui ne saignent pas, ou au contraire les hémorragies cutanées, les sueurs et larmes de sang que l'on observe chez les *stigmatisés;* du côté de l'appareil sécréteur, on signale l'oligurie ou même l'anurie, plus rarement la polyurie, l'absence ou l'abondance des sécrétions lacrymales, salivaires, etc. ; 4° du côté de l'appareil moteur, d'une part des spasmes du pharynx et de l'œsophage (boule hystérique), de l'estomac (vomissements hystériques), de l'intestin (tumeur hystérique), des muscles du larynx (aboiements, rugissements hystériques) ; il en est de même du hoquet et des bâillements hystériques ; enfin, des tics, des secousses, des mouvements choréiformes ; d'autre part des contractures soudaines ou lentes, passagères ou durables, à forme paraplégique ou hémiplégique, parfois localisées ; en troisième lieu, des paralysies (apoplexie hystérique), revêtant la forme monoplégique, hémiplégique ou paraplégique. Au larynx, elles causent l'aphonie ou l'aphasie (mutisme hystérique) ; au pharynx, la dysphagie ; à la vessie et au rectum, la rétention ou l'incontinence des urines et des fèces, etc. ; en quatrième lieu, enfin, des convulsions d'une intensité et d'une fréquence variables et dont la forme violente est caractéristique de la grande hystérie ou hystéro-épilepsie, dont les accès ressemblent, au début, à de véritables crises épileptiques.

L'attaque est provoquée par une émotion ou une impression vive ; elle est immédiatement précédée d'un phénomène variable, l'*aura*, que la sensation de strangulation, de boule qui monte à la gorge, de sifflements dans les oreilles, de coups dans la tête (aura céphalique) caractérisent. Le malade se met à crier et tombe. Dans la grande attaque, on peut distinguer quatre phases : 1° la phase épileptoïde, convulsions toniques, puis cloniques, suivies de résolution musculaire ; 2° la phase des contorsions, des grands mouvements, avec l'*arc de cercle*, en avant ou en arrière ; 3° la phase des attitudes passionnelles, silencieuse, plus souvent loquace, en rapport avec l'idée obsédante ; 4° la phase du délire avec ou sans hallucinations, qui termine la crise et au cours de laquelle la conscience paraît lentement revenir au malade ; à cette phase succèdent enfin souvent des accès de pleurs ou de rire. Comme suite à l'attaque, on observe des paraplégies, de l'aphonie, de l'oligurie ou même de l'anurie.

L'hystérie est une maladie de longue durée, mais elle est loin d'être inguérissable. Après avoir employé, sans succès bien nets, les antispasmodiques, on est venu à l'hydrothérapie, à l'électrothérapie, à la méthode des transferts (Luys), à la suggestion. On a recours à l'isolement du malade ou, tout au moins, à son éloignement des personnes ou des choses qui ont joué un rôle dans la genèse de l'idée fixe, puis, et surtout, à la suggestion éducatrice qui a pour but de réveiller l'activité volontaire et de rendre peu à peu la conscience aux actes devenus automatiques. Cette médication est renforcée par des distractions appropriées, des voyages, la cure marine ou d'altitude, même un travail intellectuel capable d'intéresser le malade sans le fatiguer, et par un régime où les aliments riches en phosphore (jaunes d'œufs, cervelles, caviar, poissons, etc.) tiennent la première place et auxquels on peut adjoindre des lécithines ou des glycérophosphates acides ou encore des préparations de fer ou de phosphore organiques, afin de faciliter l'assimilation fonctionnelle, l'activité des neurones trop longtemps inactifs.

— Bibliogr. : Charcot, *Maladies du système nerveux et clinique de la Salpêtrière* (Paris, 1881-1887) ; Legrand du Saulle, *les Hystériques* (Paris, 1882) ; P. Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie* (Paris, 1885) ; Gilles de La Tourette, *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie* (Paris, 1891-1895) ; Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique* (Paris, 1897).

HYSTÉRIFORME (*sté* — de *hystérie*, et *forme*) adj. Se dit de certains symptômes qui ressemblent à l'hystérie.

HYSTÉRION (*sté*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *hystériacées*, à périthèce s'ouvrant par une fente longitudinale et dont les asques contiennent huit spores jaunâtres ou brunes, à plusieurs cloisons.

HYSTÉRIONICA (*sté*) n. f. Genre de composées astérées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs en capitules. (On en connaît environ 135 espèces, toutes américaines, et qui sont parfois cultivées en France comme ornementales.)

HYSTÉRIQUE (*sté-rik'*) adj. Qui a rapport à l'hystérie : *Délire* HYSTÉRIQUE. ‖ Qui est atteint d'hystérie : *Une femme* HYSTÉRIQUE. ‖ *Clou hystérique,* Douleur vive sur un seul point de la tête, que l'on éprouve pendant les accès d'hystérie.

— Substantiv. Personne atteinte d'hystérie.

HYSTÉRISME n. m. Pathol. Syn. de HYSTÉRICISME.

HYSTÉRITE (*sté* — du gr. *hustéra,* matrice) n. f. Inflammation de la matrice. Syn. de MÉTRITE.

HYSTÉROCARPE ou **HYSTEROCARPUS** (*sté, puss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une seule espèce, des côtes californiennes. (L'*hysterocarpus Traskii*, type de la famille des halconotes ou embiotocidés, est un poisson marin, vivipare, qui remonte volontiers les fleuves.)

HYSTÉRO-CATALEPSIE (du gr. *hustéra,* matrice, et de *catalepsie*) n. f. Hystérie compliquée de catalepsie.

HYSTÉROCÈLE (*sèl'* — du gr. *hustéra,* matrice, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie de la matrice.

HYTÉROCYSTOCÈLE (*si-sto-sèl'* — du gr. *hustéra,* matrice, *kustis,* vessie, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE n. f. Grande hystérie, dont les accès ressemblent, au début, aux accès épileptiques. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉROFRÉNATEUR, TRICE (de *hystérie,* et *frénateur*) adj. Qui arrête ou atténue la crise hystérique : *Points* HYSTÉROFRÉNATEURS.

HYSTÉROGÈNE (*sté, jèn'* — du gr. *hustéron,* derrière, et *génês,* engendré) adj. Né, engendré postérieurement.

HYSTÉROGÈNE (*jèn'* — de *hystérie,* et du gr. *gennân,* engendrer) adj. Qui engendre la crise hystérique. ‖ *Points hystérogènes. Zone hystérogène.* Se disent des points, des régions du corps dont l'excitation est susceptible de provoquer l'attaque d'hystérie.

HYSTÉROGRAPHE (*sté* — du gr. *hustéra,* matrice, et *graphein,* décrire) n. m. Celui qui s'occupe des maladies hystériques.

HYSTÉROGRAPHIE (*sté, fî* — rad. *hystérographe*) n. f. Description de la matrice.

HYSTÉROLITHE (*sté*) n. m. Géol. Nom donné par les vieux auteurs aux moules de certains molluscoïdes brachiopodes fossiles, tels que les orthis et les spirifères. (Agricola et Cardan, au XVIᵉ siècle, désignaient surtout l'*orthis striata* par les vocables *hystérolithe* et *hystéropètre*. Des auteurs plus récents ont appelé hystérolithes des moules de spiriféridés. Dans la nomenclature moderne, *hysterolithus* est synonyme de ORTHIS.)

— n. f. Pathol. Concrétion formée dans l'utérus.

HYSTÉROLITHIASE (*sté*) n. f. Pathol. Production des hystérolithes.

HYSTÉROLOGIE n. f. Littér. V. HYSTÉRON-PROTÉRON.

HYSTÉROLOGIQUE (*sté, jik'*) adj. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLYMPHANGITE (*sté, lin-fan-jit'* — du gr. *hustéra,* matrice, et de *lymphangite*) n. f. Pathol. Lymphangite utérine.

HYSTÉROMALACIE (*sté, sî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *malakos,* mou) n. f. Pathol. Ramollissement du tissu de la matrice, qui rend cet organe sujet à se rompre pendant les efforts de l'accouchement.

HYSTÉROMANE (*sté*) n. f. et adj. Se dit d'une femme atteinte d'hystéromanie. ‖ On dit plus souvent NYMPHOMANE.

HYSTÉROMANIE (*sté, nî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *mania,* fureur) n. f. Fureur utérine, appétit furieux et maladif des plaisirs vénériens, chez la femme. ‖ On dit plus souvent NYMPHOMANIE.

HYSTÉROMÈTRE (*sté* — du gr. *hustéra,* matrice, et *metron,* mesure) n. m. Instrument employé pour sonder et redresser l'utérus.

1 2

1. Hystéromètre fixe de Valleix ; 2. Hystéromètre du Dr Auvard.

HYSTÉROMÉTRIE (*sté, trî*) n. f. Emploi de l'hystéromètre.

HYSTÉRON-PROTÉRON (*sté-ron',* et *te-ron'* — du gr. *hustéron,* dernier, et *protéron,* premier) n. m. Figure de rhétorique, qui consiste à renverser l'ordre naturel (chronologique ou logique) de deux termes (mots ou propositions). Ex. : « Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis. » (Virgile, *Énéide,* II, 353.) En logique, l'*hystéronprotéron* est une faute de raisonnement (pétition de principe ou cercle vicieux). ‖ On dit aussi HYSTÉROLOGIE, et PROTHUSTÉRON.

HYSTÉROPATHIE (*sté, tî* — du gr. *hustéra,* utérus, et *pathos,* maladie) n. f. Maladie de l'utérus en général.

HYSTÉROPÈTRE (*sté*) n. f. Géol. V. HYSTÉROLITHE.

HYSTÉROPEXIE (*sté, pè-ksî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *pêxis,* action de fixer) n. f. Opération qui consiste à fixer l'utérus, en cas de déviation, contre la paroi abdominale, par le raccourcissement de ses ligaments ronds.

HYSTÉROPLÉGIE (*sté, jî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *plessein,* frapper) n. f. Paralysie de l'utérus.

HYSTÉROPOTME (*sté* — du gr. *hustéropotmos ;* de *hustéros,* ultérieur, et *potmos,* mort) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux voyageurs qu'après une longue absence on croyait morts, et qui reparaissaient tout à coup. (Ils ne pouvaient prendre part aux cérémonies religieuses avant d'avoir été purifiés.)

HYSTÉROPTÈRE (*sté*) ou **HYSTEROPTERUM** (*sté, ptérom'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant quelques espèces de la région circaméditerranéenne. (L'*hysteropterum apterum,* commun dans le Midi, jaunâtre ou brun, vit sur les vignes, sans paraître causer de dégâts.)

HYSTÉROPTOSE (*sté* — du gr. *hustéra,* matrice, et *ptôsis,* chute) n. f. Pathol. Chute, abaissement de la matrice.

HYSTÉRORRAGIE (*sté, ra-jî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *rhêgnumi,* je fais irruption. [L'orthogr. étymol. serait HYSTÉRORRHAGIE.]) n. f. Pathol. Hémorragie utérine. Syn. peu usité de MÉTRORRAGIE.

HYSTÉRORRHÉE (*sté-ro-ré* — du gr. *hustéra,* matrice, et *rhein,* couler) n. f. Pathol. Écoulement provenant de la matrice.

HYSTÉROTOME (*sté*) n. m. Instrument servant à pratiquer l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMIE (*sté, mî* — du gr. *hustéra,* matrice, et *tomê,* section) n. f. Incision pratiquée sur l'utérus ou matrice. ‖ Nom donné quelquefois à l'opération césarienne.

— Encycl. On emploie surtout le mot *hystérotomie* pour désigner une intervention qui consiste à inciser par le vagin le col de la matrice, afin de faciliter un accouchement laborieux. On utilise également la section de l'utérus pour l'ablation des tumeurs fibreuses de cet organe, quand elles paraissent peu volumineuses et facilement énucléables.

HYSTÉROTOMIQUE (*sté, mik'*) adj. Qui a rapport à l'hystérotomie : *Procédé* HYSTÉROTOMIQUE.

HYSTRICHIS (*stri-kiss*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des filariidés, comprenant des petites formes parasites de divers oiseaux aquatiques. (Les hystrichis sont minces et déliés comme des fils, avec des crochets recourbés à la partie antérieure ; ils vivent fixés dans le ventricule succenturié des cygnes, harles, etc.)

HYSTRICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les porcs-épics et les coëudous. — *Un* HYSTRICIDÉ.

— Encycl. Les *hystricidés* sont plus ou moins armés de piquants ; ils habitent les régions chaudes du globe et sont nocturnes. On les divise en deux tribus, suivant qu'ils sont terrestres (*hystricinés*), ou grimpeurs (*cercolabinés*).

HYSTRICINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des *hystricidés*, comprenant les porcs-épics et formes voisines. (Les hystricinés sont propres à l'ancien monde ; seuls les porcs-épics se trouvent en Europe ; les autres genres tels que les *acanthions,* les *athérures,* etc., sont asiatiques ou africains.) — *Un* HYSTRICINÉ.

HYSTRICISME n. f. Pathol. Syn. de ICHTYOSE HYSTRIX. V. ICHTHYOSE.

HYSTRICITE (*stri-sit'*) n. m. Espèce de bézoard, provenant des rongeurs du genre porc-épic.

— Encycl. Les *hystricites* rentraient dans la catégorie des bézoards orientaux, que les médecins arabes du moyen âge déclaraient excellents entre tous. Appelés *piedras del porco* par les Portugais, ils provenaient soi-disant des Indes, et on les considérait comme propres à préserver de la contagion dans les épidémies. Ces calculs noirâtres, verdâtres ou jaunâtres, onctueux, se sont portés, encerclés de filigrane d'or ou d'argent, pendus au cou, en Hollande et en Portugal, jusqu'au XVIIIᵉ siècle.

HYSTRYX (*strikss*) n. m. Nom scientifique du genre porc-épic.

HYTHE, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la Manche ; 4.347 hab. Actuellement, son port est comblé ; bains de mer. Commerce de houblon et de grains.

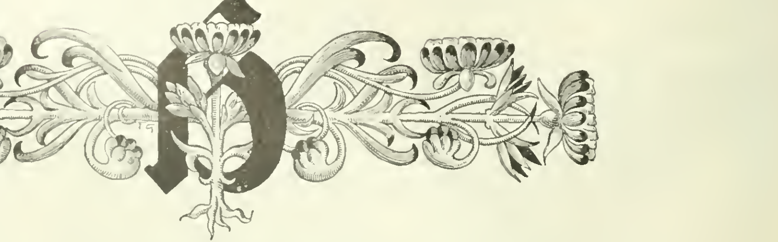

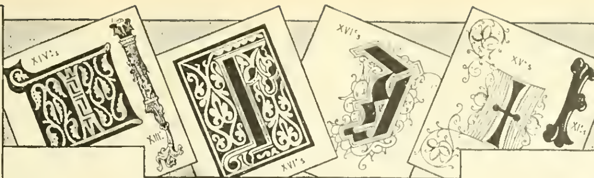

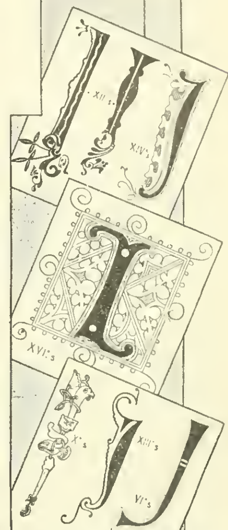

n. m. Neuvième lettre et troisième voyelle dans l'alphabet français, ainsi que dans l'alphabet du latin et dans celui des langues qui dérivent du latin : *Un petit* i. *Des* I *majuscules.*

— I se marque d'un double point ou tréma (ï), lorsqu'on veut indiquer qu'il ne forme pas diphtongue avec une voyelle qui le précède ou le suit immédiatement : *Moïse,* prononcez : *Mo-iz'.* ‖ Quand *i* est précédé d'un *e* accentué, il ne forme pas diphtongue avec lui, bien qu'on ne le marque pas d'un tréma : *Obéi,* prononcez : *obé-i.*

— *I consonne,* La lettre *J,* qu'autrefois on ne distinguait pas de l'I.

— Paléogr. I et J. C'est de l'hiératique égyptien, par l'intermédiaire du phénicien, qu'est venu à l'alphabet grec, et de là à l'alphabet latin et aux alphabets dérivés, sans modification notable, la semi-voyelle I. Il n'y a guère à noter, chez les Grecs, que la forme bizarre qu'affecte parfois cette lettre dans l'écriture corinthienne, où elle devient assez semblable à un *sigma* et la distinction établie par l'alphabet lycien entre l'I long et l'I bref ; le dernier représenté par un caractère analogue au ξ ordinaire. Cette lettre est une de celles qui ont subi le moins de modifications jusqu'à nos jours. Les seuls traits qui soient à noter dans son histoire sont l'usage de la distinguer d'abord par un accent et, plus tard, par un point, qui commence vers le XI^e siècle et ne se généralise que peu à peu, et l'emploi du signe qui servira plus tard à distinguer la consonne de la voyelle, pour marquer l'I initial ou final. L'I majuscule et le J servent souvent, surtout au XVI^e siècle et, à une époque beaucoup plus rapprochée, en Italie, pour désigner le double I. Notons encore que, en grec, l'iota se souscrit dans certains cas et que nos écritures médiévales font un fréquent usage de l'*i* suscrit. Enfin, la distinction graphique de l'I consonne et de l'I voyelle n'a guère lieu qu'à partir du XVII^e siècle.

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'I LATIN

hiératique égyptien.	phénicien.	grec archaïque.	éolo-dorien.	grec chalcidien.	latin archaïque.

ÉCRITURES MODERNES

anglaise.	ronde.	bâtarde.

— *I grec,* Nom que l'on donne communément à la lettre Y. (V. cette lettre.) ‖ En T. de techn., Outil composé d'un crochet de fer et d'un manche long d'environ 5 m., servant à pousser les glaces dans le four de recuite et à les en retirer.

I grec (techn.).

— Abrév. Dans l'iconographie chrétienne, I. N. R. I., *Jesus Nazarenus rex Judæorum,* Jésus de Nazareth, roi des Juifs. ‖ I. C., Jésus-Christ. ‖ I. C. N., *In Christi nomine,* Au nom du Christ. ‖ I. D. A., *Immortalis Dei auspicio* (ou *auxilio*), Sous la protection ou avec l'aide de Dieu. ‖ I. H. S. (pour le gr. Ι Η Σ., premières lettres du nom de Jésus) ; — sur les maisons professes des jésuites, *Jesus Hominum Salvator* (Jésus, sauveur des hommes), ou *In Hoc Salus* (En lui est le salut) ; etc. ‖ I. N. D., *In nomine Dei,* Au nom de Dieu. ‖ I. N. S. T., *In nomine sanctæ Trinitatis,* Au nom de la sainte Trinité. ‖ i. p. i., *In partibus infidelium.* V. IN PARTIBUS.

— Arg. I, chez les grecs, désigne le cœur (carte).

— Chim. En chimie, I est le symbole de l'iode.

— Epigr. Dans les inscriptions latines, I s'emploie seul pour les noms propres : Junius, Julius, Jupiter, Januarius (*mensis*), Janus, Juno : pour *invictus,* invincible ; *in,* dans ; *jus, jure,* droit, selon le droit ; (*h*)*ic,* ici ; *impensis,* aux frais de ; *idem,* le même ; *ita,* ainsi ; I.A. ou IN.AG., *in agro,* dans le champ ; I.F. ou IN.FR., *in fronte,* sur le devant ; IDB., *idibus,* aux ides ; ID.E, *id est,* c'est-à-dire ; ILL. *illustris,* illustre ; IM. ou IMP., *imperator,* empereur, général ; IMPP., *imperatores duo,* les deux empereurs ; IMM., *immolaverunt,* ont immolé ; IMP.P.Q.R., *imperium populusque romanus,* l'empire et le peuple romain ; IMP.S., *impensa sua, impensis suis,* à ses dépenses, à ses frais ; IND., *indictio,* indiction ; IN.HO., *in honorem,* en l'honneur ; INL., *inlustris,* illustre ; IN.R., IN.T., *in retro, in tergo,* par derrière ; INTER., *interrex,* interroi ; I.O.M., *Jupiter optimus maximus,* Jupiter très bon, très grand ; I.P.QVE, *jus potestasque* (*esto*), que le droit et le pouvoir soient ; I.S.E., (*h*)*ic situs est,* ici est placé ; ITAL., *Italica* (*legio*), légion Italique ; II. v ; III v ; *duumvir, triumvir,* etc.

— Gramm. comp. *Nature du son.* Le phonème *i* appartient à la catégorie des voyelles palatales. C'est une voyelle *aiguë* comme l'*e* ouvert ou fermé ; c'est même le son le plus aigu de la série vocalique. Dans l'émission de l'*i,* le larynx remonte et les coins de la bouche s'étirent, de façon à donner au tuyau sonore la moindre longueur possible. C'est une voyelle qu'on rencontre dans tous les idiomes et qui, vu son acuité, n'est guère susceptible de présenter des nuances de prononciation. Devant une autre voyelle, l'*i* devient facilement semi-voyelle (*yod*). C'est ainsi que, dans le mot français *nation,* prononcé en deux syllabes, l'*i* est une véritable consonne. C'était encore une voyelle au XVII^e siècle, où l'on prononçait *na-si-on.*

Le son i *dans les langues indo-européennes.* Le son *i,* bref ou long, appartenait à l'indo-européen préhistorique, et il s'est assez bien maintenu dans les idiomes dérivés. Toutefois, *i* bref final est devenu *e* bref en latin ; en gothique et dans les autres langues germaniques, il est devenu *é* fermé ou *è* ouvert, sous l'influence de consonnes ou voyelles placées après lui ; en slave, il a pris le son d'un *o* bref très fermé. — En anglais, la lettre *i* se prononce tantôt comme le mot français *ail* (*my, fine,* etc.), tantôt comme l'*e* muet (*sir, first,* etc.), tantôt, enfin, comme l'*i* (*gin, ship,* etc.).

L'i en français et dans les langues romanes. En latin populaire, l'i bref avait pris le son de *e* fermé, et son évolution s'est confondue avec celle de l'e long. (V. l'art. E.) *I* long latin avait, au contraire, gardé le son *i*, et il est resté intact en français lorsqu'il portait l'accent, qu'il fût libre ou entravé (*nid* = lat. *nidum; ville* = *villam*). Les autres langues romanes offrent le même phénomène. *I* long, atone en syllabe initiale, a subsisté en français (*cité* = lat. *civitatem*) ou est devenu e sous l'influence d'un *i* dans la syllabe suivante (*devin* = lat. *divinum*). *I* français représente encore *e* bref, *e* long et *a* sous l'influence d'une palatale : *lit* = *lectum; merci* = *mercedem; il gît* = *ille jacet*. *I* accentué devant *n* est devenu *i* nasal au XVIe siècle et *e* nasal au XVIIIe (*vin* = lat. *vinum*).

— Logiq. Dans l'ancienne logique, *i* désignait une proposition particulière négative.

— Numér. Comme lettre numérale, I valait 10 chez les Grecs. ‖ Chez les Romains, I vaut 1, soit à ajouter, comme dans VI (6), soit à retrancher, comme dans IV (4). Il désigne l'unité en monnaie ou en poids. ‖ Au moyen âge, I valait 100. ‖ Comme signe d'ordre, I indique le neuvième objet d'une série. ‖ I, devant C ou M, exprime autant de centaines ou de milliers qu'il est répété de fois. Ainsi, IIC = 200 ; IIIM = 3.000.

— Numism. Sur les monnaies, I indiquait autrefois l'hôtel des monnaies de Limoges.

— Loc. div. : *Droit comme un* I, Très droit. (Se dit à cause de la forme de l'I majuscule.) ‖ *Mettre les points sur les* i, S'expliquer d'une manière à la fois très claire et très minutieuse, de manière à ne laisser place à aucun doute. ‖ *N'être bon qu'à mettre les points sur les* i, N'être capable de s'occuper que de minuties inutiles.

IABLONOÏ (MONTS) [*Iablonnoï Khrebet*], chaîne de montagnes de la Sibérie orientale (Transbaïkalie [prov. d'Iakoutsk]), prolongement nord-nord-est du Kenteï ou Gantaï de la Mongolie septentrionale. Se détachant du Kenteï, au N.-E. d'Ourga, elle est plateau à l'O., du côté du lac Baïkal et du fleuve Léna, montagne de rebord à l'E., du côté de l'Ingoda et de la Chilka, branche supérieure de l'Amour. C'est, dans l'ensemble, un voussement de granits et roches anciennes, avec forêts de conifères et de bouleaux. Culmen à 1.150 mètres. (Iablonoï, Iablonnoï ou Yablonoï Khrebet signifie « monts des Pommiers ».)

IABLUNKA. Géogr. V. JABLUNKA.

IACCETAN, ANE, peuple de l'Hispanie (Tarraconaise), entre les Pyrénées au N., l'Èbre au S., les Vascons à l'O. et les Cérétans à l'E., dont la capitale était *Icca*. — *Les* IACCETANS.

IACCHAGOGUE (*ka-gogh'* — gr. *iakkhagogos;* de *Iakkhos*, Bacchus, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Prêtre qui conduisait la statue d'Iacchos, dieu d'Eleusis, lors de la procession des grandes éleusinies.

IACCHOS. Myth. gr. Nom mystique de Bacchus ou Dionysos. V. ce mot.

IACHER (ou YACHAR) SEFER, mots hébreux qui signifient *Livre du juste*. V. JUSTES (Livre des).

IACI, fleuve de Sicile, autrefois appelé *Acis*, du nom du berger, amant de Galatée, que chantèrent Théocrite et Virgile. Il prend sa source au pied de l'Etna, et se jette dans la mer, au N. de Catane, après avoir arrosé la ville d'*Iaci* ou Acis, bâtie sur des rochers de lave et entourée de villages, qui tous portent le nom d'*Iaci*, de même que les bois et rochers des environs.

IAGO, un des principaux personnages du drame de Shakspeare, *Othello*. C'est lui qui provoque, grâce à la jalousie qu'il éveille en l'âme d'Othello, le meurtre de Desdémona. Iago est demeuré le type du scélérat cynique, sceptique, qui méprise et salit tout ce qui est noble et pur, parce qu'il ne croit pas que noblesse et pureté soient choses humaines; il fait le mal naturellement, avec amour, avec intelligence, avec une cruauté froide et raffinée.

IAHVE ou **IAHVÉ**, forme donnée au mot hébreu Jéhovah par les hébraïsants modernes.

IAÏTZÉ ou **JAICE**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie-Herzégovine), sur le Verbas, sous-tributaire du Danube par la Save; 3.705 hab. Vieux château fort en ruine, qui fut une résidence des rois de Bosnie.

IAKOUTES ou **YAKOUTES**, peuple du nord-est de la Sibérie, qui vit des deux côtés de la Léna. A l'E., les Iakoutes ne dépassent guère l'Oléneck, tandis qu'à l'O., ils s'avancent jusqu'à la Kolima : leur territoire est limité, au N., par l'océan Arctique et, au S., par les monts Iablonoï. — *Un, Une* IAKOUTE ou YAKOUTE.

— ENCYCL. Les *Iakoutes* se donnent à eux-mêmes le nom de *Sokhalas* (pluriel de *Sokha*); leur nombre dépasse 200.000. Assez métissés à l'heure actuelle, les Iakoutes purs ont la taille moyenne, le teint jaunâtre, les cheveux noirs et rudes, le crâne court, la face large et plate, les pommettes saillantes, le nez assez gros et peu proéminent, les yeux noirs et bridés. Ils se livrent à l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes, à la chasse des marmottes et des écureuils. Le lait fermenté entre pour une large part dans leur alimentation. Leur genre de vie les oblige à changer souvent de résidence; aussi se construisent-ils, pour l'hiver, de simples huttes en terre et s'abritent-ils, l'été, sous des tentes légères en écorce de bouleau. D'une habileté manuelle incomparable, les Iakoutes apprennent très facilement tous les métiers. Ils excellent surtout dans le commerce.

Types iakoutes.

Chrétiens de nom, les Iakoutes, chez qui la polygamie s'est maintenue, sont, en réalité, restés chamanistes.

IAKOUTSK ou **YAKOUTSK**, ville de la Sibérie orientale (Asie russe), ch.-l. de la province du même nom, sur la rive gauche de la Léna; 6.200 hab., dont un tiers d'indigènes iakoutes. Situé sur un grand fleuve et à une assez grande distance de la côte du Pacifique, Iakoutsk est un centre important de commerce; deux foires annuelles : pelleteries, vivres. C'était un centre d'internement pour les condamnés politiques. La fondation de la ville remonte à 1632, où les Cosaques élevèrent, à 75 kilom. en aval de la ville actuelle, une forteresse, transportée dix ans après sur l'emplacement actuel d'Iakoutsk.

IAKOUTSK ou **YAKOUTSK**, gouvernement de la Sibérie orientale (Asie russe). Il est constitué par la plus grande partie du bassin de la Léna; il est borné au N. par l'océan Glacial arctique, à l'E. par le pays des Tchouktchis et par la province Littorale, au S. par les provinces de l'Amour et de Transbaïkalie, à l'O. par celles d'Irkoutsk et d'Iénisséisk. Sa superficie est de 3.971.414 kilom. carrés; sa population n'est que de 262.000 hab., dont environ 200.000 Iakoutes. Sol montagneux au Sud (monts Iablonoï et plateau de Vitim, monts Stanovoï) et à l'Est (chaîne des monts Aldan; côte plate et inhospitalière, s'étendant entre le golfe d'Anabara, à l'O., et celui de Kolymsk, à l'E., sur une longueur d'environ 2.000 kil. Au large du Sviatoï Ness (ou cap Sacré) se trouvent, rattachées administrativement à la province, l'île de Liakhov et celles de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie. Le gouvernement contient des richesses minérales : minerais d'or (groupes du Vitim et de l'Olekma), de plomb argentifère (cercle de Verkhoïansk), de fer (cercles d'Iakoutsk, Viloüisk, Olekminsk), de cuivre (bassin de l'Aldan); houille et kaolin, sur les bords de la Léna. Le sol, qui serait très fertile, n'est cultivé que par les Russes, fort peu nombreux : orge, seigle, froment, avoine, pommes de terre; cette culture se renferme dans les cercles d'Iakoutsk, Olekminsk, Viloüisk. Le commerce est concentré dans la ville d'Iakoutsk (deux grandes foires annuelles) : importation d'objets manufacturés, boissons, thé; exportation de pelleteries (en décadence). Navigation à vapeur sur la Léna et le Vitim. Les seules villes sont les chefs-lieux des cinq cercles : *Iakoutsk* (capit. de la province), Sredné-Kolymsk, Olekminsk, Verkhoïansk, Viloüisk. 67 villages russes.

IALÈME. Myth. gr. Fils de Calliope. Il présidait aux funérailles, et spécialement à une sorte de lamentation ou chant funèbre qu'on appelait *ialemos*.

IALMAL ou **YALMAL**, presqu'île de la Sibérie occidentale (gouv. de Tobolsk), comprise entre l'estuaire de l'Obi et la mer de Kara. Elle est appelée aussi *presqu'île des Samoyèdes*. Elle est entièrement inhabitée.

IALOMITZA, district de la Roumanie, tirant son nom de la rivière *Ialomitza*, affluent du Danube descendu du revers méridional des Karpathes et se jetant dans le fleuve un peu en aval d'Orsova, après un cours de 240 kilom., particulièrement tortueux. Le district occupe, sur la rive gauche du Danube, une région basse, marécageuse, malsaine et mal cultivée, au delà de laquelle, vers le N.-O., le sol se relève en un plateau très sec, le Baragan. Population, clairsemée, de 187.193 hab. pour une superficie de 7.010 kilomètres carrés. Ch.-l. *Calarès*.

IALOUTOROVSK ou **YALOUTOROVSK**, ville de l'Asie russe (Sibérie occident. [gouv. de Tobolsk]), sur le Tobol, affluent de l'Irtych; 4.951 hab. Marché de chevaux. Ch.-l. d'un district peuplé de 195.000 hab.

IALTA ou **YALTA**, ville de la Russie d'Europe (Tauride), sur la côte de Crimée; 1.370 hab. Ch.-l. de district.

ÏAMBE (*i-anb'* — du lat. *iambus*, gr. *iambos*) n. m. Métriq. anc. Pied composé d'une brève et d'une longue, la brève formant la partie faible du pied et la longue la partie forte. (Il fut inventé, dit-on, par la servante Iambé, et semble sorti du culte de Déméter.) ‖ Par ext. Vers iambique.

— adj. Iambique : *Vers* IAMBE. (Vieux.)

— n. m. pl. Versif. franç. Pièce satirique en vers de douze pieds, alternant avec des vers de huit pieds : *Les* IAMBES *d'André Chénier, de Barbier*.

Ïambes et Poèmes, par Auguste Barbier (1830-1831). — Les *Ïambes* parurent isolément en 1830, au lendemain de la révolution de Juillet, dans la « Revue de Paris ». Dès l'apparition de la première pièce, *la Curée*, A. Barbier était célèbre. Cette poésie nerveuse, haute en couleur, par laquelle il stigmatisait ces effrontés qui, au lendemain du grand mouvement populaire, se précipitaient à la curée des places et des honneurs, eut un retentissement énorme. L'auteur fit suivre, presque immédiatement, ces premiers ïambes d'autres pièces jetées vigoureusement dans le même moule : *la Popularité, l'Idole, Quatre-vingt-treize*, etc.

Avec les *Ïambes* figurent dans ce recueil divers petits poèmes publiés d'abord sous le titre de : *il Pianto* (le Gémissement) et qui se rapportent tous à l'Italie, dont le poète déplore l'abaissement politique; puis des pièces détachées, groupées sous un titre commun : *Lazare*, qui plaignent surtout la misère des ouvriers en Angleterre.

IAMBÉ. Mythol. gr. Femme thrace, fille, suivant quelques auteurs, de Pan et d'Echo. Elle était esclave chez Kéléos, roi d'Eleusis, quand ce roi donna l'hospitalité à Déméter, désespérée de l'enlèvement de sa fille. Iambé parvint à égayer la déesse. En souvenir de cette légende, un homme déguisé en femme était chargé de débiter des bouffonneries, pendant les fêtes de Déméter à Eleusis. On a quelquefois attribué à Iambé l'invention du vers *ïambique*.

ÏAMBÉLÉGIAQUE (*i-an, ji-ak'*) adj. Vers employé, en Grèce, par les lyriques et les tragiques; à Rome, par Horace. Il se compose d'un dimètre ïambique et de la deuxième moitié d'un pentamètre ou vers élégiaque.)

IAMBIQUE (*i-an-bik'*) adj. Se dit de vers où le pied par est l'ïambe : *Des vers* ÏAMBIQUES. ‖ Substantiv. : *Des* ÏAMBIQUES.

— Littér. *Poésie ïambique*. Se dit proprement de la Poésie lyrique grecque, qui a fleuri chez les seuls Ioniens et qui, comme mètre, a adopté les vers ïambiques.

— ENCYCL. Métriq. anc. Les vers *ïambiques* ont été employés d'abord dans la poésie ïambique, ensuite par les tragiques, les comiques et les satiriques. Les plus usités sont, en Grèce, les trimètres, les tétramètres catalectiques et les systèmes ; à Rome, les sénaires, les septénaires et les octonaires. Le pied pur est l'ïambe, qu'on trouve toujours à une place déterminée, sauf dans les septénaires. Il admet comme substituts le tribraque, et, suivant des règles différentes, en grec et en latin, le spondée, le dactyle, l'anapeste et le proceleusmatique. Parmi les poètes latins qui ont employé les vers ïambiques, il faut citer surtout Horace, dans les *Epodes*, Furius Bibaculus, Catulle, Calvus, Martial et Ausone dans quelques œuvres. On trouve aussi des ïambiques dans la versification anglaise ou allemande.

— Littér. La *poésie ïambique* était parfois chantée, mais, généralement, déclamée avec accompagnement musical. Ses caractères dominants sont, pour la forme, l'emploi du dialecte ionien et l'allure rapide que lui donne l'ïambe; pour le fond, la satire, qui prend tous les tons, tour à tour familière et éloquente, touchante ou railleuse, et use de tous les termes, les plus grossiers comme les plus nobles. Le créateur et le maître du genre est le poète Archiloque de Paros (VIIe s. av. notre ère). La satire devient plus générale et plus douce avec ses successeurs, dont les principaux sont Simonide d'Amorgos, son contemporain, Hipponax d'Ephèse, l'inventeur du vers *scazon*, et Ananios, qui écrivirent vers la fin du siècle suivant.

ÏAMBOGRAPHES (*i-an* — de *ïambe*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. pl. Nom donné aux écrivains grecs et latins qui se sont servis de vers ïambiques. — *Un* ÏAMBOGRAPHE.

IAMBOLI, IANBOLI ou **YAMBOLI**, ville de la Turquie d'Europe (Bulgarie [Roumélie-Orientale]), dans une vallée du Balkan méridional, sur la Toundja, affluent de la Maritza; 14.000 hab. C'est la *Dampolis* des Byzantins.

ÏAMBO-TROCHAÏQUE adj. Se dit d'un vers tétramètre ïambique, qui a perdu le premier demi-pied du second dimètre, lequel ressemble ainsi à une partie de vers trochaïque, d'où le nom de ce vers, employé par les comiques grecs.

IAMBOURG, ville de la Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Saint-Pétersbourg, sur la Louga, tributaire de la baie de Louga, anse méridionale du golfe de Finlande; 5.000 hab. — Le cercle a 87.000 hab.

IAMOS. Myth. gr. Devin de l'âge héroïque. Fils d'Apollon et d'Evadné, il naquit dans un bois et fut abandonné par sa mère sur un lit de violettes; d'où son nom, de *ïon* (violette). Nourri de miel par deux serpents, puis élevé par l'Arcadien Epytos, il reçut d'Apollon le don de prophétie, et se rendit à Olympie, où il prédit l'avenir sur l'autel de Zeus. Ses descendants furent appelés *Iamides*.

IAMPOL ou **IAMPOLIÉ**, ville de Russie (gouv. de Podolie), sur le Dniester; 5.744 hab. Commerce de grains.

IANA, fleuve de la Sibérie orientale (prov. d'Iakoutsk). Il naît au N. du cours inférieur de la Léna, dans les monts d'Iansk, coule vers le N., coupe le cercle polaire, arrose Verkhoïansk, et se perd dans l'océan Glacial par les branches d'un vaste delta. Longueur 750 à 800 kilomètres.

IANIA ou **YANYA**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie-Herzégovine), sur l'*Iana*, qui tombe peu après dans la Dvina, tributaire de la Save; 4.000 hab.

IANINA ou **JANINA** (en turc **Iania**), ville de la Turquie d'Europe (Epire [Basse-Albanie]), ch.-l. de vilayet et de district, sur la rive occidentale du *lac d'Ianina*; 20.000 hab. Ville aux rues étroites et tortueuses, entourée par une médiocre enceinte fortifiée. Elle doit son importance considérable à sa position au croisement de deux grandes routes. Ianina est l'antique *Dodone*. C'est une ville fort ancienne qui prit son nom de l'apôtre saint Jean (*Johannina*), devint, au XIVe siècle, métropole de l'Epire, déchut sous l'administration turque, et végète encore, malgré un commerce assez important de tissus et surtout de céréales.

Le *vilayet* (ou « province ») *d'Ianina*, compris entre la chaîne du Grammos et la mer Ionienne, a une population de 648.000 hab.

IANINA ou **JANINA** (LAC D'), lac de l'Epire, situé dans un haut bassin qu'enferment les collines de Mitzikéli et de Drisko et le revers occidental du grand massif calcaire de Metzovo, à 520 mètres d'altitude. C'est le fond d'une cuvette calcaire, où se réunissent les eaux tombées à la surface du plateau. La nappe, allongée du N.-O. au S.-E., est profonde et large, surtout dans sa partie méridionale; au N.-O., un chenal étroit la réunit au marécage de Lapchista, d'où les eaux se précipitent dans le gouffre de Voïnikova, pour aller ressortir quelques kilomètres plus loin et alimenter la rivière Kalamas. D'autres dérivations souterraines vont peut-être rejoindre le cours de la rivière d'Arta, et même les sources des fleuves légendaires : l'*Achéron* (Mavropotamos) et le *Cocyte* (Vuvo ou Bobos).

IANITZA ou **IENIDJÉ-VARDAR**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [vilayet de Salonique]), non loin du lac amer d'*Ienidjé*, qui s'écoule dans le Vardar; 9.000 hab. Foire très fréquentée. Culture du tabac dans la plaine avoisinante. Aux environs, ruines de l'antique Pella.

IANOV, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Grodno]); 2.700 hab.

IANOV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Lublin), sur la Biala, affluent du San; 5.533 hab. Ch.-l. de district.

IANOV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Siedlec), sur le Boug occidental, affluent de la Vistule; 3.239 hab.

IANOVO, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Grodno); 2.727 hab.

IANTHE n. f. Planète télescopique, n° 98, découverte, en 1868, par C.-H.-F. Peters.

IANTHIN, INE (du gr. *ianthinos*, même sens) adj. Violet, qui est de couleur violette.

IANTRA, rivière de Bulgarie, affluent droit du Danube, née aux environs de la passe de Chipka. Elle arrose Gabrova et Tirnova, et, sortie de la région montagneuse, au défilé du Biéla, s'étale en marécages dans la basse vallée du Danube, avant de rejoindre le fleuve en aval de Sistova, au bec de Krivna. Cours 180 kilom. environ.

IAPIS, médecin célèbre de l'antiquité légendaire. Apollon lui communiqua de profondes connaissances dans l'art augural et la médecine. Il guérit Enée d'une blessure reçue en combattant les Latins.

IAPODES ou **IAPYDES**, peuples de race celte, établis sur la côte Illyrienne de l'Adriatique. (Leurs villes

principales étaient Metula et Avendo. Les Romains les soumirent, en 129 av. J.-C.) — *Un, Une* IAPODE ou IAPYDE.

IAPYGIE (lat. *Iapygia*), contrée de l'ancienne Italie, comprenant l'Apulie. On désignait quelquefois sous ce nom, par extension, la Messapie, la Peucétie, la Salentine, et même toute la Grande-Grèce. Les principales villes étaient : Callipolis, Hydruntum et Leuca. Elle avait été colonisée, d'après Plutarque, par des Crétois et des descendants d'Athéniens qui, partis d'abord pour Delphes, où ils ne purent subsister, finirent par s'établir en Iapygie.

IARANSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Viatka), sur l'*Iaran*, affluent de la Pichma ; 3.171 hab.

IARBAS, roi de Gétulie, fils de Jupiter Ammon et d'une nymphe. Didon ayant refusé de l'épouser, il fit aux Carthaginois une guerre qui prit fin à la mort de cette reine.

IARCHAS, brahme par qui Apollonios de Tyane fut initié, dit-on, à la doctrine des philosophes de l'Inde.

IARENGHEUMÉ ou **IÉREN-GHEUMÉ**. Géogr. V. DJÉRANDJIMO.

IARL n. m. Titre de comte, au moyen âge, chez les Danois et les Scandinaves, équivalant au *earl* anglais.

IARLSBERG. Géogr. V. JARLSBERG.

IARMOLINTZY, bourg de la Russie d'Europe (Podolie), sur l'Ouchitza, affluent du Dniester ; plus de 3.000 hab.

IAROPOLK Ier, Sviatoslavitch, quatrième souverain de la Russie, né en 961, mort en 980, succéda à son père Sviatoslav, à l'âge de onze ans. Il déclara la guerre à son frère Oleg, prince des Drevliens, et s'empara de sa principauté ; Oleg périt en 977, dans une bataille que Iaropolk leur livra, à Ovroutch ; son second frère, Vladimir, prince de Novgorod, l'attira dans un guet-apens, où il le fit assassiner. Iaropolk favorisa les chrétiens ; sa principale épouse, car il eut jusqu'à cinq et huit cents concubines, fut une religieuse grecque défroquée.

IAROPOLK II, grand prince de Kiev, mort en 1139. Il lutta contre son neveu Vsévolod, prince de Novgorod, et contre les Olégovitch de Tchernigov. Vaincu près du Sipoï, il s'enfuit et dut céder aux Olégovitch Koursk, avec une partie de la Péreiaslavlie.

IAROSLAV, ville et gouvernement de la Russie septentrionale. La ville, capitale du gouvernement, est sur le Volga, qui y reçoit le Kotorost ; 79.000 hab. Nœud important de ch. de f. ; centre de navigation par rivières et canaux ; industries importantes, filatures de coton, de lin ; étoffes de soie, de laine. École de droit. C'est la plus vieille des villes slaves du Volga (fondée en 1025). — Le *gouvernement d'Iaroslav* est, dans l'ensemble, un pays plat, uniforme, peu fertile, sous un climat très rude, avec marais, tourbières, gîtes de fer, forêts. Céréales, pommes de terre, vastes champs de lin ; 35.613 kilom. carrés ; 1.198.269 hab.

IAROSLAV (Iouri), septième souverain de la Russie, mort en 1054. Fils de saint Vladimir et de Rogonéda, il succéda en 1015 à son père comme prince de Novgorod ; mais il dut lutter contre deux de ses frères, et ne se trouva en possession de l'héritage de son père qu'en 1035. Il reprit la Russie Rouge aux Polonais, étendit sa domination vers la Baltique (1030), et essaya, en 1043, de s'emparer de Constantinople. Il a laissé un code nommé *Rouskaya Pravda*. Sa fille Anna épousa le roi de France, Henri Ier.

IAROSLAV, prince de Volhynie, mort en 1123. En 1100, il devint souverain de la Volhynie. Ses victoires contre les Polovtsi et le prince des Drevliens, David, le rendirent l'un des princes les plus puissants de la Russie. Il avait épousé une petite-fille de Vladimir Monomaque, grand prince de Kiev ; comme il maltraitait sa femme, le Monomaque l'attaqua et le força à se réfugier en Pologne (1118) ; aidé par le roi Étienne de Hongrie, Iaroslav reprit l'offensive, et périt assassiné devant Volodimierz.

IASIQUE (GOLFE), golfe de la mer Égée. V. IASOS.

IASOS, IASSOS ou **IASSIOS**, îlot escarpé de la mer Égée, sur les côtes de l'ancienne Asie Mineure, occupé jadis par une colonie de Milet. Situé au fond du *golfe Iasique*, appelé par la suite golfe d'Assiu ou d'Assem Kalassi. Ruines de la ville grecque d'*Iasos*. Non loin des restes d'un théâtre et sur l'emplacement de l'enceinte fortifiée, mur cyclopéen avec meurtrières, poternes, tours, etc.

IASSY ou **JASSY**, ville de la Roumanie (Moldavie), ch.-l. de district, sur le Bahlui, sous-affluent du Pruth par la Jijie ; 78.000 hab. La ville, située au milieu d'une plaine remarquablement fertile, est le chef-lieu d'un archevêché grec et d'un évêché latin ; grand nombre de monuments religieux, dont l'église des Trois-Saints, à la décoration tout orientale, et le monastère des Trois-Hiérarques sont les plus remarquables. Commerce important de céréales et de bestiaux. Filatures. Iassy, l'ancien *municipium Iassiorum*, devint, au XVIe siècle, et resta, jusqu'au XIXe, la capitale de la Moldavie. Elle fut ravagée par Sobieski en 1686, et occupée par les Russes dès le début du XVIIIe siècle.

Le *district d'Iassy*, compris entre les vallées du Sereth et du Pruth, presque entièrement formé de plaines ou de basses collines, produit des vins assez réputés et des céréales. Superf. 3.110 kilom. carrés ; pop. 191.828 hab.

IATRAKO, patriote grec, né en Morée vers 1770, mort après 1828. On ignore son véritable nom. Ses compagnons l'appelaient simplement *Iatrako* ou *Iatriko*, « le médecin ». Pendant la guerre d'Indépendance, il prit une part importante à la prise de Tripolitza (1821).

IATRALIPTE (du gr. *iatraleiptês* ; de *iatros*, médecin, et *aleiphein*, oindre) n. m. Antiq. Médecin qui traitait par des frictions ou des onctions.

IATRALIPTIQUE (*ptik'* — rad. *iatralipte*) adj. Qui a rapport aux frictions et onctions médicales. ‖ On dit aussi IATRALEPTIQUE.

— n. f. Partie de la thérapeutique qui concerne les frictions et les onctions.

IATREB, nom ancien de MÉDINE.

IATRINE (du gr. *iatros*, médecin) n. f. Femme qui exerçait la médecine.

IATRION (du gr. *iatros*, médecin) n. m. Antiq. gr. Maison de médecin. ‖ Clinique où certains médecins donnaient des consultations, pratiquaient des opérations.

IATRIQUE (*trik'* — gr. *iatrikos*) adj. Qui se rapporte à l'art du médecin.

IATROCHIMIE n. f. Méd. Syn. de CHIMIATRIE.

IATROMANCIE (*si* — du gr. *iatros*, médecin, et *manteia*, divination) n. f. Divination médicale ayant pour objet le diagnostic des maladies, leur évolution et leur terminaison.

IATROMATHÉMATICIEN (de *iatromathématique*) n. m. Médecin partisan de l'iatromathématique.

IATROMATHÉMATIQUE (du gr. *iatros*, médecin, et de *mathématique*) n. f. Théorie mathématique des phénomènes vitaux.

IATROMÉCANICIEN (de *iatromécanisme*) n. m. Partisan de l'iatromécanisme.

IATROMÉCANISME (du gr. *iatros*, médecin, et de *mécanisme*) n. m. Système médical, qui ramène tous les phénomènes vitaux et la thérapeutique à des actions mécaniques. ‖ On dit aussi IATROMÉCANIQUE.

— ENCYCL. L'*iatromécanisme* explique tous les phénomènes de la santé et de la maladie comme on explique les mouvements et les dérangements d'une machine. Borelli et Boerhaave sont les principaux représentants de cette doctrine. Ils essayèrent de montrer que tous les actes physiologiques peuvent être ramenés à un système de mouvements, de chocs, de balancements, de pressions, de détentes, etc. ; mais l'imperfection des sciences physiques et mécaniques ne permit pas de donner une interprétation satisfaisante de tous les faits, et une réaction inévitable se produisit plus tard par l'œuvre vitaliste de Stahl. Depuis, on a tendu à ramener les phénomènes de la vie aux lois générales de la matière. La vie, pour beaucoup de physiologistes modernes, résulte du concours de propriétés d'ordres divers : propriétés mécaniques, physiques, chimiques. D'autres continuent d'admettre un *principe vital*. Claude Bernard déclarait qu'il pouvait bien étudier les effets de la vie, mais qu'il était incapable d'en définir la nature et d'en comprendre le mystère.

IATROPHYSIQUE (du gr. *iatros*, médecin, et de *physique*) n. f. Méd. Système qui attribue tous les phénomènes de la vie à des applications des lois physiques.

IAXARTE ou **IAXARTES**, fleuve de la Sogdiane, l'ancienne *Arie*, séparant cette contrée de la Scythie. (On l'appelait aussi TANAÏS, AROXATES, OXYARTES, OREXANTES. Auj. le *Sihoun* [ou *Syr-Daria*].)

IAZOLDA, rivière de la Russie occidentale (gouv. de Grodno). Née dans des marais, au S. de Volkovisk, elle coule en pays plat vers le S.-E., s'engage dans les marais de Pinsk et se perd dans le Pripet, rive gauche, après un cours de 210 kilomètres.

IAZYGES, peuple sarmate, établi vers le Ier siècle av. J.-C. en Scythie, entre le Tanaïs et le Borysthène. — *Un, Une* IAZYGE.

— ENCYCL. Une tribu d'*Iazyges* passa le Borysthène sous Auguste et s'étendit jusqu'aux bouches du Danube. Sous Claude, une autre s'établit entre le Danube, la Theiss et les Karpathes. On les appelait Iazyges *Métonastes* (transplantés). Tour à tour amis et ennemis de Rome, ils firent partie de l'empire des Goths, puis des Huns. Au XIIIe siècle, ils retournent vers la Theiss. Ils forment encore la population du comitat de Jazygie-et-Cumanie.

IAZYGIE-ET-CUMANIE. Géogr. Division d'Austro-Hongrie. V. JAZYGIE.

IBA n. m. Fruit de l'oba, drupe jaune, gros comme un œuf de cygne, et que l'on mange dans le Gabon.

IBA, YBA ou **PUEBLO-DE-YBA**, ville maritime de l'archipel des Philippines (île de Luçon), ch.-l. de la province de Zambales ; 6.000 hab. Eaux minérales.

IBAAN ou **YBAAN**, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Batangas]) ; 9.015 hab.

IBABA, ancienne ville de l'empire d'Éthiopie (prov. de Damot), sur les confins de la province de Godjam, presque au centre de la grande courbe décrite par le fleuve Abbaï. Cette situation lui avait donné une importance qu'elle a perdue, depuis que les routes du commerce passent plus au S., par le Choa.

IBACUS (*kuss*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des palinuridés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers chaudes.

Ibacus.

— ENCYCL. Les *ibacus* sont très élargis, avec la carapace courte, dentée en avant, très aplatie en bouclier. Ils atteignent souvent une grande taille, jusqu'à 25 centimètres de long ; une des formes les plus répandues est l'*ibacus verdi*, qu'on trouve des îles du Cap-Vert aux Philippines.

IBADAN, ville de l'Afrique occidentale anglaise (Lagos), dans le Yoruba ; 100.000 hab., dit-on, en majorité musulmans. Grand commerce, pays riche.

IBAGUÉ ou **SAN BONIFACIO DE IBAGUÉ**, ville de la république de Colombie, capitale de l'État de Tolima, dép. du Nord, près du rio Combeima, affluent du Magdalena ; 18.000 hab. Cultures tropicales et eaux minérales aux environs. Cette ville, fondée en 1550, fut, provisoirement, en 1854, la capitale de la République.

IBAJAY ou **IBAHAY**, ville de l'archipel des Philippines (île de Panay [prov. de Capiz]), près de l'embouchure du *rio de Ibajay* ; 11.870 hab.

IBALIE (*lî*) ou **IBALIA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, type de la tribu des *ibaliinés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *ibalies* sont les géants des cynipides ; elles se caractérisent par leur abdomen très comprimé, en lame de couteau. L'espèce de France, toujours rare, vit dans les troncs des pins ; elle est brune, avec l'abdomen rougeâtre ; c'est l'*ibalia cultellator*. Les autres espèces habitent l'Amérique du Nord.

IBALIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, famille des cynipidés, renfermant le seul genre *ibalie*. — *Un* IBALIINÉ.

IBAÑEZ (Carlos), marquis DE MULHACEN, géodésien espagnol, né à Barcelone en 1825, mort à Nice en 1891. Il débuta par exécuter en Espagne d'importants travaux topographiques et, en 1879, travailla, avec succès, avec le colonel français Perrier, à la jonction géodésique de l'Algérie avec l'Europe. Il fut, de 1872 à sa mort, président de la commission internationale des poids et mesures, et publia, entre autres travaux, un *Tableau géographique et statistique de l'Espagne* (1888).

IBAR, rivière de la Turquie d'Europe, tributaire de la Morava serbe. Elle naît au pied de l'Ilieb, court d'abord vers l'E. au milieu d'escarpements sauvages ; reçoit la Sitnitza, puis s'infléchit au N. pour atteindre, après Karanovats, la Morava serbe. Cours 240 kilomètres.

IBARAKI ou **IBARAGHI**, ken ou gouvernement du Japon (Nippon). Il se compose de la province de Hitatsi et de la presque totalité de la province de Simosa ; 5.941 kilom. carr. ; 1.057.839 hab. Capit. *Mito*.

IBARRA ou **SAN MIGUEL DE IBARRA**, ville de la république de l'Équateur, ch.-l. de la prov. d'Imbabura, sur le plateau des Andes, au pied du volcan Imbabura et sur le rio Ajavi, affluent du rio Branco ; 13.000 hab. Jardins et cultures aux alentours. Ville fondée en 1597, autrefois plus importante, mais détruite, en 1868, par un tremblement de terre qui causa la mort de 30.000 personnes.

IBARRA (Joaquin), imprimeur espagnol, né à Saragosse en 1725, mort à Madrid en 1785. Il fonda à Madrid une imprimerie d'où sortirent des éditions regardées encore comme des chefs-d'œuvre. Citons celles de l'*Historia de España* de Marana, de la *Bible*, de *Don Quixote* (1780), et de la traduction de *Salluste* par don Gabriele (1772).

IBAS (en syriaque *Hibâ*, qui est l'équivalent du nom latin *Donatus*, en franç. **Donat**), évêque d'Édesse (Syrie), né vers 380, mort en 457. Accusé de nestorianisme devant le patriarche de Constantinople, saint Proclus, il avait été reconnu orthodoxe (448), lorsque, en 449, le synode hérétique d'Éphèse le condamna et même le fit jeter en prison. Il fut rétabli par le concile œcuménique de Chalcédoine (452), mais celui de Constantinople (553) condamna une lettre de lui, et rendit sa mémoire suspecte.

IBBENBÜREN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster], sur l'Ahe, sous-affluent de l'Ems ; 4.332 hab. Mines de houille. Mine arsénicale. Tissage du coton. Fabrique de machines, scieries mécaniques.

IBÉA ou **MAFEA**, tribu de l'Afrique occidentale (colonie allem. de Cameroun), habitant au sud du Kribi, et qui fait avec la côte un important commerce d'ivoire.

IBEA, abréviation sous laquelle on désigne fréquemment l'Afrique orientale anglaise, et formée des quatre premières lettres de sa dénomination officielle (*Imperial British East Africa*).

IBELIN (Jean D'), jurisconsulte, comte de Jaffa, d'Ascalon et de Rame, mort en 1266. Il était fils de Philippe d'Ibelin, et descendant de Guillaume, comte de Chartres. Il gouverna, en 1213, le royaume de Chypre, comme tuteur de son neveu. Il unit ses forces à l'armée de saint Louis durant la première croisade, fut fait prisonnier, puis mis en liberté par ce roi, et, plus tard, il le reçut dans son château de Jaffa. Il fut baile de Jérusalem (1253-1256). On lui doit un recueil des *Assises de Jérusalem*, en 273 chapitres. En 1369, son livre devint, à Chypre, le code officiel, et un exemplaire en fut déposé dans la cathédrale de Nicosie.

IBENGA (*Botabo* de Grenfell), rivière du Congo français, affluent de droite de l'Oubangui. Elle coule d'abord du N.-O. au S.-E., puis vers le S.-S.-O. dans une plaine basse où elle forme de nombreuses sinuosités. Elle rejoint l'Oubangui au N. du 2e degré de lat. N.

IBERA, ville de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), au S. de l'*Iberus* (l'Èbre). Les Romains la détruisirent pendant la deuxième guerre punique.

IBÈRES, ancien peuple de l'Europe occidentale. — *Un, Une* IBÈRE. ‖ On dit aussi IBÉRIEN, ENNE.

— Adjectiv. Se dit quelquef. pour IBÉRIEN, ENNE ou IBÉRIQUE.

— ENCYCL. Les *Ibères* (Iberi) constituent le plus ancien groupement ethnique dont l'histoire fasse mention dans l'Europe occidentale. Sur leur origine véritable, sur les affinités de leur civilisation et de leur langue avec celles des autres branches de la race aryenne, aucune conclusion certaine n'a encore été établie. Mais il est certain que, dès le XVe siècle avant notre ère, les Ibères étaient installés sur les côtes de la péninsule Hispanique et commerçaient avec les négociants phéniciens. A une date peut-être postérieure, certains de leurs groupes dominaient en Gaule, dans l'Aquitaine et jusqu'au Rhône ; en Italie, dans la vallée du Pô ; enfin, en Sicile, ainsi qu'en témoigne le caractère, en bien des endroits, du vocabulaire géographique. Leur extension fut limitée, vers le VIe siècle avant notre ère, par les invasions dont la Gaule fut le théâtre : d'abord la venue des Ligures, qui eut pour effet de couper en deux tronçons, Italie et Espagne, la nationalité ibérique ; ensuite l'invasion celte, qui leur enleva, en même temps que la presque totalité de la Gaule, moins l'Aquitaine, la portion nord-ouest de la péninsule Hispanique ; de telle sorte qu'à l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains, le domaine des Ibères de l'Ouest comprenait essentiellement, en Espagne, la Lusitanie, la Tarraconaise, la Callécie, la Bétique, la *Vasconia*, et, de l'autre côté des Pyrénées, l'Aquitaine, où un mélange progressif avec les Celtes avait donné naissance à une nationalité celtibérienne ou ibéro-aquitaine, parfaitement distincte des autres peuplades de la Gaule. Les Ibères étaient alors partagés entre un grand nombre de petites monarchies et de petites républiques, les unes agricoles, les autres plutôt industrielles et adonnées surtout à l'exploitation des mines et au travail des métaux. Le plus civilisé de ces petits États était celui des *Tardetans* (basse Andalousie), qui possédait des lois écrites, des traditions historiques et des épopées nationales. Le plus guerrier était celui des *Cantabres* (Vieille-Castille), qui s'illustrèrent par leur résistance aux Romains. A une époque postérieure, l'incertitude reparaît sur la destinée des Ibères, en qui l'on a voulu voir plus particulièrement les ancêtres des Vascons et des Basques.

IBÉRIDE n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

— Encycl. Les *ibérides* (iberis), thlaspis des jardiniers ou téraspics, ne diffèrent guère des thlaspis que par le zygomorphisme de la corolle, dont les deux pétales antérieurs sont beaucoup plus développés que les pétales postérieurs. On en connaît vingt espèces, de l'Europe et de l'Asie Mineure, dont une douzaine appartiennent à la flore française.

Ibéride : *a*, fleur.

Ibérie, ancien pays d'Europe, habité par les *Ibères*. V. ce mot.

Ibérie, ancien pays d'Asie, borné par le Caucase, l'Albanie, l'Arménie et la Colchide. Elle était arrosée par le Cyrus (Koser) et ses affluents, et produisait en abondance du blé, de l'huile et du vin. Ses habitants, qu'Hérodote appelle *Sapires*, prirent le nom d'Ibères au Ier siècle av. J.-C. Soumis aux Perses, puis à Alexandre, indépendants sous les successeurs de ce dernier, ils furent envahis par Pompée vers 60 av. J.-C., parce qu'ils avaient pris le parti de Mithridate. Les Arabes les soumirent, au VIIe siècle.

Ibérien, enne (*ri-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux Ibères, premiers habitants de l'Espagne : *La langue* ibérienne. *La question* ibérienne. V. ibérique.

— Substantiv. : *Un* Ibérien. *Une* Ibérienne.

— Encycl. Linguist. La langue *ibérienne*, idiome des anciens Ibères, nous est connue d'abord par des médailles et des inscriptions écrites dans un alphabet dérivé du phénicien, ensuite par des noms propres cités dans les auteurs grecs et latins. Il est à peu près établi que cet idiome n'est ni indo-européen, ni sémitique. Guillaume de Humboldt a essayé, mais sans preuve décisive, de démontrer que c'était la langue mère du basque.

Ibérine ou **iberina** (*bé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des agélénidés, comprenant une espèce propre à l'Espagne. (L'ibérine de Mazareddo [*iberina Mazareddoi*] est une curieuse petite araignée aveugle.)

Ibérique (*rik'*) adj. Qui se rapporte au pays occupé par les Ibères, premiers habitants de l'Espagne, ou, par ext., à l'Espagne : *Les pays* ibériques.

— *La péninsule Ibérique*, L'Espagne.

— *Monts Ibériques*, ou quelquef. *Ibériens*, Nom générique donné quelquefois à l'ensemble des sierras qui séparent les bassins du Douro et de l'Èbre.

Ibérite n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, de magnésie et de fer. Variété de pinite.

Ibex (*bèkss*) n. m. Zool. Nom scientifique du genre *bouquetin*.

Ibi deficit orbis (*Là finit le monde*), mots qui, selon la tradition mythologique, étaient gravés sur les rochers que la Fable appela les « colonnes d'Hercule », pointes de terre séparées par le détroit de Gibraltar.

Ibi, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]); 3.300 hab. Commerce d'huile et de blé.

Ibias, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur l'*Ibias*, affluent du fleuve côtier Navia; 6.600 hab.

Ibicter n. m. Ornith. V. ibyctéa.

Ibicuhy-guassu ou **Ybicuy** (rio), cours d'eau du Brésil méridional. Né dans la région centrale et montagneuse de l'État de Rio-Grande-do-Sul, il coule de l'E. à l'O. et se jette dans l'Uruguay, après un cours de 400 kil.

Ibidem (*dèm'* — mot lat.) adv. Au même endroit; dans le même passage. (On se sert ordinairement de ce mot dans les citations, pour exprimer que le mot, la phrase, le passage que l'on cite se trouvent à l'endroit déjà indiqué dans une citation précédente.) ‖ On écrit souvent, par abréviation, ibid.

Ibididés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les *ibis* et genres voisins : *carphibis, iconotis, nipponia, geronticus, ibis*, etc. En y comprenant les eudocimes et formes affines, les ibididés comprennent vingt-deux genres et trente-trois espèces, celles-ci répandues sur le globe ou fossiles dans les terrains tertiaires.) — *Un* ibididé.

Ibidion n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant une centaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les ibidiens sont petits, allongés, cylindriques, avec les pattes fines et longues; leur livrée est rousse, fauve ou jaune, avec des bandes foncées.)

Ibidorhynque

Ibidorhynque (*rink'*) ou **ibidorhynchus** (*rin-kuss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, tribu des limosinés, comprenant une seule espèce du nord de l'Inde. (L'ibidorhynque indien est un courlis répandu dans l'Himalaya.)

Ibijau (*jo*) n. m. Genre de passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, tribu des nyctibiinés, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *ibijaus* (nom scientifique *nyctibius*) sont les plus grands des engoulevents; ils sont remarquables par l'extrême largeur de leur bec crochu, recouvert de plumes et de soies. L'ibijau géant ou *grand ibijau* (nyctibius grandis) mesure 55 centimètres de long et 1m,30 d'envergure; il est répandu dans les forêts de l'Amérique du Sud.

Ibijau.

Ibis (*biss* — lat. et gr. *ibis*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des *ibididés*, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Ornith. Sous le nom d'*ibis*, on entend généralement la plupart des oiseaux appartenant à la famille des *ibididés*. Les ibis proprement dits sont répandus de l'Égypte à l'Australie. L'ibis sacré, vénéré par les anciens Égyptiens comme destructeur de serpents et autres reptiles des marais, est l'*ibis Æthiopica* ou *religiosa*, bel oiseau blanc, avec la tête, le cou et la queue noirs. Le cou et la tête sont nus, le bec long, fort et arqué; la longueur totale de la bête est de 75 à 80 centimètres, son envergure de 1m,40. Abondant en Nubie, répandu jusqu'au golfe Persique, il a presque cessé de paraître dans la basse Égypte; il niche, pond et élève ses petits dans le Soudan, jusqu'à Karthoum même. D'autres ibis habitent Madagascar (*ibis Bernieri*), l'Inde, la Chine et le Japon (*ibis melanocephala*), les Moluques et la Papouasie jusqu'à l'Australie (*ibis Molucca*). Les ibis fossiles dans le tertiaire appartiennent aux sous-genres *ibidopia* (*ibis palustris*, miocène français); *ibidopsis* (*ibis Hordwelliensis*, éocène anglais); *protibis* (*protibis cnemialis*, miocène de Patagonie). L'ibis falcinelle ou *courlis d'Italie* appartient au genre *falcinelle*.

Ibis.

— Archéol. L'*ibis* figure parmi les emblèmes hiératiques de l'ancienne religion égyptienne. C'est l'hiéroglyphe du nom du dieu Toth, qui, lui-même, est caractérisé par une tête d'ibis, surmontée parfois du disque solaire et de deux cornes en croissant. Par suite, l'ibis était consacré au dieu Toth et ses restes honorés de l'embaumement. On a trouvé, à Abydos, un cimetière d'ibis momifiés.

Ibis égyptien.

Ibiza, Iviza ou **Iviça** (l'*Ebusus* des Latins), une des îles Baléares et la plus grande du groupe occidental, à 90 kilom. environ à l'E. du cap espagnol de la Nao. Entourée par un certain nombre de petits îlots, *Conillera*, les îles *del Vedra, Santa Eulalia, Tayomago*, et surtout *Formentera* au S., abrupte dans sa partie septentrionale, peu accessible et délaissée par les marins, l'île est infiniment moins prospère que ses voisines Majorque et Minorque. Le climat est doux, mais sec, les cultures difficiles. La vigne, le figuier, et surtout l'olivier, viennent néanmoins bien, et le petit port d'*Ibiza* (7.600 hab), chef-lieu de l'île, exporte des figues et des raisins secs, en même temps que des bois de pin; environ 25.000 hab. (*Ibizeños*), Espagnols mélangés de Berbères ou d'Arabes.

Ibn, mot arabe qui signifie *fils*, et s'écrit également *ebn* ou *ben*. Ce mot fait, au pluriel, *beni* ou *beno* (enfants, descendants). Mise en tête d'un nom propre, cette expression sert, au pluriel, à désigner les familles, les tribus, les races souveraines.

Ibn-abi-zera el-Fasi (Aboul-Hazan-Ali-ibn-Abd-Allah), historien musulman. Il vécut au Maghreb et à Fez. Il est l'auteur d'un des ouvrages les plus importants de l'histoire du Maroc, ouvrage dans lequel on trouve l'histoire des Idrisites, des Almoravides, des Almohades et des Mérinides. Il en existe deux rédactions, dont la plus complète a été traduite en latin par Tornberg, sous le titre : *Annales regum Mauritaniæ*, et en portugais par José de Santo-Antonio Moura, sous le titre : *Historia dos soberanos mohametanos das primeiras quatro dynastias* (1828).

Ibn-al-Faradhi (Aboul-Walid Abd-Allah), écrivain musulman, né et mort à Cordoue (962-1012). Après avoir fait ses études à l'université de sa ville natale, il alla en pèlerinage à La Mecque et, à son retour, il fut nommé cadi de Valence. Il fut tué par les Berbères. Cet auteur a laissé plusieurs ouvrages importants : une *Histoire d'Espagne*, inachevée; une *Biographie des savants espagnols*, et une *Histoire des poètes d'Espagne*.

Ibn-al-Faridh (Scheref-ed-Din-Abou-Hafs-Omar-ibn-Ali), l'un des plus grands poètes arabes de la secte des soufis, né et mort au Caire (1181-1234). Il renonça au monde dès qu'il eut terminé ses études et se renferma dans la mosquée El-Ozhar. Il a laissé un recueil de poésies mystiques comparables à celles des mystiques persans, et qui sont regardées comme hérétiques par les musulmans orthodoxes.

Ibn-al-Ouardy (ou **al-Wardy**) (Abou-Hafs-Zeïn-ed-Din-Omar), poète et géographe arabe du XIVe siècle, mort à Alep en 1350. Ses principaux ouvrages sont : un abrégé de la *Chronique* d'Aboulféda; un poème sur la grammaire, et surtout sa géographie intitulée *Perle des merveilles*, qui est très estimée, et dont plusieurs fragments ont été publiés à diverses reprises.

Ibn-el-Athir (Izz-ed-Din-Aboul-Hasan-Ali-ibn-Mohammed-el-Djézéri), historien musulman, né à Djézireh-ibn-Omar en 1160, mort à Mossoul en 1233. Il combattit contre les croisés dans l'armée de Saladin, puis dirigea la politique étrangère des *atabeks* de Mossoul. Ses deux principaux ouvrages sont : le *Kamil fil tévarikh* ou « Chronique parfaite », qui s'étend depuis la création du monde jusqu'en l'année 1230, et dont la principale source, pour la partie ancienne, est Tabari, et l'*Histoire des atabeks de Mossoul*, qui forment l'une des sources les plus importantes des historiens musulmans postérieurs.

Ibn-Khaldoun (Véli-ed-Din-Abou Zeïd Abd-al-Rahman), surnommé **Hadrami** et **Ishbili**, le plus grand des historiens musulmans, né à Tunis en 1332, mort au Caire en 1406. Il étudia les diverses sciences de l'islam à Tunis, et, après avoir vécu quelque temps à Grenade, il retourna dans sa patrie, où il obtint une place dans la chancellerie du sultan. Son humeur inquiète lui fit quitter assez rapidement cette situation; il se rendit successivement à Fez, à Tlemcen, puis en Égypte, où il occupa jusqu'à sa mort la charge de grand kadi de la secte des Malékites. Son principal ouvrage est une immense chronique générale intitulée : *Kitab-el-ibar*, qui traite de l'histoire antéislamique, des empires musulmans du Maghreb, et de l'histoire des Berbers; le tout précédé d'une préface, connue sous le nom de *Prolégomènes* (« Mokaddama »), dans laquelle l'auteur discute la valeur de ses sources, et examine les lois historiques du développement et de la chute des empires. Les *Prolégomènes* et l'*Histoire des Berbers*, la partie la plus importante de cette chronique, ont été publiés et traduits par Quatremère et de Slane.

Ibn-Khallikan (Schems-ed-Din-Aboul-Abbas-Ahmed), historien musulman, né à Irbil (Arbelles) en 1211, mort à Damas en 1282. Il reçut une éducation très soignée, et devint grand juge au Caire, puis à Damas (1261). Destitué en 1270, réintégré en 1277, il fut de nouveau révoqué en 1281. On lui doit un ouvrage historique des plus importants, le *Vefayat el Ayan*, contenant les biographies de huit cent soixante-cinq des principaux personnages de l'islamisme; il a été publié et traduit par de Slane.

Ibn-Roschd, philosophe arabe. V. Averrhoès.

Ibn-Sina ou **Ebn-Sina** (Abou-Ali). V. Avicenne.

Ibn-Thofail (Abou-Djafer-Mohammed-ibn-Abd-el-Mélik-el-Kaïsi-el-Berschani), médecin et philosophe arabe, né à Berschan (Purchena), près d'Almeria (Espagne), dans la première moitié du XIIe siècle, mort à Merakesh en 1188. Il fut médecin et secrétaire du gouverneur de Grenade, puis du sultan almohade Abd-el-Moumin; il est surtout connu par un roman philosophique, intitulé : *Hai-ibn-Yakdan*, traduit par Pococke : *Philosophus autodidactus* (1671), Ockley (1708), et Eichhorn (1782).

Ibn-Wasil (Mohammed-ibn-Salim), magistrat et historien musulman, né à Hamah (Syrie), mort dans cette même ville en 1268. Il fut longtemps kadi suprême ou chef de la justice dans sa ville natale. En 1260, le sultan Bibars-Bondokdari l'envoya en ambassade à Manfred, fils de l'empereur Frédéric II. Ibn-Wasil en a inséré une relation fort curieuse dans son traité historique : *Moferredj-el-karoub fi akhbar daoulet béni Ayyoub*, qui est une œuvre importante pour l'histoire des croisades.

Ibn-Zeïdoun (Aboul-Walid-Ahmed-ibn-Abd-Allah-el-Andalousi-el-Kortobi), poète et homme politique musulman, né à Cordoue en 1007, mort à Séville en 1071. Il vécut à la cour du calife de Cordoue Mohammed III, puis il fit partie du cercle de beaux esprits dont s'entoura Welladèh, fille de Mohammed III. Ses intrigues amoureuses avec elle ayant été découvertes, Ibn-Zeïdoun fut emprisonné; puis il s'enfuit à Séville, où il devint le vizir du prince Motaded-Billah et de son fils. On a de lui une lettre en vers, écrite, au nom de Welladèh, contre un de leurs dénonciateurs.

Ibo, Igbo ou **Eboë**, ville et pays de la Guinée (Afrique occidentale). Le pays s'étend sur le delta du Niger. La ville est située à 50 kilomètres en amont de la première ramification du fleuve; 6.000 hab. Grand marché d'huile de palme, que l'on transporte à la mer par le canal de Noun ou par celui de Brass.

Ibo ou **Ouibo**, ville de la province portugaise du Mozambique, dans l'*île d'Ibo*, ch.-l. de district des îles du cap Delgado. La population de l'île d'Ibo est de 2.500 hab., celle du district de 5.000. La ville fait avec les tribus de l'intérieur un commerce assez important.

Iboga n. m. Bot. Espèce de strychnos du Gabon, qui n'est toxique qu'à haute dose et à l'état frais, et qui serait aphrodisiaque à petite dose.

Iboïna, Boéni ou **Bouéni**. Géogr. V. Bouéni.

Iboko. Géogr. V. Bangala.

Ibos, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 7 kilom. de Tarbes; 1.502 hab. Église du XIVe siècle; tour très élevée, ayant servi de donjon.

Ibos ou **Igbos**, peuplade nègre d'Afrique, qui vit dans le delta du Niger et à l'E. de ce fleuve, jusqu'au Vieux-Calabar. (Les Ibos sont grands et robustes. Leur peau offre parfois un ton cuivré, quoique les traits du visage soient franchement nigritiques.) — *Un* Ibo ou Igbo.

Ibrahim (lac) ou lac **Kodja**, petit lac traversé par le Nil supérieur, entre le Victoria-Nyanza et l'Albert-Nyanza. Découvert, en 1874, par le colonel Chaillé-Long.

Ibrahim, forme que les musulmans ont donnée au nom hébreu Abraham.

Ibrahim Ier, fondateur de la dynastie des Aghlabites, né en 756, mort en 812. Il succéda à son père El-Aghlab-ibn-Salem comme gouverneur du Zâb d'Afrique (797), et enleva Kairouan et Tunis à l'usurpateur Temam Ibn-Témim; le calife Haroun-al-Raschid lui donna le gouvernement de la province arabe d'Afrique, contre le payement d'un tribut annuel.

Ibrahim II (Abou-Ishak), neuvième sultan aghlabite, né en 848, mort en 902. Il succéda, en 875, à son frère Aboul Gharanik, donna une vive impulsion à la guerre contre les chrétiens, et s'empara de la Sicile (882). C'est sous son règne que commença l'insurrection mahdiste d'Obeid-Allah. En 896, il partit de Tunis pour envahir l'Égypte, mais ses troupes se révoltèrent. Il dut abdiquer, en 902, en faveur de son fils Abou Abd-Allah; il se retira en Sicile, où il continua la guerre contre les chrétiens; il mourut en assiégeant Cosenza.

Ibrahim Ier (El-Melik-el-Monayyad Zahir-ed-Daulèh Aboul-Mozaffer), sultan ghaznévide, né et mort à Ghazna (1010-1088). Il était fils du sultan Masoud et succéda à son frère Ferroukzad, en 1058. Ce prince fit la paix avec les souverains de Perse, et conduisit vers l'Inde plusieurs expéditions heureuses, en 1069 et en 1077.

Ibrahim, sultan de l'Inde, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1525. Il succéda à son père Sikender, à Agra, en 1517, et son frère Djélal-Khan se fit reconnaître comme souverain à Djouanpour et dans le Béhar. Furieux de n'avoir pu le soumettre, Ibrahim tyrannisa ses partisans (1521), qui proclamèrent empereur Alem-Khan, souverain du Goujerate. Défait par Ibrahim, Alem-Khan alla demander secours à Baber, qui envahit l'Inde (1525) et écrasa l'armée d'Ibrahim à Vampat, mettant fin à la dynastie afghane de l'Inde.

Ibrahim, vingtième sultan de la dynastie osmanlie, né et mort à Constantinople (1615-1648). C'était le seul prince de la dynastie qui, grâce à l'habileté de la sultane *validé*,

n'ait pas été étranglé par ordre de son frère Mourad IV, à qui il succéda en 1640. Enervé par les plaisirs, il abandonna le pouvoir au vizir Kara-Moustafa, à sa mère Kasem et à des favoris de bas étage. Il conclut la paix avec l'empire d'Allemagne en 1641 et enleva la Canée aux Vénitiens. Déposé et étranglé au mois d'août 1648, il eut pour successeur son fils Mohammed-Khan IV.

Ibrahim-bey, chef des Mamelouks égyptiens, né dans le pays des Tcherkesses vers 1735, mort à Dongolah en 1817. Vendu comme esclave en Egypte, il fut affranchi par Abou-Dahab, qui le nomma bey et lui confia le gouvernement du Caire, en 1776. A la mort d'Abou-Dahab, il gouverna conjointement avec Mourad-bey, avec qui il eut de fréquentes disputes. Lors de l'expédition française (1798), il chercha à parlementer avec Bonaparte, dans l'espoir de supplanter Mourad. La bataille des Pyramides ayant ruiné ses espérances, il combattit les Français avec acharnement, et, après Héliopolis, il faillit enlever Le Caire. Il essaya, après l'évacuation, de s'emparer du pouvoir, combattit contre Taher-pacha, puis contre Méhémet-Ali, échappa au massacre des Mamelouks dans la citadelle de la Montagne (1811), et se réfugia avec quelques-uns de ses anciens soldats à Dongolah, où il mourut.

Ibrahim-pacha, grand vizir de l'empire ottoman, mort en 1536. Il était fils d'un matelot de Parga (Albanie), et fut enlevé tout enfant par des pirates turcs qui le vendirent à une riche veuve de Magnésie. Celle-ci lui fit donner une bonne éducation, et il put entrer comme page au service de Soleiman, prince héritier, à cette époque gouverneur de Magnésie. Devenu sultan, Soleiman éleva Ibrahim au grand vizirat (1520); à la bataille de Mohacs (1526), il montra une telle bravoure que le sultan lui accorda la main de sa sœur. Il combattit les rebelles en Asie Mineure (1527), et négocia les termes de l'alliance avec François Ier (1525-1528 et 1535). Ce fut lui qui dirigea la campagne de 1528 contre l'Empire et celle de Perse (1534). Soleiman, inquiet de son ambition, le fit étrangler.

Ibrahim-pacha, prince égyptien, né à Cavala (Roumélie) en 1789, mort au Caire en 1848. Il était le fils aîné ou, selon d'autres, le fils adoptif du vice-roi Méhémet-Ali. A seize ans, il fut chargé de réprimer dans la haute Egypte les incursions des Arabes nomades. De 1816 à 1819, il fit une brillante campagne en Arabie contre les Ouahabites. En 1824, il reçut le commandement de l'armée égyptienne envoyée contre les Grecs. Attaqué sur mer par l'amiral Miaoulis, il perdit la moitié de son effectif, mais débarqua à Modon (févr. 1825), prit Navarin, Tripolitza, Argos et Missolonghi. Bloqué à son tour après la bataille navale de Navarin, Ibrahim-pacha, sur l'ordre de son père, signa une capitulation honorable, et retourna en Egypte, où il réorganisa l'armée à l'européenne. Il avait été nommé par le sultan émir de La Mecque, lorsque, à la suite d'une querelle avec le pacha de Saint-Jean d'Acre, Méhémet-Ali chargea son fils de conquérir la Syrie (1831). Ibrahim prit Gaza, Jaffa, Saint-Jean d'Acre, et battit, à Damas, à Homs, à Konieh (1832), les armées du sultan Mahmoud. La France et la Russie imposèrent aux belligérants la convention de Kutahieh (1833), qui cédait la Syrie à l'Egypte. En 1839, les hostilités recommencèrent. Ibrahim battit les Turcs à Nezib; mais les grandes puissances intervinrent. Une flotte anglaise, après avoir bombardé Beyrouth et Saint-Jean d'Acre, se préparait à bombarder Alexandrie, lorsque Méhémet-Ali, consentit à abandonner la Syrie (nov. 1840), et Ibrahim regagna l'Egypte. En 1845, il visita l'Italie, Paris et Londres. En septembre 1848, Méhémet-Ali lui abandonna le pouvoir; il alla recevoir l'investiture à Constantinople; mais, peu après, il mourut au Caire. C'était un administrateur et un général de premier ordre.

Ibrahim-pacha.

Ibraïla ou **Ibrahilov**. Géogr. V. Braïla.

Ibros-del-Rey, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]); 3.000 hab. Fabrique de savon; distilleries.

Ibsamboul ou **Ebsamboul**, auj. **Abou-Simbel**, village d'Egypte (Nubie), sur la rive gauche du Nil, entre la première et la deuxième cataractes. Restes magnifiques d'un grand et d'un petit temple datant du règne de Ramsès II Meiamoun (Sésostris), taillés dans une haute colline de grès, et contenant, avec plusieurs statues colossales de Ramsès, une série de bas-reliefs historiques du plus grand intérêt.

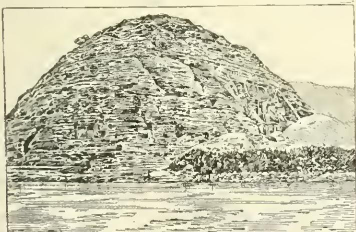
Temple d'Ibsamboul.

Ibsen (Henrik), dramaturge norvégien, né à Skien (Telemark méridional) en 1828. Aide-pharmacien à Grimstad (1844), il exerça sa verve satirique contre les bourgeois de l'endroit dans de mordantes épigrammes qui lui coûtèrent sa place (1849), publia des vers dans les journaux, et passa, en 1850, son examen d'admission à l'université de Christiania. La politique l'attirait, et surtout le théâtre. Son premier drame, *Catilina*, écrit sous l'impression de la révolution française de février 1848, et imprimé en 1850, sous le pseudonyme de Brynjulf Bjarne, fut refusé par le théâtre de Christiania, qui, en revanche, joua de lui un acte lyrique, *le Tumulus* (1851). Nommé directeur artistique d'abord au théâtre de Bergen (1851-1857), auquel il dut fournir une pièce par an, puis au Théâtre-Norvégien de Christiania (1857-1862), il tira grand profit d'un voyage d'études théâtrales, entrepris en 1852, en Allemagne et en Danemark, et notamment de son séjour à Copenhague, où J.-L. Heiberg exerça sur lui une notable influence. Après la faillite du Théâtre-Norvégien (1862), il reçut de l'Université une faible subvention pour se livrer à la publication de chants populaires, puis, du gouvernement, une bourse de voyage, et enfin, trois ans plus tard, le Storthing de 1865-1866 lui allouait une « pension de poète ». En 1863, il alla séjourner en Italie (1863-1868), puis en Allemagne, et retourna en Norvège.

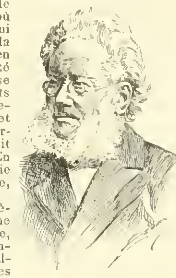
Ibsen.

Ibsen a écrit, en un demi-siècle (1850-1900), une trentaine de pièces, dont douze à quinze, jouées sur les scènes scandinaves et étrangères, exaltées sans mesure et dénigrées sans justice, comptent parmi les fortes œuvres dramatiques du XIXe siècle. Romantique encore et disciple des Danois, surtout d'Œhlenschläger, dans ses premières pièces, imprégnées de lyrisme et inspirées des chants populaires : *Catilina, le Tumulus, la Ghilde de Solhaug* (1856); *Olaf Liljekrans* (1857); *la Comédie de l'amour* (1862), il s'essaye au drame historique avec *Dame Inger d'Œsteraad* (jouée en 1855, publiée en 1857-1874) et y déploie sa maîtrise avec *les Guerriers du Helgeland* (1857) et surtout avec *les Prétendants à la couronne* (1863); mais, tout nourri des idées de Kierkegaard, c'est avec *Brand* (Copenhague, 1866), poème dramatique non destiné à la scène, qu'il trouve sa vraie voie, celle du drame philosophique et social, exaltant l'individualisme. *Brand, Peer Gynt* (1867) et *Empereur et Galiléen* (1873) marquent les débuts d'Ibsen dans le théâtre d'idées, premiers termes d'une série où s'affirment dans leur plénitude le mérite du dramaturge et la clairvoyance du penseur. Dans *les Soutiens de la société* (1877), *Maison de poupée* (1879), *les Revenants* (1881), l'évolution est accomplie; aux huées et aux colères que soulève cette dernière pièce l'auteur répond par une œuvre vengeresse : *un Ennemi du peuple* (1882). *Le Canard sauvage* (1884) et *Rosmersholm* (1886) sont encore des pièces de combat. Puis viennent : *la Dame de la mer* (1888), drame symbolique, et *Hedda Gabler* (1891), drame réaliste. *Solness le Constructeur* (1892) et *le Petit Eyolf* (1894) marquent une nouvelle phase dans le développement de la morale ibsénienne, dont la dureté primitive se tempère et se fond. Les deux dernières productions de l'auteur : *Jean-Gabriel Borkman* (1896) et *Quand nous autres morts nous nous réveillons* (1900) témoignent d'un talent resté souple et vigoureux.

Ibsénien, enne (*ni-in, èn'*) adj. Qui est dans le goût, dans l'esprit d'Ibsen : *Le drame* ibsénien.
— Substantiv. Disciple d'Ibsen, personne qui admire ses œuvres.

Ibsénisme (*nissm'*) n. m. Manière de penser et d'écrire propre au littérateur norvégien Ibsen : *L'*ibsénisme *n'est qu'un saudisme très attardé.* (J. Lemaître.)

Ibstock, paroisse d'Angleterre (comté de Leicester), près de l'Anker, affluent du Trent; 4.000 hab. Houille, terre à brique.

Ibtsan, dixième juge d'Israël, successeur de Jephté. Il gouverna les Israélites pendant sept ans. Il eut trente fils et trente filles, et fut enseveli à Bethléem, sa ville natale.

Ibum (*bom'*) n. m. Disposition de la loi juive, d'après laquelle la femme veuve sans enfant devait épouser de préférence le frère de son mari défunt. (*Deutéronome*, XXV, 5 et suiv.) [On donne plus généralement à cette coutume le nom de *lévirat*, du latin *levir*, beau-frère.]

Ibycos, poète lyrique grec, né à Rhegion, dans la Grande-Grèce (VIe s. av. J.-C.). Il vécut longtemps à la cour de Polycrate, tyran de Samos, et mourut très vieux. Suivant une légende, il fut dépouillé et assassiné, près de Corinthe, par des brigands. Au moment d'expirer, il prit à témoin une volée de grues qui traversaient le ciel, et les adjura de venger sa mort. Quelque temps après, les assassins se trouvant dans le théâtre de Corinthe, un d'entre eux s'écria ironiquement, en voyant planer des grues au-dessus des spectateurs : « Voilà les témoins et les vengeurs d'Ibycos. » Cette parole excita les soupçons. Les meurtriers furent arrêtés, avouèrent leur crime et furent punis de mort. Les *grues d'Ibycos* sont devenues proverbiales pour caractériser les témoins imprévus qui, parfois, aident l'œuvre de la justice. Ibycos avait composé sept livres de poésies, qui contenaient surtout des hymnes mythologiques et des chants d'amour. Nous en possédons seulement quelques fragments. On attribuait à Ibycos l'invention de la sambuque, instrument à cordes.

Ibycter.

Ibycter ou **Ibicter** (*ktèr'*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des polyborinés, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud.
— Encycl. Les *ibycters* ressemblent, par leurs formes légères, aux milans. Leur livrée est sombre, leur taille moyenne. Un des plus répandus est l'*ibycter Americanus*, de toute l'Amérique du Sud.

Iça ou **Putumayo**, rivière de l'Amérique du Sud (Colombie, Equateur et Brésil), affluent de l'Amazone. Elle sort, près de Cantinelo, des Andes de Pasto, descend rapidement dans le bas pays, coule dans la plaine immense et déserte, et gagne la rive gauche de l'Amazone à São-Antonio de Iça, à 2.950 kilom. de l'océan. Cours 1.600 kilom.

Ica, ville du Pérou méridional, ch.-l. du département et de la province de ce nom, située sur la rivière *Ica*; 9.000 hab. Magnifiques jardins où la vigne pousse à l'ombre des dattiers et des cocotiers. Poteries anciennes très renommées. Une voie ferrée l'unit au port de Prisco. — Le *département d'Ica*, compris entre ceux d'Huancavelica, d'Ayacucho, d'Arequipa au N., à l'E. et au S.-E., et l'Océan à l'O., a 21.761 kilom. carrés et 60 000 hab.

Icacine (*sin'*) n. f. Chim. Composé que l'on obtient en dissolvant dans l'alcool bouillant l'encens privé de son huile essentielle par une distillation. (Il se présente en aiguilles soyeuses, fusibles à 175°, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther et le pétrole.)

Icades (du gr. *eikas, ados*, vingtième jour) n. f. pl Antiq. Fête que les épicuriens célébraient en l'honneur d'Epicure le 20 de chaque mois, surtout le 20 du mois de gamélion, anniversaire de la naissance du philosophe.

Içâna (*maître*), titre, devenu nom, donné aux dieux indiens Roudra et Çiva. (C'est principalement sous le nom d'Içâna que Çiva est désigné dans les livres bouddhiques.)

Icaque (*kak'*) n. f. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit. ‖ On l'appelle aussi prune d'icaque, prune des anses, prune de coton, prune de coco.

Icaquier (*ki-é*) n. m. Genre de rosacées, tribu des chrysobalanées, comprenant des arbrisseaux ou des arbres peu élevés, qui croissent dans l'Amérique tropicale et dans les parties septentrionales de ce continent qui avoisinent le tropique.
— Encycl. Les feuilles des *icaquiers* sont alternes, entières, sans stipules; leurs fleurs blanchâtres, en grappes ou en panicules. Le type de ce genre est le chrysobalane icaquier (*chrysobalanus icaco*), nommé vulgairement *icaque*. Son fruit est jaune, blanc, rouge ou violet, selon la variété. Sa chair est molle, blanche, d'une saveur un peu astringente, mais agréable. L'amande de sa graine est, à cause de sa saveur, généralement préférée même à la chair du péricarpe. L'écorce de cet icaquier renferme beaucoup de tanin; elle est employée dans les dysenteries. On retire de l'amande une huile qui sert à quelques usages pharmaceutiques. Aux Antilles, on confit au sucre les fruits de l'icaquier.

Icaquier : *a*, coupe de la fleur

Icare. Myth. gr. Fils de Dédale. Avec son père, il fut emprisonné dans le labyrinthe de Crète. Dédale résolut de s'échapper de sa prison, avec son fils, au moyen d'ailes formées de plumes d'oiseaux et jointes avec de la cire. Il réussit ainsi à traverser la mer. Mais Icare, malgré les recommandations de son père, s'éleva trop haut; la chaleur du soleil fondit la cire de ses ailes; il fut précipité dans la partie de la mer Egée qui prit le nom de *mer Icarienne*. Son corps, poussé par le flot sur le rivage de Doliché, y fut enseveli par Hèraklès. Suivant une autre version, Dédale et Icare s'enfuirent de Crète sur un vaisseau, dont les voiles seraient les ailes, et Icare se noya. D'après Diodore, il se tua par imprudence, en voulant escalader une montagne dans l'île d'Icaria. L'aventure d'Icare a été très populaire dans l'antiquité. Ovide l'a racontée dans ses *Métamorphoses*, et elle est devenue presque proverbiale pour désigner les ambitions déçues.
— Iconogr. L'histoire d'Icare avait inspiré déjà les artistes de l'antiquité, notamment les peintres de vases. Elle a fourni aussi aux modernes le sujet de nombreuses œuvres d'art : peintures de Pierre Thys le Vieux (musée d'Anvers); de Gowi (musée de Madrid); de Cambiaso (fresque de Gênes); de Tommaso da San Friano (musée de Florence); du Dominiquin (fresque de la galerie Farnèse, à Rome); de Blondel (rotonde de la galerie d'Apollon, au Louvre); gravures de Breughel le Vieux, de Bloemart; sculptures de Grass (1841), de Ferrat (1849); etc.

Mort d'Icare. (Peinture de Pompéi.)

Icare ou **Icarios**. Myth. gr. Prince lacédémonien, père de Pénélope. Il promit la main de la jeune fille à celui de ses nombreux prétendants qui serait vainqueur dans des jeux organisés tout exprès. Ulysse l'emporta, et épousa Pénélope. Icarios supplia les jeunes gens de rester près de lui. Le roi d'Ithaque refusa, mais laissa le choix à Pénélope de rester auprès de son père ou de suivre son mari. La jeune princesse garda le silence, baissa les yeux, et se couvrit le visage de son voile. Icarios comprit l'éloquence muette de cette réponse; il n'insista plus, et fit élever en cet endroit un autel à la Pudeur.

Icare ou **Icarios.** Myth. gr. Roi légendaire de l'Attique. Il était fils d'Æbalos, et vivait au bourg d'Icaria. Ayant donné l'hospitalité à Dionysos, le dieu lui apprit à faire le vin. Icarios en fit boire à des bergers de l'Attique, qui s'enivrèrent et, se croyant empoisonnés, le mirent à mort. Dionysos, pour venger son ami, inspira une sorte de folie aux femmes de l'Attique; pour dissiper leur fureur, on dut célébrer des cérémonies expiatoires ordonnées par un oracle. Ces scènes ont fourni le sujet de plusieurs bas-reliefs ou peintures de vases.

ICARIE (*rî*) ou **ICARIA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des vespidés, tribu des polybiinés, comprenant de nombreuses espèces propres aux régions tropicales de l'ancien monde. Les icaries sont des guêpes assez petites, roussos ou orangées plus ou moins variées de brun, construisant des nids papyracés, découverts, à gâteaux souvent étagés.)

Icarie (lat. *Icaria*), nom ancien d'une île de l'archipel grec, tenant son nom d'*Icare*, auj. Nikaria.

Icarien, enne (*ri-in, èn'*). Géogr. anc. Personne née en Icarie ou qui habitait cette île. — *Les* Icariens.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'île d'Icarie ou à ses habitants : *La population* icarienne. ‖ Qui se rapporte au personnage d'Icare ou à sa légende : *L'audace* icarienne.

— Philos. soc. Qui appartient à l'Icarie de Cabet : *La colonie* icarienne. ‖ Substantiv. : *Les* icariens.

Icarienne (mer), partie de la mer Egée qui environne l'ancienne île d'Icarie. V. Icare.

ICASTIQUE (*stik'* — du gr. *eikôn*, image) adj. Naturel, sans déguisement, sans embellissement : *Doit-on préférer le genre* icastique *au* fantastique ? (Trév.) Vieux et inus.

Icca, ville de l'ancienne Espagne (Tarraconaise), capitale des *Iaccetans*, auj. Jaca.

ICEBERG (*se-bèrg'* — dérivé, par l'intermédiaire de l'angl. *iceberg*, du suédois *isberg*; de *is*, glace, et *berg*, montagne)

Icebergs.

n. m. Nom par lequel on désigne couramment les glaces flottantes détachées des glaciers polaires. V. glace.

CELUI, ICELLE, ICEUX, ICELLES (du lat. *ecce*, voici, et *ille*, pron. démonstr. pron. et adj. démonstr. Celui-ci, Celui-là, Celle-là, Ceux-ci, Ceux-là. (Ne s'emploie aujourd'hui qu'en style de pratique ou par plaisanterie.)

Icènes ou **Icéniens** (lat. *Iceni*), ancien peuple de la Bretagne romaine (Flavie Césarienne), qui se soumit volontairement à Tibère, mais se révolta sous Néron. (V. Boadicée.) — *Un* Icène ou Icénien.

Ich, ksar d'Algérie (Sahara oranais), près de l'une des têtes de l'oued Saoura. Aux environs, bordj de Ben-Kroun, élevé en 1895, à 60 kilom. d'Aïn-Sefra.

ICHARA-MOULI (*cha*) n. m. Racine qu'on emploie contre la morsure des serpents, dans les Indes orientales.

Ichenhausen, village d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur la Gunz, affluent droit du Danube; 2.637 hab. Culture du lin. Château.

Icheriden, village de la grande Kabylie (Algérie [départ. d'Alger]), à 7 kilom. de Fort-National; 450 hab. Forteresse naturelle où se défendirent les Kabyles, en 1857 contre le maréchal Randon, en 1871 contre le général Lallemand.

Ichim, ville de la Sibérie occidentale (prov. de Tobolsk), sur l'*Ichim*, dans le *steppe de l'Ichim*; 8.000 hab. Très grande foire du 1ᵉʳ au 20 décembre. L'une des plus vieilles villes de la Sibérie (fondée en 1630).

Ichim, grande rivière de l'Asie centrale russe et de la Sibérie occidentale (prov. d'Akmolinsk et de Tobolsk), l'*Isel* des Kirghizes. Elle naît dans le steppe des Kirghizes, semé de lagunes salées, baigne Akmolinsk, Atbassar, Petropavlovsk, *Ichim* et gagne la rive gauche du grand affluent de l'Obi, l'Irtych. Cours 1.675 kilom.

ICHNANTHE (*knant'*) n. m. Genre de graminées, tribu des panicées, comprenant vingt espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ICHNÉE (*kné*) ou **ICHNEA** (*kné-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. Les ichnées sont des clairons de taille médiocre ou petite, de couleurs variées; les uns sont allongés et étroits; certains, élargis et plats, imitent à s'y méprendre d'autres coléoptères, les *calopteron*, du groupe des lycidés.)

ICHNEUMON, ONE (*kneu*) adj. Qui ressemble aux insectes du groupe des ichneumons, qui en a les mœurs. (Ne s'emploie guère qu'au fém.) : *Guêpe* ichneumone. Les guêpes ichneumones des anciens naturalistes étaient divers hyménoptères allongés et grêles, comme les ammophiles, les pompiles, les sphex, les pélopées et les chlorions.

ICHNEUMON (*kneu*) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *ichneumoninés*, renfermant plus de cinq cents espèces réparties sur tout le globe, principalement dans l'hémisphère nord.

— Mamm. Nom vulgaire d'un mammifère carnassier du genre mangouste.

— Encycl. Entom. Les *ichneumons*, jadis appelés *mouches vibrantes*, sont allongés, grêles; leur abdomen étroit est terminé, chez les femelles, par une tarière plus ou moins grande, qui sort à pondre les œufs dans les chenilles et autres larves. Tous les ichneumons sont parasites; leurs œufs, une fois placés dans le corps de leur victime, éclosent, et les petites larves dévorent au fur et à mesure les tissus de l'hôte, jusqu'à amener sa mort. Aussi les ichneumons sont-ils essentiellement des insectes utiles. L'*ichneumon fusorius*, brun, roux et jaune, commun en France, est parasite de diverses noctuelles et du sphinx du pin. L'*ichneumon rudis* rend des services en détruisant les chenilles d'un papillon très nuisible aux pins (*cnethocampa pityocampa*).

Ichneumon (gr. nat.).

— Mamm. L'*ichneumon* (herpestes ichneumon), répandu en Afrique, est très commun en Égypte, où il était honoré jadis parce qu'il passait pour détruire les serpents et les œufs de crocodiles; les prêtres conservaient les cadavres embaumés de ces ichneumons dans les temples (*rats de Pharaon*). L'ichneumon atteint 1 mètre de long; il est d'un gris fauve verdâtre; des variétés peu différentes du type s'étendent jusqu'en Palestine. Le *mungoz* (herpestes griseus) habite l'Inde occidentale, où il se domestique facilement, et rend des services en détruisant les rats, les reptiles. V. mangouste.

Ichneumon (*rat de Pharaon*).

ICHNEUMONIDÉS (*kneu*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant les *ichneumons* et formes voisines. — *Un* ichneumonidé.

— Encycl. Les *ichneumonidés* sont une grande famille, dont les très nombreuses espèces, répandues sur tout le globe ou fossiles dans les terrains tertiaires, se répartissent en six tribus principales : *ichneumoninés, cryptinés, pimplinés, tryphoninés, ophioninés, agryotypinés*.

ICHNEUMONIENS (*kneu, ni-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, renfermant les *ichneumons* en général. — *Un* ichneumonien.

ICHNEUMONINÉS (*kneu*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, famille des *ichneumonidés*, comprenant les *ichneumons* proprement dits et beaucoup d'autres genres, tels que *exephanes, hoplismenus, catadelphus, amblyteles*, etc. — *Un* ichneumoniné.

ICHNEUTE (*i-kneut'*) ou **ICHNEUTES** (*kneu-tèss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, comprenant une seule espèce d'Europe. (L'ichneute de France [*ichneutes reunitor*] rend quelques services en détruisant une tenthrède nuisible aux saules [*nematus gallarum*].)

ICHNOCARPE (*kno*) n. m. Genre d'apocynées, tribu des échitées, comprenant des lianes et des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs réunies en cymes et en grappes. (On en connaît huit espèces, qui croissent dans l'Inde.)

ICHNOGRAPHE (*kno*) n. m. Celui qui s'occupe d'ichnographie.

ICHNOGRAPHIE (*kno, fî* — du gr. *ikhnos*, trace, et *graphein*, tracer) n. f. Art de tracer des plans, des figures techniques. ‖ Représentation en plans horizontaux géométraux (par opposition avec la *stéréographie*, représentation sur un plan perpendiculaire à l'horizon).

ICHNOGRAPHIQUE (*kno, fik'*) adj. Qui appartient à l'ichnographie : *Plan, Dessin* ichnographique.

Ichnusa (du gr. *ikhnos*, trace de pied), ancien nom donné à la Sardaigne, parce que cette île a une forme qu'on a comparée à celle du pied humain.

ICHOR (*kor'* — gr. *ichôr*, sang des dieux, humeur) n. m. Mythol. gr. Fluide spécial qui, d'après les poèmes homériques, coulait au lieu de sang dans les veines des dieux.

— Pathol. Liquide putride, qui sort des plaies de mauvaise nature.

ICHOREUX (*ko-reû*), **EUSE** adj. Qui tient de l'ichor, qui produit de l'ichor : *Humeur, Plaie* ichoreuse.

ICHSNOCHITON (*ksno-ki*) n. m. Sous-genre d'oscabrions, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes. (Les ichsnochitons ont une coquille mince, avec les zones squameuses à écailles striées. L'espèce type est l'*ichsnochiton longicymba*, d'Océanie. On a subdivisé les ichsnochitons en une douzaine de sections : *stenoplax, stenoradsia, lepidopleurus*, etc.)

Ichteghem, comm. de Belgique (Flandre-Occid.), arrond. admin. d'Ostende, arrond. judic. de Bruges; 4.600 hab. Fabrique de toiles.

Ichtershausen, village d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-et-Gotha [distr. de Gotha]), sur la Gera; 2.591 hab. Fabrique de quincaillerie, d'aiguilles. Château, avec maison de correction.

Ichtiman, ville de la Bulgarie (Roumélie-Orientale), au versant sud du Balkan, sur un sous-affluent de la Maritza supérieure; 4.500 hab.

ICHTY ou **ICHTYO** (*ik'* — du gr. *ikhthus*, poisson), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, et que l'Académie, dans son édition de 1878, a cru devoir écrire Ichty ou Ichtyo, contrairement à l'étymologie. V., à cette dernière forme, tous les mots composés avec ce préfixe.

ICHTYDINE (*kti* — du gr. *ikhthus*, poisson) n. f. Corps soluble dans l'eau, que l'on rencontre dans les œufs de certains poissons de la famille des cyprinoïdes.

ICHTYDINES (*kti*) n. m. pl. Groupe de vers rotateurs, appelés ordinairement *gastrotriches*, et comprenant les *hemidasys, chétonotes, ichthydions*, etc. — *Un* ichthydine.

ICHTYDION (*kti*) ou **ICHTYDIUM** (*kti-di-om'*) n. m. Genre de vers rotateurs, du groupe des gastrotriches, comprenant des animaux marins de très petite taille.

ICHTYLINE (*kti* — du préf. *ichty*, et du gr. *hulê*, matière) n. f. Substance que l'on rencontre dans les œufs de certains cyprinoïdes, où elle se trouve en même temps que l'ichtydine, sous un aspect pulvérulent, avec une composition qui se rapproche de celle de l'albumine.

ICHTYNE (*ktin'* — du gr. *ikhthus*, poisson) n. f. Substance grenue, blanche, transparente, soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, obtenue en lavant dans ces liquides les jaunes des œufs des poissons cartilagineux.

ICHTYOBDELLE (*kti-o-bdèl'* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *bdella*, sangsue) n. f. Genre de sangsues, plus ordinairement appelées *piscicoles*.

ICHTYOBDELLINÉS (*bdel'*) n. m. pl. Tribu d'annélides hirudinés, comprenant les formes vulgairement appelées *sangsues de poissons*. (Les ichtyobdellinés renferment les genres *piscicole* ou *ichtyobdelle, ophibdelle, pontobdelle, branchellion*, etc.) — *Un* ichtyobdelliné.

ICHTYOCAMPE (*kti-o-kanp'*) ou **ICHTYOCAMPUS** (*kti, kan-puss*) n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des syngnathidés, comprenant une espèce de l'océan Indien. (Les ichtyocampes sont des syngnathes qui habitent surtout les estuaires; l'*ichtyocampus carce*, type du genre, long de 10 à 15 centimètres, brun avec quelques taches blanches, est répandu du sud de l'Inde à l'Australie.)

Ichtyocampe.

ICHTYOCAUDE (*kti, kôd'* — du préf. *ichtyo*, et du lat. *cauda*, queue) n. f. Engin analogue à une queue de poisson, servant de propulseur à certains navires.

— Encycl. Dans le système François, qui a joui longtemps d'une certaine renommée, cet engin est une pale de gouvernail à surface rectangulaire, formée de lames flexibles, qui reçoit un mouvement angulaire alternatif, soit par l'action de la force musculaire, soit au moyen d'un moteur mécanique. On évite un balancement trop accentué en disposant, à l'arrière des embarcations, deux de ces propulseurs agissant en sens inverse. L'*ichtyocaude* de l'Américain Becker, tendant à reproduire le mouvement natatoire des syngnathes et des hippocampes, a obtenu quelque succès en son temps, grâce à sa subdivision en éléments constituant un ensemble ondulant.

ICHTYOCOLLE (*kti* — du préf. *ichtyo*, et de *colle*) n. f. Nom scientifique de la colle de poisson.

— Encycl. V. colle.

ICHTYOCRINE (*kti*) ou **ICHTYOCRINUS** (*kti, nuss*) n. m. Genre de crinoïdes, type de la famille des *ichtyocrinidés*, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les ichtyocrines ont un calice régulier, en cupule ouverte, avec bras courts; leurs espèces sont réparties dans le silurien supérieur de l'hémisphère boréal et dans le carbonifère des États-Unis.)

ICHTYOCRINIDÉS (*kti*) n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes eucrinoïdes, renfermant les *ichtyocrines* et genres voisins, tels que *homalocrine, lécanocrine, mespilocrine*, etc. — *Un* ichtyocrinidé.

ICHTYODE (*kti*) ou **ICHTYODES** (*kti, dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant quelques espèces des îles Philippines.

ICHTYODONTE (*kti* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Dent fossile de poisson. Syn. de glossopètre. ‖ On dit également ichtyoglosse.

ICHTYODORULITE (*kti* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *doru*, lance, et *lithos*, pierre) n. f. Nom d'aiguillons épineux de divers poissons trouvés à l'état fossile.

— Encycl. Les *ichtyodorulites* sont les aiguillons dorsaux ou les épines de divers squales éteints, tels que les *onchus, ctenodus*, etc., et aussi des piquants appartenant à certains ganoïdes. Ces objets représentent les plus anciens vertébrés connus, abondants dans les terrains paléozoïques, ils se trouvent aussi dans les terrains mésozoïques.

Ichtyodorulites

ICHTYOGLYCINE (*kti, sin'* — du préf. *ichtyo*, et de *glycine*) n. f. Matière glycogène du foie des poissons.

ICHTYOÏDE (*kti* — du gr. *ikhthus*, poisson, et *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme, l'aspect d'un poisson : *Les sirènes sont* ichtyoïdes.

— n. m. pl. Zool. Sous-ordre de batraciens ou amphibiens urodèles, comprenant les *amphiumes, sirènes*, et formes voisines. (Les ichtyoïdes possèdent souvent des branchies externes; leur corde dorsale est bien développée, et leur colonne vertébrale est composée de vertèbres biconcaves comme celles des poissons. On divise les ichtyoïdes en deux groupes principaux : *pérennibranches* et *dérotrèmes*.) — *Un* ichtyoïde.

ICHTYOL (du préf. *ichty*, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Chim. Huile sulfureuse, obtenue par la distillation d'une roche bitumineuse constituée par des dépôts de poissons fossiles.

— Encycl. L'*ichtyol*, préparé par le Dʳ Unna, de Hambourg (1881), et étudié par Schrœter, est extrait d'une roche bitumineuse des environs de Seefeld en Tyrol, constituée par des dépôts de poissons et d'animaux marins fossiles et contenant de 2 à 3 p. 100 de soufre et une proportion notable de phosphore avec du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène, etc. Ce bitume, distillé et traité par l'acide sulfurique, fixe de 7 à 8 p. 100 de soufre, qui s'y unit intimement et donne une substance verdâtre, molle et goudronneuse analogue à la vaseline, mais douée d'une odeur spéciale, s'émulsionnant avec l'eau, soluble en partie dans l'alcool et dans l'éther, totalement dans leur mélange et dans les huiles. Cette matière s'emploie dans le traitement des maladies de la peau, du psoriasis, des rhumatismes chroniques.

ICHTYOLITHE (*kti* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Nom donné anciennement aux empreintes de poissons fossiles conservées en diverses roches.

ICHTYOLOGIE (*kti, jî* — du gr. *ikhthus*, poisson, et *logos*, discours) n. f. Partie de la zoologie qui traite des poissons.

— Encycl. L'*ichtyologie* est d'origine vraiment française. Dès le xviᵉ siècle, le fameux médecin Rondelet avait écrit une histoire des poissons. Jusqu'à Linné, on n'ajouta rien à ce qu'avait écrit le professeur de Montpellier, et Linné régularisa seulement la nomenclature

systématique. Lacépède, à la fin du XVIIIe siècle, essaya d'établir une histoire des poissons, mais son livre est plein d'obscurités et de confusions. Il faut arriver jusqu'à Cuvier (1820) pour trouver un ouvrage complet. Dans son *Histoire des poissons*, le grand naturaliste décrivit et classa toutes les espèces connues de son temps. Interrompu à sa mort (1830), l'ouvrage fut continué par son élève Valenciennes, mais demeura incomplet. Les publications qui suivirent sont surtout allemandes et anglaises : Müller et Henle, Günther, Bleeker, sont les ichtyologistes les plus marquants du XIXe siècle après Cuvier et Valenciennes. Enfin, un naturaliste français, le Dr Moreau, publia une *Histoire naturelle des poissons de France* (1881). Quelques années après (1882), le Dr Sauvage, attaché au Muséum de Paris, donnait une excellente adaptation française du volume allemand de Brehm sur les poissons.

ICHTYOLOGIQUE (*kti, jik'*) adj. Qui appartient à l'ichtyologie : *Traité* ICHTYOLOGIQUE.

ICHTYOLOGISTE (*kti, jisst'*) n. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement d'ichtyologie. On dit aussi ICHTYOLOGUE.

ICHTYOMANCIE (*kti, sî* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Sorte de divination, fondée sur l'inspection des poissons, de leurs entrailles, de la façon dont ils prenaient la nourriture, etc.

ICHTYOMÉTHIE n. f. Bot. Syn. de PISCIDIE.

ICHTYOMORPHE (*kti* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *morphê*, forme) adj. Qui a la forme d'un poisson.

ICHTYONÈME (*kti*) ou **ICHTYONEMA** (*kti-o-né*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des filariidés, comprenant des formes parasites dans divers poissons.

— ENCYCL. Les *ichtyonèmes* sont remarquables par leur dimorphisme sexuel, les mâles étant beaucoup plus petits que les femelles, qui ressemblent aux filaires proprement dites. L'*ichtyonema globiceps* vit dans l'uranoscope rapeçon ; l'*ichtyonema sanguineum*, dans d'autres poissons; ses premiers états semblent se passer dans le corps des cloportes.

ICHTYOPHAGE (*kti, faj* — du gr. *ikhthus*, poisson, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit exclusivement ou principalement de poisson : *Animaux* ICHTYOPHAGES. *Peuple* ICHTYOPHAGE. ‖ Substantiv. : *Les* ICHTYOPHAGES.

— ENCYCL. Géogr. Le nom d'*Ichtyophages* a été donné par les géographes de l'antiquité, à défaut d'un terme plus précis, à un certain nombre de peuplades très éloignées topographiquement, et sans rapport entre elles. Néarque rapporte la présence d'Ichtyophages sur les côtes de la Gédrosie, au bord de la mer Erythrée. Pausanias place sur le rivage occidental de la mer Rouge le pays des Ichtyophages troglodytes. Ptolémée connaît des Ichtyophages éthiopiens, qu'il place vers l'extrême Orient, au pays des Sines, et des Ichtyophages occidentaux, sur la côte ouest de l'Afrique, probablement vers la Guinée actuelle; enfin, Pline parle d'Ichtyophages arabes, habitant les îles du golfe Persique.

ICHTYOPHAGIE (*kti, fa-ji* — rad. *ichtyophage*) n. f. Habitude de se nourrir exclusivement ou principalement de poisson.

ICHTYOPHAGIQUE (*kti, jik'*) adj. Qui se rapporte à l'ichtyophagie.

ICHTYOPHILE (*kti* — du gr. *ikhthus*, poisson, et *philein*, aimer) adj. Qui aime le poisson.

ICHTYOPHTALME (*kti* — du préf. *ichty*, et du gr. *ophthalmos*, œil) n. m. Silicate hydraté naturel de chaux.

ICHTYOPHTIRE (*kti*) ou **ICHTYOPHTIRIUS** (*kti, ri-uss*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des *ichtyophtiriidés*, comprenant une espèce qui vit en parasite sur les poissons d'eau douce de France. (L'*ichtyophtirius multifilis*, microscopique, se fixe sur son hôte au moyen de son disque oral et paraît vivre des mucosités de la peau. On l'a trouvé surtout sur les truites.)

ICHTYOPHTIRIIDÉS (*kti*) n. m. pl. Famille d'infusoires holotriches, dont le genre *ichtyophtire* est le type. — *Un* ICHTYOPHTIRIIDÉ.

ICHTYOPTÉRYGIENS (*kti, ji-in*) n. m. pl. Paléont. Groupe de reptiles énaliosauriens, comprenant les *ichtyosaures* et les *saurodontes*. (Les ichthyoptérygiens munis de dents implantées dans des alvéoles constituent les ichtyosaures; ceux qui n'en ont pas constituent les saurodontes.) — *Un* ICHTYOPTÉRYGIEN.

ICHTYORNIS (*kti, niss*) n. m. Genre d'oiseaux fossiles, propres au crétacé de l'Amérique du Nord. (Les ichtyornis appartiennent au groupe des odontornithes ou oiseaux munis de dents. L'espèce type est l'*ichtyornis dispar*, du crétacé supérieur des montagnes Rocheuses.)

ICHTYOSARCOLITE (*kti*) ou **ICHTYOSARCOLITES** (*kti, tèss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des caprinidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé moyen. (Les ichtyosarcolites sont de grandes coquilles arquées, à valves très inégales.)

ICHTYOSAURE (*kti-o-sôr'*) ou **ICHTYOSAURUS** (*kti-o-sô-russ*) n. m. Genre de reptiles énaliosauriens, type de la famille des *ichtyosauriens*, comprenant des animaux gigantesques, qui vivaient à l'époque secondaire.

— ENCYCL. Les *ichtyosaures*, qui ont laissé leurs débris dans le trias, le jurassique supérieur, le crétacé d'Europe et d'Australie, étaient de grands reptiles marins, à peau

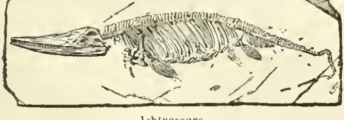

Ichtyosaure.

nue, à longue tête rappelant celle des crocodiles: leurs quatre membres étaient façonnés en nageoires; leur corps, en fuseau, rappelait celui des poissons. Leurs mâchoires effilées, munies de dents nombreuses et pointues, indiquent un régime carnassier; les ichtyosaures vivaient de poissons. La taille de certains de ces reptiles atteint 10 mètres de long.

ICHTYOSAURIENS (*kti, sô-ri-in*) n. m. pl. Paléont. Groupe de reptiles énaliosauriens, comprenant les *ichtyosaures*. Syn. ICHTYOSAURIDÉS. — *Un* ICHTYOSAURIEN.

ICHTYOSE (*kti* — du gr. *ikhthus*, poisson) n. f. Maladie congénitale de la peau, caractérisée par une altération de la fonction cornée, la sécheresse des téguments, la formation d'écailles ou de lames et la desquamation continue de l'épiderme.

— ENCYCL. L'*ichtyose* est due à des troubles dans la nutrition de la peau, ou à une dystrophie. Elle est congénitale et héréditaire, mais ne s'observe guère qu'après la deuxième année. L'ichtyose des nouveau-nés n'est qu'une ichtyose sébacée.

On distingue plusieurs formes d'ichtyose. L'*ichtyose simple* occupe principalement les membres du côté de l'extension; dans cette forme, la peau est rugueuse, très légèrement squameuse. L'*ichtyose nacrée* donne lieu à des squames plus étendues, grisâtres. Dans l'*ichtyose serpentine*, les squames sont plus larges et jaunâtres; elles envahissent les membres, le dos, le ventre, et donnent une poussière blanchâtre; il n'y a plus de sécrétion sudorale; enfin, dans la forme la plus grave (*ichtyose hystrix* ou *hystricisme*), les ongles sont cassants, la paume de la main et la plante des pieds recouvertes de callosités brunâtres, quelquefois en forme de piquants (acanthichtyose ou ichtyose épineuse) qui tombent et se reproduisent sans cesse, et déterminent des démangeaisons.

L'ichtyose est une maladie bénigne, mais tenace. On emploie les bains savonneux, suivis d'onctions au glycérolé d'amidon ou à la vaseline. On doit recourir, en même temps, aux frictions, au massage et à la gymnastique pour assouplir la peau et augmenter la circulation cutanée. Comme médication interne, on a utilisé les préparations arsenicales ou ferrugineuses, l'iodure de potassium, l'huile de foie de morue et le suc thyroïdien.

ICHTYOSIFORME (*kti* — de *ichtyose*, de *forme*) adj. Qui offre les caractères de l'ichtyose. (Se dit de certaines maladies de la peau qui donnent lieu, comme dans l'*ichtyose*, à la formation de squames épidermiques.)

ICHTYOSISME (*kti-o-zissm'* — rad. *ichtyose*) n. m. Maladie caractérisée par des éruptions cutanées, avec refroidissement des extrémités, et qui se produisent au cours des intoxications alimentaires graves. (C'est un des accidents du *botulisme*.)

ICHTYOSPONDYLE (*kti-o-spon* — du préf. *ichtyo*, et du gr. *spondulos*, vertèbre) n. m. Vertèbre de poisson fossile.

ICHTYOTHÈRE (*kti*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des plantes herbacées, glabres, à feuilles opposées, à fleurs disposées en capitules réunis en cymes. (On en connaît huit espèces, qui croissent au Brésil.)

ICHTYOXÈNE (*kti*) ou **ICHTYOXENUS** (*kti, ksé-nuss*) n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des bopyridés, comprenant une espèce propre à l'île de Java, l'*ichtyoxenus Jellinghausi*, qui vit en parasite dans des poissons d'eau douce.

ICHTYS (*ktiss*) n. m. Sorte de monogramme qui figure le Christ, et qui est composé des premières lettres des mots grecs : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). [On le remplace souvent par une figure de poisson, parce que ces initiales réunies, ΙΧΘΥΣ, signifient, en grec, *poisson*.]

ICHTYURUS (*kti-u-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharidés, comprenant une cinquantaine d'espèces des régions montagneuses tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *ichtyurus* sont de singuliers insectes allongés, mous, à élytres courts et divergents, laissant dépasser les ailes plissées en long. L'abdomen est fourchu à son extrémité; les cuisses intermédiaires des mâles sont renflées et dentées. Les ichtyurus sont de taille moyenne, roux, bruns, jaunes; ils volent avec agilité et habitent surtout les montagnes.

ICI (*si* — du lat. *ecce hic*, voilà ici) adv. Dans l'endroit où se trouve celui qui parle; l'endroit où nous sommes : *Venez* ICI. *Sortez d'*ICI.

— Dans ce passage d'un livre, d'un discours :

Je ne veux point *ici* vous vanter mes services.
RACINE.

— Par ext. Au moment présent : *On voit chaque jour des choses qui ne s'étaient jamais vues jusqu'*ICI.

— Par opposition à *là*, En un lieu déterminé ou non : ICI *l'on rit*, LÀ *on pleure*. ‖ Dans une circonstance, dans un fait déterminé ou non, mais mis en opposition avec un autre : ICI *est la vérité*, LÀ *est l'erreur*.

— Elliptiq. Venez ici : ICI, *Médor*.

— Loc. div. : *D'ici là*, De cet endroit-ci, ou de ce moment-ci, jusqu'à cet endroit, jusqu'à ce moment-là. ‖ *Par ici*, De ce côté, par ce chemin, en cet endroit; dans les environs de ce lieu. ‖ *Ici-bas*, Sur la terre, dans ce bas monde (par opposition à *là-haut*, le ciel). ‖ *Ici-haut*, Sur la terre (par opposition à *là-bas*, aux enfers).

— Gramm. Ce mot ne doit jamais être mis en relation avec un adjectif démonstratif; il ne faut pas dire *cet homme ici, ce lieu ici*, mais *cet homme-ci, ce lieu-ci*.

— ALLUS. HIST. : **Ici on danse**, Inscription qu'on avait placée, lors de la fédération du 14 juillet 1790, sur les ruines de la Bastille, où une fête avait été organisée.

ICICA (*si*) n. f. Nom commercial d'une sorte de résine, appelée également *élémi*. (On donne parfois ce nom à l'arbre qui la produit.) V. ICIQUIER.

ICICANE (*si* — rad. *icica*) n. f. Nom de l'une des trois résines dont on a reconnu l'existence dans la résine *élémi*.

ICICARIBA (*si*) n. m. Nom brésilien de l'iciquier.

ICILIUS (Spurius), un des chefs plébéiens qui, en entraînant le peuple sur le mont Sacré, firent instituer le tribunat (495 av. J.-C.). Tribun en 492, il fit passer une loi qui interdisait d'interrompre ces magistrats quand ils parlaient au peuple.

ICILIUS (Lucius), tribun du peuple, l'an 456 av. J.-C. Il proposa une loi qui autorisait le peuple à se bâtir des maisons sur l'Aventin, dont les patriciens avaient déjà usurpé une partie. Il convoqua lui-même le sénat, malgré l'usage, et fit passer sa loi. Ce fut une grande victoire, et l'Aventin devint le foyer et le symbole de la démocratie. Fiancé de Virginie, en 449, il aida le père de cette infortunée à soulever le peuple contre les décemvirs. Devenu tribun, il fit passer aux comices par curie une loi qui accordait le triomphe à deux consuls aimés du peuple, L. Valerius et M. Horatius. Pour la première fois, le peuple prenait le droit de décerner les honneurs du triomphe.

ICILIUS (Charles-Théophile GUISCHARDT, plus connu sous le surnom de **Quintus**), officier prussien, né à Magdebourg en 1724 d'une famille de protestants français réfugiés, mort en 1775. Après avoir servi dans l'armée hollandaise, il publia, sur la tactique, des ouvrages qui attirèrent l'attention du Grand Frédéric. Ce prince l'appela auprès de lui en 1757, et lui conféra le grade de major, avec lequel il prit part aux campagnes de la guerre de Sept ans, à la fin de laquelle il devint colonel. Il fut membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé différents ouvrages assez considérables, consacrés pour la plupart à l'étude de la tactique des Grecs et des Romains et de l'organisation militaire des anciens.

ICIQUIER (*si-ki-é*) n. m. Genre de burséracées.

— ENCYCL. Le genre *iciquier* comprend des arbres à feuilles alternes, à fleurs petites et blanches, disposées en grappes ou en panicules axillaires, rarement terminales; le fruit est un drupe coriace, renfermant une pulpe rougeâtre. On en connaît plusieurs espèces, qui croissent dans les grandes forêts de la Guyane, aux bords de la mer et dans les lieux sablonneux de l'Amérique équatoriale. Elles donnent un suc clair, transparent, balsamique, une sorte de résine (V. ÉLÉMI), que l'on brûle comme l'encens pour parfumer les appartements, et dont l'odeur rappelle celle du citron. La pulpe des fruits est douce, rafraîchissante et agréable au goût.

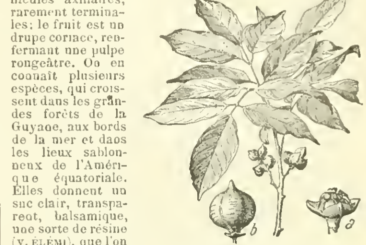

Iciquier : *a*, fleur, *b*, fruit.

ICMADOPHILE (du gr. *ikmas, ados*, humidité, et *philos*, ami) adj. Qui aime les lieux humides.

ICO, ville du Brésil septentrional (Etat de Ceara), sur le rio Salgado, à 10 kilom. environ de son confluent avec le rio Jaguaribe; bourgade dont les habitants, peu nombreux, se livrent à l'agriculture.

ICOD de los Vinos, ville de l'archipel des Canaries (île de Ténériffe), près du pic de Teyde; 5.500 hab. Jadis très prospère, à cause de ses vignes qui donnaient un excellent malvoisie, elle a décliné, le jour où l'on a arraché les vignes pour les remplacer par des nopals ou du maïs.

ICOGLAN (turc *itchoghlan*, page de l'intérieur) n. m. Officier du palais du sultan, attaché à l'un des services intérieurs.

ICOLMKILL. V. Géogr. IONA.

ICONE (du gr. *eikôn*, image) n. f. Se dit, en Russie et dans toute l'Eglise grecque, des images peintes représentant la Vierge et les saints : *Les fidèles de l'Eglise grecque ont une grande vénération pour les* ICONES. V. IMAGES (culte des).

Icone.

ICONIQUE (*nik'* — rad. *icone*) adj. Qui forme une image parfaitement semblable au modèle : *On érigeait une statue* ICONIQUE *à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux Sacrés*.

ICONIUM ou **ICONE**, ville de l'ancienne Asie Mineure (Phrygie), au S. de Laodicée. Elle appartint d'abord aux Perses; incorporée à l'empire d'Alexandre, prise ensuite par les Romains, elle fut, au IVe siècle, la capitale de la Lycaonie. En 1074, elle devint le siège de l'empire turc seldjoukide et s'appela *Konièh*. Deux conciles s'y tinrent, en 231 et en 377.

ICONOCLASIE (*zî*) n. f. Doctrine des iconoclastes.

ICONOCLASME n. m. Linguist. Syn. de ICONOCLASIE.

ICONOCLASTE (*klasst'* — gr. *ikonoklastês*; de *eikôn*, image, et *klazein*, briser) n. Briseur d'images, Personne qui condamnait le culte des images et en poursuivait la destruction : *L'*ICONOMAQUE *combattait le culte des images et l'*ICONOCLASTE *les brisait*. Syn. BRISE-IMAGE.

— Adjectiv. Qui détruit les images, qui les proscrit : *Une persécution* ICONOCLASTE.

— ENCYCL. A partir du jour où l'Eglise, devenue libre, put élever des temples et les orner, l'usage s'introduisit peu à peu, surtout en Orient, de proposer à la vénération des fidèles des tableaux ou des statues, représentant Dieu, Jésus-Christ, les martyrs et les saints. Ce culte était généralement pratiqué dans toute l'Eglise d'Orient, lorsque l'empereur Léon III l'Isaurien ordonna de détruire et d'abattre les images dans tous les édifices sacrés ou profanes. Le peuple lui donna le surnom d'*Iconoclaste*, qui fut appliqué à ses imitateurs. Alors commença, pour l'Eglise d'Orient, une période de troubles et de persécutions sanglantes, qui dura cent vingt ans. Constantin Copronyme, fils et successeur de Léon III, surpassa les violences de son père, et obtint d'un synode complaisant, réuni à Constantinople en 754, la condamnation du culte des images. Après le court règne de Léon IV, l'impératrice Irène, devenue régente en 780, renoua avec le saint-siège qui, sous les règnes des papes Grégoire II et Grégoire III, n'avait cessé de protester contre les violences des empereurs iconoclastes. Le second concile œcuménique de Nicée (787) définit la doctrine catholique sur les images, en

distinguant les honneurs, qu'il est convenable de leur rendre, du culte de *latrie* réservé à Dieu seul. Cependant, le parti des iconoclastes releva la tête sous Léon V (813-820) et sous Théophile (829-842); il ne fut complètement réduit à l'impuissance que par l'impératrice Théodora, régente pendant la minorité de Michel III (842-859). En Occident, surtout dans l'empire franc, les évêques montrèrent d'abord une sorte de répugnance à admettre le second concile de Nicée, parce qu'ils n'en connaissaient pas exactement les canons; mais, dès qu'ils en eurent reçu une traduction authentique, leur résistance prit fin.

ICONOCLASTIE (*sti*) n. f. Disposition à être, à devenir iconoclaste.

ICONOGÈNE (*jèn'* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *gennân*, engendrer) n. m. Désignation commerciale du sel de sodium de l'acide amido β-naphto β-sulfonique, proposé en 1890 par le Dr Andresen, comme révélateur photographique. (Pour cet usage, l'iconogène est mélangé d'un sulfite alcalin et d'un alcali caustique ou carbonaté.)

ICONOGRAPHE n. Personne qui s'occupe d'iconographie, qui est versé dans l'iconographie.

ICONOGRAPHIE (*fî* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *graphein*, écrire) n. f. Science des images produites par la peinture, la sculpture et les autres arts plastiques; ensemble des monuments de ce genre, produits par les mêmes arts : *Etudier, Connaître l'*ICONOGRAPHIE *égyptienne, grecque, romaine, chrétienne.* ‖ Ouvrage où sont reproduites les œuvres de ce genre : *Publier une* ICONOGRAPHIE. ‖ Collection des portraits d'hommes célèbres.

— ENCYCL. Les publications iconographiques remontent à Mazzochi, qui publia, en 1517, un recueil intitulé : *Illustrium imagines*. Au XVIIe siècle, Giovanni Angelo Canini, peintre né à Rome, qui se rendit en France à la suite du cardinal Chigi, présenta à Louis XIV un volume dans lequel il avait réuni des têtes d'hommes illustres et de divinités païennes, dessinées d'après des pierres gravées et des marbres. Mario Antonio Canini, frère de Giovanni Angelo, acheva l'ouvrage que celui-ci avait laissé imparfait, et le publia sous le titre de *Iconografia* (Rome, 1669). J.-F. Bellori, antiquaire né à Rome, publia au même siècle un ouvrage important, qui avait pour titre : *Images des illustres philosophes, poètes, rhéteurs et orateurs de l'antiquité, tirées des médailles, des gemmes, des marbres et autres monuments anciens* (Rome, 1685).

Au XIXe siècle, Visconti entreprit l'*Iconographie ancienne*, ou *Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité*, dont il donna seul la première partie : *Iconographie grecque, avec notices chronologiques et historiques* (Paris, 1808). Il commença la seconde partie : *Iconographie romaine*, qui fut achevée par Antoine Mongez (1817-1825). A.-N. Didron a publié l'*Iconographie chrétienne* (Paris, 1843), qui fait partie de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Une autre *Iconographie chrétienne* a été mise au jour par l'abbé Crosnier (Paris, 1848), et L.-J. Guénebault a publié deux dictionnaires iconographiques : l'un, des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du XVIe siècle (Paris, 1844); l'autre, des figures et légendes des saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (1850).

La dénomination de « iconographie » ne s'applique d'ordinaire qu'aux figures et monuments de l'antiquité et du moyen âge; cependant, Fr.-S. Delpech commença, en 1823, une *Iconographie des contemporains*, collection de portraits lithographiés avec fac-similé.

ICONOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'iconographie : *Etudes, Connaissances* ICONOGRAPHIQUES. *Ouvrage* ICONOGRAPHIQUE.

ICONOLÂTRE (du gr. *eikôn, onos*, image, et *latreuein*, adorer) n. Nom donné par les iconoclastes aux catholiques, à cause du culte que ceux-ci rendent aux images, et que leurs adversaires considéraient comme une adoration.

ICONOLÂTRIE (*trî* — rad. *iconolâtre*) n. f. Adoration des images. V. IMAGE.

ICONOLÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport aux iconolâtres ou à l'iconolâtrie : *Culte* ICONOLÂTRIQUE.

ICONOLOGIE (*jî* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *logos*, discours) n. f. Interprétation, explication des images produites par les artistes anciens et modernes. ‖ Explication des figures allégoriques employées par les artistes anciens ou modernes. ‖ Art de tracer des figures emblématiques.

— ENCYCL. Une *Iconologie* fort curieuse a été commencée par le graveur Cochin le fils, en 1790, et terminée après sa mort par Gravelot (Paris, 1791). Elle se compose de 350 figures et explications de sujets, exécutés dans le style gracieux et frivole du temps.

ICONOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne l'iconologie.

ICONOLOGISTE (*jisst'*) ou **ICONOLOGUE** (*logh'*) n. Personne qui s'occupe d'iconologie; auteur d'un ouvrage iconologique.

ICONOMANE (du gr. *eikôn, onos*, image, et de *manie*) n. Personne qui aime jusqu'à la manie les images, les gravures, les peintures.

ICONOMANIE (*nî* — rad. *iconomane*) n. f. Amour excessif des images, des tableaux, des gravures, etc.

ICONOMAQUE (*mak'* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *makhê*, combat) n. m. Celui qui combat le culte des images. V. ICONOCLASTE.

ICONOMÈTRE (du gr. *eikôn, onos*, image, et *métron*, mesure) n. m. Appareil permettant de déterminer la distance focale de l'objectif photographique capable de donner en dimensions données l'image d'un sujet donné.

ICONOMÉTRIE (*trî* — rad. *iconomètre*) n. f. Mesure par l'image, ou mesure de l'image.

ICONONZO, localité de la république de la Nouvelle-Grenade (Etat de Cundinamarca), où existent, sur le torrent de Summa-Paz, deux magnifiques ponts naturels.

ICONOPHILE (du gr. *eikôn, onos*, image, et *philos*, ami) n. et adj. Se dit d'une personne qui aime les images, les estampes, tableaux, etc.

ICONOSCOPE (*skop'* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *skopeîn*, examiner) n. m. Instrument montrant, à échelle réduite, l'image d'un site que l'on se propose de photographier, et permettant ainsi de choisir le point de vue, l'objectif, la disposition convenables.

ICONOSTASE (*staz'* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *stasis*, station) n. f. Sorte de grand écran à trois portes, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration, et qui est ainsi nommé parce qu'il est couvert d'images de saints.

Iconostase.

ICONOSTROPHE (*strof'* — du gr. *eikôn, onos*, image, et *strephein*, tourner) n. m. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets, et dont les graveurs se servent pour copier leurs modèles.

ICOSAÈDRE (du gr. *eikosi*, vingt, et *édra*, base) n. m. Corps solide qui a vingt faces planes : *L'*ICOSAÈDRE *régulier est terminé par vingt triangles équilatéraux égaux.*

ICOSAGONE (du gr. *eikosi*, vingt, et *gonia*, angle) n. m. Polygone de vingt côtés, et par conséquent de vingt angles.

— ENCYCL. On inscrit l'*icosagone* régulier dans un cercle en y inscrivant d'abord le décagone régulier, divisant en deux parties égales les arcs sous-tendus par les côtés du décagone et joignant les milieux de ces arcs à leurs extrémités.

Le côté du décagone régulier a pour valeur :

$$a = \frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1);$$

celui de l'icosagone sera donné par la formule qui permet, connaissant le côté d'un polygone régulier et le rayon du cercle circonscrit, de calculer le côté du polygone régulier inscrit dans le même cercle et ayant un nombre double de côtés. (V. POLYGONE.) On obtient pour le côté de l'icosagone :

$$a' = R\sqrt{\frac{4 - \sqrt{10 + 2\sqrt{5}}}{2}}.$$

ICOSANDRE (du gr. *eikosi*, vingt, et *anêr, andros*, mâle) adj. Qui a vingt étamines ou plus : *Végétaux* ICOSANDRES. *Fleurs* ICOSANDRES. ‖ On dit aussi ICOSANDRIQUE.

ICOSANDRIE (*drî* — rad. *icosandre*) n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont vingt étamines ou plus, adhérant au calice (rosier, myrthe).

ICOSANDRIQUE adj. Bot. Syn. de ICOSANDRE.

ICOSIGONE (du gr. *eikosi*, vingt, et *gonia*, angle) n. m. et adj. Qui a vingt angles.

ICTÈRE (du lat. *icterus*, gr. *iktéros*, même sens) n. m. Pathol. Coloration jaune de la peau des tissus et des liquides de l'organisme. ‖ *Ictère bleu*, Nom impropre de la cyanose. ‖ *Ictère grave*. V. HÉPATITE. (Syn. JAUNISSE.)

— Bot. Jaunissement des plantes sous l'influence du froid et de l'humidité, quelquefois par l'action des champignons.

— ENCYCL. Pathol. L'*ictère* est caractérisé par une teinte jaune de la peau, des muqueuses et de la conjonctive oculaire. L'urine présente une teinte brun acajou, des reflets verdâtres et donne avec l'acide azotique les réactions caractéristiques de la *bile*. L'ictère est dû à un pigment provenant soit de la bile (ictère biliphéique, ictère vrai), soit du sang (ictère hémaphéique, pseudo-ictère); dans ce dernier cas, l'urine ne donne pas la réaction de la bile. (V. HÉMAPHÉISME.) Les ictères biliphéiques peuvent provenir d'un excès de production (polycholie) de la bile; mais la cause la plus fréquente est un obstacle à l'écoulement de la sécrétion hépatique : un calcul qui s'enclave dans le canal cholédoque, des corps étrangers ou des tumeurs (cancer, kyste hydatique) qui ferment ou qui compriment ce conduit. L'ictère peut encore exister dans certaines hépatites, dans des empoisonnements par ingestion ou par émanations putrides (ictère épidémique), et dans des affections dites *bilieuses* (rémittentes bilieuses paludéennes, fièvre jaune, fièvre à rechute, typhoïde bilieuse, etc.).

La rétention biliaire retentit sur tout l'organisme; outre l'ictère, on constate une diminution des pulsations cardiaques, parfois même de l'arythmie, du prurit, de l'anorexie, et souvent une véritable dyspepsie.

Le diagnostic symptomatique est facile; au contraire, il est parfois fort difficile de connaître la cause. On songera, tout d'abord, à une oblitération des voies biliaires, puis à une hépatite, à une tumeur, etc. On se rappellera, enfin, qu'une purgation intempestive peut provoquer ce symptôme. Le traitement dépendra du diagnostic pathogénique. Dans tous les cas, on cherchera à rétablir le cours normal de la bile par les cholagogues (rhubarbe, aloès, coloquinte, etc.), et, en même temps, on activera l'élimination rénale par les diurétiques (acétate, tartrate de potasse) et de grands lavements froids.

— *Ictère des nouveau-nés*. V. HÉMAPHÉISME.

— Art vétér. L'*ictère* ou *jaunisse* se reconnaît chez les animaux à la couleur jaune de la peau dans les parties dégarnies de poil, aux gencives et à la sclérotique ou blanc de l'œil. C'est un symptôme commun à beaucoup de maladies et accusant un obstacle à l'écoulement biliaire.

Ictère des poulains nouveau-nés. Cette maladie, souvent épizootique, paraît due à une infection microbienne par les vaisseaux ombilicaux. Le traitement est rarement efficace. On a proposé les sudorifiques; les antiseptiques mitus et extra sont préférables : salol ou naphtol à l'intérieur, et les solutions de sublimé à la plaie ombilicale; sérum artificiel en injection sous-cutanée.

Ictère des chiens. C'est une maladie toujours grave. Elle se présente généralement sous forme sporadique; assez souvent, aussi, sous forme épidémique dans les meutes. Le traitement qui doit être appliqué le plus rapidement possible, c'est, dans le premier cas, le calomel, administré à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme, deux ou trois jours de suite, jusqu'à purgation, et continuer ensuite par les alcalins laxatifs. Dans le deuxième cas, même traitement et, en même temps, sérum artificiel en injections sous-cutanées.

ICTÈRE ou **ICTERUS** (*kté-russ*) n. m. Nom scientifique du genre troupiale, type de la famille des *ictéridés*.

ICTÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les carouges, troupiales et genres voisins. (Les ictéridés se subdivisent en trois tribus : *ictérinés, agélainés, quiscalinés;* tous leurs représentants sont américains.) — *Un* ICTÉRIDÉ.

ICTÉRIE (*rî*) ou **ICTERIA** (*kté*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des viréonidés, tribu des *ictériinés*, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les ictéries sont des gobe-mouches, qui ont la taille et les mœurs des pies-grièches d'Europe, avec une livrée plus brillante, où dominent le vert et le jaune orange. L'espèce la plus répandue est l'*icteria virens*, de l'Amérique centrale et des Antilles.)

Ictérie.

ICTÉRIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des viréonidés, renfermant le seul genre *ictérie*. — *Un* ICTÉRIINÉ.

ICTÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *ictéridés*, comprenant les caciques, les troupiales et genres voisins, tels que *pendulinus* et *yphantes*. — *Un* ICTÉRINÉ.

ICTÉRIQUE (*rik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à l'ictère : *Teinte* ICTÉRIQUE. ‖ n. m. Personne atteinte d'ictère : *Un, Une* ICTÉRIQUE.

ICTÉROPODE (du gr. *iktéros*, jaunisse, et *pous, podos*, pied) adj. Qui a les pieds ou les pattes jaunes.

ICTICYON (*si*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des canidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. L'*icticyon venaticus*, encore mal connu, habite le Brésil. Les icticyons, par leur dentition, se rapprochent des chiens asiatiques du genre *cyon*. Ils n'ont pas de troisième dent mâchelière à la mâchoire supérieure, et la deuxième molaire de la mâchoire supérieure est très réduite.

Icticyon.

ICTINOS, architecte grec du siècle de Périclès. Il construisit le Parthénon d'Athènes (444-439) et le temple destiné aux initiés d'Eleusis. Ami de Phidias, il l'accompagna sans doute dans son exil, puisqu'on le retrouve à cette date en Arcadie, construisant, à Phigalie, le temple d'Apollon Epikourios, dont on admire encore les ruines.

ICTIS (*ktiss*) n. m. Sous-genre de putois, comprenant de nombreuses espèces réparties sur le globe. (L'espèce type des ictis est le putois des neiges [*ictis nivalis*], répandu dans l'Europe boréale et l'Asie occidentale.)

ICTITHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Paléont. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant des formes fossiles dans le miocène supérieur de Pikermi. (Par l'ensemble de leurs caractères, ces carnassiers forment le passage des civettes aux hyènes.)

ICTUS (*ktuss* — mot lat.) n. m. Métriq. Coup frappé en marquant le temps fort d'un pied. ‖ Temps fort marqué sur une syllabe. ‖ Le premier et le dernier temps forts d'un rythme ou groupe de sons correspondant à un vers.

— Musiq. Notes très fortes, très accentuées, qui se trouvent au premier et au dernier temps forts d'un rythme, sur lesquelles le rythme est pour ainsi dire appuyé.

— Pathol. Affection subite qui frappe comme un coup. ‖ *Ictus apoplectique*, Attaque d'apoplexie. ‖ *Ictus épileptique*, Crise d'épilepsie.

— ENCYCL. Musiq. L'*ictus* diffère de la *thésis*, qui est la première note du premier temps (temps fort) de chaque mesure. Dans un rythme, il peut y avoir plusieurs thésis, mais il ne peut exister qu'un ou deux ictus.

Dans l'exemple suivant, tiré de la *Traviata*, de Verdi,

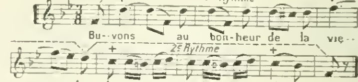

il y a quatre ictus marqués par le signe + et dix thésis, une sur chaque premier temps de la mesure.

ID., signe abréviatif du mot IDEM.

IDA, montagne de la Turquie d'Asie (Anatolie), au N. du golfe d'Edremid, haute, au Kas-Dagh, de 1.756 mètres. A son pied se développe la plaine de Troie; de ses hauteurs, couvertes de forêts épaisses, où la légende plaçait l'enlèvement de Ganymède, le jugement de Pâris, etc., descendent des ruisseaux célèbres : le Granique, le Scamandre, le Simoïs, etc.

IDA, un des principaux sommets de la Crète, dans la partie centrale de l'île, dressant à 2.456 mètres sa crête généralement couverte de neige, le Psiloriti. La légende veut que, dans les forêts qui couvrent ses flancs, Jupiter ait été nourri et élevé par les Corybantes.

IDA. Mythol. gr. Nymphe, fille de Melisses, roi de Crète. Elle fut une des nourrices de Zeus, et donna son nom au mont Ida. — Fille de Corybas. Elle épousa Lycaste, roi de Crète, et fut la mère de Minos.

IDA, planète télescopique, n° 243, découverte par Palisa, en 1884.

IDAARDERADEEL, ville des Pays-Bas (prov. de Frise); 5.270 hab.

IDACE, chroniqueur espagnol et évêque de Chaves (*Aquæ Flaviæ*), né à Jinzo de Lima en 394, mort après 468. Il visita l'Orient, connut saint Jérôme, fut chargé par le pape saint Léon de combattre les priscillianistes, et s'attira la colère des Suèves, qui le déposèrent en 461. Il a laissé une *Chronique*, allant de 361 à 468, et qui constitue, à partir de 427, une source pour l'histoire des invasions barbares en Espagne.

IDÆA. Myth. gr. Nom sous lequel Cybèle était adorée sur le mont Ida, en Phrygie, où elle avait un temple. — Surnom d'Aphrodite. — Fille de Dardanos, roi des Scythes. (Elle épousa Phinée, roi de Thrace, et abusa de l'influence qu'elle avait prise sur lui pour maltraiter et chasser les enfants qu'il avait eus de Cléopâtre.) — Mère de Teucros, qu'elle eut du dieu-fleuve Scamandre.

IDÆOS. Myth. gr. Fils de Dardanos. Il suivit son père dans sa fuite, et donna son nom au mont Ida, en Phrygie.

IDAHO, Etat des Etats-Unis, sur le revers occidental des montagnes Rocheuses, limité à l'O. par les Etats d'Orégon et de Washington, au N. par le Canada, à l'E. par le Montana et le Wyoming, au S. par l'Utah et le Nevada. Superf. 219.620 kilom. carr.; pop. 84.385 hab. Le sol est montagneux, boisé au versant des montagnes Rocheuses, dénudé et à forme de steppe dans les basses vallées des rivière Snake, du Saumon et Boisé, qui sont les cours d'eau les plus importants de ce pays sec, peu fertile, au climat dur et inégal, comme celui de tout le Grand Bassin américain. L'Idaho a été élevé au rang d'Etat en 1890, après avoir été peuplé, au détriment des Indiens, aujourd'hui cantonnés en des réserves, par les chercheurs d'or. Il contient un certain nombre de gisements précieux : or, argent, étain, cuivre, mercure, en voie d'exploitation, des carrières de marbre et d'ardoise; l'agriculture, par contre, est réduite à quelques exploitations dans les vallées. — *Boisé-City*, la capitale, et Idaho-City sont les principales agglomérations de l'Etat.

IDAHO-SPRINGS, ville des Etats-Unis (territoire du Colorado), ch.-l. du comté de Clear Creek, dans les Snowy-Mounts; 1.340 hab. Exploitation de quartz aurifère; aux environs, sources alcalines chaudes, très fréquentées l'été.

IDALIE (*li*) ou **IDALIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des doridides, comprenant quelques espèces propres aux mers d'Europe. (L'*idalia aspersa*, longue de 12 à 15 millimètres, habite les mers du nord.)

IDALIE (lat. *Idalium* ou *Idalia*), ville antique de l'île de Chypre, consacrée, comme Amathonte et Paphos, à Aphrodite. C'est dans les bois idaliens qu'Adonis fut tué par un sanglier. Détruite par des tremblements de terre, l'Idalie n'existait plus au temps de Pline. Le petit village de *Dalin* ou *Idalion* occupe son emplacement.

IDALIEN, ENNE (*li-in, èn'*), habitant du mont Ida (Troade). — *Les* IDALIENS.

— Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple à Idalie, dans l'île de Chypre.

— Adjectiv. Qui se rapporte au mont Ida (Troade) ou à Idalie (Chypre) : *Les temples* IDALIENS.

IDANHA-A-NOVA, ville du Portugal (prov. de Beira [distr. de Castello-Branco]), sur le Ponsul, affluent du Tage; 3.000 hab. Ch.-l. de concelho.

IDANHA-A-VELHA (en lat. *Igædita, Egiditania*), ville naguère importante de Portugal (prov. de Beira [distr. de Castello-Branco]), sur le Ponsul. Eglise paroissale, construite par les Goths. Patrie du roi Wamba.

IDANTE n. m. Groupement d'ides.

— ENCYCL. Biol Dans la théorie de Weismann, les particules représentatives des propriétés des êtres vivants ou *biophores*, dont l'ensemble constitue l'*idioplasma*, sont groupées en particules complexes, appelées *déterminants*, lesquelles se réunissent elles-mêmes en agglomérations désignées sous le nom de *ides*, invisibles au microscope, qui ont la propriété de représenter et de transmettre héréditairement des particularités de la structure des êtres vivants. Les *idantes* ne seraient autres que les *chromomères*, entrant dans la constitution des chromosomes.

IDANTHYRSE, roi de Scythie, dont parle Hérodote (VIe s. av. J.-C.). Vers 508, Darius envahit la Scythie et le somma de combattre ou de se soumettre. Idanthyrse se borna à lui envoyer un rat, une grenouille, un oiseau et cinq flèches. Ce présent symbolique signifiait que, si les Perses ne s'envolaient pas dans les airs comme les oiseaux, s'ils ne se cachaient pas sous terre comme des rats, ou dans l'eau comme des grenouilles, ils n'échapperaient pas aux flèches des Scythes. La Scythie devint, en effet, le tombeau de la formidable armée de Darius.

IDAR, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenburg [princip. de Birkenfeld]), sur l'*Idarbach*, affluent de la Nahe; 2.536 hab. Bijouterie.

IDAS. Myth. gr. Fils du roi Alphareus, ou plutôt de Poseidon et d'Aréné. Il était frère de Lyncée. Il s'éprit de Marpessa, fille d'Evenos, que lui disputa Apollon. Il enleva la jeune fille au moyen d'un char ailé, que lui avait donné son père, rencontra à Messène Apollon, qui entra en lutte avec lui. Mais Zeus intervint, laissa Marpessa libre de choisir entre les deux prétendants, et celle-ci prononça en faveur d'Idas, qui la rendit mère de Cléopâtre et d'Alcyone. Idas prit part, ainsi que son frère, à l'expédition des Argonautes. Ils entreprirent ensuite, avec Castor et Pollux, une expédition en Arcadie. Les Dioscures refusèrent de donner à leurs alliés une part du butin. Une lutte s'engagea, dans laquelle Lyncée fut tué. Idas fut foudroyé par Zeus.

IDAS (*dass*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mytilidés, comprenant des formes abyssales de l'océan Atlantique. (Les idas ont une coquille oblongue, en losange, mince et nacrée, avec des stries entre-croisées, et recouverte par un épiderme poilu.)

IDDA (*Iddah, Atta*), ville de l'Afrique occidentale, sur la rive gauche du Niger, à 150 kilom. en aval du confluent du Niger avec la Bénoué. Environ 10.000 hab. La plupart des habitants sont des nègres qui parlent la langue haoussa.

IDE n. m. Dans l'ancien jeu du piquet à écrire, Chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un pari.

IDE n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant une espèce d'Europe.

— ENCYCL. L'*ide* commun ou mélanote (*idus jeses*), appelé aussi *able jesse*, *able ide*, est un grand gardon, à dos noirâtre, plus ou moins métallique, qui atteint 30 centimètres de long. Très répandu dans l'Europe centrale et orientale, il ne se trouve guère que dans le nord et l'ouest de la France, dans la Somme, la Meuse, la Moselle.

Ide.

IDE n. m. Biol. Elément complexe du plasma germinatif, dans la théorie de Weismann. V. IDANTE.

IDE (la bienheureuse), comtesse de Boulogne, née à Bouillon vers 1040, morte en Picardie en 1113. Fille de Godefroi le Barbu, duc de Brabant, elle épousa Eustache II, comte de Boulogne, dont elle eut trois fils : Godefroi de Bouillon, le héros de la première croisade; Eustache, comte de Boulogne, et Baudoin, roi de Jérusalem. Devenue veuve vers 1080, elle fonda un grand nombre d'églises et de monastères : Saint-Wulmer de Boulogne, Saint-Wulmer-aux-Bois, Notre-Dame-de-la-Chapelle et Saint-Waast, où son corps fut enseveli. — Fête le 13 avril.

IDÉABLE adj. Qui peut être compris, qui est intelligible, qui peut être le sujet d'une idée : *On peut donc conclure que l'erreur est imaginable, mais qu'elle n'est pas* IDÉABLE *ou compréhensible*. (De Bonald.)

IDÉAL, ALE, AUX (du lat. *idealis*, même sens) adj. Qui n'existe que dans l'idée, dans l'imagination, dans l'entendement, qui est conçu sans être réel : *L'homme de lettres élève autour de lui un monde* IDÉAL, *auquel il donne la réalité de la vie*. (Berryer.) ‖ Qui possède la suprême perfection : *Une vertu, Une beauté* IDÉALE.

IDÉAL (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Perfection suprême ou typique qui n'existe que dans l'imagination : *L'*IDÉAL *est l'essence de la poésie*. (Guizot.) ‖ Pl. *Des* IDÉAUX *ou* IDÉALS.

— ENCYCL. B.-arts. Il n'est pas de mot dont la signification soit moins définie. L'*idéal* n'est pas l'image de la réalité, ni la fantaisie d'une imagination qui crée des chimères. L'idéal n'est pas l'idée. Celle-ci est abstraite et générale; l'idéal a quelque chose de concret, de sensible, d'individuel. On se le représente avec une forme plus ou moins déterminée, car on le conçoit comme pouvant être de plus en plus réalisé, bien qu'il ne le soit jamais, car il s'élève à mesure que la réalité se rapproche de lui. Il marque le degré de plus en plus élevé de perfection auquel tend une qualité, un acte, ou un être.

Tout créateur, peintre, statuaire ou poète, a un idéal, modèle intérieur qu'il s'efforce de réaliser. Cet idéal est individuel, variable avec les artistes, exprimant leur manière particulière de penser ou de sentir. Mais n'y a-t-il pas un idéal qui domine tous ces idéaux particuliers et qui permette de les juger? D'après Platon, l'idéal a une réalité objective; il est la réalité même; il est l'idée du Beau ou du Bien ou du Vrai, qui, résidant dans l'esprit de l'homme, lui permet d'apprécier par comparaison toutes les beautés de l'art ou de la nature, tous les actes de la volonté, toutes les affirmations de l'intelligence.

Cette théorie de Platon est difficilement acceptable, surtout en ce qui concerne l'idéal esthétique. Cet idéal, en effet, on ne peut pas le décrire, on ne peut dire s'il est unique ou multiple. Le même idéal du beau s'appliquera-t-il à la beauté des sons, des formes, des couleurs? L'artiste, pour le produire, n'a-t-il qu'à le copier?

S'il n'existe pas un idéal objectif, comment apprécie-t-on les différents degrés de la beauté? Par la satisfaction donnée au besoin plus ou moins développé et conscient de nos facultés, besoin que la contemplation des objets beaux satisfait et développe. Nous jugeons de la beauté par l'émotion qu'elle provoque en nous. Elle nous satisfait d'autant plus qu'elle répond mieux à l'objet demandé par nos facultés, c'est-à-dire à notre idéal.

IDÉALEMENT adv. D'une manière idéale.

IDÉALISATEUR, TRICE n. Celui, celle qui idéalise : *Un puissant* IDÉALISATEUR. *L'artiste n'est qu'un* IDÉALISATEUR.

IDÉALISATION (*si-on*) n. f. Action ou pouvoir d'idéaliser; résultat de cette action : *L'*IDÉALISATION *est la qualité la plus merveilleuse de l'artiste*.

IDÉALISER v. a. Rendre idéal, donner une perfection idéale à : IDÉALISER *un modèle*.

S'idéaliser, v. pr. : *Tout peut* S'IDÉALISER.

IDÉALISME (*lissm'* — rad. *idéal*) n. m. Philos. Nom donné à divers systèmes de philosophie, qui nient la réalité individuelle des choses distinctes du « moi », et n'en admettent que l'idée : *L'*IDÉALISME *de l'école d'Elée*. (S'oppose, suivant les cas, à *sensualisme*, à *matérialisme*, et, le plus souvent, à *réalisme*.)

— Doctrine qui admet, pour les œuvres littéraires et artistiques, l'existence et la recherche d'un idéal : *La renaissance de l'*IDÉALISME. (S'oppose, dans ce sens, à *réalisme* et à *naturalisme*.)

— ENCYCL. Philos. Le mot *idéalisme* est un des plus vagues de la terminologie philosophique. Employé dans des sens différents, quoique cependant voisins les uns des autres, il ne peut guère être défini exactement, pour chacun de ces sens, que par rapport au terme contraire. Dans sa division des théories philosophiques, V. Cousin met en regard les systèmes « sensualistes » et les systèmes *idéalistes*. Les premiers font dériver toutes nos connaissances de la sensation, les seconds admettent la participation de la raison, antérieure à la connaissance. Ce sens est maintenant hors d'usage. Si l'on oppose « idéalisme » à « matérialisme », on voit nettement qu' « idéalisme » signifie tout système qui admet l'existence d'un principe autre que la matière. Mais c'est en opposant « idéalisme » à « réalisme » que l'on peut enfin déterminer précisément le sens usuel de ce terme en philosophie. L'idéalisme est la théorie qui nie l'existence du monde extérieur. Les premiers idéalistes appartiennent à l'école d'Elée : pour les idéalistes éléates, tout ce qui forme le monde extérieur : l'espace, le temps, la matière, le mouvement, ne sont qu'apparence vaine. Descartes peut être considéré comme le fondateur de l'idéalisme moderne : nulle part il ne démontre l'existence réelle du monde objectif. Après Descartes, l'idéalisme suit deux directions : l'une empirique, l'autre rationaliste, suivant que l'étude du problème de l'existence réelle des choses extérieures s'appuie sur la critique des données sensibles, ou, en outre, sur les catégories de la raison pure. L'idéalisme empirique est représenté par Berkeley, Hume, Stuart Mill, l'idéalisme rationaliste par Kant et ses successeurs. (Leibniz peut aussi être compté parmi les idéalistes, bien qu'il admette l'existence d'une matière, mais d'une matière de même nature que l'esprit.) Pour Kant, le *noumène*, cause de nos sensations, existe; mais à cette constatation de son existence se borne toute notre connaissance. L'idéalisme kantien est appelé aussi *idéalisme transcendantal*. Fichte n'admet d'autre principe que le « moi », qui engendre le « non-moi », le monde extérieur, qui est ainsi de même nature que le moi; c'est l'*idéalisme subjectif*. Schelling rend au non-moi une existence indépendante et le fait dériver, comme le moi, d'un principe supérieur; c'est l'*idéalisme objectif*. Enfin, Hegel donne à l'idéalisme une forme plus hardie encore et attribue aux choses comme explication et comme origine l'idée pure, l'abstraction logique : la vérité précède et engendre l'être. C'est l'*idéalisme absolu*.

IDÉALISTE (*lisst'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'idéalisme : *Doctrine, Philosophe* IDÉALISTE.

— Qui poursuit l'idéal : *Artiste, Ecrivain* IDÉALISTE.

— n. m. Partisan de l'idéalisme, en philosophie, en littérature et dans les arts : *Les* IDÉALISTES *de l'école d'Elée*.

IDÉALISTIQUE (*stik'*) adj. Qui a rapport à l'idéalisme : *Tendances* IDÉALISTIQUES. (Ne se dit jamais des personnes.)

IDÉALITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est idéal : *L'*IDÉALITÉ *est opposée à la* RÉALITÉ. ‖ Disposition de l'esprit à donner à tout un caractère idéal.

— Au plur. Rêveries, chimères : *Se perdre dans les* IDÉALITÉS.

IDÉATION (*si-on*) n. f. Formation de l'idée : *Les opérations de l'*IDÉATION *sont directement influencées par les sensations et par les affections qu'elles provoquent dans le moi sensible*.

IDÉE (lat. *idea*, même sens; du gr. *idéa*, aspect, vue, image) n. f. Représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit reçoit ou qu'il se forme de quelque chose : IDÉE *nette, vague, juste, fausse*. *L'*IDÉE *est la chose même conçue*. (Desc.) ‖ Type modèle éternel de ce qui existe ou existera : *Les* IDÉES *de toutes choses sont en Dieu*. ‖ Ensemble de notions que l'on possède ou que l'on se forme sur un objet : *Donner une* IDÉE *de son projet. L'*IDÉE *que l'on se fait des Chinois*.

— Opinion, manière de voir; intention arrêtée : *Changer d'*IDÉE. *Avoir une* IDÉE. *Travailler au succès d'une* IDÉE. ‖ Système philosophique ou autre : *L'*IDÉE *fouriériste*. *L'*IDÉE *saint-simonienne*.

— Conception littéraire ou artistique. (Se dit particulièrement des conceptions qui ont quelque chose d'original ou de fécond) : *Certains poètes brillent par l'expression et pèchent par l'*IDÉE. ‖ Pensée première : *Les Grecs ont emprunté des Egyptiens l'*IDÉE *de la forme des temples*. (Barthel.)

— L'esprit qui conçoit : *Avoir quelque chose en l'*IDÉE. ‖ Image, souvenir : *Evoquer une chère* IDÉE. ‖ Imagination : *Le bonheur consiste à être heureux en* IDÉE.

— Fam. Chimère, chose imaginaire, qui n'est pas ou qui ne saurait être : *Se faire des* IDÉES. *C'est une* IDÉE.

— Pop. Très petite quantité : *Boire une* IDÉE *de liqueur. Reculer une* IDÉE *vers la gauche*.

— Littér. et b.-arts. Première conception; esquisse, ébauche : *Une* IDÉE *de tableau. Jeter une* IDÉE *sur le papier*.

— Philos. *Idée abstraite*, Celle qui, indépendante de tout objet individuel, peut s'appliquer à l'espèce entière, à une foule d'objets. ‖ *Idées adventices*. V. ADVENTICE. ‖ *Idée concrète*, Celle qui est considérée dans un objet individuel. ‖ *Idées factices*. V. FACTICE. ‖ *Idée formelle* ou *subjective*, Idée considérée dans l'esprit où elle s'est formée. ‖ *Idées innées*, Celles qui sont considérées comme naturelles à l'âme et ne lui étant apportées par aucun fait extérieur. ‖ *Idée objective*, Idée considérée dans l'objet dont elle est l'image. ‖ *Idée physique*, Celle qui est produite par la sensation. ‖ *Idée pure*. Dans le système de Kant, Concept rationnel qui ne peut être fourni par l'expérience. ‖ *Idée adéquate*. V. ADÉQUAT.

— Loc. div. : *Idée fixe*, Pensée dominante, dont on est obsédé. ‖ *Idée creuse*, Chimère. ‖ *Avoir idée, une idée, l'idée de*, Penser, connaître, se représenter : *Les Arabes, à l'époque de Mahomet, n'*AVAIENT *pas* L'IDÉE *d'un ouvrage de longue haleine*. (Renan.) ‖ *On n'a pas idée de, On ne saurait se faire une idée de*, C'est une chose extraordinaire, choquante : ON N'A PAS IDÉE D'*une telle prétention*. ‖ *Idée de derrière la tête*, Idée que l'on sous-entend et qu'on laisse deviner plutôt qu'on ne l'exprime. ‖ Fam. *Donner des idées à quelqu'un*, Lui inspirer des pensées amoureuses. ‖ *Donner une idée d'une chose, etc.*, La faire concevoir en gros. ‖ *Le pays des idées*, Région imaginaire où l'on relègue ce qui n'existe pas.

— ENCYCL. Philos. L'*idée* ou *concept* se distingue de la perception des objets concrets et même de « l'image générique », qui est comme une sorte de photographie composite, obtenue par élimination des traits distinctifs et conservation des traits communs à plusieurs individus. L'idée est un produit de l'abstraction; c'est pourquoi elle est ordinairement générale; cependant, l'idée de Dieu, par exemple, est un concept particulier. Peut-on avoir dans l'esprit autre chose que la représentation d'êtres concrets, d'individus, de grandeur, de forme et de qualités déterminées? Tel est le problème résolu de diverses façons par les philosophes. V. CONCEPTION, NOMINALISME, RÉALISME, INNÉITÉ.

Idées de Mme Aubray (LES), comédie en cinq actes, d'Alex. Dumas fils (Gymnase, 1867). — Mme Aubray a des *idées* à elle : elle prend pour règle les enseignements de l'Evangile et notamment la parabole du Christ sur la « brebis égarée ». Aussi, après avoir reçu la confession

de Jeannine, une fille devenue mère, que la pauvreté, la solitude, l'ignorance ont égarée un instant, se met-elle en tête de la ramener au bercail et de la marier. Elle croit lui découvrir un mari dans la personne de Valmoreau, un jeune viveur qui cherche à se ranger. Mais elle s'aperçoit trop tard que son propre fils, Camille, qu'elle a élevé dans ses idées de sentimentalité héroïque, aime passionnément Jeannine et veut l'épouser. La mère, éperdue, reprise par le préjugé mondain, s'écrie d'abord : « Jamais ! C'est impossible ! » Mais la logique de l'*idée* et la vertu de l'Evangile finissent par être les plus fortes. Comme Jeannine veut se sacrifier, et, pour détacher Camille d'elle, s'accuse de fautes imaginaires, Mme Aubray, redevenue elle-même et libérant définitivement son âme, crie à son fils : « Elle ment ! Epouse-la ! »

IDÉEL, ELLE (*dé-él*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'idée : *La pureté* IDÉELLE *des concepts.*

IDÉEN, ENNE (*dé-in, èn*) adj. Qui appartient au mont Ida, en Crète : *Les eaux thermales* IDÉENNES.

— Antiq. gr. *Dactyles idéens*, Divinités qu'on honorait sur le mont Ida, en Crète. V. DACTYLES.

IDÉER v. a. Concevoir, avoir en soi l'idée de : *Le mot* IDEER *me paraît préférable à ceux de* COMPRENDRE *et de* CONCEVOIR. (De Bonald.)

IDELES, petite ville du Sahara central, fondée en 1822, à quelque distance et sur la rive gauche de l'Igharghâr, qui sert à cet endroit de la région montagneuse du Ahaggar, par le chef de la confédération des Imohagh du Ahaggar, El-Hadj-Amed ben-Hadj-el-Bekri.

IDEM (*dèm'* — mot lat. signif. *le même, la même chose*) pron. démonstr. m. Le même, la même personne, la même chose, ou adv. De même. (Terme familier, qui s'emploie surtout dans les inventaires, les cartes de restaurateur, les énumérations, etc. : *Le père est coquin, le fils* IDEM. *Bifteck aux pommes,* IDEM *au cresson.*) ‖ Par abrév., on écrit ID.

IDÉMISTE (*misst'* — du lat. *idem*, le même, de même) n. et adj. Se dit, par plaisanterie, d'une personne qui n'a pas d'opinions propres, qui admet toujours celles des autres, qui les laisse parler et répète leurs paroles ou opine du bonnet.

IDENTIFICATION (*dan, si-on*) n. f. Action d'identifier ; production de l'identité : *L'*IDENTIFICATION *de deux genres de plantes, de deux idées.*

IDENTIFIER (*dan* — du lat. scolast. *identificare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous identifiions. Que vous identifiiez*) v. a. Rendre ou déclarer identique : IDENTIFIER *deux genres.* ‖ Par ext. *Identifier un nom de lieu*, Trouver le nom moderne qui correspond au nom ancien.

— Algèbr. *Identifier deux polynômes*, Ecrire algébriquement les conditions nécessaires et suffisantes pour que les deux polynômes soient identiques.

S'identifier, v. pr. Etre identifié, confondu en un seul objet : *Le droit public et le droit des gens tendent à* S'IDENTIFIER. ‖ Par exagér. S'unir étroitement, se confondre en quelque sorte : *Deux associés qui* S'IDENTIFIENT.

IDENTIQUE (*dan-tik'* — lat. scolast. *identicus*, même sens) adj. Qui est le même, qui ne fait qu'un, qui est compris sous une même idée : *Dieu est* IDENTIQUE *avec le monde.* (H. Heine.)

— Par exagér. Tout à fait semblable : *Il ne peut y avoir d'union intime qu'entre des êtres* IDENTIQUES. (Ch. Nod.)

— Logiq. *Proposition identique*, Tautologie, proposition dont l'attribut est implicitement ou explicitement identique au sujet, comme les suivantes : *Le tout est égal à la somme des parties. Ce qui est dit est dit.*

— Algèbr. *Polynômes identiques*, Polynômes qui présentent des caractères d'identité.

— Minér. *Chaux identique*, Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois de décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique.

— Subst. n. m. : *Le principe des* IDENTIQUES. V. l'encycl.

— ENCYCL. Douane. Au point de vue douanier, il existe une théorie dite de l'*identique*, par opposition à celle dite de l'*équivalent*. La question qui se pose est la suivante : dans le cas de marchandises étrangères entrant en franchise sous le régime de l'admission temporaire, doit-on, dans les délais prescrits par la loi, exporter les produits mêmes qui ont été importés (théorie de l'*identique*) ou simplement l'*équivalent*, c'est-à-dire une quantité quelconque équivalente de la même marchandise, au lieu de cette marchandise elle-même?

IDENTIQUEMENT (*dan, ke-man*) adv. D'une manière identique.

IDENTITÉ (*dan* — du lat. *identitas*, même sens) n. f. Caractère de ce qui est identique : *L'*IDENTITÉ *de deux propositions, de deux membres d'une équation.* ‖ Etat d'une chose qui demeure toujours la même : *Notre* IDENTITÉ *continue n'est autre chose que notre durée.* (Royer-Collard.)

— Par exagér. Accord intime : *Il y a* IDENTITÉ *entre le bien-être et la vertu.* (Proudh.)

— Dr. Ensemble de circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée : *Etablir son* IDENTITÉ *en produisant sa carte d'électeur.*

— Mathém. Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes. (Lorsqu'on a résolu une équation et que l'on y remplace l'inconnue par une des racines trouvées, on doit tomber sur une *identité*. On indique quelquefois l'identité algébrique par le signe ≡ ; ainsi : $(a+b)^2 \equiv a^2+2ab+b^2$ est une identité.)

— Milit. *Plaque d'identité*, Plaque en maillechort, que tout militaire doit porter, en temps de guerre, suspendue au cou sous ses effets, et qui est destinée à permettre de constater l'identité des hommes tués ou blessés, relevés sur le champ de bataille. (Sur l'une de ses faces se trouvent le nom, le prénom usuel et la classe de l'homme ; sur l'autre, l'indication de sa subdivision de région et son numéro au registre matricule du recrutement.)

Plaque d'identité : 1. Recto ; 2. Verso.

— Philos. Sentiment de la persistance du MOI : *L'*IDENTITÉ *du moi est un fait de conscience et de mémoire.* ‖ *Principes d'identité.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Philos. *L'identité* est, pour une donnée, pour un terme quelconque de la pensée, ce caractère qui consiste à être lui-même, et non un autre. Quelle que soit la nature réelle des objets qu'étudient la science et la philosophie, il faut, pour que l'esprit puisse poser un terme quelconque, qu'avant même de le définir et de le relier aux autres termes, il le conçoive comme identique à lui-même. Aussi les philosophes, dans leur théorie de la connaissance, comptent-ils généralement parmi les principes de la raison un principe d'identité, qu'ils formulent ainsi : A est A. Ce principe est un principe logique; il exprime la possibilité, il ne suffit pas à fonder l'existence.

L'un des termes auxquels l'application du principe d'identité est particulièrement intéressante en philosophie est le sujet pensant. On appelle souvent *identité du moi* ce caractère de chaque sujet individuel de rester lui-même à travers le temps, malgré les modifications qu'il subit. Mais il serait peut-être plus précis d'appeler *continuité* l'identité persistante d'un être considéré dans son développement à travers le temps.

— Dr. En matière civile, on a recours à la constatation de l'*identité* dans le cas où un absent revient réclamer ses biens, après un long espace de temps. En outre, il est souvent nécessaire d'établir l'identité d'une personne, dans les questions relatives aux successions ou à la généalogie d'une famille, et alors, l'identité se prouve par les moyens qui servent à fonder l'état civil.

En matière criminelle, la loi, en certaines occasions, a tracé des règles spéciales pour reconnaître l'identité d'un individu. Il en est ainsi lorsque, après une condamnation pour homicide, il se révèle des indices suffisants propres à faire croire à l'existence de la prétendue victime de l'homicide (C. instr. crim., art. 443 et suiv.). [V. REVISION.] Il en est ainsi encore en ce qui concerne les condamnés qui se sont évadés et ont été repris (C. instr. crim., art. 518 à 520).

Les lois sur la récidive et la relégation ont amené, parmi les délinquants, un nombre considérable de dissimulations d'identité; mais, grâce à l'adoption de l'anthropométrie, il est possible de contrôler avec certitude l'identité déclarée. V. ANTHROPOMÉTRIE.

IDÉOGÉNIE (*jé-nî* — de *idée*, et du gr. *gennân*, engendrer) n. f. Philos. Origine et formation des idées.

IDÉOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Qui se rapporte à l'idéogénie.

IDÉOGRAMME (du gr. *idéa*, idée, et *gramma*, caractère) n. m. Signe qui exprime l'idée, et non les sons du mot qui représenterait cette idée : *Les chiffres arithmétiques sont des* IDÉOGRAMMES. V. IDÉOGRAPHIE.

IDÉOGRAPHIE (*fî* — du gr. *idéa*, idée, et *graphein*, écrire) n. f. Représentation directe des idées par des signes qui en figurent l'objet.

— ENCYCL. *L'idéographie* s'oppose au système d'écriture dit *phonétique*, où les signes représentent des sons et non des idées. Le type le plus clair et le plus commun d'idéographie est la série de chiffres, romains ou arabes. Les signes 1, 2, 3, etc., ou I, II, III, etc., représentent en effet des idées identiques chez des peuples parlant des idiomes très différents. L'écriture chinoise actuelle et l'ancienne écriture égyptienne font usage de l'idéographie, mais non pas d'une façon exclusive. C'est ainsi qu'en chinois il y a à la fois des signes idéographiques (environ 200) et des signes phonétiques. Les premiers sont de vrais dessins, à la vérité imparfaits : par exemple, les images d'un arbre, d'un chien, du soleil; l'image de l'eau et celle d'un œil, juxtaposées, rendent l'idée d'*entendre*. Les hiéroglyphes d'Egypte sont les uns phonétiques, les autres figuratifs ou idéographiques. Ces derniers, analogues aux caractères figuratifs du chinois, laissent plus aisément transparaître l'idée.

IDÉOGRAPHIQUE (*fik* — rad. *idéographie*) adj. Qui représente immédiatement les idées à l'aide de signes graphiques : *L'écriture des Chinois est en partie* IDÉOGRAPHIQUE.

IDÉOGRAPHIQUEMENT (*fi-ke-man*) adv. A la manière idéographique.

IDÉOGRAPHISME (*fissm'*) n. m. Système d'écriture consistant à se servir d'idéogrammes. A peu près syn. de IDÉOGRAPHIE.

IDÉOLOGIE (*jî* — de *idée*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science, théorie des idées. ‖ Doctrine qui fait consister la recherche philosophique dans l'étude des idées prises en elles-mêmes et de leurs rapports entre elles, abstraction faite de toute considération métaphysique. ‖ Ensemble du mouvement intellectuel dû aux idéologues.

IDÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'idéologie : *L'école* IDÉOLOGIQUE *est la fille naturelle de Locke.* (V. Cousin.)

IDÉOLOGUE (*logh'*) n. Partisan de l'idéologie. ‖ Par ext., et souvent par dénigr., Personne qui s'occupe de rêveries philosophiques, d'abstractions. (On dit aussi IDÉOLOGISTE.)

— ENCYCL. Les *idéologues* ne se livrent pas tous à l'analyse de l'esprit humain, mais ils attachent tous une certaine importance à la connaissance des facultés intellectuelles et admettent la méthode d'observation indépendante de toute métaphysique que pratiquait Condillac et que préconisait Destutt de Tracy. Napoléon, en rapprochant les expressions « idéologues » et « métaphysiciens nébuleux », ne paraît pas avoir eu une idée exacte de ce qu'ils étaient.

L'école idéologique a exercé une grande influence à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe. L'Institut, au moment de sa création, ne comprenait guère que des idéologues. Ils furent les inspirateurs de l'enseignement donné dans les établissements créés par la Convention. Ils eurent aussi une grande place dans les assemblées politiques. Leur organe fut la « Décade philosophique ». On peut ranger au nombre des idéologues : Condorcet, Sieyès, Lakanal, Volney, Garat, Laplace, Pinel, Cabanis et Destutt de Tracy. Cabanis et Destutt de Tracy eurent pour auxiliaires, disciples et continuateurs : Daunou, Benjamin Constant, Lamarck, Broussais, Ampère, de Gerando, enfin Laromiguière. Napoléon les combattit, parce qu'il trouvait la plupart d'entre eux au nombre de ses adversaires.

IDÉOPLASTIE (*stî* — du gr. *idéa*, et *plastês*, qui façonne) n. f. Réalisation matérielle, des idées chez les individus hypnotisés.

IDÉOPSIDE ou **IDEOPSIS** (*dé-o-psiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des danaïnés, comprenant six espèces de la région indo-malaise.

— ENCYCL. Les *idéopsides* sont de belles et grandes danaïdes, grises ou jaunes, largement tachées ou bordées de noir; elles sont répandues de l'Inde-Chine à la Nouvelle-Guinée, comme l'*ideopsis Daos*, de l'Inde, de la Chine, de la Malaisie. L'*ideopsis Chloris*, des Moluques, est jaune, bordée de brun.

Idéopside (réd. 3 fois).

IDES (du lat. *idus*, même sens) n. f. pl. Quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre; treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain ‖ *Second, troisième, quatrième,... huitième jour des ides*, Premier, second, troisième,... septième jour avant les ides : *Le* HUITIÈME JOUR DES IDES *arrivait le lendemain des nones.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Les ides de mars**, Epoque à laquelle César fut assassiné. Plutarque raconte que, longtemps avant le meurtre du dictateur, un devin l'avait averti de se défier des *ides de mars*. Comme César se rendait au sénat, il rencontra le devin et lui dit en riant : « Nous voici arrivés aux *ides de mars*. — Oui, répondit celui-ci, mais elles ne sont pas encore passées. » Les *ides de mars* désignent, par allusion, une époque dangereuse à passer, et pour laquelle de fâcheux pronostics ont été faits.

IDÉSIA (*dé-zi*) n. m. Genre de bixacées flacourtiées, comprenant un grand arbre du Japon, à fruit comestible. (L'*idesia polycarpa*, cultivé dans les jardins botaniques d'Europe, est remarquable par ses fleurs dioïques ou apétales, disposées en longues grappes axillaires ou terminales.)

IDEVILLE (Henri-Amédée LE LORGNE, comte D'), publiciste français, né à Saulnat (Puy-de-Dôme) en 1830, mort à Paris en 1887. Il fut secrétaire d'ambassade à Turin (1859), à Rome, à Dresde, à Athènes (1868), quitta la diplomatie après 1870, et fut quelque temps préfet d'Alger sous Mac-Mahon (1873). On lui doit de nombreux ouvrages : *Journal d'un diplomate en Italie* (1872-1873) ; *Journal d'un diplomate en Allemagne et en Grèce* (1875) ; *Pie IX, sa vie, sa mort* (1878) ; *Victor-Emmanuel II* (1878) ; *le Maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime* (1881-1883) ; *le Comte Pellegrino Rossi* (1887) ; etc.

IDIE (*dî*) ou **IDIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant quelques espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (Les idies sont des mouches de taille médiocre, vertes, bronzées ou jaunes. L'*idia fasciata*, noire verdâtre, rayée de gris et de fauve, se trouve en France.)

Idie (gr. 2 fois).

IDIOBLASTE (*blasst'* — du gr. *idios*, particulier, et *blastê*, production, pousse) n. m. Nom donné par Sachs à des cellules irrégulièrement ramifiées, isolées au milieu d'un tissu très différent d'elles. (Elles constituent des phytocètes rameux qui, dans certaines feuilles, sont un organe de soutien.)

IDIOCÈRE (*sèr*) ou **IDIOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des passidés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les idiocères sont de petites cicadelles allongées, à large tête transversale, à ailes en toit. L'*idiocerus vitreus* habite la France.)

IDIOCÈTE (*sèt'*) n. m. Genre de mammifères cétacés, voisins des baleines, fossiles dans les terrains tertiaires.

IDIOCRASIE n. f. Méd. V. IDIOSYNCRASIE.

IDIOCTIS (*ktiss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant une espèce australienne. (Les *idioctis* sont des mygales intéressantes par leurs terriers façonnés en Y, à parois revêtues de soie et à opercule rond.)

IDIOCYCLOPHANE (*si* — du gr. *idios*, propre; *kuklos*, cercle, et *phanos*, lumineux) adj. Se dit d'un cristal où l'on aperçoit à l'œil nu des anneaux colorés.

IDIO-ÉLECTRICITÉ n. f. Qualité de ce qui est idio-électrique.

IDIO-ÉLECTRIQUE (du gr. *idios*, propre, et de *électrique*) adj. Physiq. Se dit des corps qui s'électrisent directement par le frottement : *Les résines, les poils d'animaux, la soie, la laine, sont* IDIO-ÉLECTRIQUES.

IDIOGYNE (*jin'* — du gr. *idios*, particulier, et *gunê*, femelle) adj. Se dit des étamines qui ne sont pas réunies avec le pistil dans la même fleur, ainsi que des fleurs qui sont munies seulement d'étamines : *Plantes, Fleurs* IDIOGYNES.

IDIOGYNIE (*ji-nî* — rad. *idiogyne*) n. f. Groupe de végétaux, qui comprend les genres à fleurs dépourvues de gynécée.

IDIOMATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport aux idiomes.

IDIOME (du lat. *idioma* ; gr. *idiôma*, dérivé de *idios*, propre) n. m. Anciennem. Idiotisme, particularité propre à une langue : *Selon les divers* IDIOMES *de chaque langue.* (Bossuet.) ‖ Auj. Parler propre à une région plus ou moins étendue : *L'*IDIOME *picard. Les* IDIOMES *germaniques.*

— Théol. *Communication des idiomes.* V. la partie encycl.

— Syn. **Dialecte, parler, langue, langage.**

— ENCYCL. Linguist. V. DIALECTE.

— Théol. La *communication des idiomes* est le nom que les théologiens catholiques donnent à la doctrine traditionnelle de l'Eglise suivant laquelle il est permis, en vertu de l'union hypostatique, d'affirmer, de la personne unique du Verbe incarné, tout ce qui appartient en propre soit à sa nature divine soit seulement à sa nature humaine, comme, par exemple, de dire « Dieu a souffert » « Marie est mère de Dieu ». Au XVIe siècle, Luther a donné à cette même expression un sens plus étendu, en enseignant, contrairement à la doctrine catholique, que la nature humaine du Christ participait à tous les attributs de sa nature divine et que ainsi son corps et son sang étaient présents en tous lieux. V. INCARNATION.

IDIOMÈLE (du gr. *idios,* propre, et *mélos,* chant) n. m. Verset qui n'est point tiré de l'Écriture et qui se dit sur un chant particulier.

IDIOMÉTALLIQUE (du gr. *idios,* propre, et de *métallique*) adj. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux.

IDIOMMATE (*o-mat'*) ou **IDIOMMATA** (*o-ma*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, propres à l'Australie et à la Nouvelle-Guinée. (L'espèce type est l'*idiommata Blackwalli,* d'Australie.)

IDIOMOGRAPHE (du gr. *idiôma,* idiome, et *graphein,* écrire) n. m. Celui qui fait connaître, décrit et classe les idiomes d'un peuple, d'une contrée.

IDIOMOGRAPHIE (*fî* — rad. *idiomographe*) n. f. Science qui a pour objet la description des idiomes.

IDIOMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'idiomographie.

IDIOMORPHE (du gr. *idios,* propre, et *morphê,* forme) n. m. Nom générique des corps fossiles.

IDIOMORPHE ou **IDIOMORPHUS** (*fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des harpalinés, comprenant une espèce propre aux montagnes du sud de l'Inde. (L'*idiomorphus Guerini* est long de 8 millimètres, noir brillant, trapu, subcylindrique, avec les élytres profondément striés; il vit dans les terrains sablonneux.)

IDIO-MUSCULAIRE adj. Se dit des contractions musculaires qui se forment sans l'intervention du système nerveux.

IDIOPATHIE (*tî* — du gr. *idios,* propre, et *pathos,* maladie) n. f. Affection qui a une existence propre, indépendante, et n'est point la conséquence d'une autre maladie.

IDIOPATHIQUE (*tik'*) adj. Méd. Se dit d'une affection qui ne relève que d'elle-même, et n'est point le symptôme d'une autre.

IDIOPHTALME ou **IDIOPHTALMA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique équatoriale.
— ENCYCL. Les *idiophtalmes* sont des mygales tachetées, qui creusent leur terrier dans les sols fermes. Ce terrier peu profond, élargi en bouteille, est entièrement revêtu de soie fauve, et fermé par un opercule arrondi, ressemblant à une graine.

IDIOPINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, renfermant les *idiops* et genres voisins. (Les idiopinés habitent les régions tropicales du globe.) — *Un* IDIOPINÉ.

IDIOPLASMA (*sma* — du gr. *idios,* propre, et *plasma,* ce qui est façonné) n. m. Ensemble des particules représentatives des propriétés des êtres vivants.
— ENCYCL. V. IDANTE.

IDIOPS (*opss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, tribu des *idiopinés,* comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les idiops sont des mygales de taille médiocre, fauves, avec l'abdomen taché de brun.)

IDIOSÉPIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux décapides, dont le genre *idiosépion* est le type. — *Un* IDIOSÉPIIDÉ.

IDIOSÉPION n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des *idiosépiidés,* comprenant une espèce propre à l'océan Indien. (L'*idiosepion pygmæum* est le plus petit céphalopode connu : allongé, cylindrique avec de petites nageoires terminales, des bras courts.)

IDIOSTATIQUE (*sta-tik'* — du gr. *idios,* propre, et de *statique*) adj. ‖ Électr. *Méthode idiostatique,* Méthode dans laquelle tout l'effet est produit par l'électrisation des corps que l'on expérimente, sans avoir nullement recours à une électrisation auxiliaire.

IDIOSYNCRASIE (*zî* — du gr. *idios,* propre, et *sunkrasis,* constitution) n. f. Méd. Disposition propre à chaque sujet, en vertu de laquelle les mêmes causes produisent, chez les divers sujets, des effets différents. ‖ On a dit aussi IDIOCRASIE.

IDIOSYNCRASIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'idiosyncrasie.

IDIOSYNCRISE (du gr. *idios,* propre, et de *syncrise*) n. f. Ensemble des phénomènes qui caractérisent un organisme.

IDIOT (*di-o*), **OTE** [lat. *idiota*; du gr. *idiôtês,* même sens] adj. Stupide, dépourvu d'intelligence : *Homme* IDIOT. ‖ Qui marque la stupidité, qui en est entaché : *Un rire* IDIOT. *Une réponse* IDIOTE. *Un plan* IDIOT.
— Méd. Atteint d'idiotie : *Enfant* IDIOT.
— Substantiv. Personne atteinte d'idiotie : *Les* IDIOTS *ont le cerveau insuffisamment développé.*
— ENCYCL. V. IDIOTIE.

IDIOTEMENT adv. D'une façon idiote, stupide.

IDIOTHALAME (du gr. *idios,* particulier, et *thalamos,* lit) adj. Se disait autrefois des lichens, chez lesquels les conceptacles diffèrent du thalle par leur nature et leur couleur. (Vieux.)

IDIOTIE (*sî* — rad. *idiot*) n. f. Arrêt de développement mental, lié à des lésions cérébrales et à l'état des éléments de la substance grise du cerveau. ‖ On dit aussi IDIOTISME n. m.
— Fam. Chose stupide : *Dire des* IDIOTIES.
— Par ext. Absence complète d'intelligence.
— ENCYCL. L'*idiotie* est l'état d'enfants dont les centres psychiques ne paraissent pas fonctionner : il y a donc une différence entre l'*idiot,* qui n'a jamais eu d'intelligence, le *dément,* qui l'a perdue, et l'*imbécile,* qui n'a qu'une intelligence rudimentaire.
L'idiotie est héréditaire et congénitale, ou accidentelle et acquise. Cette dernière est provoquée chez les jeunes enfants par les convulsions, l'épilepsie, la méningite, les fièvres graves, les coups ou les chutes sur la tête. L'idiotie congénitale reconnaît pour causes les tares pathologiques des parents, intoxications (alcoolisme, tuberculose, syphilis) et névroses (épilepsie, hystérie, folie, etc.); en outre, l'état cérébral du père et de la mère (ivresse, par exemple) au moment de la conception, et ultérieurement les intoxications ou les traumatismes qui peuvent atteindre le fœtus.
Les stigmates physiques sont l'aspect repoussant, hideux, avec de l'asymétrie faciale; la microcéphalie ou la macrocéphalie, avec hydrocéphalie et déformations craniennes variées; puis diverses malformations, bec-de-lièvre, syndactilie et polydactilie, cryptorchidie et hypospadias chez les garçons; hypertrophie inégale des petites lèvres, dédoublement de l'hymen chez les filles; enfin, le corps thyroïde est hypertrophié ou absent, mais, même dans le premier cas, il n'a plus aucun rôle fonctionnel. A ces stigmates il faut ajouter le regard vague, hébété, avec strabisme convergent, la disproportion générale du corps et la diminution de la durée de la vie, qui ne dépasse jamais vingt-cinq ans.
L'idiotie est modifiable par une éducation méthodique, lente, patiente. Il faut d'abord soumettre l'enfant à l'hygiène la plus soigneuse, l'isoler sous la surveillance d'un maître choisi qui s'impose par sa douceur, son autorité, sa fermeté. On doit s'efforcer de développer le sens qui paraît le moins atrophié et s'en servir pour développer les autres. A ce traitement moral et intellectuel il est indispensable de joindre les procédés physiques capables d'établir ou de rétablir les communications nerveuses des centres et de la périphérie : gymnastique, massage, sports, vie en plein air. Tout récemment, on a préconisé le suc thyroïdien, parce que le corps thyroïde est dégénéré ou absent dans l'idiotie; mais cette médication n'a donné de résultats encourageants que dans l'idiotie myxœdémateuse. La trépanation, en cas de suture prématurée des os du crâne, n'est qu'exceptionnellement applicable.

IDIOTIQUE (*tik'* — de *idiotisme*) adj. Qui appartient, qui est particulier à un idiome : *Tournure* IDIOTIQUE.

IDIOTISER v. a. Rendre idiot, hébété.
— Pathol. Qui a rapport à l'idiotie.

IDIOTISME n. m. Pathol. Syn. peu usité de IDIOTIE.

IDIOTISME (*tissm'* — lat. *idiotismus*; du gr. *idiôtismos,* dérivé de *idios,* particulier) n. m. Construction, tournure particulière à une langue : *Chaque langue a ses* IDIOTISMES.
— ENCYCL. Gramm. Un *idiotisme* est une locution qui ne peut se traduire littéralement dans une autre langue que celle où il a cours. Par exemple, la phrase française : *Comment vous portez-vous?* équivaut pour le sens à la phrase allemande : *Wie befinden Sie sich?* et à la phrase anglaise : *How do you do?,* mais ces trois locutions, qui signifient également : *Comment va votre santé?* ne se correspondent point mot à mot. L'allemand dit : *Comment se trouvent-ils?* et l'anglais : *Comment faites-vous faire?* Ce sont trois idiotismes : le premier est un *gallicisme,* le second un *germanisme,* le troisième un *anglicisme.* De la même façon, on appelle *hellénismes, latinismes, hébraïsmes,* etc., les idiotismes du grec, du latin, de l'hébreu, etc. Les idiotismes consistent essentiellement dans l'emploi d'*expressions* — c'est-à-dire de *métaphores,* ou de *constructions,* c'est-à-dire d'*associations d'idées,* différentes pour traduire la même pensée. On distingue les *idiotismes de figure,* par exemple : *être sur les dents,* et les *idiotismes de syntaxe,* par exemple : *l'échapper belle.* Le langage populaire, imagé et elliptique, contient plus d'idiotismes que la langue littéraire.

IDIOTROPHOSPERME (*spèrm'* — du gr. *idios,* propre, et de *trophosperme*) adj. Bot. Qui a un trophosperme latéral monosperme. (Vieux.)

IDISTAVISUS CAMPUS, plaine de la Germanie, sur les bords du Weser, chez les Chérusques. Victoire de Germanicus sur Arminius, l'an 16 de J.-C. La petite ville de Hastenbeck s'élève actuellement dans cette plaine.

IDLE, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), près de l'Aire et du canal de Leeds à Liverpool; 7.118 hab. Mines de houille, fabriques de lainages.

IDLIB ou **EDLIPO,** ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. d'Alep]); 13.400 hab. Soieries, savonneries; commerce assez important.

IDMAÏS (*iss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant une quinzaine d'espèces des régions désertiques de l'ancien monde. (Les idmaïs, répandues du Sénégal à l'Inde, sont de jolies piérides jaunes, orangées, variées de brun et de noir.)

IDMON. Myth. gr. Fils d'Apollon et d'Astérie. Il avait le don de prophétie, prit part à l'expédition des Argonautes, et fut tué en Bithynie par un sanglier. Autour de son tombeau, sur l'ordre d'Apollon, les Béotiens bâtirent la ville d'Héraclée.

IDMONÉE ou **IDMONEA** (*né-a*) n. f. Genre de bryozoaires, famille des *idmonéidés,* comprenant de nombreuses espèces des mers du nord ou fossiles depuis l'époque crétacée. (L'*idmonea serpens* habite les mers de Norvège.)

IDMONÉIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolématès cyclostomes, comprenant les *idmonées* et formes voisines, telles que les *hornéries, clavitubigéries, sémitubigéries,* etc. (A l'exception des genres actuels *idmonée* et *hornérie,* tous les idmonéidés sont fossiles dans le crétacé et le tertiaire.) — *Un* IDMONÉIDÉ.

IDOCRASE (du gr. *eidos,* forme, et *krasis,* mélange) n. f. Pierre précieuse, qui appartient au genre grenat.
— ENCYCL. L'*idocrase* est un silicate hydraté naturel d'alumine, chaux, magnésie et fer. Elle est fusible, avec bouillonnement, en un globule plus ou moins coloré; inattaquable par les acides, sauf après fusion. Elle cristallise en prismes droits à base carrée, avec des indices de clivages parallèles aux faces verticales. Elle raye le quartz et est rayée par la topaze. L'idocrase présente diverses colorations : le vert, le brun rougeâtre et le jaune; la cyprine est une variété bleu de ciel. On la trouve dans les blocs de la Somma (Vésuve) et dans certains calcaires cristallins, où elle est associée à des grenats, notamment dans les Pyrénées.

IDOINE (du lat. *idoneus,* même sens) adj. Propre à, convenable, capable de : *Travaux que les hommes endurent pour se rendre* IDOINES *à la guerre.* (Amyot.) [Vx.]
— n. m. Personne étrangère à l'armée chargée de statuer sur les différends qui peuvent survenir entre les entrepreneurs de fournitures, denrées, etc., et l'administration militaire.

IDOLA (du lat. *idola,* pl. de *idolum*; du gr. *eidôlon,* fantôme, image vaine) n. m. pl. Cause des erreurs, suivant Bacon.
— ENCYCL. Les erreurs et les sophismes, suivant Bacon, proviennent de quatre sources principales : la nation, la tribu à laquelle nous appartenons et qui nous impose souvent ses préjugés : ce sont les *idola tribus*; notre constitution intellectuelle, qui nous enferme dans un cercle défini d'idées, comme dans une caverne close : ce sont les *idola specus*; nos relations avec nos semblables, causes d'erreurs multiples et surtout d'erreurs de langage : ce sont les *idola fori,* ou fantômes de la place publique; enfin, l'autorité magistrale qui sacrifie souvent la recherche absolue de la vérité à la vanité et à l'apparat théâtral de la chaire : ce sont les *idola theatri.*

IDOLÂTRE (pour *idololâtre,* du gr. *eidôlolatrês,* même sens; de *eidôlon,* image, et *latreuein,* adorer) adj. Qui adore des idoles ou des créatures : *Les peuples* IDOLÂTRES. ‖ Qui est entaché d'idolâtrie : *Un culte* IDOLÂTRE.
— Substantiv. : *Convertir des* IDOLÂTRES.
— Par exagér. Qui pousse jusqu'à une sorte de culte l'amour, l'admiration ou la soumission : *L'amour-propre aveugle nous rend* IDOLÂTRES *de nous-mêmes.* (Fén.) ‖ Substantiv. : *Les* IDOLÂTRES *du romantisme.*
— ALLUS. LITTÉR. :

Il dînait de l'autel et soupait du théâtre,
Le matin catholique et le soir *idolâtre,*

Epitaphe satirique de l'abbé Pellegrin. V. THÉÂTRE.
— SYN. Gentils, infidèles, etc. V. GENTIL.

IDOLÂTREMENT adv. Avec idolâtrie; d'une façon passionnée. (Peu usité.)

IDOLÂTRER (rad. *idolâtre*) v. n. Adorer les idoles ou des créatures : IDOLÂTRER *est rendre à la créature les honneurs divins.* (Bossuet.)
— v. a. Aimer avec une passion extrême : IDOLÂTRER *ses enfants.*

IDOLÂTRIE (*trî*) n. f. Adoration, culte des idoles, des créatures : *L'*IDOLÂTRIE *régna dans l'antiquité.*
— Par exagér. Amour excessif; admiration outrée : *Les temps de révolution sont des temps d'*IDOLÂTRIE *comme de haine.* (Guizot.)
— ENCYCL. Théol. Dans le langage de la théologie catholique, le mot *idolâtrie* désigne l'acte de rendre aux créatures le culte souverain dû à Dieu seul. Le domaine de l'idolâtrie, ainsi comprise, se confond presque avec celui du polythéisme. Cette idolâtrie a revêtu diverses formes, dans le cours des âges. La plus grossière de toutes est le *fétichisme,* ou adoration des objets matériels; c'est la religion d'un grand nombre de tribus sauvages de l'Afrique et de l'Océanie. Le culte des astres, ou *sabéisme,* était plutôt propre à l'Arabie et à la Chaldée. Traditionnel chez tous les peuples indo-européens, le culte du feu tenait le premier rang en Perse. L'adoration des animaux sacrés était pratiquée surtout en Égypte. C'est à l'*anthropolâtrie,* ou adoration de l'homme, que se rattachent le culte rendu aux rois, en Égypte et en Chaldée, aux héros en Grèce, aux empereurs à Rome, et aussi le culte des morts, qui fut toujours en honneur parmi les Grecs et les Romains. Enfin, l'adoration des esprits bons ou mauvais, supérieurs à l'homme, était pratiquée par les Perses, à qui les Grecs et les Romains l'ont peut-être empruntée.

IDOLÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui concerne l'idolâtrie, qui tient à l'idolâtrie : *Culte* IDOLÂTRIQUE.
— Par exagér. Extrêmement passionné; qui est inspiré par une vénération outrée : *Amour, Respect* IDOLÂTRIQUE.

IDOLE (lat. *idolum*; du gr. *eidôlon,* même sens, proprem. *image* [des deux genres au XVIIe s.]) n. f. Autref. Image, fantôme. ‖ Auj. Figure, statue représentant une divinité, et qui est l'objet d'un culte : IDOLE *de bois, d'or.*
— Fig. *Fléchir le genou devant les idoles,* Ramper devant les grands. ‖ *Être une franche idole,* Être inerte comme une statue.
— Personne ou chose pour laquelle on professe une sorte de culte, une tendresse, un respect passionnés : *L'amour se fait de la personne aimée une* IDOLE.
— Hist. relig. *Femmes de l'idole,* Femmes ou filles consacrées au culte d'une idole.
— Zool. *Idole des Maures,* Nom donné par les anciens auteurs à un poisson squamipenne de la mer des Moluques, à tranchoir cornu (*zanclus cornutus*). V. ZANCLUS.

IDOLOTHYTE (du gr. *eidôlon,* idole, et *thuein,* sacrifier) n. m. Sacrifice offert aux idoles. ‖ Viande offerte aux idoles.
— ENCYCL. *Culte des idoles.* V. IDOLÂTRIE.

IDOMÉNÉE, roi légendaire de Crète, l'un des héros du siège de Troie. Il était fils de Deucalion et petit-fils de Minos. On montrait son tombeau à Gnosse. A son retour de Troade, assailli par une tempête, il aurait fait vœu, s'il échappait, de sacrifier à Poséidon le premier être qui se présenterait à lui sur le rivage de Crète. Ce fut son fils qui vint le premier à sa rencontre. Idoménée dut accomplir l'horrible sacrifice. Mais une épidémie éclata, dont on le rendit responsable; alors, il quitta la Crète, et se réfugia dans l'Italie méridionale, où il fonda Salente. D'après une troisième tradition, il se serait rendu à Colophon, sur la côte d'Asie Mineure.

Idoménée, roi de Crète, opéra italien en trois actes, paroles de l'abbé Varesco, musique de Mozart (Munich, 1781). — Le livret de cet ouvrage était une simple adaptation de celui d'*Idoménée,* l'opéra français de Danchet et Campra. La partition est une des plus belles et des plus nobles de Mozart. Ce ballet est resté inédit (manuscrit à la Bibliothèque royale de Berlin).

IDOMÉNÉE, historien grec, né à Lampsaque, vers la fin du IVe siècle avant notre ère. Il suivit les leçons d'Épicure, puis devint magistrat dans sa ville natale. Il avait composé divers ouvrages de biographie ou d'histoire : un livre *Sur les Socratiques*; une *Histoire de Samothrace*; une étude *Sur les démagogues,* qui a été l'une des sources du pseudo-Plutarque dans ses *Vies des dix orateurs.*

IDONÉITÉ (rad. *idoine*; du lat. *idoneus,* apte) n. f. Aptitude. (Vx.)

IDOTÉE ou **IDOTEA** (*té-a*) n. f. Genre de crustacés isopodes, famille des *idotéidés,* comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans les mers chaudes.
— ENCYCL. Les *idotées* sont allongées; leur région caudale est modifiée en une sorte de bouclier par les segments soudés; les espèces des mers d'Europe sont de taille moyenne, celles de l'océan Indien (*idotea Indica,* etc.) atteignent 5 à 6 centimètres de long. Ces animaux vivent à proximité des côtes, dans les plantes marines; certains se plaisent dans les eaux saumâtres, comme l'*idotea pelagica.*

Idotée.

IDOTÉIDÈS n. m. pl. Famille de crustacés isopodes enisopodes, renfermant les *idotées* et genres voisins, tels que *chætilie, édotie, érichsonie, glyptonote*. — *Un* IDOTÉIDÉ.

IDOTHÉE. Mythol. gr. V. EIDOTHÉA.

IDRAC (Jean-Antoine-Marie), sculpteur français, né à Toulouse (Haute-Garonne) en 1849, mort à Paris en 1884. Élève de l'École des beaux-arts, prix de Rome (1873), il donna successivement : *l'Amour piqué* (1877) [musée de Lille]; *Mercure invente le caducée* (1879) [Luxembourg]. La *Salammbô* (1882) est une étude d'un mouvement souple et charmant. A la suite d'un concours ouvert par la ville de Paris, il fut chargé d'exécuter une statue équestre d'*Étienne Marcel*. Cette œuvre, d'une haute allure, était presque terminée lorsqu'une mort prématurée vint interrompre l'artiste dans ce travail, qu'acheva Marqueste.

IDRAREN ou **DEREN**, nom donné par les Marocains à l'arête occidentale du grand Atlas.

IDRIA, ville d'Austro-Hongrie (Carniole [cercle d'Adelsberg]), sur l'*Idria*, affluent de gauche de l'Isonzo; 5.300 hab. Fabriques de dentelles, de toiles de lin et de soieries. Distilleries. Mines de fer et de mercure, exploitées dès la fin du XVe siècle. École de mineurs. Château de Gewer-Keneg, bâti en 1517.

IDRIALINE n. f. Composé $C^{42}H^{28}O$, que l'on obtient en épuisant l'idrialite par certains dissolvants, tels que l'essence de térébenthine, le xylène, etc.

IDRIALITE n. f. Variété de cire fossile, que l'on trouve dans les gîtes de minerai de mercure d'*Idria*.

IDRIATINE n. f. Syn. de IDRIALITE.

IDRÎCIDES, dynastie arabe issue d'*Idris*, descendant d'Ali, gendre de Mahomet. Elle remplaça au Maroc, en 172 de l'hégire (788-789), la dynastie des Abbassides. — *Un, Une* IDRÎCIDE.

IDRIEUS ou **HIDRIEUS**, roi de Carie, mort en 344 av. notre ère. Il succéda, en 351, à sa belle-sœur Artémise. D'abord partisan d'Artaxerxès contre les Grecs, il se sépara bientôt des Perses. Il ajouta à ses possessions Cos, Rhodes, Chio, et laissa, en mourant, le trône à sa sœur Ada, qu'il avait épousée.

IDRO (LAC D'), lac de l'Italie septentrionale (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le cours de la Chiese, sous-affluent du Pô par l'Oglio; 10 kilom. carr., 368 mètres d'altitude.

IDRYLE n. m. Composé $C^{15}H^{10}$, que l'on retire du « stupp » d'Idria et qui paraît être identique au fluoranthène.

IDS-SAINT-ROCH, comm. du Cher, arrond. et à 22 kil. de Saint-Amand, au-dessus de l'Arnon; 1.284 hab. Église du XIIe siècle.

IDSTEDT, village d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]); 400 hab. Victoire des Danois sur les Holsteinois (24-25 juill. 1850).

IDSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Taunus, à la source du Wörs; 5.536 hab. Château. Fabrique de maroquinerie.

IDUMÉE (lat. *Idumæa*, et, dans l'Ancien Testament, *Edom*), pays montagneux, s'étendant, au N. de l'Arabie, depuis l'extrémité méridionale de la mer Morte jusqu'à la baie d'Elana, dans la mer Rouge, et qui prit son nom des *Iduméens* ou *Edomites*, descendants d'Edom ou Esaü. Pline appelle Idumée une vaste région de la Palestine se prolongeant au N.-O. jusqu'au lac Serbonis. Vaincus par Jean Hyrcan, les Iduméens furent incorporés à la nation juive. Après la prise de Jérusalem par Titus, l'Idumée fut réunie à l'empire romain, puis rangée dans la préfecture d'Orient, sous les noms d'Arabie et de Palestine IIIe.

IDUMÉENS ou **ÉDOMITES**. V. IDUMÉE, et ÉDOMITES.

IDUN. Myth. scand. Épouse de Bragge, le fils d'Odin et le dieu de l'éloquence. Elle avait la garde des pommes d'or qui donnaient aux dieux une jeunesse toujours nouvelle. Idun symbolisait le printemps rénovateur.

IDUNE ou **IDUNA** n. f. Sous genre de calamodytes, comprenant deux espèces paléarctiques. Les idunes sont des fauvettes de roseaux, dont l'une (*iduna caligata*) habite l'Europe centrale et orientale et la Sibérie, et l'autre (*iduna fumigata*) le nord de la Chine.

IDUNIUM (*ni-om'*) n. m. Métal découvert par Martin Websky dans le vanadate de plomb zincifère d'Aquadita (Plata).

IDUNNA (*du-na* — n. myth.), planète télescopique, n° 176, découverte, en 1877, par C.-H.-F. Peters.

IDUS, personnage qui, d'après les traditions romaines, nourrit Rome pendant huit jours dans un temps de famine et donna son nom aux *ides*.

IDYLLE (lat. *idyllium*; du gr. *eidullion*, petit tableau, dimin. de *eidos*, forme) n. m. Petit poème, presque toujours amoureux, dont le sujet est ordinairement pastoral ou champêtre.

— Par ext. Amour tendre et naïf : *Nous commençons tous par l'*IDYLLE. (St-Marc Girardin.)

— ENCYCL. *L'idylle* fut loin d'être, chez les Grecs, exclusivement un poème du genre pastoral. Le mot s'appliquait à de courts poèmes, à de *petits tableaux*, de sujets très divers. C'est ainsi que Théocrite, qui fut le créateur du genre, fait entrer dans ses *Idylles* de fragments épiques, des peintures de la vie bourgeoise, des scènes de mœurs populaires. Mais, comme ce sont ses idylles proprement pastorales qui ont été longtemps les plus goûtées, on a pris l'habitude d'appliquer le nom d'« idylles » à de courtes poésies d'inspiration champêtre. Virgile, avec plus d'élégance et moins de naturel, reprend, dans ses *Églogues* ou *Bucoliques*, les sujets traités par Théocrite. Ausone, à la fin de la littérature latine, a laissé une vingtaine d'idylles. Au moyen âge, l'idylle a son équivalent dans un genre qui a son nom spécial, la *pastourelle*. A la Renaissance, l'idylle est cultivée en latin par les Italiens Sannazar et Vida. En France, au XVIe siècle, Ronsard, dans ses *Églogues*, souvent consacrées à des événements contemporains; Vauquelin de La Fresnaye, dans ses *Idillies*, pleines de naïveté champêtre; au XVIIe, Segrais (*Églogues*, 1658); Mme Deshoulières (*Églogues*, 1675), avec une grâce monotone et froide; Fontenelle (*Églogues*, 1688), avec plus d'esprit que de sentiment, sont les principaux représentants du genre. Les *Idylles* de l'Allemand Gessner (1758), d'une sentimentalité fade et conventionnelle, eurent un grand succès et furent imitées en France par Léonard (1766) et Berquin (1774). De 1774 à 1800, Voss donna dix-huit idylles, modernes par le sujet, antiques par la forme. André Chénier, remontant aux sources grecques, retrouva la fraîcheur et la beauté de l'idylle antique. A l'époque contemporaine, quelques pièces de V. Hugo, les imitations des modèles grecs qu'a faites Leconte de Lisle, sont de remarquables idylles. Toute composition d'inspiration champêtre, sous forme d'épopée, de drame ou de roman, dont l'ampleur dépasse les limites de l'idylle mérite mieux le nom de PASTORALE.

— Iconogr. Sans parler des pastorales galantes qu'ont peintes Watteau, Boucher, Baudouin, Lancret, Pater, Vanloo, Polydore Glauber, Gérard de Lairesse, nous signalerons quelques-unes des compositions exposées sous le titre d'*Idylle*. D'abord le beau tableau de Henner, exposé au Salon de 1872 : deux nymphes nues sont réunies dans un paysage du plus noble style. L'une, assise sur un banc de gazon, joue de la flûte, tandis que l'autre écoute, appuyée sur un piédestal. Quatre tableaux, intitulés *Idylles*, ont été exposés au Salon de 1853 par Gérome, Hamon, Bouguereau et Gendron. — L'*Idylle* d'Hamon met en scène deux gentils bambins cachant leur sœur, que vient demander un jeune garçon. *Ma sœur n'y est pas*, tel est le titre sous lequel est connue cette gracieuse fantaisie. Emile Lévy a exposé une série de tableaux représentant des *Idylles*. Au Salon de 1864, Yan' Dargent a exposé une *Idylle bretonne*. D'autres *Idylles* ont été peintes par Emile Lévy (1866), par Ranvier (Salons de 1859 et de 1869), par Paul Flandrin, Delobbe, Armand Laroche (Salon de 1869), etc.

Idylle, d'après Henner.

Idylle. — *Ma sœur n'y est pas!* d'après Hamon.

Idylles (LES), de Théocrite. — Ces petites pièces, les premières du genre par la date et par le mérite, sont écrites, les plus naïves dans le dialecte dorien, les autres dans le dialecte ionien, en vers hexamètres, avec une coupe fréquente après le quatrième pied (*coupe bucolique*). Des vingt-neuf idylles attribuées à Théocrite (toutes ne sont pas authentiques), quelques-unes dépeignent les mœurs des pêcheurs de Sicile, ou les charmes de la vie de ménage, ou de petites scènes bourgeoises, parfois même la passion la plus ardente. Quant aux scènes champêtres, ou bucoliques proprement dites, si Théocrite en est l'inventeur littéraire, il en a trouvé le modèle rustique dans les chants que les pâtres siciliens, parcourant les campagnes en faisant des vœux pour les troupeaux, en chantant et en quêtant, faisaient entendre à certaines époques de l'année. Aux fêtes d'Artémis, à Syracuse, il y avait aussi entre eux des concours de chant. C'est à cette origine populaire que la poésie, si raffinée, d'ailleurs, de Théocrite, doit sa franchise, son inimitable naturel et sa fraîcheur.

Idylles, d'Ausone. — Ces petits poèmes, au nombre de vingt, sont le meilleur titre littéraire de l'auteur. Le style en est souvent d'une grâce un peu affectée, mais les sentiments exprimés sont d'une sagesse égale et tempérée. Ses descriptions dénotent de l'observation, ainsi que le goût et l'intelligence de la nature. Le petit poème de *la Moselle* est une fort jolie peinture du paysage agréable et moyen des contrées septentrionales. *L'Ordre des villes illustres* n'est pas exempt d'emphase, mais on y peut discerner à la fois la tendre affection d'Ausone pour sa ville natale et son sérieux amour pour la grande patrie. Dans le *Cento nuptialis*, il a trouvé le moyen de faire, avec d'innocents hémistiches pris çà et là à Virgile, un des poèmes les plus licencieux de l'antiquité.

Idylles (LES), de Gessner (1756). — Dans ces *Idylles*, écrites en prose poétique, tout est idéalisé à l'excès. Les bergers de Gessner sont uniformément tendres, galants, pleins de sentiments élevés. Leur unique passion, c'est de faire du bien à leurs semblables. Gœthe, en parlant des bergers de Gessner, a employé, non sans raison, le mot de *fantasmagorie* : ce sont des ombres inconsistantes dans un paysage de convention. La langue, dans ces *Idylles*, est d'ailleurs harmonieuse et poétique, mais parfois elle n'est pas exempte de mièvrerie ou d'affectation. Les *Idylles* de Gessner ont trouvé bien plus d'admirateurs en France qu'en Allemagne.

Idylles du roi, poèmes anglais, par Alfred Tennyson. — La première partie de ces épopées nationales fut publiée en 1859 et comprenait : *Enide, Viviane, Elaine* et *Guinèvre*. Depuis, leur nombre s'est accru peu à peu; les *Idylles* forment maintenant une suite de dix poèmes, qui sont : *la Venue d'Arthur, Gareth et Lynette, Géraint et Enide, Merlin et Viviane, Lancelot et Elaine, le Saint-Graal, Pelléas et Etarre, le Dernier Tournoi, Guinèvre, la Mort d'Arthur.* Tennyson fait revivre dans ces *Idylles* les pays et les êtres fantastiques de la légende d'Arthur. Voici l'idéal qu'Arthur propose à ceux qui l'entourent : « Abattre l'idolâtrie, soutenir le Christ; chevaucher partout en redressant les torts; ne jamais dire, ne jamais écouter la calomnie; mener une vie chaste, aimer une vierge et n'en aimer qu'une. » Les apôtres de cette grande œuvre seront, avec Arthur, la reine Guinèvre et ses chevaliers : Lancelot, Tristan, Géraint, Parsival, Galahad, Pelléas, Bedivir, Gavain, Modred. Merlin représente la science humaine et la met au service du roi. Une ère nouvelle commence pour le monde. Ces rêves optimistes ne se réalisent guère. Dans cette vertueuse troupe pénètrent les vices : Guinèvre n'est qu'une femme adultère séduite par Lancelot, et Modred, nouveau Judas, trahit son maître. Mais Arthur pardonne, et, tandis que Guinèvre est au couvent, le roi-chevalier meurt dans une mystérieuse apothéose. Le sujet a quelque chose de moderne dans sa conception évangélique; mais la forme, discrètement archaïque, évoque avec un art exquis l'époque de la chevalerie primitive.

IDYLLIQUE (*di-lik'*) adj. Qui appartient ou convient à l'idylle : *Un style* IDYLLIQUE.

IDYLLISTE (*di-lisst'*) n. m. Auteur d'idylles : *Les* IDYLLISTES *grecs.*

IDZOU ou **IDZ**, prov. de l'empire du Japon (île de Nippon), sur la côte sud-orientale (océan Pacifique). Superf. 2.000 kilom. carr.; pop. 155.000 hab. Une rangée de petites îles volcaniques prolonge, vers le S.-S.-E., son territoire. Sol très montueux (mont Amagbi, 1.500 m.); carrières de pierres à bâtir formant le principal objet du commerce; filon d'or. Fabriques de soieries. Villes principales : Simoda, sur la côte, et Misima, dans le bassin du Kanogava.

IDZOUMI ou **IDZMI**, prov. de l'empire du Japon (île de Nippon [gouv. d'Osaka]), sur la côte du Séto-Outsi ou mer Intérieure. Superficie d'environ 500 kilom. carr., population de 220.000 hab. La mer qui la baigne, l'*Idzoumi-Nada*, extrémité orientale du Séto-Outsi, est très poissonneuse et riche en ports; l'île d'Avadji, qui la sépare du Séto-Outsi, en fait un beau bassin tranquille, communiquant avec cette dernière mer par les détroits d'Akasi et d'*Idzoumi*. A part la fabrication des porcelaines (à Sakaï) et l'industrie sucrière, la province tire toutes ses ressources de la mer. Villes principales : Sakaï, Kisinovada, Kaïdzouka, qui sont des ports, et Sano.

IDZOUMO ou **IDZMO**, prov. de l'empire du Japon (île de Nippon [gouv. de Chimané]), sur la mer du Japon. Superficie environ 3.000 kilom. carr., population 342.000 hab. Mines de fer et de cuivre. L'industrie consiste dans l'élève de bétail, la fabrication des faïences et porcelaines. Villes principales : Matsouyé, ch.-l. du gouv. de Chinané; Kidzouki sur la côte; Imaïtchi.

IÈBLE n. m. Bot. Syn. de HIÈBLE.

IÉDO. Géogr. V. YÉDO.

IÉFRÉMOF, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Toula), sur la Kracivaïa-Métcha, affluent du Don; 10.088 hab. Ch.-l. de district. Denrées agricoles.

IÉGORIEVSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Riazan); 6.690 hab. Ch.-l. de district.

IÉGORLITZKOÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Stavropol), sur le moyen *Iegorlik*; 5.450 hab.

IEGVINSKOÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Perm), près de la Vilva, affluent de la Kama; 7.000 hab.

IÉIA, fleuve de la Russie méridionale (prov. du Kouban et territoire des Cosaques du Don), dans le steppe au N. du Caucase. Il se perd dans le golfe ou *liman* d'Iéisk. Cours 235 kilomètres.

IÉISK ou **YÉISK**, ville de la Russie méridionale (prov. du Kouban), sur la mer d'Azov, à l'origine d'une langue de sable séparant de cette mer le *golfe* ou *liman d'Iéisk*; 27.915 hab. Filature de laine, tanneries, briqueteries. Grand cabotage. Iéisk fut fondée en 1848; tout autour, importantes stanitzas ou bourgs-garnisons de cosaques. — Le cercle a 16.935 kilom. carr. et 179.517 hab.

IÉKATÉRINBURG. Géogr. V. CATHERINENBOURG.

IÉKATÉRINODAR ou **EKATÉRINODAR**, ville de la Russie méridionale (Ciscaucasie [ch.-l. de la prov. du Kouban]), sur le Kouban; 47.620 hab. Fondée, en 1792, par Catherine II, d'où son nom : *Don de Catherine*. — Le cercle a 6.989 kilom. carr., et 247.327 hab.

IÉKATÉRINOGRAD, IÉKATÉRINOGRADSK ou **EKATÉRINOGRADSK**, stanitza de la Russie méridionale (Ciscaucasie [prov. du Térek]), sur le Térek, tributaire de la mer Caspienne; 2.543 hab. Fondée, en 1778, par Potemkin, qui lui donna le nom de son impératrice : *Ville de Catherine*.

IÉKATÉRINOPOL ou **EKATÉRINOPOL**, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kiev), au confluent de la Kalnibolotka avec la Gnilaïa-Tikitche, sous-affluent du Boug; 4.000 hab. Lignite.

IÉKATÉRINOSLAV ou **EKATÉRINOSLAV** (*la Gloire de Catherine*), ville de la Russie méridionale, ch.-l. du gouvernement et du district de son nom, sur la rive droite du Dniéper, près de son confluent avec la Samara; 49.201 hab. Commerce important de céréales et de pelleteries. Ville fondée en 1787, par Potemkin, sur l'ordre de l'impératrice Catherine, près de l'ancien fort de Kaidak. — Le *district de Iékatérinoslav* a 150.000 hab.

— Le *gouvernement de Iékatérinoslav* a 1.653.543 hab. Sol peu accidenté, sauf par les dernières et basses collines du Donetz, et à forme de steppes. Terres noires (*tchernoziom*), produisant les céréales en quantité, les graines oléagineuses. Grandes richesses minérales, surtout la houille et le fer, donnant lieu à une importante industrie métallurgique.

IÉLABOUGA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Viatka), sur la Toïm, près de son confluent avec la Kama; 10.191 hab. Ch.-l. de district. Mines de cuivre; carrières d'albâtre et de pierres de taille. Marché de céréales.

IÉLATMA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tambov), sur l'Oka; 8.336 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de draps. Forges.

Iéléna, ville de la Bulgarie (arrond. de Tirnova), près de l'*Iélenska*, sous-affluent de la Léfedja par la Drenska : 3.410 hab.

Iéletz, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Orel), au confluent de la Loutchka et de l'Ieltchik avec la Sosna ; 35.000 hab. Ch.-l. de district. Tanneries, fabrique de soieries, fonderies. Foire importante.

Iélisavetgrad ou **Elisabethgrad** (*Ville d'Elisabeth*), ville du sud-ouest de la Russie (gouv. de Kherson), sur l'Ingoul, affluent du Boug ; 60.217 hab. Ville nouvelle, qui date de la fin du XVIIIe siècle. Grande foire annuelle.

Iélisavetpol, Elisabethpol ou **Gandja**, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouvernement et du district de ce nom, sur la rivière Gandja-Tchaï, affluent du Koûr ; 20.794 hab., Tartares et Arméniens. Elevage et commerce de chevaux. La ville, de fondation arménienne, fut prise, en 1088, par les Turcs seldjoukides, puis par les Mongols, en 1235, et occupée par les Persans à partir du XIVe siècle. Les Russes l'ont reconquise en 1804. Mosquée.
— Le *gouvernement d'Iélisavetpol* a 850.623 hab. Sol montueux au N., traversé par les rameaux méridionaux du Caucase, bien arrosé par les vallées supérieures du Koûr et de ses affluents, l'Alazan et l'Ioura. Dans la partie orientale du gouvernement, quelques steppes herbeux, et même salins, sous un climat plus sec. Richesses minérales, fer, sables aurifères. Agriculture bien développée : céréales, élevage. La vigne est cultivée surtout aux environs d'Iélisavetpol et donne des produits assez estimés. Culture du mûrier, production et travail de la soie.

Iélna, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Smolensk), sur la Desna ; 4.820 hab. Ch.-l. de district. Fabriques de draps. Mines de fer aux environs.

Ielton ou **Elton**, lac salé du gouvernement d'Astrakan, dans le steppe aride qui s'étend d'Europe en Asie au N. de la Caspienne ; 183 kilom. carr. ; profondeur uniforme de 30 centimètres sur une épaisse couche de sel qui est l'objet d'une exploitation considérable.

Iéna, ville d'Allemagne (gr.-duché de Saxe-Weimar [cercle de Weimar]), sur la Saale ; 19.000 hab. (*Iénois, oises.*) La ville est dominée par une hauteur nommée le Landgrafenberg, au bas de laquelle coule la Saale, dont les abords du côté d'Iéna sont très escarpés. Protégée autrefois par une ceinture de murailles, aujourd'hui détruites et sur l'emplacement desquelles ont été tracées d'admirables promenades, Iéna doit sa réputation à son université qui, fondée en 1558, fut, pendant longtemps, la plus célèbre de l'Allemagne, où enseignèrent Fichte, Schelling et Hegel, et d'où partit le mouvement national de 1814. Eglise du XVe siècle, la *Stadtkirche ;* statue de l'électeur de Saxe ; monument commémoratif des étudiants ; ruines du château qui, jadis, dominait et défendait la ville.

Armes d'Iéna.

Iéna (bataille d'). Iéna est dominée à l'O. par les escarpements du Landgrafenberg, rebord oriental d'un immense plateau ondulé et boisé, qui s'étend des hauteurs de la Saale à celles de l'Ilm, son affluent. Arrivé à Iéna le 13 octobre 1806, Napoléon s'établit au Landgrafenberg, avec le corps de Lannes et la garde. Pendant la nuit, il y fit hisser son artillerie et appela Augereau à sa gauche, Soult à sa droite. L'armée prussienne de Hohenlohe était rangée près de la route d'Iéna à Weimar, face au S.-E. Le 14, à six heures du matin, malgré l'épais brouillard, Napoléon donne le signal de l'attaque. Suchet et Gazan, du corps de Lannes, marchent contre Closewitz et Cospoda ; ils culbutent l'avant-garde prussienne et, à neuf heures, les deux villages tombent entre leurs mains. Augereau, lancé sur la route de Weimar, les y rejoint. Napoléon fait alors suspendre le combat, pour laisser reposer ses troupes. Hohenlohe profite de ce répit pour prendre de nouvelles dispositions. Il pousse en avant l'infanterie de Gravaërt, appuyé à droite par Niesemeuschel, à gauche par Holtzendorf. Tout à coup, Ney débouche avec quatre mille soldats d'élite et, se glissant audacieusement entre Lannes et Augereau, rouvre le feu contre le village de Vierzehnheiligen, qui occupe le centre du champ de bataille. C'est là que va se livrer l'action décisive. Chargé par trente escadrons, Ney forme son infanterie en carrés, repousse l'ennemi et, aidé de Lannes, le chasse de Vierzehnheiligen. Pendant ce temps, à l'aile gauche, les divisions Heudelet et Desjardins, du corps d'Augereau, emportent Issersdett ; Soult, de son côté, tourne et immobilise

Bataille d'Iéna, d'après H. Vernet.

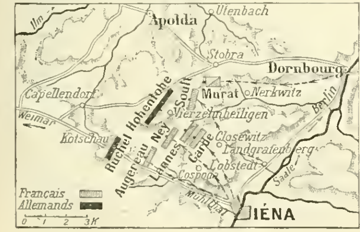

Plan de la bataille d'Iéna.

Holtzendorf. Napoléon ordonne alors une attaque générale. Hohenlohe redouble d'efforts, il sacrifie toutes ses réserves ; c'est en vain. A trois heures et demie, son lieutenant Rüchel lui amène de Weimar un renfort de quinze mille hommes : mitraillés de tous côtés, les nouveaux arrivants sont rejetés en désordre sur l'Ilm par la grosse cavalerie de Murat qui vient d'arriver : Rüchel est tué. A quatre heures, la défaite de Hohenlohe est complète et les débris de son armée s'enfuient vers Auerstædt, où ils se mêlent à ceux des troupes de Brunswick, que, le même jour, à la même heure, Davout vient de tailler en pièces. 40.000 Français avaient vaincu 70.000 Prussiens, qui perdirent plus du tiers de leur effectif et 200 canons. V. Auerstædt.

Iéni Chehr (littéralem. *Nouvelle ville*), bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie [distr. de Biga]), sur la rive asiatique du détroit des Dardanelles, sur l'emplacement de l'ancienne *Sigée ;* 4.855 hab. Là, dit-on, abordèrent Hercule avec les Argonautes, les Grecs, sous la conduite d'Agamemnon, et plus tard Alexandre le Grand.

Iénidgé-Vardar. Géogr. V. Ianitza.

Ienikaleh ou **Iénikalé**, ville maritime et forteresse de la Russie méridionale (gouv. de Tauride), sur le détroit de son nom ; 450 hab. La ville, qui ne contient guère que des bâtiments militaires, occupe l'emplacement de l'ancienne colonie grecque *Parthenion.* Forteresse turque depuis le XVIe siècle, elle fut cédée à Catherine II par le traité de Koutchouk-Kaïnardji.

Iénikaleh (détroit d'), détroit faisant communiquer, entre la presqu'île de Crimée à l'O. et la presqu'île de Zaman à l'E., la mer d'Azov et la mer Noire. Très irrégulièrement dessiné, rétréci au N. et au S., jusqu'à n'avoir que 6 à 7 kilomètres d'ouverture, le détroit d'Iénikaleh est embarrassé de bancs de sable, et coupé par une barre qui réduit en certains endroits sa profondeur à $4^m,50$. Le détroit, en raison de sa profondeur minime, reste gelé pendant deux mois. — Le détroit d'Iénikaleh est le *Bosphore Cimmérien* des anciens géographes.

Iénisséi, grand fleuve de la Sibérie centrale. Il naît sur le territoire chinois, dans la Mongolie septentrionale : c'est là, dans un bassin fermé par les monts Sayansk au N. et les monts Tannou-Ola au S., que deux cours d'eau, le Beï-Kem (né sur la frontière, au N.-E. des monts Ogarkha-Ola) et le Khona-Kem (né plus au S., très près de la rive occidentale du Kosso-Gol), forment l'Oulou-Kem, qui prend, après sa jonction avec le Kemtchik, venu de l'Ouest, le nom d'Iénisséi. Le fleuve ainsi formé franchit la frontière et se dirige droit au N., à travers les défilés étroits des monts Sayansk. A Sayanskoé, après la sortie des montagnes, c'est le steppe ; cependant, même entre Krasnoyarsk et Iénisséisk, le fleuve a encore à franchir quelques rapides. Il est déjà large de 1.500 à 2.000 mètres, et son débit est comparable à celui du Danube, lorsque viennent doubler sa masse les eaux de la Verkhnaya-Toungouska (Toungouska Supérieure), sortie, sous le nom d'Angara Inférieure, du lac Baïkal. Grossi encore par les deux autres Toungouska, affluents, comme la première, de droite, la Podkamennaya-Toungouska (ou des Montagnes) et la Nijnaya-Toungouska (ou Inférieure), par la Bakhta, l'Iélogoui, la Kouréika. Dans ce cours moyen, il gèle de novembre à avril. Puis il traverse, sans affluent, la région glacée des toundras ; il s'épand en une nappe large de 65 kilomètres et parsemée d'îles basses ; son estuaire est encore large de 22 kilomètres. Son cours total est de 4.300 kilomètres. — Bien que navigable à partir de Minousinsk, il ne sert guère, jusqu'à présent, qu'à la pêche et au transport des poissons et des céréales.

Iénisséisk, ville de l'Asie russe (Sibérie centrale), dans le gouvernement du même nom, sur l'*Iénisséi*, à peu de distance en aval du confluent de la Toungouska Supérieure ; 6.648 hab. Située dans une position défavorable, sur une rive basse, marécageuse, presque en dehors de la zone de population russe, au N. du Transsibérien, elle a vu décroître son importance commerciale. Cependant, sa foire annuelle attire encore de nombreux marchands. Iénisséisk a été fondée en 1618. Le district a une superficie de 437.470 kilom. carr., et une population de 59.882 hab.

Iénisséisk, gouvernement de l'Asie russe (Sibérie centrale) ; ch.-l. *Krasnoïarsk.* Il s'étend de l'océan Glacial arctique au N., aux monts Sayansk (frontière chinoise) au S., et il est compris entre les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk à l'O., et ceux d'Irkoutsk et d'Iakoutsk à l'E. Superf. 2.556.756 kilom. carr. ; pop. 480.546 hab. Il est constitué proprement par l'immense vallée de l'*Iénisséi* et par une partie des cours des grands affluents de droite de ce fleuve (Verkhnaya-Toungouska, Podkamennaya-Toungouska, Nijnaya-Toungouska) ; il comprend, de plus, le bassin côtier de la Khatanga. Le sol est montagneux dans le Sud, que couvrent les ramifications des monts Sayansk ; à ceux-ci se rattache, à l'O. du fleuve, sur la frontière du gouvernement de Tomsk, la chaîne Kouznetzk-Alataou. Dans le Nord-Ouest, des hauteurs, connues sous le nom de chaîne des Toungouses, courent vers la Khatanga. L'or est la principale richesse minière (cercle d'Iénisséisk, districts d'Atchinsk, Minousinsk, Kansk, Krasnoïarsk). Le sous-sol, de plus, est riche en minerais argentifères, de cuivre, de fer, de plomb ; il renferme de la houille. Le sol, dans le Sud, est fertile, mais il est peu cultivé. L'élève du bétail, la chasse (zibeline), et surtout la pêche, sont en grande faveur auprès des indigènes. L'industrie, aux mains de l'Etat, est peu considérable. Le commerce porte sur les fourrures, les céréales, les eaux-de-vie, les objets manufacturés, le poisson. L'Iénisséi est la grande voie commerciale du S. au N. ; le Transsibérien, d'O. en E. (par Atchinsk et Kansk). Les villes principales sont les chefs-lieux des cinq cercles : Krasnoïarsk, Minousinsk, Atchinsk, Kansk, Iénisséisk.

Iénois n. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne, qui prit naissance à Iéna.

Iénotaievsk, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Astrakan), sur un bras du Volga ; 2.450 hab. Ch.-l. de cercle. Cette ville donne son nom au diocèse archiépiscopal d'Astrakan et Iénotaievsk.

Iépiphan, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Toula), près de la source du Don ; 6.429 hab. Ch.-l. de district.

Iérémëiefka, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava), sur la Svinotopa, affluent du Dniéper ; 25.500 hab.

Ierghéni ou **Erghéni** (les *Hippici Montes* des anciens), chaîne de collines basses (200 m. au plus), de la Russie méridionale (gouv. d'Astrakan), sur le steppe immense de la Ciscaucasie, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Longueur 340 kilom. du S. au N., de la rivière Manytch au coude du Volga à Sarepta.

Iermak, Ermak ou **Yermak** (Timovéev), chef des cosaques du XVIe siècle, mort en 1584. Il était hetman des cosaques du Don, quand, pour fuir la colère d'Ivan IV le Terrible, irrité de ses brigandages, il entra au service des Stroganov. Il franchit l'Oural et défit les Tartares et les Vogoules, et s'empara de Silvi (1580). Il fit alors hommage de sa conquête à Ivan IV, qui le nomma prince de Sibérie. Mais, après avoir fait la conquête de tout le bas Irtich, Iermak subit une série de revers, et mourut en combattant sur les bords de l'Irtich. Ce curieux conquérant est demeuré pour les Russes un héros légendaire, et le théâtre, la poésie et le roman, ont encore popularisé son nom.

Iezdegerd, nom propre sassanide, forme arabe du nom perse *Yazdakarta* (« créé par Dieu »).

Iezdegerd Ier, souverain sassanide de Perse, qui régna de 399 à 420 de l'ère chrétienne. Il succéda à son frère Bahram IV, chercha l'alliance de l'empire byzantin, et protégea les chrétiens, au grand scandale de ses sujets. Procope raconte que l'empereur Arcadius (408) le chargea de l'éducation et de la tutelle de son fils Théodose. Il eut pour successeur son fils Bahram V Gour.

Iezdegerd II, souverain sassanide de Perse, régna de 441 à 458 de l'ère chrétienne. Il succéda à son père, Bahram V Gour, et entreprit de soumettre l'Arménie, devenue chrétienne ; le général arménien Vartan, qui avait réuni plus de 100.000 hommes, finit par être vaincu, et l'Arménie fut soumise à un régime de terreur qui ne cessa que vers la fin du règne d'Iezdegerd II. Il fit construire une citadelle sur l'emplacement de Derbend, pour arrêter les incursions des Huns.

Iezdegerd III, le dernier roi de Perse de la dynastie des Sassanides, né en 617. Il régna de 632 à 651. Il était fils de Schehriyar et succéda à son oncle Ferroukh-Zad, alors que la décadence de l'empire était complète. C'est en 634 que les musulmans, commandés par Abou-Obeïda, entrèrent pour la première fois en Perse ; ils furent écrasés par Roustem et repassèrent la frontière. En 635, le calife Omar envoya une seconde expédition commandée par Saad, et, cette fois, les Persans furent écrasés à Kadésia (636), puis à Nihawend, et le roi s'enfuit dans le Khorassan. A la mort du calife Omar (645), il voulut recommencer la lutte, mais il fut encore battu et s'enfuit à Merv, où il fut assassiné par un meunier. L'un de ses fils, Firouz, était allé demander du secours à l'empereur de Chine, mais l'armée chinoise arriva trop tard.

If (mot d'orig. celt. [breton *ivin*] ou german. [anc. haut allem. *iwa*]) n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des taxinées.

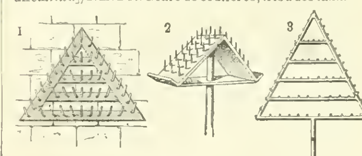

Ifs : 1. A bouteilles ; 2. D'église ; 3. D'illumination.

— Techn. Pièce de charpente de forme triangulaire, portée sur un pied, et servant à disposer des lampions pour les illuminations, ou des cierges dans les églises. ‖ *If à bouteilles,* Sorte d'égouttoir, instrument de forme conique sur lequel on dispose des bouteilles pour les faire égoutter. V. égouttoir.
— Encycl. Bot. Les *ifs* (*taxus*) sont des arbres ou arbrisseaux des régions tempérées de l'hémisphère nord, à feuilles persistantes, planes, insérées en spirale et étalées dans un plan, de manière à simuler une disposition distique. Leurs fleurs sont dioïques ; les fleurs mâles sont solitaires ; l'inflorescence femelle se réduit à une fleur contenant un ovule dressé et entouré d'un arille charnu et rouge à maturité. L'*if commun* (taxus baccata) peut atteindre plus de 10 mètres ; il croît dans les régions

If : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

montagneuses de l'Europe, et on le cultive dans les jardins, où jadis on lui donnait, par la taille, les formes les plus variées. Il exhale une odeur forte, considérée parfois comme nuisible; les jeunes rameaux et les feuilles renferment une substance narcotique et sont toxiques pour les vaches; le fruit paraît inoffensif. Les ifs, souvent plantés dans les cimetières, étaient considérés jadis comme des arbres sacrés et surtout funéraires.

If, îlot fortifié de la baie de Marseille (Bouches-du-Rhône), à 3 kilom. S.-O. de Marseille, long de 300 mètres d'E. en O., sur 200 du N. au S. Château fort, construit par François Ier et qui a servi de prison d'Etat. L'îlot porte sur sa pointe Est un des deux feux de la rade de Marseille.

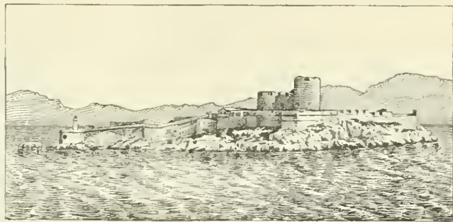
Château d'If.

Iffendic, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 6 kilom. de Montfort, sur le Meu; 4.200 hab. (*Iffendicois, oises.*) Minoteries, produits chimiques, féculerie. Eglise du XVIe siècle. Château de la Chasse. Menhir.

Iffland (Auguste-Guillaume), auteur dramatique et acteur allemand, né à Hanovre en 1759, mort à Berlin en 1814. Poussé vers le théâtre, il abandonna les études théologiques en 1777, et alla s'engager dans la troupe d'Ekhof, à Gotha. A la mort d'Ekhof (1779), il se rendit à Mannheim, où il remporta d'éclatants succès. En 1796, il fut nommé directeur du Théâtre royal de Berlin. Comme acteur, Iffland arriva aux grands effets surtout par l'exactitude de l'observation et la finesse du détail. Il emprunta le sujet de ses nombreux drames à la vie bourgeoise. Ses tableaux de mœurs, qui se rattachent au genre larmoyant, eurent alors beaucoup de succès, et mirent fin à la mode des pièces chevaleresques. Ils ont été raillés plus tard par les romantiques. Cependant, quelques-uns de ses drames se sont maintenus au répertoire, notamment *les Célibataires* et *les Chasseurs*. On peut citer, parmi ses autres pièces, *le Joueur* et *la Journée d'automne*.

Iffle n. f. Nom que l'on donne à un certain nombre de feuilles de tôle ébarbées et destinées à la ferblanterie.

Iffs (Les), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Montfort; 370 hab. Eglise du XVe siècle. Sur des rochers, au N., château de Montmuran, où Du Guesclin fut armé chevalier (1354).

Ifine n. f. Principe vénéneux, extrait du bois de l'if.

Ifouri, prov. de l'empire du Japon (île d'Yéso), sur la côte méridionale; 7.600 hab. Sauf au Nord-Est, où sa profondeur atteint 110 kilomètres, ce n'est guère qu'une bande littorale, abrupte, où sont situées de petites bourgades de pêcheurs aïnos ou japonais.

Ifreteau (*to*) n. m. Nom vulgaire de l'if commun.

Iftar n. m. Repas qui a lieu pendant le jeûne du Ramadan, aussitôt que le muezzin a annoncé la prière du coucher du soleil. (C'est à cette occasion que le grand vizir invite les ministres et les principaux fonctionnaires.)

Ifugaos, peuplade de l'île de Luçon (archipel des Philippines), dans le nord-ouest de l'île. (Ce sont de véritables sauvages, se livrant un peu à l'agriculture et beaucoup à la maraude.) — *Un* Ifugao.

Iga, prov. de l'empire du Japon (île de Nippon [ken ou gouv. de Miyé]), comprise entre les provinces d'Isé à l'E., Omi au N., Yamasiro et Yamato à l'O.; 98.500 hab. Son unique ville, Ouyéno, fabrique des porcelaines.

Igasurate n. m. Sel dérivant de l'acide igasurique.

Igasurine n. f. Alcaloïde découvert dans la noix vomique, où il accompagne la strychnine et la brucine. (Ce n'est probablement que de la brucine impure.)

Igasurique (*rik'*) adj. Se dit d'un acide découvert par Pelletier et Caventou dans la fève de Saint-Ignace, qui le renferme à l'état d'igasurate de strychnine. (On le rencontre aussi dans la noix vomique.)

Igbaras, bourg de l'archipel des Philippines (île de Panay [prov. d'Iloïlo]), près du *rio de Igbaras*; 9.000 hab.

Igbegbé, Igbobé ou **Gbébé**, grand village du Soudan occidental, sur la rive droite de la Bénoué, près de son confluent avec le Niger. Marché; 10.000 à 12.000 hab.

Igbiras, tribu nigritique du Soudan, vivant entre la rive septentrionale de la Bénoué et le Niger. — *Un, Une* Igbira.

— Encycl. Ces nègres, de haute taille, sont très industrieux, très commerçants et relativement civilisés. Ils vivent dans de grands villages dont ils cultivent les abords. Ils fabriquent des étoffes, travaillent le cuir, le bois et les métaux. Quelques-uns sont musulmans, mais la plupart sont païens. Ils paraissent doux et hospitaliers.

Igdé ou **Igdis** (*gdiss* — du gr. *igdê*, mortier à piler) n. f. Antiq. gr. Danse grotesque, où l'on imitait, dit-on, le mouvement du pilon.

Igé, comm. de l'Orne, arrond. et à 26 kilom. de Mortagne, sur la Même, affluent de l'Huisne; 1.261 hab.

Igé, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Mâcon, près de la Mouge, affluent de la Saône; 932 hab. Eglise des Xe et XIe siècles. — Le vignoble d'Igé, situé dans le Mâconnais, fournit des vins blancs et rouges ordinaires.

Igea, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño]), sur le Linarès, sous-affluent de l'Ebre par l'Alhama; 8.000 hab.

Igel, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), près du confluent de la Saar et de la Moselle; 458 hab. Le monument appelé « die Igeler Säule », obélisque de grès rouge, de 21 mètres de haut, orné de bas-reliefs et d'inscriptions, est le tombeau d'une famille romaine.

Igelströmite (*jèl'-streu*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre péridot. Variété de knébélite.

Iggelheim, bourg d'Allemagne (Bavière [présid. du Palatinat-Rhénan]); 2.111 hab. Tréfilerie.

Igharghar, grande vallée du Sahara central, lit d'un ancien oued desséché, qui fut le plus considérable de tout le pays des Touareg du Nord. L'Igharghar descend du revers septentrional du plateau de Ahaggar, très encaissé durant la première partie de son cours, jusqu'à Idélès, passe près du puits d'Igbillassen et, après avoir reçu l'oued Tedjert, venu de l'Ouest, franchit le plateau de Tassili, près la Hammada de Tinghert, et s'engage enfin dans la région sablonneuse de l'Erg, en une vallée progressivement élargie, jusqu'à venir se confondre, à la hauteur de l'oasis de Goug, au S. de Touggourt, avec la dépression de l'oued Rihr. La vallée de l'Igharghar, formée de sables et de graviers, souvent obstruée par les apports éoliens, comprend une série de bas-fonds desséchés, mais où l'eau se rencontre généralement à de faibles profondeurs, surtout dans la portion supérieure et extrême de son parcours.

Ighargharen (plur. de *Igharghar*), large vallée du Sahara central, développée en arc de cercle sur le revers nord-est du plateau de Tassili. C'est, comme le grand Igharghar (v. l'art. précéd.), le lit d'un grand cours d'eau desséché, que venaient grossir du côté de l'Ouest une infinité de petites rivières descendues du Tassili, et qui allait rejoindre par une pente assez faible, après avoir reçu l'oued Issanan et l'oued Djua, et franchi le seuil de Temassinin, le grand Igharghar, qui entraînait ses eaux vers le N.

Igilgilis, ville de l'Afrique ancienne. Auj. *Djidjelli*.

Iglau (tchèq. *Jihlava*), ville de l'Austro-Hongrie septentrionale (Moravie), ch.-l. de district, sur l'*Iglawa*; 23.716 hab. Elle fut au moyen âge une des cités minières les plus actives de l'Europe; aujourd'hui, elle est un centre d'industries variées, une place de commerce. Elle a souffert de presque toutes les guerres de l'Europe centrale, prise par les Prussiens en 1742, par les Français en 1805. Edit de pacification (*Compactata*) de 1434, qui termina la guerre des Hussites.

Iglava, rivière d'Austro-Hongrie (Bohême et Moravie). Elle baigne Iglau, Trebitsch, Eibenschitz, et se perd dans la Schwarzava, sous-affluent du Danube par la Thaya et la Morava; 175 kilomètres.

Iglesias, ville du royaume d'Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]); 12.094 hab. Ch.-l. de circondario. Mines de plomb et de zinc dans le district, exploitées dès l'époque romaine; le minerai est expédié par le port de Porto-Scuso. Commerce de vin, d'huile et de fromages.

Iglesias de La Casa (José), poète espagnol, né et mort à Salamanque (1748-1791). Il fut ordonné prêtre en 1783, et devint curé successivement de Larodrigo, Carabias et de Carbajosa de la Sagrada. Ses poésies ne furent publiées qu'après sa mort, en 1793 et 1798. Elles appartiennent toutes aux genres secondaires : églogues, villanelles (*villanescas*), idylles (*la Esposa aldeana; la Zagala que viene del campo; la Rosa de abril*; etc.), romances, *retrillas*, et quelques odes. Il excella dans la poésie satirique, et, sous ce rapport, on le compare d'ordinaire à Quevedo. Le ton très libre de certaines poésies amoureuses ou satiriques les fit mettre à l'index, en 1802. Dans l'école lyrique de Salamanque, à laquelle il appartient, il était désigné sous le nom de **Arcadio.**

Iglésiasite n. f. Variété zincifère de cérusite, trouvée à Iglesias (Sardaigne).

Igli ou **Igheli**, oasis et village fortifié ou *ksar* du Sahara septentrional, dans une importante situation géographique, près du confluent de l'oued Ghir et de l'oued Zouzfana, dont la réunion, à cet endroit, forme le grand oued Messaoura, et sur la lisière nord-ouest de l'Erg saharien. L'oasis, qui fut jadis très importante, et le ksar étaient depuis 1872 aux mains de la tribu pillarde des Doui-Menia, quand la prise de possession, en 1900, d'In-Salah par la mission Flamand-Pein rendit nécessaire l'occupation d'Igli, qui commande la route la plus directe entre Figuig et la grande oasis du Tidikelt; et une garnison française fut installée dans le ksar.

Iglite n. m. Carbonate naturel de chaux, rhombique. Variété d'aragonite. || On dit aussi iglοïte.

Iglo (allem. Neudorf), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szepes]); 7.345 hab. Ch.-l. de district. Mines de fer et de cuivre. Papeterie. Fabriques de toiles. C'est la plus grande des seize villes dites *impériales*. Aux environs, eaux minérales d'*Iglofund*.

Igloïte n. m. Minér. Syn. de iglite.

Ignace (saint), évêque d'Antioche et martyr, né au commencement du Ier siècle de l'ère chrétienne, mort à Rome, probablement en 107. Sacré évêque en 69, il soutint, pendant la persécution de Domitien (95), le courage des fidèles d'Antioche. Trajan ayant prescrit de rechercher les chrétiens, Ignace fut conduit à Rome, torturé et livré aux bêtes, pendant la fête des saturnales. Nous possédons, sous son nom, quinze épîtres, dont douze sont écrites en grec et trois en latin. Ces trois dernières sont certainement apocryphes; des douze grecques, sept sont authentiques. — Fête le 1er février.

Ignace, archevêque de Nicée et écrivain grec, né vers 760, mort vers 850. Il fut diacre et gardien des vases sacrés dans l'église principale de Constantinople de 784 à 806, défendit avec énergie le culte des images contre les iconoclastes. Il devint archevêque de Nicée, mais on ignore en quelle année. Ecrivain distingué, il écrivit en grec la *Vie de Tarasius* et celle de *Nicéphore*, ainsi qu'un abrégé, en vers ïambiques, des fables de Babrius.

Ignace (saint), patriarche de Constantinople, né en 799, mort à Constantinople en 878. Il était le plus jeune des fils de l'empereur Michel Ier. A la chute de ce prince, il fut mutilé et enfermé dans un monastère. Cependant, en 846, à la mort de Méthodius, il devint patriarche de Constantinople. Mais, ayant excommunié, à cause de sa vie scandaleuse, Bardas, frère de l'impératrice Théodora, il fut exilé (857). Photius, élevé à sa place sur le siège de Constantinople, ne cessa, pendant dix ans, de l'abreuver d'outrages. Le pape Nicolas Ier prit sa défense; mais les réclamations du saint-siège ne furent écoutées qu'en 867 par l'empereur Basile. Rétabli sur son siège, Ignace assista au IVe concile général de Constantinople (869), dans lequel Photius et ses partisans furent excommuniés.

Ignace de Loyola (*lo-yo*) [saint], fondateur de la compagnie de Jésus, né au château de Loyola, dans le Guipuzcoa (Espagne), en 1491, mort à Rome en 1556. D'abord page du roi Ferdinand V, puis officier dans les armées espagnoles, Ignace de Loyola était parmi les défenseurs de Pampelune attaquée par les Français, lorsqu'une grave blessure à la jambe droite l'obligea à se faire transporter au château de son père, pour y subir de cruelles opérations (1521). Les lectures qu'il fit pendant sa convalescence le déterminèrent à quitter le monde. Après s'être consacré à la Vierge, dans le sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat (Catalogne), il se retira à l'hôpital de Manrèze. En même temps, il se livrait, dans une grotte voisine de la ville, à la pratique des plus dures austérités. On pense qu'il avait déjà pris pour devise la fameuse maxime qui est devenue la devise de sa congrégation : *Ad majorem Dei gloriam* (Pour la plus grande gloire de Dieu). Au retour d'un pèlerinage en Terre sainte (1524), bien qu'âgé de trente-trois ans, il commença à apprendre la grammaire, et étudia ensuite la philosophie et la théologie, à Alcala et à Salamanque. Les prédications qu'il faisait dès lors aux pauvres alarmèrent l'Inquisition, et il fut emprisonné deux fois. Son innocence, d'ailleurs, ne tarda pas à être reconnue. En 1528, il se rendit à Paris, où il compléta ses études. Six disciples s'étant joints à lui, ils firent ensemble, dans une chapelle souterraine de l'église Notre-Dame de Montmartre, le vœu de se consacrer à la conversion des infidèles et de mettre leurs personnes et leurs vies à la disposition du pape (1534). Il reçut les ordres un peu plus tard, à Venise. Paul III approuva les statuts de la nouvelle société qui, aux trois vœux monastiques ajoutait celui d'observer, à l'égard du pape, une obéissance absolue. Il concéda à Ignace l'église du Gésù, et nomma ses religieux *Clercs de la compagnie de Jésus*; mais le peuple prit dès lors l'habitude de les appeler *jésuites* (1540). Elu général en 1541, Ignace assista au rapide développement de son œuvre. Grégoire XV le canonisa, en 1622. Les principaux ouvrages d'Ignace de Loyola sont : en latin, la *Formule de l'Institut*; en espagnol, le *Livre des constitutions de la compagnie de Jésus*; la *Charte de l'observance religieuse*; la *Charte de la perfection religieuse*; les *Exercices spirituels*. — Fête le 31 juillet.

Ignace de Loyola.

— Bibliogr. : *Vie de saint Ignace*, par le P. Bouhours (Paris, 1679); *Saint Ignace de Loyola*, dans les « Acta Sanctorum » des bollandistes (1731); *Saint Ignace et les Jésuites*, par Capefigue (Paris, 1865).

Ignacien (*gn* mll., et *si-in*) n. m. Nom de mépris, donné par quelques-uns de leurs adversaires, aux jésuites, qui sont les disciples de saint Ignace : *Les* ignaciens *sont les janissaires du pape.* (Gui Patin.)

Igname (*gn* mll. — de l'anc. espagn. *iñame*, auj. *ñame*, d'orig. caraïbe) n. f. Genre de plantes grimpantes, type de la famille des dioscorées. (On trouve quelquef. ce mot employé au masc.)

— Encycl. Le nom d'*igname* a été donné à plusieurs dioscorées (*dioscorea*) à racines charnues, en forme de massues : l'igname blanche (*dioscorea sativa*), l'igname de Chine (*dioscorea batatas*), l'igname rouge (*dioscorea alata*). L'igname de Chine a été introduite, vers la fin du XIXe siècle, en Europe; ses tubercules ont une chair mucilagineuse et féculente, mais de saveur fade et de conservation difficile; la culture potagère ne l'a guère adoptée. On la multiplie par bulbilles ou par des fragments de tubercules, dans une terre profonde. Quand la tige a quelque longueur, on lui donne un tuteur autour duquel elle s'enroule; ce n'est guère que vers la fin de la seconde ou troisième année que les tubercules ont pris un développement convenable. L'igname rouge, originaire des Antilles, est répandue dans toute l'Afrique et l'Amérique tropicale; ses tubercules, amers et vénéneux quand ils sont frais, deviennent, cuits à l'eau ou rôtis, un légume précieux.

Igname : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, fruit; *d*, tubercules.

Ignare (*gn* mll. — du lat. *ignarus*) n. et adj. Fam. Se dit d'un ignorant, d'un homme qui ne sait pas : *Un homme* ignare. *Une* ignare. || S'employait avec un complément : *Un homme* ignare *de toute bonne discipline*. (Mol.)

Ignarerie (*gn* mll., et *rî*) n. f. Qualité de celui qui est ignare.

Ignatie (*gn* mll., et *sî* — de *fève de Saint-Ignace*, n. vulgaire de la plante) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des loganiacées, tribu des strychnées, dont l'espèce type croît à Manille. || On l'appelle aussi ignatienne.

— Encycl. L'*ignatie* est un arbre assez élevé, portant des feuilles opposées, presque sessiles, et des fleurs

blanches, odorantes, disposées en petites grappes courtes et axillaires. Le fruit est une baie ovoïde, assez grosse, à enveloppe sèche, crustacée et fragile, renfermant une pulpe charnue et aqueuse, dans laquelle sont disséminées une vingtaine de graines longues, striées, d'un brun pâle ; on les appelle plus spécialement *fèves de Saint-Ignace*. On les emploie dans les mêmes cas et de la même manière que la noix vomique. Elles entrent dans la préparation des gouttes noires de Baumé et sont plus vénéneuses que la noix vomique.

IGNATIEV (Nicolas Pavlovitch), général et diplomate russe, né à Saint-Pétersbourg en 1828, fils du général Paul, qui gagna la faveur de Nicolas Ier. Il se fit remarquer pendant la guerre de Crimée, devint général major en 1858, fut envoyé extraordinaire en Chine (1860) et y négocia un traité avantageux. Nommé lieutenant général, puis directeur du département asiatique au ministère des affaires étrangères, il devint, en 1864, ministre plénipotentiaire à Constantinople, où il exerça une grande influence sur le sultan Abd-ul-Aziz. Après le règne éphémère de Mourad (1876) et l'avènement d'Abd-ul-Hamid, il perdit toute influence, contribua à amener la rupture de la conférence de Constantinople (1877), suivie de la guerre russo-turque. Lors des négociations de paix à San-Stephano, Ignatiev, qui voulait la guerre à outrance, se trouva en désaccord avec Gortschakov et revint à Saint-Pétersbourg (1878). En 1881, il succéda à Loris-Mélikov comme ministre de l'intérieur, mais, à la suite d'un dissentiment avec le chancelier de Giers, il donna sa démission (1882). Depuis lors, il se borna à siéger au conseil de l'empire et au Sénat.

IGNÉ, ÉE (*igh* — du lat. *igneus*; de *ignis*, feu) adj. Qui est du feu, qui a les qualités du feu.

— Géol. Produit par l'action du feu : *Couches de formation* IGNÉE. *Roches* IGNÉES. ‖ *Nappe ignée*, Masse minérale, vraisemblablement à l'état fluide, qui occupe le centre du globe et dont l'émission, à travers l'enveloppe solide ou à sa surface, donne naissance aux roches ignées.

— ENCYCL. Les roches *ignées* comprennent toutes les variétés dites primitives, éruptives et volcaniques. Les roches primitives résultent de la solidification de la première croûte du globe ; les autres ont été injectées à la faveur des cassures de l'écorce terrestre, comme certains granits, porphyres, et se sont même épanchées à la surface du sol, comme les trachytes, basaltes, etc.

IGNESCENCE (*igh-nèss-sanss*) n. f. Etat d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE (*igh-nèss-san, ant'* — du lat. *ignis*, feu) adj. Qui s'enflamme, qui est en feu.

IGNEY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 36 kilom. de Lunéville, entre la Vezouse et le Sanon, affluents de la Meurthe ; 996 hab. Ch. de f. Est, station dite *Igney-Avricourt*, par opposition à la gare allemande *Deutsch-Avricourt*.

IGNIAIRE (*igh-ni-èr'* — du lat. *ignis*, feu) adj. Qui sert à faire de l'amadou.

IGNICOLE (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *colere*, adorer) n. et adj. Se dit de celui qui adore le feu : *Les Guèbres* IGNICOLES. ‖ Substantiv. : *Les* IGNICOLES.

IGNICOLLE (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *collum*, cou) adj. Qui a le cou ou le corselet couleur de feu.

IGNICOLORE (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *color*, couleur) adj. Qui a la couleur du feu.

IGNICOLORE (*igh* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Nom vulgaire d'un sénégali propre à l'Afrique occidentale. (L'ignicolore [*ploceus Franciscanus*], commun chez les oiseleurs, ordinairement gris cendré, revêt, à l'époque des amours, une livrée orangée, rouge et noire.)

IGNIFÈRE (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *ferre*, porter) adj. Qui transmet le feu.

IGNIFUGE (*igh-ni-fuj'* — du lat. *ignis*, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Propre à rendre ininflammables les objets naturellement combustibles.

— n. m. Substance ignifuge.

IGNIPUNCTURE (*igh, pon-ktur'* — du lat. *ignis*, feu, et *punctura*, piqûre) n. f. Chir. Méthode de cautérisation qui consiste à plonger dans les tissus un cautère terminé par une aiguille longue, fine et rougie à blanc.

— ENCYCL. On emploie l'*ignipuncture* pour déterminer une révulsion profonde dans les affections des os ; par exemple, dans les tumeurs blanches, ou enfin pour détruire certaines tumeurs : le lupus, l'hypertrophie des amygdales, etc. Aujourd'hui, on se sert de préférence d'un thermocautère à pointe effilée ou même du galvanocautère.

IGNITION (*igh, si-on* — du lat. *ignis*, feu) n. f. Physiq. Etat des corps en combustion : *Allumette qui ne présente plus que quelques points en* IGNITION.

— Métall. Opération qui consiste à élever la température d'un métal jusqu'à ce qu'il devienne rouge, sans entrer en fusion.

IGNIVOME (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *vomere*, vomir) adj. Se dit des volcans en activité. (Peu us.)

IGNIVORE (*igh* — du lat. *ignis*, feu, et *vorare*, dévorer) adj. Qui mange du feu, ou qui feint d'avaler des matières enflammées : *Charlatan* IGNIVORE.

IGNOBILITÉ (*gn* mll. — rad. *ignoble*) n. f. Chez les Romains, Condition de celui qui n'était pas noble. ‖ Caractère, état, manière d'être de ce qui est ignoble : *Reprocher à quelqu'un l'*IGNOBILITÉ *de sa conduite.*

IGNOBLE (*gn* mll. — lat. *ignobilis*) adj. Non noble : *La femme noble qui épouse un roturier est* IGNOBLE. (Vx.)

— Qui est sans distinction ; qui marque une âme basse et vile : *Conduite* IGNOBLE. *Habitudes* IGNOBLES. ‖ Sale, rebutant : *Des loques* IGNOBLES. *Un bouge* IGNOBLE.

— Faucon. *Oiseau ignoble*, Oiseau de proie qu'on ne peut dresser aux exercices de la fauconnerie.

— Min. *Filons ignobles*, Filons métallifères trop peu riches en métal pour être exploités utilement.

L'ignoble n. m. Ce qui est ignoble, bas, abject : *Goya a un vif et profond sentiment de* L'IGNOBLE. (Th. Gaut.)

IGNOBLEMENT (*gn* mll.) adv. D'une manière ignoble.

IGNOMINIE (*gn* mll., et *ní* — lat. *ignominia*) n. f. Infamie, grand déshonneur résultant d'une action basse ou coupable : *Lorsqu'une fille tombe dans l'abîme de l'*IGNOMINIE, *elle n'en revient point.* (J.-J. Rouss.) ‖ Honte, affront, grand déshonneur que l'on fait à quelqu'un : *Etre chassé avec* IGNOMINIE.

— SYN. **Déshonneur, honte**, etc. V. DÉSHONNEUR.

IGNOMINIEUSEMENT (*gn* mll.) adv. Avec ignominie ; d'une façon ignominieuse.

IGNOMINIEUX (*gn* mll., et *ni-eû*), **EUSE** adj. Qui cause de l'ignominie : *Un châtiment* IGNOMINIEUX.

IGNORABLE (*gn* mll.) adj. Qui peut être ignoré.

IGNORAMMENT (*gn* mll., et *ra-man*) adv. Avec ignorance, sans savoir : *Confondre* IGNORAMMENT *le vrai et le faux.* (Boss.)

IGNORANCE (*gn* mll., et *ranss* — du lat. *ignorantia*, même sens) n. f. Défaut général de connaissances, de savoir, d'instruction : *Le despotisme perpétue l'*IGNORANCE, *et l'*IGNORANCE *perpétue le despotisme.* (Turgot.) ‖ Défaut de connaissance d'un objet déterminé : *L'*IGNORANCE *du devoir. L'*IGNORANCE *de l'histoire.*

— Loc. div. : *Ignorance crasse*, Ignorance absolue. ‖ *L'ignorance du premier âge*, La candeur, l'innocence des enfants. ‖ *Prétendre cause d'ignorance*. En droit, Arguer de son ignorance de tel fait.

IGNORANT (*gn* mll. et *ran*), **ANTE** [du lat. *ignorans*, même sens] adj. Qui n'a pas la connaissance d'une chose : *O mortels* IGNORANTS *de leur destinée!* (Boss.) ‖ Absolum. Qui est dépourvu de savoir, d'instruction, de connaissances :

D'un magistrat *ignorant*
C'est la robe qu'on salue.
LA FONTAINE.

— Substantiv. : *Nous sommes tous des* IGNORANTS. (Volt.) ‖ *Faire l'ignorant*, Feindre de ne pas savoir ce dont il s'agit.

— SYN. **Âne, balourd, bête, buse, butor**, etc. V. ÂNE.

IGNORANTIFIANT (*gn* mll., et *fi-an*), **ANTE** [rad. *ignorantifier*] adj. Par plaisant. Qui produit l'ignorance, qui fait des ignorants : *Tu es un ignorant ignorantissime,* IGNORANTIFIANT *et ignorantifié.* (Mol.)

IGNORANTIFIER (*gn* mll. — de *ignorant*, et du lat. *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous ignorantifions. Que vous ignorantifiiez*) v. a. Fam. Rendre ignorant.

IGNORANTIN (*gn* mll. — rad. *ignorant*) adj. m. Nom qu'avaient pris par humilité les frères de Saint-Jean-de-Dieu, à l'époque où ils ne soignaient que les pauvres. ‖ Nom que l'on a donné, par dénigrement, aux frères des Ecoles chrétiennes.

— Substantiv. : *Un* IGNORANTIN.

IGNORANTISME (*gn* mll., et *tissm'* — rad. *ignorant*) n. m. Système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible : *L'*IGNORANTISME *est la doctrine favorite des despotes.*

IGNORANTISSIME (*gn* mll. — superlat. de *ignorant*) adj. Fam. Ignorant au suprême degré. V. IGNORANTIFIANT.

IGNORANTISTE (*gn* mll., et *tisst'*) n. et adj. Qui est partisan de l'ignorance.

IGNORER (*gn* mll. — du lat. *ignorare*, même sens) v. a. Ne pas savoir, ne pas connaître : IGNORER *ce qui se passe. Nul n'est censé* IGNORER *la loi.* ‖ Ne pas connaître ou feindre de ne pas connaître la personne, l'existence, le mérite de : *On* IGNORE *les parents pauvres.*

— Par ext. Ne pas connaître par expérience, n'avoir point éprouvé : *Quel est l'homme qui* IGNORE *le malheur ?*

— REM. *Ignorer* peut être employé avec une proposition comme complément : *J'ignore* S'IL VIENDRA ; et même avec un verbe à l'infinitif : *On n'ignore pas longtemps* ÊTRE AIMÉ (on aurait dit autref. D'ÊTRE AIMÉ). Quand la proposition complémentaire est précédée de *que*, le verbe suivant se met au subjonctif si la phrase est affirmative, et à l'indicatif si la phrase est négative : *On ignore généralement* QU'IL EN SOIT *ainsi. Nous n'ignorons pas que notre tâche* EST *ardue.*

— Absolum. : *Incapable d'*IGNORER *absolument.* (Pasc.)

— v. n. Ne pas savoir : *Afin qu'il n'*EN IGNORE. (Ne s'emploie plus qu'avec la négation ou avec la forme subjonctive.)

Ignoré, ée part. pass. Qui reste caché, qui n'a pas de notoriété publique : *Il fait bon vivre* IGNORÉ.

S'ignorer, v. pr. Etre, pouvoir être ignoré : *Ces choses-là ne* S'IGNORENT *pas.* ‖ N'avoir pas conscience de soi ; ne pas se connaître soi-même ; ignorer sa propre nature, ses propres sentiments, ses propres forces. ‖ Ne pas se connaître l'un l'autre, les uns les autres.

IGNOTI NULLA CUPIDO, proverbe latin dont la traduction littérale serait : *Aucun désir de l'inconnu* ; ce qui veut dire : On ne peut désirer ce que l'on ne connaît pas.

IGNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Versailles, sur la Bièvre, 1.553 hab. Ch. de f. de grande ceinture. Blanchisseries. Eglise du XIIIe siècle, château de style Renaissance.

IGON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 20 kilom. de Pau, sur le Gave de Pau ; 877 hab. Ch. de f. Midi. Eglise des XIIe et XVe siècles. Carrière de pierres. Fabriques de boutons, chapelets, peignes de buis, etc.

IGOR ou **JÉGOR**, forme que les Slaves ont donnée au nom propre grec *Géorgios* (« Georges »).

IGOR Ier Rourikiévitch, grand prince de Moscou ; né vers 875, mort en 945. Il succéda à son père Rourik en 879, mais ne régna effectivement qu'après la mort de son oncle Oleg (912). Après avoir soumis les Drevliens, les Ouglitch et les Petchenègues, il entreprit contre l'empire byzantin deux expéditions désastreuses. Il périt dans une expédition contre les Drevliens.

IGOR Sviatoslavitch, prince de Novgorod, né en 1151, mort en 1202. En 1171, il battit sur les bords de la Vorskla les kans polovtses Koliaka et Koutchak. En 1185, il fut vaincu sur la rivière Haïala, et fait prisonnier, mais il réussit à s'échapper. Il est le héros du *Poème d'Igor*.

Igor (POÈME D') ou *Slovo o polku Igoreve* [« Dit de la bataille d'Igor »], poème russe du moyen âge. — C'est le récit, plus lyrique qu'épique, d'une expédition entreprise en 1185 contre les Polovtses par Igor Sviatoslavitch. D'abord vainqueur, il poursuit les fuyards ; mais, arrivés sur les bords de la Kaïala, ceux-ci se retournent, et bientôt, le prince est fait prisonnier avec son frère Vsevolod et son fils Vladimir. Le kan Koutchak les traite avec déférence. Au bout de quelque temps, Igor s'échappe. Vladimir épouse la fille de Koutchak, qu'il baptise sous le nom de Svoboda (Liberté), et, après deux ans de captivité, revient avec son oncle en Russie.

Découvert, dit-on, en 1795, par le comte Moussine Pouchkine, le poème fut publié par lui en 1800. Les poètes, Alexandre Pouchkine, plus tard Maïkov, s'en inspirèrent. Les savants se divisèrent sur la question de date et même sur l'authenticité du poème, qui rappelle un autre récit épique, la *Zadontschina*. Le texte ne paraît pas antérieur au XIVe siècle. Les plus sceptiques y ont vu une fabrication ossianique du XVIIIe. Le manuscrit périt dans l'incendie de Moscou, en 1812.

IGORNAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. d'Autun, sur l'Arroux, en aval de son confluent avec la Canche ; 929 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Concession de mine de schiste bitumeux, partagée entre Igornay et les communes voisines. Carrière de schiste. Fabrique de chaux.

IGOSTEN, oasis et village fortifié du Sahara septentrional, dans le Touat français, sur la rive sud-orientale de la Grande Sebkha. Un millier d'habitants environ, sédentaires, cultivant près de 15.000 palmiers.

IGOUMEN, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Minsk), sur l'*Igoumenka*, affluent de la Bérésina ; 2.200 hab. Ch.-l. de district.

IGUALA de Iturbide, ville du Mexique (Etat de Guerrero [ch.-l. du distr. de Hidalgo]), sur un affluent du rio côtier Mexcala ; 7.220 hab.

IGUALADA (en lat. *Aqua lata*), ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur la Noya ; 10.201 hab. Industrie active. Fabriques de coton, draps, distilleries, papeteries. Reste d'une forteresse et d'anciens remparts.

IGUANE (*gou-an'*) n. m. Genre de reptiles iguaniens. (S'emploie pour désigner les iguanidés en général : *Les chlamydosaures sont des* IGUANES *australiens*.)

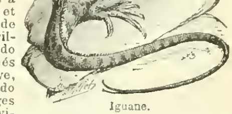
Iguane.

— ENCYCL. Le genre *iguane* (iguana) appartient aux reptiles crassilingues et est le type de la famille des *iguanidés* ; il comprend deux espèces propres à l'Amérique tropicale et à ses îles. Ce sont de grands animaux brillamment colorés de bleu, de vert, variés de jaune et de fauve, qui atteignent près de 2 mètres. Phytophages et insectivores, ils vivent dans les arbres au bord des fleuves et sont très agiles. Ils sont chassés avec ardeur, car leur chair est comestible et fine ; on recherche surtout leurs œufs. L'iguane nudicolle (*iguana delicatissima*), du nord du Brésil et des Antilles, est surtout estimé. L'iguane commun (*iguana tuberculata*) est répandu dans toute l'Amérique méridionale.

IGUANODON (*gou-a*) n. m. Paléont. Genre de reptiles, type de la famille des *iguanodontidés*, comprenant de gigantesques animaux fossiles dans le crétacé.

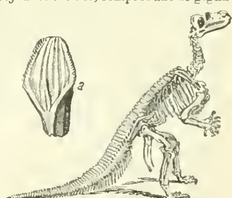

Iguanodon : *a*, dent.

— ENCYCL. Les *iguanodons* étaient de lourds animaux herbivores, qui paraissent avoir marché, comme les kangurous, sur leurs pieds de derrière en se servant de leur queue comme contrepoids ; leurs membres antérieurs sont très courts. La taille des iguanodons peut atteindre jusqu'à 12 mètres ; on en connaît plusieurs espèces : *iguanodon Mantelli*, du wealdien anglais ; *iguanodon Bernissartensis*, du wealdien de Belgique ; *iguanodon Prestwicki*, du kimmeridgien anglais.

IGUANIDÉS (*gou-a*) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens crassilingues, habitant les régions chaudes du globe et comprenant les *iguanes* et genres voisins. — *Un* IGUANIDÉ.

IGUANIENS (*gou-a-ni-in*) n. m. pl. Groupe de reptiles, renfermant les *iguanes* et tous les *iguanidés*. — *Un* IGUANIEN.

IGUANODONTIDÉS (*gou-a*) n. m. pl. Famille de reptiles dinosauriens ornithopodes, comprenant les *iguanodontes* et genres voisins, tels que les *vectisaurus* et *orthomerus*. — *Un* IGUANODONTIDÉ.

IGUARASSU, ville du Brésil (Etat de Pernambuco), dans la banlieue de Pernambuco. Petit port déjà fréquenté par les Français au XVIe siècle.

IGUASSU, IGUAÇU ou **YGUASSU**, rivière du Brésil méridional, affluent gauche du Parana. Née sur le versant occidental de la sierra do Mar, elle s'écoule de l'E. à l'O., coupée de cataractes, et finit son cours de 700 kilomètres au saut de Victoria, belle chute de 60 mètres. (Dans le pays, on l'appelle *rio Grande de Curitiba*.)

IGUERANDE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 36 kilom. de Charolles, non loin de la Loire ; 1.666 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, huileries. Eglise des XIe et XIIe siècles ; ruines du château de Troncy.

IGUIDI ou **IGHIDI**, une des grandes régions naturelles du Sahara central, comprenant, entre l'oasis du Gourara et l'oued Saura au N.-E. et l'Adrar au S.-E., une longue bande de pays, sables et dunes, qui fait suite à l'Erg, et garde une direction sensiblement parallèle à celle de la côte nord-ouest de l'Afrique, avec une largeur moyenne d'environ 2.000 kilomètres. Caillé et Lenz ont traversé l'Iguidi, le premier en 1828, le second en 1880. Ils y ont reconnu un plateau peu accidenté, de 300 mètres environ d'altitude, sans eau, et dont les sables et les dunes mouvantes

font une des régions les plus inhospitalières de tout le Grand Désert africain.

IGUVINIENS, peuple de race ombrienne, qui habitait *Iguvium* ou *Iguuium* (auj. *Gubbio*), sur la voie Flaminienne. Sur leur territoire a été trouvé, en 1444, dans un théâtre, l'important monument connu sous le nom de *Tabulæ Eugubinæ* ou *Iguvinæ*. (V. EUGUBINES [tables].) — *Un* IGUVINIEN.

IHLÉITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de fer.

IHOLDY, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arr. et à 40 kilom. de Mauléon, près d'un des affluents supérieurs de la Joyeuse; 818 hab. — Le canton a 14 comm. et 7.025 hab. (*Iholdyens, ennes.*)

IHOSY, village de Madagascar (prov. des Baras), sur une colline au bas de laquelle la rivière du même nom coule dans une plaine marécageuse, dominée par la chaîne d'Analatelo. Les Hovas avaient établi à Ihosy un fort qui était leur poste militaire le plus méridional.

IHRAM (de la racine *harama*, être sacré) n. m. Vêtement que revêtent les musulmans pour entrer à La Mecque, et qui consiste en deux pièces d'étoffe sans couture, dont l'une couvre la partie inférieure, l'autre la partie supérieure du corps, en laissant une partie du bras droit à découvert.

IHRINGEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg]), au pied du Kaiserstuhl; 2.747 hab. Vignobles et cultures fruitières importantes.

II-NAOSOUKÉ, daïmio de Hikone, qui, nommé premier ministre du Shogoun en 1858, lutta énergiquement contre le parti hostile aux étrangers, conclut avec ceux-ci des traités et fut, pour ce motif, assassiné à Tokio (1868). Il est connu également sous le nom de *Ii-Kamon-no Kami*.

IJ (GOLFE DE L'). V. Y (golfe de l').

IK, rivière du sud-est de la Russie, qui sépare à partir de sa source le gouvernement de Samara de celui d'Oufa, puis entre dans ce dernier et se perd dans la Kama, rive gauche, après un cours de 425 kilomètres.

IKATA, nom donné quelquefois à la rivière *Loukénié*.

IKBAL n. f. Dans le harem du Grand Seigneur, Jeune fille de la classe des *khass-odalik* ou odalisques, que le sultan a désignée pour remplacer une de ses femmes défunte ou reléguée au vieux sérail.

IKCHVÂKOU, roi mythique de l'Inde, fils du Manou Vaivasvata, lui-même fils de Vivasvat, le Soleil. Il régna à Ayodhyâ au commencement du Trétâ Youga, ou second âge du monde, et fut le fondateur de la race solaire.

IKÉDA, ville du Japon (Nippon [prov. de Setsou]), près de l'Ina-Gava, 6.000 hab.

IKELEMBA ou **OUROUKI**, rivière de l'État indépendant du Congo, affluent gauche du Congo moyen. Elle coule à peu près de l'E. à l'O., un peu au N. de l'Équateur, entre les rivières de Loulongo et Tchouapa. Cours, lent, de 450 kilom. environ. Rives plates et fertiles, très peuplées.

IKHSHID (Mohammed Ibn-Taghadj-ibn-Djuff-el-Ferghani), nom du fondateur de la dynastie égyptienne des Ikhshidites, né dans la seconde moitié du IXe siècle, dans le Ferghana, mort à Damas en 946. En 934, Ikhshid, qui avait succédé comme gouverneur de l'Égypte à Ahmed Ibn-Kaïlaghlagh, se déclara indépendant; le calife Radi le reconnut comme souverain de l'Égypte, ainsi que le calife Moti. Les partisans d'Ahmed Ibn-Kaïlaghlagh se réfugièrent à Barka, auprès du mahdi Obeïd-Allah, qu'ils poussèrent à s'emparer de l'Égypte. Il eut pour successeur son fils, ABOUL-KASEM-ANOU-HAOUR-EL-FERGHANI.

IKHSHIDITES. Hist. V. IKHSHID.

IKI-SIMA, île japonaise du détroit de Corée, sur la côte nord-est et à 20 kilom. de la grande île de Kiou-Siou; 136 kilom. carr.; 33.300 hab. Elle forme une province du gouvernement de Nagasaki. Le bourg principal est le port de Katsmoto (4.800 hab.).

IKONGO, plateau de Madagascar (pays des Tanalas). Les Betsileos fugitifs fondèrent une citadelle sur ce plateau après la conquête de leur propre pays par les Hovas, et ceux-ci ne purent jamais s'emparer d'Ikongo.

IKOPA, rivière de Madagascar, née sur les pentes intérieures du rebord oriental du plateau central, qu'elle traverse du S.-E. au N.-O. en se grossissant de nombreux affluents; dans une de ses courbes, elle arrose, au pied de Tananarive, les rizières de la plaine de Betsimitatatra. Descendant du plateau par les chutes de Farahantsana, et obliquant vers le N., elle rejoint le Betsiboka en aval des rapides de Nosifito. Longue de plus de 400 kilomètres, l'Ikopa est navigable sur le plateau, pour de petites embarcations, et en aval de Nosifito, pour des chaloupes à vapeur.

IL, préfixe qui s'emploie pour *in*, lorsque le radical auquel il est joint commence par un *l*, comme *illustre*, *illettré*, etc.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, proverbe en un acte, en prose, d'Alfred de Musset (Comédie-Française, 7 avr. 1848). — Une simple conversation entre deux personnages fait tous les frais de cette saynète délicate et fine, qui rappelle le *Legs* de Marivaux: un comte et une marquise prennent toutes sortes de façons pour se dissimuler un mutuel amour. Le comte, moins habile, laisse le premier échapper son secret dont la marquise plaisante et rit très fort: mais l'indifférence est assez mal jouée; le comte a bientôt découvert que sa façon de se moquer reste encourageante. Malgré la défense de sa belle interlocutrice, il devine l'état véritable de son cœur. Sous une apparence de bagatelle, l'auteur a su mêler, avec ce charme qui lui est familier, la coquetterie, la galanterie, au plus exact bon sens.

Il ne faut jurer de rien, comédie en trois actes, en prose, d'Alfred de Musset (Comédie-Française, alors théâtre de la Nation, 1848). — Valentin reste sourd aux objurgations de son oncle Van Buck, qui lui offre le payement de ses dettes s'il consent à épouser la jolie Cécile de Mantes. Valentin préfère la misère à la seule idée du mariage, car, à ses yeux, la vertu des femmes n'est qu'un mot. Pour le prouver à son oncle, il offre de séduire Cécile en huit jours. S'il n'y parvient pas, il jure de l'épouser. Van Buck accepte; pour ne pas nuire à l'expérience, il n'aura pas l'air de connaître le jeune homme. Simulant un accident de route, Valentin se fait porter au château de la baronne de Mantes, se dit blessé et demande l'hospitalité. Alors commence tout un déploiement de stratégie amoureuse, et Van Buck, craignant de voir son scélérat de neveu aller un peu loin, prend le parti de tout avouer à l'altière baronne de Mantes, qui prie les deux messieurs de passer sa porte sans retard. Mais la séduction agit déjà sur l'innocente Cécile. Sa mère l'enferme; l'abbé, familier du château, la laisse s'échapper; elle va retrouver Valentin. Là se place une scène exquise. Sous les grands arbres de la forêt, c'est le tour de Valentin de céder au charme naïf de Cécile. L'oncle Van Buck et la baronne, qui se sont mis à la recherche des deux jeunes gens, surviennent à temps pour entendre Valentin, aux genoux de Cécile, lui promettre de l'épouser. Les cinq personnages de cette comédie sont autant de dessins du maître. L'aristocratique baronne est bien dans la tradition. La niaiserie bourgeoise de Van Buck est dosée avec justesse, et l'abbé, quoique simple accessoire, est lui-même un croquis amusant. Le rôle de la jeune fille est d'une candeur et d'une délicatesse charmantes.

Il pleut, il pleut bergère, chanson du XVIIIe siècle, dont le véritable titre est *l'Orage*. Les paroles sont de Fabre d'Églantine, la musique d'un compositeur nommé Simon.

Il pleut, il pleut ber-gè-re, Pres-se tes blancs mou-tons. Al-lons à la chau-miè-re, Ber-gè-re vi-te al-lons! J'en-tends sur le feuil-la-ge L'eau qui tombe à grand bruit Voi-ci, voi-ci l'o-ra-ge Voi-là l'é-clair qui luit!

rall. — à Tempo

Entends-tu le tonnerre?
Il roule en approchant.
Prends un abri, bergère,
A ma droite en marchant
Je vois notre cabane.
Et, tiens, voici venir
Ma mère et ma sœur Anne,
Qui vont l'étable ouvrir.

Bonsoir, bonsoir, ma mère,
Ma sœur Anne, bonsoir;
J'amène ma bergère
Près de vous pour ce soir
Va te sécher, ma mie,
Auprès de nos tisons;
Sœur, fais-lui compagnie;
Entrez, petits moutons!

Soignons bien, ô ma mère,
Son tant joli troupeau;
Donnez plus de litière
A son petit agneau.
C'est fait, allons près d'elle
Eh bien! donc, te voilà?
En corset qu'elle est belle!
Ma mère, voyez-la!

Soupons, prends cette chaise,
Tu seras près de moi;
Ce flambeau de mélèze
Brûlera devant toi.
Goûte de ce laitage,
Mais.. tu ne manges pas?
Tu te sens de l'orage,
Il a lassé tes pas.

Eh bien, voilà ta couche;
Dors-y jusques au jour.
Laisse-moi sur ta bouche
Prendre un baiser d'amour:
Ne rougis pas, bergère;
Ma mère et moi, demain,
Nous irons chez ton père
Lui demander ta main.

IL, ELLE, ILS, ELLES (lat. *ille*, même sens) pron. pers. de la 3e pers. (S'emploie devant un verbe à la troisième personne, pour tenir lieu d'un sujet dont le nom a déjà été exprimé): *Le goût sent*, IL *juge*, IL *discute*, IL *analyse, mais* IL *n'invente pas*. (V. Cousin.)
— Sujet apparent des verbes impersonnels: IL *pleut*. IL *faut*. IL *en est qui*... IL *y a des hommes qui*...
— S'emploie d'une manière absolue pour désigner la personne aimée: *Une femme peut-elle ne pas souffrir quand elle aime... et qu'*IL *n'est pas là?* (L. Enault.)
— Se place après le verbe dans les phrases interrogatives, exclamatives, et se joint à lui par un trait d'union: *Le bien est-*IL *donc si difficile à faire?* B. de St-P.) ‖ Se place après le conditionnel, et tient alors la place de *quand même il*: *Le fait serait-*IL *vrai, vous auriez tort de le révéler*. ‖ Se met encore après le verbe, dans certaines propositions interjetées: *Eh bien? demanda-t-*IL.

ILA et **ILÂ**, personnage de la mythologie indienne, fils du Manou Vaivaçvata, qui fut changé en femme pour avoir violé par mégarde la sainte solitude d'un bois consacré à Pârvati, déesse de la terre et épouse de Çiva. Çiva et Pârvati adoucirent son châtiment en lui accordant d'être homme pendant un mois et femme le mois suivant.

ILAH, nom que les Arabes d'avant l'islamisme donnaient à leurs divinités. V. ALLAH.

ILANG-ILANG n. m. Bot. Nom vulgaire du *canang*. (S'écrit parfois YLANG-YLANG.

ILANZ, ville de Suisse (canton des Grisons), ch.-l. du district de Glenner, au confluent du Glenner avec le Rhin; 802 hab. Cette petite ville, qui existait dès le XIIIe siècle, fut naguère le siège de la Ligue grise.

ILARCHIE (*chî* — gr. *ilarchia*; de *ilê*, escadron, et *archein*, commander) n. f. Antiq. gr. Commandement d'une *ilê* ou escadron de cavalerie. Escadron de cavalerie.

ILARQUE (*lark'*) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une ilarchie.

ILCHESTER (lat. *Iscalis* ou *Ischalis*), ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur l'Yvel, affluent du Parret; 564 hab. Autref. ch.-l. de comté. Patrie de Roger Bacon.

ILDEFONSE (saint), archevêque de Tolède, né et mort dans cette ville (607-667). Neveu de l'archevêque de Tolède, Eugène III, il lui succéda en 657. Ildefonse écrivit en latin un grand nombre d'ouvrages; trois seulement nous sont parvenus: *le Livre des écrivains ecclésiastiques*, suite du livre de saint Isidore, intitulé *Des hommes illustres de l'Église*; *Sur la virginité perpétuelle de sainte Marie*, traité dirigé contre les hérétiques Jovinien et Elvidius et aussi les juifs; *Sur le baptême*. On lui attribue des *homélies*, des *hymnes*, des *épitaphes* et des *épigrammes*, d'authenticité douteuse. Saint Ildefonse est un des saints les plus populaires de l'Espagne. — Fête le 23 janvier.

ILDIBAHA n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, de l'Amérique tropicale (Ce sont de petites araignées singulières, ressemblant beaucoup à des fourmis et à des mutilles par leur abdomen allongé, étranglé en son milieu.)

ÎLÊ (mot gr.) n. f. Antiq. gr. Subdivision de cavalerie qui se composait réglementairement de 64 cavaliers, partagés généralement en deux pelotons de 32 hommes. (La phalange comprenait normalement seize îlês, formant une *éphipparchie* de 1.024 cavaliers, et subdivisée en quatre *tarentinarchies* ou groupes de quatre îlês. La réunion de quatre *éphipparchies* constituait l'*épitagme*, troupe de 4.096 chevaux, véritable phalange de cavalerie.)

ÎLE (du lat. *insula*, même sens) n. f. Espace de terre entouré d'eau de tous côtés: *Les* ÎLES *Normandes*. ‖ Se dit absolument des îles qui forment l'archipel du Mexique: *Faire un voyage aux* ÎLES. *Bois des* ÎLES.
— Par anal. Objet complètement isolé: *Les oasis sont les* ÎLES *du désert*. ‖ Pâté de maisons complètement entouré de rues: *Incendie qui a dévoré une* ÎLE *tout entière*.
— Art culin. *Ile flottante*, Sorte de meringue faite de blancs d'œufs battus, sucre râpé et pralines pulvérisées, que l'on fait cuire au four et qu'on renverse ensuite sur un plat contenant une crème.
— ENCYCL. Géogr. Le cours d'un fleuve peut former des *îles*, soit lorsque sa pente, devenue trop faible, amène des divagations, soit lorsqu'il se forme à l'embouchure un delta: ainsi, l'île de la Camargue, à l'issue du Rhône. Les îles de cette catégorie, qui ne sont, à proprement parler, que des *atterrissements*, sont généralement basses, souvent marécageuses, soumises à de dangereuses inondations. C'est, en général, dans les vallées inférieures des fleuves travailleurs que prennent naissance les *îles flottantes*, résultant d'amas d'arbres et autres végétaux arrachés aux rives et arrivant à s'arrêter et à se fixer, soit au milieu d'un cours d'eau, soit dans son delta.
Parmi les îles *pélagiques*, formées par la mer, il est possible de distinguer au moins trois catégories:
1° Celles qui ont été créées par l'effort de l'érosion marine, s'exerçant sur des côtes formées de matériaux inégalement résistants. Les portions les plus tendres ont été déblayées par les eaux; seules ont subsisté les portions de roches dures. Tel est le cas des îles de la côte de Bretagne ou de l'île calcaire d'Helgoland. En général, ces îles sont rapprochées des côtes, et situées sur le même *socle* que les continents voisins.
2° D'autres fois, les îles sont dues soit à des mouvements lents des régions côtières (Norvège, côte nord-ouest de l'Écosse) qui ont progressivement plongé sous les eaux des parties d'une terre ferme au relief déjà tourmenté, soit, comme il arrive le plus souvent dans les grands archipels, par l'effondrement partiel d'un continent ancien, dans la dépression formée au pied d'une chaîne récente de plissement: ainsi la plus grande partie de l'archipel des Cyclades, dans la Méditerranée, logées dans la concavité de l'arc de plissement qui va du Péloponèse à Rhodes; ainsi, Bornéo, Célèbes, les Philippines, etc., dans l'intérieur de l'arc de plissement Java-Sumatra-Timor. Le plus souvent l'effort orogénique auquel ces îles doivent leur naissance se traduit encore par des tremblements de terre (archipel grec), des manifestations volcaniques (archipel australasiatique), et se reconnaît sur les cartes à l'irrégularité des fonds marins qui les bordent. Parfois, il arrive que l'effort de surrection des fonds marins est aidé par les constructions calcaires des colonies animales: ainsi se forment les récifs de coraux, les *attolls* du Pacifique, etc.

Ile: 1. Élévation; 2. Représentée sur une carte géographique

3° Enfin, il convient de considérer à part les îles d'origine purement volcanique, qui ne sont que des cratères émergés, dont les débris sont perpétuellement dispersés par les flots, et dont la forme change sans cesse. En Europe, le groupe des îles Santorin en est un des plus curieux exemples.
— Dr. intern. La condition des *îles*, en droit des gens, dépend de leur situation: 1° Placée dans la mer territoriale, l'île est considérée comme un accessoire de la côte; on la présume, jusqu'à preuve contraire, cédée et abandonnée avec elle; 2° Formée dans un cours d'eau sur la limite de deux États, elle appartient à chacun d'eux dans la mesure indiquée par la ligne médiane ou le thalweg du cours d'eau; 3° Née dans un cours d'eau commun par indivis à deux États, elle leur est aussi commune.

ILE ou **DES ILES** (LAC DE L'), lac du Dominion canadien (territoire de Keewatin); 85 kilom. de long, 15 à 20 de large. Il se déverse dans la baie d'Hudson par la Hayes ou Hill

ILE-À-LA-CROSSE (LAC DE L'), lac du Dominion canadien (territoire d'Athabaska), sur le cours du Churchill, tributaire de la baie d'Hudson; 32 kilom. sur 16 de large.

ILE-AUX-PINS (LAC DE L'), lac du Dominion canadien, long de 25 kilom., large de 18 à 25. Il se déverse dans la Saskatchewan (bassin de la baie d'Hudson), dont il n'est séparé que par une bande de terres basses.

ILÉADELPHE (*dèlf* — de *iléon*, et du gr. *adelphos*, frère) n. m. Monstre double dans lequel les deux sujets, distincts par la partie supérieure du corps, sont soudés par les os iliaques et confondus par la partie inférieure du corps.

ILÉADELPHIE (*dèl-fî* — rad. *iléadelphe*) n. f. Conformation d'un monstre iléadelphe.

ILE-BARBE (L'), petite île du départ. du Rhône (comm. de Saint-Rambert), formée par la Saône en amont de Lyon; 30 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines d'une église romane.

ILE-BOUCHARD (L'), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Chinon, sur la Vienne; 1.466 hab. Ch. de f. État. Églises Saint-Gilles (XIe et XIIe s.), Saint-Maurice (XIVe et XVIe s.), clocher de 1480. Église dite « des

Cordeliers », de l'époque de transition. Ruines de l'ancien prieuré de Saint-Léonard. Dolmen dit « de l'Ile-Bouchard », situé sur le territoire de Crouzilles. Scieries mécaniques. — Le canton a 16 comm. et 9.060 hab.

ÎLE DE FRANCE. Géogr. V. MAURICE (île).

ILE-DE-FRANCE, pays et province de l'ancienne France, dont elle fut le premier centre politique. Il faut distinguer entre le pays et la province, celle-ci n'ayant été constituée que vers le milieu du xve siècle. Au point de vue géographique, il résulte des recherches faites par Longnon que la contrée dite proprement « Ile-de-France » (le terme ne se rencontre dans les textes qu'assez tard, vers le début du xive s.) était comprise entre : la Seine, l'Oise, la Thève, affluent de l'Oise, le Beuvron, affluent de la Marne, enfin la Marne elle-même.

La *province d'Ile-de-France* fut formée, à partir de la seconde moitié du xve siècle, par l'adjonction au pays délimité ci-dessus des bailliages de Mantes et de Meulan, des comtés de Dreux et de Montfort, d'une partie de la Brie, dite *Brie française;* par contre, la vallée de la Somme avait été cédée par le traité d'Arras (1435) à la Bourgogne, et elle ne revint à la couronne de France que pour faire partie de la Picardie. La province comprit donc, en somme, l'Ile-de-France propre (pays de France, Parisis, Goële, Brie française, Hurepoix, Mantois, Vexin français, Beauvaisis, (pays de Bray), le Gâtinais, le Noyonnais, le Soissonnais, enfin le Valois et le Laonnais; au total une superficie de 18.380 kilom. carr. environ, composée, au Nord, à l'Ouest et au Sud, de hautes plaines fertiles, généralement sèches, au Sud et à l'Est, de vallées humides et de bas-fonds, que la Seine traversait dans sa plus grande largeur. Ce fut, à peu près de tout temps, sauf pendant la guerre de Cent ans, la région la plus tranquille et la mieux gouvernée du domaine royal. En 1790, l'Ile-de-France dans sa plus grande partie, exception faite pour le nord de la province, qui relevait, au point de vue militaire, de la Picardie, constituait une généralité dont le siège était à Paris, et un gouvernement militaire, distinct de celui de la capitale et dont le siège était Soissons. En 1791, elle contribua à former le département de la Seine, la majeure partie des départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne, enfin, une portion moins importante de la Nièvre et du Loiret.

Armes de l'Ile-de-France.

— BIBLIOGR. : A. Longnon, *l'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs,* dans les « Mémoires » de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

ILE-D'ELLE (L'), comm. de la Vendée, arrond. et à 23 kilom. de Fontenay, au-dessus du Marais-Poitevin ; 1.983 hab. Ch. de f. État. Commerce de beurre, grains, miroiteries, tuileries, briqueteries.

ILE-D'YEU (L'), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 19 kilom. des Sables-d'Olonne, dans l'île de ce nom ; 3.489 hab. Les deux centres principaux de la commune sont Port-Joinville ou Port-Breton sur la côte septentrionale, et, dans l'intérieur, Saint-Sauveur. Fabriques de conserves. Constructions navales. Dolmens et menhirs. Château ruiné du xvie siècle. — Le canton ne comprend que la commune du même nom.

ILÉITE n. f. Inflammation de l'iléon. (L'iléite n'est jamais exclusivement circonscrite à l'iléon, et sa description doit être comprise dans celle de l'entérite et de la gastro-entérite.)

ILÉO-CÆCAL, ALE, AUX (de *iléon,* et *cæcal*) adj. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. || *Valvule iléo-cæcale,* Valvule qui termine l'intestin grêle. (On l'appelle aussi *valvule de Bauhin* et *valvule des apothicaires,* car elle s'oppose au reflux des lavements et, en général, des matières du gros intestin dans l'intestin grêle.)

ILÉO-CÔLIQUE (de *iléon,* et *côlique*) adj. Qui appartient à l'iléon et au côlon. || *Artère iléo-côlique,* Branche de la mésentérique supérieure, qui distribue le sang à l'iléon et au côlon.

ILÉO-DICLIDITE (de *iléon,* et *diclidite*) n. f. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale. Syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE. (Vieux.)

ILÉOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe d'iléographie.

ILÉOGRAPHIE (*fî* — de *iléon,* et du gr. *graphein,* décrire) n. f. Description des intestins.

ILÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à l'iléographie.

ILÉOLOGIE (*jî* — de *iléon,* et du gr. *logos,* discours) n. f. Traité sur les intestins.

ILÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'iléologie.

ILÉOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'iléologie. || On dit aussi ILÉOLOGUE.

ILÉO-LOMBAIRE adj. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire : *Ligament* ILÉO-LOMBAIRE.

ILÉON ou **ILÉUM** (*lé-om'* — du lat. *ileum,* venu du gr. *eilein,* tortiller, à cause des circonvolutions nombreuses de cet intestin) n. m. Longue portion de l'intestin grêle, faisant suite au jéjunum. || On dit aussi ILEUM. V. JÉJUNO-ILÉON.

— Adjectiv. : *L'intestin* ILÉON.

ILÉOSE n. f. Maladie de l'intestin iléon.

ILÉO-TYPHUS (de *iléon,* et *typhus*) n. m. Nom donné en Allemagne à la fièvre typhoïde.

ILERCAONS (lat. *Ilercaones*), peuple de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), sur l'Ebre inférieur. Capit. *Dertosa* (Tortose). — *Un* ILERCAON.

ILERGÈTES, peuple de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), entre l'Ebre et la Sicoris. Capit. *Ilerda* (auj. LÉRIDA). — *Un, Une* ILERGÈTE.

ILE-ROUSSE (L'), ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 24 kilom. de Calvi, en face du groupe granitique des *îles Rousses ;* 1.844 hab. Port fréquenté surtout par les navires italiens. Fabrique de cigares. Tribunal de commerce. Syndicat maritime du quartier de Bastia. L'Ile-Rousse fut fondée, en 1758, par Paoli pour rivaliser avec Calvi, fidèle à la cause génoise. — Le canton a 6 comm. et 5.195 hab.

ILES (du lat. *ilia,* flancs) n. m. pl. Anat. Parties latérales inférieures du bas-ventre. || *Os des iles,* Les os du bassin ou os iliaques. V. ILIAQUE.

ILES (LAC DES), lac du Dominion canadien (territoire de Saskatchewan). Il se déverse dans une rivière qui traverse le lac Poule-d'Eau, gagne le Churchill, pour tomber enfin dans la baie d'Hudson.

ILES (PROVINCE DES), ancienne division administrative de l'empire romain, formée par Vespasien. Capit. *Rhodes.* Elle comprenait, avec la Crète, les îles situées entre l'Europe et l'Asie.

ILES (pachalik *ou* vilayet des), une des quatre divisions administratives anciennes de la Turquie d'Europe, comprenant le château des Dardanelles, Métélin, Rhodes, Chypre, Chio, Samos, Candie, les Sporades et autres îles de l'archipel, Négrepont et la Morée. Aujourd'hui, division de l'empire ottoman, comprenant les îles turques de l'archipel (moins Candie) ; ch.-l. *Rhodes.*

ÎLES DU VENT, nom donné par les marins à la chaîne d'îles et d'îlots qui réunissent Porto-Rico (grandes Antilles) à la côte vénézuélienne, et d'où paraît souffler constamment, pour le navigateur qui fait voile vers le Mexique, l'alizé du N.-E. (V. ANTILLES.) Les Anglais désignent plus spécialement sous le nom d'*îles du côté du Vent* (Windward Islands) un groupe des petites Antilles (Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Tabago, Barbade), qui composent un même gouvernement. Par contre, les îles hollandaises qui bordent, à l'E. du golfe de Venezuela, la côte de Caracas (Aruca, Caraçao, Buen Ayres, etc., et vers lesquelles souffle l'alizé, sont dites *îles sous le Vent.*

ÎLES SOUS LE VENT (Océanie), petit groupe insulaire de l'archipel de la Société, situé au N.-O. du groupe des *îles au Vent* (Tahiti, Mooréa, Toubouaï, etc.). Il se compose de dix îlots, dont les principaux sont, du S.-E. au N.-O., *Huahiné* (34 kilom. carr., 1.300 hab.); *Tahaa* (82 kilom. carr., 700 hab.); *Raïatéa* (194 kilom. carr., 2.300 hab.); *Bora-Bora* (24 kilom. carr., 800 hab.). Toutes ces terres, madréporiques, sont entourées de brisants, mais offrent quelques belles rades (notamment à Bora-Bora). L'humidité et, par suite, la fertilité sont moindres qu'à Tahiti. Les *îles au Vent* sont à peine cultivées. Leurs habitants sont de race maori. La principale agglomération des *îles sous le Vent* est *Onharé* dans Huahiné.

ILE-SAINT-DENIS (L'), comm. de la Seine, arrond. et à 1 kilom. de Saint-Denis et à 10 kilom. de Paris, sur la Seine et sur le canal de Saint-Denis ; 2.333 hab. Blanchisseries de tissus, constructions de bateaux.

ILÉSITE n. f. Sulfate hydraté naturel de manganèse, fer et zinc.

ÎLET (*lè*) n. m. Très petite île. (Se dit spécialem. d'un groupe d'îlots situés en rade de La Pointe-à-Pitre.) || Groupe isolé de maisons. (On dit plus souvent ÎLOT.)

ILET, rivière de l'Asie russe (prov. de Tourgaï et d'Oural). Elle part de hauteurs se rattachant à l'Oural méridional, coule vers le N.-O., passe près d'*Iletsk* et de l'*Iletskaïa-Zachtchita,* colossal gisement de sel gemme, et se perd dans l'Oural, rive gauche, à *Iletskii-Gorodok.* Cours 400 à 500 kilom., en un pays très sec, aride.

ÎLETTE (*lèt'* — dimin. de *île*) n. f. Petite île.

ILETZKAÏA-SASCHTSCHITA, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Orenbourg), sur la grande et la petite Ielschanka ; 7.355 hab. Salines très riches, découvertes par Pallas en 1769.

ILETZKII-GORODOK, ville du Turkestan russe (gouv. d'Ouralsk), au confluent de l'Oural et de l'*Ilek;* 6.316 hab.

ILÉUS (*uss* — lat. *ileus;* du gr. *eileon,* formé de *eilein,* serrer) n. m. Obstruction de l'intestin par lui-même.

— ENCYCL. Chir. *L'iléus,* plus connu vulgairement sous le nom de *colique de miserere,* s'appelle encore *étranglement interne, invagination intestinale.* Il se produit lorsqu'une partie de l'intestin pénètre dans la portion suivante (intussusception). La portion ainsi obstruée est composée de trois cylindres, de telle sorte que le cylindre intérieur s'ouvre dans celui qui est extérieur. Bientôt, une inflammation intense se déclare; la partie moyenne peut être expulsée si les deux autres parties s'accolent, et la guérison a lieu, sinon la péritonite se déclare. C'est le gros intestin, en particulier l'S iliaque, qui est le plus fréquemment le siège de cet accident. Les symptômes sont ceux de l'occlusion intestinale : douleur, constipation, ballonnement du ventre, vomissements; cependant, le début de l'iléus n'est pas brusque, et l'on observe souvent des alternatives de constipation et de diarrhée fétide et noire. Le traitement sera surtout chirurgical, et on aura recours à l'entérotomie dès le diagnostic établi ; on s'abstiendra soigneusement des purgatifs; une vessie de glace sur l'abdomen préviendra l'inflammation péritonéale.

— Art vétér. L'invagination ou *iléus* est assez fréquente chez le cheval et provoque des coliques terribles généralement mortelles. Il n'y aurait qu'un moyen de guérison : ce serait l'ouverture de l'abdomen et la dévagination de l'intestin avec la main, opération rarement pratiquée.

On constate aussi l'invagination chez de jeunes chiens; elle est alors provoquée par la présence de nombreux ascarides et toujours mortelle.

ILEVERT (*vèr'*) n. m. Variété de prunier.

ILEX (*lèkss* — mot lat., signif. *chêne vert*) n. m. Nom scientifique du genre houx. || Nom spécifique du chêne vert ou yeuse.

ILFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Hildesheim]), au pied du Harz, à l'entrée du Bährethal ; 1.484 hab. Papeterie, carrière de pierres; autrefois, mine de houille. Le couvent, fondé en 1190, appartint aux bénédictins, puis aux prémontrés. En 1545, l'abbé Thomas Stange embrassa la Réforme, et le couvent devint un collège renommé au xviiie siècle.

ILFORD ou **GREAT-ILFORD,** ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Roding; 10.913 hab. Hôpital; fabrique de papier. Aujourd'hui faubourg de Londres.

ILFOV ou **ILFOVULU,** départ. de Roumanie (ancienne Valaquie), séparé de la Bulgarie par le Danube, et qui y reçoit l'Argesu, grossi de la Dimbovitza. Vaste plaine fertile, avec étangs et lagunes ; 545.766 hab. Ch.-l. *Bucarest.*

ILFRACOMBE, ville d'Angleterre (comté de Devon), sur le canal de Bristol ; 7.692 hab. Port sûr et commode ; armements pour la pêche au hareng. Exportation d'orge, avoine, poissons. Station balnéaire fréquentée.

ILHAVO, ville de Portugal (prov. de Beira [distr. d'Aveiro]), au bord d'une lagune formée par l'Atlantique, 7.752 hab. Ch.-l. de concelho. Pêcheries, salines. Aux environs, fabrique de verre et de porcelaine de Vista-Alegre.

ILHEOS, ville du Brésil (État de Bahia), ainsi nommée des îlots qui protègent sa rade ; 3.000 hab. C'est un port peu animé, n'ayant d'autre commerce que l'exportation des bois ; autrefois importante, elle est aujourd'hui bien déchue.

ILHEOS, rivière du Brésil (État de Bahia). Née sur le versant oriental de la serra dos Aimores, elle coule de l'O. à l'E., et, après un cours de 176 kilomètres, se jette dans l'océan Atlantique, près d'*Ilheos.*

ILHET, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 29 kilom. de Bagnères-de-Bigorre ; 418 hab. Grottes ; carrières qui ont fourni les marbres amygdaliens, dits « de Sarrancolin ou marbres d'Antin », utilisés pour la décoration des palais de Versailles, de Trianon, du musée du Louvre et du nouvel Opéra de Paris.

ILI, rivière de l'Asie centrale, qui arrose la Dzoungarie chinoise et le Sémirietchensk russe. Née en Chine, sur le versant septentrional des monts Tian-Chan, sous le nom de Tekes, elle se grossit bientôt des eaux du Kounghes et du Kach, venus de l'E. ; coulant désormais vers le N.-O., elle passe non loin de Kouldja, franchit, en aval de Kodjiguer, la frontière russe, reçoit à gauche le Tchilik et devient navigable à *Ilisk;* puis, après le confluent du Kourtou (à gauche), elle traverse une région désertique, où elle s'appauvrit ; elle forme un énorme delta de 13.000 kil. carrés, et aboutit au lac Balkhach. Cours 1.500 kilom.

I-LI (*Rits des convenances*), le plus ancien rituel de la Chine antique. Il aurait été composé, sous la dynastie des Tchéou, au xiie siècle avant notre ère. Il est divisé en dix-sept chapitres, traitant chacun d'une cérémonie particulière. Il a été traduit pour la première fois par l'orientaliste belge de Harlez, en 1890.

Ilia.

ILIA n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des leucosiidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées. (Les *ilia,* très voisines des leucosies, ont la carapace sphérique, très échancrée en avant ; leurs pattes, longues et grêles, sont terminées, à la première paire, par de fines pinces denticulées. Deux espèces de la Méditerranée : l'*ilia nucleus* et l'*ilia rugulosa.*)

ILIADE (L') [en gr. *Ilias, ados;* de *Ilion,* Troie], poème épique grec, qui, suivant la tradition, est l'œuvre d'Homère. V. HOMÈRE.

Le sujet du poème est la colère d'Achille et ses conséquences. La guerre de Troie dure depuis dix ans. Le poème s'ouvre par la description des ravages que cause la peste dans le camp des Grecs. Apollon les frappe, parce qu'une de ses prêtresses, Chryséis, fille de Chrysès, est devenue l'esclave d'Agamemnon, dans le pillage d'une ville. Pour apaiser le dieu, le roi des Grecs consent à rendre Chryséis ; mais il prend en échange Briséis, esclave échue en partage à Achille. Achille, alors, refuse de prendre part aux travaux du siège, et se retire sous sa tente. Dès ce moment, les Grecs, jusqu'alors victorieux, sont repoussés de partout, et menacés d'un échec final. Quatorze chants (II à XVI) sont consacrés soit à des épisodes rétrospectifs, soit aux conseils tenus dans l'Olympe par les dieux qui ont pris parti pour l'un ou l'autre peuple, soit à l'énumération des nations qui prennent part à la guerre dans chaque armée, et à la généalogie de leurs chefs, aux grands combats enfin qu'Agamemnon croit pouvoir livrer sans Achille. En vain, l'on supplie Achille de sortir de sa tente et de ramener la victoire; il permet seulement à Patrocle, son ami, de revêtir ses armes, afin d'effrayer les Troyens (XVIIe chant). Patrocle est tué par Hector, qui s'empare des armes d'Achille. La scène change alors ; le héros, saisi d'une colère terrible, jure de venger son ami, de tuer Hector et d'en donner le cadavre aux chiens. Les Troyens, battus dans une rencontre, se renferment dans Ilion ; Hector, resté seul en arrière, est tué, et Achille traîne autour des murailles le corps de son ennemi. Il se décide pourtant, sur les supplications du vieux Priam, à rendre ce cadavre, auquel les Troyens font de tristes funérailles, tandis que les Grecs célèbrent des jeux sur le tombeau de Patrocle. Les principales scènes de l'*Iliade* sont la description de la peste, les grands combats des IV-VIe livres, l'ambassade à Achille, l'enlèvement des chevaux de Diomède, la mort de Patrocle, le bouclier d'Achille, l'entrevue d'Hector et d'Andromaque, la mort d'Hector, la visite de Priam à Achille, les jeux funèbres et les funérailles d'Hector. Les principaux personnages sont, du côté des Grecs, Achille, Agamemnon, Ménélas, Ulysse, Ajax, Diomède ; du côté des Troyens, Hector, Priam, Hécube, Andromaque, Hélène. Tout le poème, récits proprement dits, portraits, descriptions, batailles, discours, comparaisons, est animé d'une vie intense : à la fois simple, familier, éloquent, poétique et pittoresque. Enfin, l'on trouve dans l'*Iliade* un tableau complet de la civilisation du temps. Aussi l'*Iliade* a-t-elle conservé pendant toute l'antiquité une extraordinaire popularité. Elle a été, pour ainsi dire, la Bible de l'ancienne Grèce.

— BIBLIOGR. : éditions de Villoison (Venise, 1788), de Wolf (Halle, 1794), de Dindorf (Leipzig, 1826-1855), de Christ (Leipzig, 1884) trad. franç. de Dacier (Paris, 1709), de Leconte de Lisle (Paris, 1869).

ILIADE (LA PETITE), poème cyclique grec, dont l'auteur est Leschès de Lesbos (viie s. av. J.-C.). — Ce poème est perdu, sauf quelques fragments ; mais nous en connaissons assez bien le contenu par des analyses d'Aristote et de Proclus. Leschès racontait les événements de la guerre de Troie, depuis la mort d'Achille jusqu'à la prise de la ville. Ses principaux héros étaient Philoctète, Néoptolème, Ulysse, Diomède. La *Petite Iliade* a été très populaire dans l'antiquité. Les poètes et les artistes s'en inspirèrent souvent, notamment les grands tragiques athéniens, Polygnote dans sa *Prise de Troie,* et les peintres de vases.

ILIAQUE (*i-ak'* — gr. *iliakos;* de *Ilion,* ancien nom de Troie) adj. Hist. anc. Qui a rapport à Ilion ou Troie, au siège que cette ville soutint contre les Grecs.

— Archéol. *Table iliaque,* Bas-relief antique représentant une série d'épisodes de la guerre de Troie.

— Encycl. *Table iliaque.* On donna d'abord ce nom à un bas-relief unique, en stuc, trouvé vers la fin du XVIIe s. sur l'emplacement de Bovillæ (à 10 milles de Rome), et conservé au musée du Capitole. On connaît aujourd'hui une douzaine de bas-reliefs analogues en stuc, calcaire ou marbre, que possèdent le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, le musée du Capitole, ou des collections particulières. Toutes proviennent des environs de Rome, et paraissent dater de l'époque romaine. La valeur d'art en est médiocre; l'intérêt principal de ces petits monuments est dans ce fait qu'ils attestent la popularité persistante des poèmes homériques.

ILIAQUE (*li-ak'* — du lat. *iliacus,* même sens; de *ilia,* flancs) adj. Anat. Qui est en rapport avec les flancs : *Fosses* ILIAQUES. *Muscle* ILIAQUE. *Os* ILIAQUE. *Artères* ILIAQUES.

— Méd. *Passion iliaque,* Souffrance causée par l'obstruction de l'intestin.

— Encycl. Anat. *Artères iliaques.* Elles résultent de la bifurcation de la grande artère aorte au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, et elles se divisent chacune en iliaque *interne* ou *hypogastrique* et iliaque *externe.* L'iliaque interne fournit des artères viscérales : l'ombilicale, la vésicale, l'hémorroïdale moyenne, l'utérine et la vaginale chez la femme. L'iliaque externe fournit l'épigastrique, la circonflexe iliaque, et, passant sous l'arcade crurale, devient l'artère de la cuisse, sous le nom d'artère crurale ou fémorale.

Os iliaque. — I. Ilion; II. Ischion; III. Pubis. 1. Crête iliaque; 2. Épine iliaque antérieure; 3. Épine iliaque postérieure; 4. Fosse iliaque externe; 5. Grande échancrure sciatique; 6. Épine sciatique; 7. Cavité cotyloïde; 8. Trou obturateur.

Os iliaque, appelé encore *os des iles, os innominé, os coxal.* C'est un os pair très irrégulier, constituant la saillie de la hanche et formant la partie antérieure et latérale du bassin, uni en avant par la symphyse pubienne à l'os iliaque du côté opposé et articulé en arrière avec le *sacrum.* Formé par trois pièces qui se soudent, chez l'adulte : l'*ilion,* l'*ischion* et le *pubis,* l'os iliaque offre deux faces. L'externe présente à sa partie moyenne la cavité cotyloïde, qui s'articule avec la tête fémorale (articulation de la hanche ou *coxofémorale*). Au-dessus se trouve la surface d'insertion des fessiers; au-dessous, le trou *obturateur* ou sous-pubien. La face interne répond à la fosse iliaque interne et au petit bassin.

Muscle iliaque. Il s'étend de la face interne de l'os iliaque au petit trochanter du fémur. Uni au *psoas,* il a la même action : flexion sur la cuisse et rotation au dehors du membre inférieur.

ILICACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées isostémones. — *Une* ILICACÉE.

— Encycl. Les *ilicacées* sont des arbres ou arbustes à feuilles isolées, sans stipules, simples, entières, coriaces et persistantes, à fleurs petites, actinomorphes, souvent tétramères, ordinairement groupées en inflorescences axillaires; le pistil, isomère avec les verticilles externes, comprend un ovaire pluriloculaire, dont chaque loge contient un ou deux ovules; le fruit est un drupe et la graine est albuminée. Le genre principal est le houx (*ilex*).

ILICET (*sèt*) abréviation des mots lat. *i(re) licet* (on peut s'en aller), par lesquels, chez les Romains, on avertissait les assistants que les funérailles étaient terminées.

ILICIÉES n. f. pl. Bot. V. ILLICIÉES.

ILICIFOLIÉ, ÉE (*si* — du lat. *ilex, icis,* houx, et *folium,* feuille) adj. Dont les feuilles ressemblent à celles du houx.

ILICINE (*sin'* — du lat. *ilex, icis,* houx) n. f. Substance cristallisable, d'un jaune foncé, fusible dans l'eau et l'alcool bouillant, que l'on extrait des feuilles de houx.

ILICINÉ, ÉE (*si* — du lat. *ilex, icis,* houx) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au houx.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *houx.* On dit aussi AQUIFOLIACÉES. — *Une* ILICINÉE.

ILICIQUE (*sik'* — du lat. *ilex, icis,* houx) adj. Se dit d'un alcool $C^{n}H^{2n}O^{2}$, trouvé dans la glu du houx.

ILICIUM n. m. Bot. V. ILLICIUM.

ILIDJEH ou **YLIDJA,** ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan), dans un pays montagneux, à la source d'un petit affluent du Tigre; 5.000 hab., dont un millier d'Arméniens. Ceux-ci tissent des cotonnades. Eaux thermales.

ILIEN, ENNE (*li-in, èn'*), nom donné, dans le Morbihan, aux habitants et habitantes de l'île aux Moines. — *Les* ILIENS.

— Adjectiv. : *Tradition* ILIENNE.

ILIGH ou **ILEG,** ville du Maroc méridional, sur le revers nord-ouest de l'Anti-Atlas, capitale de l'État de Sidi-Hecham. Grands marchés.

ILIO-COSTAL adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os iliaque.

ILIO-LOMBAIRE adj. Anat. Qui va de l'ilion à la région lombaire : *Artère* ILIO-LOMBAIRE.

— Encycl. L'artère *ilio-lombaire* est une branche de l'artère hypogastrique, qui donne des rameaux aux muscles psoas, iliaque, carré des lombes, à l'os iliaque et à la partie inférieure de la moelle épinière.

ILION (du lat. *ilia,* flancs) n. m. Anat. La plus grande des trois pièces qui constituent l'os iliaque, chez le fœtus. ‖ On dit aussi ILIUM. V. ILIAQUE.

ILION ou **ILIOS,** nom ancien que l'on donnait à Troie, du nom de son fondateur, Ilos, fils de Tros. — Ville bâtie au IVe siècle avant notre ère, sur la côte de Troade.

ILION, ville des États-Unis (New-York [comté de Herkimer]), sur le Mohawk et le canal de l'Érié; 4.057 hab.

ILIONE. Myth. gr. Fille de Priam et d'Hécube. Elle épousa Polymnestor, roi de Thrace, de qui elle eut un fils, Déiphylos. Elle se chargea d'élever son frère Polydore, que lui avait confié Priam. Après la ruine de Troie, Polymnestor fit périr Polydore, ou, selon d'autres, Déiphylos. Ilione se tua de désespoir. D'après une autre tradition, elle se vengea en aveuglant et tuant Polymnestor.

ILIONÉE. Myth. gr. Fils d'Amphion et de Niobé. Apollon voulut l'épargner, mais la flèche qui devait le tuer était déjà lancée.

ILIONIE (*ni*) ou **ILIONA** n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des lyonsiidés, fossiles dans le silurien et le dévonien. (L'espèce type est l'*ilionia Canadensis,* de l'Amérique du Nord.)

ILIO-PECTINÉ, ÉE adj. ‖ Anat. *Éminence ilio-pectinée,* Éminence osseuse située à la jonction de l'ilion et du pubis.

ILIO-PUBIEN, ENNE adj. ‖ Anat. *Bandelette ilio-pubienne,* Bandelette fibreuse, qui va de la crête iliaque au bord supérieur du pubis, appelée *arcade de Fallope.*

ILIO-ROTULIEN adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle droit antérieur de la cuisse.

ILIO-SACRÉ, ÉE adj. Anat. Qui appartient à l'os iliaque et au sacrum : *Articulation* ILIO-SACRÉE. ‖ On dit aussi SACRO-ILIAQUE.

ILIO-TROCHANTÉRIEN adj. m. Anat. Se dit des deux muscles fessiers.

ILIS, comm. de Grèce (prov. d'Achaïe-et-Élide [arrond. d'Élide]); 5.900 hab.

ILISSIADE. Myth. gr. Nymphe de l'*Ilissos,* rivière de l'Attique. — Nom donné quelquefois aux Muses, qui avaient un sanctuaire aux bords de l'Ilissos.

ILISSOS, cours d'eau de la Grèce. Il descend de l'Hymette, passe près d'Athènes et se perd dans le Céphise, à l'E. du Pirée. En été, peu ou pas d'eau. En hiver, il rend quelques services aux irrigations.

ILITHYIE. Myth. gr. Déesse des accouchements. Tantôt le mot *Ilithyie* n'est qu'une épithète d'Artémis, de Héra, ou de Déméter; tantôt, c'est une divinité indépendante, fille de Zeus et de Héra. Le culte de cette divinité paraît originaire de Crète, d'où il passa à Délos. Des temples d'Ilithyie ont existé à Athènes, en Béotie, dans beaucoup de villes du Péloponèse, jusqu'en Égypte et en Étrurie. A Rome, elle se confondit peu à peu avec *Juno Lucina.*

ILIXANTHINE (du lat. *ilex, icis,* houx) n. f. Matière colorante, extraite des feuilles de houx, et qui s'obtient sous forme de cristaux fusibles à 198° en un liquide jaune rouge qui bout à 215°. (Elle teint en jaune les étoffes mordancées avec l'alumine ou les mordants de fer.)

ILKAL, ville de l'empire anglais des Indes (présid. de Bombay [prov. de Deccan]); 10.100 hab. Ville industrielle : soieries, cotonnades et marché important pour les grains.

ILKANIENS ou **DJÉLAÏRIDES,** nom donné aux princes d'une dynastie d'origine mongole, qui régna dans l'Irak avec Bagdad comme capitale, après la chute des Mongols, et dont le fondateur est Hasan-Bouzourg (XIVe s.). Le dernier souverain de cette dynastie, Hoseïn, fut tué par les Turkomans (XVe s.). — *Un* ILKANIEN ou DJÉLAÏRIDE.

ILKESTON, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur l'Erewash (bassin du Trent); 20.000 hab. Établissements métallurgiques. Église ancienne, surmontée, depuis la première moitié du XVIIIe siècle, d'un clocher remarquable.

ILKLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur le Wharfe, sous-affluent du Humber par l'Ouse; 5.767 hab. Établissement hydrothérapique.

ILL, rivière d'Alsace, qui descend du Glassberg (817 m.), mont du Jura sur la frontière suisse, baigne Altkirch et coule vers le Nord, dans la vallée du Rhin, à quelque distance de la rive gauche du fleuve, par Mulhouse, Colmar, Schlestadt, Strasbourg et se perd dans le Rhin, après avoir reçu nombre de torrents des Vosges. Cours 205 kilom. Elle communique avec le Rhin, près de Strasbourg, par le canal de l'Ill-au-Rhin.

ILLABOURABLE (du préf. *il,* et de *labourable*) adj. Qui ne peut être labouré.

ILLABOURÉ, ÉE (du préf. *il,* et de *labouré*) adj. Qui n'a pas été labouré.

ILLACÉRABLE (*sé* — du préf. *il,* et de *lacérable*) adj. Qui ne peut être lacéré.

ILLACÉRÉ, ÉE (*sé* — du préf. *il,* et de *lacéré*) adj. Qui n'a point été lacéré, qui est intact.

ILLANOS ou **ILANONS,** tribu de *Moros,* c'est-à-dire de Malais mahométans, dont les villages sont situés autour de la *baie d'Illano,* dans l'île de Mindanao. — *Un* ILLANO ou ILANON.

— Encycl. Les *Illanos* sont des pirates cruels et redoutés, qui exercent au loin leurs brigandages. Ils vivent dans des villages d'une malpropreté repoussante.

ILLAPEL, ville du Chili central (prov. de Coquimbo), ch.-l. du départ. du même nom; 4.703 hab. Bâtie dans la dépression qui s'étend du N. au S., entre les Andes et les montagnes de la côte, elle est unie par une voie ferrée au petit port de Vilos, son débouché sur le Pacifique.

ILLAPS (*lapss* — du lat. *illapsus,* même sens) n. m. S'est dit, mais rarement, pour *extase,* dans le langage mystique.

ILLATIF, IVE (du lat. *illativus,* même sens) adj. Se dit d'un cas qui, dans certaines langues, exprime la tendance vers un lieu : *Les locatifs prennent parfois le sens* ILLATIF.

— Substantiv. au masc. : *La forme grecque « Athénaze » vers Athènes est un* ILLATIF.

ILLATION (*si-on* — du lat. *illatio;* de *in,* dans, et *latus,* porté) n. f. Didact. Action d'inférer, conséquence inférée.

— Dr. can. Apport de biens d'une personne qui entre comme novice dans une maison religieuse. ‖ *Registre d'illation,* Registre où l'on inscrit ces apports.

— Liturg. Prière que, dans le rit mozarabique, le prêtre dit à haute voix, entre la secrète et le canon de la messe, et qu'on appelle *Préface* chez les latins. ‖ Translation de reliques, et particulièrement Fête qu'on célébrait dans les maisons de l'ordre de Saint-Benoît, et où l'on portait processionnellement les reliques du fondateur.

ILLATS, comm. de la Gironde, arrond. et à 31 kil. de Bordeaux, sur la lisière des landes et près du Saint-Cricq, affluent de la Garonne; 1.424 hab. Église en partie romane. Carrière de pierre dure. Vignoble situé dans les Secondes Graves, et donnant des vins blancs estimés et des vins rouges ordinaires.

ILLAVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Trencsen]), sur la Vag, affluent du Danube; 2.213 hab. Maison de correction. En face d'Illava s'élève l'imposante masse rocheuse du Löwenstein.

ILLAVÉ, ÉE (du préf. *il,* et de *lavé*) adj. Qui n'a point été lavé.

ILLAWARRA, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), ch.-l. du *district maritime d'Illawarra;* 5.762 hab. Pêche dans la *lagune d'Illawara,* qui fourmille d'oiseaux aquatiques et de poissons. — Le district a 12.660 hab.

ILLE, rivière de France (dép. d'Ille-et-Vilaine), qui sort de l'étang du Boulet, comm. de Feins, et, après un cours de 45 kilomètres, se jette, à Rennes, dans la Vilaine, qui emprunte dès lors la direction nord-sud de sa vallée. L'Ille a pour tributaire sur sa rive gauche l'*Illet,* venant des environs de Saint-Aubin-du-Cormier.

ILLE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 20 kilom. de Prades, sur le Têt, dans la riche plaine du Rivéral; 3.298 hab. Ch. de f. Midi. Récolte et exportation de fruits, pépinière, sériciculture, tanneries et chapelleries. Ancienne enceinte; église du XVIIe siècle. Elle subit tour à tour, des Français et des Espagnols, deux sièges, au XVIe siècle et en 1793.

ILLEC (*lèk'* — du lat. *illic,* même sens) adv. Là, en cet endroit, en ce lieu-là. (Vieux.)

ILLÉCÈBRE (*sèbr'*) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *illécébrées,* et qui ne comprend qu'une espèce (*illecebrum verticillatum*), petite herbe annuelle de France.

ILLÉCÉBRÉES (*sé-bré*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales. — *Une* ILLÉCÉBRÉE.

— Encycl. Les *illécébrées* sont ordinairement des herbes, annuelles ou vivaces, des lieux secs et chauds, à feuilles généralement opposées, petites, entières, souvent concrescentes à la base, à fleurs régulières, petites, disposées en cymes bipares contractées; le pistil comprend deux ou trois carpelles, concrescents en un ovaire uniloculaire, parfois semi-infère, qui contient ordinairement un seul ovule; les graines sont albuminées. Genres principaux : *illécèbre, paronyque, herniaire, corrigiole, gnavelle* ou *scléranthe.* Cette famille se rattache aux chénopodiacées et, parmi les dialypétales, aux caryophyllées.

Illécèbre : *a,* fleur grossie.

ILLE-ET-RANCE (CANAL D'), canal de France, reliant, à travers la Bretagne, les ports de l'Océan par Nantes, Redon, Rennes, à ceux de la Manche (Saint-Malo, Saint-Servan). Il commence à Rennes sur la Vilaine, emprunte les vallées de l'Ille, du Linon, de la Rance et finit au Châtelier, à 6 kilom. en aval de Dinan; 85 kilom. Trafic médiocre, alimenté par les denrées agricoles et engrais.

ILLE-ET-VILAINE (DÉPARTEMENT DE L'), département maritime de l'ouest de la France, formé de territoires ayant appartenu à l'ancienne Bretagne (diocèses de Dol et de Vannes), et tirant son nom des rivières qui le traversent. Il est borné au N. par la Manche et le département de ce nom, à l'E. par la Mayenne, au S. par la Loire-Inférieure, à l'O. par le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Superf. 6.726 kilom. carr. Le département comprend 6 arrondissements (*Rennes,* ch.-l.; Fougères, Saint-Malo, Montfort, Redon et Vitré), 43 cant., 359 comm. et une population de 622.039 hab. Il forme l'archidiocèse de Rennes, ressortit au 10e corps d'armée, à la 12e inspection des ponts et chaussées, à la 15e conservation des forêts, à l'académie et à la Cour d'appel de Rennes.

Au point de vue topographique, la plus grande partie de l'Ille-et-Vilaine appartient à la dépression qui sépare le massif breton des collines normandes, et réunit, par les vallées du Couesnon, de l'Ille et de la Vilaine, le golfe de Saint-Malo au rivage méridional de la Bretagne. La dépression de Rennes, véritable cuvette occupée encore à l'époque pliocène par la mer, et où viennent se réunir l'Ille, la Vilaine, la Seiche, le Meu, le Semnon, etc., appartient aux formations crétacées et tertiaires (faluns, glaises), recouvrant les schistes. Plus au nord, entre Montfort et Fougères, des alignements est-ouest de basses collines granitiques rompent à peine l'uniformité de régions schisteuses largement ondulées, très boisées, coupées de vallées verdoyantes; au sud et au nord du département, la large vallée de la Vilaine, près de Redon, et la plaine marécageuse de Dol représentent les terrains d'alluvion.

Sur ce sol très généralement imperméable, arrosé par les nombreuses et fines pluies bretonnes, qui, avec la faible amplitude des températures d'été et d'hiver, sont la caractéristique du climat de l'Ille-et-Vilaine, l'hydrographie est particulièrement riche. Nous avons cité plus haut les rivières qui descendent vers la plaine de Rennes, et en font comme le carrefour de la Bretagne orientale. Ajoutons les trois fleuves côtiers du département : le Couesnon, la Sélune, tributaires de la baie du Mont-Saint-Michel, et, surtout, la Rance, dont le large et magnifique estuaire s'ouvre comme un véritable fjord entre Dinard et Saint-Malo. Ce réseau de voies navigables est complété par les deux canaux de Nantes à Brest (vallée de l'Oust), et d'Ille-et-Rance, entre Rennes et Saint-Malo.

Le département d'Ille-et-Vilaine possède sur la Manche un développement de côtes de près de 80 kilomètres de l'embouchure du Couesnon à la baie de Frémur : côte généralement basse, vaseuse, jusqu'à Cancale, mer peu profonde, tourmentée par de formidables marées : c'est la baie du Mont-Saint-Michel; mais, de Cancale à Saint-Briac, le littoral se relève en hautes falaises rocheuses (Saint-Énogat, cap de la Garde-Guérin, etc.), coupé d'anses profondes, déchiqueté et bordé de lignes de récifs.

L'agriculture est la richesse principale du département, bien qu'elle soit gênée en bien des endroits par le caractère trop uniformément siliceux des terrains, la présence de vastes étangs, de marécages et de landes non défrichées.

Le blé, et surtout l'avoine, le seigle et le sarrasin, qui s'accommodent mieux de la pauvreté relative du sol, sont les céréales les plus cultivées. La plaine de Dol et celle de Rennes, particulièrement fertiles, possèdent de belles cultures maraîchères, favorisées par l'humidité et la douceur du climat. Le chanvre et le lin sont cultivés presque partout; enfin, l'élevage, surtout celui de l'espèce bovine, permet d'obtenir une production considérable de lait et de beurre.

L'industrie, par contre, est relativement faible; elle doit demander la houille à l'importation anglaise. Cependant, il existe des gisements de blende, de galène, de pyrites argentifères, d'importantes forges (Paimpont), des fabriques de cordages, d'instruments aratoires; enfin, on peut mettre au rang des industries les plus actives du département l'ostréiculture, florissante dans les parcs de Cancale, du Vivier, de Saint-Suliac, etc.

ILLÉGAL, ALE, AUX (du bas lat. *illegalis*, même sens) adj. Qui n'est pas légal, qui viole la loi : *Actes* ILLÉGAUX. *Tout despotisme est* ILLÉGAL. (B. Const.)

ILLÉGALEMENT adv. D'une manière illégale.

ILLÉGALITÉ n. f. Caractère de ce qui est illégal : *L'*ILLÉGALITÉ *d'un acte.* ‖ Acte illégal : *Commettre des* ILLÉGALITÉS.

ILLÉGITIME (*ji* — du lat. *illegitimus*, même sens) adj. Qui n'est pas légitime, dans les conditions réglées par la loi, conforme au droit : *Amour* ILLÉGITIME. *Mariage* ILLÉGITIME. ‖ Par ext. Injuste, déraisonnable : *Prétentions* ILLÉGITIMES.

— *Femme illégitime*, Femme qui vit maritalement avec un homme, sans être mariée avec lui. ‖ *Enfant illégitime*, Enfant né hors le mariage, et qui n'a pas été légitimé.

— Méd. Se dit de certaines fièvres à marche anormale.

— Substantiv. Fam. Maîtresse ou mari; amant ou femme mariée : *Souper avec son* ILLÉGITIME.

ILLÉGITIMEMENT (*ji*) adv. D'une manière illégitime.

ILLÉGITIMITÉ n. f. Défaut de légitimité, caractère de ce qui est illégitime : *L'*ILLÉGITIMITÉ *d'un enfant, d'un titre.*

ILLÈNE ou **ILLŒNUS** (*lé-nuss*) n. m. Genre de crustacés trilobites, comprenant de nombreuses espèces, fossiles surtout dans les formations siluriennes. (Les illènes sont remarquables par leur grosse tête et leur partie postérieure très développée; ils pouvaient se rouler en boule.)

ILLER, torrent de l'Allemagne méridionale, qui a ses origines en Bavière, puis sépare longtemps ce royaume du Wurtemberg. Né des Alpes Algaviennes, l'Iller coule rapidement vers le Nord, baigne Immenstadt et Kempten et double à peu près le Danube, rive droite, à 2 kilom. en amont d'Ulm; 170 kilom.

ILLÉSÉ, ÉE (du préf. *il*, et de *lésé*) adj. Qui n'a reçu aucune lésion, aucun dommage.

ILLESTÉ, ÉE (*lè-sté* — du préf. *il*, et de *lesté*) adj. Qui n'est point lesté, qui est sans lest.

ILLETTRÉ, ÉE (*lè-tré* — du lat. *illiteratus*, même sens) adj. Qui n'a aucune connaissance en littérature : *Un public* ILLETTRÉ. ‖ Qui ne sait pas lire : *Conscrit* ILLETTRÉ.

— n. Personne dépourvue d'instruction, qui ne sait pas lire : *Le nombre des* ILLETTRÉS *diminue chaque jour.*

ILLEX (*lèkss*) n. m. Sous-genre d'ommastrèphes, mollusques céphalopodes, comprenant des formes propres aux mers d'Europe. (Les illex sont des poulpes dont les bras latéraux n'ont pas de crête membraneuse, et dont l'entonnoir n'est pas intérieurement plissé. L'espèce type est l'*illex Coindeti*, de la Méditerranée.)

ILLIBÉRAL, ALE, AUX (du préf. *il*, et de *libéral*) adj. Qui n'est point libéral. ‖ Qui est opposé au libéralisme, aux idées libérales : *Députés* ILLIBÉRAUX.

ILLIBÉRALEMENT adv. Sans libéralité. ‖ Sans libéralisme.

ILLIBÉRALISME (*lissm'* — rad. *illibéral*) n. m. Sentiment, opinion opposée au libéralisme.

ILLIBÉRALITÉ (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. n. f. Défaut de libéralité.

ILLIBERIS, ville de la Gaule ancienne (Narbonnaise I^re), chez les Sardons. Auj. *Elne.*

ILLICIE n. f. Bot. Syn. de ILLICIUM.

ILLICIÉES (*si*) n. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, qui renferme le genre *badiane* (illicium). — *Une* ILLICIÉE. ‖ On écrit aussi ILICIÉE.

ILLICITE (*sit'* — du lat. *illicitus*, même sens) adj. Qui n'est pas licite, qui est défendu par la loi ou contraire à la morale : *Action* ILLICITE. *Plaisirs* ILLICITES. *Moyens* ILLICITES.

— ENCYCL. Dr. Le Code civil, dans ses articles 1108 et 1133, exige, pour qu'une convention soit valable, que la cause de l'obligation soit *licite* : l'obligation qui repose sur une cause illicite est radicalement nulle. Or l'obligation repose sur une cause illicite, toutes les fois qu'on s'oblige pour atteindre un but contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux lois.

Au cas d'obligations conditionnelles, toute condition illicite est nulle et rend nul le contrat dans lequel elle est insérée (Cod. civ., art 1172). Toutefois, en matière de libéralités, l'article 900 du Code civil dispose que les conditions contraires aux lois ou aux mœurs insérées dans une donation ou dans un testament sont réputées non écrites : la libéralité continue d'exister comme si elle avait été faite purement et simplement.

ILLICITEMENT (*si*) adv. D'une manière illicite.

ILLICIUM (*si-om'*) n. m. Nom scientifique du genre BADIANE. ‖ On écrit aussi ILICIUM.

ILLICO (mot lat., signif. proprem. « sur place »; de *in*, sur, et *loco*, le lieu) adv. Autref. Terme de pratique qui s'inscrivait sur les reliefs d'appel, parce qu'il fallait interjeter appel aussitôt la sentence rendue. (Quand on avait négligé de le faire, et que l'on obtenait des lettres de chancellerie, cela s'appelait : *Se faire relever d'*ILLICO.) ‖ Auj. Incontinent, sur-le-champ : *S'exécuter* ILLICO. (Fam.)

— n. m. Grog confectionné en fraude, dans les hôpitaux. ‖ Pop. Mélange de cognac avec une autre liqueur.

ILLIERS (*li-é*), ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 25 kilom. de Chartres, sur le Loir; 2.795 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de chaux, briques et tuiles. Elève de chevaux percherons. Eglise du XIV^e siècle. Ruines féodales. — Le canton a 21 comm. et 9.745 hab.

ILLIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Lille, non loin du canal de la Bassée; 1.368 hab. Distilleries de betteraves.

ILLIFAUT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Loudéac, près de l'Ivel; 1.195 hab.

ILLIGÈRE (*jèr'*) n. f. Genre de lauracées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, régulières, à fruit coriace, surmonté de deux ailes. (On en connaît six espèces, de l'Asie tropicale.)

ILLIGÉRÉ, ÉE (*jé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre illigère.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *illigera*. (Syn. de GYROCARPÉES.) — *Une* ILLIGÉRÉE.

ILLIMANI (NEVADO DE), massif montagneux de la Cordillère des Andes, dans les Andes Boliviennes, dominant le rivage oriental du lac Titicaca; 6.410 mètres d'altitude au *Condor Blanc.*

ILLIMITABLE (du préf. *il*, et de *limitable*) adj. Qui ne peut être limité; à qui l'on ne peut donner ou assigner des limites : *Progrès* ILLIMITABLE.

ILLIMITATION (*si-on*) n. f. Etat de ce qui est illimité; absence de limites.

ILLIMITÉ, ÉE (du préf. *il*, et de *limité*) adj. Qui n'a point de limites : *Espace, Temps, Pouvoir* ILLIMITÉ. ‖ *Congé illimité*, Congé auquel on ne fixe pas de terme.

ILLINGEN-GENNWEILER, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur un affluent droit de la Saar; 2.739 hab. Houille.

ILLINOIS, rivière des Etats-Unis d'Amérique, qui fut jadis le déversoir du lac Michigan, près duquel elle naît non loin de Milwaukee. Elle coule au S., puis au S.-O. et encore au S., dans un lit trop ample, et tombe dans le Mississipi, rive gauche, à 30 kilom. en amont du Missouri. Cours 500 à 600 kilom.; navigable pour les vapeurs jusqu'à Péoria (225 kilom.).

ILLINOIS, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, occupant le seuil entre la région des grands lacs et celle du Mississipi, limité au N. par le lac Michigan et l'Etat de Wisconsin, à l'E. par l'Indiana, au S. par le Kentucky, à l'O. par le Missouri et l'Iowa. Superf. 146.720 kilom. carr.; pop. 3.826.351 hab. Pays plat, ou très largement ondulé, traversé par la rivière *Illinois* et par les affluents du Wabasch, sous un climat à forme continentale, sec et froid. Sol d'alluvion admirablement fertile, se prêtant parfaitement soit à l'élevage, soit à la culture des céréales, représentées surtout par le blé et le maïs; c'est l'Illinois qui fournit en grande partie à Chicago les éléments de son commerce (blés, pelleteries, viande de porc, etc.), amenés vers la grande ville par un réseau très serré et concentrique de voies ferrées. L'industrie, alimentée par d'abondants gisements de houille, de fer, de zinc et de plomb, est active dans les villes manufacturières de Galena, Bloomington, Kankakee, *Springfield*, capitale de l'Etat, etc., sans parler de Chicago même. L'Illinois, entré dans la Confédération en 1819, est administré par un gouverneur élu pour quatre ans, un Sénat et un Congrès.

ILLINOIS (CANAL DE L'), canal qui rétablit une ancienne communication naturelle entre le lac Michigan et le *bassin de l'Illinois*, et fait communiquer le port de Chicago avec le cours du Mississipi.

ILLIPÉ n. m. Nom vulgaire du *bassia longifolia.* ‖ *Huile* ou *Beurre d'illipé*, Matière grasse produite par le *bassia longifolia*, et que l'on emploie comme cosmétique ou en onction dans les rhumatismes.

ILLIQUÉFIÉ, ÉE (*ké* — du préf. *il*, et de *liquéfié*) adj. Qui n'a point été liquéfié.

ILLISIBILITÉ n. f. Etat, nature de ce qui est illisible : *L'*ILLISIBILITÉ *d'un texte, d'une signature.*

— ENCYCL. L'extrême importance de la clarté des titres et actes a nécessité des dispositions de loi relatives aux écritures *illisibles.*

La loi du 25 ventôse an XI exige, par son article 13, que les actes des notaires soient écrits lisiblement.

Il en a été ordonné de même en ce qui concerne les copies de pièces faites par les huissiers et par les avoués (décr. du 29 août 1813; loi du 2 juill. 1862, art. 20; circul. du garde des sceaux du 15 avr. 1840).

ILLISIBLE (du préf. *il*, et de *lisible*) adj. Qui ne peut être lu, qui est extrêmement mal écrit : *Ecriture* ILLISIBLE. *Caractères* ILLISIBLES. ‖ Dont on ne peut supporter la lecture : *Le livre* ILLISIBLE *de Jansénius.* (Condorcet.)

ILLISIBLEMENT adv. D'une manière illisible.

ILLUTION (*si-on* — du lat. *illinere*, supin *illitum*, oindre) n. f. Méd. Onction, action de frotter. (Peu us.)

ILLITTÉRÉ ou **ILLITÉRÉ, ÉE** (*li-té* — du préf. *il*, et du lat. *littera*, lettre) adj. Qui ne sait pas lire. (Inusité.)

ILLKIRCH-GRAFENSTADEN, comm. d'Alsace-Lorraine (Alsace [présid. de la Basse-Alsace]), sur l'*Ill* et près du canal du Rhône au Rhin; 5.228 hab. Grandes usines, fabrication de machines. — A Illkirch fut signée, en 1681, la capitulation qui livrait Strasbourg à la France.

ILLOCULÉ, ÉE (du préf. *il*, et du lat. *loculus*, logette) adj. Bot. Qui n'offre pas de loges : *Fruit* ILLOCULÉ.

ILLOGICITÉ (*ji-si* — rad. *illogique*) n. f. Etat de celui qui est privé d'un sens droit. ‖ Caractère de ce qui est illogique. (En ce dernier sens, il est syn. de ILLOGISME.)

ILLOGIQUE (*jik'* — du préf. *il*, et de *logique*) adj. Qui n'est pas logique : *Une conclusion* ILLOGIQUE.

ILLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une manière illogique

ILLOGISME (*ji-sm'*) n. m. Caractère de ce qui est illogique : *Selon Chamfort, il y a tant d'*ILLOGISME *chez la femme que les raisonnements ne la prennent jamais.* (A. Houssaye.)

ILLORA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), au pied de la sierra de Parapanda ; 9.007 hab. Eaux sulfureuses.

ILLOSE (du gr. *illos*, louche) n. f. Strabisme. (Peu us.)

ILLOSPORE (*spor'*) n. m. Genre de petits champignons rougeâtres, qui croissent pour la plupart en parasites sur les lichens.

ILLUDER (lat. *illudere*) v. a. Egarer, tromper (Vieux.)

ILLUDÉRITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. Syn. ZOÏSITE.

ILLUMINABLE adj. Qui peut être illuminé, éclairé.

ILLUMINANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui illumine, qui éclaire.

ILLUMINATEUR (du lat. *illuminator*, même sens) n. m. Celui qui illumine.

— Fig. *L'illuminateur des antiquités*, Epithète que Bossuet applique à Jésus-Christ pour signifier qu'il explique les temps qui l'ont précédé.

ILLUMINATIF, IVE adj. Qui a la vertu, la puissance d'illuminer, au pr. et au fig.

— Théol. *Vie illuminative*. Chez les écrivains mystiques, Etat de l'âme qui reçoit de Dieu des lumières particulières.

ILLUMINATION (*si-on*) n. f. Action d'illuminer, au pr. et au fig. ‖ Eclairage des monuments publics, à l'occasion d'une fête : ILLUMINATION *et feu d'artifice. Les* ILLUMINATIONS *de la fête Nationale.*

— Relig. Lumière céleste dont Dieu éclaire les âmes. ‖ Nom donné anciennement au baptême.

— Electr. *Illumination prolongée*, Phénomène de phosphorescence qui, dans les tubes de Geissler et autres tubes à air raréfié chargé de différentes vapeurs, succède aux décharges électriques.

— ENCYCL. Dr. Ce qui concerne les *illuminations* des rues et places publiques est confié à la vigilance et à l'autorité des maires ; mais ne sont obligatoires pour les citoyens que les illuminations qui ont l'utilité publique pour objet. Les arrêtés qui prescrivent des illuminations à l'occasion des fêtes ou réjouissances publiques ne sauraient être regardés que comme des invitations adressées aux citoyens, et non comme des ordres.

ILLUMINER (du lat. *illuminare*, même sens) v. a. Eclairer brusquement d'une vive lumière : *L'éclair* ILLUMINE *les noirs écroulements des nuages.* (Th. Gaut.) ‖ Orner d'illuminations : ILLUMINER *les monuments publics.*

— Rendre la vue à : *En* ILLUMINANT *les aveugles.* (Boss.)

— Fig. Jeter des reflets, un certain éclat sur : *Visage qu'*ILLUMINE *la joie. La beauté semble* ILLUMINER *tout ce qui l'entoure.* (Latena.) ‖ Rendre très brillant : *L'éclat de telles actions semble* ILLUMINER *un discours.* (Boss.) ‖ Eclairer d'une lumière intellectuelle :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous *illumine*.
MOLIÈRE.

Illuminé, ée part. pass. du v. Illuminer.

— Substantiv. Visionnaire en matière religieuse : *Un* ILLUMINÉ. *Une* ILLUMINÉE.

— Hist. Membre d'une société secrète fondée, en 1776, par Weishaupt, professeur de droit canonique à Ingolstadt. ‖ Disciple des philosophes Saint-Martin et Swedenborg. ‖ Nom donné à des hérétiques d'Espagne. V. la partie encycl.

— Fr.-maçonn. *Illuminés d'Avignon*, Société maçonnique du XVIIIe siècle. ‖ *Illuminés de Bavière*, Autre société maçonnique ayant également disparu.

S'illuminer, v. pr. Etre illuminé, éclairé, être orné d'illuminations.

— Fig. Prendre des reflets, un certain éclat : *Vergniaud* S'ILLUMINAIT *d'éloquence.* (Lamart.) ‖ Etre instruit, éclairé d'une lumière intellectuelle.

— ENCYCL. Relig. *Illuminés.* Dans la primitive Eglise, ce nom était pris en bonne part et servait à désigner les néophytes qui venaient de recevoir le baptême. Plus tard, il fut donné à des hérétiques qui se prétendaient éclairés directement par la lumière de Dieu, sans le secours des sacrements. Les premiers illuminés parurent en Espagne, vers 1509, sous le nom de *alumbrados* ; ils comptèrent bientôt dans leurs rangs un certain nombre de religieuses carmélites et de moines franciscains. Leur chef parait avoir été un certain Jean de Willalpando. Une ordonnance de 1558, rendue par le grand inquisiteur d'Espagne, déclare les illuminés hérétiques et ordonne de les poursuivre. Un grand nombre furent brûlés à Cordoue ; les autres abjurèrent. L'illuminisme reparut, cependant, vers 1623, dans les diocèses de Séville et de Grenade, et fut cruellement réprimé par l'inquisiteur Pacheco.

On trouve en France, vers 1623, une secte d'illuminés, appelés aussi *guérinets*, du nom de leur chef, Guérin, curé de Saint-Georges-de-Roye, en Picardie. Une secte du même genre s'établit à Avignon, en 1787, mais on n'en trouve plus de vestiges après la Révolution.

Le nom d'« illuminés » fut également porté par les membres d'une société secrète fondée, en 1776, par le Bavarois Adam Weisshaupt. Ils étaient groupés en classes différentes : *novices, minervals, illuminés mineurs* et *illuminés majeurs*, suivant les degrés de leur initiation. Les adeptes étaient ensuite admis dans la classe des *mystères*, avec les grades de *prêtres*, de *régents*, de *philosophes* et enfin d'*hommes-rois*. Des *frères insinuants* étaient chargés de recruter sans cesse de nouveaux membres. Cette association avait pour but de rendre à l'humanité l'exercice de ses droits naturels, que la société avait violés par l'établissement de la propriété individuelle, des gouvernements et des religions. La secte fit de rapides progrès, surtout en Allemagne et dans les Pays-Bas ; des princes souverains et même des membres du clergé catholique s'y affilièrent ; mais elle se recruta principalement parmi les francs-maçons. L'influence de l'illuminisme, grâce aux efforts de son fondateur et de son principal auxiliaire, le baron de Knigge, atteignit son apogée vers 1789 ; mais, après la Révolution française, elle ne tarda pas à décroître. Weisshaupt mourut en 1830, après avoir assisté à la ruine de son œuvre.

ILLUMINISME (*nissm'*) n. m. Opinion, système des illuminés.

— ENCYCL. V. ILLUMINER.

ILLUMINISTE (*nisst'*) n. Partisan de l'illuminisme : *Les* ILLUMINISTES *allemands.* ‖ Adjectiv. : *Une secte* ILLUMINISTE.

ILLUS, général byzantin, mort en 488. D'origine isaurienne et fort influent sous le règne de Léon Ier, il prit, à la mort de ce dernier, parti pour Basilicus contre Zénon et obligea celui-ci à s'enfuir de Constantinople (475) ; puis il changea de camp et plaça Zénon sur le trône (477). Maître de l'autorité sous le nouveau règne, il fut bientôt en butte à la haine de l'impératrice douairière Verina et à la jalousie de Zénon. Il dut se réfugier en 483, en Asie, et soutint bientôt l'usurpateur Léontius, qu'il était chargé de combattre. Un soulèvement grave en résulta, dont le caractère peut-être hostile au christianisme, est assez obscur. Après un siège de quatre ans dans un château fort d'Isaurie, Illus fut pris et tué.

ILLUSION (du lat. *illusio*, même sens) n. f. Erreur des sens ou de l'esprit, qui fait paraître les choses autrement qu'elles ne sont, qui fait prendre l'apparence pour la réalité : *Il existe autant de variétés d'*ILLUSIONS *que nous possédons de sens.* ‖ Se dit particulièrement d'un effet artistique combiné de façon à donner le sentiment d'une réalité saisissante : *L'*ILLUSION *scénique.* ‖ Fausse apparence attribuée au démon ou à la magie.

— *Faire illusion à*, Tromper, jeter dans l'illusion. ‖ *Se faire illusion*, S'abuser. ‖ *Se faire illusion sur soi-même*, Se croire doué de qualités, etc., que l'on n'a pas.

— Manuf. *Tulle illusion*, Sorte de tulle de soie d'une extrême finesse de tissu.

— Prestidig. Nom général de tous les tours exécutés par un prestidigitateur.

— SYN. **Illusion, chimère.**

— ENCYCL. Philos. L'interprétation des données sensorielles peut faire naître des *illusions* distinctes des erreurs logiques, car elles consistent non en des jugements faux, mais en des perceptions fausses. Elles diffèrent des hallucinations par la part beaucoup moindre de l'imagination. D'après James Sully, il faudrait distinguer des illusions de la perception extérieure, de la perception interne, de la mémoire et de la croyance. Mais toute illusion implique croyance illégitime, et les erreurs de localisation dans le passé de certains souvenirs n'ont rien de commun avec les perceptions illusoires. Celles-ci forment d'abord autant de classes qu'il y a de genres de sensations : auditives, visuelles, olfactives, gustatives, tactiles, thermiques, musculaires ; en outre, on peut classer, à part des illusions portant sur les objets extérieurs, celles qui portent sur le sujet et sur des souvenirs pris comme perceptions ou des perceptions prises comme souvenirs (cas de fausse mémoire).

Les illusions sont fréquentes chez les aliénés, les hypocondriaques et les alcooliques. Leur production s'explique par le mécanisme psycho-physiologique de l'association des idées et des images. Toute perception est, en effet, une interprétation de quelques données sensorielles au moyen d'images reviviscentes. L'art de produire des illusions consiste à provoquer inévitablement une interprétation erronée des sensations présentées. Il y a des *illusions normales*, dues à notre nature psycho-physiologique : telle est celle qui nous fait voir un espace occupé par divers objets, ou ponctué, ou rayé, plus étendu qu'un espace vide.

— BIBLIOGR. : J. Sully, *les Illusions des sens et de l'esprit* (Paris, 1882) ; Wundt, *Psychologie physiologique*, t. II, trad. franç. (Paris, 1886).

Illusion comique (L'), comédie en cinq actes, en vers, de Pierre Corneille, représentée pour la première fois en 1636, à Paris, au théâtre du Marais. — Pridamant, père de Clindor, regrette les duretés qu'il eut pour son fils, qui, dès longtemps, a quitté le toit familial. Le magicien Alcandre, par des pratiques ignorées du vulgaire, permet à Pridamant de voir représentée devant lui la destinée de ce fils : étant valet du capitaine Matamore, Clindor est devenu amoureux d'Isabelle, a tué un rival, et la prison s'est ouverte sur le meurtrier. A ce point, l'opérateur magique interrompt la vision jusqu'au moment où Pridamant, désolé, voit mourir son fils sans pouvoir le secourir. Cette lacune volontaire constitue l'intrigue de la pièce, qui se rétablit ainsi : Clindor, condamné pour meurtre, s'est sauvé de prison en enlevant Isabelle ; mais, comme il faut vivre, l'un et l'autre se sont faits acteurs. Aussi, la mort qui vient d'épouvanter le père n'est-elle pas réelle : Clindor est dans l'exercice de ses fonctions, jouant le seigneur anglais Théagène. Alcandre révèle alors à Pridamant, dans un panégyrique assez emphatique du théâtre et de ses interprètes, que Clindor est à Paris, dans une troupe de comédiens. L'action dramatique reste irrégulière, et l'on ne sait ce que deviennent les personnages principaux de la pièce. Cependant, *l'Illusion comique* obtint un succès considérable. On doit à cette comédie une consécration définitive et magistrale du rôle de Matamore.

Illusions perdues (LES), roman de Balzac (1837), en trois parties (*les Deux poètes, un Grand Homme de province à Paris, Eve et David*) et de la série des *Scènes de la vie de province*. — Un jeune poète d'Angoulême, Lucien Chardon, qui se fait appeler Lucien de Rubempré, plaît à Mme de Bargeton, la beauté aristocratique de la ville, qui lui fait prendre en dégoût la vie médiocre qu'il mène. Elle se compromet pour lui et l'emmène à Paris, où, bientôt, tout à fait ressaisie par le monde auquel elle appartient, elle rompt une liaison dont on lui a fait honte. Lucien se lance alors dans le journalisme, sous les auspices d'Etienne Lousteau, et cet apprentissage lui enlève ses derniers scrupules. Il vit avec l'actrice Coralie, que protège le marchand Camusot. Il apprend à vendre ses éloges, ses critiques ou son silence. Maladroitement, il se laisse entraîner par Mme de Bargeton dans le camp royaliste, où on lui promet de légitimer sa particule. Abandonné de ses anciens camarades, déshabitué de toute tâche laborieuse, il en arrive à ce degré de misère que, pour avoir un peu d'argent, il compose des chansons à boire près du lit de sa maîtresse morte. Il fait des faux qui ruinent sa famille, et, prêt à se suicider, il se vend corps et âme à un soi-disant prêtre espagnol Carlos Herrera (Vautrin). Les déchéances successives de cette âme vaniteuse et molle, capable seulement d'enthousiasmes passagers et de repentirs sans effet, éprise d'un luxe trop facilement acquis, c'est là, avec une peinture peu flattée des journalistes et de leur monde vers 1825, l'intérêt principal de ce roman, si abondant en fortes analyses. Mais l'auteur a su aussi nous intéresser à la vie laborieuse d'Eve Chardon, sœur de Lucien, et de son mari David Séchard, imprimeur à Angoulême. L'honnête David néglige son commerce pour chercher un nouveau procédé de fabriquer le papier. Facilement ruiné par le faux de Lucien, emprisonné pour dettes, il vend à vil prix son secret à son concurrent Cointet. Le récit de toutes les trames commerciales et juridiques où ce dernier l'enveloppe n'est pas inférieur, en puissance et en vérité, à l'autre partie du livre.

Illusions perdues (LES) ou *le Soir*, tableau de Gleyre (musée du Louvre). — Un homme d'âge mûr s'est assis, voyageur lassé, au bord de la mer, image de l'infini. Sa main laisse échapper sa lyre ; son regard se tourne vers les flots azurés, sur lesquels glisse une barque, qui emporte tout un essaim de jeunes femmes couronnées de fleurs et chantant. Ces femmes sont les *Illusions*, qui abandonnent le poète. Sur le rebord de l'embarcation est assis

Les Illusions perdues, d'après G. Gleyre. (Musée du Louvre.)

un génie ailé, l'Amour sans doute, qui laisse tomber dans l'eau les fleurs qu'il arrache d'une couronne. Cette gracieuse et un peu littéraire composition a obtenu un grand

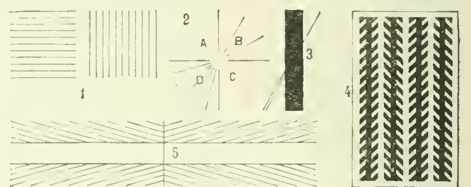

Illusions d'optique : 1. Deux carrés égaux ; 2. A, B, C, D, sont quatre angles égaux ; 3. La ligne inférieure de gauche est le prolongement de la ligne de droite ; 4. Les bandes verticales sont parallèles ; 5. Les deux grandes lignes horizontales sont parallèles.

succès au Salon de 1842. L'auteur l'avait intitulée *le Soir* ; mais le public lui a donné le nom qu'elle a gardé, *les Illusions perdues*.

ILLUSIONNER (*o-né*) v. a. Causer des illusions ; faire illusion : *La distance nous* ILLUSIONNE *sur la forme et la couleur des objets.*

S'illusionner, v. pr. Se faire illusion, se créer des illusions, tomber dans l'illusion.

ILLUSIONNISTE (*o-nisst'* — rad. *illusion*) n. Prestidigitateur.

ILLUSOIRE (du lat. *illusorius*, même sens) adj. Trompeur, qui tend à abuser : *Proposition* ILLUSOIRE. ‖ Qui ne se réalise point : *Promesse, Espérance* ILLUSOIRE.

— Mathém. *Forme illusoire d'une fonction* ou *Forme indéterminée*. V. INDÉTERMINATION.

ILLUSOIREMENT adv. D'une manière illusoire.

ILLUSTRANT (*stran*), **ANTE** adj. Qui illustre.

— Substantiv. n. m. : *Faire sien tout l'*ILLUSTRANT *d'autrui.* (Saint-Simon.)

ILLUSTRAT (*stra*) n. m. Dignité d'illustre, droit de porter le titre d'« illustre ».

Illustrated London News (THE), journal hebdomadaire illustré, fondé à Londres en 1842. Il obtint en peu de temps un succès prodigieux. Par la beauté et la variété de ses gravures, il est le premier recueil illustré de l'Angleterre.

ILLUSTRATEUR (*stra*) n. m. Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages.

ILLUSTRATION (*stra-si-on*) n. f. Action de rendre illustre ; résultat de cette action : gloire, célébrité : *Contribuer à l'*ILLUSTRATION *de sa famille.*

— Par ext. Personnage illustre : *Recevoir les* ILLUSTRATIONS *du temps.*

— Bibliogr. Ornements coloriés des manuscrits anciens. ‖ Auj. Figures gravées et intercalées dans le texte ou insérées dans le volume : *Les* ILLUSTRATIONS *d'un roman, d'une publication périodique.*

— Didact. Action de rendre plus clair. (Se dit spécialem. en philologie et en théologie) : *Ouvrage publié avec des* ILLUSTRATIONS *de tel savant.*

Illustration (L'), journal hebdomadaire illustré, fondé à Paris, en 1843, par V. Paulin, A. Joanne et E. Charton, dans le but de reproduire par la plume et par l'image les principaux événements du jour, les cérémonies, les catastrophes, des scènes de la nature, des œuvres d'art, etc. Ce recueil, dirigé, de 1860 à 1886, par A. Marc et depuis par son fils Lucien Marc, est, pour ses belles gravures, une des publications de ce genre les plus estimées du monde

ILLUSTRE (*lusstr'* — du lat. *illustris*, même sens) adj. Très célèbre par l'éclat de son mérite, de ses œuvres ou de ses actions bonnes ou mauvaises : *Poète* ILLUSTRE. *Un* ILLUSTRE *coquin*. ‖ Rendu célèbre par la gloire ou les actes de quelqu'un, par la grandeur des événements : *Maison* ILLUSTRE. *D'*ILLUSTRES *malheurs*. (La Font.)

— Substantiv. Personne illustre : *Il y a des* ILLUSTRES *qui sont de l'Académie et qui n'y vont jamais*. (Sainte-Beuve.)

— *Salle des illustres*, Salle de réception et de fêtes, au Capitole de Toulouse. (On y voit les statues ou les bustes des hommes célèbres nés à Toulouse ou dans le Languedoc. Les murs sont décorés de peintures dues à des maîtres de même origine : Benjamin-Constant, Gervais, etc.)

— Hist. Titre honorifique, donné à certains hauts fonctionnaires dans les derniers temps de l'empire romain et sous la monarchie franque.

— SYN. Célèbre, fameux, etc. V. CÉLÈBRE.

Illustre-Théâtre (l'), théâtre que fonda Molière et où il débuta comme acteur. Le 30 juin 1643, J.-B. Poquelin signa, avec les Béjart et quelques autres comédiens, un contrat d'association pour « l'exercice de la comédie ». C'est à ce moment qu'il prit le nom de « sieur de Molière ». L'Illustre-Théâtre donna des représentations au jeu de paume des Métayers, puis à celui de la Croix-Noire, rue des Barrés, enfin à celui de la Croix-Blanche, rue de Buci. Il dut fermer ses portes après que Molière eut été emprisonné pour dettes, en août 1645.

ILLUSTREMENT (*stre*) adv. D'une manière illustre.

ILLUSTRER (*stré*) v. a. Rendre illustre : ILLUSTRER *son pays, sa famille*.

— Bibliogr. Orner d'enluminures, de dessins coloriés ou de gravures.

— Philol. Eclaircir par des notes : ILLUSTRER *un texte obscur*.

— Théol. Eclairer d'une lumière divine.

S'illustrer, v. pr. Acquérir de la gloire, de la célébrité.

ILLUSTRISSIME (*luss* — du lat. *illustrissimus*, même sens) adj. Très illustre : *Un nom* ILLUSTRISSIME. ‖ Titre donné parfois à certains personnages, principalement à des dignitaires ecclésiastiques.

ILLUTATION (*si-on* — rad. *illuter*) n. f. Constr. Action d'enduire d'une couche de boue ou d'argile un mur, un pan de bois.

— Méd. Bain de boue, application de boue sur une partie du corps.

ILLUTER (du préf. *il*, et du lat. *lutum*, boue) v. a. Méd. Baigner dans une boue médicinale ; traiter par l'application d'une boue : ILLUTER *un malade*.

ILLYRICUS (Flaccius). Biogr. V. FLACH-FRANCOWITZ.

ILLYRIE (lat. *Illyricum, Illyris, Illyria*), dénomination géographique appliquée au pays situé au N.-O. de la mer Adriatique. On comprend généralement sous le nom d'Illyrie la région comprise entre l'Isonzo au N., et le golfe de Fiume au S. Mais il s'en faut de beaucoup, tant au point de vue de la géographie politique que de l'ethnographie proprement dite, que l'expression ait toujours gardé la même valeur et la même extension ; et la raison en est, sans doute, que la constitution physique du pays, sa séparation en vallées distinctes et d'accès difficile, sans réel centre d'attraction politique ou économique, s'est toujours opposée à la constitution, sur cette partie du littoral adriatique, de grands Etats organisés et durables.

Dans l'antiquité, l'Illyrie, habitée par des peuplades à demi sauvages, rivales entre elles, pillardes, sans cesse en guerre avec la Macédoine, d'abord, puis avec Rome, réduite en province romaine en 35 av. J.-C., se compose de tout le pays situé entre le littoral de la mer Adriatique et le Danube, y compris la Mésie, la Dacie, etc. Lors du partage du monde romain entre les deux empires d'Orient et d'Occident, on eut, d'après leur situation géographique, une *Illyrie occidentale* (Pannonie, Savie, région côtière) et une *Illyrie orientale* (Macédoine, Epire, Grèce, etc.).

Dans les temps modernes, le sens du mot n'a pas été moins variable : au XVII^e siècle, le nom d'« Illyriens » fut donné particulièrement aux Serbes et aux Slaves chrétiens, qui s'étaient maintenus sur la côte et dans les districts montagneux du nord de la péninsule des Balkans. Les provinces Illyriennes, constituées par Napoléon en 1809, comprenaient presque toute la région littorale. En 1816, fut constitué le royaume d'Illyrie. (V. l'art. suiv.) De nos jours, c'est sous le nom, encore tout à fait vague au point de vue géographique, de *Grande-Illyrie*, que les Slaves des groupes du Sud-Ouest, Dalmates, Slovènes, Croates, Serbes, etc., désignent le domaine commun de leur race et de leurs dialectes. V. ILLYRISME.

ILLYRIE (ROYAUME D'). Le congrès de Vienne, réuni en 1815, décida que les provinces Illyriennes, réunies par Napoléon I^{er} à son empire en 1809, feraient retour à l'Autriche. Cette puissance, en 1816, en fit un royaume, limité au N. par la Styrie et l'Autriche proprement dite, à l'E. par la Croatie, à l'O. par la Dalmatie, la Croatie et l'Adriatique, au S. par le royaume lombard-vénitien et le Tyrol. Il était divisé en deux gouvernements : celui de Laybach et celui de Trieste, au total une population d'environ 1.200.000 hab. Le royaume d'Illyrie fut supprimé en 1849 et forma quatre provinces de l'empire d'Autriche : la Carniole, la Carinthie, Goritz-et-Gradisca et l'Istrie.

ILLYRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*), personne née en Illyrie ou qui habite ce pays. — *Les* ILLYRIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Illyrie ou à ses habitants : *La langue* ILLYRIENNE.

— ENCYCL. *Langues illyriennes*. On donne ce nom à un groupe de langues comprenant les idiomes des Slaves du Sud ou Yougo-Slaves, mais on appelle aussi *langue illyrienne* l'idiome des anciens Illyriens, très voisin sans doute de celui des Thraces. Le peu que nous savons de l'illyrien et du thrace nous permet d'affirmer qu'ils appartiennent à la famille indo-européenne, mais il est impossible de rattacher d'une façon plus étroite ces deux langues à l'un des huit grands rameaux de la famille. Toutefois, l'arménien et l'albanais semblent plus particulièrement indiqués.

ILLYRIQUE (*rik'*) adj. Qui appartient à l'Illyrie.

ILLYRIENNES (PROVINCES), gouvernement du premier Empire français, formé en 1809 aux dépens de l'Autriche. Il comprenait la haute Carinthie, la Carniole, l'Istrie allemande, le Frioul allemand, le Littoral hongrois et la Croatie méridionale, provinces auxquelles furent ajoutées, en 1810, l'Istrie vénitienne, la Dalmatie, Raguse et les Bouches-de-Cattaro, avec *Laybach* comme capitale. Les événements de 1814 et de 1815 replacèrent les provinces Illyriennes sous la domination de l'Autriche.

ILLYRISME (*rissm'* — rad. *illyrien*) n. m. Nom donné au mouvement littéraire d'abord, puis, par contre-coup, politique, qui créa entre les Slaves du Sud, dans le second quart du XIX^e siècle, une sorte de lien national.

— ENCYCL. Les Hongrois protestèrent non seulement contre le mouvement, mais contre le nom d'*Illyriens*, revendiqué par les Slaves du Sud, et qu'ils jugeaient blessant pour leurs prétentions historiques. L'empereur Ferdinand en interdit l'emploi, en 1843. Les Illyriens qu'on dénomme aujourd'hui Yougo-Slaves sont les Serbes, les Croates, les Slovènes, etc.

ILLZACH, bourg d'Alsace-Lorraine (Alsace [présid. de la Haute-Alsace]), au confluent de l'*Ill* et de la Doller ; 2.120 hab. Fabrique de papier. Industries textiles.

ILM, rivière de l'Allemagne centrale, le principal cours d'eau du grand-duché de Saxe-Weimar, et passant à Weimar. Source dans la forêt de Thuringe, vallée charmante, embouchure dans la rive gauche de la Saale, grand affluent de l'Elbe.

ILMA, déesse de l'air, chez les Finlandais.

ILMATAR. Myth. finland. Fille d'*Ilma*, déesse de l'air, une des *Luomottaret*, ou jeunes filles célestes.

ILMATAR n. f. Planète télescopique, n° 385, découverte par Max Wolf, en 1894.

ILMEN (LAC), grand lac du nord-ouest de la Russie (gouv. de Novgorod). Il a 40 kilom. sur 30, 918 kil. carr., en y comprenant deux lacs annexes, et 9 mètres seulement de profondeur extrême, entre rives plates, indécises. Il reçoit le Lovat, la Msta, la Chelone, et son eau trouble s'échappe par le Volkhof, maître affluent du lac Ladoga.

ILMENAU, ville d'Allemagne (gr.-duché de Saxe-Weimar-Eisenach [distr. de Weimar]), sur l'*Ilm*, affluent de la Saale, au pied du Thüringer-Wald ; 6.453 hab. Château. Fabrique de porcelaine. Scieries mécaniques.

ILMÉNITE (de *Ilmen*, n. géogr.) n. f. Titanate naturel de fer, cristallisant en rhomboèdres. Sa formule est $(Ti,Fe)^2O^3$; son poids spécifique varie de 4,3 à 4,9 et sa dureté de 5 à 6. On la trouve dans certains schistes cristallins.]

ILMÉNIUM (*ni-om'*) n. m. Métal d'existence douteuse, découvert par Hermann dans l'*yttro-ilménite* (minéral de l'Oural).

— ENCYCL. L'acide de ce minéral serait, d'après Hermann, un acide *ilménique*. D'après Marignac et d'après Blomstrand, l'acide ilménique d'Hermann serait un mélange d'acides niobique, tantalique et titanique. Hermann maintient, cependant, l'existence de son acide et a publié depuis un mémoire sur les composés de l'*ilménium*.

ILMÉNORUTILE (du lac *Ilmen*, et de *rutile*) n. m. Oxyde naturel de titane. Variété ferreuse de rutile.

ILMINSTER, ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur l'Isle, affluent du Parret ; 3.135 hab. Fabriques de draps, de soieries, de gants. Eglise gothique.

ILOCANOS, peuple malais, qui habite le littoral des provinces du nord-ouest de Luçon (Philippines). — *Un* ILOCANO.

— ENCYCL. Beaucoup d'*Ilocanos* se sont croisés avec des Igorrotes descendus des montagnes. Les Ilocanos se livrent à l'agriculture et à l'élevage, et fabriquent des étoffes.

ILOCOS, nom de deux provinces de l'île de Luçon (Philippines) : la première, **Ilocos Norte**, occupe, au N.-O. de l'île, sur la mer de Chine, l'espace triangulaire compris entre l'embouchure du Cagayan, le cap Bogeador et le delta de l'Abra. C'est la région volcanique du Paesan (2.334 m.) ; 3.569 kilom. carr. ; 170.000 hab. ; ch.-l. *Laoang* (37.000 hab.). Cultures de tabac et de bananier textile, dont les fibres servent à fabriquer les tissus nommés « mantas de Ilocos ». — La seconde, **Ilocos Sur**, s'étend, au S. d'*Ilocos Norte*, jusqu'au golfe de Lingayen ; 1.518 kilom. carr. ; 250.000 hab. environ. Ch.-l. *Vigan*, sur l'Abra. Outre les *Ilocanos*, chrétiens du littoral, cette province est peuplée, dans l'intérieur, d'*Igorrotes*, encore païens.

ILOILO (PROVINCE D'), l'une des trois provinces de l'île de Panay (Philippines), située sur le détroit qui sépare Panay de l'île de Negros ; 5.264 kilom. carr. ; 420.000 hab. L'intérieur est surtout forestier. Sur le littoral, belles cultures de canne à sucre, de tabac et du textile appelé « chanvre de Manille » ou *abaca*. Cap. *Iloilo* (11.885 hab.), port sûr, placé au S.-E., en face de la petite île de Guimaras.

ILOPANGO (LAC), lac de l'Amérique centrale (république de Salvador), à 12 kilom. à l'E. de San-Salvador, entouré de tous côtés par des collines abruptes, dans une région tourmentée par le volcanisme et les séismes. En 1880, son lit fut remanié et rétréci par une éruption qui souleva, au milieu même du lac, un cratère bientôt disparu. Actuellement, le lac a encore 9.200 mètres de longueur, sur 7.500 de largeur environ.

ILORIN, ville de l'Afrique occidentale anglaise (colonie de Lagos [Yorouba]), sur l'Aza, affluent du Niger. Cité commerçante à laquelle on attribue 70.000 hab. Tissus, armes.

ILOS. Myth. gr. Fils de Tros, roi de Troade, et de la nymphe Callirhoé, qui était fille du Scamandre. Ilos était frère d'Assaracos et de Ganymède. Il passait pour être le fondateur d'Ilion. A la suite d'une victoire remportée dans des jeux, il reçut comme prix une vache de diverses couleurs ; un oracle lui ordonna de bâtir une ville au premier endroit où cette vache se coucherait. L'animal s'arrêta sur l'emplacement de la future Ilion. Le *Palladion* tomba du ciel devant la tente d'Ilos, qui construisit un temple pour y enfermer cette statue. Le temple prit feu ; Ilos, à travers les flammes, réussit à sauver le Palladion, mais il devint aveugle. Athéna lui rendit la vue. Ilos fit la guerre à Tantale, roi de Phrygie, qu'il chassa de ses Etats. On montrait son tombeau dans la plaine de Troie.

ÎLOT (*lo* — dimin. de *île*) n. m. Très petite île.

— Par anal. Groupe de maisons isolées des autres.

ILOTE (lat. *ilota* — du gr. *eilôtês*, même sens) n. m. Habitant de la ville d'Hélos. ‖ Esclave à Sparte.

— Par ext. Homme réduit au dernier degré d'ignorance, d'abaissement, etc. ; paria.

— ENCYCL. Hist. anc. Sous le nom d'*ilotes* (ou *hilotes*) on désignait la classe inférieure de la population en Laconie. On fait venir, sans preuve décisive, ce nom de celui de la ville d'*Hélos*, dont les habitants auraient été réduits en esclavage. La seule chose qui paraisse établie, c'est que la condition des ilotes fut une conséquence de la conquête dorienne. Les ilotes, dont le nombre était considérable, restaient en principe des serfs de l'Etat, qui les surveillait, qui fixait leurs obligations et leurs droits à l'égard de leurs maîtres, qui seul pouvait les affranchir, et qui souvent les enrôlait dans l'armée. Ils ne pouvaient être vendus sans la terre, ne pouvaient naturellement être propriétaires de biens-fonds, mais seulement de biens mobiliers. On leur imposait un costume spécial ; chaque année, on leur distribuait un certain nombre de coups de fouet, pour leur rappeler leur destin ; et même, par prudence, on tuait les plus vigoureux. A diverses reprises, les magistrats de Sparte organisèrent, ou tout au moins, tolérèrent de véritables massacres d'ilotes. A certaines époques de l'année, avait lieu la *kryptéia* ou chasse aux ilotes ; on tuait tous ceux qu'on surprenait. Plus tard, cependant, on les admit dans la flotte et dans les bataillons d'hoplites. En récompense de leurs services militaires, beaucoup d'entre eux furent souvent affranchis en masse. Ces ilotes affranchis constituaient la classe des *néodamodes*, qui possédait les droits civils à l'exclusion des droits politiques. Les ilotes se révoltèrent souvent. Ils secondèrent la conspiration du roi Pausanias, et celle de Cinadon sous Agésilas. La troisième guerre de Messénie fut surtout une insurrection d'ilotes. D'autres défections d'ilotes se produisirent pendant la guerre du Péloponèse.

ILOTIE n. f. Linguist. Syn. de ILOTISME.

ÎLOTIER (*ti-é*) n. m. Agent de police, chargé de la surveillance d'un îlot de maisons.

ILOTISME (*tissm'*) n. m. Etat, condition d'ilote.

— Fig. Etat d'abjection : *Le vasselage et l'*ILOTISME *sont encore la politique de l'Europe*. (A. Martin.)

ILOUTCHI, ville anglaise de l'Afrique occidentale (Bas-Niger), entre le Niger et la rivière Ado ; 4.000 hab. Comptoir de la compagnie du Niger.

ILSE n. f. Planète télescopique, n° 249, découverte, par C.-H.-F. Peters, en 1885.

ILSENBURG, bourg d'Allemagne (présid. de Magdebourg), au pied du Brocken, sur l'*Ilse* (à sa sortie du Harz) ; 3.318 hab. Industries mécaniques et métallurgiques. Commerce de bois. Aux environs, s'élève à pic, dans la vallée de l'Ilse, l'*Ilsenstein*.

ILSFELD, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Schotzach, affluent du Neckar ; 2.083 hab.

ILURO, ville de l'ancienne Gaule (Novempopulanie), chez les Osquidates. Auj. *Oloron*.

ILVAÏTE n. f. Silicate hydraté naturel de chaux et de fer. (Cette espèce minérale est noir de velours, fusible aisément au chalumeau, soluble en gelée dans l'acide chlorhydrique.)

ILVATES, ancien peuple de la Ligurie, habitant entre la Scrivia et la Staffora, soumis aux Romains par Fulvius, l'an 58 av. J.-C. — *Un, Une* ILVATE.

ILVERSGEHOFEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt]), sur le Schmale-Gera ; 6.648 h. C'est un faubourg d'Erfurt. Mine de sel gemme. Fabriques d'émail, de lampes, de chaussures.

ILYBIE (*bî*) ou **ILYBIUS** (*bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, tribu des dyticinés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *ilybies* vivent dans les eaux stagnantes ; ils sont de taille médiocre, allongés, ovales, bruns ou noirs, avec les élytres souvent marqués de fauve ; leurs mœurs sont celles des dytiques. L'*ilybius fenestratus*, bronzé, obscur en dessus, roussâtre en dessous, est commun en Europe.

Ilybie (gr. 2 fois).

ILYODÉ, ÉE (du gr. *ilus*, limon, et *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à du limon.

ILYSANTHES (*têss*) n. m. Genre de scrofulariées gratiolées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles opposées, à fleurs axillaires ou terminales. (On en connaît huit espèces des marais américains, africains et australiens.)

ILYSIE (*zî*) ou **ILYSIA** n. f. Genre de reptiles ophidiens, famille des *ilysiidés*, comprenant une espèce de l'Amérique du Sud : *L'* ILYSIE *n'est pas venimeuse*.

— ENCYCL. Les *ilysies* ou rouleaux sont de petits serpents cylindriques, à écailles serrées, lisses, à tête non distincte du tronc, qui, lui, se termine en une queue courte et conique. L'*ilysia scytale*, répandue dans la Guyane et le bassin de l'Amazone, vit sur le sol, dans les forêts.

ILYSIIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens colubriformes, renfermant les genres *ilysie, anomalochilus, cylindrophis*. (Les ilysiidés, appelés aussi tortricidés, sont des serpents de petite taille vulgairement appelés *rouleaux*.) — *Un* ILYSIIDÉ.

ILYTCH ou **ILITCH**, rivière de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangelsk), qui naît dans l'Oural septentrional, haut ici de 1.300 mètres. Cours 350 kilom., dans une région très froide, à peu près déserte.

IM (*im'* ou *in*, suivant les cas), préfixe qu'on emploie au lieu de *in*, lorsque le radical devant lequel cette particule est placée commence par un *b*, un *p* ou un *m*, comme *imbiber, impétueux, immédiat*.

IMABENZYLE (*bin*) n. m. Dérivé ammoniacal du benzyle, peu soluble dans l'alcool et l'éther, fondant à 110°, que l'on prépare en faisant réagir l'ammoniaque sur le benzyle dissous dans l'alcool.

IMAD-ED-DAULAH (Aboul-Hasan-Ali-ibn-Buiah *ou* Bouyah), fondateur de la dynastie iranienne des Bouiides, né vers 894, mort en 949. Gouverneur de Karadj, il prit Ispahan ; disgracié par Merdavidj, il enleva Ardjan à Mozaffer (932), puis s'empara de Chiraz, dont il fit sa capitale ;

après la mort de Merdavidj, il conquit Ispahan, l'Irak avec Bagdad et le sud de la Perse. Le calife abbasside le nomma chef de ses émirs, avec le titre d'*Imad-ed-Daulah*.

IMAD-ED-DIN ISFAHANI (Mohammed), secrétaire du sultan Saladin, né à Ispahan en 1125, mort à Damas en 1201. Après avoir étudié dans sa ville natale, il entra, en qualité de secrétaire, au service de l'atabek de Syrie, Nour-ed-Din, puis, après la mort de ce prince, au service de Saladin. Il a laissé plusieurs ouvrages d'une importance capitale pour l'histoire de cette époque, mais d'une lecture pénible, par suite de la richesse de leur style : *Histoire de la conquête de la Syrie par Saladin; Histoire de la conquête de Jérusalem; Histoire des Seldjoukides* et un *Mémoire des poètes*. On a également plusieurs recueils de ses lettres.

IMAGE (*maj'* — du lat. *imago*, même sens) n. f. Figure représentant une personne ou une chose et obtenue par les procédés de quelqu'un des arts du dessin : IMAGE *peinte, sculptée, dessinée, gravée*. ‖ Spécialem. Représentation de la divinité. ‖ Petite estampe représentant un sujet religieux ou autre : *Donner une* IMAGE *à un communiant. Livre où il y a de belles* IMAGES. *Les* IMAGES *d'Épinal*.

— Fam. Personne froide et dont la physionomie est dépourvue d'expression : *Femme qui n'est qu'une belle* IMAGE.

— Par ext. Ressemblance ; objet ressemblant, reproduction : *Enfant qui est l'*IMAGE *vivante de son père*.

— Fig. Symbole, figure ; ce qui donne l'idée d'une autre chose : *La chasse est une* IMAGE *de la guerre*.

— Idée, impression passagère ou durable qu'un objet fait dans l'esprit : *Avant l'âge de raison, l'enfant ne reçoit pas des idées, mais seulement des* IMAGES. (J.-J. Rouss.)

— Loc. fam. : *Être sage comme une image*, Être fort retenu, fort posé, fort tranquille. ‖ *On amuse les enfants avec des images*. Se dit ironiquement à ceux qui veulent leurrer par de vaines paroles.

— Bibliogr. *Livre d'images*, Livre qui contient des estampes imprimées dans le texte ou tirées à part.

— Électr. *Image électrique*. Nom donné à un point ou à un système de points électrisés sur l'un des côtés d'une surface et capable de produire sur la surface opposée à la première la même action électrique que l'électrisation de la première produit.

— Littér. Métaphore, figure qui rend une idée plus vive, plus sensible, en prêtant à l'objet dont on parle des formes, des apparences empruntées à d'autres objets : *Expression qui fait* IMAGE. ‖ Description : *Opposer l'*IMAGE *des combats au tableau de la vie pastorale*.

— Mathém. *Image d'une courbe tracée sur une surface*, Lieu des points d'une sphère fixe où les rayons correspondants sont parallèles aux normales à la surface, le long de la courbe donnée. (Cette définition est due à Gauss.)

— Optiq. *Images blanches*, Images secondaires, qui, dans un instrument à réflexion, dont les glaces n'ont pas les faces parallèles, viennent se projeter sur la première et rendent les observations moins faciles.

— Physiq. Reproduction d'un objet par l'effet de certains phénomènes d'optique : *Regarder son* IMAGE *dans un miroir*. ‖ *Image réelle, Image virtuelle*. V. la partie encycl.

— SYN. **Image, effigie, figure**, etc. V. EFFIGIE.

— ENCYCL. Antiq. rom. On nommait, chez les Romains, *droit d'image* le privilège, possédé par les nobles, de conserver dans leur *atrium* et d'exposer dans certaines cérémonies les portraits de ceux de leurs ancêtres qui avaient exercé des magistratures curules. Les patriciens seuls, au début, avaient donc le droit d'image. Quand les magistratures curules furent accessibles à la plèbe, il se forma une noblesse plébéienne qui eut le droit d'image. Les images étaient parfois des statues, le plus souvent des bustes, en bois, en marbre, en bronze, et fréquemment en cire peinte, exécutés d'après un moule pris directement sur le défunt. Aux funérailles, toutes les images accompagnaient le convoi du mort.

Image d'ancêtre (antiq. rom.).

Les images des empereurs vivants étaient honorées à l'égal des représentations des divinités. Elles figuraient en particulier sur les enseignes des légions, qui leur rendaient un culte. Le refus de cet hommage d'un caractère religieux fut cause du martyre de nombreux soldats chrétiens.

— Archéol. On appelait, au moyen âge, *images* toutes les figures sculptées ou peintes. Indépendamment des grandes images qui ornaient les églises et les palais, il y avait aussi des images meublantes de petite dimension, et c'était celles-ci qui formaient le grand fond de l'*imagerie*. Les images meublantes étaient le plus souvent dans les appartements, renfermées dans de petites armoires dont les vantaux étaient eux-mêmes peints et sculptés. Dans les chambres à coucher, il y avait presque toujours, au moyen âge, une image de la Vierge, de Jésus-Christ et du patron de l'habitant (XVe et XVIe s.). Les tablettes sculptées à deux ou trois panneaux, diptyques ou triptyques, étaient destinées à décorer les ruelles de lit, les prie-Dieu, les oratoires, ou à être transportées en voyage. Il en existe, mais en moindre nombre, qui représentent des jeux, des chasses, des divertissements. Au XVIe s., les images peintes sur émail, à Limoges, remplacèrent les images à volets en ivoire, si recherchées auparavant. Au XIIe et au XIIIe siècle, on prisa extrêmement les images ouvrantes, c'est-à-dire des statues ou statuettes s'ouvrant par le milieu et laissant voir, dans leur intérieur, soit des reliques, soit des scènes sculptées. Les images de cire furent fort en usage également pendant le moyen âge. On les habillait comme des personnes vivantes, et elles restaient en place jusqu'au moment où elles tombaient de vétusté.

Image ouvrante (XIIIe s.).

— Physiq. Lorsque les rayons lumineux, issus d'un point éclairé, tombent en ligne droite sur l'œil d'un observateur, la perception est directe. Mais, si ces rayons subissent des réflexions ou des réfractions, l'observateur ne voit plus le point lumineux, mais voit son *image*. Dans tous les cas, l'œil reçoit un faisceau plus ou moins étendu de rayons lumineux divergents, et le point d'où part ou semble partir ce dernier faisceau est l'image du point lumineux. L'image est dite *réelle* lorsque le faisceau se reforme véritablement avant de revenir à l'œil ; elle est *virtuelle* lorsque le faisceau diverge d'un point par lequel les rayons n'ont cependant pas effectivement passé. La sensation produite sur l'œil est la même, que l'image soit réelle ou virtuelle. L'image d'un objet est le lieu des images de ses différents points. Les appareils destinés à aider la vision ont pour but de substituer aux objets leurs images, formées dans des conditions telles que l'observation en soit plus facile que celle de ces objets mêmes.

— Relig. *Culte des images*. L'ancienne loi prohibait le culte des images représentant la divinité. Les premiers chrétiens ne se crurent point liés par les anathèmes qu'avait prononcés Moïse, et, dès le IIIe siècle, ils honorèrent des images de Jésus-Christ et des martyrs. Niée par les *iconoclastes*, au VIIIe siècle, la légitimité du culte des images fut solennellement proclamée par le deuxième concile de Nicée (787). Elle fut de nouveau attaquée et rejetée par les *cathares*, au XIIe siècle, et par les protestants au XVIe. La doctrine traditionnelle de l'Église catholique fut résumée par un décret du concile de Trente : « Il faut garder et retenir, surtout dans les temples, les images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des autres saints ; il faut en même leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus, non que l'on croie qu'il y a en elles quelque divinité ou vertu, ou qu'il faut leur demander quelque chose ou mettre sa confiance en elles, comme faisaient les païens pour leurs idoles, mais parce que l'honneur que l'on rend aux *images* se rapporte aux originaux qu'elles représentent. »

IMAGER (*jé*), **ÈRE** n. Se disait autref. pour IMAGIER, ÈRE.

IMAGER (*jé* — rad. *image*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il imagea. Nous imageons*) v. a. Orner d'images.

— Fig. Littér. Remplir de figures, de métaphores : *L'argot a la propriété d'*IMAGER *le langage*. (Ch. Nod.)

Imagé, ée part. pass. : *Style* IMAGÉ.

IMAGERIE (*je-rî*) n. f. Fabrication, commerce d'images, d'estampes.

— B.-arts. Art de l'imagier, art de peindre ou de sculpter des images. (Se dit particulièrem. des sculptures et des peintures du moyen âge.)

— ENCYCL. *Imagerie populaire*. L'invention de la gravure sur bois a développé tout un art naïf. En Chine et au Japon, où depuis des temps très reculés existe l'art de l'impression en couleurs, il y a toujours eu une imagerie considérable, abondant en fantaisies décoratives, fleurs, animaux chimériques, etc.

Au moyen âge, en Europe, les cartes à jouer, les tarots et ce qu'on a appelé spécialement les *Livres d'images*, faisaient le fond de l'imagerie, que l'invention de l'imprimerie multiplia. Les almanachs ont toujours été accompagnés d'images : *Almanach des Bergers* (fin du XVe s.); almanachs des anabaptistes (XVIe s.); almanachs *liégeois*, contenant les prédictions de Matthieu Laensberg et de Nostradamus, etc.

Les livres sur la magie, les songes, etc., ont aussi, pendant plusieurs siècles, apporté un contingent assez considérable d'images (par ex., le *Grand Grimoire*). Quelques petits livres sur les arts et métiers datent du moyen âge ; les deux derniers siècles en ont beaucoup publié aussi. Toute une catégorie de petites brochures facétieuses a été également ornée d'illustrations. On y trouve les figures de Monsieur Briolet, du bonhomme Misère, de Robert Macaire. Les brigands, les personnages fameux et légendaires, le Juif errant, Gargantua, Till Eulenspiegel ; et, dans les temps plus rapprochés, Cartouche, Mandrin et le forçat Collot sont des figures constamment reproduites.

Mais les genres qui ont fourni le plus à l'imagerie populaire sont les légendes et complaintes religieuses, les romans de chevalerie, etc. Le XVe siècle a donné le jour à une foule de *Miroirs*, en toutes langues, tous imités du *Speculum humanæ salvationis*, le plus ancien monument de la xylographie jointe à la typographie (1324). Il faut mettre à part les représentations du diable, les danses macabres ou la Mort, et le personnage du Renard.

Aujourd'hui, le bagage de l'imagerie populaire se compose encore d'une partie des publications du moyen âge et des siècles suivants, des souvenirs de l'Empire, de quelques sujets historiques contemporains, de causes célèbres, de chansons, de scènes de métiers, de maximes morales et de contes pour les enfants mis en dessins, de préceptes médicaux, de petites images de piété, le plus souvent d'une exécution médiocre. Les principales fabriques d'imagerie, en France, sont celles de Paris, de Rennes, de Nancy, de Montbéliard et surtout d'Épinal.

IMAGIER (*ji-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait ou enlumine des images. ‖ Se disait (et ce sens a été repris de nos jours au masc.) pour Faiseur d'images, peintre, sculpteur, surtout tailleur de statues d'église ou de statues tombales à l'époque gothique. (On a dit aussi IMAGISTE, et IMAGER.)

— ENCYCL. Au début du XIIIe siècle, il existait à Paris deux corporations d'*imagiers* : les imagiers tailleurs de crucifix, qui sculptaient l'os, le bois, l'ivoire, façonnaient des crucifix, des figures de saints, des manches de couteau et autres objets, et les peintres et tailleurs-imagiers, qui peignaient et sculptaient des meubles, des ustensiles et des tableaux. Ces derniers finirent par subsister seuls. Les imagiers décoraient encore les lambris et les plafonds ; ils les recouvraient de toile fine collée, les doraient, y appliquaient des pâtes gaufrées et des plaques de verre, des feuilles d'argent, des feuillages et de petites figures d'animaux ou de personnages sculptées et peintes « au naturel ». Ils ornaient ainsi les lits, les armoires, les dressoirs, etc., peuplaient les cités d'enseignes bizarres et couvraient les églises, les édifices, les maisons, d'ornements et de figures symboliques. Les imagiers-tailleurs répandirent l'ornementation à profusion, et créèrent le style connu sous le nom de *gothique fleuri*, d'un travail refouillé et délicat, souvent confus et inextricable.

Vers le XVIe siècle, les imagiers perdirent une partie de leur originalité, de leur spontanéité, quand les architectes tracèrent eux-mêmes dans leurs plans les moindres détails d'ornementation.

Au XVIIe siècle, les imagiers ont disparu. L'invention de Gutenberg a transporté les fantaisies plus ou moins grossières des artistes primitifs de la pierre sur le papier.

IMAGINABLE (*ji*) adj. Qui peut être imaginé, conçu : *Les espaces* IMAGINABLES. (Pasc.) *Il faut mettre à son travail tout le soin* IMAGINABLE.

IMAGINAIRE (*ji-nèr*) adj. Qui n'est que dans l'imagination ; que l'on croit voir, entendre, ressentir, etc., mais qui n'est pas réel : *Des maux* IMAGINAIRES. ‖ Qui est l'œuvre de l'imagination, qui est fictif : *Le pays* IMAGINAIRE *des Lilliputiens*.

— *Malade imaginaire*, Personne qui se croit malade, bien qu'elle ne le soit pas.

— *Espaces imaginaires*, Espaces conçus par l'imagination, hors du monde réel. ‖ Dans la physique d'Aristote, Espaces situés au delà des fixes, et n'admettant ni des corps, ni le lieu, ni le vide.

— Mathém. V. la partie encycl.

— n. m. Ce qui est imaginaire, ce qui n'existe que dans l'imagination : *Renoncer au* RÉEL *pour l'*IMAGINAIRE.

— SYN. **Chimérique, fantastique.**

— ENCYCL. Mathém. On appelle quantité *complexe* ou *nombre complexe* un ensemble de deux nombres (positifs ou négatifs), donnés dans un certain ordre. On le désigne par la notation (a, b) ; les deux nombres a et b sont les deux parties du nombre complexe. Deux nombres complexes (a, b) (a', b') sont égaux si $a=a'$, $b=b'$.

On appelle somme de plusieurs nombres complexes $(a, b)+(a', b')+(a'', b'')$ le nombre complexe :

$$(a+a'+a'', b+b'+b'').$$

On appelle produit de deux nombres complexes $(a, b)\times(a', b')$ le nombre complexe $(aa'-bb', ab'+ba')$.

Les propriétés des produits de nombres s'étendent aux nombres complexes.

On appelle quotient de deux nombres complexes $(a, b):(a', b')$ un troisième nombre complexe (x, y) tel que $(a, b)=(a', b')\times(x, y)$. On en déduit

$$x=\frac{aa'+bb'}{a'^2+b'^2} \quad y=\frac{a'b-ab'}{a'^2+b'^2}.$$

Ce quotient existe si a' et b' ne sont pas nuls simultanément.

Tout nombre complexe dont la seconde partie est zéro se réduit à sa première partie $(a, 0)=a$. Il suffit de vérifier que toutes les règles données précédemment s'appliquent au cas où l'un ou plusieurs des membres complexes sont de la forme $(a, 0)$.

Les nombres positifs ou négatifs peuvent donc être envisagés comme des cas particuliers des nombres complexes. Les nombres complexes peuvent être séparés en deux classes : 1° ceux dont la seconde partie est nulle, *nombres réels* ; 2° ceux dont la seconde partie est différente de zéro, *nombres imaginaires*.

Pour qu'un nombre complexe (a, b) soit nul, il faut que $a=0$, $b=0$.

Parmi les nombres complexes, il en existe un dont le carré est égal à -1 ; c'est le nombre $(0, 1)$, car

$$(0, 1)\times(0, 1)=(-1, 0)=-1.$$

On le désigne par la notation i.

Tout nombre complexe peut se mettre sous la forme $a+bi$, a et b étant des nombres réels. En effet :

$$(a, b)=(a, 0)+(0, b)=a+b.(0, 1)=a+bi.$$

On retrouve ainsi les *quantités imaginaires* qui s'introduisent dans la résolution de l'équation du second degré.

On appelle *module* d'une quantité imaginaire $a+bi$ la valeur arithmétique du radical : $\sqrt{a^2+b^2}$.

Les deux quantités imaginaires $a+bi$, $a-bi$ sont dites *conjuguées*.

Le module d'une somme de plusieurs quantités imaginaires est inférieur ou égal à la somme des modules de ces quantités.

Le module du produit de plusieurs quantités imaginaires est égal au produit des modules de ces quantités.

La quantité imaginaire $a+bi$ peut se mettre sous la forme $\rho(\cos\varphi+i\sin\varphi)$; ρ est le *module* et φ l'*argument*. Elle est susceptible d'une représentation géométrique. V. AFFIXE.

La représentation géométrique des imaginaires a fait donner à l'ensemble du calcul des imaginaires interprétées géométriquement le nom d'*algèbre directive*.

Le produit de deux quantités imaginaires de la forme $\rho(\cos\varphi+i\sin\varphi)$ $\rho'(\cos\varphi'=i\sin\varphi')$ est

$$\rho\rho'[\cos(\varphi+\varphi')+i\sin(\varphi+\varphi')].$$

En généralisant, on trouve que le module du produit de plusieurs quantités imaginaires est égal au produit des modules des facteurs ; et que l'argument du produit est égal à la somme des arguments des facteurs.

On en déduit, m étant *positif* et *entier* :

$$(\cos\varphi+i\sin\varphi)^m=\cos m\varphi+i\sin m\varphi.$$

C'est la formule de Moivre. En développant le second membre par la formule du binôme, on trouve les valeurs de $\sin m\varphi$ et $\cos m\varphi$ en fonction de $\sin\varphi$ et $\cos\varphi$:

$$\cos m\varphi=\cos^m\varphi-C_m^2\cos^{m-2}\varphi\sin^2\varphi+C_m^4\cos^{m-4}\varphi\sin^4\varphi+\ldots$$

$$\sin m\varphi=C_m^1\cos^{m-1}\varphi\sin\varphi-C_m^3\cos^{m-3}\varphi\sin^3\varphi+\ldots$$

Fonction de variables imaginaires. V. MONOGÈNE.

IMAGINAL, ALE, AUX (*ji*) adj. Biol. Qui a rapport à la construction de l'*imago*. ‖ *Disques imaginaux*, Groupements cellulaires qui se forment au moment de la métamorphose des insectes à métamorphoses complètes, et qui sont destinés à devenir des parties nouvelles du corps de l'adulte sexué ou *imago*. (On dit aussi INVOLUTION IMAGINALE.) V. HISTOGENÈSE.

IMAGINANT (*ji-nan*), **ANTE** adj. Qui imagine, qui a la faculté d'imaginer : *L'âme* IMAGINANTE.

IMAGINARIUS (*ji, ri-us*) n. m. Porte-étendard dans les armées romaines, sous l'empire. ‖ Pl. IMAGINARII.

Imaginarius, d'après la colonne Trajane.

IMAGINATEUR (*ji*) n. m. Celui qui imagine.

IMAGINATIF, IVE (*ji* — lat. *imaginativus*, même sens) adj. Qui imagine, qui a la faculté d'imaginer : *Cerveau d'une grande puissance* IMAGINATIVE.

IMAGINATION (*ji, si-on*) n. f. Faculté d'imaginer, de se représenter des objets par la pensée : *L'*IMAGINATION *est la sensation continuée*. (Boss.)

— Par ext. Chose imaginée ; idée, pensée, conception : *Avoir des* IMAGINATIONS *bizarres, de folles* IMAGINATIONS. ‖ Fausse croyance qu'on s'est faite, qu'on a créée dans son esprit : *Se repaître d'*IMAGINATIONS. *Les* IMAGINATIONS *d'un esprit malade*.

— *En imagination*, Par l'imagination, dans la pensée.

— SYN. **Imagination, imaginative.** Rigoureusement parlant, l'*imaginative* est la faculté d'imaginer ; l'*imagination*, l'acte de cette faculté. Dans la pratique, les deux mots se confondent, et *imagination* est d'un usage plus fréquent.

— ENCYCL. Philos. On distingue l'*imagination reproductrice*, que l'on appelle quelquefois *passive*, et l'imagination *créatrice*, dite aussi *active*. La première ne paraît pas se distinguer de la mémoire ; elle évoque ou restitue les images des événements psychiques passés. Si l'on tenait à différencier à tout prix la mémoire et l'imagination, il faudrait dire que la seconde est surtout caractérisée par une extrême vivacité des images, et la première par la localisation des faits dans le passé.

L'imagination créatrice est la faculté de construire, avec les données fournies par l'imagination reproductrice, des représentations nouvelles. Elle a pour condition une véritable initiative intellectuelle, une certaine liberté à l'égard de l'expérience, le pouvoir d'abstraction et de comparaison. Elle est essentiellement humaine.

Elle joue un grand rôle dans toute la vie de l'homme. Elle est l'origine des moindres inventions comme des plus hautes. Dans les sciences, elle suggère les hypothèses et fait trouver les moyens de les vérifier. Elle est ouvrière d'idéal et inspiratrice de l'art. Elle féconde la vie en suggérant les grandes ambitions et les vastes espoirs.

IMAGINATIVE (*ji*) n. f. Faculté, puissance par laquelle on imagine : *Une* IMAGINATIVE *trop vive étouffe le raisonnement et le jugement*. (Chateaubr.) V. IMAGINATION.

IMAGINATOIRE (*ji*) n. f. Anciennem., et auj. par plaisant., Imagination : *Il a l'*IMAGINATOIRE *pointue*.

IMAGINER (*ji* — du lat. *imaginari*, même sens) v. a. Se représenter dans l'esprit : IMAGINEZ *un colosse de six pieds*. ‖ Avoir l'idée de ; inventer : IMAGINER *un appareil très ingénieux*. ‖ Penser, croire, être persuadé : *Le temps bien ménagé est plus long que n'*IMAGINENT *ceux qui ne savent que le perdre*. (Fonten.)

S'imaginer, v. pr. Etre imaginé. ‖ Concevoir dans son esprit, être persuadé ; se figurer, croire sans fondement.

— SYN. **Se figurer.**

IMAGO (mot lat. signif. *image*) n. f. Forme définitive de l'insecte sexué.

— ENCYCL. Biol. Comme tous les animaux articulés dont le corps est couvert d'une croûte résistante de chitine, les insectes ne peuvent se développer que par sauts brusques, au moment des mues. Chez certaines espèces, les punaises, les sauterelles, les grillons, par exemple, les mues successives déterminent des modifications insensibles et continues de la forme du corps ; on dit que ces insectes ont des *métamorphoses incomplètes*.

Au contraire, chez des êtres comme le papillon ou le hanneton, les dernières mues présentent des variations énormes. On dit que ces insectes présentent des *métamorphoses complètes*. L'état définitif a reçu le nom de *imago*, et ce nom s'emploie aussi par extension pour représenter l'état adulte sexué et définitif de tous les insectes, même quand ils ont des métamorphoses incomplètes.

L'imago est réellement *adulte*, c'est-à-dire que, une fois cette forme définitive atteinte, l'insecte, emprisonné dans sa dernière prison de chitine, ne peut plus grandir.

L'imago est sexuée, c'est-à-dire qu'elle est mâle ou femelle. Dans certaines conditions de nutrition abondante, les insectes de quelques espèces (pucerons, cécidomyes, etc.) peuvent se reproduire d'une manière asexuée (v. PROGÉNÈSE, et PARTHÉNOGÉNÈSE), pendant un certain nombre de générations, au bout desquelles apparaît une reproduction sexuée.

IMAM n. m. Linguist. V. IMAN.

IMAN ou **IMAM** (*mam'* — de la racine *amma*, marcher en tête) n. m. Titre qui désignait primitivement celui qui se mettait devant les musulmans pour faire la prière, d'où son nom persan de *pich-némaz*. (Il a signifié ensuite le chef d'un établissement religieux, celui qui, dans chaque quartier, est désigné pour réciter la prière à la mosquée ; puis le chef de la religion et, de là, les califes. On l'emploie également pour désigner quelques souverains musulmans, comme l'*iman* de Mascate.)

— Par ext. Prêtre : *Les* IMANS *et les muphtis de toutes les sectes*. (D'Alemb.)

IMANAT (*na*) ou **IMAMAT** (*ma*) n. m. Charge ou dignité d'iman ou imam. (Se dit plus spécialement de la mission spirituelle de l'iman, considéré comme chef de la communauté musulmane.)

IMANDRA ou **INANDRA**, lac de la Russie septentrionale, (gouv. d'Arkhangelsk), dans la presqu'île de Kola (Laponie russe). C'est l'*Aver* des Lapons. Superficie 852 kilom. carrés. Un court torrent le verse dans la grande baie de Kandalakcha, golfe occidental de la mer Blanche.

IMANTÉLIGME (du gr. *imas, antos*, courroie, et *élissein*, rouler) n. m. Antiq. Jeu qui consistait à nouer et dénouer des courroies. ‖ On écrit aussi HIMANTÉLIGME.

IMARET (*rè* — de l'ar. *amaret*, habitation) n. m. Etablissement turc, où les élèves des diverses écoles prennent leurs repas, et où l'on donne des vivres aux nécessiteux : *Le premier* IMARET *fut inauguré sous le règne du sultan Orkhan Ier, dans la ville d'Isnik*. (Piban.)

IMARI, port du Japon (île de Kiou-Siou [ken de Saga, prov. de Hizen]), sur la mer de Chine. Il est situé, à 65 kilom. N. de Nagasaki, dans une baie profonde ; 7.000 hab. C'est la tête de ligne d'un chemin de fer sur Nagasaki ou sur Saga (37 kilom.), par Arita. C'est par ce port qu'Arita expédie ses porcelaines, connues aussi sous le nom de *porcelaines d'Imari*.

IMARIGEON (Théophile). Biogr. V. DUVERNET.

IMASATINE n. f. Substance jaunâtre, très peu soluble dans l'alcool bouillant, tout à fait insoluble dans l'éther et dans l'eau, et que l'on prépare en soumettant à l'ébullition une dissolution concentrée d'isatine dans l'ammoniaque. ‖ On l'appelle aussi ISATIMIDE, ISATAMIDE, ISAMAMIDE.

IMATSOU ou **IMATS**, port du Japon (île de Kiou-Siou [ken de Foukouoka, prov. de Bouzen]), sur la côte orientale d'une presqu'île qui prolonge en un long couloir le détroit de Simonoséki ; 11.600 hab.

IMAÜS, nom donné par les anciens à deux chaînes de montagnes, l'une faisant partie de l'Himalaya et s'étendant le long du Népaul, l'autre qui est le Bolor actuel.

IMAZIGHEN (*descendants de Mazigh*), nom des populations berbères de l'Atlas marocain, dont elles habitent plus particulièrement le versant septentrional. (Les Arabes les nomment CHELOÛH.) — *Un, Une* IMAZIGH.

— ENCYCL. Proches parents des Kabyles du Djurjura, dont leur langue rappelle fortement quelques-uns des dialectes, les *Imazighen* sont théoriquement soumis à la domination marocaine, mais demeurent en fait indépendants dans leurs montagnes, pratiquant un islamisme très libre et qui n'admet pas l'autorité du sultan. Au demeurant très actifs, laborieux, de caractère hospitalier, ils vivent sédentaires, le plus souvent agriculteurs, dans de petits villages bâtis en pierre et fortifiés. Ils ont aménagé en de curieux travaux d'irrigation une partie des rivières du versant septentrional de l'Atlas, montrant pour la terre le même attachement que les Kabyles.

IMBABURA, province septentrionale de la république de l'Equateur, tirant son nom du volcan boueux *Imbabura* ; 6.256 kilom. carr. ; 68.000 hab. Ch.-l. *Ibarra*.

IMBAT (*in-ba* — du préf. *in*, et du gr. *baïs*, qui va) n. m. Brise du large, qui souffle régulièrement à Smyrne.

IMBÂTI, IE (*in* — du préf. *im*, et de *bâti*) adj. Qui n'est point bâti, qui ne sert de théâtre ou de lieu à aucune construction.

IMBAULT-HUART (Camille-Clément), sinologue français, né en 1857, mort à Canton en 1897. Elève de l'école des langues orientales vivantes, il fut successivement interprète au consulat général à Chang-Haï, puis à la légation à Pékin, et consul à Canton. Ses principaux ouvrages, dont la plupart sont des traductions du chinois, sont : *Histoire de la conquête de la Birmanie par les Chinois, sous le règne de Tç'ienn Long* (1878) ; *Mémoire sur les guerres des Chinois contre les Coréens de 1618 à 1627* (1880) ; *Manuel de la langue chinoise parlée, à l'usage des Français* (1885) ; *la Poésie chinoise du XIVe au XIXe siècle* (1886) ; *Manuel de la langue coréenne parlée, à l'usage des Français* (1889) ; *Histoire de la conquête de Formose par les Chinois en 1683* (1890) ; *l'Ile Formose, histoire et description* (1893) ; etc.

IMBÉCILE (*in, sil'* — du lat. *imbecillus*, même sens) adj. Autref. Faible : *Bras* IMBÉCILES. ‖ Habituellement faible d'esprit : *On interdit les* IMBÉCILES. ‖ Sot, stupide : *L'humanité râle sous les pieds de quelques monstres* IMBÉCILES. (Lamenn.)

— Par ext. Qui prouve l'imbécillité, ou qui provient d'elle : *Air, Rire, Réponse* IMBÉCILE.

— Substantiv. : *Un* IMBÉCILE. *Une* IMBÉCILE.

— Cost. *Manches à l'imbécile*. Manches larges par le haut et très serrées sur l'avant-bras, à la mode en 1831.

— SYN. **Hébété, idiot, abruti.**

Manches à l'imbécile.

IMBÉCILEMENT (*si*) adv. D'une manière imbécile.

IMBÉCILLITÉ (*in, si-li* — rad. *imbécile*) n. f. Faiblesse : *L'*IMBÉCILLITÉ *de la nature humaine*. (Vx.) ‖ Faiblesse d'esprit : *Un état habituel d'*IMBÉCILLITÉ. ‖ Sottise, bêtise : *Certaines gens oppellent l'honnêteté de l'*IMBÉCILLITÉ. ‖ Acte d'imbécile : *Se compromettre par ses* IMBÉCILLITÉS.

— ENCYCL. *L'imbécillité* est un état mental caractérisé par un arrêt de développement de l'intelligence, qui est et reste rudimentaire, mais ne fait jamais totalement défaut. Elle est souvent considérée comme le degré le moins dégénéré de l'*idiotie*. L'imbécile, d'ailleurs, se distingue de l'idiot par l'absence de tout stigmate physique, par l'existence de facultés incomplètement ou anormalement développées et inéducables. Tandis que, en effet, l'idiot incomplet peut, par l'éducation, passer dans la catégorie des imbéciles, c'est-à-dire se perfectionner, l'imbécile d'emblée, au contraire, congénital ou accidentel, est incapable de modifier son état. Il peut, d'ailleurs, posséder certaines aptitudes, un goût prononcé pour la musique et le dessin, surtout la caricature, une mémoire très active, une disposition spéciale pour le calcul, aptitudes, du reste, presque toujours absolument inutilisables.

IMBELLIQUEUX (*in-bèl'-li-keû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *belliqueux*] adj. Qui n'est pas belliqueux.

IMBÉNI, IE (*in* — du préf. *im*, et de *béni*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été béni.

IMBERBE (*in-bèrb'* — du lat. *imberbis*, même sens) adj. Qui n'a pas de barbe : *Homme, Menton* IMBERBE.

— Par dénigr. Très jeune, trop jeune : *Des philosophes* IMBERBES *qui veulent tout réformer*.

— *Poissons imberbes*, Poissons qui n'ont point de barbillons.

IMBERT DE BOUDEAUX (Guillaume), littérateur français, né à Limoges vers 1740, mort à Paris en 1803. Contraint par sa famille d'entrer chez les bénédictins de Saint-Maur, il jeta le froc, publia des écrits qui le firent, à trois reprises, jeter à la Bastille, se retira alors à Neuwied, dans la Prusse rhénane, et revint en France vers 1790. En 1793, il occupa à Limoges un emploi municipal. Il a pris une grande part à la *Correspondance littéraire secrète* de Métra, recueil hebdomadaire, qui a paru de 1774 à 1793. Il a publié : *Anecdotes du XVIIIe siècle* (1783-1785) ; *Chronique scandaleuse* (1783-1791). Il a traduit de l'anglais différents ouvrages.

IMBERT (Barthélemy), littérateur français, né à Nîmes en 1747, mort à Paris en 1790. Son début dans les lettres fut presque un triomphe : *le Jugement de Pâris* (1772) est un poème facile et gracieux, dans le goût voluptueux du temps ; mais il ne retrouva plus ce succès. Ses *Fables* (1773) ne sont pourtant pas sans mérite. Imbert a publié encore des *Historiettes et Nouvelles en vers* (1774) ; des romans, etc. Il a dépensé sa verve en une foule d'œuvres, comédies, tragédies, etc., aujourd'hui oubliées.

IMBERT (Fleury), médecin et phrénologiste français, né à Lyon en 1793, mort en 1851. Médecin de la Charité et de l'hôtel-Dieu de Lyon, il adopta et propagea les idées scientifiques de Gall, dont il épousa la veuve, et les idées sociales de Fourier. Citons de lui : *Nécessité d'une théorie en médecine* (1832) ; *Voyage phrénologique à la Grande-Chartreuse* (1833) ; *De l'alimentivité* (1833).

IMBERT DE SAINT-AMAND (Arthur-Léon, baron), littérateur, né et mort à Paris (1834-1900). Entré au ministère des affaires étrangères, il fut chargé de travaux à l'administration centrale, et devint, en 1882, ministre plénipotentiaire de 1re classe. On lui doit un grand nombre d'ouvrages dont l'histoire lui a fourni les éléments, et qui abondent en détails intéressants : *Portraits de femmes françaises du XVIIIe et du XIXe siècle* (1869) ; *les Femmes de la cour des derniers Valois* (1871) ; *Madame de Girardin* (1874) ; *Portraits de grandes dames* (1875) ; *les Femmes de Versailles* (1875-1882) ; *les Femmes des Tuileries* (1880-1899), suite de 37 volumes sur Marie-Antoinette, Joséphine, Marie-Louise, la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, la reine Marie-Amélie, la cour du second Empire.

IMBERT-COLOMÈS (Jacques), homme politique français, né à Lyon en 1729, mort à Bath en 1809. Echevin de Lyon en 1788, il fut secrétaire de la noblesse du Lyonnais à l'assemblée réunie en vue des états généraux. Violemment attaqué, en 1790, par le peuple, il dut donner sa démission. Réfugié d'abord en Suisse, il se fit l'agent actif des Bourbons en Allemagne et en Russie. Rentré à Lyon en 1797, il fut élu député du Rhône au conseil des Cinq-Cents, et déporté après le 18-Fructidor. Il réussit à se sauver en Allemagne. En 1801, il fut arrêté à Bayreuth par les autorités prussiennes, à l'instigation de Bonaparte, et ses papiers furent publiés sous le titre de *Papiers saisis à Bayreuth et à Mende*. Remis en liberté en 1809, il se rendit auprès de Louis XVIII, en Angleterre, et c'est là qu'il mourut.

IMBÊTE (*in*) n. m. Nom commercial d'un arbre d'origine africaine, veiné de rouge comme l'acajou, et exhalant une odeur agréable comme celle du santal.

IMBIBER (*in* — du lat. *imbibere*, absorber) v. a. Pénétrer, mouiller intérieurement : *Une pluie abondante* IMBIBE *la terre*. ‖ Attirer par imbibition : *L'eau qu'une plante* IMBIBE.

— Techn. *Imbiber les mèches*. Dans les fabriques de bougies stéariques, Leur donner la première couche de cire.

S'imbiber, v. pr. Etre imbibé. ‖ Pénétrer : *La teinture* S'IMBIBE *peu à peu dans la laine que l'on veut teindre*. (Fén.) ‖ Pop. Boire beaucoup.

IMBIBITION (*in, si-on*) n. f. Action d'imbiber, de s'imbiber ; état d'un corps imbibé : *L'*IMBIBITION *de certains corps poreux se fait très rapidement*.

— Agric. *Arrosement par imbibition*, Mode d'arrosage qui consiste à ne pas mettre les organes en contact direct avec l'eau, mais à faire arriver ce liquide à travers une substance perméable.

— Techn. Procédé de conservation des bois, qui consiste à les plonger pendant un certain temps dans un bain de sulfate de cuivre ou de fer, ou dans une solution concentrée de bichlorure de mercure, d'acide arsénieux, de chlorure de manganèse ou de zinc. ‖ *Désargentation par imbibition*, Mode de désargentation des sulfures métalliques argentifères, dans lequel le minerai et l'agent de précipitation sont fondus séparément.

IMBLESSABLE (*in-blè-sabl'* — du préf. *im*, et de *blessable*) adj. Qui ne peut être blessé. ‖ On dit plutôt INVULNÉRABLE.

IMBLOCATION (*in, si-on* — du préf. *im*, et de *bloquer*) n. f. Mode de sépulture qu'on pratiquait à l'égard des excommuniés, et qui consistait à recouvrir leurs corps de terre ou de pierres, au milieu des champs.

IMBOIRE (*in*) v. a. Linguist. Syn. de EMBOIRE.

IMBRIACO ou **IMBRIAGO** (*in*) n. m. Un des noms vulgaires du trigle rayé. (*Imbriaco* est le nom donné, dans le Languedoc, au *trigla lineata*, grondin commun dans la Méditerranée, appelé aussi *belugan* à Nice, *ibrougna* à Cette, et *camara* sur les côtes de l'Atlantique.)

IMBRIANI (Paolo Emilio), littérateur et homme politique italien, né et mort à Naples (1808-1877). Après la révolution napolitaine de 1821, il suivit son père, exilé, à Rome et à Florence, où s'éveilla sa vocation littéraire. Malgré les agitations de sa vie (député et ministre à Naples en 1848, exilé à Nice et à Turin, professeur aux universités de Pise et de Naples), il avait su trouver le temps d'écrire d'élégants poèmes, qui ont été réunis en un volume (1863), et des études sur la *Divine Comédie* de Dante. — Son fils VITTORIO (1840-1886) a laissé de nombreux écrits sur la littérature populaire : *Deux fables toscanes* (1876) ; *Douze chansonnettes de Pomigliano* (1877), etc. Les plus célèbres *Mémoires* de ce critique ingénieux et paradoxal sont celui où il établit que Brunetto Latini n'a pas été le maître de Dante (1878), et celui sur *les Gloires usurpées*, dirigé contre les admirateurs d'Aleardo Aleardi, de Giacomo Zanella, du *Faust* de Gœthe et d'Andrea Maffei (1877).

IMBRIAQUE (*in-bri-ak'* — du lat. *ebriacus*, ivrogne) adj. Ivre, fou, stupide. (Vieux.)

IMBRICAIRE (*in, kèr'*) ou **IMBRICARIA** (*in*) n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mitridés, comprenant des animaux propres aux mers chaudes. (Les imbricaires vivent enfoncées dans la boue des palétuviers ou dans les récifs de coraux ; leur coquille, dépourvue d'opercule, est coniforme.)

— Bot. Genre de sapotacées, comprenant des arbres lactescents, à feuilles coriaces, à fleurs disposées en cymes. (Le fruit est une baie. On en connaît cinq espèces, de l'Afrique et de l'Asie tropicale.)

IMBRICATIF, IVE (*in* — du lat. *imbrex, icis*, tuile) adj. Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsqu'elles se recouvrent les unes les autres, en formant plus de deux séries. ‖ Se dit aussi de l'estivation, quand les pièces d'un périanthe sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs.

IMBRICATION (*in, si-on* — rad. *imbricatif*) n. f. Etat des choses qui se recouvrent mutuellement, à la façon des tuiles d'un toit.

IMBRIFUGE (*in, fuj'* — du lat. *imber, bris*, pluie, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Impénétrable à la pluie : *Toile* IMBRIFUGE.

IMBRIM (*in-brim'*) n. m. Nom vulgaire du plongeon glacial, oiseau palmipède. (Buffon a donné le nom d'*imbrim* des *mers du Nord* au *colymbus glacialis*, ou grand plongeon,

magnifique oiseau de l'Europe boréale, qui mesure 1 mètre de long, noir en dessus, blanc en dessous, avec la gorge rayée de brun.) V. PLONGEON.

IMBRIQUANT (*in, kan*), **ANTE** [du lat. *imbrex, icis,* tuile] adj. Qui recouvre une autre partie, à la manière des tuiles d'un toit.

IMBRIQUÉ, ÉE (*in, ké* — du lat. *imbricatus,* même sens) adj. Se dit surtout en histoire naturelle, des accessoires placés en recouvrement les uns sur les autres comme les tuiles d'un toit : *Écailles, Bractées* IMBRIQUÉES.

IMBRIQUÉE (*in, ké* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Sorte de préfloraison, dans laquelle certaines pièces du périanthe sont entièrement recouvrantes, d'autres entièrement recouvertes, d'autres enfin recouvrantes d'un côté, recouvertes de l'autre.

Console imbriquée. Armure imbriquée (XIIe s.).

IMBRISABLE (*in* — du préf. *im,* et de *brisable*) adj. Qui ne peut être brisé, rompu.

IMBROGLIO (*in-bro-ill* [*ll* mll.] — mot ital. formé de *in,* dans, et *broglio,* brouillé) n. m. Linguist. Désordre, confusion, embrouillement; chose embrouillée : *Quel* IMBROGLIO *que l'économie politique!* (Proudh.) *Les* IMBROGLIOS *italiens.*

— Art dramat. Pièce de théâtre dont l'intrigue est très compliquée : *Le Mariage de Figaro est un spirituel* IMBROGLIO. (Ourry.)

IMBROS, IMBRO ou **IMROS,** île turque de la mer Égée (vilayet des Iles), non loin de l'entrée des Dardanelles. Montueuse, avec des sommets variant entre 500 et 600 mètres, rocheuse, sèche, faiblement peuplée (environ 6.000 hab., la plupart pêcheurs, pour une superficie de 255 kilom. carrés), elle paraît contenir de riches gisements de houille. Le principal centre est Kastron, sur le Mégalos Potamos, près de la côte.

IMBRÛLABLE (*in* — du préf. *im,* et de *brûlable*) adj. Qui ne peut être brûlé ou qui ne peut l'être que difficilement.

IMBU, UE (*in*) part. pass. du v. Imboire. (Ne se dit guère qu'au fig., dans le sens de Rempli de, pénétré de) : IMBU *de préjugés, de principes faux.*

— n. m. Techn. Syn. de EMBU.

IMBUCCATION (*in-bu-ka-si* — du lat. *in,* dans, et *bucca,* bouche) n. f. Action d'introduire dans la bouche.

IMBUVABLE (*in* — du préf. *im,* et de *buvable*) adj. Qu'on ne peut boire; qui est très mauvais à boire : *Vin* IMBUVABLE.

IMER, le géant primordial de la mythologie scandinave. V. YMER.

IMÉRÉTHIE, nom historique d'une région de la Transcaucasie occidentale (Asie russe). Il correspond aujourd'hui, d'une façon générale, au bassin du Rion, tributaire de la mer Noire. Au cours de l'histoire, l'Iméréthie vit souvent ses frontières varier, et comprit tantôt la totalité, tantôt la plus grande partie des petits peuples (tous de dialectes géorgiens), des Imères, Mingréliens, Svanes, Gouriens, etc. Les rois d'Iméréthie subirent successivement l'influence de la Géorgie, de Rome, de Byzance; lors de la décadence de l'empire d'Orient, ils recouvrèrent pour un temps leur indépendance, sous le titre de rois d'Abkhasie (Xe et XIe s.). Dès lors, l'Iméréthie et la Géorgie, gouvernées par deux branches collatérales de la famille des Bagratides, furent tantôt réunies, tantôt séparées, jusqu'en 1412, où le roi Georges VII, partageant ses États entre ses trois fils, donna l'Iméréthie à Vakhtang, fondateur d'une nouvelle dynastie. Mais le royaume, devenu indépendant, ne tarda pas à tomber sous l'influence des Turcs contre lesquels le roi Salomon II fit appel aux Russes; depuis 1810, l'Iméréthie est une province russe.

IMERINA, EMIRNÉ ou **EMYRNE,** province de l'intérieur de Madagascar, où elle occupe une partie du massif central. Cette région est généralement très accidentée; dans le Sud, notamment, s'élèvent les montagnes de l'Ankaratra, dont le pic culminant est le Tsiafajavona (2.700 m.), tandis que certains points du socle qui les supporte s'abaissent à 1.200 mètres du côté de l'E., à 800 m. vers l'O. Les pluies, d'une hauteur annuelle dépassant partout 1 mètre, donnent naissance à de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont la Betsiboka et son affluent l'Ikopa. C'est dans leurs vallées, ordinairement couvertes en rizières, que la végétation a la plus grande puissance. Aujourd'hui, l'Imerina, dont les habitants portent le nom de *Hovas,* forme, sauf quelques parties rattachées à des territoires voisins, la province de Tananarivo, peuplée de 410.000 hab.; ch.-l. *Tananarive,* siège du gouvernement général de Madagascar et des services administratifs centraux. L'Imerina, par sa population, qui possède une certaine aisance, offre de sérieux débouchés au commerce français, et son climat tempéré permet à la colonisation d'y prendre un grand essor.

IMÉSATINE n. f. Composé obtenu par l'action d'un courant de gaz ammoniac sur une dissolution alcoolique d'isatine saturée à l'ébullition.

IMGHÂD ou **IMRHÂD,** tribus de serfs qu'on rencontre chez les Touareg du nord du Sahara, les *Azdjer* et les *Ahâggar.*

— ENCYCL. V. TOUAREG.

IMIDE n. m. Dérivé des acides à fonction amide par déshydratation, répondant au type $R = (CO)^2 = AzH$.

— ENCYCL. Les *imides* sont des solides stables, à fonction acide, prenant naissance lorsqu'on chauffe soit l'acide amidé, soit le sel ammoniacal de l'acide. Le plus important est l'*imide carbonique* [O = C - AzH], désigné sous le nom de *carbimide.*

IMITABLE (du lat. *imitabilis,* même sens) adj. Que l'on peut ou que l'on doit imiter : *Toute nature n'est pas* IMITABLE *par la sculpture.* (Grimm.)

IMITATEUR, TRICE (du lat. *imitator, trix,* même sens) adj. Qui imite; qui s'attache à imiter; qui est porté à imiter; qui a l'imitation pour but ou pour résultat : *Le singe est naturellement* IMITATEUR.

— Substantiv. : *Les enfants sont de grands* IMITATEURS.

— Hist. relig. *Imitateurs du Christ* ou *Christians,* Membres d'une secte fondée en 1808, aux États-Unis, par le ministre Elias Smith, et qui rejettent la plupart des dogmes révélés, mais conservent la coutume de baptiser les adultes.

IMITATIF, IVE (du lat. *imitativus,* même sens) adj. Qui imite, qui a la propriété d'imiter; qui est de la nature de l'imitation : *Dans la formation des langues, les noms ont été* IMITATIFS *toutes les fois que les choses ont pu être représentées par des sons.* (Condill.)

— Littér. *Harmonie imitative.* V. HARMONIE.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux, dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

IMITATION (*si-on*) n. f. Action ou manière d'imiter : *L'esprit d'*IMITATION *a produit les beaux-arts.* (J.-J. Rouss.)

— Objet produit en imitant : *Une* IMITATION *très réussie.*

— *A l'imitation de,* A l'exemple, sur le modèle de : *Basilique construite* À L'IMITATION DE *Saint-Pierre de Rome.*

— *Arts d'imitation,* Arts qui ont pour but la reproduction des objets ou de leurs apparences : *La peinture, la sculpture sont des* ARTS D'IMITATION.

— Absol. L'Imitation de Jésus-Christ : *Lire l'*IMITATION.

— Biol. Action dans laquelle un être vivant reproduit une opération dont il est témoin.

— Musiq. Reproduction, répétition, dans une partie, d'un chant précédemment entendu dans une autre partie.

— Phrénol. Facultés humaines, que la phrénologie localise des deux côtés de la partie la plus élevée du front.

— Techn. Matière ouvrée, qui simule une matière plus riche : *Fabriquer de l'*IMITATION.

— Théâtr. Reproduction du jeu d'un autre acteur : *Exceller dans les* IMITATIONS.

— ENCYCL. Biol. La faculté d'*imitation* est tellement inhérente à la nature humaine qu'on la considère généralement comme le résultat d'un mécanisme tout simple; or il n'en est pas de plus complexe dans la physiologie. C'est une question encore controversée que de savoir, dans telle manifestation de l'activité d'un individu, quelle est la part de l'*hérédité* et quelle est la part de l'imitation. Beaucoup d'auteurs ont affirmé que les oiseaux, par exemple, chantent et font leur nid par simple instinct héréditaire. Wallace prétend, au contraire, que les jeunes oiseaux apprennent de leurs parents le chant spécifique et la nidification; le différend n'est pas encore vidé définitivement.

Quoi qu'il en soit, si l'on ignore encore quelle est la part de l'hérédité dans le chant spécifique des oiseaux, du moins est-il bien certain que beaucoup d'oiseaux peuvent apprendre à chanter comme d'autres oiseaux, quand ils sont assez jeunes. Là, il y a sûrement imitation, comme dans le cas de l'enfant qui apprend à parler la langue qu'on lui enseigne, même si ce n'est pas la langue de ses parents.

Si un son plus ou moins simple est perçu par l'oreille, l'impression exercée au niveau de cet appareil sensoriel est transmise au cerveau et enregistrée dans la mémoire; puis le cerveau donne un ordre à un appareil phonateur tout différent de l'appareil récepteur des sons, et cet appareil phonateur reproduit exactement le son perçu par l'oreille. Cela est d'autant plus merveilleux que les éléments anatomiques qui entrent en jeu dans l'acte de la phonation sont extrêmement nombreux et compliqués.

Pour expliquer ce phénomène, le docteur Bonnier a fait intervenir un sens spécial, le *sens des attitudes segmentaires.* « C'est grâce à ce sens spécial, dit-il, que l'animal, qui ignore son anatomie, sait, au moment où il va proférer un son, quel sera ce son, et peut, ayant reçu une impression auditive, disposer volontairement son appareil phonateur de manière à reproduire le son entendu. » Ce qui est vrai pour le son est vrai pour toutes les autres imitations de mouvements.

— BIBLIOGR. : Le Dantec, *le Mécanisme de l'imitation* (Paris, 1899); P. Bonnier, *l'Orientation* (Paris, 1900).

— Musiq. L'*imitation* est un des éléments essentiels de la musique à plusieurs parties. Elle consiste dans la reproduction rythmique et mélodique d'un dessin qui, établi dans l'une des parties, se fait entendre successivement dans une ou plusieurs autres. Elle peut être exacte ou approximative, régulière ou irrégulière, complète ou fragmentaire, mais elle part toujours du principe de la reproduction d'un motif déjà entendu. Elle est le fondement même de la fugue.

Le motif proposé s'appelle *antécédent;* sa reproduction, son imitation, prend le nom de *conséquent.* Exemple :

L'imitation est dite *régulière,* ou *canonique,* ou *contrainte,* lorsqu'elle reproduit rigoureusement tous les intervalles mélodiques de l'antécédent, lorsque la tierce majeure répond à la tierce majeure, la quinte à la quinte, etc. Il va sans dire que cette imitation, absolument exacte, ne peut se produire qu'à l'octave ou bien à la quinte, à la condition d'altérer le septième degré; sans cette condition, elle cessera d'être « régulière ». En effet, à tout autre intervalle, l'imitation devient forcément irrégulière, par le fait de la conformation de la gamme et de la position différente des tons et demi-tons; elle n'en reste pas moins excellente, par la similitude du dessin rythmique.

Il y a des imitations de différentes sortes : imitations par augmentation, par diminution, par mouvement contraire, imitations rétrogrades, renversables, à l'écrevisse, etc.

— Psychol. et sociol. On a longtemps entendu par *imitation* la copie volontaire d'un modèle emprunté à la réalité, ou bien encore la reproduction consciente, de la part d'un être, d'actes ou de mouvements accomplis par d'autres êtres. Un sociologue contemporain, Tarde, a étendu considérablement la signification du mot « imitation » et il y a vu le fait social élémentaire et caractéristique. Tarde (*les Lois de l'imitation,* 1890) appelle « imitation » : « toute action à distance d'un esprit sur un autre... toute empreinte de photographie interspirituelle, pour ainsi dire, qu'elle soit voulue ou non, passive ou active ». Ainsi entendue, l'imitation caractérise la vie sociale, aussi bien chez les animaux que chez les hommes. Si l'homme est plus avancé au point de vue du progrès social, c'est qu'il imite plus d'êtres et les imite plus profondément. Grâce au langage, il imite non seulement ce qu'il voit faire et sentir, mais encore ce qu'il voit penser.

Imitation de Jésus-Christ. 1° *Le livre.* Cet ouvrage anonyme, écrit dans le latin clair et vigoureux, mais entaché de néologismes, qui était en usage dans les écoles du moyen âge, renferme quatre livres, intitulés : le premier, *Conseils utiles pour la vie spirituelle;* le second, *Conseils pour la vie intérieure;* le troisième, *De la consolation intérieure;* le quatrième, *Dévote exhortation à la sainte communion.* Le premier livre a pour but de détacher l'homme de lui-même et du monde; le second l'aide à descendre dans son propre cœur; le troisième, beaucoup plus étendu que les autres, fait converser le fidèle avec Jésus-Christ et l'initie aux mystères de l'amour divin; le quatrième, enfin, l'unit à Dieu dans le sacrement de l'Eucharistie. Ce travail intérieur, dont l'auteur trace les règles, il l'a d'abord accompli sur lui-même pendant de longues années; ces émotions, ces tristesses, ces joies qu'il décrit, il les a ressenties dans les replis les plus secrets de son âme; ces nombreux souvenirs de la Bible, des Pères, des écrivains spirituels et surtout de saint Bernard, dont son esprit est nourri, il les a faits siens par des méditations profondes. De là l'originalité si puissante de son style, qui unit à la vigueur et à la concision tous les charmes, toute l'onction de la piété, et, même, si l'on peut le dire, toutes les ardeurs de la passion.

2° *L'auteur.* Quel est l'auteur de l'*Imitation?* Cette question a donné lieu à une controverse des plus vives. Parmi les noms qui ont été proposés, ceux de saint Bernard, d'Innocent III, des chartreux Henri de Kalkar et Ludolphe de Saxe, doivent être écartés comme avancés sans preuves. Restent trois compétiteurs plus sérieux : Jean Gerson, le fameux chancelier de l'Université de Paris, né en 1363, mort en 1429; un certain Jean Gessen ou Gersen, qui aurait été, au XIIIe siècle, abbé du monastère bénédictin de Saint-Étienne de Verceil (Piémont), et enfin Thomas a Kempis, chanoine régulier de la congrégation de Windesheim, au couvent de Mont-Sainte-Agnès, près de Zwolle (Pays-Bas), qui vécut de 1379 à 1471. Il faut ajouter que la cause de Gerson semblant définitivement abandonnée, il n'y a plus guère en présence que les *gersénistes* et les *kempistes.* Les gersénistes s'appuient principalement sur plusieurs manuscrits italiens qui portent le nom de Gersen; les kempistes invoquent les témoignages de quelques écrivains du XVe siècle et produisent une copie de l'*Imitation,* d'ailleurs fautive, faite et signée, en 1441, par Thomas a Kempis. Quant aux preuves intrinsèques, chaque parti croit en trouver de favorables à sa thèse dans l'étude du texte. La difficulté d'arriver à une conclusion certaine a inspiré à quelques critiques, tels que Silvestre de Sacy, Renan, Moland et d'Héricourt, une hypothèse nouvelle, d'après laquelle l'*Imitation* serait un recueil de pensées pieuses, formé insensiblement, du XIIIe au XVe siècle, dans le silence des monastères.

Les principales traductions françaises de l'*Imitation* sont, outre l'*Internelle consolacion,* celles de Michel de Marillac, de P. Corneille (en vers), de Silvestre de Sacy, au XVIIe siècle; de Cusson et Gonnelieu au XVIIIe; de Genoude, de Lamennais et de Mgr Darboy au XIXe.

IMITER (du lat. *imitari,* même sens) v. a. Chercher à reproduire par une chose semblable : IMITER *un son, un geste.* ‖ Se régler sur la conduite, sur l'exemple de; chercher à reproduire les œuvres de : IMITER *Virgile.*

— Avoir un faux air, un faux semblant de, ressembler à : *Le cuivre doré* IMITE *l'or.*

S'imiter, v. pr. Faire ce qu'on a déjà fait : *La nature* S'IMITE. (Pasc.) ‖ Se copier l'un l'autre.

— SYN. **Contrefaire, copier.** V. CONTREFAIRE.

IMMA n. m. Ocre rouge, ferrugineuse.

IMMACULÉ, ÉE (*im'* — du lat. *immaculatus,* même sens) adj. Qui n'est point maculé, taché, souillé : *Vêtement* IMMACULÉ. *Blancheur* IMMACULÉE.

— Fig. Qui n'a subi aucune souillure morale : *Une âme* IMMACULÉE. *Un honneur* IMMACULÉ.

— Théol. *Immaculée conception.* V. CONCEPTION.

IMMÆ, ville de la Syrie ancienne, entre Antioche et Émèse. Défaite des troupes de Macrin par les partisans d'Héliogabale, en 218.

IMMANENCE (*im', nanss* — rad. *immanent*) n. f. Philos. Existence du sujet dans le sujet; état d'une cause qui agit sur elle-même.

— ENCYCL. On entend par *philosophies de l'immanence* les doctrines qui soutiennent que la cause de l'univers est enfermée dans l'univers même et ne lui est ni extérieure ni supérieure. Spinoza disait : « Dieu est la cause immanente et non transitoire de l'univers, » affirmant ainsi l'identité de Dieu et de la nature. Chez les stoïciens, la nature se dirige elle-même vers certaines fins qui lui sont immanentes et ne lui sont pas imposées du dehors.

IMMANENT, ENTE (*im', nan, ant'* — du lat. *immanens,* qui réside dans) adj. Qui existe, qui agit, qui réside en soi-même : *Dieu est la cause* IMMANENTE *de toutes choses.* (Spinoza.) [S'oppose à TRANSITIF.]

— Théol. *Actions immanentes,* Celles qui ont Dieu pour fin, qui ne se produisent pas hors de lui : *Le Père engendre le Fils par une* ACTION *qui lui est* IMMANENTE.

IMMANGEABLE (*im'* [ou *in-*] *man-jabl'* — du préf. *im,* et de *mangeable*) adj. Qui n'est pas bon à manger, qui a très mauvais goût : *Un ragoût* IMMANGEABLE.

IMMANIABLE (*in* — du préf. *im,* et de *maniable*) adj. Qui n'est point maniable, qui est difficile à manier.

IMMANIÉRÉ, ÉE (*im'* — du préf. *im,* et de *maniéré*) adj. Qui n'est point maniéré.

IMMANITÉ (*im'* — du lat. *immanitas,* même sens) n. f. Cruauté monstrueuse : *L'*IMMANITÉ *de Néron.* (Peu us.)

IMMANŒUVRABLE (*im'* ou *in* — du préf. *im,* et de *manœuvrable*) adj. ‖ *Navire immanœuvrable,* Bâtiment qui n'obéit pas à sa barre et ne peut rester en route.

IMMANQUABLE (*im'* [ou *in*], *kabl'* — du préf. *im*, et de *manquable*) adj. Qui ne peut manquer, qui sera ou arrivera infailliblement : *Réussite* IMMANQUABLE.

— SYN. **Immanquable, infaillible.** *Infaillible* se dit des personnes et des choses; *immanquable* ne se dit que des choses. De plus, même en parlant des choses, *infaillible* a un sens spécial que n'a pas *immanquable*, celui de : qui ne trompe pas. Ainsi, on dit une *règle infaillible*, et non une *règle immanquable*.

IMMANQUABLEMENT (*im'* [ou *in*], *ka*) adv. Sans manquer; infailliblement.

IMMANSUÉTUDE (*im'* — du préf. *im*, et de *mansuétude*) n. f. Défaut de mansuétude.

IMMARCESCIBLE (*im', sèss-sibl'* — du lat. *immarcescibilis*, même sens) adj. Qui ne peut se flétrir, qui est incorruptible : *Gloire* IMMARCESCIBLE.

IMMARGINÉ, ÉE (*im', ji* — du préf. *im*, et de *marginé*) adj. Hist. nat. Qui n'a pas de marge, pas de bord affectant une forme ou une coloration spéciale : *Feuille* IMMARGINÉE.

IMMARIABLE (*in* — du préf. *im*, et de *mariable*) adj. Qui ne peut être marié; qui est très difficile à marier.

IMMARIÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *marié*) adj. Qui n'est pas marié.

IMMATÉRIALISER (*im'*) v. a. Rendre ou supposer immatériel.

IMMATÉRIALISME (*im', lissm'* — du préf. *im*, et de *matérialisme*) n. m. Système des philosophes qui nient l'existence de la matière : *L'*IMMATÉRIALISME *de Berkeley*.

IMMATÉRIALISTE (*im', lisst'*) adj. Qui se rapporte à l'immatérialisme : *Doctrine* IMMATÉRIALISTE.

— n. m. Partisan de l'immatérialisme : *Les* IMMATÉRIALISTES.

IMMATÉRIALITÉ (*im'*) n. f. Qualité, état de ce qui est immatériel.

IMMATÉRIEL, ELLE (*im'* — du lat. scolast. *immaterialis*, même sens) adj. Qui n'est pas formé de matière, qui n'est pas matière : *Les esprits* IMMATÉRIELS.

L'immatériel n. m. Ce qui est immatériel : *Le domaine de* L'IMMATÉRIEL. (Vinet.)

IMMATÉRIELLEMENT (*im', ri-è-le*) adv. D'une manière immatérielle.

IMMATRICULATION (*im', si-on*) n. f. Admin. Action d'immatriculer; résultat de cette action : *L'*IMMATRICULATION *d'un acte. L'*IMMATRICULATION *d'un huissier*.

— Milit. Inscription sur des registres dits *registres matricules*, des hommes soumis à des obligations militaires.

— ENCYCL. Admin. L'*immatricule* d'un huissier est consignée sur un registre tenu au greffe du tribunal de son ressort.

Quant aux notaires, il existe aux archives des chambres de discipline un registre d'immatricules, où tous les notaires du ressort doivent se faire inscrire, dans le mois à partir de leur prestation de serment.

Le nouveau propriétaire d'une inscription de rente sur l'Etat doit se faire immatriculer sur le grand livre de la dette publique.

Les Français résidant à l'étranger, qui veulent s'assurer la protection du consul, ainsi qu'un moyen de justifier de leur esprit de retour, doivent se faire inscrire sur un registre matricule, tenu à cet effet à la chancellerie de chaque consulat (ordonn. du 28 nov. 1833).

— Milit. Tout homme appelé à servir est d'abord l'objet d'une *immatriculation* au recrutement, sur un registre matricule tenu par classe. Aussitôt qu'un homme y figure, on lui remet un livret individuel. Il est, en outre, fait mention, sur ce registre, de l'incorporation de chaque homme, lorsqu'elle a eu lieu, ainsi que de toutes les positions par lesquelles il peut passer jusqu'à sa libération définitive. L'immatriculation dans les corps est effectuée sur des registres matricules, tenus par le trésorier. Il existe un registre pour les officiers et assimilés de l'armée active; un autre pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale; un troisième pour les hommes de troupe. Dans les corps sont encore tenus deux registres, l'un pour l'immatriculation des animaux appartenant à l'Etat, l'autre pour celle des chevaux appartenant aux officiers.

IMMATRICULE (*im'* — subst. verb. de *immatriculer*) n. f. Enregistrement sur un registre public : IMMATRICULE *d'un acte*. ‖ Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près d'un tribunal.

— ENCYCL. V. IMMATRICULATION.

IMMATRICULER (*im'* — du lat. scolast. *immatriculare*, même sens) v. a. Inscrire sur un registre public, sur la matricule : IMMATRICULER *un huissier, un titre, un brevet*.

IMMATURITÉ (*im'* — du préf. *im*, et de *maturité*) n. f. Etat de ce qui n'est pas mûr, au pr. et au fig. : *L'âpreté des fruits est presque toujours un signe d'*IMMATURITÉ. *L'*IMMATURITÉ *d'un projet, d'une réforme*.

IMMÉDIAT (*im', di-a*), **ATE** [lat. *immediatus*] adj. Qui est ou se fait, ou qui agit directement, sans intermédiaire : *Une cause* IMMÉDIATE. *Un pouvoir* IMMÉDIAT. *Un successeur* IMMÉDIAT. ‖ Instantané, qui arrive aussitôt, sans intervalle de temps : *Eprouver un soulagement* IMMÉDIAT.

— Bot. *Insertion immédiate*, Mode d'insertion des étamines, attachées directement sous l'ovaire, sur le calice ou sur le pistil.

— Chim. *Principe immédiat, Produit immédiat*, Dernier corps que l'on parvient à isoler par l'emploi des seuls moyens mécaniques, et sans recourir à la décomposition chimique. ‖ *Analyse immédiate*, Suite d'opérations par lesquelles on isole les principes immédiats des corps.

— Dr. féod. Se disait, surtout en Allemagne, des fiefs et de la noblesse relevant directement de l'empereur : *Fief* IMMÉDIAT. *Noblesse* IMMÉDIATE.

— Méd. *Contagion immédiate*, Contagion qui se fait par contact direct.

IMMÉDIATEMENT (*im'*) adv. D'une manière immédiate, sans intermédiaire, directement : *La superstition et le despotisme sont,* IMMÉDIATEMENT *après la peste, les plus horribles fléaux du genre humain*. (Volt.) ‖ A l'instant même, sans délai, sans retard : *Partir* IMMÉDIATEMENT.

IMMÉDIATETÉ (*im'*) n. f. Qualité de ce qui est immédiat.

IMMÉDITÉ, ÉE (*im'* — du préf. *im*, et de *médité*) adj. Qui n'a point été médité.

IMMÉLANGÉ (*in, jé*), **ÉE** [du préf. *im*, et de *mélangé*] adj. Qui est exempt de mélange.

IMMÉMORABLE (*im'* — du préf. *im*, et du lat. *memorare*, se souvenir) adj. Qui ne mérite pas d'être rapporté ou rappelé. Syn. peu usité de IMMÉMORIAL.

IMMÉMORANT (*im', ran*), **ANTE** [même étymol. qu'à l'art. précéd.] adj. Qui perd ou qui a perdu le souvenir : IMMÉMORANT *de son devoir*. (Volt.)

IMMÉMORÉ, ÉE (*im'* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) adj. Dont on n'a pas conservé la mémoire.

IMMÉMORIAL, ALE, AUX (*im'* — du lat. scolast. *immemorialis*, même sens) adj. Qui remonte à une époque sortie de la mémoire, à cause de son ancienneté : *Usage* IMMÉMORIAL.

IMMÉMORIALEMENT (*im'*) adv. Depuis un temps immémorial.

IMMENSE (*im'-manss* — du lat. *immensus*, même sens) adj. Illimité, qui n'a pas de bornes dans son étendue ou dans son être : *L'espace est* IMMENSE. *Le panthéisme est à la fois quelque chose d'*IMMENSE *et de vague*. (Lamenn.)

— Par exagér. Dont l'étendue est très considérable : *Une plaine, Une salle, Une forêt* IMMENSE.

— Fig. Très fort, très grand, très considérable : *Un nombre* IMMENSE. *D'*IMMENSES *efforts*.

— Fam. *C'est immense!* C'est très extraordinaire, ou très agréable, etc. (Expression qui avait été mise à la mode par *la Jolie Parfumeuse*.)

IMMENSÉMENT (*im'-man*) adv. D'une manière immense. ‖ Par exagér. Excessivement, extrêmement : *Un terrain* IMMENSÉMENT *vaste. Un homme* IMMENSÉMENT *riche*.

IMMENSITÉ (*im'-man*) n. f. Etat, caractère de ce qui est immense. ‖ Grandeur qui échappe à toute mesure.

— Immense étendue : *Le temps se perd dans l'éternité, l'espace dans l'*IMMENSITÉ. (Royer-Collard.) ‖ Par exagér. Etendue très vaste : *L'*IMMENSITÉ *des forêts, des mers*.

— Fig. Nombre, grandeur, quantité importante, très considérable : *L'*IMMENSITÉ *des désirs de l'homme*.

IMMENSTADT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur l'Iller, au pied des Alpes d'Algau ; 3.178 hab. Corderie. Commerce de fromage.

IMMENSURABLE (*im'-man* — du préf. *im*, et du lat. *mensura*, mesure) adj. Qui ne peut être mesuré; qui dépasse toute mesure.

IMMERGENT, ENTE (*im'-mèr'-jan, ant'* — rad. *immerger*) adj. Se dit quelquefois du rayon lumineux qui pénètre un milieu, par opposition au rayon *émergent*, le rayon qui en sort.

IMMERGER (*im'-mèr'-jé* — du lat. *immergere*, même sens. Prend un *e* après le *g*, devant A ou O : *Il immergea. Nous immergeons*) v. a. Plonger dans un liquide : IMMERGER *un corps dans l'eau*.

Immergé, ée part. pass. du v. Immerger.

— Astron. Plongé dans l'ombre d'un corps céleste : *Une éclipse de soleil est totale pour toute partie de la terre* IMMERGÉE *dans l'ombre de la lune*.

IMMÉRITÉ, ÉE (*im'* — du préf. *im*, et de *mérité*) adj. Qui n'est pas mérité : *Une faveur, Une fortune* IMMÉRITÉE.

IMMÉRITOIRE (*im'* — du préf. *im*, et de *méritoire*) adj. Qui n'est pas méritoire.

IMMÉRITOIREMENT (*im'*) adv. Sans aucun mérite.

IMMERMANN (Karl Lebrecht), écrivain allemand, né à Magdebourg en 1796, mort à Dusseldorf en 1840. Il prit part à la bataille de Waterloo et à l'entrée des troupes prussiennes dans Paris. Il écrivit, en 1817, une brochure intitulée *Des querelles parmi les étudiants de Halle*, où il attaquait l'exaltation libérale de ses condisciples, et qui fut solennellement brûlée par eux pendant les fêtes de la Wartbourg. Référendaire à Magdebourg, puis auditeur à Munster (1819-1823), il fit, dans cette ville, la connaissance de la comtesse Elise d'Ahlefeldt, femme du général de Lützow. La comtesse divorça, mais refusa de devenir la femme d'Immermann, qu'elle accompagna à Magdebourg, puis à Dusseldorf. Dans cette ville, Immermann délaissa quelque temps ses fonctions de juge pour prendre la direction du théâtre. Les drames d'Immermann, parmi lesquels il faut citer : *Cardenio et Celinde* (1826) ; *la Tragédie dans le Tyrol* (1827), remaniée et publiée sous le titre d'*André Hofer* (1834) ; *Frédéric II* (1828) ; *Alexis* (1832) ; *Ghismonda* (1837) n'eurent pas grand succès, non plus que ses comédies. Immermann avait du feu et de l'imagination, mais manquait de goût et, dans une certaine mesure, de sens dramatique. Son poème mythique *Merlin* (1831), que l'on a appelé un second *Faust*, est intéressant, mais parfois obscur. Son meilleur roman, *les Epigones* (1836), est une étude sociale montrant la noblesse et la bourgeoisie aux prises, donnée qui paraît aussi dans *Münchhausen* (1839). Les poésies lyriques d'Immermann, notamment *Tristan et Isolde* (1842), font voir plus de vigueur et de profondeur que de grâce.

IMMERSEUR (*im'-mèr* — du lat. *immersor*, même sens) n. m. Celui qui plongeait le néophyte dans l'eau baptismale, chez les chrétiens des premiers siècles.

IMMERSIF, IVE (*im'-mèr'* — du lat. *immersus*, immergé) adj. Qui se fait par immersion.

— Techn. *Calcination immersive*, Epreuve qu'on fait de l'or en plongeant ce métal dans l'acide nitrique.

IMMERSION (*im'-mèr'*) n. f. Action d'immerger : *Dans l'Eglise grecque, le baptême s'administre par* IMMERSION *totale*. (Babinet.) *L'*IMMERSION *d'un câble*.

— *Immersion des terres*, Etat des terres recouvertes par le débordement des eaux.

— Astron. Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète ; commencement du passage d'un astre devant le disque d'un autre astre.

— Méd. Syn. de BAIN.

— Physiq. *Point d'immersion*, Point où un rayon lumineux plonge dans un liquide : *L'angle de réfraction a son sommet au* POINT D'IMMERSION. ‖ *Objectif à immersion*. V. OBJECTIF.

IMMESURABLE (*in* — du préf. *im*, et de *mesurable*) adj. Qu'on ne peut mesurer.

IMMESURÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *mesuré*) adj. Qui n'a pas été mesuré.

IMMÉTHODIQUE (*im'* — du préf. *im*, et de *méthodique*) adj. Qui n'est point méthodique.

IMMÉTHODIQUEMENT (*im', ke-man*) adv. Sans méthode.

IMMEUBLE (*im'* — du préf. *im*, et de *meuble*) adj. Dr. Qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *Un bien-fonds est* IMMEUBLE *par sa nature. Certaines choses meubles, telles que les animaux attachés à la culture, sont* IMMEUBLES *par destination*.

— n. m. Bien qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *Acheter, Vendre un* IMMEUBLE.

— ENCYCL. Dr. Sous le nom d'*immeubles*, il fallait entendre surtout, en droit romain, les fonds de terre et tout ce qui fait corps avec le sol, plantes et constructions, mais aussi les droits réels, autres que la propriété, portant sur des choses de cette nature. La division des biens en meubles et immeubles offrait de l'intérêt au point de vue de l'usucapion, des formes de la mancipation. Cette distinction a acquis une grande importance dès l'ancien droit français et, aujourd'hui, elle est capitale. Son intérêt apparaît dans des cas très nombreux, notamment au point de vue de la prescription de la saisie, du contrat de mariage, de la possibilité d'une hypothèque, de la transmission de la propriété au regard des tiers, etc. V. BIEN.

— *Ventes judiciaires d'immeubles*. On comprend sous ce nom les ventes d'immeubles ordonnées par un jugement et précédées de certaines formalités destinées à en assurer l'adjudication au prix le plus élevé.

Elles se divisent en deux grandes catégories : les ventes judiciaires *forcées*, à la suite de saisie immobilière, et les ventes judiciaires *volontaires*, comprenant la vente des immeubles de mineurs, licitation entre majeurs, ventes à la suite d'acceptations bénéficiaires, de dissolutions de communautés ou de sociétés, de faillites. En général, le jugement qui ordonne les secondes est pris « d'accord » entre les parties. Mais, dans un but de protection pour les propriétaires ou ayants droit de ces biens, la loi en a soumis la vente à la plupart des mesures édictées pour les ventes judiciaires forcées, et les frais que cette protection entraîne la rendent ruineuse, surtout pour les mineurs.

Ces frais, qui sont en moyenne de 12 à 15 p. 100 du prix de l'immeuble, peuvent atteindre, pour les ventes ne dépassant pas 2 000 francs, jusqu'à 140 p. 100 de ce prix. La loi du 23 octobre 1884 a apporté, en ce qui concerne ces petites ventes inférieures à 2.000 francs, les améliorations suivantes : le Trésor restitue les droits de timbre, enregistrement, greffe, par lui perçus. On réduit également au quart les émoluments des divers agents de la loi.

IMMIGRANT (*im', gran*), **ANTE** adj. Qui immigre : *La population* IMMIGRANTE *est toujours très considérable en Amérique*.

— Substantiv. : *Le nombre des* IMMIGRANTS *est immense aux Etats-Unis*. (Ampère.)

IMMIGRATION (*im', si-on* — rad. *immigrer*) n. f. Arrivée d'étrangers qui viennent s'établir dans le pays : *C'est l'*IMMIGRATION *de colons anglais, français et allemands, qui a, en grande partie, peuplé l'Amérique septentrionale*.

— ENCYCL. V. ETRANGER.

IMMIGRÉ, ÉE (*im'*) n. et adj. Se dit des personnes qui se sont établies quelque part par immigration.

IMMIGRER (*im'* — du lat. *immigrare*, même sens) v. n. Aller s'établir dans un pays autre que le sien : *En France, les étrangers qui* IMMIGRENT *sont plus nombreux que les nationaux qui* ÉMIGRENT.

IMMINEMMENT (*im'-mi-na-man*) adv. D'une manière imminente.

IMMINENCE (*im'-mi-nanss*) n. f. Caractère de ce qui est imminent : *L'*IMMINENCE *du péril, d'une chute*.

IMMINENT, ENTE (*im'-mi-nan, ant'* — du lat. *imminens*, même sens) adj. Qui menace pour un avenir prochain; qui est sur le point d'arriver : *Un péril* IMMINENT. *Une ruine* IMMINENTE.

— Gramm. V. ÉMINENT.

IMMISCER (*im'-miss-sé* — du lat. *immiscere*, même sens. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il immisçait. Nous immisçons*) v. a. Mêler, faire entrer : *N'*IMMISCEZ *personne dans vos affaires*.

S'immiscer, v. pr. Se mêler, s'ingérer sans droit ou mal à propos : S'IMMISCER *dans les affaires de quelqu'un*.

— Dr. *S'immiscer dans une succession*, Faire acte de propriétaire en jouissant des biens qui la composent. V. IMMIXTION.

— Gramm. Le participe passé est toujours variable, dans les temps composés de ce verbe essentiellement réfléchi.

IMMISCIBILITÉ (*im'-miss-si*) n. f. : 1° [rad. *immiscible*] Qualité de ce qui ne peut être mêlé ; 2° [du lat. *in*, dans, et *miscere*, mêler] Faculté de s'immiscer.

IMMISCIBLE (*im'-miss-sibl'* — du préf. *im*, et de *miscible*) adj. Qui ne peut être mêlé; qui ne se prête pas aux mélanges.

IMMISÉRICORDE (*im'* — du préf. *im*, et de *miséricorde*) n. f. Défaut de miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT (*im'*) adv. Sans miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUX (*im', di-eû*), **EUSE** adj. Qui n'est pas miséricordieux.

IMMIXTION (*im'-mik'-sti-on* — du lat. *immixtio*, même sens) n. f. Dr. Action d'immiscer, de s'immiscer dans : *Nous assistons à l'*IMMIXTION *des femmes dans les affaires publiques*.

— ENCYCL. L'*immixtion* de l'héritier dans la succession qui lui est échue équivaut à une acceptation et lui enlève la faculté de renoncer ou d'accepter sous bénéfice d'inventaire (C. civ., art. 778 et 800).

De même, le fait, par la femme, de s'immiscer dans les biens de la communauté et d'en disposer en maître, faisant supposer de sa part l'intention d'accepter la communauté, lui enlève la faculté d'y renoncer; cependant, les actes purement administratifs ou conservatoires n'emportent point immixtion (C. civ., art. 1454).

L'immixtion de l'associé commanditaire dans les affaires de la société le rend responsable, solidairement avec les associés en nom collectif, de toutes les dettes et engagements de la société (C. comm., art. 27 et 28).

L'immixtion dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, est punie d'un emprisonnement de 2 à 5 ans, sans préjudice de la peine de faux, si l'acte porte le caractère de ce crime (C. pén., art. 258).

IMMOBILE (*im* — du lat. *immobilis*, même sens) adj. Qui ne se meut pas, qui ne remue pas, qui est fixe : *Les anciens croyaient que la terre était* IMMOBILE.

— Fig. Qui ne varie ni en bien ni en mal : *Rien n'est* IMMOBILE; *car l'immobilité, c'est la mort.*

IMMOBILEMENT (*im'*) adv. Sans mouvement, d'une manière immobile.

IMMOBILIAIRE adj. f. Syn. de IMMOBILIÈRE.

IMMOBILIER (*im', li-é*), **ÈRE** (du préf. *im*, et de *mobilier*) adj. Immeuble; composé de biens immeubles : *Biens* IMMOBILIERS. *Succession* IMMOBILIÈRE. (On écrit aussi, mais au féminin seulement, *immobiliaire : Succession* IMMOBILIAIRE.) ‖ Qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles : *Saisie, Vente, Société* IMMOBILIÈRE. ‖ *Héritier immobilier,* Celui qui hérite des immeubles. (Vieux.)

— n. m. : *L'*IMMOBILIER *d'une succession,* Ce qu'il y a d'immobilier dans une succession.

IMMOBILIÈREMENT (*im'*) adv. D'une manière immobilière, comme immeuble; en immeubles : *Fortune* IMMOBILIÈREMENT *constituée.*

IMMOBILISATION (*im', si-on*) n. f. Action d'immobiliser; résultat de cette action : IMMOBILISATION *de troupes, de rentes.*

— Dr. Transformation fictive d'objets mobiliers et de meubles en immeubles, par l'effet de certaines déclarations, ou de l'accomplissement de certaines formalités.

— ENCYCL. Dr. L'utilité de l'*immobilisation* est d'assurer aux meubles et valeurs mobilières certains des avantages et des protections attachés aux immeubles, notamment en les rendant moins facilement aliénables ou saisissables.

Les principaux cas sont les suivants : immobilisation de valeurs ou titres de rentes par déclaration au siège social des sociétés ou établissements de crédit (actions de la Banque de France, rentes sur l'Etat); immobilisation par contrat de mariage, excluant de la communauté des meubles qui y entreraient sans cela; immobilisation par destination du propriétaire qui attache à un fonds, pour son agrément ou son utilité, des objets ou des animaux; immobilisation des loyers de l'immeuble par transcription de la saisie immobilière portant sur lui.

— Méd. L'*immobilisation* du corps ou d'un membre, qui se pratique au moyen de gouttières, de bandages, d'attelles, d'appareils plâtrés ou silicatés, de sutures, etc., a pour objet tantôt d'empêcher la douleur, tantôt de favoriser la réunion après réduction des parties séparées (fractures des os, ruptures musculaires), tantôt de faciliter la réparation des tissus lésés (luxation réduite, entorse), tantôt de provoquer l'ankylose d'une articulation malade, quand la guérison ne peut être obtenue autrement (tumeur blanche du genou, coxalgie, mal de Pott). Dans les cas où l'ankylose n'est pas recherchée intentionnellement, il faut réduire le plus possible la durée de l'immobilisation.

IMMOBILISER (*im'*) v. a. Rendre immobile; priver des moyens d'agir : IMMOBILISER *une armée.*

— Fig. Rendre stationnaire, empêcher de progresser.

— Dr. Convertir, par une fiction de la loi, de meuble en immeuble : IMMOBILISER *une rente.*

S'immobiliser, v. pr. Devenir, rester immobile. ‖ Ne pas progresser, ne pas changer.

IMMOBILISME (*im', lissm'* — rad. *immobile*) n. m. Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation : *L'esprit d'*IMMOBILISME *a gagné les cours et les grands.* (Fourier.)

IMMOBILISTE (*im', lisst'*) n. m. Partisan de l'immobilisme. ‖ Adjectiv. : *Les gouvernements sont par nature stationnaires,* IMMOBILISTES. (Proudh.)

IMMOBILITÉ (*im'*) n. f. Etat de ce qui est immobile : *L'*IMMOBILITÉ *d'une statue.*

— Fig. Etat de ce qui est stationnaire, absence de changement ou de progrès : *L'*IMMOBILITÉ *politique est impossible.* (Chateaubr.)

— Art vétér. Infirmité du cheval. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Art vétér. La cause de l'*immobilité* est très obscure; les uns la regardent comme héréditaire; d'autres comme causée par des concrétions calcaires du plexus choroïde qui comprimeraient le cerveau.

Comme symptômes, l'animal est assoupi, endormi; il se déplace difficilement, reste dans la position où on le met, et l'acte de reculer est difficile et même impossible. En cas de contestation commerciale, l'expert reconnaît l'immobilité quand, après avoir attelé le cheval, il ne peut arriver à le faire reculer par les moyens ordinaires. La maladie est incurable et constitue un vice rédhibitoire.

IMMODÉRATION (*im', si-on* — rad. *immodéré*) n. f. Défaut de modération.

IMMODÉRÉ, ÉE (*im'* — du lat. *immoderatus*, même sens) adj. Qui n'a pas de modération : *L'homme est* IMMODÉRÉ *en tout.* (Montaigne.) ‖ Excessif, outré, en parlant des choses : *Un appétit, Un prix* IMMODÉRÉ.

— SYN. **Démesuré, exorbitant,** etc. V. DÉMESURÉ.

IMMODÉRÉMENT (*im'*) adv. D'une manière immodérée.

IMMODESTE (*im', desst'* — du lat. *immodestus*, même sens) adj. Qui manque aux lois de la modestie ou de la pudeur : *Une femme* IMMODESTE. ‖ Qui blesse la modestie, la pudeur : *Une tenue* IMMODESTE.

IMMODESTEMENT (*im', dess*) adv. D'une manière immodeste.

IMMODESTIE (*im', dè sti* — rad. *immodeste*) n. f. Manque de modestie. (Peu us.) ‖ Manque de pudeur : *Les femmes se trompent bien lorsqu'elles croient s'embellir par l'*IMMODESTIE. (A. Karr.) ‖ Caractère de ce qui blesse la pudeur; acte ou parole qui blesse la pudeur.

IMMODIFIABLE (*im'* — du préf. *im*, et de *modifiable*) adj. Qui ne peut être modifié.

IMMODULÉ, ÉE (*im'* — du préf. *im*, et de *modulé*) adj. Qui n'est pas modulé : *Des sons* IMMODULÉS.

IMMOLATEUR (*im'*) n. m. Celui qui immole; sacrificateur : *Abraham faillit être l'*IMMOLATEUR *de son propre fils.*

IMMOLATION (*im', si-on*) n. f. Action d'immoler en sacrifice : *L'*IMMOLATION *des victimes.* ‖ Par ext. Meurtre en général : *Les* IMMOLATIONS *de la guerre.*

— Fig. Sacrifice, renonciation volontaire : *Le dévouement est l'*IMMOLATION *de soi à l'objet aimé.* (Lacord.)

IMMOLER (*im'* — du lat. *immolare*, même sens) v. a. Tuer pour offrir en sacrifice à la divinité : IMMOLER *des agneaux, des victimes humaines.* ‖ Par ext. Tuer, massacrer : *La guerre* IMMOLE *d'innombrables victimes.*

— Spécialem. Se dit du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ : *Jésus-Christ que son amour vient d'*IMMOLER *pour nous.* (Mass.)

— Fig. Sacrifier sa vie, sa fortune, etc., pour quelqu'un ou quelque chose : IMMOLER *ses intérêts, ses désirs au bien public.* ‖ Fam. *Immoler quelqu'un,* Le couvrir de ridicule, le livrer aux risées.

S'immoler, v. pr. Donner, sacrifier sa vie ou ce qu'on a de plus cher, dans l'intérêt de quelqu'un ou de quelque chose. ‖ Immoler à soi, tuer pour soi : S'IMMOLER *quelqu'un.*

IMMONDE (*im'* — du lat. *immundus*, même sens) adj. Extrêmement sale, malpropre : *Un taudis* IMMONDE.

— Impur, selon certaines religions : *D'après la loi de Moïse, le porc est un animal* IMMONDE.

— Fig. Ignoble, dégoûtant : *La débauche* IMMONDE. ‖ *Le péché immonde,* Le péché de la chair. ‖ *L'esprit immonde,* Le diable.

IMMONDICE (*im', diss* — du lat. *immunditia*, même sens) n. f. Ordure, boue, saleté : *Faire enlever les* IMMONDICES. (S'emploie surtout au plur.)

— Fig. Ignominie, chose honteuse; impureté au point de vue religieux : *Le péché ajoute la profanation et l'*IMMONDICE *aux infirmités qu'il apporte.* (Boss.)

IMMONDICITÉ (*im', si*) n. f. Etat de ce qui est immonde.

IMMONTABLE (*in* — du préf. *im*, et de *montable*) adj. Qui ne peut être monté : *Un cheval* IMMONTABLE.

IMMORAL, ALE, AUX (*im'* — du préf. *im*, et de *moral*) adj. Qui n'est pas moral, qui est sans mœurs : *Un homme* IMMORAL. ‖ Qui est contraire à la morale : *Un ouvrage* IMMORAL.

— Hist. Epithète par laquelle Robespierre et Saint-Just flétrissaient, aux yeux de leurs amis, le parti dantoniste.

IMMORALEMENT (*im'*) adv. D'une façon immorale, avec immoralité.

IMMORALITÉ (*im'*) n. f. Caractère, nature d'une personne ou d'une chose immorale : *L'*IMMORALITÉ *d'un homme, d'une doctrine.* ‖ Chose immorale : *Livre plein d'*IMMORALITÉS.

IMMORDABLE (*in*) adj. Qu'on ne peut mordre, que les dents ne peuvent entamer : *Du pain* IMMORDABLE.

IMMORTALISATEUR, TRICE (*im'*) n. et adj. Se dit de la personne ou de la chose qui donne l'immortalité.

IMMORTALISATION (*im', si-on*) n. f. Action d'immortaliser ou de s'immortaliser.

IMMORTALISER (*im'*) v. a. Rendre immortel : *Aucun élixir ne nous* IMMORTALISE.

— Fig. Rendre à jamais illustre, impérissable dans la mémoire des hommes : IMMORTALISER *son nom.*

S'immortaliser, v. pr. Se rendre immortel.

IMMORTALISME (*im', lissm'*) n. m. Philos. Système philosophique, qui a pour principe fondamental l'immortalité de l'individu dégagée de la métaphysique spiritualiste.

IMMORTALISTE (*im', lisst'*) n. m. Adepte de l'immortalisme.

IMMORTALITÉ (*im'*) n. f. Caractère de ce qui est immortel; vie, durée éternelle : *L'idée de l'*IMMORTALITÉ *de l'âme et de l'Etre suprême est un appel à la justice; elle est donc sociale et républicaine.* (Robespierre.)

— Renom immortel, durée indéfinie dans le souvenir des générations successives : *Le génie a pour son domaine l'*IMMORTALITÉ.

— Biol. V. la partie encycl.

— Blas. Bûcher du phénix.

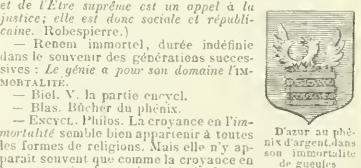

D'azur au phénix d'argent dans son immortalité de gueules

— ENCYCL. Philos. La croyance en l'*immortalité* semble bien appartenir à toutes les formes de religions. Mais elle n'y apparaît souvent que comme la croyance en la pure et simple continuation de la vie, sans idée de rétribution ou de sanction morale, tantôt persistance de l'individualité avec ou sans corps, tantôt avec métempsycose ou transmigration de l'âme d'un corps dans un autre.

Les philosophes spiritualistes invoquent deux catégories d'arguments. Il y a d'abord les arguments métaphysiques, fondés sur l'immatérialité, la simplicité et l'unité de l'âme. A ces raisons Platon en ajoute une autre : l'objet de la raison, l'idée, est un, immuable, éternel; donc la raison, en vertu de l'homogénéité qui unit le sujet pensant et l'objet pensé, est une, simple, immortelle. Aristote, Averrhoès, soutiennent qu'une telle immortalité peut se réduire à l'éternité de l'esprit universel. Descartes fonde l'affirmation de la vie future sur l'unité de la substance pensante. Mais Spinoza conteste que cet argument établisse la persistance de la personnalité.

Des raisons d'ordre purement moral se sont ajoutées, dès le platonisme, aux considérations ontologiques. Kant a donné à l'argument moral, sous forme de *postulat*, sa forme la plus rigoureuse. L'idée du bien suprême, c'est-à-dire de l'accord du bonheur et de la vertu, s'impose à la conscience. L'une des conditions qui rendent possible le bien suprême est la parfaite conformité de la volonté à la loi morale, la sainteté. Or celle-ci ne peut être atteinte par l'homme que dans un progrès infini, et, pour que celui-ci soit possible à son tour, il faut admettre pour l'individu une existence personnelle infinie, c'est-à-dire l'immortalité.

— Biol. En biologie, le mot *immortalité* veut dire *possibilité de ne pas mourir*, et n'indique pas le moins du monde que l'individu considéré ne peut pas être détruit.

On a parlé d'abord de l'immortalité des protozoaires et des bactéries. En effet, si le milieu est convenable, un être unicellulaire peut s'y multiplier indéfiniment sans encourir la mort élémentaire; mais son individualité disparaît quand il se divise en deux. D'ailleurs, un protozoaire ou une bactérie peuvent être tués par un poison quelconque. La découverte de la *sénescence* des infusoires a même fait révoquer en doute cette immortalité *potentielle* en montrant la nécessité d'un acte sexuel au bout d'un certain nombre de bipartitions.

L'immortalité biologique est encore concédée à certains éléments des animaux supérieurs, les éléments germinatifs ou reproducteurs, qui, dans certaines conditions, sont susceptibles de ne pas mourir et de donner un animal nouveau. On dit donc que les éléments germinatifs ont l'immortalité potentielle, par opposition aux éléments *somatiques* ou *corporels*, qui sont fatalement condamnés à la mort élémentaire, quand meurt le corps dont ils font partie.

— BIBLIOGR. : Delage, *la Structure du protoplasma et l'hérédité* (Paris, 1895); Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

— Iconogr. On représente d'ordinaire *l'Immortalité* sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant une palme ou un bouquet d'amarante ou d'immortelles.

Ange Slodtz a sculpté une figure de ce genre dans l'église Saint-Sulpice à Paris (mausolée de Languet de Gergy). Le mausolée du duc de Leuchtenberg, sculpté par Thorwaldsen, dans l'église de Saint-Michel, à Munich, est orné d'un groupe allégorique représentant *l'Immortalité* et *la Mort*. Une statue de *l'Immortalité*, de Bridan le fils, se voit à l'hôtel des Invalides, à Paris. Citons, enfin, *l'Immortalité*, groupe de Longepied (1882) (musée du Luxembourg), œuvre pleine de grâce.

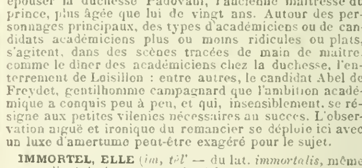

L'Immortalité, d'après Longepied. (Luxembourg.)

Immortel (L'), roman, par A. Daudet (1888). — Cet ouvrage est moins un récit qu'une série de tableaux. Le romancier a voulu réunir autour d'un académicien, d'un *immortel*, toutes les intrigues qui se machinent dans les milieux académiques. Le professeur Astier-Réhu, médiocre historien, assez honnête homme, n'est entré sous la coupole que grâce aux « démarches » de sa femme, la fausse et sèche M^me Astier. Le bonhomme a fondé ses travaux sur des autographes de personnages célèbres, qu'il a payés des prix exorbitants, et qui se découvrent à la fin être de grossières supercheries d'un relieur escroc. Le malheureux secrétaire perpétuel se noie, désespéré de son œuvre réduite à rien et des nombreux chagrins domestiques qui l'accablent. Sa femme lui vole ses manuscrits pour les vendre et payer les billets de leur fils Paul. L'architecte P. Astier n'a d'autre talent que d'exploiter celui des autres; il mène la vie à grandes guides, et, « struggle-for-lifer » sans scrupules, n'aspire qu'à se remettre à flot par un riche mariage. Il échoue une première fois auprès de la princesse Colette de Rosen, par la faute de sa mère, qui, non informée de ses projets et alléchée par la promesse d'une forte commission, marie cette veuve consolable au prince d'Athis. Paul Astier réussit enfin à épouser la duchesse Padovani, l'ancienne maîtresse du prince, plus âgée que lui de vingt ans. Autour des personnages principaux, des types d'académiciens ou de candidats académiciens plus ou moins ridicules ou plats, s'agitent, dans des scènes tracées de main de maître, comme le dîner des académiciens chez la duchesse, l'enterrement de Loisillon : entre autres, le candidat Abel de Freydet, gentilhomme campagnard que l'ambition académique a conquis peu à peu, et qui, insensiblement, se résigne aux petites vilenies nécessaires au succès. L'observation aiguë et ironique du romancier se déploie ici avec un luxe d'amertume peut-être exagéré pour le sujet.

IMMORTEL, ELLE (*im, tèl'* — du lat. *immortalis*, même sens) adj. Qui n'est point sujet à la mort ou à la destruction : *Nul n'est* IMMORTEL. *Les dieux* IMMORTELS. ‖ Par exagér. Qui dure très longtemps : *Une haine* IMMORTELLE.

— Fig. Qui vivra perpétuellement dans la mémoire des générations futures : *Ecrivain* IMMORTEL.

— Substantiv. Dieu, déesse du paganisme : *L'Olympe était le séjour des* IMMORTELS. ‖ Se dit des membres de certaines compagnies où les défunts sont immédiatement remplacés, et spécialement, par plaisanterie, des membres de l'Académie française : *Un des quarante* IMMORTELS.

— Hist. Titre des gardes des anciens rois de Perse, ainsi nommés parce que l'effectif de ce corps, qui était de 10.000 hommes, était toujours maintenu au complet, et formait une sorte de bataillon sacré qui combattait dans les moments décisifs.

— n. m. Ce qui est immortel; immortalité : *L'*IMMORTEL *et le corruptible, le spirituel et le charnel.* (Boss.)

— SYN. **Continuel, éternel,** etc. V. CONTINUEL.

IMMORTELLE (*im', tèl'*) n. f. Nom vulgaire donné aux plantes dont l'involucre ne change pas avec le temps.

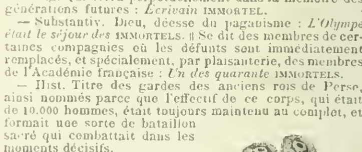

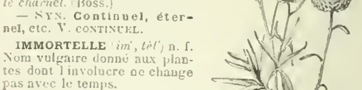

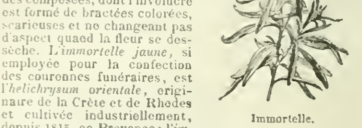

Immortelle.

— ENCYCL. Bot. On donne, en général, le nom d'*immortelle* aux plantes de la famille des composées, dont l'involucre est formé de bractées colorées, scarieuses et ne changeant pas d'aspect quand la fleur se dessèche. *L'immortelle jaune*, si employée pour la confection des couronnes funéraires, est l'*helichrysum orientale*, originaire de la Crète et de Rhodes et cultivée industriellement, depuis 1815, en Provence; l'*immortelle de la Malmaison* ou *fleur de paille* est l'*helichrysum bracteatum*. Beaucoup d'immortelles appartiennent au genre voisin *xéranthème*. L'*immortelle blanche* ou *de Virginie* est l'*antennaria margaritacea*; l'*immortelle des Alpes* ou *des neiges* est l'*edelweiss*.

IMMORTELLEMENT (*im', tè-le*) adv. D'une manière immortelle; avec une durée indéfinie.

IMMORTIFICATION (*im', si-on* — du préf. *im*, et de *mortification*) n. f. Défaut de mortification, défaut d'une personne qui n'est point mortifiée : *L'esprit du monde est un esprit de paresse et d'*IMMORTIFICATION. (Mass.)

IMMORTIFIÉ, ÉE (*im'* — du préf. *im*, et de *mortifié*) adj. Qui n'est pas mortifié : *Combien d'âmes* IMMORTIFIÉES *et impénitentes!* (Mass.)

IMMOTIF, IVE (*im'* — du préf. *im*, et du lat. *motus*, mouvement) adj. Bot. Qui se fait sans que l'épiderme se déplace : *Une germination* IMMOTIVE.

IMMOTIVÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *motivé*) adj. Qui n'est pas motivé.

IMMOUVABLE (*in* — du préf. *im*, et de *émouvoir*) adj. Qui ne peut pas être ému.

IMMUABILITÉ (*im'*) n. f. Qualité de ce qui est immuable. ‖ On dit plutôt IMMUTABILITÉ.

IMMUABLE (*im'* — du préf. *im*, et de *muable*) adj. Qui ne peut pas changer : *Les lois* IMMUABLES *de la nature.* ‖ Qui ne change pas : *Un* IMMUABLE *attachement.*

— n. m. Ce qui est immuable : *Il n'y a dans ce monde que deux choses : l'*IMMUABLE *et le* CHANGEANT. (Jouffroy.)

IMMUABLEMENT (*im'*) adv. D'une manière immuable.

IMMUNISER (*im'* — du lat. *immunis*, exempt) v. a. Donner, communiquer l'immunité à, préserver contre.

IMMUNISTE (*im', nisst'*) n. Celui ou celle qui jouit d'une immunité.

IMMUNITÉ (*im'* — du lat. *immunitas*, même sens) n. f. Exemption de charges; privilège : IMMUNITÉS *parlementaires, ecclésiastiques.*

— Admin. ecclés. *Congrégation de l'immunité*, Congrégation établie à Rome par Urbain VIII, pour résoudre les questions relatives aux immunités ecclésiastiques.

— Biol. Propriété, inhérente à un organisme vivant, d'être à l'abri d'une maladie déterminée.

— Diplom. et dr. V. la partie encycl.

— Hist. Privilège accordé à un établissement ecclésiastique ou à une personne laïque et consistant dans l'exemption d'une charge publique, d'un impôt ou d'une juridiction.

— Méd. Avantage en vertu duquel le corps est à l'abri de certaines maladies.

— SYN. **Immunité, dispense, exemption.** V. DISPENSE.

— ENCYCL. Admin. ecclés. De nombreuses *immunités* furent, depuis Constantin, accordées aux évêques par les empereurs; elles les dispensaient de payer certains impôts et de remplir certaines fonctions onéreuses. Toutefois, c'est seulement après la chute de l'empire romain que l'Eglise jouit d'immunités générales et permanentes.

Le droit canon rangeait les immunités ecclésiastiques dans trois classes : 1° *Immunités des lieux :* c'était le droit d'asile (V. ASILE) ; 2° *Immunités des personnes :* c'est le privilège pour les clercs de ne pouvoir être jugés que par leurs supérieurs ecclésiastiques ; ils étaient également exempts de la corvée et de la contrainte pour dettes ; 3° *Immunités des biens :* c'était, pour tous les biens ecclésiastiques, l'exemption des impositions de toute sorte.

Sous les Mérovingiens, et plus souvent encore sous les Carolingiens, on désignait spécialement sous le nom d'immunité le privilège concédé à des établissements ecclésiastiques et parfois à des propriétaires laïques de faire de leurs domaines une sorte d'enceinte réservée, sur laquelle les agents royaux ne pouvaient entrer ni pour rendre la justice, ni pour lever des impôts, ni pour exercer un acte d'autorité quelconque. Ces concessions, accordées par des chartes, donnaient aux immunistes de véritables droits régaliens. Des juridictions des immunités ont été l'origine d'un grand nombre de justices seigneuriales. V. JUSTICE.

— Biol. L'*immunité* peut être naturelle ou acquise. Elle est naturelle, chez une espèce animale donnée, pour toutes les maladies qui appartiennent *en propre* à une ou plusieurs autres espèces. Le chien, par exemple, est réfractaire à la syphilis. Quand l'immunité est naturelle, elle dure généralement autant que l'individu qui en est doué.

L'immunité acquise, au contraire, ne dure pas indéfiniment. On connaît depuis longtemps des cas d'immunité acquise à la suite d'une atteinte de la maladie considérée : un homme qui a eu la variole reste plusieurs années à l'abri d'une invasion de ce mal. On avait même préconisé d'abord l'inoculation préventive de la variole, dans de bonnes conditions, comme un bon moyen de protection. Jenner perfectionna la méthode en remplaçant l'inoculation de la variole même par celle d'une forme atténuée, le cow-pox, variole bénigne des vaches. V. VACCINATION.

Pasteur a généralisé scientifiquement le procédé empirique de Jenner. Ses travaux sur le charbon des moutons, le choléra des poules, le rouget des porcs, la rage, ont ouvert une voie infiniment féconde, grâce au principe de l'*atténuation des virus.* La méthode pasteurienne conduisait à inoculer des maladies microbiennes atténuées; on a inauguré des méthodes nouvelles dans lesquelles on supprime les microbes eux-mêmes, pour inoculer aux animaux seulement les produits sécrétés par eux (*toxines*) ou les produits sécrétés par d'autres animaux envahis par le même microbe (*antitoxine*). V. SÉROTHÉRAPIE.

Le mécanisme par lequel une vaccination ou une maladie suivie de guérison donne l'immunité à un individu, étudié par Metchnikof, n'est pas encore complètement connu. Une explication très générale du phénomène d'immunité résulte de l'application de la *sélection naturelle* aux luttes entre les tissus de l'organisme et le parasite pathogène. Quand la maladie se guérit, les éléments détruits étaient les moins aptes à la lutte ; ceux qui persistent s'opposent mieux à une nouvelle invasion. V. PHAGOCYTOSE.

— Dr. La règle que les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire français comporte des exceptions au profit, d'une part, des membres de la Chambre des députés et du Sénat, et, d'autre part, des membres du corps diplomatique :

Immunité parlementaire. Les sénateurs ou députés sont soustraits à l'application de la loi pénale pour tous les actes rentrant dans l'exercice de leur mandat. Ce principe, décrété par l'Assemblée constituante au profit de ses membres, a été reproduit dans les constitutions qui ont suivi, et il est aujourd'hui inscrit dans la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 (art. 13). V. DÉPUTÉ.

Le président de la République française, soumis à la responsabilité pénale pour les délits de droit commun, n'est responsable, au point de vue politique, qu'en cas de haute trahison ; il ne peut être mis en accusation que par la Chambre des députés et ne peut être jugé que par le Sénat.

Immunité diplomatique. Le principe de la souveraineté des Etats et de leur indépendance réciproque ne permet pas que le représentant d'une nation puisse être soumis à la juridiction des tribunaux de la nation auprès de laquelle il est accrédité. Les agents diplomatiques accrédités auprès du chef d'Etat étranger ou du ministre des affaires étrangères jouissent seuls de l'immunité. Les consuls n'y ont pas droit, à moins de clause particulière.

IMMURATION (*im', si-on* — du préf. *im*, et de *mur*) n. f. Séquestration d'une personne dans un lieu clos de murs de toute part.

— ENCYCL. L'*immuration* était ou une pénitence volontaire, ou un châtiment légal. Dès les premiers temps et jusqu'à la fin du moyen âge, des chrétiens, par esprit d'austérité, se consacraient à cette réclusion perpétuelle. On les enfermait dans une étroite cellule, close de tous côtés de murs dont la porte était scellée par l'évêque ou par l'abbé ; une étroite ouverture permettait aux emmurés de recevoir leur nourriture et l'eucharistie et de communiquer avec ceux qui venaient leur demander leurs conseils et leurs prières. Parfois à la cellule était joint un autel pour célébrer la messe, parfois aussi un jardinet. Comme punition, l'immuration frappait surtout des hérétiques condamnés par l'Inquisition.

IMMUTABILITÉ n. f. Etat de ce qui est immutable.

— ENCYCL. Philos. L'affirmation de l'universelle *immutabilité* est le fond même de l'éléatisme. Xénophane, Parménide, Zénon déclarent que ce qui est, est immobile, immuable. Platon réserve l'immutabilité à Dieu qui, étant parfait, ne saurait changer. Aristote, dominé par la même idée de perfection, fait de Dieu le moteur immobile de la nature. Les néo-platoniciens, préoccupés d'élever la notion de l'être absolu au-dessus de toute limite, écartent de l'idée de l'Un toute activité; ils en font le repos absolu. La théologie chrétienne proclame l'immutabilité de Dieu, mais une immutabilité active et féconde.

IMMUTABLE (*im'* — du lat. *immutabilis*) adj. Qui ne peut changer, qu'on ne peut changer. Syn. de IMMUABLE.

IMMYSTIFIABLE (*in, sti* — du préf. *im*, et de *mystifiable*) adj. Qui ne peut être mystifié.

IMO PECTORE. V. AB IMO PECTORE.

IMÔCHAGH ou **IMÔCHARH**, nom donné à l'ensemble des Touareg du Sud Ouest.

— ENCYCL. Les *Imôchagh* comptent environ quatre-vingt-dix tribus importantes, subdivisées elles-mêmes en très nombreuses fractions ; mais ces tribus se groupent en trois grandes confédérations, qui sont : 1° les *Aouélimmiden* proprement dits; 2° les *Aouélimmiden-Ouân-Bodhâl*; les *Tâdemekket.* Tous ces nomades vivent dans le Sahara méridional et dans le bassin du Niger. C'est contre eux qu'ont eu à lutter les expéditions françaises à Tombouctou. V. TOUAREG.

IMOGINE (*jin'*) n. f. Genre de vers turbellariés dendrocèles, famille des stylochidés, comprenant quelques espèces des mers françaises. (Les imogines sont plates, épaisses ; leurs tentacules, courts, sont terminés par des yeux ; il existe aussi des yeux tout le long du corps. L'espèce type de ces curieuses planaires marines, de petite taille, est l'*imogine oculifera.*)

IMOHAGH, nom donné aux Touareg du Nord, que l'on distingue ainsi des Touareg du Sud ou Imochagh. V. TOUAREG.

— ENCYCL. La région qu'habitent les *Imohagh* est comprise entre la Tripolitaine et le Fezzan au N. et à l'E., les plateaux du Tummo et du Tibesti à l'E., et le plateau méridional du Tassili, au S. Ils sont partagés en deux confédérations : les *Azdjer* à l'Est et les *Ahaggar* à l'Ouest, et en un grand nombre de tribus nomades, vivant sous un régime aristocratique. Pillards et cruels, les Imohagh, très hostiles à la France, ont vu leur influence fortement diminuée par l'occupation française du Touat et d'In-Salah.

IMOHAROU, port du Japon (île de Sikok [ken ou gouv. d'Ehimé, prov. d'Iyo]). Il est situé sur la côte ouest de la mer du Bingo, bassin central du Séto-Ousti ou mer Intérieure ; 12.000 hab.

IMOLA (anc. *Forum Cornelii*), ville d'Italie [Emilie (prov. de Bologne)], sur le Santerno, affluent du Pô di Primaro ; 30.246 hab. Ch.-l. de circondario ; sources minérales ; fabrication de crème de tartre, dite « tartre de Bologne » ; tanneries, faïenceries, verreries, filature de soie. Enceinte de vieilles tours ; palais municipal du XIII^e siècle, appelé *la Rocca.*

On a identifié Imola avec *Forum Cornelii*, colonie fondée par Sylla ; elle a été ruinée par Justinien, rebâtie par les Lombards. Après avoir dépendu de Bologne, elle eut une dynastie locale, celle des Alidosi, depuis 1292 ; annexée par les Visconti au duché de Milan, en 1424, elle fut réunie aux Etats de l'Eglise par César Borgia.

IMOSKI, bourg d'Autriche-Hongrie (Dalmatie), sur la frontière de l'Herzégovine, au pied des collines qui encaissent la vallée de la Verlitza ; 1.331 hab. Ch.-l. de district.

IMPACT (*in-pakt'* — du lat. *impactus*, part. pass. de *impingere*, supin *impactum*, heurter) n. m. Balist. *Point d'impact*, L'endroit où un projectile vient frapper.

— ENCYCL. Milit. V. TIR.

IMPACTION (*in, ksi-on* — rad. *impact*) n. f. Chir. Rupture d'un os, avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre.

IMPAIR, AIRE (*in-pèr'* — du lat. *impar*, même sens) adj. Qui ne peut être divisé en deux nombres entiers égaux : *Trois, cinq, sept, onze, sont des nombres* IMPAIRS. ‖ Qui est en nombre impair, qui est exprimé par un nombre, un chiffre impair : *Une année* IMPAIRE *n'est jamais bissextile.*

— Anat. Se dit des organes qui sont uniques de leur espèce et n'ont pas de symétrique : *Le cœur, Le foie, L'estomac sont des organes* IMPAIRS.

— Bot. Se dit des folioles uniques qui terminent certaines feuilles composées.

— n. m. Fam. Incongruité, maladresse : *Commettre un* IMPAIR.

— Jeux. Ensemble des nombres impairs : *Jouer l'*IMPAIR. ‖ A la belle, Ensemble des nombres impairs rangés dans les six dernières colonnes. ‖ *Impair du grand côté.* Au même jeu, Ensemble des nombres impairs rangés dans les six dernières colonnes. ‖ *Pair ou impair*, Jeu qui consiste à deviner si les objets que l'adversaire tient dans sa main fermée sont en nombre pair ou impair. ‖ *Double impair.* Au jeu de l'impair, Action de prendre deux fois l'impair. ‖ Nom d'une des chances simples de la roulette, comprenant les numéros impairs de 1 à 35.

IMPAIREMENT (*in-pè*) adv. Avec rapport à un nombre impair : *On dit qu'un nombre est* IMPAIREMENT *pair quand chacune de ses moitiés est un nombre impair.*

IMPALLIABLE (*in* — du préf. *im*, et de *pallier*) adj. Qui ne peut être pallié.

IMPALPABILITÉ (*in*) n. f. Caractère, état de ce qui est impalpable : *L'*IMPALPABILITÉ *d'une poudre.*

IMPALPABLE (*in* — du lat. *impalpabilis*, même sens) adj. Que l'on ne peut sentir par le toucher, à cause de son extrême ténuité : *Une poudre* IMPALPABLE.

— Fam. Réduit à presque rien : *Une fortune devenue* IMPALPABLE. ‖ Que l'on ne peut palper, toucher, se faire payer : *Des gages* IMPALPABLES.

IMPALUDISME (*in, dissm'* — du préf. *im*, et de *palus, udis*, marais) ou **PALUDISME** (*dissm'*) n. m. Infection qui se produit surtout dans les pays marécageux et a pour premier caractère la fièvre intermittente.

— ENCYCL. L'*impaludisme* existe à l'état endémique, quelquefois épidémique, dans toutes les régions marécageuses, d'où les noms de fièvre des polders, des dombes, du Bengale, des jungles, de l'Indo-Chine, etc. Il frappe indistinctement les habitants de ces pays et prête à de nombreuses et dangereuses récidives.

L'impaludisme est aigu ou chronique. Les principaux accidents de l'impaludisme aigu sont les fièvres, qui présentent plusieurs types : fièvres pseudo-continues, rémittentes, intermittentes, à formes variées ; fièvres pernicieuses, bilieuses des pays chauds, etc. L'impaludisme chronique se manifeste au bout d'un certain temps d'infection paludéenne et aboutit à la *cachexie palustre ;* il se traduit par une anémie profonde, hypertrophie considérable de la rate et souvent du foie, œdèmes multiples. Dans la cachexie palustre, qui survient quelquefois d'emblée, on signale de la bronchite chronique, des scléroses pulmonaires, des épistaxis, des hémorragies rétiniennes.

C'est à Laveran que revient l'honneur d'avoir découvert le premier un agent du paludisme. Ce parasite, *hématozoaire* de Laveran (*hemamœba Laverani* ou *Laverania malariæ*), est rangé par la plupart des naturalistes dans un groupe voisin des coccidies. Il n'apparaît dans le sang qu'au cours des accès fébriles ; dans les intervalles, il paraît se cantonner dans la rate. Le mode de propagation du parasite se fait par des piqûres de moustiques.

— SYN. Malaria, fièvre tellurique.

IMPANATEUR (*in*) n. m. Partisan de la doctrine de l'impanation : *Les luthériens sont* IMPANATEURS.

IMPANATION (*in, si-on* — du préf. *im*, et du lat. *panis*, pain) n. f. Doctrine d'après laquelle la substance du pain ne serait pas détruite dans le sacrement de l'eucharistie et le corps de Jésus-Christ coexisterait avec le pain.

IMPANÉ, ÉE (*in* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui est dans le pain, qui est uni au pain : *Selon les luthériens, le corps de Jésus-Christ, dans le sacrement de l'eucharistie, est* IMPANÉ *et non transsubstantié.*

IMPANISSURE (*in, ni-sur'*) n. f. Défaut de fabrication des étoffes de soie, consistant en ce que la couleur d'un certain nombre de fils de la chaîne a été ternie ou altérée pendant le tissage, soit par la transpiration des mains de l'ouvrier, soit par toute autre cause.

IMPARCOURU, UE (*in* — du préf. *im*, et de *parcouru*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été parcouru : *Des régions* IMPARCOURUES.

IMPARDONNABLE (*in* — du préf. *im*, et de *pardonnable*) adj. Qui ne mérite pas de pardon ; qui ne saurait être pardonné : *Faute* IMPARDONNABLE. *Etourdi* IMPARDONNABLE.

IMPARDONNÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *pardonné*) adj. Qui n'a pas été pardonné.

IMPAREIL, EILLE (*in* — du préf. *im*, et de *pareil*) adj. Qui n'est pas pareil.

IMPAREILLEMENT (*in* — rad. *impareil*) adv. D'une manière dissemblable.

IMPARFAIT, AITE (*in, fè, fèt'* — du préf. *im*, et de *parfait*) adj. Qui n'est pas achevé : *Un ouvrage qui demeure* IMPARFAIT. ‖ Qui est incomplet : *Une guérison* IMPARFAITE. ‖ Qui n'est point parfait : *Les êtres* IMPARFAITS *ne seraient pas s'il n'y en avait un parfait pour leur donner l'être.* (Boss.)

— Gramm. *Verbes imparfaits*, Dans les langues sémitiques, Verbes trilitères, qui ne conservent pas partout leurs trois lettres radicales. ‖ Dans la grammaire arabe, Ceux qui ont parmi leurs radicales une ou plusieurs lettres faibles.

— Musiq. *Accord imparfait*, Celui qui porte une dissonance ou une sixte. ‖ *Consonance imparfaite*, Celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce et la sixte. ‖ *Cadence imparfaite*, Cadence irrégulière.

— n. m. Ce qui est imparfait, incomplet, inachevé : *L'*IMPARFAIT *ne peut valoir mieux que le* PARFAIT. (Boss.)

— Gramm. Temps du verbe qui sert à indiquer une action passée comme contemporaine d'une autre action passée : *L'*IMPARFAIT *de l'indicatif. L'*IMPARFAIT *du subjonctif* ‖ Adjectiv. *Prétérit* ou *Passé imparfait*, Nom que l'on donne quelquefois au même temps.

— n. m. pl. *Les imparfaits.* Se dit, par opposition aux PARFAITS, dans le langage des mystiques.

— ENCYCL. Gramm. L'*imparfait* existe dans la conjugaison de presque toutes les langues, surtout des langues indo-européennes, où il semble avoir eu primitivement le radical du présent. Il différait de ce temps par l'emploi de désinences secondaires et par l'addition de l'augment à l'indicatif. (Cf. le sanscrit *bharâmi*, je porte, imparfait : *abharam*: et le grec *pherô*, je porte, imparfait : *epheron*, etc.) En grec, l'imparfait n'existe qu'au mode indicatif ; en latin, apparaît un suffixe : *-bam* (*ferebam*), qui paraît être le prétérit du verbe indo-européen signifiant *être* (cf. le grec *phuô*). C'est de cette forme d'imparfait qu'est dérivé l'imparfait de l'indicatif français : *cantabam, cantabas, cantabat, cantabant* étaient devenus, vers le XI^e siècle : *chantoe,*

chantoes, chantot, chantoent. De la même façon on avait *finisseie, finisseies, finisseit, finissiens, finissiiez, finisseient,* de *finiscebam, finiscebas,* etc. Puis les désinences *oe, oes, ot, oent,* devinrent *oue, oues, out, ouent;* les finales ce *eie, eies, eit, eient,* de la conjugaison en *ir,* modifièrent, par analogie, en *oie, oies,* etc., les désinences correspondantes de la conjugaison en *er,* qui devait déjà à la seconde conjugaison (*finir*) les deux premières personnes du pluriel *chantiiens, chantiiez; chantiiens* et *finissiiens* devinrent *chantiions, finissiions* sous l'influence de la finale *ons* du présent; la diphtongue *ei* devint *oi; oie, eie, iions, iiez* ne comptèrent plus que pour une syllabe; la première personne du singulier prit un *s* sous l'influence de la seconde, et l'on eut un paradigme unique pour l'imparfait des deux conjugaisons : *-ois, -ois, -oit, -ions, -iez, -oient.* Le groupe *oi,* qui s'était d'abord prononcé *oy,* était devenu successivement *oé, oè, wè.* Aux environs de 1300, le peuple de Paris avait une tendance à réduire *wè* à *è* simple après consonne suivie de *r.* Cette tendance se généralisa, au XVIe siècle, dans certaines classes de mots, à l'imparfait et au conditionnel par exemple. Cette prononciation fut consacrée, au XVIIIe siècle, par l'orthographe *ai,* proposée par Berain en 1675, puis par Voltaire, et admise par l'Académie en 1835 seulement. L'imparfait de l'indicatif français exprime qu'une action a lieu en même temps qu'une autre également passée : *Il jouait pendant que j'écrivais;* il est également employé dans le style narratif pour une action habituelle : *Il se promenait tous les matins.*

L'imparfait du subjonctif vient du plus-que-parfait latin : *chantasse = cantassem.* Il a eu jadis le sens conditionnel (cf. le type de phrase encore usité : *dût-il mourir*); il a surtout été employé dans le discours indirect, et, maintenant, il tend à disparaître de la langue parlée.

IMPARFAITEMENT (*in, fè*) adv. D'une manière imparfaite.

IMPARINERVÉ, ÉE (*in, nèr'* — du lat. *impar, aris,* impair, et de *nerve*) adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair.

IMPARIPENNÉ, ÉE (*in, pèn'-né* — du lat. *impar, aris,* impair, et de *penné*) adj. Bot. Se dit des feuilles pennées, qui se terminent par une foliole impaire. ‖ On dit aussi IMPARIPINNÉ, ÉE.

IMPARISYLLABE ou **IMPARISYLLABIQUE** (*in, bik'* — du préf. *im,* et de *parisyllabique*) adj. Se dit des noms ou adjectifs qui ont une ou deux syllabes de plus aux cas obliques qu'au nominatif.

— ENCYCL. Les grammaires usuelles grecques et latines distinguent les noms et adjectifs *parisyllabiques* (types : gr. *hippos,* génitif *hippou,* le cheval; lat. *equus, equi*) des noms et adjectifs *imparisyllabiques* (types : gr. *pous, podos,* le pied; lat. *pes, pedis*). A la première catégorie appartiennent la première et la deuxième déclinaison du grec, la première, la deuxième et la cinquième du latin. (Le génitif classique de la cinquième déclinaison latine fait cependant exception. La troisième déclinaison, soit du grec, soit du latin, forme la seconde catégorie.

IMPARITÉ (*in* — du lat. *imparitas,* même sens) n. f. Défaut de parité : *L'IMPARITÉ des conditions.* (Vx.) ‖ Qualité de ce qui est impair : *L'IMPARITÉ d'un nombre.*

IMPARLEMENTAIRE (*in, man-tèr'* — du préf. *im,* et de *parlementaire*) adj. Qui n'est pas parlementaire : *Une proposition* IMPARLEMENTAIRE.

IMPARTABLE (*in* — du préf. *im,* et du lat. *partiri,* partager) adj. Qui ne peut être partagé dans une succession : *Les fiefs de dignité étaient* IMPARTABLES. (Vieux.)

IMPARTAGÉ, ÉE (*in, jé* — du préf. *im,* et de *partagé*) adj. Qui n'est point, qui n'a point été partagé.

IMPARTAGEABLE (*in, jabl'* — du préf. *im,* et de *partageable*) adj. Qui ne peut être partagé.

IMPARTIAL, ALE, AUX (*in, si-al* — du préf. *im,* et de *partial*) adj. Qui n'est point partial : *Un jugement* IMPARTIAL. *Des arbitres* IMPARTIAUX.

— Hist. *Club des impartiaux,* Club formé, pendant la Constituante, par les *monarchiens,* députés d'opinion modérée. Dirigé par Clermont-Tonnerre et Malouet, nettement royaliste et adversaire des jacobins, ce club se transforma, en 1790, en *Société des amis de la constitution monarchique,* qui fut dissoute le 28 mars 1791, après une émeute de la foule. Les séances étaient consignées dans le « Journal de la Société des amis de la constitution monarchique ».

IMPARTIALEMENT (*in, si-a*) adv. D'une manière impartiale.

IMPARTIALITÉ (*in, si-a* — rad. *impartial*) n. f. Absence de partialité; caractère de celui ou de ce qui est impartial : *Juger avec* IMPARTIALITÉ.

IMPARTIBILITÉ (*in*) n. f. Qualité d'impartible.

IMPARTIBLE (*in* — rad. *impartir*) adj. Se disait d'un fief qui ne pouvait être partagé.

IMPARTIR (*in* — du lat. *impartiri,* même sens) v. a. Accorder comme part : *La nature* IMPARTIT *à chacun des aptitudes diverses.*

IMPASSABLE (*in-pa-sabl'* — du préf. *im,* et de *passer*) adj. Qu'on ne peut passer, franchir : *Les Pyrénées étaient* IMPASSABLES. (Chateaubr.)

IMPASSE (*in* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Cul-de-sac, petite rue dont une extrémité est fermée : *Habiter une* IMPASSE.

— Fig. Position embarrassante, fâcheuse, dont il est impossible ou très difficile de sortir heureusement.

— Jeu. *Faire une impasse.* Au whist, Ne pas lever avec la carte maîtresse de la couleur qui est sur le tapis, mais avec une carte plus basse, pour ne pas affranchir la carte supérieure que peut avoir l'adversaire de droite. On dit : *Impasse au roi, impasse à la dame,* etc., selon la carte dont on se rend maître par cette manœuvre.)

IMPASSIBILITÉ (*in-pa-si* — rad. *impassible*) n. f. Etat de ce qui est soustrait à la souffrance : *L'IMPASSIBILITÉ des corps glorieux.* ‖ Caractère d'une personne impassible : *Conserver son* IMPASSIBILITÉ.

IMPASSIBLE (*in-pa-sibl'* — du lat. *impassibilis,* même sens) adj. Qui ne peut pas s'altérer : *Le diamant est plus* IMPASSIBLE *qu'aucune autre substance.* (Buff.) (Rare.) ‖ Qui n'est pas susceptible de souffrance : *Les corps glorieux sont* IMPASSIBLES.

— Par ext. Qui est insensible ou supérieur à la douleur; qui dénote l'impassibilité : *Une attitude* IMPASSIBLE. ‖ Qui ne se laisse influencer par aucune considération particulière : *Un juge* IMPASSIBLE.

IMPASSIBLEMENT (*in-pa-si*) adv. D'une manière impassible.

IMPASTATION (*in, sta-si-on* — du lat. *in,* dans, et *pasta,* pâte) n. f. Sorte d'enduit, composé de plusieurs substances que l'on pétrit ensemble, et qui durcit au contact de l'air : *Le stuc est une véritable* IMPASTATION.

— Pharm. Opération par laquelle on amène une substance à l'état de pâte pharmaceutique.

IMPATIEMMENT (*in, si-a-man*) adv. Avec impatience : *Attendre* IMPATIEMMENT. ‖ A contre-cœur, avec un sentiment pénible : *L'orgueil des grands supporte* IMPATIEMMENT *la raison des petits.* (Euripide.)

IMPATIENCE (*in, si-anss* — du lat. *impatientia,* même sens) n. f. Manque de patience : *L'IMPATIENCE fait commettre bien des fautes.* ‖ Désir inquiet d'être délivré d'un mal ou mis en possession d'un bien : *L'IMPATIENCE dans l'affliction est le comble de l'affliction.* (Blanchet.)

— Fam. Mouvement nerveux involontaire, que produit une sorte de malaise inquiet : *Avoir des* IMPATIENCES.

IMPATIENS (*in, si-inss*) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille ou tribu des balsaminées.

— ENCYCL. Les *impatiens,* encore appelées *balsamines,* sont des herbes ou sous-arbrisseaux à feuilles alternes, dentées, sans stipules, à fleurs souvent grandes et belles, pourpres, jaunes, roses ou blanches. Ces fleurs sont irrégulières; leur calice se réduit à trois pièces, dont la supérieure se prolonge en un éperon, et le reste de la fleur est pentamère; le fruit est une capsule loculicide à cinq valves, qui s'écartent en s'enroulant avec élasticité dès qu'on y touche (d'où le nom du genre). On en connaît plus de deux cents espèces, la plupart de l'Asie tropicale; une seule appartient à la flore française, c'est l'*impatiens ne me touchez pas* (*impatiens noli tangere*), herbe annuelle, à tige succulente, renflée aux nœuds, à feuilles molles et ovales, à fleurs jaunes, ponctuées de rouge. Au moment où les fleurs de cette plante vont s'épanouir, le pédoncule de l'inflorescence s'infléchit, de manière à venir placer les fleurs sous sa feuille axillante, qui protège le pollen contre la pluie. Très commune dans les lieux humides et couverts, cette espèce est quelquefois cultivée dans les jardins, où on lui préfère généralement l'*impatiens balsamine* ou *balsamine des jardins,* originaire des Indes, qui a fourni un grand nombre de variétés.

Impatiens : *a,* fruit mûr.

IMPATIENT, ENTE (*in, si-an, ant'* — du lat. *impatiens, entis,* même sens) adj. Qui manque de patience : *Les jeunes gens sont* IMPATIENTS. ‖ Qui souffre ou supporte sans résignation : *Il s'élève derrière nous une génération* IMPATIENTE *de tous les jougs.* (Chateaubr.) ‖ Qui désire avec un empressement inquiet : *Candidats* IMPATIENTS.

— Qui trahit l'impatience; qui est inspiré par elle : *Gestes* IMPATIENTS.

— Substantiv. Personne impatiente : *Assemblage d'*IMPATIENTS *qu'il faut accoutumer à la constance.* (Fléch.)

IMPATIENTANT (*in, si-an-tan*), **ANTE** adj. Qui impatiente, qui provoque l'impatience : *Les enfants mal élevés sont* IMPATIENTANTS.

IMPATIENTE (*in, si-ant'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du genre *impatiens.* V. ce mot.

IMPATIENTER (*in, si-an* — rad. *impatient*) v. a. Fatiguer, faire perdre patience à : *IMPATIENTER des spectateurs par un bavardage continuel.*

S'impatienter, v. pr. Perdre patience : *S'IMPATIENTER de ne pas recevoir de nouvelles.*

IMPATRIOTE (*in* — du préf. *im,* et de *patriote*) n. Personne qui n'est pas patriote.

IMPATRIOTISME (*in, tissm'* — rad. *impatriote*) n. m. Absence de patriotisme.

IMPATRONISATION (*in, si-on*) n. f. Action d'impatroniser ou de s'impatroniser.

IMPATRONISER (*in* — du préf. *im,* et de *patron*) v. a. Introduire en maître : *Orgon* AVAIT IMPATRONISÉ *chez lui Tartufe.*

— Fig. Mettre en crédit, faire adopter, introduire : IMPATRONISER *des idées.*

S'impatroniser, v. pr. S'établir, s'imposer en maître.

— Fig. S'introduire, se faire accepter : *Une coutume qui* S'IMPATRONISE.

IMPAVIDE (du lat. *impavidus,* même sens) adj. Inébranlable, intrépide, qui n'a pas peur.

IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ (*Les ruines du monde le frapperont sans l'émouvoir*), pensée d'Horace (*Odes,* III, III, 8), par laquelle il termine sa magnifique description de l'homme intrépide et juste que rien ne peut ébranler. (V. JUSTUM ET TENACEM PROPOSITI VIRUM...)

IMPAYABLE (*in-pè-iabl'* — du préf. *im,* et de *payable*) adj. Qu'on ne saurait payer trop cher, qui est admirable : *Un ouvrier, Un cheval, Un travail* IMPAYABLE.

— Fam. Qui est excessivement ridicule ou plaisant : *Un trait, Un tour* IMPAYABLE.

IMPAYÉ, ÉE (*in-pè-ié*) adj. Qui n'a pas été payé : *Somme* IMPAYÉE. *Effet* IMPAYÉ.

— ENCYCL. Les effets *impayés,* quand ils ne sont pas revêtus de la note « sans frais », doivent être protestés. (V. PROTÊT.) En comptabilité, dans les banques notamment, on ouvre un compte aux effets impayés. Ce compte est débité par le crédit, soit du compte d'ordre (*effets à encaisser*), soit directement par le compte du banquier qui retourne l'effet. Le compte *effets impayés* est ensuite crédité, lors de la sortie des impayés, par le débit des personnes de qui l'on tenait les effets, et à qui on les retourne avec addition des frais occasionnés par le refus de payement.

IMPECCABILITÉ (*in-pè-ka*) n. f. Etat d'une personne impeccable : *L'IMPECCABILITÉ n'appartenait pas aux anges avant la révolte de Lucifer.*

IMPECCABLE (*in-pè-kabl'* — du préf. *im,* et de *peccable*) adj. Théol. Incapable de pécher : *Il n'y a que Dieu qui soit* IMPECCABLE *par nature.* ‖ Par ext. Incapable de faillir.

IMPECCANCE n. f. Syn. de IMPECCABILITÉ.

IMPÉCUNIEUX (*in, ni-eû*), **EUSE** [du préf. *im,* et de *pécunieux*] adj. Qui n'est pas pécunieux, qui a peu d'argent.

IMPÉCUNIOSITÉ (*in* — rad. *impécunieux*) n. f. Manque d'argent.

IMPEDIMENTA (*in-pé, min* — pl. du mot lat. *impedimentum,* même sens; le sing. s'emploie aussi quelquef.) n. m. pl. Charrois qui, tout en étant indispensables au fonctionnement des services de l'armée, n'en contribuent pas moins à l'alourdir, à ralentir sa marche, et constituent pour elle un embarras. ‖ Quelques-uns écrivent IMPÉDIMENTA.

IMPÉDIMENTS (*in, man*) n. m. pl. Traduction française de IMPEDIMENTA.

IMPÉNÉTRABILITÉ (*in* — rad. *impénétrable*) n. f. Propriété de la matière, en vertu de laquelle deux corps ne peuvent pas, en même temps, occuper le même espace : *L'IMPÉNÉTRABILITÉ est essentielle à la matière.*

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être pénétré par l'intelligence, compris, connu : *L'IMPÉNÉTRABILITÉ de l'avenir.*

— ENCYCL. V. MATIÈRE.

IMPÉNÉTRABLE (*in* — lat. *impenetrabilis*) adj. Se dit des choses à travers ou dans lesquelles il est impossible de pénétrer : *Une forêt, Une armure* IMPÉNÉTRABLE.

— Fig. Qui est hors d'atteinte, que l'on ne peut forcer : *Le retranchement* IMPÉNÉTRABLE *de la liberté du cœur.* (Fén.) ‖ Que l'on ne peut connaître, découvrir, deviner; dont il est impossible de pénétrer les pensées, les sentiments.

— Physiq. Qui occupe un espace de façon à en exclure tout autre corps : *La matière est* IMPÉNÉTRABLE.

IMPÉNÉTRABLEMENT (*in*) adv. D'une manière impénétrable : *Garder* IMPÉNÉTRABLEMENT *un secret.*

IMPÉNÉTRÉ, ÉE (*in* — du préf. *im,* et de *pénétré*) adj. Qui n'a pas été pénétré : *Mystère* IMPÉNÉTRÉ.

IMPÉNITENCE (*in, tanss* — rad. *impénitent*) n. f. Etat d'une personne impénitente; endurcissement dans le péché : *Au dernier jour, Dieu confondra votre* IMPÉNITENCE *et vos vaines excuses.* (Boss.) ‖ *Impénitence finale.* V. la part. encycl.

— ENCYCL. Les théologiens catholiques définissent l'*impénitence finale* « l'endurcissement définitif du cœur qui retient un pécheur dans le vice et l'empêche de se repentir ». Ils assignent pour cause à cet endurcissement l'obstination de la volonté humaine, qui s'entête librement dans le mal et repousse, jusqu'à la fin, la grâce de la conversion : mais il n'y faut pas voir un acte positif de Dieu, qui priverait les pécheurs des secours nécessaires pour revenir au bien. L'Eglise enseigne que Dieu veut le salut du pécheur, que jamais la grâce n'est refusée à qui en a besoin et qu'il ne faut jamais désespérer des coupables.

IMPÉNITENT, ENTE (*in, tan, ant'* — du préf. *im,* et de *pénitent*) adj. Qui ne se repent pas de ses péchés : *Pécheur* IMPÉNITENT. ‖ Se dit quelquef. des choses : *Une mort* IMPÉNITENTE.

— Fam. Qui ne se repent pas de ce qu'il a fait : *Un buveur, Un rimeur* IMPÉNITENT.

— Substantiv. : *Les* IMPÉNITENTS.

IMPENNE (*in-pèn'* — du préf. *im,* et de *penna,* plume) adj. Qui a les ailes rudimentaires et dépourvues de rémiges : *Les manchots sont des oiseaux* IMPENNES.

— n. m. pl. Groupe d'oiseaux ayant des ailes rudimentaires, et comprenant les *gorfous, manchots* et genres voisins. — *Un* IMPENNE.

IMPENNÉ, ÉE adj. Linguist. Syn. de IMPENNE.

IMPENSABLE (*in-pan* — du préf. *im,* et de *penser*) adj. Qui ne peut être pensé, ou saisi par la pensée.

IMPENSE (*in-panss* — lat. *impensa;* de *in,* dans, et *pendere,* payer) n. f. Dépense faite pour la conservation, l'amélioration ou l'agrément d'un bien que l'on administre : IMPENSES *nécessaires, utiles, voluptuaires.* (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. Le Code civil, à l'exemple du droit romain, distingue : les *impenses nécessaires,* faites pour la conservation de la chose; les *impenses utiles,* destinées à en augmenter la valeur; les *impenses voluptuaires* ou *de simple agrément,* qui ont pour objet de l'embellir.

On leur applique ordinairement les règles suivantes : Le défendeur qui succombe dans l'action en revendication, ou toute personne qui est obligée de restituer une chose détenue, a toujours le droit de réclamer les impenses nécessaires. Celui qui fait des impenses utiles peut avoir le droit d'enlever les ouvrages faits, s'ils peuvent l'être sans dégradation ; à défaut, il en est dû récompense, jusqu'à concurrence de la plus-value, même au possesseur de mauvaise foi. Quant aux impenses voluptuaires, le remboursement n'en est pas dû au détenteur.

En général, le possesseur d'un immeuble a un droit de rétention pour le garantir du remboursement des impenses ; quelquefois, même, il a un privilège.

IMPÉRANT (*ran* — du lat. *imperare,* commander) adj. ‖ Astrol. *Signes impérants,* Signes qui commandent, déterminent les faits dont ils contiennent les présages. (Ce sont le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion et la Vierge.)

IMPERATA (*in-pé*) n. f. Genre de graminées andropogonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes. ‖ On dit aussi IMPÉRATE.

IMPÉRATIF, IVE (*in* — du lat. *imperativus,* même sens) adj. Impérieux, qui commande, qui a le caractère du commandement : *Prendre un air, un ton* IMPÉRATIF.

— Dr. Se dit des lois, des dispositions qui contiennent

une prescription formelle qu'il n'est pas permis aux personnes intéressées d'éluder, ni au juge de négliger ou de mitiger dans l'application. (Aux dispositions *impératives* on oppose les dispositions *facultatives*, qui ne font qu'ouvrir une faculté) : *Une loi, Une disposition* IMPÉRATIVE.

— Gramm. Qui appartient à l'impératif : *Mode* IMPÉRATIF. *Forme* IMPÉRATIVE. ‖ *Proposition impérative,* Celle dont le verbe est à l'impératif.

— Mor. *Impératif catégorique.* V. CATÉGORIQUE.

— Polit. *Mandat impératif,* Obligation qui serait imposée par les électeurs, au député qu'ils nomment, d'avoir à voter de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées. (La loi du 30 nov. 1875, art. 14, interdit au député d'accepter un tel mandat.)

— n. m. Gramm. Mode et temps du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : *L'*IMPÉRATIF, *en français, n'a ni de première ni de troisième personne du singulier, ni de troisième personne du pluriel.*

— ENCYCL. Gramm. Le mode *impératif* sert à marquer qu'une action est l'objet de notre volonté ou de notre désir, et c'est le ton de la voix, joint à l'ensemble de la phrase, qui distingue l'ordre impérieux du simple souhait : *Sortez, je le veux. Couvrez-vous, je vous prie.* L'importance du ton fait que des substantifs peuvent prendre la valeur d'impératifs. Tels les mots français *Silence! Attention!* etc. La langue indo-européenne primitive semble n'avoir possédé que trois formes d'impératifs, pour les deuxièmes personnes du singulier et du pluriel, et pour la troisième du singulier. Cette dernière, d'où dérive la forme latine en *to*, est sans doute une forme nominale à l'ablatif. Le grec possède l'impératif au présent, à l'aoriste et au parfait. Le latin distingue l'impératif présent, marquant qu'une action doit être exécutée immédiatement, et l'impératif futur, employé dans les textes de lois, et toutes les fois qu'il s'agit d'actions à accomplir éventuellement. Le français n'a conservé que l'impératif présent, en transformant régulièrement la seconde personne du singulier (*chante = canta*) et en empruntant les personnes du pluriel au présent de l'indicatif. Les tournures telles que : *Prendre une cuillerée à bouche; Vendredi chair ne mangeras,* etc., ont la valeur de véritables impératifs.

IMPÉRATIVEMENT (*in*) adv. D'une manière impérative.

IMPÉRATOIRE (*in*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant des plantes vivaces, à racine tubéreuse, des régions centrales et méridionales de l'Europe.

— ENCYCL. Le type de ce genre est l'*impératoire des montagnes,* appelée aussi *benjoin français, autruche, otours,* qui porte de grandes feuilles à trois ou cinq segments dentés, et se termine par une ombelle de fleurs blanches. Sa racine a joui, autrefois, d'une grande réputation en médecine, et son nom rappelle la supériorité et les propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait. Elle entre encore dans la composition de l'eau thériacale, de l'esprit carminatif de Sylvius, etc.

Impératoire : *a,* fleur isolée.

IMPERATOR (*in-pé* — mot lat.) n. m. Proprem., chez les Romains, Chef revêtu de l'*imperium* militaire.

— ENCYCL. L'usage prévalut que le titre d'*imperator* ne fût pris par les généraux qu'après une victoire. Il était décerné soit par les soldats, soit par le sénat. Il était déposé aussitôt après le triomphe. César le garda à perpétuité ; il devint partie intégrante des dénominations impériales, et cessa peu à peu d'être attribué à des particuliers.

IMPERATORIA BREVITAS (*brièveté impériale*) n. f. On désigne ainsi, après Tacite, une brièveté de langage particulière, celle de l'homme qui, investi de la toute-puissance, ne se perd pas en explications oiseuses. (Tacite [*Histoires,* t. I^er^, p. 18] emploie cette expression à propos de Galba, faisant savoir à l'armée qu'il a adopté Pison et qu'il l'associe à l'empire.)

IMPÉRATORIAT (*in, ri-a*) n. m. Titre ou fonction d'*imperator.*

IMPÉRATORINE n. f. Chim. Syn. de PEUCÉDANINE. ‖ On dit aussi IMPÉRATRINE.

IMPÉRATRICE (*in, triss* — du lat. *imperatrix,* même sens) n. f. Femme d'un empereur : *L'*IMPÉRATRICE *Joséphine.* ‖ Princesse qui gouverne un empire : *Victoria, qui fut* IMPÉRATRICE *des Indes.*

— Fig. : *Prendre des airs d'*IMPÉRATRICE.

— Hortic. Variété de prune oblongue.

IMPÉRATRINE n. f. Chim. Syn. de PEUCÉDANINE.

IMPERCEPTIBILITÉ (*in pèr'-sèp'*) n. f. Qualité de ce qui est imperceptible.

IMPERCEPTIBLE (*in-pèr'-sèp'* — du lat. scol. *imperceptibilis,* même sens) adj. Qui échappe à nos sens, à cause de son extrême petitesse ou de son peu d'intensité : *Un point, Un son* IMPERCEPTIBLE.

— Par exagér. Qui est relativement très petit, à peine perceptible : *Un* IMPERCEPTIBLE *sourire.*

— Fig. Qui échappe à notre attention, à notre esprit : *La marche de la nature se fait par des degrés nuancés et souvent* IMPERCEPTIBLES. (Buff.)

IMPERCEPTIBLEMENT (*in-pèr'-sèp'*) adv. D'une manière imperceptible ; par une progression très lente : *On se modèle* IMPERCEPTIBLEMENT *sur ceux que l'on fréquente.*

IMPERDABLE (*in-pèr'* — du préf. *im,* et de *perdable*) adj. Qu'on ne saurait perdre, qu'on gagnera inévitablement : *Un procès, Une partie* IMPERDABLE.

IMPERFECTIBILITÉ (*in-pèr'-fèk'*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas perfectible.

IMPERFECTIBLE (*in-pèr'-fèk'* — du préf. *im,* et de *perfectible*) adj. Qui n'est pas perfectible.

IMPERFECTIBLEMENT (*in-pèr'-fèk'*) adv. Sans perfectionnement possible.

IMPERFECTION (*in-pèr-fè-ksi* — du lat. *imperfectio,* même sens) n. f. Etat de ce qui est inachevé : *L'*IMPERFECTION *d'un édifice.* ‖ Etat de ce qui n'est pas complet. (Autref., au plur., Feuilles imprimées ne suffisant pas pour former un exemplaire complet.) ‖ Etat de ce qui n'est pas parfait, et, par ext., Défaut, vice : *Les* IMPERFECTIONS *de l'enfance deviennent les vices de l'âge mûr.* (Belouino.

— SYN. **Défaut, défectuosité,** etc. V. DÉFAUT.

IMPERFECTIONNÉ, ÉE (*in-pèr'-fèk'-si-o-né* — du préf. *im,* et de *perfectionné*) adj. Qui n'est point perfectionné.

IMPERFORATION (*in-pèr', si-on* — du préf. *im,* et de *perforation*) n. f. Occlusion congénitale complète d'un orifice ou d'un conduit naturel. ‖ Syn. ATRÉSIE.

— ENCYCL. Anat. L'imperforation est due, soit à la persistance accidentelle d'une membrane qui, aux premiers mois de la gestation, ferme l'ouverture des organes destinés à communiquer avec l'extérieur, soit à une oblitération profonde de ces organes. Les imperforations de la bouche, du nez, des oreilles, de la pupille appartiennent à la première de ces variétés. Les autres variétés d'imperforation se rencontrent au prépuce, à l'urètre, à l'anus, au vagin, au mamelon.

Le traitement consiste ordinairement en une incision cruciale de la membrane obturatrice avec excision des lambeaux, et, s'il y a lieu, en une pénétration plus profonde du bistouri.

IMPERFORÉ, ÉE (*in-pèr'* — du préf. *im,* et de *perforer*) adj. Qui présente une occlusion anormale : *Anus* IMPERFORÉ.

— n. m. pl. Groupe de foraminifères, comprenant les réticulariés, dont la coquille ne présente pas de pores. — *Un* IMPERFORÉ.

— ENCYCL. Les *imperforés* sont des animaux minuscules, presque tous marins ; on a réparti leurs nombreuses espèces en trois familles : *gromiidés, miliolidés, lituolidés.* Ces foraminifères diffèrent des perforés par l'absence de pores ; leur coquille possède une large ouverture parfois disposée en crible, d'où sortent les pseudopodes.

IMPERIA, courtisane italienne, qui jouit d'une grande célébrité à Rome sous les pontificats de Jules II et de Léon X, née en 1455, morte vers 1511. Le prélat Sadolet la célébra dans ses ouvrages. A une beauté éclatante elle joignait un esprit très cultivé. Elle fut enterrée en grande pompe dans l'église de Saint-Grégoire.

IMPÉRIAL, ALE, AUX (*in* — du lat. *imperialis,* même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport à un empire, à un empereur : *Couronne* IMPÉRIALE. *Dignité* IMPÉRIALE.

— Antiq. *Papyrus impérial,* Papyrus d'excellente qualité, employé dans les chancelleries des rois d'Egypte et des empereurs romains.

— Arboric. *Prune impériale,* Variété de grosse prune allongée et de couleur brune ou violette.

— Blas. *Aigle impériale,* Aigle de l'Empire. ‖ Aigle à deux têtes qui figurait dans les armes de l'Allemagne, et qu'on voit aujourd'hui dans celles de l'Autriche. (V. AIGLE.) ‖ *Couronne impériale,* Espèce de mitre abaissée et surmontée d'un globe et d'une croix.

Couronne impériale.

— Comm. *Eau impériale,* Eau-de-vie qu'on distillait sur des plantes aromatiques. ‖ *Serge impériale,* Serge de laine fine. ‖ *Vache impériale,* Ancienne sorte de cuir.

— Hist. *Villes impériales,* Nom donné, dans l'ancien empire germanique, aux villes ayant une administration particulière et ne relevant que de l'empereur. ‖ *Impériaux,* n. m. pl. Soldats des empereurs d'Allemagne, qu'on appela ainsi de la fin du XV^e^ siècle jusqu'en 1806 : *Repousser les* IMPÉRIAUX.

— Numism. *Médailles impériales* ou *Impériales,* Celles qui ont été frappées sous les empereurs romains.

— Pharm. *Pierre impériale,* Opiat pour les dents, composé de salpêtre, d'alun de roche et de soufre.

— ENCYCL. Hist. Dans les diètes, les *villes impériales* formaient le *Banc du Rhin* (Aix-la-Chapelle, Brême, Cologne, Dortmund, Francfort-sur-le-Mein, Gelnhausen, Goslar, Lubeck, Mayence, Mulhausen, Nordhausen, Wetzlar, Worms) et le *Banc de Souabe* (Augsbourg, Aalen, Buchau, Donauwerth, Eslingen, Gemond, Halle, Heilbronn, Kauffbeuren, Ravensburg, Reutlingen, Rothenburg, Rothweil, Schweinfurt, Ulm, Uberlingen, Wangen, Weil, Weissembourg, Wimpfen, Windsheim, Zell).

Impériale de lit (XVI^e^ s.).

IMPÉRIALE (*in* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Dais en forme de couronne impériale, surmontant le ciel d'un lit à colonnes. ‖ Par ext. Couronnement en dôme d'un lit ou d'un carrosse ; étage supérieur d'un omnibus, d'un tramway, d'un wagon.

— Coupe de barbe : *Une* IMPÉRIALE *bien fournie.* V. BARBE.

— Bot. Nom vulgaire d'une belle espèce de fritillaire.

— Constr. *Comble en impériale,* Sorte de dôme en forme de talon renversé. ‖ On dit également IMPÉRIAL n. m.

— Jeu. *Impériale* ou adjectiv. *Série impériale,* Série de l'as, du roi, de la dame, du valet de même couleur. ‖ Jeu de carte. (V. la partie encycl.). ‖ Au billard, au jeu de la poule à cinq quilles, *faire impériale,* c'est abattre les quatre quilles blanches. (On dit aussi ROYALE.)

Impériale (barbe).

— Mar. anc. Dessus d'une tente. ‖ Tillac d'une galère.

— Métrol. Nom donné autrefois, dans les Flandres, à une pièce d'or qui se frappait dans cette contrée et dont le poids atteignait 4 deniers et 4 grains. ‖ Monnaie d'or de Russie, de valeur diverse, selon les époques.

— ENCYCL. Jeux. L'*impériale* se joue ordinairement à deux et avec un jeu de piquet. Le roi est la plus forte carte, puis viennent la dame, le valet, l'as, le dix, etc. Chaque joueur reçoit douze cartes, et la vingt-cinquième détermine l'atout. On appelle *honneurs* ou *cartes marquantes* le roi, la dame, le valet, l'as et le sept d'atout. Si la carte retournée est l'une d'elles, le donneur gagne un jeton. Lorsqu'il tourne d'un roi ou d'un as, s'il a le sept de même couleur, il peut l'échanger contre la retourne.

La donne terminée, le premier en cartes annonce son plus haut point dans une couleur quelconque, comme au piquet. L'as, dans le point, compte pour onze.

Le point réglé et montré, chacun annonce et montre les impériales qu'il peut avoir dans son jeu, et qui sont les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre as, les quatre sept ou une quatrième majeure. Chaque impériale vaut une fiche, et l'adversaire est tenu de démarquer les jetons qu'il possède, excepté celui de la retourne, à moins qu'il ne possède lui-même une impériale. Le joueur dont le jeu se compose de cartes blanches compte deux impériales, qui priment toutes les autres, mais l'adversaire ne démarque pas. De plus, si ce dernier a des impériales, il les compte sans faire démarquer lui-même les jetons du joueur qui a l'impériale blanche. Seulement, le coup ne se joue pas, et la main passe comme si l'on avait joué. Si, dans les cartes blanches, il se rencontre une impériale d'as ou de sept, cette impériale se marque en sus des deux impériales blanches, et l'adversaire ne démarque pas, même quand il n'a aucune impériale à opposer. Le règlement des impériales terminé, le premier en cartes joue telle carte que bon lui semble. L'adversaire est obligé de fournir de la couleur demandée, ou, s'il n'en a pas, de couper. Toute carte marquante jouée compte pour un jeton à celui qui la garde. Chaque levée en sus de six vaut également un jeton. Six de ces jetons forment une impériale, que l'on marque avec une fiche, en retirant les jetons que l'on a et en faisant démarquer ceux que l'adversaire possède. Si l'on parvient à faire toutes les levées, on marque deux impériales, et l'adversaire démarque ses jetons. La partie est gagnée par le joueur qui a le premier le nombre d'impériales convenu à l'avance.

L'impériale se joue quelquefois à trois, en ajoutant les six aux trente-deux cartes ; ces six prennent rang parmi les honneurs. Il n'y a point de talon, et le premier en cartes est tenu de commencer par un atout. On peut encore jouer à quatre, en donnant huit cartes à chaque joueur la dernière marquant l'atout. Ajoutons aux règles précédentes qu'on est libre d'accuser et de montrer, avant ou après le point, les impériales que l'on a dans son jeu ; mais, si l'on a déjà joué, ne serait-ce qu'une seule carte, on ne peut plus le faire. Enfin, quand un joueur, dans le courant du coup, demande à l'adversaire combien il lui reste de cartes au point, ce dernier est tenu de le lui dire.

IMPÉRIAL (CANAL) ou *Grand Canal,* ou *Jun-Ho* (« Rivière de transport »), grand canal de l'empire chinois. Il permet de traverser par eau la Chine proprement dite, du nord au sud, de Pékin à Canton. Sa longueur totale serait d'environ 2.700 kilom. C'est une succession de rivières canalisées, que réunissent des canaux particuliers. Le Jun-Ho part de Tien-Tsin, sur le Peï-Ho, emprunte le lit du Veï-Ho, coupe le Hoang-Ho en amont de Tsi-Nan, suit, sur la frontière du Chan-Toung, la dépression où coulait, jusqu'en 1850, le Hoang-Ho, emprunte le cours du Yi-Ho, et atteint le Yang-Tsé-Kiang à Tchin-Kiang. D'ici, une de ses branches se continue, au S.-E., par Sou-Tchéou, jusqu'à Hang-Tchéou-Fou, au fond du golfe du même nom (mer Orientale). Pour atteindre par eau Canton, il faut, de Tchin-Kiang, remonter le Yang-Tsé-Kiang jusqu'à Yo-Tchéou, confluent du Siang-Kiang, remonter cette rivière, qu'un canal unit à Koeï-Lin, sur le Koei, affluent du Si-Kiang, ou Rivière de Canton. Cette immense voie navigable, dont la construction fut entreprise pour amener dans la capitale les grains et autres tributs en nature, fut commencée sous les Han, dans le II^e^ siècle avant notre ère ; elle a été achevée presque de nos jours. Mal entretenue, elle a perdu de son importance commerciale.

IMPÉRIALEMENT (*in*) adv. D'une manière impériale, digne d'un empereur.

IMPERIALI-LERCARI (Francesco Maria), doge de Gênes, de 1683 à 1685. En 1684, Louis XIV envoya devant Gênes une flotte commandée par Duquesne, qui offrit la paix aux Génois s'ils voulaient rompre leur alliance avec l'Espagne. Le sénat refusa, et la ville fut bombardée. Malgré les efforts des Espagnols, un arrangement fut signé à Versailles, en 1685, et le doge dut venir en personne à Versailles, malgré la loi qui lui interdisait de sortir de Gênes, et exprima au roi les regrets de la République. Il fut magnifiquement reçu, et, comme on lui demandait, lors de son départ, ce qu'il avait vu en France de plus extraordinaire : « C'est, répondit-il, de m'y voir. »

IMPÉRIALISME (*in, lissm'*) n. m. Opinion favorable au régime impérial. ‖ Doctrine politique visant à resserrer les liens qui unissent l'Angleterre à ses colonies et à l'expansion de la puissance britannique.

— ENCYCL. L'*impérialisme* est sorti d'une réaction contre la tendance au « laisser faire » en matière économique et coloniale qui avait prévalu dans le Royaume-Uni, à partir de 1850, sous l'influence de Cobden, de Bright et de la célèbre Ligue de Manchester. Les causes de cette réaction, qui s'est produite vers 1880, sont d'ordre politique, économique, et aussi littéraire et sentimental. Les précurseurs de l'impérialisme furent sir Charles Dilke et Seeley avec leurs ouvrages : *Greater Britain* (1868), et *the Expansion of England* (1878), et, dans le domaine de la politique positive, Disraeli. En 1884, se forma l'*Imperial Federation League* et, le 4 avril 1887, à l'occasion du premier jubilé de la reine Victoria, une conférence des ministres coloniaux eut lieu à Londres. De cette conférence sortit l'*Imperial Defence Act* de 1888, qui prévoyait l'entretien à frais communs d'une petite escadre dans les eaux australiennes. Une conférence intercoloniale se réunit à Ottawa, en 1894, pour étudier un programme d'entente commerciale panbritannique ; elle n'aboutit à aucun résultat. En 1897, lors du second jubilé de la reine Victoria, Chamberlain, ministre des colonies, soumit la question d'une fédération commerciale aux premiers ministres coloniaux, mais sans succès. L'impérialisme a eu seulement pour effet de créer en apparence un lien plus étroit entre l'Angleterre et les communautés politiques issues d'elles.

IMPÉRIALISTE (*in, lisst'*) adj. Favorable au régime impérial : *Opinions, Tendances* IMPÉRIALISTES.

— Substantiv. : *Un* IMPÉRIALISTE.

IMPÉRIAUX n. m. pl. Hist. V. IMPÉRIAL. (Hist.)

IMPÉRIEUSEMENT (in) adv. D'une manière impérieuse.

IMPÉRIEUX (in, ri-eû), **EUSE** (du lat. *imperiosus*, même sens) adj. Hautain, altier, plein de morgue : qui commande avec hauteur : *Un homme, Un ton* IMPÉRIEUX.
— Fig. Pressant, irrésistible : *Une nécessité* IMPÉRIEUSE.
— SYN. Altier, dédaigneux, fier, haut, hautain. V. ALTIER. — Absolu. V. ABSOLU.

IMPÉRIOSITÉ (in) n. f. Caractère impérieux.

IMPÉRISSABLE (in, ri-sabl' — du préf. *im*, et de *périssable*) adj. Qui ne peut périr : *La nature reste immuable et* IMPÉRISSABLE. (Marmontel.)
— Par exagér. Qui dure très longtemps : *Gloire* IMPÉRISSABLE. *Monument* IMPÉRISSABLE.

IMPÉRISSABLEMENT (in, ri-sa) adv. D'une manière impérissable.

IMPÉRITIE (in, sî — lat. *imperitia*) n. f. Inhabileté ; défaut d'expérience : *L'*IMPÉRITIE *des gouvernants fait le malheur des gouvernés.*
— SYN. Gaucherie, inhabileté, etc. V. GAUCHERIE.

IMPERIUM (in-pé-ri-om' — mot lat. signif. *pouvoir*) n. m. Nom donné, à Rome, à l'autorité la plus haute que pouvaient exercer les magistrats : *Les rois avaient seuls, à l'origine,* l'IMPERIUM.
— ENCYCL. Hist. Le mot de *imperium* désigne la puissance publique sous ses formes diverses et dans son sens le plus large. L'imperium des rois, d'origine à la fois religieuse et politique, était, en fait, à peu près absolu ; la *provocatio ad populum*, ou appel au peuple, restant exceptionnelle. L'imperium des consuls est, dans son essence, le même que celui des rois, mais il est limité dans la pratique par l'*intercessio* des tribuns, l'accord obligatoire entre les deux collègues, la nécessité de l'appel au peuple pour les causes capitales, enfin par son caractère temporaire. On distingue l'*imperium domi*, que nous venons de qualifier, de l'*imperium militiæ*, qui représente hors de Rome les droits illimités du chef militaire. Les nécessités de la conquête romaine amenèrent, par la suite, les Romains à donner l'imperium d'abord aux préteurs, puis aux promagistrats chargés de gouverner les provinces ; et la réunion sur la même tête de toutes les formes d'imperium, à titre permanent, mais non héréditaire, constitua le pouvoir impérial.

IMPERIUM IN IMPERIO (*un Etat dans l'Etat*), locution latine qu'on emploie pour faire entendre qu'une autorité, qui devrait être générale et unique, est contrecarrée par une autorité particulière, qui refuse de la reconnaître.

IMPERMANENCE (in-pèr', nanss — rad. *impermanent*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas permanent.

IMPERMANENT, ENTE (in-pèr', nan, ant' — du préf. *im*, et de *permanent*) adj. Qui n'est pas permanent.

IMPERMÉABILISATION (in-pèr', si-on — rad. *imperméabiliser*) n. f. Opération ayant pour but de rendre certains objets inaccessibles à l'action pénétrante de l'eau.
— ENCYCL. On obtient l'*imperméabilisation* des tissus en immergeant l'étoffe dans un bain de sulfate d'alumine ou dans une solution de sulfate de cuivre ou de fer, soit par juxtaposition de couches minces de caoutchouc, ou par application de certains vernis. Quant aux cordages, on les imperméabilise par le goudronnage.

IMPERMÉABILISER (in-pèr') v. a. Rendre imperméable : IMPERMÉABILISER *des tissus, des cuirs.*

IMPERMÉABILITÉ (in) n. f. Etat, qualité de ce qui est imperméable : *L'*IMPERMÉABILITÉ *d'un tissu.*

IMPERMÉABLE (in — du lat. *impermeabilis*, même sens) adj. Qui ne se laisse pas traverser : *Manteau* IMPERMÉABLE. *Les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend* IMPERMÉABLES. Buff.

IMPERMÉABLEMENT (in) adv. D'une manière imperméable.

IMPERMUTABILITÉ (in-pèr') n. f. Caractère de ce qui est impermutable : *L'*IMPERMUTABILITÉ *de certaines créances.*

IMPERMUTABLE (in-pèr' — du préf. *im*, et de *permutable*) adj. Qui ne peut être permuté : *Valeurs* IMPERMUTABLES.

IMPERSCRUTABLE (in-pèr'-skru — du préf. *im*, et de *perscruter*) adj. Qui ne peut être perscruté.

IMPERSÉCUTÉ, ÉE (in-pèr' — du préf. *im*, et de *persécuté*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été persécuté.

IMPERSÉVÉRANCE (in-pèr', ranss — rad. *impersévérant*) n. f. Défaut de persévérance.

IMPERSÉVÉRANT (in-pèr', ran), **ANTE** adj. Qui n'est pas persévérant.

IMPERSONNALITÉ (in-pèr-so-na) n. f. Caractère de ce qui est impersonnel : *L'*IMPERSONNALITÉ *de la raison, d'un verbe.*

IMPERSONNEL, ELLE (in-pèr'-so-nèl' — du préf. *im*, et de *personnel*) adj. Qui n'a pas de personnalité, qui n'existe pas comme personne : *Certains philosophes font Dieu* IMPERSONNEL.
— Qui n'a pas d'originalité : *Un style* IMPERSONNEL.
— Qui n'appartient ou qui ne s'applique à personne en propre : *Il y a dans la poésie quelque chose d'*IMPERSONNEL *qui n'appartient qu'à l'humanité et à Dieu.* (A. Esquiros.)
— Gramm. Se dit d'un verbe employé à la troisième personne du singulier seulement, sans relation avec un sujet déterminé : *Il pleut, il neige, il faut, il est, il y a*, sont des verbes impersonnels. (On dit plus généralement, aujourd'hui, *unipersonnel*.) || Se dit des modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes, tels que l'infinitif et le participe : *Les modes* IMPERSONNELS.

IMPERSONNELLEMENT (in-pèr'-so-nè-le) adv. D'une manière impersonnelle, indépendante de la personne : *La raison juge* IMPERSONNELLEMENT.
— Gramm. Comme verbe impersonnel, avec la forme impersonnelle : *Les verbes* être *et* avoir *peuvent être employés* IMPERSONNELLEMENT.

IMPERSPIRABLE (in-pèr'-spi — du préf. *im*, et de *perspirable*) adj. Qui n'est pas perspirable.

IMPERSUADÉ, ÉE (in-pèr' — du préf. *im*, et de *persuadé*) adj. Qui n'est pas persuadé.

IMPERSUASIBLE (in-pèr' — du préf. *im*, et de *persuasible*) adj. Qui ne peut être persuadé.

IMPERTINEMMENT (in-pèr'-ti-na-man) adv. D'une façon impertinente.

IMPERTINENCE (in-pèr', nanss) n. f. Caractère de ce qui est déplacé, sot ou impertinent : *L'*IMPERTINENCE *d'un raisonnement.* (Vx.) || Par ext. Parole ou action déplacée ou irrévérente : *Dire, Commettre des* IMPERTINENCES.

IMPERTINENT, ENTE (in-pèr', nan, ant' — du lat. *impertinens, entis*, qui n'a pas rapport à) adj. Incompétent, déplacé, sot, extravagant : *Théorie* IMPERTINENTE. || Irrévérencieux, fat, outrecuidant : *Des manières* IMPERTINENTES.
— Dr. Qui n'appartient pas, qui ne se rapporte pas à la cause : *Fait, Article* IMPERTINENT.
— Substantiv. Personne impertinente, insolente, outrecuidante : *Faire taire un* IMPERTINENT.
— SYN. **Impertinent, insolent.** Le second est beaucoup plus fort que le premier. L'*impertinent* nous agace, nous choque, mais il ne nous insulte pas nécessairement ; l'*insolent*, au contraire, met en jeu notre honneur, notre dignité. A la rigueur, l'impertinent peut trouver grâce, s'il est spirituel ou aimable ; l'insolent montre toujours une certaine violence et quelque grossièreté.

IMPERTURBABILITÉ (in-pèr') n. f. Etat, caractère de ce qui est imperturbable, d'une personne imperturbable : *Saint Clément voulait élever les parfaits à l'apathie, c'est-à-dire à l'*IMPERTURBABILITÉ. (Boss.)

IMPERTURBABLE (in-pèr' — du lat. *imperturbabilis*, même sens) adj. Que rien n'ébranle, ne trouble, n'émeut, ne dérange : *Un sérieux* IMPERTURBABLE.

IMPERTURBABLEMENT (in-pèr') adv. D'une manière imperturbable.

IMPESÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *pesé*) adj. Qui n'a point été pesé.

IMPÉTIGINEUX (in, ji-neû), **EUSE** adj. Méd. Qui ressemble ou qui a les caractères de l'impétigo.

IMPÉTIGO (in — du lat. *impetigo*; de *impetere*, attaquer) n. m. Dermatose auto-inoculable, qui donne lieu à la formation de vésico-pustules formant des croûtes épaisses, jaunâtres, et guérissant sans laisser de cicatrices.
— ENCYCL. Méd. L'*impétigo* s'attaque soit aux petits enfants, principalement à l'époque de l'éruption dentaire, soit aux jeunes gens, au moment de la puberté, soit aux individus lymphatiques ou scrofuleux, à propos d'un excès de nourriture ou de boisson.
On distingue plusieurs formes d'impétigo ; la plus commune est l'*impétigo larvé*, connu, chez les enfants, sous le nom de *croûte de lait*, ou *de gourme*, qui occupe le cou, la face, les oreilles et la nuque ; viennent ensuite : l'*impétigo figuré*, en plaques arrondies, circonscrites ; cette forme prurigineuse occupe surtout le front, les joues, les lèvres ; l'*impétigo disséminé* donne lieu à des démangeaisons vives ; les plaques, irrégulières, occupent surtout les membres inférieurs ou les mains ; l'*impétigo érysipélateux*, à plaques érythémateuses très étendues, sur lesquelles se développent ultérieurement les pustules ; l'*impétigo scabieux*, enfin, en croûtes épaisses, brunâtres, inégales, qui s'observent surtout aux jambes et sur les orteils des individus très affaiblis. L'*impétigo rongeant* n'est qu'une syphilide ulcéreuse, et l'*impétigo granulé*, l'éruption du cuir chevelu causée par la présence des poux.
Le meilleur moyen prophylactique et curatif contre l'impétigo est l'hygiène, la propreté. Aussi suffit-il de recourir aux lotions avec de l'eau amidonnée, ou mieux boriquée chaude, répétées plusieurs fois par jour. Les cataplasmes, les pommades sont loin de donner des résultats aussi favorables. Chez les scrofuleux et les lymphatiques, on doit adjoindre la médication même qui convient à l'état général du malade.
— Art vétér. L'*impétigo* affecte les jeunes chiens et quelquefois les jeunes chats, et même les jeunes chevaux. Il est caractérisée par une éruption pustuleuse, dont la sécrétion se convertit en croûtes jaunâtres et noirâtres.
Le traitement externe consiste en bains ou lotions sulfureuses (barège artificiel), ou en lotions d'une solution de sulfate de zinc et sulfate de cuivre à 1 pour 300 d'eau.
Le traitement interne consistera en une potion à base d'arséniate de soude (4 à 5 milligr. par jour pour le chien et 1 gramme pour le cheval). L'huile de foie de morue est aussi très utile pour le chien, à la dose d'une cuillerée par jour, ainsi qu'un régime fortement azoté.

IMPÉTRABILITÉ (in) n. f. Qualité de ce qui est impétrable.

IMPÉTRABLE (in) adj. Qu'on peut impétrer : *Bénéfices vacants et* IMPÉTRABLES.

IMPÉTRANT (in, tran), **ANTE** [rad. *impétrer*] adj. Se dit de la personne qui obtient de l'autorité ou de la justice ce qu'elle avait demandé par requête : *La partie* IMPÉTRANTE. || Substantiv. : *Les diplômes universitaires portent la signature de l'*IMPÉTRANT.

IMPÉTRATION (in, si-on) n. f. Action d'impétrer : IMPÉTRATION *d'une grâce.*

IMPÉTRER (in — du lat. *impetrare*, accorder, obtenir. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'impètre. Qu'ils impètrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'impétrerai. Ils impétreraient*) v. a. Obtenir à la suite d'une supplique, d'une requête : IMPÉTRER *des lettres de grâce.*

IMPÉTUEUSEMENT (in) adv. D'une manière impétueuse, avec impétuosité.

IMPÉTUEUX (in, tu-eû), **EUSE** (du lat. *impetuosus*, même sens) adj. Qui se meut d'un mouvement rapide et violent : *Des vents, Des torrents* IMPÉTUEUX.
— Fig. Emporté, fougueux, véhément : *Un homme, Un caractère* IMPÉTUEUX. *Une éloquence* IMPÉTUEUSE.
— SYN. Emporté, fougueux. V. EMPORTÉ, ÉE.

IMPÉTUOSITÉ (in) n. f. Caractère, nature de ce qui est impétueux : *L'*IMPÉTUOSITÉ *de la tempête, d'une attaque.*
— Fig. Fougue, vivacité extrême : *L'*IMPÉTUOSITÉ *d'un caractère, d'une passion.*

IMPEUPLÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *peuplé*) adj. Qui n'est pas peuplé.

IMPEY (in-pè) n. m. Espèce de lophophore (*lophophorus impeyanus*), répandu dans l'Himalaya.

IMPHY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 10 kilom. de Nevers, au confluent de la Loire et de l'Ixeure ; 2.476 hab. (*Imphytois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Industrie métallurgique. Château bâti sous Louis XIV ; peulven.

IMPIE (in-pî — du lat. *impius*, même sens) adj. Qui n'a pas de religion, qui montre du mépris pour les choses de la religion : *Un homme, Une secte* IMPIE. || Qui marque ce mépris : *Des discours, Des ouvrages* IMPIES. || Qui appartient à l'impie : *Une bouche* IMPIE. *Des mains* IMPIES.
— Par anal. Qui outrage la morale, la justice : *L'obéissance passive, commandée d'une manière absolue, est une doctrine avilissante et* IMPIE. (Géruzez.)
— Substantiv. Personne impie : *Voulez-vous faire des* IMPIES *et des hypocrites ? montrez-vous fanatiques et intolérants.* (Chateaubr.)
— SYN. **Impie, incrédule, irréligieux.** L'*incrédule* n'a pas de croyances ; l'*impie* en a peut-être, mais il insulte à la divinité ; l'homme *irréligieux* peut n'être ni incrédule, ni impie, mais il rejette les pratiques du culte.

IMPIE (in-pi) n. f. Bot. Ancien nom de la cotonnière ou gnaphale commune.

IMPIÉTÉ (in) n. f. Mépris pour les choses de la religion ; caractère de ce qui est impie : *Accuser un livre d'*IMPIÉTÉ. || Acte ou parole impie : *Commettre des* IMPIÉTÉS.
— Par anal. Mépris des choses qui méritent un grand respect : *L'*IMPIÉTÉ *d'un fils ingrat.*

IMPIEUSEMENT (in) adv. D'une manière impie.

IMPITIÉ (in — du préf. *im*, et de *pitié*) n. f. Défaut de pitié.

IMPITOYABLE (in — du préf. *im*, et de *pitoyable*) adj. Qui n'a pas de pitié, qui est inaccessible à la pitié : *Un maître, Un critique* IMPITOYABLE.
— Fig. Se dit, par métaphore, des choses auxquelles on attribue une rigueur inflexible : *La mer* IMPITOYABLE.
— Fam. Que rien ne peut arrêter : *Un bavard* IMPITOYABLE.

Impitoyable (PARLEMENT), nom donné au Parlement anglais qui siégea de 1386 à 1388, et qui punit sans pitié les jeunes débauchés dont Richard II avait fait ses premiers favoris. V. RICHARD II.

IMPITOYABLEMENT (in) adv. D'une manière impitoyable.

IMPLACABILITÉ (in) n. f. Caractère de ce qui est implacable : *L'*IMPLACABILITÉ *ne convient à personne.*

IMPLACABLE (in — du lat. *implacabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être apaisé : *Ennemi, Haine* IMPLACABLE.
— Fig. Irrésistible, impossible à guérir, à corriger, à adoucir : *Un sort* IMPLACABLE. *Un soleil* IMPLACABLE.

IMPLACABLEMENT (in) adv. D'une manière implacable.

IMPLACENTAIRE (sin-tèr' — du préf. *in*, et de *placenta*) adj. Qui est dépourvu de placenta : *Mammifère* IMPLACENTAIRE.
— n. m. pl. Groupe de mammifères ne possédant pas de placenta, comme les *marsupiaux* et les *monotrèmes*. — *Un* IMPLACENTAIRE.

IMPLANTATION (in, si-on) n. f. Action d'implanter.
— Tératol. Union de deux corps, l'un parfait, l'autre imparfait, qui sont comme implantés l'un dans l'autre.

IMPLANTER (in — du préf. *im*, et de *planter*) v. a. Insérer, ficher, fixer, planter dans : *Certains végétaux* IMPLANTENT *leurs racines à une profondeur considérable.*
— Fig. Etablir, fixer, introduire : IMPLANTER *de nouveaux usages.*
S'implanter, v. pr. Etre implanté, fixé.
— Fig. S'établir, se fixer.

IMPLEURÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *pleuré*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été pleuré.

IMPLEXE (in-plèks — du lat. *implexus*, compliqué) adj. Se dit des ouvrages littéraires, dramatiques, où les accidents sont nombreux et compliqués : *Aristote divise les fables en* SIMPLES *et en* IMPLEXES. (Marmontel.)

IMPLIABLE (in — du préf. *im*, et de *pliable*) adj. Qui ne peut être plié : *La surface d'une sphère est* IMPLIABLE.

IMPLICANCE n. f. Philos. V. IMPLICATION.

IMPLICATION (in, si-on) n. f. Dr. Action d'impliquer une personne dans une poursuite ; état d'une personne impliquée dans un procès : *L'*IMPLICATION *dans une affaire criminelle rend incapable de posséder un bénéfice.* (La forme IMPLICANCE se trouve dans Descartes.)
— Logiq. Etat de ce qui implique contradiction.

IMPLICITE (in, sit' — du lat. *implicitus*, même sens) adj. Qui n'est pas formel, mais contenu d'une manière virtuelle dans un fait ou une proposition : *Une condition* IMPLICITE.
— Qui s'accorde, se donne sans examen préalable : *J'ai une foi* IMPLICITE *en tout ce qu'il dit.*
— *Volonté implicite*, Celle qui se manifeste plutôt par des actes que par des paroles positives.
— Gramm. *Proposition implicite*, Celle dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme, comme *soit! bon! venez.*
— Mathém. *Fonction implicite.* V. FONCTION.

IMPLICITEMENT (in, si) adv. D'une manière implicite.

IMPLIQUER (in, ké — du lat. *implicare*, même sens) v. a. Engager dans quelque chose ; comprendre nommément avec d'autres : IMPLIQUER *quelqu'un dans un procès.*
— Fig. Contenir virtuellement, supposer : *L'idée d'effet* IMPLIQUE *celle de cause.*
— Logiq. Elliptiquem. *Impliquer*, Impliquer contradiction : *Ces deux propositions* IMPLIQUENT. || Impers. : IL IMPLIQUE *de soutenir que.*
Impliqué, ée part. pass. Enchevêtré, compliqué : *Des preuves* IMPLIQUÉES. (Pascal.) [Vx.]
S'impliquer, v. pr. S'embarrasser : *Nous* NOUS IMPLIQUONS *toujours davantage.* (Malh.)

IMPLORABLE (in) adj. Qu'on peut implorer, qui se laisse implorer.

IMPLORANT (in, ran), **ANTE** adj. Qui implore, qui a le ton de l'imploration.

IMPLORATEUR, TRICE (in) n. Personne qui implore. || On a dit aussi quelquef. au masc. IMPLOREUR.

IMPLORATION (*in-plo, si-on*) n. f. Action d'implorer. — Dr. can. Acte par lequel la justice ecclésiastique requiert l'aide du bras séculier, pour faire mettre à exécution les sentences de ses tribunaux.

IMPLORER (*in* — du lat. *implorare*, même sens) v. a. Supplier avec larmes, avec instance et humilité : IMPLORER *le Tout-Puissant, un vainqueur*. ‖ Demander avec instance et humilité : IMPLORER *la piété, le pardon*. — Dr. can. *Implorer le bras séculier*, Demander aux juges séculiers la punition des hérétiques condamnés par les tribunaux ecclésiastiques.

— SYN. **Conjurer, invoquer**, etc. V. CONJURER.

IMPLOREUR n. m. Linguist. Syn. de IMPLORATEUR.

IMPLOYABLE (*in-ploi-iabl'* — du préf. *im*, et de *ployable*) adj. Qui ne peut être ployé.

IMPLUVIUM (*in, vi-om'* — mot lat. formé de *in*, dans, et de *pluere*, pleuvoir) n. m. Espace découvert et libre, dans les maisons romaines, au milieu de l'atrium, et qui contenait un bassin carré où se réunissaient les eaux de pluie. ‖ Bassin luimême, suivant quelques archéologues.

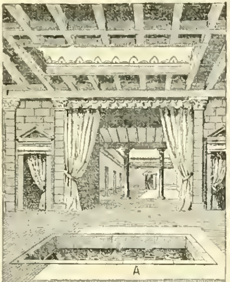

A, impluvium romain.

IMPOÉTIQUE (*in, tik'* — du préf. *im*, et de *poétique*) adj. Qui n'est pas poétique.

IMPOÉTIQUEMENT (*in, ke* — rad. *impoétique*) adv. Sans poésie.

IMPOLARISABLE (*in* — du préf. *im*, et de *polarisable*) adj. Qui ne peut être polarisé.

IMPOLI, IE (*in* — du préf. *im*, et de *poli*) adj. Qui n'a pas de politesse, qui manque à la politesse : *Un jeune homme. Un langage* IMPOLI. ‖ Substantiv. : *Un* IMPOLI. *Une* IMPOLIE.

— SYN. **Grossier, rustique**. V. GROSSIER.

IMPOLICE (*in, liss* — du préf. *im*, et de *police*) n. f. Manque de police : *État d'*IMPOLICE *et de guerre*. (J.-J. Rouss.)

IMPOLICÉ (*in, sé*), **ÉE** [rad. *impolice*] adj. Qui n'est pas policé.

IMPOLIMENT (*in*) adv. D'une manière impolie, avec impolitesse.

IMPOLITESSE (*in, tèss* — du préf. *im*, et de *politesse*) n. f. Manque de politesse; ignorance ou mépris des règles de la civilité, de l'urbanité : *Souvent, l'*IMPOLITESSE *vient de la timidité*. (P. Jauet.) ‖ Parole, procédé impoli : *Commettre des* IMPOLITESSES.

IMPOLITIQUE (*in, tik'* — du préf. *im*, et de *politique*) adj. Qui est contraire aux règles d'une saine politique : *Des mesures* IMPOLITIQUES. ‖ Par ext. Peu sage, peu habile, peu propre à amener un résultat désirable : *Médire de ceux dont on a besoin est au moins* IMPOLITIQUE.

— n. f. Fausse politique, caractère de ce qui n'est point politique : *L'*IMPOLITIQUE *et l'extravagance des systèmes guerriers*. (Mirab.) [Vieux.]

IMPOLITIQUEMENT (*in, ke*) adv. D'une manière impolitique.

IMPOLLU, UE (*in* — du préf. *im*, et du lat. *pollutus*, souillé) adj. Non souillé, resté pur. ‖ On dit plutôt IMPOLLUÉ, ÉE.

IMPONDÉRABILITÉ (*in*) n. f. Physiq. Caractère de ce qui est impondérable : *L'*IMPONDÉRABILITÉ *de l'électricité*.

IMPONDÉRABLE (*in* — du préf. *im*, et de *pondérable*) adj. Qui ne peut être pesé, qui n'a pas de poids : *Fluide* IMPONDÉRABLE.

IMPOPULAIRE (*in* — du préf. *im*, et de *populaire*) adj. Qui ne jouit pas de la faveur du peuple : *Un gouvernement* IMPOPULAIRE. ‖ Qui n'est pas conforme aux désirs, aux vœux du peuple : *Des lois* IMPOPULAIRES.

IMPOPULARISER (*in* — du préf. *im*, et de *populariser*) v. a. Rendre impopulaire.

IMPOPULARITÉ (*in* — rad. *impopulaire*) n. f. Défaut de popularité; caractère de ce qui est impopulaire : *L'*IMPOPULARITÉ *de certaines mesures fiscales*.

IMPOROSITÉ (*in* — du préf. *im*, et de *porosité*) n. f. État de ce qui n'est pas poreux, absence de pores.

IMPORTABLE (*in*) adj. Qu'il est permis ou possible d'importer : *Marchandises* IMPORTABLES.

IMPORTANCE (*in, tanss* — rad. *important*) n. f. Valeur relative d'une chose, intérêt qui s'y attache à cause des conséquences qu'elle peut avoir : *Affaire de peu d'*IMPORTANCE. *Sujet de la plus haute* IMPORTANCE. ‖ Autorité, crédit, influence résultant de la position d'une personne : *Une contenance grave donne souvent un air d'*IMPORTANCE *à un sot*. (Mlle de Lespinasse.)

— Vanité, fatuité, haute opinion de soi-même : *L'*IMPORTANCE *est la fausse grandeur de l'infériorité*. (Lamartine.)

— Loc. div. : *D'importance*, Important, considérable : *Affaire* D'IMPORTANCE. ‖ Beaucoup, très fort : *Je vous rosserai* D'IMPORTANCE. (Mol.) ‖ *Faire l'homme d'importance*, Se donner l'air d'un homme influent, prendre des airs d'autorité.

IMPORTANT (*in, tan*), **ANTE** [rad. *importer*] adj. Considérable, d'une grande valeur, d'un grand intérêt, qui peut avoir des conséquences sérieuses : *Une somme* IMPORTANTE. *Une question* IMPORTANTE.

— Qui jouit d'une grande influence, d'un grand crédit, qui joue dans la société un rôle considérable : *Un personnage* IMPORTANT.

— Infatué de soi, plein de son mérite, de l'importance de son rôle : *Les pouces dans les entournures du gilet, solennel,* IMPORTANT, *il pérorait devant le comptoir*.

— Substantiv. : *Faire l'*IMPORTANT.

— n. m. Ce qui est important, essentiel : *L'*IMPORTANT *est d'avoir des idées fortes*. Joubert.)

— Hist. *Cabale des Importants*, Faction de cour qui se forma, à la mort de Louis XIII, parmi les anciens amis d'Anne d'Autriche, avec le duc de Beaufort et le duc de Guise à leur tête. (Ce parti, auquel la différence entre leurs prétentions et leurs moyens fit donner par le cardinal de Retz le nom de « Cabale des Importants », voulut, en vain, détacher la reine de Mazarin; Mazarin fit conduire Beaufort à Vincennes et, depuis, on ne parla plus des « Importants ».)

— SYN. **Considérable, grand**, etc. V. CONSIDÉRABLE. ‖ **Avantageux, glorieux, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain**. V. AVANTAGEUX.

IMPORTATEUR, TRICE (*in*) n. Personne qui importe, qui fait des importations. ‖ *Pays importateur*, Pays qui tire des produits d'un autre pays.

IMPORTATION (*in, si-on*) n. f. Action d'importer, de faire entrer dans un pays des produits soumis ou non aux tarifs douaniers. ‖ Ce qui est importé.

— ENCYCL. Au point de vue douanier, les marchandises que l'on peut importer sans payer de droits de douanes sont dites *reçues en franchise*. Les unes sont admises en franchise sans condition, les autres, au contraire, ne le sont que sous réserves. Ainsi, certaines marchandises entrent en franchise, à condition qu'elles seront réexportées dans un délai déterminé, après qu'on leur aura fait subir soit un complément de main-d'œuvre, soit une transformation. C'est le régime de l'*admission temporaire*.

IMPORTER (*in* — du préf. *im*, et de *porter*) v. a. Introduire par l'importation : IMPORTER *des marchandises*.

— Par ext. Introduire dans un pays : IMPORTER *une mode, des idées, une épidémie*.

IMPORTER (de l'ital. *importare*, être d'importance; dérivé du lat. *importare*, porter dans) v. a. Entraîner comme conséquence : *Ma venue n'*IMPORTAIT *rien moins que la conservation de cette armée à mon service*. (Henri IV.) [Vx.]

— v. n. Avoir de l'importance, offrir de l'intérêt. (Ne s'emploie qu'à l'infin., au part. prés. et aux troisièmes personnes des temps personnels) : *Ce qui* IMPORTE *à l'homme est de remplir ses devoirs sur la terre*. (J.-J. Rouss.)

— Impers. *Il importe*, Il est important. ‖ *Qu'importe?* De quel intérêt peut-il être? ‖ *N'importe, Peu importe*, Il est indifférent, de nulle importance. ‖ *N'importe quoi*, Quelque espèce de chose que ce soit : *Donnez-moi* N'IMPORTE QUOI *pour déjeuner*.

— ENCYCL. Gramm. Il est quelquefois assez difficile de distinguer les cas où il faut mettre *qui* ou *qu'il* devant le verbe *importer*. Si la chose ou les choses dont on parle sont présentées comme ayant de l'importance par elles-mêmes, on emploie *qui*, et le verbe *importer* est neutre. Si, au contraire, ce qui a de l'importance n'est pas la chose elle-même, mais une action dont cette chose est l'objet, on emploie *qu'il*, le verbe *importer* devient impersonnel, et l'on exprime ou l'on sous-entend après lui un infinitif ou une proposition tout entière : *La manière dont il a été reçu n'est pas une chose* QUI *m'importe beaucoup. Voilà surtout le danger* QU'IL *nous importe d'éviter*.

IMPORTUN, UNE (*in* — du lat. *importunus*, même sens) adj. Qui ennuie, qui fatigue en s'ingérant ou en insistant; qui tourmente avec assiduité : *Des visiteurs* IMPORTUNS. *Des mouches* IMPORTUNES. ‖ Qui est à charge, qui incommode par sa continuité ou son inopportunité : *Une demande, Une plainte* IMPORTUNE.

— Substantiv. Personne importune : *Les* IMPORTUNS *sont irrésistibles, même en amour*. (Mme E. de Gir.)

— SYN. **Fâcheux, incommode**.

IMPORTUN (*in*) n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle des côtes d'Afrique.

IMPORTUNANCE (*in, nanss*) n. f. Action d'importuner. (Inusité.)

IMPORTUNÉMENT (*in*) adv. D'une façon importune.

IMPORTUNER (*in* — rad. *importun*) v. a. Ennuyer, fatiguer : 1° en venant mal à propos, en insistant : *Les visiteurs* IMPORTUNENT *un homme occupé*; 2° en gênant, en incommodant : *Grande lumière qui* IMPORTUNE *les yeux*.

S'importuner, v. pr. Être ennuyé, fatigué. ‖ Se charger, s'embarrasser :

De quel soin votre amour va-t-il *s'importuner?*
RACINE

— ALLUS. LITTÉR. :

Mon arc, mes javelots, mon char, tout *m'importune*,

Vers de Racine, dans *Phèdre* (acte II, sc. II). C'est le sauvage Hippolyte qui le prononce lorsqu'il découvre enfin son amour à la tendre Aricie. (Dans l'application, ce vers exprime le trouble survenu dans l'esprit à la suite d'une violente passion, et surtout de la passion de l'amour.)

IMPORTUNITÉ (*in*) n. f. Action d'importuner : *Obtenir une chose par* IMPORTUNITÉ. ‖ Caractère de ce qui est importun : *L'*IMPORTUNITÉ *de certaines questions*. ‖ Action importune, assiduité importune : *Poursuivre quelqu'un de ses* IMPORTUNITÉS.

IMPOSABLE (*in* — rad. *imposer*) adj. Qui peut être soumis à l'impôt ou frappé d'impôt : *Citoyens* IMPOSABLES. *Matières* IMPOSABLES.

IMPOSANCE (*in, zanss*) n. f. Caractère imposant; apparence imposante.

IMPOSANT (*in, zan*), **ANTE** [rad. *imposer*] adj. Qui commande le respect, la crainte ou la réserve : *Un vieillard* IMPOSANT. *Des forces* IMPOSANTES. ‖ Dont la grandeur frappe vivement l'imagination : *Un spectacle* IMPOSANT.

IMPOSER (*in* — du lat. *imponere*, supin *impositum*; du préf. *in*, et de *ponere*, placer) v. a. Placer sur quelqu'un ou quelque chose : *L'évêque* IMPOSE *les mains aux prêtres qu'il consacre*.

— Par ext. Donner, assigner, en parlant d'un nom : *J'ai souvent admiré la justesse de discernement des Grecs par les noms qu'ils* ONT IMPOSÉS *aux objets de la nature*. (Buff.)

— Fixer, établir, en parlant d'un droit, d'un tribut : IMPOSER *des droits nouveaux*. ‖ Frapper d'un impôt : IMPOSER *les boissons, le revenu, une commune, des propriétaires*.

— Fig. Faire accepter avec une sorte de contrainte : IMPOSER *une lourde tâche, de dures conditions*. ‖ Rendre obligatoire, contraindre à observer; faire subir : IMPOSER *des lois, un châtiment*. ‖ Faire accepter comme nécessaire; inspirer : IMPOSER *le respect*.

— Absolum. *Imposer*, Inspirer du respect, causer de l'admiration ou une sorte de timidité craintive et respectueuse : *Un ton d'autorité* IMPOSE *aux personnes peu éclairées*.

— *En imposer*, Tromper, séduire, jeter dans quelque erreur, en faire accroire : *Chercher à* EN IMPOSER *à ses juges par une douceur hypocrite*.

— REM. Les deux formes *imposer*, *en imposer* ont été employées indifféremment par les meilleurs classiques; mais aujourd'hui l'Académie leur assigne les nuances que nous venons d'indiquer.

— *Imposer*, S'employait autref., activ. et intransitiv., dans le sens de Attribuer faussement : IMPOSER *à quelqu'un des torts imaginaires*.

— Loc. div. : *Imposer silence à*, Faire taire, défendre de parler. ‖ Confondre, empêcher de se produire; empêcher les écarts de : IMPOSER SILENCE À *la calomnie, à ses passions*.

— Imprim. *Imposer une feuille*, Placer les pages de composition dans un ordre voulu, et en déterminer les marges à l'aide des garnitures.

— Liturg. *Imposer l'antienne*, En chanter tout bas le début à l'officiant, pour l'aider à entonner. (On dit aussi *porter l'antienne*.) ‖ Entonner, en parlant des antiennes.

Imposé, ée part. pass. du v. Imposer.

— Substantiv. Personne dont les biens sont frappés de l'impôt.

— *Adjonction des plus forts imposés*, Disposition par laquelle, sous le régime de la loi du 18 juillet 1837, les principaux contribuables de la commune devaient donner leur avis sur les dépenses communales. (Ce contrepoids financier a été supprimé par la loi du 5 avril 1882.)

S'imposer, v. pr. Se faire accepter par une sorte de contrainte; être introduit par la force des choses : S'IMPOSER *à une société*. ‖ Se soumettre soi-même à un impôt : *La ville de Paris* S'EST IMPOSÉE *extraordinairement*.

— SYN. **Imposer (en), abuser**, etc. V. ABUSER.

IMPOSEUR (*in*) n. m. Typographe qui impose les pages dans les formes.

IMPOSITEUR. n. m. Hist. V. IMPOSTEUR.

IMPOSITION (*in, si-on* — rad. *imposer*) n. f. Action de placer dessus. [N'est plus usité, dans ce sens propre, que dans l'expression *Imposition des mains*, Sorte de cérémonie religieuse usitée pour attirer les bénédictions du ciel, et qui est employée en particulier dans l'administration de certains sacrements : *Les apôtres faisaient des guérisons, soit par l'*IMPOSITION DES MAINS, *soit par l'onction de l'huile* (Renan.)] ‖ Par plaisant. *Imposition des mains*, Action de battre. ‖ Par ext. Action de donner un nom : *L'*IMPOSITION *du nom fait partie de la cérémonie du baptême*.

— Fig. Injonction : *Une* IMPOSITION *étroite en secret*. ‖ Action de faire subir par une contrainte plus ou moins réelle : *L'*IMPOSITION *d'une pénitence, d'une tâche*.

— Fin. Contribution imposée : *En France, on augmente continuellement les* IMPOSITIONS.

— Typogr. Action d'imposer les pages dans les formes, de les disposer de façon que, la feuille étant pliée, les pages se suivent dans l'ordre des numéros.

— SYN. **Contribution, impôt**, etc. V. CONTRIBUTION.

— ENCYCL. Typogr. L'*imposition* consiste à placer les pages (composition ou clichés) sur le marbre, à leur donner, quand elles doivent être mises en *retiration*, une position relative qui les fasse tomber l'une sur l'autre dans l'ordre des chiffres, et à les *garnir* après les avoir, au préalable, encadrées avec un châssis. Le groupe de pages qui commence par la page 1 se nomme *côté de première*; celui qui commence par la page 2 est dit *côté de seconde* ou *côté de deux*. Les pages sont placées dans l'ordre indiqué pour chacun des formats. La première page de chaque feuille est munie à sa partie inférieure d'un chiffre (1, 2, etc.), qui servira de repère pour l'assemblage et pour le pliage et la reliure. Quand l'imposition comporte deux cahiers ou plus, la signature est répétée sur l'encart avec un ou plusieurs signes (point, astérisque). Quant aux garnitures (lingots serrant les pages), elles sont choisies de façon que les blancs soient répartis comme il convient en tête et en pied des pages, ainsi que dans les marges, pour donner bon aspect à la page. (V. *fig.*, page suiv.)

IMPOSSESSION (*in-po-sè-si-on* — du préf. *im*, et de *possession*) n. f. Condition de celui qui ne possède rien : *La vente et l'*IMPOSSESSION *sont les deux principaux caractères de tout esclavage*. (Aug. Comte.)

IMPOSSIBILITÉ (*in-po-si*) n. f. Caractère de ce qui est impossible, de ce qui ne peut être réalisé : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ *à empêcher que deux et deux fassent quatre*.

— *Être de toute impossibilité*, Être tout à fait impossible.

— Par ext. Chose impossible : *Surmonter des* IMPOSSIBILITÉS. (Sév.)

— *Impossibilité absolue*, Caractère de ce qui est impossible en soi et dans tous les cas. ‖ *Impossibilité relative*, Impossibilité qui résulte de certaines conditions, et qui cesserait avec elles. ‖ *Impossibilité logique*, Impossibilité essentielle provenant d'une contradiction dans les termes de la chose exprimée comme réalisée. ‖ *Impossibilité physique*, Caractère d'une chose qui ne peut se réaliser sans une dérogation aux lois de la nature. ‖ *Impossibilité morale*, Extrême probabilité qu'une chose ne sera pas : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ MORALE *qu'un hypocrite devienne un homme de bien*.

IMPOSSIBLE (*in-po-sibl'* — du préf. *im*, et de *possible*) adj. Qui ne peut exister, qui ne peut être ou se faire, qui n'est pas réalisable :

A qui sait bien aimer il n'est rien d'*impossible*.
CORNEILLE.

— Par ext. et fam. Bizarre, extraordinaire, extravagant : *Avoir des goûts, Tenir des discours* IMPOSSIBLES.

— Qui ne peut être employé, qui ne peut remplir certaines fonctions, occuper une certaine position : *Un ministre devenu* IMPOSSIBLE.

— ALLUS. HIST. : **Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera**, Mot du ministre Calonne à la reine Marie-Antoinette. V. POSSIBLE.

— **Impossible n'est pas français**, Parole célèbre par laquelle Napoléon Ier a voulu faire entendre que rien n'est impossible aux Français, que le Français peut accomplir les choses les plus difficiles.

— n. m. Ce qui est impossible :

Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus.
LA FONTAINE.

— Par exagér. Ce qui est excessivement difficile : *Faire l'*IMPOSSIBLE *pour plaire à quelqu'un*.

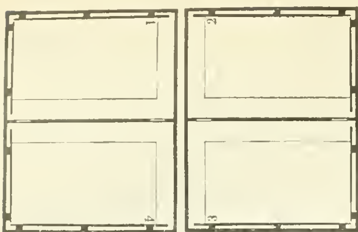

Imposition in-folio.

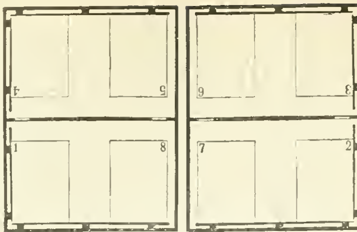

Imposition in-quarto.

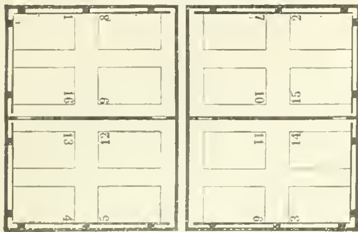

Imposition in-octavo.

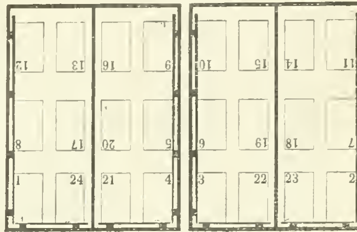

Imposition in-douze.

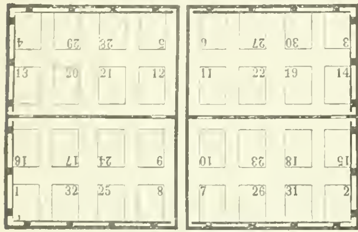

Imposition in-seize.

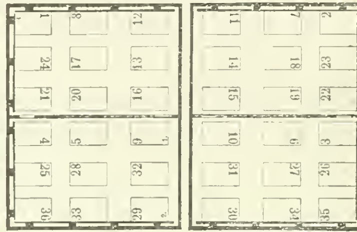

Imposition in-dix-huit.

— Loc. adv. *Par impossible,* Par un cas peu probable ou impossible : *Si,* PAR IMPOSSIBLE, *nous communiquions avec la planete Mars...*

— Prov. : **A l'impossible nul n'est tenu,** Personne n'est tenu de faire ce qu'il lui est impossible de faire. (Ce proverbe est un principe de droit naturel.) ‖ **A cœur vaillant, rien d'impossible,** Les braves, les forts surmontent tous les obstacles. Devise de Jacques Cœur.)

IMPOSSIBLEMENT (*in-po-si*) adv. D'une manière impossible ; au point d'être impossible : IMPOSSIBLEMENT *difficile.* (Louis XI.)

IMPOSTE (*in-posst'* — ital. *imposta,* dérivé du lat. *impositus,* placé dessus) n. f. Archit. Pierre ordinairement en saillie, qui termine chacun des pieds-droits d'une porte cintrée ou d'une arcade quelconque, et sur laquelle repose la première pierre du cintre.

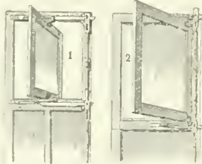

Imposte : 1. Pivotante ; 2. Tournante.

— Techn. Partie dormante ou mobile de la boiserie d'une porte ou d'une fenêtre qui se trouve au-dessus des battants, dont elle diminue la hauteur. (L'imposte est souvent vitrée.)

Imposte fixe.

— ENCYCL. Archit. Vignole donne à l'*imposte* la largeur d'un double module ; mais d'autres auteurs, parmi lesquels Palladio, veulent qu'elle ait le tiers et même la moitié en plus. L'imposte reproduit quelquefois les moulures de l'archivolte ; mais on donne souvent à l'imposte un larmier, une frise, une astragale qui ne se retrouvent jamais dans l'archivolte. La saillie supérieure de l'imposte sur le plan du pied-droit varie du tiers au quart de sa hauteur ; elle est ordinairement de 3 parties dans l'ordre toscan, de 8 dans le dorique et de 12 parties dans les trois autres ordres. L'imposte se réduit quelquefois à une simple face sans moulure.

Imposte (arch.).

IMPOSTEUR (*in, steur'* — rad. *imposer*) n. m. Hist. Officier qui était chargé de répartir les impôts. ‖ On disait aussi IMPOSITEUR.

IMPOSTEUR (*in, steur'* — du lat. *impostor,* même sens) n. m. Homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences ou à tromper par ses mensonges ; hypocrite : *C'est aux* IMPOSTEURS *que le peuple croit le plus volontiers.*

— Spécialem. Personnage qui se fait passer pour un roi ou un prince, et parvient ainsi à usurper le pouvoir.

— Fig. Ce qui séduit, ce qui gagne le cœur par une sorte d'attrait perfide :

Les visages souvent sont de doux *imposteurs.*
CORNEILLE.

— Adjectiv. : *Un langage* IMPOSTEUR.

— ENCYCL. L'antiquité nous offre d'assez nombreux exemples d'*imposteurs.* Un Mède profita de sa ressemblance avec Smerdis, le frère de Cambyse, pour occuper quelque temps le trône de Médie. Un certain Bala occupa le pouvoir comme fils de Démétrius Soter, roi de Syrie. Le même fait se reproduisit fréquemment sous l'empire byzantin. En Occident, l'empereur d'Allemagne Henri V ayant abandonné le trône, un aventurier se fit passer pour ce prince. Au XVᵉ siècle, alors qu'Edouard Plantagenet, comte de Warwick, était prisonnier à la Tour de Londres, un nommé Simnel fut proclamé par les Irlandais sous le nom d'Edouard VI, comme s'il était le Plantagenet. Perkin Warbeck fut reçu partout comme duc d'York et héritier du roi d'Angleterre Henri VII. Les derniers imposteurs royaux ont paru en France : ce sont les faux Dauphins qui, de 1814 à 1830, se donnèrent pour le fils de Louis XVI, et qui parvinrent à réunir des partisans autour du nom de Louis XVII dont ils se paraient.

Imposteurs (LE LIVRE DES TROIS) *De tribus Impostoribus liber*], ouvrage apocryphe, mais fameux par les discussions qu'il a provoquées. — C'est au XVIIᵉ siècle qu'il en est fait mention pour la première fois, comme d'un livre accusant d'imposture Moïse, Mahomet et Jésus-Christ. On l'attribua successivement à l'empereur Frédéric II, à Pierre des Vignes, Campanella, Machiavel, Rabelais, Erasme, Etienne Dolet, Giordano Bruno, Vanini, etc. Personne, cependant, ne l'avait encore vu : en vain la reine Christine offrit-elle 30.000 livres à celui qui le découvrirait. L'édition publiée à Vienne, par Straube, en 1753 et rééditée à Amsterdam (1768, 1775, 1777 ; Yverdon, 1789 ; Paris, 1860), parut être une supercherie. L'argumentation en parait aujourd'hui banale, et les saillies de mauvais goût.

IMPOSTURE (*in, stur'* — rad. *imposteur*) n. f. Action, intention ou habitude d'en imposer, de mentir pour tromper ; hypocrisie : *L'*IMPOSTURE *est le masque de la vérité ; la dissimulation, une* IMPOSTURE *réfléchie ; la fourberie, une* IMPOSTURE *qui veut nuire ; la duplicité, une* IMPOSTURE *qui a deux faces.* (Vauven.)

— Par ext. Discours, action d'imposteur : *Toute* IMPOSTURE *est indigne d'un honnête homme.* (Mol.)

— Fig. Ce qui trompe, ce qui jette dans des illusions ou des erreurs : *Les* IMPOSTURES *d'un rêve, d'un sourire, de la toilette féminine.*

IMPÔT (*in-pô* — pour *impost* ; du lat. *impositum,* chose exigée comme obligatoire) n. m. Somme d'argent que l'Etat oblige les particuliers à payer, et destinée, en principe, à subvenir aux dépenses des services publics : IMPÔT *foncier, mobilier.* IMPÔT *sur le revenu.* ‖ *Impôt proportionnel,* Celui qui est calculé d'après un taux uniforme, quelles que soient les facultés des contribuables. — *Impôt progressif,* Celui dont le taux augmente en même temps que ces facultés. ‖ *Impôt direct,* Celui qui est assis directement sur les personnes et sur les propriétés, qui se perçoit en vertu de rôles nominatifs, et dont le produit passe immédiatement du contribuable cotisé à l'agent chargé de le percevoir. — *Impôt indirect,* Celui qui est assis sur des objets de consommation ou des services rendus et n'est, dès lors, payé qu'indirectement par celui qui veut consommer les choses ou user des services frappés de l'impôt. ‖ *Impôt sur le capital,* Celui qui frappe les capitaux acquis sans se préoccuper de leur produit. ‖ *Impôt sur le revenu,* Celui qui frappe le revenu du contribuable pris dans son ensemble (impôt global) ou certaines branches seulement de ce revenu. ‖ *Assiette de l'impôt.* V. plus bas.

— Absol. *L'impôt,* L'ensemble des impôts : *Payer l'*IMPÔT.

— Par ext. Charge quelconque ; Charge qu'un individu s'impose à lui-même ou qui lui est imposée par une circonstance quelconque : *Le luxe est un* IMPÔT *que la vanité paye à l'industrie.*

— *Impôt du sang,* Obligation du service militaire.

— ENCYCL. Admin. et fin. Parmi les économistes, les uns ont considéré l'*impôt* comme le prix des services rendus par l'Etat, les autres comme une prime d'assurance, d'autres comme représentant la mise en œuvre et les frais généraux d'exploitation du capital national. Chacune de ces théories contient sa part de vérité. On peut dire que l'impôt trouve sa légitimité dans la nécessité des dépenses auxquelles il a pour objet de pourvoir, et c'est l'utilité de ces dépenses qui doit lui servir de limitation.

Les impôts se divisent en *directs* ou *indirects.* V. CONTRIBUTION.

Dans la législation fiscale française, le principe qui domine est celui de la proportionnalité de l'impôt ; mais la loi du 25 février 1901 sur les successions y a introduit, sur ce point particulier, le principe de la *progressivité.* On appelle « assiette de l'impôt » le fait qui sert de base à sa fixation. Diverses questions se sont posées au sujet de savoir quelle est la meilleure assiette à donner à l'impôt. On s'est demandé, notamment, si un impôt unique ne serait pas préférable à des impôts multiples, et on a proposé de l'asseoir, tantôt sur le capital, tantôt sur le revenu.

— Comptab. En comptabilité commerciale et industrielle, l'*impôt* figure dans les frais généraux. Exception est faite, cependant, pour l'impôt foncier agricole. En agriculture, il est possible, en effet, d'imputer à une récolte l'impôt qui frappe la terre qui l'a produite, et il serait injuste de faire supporter aux autres terres une portion quelconque de cet impôt, dont elles n'ont nullement été frappées.

— SYN. **Contribution, imposition,** etc. V. CONTRIBUTION.

IMPOTABLE (*in* — du préf. *im,* et de *potable*) adj. Qui n'est pas potable, qu'on ne peut boire.

IMPOTATION (*in, si-on* — du lat. *in,* dans, et *potare* boire) n. f. Action de boire.

IMPOTENCE (*in, tanss*) n. f. Méd. Etat d'un impotent. ‖ Impossibilité pour un organe de remplir sa fonction normale.

IMPOTENT, ENTE (*in, tan, ant'* — du lat. *impotens, entis,* impuissant) adj. Perclus, privé de l'usage de ses membres ou de quelqu'un de ses membres.

— Substantiv. Personne impotente : *Un* IMPOTENT.

IMPOURSUIVI, IE (*in* — du préf. *im,* et de *poursuivi*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été poursuivi.

IMPOURVU, UE (*in* — du préf. *im,* et de *pourvu*) adj. A quoi on n'a pas pourvu : *Cette fuite* IMPOURVUE. (Corn.) [Vx.]

— *A l'impourvu,* Sans qu'on ait pu y pourvoir ; à l'improviste. (Vx.)

IMPRATICABILITÉ (*in*) n. f. Qualité de ce qui est impraticable.

IMPRATICABLE (*in* — du préf. *im,* et de *praticable*) adj. Qui ne peut être mis en pratique ; qui ne peut être réalisé, effectué : *Projet* IMPRATICABLE. ‖ Où l'on ne peut passer, en parlant d'une voie de communication. (Se dit souvent, par exagér., d'une voie difficile à parcourir) : *Chemins que la pluie a rendus* IMPRATICABLES.

IMPRATIQUÉ (*in, ké*), **ÉE** (du préf. *im,* et de *pratiqué*) adj. Qui n'est pas pratiqué ou fréquenté.

IMPRÉCATEUR, TRICE (*in*) n. Personne qui fait des imprécations. ‖ Adjectiv. : *Le génie* IMPRÉCATEUR *de Dante.*

IMPRÉCATION (*in, si-on* — du lat. *imprecatio,* même sens) n. f. Malédiction, souhait violent de malheur contre quelqu'un : *Les* IMPRÉCATIONS *de Camille contre Rome.*

— Antiq. Formule solennelle de malédiction, par laquelle on vouait aux dieux infernaux un coupable ou un ennemi.

— ENCYCL. Antiq. L'*imprécation* était un appel à la divinité chargée de punir l'injustice. Elle était adressée le plus souvent aux dieux infernaux, surtout aux Erinnyes chez les Grecs, aux Furies chez les Latins. Des imprécations figuraient souvent dans les testaments contre quiconque s'opposerait aux volontés du testateur. Fréquemment aussi, pour atteindre des ennemis, des adversaires, on gravait des formules de malédictions sur des tablettes de plomb, que l'on déposait dans des tombeaux, pour que le mort transmît la requête aux dieux souterrains. De plus, chez les Grecs comme chez les Romains, des imprécations publiques étaient prononcées contre les traîtres et les ennemis de la liberté, contre les auteurs de certains crimes ou sacrilèges. Les imprécations sont fréquemment mentionnées dans les tragédies ; par exemple, les imprécations d'Œdipe dans *Œdipe roi,* ou celles de Thésée dans l'*Hippolyte* d'Euripide et les imprécations de Camille dans *Horace.*

— SYN. **Exécration, malédiction.**

IMPRÉCATOIRE (*in*) adj. Qui a la forme d'une imprécation : *Formule* IMPRÉCATOIRE. *Jurement* IMPRÉCATOIRE.

IMPRÉCAUTION (*in, kô-si-on* — du préf. *im,* et de *précaution*) n. f. Défaut de précaution.

IMPRÉCISÉ, ÉE (*in, si* — du préf. *im,* et de *précisé*) adj. Qui n'est pas précisé.

IMPRÉCISION (*in, si*) n. f. Manque de précision.

IMPRÉGNATION (*in, gna-si* [*gn* mll.]) n. f. Action d'impregner ; état qui en résulte.

— Biol. *Imprégnation de l'ovule,* Sa fécondation.

— Techn. *Imprégnation des bois,* Opération par laquelle on pénètre les bois d'un liquide destiné à les colorer ou à les conserver.

— ENCYCL. Biol. Le mot *imprégnation* est un mot ancien, il date de l'époque où l'on croyait que la liqueur séminale du mâle n'agissait pas par des éléments figurés, mais comme un simple liquide. On disait alors que l'œuf était imprégné par le liquide testiculaire. Les *ovistes* croyaient, d'ailleurs, que l'œuf contenait par lui-même toute la substance héréditaire, l'homme dessiné en petit, l'*homunculus*, et que l'action du sperme se réduisait à une simple excitation physique.

IMPRÉGNER (*gn* mll. — du lat. *impraegnare*, féconder. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'imprègne. Qu'il imprègne;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *J'imprégnerai. Il imprégnerait*) v. a. Pénétrer, dans toutes ses parties, de la substance d'un corps étranger : IMPRÉGNER *une étoffe d'un liquide gras.*
— Fig. Produire un effet, une impression intime sur : *Dès la plus tendre enfance, on* IMPRÈGNE *l'âme des femmes de vanité et de légèreté.* (Mercier.)
— Physiol. Féconder, pénétrer de la liqueur prolifique : *Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement* IMPRÈGNE *la femelle pour quelque temps.* (Buff.)
S'imprégner, v. pr. Être, devenir imprégné. ‖ Au fig. : S'IMPRÉGNER *de préjugés.*
— Physiol. Être fécondé : *Les pucerons, en s'accouplant,* S'IMPRÈGNENT *pour plusieurs générations.*

IMPRÉMÉDITATION (*in, si-on* — rad. *imprémédité*) n. f. Absence de préméditation.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *prémédité*) adj. Non prémédité.

IMPRÉMÉDITÉMENT (*in*) adv. D'une manière imprémeditée.

IMPRENABLE (*in* — du préf. *im*, et de *prenable*) adj. Qui ne peut être pris. (Se dit particulièrem. d'une place ou d'un ouvrage de guerre) : *Une ville* IMPRENABLE.
— Fam. Qu'on ne peut gagner ou séduire : *Un cœur* IMPRENABLE.

IMPRÉPARATION (*in, si-on* — rad. *impréparé*) n. f. Manque de préparation.

IMPRÉPARÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *préparé*) adj. Qui n'est pas préparé.

IMPRÉSARIO (*in* — de l'ital. *impresario*, formé de *impresa*, entreprise) n. m. Homme chargé d'exhiber et de faire valoir quelque chose en public : *D'habiles* IMPRÉSARIOS. ‖ Le pluriel italien est IMPRESARII.

IMPRESCIENCE (*in-prè-si-anss* — du préf. *im*, et de *prescience*) n. f. Manque de prescience.

IMPRESCRIPTIBILITÉ (*in-prè-skrip'*) n. f. Caractère de ce qui est imprescriptible : *L'*IMPRESCRIPTIBILITÉ *des droits de l'homme.*

IMPRESCRIPTIBLE (*in prè-skrip'* — du préf. *im*, et de *prescriptible*) adj. Contre qui on en peut prescrire, qui ne peut être périmé par prescription : *Des droits* IMPRESCRIPTIBLES.
— Dans le langage commun, Qui ne peut se perdre par un long oubli : *Les droits du bienfaiteur sont* IMPRESCRIPTIBLES. (Duclos.)

IMPRESSIBLE (*in-prè-sibl'*) adj. Mot employé par quelques auteurs comme syn. de *impressionnable.*

IMPRESSIF (*in-prè-sif'*), **IVE** adj. Propre à causer des impressions.

IMPRESSION (*in-prè-si* — du lat. *impressio*, même sens) n. f. Action d'un corps qui en presse un autre avec lequel il est en contact direct : *L'*IMPRESSION *d'un corps sur un corps moins dur y laisse des traces plus ou moins durables.* ‖ Effet de cette action, trace qui en résulte : *L'*IMPRESSION *d'un cachet sur la cire.*
— Par anal. Effet produit sur les organes par l'action des objets extérieurs : *Les* IMPRESSIONS *que nous causent le froid, la chaleur.*
— Fig. Effet produit sur l'âme par un agent quelconque : *La musique cause en général une* IMPRESSION *agréable.*
— Anat. *Impressions digitales*, Légères dépressions que l'on remarque à la face interne des os du crâne, et qui ressemblent à des empreintes de doigt sur une matière molle.
— Edit. : *Les* IMPRESSIONS *successives d'un ouvrage.*
— Pathol. Effet produit sur l'organisme par une cause morbifique.
— Physiol. *Impression sensorielle*, Effet produit par les objets extérieurs sur les organes des sens.
— Techn. Opération par laquelle on transporte sur les étoffes, les papiers, les poteries, etc., les caractères disposés dans les formes, les dessins préparés sur les planches, les cylindres ou les pierres lithographiques; travail ainsi obtenu. ‖ Couche de couleur à l'huile ou à la colle, dont on recouvre une toile, un panneau, avant de les peindre. ‖ Nom donné à l'enduit recouvrant les objets destinés à la dorure. ‖ *Peinture d'impression*, Teinte plate, en T. de peintre en bâtiment. ‖ *Impression en détrempe*, Impression qui est la première appliquée sur le bois, le plâtre, etc. ‖ *Impression sur crin*, Sorte de gaufrure que l'on a essayé de produire sur les étoffes de crin.
— Zool. Dépression plus ou moins profonde existant à la face inférieure des valves chez les mollusques lamellibranches et chez les molluscoïdes brachiopodes. (La coquille des lamellibranches porte diverses impressions se rapportant soit au bord du manteau [*impression palléale*], soit aux muscles qui s'y insèrent [*impressions musculaires*]; ces dernières existent aussi chez les brachiopodes. La disposition, la forme, le nombre de ces impressions a été souvent utilisé pour la classification.)
— ENCYCL. Techn. *Impression des tissus.* Il y a plusieurs manières de colorier les tissus à la main ou à la mécanique : 1° on imprime immédiatement, sur les endroits qui doivent être coloriés, les couleurs d'abord épaissies au moyen de colles ou de vernis qui adhèrent à la fibre ; 2° on imprime des mordants convenables sur des points déterminés de la surface des tissus que l'on plonge ensuite dans un bain de teinture ; 3° on imprime les étoffes après avoir couvert les parties qu'on veut conserver blanches avec des matières qui les préservent de l'action des bains colorants ; 4° après avoir appliqué les mordants sur toute l'étoffe et avoir teint une pièce d'une manière uniforme, on détruit le mordant ou la couleur sur des points déterminés au moyen d'agents chimiques désignés sous le nom de *rongeants* ou *oxydants.* (Ce travail se fait dans des sortes d'étendages dits *chambres à oxyder.* [V. MORDANT.]) Ces diverses opérations se pratiquent aussi bien pour l'impression à la main que pour l'impression mécanique. Dans ce dernier cas, la machine dont on faisait autrefois usage était la *colonne à vaporisation* ; aujourd'hui, on emploie souvent la *cuve à vaporisation*, qui se compose d'un bâtis creux dans lequel circule de la vapeur. Sa forme est circulaire. Les pièces à imprimer sont enroulées autour de petits rouleaux, qui varient en nombre suivant les quantités de couleurs à imprimer ; l'extrémité des axes de ces rouleaux repose de chaque côté de cette espèce de cuve. L'étoffe se trouve imprimée avec

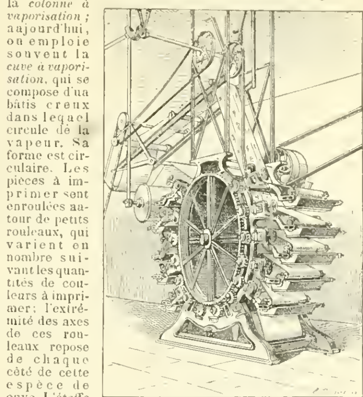
Machine pour l'impression des tissus.

des couleurs dites *vapeur*, mais qui n'ont ni l'éclat ni la fixité nécessaires. C'est pourquoi on la soumet ensuite à un traitement qui a pour double but de donner du corps à la fibre et d'en rehausser la couleur ; c'est ce qu'on appelle l'*apprêt.* Dans les apprêts pour toiles de coton, on fait entrer la fécule, l'amidon, auxquels on associe l'alun, le savon, le blanc de baleine, l'acide stéarique et même la cire. La soie est apprêtée avec un mélange de gomme et de dextrine ; quant à la laine, on la passe dans une solution d'alun.

Enfin, il reste à opérer le calandrage ou cylindrage. L'appareil qui sert à calandrer est formé de deux rouleaux superposés, l'un en cuivre ou en fonte et creux pour pouvoir être chauffé, l'autre en bois ou en carton. Le calandrage a pour but d'étendre uniformément les toiles.

Impressions de théâtre (LES), par Jules Lemaître. — Ce sont les chroniques théâtrales que l'auteur fit paraître, d'abord dans le « Journal des Débats », puis dans la « Revue des Deux Mondes ». Il y en a dix volumes. Ces articles, si divers par les sujets traités, et qui, faits au jour le jour, n'en embrassent pas moins toute l'histoire du théâtre français, se recommandent par leur finesse, leur légèreté, leur désinvolture badine et gamine. Mais, sous les fantaisies ou même les impertinences de l'auteur, on sent un fond d'esprit pratique, de bon sens français. Il est classique d'humeur et de goût, et soutient la cause de l'art national et traditionnel contre les importations étrangères, celle de la pièce *bien faite* contre la pièce qui l'est mal ou qui ne l'est pas du tout, sans d'ailleurs s'insurger contre les nouveautés heureuses. Comme critique, aussi bien que comme auteur dramatique, il a contribué pour sa part à l'évolution du théâtre vers une forme plus souple, plus délicate, plus capable d'analyse.

Impressions de voyage, par Alexandre Dumas père. — Ces « Impressions » comprennent une vingtaine de volumes parus de 1833 à 1859, et dont nous ne pouvons rappeler que les principales séries : *Quinze jours au Sinaï* (1835); *Excursion sur les bords du Rhin* (1841-1842); *une Année à Florence* (1841); *le Caucase* (1849); *De Paris à Cadix* (1847); et surtout les *Impressions de voyage en Suisse* (1833), encore aujourd'hui les plus populaires. Il ne faut pas chercher dans ces souvenirs de Dumas pere une description objective, désintéressée du pays, des milieux, des gens que l'auteur a fréquentés. La géographie n'est ici que le prétexte à des narrations et des récits, où le romancier se retrouve plus souvent que l'observateur. Mais ces récits, hors-d'œuvre si l'on veut, sont de tout premier ordre : tantôt de larges narrations historiques (récit de la croisade de saint Louis en Égypte, dans *Quinze jours au Sinaï* ; histoire de Guillaume Tell, dans le *Voyage en Suisse*) ; tantôt des épisodes dramatiques plus brefs, et merveilleusement esquissés (la bataille de Waterloo, dans *les Bords du Rhin* ; le secret, dans *le Caucase* ; les ascensions de Jacques Balmat, la confession d'un trappiste, dans le *Voyage en Suisse*, etc.) ; tantôt, enfin, d'étourdissantes « nouvelles » où se donnent libre carrière la verve et la gaieté de Dumas, en même temps que son art unique du dialogue fantaisiste et mordant (le tueur d'ours, le pont du Diable, le duel d'Alcide Jolivet, etc., dans le *Voyage en Suisse*). Par-dessus tout, et ce n'est pas le moindre attrait des « Impressions », s'épanouit la personnalité de Dumas, large, active, encombrante même et d'un orgueil démesuré, mais dont la naïveté presque enfantine et la bonne grâce ont vite fait de nous désarmer, puis de nous amuser.

IMPRESSIONNABILITÉ (*in-prè-si-o-na*) n. f. Caractère de ce qui est impressionnable. ‖ Spécialem. : *L'*IMPRESSIONNABILITÉ *d'une plaque photographique.*
— Fig. Sensibilité, caractère d'une personne très susceptible d'émotions : *C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur* IMPRESSIONNABILITÉ.

IMPRESSIONNABLE (*in-prè-si-o-nabl'*) adj. Susceptible d'être impressionné : *Les organes des sens sont des surfaces* IMPRESSIONNABLES. *Plaque* IMPRESSIONNABLE.
— Fig. Qui reçoit facilement les sensations de l'âme, qui est facile à émouvoir : *L'esprit d'Alexandre, vif,* IMPRESSIONNABLE *et changeant...* (Thiers.)

IMPRESSIONNANT (*in-prè-si-o-nan*), **ANTE** adj. Qui impressionne.

IMPRESSIONNER (*in-prè-si-o-né*) v. a. Produire une impression matérielle, un effet extérieur sur : *L'image solaire* IMPRESSIONNE *vivement certains sels d'argent.*
— Fig. Toucher, émouvoir : *Spectacle, Discours, Tableau, Musique qui* IMPRESSIONNE.
— Bot. *Écailles impressionnées*, Écailles de graminées marquées à leur sommet de dépressions qui paraissent être les traces des lobes inférieurs des anthères.
— Géol. *Cailloux impressionnés.* V. CAILLOU.

IMPRESSIONNISME (*in-prè-si-o-nissm'*) n. m. Système de peinture qui consiste à rendre purement et simplement l'impression telle qu'elle a été ressentie matériellement.

IMPRESSIONNISTE (*in-prè-si-o-nisst'*) n. m. Peintre qui se propose de représenter les objets d'après ses impressions personnelles, sans se préoccuper des règles généralement admises.
— Adjectiv. : *L'école* IMPRESSIONNISTE.
— ENCYCL. Les *impressionnistes* descendent des peintres naturalistes, Corot, Courbet et Manet, qui ont poussé fort loin l'étude du plein air, des moindres nuances des couleurs, des tons, la recherche des rapports entre l'état de l'atmosphère qui éclaire le tableau et la tonalité générale des objets qui s'y trouvent peints. A ce que les impressionnistes tenaient de leurs devanciers est venue s'ajouter l'influence de l'exotisme, et notamment de l'art japonais. Puis ils partirent de ces points acquis pour développer leur propre originalité et s'abandonner à leurs sensations personnelles. Les chefs de l'école furent Claude Monet, Sisley, Degas, Renoir. A ces noms il faut joindre ceux de Guillaumin, Caillebotte, Pisaro, Seurat et Signac ; les trois derniers ont adopté un peintillement, où la touche minuscule, « pointillesque », variée et répétée à l'infini, constitue des diversités extraordinaires de nuances. Pour saisir l'effet, il faut se placer à une grande distance du tableau, ou attendre que le temps ait fondu ces innombrables taches. On ne saurait contester l'importance et le rôle de la peinture impressionniste dans l'école contemporaine ; ils ont contribué à rendre les peintres, les paysagistes surtout, plus exigeants envers eux-mêmes, et plus exacts.

IMPRÉVISIBLE (*in* — du préf. *im*, et de *prévision*) adj. Qui ne peut être prévu. ‖ On dit aussi IMPRÉVOYABLE.

IMPRÉVISION (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Manque de prévision.

IMPRÉVOYABLE (*in* — du préf *im*, et de *prévoyable*) adj. Qui ne peut pas être prévu.

IMPRÉVOYANCE (*in* — rad. *imprévoyant*) n. f. Défaut de prévoyance : *En politique,* IMPRÉVOYANCE *et décadence sont synonymes.* (E. de Gir.)

IMPRÉVOYANT, ANTE (*in* — du préf. *im*, et de *prévoyant*) adj. Qui manque de prévoyance : *Homme* IMPRÉVOYANT.
— Substantiv. : *Les* IMPRÉVOYANTS *sont à la fois heureux et malheureux.*

IMPRÉVU, UE (*in* — du préf. *im*, et de *prévu*) adj. Qui arrive, qui se manifeste soudainement et sans avoir été prévu : *Malheur* IMPRÉVU.
— n. m. Ce qui n'a pas été prévu : *A la guerre, il faut toujours faire la part de l'*IMPRÉVU.

IMPRIMABLE (*in*) adj. Qui peut être imprimé : *Tout n'est pas* IMPRIMABLE.

IMPRIMAGE (*in, maj'* — rad. *imprimer*) n. m. En T. de batteur d'or, Action de passer une fois le fil dans la filière appelée *prégaton.*

IMPRIMANT (*in, man*), **ANTE** adj. Qui imprime, qui sert à imprimer : *Cylindre* IMPRIMANT.

IMPRIMATUR (*in* — du m. lat. signif. *qu'il soit imprimé*) n. m. Permission d'imprimer : *Obtenir l'*IMPRIMATUR.

IMPRIMER (*in* — du lat. *imprimere*, même sens) v. a. Marquer, par l'effet d'une pression, la figure d'un corps sur un autre corps : IMPRIMER *ses pas dans la neige.* IMPRIMER *un cachet sur de la cire.*
— Par ext. Communiquer, transmettre : IMPRIMER *le mouvement à une machine.*
— Fig. Donner, fournir, apporter, produire d'une façon permanente : *La vieillesse* IMPRIME *plus de rides à l'esprit qu'au visage.* (Montaigne.) ‖ Inspirer : *La justice* IMPRIME *le respect.* (De Bonald.)
— Peint. Couvrir d'un enduit particulier, en parlant d'une toile ou d'un panneau sur lesquels on doit peindre : IMPRIMER *la toile.*
— Techn. Appliquer par la pression, sur des objets préparés, des couleurs ou des dessins : IMPRIMER *des indiennes.* ‖ Couvrir d'une première couche de couleur une boiserie, un mur enduit de plâtre, cette couche devant servir de fond à la peinture définitive. ‖ Former le grain sur une peau. ‖ Tirer, au moyen d'une presse, des exemplaires des formes d'imprimerie, des planches gravées ou des dessins exécutés sur les pierres lithographiques. ‖ Publier par la voie de la presse : IMPRIMER *un journal, une gravure.* — Par métonymie, *Imprimer quelqu'un*, Imprimer ses œuvres.
Imprimé, ée part. pass. du v. Imprimer.
— Techn. Soumis à l'impression : *Toiles* IMPRIMÉES. *Papiers* IMPRIMÉS. ‖ Enduit d'une ou de plusieurs couches de couleur : *Boiserie* IMPRIMÉE.
— Typogr. Obtenu, tiré au moyen de la presse. ‖ Dont les œuvres sont imprimées.
— Substantiv. n. m. Livre imprimé, brochure ou feuille imprimée : *Distributeur d'*IMPRIMÉS. *Le département des* IMPRIMÉS *à la Bibliothèque nationale.*
S'imprimer, v. pr. Être imprimé par la pression. ‖ Être tiré par les procédés typographiques, lithographiques, etc.
— Fig. Se fixer, se graver, laisser des traces permanentes : *Les choses qu'on apprend par cœur* S'IMPRIMENT *dans la mémoire.* (Rollin.) ‖ Se pénétrer, se saturer de : S'IMPRIMER *de préjugés.* (Vx.)
— SYN. Imprimer, empreindre. V. EMPREINDRE.

IMPRIMERIE (*in, rî* — rad. *imprimer*) n. f. Art de tirer les écrits, à un grand nombre d'exemplaires, au moyen de caractères mobiles préalablement assemblés : *L'*IMPRIMERIE *changera la face du monde.* (Sieyès.)
— Par ext. Atelier où s'effectuent les diverses opérations de l'imprimeur : *Livre qui est encore à l'*IMPRIMERIE. ‖ Ensemble des machines, etc., qui se trouvent dans cet atelier : *Une* IMPRIMERIE *nouveau modèle.* ‖ Personnel de cet atelier : IMPRIMERIE *qui se met en grève.*
— ENCYCL. *Historique.* *L'imprimerie* a été inconnue des anciens, si l'on considère que les deux principaux

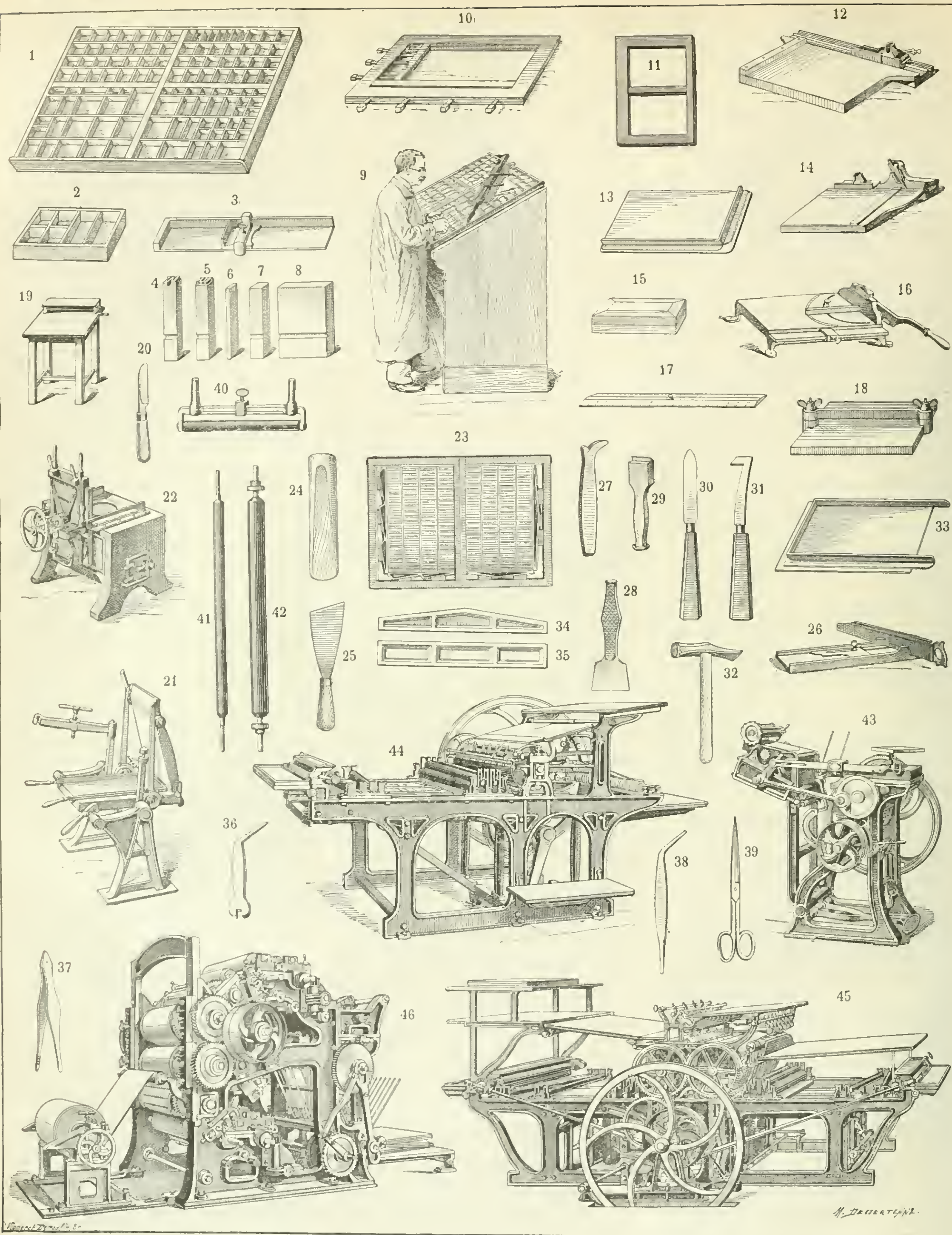

IMPRIMERIE : 1. Casse ; 2. Boîte à corrections ; 3. Composteur ; 4, 5. Caractères (capitale et bas de casse [majuscule et minuscule]) ; 6. Espace ; 7. Cadratin ; 8. Cadrat ; 9. Ouvrier typographe composant ; 10. Chassis à serrage à vis (clicherie) ; 11. Chassis ; 12. Rabot (clicherie) ; 13. Galée ; 14. Rabot à biseauter (clicherie) ; 15. Taquoir ; 16. Coupoir avec rabot ; 17. Typomètre ; 18. Pont-calibre ; 19. Table à encrer, pour presse à bras ; 20. Couteau à plomb ; 21. Moule à bascule (clicherie) ; 22. Fourneau-moule à clicher ; 23. Forme (serrage à coins métalliques) ; 24. Décognoir en bois ; 25. Spatule à encre ; 26. Scie à coulisse ; 27. Décognoir en fer ; 28. Chasse page ; 29. Chasse-griffe ; 30. Couteau à découpage ; 31. Gratte-filet ; 32. Marteau ; 33. Galée à double équerre ou « plateau » ; 34, 35. Cales en fonte pour machines ; 36. Clef ; 37. Pince de compositeur ; 38. Broche ; 39. Ciseaux à découpage ; 40. Rouleau à bras ; 41, 42. Rouleaux pour machines. — *Presses à imprimer :* 43. A pédale ; 44. En blanc ; 45. A retiration ; 46. Rotative. V. PRESSE.

fondements de l'art typographique sont l'emploi des caractères mobiles et celui de la presse. On doit donc écarter de cette étude les briques estampées de Babylone et de Ninive, les marques de potiers et les cachets d'oculistes anciens, etc. Les impressions xylographiques se rattachent plus étroitement à l'histoire de la gravure par leur procédé; mais, par leur but et l'époque de leur plus grande diffusion, elles constituent le premier chapitre de l'histoire de l'imprimerie. C'est surtout à partir du second tiers du XVe siècle que l'on « imprima », à l'aide de ces tablettes gravées en relief et enduites d'encre, des grammaires latines élémentaires (*Donats*), des ouvrages populaires de morale et de religion (*Miroir du salut* [*Speculum humanæ salutis*]), des lettres d'indulgences, etc., qui sont considérés comme les plus anciens monuments typographiques.

Le progrès n'était possible qu'à la condition de multiplier sans trop de frais les exemplaires des ouvrages reproduits. Jean Gutenberg, de Mayence, après de longues recherches commencées en 1436, parvint à résoudre le problème. On connaît assez mal ses premiers essais; mais, à la suite de son association avec Fust (1450), il publia le beau volume connu sous le nom de *Bible à quarante-deux lignes*, antérieur au mois d'août 1456, et, un peu plus tard, avec l'aide de son nouvel associé, Pfister, il donna la *Bible à trente-six lignes*, qui est un nouveau chef-d'œuvre. On a tenté de contester à Gutenberg le mérite de son invention. Les Hollandais ont longtemps soutenu que c'était à Laurent Coster, de Harlem, que Gutenberg avait emprunté ses perfectionnements capitaux. Cette légende a fini par être abandonnée. Des essais d'impression furent tentés à Avignon par un orfèvre bohémien, Procope Waldfoghel, de 1444 à 1446; mais on s'accorde à penser que Waldfoghel avait pu être mis au courant des essais antérieurs de Gutenberg.

Fust, associé avec Pierre Schœffer, apporta quelques améliorations à l'art nouveau, qui, de la vallée du Rhin, se répandit bientôt dans toute l'Europe. En 1464, Sweynheym et Pannartz s'établissent à l'abbaye de Subiaco et à Rome même en 1467. En 1469, appelés par Guillaume Fichet et Jean de La Pierre, membre du collège de Sorbonne, Ulrich Gering, de Constance, Martin Crantz et Michel Friburger, de Colmar, fondent la première imprimerie parisienne. La même année (1469), Jean de Spire obtient du Sénat de Venise un privilège pour exercer son art dans cette ville. En 1471, Sixt Riessinger, prêtre strasbourgeois, publiait un livre de droit à Naples. Exceptionnellement, Florence et Bologne furent dotées d'une imprimerie par leurs propres citoyens : Bernardo Cennini et Balthasar Azzoguidi (1471). C'est grâce à l'initiation venue d'Allemagne que la typographie italienne prit un développement extraordinaire et se répandit dans toute l'Europe, particulièrement en France, à Paris et à Lyon. A la fin du XVe siècle, toutes les grandes villes possèdent une imprimerie : dès 1473, Mathias Corvin en fait établir une à Budapest par André Hess, qu'il appelle de Parme; en 1479, on en trouve une à Oxford, dirigée par Thierry Rood, de Cologne, une autre à Prague, une encore à Vienne (Autriche); en 1480, William Caxton, qui avait fait son apprentissage à Cologne, publie le premier livre imprimé à Londres.

Dès lors, les ateliers se multiplient. A Venise, Nicolas Jenson, l'ancien maître de la monnaie de Tours, mort en 1481, fonde un établissement qui est ensuite acquis par André Torresani, le futur beau-père d'Alde Manuce. Puis Alde Manuce, dit l'Ancien, fait accomplir à son art des progrès décisifs, de 1494 à 1515, par l'emploi de caractères plus nets et d'un format plus commode; en même temps, il donne une vigoureuse impulsion aux études grecques, et sa maison, continuée par son fils Paul et son petit-fils Alde le Jeune, ne disparaît qu'à la fin du XVIe siècle. A Florence, les Juntes imitèrent les Aldes, souvent avec plus de mauvaise foi que d'habileté, et leur firent, à Lyon surtout, une concurrence décourageante. A Paris, vers 1500, Henri Estienne commençait, par ses publications, la gloire d'une famille qui mérita si bien et pendant plus d'un siècle de la typographie et, après sa mort (1520), sa veuve épousait un excellent imprimeur parisien, Simon de Colines. A Paris encore, Josse Bade (1462-1535) donnait de nombreuses éditions, dont il préparait lui-même le texte; son gendre, Michel Vascosan (1500-1576), qui fut lui-même le beau-père de Frédéric Morel, continua ses traditions. On ne peut guère passer sous silence les noms de Simon Vostre, de Geofroy Tory et d'Antoine Vérard, ni celui des Marnef, à Poitiers. A Lyon, Etienne Dolet (1509-1546) soulevait contre lui, par les livres qu'il imprimait ou composait, des haines aveugles qui le menèrent au bûcher. En Suisse, Jean Froben (1460-1527) acquérait une renommée universelle en devenant l'éditeur d'Erasme. En Belgique, Colard Mansion et Thierry Martens (1450-1534) trouvaient dans Christophe Plantin (1514-1589) un continuateur de premier ordre.

A partir du XVIIe siècle, l'imprimerie se développe plus que jamais, et il faut se borner à donner quelques noms : à Paris, Antoine Vitré (1595-1674), Sébastien Cramoisy (1585-1669), qui fut le premier directeur de l'Imprimerie royale, Louis Billaine, etc.; à Leyde, les Elzévirs, dont le plus ancien, Louis, exerça de 1592 à 1617. Au XVIIIe siècle, on doit nommer Joseph-Gérard Barbou (1746), dont les ancêtres avaient imprimé à Lyon et à Limoges depuis 1524; en Angleterre, John Baskewille (1706-1775); en Italie, Jean-Baptiste Bodoni, de Parme (1740-1813). C'est à la fin de ce siècle et au commencement du XIXe que les Didot publièrent leurs plus beaux volumes.

— Dr. Dès François Ier (1521), le nombre des *imprimeries* fut limité, et elles furent entravées par une foule de règlements restrictifs, qui ne disparurent qu'en 1791. Cette liberté ne fut pas de longue durée. Un décret du 5 février 1810 fixa le nombre des imprimeurs et rétablit les brevets, en laissant le ministre de l'intérieur maître de les accorder ou de les retirer. Ce système fut maintenu, avec la plupart des règlements administratifs, sous la Restauration, le règne de Louis-Philippe et en partie sous la seconde République. Le second Empire reprit toutes les prohibitions antérieures. La loi du 29 juillet 1881 a proclamé la liberté presque complète de l'imprimerie, et exige simplement que tout imprimé porte le nom et l'adresse de l'imprimeur. V. DÉPÔT LÉGAL.

— Techn. L'*imprimerie* la plus anciennement connue est l'*imprimerie typographique*. (V. TYPOGRAPHIE.) Viennent ensuite l'*imprimerie en taille-douce* (v. TAILLE-DOUCE), et enfin l'*imprimerie lithographique*. (V. LITHOGRAPHIE.) A l'imprimerie typographique se rattache la branche de cet art dite *imprimerie en couleurs*. V. CHROMOTYPOGRAPHIE, ZINCOGRAPHIE, etc.

L'impression typographique proprement dite est l'opération par laquelle on transporte sur le papier, ou toute autre matière préparée dans ce but, l'empreinte des caractères réunis dans la *forme* par la composition. (V. ce mot.) Le bon à tirer de l'auteur étant donné, on procède à l'imposition (v. ce mot), et, ce travail achevé, soit au clichage (stéréotypie, galvanoplastie), soit à la mise en place immédiate de la forme, quand le tirage se fait directement sur le caractère mobile. Le papier préparé (par trempage, remaniement, glaçage), on dispose la forme ou le cliché sur la machine (mise sous presse), et l'on fait une *mise en train* pour régulariser l'encrage et le foulage. Cette mise en train, facile pour les journaux, est beaucoup plus délicate pour les publications soignées, surtout si des gravures sont intercalées dans le texte; elle consiste à coller un certain nombre de feuilles de papier sous le cliché pour la *mise de hauteur*, puis, sur le cylindre de la machine, des épreuves de la gravure dites *découpages*. Ces découpages (un par gravure) sont composés d'autant d'épaisseurs qu'il y a de plans dans la gravure. On enlève successivement les blancs et les grisés, pour donner de la vigueur aux noirs.

Lorsqu'on a obtenu une *bonne feuille*, le tirage est continué jusqu'à concurrence du nombre voulu d'exemplaires. Les feuilles imprimées, du moins dans les travaux soignés, sont séparées par des *décharges* (feuilles de papier non collé), destinées à sécher un peu l'encre. Quant à la machine à imprimer, depuis la presse à bras de Gutenberg, assez semblable à un pressoir, jusqu'à la rotative des grands journaux quotidiens, elle a, sous l'influence des besoins nouveaux, revêtu des formes diverses et subi des modifications et des améliorations nombreuses, au point de vue de la rapidité et de la bonne exécution du tirage. Il en sera plus spécialement question au mot *presse*.

Imprimerie nationale, Etablissement situé à Paris, rue Vieille-du-Temple, n° 87, et destiné à l'impression des actes et travaux officiels. — Après la création du Collège de France (1530), François Ier donna à Geofroy Tory le titre d'imprimeur du roi, qui passa, en 1533, à Olivier Mallard et, en 1544, à Denys Janot. L'établissement des chaires de grec et d'hébreu amena la nomination de deux nouveaux imprimeurs du roi (probablement en 1538) : Robert Estienne et Conrad Néobar. Estienne fut chargé par le roi de faire graver trois corps complets de caractères grecs, qui furent exécutés par Claude Garamond (1541-1542). C'est en 1544 que parut le premier ouvrage (*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe), imprimé avec les types grecs de François Ier. A partir de 1550, la typographie grecque du roi fut complète et mise à la disposition des imprimeurs. En 1620 fut établi au Louvre, par Louis XIII, un petit atelier typographique; mais ce n'est qu'en 1640, d'après les recherches d'Auguste Bernard, que Richelieu résolut de fonder une imprimerie royale dont l'administration fut confiée à Sublet de Noyers; Sébastien Cramoisy en fut nommé directeur. Alors commença cette belle série d'impressions du Louvre, auxquelles collaborèrent Tanneguy le Fèvre, Raphaël Trichet, sieur de Fresne, et le Poussin. En 1691, après la mort de Sébastien Mâbre-Cramoisy, qui avait succédé à son grand-père (1669), Louis XIV nomma directeur Jean Anisson, de Lyon : l'imprimerie ne sortit des mains de sa famille qu'à la Révolution.

Après avoir porté les noms d'*Imprimerie nationale* et d'*Imprimerie nationale exécutive*, l'imprimerie royale fut fondue avec l'*Imprimerie du « Bulletin des lois »*, créée en 1794. Un décret du 18 germinal an III (7 avr. 1795) lui donna enfin le nom d'*Imprimerie de la République*.

Transférée de l'hôtel Beaujon à l'hôtel Penthièvre (hôtel de la Banque) en 1795, elle fut, en 1809, installée dans l'ancien palais du cardinal de Rohan, rue Vieille-du-Temple. Au retour des Bourbons, elle fut transformée en un établissement privé, et ce n'est qu'en 1823 qu'elle fut de nouveau régie pour le compte de l'Etat. A la suite de la révolution de 1830, l'*Imprimerie royale* devint l'*Imprimerie du gouvernement*, nom qu'elle dut bientôt abandonner pour redevenir l'*Imprimerie royale*, sous la direction de Pierre Lebrun. En 1847, elle fut pourvue d'une typographie nouvelle complète, encore employée aujourd'hui. Après 1848, elle reprit le nom d'*Imprimerie nationale*, nom qui a été de nouveau substitué à celui d'*Imprimerie impériale* après 1870. L'Imprimerie nationale, à la tête de laquelle se trouve un directeur nommé par le ministre de la justice et ayant sous ses ordres un nombreux personnel administratif et ouvrier, grave et fond elle-même ses caractères français et étrangers, dont elle a les types. Elle possède des ateliers de photographie, phototypie, héliogravure, gravure sur bois, gravure en taille-douce, gravure en relief sur cuivre et zinc, chromotypographie, lithographie, pyrostéréotypie. Elle a aussi un atelier de galvanoplastie et de stéréotypie.

L'Imprimerie nationale est autorisée à prêter aux imprimeurs les caractères étrangers qui se trouvent en petit nombre dans les manuscrits dont l'impression leur est confiée. Elle n'exécute, pour le compte des particuliers, que les ouvrages exigeant l'emploi de caractères étrangers qui ne se rencontrent pas dans les imprimeries du commerce.

IMPRIMEUR, EUSE (*in*) adj. Qui imprime, qui sert à imprimer : *Cylindres* IMPRIMEURS.
— n. m. Celui qui possède et dirige une imprimerie : *Un célèbre* IMPRIMEUR. ‖ Ouvrier qui travaille dans une imprimerie : *Un habile* IMPRIMEUR.
— n. f. Techn. Machine à imprimer.

IMPRIMURE (*in* — rad. *imprimer*) n. f. Forte feuille de papier, sur laquelle le cartier passe un enduit particulier en une ou plusieurs couches. ‖ Nom de l'enduit lui-même. ‖ Enduit spécial qu'on étend sur un panneau ou sur une toile, avant de commencer à peindre.

IMPROBABILITÉ (*in*) n. f. Caractère de ce qui est improbable : *La justice et la vérité n'admettent aucune* IMPROBABILITÉ. (Mme de Pompadour.) ‖ Chose improbable : *Espoir reposant sur des* IMPROBABILITÉS.

IMPROBABLE (*in* — du préf. *im*, et de *probable*) adj. Qui n'est pas probable : *Evénement* IMPROBABLE.
L'improbable n. m. : *Craindre* L'IMPROBABLE.

IMPROBABLEMENT (*in*) adv. D'une manière improbable, sans probabilité.

IMPROBANCE (*in, banss* — rad. *improbant*) n. f. Etat de ce qui n'est pas probant : *L'*IMPROBANCE *d'un argument.*

IMPROBANT (*in, ban*), **ANTE** (du préf. *im*, et de *probant*) adj. Qui n'est pas probant. (Rare.)

IMPROBATEUR, TRICE (*in* — du lat. *improbator, trix*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne qui désapprouve, d'une chose qui témoigne de la désapprobation : *Un éternel* IMPROBATEUR *de tout. Froideur* IMPROBATRICE.

IMPROBATIF, IVE (*in* — du lat. *improbare*, supin *improbatum*, désapprouver) adj. Qui marque de la désapprobation : *Murmure* IMPROBATIF.

IMPROBATION (*in, si-on* — rad. *improbatif*) n. f. Action d'improuver : *Murmure d'*IMPROBATION.

IMPROBE (*in* — du préf. *im*, et de *probe*) adj. Qui n'est pas probe, qui manque de probité : *Gérant* IMPROBE.

IMPROBITÉ (*in* — rad. *improbe*) n. f. Défaut de probité; caractère de ce qui est improbe; parole ou action improbe : *S'enrichir par de constantes* IMPROBITÉS.

IMPRODUCTIBILITÉ (*in* — rad. *improductible*) n. f. Etat de ce qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIBLE (*in* — du préf. *im*, et de *productible*) adj. Qui n'est pas productible, qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIF, IVE (*in* — du préf. *im*, et de *productif*) adj. Qui ne produit rien; qui ne rapporte aucun bénéfice : *Terrains, Capitaux* IMPRODUCTIFS.
— Fig. Qui ne procure aucun avantage : *L'amour de l'humanité n'est pas un sentiment* IMPRODUCTIF. (V. Consid.)
— Écon. polit. *Consommation improductive*, Consommation qui ne donne lieu à aucune production avantageuse.
— n. m. Écon. polit. Personne improductive : *Le* PRODUCTIF *doit obéir, et, par une amère dérision, l'*IMPRODUCTIF *commande*. (Proudh.)

IMPRODUCTIVEMENT (*in*) adv. D'une manière improductive.

IMPRODUCTIVITÉ (*in*) n. f. Caractère, état de ce qui est improductif.

IMPRODUIT, ITE (*in* — du préf. *im*, et de *produit*) adj. Qui n'a pas été produit : *Les physiciens de l'antiquité admettaient que la matière du monde était* IMPRODUITE.

IMPROFANÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *profané*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été profané.

IMPROFITABLE (*in* — du préf. *im*, et de *profitable*) adj. Qui n'est pas profitable.

IMPROGRESSIF, IVE (*in* — du préf. *im*, et de *progressif*) adj. Qui n'est pas progressif.

IMPROLIFIQUE (*in* — du préf. *im*, et de *prolifique*) adj. Qui n'engendre pas : *Les mulets sont* IMPROLIFIQUES.

IMPROMPTU (*in-pron-ptu* — du lat. *in promptu*, sur-le-champ; formé de *in*, sur, et de *promere*, supin *promptum*, exhiber) n. m. Composition littéraire improvisée. (Se dit particulièrem. d'une petite pièce de vers composée sur-le-champ et sans préparation.)
— Par anal. Objet quelconque, produit sur-le-champ et sans les préparations ordinaires; action soudaine et inattendue : *Le mariage en* IMPROMPTU *étonne l'innocence, mais ne l'afflige pas*. (Mariv.)
— Adjectiv. Qui n'est pas préparé, qui est improvisé; soudain, inattendu : *Un voyage* IMPROMPTU.
— ENCYCL. Littér. L'*impromptu* est généralement une épigramme, un madrigal ou un couplet. Sauf pour les bouts-rimés, faits sur des rimes proposées à l'improviste, il est toujours difficile de savoir dans quelle mesure une pareille pièce n'a pas été préparée et n'est pas, comme dit Molière, un *impromptu à loisir*. Plusieurs pièces de l'*Anthologie* doivent être des impromptus; il en est sans doute de même de certaines épigrammes de Martial.

L'impromptu, en latin, fleurit en Italie à l'époque de la Renaissance. En France, les impromptus furent fort en faveur aux XVIIe et XVIIIe siècles; il suffit de rappeler les noms d'Hamilton, de Saint-Evremond, de Fontenelle, du marquis de Saint-Aulaire, qui dut, dit-on, à un madrigal impromptu son entrée à l'Académie; de Voltaire, qui a excellé dans le genre. On cite aussi des impromptus ingénieux de V. Hugo et d'A. de Musset.

Impromptu de Versailles (L'), comédie en un acte et en prose, de Molière (1663). — Molière y répond, sur l'ordre du roi, aux attaques jalouses suscitées par le succès de *l'École des Femmes* (1662) et auxquelles la *Critique de l'école des Femmes* (1663) n'avait pas imposé silence. L'auteur se représente faisant répéter à la hâte un impromptu à ses comédiens. Il prend directement à partie Boursault, auteur du *Portrait du peintre*; il attaque les comédiens de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, en particulier Montfleury, dont il raille l'obésité et la diction emphatique. Enfin, il proteste contre les applications que la malignité se plaisait à faire de ses comédies : ses caractères ne sont pas des portraits, mais des types généraux, et « son dessein est de peindre les mœurs sans vouloir toucher aux personnes ». Montfleury jeune vengea son père en écrivant l'*Impromptu de l'hôtel de Condé*, et de Visé (aidé sans doute de Villiers) fit jouer *la Vengeance des marquis*. Ces deux pièces, sortant du domaine littéraire, attaquaient odieusement la vie privée du grand comédien.

IMPROMPTUAIRE (*in-pron-ptu-èr*) n. Personne qui fait des impromptus : *Les* IMPROMPTUAIRES *italiens*.

IMPROMULGUÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *promulgué*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été promulgué.

IMPRONONÇABLE (*in* — du préf. *im*, et de *prononçable*) adj. Qui ne peut être prononcé.

IMPROPÈRE (*in* — du lat. *improperium*, reproche) n. m. Liturg. Versets que l'Église chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus adressa aux Juifs. ‖ *Chapelle de l'impropère*, Chapelle de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

IMPROPICE (*in* — du préf. *im*, et de *propice*) adj. Qui n'est pas propice.

IMPROPORTIONNALITÉ (*in, si-o-na* — rad. *improportionnel*) n. f. Etat de ce qui n'est pas proportionnel.

IMPROPORTIONNÉ (*in, si-o-né*), **ÉE** (du préf. *im*, et de *proportionné*) adj. Qui n'est pas proportionné.

IMPROPORTIONNEL, ELLE (*in, si-o-nèl* — du préf. *im*, et de *proportionnel*) adj. Qui n'est pas proportionnel : *Quantités* IMPROPORTIONNELLES.

IMPROPORTIONNELLEMENT (*in, si-o-nè-le-man*) adv. D'une manière improportionnelle, sans proportion.

IMPROPOSABLE (*in* — du préf. *im*, et de *proposable*) adj. Qui ne peut être proposé : *La voie des emprunts était* IMPROPOSABLE. (Mirab.)

IMPROPRE (*in* — du lat. *improprius*, même sens) adj. Qui n'a pas les conditions nécessaires pour obtenir, fournir certains résultats : *Etre* IMPROPRE *au commerce*, IMPROPRE *au service militaire*.

— Gramm. Qui n'est pas exact, qui ne rend pas exactement la pensée de l'écrivain : *Mot* IMPROPRE. ‖ *Diphtongue impropre*, Fausse diphtongue, comme *ou*. ‖ *Dérivation impropre*, Dérivation qui tire d'un mot d'autres mots sans l'aide de suffixes, comme *pleur* de *pleurer*.

IMPROPREMENT (*in*) adv. D'une manière impropre.

IMPROPRIÉTÉ (*in* — rad. *impropre*) n. f. Défaut de propriété, caractère de ce qui est impropre : *L'*IMPROPRIÉTÉ *des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages*. (Volt.)

IMPROROGEABLE (*in* — du préf. *im*, et de *prorogeable*) adj. Qui ne peut être prorogé.

IMPROSPÈRE (*in* — du préf. *im*, et de *prospère*) adj. Qui n'est pas prospère.

IMPROSPÉRITÉ (*in* — rad. *improspère*) n. f. Défaut de prospérité, mauvaise chance.

IMPROTÉGÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *protégé*) adj. Qui n'a aucune protection.

IMPROUVABLE (*in* — du préf. *im*, et de *prouver*) adj. Qui ne peut être prouvé : *Proposition* IMPROUVABLE.

IMPROUVÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *prouvé*) adj. Qui n'a pas été prouvé : *Fait* IMPROUVÉ.

IMPROUVER (du lat. *improbare*, même sens) v. a. Ne pas approuver, désapprouver : IMPROUVER *une guerre injuste*.
— SYN. Blâmer, censurer, etc. V. BLÂMER.

IMPROVISADE (*in*) n. f. Syn. de IMPROVISATION. ‖ *A l'improvisade*, loc. adv., En improvisant.

IMPROVISATEUR, TRICE (*in*) n. et adj. Se dit d'une personne qui improvise : *Poète* IMPROVISATEUR. *Une célèbre* IMPROVISATRICE.

IMPROVISATION (*in, si-on*) n. f. Art ou action d'improviser : *L'*IMPROVISATION *d'un discours. Exceller dans l'*IMPROVISATION. ‖ Ce qui est improvisé : *Une brillante* IMPROVISATION.

IMPROVISER (*in* — de l'ital. *improvvisare*, même sens) v. a. Composer sur-le-champ et sans préparation : IMPROVISER *un discours*.

— Par anal. Produire sur-le-champ et sans préparation ; produire, préparer très rapidement : IMPROVISER *une fête*.
— Absolum. : *Il n'est pas de musicien qui n'*IMPROVISE.
Improvisé, ée part. pass. du v. Improviser.
— Gramm. ar. *Nom improvisé*, Nom propre qui n'a pas été emprunté à la langue, mais qu'on forme directement pour désigner une personne.
S'improviser, v. pr. Etre improvisé.
— Par ext. Se donner subitement un certain caractère : *Perrault* S'IMPROVISA *architecte*.

IMPROVISTE (*in, visst'* — de l'ital. *improvvisto*, même sens) adj. Inattendu : *Attaque* IMPROVISTE. (Vx.) ‖ *A l'improviste*, loc. adv. Soudainement et d'une façon inattendue : *Etre attaqué* À L'IMPROVISTE.

IMPROVOQUÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *provoqué*) adj. Qui n'a pas été provoqué.

IMPRUDEMMENT (*in, da-man*) adv. D'une manière imprudente.

IMPRUDENCE (*in, danss* — rad. *imprudent*) n. f. Manque de prudence : *Homicide par* IMPRUDENCE. ‖ Parole, action imprudente : *Se perdre par des* IMPRUDENCES.

— ENCYCL. L'*imprudence* est considérée par la loi comme une faute. Au point de vue du droit civil, l'effet d'un acte imprudent, qui a causé à autrui un dommage, est d'en rendre pécuniairement responsable celui à qui il est imputable (C. civ., art. 1382 et suiv.). V. DOMMAGE, QUASI-DÉLIT, RESPONSABILITÉ.

D'autre part, indépendamment des condamnations pécuniaires, l'imprudence peut exposer à des peines répressives, prison ou amende. Il en est ainsi dans les cas de coups et blessures, d'homicide ou d'incendie occasionnés par imprudence (C. pén., art. 319, 320 et 458).

Enfin, d'autres faits d'imprudence, alors même qu'ils n'ont causé aucun dommage, sont réprimés comme contraventions et frappés des peines de simple police ; tels sont, par exemple, le fait de tirer des feux d'artifice dans une ville, le fait d'encombrer la voie publique de matériaux, le fait de jeter par la fenêtre des objets de nature à nuire par leur chute (C. pén., art. 471 et suiv.).

IMPRUDENT, ENTE (*in, dan, ant'* — du lat. *imprudens, entis*, même sens) adj. Qui manque de prudence : *Personne* IMPRUDENTE. ‖ Qui a le caractère de l'imprudence : *Action, Parole* IMPRUDENTE.

— Substantiv. Personne imprudente : *L'*IMPRUDENT *réfléchit à ce qu'il a dit, le sage à ce qu'il va dire*. (Pet.-Senn.)
— SYN. Ecervelé, étourdi, etc. V. ÉCERVELÉ.

IMPUBÈRE (*in* — du lat. *impubes, eris*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne qui n'a pas atteint l'âge ou l'état de puberté : *Le mariage est interdit entre* IMPUBÈRES.
— Bot. Non mûr : *Fruit* IMPUBÈRE.

IMPUBERTÉ (*in, bèr'* — rad. *impubère*) n. f. Etat des individus qui n'ont pas encore l'aptitude physique pour le mariage.

— ENCYCL. L'*impuberté* constitue temporairement, relativement au mariage, une incapacité naturelle. Dans le premier état du droit romain, la loi n'avait pas déterminé l'âge de l'aptitude au mariage ; on se contentait de la nubilité de fait, dont l'appréciation appartenait aux familles. Plus tard, l'âge de la nubilité légale fut déterminé à douze ans pour les filles et à quatorze pour les hommes. Cette règle, adoptée dans les provinces françaises de droit écrit, s'étendit même aux pays de coutume. Les rédacteurs du Code, pensant que le mariage exigeait, outre la maturité corporelle, un certain degré de maturité intellectuelle, ont fixé à dix-huit ans révolus pour les hommes, et à quinze ans révolus pour les filles, l'âge où il est permis de contracter mariage (art. 144).

L'état d'impuberté crée aussi la nécessité d'une protection. En droit romain, l'*impubère* dont le père était mort ou l'avait émancipé était pourvu d'un tuteur jusqu'à sa puberté. L'incapacité de l'impubère variait selon qu'il était *infans*, c'est-à-dire, suivant l'étymologie du mot, ne parlait pas encore, ou qu'il était sorti de l'*infantia*. Elle était totale dans la première période ; cette époque franchie, l'impubère figurait dans les actes juridiques et prononçait lui-même les formules nécessaires pour ces actes, auxquels le tuteur assurait la validité en donnant son *auctoritas*. L'impubère pouvait même faire seul les actes qui rendaient sa condition meilleure. Devenu *pubertati proximus*, sans être encore pubère, il s'obligeait par ses délits. Aujourd'hui, le Code soumet à la tutelle les personnes mineures, alors même qu'elles ont cessé d'être impubères. V. TUTELLE.

IMPUBLIABLE (*in* — du préf. *im*, et de *publiable*) adj. Qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas publier.

IMPUDEMMENT (*in, da-man*) adv. D'une manière impudente.

IMPUDENCE (*in, danss* — rad. *impudent*) n. f. Effronterie, sans pudeur ; insolence extrême ; caractère de ce qui est impudent : *Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve* IMPUDENCE *pour réussir*. (La Bruy.)

IMPUDENT, ENTE (*in, dan, ant'* — du lat. *impudens, entis*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une chose qui montre ou qui marque une effronterie sans pudeur : *Geste* IMPUDENT. *L'*IMPUDENT, *celui qui ne rougit de rien*... (La Bruy.)
— SYN. Effronté, éhonté. V. EFFRONTÉ.

IMPUDEUR (*in* — du préf. *im*, et de *pudeur*) n. f. Manque de pudeur : *Nous avons* effronterie *pour l'*IMPUDEUR *des femmes perdues ;* impudence *pour celle des hommes déshonorés, et* audace *pour celle des scélérats*. (Ch. Nod.) ‖ Impudence : *Mentir avec* IMPUDEUR.

IMPUDICITÉ (*in, si* — rad. *impudique*) n. f. Vice impur, accompagné d'une certaine effronterie : *L'*IMPUDICITÉ *déshonore celui qui s'y livre*. (Barrère.) ‖ Caractère impudique : *L'*IMPUDICITÉ *des prostituées*. ‖ Acte ou parole impudique : *Commettre d'horribles* IMPUDICITÉS.

IMPUDIQUE (*in, dik'* — du lat. *impudicus*, même sens) n. et adj. Se dit de la personne qui se livre à l'impudicité, qui commet des impudicités, ou de ce qui est inspiré, guidé par l'impudicité : *Un* IMPUDIQUE. *Des regards, Des discours* IMPUDIQUES.
— n. m. Bot. Genre de champignons, appelé aussi PHALLUS. (V. CHAMPIGNON, pl. en couleurs.)

IMPUDIQUEMENT (*in, ke*) adv. D'une manière impudique.

IMPUGNATION (*in, si-on* — rad. *impugner*) n. f. Dans le vieux langage, 1° Action de débattre un compte, de signaler ses erreurs ou ses omissions ; 2° Attaque, accusation, calomnie.

IMPUGNER (*in* — du lat. *impugnare*, même sens) v. a. Attaquer par des arguments, par des critiques. (Vx.)

IMPUISSANCE (*in-pu-i-sanss* — rad. *impuissant*) n. f. Manque d'une force suffisante pour atteindre certain résultat : *La puissance humaine n'est qu'une* IMPUISSANCE *déguisée*. (Fén.)

— Physiol. Incapacité physique d'accomplir complètement l'acte d'accouplement : *La timidité, la pudeur, peuvent amener une* IMPUISSANCE *passagère*. (Virey.)

— ENCYCL. Méd. On confond souvent les mots *impuissance* et *stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coït, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

L'impuissance, chez l'homme, tient : à l'absence complète ou à une malformation, à une maladie des organes génitaux, ou au défaut d'érection de la verge. L'absence de la verge ou son imperforation entraîne nécessairement l'impuissance ; il n'en est pas toujours de même de l'épispadias ou de l'hypospadias, de la hernie scrotale ; la cryptorchidie et même le manque absolu de testicules n'excluent pas la possibilité d'un commerce sexuel.

L'impuissance par défaut d'érection est souvent due à des lésions du système nerveux (ataxie locomotrice) ou à une maladie de la nutrition (diabète) ; lorsqu'elle n'est due qu'à la fatigue, on la combat par l'hydrothérapie et les reconstituants. La vanille, la cannelle, le musc, les préparations de phosphore, les cantharides ne sont que des excitants, action passagère et souvent dangereuse.

Chez la femme, les causes d'impuissance sont l'imperforation du canal vaginal ou son oblitération accidentelle à la suite d'une inflammation, d'une tumeur, etc.

— Méd. lég. En médecine légale, le mot *impuissance* est pris dans un sens plus étendu qu'en physiologie et comprend les cas d'absence ou d'atrophie des testicules.

— Dr. Dans le droit canon, l'*impuissance* constitue un empêchement dirimant au mariage, ou peut servir de cause de nullité. C'était la règle admise dans l'ancienne jurisprudence française. Quant à la preuve du fait d'impuissance, on la demandait à des expertises connues sous le nom de *congrès*.

Le Code civil n'a pas mis l'impuissance soit naturelle, soit accidentelle, au nombre des causes de nullité du mariage. Si l'un des époux est manifestement impuissant, on n'admet même pas que l'autre époux puisse demander la nullité du mariage en invoquant l'*erreur dans la personne* dont parle l'article 180 ; on dit, en effet, généralement que l'erreur sur les *qualités physiques* de la personne n'est pas visée par cet article.

Mais, si le mariage de l'impuissant est toujours valable, l'impuissance peut, néanmoins, être parfois invoquée comme cause de désaveu. En effet, si le mari ne peut jamais alléguer son impuissance naturelle (art. 313), au contraire, l'impossibilité physique de cohabitation entre les époux dans le temps légal de la conception peut être une cause de désaveu, en vertu de l'article 312, lorsqu'elle est l'effet de quelque accident.

IMPUISSANT (*in-pu-i-san*), **ANTE** (du préf. *im*, et de *puissant*) adj. Qui est sans pouvoir : *Ennemi, Ministre* IMPUISSANT. ‖ Qui ne peut produire d'effet, son effet : *Des efforts, Des cris* IMPUISSANTS. *Une haine* IMPUISSANTE.

— *Impuissant à*, Qui ne peut, qui est incapable ou hors d'état de : IMPUISSANTS À *créer*. (Le P. Félix.)

— Physiol. Physiquement incapable d'accomplir l'acte d'accouplement : *Le débauché devient de bonne heure* IMPUISSANT.

— Substantiv. Personne dépourvue de puissance. ‖ Personne incapable de procréer, de concevoir ou d'accomplir l'acte d'accouplement : *De droit naturel, les* IMPUISSANTS *ne peuvent contracter mariage*.

IMPULSER (*in* — du lat. *impulsus*, ébranlé) v. a. Pousser, diriger dans un certain sens.

IMPULSEUR (*in*) n. m. Celui qui donne une impulsion.

IMPULSIF, IVE (*in*) adj. Qui donne une impulsion : *Force* IMPULSIVE.

— Substantiv. Personne qui agit comme sous la poussée d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie : *Les* IMPULSIFS *sont partiellement irresponsables*.

IMPULSION (*in* — rad. *impulser*) n. f. Physiq. Force qui détermine le mouvement d'un corps ; mouvement que cette force communique : *Donner l'*IMPULSION *à une machine. Les corps suivent l'*IMPULSION *qu'ils ont reçue*.

— Fig. Force qui pousse à faire un acte ; impression causée par cette force : *La femme est avant tout un être d'*IMPULSION, *de désirs et de passion*. (M[me] Romieu.)

— Mécan. *Impulsion d'une force constante*, Produit de cette force par le temps que dure son action.

— Pathol. Propension violente, irraisonnée et parfois irrésistible, à accomplir un acte anormal.

— ENCYCL. Mécan. S'il s'agit d'une force F non constante, on considère en premier lieu son *impulsion élémentaire*, c'est-à-dire le produit de cette force par l'élément du temps : Fdt est l'impulsion de la force F pour le temps dt, considéré comme étant infiniment petit. L'effet produit par une force dépendant du temps pendant lequel elle agit, on conçoit comment on a dû être amené à en considérer l'impulsion. Si la force restait constante d'intensité, son impulsion totale serait le produit de son intensité par le temps ; mais, comme elle varie habituellement, on prend pour son impulsion totale la somme ou mieux l'intégrale de son impulsion élémentaire.

— Pathol. L'*impulsion* est une sorte d'automatisme tantôt conscient, tantôt inconscient. Dans le premier cas, le malade est poussé à faire des choses qu'il réprouve (vol, meurtre, suicide), à penser et à dire des choses qu'il sent contraires à la raison ; « c'est plus fort que moi », dit-il.

Dans le second cas, le malade accomplit des actes anormaux sans s'en apercevoir, ou du moins sans en conserver le souvenir, bien qu'il soit éveillé. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'impulsion peut exister sans délire véritable, sans que l'intelligence soit atteinte ; c'est un délire uniquement moteur.

Mais elle peut exister aussi concurremment avec l'aliénation mentale proprement dite. Elle s'observe dans les affections les plus diverses, telles que la manie, la mélancolie, l'alcoolisme ; mais c'est surtout dans l'épilepsie qu'elle revêt une forme saisissante. Elle est subite ou précédée d'une aura très courte, comme l'attaque convulsive dont elle est l'équivalent. Dans cet état, l'épileptique accomplit avec une rapidité et une précision étonnantes les actes les plus imprévus, se jette dans un bassin, frappe avec un couteau, cherche à étrangler quelqu'un. Après la crise, il tombe dans la prostration comme après l'attaque convulsive et, le plus souvent, ne se souvient de rien.

IMPULSIONNISTE (*in, si-o-nisst'*) n. m. Celui qui attribuait pour cause aux mouvements des corps célestes l'impulsion, et non l'attraction.

IMPULVÉRISÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *pulvérisé*) adj. Qui n'est pas réduit en poudre.

IMPUNÉMENT (*in*) adv. Sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre* IMPUNÉMENT *l'injustice*. (Rollin.) *Malade qui ne sortira pas* IMPUNÉMENT. ‖ Par ext. Sans tirer quelque vengeance, sans faire quelque mal :

Néron *impunément* ne sera pas jaloux.
RACINE.

IMPUNI, IE (*in* — du lat. *impunitus*, même sens) adj. Qui n'a reçu ou ne reçoit aucune punition : *Un coupable, Un crime* IMPUNI.

IMPUNISSABLE (*in, ni-sabl'* — du préf. *im*, et de *punissable*) adj. Qui n'est point passible d'une punition, qui ne peut être puni.

IMPUNITÉ (*in* — rad. *impuni*) n. f. Etat, caractère d'une personne, d'une chose qui reste impunie : *L'*IMPUNITÉ *encourage le crime*.

IMPUR, URE (*in* — du lat. *impurus*, même sens) adj. Qui est souillé par quelque mélange : *Métaux* IMPURS. *Eaux* IMPURES. ‖ Infect : *Une haleine* IMPURE.

Gramm. et littér. Contraire aux règles : *Une langue* IMPURE.

— Poétiq. Sale, souillé : *Des mains* IMPURES. *Un vase* IMPUR. ‖ Fig. Immonde ; repoussant ; infâme ; honteux ; criminel :

Qu'un sang *impur* abreuve nos sillons !
ROUGET DE L'ISLE.

— Impudique, immoral : *Désirs* IMPURS. *Vie* IMPURE. *Livres* IMPURS.

— Substantiv. Personne impure : *Fréquenter les* IMPURS. ‖ n. f. Femme qui fait commerce de ses faveurs.

— Relig. Qui est frappé d'impureté par la loi : *Chez les Juifs, le contact des tombeaux rendait* IMPUR. (Renan.) ‖ *Les esprits impurs*, Les démons.

IMPUREMENT (*in*) adv. D'une façon impure.

IMPURETÉ (*in*) n. f. Etat de ce qui est impur, mêlé de quelque chose qui en altère la pureté : *L'*IMPURETÉ *d'un métal, des humeurs*. ‖ Etat de ce qui est infecté : *L'*IMPURETÉ *de l'air des ateliers*.

— Par ext. Chose impure ; ce qui altère la pureté d'une substance : *L'honneur ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre* IMPURETÉ *sans s'altérer*. (Boss.)

— Fig. Souillure morale : *Vivre dans l'*IMPURETÉ. ‖ Impudicité, immoralité : *Les superstitions, les cruautés, l'*IMPURETÉ *sont autant de fruits naturels de l'ignorance*. (L. Veuillot.) ‖ Parole, action obscène : *Pièce pleine d'*IMPURETÉS.

— Pathol. *Impureté du sang*, Altération du sang qui se manifeste par des suppurations, éruptions, etc.

— Relig. *Impureté légale*, Souillure légale contractée, selon les lois des religions juive et mahométane, par certains actes déterminés.

IMPURIFIÉ, ÉE (*in* — du préf. *im*, et de *purifié*) adj. Qui n'est point, qui n'a pas été purifié.

IMPUTABILITÉ (*in* — rad. *imputable*) n. f. Philos. Responsabilité personnelle : *Sans liberté, point d'*IMPUTABILITÉ. (Ballanche.)

IMPUTABLE (*in*) adj. Qui peut ou doit être imputé, attribué, en parlant d'un acte ou d'un état : *La misère du paresseux n'est* IMPUTABLE *qu'à lui seul.*

— Qui doit être pris, prélevé, assigné : *Les avantages qu'un père fait à ses enfants sont* IMPUTABLES *sur la quotité disponible.*

— Relig. Applicable à : *Les mérites de Jésus-Christ nous sont* IMPUTABLES.

IMPUTATIF, IVE (*in*) adj. Qui doit ou peut être imputé.
— Théol. prot. *Justice imputative*, Action divine par laquelle les mérites de Jésus-Christ sont imputés aux chrétiens, pour compenser l'imputation du péché originel : *Pour la justification, Calvin s'attacha, au moins autant que Luther, à la* JUSTICE IMPUTATIVE. (Boss.)

IMPUTATION (*in, si-on* — rad. *imputer*) n. f. Inculpation fondée ou non : *De fausses* IMPUTATIONS.
— Comptab. Action par laquelle on applique, on impute une dépense au compte de la chose qui en a profité.
— Jurispr. *Imputation par échelette ou par colonne*, Déduction que doit subir une créance, lorsque le créancier a joui des biens du débiteur ou retenu une somme appartenant à ce dernier. (Dans le cas où le débiteur a joui des biens du créancier, l'imputation par échelette a également lieu en faveur du créancier.)
— Théol. *Imputation des mérites*, Application des mérites d'une personne à une autre personne. (Ne se dit guère que de l'application, aux fidèles, des mérites de Jésus-Christ.)
— ENCYCL. Dr. *Imputation de payement.* On nomme *imputation de payement*, ou simplement *imputation*, l'application d'un payement à l'une de plusieurs dettes contractées envers le même créancier, quand la somme payée n'est pas suffisante pour les acquitter toutes. L'imputation est faite par les parties ou résulte de la loi (C. civ., art. 1253 à 1256).
En principe, le débiteur a le droit d'indiquer laquelle des dettes il entend payer. Faute par lui d'avoir fait lui-même l'imputation, le créancier a le droit de la faire à sa place ; mais tout dol ou surprise de la part du créancier permet au débiteur d'attaquer l'imputation faite.
A défaut d'imputation de la part des parties, la loi assure l'imputation, d'après les quatre règles suivantes : 1° si l'une des dettes est échue, tandis que les autres ne le sont pas, l'imputation doit se faire sur la dette échue ; 2° si toutes les dettes sont également échues ou non échues, l'imputation doit se faire sur la dette que le débiteur a le plus d'intérêt à acquitter ; 3° si toutes les dettes sont échues et si le débiteur a même intérêt à acquitter les unes que les autres, l'imputation doit se faire sur la plus ancienne ; 4° toutes choses étant égales, l'imputation doit se faire proportionnellement sur toutes les dettes.

IMPUTER (*in* — du lat. *imputare*, même sens) v. a. Reprocher ; attribuer, et surtout attribuer faussement : IMPUTER *un crime à un innocent.*
— *Imputer à, Imputer pour*, avec le nom de la chose qu'on impute, Reprocher comme : IMPUTER À *crime*, À *déshonneur.* (Vx.)
— Comm. et jurispr. *Imputer sur*, Compter comme déduction à faire sur : IMPUTER *une somme payée* SUR *les intérêts des sommes à payer.* ‖ Faire entrer dans le compte de : IMPUTER *une dette* SUR *l'exercice du mois précédent.*
— Théol. Appliquer : IMPUTER *aux pécheurs les mérites de Jésus-Christ.*

— SYN. **Imputer, attribuer.** V. ATTRIBUER.

IMPUTEUR (*in*) n. m. Celui qui impute.

IMPUTRESCIBILITÉ (*in, tréss-si*) n. f. Qualité de ce qui est imputrescible.

IMPUTRESCIBLE (*in, tréss-sibl'* — du lat. *imputrescibilis*) adj. Qui ne peut se putréfier : *Bois* IMPUTRESCIBLES.

IMRE. Biogr. V. EMÉRIC.

IMSAK (*im'*) n. m. Collation qui se prend pendant les nuits du jeûne de Ramadan, un peu avant la prière de l'aurore. (Ce repas se fait toujours très simplement et en famille.)

IMST, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol), dans la vallée de l'Inn supérieur ; 2.396 hab. Ch.-l. de district. Filature et tissage de coton. Manufacture de rubans. Mines de lignite.

IN (*in'* ou *in*, suivant les cas — du lat. *in*, prépos. signif. dans ou particule insép.), préfixe qui indique : 1° suppression ou négation, comme dans : INhabile, INexpérimenté, INdéchiffrable, INutile ; 2° mélange, position intérieure ou supérieure comme dans : INcarcérer, INfuser, INspecter, INcident.
— *In* se change en *im* devant un *b*, un *m* ou un *p* : IMbu, IMmédiat, IMpotent ; en *il* devant un *l* : ILlégal ; en *ir* devant un *r* : IRréligieux, IRrévérence, IRrité.
— ENCYCL. Gramm. Le préfixe *in*, quel que soit son sens, est, en français, d'origine savante. Dans le français populaire, *in* du latin est devenu *en* et *em* : *enfant*=*infantem* (qui ne parle pas) ; *ennemi*=*inimicum* (qui n'est point un ami) ; *entier*=*integrum* (qui n'a pas été touché) ; *enfler*=*inflare ; employer*=*implicare ; enduire*=*inducere.* Mais *en* négatif du français n'a pas servi à former de nouveaux composés et a été remplacé par *nient* et *non* (*nient contrestant*, en vieux français, signifie *malgré*), jusqu'au jour où les lettrés ont repris directement au latin le préfixe *in*, qui a reçu un très grand développement. Au contraire, la particule *en*, indiquant la position intérieure ou supérieure, a fait fortune en français et a formé *enjoindre, embonpoint, embaucher, emplacement*, etc. A côté d'elle on trouve, grâce à l'influence savante, le préfixe latin *in* employé au sens de *dans* ou *sur* : *infiltrer, intimider*, etc. Les deux préfixes *in* du latin n'ont rien de commun quant à l'origine. *In* négatif correspond au grec *a* (privatif), au sanscrit *a*, au germanique *un*, etc., et représente sans doute, sous une forme abrégée, la négation *ne* de l'indo-européen. Au contraire, le second *in* est identique à la préposition latine *in* et correspond à *en* grec, *in* germanique, etc.

IN. Chim. Symbole de l'indium.

IN n. m. Cachet imprimé ou sceau qui, au Japon, accompagne la signature et parfois la remplace. ‖ Terme japonais, qui désigne les monastères bouddhiques. (Il se place soit immédiatement après le nom de l'édifice ou de sa localité, soit séparé par la préposition *no* « de ».)

INA ou **INI**, roi de Wessex, l'un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, mort à Rome en 726. Devenu roi en 688, il abdiqua pour aller, avec sa femme Oethelbuch, en pèlerinage à Rome. On lui doit les lois les plus anciennes de la législation anglo-saxonne, portant spécialement sur la procédure criminelle. Il fonda de nombreux monastères et institua le denier de Saint-Pierre.

INABA, province du Japon (île de Nippon [ken de Tottori]), sur la mer du Japon ; pop. 169.700 hab. Son territoire n'est que le bassin du Karou-Java, qui va se jeter, au N., dans la mer du Japon. Son sous-sol possède du cuivre ; eaux minérales. L'industrie porte sur la production de vernis, indigo, soies grèges, soieries. Ch.-l. *Tottori* (25.900 hab.), sur le Karou-Gava.

INABANGAN, ville de l'archipel des Philippines (île de Bohol) ; 10.340 hab.

INABONDANCE (du préf. *in*, et de *abondance*) n. f. Manque d'abondance.

INABORDABLE (du préf. *in*, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte* INABORDABLE. ‖ Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Rue que la foule rend* INABORDABLE.
— Par anal. Dont l'accès ou l'abord est difficile, en parlant d'une personne : *Ministre* INABORDABLE.
— Fig. Qui dépasse les facultés ou les ressources d'une classe d'hommes déterminée : *A Paris, les primeurs sont* INABORDABLES.

INABORDÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *abordé*) adj. Qui n'a pas été abordé : *Ilots* INABORDÉS.

INABRITÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *abrité*) adj. Qui n'est point abrité : *Rade* INABRITÉE.

INABROGÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *abrogé*) adj. Qui n'a pas été abrogé : *Loi* INABROGÉE.

INABROGEABLE (*jabl'* — du préf. *in*, et de *abrogeable*) adj. Qui ne peut être abrogé.

INABSOLUTION (*si-on* — du préf. *in*, et de *absolution*) n. f. Défaut, manque d'absolution, de pardon.

INABSOUS, OUTE (du préf. *in*, et de *absous*) adj. Qui n'a point été absous. (Rares.)

INABSTINENCE (*sti-nanss* — rad. *inabstinent*) n. f. Défaut d'abstinence.

INABSTINENT, ENTE (*sti-nan, ant'* — du préf. *in*, et de *abstinent*) adj. Qui n'est pas abstinent.

INACCAPARABLE (*a-ka* — du préf. *in*, et de *accaparable*) adj. Qui ne peut être accaparé. (Rare.)

INACCENTUÉ, ÉE (*a-ksan* — du préf. *in*, et de *accentué*) adj. Qui n'est pas accentué, qui n'a pas d'accent tonique.

INACCEPTABLE (*a-ksèp'* — du préf. *in*, et de *acceptable*) adj. Qui ne peut être accepté : *Proposition* INACCEPTABLE.

INACCEPTATION (*a-ksèp', si-on* — du préf. *in*, et de *acceptation*) n. f. Refus d'accepter.

INACCEPTÉ, ÉE (*a-ksèp'* — du préf. *in*, et de *accepté*) adj. Qui n'a pas été accepté : *Proposition* INACCEPTÉE.

INACCESSIBILITÉ (*a-ksè-si*) n. f. Qualité de ce qui est inaccessible.

INACCESSIBLE (*a-ksè-sibl'* — du lat. *inaccessibilis*, même sens) adj. Qui n'est point accessible, où l'on ne peut arriver ou pénétrer : *Un bois, Une montagne* INACCESSIBLE.
— Par anal. Dont l'abord est très difficile, en parlant d'une personne : *Un roi* INACCESSIBLE *aux hommes l'est aussi à la vérité.* (Fén.)
— Fig. Que l'intelligence ne peut atteindre : *L'absolu nous est complètement* INACCESSIBLE. (Proudh.) ‖ Qui n'est point atteint par certains sentiments : *Etre* INACCESSIBLE *à la prière, à la crainte.*

INACCLIMATABLE (*a-kli* — du préf. *in*, et de *acclimatable*) adj. Qui ne peut être acclimaté.

INACCLIMATÉ, ÉE (*a-kli* — du préf. *in*, et de *acclimaté*) adj. Qui n'est pas acclimaté.

INACCLIMATEMENT (*a-kli, man* — rad. *inacclimaté*) n. m. Etat de ce qui n'est pas acclimaté.

INACCOMMODABLE (*a-ko-mo* — du préf. *in*, et de *accommodable*) adj. Qui ne peut être accommodé : *Querelle* INACCOMMODABLE.

INACCOMPAGNÉ, ÉE (*a-kon*, et *gn* mll. — du préf. *in*, et de *accompagné*) adj. Qui n'est pas accompagné.

INACCOMPLI (*a-kon* — du préf. *in*, et de *accompli*) adj. Qui n'est point, qui n'a pas été accompli : *Clause* INACCOMPLIE.

INACCOMPLISSEMENT (*a-kon-pli-se-man* — rad. *inaccompli*) n. m. Défaut d'accomplissement : *L'*INACCOMPLISSEMENT *des clauses d'un traité.*

INACCORD (*a-kor'* — du préf. *in*, et de *accord*) n. m. Manque d'accord entre deux mots.

INACCORDABLE (*a-kor'* — rad. *inaccord*) adj. Qui ne peut être accordé : *Une grâce* INACCORDABLE. ‖ Que l'on ne peut mettre d'accord : *Caractères* INACCORDABLES.

INACCOSTABLE (*a-ko-stabl'* — du préf. *in*, et de *accostable*) adj. Qu'on ne peut accoster. (Peu us.)

INACCOUTUMANCE (*a-kou* — rad. *inaccoutumé*) n. f. Défaut d'habitude. (Vieux.)

INACCOUTUMÉ, ÉE (*a-kou* — du préf. *in*, et de *accoutumé*) adj. Qui n'est pas accoutumé, qui manque d'habitude : *Etre* INACCOUTUMÉ *au travail.* ‖ Qui ne se fait pas, qui n'existe pas : *Montrer un zèle* INACCOUTUMÉ.

INACCUSABLE (*a-ku* — du préf. *in*, et de *accusable*) adj. Qui ne peut être accusé.

INACHETÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *acheté*) adj. Qui n'a pas été acheté : *Du gibier* INACHETÉ.

INACHEVÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *achevé*) adj. Qui n'est point achevé : *Ouvrage* INACHEVÉ.

INACHÈVEMENT (*man* — rad. *inachever*) n. m. Etat de ce qui n'est pas achevé : *L'*INACHÈVEMENT *d'un travail.*

INACHIDES (*kid'*), descendants d'Inachos, roi légendaire d'Argos. ‖ Nom patronymique des Argiens, dont la ville avait été fondée par Inachos. — *Un, Une* INACHIDE.

INACHIES (*kî* — du nom d'*Ino*) n. f. pl. Antiq. gr. Fête que les Crétois célébraient en l'honneur d'Ino Leucothea. Des fêtes analogues avaient lieu à Mégare, à Epidauros Limera [Laconie], à Téos, à Milet, à Elée.)

INACHINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures oxystomes, famille des majidés, renfermant les *inachus* et genres voisins. — *Un* INACHINÉ.

INACHOS. Myth. gr. Dieu-fleuve d'Argolide et roi légendaire d'Argos. Il était fils d'Okeanos et de Téthys. Il fut le père d'Io, de Phoronée et d'Egialée. Lors du déluge de Deucalion, il se réfugia dans les montagnes avec une troupe d'indigènes ; après le déluge, il repeupla la contrée et fut le premier roi d'Argos. Poseidon et Athéna, qui se disputaient l'Argolide, le choisirent pour arbitre. Il se prononça en faveur d'Athéna ; Poseidon se vengea en privant de ses eaux l'Argolide, qui, désormais, fut vouée à la sécheresse.

INACHUS (*kuss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des *inachinés*, comprenant quelques espèces des mers froides et tempérées.
— ENCYCL. Les *inachus* sont de petites araignées de mer, à carapace triangulaire, avec rostre court ; leurs pattes sont longues et fines, excepté celles de la première paire, très courtes. Ils vivent au voisinage des côtes, à une grande profondeur. L'*inachus scorpio*, brun, poilu, couvert de petites éponges et autres cœlentérés, est commun dans les mers d'Europe.

Inachus.

INACHUS (auj. *Planitza*), rivière de la Grèce ancienne (Argolide), qui baignait Argos.

INACQUÉRABLE (*a-ké* — du préf. *in*, et de *acquérable*) adj. Qui ne peut être acquis.

INACQUITTABLE (*a-ki-tabl'* — du préf. *in*, et de *acquittable*) adj. Qui ne peut être acquitté : *Accusé* INACQUITTABLE. *Dette* INACQUITTABLE.

INACQUITTÉ, ÉE (*a-ki-té* — du préf. *in*, et de *acquitté*) adj. Qui n'a pas été acquitté : *Accusé* INACQUITTÉ. *Dette* INACQUITTÉE.

INACTIF, IVE (du préf. *in*, et de *actif*) adj. Qui est sans activité, sans mouvement : *Machine* INACTIVE. *Bras* INACTIFS. ‖ Qui ne travaille pas : *Rester* INACTIF. ‖ Qui ne fonctionne pas, qui ne fait aucun progrès : *Une industrie* INACTIVE. ‖ Qui n'est point efficace : *Un médicament* INACTIF.

INACTION (*a-ksi-on* — du préf. *in*, et de *action*) n. f. Défaut ou abstention de mouvement : *Une machine dans l'*INACTION. ‖ Abstention d'action ou de travail : *L'*INACTION *produit l'ennui.*
— Dr. Etat d'une personne qui n'use pas d'un droit qui lui appartient. (L'inaction de la part du titulaire d'un droit réel est ce qu'on appelle le *non-usage*. L'inaction de la part d'un créancier consiste à ne pas poursuivre son débiteur ; elle entraîne la perte de son droit par la prescription de l'action.) V. PRESCRIPTION.
— SYN. **Désoccupation**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

INACTIVEMENT adv. D'une façon inactive : *Vivre* INACTIVEMENT.

INACTIVITÉ (rad. *inactif*) n. f. Défaut d'activité : *L'*INACTIVITÉ *est mortelle dans les affaires.* ‖ Situation d'un fonctionnaire qui n'est pas en activité : *Préfet en* INACTIVITÉ.
— SYN. **Désoccupation**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

INACTOSE n. f. Matière gommeuse saccharine $C^{6}H^{10}O^{7}$, sans action sur la lumière polarisée, qu'on obtient en dissolvant dans l'eau poids égaux de sucre et d'azotate d'argent, précipitant par du chlorure de calcium pur, et filtrant pour éliminer l'azotate de chaux.

INADÉQUAT (*kou-a*), **ATE** [du préf. *in*, et de *adéquat*] adj. Qui n'est pas adéquat.

INADHÉRENT, ENTE (*a-dé-ran, ant'* — du préf. *in*, et de *adhérent*) adj. Qui n'est pas adhérent.

INADMIS, ISE (du préf. *in*, et de *admis*) adj. Qui n'est point admis.

INADMISSIBILITÉ (*dmi-si*) n. f. Caractère de la personne ou de la chose qui est inadmissible : *L'*INADMISSIBILITÉ *d'un candidat, d'une proposition.*

INADMISSIBLE (*dmi-sibl'* — du préf. *in*, et de *admissible*) adj. Qui ne peut être admis, adopté : *Un candidat, Un témoignage* INADMISSIBLE.

INADMISSION (*dmi-si* — rad. *inadmis*) n. f. Défaut d'admission ; refus d'admettre : *L'*INADMISSION *d'un candidat, d'une clause.*

INADVERTAMMENT (*vèr'-ta-man*) adv. Par inadvertance, avec inadvertance. (Peu us.)

INADVERTANCE (*vèr'-tanss* — du lat. scolast. *inadvertentia*, même sens) n. f. Défaut d'attention provenant d'une distraction : *Pécher par* INADVERTANCE. ‖ Faute ou erreur commise par défaut d'attention : *Commettre des* INADVERTANCES.
— SYN. **Inadvertance, inattention.** Le premier s'applique à un esprit qui ne prend pas garde ; le second, à un esprit dont l'attention ne se fixe pas. L'inadvertance est généralement un fait accidentel, isolé ; l'inattention est presque toujours un défaut habituel.

INADVERTANT (*vèr'-tan*), **ANTE** adj. Qui a de l'inadvertance.

INAFFABILITÉ (*a-fa* — du préf. *in*, et de *affabilité*) n. f. Manque d'affabilité.

INAFFECTATION (*a-fèk', si-on* — rad. *inaffecté*) n. f. Absence d'affectation.

INAFFECTÉ, ÉE (*a-fèk'* — du préf. *in*, et de *affecté*) adj. Qui n'est point affecté.

INAFFECTION (*a-fè-ksi-on* — du préf. *in*, et de *affection*) n. f. Défaut d'affection, insensibilité, froideur : *Montrer de l'*INAFFECTION *pour ses parents.*

INAFFECTUEUSEMENT (*a-fèk'*) adv. D'une manière inaffectueuse.

INAFFECTUEUX (*a-fèk'-tu-eû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *affectueux*] adj. Qui n'est pas affectueux : *Des manières* INAFFECTUEUSES.

INAFFLIGÉ, ÉE (*a-fli* — du préf. *in*, et de *affligé*) adj. Qui n'est point affligé.

INAGITÉ, ÉE (*ji* — du préf. *in*, et de *agité*) adj. Qui n'est pas agité.

INAGUA, nom de deux îles anglaises (groupe de Bahama). La *Grande Inagua* est peuplée d'environ 1.500 hab., la *Petite Inagua* est inhabitée.

INAGUERRI (*ghè-ri*), **IE** [du préf. *in*, et de *aguerri*] adj. Qui n'est pas aguerri : *Des troupes* INAGUERRIES.

INAIMABLE (*i-nè* — du préf. *in*, et de *aimable*) adj. Qui n'est pas aimable.

INAJOURNABLE (du préf. *in*, et de *ajournable*) adj. Qui ne peut être ajourné : *Procès* INAJOURNABLE.

INALBUMINÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *albuminé*) adj. Bot. Qui n'a pas d'albumine ou d'endosperme : *Embryon* INALBUMINÉ.

INALIÉNABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est inaliénable : INALIÉNABILITÉ *des biens dotaux*.

— ENCYCL. La faculté d'aliéner étant d'ordre public, l'*inaliénabilité* n'est que l'exception. Il est de règle qu'un propriétaire ne peut renoncer à exercer la faculté d'aliéner, et l'inaliénabilité imposée par un donateur ou un testateur au donataire ou au légataire est, en général, inefficace. Cependant, les futurs époux peuvent, par contrat de mariage, rendre inaliénables les immeubles de la femme ou certains d'entre eux, en les soumettant aux règles de la dotalité. (V. DOT.) Les biens du domaine public sont aussi inaliénables. V. DOMAINE.

INALIÉNABLE (du préf. *in*, et de *aliénable*) adj. Qui ne peut être aliéné : *Biens dotaux et* INALIÉNABLES.

— Par anal. À quoi l'on ne peut renoncer, dont on ne peut se priver volontairement : *La liberté humaine est* INALIÉNABLE. (L'abbé Bautain.)

INALIÉNABLEMENT adv. D'une manière inaliénable.

INALIÉNATION (*si-on* — rad. *inaliéné*) n. f. État de ce qui n'est pas aliéné.

INALIÉNÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *aliéné*) adj. Qui n'a pas été aliéné : *Droit* INALIÉNÉ.

INALLIABILITÉ (*a-li*) n. f. Qualité de ce qui est inalliable.

INALLIABLE (*a-li* — du préf. *in*, et de *alliable*) adj. Qui ne peut être allié : *Métaux* INALLIABLES.

— Fig. Qui ne peut être uni, associé : *Des idées* INALLIABLES.

INALLUMÉ, ÉE (*a-lu* — du préf. *in*, et de *allumer*) adj. Qui n'est point allumé : *Un flambeau* INALLUMÉ.

INALPAGE (*paj'* — du préf. *in*, et de *Alpes*) n. m. En Savoie, Ascension aux chalets : *La saison de l'*INALPAGE.

INALPIN, INE adj. Situé dans les Alpes : *Site* INALPIN.

INALTÉRABILITÉ n. f. Qualité, état de ce qui est inaltérable.

INALTÉRABLE (du préf. *in*, et de *altérable*) adj. Qui ne peut être altéré ; qui ne s'altère pas : *Substance* INALTÉRABLE *à l'air*.

— Fig. Qui n'est pas susceptible d'être amoindri, modifié en mal, ou troublé : *Une paix, Une gaieté* INALTÉRABLE.

INALTÉRATION (*si-on* — rad. *inaltéré*) n. f. État de ce qui n'a pas été altéré.

INALTÉRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *altéré*) adj. Qui n'a subi aucune altération : *Bois* INALTÉRÉ.

INAMABILITÉ (du préf. *in*, et de *amabilité*) n. f. Manque d'amabilité.

INAMBARI, rivière de l'Amérique du Sud. Née sur le rebord oriental du plateau péruvien, elle coule d'abord dans une vallée longitudinale, au pied des nevados de Carabaya, puis se dirige du S.-O. au N.-E., pour se terminer dans le rio Madre de Dios, tributaire du Madeira.

INAMENDABLE (*man* — du préf. *in*, et de *amendable*) adj. Qui ne peut être amendé.

INAMIABLE (du préf. *in*, et de *amiable*) adj. Qui n'est pas amiable.

INAMICAL, ALE, AUX (du préf. *in*, et de *amical*) adj. Qui n'est pas amical.

INAMICALEMENT adv. D'une manière qui n'est pas amicale.

INAMISSIBILITÉ (*mi-si*) n. f. Caractère de ce qui est inamissible.

INAMISSIBLE (*mi-sibl'* — du préf. *in*, et de *amissible*) adj. Qui ne peut se perdre : *Grâce* INAMISSIBLE.

INAMOVIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est inamovible : L'INAMOVIBILITÉ *des magistrats*.

— ENCYCL. Le principe sur lequel repose notre organisation judiciaire est le principe de l'*inamovibilité*. L'inamovibilité est une garantie d'indépendance.

Sont inamovibles les conseillers à la Cour de cassation, les conseillers à la Cour des comptes, aux cours d'appel et les juges des tribunaux de première instance ; mais sont amovibles les juges de paix, les membres des parquets de première instance et d'appel, les membres des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes.

Les magistrats inamovibles ne peuvent être déplacés que sur l'avis conforme du conseil supérieur de la magistrature (loi du 30 août 1883, art. 15).

Ces magistrats ne peuvent, en outre, être dépossédés de leurs fonctions que dans les cas suivants : 1° lorsqu'ils ont atteint la limite d'âge fixée par le décret du 1er mars 1852 (75 ans pour les membres de la Cour de cassation et les conseillers maîtres à la Cour des comptes, 70 ans pour les conseillers référendaires à la Cour des comptes, les membres des autres cours et tribunaux) ; 2° lorsque des infirmités graves et permanentes les mettent hors d'état d'exercer leurs fonctions (loi 30 août 1883, art. 15) ; 3° lorsqu'ils ont commis des fautes graves et encouru la déchéance. V. DISCIPLINE *judiciaire*.

INAMOVIBLE (du préf. *in*, et de *amovible*) adj. Qui ne peut être destitué de son poste par voie administrative, mais seulement par un jugement, et dans les cas prévus par la loi : *Magistrat* INAMOVIBLE. ‖ Dont on ne peut être destitué par voie administrative, mais seulement en vertu d'un jugement : *Magistrature* INAMOVIBLE.

— Fig. : *La vérité dont nous sommes les possesseurs* INAMOVIBLES.

INAMUSABLE (du préf. *in*, et de *amusable*) adj. Qu'il est impossible d'amuser : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme* INAMUSABLE ! (Mme de Maint.)

INAMUSANT (*zan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *amusant*] adj. Qui n'est pas amusant : *Il se peut qu'il y ait une nuance entre* INAMUSANT *et ennuyeux*. (Laharpe.)

INANALYSABLE (du préf. *in*, et de *analysable*) adj. Qui ne peut être analysé.

INANIMABLE (du préf. *in*, et de *animable*) adj. Qui ne peut être animé ; à qui l'on ne peut donner de l'âme ou de l'animation : *Acteur froid et* INANIMABLE.

INANIMATION (*si-on* — rad. *inanimé*) n. f. Manque d'animation.

IN ANIMA VILI (mot lat. signif. *Sur une âme vile*), locution qui s'emploie à propos des expérimentations scientifiques faites d'ordinaire sur des animaux, dont la vie est regardée comme de peu d'importance. (Elle s'applique aussi lorsque ces expériences se font sur un être que, par une raison quelconque, on assimile à un animal.)

INANIMÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *animé*) adj. Qui n'eut jamais de vie : *Les minéraux sont des créatures* INANIMÉES. ‖ Qui est momentanément privé, ou qui semble privé de vie : *Femme qui tombe* INANIMÉE.

— Par anal. Privé d'animation, de feu, de vivacité : *Des regards* INANIMÉS.

— Numism. *Monnaie* ou *Médaille inanimée*, Monnaie ou Médaille qui est sans âme, c'est-à-dire sans légende. ‖ On dit plutôt ANÉPIGRAPHE, et MUET.

INANISATION (*si-on* — du lat. *inanis*, faible) n. f. Passage graduel à l'état d'inanition.

INANITÉ (du lat. *inanitas*, même sens) n. f. Vanité, inutilité, vide : *L'*INANITÉ *des choses de ce monde*. *L'*INANITÉ *de certains efforts*.

INANITION (*si-on* — du lat. *inanitio*, même sens) n. f. Pathol. Affaiblissement considérable des forces, résultant d'une privation complète ou partielle de nourriture.

— ENCYCL. Pathol. On peut distinguer l'*inanition d'emblée*, dans laquelle le sujet est privé complètement de nourriture, et l'*inanition progressive*, chez les individus qui reçoivent des aliments en quantité insuffisante. C'est souvent dans un but criminel ou par suite d'une négligence coupable vis-à-vis des infirmes ou des enfants qu'il faut en rechercher les causes ; parfois, cependant, elle résulte d'un état de *misère physiologique*. L'abstinence, qui peut être supportée pendant longtemps chez les fébricitants et les hystériques, peut produire la mort de deux façons : par inanition et par faim, c'est-à-dire par l'exaltation d'une sensation qui aboutit à une véritable névrose.

Un individu sain ne peut guère dépasser plus de huit à dix jours sans prendre de nourriture ; si l'abstinence porte sur les aliments et non sur les boissons, elle est supportée plus longtemps.

L'inanition d'emblée se traduit par la disparition rapide de la sensation de faim et, dès le cinquième jour, des urines et des selles ; puis surviennent des vertiges, des hallucinations, de l'agitation, du délire ou des convulsions et la mort. Dans l'inanition progressive, c'est le même tableau : émaciation extrême, état terreux de la peau, haleine fétide, diminution des excreta, intelligence et faculté de se mouvoir longtemps conservées, mort subite à moins que la tuberculose n'en vienne hâter la fin.

Le cadavre des individus morts d'inanition est très émacié : l'estomac et l'intestin sont vides et rétrécis, leurs tuniques amincies et la muqueuse digestive ulcérée en plusieurs points. Les jeunes enfants atteints d'inanition présentent tous les symptômes et les lésions de l'*athrepsie*.

INANTHÉRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *anthère*) adj. Bot. Qui n'a pas d'anthères : *Fleur* INANTHÉRÉE. *Étamines* INANTHÉRÉES. ‖ On dit aussi INANTHÉRIFÈRE.

INAPAISABLE (*pè* — du préf. *in*, et de *apaisable*) adj. Qui ne peut être apaisé.

INAPAISÉ, ÉE (*pè* — du préf. *in*, et de *apaisé*) adj. Qui n'a pas été ou qui ne s'est pas apaisé.

INAPAISEMENT (*pè-ze-man* — rad. *inapaisé*) n. m. État d'un esprit qui n'est pas apaisé.

INAPERCEPTIBLE (*pèr'-sèp'* — du préf. *in*, et de *aperceptible*) adj. Qui ne peut être aperçu.

INAPERCEVABLE (*pèr'-se* — du préf. *in*, et de *apercevable*) adj. Qui ne peut être aperçu.

INAPERCEVANCE (*pèr'-se-vanss* — du préf. *in*, et de *apercevance*) n. f. Fait de ne pas apercevoir.

INAPERÇU, UE (*pèr'* — du préf. *in*, et de *aperçu*) adj. Qui n'est point aperçu, qu'on n'aperçoit point : *Se glisser* INAPERÇU *dans la foule*. *Passer* INAPERÇU.

— Fig. Qui n'est pas remarqué, qui n'est pas constaté.

INAPPARENCE (*a-pa-ranss* — rad. *inapparent*) n. f. Manque d'apparence.

INAPPARENT, ENTE (*a-pa-ran, ant'* — du préf. *in*, et de *apparent*) adj. Qui n'est pas apparent : *Un mal* INAPPARENT.

INAPPAUVRI (*a-pô-vri*), **IE** [du préf. *in*, et de *appauvri*] adj. Qui n'a point été appauvri, dont la richesse n'a point été diminuée : *Peuple* INAPPAUVRI. *Mines* INAPPAUVRIES.

INAPPÉTENCE (*a-pé-tanss* — du préf. *in*, et de *appétence*) n. f. Défaut d'appétit : *Toute fièvre est généralement accompagnée d'*INAPPÉTENCE. ‖ Par anal. Affaiblissement du désir : *L'abus conduit directement à l'*INAPPÉTENCE.

INAPPLICABILITÉ (*a-pli* — rad. *inapplicable*) n. f. État de ce qui ne peut être appliqué.

INAPPLICABLE (*a-pli* — du préf. *in*, et de *applicable*) adj. Qui ne peut recevoir d'application : *Théorie* INAPPLICABLE.

INAPPLICATION (*a-pli, si-on* — rad. *inappliqué*) n. f. Défaut d'application, de mise en pratique : *L'*INAPPLICATION *d'un système ne prouve pas qu'il soit inapplicable*. ‖ Défaut de travail soigneux, d'application : *Ne commencez pas par l'*INAPPLICATION *une vie qui doit être occupée et agissante*. (Boss.)

INAPPLIQUÉ, ÉE [du préf. *in*, et de *appliqué*] (*a-pli-ké*) adj. Qu'on n'a point appliqué : *Invention* INAPPLIQUÉE.

— Qui ne s'applique point, qui ne fixe pas son attention : *Écolière* INAPPLIQUÉE.

INAPPRÉCIABLE (*a-pré-si* — du préf. *in*, et de *appréciable*) adj. Qu'on ne peut apprécier, déterminer, estimer, juger : *Une différence* INAPPRÉCIABLE. ‖ Qui est d'un prix au-dessus de l'estime qu'on en peut faire : *Les chemins de fer rendent des services* INAPPRÉCIABLES.

INAPPRÉCIABLEMENT (*a-pré-si*) adv. D'une manière inappréciable.

INAPPRÉCIÉ, ÉE (*a-pré-si* — du préf. *in*, et de *apprécié*) adj. Qui n'est pas apprécié.

INAPPRENABLE (*a-pre* — du préf. *in*, et de *apprendre*) adj. Que l'on ne peut apprendre : *Leçon* INAPPRENABLE.

INAPPRÊTÉ, ÉE (*a-prè* — du préf. *in*, et de *apprêté*) adj. Qui n'est point apprêté : *Des mets* INAPPRÊTÉS.

— Fig. Qui n'est point raffiné, recherché : *Un langage* INAPPRÊTÉ.

INAPPRIVOISABLE (*a-pri* — du préf. *in*, et de *apprivoisable*) adj. Qui ne peut être apprivoisé : *Oiseau* INAPPRIVOISABLE.

INAPPRIVOISÉ, ÉE (*a-pri* — du préf. *in*, et de *apprivoisé*) adj. Qui n'a pas été apprivoisé : *Animal* INAPPRIVOISÉ.

INAPPROUVÉ, ÉE (*a-prou* — du préf. *in*, et de *approuvé*) adj. Qui n'a pas été approuvé : *Une démarche* INAPPROUVÉE.

INAPTE (du préf. *in*, et de *apte*) adj. Impropre ; qui n'est pas apte : *Homme* INAPTE *aux affaires*.

INAPTITUDE (rad. *inapte*) n. f. Défaut d'aptitude : *L'*INAPTITUDE *à la production*.

— SYN. **Inaptitude, incapacité.** L'*inaptitude* est limitée à un objet ; l'*incapacité* est générale. Ce dernier mot, cependant, se spécialise aussi quelquefois ; mais, même en ce cas, il conserve presque toujours quelque chose d'absolu que ne comporte point *inaptitude*. Les *incapacités*, d'ordinaire, sont définitives ; tandis qu'on se corrige d'une *inaptitude* par l'exercice, l'effort, etc.

INARCULUM (*lom'*) ou **ARCULUM** (*lom'*) n. m. Antiq. rom. Couronne de grenadier, attachée aux deux extrémités par un cordon de laine blanche, que portait dans les sacrifices la *flaminica dialis*, et quelquefois la femme du roi des sacrifices.

INARI, dieu japonais, protecteur du riz, que l'on tient généralement pour l'introducteur légendaire de la culture de cette céréale au Japon. Il préside à la génération, à la naissance, à la fécondation et aux travaux des champs.

INARMÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *armé*) adj. Qui est sans armes, sans défense. ‖ Au fig. : INARMÉ *contre la tentation*.

INAROS, prince égyptien, fils de Psammétique, roi d'Égypte (ve s. av. J.-C.). À la tête de quelques tribus de Libye, il s'insurgea contre la domination des Perses, battit leur armée, avec le secours des Athéniens, et tua de sa propre main Achéménès, frère d'Artaxerxès. Mais, quelque temps après, Inaros fut vaincu et pris par Mégabyse, qui l'envoya en Perse, où il fut mis en croix.

INARRANGEABLE (*a-ran-jabl'* — du préf. *in*, et de *arrangeable*) adj. Qui ne peut être arrangé : *Une affaire* INARRANGEABLE.

INARTICULABLE (du préf. *in*, et de *articulable*) adj. Qui ne peut être articulé : *Mots* INARTICULABLES.

INARTICULATION (*si-on* — rad. *inarticulé*) n. f. Impuissance à articuler, ou fait de ne pas articuler les mots. ‖ Absence d'articulations.

INARTICULÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *articulé*) adj. Qui n'est pas articulé, en parlant d'un son ; mal articulé : *Voix* INARTICULÉE. *Cris* INARTICULÉS.

— Zool. Composé d'une seule pièce, qui est formé d'un et non de plusieurs anneaux : *Un appendice* INARTICULÉ.

INARTICULÉS n. m. pl. Ordre de molluscoïdes brachiopodes, appelés aussi *écardines*, et comprenant les *lingules, discines* et *cranies*. ‖ Groupe de molluscoïdes bryozoaires gymnolémates cyclostomes, comprenant ceux dont les colonies calcaires, non articulées, n'ont pas d'appendices filiformes. (Aux inarticulés ou incrustés se rapportent les *corymbopores, frondipores, tubulipores*, etc.) — *Un* INARTICULÉ.

IN ARTICULO MORTIS (m. lat. signif. *À l'article de la mort*), locution appartenant surtout à la théologie ; mais on s'en sert quelquefois dans le langage ordinaire.

INARTIFICIEL, ELLE (*si-èl'* — du préf. *in*, et de *artificiel*) adj. Qui n'est pas artificiel.

INARTIFICIEUX (*si-eû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *artificieux*] adj. Simple, sans artifice.

INASCENSIBLE (*ass-san* — du préf. *in*, et du lat. *ascendere*, monter) adj. Où il est impossible de monter : *Une montagne* INASCENSIBLE.

INASSAISONNÉ (*a-sè-zo-né*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *assaisonné*] adj. Qui n'a point reçu d'assaisonnement.

INASSERMENTÉ, ÉE (*a-sèr'-man* — du préf. *in*, et de *assermenté*) adj. Qui n'est pas assermenté, qui n'a pas prêté serment : *Un fonctionnaire* INASSERMENTÉ. ‖ *Prêtre inassermenté*, Prêtre qui refusait de prêter serment à la constitution civile de 1790. (On disait plus souvent, dans ce sens, INSERMENTÉ.) V. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

INASSERVI (*a-sèr'* — du préf. *in*, et de *asservi*) adj. Qui n'a pas été asservi : *Tribus* INASSERVIES.

INASSIDUITÉ (*a-si* — du préf. *in*, et de *assiduité*) n. f. Défaut d'assiduité.

INASSIÉGEABLE (*a-si-é-jabl'* — du préf. *in*, et de *assiégeable*) adj. Qui ne peut être assiégé.

INASSIGNABLE (*a-si*, et *gn* mll. — du préf. *in*, et de *assignable*) adj. Que l'on ne peut assigner, énoncer, déterminer.

INASSIMILABLE (*a-si* — du préf. *in*, et de *assimilable*) adj. Qui ne peut être assimilé : *Deux cas* INASSIMILABLES.

INASSISTÉ, ÉE (*a-si-sté* — du préf. *in*, et de *assisté*) adj. Que l'on n'assiste point : *Des pauvres* INASSISTÉS.

INASSOCIABLE (*a-so-si* — du préf. *in*, et de *associable*) adj. Qui ne peut être associé à un autre.

INASSOCIATION (*a-so-si, si-on*) n. f. Manque d'association, de réunion, d'harmonie.

INASSORTI, IE (*a-sor'* — du préf. *in*, et de *assorti*) adj. Mal assorti : *Articles* INASSORTIS. *Un couple* INASSORTI.

INASSORTISSABLE (*a-sor'-ti-sabl'* — du préf. *in*, et de *assortissable*) adj. Qui ne peut être assorti.

INASSOUPI, IE (*a-sou* — du préf. *in*, et de *assoupi*) adj. Qui n'est pas assoupi.

INASSOUVI, IE (*a-sou* — du préf. *in*, et de *assouvi*) adj. Qui n'est point assouvi : *Faim* INASSOUVIE. *Vengeance* INASSOUVIE.

INASSOUVISSABLE (*a-sou-vi-sabl'* — du préf. *in*, et de *assouvissable*) adj. Qui ne peut être assouvi.

INASSOUVISSEMENT (*a-sou-vi-se-man* — rad. *inassouvi*) n. m. État de ce qui n'est pas ou de ce qui ne peut pas être assouvi.

INASSUJETTI, IE (*a-su-jè-ti* — du préf. *in*, et de *assujetti*) adj. Qui n'est point assujetti.

INASSURÉ, ÉE (*a-su* — du préf. *in*, et de *assuré*) adj. Qui n'est pas assuré, qui est incertain : *Un succès* INASSURÉ.

INATTAQUABLE (*a-ta-kabl'* — du préf. *in*, et de *attaquable*) adj. Qu'on ne peut attaquer avec quelque succès : *Forteresse* INATTAQUABLE.

— Fig. Irréprochable ; dont on ne peut attaquer la réputation : *Une vertu* INATTAQUABLE. ‖ Contre qui l'on ne peut faire des objections fondées : *Un droit* INATTAQUABLE.

INATTAQUÉ (*a-ta-ké*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *attaqué*] adj. Qui n'est point ou n'a point été attaqué : *Une forteresse, Une vertu* INATTAQUÉE.

INATTEINT, EINTE (*a-tin, int'* — du préf. *in*, et de *atteint*) adj. Qui n'a point été atteint.

INATTENDU, UE (*a-tan* — du préf. *in*, et de *attendu*) adj. Qui surprend, que l'on n'attendait pas : *La mort a des coups d'autorité bien* INATTENDUS. (Guizot.)

INATTENTE (*a-tant'* — du préf. *in*, et de *attente*) n. f. État de celui qui n'attend point : *L'*INATTENTE *de tout secours conduit des assiégés à capituler.*

INATTENTIF, IVE (*a-tan* — du préf. *in*, et de *attentif*) adj. Qui manque actuellement ou habituellement d'attention : *Enfant, Esprit* INATTENTIF.

INATTENTION (*a-tan-si-on* — rad. *inattentif*) n. f. Défaut actuel ou habituel d'attention : *L'étourderie est l'extrême* INATTENTION. ‖ Faute ou erreur commise par défaut d'attention : *Commettre une* INATTENTION.

— *Faute, Erreur d'inattention*, Faute, erreur commise par inattention, provenant d'une inattention. V. ATTENTION.

— Manque d'attentions pour quelqu'un : *Méprisant sans dépit les* INATTENTIONS *de Formosante.* (Volt.) [Rare.]

— SYN. **Inadvertance**. V. INADVERTANCE.

INATTESTÉ, ÉE (*a-tèss* — du préf. *in*, et de *attesté*) adj. Qui n'est point attesté.

INATTRACTION (*a-tra-ksi-on* — du préf. *in*, et de *attraction*) n. f. Manque d'attraction.

Inaudi (Jacques), calculateur, né à Onorato (Piémont) en 1867. Il était pâtre lorsque, tout enfant, il montra pour le calcul mental une aptitude extraordinaire. Il alla de ville en ville, exhibant des marmottes et développant, par un continuel exercice, sa mémoire spéciale de calculateur. Conduit à Paris en 1880, il fut examiné par Broca, et obtint un vif succès de curiosité, de même qu'en 1892, où il parut devant l'Académie des sciences, et donna avec une rapidité stupéfiante la solution des problèmes les plus difficiles qui lui furent posés. Depuis, il a continué à donner des séances publiques. Il a publié : *Calendrier perpétuel* (1899).

INAUDIBLE (*i-nô* — du lat. *inaudibilis*, même sens) adj. Qui ne peut être entendu, qui ne s'entend que très difficilement. ‖ Qui n'impressionne pas l'oreille : *Vibrations* INAUDIBLES.

INAUGURAL, ALE, AUX (*ô-gu*) adj. Qui a rapport à l'inauguration : *Cérémonie* INAUGURALE.

— Enseignem. *Discours inaugural*, Discours que prononce un professeur en prenant possession de sa chaire. ‖ *Disputation* ou *Dissertation inaugurale*, Sorte de thèse que les professeurs allemands font imprimer avec l'annonce de l'ouverture de leur cours.

INAUGURATEUR, TRICE (*ô-gu*) n. Personne qui inaugure : *Les Celtes de l'archéologie sont les* INAUGURATEURS *de l'âge de bronze en Europe.* (Broca.)

INAUGURATION (*ô-gu, si-on* — rad. *inaugurer*) n. f. Cérémonie religieuse par laquelle on instituait les empereurs et les rois : *On s'est habitué à considérer l'*INAUGURATION *de Pépin comme le principe du sacre.* (Lamart.)

— Par ext. Cérémonie par laquelle on met en usage ou on livre au public une construction, un monument nouveaux, etc. : *L'*INAUGURATION *d'un port, d'une statue.*

— Fig. Premier usage, commencement : *Notre rationalisme grossier est l'*INAUGURATION *d'une période qui, à force de science, deviendra vraiment prodigieuse.* (Proudh.)

INAUGURER (*ô-gu* — du lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte quelconque) v. a. Faire l'inauguration de : INAUGURER *un monument, une statue, un port.*

— Fig. Établir, introduire l'usage de : *La Révolution française* A INAUGURÉ *la liberté en France.*

INAURATION (*ô-ra-si* — du préf. *in*, et du lat. *aurum*, or) n. f. Action de dorer des bols ou des pilules.

INAUTHENTICITÉ (*ô-tan* — rad. *inauthentique*) n. f. Manque d'authenticité.

INAUTHENTIQUE (*ô-tan-tik'* — du préf. *in*, et de *authentique*) adj. Qui n'est pas authentique.

INAUTORISÉ, ÉE (*ô-to* — du préf. *in*, et de *autorisé*) adj. Non autorisé, fait sans autorisation.

INAVARE (du préf. *in*, et de *avare*) adj. Qui n'est pas avare.

INAVERTI, IE (*vèr'* — du préf. *in*, et de *averti*) adj. Qui n'a point été averti.

INAVOUABLE (du préf. *in*, et de *avouable*) adj. Que l'on ne peut avouer : *Un métier* INAVOUABLE. ‖ Qu'on ne peut reconnaître comme venant de soi : *Un livre* INAVOUABLE.

INAVOUÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *avoué*) adj. Qu'on n'a pas avoué : *Un crime* INAVOUÉ.

INBAB n. f. Comm. Sorte de toile du Caire.

IN BOCCA CHIUSA, NON ENTRÒ MAI MOSCA, Proverbe italien qui signifie : *En bouche close, jamais n'entra mouche*, et dont le sens général paraît être : Pour obtenir, il faut demander.

INCA n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des trichiinés, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les incas sont d'assez gros insectes, épais, carrés, bruns, rougeâtres ou bronzés, avec des dessins confus grisâtres ; comme les trichies, dont ils ont la forme, ils se développent dans le bois vermoulu et, une fois éclos, vivent sur les fleurs.)

INCA, titre des souverains du Pérou, jusqu'à l'époque de la conquête espagnole.

— Adjectiv. : *Conquérants* INCAS.

— n. m. Langue parlée par les incas. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Hist. Les *incas* sont les souverains du Pérou avec lesquels les *conquistadores* espagnols se trouvèrent en contact au moment de leur venue dans le pays, et dont ils détruisirent la puissance. Depuis plusieurs siècles, déjà, ils régnaient sur une partie du Pérou, puisque c'est vers le milieu du Xe siècle que Manco-Capac s'empara de la ville de Cuzco et soumit la tribu des Allcovisas, sur laquelle ses premiers successeurs (Sinchi-Roca, Iloqué-Yupanqui, Mayta-Capac) établirent solidement leur domination. Le cinquième inca (Capac-Yupanqui) engagea victorieusement la lutte contre les Quichuas, dont Inca-Roca et Yahuar-Huacac achevèrent la soumission et adoptèrent le langage. Il faut, toutefois, attendre jusqu'à l'inca Vira-Cocha pour voir les incas entamer vraiment la conquête du pays. Ce souverain occupa tout le bassin du lac Titicaca, et après, son fils Urco, son frère Yupanqui-Pachacutec, son neveu Rupac-Inca-Yupanqui l'étendirent de telle sorte qu'à la fin de son règne, ce dernier, le plus grand des conquérants incas, gouvernait un État s'étendant au Nord jusqu'au delà de Quito, au Sud jusqu'à Tucuman et au Chili. Sous son successeur Huayna-Capac, l'empire des incas atteignit son apogée ; après sa mort (1525), les guerres civiles commencèrent à l'affaiblir et facilitèrent l'œuvre de destruction que les Espagnols accomplirent de 1532 à 1536 en luttant avec succès contre Atahualpa, vainqueur de Huascar, et contre Manco-Inca.

Inca péruvien (XIVe s.).

L'empire des incas était très fortement organisé, et une très curieuse civilisation s'y était développée. On trouvera au mot PÉROU les indications essentielles relatives à l'organisation de cet empire, ainsi qu'à la religion et à la civilisation des incas.

— Linguist. La langue des *incas* est appelée par les anciens écrivains espagnols *lengua general* ou *lengua cortesana* (langue de cour). Elle était parlée, au temps de la conquête espagnole, à la fois par les incas et par les peuples soumis aux incas. Elle a pris, plus tard, le nom de *quichua* ou *quechua*. V. QUICHUA.

Incas (LES) ou *la Destruction de l'empire du Pérou*, par Marmontel (1778), roman poétique et philosophique, qui eut un grand succès lors de son apparition et fut traduit aussitôt dans toutes les langues. — Ce roman, soi-disant historique, est un plaidoyer en faveur de la tolérance. Les peuplades indiennes, décimées par la cruauté des conquérants espagnols, trouvent un admirable défenseur dans la personne du vertueux évêque Las Cases, qui ose, devant Pizarre, flétrir en termes indignés le fanatisme religieux de Fernand de Lucques. Malgré la boursouflure du style, aujourd'hui démodé, il faut savoir gré à l'auteur du grand souffle de pitié et de justice qui anime cette œuvre.

Inca, ville d'Espagne (prov. des Baléares [île de Majorque]) ; 7.539 hab.

INCAGADE n. f. Bravade, rodomontade, entreprise folle. (Vieux.)

INCAGUER (*ghé* — de l'ital. *incagare*, même sens) v. a. Couvrir d'excréments : INCAGUANT *ces sacrés livres.* (Rab.)

— Fig. Braver avec mépris, se moquer de : INCAGUER *tous ses ennemis.* (Vieux.)

INCALCINABLE (*si* — du préf. *in*, et de *calcinable*) adj. Qui ne peut être calciné : *On croyait autrefois que l'argent était* INCALCINABLE. (Tessier.)

INCALCULABLE (du préf. *in*, et de *calculable*) adj. Qui ne peut être calculé : *Le nombre des étoiles est* INCALCULABLE.

— Fig. Dont on ne peut connaître ou énoncer toute la grandeur : *Pertes, Conséquences* INCALCULABLES.

INCALCULABLEMENT adv. D'une manière incalculable.

INCALICÉ (*sé*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *calice*] adj. Bot. Qui n'a pas de calice : *La fleur du lis est* INCALICÉE.

INCALOMNIABLE (du préf. *in*, et de *calomniable*) adj. Qui ne peut être calomnié : *Nul n'est* INCALOMNIABLE.

INCAMÉRATEUR n. m. Celui qui fait une incamération.

INCAMÉRATION (*si-on* — de l'ital. *incamerazione*, même sens) n. f. Action d'incamérer ; son résultat.

INCAMÉRER (de l'ital. *incamerare*, même sens. — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'incamère. Qu'ils incamèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'incamérerai. Tu incamérerais*) v. a. Annexer au domaine de la chambre ecclésiastique : *Le pape excommunia Odoard et* INCAMERA *le duché de Castro.* (Volt.)

INCANDESCENCE (*dèss-sanss* — rad. *incandescent*) n. f. État d'un corps rougi devenu lumineux par l'effet du calorique qu'il a absorbé.

— Fig. Effervescence, ardeur extrême : *L'*INCANDESCENCE *des passions.*

— ENCYCL. Electr. Un conducteur ténu traversé par un courant s'échauffe, comme l'a démontré le docteur Watson en 1761, proportionnellement au carré de l'intensité du courant, et l'intensité de la lumière émise par le corps est d'autant plus considérable que la température de ce corps est plus élevée. Il émet d'abord des rayons calorifiques, obscurs, puis des rayons lumineux, rouges, orangés, jaunes, etc., jusqu'à ce que, par le mélange des divers rayons du spectre, il en résulte de la lumière blanche quand il est arrivé à l'incandescence. Lorsque la température du corps atteint environ 900°, son incandescence peut alors être utilisée pour l'éclairage. Pour la lumière électrique, on emploie le charbon ou plein air ou dans le vide. V. LAMPE, LUMIÈRE.

INCANDESCENT, ENTE (*dèss-san, ant'* — du lat. *incandescens, entis*, même sens) adj. Rougi et rendu lumineux par l'action du calorique : *Un charbon* INCANDESCENT.

— Fig. Qui est dans l'effervescence de la passion : *Âme, Tête* INCANDESCENTE.

INCANDEUR (du préf. *in*, et de *candeur*) n. f. Manque de candeur.

INCANE (du lat. *incanus*, même sens) adj. Blanchâtre.

INCANESCENT, ENTE (*nèss-san, ant'* — du lat. *incanescere*, blanchir) adj. Se dit des plantes couvertes d'un duvet blanchâtre ou grisâtre.

INCANTATEUR, TRICE n. et adj. Se dit de la personne qui fait des incantations.

INCANTATION (*si-on* — du lat. *incantatio*, même sens) n. f. Emploi des paroles magiques ; magie, superstition.

— ENCYCL. L'*incantation* a été pratiquée de tout temps, et il n'est pas certain que son emploi ait complètement disparu aujourd'hui en Europe. Par l'incantation on prétendait changer l'ordre des phénomènes naturels ; par exemple, faire descendre les astres du ciel, guérir les maladies, ou réaliser certaines choses qui paraissaient impossibles, comme rendre à la terre sa fertilité, se rendre invulnérable dans les combats, inspirer de l'amour, etc.

INCAPABLE (du préf. *in*, et de *capable*) adj. Qui n'est pas capable, qui est hors d'état, en parlant des personnes et des choses : *Chef* INCAPABLE *de commander. Estomac* INCAPABLE *de digérer.*

— Absol. Qui manque de capacité, qui est dépourvu de talents, d'habileté : *Un homme tout à fait* INCAPABLE. ‖ Substantiv. : *L'*INCAPABLE *se vante sans cesse.* (E. Nyon.)

— Dr. Personne frappée d'incapacité légale : *Toute disposition au profit d'un* INCAPABLE *est nulle.*

INCAPACITÉ (*si* — du préf. *in*, et de *capacité*) n. f. Défaut de capacité, de talent, d'habileté : *En fait de gouvernement, l'*INCAPACITÉ *est une trahison.* (Chateaubr.)

— Dr. can. Circonstance qui annule, dans son principe, la provision d'un bénéfice : *Le défaut de dispense d'âge, pour un mineur, est une* INCAPACITÉ.

— Dr. Défaut des qualités légales requises pour l'exercice de certains droits ou l'accomplissement de certains actes : *L'*INCAPACITÉ *d'un mineur.*

— SYN. **Inaptitude**. V. INAPTITUDE.

— ENCYCL. Dr. Le mot *incapacité* s'emploie le plus ordinairement par rapport aux personnes qui, possédant tous leurs droits, n'en ont pas le libre exercice, comme les mineurs et les interdits. Mais on l'emploie aussi d'une façon moins exacte et presque abusive à l'égard de ceux qui sont privés, au fond et réellement, d'un ou de plusieurs droits, comme certaines personnes qui ne peuvent recevoir des libéralités.

L'incapacité est une situation exceptionnelle. Elle est naturelle et réelle pour les fous et les mineurs ; elle est l'œuvre arbitraire de la loi pour d'autres personnes : condamnés à certaines peines, femmes mariées, prodigues. Les mineurs, les interdits et les femmes mariées sont frappés d'une incapacité générale de contracter ; les prodigues et faibles d'esprit qui ont un conseil judiciaire sont frappés d'une incapacité spéciale. Les incapables ne font pas les actes par eux-mêmes, ou bien ils sont soumis à des formalités habilitantes. L'incapacité peut s'appliquer aux droits civils ou aux droits politiques.

— *Incapacité de travail pour coups et blessures.* L'individu qui a volontairement fait des blessures ou porté des coups d'où il est résulté une incapacité de travail personnel ou une maladie de plus de vingt jours est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans, et d'une amende de 16 à 2.000 francs (C. pén., art. 309).

INCARCÉRABLE (*sé*) adj. Qui peut être incarcéré.

INCARCÉRATEUR (*sé* — rad. *incarcérer*) n. et adj. Se dit de celui qui met, qui fait mettre quelqu'un en prison : INCARCÉRATEUR *d'un débiteur malheureux.*

INCARCÉRATION (*sé, si-on*) n. f. Action d'incarcérer, état d'une personne incarcérée, captivité : *Ordonner une* INCARCÉRATION.

— Chir. Étranglement : INCARCÉRATION *d'une hernie.*

INCARCÉRÉ, ÉE (*sé*) adj. ‖ Chir. *Hernie incarcérée*, Hernie étranglée. ‖ *Calcul incarcéré*, Calcul retenu immobile dans une partie de la vessie. ‖ *Placenta incarcéré*, Placenta retenu dans l'utérus par la contraction irrégulière d'une partie de cet organe.

INCARCÉRER (*sé* — du bas lat. *incarcerare*, même sens. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'incarcère. Qu'ils incarcèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *J'incarcérerai. Nous incarcérerions*) v. a. Mettre en prison, enfermer dans une prison : INCARCÉRER *des accusés.*

S'incarcérer, v. pr. Chir. S'étrangler, en parlant d'une hernie : *Hernie qui tend à* S'INCARCÉRER.

INCARNADIN, INE (de l'ital. *incarnadino*, forme dialectale de *incarnatino*, même sens) adj. Qui est de couleur légèrement incarnate : *Taffetas* INCARNADIN.

— n. m. : *Ruban d'un bel* INCARNADIN.

— n. f. Variété d'anémone de couleur incarnadine.

INCARNAT (*na*), **ATE** [de l'ital. *incarnato*, rouge de chair] adj. Qui est d'un rose vif, imitant la couleur de la chair : *Velours* INCARNAT.

— n. m. Couleur incarnate : *L'*INCARNAT *des joues d'un petit campagnard.*

INCARNATIF, IVE (du préf. *in*, et du lat. *caro, carnis*, chair) adj. Méd. anc. Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie : *Remède* INCARNATIF. ‖ *Bandage incarnatif*, Bandage employé pour amener l'adhérence des lèvres de la plaie, et, particulièrement, Bande roulée en deux chefs, fendue au milieu, qu'on applique sur les plaies en long.

— Substantiv. Remède incarnatif : *Les* INCARNATIFS.

INCARNATION (*si-on* — rad. *incarnatif*) n. f. Acte divin, par lequel Dieu s'unit à un corps humain : *L'INCARNATION du Verbe.*
— Absolum. : *Le mystère de l'*INCARNATION.
— Fig. Manifestation extérieure et visible : *Les faits humains sont l'*INCARNATION *des idées humaines.* Proudh.
— Chir. Reproduction de la chair dans les plaies et les ulcères.
— Chronol. *Années, Ere de l'incarnation,* Manière de compter les années qui les fait dater du 25 mars, anniversaire de la conception de Jésus-Christ. (Cet usage, abandonné, avait été introduit au VIe s.
— Liturg. Première des parties de l'hostie divisée, dans le rite mozarabique.
— Physiol. Production de l'embryon dans l'ovule.
— ENCYCL. Théol. « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » S. Jean, I. Tel est, en quelques mots, le dogme de l'*Incarnation*, clef de voûte de tout l'édifice de la doctrine catholique. D'après cette doctrine, l'Incarnation est l'union en Jésus-Christ de la deuxième personne de la sainte Trinité avec une nature humaine, union hypostatique, dans laquelle les deux natures, divine et humaine, sans se confondre, sans se mêler, sans perdre aucune de leurs propriétés ni de leurs opérations, subsistent dans la personne du Verbe divin. Du dogme de l'Incarnation, la théologie tire deux conséquences. La première concerne le langage. Jésus-Christ étant à la fois Dieu et homme en une seule personne, on peut appliquer à cette personne unique tout ce qui concerne les deux natures, divine et humaine, qui subsistent en elle : de là les propositions suivantes : « Dieu est né, Dieu a souffert, Dieu est mort; Marie est mère de Dieu. » C'est ce que les théologiens appellent la *communication des idiomes.* La seconde conséquence regarde le culte. L'humanité de Jésus-Christ, ne pouvant être séparée de sa divinité, doit recevoir le culte de *latrie* ou d'adoration, qui appartient à Dieu.

Le dogme de l'Incarnation a été attaqué en sens divers par de nombreuses hérésies, principalement par celles d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès. Les conciles d'Ephèse (431), de Chalcédoine (451) et de Constantinople (680) lui ont donné sa formule définitive. Il resta en dehors des débats entre catholiques et protestants au XVIe siècle; les premiers réformateurs, tout au moins, en admirent généralement la doctrine. Sous une forme différente, la croyance à une incarnation apparaît chez les anciens peuples. Ainsi, dans l'antique religion égyptienne, les animaux sacrés, le bœuf Hâpi surtout, étaient des dieux vivant d'une vie mortelle. D'autre part, la religion hindoue admet la descente sur terre, ou *avatar*, des êtres divins, principalement de Vichnou.

C'est la fête de Noël qui rappelle le mystère de l'Incarnation. Mais, en outre, l'Eglise catholique fait lire tous les jours par ses ministres, à la fin de la messe, le célèbre passage de l'Evangile de saint Jean.

INCARNER (du lat. *incarnare*, même sens) v. a. Unir à la chair, à la nature humaine : *Malebranche répondra : Dieu n'a point fait* INCARNER *son fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes qu'à cause de son fils qu'il voulait* INCARNER. (Fén.)
— Fig. Donner une forme matérielle et visible à : *Magistrat qui* INCARNE *la justice.*
Incarné, ée part. pass. ‖ Fig. et fam. *Diable, Démon incarné,* Personne très méchante, personne vive et tapageuse. ‖ *Etre le vice incarné,* Etre extrêmement vicieux.
— Méd. *Ongle incarné,* Ongle qui croît dans les chairs, surtout au pied, et y détermine une plaie.
— Spirit. Se dit d'un esprit qui a pris possession d'un corps humain et qui l'anime.
S'incarner, v. pr. Prendre un corps humain, en parlant de la Divinité.
— Fig. Prendre une forme matérielle et visible : *Toute grande époque* S'EST INCARNÉE *dans un homme.* (E. de Gir.
— Entrer dans la chair : *Ongle qui* S'INCARNE.
— ENCYCL. Méd. L'onyxis chronique latéral ou *ongle incarné* s'observe chez les adolescents, les individus lymphatiques ou scrofuleux, mais la compression exercée sur le pied par une chaussure mal faite paraît être sa cause la plus fréquente. La lésion a lieu généralement du côté externe du gros orteil; il y a d'abord rougeur et douleur, puis ulcération qui gagne le bord de l'ongle, le derme, et donne naissance à des fongosités et à de la suppuration; il peut y avoir de la lymphangite du pied et même de la jambe.

Il faut, dès le début de l'onyxis, recourir à l'intervention, qui débride les fongosités et isole ou détruit partiellement l'ongle : enfin, dans les cas graves, on doit pratiquer l'ablation totale. Comme moyen prophylactique, couper toujours l'ongle droit, ne pas porter de chaussures trop étroites, prendre des pédiluves quotidiens.

Incarvillée

INCART ou **INQUART** n. m. Métall. V. INQUARTATION.

INCARTADE (orig. inconn.) n. f. Bourrade, insulte violente, brusque, étrange, sans motif suffisant : *Faire une* INCARTADE *à quelqu'un.* ‖ Ecart de conduite, extravagance : *Les* INCARTADES *de la jeunesse.*

INCARVILLÉE (*ll* mll. n. f. Genre de bignoniacées técomées, comprenant des herbes annuelles, asiatiques, dont on connaît deux espèces, cultivées dans les jardins d'Europe. ‖ On dit aussi INCARVILLE.

INCASIQUE (*zik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux incas du Pérou : *Les institutions* INCASIQUES.

INCASSABLE (*ka-sabl'* — du préf. *in*, et de *cassable*) adj. Qui ne peut se casser; qui ne se casse pas facilement : *Verres* INCASSABLES.

IN CAUDA VENENUM (*Dans la queue le venin*), Proverbe romain, qui vient de ce que le venin du scorpion est renfermé dans sa queue. On l'applique à la dernière partie d'une lettre, d'un discours, d'une visite, etc., qui, débutant sans fiel et sans malice, se termine par quelque chose de très dangereux et de très désagréable.

INCE-IN-MAKERFIELD, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) : 19.255 hab. Importante exploitation de mines de houille. Grandes filatures de coton.

INCÉLÉBRITÉ (*sé* — du préf. *in*, et de *célébrité*) n. f. Défaut de célébrité.

INCÉLÉRITÉ (*sé* — du préf. *in*, et de *célérité*) n. f. Défaut de célérité, lenteur.

INCENDIAIRE (*san-di-èr'* — du lat. *incendiarius*, même sens) adj. Qui a l'incendie pour but, qui est propre à causer un incendie : *Brûlot, Bombe, Torche* INCENDIAIRE.
— Fig. Séditieux, en parlant des personnes ou des choses : *Ecrivain* INCENDIAIRE. *Propos* INCENDIAIRES. ‖ Propre à enflammer les sens : *Lancer des œillades* INCENDIAIRES.
— Substantiv. Auteur volontaire d'un incendie : *Autrefois, les* INCENDIAIRES *étaient punis de mort.*
— Fig. Homme séditieux.

INCENDIE (*san-dî* — du lat. *incendium*, même sens) n. m. Feu qui se développe sur une étendue considérable : *L'*INCENDIE *d'une maison, d'un village, d'un quartier, d'une forêt.*
— Par anal. Vaste foyer : *L'*INCENDIE *d'une fournaise.* ‖ Lumière ardente et étendue sur un grand espace : *Le soleil levant allume un vaste* INCENDIE *à l'horizon.*
— Fig. Grande sédition, troubles révolutionnaires; effervescence des passions : *L'*INCENDIE *des révolutions.* (Droz.)
— PROV. : Il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie, Une cause légère peut amener de redoutables résultats.
— SYN. Incendie, embrasement. V. EMBRASEMENT.
— ENCYCL. *Moyens de combattre les incendies.* L'eau est le moyen le plus couramment employé pour combattre les *incendies*. Dans le cas d'incendie dans un endroit clos, l'envoi d'un jet de vapeur dans le foyer peut être efficace. On emploie aussi les *extincteurs*, qui émettent des gaz ou répandent des liquides s'opposant à la combustion. V. GRENADE.

Dans les théâtres et les établissements publics, il existe, pour parer à la propagation de l'incendie, des installations spéciales. Dans les théâtres en particulier, un rideau en fer, qui se baisse automatiquement, intercepte toute communication entre la scène et la salle. En rendant incombustible, par l'adjonction de diverses matières (v. ININFLAMMABILITÉ), les toiles et les bois des décors, on est arrivé à diminuer considérablement les chances d'incendie.

Lorsqu'il s'agit d'un feu de cheminée, on l'éteint soit en fermant exactement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé, maintenu sur la tablette à l'aide de corps pesants, soit en jetant dans l'âtre de la fleur de soufre.

Pour les feux de cave, les pompiers disposent de vêtements qui leur permettent de venir combattre impunément l'incendie jusque dans l'endroit où il a pris naissance.

Dans les grandes villes, on a installé sur la voie publique des appareils avertisseurs, reliés aux postes de pompiers par des fils téléphoniques. V. AVERTISSEUR D'INCENDIE, et POMPIER.
— Mines. *Incendies souterrains.* V. HOUILLE, GRISOU.
— Dr. Lorsqu'il a été occasionné par imprudence, l'*incendie* des propriétés mobilières ou immobilières d'autrui est un délit prévu par l'article 458 du Code pénal et puni d'une amende de 50 à 500 francs.

Lorsque, au contraire, il a été commis volontairement, l'incendie devient crime. Mais, à ce propos, le Code pénal, dans son article 434, considérant l'incendie successivement comme moyen d'ôter la vie et comme instrument de dévastation, établit une série de distinctions : la peine de mort est applicable en cas d'incendie de lieux d'habitation, ou toutes les fois que le crime a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes; puis, suivant la nature des objets incendiés et suivant les circonstances, la peine est tantôt celle des travaux forcés (à perpétuité ou à temps), tantôt celle de la réclusion.

D'autre part, la menace, écrite ou verbale, d'incendier une habitation ou toute propriété, est assimilée à la menace d'assassinat.

Tout individu requis de prêter son concours en cas d'incendie est passible, s'il refuse, d'une amende de 6 à 10 francs (C. pén., art. 475, § 12).

A propos de la responsabilité des locataires en cas d'incendie, v. LOUAGE, RISQUE *locatif*.
— Iconogr. Quelques artistes ont représenté des incendies historiques : Andrea Schiavone, le Primatice et beaucoup d'autres ont peint *l'Incendie de Troie*; Raphaël, *l'Incendie du Bourg* (v. ci-après); Corot, *l'Incendie de Sodome* (Salon de 1857); Gudin, *l'Incendie du quartier de Péra à Constantinople* (Salon de 1844); etc. Certains artistes ont eu la spécialité de peindre des incendies, entre autres : Breughel d'Enfer; Aart Van der Neer et Egbert Van der Poel, qui se sont plu à représenter des incendies nocturnes projetant des lueurs sanglantes sur les eaux d'un canal ou d'une rivière. Joseph Vernet a peint *l'Incendie d'un port.* Des incendies en pleine mer ont été représentés par Théodore Gudin (*Incendie du Kent*», vaisseau de la Compagnie des Indes, tableau qui a figuré au musée du Luxembourg), et Eugène Isabey (*Incendie du steamer* « Austria », exposé au Salon de 1859). D'autres scènes d'incendie ont été peintes par Antigna, L. Knaus (Expos. univ. de 1855) et J. Breton (Salon de 1861).

Incendie du Bourg (L'), fresque de Raphaël, au Vatican. — En l'an 847, un violent incendie éclata dans le faubourg de Saint-Pierre, appelé le Bourg-Neuf (*BorgoNuovo*) ou la cité Léonine, du nom du pape Léon IV, qui l'avait annexé à Rome. Le feu menaçait de dévorer l'église même de Saint-Pierre. Alors, dit la chronique, apparut, dans une galerie ouverte (*loggia* du Vatican, le pape Léon IV, qui fit un signe de croix et parvint ainsi à conjurer le fléau. Telle est la scène que Raphaël a retracée dans l'une des chambres du palais pontifical. Cette peinture est de 1517. Raphaël se fit beaucoup aider par ses élèves dans l'exécution de cette peinture, notamment par Jules Romain. *L'Incendie du Bourg* passe pour un de ses meilleurs ouvrages.

INCENDIER (*san* — rad. *incendie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous incendiions. Que vous incendiiez*) v. a. Livrer à l'incendie : *Les Russes* INCENDIÈRENT *Moscou.*
— Fig. Livrer aux troubles, à la guerre, à la sédition : *Un conquérant imbécile peut* INCENDIER *le monde*

Incendié, ée part. pass. Détruit par l'incendie. ‖ Dont la propriété a été livrée à l'incendie : *Indemniser des propriétaires* INCENDIÉS.
— Substantiv. : *Souscription en faveur des* INCENDIÉS.

INCENSURABLE (*san* — du préf. *in*, et de *censurable*) adj. Qui ne peut être censuré.

INCENSURÉ, ÉE (*san* — du préf. *in*, et de *censuré*) adj. Qui n'a point été censuré.

IN-CENT-VINGT-HUIT (*in-san-vin-tuit'*) adj. Se dit d'une feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages et du format obtenu avec cette feuille.
— n. m. Volume in-cent-vingt-huit : *Un, Des* IN-CENT-VINGT-HUIT.
— Par abréviation, on écrit aussi : IN-128.

INCÉRATION (*sé, si-on* — rad. *incérer*) n. f. Action d'incorporer de la cire avec une autre substance. ‖ Réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle.

INCÉRÉMONIEUX (*sé, ni-eû*), **EUSE** (du préf. *in*, et de *cérémonieux*) adj. Qui ne fait point de cérémonies.

INCÉRER (*sé* — du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'incère. Qu'ils incèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au condit. prés. : *Tu incérerais. Ils incéreraient*) v. a. Mêler de cire, incorporer à la cire : INCÉRER *un corps.* INCÉRER *un médicament.* ‖ Amener à la consistance de la cire molle.

INCERTAIN, AINE (*sèr'-tin, tèn'* — du préf. *in*, et de *certain*) adj. Qui n'est pas sûr, déterminé, fixé : *L'heure de notre mort est* INCERTAINE. ‖ Variable, dont la persistance est douteuse : *Temps* INCERTAIN. *La faveur des rois est* INCERTAINE.
— Par anal. Vague, confus, indécis : *Un jour* INCERTAIN. *Une couleur* INCERTAINE.
— Par ext. Qui doute, dont la pensée est indécise, qui est irrésolu : *Etre* INCERTAIN *de ce qu'on doit faire.*
— B.-arts. Qui manque de sûreté, de fermeté : *Contours* INCERTAINS.
— Manég. *Cheval incertain*, Celui qui n'est pas habitué au manège.
— Techn. *Joints incertains*, Joints irréguliers entre des pierres de dimensions différentes.
— n. m. Ce qui est incertain : *Sacrifier le* CERTAIN *à l'*INCERTAIN.
— Fin. Terme employé par les changeurs et les arbitragistes pour désigner une manière spéciale de coter ‖ *Coter l'incertain*, Exprimer, en monnaie nationale, une quantité fixe de monnaie étrangère. Rare.)
— SYN. Douteux, problématique. V. DOUTEUX.

INCERTAINEMENT (*sèr-tè*) adv. D'une manière incertaine.

INCERTIFIÉ, ÉE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *certifier*) adj. Qui n'est pas certifié.

INCERTITUDE (*sèr'*) n. f. Etat, caractère de ce qui est incertain : *L'*INCERTITUDE *de l'avenir, du temps.*
— Par ext. Etat d'une personne qui doute ou qui hésite : *L'*INCERTITUDE *est une irrésolution à croire.* (Vauven.) ‖ Mouvements dans une âme qui hésite. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) : *Les* INCERTITUDES *de la vie.*
— SYN. Doute, indécision, etc. V. DOUTE.

INCERTUM OPUS (*sèr-to-mo-puss* — m. lat. signif. *ouvrage incertain*), loc. lat. Archit. anc. Construction formée de grands blocs irréguliers, mais taillés de façon à s'enchâsser sans laisser de vides. ‖ Dans Vitruve, Manière irrégulière d'assembler les petites pierres qui remplissent l'intervalle des chaînes, dans un mur. V. APPAREIL.

INCESSAMMENT (*sè-sa-man* — rad. *incessant*) adv. Constamment, continuellement : *Tout change* INCESSAMMENT *dans l'humanité.* (Proudh.) ‖ Immédiatement, sur-le-champ, sans délai; sous peu, bientôt : *On nous promet depuis des siècles que la justice va régner* INCESSAMMENT *sur la terre.*
— SYN. Assidûment, etc. V. ASSIDÛMENT.

INCESSANT, ANTE (*sè-san, ant'* [quelques-uns prononcent : *sèss-san, ant'*] — du préf. *in*, et de *cesser*) adj. Qui ne cesse pas, qui dure constamment, continuel : *Cris* INCESSANTS. *Travail* INCESSANT.

INCESSIBILITÉ (*sè-si* [quelques-uns prononcent : *sèss-si*]) n. f. Caractère de ce qui est incessible : *L'*INCESSIBILITÉ *d'un droit.*

INCESSIBLE (*sè-sibl'* [quelques-uns prononcent : *sèss-sibl'*] — du préf. *in*, et de *cessible*) adj. Qui ne peut être cédé, qui est absolument personnel : *Droit, Privilège* INCESSIBLE.

L'incendie du Bourg, d'après Raphaël.

INCESTE (*sèsst'* — du lat. *incestus*; du préf. nég. *in*, et *castus*, chaste) n. Autref. Personne incestueuse : *Les* INCESTES *étaient punis de mort.*
— Adjectiv. Incestueux, incestueuse :

> . . . je me vois enfin, par un mélange affreux,
> *Inceste*, parricide, et pourtant vertueux. VOLTAIRE.

INCESTE (*sèsst'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Commerce charnel entre personnes parentes à un degré pour lequel le mariage est prohibé.

— Dr. ecclés. *Inceste spirituel,* Commerce charnel entre deux personnes alliées par l'affinité spirituelle. (V. AFFINITÉ.) ‖ Etat d'un bénéficier qui possède ce qu'on appelle, en droit canon, la mère et la fille, c'est-à-dire deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre, cas qui rend vacants l'un et l'autre bénéfices.

— Econ. rur. Accouplement d'un animal avec un autre qui est né de lui, ou né du même père ou de la même mère.

— ENCYCL. Dr. La loi civile française défend absolument le mariage entre parents ou alliés, jusqu'à un certain degré (C. civ., art. 161 à 163); mais elle n'applique, en principe, aucune peine aux faits incestueux. L'*inceste* n'est puni que lorsqu'il est commis par un ascendant sur la personne d'un mineur, non émancipé par mariage (C. pén., art. 331, § 2). En ce cas, il rentre dans la classe des attentats à la pudeur, consommés ou tentés sans violence sur des mineurs, avec cette particularité que, ici, le crime existe alors même que la victime est âgée de plus de treize ans.

Les enfants incestueux ne peuvent être ni reconnus, ni légitimés, ni admis à la recherche soit de la paternité, soit de la maternité (C. civ., art. 331, 335, 342). Ils n'ont aucun droit de succession sur les biens de leurs père ou mère décédés; la loi leur accorde seulement des aliments (C. civ., art. 762).

INCESTUEUSEMENT (*sè-stu*) adv. D'une manière incestueuse : *Vivre* INCESTUEUSEMENT.

INCESTUEUX (*sè-stu-eû*), **EUSE** [du lat. *incestuosus*, même sens] adj. Qui a commis un inceste : *Un couple* INCESTUEUX. ‖ Qui a le caractère de l'inceste, qui a l'inceste pour but : *Commerce* INCESTUEUX. *Désirs* INCESTUEUX. ‖ Qui provient d'un inceste : *Un enfant* INCESTUEUX.

— Substantiv. Personne incestueuse : *Les* INCESTUEUX.

— ENCYCL. *Enfants incestueux.* V. INCESTE.

IN-CHAN, chaînes de montagnes de l'empire chinois. C'est proprement le rebord sud-oriental du plateau de Mongolie : 1° au-dessus de la vallée moyenne du Hoang-Ho; 2° à la lisière nord-ouest des ondulations du Pétchili septentrional. Ainsi, d'après les explorations récentes, il y aurait deux In-Chan, ou plutôt il faudrait donner ce nom à deux parties du même rebord montagneux. L'In-Chan occidental commence à l'O., dans la plaine où le Hoang-Ho abandonne brusquement sa direction sud-nord pour la direction ouest-est. Il se rattache là, par des hauteurs intermédiaires, à la chaîne Khara-Narya-Ola, et se dirige vers l'E., en bordant le coude septentrional du fleuve; altitude moyenne 2.000 mètres (2.500 m. au Khara-Oroï). L'In-Chan oriental court, à l'E. et au N. de Kalgan, entre les sources du Yang-Ho et celles du Loun-Ho, tributaire du golfe du Pétchili; il s'élève à 1.630 mètres.

INCHANGÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *changé*) adj. Qui n'a subi aucun changement.

INCHANTABLE (du préf. *in*, et de *chantable*) adj. Qui ne peut être chanté : *Musique* INCHANTABLE.

INCHARITABLE (du préf. *in*, et de *charitable*) adj. Qui n'est pas charitable.

INCHARITABLEMENT (rad. *incharitable*) adv. Sans charité.

INCHARITÉ (du préf. *in*, et de *charité*) n. f. Manque de charité.

INCHASTETÉ (*ste* — du préf. *in*, et de *chasteté*) n. f. Manque de chasteté.

INCHÂTIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *châtié*) adj. Qui n'a point été châtié.

INCHAVIRABLE (du préf. *in*, et de *chavirable*) adj. Qui ne peut chavirer.

INCHBALD (Elizabeth SIMPSON, dame), femme de lettres et actrice anglaise, née en 1753, morte à Kensington en 1821. A seize ans, elle s'engagea dans un théâtre de campagne. Un acteur, Inchbald, l'épousa. Veuve dès 1777, Mrs Inchbald resta au théâtre jusqu'en 1789. En même temps, elle écrivait des pièces de théâtre et des romans. Elle débuta, en 1784, par une farce : *un Conte mogol.* Parmi ses pièces, on peut citer : *les Femmes comme elles étaient et les jeunes filles comme elles sont; Chacun a ses défauts; le Jour du mariage.* Mais c'est un roman : *Simple histoire*, publié en 1791, qui rendit Mrs Inchbald célèbre. Malgré une intrigue un peu obscure, le livre intéressait par un essai de peinture de la vie réelle, par une certaine passion contenue. Un autre roman, *Nature et Art*, eut moins de succès. Citons enfin ses *Mémoires*, publiés en 1833 par Boaden, et de nombreuses lettres.

INCHOATIF, IVE (*ko* — du lat. *inchoativus*; de *inchoare*, plus exactem. *incohare*, commencer) adj. Gramm. Se dit des verbes qui indiquent un commencement d'action, comme *vieillir, verdir, s'endormir*, en français.

— Philol. et musiq. Initial : *Lettres* INCHOATIVES. *Gamme* INCHOATIVE. (Rare.)

— n. m. Gramm. Verbe inchoatif : *Les* INCHOATIFS. *Ce verbe est un* INCHOATIF. ‖ Sujet d'une proposition nominale en arabe.

— ENCYCL. Gramm. Les suffixes verbaux à valeur *inchoative* n'existent que dans un petit nombre de langues. En germanique, et en particulier en gothique, le suffixe *-n-* a été affecté à cet emploi. En latin, le suffixe *sc*, qui n'a point de valeur inchoative en grec, a formé de nombreux verbes en *scere*, exprimant un commencement d'action : *obdormiscere, flavescere, amascere*, etc. Cette formation prit un développement considérable dans les écrits ecclésiastiques des derniers temps de l'Empire; le type en *iscere* finit par prédominer, et donna naissance à la conjugaison française en *ir* (*je finis = ego finisco*) appelée, pour cette raison, conjugaison inchoative.

INCHOATION (*ko, si-on* — lat. *inchoatio*; de *inchoare*, commencer) n. f. Commencement : INCHOATION *de jugement.*

INCHRÉTIEN, ENNE (*kré-ti-in, èn'* — du préf. *in*, et de *chrétien*) adj. Qui n'est pas chrétien. (Peu us.)

INCHRÉTIENNEMENT (*kré-ti-è-ne-man*) adv. D'une façon contraire aux doctrines chrétiennes.

INCHY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kilom. de Cambrai, sur l'Erclin, affluent sec de l'Escaut; 1.509 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de tulle; tissage de laine.

INCHY-EN-ARTOIS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kilom. d'Arras, sur l'Agache, affluent de la Sensée; 1.037 hab. Constructions mécaniques.

INCICATRISABLE (*si* — du préf. *in*, et de *cicatrisable*) adj. Qui ne peut être cicatrisé : *Plaie* INCICATRISABLE.

INCIDEMMENT (*si-da-man*) adv. D'une manière incidente : *Traiter* INCIDEMMENT *une question.* ‖ Par suite et accessoirement : *Etre défendeur au principal, et* INCIDEMMENT *demandeur par ses défenses.*

INCIDENCE (*si-danss* — rad. *incident*) n. f. Anciennem. Ce qui arrive.

— Fin. *Incidence de l'impôt*, Détermination de la catégorie de contribuables qui supportent finalement et réellement l'impôt, bien que la loi ne les frappe pas directement.

— Géom. Rencontre : *L'*INCIDENCE *d'une ligne sur une autre ligne, d'une ligne sur une surface, d'une surface sur une autre.* (Peu usité.)

— Gramm. Nature d'une proposition incidente. ‖ On dit mieux INCISE.

— Physiq. *Angle d'incidence*, Angle que fait la direction d'un corps en mouvement ou d'un rayon avec la normale à une ligne ou une surface, au point de rencontre : *L'angle de réflexion est égal à l'*ANGLE D'INCIDENCE. ‖ *Point d'incidence*, Sommet de l'angle d'incidence. ‖ *Axe d'incidence*, Ligne perpendiculaire élevée au point d'incidence, sur la surface réfléchissante. (On l'appelle aussi *normale au point d'incidence.*) ‖ *Ligne d'incidence*, Ligne qui marque la direction du corps ou du rayon réfléchi vers le point d'incidence.

INCIDENT, ENTE (*si-dan, ant'* — du lat. *incidens, entis*, tombant dessus) adj. Accessoire, qui a lieu par occasion : *Observation* INCIDENTE. *Question* INCIDENTE.

— Gramm. Accessoire, faisant partie non essentielle de l'idée ou de la proposition principale : *Proposition, Phrase* INCIDENTE. ‖ *Proposition incidente explicative*, ou, substantiv., *Incidente explicative*, Proposition incidente qui énonce une circonstance tout à fait accessoire, et ne modifie aucunement la proposition principale, comme dans l'exemple suivant : *Votre père,* QUE J'AI VU HIER, *m'a assuré le contraire.* ‖ *Proposition incidente déterminative*, ou, substantiv., *Incidente déterminative*, Proposition incidente qui modifie en quelque chose le sens de la proposition principale, comme dans l'exemple suivant : *L'homme* QUI MENT QUELQUEFOIS *mérite de n'être jamais cru.*

— Physiq. Qui tombe sur une surface réfringente ou élastique, en parlant d'un rayon ou d'un corps en mouvement : *Rayon* INCIDENT.

INCIDENT (*si-dan* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Fait qui survient pendant le cours d'un fait principal, d'une entreprise, d'une affaire : *Un* INCIDENT *heureux, fatal.*

— Dr. Contestation accessoire, qui survient dans le cours d'une affaire :

> Autre *incident* : pendant qu'un procès on travaille,
> Ma partie en mon pré laisse aller sa volaille.
> RACINE.

— Littér. Fait ou récit accessoire qui interrompt la marche de l'action principale dans un drame, un poème, un roman, etc. :

> N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé.
> BOILEAU.

— ENCYCL. Dr. Dans son sens large, le mot *incident* désigne tout fait qui entrave ou complique la marche ordinaire d'une procédure. Tels sont les exceptions, la vérification d'écritures, le faux incident civil, l'enquête, l'expertise, l'interrogatoire sur faits et articles, etc.

Dans son sens restreint, le mot « incident » désigne une demande nouvelle faite par l'une des parties ou par un tiers, dans le cours d'une instance et se rattachant à la demande primitive. Ces demandes prennent différents noms, suivant les personnes qui les forment : on appelle demande *additionnelle* celle formée par le demandeur originaire; demande *reconventionnelle*, celle formée par le défendeur; demande *en intervention*, celle formée par un tiers. Toutes ces demandes sont dites *incidentes*; cependant, cette qualification s'applique plus spécialement aux deux premières. Elles ne peuvent être formées qu'avec une certaine réserve, à cause de la facilité d'éluder ainsi la tentative de conciliation et les règles sur la compétence.

— *Faux incident civil, criminel.* V. FAUX INCIDENT.

INCIDENTAIRE (*si-dan-tèr'*) n. et adj. Qui crée, qui amène des incidents juridiques.

INCIDENTEL, ELLE (*si-dan-tèl'*) adj. Qui est de la nature d'un incident.

INCIDENTER (*si-dan*) v. n. Faire naître des incidents, les soulever, dans le cours d'un procès : INCIDENTER *pour lasser la partie.* ‖ Par anal. Faire naître, dans une intention de chicane, des questions étrangères à la question qui se traite : *On a* INCIDENTÉ *sur l'étoile qui conduisit les mages au fond de l'Orient à Jérusalem.* (Volt.)

INCIDIS IN SCYLLAM CUPIENS VITARE CHARYBDIN (*Tu tombes dans Scylla en voulant éviter Charybde*), vers de l'*Alexandréide* (v. 5, 301) de Gautier de Lille. On dit plus ordinairement en français : *Tomber de Charybde en Scylla*, pour dire *Aller de mal en pis.*

INCINÉRATEUR (*si* — rad. *incinérer*) n. m. Techn. Appareil en forme de four, dans lequel se meuvent des hélices métalliques chargées d'immondices que l'on veut brûler.

Incinérateur.

INCINÉRATION (*si-né, si-on* — rad. *incinérer*) n. f. Action de réduire en cendres : *L'*INCINÉRATION *du bois, du charbon. L'*INCINÉRATION *des cadavres.*

— ENCYCL. V. CRÉMATION.

INCINÉRER (*si* — du lat. *incinerare*, même sens. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'incinère. Qu'il incinère*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *J'incinérerai. Il incinérerait*) v. a. Réduire en cendres : INCINÉRER *un cadavre.*

INCIO, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le Cabe, sous-affluent du Miño par le Sil; 7.560 hab. Bains dans la vallée du Cabe.

INCIPIT (*si-pit'* — m. lat. qui signif. *il commence*) n. m. invar. Premiers mots d'un ouvrage : *Catalogue qui donne les* INCIPIT *de tous les livres cités.* V. EXPLICIT.

INCIRCONCIS (*sir', si*), **ISE** [du lat. *incircumcisus*, même sens] adj. Qui n'est pas circoncis : *Enfant* INCIRCONCIS. ‖ Infidèle, gentil, dans le langage des juifs : *Les nations* INCIRCONCISES. ‖ Substantiv. : *Les* INCIRCONCIS.

— Fig. Semblable à un infidèle, dans le langage de l'Évangile : *Si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez un homme* INCIRCONCIS. (Évangile.)

INCIRCONCISION (*sir'-kon-si* — rad. *incirconcis*) n. f. Etat de ceux qui ne sont pas circoncis.

— Fig. : *Mondains qui vivent dans une* INCIRCONCISION *générale de leurs passions.* (Bourdal.

— Théol. *Incirconcision du cœur*, Etat d'un cœur qui n'est pas mortifié.

INCIRCONSCRIPTIBLE (*sir', skrip'* — du préf. *in*, et du lat. *circumscribere*, supin *circumscriptum*, écrire autour) adj. Géom. Qui ne peut être circonscrit : *Figure* INCIRCONSCRIPTIBLE *au cercle.* (Rare.)

INCIRCONSCRIT (*sir', skri*), **ITE** [du préf. *in*, et de *circonscrit*] adj. Qui n'est pas circonscrit.

INCIRCONSPECT, ECTE (*sir', spèkt'* — du préf. *in*, et de *circonspect*) adj. Qui n'est pas circonspect.

INCIRCONSPECTION (*sir', spè-ksi-on* — rad. *incirconspect*) n. f. Défaut de circonspection.

INCISA Belbo, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le *Belbo*, affluent du Tanaro; 3.118 hab.

INCISA in Valdarno, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'*Arno*; 3.710 hab. Patrie de Pétrarque.

INCISE (*siz'* — du lat. *incisa*, coupée, au fém. à cause de l'idée sous-entendue de « phrase » ou de « proposition ») n. f. Gramm. Proposition incidente explicative, ordinairement peu étendue, qui peut être intercalée dans une autre proposition : *L'argent,* DIT LE SAGE, *ne fait pas le bonheur.*

— Musiq. Groupe de notes formant un fragment d'un rythme.

— Rhétor. Chacune des parties d'un membre de période.

— ENCYCL. Musiq. La dernière note d'une *incise* composée de deux ou plusieurs notes apporte à l'oreille la sensation d'un petit repos. Dans l'exemple suivant, les six incises sont marquées par le signe >.

Rythme Rythme

La première note d'une incise est forte, accentuée, qu'elle tombe au commencement, au milieu ou à la fin d'une mesure, d'un temps ou fraction d'un temps. La dernière note d'une incise est faible, à moins qu'elle n'ait exceptionnellement une grande valeur.

L'accent d'incise, tout comme l'accent rythmique, affaiblit, détruit l'accent métrique. Ce fait est important, au point de vue de l'accentuation du phrasé musical. On trouve souvent des phrases, des strophes, des pages entières dans lesquelles la première note de chaque mesure est faible, étant note finale d'une incise, d'un coulé.

INCISER (*si* — du lat. *incidere*, supin *incisum*, couper) v. a. Autref. Diviser : INCISER *les viandes.* ‖ Auj. Entailler sur une longueur considérable, par rapport à la largeur de l'entaille : INCISER *un abcès, l'écorce d'un arbre.*

— Techn. Couper du verre encore chaud en appuyant sur sa surface, à l'endroit choisi, une tringle de fer froide.

Incisé, ée, part. pass. du v. Inciser.

— Bot. Qui porte des découpures plus longues que larges : *Le calice de la capucine est* INCISÉ.

INCISEUR (*si*) n. m. Arboric. Outil dont on se sert pour pratiquer l'incision annulaire.

— Chir. Instrument qui sert à inciser.

— ENCYCL. Arboric. L'*inciseur* se compose, comme un sécateur ou une pince, de deux branches, dont chacune est munie de deux petites lames parallèles qui découpent sur le rameau une bague d'écorce qu'on enlève d'un tour de main.

Inciseur de Follenay : A, une des lames vue de face.

INCISIF, IVE (*si* — du lat. scolast. *incisivus*, même sens) adj. Qui incise.

— Fig. Pénétrant, qui agit avec force, qui est mordant : *Style* INCISIF. *Raillerie* INCISIVE. *Critique* INCISIF.

— Anat. *Os incisif* ou *intermaxillaire*, Os pair qui occupe l'extrémité de la voûte palatine, entre les deux maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères. (On le trouve chez le fœtus humain; mais, chez l'enfant, cet os est déjà soudé aux maxillaires. Dans certains cas d'anomalies, cependant, la soudure n'existe pas; il persiste une fente, soit entre les deux os incisifs, soit entre l'os incisif et l'os maxillaire. On observe alors soit un *bec-de-lièvre médian*, soit un *bec-de-lièvre latéral.*) ‖ *Dents incisives*, Dents aplaties et tranchantes situées au devant de chaque mâchoire. (Elles sont au nombre de huit chez l'homme.) ‖ *Conduits incisifs*, Conduits partant de la partie inférieure des fosses nasales et aboutissant derrière les dents incisives.

— Méd. anc. *Médicaments incisifs*, Médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs, qu'on supposait épaissies ou coagulées. ‖ Substantiv. : *Les* INCISIFS.

— Substantiv. n. f. Dent incisive.

INCISION (*si* — du lat. *incisio*; de *incidere*, supin *incisum*, couper) n. m. Coupure allongée.

— Arboric. et vitic. *Incision annulaire*, Opération qui consiste à enlever un anneau d'écorce sur le tronc ou les ramifications d'un arbre ou d'un arbuste.

— Chir. Division méthodique des parties molles.

— ENCYCL. Arboric. et vitic. On sait que les fleurs sont des rameaux avortés, et que la floraison et la fructification

sont consécutives au ralentissement de la végétation feuillue. On conçoit, par suite, que certaines opérations faites sur les rameaux, dans le but de diminuer leur vigueur en troublant leurs fonctions, aient pour conséquence de les faire mieux fleurir et fructifier. Telles sont l'*arcure*, le *pincement*, la *torsion*, et plus encore l'*incision annulaire*. Cette dernière consiste à enlever un anneau d'écorce assez large pour que la plaie ne soit pas cicatrisée avant la fin de l'automne.

L'incision partage le végétal, la branche ou le rameau sur lesquels on l'a pratiquée, en deux portions, dont l'une, celle qui est située du côté des racines, échappe à son influence, tandis que l'autre, celle du côté opposé, en subit les effets : augmentation du diamètre, durcissement du bois, floraison plus abondante et plus certaine, fructification plus hâtive de fruits plus volumineux.

A, incision annulaire sur un rameau de vigne.

Aux arbres fruitiers on ne l'applique que par exception sur les rameaux gourmands, ou sur les sujets tout à fait stériles; mais elle est d'un emploi fréquent en viticulture, à tel point que, en beaucoup de régions viticoles, l'incision figure au nombre des procédés réguliers de la culture.

L'incision pratiquée sur les sarments de vigne est simple ou double, suivant que l'on a entaillé l'écorce circulairement à l'aide d'une serpette (incision circulaire) ou que l'on a détaché, au moyen d'un inciseur, une bague d'écorce de 2 à 6 millimètres de largeur (incision annulaire). Quel que soit, d'ailleurs, le mode employé, l'incision ne doit viser que l'écorce du sarment, sans pénétrer jusqu'à l'aubier. L'entaille est faite immédiatement au-dessous de la grappe que l'on veut protéger de la coulure, et l'opération s'exécute au moment de la floraison ou un peu avant.

— Chir. L'*incision* peut être indiquée pour ouvrir un abcès, une collection kystique, ou bien c'est le premier temps d'une opération plus importante. Pour l'incision, on emploie des instruments tranchants, le bistouri, les ciseaux. Quelquefois, on a recours au thermocautère, qui a l'avantage d'être hémostatique.

INCISIVEMENT (*si*) adv. D'une manière incisive.

INCISOIRE (*si*) adj. || Méd. anc. *Dents incisoires*. Se disait autrefois pour Dents incisives.

INCISURE (*si* — rad. *inciser*) n. f. Bot. Découpure irrégulière, échancrure.

INCITABILITÉ (*si* — rad. *incitable*) n. f. Propriété de pouvoir entrer en action sous l'influence d'agents extérieurs.

INCITABLE (*si*) adj. Qui peut être incité.

INCITANT (*si-tan*), **ANTE** adj. Qui incite, qui est propre à inciter : *Des causes* INCITANTES.

INCITATEUR, TRICE (*si*) adj. Qui incite, qui est propre à inciter : *Causes* INCITATRICES.

— Substantiv. Celui, celle qui incite : *Un* INCITATEUR *de colères*.

INCITATIF, IVE (*si*) adj. Qui est propre à inciter : *Force* INCITATIVE.

INCITATION (*si-ta-si*) n. f. Action d'inciter, instigation, impulsion : INCITATION *au crime, à la vertu. Céder à l'*INCITATION *d'autrui*.

— Méd. *Incitation motrice*, Action qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs.

Incitatus, nom du cheval de Caligula. V. CALIGULA.

INCITEMENT (*si, man*) n. m. Incitation; action d'exciter, de pousser. (Vieux.)

INCITER (*si* — du lat. *incitare*, même sens) v. a. Exciter, pousser, chercher à décider : INCITER *quelqu'un au bien, au mal*.

— SYN. Aiguillonner, animer, etc. V. AIGUILLONNER.

INCITO-MOTEUR, TRICE adj. Se dit de l'action des centres nerveux, qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs : *Action* INCITO-MOTRICE.

INCITO-MOTRICITÉ n. f. Action incito-motrice.

INCIVIL, ILE (*si* — du lat. *incivilis*, même sens) adj. Qui manque de civilité : *Il ne faut presque rien pour être cru fier*, INCIVIL, *méprisant, désobligeant*. (La Bruy.) || Qui est contraire à la politesse : *Manières* INCIVILES. *Procédé* INCIVIL.

— Dr. Contraire aux lois civiles : *Clause* INCIVILE. (Vx.)

INCIVILEMENT (*si*) adv. D'une manière incivile : *Répondre* INCIVILEMENT.

INCIVILISABLE (*si* — du préf. *in*, et de *civilisable*) adj. Qui ne peut être civilisé.

INCIVILISÉ, ÉE (*si* — du préf. *in*, et de *civilisé*) adj. Qui n'est point civilisé : *Peuple* INCIVILISÉ.

INCIVILITÉ (*si* — rad. *incivil*) n. f. Manque de civilité : *La sincérité passe pour* INCIVILITÉ *et rudesse*. (Fléch.) || Parole ou action incivile : *Commettre une* INCIVILITÉ.

INCIVIQUE (*si-vik'* — du préf. *in*, et de *civique*) adj. Qui n'est point civique, point digne d'un citoyen : *Conduite, Propos* INCIVIQUE.

INCIVIQUEMENT (*si, ke-man*) adv. D'une manière incivique; par incivisme.

INCIVISME (*si-vissm'* — du préf. *in*, et de *civisme*) n. m. Manque de civisme; défaut de ce qui n'est pas civique.

INCLAIRVOYANCE (*klèr'-voi-ianss* — rad. *inclairvoyant*) n. f. Manque de clairvoyance.

INCLAIRVOYANT (*klèr'-voi-ian*), **ANTE** (du préf. *in*, et de *clairvoyant*) adj. Qui n'est pas clairvoyant.

INCLASSABLE (*kla-sabl'* — du préf. *in*, et de *classer*) adj. Qui ne peut être classé.

INCLÉMENCE (*manss* — rad. *inclément*) n. f. Manque de clémence, d'indulgence : L'INCLÉMENCE *des dieux, du sort, des juges*.

— Fig. Rigueur du temps, des éléments : L'INCLÉMENCE *des saisons*.

INCLÉMENT, ENTE (*man, ant'* — du lat. *inclemens, entis*, même sens) adj. Qui n'a pas de clémence, d'indulgence : *Critique* INCLÉMENT. *Sort* INCLÉMENT.

— Fig. Rigoureux, en parlant du temps, des saisons, des éléments : *Ciel* INCLÉMENT.

INCLINAISON (*nè*) n. f. Etat de ce qui est incliné, de ce qui penche : INCLINAISON *d'un terrain*.

— Astron. Angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique : L'INCLINAISON *de Vénus, de Mercure*.

— Géom. Dans la méthode des équipollences, Angle qu'une droite limitée fait avec une droite fixe, prise pour origine des inclinaisons.

— Physiq. Angle que l'aiguille aimantée forme avec l'horizon. (V. ISOCLINE.) || *Boussole d'inclinaison*. V. BOUSSOLE.

INCLINANT (*nan*), **ANTE** [rad. *incliner*] adj. Se dit d'un cadran dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique à l'horizon.

INCLINATION (*si-on*) n. f. Action de pencher, d'incliner, particulièrement d'incliner la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect : *La religion ne consiste pas dans les* INCLINATIONS *du corps*. (Bourdal.) || Autref. Inclinaison.

— Fig. Penchant, tendance naturelle : *La première* INCLINATION *que la nature nous donne, c'est l'amour de la vie*. (Boss.) || Penchant à aimer, amour, affection : *Mariage d'*INCLINATION.

— Fam. Personne qu'on aime : *N'auriez-vous point quelque secrète* INCLINATION *avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât ?* (Mol.)

— SYN. Disposition, goût, etc. V. DISPOSITION. || **Affection**, amitié, etc. V. AFFECTION.

INCLINEMENT (*man*) n. m. Action d'incliner.

INCLINER (du lat. *inclinare*, même sens) v. a. Placer obliquement par rapport à un plan ou à une direction, et particulièrement par rapport à l'horizon; porter en bas, diriger vers la terre : INCLINER *une planche*. INCLINER *le corps, la tête*.

— Fig. Disposer, préparer, rendre enclin : *Nos besoins nous* INCLINENT *à adhérer à ce qui est bon*. (Boss.) || Soumettre volontairement : INCLINER *sa volonté devant un ordre*.

— Fig. Avoir du penchant, de la prédilection, de la tendance : INCLINER *à l'indulgence*.

Incliné, ée part. pass. du v. Incliner.

— Bot. *Tige inclinée*, Celle qui décrit une courbe dont la convexité est tournée vers le ciel. || *Urne inclinée*, Urne de mousse penchée vers la terre.

— Mécan. *Plan incliné*, Surface plane, oblique par rapport à l'horizon, que l'on emploie fréquemment pour diminuer l'effort nécessaire à l'ascension d'un corps ou diminuer la vitesse de sa descente.

— v. n. Etre penché, incliné : *Tige qui* INCLINE *vers le sol*.

S'incliner, v. pr. Se baisser, se courber, pencher son corps : S'INCLINER *profondément devant quelqu'un*.

— Fig. Faire des démonstrations de respect ou de soumission : *Je* M'INCLINE *devant un grand, mais mon esprit ne* S'INCLINE *pas*. (Fonten.)

INCLINOMÈTRE (de *inclinaison*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Magnét. Appareil destiné à mesurer la valeur de l'inclinaison au moyen des courants induits dans un circuit mobile par le champ terrestre. V. INDUCTOMÈTRE.

INCLURE (du lat. *includere*, même sens) v. a. Renfermer; insérer : INCLURE *une note dans une lettre, une clause dans un contrat*. (Ne s'emploie guère qu'au partic. pass.)

Inclus, use part. pass. (Est ordinairement accompagné du mot *ci*) : *Les lettres* CI-INCLUSES.

— Bot. Se dit des étamines plus courtes que la corolle, et qui sont en quelque sorte renfermées dans la fleur, et aussi des fruits cachés dans le calice persistant.

— Gramm. Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *inclus* est invariable : CI-INCLUS *la copie que vous m'avez demandée*. Au milieu ou à la fin d'une phrase, il est invariable devant un substantif employé sans article et sans adjectif déterminatif, et il varie quand le substantif est déterminé ou placé avant : *Vous trouverez* CI-INCLUS *copie du contrat; vous trouverez* CI-INCLUSE *la copie du contrat*.

INCLUSIF, IVE (rad. *inclure*) adj. Qui renferme, qui comprend en soi : *Propositions* INCLUSIVES *l'une de l'autre*.

— n. f. Hist. ecclés. Admission, dans le conclave, d'un cardinal arrivé après les délais fixés par les règlements : L'INCLUSIVE *ne peut être accordée que par les deux tiers des voix des membres présents*.

INCLUSION n. f. Etat d'une chose incluse, contenue dans une autre; action d'inclure, de comprendre : L'INCLUSION *d'une conséquence dans un principe, d'un corollaire dans un théorème*.

— Minér. Corps étranger microscopique, existant dans des cristaux bien définis. || *Gîte d'inclusion*, Gîte dans lequel le minerai est disséminé dans la roche éruptive qui l'a apporté, au lieu d'être disposé en amas, filons, etc. : *Les* GÎTES *d'étain se présentent souvent en* INCLUSION.

— Tératol. *Inclusion fœtale*, Monstruosité qui consiste en ce que certains organes à l'état fœtal sont enfermés dans le corps d'un individu complètement développé.

— ENCYCL. Minér. Les *inclusions* éclairent parfois le minéralogiste sur les conditions dans lesquelles les cristaux se sont formés. Les *inclusions solides* sont formées de cristaux pénétrant d'autres cristaux. Les *inclusions vitreuses* représentent les débris de la matière amorphe dans laquelle se sont formés les cristaux; leur forme est généralement arrondie. Les *inclusions gazeuses* sont composées d'azote si la pression est faible, d'acide carbonique, hydrogène et carbure d'hydrogène, si la pression est plus élevée. Les *inclusions liquides*, très nombreuses dans le quartz, sont formées d'eau pure, d'eau salée, d'acide carbonique liquide, etc.; elles contiennent presque toujours une bulle gazeuse mobile ou *libelle*.

INCLUSIVEMENT adv. En y comprenant, y compris : *Jusqu'au 10 août* INCLUSIVEMENT.

INCOAGULABLE (du préf. *in*, et de *coagulable*) adj. Qui ne se coagule pas.

INCOCTION (*ko-ksi* — du préf. *in*, et de *coction*) n. f. Manque de coction; état de non-coction.

In Cœna Domini (BULLE), bulle pontificale commençant par ces mots, et dont on n'a pu déterminer d'une manière précise ni l'origine, fort ancienne, ni l'auteur. Elle était lue autrefois à Rome, le jeudi saint, par un cardinal-diacre, en présence du pape entouré du sacré collège et d'un grand nombre d'évêques. Elle prononçait l'excommunication majeure contre les hérétiques et leurs fauteurs, les falsificateurs des bulles et autres lettres apostoliques, contre ceux qui auraient maltraité les prélats, et en général contre quiconque chercherait à restreindre la juridiction ecclésiastique, fût-il duc, roi ou empereur. Cette bulle n'a jamais été reçue en France par le parlement de Paris. La lecture publique de cette bulle ne se fait plus à Rome, depuis l'année 1773; mais la bulle *Apostolicæ Sedis*, publiée en 1870 par le pape Pie IX, en reproduit les principales dispositions.

INCOERCIBILITÉ (*ko-èr'* — rad. *incoercible*) n. f. Caractère, état de ce qui est incoercible : L'INCOERCIBILITÉ *de certains fluides*.

INCOERCIBLE (*ko-èr'* — du préf. *in*, et de *coercible*) adj. Qui n'est pas coercible : *Fluide* INCOERCIBLE.

— Fig. Qu'on ne peut contenir, arrêter : *L'élan* INCOERCIBLE *de la liberté*.

— *Vomissements incoercibles*, Vomissements qui résistent à toutes les médications. (On les rencontre dans la grossesse, la tuberculose, etc.) V. VOMISSEMENT.

INCOERCITION (*ko-èr'-si-si-on* — du préf. *in*, et de *coercition*) n. f. Manque de coercition.

INCOGITANCE (*ji-tanss* — du préf. *in*, et du lat. *cogitare*, penser) n. f. Etat d'esprit où l'on ne pense pas à telle ou telle chose.

INCOGNITO (*gn* mll. [quelques-uns prononcent à tort *ghni*, le mot dérivant directement de l'ital. *incognito*, et seulement indirectement du lat. *incognitus*]) adv. Sans être connu. || Sous un nom supposé, destiné, non pas à tromper sur l'identité du personnage, mais à le soustraire aux honneurs ordinairement rendus à son rang : *Prince qui voyage* INCOGNITO.

— Fam. Secrètement, sans que cela soit su ou remarqué : *Faire du bien* INCOGNITO.

— n. m. Secret qu'une personne garde et fait garder sur sa présence; situation d'une personne qui se soustrait aux honneurs dus à son rang : *Garder l'*INCOGNITO. || Pl. *Des* INCOGNITOS. (Quelques-uns font ce mot invariable.)

INCOGNOSCIBLE (*ghnoss-sibl'* — du préf. *in*, et du lat. *cognoscere*, connaître) adj. Qui ne peut être connu, qui est inaccessible à l'intelligence humaine.

INCOHÉRENCE (*ranss*) n. f. Etat de ce qui est incohérent : *Dans l'univers*, L'INCOHÉRENCE *est de toute impossibilité*.

— Fig. Défaut de ce qui est incohérent, mal lié : INCOHÉRENCE *des idées, des paroles*.

INCOHÉRENT, ENTE (*ran, ant'* — du préf. *in*, et de *cohérent*) adj. Qui n'est pas cohérent : *Assemblage* INCOHÉRENT *de pièces discordantes*.

— Fig. Qui manque de liaison, d'accord dans les parties : *Idées, Paroles* INCOHÉRENTES.

— Littér. *Métaphore incohérente*, Celle qui contient deux ou plusieurs images incompatibles, comme la phrase célèbre mise dans la bouche de M. Prudhomme : « Le *char* de l'Etat *navigue* sur un *volcan* ».

— *Société des Arts incohérents*. V. ARTS *incohérents*.

INCOHÉSION (du préf. *in*, et de *cohésion*) n. f. Défaut de cohésion : L'INCOHÉSION *des molécules des gaz*.

INCOLAT (*la* — du lat. *incola*, habitant) n. m. Indigénat. (Se dit surtout en parlant de la Bohême.)

INCOLORATION (*si-on*) n. f. Etat de ce qui est incolore.

INCOLORE (du lat. *incolor*, même sens) adj. Qui n'est pas coloré : *L'eau pure est* INCOLORE.

— Fig. Qui manque d'éclat : *Style* INCOLORE. || Qui n'est pas tranché, qui est flottant, indécis : *Opinions* INCOLORES.

INCOLORÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *coloré*) adj. Qui n'est pas coloré.

INCOMBANT (*kon-ban*), **ANTE** [du lat. *incumbere*, peser sur] adj. Bot. Se dit des cotylédons d'un embryon, quand l'axe de ce dernier (radicule et tigelle) se relève et s'applique contre la face dorsale de l'un d'eux, ainsi qu'il arrive chez certaines crucifères. Syn. de NOTORHIZÉ, ÉE.

INCOMBER (*kon* — du lat. *incumbere*, peser sur) v. n. Etre imposé, revenir comme obligation : *Les devoirs qui nous* INCOMBENT. || Dans le langage juridique, Se rattacher, devoir être réuni : *Pièce qui* INCOMBE *à tel dossier*.

INCOMBUSTIBILITÉ (*kon, sti*) n. f. Qualité de ce qui est incombustible, de ce qui ne peut être consumé ou brûlé.

— ENCYCL. V. ININFLAMMABILITÉ.

INCOMBUSTIBLE (*kon, stibl'* — du lat. scolast. *incombustibilis*, même sens) adj. Qui n'est pas combustible : *L'amiante est* INCOMBUSTIBLE.

— Fig. et fam. Qui ne s'enflamme pas aisément, qui est insensible à l'amour : *Un cœur* INCOMBUSTIBLE.

INCOMESTIBLE (*mè-stibl'* — du préf. *in*, et de *comestible*) adj. Qui ne peut être mangé.

INCOME-TAX (mot angl.; de *income*, revenu, et *tax*, taxe) n. m. Impôt sur le revenu, établi en Angleterre depuis la fin du XVIIIe siècle.

— ENCYCL. L'*income-tax* frappe tous les revenus, même ceux provenant du travail personnel, ainsi que les appointements des fonctionnaires de l'Etat. L'income-tax a pour assiette la déclaration du contribuable, vérifiée soit directement, soit indirectement. Les chefs de maison doivent déclarer le nom de leurs employés, de leurs coassociés, qu'ils se trouvent dans la métropole ou à l'étranger. Le refus de déclaration entraîne une amende et le payement du triple droit; toutefois, les poursuites commencées peuvent être suspendues si le contribuable acquitte la taxe et s'il justifie de l'impossibilité où il se trouvait de faire sa déclaration dans le temps requis, mais à la condition qu'aucune tentative de fraude ne soit relevée contre lui. Des commissaires établissent l'impôt, soit d'après les énoncés de la déclaration, soit (s'ils jugent celle-ci inexacte) d'après leur estimation. Leur décision est susceptible d'appel devant les commissaires généraux, qui statuent en dernier ressort : ceux qui refusent de répondre verbalement ou par écrit aux demandes des commissaires sont frappés d'une amende de 20 livres et du triple droit.

INCOMMENSURABILITÉ (*kom'-man*) n. f. Caractère de ce qui est incommensurable : *L'*INCOMMENSURABILITÉ *de l'espace.*

— Mathém. Caractère des quantités qui n'ont pas de commune mesure : *L'*INCOMMENSURABILITÉ *de la circonférence et de son diamètre.*

INCOMMENSURABLE (*kom'-man* — du lat. scolast. *incommensurabilis*, même sens) adj. Qui n'a pas de commune mesure : *Le côté d'un carré et sa diagonale sont* INCOMMENSURABLES. ‖ Par ext. Qui n'est pas susceptible d'être mesuré ; dont l'étendue est sans bornes ou très considérable : *Espace* INCOMMENSURABLE. ‖ Qui est d'une grandeur relative extraordinaire : *Entre vouloir, jouir et souffrir, il y a un abîme* INCOMMENSURABLE. (Mesnard.)

— ENCYCL. Mathém. Deux grandeurs de même espèce sont *incommensurables* lorsqu'elles n'ont pas de commune mesure, c'est-à-dire lorsqu'il n'existe pas d'autre grandeur qui soit à la fois sous-multiple de chacune d'elles. La diagonale et le côté d'un carré, la circonférence et son diamètre, etc., sont incommensurables. L'incommensurabilité, du reste, est l'état commun de deux grandeurs définies l'une par rapport à l'autre ; ce n'est que par exception qu'il se rencontre entre elles une commune mesure.
— *Nombres incommensurables.* V. NOMBRE.

INCOMMENSURABLEMENT (*kom'-man*) adv. D'une manière incommensurable.

INCOMMERÇABLE (*ko-mèr'* — du préf. *in*, et de *commerçable*) adj. Se dit d'un billet qui n'est pas commerçable.

INCOMMISÉRATION (*kom'-mi, si-on* — du préf. *in*, et de *commisération*) n. f. Défaut de commisération.

INCOMMODANT (*ko-mo-dan*), **ANTE** adj. Qui incommode : *Odeur* INCOMMODANTE *pour les voisins.*

INCOMMODE (*ko-mod'* — du lat. *incommodus*, même sens) adj. Qui cause une gêne : *Outil, Logement, Vêtement* INCOMMODE. ‖ Qui cause du malaise, de la fatigue, de l'ennui : *Chaleur* INCOMMODE. *Posture* INCOMMODE. ‖ Fâcheux, qui gêne par sa présence, ses discours ou ses actions : *Voisine* INCOMMODE.

— SYN. **Fâcheux, importun.** V. FÂCHEUX.

— n. m. Arg. Réverbère (parce que sa lumière trouble les malfaiteurs dans leurs opérations).

INCOMMODÉMENT (*ko-mo*) adv. D'une manière incommode.

INCOMMODER (*ko-mo*) v. a. Causer de l'incommodité, de la gêne, du malaise à : *On* INCOMMODE *toujours les autres quand on croit ne les jamais pouvoir* INCOMMODER. (La Rochef.) ‖ Rendre un peu malade : *Presque toutes les herbes sont bonnes à la chèvre, et il y en a peu qui l'*INCOMMODENT. (Buff.) ‖ Mettre dans la gêne, dans un embarras d'argent : *La perte de ce procès l'A fort* INCOMMODÉ. ‖ Absolum. : *Trop de plaisirs* INCOMMODE. (Pasc.)

Incommodé, ée part. pass. du v. Incommoder.

— Mar. *Bâtiment incommodé*, Bâtiment qui a subi des avaries.

S'incommoder, v. pr. Se mettre dans la gêne, dans un embarras d'argent : *Nous aimons à secourir autrui sans nous* INCOMMODER. ‖ Se donner une légère indisposition, se rendre quelque peu malade : *Ne pouvoir prendre du vin sans* S'INCOMMODER. ‖ Se gêner, se donner de la peine :

> . . . . Est-ce la mode
> Que baudet aille à l'aise et meunier s'incommode?
> LA FONTAINE.

INCOMMODITÉ (*ko-mo*) n. f. Gêne, malaise que cause une chose incommode : *Il n'y a rien qui n'ait ses* INCOMMODITÉS.

— Indisposition, légère maladie, infirmité : *Nous sommes soumis aux* INCOMMODITÉS *de l'âge, de la vieillesse.*

— En T. de mar., État d'un bâtiment qui a subi des avaries.

INCOMMODO n. m. Linguist. V. COMMODO.

INCOMMUABLE (*kom'* — du préf. *in*, et de *commuable*) adj. Qui ne peut être commué.

INCOMMUÉ, ÉE (*kom'* — du préf. *in*, et de *commué*) adj. Qui n'a pas été commué : *Peine* INCOMMUÉE.

INCOMMUN (*ko-mun*), **UNE** [du préf. *in*, et de *commun*] adj. Qui n'est pas commun.

INCOMMUNIANT (*ko-mu-ni-an*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *communiant*] adj. Qui ne communie pas : *Des filles* INCOMMUNIANTES. (Pascal.)

INCOMMUNICABILITÉ (*ko-mu* — rad. *incommunicable*) n. f. Caractère de ce qui ne peut pas être communiqué : *L'*INCOMMUNICABILITÉ *d'un droit.*

INCOMMUNICABLE (*ko-mu* — du préf. *in*, et de *communicable*) adj. Qui ne peut se communiquer, être communiqué : *Un des caractères les plus* INCOMMUNICABLES *de la divinité est la connaissance de l'avenir.* (Proudh.)

INCOMMUNIQUÉ, ÉE (*ko-mu* — du préf. *in*, et de *communiqué*) adj. Qui n'est pas ou n'a pas été communiqué, transmis.

INCOMMUTABILITÉ (*ko-mu*) n. f. Caractère de ce qui est incommutable : INCOMMUTABILITÉ *d'un droit, d'une propriété.*

INCOMMUTABLE (*ko-mu* — du préf. *in*, et de *commutable*) adj. Qui ne peut être ou dont on ne peut être dépossédé : *Propriétaire, Propriété* INCOMMUTABLE.

INCOMMUTABLEMENT (*ko-mu*) adv. D'une manière incommutable.

INCOMPACITÉ (*kon, si* — du préf. *in*, et de *compacité*) n. f. État de ce qui n'est pas compact.

INCOMPARABILITÉ (*kon*) n. f. Qualité de ce qui est incomparable.

INCOMPARABLE (*kon* — du lat. *incomparabilis*, même sens) adj. Qui ne ressemble à rien de connu, qui n'a pas de terme de comparaison : *Ce qui est absolument* INCOMPARABLE *est absolument incompréhensible.* (Buff.) ‖ A qui rien ne peut être comparé, qui est au-dessus de tout : *Une beauté* INCOMPARABLE.

INCOMPARABLEMENT (*kon* — rad. *incomparable*) adv. Sans comparaison ; infiniment, immensément : INCOMPARABLEMENT *plus grand, plus petit*, etc.

INCOMPARATIVEMENT (*kon*) adv. Se dit quelquefois pour INCOMPARABLEMNT.

INCOMPARÉ, ÉE (*kon* — de préf. *in*, et de *comparer*) adj. Qui n'est point ou qui n'a point été comparé.

INCOMPASSIBLE (*kon* — du préf. *in*, et du lat. *compati*, supin *compassum*, souffrir avec) adj. Simultanément impassible : *Les trois personnes de la Trinité sont* INCOMPASSIBLES.

INCOMPASSION (*kon-pa-si* — du préf. *in*, et de *compassion*) n. f. Manque de compassion.

INCOMPATIBILITÉ (*kon* — rad. *incompatible*) n. f. Contrariété de caractère qui fait que des personnes ne peuvent s'accommoder entre elles : INCOMPATIBILITÉ *d'humeur.* ‖ Différence essentielle qui fait que deux choses, deux qualités ne peuvent être associées : *Il n'y a pas* INCOMPATIBILITÉ *entre le droit et la destinée du genre humain.* (Proudh.)

— Algèbr. *Incompatibilité des équations*, Cas où des équations ne peuvent être vérifiées pour un même système de valeurs des inconnues.

— Pathol. Impossibilité de la coexistence de certaines maladies, chez le même sujet.

— ENCYCL. Algèbr. Considérons le système d'équations :

$$2x + 3y = 5$$
$$2x + 3y = 7.$$

Ces équations ne pourront évidemment être vérifiées pour un même système de valeurs de x et de y ; on dit qu'elles sont *incompatibles.*

Quand l'incompatibilité entre des équations formant système ne se montre pas d'une façon claire, il ne reste qu'à commencer le travail de résolution comme si l'incompatibilité ne devait pas se présenter. Si l'élimination ne peut pas s'achever, les équations seront incompatibles ou indéterminées. L'élimination s'interrompt lorsque, dans l'une des équations intermédiaires, toutes les inconnues disparaissent en même temps ; mais, suivant que les quantités connues persistent alors ou disparaissent, il y a *incompatibilité* ou indétermination.

Si les équations traitées sont littérales et générales, la résolution fournit pour les valeurs des inconnues des formules également générales, qui, lorsqu'on y remplace les lettres par les nombres qu'on avait en vue, prennent, selon les cas, des valeurs réelles ou imaginaires, positives ou négatives, ou tombant dans l'une des formes illusoires :

$$\frac{A}{0} \text{ ou } \frac{0}{0};$$

la forme $\frac{A}{0}$ est la seule à laquelle corresponde l'incompatibilité.

— Dr. Le principe de la séparation des pouvoirs a amené le législateur, dans presque tous les pays, à rendre incompatibles l'exercice simultané de certaines fonctions ou de mandats électifs et d'une fonction publique.

Il y a *incompatibilité* entre les fonctions administratives, judiciaires ou militaires. Un préfet ne peut être administrateur d'un département et juge ou général.

Il y a incompatibilité entre les mandats législatifs et les fonctions rétribuées sur les fonds de l'État, à l'exception des suivantes : ministre, sous-secrétaire d'État, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, préfets de la Seine ou de police, premiers présidents des cours de cassation, des comptes, d'appel de Paris ; procureurs généraux près les cours de cassation, des comptes, et d'appel de Paris ; archevêque et évêque, pasteur président de consistoire, grand rabbin du consistoire central, grand rabbin du consistoire de Paris, professeurs nommés au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite.

Il y a incompatibilité entre le mandat de conseiller général et les fonctions de préfet, sous-préfet, secrétaire général, conseiller de préfecture, commissaire et agent de police, dans toute la France ; dans le département seulement où elles s'exercent, avec les fonctions d'architecte départemental, d'agent voyer, d'employé des bureaux de la préfecture et sous-préfecture, et généralement de tous les agents salariés ou subventionnés sur les fonds départementaux. La même incompatibilité existe à l'égard des entrepreneurs des services départementaux.

Le mandat de conseiller municipal est incompatible avec les fonctions de préfet, sous-préfet, secrétaire général de préfecture, commissaire et agent de police, gouverneur, directeur de l'intérieur et de membre du conseil privé dans les colonies.

A l'inverse de l'*inéligibilité*, qui vicie l'élection, l'incompatibilité oblige seulement l'élu à l'option, dans un délai variable avec les nouvelles fonctions électives.

— Pathol. L'*incompatibilité* prétendue entre certaines affections, par exemple entre les fièvres paludéennes et la tuberculose pulmonaire, est purement illusoire ; mais il paraît bien que certains états morbides, comme l'emphysème, l'arthritisme, sont un obstacle au développement de la tuberculose, sans être absolument incompatibles avec elle.

— Pharm. Il existe des *incompatibilités* physiques qui peuvent être vaincues par certains artifices : c'est ainsi que l'eau et les corps gras, qui ne sauraient être mélangés directement, peuvent être émulsionnés ensemble en ajoutant certaines substances propres à les maintenir à l'état d'émulsion. Les incompatibilités chimiques sont les plus importantes à connaître, car non seulement elles rendent inexécutables certaines formules médicales, mais encore elles peuvent, par la réaction de plusieurs corps inoffensifs mis en présence, donner lieu à des composés toxiques ou explosifs, etc. Par exemple, en administrant à un malade du calomel (protochlorure de mercure) et de l'eau de laurier-cerise, on peut amener la mort par suite de la formation, dans le tube digestif, de cyanure de mercure (combinaison du chlorure de mercure avec l'acide cyanhydrique de l'eau de laurier-cerise) ; le mélange de teinture d'iode et d'ammoniaque produit un précipité d'iodure d'azote qui, desséché, détone par simple contact ; etc.

INCOMPATIBLE (*kon* — du préf. *in*, et de *compatible*) adj. Qui n'est pas compatible ; qui empêche deux personnes de s'accorder ensemble : *Caractères, Humeurs, Goûts* INCOMPATIBLES. ‖ Qui ne peut s'associer, exister simultanément dans un même objet : *La liberté est* INCOMPATIBLE *avec la faiblesse.* (Vauven.)

— Algèbr. *Équations incompatibles*, Équations qui présentent les caractères d'incompatibilité. V. INCOMPATIBILITÉ.

— Dr. Se dit de fonctions qui ne peuvent être réunies aux mains d'une même personne. V. INCOMPATIBILITÉ.

— Dr. can. Se dit de bénéfices exigeant la résidence effective et qui, comme tels, ne peuvent être possédés en même temps par la même personne, comme les évêchés et les cures.

— Gramm. Se dit de lettres qui ne peuvent être placées l'une auprès de l'autre, dans le même mot radical.

INCOMPATIBLEMENT (*kon*) adv. D'une manière incompatible.

INCOMPATISSANT (*kon, ti-san*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *compatissant*] adj. Qui n'a pas de compassion, qui n'est pas compatissant : *Cœur* INCOMPATISSANT.

INCOMPENSABLE (*kon-pan* — du préf. *in*, et de *compensable*) adj. Qui ne peut être compensé.

INCOMPENSÉ, ÉE (*kon-pan* — du préf. *in*, et de *compensé*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été compensé.

INCOMPÉTEMMENT (*kon, ta-man*) adv. D'une manière incompétente, en dehors de la compétence : *Jugement* INCOMPÉTEMMENT *rendu.*

INCOMPÉTENCE (*kon, tanss* — rad. *incompétent*) n. f. État d'un juge ou d'un tribunal qui n'a pas le pouvoir de statuer sur la contestation qui lui est soumise : *L'*INCOMPÉTENCE *d'un tribunal de commerce à juger une affaire civile est absolue.* ‖ État d'une autorité quelconque à laquelle la loi et les règlements ne donnent pas le droit de décider de certaines affaires : *En matière de grande voirie, l'*INCOMPÉTENCE *d'un maire ne peut faire de doute.* ‖ En général, Inaptitude à décider, à faire quelque chose : *L'*INCOMPÉTENCE *d'un chimiste à faire une opération chirurgicale.*

— ENCYCL. Dr. L'*incompétence* est de deux sortes : l'incompétence *matérielle*, ou à raison de la matière, existe lorsque le tribunal saisi n'est pas institué pour en connaître (par exemple, lorsqu'une affaire d'assassinat est soumise à un tribunal correctionnel) ; l'incompétence est *personnelle*, ou à raison de la personne, lorsque le défendeur est cité devant un autre tribunal que celui qui doit connaître de la cause. S'il s'agit d'un fait *personnel*, l'affaire doit être portée devant le tribunal du domicile du défendeur ; si l'affaire est *réelle*, elle doit être portée devant le tribunal du lieu où l'objet litigieux est situé ; si l'affaire est *mixte*, devant le tribunal du domicile du défendeur, ou de la situation de l'objet litigieux. Tout autre tribunal est incompétent dans les trois cas.

INCOMPÉTENT, ENTE (*kon-pé-tan, ant'* — du lat. *incompetens, entis*, même sens) adj. Qui n'est pas compétent : *Juge, Tribunal* INCOMPÉTENT. ‖ Par ext. Qui n'a pas l'autorité ou les connaissances nécessaires pour prononcer sur une chose, pour en parler, pour en juger : *Être* INCOMPÉTENT *en musique, en peinture, en littérature, en chimie.*

INCOMPLAISANCE (*kon-plè* — rad. *incomplaisant*) n. f. Manque de complaisance.

INCOMPLAISANT (*kon-plè-zan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *complaisant*] adj. Qui manque de complaisance.

INCOMPLET (*kon-plè*), **ÈTE** [du lat. *incompletus*, même sens] adj. Qui n'est pas complet, à qui il manque quelque chose : *Ouvrage* INCOMPLET.

— Bot. Se dit d'une fleur dépourvue de quelque organe, notamment de corolle. ‖ Se dit de la volva qui ne recouvre pas en entier le champignon.

— Substantiv. n. m. Librair. Livre auquel il manque une ou plusieurs feuilles, ouvrage auquel il manque un ou plusieurs volumes.

INCOMPLÉTÉES (*kon*) n. f. pl. Classe de plantes comprenant les apétales. — *Une* INCOMPLÉTÉE.

INCOMPLÈTEMENT (*kon*) adv. D'une manière incomplète.

INCOMPLEXE (*kon-plèkss* — du lat. *incomplexus*, même sens) adj. Qui n'est pas complexe, qui est simple, qui n'a qu'un terme : *Question* INCOMPLEXE *et facile à résoudre.*

— Arithm. *Nombre incomplexe*, Nombre qui ne contient que des unités entières de la même espèce, ou des parties égales de la même unité.

— Gramm. *Sujet incomplexe*, Sujet qui n'a pas de complément : *L'*HERBE *est verte.* ‖ *Attribut incomplexe*, Attribut qui n'a pas de complément : *Il est* AVARE. ‖ *Proposition incomplexe*, Celle dont le sujet et l'attribut sont incomplexes.

— Logiq. *Syllogisme incomplexe*, Syllogisme composé de propositions incomplexes.

INCOMPLEXITÉ (*kon-plé-ksi* — rad. *incomplexe*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas complexe.

INCOMPOSÉ, ÉE (*kon* — du préf. *in*, et de *composé*) adj. Qui n'est pas composé : *Corps simple ou* INCOMPOSÉ.

INCOMPOSSIBLE (*kon-po-sibl'* — du préf. *in* ; du lat. *cum*, avec, et de *possible*) adj. Se dit des idées qui ne peuvent subsister ensemble : « Arbitraire » *et* « liberté » *sont des termes* INCOMPOSSIBLES.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ (*kon-pré-an*) n. f. Caractère de ce qui est incompréhensible : *Il y a infinité partout, et, par conséquent,* INCOMPRÉHENSIBILITÉ *partout.* (Nicole.) ‖ Chose incompréhensible : *Dire des* INCOMPRÉHENSIBILITÉS.

INCOMPRÉHENSIBLE (*kon-pré-an* — du lat. *incomprehensibilis*, même sens) adj. Qui ne peut être compris : *Phrase* INCOMPRÉHENSIBLE. ‖ Par ext. Qui est très difficile à concevoir ou à expliquer : *Conduite* INCOMPRÉHENSIBLE. ‖ Dont on ne peut expliquer la conduite ou les paroles : *Homme* INCOMPRÉHENSIBLE.

L'incompréhensible n. m. Ce qui est incompréhensible, chose incompréhensible : *De quelque côté que je tourne mon esprit, je ne vois que* L'INCOMPRÉHENSIBLE. (Volt.)

— SYN. **Incompréhensible, inintelligible.** *Incompréhensible* ne doit se dire que des choses que nous ne pouvons comprendre à cause de la nature même de ces choses ; et *inintelligible* de celles que nous ne pouvons saisir à cause de l'obscurité avec laquelle elles sont présentées.

INCOMPRÉHENSIBLEMENT (*kon-pré-an*) adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRENABLE (*kon*) adj. Syn. peu usité de INCOMPRÉHENSIBLE.

INCOMPRESSIBILITÉ (*kon-prè-si*) n. f. Caractère de ce qui est incompressible : *L'*INCOMPRESSIBILITÉ *de l'eau n'est pas absolue.* V. COMPRESSIBILITÉ.

INCOMPRESSIBLE (*kon-prè-sibl'* — du préf. *in*, et de *compressible*) adj. Qui ne diminue pas de volume par la pression : *Aucun corps matériel n'est absolument* INCOMPRESSIBLE.

— Fig. Qui échappe à toute compression morale, à toute coaction : *L'esprit humain est de sa nature* INCOMPRESSIBLE

INCOMPRIMÉ, ÉE (*kon* — du préf. *in*, et de *comprimé*) adj. Qui n'est pas comprimé.

INCOMPRIS (*kon-pri*), **ISE** [du préf. *in*, et de *compris*] adj. Qui n'est point compris : *Livre, Ouvrage* INCOMPRIS. ‖ Qui n'est pas apprécié à sa juste valeur. (Se dit souvent par ironie.) : *Génie* INCOMPRIS. *Ame* INCOMPRISE.

— Substantiv. Personne qui n'est pas ou ne se croit pas appréciée à sa juste valeur : *Les* INCOMPRIS *et les déclassés.*

INCOMPTABLE (*kon-tabl'* — du préf. *in*, et de *comptable*) adj. Que l'on ne peut compter.

INCONCESSIBLE (*sè-sibl'* — du préf. *in*, et de *concessible*) adj. Que l'on ne peut concéder.

INCONCEVABILITÉ (rad. *inconcevable*) n. f. Qualité de ce qui ne peut être conçu.

INCONCEVABLE (du préf. *in*, et de *concevable*) adj. Que l'on ne peut concevoir; qui dépasse la conception : *Mystère* INCONCEVABLE.

— Par exagér. Surprenant, extraordinaire dans son genre : *Activité, Patience* INCONCEVABLE. ‖ Dont la conduite est étrange, inexplicable : *Homme* INCONCEVABLE.

INCONCEVABLEMENT adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABILITÉ (*si*) n. f. Etat de ce qui est inconciliable; impossibilité d'être concilié.

INCONCILIABLE (*si* — du préf. *in*, et de *conciliable*) adj. Qui n'est pas conciliable, qui ne peut s'accorder avec une autre chose : *L'idée de responsabilité est* INCONCILIABLE *avec le déterminisme absolu.* ‖ Qui ne peut être concilié, qui ne peut entrer en accommodement avec une autre personne : *Plaideurs* INCONCILIABLES.

INCONCILIABLEMENT (*si*) adv. D'une manière inconciliable.

INCONCILIANT (*si-li-an*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *conciliant*] adj. Qui n'est pas conciliant.

INCONCILIATION (*si-li, si-on* — du préf. *in*, et de *conciliation*) n. f. Refus de se laisser concilier, état de ce qui n'est pas concilié : *Procès-verbal d'*INCONCILIATION.

INCONCILIÉ, ÉE (*si* — du préf. *in*, et de *concilié*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été concilié.

INCONCLUANT (*klu-an*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *concluant*] adj. Qui n'est pas concluant : *Raison* INCONCLUANTE.

INCONCRESCIBLE (*krèss-sibl'* — du préf. *in*, et de *concrescible*) adj. Qui n'est pas concrescible.

INCONÇU, UE (du préf. *in*, et de *conçu*) adj. Qui n'est pas conçu.

INCONDITIONNÉ (*si-o-né*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *conditionné*] adj. Qui n'est soumis à aucune condition. ‖ Spécialem., en philosophie, Qui n'est soumis à aucune condition restrictive : « Absolu » *est synonyme de* INCONDITIONNÉ.

INCONDITIONNEL, ELLE (*si-o-nèl'* — du préf. *in*, et de *conditionnel*) adj. Qui n'est point conditionnel, dépendant d'une condition : *Consentement* INCONDITIONNEL.

INCONDITIONNELLEMENT (*si-o-nè-le*) adv. D'une manière inconditionnelle.

INCONDUCTEUR, TRICE (du préf. *in*, et de *conducteur*) adj. Qui n'est pas conducteur de la chaleur, de l'électricité, etc.

INCONDUITE (du préf. *in*, et de *conduite*) n. f. Défaut de conduite, mauvaise conduite : *L'*INCONDUITE *habituelle d'un officier est un motif de mise en réforme.*

INCONFESSÉ (*fè-sé*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *confessé*] adj. Qui ne s'est point confessé : *Mourir* INCONFESSÉ. ‖ On a dit INCONFÈS, ESSE.

INCONFIANCE (*fi-anss* — rad. *inconfiant*) n. f. Défaut de confiance.

INCONFIANT (*fi-an*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *confiant*] adj. Qui manque de confiance.

INCONFORMITÉ (du préf. *in*, et de *conformité*) n. f. Défaut de conformité.

INCONGÉDIABLE (*jé* — du préf. *in*, et de *congédiable*) adj. Que l'on ne peut congédier.

INCONGELABLE (*je* — du préf. *in*, et de *congelable*) adj. Qui ne peut être congelé.

INCONGELÉ, ÉE (*je* — du préf. *in*, et de *congelé*) adj. Qui n'a point subi la congélation.

INCONGRU, UE (du lat. *incongruus*, même sens) adj. Qui n'est pas congru, convenable : *Homme* INCONGRU. ‖ Qui est contraire aux règles de la langue : *Locution* INCONGRUE. (Vieux.)

INCONGRUITÉ n. f. Caractère de ce qui est incongru. ‖ Action, parole incongrue, contraire au bon sens ou à la bienséance : *Commettre des* INCONGRUITÉS.

— Fam. Flatuosité qui échappe en société : *Faire une* INCONGRUITÉ.

— Gramm. anc. Solécisme, faute contre la règle.

— Philos. Nom de l'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens.

INCONGRÛMENT adv. D'une façon incongrue.

INCONJUGABLE (du préf. *in*, et de *conjugable*) adj. Gramm. Qui ne peut être conjugué.

INCONJUGAL, ALE, AUX (du préf. *in*, et de *conjugal*) Qui n'est pas conjugal.

INCONNAISSABLE (*ko-nè-sabl'* — du préf. *in*, et de *connaissable*) adj. Qui ne peut être connu.

L'inconnaissable n. m. Ce qui est inconnaissable.

— Encycl. Herbert Spencer a appelé *inconnaissable* l'absolu ou la force illimitée que révèlent les phénomènes, et que la relativité de toute connaissance empêche de concevoir adéquatement. Il est admis par les positivistes au titre de « réalité inaccessible », mais considéré par les néocriticistes de l'école de Renouvier et par les intellectualistes, pour qui tout ce qui est est intelligible, comme un pur néant, du moment où l'on ne peut en rien le déterminer.

INCONNAISSANCE (*ko-nè-sanss* — du préf. *in*, et de *connaissance*) n. f. Ignorance, défaut de connaissance.

INCONNEXE (*kon'-nèkss* — du préf. *in*, et de *connexe*) adj. Qui n'est pas connexe.

INCONNEXION (*kon'-nè-ksi* — rad. *inconnexe*) n. f. Défaut de connexion ou de connexité. ‖ On dit aussi INCONNEXITÉ.

INCONNU (*ko-nu*), **UE** [du préf. *in*, et de *connu*] adj. Qui n'est point connu : *Pays* INCONNU. *Nom* INCONNU. ‖ Qui n'a point de réputation, de notoriété : *Savant* INCONNU. ‖ Que l'on n'a point éprouvé, pratiqué; qui est sans exemple :

L'hymen est *inconnu* de la pudique abeille.
DELILLE.

— Substantiv. Personne qu'on ne connaît pas ou qui n'a pas de réputation : *C'est au pauvre et à l'*INCONNU *à ennoblir leur origine.* (E. de Gir.)

— n. m. Ce qui est inconnu, ce que l'on ignore : *Aller du* CONNU *à l'*INCONNU.

— Allus. hist. : **Au Dieu inconnu**. V. Deo ignoto.

— n. f. Mathém. Quantité que l'on cherche dans un problème. ‖ *Dégager l'inconnue*, La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée. — Fig. Mettre la difficulté en évidence, poser le problème : *La Révolution française a dégagé toutes les* INCONNUES *sociales.* (V. Hugo.)

INCONNUE (*ko-nû*) n. f. ‖ *Inconnue Chéneau*, Variété de poire appelée aussi FONDANTE DE BREST. ‖ *Inconnue Lafare*, Variété de poire appelée aussi POIRE DE SAINT-GERMAIN.

INCONQUÉRABLE (*ké* — du préf. *in*, et de *conquérable*) adj. Qui ne peut être conquis, qui ne se laisse pas dompter.

INCONQUIS (*ki*), **ISE** [du préf. *in*, et de *conquis*] adj. Qui n'a point été conquis.

INCONSCIEMMENT (*kon-si-a-man*) adv. D'une manière inconsciente.

INCONSCIENCE (*kon-si-anss* — rad. *inconscient*) n. f. Défaut de conscience, par lequel celui qui agit ne se rend pas compte de certains actes intellectuels ou moraux. ‖ Action que la conscience réprouve. (Rare en ce sens.)

INCONSCIENCIEUSEMENT (*kon-si-an-si*) adv. D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENCIEUX (*kon-si-on-si-eû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *consciencieux*] adj. Qui a peu de conscience, qui a la conscience peu délicate.

INCONSCIENT, ENTE (*kon-si-an, ant'* — du préf. *in*, et de *conscient*) adj. Qui n'est pas conscient.

— Substantiv. Personne qui n'a pas conscience de ses actes : *Un* INCONSCIENT. *Une* INCONSCIENTE.

L'inconscient n. m. Ce dont on n'a pas conscience : *C'est une erreur de* L'INCONSCIENT.

— Encycl. Psychol. Un phénomène est *inconscient* lorsqu'il se produit chez un être sans que cet être en soit immédiatement prévenu. Parmi les mouvements, certains seulement sont accompagnés de conscience. Les réflexes simples, qui ont pour centre une cellule ganglionnaire isolée et qui ne passent pas par les centres nerveux supérieurs, sont inconscients. Nos réflexes viscéraux sont généralement inconscients, sauf dans quelques cas pathologiques. Par contre, certains mouvements primitivement accompagnés de conscience cessent, à force de se répéter, d'être conscients.

Les phénomènes psychologiques peuvent-ils être inconscients? Leibniz affirma l'existence d'états psychologiques inconscients ou plutôt subconscients, qu'il appela des « petites perceptions », et trouva dans cette hypothèse la solution de plusieurs difficultés d'ordre psychologique et métaphysique. Contre Leibniz on a soutenu que ce concept de phénomène psychologique inconscient est contradictoire, le phénomène psychologique étant essentiellement un phénomène connu par la conscience. En réalité, il s'agit d'une question de fait. Existe-t-il des phénomènes qui présentent tous les caractères du phénomène psychologique, sauf un : c'est qu'ils sont toujours ignorés par la personne en qui ils se passent au moment où ils s'y passent? Avec Hamilton, Locke, Taine et Wundt, nous croyons qu'il faut répondre affirmativement. En effet, un phénomène psychologique conscient est complexe et se compose de phénomènes élémentaires, qui, eux, sont inconscients. Le mugissement de la mer est constitué par l'addition des bruits inaperçus que font en se choquant deux gouttes d'eau. Toute l'activité intellectuelle, la création esthétique et scientifique seraient impossibles sans un support inconscient. La perception extérieure suppose des raisonnements inconscients; la mémoire est due à l'accumulation de faits psychologiques qui sont en nous à notre insu. L'habitude nous permet de saisir le passage du conscient à l'inconscient en nous montrant des actes, primitivement réfléchis et difficiles, devenus automatiques et inconscients. Le rôle de l'inconscient apparaît plus important encore lorsqu'on étudie les phénomènes étranges que révèlent l'hystérie, l'anesthésie systématisée, la suggestion posthypnotique. Des actes, des systèmes d'actes intelligents s'accomplissent sans que la conscience normale les aperçoive. Quand ces systèmes deviennent assez cohérents, une personnalité nouvelle semble se constituer, à côté de la personnalité primitive. Le phénomène psychologique inconscient est donc un phénomène psychologique, mais qui reste étranger à un « moi » organisé et stable.

— Métaphys. Constatant la place considérable de l'*inconscient*, certains philosophes, et particulièrement de Hartmann, ont voulu voir en lui le principe même du monde. L'inconscient désigne l'ensemble des causes inconnues, qui produit successivement tous les êtres sans avoir conscience du but poursuivi. Cet inconscient réalise un monde qui, parfait par l'accord entre ses parties, est dans son essence mauvais. Lorsque l'humanité sera arrivée à la conscience de ce mal essentiel de l'univers, elle s'anéantira avec lui. On ne voit pas que cette doctrine pessimiste résulte nécessairement de la conception de de Hartmann. Cet inconscient, en métaphysique, est l'équivalent de l'inconnu ou de l'inconnaissable.

— Bibliogr. : Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique* (Paris, 1893); de Hartmann, *Philosophie de l'inconscient* (1869; trad. franç., Paris, 1877).

INCONSÉQUEMMENT (*ka-man*) adv. Avec inconséquence.

INCONSÉQUENCE (*kanss* — rad. *inconséquent*) n. f. Défaut d'accord entre les paroles et la conduite ou entre les discours successivement tenus : *Tout peut se soutenir, excepté l'*INCONSÉQUENCE. (Mirab.)

INCONSÉQUENT, ENTE (*kan, ant'* — du lat. *inconsequens, entis*, même sens) adj. Qui n'est pas conforme à la logique : *Conduite* INCONSÉQUENTE. ‖ Dont on ne calcule pas les suites : *Démarche* INCONSÉQUENTE. ‖ Qui n'est pas d'accord avec lui-même, qui se contredit dans sa conduite ou dans ses discours :

L'amour rend comme un autre un sage *inconséquent*.
LA CHAUSSÉE.

— Fam. Se dit d'une femme qui oublie, par légèreté et irréflexion, les bienséances de son sexe : *Femme* INCONSÉQUENTE, *mais non vicieuse.*

INCONSERVABLE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *conservable*) adj. Que l'on ne peut conserver.

INCONSIDÉRABLE (du préf. *in*, et de *considérable*) adj. Qui n'est pas considérable, digne de considération.

INCONSIDÉRATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *considération*) n. f. Défaut d'attention, de réflexion : *La cause de mal juger est l'*INCONSIDÉRATION, *qu'on appelle autrement* précipitation. (Boss.) ‖ Etat d'une personne qui n'est pas considérée : *Elle eut le plaisir de jouir de la parfaite* INCONSIDÉRATION *où ils tombèrent tous deux.* (Saint-Simon.) ‖ Manque d'égards, d'estime : *Cet éclat montra l'*INCONSIDÉRATION *du roi.* (Saint-Simon.)

INCONSIDÉRÉ, ÉE (du lat. *inconsideratus*, même sens) adj. Qui agit d'une manière irréfléchie, étourdie : *Homme* INCONSIDÉRÉ. ‖ Qui est fait ou dit avec irréflexion, avec étourderie : *Parole, Démarche* INCONSIDÉRÉE.

— Syn. **Écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ, ÉE.

INCONSIDÉRÉMENT adv. D'une manière inconsidérée.

INCONSISTANCE (*stanss* — rad. *inconsistant*) n. f. Défaut de consistance : *L'*INCONSISTANCE *de la vase.*

— Fig. Manque de suite, d'ensemble dans les idées : *L'*INCONSISTANCE *d'un gouvernement.*

INCONSISTANT (*stan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *consistant*] adj. Qui n'a pas de consistance : *Vase* INCONSISTANTE. ‖ Qui n'a pas de suite, d'accord : *Un esprit* INCONSISTANT. *Une conduite* INCONSISTANTE.

INCONSOLABLE (du lat. *inconsolabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être consolé : *Mère, Douleur* INCONSOLABLE.

INCONSOLABLEMENT adv. D'une manière inconsolable.

INCONSOLÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *consolé*) adj. Qui n'est point consolé : *Père, Chagrin* INCONSOLÉ.

INCONSOMMABLE (*so-mabl'* — du préf. *in*, et de *consommable*) adj. Qui ne peut être consommé : *Fonds* INCONSOMMABLE.

INCONSOMMÉ (*so-mé*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *consommé*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été consommé.

INCONSTAMMENT (*sta-man*) adv. Avec inconstance.

INCONSTANCE (*stanss* — du lat. *inconstantia*, même sens) n. f. Défaut de persévérance, de fixité dans les idées ou les sentiments : *L'*INCONSTANCE *en amour est dans l'ordre même des choses.* (Proudh.) ‖ Acte inconstant : *D'où viennent nos* INCONSTANCES? (Boss.)

— Fig. Instabilité, mobilité des choses : INCONSTANCE *des vents, de la fortune, de la mode.*

INCONSTANT (*stan*), **ANTE** [du lat. *inconstans, antis*, même sens] adj. Sujet à changer fréquemment : *Être* INCONSTANT *dans ses desseins, dans ses amitiés.*

— Fig. Mobile, changeant, en parlant des choses : *Temps* INCONSTANT. *Saison* INCONSTANTE.

— Substantiv. Personne qui manque de constance : *Chez les* INCONSTANTS, *une chose est constante : la mobilité.*

— Syn. **Changeant, léger**, etc. V. CHANGEANT.

INCONSTITUÉ, ÉE (*sti* — du préf. *in*, et de *constitué*) adj. Qui n'est pas constitué.

INCONSTITUTIONNALITÉ (*sti, si-o-na*) n. f. Caractère de ce qui est inconstitutionnel : *L'*INCONSTITUTIONNALITÉ *d'un décret.*

INCONSTITUTIONNEL, ELLE (*sti, si-o-nèl'* — du préf. *in*, et de *constitutionnel*) adj. Qui n'est pas constitutionnel, qui viole la constitution : *Proposition* INCONSTITUTIONNELLE.

INCONSTITUTIONNELLEMENT (*sti, si-o-nè-le*) adv. Contrairement à la constitution, d'une façon inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *consulté*) adj. Qui n'est ou n'a pas été consulté :

Dodone, *inconsultée*, a perdu ses oracles.
DELILLE.

INCONSUMÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *consumé*) adj. Qui n'est pas consumé.

INCONTABLE (du préf. *in*, et de *contable*) adj. Qui ne peut être conté.

INCONTAMINÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *contaminé*) adj. Non contaminé.

INCONTENTABLE (*tan* — du préf. *in*, et de *contentable*) adj. Qui ne peut être contenté : *Désirs* INCONTENTABLES.

INCONTESTABILITÉ (*tè-sta*) n. f. Qualité de ce qui est incontestable.

INCONTESTABLE (*tè-stabl'* — du préf. *in*, et de *contestable*) adj. Qui ne peut être contesté : *Un droit* INCONTESTABLE.

INCONTESTABLEMENT (*tè-sta*) adv. D'une manière incontestable.

INCONTESTÉ (*tè-sté*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *contesté*] adj. Qui n'est point contesté : *Droit, Principe* INCONTESTÉ.

INCONTINEMMENT (*na-man*) adv. Par incontinence, avec incontinence.

INCONTINENCE (*nanss* — rad. *incontinent*) n. f. Linguist. Défaut de continence, de chasteté.

— *Incontinence de langue*, Défaut de celui qui manque de modération dans le discours.

— Pathol. Emission involontaire d'une matière excrémentitielle liquide ou solide, dont l'évacuation n'a lieu d'ordinaire qu'à intervalles et sous l'influence de la volonté.

— Encycl. Pathol. Il peut y avoir *incontinence* du sperme (*spermatorrhée*), incontinence des matières fécales, et surtout incontinence d'urine. Cette dernière est l'absence ou la perte de la faculté de retenir les urines dans la vessie. Cette infirmité peut exister seule chez certains enfants

(incontinence nocturne essentielle); mais, le plus souvent, elle n'est qu'un symptôme. Elle indique l'affaiblissement, la paralysie du sphincter vésical. On la rencontre associée à la paraplégie, dans certaines affections de la moelle, ou bien isolée, dans le cours de fièvres graves ou de maladies des organes génito-urinaires. Dans l'hypertrophie de la prostate, elle succède à la rétention, quand la vessie se laisse distendre par l'urine accumulée. On dit, alors, qu'il existe *incontinence par regorgement.*

Dans l'incontinence essentielle des enfants, on emploiera successivement la belladone, l'antipyrine, etc., associées à l'hydrothérapie, les douches périnéales, etc. Dans l'incontinence due à des maladies du système nerveux, on se bornera à en atténuer les effets par des appareils spéciaux. V. URINAL.

INCONTINENT, ENTE *(nan, ant'* — du lat. *incontinens, entis,* même sens) adj. Qui s'abandonne sans retenue aux plaisirs des sens.
— Substantiv. : *Les* INCONTINENTS *sont punis en eux-mêmes.*

INCONTINENT *(nan* — du lat. *in continenti,* sous-entendu *tempore,* même sens) adv. Aussitôt : INCONTINENT *après le déluge.* (La Font.) ‖ Absolum. Sur-le-champ, sans délai : *Partir* INCONTINENT.

INCONTINGENT, ENTE *(jan, ant'* — du préf. *in,* et de *contingent)* adj. Qui n'est pas contingent.

INCONTINU, UE (du préf. *in,* et de *continu)* adj. Qui n'est pas continu.

INCONTINUITÉ (rad. *incontinu)* n. f. Défaut de continuité.

INCONTRADICTION *(ksi-on)* n. f. Absence de contradiction. ‖ Accord dans la manière de penser : *Ni la* CONTRADICTION *n'est marque de fausseté, ni l'*INCONTRADICTION *n'est marque de vérité.* (Pascal.)

INCONTRIT *(tri),* **ITE** [du préf. *in,* et de *contrit*] adj. Qui n'est pas contrit, qui n'a pas la contrition : *Pécheur* INCONTRIT.

INCONTRÔLABLE (du préf. *in,* et de *contrôlable)* adj. Qui ne peut être contrôlé : *Assertion* INCONTRÔLABLE.

INCONTRÔLÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *contrôlé)* adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas contrôlé.

INCONTROVERSABLE *(vèr'* — du préf. *in,* et de *controversable)* adj. Qui ne peut être controversé.

INCONTROVERSÉ, ÉE *(vèr'* — du préf. *in,* et de *controversé)* adj. Qui n'est point controversé.

INCONVAINCU, UE *(vin* — du préf. *in,* et de *convaincu)* adj. Qui n'est pas convaincu.

INCONVENABLE (du préf. *in,* et de *convenable)* adj. Qui n'est pas convenable : *Terme* INCONVENABLE.
— SYN. **Inconvenable, inconvenant.** Le second dit plus que le premier : ce qui est *inconvenable* ne convient pas, rien de plus; ce qui est *inconvenant* choque et blesse.

INCONVENABLEMENT adv. D'une manière inconvenable.

INCONVENANCE *(nanss)* n. f. Caractère de ce qui est inconvenant : INCONVENANCE *d'une parole, d'une action.* ‖ Action ou parole inconvenante, contraire aux convenances : *Se permettre des* INCONVENANCES.
— SYN. **Inconvenance, disconvenance.** La différence est à peu près la même qu'entre *inconvenable* et *inconvenant.*

INCONVENANT *(nan),* **ANTE** [du préf. *in,* et de *convenant*] adj. Qui manque aux convenances : *Réponse* INCONVENANTE.

INCONVÉNIENT, ENTE *(ni-an, ant'* — du préf. *in,* et du lat. *conveniens, entis,* convenant) adj. Qui ne convient pas : *Il n'est pas* INCONVÉNIENT *que...* (La Font.) [Vx.]

INCONVÉNIENT *(ni-an* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Côté désavantageux, conséquence fâcheuse, effet regrettable : *Il n'y a pas d'*INCONVÉNIENT *d'user de...* (Molière.)

INCONVERSIBLE *(vèr'* — du lat. *inconversibilis;* du préf. *in,* et de *convertere,* supin *conversum,* retourner) adj. Logiq. Se dit d'une proposition dont la converse, la réciproque, est fausse.

INCONVERTI, IE *(vèr'* — du préf. *in,* et de *converti)* adj. Qui n'est point converti : *Pécheur* INCONVERTI.

INCONVERTIBLE *(vèr'* — lat. *inconvertibilis,* immuable) adj. Que l'on ne peut convertir (sens religieux) : *Avec une fausse conscience, on est incorrigible et* INCONVERTIBLE. (Bourdal.) [Vx.] ‖ Qui ne peut être changé, qui est immuable : *Tertullien soutint contre Hermogène que, si la matière est éternelle, elle est immuable et* INCONVERTIBLE. (Boss.) ‖ Qui ne peut être échangé, remplacé : *Tout papier-monnaie* INCONVERTIBLE *en espèces est un mensonge.* (Mich. Chev.)
— En T. de logiq., Syn. de INCONVERSIBLE.

INCONVICTION *(ksi-on* — du préf. *in,* et de *conviction)* n. f. Défaut de conviction : *Il faut distinguer l'*INCONVICTION *de l'incrédulité.*

INCOORDINATION *(si-on* — du préf. *in,* et de *coordination)* n. f. Absence de coordination : INCOORDINATION *des idées, des parties d'un plan.*
— Pathol. *Incoordination des mouvements musculaires.* Défaut de coordination dans les mouvements qui ont pour but une même fonction, comme la progression, la préhension, etc.

INCOQUE *(kok'* — du préf. *in,* et de *coque)* adj. Qui n'a point de coque, à qui l'on a ôté sa coquille : *Des limaces nues* INCOQUES. (Volt.)

INCORPORABLE adj. Qui peut être incorporé.

INCORPORALITÉ n. f. Syn. de INCORPORÉITÉ.

INCORPORANT *(ran),* **ANTE** adj. Qui incorpore, qui produit l'incorporation : *La nation* INCORPORANTE *et le peuple* INCORPORÉ.
— Linguist. Se dit des idiomes où certains mots d'une phrase, en particulier le pronom régime, font corps avec la racine verbale pour ne former qu'un seul long mot dont les éléments restent d'ailleurs distincts : *Il faut distinguer les langues* INCORPORANTES *des langues polysynthétiques.*

INCORPORATION *(si-on)* n. f. Action d'incorporer; son résultat : *L'*INCORPORATION *d'une province à un État.*
— Admin. ecclés. Autorisation qu'un évêque donne à un ecclésiastique de faire partie de son diocèse.
— Dr. Aux États-Unis, Admission au bénéfice du droit public général.
— Milit. Inscription, sur les registres du recrutement, du numéro de tirage au sort et du corps auquel le conscrit est affecté.
— Pharm. Mélange que l'on fait de doux médicaments dans un excipient mou ou liquide, pour favoriser l'absorption, l'action de la substance médicamenteuse ou pour donner au tout une certaine consistance.
— Spirit. Faculté que les spirites attribuent à certains médiums de laisser prendre possession de leur corps à un esprit évoqué qui s'incorpore en eux pour se manifester pendant un temps plus ou moins long.

INCORPORÉITÉ (du lat. *incorporeus,* incorporel) n. f. État, nature d'un être incorporel : *L'*INCORPORÉITÉ *des anges.*

INCORPOREL, ELLE *(rèl'* — du lat. *incorporalis,* même sens) adj. Qui est sans corps : *Dieu est une raison* INCORPORELLE. (Dider.)
— Dr. Se dit des droits qui figurent dans le patrimoine, ou de certains de ces droits envisagés comme biens. V. BIEN.

INCORPORER (du lat. *incorporare,* même sens) v. a. Mêler intimement, faire entrer dans une masse de manière à produire un tout homogène : INCORPORER *de l'huile dans de la cire, de l'huile avec de la cire, de l'huile à de la cire.* ‖ Faire entrer dans un tout : INCORPORER *une terre à un domaine.* ‖ Faire entrer dans un corps de troupe : INCORPORER *des soldats dans un régiment.*

INCORRECT, ECTE *(ko-rèkt'* — du préf. *in,* et de *correct)* adj. Qui n'est pas correct : *Dessin, Dessinateur* INCORRECT. *Écrivain, Style* INCORRECT. *Tenue* INCORRECTE.

INCORRECTEMENT *(ko-rè-kte)* adv. D'une manière incorrecte.

INCORRECTION *(ko-rè-ksi-on* — rad. *incorrect)* n. f. Manque de correction : INCORRECTION *d'un dessin. Les* INCORRECTIONS *d'un fonctionnaire, de la conduite de quelqu'un.* ‖ Endroit incorrect d'un ouvrage : *Faire disparaître une* INCORRECTION. ‖ Défaut d'un livre qui contient de nombreuses fautes d'impression.

INCORRIGÉ *(ko-ri-jé),* **ÉE** [du préf. *in,* et de *corrigé*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été corrigé.

INCORRIGIBILITÉ *(ko-ri-ji)* n. f. Caractère incorrigible.

INCORRIGIBLE *(ko-ri-jibl'* — du lat. *incorrigibilis,* même sens) adj. Qui ne peut être corrigé : *Enfant, Défaut* INCORRIGIBLE.

INCORRIGIBLEMENT *(ko-ri-ji)* adv. D'une manière incorrigible : *Être* INCORRIGIBLEMENT *étourdi.*

INCORROMPABLE *(ko-ron)* adj. Se disait pour INCORRUPTIBLE.

INCORROMPU, UE *(ko-ron* — du préf. *in,* et de *corrompu)* adj. Qui n'est point corrompu.

INCORRUPTIBILITÉ *(ko-rup'* — rad. *incorruptible)* n. f. Qualité de ce qui ne peut se corrompre : *De l'immutabilité de la lumière naît son* INCORRUPTIBILITÉ. (Le P. Ventura.) ‖ Caractère d'une personne incapable de se laisser corrompre : *L'*INCORRUPTIBILITÉ *d'un juge.*

INCORRUPTIBLE *(ko-rup'* — du lat. *incorruptibilis,* même sens) adj. Qui n'est pas susceptible de se corrompre : *Le bois goudronné devient presque* INCORRUPTIBLE. ‖ Qui ne peut être altéré, modifié : *La loi naturelle est* INCORRUPTIBLE.
— Fig. Qui ne saurait se laisser décider à agir contre le devoir : *Geôlier* INCORRUPTIBLE. *Probité* INCORRUPTIBLE.

INCORRUPTIBLEMENT *(ko-rup')* adv. D'une manière incorruptible.

INCORRUPTION *(ko-ru-psi* — du préf. *in,* et de *corruption)* n. f. État de ce qui ne se corrompt pas, de ce qui ne peut pas se corrompre : *Saint Paul dit que nous revêtirons l'*INCORRUPTION *lorsque nous serons ressuscités.*

INCOUPABLE (du préf. *in,* et de *coupable)* adj. Qui n'est pas coupable. (Inus.)

INCOURANT *(ran),* **ANTE** [du préf. *in,* et de *courant*] adj. Qui ne peut se vendre, et qui par conséquent n'a point de cours : *Marchandise* INCOURANTE. ‖ *Effets incourants,* Effets que l'on ne peut escompter.

INCOURBÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *courbé)* adj. Qui n'est pas courbé.

INCOUVABLE (du préf. *in,* et de *couvable)* adj. Qui n'est point susceptible d'être couvé : *Œufs* INCOUVABLES.

INCOUVÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *couvé)* adj. Qui n'a pas été couvé : *Œufs* INCOUVÉS.

INCRASSANT *(kra-san),* **ANTE** [du lat. *incrassare,* épaissir] adj. Propre à épaissir le sang ou les humeurs : *Médicaments* INCRASSANTS. (Vieux.)

*__INCRASSATÉ, ÉE__ *(kra-sa* — du lat. *incrassatus,* engraissé) adj. Bot. Se dit des organes épaissis, dilatés.

INCRÉABLE (du préf. *in,* et de *créable)* adj. Qui ne peut être créé.

INCRÉDIBILITÉ (du lat. *incredibilitas,* même sens) n. f. Qualité de ce qui est incroyable.

INCRÉDULE (du lat. *incredulus,* même sens) adj. Qui ne croit pas, qui se refuse à croire : *Nouvelle qui trouve tout le monde* INCRÉDULE. ‖ Qui ne croit point les dogmes religieux : *Beaucoup d'esprits délicats aiment mieux être* CROYANTS *qu'*INCRÉDULES *de mauvais goût.* (Renan.)
— Substantiv. Personne qui se refuse à croire quelque chose. ‖ Personne qui ne croit pas aux dogmes religieux.
— SYN. **Impie, irréligieux.** V. IMPIE.

INCRÉDULEMENT adv. D'une manière incrédule, avec incrédulité.

INCRÉDULITÉ (rad. *incrédule)* n. f. Répugnance à croire, refus de croire : INCRÉDULITÉ *opiniâtre. Le mensonge engendre l'*INCRÉDULITÉ.
— Spécialem. Manque de foi religieuse : *L'esprit d'*INCRÉDULITÉ *fait chaque jour des progrès.*

INCRÉÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *créé)* adj. Qui n'a pas été créé : *La vérité est* INCRÉÉE; *l'homme la trouve, il ne la crée pas.* (Ficquelmont.)
— Relig. *Sagesse incréée,* Verbe éternel, fils de Dieu.
— n. m. Ce qui est incréé, éternel : *Le* CRÉÉ *et l'*INCRÉÉ.

INCRÉMENT *(man* — du lat. *incrementum,* accroissement) n. m. Accroissement, développement : *La royauté, absolue à son origine comme la puissance paternelle dont elle est l'*INCRÉMENT. (Proudh.)
— Mathém. Quantité infiniment petite, dont une quantité variable croît ou décroît. ‖ On dit auj. DIFFÉRENTIELLE.
— Physiol. Sécrétion interne, employée pour remplir une fonction. (S'oppose à *excrément.)*

INCRESCENT, ENTE *(krèss-san, ant'* — du lat. *increscere,* se développer) adj. Bot. Se dit des organes qui croissent graduellement avec l'âge.

INCRIMINABLE adj. Que l'on peut incriminer : *Action, Fonctionnaire* INCRIMINABLE.

INCRIMINATION *(si-on)* n. f. Action, motif d'incriminer, état d'une personne incriminée : *On crée chaque jour des* INCRIMINATIONS *nouvelles.*

INCRIMINEL, ELLE *(nèl'* — du préf. *in,* et de *criminel)* adj. Qui n'est pas criminel.

INCRIMINER (du préf. *in,* et du lat. *crimen, inis,* crime) v. a. Accuser d'un crime : INCRIMINER *quelqu'un.* ‖ Imputer à crime : INCRIMINER *les actions, les paroles de quelqu'un.*

INCRISTALLISABLE *kri-sta-li* — du préf. *in,* et de *cristallisable)* adj. Qui n'est pas susceptible de se cristalliser : *Substance* INCRISTALLISABLE.

INCRITIQUABLE *(kabl'* — du préf. *in,* et de *critiquable)* adj. Qui ne peut être critiqué; qui est au-dessus de toute critique.

INCRITIQUÉ *(ké),* **ÉE** [du préf. *in,* et de *critique*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été critiqué.

INCROCHETABLE (du préf. *in,* et de *crochetable)* adj. Que l'on ne peut crocheter : *Serrure* INCROCHETABLE.

INCROYABLE *(kroi-iabl'* — du préf. *in,* et de *croyable)* adj. Qui ne peut être cru ou qui est très difficile à croire : *Fait* INCROYABLE.
— Par exagér. Excessif, extrême, extraordinaire : *Être d'une paresse* INCROYABLE. ‖ Étrange, en parlant d'une personne : *Des fats* INCROYABLES *avec leurs prétentions.*
— *Il est incroyable.* Se dit quelquefois, impersonnellement, pour On ne saurait croire, concevoir : IL EST INCROYABLE *combien cet homme fait de choses.*
— n. m. Chose qui n'est pas croyable : *L'*INCROYABLE *est toujours ce qui séduit le plus la crédulité.* (Crétineau-Joly.)

Les incroyables n. m. pl. Nom donné, sous le Directoire, à des élégants, moins souvent à des élégantes, qui affectaient dans leur mise une recherche extraordinaire et ridicule. — *Un, Une* INCROYABLE.
— ENCYCL. Hist. Les *incroyables,* qui constituaient une des forces de l'opposition royaliste, se distinguaient surtout par leur prononciation, leur costume, et par leurs allures mystérieuses de conspirateurs. En parlant, ils supprimaient les *r,* transformaient *ch* en *s* et *g* en *z,* et usaient d'expressions recherchées. Ils doivent précisément leur surnom à l'affectation avec laquelle ils répétaient à chaque instant : « *C'est incoyable, ma paole d'honneu, ma paole d'honneu panassée.* » Cette déformation de la prononciation avait été mise à la mode par le chanteur Garat. Enfouis dans d'immenses habits à basques vert bouteille, avec de larges boutons, qui recouvraient à moitié une culotte plissée; chaussés de bas rayés et de petits souliers pointus, tout engoncés dans une haute cravate de mousseline, le chapeau à deux cornes posé sur une chevelure en « oreilles de chien » qui leur tombait sur les yeux; armés d'un bâton noueux, les incroyables furent, au commencement du Directoire, les rois de la mode. En 1795, ils arborèrent les collets noirs; cette innovation fut le signal de rixes violentes entre la jeunesse royaliste et la jeunesse patriote, et *collets noirs* et *incroyables* disparurent bientôt. Carle Vernet, dans de spirituels dessins, les a esquissés de façon inoubliable. V. MERVEILLEUX, EUSE.

Incroyable.

INCROYABLEMENT *(kroi-ia)* adv. D'une manière incroyable.

INCROYANCE *(kroi-ianss* — rad. *incroyant)* n. f. État de celui qui ne croit pas.

INCROYANT *(kroi-yan),* **ANTE** [du préf. *in,* et de *croyant*] adj. Qui ne croit pas et, particulièrem., Qui n'a pas la foi religieuse : *Les peuples impies, ou si l'on veut* INCROYANTS. (Lamenn.)

INCRUSTANT *(stan),* **ANTE** [rad. *incruster*] adj. Qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte plus ou moins épaisse : *Source* INCRUSTANTE. V. INCRUSTATION.

INCRUSTATION *(sta-si-on)* n. f. Action d'incruster; ce qui est incrusté : INCRUSTATIONS *d'or, d'argent, d'ivoire.*
— Anat. Dépôt calcaire, qui se forme à l'intérieur des tissus organiques.
— Constr. Revêtement d'un mur fait au moyen de minces carreaux ou de feuilles de marbre scellés sur sa surface.
— Minér. Action par laquelle il se dépose autour des corps une croûte pierreuse. ‖ Croûte pierreuse ainsi déposée.
— Techn. Dépôt de sels calcaires qui adhère fortement aux parois internes des générateurs de vapeur.
— ENCYCL. Arts décor. L'*incrustation* consiste à creuser dans une matière dure des motifs d'ornementation où l'on fait tenir des morceaux d'une substance ordinairement plus précieuse : c'est ainsi qu'on fait des incrustations d'or ou d'argent dans du fer ou du cuivre (V. DAMASQUINAGE), ou de bois dans du bois, ou de marbre dans du marbre. (V. MOSAÏQUE de Florence.) Les incrustations d'écaille, d'ivoire, de nacre, dans des bois précieux, se rencontrent dans les armes à feu du XVIe siècle, dans les coffrets, cabinets et meubles, souvent unies à la marqueterie. V. MARQUETERIE.

Meuble incrusté (XVIIe s.).

— Minér. L'eau saturée d'acide carbonique, sous la pression ordinaire et à 10°, peut dissoudre 0,00088 de son poids de carbonate de chaux, pour former du bicarbonate; si cette masse d'eau se renouvelle sans cesse, comme la combinaison est peu stable, l'eau perd de l'acide carbonique et dépose lentement, sur les objets à la surface desquels elle s'écoule, une couche de carbonate de chaux qui va toujours en augmentant d'épaisseur. C'est ce qui se produit à Clermont-Ferrand, aux sources incrustantes de Saint-Alyre; il s'agit là d'un dépôt cristallin dont on provoque la formation sur une foule d'objets.

Les tufs sont des *incrustations* également calcaires, produites par suintement sur des herbes et des mousses; le dépôt, toujours poreux et léger, peut devenir très épais.

Les incrustations de fer hydroxydé résultent de la transformation en limonite du fer dissous dans les eaux d'une source. Des incrustations de carbonate de chaux se produisent dans les conduites d'eau provenant d'aqueducs construits en pierres calcaires; elles peuvent arriver à intercepter complètement la circulation du liquide.

— Techn. L'*incrustation* des chaudières à vapeur est due au dépôt, sur les parois, de matières organiques et salines dissoutes dans l'eau d'alimentation, particulièrement le sulfate et le carbonate de chaux. Il se produit, partout où existe l'incrustation, une augmentation sensible de la température de l'enveloppe métallique, qui amène quelquefois des brûlures de la tôle et peut entraîner des explosions.

On a cherché à s'opposer à la formation de ces dépôts, soit au moyen de produits chimiques appelés *désincrustants*, soit en mélangeant à l'eau d'alimentation des corps gras comme la glycérine, ou des corps amylacés comme la pomme de terre, qui enveloppent chaque molécule de sel incrustant d'une couche empêchant toute adhérence. Mais le seul remède vraiment pratique est l'épuration préalable des eaux.

INCRUSTEMENT (*ste-man* — rad. *incruster*) n. m. Reprise faite à une construction en pierre déjà existante et qui consiste à rapporter, en certains points, des parties d'assises ou même des assises entières.

INCRUSTER (*sté* — du lat. *incrustare*, même sens) v. a. Couvrir d'incrustations, d'ornements engagés dans la surface : INCRUSTER *une table, une boîte.* Insérer, engager dans une surface : INCRUSTER *de l'or dans l'ivoire.*

— Par ext. Couvrir d'une couche pierreuse : *Des eaux qui* INCRUSTENT *les tuyaux.*

— Constr. Recouvrir le parement d'un mur d'incrustations scellées au plâtre ou au ciment sur sa surface. Remplacement, dans un mur, d'une pierre défectueuse.

Incrusté, ée part. pass. ‖ Fig. Pénétré : INCRUSTÉ *d'une ambition extrême.* (St-Simon.) Inus.

— Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent tellement ensemble qu'il est impossible de les isoler.

S'incruster, v. pr. Être, pouvoir être incrusté : *L'or* S'INCRUSTE *dans l'ivoire.* ‖ Adhérer fortement à un corps : *Pierre qui* S'EST INCRUSTÉE *dans le mur.* ‖ Se couvrir d'une couche pierreuse : *Tuyaux qui* S'INCRUSTENT *de calcaire.*

— Fig. Se graver d'une façon durable ; graver dans son esprit d'une façon durable : *Les préjugés* S'INCRUSTENT *solidement dans l'esprit de l'homme.*

— Fig. et fam. S'installer définitivement : *Fonctionnaires qui* S'INCRUSTENT *dans leurs sinécures.*

INCRUSTEUR (*steur*), **EUSE** n. Personne qui fait des incrustations : *Nos* INCRUSTEURS *modernes.*

INCUBATEUR, TRICE adj. Qui opère une incubation artificielle : *Appareils* INCUBATEURS.

INCUBATION (*si-on* — du lat. *incubatio*, même sens) n. f. Biol. Ensemble des conditions physiques qui déterminent le développement d'un œuf. ‖ Action de couver, chez les oiseaux. ‖ *Incubation artificielle*, Action de faire éclore des œufs par des procédés artificiels.

— Fig. Développement sourd : *L'*INCUBATION *des insurrections.*

— Antiq. Rit divinatoire, qui consistait à provoquer l'apparition en songe d'une divinité, pour la consulter sur l'avenir et, le plus souvent, sur l'issue et les remèdes d'une maladie.

— Méd. Temps qui s'écoule entre l'introduction dans l'organisme d'un principe morbifique (virus, venin, vaccine, micro-organisme) et l'apparition des premiers symptômes de la maladie que ce principe détermine.

— ENCYCL. Biol. Les conditions de l'*incubation* sont propres à chaque espèce animale; pour les poules et les canes, il faut de l'aération et une température constante; pour d'autres animaux, il suffit d'une chaleur discontinue; pour d'autres, les conditions sont réalisées au printemps dans l'eau des rivières ou de la mer, ou seulement par l'afflux de la chaleur solaire.

Pour certains œufs, l'incubation peut commencer immédiatement après la ponte; pour d'autres, l'œuf pondu doit subir au préalable certaines actions physiques (action du froid pour les œufs de vers à soie, de la dessiccation pour les œufs de *branchipus*, etc.).

— Écon. rur. Les œufs des oiseaux éclosent lorsque, ayant été fécondés, ils sont maintenus un temps suffisant à la température de 38 à 40 degrés. La durée de l'*incubation* est variable avec les espèces : elle est en moyenne de 21 jours pour la poule, 18 pour le pigeon, 28 pour la pintade, 29 pour la cane, 30 pour le paon, 31 pour l'oie, 32 pour la dinde. Au bout de quelques jours d'incubation, l'embryon est suffisamment formé pour qu'en *mirant l'œuf*, c'est-à-dire en interposant celui-ci entre l'œil et une source de lumière, il apparaisse sous l'aspect d'une petite masse d'où rayonnent des filaments. Cette opération du mirage permet d'effectuer en toute certitude le prélèvement des œufs non fécondés, qui sont restés clairs et se gâteraient. On l'exécute, pour les œufs de poule, du cinquième au huitième jour. Les œufs reconnus clairs ne sont pas détruits : on les fait durcir et on les conserve pour l'alimentation des poussins. L'incubation peut être *naturelle* ou *artificielle.*

— *Incubation naturelle.* Quand les femelles des oiseaux domestiques ont terminé leur ponte, elles manifestent leurs dispositions à couver par des signes et des attitudes caractéristiques : leurs plumes se hérissent, la poitrine et le ventre se dépouillent plus ou moins. Toutefois, faut-il se méfier des jeunes femelles chez qui la fièvre d'incubation n'est souvent que passagère. C'est d'ordinaire à partir de l'âge de dix-huit à vingt-quatre mois qu'on fait couver les poules. On leur confie de douze à dix-huit œufs. On isole les couveuses en les plaçant dans un lieu bien aéré, sec, un peu obscur, à température douce. On évite, s'il y en a plusieurs, qu'elles ne se voient l'une l'autre. Fréquemment, on construit, pour servir de couvoirs, des cabanes de 1m,20 de largeur sur 0m,75 de hauteur et profondeur, couvertes d'un toit mobile, grillagées sur le devant, et à double compartiment. Dans l'un des compartiments, la poule est mise à couver. Dans l'autre, elle vient prendre sa nourriture, s'étirer les membres et se poudrer de sable.

On peut faire couver aux femelles d'une espèce les œufs d'une autre espèce : à la dinde, qui est excellente couveuse, les œufs de cane ou de poule; à la poule, les œufs de cane, etc. Mais on ne confiera pas aux oiseaux qui vont dans l'eau les œufs des oiseaux qui n'y vont pas.

— *Incubation artificielle.* L'idée de faire éclore les œufs artificiellement paraît être aussi ancienne que les plus vieilles civilisations. Dans les excellents appareils en usage aujourd'hui, on utilise l'eau chaude comme source de chaleur. Sous leur forme primitive, ils furent imaginés et construits par Bonnemain, en 1816. V. COUVEUSE.

— Méd. Toutes les maladies ont une période d'*incubation*. Elle n'est que de quelques heures pour la pneumonie, de un à huit jours pour l'érysipèle, de quatre à huit jours pour la scarlatine, pour la rougeole, de six à quinze pour la variole, de quatorze à vingt-deux pour les oreillons. Elle est de vingt-cinq à quarante-cinq jours et plus pour la syphilis, de trente jours à plusieurs mois pour la rage, etc. On désigne aussi sous le nom d'« incubation » le temps qui s'écoule entre la naissance d'un individu et le moment où se développent les germes ou les diathèses dont il a hérité (hérédo-syphilis), ou encore l'intervalle qui sépare deux périodes d'une maladie.

Le mot d'« incubation » s'applique, en outre, à une méthode thérapeutique préconisée par Guyot. Certaines parties du corps du sujet (ou même son corps tout entier) doivent être placées dans une atmosphère de 38°, afin d'agir sur les fonctions des organes malades.

INCUBE (du lat. *in*, et *cubare*, se coucher) adj. Se dit des feuilles qui recouvrent en partie la feuille immédiatement supérieure.

INCUBE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Sorte de démon qui, suivant une ancienne superstition, abuse des femmes pendant leur sommeil : *L'*INCUBE *est un démon masculin, tandis que le* SUCCUBE *est un démon féminin. Saint Witbold exorcise l'*INCUBE *qu'il rencontre rôdant sur la dune.*

— Antiq. lat. Esprit malfaisant, qui s'efforçait d'étouffer les personnes endormies.

— Méd. Espèce de cauchemar où la personne qui en est atteinte a la sensation qu'elle est opprimée par un poids ou étouffée par une personne accroupie sur elle.

— Adjectiv. : *Un démon, Un esprit* INCUBE.

INCUBÉ, ÉE adj. Qui a été soumis à l'incubation : *Œuf* INCUBÉ. ‖ On dit plus souvent COUVÉ, ÉE.

INCUBER (du lat. *in*, et *cubare*, se coucher) v. a. Opérer l'incubation de, produire les effets de l'incubation sur : *Certains poissons* INCUBENT *leurs œufs dans la cavité buccale.*

INCUBITATION (*si-on* — du préf. *in*, et du lat. *cubitus*, coude) n. f. Manière romaine de se coucher à table en s'appuyant sur un coude. (Employé par Brillat-Savarin.)

INCUISABLE (du préf. *in*, et de *cuisable*) adj. Qu'on ne peut cuire.

INCUIT (*ku-i*), **ITE** (du préf. *in*, et de *cuit*) adj. Qui n'est point cuit ou qui est mal cuit : *Pain* INCUIT. *Chaux* INCUITE.

— n. m. Partie d'une viande qui n'est pas bien cuite : *Préférer l'*INCUIT *du gigot.*

INCULCATION (*si-on*) n. f. Action d'inculquer.

INCULPABILITÉ n. f. 1° (du préf. *in*, et de *culpabilité*) Absence de culpabilité, innocence ; 2° (rad. *inculpable*) État de celui qui est inculpable, qui peut être inculpé.

INCULPABLE adj. Que l'on peut inculper : *Personne, Action* INCULPABLE.

INCULPATION (*si-on*) n. f. Action d'inculper; état d'une personne inculpée : *Se justifier d'une* INCULPATION.

INCULPER (du lat. *inculpare*, même sens) v. a. Accuser d'une faute : INCULPER *quelqu'un sans preuves.*

— SYN. **Inculper, accuser.** V. ACCUSER.

Inculpé, ée part. pass. du v. Inculper.

— Substantiv. Personne inculpée : *Prendre la défense d'un* INCULPÉ.

— SYN. **Accusé, prévenu.** V. ACCUSÉ.

INCULQUANT (*kan*), **ANTE** adj. Qui inculque : *Tertullien, dans son langage* INCULQUANT. (Boss.)

INCULQUER (*ké* — du lat. *inculcare*, même sens) v. a. Graver dans l'esprit à force de répéter : INCULQUER *une maxime, une vérité.*

INCULTE (du lat. *incultus*, même sens) adj. Qui n'est point cultivé : *Jardin* INCULTE.

— Par ext. Négligé, peu soigné, en désordre : *Barbe, Cheveux* INCULTES.

— Fig. Dont on ne tire aucun parti; qui est négligé, abandonné : *Le champ de la science est resté longtemps* INCULTE. ‖ Qui n'a pas reçu de culture intellectuelle ou morale : *Esprit* INCULTE. *Mœurs, Nations* INCULTES.

INCULTIVABLE (du préf. *in*, et de *cultivable*) adj. Qui ne peut être cultivé.

INCULTURE n. f. Absence de culture, état de ce qui est inculte : *L'*INCULTURE *d'un champ.* ‖ Fig. : *L'*INCULTURE *de l'esprit.*

INCUNABLE (du lat. *incunabulum*, berceau) n. m. Ouvrage qui date de l'origine de l'imprimerie : *Les collectionneurs recherchent avec passion les* INCUNABLES.

— Adjectiv. : *Édition* INCUNABLE.

— ENCYCL. Le nom d'*incunables* a été donné par les bibliographes aux livres qui sont considérés comme sortis du berceau de l'imprimerie, c'est-à-dire à ceux qui ont été exécutés dans les premières années de l'introduction de cet art dans chaque ville, jusqu'à l'année 1500. On les distingue en incunables *tabellaires* ou *xylographiques* et en incunables *typographiques*. Les premiers ont été obtenus au moyen de planches de bois d'une seule pièce, sculptées ou gravées; les seconds sont composés en caractères mobiles, d'abord en bois, puis en métal. A la première catégorie appartiennent : *la Bible des pauvres*, livre contenant en quarante ou cinquante tableaux les principaux événements de l'Histoire sainte, avec de courtes explications; le *Donat*, livre de grammaire en latin, adopté alors dans toutes les écoles et œuvre d'Ælius Donatus, grammairien du IVe siècle; *le Miroir du salut*, également en latin (*Speculum humanæ salvationis*), tous ouvrages antérieurs à 1440. Parmi les incunables typographiques, contentons-nous de citer les plus anciens : la *Bible Mazarine*, qui est de 1450 à 1455; la *Bible de Schelhorn*, de 1461 au plus tard, et que plusieurs bibliographes regardent comme l'œuvre de Gutenberg lui-même; la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V (1454); le *Psautier* de 1457; le *Rationale divinorum officiorum* de Durand (1459).

Les plus rares des incunables appartiennent depuis longtemps aux bibliothèques publiques.

INCURABILITÉ n. f. État de ce qui est incurable : INCURABILITÉ *d'une maladie, d'un malade.*

INCURABLE (du lat. *incurabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être guéri, en parlant, au pr. ou au fig., d'un mal ou d'un malade : *Paralysie, Paralytique* INCURABLE. *Orgueil, Orgueilleux, État* INCURABLE.

— Substantiv. Personne atteinte d'un mal incurable : *Hospice d'*INCURABLES. ‖ n. m. pl. Hôpital d'incurables : *Aller aux* INCURABLES.

Incurables (HOSPICE DES). En 1634, le cardinal de La Rochefoucauld, développant l'idée charitable qu'avaient eue séparément une dame Le Bret et un prêtre nommé Jean Joulet de Châtillon d'offrir un asile aux indigents âgés et incapables de gagner leur vie, fit construire par l'architecte Gamard, dans la rue de Sèvres, à Paris, un hôpital pour ces infortunés. Primitivement, la maison ne possédait que trente-six lits; plus tard, elle en compta près de quatre cents. Le nombre des vieillards à recueillir allant croissant, les hommes furent transférés, en 1802, dans les bâtiments, restés inoccupés depuis 1790, du couvent des Récollets, en haut du faubourg Saint-Martin; les femmes seules restèrent dans l'hôpital de la rue de Sèvres. En 1861, le couvent des Récollets ayant été transformé en hôpital militaire, les incurables furent provisoirement installés dans la caserne de la rue Popincourt, d'où ils passèrent, huit ans après, à Ivry.

INCURABLEMENT adv. D'une manière incurable.

INCURIE (*rî* — lat. *incuria*) n. f. Défaut de soin ou d'application, négligence extrême : INCURIE *administrative.*

INCURIEUSEMENT adv. D'une manière incurieuse.

INCURIEUX (*ri-eû*), **EUSE** (du lat. *incuriosus*, même sens) adj. Qui n'est pas curieux, qui est insouciant d'apprendre, de savoir : *Un esprit* INCURIEUX.

INCURIOSITÉ (rad. *incurieux*) n. f. Défaut de curiosité, indifférence à apprendre : *C'est un doux et mol chevet que l'insouciance et l'*INCURIOSITÉ. (Montaigne.)

INCURSIF, IVE adj. Qui constitue une incursion.

INCURSION (rad. *incursif*) n. f. Invasion de soldats ou de maraudeurs sur un terrain ennemi, étranger, etc. : *Rien n'arrête les* INCURSIONS *des braconniers.* ‖ Par ext. Voyage de curiosité, d'exploration : INCURSIONS *de savants.*

— Fig. Travaux que l'on fait par exception, en dehors des études auxquelles on se livre habituellement : *Savant qui fait une* INCURSION *dans le domaine de la poésie.*

— En T. milit., Opération militaire consistant à lancer des corps très mobiles, généralement de la cavalerie, le plus loin possible sur le territoire ennemi, qu'il parcourt rapidement, sans s'y arrêter, en bouleversant les préparatifs de mobilisation ou de défense de l'adversaire.

— SYN. **Incursion, irruption.** *Incursion* évoque l'idée de course, et par conséquent de rapidité, avec un caractère passager; *irruption* évoque l'idée de rompre, et par conséquent de violence.

INCURVABILITÉ n. f. État de ce qui est incurvable.

INCURVABLE (rad. *incurver*) adj. Qui peut se courber : *Tige* INCURVABLE.

INCURVATION (*si-on*) n. f. Action d'incurver. ‖ État de ce qui est courbé, courbure.

INCURVE (du lat. *incurvus*, même sens) adj. Qui a une courbe rentrante : *L'*INCURVE *et plastique rôdeur du corset.* (Paul Adam.)

INCURVÉ, ÉE (du préf. *in*, et du lat. *curvus*, courbe) adj. Bot. Dont la concavité est en dedans.

INCURVER (rad. *incurve*) v. a. Courber de dehors en dedans; courber en général.

INCURVIFOLIÉ, ÉE (de *incurvé*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Qui a les feuilles recourbées de dehors en dedans.

INCUSE (du lat. *incusus*, frappé) n. et adj. f. Se dit de certaines monnaies qui présentent le même type des deux côtés, mais en relief sur l'un et en creux sur l'autre.

— ENCYCL. Les *incuses* proviennent de la négligence des ouvriers qui les ont frappées avant de retirer celles qui les avaient précédées sous le marteau ; les monnaies romaines consulaires en offrent de nombreux exemples.

INDAGATION (*si-on* — du lat. *indagatio*, même sens) n. f. Investigation, recherche. (Vieux.)

INDAMINE n. f. Composé que l'on obtient dans l'oxydation d'une diamine monosubstituée. (C'est le premier degré d'oxydation, le second étant l'*induline*.)

Indan, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Camarines]); 6.165 hab.

Indan, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Cavite]); 10.837 hab.

INDE (du lat. *indicus*, indien) n. m. Ancien nom de l'indigo. ‖ Couleur bleue tirée de l'indigo, et, abusiv., Couleur bleue extraite de la guède. ‖ *Inde* ou *Bois d'Inde*, Un des noms du bois de campêche. ‖ *Canne d'Inde* ou *Canne de Congo*, Espèce de balisier. ‖ *Œillet d'Inde*. V. ŒILLET.

Inde, nom qui désigne plus spécialement la péninsule Hindoustanique, mais que l'on a donné autrefois à toute la région de l'Asie qui comprend les deux grandes péninsules sud-orientales, et que l'on appelait encore *Indes orientales* ou *grandes Indes*. Le Gange ou ses affluents divisaient cette vaste région en *Inde cisgangétique* ou Hindoustan (actuellement, et à part quelques territoires français et portugais, la plus grande partie de l'EMPIRE anglais DES INDES), et en *Inde transgangétique*, dite aujourd'hui INDO-CHINE.

CARTE GÉNÉRALE DES INDES

INDES (EMPIRE DES)

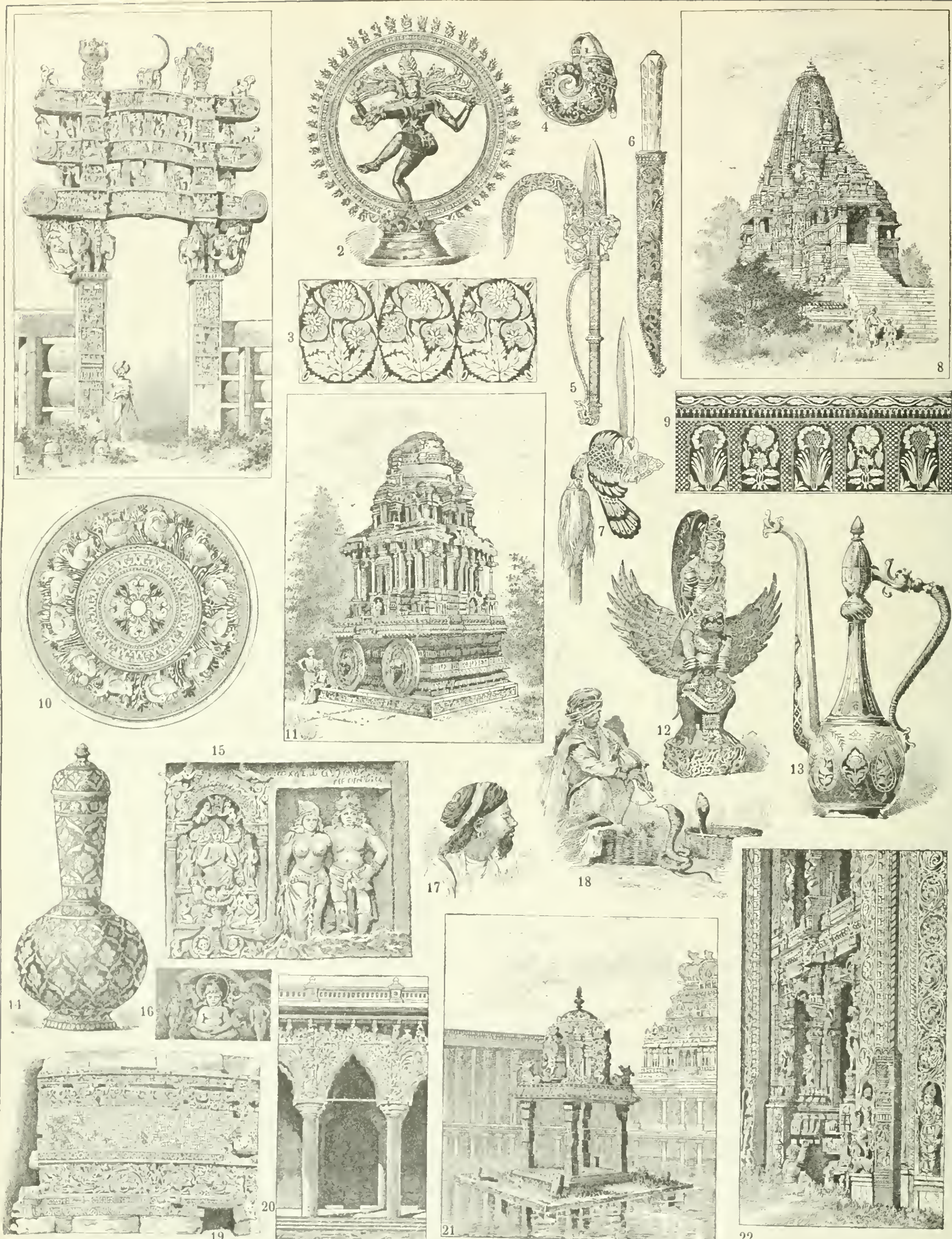

1. Porte du Tope de Sanchi. — 2. Çiva, dieu destructeur (bronze à cire perdue). — 3. Frise, en argent, incrustée sur un vase en fer. — 4. Corne à poudre. — 5. Croc de cornac. — 6. Couteau à gaine ciselée. — 7. Lance de conducteur d'éléphant. — 8. Temple de Kayraha. — 9. Frise sur la panse d'un vase incrusté d'argent. — 10. Assiette en faïence. — 11. Type primitif du char de Djaghernaut. — 12. Vichnou monté sur Garouda (groupe en bois sculpté et peint). — 13. Aiguière en cuivre. — 14. Vase en fer incrusté d'argent. — 15 et 16. Bas-reliefs, au Chartiya de Karli. — 17. Laboureur. — 18. Charmeur de serpents. — 19. Sculpture, au Tope de Sarnath. — 20. Fragment du cloître de la cour du palais du rajah de Tanjore. — 21. Etang sacré, à Trichinopoly. — 22. Porte d'un temple à Tripatty.

Inde anglaise, empire Indo-britannique, ou officiellem. **EMPIRE DES INDES,** vaste empire de l'Asie méridionale, sujet de l'Angleterre. Il comprend : 1° la péninsule Hindoustanique (à l'exception des enclaves françaises ou portugaises); 2° des annexes continentales : Cachemire, Béloutchistan, Birmanie, Aden; 3° des annexes insulaires : îles Andaman. Il est à remarquer que Ceylan, possession anglaise, ne fait pas partie de l'empire des Indes. L'empire, au total, a une superficie de 5.068.310 kilom. carr., que peuplent 290.575.000 habitants. Nous donnons ici une vue d'ensemble sur la géographie physique, économique et politique de la péninsule Hindoustanique; on trouvera le détail, ainsi que la géographie des annexes de l'empire, dans les articles spéciaux.

I. Géographie physique. — *Géologie.* L'Inde comprend, au point de vue géologique, trois grandes régions naturelles : 1° la grande plaine indo-gangétique; 2° la région péninsulaire; 3° la portion continentale ou himalayenne. Au noyau paléozoïque de l'Inde méridionale sont venues successivement s'ajouter la région volcanique du Deccan à la fin du crétacé, puis les parties occidentales et méridionales, à la fin du miocène et du pliocène ; les phénomènes quaternaires et actuels ont surtout nivelé et développé, par les apports alluviaux, les vallées du Gange et de l'Indus.

La *plaine indogangétique,* qui comprend le Pendjab, les Provinces du Nord-Ouest et le Bengale, est formée par les alluvions accumulées de l'Indus ou du Gange. Ces puissants dépôts d'argile plus ou moins sableuse, de limons, et, sur les bords de la plaine, de graviers et de sables, sont tous d'origine fluviatile, sauf peut-être dans la plaine de l'Indus, où des marais salés peuvent être considérés comme des relais de mer. Dans la masse des alluvions, excessivement épaisse, les restes organiques sont très rares ; les couches superficielles renferment des coquilles vivant actuellement; dans les parties profondes, on a trouvé quelques ossements d'animaux quaternaires.

La péninsule indienne est formée surtout par des terrains anciens. Une ligne presque droite, allant de Goa vers Allahabad, sépare la Péninsule en deux régions géologiques distinctes : au sud-est, sur les Etats de Madras, Mysore, Tchota-Nagpour, la partie orientale des Provinces-Centrales, se développe une immense plate-forme de granit et de roches cristallophylliennes, avec des lambeaux de terrains paléozoïques ; au nord-ouest s'étendent les puissantes nappes volcaniques du Deccan.

La plus grande partie de la Péninsule était probablement émergée pendant la première moitié de l'ère secondaire ; les dépôts du jurassique (moyen et supérieur) ne sont connus que dans la presqu'île de Koutch, le désert de Thar, la partie nord-occidentale du Pendjab et l'Himalaya central. La fin de l'ère secondaire fut dans toute la Péninsule une phase d'activité éruptive. Les nappes de basalte et de dolérite, les lits de scories s'entassèrent sur près de 2.000 mètres d'épaisseur sur la région du Deccan.

C'est de la fin du crétacé que datent les premiers mouvements orogéniques qui aboutirent, vers la fin du pliocène, à la formation de l'Himalaya, et au rejet de la mer vers le S. Ces phénomènes orogéniques ont persisté jusqu'à la fin du pliocène, et peut-être durent-ils encore dans l'Himalaya central. Pendant la formation de cette chaîne, une série de collines prenaient naissance par l'accumulation des alluvions entraînées par les torrents; ce sont les Sivalik, dont la riche faune de mammifères date du début du pliocène. La chaîne orientale des Ghâtes serait probablement, dans la Péninsule, le résultat du soulèvement himalayen et aurait pris naissance vers la fin du miocène.

— *Relief du sol.* La péninsule Hindoustanique, triangle équilatéral de 3.000 kilom. de côté (superf. 3.762.000 kilom. carr.), peut être divisée en trois régions : la région montagneuse du Nord, la plaine, le plateau péninsulaire.

L'Himalaya, dont la chaîne antérieure appartient seule à l'Inde, développe sur la frontière nord de ce pays une barrière de 250 kilom. de largeur moyenne, et de 2.500 kilom. d'étendue, entre l'Indus à l'O. et le Brahmapoutra à l'E. Cette chaîne, qui culmine au mont Gaurisankar ou Everest (8.839 m.), a sa passe la plus basse, le Bara-Latcha, à une altitude supérieure à celle du mont Blanc (4.928 m.); aussi est-elle, pour l'empire, un rempart considéré comme inexpugnable. L'Himalaya se continue à l'O., au delà de l'Indus, par les ramifications méridionales de l'Hindou-Kouch ; à l'E., au delà du Brahmapoutra, par les chaînes peu connues de Birmanie, qui descendent jusqu'au cap Negrais.

Entourée à l'O., au N., à l'E., par cette bordure montagneuse, s'étend, sur toute la longueur de l'Himalaya, la vaste plaine indienne (superf. : 775.500 kilom. carr. ; altitude maximum, inf. à 300 m.). C'est d'abord, au pied des montagnes, la région marécageuse du Téraï, aux jungles fiévreuses, et qu'habitent seules des tribus à demi sauvages et des bêtes fauves. Au S. du Téraï, la plaine comprend, d'O. en E. : 1° la vallée de l'Indus, qui, une fois grossi des rivières du Pendjab (à gauche) : Djelam, Tchinab, Ravî, Sutledj, parcourt une longue vallée étroite, sans affluent, où il s'appauvrit avant de former, à Haiderabad, son large delta; 2° le désert de Thar, qui pousse jusqu'à la lagune marine du Raan de Katch son immensité sablonneuse, désolée, dénuée de cours d'eau permanents; 3° la vallée du Gange, une des régions les plus fécondes et les plus peuplées du globe; 4° la vallée du Brahmapoutra, une des régions les plus pluvieuses de l'Inde.

Le plateau, adossé au N. à la plaine, s'effile au S., entre la mer d'Oman à l'O. et le golfe du Bengale à l'E., jusqu'au cap Comorin (altit. moy. : 600 à 1.000 m. ; points culmin. : l'Anamoudi [2.693 m.], le Dodabetta [2.636 m.]). Il comprend : 1° au N. de la coupée des vallées de la Nerbudda (tributaire du golfe de Cambaye) et de la Sone (affl. du Gange), le plateau du Malva, qui envoie ses eaux au Gange par le Tchambal, et dont le rebord méridional a reçu le nom de monts Vindhya, le rebord occidental, celui de monts Aravali ; 2° entre cette coupée, celle des vallées de la Tapti (mer d'Oman) et de la Godavéri (golfe du Bengale), et le golfe du Bengale, le plateau du Gondvana, qui culmine au mont Amarkantak (1.350 m.); 3° au S. de ce plateau, le grand plateau du Deccan proprement dit, d'une altitude moyenne de 400 mètres, incliné de l'O. (où le bordent les Ghâtes de l'O. et, au S., le massif des Nilghiri, qui renferme le Dodabetta), à l'E. (Ghâtes de l'E.), et dont quelques rangées de collines rompent seules l'uniformité. Les fleuves de cette région sont encaissés et torrentueux : Godavéri, Krichna, Cavéri (golfe du Bengale); 4° enfin, au delà de la dépression de Palghât ou de Coïmbetour, à l'extrémité de la Péninsule, le massif isolé des monts de Travancore, avec l'Anamoudi.

— *Hydrographie.* La répartition des pluies explique l'abondance des fleuves du Bengale et du Deccan, ainsi que la maigre alimentation de tout l'Indus inférieur. Les côtes de l'Inde (5.000 kilom. de développement) sont, à l'exception de leur extrémité nord-ouest : île de Katch, presqu'île de Kattiavar, golfe de Cambaye, fort peu découpées. La côte de la mer d'Oman, basse et dominée par les Ghâtes, ne présente d'autre indentation que la baie de Bombay, jusqu'au cap Comorin; au large de sa partie sud sont les îlots des Laquedives et des Maldives. Le golfe de Manaar et, au delà des îlots du Pont de Rama, le détroit de Palk, séparent Ceylan du continent. La côte du golfe de Bengale a comme accidents les énormes deltas de ses fleuves : Cavéri, Godavéri, Mahanadi, Gange.

— *Climat.* Si l'on fait abstraction du climat himalayen, sous lequel l'homme ne peut pas vivre (à cause du froid et de la raréfaction de l'air), le climat de la Péninsule, considéré dans son ensemble, est un des plus chauds du globe : la ligne isothermique de 24° longe l'Himalaya. Mais, outre les variations causées par l'altitude, il faut noter celles que cause le voisinage ou l'éloignement de la mer : sur la côte du Malabar, les températures extrêmes d'été et d'hiver varient de 4°, et, dans l'intérieur du Pendjab, de 50°. Les vents réguliers et alternés, ou moussons, sont le phénomène capital de la météorologie hindoue. Leur changement de direction (mai, octobre) rompt subitement l'équilibre atmosphérique, et provoque la formation de terribles cyclones. La mousson d'été, venant du S.-O. ou du S., amène les pluies; le bassin moyen et inférieur de l'Indus, qu'elle ne visite pas, est dénué d'eau. Tout retard dans l'établissement de la mousson pluvieuse est une cause de famine.

— *Flore.* Sans parler de la végétation polaire que, grâce à leur altitude, les pentes méridionales de l'Himalaya présentent au pied de la région des neiges perpétuelles, il convient de noter que la flore de l'Inde, constituée par la rencontre et le mélange des flores voisines, présente des affinités plus marquées, suivant les régions, soit avec l'une, soit avec l'autre de ces flores.

1. Type dravidien; 2. Négrito du Gondvana; 3. Hindou Radjpout; 4. Thibétain de l'Himalaya; 5. Prêtre de Vichnou; 6. Birman; 7. Djâth; 8, 9. Homme et femme du Deccan méridional; 10. Charmeur de serpents (Delhi).

Tandis qu'on trouve, dans la haute région himalayenne, la flore de toute la zone tempérée de l'hémisphère boréal, on rencontre déjà au pied méridional de l'Himalaya et dans les régions humides de l'Inde continentale (vallée du Gange, Téraï himalayen, Assam), une végétation présentant tous les caractères de la flore malaise. Là où la population n'est pas trop dense et où les cultures n'ont pas altéré le paysage tropical, la forêt, la *jungle* prédomine.

Les pins, les chênes disparaissent totalement de l'Inde péninsulaire. La flore du Deccan, caractérisée par la présence de *butea frondosa* et par des forêts de teck, présente des affinités avec les flores de l'Asie antérieure, de l'Arabie et de l'Afrique, et aussi avec la flore malaise (*borassus flabelliformis*). Mieux caractérisée encore est la flore de l'extrémité de l'Inde (Travancore, Nilghiris, côte de Coromandel); là règne la flore malaise, avec les espèces de graminées, de rhododendrons et d'acacias, qu'on rencontre sur les hauteurs de Sumatra, de Java, etc. ; là aussi existe la jungle, tandis que le climat du Deccan en fait plutôt une zone de savanes.

— *Faune.* Comme il a déjà été question ailleurs de la faune himalayenne (v. l'art. Asie), il n'est utile de parler ici que des faunes de l'Inde même et de Ceylan. La première s'étend du versant méridional des monts Himalaya, au N., jusque vers Seringapatam, au S.; du Cachemire et des rebords orientaux du plateau de l'Iran, à l'O., au delta du Gange, à l'E. La présence simultanée du lion et du tigre caractérise cette région zoologique, où vivent encore le léopard et la panthère noire, le guépard, le rhinocéros, le bœuf, le zébu, le buffle, de nombreuses variétés d'antilopes. Le gavial du Gange est spécial aux eaux de ce fleuve. Le paon, les perruches, les perroquets, les soui-mangas, sont aussi très nombreux dans la Péninsule, où vivent une multitude de serpents, dont quelques-uns sont des plus dangereux (cobras, crotales). Quant à la faune du Deccan méridional et de Ceylan, elle est caractérisée par certains lémuriens (les *loris*), de nombreux oiseaux spéciaux, des serpents particuliers (les *uropittidae*) et des insectes rappelant les formes malaises.

— *Ethnographie.* La population de l'Inde comprend les types les plus divers, parlant cent six langues différentes. A une époque antérieure à toute tradition, de nombreux nègres de petite taille (*négritos*), à tête courte, à cheveux crépus, à teint très foncé, vivaient dans la contrée; on retrouve leurs descendants disséminés depuis l'Himalaya jusqu'à cap Comorin, principalement dans les jungles et les montagnes du Deccan et dans les forêts des Etats de Travancore et de Cochin. A côté de ces négritos, on rencontre d'autres noirs un peu plus grands, prognathes, à nez épaté, qui présentent un crâne allongé et des cheveux simplement frisés ou ondulés; ils rappellent les Australiens et sont peut-être aussi anciens dans le pays que les premiers.

Plus tard, arrivèrent les *Kolariens* et les *Dravidiens,* races mixtes, résultant du croisement des jaunes avec des nègres. Rejetés en grande partie dans l'Himalaya ou vers le plateau central, leurs descendants offrent une taille variant de 1m,54 à 1m,67, un teint foncé, des cheveux fortement ondulés, des pommettes saillantes, un nez large, des lèvres épaisses et un certain prognathisme. Il vont à peu près nus et se nourrissent surtout de gibier, de fruits et de végétaux sauvages; quelques-uns font cependant un peu d'agriculture rudimentaire, incendiant les forêts pour semer leurs graines au milieu des cendres. Les *Santals,* les *Mounda,* les *Lourkakols,* etc., parmi les Kolariens; les *Telinyua,* les *Kanaras,* les *Malayalou,* et surtout les *Tamouls,* parmi les Dravidiens, ont atteint un certain degré de civilisation, possèdent une écriture spéciale et professent le brahmanisme. Leur nombre dépasse 60 millions.

De nombreux *Mongols* de race thibétaine pénétrèrent dans l'Inde par le Nord-Est; puis, 2.000 ans environ avant notre ère, ce furent les *Aryens,* de race blanche, qui franchirent l'Indus et se répandirent peu à peu dans toute la région, après avoir abandonné les hauts plateaux de l'Iran, où ils vivaient en nomades. Les *Grecs,* les *Parsis,* les *Scythes* intervinrent à leur tour, et, au ive siècle de notre ère, on vit arriver des tribus guerrières, les *Radjpouts,* d'origine douteuse, quoique se rapprochant par leur type des Aryens. Enfin, au ixe siècle, des hordes musulmanes, composées d'*Arabes,* d'*Iraniens,* de *Turcs,* de *Mongols,* renversèrent la puissance des Radjpouts.

Par cet exposé sommaire, on conçoit combien est mêlée la population actuelle de l'Inde. Certains auteurs désignent sous le nom d'Hindous tous les individus qui ont adopté le système des castes et reconnaissent la suprématie des brahmes. Mieux vaut réserver cette appellation aux tribus offrant les traits des races blanches. Leur taille est médiocre (1m,45 à 1m,68); leurs cheveux sont noirs et lisses, rarement clairs. Ils ont le front bien développé, les pommettes peu saillantes, le nez étroit, souvent aquilin, les lèvres minces, le menton arrondi; leurs yeux sont grands et protégés par de longs cils. Dans les classes élevées, chez les brahmanes, le teint est clair, mais la peau se fonce et devient presque noire dans les castes inférieures.

Divisés en nombreuses principautés, les Hindous sont répartis en castes fermées, dont la première est celle des *brahmanes* (prêtres); puis vient celle des *kchatriyas* ou *radjanyas* (guerriers) et, au-dessous, celles des agriculteurs, des artisans, des pasteurs, des pêcheurs, etc. A la tête de chaque principauté se trouve un *rajah,* qui déploie souvent un luxe extraordinaire; la passion des bijoux est, d'ailleurs, poussée très loin dans le pays. Les hommes se contentent pour vêtement du *dhouti,* pièce d'étoffe à bandes rouges enroulée autour des reins, et d'une longue tunique de calicot serrée sur la poitrine; les femmes se bornent à s'envelopper les jambes dans un caleçon étroit, le torse dans une jaquette à manches courtes et de jeter sur le tout une pièce d'étoffe plus ou moins riche; mais les plus pauvres d'entre elles se mettent des anneaux d'or dans le nez et se surchargent le cou, les oreilles, les bras, les jambes, les doigts, les orteils, d'ornements de toute sorte. Les danseuses (*bayadères*) sont généralement vêtues d'étoffes précieuses et richement parées.

Intelligents, doux, timides, hospitaliers, les Hindous sont en même temps d'une grande sobriété. La base de leur alimentation est le riz; ils ne tuent pas le bœuf, qui est regardé par eux comme un animal sacré.

A part les courtisanes, les femmes sont maintenues dans l'ignorance. Naguère, la veuve devait se brûler avec le cadavre de son mari; aujourd'hui, elle a la ressource de se faire courtisane ou bayadère. L'usage de l'incinération a persisté jusqu'à nos jours.

Incinération dans l'Inde.

II. Géographie économique. — *Agriculture, industrie* et *commerce*. L'agriculture est la grande richesse de l'Inde et l'occupation de la très grande majorité des habitants. Cependant, un tiers environ de la superficie totale est seul cultivé. Les méthodes de culture, de plus, sont essentiellement routinières.

Le riz couvre plus du tiers des cultures (Bengale, régions deltaïques du littoral). Le blé couvre presque le dixième; sa production s'est considérablement développée, depuis 1870, surtout dans le Pendjab. Les graines oléagineuses : graines de lin, sésame, navette, moutarde, colza, etc., sont utilisées pour l'usage local et pour l'exportation; les légumes, les fruits, les épices (poivre, cardamome, safran, piment, gingembre, anis) sont abondants et renommés. Le palmier a des variétés nombreuses : areca, cocotier, dattier bâtard, etc.; plusieurs donnent des spiritueux. La canne à sucre est encore cultivée par des procédés d'extraction rudimentaires. Les régions de production sont les Provinces du Nord-Ouest, le Bengale, le Pendjab et l'Aoudh. Le coton est cultivé surtout dans la présidence de Bombay, dans le Bérar et dans les Etats feudataires. L'indigo s'exploite au Bengale, dans les Provinces du Nord-Ouest et dans la présidence de Madras; la culture de l'opium est localisée dans le Béhar, le Bengale et les Etats feudataires de l'Inde centrale. Le tabac est consommé sur place. La culture du café est peu développée; celle du thé ne remonte qu'à la première moitié du XIXe siècle. Les grandes plantations se trouvent surtout dans l'Assam, tout le long de l'Himalaya et dans la présidence de Madras. Le cinchona, dont l'alcaloïde remplace avantageusement la quinine, est cultivée dans les Nilghiris. On rencontre la vigne sur quelques points, notamment dans le haut bassin de l'Indus. Quant à la laque, elle constitue un article d'exportation assez important. Les forêts ont des bois de teck et de santal.

L'Inde a vu péricliter peu à peu ses vieilles industries locales, ruinées par la concurrence anglaise. Elles commencent à se relever. Le tissage du coton, d'origine indienne, a été repris avec les procédés modernes; Bombay est le centre de cette industrie. Le tissage de la soie est en pleine activité dans certaines régions (Bengale, Pendjab). Notons encore : usines à riz, papeteries, brasseries, fonderies de fer. L'industrie du jute s'est établie à Calcutta. Les industries de luxe, où les Hindous excellent (broderies d'or et d'argent, velours, tapis, orfèvrerie, céramique), sont en décadence. La grande industrie mécanique est en progrès croissant.

Le commerce dispose des voies navigables de l'Indus, du Gange, du Brahmapoutra et de nombreuses voies ferrées, conduisant des centres de production aux principaux ports : Bombay, Calcutta, Madras. L'exploitation porte sur les produits agricoles : coton, riz, froment, graines oléagineuses, jute, opium, thé, indigo, cuirs et peaux, café, laine, soie, et sur les cotonnades. A l'importation figurent surtout les objets manufacturés : cotonnades, objets en métal, soieries, sucres, machines, lainages, charbon. Dans le commerce total, la Grande-Bretagne, les colonies britanniques, la France, l'Allemagne, la Chine, la Belgique, les Etats Unis tiennent les premières places. Avec les Etats voisins, par frontière de terre, l'Inde trafique pour près de 200 millions de francs, surtout avec le Népaul et le Cachemire.

— *Mines*. La *houille* se rencontre dans le système permotriasique de Gondwana et, en dehors de la Péninsule, dans les formations jurassiques ou même crétacées. Elle est exploitée dans de nombreuses localités (Etats de Madras, du Bengale, Provinces centrales); mais la production reste inférieure à la consommation. Le *pétrole* et les *bitumes*, rares dans la partie péninsulaire, se rencontrent fréquemment dans les Etats de Koutch, du Pendjab, d'Assam et surtout en Birmanie. Les pétroles de l'Inde sont généralement oxydés et très riches en huiles lourdes.

Le sel et le gypse abondent dans les formations éocènes de l'Himalaya.

Les gîtes métallifères sont très répandus dans l'Inde. L'or existe à l'état natif dans les gneiss, les granits, les schistes et dans toutes les alluvions qui en dérivent. Aussi sa présence est-elle signalée en une foule de points dans la Péninsule; les exploitations les plus prospères sont celles de Madras et de Kolar. Le fer, le zinc, l'étain, le cobalt, le nickel, le chrome, le platine, le mercure existent également et souvent en masses exploitables.

Mais l'Inde est surtout célèbre par l'abondance et la beauté de ses pierres précieuses. Le diamant se rencontre dans trois districts principaux : au Sud, le district d'Haiderabad, célèbre depuis l'antiquité par la ville de Golconde qui, bien que ne produisant pas de diamants, était le grand marché de la région; puis la zone comprise entre les rivières Mahanadi et Godavéri; le dernier district diamantifère est situé dans le Bandelkand, près de Parma.

Les célèbres rubis de l'Inde proviennent surtout de la Birmanie, où on les rencontre dans des graviers, associés, comme à Ceylan, aux saphirs, à la topaze, à l'émeraude. Le saphir est beaucoup plus rare que le rubis dans les mines de Birmanie : on trouve cinq cents rubis pour un saphir. Les turquoises, le béryl, la topaze se rencontrent aussi, bien que ces pierres soient moins abondantes.

III. Géographie politique. — L'empire anglais des Indes est divisé, au point de vue politique, en deux sections : les Provinces et les Etats protégés: la première sous l'administration de la couronne, la seconde sous la suzeraineté du pouvoir souverain. C'est dans l'*act* de 1858 en vertu duquel le gouvernement passa de la compagnie à la couronne, que se trouvent les principes du système administratif actuel de l'Inde. Le roi d'Angleterre, empereur des Indes, est représenté, dans la Péninsule, par un vice-roi, nommé pour cinq ans, résidant à Calcutta, et assisté d'un conseil à la fois exécutif et législatif. Mais les actes de ce conseil sont soumis au contrôle d'un secrétaire d'Etat, résidant à Londres, et assisté d'un conseil de l'Inde. Voici le tableau politique de la Péninsule :

— *Provinces britanniques*. Présidences: Madras (35.630.440 hab.); Bombay (18.857.044 hab.). Lieutenances : Bengale (71.346.987 hab.); Provinces du Nord-Ouest et Aoudh (46.905.085 hab.); Pendjab (20.866.847 hab.). Chef-commissariats : Provinces centrales (10.784.294 hab.); Assam (5.476.833 hab.); Haute-Birmanie (3.063.426 hab.); Basse Birmanie (4.658.627 hab.). Commissariats : Ajmere (542.358 hab.); Bérar (2.897.491 hab.); Kourg (173.055 hab.); Aden, Quetta, Andamans (86.958 hab.). Les provinces ont une population totale de 221.289.445 hab.

— *Etats indigènes:* Haiderabad [Nizam] (11.537.040 hab.); Etats du Rajpoutana (12.016.102 hab.); Etats de l'Inde centrale (10.318.812 hab.); Mysore (4.943.604 hab.); Baroda [Gaïkowar (2.415.396 hab.); Cachemire (2.543.952 hab.); Etats de Bombay (8.059.298 hab.); de Madras (3.700.622 hab.); des Provinces centrales (2.160.511 hab.); du Bengale (3.296.379 h.); des Provinces du Nord-Ouest (792.491 h.); du Pendjab (4.263.280 hab.). Les Etats tributaires et protectorats, au nombre de 690, ont une population totale de 69.286.000 hab. Leurs princes ne peuvent entretenir aucune relation diplomatique avec un Etat étranger.

— *Religion*. A côté des cultes autochtones et dravidiens, qui sont aujourd'hui encore représentés, dans quelques districts montagneux de l'Hindoustan et de Ceylan, par de petits groupes d'indigènes (5 ou 6 millions), désignés collectivement par le terme d'*anâryens*, l'Inde ancienne a eu une religion nationale appelée *védisme*, du nom de ses livres sacrés, les Védas; c'était une croyance naturaliste ayant pour dieux Dyôs, Aditi, Agni, Soma, Indra, Varouna, Soûrya, Roudra, les Açvins, etc. (V. védisme.) Au védisme succéda le *brahmanisme*, évolution philosophique et ritualiste du précédent, qui institua les castes et une classe sacerdotale héréditaire, inventa le mythe d'un dieu créateur, Pradjâpati, Pourousha, et plus tard Brahma, donna à la religion une forme nettement polythéiste, développa les idées morales par la notion de la rétribution des actes, de l'immortalité de l'âme par transmigration et compliqua le culte par la multiplicité des rits. (V. brahmanisme.) Enfin, par une évolution nouvelle se produisit ce polythéisme panthéiste que l'on nomme *hindouisme* et qui constitue actuellement la religion de la grande masse du peuple indien. (V. hindouisme.) L'Inde a encore des religions étrangères, comme le *djaïnisme*, dont l'origine remonte probablement au VIe siècle avant notre ère et qui eut une certaine importance du Ve au XIVe siècle; il n'a plus guère aujourd'hui qu'un million d'adhérents. (V. djaïnisme.) Quant au *bouddhisme*, très puissant et peut-être dominant du IIe siècle avant au Ve siècle après notre ère, expulsé au XIe siècle, il n'a plus de fidèles qu'à Ceylan; mais, avec l'appoint des populations annexées du Népaul, de Sikkhim, de Spiti et du Cachemire, il peut encore présenter le chiffre respectable de 4 à 5 millions d'adhérents. (V. bouddhisme.) Le *parsisme*, appelé aussi *zoroastrisme* ou *mazdéisme*, a été apporté par les Parsis ou Persans, fuyant devant les persécutions des Arabes musulmans, maîtres de la Perse depuis l'an 650. Etablis primitivement dans le Goudjerat, ils se sont propagés et constituent aujourd'hui un groupe d'environ 90.000 individus, résidant en grande partie à Bombay. (V. parsisme.) A l'heure actuelle, les sectes religieuses dérivées de l'ancienne religion sont innombrables, chacune possédant ses prêtres, ses religieux, ses religieuses, et beaucoup ayant, en outre, ses mendiants ou *fakirs*, bizarrement accoutrés et se livrant aux exercices les plus extraordinaires. L'*islamisme* a paru dès 707 sur les bords du Sind, et, en 1024, possédait toute la partie septentrionale et occidentale de l'Inde jusqu'au Bengale. Il compte environ 50 millions d'adhérents. Le *christianisme*, introduit dans l'Hindoustan à la fin du XVe siècle, après une phase de succès relatif, ne compte maintenant guère plus de 1.400.000 fidèles, catholiques et protestants, pour la plupart Européens, au moins d'origine. Signalons, enfin, la secte des *sikhs* monothéistes, croyance mixte d'hindouisme et de mahométisme, fondée par Nânak au XVe siècle, et dont on évalue les adhérents à environ 1.500.000.

IV. Armée. — L'organisation actuelle de l'armée, dans l'Inde, est basée sur la division en trois présidences : Bengale, Madras et Bombay. On compte, en outre, trois autres corps d'armée, composés de troupes européennes et indigènes, ayant à leur tête un état-major distinct. Le commandant en chef du Bengale exerce son autorité sur les deux autres. Un corps d'armée spécial surveille les frontières du Pendjab. L'armée comprenait, en 1892, 73.000 Européens et 147.500 indigènes; au total, 206.236 hommes. Les Etats indigènes disposent, de leur côté, de 321.670 fantassins et de 77.180 cavaliers. L'artillerie, depuis 1857, est servie tout entière par des Européens; enfin, le contingent indigène ne doit jamais être supérieur au double du contingent européen au Bengale, au triple à Bombay et à Madras.

V. Histoire. — L'histoire antique de l'Inde est pleine d'obscurité et de fables. Le seul fait positif acquis est l'entrée dans l'Inde, à une époque reculée, d'une population apparentée par le langage aux Iraniens, aux Arméniens, aux Grecs, aux Latins, aux Celtes, aux Germains. Les hymnes védiques montrent les tribus établies dans le Pendjab, organisées en petites communautés où apparaissent, en germe, les éléments qui prévaudront plus tard dans la société hindoue. L'influence des brahmanes, déjà puissante, alla s'affirmant : de là des mouvements de réaction violente qui suscitèrent les schismes religieux du VIe siècle, le bouddhisme et le djaïnisme, dans le but d'affranchir l'Inde du joug brahmanique.

L'histoire de l'Inde commence à acquérir quelque certitude au VIe siècle av. J.-C. Darius, roi des Perses, forma du pays situé entre le Paropamisus et l'Indus, la vingtième satrapie.

L'expédition d'Alexandre ouvrit l'Inde aux Occidentaux et, dès lors, l'Europe entretint des relations commerciales avec l'Inde, soit par mer soit par terre au moyen de caravanes. A la mort d'Alexandre, un Indien, Chandragoupta, son protégé, renversa la famille usurpatrice des Nandas (Pendjab) et fonda la dynastie maurya; il étendit son territoire jusqu'à l'Indus, et imposa un traité à Séleucus, dont il épousa la fille. Un ambassadeur grec, Mégasthénès, s'établit à la cour de Pataliputra (Patna); c'est à ses observations que nous devons de précieux renseignements sur la société de l'Inde 300 ans av. Jésus-Christ.

Asoka Piyadasi, petit-fils de Chandragoupta, porta à son apogée la puissance maurya; mais, sous ses successeurs, des princes grecs se rendent indépendants en Bactriane; Arsace émancipe les Parthes : des royaumes indo-grecs se fondent sur l'Indus et sur l'Oxus, d'après le modèle de celui de Diodote, le gouverneur indépendant de la Bactriane. Eucratidès, Démétrius, Agathoclès, Ménandre, frappent des monnaies, encouragent les arts, protègent même la religion indigène et se font presque Indiens. Vers 50 av. Jésus-Christ, tout ce groupe indo-grec, isolé du monde hellénique, battu en brèche par les succès des Parthes, disparaît devant la poussée des invasions venues de l'Asie centrale. Les Sakas, à leur tour, furent bousculés par des peuples congénères, les Kouchans, qui rétablirent à leur profit l'empire des Démétrius et des Ménandre. Kanichka, le plus fameux de cette race, passe pour le créateur de l'ère *saka* (78 apr. J.-C.), encore en usage dans l'Inde. D'un autre côté, des rois indo-parthes tâchaient de s'approprier les débris de l'empire séleucide et maurya L'un d'eux, Gondopharès, aurait été, d'après la légende, un des convertis de saint Thomas.

Le sud de l'Inde, perdue par les successeurs d'Asoka, entre dans l'histoire avec le mouvement commercial qui s'accentuait de jour en jour; à cette époque, la propagande bouddhique pénétrait en Chine et en Indo-Chine.

L'ère chrétienne vit s'ouvrir une phase de prospérité et de grandeur commerciales. Une invasion de Huns (VIe s.) ravagea le Pendjab, le Cachemire et l'Inde centrale; puis les hordes disparurent sans laisser de traces de leur passage. Au VIIe siècle, un grand prince, Harcha Vardhana Siladatiya, soumit l'Hindoustan et essaya de faire renaître l'empire d'Asoka; il s'avança vers le S., mais il fut repoussé par le chaloukya Poulikési II. A la mort d'Harcha, l'Hindoustan, ainsi que l'Inde méridionale, continua à se morceler en petites dynasties locales, au moment même où l'islam menaçait d'envahir le pays entier.

Des trafiquants musulmans, presque au lendemain de la mort du Prophète, avaient paru sur les côtes, et des cavaliers faisaient des incursions dans le Sindh; des envoyés du calife finirent par s'y établir. Mahmoud de Ghazni (997-1030) est le premier conquérant musulman de l'Inde, il y fit dix-sept expéditions, s'avança jusqu'à Goualior et Canoge, d'une part; de l'autre, jusqu'à Somnath, dans le Kattiawar, et prit possession du Pendjab. Bientôt la maison de Ghor renverse la maison de Ghazni, et Mohammed marche contre le roi de Delhi, qu'il défait et tue, en 1193. Cette date est considérée comme marquant l'ère d'asservissement des Hindous.

Le successeur de Mohammed fut le gouverneur même de Delhi, Koutab-oud-Din, qui fonda la première dynastie musulmane de l'Inde (celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser des invasions mongoles et à réprimer des révoltes intérieures. La maison de Kilji occupa ensuite le trône pendant trente ans. Ala-oud-Din (1295-1315) augmenta son empire et s'empara du Goudjerat; un de ses généraux poussa ses conquêtes jusque dans le Carnatique; à l'extrémité même de l'Inde, il bâtit une mosquée en face du pont d'Adam. La maison de Toughlak (1320-1414) fournit des princes tels que Mohammed, dont la férocité ne fut surpassée que par celle de ses successeurs; elle disparut avec l'invasion de Tamerlan (1398-1399). La prise de Delhi fut célébrée par des horreurs sans nom; le terrible conquérant tartare traversa ensuite le Gange, alla jusqu'à Hardwar, ordonna un autre grand massacre à Meerut, et, après avoir contourné le pied de l'Himalaya, s'enfonça dans les défilés nord-ouest et passa dans l'Asie centrale (1399).

L'invasion de Tamerlan ne laissa que des ruines. Sous les dynasties musulmanes postérieures, s'achève l'œuvre de désagrégation des provinces rassemblées à grand'peine sous l'autorité des princes de la maison de Toughlak. Le Bengale, était devenu indépendant, dès 1340; le Goudjerat l'était également, depuis 1391.

Dans le Deccan, l'histoire du XIVe au XVIe siècle se trouve groupée autour de deux maisons royales : les rajahs de Vijayanagar et les sultans Bahmanis dont les possessions correspondaient en partie au territoire des Etats du Nizam. La chute des princes Bahmanis n'empêcha pas la ruine du grand royaume hindou du Deccan, qui succomba sous la coalition des princes musulmans, à la bataille de Talikot (1565).

Avec les Mongols, l'Inde allait reprendre une apparence d'unité (XVIe s.). Baber, descendant de Tamerlan, quitta son royaume héréditaire de Ferghana, et, après s'être emparé de Samarkande, de Kaboul, et avoir traversé le défilé de Khaïber, il défit le roi de Delhi à Panipat (1526), triompha des Radjpouts et mourut à Agra, ayant fondé un immense empire (1530). La dynastie mongole devait fournir une longue suite de princes et finir, le 14 septembre 1857, par la capture du vieil empereur Bahadur-shah.

Akbar, petit-fils de Baber (1556-1605), est le prince le plus éclairé qui ait jamais régné sur l'Inde; il réunit sous son sceptre un grand nombre de provinces, et il inaugura un système d'administration dont les Anglais ont suivi depuis les grandes lignes. Il sut se concilier les Hindous, encouragea la littérature et les arts et s'intéressa aux diverses religions qui avaient des représentants dans son empire. Il fit de sa cour un rendez-vous de lettrés et de sages. Avec son petit-fils, Châh-Djihan, la puissance mongole atteignit son apogée; l'Europe apprit à connaître la splendeur de ses palais. On admire encore à Agra et à Delhi les monuments qu'il fit édifier. Sous Aurangzeb, son fils (1658-1707), grand prince, malheureusement fanatique et féroce, les Radjpouts se rendirent indépendants (1679), ainsi que les Mahrattes, guidés par un chef aventureux, Sivaji (1674). Les Sikhs se soulevèrent également. Les successeurs d'Aurangzeb ne purent enrayer ce mouvement de décadence. Le Deccan se détachait de l'empire, et le gouverneur d'Aoudh secouait le joug. En 1739, les Persans envahissaient l'Inde; Nadir-shah assiégeait Delhi et ne se retirait qu'après avoir ordonné un pillage qui dura cinquante-huit jours. Dix ans après, Ahmed-shah Dourani, à la tête des tribus afghanes, envahit et dévasta l'Inde six fois de suite. Les Mahrattes s'étaient vainement opposés à ces incursions; ils avaient été battus à Panipat (1761); du reste, la dynastie fondée par Sivaji n'avait pas conservé longtemps l'autorité. Son petit-fils, Sahou, fut dépouillé de ses biens par son ministre brahmane, Balaji Visvanath, qui, avec l'appui des Mongols, prit le titre de *pechva*; un partage en cinq branches ne tarda pas à se faire des dépouilles de l'héritage de Sivaji : à Pounah (le Pechva), à Goualior (Sindhia), à Indore (Holkar), à Baroda (Gaïkowar). C'est chez les Mahrattes que les Anglais allaient bientôt trouver de la résistance. Quant au pouvoir du Grand Mogol, ils avaient habilement profité de l'anarchie qui avait suivi l'invasion afghane pour le restreindre de plus en plus, jusqu'au jour où ils firent du vieil empereur de Delhi leur prisonnier à Rangoon.

Attaquée par les musulmans du côté de la terre, l'Inde le fut, du côté de la mer, par les chrétiens. Des voyageurs européens avaient depuis longtemps devancé, à la côte de Malabar, l'arrivée de Vasco de Gama, envoyé par le roi de Portugal à la cour de Zamorin (1498). La suprématie portugaise se trouva établie pendant près d'un siècle sur tout le littoral ouest de l'Inde et, sur mer, du golfe Persique à l'Indo-Chine (1500-1600). Elle passa ensuite aux Hollandais, qui arrivèrent dans les mers de l'Inde vers les dernières

années du xvi[e] siècle, puis, dans la première moitié du siècle suivant, éliminèrent successivement les Portugais de tous leurs comptoirs (sauf Goa). La Compagnie des Indes orientales exerça la prépondérance jusqu'à la fin du xvii[e] siècle, faisant peser lourdement sa domination sur les habitants. Mais, dès le début du xviii[e] siècle, sa puissance commença à décliner, et, pendant les guerres de la Révolution, les Hollandais furent supplantés par l'Angleterre, de 1793 à 1811 ; Java fut pourtant rendue en 1816, et Sumatra échangée contre Malacca en 1824. Les Anglais et les Français, longtemps avant la révolution de 1688, si fatale à la prospérité commerciale de la Hollande, avaient essayé de lutter contre la concurrence hollandaise et de fonder des *compagnies*. En 1599-1600, se fermait, à Londres, la « Compagnie des marchands trafiquants aux Indes orientales », qui prépara peu à peu la voie à l'impérialisme anglais. En France, des marchands rouennais essayèrent d'établir un commerce régulier avec l'Inde (1603) ; en 1611-1615-1642, on tenta de constituer une Compagnie des Indes orientales, qui ne fut définitivement organisée qu'en 1664 par Colbert. En 1719, elle devint la Compagnie des Indes par la fusion avec les compagnies des Indes occidentales, du Sénégal et de la Chine. En 1769, un décret royal suspendit ses privilèges, et un décret du Directoire l'abolit en 1796.

Des compagnies rivales, danoise (1612-1846), écossaise (1695), espagnole (1733), allemande (1722-1793), suédoise, etc., étaient également entrées en ligne ; mais, seules, l'Angleterre et la France luttèrent sérieusement pour la possession effective de l'Inde. La grande période de combat s'ouvre avec la guerre de la succession d'Autriche. La Bourdonnais et Dupleix soutinrent vaillamment la guerre ; mais le gouvernement se désintéressait de la question, et, malgré les succès de Dupleix dans le Karnatik, il fut rappelé en 1753, laissant le champ libre aux Anglais. Clive, le vainqueur de Plassey, était, au contraire, soutenu et récompensé par son gouvernement ; en 1765, il était nommé gouverneur du Bengale, et il organisait les services de la Compagnie. Il quitta l'Inde en 1767 et fut remplacé par Warren Hastings en 1772, nommé, en 1774, *gouverneur général* du Bengale. A cette époque commence la longue série de gouverneurs qui se succédèrent au Bengale et, peu à peu, établirent solidement la suprématie anglaise par des annexions ou des conquêtes.

Sous lord Auckland (1836-1842), on a à enregistrer l'effroyable massacre de 16.000 hommes de troupes anglaises dans les défilés de l'Afghanistan (défilé de Khaïber). Lord Ellenborough (1842-1844) vengea cet échec en annexant le Sindh (1843). Lord Hardinge (1844-1848) réduisit définitivement les Sikhs qui, à la mort de Ranjit Singh, avaient violé les conventions. Lord Dalhousie (1848-1856), qui n'avait d'autre but que d'assurer le bonheur matériel de l'Inde, se trouva, au contraire, obligé de faire, contre les Sikhs, une nouvelle campagne, qui se termina par l'annexion du Pendjab, et une autre contre les Birmans, auxquels il enleva le Pégou. Sa politique d'annexions excita le mécontentement et prépara ainsi la révolte. Le soulèvement, bientôt général, éclata à Mirat par la mutinerie des régiments de cipayes. Le 10 mai 1857, les soldats indigènes se tournèrent contre leurs chefs européens, se ruèrent sur les cantonnements et s'emparèrent des prisons ; la sédition gagna Delhi, Aoudh et le Bengale. Bientôt, le rajah de Bithour, Nana Sahib, y prit une part active et commanda l'effroyable massacre de Cawnpour ; grâce au loyalisme des Sikhs, les Anglais eurent le temps de se reprendre et d'organiser la défense. Dès le 14 mai 1857, Delhi avait été pris après des prodiges de valeur ; le vieil empereur, le dernier des Mogols, Bahadur-shah, fut fait prisonnier et envoyé à Rangoun, où il mourut (1862). Ses fils furent tués de la main même de Hodson. Les représailles furent horribles. Il fallut un an pour la répression complète de la révolte, dont les conséquences furent un changement dans l'administration, et, par l'*act* de 1858, le transfert du gouvernement de la Compagnie à la couronne. L'Inde fut dès lors gouvernée par la reine d'Angleterre et, en son nom, par un secrétaire d'Etat assisté d'un conseil, le gouverneur général reçut le titre de vice-roi. En 1877, sous la vice-royauté de lord Lytton, la reine Victoria fut proclamée solennellement impératrice des Indes. Lord Dufferin (1885-1890) annexa la Birmanie.

VI. Linguistique et Littérature. — *Langues*. On divise les langues parlées actuellement dans l'Inde en trois grands groupes : aryen, dravidien et kolarien. L'évolution des langues aryennes, appartenant à la famille indo-européenne, peut être suivie pendant plus de trente siècles. Les hymnes des *Védas* sont leur premier monument littéraire. Vient ensuite la période des *Brâhmanas*, qui prépare l'éclosion du *sanscrit*, dont Panini semble avoir définitivement arrêté les règles, vers l'époque de l'invasion macédonienne. Le sanscrit apparaît alors comme l'instrument des brahmanes ; plus tard, son usage s'étendit en dehors de la caste ; les bouddhistes et les djaïn s'en servirent : c'est essentiellement une langue littéraire et artificielle. Il peut être encore considéré comme une langue parlée ; les pandits en font usage dans leur enseignement, et, à Bénarès, de pieux personnages ne se servent que du sanscrit.

A côté du sanscrit vivait le *prâkrit* (ou plutôt les langues prâkritiques) ; c'étaient les idiomes populaires : la *mâhârâchtrî* ou prâkrit par excellence, la *sâuraséni*, la *magadhi*, la *paisachi*, qui semblent reproduire, dans le domaine linguistique, la hiérarchie des quatre castes de la société brahmanique, et l'*apabhramsa*, qui paraît répondre aux chandalas ou parias de ce système. Les dialectes modernes descendent de ces différents prâkrits.

Un autre groupe de prâkrits a dû son développement aux bouddhistes et djaïnas. Nés dans la région du Magadha et s'adressant à toutes les classes, le bouddhisme et le djaïnisme se servirent de la magadhi vulgaire, qui passa ainsi dans la littérature religieuse. On retrouve à Ceylan et dans l'Indo-Chine la magadhi, qui a une littérature considérable, religieuse et profane. Les inscriptions d'Açoka-Piyadasi sont conçues dans une variété du *pâli*.

Les dialectes vulgaires de l'Inde moderne sont parlés par 190 millions de personnes. Nous nommerons les principaux : l'*hindi* ; l'*hindoustani* ou *ourdou* ; le *pendjabi*, divisé en deux dialectes : le *moultani* et le *dogri* ; c'est la langue des Sikhs. Le *sindhi*, employé sur les rives de l'Indus, se divise en trois dialectes. Le *kacchi*, isolé dans la presqu'île de Kacch, conserve néanmoins son indépendance. Le *gujarati* est la langue commerciale du nord-ouest de l'Inde et celle des Parsis. Le *maharatti* est d'un usage général dans le Deccan septentrional, sur la côte du Konkan, dans le Bérar, la portion occidentale des Provinces centrales et une partie des Etats du Nizam. Le *konkani* est une variété du maharatti. L'*ouriya* est la langue de la province d'Orissa. Le *bengali* est le dialecte du Bengale ; sa littérature est très développée et il menace d'absorber l'*assâmi*, son voisin. Le *kachmiri* est isolé dans ses montagnes et a conservé son état archaïque. (V. les articles spéciaux.)

Les principales langues *dravidiennes* sont le *tamoul*, le *télougou*, le *kanara*, le *malayâla*, le *toulou*, et sont parlées par 50 millions d'habitants. Quelques dialectes de la même famille subsistent encore parmi les tribus sauvages du Gondvana, des Kandhs ou Khends de l'Orissa, des Oraons, des Mal-Paharias, des Kharvars, etc.

Les langues *kolariennes* sont parlées par un petit nombre de tribus représentées par 2 millions d'individus. Ce sont des langues agglutinantes, d'origine inconnue. Les Santhals, au Bengale, forment le groupe kolarien le plus compact ; les autres groupes importants sont ceux des Kharwars, des Hos, des Bhounjias, des Kerwas (Chutia Nagpour), des Bhils et des Menas.

Dans la région himalayenne, on est en présence d'un certain nombre de dialectes des langues thibéto-birmanes, langues monosyllabiques entrées dans la phase agglutinative.

Pour achever l'énumération des langues parlées dans l'Inde, mentionnons celle des Bohémiens, qui forment un groupe de près de 400.000 individus, et le *pouchtou* ou afghan. Ces deux idiomes sont indo-européens.

— *Ecriture*. Les plus anciens monuments de l'écriture dans l'Inde sont les inscriptions d'Açoka (250 av. J.-C.), d'où découlent les alphabets en usage à l'époque actuelle. La série des manuscrits commence vers le v[e] ou vi[e] siècle de l'ère chrétienne, avec les papyrus. Le sanscrit s'écrit maintenant en caractères *dêvanâgarî*, dans le nord de l'Inde, et *grantha* dans le sud. Le pâli emploie, selon les pays, l'écriture cinghalaise, birmane ou cambodgienne. L'hindi s'écrit en lettres *dêvanâgarî*, *kaithi* ou *mâhâjanî* ; l'hindoustani se sert de l'alphabet persan, légèrement modifié ; le gujarati a un alphabet formé de caractères *dêvanâgarîs* tronqués, tandis que le mahratti les conserve entiers et emploie également le *balbodh* et le *modi*. Le bengali a un alphabet spécial dérivé du *dêvanâgarî*. Ces divers alphabets sont d'origine sémitique. Une partie des alphabets dravidiens dérive de l'écriture hindoue ; l'alphabet du tamoul est également emprunté aux Sémites, directement ou par l'intermédiaire des Hindous.

— *Littérature*. Au début, nous trouvons les recueils des *Védas*, qui marquent les étapes de l'organisation de la société védique et de l'affermissement du pouvoir de la caste brahmanique. Aux hymnes et aux formules du rituel succédèrent les discussions métaphysiques et théosophiques, les recherches exagérées de la forme, études de grammaire et de métrique, considérées comme annexes du Véda. Le sanscrit, ainsi soigneusement élaboré, produisit bientôt des chefs-d'œuvre, les deux épopées du *Mahabarata* et du *Ramayana*, cette dernière, œuvre de Valmiki. Viennent ensuite les *Pouranas*, qui, à l'origine, traitaient de la création, de la destruction et de la rénovation des mondes. Refondus postérieurement, ils ne sont plus guère que de fastidieux recueils de contes édifiants ou de méditations enfilées sans suite. Tout un groupe d'érudits se présente à la suite de Panini, le grand grammairien (iv[e] s. av. J.-C.) ; tels sont, par exemple, Katyayana et Patanjali (iii[e] et ii[e] s. av. J.-C.), qui posent les principes de la langue. Les lois de la métrique et de l'art poétique une fois fondées, nous voyons bientôt apparaître d'admirables auteurs, qui rivalisent de virtuosité : Calidasa, l'auteur de *Çacountala* ; Soudraka, l'auteur du *Chariot de terre cuite* ; Bhavabhouti, l'auteur des *Aventures de Rama* ; tous les genres sont cultivés, le *Panchatantra* et l'*Hitopadésa* représentent la fable la *Brihatkatha* de Gounadhya, celui des *Mille et une Nuits*. En revanche, il y a lieu de signaler la pauvreté et le peu de valeur de la littérature historique. A citer, toutefois, la chronique de Cachemire le *Rajatarangini* de Kalhana.

La philosophie indienne est représentée par six grands systèmes : le *samkhya*, de Kapila, système dualiste ; le *yoga*, de Patanjali, qui cherche à unir l'individu à l'âme universelle ; le *nyaya*, de Gotama, véritable méthode pour l'enseignement de la logique ; le *vaiséchika*, de Kanada, système atomistique ; enfin, le *vedanta*, de Vyasa Badarayana, constitué définitivement par Sankara, qui proclame l'unité de l'être et le néant des phénomènes. C'est le système actuellement le plus répandu.

L'astronomie est née, comme la médecine, des premières exigences du culte national. Au viii[e] siècle et au ix[e], les Arabes devinrent les disciples des Indiens, qui avaient subi l'influence des Grecs. L'astronomie déclina peu à peu, malgré une période d'éclat sous le rajah Jai Singh II (xviii[e] s.), et, de nos jours, elle est tombée entre les mains des astrologues et des faiseurs d'almanachs et de généalogies. La médecine était considérée comme un *upa-veda*, ou révélation complémentaire ; elle a eu une période de vif éclat, et elle prit un grand développement du ii[e] siècle avant J.-C. au viii[e] siècle après J.-C., mais son déclin commença avec le bouddhisme, et peu à peu elle finit par tomber entre les mains du *kabiraj* de village. Depuis l'occupation anglaise et la fondation des collèges de médecine, les Hindous semblent revenir à cette science.

Les recueils des lois (*Dharma sastras*) représentent l'organisation de l'idéal social brahmanique. Les lois de Manou sont les plus anciennes et jouissent, ainsi que celles de *Yajnavalkya*, de la plus grande autorité.

La littérature sanscrite du bouddhisme est peu étudiée ; c'est au Népaul et au Japon qu'on en trouve des traces. Entre le sanscrit et les vernaculaires, il ne faut pas omettre de mentionner la littérature des prâkrits ; les textes pâlis de Ceylan forment de vastes collections ; citons les *Trois corbeilles* (« Tipitaka ») qui appartient au bouddhisme cinghalais.

Quant aux vernaculaires, le plus riche et le plus intéressant est sans contredit l'hindi, qui a toujours servi à défendre les intérêts religieux et sociaux des populations de l'Inde du Nord. C'est en hindi que les vichnouïtes ont chanté leurs ravissements et leurs extases, que Kabir, le tisserand de Bénarès, et Nanak, le fondateur de la réforme des Sikhs, ont prêché leurs doctrines ; enfin, qu'une poétesse royale, Mira-Bai, qu'on a comparée à sainte Thérèse, a exhalé dans des strophes brûlantes son amour pour Krishna. Citons encore Chand (xii[e] s.) qui célébra l'héroïsme du dernier prince indien défenseur du pays contre les musulmans ; Bihari lal, l'auteur des *Sept cents stances* ; Sur-das, celui du *Sur-sagar* ; enfin, Tulsi-das, le traducteur du Ramayana. Le sindhi n'a pas de littérature propre. L'ouriya, dialecte de l'Orissa, a eu des poètes et des théologiens dont les œuvres sont fort nombreuses et forment un groupe à part. Dans le Radjpoutana, la richesse de la poésie indigène est immense. Dadu, le réformateur religieux, né à Ahmedabad au xvi[e] siècle, a laissé après lui un *Bani*, ou ensemble de poésie sacrée, de plus de vingt mille lignes. La vie de Dadu, par Jai Gopal, est de plus de trois mille lignes. Le mahratti a donné au xvii[e] siècle un grand poète, Tukaram, l'ascète qui se montra le disciple fervent de Chaitanya. Il avait été précédé, au xiii[e] siècle, par Vamdev et Dnyaneba. Au xviii[e], Mayur Pandit ou Moropanth a produit des vers d'une haute conception. Le mahratti a surtout excellé dans la poésie religieuse. Le gujarati a eu des poètes tels que Narsi Mehta, Premanand et Dayaram, qui ont chanté, les uns les mérites de Krishna, les autres les amours et les occupations de la vie pastorale. De nos jours, Kavi Dalpatram, Dayabhai et Behramji Malabari jouissent d'une juste célébrité.

La littérature bengalie a suivi les différents mouvements religieux qui ont agité le Bengale à diverses époques. Dès le xv[e] et le xvi[e] siècle, Bidyapati, Takur, Chandidas célèbrent la gloire de Krishna ; aux siècles suivants, viendra le tour des admirateurs de Siva et de Parvati Dourga. Au xvi[e] siècle, le *Ramayana* est traduit en bengali par Kirtibas et, au xvii[e], le *Mahabarata* l'est également par Kasi Ram Das. Au xviii[e] siècle, la cour du roi de Nadiya forma un centre scientifique et littéraire, où brillèrent Ram Prased Sen et Bharat Chandra Rai. Mais c'est au commencement du xix[e] siècle que se produit un véritable réveil de la littérature bengalie. Ram Mohun Roy fut le véritable créateur de la prose bengalie. Il se forma sous son impulsion toute une école d'écrivains. A côté des réformateurs religieux tels que Narain Bose, Akka Dutta, Isvarchandra Vidiasagar, Keshub Chunder Sen, Pretap Mozoomdar, il convient de citer, comme auteur dramatique Dina Banda Mitra ; comme romancier, Bankim Chatterji et, comme poète, Madu Sudan Dutt ; comme journalistes, Sambhu Mukharji, Kristo das Pal, etc.

Dans le groupe des langues dravidiennes nous n'avons besoin de parler que du tamoul. Dès le ix[e] siècle de notre ère, le tamoul avait traversé une phase de transformation sous la discipline brahmanique, et l'on enregistre une traduction tamoul du *Ramayana* (1100). Cependant, il se forma une école antibrahmanique et, au xvii[e] siècle, les poètes nationaux dravidiens, avec les sittars, reprirent l'avantage ; au xviii[e] siècle, les auteurs tamouls sont classés comme modernes, et les honneurs de cette époque sont partagés entre un pieux adepte de Siva et un missionnaire italien Beschi. Le malayalam prend également sa place parmi les langues littéraires modernes, ainsi que nous en avons la preuve par le roman de O. Chandu Menon, publié en 1889.

Il convient enfin de signaler le développement de l'étude de l'anglais parmi les natifs. Au commencement du xix[e] s., le style de Ram Mohun Roy était envié des Anglais eux-mêmes. Plus tard, B. Malabari jouit d'une juste célébrité par l'aisance et l'originalité de sa prose. A citer son *Indian Eye on English Life*. Des femmes ont conquis également un rang distingué dans la littérature : Toru Dutt, au Bengale ; Satthianadan, dans la présidence de Madras, ont mérité par leurs touchants écrits, romans et vers, une réputation durable.

VII. Beaux-arts. — *Architecture*. L'Inde garde dans ses monuments le souvenir des races et des religions qui, tour à tour, l'ont dominée, tout en conservant les caractères généraux qui lui sont propres : la richesse des détails, la patience du travail et l'adresse de l'exécution. Jusqu'au iii[e] siècle av. J.-C., l'Inde n'a pas connu l'usage de la pierre, et ses fragiles édifices en bois ont tous disparu ; mais les premières constructions en pierre ont essayé de copier les monuments en bois. C'est ainsi qu'on attribue à Açoka près de 84.000 monuments. Les influences helléniques et perses concoururent à la formation de l'art nouveau qui se développa sous l'action du bouddhisme. L'architecture bouddhique nous donne les *lats*, piliers surmontés d'une image symbolique, les *stoupas* ou *topes*, élevés sur un endroit consacré par la légende ou sur de saintes reliques : Bhilsa, Bhopal, Sanchi, Bhejpour, Sarnath, dans le Pendjab, le Kaboulistan, Selalabad, etc. ; les *chaityas*, lieux d'assemblée et de prière établis dans des excavations pratiquées dans les rochers ; on en rencontre un groupe très considérable dans la présidence de Bombay, Nasik et Karli. Le *chaitya* comporte une façade ouvrée dans le roc, une nef flanquée d'ailes et bordée de colonnes, et, comme une sorte de chœur, un *dagoba*, sorte de stoupa, où sont déposées des reliques. Une large fenêtre percée au-dessus du porche éclaire le *dagoba*, tout en laissant dans l'ombre le reste du monument. Les *viharas* ou monastères se composent d'une cour entourée de cellules, souvent accompagnées de galeries ornées de riches sculptures ; ils étaient édifiés presque toujours à côté de *chaityas*. Les monastères se distinguent par les sculptures et les fresques ; dans le nord-ouest, on remarque une forte empreinte de l'art occidental ; il est évident que l'Inde, de 150 av. J.-C. à 600 apr. J.-C., a été en rapports constants avec les rois grecs de Bactriane et les princes arsacides de Perse, et que, par la voie des caravanes, il se fit un grand mélange de peuples et un échange d'influences. Après la disparition du bouddhisme, le djaïnisme vint donner de nouvelles formes et de nouveaux motifs à l'art décoratif. Cette architecture est très pittoresque. Les temples du mont Abou et de Parisnath s'élèvent dans des sites riants ; certains sont groupés sur le flanc des collines, comme ceux de Palitana. Dans l'Inde du Sud, il y a deux sortes d'édifices affectés au culte djain : les *bettus*, vastes cours à ciel ouvert, renfermant la statue d'un personnage, tel que le colosse de Sravana Belgola (Mysore), qui rappelle les statues égyptiennes et les *bastis*, pareils aux temples du Nord, mais modifiés par le contact avec l'art dravidien.

L'architecture hindoue se divise en trois styles : dravidien, chalonkya, septentrional. Les temples dravidiens se composent, en général, de quatre parties : 1° le temple principal ou *vimana*, qui contient la *cella*, où se trouve la statue du dieu ou son emblème ; 2° le porche *mandapa* ; 3° les portes pyramidales, *gopoura* ; 4° les salles à piliers, *chauderie*, qui servent d'asile aux pèlerins, etc. Le temple est toujours entouré de réservoirs, d'étangs, de dépendances où loge le personnel. On peut suivre, depuis les monolithes de Mahabalipour (Madras) jusqu'au grand temple d'Ellora, les efforts des artistes avant d'arriver à

produire une merveille comme le temple de Tanjour, dont le *vimana* dresse son dôme monolithe, sur une pyramide de treize étages, à une hauteur de 63 mètres. Il faut signaler l'étonnante ressemblance que nous retrouvons entre les temples de l'Inde du Sud et ceux des bords du Nil.

Le style *chaloukya* a laissé quelques traces dans la région où ont régné les princes de cette dynastie, c'est-à-dire entre le golfe Arabique et le golfe du Bengale; il est moins connu que les autres, bien qu'on en ait d'admirables échantillons dans les ruines d'Halebid et dans celles de Somnathpour, de Baillour, etc., où se déploie l'imagination la plus exubérante.

Dans le Nord, nous trouvons un contraste complet avec le style dravidien. Là où se dresse la pyramide, c'est le dôme qui apparaît; le temple est un simple carré, c'est-à-dire le sanctuaire. Les temples de l'Orissa, ceux de Siva à Bhouvaneswar et de Vichnou à Pouri, sont des exemples excellents de ce style.

Les dynasties musulmanes ont donné à l'Inde un style spécial, dont on admire les merveilleuses productions : mosquées, tombeaux, palais. Une période fort intéressante est celle du XIVe siècle, où règne une simplicité sévère. Dans le Goudjerat, à Ahmedabad, on constate une heureuse influence de l'art djaïn. Mais c'est sous les Mongols que se développa le plus bel art musulman. Rappelons le Taj Mahal, élevé sur les bords de la Djemna par Châh Djihan (1648), les palais d'Akbar à Agra, la mosquée de Fatehpour, le palais de Châh-Djihan à Delhi, enfin les mosquées d'Agra, la Mouti Masjid et la Jama Masjid, les tombeaux d'Houmayoum et d'Akbar.

— *Sculpture.* L'histoire de la sculpture ne commence vraiment qu'avec le bouddhisme; une école toute spéciale se développe qui se donnait pour objet la représentation du maître et les événements de sa carrière terrestre. L'influence gréco-bactrienne effaça les inspirations purement indigènes et créa un art dont les musées de Lahore, de Londres, de Berlin et de Vienne possèdent de curieux spécimens. A cette période succéda une nouvelle évolution, au cours de laquelle l'artiste donna libre carrière à une imagination délirante, qui multiplia les bras, les jambes, les têtes et chercha à frapper par l'abondance des détails.

— *Peinture.* Il est certain que les palais étaient richement décorés et avaient des fresques et des galeries de tableaux. Il semble même que toute personne de bonne éducation devait savoir peindre un portrait. Les spécimens de la peinture, toutefois, sont assez rares ; nous citerons les fresques d'Ajanta (VIIe s.). L'art pictural indien a disparu et ne se retrouve que dans les miniatures des manuscrits, dans les dessins et les peintures du Pendjab, de la Chine et du Japon.

— *Arts industriels.* Ils ont joui dans l'Inde d'une renommée méritée; la joaillerie, les tissus, le mobilier furent fameux dans le monde entier. L'organisation de la société en castes a beaucoup contribué à établir cette réputation; les métiers, transmis de père en fils, assuraient aux ouvriers une expérience et une habileté qui compensaient la perte de leur indépendance. On est sans doute à la veille d'un mouvement industriel et artistique, qui permettra au génie indien de fournir encore une nouvelle étape, en profitant des procédés et des méthodes européens.

— BIBLIOGR. : W.-W. Hunter, *the Imperial Gazetteer of India* (Londres, 1885-1887); Strachey, *India* (Londres, 1898); J.-A. Baines, *General Report on the Census of India 1891* (Londres, 1893); J.-A. Baines, *Statement exhibiting the moral and material progress and condition of India during the year 1891-1892 and the nine preceding years* (Londres, 1893); Oldham, *Manual of the geology of India* (Calcutta, 1893); Blandford, *Meteorology of India* (Calcutta, 1877); Sherring, *Hindu tribes and castes* (Calcutta, 1879); J. Campbell, *Ethnology of India*, dans le « Journal of the Asiatic society »; Summer Maine, *Village communities* (Londres, 1872); Lassen, *Indische Alterthumskunde* (Leipzig, 1867); Prinsep, *Essays on Indian Antiquities*, éd. Ed. Thomas (Londres, 1858); Cunningham, *Ancient geography of India* (Londres, 1871); Weber, *Indische Litteraturgeschichte* (Berlin, 1876); Frazer, *a Literary History of India* (Londres, 1898); Grierson, *Indo-aryan vernaculars* (« Calcutta Review », 1895); Caldwell, *Comparative Grammar of the Dravidian Languages* (Londres, 1875); Cust, *a Sketch of the modern languages of the East Indies*; Barth, *les Religions de l'Inde* (Paris, 1879); Fergusson, *History of Indian and Eastern Architecture* (Londres, 1876); Birdwood, *the Industrial Arts of India* (Londres, 1884).

Inde anglaise (ORDRE DE L') ou **Ordre des Indes britanniques**, ordre comprenant deux classes et conféré par le gouverneur général de l'empire indien à deux cents officiers de l'armée active. La décoration se porte en sautoir, au moyen d'un ruban bleu de ciel; elle se compose d'un médaillon rond en émail bleu, enveloppé de rayons et présentant un lion doré, avec cet exergue : *Order of British India.* Pour les membres de la première classe, une couronne royale surmonte la décoration.

Ordre de l'Inde anglaise.

Indes (ORDRE DE L'EMPIRE DES), ordre fondé le 1er janvier 1878, par la reine Victoria. Il a été modifié en 1886, puis en 1887. Il n'y a dans cet ordre qu'une seule classe de chevaliers; la décoration, attachée à un ruban pourpre, est portée en sautoir.

Indes (ORDRE DE L'ETOILE DES). V. ETOILE *des Indes.*

Indes (ORDRE IMPÉRIAL DE LA COURONNE DES). V. COURONNE.

INDES (MALLE DES). V. MALLE.

INDE FRANÇAISE ou **Etablissements français de l'Inde**, territoires disséminés sur les côtes de l'Hindoustan, et dont la superficie totale est de 509 kilom. carr. Ce sont, sur la côte de Coromandel : Pondichéry et son territoire (v. PONDICHÉRY); Karikal et son territoire et les *manganous* ou districts qui en dépendent : — sur la côte d'Orissa : Yanaon, son territoire et les *aldées* qui en dépendent; la loge de Masulipatam; — sur la côte de Malabar : Mahé et son territoire; la loge de Calicut : — dans le Goudjerat, la factorerie de Surat, — au Bengale : Chandernagor et son territoire; les loges de Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore, Patna.

Ordre de l'Empire des Indes.

La population de ces territoires, dans chacun desquels existe un régime géographique différent, est de 277.013 hab., dont 920 Européens français et 1.757 créoles.

Les indigènes sont divisés en castes rivales : les brahmanes et les kchatryas ont disparu des possessions françaises; il n'y reste plus que les soudras et les parias. La langue générale est l'hindoustani, mais on parle aussi le tamoul, surtout à Pondichéry.

L'administration des Indes est confiée à un gouverneur, assisté d'un conseil privé et d'un conseil général. Chaque territoire a à sa tête un administrateur. Les Indiens sont en possession de leurs droits politiques depuis 1848. Depuis 1871, ils élisent un député, et, depuis 1875, un sénateur.

Une cour d'appel siège à Pondichéry. L'instruction est très développée; il existe de nombreuses écoles primaires, un collège colonial, et même des cours de droit et de médecine. Le culte brahmaniste est dominant; on compte aussi des catholiques et des musulmans.

— *Agriculture, commerce et industrie.* On cultive le riz, l'indigo, le bétel, la canne à sucre, les arbres fruitiers. Il y a des troupeaux de bœufs, zébus, buffles, moutons, chèvres et porcs. L'industrie consiste presque exclusivement en filatures; on tisse des cotonnades, teintes en bleu, vendues sous le nom de *guinées de l'Inde;* c'est le seul trafic d'exportation.

— *Finances.* La colonie se suffit à elle-même; de plus, la France a droit, depuis la convention du 7 mars 1817 et le traité du 13 mai 1818, à une rente anglaise de quatre lacks de roupies (environ 800.000 francs).

— *Histoire.* François Martin et Dumas fondèrent la puissance française aux Indes. Dupleix, admirablement secondé par ses lieutenants La Touche, Bussy, Paradis, de Beylié, donna à cet empire une extension merveilleuse; mais, après le rappel de Dupleix en 1753, les Indes furent perdues pour la France. Le dernier épisode de la lutte entre Français et Anglais fut la défense de Pondichéry par Lally-Tollendal, qui capitula le 15 janvier 1761. Le traité de 1763 sanctionna la perte des Indes françaises. Pendant la guerre d'Amérique, Suffren et Bussy remportèrent divers succès, que la paix de 1783 rendit inutiles. Sous l'Empire, on n'obtint aucun résultat important, et le traité de 1814 ne laissa à la France que de faibles comptoirs.

INDE PORTUGAISE. Après avoir dominé les premiers parmi les Européens, et les seuls dans l'Inde, les Portugais n'y possèdent plus actuellement que quelques comptoirs sur la côte occidentale (Goa, et dépendances, Damão, Diu et Gogola), peuplés de 575.000 hab. sur 3.658 kil. carr. C'est en 1497 que Vasco de Gama arriva dans l'Inde, après avoir traversé l'océan Indien; de là date la fondation de leur empire dans la Péninsule. Parvenu à son apogée au temps d'Albuquerque, qui lui donna Goa pour capitale, cet empire, exploité sans mesure, ne tarda pas à se disloquer. Aussi les Hollandais, quand ils arrivèrent dans l'Inde, trouvèrent-ils facilement des alliés parmi les indigènes; dès le milieu du XVIIe siècle, les Portugais avaient cessé de posséder dans l'Inde un empire colonial.

Indes orientales (COMPAGNIE DES). V. les articles INDE ANGLAISE (Hist.) et COMPAGNIE (Hist.).

Indes (COMPAGNIE FRANÇAISE DES). La grande *Compagnie française des Indes* est née en mai 1719, de la fusion de ce qui restait de l'ancienne *Compagnie des Indes orientales* (v. COMPAGNIE) avec la *Compagnie d'Occident*, fondée par Law en 1717. Elle absorba bientôt en elle toutes les autres compagnies françaises, mais débuta par s'occuper exclusivement de la colonisation du Mississipi, dont, une fois dégagée de toutes les conséquences de la chute du *Système*, elle rendit l'administration à la couronne; puis elle tourna toute son attention du côté des pays baignés par la mer des Indes. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler l'action, d'abord heureuse, puis néfaste, des principaux agents de la compagnie : Dumas, La Bourdonnais, Dupleix, Bussy, Godeheu, Lally-Tollendal; mais il convient de noter que les premiers de ces agents ont souvent été contrecarrés par le conseil des directeurs qui, de Paris, administrait les affaires de la Compagnie. Ce conseil était composé (depuis 1723) de douze directeurs, dont la gestion était surveillée par des membres du Conseil du roi; il essaya sans succès de se tenir en dehors des luttes de la France et de l'Angleterre, sacrifia dans ce but Dupleix à la Compagnie anglaise des Indes orientales, et n'arriva qu'à perdre l'empire des Indes. Quelques années après la paix de 1763, un arrêt du Conseil suspendait le privilège exclusif de la compagnie (1769) qui se dissolvait huit mois après (1770). La liquidation de ses affaires se prolongea au moins jusqu'en 1793. Dans l'intervalle fut créée une *Nouvelle Compagnie des Indes*, qui vécut de 1786 à 1790, et dont la liquidation ne se termina qu'en 1826. Cette compagnie fut la dernière compagnie privilégiée de l'ancien régime.

INDES (MER DES). Géogr. V. INDIEN (océan).

INDES NÉERLANDAISES ou **INDES ORIENTALES**. Sous ce nom sont comprises, outre la *Nouvelle-Guinée occidentale*, toutes les îles hollandaises de la Malaisie, savoir : *Sumatra, Java* et *Madoura, Bornéo* (moins le territoire anglais du *North-Bornéo* et le royaume de *Brunéi*), les *Petites Iles de la Sonde* (*Bali, Lombok, Soumbawa, Soumba, Florès*, la moitié occidentale de *Timor*, etc.), *Célèbes* et les *Moluques*, soit un domaine de 1.915.464 kilom. carr., avec 35.206.000 hab. : *Malais, Papous, Chinois, Européens* (60 à 70.000). La domination hollandaise en ces parages s'établit aux dépens des colonies de l'Espagne, et surtout du Portugal. En 1591 furent installées les premières factoreries à Java; en 1600, une compagnie néerlandaise acquérait un territoire à Sumatra; en 1607, elle s'emparait d'Amboine, en 1609 des Moluques, en 1610-1611, fondait Batavia. Occupées pendant les guerres de l'Empire par les Anglais, les Indes néerlandaises furent, en 1815-1816, restituées à leurs maîtres actuels, qui n'y ont subi, depuis, d'autres vicissitudes que la résistance victorieuse du petit *royaume indigène d'Atchin* (Sumatra).

Sauf quelques territoires directement administrés, le gouvernement local est confié à des rajahs indigènes, surveillés par des résidents hollandais. Ces derniers relèvent tous du gouverneur général, fixé à Batavia, qui commande en chef l'armée, la flotte, préside la cour suprême et est assisté d'un conseil exécutif de cinq membres, nommés, comme lui, par la métropole. On a maintenu, pour les indigènes, les lois nationales, en modifiant seulement les pénalités; l'esclavage a été aboli de 1854 à 1860; la propriété foncière reste indivise entre les habitants de chaque *dessa* (agglomération rurale).

Les plantes tropicales (épices, sucre, café, vanille) ont toujours été la principale richesse des Indes néerlandaises. Jusqu'au XIXe siècle, l'exploitation économique était confiée à une compagnie privilégiée, qui, pour prévenir la dépréciation des produits, détruisait une partie des récoltes, et, pour éviter la fraude, assignait à chaque île une culture déterminée. En 1816, le monopole de la compagnie fut remplacé par un impôt d'Etat souvent fort élevé. En 1832, à Java du moins, fut inauguré le système « Van den Bosch », attribuant à la couronne le cinquième des terres et de toutes les journées de travail, et lui réservant le droit d'achat de toutes les denrées coloniales, à un prix fort inférieur au prix d'Europe. D'où un « boni » considérable, qui servit au développement du réseau ferré et télégraphique. Mais ce régime, fort onéreux pour le cultivateur, le devint aussi bientôt pour le Trésor, avec le temps, à cause de la concurrence d'autres pays producteurs. Aussi, en dernier lieu, le gouvernement a-t-il proclamé la liberté de la culture et de la vente, sauf pour le café.

INDES OCCIDENTALES, nom donné au nouveau monde par Christophe Colomb, qui crut d'abord être arrivé, en 1492, aux rivages orientaux de l'Asie. C'est pour cette raison qu'on appelle *Indiens* les indigènes américains.

INDE, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Durango); 4.095 hab. Ch.-l. de district. Mines d'or, d'argent, de cuivre.

INDÉBATTU, UE (du préf. *in*, et de *débattu*) adj. Qui n'a point été débattu.

INDÉBROUILLABLE (*brou-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *débrouillable*) adj. Que l'on ne peut débrouiller : *Echeveau* INDÉBROUILLABLE.

— Fig. Qui ne peut être éclairci, expliqué ou compris : *Affaire* INDÉBROUILLABLE.

INDÉBROUILLÉ, ÉE (*brou-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *débrouillé*) adj. Qui n'a point été débrouillé.

INDÉCACHETABLE (du préf. *in*, et de *décachetable*) adj. Que l'on ne peut décacheter : *Enveloppe* INDÉCACHETABLE.

INDÉCEMMENT (*sa-man*) adv. D'une manière indécente : *Etre vêtu* INDÉCEMMENT. ‖ Contre la bienséance : *Répondre* INDÉCEMMENT.

INDÉCENCE (*sanss* — rad. *indécent*) n. f. Autref. Manque de convenance : *L'*INDÉCENCE *du bonnet.* (Saint-Simon.) ‖ Auj. Vice de ce qui est contraire à la décence : *L'*INDÉCENCE *des habits, des manières, des discours.* ‖ Action, propos, chose contraire à la décence ou aux bienséances : *Dire, Commettre une* INDÉCENCE.

INDÉCENT, ENTE (*san, ant* — du lat. *indecens, entis*, même sens) adj. Contraire à la décence : *Parole, Action, Posture* INDÉCENTE. ‖ Qui dit ou fait des choses indécentes : *Personnage* INDÉCENT. ‖ Contraire aux bienséances : *La raillerie est toujours* INDÉCENTE. (Mme de Puisieux.)

— n. m. Ce qui est indécent, contraire à la décence : *Le faux, le mauvais et l'*INDÉCENT *sont applaudis...* (Mass.)

INDÉCHIFFRABLE (*chi-frabl'* — du préf. *in*, et de *déchiffrable*) adj. Impossible ou très difficile à déchiffrer ou à deviner : *Ecriture, Logogriphe, Inscription* INDÉCHIFFRABLE.

— Impossible ou très difficile à exécuter, en parlant de musique : *Air* INDÉCHIFFRABLE.

— Fig. Inexplicable, inintelligible, impénétrable : *Diplomate* INDÉCHIFFRABLE. *Caractère* INDÉCHIFFRABLE.

INDÉCHIFFRABLEMENT (*chi-fra*) adv. D'une manière indéchiffrable.

INDÉCHIFFRÉ (*chi-fré*), **ÉE** (du préf. *in*, et de *déchiffré*) adj. Qui n'a point été, qui n'a pu être déchiffré.

INDÉCHIRABLE (du préf. *in*, et de *déchirable*) adj. Qui ne peut être déchiré, qui n'est pas sujet à se déchirer : *Etoffe* INDÉCHIRABLE.

INDÉCHIRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *déchiré*) adj. Qui n'est point, qui n'a point été déchiré.

INDÉCIS (*si*), **ISE** (du lat. *indecisus*, qui n'est pas coupé, tranché) adj. Douteux, incertain; qui n'est pas décidé, résolu : *Question* INDÉCISE. *Victoire restée* INDÉCISE. ‖ Indéterminé, mal défini : *Formes vagues et* INDÉCISES.

— Qui a de la peine à se décider; qui n'a point encore pris un parti : *Homme, Esprit* INDÉCIS. ‖ Substantiv. Personne indécise : *Les* INDÉCIS *sont malheureux.*

INDÉCISIF, IVE (*si* — rad. *indécis*) adj. Qui n'est point décisif.

INDÉCISION (*si*) n. f. Caractère, état d'une personne indécise : *Etre, Flotter dans l'*INDÉCISION. ‖ Etat, caractère de ce qui est indécis, mal défini, indéterminé, peu prononcé : *L'*INDÉCISION *du temps.* ‖ Partie indécise d'un compte : *Régler les* INDÉCISIONS.

— SYN. Doute, incertitude, etc. V. DOUTE.

INDÉCISIVEMENT (*si* — rad. *indécisif*) adv. D'une manière qui n'est pas décisive.

INDÉCLINABILITÉ n. f. Théol. Caractère de ce qui est indéclinable, inévitable, de ce qu'il est impossible de repousser : *Donnez aux contre-remontrants l'*INDÉCLINABILITÉ *ou irrésistibilité de la grâce...*

— Gramm. Caractère des mots qui ne se déclinent point, bien qu'appartenant à une catégorie de mots déclinables : *L'*INDÉCLINABILITÉ *de certains noms latins.*

INDÉCLINABLE (du lat. *indeclinabilis*, même sens) adj. Inévitable; qu'on ne peut décliner, repousser : *L'obéissance est la loi* INDÉCLINABLE *de toute vie humaine.* (Le P. Félix.)

— Gramm. Se dit : 1° des mots qui, appartenant à des catégories de mots déclinables, ont cependant la même forme à tous les cas : *Le mot latin* cornu *est* INDÉCLINABLE *au singulier*; 2° des mots qui, n'étant susceptibles d'exprimer ni le genre, ni le nombre, ni la personne, conservent invariablement leur forme. ‖ On dit aussi INVARIABLE.

— n. m. Mot qui ne se décline point : *Les* INDÉCLINABLES.

INDÉCLINÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *décliné*) adj. Qui n'a pas été décliné.

INDÉCOLLABLE (*ko-labl'*) du préf. *in*, et de *décollable*) adj. Qu'il est impossible de décoller.

INDÉCOMPOSABLE (*kon* — du préf. *in*, et de *décomposable*) adj. Qui ne peut être décomposé : *Substance* INDÉCOMPOSABLE.
— Fig. Que l'on ne peut analyser; en qui l'on ne peut distinguer des parties : *La conscience est un fait primordial, irréductible*, INDÉCOMPOSABLE. (Giraud.)

INDÉCOMPOSÉ, ÉE (*kon* — du préf. *in*, et de *décomposé*) adj. Qui n'est pas décomposé : *Les corps appelés simples sont des corps* INDÉCOMPOSÉS.

INDÉCOUSABLE (du préf. *in*, et de *décousable*) adj. Qui ne peut se découdre; qui est très solidement cousu : *Chaussure* INDÉCOUSABLE.

INDÉCOUVERT, ERTE (*vèr'*, *èrt'* — du préf. *in*, et de *découvert*) adj. Qui n'a pas été découvert.

INDÉCOUVRABLE (du préf. *in*, et de *découvrable*) adj. Qui ne peut être découvert.

INDÉCRIT (*kri*), **ITE** (du préf. *in*, et de *décrit*) adj. Qui n'est point, qui n'a point été décrit.

INDÉCROTTABLE (*kro-tabl'* — du préf. *in*, et de *décrottable*) adj. Qu'on ne peut décrotter : *Chaussure* INDÉCROTTABLE. ‖ Fig. et fam. Incorrigible, impossible à changer en bien : *Homme, Caractère* INDÉCROTTABLE.

INDÉDOUBLABLE (du préf. *in*, et de *dédoubler*) adj. Qui ne peut être dédoublé.

INDÉFECTIBILITÉ (*fèk'*) n. f. Caractère de ce qui est indéfectible : *L'*INDÉFECTIBILITÉ *de la liberté n'est malheureusement pas un dogme.*
— En T. de théol., Privilège attribué à l'Église de ne pouvoir périr et de durer jusqu'à la consommation des siècles.
— ENCYCL. Les théologiens catholiques voient la preuve de l'*indéfectibilité* de l'Église dans la promesse faite par Jésus-Christ à ses apôtres de demeurer avec eux et leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles. Ils en concluent que l'Église ne peut périr. De ce principe les théologiens catholiques tirent une double conséquence : la première, c'est que, en vertu de l'assistance divine, la majorité de l'épiscopat restera toujours unie au pape ; la seconde, c'est que la majeure partie des fidèles échappera toujours aux séductions de l'erreur.

INDÉFECTIBLE (*fèk'* — du préf. *in*, et de *défectible*) adj. Qui ne peut défaillir ou cesser d'être : *L'Église est* INDÉFECTIBLE.

INDÉFECTIBLEMENT (*fèk'*) adv. D'une manière indéfectible : *Le pape est venu enseigner* INDÉFECTIBLEMENT *la vérité*. (L. Veuillot.)

INDÉFENDABLE (*fan* — du préf. *in*, et de *défendable*) adj. Qui ne peut être défendu : *Place* INDÉFENDABLE. ‖ Fig. : *Cette pièce, à le bien prendre, est tout à fait* INDÉFENDABLE. (Mol.)

INDÉFENDU, UE (*fan* — du préf. *in*, et de *défendu*) adj. Qui n'est pas défendu.

INDÉFENSIBLE adj. Syn. de INDÉFENDABLE.

INDÉFIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *défier*) adj. Qui n'a pas reçu de défi.

INDÉFIGURÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *défigurer*) adj. Qui n'est pas défiguré.

INDÉFINI, IE (du lat. *indefinitus*, même sens) adj. Dont on ne peut atteindre ou assigner les limites : *Espace* INDÉFINI.
— Dont on n'a pas donné la définition ; qui reste indéterminé : *Idée* INDÉFINIE. *Sensation* INDÉFINIE.
— Bot. Dont le nombre n'est pas déterminé, constant, invariablement fixé : *Étamines* INDÉFINIES. ‖ Dont le bourgeon terminal s'allonge d'une manière indéfinie : *Tige* INDÉFINIE. *Rameau* INDÉFINI. ‖ *Inflorescence indéfinie*, Celle où il n'existe pas de fleur terminale, et où l'axe peut croître indéfiniment.
— Gramm. Qui exprime une idée générale, non appliquée à un objet déterminé : *Sens* INDÉFINI. *On est un sujet* INDÉFINI. ‖ *Pronom indéfini*, Mot vague, ne désignant pas une personne déterminée, comme *on, quelqu'un, quiconque*, et rangé par quelques grammairiens dans la classe des pronoms. ‖ *Articles indéfinis*, Nom donné par quelques grammairiens à *un, du*, mis pour *quelque* ; à *des* pour *quelques*, qui se placent devant les noms quand ils sont pris dans un sens indéterminé. ‖ *Adjectifs indéfinis*, Nom donné à des adjectifs qui déterminent le sens des mots d'une manière vague ou générale, comme *aucun, quelque, chaque, nul, plusieurs*, etc. ‖ *Passé indéfini* ou *prétérit*, Temps composé de l'indicatif, exprimant une action passée, mais sans relation nécessaire à une époque déterminée, ou sans sortir du jour où l'on est, d'un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé, comme : *J'ai parlé, j'ai vu, je suis arrivé*, etc. ‖ *Mode indéfini*, Nom sous lequel on désigne quelquefois les modes impersonnels, savoir l'infinitif et le participe.
— Logiq. *Proposition indéfinie*, Proposition générale qui convient à tous les êtres de la même espèce.
— n. m. Ce qui est indéfini.
— ENCYCL. Philos. Le mot *indéfini* n'est pas synonyme d'*infini*, mais plutôt d'*indéterminé*. Il s'oppose à *défini*, comme *infini* à *fini*. Il signifie ce qui n'a pas de limites que notre esprit conçoive, mais qui peut parfaitement en avoir dans la réalité. L'idée d'indéfini exprime une expérience possible; celle d'infini traduit une idée posée *à priori*.

INDÉFINIMENT adv. D'une manière indéfinie : 1° dans le temps : *Ajourner* INDÉFINIMENT *une solution ;* 2° dans l'espace : *Espace* INDÉFINIMENT *étendu*.
— Gramm. Dans un sens indéfini : *Mot pris* INDÉFINIMENT.

INDÉFINISSABLE (*ni-sabl'* — du préf. *in*, et de *définissable*) adj. Qui ne peut être défini : *Terme* INDÉFINISSABLE.
— Fig. Qu'on ne peut s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte : *Sensation, Trouble* INDÉFINISSABLE. ‖ Dont on ne peut comprendre la manière d'agir ou de penser : *Homme, Caractère* INDÉFINISSABLE.

INDÉFINITÉ n. f. Qualité de ce qui est indéfini.

INDÉFORMABLE (du préf. *in*, et de *déformable*) adj. Qui ne peut être déformé.

INDÉFRICHABLE (du préf. *in*, et de *défrichable*) adj. Qu'il est impossible de défricher.

INDÉFRICHÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *défriché*) adj. Qui n'est point défriché.

INDÉGONFLABLE (du préf. *in*, et de *dégonfler*) adj. Qui ne peut se dégonfler.

INDÉGUISÉ, ÉE (*ghi* — du préf. *in*, et de *déguisé*) adj. Qui est sans déguisement.

INDÉHISCENCE (*iss-sanss*) n. f. État des fruits indéhiscents.

INDÉHISCENT, ENTE (*iss-san, ant'* — du préf. *in*, et de *déhiscent*) adj. Se dit des fruits qui ne s'ouvrent pas naturellement à la maturité : *Péricarpe* INDÉHISCENT.

INDE IRÆ, mots latins signif. *De là des colères*, c'est-à-dire Tels sont les motifs de sa haine, de son irritation.

INDÉLÉBILE (du lat. *indelebilis*, même sens) adj. Que l'on ne peut effacer : *Encre, Tache, Marque* INDÉLÉBILE.
— Fig. Qui ne se perd pas, qui n'est pas détruit par le temps : *Les impressions reçues dans l'enfance sont* INDÉLÉBILES. (Mme Monmarson.)

INDÉLÉBILEMENT adv. D'une manière indélébile.

INDÉLÉBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est indélébile, au pr. et au fig. : *L'*INDÉLÉBILITÉ *d'une encre. L'*INDÉLÉBILITÉ *d'un sacrement.*

INDÉLÉGABLE (du préf. *in*, et de *déléguer*) adj. Qui ne peut être délégué.

INDÉLIBÉRATION (*si-on* — rad. *indélibéré*) n. f. Absence de délibération.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *délibéré*) adj. Que l'on fait sans réflexion, qui n'a pas été délibéré : *Acte* INDÉLIBÉRÉ. *Mouvement* INDÉLIBÉRÉ.

INDÉLIBÉRÉMENT adv. D'une manière indélibérée : *Parler, Agir* INDÉLIBÉRÉMENT.

INDÉLIBROME n. m. Composé obtenu par l'action du brome sur l'acide imasatique.

INDÉLICAT (*ka*), **ATE** (du préf. *in*, et de *délicat*) adj. Qui n'a pas de délicatesse dans les sentiments : *Homme, Esprit* INDÉLICAT. ‖ Qui est fait ou dit avec indélicatesse : *Procédé* INDÉLICAT.

INDÉLICATEMENT adv. D'une manière indélicate : *Agir* INDÉLICATEMENT.

INDÉLICATESSE (*tèss* — rad. *indélicat*) n. f. Manque de délicatesse : *Le raffinement moderne consiste dans la* DÉLICATESSE *des mots et dans l'*INDÉLICATESSE *des pensées et des actions.* (Mme de Blessington.) ‖ Procédé, acte indélicat : *Commettre des* INDÉLICATESSES.

INDELTA (*dèl'*) n. f. Partie de l'armée suédoise qui constitue une sorte de *milice locale*, formée et entretenue dans chaque district aux frais des propriétaires ruraux.

INDEMANDÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *demander*) adj. Qui n'est pas demandé.

INDEMNE (*dèmn'* — du lat. *indemnis* ; du préf. *in*, et de *damnum*, dommage) adj. Dr. Qui n'a subi aucun dommage : *Sortir* INDEMNE *d'une affaire.* ‖ Qui a été indemnisé : *Rendre quelqu'un* INDEMNE.

INDEMNISABLE (*dèm'*) adj. Qui peut ou doit être indemnisé.

INDEMNISATION (*dèm', si-on*) n. f. Action d'indemniser ; fixation d'une indemnité : *L'*INDEMNISATION *des expropriés.*

INDEMNISER (*dèm'* — rad. *indemne*) v. a. Dédommager des frais, des pertes : *Il fallut un milliard pour* INDEMNISER *les émigrés.* (Mich. Chev.)

INDEMNITAIRE (*dèm', tèr*) n. et adj. Se dit de la personne qui reçoit une indemnité. ‖ S'est dit particulièrem. des émigrés français à qui la Restauration accorda une indemnité.

INDEMNITÉ (*dèm'* — du lat. *indemnitas*, même sens) n. f. Compensation, dédommagement, au pr. et au fig. : INDEMNITÉ *pour cause d'expropriation. Beaucoup de maux ont leur* INDEMNITÉ. ‖ Spécialem. Émoluments des députés, sénateurs, conseillers municipaux, etc.
— Admin. *Indemnité d'entrée en campagne.* V. CAMPAGNE. ‖ *Indemnité de route* ou *Frais de route*, Somme d'argent allouée par l'État quand, pour le service, il déplace un militaire. ‖ *Indemnité de logement*, Dédommagement pécuniaire donné par l'État à un fonctionnaire qu'il doit loger et ne loge pas.
— Dr. féod. Droit dû au seigneur par les biens tombant en mainmorte, pour l'indemniser des droits de mutation que la mainmorte avait supprimés. ‖ Somme due lorsqu'un fief relevant d'un seigneur acquérait un titre qui le faisait relever du roi. ‖ Droit que le vassal payait au seigneur comme dédommagement de l'abrégement de fief lorsque celui-ci l'autorisait à faire des affranchissements de serfs.
— Hist. *Indemnité des émigrés*, Somme (1 milliard de francs) votée par les Chambres sous la Restauration, pour indemniser les émigrés dont les biens avaient été confisqués.
— Politiq. *Bill d'indemnité*. V. BILL. ‖ Par anal. Oubli volontaire d'un acte répréhensible : *Accorder à des écoliers un* BILL D'INDEMNITÉ.
— ENCYCL. Dr. franç. L'*indemnité* attribuée par un jugement prend ordinairement le nom de *dommages-intérêts* ; mais, tandis que les dommages-intérêts résultent d'un délit ou d'un quasi-délit, l'indemnité n'est pas la conséquence d'une faute ; elle est une compensation, un simple dédommagement.
En matière de communauté matrimoniale, on appelle « indemnité » le droit de recours que la femme a sur les biens du mari pour les obligations qu'elle a pu contracter avec lui pendant le mariage.
En matière de louage, on entend par « indemnité » la remise sur le prix des baux, au cas de non-jouissance ou de sinistres de force majeure, laquelle est équivalente à la durée de la non-jouissance ou à la perte de la récolte.
Dans certains cas, c'est l'État ou une ville qui donne des indemnités aux particuliers. C'est ce qui arrive, notamment, lorsqu'un propriétaire est dépossédé pour cause d'utilité publique. V. EXPROPRIATION.
En matière de comptabilité publique, on distingue les traitements et les indemnités fixes ou variables attachés à l'exercice de divers emplois en raison de circonstances locales ou extraordinaires ou temporaires. En principe, les indemnités sont affranchies des retenues pour le service des pensions.

INDÉMONTRABLE (du préf. *in*, et de *démontrable*) adj. Qui ne peut être démontré : *Les axiomes sont des vérités* INDÉMONTRABLES. ‖ Dont l'existence ne peut être démontrée : *Monstre* INDÉMONTRABLE.

INDÉMONTRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *démontré*) adj. Qui n'est point démontré : *Proposition* INDÉMONTRÉE.

INDÉNIABLE (du préf. *in*, et de *déniable*) adj. Que l'on ne peut denier : *Fait* INDÉNIABLE.

INDÉNIÉ, pays de la colonie française de la Côte d'Ivoire, compris entre la Comoé et la Côte d'Or anglaise. Ch.-l. *Ammoakoun*, à quelques kilomètres du Bétoun, affluent gauche de la Comoé. Pays de forêts, où toutes les essences sont réunies ; on y trouve en abondance les lianes à caoutchouc. Le centre commercial est Attakrou.

INDÉNONCÉ (*sé*), **ÉE** (du préf. *in*, et de *dénoncé*) adj. Qui n'a point été dénoncé.

INDÉNOUABLE (du préf. *in*, et de *dénouable*) adj. Qui ne peut être dénoué.

INDÉNOUÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *dénoué*) adj. Qui n'est point dénoué.

INDENTATION (*dan, si-on* — du préf. *in*, et de *dent*) n. f. Échancrure semblable à celles que produisent les dents dans un objet que l'on mord : *Observer une* INDENTATION *lumineuse sur le disque lunaire.* ‖ Échancrure d'une côte : *Les* INDENTATIONS *de la côte bretonne.*

INDENTÉ, ÉE (*dan* — du préf. *in*, et de *denté*) adj. Se dit des feuilles qui n'ont ni dents ni dentelures.

INDENTURE (*dan* — du préf. *in*, et de *dent*) n. f. Enfoncement, coupure géographique : *Les* INDENTURES *d'une côte.*

INDÉPENDAMMENT (*pan-da-man*) adv. D'une manière indépendante : *Vivre* INDÉPENDAMMENT. ‖ En dehors : *Je vous aimerai* INDÉPENDAMMENT *de la qualité de gouverneur du marquis de Grignan.* (Mme de Sév.) ‖ En outre : *Recevoir des gratifications* INDÉPENDAMMENT *du traitement.*

INDÉPENDANCE (*pan-danss*) n. f. État de quelqu'un qui est indépendant : *La fortune seule donne l'*INDÉPENDANCE.
— Caractère indépendant, force et liberté d'esprit qui fait repousser la sujétion, la tyrannie des influences extérieures : *Montrer beaucoup d'*INDÉPENDANCE.
— Défaut de dépendance, de rapport de dépendance entre deux choses : *L'*INDÉPENDANCE *de deux faits qu'on avait crus connexes.*
— Hist. Parti politique anglais. V. INDÉPENDANTS.
— Jeux. Au boston, Action de faire un certain nombre de levées : *La petite* INDÉPENDANCE *est de six levées, et la grande* INDÉPENDANCE *de huit levées.*
— ENCYCL. Mécan. *Indépendance des effets des forces.* V. DYNAMIQUE.
— ENCYCL. Dr. intern. Le droit d'*indépendance* est un des droits fondamentaux des États. C'est, pour un État, le droit d'agir et de décider librement, sans aucune ingérence étrangère, en tout ce qui regarde la vie de la nation. L'indépendance absolue n'appartient qu'à l'État souverain ; l'État mi-souverain ne l'a que dans une mesure incomplète. Les intérêts de la communauté internationale viennent, sur certains points spéciaux, apporter des restrictions au droit d'indépendance des États.

Indépendance américaine (GUERRE DE L'), guerre entre l'Angleterre et ses colonies américaines (1775-1782), qui eut pour résultat d'obliger l'Angleterre à reconnaître la république des États-Unis. V. ÉTATS-UNIS.

Indépendance belge (L'), journal international, fondé à Bruxelles en 1831, sous le titre « l'Indépendant ». Organe du libéralisme, il acquit une grande importance sous la direction de Léon Bérardi (1856), qui fut suppléé par son fils Gaston, à partir de 1884. Ses correspondances étrangères étaient fort appréciées. À la mort de Bérardi (1897), l'« Indépendance belge » eut un comité directeur (1898) et, pour rédacteur en chef, Charles Tardieu. Chaque semaine, elle publie un supplément littéraire gratuit et deux éditions hebdomadaires.

Indépendance grecque (GUERRE DE L'), guerre entre la Turquie et la Grèce, à laquelle mit fin l'intervention de l'Europe et qui obligea la Porte à reconnaître l'indépendance de la Grèce (bataille de Navarin, 1827). V. GRÈCE.

INDÉPENDANT (*pan-dan*), **ANTE** (du préf. *in*, et de *dépendant*) adj. Qui ne dépend de personne : *Il n'y a rien de plus libre et de plus* INDÉPENDANT *qu'un homme qui sait vivre de peu.* (Boss.) ‖ Qui se passe dans l'indépendance, qui est exempt de dépendance : *Vie* INDÉPENDANTE.
— Qui hait la sujétion, les influences tyranniques, qui parle et agit librement : *Esprit, Caractère* INDÉPENDANT.
— Qui ne dépend pas d'une chose, qui ne lui est pas subordonné : *Faits* INDÉPENDANTS *l'un de l'autre.*
— Hist. *Les Indépendants*, secte politique et religieuse anglaise qui apparut sous le règne d'Élisabeth, avec le pasteur Brown. — *Un* INDÉPENDANT.
— Techn. *Secondes indépendantes*, Secondes qui, dans une montre, sont marquées par un mécanisme non lié à celui des heures et des minutes.
— ENCYCL. Hist. Un moment dispersée par des persécutions, la secte des *Indépendants* reparut très nombreuse au moment de l'ouverture du Long parlement, sous Charles Ier. Les Indépendants rejetaient toute autorité en matière de culte et de foi. (On les appelle plus spécialement *congrégationnalistes*.) Au point de vue politique, ils appelaient de tous leurs vœux une révolution démocratique. Au début de la guerre civile (1642), les Indépendants étaient défendus dans le Parlement par des hommes tels que Vane, Ireton, Algernon Sidney, mais leur force résidait surtout dans l'armée et dans son chef, Cromwell. En 1648, avec Cromwell à leur tête, ils empêchèrent le Parlement de signer la paix avec Charles Ier, et réclamèrent la mort du roi. En 1653, ils aidèrent Cromwell à dissoudre le Parlement-croupion. Sous la restauration, ils furent obligés de se soumettre à l'acte d'Uniformité (1662), et à l'acte du Test (1673). Sous Jacques II, ils espérèrent un moment voir triompher leurs idées, lors de l'insurrection du duc de Monmouth. L'acte de tolérance de Guillaume d'Orange leur permit de confesser librement leur foi. La secte se répandit en Hollande et surtout aux États-Unis, où elle prit un très grand développement.

INDÉPENDANTISME (*pan, tissm'*) n. m. Doctrine des sectaires dits « Indépendants ».

INDÉPENSÉ, ÉE (*pan*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été dépensé.

INDÉPLORÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *déploré*) adj. Qui n'a pas été déploré.

INDÉPOUILLÉ, ÉE (*pou-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *dépouillé*) adj. Qui n'a pas été dépouillé.

INDÉRACINABLE (*si* — du préf. *in*, et de *déracinable*) adj. Qu'on ne peut déraciner : *Chêne* INDÉRACINABLE. ‖ Au fig. : *Préjugé* INDÉRACINABLE.

INDÉRACINÉ, ÉE (*si* — du préf. *in*, et de *déraciné*) adj. Qui n'est point déraciné, qui reste enraciné.

INDÉRAILLABLE (*ra-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *dérailler*) adj. Qui ne peut dérailler. ‖ *Locomotive indéraillable, Wagon indéraillable,* Locomotive, Wagon qu'on ne peut faire sortir des rails.

INDESCRIPTIBLE (*dè-skrip* — du préf. *in*, et de *descriptible*) adj. Qu'on ne peut décrire : *Scène* INDESCRIPTIBLE.

INDESCRIPTIBLEMENT (*dè-skrip*) adv. D'une manière indescriptible.

INDÉSIRABLE (du préf. *in*, et de *désirable*) adj. Qui n'est point désirable.

INDESTITUABLE (*dè-sti* — du préf. *in*, et de *destituable*) adj. Qui ne peut être destitué.

INDESTRUCTIBILITÉ (*dè-struk*) n. f. Caractère, état de ce qui est indestructible : *L'*INDESTRUCTIBILITÉ *des substances élémentaires.*

INDESTRUCTIBLE (*dè-struk* — du préf. *in*, et de *destructible*) adj. Qui ne peut être détruit : *La typographie rend* INDESTRUCTIBLES *les monuments de l'esprit humain.*

INDESTRUCTIBLEMENT (*dè-struk*) adv. D'une manière indestructible.

INDÉTERMINABILITÉ (*tèr*) n. f. Caractère de ce qui est indéterminable.

INDÉTERMINABLE (*tèr* — du préf. *in*, et de *déterminable*) adj. Qui ne peut être déterminé : *Limites* INDÉTERMINABLES.

INDÉTERMINATION (*tèr', si-on* — du préf. *in*, et de *détermination*) n. f. Manque de détermination, de décision de la volonté : *Il n'y a rien de si opposé à la liberté que l'indifférence et l'*INDÉTERMINATION. (Mme de Sév.)

— Caractère de ce qui n'est pas déterminé : *Bannissez des mots toute* INDÉTERMINATION. (J. Joubert.)

— SYN. Doute, incertitude, etc. V. DOUTE.

— ENCYCL. Mathém. V. INDÉTERMINÉ.

INDÉTERMINÉ, ÉE (*tèr'* — du préf. *in*, et de *déterminé*) adj. Linguist. Qui n'est point fixé, défini : *Espace, Temps* INDÉTERMINÉ. *Nombre, Genre* INDÉTERMINÉ. *Sens* INDÉTERMINÉ.

— Irrésolu, qui n'a pas pris de décision :

Mon âme, dans ce choix, est *indéterminée.*
REGNARD.

— Mathém. *Problème indéterminé,* Problème où le nombre des inconnues est supérieur à celui des équations, et qui, partant, admet une infinité de solutions. ‖ *Quantités indéterminées,* Quantités que l'on fait entrer dans un calcul, sans leur assigner tout d'abord une valeur déterminée.

L'indeterminé, n. m. Ce qui n'est pas déterminé : *L'art veut de l'*INDÉTERMINÉ *dans l'expression des passions.* (Mesnard.)

— ENCYCL. Mathém. On dit qu'une question ou un problème sont *indéterminés,* lorsque les conditions imposées par l'énoncé ne sont pas en nombre suffisant pour déterminer les inconnues. Pour que des équations déterminent les inconnues qu'elles renferment, il faut, en général, qu'elles soient en nombre égal à celui de ces inconnues. Un problème est donc indéterminé lorsque le nombre des conditions distinctes indiquées dans l'énoncé est inférieur au nombre des choses qu'on proposait de trouver.

Lorsqu'on se propose de résoudre un système de m équations du premier degré à p inconnues, si $p > m$, le système est indéterminé; on pourra choisir arbitrairement $p - m$ inconnues et déterminer les autres de façon que les équations soient satisfaites; on aura donc une infinité de systèmes de solutions.

Un problème indéterminé a une infinité de solutions et, par conséquent, la discussion de ce problème constitue l'étude d'une loi, tandis que la résolution d'un problème déterminé ne fournit que la réponse à un cas. Au reste, tout problème déterminé peut toujours être considéré comme traduisant les conditions, momentanément communes, d'états d'autant de phénomènes distincts que l'on veut. Ainsi, par exemple, que l'on demande de mener un cercle tangent à trois cercles donnés, le problème sera déterminé, en ce sens qu'il ne comportera qu'un nombre limité de solutions : or, pour le traiter, observant que ce n'est, en définitive, que le centre du cercle cherché que l'on demande, on pourra se proposer de déterminer, d'une part, la courbe lieu des centres des cercles tangents aux deux premiers cercles donnés, puis, de même, la courbe lieu des centres des cercles tangents aux deux derniers cercles donnés; le cercle cherché devant appartenir à ces deux lieux, son centre sera un de leurs points de rencontre.

Indétermination d'une fonction pour une valeur donnée de la variable.

L'indétermination apparente qui affecte une fonction $\frac{f(x)}{F(x)}$, dont les deux termes s'annulent en même temps pour une valeur $x = a$ de la variable, peut toujours être levée; on démontre que, pour $x = a$, la valeur de la fonction n'est autre que : $\frac{f'(a)}{F'(a)}$. Si $f'(a)$ et $F'(a)$ étaient elles-mêmes nulles, on trouverait la limite cherchée dans l'expression : $\frac{f''(a)}{F''(a)}$, et ainsi de suite.

La forme $\frac{0}{0}$ n'est pas la seule qui accuse l'indétermination : $\frac{\infty}{\infty}$, $0 \times \infty$, 0^0, 1^∞ la présentent également; mais, du reste, elles se ramènent toutes à la forme type $\frac{0}{0}$.

INDÉTERMINÉMENT (*tèr*) adv. D'une manière indéterminée.

INDÉTERMINISME (*tèr', nissm'* — rad. *indéterminé*) n. m. Système philosophique d'après lequel la volonté est libre, sans que rien vienne déterminer fatalement ses décisions.

INDÉTERMINISTE (*tèr', nisst'*) n. m. Partisan de l'indéterminisme.

INDÉVELOPPABLE (*lo-pabl'* — du préf. *in*, et de *développable*) adj. Qui ne peut être développé : *Surface* INDÉVELOPPABLE.

INDÉVIDABLE (du préf. *in*, et de *dévidable*) adj. Qui ne peut être dévidé.

INDEVINABLE (du préf. *in*, et de *devinable*) adj. Qui ne peut être deviné : *Énigme* INDEVINABLE.

INDEVINÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *deviné*) adj. Qui n'a pas été deviné.

INDÉVORABLE (du préf. *in*, et de *dévorer*) adj. Qui ne peut être dévoré.

INDÉVOT (*vo*), **OTE** [du lat. ecclés. *indevotus,* même sens] adj. Qui n'a point de dévotion : *Peuple* INDÉVOT. ‖ Qui marque l'indévotion : *Habitudes* INDÉVOTES.

— Substantiv. Personne qui n'a pas de dévotion.

INDÉVOTEMENT adv. D'une manière indévote.

INDÉVOTION (*si-on*) n. f. Manque de dévotion.

INDÉVOUÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *dévoué*) adj. Qui n'est point dévoué : *Amis* INDÉVOUÉS.

INDEX (*dèkss* — mot lat., signif. *indicateur*) n. m. Doigt le plus rapproché du pouce et dont on se sert notamment pour montrer, pour désigner, pour indiquer : *Saisir un objet entre le pouce et l'*INDEX.

— Table alphabétique d'un livre, surtout d'un livre latin : *Un* INDEX *incomplet.* ‖ Table alphabétique placée à la suite d'un ouvrage, et dans laquelle on trouve tous les mots employés par l'auteur, avec l'indication des passages où ils se trouvent.

— Admin. ecclés. Catalogue des livres dont l'autorité pontificale interdit la lecture aux fidèles. ‖ *Index expurgatoire,* Catalogue des livres dont la publication et la vente sont interdites jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés. — Catalogue de livres défendus, qui était autrefois composé et publié en latin, par ordre du gouvernement espagnol. ‖ *Congrégation de l'Index,* Congrégation romaine, chargée d'examiner les livres nouveaux et d'en prononcer, au besoin, l'interdiction.

A; index.

— Au fig. *Mettre une personne, une chose à l'index,* L'exclure; la signaler comme dangereuse.

— Mécan. Aiguille placée sur un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé. ‖ Objet mobile quelconque, assujetti à parcourir des divisions et à fournir ainsi des indications.

— Typogr. Décision de la chambre syndicale des ouvriers typographes, qui interdit aux sociétaires de travailler dans une maison dont le patron contrevient aux règlements et aux tarifs acceptés. (Les typographes qui consentent à travailler dans une maison frappée par l'index sont dits « sarrasins ». Ce sens spécial du mot *index* s'est peu à peu étendu à d'autres corporations.)

— ENCYCL. Admin. ecclés. Dès le commencement de l'histoire de l'Eglise, les conciles et les papes prohibèrent la lecture des ouvrages hérétiques ou immoraux. La découverte de l'imprimerie appela plus encore leur attention de ce côté. Les papes Léon X en 1515, Paul III en 1546, édictèrent des règlements sur l'impression des livres traitant des choses sacrées ou même des choses profanes, et Paul IV (1555-1559) institua une commission chargée de rechercher les livres pernicieux; mais l'institution de l'*Index* proprement dit date du décret rendu, en 1563, par le concile de Trente, et publié par le pape Pie IV, dans la bulle *Dominici gregis.* Les règles de l'*Index* reçurent, dans la suite, différentes modifications, sous les règnes des papes Pie V, Alexandre VII, Sixte V, Clément VIII, Benoît XIV et Pie IX. Voici les principales dispositions actuelles. Sont prohibés : tous les livres déjà condamnés avant l'année 1515, les livres de sorcellerie, et tous ceux des *hérésiarques;* les versions des Livres saints ou des écrivains ecclésiastiques, faites par des auteurs condamnés, et toutes les traductions de la Bible en langue vulgaire, si elles ne sont pas approuvées par le saint-siège, ou du moins éditées avec des notes tirées des saints Pères et des docteurs catholiques. Les *livres de piété* doivent être soumis à l'examen et à l'approbation de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque diocésain. Les livres qui traitent *ex professo* de matières lascives ou obscènes sont interdits, à l'exception des ouvrages de l'antiquité classique, qui doivent être expurgés. Enfin, il est défendu aux imprimeurs et aux libraires d'imprimer et de publier aucun livre, traitant de religion ou de morale, avant d'avoir obtenu l'approbation de l'évêque.

Une liste officielle des livres prohibés, est publiée régulièrement à Rome. Elle est établie par la congrégation de l'*Index,* composée de cardinaux, assistés de consulteurs. Pour les ouvrages mis à l'*index expurgatoire,* la prohibition est retirée, après correction.

De nombreuses et très sévères censures étaient prononcées, autrefois, contre ceux qui enfreignaient les lois de l'*Index.* Le pape Pie IX, dans sa bulle *Apostolicæ Sedis,* les a réduites à deux : la première est une excommunication, spécialement réservée au souverain pontife, qui atteint les lecteurs, imprimeurs et détenteurs des livres soutenant l'hérésie et composés par un hérétique ou un apostat, et aussi des livres d'un auteur quelconque nominativement prohibés non seulement par la voie ordinaire de l'*Index,* mais extraordinairement par lettres apostoliques; la seconde est une excommunication, non réservée, portée contre ceux qui impriment ou font imprimer des livres traitant de choses sacrées sans l'approbation de l'évêque diocésain.

— BIB. : Petit, *l'Index, son histoire, ses lois* (Paris, 1888).

INDEXTÉRITÉ (*dèkss* — du préf. *in*, et de *dextérité*) n. f. Manque de dextérité, maladresse.

INDIA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie [comitat de Syrmie]; 4.850 hab.

INDIANA, comté des États-Unis (Pensylvanie), limité au S. par le Conemaugh. Superf. 2.000 kil. carrés; 45.000 hab. Sol en partie montagneux, renfermant de la houille et du fer; la plaine est ingrate et pauvre. Ch.-l. *Indiana* (2.000 hab.).

INDIANA, un des États de l'Union de l'Amérique du Nord, limité au S. et au S.-E. par l'Ohio, au S.-O. par le Wabash, au N.-O. par l'extrémité méridionale du lac Michigan, bordé sur le reste de son pourtour par des lignes géométriques le séparant de l'Illinois, de l'Ohio et du Michigan. Superf. 94.140 kilom. carr.; 2.192.404 hab. C'est une plaine onduleuse, se relevant en coteaux arrondis sur les faîtes de partage; le sol arable est riche et creusé de nombreux canaux qui relient le fleuve Ohio au système des grands lacs. L'État d'Indiana fournit en abondance un charbon bitumineux. Une grande partie de la région occidentale produit du pétrole et du gaz naturel. Cap. *Indianapolis.*

Indiana, roman de G. Sand (1832). G. Sand l'écrivit au moment où elle venait de se séparer de son mari. Elle voulut, dans cette première œuvre, dire son indignation contre le mariage tel qu'il est pratiqué dans une société mal organisée. — La jeune créole Indiana est mariée au colonel en retraite Delmare, beaucoup plus âgé qu'elle. A peine trouve-t-elle quelque consolation à cette union mal assortie dans le dévouement affectueux que lui porte sa sœur de lait, Noun, créole comme elle, et femme de chambre à son service. Raymond de Ramière séduit, par divertissement de désœuvré, la camériste Noun; mais, ayant eu l'occasion d'approcher Mme Delmare, c'est d'elle qu'il s'éprend, sans plus avoir souci de Noun, qui se tue de désespoir. Raymond, après avoir peu à peu établi son ascendant sur l'esprit ignorant d'Indiana, la gagne à lui définitivement dans une scène où il lui avoue les ardeurs passées de son amour pour Noun. Indiana s'offre tout entière à Raymond; mais celui-ci, pour lequel l'amour n'est qu'une distraction, repousse cruellement celle qui veut briser pour lui les liens du mariage, et refuse de se compromettre. Au retour d'un voyage aux colonies, où le colonel Delmare a essayé de refaire sa fortune ébranlée, Indiana trouve Raymond marié, et, M. Delmare étant mort, elle resterait seule avec sa douleur, si un parent éloigné, l'Anglais sir Ralph, qui depuis longtemps vivait auprès d'elle, ne lui avouait enfin un amour jusque-là contenu. Sir Ralph emmène dans le nouveau monde celle qu'il lui est enfin permis d'aimer. Par cette œuvre, G. Sand inaugurait la série de ses romans lyriques, écrits sous l'influence de Chateaubriand et de Byron, et consacrés, en dépit du caractère de réalité donné à l'intrigue, à l'exaltation la plus romantique et la plus idéaliste de la passion. Elle montrait, en outre, que le cadre du roman comportait l'examen des questions sociales, qu'on n'avait pas accoutumé d'y rencontrer.

INDIANAÏTE n. f. Minér. Variété d'halloysite.

INDIANAPOLIS, ville des États-Unis, capit. de l'État d'*Indiana,* ch.-l. du comté de Marion, au confluent du Fall-Creek et du White-River; 105.436 hab. Régulièrement bâtie, elle a été construite de toutes pièces au centre géométrique de l'État; en 1870, elle n'avait que 48.245 hab.; elle est aujourd'hui le foyer de dix-huit chemins de fer. Nombreuses usines, fonderies et fabriques de machines; sept parcs très étendus, bibliothèque, asiles.

INDIANISME (*nissm'*) n. m. Caractère indien.

— Idiotisme, manière de parler propre aux langues de l'Inde. ‖ Science de la langue et de la civilisation hindoues : *L'*INDIANISME *date du* XIXe *siècle.*

— ENCYCL. Linguist. L'analogie de la langue sanscrite avec les langues de l'Europe a été signalée, dès 1585, par Filippo Sassetti, marchand florentin, puis par le missionnaire Cœurdoux en 1767, par W. Jones en 1786. Plus tard, l'ouvrage de Fr. Schlegel, sur *la Langue et la Sagesse des Hindous* (1808), contribua puissamment à développer le goût des choses de l'Inde. Ce livre et les travaux des Anglais Colebrooke, Carrey et Wilkins préparèrent l'œuvre fondamentale de Bopp (1833-1852). En même temps que la connaissance de la langue, celle des mœurs et des religions de l'Inde fit de rapides progrès. En France, Eug. Burnouf, Ad. Regnier, Bergaigne; en Allemagne, Benfey, Weber, Ludwig, Grassmann, Aufrecht, Kuhn, Roth, etc.; en Angleterre, Max Müller, Whitney, etc., méritent plus particulièrement d'être cités. A notre époque, on réserve le nom d'*indianistes* aux savants qui étudient la langue et la civilisation de l'Inde pour elles-mêmes, et non comme contributions à la connaissance de la linguistique indo-européenne ou de la mythologie comparée.

INDIANISTE (*nisst'* — de *indianisme*) n. m. Celui qui est versé dans la connaissance de la langue et de la civilisation hindoues : *Max Müller fut un illustre* INDIANISTE.

INDIANITE n. f. Minér. Variété d'anorthite.

INDIANOLA, ville des États-Unis (Iowa), ch.-l. du riche comté agricole de Warem; 2.500 hab.

INDIANOLOGIE (*jî* — du lat *indianus,* indien, et du gr. *logos,* discours) n. f. Étude sur les Peaux-Rouges.

INDIANTOWN, ville du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick [comté de Saint-John]), sur le fleuve Saint-Jean; 2.500 hab. En réalité, faubourg de Saint-John.

INDIBILIS, chef de la tribu des Ilergètes, en Espagne, auxiliaires des Carthaginois pendant la deuxième guerre punique. Fait prisonnier par Cn. Scipion en 218, il contribua, en 212, à la victoire d'Asdrubal sur P. Scipion, resta soumis aux Romains en 209 et 207, souleva encore le pays et fut tué dans une grande bataille, en 205.

INDICAN n. m. Nom donné par Schunck à un corps amorphe rencontré dans les *indigofera* et auquel il attribue la formation de la matière colorante.

— ENCYCL. On retire habituellement l'*indican* des feuilles d'*isatis tinctoria,* qu'on sèche à basse température et qu'on épuise par l'alcool. Après avoir ajouté de l'eau à la solution, on distille, puis on ajoute le résidu avec de l'oxyde de cuivre. On filtre, on chasse l'excès de cuivre par l'hydrogène sulfuré, et l'on concentre. La masse sirupeuse restante est alors reprise par l'alcool additionné d'éther. Enfin, on filtre la solution qui, évaporée, abandonne l'*indican.* En 1900, Hoogewerff et Ter Meulen l'obtinrent cristallisé sous forme de petites lancettes, fondant à 51° ou se déshydratant et répondant à la formule

$$C^{14}H^{17}AzO^6 + 3H^2O.$$

L'indican existe normalement en petite quantité dans l'urine humaine; c'est lui qui, par putréfaction, donne les urines bleues, violettes, verdâtres ou noires.

INDICANINE n. f. Substance produite par l'action des alcalis sur l'indican.

INDICATEUR, TRICE (du lat. *indicator, trix*) adj. Qui indique, qui sert d'indication : *Poteau, Écriteau* INDICATEUR. ‖ *Doigt indicateur* ou substantiv. *Indicateur*, Index. ‖ *Muscle indicateur*, Muscle qui sert à étendre l'index.

— n. m. Personne qui indique, dénonce. (Vx.) [Ce sens se retrouve dans le langage de la police et des malfaiteurs : l'indicateur, dans un camp, est celui qui signale aux cambrioleurs, escarpes, etc., les coups à faire ; dans l'autre, celui qui indique aux policiers les pistes à suivre.]

— Livre, brochure contenant des renseignements divers : *L'*INDICATEUR *des rues de Paris, des chemins de fer.*

Indicateur de direction.

— Ch. de f. *Indicateur de pentes et de rampes*, Poteau planté le long d'une voie de chemin de fer, et qui porte sur une tablette l'indication de la valeur et de la longueur de la pente ou de la rampe. ‖ *Indicateur de direction*, Appareil à levier, muni de feux de couleur, en relation directe avec un aiguillage et indiquant la direction qui est donnée au train à son passage sur l'aiguille.

— Electr. *Indicateur électrique*, Appareil électrique faisant fonctionner automatiquement les signaux et les sémaphores des chemins de fer. (V. BLOC-SYSTEM, SIGNAUX.) ‖ *Indicateur magnétique de vitesse*, Appareil utilisant les courants de Foucault et construit par Marcel Deprez pour mesurer la vitesse des mouvements rapides de rotation. ‖ *Indicateur électrique des pressions*, Appareil imaginé par Marcel Deprez pour relever les diagrammes permettant d'évaluer le travail de la vapeur sur les pistons d'une locomotive. ‖ *Indicateur de marche pour installations d'éclairage électrique*, Sorte de balance électro-magnétique munie d'un fléau portant une longue aiguille, qui est attirée par un électro-aimant aussitôt que le courant passe, allumant les lampes. ‖ *Indicateur téléphonique*, Appareil servant à indiquer à un poste téléphonique quel est celui de ses correspondants qui l'a attaqué. V. TÉLÉPHONE.

Indicateur d'aspiration (vidanges). Indicateur (turf).

— Mar. *Indicateur de marée, Colonne indicatrice*, Echelle de marée ou maréographe. ‖ Poteau servant à indiquer, dans les ports, la hauteur de la marée.

— Mécan. Bras du télégraphe aérien. ‖ *Indicateur du vide*, Manomètre indiquant le vide au condenseur. ‖ *Indicateur de niveau d'une chaudière*, Système permettant de connaître exactement le niveau de l'eau dans un générateur de vapeur à un moment quelconque. ‖ *Indicateur dynamométrique*, Appareil permettant de mesurer le travail de la vapeur dans un cylindre au moyen de courbes ou diagrammes. ‖ *Indicateur d'aspiration*, Tube en verre qui, dans le système dit de « vidanges inodores », indique à chaque instant le degré de vide existant dans le réservoir où s'emmagasinent les matières provenant des fosses d'aisances.

Indicateurs de machines à vapeur : 1. Indicateur niveau d'eau à glace incassable ; 2. Indicateur niveau d'eau sur corps en fonte ; 3. Indicateur de vitesse ; 4. Indicateur dynamométrique ; 5. Indicateur magnétique de niveau d'eau ; 6 Indicateur magnétique de soupape de sûreté.

— P. et chauss. Poteau en fer ou en bois, muni d'une tablette sur laquelle sont inscrites la direction d'une route et la distance kilométrique séparant deux points.

— Turf. Sorte de tableau sur lequel on peut faire apparaître des numéros correspondant, dans les courses de chevaux, à ceux que portent les chevaux qui sont gagnants ou placés.

— n. f. Géom. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Mécan. Les *indicateurs* employés dans les machines à vapeur sont de plusieurs espèces : les uns sont des appareils de sûreté que l'on applique sur la chaudière, tels que les soupapes, les robinets de jauge, les sifflets d'alarme, les niveaux d'eau ; les autres servent à mesurer le travail de la vapeur dans les cylindres. Ce sont des *indicateurs dynamométriques.*

Pour que le chauffeur conducteur d'un générateur à vapeur puisse suivre utilement les fluctuations constantes du niveau de l'eau dans une chaudière, il emploie l'*indicateur magnétique.* Celui-ci est basé sur la propriété attractive du fluide magnétique ou de l'aimant proprement dit, dont l'attraction est utilisée pour mettre en mouvement une aiguille en fer, placée à l'extérieur d'une boîte en cuivre en communication exclusive avec la chaudière qui produit la vapeur. Cette boîte renferme un aimant permanent fixé à la partie supérieure de la tige d'un flotteur, dont il suit tous les mouvements. L'aimant, agissant au travers de la paroi de la boîte, fait monter ou descendre l'aiguille, maintenue seulement contre la surface graduée par l'attraction magnétique.

Les indicateurs qui servent à mesurer la pression à l'intérieur d'une chaudière prennent le nom de *manomètres.* V. MANOMÈTRE.

L'indicateur de Watt, perfectionné par Garnier, mesure le travail de la vapeur dans les cylindres.

— Géom. *Indicatrice* On démontre, dans la théorie des surfaces, que, si l'on considère un plan tangent et un plan parallèle infiniment voisin, la section déterminée par ce dernier dans la surface, limitée à des distances infiniment petites du point de contact, peut être considérée comme une conique. Cette courbe a reçu de Dupin, qui en a le premier introduit la considération, le nom d'*indicatrice* de courbure de la surface au point considéré. La propriété fondamentale de l'indicatrice est la suivante : le rayon de courbure d'une section normale faite dans la surface est proportionnel au carré du demi-diamètre de l'indicatrice contenu dans le plan de la section. Si l'indicatrice est une ellipse, les axes sont les traces, sur le plan tangent, des sections normales de courbures maximum et minimum. Si l'indicatrice est une hyperbole, les rayons de courbure des sections normales conduites suivant les asymptotes sont infinis et la courbure change de sens quand le plan sécant, tournant autour de la normale, dépasse l'une des asymptotes. L'indicatrice se trouve alors, selon la direction à donner à la section normale, dans un plan parallèle au plan tangent situé d'un côté ou de l'autre de ce plan. L'ensemble des deux indicatrices constitue deux hyperboles supplémentaires ou conjuguées et leurs axes réels correspondent aux rayons de courbure maximum dans l'un et l'autre sens. Enfin, si l'indicatrice était une parabole (réduite à deux droites parallèles), le rayon de courbure de la section faite suivant l'axe de la parabole serait infini, celui de la section perpendiculaire serait nul. Si l'indicatrice en un point d'une surface est un cercle, ce point s'appelle un *ombilic ;* ainsi, tous les points d'une sphère sont des ombilics. Lorsque l'indicatrice se compose de deux droites parallèles, le point est dit *parabolique ;* tous les points d'un cylindre ou d'un cône sont paraboliques.

On démontre que, si une développable quelconque est circonscrite à une surface, la tangente de chaque point de la ligne de contact et la génératrice correspondante de la développable sont *deux directions conjuguées de l'indicatrice.* C'est le théorème dit *de tangentes conjuguées.*

INDICATEUR n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, tribu des *indicatorinés*, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Afrique et à l'Asie.

— ENCYCL. Les *indicateurs* sont de petits coucous gris, variés de brun et de blanchâtre ; leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme pour l'entraîner vers les nids d'abeilles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte. Comme la plupart des coucous, les indicateurs déposent leurs œufs dans les nids d'autres oiseaux. L'espèce la plus commune est le *moroc* ou *oiseau à miel*, appelé aussi « indicateur à bec blanc » (*indicator Sparmanni*), répandu de l'Abyssinie au Cap. D'autres habitent l'Inde (*indicator xanthonotus*), etc. Il existe trois sous-genres : *melignothes* (*melignothes exilis*, Afrique méridionale) ; *prodosticus* (*prodosticus regulus*, Natal) ; *hetœrodes* (*hetœrodes insignis*, Gabon).

Indicateur.

INDICATIF, IVE (du lat. *indicativus ;* de *indicare*, indiquer) adj. Qui sert à indiquer : *Symptôme, Signe* INDICATIF.

— Gramm. *Mode indicatif* ou substantiv. *Indicatif*, Mode qui exprime l'action ou l'état d'une manière absolue, avec les circonstances de temps, de nombre et de personnes, sans idée accessoire de commandement, d'éventualité ou de subordination.

— Télégr. électr. Signe convenu pour désigner tel ou tel bureau télégraphique.

— ENCYCL. Gramm. L'*indicatif* exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition soit simple ou subordonnée. On l'appelle quelquefois *affirmatif*, pour exprimer que les formes indicatives affirment, purement et simplement. V. MODE.

Comme l'indicatif ne possède point de signification propre par laquelle il s'oppose aux autres modes, de même la série de formes qu'il embrasse ne possède point, dans les langues indo-européennes, de caractéristique analogue à celles du subjonctif ou de l'optatif. A tous les temps, il revêt la forme du temps lui-même sans modification. — Notons que l'augment, indice du passé, ne s'employait pas en grec à d'autres temps que ceux de l'indicatif.

Il est probable que la langue mère indo-européenne pouvait exprimer, à l'indicatif, le présent, l'imparfait, l'aoriste, le futur, le parfait et le plus-que-parfait ; mais cette division des temps, fondés sur des distinctions syntaxiques, donne une idée assez inexacte de l'origine et de l'affinité des formes primitives composant la série de l'indicatif. Les linguistes admettent seulement trois groupes de formes temporelles indicatives : 1° les présents, auxquels se rattachent les imparfaits et les aoristes seconds ; 2° les aoristes sigmatiques ; 3° les parfaits et plus-que-parfaits. — Le français possède à l'indicatif : un présent, un imparfait, un parfait défini, un parfait indéfini, un plus-que-parfait, un parfait antérieur, un futur simple et un futur antérieur.

INDICATION (*si-on* — du lat. *indicatio*, même sens) n. f. Action d'indiquer : *Être arrêté sur l'*INDICATION *de quelqu'un* ‖ Ce qui est indiqué : *Une fausse* INDICATION.

— Dr. Désignation que le possesseur d'un bien, poursuivi hypothécairement, donne des biens du débiteur, pour que le créancier commence par discuter les biens désignés. ‖ *Indication de juges*, Syn. de RÈGLEMENT DE JUGES. ‖ *Indication de payement*, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— Pathol. *Indication thérapeutique*, Médication qui résulte, qui est déterminée par les symptômes et la marche de la maladie.

INDICATOIRE adj. Qui sert à indiquer. (Vieilli.)

INDICATORINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant le seul genre *indicateur.* — *Un* INDICATORINÉ.

INDICE (*diss* — du lat. *indicium*) n. m. Signe apparent, qui tend à établir un fait, sans en être une preuve convaincante : *Des* INDICES *trompeurs.* ‖ Autref. Dénonciation :

> Mes esclaves en sont ; apprends de leurs *indices*
> L'auteur de l'attentat.
>
> CORNEILLE.

— Algèbr. Signe distinctif que l'on donne à une lettre lorsqu'on veut l'employer à représenter dans un même calcul plusieurs grandeurs analogues. ‖ Chiffre que l'on place entre les branches d'un radical, pour indiquer le degré de la racine.

— Anthropol. et anat. compar. Rapport entre deux dimensions d'une partie du squelette : INDICE *céphalique.* ‖ *Indice frontal*, Rapport entre le diamètre frontal minimum et le diamètre maximum antéro-postérieur du crâne. ‖ *Indice facial*, Rapport entre la perpendiculaire menée du point susorbitaire sur le plan des alvéoles dentaires et le diamètre bizygomatique. ‖ *Indice céphalo-orbitaire*, Rapport entre le volume total des deux orbites et le volume intérieur du crâne. ‖ *Indice orbitaire*, Rapport entre le diamètre vertical de l'orbite et son diamètre transversal. ‖ *Indice nasal*, Rapport entre le diamètre horizontal maximum de l'orifice nasal et le diamètre longitudinal de l'épine nasale à la suture frontale des os du nez. ‖ *Indice dentaire*, Rapport en centièmes entre la longueur occupée par les molaires et prémolaires et la distance de l'épine nasale au bord du trou occipital. (Il ne dépasse pas 47,5 chez l'homme, il est de 48 chez le chimpanzé, 58 chez l'orang, 63 chez le gorille.)

— Physiq. *Indice de réfraction*, Rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. V. RÉFRACTION.

— ENCYCL. Algèbr. Les *indices*, lorsque le nombre des grandeurs est peu considérable, sont formés d'un, deux, trois accents placés à droite de la lettre et dans l'interligne supérieure, comme dans :

$$a', a'', a''',$$

que l'on énonce respectivement : *a prime, a seconde, a tierce.* Lorsqu'on veut aller plus loin que l'indice troisième, on se sert, le plus souvent, des figures représentant en écriture romaine les nombres 4, 5, 6, etc. Ainsi, l'on écrit :

$$a^{\mathrm{IV}},\ a^{\mathrm{V}},\ a^{\mathrm{VI}},\ \text{etc.},$$

que l'on énonce *a quatre, a quinte* ou *a cinq, a sixte* ou *a six*, etc.

Mais, lorsque le nombre d'indices dont doit être affectée une même lettre est trop considérable, on préfère se servir des caractères représentant les nombres successifs ; on place alors ces caractères à droite de la lettre et dans l'interligne inférieure, comme dans :

$$a_0,\ a_1,\ a_2,\ a_3,\ a_4,\ \text{etc.},$$

qui se lisent *a indice zéro, a indice un, a indice deux*, etc. Lorsqu'on a besoin, dans une démonstration, de faire porter le raisonnement sur l'une quelconque des grandeurs figurées par la même lettre affectée de ses différents indices, on introduit les indices sous forme littérale, comme dans a_n, qui s'énonce *a indice n.*

Indice d'un radical. L'indice d'un radical indique l'ordre de la racine à extraire ; c'est l'exposant de la puissance à laquelle doit être élevée la racine pour reproduire le nombre placé sous le radical. V. RADICAL.

— Dr. En droit, on appelle *indices* des circonstances qui donnent à un fait un caractère de vraisemblance. L'appréciation des indices est abandonnée à la prudence des magistrats. V. PRÉSOMPTION.

— Physiq. V. RÉFRACTION.

INDICE (*diss* — de l'ital. *indice*, même sens) n. m. ‖ *Indice expurgatoire.* V. INDEX. (Peu us.)

INDICIBLE (*sibl'* — du préf. *in*, et du lat. *dicere*, dire) adj. Qui ne peut être exprimé par la parole : *Joie, Douleur* INDICIBLE.

INDICIBLEMENT (*si*) adv. D'une manière indicible.

INDICOLITE n. f. Borosilicate naturel d'alumine. Variété ferreuse et bleue de tourmaline.

INDICT (*dickt'* — du lat. *indictum*, chose prescrite) n. m. Indiction d'une foire. (Vieux.)

INDICTION (*ksi-on* — du lat. *indictio ;* de *indicere*, supin *indictum*, prescrire) n. f. Convocation d'une grande assemblée, particulièrement d'un concile ou d'un synode, à un jour déterminé : *Bulle de l'*INDICTION *d'un concile.*

— Prescription légale pour un jour déterminé : INDICTION *d'un jeûne.*

— Antiq. rom Impôt sur les fonds de terre provinciaux, levé en nature et particulièrement en blé, sous la république et l'empire.

— Hist. A partir de Constantin, Edit annuel par lequel l'empereur indiquait le taux de la contribution directe sur les fonds de terre et autres biens. (Le recensement de ces biens était fait tous les dix, puis tous les quinze ans. Cette période s'appela elle-même *indiction* et, à dater de 312, servit à compter les années [cycle des indictions].)

— ENCYCL. V. CYCLE.

INDICULE (dimin. de *index*) n. m. Petite table des matières. (Vx.) ‖ Lettre d'avis ou de notification adressée à une Eglise, à des magistrats, etc. ‖ Lettre de recommandation adressée à des particuliers. ‖ Profession de foi : INDICULE *des évêques de Lombardie.*

INDIEN, ENNE (*di-in, èn'*), personne née dans l'Inde ou qui habite ce pays. — *Les* INDIENS. (Abusiv. On désigne encore ainsi les indigènes de l'Amérique, pays que les premiers navigateurs prirent pour les Indes. [Auj., pour éviter toute confusion, on dit presque toujours, dans le premier sens : HINDOU, OUE.])

— Adjectiv. : *Les temples* INDIENS.

— Méd. *Méthode indienne,* Méthode particulière de greffe autoplastique.

— Myth. *Bacchus indien,* Bacchus considéré comme conquérant de l'Inde. ‖ *Hercule indien,* Hercule considéré par rapport à son expédition dans l'Inde.

— Encycl. Ethnogr. Nous avons déjà donné sur les indigènes américains quelques renseignements généraux (V. Amérique) et décrit un grand nombre de tribus indiennes. Nous aurons à parler de beaucoup d'autres groupes, notamment des *Peaux-Rouges,* que nous ne ferons que mentionner.

Dans l'Amérique du Nord, en dehors des Esquimaux, on trouve, sur la côte occidentale, depuis l'Alaska inclusivement jusqu'au sud de l'île de Vancouver, des populations (*Aléoutes, Alkans, Kaniagmioutes, Koloches,* etc.) qui se rattachent intimement par le type physique aux races mongoliques. Ces tribus vivent surtout de la pêche et sont de caractère généralement doux et pacifique. Leurs sorciers ou chamans sont chargés d'intervenir auprès des divinités, de prédire l'avenir et de guérir les maladies.

Les Peaux-Rouges vivent dans tout le reste de l'Amérique septentrionale, et, quoique formant plusieurs familles, ils offrent entre eux des ressemblances assez frappantes. Au Mexique et au Yucatan étaient arrivés des Indiens bien plus civilisés que leurs voisins du Nord et du Sud. Ils fondèrent de grandes villes et élevèrent des monuments remarquables. V. Aztèques, Mexicains.

A partir du Guatemala, l'Amérique (centrale et méridionale) renferme des Indiens assez différents des Peaux-Rouges et offrant, jusqu'à la Patagonie, des caractères à peu près semblables. Leur taille est petite, leur tête courte, leur teint brunâtre ou olivâtre; ils ont les cheveux noirs et gros, la face arrondie, le nez peu saillant. A peine vêtus, ils se parent de plumes, de dents d'animaux, d'élytres d'insectes, de graines, etc.; chez eux, la peinture corporelle est très en vogue. Certaines tribus s'introduisent de volumineux ornements dans les lèvres et les oreilles (*Botocudos*). Ces Indiens se livrent à la pêche et à la chasse et font un peu d'agriculture; quelques-uns sont encore anthropophages.

Dans le Sud — en Patagonie et à la Terre de Feu — les caractères physiques et les mœurs changent. Au point de vue de la taille, les *Patagons* se rangent parmi les populations les plus grandes du globe. Les *Araucans* et les *Fuégiens* ont fréquemment la tête allongée. Ils pourvoient à leur nourriture au moyen de la chasse et de la pêche.

Au milieu des Indiens de l'Amérique du Sud, une famille mérite une mention spéciale : c'est la famille péruvienne (*Quichuas, Aymaras, Atacamas, Changos,* etc.), qui occupait le Pérou, la Bolivie et une partie de la république Argentine et de l'Equateur. Doux, honnêtes, intelligents et industrieux, les individus de cette famille avaient atteint anciennement un degré notable de civilisation et ne le cédaient en rien aux Mexicains.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les langues parlées par toutes ces races distinctes sont aussi diverses que leurs caractères physiques.

Indiens (Brève relation de la destruction des), par Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa (Séville, 1552). — Dans les quatre mémoires qui constituent cet opuscule, composé pour la défense des Indiens et contre les cruautés exercées sur ces populations américaines par les Espagnols, Las Casas retrace les atroces barbaries des conquistadores. Il y joint trente propositions, dans lesquelles il s'attache à prouver la nécessité, pour les princes chrétiens, de travailler à la conversion des Indiens, sans avoir recours à la conquête et à la violence. Vient enfin un long mémoire dressé par ordre du conseil royal des Indes pour être présenté à l'empereur Charles-Quint. Las Casas y reproduit les maximes généreuses énoncées dans ses propositions. La *Brevisima Relacion de la destruycion de las Indias* a été plusieurs fois réimprimée et fut traduite dans toutes les langues de l'Europe du xvi^e siècle; la première édition française fut faite à Paris, en 1578.

Ordre indien pour le mérite.

Indien pour le mérite (ordre), Ordre fondé par l'Angleterre pour récompenser les aborigènes des Indes. Il comprend trois classes et a pour insigne un bijou polygonal à seize côtés, en or pour la première classe et en argent pour les deux autres, suspendu à un ruban bleu foncé, liséré de rouge.

Indien (lac), lac de l'Amérique anglaise du Nord (territoire de Keewatin), sur le cours du Churchill, tributaire de la baie d'Hudson; plus de 100 kilom. de long, sur 15 à 50 de large.

Indien (océan) ou **mer des Indes,** une des trois grandes dépressions océaniques (océans Pacifique, Atlantique, Indien), ainsi dénommée à cause de sa position par rapport à l'Inde, dont elle baigne les côtes. Elle présente, dans l'ensemble, la forme d'un trapèze, dont le 35^e degré de latitude S. serait la grande base. Sa longueur, du N. au S. (du 35^e degré S. au 25^e degré N.), est d'environ 6.500 kilomètres; sa largeur maximum, par le 35^e degré S., d'environ 8.800 kilomètres, déterminant une superficie d'environ 71 millions de kilom. carr. Ses contours, très réguliers dans l'hémisphère austral, entre l'Afrique et l'Australie, le sont beaucoup moins au nord de l'Equateur, où la mer des Indes projette des golfes longs et étroits (mer Rouge, golfe Persique), ou largement ouverts, comme la mer Arabique (mer d'Oman) et le golfe du Bengale. Madagascar repose sur un socle sous-marin qui supporte également les Comores, les Amirantes et les Seychelles. La profondeur moyenne de l'océan Indien a été évaluée à 3.334, 3.654 ou même 4.233 mètres. C'est dans la partie nord-orientale, entre les îles de la Sonde et l'Australie, qu'on a trouvé les fosses les plus déprimées : 5.852 et 6.205 mètres. Les parties occidentale et méridionale sont sensiblement moins profondes.

L'océan Indien diffère des deux autres grands océans par le régime de ses courants, qui, dans la partie septentrionale, sont semestriels et déterminés par la direction des *moussons,* lesquelles soufflent pendant l'été du S.-O. au N.-E. et pendant l'hiver du N.-E. au S.-O. Dans l'hémisphère sud, il y a, au contraire, une circulation des eaux analogue à celle du Pacifique et de l'Atlantique. Un courant équatorial d'E. à O. se prolonge le long de la côte d'Afrique, de Zanzibar au Cap, puis s'infléchit vers le 40^e degré S. dans la direction de l'E. et forme le courant relativement froid de la côte occidentale de l'Australie. Au S. du 40^e degré de latitude, la grande masse du courant antarctique n'appartient pas à l'océan Indien. La mer des Indes, comprise en majeure partie dans la zone tropicale, a des eaux chaudes et poissonneuses. On y trouve des tortues de taille gigantesque et de nombreuses variétés de squales et de poissons.

L'océan Indien était connu des anciens sous le nom de mer Erythrée. Les Phéniciens et les Grecs, ces derniers après l'expédition de Néarque, amiral d'Alexandre, en fréquentèrent d'abord les parties occidentales. Puis la découverte fortuite des moussons par le pilote Hippalos (vers le milieu du I^er s. apr. J.-C.) permit aux marins de pratiquer la navigation au large. Au temps de Ptolémée, on connaissait déjà la route maritime de la Chine. Au moyen âge, les Arabes, les Hindous, les Chinois sillonnaient la région nord de l'océan Indien. Les Européens y apparurent de nouveau à la fin du xv^e siècle, avec les voyages du Portugais Covilham et de Vasco de Gama. Au xvi^e siècle les Portugais, au xvii^e siècle les Hollandais, au xviii^e siècle les Français et les Anglais explorèrent les diverses parties de cet océan, qui se trouve sur le chemin de la Chine et des grandes colonies européennes de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Malaisie et de l'Australie.

Indien (archipel), nommé aussi **Insulinde** et **Malaisie.** C'est l'ensemble des îles qui bornent au N.-E. l'océan Indien, entre l'Asie et l'Australie, avec une superficie totale d'environ 2.200.000 kilom. carr. Il comprend, d'O. en E., Sumatra, Java, les petites îles de la Sonde (Bali, Lombok, Florès, Timor, etc.), Bornéo, Célèbes, les Moluques et les Philippines. Entre ces diverses îles s'étendent quatre mers principales (m. de Java, de Banda, de Célèbes, de Jolo) réunies par les détroits de la Sonde, de Lombok, de Macassar et des Moluques. C'est une région de transition, où se fondent les caractères climatériques et fauniques si différents du monde asiatique et du monde océanien. L'Insulinde occidentale ou Indo-Malaisie (Sumatra, Java, Bornéo, Philippines) incline vers l'Asie ses plaines basses et la rappelle par sa géologie, ses pluies tropicales, ses forêts vierges, sa faune. L'Insulinde orientale ou Austro-Malaisie (petites îles de la Sonde, Célèbes, Moluques) annonce déjà l'Océanie par le graduel assèchement du climat, l'apparition progressive de végétaux et d'animaux de type australiens. Les Malais, venus d'Asie, dominent plutôt à l'O. de l'archipel Indien; les Papous océaniens peuplent plutôt les terres orientales. Par sa situation et sa richesse, l'Insulinde a suscité et retenu les convoitises des peuples colonisateurs. Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais s'y sont succédé ou la dominent encore aujourd'hui.

Indien (territoire), territoire des Etats-Unis, compris entre les Etats de Missouri et d'Arkansas à l'E., celui du Texas, dont le sépare la rivière Rouge, au S., celui de l'Oklahoma à l'O., celui du Kansas au N. Diminué de plus de moitié par la création de l'Oklahoma (1889-1890), il a 81.380 kilom. carr., sur l'Arkansas, le Cimarron, la rivière Canadienne et autres affluents ou sous-affluents droits du Mississipi, avec 180.000 hab., dont 70.000 à 72.000 Indiens, reste de trente à quarante tribus. Les Chérokis, les Choctaws et les Cris font les deux tiers de ces Indiens; puis viennent les Osages, les Séminoles, les Chéyennes, les Pawnis, les Comanches, les Adrapahoes, etc.

Indiennage (*di-è-naj'*) n. m. Imprimerie d'indiennes : *Dans les* indiennages, *l'impression de seconde main est faite par des femmes.* (J. Simon.) V. indienne.

Indienne (*di-èn'*) n. f. Etoffe de coton peinte, qui se fabriquait dans l'Inde seulement et que l'on fabrique aujourd'hui partout, en France, sous le nom de rouennerie. On dit aussi indiennage.

— *Peigne à l'indienne,* Peigne d'os ou d'ivoire, ayant des dents fines des deux côtés.

— Encycl. Techn. La fabrication des étoffes peintes en coton ou *indiennes* remonte à la plus haute antiquité. Cependant, les premiers artistes qui aient alimenté tout d'abord les marchés européens étaient des Orientaux. Un grand nombre des procédés primitifs sont encore employés. Les anciennes indiennes étaient peintes à la main (pinceautage). *L'impression à la cire,* qui a succédé au pinceautage, et qui est encore employée en Orient, consiste à épandre sur le tissu de la cire fondue, dans laquelle on trace des dessins, et qu'on enlève ensuite à tous les endroits qui doivent former le fond. Plongée dans un bain de teinture, l'étoffe prend la couleur, sauf aux endroits réservés par la cire. Le procédé dit *au gabarit* consiste à découper le dessin dans un carton, à appliquer celui-ci sur le tissu et à étendre ensuite la couleur à la brosse. *L'impression à la planche* s'obtient en appliquant, sur la toile de coton, une plaque de bois gravée, dite *planche* et portant le dessin en relief. La peinture garnissant le relief était ensuite appliquée sur l'étoffe. Ce procédé est encore usité. Cependant, on emploie de préférence aujourd'hui *l'impression mécanique.*

Ajoutons qu'on est parvenu à obtenir une impression sur toile de coton et, en général, sur les tissus d'origine végétale, par voie d'électrolyse, en formant et fixant par le moyen d'un courant galvanique les colorants sur les fibres; en rongeant ensuite ces colorants fixés afin d'avoir des dessins blancs sur fond uni ou formant des dessins en nouvelles couleurs; en empêchant en outre l'oxydation des couleurs pendant l'opération de l'impression, et en obtenant enfin des dissolutions de colorants réduits.

Indiennerie (*di-è-ne-rî*) n. f. Fabrication des toiles dites *indiennes.* ‖ Les indiennes elles-mêmes.

Indienneur (*di-è-neur*), **euse** n. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les fabriques d'indiennes.

Indifféremment (*di-fé-ra-man*) adv. Sans faire de différence, de distinction : *L'homme mange de tout* indifféremment. ‖ Avec indifférence : *L'homme dissimulé ne parle point* indifféremment. (La Bruy.)

Indifférence (*di-fé-ranss*) n. f. Etat de ce qui est indifférent : *L'*indifférence *de la matière au repos ou au mouvement.* ‖ Etat d'une personne qui se soucie aussi peu d'une chose que de la chose opposée; froideur qui exclut toute passion, tout désir, toute crainte : *Le mal de notre temps, c'est l'*indifférence *à tout, hors à l'intérêt personnel.* ‖ Etat d'un cœur insensible à l'amour : *Le seul moyen de se venger de l'*indifférence, *c'est de ne point s'en apercevoir.* (M^me de Puisieux.)

— *Indifférence religieuse* ou *en matière de religion,* ou simplement *Indifférence,* Etat ou système d'une personne qui nie qu'aucune religion soit préférable aux autres, admettant que toutes sont également bonnes ou mauvaises.

— Philos. *Liberté d'indifférence,* Liberté absolue que laisse à l'âme une complète indifférence entre deux choses opposées, et qui l'amène à se décider par sa seule volonté, indépendamment de tout motif déterminant.

Indifférence en matière de religion (Essai sur l'). — Les quatre volumes de cet ouvrage célèbre de Lamennais furent publiés, à divers intervalles, de 1817 à 1823. Le premier volume renferme, après l'exposé des divers systèmes d'indifférence, une vigoureuse démonstration de l'importance de la religion par rapport à l'homme, à la société et à Dieu. Ecrit dans un style plein de force et de noblesse, il eut un grand succès. Dans les volumes suivants, Lamennais, tentant d'édifier une apologie du christianisme sur une base nouvelle, considère que la vérité ne peut être découverte par la raison individuelle, sujette à mille erreurs; mais elle a été confiée par Dieu à l'humanité, dont les diverses générations se la transmettent par la voie de la tradition. L'Eglise étant la plus haute personnification de l'humanité, elle est le témoin le plus autorisé de toutes les traditions divines, et, par conséquent, l'autorité par excellence. L'Eglise repoussa ce système et le fondement sur lequel il s'appuyait.

Indifférent, ente (*di-fé-ran, ant'* — du lat. *indifferens, entis,* même sens) adj. Qui ne présente en soi aucun motif de préférence : *Tout est de soi* indifférent, *et il n'y a ni bien ni mal qui découle de la nature des choses.* (V. Cousin.) ‖ Se dit particulièrem. des partisans de l'indifférence religieuse : *On n'est pas persécuteur quand on est* indifférent. (Chateaubr.)

— Dont on ne se soucie point; pour qui l'on n'a ni haine ni amour : *Il n'y a rien de si* indifférent, *que l'on ne tâche de ressaisir au moment où il nous échappe.* (M^me de Staël.

— Qui n'a pas d'importance, qui présente peu d'intérêt : *Parler de choses* indifférentes.

— Qui n'a pas plus de goût pour une chose que pour une autre; qui est sans passion, sans amour : *Il n'est plus temps de demeurer* indifférent, *il faut prendre un parti.*

— Morale. *Actions indifférentes,* Actions qui ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Physiq. Inerte, qui n'a aucun penchant propre au mouvement ou au repos : *La matière est* indifférente. ‖ *Equilibre indifférent,* Equilibre qui persiste, quelque position que l'on donne au corps autour de son point ou de son axe de suspension.

— Substantiv. Personne indifférente : *L'ingratitude des* indifférents *effleure à peine un esprit élevé.*

— Encycl. Mécan. *Equilibre indifférent.* V. stabilité.

Indifférentisme (*di-fé-ran-tissm'*) n. m. Système de ceux qui sont indifférents en certaines matières : Indifférentisme *politique, religieux.*

Indifférentiste (*di-fé-ran-tisst'*) n. Personne indifférente en matière politique ou religieuse.

— Philos. Adversaire du déterminisme, partisan de la liberté d'indifférence : *Les* indifférentistes.

Indifférer (*di-fé* — rad. *indifférent.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Ils m'indiffèrent*) v. n. Fam. et par plaisant. Laisser indifférent, insensible : *Tout m'*indiffère.

Indiffusible (*di-fu* — du préf. *in,* et de *diffusible*) adj. Qui n'est pas susceptible de diffusion.

Indifulvine n. f. Chim. V. indihumine.

Indifuscine (*fuss-sin'* — de *indigo,* et *fuscine*) n. f. Mélange complexe produit par l'action de l'acide sulfurique étendu sur l'indican. Syn. indifuscone.

Indigénat (*jé-na*) n. m. Qualité, état d'indigène. ‖ Spécialem., en Algérie, Condition juridique des indigènes musulmans.

— Encycl. V. Algérie.

Indigence (*janss* — rad. *indigent*) n. f. Très grande pauvreté.

— Manque d'une chose spéciale : *Une* indigence *de rubans.* (Mol.)

— Fig. Privation de choses morales et intellectuelles : Indigence *d'idées.*

— Syn. Indigence, misère, pauvreté. Strictement, la *pauvreté* n'est que l'opposé de la richesse : elle existe même avec un peu d'argent, un peu de bien. L'*indigence* est la pauvreté aggravée au point que l'on manque de certaines choses nécessaires, ce qui appelle des secours. La *misère* est l'indigence poussée à l'extrême et devant inspirer la pitié. On peut être heureux dans la pauvreté, supporter philosophiquement l'indigence; mais la misère impose forcément la souffrance.

Indigène (*jèn'* — du lat. *indigena,* même sens) n. et adj. Se dit de l'être qui est né dans le pays qu'il habite et qui lui est exclusivement propre : *Nègre, Animal, Plante* indigène. ‖ *Populations indigènes,* Populations établies de temps immémorial dans le pays où on les voit aujourd'hui : *Les* populations indigènes *de l'Arabie.* ‖ *Affaires indigènes,* Celles qui, dans une colonie, concernent particulièrement les natifs et sont l'objet de règles administratives spéciales, dont l'application est, en principe, faite par un personnel également spécial.

— Par plaisant. Habitant : *Les* indigènes *de Landerneau.*

— Milit. *Troupes indigènes,* Troupes recrutées parmi la population indigène des colonies ou pays de protectorat.

Indigénéité (*jé*) n. f. Qualité d'indigène.

Indigent, ente (*jan, ant'* — du lat. *indigens, entis,* même sens) n. et adj. Se dit de la personne qui manque du nécessaire : *Vieillard* indigent. *Les* indigents.

— *Indigent de,* Qui n'a pas, qui manque de :

L'homme riche de corps et d'esprit *indigent*
Est la lame de plomb dans le fourreau d'argent.
Mollevaut.

Indigérer (*jé* — du préf. *in,* et de *digérer.* — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'indigère. Qu'ils indigèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'indigérerai. Il indigérerait*) v. a. Se donner une indigestion. (Rare.)

Indigéré, ée part. pass. Qui n'a pas digéré, qui a une

indigestion : *Convive* INDIGÉRÉ. ‖ Qui n'a pas été digéré : *Des mets* INDIGÉRÉS.

S'indigérer v. pr. Se donner une indigestion : *Ceux qui* S'INDIGÈRENT *ne savent ni boire, ni manger.* (Brill.-Sav.)

INDIGESTE (*jèsst'* — lat. *indigestus*) adj. Difficile à digérer : *Le homard, le foie gras sont* INDIGESTES. ‖ Difficile à admettre : *L'*INDIGESTE *composition de tout le nouveau gouvernement.* (Saint-Simon.) ‖ Autref. Non digéré.
— Fig. Confus, sans ordre, mal fondu, mal digéré : *Ouvrage, Compilation* INDIGESTE.

INDIGESTIBILITÉ (*jè-sti*) n. f. Qualité de ce qui est indigestible.

INDIGESTIBLE (*jèss* — du préf. *in*, et de *digestible*) adj. Qui ne peut être digéré.

INDIGESTION (*jè-sti* — du lat. *indigestio*, même sens) n. f. Série d'accidents divers, produits par une digestion qui ne se fait pas ou se fait mal.
— Fig. et fam. Satiété extrême. ‖ *Avoir une indigestion de quelque chose,* En avoir trop, jusqu'au dégoût.
— ENCYCL. Méd. La vieillesse, le nervosisme, les excès, les travaux intellectuels prolongés prédisposent à l'*indigestion.* Les émotions, le froid, l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité peuvent parfois la provoquer.
En général, les premiers symptômes se manifestent quelques heures après le repas. Le malade ressent de la pesanteur épigastrique ; il a des nausées, de la lourdeur de tête, des sueurs froides, un sentiment d'anxiété profonde. Puis surviennent des éructations fréquentes se terminant par le vomissement, qui calme d'emblée l'indigestion. Parfois, au contraire, le vomissement ne se produit pas, le pouls devient petit, précipité, et des selles muqueuses, diarrhéiques, d'une grande fétidité, montrent que l'indigestion s'étend jusqu'à l'intestin. Le traitement consiste à provoquer rapidement le vomissement par les éméto-cathartiques. Puis on instituera la diète lactée ; on donnera de la limonade citrique ou lactique, parfois une purgation. Pour les personnes prédisposées, on recommandera, en mangeant, les boissons chaudes.
— Art vétér. L'*indigestion* est l'arrêt de la digestion stomacale ou intestinale causé par l'ingestion d'eau froide ou d'aliments indigestes, ou d'une trop grande quantité d'aliments (surcharge) ou par maladie. Chez le *cheval,* l'indigestion stomacale par l'eau froide est fréquente et se manifeste par des coliques sourdes ; par surcharge alimentaire, elle est aussi assez commune et, souvent, est suivie de rupture d'estomac survenant dans les chutes qui accompagnent les coliques violentes, caractéristique de cette affection.
L'indigestion intestinale, surtout du cæcum, est encore fréquente chez le cheval et se manifeste par la météorisation de l'intestin et un gonflement exagéré du flanc droit.
Traitement : boissons chaudes et excitantes à base d'éther et d'assa fœtida, injections sous-cutanées de pilocarpine de 4 à 5 centigrammes ; en cas de météorisation, ponction du cæcum dans le flanc droit au trocart fin.
L'indigestion du *bœuf* a généralement pour siège le *rumen* et se caractérise aussi par une forte météorisation et un soulèvement des flancs, surtout du gauche. Traitement : ponction du flanc gauche par un gros trocart pour l'expulsion des gaz formés. Si l'indigestion est seulement gazeuse, cela suffit ; si elle est en même temps par surcharge, il faut faire l'ouverture du flanc gauche plus grande et extraire avec les mains les aliments en excès.
L'indigestion est rare chez les carnassiers, qui peuvent vomir (ce que ne peut le cheval) et se débarrasser ainsi des causes de l'indigestion.
L'indigestion des *volailles* est assez commune ; elle consiste dans une réplétion par surcharge du jabot. L'indigestion du jabot se reconnaît à son volume, à la dureté de son contenu et à la persistance de ce volume pendant plus de vingt-quatre heures. Cette indigestion peut amener la gangrène de l'organe et la mort de l'oiseau.
On prévient cette terminaison par une intervention chirurgicale qui consiste à fendre le devant du jabot longitudinalement, à le vider de son contenu et à recoudre l'incision.
En nourrissant pendant quelques jours l'oiseau avec des pâtées molles, il se remet très bien de cet accident.

INDIGESTIONNER (*jé-sti-o-né*) v. a. Occasionner une indigestion. ‖ Fig. *Caresser quelqu'un de manière à l'*INDIGESTIONNER.

INDIGÈTE (*jèt'* — du lat. *indiges, etis,* qui est du pays) adj. Mythol. rom. Se dit des dieux indigènes, patrons ou ancêtres mythiques d'une race, d'un pays, d'une ville. (On a aussi désigné sous ce nom les ancêtres divinisés de la race, et on les distinguait mal des lares et des pénates.)

INDIGHIRKA, fleuve de la Sibérie orientale (gouv. d'Iakoutsk), né à 350 kilom. d'Okotsk. Il traverse le cercle polaire, en amont de Zachiversk, et se perd dans l'océan Glacial arctique par les branches d'un vaste delta ; 1.500 kilom.

INDIGITAMENTA (*ji, min* — du lat. *indigitamentum ;* de *indigitare,* invoquer) n. m. Antiq. rom. Recueil de formules et invocations populaires, servant à adjurer la multitude des petites divinités populaires qui présidaient à tous les phénomènes physiques et à toutes les circonstances de la vie humaine.

INDIGLUCINE n. f. Chim. V. INDIHUMINE.

INDIGNATION (*gn* mll., et *si-on* — du lat. *indignatio,* même sens) n. f. Sentiment de colère et de mépris que l'on éprouve à la vue d'un acte que l'on juge très coupable et très honteux : *Concevoir, Ressentir de l'*INDIGNATION.

INDIGNE (*gn* mll. — du lat. *indignus,* même sens) adj. Qui n'est pas digne de quelque chose : *Un homme, Un crime* INDIGNE *de pardon.* ‖ En bonne part, Qui ne mérite pas un reproche, un mauvais sort, etc.

. . . . . Un cavalier *indigne* des liens
Où l'a mis aujourd'hui la trahison des siens.
CORNEILLE.

— Qui ne mérite pas d'appartenir à une personne, d'être lié à elle de quelque manière : *Ne vous faites pas des amis* INDIGNES *de vous.* ‖ Qui n'est pas convenable, séant : *Toute imposture est* INDIGNE *d'un honnête homme.* (Molière.) ‖ Qui n'est pas digne de quelqu'un ou de quelque chose ; méprisable, méritant la haine : *Un* INDIGNE *époux.* ‖ Se dit par humilité, surtout dans le langage de la dévotion : INDIGNE *serviteur de Jésus-Christ.* ‖ *Action indigne,* Acte qui excite l'indignation.
— Théol. *Communion indigne* ou *sacrilège,* Communion faite en état de péché mortel. V. COMMUNION.
— Substantiv. Personne indigne. (Se dit spécialem. dans la langue du droit) : *Les enfants d'un* INDIGNE.
— Dr. Celui qui est exclu par la loi d'une succession, dans les cas énoncés par l'article 727 du Code civil. V. INDIGNITÉ.

INDIGNEMENT (*gn* mll.) adv. D'une manière indigne : *Se conduire* INDIGNEMENT.

INDIGNER (*gn* mll. — du lat. *indignari,* s'indigner) v. a. Exciter, provoquer l'indignation de : *Les proscriptions prolongées* INDIGNENT *les nations ou elles les corrompent.* (Benj. Const.)

S'indigner, v. pr. Etre indigné, éprouver de l'indignation. (S'emploie avec *de* et l'infinitif, ou avec *que* et le subjonctif.)

INDIGNITÉ (*gn* mll.) n. f. Caractère, nature, manière d'être d'une personne indigne de quelque chose : *Aspirer aux honneurs malgré son* INDIGNITÉ. ‖ Caractère, nature de ce qui est odieux : *L'*INDIGNITÉ *d'une mesure.*
— Action indigne, haïssable, odieuse ; affront, outrage : *Commettre des* INDIGNITÉS.
— Etat d'une personne indigne : *L'*INDIGNITÉ *est entre les époux une cause de déchéance des avantages qu'ils ont pu se faire.*
— ENCYCL. Dr. L'*indignité* est la cause pour laquelle un héritier est déchu et dépouillé des droits qui lui sont conférés par la loi ou par la volonté du défunt.
L'article 727 du Code civil déclare « indignes de succéder et, comme tels, exclus des successions : 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt ; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice ». L'article 728 du même Code ajoute que le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux proches parents ou alliés du meurtrier. Cette indignité doit être prononcée par les tribunaux civils.
— Milit. La loi de recrutement du 15 juillet 1889 prononce l'*indignité* de servir contre certaines catégories de condamnés à une peine afflictive et infamante, ou infamante entraînant la dégradation civique, ou correctionnelle avec interdiction de tout ou partie de l'exercice des droits civiques, civils et de famille, ou à la relégation. Elle les met, pour leur temps de service actif ou en cas de mobilisation, à la disposition du ministre de la marine.

INDIGO (esp. *indigo,* indien ; du lat. *indicus,* de l'Inde) n. m. Matière tinctoriale bleue, fournie par certains végétaux. ‖ *Indigo artificiel.* V. INDIGOTINE.
— Adjectiv. *Des couleurs* INDIGO.
— ENCYCL. Techn. *Préparation.* Dans l'antiquité, les Egyptiens et les Phéniciens se servaient déjà de l'*indigo* pour la teinture des étoffes, mais les Grecs et les Romains l'utilisaient uniquement dans la peinture. Au moyen âge, on planta en Europe le pastel (*isatis tinctoria*), dont l'indigo, après des luttes séculaires, triompha définitivement (1730). Voici son mode de préparation aux Indes anglaises : après la floraison (juin ou juillet), on fauche la plante et l'on place la récolte dans un vaste bassin, ou *trempoir,* qu'on remplit aux trois quarts en évitant de fouler les plantes, puis on fait arriver de l'eau. Au bout de dix à douze heures, la fermentation s'achève, des bulles d'acide carbonique et, ultérieurement, de méthane et d'hydrogène se dégagent, une écume violette apparaît à la surface, qui se couvre d'une pellicule cuivrée. On soutire et l'on dirige le liquide, dont la teinte varie de l'orangé vif au vert olive, dans une cuve profonde dite *batterie.* Là, afin que l'air pénètre dans la masse, on l'agite. Cette opération exige de deux à trois heures, pendant lesquelles le liquide passe par la gamme des nuances allant du vert au bleu sombre. Après un repos de plusieurs heures, on décante la partie qui surnage, puis on dirige le précipité dans des récipients en fer, où on le porte à une température de 85 à 100 degrés. On égoutte alors sur des toiles. Lorsque la pâte a acquis de la consistance, on la presse et on la divise en petits cubes, qu'on met sécher durant deux ou trois mois, sur des claies en bambous. Pendant cette dernière manipulation, les pains dégagent de l'ammoniaque et se recouvrent de cryptogames, qu'on enlève avec une brosse avant l'emballage.
L'indigo naturel, d'un bleu foncé avec reflets violets ou rougeâtres, est insipide, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide sulfurique concentré ; il happe à la langue. Les agents réducteurs le convertissent en *indigo blanc,* soluble dans les liqueurs alcalines et qu'on emploie pour cette raison en teinture.
Industrie et teinture. Industriellement, l'indigo s'emploie par teinture et par impression. On appelle *cuve* le bain de teinture contenant l'indigo dissous et dans lequel on immerge les textiles. C'est par oxydations successives des tissus teints que la belle coloration bleu indigo apparaît. On fait usage de la *cuve à l'urine,* de la *cuve au pastel,* de la *cuve à la potasse,* de la *cuve à la soude ;* elles portent le nom générique de *cuves à fermentation.* Chacune d'elles se prépare, ou, selon l'expression consacrée, se *monte* en mélangeant, dans des proportions déterminées, les différents composés entrant dans chaque cuve.
Dans les *cuves froides* on teint principalement le coton, le lin, le chanvre, à l'état de fils ou de tissus. Ces genres de cuves s'emploient surtout à l'étranger. Elles portent les noms de *cuve au fer* ou *à la couperose, cuve au zinc, cuve à l'étain, cuve à l'hydrosulfite,* etc. La première sert presque uniquement pour la teinture des étoffes de chanvre, de lin, de coton. La seconde s'emploie pour la teinture du coton. La troisième, qui fournit des bleus clairs, est utilisée pour teindre la série de textiles énumérés plus haut. Enfin, la cuve à l'hydrosulfite peut indifféremment servir à la teinture de tous les textiles.
— Thérap. L'*indigo* est employé comme tonique et fébrifuge ; il a été parfois utilisé dans l'épilepsie, à des doses variant de 2 à 30 grammes par jour.

INDIGOCARMINE n. f. Chim. V. CARMIN *d'indigo.*

INDIGOFERA (*fé*) n. m. Nom scientif. du genre *indigotier.*

INDIGOFÉRÉES n. f. pl. Sous-tribu des galégées, comprenant les genres *indigofera, cyamiopsis.* — *Une* INDIGOFÉRÉE.

INDIGOLITE n. f. Minér. Syn. de INDICOLITE.

INDIGOTERIE (*rî*) n. f. Terre où l'on cultive l'indigo. ‖ Usine où l'on fabrique l'indigo. ‖ Cuve à travailler l'indigo.

INDIGOTIER (*ti-é* — rad. *indigo*) n. m. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des galégées. ‖ Nom vulgaire du *bolet bleuissant.* V. BOLET.
— ENCYCL. Bot. Les *indigotiers* (indigofera) sont des herbes, sous-arbrisseaux ou arbrisseaux, couverts de poils fourchus, à feuilles composées imparipennées, à fleurs roses ou purpurines, en grappes ou en épis, à gousses coriaces ou submembraneuses. On en connaît plus de deux cent cinquante espèces de toutes les régions chaudes du globe, dont la plupart sont cultivées en vue de l'indigo, qu'on extrait de leurs feuilles. La plus belle qualité est donnée par l'*indigofera argentea ;* mais l'espèce qui rapporte le plus est l'*indigofera tinctoria.* Ces plantes sont bisannuelles, mais, généralement, elles sont épuisées dès la première année ; aussi faut-il les resemer tous les ans. On cultive parfois comme plantes d'ornement certains indigotiers : la plupart sont rustiques dans le midi de la France, mais demandent, dans le Nord, la serre tempérée et l'orangerie.

Indigotier : *a*, fleur ; *b*, fruit.

INDIGOTIER (*tié*) n. m. Fabricant d'indigo ; ouvrier qui travaille à la fabrication de l'indigo.

INDIGOTINE n. f. Principe colorant de l'indigo et qui existe parfois dans les urines putréfiées de l'homme.
— ENCYCL. Dumas obtint d'abord l'*indigotine* par la sublimation de l'indigo naturel, puis von Baeyer (1878-1880) et, à sa suite, de nombreux chimistes indiquèrent des procédés synthétiques qui demeurèrent confinés dans les laboratoires ; mais, récemment, les chimistes de la « Badische Anilin-Gesellschaft » ont inventé une remarquable synthèse à partir de la naphtaline. La série des transformations s'effectue dans de bonnes conditions de rendement.
L'indigotine répond à la formule de constitution : $C^6H^4(CO\,Az\,H)=C=C(CO\,Az\,H)=C^6H^4$, dont le groupe chromophore serait : CO-C=C-CO. (V. COLORANT [*Matières colorantes*]). Elle a l'aspect d'une poudre bleu foncé, se sublimant en prismes de couleur pourpre à éclat métallique.

INDIGOTIQUE (*tik'*) adj. ‖ *Groupe indigotique,* Nom donné par Gerhardt à tous les dérivés de l'indigotine. ‖ *Acide indigotique,* Syn. de ACIDE NITROSALICYLIQUE.

INDIHUMINE (de *indigo,* et *humine*) n. f. Corps complexe, résultat de l'action d'un acide sur l'indican.

INDILIGEMMENT (*ja-man*) adv. D'une manière indiligente.

INDILIGENCE (*janss* — rad. *indiligent*) n. f. Défaut de diligence.

INDILIGENT, ENTE (*jan, ant'* — du préf. *in,* et de *diligent*) adj. Qui n'est pas diligent : *Ecolier* INDILIGENT.

INDINE (de *indigo*) n. f. Composé qui n'est probablement qu'un polymère de l'indigotine bleue et que l'on obtient par l'action de la potasse caustique sur l'isatyde.

INDIQUE (*dik'*) adj. S'est dit pour INDIEN.

INDIQUE-FUITES n. m. Petit manomètre servant à constater l'existence des fuites dans les conduites de gaz placées à l'intérieur des habitations. ‖ Pl. *Des* INDIQUE-FUITES.
— ENCYCL. L'*indique-fuites* le plus simple est un tube manométrique en U, dont la branche antérieure est seule graduée. Ce manomètre, contenant une certaine quantité d'eau, est branché sur la canalisation à sa sortie du compteur. Pour l'employer, on ouvre le robinet du compteur et celui du manomètre en tenant les becs fermés ; l'eau s'élève, sous la pression du gaz, à une certaine hauteur dans le tube gradué. On ferme le robinet du compteur, et le niveau de l'eau doit rester stationnaire quand il n'y a pas de fuite dans la canalisation ; sinon, il s'abaisse lentement.

Indique-fuites

INDIQUER (*ké* — du lat. *indicare,* même sens) v. a. Montrer, désigner : INDIQUER *le chemin.* ‖ Faire connaître : *La cause du mal* INDIQUE *le remède.* ‖ Etre l'indice de : *Parole qui* INDIQUE *de la fierté.*
— Convoquer ou prescrire à date fixe : INDIQUER *une réunion, un jeûne.* (Vieilli.)
— B.-arts. Esquisser légèrement : *On doit se contenter d'*INDIQUER *les derniers plans.*
— Méd. Appeler l'emploi de : *Pouls* INDIQUANT *la saignée.*

S'indiquer, v. pr. Etre indiqué : *Direction qui* S'INDIQUE *par une flèche.*
— SYN. Désigner, marquer. V. DÉSIGNER.

INDIRE (du lat. *indicere,* prescrire) v. a. En T. de dr. féod., Percevoir, dans certaines circonstances déterminées, des redevances doubles. ‖ *Indire aux quatre cas,* Percevoir le droit d'indire dans les quatre cas d'aides féodales.

INDIRECT, ECTE (*rèkt'* — du préf. *in,* et de *direct*) adj. Qui ne conduit pas au but directement : *Un chemin* INDIRECT. ‖ Fig. Détourné : *Faire une demande* INDIRECTE.
— Gramm. *Complément indirect,* Complément sur lequel ne tombe qu'indirectement l'action marquée par le verbe ‖ *Proposition complétive indirecte,* Proposition qui remplit, à l'égard du verbe, la fonction de complément indirect. ‖ *Cas indirects,* Cas que ne prennent jamais les mots employés comme sujets ou comme compléments directs, mais bien ceux qui sont employés comme compléments indirects : *Le génitif, le datif et l'ablatif sont des* CAS INDIRECTS. ‖ *Modes indirects* ou *obliques,* Modes personnels autres que l'indicatif. ‖ *Discours indirect,* Discours où l'on rapporte les paroles de quelqu'un, non pas telles qu'elles ont été prononcées, mais en les rattachant, sous forme

de propositions subordonnées, à un verbe principal, par lequel on exprime que la personne en question les a dites, avec les formes *il dit que... il ajouta que...* ‖ *Style indirect, Interrogation indirecte.* V. la partie encycl.

— Admin. *Contributions indirectes, Impôts indirects,* Impôts qui, au lieu d'être établis directement et nominativement sur des personnes, frappent des objets de consommation ou des services rendus, et, par suite, sont payés à raison de la consommation ou du service, sans considération de personnes. V. CONTRIBUTION.

— Dr. rom. *Action indirecte,* Action qui se donnait contre une personne autre que celle qui avait personnellement figuré au contrat, comme les actions dites *adjectitiæ qualitatis,* dans lesquelles, bien que l'obligation eût été contractée par le fils ou l'esclave, l'action était donnée contre le père ou le maître.

— Dr. mod. *Ligne indirecte,* Ligne collatérale de parenté.

— ENCYCL. Dr. franç. *Avantage indirect.* Certaines libéralités, qui échappent aux règles légales de forme des donations, sont cependant soumises aux règles de fond sur la matière. Parmi les donations indirectes, on peut citer celles qui résultent d'une interposition de personnes, les remises de dettes, certains avantages conférés dans un contrat à titre onéreux. Les libéralités indirectes sont soumises à rapport (C. civ., art. 843) et réductibles si elles excèdent la quotité disponible.

— Gramm. Soit le passage bien connu de La Fontaine (*l'Homme et la Couleuvre*) :

. . . . . il (le bœuf) dit que du labeur des ans
Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants.

C'est un exemple de style indirect. Le discours direct serait : « Il dit : *Je porte* pour *vous* seuls, etc. » Le tour indirect diffère donc, ici, du tour direct : 1° par l'insertion d'un relatif (*que*) entre les deux propositions; 2° par un changement de pronom (*il* au lieu de *je,* et *nous* au lieu de *vous*); 3° par un changement de temps (*portait* au lieu de *porte*). Le premier indice (emploi du relatif, pronom ou conjonction) se rencontre dans tout exemple de style indirect. Les deux autres peuvent fort bien manquer, comme dans la phrase : « Je vous dis que la terre est ronde », qui équivaut à : « Je vous dis : la terre est ronde. »

Dans l'interrogation indirecte, cas particulier de style indirect, un pronom (ou bien un adverbe) interrogatif du discours direct est remplacé par un pronom relatif ou une conjonction) : « Je veux savoir ce qu'il écrit » équivaut à : « Je veux savoir : Qu'est-ce qu'il écrit ? »

En grec, le mode du discours indirect est tantôt celui du discours direct, tantôt l'optatif, dit optatif *oblique,* d'ailleurs facultatif. En latin, les propositions qui, dans le style direct, seraient des propositions indépendantes à l'indicatif, deviennent des propositions infinitives lorsqu'elles sont affirmatives; lorsqu'elles sont interrogatives, le mode est tantôt l'infinitif, tantôt le subjonctif.

En français, l'emploi du discours indirect n'offre aucune difficulté; on y applique seulement, s'il y a lieu, la règle de concordance des temps : « Je vous *demande* si vous *êtes* malade » ; « Je vous *demandais* si vous *étiez* malade ».

INDIRECTEMENT (*rèk'*) adv. D'une manière indirecte, détournée.

INDIRECTION (*rè-ksi-on* — rad. *indirect*) n. f. Défaut de direction.

INDIRÉTINE n. f. Chim. V. INDIHUMINE.

INDIRIGEABLE (*jabl'* — du préf. *in,* et de *dirigeable*) adj. Qui ne peut être dirigé.

INDIRUBINE (de *indigo,* et du lat. *rubrum,* rouge) n. f. Produit de condensation, formé par l'indoxyle et l'isatine.

INDISCERNABILITÉ (*di-sèr'* — rad. *indiscernable*) n. f. Caractère de ce qui ne peut être discerné.

INDISCERNABLE (*di-sèr'* — du préf. *in,* et de *discernable*) adj. Qu'on ne peut discerner, distinguer d'une autre chose : *Qui peut sonder l'*INDISCERNABLE *mystère de sa propre conscience?* (Renan.)

— n. m. Philos. Objet indiscernable d'un autre : *Deux êtres absolument identiques sont deux* INDISCERNABLES *et, par conséquent, ne font qu'un.* (E. Saissot.)

— ENCYCL. Philos. *Principe des indiscernables.* Leibniz la formule ainsi : Deux choses individuelles ne sauraient être parfaitement semblables, et elles doivent toujours différer plus que numériquement (*numero*); il doit y avoir entre elles une différence qualitative, interne, absolue. S'il n'existe pas deux choses individuelles parfaitement semblables, le philosophe ne croira pas connaître une chose parce qu'il en aura une idée *claire,* c'est-à-dire permettant de la distinguer des autres choses. Si cette chose est composée, il restera à en discerner les parties les unes des autres par la connaissance de leurs qualités respectives; c'est ce que Leibniz nomme en avoir une notion *distincte* et métaphysique.

INDISCERNEMENT (*di-sèr', man* — du préf. *in,* et de *discernement*) n. m. Absence de discernement.

INDISCIPLINABILITÉ (*di-si* — rad. *indisciplinable*) n. f. Etat de ce qui n'est pas disciplinable.

INDISCIPLINABLE (*di-si* — du préf. *in,* et de *disciplinable*) adj. Qui ne peut être discipliné : *L'amour est une puissance nullement* INDISCIPLINABLE. (Michelet.)

INDISCIPLINE (*di-si* — du préf. *in,* et de *discipline*) n. f. Défaut, manque de discipline : *L'*INDISCIPLINE *d'une armée est une cause certaine de sa défaite.* ‖ Acte qui viole la discipline : *Il fallait à Mirabeau des* INDISCIPLINES *et des rébellions à gouverner.* (Cormen.)

INDISCIPLINÉ, ÉE (*di-si* — rad. *indiscipline*) adj. Qui n'est pas discipliné : *Troupes* INDISCIPLINÉES.

— Fig. : *Esprit* INDISCIPLINÉ.

INDISCIPLINER (S') [*di-si*], v. pr. Devenir indiscipliné.

INDISCONTINUÉ, ÉE (*diss* — du préf. *in,* et de *discontinué*) adj. Qui n'est pas discontinué.

INDISCRET (*skrè*), **ÈTE** [du préf. *in,* et de *discret*] adj. Qui manque de retenue : *Solliciter la communication d'un secret, c'est être* INDISCRET. ‖ Qui ne sait pas garder un secret : *Ami* INDISCRET. ‖ Qui est contraire à la discrétion, entaché d'indiscrétion; qui est un instrument d'indiscrétion : *Zèle* INDISCRET. *Regards* INDISCRETS.

— Substantiv. Personne qui manque de discrétion : *Les* INDISCRETS *se trahissent souvent d'eux-mêmes.* (La Rochef.)

INDISCRÈTEMENT (*skrè*) adv. Sans réflexion. (Vx.) ‖ D'une manière indiscrète. ‖ Sans retenue : *User* INDISCRÈTEMENT *de quelque chose.*

INDISCRÉTION (*skré-si-on* — rad. *indiscret*) n. f. Autref. Absence de discernement : *A l'âge d'*INDISCRÉTION. ‖ Manque de retenue, de mesure dans les paroles ou dans les actes : *Boire, Manger avec* INDISCRÉTION. ‖ Défaut de discrétion qui porte à révéler des secrets : *L'*INDISCRÉTION *est la conséquence obligée du bavardage.* ‖ Action, parole indiscrète : *Commettre une* INDISCRÉTION.

INDISCUTABILITÉ (*sku* — rad. *indiscutable*) n. f. Etat de ce qui est hors de toute discussion.

INDISCUTABLE (*sku* — du préf. *in,* et de *discutable*) adj. Qu'il n'est pas possible ou permis de discuter : *Ce qui est inconnu est* INDISCUTABLE. ‖ Qui échappe à la discussion, par son évidence ou son authenticité certaine : *Il y a des principes* INDISCUTABLES.

INDISCUTABLEMENT (*sku*) adv. D'une manière indiscutable.

INDISCUTÉ, ÉE (*sku* — du préf. *in,* et de *discuté*) adj. Qui n'a pas été discuté : *Projet* INDISCUTÉ.

INDISERT, ERTE (*zèr', èrt'* — du préf. *in,* et de *disert*) adj. Qui n'est pas disert.

INDISERTEMENT (*zèr'*) adv. D'une manière indiserte.

INDISINE n. f. Chim. Syn. de FUCHSINE.

INDISPENSABLE (*span* — du préf. *in,* et de *dispensable*) adj. Dont on ne peut avoir dispense : *La loi de Dieu est* INDISPENSABLE. (Bourdal.) ‖ Dont on ne peut se dispenser, s'affranchir : *Démarche* INDISPENSABLE.

— n. m. Ce qui est indispensable : *Contentez-vous de l'*INDISPENSABLE.

— Linguist. Chevalier servant, sigisbée.

— Mod. Petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse, etc. ‖ Petite pelote de poche, sur laquelle les femmes emportaient des épingles.

INDISPENSABLEMENT (*span*) adv. D'une manière indispensable.

INDISPERSÉ, ÉE (*spèr'* — du préf. *in,* et de *dispersé*) Qui n'est pas dispersé.

INDISPONIBILITÉ (*spo*) n. f. Etat de ce qui est indisponible.

INDISPONIBLE (*spo* — du préf. *in,* et de *disponible*) adj. Dont la loi ne permet pas de disposer : *Biens* INDISPONIBLES. ‖ Dont on ne peut disposer pour le service : *Les soldats* INDISPONIBLES. — Substantiv. : *Les* INDISPONIBLES.

INDISPOS (*spo* — du pr. *in,* et de *dispos*) adj. m. Qui n'est pas dispos, qui est mal disposé.

INDISPOSER (*spo* — rad. *indispos*) v. a. Rendre un peu malade, incommoder : *La chaleur* INDISPOSE *les personnes sanguines.*

— Fig. Irriter quelque peu, mécontenter : *Louis le Débonnaire* INDISPOSA *les évêques.* (Montesq.)

INDISPOSITION (*spo-zi-si* — rad. *indisposer*) n. f. Légère altération de la santé : *La sensibilité nerveuse est une cause active des* INDISPOSITIONS.

— Fig. Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. (Vieux.)

INDISPUTABILITÉ (*spu*) n. f. Qualité de ce qui est indisputable.

INDISPUTABLE (*spu* — du préf. *in,* et de *disputable*) adj. Qui n'est pas disputable.

INDISPUTABLEMENT (*spu*) adv. D'une manière indisputable.

INDISPUTÉ, ÉE (*spu* — du préf. *in,* et de *disputé*) adj. Qui n'est pas disputé.

INDISSOLUBILITÉ (*di-so* — rad. *indissoluble*) n. f. Caractère d'un corps qui ne peut se dissoudre : *L'*INDISSOLUBILITÉ *de l'or dans l'acide nitrique.* ‖ On dit mieux INSOLUBILITÉ.

— Fig. Caractère d'un lien indissoluble : *Justinien avait en vue l'*INDISSOLUBILITÉ *du mariage.* (Montesq.)

INDISSOLUBLE (*di-so* — du préf. *in,* et de *dissoluble*) adj. Qui ne peut être dissous : *Les métaux sont généralement* INDISSOLUBLES *dans l'eau.* ‖ On dit mieux INSOLUBLE.

— Fig. Qui ne peut être résolu : *Enigme* INDISSOLUBLE. (Boss.) [Vx.] ‖ Qui ne peut être dissous, en parlant d'un lien moral : *Union* INDISSOLUBLE.

INDISSOLUBLEMENT (*di-so*) adv. D'une manière indissoluble.

INDISSOUS (*di-sou*), **OUTE** [du préf. *in,* et de *dissous*] adj. Qui n'est pas dissous.

INDISTINCT, INCTE (*stinkt'* — du lat. *indistinctus,* même sens) adj. Qui n'est point distinct, existant ou considéré à part : *Questions connexes et* INDISTINCTES.

— Qui n'est pas distinct, qui est confus, perçu confusément : *Vision* INDISTINCTE. *Voix* INDISTINCTES.

INDISTINCTEMENT (*stin-kte* — rad. *indistinct*) adv. Sans distinguer entre les personnes ou les choses : *L'hommage que nous rendons* INDISTINCTEMENT *aux grands nous avilit.* (J.-J. Rouss.) ‖ D'une manière indistincte, confuse : *On ne voit qu'*INDISTINCTEMENT *les objets lointains.*

INDISTINCTION (*stin-ksi*) n. f. Etat de ce qui est indistinct ou de ce qui n'est pas distingué.

INDISTINGUÉ, ÉE (*stin-ghé* — du préf. *in,* et de *distingué*) adj. Qui n'est pas distingué.

INDISTINGUIBLE (*stin-ghibl'* — du préf. *in,* et de *distinguer*) adj. Qu'on ne peut distinguer.

INDIUM (*di-om'*) n. m. Métal découvert par Reich et Richter (analyse spectrale) dans les blendes de Freiberg.

— ENCYCL. *L'indium,* étudié par Reich et Richter, Winkler, Meyer, doit son nom à son spectre, qui présente une raie indigo caractéristique. Pour extraire l'indium de la blende, Winkler pulvérise celle-ci, la grille pour transformer les métaux en sulfates, dissout les sulfates dans l'eau froide, et traite par le zinc, qui dépose l'indium en même temps que du cuivre, du cadmium, etc. On sépare l'indium des autres métaux par l'hydrogène sulfuré ou l'ammoniaque. On peut l'extraire aussi du zinc provenant des blendes de Freiberg. On l'obtient à l'état métallique en réduisant l'oxyde par l'hydrogène.

— *Propriétés.* L'indium est un métal blanc, ayant l'éclat de l'argent; densité 7,42 à 16, mou et ductile. Il est moins volatil que le zinc et le cadmium et fond à 176°. Il ne se ternit à l'air qu'au-dessus du point de fusion, ne décompose pas l'eau à froid. Il se dissout dans les acides minéraux et est inattaquable par la potasse bouillante. Il est déplacé de ses sels par le zinc et le cadmium.

Son poids atomique, déduit de sa chaleur spécifique, est 113,4 (oxyde In^2O^3, chlorure In^2Cl^6, etc.).

— *Composés.* Le *chlorure* In^2Cl^6 s'obtient par l'action du chlore à chaud sur le métal ou le mélange d'oxyde et de charbon, et par l'action de l'acide chlorhydrique sur le métal. Sa solution dans l'eau se décompose par évaporation en donnant un oxychlorure.

L'*oxyde* In^2O^3 (le seul important) s'obtient par oxydation du métal à température élevée, ou par calcination de l'azotate ou de l'hydrate. Solide jaune, devenant rouge brun à chaud, difficilement fusible, soluble dans les acides, réductible par l'hydrogène, le charbon, le sodium.

L'*hydrate* $In^2(OH)^6$ s'obtient en précipitant un sel d'indium par un alcali. Le *sulfure* In^2S^3 s'obtient par combinaison de l'indium et du soufre au rouge, ou par précipitations d'un sel à l'aide de l'hydrogène sulfuré (en solution non acide).

— *Sels oxygénés.* Ils sont incolores et cristallisent difficilement.

L'*azotate* $(AzO^3)^6In^2$ s'obtient par l'action de l'acide azotique concentré sur le métal. Les cristaux (qui ne s'obtiennent qu'en liqueur acide) sont hydratés; chauffés, ils perdent de l'eau et de l'acide azotique, et donnent un azotate basique insoluble; à température plus élevée, on obtient l'oxyde.

Le *sulfate* $(SO^4)^3In^2$ s'obtient par l'action de l'acide sulfurique concentré ou étendu sur le métal.

Le *carbonate* est un précipité blanc, gélatineux, soluble dans le carbonate d'ammonium et insoluble dans les carbonates alcalins fixes.

INDIVIDU (du lat. scolast. *individuus,* indivisible) n. m. Etre formant une unité distincte dans un genre : *Il n'existe réellement dans la nature que des* INDIVIDUS. ‖ Personne considérée isolément par rapport à l'espèce humaine ou à une collection de personnes : *Les masses sont tout aujourd'hui, les* INDIVIDUS *peu de chose.* (Mme de Staël.)

— Fam. Homme indéterminé, que l'on ne connaît pas, qu'on ne veut pas nommer, ou dont on parle avec mépris : *Quel est cet* INDIVIDU? ‖ *Son individu,* Sa propre personne : *Soigner* SON INDIVIDU.

— Biol. Spécimen à forme fatalement héréditaire d'une espèce animale ou végétale donnée.

— ENCYCL. Biol. Au sens étymologique du mot, un *individu* est un spécimen vivant d'une espèce, qui ne peut être divisé sans cesser de vivre; on ne peut pas faire deux hommes ou deux chevaux en coupant en deux un homme ou un cheval; mais il n'en est pas de même pour les animaux inférieurs et les végétaux. Avec un *bégonia* ou un *géranium,* on peut faire une grande quantité de boutures; avec une hydre, un ver plat, on peut faire, par morcellement, plusieurs spécimens vivants. La notion d'indivisibilité ne peut donc donner une définition absolue de l'individu

La question de la forme spécifique conduit à une définition précise. Les phénomènes de *cicatrisation* et de *régénération* des membres coupés montrent qu'il faut considérer la forme spécifique comme une forme d'équilibre fatale des substances vivantes de l'espèce, sauf dans les cas où le squelette a une importance exagérée (mammifères et oiseaux, par exemple). On peut définir « individu » la masse cellulaire qui présente cette forme d'équilibre fatale; c'est donc un spécimen à forme fatalement héréditaire d'une espèce donnée. Même ainsi conçue, la notion d'individu n'est d'ailleurs pas tout à fait simple; il faut, en effet, se rendre compte de l'existence, dans beaucoup d'espèces animales ou végétales, de *plusieurs formes spécifiques d'individu.* En particulier, il y a souvent des formes *sexuées* différentes des formes *asexuées.*

— BIBLIOGR. : F. Le Dantec, *l'Individualité* (Paris, 1898).

INDIVIDU, UE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui ne peut être divisé : *Très sainte et* INDIVIDUE *Trinité.* (Vx.)

INDIVIDUALISATION (*za-si-on*) n. f. Philos. Action d'individualiser; résultat de cette action; état d'un être individualisé : *Etres qui ont acquis un caractère de plus haute* INDIVIDUALISATION.

— Biol. Syn. de SEGMENTATION.

— Dr. pén. *Individualisation de la peine,* Action de punir, non en appliquant la même peine à tous les coupables de la même infraction, mais en tenant compte de l'individualité de chacun d'eux.

INDIVIDUALISER v. a. Rendre individuel; considérer ou présenter individuellement : *La femme est plus naturellement portée à* INDIVIDUALISER *qu'à* GÉNÉRALISER *ses jugements.* (Mme Gauthier-Coignet.)

INDIVIDUALISME (*lissm'*) n. m. Système d'isolement des individus dans la société; existence individuelle : *L'*INDIVIDUALISME *étouffe les idées.* (T. Delord.)

— ENCYCL. Philos. soc. Subordonner le bien des autres à son bien propre, vivre le plus possible pour soi-même, c'est être individualiste. Il est évident que l'homme ne peut être absolument libre que dans l'isolement absolu. Toute collectivité, toute société, toute vie politique restreint la liberté de chacun, dans la mesure nécessaire à l'exercice de la liberté d'autrui. Mais il importe que cette vie politique, qui est pour l'homme un moyen, ne devienne pas une fin en elle-même. L'Etat n'est qu'une entité abstraite, qui ne subsiste que par et pour les individus. De même que l'individualité physiologique est constituée par l'activité propre, mais cependant subordonnée à l'activité totale, des éléments cellulaires, de même l'Etat doit être considéré comme un organisme dont le bon fonctionnement nécessite un acquiescement de la liberté individuelle, mais non une restriction capitale de cette liberté. Spencer, nettement individualiste, s'oppose, dans son ouvrage *l'Individu contre l'Etat,* à l'extension croissante du rôle et des attributions de l'Etat, qui, en accomplissant strictement les « devoirs de justice », assure le fonctionnement normal de cette dernière. Nietzsche, plus poète que logicien et sociologue, a émis des théories d'un individualisme effréné.

INDIVIDUALISTE (*lisst'*) adj. Qui est partisan de l'individualisme : *Tout le monde est* COMMUNISTE *et* INDIVIDUA-

LISTE *sans le savoir.* ‖ Qui appartient à l'individualisme : *Système* INDIVIDUALISTE.

— Substantiv. Partisan de l'individualisme : *Les* INDIVIDUALISTES.

— Biol. Qui attache à la notion d'individu une signification absolue.

INDIVIDUALITÉ n. f. Linguist. Ce qui constitue l'individu, ce qui fait qu'il a une existence propre : *Chaque race a son* INDIVIDUALITÉ. ‖ Originalité, cachet, caractère spécial qui distingue une personne ou une chose : *Trop et trop peu d'*INDIVIDUALITÉ *tue également le grand homme.* (V. Cousin.)

— Individu : *Il faut prévoir la résistance des* INDIVIDUALITÉS *à la tyrannie de l'ensemble.*

— Biol. Catégorie d'individus.

— ENCYCL. Biol. Un individu étant nettement défini dans une espèce donnée, il peut se faire que, dans des espèces voisines, les individus ne représentent pas des agglomérations cellulaires homologues. On dit alors que ces espèces présentent des *individualités* de divers ordres : L'individualité de 1er ordre est la *cellule;* de 2e ordre, le *méride,* dont le type est la *gastrula;* une agglomération de mérides fait un *zoïde;* et une agglomération de zoïdes constitue un *dème* ou individualité de 4e ordre.

Dans les cœlentérés, par exemple, l'hydre a comme individus des *mérides,* isolés ou associés; l'anémone de mer a comme individus des zoïdes, et la pennatule des dèmes.

Il ne faut pas dire qu'un individu ayant une individualité de 4e ordre est formé d'*individus* ayant une individualité de 3e ordre; ce serait un abus de langage, qui détruirait la valeur du mot « individu. »

INDIVIDUANT (*du-an*), **ANTE** adj. Philos. scolast. Se dit du principe qui individualise, qui caractérise l'individu : *Principe* INDIVIDUANT.

INDIVIDUATION (*si-on* — rad. *individuer*) n. f. ‖ Philos. *Principe d'individuation,* Caractère intrinsèque, qui fait qu'un individu diffère de tout autre individu.

— ENCYCL. Les philosophes du moyen âge, pour expliquer l'individu, ont admis un principe d'*individuation.* Albert le Grand, saint Thomas, attribuaient à la matière l'existence des divers individus. D'après Duns Scot, l'essence d'un être concret peut être composée de plusieurs essences qui ne se juxtaposent pas, mais qui agissent les unes sur les autres, la plus parfaite achevant les autres, qui en sont ainsi comme la matière. L'individu n'est pas une pure négation. L'essence générale qui est en lui, la quiddité, doit être complétée par le principe d'individuation que les scolastiques appellent également l'*hæcceitas.* Il consiste dans les caractères intrinsèques qui font qu'un individu diffère de tout autre individu.

INDIVIDUEL, ELLE (*du-èl*) adj. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu; qui convient ou appartient à une seule personne : *Qualités* INDIVIDUELLES.

— n. m. : *Passer de l'*INDIVIDUEL *au* COLLECTIF.

INDIVIDUELLEMENT (*du-è-le*) adv. D'une manière individuelle : *Voter* INDIVIDUELLEMENT.

INDIVIDUELLISTE (*du-è-lisst'*) n. et adj. Se dit par opposition à MUTUALISTE.

INDIVIDUER v. a Déterminer, caractériser comme individu.

INDIVIDUITÉ (du lat. scolast. *individuitas,* même sens) n. f. Ce qui constitue l'individu.

INDIVIS (*vi*), **ISE** [du lat. *indivisus;* du préf. *in,* et de *divisus,* divisé] adj. Dr. Qui n'est point divisé, point partagé, qui est possédé à la fois par plusieurs personnes : *Biens* INDIVIS. *Succession* INDIVISE. ‖ Qui possède une propriété indivise : *Propriétaires* INDIVIS. *Héritiers* INDIVIS.

— Loc. adv. *Par indivis,* Sans être divisé, dans l'indivision : *Posséder un héritage* PAR INDIVIS.

— ENCYCL. V. INDIVISION.

INDIVISÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *divisé*) adj. Qui n'est point divisé : *Les éléments sont des corps divisibles, mais* INDIVISÉS. (Volt.) ‖ Substantiv. n. m. : *Les* INDIVISÉS.

INDIVISÉMENT adv. Par indivis . *Succession possédée* INDIVISÉMENT.

INDIVISIBILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est indivisible : *L'*INDIVISIBILITÉ *d'un atome, d'une hypothèque*

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'*INDIVISIBILITÉ *de l'Etat, du pouvoir.*

— ENCYCL. Dr. L'*indivisibilité* est un état susceptible de s'appliquer à divers droits et à divers faits juridiques. Les obligations qui, en général, sont divisibles, cessent de l'être : 1° lorsqu'elles portent sur une chose qui, dans la livraison, ou un fait qui, dans l'exécution, n'est pas susceptible de division, matérielle ou intellectuelle (C. civ., art. 1217); 2° lorsque le rapport sous lequel elle est considérée dans l'obligation ne la rend pas susceptible d'exécution partielle (art 1218); 3° lorsque l'intention des contractants a été que la dette ne pût s'acquérir partiellement (art. 1221). Chacun des débiteurs est alors tenu pour le tout, sauf à mettre en cause ses codébiteurs. Il en est de même à l'égard des héritiers. Il ne faut pas confondre l'indivisibilité, qui consiste dans l'impossibilité matérielle ou conventionnelle d'une exécution partielle, avec la solidarité, qui résulte du titre.

L'état des personnes est également indivisible, sauf en ce qui concerne les conséquences légales qui y sont attachées. Ainsi, la légitimité, reconnue en justice, l'est à l'égard de tous; mais il n'en est pas de même des droits pécuniaires qui en découlent.

L'aveu est indivisible; la partie qui l'invoque ne peut retenir ce qui est à son avantage et rejeter ce qui lui est contraire.

Le droit de rétention est indivisible, en ce sens qu'il affecte chaque parcelle des objets donnés en nantissement à la totalité de la dette, et la totalité de la chose engagée à chaque fraction de la dette. Il en est de même de l'hypothèque.

INDIVISIBLE (du lat. *indivisibilis,* même sens) adj. Qui ne peut être divisé : *L'atome est de la matière* INDIVISIBLE.

— Fig. Qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'hypothèque est, de sa nature,* INDIVISIBLE.

— Dr. *Obligation indivisible,* Obligation qui, par sa nature, ne peut pas être exécutée partiellement et à laquelle chacun des obligés est tenu pour le tout.

— Hist. *République une et indivisible,* Nom donné à la première République et destiné à rendre inconstitutionnelle toute tentative fédéraliste.

— n. m. Ce qui est indivisible : *Le « moi » se définit l'*INDIVISIBLE. (Mesnard.)

— n. m. pl. *Les Indivisibles écossais,* Nom d'une loge de francs-maçons.

INDIVISIBLEMENT adv. D'une manière indivisible.

INDIVISION n. f. Etat d'une chose indivise : *Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'*INDIVISION. (C. civ.)

— ENCYCL. Dr. L'*indivision* ou communauté (en droit romain *communio*) est l'état de plusieurs personnes copropriétaires d'une même chose. Tant que dure l'indivision, chacun des copropriétaires a le droit de jouir de cette chose, mais non d'en disposer sans le consentement de tous. Des obligations naissent *quasi ex contractu* entre copropriétaires, si la chose commune est gérée par l'un d'eux sans mandat. On sort de l'indivision par le partage ou par des actes équivalents. En dehors des cas de société et de communauté entre époux, et de ceux d'indivision forcée (V. COPROPRIÉTÉ), nul n'est tenu de rester dans l'indivision (C. civ., art. 815). Les copropriétaires peuvent cependant convenir qu'ils resteront dans l'indivision pendant un délai ne pouvant excéder cinq ans; mais cette convention peut être renouvelée.

INDIVULGABLE adj. Qui ne peut pas être divulgué.

INDIVULGUÉ (*ghé*), **ÉE** [du préf. *in,* et de *divulgué*] adj. Qui n'est pas divulgué.

IN-DIX-HUIT (*in-di-zuit'*) adj. Se dit du format des livres dans lequel la feuille est pliée en dix-huit feuillets, et donne trente-six pages : *Format, Volume* IN-DIX-HUIT.

— n. m. Volume ou format in-dix-huit : *L'*IN-DIX-HUIT *est un format très usuel.* ‖ Pl. *Des* IN-DIX-HUIT.

— REM. On écrit le plus souvent IN-18.

INDJÉ-KARA-SOU (l'*Haliacmon* des anciens ou la *Vistritza* des Slaves), fleuve de la Turquie d'Europe (Macédoine), né à l'E. du massif du Grammos. Il reçoit la Bielitza et l'émissaire du lac de Kastoria, traverse les défilés de l'Amarbes, et finit dans la mer Egée (golfe de Salonique), par un large estuaire encombré d'îles. Cours environ 200 kilom. Régime torrentiel, dangereux pour les habitants de la plaine côtière, où le fleuve a plusieurs fois changé de lit.

INDO-ARABE adj. Qui appartient à l'Inde et à l'Arabie : *Populations* INDO-ARABES.

— Substantiv. Habitant des contrées indo-arabes : *Les* INDO-ARABES.

INDO-CHINE, la plus orientale des trois grandes péninsules qui terminent, au S., le continent asiatique. Elle s'étend de l'Inde et du Yunnan chinois, au N., au golfe de Siam, au S.; du golfe de Bengale, à l'O., à la mer de Chine, à l'E.; au S., entre les golfes de Martaban et de Siam, elle pousse jusqu'à 1 degré 1/2 de l'équateur la longue et étroite presqu'île de Malacca. Sa superficie totale est de 2.221.000 kilom. carr.; sa population de plus de 44 millions d'habitants. Elle est divisée en Birmanie anglaise, à l'O.; Indo-Chine française, à l'E.; royaume de Siam, au centre.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Une série de hauteurs se détachent, au N.-E., du rebord du grand plateau thibétain, et, divergeant comme les branches d'un éventail, forment les chaînes et les plateaux séparatifs des bassins, et se prolongent jusqu'aux deltas des fleuves, au centre, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île malaise. Ce sont : d'O. en E., la dorsale d'Arakan (Malselaï-Mon, 2.164 m.), qui se termine au cap Negrais; les hauteurs des Chaos, entre l'Iraouaddi et la Salouen, qui dépassent, au N., 3.000 mètres, et, au mont Nattoung, au S., se redressent encore à 2.400 mètres; le plateau siamois, qui se relève sur sa bordure sud-est avec les monts du Tenasserim (le Myengmoletkat, 2.100 m.), et qui est parcouru à l'E. par les monts de Bassac et de Korat; puis, à l'E. du Mékong, le plateau des Sib-Song-Panna, qui se rétrécit en dorsale annamite, pour former ensuite, au S. de Hué, le plateau des Boloven. Au delà de l'isthme de Kra, des chaînons parallèles parcourent la presqu'île malaise (Gounong-Radjah 1.982 m.).

Dans toute l'Indo-Chine, dominent les vents réguliers ou moussons : en hiver, la mousson du N.-E. (sèche, relativement fraîche); en été, la mousson du S.-O., qui amène des pluies très abondantes. La température reste élevée et assez constante. Les brusques variations dans l'état atmosphérique amènent de violents typhons.

L'Indo-Chine a des fleuves considérables. Ce sont, d'O. en E., l'Iraouaddi (2.000 kilom.), dont le delta couvre 40.000 kilom. carrés; le Sittang (560 kilom.); la Salouen (plus de 3.000 kilom.); le Ménam (1.200 kilom.), tributaire du golfe de Siam; le Mékong (4.000 kilom.), qui, après avoir contourné le plateau siamois, forme un delta de 600 kilom. de front; le Song-Koï, ou fleuve Rouge (1.200 kilom.), qui se jette, par un delta, dans le golfe du Tonkin. Ces fleuves sont sujets à des crues considérables. Le Mékong inférieur communique avec la Tonlé-Sap, ou Grand Lac (130 kilom. de long, en temps de crue), qui lui sert tour à tour de déversoir et de réservoir.

A l'exception des rivages bas des deltas, les côtes de l'Indo-Chine sont bien découpées, et souvent bordées d'archipels. Ce sont les côtes d'Arakan, avec les îles Ramri et Tchédouba; cap Negrais, double delta de l'Iraouaddy-Sittang, golfe de Martaban; côtes du Tenasserim, avec les îles Mergui; au large, s'échelonnent du N. au S. les Andaman et les Nicobar; côtes de Malacca, avec les îles Saint-Mathieu, Salanga, Pinang, le cap Bourou, les îles Tantalam et Samoni; le golfe du Siam, avec le delta du Ménam; l'île Phuquoc; le delta du Mékong, entre les caps Camau et Saint-Jacques, avec, au large, l'île Poulo-Condore; la côte très indentée de l'Annam (baie de Tourane); le delta du fleuve Rouge, que suivent la baie d'Halong, les îles Cac-Ba et Kébao. Barrant le golfe du Tonkin, la grande île de Haï-Nan se rattache à la Chine.

— II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Plateaux intérieurs, recouverts de forêts (teck, bambou); vastes deltas, surchauffés, humides, très fertiles, très peuplés : tel est le tableau agricole. Les principales cultures sont : en première ligne, le riz; les arbres fruitiers, aréquiers, manguiers, bananiers, l'arbre à thé, la canne à sucre, les épices, encore peu exploitées, le tabac, le bétel, le coton, l'indigo, le chanvre, l'arachide. Les plateaux ont des pâturages favorables à l'élevage (bœufs et buffles). Le sous-sol possède : houille (Malacca, Annam, Tonkin surtout); étain (Malacca surtout); fer, cuivre, plomb, zinc, pétrole (Birmanie); pierres précieuses (rubis, saphir et jade, en Birmanie). L'industrie, peu développée, se résume en : céramique, meubles incrustés, nattes tissées, sculptures; quant à l'industrie mécanique (décortiqueries de riz, filatures de soie, indigoteries, sucreries, distilleries), elle apparaît à peine. Les fleuves (sauf l'Iraouaddi, navigable jusqu'à Bhamo) sont coupés de rapides qui nuisent à la navigation; les chemins de fer construits (sauf en Birmanie) sont des amorces de réseaux futurs : l'Indo-Chine manque de voies de communication. Aussi le commerce par voie de terre est-il d'une très faible importance (à l'exception du trafic grandissant avec le Yunnan). Le commerce maritime a de bons ports : Rangoun et Singapore, Bangkok, Saïgon, Tourane et Haïphong. Il compte à l'importation : étoffes et cotonnades, opium, thé, sel; à l'exportation : riz, bois de teck, poivre, peaux, métaux, bétail.

— III. GÉOGRAPHIE POLITIQUE et HISTOIRE. L'Indo-Chine est partagée entre deux Etats européens : Angleterre, France, et un Etat indigène : Siam.

L'Angleterre en possède : 1° la région occidentale, qui se rattache à l'Inde et se compose de la Birmanie (Rangoun, Mandalay), et des Etats shans; 2° les établissements du détroit de Malacca (Straits-Settlements, Singapore) et les protectorats de la presqu'île malaise. La France possède la région orientale : Cochinchine, Tonkin, Cambodge et Annam (Saïgon, Hanoï, Pnom-Penh, Hué); Haut et Bas-Laos (Luang-Prabang); zone neutre, Chantaboun, Batambang. Le Siam (Bangkok) a une superficie totale de 663.000 kilom. carrés et une population de 6.320.000 hab.; mais, sur ces chiffres, il faut compter la zone d'influence anglaise et la zone d'influence française.

Au point de vue de la superficie :

Indo-Chine anglaise . .	844.000 kil. carr.	11 108.000 hab.
Siam	663 000 kil. carr.	6.320.000 hab.
Indo-Chine française. . .	714 000 kil. carr.	24.434 000 hab.

Dès les temps reculés, on voit s'exercer dans la Péninsule les deux influences qui n'ont cessé de s'y combattre, jusqu'à l'arrivée des Européens : les Chinois envahissent l'Annam, le brahmanisme indien pénètre en Birmanie (IIIe s. av. notre ère). Huit siècles plus tard, le bouddhisme est apporté de Ceylan. Les Européens apparaissent dans la Péninsule dès 1508 : le Portugais Siqueira arrive à Malacca, où, trois ans plus tard, Albuquerque construit un fort. Les Hollandais, arrivés en 1596, prennent le dessus au siècle suivant (Cambodge, Malacca). Au XVIIIe siècle, les Anglais, les Français apparaissent; mais les uns et les autres ne devaient prendre pied dans la Péninsule qu'au XIXe siècle. Les Anglais s'établissent à Singapore (1824), à Malacca (1825), dans l'Arakan et le Tenasserim (1826), au Pégou (Birmanie méridionale, en 1852). Les Français acquièrent la Basse-Cochinchine (1862-1867), prennent Hanoï (1882), Hué (1883), et établissent leur protectorat sur l'Annam et le Tonkin. Plus rapides encore ont été les progrès de ces deux nations dans les années suivantes. Dès 1886, l'Angleterre s'empare de la Haute-Birmanie et parvient, à travers les Etats shans, jusqu'au Mékong; en même temps, elle étend son protectorat sur la Malaisie indépendante. La France (traité du 3 oct. 1893) repoussait le Siam au delà du Mékong, occupait les principautés laotiennes, recevait le contrôle politique sur une zone neutre de 25 kilom. de largeur, le long de la rive droite du fleuve. Enfin, la convention anglaise du 15 janvier 1896 a : 1° fixé au Mékong la frontière entre les possessions des deux pays; 2° constitué implicitement dans le Siam des zones d'influence anglaise et française, la vallée seule du Ménam étant proclamée indépendante.

— IV. ETHNOLOGIE. L'Indo-Chine renferme un mélange de races des plus compliqués. On trouve, en effet, dans la péninsule indo-chinoise : 1° des *Négritos;* 2° des tribus menant une vie misérable à l'intérieur du pays, où elles ont été refoulées (les Annamites les désignent sous le nom unique de *Moïs,* les Laotiens et les Siamois sous celui de *Khâs,* les Cambodgiens sous celui de *Penongs,* expressions qui, toutes, signifient « sauvages ». Certaines de ces peuplades sont de type indonésien, les autres de type malais); 3° des *Indonésiens;* 4° des *Malais;* 5° des *Chinois,* qui se sont infiltrés partout; 6° des éléments *hindous,*

1. Négrito de Malacca. — 2. Siamois. — 3, 4, 5. Tonkinois. — 6. Femme annamite. — 7. Portefaix annamite. — 8. Laotien. — 9. Cambodgien. — 10. Bonze cambodgien.

qui ont joué un rôle important au Cambodge; 7° enfin, quatre groupes particuliers à la contrée, qui sont : *a*) le groupe birman (*Birmans* et *Pégouans*), dans les bassins de l'Iraouaddi et de la Salouen; *b*) le groupe thaï (*Siamois* et *Laotiens*), dans les bassins du Ménam et du Mékong; *c*) le groupe khmer (*Cambodgiens*), dans le Sud; *d*) le groupe annamite (*Annamites* et *Tonkinois*), à l'Est.

Les *Négritos*, qui paraissent avoir occupé primitivement toute la région, forment, sous les noms d'*Orang-Outang*, *Orang-Semang*, *Orang-Sakaï*, *Manthras*, *Binouas*, etc., de petits groupes dans la presqu'île de Malacca. Ce sont des nègres de petite taille, à cheveux crépus, à tête courte.

Nous avons dit que les « sauvages » appartiennent en partie au type *indonésien;* tels sont les *Khâs* des plateaux d'Attôpeu et de Boloven, dans l'Annam, les *Nagas* de l'Assam, les *Karens* de la Birmanie, certains *Muongs* de la rivière Noire et probablement les *Stiengs*. Il semble qu'il faille rattacher aux Indonésiens les *Nongs*, les *Thôs* et une partie des *Mans* du Tonkin.

Les *Malais* se trouvent à l'état de pureté, et avec toute leur civilisation, dans la presqu'île de Malacca. Mais leur type s'observe aussi chez les *Chams* ou *Tiams*, qui avaient fondé jadis le grand empire du Tsiampa, dont on ne peut apprécier l'ancienne splendeur que par quelques monuments encore debout (*tours tiams*). C'est également au type malais que se rattachent, par la langue tout au moins, les *Penongs-Piaks*, les *Charais*, les *Rodehs*, etc., populations très primitives et fort analogues par leurs mœurs aux sauvages du type indonésien.

Pour les groupes civilisés, nous renvoyons aux articles qui leur sont spécialement consacrés. Toutefois, nous remarquerons que tous les individus dont ils se composent n'ont pas atteint le même degré de civilisation. Certains *Mans*, les *Lolos*, les *Traos*, les *Méos*, qui, par leurs caractères physiques, se rattachent aux Annamites ou aux Thaïs, sont loin de pouvoir se comparer, sous ce rapport, aux fondateurs des grands royaumes indo-chinois. Enfin, nous devons signaler également le grand nombre de métis résultant du croisement des diverses races énumérées, soit entre elles, soit, parfois, avec des Européens. Les *Minuongs*, issus du mélange du Chinois et de l'Annamite, méritent une citation spéciale.

— V. Religions. Au point de vue religieux, cette vaste contrée peut se diviser en deux parties nettement tranchées. En Birmanie, à Siam, au Cambodge et dans le Laos, dominent encore l'influence indienne et le bouddhisme *hinâyâna* (école du Sud, conforme à l'enseignement primitif du bouddha Çakhya-mouni). La Cochinchine, l'Annam et le Tonkin ont adopté la civilisation de la Chine et ses trois grandes religions : confucianisme, taôisme et bouddhisme *mahâyâna*. Selon toutes probabilités, c'est au IVe ou au Ve siècle de l'ère vulgaire qu'a été introduite en Birmanie et à Siam cette dernière doctrine, alors qu'elle était déjà mélangée d'une foule d'idées et de divinités brahmaniques : Brahma, Indra, Vichnou, Çiva et autres, que les Birmans et les Siamois ont adoptées sous le nom collectif de *Naths* ou *Nats*, qui comprennent aussi quelques dieux indigènes survivants. Les dogmes, la doctrine, le rituel sont conformes au canon hinâyâna, et le pâli est resté la langue sacrée. Cependant, les Birmans, aussi bien que les Siamois, croient à la sorcellerie, la magie, l'astrologie. Au Cambodge, le chamanisme a été remplacé, du Ve au VIe siècle avant notre ère, par le brahmanisme, auquel ce pays doit les merveilleux monuments qu'on qualifie de *khmers* (v. ce mot), et dont le temple d'Angkhor-Vat est le type le plus parfait. Au brahmanisme succéda le bouddhisme, comme religion d'État, à partir du XIVe siècle, et il s'est conservé dans sa forme *hinâyâna* presque pure, où les *Naths* indigètes ne tiennent qu'une place secondaire. Là aussi, la magie et la sorcellerie dominent cependant. La situation est la même au Laos, où, cependant, le bouddhisme est un culte tout de forme extérieure, à côté duquel le peuple continue à adorer et invoquer les anciens dieux indigènes, esprits protecteurs du sol et de ses productions naturelles ou artificielles, et surtout à pratiquer le culte fétichique des ancêtres.

En Annam ou Cochinchine, au Tonkin, qui ont été soumis si longtemps à la domination politique de la Chine, règne le bouddhisme *mahâyâna* sous sa forme chinoise; le peuple se donne presque tout entier au taôisme, avec ses dieux notoirement humains, son culte des esprits de la nature et des ancêtres, sa recherche de l'immortalité matérielle, le vrai fond de la religion, pour les Annamites, est le culte des ancêtres et la sorcellerie, comme pour les Chinois, dont ils emploient les Écritures comme livres sacrés.

Le christianisme, et particulièrement le catholicisme, peu florissant en Birmanie et à Siam, est en progrès sensible au Cambodge et en Annam.

Indo-Chine française. On comprend sous le nom générique d'Indo-Chine française, les colonies de : Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos, le territoire neutralisé des provinces de Siem-Reap, Angkor, Battambang, la zone neutre de 25 kilomètres située sur la rive droite du Mékong, le territoire de Kouang-Chéou-Ouan. L'Indo-Chine française est bornée au N. par la Chine, à l'E. et au S.-E. par la mer de Chine, au S.-O. par le golfe du Siam, à l'O. par le Siam et la Birmanie anglaise. Sa superficie est de 680.000 kilom. carrés, non compris les territoires neutralisés; sa population totale est évaluée à 21.340.000 hab. Pour la géographie physique et économique des différentes régions, v. Annam, Cambodge, Cochinchine, Tonkin, etc.

— *Administration.* Sous le nom d'Union indo-chinoise toutes les parties de l'Indo-Chine française sont groupées sous l'autorité d'un *gouverneur général* (décr. du 17 oct. 1887), lequel a sa résidence officielle à Saïgon et a sous ses ordres le *lieutenant gouverneur* de la Cochinchine et les *résidents supérieurs* de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos. Il a des pouvoirs très étendus, présente les fonctionnaires supérieurs à la nomination du ministre des colonies et nomme directement les autres agents, dispose des forces stationnées en Indo-Chine, mais dont le commandement appartient naturellement aux chefs militaires. Il prépare le budget de l'Union indo-chinoise et est ordonnateur des dépenses. Il est assisté d'un *conseil supérieur*, qui vote le budget annuel et donne des avis consultatifs. Un directeur des affaires civiles remplace le gouverneur général, quand il est absent du territoire de l'Union.

Le commandement des forces militaires est confié à un général commandant en chef; ces forces se composent de régiments d'infanterie coloniale, de tirailleurs tonkinois, annamites et laotiens, de bataillons de la légion étrangère, de milices ou gardes indigènes (ces dernières relèvent de l'autorité civile). Il y a une division navale de l'Indo-Chine et un arsenal à Saïgon.

Le service de la justice, à la tête duquel est un *procureur général*, est assuré par une *cour d'appel* (deux chambres à Saïgon, une chambre à Hanoï), par seize *tribunaux de première instance*, par des *cours criminelles* analogues aux cours d'assises françaises.

Un décret du président de la République approuve chaque année le budget général de l'Indo-Chine et les budgets locaux du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Le budget général a pour objet les dépenses d'intérêt commun aux colonies et protectorats; il a été institué par décret du 31 juillet 1898. Les comptes des payeurs chefs des services de trésorerie sont tous soumis à la juridiction de la Cour des comptes.

L'Indo-Chine est au nombre des colonies assimilées en principe à la métropole en ce qui concerne le régime douanier (loi du 11 janv. 1892). Elle est constituée en union douanière.

— *Histoire.* Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire générale de l'Indo-Chine française; il suffit de noter que, dès le XVIIIe siècle, l'attention des administrateurs français de l'Inde fut appelée sur l'Indo-Chine orientale et que, dès la fin du règne de Louis XVI, sous l'influence de Mgr Pigneau de Béhaine, quelques points de la Cochinchine furent cédés à la France par Gia-Long. Toutefois, c'est seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle que la France s'établit définitivement dans l'Indo-Chine orientale, où elle acquit successivement les trois provinces orientales de la Basse-Cochinchine (Saïgon, Bien-Hoa et Mytho) en 1862, le protectorat du Cambodge en 1863, les trois provinces de la Cochinchine occidentale (Vinh-Long, Chandoc et Hatien) en 1867.

A la suite des événements du Tonkin de l'année 1873 — événements résultant de cette constatation que le Song-Koï est une voie commerciale importante — la France signa avec l'Annam un traité désastreux (1874), dont l'inobservation amena, en 1882, l'expédition française du Tonkin et la prise d'Hanoï, puis la prise de Hué et l'établissement du protectorat français sur toute l'étendue de l'empire d'Annam. Ce nouvel état de choses, reconnu par la Chine au traité de Tsien-Tsin (9 juin 1885), n'a depuis lors cessé d'exister, et les seuls faits intéressants à signaler pour l'histoire de la formation territoriale de l'Indo-Chine française — dont les différentes parties sont réunies depuis 1887 en un *gouvernement général* — sont ceux qui ont résulté de la guerre de 1893 avec le Siam (occupation temporaire des provinces de Chantaboun et de Battambang, constitution d'une zone de 25 kilom. sur la rive droite du Mékong, abandon des droits du Siam sur la rive gauche du fleuve), et de la convention franco-anglaise du 15 janvier 1896. Ainsi a été constitué le bel empire que la France possède aujourd'hui dans l'Indo-Chine orientale.

INDO-CHINOIS, OISE, personne née en Indo-Chine ou qui habite ce pays. — *Les* Indo-Chinois.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Indo-Chine ou à ses habitants : *Chemins de fer* indo-chinois. *Langues* indo-chinoises.

— Encycl. Linguist. *Langues indo-chinoises.* En dehors du *malais*, parlé dans la presqu'île de Malacca, on rencontre dans la presqu'île indo-chinoise le *pâli*, langue néo-hindoue, le *birman*, le *thibétain*, le *siamois*, l'*annamite* et le *chinois*. Ces deux dernières langues sont rigoureusement monosyllabiques; le *birman* et le *thibétain* montrent de fortes tendances à l'agglutination, mais sont surtout monosyllabiques. Au *siamois*, franchement isolant, se rattachent quelques dialectes secondaires : le *khamti* et les idiomes des *Laos*, des *Shans* et des *Miao-Tsé*. Mentionnons enfin le *cambodgien*, le *mon* et le *paloung*, également monosyllabiques.

INDOCILE (*sil'* — du lat. *indocilis*, même sens) adj. Qui est difficile à instruire, à gouverner : *Enfant, Peuple* indocile. ‖ Qui résiste à : Indocile *à la flatterie.* ‖ Se dit aussi des choses : *Une* indocile *curiosité.* (Boss.)

INDOCILEMENT (*si*) adv. Avec indocilité.

INDOCILITÉ (*si*) n. f. Caractère de celui qui est indocile : *L'*indocilité *suppose une résolution mal employée.*

INDOCTE (du préf. *in*, et de *docte*) adj. Ignorant; qui n'est point lettré.

INDOCTEMENT (rad. *indocte*) adv. D'une manière qui annonce peu de science.

INDOCTI DISCANT ET AMENT MEMINISSE PERITI (*Que les ignorants apprennent, que ceux qui savent aiment à se souvenir*), Vers latin placé comme épigraphe, par le président Hénault, en tête de son *Abrégé chronologique.* Laharpe l'a pris à son tour pour épigraphe de son *Cours de littérature.* Quand ce vers parut pour la première fois, ce fut à qui le proclamerait un des vers les plus heureux d'Horace. L'auteur laissa dire d'abord, à la troisième édition, il avoua, dans un coin de la préface, que ce vers, traduit de l'*Essai sur la critique*, de Pope, loin d'être d'Horace, était tout bonnement de lui.

INDO-EUROPÉEN, ENNE (*pé-in, èn'*) adj. Linguist. et ethnogr. Se dit de certaines langues parlées en Europe et en Asie et rapportées par les linguistes à une origine commune : *Idiome* indo-européen. *La famille* indo-européenne.

— Substantiv. Habitant des contrées où se parlent ces langues : *Les* Indo-Européens.

— Encycl. Linguist. *Langues indo-européennes.* Il existe, en Asie et en Europe, un groupe de langues, appartenant toutes au type flexionnel, qui semblent être des modifications, diverses suivant les lieux et suivant les temps, d'une même langue parlée à une époque antéhistorique, et dont l'écriture n'a jamais fixé les traits. Les linguistes français et anglais appellent cet idiome à jamais perdu *langue indo-européenne;* les allemands préfèrent le terme d'*indo-germanique;* on a proposé aussi les expressions de langue *aryenne*, langue *indo-celtique*, etc. Parmi les langues dérivées de cet idiome préhistorique, ainsi que les langues romanes du latin, on peut distinguer huit groupes secondaires : 1° la branche *aryenne* ou *indo-iranienne*, comprenant, d'une part, le rameau *indien* (*sanscrit, prâkrit*, langues *néo-hindoues*), d'autre part, le rameau *iranien* (*vieux perse, zend* ou *avestique, pehlvi, persan, kurde, ossète, afghan*, etc.); 2° l'*arménien;* 3° la branche *grecque* (*ionien-attique, dorien, grec moderne*); 4° l'*albanais;* 5° la branche *italique* (*osque, ombrien-samnite, latin* et *langues romanes*, etc.); 6° les langues *celtiques;* 7° la branche *germanique*, qui se divise en *germanique oriental* (*gothique*), *nordique* (*islandais, danois, suédois, norvégien*) et *germanique occidental* (*anglo-saxon* et *anglais moderne, frison, bas allemand, bas franconien* et *hollandais, haut allemand* et *allemand moderne*); 8° les langues *balto-slaves* (*lithuanien, vieux prussien*, etc., d'une part, *vieux bulgare, russe, polonais, serbo-croate, tchèque*, etc., d'autre part).

Les linguistes ont quelquefois tenté, sans résultat définitif, de retrouver par induction la langue primitive indo-européenne. Il faut considérer les restitutions tentées comme purement théoriques : ce sont seulement des formules commodes d'exposition.

— Bibliogr. : Brugmann et Delbrück, *Précis de grammaire comparée des langues indo-européennes* (Strasbourg, 1886-1900); Henry, *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* (Paris, 1888); *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand* (Paris, 1893).

— Ethnogr. *Race indo-européenne.* On donne communément le nom d'*Indo-Européens* aux peuples qui parlent ou ont parlé des langues indo-européennes, et l'on a cherché à situer aussi exactement que possible le berceau de ces peuples, situé longtemps, sans raison sérieuse, en Asie. Aujourd'hui, on tend plutôt à placer en Europe, plus particulièrement dans l'Europe orientale, le point de départ des migrations indo-européennes; certains penchent pour les bords de la mer Noire; d'autres vont jusqu'à nommer la Scandinavie.

— Bibliogr. : Adolphe Pictet, *les Origines indo-européennes* (Paris, 1859-1863); Salomon Reinach, *l'Origine des Aryens, Histoire d'une controverse* (Paris, 1892).

INDO-GERMANIQUE adj. Géogr. Qui appartient aux diverses contrées situées entre l'Inde et la Germanie, y compris ces deux pays, ou aux peuples qui habitent ou ont habité ces contrées : *La race* indo-germanique.

— Linguist. *Langues indo-germaniques*, Nom donné aux langues indo-européennes par les philologues allemands. V. indo-européen, enne.

INDOÏNE n. f. Composé $C^{32}H^{20}Az^4O^5$, qui se forme quand on traite l'acide propiolique par un réducteur comme le sulfate ferreux et qui constitue, comme l'indigo, une cuve de teinture pour bleu.

INDOL n. m. Nom donné à un composé C^8H^7Az, que l'on a obtenu dans la réduction de l'indigo, et dont on connaît des dérivés de substitution, au nombre desquels se trouvent l'isatine, l'acide isatique et l'indigo bleu.

INDOLEMMENT (*la-man*) adv. Avec indolence.

INDOLENCE (*lanss* — rad. *indolent*) n. f. Autref. Insensibilité : *Un motif impie de tranquillité et d'*indolence *dans les crimes.* (Mass.) [Ce sens n'est plus usité qu'en médecine : *L'*indolence *d'une tumeur.*] ‖ Insensibilité morale, indifférence, apathie, paresse d'esprit : *L'*indolence *est le sommeil des esprits.* (Vauven.)

— Syn. **Apathie, indifférence, insensibilité.** V. apathie.

INDOLENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *indolens, entis*, même sens) adj. Qui est insouciant, indifférent, apathique, nonchalant : *Les créoles ont la réputation d'être* indolents. ‖ Qui marque l'indolence; qui est inspiré par elle : *Air* indolent. *Ton* indolent. ‖ Autref. Insensible. (N'est plus usité, en ce sens, qu'en médecine : *Une tumeur* indolente.)

— Poétiq. Qui se meut avec lenteur :

Le berger voit dormir la rivière *indolente*.

La Fontaine.

— Substantiv. Personne indolente : *L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'*indolent. (Vauven.)

— Syn. **Indolent, nonchalant.** L'*indolent* aime ses aises; il n'agit pas, ou ne se décide que difficilement à le faire. Le *nonchalant* agit avec insouciance, avec indifférence.

INDOLINE (rad. *indol*) n. f. Polymère $C^{16}H^{14}Az^2$ de l'indol, sublimable en aiguilles jaunes, qui se forme quand on réduit l'indigo bleu en le chauffant pendant quarante-huit heures avec de l'eau de baryte et la poudre de zinc.

INDOLORE (du préf. *in*, et du lat. *dolor*, douleur) adj. Qui ne cause aucune douleur : *Tumeur* indolore.

INDO-MALAISIE. V. Indien (archipel).

INDOMANIATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *domaine*) n. f. Annexion au domaine de l'État : Indomaniation *d'une forêt.*

INDOMPTABILITÉ (*don-ta*) n. f. Qualité de ce qui est indomptable.

INDOMPTABLE (*don-tabl'* — du préf. *in*, et de *domptable*) adj. Qu'on ne peut dompter : *Cheval* indomptable.

— Fig. Qu'on ne peut maîtriser, réprimer : *Orgueil, Imagination* indomptable.

INDOMPTABLEMENT (*don-ta*) adv. D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE (*don-té* — du préf. *in*, et de *dompté*) adj. Qui n'a pas été dompté; fougueux, emporté : *Un cheval* indompté. ‖ Qui n'a pas été vaincu, subjugué : *Nation* indomptée.

— Fig. Qui n'a pu être contenu, réprimé, soumis : *Cœur, Courage* indompté.

INDONÉSIE. Géogr. V. Indien (archipel).

INDONÉSIEN, ENNE (*zi-in', èn'*), nom donné à une race qu'on retrouve à l'intérieur d'une partie des îles de l'archipel Malais et qui forme des groupes isolés au milieu des populations de l'Indo-Chine. — *Les* Indonésiens.

— Encycl. A l'heure actuelle même, il semble probable que le nord-ouest de la péninsule indo-chinoise a été la patrie première de cette race, refoulée ensuite par les Malais, les Arabes, les Chinois et les Européens, dans l'intérieur des îles. Les *Indonésiens* sont de taille au-dessus de la moyenne, d'un ton cuivré assez clair, avec des cheveux noirs, longs, fins et parfois un peu ondulés, une tête allongée, un visage régulier, quoiqu'un peu prognathe; leurs pommettes sont assez accentuées, mais leurs yeux sont horizontaux et largement ouverts. Braves, belliqueux, les Indonésiens aiment beaucoup les parures. Ils conservent habituellement comme trophées les têtes de leurs ennemis, et, dans la maison commune située au centre de chaque village, on voit souvent un grand nombre de ces trophées. Les Dayaks de Bornéo sont les plus remarquables chasseurs de têtes.

INDO-CHINE FRANÇAISE

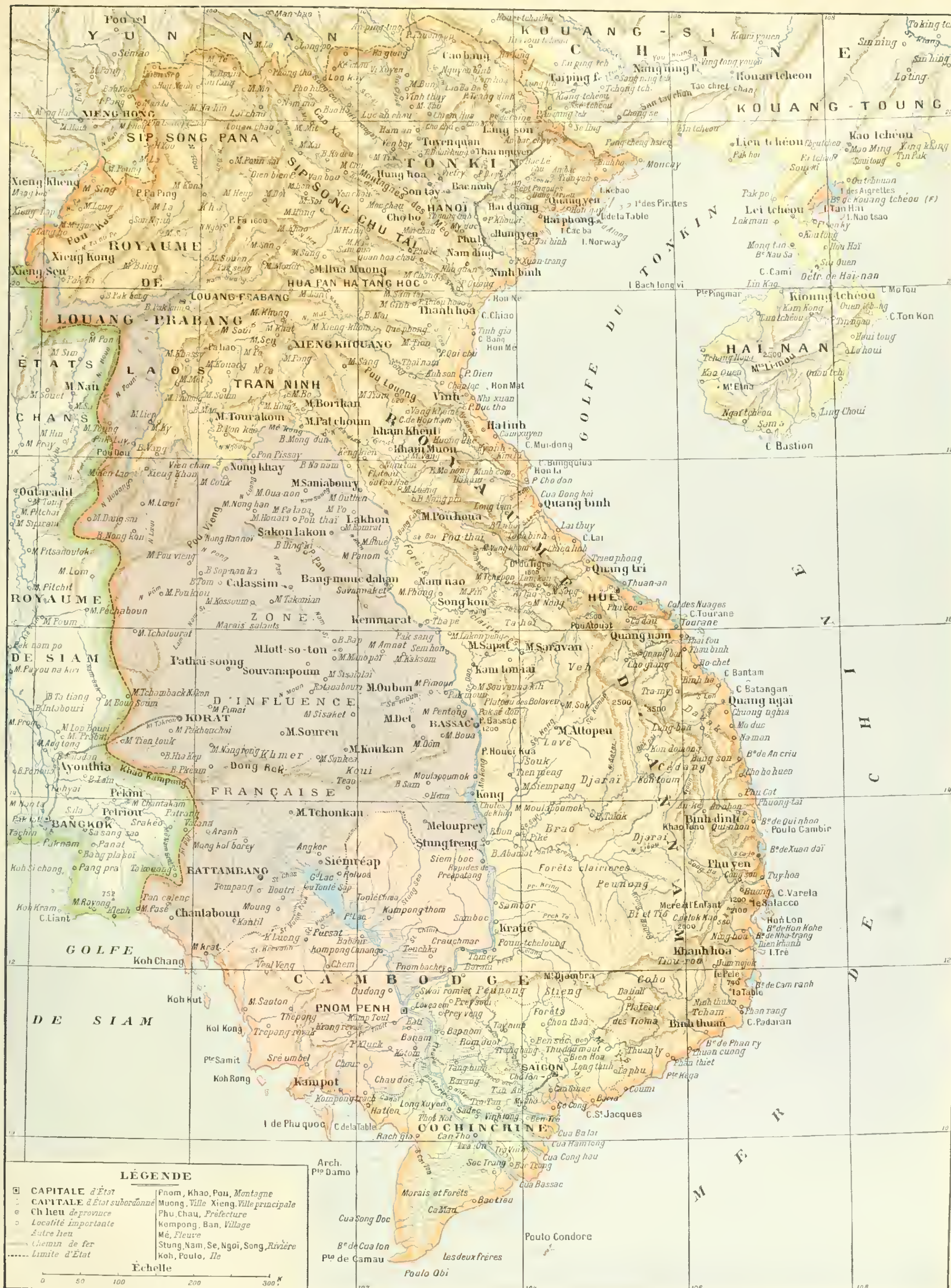

INDO-CHINE

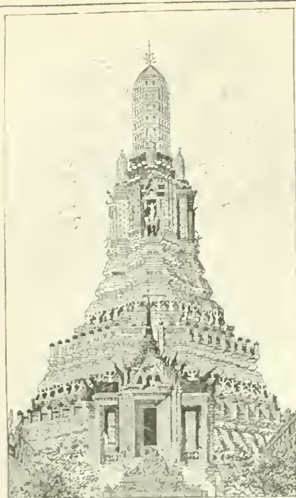
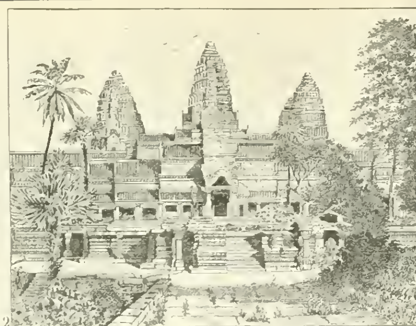

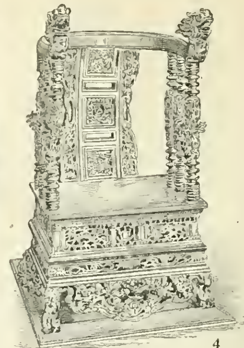

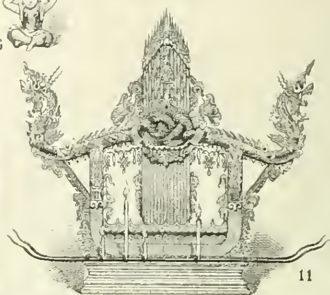

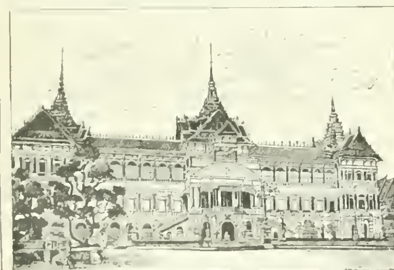

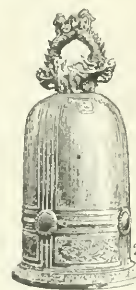

1. Tour de la grande pagode de Wat-Chan, à Bangkok (Siam). — 2. Entrée de la grande pagode d'Angkor. — 3. Grand vase propitiatoire (Annam). — 4. Meuble liturgique du culte des ancêtres. — 5. Fragment de bas-relief d'Angkor. — 6. Terre cuite tonkinoise. — 7. Statue du grand Bouddha, à Hanoï. — 8. Plafond en bois sculpté de la galerie d'Angkor. — 9. Vichnou (bronze) (musée de Bangkok, (Siam). — 10. Danseuse du Cambodge. — 11. Porte-cierge. — 12. Palais moderne du roi de Siam, à Bangkok. — 13. Bateau de baraque. — 14. Mendiants (Haïphong). — 15. Réservoir d'eau consacrée. — 16. Tongdoc de Nam-Dinh. — 17. Terre cuite de Moncay. — 18. Boîte pour le riz sacré (Annam). — 19. Poignard, fourreau et poignée en argent. — 20. Dragon croisé, servant de réservoir à l'eau consacrée. — 21. Ganeça (musée de Bangkok). — 22. Cloche de bronze (musée Guimet). — 23. Comédien du Tonkin. — 24. La déesse Parvati-Kham (bronze).

Les groupes indonésiens les plus importants sont, à l'heure actuelle, les *Battaks* de Sumatra, les *Dayaks* de Bornéo, les *Afours* ou *Alfourous* des Moluques et quelques tribus de Célèbes. On trouve encore parmi eux des anthropophages.

INDOPHANE n. m. Matière colorante violette, à éclat métallique, obtenue en faisant bouillir avec de l'eau (2 litres) du binitronaphtol (300 grammes), en ajoutant de l'ammoniaque pour dissoudre et en versant ensuite dans la solution une solution concentrée et bouillante de cyanure de potassium (45 gr. de cyanure).

INDOPHÉNINE n. f. Matière colorante bleue $C^{30}H^{15}AzO$, qui se forme dans la combinaison de l'isatine avec la benzine en présence de l'acide sulfurique concentré.

INDOPHÉNOL n. m. Matière colorante, violette ou bleue, obtenue par l'action du dérivé nitreux (para) de la diméthylaniline.

— ENCYCL. Les *indophénols* sont obtenus facilement en faisant agir un phénate alcalin sur une diamine (para) et en particulier sur l'amido-diméthylaniline. L'indophénol correspondant à l'α-naphtol est une substance d'un bleu foncé, presque noir, soluble dans l'alcool en bleu magnifique. Les indophénols dérivés du tanin, de l'acide gallique et des catéchines, constituent la matière colorante connue sous le nom de *violet solide*.

INDORE, capitale de la principauté de Holkar, ou d'*Indore*, tributaire de l'empire anglais de l'Inde, dans le Malva (Inde centrale), au pied du versant septentrional des monts Vindhyas, sur la Katkî, près de son confluent avec le Kân, sous-affluent du Tchambal ; 92.330 hab. Ville industrielle et commerçante, filature de coton, grand entrepôt d'opium, commerce des céréales. Dans son voisinage, le parc de la résidence britannique est réputé pour sa beauté ; collège de Radjkoumar, relevant de l'université de Calcutta, où sont élevés une vingtaine de jeunes princes indigènes.

INDO-SCYTHES, nom donné par les anciens à des populations scythiques établies dans le nord de l'Inde, au delà de l'Indus, et qu'on appelait aussi « Scythes du Sud ». — *Un, Une* INDO-SCYTHE.

INDOU, OUE. Ethnogr. V. HINDOU, OUE.

INDOUÎ n. m. Linguist. V. HINDOUÎ.

INDOUISME n. m. Relig. V. HINDOUISME.

INDOU-KOUCH, HINDOU-KOUCH, HINDOU-KOH, massif montagneux de l'Asie méridionale, qui se rattache au Pamir, et par lui au Kouen-Loun et au Kara-Koram. Du Pamir il diverge vers l'O.-O.-S., en séparant les eaux qui descendent à l'Indus de celles qui se dirigent vers les steppes et les mers fermées du Turkestan ou vers les lagunes et marais de l'Iran. Ses granits nus s'élèvent, dans la région orientale, à près de 6.000 mètres d'altitude. C'est le *Paropamise* et le *Caucase indien* des anciens.

INDOULOUREUX (*reû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *douloureux*] adj. Qui n'est pas douloureux. (Peu us.)

INDOUSTAN ou **HINDOUSTAN.** V. INDES (empire des).

INDOUSTANI n. m. Linguist. V. HINDOUSTANI.

INDOUSTANIQUE adj. Géogr. V. HINDOUSTANIQUE.

INDOUX, OUCE (*dou, douss* — du préf. *in*, et de *doux*) adj. Se dit des châles en chaîne fantaisie, dont la trame est peu réduite.

IN-DOUZE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant douze feuillets ou vingt-quatre pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-DOUZE.

— n. m. Livre, dont le papier est ainsi plié. ‖ Pl. *Des* IN-DOUZE. (On écrit le plus souvent IN 12.)

INDOXANTHIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un éther cristallisé en aiguilles d'un jaune clair, fusibles à 107°, obtenu en oxydant avec ménagement l'éther indoxylique, par exemple, à l'aide de l'oxyde d'argent ou du ferricyanure de potassium.

INDOXYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide indoxylique.

INDOXYLE n. m. Dérivé hydroxylé de l'indol $C^8H^6Az(OH)$, isomérique avec l'oxyndol, obtenu en décomposant l'indican animal ou acide *indoxyle sulfurique* par la chaleur, ou par ébullition de la solution aqueuse d'acide indoxylique.

INDOXYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un éther obtenu en réduisant par le sulfhydrate d'ammoniaque l'éther indoxanthique, l'éther isatogénique ou l'éther nitrophényl-propiolique et qui cristallise en prismes incolores, fusibles à 120°. ‖ Se dit d'un acide $C^6H^4(COH.AzH)C.CO^2H$, obtenu en saponifiant l'éther précédent par la soude fondue, et qui fond vers 122° en se décomposant partiellement, avec production d'indoxyle.

INDOXYLSULFATE n. m. Sel dérivant de l'acide indoxylsulfurique.

INDOXYLSULFURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^6AzOSO^3H$, que l'on obtient en traitant une solution d'indoxyle dans la potasse concentrée par le pyrosulfate de potassium. (On le rencontre aussi dans l'urine humaine.)

INDRA (*l'Ardent*), roi des Dévas, souverain du ciel, maître de la foudre, dispensateur de la pluie fécondante, protecteur des Aryas. Indra a été, à l'époque védique, le plus grand et le mieux défini des dieux de l'Inde. Divinité naturaliste, tantôt on le dit fils d'Aditi (déesse de l'espace ou de l'atmosphère), tantôt frère jumeau d'Agni, le dieu du feu, avec lequel il s'associe souvent pour constituer une dyade (*Agni-Indra*) ou une triade (*Agni-Soma-Indra* ou bien *Agni Vâyou-Indra*) ; continuellement, tantôt seul, tantôt assisté par les Marouts ou par Vichnou, Indra livre de victorieux combats à des géants, des dragons ou des serpents, tels que Vitra, Ahi, Namoutchi, Piprou, etc., démons des ténèbres et de la sécheresse (les nuages), afin de délivrer les vaches célestes (autre conception des nuages) qu'ils retiennent prisonnières et de faire couler leur lait, c'est-à-dire la pluie. Il est le dieu par excellence des kchatriyas (guerriers), celui que l'on invoque dans les batailles. Il lui faut en abondance la chair des victimes et le soma, dont il s'abreuve jusqu'à l'ivresse ; alors, terrible, il déchire avec sa foudre les flancs de Vitra, ou renverse les forteresses des Dasyous impies.

Indra.

Le brahmanisme proprement dit conserve à Indra sa royauté sur les dieux et les traits principaux de son mythe, mais il le subordonne à Brahma. Avec l'hindouisme, cette déchéance d'Indra s'accentue encore, en même temps que le caractère immoral de sa légende. Sous le nom de *Mahéndra*, « Grand Indra », il n'est plus que le roi purement nominal des divinités secondaires, le chef d'une classe de dieux appelés Indras, soumis à l'obligation de la naissance et de la mort, et le protecteur de la région orientale de l'univers ; et tout homme pieux peut devenir Indra. A part une fête célébrée, surtout par les femmes, le 14e jour du mois de bhadra, il n'a plus de culte spécial, et, si on le prie encore au commencement des cérémonies consacrées aux autres dieux, c'est à titre de dieu de la pluie, de donneur de fils, de dispensateur des richesses et pour obtenir une place dans son paradis, appelé Svarga ou Indra-loka, et situé au sommet du mont Mérou.

Indra est représenté sous l'aspect d'un personnage au teint jaune, en costume royal parsemé d'yeux (Indra doit avoir 1.000 yeux), armé d'un vadjra (foudre), d'une massue ou d'une hache, et monté sur l'éléphant Airâvata.

Dans le djaïnisme et le bouddhisme, sous le nom de *Çakra*, Indra occupe une situation à peu près identique.

INDRADJIT (*Vainqueur d'Indra*), nom donné au démon *Mégha-nâda*, fils de Râvana, le roi des Râkchasas de Ceylan, en souvenir de la victoire qu'il remporta sur Indra, grâce à un nuage derrière lequel il se rendit invisible. Il fut tué par Lakchmâna, qui le perça d'une flèche infaillible donnée par Indra.

INDRAGHIRI, fleuve de l'île de Sumatra (Malaisie), né dans la cordillère médiane des monts *Padang*. Il traverse, sous le nom d'*Oumbilin*, les plateaux marécageux de Singarah, dont il s'échappe par des rapides, au milieu d'une riche région carbonifère, et se jette dans la baie d'Amphitrite, après 700 kilom. de cours, par un delta.

INDRAGHIRI (SULTANAT D'), royaume malais et musulman de l'île de Sumatra (Malaisie). Il est sous le protectorat hollandais et dépend du contrôle de Lingga ; 35.800 kilom. carr. ; 100.000 hab. Capit. *Ringat*, sur l'*Indraghiri*, dont les alluvions ont fermé son port, jadis actif.

INDRA-LOKA, ciel ou paradis d'Indra.

INDRANÎ, déesse indienne, épouse d'Indra. On lui donne, le plus souvent, le nom de Çatchî ou Çaci.

INDRAPOURA, régence de l'île de Sumatra (Indes néerlandaises [prov. de Padang]), arrosée par la rivière du même nom. Capit. *Indrapoura*, sur l'embouchure de ce fleuve côtier qui naît sur le versant du volcan *Indrapoura*, haut de 3.736 mètres et point culminant de l'île.

INDRE, rivière des départ. du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire. Elle prend sa source à la limite du dép. de la Creuse, près de Saint-Priest-la-Marche, arrose successivement, dans une belle et fertile vallée : Briantes, La Châtre, Montgivray, Nohant, Ardentes, Châteauroux, Villedieu, Châtillon, dans le dép. de l'Indre ; Loches, Azay-sur-Indre, Montbazon, Azay-le-Rideau, dans Indre-et-Loire, et atteint la rive gauche de la Loire, après une course de 266 kilomètres. L'Indre n'est ni navigable, ni flottable, mais de nombreuses usines, des minoteries surtout, lui empruntent leur force motrice.

INDRE (DÉPARTEMENT DE L'), formé du bas Berry, de parties de l'Orléanais, de la Touraine, du Poitou et de la Marche, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est limité par les départements du Cher, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Superf. 6.795 kilom. carrés. Le département comprend 4 arrondissements (*Châteauroux*, ch.-l. ; Le Blanc, Issoudun, La Châtre), 23 cantons, 245 communes et 289.206 habitants. Il fait partie du 9e corps d'armée (Tours), de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 20e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Angers. Il ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'académie de Poitiers, et forme avec le Cher l'archidiocèse de Bourges.

Le département de l'Indre forme, sur les confins du massif central, un plateau incliné vers le N. et l'O., dont le point le plus élevé a 459 mètres d'altitude, le plus bas 65 mètres. On peut y distinguer trois régions distinctes : *Champagne, Brenne, Boischaud.*

La *Champagne berrichonne* est un grand plateau de calcaire jurassique, qui commence vers l'Indre, en aval de Châteauroux, et s'étend vers le N.-E., sur la majeure partie de l'arrondissement d'Issoudun, pour se continuer ensuite dans le Cher. C'est un pays très plat, de 150 à 200 mètres d'altitude, où les cailloux, souvent de calcaire lithographique, affleurent à la surface du sol. La Champagne, où les cours d'eau et les arbres sont rares, porte de belles cultures (céréales, prairies artificielles, betteraves, vignobles). On y élève aussi des moutons renommés, appartenant à la race berrichonne, et des chèvres dont le lait sert à fabriquer les fromages estimés de Levroux. Les vignobles, sans donner de grands vins, n'en fournissent pas moins d'excellents produits de consommation courante : Valençay, Vicq, Concremiers, Saint-Hilaire, Issoudun, Châteauroux ; Chabris et Reuilly donnent des vins blancs.

La *Brenne*, entre l'Indre et la Creuse, est aussi une grande plaine de 100 à 150 mètres d'altitude, mais dont le sol imperméable, formé de marnes, de grès, d'argiles ferrugineuses, est resté pendant longtemps couvert d'étangs. Des forêts, des prairies, des cultures remplacent peu à peu les étangs artificiellement desséchés et les *brandes.*

Le *Boischaud* (*boschetum*, bois) comprend tout le sud du département. Plus élevé, plus accidenté que le reste du département, il possède de nombreuses rivières, et nourrit une très belle végétation : forêts (de Bommiers, de Châteauroux, etc.), prairies, immenses haies d'arbres constituant parfois de véritables bois, comme dans la partie de la vallée de l'Indre appelée Vallée Noire. C'est une terre d'élevage plus que de culture, et l'on y trouve un grand nombre de bêtes à cornes, de chevaux et de moutons (variété de Crevant). Dans la partie du Boischaud qui confine à la Marche, on rencontre des brandes, des bruyères et de vastes châtaigneraies.

Les ressources minières du département consistent surtout en minerais de fer en grains, en plomb argentifère et

en graphite. Des carrières donnent du granit, du grès, des pierres à bâtir, du calcaire lithographique. Les principales industries sont celles de la draperie, de la filature des laines, de la confection de lingerie; il y a aussi des tanneries, mégisseries, parcheminerie, des fabriques de porcelaine, de poteries, etc.

INDRE ou **BASSE-INDRE**, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 8 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Loire; 3.739 hab. (*Basse-Indrais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Forges et aciéries renommées.

INDRE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT D'), formé de la presque totalité de l'ancienne province de Touraine et de quelques parties de l'Orléanais, du Poitou et de l'Anjou, tirant son nom des deux rivières qui l'arrosent. Il est borné par les départements de la Sarthe, Maine-et-Loire, Vienne, Indre et Loir-et-Cher. Superf. 6.114 kilom. carr. — Le département comprend 3 arrondissements (*Tours*, ch.-l.; Chinon, et Loches), 24 cant., 282 comm., et une population de 337.064 hab. Il fait partie du 9e corps d'armée (Tours), de la 14e inspection des ponts et chaussées et de la 19e conservation des forêts, de l'arrond. minéralogique d'Angers. Il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'académie de Poitiers et forme l'archidiocèse de Tours.

Géologiquement, le département d'Indre-et-Loire appartient tout entier aux formations secondaires et tertiaires. La craie tuffeau forme tout le sous-sol. On distingue plusieurs régions naturelles. Au nord de la Loire s'étend la Gâtine tourangelle, plateau peu fertile, de surface irrégulière, parfois tourmentée, semée, entre les forêts, de nombreux bouquets d'arbres d'une végétation vigoureuse, alternant avec de vastes plaines et de minuscules ruisselets. Au sud du fleuve, entre Cher et Indre, la *Champagne tourangelle* ou *Champeigne*, plateau légèrement déprimé en son milieu, corné par des plaines plus basses, qui en font une vallée haute, planté de vignes aux abords du Cher (Joué), de vergers, de massifs de hêtres, monotone et sablonneux dans l'intérieur, et généralement boisé.

Entre l'Indre et la Creuse, la partie septentrionale de la Brenne, où les marécages alternent avec les landes, descend doucement vers le plateau de Sainte-Maure, qui occupe le pays compris entre la courbe de l'Indre, la forêt de Chinon et la vallée de la Vienne. Des landes, des forêts de pins le recouvrent. Les villages y sont rares. La seule ressource consiste dans l'exploitation des faluns, bancs de coquillages marins qui pourraient amender les terres de la Touraine, si le transport était moins coûteux.

Entre la Loire et la Vienne, à l'extrémité de la presqu'île formée par ces deux cours d'eau, et à l'O. de la forêt de Chinon, le petit pays de Véron montre ses grasses prairies et ses fermes, cachées par les rideaux de peupliers, de noyers, de chênes, de mûriers et de pruniers. Là se seraient perpétués les descendants d'Arabes fixés dans la région après la victoire de Charles-Martel à Poitiers. A l'O. de la Vienne, la craie reparait. De ce côté, l'Indre-et-Loire confine au Mirebalais, fertile et bien peuplé.

Dans cet ensemble, les vallées, très nombreuses, contrastent avec l'aridité des pays environnants par leur fraîcheur et leur fertilité. Toutes convergent vers la Loire, qui traverse le département d'E. en O. Le fond du val est occupé par des terrains d'alluvion, « les varennes », d'une richesse et d'une fertilité exceptionnelles.

Le département d'Indre-et-Loire est le pays des rivières. L'Indre, le Cher, la Vienne y sont recueillies par la Loire; la Creuse y reçoit la Gartempe, et, à son tour, se joint à la Vienne. De nombreux ruisseaux affluent sur la rive droite de la Loire. Mais, en dépit des classifications officielles, aucun de ces cours d'eau, pas même la Loire, n'est ni régulièrement, ni facilement navigable.

Les industries des différents règnes sont largement représentées. Les richesses du sous-sol sont surtout exploitées à Tours (poteries dites « caillou de Tours »); à Sainte-Radegonde près Tours (faïencerie d'art); à Châteaurenault, mais surtout à Langeais, à Cinq-Mars-la-Pile, où l'on fabrique en grande quantité d'excellents carreaux et briques réfractaires. Sur les bords de la Vienne, à Trogues, Paviers, Parçay-sur-Vienne, Portssur-Vienne, se sont développées, dans ces derniers temps, d'importantes fabriques de chaux hydraulique et de ciment.

La fabrication des instruments agricoles et les constructions mécaniques sont particulièrement développées à Amboise, à Abilly, à Esvres. L'industrie métallurgique est représentée par deux fonderies: l'une à Tours, l'autre à Amboise. Une verrerie fonctionne à Amboise. La Haye-Descartes possède une importante fabrique de papier.

L'Indre-et-Loire donne en abondance le froment, l'orge, l'avoine, les betteraves fourragères, le trèfle, la betterave à sucre, le vin, les fruits; on y récolte aussi le chanvre et le tabac. Les vins rouges, analogues aux bourgognes, sont récoltés aux environs de Tours, sur la rive gauche de la Loire (Joué, Saint-Avertin, Larçay, Chambray, Ballan, etc.), puis dans l'arrondissement de Chinon (Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil); Vouvray et ses environs (Rochecorbon, Vernou, Noizay, etc.) donnent des vins blancs renommés dont quelques-uns font d'excellents vins mousseux.

Les industries dérivées du règne animal ont leur siège à Châteaurenault, qui, outre des tanneries fameuses, possède deux fabriques de colle. A Amboise et à Loches, prospère la fabrication des couvertures de laine. Richelieu a la spécialité des conserves de viande. Quelques industries diverses complètent cet ensemble (une poudrerie nationale au Ripault, une importante fabrique de céruse à Portillon, faubourg de Tours, des fabriques de vins mousseux à Tours et dans les environs).

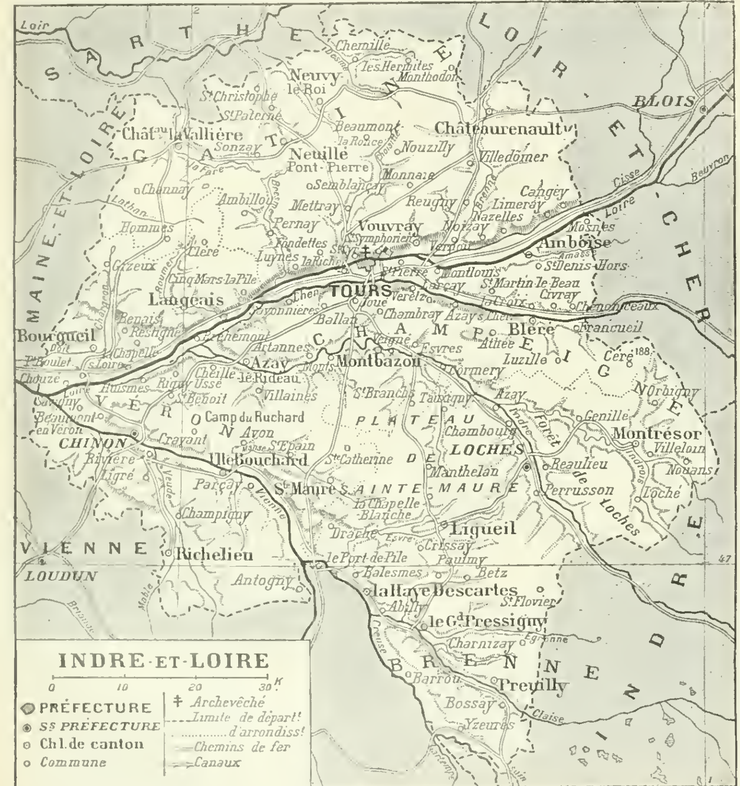

INDRET, île de la Loire, faisant partie de la commune de La Basse-Indre (Loire-Inférieure), jointe à la rive gauche de la Loire par une chaussée. Sur l'emplacement d'une fonderie de canons créée par Louis XV, supprimée en 1827, le gouvernement établit, en 1839, une vaste usine dans laquelle on construit des machines à vapeur pour la marine militaire. Ermitage de Saint-Hermeland (VIIe s.), château (XIIIe s.) reconstruit vers 1595.

INDRI ou **INDRIS** (*dri*) n. m. Zool. Genre de lémuriens, tribu des *indrisinés*, comprenant une seule espèce propre à l'est de Madagascar.

— ENCYCL. L'*indri babakoto* (indris brevicaudatus) est le plus grand des lémuriens; debout, il mesure 1 mètre de haut; brun clair et noir, il a les membres longs et la queue très courte. Par ses allures et ses formes, cet animal se rapproche des singes. Nocturne, il vit dans les arbres, et fait la chasse aux oiseaux, aux reptiles et aux insectes. On l'apprivoise facilement.

Indri.

INDRISINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères lémuriens, famille des lémuridés, comprenant les *indris* et genres voisins: *propithèque* et *avahi*. (Tous les indrisinés sont propres à Madagascar.) — *Un* INDRISINÉ.

INDROIE, INDROYE ou **INDROIS**, rivière des départ. de l'Indre et d'Indre-et-Loire. Elle naît entre Indre et Cher, dans le dép. de l'Indre, et s'unit à l'Indre, rive droite, à Azay-sur-Indre (Indre-et-Loire). Cours 52 kilom.

INDROITURE (du préf. *in*, et de *droiture*) n. f. Manque de droiture.

INDU, UE (du préf. *in*, et de *dû*) adj. Qui est contre la règle, contre l'usage, contre la raison. (Se dit particulièrem. d'un moment mal choisi, qui ne convient pas): *Sortir à des heures* INDUES.

— Dr. Qui n'est point dû: *Sommes* INDUES.

— n. m. Ce qui n'est point dû: *Payer, Réclamer l'*INDU.

INDUBITABLE (du lat. *indubitabilis*, même sens) adj. Dont on ne peut douter, qui est assuré, certain: *Succès, Vérité* INDUBITABLE.

— SYN. Assuré, certain, etc. V. ASSURÉ.

INDUBITABLEMENT adv. D'une manière indubitable, certaine, assurée.

INDUCTANCE n. f. En T. d'électr. Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, Produit de la vitesse angulaire du circuit exprimée en radians par seconde par le coefficient de self-induction. (On emploie souvent en pratique comme unité le *henry*, qui vaut 10^9 unités C. G. S. d'inductance.)

INDUCTEUR, TRICE (du lat. *inducere*, supin *inductum*, induire) adj. Qui induit.

— Physiq. *Circuit inducteur*, Celui qui produit l'induction. ‖ *Courant inducteur*, Courant qui agit sur un circuit voisin fermé et qui y détermine les effets de l'induction. ‖ *Fil inducteur*, Fil que traverse un courant d'induction. ‖ *Pouvoir inducteur*, Pouvoir que possèdent les corps de transmettre l'influence inductrice au travers de la masse. ‖ *Inducteur différentiel*, Appareil au moyen duquel on étudie les différents effets produits par des métaux divers successivement introduits dans les bobines électro-magnétiques. ‖ *Capacité inductrice*, Propriété que possèdent les diélectriques de produire des effets d'induction. ‖ *Capacité inductrice spécifique*, Rapport entre les capacités de deux condensateurs, l'un étant un condensateur à air, l'autre formé d'une substance déterminée.

— n. m. Appareil inducteur.

— ENCYCL. Dans les machines électriques, on appelle *inducteur* le dispositif destiné à produire le champ inducteur; suivant les cas, il est constitué par un ou plusieurs aimants permanents (machines magnéto-électriques) ou par un ou plusieurs électro-aimants (machines dynamo-électriques).

Les inducteurs à aimants permanents sont abandonnés, parce qu'ils ne donnent pas des champs suffisamment intenses. Ils ont été employés dans la machine de Meritens et le type de la société « l'Alliance ».

Les formes des inducteurs à électro-aimants sont très nombreuses; nous indiquons ci-dessous les inducteurs qu'on rencontre le plus souvent:

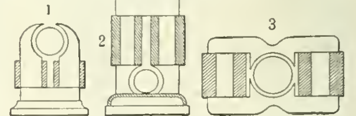

1. Inducteur Gramme (type supérieur); 2. Inducteur Edison; 3. Inducteur Manchester.

Un inducteur comprend toujours les noyaux, la culasse et les pièces ou épanouissements polaires. On les fait en fonte, en fer forgé ou en acier doux.

INDUCTIF, IVE (du lat. *inductivus*, même sens; de *inducere*, induire) adj. Qui induit, qui a le caractère de l'induction, qui procède par induction: *Méthode* INDUCTIVE.

— Physiq. électrostat. *Capacité inductive* ou *Pouvoir inducteur spécifique*, Aptitude relative à composer ou à décomposer l'électricité neutre. (Elle se mesure par le rapport des capacités de deux condensateurs identiques dont l'un a pour isolant l'air, et l'autre le diélectrique considéré. On prend comme étalon la capacité inductive spécifique de l'air sec à la température de 0° C. et à la pression barométrique de 760 millimètres.)

INDUCTILE (du préf. *in*, et de *ductile*) adj. Qui manque de ductilité: *Le plomb est un métal presque* INDUCTILE.

INDUCTILITÉ (rad. *inductile*) n. f. Absence de ductilité.

INDUCTION (*du-ksi-on* — lat. *inductio*) n. f. Action d'induire, d'amener quelqu'un à quelque chose: *Par molles et douces* INDUCTIONS *et persuasions.* (Amyot.) [Vx.]

— Bot. *Phénomènes d'induction*, Phénomènes qui ne se produisent pas aussitôt qu'agit la cause capable de les déterminer, de telle sorte que l'effet persiste pendant un certain temps après la cessation de la cause (pesanteur, radiation lumineuse, etc.). V. GÉOTROPISME, PHOTOTROPISME, etc.

— Dr. Conclusion tirée d'un fait établi, mais non directement prouvé.

— Electr. *Induction statique*, Syn. de INFLUENCE. ‖ *Induction magnéto-électrique, Induction magnétique, Induction électrique moléculaire*, etc. V. la partie encycl. ‖ *Pouvoir d'induction* ou *Pouvoir inducteur*, Propriété que possèdent les isolants ou diélectriques interposés entre les conducteurs d'augmenter dans une certaine proportion l'influence électrique ou induction électrostatique qui se produit à travers une couche d'air sec de même épaisseur. V. ISOLANT.

— Logiq. Raisonnement qui consiste à inférer une chose d'une autre. ‖ Raisonnement qui consiste à tirer une conclusion générale des faits particuliers : *Conséquence tirée par* INDUCTION.

— Pharm. Action d'étaler sur une surface une matière molle.

— Techn. Action d'appliquer et d'étendre un enduit sur un mur, un panneau de bois, etc.

— ENCYCL. Electr. Dans la théorie de l'électricité et du magnétisme, le mot *induction* est employé pour désigner des phénomènes très différents. (En électrostatique, il est synonyme de INFLUENCE.)

Induction magnétique. Si l'on place un morceau de fer non magnétisé près de limaille de fer, il est sans action sur celle-ci ; mais, si l'on en approche un aimant, on voit aussitôt le morceau de fer attirer la limaille et se comporter lui-même comme un aimant ; on dit alors que l'aimant a induit du magnétisme dans le fer.

D'une manière générale, quand un barreau de section S est placé dans un champ inducteur H, il est traversé par un flux Φ, et la valeur de l'induction magnétique est donnée par : $B = \frac{\Phi}{S}$.

L'unité *C G S* d'induction s'appelle *gauss* ; c'est l'induction d'un barreau d'un centimètre carré de section traversé par un maxwell.

Induction magnéto-électrique. Quand on déplace un circuit dans un champ magnétique ou qu'on fait varier un champ magnétique dans lequel se trouve un circuit conducteur, il naît dans celui-ci des courants.

Ce phénomène est l'origine des machines magnéto et dynamo-électriques, des bobines d'induction, des transformateurs pour courants alternatifs, etc.

Induction par les courants. Soit deux bobines A et B, dont l'une A peut entrer dans l'autre. On réunit les deux extrémités de la plus grande B avec les bornes d'un galvanomètre, tandis que les deux extrémités de la plus petite A peuvent être à volonté reliées aux deux pôles d'une pile. Si l'on met la bobine A dans la bobine B, on voit, au moment de la fermeture du circuit de la pile, l'aiguille dévier dans un sens, puis revenir à zéro pour dévier à nouveau en sens inverse quand on ouvre le circuit.

Les mêmes phénomènes se passent si, laissant le circuit de la pile fermée sur la bobine A, on y introduit la bobine B ou qu'on l'en éloigne.

Les courants momentanés qui se manifestent ainsi ont reçu de Faraday le nom de courants d'induction.

Induction par les aimants. Si, dans la deuxième expérience décrite ci-dessus, on remplace la bobine A par un aimant, on observe également le déplacement de l'aiguille du galvanomètre quand on l'introduit dans la bobine B ou qu'on l'en écarte.

Induction par la terre. Si l'on déplace un circuit de façon qu'il coupe les lignes du champ terrestre, il s'y produit également des courants que Faraday appelait *d'induction tellurique*. On peut faire l'expérience à l'aide du *cerceau de Délezenne*, conducteur circulaire que l'on déplace ainsi qu'il est indiqué.

Auto-induction ou *Self-induction*, ou *Induction propre*. C'est l'induction d'un circuit sur lui-même quand on fait varier l'intensité du courant qui le traverse.

Induction mutuelle. Quand deux circuits fixes sont parcourus par des courants variables, ils produisent l'un sur l'autre des phénomènes d'induction appelés « induction mutuelle ».

Loi générale de l'induction. Toute variation du flux de force embrassé par un circuit fermé donne naissance à un courant d'induction dont la durée est égale à celle de la variation du flux.

Loi de Lenz, donnant le sens du courant induit. *Toute variation du flux de force embrassé par un circuit produit un courant induit de sens tel qu'il tende à s'opposer au mouvement*. L'application de cette loi est facilitée par différentes règles d'un emploi commode.

Règle d'Ampère. Supposons quelqu'un nageant dans un conducteur et se tournant de manière à regarder le long des lignes de force, puis que le conducteur et lui soient déplacés sur la droite, il nagera dans le sens du courant induit par ce mouvement.

Règle du tire-bouchon de Maxwell. Si l'on suppose qu'un tire-bouchon avance en se tournant dans la direction du champ, le sens de la rotation indique le sens positif de la force électromotrice induite. Quand le flux diminue, la force électromotrice est positive ; elle est donc orientée dans le sens de la rotation du tire-bouchon ; si le flux augmente, la force électromotrice est négative, et elle est orientée en sens inverse.

Valeur de la force électromotrice d'induction. La force électromotrice qui naît dans un conducteur est mesurée à chaque instant par le flux de force coupé en l'unité de temps.

En appelant E_t la force électromotrice induite au temps t, Φ le flux, on a : $E_t = \frac{d\Phi}{dt}$.

La force électromotrice est indépendante de la résistance du circuit.

L'intensité du courant induit dans un circuit de résistance R est : $I = \frac{E}{R} = \frac{d\Phi}{Rdt}$, et la quantité d'électricité induite quand le flux varie d'une quantité Φ est : $Q = \frac{\Phi}{R}$.

La quantité d'électricité induite est égale au quotient de la variation du flux de force par la résistance du circuit ; elle est indépendante du sens et de la durée de la variation.

Coefficient d'induction propre ou *de self-induction*. Le coefficient de self-induction d'un circuit est le quotient $\frac{\Phi}{I}$ du flux relatif au courant par son intensité ; on le désigne habituellement par L.

L'unité électromagnétique de self-induction est le coefficient de self-induction d'un circuit qui produit un flux de 1 unité C G S pour une intensité de 1 unité C.G.S.

L'unité pratique de self-induction est le coefficient de self-induction d'un circuit dans lequel la force électromagnétique de self-induction est de 1 volt lorsque l'intensité du courant y varie à raison de 1 ampère par seconde. On lui a donné le nom de *henry* et il vaut 10^9 centimètres.

Induction solaire. Quet fit connaître, en 1878, que l'une des forces élémentaires dans lesquelles on peut décomposer l'action inductrice du soleil sur les fluides électriques de la terre avait un jour solaire moyen pour période, avec une inégalité horaire d'un an, qu'une autre avait pour période la durée de la rotation apparente du soleil autour de son axe vue de la terre, etc. Ces périodes se retrouvent dans les observations faites avec les boussoles magnétiques.

Machines d'induction : machines de Clarke, de Pixii, de Gramme. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE. ‖ *Bobine de Ruhmkorff*. V. RUHMKORFF.

— Logiq. L'opération par laquelle on passe de la constatation de quelques rapports particuliers semblables, ou même d'un seul rapport particulier à l'énonciation d'une loi, s'appelle *induction*. Aristote a donné une théorie de l'*induction formelle*, sorte de syllogisme dans lequel on conclut d'une totalité de cas particuliers à un rapport commun à tous ces cas, comme dans l'exemple suivant : « L'âne, le cheval, le mulet, sont des animaux sans fiel ; or, l'âne, le cheval, le mulet, vivent longtemps ; donc, tous les animaux sans fiel vivent longtemps. » On voit combien une telle opération serait inutile à la science, tautologique, et essentiellement différente de la véritable induction scientifique, dont Aristote, d'ailleurs, n'a méconnu ni la nature, ni l'importance. Bacon a réclamé du savant l'emploi de « tables de présence, d'absence et de degrés », indispensables pour procéder à l'élimination des pures coïncidences ; Stuart Mill, qui a fait de l'induction la source de tous les principes scientifiques (empirisme radical), a préconisé l'emploi des quatre « méthodes » des concordances, des différences, des résidus et des variations concomitantes.

Le problème de l'induction est celui de la légitimité d'une conclusion que les prémisses, logiquement, n'autorisent pas. Or l'induction a pour objet véritable l'application de l'idée de loi et de l'une quelconque des « catégories », notamment de celle de cause, à deux termes que l'expérience a permis à l'esprit d'associer. L'association, toute subjective, ne suffit pas ; il faut l'affirmation d'un rapport nécessaire. La question du *fondement de l'induction* a été traitée à fond par Lachelier. V. FONDEMENT DE L'INDUCTION.

INDUCTIVITÉ n. f. Electr. Terme employé quelquefois pour coefficient d'induction (mutuelle ou propre). Dans le système CGS, elle s'exprime en *centimètres*, et dans la pratique en *henrys*. Le henry valant 10^9 unités CGS.

INDUCTOMÈTRE (de *induction*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Electr. Appareil destiné à la mesure des courants d'induction. V. BALANCE d'induction, et SONOMÈTRE électrique.

— *Inductomètre de Weber*, Appareil destiné à déterminer l'inclinaison du champ magnétique terrestre.

— ENCYCL. L'*inductomètre de Weber* est composé essentiellement d'une bobine mobile autour de deux axes. Soit S la surface totale du circuit et R sa résistance. En mettant l'axe de rotation vertical et faisant faire un demi-tour, la composante horizontale du champ terrestre induit dans le circuit une quantité d'électricité :

$$m = \frac{2SH}{R}.$$

Répétant la même opération autour de l'axe placé horizontalement, c'est la composante verticale du champ terrestre qui agit, et l'on a :

$$m' = \frac{2SZ}{R},$$

d'où

$$\frac{m'}{m} = \frac{Z}{H} = \text{tang I}.$$

I est l'inclinaison.

INDUCTOPHONE (de *induction*, et du gr. *phônê*, voix) n. m. Electr. Appareil transmettant la parole à l'aide de courants d'induction.

— ENCYCL. L'*inductophone*, imaginé par Dunand en 1882, se compose de deux disques de carton, sur chacun desquels est collé un fil de cuivre fin isolé, enroulé en spirale. L'un de ces disques est fixé à une plaque de bois munie d'une embouchure ; l'autre est séparé du premier par un anneau de bois de 0m,001 d'épaisseur. En faisant passer dans le fil du premier disque un courant interrompu et en mettant les extrémités du fil du deuxième disque en relation avec les bornes d'un téléphone, on entend dans ce dernier des sons intenses ; en laissant passer un courant continu dans le fil du premier disque et en parlant dans l'embouchure qui le recouvre, on fait parler le téléphone, sinon fortement, du moins distinctement.

INDUIRE (du lat. *inducere* ; du préf. *in*, et de *ducere*, conduire) v. a. Porter, pousser, conduire (ordinairem. en mauv. part) : INDUIRE *quelqu'un au mal, à mal faire*.

— *Induire en erreur*, Tromper, faire tomber dans l'erreur. ‖ *Induire en tentation*, Faire tomber dans la tentation.

— Inférer, conclure. ‖ Spécialem. Raisonner par induction : *Aristote* INDUIT *scrupuleusement ses principes des faits qu'il constate*. (V. Cousin.)

— Electr. Produire les effets de l'induction.

— Fauconn. *Induire sa gorge*. Se dit de l'oiseau qui digère la viande qu'il a prise.

— SYN. **Convier, engager**, etc. V. CONVIER. ‖ **Induire, conclure, inférer**. V. CONCLURE.

Induit, uite part. pass. Electr. *Courant induit*, Courant résultant de l'induction. (V. INDUCTION.) ‖ *Fil induit*, Fil dans lequel se manifestent deux courants instantanés, successifs, l'un direct et l'autre inverse du courant inducteur.

— Physiol. *Contraction induite*, Contraction d'un muscle par contact avec un autre muscle.

— n. m. Partie des machines électriques dans laquelle se développent les courants induits sous l'action du champ magnétique ou électromagnétique constitué par l'inducteur. (La forme des induits varie, mais on peut toujours ranger un tel système dans l'un des types suivants : *induit en anneau* [genre Gramme] ; *induit en tambour* [genre Edison] ; *induit en disque* [genre Desroziers].)

INDULF, roi d'Ecosse, de 959 à 969, qui chassa les Northumbriens d'Edimbourg et fut, d'après la légende, tué par une flèche en poursuivant les Danois qui avaient essayé d'envahir le pays.

INDULGEMMENT (*ja-man*) adv. D'une manière indulgente : *Traiter* INDULGEMMENT *un coupable*.

INDULGENCE (*janss* — rad. *indulgent*) n. f. Facilité à excuser, à pardonner les fautes, à pallier les défauts :

Croyez que tout mortel a besoin d'*indulgence*.
M.-J. CHÉNIER.

— Théol. Rémission totale ou partielle de la peine temporelle due aux péchés pardonnés, que l'Eglise accorde en vertu des mérites surabondants de Jésus-Christ et des saints : *Gagner des* INDULGENCES. ‖ *Indulgences plénières*, Celles par lesquelles on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché.

— ENCYCL. Théol. L'enseignement catholique distingue, dans tout péché, l'offense faite à Dieu, et la peine, soit éternelle, soit temporelle, méritée par le pécheur. L'offense et la peine éternelle sont remises par le sacrement de pénitence ; mais, même absous de sa faute, le pécheur peut avoir à souffrir des châtiments, soit en ce monde, soit dans l'autre. C'est alors que l'Eglise intervient. Puisant dans le trésor des mérites surabondants acquis par Jésus-Christ et par les saints, elle les offre à Dieu pour obtenir soit une diminution, soit la remise totale des expiations qui attendent le pécheur repentant. On distingue, suivant leur étendue, des *indulgences partielles* et des *indulgences plénières*. La théologie admet que les indulgences peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire.

Le pape a seul le droit d'accorder toutes sortes d'indulgences, et dans tout l'univers ; les évêques peuvent accorder certaines indulgences partielles, mais dans les limites de leurs diocèses. Les conditions requises pour l'obtention des indulgences sont : l'état de grâce et l'accomplissement des pratiques auxquelles les indulgences sont attachées.

L'Eglise grecque n'admet pas les indulgences, mais elle n'en nie pas le principe, qui est rejeté, au contraire, par tous les protestants.

— Hist. On a vu une *indulgence* dans cette remise de peine accordée par saint Paul à l'incestueux de Corinthe. Lorsque, plus tard, les *pénitences canoniques* furent instituées, les pasteurs de l'Eglise reçurent le droit d'en abréger la durée. A partir du VIIIe siècle, l'Eglise consentit à changer les anciennes pénitences, si rigoureuses, en prières, en jeûnes et en aumônes, et les indulgences prirent ainsi un aspect nouveau. C'est au IXe siècle qu'on commença à les appliquer aux âmes du purgatoire. Au Xe siècle, l'indulgence fut pour la première fois attachée aux pèlerinages et à la construction des églises. A la fin du siècle suivant, l'Eglise établit, en faveur des croisés, les premières indulgences plénières. Les jubilés, inaugurés à Rome en 1300, offrirent une nouvelle occasion d'accorder des indulgences. Depuis cette époque, elles se multiplièrent extrêmement et donnèrent lieu à des abus, surtout au XVIe siècle. V. INDULGENCES (*querelle des*).

Le concile de Trente (sess. XXI) fit sur ce point une réforme radicale et établit des règlements qui ont toujours été observés depuis.

— BIBLIOGR. : Boringer, *les Indulgences*, traduit de l'allemand par les PP. Abt et Feyerstein (Paris, 1890).

Indulgences (QUERELLE DES). Hist. On désigne sous ce nom le conflit religieux qui s'éleva au commencement du XVIe siècle, en Allemagne, entre les deux grands ordres religieux des augustins et des dominicains, à l'occasion de la vente des indulgences que le pape Léon X avait accordées à tous ceux qui contribueraient de leurs deniers à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre de Rome. L'archevêque de Mayence fit publier, en Saxe, ces indulgences par le moine dominicain Tetzel, au lieu et place des augustins, jusque-là chargés de ce genre de prédication. Les augustins protestèrent, et l'un d'eux, Martin Luther, que ses études théologiques avaient déjà rendu hostile à la doctrine du rachat par les œuvres, engagea avec Tetzel une polémique dont le premier acte public fut l'affichage, sur les portes de la cathédrale de Wittemberg, de quatre-vingt-quinze « propositions » concernant les indulgences (1er nov. 1517). « Querelle de moines ! », s'était écrié Léon X, à la première nouvelle du conflit. C'était, en réalité, la Réforme qui commençait.

INDULGENCIER (*jan-si-é* — rad. *indulgence*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Que nous indulgenciions. Que vous indulgenciiez*) v. a. Attacher une indulgence à un objet de piété : INDULGENCIER *un chapelet*.

INDULGENT, ENTE (*jan, ant* — du lat. *indulgens, entis*, même sens) adj. Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément les fautes, qui excuse les défauts : *L'adversité, qui nous rend* INDULGENTS *pour les autres, les rend sévères envers nous*. (Petit-Senn.) ‖ Qui marque l'indulgence, ou est inspiré par elle : *Applaudissements* INDULGENTS.

— Qui se laisse aller facilement à : INDULGENT *à l'amour*. (A. Chénier.)

— Substantiv. Personne indulgente : *Les persuadés persuadent, comme les* INDULGENTS *désarment*. (J. Joubert.)

— Hist. *Indulgents*, Epithète dont les jacobins de l'école de Robespierre flétrissaient ceux des partisans de la Révolution qui auraient voulu, comme Danton et Camille Desmoulins, enrayer le mouvement terroriste.

INDULINE n. f. Matière colorante bleue, dérivée de l'aniline et appelée industriellement *bleu Coupier*. Syn. BLEU D'AZODIPHÉNYLE.

— ENCYCL. L'*induline* $C^{18}H^{15}Az^3$ a été d'abord obtenue par Dale et Caro, en chauffant le chlorhydrate d'aniline avec le jaune de Nicholson (amidazobenzol), ou avec des nitrites. C'est un produit de condensation de l'aniline, et un dérivé azoïque de la benzine, dont la formule de constitution n'est pas déterminée.

On désigne sous le nom générique d'« indulines » toutes les matières colorantes bleues ou violettes résultant de l'action des composés azoïques sur les sels d'aniline à température élevée, ou des bases aromatiques sur la nitrobenzine. Ce sont des bases très stables, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Elles forment des dérivés sulfonés, dont quelques-uns sont solubles dans l'eau. Les indulines sont employées dans la teinturerie et la fabrication des encres de couleur.

INDULT *dult'* — du lat. *indulgere*, supin *indultum*, accorder) n. m. Dr. can. Privilège accordé, par lettres du pape, à quelque corps, à quelque personne, et leur conférant des pouvoirs en dehors des règles ordinaires : *Le roi avait un* INDULT *pour nommer aux bénéfices dans les pays d'obédience.* ‖ *Indult de compact* ou *des cardinaux*, Privilège accordé aux cardinaux par la bulle de compact, et par lequel ils peuvent posséder des bénéfices réguliers ou séculiers. ‖ *Ampliation d'indult*, Extension du droit d'indult accordé par le pape Clément IX, en 1668, qui permit à ceux qui l'avaient obtenu de refuser un bénéfice au-dessous de 600 livres de revenu. ‖ *Indult de messieurs du Parlement*, Faveur qu'une bulle du pape Eugène IV avait accordée, en 1434, au roi de France, d'obliger tout collateur de son royaume à conférer un bénéfice à tel officier du Parlement qu'il lui plairait de désigner.
— Fam. Privilège, permission.
— Hist. Taxe perçue, dans les douanes espagnoles, sur les marchandises de provenance étrangère.
— ENCYCL. Dr. can. C'est sous forme d'*indults* que le pape concède aux évêques le privilège de dispenser leurs diocésains de certains jours d'abstinence, de certains empêchements de mariage, ou la faculté de faire des ordinations en dehors des époques ordinaires, etc. L'indult est strictement personnel : ainsi un vicaire général ne peut s'autoriser des indults que son évêque a reçus.

INDULTAIRE (*tèr'*) n. m. Dr. can. Celui qui requérait un bénéfice en vertu d'un indult.

INDUMENT (*man* — du lat. *indumentum*, ce qui couvre) n. m. Bot. Epiderme des végétaux.

INDÛMENT adv. D'une manière indue.

INDUPLIQUÉ (*ké*), **ÉE** [du préf. *in*, et du lat. *duplicatus*, doublé] adj. Se dit quand les bords des sépales ou des pétales se replient en dedans. ‖ On dit aussi INDUPLICATIF, IVE.

INDURATION (*si-on*) n. f. Etat de dureté anormale d'un tissu ; accroissement de la dureté d'un tissu. ‖ Partie indurée : *Les cors sont des* INDURATIONS *de la peau.*
— ENCYCL. Très souvent, l'*induration* est un des modes de terminaison de l'inflammation. Elle est à peu près constante dans le chancre syphilitique ; elle s'observe dans les furoncles et subsiste parfois après la cicatrisation.

INDURÉ, ÉE adj. Se dit des tissus qui deviennent épais et durs. ‖ *Chancre induré.* V. SYPHILIS.

INDURER (du lat. *indurare*, même sens) v. a. Méd. Rendre dur : *La vieillesse* INDURE *tous les tissus.*
S'indurer, v. pr. Devenir dur : *Souvent les tissus* S'INDURENT *par l'inflammation.*

INDUS, SIND ou **SINDH**, fleuve de l'Asie méridionale, dans le Thibet et l'Inde, avec partie du bassin dans l'Afghanistan. Il naît sur le plateau thibétain, coule d'abord vers le N.-O. ; mais, après avoir traversé des gorges étroites, entre l'Himalaya et le Kara-Koroum, il tourne au S.-S.-O. et se dégage peu à peu de l'étreinte des montagnes. Arrivé dans le bas pays, il reçoit, à droite, le Caboul à Attok, et se déroule dans les plaines du Pendjab ; il reçoit, à gauche, le Pandjnad, ou les Cinq-Rivières, composé de cinq rivières himalayennes, et se bifurque en delta à 150 kilomètres de la mer d'Oman. Cours 2.900 kilomètres.

INDUSE ou **INDUSIE** (*zî* — du lat. *indusium*, fourreau) n. f. Fourreau fossile de larve de phrygane. ‖ *Calcaires à induses* ou *Calcaires à phryganes*, Formations oligocènes où abondent ces étuis formés de petites coquilles de planorbes et de paludines.

INDUSIE (*zî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Repli formé par une feuille de fougère pour protéger un sore ou groupe de sporanges.

INDUSIÉ, ÉE adj. Se dit d'un sore protégé par une indusie.

INDUSIEN, ENNE (*zi-in, èn* — du lat. *indusium*, vêtement de dessous) adj. Se dit des couches du sol qui servent d'enveloppe aux débris d'autres couches.

INDUSTRIALISER (*stri*) v. a. Donner le caractère industriel : INDUSTRIALISER *le sentiment religieux.*
S'industrialiser, v. pr. Prendre le caractère industriel : *La politique* S'INDUSTRIALISE *d'elle-même.*

INDUSTRIALISME (*stri-a-lissm'*) n. m. Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme et des sociétés politiques. ‖ Puissance, prépondérance de l'industrie ; goût exclusif pour l'industrie : *L'*INDUSTRIALISME *est la plus récente de nos chimères scientifiques.* (Fourier.)

INDUSTRIALISTE (*stri-a-lisst'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme : *Les régions* INDUSTRIALISTES.
— n. m. Partisan de l'industrialisme.

INDUSTRIE (*stri* — lat. *industria*) n. f. Dextérité, habileté à faire quelque chose ; procédé adroit :

Nécessité d'*industrie* est la mère.
GRESSET.

— Profession, art, métier que l'on exerce pour vivre : *Toute* INDUSTRIE, *si mince qu'elle soit, est profitable.* (Corm.) ‖ Ensemble des arts, des métiers qui produisent des richesses par la mise en œuvre des matières premières : *L'*INDUSTRIE *agricole, minière, sucrière.* ‖ Se dit quelquef. de tous les arts manuels autres que l'agriculture : *L'agriculture et l'*INDUSTRIE. ‖ Se dit aussi des arts de production, par opposition au COMMERCE : *Le commerce et l'*INDUSTRIE.
— *Vivre d'industrie*, Chercher les moyens de subsister dans son adresse, son savoir-faire. (Se prend presque toujours en mauv. part.) ‖ *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'adresse, d'expédients, souvent d'escroqueries. (On disait autrefois *chevalier de l'industrie*.)
— SYN. **Adresse, art**, etc. V. ADRESSE.
— Hist. *Votre Industrie*, Titre honorifique de certains officiers subalternes de la cour mérovingienne, et analogue à l'appellation : *Votre Excellence, Votre Grandeur.*
— ENCYCL. Écon. polit. L'économie politique appelle *industrie* l'ensemble des entreprises de toute sorte dont le but est de produire ou de faire circuler la richesse. Les professions dites « libérales » ne sont pas considérées comme se rattachant à l'industrie.
On divise les différentes industries en cinq groupes fondamentaux : 1° l'*industrie extractive*, comprenant la récolte des fruits naturels, la chasse, la pêche, l'exploitation des bois et des pâturages, les mines et carrières ; 2° l'*industrie agricole*, qui travaille à modifier et accroître la production végétale et animale ; 3° l'*industrie manufacturière*, qui utilise et transforme les matières premières fournies par les industries extractive et agricole ; 4° l'*industrie commerciale*, qui a pour but d'assurer par l'échange la répartition des produits créés en vue de la consommation et dont la banque est le complément logique ; 5° enfin, l'*industrie des transports*, qui assure matériellement le déplacement des hommes et des choses et qui augmente l'utilité des produits en les rapprochant de ceux qui en ont besoin. Toutes les industries dépendent les unes des autres et, en se complétant, forment le cycle complet de l'activité économique.
On oppose couramment aujourd'hui la *grande* à la *petite* industrie. La première, mettant en œuvre de gros capitaux, disposant souvent d'un puissant outillage très perfectionné et pouvant pousser très loin la division du travail, est spécialement qualifiée pour poursuivre les grandes entreprises modernes. La seconde voit son rôle réduit dans l'industrie manufacturière ; mais elle a encore une grande importance dans le commerce et surtout dans l'agriculture, et elle ne paraît pas d'ailleurs près de disparaître.
— Iconogr. Chez les anciens, l'*Industrie* était déifiée en la personne de Mercure. Les artistes modernes ont représenté l'*Industrie* avec un sceptre ailé surmonté d'une main au milieu de laquelle est un œil. On s'est borné, le plus souvent, à représenter *l'Industrie*, soit par une femme aux formes robustes, soit par un génie, l'un et l'autre entourés d'outils et d'instruments divers. Parmi les figures de ce genre, nous citerons une statue d'Elias Robert, au nouveau Louvre (pavillon Colbert) ; un bas-relief de Capellan, au Louvre (cour de Henri II) ; une peinture d'Eugène Delacroix, dans un des salons de la Chambre des députés, à Paris. Au tribunal de commerce de la Seine est un camaïeu de Jobhé Duval représentant *l'Industrie et l'Art.* J. Audran a gravé, d'après Ch.-A. Coypel, une composition où *l'Industrie* est désignée par des génies déployant une tapisserie devant Minerve assise. Une estampe de Cornelis Bos représente *l'Industrie récompensant ceux qui travaillent et châtiant les oisifs*, etc.

Industrie et paresse, série de dix compositions dessinées et gravées par Hogarth, en 1747. — L'artiste a voulu montrer la vie opposée et parallèle de deux hommes pauvres et recevant, sur la terre même, l'un la récompense de sa vertu, l'autre la punition de ses crimes. Les deux héros du drame sont deux apprentis tisserands ; l'apprenti industrieux s'appelle *Goodchild* (Bon enfant), le paresseux s'appelle *Idle* (Paresseux). Cette série fameuse est toute une histoire de la société anglaise, vers la première moitié du XVIIIe siècle. On y admire, outre la science du dessin et l'esprit de la composition, la vérité et le naturel de toutes ces figures, qui semblent prises sur le vif.

Industrie (PALAIS DE L'), vaste édifice construit à Paris, à gauche de l'avenue des Champs-Elysées, vis-à-vis de l'avenue Marigny, et qui fut démoli de 1897 à 1900. Il avait été élevé, de 1853 à 1855, sur les plans des architectes Viel, Desjardins, Edouard Villain et de l'ingénieur Barrault, afin de servir aux expositions industrielles et aux grandes cérémonies d'apparat, notamment aux revues militaires, et son nom primitif fut palais Napoléon. L'Exposition universelle de 1855 y fut installée. C'était un quadrilatère long de 254 mètres et large de 110m,40 ; la façade principale, sur l'avenue, affectait la forme d'un arc de triomphe. Depuis 1855, le palais de l'Industrie servait annuellement aux Salons de peinture, aux concours hippiques et à diverses expositions d'arts appliqués à l'industrie.

Palais de l'Industrie, à Paris.

INDUSTRIEL, ELLE (*stri-èl'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'industrie : *Les procédés* INDUSTRIELS. *Écoles* INDUSTRIELLES. ‖ *Centre industriel*, Lieu où règne une grande activité industrielle.
— Substantiv. Personne qui se livre à l'industrie.
— ENCYCL. B.-arts. *Art industriel.* V. ART.

INDUSTRIELLEMENT (*stri-è-le*) adv. D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie.

INDUSTRIER [*stri-é*] **(S')** [prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous industriions. Que vous vous industriiez*], v. pr. S'ingénier, chercher à réussir par son industrie.

INDUSTRIEUSEMENT (*stri*) adv. D'une manière industrieuse : *Un nid* INDUSTRIEUSEMENT *bâti.*

INDUSTRIEUX (*stri-eû*), **EUSE** adj. Qui a, qui montre de l'industrie, de l'adresse : *Le besoin rend* INDUSTRIEUX.
— SYN. **Adroit, habile.** V. ADROIT.

INDUT (*du* — du lat. *indutus*, habillé, vêtu) n. m. Nom donné, dans certaines églises, à des ecclésiastiques qui assistent à la grand'messe, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INDUTIOMARE, chef des Trévires, mort en 54 av. J.-C. Il organisa la résistance du pays de Trèves contre César. Toutefois, quand les chefs du pays, à la tête desquels était Cingétorix, firent leur soumission, il dut suivre leur exemple. La méfiance que lui montra César et la faveur qu'il accordait à Cingétorix accrurent la haine d'Indutiomare contre les envahisseurs. Quand les légions eurent pris leurs quartiers d'hiver, il s'entendit avec Ambiorix et Cativolcus, et attaqua Labiénus dans son camp. Mais il fut repoussé, poursuivi et tué en traversant une rivière.

INDUVIAL, ALE adj. Bot. Se dit d'un organe ayant la valeur d'une induvie : *Calice* INDUVIAL.

INDUVIE (*vî* — du lat. *induvium*, enveloppe) n. f. Sorte de cupule membraneuse, écailleuse ou charnue, qui enveloppe un ou plusieurs fruits (tel le calice accrescent du coqueret).

INDUVIÉ, ÉE adj. Bot. Se dit d'un fruit enveloppé dans une induvie.

INDY (Paul-Marie-Théodore-*Vincent* D'), compositeur français, né à Paris en 1851. Elève de Diémer, Lavignac, César Franck, au Conservatoire, et organiste à l'église Saint-Leu, il devint chef des chœurs aux concerts du Châtelet. Ses œuvres valent par la science de l'harmonie, plutôt que par l'originalité et la richesse des idées musicales. Citons, parmi elles : *la Forêt enchantée*, légende symphonique, d'après Uhland (1877) ; *Wallenstein*, trilogie (1880) ; *Attendez-moi sous l'orme*, un acte (1882) ; *le Chant de la Cloche*, légende dramatique, poème et musique, couronnée au concours de la ville de Paris en 1884 ; *Fervaal*, action musicale (1897-1898) ; musique pour *Médée*, drame (1898) ; musique pour *Karadec*, drame ; *Sainte Marie-Magdeleine*, cantate pour solo et chœur de femmes ; ouverture d'*Antoine et Cléopâtre ; Lied* pour violoncelle et orchestre ; *Tableaux de voyage*, suite d'orchestre en six parties ; *Sur la mer*, chœur de femmes ; *Deus Israel*, motet ; *Cantate Domino*, cantique ; *l'Art et le Peuple*, chœur d'orphéon ; trois quatuors, dont un avec piano ; trio pour piano, violoncelle et clarinette ; enfin, différentes œuvres pour piano seul.

INÉ n. f. Bot. Nom vulgaire du *strophanthus hispidus*, dont les fruits, extrêmement vénéneux, servent aux naturels du Gabon et de Sierra-Leone à empoisonner leurs flèches. ‖ On écrit aussi INÉE. V. STROPHANTE.

INÉBLOUI, IE (du préf. *in*, et de *ébloui*) adj. Qui n'est pas ébloui.

INÉBOLI ou **NIOBOLI**, ville maritime de la Turquie d'Asie (prov. de Kastamouni), sur la mer Noire, à l'embouchure du Dourukan-Irmak ; 3.000 hab.

INÉBRANLABILITÉ (rad. *inébranlable*) n. f. Qualité de ce qui ne peut être ébranlé.

INÉBRANLABLE (du préf. *in*, et de *ébranlable*) adj. Qui ne peut être ébranlé : *Rocs, Bataillons* INÉBRANLABLES.
— Fig. Constant, ferme : *Caractère, Courage* INÉBRANLABLE. ‖ Solide, que l'on ne peut détruire ou changer : *Une base* INÉBRANLABLE *de l'ordre social.*
— SYN. **Constant, ferme**, etc. V. CONSTANT.

INÉBRANLABLEMENT adv. D'une manière inébranlable, au pr. et au fig.

INÉBRANLÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *ébranlé*) adj. Qui n'est point ébranlé.

INÉBRIANT (*bri-an*), **ANTE** [du lat. *inebriare*, enivrer] adj. Qui produit l'ivresse : *Médicaments* INÉBRIANTS. ‖ On dit aussi INÉBRIATIF, IVE.
— Substantiv. n. m. : *Prendre un* INÉBRIANT.

INÉBRIATIF, IVE adj. V. INÉBRIANT, ANTE.

INÉCHANGEABLE (*jabl'* — du préf. *in*, et de *échangeable*) adj. Qui ne peut être échangé : *Valeurs* INÉCHANGEABLES.

INÉCLAIRCI, IE (*klèr'-si* — du préf. *in*, et de *éclairci*) adj. Qui n'a point été éclairci, qui reste obscur.

INÉCLAIRÉ, ÉE (*klé* — du préf. *in*, et de *éclairé*) adj. Qui n'est pas éclairé, au pr. et au fig. : *Couloir* INÉCLAIRÉ.

INÉCONOMIE (*mî* — du préf. *in*, et de *économie*) n. f. Manque, absence d'économie.

INÉCONOMIQUE (*mik'* — du préf. *in*, et de *économique*) adj. Qui n'est pas économique : *Organisation* INÉCONOMIQUE.

INÉCOUTÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *écouté*) adj. Qui n'est pas écouté.

INÉCRIT (*kri*), **ITE** [du préf. *in*, et de *écrit*] adj. Qui n'est pas écrit.

INÉCROULABLE (du préf. *in*, et de *écroulable*) adj. Qui ne peut s'écrouler.

INÉDIFIANT (*fi-an*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *édifiant*] adj. Qui n'est pas édifiant.

INÉDIFICATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *édification*) n. f. Défaut d'édification ; action de scandaliser.

INÉDIFIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *édifié*) adj. Bâti dans : *Ouvrage* INÉDIFIÉ *dans un héritage.*

INÉDIFIER (du préf. *in*, et de *édifier*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous inédifiions. Que vous inédifiiez*) v. a. Ne pas édifier, scandaliser.

INÉDIT (*di*), **ITE** [du lat. *ineditus*, même sens] adj. Qui n'a point été édité : *Roman* INÉDIT. ‖ Dont les œuvres n'ont pas été éditées : *Auteur* INÉDIT.
— Fam. Nouveau, encore inusité : *Spectacle* INÉDIT.
— Hist. nat. Se dit des espèces d'animaux et de plantes dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée : *Espèce* INÉDITE.

INÉDITABLE (du préf. *in*, et de *éditable*) adj. Qu'on ne peut éditer.

INÉDUCATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *éducation*) n. f. Manque d'éducation : *Les excuses de la misère, de l'*INÉDUCATION. (Dupont-White.)

Ineffabilis (BULLE). Théol. Bulle donnée, le 8 décembre 1854, par le pape Pie IX, et dans laquelle est défini et posé comme article de foi le dogme de l'Immaculée-Conception. V. CONCEPTION.

INEFFABILITÉ (*é-fa*) n. f. Caractère de ce qui est ineffable.

INEFFABLE (*é-fabl'* — du lat. *ineffabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être exprimé par la parole : *Joie, Bonté* INEFFABLE. (Se dit surtout de ce qui a rapport à Dieu et aux mystères de la religion.)

— Arithm. anc. *Nombre ineffable*, Nombre irrationnel ou incommensurable.

INEFFABLEMENT (*é-fa*) adv. D'une manière ineffable, indicible : *Un homme* INEFFABLEMENT *bon.*

INEFFAÇABLE (*é-fa* — du préf. *in*, et de *effaçable*) adj. Qui ne peut être effacé : *Une tache* INEFFAÇABLE.
— Fig. Qui ne peut être détruit, qui se perpétue à jamais : *Un déshonneur* INEFFAÇABLE.
— SYN. **Indélébile.**

INEFFAÇABLEMENT (*é-fa*) adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFACÉ, ÉE (*é-fa-sé* — du préf. *in*, et de *effacé*) adj. Qui n'a point été effacé.

INEFFECTIF, IVE (*é-fèk'* — du préf. *in*, et de *effectif*) adj. Qui n'est point effectif, qui n'est point suivi d'effet.

INEFFECTUÉ, ÉE (*é-fèk'* — du préf. *in*, et de *effectué*) adj. Qui ne s'est point effectué.

INEFFICACE (*é-fi* — du préf. *in*, et de *efficace*) adj. Qui ne produit point l'effet attendu : *Médicament, Mesure* INEFFICACE.

INEFFICACEMENT (*é-fi*) adv. D'une manière inefficace : *Ville* INEFFICACEMENT *défendue.*

INEFFICACITÉ (*é-fi, si* — rad. *inefficace*) n. f. Manque d'efficacité : *L'*INEFFICACITÉ *d'un remède.*

INEFFRAYABLE (*é-frè-iabl'* — du préf. *in*, et de *effrayable*) adj. Qui ne peut être effrayé.

INEFFRAYÉ (*é-frè-ié* — du préf. *in*, et de *effrayé*) adj. Qui n'est pas effrayé.

INÉGAL, ALE, AUX (du préf. *in*, et de *égal*) adj. Qui n'est point égal ; qui n'est pas de même étendue, de même durée, de même valeur, de même intensité : *Jambes* INÉGALES. *Sommes* INÉGALES. *Talents* INÉGAUX. ‖ *Partage inégal*, Partage dans lequel les parts sont inégales. ‖ Disproportionné, où les forces ne sont pas égales : *Combat* INÉGAL.
— Qui n'est pas égal à soi-même, qui change, qui varie : *Pouls* INÉGAL. *Caractère* INÉGAL. *Style* INÉGAL.
— Qui n'est pas uni, qui est raboteux : *Un terrain* INÉGAL. *Une surface* INÉGALE.

INÉGALÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *égalé*) adj. Qui n'est pas égalé.

INÉGALEMENT adv. D'une manière inégale : *Parts faites* INÉGALEMENT. *Poètes* INÉGALEMENT *doués.* ‖ D'une façon irrégulière, qui ne reste pas la même : *Homme qui s'est toujours conduit fort* INÉGALEMENT.

INÉGALISER (du préf. *in*, et de *égaliser*) v. a. Rendre inégal.

INÉGALITAIRE (*tèr'* — du préf. *in*, et de *égalitaire*) adj. Qui n'est pas égalitaire.

INÉGALITÉ n. f. Etat de ce qui est inégal. ‖ Caractère de ce qui n'est pas égal à autre chose : *L'*INÉGALITÉ *des âges, des talents.* ‖ Caractère de ce qui n'est pas égal à soi-même, de ce qui varie : *Avoir des* INÉGALITÉS *dans la voix, dans le caractère.* ‖ *Inégalité de style.* (S'est dit dans un sens favorable) : *Tout discours doit avoir des* INÉGALITÉS. (Fén.)
— Irrégularité d'une surface : *Les grandes* INÉGALITÉS *du globe se trouvent voisines de l'équateur.* (Buff.)
— Astron. Irrégularité observée dans la marche des astres.
— Mathém. Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe $>$ (plus grand que) ou $<$ (plus petit que), dont l'ouverture est toujours tournée vers la quantité la plus grande.
— SYN. **Différence, disparité,** etc. V. DIFFÉRENCE.
— ENCYCL. Sociol. Les *inégalités* ont été de tout temps l'objet des discussions entre les hommes. En fait, il est impossible de supprimer les inégalités qui tiennent aux dons naturels ou aux conséquences de la conduite. Aucune réforme sociale ne pourra empêcher certains individus d'être moralement ou intellectuellement supérieurs à d'autres. En droit, la conscience moderne admet de moins en moins que les hommes soient condamnés par leur seule naissance à des inégalités obligatoires ; celles-ci sont niées par la « Déclaration des droits de l'homme ».
— Mathém. Les conditions de possibilité d'un problème s'expriment par des *inégalités* auxquelles doivent satisfaire les données, et dont la discussion constitue en quelque sorte la discussion du problème lui-même.
D'une façon plus générale, en substituant une inégalité à l'équation de deux fonctions, on pose une question plus étendue, puisqu'elle ne consiste plus seulement à savoir à quelles époques ces deux fonctions deviennent égales, mais aussi comment elles s'écartent ensuite de l'égalité.
C'est la discussion des problèmes qui conduit à la discussion des inégalités, et ce sont les données de la question qu'on traite qui doivent satisfaire à ces inégalités ; il ne conviendrait donc pas de donner à la discussion des inégalités d'autre but que la recherche des limites des valeurs réelles des variables qui doivent y satisfaire.

Inégalité parmi les hommes (DISCOURS SUR L'ORIGINE ET LES FONDEMENTS DE L'), par J.-J. Rousseau (1755). — Ce discours fut composé en réponse à une question mise au concours par l'académie de Dijon, et dédié à la République de Genève. Il a pour fondement l'idée qui inspirera désormais tous les ouvrages de l'auteur : la nature a fait l'homme bon, la société l'a rendu méchant. Dans la première partie, Rousseau décrit l'état de l'homme naturel, qui ignore le bien et le mal, mais est accessible à la pitié. Il ne souffre pas de l'inégalité naturelle, à laquelle il échappe par l'absence de tout lien avec ses semblables. Dans la seconde partie, Rousseau a pour but de montrer comment, du jour où, par le développement de l'esprit humain, les hommes se rapprochèrent et unirent leurs efforts, croyant augmenter leur puissance sur la nature, naquit l'*inégalité sociale*, dont une des principales manifestations est la *propriété* : les faibles furent opprimés par les puissants ; les hommes souffrirent de toutes les passions nouvelles et factices créées par l'état social. Rousseau n'a point voulu faire une *histoire* du développement de l'humanité ; il a seulement formé des « raisonnements hypothétiques et conditionnels, plus propres à éclairer la nature des choses qu'à en montrer la véritable origine ». En tenant compte de ce que sa thèse a de gratuit et d'indémontrable, il reste à admirer dans son ouvrage plus d'une vérité de détail, et surtout l'imagination qui inspire son éloquence passionnée.

INÉINE n. f. Alcaloïde existant dans les aigrettes des semences d'iné (*strophantus hispidus*).

INÉLASTIQUE (*stik'* — du préf. *in*, et de *élastique*) adj. Dépourvu d'élasticité.

INÉLÉGAMMENT (*gha-man*) adv. Sans élégance.

INÉLÉGANCE (*ghanss* — rad. *inélégant*) n. f. Manque d'élégance.

INÉLÉGANT (*ghan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *élégant*] adj. Qui manque d'élégance : *Actrice* INÉLÉGANTE. ‖ Qui marque l'inélégance : *Mise* INÉLÉGANTE.

INÉLIGIBILITÉ (*ji* — rad. *inéligible*) n. f. Etat, condition d'une personne qui n'est point éligible : *La qualité d'étranger est une cause d'*INÉLIGIBILITÉ.

INÉLIGIBLE (*jibl'* — du préf. *in*, et de *éligible*) adj. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *Candidat* INÉLIGIBLE.

INÉLOQUENT, ENTE (*kan, ant'* — du préf. *in*, et de *éloquent*) adj. Dépourvu d'éloquence.

INÉLU, UE (du préf. *in*, et de *élu*) adj. Qui n'est pas élu.

INÉLUCTABLE (du lat. *ineluctabilis*, même sens) adj. Contre quoi on ne peut lutter, qui ne peut être évité, que rien ne peut empêcher : *La mort est* INÉLUCTABLE.

INÉLUCTABLEMENT adv. D'une manière inéluctable.

INÉLUDABLE (du préf. *in*, et de *éludable*) adj. Qui ne peut être éludé.

INEMBRYONNÉ (*an-bri-o-né* — du préf. *in*, et de *embryon*) n. et adj. Bot. Nom donné par le botaniste Richard aux cryptogames, à cause de la simplicité ordinaire de leur embryon, auquel il refusait même ce nom.

INEMPÊCHÉ, ÉE (*an* — du préf. *in*, et de *empêché*) adj. Qui n'est pas empêché.

INEMPESÉ, ÉE (*an* — du préf. *in*, et de *empesé*) adj. Qui n'est point empesé.

INEMPLOYÉ, ÉE (*an-ploi-ié* — du préf. *in*, et de *employé*) adj. Qui n'a pas été employé : *Sommes* INEMPLOYÉES. *Temps* INEMPLOYÉ.

INÉNARRABLE (*na-rabl'* — du lat. *inenarrabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être raconté : *Des maux* INÉNARRABLES. (B. de St-P.)

INÉNARRABLEMENT (*na-ra*) adv. D'une façon inénarrable : *Spectacle* INÉNARRABLEMENT *beau.*

INÉNARRÉ, ÉE (*na-ré* — du préf. *in*, et de *narrer*) adj. Qui n'a pas été narré.

INENCHYME (*an-kim'* — du préf. *in*, et de *enchyme*) adj. Bot. Se dit des tissus fibro-cellulaires ayant l'apparence de vaisseaux en spirale.

INENDETTÉ, ÉE (*an-dè-té* — du préf. *in*, et de *endetté*) adj. Qui n'est pas endetté.

INENGENDRÉ, ÉE (*an-jan* — du préf. *in*, et de *engendré*) adj. Qui n'est point engendré.

INENSEIGNÉ, ÉE (*an-sè-gné* [*gn* mll.] — du préf. *in*, et de *enseigné*) adj. Qui n'est pas enseigné, en parlant des personnes et des choses.

INENSEMENCÉ, ÉE (*an-se-man-sé* — du préf. *in*, et de *ensemencé*) adj. Qui n'est pas ensemencé.

INENTENDU, UE (*an-tan* — du préf. *in*, et de *entendu*) adj. Qui n'a pas été entendu : *Voix* INENTENDUE.

INENVIÉ, ÉE (*an* — du préf. *in*, et de *envie*) adj. Qui n'est point envié : *Honneurs* INENVIÉS.

INÉPANOUI, IE (du préf. *in*, et de *épanoui*) adj. Qui n'est pas épanoui.

INÉPROUVÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *éprouvé*) adj. Qui n'a pas été mis à l'épreuve : *Amitié* INÉPROUVÉE. ‖ Qui n'a pas été ressenti : *Douleur* INÉPROUVÉE.

INEPTE (*i-nèpt'* — du lat. *ineptus* ; du préf. *in*, et de *aptus*, apte) adj. Qui est sans aptitude pour : *Gens* INEPTES *aux affaires d'Etat.* (St-Sim.) [Vx.] ‖ Qui ne s'adapte pas à, en parlant des choses. (Vx.) ‖ Incapable, inhabile, sot, stupide : *Candidat* INEPTE. ‖ Qui prouve l'ineptie, la sottise ; qui provient de l'ineptie : *Conduite, Réponse* INEPTE.
— Substantiv. Personne inepte : *On confie souvent à des* INEPTES *les fonctions les plus délicates.*
— SYN. **Inepte, hébété, idiot,** etc.

INEPTEMENT (*i-nèp'*) adv. D'une manière inepte.

INEPTES (*i-nèpt'*) n. m. pl. Famille d'oiseaux plus ordinairement appelés *dididés*. — *Un* INEPTE.

INEPTIE (*i-né-psî* — lat. *ineptia*) n. f. Caractère de ce qui est inepte, sot, absurde : *Le fanatisme marque presque toujours l'*INEPTIE. ‖ Action ou parole inepte, sotte, absurde : *Dire, Commettre des* INEPTIES.

INÉPUISABLE (du préf. *in*, et de *épuiser*) adj. Qu'on ne peut épuiser : *Source* INÉPUISABLE. ‖ Que l'on ne peut consommer en entier : *Mines, Trésors* INÉPUISABLES.
— Fig. Infini, très considérable : *Bonté* INÉPUISABLE.
— Prestidig. *Bouteille inépuisable*, Bouteille à plusieurs compartiments, dont l'opérateur fait sortir toute sorte de liqueurs, suivant la demande du public, en débouchant avec ses doigts des petits trous qui permettent l'entrée de l'air dans les compartiments respectifs.

INÉPUISABLEMENT adv. D'une manière inépuisable.

INÉPUISÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *épuisé*) adj. Qui n'est point épuisé, au pr. et au fig. : *Des trésors* INÉPUISÉS.

INÉPURÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *épuré*) adj. Qui n'a pas été épuré, au pr. et au fig. : *Huile* INÉPURÉE.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE (*kou-a* — du lat. *inæqualis*, inégal, et *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables.

INÉQUIANGLE (*ku-i* — du préf. *in*, et de *équiangle*) adj. Dont les angles ne sont pas égaux entre eux : *Polygone* INÉQUIANGLE. (Peu usité.)

INÉQUICOSTÉ, ÉE (*ku-i, sté* — du préf. *in*, et du lat. *æquus*, égal, et *costa*, côte) adj. Hist. nat. Qui est marqué de côtes ou saillies longitudinales de dimensions différentes.

INÉQUILATÉRAL, ALE, AUX (*ku-i* — du préf. *in*, et de *équilatéral*) adj. Hist. nat. Dont les deux côtés ne sont pas égaux. ‖ On dit aussi INÉQUILATÈRE.

INÉQUILOBÉ, ÉE (*ku-i* — du lat. *inæquus*, inégal, et *lobus*, lobe) adj. Hist. nat. Qui se partage en deux lobes d'inégale grandeur.

INÉQUIPÈDE (*ku-i* — du pr. *in*, et du lat. *æquus*, égal, et *pes, pedis*, pied) adj. Dont les pattes sont inégales.

INÉQUITABLE (*ki* — du préf. *in*, et de *équitable*) adj. Qui n'est pas équitable.

INÉQUITABLEMENT (*ki*) adv. D'une façon inéquitable.

INÉQUIVALVE (*ku-i* — du lat. *inæquus*, inégal, et de *valve*) adj. Zool. Qui a ses deux valves très différentes et de dimensions et de forme.

INÉRAILLABLE (*ra-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *érailler*) adj. Se dit de certaines étoffes de soie qui ne sont point sujettes à s'érailler.

INERME (*i-nèrm'* — du lat. *inermis*, sans armes ; du préf. *in*, et de *arma*, armes) adj. Hist. nat. Qui n'a pas d'épines ni d'aiguillons : *Végétaux* INERMES.
— *Ténia inerme*, Ténia dépourvu de crochets. V. TÉNIA.

INERTE (*i-nèrt'* — du lat. *iners, ertis*, même sens) adj. Qui est sans activité, sans mouvement propre : *La matière* INERTE.
— Fig. Sans activité morale ou intellectuelle : *Un esprit* INERTE. ‖ En ce sens, se dit aussi des choses : *Une résistance* INERTE. (De Ségur.)
— Agric. *Sol inerte*, Partie du sol arable située entre le sol actif et le sous-sol.

INERTIE (*i-nèr'-sî* — rad. *inerte*) n. f. Etat de ce qui ne peut changer spontanément d'état : *L'*INERTIE *des corps inorganiques.*
— Fig. Indolence, inactivité, manque d'énergie : *La bureaucratie est le despotisme de l'*INERTIE. (G. de Nerv.)
— Méd. Atonie du système nerveux ou du tissu musculaire : *Un homme fatigué d'un long travail de corps ou d'esprit tombe dans une* INERTIE *forcée.* (Virey.)
— Physiq. et mécan. Qualité de la matière qui fait que les corps ne peuvent spontanément sortir de l'état de repos ni de celui de mouvement. ‖ *Force d'inertie*, Résistance que les corps opposent au mouvement, et qui résulte de leur masse. — Fig. Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir. ‖ *Inertie électromagnétique*, Phénomène qui se produit dans les transmissions télégraphiques rapides ou téléphoniques, et qui se traduit par une augmentation de la résistance du circuit.
— SYN. **Désoccupation,** etc. V. DÉSOCCUPATION.
— ENCYCL. Mécan. *Inertie de la matière.* Le principe de l'*inertie* de la matière est l'un des principes fondamentaux de la dynamique ; il se réduit à cet énoncé : un *point* matériel en repos ne peut se mettre en mouvement sans l'intervention d'une cause *externe*, et, s'il est en mouvement, sans qu'aucune cause externe agisse sur lui, son mouvement est rectiligne et uniforme.
Moments d'inertie. On nomme *moment d'inertie* d'un point matériel par rapport à un axe le produit de la masse de ce point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'inertie d'un système par rapport à un axe est la somme des moments d'inertie des points matériels qui le composent par rapport à cet axe ; on n'a jamais à considérer, dans la pratique, que les moments d'inertie de systèmes solides.
Si la masse d'un élément d'un corps solide est m et que la distance de cet élément à l'axe soit r, le moment d'inertie du solide est représenté par Σmr^2 : en égalant cette somme à MK^2, M désignant la masse du corps, on trouve pour K une certaine longueur qui est le rayon de *giration* du corps par rapport à l'axe considéré. C'est le rayon d'une surface cylindrique de révolution ayant pour axe la droite considérée et sur laquelle on pourrait imaginer répartie la masse entière du solide, sans que son moment d'inertie changeât.
Si l'on rapporte le solide qu'on étudie à la droite par rapport à laquelle on veut obtenir son moment d'inertie, prise pour axe des z, et à deux autres axes rectangulaires entre eux et avec l'axe des z, en désignant d'ailleurs par ρ la densité du solide au point dont les coordonnées sont x, y, z, le moment d'inertie cherché est représenté par l'intégrale triple : $\iiint \rho(x^2+y^2)\,dx\,dy\,dz$; et, comme la masse du corps est : $\iiint \rho\,dx\,dy\,dz$, le rayon de giration correspondant à l'axe considéré est donné par l'équation :

$$K^2 = \frac{\iiint \rho\,(x^2+y^2)\,dx\,dy\,dz}{\iiint \rho\,dx\,dy\,dz}.$$

Si le solide considéré est homogène, ρ disparaît, ce qui montre que le rayon de giration d'un solide homogène ne dépend que de sa forme, et nullement de sa densité.
On montre que si, sur chaque axe passant par un point arbitraire de l'espace, on prend à partir de ce point fixe, dans un sens et dans l'autre, une distance inversement proportionnelle au rayon de giration du corps par rapport à cet axe, le lieu des extrémités de ces distances est toujours un ellipsoïde. Cet ellipsoïde prend le nom d'*ellipsoïde d'inertie du corps* relatif au point considéré. Si l'on imagine cet ellipsoïde connu, pour avoir le rayon de giration du corps par rapport à un axe quelconque passant par le point considéré, point qui n'est autre que le centre de l'ellipsoïde, il suffit de prendre la longueur que représente le quotient de la constante K^2 par le rayon de l'ellipsoïde dirigé suivant la droite que l'on considère. La connaissance de l'ellipsoïde d'inertie fournit ainsi une représentation aussi nette que saisissante du faisceau des rayons de giration du corps par rapport à tous les axes passant par le point choisi.
Quel que soit le point origine, l'ellipsoïde d'inertie du corps relatif à ce point a trois axes principaux, qui prennent le nom d'*axes principaux d'inertie du corps relatifs au point considéré*.
Les ellipsoïdes d'inertie d'un corps relatifs à tous les points de l'espace diffèrent naturellement les uns des autres : celui qui se rapporte au centre de gravité du corps prend le nom d'*ellipsoïde central*.

On démontre que, lorsqu'on passe d'un axe mené par le centre de gravité à un axe parallèle, le moment d'inertie du corps augmente du produit de la masse totale par le carré de la distance des deux axes; d'où il résulte que le moment d'inertie d'un corps reste le même pour toutes les génératrices d'un cylindre de révolution dont l'axe passerait par le centre de gravité.

— Méd. *L'inertie* est un état de paralysie souvent passagère. Quand l'inertie s'étend à tous les muscles, on donne à cet état le nom de « résolution » : c'est ce que l'on observe sous l'influence du chloroforme et parfois des affections vives, telles que la surprise, l'effroi, la joie.

L'inertie intestinale entraîne une accumulation quelquefois considérable de gaz (flatuosités, tympanite), la constipation, et peut amener l'occlusion intestinale.

L'inertie utérine résulte de causes diverses : trop grande durée du travail, trop grande distension de l'utérus, crampes, rétention d'urine, etc. Le travail de l'enfantement peut subir de ce fait un arrêt complet. Il faut alors ranimer les forces de la parturiente au moyen de légers stimulants, tels que bouillon, vin de Bordeaux, grogs, par cuillerées; réveiller les contractions par le massage du ventre, rompre les membranes s'il y a distension utérine, enfin appliquer le forceps, ou pratiquer la version.

L'inertie utérine consécutive à l'expulsion du fœtus, qui se reconnaît à ce que l'utérus reste large et mou, peut être rapidement mortelle, à cause de l'hémorragie qui l'accompagne presque toujours. Il faut alors recourir au massage du ventre, aux injections vaginales très chaudes, à la délivrance artificielle s'il y a lieu. L'usage du seigle ergoté, de l'ergotine, de l'ergotinine, n'est pas à conseiller.

INÉRUDITION (*si-on* — du préf. *in*, et de *érudition*) n. f. Défaut d'érudition.

INESCATION (*è-ska-si-on* — du lat. *inescare*, faire ingérer la nourriture) n. f. Pratique superstitieuse, qui consistait à faire avaler à un animal la prétendue mumie d'une partie malade.

INESCOMPTABLE (*è-skon-tabl'* — du préf. *in*, et de *escomptable*) adj. Qui ne peut pas être escompté.

INÈS DE CASTRO, fille de Pedro Fernandez de Castro, noble castillan, née en Galice au commencement du XIVe siècle, morte à Coïmbre en 1355. Elle accompagna en Portugal doña Constanza, fille de Juan Manuel de Villena, mariée à l'infant dom Pedro de Portugal. L'infant s'éprit d'elle et en fit sa maîtresse. Après la mort de Constanza, il l'épousa secrètement, et l'installa avec ses trois enfants au monastère de Sainte-Claire de Coïmbre. Les Portugais voyaient avec jalousie le crédit dont jouissaient les Castillans à la cour. Cédant aux représentations d'Alvaro Gonçalvez, Pedro Coelho et Diego Lopez Pacheco, le roi de Portugal abandonna Inès à ses conseillers, qui la poignardèrent. L'infant don Pedro se révolta alors, leva une armée et ravagea sans merci l'Entre-Douro-et-Minho; ayant échoué devant Porto, il consentit à traiter avec son père, mais, sitôt qu'il fut devenu roi (1357), il ne songea plus qu'à se venger. Les coupables s'étaient réfugiés en Castille : don Pedro obtint du roi de Castille leur extradition. Pacheco réussit à gagner l'Aragon ; Gonçalvez et Coelho furent livrés à don Pedro qui leur fit arracher le cœur dans la cour de son palais, pendant qu'il était lui-même à table en train de dîner. Après avoir puni les meurtriers d'Inès, il voulut lui rendre l'honneur; il déclara qu'Inès avait été son épouse, et, trois jours après, l'évêque de Guarda et le *guarda roupa* du roi jurèrent aussi que le mariage avait eu lieu par leur ministère et en leur présence. Le corps d'Inès fut transporté solennellement au couvent d'Alcobaça et inhumé dans un splendide tombeau de marbre blanc. La légende a ajouté à cette histoire beaucoup de détails dramatiques qui ont inspiré les poètes et les artistes. (Camoëns, dans un épisode des *Lusiades*; Ferreira [1555]; Lamotte [1730]; etc.) On ne peut guère ajouter foi à la tradition d'après laquelle don Pedro obligea les courtisans à rendre au cadavre exhumé d'Inès les honneurs royaux.

INÉSITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de météorite formé de pierre et de fer (lithosidérite), dans lequel la portion métallique constitue un réseau capillaire et où la partie pierreuse est principalement formée de pyroxène et de plagioclase.

INESPÉRABLE (*è-spé* — du préf. *in*, et de *espérable*) adj. Que l'on ne peut espérer.

INESPÉRÉ, ÉE (*è-spé* — du préf. *in*, et de *espéré*) adj. Que l'on n'espérait point : *Secours* INESPÉRÉ.

INESPÉRÉMENT (*è-spé*) adv. D'une manière inespérée.

INESSAYÉ, ÉE (*è-sè-ié* — du préf. *in*, et de *essayé*) adj. Qui n'a point été essayé.

INESTIMABLE (*è-sti* — du préf. *in*, et de *estimable*) adj. Qu'on ne saurait estimer à un assez haut prix, qui est au-dessus de toute estimation : *Trésor, Ami* INESTIMABLE.

INESTIMÉ, ÉE (*è-sti* — du préf. *in*, et de *estimé*) adj. Qui n'est pas estimé.

INÉTAYÉ, ÉE (*tè-ié* — du préf. *in*, et de *étayé*) adj. Qui n'est pas étayé.

INÉTENDU, UE (*tan* — du préf. *in*, et de *étendu*) adj. Qui n'a point d'étendue : *Molécules* INÉTENDUES.

INÉTERNEL, ELLE (*tèr'-nèl'* — du préf. *in*, et de *éternel*) adj. Qui n'est point éternel.

INÉTIRABLE (du préf. *in*, et de *étirable*) adj. Qui ne peut être étiré.

INÉTONNABLE (*to-nabl'* — du préf. *in*, et de *étonner*) adj. Qui ne peut être étonné.

INÉTUDIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *étudié*) adj. Qui n'a point été étudié.

INÉVANGÉLIQUE (*lik'* — du préf. *in*, et de *évangélique*) adj. Qui n'est pas conforme à l'Évangile.

INÉVEILLABLE (*vè-ill* [*ll* mll.]) adj. Qui ne peut être éveillé.

INÉVENTÉ, ÉE (*van* — du préf. *in*, et de *éventé*) adj. Qui n'est point éventé.

INÉVIDENCE (*danss* — rad. *inévident*) n. f. Défaut, manque d'évidence.

INÉVIDENT, ENTE (*dan, ant'* — du préf. *in*, et de *évident*) adj. Qui n'est pas évident : *Proposition* INÉVIDENTE.

INÉVITABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est inévitable.

INÉVITABLE (du lat. *inevitabilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut éviter : *L'homme trouve en soi-même un amas de misères* INÉVITABLES. (Pasc.)

INÉVITABLEMENT adv. D'une manière inévitable.

INÉVITÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *évité*) adj. Qui n'a pas été évité.

INEXACT, ACTE (*èg'-zakt'* — du préf. *in*, et de *exact*) adj. Qui n'est pas conforme à la vérité, qui contient des erreurs : *Récit, Calcul* INEXACT. ‖ Qui manque de ponctualité : *Un employé* INEXACT.

INEXACTEMENT (*è-gza-kte*) adv. D'une manière inexacte.

INEXACTITUDE (*è-gzak'* — rad. *inexact*) n. f. Défaut d'exactitude : *L'*INEXACTITUDE *d'un renseignement, d'un débiteur*. ‖ Faute, erreur commise par inexactitude : *Récit plein d'*INEXACTITUDES.

INEXAMINABLE (*è-gza* — du préf. *in*, et de *examiner*) adj. Qui ne peut être examiné.

INEXAMINÉ, ÉE (*è-gza* — du préf. *in*, et de *examiné*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été examiné.

INEXAUCÉ, ÉE (*è-gzô-sé* — du préf. *in*, et de *exaucé*) adj. Qui n'a pas été exaucé.

INEXCITABILITÉ (*è-ksi*) n. f. Qualité de ce qui est inexcitable.

INEXCITABLE (*è-ksi* — du préf. *in*, et de *excitable*) adj. Qui ne peut être excité.

INEXCUSABLE (*èkss-ku* — du préf. *in*, et de *excusable*) adj. Qui ne peut être excusé, qui est sans excuse : *Faute* INEXCUSABLE. *Personne* INEXCUSABLE.

INEXCUSABLEMENT (*èkss-ku*) adv. D'une manière inexcusable.

INEXÉCUTABLE (*è-gzé* — du préf. *in*, et de *exécutable*) adj. Qui ne peut être exécuté : *Ordre* INEXÉCUTABLE.

INEXÉCUTABLEMENT (*è-gzé*) adv. D'une manière inexécutable.

INEXÉCUTÉ, ÉE (*è-gzé* — du préf. *in*, et de *exécuté*) adj. Qui n'a pas été exécuté : *Projets* INEXÉCUTÉS.

INEXÉCUTION (*è-gzé, si-on* — rad. *inexécuté*) n. f. Manque, défaut d'exécution : *L'*INEXÉCUTION *des lois*.

INEXÉCUTOIRE (*è-gzé* — du préf. *in*, et de *exécutoire*) adj. Qui n'est pas exécutoire.

INEXERCÉ, ÉE (*è-gzèr'-sé* — du préf. *in*, et de *exercé*) adj. Qui n'est point exercé.

INEXIGÉ, ÉE (*è-gzi-jé* — du préf. *in*, et de *exigé*) adj. Qui n'est pas exigé.

INEXIGIBILITÉ (*è-gzi-ji*) n. f. Qualité de ce qui est inexigible.

INEXIGIBLE (*è-gzi-jibl'* — du préf. *in*, et de *exigible*) adj. Qui n'est point exigible, qui ne peut être exigé : *Dette* INEXIGIBLE. *Conditions* INEXIGIBLES.

INEXISTANT (*è-gzi-stan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *existant*] adj. Qui n'existe pas : *Les êtres encore* INEXISTANTS.

INEXISTENCE (*è-gzi-stanss* — du préf. *in*, et de *existence*) n. f. Défaut d'existence : *L'*INEXISTENCE *de preuves certaines*.

INEXORABILITÉ (*è-gzo*) n. f. Etat de ce qui est inexorable; caractère inexorable.

INEXORABLE (*è-gzo* — du lat. *inexorabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être fléchi, apaisé; impitoyable : *Un juge* INEXORABLE.

— Syn. **Impitoyable**.

INEXORABLEMENT (*è-gzo*) adv. D'une manière inexorable.

INEXPÉDIENT, ENTE (*èkss, di-an, ant'* — du préf. *in*, et de *expédient*) adj. Qui n'est pas expédient.

INEXPÉRIENCE (*èkss, ri-anss* — du préf. *in*, et de *expérience*) n. f. Manque, défaut d'expérience : *L'*INEXPÉRIENCE *de la jeunesse*. ‖ Faute, erreur due au défaut d'expérience : *Il y a, dans tout noviciat, des gaucheries et des* INEXPÉRIENCES *inévitables*. (Ste-Beuve.)

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE (*èkss, man* — du préf. *in*, et de *expérimenté*) adj. Qui n'a point d'expérience : *La jeunesse* INEXPÉRIMENTÉE. ‖ Dont on n'a pas fait l'expérience : *On ne redoute pas un mal* INEXPÉRIMENTÉ.

INEXPERT, ERTE (*èk'-spèr', èrt'* — du préf. *in*, et de *expert*) adj. Qui manque d'habileté acquise : *Orateur* INEXPERT.

INEXPIABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *expiable*) adj. Qui ne peut être expié : *Crimes* INEXPIABLES.

— Hist. *Guerre inexpiable*, Nom donné à la lutte de Carthage contre ses mercenaires révoltés, après la première guerre punique. V. MERCENAIRE.

INEXPIÉ, ÉE (*èkss* — du préf. *in*, et de *expié*) adj. Qui n'a pas été expié : *Crime* INEXPIÉ.

INEXPLICABILITÉ (*èkss*) n. f. Etat de ce qui est inexplicable.

INEXPLICABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *explicable*) adj. Qui ne peut être expliqué : *Fait* INEXPLICABLE. ‖ Dont la conduite ou le caractère est étrange, bizarre : *Les femmes sont pour l'ordinaire* INEXPLICABLES. (Mme de Staël.)

L'inexplicable n. m. Ce qui ne peut s'expliquer : *La raison n'explique pas l'*INEXPLICABLE, *elle le conçoit*. (V. Cous.)

INEXPLICABLEMENT (*èkss*) adv. D'une manière inexplicable.

INEXPLICITE (*èkss, sit'* — du préf. *in*, et de *explicite*) adj. Qui n'est pas explicite.

INEXPLIQUÉ, ÉE (*èkss, ké* — du préf. *in*, et de *expliqué*) adj. Qui n'a pas été expliqué, éclairci: *Fait* INEXPLIQUÉ.

INEXPLOITABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exploitable*) adj. Qui n'est pas exploitable.

INEXPLOITATION (*èkss, si-on*) n. f. Etat de ce qui est inexploité.

INEXPLOITÉ, ÉE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exploité*) adj. Qui n'est pas exploité.

INEXPLORABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *explorable*) adj. Qui ne peut être exploré.

INEXPLORÉ, ÉE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exploré*) adj. Qui n'a pas été exploré : *Pays* INEXPLORÉS.

INEXPLOSIBLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *explosible*) adj. Qui ne peut faire explosion : *Mélange de gaz* INEXPLOSIBLE.

INEXPOSABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exposable*) adj. Qui ne peut être exposé, défini.

— Philos. Terme employé par Kant, dans la *Critique du jugement*, pour caractériser les idées esthétiques et les sentiments qui s'y rapportent.

— Encycl. Philos. Kant considère le beau comme une notion sans concept, c'est-à-dire indéfinissable; c'est un jugement sur une expérience tout intime, qu'on porte comme devant convenir à tous, comme exprimant une harmonie; mais l'harmonie et la finalité trouvées dans l'œuvre d'art ne donnent lieu à aucun exposé précis : le beau et le sublime peuvent être conçus et sentis, mais non énoncés et définis.

INEXPOSÉ, ÉE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exposé*) adj. Qui n'a point été exposé, qui n'est point exposé : *Raisons* INEXPOSÉES.

INEXPRESSIBLE (*èk'-sprè-sibl'* — du préf. *in*, et de *expressible*) n. m. Euphémisme anglais pour Culotte, pantalon. (On s'en sert quelquef. en franç. au sing. et par plaisant.) ‖ On dit aussi INEXPRIMABLE.

INEXPRESSIF, IVE (*èk'-sprè-sif'* — du préf. *in*, et de *expressif*) adj. Qui manque d'expression, qui n'est pas expressif : *Mot* INEXPRESSIF. *Physionomie* INEXPRESSIVE.

INEXPRIMABLE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exprimable*) adj. Que l'on ne peut exprimer par des paroles : *Un charme* INEXPRIMABLE. Syn. INDICIBLE.

— n. m. Fam. V. INEXPRESSIBLE.

INEXPRIMABLEMENT (*èkss*) adv. D'une manière inexprimable.

INEXPRIMÉ, ÉE (*èkss* — du préf. *in*, et de *exprimé*) adj. Qui n'a pas été exprimé.

INEXPUGNABILITÉ (*èk'-spu-ghna*) n. f. Qualité de ce qui est inexpugnable.

INEXPUGNABLE (*èk'-spu-ghna* — du lat. *inexpugnabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être pris par la force des armes : *Forteresse* INEXPUGNABLE.

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques : *La conscience est un retranchement* INEXPUGNABLE. (Bonnin.) ‖ Fam. : *Cœur, Femme* INEXPUGNABLE.

INEXTENSIBILITÉ (*èk'-stan* — rad. *inextensible*) n. f. Etat de ce qui ne peut être étendu.

INEXTENSIBLE (*èk'-stan* — du préf. *in*, et de *extensible*) adj. Qui ne peut être étendu : *Fil* INEXTENSIBLE.

IN EXTENSO (*i-nèk'-stin* — mots lat. signif. *dans l'étendu*), loc. adv. Dans toute son étendue, tout au long : *Donner les débats de la Chambre* IN EXTENSO.

INEXTERMINABLE (*èk'-stèr'* — du préf. *in*, et de *exterminer*) adj. Qui ne peut être exterminé, détruit en entier : *Race* INEXTERMINABLE.

INEXTINGUIBILITÉ (*èk'-stin-ghu-i*) n. f. Qualité de ce qui est inextinguible.

INEXTINGUIBLE (*èk'-stin-ghu-ibl'* — du lat. *inextinguibilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut éteindre : *Un feu* INEXTINGUIBLE. ‖ Fig. : *Soif* INEXTINGUIBLE. — *Rire inextinguible*, Rire éclatant et longtemps prolongé.

INEXTIRPABILITÉ (*èk'-stir'* — rad. *inextirpable*) n. f. Etat de ce qui ne peut être extirpé.

INEXTIRPABLE (*èk'-stir'* — du préf. *in*, et de *extirper*) adj. Qu'on ne peut extirper : *Racine* INEXTIRPABLE.

— Fig. Que l'on ne peut arracher du cœur ou de l'esprit : *Préjugé* INEXTIRPABLE.

IN EXTREMIS (*i-nèk'-stré-miss* — mots lat. signif. *à l'extrémité*), loc. adv. A ses derniers moments, à l'article de la mort : *Tester* IN EXTREMIS. *Marier, Baptiser quelqu'un* IN EXTREMIS.

INEXTRICABILITÉ (*èk'-stri*) n. f. Etat de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE (*èk'-stri* — du lat. *inextricabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être démêlé, dont on ne peut se tirer : *Embarras, Labyrinthe* INEXTRICABLE.

INEXTRICABLEMENT (*èk'-stri*) adv. D'une manière inextricable.

INFAILLIBILISTE (*fa-ill, lisst'* [*ll* mll.]) n. m. Partisan de l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBILITÉ (*fa-ill* [*ll* mll.] — rad. *infaillible*) n. f. Linguist. Caractère de ce qui ne peut manquer d'arriver ou de réussir : *L'*INFAILLIBILITÉ *d'un succès, d'un remède*.

— Impossibilité de se tromper : *L'intelligence humaine ne peut prétendre à l'*INFAILLIBILITÉ.

— Théol. Privilège par lequel l'Eglise et le pape, dans l'exercice de leur ministère, ne peuvent se tromper en matière de foi. V. la partie encycl.

— Encycl. Théol. *L'infaillibilité* est proprement *l'impossibilité d'enseigner officiellement l'erreur en matière de dogme et de morale*. Il est défini que, par suite d'une assistance spéciale de Dieu, ce privilège appartient à l'Eglise et au pape, qui la représente. Les théologiens catholiques font reposer cette doctrine d'abord sur la promesse que Jésus-Christ a faite à ses apôtres de les assister dans leur enseignement jusqu'à la consommation des siècles (S. Matth., XXVIII, 20), promesse qui s'étend aussi à leurs successeurs. En second lieu, Dieu a fait de l'Eglise une société des âmes; or toute société a besoin d'avoir une autorité inattaquable et dont il ne puisse être appelé. Il suffit que cette autorité soit infaillible par convention, quand la société n'exige que de conformer les actes extérieurs aux arrêts qu'elle porte; mais une société spirituelle comme l'Eglise, qui exige la foi de l'esprit et l'obéissance du cœur, ne peut se contenter de l'infaillibilité conventionnelle, il lui faut l'infaillibilité *réelle*.

L'infaillibilité de l'Eglise se manifeste de deux manières : dans la pureté de l'enseignement donné aux hommes par l'*Eglise dispersée* sur toute la terre; dans la définition des dogmes et la condamnation des hérésies par l'*Eglise réunie* en concile œcuménique.

L'infaillibilité doctrinale du pape a été proclamée et placée au nombre des dogmes de la foi par le concile du Vatican (1870), dont voici le décret : « Le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il

définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs, et, par conséquent, de telles définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise. » La proclamation de ce dogme a provoqué, en Allemagne et en Suisse, la formation du parti des « vieux-catholiques », qui ne l'admettent pas.

INFAILLIBLE (*fa-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *faillible*) adj. Qui ne peut manquer d'arriver, d'être ou de réussir : *Succès* INFAILLIBLE. *Remède* INFAILLIBLE. ‖ Certain, qui ne peut tromper : *Le luxe général est la marque* INFAILLIBLE *d'un empire puissant et respecté.* (Volt.)

— Qui ne peut se tromper : *Nul n'est* INFAILLIBLE.

— **Syn.** **Immanquable.** V. IMMANQUABLE.

INFAILLIBLEMENT (*fa-ill* [*ll* mll.]) adv. Immanquablement : *Une guerre heureuse coûte* INFAILLIBLEMENT *plus qu'elle ne rapporte.* (B. Const.) ‖ Sans possibilité d'erreur : *Nul ne peut juger* INFAILLIBLEMENT.

INFAISABLE (*fe-zabl'* — du préf. *in*, et de *faire*) adj. Qui ne peut être fait : *Scène* INFAISABLE.

INFALSIFIABLE (du préf. *in*, et de *falsifiable*) adj. Qui ne peut être falsifié.

INFAMANT (*man*), **ANTE** [rad. *infamer*] adj. Qui rend infâme : *Accusation* INFAMANTE.

— Dr. *Peine infamante*, Peine qui frappe d'infamie : *La peine de réclusion est une peine* INFAMANTE.

INFAMATION (*si-on* — du lat. *infamatio*, même sens) n. f. Flétrissure. (Vieux.)

INFÂME (du lat. *infamis*, sans réputation) adj. Qui est flétri par la loi ou l'opinion publique : *L'histoire est l'éternel pilori des noms* INFÂMES. (Lamart.) ‖ Qui entraîne l'infamie, qui est honteux, indigne : INFÂMES *complaisances. La condition des comédiens était* INFÂME *chez les Romains.* (La Bruy.)

— Par exagér. Sale, malpropre, sordide, malséant : *Habiter un* INFÂME *taudis.* ‖ *Lieu infâme, Maison infâme*, Lieu, Maison de prostitution.

— Substantiv. Personne infâme.

— ALLUS. HIST. : **Écrasons l'infâme**, Mot fameux par lequel Voltaire terminait la plupart de ses lettres aux encyclopédistes, et particulièrement à d'Alembert. Le grand philosophe n'entendait point par « l'infâme » une religion quelconque, ni le christianisme, mais seulement la superstition, l'intolérance et le fanatisme, que l'ineptie ou la scélératesse peuvent faire découler de toutes les religions. On rappelle parfois ce mot, en l'appliquant à toutes sortes de personnes, ou même de choses considérées comme ennemies ou adverses.

INFÂMEMENT adv. D'une manière infâme.

INFAMER (du lat. *infamare*, même sens) v. a. Rendre infâme. (Vieux.)

INFÂMETÉ n. f. Etat d'infâme. (Vx.)

INFAMIE (*mî* — lat. *infamia*) n. f. Caractère de ce qui est infâme. ‖ Flétrissure imprimée à l'honneur, soit par la loi, soit par l'opinion publique ; état de honte, d'ignominie : *Noter quelqu'un d'*INFAMIE. *Vivre dans l'*INFAMIE. ‖ Action infâme, vile, honteuse : *Commettre des* INFAMIES. ‖ Parole injurieuse, capable de nuire à la réputation : *Dire de quelqu'un cent* INFAMIES. ‖ *Couronne d'infamie*, Couronne de laine que l'on imposait autrefois à la personne frappée d'une peine infamante.

— Dr. rom. Sorte de déchéance qui, tout en laissant subsister la personnalité, portait atteinte à l'honorabilité (*existimatio*) de l'individu.

— **Syn.** **Déshonneur, honte**, etc. V. DÉSHONNEUR.

— ENCYCL. Dr. rom. Il y a eu, en réalité, trois institutions distinctes de l'*infamie*. L'*infamie censorienne* résultait de la notation du censeur et elle influait sur la condition du citoyen au point de vue de l'impôt, du service militaire et du droit de vote. L'infamie pouvait être prononcée par le *consul*, présidant une élection qui refusait d'admettre un indigne sur la liste des candidats. Enfin, l'infamie *prétorienne* résultait de ce que le préteur refusait d'admettre quelqu'un à plaider ou à comparaître devant lui. Certains actes, certaines professions, certaines condamnations, énumérées dans l'édit, entraînaient l'infamie.

INFANÇON n. m. Simple gentilhomme ou écuyer, en Espagne.

— Adjectiv. : *Maisons* INFANÇONNES.

INFANDUM, REGINA, JUBES RENOVARE DOLOREM (*Reine, vous m'ordonnez de renouveler ma douleur indicible*), Mots par lesquels Enée commence le récit qu'il fait à Didon de la ruine de Troie (Virgile, *Enéide*, liv. II, v. 3). On les rappelle, surtout par plaisanterie, quand on va parler de choses extrêmement pénibles.

INFANT (*fan*), **ANTE** [de l'espagn. *infante*, venu du lat. *infantem*, enfant] n. Titre donné aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. ‖ Titre donné aux enfants puînés, dans quelques grandes familles espagnoles : *Les* INFANTS *de Lara.*

— Fig. Nom donné quelquefois par galanterie à une dame ou, par dérision, à une femme de vertu douteuse. ‖ *Mon infante*, Ma maîtresse.

Infante (L'), tableau de Vélasquez. V. LAS MENIÑAS.

Infants de Lara (LES), légende castillane, née à Burgos et dans la *Tierra de Lara*, vers la fin du Xe siècle et dans le courant du XIe, et qui a inspiré un grand nombre d'œuvres littéraires. — Les sept fils de Gonzalo Gutios, seigneur de Salas, dans la Terre de Lara, se querellent à Burgos avec les gens de doña Lambra, qui vient d'épouser leur oncle, Rodrigo de Lara, et insultent cette dernière. Pour se venger, elle pousse son mari à livrer aux Maures ses neveux, qui sont massacrés à Almenar. Leur père avait été envoyé en mission auprès d'Almanzor, calife de Cordoue, qui devait le mettre à mort. Mais Almanzor, ému de la douleur de Gonzalo, auquel on a présenté les têtes de ses sept fils, se contente de le retenir en prison. Pendant sa captivité, Gonzalo a de la princesse, fille du calife, un fils, Mudarra, qui grandit, apprend sa naissance et jure de venger son père et ses frères. Il va en Castille, tue Rodrigo et Lambra et retrouve à Salas son vieux père aveugle. Cette légende, après avoir fait le sujet d'une chanson de geste, antérieure à 1250, et probablement aussi d'une deuxième geste (avant 1344), fut insérée dans la chronique d'Alphonse X, vers 1252, et dans celle de 1344. Cette double source, épique et historique, donna naissance aux plus anciennes *Romances* (6 ou 8), parmi les trente-cinq qui composent le cycle des Infants. Les romances postérieures, remaniements ou imitations artistiques (Romances de Sepulveda, 1551, et de Timoneda, 1573), proviennent d'autres chroniques, surtout de celle d'Ocampo (1544). Douze pièces du théâtre espagnol, parmi lesquelles celles de La Cueva (1579), de Lope de Vega (*el Bastardo Mudarra*, 1612), de Matos Frageso (avant 1650), roulent sur ce sujet. La légende inspira encore, en 1834, au duc de Rivas un poème célèbre (*el Moro exposito*) et, en 1853, un roman à Fernandez y Gonzalez.

INFANTADO, seigneurie qui servit jadis d'apanage aux infants de Castille. Donnée en 1469 à Hurtado de Mendeza, marquis de Santillane, elle fut érigée en duché en 1475, puis passa par mariage dans la maison de Silva. Elle comprenait les villes d'Alcozes, Salmeron et Val-de-Olivas.

INFANTADO (Pedro DE SILVA, duc DE l'), homme d'Etat espagnol, né en 1773, mort à Madrid en 1841. Elevé en France par sa mère Marie-Victoire de Salm-Salm, il fit, en 1793, contre les Français, la campagne de Catalogne, puis celle du Portugal. Impliqué, en 1807, dans le complot de l'Escurial, il accompagna Ferdinand VII à Bayonne, et signa la Constitution de Bayonne. Revenu après Baylen au parti national, il se fit battre deux fois en 1809 près de Saint-Sébastien, présida le conseil des Indes en 1811, fut un des chefs du parti absolutiste, et obtint, en 1813, de Ferdinand restauré la présidence du conseil de Castille. La révolution de 1820 l'exila à Majorque, la contre-révolution de 1823 le fit président du conseil de régence ; en 1825, Ferdinand lui donna la présidence du conseil des ministres, mais, combattu par les apostoliques, le duc se retira, dès 1826, de la vie politique.

INFANTARIEN, ENNE (*ri-in, èn'* — du lat. *infans, antis*, petit enfant) n. Nom donné à des sectaires que l'on accusait d'immoler des enfants dans leurs réunions.

INFANTELET, ETTE (*lè, lèt'* — rad. *infant*) n. Jeune enfant ; et, au fém., Jeune fille.

Vous estes, belle *infantelette*,
Une pomme encor verdelette.
VAUQUELIN.

INFANTERIE (*rî* — de l'ital. *infanteria*, même sens ; peut-être dérivé de *fante*, valet ou servant, les hommes à pied ayant commencé par être, au moyen âge, les servants des hommes à cheval dont ils soignaient les armes, la monture, etc.) n. f. Corps formé de soldats combattant à pied. (S'est dit autrefois pour les enfants, en général, et ce qui les concerne.)

— ENCYCL. L'*infanterie* constituait la partie essentielle des armées grecques et romaines. Dans les armées des Francs encore, elle jouait le principal rôle. Le régime féodal la relégua au second plan : les seigneurs et leurs vassaux servant surtout comme cavaliers.

On ne peut guère faire remonter l'origine de l'infanterie française au delà des corps de francs-archers, institués par Charles VII, et dont Louis XI fit, en 1480, une véritable infanterie. Composées d'abord en grande partie de Suisses et d'Allemands, ces troupes devinrent plus vraiment nationales sous Louis XII, et surtout sous François Ier, qui créa les *légions* provinciales, qu'on peut considérer comme la première forme de l'organisation régimentaire, et qui firent introduire le titre de *colonel* dans l'armée française. Bientôt après, apparut le nom même de *régiment*. Et c'est de 1557 que date la création du régiment de *Picardie*, le premier et le plus ancien de l'infanterie française. Ceux de *Piémont*, de *Champagne* et de *Navarre*, créés dès l'année suivante, portèrent le titre de *vieux régiments* jusqu'à la fin de la monarchie.

La composition de l'infanterie française subit d'ailleurs de nombreuses vicissitudes. En 1776, la réorganisation effectuée par le comte de Saint-Germain mit tous les régiments à deux bataillons. En 1790, l'infanterie française comprenait, outre la maison du roi, les gardes-françaises, etc., 101 régiments de ligne à 2 bataillons, dont 10 suisses, 12 bataillons de chasseurs et 7 régiments des colonies. Tous ces corps portaient différentes dénominations qui furent supprimées le 1er janvier 1791 et remplacées par des numéros, donnés alors à 102 régiments de ligne et à 12 bataillons de chasseurs. Cette infanterie comprenait aussi, dès lors, des bataillons de garde nationale, ou de volontaires, que bientôt on décida d'amalgamer avec les bataillons de ligne. D'où le remplacement des régiments d'infanterie par des demi-brigades formées à 3 bataillons, dont 1 de ligne et 2 de volontaires. Sous le Consulat, le nom de « régiment » est rétabli, et il en est constitué 90 de ligne et 26 d'infanterie légère.

En 1814, l'infanterie comprenait, outre 42 régiments de la garde impériale, 156 régiments de ligne, 37 d'infanterie légère, 15 de tirailleurs, 15 de voltigeurs et 2 de flanqueurs. Après 1815, réorganisation complète marquée par la suppression des régiments transformés en *légions départementales*. En 1820, les régiments sont rétablis. Après la révolution de 1830, l'infanterie est formée de 66 régiments de ligne à 4 bataillons et 21 d'infanterie légère à 3. Puis s'y ajoutent les formations amenées par la conquête de l'Algérie : *légion étrangère, zouaves, tirailleurs indigènes*, etc., et par la création des *chasseurs à pied*.

Sous le second Empire, des modifications nouvelles sont causées par la création de 3 régiments de zouaves et de 6 bataillons de tirailleurs algériens, par la formation de la garde impériale, etc. En 1870, l'infanterie compte, outre la garde, 100 régiments d'infanterie, 20 bataillons de chasseurs, 3 régiments de zouaves, 3 de tirailleurs algériens, 1 régiment étranger. Depuis lors, diverses lois ont réorganisé l'infanterie, ainsi que le reste de l'armée, et l'ont amenée à son état actuel. V. ARMÉE.

A l'origine et pendant longtemps, il a existé une différence bien marquée entre l'infanterie de *ligne* et l'infanterie *légère*. Mais les exigences de la tactique ont de plus en plus imposé à tous les fantassins indistinctement l'obligation de combattre successivement en tirailleurs et en ligne ou en colonne. Aussi n'y a-t-il plus véritablement, dans les armées modernes, qu'une seule espèce d'infanterie, malgré les noms, costumes et insignes divers, de *grenadiers, chasseurs, voltigeurs*, etc., qui se sont conservés plus ou moins en souvenir de traditions glorieuses.

— *Infanterie légère d'Afrique.* Cette troupe était composée à l'origine de soldats français ayant subi une condamnation militaire, qui venaient y achever leur temps de service. Sa création date de 1832. La loi du 15 juillet 1889 a prescrit l'incorporation, dans ce corps, de tous les jeunes gens appelés au service militaire et ayant subi certaines condamnations. Les hommes bien notés par leurs chefs pendant leur séjour dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique peuvent, au bout d'un an, être envoyés dans d'autres corps par le ministre de la guerre.

— *Infanterie coloniale.* A plusieurs reprises, sous l'ancien régime, des régiments d'infanterie furent spécialement créés ou désignés pour être affectés à la garde des colonies. Ces corps furent licenciés sous l'Empire. En 1822 fut créé de nouveau un corps d'infanterie de marine, composé de 2 régiments, qui fut licencié en 1827 et rétabli, en 1831, au moyen des régiments d'infanterie qui formaient alors les garnisons coloniales. Ce corps se développa peu à peu jusqu'à compter 8 régiments, ou 4 brigades de 2 régiments, pour les quatre ports militaires de France, avec 5 autres régiments et quelques bataillons ou compagnies détachés, répartis entre les différentes colonies. Telle était la composition de l'infanterie de marine, qui relevait du ministère de ce nom, quand la loi du 7 juillet 1900 en a prescrit le versement dans les *troupes coloniales*.

— *Infanterie montée.* On nomme ainsi une troupe d'infanterie disposant de chevaux, ou, plus généralement, de moyens de transport tels que la bicyclette portative, qui lui permettent de se porter rapidement d'un point à un autre pour y combattre à pied.

— *Infanterie de marine.* V. INFANTERIE *coloniale*.

INFANTICIDE (*sid'* — du lat. *infanticidium* ; de *infans, antis*, enfant, et *cædere*, tuer) n. m. Meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. (Se dit surtout du crime commis par les parents de l'enfant.)

— ENCYCL. L'*infanticide* est chose licite en Chine, et beaucoup de peuples anciens ne le considéraient pas comme un crime. En droit français, pour que le crime existe, la réunion de trois conditions est nécessaire. Il faut : 1° qu'il s'agisse d'un enfant *nouveau-né* ; 2° que cet enfant soit *né vivant* ; 3° que la mort lui ait été donnée *volontairement*.

Naguère encore, le Code pénal français punissait de mort l'infanticide, sans distinguer si le crime avait été commis par la mère ou par une autre personne ou un étranger ; mais la loi du 21 novembre 1901 a modifié sur ce point l'article 302 du Code pénal : la mère, auteur principal, est punie des travaux forcés à perpétuité ; complice, des travaux forcés à temps. Cette disposition n'est pas applicable à ses complices.

Le meurtre d'un enfant qui n'est pas nouveau-né rentre dans la classe des homicides volontaires. L'enfant nouveau-né est celui qui vient de naître ou qui est dans un temps assez rapproché de sa naissance pour que celle-ci ne soit pas devenue notoire.

INFANTICIDE (*sid'* — lat. *infanticida*) n. et adj. Se dit de la personne qui tue un enfant et spécialement son enfant nouveau-né. (Se dit surtout de la mère) : *Une mère* INFANTICIDE. *La loi punit de mort les* INFANTICIDES.

INFANTILE (du lat. *infantilis*, même sens) adj. Qui est relatif à l'enfant en bas âge : *Les maladies* INFANTILES. ‖ Qui a conservé certains caractères physiologiques de l'enfance, à l'âge adulte.

INFANTILISME (*lissm'* — rad. *infantile*) n. f. Anomalie consistant dans la persistance, à l'âge adulte, de certains caractères de l'enfance.

— ENCYCL. L'*infantilisme*, qui est un signe de dégénérescence, résulte le plus souvent d'une intoxication chronique (alcoolisme, saturnisme) ou d'une infection (syphilis) chez les parents. En avançant en âge, le sujet ne se développe pas normalement, reste souvent de petite taille ; la voix est grêle et aiguë, les organes génitaux sont atrophiés, les poils qui doivent se montrer à l'âge de puberté sont rares ou totalement absents. Fréquemment, le développement intellectuel s'est arrêté de bonne heure, et l'on observe tous les degrés d'infériorité psychique, jusqu'à l'idiotie.

INFARCTUS (*ktuss* — du lat. *in*, et de *farcire*, supin *farctum*, farcir) n. m. Infiltration d'un tissu par un épanchement sanguin. V. INFILTRATION.

— ENCYCL. Etymologiquement, l'*infarctus* est toute infiltration d'un tissu par une substance étrangère. Aujourd'hui, cependant, on réserve cette appellation aux infiltrations sanguines qui se présentent sous forme de taches rougeâtres, ayant souvent la forme d'une pyramide de volume variable, et sont consécutives à des altérations vasculaires, thromboses ou embolies ; l'infarctus désigne notamment les lésions dues aux hémorragies des parenchymes, du rein, du poumon (infarctus hémoptoïde de Laënnec, apoplexie pulmonaire). Plus rarement, il sert à caractériser certaines tumeurs, comme l'*infarctus uteri* (corps fibreux de l'utérus).

INFATIGABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est infatigable : *Voyez la fourmi ! quelle prévoyance, quelle* INFATIGABILITÉ ! (St-Evrem.)

INFATIGABLE (du lat. *infatigabilis*, même sens) adj. Qui ne se lasse pas : *Un travailleur, Un zèle* INFATIGABLE.

INFATIGABLEMENT adv. D'une manière infatigable.

INFATIGUÉ, ÉE (*ghé* — du préf. *in*, et de *fatigué*) adj. Qui n'a pas fatigué.

INFATUATION (*si-on*) n. f. Etat de quelqu'un qui s'est infatué.

INFATUER (du lat. *infatuare*, même sens) v. a. Prévenir sottement en faveur d'une personne ou d'une chose : *Un seul homme* INFATUE *tout un pays en peu de temps.* (Bayle.)

S'infatuer, v. pr. Se prévenir follement en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : S'INFATUER *de sa propre personne, d'une idée, d'une mode.*

— **Syn.** Engouer, entêter, etc. V. ENGOUER.

INFAVORABLE (du préf. *in*, et de *favorable*) adj. Qui n'est pas favorable.

INFÉCOND (*kon*), **ONDE** [du préf. *in*, et de *fécond*] adj. Qui n'est pas fécond : *Femelle* INFÉCONDE.

— Par anal. : *Terre* INFÉCONDE.

— Fig. Qui ne produit pas ou qui produit difficilement ; qui ne prête pas aux développements : *Esprit* INFÉCOND.

INFÉCONDITÉ n. f. Manque de fécondité : *L'*INFÉCONDITÉ *des hybrides. L'*INFÉCONDITÉ *du sol.* V. STÉRILITÉ.

INFANTERIE : 1. Egyptien. — 2. Assyrien. — 3. Perse. — 4. Grec. — 5. Romain. — 6, 7, 8. Gaulois. — 9. Mérovingien. — 10. Franc (Charlemagne). — 11. Hugues Capet. — 12. Philippe Ier. — 13. Jean le Bon. — 14. Charles V. — 15. Charles VI. — 16, 17. Charles VII. — 18. Louis XI. — 19. Charles VIII. — 20. Louis XII. — 21. François Ier. — 22. François Ier. — 23. Charles IX. — 24. Henri III. — 25. Henri IV. — 26. Louis XIII. — 27. Louis XIV. — 28. Louis XV. — 29. Louis XVI. — *Révolution* : 30. Infanterie légère ; 31. Chasseur ; 32. Carabinier ; 33. Infanterie de ligne ; 34. Volontaire ; 35. Officier d'infanterie légère ; 36. Officier d'infanterie. — *Ier Empire* : 37. Officier de fusiliers ; 38. Officier de voltigeurs ; 39. Voltigeurs ; 40. Fusiliers ; 41. Officier de grenadiers ; 42. Sapeur ; 43. Porte-drapeau ; 44. Officier d'état-major ; 45. Colonel ; 46. Grenadier, tenue de campagne ; 47. Officier de grenadiers de la garde ; 48. Grenadier, tenue de ville. — *Louis XVIII* : 49. Grenadier ; 50. Légion ; 51. Fusilier ; 52. Infanterie. — *Charles X* : 53. Infanterie. — *Louis-Philippe* : 54. Grenadier ; 56. Infanterie légère ; 66. Voltigeur (1845) ; 57. Voltigeur (1850) ; 58. Infanterie (1850). — *Second Empire* : 59. Zouave ; 60. Chasseur à pied ; 61. Grenadier de la garde ; 62. Infanterie ; 63. Officier. V. FRANCE, et les diverses puissances.

— Fig. Manque d'abondance, de richesse, d'idées : *Esprit d'une* INFÉCONDITÉ *désespérante*.

INFECT, ECTE (*fèkt'* — du lat. *infectus*, même sens) adj. Qui exhale des émanations puantes : *Charogne* INFECTE.

— Fig. Répugnant au point de vue moral : *Un livre* INFECT. ‖ Fam. *C'est infect!* C'est très mauvais.

INFECTADOS (*fèk', doss* — mot forgé par imitation plaisante de l'espagnol) n. m. Pop. Cigare d'un sou.

INFECTANT (*fèk'-tan*), **ANTE** adj. Qui produit l'infection : *Virus* INFECTANTS. ‖ *Chancre infectant*, Chancre syphilitique.

INFECTER (*fèk'* — rad. *infect*) v. a. Gâter, corrompre, incommoder par la puanteur ou par quelque chose de contagieux, de venimeux : *La chaleur* INFECTE *les eaux stagnantes. Fléau qui* INFECTE *toute une contrée.* ‖ Contaminer : *Malade que l'opérateur* A INFECTÉ.

— Fig. Souiller, corrompre moralement : *Les désirs de plaire* INFECTENT *toutes ses actions.* (Massillon.)

— REM. *Infecter, infester.* L'un et l'autre peuvent indiquer les ravages produits dans un lieu déterminé ; mais le premier marque les ravages de la contagion, et le second ceux de l'invasion : les chaleurs *infectent* les eaux d'un étang en les corrompant ; les brochets, qui les dépeuplent, les *infestent*.

INFECTEUR (*fèk'*) n. m. Celui ou ce qui propage une infection, une contagion.

INFECTIEUX (*fè-ksi-eû*), **EUSE** adj. Méd. Qui produit, qui communique l'infection : *Crachats* INFECTIEUX. ‖ Qui résulte de l'infection, qui s'accompagne d'infection : *Maladie* INFECTIEUSE.

INFECTION (*fè-ksi-on*) n. m. Action d'infecter : *Foyer d'*INFECTION. ‖ Odeur infecte et malsaine.

— Pathol. Altération produite dans l'organisme sous l'influence de certains agents parasitaires, dits *agents infectieux*. ‖ *Infection purulente*, Sorte de fièvre caractérisée par des abcès qui se forment sur diverses parties du corps, et qui résulte de l'introduction d'un agent infectieux dans l'organisme. ‖ *Infection putride*. V. SEPTICÉMIE.

— Fig. Corruption, contagion morale.

— ENCYCL. Pathol. Les agents infectieux, d'ordres très divers, sont représentés surtout par les bactéries. On les divise en *agents spécifiques*, qui déterminent toujours des maladies semblables à elles-mêmes (gonocoque, bacilles du tétanos, de la tuberculose, diphtérie, fièvre typhoïde), et en *agents non spécifiques*, provoquant des manifestations très diverses, commandées seulement par le terrain sur lequel ils évoluent et la localisation qu'ils affectent (streptocoque, staphylocoque, pneumocoque, colibacille).

Dans la plupart des *infections*, l'agent pathogène reste localisé au point où il a pénétré dans l'organisme, et les accidents qui surviennent sont dus aux poisons qu'il sécrète (toxines). Dans d'autres cas, l'agent pathogène tend à envahir l'organisme entier, évoluant sans susciter de lésions spéciales (septicémies), ou se localisant dans certains viscères et y provoquant des foyers purulents (pyémies).

On groupe parmi les infections certaines maladies dont l'agent reste inconnu, mais dont l'existence ne fait pas de doute (fièvres éruptives, syphilis).

— Art vétér. *Infection putride*. Parmi les animaux, le cheval surtout est sujet à l'infection purulente, c'est-à-dire à l'infection du sang par le produit d'abcès ou de blessures résorbé. Les chevaux qui meurent d'accidents gourmeux, meurent d'infection purulente, par résorption des produits d'abcès profonds qui ne se sont pas ouverts à l'extérieur.

INFECTIONNISTE (*fè-ksi-o-nisst'*) n. m. Médecin qui attribue aux phénomènes d'infection la naissance et la propagation de la plupart des maladies.

INFECTIOSITÉ (*fè-ksi*) n. f. Qualité de ce qui est infectieux.

INFÉLICITÉ (*si* — du lat. *infelicitas*, même sens) n. f. Défaut de prospérité, malheur.

INFÉODATION (*si-on* — rad. *inféoder*) n. f. Contrat féodal par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief. ‖ Acte par lequel on unissait un bien ou un droit à un fief.

— ENCYCL. Le contrat féodal ou d'*inféodation* était celui par lequel était constitué le rapport féodal. On l'appelait aussi *hommage*, parce que l'hommage en était la formalité essentielle, mais elle n'était pas la seule ; le seigneur devait, de son côté, l'investiture au vassal. Contrat synallagmatique, le contrat d'inféodation entraînait des obligations à la charge du vassal et à la charge du seigneur. V. FÉODALITÉ, et FIEF.

INFÉODER (du lat. du moy. âge *infeodare*, même sens) v. a. Donner pour être tenu en fief ; unir, soumettre à un fief : INFÉODER *une terre.*

Inféodé, ée part. pass. ‖ *Dîmes inféodées*, Dîmes perçues par des laïques et tenues, à charge de fief, soit de l'Eglise, soit du roi, soit d'autres seigneurs.

— Fig. Qui est dans la dépendance, sous le vasselage de quelqu'un : *Etre* INFÉODÉ *au pouvoir*.

S'inféoder, v. pr. Etre inféodé, donné en fief ou annexé à un fief : *Les terres* S'INFÉODÈRENT *quand les seigneurs eurent besoin d'argent*.

— Fig. Se donner entièrement à quelqu'un, se faire comme son vassal : *Il ne faut* S'INFÉODER *à aucun parti*.

INFÈRE (du lat. *inferus*, qui est en bas) adj. Bot. Se dit d'un ovaire situé au-dessous du plan d'insertion apparente des pièces florales appartenant aux verticilles plus externes. ‖ On dit aussi *ovaire* ADHÉRENT. (Ces termes s'opposent à ceux d'ovaire *supère* ou d'ovaire *libre*.)

INFÉRENCE (*ranss* — de l'angl. *inference*, même sens) n. f. Raisonnement. ‖ Spécialem. Raisonnement du particulier au particulier.

— ENCYCL. Les logiciens pensent qu'il y a lieu de réserver le nom d'*inférence* à ces formes spontanées et inférieures de raisonnements qui, par leur absence de rigueur, ne méritent le nom ni d'induction ni de déduction. L'inférence se contente de conclure du particulier au particulier. Tout en n'ayant pas la portée du raisonnement par excellence, elle n'est pas, pourtant, la simple association des idées ; elle traduit l'activité et l'initiative de l'esprit.

INFÉRER (du lat. *inferre*, même sens. — Change *é* aigu en *e* grave devant une syllabe muette : *J'infère. Qu'ils infèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'inférerai. Nous inférerions*) v. a. Tirer une conséquence, conclure : *Souvent, de nos propres idées, nous* INFÉRONS *que les autres pensent de telle ou telle façon*.

— SYN. Conclure, induire. V. CONCLURE.

INFÉRIES (*rî* — lat. *inferiæ*, même sens) n. f. pl. Offrandes et sacrifices faits par les anciens sur la tombe des morts. (On donnait aussi ce nom aux victimes humaines, aux gladiateurs immolés dans les funérailles.)

INFÉRIEUR, EURE (du lat. *inferior*, même sens) adj. Qui est placé au-dessous, en bas : *La mâchoire* INFÉRIEURE.

— Fig. Qui est au-dessous d'un autre par la valeur, l'importance, le rang, le mérite : *Ce n'est pas une honte d'avoir un grade* INFÉRIEUR ; *c'en est une d'être* INFÉRIEUR *à son grade*. ‖ Absolum. De mauvaise qualité : *Des marchandises* INFÉRIEURES.

— Pop. Indifférent, égal, dont on ne s'inquiète pas : *Cela m'est* INFÉRIEUR.

— Astron. *Planètes inférieures*, Celles qui sont plus rapprochées du soleil que la terre : *On ne connaît que deux planètes* INFÉRIEURES, *Mercure et Vénus*. V. PLANÈTE.

— Dr. *Tribunal inférieur, Juges inférieurs*, Tribunal, Juges, dont les sentences peuvent être frappées d'appel.

— Enseignem. *Classes inférieures*, Celles par lesquelles commence le cours des études.

— Géogr. Se dit de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un cours d'eau et la plus voisine de son embouchure : *Seine-*INFÉRIEURE. *Loire-*INFÉRIEURE.

— Philos. *Partie inférieure de l'âme*, Instincts qui se rapportent aux besoins du corps. ‖ *Concept inférieur*. Dans le système de Kant, Concept subordonné à un autre.

— Zool. *Animaux inférieurs*, Expression générale par laquelle on entend ordinairement les invertébrés, par opposition avec les vertébrés ou animaux supérieurs. ‖ Spécialem., auj., Les protozoaires, les cœlentérés et les vers.

— Substantiv. Personne qui est au-dessous d'une autre par le rang ou la dignité : *Vil devant les* SUPÉRIEURS, *insolent avec les* INFÉRIEURS.

INFÉRIEUREMENT adv. Au-dessous, dans la partie inférieure : *On appelle terrains anciens ceux qui sont placés* INFÉRIEUREMENT *aux autres*.

— Fig. Avec infériorité : *Auteurs qui ont écrit sur la même matière, mais l'un bien* INFÉRIEUREMENT *à l'autre*.

INFÉRIORITÉ (du lat. *inferior, oris*, inférieur) n. f. Etat de ce qui est inférieur, au pr. et au fig. : INFÉRIORITÉ *de niveau, de mérite*.

INFÉRITÉ n. f. Bot. Etat d'un organe infère : *L'*INFÉRITÉ *de l'ovaire*.

INFERMABLE (*fèr'* — du préf. *in*, et de *fermer*) adj. Qui ne peut être fermé.

INFERMENTÉ, ÉE (*fèr'-man* — du préf. *in*, et de *fermenté*) adj. Qui n'est pas fermenté.

INFERMENTESCIBLE (*fèr-man-tèss-sibl'* — du préf. *in*, et de *fermentescible*) adj. Qui n'est pas susceptible de fermenter : *Substance* INFERMENTESCIBLE.

INFERNAL, ALE, AUX (*fèr'* — du lat. *infernalis*, même sens) adj. Qui appartient à l'enfer : *Les démons* INFERNAUX.

— Fig. Qui est digne de l'enfer, qui est horrible : *Cruauté* INFERNALE. ‖ Qui est d'une horrible méchanceté : *Homme, Génie* INFERNAL. ‖ Qui a quelque chose de désordonné, de furieux : *Une rapidité* INFERNALE. *Danser un galop* INFERNAL.

— *Machine infernale*, Engin de destruction composé d'artifices et de projectiles, préparé en secret, pour donner la mort à une ou plusieurs personnes.

— Mar. Sorte de brûlot à vapeur.

— Méd. *Pierre infernale*, Azotate d'argent employé pour cautériser.

— ENCYCL. *Machine infernale*. V. MACHINE.

INFERNALEMENT (*fèr'*) adv. D'une manière infernale.

INFERNALITÉ (*fèr'*) n. f. Caractère de ce qui est infernal.

INFÉROBRANCHES n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant les familles des *phyllidiidés*, *hypobranchiæidés*, *pleurophylliidés*, *dermatobranchidés*. — *Un* INFÉROBRANCHE.

INFÉROSUPÈRE (de *infère*, et *supère*) adj. Se dit d'un fruit infère par rapport à la corolle, et supère par rapport au calice.

INFÉROVARIÉ, ÉE (de *infère*, et *ovaire*) adj. Dont l'ovaire est infère : *Végétaux* INFÉROVARIÉS.

INFERTILE (*fèr'* — du lat. *infertilis*, même sens) adj. Qui n'est pas fertile : *Contrée* INFERTILE.

— Fig. Qui fournit peu de chose, qui donne peu de résultats : *Esprit* INFERTILE. *Sujet* INFERTILE.

— SYN. Infécond, infructueux, etc. V. INFÉCOND.

INFERTILISABLE (*fèr'* — du préf. *in*, et de *fertiliser*) adj. Qui ne peut être fertilisé : *Terres* INFERTILISABLES.

INFERTILISÉ, ÉE (*fèr'* — du préf. *in*, et de *fertilisé*) adj. Qui n'est pas fertilisé.

INFERTILITÉ (*fèr'*) n. f. Etat, nature de ce qui est infertile : *L'*INFERTILITÉ *des sables*.

INFESTATION (*fè-sta-si-on*) n. f. Etat de ce qui est infesté ; action d'infester.

INFESTER (*fè-sté* — du lat. *infestare*, même sens) v. a. Ravager, désoler par des invasions, des actes de violence : *Côtes, Montagnes, que les pirates, les brigands* INFESTENT. ‖ Causer de grandes incommodités dans : *Les moustiques* INFESTENT *les contrées marécageuses*.

— SYN. Désoler, etc. V. DÉSOLER, et INFECTER.

INFESTUCATION (*fé-stu, si-on* — du préf. *in*, et du lat. *festuca*, brin de paille) n. f. Dr. anc. Prise de possession d'une terre, qui s'accomplissait symboliquement en donnant un fétu, une paille.

INFIBULATION (*si-on* — rad. *infibuler*) n. f. Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération.

INFIBULER (du lat. *infibulare*) v. a. Soumettre à l'infibulation : *Les Romains* INFIBULAIENT *leurs chanteurs*.

INFIDÈLE (du lat. *infidelis*, même sens) adj. Qui manque à ses engagements, à la foi promise : *Sujet* INFIDÈLE *à son roi. Epouse* INFIDÈLE. ‖ Substantiv. : *Une* INFIDÈLE.

— Qui manque de probité : *Caissier* INFIDÈLE.

— Peu sûr, qui n'apporte pas l'aide qu'on attendait : *Mémoire* INFIDÈLE. ‖ Qui ne traduit pas ou n'exprime pas exactement la vérité ou la réalité : *Traduction* INFIDÈLE.

— Qui est changeant dans ses faveurs, qui ne favorise plus les mêmes personnes : *La victoire* INFIDÈLE.

— Qui n'a pas la vraie foi religieuse : *Princes, Peuples* INFIDÈLES. ‖ Substantiv. : *Prêcher la foi chez les* INFIDÈLES.

— Littér. *Belles infidèles*, Nom donné à des traductions élégantes, mais inexactes.

— SYN. Déloyal, perfide, etc. V. DÉLOYAL. — Infidèles, gentils, idolâtres, etc. V. GENTILS.

INFIDÈLEMENT adv. D'une manière infidèle.

INFIDÉLITÉ n. f. Caractère infidèle ; manque de fidélité : *L'*INFIDÉLITÉ *d'un mari*. ‖ Acte d'une personne infidèle : *On oublie les* INFIDÉLITÉS, *mais on ne les pardonne pas*.

— Habitude de commettre des soustractions avec des abus de confiance ; soustraction ainsi commise : *Se plaindre de l'*INFIDÉLITÉ *de ses domestiques*.

— Défaut de celui ou de ce qui ne traduit pas exactement la vérité ou l'exactitude : *L'*INFIDÉLITÉ *d'un traducteur, d'une traduction. Accuser sa glace d'*INFIDÉLITÉ. ‖ Défaut de ce qui trompe, de ce qui vient à manquer subitement : *L'*INFIDÉLITÉ *de la mémoire*. ‖ Défaut de constance dans la faveur : *Les* INFIDÉLITÉS *de la fortune*.

— Etat de ceux qui n'ont pas la vraie foi religieuse : *Tous les peuples étaient dans l'*INFIDÉLITÉ. (Pascal.) ‖ Acte infidèle envers Dieu : *Les* INFIDÉLITÉS *du peuple juif*.

INFIGURÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *figuré*) adj. Qui n'a pas de forme déterminée. ‖ Qui n'a pas le caractère métaphorique.

INFILTRATION (*si-on*) n. f. Action de s'infiltrer : *L'*INFILTRATION *de l'eau dans le bois*.

— Méd. Epanchement interstitiel des humeurs de l'économie entre les mailles du tissu cellulaire surtout. V. ŒDÈME.

— Techn. Procédé en usage pour la conservation des bois et qui consiste à remplacer la sève par un liquide rendant le bois incorruptible. V. CONSERVATION.

— ENCYCL. Géol. L'*infiltration* se produit à travers les terrains perméables ou meubles (sables, graviers, arène), et ceux qui, primitivement compacts, se sont fissurés en tous sens comme les calcaires, jusqu'à la découverte d'une couche imperméable. L'accumulation des eaux à cet endroit donne naissance à une *nappe aquifère*, si elles occupent la masse d'un terrain meuble, et à un *niveau aquifère*, si elles remplissent les vides d'une couche fissurée.

— Méd. L'*infiltration* a des causes différentes, suivant qu'elle est séreuse, sanguine, qu'elle provient du pus, de l'urine, de la bile, etc. L'infiltration sanguine ou *infarctus* dérive de lésions vasculaires ; elle prend le nom d'*ecchymose*, quand on l'aperçoit à travers les tissus qui la recouvrent. L'infiltration séreuse peut être provoquée par une action traumatique ou caustique, par un obstacle mécanique, et aussi par un processus irritatif d'origine généralement infectieuse. On a alors l'œdème.

L'infiltration, en dehors de l'action toxique particulière qu'elle peut exercer, agit en macérant et en dissolvant les éléments anatomiques, en amenant leur dégénérescence ; de plus, elle peut mécaniquement entraver le fonctionnement des tissus ou des organes qu'elle a envahis. Son traitement est naturellement subordonné à la cause qui lui a donné naissance, mais, néanmoins, l'évacuation par des procédés opératoires s'impose en certaines circonstances, comme dans l'ascite, les collections purulentes, etc.

— P. et chauss. Les *infiltrations* sont importantes à considérer lors de l'établissement d'un bassin de réserve ou d'un canal. On admet que la quantité d'eau absorbée par infiltration est double de celle qui est évaporée. Dans les parties en remblai d'un canal, il faut avoir soin de labourer la terre sur laquelle on pose les remblais, afin de rendre la liaison complète et de diminuer les chances d'infiltration ; on revêt d'un enduit hydraulique ou de maçonnerie de ciment le fond et les parois, partout où la nature du terrain peut faire craindre des pertes.

INFILTRER (du préf. *in*, et de *filtrer*) v. a. Pénétrer en s'insinuant comme à travers un filtre : *Dans certaines maladies, les sérosités* INFILTRENT *tous les tissus*.

— Fig. Insinuer, faire entrer.

S'infiltrer, v. pr. Etre infiltré, pénétrer à travers les pores d'un corps solide : *L'eau finit par* S'INFILTRER *dans le bois le plus dur*.

— Pathol. Pénétrer en parlant des liquides : *Le sang, en* S'INFILTRANT *dans le tissu cellulaire sous-cutané, forme une ecchymose*. ‖ Etre pénétré, en parlant des tissus : S'INFILTRER *de sérosité, de graisse*.

— Fig. Pénétrer, s'insinuer : *L'abus* S'INFILTRE *aisément*.

INFIME (lat. *infimus*) adj. Qui est au plus bas degré d'une série ou d'une hiérarchie : *Un rang* INFIME.

— Substantiv. Etre qui occupe le rang le plus bas : *Les* INFIMES.

— REM. *Infime* étant le superlatif d'*inférieur*, on ne doit pas dire : *plus infime, moins infime*.

INFIMITÉ n. f. Condition d'une personne infime ; état nature d'une chose infime : *Le cardinal (Fleury) avait passé sa vie d'abord dans l'*INFIMITÉ. (Saint-Simon.)

IN FINE (*in'-fi-né*), loc. lat. qui signifie *à la fin*, et par laquelle on désigne d'ordinaire les dernières lignes d'un paragraphe, d'un chapitre : V. *Pantagruel*, l. III, ch. XII, IN FINE.

INFINI, IE (du lat. *infinitus*, même sens) adj. Qui n'a pas de fin, qui ne finit point : *Un supplice* INFINI. (Boss.) ‖ Qui est sans bornes, sans limites ; qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin : *L'espace est* INFINI.

— Par exagér. Très grand, très nombreux, très considérable : *Un nombre* INFINI. *Un temps* INFINI.

— Math. *Quantité infinie*, Quantité variable qui devient plus grande que toute quantité donnée.

— n. m. Ce qui est sans limites, sans bornes : *Mon entendement, qui est fini, ne peut comprendre l'*INFINI. (Desc.) ‖ Ce qui est plus grand que toute autre quantité : *L'unité jointe à l'*INFINI *ne l'augmente de rien*. (Pasc.)

— Géom. *A l'infini*, A une distance infiniment grande, et, par conséquent, en un lieu qui n'existe réellement pas : *Le point de rencontre de deux parallèles est* À L'INFINI. ‖ *Points associés à l'infini*. Etant donné un point ayant pour coordonnées trilinéaires α, β, γ, le point $\beta - \gamma$, $\gamma - \alpha$, $\alpha - \beta$ est dit associé à l'infini du premier.

— Loc. adv. *A l'infini*, Sans fin, sans bornes, sans mesure : *Toute quantité est divisible* À L'INFINI. ‖ Par exagér. Beaucoup, extrêmement, d'un grand nombre de manières : *Des combinaisons variables* À L'INFINI.

— Anton. **Fini, borné, limité, circonscrit, infinitésimal, infinitésime.**

— Encycl. Mathém. En mathématiques, l'*infini* est représenté par le symbole ∞. Quand une quantité variable devient plus grande que toute quantité donnée, on dit qu'elle devient infinie. Un nombre fixe n'est jamais infini : on peut toujours concevoir un nombre plus grand que lui. En mathématiques, la notion de l'infini est parfaitement déterminée ; ainsi, on dira qu'*une fonction* f (x) *devient infinie pour une valeur a de la variable,* quand, étant donné à l'avance un nombre A aussi grand qu'on voudra, il sera possible de déterminer un nombre ω positif tel que pour toute valeur de x satisfaisant à

$$|x-a|<\omega, \text{ on ait } |f(x)|>A.$$

Lorsqu'une quantité variable a pour limite zéro, c'est-à-dire devient plus petite que toute quantité donnée, on dit qu'elle devient *infiniment petite.* V. limite.

Quand deux quantités a, b deviennent infinies, si le rapport $\frac{a}{b}$ a une limite qui n'est pas nulle, on dit que les infinies de a et b sont *de même ordre ;* si $\frac{a}{b}$ augmente indéfiniment, on dit que a est infini d'ordre supérieur à b ; s'il existe dans ce cas un nombre n tel que $\frac{a}{b^n}$ reste fini, on dit que a est *infini d'ordre* n *par rapport à* b. Par analogie, a et b étant infiniment petits, si $\frac{a}{b}$ a une limite finie quand a et b tendent vers zéro, on dit que a et b sont des infiniment petits de même ordre ; si $\frac{a}{b}$ a pour limite zéro, on dit que a est d'ordre supérieur à b, et, s'il existe un nombre n tel que $\frac{a}{b^n}$ soit fini, on dit que a est un infiniment petit du $n^{ième}$ ordre par rapport à b.

— Philos. L'*infini* comporte ou la négation de toute limite ou l'affirmation d'une existence que l'intelligence humaine ne saurait comprendre. Aristote a soutenu, dans sa *Physique,* l'impossibilité de concevoir une infinité réelle, actuelle. Descartes distingue l'infini de l'indéfini ; nous pouvons concevoir l'Etre infini, qui est Dieu, mais point le comprendre ; dans la nature, il n'y a que de l'étendue indéfinie et indéfiniment divisible. Leibniz pense que, si l'on applique la notion d'infini non à la quantité, mais à la qualité, on peut admettre la perfection infinie, l'infinité d'un monde qui forme une hiérarchie sans avoir un nombre, l'infinité du contenu qualitatif de chaque monade. Kant a fait reposer sur la notion d'infini ses célèbres *Antinomies de la raison pure :* on ne peut pas dire que le monde des phénomènes soit une réalité infinie ; c'est une possibilité indéfinie de représentations. Les disciples de Spinoza prétendent concevoir *a priori* l'infini comme l'Etre absolu, sans limitation aucune ; mais ils lui dénient ainsi toute détermination. L'infini et la connaissance semblent incompatibles. L'espace, le temps et le nombre, n'étant pas des réalités, mais des conceptions, peuvent être prolongés indéfiniment par l'esprit qui les conçoit, sans qu'on en puisse rien préjuger en faveur d'un infini réel.

— Bibliogr. : Evellin, *Infini et quantité* (Paris, 1881).

INFINIMENT adv. Sans bornes, sans mesure, à l'infini : *Dieu, étant* infiniment *puissant, est, par conséquent,* infiniment *libre.* (Fléch.) ‖ Par exagér. Extrêmement, beaucoup : *Caractère d'original qui plaît* infiniment. (Malebr.)

— Mathém. *Quantité infiniment petite,* Celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. ‖ *Calcul des infiniment petits,* Calcul différentiel.

— Encycl. Mathém. V. infini.

INFINITAIRE (*tèr* — rad. *infini*) n. m. Mathém. Partisan du calcul infinitésimal. (N'est plus usité.)

INFINITÉ n. f. Qualité de ce qui est infini : *L'absolu, le nécessaire enferme en soi l'idée d'unité, d'*infinité. Lamenn.) ‖ Objet infini : *Je ne vois que des* infinités *de toutes parts.* (Pasc.)

— Par exagér. et fam. Grande quantité, grand nombre : *Il y a une* infinité *d'erreurs politiques qui, une fois adoptées, deviennent des principes.* (Raynal.)

INFINITÉSIMAL, ALE, AUX (rad. *infinitésime*) adj. Se dit du calcul des grandeurs considérées comme sommes de leurs accroissements successifs infiniment petits : *La découverte du calcul* infinitésimal *est due à Newton.* ‖ *Grandeur infinitésimale,* Élément de grandeur considérée comme composée de parties infiniment petites.

— Par ext. Se dit d'une quantité extrêmement petite : *Une couche* infinitésimale *d'or.*

— Encycl. *Calcul infinitésimal.* V. calcul des dérivées, intégral.

INFINITÉSIMALEMENT adv. En quantité infinitésimale.

INFINITÉSIME (du lat. *infinitus,* infini) adj. Infiniment petit : *Quantités* infinitésimes.

— n. f. Partie infinitésime : *L'introduction des* infinitésimes *dans le calcul a ouvert un immense horizon aux mathématiques.*

INFINITIF, IVE (du lat. *infinitivus ;* de *infinitus,* indéfini) adj. Gramm. Qui appartient au mode du verbe exprimant l'état ou l'action d'une manière indéterminée : *Le mode* infinitif. *Une proposition* infinitive.

— n. m. Ce mode lui-même. : *Verbe à l'*infinitif. Infinitif *présent.* Infinitif *futur.*

— Encycl. Gramm. L'*infinitif* est beaucoup moins un mode distinct qu'un substantif verbal ; les formes infinitives sont de véritables noms désignant une action et différant des substantifs proprement dits en ce qu'ils peuvent exprimer les idées accessoires de temps et de voix et qu'ils sont susceptibles d'avoir des régimes directs. La nature nominale de l'infinitif est démontrée : 1° par l'emploi de l'article avec l'infinitif en grec et en français : grec, τὸ ἐσθίειν, τὸ πίνειν ; français, *le manger, le boire ;* 2° par l'identité des finales de l'infinitif, dans les langues indo-européennes qui possèdent une déclinaison, avec les désinences de certains cas.

Les formes françaises d'infinitif sont issues des formes latines correspondantes par transformation phonétique régulière : *aimer = amare ; finir = finire ; valoir = valere ; plaindre = plangere.* D'une manière générale, la 1re conjugaison française représente la 1re du latin ; et la 2e, la 3e et la 4e du français dérivent respectivement de la 4e, de la 2e et de la 3e du latin ; mais cette règle est naturellement contrariée par de nombreux cas d'analogie.

L'infinitif français a deux temps, le présent et le parfait : *voir, avoir vu.* Le présent correspond au présent et à l'imparfait de l'indicatif, au futur et au conditionnel présent : *il croit voir = qu'il voit ; il croyait voir = qu'il voyait ; il espère venir = qu'il viendra ; il espérait venir = qu'il viendrait.* L'infinitif parfait correspond au parfait et au plus-que-parfait de l'indicatif, au futur antérieur et au conditionnel passé : *il croit avoir vu = qu'il a vu ; il espère être arrivé = qu'il sera arrivé,* etc.

L'infinitif s'emploie sans préposition ni sujet avec des verbes de croyance (*il croit bien faire*), de sentiment (*il préfère attendre*), de mouvement (*allons déjeuner*), etc. ; après *voici* et *voilà.* Il s'emploie aussi avec une préposition (*de, à, après, par, pour,* etc.). Notons en particulier la tournure : *Il est honteux de mentir,* où *de* marque l'origine : chose honteuse vient de mensonge. La proposition infinitive, où le nom ou pronom qui accompagne l'infinitif est son sujet, est beaucoup moins développée en français qu'en latin ; on la rencontre surtout avec *entendre, sentir, voir, faire* et *laisser : je les ai entendus chanter,* etc.

INFINITOVISME (*vissm'* — du lat. *infinitus,* infini, et *ovum,* œuf) n. m. Biol. Doctrine de l'emboîtement des germes. (Peu us.) V. emboîtement.

INFINITOVISTE (*visst'*) n. Partisan de l'infinitovisme.

— Adjectiv. : *Doctrine* infinitoviste.

INFINITUDE n. f. Qualité de ce qui est infini, sans bornes : *La quantité indéfinie est le signe défectueux de l'*infinitude *de Dieu.* (V. Cousin.)

IN FIOCCHI (*in'-fi-o-ki* — mots ital. qui signif. *en glands de passementerie*), loc. adv. En tenue de gala.

INFIRMABLE adj. Que l'on peut infirmer : *Témoignage* infirmable.

INFIRMATIF, IVE adj. Qui infirme : *Arrêt* infirmatif *d'une sentence.*

INFIRMATION (*si-on*) n. f. Action d'infirmer : Infirmation *d'un jugement.*

INFIRME (du lat. *infirmus,* même sens) adj. Qui n'a pas de force : *L'esprit est prompt et la chair* infirme. (Pasc.) [Vx.] ‖ Qui est atteint d'une infirmité, qui est sujet à des infirmités ; faible, languissant, maladif : *Un vieillard* infirme.

— Philol. Se dit, dans la grammaire arabe, des trois lettres de prolongation *élif, waw* et *ya,* à cause des fréquentes altérations auxquelles ces lettres sont sujettes.

— Substantiv. Personne atteinte d'infirmités : *L'indigent valide a droit au travail, et l'*infirme *au secours.* (Lévis.)

— Pop. Sot, imbécile, maladroit.

— Syn. **Cacochyme, maladif,** etc. V. cacochyme.

INFIRMER (du lat. *infirmare,* même sens) v. a. Affaiblir, ôter de la solidité, de l'autorité à : Infirmer *un témoignage.*

— Dr. Détruire la valeur juridique de : Infirmer *une preuve, un acte, un témoignage.* ‖ Annuler par un acte en sens contraire : Infirmer *un jugement.*

— Syn. **Abolir, abroger,** etc. V. abolir.

INFIRMERIE (*rî* — rad. *infirme*) n. f. Local où l'on soigne les malades d'un établissement : *L'*infirmerie *d'un collège, d'une caserne.* ‖ Fam. Endroit où il y a plusieurs malades : *Cette maison est une* infirmerie.

— Fauconn. Cage dans laquelle on enferme et on soigne les oiseaux de proie malades.

— Hist. ecclés. Office claustral, dont le revenu a pour destination spéciale l'entretien des moines malades : *Robert le Pieux donna trois forêts à l'*infirmerie *de Saint-Denis.* ‖ *Prieur de l'infirmerie,* Dignitaire de l'ordre de Malte, chef des douze prêtres qui étaient chargés du service religieux de l'hôpital.

— Hortic. Abri où l'on réunit les pots et les caisses contenant des plantes frêles ou récemment transplantées.

— Encycl. Hyg. L'*infirmerie* doit remplir les conditions indispensables à une habitation salubre. Si l'on y soigne les maladies contagieuses, il est nécessaire qu'elle comprenne des salles d'isolement. Les mesures de désinfection doivent y être promptes et rigoureuses.

Infirmière des hôpitaux.

INFIRMIER (*mi-é*), **ÈRE** (du bas lat. *infirmarius,* même sens) n. Personne qui soigne les malades dans une infirmerie, un hôpital. ‖ Adjectiv. : *Aide*-infirmier. *Sœur* infirmière.

— Religieux revêtu de l'office claustral dit *infirmerie.* ‖ Membre d'un conclave qui va prendre à domicile les bulletins de vote des cardinaux malades.

— *Infirmier-major,* Nom donné au caporal ou sergent d'infirmiers chargé de surveiller ceux qui sont attachés à ce qu'on appelle, dans un hôpital, une *division* de malades.

— Encycl. Milit. *Section d'infirmiers.* Les *infirmiers* militaires sont constitués d'une façon permanente en unités appelées *sections.* L'armée française compte 25 sections, dont 19 correspondant aux 19 corps d'armée de la France continentale, 3 au corps d'armée d'Algérie, une au gouvernement militaire de Lyon et 2 à celui de Paris. Ces sections sont commandées par des officiers d'administration, sous la haute surveillance d'un médecin. Dans chaque section, certains infirmiers, formant un peloton spécial, reçoivent une *instruction technique,* dont les cours, professés par un médecin, durent trois mois. Ces cours sont destinés à former des infirmiers *de visite,* appelés souvent *panseurs.* D'autres, appelés *infirmiers-mécaniciens,* sont chargés des appareils à vapeur employés dans les hôpitaux militaires. Les infirmiers de ces diverses catégories sont les seuls qui soient susceptibles d'avancement. Les autres, dits *infirmiers d'exploitation,* ne sont employés qu'au service général dans les hôpitaux, etc.

Infirmiers régimentaires. Les infirmiers régimentaires n'existent réellement que depuis 1834. Il doit y avoir, dans chaque corps de troupes, un certain nombre de soldats comptant dans le rang et placés, pour leur service, sous les ordres d'un caporal ou sous-officier chargé des détails de l'infirmerie. Ce nombre d'infirmiers est, en temps de paix, de 4 par régiment de cavalerie ou d'artillerie à pied, de 2 par bataillon d'infanterie, du génie ou d'artillerie à pied : moitié *titulaires,* moitié *auxiliaires.* En temps de guerre, chaque compagnie, escadron ou batterie, compte un infirmier titulaire, dont un par bataillon d'infanterie, groupe de batteries ou régiment de cavalerie, a le grade de caporal ou brigadier. En campagne, les infirmiers régimentaires portent le brassard de la convention de Genève, et sont neutralisés.

Infirmiers militaires.

— Mar. *Corps des infirmiers.* Depuis 1853, il a été organisé pour l'armée de mer un corps d'*infirmiers* parvenant au grade de premier maître et chargés du soin des malades, de la conservation et de la préparation des médicaments, dans les hôpitaux maritimes et à bord des navires.

INFIRMITÉ (rad. *infirme*) n. f. Manque de force : *L'*infirmité *qui nous environne de toutes parts.* (Boss.) [Vx.] ‖ Faiblesse du corps, malaise constitutif ou maladie habituelle : *Chaque état a ses plaisirs, même celui de la vieillesse et de l'*infirmité. (Mme de Staël.) ‖ Affection particulière qui attaque d'une manière chronique quelque partie du corps ou quelqu'une de ses fonctions : *La cécité est une cruelle* infirmité. ‖ Imperfection de la nature : *Cette* infirmité *de la mort.* (Chateaubr.)

— Fig. Faiblesse de l'esprit, imperfection de l'âme : *La bêtise est une* infirmité *morale.* (Beauchêne.)

INFIXABLE (*ksabl'* — du préf. *in,* et de *fixer*) adj. Qu'on ne peut fixer : *Masses* infixables *au peintre.* (Em. Bergerat.)

INFIXE (*fikss* — du lat. *infixus,* inséré) n. m. Gramm. Elément qui s'insère au milieu des sons qui composent une racine, pour en modifier le sens. (Dans le lat. *jungere,* joindre, *n* est un *infixe* nasal ; dans *jugum,* joug, la racine *jug* est à l'état pur.)

INFIXÉ, ÉE (*ksé* — du préf. *in,* et de *fixé*) adj. Fixé dans : *Poutre* infixée *dans deux murs.*

INFIXER (*ksé*) v. a. Donner à un mot ou à une partie de mot le rôle d'infixe.

INFLAGRATION (*si-on* — du lat. *inflagratio,* même sens) n. f. Etat d'un corps qui prend feu.

INFLAMMABILITÉ (*flam'-ma* ou *fla-ma* — rad. *inflammable*) n. f. Caractère de ce qui est susceptible de s'enflammer : *L'*inflammabilité *de la poudre.*

INFLAMMABLE (*flam'-mabl'* ou *fla-mabl'* — du préf. *in,* et du lat. *flamma,* flamme) adj. Qui prend feu facilement : *Le gaz hydrogène est* inflammable.

— Fig. et fam. Qui se prend facilement de quelque passion : *Cœur* inflammable.

— Chim. anc. *Air inflammable,* Gaz hydrogène.

INFLAMMATEUR, TRICE (*flam'-ma* ou *fla-ma* — du lat. *inflammare,* supin *inflammatum,* enflammer) adj. Qui enflamme, qui met le feu : *Appareil* inflammateur. *Projectile* inflammateur. *Matière* inflammatrice.

— n. m. Mar. *Inflammateur de torpille,* Appareil détonant, destiné à mettre le feu à la charge d'une torpille, soit par le choc, soit à volonté, en fermant un circuit électrique.

INFLAMMATION (*flam'-ma* ou *fla-ma-si-on* — du lat. *inflammatio,* même sens) n. f. Phénomène par lequel un corps en combustion commence à jeter de la flamme : *L'*inflammation *d'une masse de poudre est instantanée.*

— Excitation violente : *Qui cause, seigneur, votre* inflammation. (Mol.)

— Milit. *Procédés d'inflammation,* Engins ou dispositifs divers dont on se sert pour enflammer les charges de poudre ou d'explosifs quelconques introduites dans une mine ou dans une arme à feu.

— Pathol. Processus curatif, qui s'établit autour d'un organisme envahi par des corps étrangers.

— Encycl. Pathol. On a longtemps considéré l'*inflammation* comme une maladie déterminée, que l'on reconnaissait aux symptômes : *calor, rubor, dolor, tumor* (chaleur, rougeur, douleur, tuméfaction). On redoutait l'inflammation d'une blessure, tandis qu'on aurait dû redouter l'*infection* contre laquelle lutte l'inflammation.

C'est seulement depuis les découvertes de Pasteur que Metchnikoff a pu établir la nature réelle de l'inflammation. Dans un abcès, par exemple, on trouve une substance appelée *pus,* qui contient un nombre considérable d'éléments figurés, appelés jadis *globules du pus,* qui ne sont autres que les éléments amiboïdes du sang et de la lymphe (globules blancs, leucocytes, phagocytes), attirés par l'infection (v. diapédèse), en vertu de leurs propriétés chimiotaxiques (v. chimiotaxie) au point où se forme l'abcès et y jouant un rôle curateur. V. phagocytose.

L'abcès formé, la guérison n'est pas encore terminée, car, même après la destruction des microbes envahisseurs, il pourrait rester, dans l'organisme, des poisons sécrétés

par eux. En ouvrant et en vidant, on a de grandes chances de débarrasser totalement le malade. L'inflammation est donc un processus curateur, mais il vaut mieux empêcher l'inflammation de devenir nécessaire en s'opposant à l'infection par les procédés *antiseptiques*.

INFLAMMATOIRE (*flam'-ma* ou *flo-ma*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'inflammation : *Congestion* INFLAMMATOIRE. ‖ *Colique inflammatoire*, Entérite.

— Méd. anc. *Sang inflammatoire*, Sang qui, évacué par la saignée, se prend en caillots et se couvre d'une sorte de couenne.

INFLATION (*si-on* — du lat. *inflare*, supin *inflatum*, enfler) n. f. Pathol. Enflure. (Peu us.)

INFLÉCHIR (du préf. *in*, et de *fléchir*) v. a. Incliner, plier de façon à produire un coude : *L'atmosphère* INFLÉCHIT *les rayons des astres*.

Infléchi, ie part. pass. ‖ Fig. Penché, porté, dirigé : *Dialecte arabe légèrement* INFLÉCHI *vers l'araméen*. (Renan.)

— Archit. *Arc infléchi*, Arc formé de deux talons tangeots par leurs sommets. V. ARC.

— Bot. Courbé de dehors en dedans, du côté du centre ou de l'axe : *Style* INFLÉCHI. *Étamines* INFLÉCHIES. *Feuilles* INFLÉCHIES. *Rameaux* INFLÉCHIS. ‖ On dit aussi INFLEXE.

— Minér. Se dit des cristaux dans lesquels la suite des faces des différents ordres est dans une situation telle que, d'un sommet jusqu'à l'autre, elles se succèdent sur des intersections parallèles entre elles, de sorte qu'elles semblent être le résultat d'un seul plan primitif successivement infléchi.

S'infléchir, v. pr. Prendre une nouvelle direction, se dévier.

INFLÉCHISSABLE (*chi-sabl'* — du préf. *in*, et de *fléchir*) adj. Qui ne peut être fléchi.

INFLECTIF, IVE (*flè-ktif'* — du lat. *inflectere*, fléchir) adj. Qui admet des flexions dans les mots. (Rare auj. On dit plutôt FLEXIONNEL, ELLE.)

INFLÉTRISSABLE (*tri-sabl'* — du préf. *in*, et de *flétrissable*) adj. Qui ne peut être flétri.

INFLEXIBILITÉ (*flè-ksi* — rad. *inflexible*) n. f. Caractère de ce qui ne peut être fléchi, courbé : *L'*INFLEXIBILITÉ, *étant une résistance infinie, n'existe dans aucun corps*. ‖ Caractère de ce qui ne fléchit pas sous certains efforts donnés : *L'*INFLEXIBILITÉ *d'un essieu*.

— Fig. Extrême fermeté de l'esprit ou du caractère.

INFLEXIBLE (*flè-ksibl'* — du lat. *inflexibilis*, même sens) adj. Qui ne fléchit sous aucun effort ; qui ne fléchit pas sous un effort donné : *Il n'y a pas de corps qui soit proprement* INFLEXIBLE.

— Fig. Qui résiste à tous les efforts, à toutes les influences : *Homme, Caractère, Vertu* INFLEXIBLE.

— SYN. Constant, ferme, etc. V. CONSTANT.

INFLEXIBLEMENT (*flè-ksi*) adv. D'une manière inflexible.

INFLEXION (*flè-ksi-on* — du lat. *inflexio*, même sens) n. f. Action de fléchir, de courber, de plier ; manière dont un corps est infléchi : *L'*INFLEXION *d'une verge de fer. Les statues grecques ont rarement des* INFLEXIONS *violentes*.

— Par ext. Action de la voix, qui change de ton ou d'accent : *Un chanteur qui a d'agréables* INFLEXIONS.

— Géom. V. la partie encycl.

— Gramm. Partie des désinences d'un mot, qui se retrouve dans la plupart des formes que ce mot affecte. (Tel est *or* dans les divers cas du mot *soror* : *Sororis, sororem, sororibus*, etc. ; tel est encore *er* dans divers temps et diverses personnes du verbe *aimer* : *J'aimerai, tu aimeras ; j'aimerais, nous aimerions*, etc.) ‖ Chacune des formes que peut prendre un mot à désinence variable : *Les diverses* INFLEXIONS *d'un verbe*.

— ENCYCL. Géom. On nomme point d'*inflexion* d'une courbe un point *simple* où la courbure change de sens.

L'équation de la courbe en coordonnées cartésiennes étant $f(x.y)=0$, le sens de la courbure dépend du signe de $\frac{d^2y}{dx^2}$. Les points d'inflexion d'une courbe sont en général ceux pour lesquels la dérivée seconde de y devient nulle ou infinie et change de signe en passant par zéro ou l'infini.

Soit $f(x.y.z)=0$ l'équation d'une courbe de degré m rendue homogène, on montre que $x_1y_1z_1$ sont les coordonnées d'un point d'inflexion de la courbe si $f'_{x_1}.f'_{y_1}.f'_{z_1}$, n'étant pas nulles simultanément, le déterminant :

$$H = \begin{vmatrix} f''^{2}_{x_1} & f''_{x_1y_1} & f''_{x_1z_1} \\ f''_{x_1y_1} & f''^{2}_{y_1} & f''_{y_1z_1} \\ f''_{x_1z_1} & f''_{y_1z_1} & f''^{2}_{z_1} \end{vmatrix} = 0.$$

Dans le cas où $f'_{x_1}.f'_{y_1}.f'_{z_1}$ sont nuls simultanément, le point $x_1y_1z_1$ est un point *singulier* de la courbe (V. POINT SINGULIER), et le déterminant H est encore nul.

Le déterminant H s'appelle le *hessien*. Si l'on considère $x_1y_1z_1$ comme des coordonnées courantes, $H=0$ représente une courbe d'ordre $3(m-2)$ appelée la *hessienne*, dont les points d'intersection avec la courbe $f(x.y.z)=0$ sont points d'inflexion ou points singuliers de cette courbe.

Il en résulte que si la courbe n'a pas de points singuliers, elle présente $3m(m-2)$ points d'inflexion réels ou imaginaires. Si la courbe présente des points singuliers, le nombre des points d'inflexion est diminué.

En coordonnées polaires on montre que le sens de la courbure dépend du signe de :

$$\frac{1}{\rho}\left[\frac{1}{\rho}+\left(\frac{1}{\rho}\right)''\right].$$

Les points d'inflexion correspondent au cas où $\frac{1}{\rho}+\left(\frac{1}{\rho}\right)''$ devient nul ou infini en changeant de signe.

INFLEXIOSCOPE (*flè-ksi-o-skop'* — du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Instrument qui sert à étudier les inflexions des rayons lumineux.

INFLEXUEUX (*flè-ksu-eú*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *flexueux*] adj. Qui n'est pas flexueux.

INFLICTIF, IVE adj. Dr. Qui a le caractère de l'infliction : *Peine* INFLICTIVE.

INFLICTION (*ksi-on* — du lat. *inflictio*, même sens) n. f. Action d'infliger : *L'*INFLICTION *d'une peine*. (Vieux.)

INFLIGER (*jé* — du lat. *infligere*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Nous infligeons. Il infligea*) v. a. Appliquer une peine, une privation, etc. : INFLIGER *un supplice, une correction*.

INFLORESCENCE (*rèss-sanss* — du lat. *inflorescere*, fleurir sur) n. f. Bot. Mode de groupement des fleurs d'une plante ou ensemble des fleurs ainsi groupées.

— ENCYCL. D'ordinaire, la tige florifère porte un nombre plus ou moins grand de fleurs, terminant des rameaux secondaires, dits *pédoncules floraux* ; ceux-ci s'insèrent à l'aisselle des feuilles modifiées, appelées *bractées*. Quand la tige florifère ne se ramifie pas, la fleur unique est dite *solitaire* ; on applique aussi assez improprement cette épithète à l'*inflorescence*, qu'il vaut mieux qualifier d'*uniflore*. Quand la tige florifère se ramifie, l'inflorescence est dite *groupée* ou *pluriflore* ; si la ramification est à un seul degré, l'inflorescence est dite *simple* ; si la ramification est à deux ou plusieurs degrés, elle est dite *composée*. Si la fleur née dans l'aisselle ne se dégage qu'en un point variable du pétiole, l'inflorescence est dite *entraînée*.

Inflorescences : 1. Uniflore (violette) ; 2. Pluriflore (primevère) ; 3. Terminale (sedum) ; 4. Axillaire (lupuline) ; 5. Grappe simple (groseillier) ; 6. Grappe composée (vigne) ; 7. Corymbe (cerisier mahaleb) ; 8. Epi (verveine) ; 9. Chaton ou épi unisexué (saule) ; 10. Ombelle simple (lierre) ; 11. Ombelle composée (chœrophylle) ; 12. Capitule (grande marguerite) ; 13. Cyme bipare ou dichotome (céraiste) ; 14. Cyme unipare ou scorpioïde (myosotis).

Enfin, quelle que soit la nature de l'inflorescence, on la dit *terminale*, quand son axe est constitué par la partie terminale de la tige, et *axillaire*, quand il provient du développement d'un bourgeon situé à l'aisselle d'une feuille.

Les inflorescences groupées et simples peuvent se ramener à deux types principaux.

Dans la *grappe*, l'axe d'inflorescence est vigoureux et porte latéralement une série de pédoncules floraux moins développés ; il y a des grappes simples et des grappes composées. Dans le *corymbe*, modification de ce type, les pédoncules diminuent de longueur vers le sommet de l'axe, de sorte que toutes les fleurs sont situées sensiblement dans le même plan. Quand les pédoncules floraux sont très courts, la grappe porte le nom d'*épi*. L'épi peut être composé d'*épillets* ou *locustes* ; s'il est accompagné d'une spathe, c'est un spadice ; s'il est unisexué, c'est un *chaton*. Dans l'*ombelle*, tous les pédoncules partent d'un même point, qui est le sommet de l'axe d'inflorescence. On appelle *capitule* une ombelle dans laquelle les pédoncules floraux sont très courts, de sorte que toutes les fleurs sont rassemblées côte à côte sur le sommet renflé de l'axe d'inflorescence.

Dans la *cyme*, les pédoncules latéraux sont, au contraire, plus développés que l'axe d'inflorescence, qui cesse de croître de bonne heure, après s'être terminé par une fleur. La cyme est généralement composée. Si, à chaque ramification, il naît deux rameaux opposés, la cyme est dite *bipare* ; s'il en naît un seul, elle est dite *unipare*. Enfin, si les fleurs sont sessiles au lieu d'être pédicellées, l'inflorescence contractée est un *glomérule*.

Une inflorescence composée peut être *mixte*, c'est-à-dire changer de caractère suivant l'ordre de ramification que l'on considère : ainsi, l'inflorescence du marronnier d'Inde est formée d'un certain nombre de petites cymes unipares, réunies autour d'un axe commun comme le seraient les pédoncules d'une grappe ; c'est une *grappe de cymes unipares*.

Les inflorescences du type de la grappe sont qualifiées parfois d'*indéfinies*, parce que l'axe principal s'y accroît pendant un temps relativement long. Les cymes sont, au contraire, qualifiées d'inflorescences *définies*, parce que les axes successifs se terminent de bonne heure par une fleur, ce qui limite leur croissance.

INFLUENÇABLE (*flu-an*) adj. Qui se laisse influencer : *Caractère* INFLUENÇABLE.

INFLUENCE (*flu-anss* — du lat. *influentia*, même sens) n. f. Autref. Action par laquelle s'écoule des astres un fluide agissant sur les destinées humaines ; ce fluide lui-même : *Corriger l'*INFLUENCE *des astres malins*. (Boileau a parlé de l'INFLUENCE SECRÈTE du ciel, au début de l'*Art poétique*, et l'on rappelle quelquefois cette expression.)

— Action qu'exerce une personne ou une chose : *L'*INFLUENCE *du soleil sur la végétation. L'*INFLUENCE *du mauvais exemple*. ‖ Autorité que donne cette action : *Député qui a perdu toute* INFLUENCE.

— Méd. anc. Nom donné à plusieurs maladies épidémiques, telles que la grippe. V. INFLUENZA.

— Physiq. Effet produit à distance : *Un corps électrisé par* INFLUENCE. (V. ÉLECTRICITÉ.) ‖ *Double influence*, Phénomène qui provient du temps qu'un diélectrique met à s'électriser. ‖ *Machine à influence de Holtz*. V. HOLTZ.

— SYN. Ascendant, etc. V. ASCENDANT.

INFLUENCER (*flu-an-sé* — rad. *influence*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* ou *o* : *J'influençai. Nous influençons*) v. a. Exercer de l'influence sur : *La lune* INFLUENCE *les marées*. INFLUENCER *quelqu'un, les opinions de quelqu'un*.

INFLUENT, ENTE (*flu-an, ant'*) adj. Qui exerce de l'influence : *Personnage* INFLUENT.

INFLUENZA (*flu-an* — mot ital. signif. *influence*) n. f. Pathol. Maladie épidémique qui sévit souvent sur une grande étendue de pays, et qui paraît n'être qu'une forme sévère de la grippe. V. GRIPPE.

— Art vétér. Nom donné souvent à des maladies épizootiques ayant un caractère typhique ou grippal peu défini. (C'est ainsi que, chez le cheval, on a nommé fréquemment, surtout à l'étranger, la fièvre typhoïde.)

INFLUER (du lat. *in*, sur, et *fluere*, couler) v. a. Faire pénétrer, au pr. et au fig. : *Inutile au corps qui lui a* INFLUÉ *sa vie*. (Pasc.) *Dieu* INFLUE *le bien dans tout ce qu'il fait*. (Boss.) [Vx.]

— v. n. Couler, pénétrer dans : *Avec le lait, les mœurs et les vices de la nourrice* INFLUENT *dans les enfants*. (Paré.) [Vieux.] ‖ Exercer une influence, une action sur : *La chaleur* INFLUE *sur les corps extensibles*.

INFLUX (*flu* — du lat. *influxus*, même sens) n. m. Influence : *D'après Leibniz, l'ordre dans la création dépend d'un* INFLUX *divin*. (Proudh.)

— Philos. *Théorie de l'influx physique*, Théorie d'Euler qui, contrairement aux systèmes de Malebranche et de Leibniz, attribue à l'âme une influence directe sur le corps.

— Physiol. anc. Fluide gazeux, impondérable, dont l'existence était une hypothèse, et auquel on attribuait certains effets organiques : INFLUX *cérébral*. INFLUX *nerveux*. ‖ Impulsion qui porte le sang du cœur dans les artères. ‖ *Influx nerveux*, Transmission par un filet nerveux d'une excitation centripète ou centrifuge.

— Spirit. Réaction produite par l'esprit sur le fluide vital.

INFLUXION n. f. Syn. de INFLUX.

IN-FOLIO (*in* — mots lat. signif. *en feuille*) adj. Se dit d'une feuille d'impression pliée en deux, et formant quatre pages. ‖ Se dit aussi du format obtenu avec cette feuille : *Volume, Format* IN-FOLIO.

— n. m. *L'in-folio*, Le format in-folio. ‖ Livre, volume in-folio. (Pl. *Des* IN-FOLIO.)

— Mod. Nom donné aux immenses perruques qu'on portait au temps de Louis XIV.

— REM. On écrit souvent *in-f°*.

Perruque in-folio.

INFONDIBULIFORME adj. Hist. nat. V. INFUNDIBULIFORME.

INFONDRE (du préf. *in*, et de *fondre*. [Se conjugue comme *fondre*]) v. a. Fondre dans, insinuer, introduire. (Vieux.)

INFORÇABLE (du préf. *in*, et de *forçable*) adj. Qui ne peut être forcé : *Position* INFORÇABLE.

INFORMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui informe, qui constitue dans sa forme propre.

INFORMATEUR, TRICE n. Personne qui donne des informations : INFORMATEUR *bien renseigné*.

INFORMATION (*si-on* — rad. *informer*) n. f. Recherche, sorte d'enquête que l'on fait pour s'assurer de la vérité de quelque chose ou pour constater un fait : *Prendre des* INFORMATIONS. *Aller aux* INFORMATIONS. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) ‖ Article de journal relatant, d'une manière sommaire, un fait ou un incident de la journée. ‖ *Service des informations*. Se dit, dans un journal, du personnel employé au service du reportage.

— Dr. Instruction, audition des témoins. (V. la partie encycl.) ‖ *Information par addition*, Information qu'on opérait sur des documents acquis après une première information. ‖ *Information de vie et mœurs*. Sous l'ancienne monarchie, Enquête qui constatait la conduite antécédente d'un magistrat ou d'un officier de justice, avant son admission. (Cet usage datait du XVIe s.)

— Milit. *Service d'informations*, Ensemble des moyens de transmission employés, en temps de guerre, pour tenir le commandement au courant des opérations et de la situation des troupes.

— Pratiq. *Information de commodo et incommodo*. V. COMMODO.

— ENCYCL. Dr. En général, le mot *information* est considéré comme l'équivalent du mot *instruction* ; mais, en droit, l'information désigne spécialement les renseignements préalables que, dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit, recueillent les officiers de police judiciaire, avant que le juge d'instruction ne soit saisi.

D'autre part, le Code d'instruction criminelle (art. 76) donne le nom particulier d'information à l'une des opérations de l'instruction : l'audition des témoins.

INFORME (du lat. *informis*) adj. Qui a une forme confuse, grossière, imparfaite : *Corps, Animal* INFORME.

— Fig. : *Pensée* INFORME.

— Par anal. Qui n'est pas net, pas précis ; confus, mal déterminé : *Un dessin* INFORME. *Le bruit est un son écrasé*, INFORME. (J. Joubert.)

— Procéd. Qui n'a pas les formes légales voulues : *Procédure* INFORME. *Acte, Pièce* INFORME.

— Substantiv. n. m. *Ne recevoir que l'impression de l'*INFORME. (Ch. Lévêque.)

INFORMER (du lat. *informare*, donner une forme) v. a. Constituer dans sa forme propre : *Platon enseigne, avec l'immortalité des âmes, leur passage de corps en corps, qu'elles doivent* INFORMER *successivement*. (La Mothe Le Vayer.)

— Renseigner, instruire, donner des informations à : INFORMER *quelqu'un de ce qui se passe*.

— v. n. Dr. Instruire, faire une enquête en matière criminelle : INFORMER *d'un crime ou sur un crime*.

Informé, ée part. pass. du v. Informer.

— Substantiv. n. m. Dr. Information juridique. ‖ *Conclure à plus ample informé,* Conclure à ce que de nouveaux témoins soient entendus.

S'informer, v. pr. S'enquérir, prendre des informations.

— Gramm. Le verbe réfléchi *s'informer* ne peut jamais être suivi d'un complément direct; Racine a donc dit :

Ne *vous informez* pas CE que je deviendrai,

que par une licence qu'autorise à peine la liberté accordée aux poëtes. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés de *s'informer* : *Ils* SE SONT INFORMÉS *de votre santé.*

— SYN. **Apprendre, enseigner**, etc. V. APPRENDRE. ‖ **Avertir, donner avis.** V. AVERTIR. ‖ **Informer (s'), s'enquérir.** V. ENQUÉRIR (S').

INFORMITÉ n. f. Etat de ce qui est informe.

INFORTIAT (*si-a* — du bas lat. *infortiatus*, renforcé; de *in*, en, et *fortis*, fort) n. m. Nom donné par les glossateurs à la deuxième partie du texte du Digeste, dans les manuscrits de la Vulgate :

A ces mots, il saisit un vieil *infortiat*,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.
BOILEAU.

INFORTIFIABLE (du préf. *in*, et de *fortifiable*) adj. Qui ne peut être fortifié : *Ville* INFORTIFIABLE.

INFORTUNE (du préf. *in*, et de *fortune*) n. f. Etat malheureux, adversité : *Tomber dans l'*INFORTUNE. ‖ Fait, événement malheureux : *Faire le récit de ses* INFORTUNES.

— Fam. *Infortune conjugale*, Malheur d'un conjoint trompé par l'autre.

— Loc. div. *Frère* ou *Compagnon, Sœur* ou *Compagne d'infortune*, Personne qui supporte les mêmes malheurs.

— SYN. **Adversité, détresse**, etc. V. ADVERSITÉ. ‖ **Calamité, catastrophe**, etc. V. CALAMITÉ.

INFORTUNÉ, ÉE (du lat. *infortunatus*, même sens) adj. Malheureux, qui est dans l'infortune : *Le cardinal Richelieu prétendait qu'*INFORTUNÉ *et* IMPRUDENT *étaient synonymes.* (Sallentin.) ‖ Qui appartient à une personne malheureuse : *Un sort* INFORTUNÉ. *Des jours* INFORTUNÉS.

— Substantiv. Personne infortunée : *Secourir les* INFORTUNÉS.

INFRA-AXILLAIRE (du lat. *infra*, au-dessous, et de *axillaire*) adj. Qui est situé au-dessous et en dehors de l'aisselle des feuilles.

INFRACLYPEUS (*pé-uss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins irréguliers, famille des cassidulidés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur. (Les *infraclypeus* ont l'ouverture anale placée jusqu'au bord du disque; entre elle et le sommet s'étend le sillon ambulacraire peu profond. Les espèces connues ont été trouvées dans le tithonique d'Algérie.)

INFRACRÉTACÉ (*sé* — du lat. *infra*, au-dessous, et de *crétacé*) n. m. Partie inférieure du système crétacé, comprenant les étages néocomien, barrémien (urgonien), aptien et albien (Gault). [C'est la *série infracrétacée* de de Lapparent.]

INFRACTEUR, TRICE (du lat. *infractor, trix*, même sens) n. Personne qui transgresse, qui enfreint : *Un* INFRACTEUR *des lois.*

INFRACTION (*ksi-on* — du lat. *infractio*, rupture) n. f. Rupture : INFRACTION *de ban.* (Vx.) ‖ Transgression, violation, action d'enfreindre : *L'*INFRACTION *des traités.*

INFRAGYPSEUX (*ji-pseû* — du lat. *infra*, au-dessous, et de *gypseux*) adj. m. ‖ *Grès infragypseux*, Couche de sable parfois aggloméré en grès, que l'on trouve en certains points de la région de Paris, recouvrant le calcaire de Saint-Ouen et supportant l'importante formation du gypse.

INFRAJURASSIQUE (*ra-sik'* — du lat. *infra*, au-dessous, et de *jurassique*) adj. Qui est situé au-dessous du terrain jurassique. (Se dit aussi de la partie inférieure du système jurassique. — C'est le lias ou série liasique de de Lapparent.)

INFRALAPSAIRE (*psèr'* — du lat. *infra*, au-dessous, et *lapsus*, tombé) n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui enseignaient que Dieu, après la chute d'Adam, avait voué un certain nombre d'hommes à la damnation.

— ENCYCL. Les théologiens réformés qui, fidèles à la doctrine de Calvin, soutiennent que Dieu a fatalement prédestiné les damnés à la perdition, se divisent en *supralapsaires* et en *infralapsaires*. Les premiers croient que cette prédestination aurait eu lieu même si Adam n'avait point péché; les seconds estiment que Dieu l'a décrétée seulement après la chute d'Adam. La théologie catholique, au contraire, attribue la damnation des méchants, non à un décret arbitraire de Dieu, mais à la perversité de la volonté coupable.

INFRALAPSARISME (*rissm'*) n. m. Système des infralapsaires.

INFRALIAS (*li-ass*) n. m. Nom par lequel on désigne assez souvent les couches qui constituent l'étage hettangien.

INFRALIASIQUE (*zik'*) adj. ‖ *Grès infraliasique*, Ensemble de formations constituant la base de la série liasique.

INFRANCHISSABLE (*chi-sabl'* — du préf. *in*, et de *franchissable*) adj. Qui ne peut être franchi : *Rivière* INFRANCHISSABLE.

— Fig. : *La puissance de l'homme a des bornes* INFRANCHISSABLES. (Lamenn.)

INFRANGIBLE (*jibl'* — du préf. *in*, et du lat. *frangere*, briser) adj. Qui ne peut être brisé.

INFRA-ROUGE n. m. Physiq. V. SPECTRE.

INFRASTRUCTURE (*struk'* — du lat. *infra*, au-dessous, et de *structure*) n. f. Dans les chemins de fer, Travaux relatifs à tout ce qui est sous les wagons, comme terrassements, rails, etc.

INFRATERNEL, ELLE (*tèr'-nèl'* — du préf. *in*, et de *fraternel*) adj. Qui n'est point fraternel, qui est indigne d'un frère : *Sentiments* INFRATERNELS.

INFRATONGRIEN (*gri-in* — du lat. *infra*, au-dessous, et de *tongrien*) n. m. Etage géologique appartenant à la série oligocène et répondant au *sannoisien*.

INFRAYÉ, ÉE (*frè-i-é* — du préf. *in*, et de *frayé*) adj. Qui n'est point frayé : *Voie* INFRAYÉE.

INFRÉQUEMMENT (*ka-man*) adv. D'une manière infréquente, peu fréquemment.

INFRÉQUENCE (*kanss*) n. f. Caractère de ce qui est infréquent : *L'*INFRÉQUENCE *des pluies.*

INFRÉQUENT, ENTE (*kan, ant'* — du préf. *in*, et de *fréquent*) adj. Qui n'est pas fréquent : *Promenades* INFRÉQUENTES.

INFRÉQUENTÉ, ÉE (*kan* — du préf. *in*, et de *fréquenté*) adj. Peu fréquenté : *Des sites* INFRÉQUENTÉS.

INFRUCTUEUSEMENT adv. Sans fruit, d'une manière infructueuse.

INFRUCTUEUX (*ktu-eû*), **EUSE** [du lat. *infructuosus*, même sens] adj. Qui ne donne pas de fruits : *Frappez l'arbre* INFRUCTUEUX. (Boss.) Peu us.] ‖ Qui ne donne pas de résultat utile : *Travail, Efforts* INFRUCTUEUX. ‖ *Infructueux à*, Inutile à.

— SYN. **Infécond, infertile**, etc. V. INFÉCOND.

INFRUCTUOSITÉ n. f. Etat de ce qui est infructueux.

INFULASTER (*stèr'*) n. m. Genre d'oursins irréguliers, famille des ananchytidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé supérieur. (Les *infulaster* sont des oursins ovales, bombés, renflés, avec le sommet reporté en avant et un profond sillon pour l'ambulacre impair, etc.)

INFULE (lat. *infula*) n. f. Antiq. rom. Large bandelette sacrée, de laine blanche, qui couvrait le front des prêtres et dont on parait les victimes.

Infule antique. Infule d'évêque (IVe s.).

— Hist. Sorte de coiffure propre aux chevaliers.

— Liturg. Bandeau d'or, de trois pouces de large, enserrant un voile blanc ou rouge, qui retombait sur la nuque.

INFULMINABILITÉ (du préf. *in*, et du lat. *fulmen, inis*, foudre) n. f. Etat de ce qui ne peut pas être foudroyé : *On a cru à l'*INFULMINABILITÉ *du hêtre.*

INFUMABLE (du préf. *in*, et de *fumable*) adj. Qui ne peut être fumé : *Tabac, Cigare* INFUMABLE.

INFUNDIBULIFÈRE (*fon* — du lat. *infundibulum*, entonnoir, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un organe en forme d'entonnoir.

INFUNDIBULIFORME (*fon* — du lat. *infundibulum*, entonnoir, et de *forme*) adj. Bot. Se dit d'une corolle gamopétale, régulière et tubulée, dont la forme rappelle celle d'un entonnoir. (Telle la corolle de la pulmonaire.)

INFUNDIBULUM (*fon, lom'* — mot lat. signif. *entonnoir*) n. m. Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et s'étendant jusque vers la tige pituitaire. ‖ Toute partie d'organe en forme d'entonnoir.

INFUS (*fu*), **USE** [lat. *infusus*, même sens] adj. Répandu dans : *Ma triste cendre* INFUSE *dans ses pleurs.* (D'Aub.)

— Pénétré de : *Toutes vos pensées sont comme* INFUSES *de l'utile et de l'agréable.* (P.-L. Courier.)

— Théol. *Science infuse*, Science qu'Adam avait reçue de Dieu. (L'expression s'emploie auj. par raillerie à propos d'une personne qui croit tout savoir sans avoir rien appris. On dit de même *Sagesse infuse*, etc.)

INFUSÉ n. m. Liquide obtenu par infusion.

INFUSER (du lat. *infusus*, infusé) v. a. Verser, introduire en versant : *On* INFUSE *du sang dans les veines de certains malades.* ‖ Faire macérer plus ou moins longtemps dans un liquide, pour y dissoudre les principes solubles : INFUSER *de la violette dans l'eau bouillante.*

— Fig. Communiquer, faire pénétrer : INFUSER *dans les masses des espérances irréalisables.*

INFUSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est infusible.

INFUSIBLE (du préf. *in*, et de *fusible*) adj. Qui ne peut être fondu; qui résiste aux moyens ordinaires de fusion : *Il n'est pas de corps réellement* INFUSIBLE.

INFUSION (du lat. *infusio*, même sens) n. f. Action de verser un liquide dans ou sur un objet : *Le baptême par immersion avait été changé en* INFUSION. (Boss.)

— Pharm. Macération faite avec de l'eau bouillante, et dont la durée est limitée par celle du refroidissement du liquide. (Les infusions ne doivent pas être conservées plus de vingt-quatre heures, surtout en été : elles sont en effet très sujettes à s'altérer, notamment à devenir visqueuses.)

— Théol. Communication de certaines grâces ou facultés surnaturelles : *Les apôtres avaient le don des langues par l'*INFUSION *du Saint-Esprit.* ‖ *Baptême par infusion*, Forme de baptême, en usage dans l'Eglise d'Occident, et qui consiste à verser de l'eau sur la tête de la personne que l'on baptise.

— Syn. **Infusion, décoction.**

INFUSOIR n. m. Vase dans lequel on fait des infusions.

INFUSOIRES n. m. pl. Biol. Animaux unicellulaires de l'embranchement des protozoaires. — *Un* INFUSOIRE.

— Géol. *Terre à infusoires*, Nom par lequel on désigne souvent le *tripoli* ou *farine fossile*.

— ENCYCL. Biol. On comprenait autrefois, sous le nom d'*infusoires*, tous les animalcules microscopiques vivant dans les infusions et les eaux croupies. On a restreint ensuite cette appellation aux êtres unicellulaires et mobiles par le moyen d'appareils locomoteurs spéciaux. Aujourd'hui, on réserve ce nom aux *infusoires ciliés* et aux *infusoires tentaculifères*, que l'on distingue généralement sous le nom de *acinétiens*.

Les infusoires sont presque tous microscopiques; les plus gros seuls sont visibles à l'œil nu et atteignent difficilement une dimension de 1 millimètre. Ils tirent leur nom de ce qu'on en trouve beaucoup dans les infusions végétales; mais un grand nombre d'espèces vivent dans les eaux courantes et dans la mer.

Un infusoire cilié est une cellule à paroi vivante, différenciée et suffisamment résistante pour que la forme spécifique soit toujours facile à reconnaître. Cette paroi est criblée d'un très grand nombre de petits orifices par lesquels le protoplasma interne fait saillie sous forme d'autant de petits cônes mobiles appelés *cils vibratiles*. Chez certains infusoires, la paroi du corps est uniformément recouverte de cils vibratiles de même dimension (*homotriches*); chez d'autres, il y a des cils de dimensions différentes aux abords de la bouche par exemple (*hétérotriches*); enfin, les cils sont localisés en des couronnes distinctes (*péritriches, discotriches*), ou sur l'une des faces du corps (*hypotriches*).

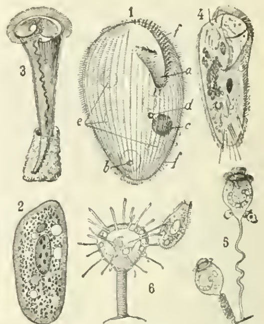

Infusoires : 1. Fig. schématique : *a*, bouche ou cytostome; *b*, anus ou cytoprocte; *c*, macronucléus; *d*, micronucléus; *e*, vacuoles contractiles; *f*, cils. — 2. Homotriche (paramœcie). — 3. Hétérotriche (stentor). — 4. Hypotriche (stylonichia). — 5. Péritriche (vorticelle). — 6. Tentaculifère (podophrya).

La paroi résistante du corps présente généralement deux orifices considérables : l'un, la bouche ou *cytostome*, servant à l'ingestion, l'autre, l'anus ou *cytoprocte*, servant à l'évacuation des matières non absorbables.

Les infusoires ciliés n'ont pas un noyau simple comparable à celui des cellules ordinaires; on y distingue un gros noyau à division directe, le *macronucleus*, et un ou plusieurs petits noyaux voisins du premier, se divisant par division indirecte, et que l'on appelle *paranucleus* ou *micronucleus*. Enfin, on constate dans le protoplasma une ou plusieurs vacuoles contractiles, dont le rôle est probablement excréteur.

Les infusoires ciliés se multiplient par bipartitions successives, souvent très rapides. Dans de mauvaises conditions extérieures, les infusoires peuvent échapper à la mort par enkystement.

— BIBLIOGR. : Saville Kent, *a Manual of infusoria*; Bütchli, *Bronn's Klassen und Ordnungen des Thierreichs.*

INFUSUM (*zom'* — m. lat. signif. *chose infusée*) n. m. Produit d'une infusion. Syn. de INFUSÉ.

Inga.

INGA n. m. Genre de légumineuses, tribu des mimosées, qui comprend plus de cent espèces spéciales aux régions chaudes de l'Amérique, fournissant des écorces astringentes dont quelques-unes portent le nom d'*écorce de Barbatimão*. (Les fruits sont alimentaires, mais la pulpe qui entoure la graine de certaines espèces est laxative.)

INGAGNABLE (*gn* mll. — du préf. *in*, et de *gagnable*) adj. Qui ne peut être gagné : *Un procès* INGAGNABLE. (Beaumarch.)

INGAIETÉ (*ghè* — du préf. *in*, et de *gaieté*) n. f. Absence de gaieté. (Inusité.)

INGAMBE (*ghanb'* — de l'ital. *in*, dans, et de *gamba*, jambe) adj. Dispos, alerte, qui a l'usage facile de ses membres : *Un vieillard encore* INGAMBE.

INGARANTI, IE (du préf. *in*, et de *garanti*) adj. Qui n'est point garanti : *Marchandises* INGARANTIES.

INGAUNES (lat. *Ingauni*), peuple de l'ancienne Ligurie méridionale, ayant pour capitale *Albium Ingaunium* (auj. *Albenga*), soumis aux Romains en 180. — *Un, Une* INGAUNE.

INGÉ STENKILSSON ou **l'Ancien**, roi de Suède, mort en 1111. Il fut détrôné par ses sujets, qu'il voulait contraindre à embrasser le christianisme, mais il réussit à reconquérir son royaume. Il eut pour successeur son frère Halstein.

INGÉ HARALDSSON (*Krokrygg*, le Bossu), roi de Norvège, de 1135 à 1161. Il eut la Norvège méridionale dans le partage des Etats de son père Harald. A la mort de son frère Sigurd Mund (1155), il eut, avec son neveu Haquin et son frère Eystein, de longs démêlés, terminés par la défaite et la mort d'Ingé, près d'Oslo (Christiania).

INGEBURGE ou **INGELBURGE**, reine de France, née en Danemark, morte à Corbeil en 1236. Fille de Waldemar, roi de Danemark, elle épousa à Amiens, le 14 août 1193, le roi Philippe II Auguste, veuf d'Elisabeth de Hainaut; mais, le lendemain, malgré la beauté de la princesse, Philippe, pour des motifs inconnus, prit la reine en dégoût. Il fit aussitôt prononcer, par une assemblée de barons et de prélats, à Compiègne, l'annulation de son mariage. Ingeburge fut reléguée d'abord dans une abbaye du diocèse de Tournai, puis au château d'Etampes. Le pape Célestin III cassa en vain la sentence de l'assemblée de Compiègne. Philippe Auguste épousa, peu après, Agnès, fille de Berthold, duc de Méranie. Innocent III lança l'interdit sur tous les domaines du roi. Philippe dut céder : il renvoya Agnès et feignit de se rapprocher d'Ingeburge; mais il ne tarda pas à l'emprisonner de nouveau. Innocent III n'osa pas rompre avec Philippe, qui, d'ailleurs, après la mort

d'Agnès, ne prit pas de nouvelle femme. En 1207, Philippe obtint de la malheureuse reine, excédée de tant de persécutions, la promesse d'embrasser la vie monastique. Innocent III annula ce serment. Ce n'est qu'en 1213 que Philippe Auguste se décida à rendre définitivement à Ingeburge ses droits d'épouse et de reine. Après la mort de Philippe, en 1223, Ingeburge se retira à Corbeil, et y mourut en 1236.

INGÉES (*jé*) n. f. pl. Petit groupe de mimosées, dont le genre *inga* est le type. — *Une* INGÉE.

INGEGNERI (Angelo), littérateur italien, né à Venise en 1550, mort à Turin ou à Venise vers 1613. Dès 1572, il avait traduit en « ottava rima » les *Remèdes d'amour* d'Ovide. De Turin, où il était en 1578 et où il recueillit le Tasse fugitif, il passa à Parme, où il donna, en 1581, une édition de la *Jérusalem délivrée;* il en publia aussi une autre, la même année, à Casalmaggiore. Appelé à Guastalla par don Ferrand II Gonzague, pour y diriger une fabrique de savon, Ingegneri ne sut pas gouverner ses affaires, car il fut mis en prison pour dettes, en 1587. Ensuite, on le trouve au service du cardinal Cinzio Aldobrandini, à Rome, puis du duc de Savoie, à Turin (1602), où il connut encore les rigueurs de la prison. Il a laissé quelques poésies en dialecte vénitien, une tragédie intitulée *Tomiri*, un poème contre l'alchimie et une œuvre de critique dramatique : *Discorso della poesia rappresentativa* (1598).

INGELGER, comte d'Anjou, d'après la légende, de 870 à 888. Les *Chroniques des comtes d'Anjou* le donnent comme fondateur de la maison d'Anjou, dite *Ingelgérienne*. Fils de Tertulle, seigneur de Château-Landon, il hérita des biens de sa marraine, Adèle, comtesse de Gâtinais, reçut de Charles le Chauve la vicomté d'Orléans et la Touraine, et de Louis le Bègue, la seconde moitié du comté d'Anjou. Mais ni les chartes, ni les annalistes du IXe siècle ne le mentionnent parmi les comtes d'Anjou de l'époque.

INGELHEIM, nom de deux bourgs d'Allemagne (grand-duché de Hesse [Hesse-Rhénane]), non loin du Rhin : OBER-INGELHEIM, sur la Salzbach; 3.279 hab. (église romane); NIEDER-INGELHEIM; 2.688 hab. Papeteries, fabriques de ciment et d'engrais; ruines d'un vieux palais. D'après la tradition, ce dernier bourg serait la patrie de Charlemagne qui y fit construire, de 768 à 774, un château où se tinrent plusieurs assemblées politiques. Ingelheim est le centre d'un vignoble très productif.

INGÉLIF, IVE (*jé* — du préf. *in*, et de *geler*) adj. Qui n'est point de nature à être détérioré par le froid : *Pierres* INGÉLIVES.

INGELMUNSTER, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. de Courtrai, sur la Mandel, affluent de la Lys; 6.224 hab. Fabrication de toiles dites « de Courtrai ».

INGEMANN (Bernhard Severin), écrivain danois, né à Thorkildstrup (Falster) en 1789, mort à Sorœ en 1862. En 1818-1819, il entreprit un voyage en France, en Italie et en Allemagne. A son retour, il devint, en 1822, professeur de danois à l'académie de Sorœ, dont il fut plus tard directeur (1843-1849). Disciple des Allemands et d'Œhlenschläger, rêveur, sentimental et mystique, il fut proprement l'importateur du romantisme en Danemark. Ses premières œuvres poétiques (*Poésies*, 1811; *Nouvelles Poésies*, 1812; *Procné*, 1813; *les Chevaliers noirs*, 1814) furent acclamées, mais bien davantage encore ses premières pièces, en 1815-1816 : deux drames, *la Voix dans le désert* et *Reinald, l'enfant du miracle*, et quatre tragédies plus lyriques que dramatiques (*Blanca, Masaniello, le Pâtre de Tolosa, le Chevalier au lion*), d'une exaltation maladive, et qui suscitèrent de vives polémiques. Les sujets nationaux puisés dans les légendes scandinaves semblèrent mieux l'inspirer, et c'est là, à partir de 1822 surtout, qu'il acquit le meilleur de son renom; citons de lui, dans ce domaine : *le Combat pour le Walhall*, tragédie (1821); *les Génies souterrains*, légende de Bornholm (1817); *Valdemar le Grand et ses hommes* (1824), poème historique en dix chants; *Valdemar le Victorieux* (1826); *l'Enfance d'Erik Menved* (1828); *le Roi Erik et les Proscrits* (1833); *le Prince Othon de Danemark et son temps* (1835); *la Reine Marguerite* (1836), chronique rimée; *Kunnuk et Naja* (1842), etc. Le théâtre, pour lequel il n'était point fait, le tenta toujours (*le Rénégat, l'Anneau de Salomon*, 1838-1839), même la comédie (*le Magnétisme chez le barbier*, 1821). Il réussit mieux dans la nouvelle (*Contes et récits*, 1821, *les Quatre rubis*, 1849, etc.) et dans le roman contemporain (*les Enfants du village*, 1852). Ses recueils de *Psaumes* (1823, 1825, 1837), dont une grande partie a été admise dans la liturgie de l'Eglise danoise, sont d'une belle élévation.

INGENBOHL, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons; 2.475 hab. Le village de Brunnen fait partie de cette commune.

INGÉNÉRABILITÉ (*jé*) n. f. Caractère de ce qui est ingénérable : *L'*INGÉNÉRABILITÉ *de l'Etre nécessaire.*

INGÉNÉRABLE (*jé* — du préf. *in*, et du lat. *generare*, engendrer) adj. Qui ne peut être engendré : *Dieu est* INGÉNÉRABLE.

INGÉNÉREUX (*jé, reû*) **EUSE** [du préf. *in*, et de *généreux*] adj. Qui n'est pas généreux.

INGÉNÉROSITÉ (*jé* — rad. *ingénéreux*) n. f. Manque de générosité.

INGENHOUSZ (Jean), chimiste et physicien hollandais, né à Bréda en 1730, mort à Bowood (Angleterre) en 1799. Il séjourna plusieurs années à Londres, puis devint médecin de la cour de Vienne et conseiller aulique (1768). Il termina sa vie en Angleterre. La science lui doit : l'emploi des plateaux de verre dans les machines électriques attribué à tort à Ramsden et les expériences sur la nutrition des végétaux. On lui doit aussi une étude sur la conductibilité des métaux et, dans cet ordre d'idées, l'appareil qui porte son nom. (V. l'art. suiv.) Il a publié : *Expériences sur les végétaux* (1779), trad. en franç. (1780); *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique*, trad. en franç. (1785), et de nombreux *Mémoires* dans les « Transactions philosophiques ».

Ingenhousz (APPAREIL D'), petit appareil destiné à étudier la conductibilité des métaux.

— ENCYCL. Sur l'une des faces d'une boîte rectangulaire de laiton se trouvent des tubulures permettant de fixer différentes tiges d'égale longueur et d'égal diamètre; ces tiges sont enduites de cire. On verse de l'eau bouillante dans la caisse; la cire entourant les tiges fond, et elle fond à une distance de la boîte d'autant plus grande que la tige est faite d'une substance plus conductrice.

Ingenhousz (Appareil d').

INGÉNICULUS (*jé, luss* — du lat. *in*, sur, et *genu*, genou) n. m. Constellation figurée sur les anciens globes célestes par un homme à genoux, et représentant, selon Eratosthène, Hercule combattant le dragon des Hespérides.

INGÉNIER [*jé*] **(S')** [du lat. *ingenium*, esprit. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous ingéniions. Que vous vous ingéniiez*] v. pr. S'efforcer, chercher des moyens ingénieux de : S'INGÉNIER *à plaire.*

INGÉNIEUR (*jé* — rad. *ingénier*) n. m. Homme qui invente et construit des engins de guerre. (Vx.) ‖ Homme qui dirige des constructions, invente des machines, des instruments, etc., et fournit les plans et dessins nécessaires à leur exécution. ‖ Nom porté jadis en France par les officiers du génie.

— On distingue les *ingénieurs* par les travaux spéciaux auxquels ils se livrent. Ainsi, on nomme : *Ingénieur civil*, Celui qui s'occupe des travaux de l'industrie privée. (Quand il sort de l'Ecole centrale, il prend le titre d'*ingénieur des arts et manufactures*). ‖ *Ingénieur militaire*, Celui qui est chargé des diverses constructions ayant rapport à l'art de la guerre, telles que défense et attaque des places, construction de routes militaires, campements, etc. ‖ *Ingénieur des ponts et chaussées*, Celui qui est chargé de ce qui se rapporte aux voies de communication, comme routes, canaux, chemins de fer, ponts, digues, chaussées, etc. ‖ *Ingénieur des mines*, Celui qui est chargé de la direction et de l'exploitation des mines, et qui étudie l'état géologique et minéralogique du pays. ‖ *Ingénieur des eaux et forêts*, Celui qui est chargé de l'entretien des canaux et aqueducs, et de l'exploitation des bois. ‖ *Ingénieur-géographe*, Celui qui est chargé de construire les plans et cartes qui figurent les accidents et les divisions du sol et des propriétés. ‖ *Ingénieur-hydrographe*, Celui qui est chargé de représenter, dans les cartes marines, la configuration des côtes et des fonds. ‖ *Ingénieur des tabacs*, Celui qui est chargé de la direction des travaux dans les manufactures nationales. ‖ *Ingénieur-mécanicien*, Celui qui s'occupe d'inventer, de dessiner et de faire exécuter des machines ou appareils. ‖ *Ingénieur-opticien*, Celui qui invente ou fait exécuter des instruments d'optique, tels que télescopes, lunettes, microscopes, etc. ‖ *Ingénieur-mathématicien*, Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments de mathématiques, tels que graphomètres, équerres, etc., et aussi des instruments de physique et de chimie. ‖ *Ingénieurs des poudres et salpêtres*, Ingénieurs placés à la tête des poudreries et raffineries de salpêtre et de soufre appartenant à l'Etat.

INGÉNIEUSEMENT (*jé*) adv. D'une façon ingénieuse.

INGÉNIEUX (*jé-ni-eû*), **EUSE** [du lat. *ingeniosus*, même sens] adj. Qui est inventif, fertile en ressources variées et adroites : *Mécanicien* INGÉNIEUX. ‖ Qui combine ce qu'il fait d'une manière spirituelle et piquante : *Plutarque est un rhéteur brillant et* INGÉNIEUX. (St-Marc Gir.) [Peut s'employer avec *à* suivi de l'infinitif : INGÉNIEUX À *plaire.*]

— Qui est imaginé avec une certaine habileté, une certaine adresse; qui a un tour spirituel et piquant : *Machine* INGÉNIEUSE. *Mensonge* INGÉNIEUX.

— Substantiv. Personne ingénieuse : *Presque toutes les femmes sont des* INGÉNIEUSES.

— n. m. Ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIEUX *plaît, mais il fatigue vite.*

— SYN. **Adroit, habile,** etc. V. ADROIT.

INGÉNIOSITÉ (*jé*) n. f. Caractère de celui ou de ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIOSITÉ *d'un ouvrier, d'un procédé.*

INGÉNU, UE (*jé* — du lat. *ingenuus*, même sens) adj. Qui a une innocence franche : *Il est difficile de se fâcher longtemps contre les personnes* INGÉNUES *: elles désarment.* (Dider.) ‖ Simple, naïf, en parlant des choses : *Parole* INGÉNUE. *Sourire* INGÉNU.

— Substantiv. Personne ingénue : *Une jeune* INGÉNUE. *Faire l'*INGÉNU.

— Cost. *Coiffure à l'ingénue*, Coiffure de femme, à la mode en 1786.

— Dr. féod. *Fief ingénu*, Fief libre, comme étaient les fiefs nobles.

— Dr. rom. Condition de celui qui n'avait jamais été esclave.

— n. f. Théâtr. Emploi de jeune fille simple et naïve : *Jouer les* INGÉNUES.

Coiffure à l'ingénue.

— ENCYCL. Les *ingénus* (*ingenui*) étaient, par opposition aux *affranchis*, ceux qui étaient nés libres et n'avaient jamais cessé de l'être. Celui qui naissait de deux affranchis naissait ingénu. Quant au captif qui, revenu à Rome, rentrait dans ses droits par l'effet du *postliminium*, il recouvrait sa qualité d'ingénu. Pour les différences avec les affranchis, v. AFFRANCHISSEMENT.

Ingénu (L'), conte, par Voltaire, qui le publia en 1767 comme étant une *Histoire véritable tirée des manuscrits du Père Quesnel*. Il appartient à la même veine spirituelle et satirique que *Candide, Zadig, l'Homme aux quarante écus*. — Hercule de Kerkabon est tout frais débarqué du pays des Hurons. Comme « il dit toujours naïvement ce qu'il pense et qu'il fait ce qu'il veut », il s'expose à une série de mésaventures, en se heurtant aux coutumes et aux préjugés. Après avoir vaillamment repoussé les Anglais en Basse-Bretagne, il va à Versailles pour recevoir sa récompense; mais il est enfermé à la Bastille pour avoir déplu à un commis, et sa fiancée, Mlle de Saint-Yves, exposée aux brutalités d'un sous-ministre, en meurt de douleur. Cependant, l'Ingénu, instruit par l'expérience et devenu philosophe, accepte de Louvois une place d'officier. Ainsi va le monde : il ne s'agit que de le prendre comme il est.

INGÉNUITÉ (*jé*) n. f. Caractère d'une personne ou d'une chose ingénue : *L'*INGÉNUITÉ *d'un enfant, d'une réponse.* ‖ Franchise naturelle et gracieuse. ‖ Naïveté excessive; sotte crédulité : *Tant d'*INGÉNUITÉ *apprête de quoi rire.* ‖ Parole, action ingénue : *S'amuser des* INGÉNUITÉS *d'un vieux savant.*

— Dr. Condition de l'homme libre ou ingénu : *Charlemagne, pour dompter les Saxons, leur ôta l'*INGÉNUITÉ *et la propriété des biens.* ‖ Affranchissement : *Charte d'*INGÉNUITÉ.

— Théâtr. Rôle d'ingénue : *Jouer les* INGÉNUITÉS.

— SYN. **Candeur, naïveté,** etc. V. CANDEUR.

INGÉNUMENT (*jé*) adv. Avec ingénuité, d'une manière ingénue.

INGENUUS (Decimus Lælius), un des généraux que l'histoire romaine désigne improprement sous le nom de *Trente tyrans*. Gouverneur de la Pannonie, sous Gallien, il fut proclamé empereur en 260. Gallien le vainquit à Mursia, et il périt en combattant ou se tua. Ses légions furent exterminées, et ses partisans cruellement châtiés.

INGÉRENCE (*jé-ranss*) n. f. Action de s'ingérer, immixtion : *L'*INGÉRENCE *d'autrui dans nos affaires nous révolte.*

INGÉRER (*jé* — du lat. *ingerere*, pousser dans. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'ingère. Qu'ils ingèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'ingérerai. Nous ingérerions*) v. a. Faire avaler, introduire dans l'estomac : INGÉRER *des boissons à un malade.*

S'ingérer, v. pr. Ingérer à soi, avaler : S'INGÉRER *un verre de rhum.*

— Fig. S'introduire indûment : S'INGÉRER *dans un emploi.* ‖ Suivi de *de*, ou de *à*, avec un infinitif ou avec un substantif, Se mêler, s'immiscer : *A Rome*, S'INGÉRAIT *de la médecine qui voulait.* (Montesq.)

INGERSHEIM, village d'Alsace-Lorraine (Alsace [distr. de la Haute-Alsace]), au pied des Vosges, sur la Fecht; 2.485 hab. Fabrique de potasse. Vignoble. Ingersheim faisait, avant 1871, partie du département du Haut-Rhin.

INGERSOLL, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario [comté d'Oxford]), sur la Thames, affluent du lac Saint-Clair; 4.191 hab. Fonderie de fer, ateliers de constructions. Commerce de blé, de fromages.

INGESTA (*jè-sta* — m. lat. signif. *les choses introduites*) n. m. pl. Physiol. et méd. Matières ingérées, avalées, introduites dans l'estomac.

INGESTION (*jè-sti-on* — du lat. *ingestio*, même sens) n. f. Action d'avaler, d'introduire dans l'estomac : *L'*INGESTION *des mets.*

— Biol. *Ingestion intracellulaire*, Introduction d'un corps étranger dans le protoplasma d'un être unicellulaire.

— ENCYCL. Biol. V. PHAGOCYTOSE.

INGHAM, comté des Etats-Unis (Michigan), traversé par la Grande Rivière, tributaire du lac Michigan. Superf. 1.450 kilom. carr.; environ 45.000 hab. Ch.-l. *Mason*.

INGHIRAMI (Tommaso), humaniste italien, surnommé **Fedra**, pour avoir joué avec talent le rôle de Phèdre dans la tragédie d'*Hippolyte* de Sénèque, né à Volterra en 1470, mort à Rome en 1516. C'est en 1483 qu'il passa de Florence à Rome, où il prit une part active à la rénovation du théâtre. Les papes Jules II et Léon X et l'empereur Maximilien le comblèrent de bienfaits. Sadolet, Erasme, Bembo l'ont couvert d'éloges, médiocrement justifiés par les œuvres que nous connaissons de lui. Cicéronien convaincu, il avait commenté Horace et Plaute.

IN GLOBO (*in'* — m. lat.), loc. adv. En masse, ensemble, sans distinction des diverses parties : *Les cent une propositions du Père Quesnel furent condamnées* IN GLOBO *par la bulle* Unigenitus. (Volt.)

INGLORIEUSEMENT adv. Sans gloire, d'une manière inglorieuse.

INGLORIEUX (*ri-eû*), **EUSE** [du lat. *ingloriosus*, même sens] adj. Qui n'est pas glorieux : *Victoire* INGLORIEUSE.

INGLORIFIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *glorifié*) adj. Qui n'est pas glorifié, célébré : *Héros* INGLORIFIÉ.

INGLUVIES (*vi-èss* — m. lat.) n. m. Région comprise entre les branches de la mâchoire et le larynx, chez les animaux mammifères.

INGOBERGE, reine de France, née en 519, morte en 589, femme de Caribert, roi de Paris. Grégoire de Tours vante sa sagesse et sa piété. Ses suivantes, Markowèfe et Méroflède, filles d'un tisserand du domaine royal, étant devenues les concubines du roi, Ingoberge, jalouse, espéra arracher le roi à cet amour en humiliant leur père. Mais Caribert répudia Ingoberge et épousa Méroflède, puis, à la mort de celle-ci, il prit pour femme Marcowèfe, malgré l'excommunication de l'évêque de Paris.

INGODA, rivière de l'Asie russe (Transbaïkalie). Sortie de monts dont le plus haut, le Tchokondo, a 2.815 mètres, elle descend au N.-E., à la base orientale de la paroi du rebord des Iablonoï, passe à Tchita et s'unit à l'Onon pour constituer la Chilka, l'une des deux branches mères du fleuve Amour. Cours 700 kilom.

Ingoldsby (LÉGENDES D'), collection de légendes en prose et en vers, écrites par le Rév. Richard Harris Barham (1788-1845), qui prétendait les avoir trouvées dans les archives de la famille Ingoldsby. Elles furent publiées dans le « Bentley's Miscellany », et, quand le volume parut, il eut un succès retentissant. Ce sont des pièces d'un haut comique, fort appréciées par les Anglais.

INGOLSTADT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Haute-Bavière]), sur le Danube et le Schutter; 20.656 hab. Naguère centre intellectuel très important, grâce à son collège de jésuites, où furent élevés Rodolphe II et Ferdinand II, et à son université, où parut Luther, Ingolstadt est moins importante aujourd'hui. Sa cathédrale, qui date de 1439, contient les tombeaux du duc Etienne, du Dr Eck, l'adversaire de Luther, de Tilly, tué non loin de là, sur les bords du Lech, et de Mercy. Ancienne place forte qu'assiégea vainement Gustave-Adolphe et dont les Français, en 1800, rasèrent les fortifications.

Armes d'Ingolstadt.

INGOMBA (*gon*) n. m. Long tambour mesurant environ 2 mètres, dont se servent les indigènes du Congo et de la Guinée. (Il est formé d'un tronc d'arbre creusé et muni d'un système de cordages pour la tension des membranes.)

Iogomba.

INGONDE, fille de Brunehilde et de Sigebert, roi d'Austrasie. Elle épousa Herménégilde, fils de Léovigilde, roi wisigoth d'Espagne. Elle était catholique, refusa, malgré les menaces, d'embrasser l'arianisme, et parvint même à convertir son mari au catholicisme. Herménégilde, deux fois révolté contre son père, fut pris et mis à mort à Tarragone : l'Eglise l'a mis au nombre de ses saints. Quant à Ingonde, elle s'enfuit avec son enfant en Afrique, chez les Grecs, et elle était sur le point de se rendre à Constantinople, lorsqu'elle mourut, en 585. Childebert, qui la croyait prisonnière des Grecs, prépara, pour sa délivrance, une expédition en Italie, et le roi Gontran dirigea contre les Goths de Septimanie une campagne malheureuse.

INGONDE, femme de Clotaire Ier, mère de Childéric, Caribert, Gontran, Sigebert. Elle fut, dit Grégoire de Tours, tendrement aimée de Clotaire. Ce dernier, déjà marié à la veuve de Clodomir, ne s'en éprit pas moins de la sœur d'Ingonde, Arégonde, qu'il prit pour femme et qui fut mère de Chilpéric, et l'on sait qu'il épousa, en outre, la fille du roi des Thuringiens, Radegonde.

INGOUCHES, peuplade russe de la province du Térek, qui habite le cours supérieur de la Sounja et de l'Assa, sur le versant nord du Caucase. Ils sont presque tous musulmans. — *Un, Une* INGOUCHE.

INGOUL (en tartare *séni-ghel*), rivière du sud-ouest de la Russie (gouv. de Kherson). Elle passe à Iélisavetgrad, traverse la « Terre-Noire », et tombe, à Nikolaïef, dans le liman du Boug ; 300 kilom.

INGOULETZ, rivière du sud-ouest de la Russie (gouv. d'Iékaterinoslaf et de Kherson). Elle baigne Alexandria, coule au S. à travers un steppe riche en céréales, et gagne le Dniéper, rive droite, en amont de Kherson. Cours 430 kil.

INGOUVERNABLE (*vèr'* — du préf. *in*, et de *gouvernable*) adj. Qu'il est impossible ou très difficile de bien gouverner : *Enfant, Pays* INGOUVERNABLE.

INGOUVILLE, anc. comm. de la Seine-Inférieure, auj. faubourg du Havre ; 25.000 hab.

INGRACIEUSEMENT (*si-eu*) adv. Sans grâce.

INGRACIEUX (*si-eû*), **EUSE** adj. Qui manque de grâce.

INGRAIN (*grin*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'épeautre.

INGRAMMATICAL, ALE, AUX (*gra-ma* — du préf. *in*, et de *grammatical*) adj. Qui n'est pas grammatical.

INGRAMMATICALEMENT (*gra-ma* — rad. *ingrammatical*) adv. D'une manière contraire à ce que prescrit la grammaire.

INGRANDES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. d'Angers, sur la Loire ; 1.180 hab. Ch. de f. Orléans. Pont suspendu sur la Loire. Vignobles estimés.

INGRANDES, comm. de la Vienne, arrond. et à 7 kilom. de Châtellerault ; 1.038 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise à coupole. Souterrains-refuges des Bellonières, de la Saulnerie, de Neuville. Aqueduc romain. Eglise de Saint-Ustre, du XIIe siècle. Ruines du château des Chênes.

INGRASSIAS (Jean-Philippe), médecin sicilien, né à Palerme en 1510, mort en 1580. Reçu docteur en 1537, il enseigna et pratiqua avec succès à Naples, retourna à Palerme en 1560, et fut nommé premier médecin de la Sicile par Philippe II, roi d'Espagne, en 1563. Il mérita le surnom d'**Hippocrate sicilien**, se distingua par son dévouement lors de l'épidémie de peste de 1575. On lui doit la découverte d'un osselet de l'oreille moyenne, l'étrier, et divers ouvrages, dont les principaux sont : *Galeni ars medica* (1573) ; *In Galeni librum de ossibus commentaria* (1603), accompagné de dessins d'après Vesale.

Ingrassias (APOPHYSES D'), sorte de crête osseuse, à l'intérieur du crâne, formant les petites ailes du sphénoïde.

INGRAT (*gra*), **ATE** (du lat. *ingratus*) adj. Qui n'est pas gracieux, agréable : *Figure* INGRATE. *Voix* INGRATE. ‖ *L'âge ingrat*, Début de l'adolescence où les formes sont encore imprécises et inharmonieuses. V. ÂGE.) ‖ *Miroir ingrat*, Miroir qui reproduit les traits en les enlaidissant.

— Qui manque de reconnaissance, qui méconnaît les bienfaits reçus : *Sur dix obligés, il y a neuf* INGRATS. (On disait autref. *ingrat de* et *ingrat a* : INGRATE *à vos bontés*. [Rac.] *Je ne veux pas être* INGRATE DES *plaisirs qu'il m'a faits*. [Mme de Sév.].)

— Par anal. Stérile, infécond, qui ne récompense pas du travail : *Un sol* INGRAT. *Un commerce* INGRAT. Fig. Inutile, stérile, qui ne donne pas les résultats attendus : *Travail* INGRAT. *Efforts* INGRATS.) ‖ *Mémoire ingrate*, Mémoire infidèle, qui ne retient pas les choses qu'on lui confie. ‖ *Vous n'aurez pas affaire à un ingrat*, Vous serez amplement récompensé du service rendu ou demandé.

— Substantiv. Personne ingrate. ‖ Personne qui ne répond pas à l'amour qu'on lui témoigne : *Soupirer pour une* INGRATE.

— Mar. *Toile ingrate*, Toile à voile dont le chanvre a été mal épuré.

— SYN. **Infécond, infertile**, etc. V. INFÉCOND.

INGRATEMENT adv. Avec ingratitude.

INGRATITUDE (du lat. *ingratitudo*, même sens) n. f. Défaut de reconnaissance, vice d'une personne ingrate : *L'*INGRATITUDE, *c'est l'indépendance du cœur*. (N. Roqueplan.) ‖ Action ingrate : *Commettre une* INGRATITUDE.

— Par ext. Infécondité, stérilité : *L'*INGRATITUDE *du sol*. ‖ Caractère de ce qui n'amène pas les résultats qu'on attendait ; faiblesse, insuffisance : *L'*INGRATITUDE *d'un travail, de la voix d'un chanteur, de la mémoire*. ‖ Etat d'un cœur qui ne répond pas à l'amour.

— ENCYCL. Dr. Aux termes de l'article 955 du Code civil, les donations entre vifs, à l'exception de celles faites en faveur du mariage, peuvent être révoquées pour cause d'ingratitude notoire : 1° si le donataire a attenté à la vie du donateur ; 2° s'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves ; 3° s'il lui refuse des aliments. En matière testamentaire (C. civ., 1046-1047), ce troisième paragraphe est remplacé par celui-ci : s'il a fait une injure grave à la mémoire du testateur. Dans ce dernier cas, l'action en révocation doit être intentée dans l'année du délit, ou du jour où les héritiers en ont eu connaissance. Lorsque le fait d'ingratitude a eu lieu du vivant du testateur, celui-ci peut pardonner l'offense : le pardon se présume s'il laisse passer un an sans révoquer son testament. L'ingratitude est encore une cause de révocation des substitutions (C. civ., art. 1053) : la substitution s'ouvre alors, par exception, du vivant du grevé, au profit de tous les *appelés*, nés ou à naître.

INGRAVISSABLE (*vi-sabl'* — du préf. *in*, et de *gravissable*) adj. Qui ne peut être gravi.

INGRÉ, comm. du Loiret, arrond. et à 5 kilom. d'Orléans, non loin de la Loire ; 2.300 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de bestiaux ; vinaigreries, tonnelleries, corderies.

INGRÉDIENT (*di-an* — du lat. *ingrediens, entis*, entrant) n. m. Matière qui entre dans une composition quelconque : *Les* INGRÉDIENTS *employés en pharmacie sont généralement des poisons dangereux*.

— Fig. et par plaisant. Objet employé pour concourir à un but de nature quelconque, à la formation d'un tout quelconque : *La considération est un des* INGRÉDIENTS *de la personne publique*. (Chateaubr.)

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), peintre français, né à Montauban en 1780, mort à Paris en 1867. Son père, à la fois sculpteur, architecte, musicien et peintre, lui enseigna les éléments de la peinture et de la musique. S'étant rendu à Paris en 1797, il entra dans l'atelier de David, et obtint le prix de Rome en 1801. L'école de Rome se trouvant alors privée de budget, Ingres resta cinq années à Paris. Durant cette période, de 1801 à 1806, il exécuta le portrait en pied du Premier Consul (Liège) ; celui de Napoléon, en costume impérial (Invalides) ; un tableau allégorique : *Napoléon passant le pont de Kehl* ; une esquisse peinte, *Vénus blessée par Diomède* ; les portraits du sculpteur Bartolini, de M., Mme et Mlle Rivière (Louvre), d'Ingres père, de Gelibert, de Montauban ; son propre portrait ; etc.

Ingres.

Il put se rendre à Rome en 1806 ; il y resta jusqu'en 1820. Son culte pour Raphaël s'augmenta par l'étude assidue des *Stanze*. A Rome, il peignit *Œdipe et le Sphinx*, la *Baigneuse* (vue de dos), *Jupiter et Thétis*, *Raphaël et la Fornarina*, *Romulus vainqueur d'Acron*, grande composition à la détrempe, pour la galerie de Monte-Cavallo ; *le Songe d'Ossian*, pour le plafond de la chambre à coucher de Napoléon dans ce palais romain ; *Virgile lisant l'Enéide*, chef-d'œuvre de mimique, d'expression et d'effet pittoresque ; *Françoise de Rimini*, la *Chapelle Sixtine*, *l'Arétin*, *Arétin chez Tintoret*, *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV*, *Raphaël et le cardinal Bibiena*, *l'Odalisque*, commandée en 1813 par la reine de Naples ; *Philippe V et le duc de Berwick*, *Henri IV et ses enfants*, *la Mort de Léonard de Vinci*, *Roger délivrant Angélique*, *Jésus-Christ remettant les clefs du ciel à saint Pierre*, exécuté pour la Trinité-du-Mont, à Rome. De plus, l'artiste exécuta plusieurs portraits.

Cependant, Ingres restait à peu près inconnu en France. *L'Œdipe et le Sphinx*, *l'Odalisque* et *Thétis suppliant Jupiter*, envoyés aux Expositions de 1812 et de 1819, furent traités de peintures gothiques ou byzantines.

De 1820 à 1824, il se fixa à Florence et composa dans cette ville *Charles V faisant son entrée à Paris*, une variante de la *Chapelle Sixtine*, et le *Vœu de Louis XIII*, commandé du gouvernement français ; ce tableau, exposé au Salon de 1824, obtint un immense succès qui détermina Ingres à se fixer à Paris où il resta jusqu'en 1834. C'est durant cette période qu'il ouvrit son atelier d'élèves. Il peignit alors des portraits, entre autres ceux de Charles X et de Bertin, *l'Apothéose d'Homère* et le *Martyre de saint Symphorien*. Il retourna à Rome avec le titre de directeur de l'Académie de France.

Il peignit peu, pendant son nouveau séjour à Rome. Néanmoins, il exécuta une de ses plus heureuses compositions, *la Stratonice*, pour le compte du duc d'Orléans : puis *la Vierge à l'hostie*, *l'Odalisque et son esclave*, et il commença le portrait-tableau de Cherubini, terminé en 1842 (Louvre).

Depuis 1841, époque à laquelle il revint en France, ses principales productions sont : les vingt-cinq cartons coloriés pour les vitraux de la chapelle de Saint-Ferdinand, à Sablonville, et de la chapelle de Dreux ; *la Vénus Anadyomène* (1848) ; *l'Apothéose de Napoléon Ier*, pour le plafond de l'une des salles de l'Hôtel de Ville ; *Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII*, *la Naissance des Muses*, exécutée sur le posticum d'un modèle de temple grec imaginé par Hittorf ; *la Source* (Louvre) ; *Louis XIV et Molière*, *Jupiter et Antiope* ; enfin, *Jésus au milieu des docteurs* (achevé en 1862). A cette énumération il faudrait ajouter de nombreux portraits et quantité de portraits dessinés, qui montrent une intensité d'expression et de vie prodigieuse.

Ingres se détacha insensiblement du style héroïque de David. Ses premiers travaux font pressentir la perfection qu'il devait un jour atteindre. Resté constant dans son admiration pour Raphaël, il a toujours progressé dans le même sens. Ingres a été heureusement inspiré dans le choix de son type féminin, qu'il a reproduit sans cesse, mais toujours modifié suivant les occasions : svelte et élancé, les attaches délicates, la gorge ferme, d'une coupe rare, la hanche ondoyante, les reins moelleux, et révélant, sous l'épiderme doux et rempli, une nature active et nerveuse.

Toutefois, Ingres, toujours séduit par le dessin, a dans certains cas volontairement négligé la couleur. Cependant, il était coloriste quand il le voulait, témoin la *Chapelle Sixtine*, où il est arrivé à une magie d'illusion surprenante et l'art avec lequel il a su juxtaposer avec un rare bonheur les différents tons d'une même couleur dans la *Stratonice*, et dans divers portraits.

Montauban, sa ville natale, lui a élevé un monument, dû au ciseau d'Antoine Etex. Un autre monument, dû au ciseau de Guillaume, fut élevé à Ingres dans le grand vestibule de l'Ecole des beaux-arts, à Paris. L'étude soigneuse et richement documentée de H. Lapauze (v. BIBLIOGR.) a apporté des renseignements inédits sur la biographie d'Ingres, et des idées nouvelles sur le développement de son talent.

— BIBLIOGR. : O. Merson, *Ingres, sa vie et ses œuvres* (1867) ; Delaborde, *Ingres* (1870) ; Charles Blanc, *Ingres* (1870) ; Henry Lapauze, *les Dessins de J.-A.-D. Ingres, du musée de Montauban* [avec 650 dessins hors texte] (Paris, 1901).

INGRÈS (*grè* — du lat. *ingressus*, même sens) n. m. Dans la doctrine hermétique, Entrée, communication : *Les esprits ont* INGRÈS *ensemble*.

— Fig. Action de se faire place dans les esprits : *Il* [l'abbé de Saint-Pierre] *n'avait pas l'*INGRÈS. (Sainte-Beuve.)

INGRESSION (*grè-si-on* — du lat. *ingressio* ; de *ingredi*, entrer) n. f. Astron. Entrée d'un corps céleste dans une constellation.

INGRIE (Ingermanie ou **Ingermanland)**, ancienne province de la Finlande méridionale, limitée par le golfe de Finlande au N., la Narva et le lac Peipous à l'O., et s'étendant à l'E. jusqu'au Wolchow ; ainsi dénommée parce qu'elle fut l'habitation des Inghers finnois. Ce fut longtemps un champ de bataille entre les tsars et les rois de Suède. La paix de Nystadt (1721) la donna définitivement à la Russie, et Pierre le Grand, par la création de Saint-Pétersbourg, transporta dans cette plaine ingrate et marécageuse le centre de la Russie nouvelle. En 1808, fut constitué, au lieu et place de l'Ingrie, le *gouvernement de Saint-Pétersbourg*, un peu moins étendu vers le Sud que la province qu'il remplaçait.

INGRIEN (*gri-in*) n. m. Dialecte finnois, parlé dans l'Ingrie.

INGRISTE (*grisst'*) n. Partisan du peintre Ingres.

INGUÉABLE (*ghé* — du préf. *in*, et de *guéable*) adj. Qui ne peut être passé à gué : *Rivière* INGUÉABLE.

INGUÉRISSABLE (*ghé-ri-sabl'* — du préf. *in*, et de *guérissable*) adj. Qui ne peut être guéri : *Malade, Maladie* INGUÉRISSABLE.

— Fig. A quoi l'on ne peut remédier : *Chagrin, Passion* INGUÉRISSABLE.

INGUINAIRE (*gu-i-nèr'* — du lat. *inguen, inis*, aine) adj. Méd. Qui a rapport aux aines : *Douleur* INGUINAIRE. (On dit mieux INGUINAL.) ‖ *Peste inguinaire*, Peste bubonique.

INGUINAL, ALE, AUX (*gu-i* — du lat. *inguinalis* ; de *inguen, inis*, aine) adj. Anat. Qui appartient à l'aine : *Ganglions* INGUINAUX. *Région* INGUINALE. *Hernie* INGUINALE. ‖ *Canal inguinal*, Trajet long de 4 centimètres, situé un peu au-dessus du pli de l'aine, et traversant la paroi abdominale obliquement de dehors en dedans et d'arrière en avant.

— ENCYCL. Anat. *Canal inguinal*. La paroi antérieure de ce canal est formée par l'aponévrose du muscle grand oblique, sa paroi postérieure par le *fascia transversalis*. L'inférieure est constituée par l'arcade de Fallope. En haut se trouvent les fibres dissociées des muscles petit oblique et transverse. Des deux orifices de ce canal, l'un, superficiel sous-cutané, appelé *anneau inguinal externe*, est limité par les piliers d'insertion du grand oblique, l'autre, profond, *anneau inguinal interne*, est moins visible.

Le canal inguinal, chez le mâle, permet la migration du testicule dans les bourses et il donne passage à son canal excréteur, *canal déférent*, à ses vaisseaux et à ses nerfs. Beaucoup moins développé et moins distinct chez la femme, il renferme seulement l'extrémité du ligament rond.

— Pathol. *Hernie inguinale*. Par le canal *inguinal* peut se glisser accidentellement une hernie. La hernie inguinale peut être due à une disposition congénitale, ou bien elle peut survenir à la suite d'un effort (hernie acquise). La hernie inguinale doit être maintenue par un bandage spécial ; à part de très rares exceptions, elle ne peut guérir que par la cure radicale chirurgicale.

— Art vétér. La région *inguinale* du cheval est comprise entre la cuisse et l'abdomen. Elle peut être le siège de plusieurs affections. Il y a d'abord la *hernie inguinale* ; puis, chez le cheval de trait, la blessure nommée *embarrure*, laquelle survient au cheval qui, à la suite de ruades, se met à cheval sur la barre ou le bat-flanc le séparant de son voisin ou sur un timon, et se blesse plus ou moins gravement la surface de la région inguinale.

INGUINIEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 28 kilom. de Lorient, près du Scorff ; 2.684 hab.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE (*gu-i*) adj. ‖ *Branche inguino-cutanée*, Rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire qui se distribue dans la région de l'aine.

INGUIOMER, oncle du héros germain Arminius, qui vivait au commencement de notre ère. D'abord fidèle aux Romains, il se joignit ensuite à son neveu. Ce fut lui qui donna aux Chérusques le funeste conseil d'attaquer Germanicus dans son camp (16 apr. J.-C.). Il échappa au massacre des siens, puis, jaloux d'Arminius, passa du côté de Marobod, roi des Suèves, allié des Romains. Arminius leur infligea une défaite complète.

INGURGITATION (*ji, si-on*) n. f. Action d'ingurgiter : *Des* INGURGITATIONS *continuelles détruisent les forces gastriques*. (Virey.)

INGURGITER (*ji* — du lat. *ingurgitare*, même sens) v. a. Avaler. ‖ Dans le langage commun, Avaler gloutonnement et en quantité, surtout en parlant des liquides : INGURGITER *un litre de vin*. ‖ Fig. : INGURGITER *du grec*.

S'ingurgiter, v. pr. : *Il* S'INGURGITA *plusieurs verres de vin*.

INGWEILER, bourg d'Alsace-Lorraine (Alsace [distr. de Basse-Alsace]), au pied des Vosges, sur la Moder, affl. du Rhin ; 2.256 hab. Filature. Fabrique d'allumettes.

INHABILE (*i-na* — du lat. *inhabilis*, même sens) adj. Impropre à, incapable de : INHABILE *au métier des armes*. ‖ Qui manque d'habileté, maladroit : *Ouvrier* INHABILE.

— Dr. Incapable : *Un mineur est* INHABILE *à tester*.

INHABILEMENT (*i-na*) adv. D'une manière inhabile.

INHABILETÉ (*i-na* — rad. *inhabile*) n. f. Défaut d'habileté, maladresse : *L'*INHABILETÉ *du général n'est pas corrigée par le courage des soldats.* V. INHABILITÉ.
— SYN. Gaucherie, impéritie, etc. V. GAUCHERIE.

INHABILITÉ (*i-na* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Etat d'une personne légalement incapable : *L'*INHABILITÉ *à tester.*

INHABILITER (*i-na*) v. a. Rendre inhabile, incapable ou indigne.

INHABITABLE (*i-na* — du lat. *inhabitabilis*, même sens) adj. Que l'on ne peut habiter; très incommode comme habitation : *Maison, Pays* INHABITABLE.

INHABITATION (*i-na, si-on* — rad. *inhabité*) n. f. Défaut d'habitation, état de ce qui est inhabité : *L'*INHABITATION *d'un bâtiment amène sa dégradation.*

INHABITÉ, ÉE (*i-na* — du préf. *in*, et de *habité*) adj. Qui n'est pas habité : *Maison* INHABITÉE. *Ile* INHABITÉE.
— SYN. Désert, sauvage, etc. V. DÉSERT.

INHABITUDE (*i-na* — rad. *inhabitué*) n. f. Défaut d'habitude : *L'*INHABITUDE *de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie.* (J.-J. Rouss.)

INHABITUÉ, ÉE (*i-na* — du préf. *in*, et de *habitué*) adj. Qui n'est point habitué : INHABITUÉ *au travail.*

INHABITUEL, ELLE (*i-na, tu-èl'* — du préf. *in*, et de *habituel*) adj. Qui n'est pas habituel : *Occupations* INHABITUELLES.

INHALANT (*i-na-lan*), **ANTE** adj. Qui inhale, qui absorbe.

INHALATEUR, TRICE (*i-na*) adj. Qui sert à des inhalations, qui préconise les inhalations : *Tube* INHALATEUR. *Méthode* INHALATRICE.
— n. m. Méd. Appareil inhalateur.
— ENCYCL. Méd. Les premiers *inhalateurs* anesthésiques consistèrent en un ballon imperméable, rempli de protoxyde d'azote ; plus tard, on monta divers types spéciaux pour le chloroforme et l'éther. De nos jours, on se sert d'une simple compresse pliée en quatre, sur laquelle on verse

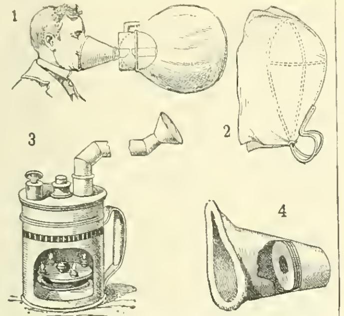

Inhalateurs : 1. A protoxyde d'azote; 2 et 4. A chloroforme et éther; 3. A vapeurs médicamenteuses.

quelques gouttes du liquide anesthésiant, et que l'on place sur la bouche et les narines du patient. Néanmoins, certains chirurgiens préfèrent des masques en forme d'entonnoir, qui sont fermés d'une simple armature de fil de fer, recouverte de flanelle.
Les inhalateurs médicamenteux sont destinés à faire pénétrer dans les voies aériennes divers agents qui doivent modifier les sécrétions cellulaires et tuer ou, du moins, atténuer les micro-organismes. On peut se servir simplement d'une casserole contenant l'infusion chaude, mais mieux vaut employer des appareils spéciaux, qui permettent une température constante et localisent les vapeurs parfois irritantes pour la muqueuse oculaire. V. PULVÉRISATEUR.

INHALATION (*i-na, si-on*) n. f. Action d'inhaler, de faire pénétrer l'air dans les poumons.
— Bot. Action par laquelle les plantes absorbent les fluides ambiants.
— ENCYCL. Méd. L'introduction, par les voies respiratoires, de vapeurs, ou de gaz médicamenteux par la muqueuse pulmonaire, extrêmement perméable, multiplie les propriétés anesthésiques ou thérapeutiques des produits inhalés. Le chloroforme ou l'éther donnent ainsi la narcose profonde nécessaire aux opérations chirurgicales prolongées ; les balsamiques, l'ozone des forêts de pins ou des laboratoires, les produits des usines à gaz améliorent ainsi les bronchites, la tuberculose, la coqueluche. Le protoxyde d'azote donne une anesthésie profonde, mais courte. Les inhalations peuvent se faire avec ou sans pression, en fumigations parfois placées en face de la bouche, ou par des gaz comprimés se dégageant dans la cavité buccale par des mécanismes appropriés. On se sert ainsi d'acide carbonique anesthésique ; d'oxygène ranimant les syncopés; d'ozone, d'iode, d'éther iodhydrique, de térébenthine, de camphre, contre les affections des organes respiratoires; de fumées de belladone, de datura, de jusquiame, contre l'asthme; de musc et de valériane dans l'hystérie, etc.

INHALER (*i-na* — du préf. *in*, et du lat. *halare*, souffler) v. a. Physiol. Aspirer, absorber : INHALER *de l'éther.*

INHAMBANÉ, fleuve côtier de la colonie portugaise du Mozambique, qui se jette dans la *baie d'Inhambane* (océan Indien), entre le cap Corrientes, au S., et le tropique du Capricorne, au N. A son embouchure sont la ville et le port d'*Inhambané* ; 3.500 hab., ch.-l. du district administratif de même nom.

INHARMONIE (*i-nar', ni* — du préf. *in*, et de *harmonie*) n. f. Défaut d'harmonie : *L'*INHARMONIE *des chants du peuple.* (Laharpe.)
— Fig. Défaut d'accord : *L'*INHARMONIE *des aptitudes.*

INHARMONIEUSEMENT (*i-nar'*) adv. D'une façon qui n'est pas harmonieuse : *Chanter* INHARMONIEUSEMENT.

INHARMONIEUX (*i-nar', ni-eû*), **EUSE** (du préf. *in*, et de *harmonieux*) adj. Qui n'est pas harmonieux : *Des sons* INHARMONIEUX.

INHARMONIQUE (*i-nar', nik'*) adj. Qui manque d'harmonie.

INHÉRENCE (*i-né-ranss*) n. f. Caractère, état de ce qui est inhérent : *Toute qualité a son sujet d'*INHÉRENCE. (V. Cousin.)
— SYN. Adhérence, cohérence. V. ADHÉRENCE.

INHÉRENT, ENTE (*i-né-ran, ant'* — du lat. *inhærens, entis*, même sens) adj. Lié d'une manière intime et nécessaire : *L'étendue est* INHÉRENTE *à la matière.*

INHIBER (*i-ni* — du lat. *inhibere*, même sens) v. a. Mettre opposition à. (Vieux.)
Inhibé, ée part. pass. du v. Inhiber.
— Graphol. *Ecriture inhibée*, Ecriture dont la forme dénote une diminution de l'activité, soit par le ralentissement du mouvement de l'écriture, soit par la diminution de l'ampleur du tracé. (L'écriture inhibée est un signe de faiblesse, de fatigue, de dépression morale ou physique.)

INHIBITION (*i-ni, si-on*) n. f. Linguist. Action d'inhiber. (Vieux.) Syn. DÉFENSE, PROHIBITION. V. DÉFENSE.
— Physiol. Phénomène qui relève d'une excitation nerveuse et a pour effet de diminuer ou supprimer l'activité d'une partie de l'organisme.
— ENCYCL. Physiol. On distingue les *inhibitions centrales*, qui succèdent à une excitation transmise par des conducteurs centripètes (arrêt de la respiration à la suite de l'excitation des fibres centripètes du pneumogastrique), et les *inhibitions périphériques*, qui succèdent à une excitation portée sur les conducteurs centrifuges (arrêt du cœur par l'excitation du bout périphérique du pneumogastrique ; paralysie des tuniques vasculaires à la suite de l'excitation des vaso-dilatateurs).

INHIBITOIRE (*i-ni* — du lat. *inhibere*, défendre) adj. Qui défend, qui prohibe : *Jugement* INHIBITOIRE. (Vieux.)

IN HOC SIGNO VINCES (*in', sèss'* — m. lat. signif. *Tu vaincras par ce signe*). Au moment où il allait marcher contre Maxence, Constantin déclara qu'il voyait dans le ciel une croix de feu entourée de cette inscription, plaça le signe mystérieux sur son étendard ou *labarum*, et le fit peindre sur les boucliers, les casques et les armes de ses soldats.

INHONORÉ, ÉE (*i-no* — du préf. *in*, et de *honoré*) adj. Resté sans honneur; à qui l'on n'a pas rendu, ou ne rend point d'honneur : *La cendre* INHONORÉE *d'un héros.*

INHOSPITALIER, ÈRE (*i-no-spi-ta-li-é, èr'* — du préf. *in*, et de *hospitalier*) adj. Qui n'exerce pas l'hospitalité, qui ne reçoit pas ou reçoit mal les étrangers : *Un peuple* INHOSPITALIER. ‖ Qui est contraire à l'hospitalité : *Accueil* INHOSPITALIER. ‖ Où l'on n'exerce pas l'hospitalité; où l'on est très mal; ingrat : *Rivage* INHOSPITALIER. *Descartes mourut loin de sa patrie* INHOSPITALIÈRE. (A. Chénier.)

INHOSPITALIÈREMENT (*i-no-spi* — rad. *inhospitalier*) adv. D'une façon qui n'est pas hospitalière : *Accueillir quelqu'un* INHOSPITALIÈREMENT.

INHOSPITALITÉ (*i-no-spi* — du préf. *in*, et de *hospitalité*) n. f. Défaut d'hospitalité : *L'*INHOSPITALITÉ *d'un pays.*

INHOSTILE (*i-no-stil'* — du préf. *in*, et de *hostile*) adj. Qui n'est point hostile : *Populations* INHOSTILES.

INHUMAIN, AINE (*i-nu-min, mèn'* — du lat. *inhumanus*, même sens) adj. Qui est sans humanité, cruel, impitoyable : *Un maître, Un cœur* INHUMAIN. ‖ Inspiré par l'inhumanité : *Action, Réponse* INHUMAINE.
— Par exagér. Qui refuse de répondre à l'amour qu'on lui témoigne :

> Cette fille... — Poursuis. — N'est rien moins qu'*inhumaine*.
> MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne inhumaine. (Se dit surtout d'une femme qui résiste à l'amour qu'on lui témoigne) :

> Pauvres amants, quelle erreur
> D'adorer des *inhumaines* !
> MOLIÈRE.

INHUMAINEMENT (*i-nu-mè*) adv. Avec inhumanité, cruellement.

INHUMANITÉ (*i-nu*) n. f. Caractère d'une personne inhumaine, cruauté : INHUMANITÉ *d'un tyran.* ‖ Acte inhumain : *Souffrir toutes sortes d'*INHUMANITÉS. (Boss.)
— SYN. Barbarie, cruauté, etc. V. BARBARIE.

INHUMATION (*i-nu, si-on*) n. f. Action d'inhumer. ‖ *Inhumation précipitée*, Inhumation faite à la hâte, qui expose à enterrer vivante une personne que l'on croit morte.
— ENCYCL. Législ. L'*inhumation* (C. civ., art. 77) ne peut être effectuée, en principe, qu'avec autorisation écrite et sans frais de l'officier de l'état civil qui a constaté lui-même le décès. Par exception, à Paris et dans les grandes villes, ce fonctionnaire est remplacé par le médecin vérificateur des décès. Une inhumation accomplie sans autorisation donne lieu à des peines édictées par le Code pénal (art. 358) et qui frappent les intéressés (emprisonnement, amende). Les mêmes peines frappent les personnes ayant contrevenu aux règlements relatifs aux inhumations précipitées (Règlem. du 24 déc. 1866). L'autorisation est donnée à la suite de la déclaration de décès, qui doit être faite, dans les vingt-quatre heures, par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée, à l'officier de l'état civil. La déclaration de décès d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée (mort-né) donne lieu, de la part de l'officier de l'état civil, à une inscription contenant les noms de l'enfant, la qualité des parents, l'heure à laquelle il est sorti du sein de sa mère (décr. du 4 juill. 1806). En ce qui concerne les fœtus et embryons, il n'y a pas lieu à déclaration si les produits de la conception ne présentent pas la forme d'un être humain ; en tout cas, avant quatre mois de conception, il n'y a pas lieu à déclaration ; mais, à Paris, par mesure de police, le médecin inspecteur fait dresser un certificat à la suite duquel la municipalité fait enlever et inhumer les embryons. L'inhumation ne peut être opérée que vingt-quatre heures après la mort, sauf certaines exceptions (putréfaction, maladies contagieuses, exécution capitale, etc.); elle a lieu dans le cimetière municipal; elle ne peut être accomplie dans les églises, temples, hôpitaux ou dans les propriétés privées (décr. du 23 prairial an XII, art. 14), sans autorisation de l'autorité supérieure. L'inhumation est due dans la commune où le décès est survenu, dans la commune où le défunt était domicilié, ou dans celle où il a une sépulture de famille. Les conditions matérielles dans lesquelles sont exécutées les inhumations sont édictées par le décret du 27 avril 1889.
— Ethol. V. FUNÉRAILLES.

INHUMECTATION (*i-nu-mèk', si-on* — rad. *inhumecté*) n. f. Défaut d'humectation.

INHUMECTÉ, ÉE (*i-nu-mèk'* — du préf. *in*, et de *humecté*) adj. Qui n'est point humecté.

INHUMER (*i-nu* — du lat. *inhumare*, même sens) v. a. Mettre en terre, avec certaines cérémonies, un corps humain : *Ne rien laisser pour se faire* INHUMER.
— SYN. Inhumer, enterrer. V. ENTERRER.

INIA n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, famille des platanistidés, comprenant une espèce propre aux grands fleuves de l'Amérique du Sud. (L'*inia Geoffroyensis* est un dauphin court et trapu, remarquable par son museau à poils raides, allongé en bec droit et étroit; il atteint 2 mètres de long; son dos est bleuâtre, son ventre rose; les Indiens respectent ce cétacé, qu'ils considèrent comme un être surnaturel et nomment *Bonto*.)

Inia.

INIAQUE (*ni-ak'*) adj. Anat. Qui a rapport à l'inion : *Région* INIAQUE.

INIENCÉPHALE (*an-sé* — de *inion*, et de *encéphale*) n. m. et adj. Térat. Se dit d'un monstre dont le cerveau fait hernie par le trou occipital agrandi.

INIENCÉPHALIE (*an-sé, li* — rad. *iniencéphale*) n. f. Hernie du cerveau par l'occiput.

INIENCÉPHALIQUE (*an-sé, lik'*) adj. Qui offre les caractères de l'iniencéphalie.

INIFEL (HASSI-), nom d'un puits du Sahara algérien, situé à 150 kilom. au S.-E. d'El-Goléa, au pont de réunion des vallées de l'oued Mia, large de 2 kilom., et de l'oued Insokki. Il est entouré par des terrains de transport et des dunes couvertes de végétation. En raison de l'importance de ce point dans une région où les puits manquent totalement à une grande distance et de sa situation sur la route d'El-Goléa à In-Salah, un poste fortifié a été construit, en 1893, à Hassi-Inifel, sur la rive droite de l'oued Mia.

INIGISTE (*jist'* — de l'espagn. *Inigo*, Ignace) n. m. Nom primitif des jésuites, en Espagne.

INIMAGINABLE (*ji* — du préf. *in*, et de *imaginable*) adj. Qui dépasse tout ce qu'on saurait imaginer : *Des bizarreries* INIMAGINABLES. (Balz.)

INIMAGINABLEMENT (*ji*) adv. D'une façon inimaginable.

INIMAGINÉ, ÉE (*ji* — du préf. *in*, et de *imaginé*) adj. Qui n'a pas été imaginé.

INIMITABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est inimitable.

INIMITABLE (du lat. *inimitabilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut imiter : *Un peintre, Un talent* INIMITABLE.
— SYN. Inimitable, Qui n'est pas imitable. Le premier signifie Qui défie l'imitation, qui est parfait ; le second, Dont l'imitation n'est pas à recommander : *La Fontaine est* INIMITABLE ; *X... n'*EST PAS IMITABLE.

INIMITABLEMENT adv. D'une façon inimitable, tout à fait supérieure.

INIMITÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *imité*) adj. Qui n'a point été imité.

INIMITIÉ (du lat. *inimicitia*, même sens) n. f. Sentiment d'antipathie déclarée et durable : *Quand l'*INIMITIÉ *s'aigrit et s'exaspère, elle devient de l'animosité.* (Laténa.)
— SYN. Animosité, rancune, etc. V. ANIMOSITÉ.

INIMPRIMABLE (*nin* — du préf. *in*, et de *imprimable*) adj. Qui ne saurait être imprimé.

INIMPRIMÉ, ÉE (*nin* — du préf. *in*, et de *imprimé*) adj. Qui n'a pas été imprimé : *Manuscrit* INIMPRIMÉ.

ININDUSTRIEUX (*stri-eû*), **EUSE** (du préf. *in*, et de *industrieux*) adj. Qui n'est pas industrieux : *Peuple* ININDUSTRIEUX.

ININFLAMMABILITÉ (*fla-ma* — rad. *ininflammable*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas inflammable.
— Techn. Action de rendre certaines matières inattaquables par le feu et incomburantes.
— ENCYCL. *Ininflammabilité des étoffes, décors et autres objets combustibles.* Les ignifuges ne rendent pas incombustibles les substances combustibles, mais ont pour objet d'empêcher que leur combustion ne soit accompagnée de flammes et de prévenir ainsi la propagation de l'incendie. Les conditions à remplir sont : 1° que la substance combustible soit mise à l'abri du contact de l'air; 2° que les gaz qui se dégagent par suite de la combustion soient mélangés de gaz inertes en proportion assez grande pour qu'ils ne puissent plus s'enflammer. La première condition exige une substance qui, sous l'action de la chaleur, se fonde en un enduit vitreux non volatil et ne s'effritant pas lorsque l'action calorifique se prolonge ou devient plus intense. L'acide borique, les borates, phosphates et tungstates alcalins sont tout naturellement indiqués. Ce que l'on appelle *liqueur des cailloux* est une dissolution de silicate de potasse ou de soude, dont on se sert comme d'un vernis.
La seconde condition peut être remplie par des substances volatiles, dont la vaporisation absorbe une grande quantité de chaleur et dont les produits de décomposition par la chaleur sont impropres à la combustion. Le carbonate d'ammoniaque, le chlorhydrate et le sulfate d'ammoniaque remplissent ces conditions.
L'emploi des ignifuges a été rendu obligatoire pour tous les décors de théâtre. Pour les usages domestiques, le phosphate d'ammoniaque est un ignifuge efficace et d'emploi fort simple.

ININFLAMMABLE (*fla-mabl'* — du préf. *in*, et de *inflammable*) adj. Qui n'est pas inflammable, qui ne peut pas prendre feu : *Matières* ININFLAMMABLES.

ININFLAMMATION (*fla-ma-si-on* — du préf. *in*, et de *inflammation*) n. f. Etat de ce qui reste non enflammé : *L'*ININFLAMMATION *d'une partie de la poudre.*

ININSCRIPTION (*skri-psi-on*) n. f. Défaut d'inscription : *L'*ININSCRIPTION *d'un candidat.*

ININSTRUCTIF, IVE (*struk'* — du préf. *in*, et de *instructif*) adj. Qui n'est pas instructif : *Un livre* ININSTRUCTIF.

ININTELLIGEMMENT (*tèl'-li-ja-man*) adv. D'une manière inintelligente : *Procès mené* ININTELLIGEMMENT.

ININTELLIGENCE (*tèl'-li-janss* — rad. *inintelligent*) n. f. Défaut d'intelligence.

ININTELLIGENT, ENTE (*tèl'-li-jan, ant'* — du préf. *in*, et de *intelligent*) adj. Qui manque d'intelligence : *Elève* ININTELLIGENT. ‖ *Inintelligent de*, Qui ne comprend pas, qui n'a pas l'intelligence de : *On ne reste pas longtemps* ININTELLIGENT DE *ses propres intérêts.* (Bailly.)

ININTELLIGIBILITÉ (*tèl'-li-ji*) n. f. Caractère de ce qui est inintelligible : *L'*ININTELLIGIBILITÉ *d'un texte.*

ININTELLIGIBLE (*tèl'-li-jibl'* — du préf. *in*, et de *intelligible*) adj. Que l'on ne peut comprendre : *Texte, Tableau* ININTELLIGIBLE. ‖ Dont les discours ou les écrits ne sont pas intelligibles : *Un poète* ININTELLIGIBLE.
— Syn. Incompréhensible, etc. V. INCOMPRÉHENSIBLE.

ININTENTION (*tan-si-on* — du préf. *in*, et de *intention*) n. f. Défaut d'intention.

ININTENTIONNELLEMENT (*tan-si-o-nè-le* — rad. *inintention*) adv. Sans intention.

ININTERPRÉTABLE (*tèr'* — du préf. *in*, et de *interprétable*) adj. Qui ne peut être interprété : *Clause* ININTERPRÉTABLE.

ININTERPRÉTATION (*tèr', si-on*) n. f. Défaut, absence d'interprétation.

ININTERPRÉTÉ, ÉE (*tèr'* — du préf. *in*, et de *interprété*) adj. Qui n'a pas été interprété : *Texte* ININTERPRÉTÉ.

ININTERROMPU, UE (*tè-ron* — du préf. *in*, et de *interrompu*) adj. Qui n'est pas interrompu ; qui est continu ou continuel : *Une succession* ININTERROMPUE *de malheurs.*

ININTERRUPTION (*tè-ru-psi-on* — du préf. *in*, et de *interruption*) n. f. Non-interruption, continuité.

ININVITÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *invité*) adj. Qui n'a pas été invité : *Danseuse* ININVITÉE.

INIODYME (de *inion*; du gr. *du* [pour *duô*], deux, et *uma*, ensemble) adj. et n. Se dit d'un monstre double, dont les deux sujets sont réunis par l'inion.

INIODYMIE (*mî* — rad. *iniodyme*) n. f. Térat. Etat des êtres iniodymes.

INIODYMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à l'iniodymie.

INIOFRONTAL, ALE, AUX (de *inion*, et *frontal*) adj. Anat. Qui s'étend de l'occiput ou inion au front : *Diamètre* INIOFRONTAL.

INION (mot gr.) n. m. Protubérance externe de l'os occipital, nom scientifique de l'occiput.

INIOPE (de *inion*, et du gr. *ôps*, œil) adj. et n. Se dit d'un monstre double, dont l'un des sujets a une face incomplète, représentée seulement par un œil sur l'inion de l'autre.

INIOPIE (*pî*) n. f. Térat. Etat d'un monstre iniope.

INIOPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'iniopie.

INIQUE (*nik'* — du lat. *iniquus*, même sens) adj. Qui blesse l'équité : *Jugement* INIQUE. ‖ Injuste, sans équité, en parlant des personnes : *Un juge* INIQUE.

INIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière inique.

INIQUITÉ (*ki*) n. f. Caractère de ce qui est inique ; grave injustice : *L'action contre la violence et l'*INIQUITÉ *est éternelle.* (Boss.) ‖ Chose inique, acte inique : *Commettre des* INIQUITÉS. ‖ Personnes iniques : *Ceux qui se prosternent devant l'*INIQUITÉ. (Mass.)
— *Boire, Avaler l'iniquité comme l'eau*, Commettre le mal sans répugnance, sans efforts.
— Ascét. Péché mortel, vice : *Jésus a souffert pour laver les* INIQUITÉS *des hommes.*

INIRASCIBILITÉ (*rass-si* — rad. *inirascible*) n. f. Caractère de la personne qui n'est pas irascible.

INIRASCIBLE (*rass-sibl'* — du préf. *in*, et de *irascible*) adj. Qui n'est pas irascible.

INITÉRABILITÉ (rad. *initérable*) n. f. Qualité de ce qui ne peut être fait ou conféré plus d'une fois : *L'*INITÉRABILITÉ *de certains sacrements.*

INITÉRABLE (du préf. *in*, et du lat. *iterare*, renouveler) adj. Qui ne peut être fait ou conféré plusieurs fois.

INITIAL, ALE, AUX (*si* — du lat. *initialis*, même sens) adj. Qui se trouve au commencement, qui commence : *Lettre, Syllabe* INITIALE. *Mots* INITIAUX. ‖ Se dit particulièrement de la première lettre d'un mot figurant le mot tout entier : *L'usage des lettres* INITIALES *est un grand embarras pour l'interprétation des inscriptions antiques.*
— Par ext. Qui se trouve au début, au principe, au commencement : *Vitesse* INITIALE *d'un projectile.*
— Bot. *Cellules initiales* ou simplem. *Initiales*, Groupe de cellules qui, par leurs cloisonnements répétés, donnent naissance au méristème dont la différenciation détermine ultérieurement la structure primaire d'un organe.
— Milit. *Vitesse initiale*, Vitesse dont le projectile est animé au moment où il sort de l'âme d'une pièce.
— n. f. Lettre ou syllabe initiale. ‖ Lettre initiale d'un nom de personne : *Signer de ses* INITIALES.
— Encycl. Linguist. Les sons ou groupes de sons qui se trouvent au commencement des mots ont, dans la plupart des langues, montré plus de résistance à la dégradation phonétique que les autres voyelles ou consonnes précédant la syllabe tonique. C'est ainsi que, dans la transformation du latin en français, les voyelles atones de la syllabe *initiale* sont, avec les voyelles accentuées, les seules qui se retrouvent toujours dans les mots français. De même, les consonnes simples initiales se sont maintenues, en général, sans changement, ainsi que les groupes de consonnes initiaux dont le premier élément est *l* ou *r*. Les groupes initiaux dont le second élément était un *s* ont développé un *e* épenthétique : *écrire = scribere*, etc.

INITIALEMENT (*si*) adv. En initiale. ‖ Au commencement de.

INITIALISME (*si-a-lissm'*) n. m. Nom d'auteur qui n'est indiqué que par les initiales.

INITIATEUR, TRICE (*si* — du lat. *initiator, trix*, même sens) n. Personne qui initie, qui est la première à faire connaître quelque chose : *Orphée périt misérablement, comme tous les* INITIATEURS. (Ballanche.)
— Adjectiv. : *Esprit* INITIATEUR.

INITIATIF, IVE (*si*) adj. Qui a le caractère de l'initiative : *Génie* INITIATIF.

INITIATION (*si-a-si-on*) n. f. Action d'initier, au sens religieux : *L'*INITIATION *à des mystères.* ‖ Par ext. : INITIATION *à des procédés secrets.*
— Spécialem. *Initiation religieuse*, Cérémonie du culte israélite correspondant à la première communion des catholiques.
— Fr.-maçonn. Cérémonie ayant pour but d'initier les profanes aux mystères maçonniques.
— Encycl. Antiq. Beaucoup de religions antiques, surtout en Orient, ont eu leurs mystères, et, par conséquent, leur *initiation*. A Eleusis, les *mystes*, ou initiés du premier degré, ne pouvaient assister qu'aux petits mystères ; pour voir les grands mystères, on devait être *époptе* ou voyant. Les rits d'initiation ne sont point, d'ailleurs, particuliers à l'antiquité. L'Eglise chrétienne des premiers siècles donna longtemps au baptême le caractère d'une véritable initiation. Des coutumes analogues se sont conservées, jusqu'à nos jours, dans bien des sectes ou sociétés secrètes.

INITIATIVE (*si* — du lat. *initiare*, supin *initiatum*, commencer) n. f. Action de commencer le premier une chose, ou d'en donner la première idée : *Avoir, Prendre l'*INITIATIVE *d'un mouvement.* ‖ Droit de proposer certaines choses, de les commencer : *L'*INITIATIVE *parlementaire.* ‖ Faculté spéciale de prendre spontanément la décision nécessaire, et de l'exécuter le premier : *Avoir de l'*INITIATIVE *est une qualité essentielle pour un chef militaire.*

INITIER (*si-é* — du lat. *initiare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous initiions. Que vous initiiez*) v. a. Mettre au courant des mystères et pratiques secrètes d'un culte religieux : *Se faire* INITIER *aux mystères de Cérès.*
— Franc-maçonn. Faire connaître au profane les secrets maçonniques.
— Par anal. Mettre au courant de quelque secret : INITIER *quelqu'un à ses projets.* ‖ Instruire dans quelque art, dans quelque pratique : *Le besoin* INITIE *au progrès.*
Initié, ée part. pass. du v. Initier.
— Substantiv. Personne initiée.

INJALBERT (Jean-Antoine), sculpteur français, né en 1845 à Béziers (Hérault). Elève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, prix de Rome en 1874, avec une *Douleur d'Orphée*, il donna au Salon de 1877 un grand bas-relief, *la Tentation*; en 1878, il exposa un *Christ en croix*, plâtre (bronze en 1881, auj. au musée de Reims), morceau énergique, dramatique de conception, souple et délicat d'exécution. Injalbert a le don de la vie, parfois exubérante ; une fougue qui approche souvent de la puissance ; un premier jet d'improvisation heureux, volontiers décoratif. Ses marbres définitifs gardent l'accent d'une maquette emportée. Tel est surtout le *Titan*, qui décore une grande fontaine de Béziers. Pourtant, l'artiste sait parfois serrer la forme ; son *Hippomène* (1886), au musée du Luxembourg, est fin, nerveux, sobre. Citons : *l'Hérault, l'Orb, le Lez*, pour le vestibule de la préfecture de Montpellier ; les deux groupes d'*Enfants aux lions*, pour la promenade du Peyrou, même ville ; le fronton du théâtre à Béziers, etc. Cette tendance au style décoratif le désignait pour l'exécution de monuments. De là les quatre figures féminines du *Pont Mirabeau*, à Paris (1897) ; le *Monument de Molière*, inauguré à Pézenas (1897) ; le *Fronton du Petit Palais* de l'Exposition de 1900, qui groupe la Seine, Paris, les arts et les figures symboliques des deux mers.

Injalbert.

Parmi les figures isolées, à signaler surtout : *la Renommée, la Douleur ; Source tarie ; la Cascade de Tivoli*, d'une fantaisie élégante ; un charmant projet de panneaux de portes, sous le titre général de *Poèmes idylliques*, dans le goût de Clodion (1890). Parmi les bustes d'Injalbert, assez rares, à signaler ceux du sculpteur *Thomas*, du peintre *Lenepveu* (Paris et Angers) ; de *Paul Arène*, à Sisteron, et du *colonel André*, depuis ministre de la guerre.

INJECTER (*jèk'* — du lat. *injicere*, supin *injectum*, lancer) v. a. Introduire dans la cavité, en parlant d'un liquide : INJECTER *du lait dans l'oreille.* INJECTER *du poison dans les veines d'un chien.* ‖ Remplir d'un liquide introduit artificiellement, en parlant d'une cavité : INJECTER *l'oreille, une plaie, une fistule.* ‖ S'amasser dans les vaisseaux, en parlant d'un liquide : *Face que le sang* INJECTE.
S'injecter, v. pr. Etre, devenir injecté.

INJECTEUR, TRICE (*jèk'*) adj. Qui est propre aux injections : *Tube* INJECTEUR. *Seringue* INJECTRICE.
— n. m. Mécan. Instrument propre à opérer l'injection des liquides. ‖ Mécanisme qui, dans un appareil de ventilation, appelle l'air extérieur pour le faire pénétrer dans un endroit clos. ‖ Appareil employé à l'alimentation des chaudières à vapeur.
— Méd. et hyg. Nom donné aux instruments destinés à introduire un liquide dans une cavité ou dans les tissus. Pour ceux-ci, v. HYPODERMIQUE, et PARENCHYMATEUX.)
— Encycl. Mécan. L'*injecteur* Giffard, aussi bien que les autres appareils similaires imaginés depuis sa première apparition, permet d'alimenter d'eau les chaudières sans le secours d'une pompe. Cet appareil comprend : un tuyau par lequel la vapeur de la chaudière se rend dans un espace clos appelé *chambre de vapeur;* un second tuyau amenant de l'eau, prise dans la bâche d'alimentation, jusque dans un deuxième espace, séparé du premier, et qui reçoit le nom de *chambre à eau;* une tuyère dans laquelle pénètre la vapeur, qui passe par un grand nombre de petits trous. Cet organe peut avancer ou reculer, suivant le mouvement d'avant ou d'arrière que l'on imprime à une manivelle reliée à la tuyère, dont la section est agrandie ou diminuée par la présence d'une *aiguille de réglage.* Le mélange de vapeur provenant de la chaudière et de l'eau de la chambre à eau se produit à l'intérieur d'un organe dit *convergent*, d'où ce même mélange est amené à l'intérieur de la chaudière au moyen d'un autre organe appelé *divergent;* le convergent et le divergent sont constitués par des tubes. Enfin, un tuyau de trop-plein laisse écouler à l'air libre l'excédent du mélange d'eau et de vapeur.

Injecteur Giffard, élévation et coupe : AB, tuyau de vapeur de la chaudière, envoyant cette vapeur au tuyau CD, que termine la tuyère T ; — EF, tige à vis finissant en cône, et recevant le mouvement de la manivelle M pour régler le passage de la vapeur ; — H, tuyau d'aspiration de l'eau ; — IJ, ajutage divergent recevant l'eau injectée par le jet de vapeur ; — O, boîte munie d'une soupape de retenue ; — P, tuyau conduisant l'eau injectée à la chaudière ; — K, tuyau de trop-plein ; — S, regard servant à constater le jeu de l'appareil ; — N, garniture ; — V, collier fixant l'injecteur.

Le principe du fonctionnement de cet appareil s'appuie sur ce fait que le volume de vapeur qui sort de la chaudière a une capacité plus grande que celle du mélange d'eau et de vapeur qui se trouve refoulé dans la chaudière. D'après Callon, le travail effectué par la pression de la vapeur à l'intérieur de la chaudière sur la masse de vapeur qui en est sortie est plus considérable que le travail résistant produit par la pression de l'eau sur le fluide mixte qui y pénètre. C'est cette différence de travaux qui explique la rentrée du fluide mixte dans la chaudière.

Il existe actuellement un très grand nombre d'injecteurs ; tels sont les injecteurs Friedmann, Turek, Sellers, Haswell, Hamer et Davie, Mazza, Chiazzari, Körting, etc.
— Méd. et hyg. Les formes des *injecteurs* sont très différentes, suivant la cavité ou le canal. On se sert d'une seringue pour les conduits lacrymaux, le canal nasal, l'oreille, l'urètre, ou de récipients permettant d'injecter de grandes quantités du liquide médicamenteux pour le vagin, l'utérus, la vessie, etc. On peut employer, dans ces cas, des bouteilles ordinaires, auxquelles on adapte un bouchon muni d'un système de tubes qui permet soit l'introduction de l'air lorsque la bouteille est renversée (1), soit de faire une pression intérieure par l'intermédiaire d'une poire en caoutchouc (2). Mais on doit préférer les instruments dits *bocks* (3), de simples réservoirs cylindriques ou coniques, en métal ou en verre, munis à leur partie inférieure d'une tubulure sur laquelle s'adapte un tube de caoutchouc. La hauteur à laquelle l'instrument est placé règle l'écoulement du liquide. De plus, l'asepsie de ces vases est facile à maintenir.

Injecteurs : 1. A bouteille renversée ; 2. A pression intérieure ; 3. Bock.

INJECTION (*jè-ksi-on*) n. f. Action d'injecter ; son résultat.
— Anat. et méd. Introduction, sous pression, de liquides dans les tissus organiques, vivants ou morts. ‖ Liquide ainsi injecté.
— Géol. Pénétration d'une roche à l'état fluide ou pâteux, dans les cassures de l'écorce terrestre : INJECTION *de porphyre.*
— Mécan. *Condensation par injection*, Mode de condensation de la vapeur, qui consiste à la refroidir par un jet d'eau froide.
— Techn. *Injection des bois*, Opération qui a pour but de conserver ou de colorer les bois, en les pénétrant de

certains liquides. || *Injection dans le vide,* Procédé qui consiste à faire pénétrer le liquide conservateur dans les pores du bois, préalablement distendus par suite de l'épuisement de l'air ambiant. || *Injection en vase clos,* Procédé à l'aide duquel on fait pénétrer, par la pression, le liquide antiseptique. || *Injection complète,* Procédé comprenant en même temps l'immersion du bois en vase clos et l'utilisation de la pesanteur.

— Encycl. Anat. L'*injection* de certains liquides dans les vaisseaux d'un cadavre a pour but de le conserver, ou de faciliter sa dissection. Elle sert aussi à rendre apparents les veines, les artères, les capillaires, par les mélanges qui en prennent l'empreinte et s'y moulent. Les rayons X ont permis, par l'injection de poudres métalliques en suspension, de suivre sans dissection des vaisseaux très petits. En thérapeutique, l'injection a pour but de faire pénétrer des liquides médicamenteux dans un canal ou une cavité malade (oreille, nez, utérus, urètre, etc.), mais elle peut être effectuée aussi dans l'épaisseur des tissus, dans les muscles, les veines, etc. V. hypodermique.

INJONCTIF, IVE (*jonk'*) adj. Qui contient une injonction.

INJONCTIF (*jonk'* — dérivé du mot lat. hypothétique *injunctivus,* formé de *injungere,* enjoindre) n. m. Nom d'un mode du verbe servant principalement à exprimer l'idée de commandement : *L'*injonctif *est un faux* subjonctif.

— Encycl. Linguist. Dans les langues indo-européennes, les formes dites d'*injonctif* sont celles qui se présentent extérieurement comme des formes à augment d'indicatif, dont on a précisément retranché l'augment. Exemple : grec *phere,* porte; *ephere,* il portait. Ces formes ont, suivant les cas, le sens indicatif, impératif ou futur.

INJONCTION (*jon-ksi-on* — du lat. *injunctio,* même sens) n. f. Action d'enjoindre; prescription, ordre précis, exprès : *Obéir, Résister à des* injonctions *pressantes.*

— Syn. **Commandement, ordre.** V. commandement.

INJOUABLE (du préf. *in,* et de *jouable*) adj. Qui ne peut être joué : *Une partie, Une pièce* injouable.

INJUDICIEUSEMENT (*si-eû* — rad. *injudicieux*) adv. Non judicieusement.

INJUDICIEUX (*si-eû*), **EUSE** [du préf. *in,* et de *judicieux*] adj. Qui n'est pas judicieux : *Réflexion* injudicieuse.

INJURE (lat. *injuria*) n. f. Violation du droit d'autrui; injustice, tort qui en résulte : *Un juge partial peut faire gravement* injure *aux parties.* || Offense; jugement injuste, outrageux : *Faire* injure *à quelqu'un en l'accusant d'indifférence.* || Insulte, action, et, plus souvent, parole outrageante : *Les* injures *sont les raisons de ceux qui ont tort.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Dommage, incommodité résultant des intempéries ou des années : *Les* injures *de l'air, du temps.* || *Injures du sort,* Infortunes ou revers non mérités.

— Loc. adv. *A l'injure de,* En outrageant : A l'injure du *fils de Dieu.* (Boss.) [Vieux.]

— Allus. hist. : **Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans,** Paroles adressées par Louis XII, lors de son avènement au trône, aux seigneurs qui avaient combattu contre lui pendant la guerre Folle, et qui craignaient son ressentiment.

— Encycl. Dr. rom. L'*injure* consistait en une violence corporelle ou dans une atteinte à l'honneur ou à la dignité d'une personne. La loi des Douze Tables fixait une peine tantôt corporelle, tantôt pécuniaire. Le préteur engloba dans la notion d'injure toutes les atteintes, physiques ou morales, à la personnalité. L'ancienne action d'injures, qui fixait des taux variables, fut remplacée par une action prétorienne *in bonum et æquum concepta*; la personne injuriée fixait, sous serment, l'estimation de la peine; la condamnation entraînait infamie. La loi *Cornelia de injuriis* introduisit une poursuite publique pour certains cas.

— Dr. act. L'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse définit l'*injure* « toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ».

On distingue l'injure *non publique* et l'injure *publique.*

A défaut de publicité, l'injure constitue une simple contravention; elle est punie par l'art. 471, n° 11 (C. pén.).

Lorsqu'elle est publique, l'injure devient un délit, et l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 la réprime; mais elle relève de la compétence du tribunal correctionnel ou de celle de la cour d'assises, selon qu'elle s'adresse à un particulier, à un corps constitué ou à un fonctionnaire public.

S'il s'agit d'injure non publique ou d'injure publique à un particulier, la provocation constitue une excuse légale qui fait disparaître la contravention ou le délit (loi du 29 juill. 1881, art. 33, § 2; C. pén., art. 471, n° 11).

L'injure adressée à des agents de l'autorité ne relève de la loi du 29 juillet 1881 qu'autant qu'elle s'est produite soit par la voie de la presse, soit au cours de discours tenus dans des réunions publiques; en dehors de ces deux cas, elle constitue le délit d'outrages prévu par les art. 222 et suiv. du Code pénal. V. offense, outrage.

INJURIATION (*si-on*) n. f. Action d'injurier.

INJURIDIQUE (*dik'* — du préf. *in,* et de *juridique*) adj. Qui n'est pas juridique.

INJURIDIQUEMENT (*ke-man* — rad. *injuridique*) adv. D'une manière non juridique.

INJURIER (du lat. *injuriare,* même sens. — **Prend deux** *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous injuriions. Que vous injuriiez*) v. a. Faire du tort à quelqu'un. (Vx.) || Dire, faire des injures à : *C'est la mode, en France, d'*injurier *son temps.*

S'injurier, v. pr. Se dire, se faire mutuellement des injures. || S'adresser des injures à soi-même.

INJURIEUR, EUSE n. Personne qui injurie.

INJURIEUSEMENT adv. D'une manière injurieuse.

INJURIEUX (*ri-eû*), **EUSE** [du lat. *injuriosus,* même sens] adj. Offensant, outrageant : *Soupçons* injurieux. || Injuste : *Des prétentions* injurieuses. (Vieux.)

INJUSTE (*jusst'* — lat. *injustus*) adj. Qui commet des injustices, qui agit contre le droit : *Un maître* injuste. || Qui ne rend pas justice, qui n'apprécie pas dignement : *Le malheur rend* injuste. (Chateaubr.) || Qui est entaché d'injustice, contraire à l'équité : *Une guerre* injuste.

— Par ext. Faux, sans fondement : *D'*injustes *soupçons.*

— Substantiv. Personne injuste : *Les* injustes *et les scélérats sont proches parents.* || Ce qui est injuste : *Le pouvoir absolu obscurcit la notion du* juste *et de l'*injuste.

INJUSTEMENT (*ste*) adv. Avec injustice : *Punir* injustement. || Sans raison : *Se plaindre* injustement.

INJUSTICE (*stiss* — du lat. *injustitia,* même sens) n. f. Défaut de justice, caractère d'une personne ou d'une chose injuste : *L'*injustice *des hommes. L'*injustice *d'une sentence.* || Ce qui est injuste; acte ou parole injuste : *Supporter des* injustices. || Ensemble des gens injustes : *Braver l'orgueil et l'*injustice.

— Poétiq. *Injustice du sort,* Evénements malheureux considérés comme injustes par rapport à celui qui les subit.

INJUSTIFIABLE (*sti* — du préf. *in,* et de *justifiable*) adj. Qui ne peut être justifié : *Procédés* injustifiables.

INJUSTIFICATION (*sti, si-on*) n. f. Défaut de justification.

INJUSTIFIÉ, ÉE (*sti* — du préf. *in,* et de *justifié*) adj. Qui n'est pas ou n'a pas été justifié.

Inkermann, comm. d'Algérie (départ. d'Oran [arrond. de Mostaganem]), au débouché de l'oued Riou dans la vallée de Chéliff; 4.458 hab. Carrières de pierre blanche.

Inkermann, ville de la Russie méridionale (Crimée), sur la Tchernaïa, sur l'emplacement de l'ancienne colonie grecque de *Calamita,* dont il subsiste de nombreuses ruines. Exploitation de salpêtre et de chaux. — Le 5 novembre 1854, sanglante bataille livrée par l'armée russe bloquée dans Sébastopol, et commandée par les généraux Mentchikof et Liprandi, à l'armée franco-anglaise. Les Russes, profitant du brouillard, attaquèrent à l'aube les deux brigades anglaises qui gardaient le plateau. Celles-ci purent résister sur place assez longtemps pour donner au général français Bosquet le temps d'amener sur le plateau une partie des brigades Bourbaki (6e de ligne et 7e léger) et Dautemarre (3e zouaves et turcos) et de rejeter, par de furieuses charges à l'arme blanche, les Russes au pied des escarpements dénommés depuis l'*Abattoir,* en raison de l'effroyable carnage qui s'y fit. Les Français avaient perdu environ 1.300 hommes, les Anglais 2.500, et les Russes près de 20.000.

Inkissi, rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent gauche du Congo inférieur. Née dans le Congo portugais, elle coule du S.-E. au N.-O., au milieu des monts de Cristal, et rejoint le Congo dans la région des Chutes. Cours : 230 kilom., non navigables.

Inkran. Géogr. V. Akra.

Inlandsis, nom que les Scandinaves donnent aux parties de la calotte glaciaire qui, dans certaines régions polaires, particulièrement au Groenland, recouvrent encore les anciennes terres.

INLET (*in'-lèt'* — mot angl. formé de *in,* dans, et de *let,* laisser) n. m. Bras de mer qui s'enfonce dans les terres.

INLISIBLE adj. V. illisible.

INLOUABLE (du préf. *in,* et de *louable*) adj. Qui ne peut être loué.

IN MANUS (*in'-ma-nuss* — mots lat. qui commencent la dernière prière de Jésus en croix : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* [Seigneur, je remets mon âme entre tes mains]) n. m. Prière que l'on prononce pour se donner à Dieu, à l'heure de la mort : *Marie Stuart, la tête sur le billot, prononça son* in manus *à haute voix.*

Inmar, le dieu créateur des Mordvines et des Votiaks, idolâtres de la Sibérie.

IN MEDIAS RES (*En plein sujet*), expression d'Horace (*Art poétique,* v. 148). « Homère, dit le poète latin, dans son récit, vole vers le dénouement et jette tout d'abord son lecteur *in medias res.* »

IN MEDIO STAT VIRTUS (*Le bien est dans un juste milieu*), axiome qui se passe de commentaire, surtout quand on le rapproche de ces dictons courants : *Rien de trop. L'excès, en tout, est un défaut,* etc.

In memoriam, poème anglais, par Alfred Tennyson, publié en 1850, et composé de 131 élégies, toutes consacrées à la mémoire d'un ami du poète, Arthur Henri Hallam, fils de l'historien, mort en 1833. *In memoriam* est plutôt une œuvre philosophique qu'une œuvre révélatrice d'émotions intimes. C'est une sorte de traité sur l'immortalité de l'âme, qui commence et finit par la foi, et où se glissent quelque incertitude, quelque doute, bien vite dissipés par l'espérance ferme et triomphante en une autre vie.

Inn, grande rivière de la Suisse et du sud-ouest de l'Allemagne. Elle naît des glaciers du canton des Grisons, remplit des lacs de grande altitude, coule dans l'Engadine, passe en Tyrol, puis en Bavière, enfin sépare la Bavière de la Haute-Autriche. L'Inn va vers le N.-E. par Innsbruck, Schwaz, Kufstein, Rosenheim, Wasserburg, Mühldorf, Braunau, Shirding, et s'unit au Danube, rive droite, à Passau. Cours 525 kilom.; principaux affluents : l'Alz, affluent du lac de Chiem, et la Salzach. Elle donne son nom à un district de la Haute-Autriche.

INNASCIBILITÉ (*in'-nass-si*) n. f. Caractère d'un être innascible : *L'*innascibilité *de Dieu.*

INNASCIBLE (*in'-nass-sibl'* — du préf. *in,* et du lat. *nasci,* naître) adj. Théol. Qui ne peut naître, qui ne peut être engendré : *Dieu est* innascible. (Rare.)

IN NATURALIBUS (*in', buss*), expression latine qui peut se traduire par : *En état de nudité.*

INNATUREL, ELLE (*in'-na* — du préf. *in,* et de *naturel*) adj. Qui n'est pas naturel.

INNATURELLEMENT (*in', tu-rè-le* — rad. *innaturel*) adv. D'une manière contraire à la nature.

INNAVIGABILITÉ (*in'-na* — rad. *innavigable*) n. f. Caractère de ce qui n'est pas navigable : *L'*innavigabilité *d'un cours d'eau.* || Etat de ce qui ne peut naviguer : *L'*innavigabilité *d'un navire.*

INNAVIGABLE (*in'-na* — du lat. *innavigabilis,* même sens) adj. Sur quoi l'on ne peut naviguer : *Rivière* innavigable. || Impropre à la navigation : *Bateau* innavigable.

INNÉ (*in'-né*), **ÉE** [du lat. *innatus,* né dans] adj. Que nous apportons en naissant : *Penchants* innés.

— Méd. Qui existe dès le moment de la naissance : *Maladie* innée. || On dit mieux congénital, ale.

— Encycl. Philos. Le problème des *idées innées,* posé en réalité par Socrate, pour qui l'esprit tire les vérités de son propre fonds, par Platon (réminiscence), par Aristote (intellect agent contenant tous les intelligibles), a fait l'objet d'incessantes discussions depuis Descartes. Ce philosophe affirma qu'il existe des idées innées; non qu'elles soient présentes dès leur naissance chez tous les hommes, mais parce qu'ils ont tous en eux-mêmes la faculté de les produire. L'esprit humain porterait ainsi en lui des connaissances toutes faites, point de départ de ses investigations, et grâce auxquelles il pourrait constituer *a priori* non seulement la science de la réalité supra-sensible, mais aussi celle de l'univers physique. Ces idées, telles que celles de l'être, de l'infini, du parfait, etc., auraient été déposées dans la raison humaine par Dieu. Locke nia toute innéité, mais admit des produits de la réflexion. Pour Leibniz, l'âme contient en puissance, dès le début de son existence, toutes ses représentations ultérieures.

La philosophie contemporaine a essayé de dépasser cette affirmation inexpliquée, en déterminant ce qu'il y a d'inné dans l'intelligence. Stuart Mill essaya d'expliquer les idées innées, selon le principe de Hume, par des habitudes. Les évolutionnistes reconnaissent, avec Herbert Spencer, qu'antérieurement à l'expérience individuelle, il existe un pouvoir organisateur de l'expérience qui s'exerce conformément à certaines lois innées, résultant des expériences accumulées des générations antérieures. Kant, se plaçant à un autre point de vue, avait affirmé la nécessité et l'universalité des « formes de la sensibilité » (espace et temps) et des « formes de l'entendement » (catégories de quantité, qualité, relation, modalité), et les avait proclamées en conséquence *a priori*; conditions logiques de l'expérience, elles ne sauraient en provenir. Ces lois sont la condition indispensable de la pensée. Leur existence se « déduit » de celle de la pensée.

Que l'on adopte la thèse évolutionniste, que l'on accepte le criticisme kantien, il reste acquis que la connaissance suppose quelque chose d'inné. Ce qui est inné, ce ne sont pas des notions, des représentations, ce sont des lois toutes formelles qui résultent soit de notre nature intellectuelle, soit de notre structure cérébrale. Elles sont les conditions de toute connaissance, mais, sans le secours des sens, ne nous feraient par elles-mêmes rien connaître.

INNÉGOCIABLE (*né, si* — du préf. *in,* et de *négociable*) adj. Qui ne peut être négocié : *Effet* innégociable.

INNÉITÉ (*in'*) n. f. Caractère de ce qui est inné : *L'*innéité *des idées.*

INNERVATION (*in'-nèr', si-on* — du préf. *in,* et du lat. *nervus,* nerf) n. f. Physiol. Mode spécial d'action des éléments nerveux. || Création de la pensée par un effet nerveux.

— Anat. Mode de distribution des nerfs dans une région : *L'*innervation *de la main.*

— Encycl. Physiol. Par *innervation* certains physiologistes entendaient la genèse des phénomènes physiologiques et psychologiques, sans l'intervention d'aucun principe autre que les propriétés physiques des éléments nerveux. La théorie de l'innervation, modifiée depuis son origine par suite des progrès de l'histologie, fait aujourd'hui l'objet d'une véritable science, la psycho-physiologie.

INNERVÉ, ÉE (*in'-nèr'* — du préf. *in,* et de *nervé*) adj. Bot. Qui n'a pas de nervures : *Cotylédons* innervés.

INNERVER (*in'-nèr'* — du préf. *in,* et du lat. *nervus,* nerf) v. a. Anat. Fournir de nerfs, en parlant d'un tronc nerveux : *Le nerf trijumeau et le nerf facial* innervent *la face.*

— Physiol. Opérer l'innervation.

INNETTOYABLE (*in-né-toi-iabl'* — du préf. *in,* et de *nettoyable*) adj. Qui ne peut être nettoyé.

INNETTOYÉ, ÉE (*in-né-toi-ié* — du préf. *in,* et de *nettoyé*) adj. Qui n'est pas nettoyé.

INNING (*in'-ingh* — mot angl. signif. *en dedans*) n. m. Au cricket, Réunion d'un certain nombre de coups, qu'on appelle *manche* aux autres jeux.

INNOCEMMENT (*i-no-sa-man*) adv. Avec innocence : *Nul ne peut régner* innocemment. (Saint-Just.) || Sans intention mauvaise ou maligne, sans le vouloir : *Dire* innocemment *une énormité.* || Par ext. Avec une sotte simplicité : *Donner* innocemment *dans un piège.*

INNOCENCE (*i-no-sanss* — du lat. *innocentia,* même sens) n. f. Vie innocente; état d'une personne qui n'est point coupable : *Reconnaître l'*innocence *d'un accusé.*

— Spécialem. Pureté jointe à l'ignorance du mal : *L'âge d'*innocence, *c'est l'enfance. La vertu vaut mieux que l'*innocence. (V. Cous.) || Virginité : *Ravir à une jeune fille son* innocence. || Caractère de ce qui est inspiré par l'innocence de l'âme : *La pudeur a sa fausseté, et le baiser son* innocence. (Mirab.)

— Par ext. Personnes innocentes : *Persécuter, Protéger l'*innocence. (Par anal. Nature douce et inoffensive : *L'*innocence *de l'agneau, de la colombe.*) || Innocuité : *L'*innocence *d'un breuvage.*

— Théol. *Etat d'innocence,* Etat qui précéda le péché originel, et dans lequel l'homme était exempt à la fois de tout péché et de toute inclination au mal ou concupiscence : *Adam fut créé dans l'état d'*innocence. || *L'innocence du baptême,* État de la créature humaine lavée par le baptême du péché originel. || *Robe d'innocence,* Pureté de l'âme après le baptême.

— Encycl. Iconogr. Apelles a personnifié *l'Innocence* sous les traits d'un jeune homme que *la Calomnie* traîne par les cheveux devant le tribunal d'un despote et qui proteste en levant les mains au ciel. Cette allégorie a été reproduite par plusieurs artistes modernes, notamment par Raphaël. (V. calomnie.) Un tableau du Dominiquin (musée de Naples) représente *l'Innocence défendue par l'Ange gardien.*

Dans un tableau de Rubens (musée de Vienne), *l'Innocence* est désignée par trois enfants nus, à qui un génie apporte un agneau. A la pinacothèque de Munich est un tableau de Carlo Dolci, où *l'Innocence* est figurée par une jeune fille serrant dans ses bras un agneau. Le même sujet a été traité par Greuze.

La statuaire a produit bon nombre d'images allégoriques de *l'Innocence.* Citons la statue de marbre exposée par Callamard au Salon de 1810 (auj. au Louvre). Le même Salon de 1810 offrit un groupe de Bosio, représentant *l'Amour séduisant l'Innocence.* Au Salon de 1822, le sculpteur Beguin exposa *l'Innocence émue par l'Amour,* et Ramey fils, *l'Innocence pleurant un serpent mort.* Jouffroy a représenté la *Lutte de l'Innocence avec l'Amour.* Citons

encore : *l'Innocence, première émotion*, statue de F.-H. Sobre (Salon de 1857) ; *l'Innocence et l'Amour*, groupe en marbre par P. Loison (Salon de 1864) ; *l'Innocence et l'Amour*, autre groupe par Protheau ; *l'Innocence*, statue par Michel Dagand (Salon de 1870). Une allégorie sur le même sujet a été sculptée en bas-relief, par David (d'Angers), pour la décoration d'un œil-de-bœuf de la cour du Louvre.

INNOCENT, ENTE (*i-no-san, ant'* — du lat. *innocens, entis* adj. Qui n'est pas coupable : *Victime* INNOCENTE *d'une erreur judiciaire*. ‖ Qui ignore le mal, qui ne l'a jamais fait ; qui n'a pas péché : *Il n'y a point d'homme* INNOCENT. (J. de Maistre.) ‖ Simple, sans malice, très naïf : *Les gens habiles vivent des gens* INNOCENTS. ‖ Qui témoigne à l'extérieur de l'innocence : *Regard, Sourire* INNOCENT. ‖ Dépourvu de malice, en parlant des choses : *Badinage* INNOCENT.

— Par anal. Doux et inoffensif : *La colombe* INNOCENTE. ‖ Bénin, qui ne produit aucun effet fâcheux ou désagréable : *Un remède, Un écrit* INNOCENT.

— *Jeux innocents*, Nom de divers petits jeux de société : *Rien de moins* INNOCENT *que les* JEUX INNOCENTS. (Boitard.)

— Substantiv. Personne qui n'est pas coupable : *Il vaut mieux hasarder de sauver un* COUPABLE *que de condamner un* INNOCENT. (Volt.) ‖ Personne naïve, sans vice, d'une simplicité extrême : *Une jeune* INNOCENTE. *Faire l'*INNOCENT. ‖ Tout jeune enfant. (Ne se dit que dans un langage d'une très grande simplicité) : *Faire souffrir de pauvres* INNOCENTS.

— Art culin. Jeune pigeon qui ne s'est pas encore accouplé : *Manger une tourte d'*INNOCENTS.

— Hist. relig. *Les saints innocents* ou *Les innocents*, Enfants qui furent massacrés en Judée par l'ordre du roi Hérode. (V. ci-dessous.) ‖ Fête qu'on célèbre en leur honneur, dans l'Église catholique : *Le jour des* SAINTS-INNOCENTS.

Robe à l'innocente (1670).

— n. f. Mod. *Innocente* ou *Robe à l'innocente*, Robe très ample et sans ceinture, que portaient les femmes, sur la fin du XVIIe siècle.

Innocents (MASSACRE DES), massacre d'enfants que, d'après saint Matthieu, Hérode le Grand, roi des Juifs, ordonna en l'an 4 de l'ère chrétienne. Le roi Hérode, dit l'évangéliste, voyant que ses desseins contre l'enfant Jésus, que les Mages avaient traité devant lui d'enfant royal, avaient été déjoués par eux, entra dans une grande colère et, pour être sûr de ne pas laisser échapper celui que ses adeptes appelaient déjà un roi, il fit périr, à Bethléem et dans les pays d'alentour, « tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous ». L'historien Josèphe ne parle pas de ce fait. On cite souvent, comme devant confirmer la tradition chrétienne, cette phrase de Macrobe (Ve s.) : « Auguste ayant appris que, parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre, dit : « Il vaut mieux être le pourceau « d'Hérode que son fils. » L'Église catholique a inscrit les saints Innocents en tête de la liste de ses martyrs, et Prudence a composé pour leur fête, célébrée le 28 décembre, une hymne pleine de poésie. Au moyen âge, la solennité religieuse de la fête des Innocents était suivie de divertissements profanes ; dans beaucoup de cathédrales, les enfants de chœur élisaient l'un d'entre eux, qui, revêtu des propres ornements de l'évêque, présidait, dans l'église même, à une parodie burlesque de la messe. Après s'être maintenu pendant plusieurs siècles, cet usage fut aboli en France, en 1444. V. FOUS (fête des).

— Iconogr. Des représentations du *Massacre des Innocents* se rencontrent sur un diptyque d'ivoire de la cathédrale de Milan ; sur la frise d'un sarcophage de la crypte de Sainte-Madeleine, à Saint-Maximin (Var) ; sur la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie Majeure, à Rome ; sur une boîte en ivoire du musée de Cluny (XIe s.).

L'académie des beaux-arts de Florence possède un *Massacre des Innocents*, peint par Fra Angelico avec sa délicatesse de touche et sa grâce habituelles. Dans la galerie Doria, à Rome, est une peinture du *Massacre des Innocents*, par L. Mazzolino, de Ferrare, remarquable par l'extrême finesse de l'exécution. Nous citerons encore : une fresque de Giotto ou de l'un de ses disciples, dans la chapelle de Santa-Maria dell'Arena, à Padoue ; une fresque de Domenico Ghirlandajo ; une fresque de Giovanni de Milan, à Assise ; un tableau de Matteo di Giovanni, dans l'église San-Agostino, à Sienne ; etc. Raphaël a fait plusieurs compositions sur ce sujet. La plus importante a servi de carton pour trois tapisseries d'Arras, qui font partie de la collection du Vatican. Une autre composition de Raphaël a été conservée par une estampe de Marc-Antoine Raimondi. Le même sujet est encore traité dans une composition de Baccio Bandinelli, un tableau de Daniel de Volterre (Offices) ; une très vigoureuse peinture du Tintoret, à la Scuola di San-Rocco, de Venise ; un tableau d'Andrea Vaccaro (musée de Naples) ; un grand tableau d'Annibal Carrache, à la Pinacothèque de Munich ; trois tableaux de Luca Giordano (Madrid ; Pinacothèque de Munich ; musée de Vienne). Un chef-d'œuvre du Guide figure à la Pinacothèque de Bologne. On a de Pierre Breughel le Vieux trois tableaux sur ce sujet ; de Lucas Cranach un tableau qui est au musée de Dresde. Le tableau de Rubens, à la Pinacothèque de Munich, est un chef-d'œuvre : les expressions ont une véhémence, les attitudes une animation dont la vérité est extrême. Une toile de Poussin, qui se voyait autrefois dans la galerie Giustiniani, à Rome, se distingue par l'extrême simplicité de la composition. J.-B.-M. Pierre a mis en scène une mère se poignardant de douleur sur le cadavre de son enfant (1763). Le même sujet, traité par Lagrenée, figurait au même Salon de 1763. Léon Cogniet a su être simple et pathétique, dans un tableau exposé au Salon de 1824. Un grand tableau de Gustave Doré, exposé au Salon de 1872, a été vivement critiqué pour le décousu de la composition.

Massacre des Innocents, d'après Rubens.

Innocents (CIMETIÈRE, ÉGLISE, FONTAINE et SQUARE DES), à Paris. Un square, créé en 1859, occupe l'emplacement de l'ancien cimetière des Innocents, ouvert au XIIe siècle, clos de murs par Philippe Auguste et supprimé enfin, par raison d'hygiène, en 1786, alors que, dès 1766, un édit royal avait interdit d'y faire de nouvelles inhumations. En 1397, il avait été doté de charniers, galeries voûtées qui s'adossaient à la muraille de clôture, et où étaient déposés pêle-mêle les ossements exhumés pour faire place à de nouvelles sépultures. Auprès du cimetière était l'église des Innocents, existant dès 1150, et qui disparut en même temps que lui. Un marché leur succéda, qui fut à son tour supprimé par suite de la construction des Halles, et c'est alors que fut créé le square, au centre duquel l'ingénieur Six restaura la fontaine des Innocents, œuvre de Pierre Lescot (1550). Il lui donna la forme d'un édicule carré, percé d'une arcade sur chacune de ses faces. Sur chaque arcade, se trouve un acrotère avec un fronton, et le tout est surmonté d'une coupole. Sur le pourtour de l'acrotère, on voit des groupes d'Amours se livrant à divers jeux. Huit figures de naïades debout ornent les pilastres. Sur ce nombre, cinq sont l'œuvre de Jean Goujon ; les trois autres sont dues au ciseau de Pajou. Les Renommées qui ornent les archivoltes sont également de Goujon. Enfin, parmi les bas-reliefs du soubassement, on remarque, du même maître, le *Triomphe de Vénus*, au milieu d'Amours et de dauphins. Cette fontaine est souvent appelée *la fontaine des Nymphes*.

Fontaine des Innocents.

Charnier et cimetière des Innocents (XVIIIe s.).

INNOCENT Ier (saint), pape, élu et sacré en 402, mort à Rome en 417. Il était originaire d'Albano, près de Rome. Aussitôt après son élection, il obligea les Églises d'Illyrie à reconnaître la juridiction du saint-siège, rétablit la paix dans l'Espagne, agitée par des factions, et adressa à Victricius, archevêque de Rouen, une lettre contenant l'exposé de la discipline romaine (404). Il condamna et excommunia les persécuteurs de saint Jean Chrysostome. Il ne put sauver Rome des fureurs des Goths, en leur offrant pour rançon les statues d'or des dieux païens, mais il s'illustra par sa charité envers le peuple romain, après le double pillage de la ville par Alaric, puis par Ataulf. Il condamna les erreurs de Pélage et, à la demande de saint Augustin, écrivit au concile de Milève (417) trois lettres contre la doctrine de cet hérétique. — Fête le 28 juillet.

INNOCENT II (Grégoire DE PAPI), pape, élu et sacré en 1130, mort à Rome en 1143. Élu à la mort d'Honorius II, il se vit opposer, par une fraction du sacré collège, le cardinal Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet II. Ce dernier fut reconnu par le peuple romain, le duc Guillaume d'Aquitaine, et Roger de Sicile, à qui il donna le titre de roi. Innocent II, chassé de Rome, se réfugia en France, où saint Bernard fit triompher sa cause au concile de Reims (1131). La même année, l'empereur Lothaire III le reconnut à son tour et réunit une armée, avec laquelle il rendit à son autorité la ville de Rome (1132). Néanmoins, Innocent II ne put régner paisiblement qu'après la mort d'Anaclet (1138) et la défaite d'un nouvel antipape, Victor II. En 1139, il présida le deuxième concile œcuménique de Latran. Après une guerre malheureuse contre Roger, le pape, fait prisonnier, lui confirma le titre de roi de Sicile, à charge de se reconnaître vassal du saint-siège. En 1141, Louis VII ayant refusé d'accepter pour archevêque de Bourges Pierre de La Chastre, nommé par Innocent, celui-ci mit la France en interdit, et le roi ne tarda pas à se soumettre (1142). On a conservé d'Innocent II quarante-trois lettres.

INNOCENT III (Lando SITINO), antipape, élu par les schismatiques d'Allemagne pour succéder à l'antipape Calixte III, qui venait de se soumettre (1178). Le pape Alexandre III s'empara de sa personne, en 1180, et l'enferma dans le monastère de la Cave, où il mourut.

INNOCENT III (Lothaire CONTI), pape en 1198, mort à Rome en 1216. Né à Anagni (Campagne romaine) d'une famille noble qui donna neuf papes à l'Église, il étudia à Paris, puis à Bologne. Clément III, son parent, le fit cardinal. Son règne de dix-huit ans marque l'apogée de la puissance pontificale au moyen âge. Innocent commença par rétablir l'ordre dans l'administration ecclésiastique à Rome, puis étendit son autorité sur toute l'Italie centrale et obligea la reine de Sicile, Constance, à reconnaître la suzeraineté du saint-siège. En Allemagne, après avoir assisté quelque temps, en témoin impartial, à la lutte des deux compétiteurs au trône impérial, Othon, duc de Brunswick, et Philippe, duc de Souabe, il se déclara pour le premier et le couronna (1209). Mais Othon IV, à peine sacré, ayant voulu s'emparer des domaines pontificaux et du royaume de Sicile (1210), Innocent l'excommunia, le déposa et parvint à faire reconnaître, par les princes allemands, l'empereur Frédéric II, fils de Henri VI, dont il avait été le tuteur (1215). En France, Philippe Auguste avait répudié la reine Ingeburge pour s'unir à Agnès de Méranie ; le pape, après avoir multiplié les avertissements, puis les menaces, fit jeter l'interdit sur la France par le concile de Vienne (1200). Pourtant, quand la soumission du roi, d'abord équivoque, fut devenue sincère après la mort d'Agnès de Méranie, Innocent consentit à légitimer les enfants nés de cette union. En Angleterre, le roi Jean sans Terre pressurait ses peuples, et refusait de reconnaître Étienne Langton ; Innocent prononça l'interdit, excommunia le roi (1212) et, donna l'Angleterre au roi de France (1213). Jean se soumit et se déclara même vassal du saint-siège. C'est Innocent III qui provoqua en Orient la *quatrième croisade*, et, dans le midi de la France, l'expédition contre les *albigeois*. Il faut signaler encore, durant son pontificat, la tenue du quatrième concile de Latran (1215), la confirmation de l'ordre de Saint-Dominique et la fondation de l'université de Paris. Les *Œuvres* d'Innocent III ont été imprimées en partie pour la première fois à Cologne, en 1552. Elles comprennent, outre un traité latin *Sur le mépris du monde*, des *Discours*, des *Commentaires* sur les psaumes de la Pénitence, six livres *Sur les sacrements*, et surtout un volumineux recueil de *Lettres* et de *Diplômes*. De vastes connaissances, la science des affaires, une haute idée de son rôle ont fait d'Innocent III un des plus grands papes qui aient occupé la chaire de saint Pierre.

Innocent III (d'après une gravure du Vatican).

INNOCENT IV (Sinibald FIESCHI), pape, élu et sacré à Anagni en 1243, mort à Naples en 1254. Génois et membre de la famille des comtes de Lavagna, il était regardé comme un des premiers juristes de son temps. Après la mort de Grégoire IX et le règne éphémère de Célestin IV, le saint-siège resta vacant pendant quelques mois (déc. 1241-juin 1243). Enfin, les cardinaux, sous la pression de l'empereur Frédéric II, élurent Sinibald Fieschi, qui passait pour jouir de la faveur impériale. Mais le nouveau pape préféra l'intérêt de l'Église à l'amitié de Frédéric II : il déjoua les intrigues de l'empereur, s'enfuit à Gênes, puis à Lyon, où il assembla un concile œcuménique, qui excommunia et déposa Frédéric. En vain saint Louis essaya-t-il, à deux reprises, de réconcilier les deux adversaires (1245 et 1246). Innocent IV, avec une âpre énergie, continua à poursuivre la perte de l'empereur. Par son ordre, une croisade fut prêchée contre lui ; l'Allemagne se détacha de lui, et Henri, landgrave de Thuringe, fut élu roi des Romains. Frédéric mort (1250), Innocent poursuivit la lutte contre son fils Conrad, et, à la mort de celui-ci (1254), contre Mainfroi, tuteur du jeune Conradin, le dernier des Hohenstaufen. Innocent IV excommunia également Sanche II, roi de Portugal, et Jacques Ier, roi d'Aragon. C'est lui qui établit l'Inquisition dans le midi de la France.

INNOCENT V (Pierre DE CHAMPAGNI OU DE TARENTAISE), pape, né à Moustier en 1225, élu et sacré en 1276, mort à Rome la même année. Il était dominicain et avait succédé

à saint Thomas d'Aquin, dans sa chaire de théologie, à Paris. Son pontificat ne dura que cinq mois.

INNOCENT VI (Etienne AUBERT), pape d'Avignon, élu et sacré en 1352, mort à Avignon en 1362. Il était Limousin et avait été successivement évêque de Noyon, de Clermont et d'Ostie. Il rétablit son autorité à Rome, en y envoyant le légat Albornoz, qui vainquit les rebelles commandés par Jean de Vico, permit à Charles IV d'aller recevoir la couronne impériale auprès du tombeau des apôtres, mais en lui imposant la condition d'évacuer aussitôt le territoire romain. Il eut à lutter plusieurs fois contre les *Grandes compagnies*; il acheta le départ des uns et dispersa les autres avec le secours de Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

INNOCENT VII (Cosme MELIORATI), pape romain durant le *Grand schisme*, élu et sacré en 1404, mort à Rome en 1406. Il avait été archevêque de Ravenne, puis de Bologne. Les séditions excitées à Rome par la faction de Benoît XIII, son compétiteur d'Avignon, l'obligèrent à se retirer à Viterbe. A peine rentré à Rome, il mourut frappé d'apoplexie, ou peut-être empoisonné.

INNOCENT VIII (Jean-Baptiste CIBO), pape, né à Gênes en 1432, élu et sacré en 1484, mort à Rome en 1492. Fils d'un médecin, il dut sa fortune à la faveur de Sixte IV, qui le fit cardinal. Elu après un conclave fort agité, il parvint au trône pontifical dans des circonstances difficiles. Son règne fut, pendant toute sa durée, troublé par la guerre que fit au saint-siège le roi de Naples, Ferdinand Ier. Excommunié en 1485 et menacé de déposition, ce prince conclut avec le pape, en 1487, un traité de paix qu'il viola presque aussitôt; il ne posa définitivement les armes qu'en 1492, par crainte de voir le roi de France, Charles VIII, prendre le parti du pape. Innocent VIII s'était fait livrer par le grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, depuis peu nommé cardinal, le prince Djem ou Zizim, frère du sultan Bajazet II (1489); possesseur de cet otage précieux, il s'efforça d'abord de décider les princes chrétiens à entreprendre une croisade contre les Turcs et finit par accepter du sultan lui-même une pension de 40.000 ducats pour subvenir à l'entretien du captif. Ses mœurs ont été l'objet d'accusations graves, souvent exagérées. Cependant, il reconnut et combla de faveurs plusieurs de ses enfants.

INNOCENT IX (Jean-Antoine FACHINETTI), pape, élu et sacré en 1591, mort à Rome la même année, après deux mois de règne. Né à Bologne, il avait été évêque de Nicastro, en Calabre. Le peuple romain le surnomma *Clinicus*, c'est-à-dire *l'Alité*, parce que la fièvre le retint au lit pendant presque toute la durée de son court pontificat.

INNOCENT X (Jean-Baptiste PANFILI), pape, élu et sacré en 1644, mort à Rome en 1655. C'était un noble Romain, qui, entré dans les ordres, avait été auditeur de rote, nonce à Naples et dataire de légation en France et en Espagne. Bien que lié avec les deux cardinaux Antoine et François Barberini, il les poursuivit pour concussion et les obligea à s'enfuir en France. Il publia même une bulle qui, dirigée contre eux, atteignait aussi Mazarin, en ordonnant la confiscation des biens de tous les cardinaux italiens qui ne résidaient pas dans les Etats pontificaux (1645). Mazarin se défendit en déférant la bulle au parlement et en menaçant Avignon. Le pape consentit alors à un rapprochement avec les Barberini, mais ne se réconcilia complètement avec eux qu'à la fin de son règne. En Italie, il s'occupa de deux graves affaires : l'assassinat de l'évêque de Castro, dont il tira vengeance en ruinant la ville de Castro et en dépouillant le duc de Parme de ses Etats; l'expédition du duc de Guise à Naples, qu'il favorisa, mais que Mazarin fit échouer. Innocent X protesta inutilement (1648) contre les clauses des traités de Westphalie, qui prononçaient la sécularisation des biens ecclésiastiques dans l'Allemagne protestante, à partir des années 1618 et 1624; il condamna, en 1653, par la bulle *Cum occasione*, cinq propositions extraites de l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius. On lui a reproché une indulgence excessive pour les agissements de sa belle-sœur, doña Olympia, et les intrigues du cardinal Panzirolo, son premier ministre.

Innocent X (PORTRAIT D'), un des chefs-d'œuvre de Vélasquez, exécuté à Rome en 1648. Vélasquez exécuta plusieurs copies de ce portrait. Il est d'une extraordinaire intensité de vie et d'une couleur inoubliable, rouge sur rouge. Le grand artiste fit de cette figure une merveille d'art.

Innocent X, d'après Vélasquez.

INNOCENT XI (Benoît ODESCALCHI), pape, né à Côme (Milanais) en 1611, élu et sacré en 1676, mort à Rome en 1689. Il avait suivi, dans sa jeunesse, la carrière des armes. Réformateur sévère, il prohiba l'usure dans ses Etats, ordonna la résidence à tous les évêques qui séjournaient à Rome et fit des lois contre le luxe des dames romaines. Son règne fut troublé par ses démêlés avec Louis XIV, qui, en 1673 et en 1675, prétendit étendre à toutes les provinces de France le droit de *régale*, fit publier par l'assemblée épiscopale de 1682 la fameuse *Déclaration du clergé de France*, et enfin, en 1687, ordonna à son ambassadeur à Rome, le marquis de Lavardin, de défendre, même à main armée, les franchises de l'ambassade, lesquelles avaient fini par étendre le droit d'asile à tout un quartier. Le pape annula la *Déclaration du clergé*, excommunia Lavardin et refusa les bulles à tous les ecclésiastiques qui avaient assisté à l'assemblée du clergé et que le roi nommait évêques. Louis XIV saisit alors le comtat d'Avignon, mais Innocent demeura inflexible. Ce pape condamna, en 1687, le *quiétisme* de Molinos.

INNOCENT XII (Antoine PIGNATELLI), pape, né à Naples en 1615, élu et sacré en 1691, mort à Rome en 1700. Il était archevêque de Naples lorsqu'il fut élu après un conclave de cinq mois. Dès les premiers jours de son règne, il rétablit l'ordre dans les finances romaines. A l'extérieur, il montra un grand esprit de conciliation à l'égard de la France, avec qui Innocent XI, son prédécesseur, avait été en lutte : il se contenta d'une lettre d'excuse que lui écrivirent les prélats signataires de la *Déclaration*, et pourvut aux sièges vacants en accordant les bulles pour l'institution des évêques nommés par le roi (1693). De son côté, Louis XIV rendit le comtat Venaissin et renonça au droit de franchise pour son ambassadeur à Rome. En 1699, Innocent XII condamna le livre de Fénelon, intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure.*

INNOCENT XIII (Michel-Ange CONTI), pape, né et mort à Rome (1655-1724), élu, à l'unanimité des suffrages, en 1721. Il fit condamner par le saint-office la lettre que sept évêques français lui avaient écrite contre la bulle *Unigenitus*, créa cardinal l'abbé Dubois et termina l'affaire du cardinal Alberoni (1723), en déclarant non prouvées les accusations portées contre lui. Il interdit aux jésuites de recevoir de nouveaux novices : on lui a même prêté l'intention de dissoudre leur ordre.

INNOCENTEMENTE (*in'-no-tchèn'-té-mèn'-té* — mot ital. qui signif. *innocemment*) adv. Musiq. D'un mouvement modéré et sans ornement : *Morceau qui doit être exécuté* INNOCENTEMENTE.

INNOCENTER (*i-no-san*) v. a. Déclarer, reconnaître innocent : *Arrêt qui* INNOCENTE *un accusé*. ‖ Excuser, justifier : *Chercher à* INNOCENTER *sa conduite.*

INNOCUITÉ (*in'-no* — du lat. *innocuus*, qui n'est pas nuisible) n. f. Caractère de ce qui n'est pas nuisible, bénignité : *L'*INNOCUITÉ *d'un aliment, d'un remède.*

INNOMBRABLE (*in'-non* — du préf. *in*, et de *nombrer*) adj. Trop nombreux pour être compté : *Les astres sont* INNOMBRABLES. ‖ Par exagér. Très nombreux : *La vie est faite d'*INNOMBRABLES *ennuis.*

INNOMBRABLEMENT (*in'-non*) adv. D'une manière innombrable.

INNOMÉ, ÉE (*in'-no* — du préf. *in*, et de *nom*) adj. Linguist. Qui n'a pas reçu de nom.

— Dr. rom. *Contrats innomés*, Contrats qui n'avaient pas reçu du droit civil de dénomination particulière.

— ENCYCL. Dr. rom. On a appelé *contrats innomés* certaines conventions qui n'ont été que tardivement sanctionnées par des actions et qui n'avaient pu, par suite, recevoir de nom du droit civil primitif. Les principaux de ces contrats innomés furent le contrat estimatoire (*æstimatum*), l'échange, la transaction, le précaire, la donation *sub modo*.

INNOMINATI (*in'-no* — mot ital. signif. *anonymes*) n. m. pl. Hist. littér. Membres d'une académie de Parme. ‖ Sing. INNOMINATO.

INNOMINÉ, ÉE (*in'-no* — du lat. *innominatus*, même sens) adj. Qui n'est pas nommé. Syn. de INNOMÉ, ÉE.

— Anat. *Artère innominée*, Le tronc brachiocéphalique. ‖ *Os innominé*, L'os iliaque. ‖ *Corps innominé de Giraldès*, Petit organe atrophié chez l'adulte mâle, qui se trouve à la tête de l'épididyme et provient d'une partie du corps de Wolff.

INNOMMABLE (*in'-no-mabl'* — du préf. *in*, et de *nommable*) adj. Qui ne peut pas être nommé; pour qui ou pour quoi l'on ne peut trouver de nom.

INNOMMÉ, ÉE (*in'-no-mé*) adj. Autre forme de INNOMÉ, ÉE.

INNOUIT, INNOÏT, INNUIT, un des noms sous lesquels se désignent eux-mêmes les Esquimaux. V. ce mot.

INNOVATEUR, TRICE (*in'-no*) adj. Qui innove : *Gouvernement* INNOVATEUR. ‖ Qui tend, qui cherche à innover : *Esprit* INNOVATEUR.

— Substantiv. : *De hardis* INNOVATEURS. ‖ En T. de relig., on dit mieux NOVATEUR, TRICE.

INNOVATION (*in'-no, si-on*) n. f. Action d'innover; son résultat : *Une heureuse* INNOVATION.

— SYN. Changement, etc. V. CHANGEMENT.

INNOVER (*in'-no* — du lat. *innovare*, même sens) v. n. Faire une innovation ou des innovations : *Chercher à* INNOVER. *Bouleverser, ce n'est pas toujours* INNOVER. (E. de Gir.)

— v. a. Faire un changement dans : *Pays où l'on n'*INNOVE *rien.*

— Dr. *Innover à*, Apporter des modifications à : INNOVER *à son titre*. INNOVER *à une loi.*

INNSBRUCK ou **INSPRUCK**, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), ch.-l. du cercle de ce nom, au confluent du Sill et de l'Inn; 23.320 hab. Située dans une belle vallée qu'entourent des hauteurs boisées sur le chemin de fer qui unit l'Allemagne centrale à l'Italie, elle commande la montée du Brenner. Nombreux monuments (églises de Saint-Jacques, des franciscains, chapelle des jésuites; statue du duc Rodolphe IV, tombeau de l'empereur Maximilien, une des œuvres les plus curieuses de la Renaissance; château impérial, de style rococo [1776], le Goldenes Dachel [ou Toit d'or], dont le dôme est aujourd'hui singulièrement terne). Université dont la bibliothèque est une des plus riches de l'Europe centrale. Innsbruck fut pendant des siècles la grande ville sur la route de la montagneuse et pauvre Allemagne aux riches plaines du Pô. En 1363, elle devient la résidence habituelle de la famille des Habsbourg. C'est de là que Charles-Quint surveilla les délibérations du concile de Trente. Occupée par les Français dès 1805, elle fut donnée, en 1806, au roi de Bavière.

Armes d'Innsbruck.

INNUBILE (*in-nu* — du préf. *in*, et de *nubile*) adj. Qui n'est pas nubile : *Fille* INNUBILE.

INNUCELLÉ (*in'-nu-sè-lé*), **ÉE** adj. Mot créé par Van Tieghem pour désigner un ovule réduit à la foliole ovulaire, sans nucelle différencié, et, par extension, les plantes dicotylédones inséminées chez lesquelles l'ovule est innucellé, les *santalacées.*

INNUMÉRABLE (*in'-nu* — du préf. *in*, et de *énumérer*) adj. Qui ne peut être énuméré.

INNUMÉRABLEMENT (*in'-nu* — rad. *innumérable*) adv. De manière à ne pouvoir être compté.

INO n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cucujidés, comprenant quelques espèces des régions tropicales du globe. (L'*ino præusta*, des Antilles, roux, et l'*ino ephippiata*, de la Nouvelle-Guinée, sont les espèces les plus répandues.)

INO. Myth. gr. Fille de Cadmos et d'Harmonie, qui devint déesse marine sous le nom de *Leucothea*. Ino avait épousé Athamas, roi de Thèbes ou d'Orchomène, dont elle eut deux fils : Learchos et Mélicerte. Elle poursuivit de sa haine Phryxos et Hellé, les deux enfants qu'Athamas avait eus de son premier mariage avec Néphélé. Une famine désolant le pays, Athamas envoya consulter l'oracle de Delphes. Ino gagna les envoyés, et leur fit déclarer que la Pythie ordonnait d'immoler Phryxos devant l'autel de Zeus. Au moment du sacrifice, Phryxos fut sauvé par Néphélé. Mais Athamas découvrit la perfidie d'Ino; il tua Learchos et chassa Ino, qui se précipita dans la mer avec Mélicerte. D'après une autre tradition, Ino aurait été chargée par Zeus et Hermès d'élever le jeune Dionysos, fils de sa sœur Sémélé. Héra, jalouse, égara la raison d'Ino et de son mari. Athamas, à la chasse, prit son fils Learchos pour un cerf, et le tua. Ino jeta Mélicerte dans une chaudière d'eau bouillante, puis s'enfuit emportant le corps de l'enfant, et se précipita dans les flots. Elle fut sauvée par un dauphin, qui la porta sur la côte voisine de Corinthe. Elle devint déesse marine, sous le nom de Leucothea; et Mélicerte devint dieu marin sous le nom de Palémon. On fonda les jeux Isthmiques en leur honneur. Le culte de Leucothea, protectrice des navigateurs, a été longtemps populaire sur les côtes de la Méditerranée. A Rome, Ino-Leucothea a été identifiée avec *Mater Matuta.*

Ino (bronze antique).

INO (n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 173, découverte en 1877, par Borrelly.

INOBÉISSANCE (*i-sanss* — rad. *inobéissant*) n. f. Défaut d'obéissance, désobéissance passive.

INOBÉISSANT (*i-san*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *obéissant*] adj. Qui n'obéit pas, qui résiste passivement aux ordres.

INOBLIGEAMMENT (*ja-man*) adv. D'une manière inobligeante : *Refuser* INOBLIGEAMMENT.

INOBLIGEANCE (*janss* — rad. *inobligeant*) n. f. Manque d'obligeance.

INOBLIGEANT (*jan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *obligeant*] adj. Qui n'est pas obligeant.

INOBSCURCI, IE (*skur-si* — du préf. *in*, et de *obscurci*) adj. Qui n'est pas obscurci.

INOBSERVABLE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *observable*) adj. Qui ne peut être exécuté : *Ordres* INOBSERVABLES. ‖ Qui ne peut être observé : *Planète* INOBSERVABLE.

INOBSERVANCE (*sèr'-vanss* — du lat. *inobservantia*, même sens) n. f. Action de ne pas observer des prescriptions morales, médicales, etc. : *L'*INOBSERVANCE *des commandements de Dieu.*

INOBSERVATION (*sèr', si-on* — du préf. *in*, et de *observation*) n. f. Infraction passive, action de ne pas observer ce qui est prescrit : *L'*INOBSERVATION *des lois.*

INOBSERVÉ, ÉE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *observé*) adj. Qui n'a pas été soumis à des observations : *Phénomène* INOBSERVÉ. ‖ Inaccompli, inexécuté : *Ordres* INOBSERVÉS.

INOBSTRUÉ, ÉE (*stru* — du préf. *in*, et de *obstrué*) adj. Qui n'est pas obstrué.

INOCARPE n. m. Genre de légumineuses papilionacées dalbergiées, comprenant des arbres résineux, à feuilles alternes, à fleurs petites, réunies en épis axillaires. (On en connaît plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Océanie.)

INOCARPINE n. f. Matière colorante rouge, extraite de l'inocarpe.

INOCCUPATION (*o-ku, si-on* — du préf. *in*, et de *occupation*) n. f. Etat d'une personne ou d'une chose inoccupée.

INOCCUPÉ, ÉE (*o-ku* — du préf. *in*, et de *occupé*) adj. Qui n'est point possédé ou habité : *Territoire* INOCCUPÉ.

— Qui est oisif, sans occupation.

INOCELLIE (*sé-lî*) ou **INOCELLIA** (*sè-li-a*) n. f. Genre d'insectes névroptères planipennes, famille des rhaphidiidés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal.

INOCÉRAME (*sé*) ou **INOCERAMUS** (*sé, muss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant de nombreuses espèces fossiles, surtout dans la craie.

Inocérame.

INOCHORION (*ko*) n. m. Algue de la classe des floridées, constituée par une lame foliacée, très irrégulièrement ramifiée, ayant parfois une teinte rouge.

IN-OCTAVO (*i-nok'*) adj. Se dit d'une feuille d'impression formant huit feuillets ou seize pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-OCTAVO.

— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Un* IN-OCTAVO. ‖ Pl. *Des* IN-OCTAVO.

— On écrit le plus souvent IN-8°.

INOCULABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est inoculable : *L'*INOCULABILITÉ *d'un virus.*

INOCULABLE adj. Qui peut être inoculé : *Virus* INOCULABLE.

INOCULATEUR, TRICE n. et adj. Se dit d'une personne qui pratiquait l'inoculation de la variole : *Un* INOCULATEUR *expérimenté. Chirurgien* INOCULATEUR. ‖ Qui sert à inoculer : *Appareil* INOCULATEUR.

INOCULATION (*si-on* — du lat. *inoculatio*, action de greffer en écusson) n. f. Méd. Introduction dans l'organisme d'un germe vivant, d'un virus, particulièrement celui de la variole.
— Fig. Transmission d'idées, d'opinion, propagation de doctrines : L'INOCULATION *des idées de liberté se fait lentement, mais sûrement.*
— Arbor. Greffe en écusson. (Vieux.)
— ENCYCL. Méd. *L'inoculation* peut être accidentelle : un microbe vient souiller une plaie, ou pénètre avec un instrument dans les tissus ; à ce titre, l'inoculation est un mode fréquent de transmission des infections (rage, tétanos, syphilis). Mais, par « inoculation », on entend surtout l'opération qui consiste à introduire intentionnellement un germe dans l'économie, soit pour démontrer expérimentalement son influence morbide, soit dans le but d'établir avec certitude un diagnostic douteux ; ainsi, l'inoculation au cobaye d'un produit soupçonné tuberculeux, suivie chez lui de lésions tuberculeuses, permet d'affirmer la nature de la maladie. Enfin, les inoculations sont pratiquées dans un but thérapeutique : telles sont les *inoculations préventives*, destinées à donner l'immunité à l'égard d'une maladie grave au prix d'une maladie bénigne. L'inoculation préventive a été employée contre la variole sous le nom de *variolisation*. On inoculait aux gens doués d'une bonne santé du pus recueilli sur un individu présentant une variole bénigne ; pratique dangereuse, car la maladie transmise pouvait être grave et le point de départ d'une épidémie. Aux inoculations préventives on a substitué les vaccinations jennérienne et pastorienne.
En médecine vétérinaire, on fait encore des inoculations contre la clavelée, le charbon, la péripneumonie bovine, inoculées dans des régions peu favorables à l'infection.

INOCULER v. a. Communiquer par inoculation, en parlant d'un virus ou de la maladie qu'il détermine : INOCULER *la peste.* ‖ Opérer sur quelqu'un l'inoculation de, spécialement du virus d'une maladie comme préservatif de cette même maladie : INOCULER *des soldats.* ‖ Greffer en écusson. (Vieux.)
— Fig. Communiquer, transmettre par une sorte de contagion morale : INOCULER *des goûts, une doctrine.*

INOCULIE (*lî*) ou **INOCULIA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des grammysiidés, comprenant des formes fossiles dans le carbonifère. (Les inoculies sont de contour irrégulier, renflées, plissées concentriquement.

INOCULISTE (*lisst'*) n. et adj. Se dit d'un partisan de l'inoculation : *Les* INOCULISTES *et les* ANTIINOCULISTES.

INOCYBÉ (*si*) n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par des spores couleur rouille, et un chapeau souvent conique, d'aspect soyeux, brillant, à peau se déchirant en petites fibres dirigées du centre vers les bords.

INODORANT (*ran*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *odorant*] adj. Qui n'est pas odorant. ‖ On dit aussi INODORIFÉRANT, ANTE.

INODORE (du lat. *inodorus*, même sens) adj. Qui n'exhale aucune odeur : *Fleurs* INODORES. *Cabinets* INODORES.
— n. m. pl. Pop. Cabinets inodores.

INODULAIRE (*lèr'* — rad. *inodule*) adj. Méd. ‖ *Tissu inodulaire*, Tissu lamino-fibreux qui se produit quelquefois dans les plaies suppurées et forme le tissu de cicatrice.
— ENCYCL. Le *tissu inodulaire* se rencontre dans la cicatrisation médiate ; les bourgeons charnus s'affaissent, et la plaie se recouvre alors d'un tissu cicatriciel de nouvelle formation. Ce tissu est composé de fibres partiellement élastiques ; il est peu vascularisé et reste blanc au milieu des autres tissus rosés ; il se rétracte au bout d'un certain temps et donne lieu à cet aspect tiraillé, rétracté, que l'on observe à la surface d'anciennes plaies.

INODULE (du gr. *is, inos*, fibre) n. f. Tissu fibreux qui se développe dans les plaies et en détermine ou en active la cicatrisation.

INOÉES (*no-é* — du n. de *Ino*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Ino, qui se célébraient annuellement dans beaucoup de villes grecques. ‖ On dit aussi INOÏES.

INOFFENSÉ, ÉE (*o-fan* — du préf. *in*, et de *offensé*) adj. Qui n'a pas été offensé.

INOFFENSIF, IVE (*o-fan* — du préf. *in*, et de *offensif*) adj. Qui ne fait point de mal : *Homme, Animal* INOFFENSIF. ‖ Qui n'a pas d'effet nuisible : *Un remède* INOFFENSIF. *Une plaisanterie* INOFFENSIVE.

INOFFENSIVEMENT (*o-fan*) adv. D'une manière inoffensive.

INOFFICIEL, ELLE (*o-fi-si-èl'* — du préf. *in*, et de *officiel*) adj. Qui n'est pas officiel : *Communication* INOFFICIELLE.

INOFFICIELLEMENT (*o-fi-si-è-le*) adv. D'une manière qui n'est pas officielle : *Communication faite* INOFFICIELLEMENT.

INOFFICIEUSEMENT (*o-fi-si*) adv. D'une manière inofficieuse.

INOFFICIEUX (*o-fi-si-eû*), **EUSE** [du préf *in*, et de *officieux*] adj. Qui n'est pas officieux : *Caractère* INOFFICIEUX.
— *Testament inofficieux*, Testament qui déshérite ou lèse sans cause l'héritier naturel. ‖ *Donation inofficieuse*, Donation faite à l'un des enfants, et qui prive d'une partie de leur légitime les autres.

INOFFICIOSITÉ (*o-fi-si*) n. f. Caractère d'un acte inofficieux. ‖ *Action d'inofficiosité*, Action intentée contre un acte prévenu d'être inofficieux.
— ENCYCL. Dr. rom. La plainte d'*inofficiosité* était une sorte d'action ouverte à certains héritiers légitimes, descendants, ascendants, frères et sœurs (lorsque le testateur avait préféré à ces derniers une *persona turpis*), pour faire prononcer la nullité d'un testament, comme étant contraire à l'*officium pietatis* ; le testateur qui avait manqué à ses devoirs envers ses parents était réputé n'avoir pas eu la raison saine, au moment où il avait fait son testament. La *querela inofficiosi testamenti* n'était possible qu'autant que l'exhérédation était injuste et que l'héritier n'avait pas reçu, par le testament, au moins le quart de la part qui lui serait revenue *ab intestat*, ce qu'on appelait la *portio legitima* ou *quarta legitimæ partis*. Le délai pour intenter la *querela*, d'abord de deux ans, fut de cinq sous Justinien. Plus tard, une action en supplément, qui durait trente ans, permit de compléter la quarte, sans faire tomber le testament. Une *querela inofficiosæ donationis* fut aussi organisée pour préserver les légitimaires contre les donations entre vifs à titre gratuit.

INOLITHE (du gr. *is, inos*, fibre, et *lithos*, pierre) n. f. Nom donné aux variétés fibreuses de certaines substances minérales.

INOMISSIBLE (du préf. *in*, et de *omissible*) adj. Qu'on ne peut omettre.

INONDABLE adj. Qui peut être inondé.

INONDATION (*si-on* — rad. *inonder*) n. f. Débordement des eaux, qui couvre une étendue de pays : *Les ravages causés par les* INONDATIONS.
— Fig. Invasion tumultueuse d'une multitude ; multitude qui envahit un pays : *L'Occident était troublé par l'*INONDATION *des barbares.* (Boss.) ‖ Grande multitude d'objets qui apparaissent à la fois : *Nous assistons à une véritable* INONDATION *d'usages anglais.*
— ENCYCL. Les principales causes d'*inondation* sont les grandes pluies, la fonte des neiges et des glaces hivernales. On a donné le nom de *lit majeur* à l'espace exigé par les eaux des plus grandes crues, par opposition au *lit mineur* ou lit normal des rivières. Ce phénomène est presque toujours désastreux ; car, avant de déposer dans sa vallée un limon peut-être fertilisant, il a commencé par détruire et entraîner des terres.
Aucun obstacle vraiment efficace ne peut être apporté aux inondations. Les digues latérales présentent un gros inconvénient : trop resserré en temps de crues, le cours d'eau encombre son lit de dépôts et en élève le fond ; il faut alors exhausser les digues, ce qui les rend plus fragiles. C'est ainsi que la vallée du Pô, où ce système a été employé, a vu de nombreuses catastrophes.
Dans les pays de montagnes, la correction des torrents temporaires et le reboisement constituent un palliatif du premier ordre. V. TORRENT.
— Dr. C'est à l'autorité administrative qu'incombe le soin de prendre toutes mesures pour assurer le libre cours des eaux et empêcher les propriétés d'être submergées par la trop grande élévation des barrages. D'autre part, l'Etat accorde aux propriétaires atteints par des inondations des dégrèvements de la contribution foncière et leur alloue des secours spéciaux.
Lorsque l'inondation provient du fait de l'homme, elle peut donner lieu : 1° à une action en dommages-intérêts intentée par le propriétaire qui en a souffert, en vertu du principe général posé par l'article 1382 du Code civil ; 2° à une action répressive, poursuivie, suivant les circonstances, par application de l'article 457 du Code pénal ou par application de l'article 15 du titre II de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791.
— Iconogr. Plusieurs peintres ont représenté des *Inondations*. Sans parler ici des pièces du *Déluge*, peintes par Poussin, Girodet, G. Doré, etc., nous citerons : *Famille de contadini, surprise par un débordement du Tibre*, de Schnetz (1831), qui a fait partie du musée du Luxembourg ; une *Scène d'inondation dans la campagne de Rome*, de Pignerolle (1855) ; une *Inondation en Egypte*, de L. Belly (1857) ; *l'Inondation de 1856 à Tarascon*, de Lassalle (1857) ; *les Inondés de Tarascon*, de Bouguereau (musée de Marseille) ; *Inondation à Saint-Cloud*, de Paul Huet, tableau qui a figuré au musée du Luxembourg ; une *Inondation en Hollande*, tableau de Van del Berg (1861) ; *l'Inondation*, de Castelnau (1865) ; *l'Inondation de la Loire*, de H. Picou (1865) ; les *Inondés de la Loire*, immense toile mélodramatique de Leullier (1869) et, enfin, une *Scène d'inondation*, de L.-H. Saintin (1872), qui a obtenu, en 1871, le prix au concours Troyon.

INONDER (du lat. *inundare*, même sens) v. a. Couvrir d'eaux débordées : *Le Nil* INONDE *périodiquement ses bords.* (On disait autref. intransitiv. *Inonder sur.*)
— Par exagér. Mouiller, humecter, tremper, baigner : *Les crimes du Long parlement* INONDÈRENT *de sang l'Angleterre.* (B. Const.)
— Par anal. Envahir, en parlant d'une multitude : *La foule* INONDE *les théâtres.* ‖ Faire irruption, affluer chez : *Les inventions brevetées nous* INONDENT. ‖ Offrir en très grand nombre : *L'Allemagne nous* INONDE *de ses produits.*
— Fig. Combler, remplir, envahir totalement : *Il y a des heures où la poésie nous* INONDE. (G. Sand.)
S'inonder, v. pr. Se mouiller beaucoup : *Enfant qui* S'EST INONDÉ *d'encre, de sauce.*
Inondé, ée part. pass. du v. Inonder.
— Bot. Qui naît et se développe dans l'eau, sans se montrer jamais à la surface.
— Substantiv. n. m. Personne qui a souffert de l'inondation : *Quête pour les* INONDÉS.

INOPÉRABLE (du préf. *in*, et de *opérable*) adj. Qui ne peut être opéré : *Malade, Cancer* INOPÉRABLE.

INOPÉRANT (*ran*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *opérer*] adj. Qui est sans effet.

INOPERCULÉS (*pèr'*) n. m. pl. Division des mollusques ptéropodes, comprenant les conulaires et les hyales. ‖ Division des mollusques gastéropodes, en général peu usitée, répondant à la famille des proserpinidés. — *Un* INOPERCULÉ.

INOPEXIE (*pè-ksî* — du gr. *is, inos*, fibre, et *pêxis*, coagulation) n. f. Physiol. Coagulation de la fibrine.

INOPHYLLE (du gr. *is, inos*, fibre, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Se dit des végétaux dont les feuilles sont munies de veines réticulées très apparentes.

INOPINÉ, ÉE (du lat. *inopinatus*, même sens) adj. Soudain et imprévu : *Accident* INOPINÉ. *Réflexion* INOPINÉE.

INOPINÉMENT adv. D'une manière inopinée.

INOPPORTUN (*o-por'*), **UNE** [du lat. *inopportunus*, même sens] adj. Qui n'a pas lieu à propos ; mal choisi, en parlant du temps : *Mesure* INOPPORTUNE. *Moment* INOPPORTUN.

INOPPORTUNÉMENT (*o-por'*) adj. D'une manière inopportune.

INOPPORTUNISTE (*o-por, nisst'*) n. Qui soutient l'inopportunité de certaines mesures ; qui n'est pas partisan de l'opportunisme.

INOPPORTUNITÉ (*o-por'*) n. f. Défaut d'opportunité : L'INOPPORTUNITÉ *d'une démarche, d'une mesure.*

INOPPOSABILITÉ (*o-po* — rad. *inopposable*) n. f. Caractère de ce qui ne peut être opposé.

INOPPOSABLE (*o-po* — du préf. *in*, et de *opposable*) adj. Qui ne peut être opposé.

INOPS (*opss* — mot lat. signif. *sans ressources* ; du préf. *in*, et de *ops*, ressources) n. m. Nom donné à la partie inférieure de l'humanité, par opposition à l'appellation *ops*, qui désignait la partie élevée.

INOPSIS n. m. Bot. Syn. de IONOPSIDE.

INOPULENCE (*lanss* — rad. *inopulent*) n. f. Etat de celui qui n'est pas opulent.

INOPULENT, ENTE (*lan, ant'* — du pr. *in*, et de *opulent*) adj. Qui n'est pas opulent.

INORGANIQUE (*nik'* — du préf. *in*, et de *organique*) adj. Hist. nat. Qui est dépourvu de la vie.
— Biol. Parties non vivantes des cellules, quelle que soit, d'ailleurs, la constitution chimique de ces parties.
— Gramm. Se dit des sons ou lettres introduits dans les mots par développement phonétique ou erreur orthographique, comme *d* dans *gendre* (lat. *generum*) ; *h* dans *hurler* (lat. *ululare*).
— ENCYCL. Hist. nat. Les roches, les minéraux appartiennent aux substances *inorganiques*. Les corps inorganiques sont ceux qui ne sont pas composés des mêmes substances que ceux des animaux, ou ceux au moins dans lesquels ces substances ne se présentent pas avec les mêmes combinaisons ; car il ne faut pas oublier que c'est la nature seule et la modalité de ces combinaisons qui caractérisent les organismes ou êtres vivants.
— Chim. *Chimie inorganique*. V. ORGANIQUE.

INORGANISABLE (du préf. *in*, et de *organisable*) adj. Qui ne peut être organisé : *Société* INORGANISABLE.

INORGANISATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *organisation*) n. f. Etat de ce qui n'est pas organisé.

INORGANISÉ, ÉE adj. V. INORGANIQUE.

INORNÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *orné*) adj. Qui est sans ornements.

INORTHODOXE (du préf. *in*, et de *orthodoxe*) n. et adj. Qui n'est pas orthodoxe.

INORTHODOXIE (*ksî* — rad. *inorthodoxe*) n. f. Croyance en désaccord avec la vraie doctrine ; état de ce qui n'est pas orthodoxe. ‖ Syn. de HÉTÉRODOXIE.

INOSATE (du gr. *is, inos*, fibre) n. m. Sel dérivant de l'acide inosique.

INOSCULATION (*sku, si-on* — du préf. *in*, et du lat. *osculum*, baiser) n. f. Méd. Anastomose.
— Chir. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau, divisé par une opération ou par une blessure.

INOSÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *osé*) adj. Qui n'a pas été osé, tenté.

INOSIQUE (*zik'* — du gr. *is, inos*, fibre) adj. Se dit d'un acide existant en petite quantité dans la chair musculaire, et qu'on prépare à l'état de sel potassique barytique en ajoutant de l'alcool aux eaux mères de la créatine. (On lui attribue la formule $C^{10}H^{14}Az^{4}O^{11}$.)

INOSITE (du gr. *is, inos*, fibre) n. f. Hydrate de carbone $C^{6}H^{12}O^{6}2H^{2}O$, qui a été trouvé dans les fibres musculaires.
— ENCYCL. Cette matière sucrée, que l'on appelle quelquefois *dambose*, a été trouvée dans le cerveau et le tissu pulmonaire, dans les haricots verts, le moût de raisin, les feuilles de noyer. On l'obtient cristallisée avec deux molécules d'eau ; elle fond à 208° ; les cristaux s'effleurissent dans l'air sec et perdent à 100° leur eau de cristallisation. Elle donne des éthers diméthyliques, parmi lesquels la *dambonite* $C^{6}H^{10}(CH^{3})^{2}O^{6}$.

INOSTEMME (*stèm'*) ou **INOSTEMMA** (*stè-ma*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des platygastridés, comprenant quelques espèces européennes. (L'espèce type est l'*inostemma Bosci*, de France.)

INOSTENSIBLE (*stan* — du préf. *in*, et de *ostensible*) adj. Qui n'est pas ostensible, qui ne peut être montré.

INOSTENSIBLEMENT (*stan*) adv. D'une manière inostensible.

INOSURIE (*rî*) n. f. Existence de l'inosite dans l'urine.

INOUBLIABLE (du pr. *in*, et de *oubliable*) adj. Que l'on ne peut oublier : *Une injure* INOUBLIABLE.

INOUBLIÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *oublié*) adj. Qui n'est pas oublié.

INOUÏ, ÏE (du pr. *in*, et de *ouï*) adj. Qu'on n'a jamais ouï, qui est sans exemple : *Un prodige* INOUÏ. ‖ Plus étrange, plus extraordinaire que tout ce qu'on avait ouï dire : *Une cruauté* INOUÏE.

INOUÏSME (*issm'*) n. m. Fam. Caractère de ce qui est inouï, étrangeté.

Inouyé (Tetsusiro), philosophe japonais, né dans l'île de Kiou-siou en 1855. Il fit ses études à l'université de Tokio, où il devint ensuite professeur (de 1882 à 1884), puis se rendit en Europe, enseigna le japonais au séminaire des langues orientales de Berlin et retourna à l'université de Tokio. Indépendamment de nombreuses traductions d'ouvrages de philosophie, on a de lui : *Uber die Ethik* (1882) ; *English-chinese dictionary of philosophical terminology* (1883) ; *Lyrische Gedichte in chinesischer Sprache* (1884).

INOVULÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *ovule*) adj. Mot créé par Van Tieghem pour désigner un pistil entièrement dépourvu d'ovules et, par extension, les plantes dicotylédones insémínées, chez lesquelles le pistil est inovulé, comme dans les loranthacées.

Inowrazlaw, ville de Prusse (prov. de Posen [présid. de Bromberg]) ; 16.503 hab. Ch.-l. de cercle. Ruines d'une église du XIe siècle. Mines de sel. Usine de produits chimiques. Marché de bétail et de chevaux de luxe. Inowrazlaw, ancienne capitale du Palatinat polonais, est le centre de la Kujawie, une des régions les plus riches en blé de l'Europe centrale.

INOXAZOL n. m. Nom donné au *furazol-α*.

INOXYDABLE (du préf. *in*, et de *oxydable*) adj. Qui n'est pas sujet à s'oxyder : *Métal* INOXYDABLE.

IN PACE (*in'-pa-sé* — mots lat. signif. *en paix*) n. m. invar. Prison, cachot, souterrain d'un couvent, d'une institution religieuse, destinés à renfermer, jusqu'à leur mort, des coupables scandaleux : *Les* IN PACE *des couvents correspondent aux oubliettes des forteresses féodales.*
— Par anal. Lieu secret, dans lequel une personne est gardée à perpétuité.
— ENCYCL. V. OUBLIETTE.

IN PACE (*in'-pa-sé* — mots lat. signif. *en paix*), formule qui, sous diverses formes, est souvent gravée sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles. Dans les cas les plus fréquents, elle est accompagnée d'un verbe qui signifie le repos ou le sommeil, comme : « Il repose en paix », « Il s'est endormi en paix ». Plusieurs archéologues, s'appuyant sur un texte de saint Cyprien, croient que la formule *in pace* avait souvent un sens plus strict encore, et qu'elle signifiait que le défunt avait reçu les derniers sacrements.

IN PARTIBUS INFIDELIUM (*in', buss, li-om'*) et, par abrév., **IN PARTIBUS** [*Dans les pays occupés par les infidèles*], loc. adv. Se dit d'évêques dont le titre est purement honorifique et ne donne droit à aucune juridiction. ‖ On emploie ces mots, par extension et ironiquement, pour désigner un fonctionnaire sans fonctions : *Professeur* IN PARTIBUS.

IN PETTO (*in'-pé-to* — mots ital. signif. *dans la poitrine*), loc. adv. En soi, dans son for intérieur, secrètement : *Maudire quelqu'un* IN PETTO.
— Admin. ecclés. Manière particulière au pape de nommer certains dignitaires, en réservant pour une époque subséquente leur désignation publique : *On le dit nommé* IN PETTO *au cardinalat.*

IN-PLANO adj. Se dit d'une feuille d'impression ne formant qu'un feuillet ou deux pages. ‖ On a dit aussi ATLANTIQUE, parce que ce format était surtout employé pour les atlas.
— n. m. *In-plano*, Format in-plano. ‖ Pl. *Des* IN-PLANO.

IN POCULIS (*in', liss* — mots lat. signif. *parmi les coupes*), loc. adv. Le verre en main : *Traiter une affaire* IN POCULIS. ‖ On dit mieux INTER POCULA.

INQUALIFIABLE (*ka* — du préf. *in*, et de *qualifiable*) adj. Que l'on ne peut qualifier d'une manière assez sévère : *Des procédés* INQUALIFIABLES.

INQUANT n. m. Dr. anc. Syn. de ENCAN.

INQUANTER (*kan*) v. a. Vendre à l'inquant. (Vieux.)

IN-QUARANTE-HUIT (*ka, hu-it'*) adj. Se dit d'une feuille d'impression formant quarante-huit feuillets ou quatre-vingt-seize pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-QUARANTE-HUIT.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Un* IN-QUARANTE-HUIT. ‖ Pl. *Des* IN-QUARANTE-HUIT.
— On écrit le plus souvent IN-48.

INQUARTATION (*kar', si-on* — du lat. *in*, en, et *quartus*, quatrième) n. f. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié au cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, trois fois environ son poids d'argent. ‖ On dit aussi INQUART n. m., ou QUARTATION n. f.

INQUARTER (*kar'*) v. a. Pratiquer l'inquartation.

IN-QUARTO (*kou-ar'*) adj. Se dit d'une feuille d'impression formant quatre feuillets ou huit pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-QUARTO.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-QUARTO.
— On écrit le plus souvent IN-4°.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant quatre-vingt-seize feuillets ou cent quatre-vingt-douze pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE.
— On écrit le plus souvent IN-96.

INQUERESSE (*ke-rèss*) n. f. Femme qui enfile par les yeux, dans des brochettes, les harengs qu'on veut mettre à sécher.

INQUIET (*ki-è*), **ÈTE** [du lat. *inquietus*, même sens] adj. Qui ne trouve pas le repos : *L'on voit des gens brusques,* INQUIETS. (La Bruy.) ‖ Qui est dans une incertitude mêlée de crainte : *Etre* INQUIET *de quelqu'un, de* ou *sur la santé de quelqu'un.*
— Par ext. Qui témoigne de l'inquiétude de l'âme : *Air* INQUIET. *Regard* INQUIET.
— Fig. Troublé, tourmenté par l'incertitude, en parlant des passions et des sentiments : *Une curiosité, Une jalousie* INQUIÈTE.
— *Sommeil inquiet*, Sommeil agité, troublé, fréquemment interrompu.

INQUIÉTANT (*ki-é-tan*), **ANTE** adj. Qui cause de l'inquiétude : *L'œil intègre d'un honnête homme est toujours* INQUIÉTANT *pour les fripons.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui fait craindre un événement malheureux : *Des symptômes* INQUIÉTANTS.

INQUIÉTATION (*ki-é, si-on*) n. f. Action d'inquiéter, trouble apporté dans la possession.

INQUIÉTER (*ki-é* — du lat. *inquietare*. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'inquiète. Que tu inquiètes*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'inquiéterai. Nous inquiéterions*) v. a. Rendre inquiet, causer de l'inquiétude à : *Le talent* INQUIÈTE *la tyrannie.* (Chateaubr.) ‖ Troubler, déranger, tourmenter : INQUIÉTER *les assiégeants par des sorties.* ‖ Troubler dans le libre usage de ses biens : INQUIÉTER *un possesseur de bonne foi.*
S'inquiéter, v. pr. S'abandonner à des inquiétudes : *On se rassure presque aussi follement qu'on* S'INQUIÈTE. (V. Hugo.) ‖ Se préoccuper : *Il faut s'acquitter de ses devoirs et ne pas* S'INQUIÉTER *du résultat.* (Volt.)

INQUIÉTUDE (*ki-é* — lat. *inquietudo*) n. f. Etat d'une personne qui n'a pas de repos : *L'*INQUIÉTUDE *d'un alcoolique.* ‖ Etat d'une personne mobile, changeante : *L'*INQUIÉTUDE *est naturelle à l'homme.* ‖ Appréhension, crainte : *Malade qui cause de l'*INQUIÉTUDE *à ses parents.*
— Fam. au plur. Petites douleurs vagues qui se font sentir dans les membres, et causent une sorte d'impatience : *Avoir des* INQUIÉTUDES *dans les jambes.*

INQUILIN, INE (*ku-i* — du lat. *inquilinus*; de *in*, dans, et *colere*, habiter) adj. Dr. rom. Se disait spécialement du locataire d'une maison, et, par ext., de tout locataire : *Un citoyen* INQUILIN. ‖ S'est dit ensuite du colon, par allusion à son attache au sol.
— Substantiv. : *Un* INQUILIN.

INQUILINAT (*ku-i, na*) n. m. Dr. rom. Etat de colon inquilin.

INQUINER (*ku-i* — du lat. *inquinare*, même sens) v. a. Souiller. (Vieux.)

INQUISITEUR (*ki* — du lat. *inquisitor*, même sens) adj. Qui cherche, qui se livre à des investigations : *Regards* INQUISITEURS.
— Qui fait partie du tribunal de l'Inquisition : *Moines* INQUISITEURS.
— Hist. A Rome, Commissaire nommé par le sénat, pour diriger quelque affaire extraordinaire par sa nature et son importance. ‖ Magistrat établi par Théodose, pour rechercher et punir les hérétiques. ‖ *Inquisiteur de la foi* ou absolum. *Inquisiteur*, Membre du tribunal de l'Inquisition. ‖ *Grand inquisiteur*, Chef suprême de l'Inquisition. ‖ *Inquisiteurs d'Etat*, Titre de trois magistrats suprêmes et absolus, établis à Venise en 1501. — *Inquisiteurs de terre ferme.* Dans la même république, Sénateurs, au nombre de trois, qu'on envoyait tous les cinq ans dans les provinces, pour y tenir les Grands jours et rendre la justice.

INQUISITIF, IVE (*ki* — du lat. *inquirere*, supin *inquisitum*, s'enquêter) adj. Qui cherche, qui s'enquête ; scrutateur, inquisiteur ; qui cherche à connaître : *La philosophie* INQUISITIVE.
— *Dialogues inquisitifs*, Dialogues où Platon n'expose pas sa doctrine sous une forme dogmatique, mais semble la chercher et se jouer autour des questions. (Ce sont eux qui amenèrent certains probabilistes à se rattacher à Platon, sous le titre de néo-académiciens.)

INQUISITION (*ki-zi-si-on* — rad. *inquisitif*) n. f. Recherche, enquête en général : *Faire une* INQUISITION *sommaire du jour et du vrai temps de la mort d'une personne.* (Patru.) ‖ Se dit plus souvent, et exclusivement aujourd'hui, d'une enquête vexatoire et arbitraire : *Les* INQUISITIONS *sont toujours odieuses.*
— Absolum. Tribunal établi dans certains pays pour la recherche et le châtiment des hérétiques, des juifs et des mahométans. (S'écrit dans ce sens avec une majuscule) : *L'*INQUISITION *n'a jamais fonctionné en France d'une façon permanente.* ‖ Membres de ce tribunal : *L'*INQUISITION *sortit en grande procession.* (Scribe.)
— Hist. *Inquisition d'Etat*, Tribunal secret de Venise, qui avait un pouvoir sans limites.
— ENCYCL. Hist. rel. I. ORIGINE ET CARACTÈRES CONSTITUTIFS DE L'INQUISITION. Au moyen âge, l'hérésie était regardée à la fois comme un outrage à l'autorité divine de l'Eglise et comme un attentat contre la société civile. C'est pourquoi une double action judiciaire était intentée contre les hérétiques : l'une, ecclésiastique, exercée par l'évêque diocésain, dans son *officialité*, pour les rechercher, les confondre, et, s'il était possible, les convertir ; l'autre, civile, dépendant du magistrat séculier, pour les châtier, s'ils s'opiniâtraient, ou si, après une première abjuration, ils professaient de nouveau les mêmes doctrines. L'apparition, aux XII[e] et XIII[e] siècles, des nouveaux manichéens, qui, sous le nom de *cathares*, d'*albigeois* et de *patarins*, se répandirent dans le midi de la France et le nord de l'Italie, amena les papes à renforcer, par de nouvelles mesures, la législation déjà existante. En 1183, dans le fameux décret rendu à Vérone, en présence de l'empereur Frédéric I[er], Lucius III enjoignit aux évêques de choisir, dans toutes les paroisses suspectées de sympathie pour la secte nouvelle, des hommes honorables qui s'engageraient à faire connaître, sous serment, les noms des hérétiques. Innocent III ne cessa d'envoyer, dans toutes les contrées où régnaient les cathares, des légats investis de pleins pouvoirs pour les combattre. Ni ces mesures, ni la sanglante croisade contre les albigeois (1207-1229) ne réussirent à arrêter leurs progrès. C'est alors (1229) que le concile de Toulouse décréta l'établissement, dans cette ville, d'un tribunal chargé spécialement, avec le concours de l'autorité séculière, de rechercher et de punir les hérétiques. Trois bulles du pape Grégoire IX, publiées de 1231 à 1233, organisèrent et étendirent à toute la chrétienté cette institution.
Les *juges* de l'Inquisition, choisis le plus souvent dans l'ordre des dominicains, et parfois aussi dans celui des franciscains, prirent le nom d'*inquisiteurs*. Il leur fut permis de s'entourer d'un nombreux personnel d'*assesseurs*, de *conseillers*, de *familiers*, de *notaires*, de *secrétaires* et de *greffiers*. Leurs arrêts étaient sans appel, et toutes les autorités, religieuses ou civiles devaient leur prêter main-forte en toute occasion, sous peine de commettre elles-mêmes un crime aussi grave que celui d'hérésie. L'hérésie était l'*objet* propre de la compétence de l'Inquisition, mais, par extension, elle embrassa également les crimes d'apostasie, de sorcellerie et de magie. Trois traits donnent à sa *procédure* une physionomie particulière : *le secret rigoureux de l'information judiciaire*, en vertu duquel toute confrontation de l'accusé avec les témoins qui avaient déposé contre lui était interdite ; l'application au coupable repentant de *pénitences* dites *salutaires*, c'est-à-dire de châtiments destinés, dans la pensée de ceux qui avaient organisé ce tribunal, à assurer l'efficacité et la durée des conversions : amendes, lointains pèlerinages, signes particuliers sur les vêtements, réclusion ordinaire, qu'on appelait *immuration*, enfin, *la persistance de la juridiction inquisitoriale même au delà de la tombe*, de telle sorte qu'un défunt même pouvait être accusé et jugé ; en cas de condamnation, son corps était exhumé et livré aux flammes. L'Inquisition avait d'ailleurs adopté, comme moyens de procédure, les pratiques des tribunaux du temps : le régime du pain et de l'eau pour les prisonniers, les différents modes d'emprisonnement et les formes très diverses de la torture. L'aveu arraché par la torture ne devait être pris en considération que si le prévenu le confirmait ultérieurement sans contrainte ; mais le fait de revenir sur un aveu, même arraché dans les tourments, faisait considérer l'hérétique comme impénitent, opiniâtre et relaps, et le livrait au bras séculier, c'est-à-dire aux magistrats civils, qui lui appliquaient la peine du feu, châtiment traditionnel de tout crime contre la foi ; l'exécution des sentences capitales avait lieu souvent en grand apparat. V. AUTODAFÉ.
II. L'INQUISITION DANS LA PLUPART DES CONTRÉES DE L'EUROPE. A partir de l'année 1232, l'Inquisition, établie peu à peu dans une grande partie de la chrétienté, commença à procéder concurremment et le plus souvent de concert avec les officialités épiscopales, qui avaient gardé leurs anciens droits. En France elle fut toujours surveillée et tenue en suspicion par la royauté ; rétablie un moment sous François I[er], elle fut supprimée par l'édit de Romorantin (1560), qui reconnut aux seuls évêques le droit d'informer contre l'hérésie. D'ailleurs, les parlements se hâtèrent d'attirer à eux cette partie de la juridiction épiscopale : ils s'attribuèrent bientôt la connaissance exclusive des procès contre les hérétiques et les sorciers. Introduite en Allemagne dès sa fondation, particulièrement sévère et violente avec Conrad de Marburg (1227), l'Inquisition subsista, en Bavière et en Autriche, jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Inconnue de l'Angleterre et des pays scandinaves, elle régna, pendant trois cents ans, dans les différentes contrées de l'Italie, avec des fortunes diverses. Presque partout elle eut, au XVI[e] siècle, une recrudescence de sévérité contre les protestants, ou seulement les savants et les littérateurs suspects de complaisance aux idées nouvelles. A Rome, le pape Paul III (1542) la mit sous la dépendance d'une sorte de cour suprême, en plaçant à sa tête une congrégation de cardinaux.
Présidée par le souverain pontife et juge suprême de tout crime contre la foi, la *congrégation de l'Inquisition romaine et universelle* ou *du Saint-Office* siège encore aujourd'hui, exerçant sur les doctrines et les livres un contrôle souverain.
III. L'INQUISITION EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL. L'Inquisition a revêtu, dans la péninsule Ibérique, des caractères particuliers. Instituée en Espagne, dès 1237, suivant les formes canoniques, elle fut modifiée, en 1478, par Ferdinand V et Isabelle. En vertu d'une interprétation abusive d'une bulle de Sixte IV, qui protesta en vain, Ferdinand et Isabelle en firent une *institution d'Etat*, où, sous leur règne et plus encore sous celui de quelques-uns de leurs successeurs, la politique eut autant de part que la religion. Dépendant immédiatement de la couronne, qui nommait le *grand inquisiteur*, les membres de la *Suprême*, sorte de conseil supérieur et souverain, et enfin les *fiscaux*, c'est-à-dire les procureurs chargés d'instruire les procès, l'Inquisition espagnole devint, entre les mains des rois, une source de revenus peu avouables et un instrument de terreur contre les juifs, les Maures, les protestants, et souvent aussi contre les catholiques, surtout contre le clergé, tant séculier que régulier. Le premier grand inquisiteur d'Espagne fut Thomas de Torquemada. Faute de documents précis, le nombre des victimes de l'Inquisition espagnole, qui usa toujours d'une rigueur excessive, ne peut être évalué qu'approximativement et d'une manière hypothétique. Ce qui est certain, c'est que les excès de l'Inquisition espagnole provoquèrent, à plusieurs reprises, les protestations des papes Sixte IV, Paul III, Paul IV, Pie IV, Grégoire XIII et Alexandre VI ; Léon X alla même, en 1519, jusqu'à excommunier les inquisiteurs de Tolède. Presque désarmée, au XVIII[e] siècle, par les mesures que prit le ministre d'Aranda, l'Inquisition d'Espagne fut supprimée : temporairement, sous la domination française, de 1808 à 1814, et définitivement, par les Cortès, en 1820.
L'Inquisition portugaise, organisée, en 1531, par le roi Jean III, sur le modèle de l'Inquisition espagnole, perdit la plupart de ses privilèges sous le ministère de Pombal (1750-1777) et disparut, sous le règne de Jean VI, vers 1820.
IV. L'INQUISITION D'ETAT, À VENISE. L'Inquisition ecclésiastique fut introduite à Venise au XIII[e] siècle, mais elle ne tarda pas à faire place à une institution purement politique qui, sous le nom d'Inquisition d'Etat, devint tristement célèbre. Ce tribunal, composé de trois membres, dont deux devaient appartenir au conseil des Dix, avait droit de vie et de mort sur tous les citoyens, sans excepter le doge. Ses espions pénétraient partout ; les prévenus qu'ils dénonçaient étaient condamnés, après un procès secret et rapide, à la mort, ou à la réclusion perpétuelle dans les *puits*, ou les *plombs*. L'Inquisition d'Etat disparut, à Venise, à la fin du XVIII[e] siècle.
— BIBLIOGR. : J.-A. Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, trad. franç. par A. Pellier (Paris, 1817-1818-1820) ; Molinier, *l'Inquisition dans le midi de la France au* XIII[e] *et au* XIV[e] *siècle*, études sur les sources de son histoire (Paris, 1880) ; Douais, *Practica inquisitionis, auctore Bernardo Guidone* (Paris, 1885).

Inquisition (SCÈNE D'), tableau de Robert-Fleury. — Ce tableau représente la question par le feu, infligée à un suspect par ordre de l'Inquisition. Les pieds du patient, liés par des ceps, tendent leurs plantes aux flammes rouges d'un brasier, qu'avivent des bourreaux vêtus d'une robe noire et la tête couverte d'une cagoule. Des moines, des inquisiteurs assistent, impassibles, à cette scène atroce.
Cette composition, qui obtint au Salon de 1841 un grand succès, a reparu à l'Exposition universelle de 1855. C'est le digne pendant de l'*Autodafé*, du même peintre.

INQUISITIONNAIRE (*ki-zi-si-o-nèr'*) adj. Qui se rapporte à l'inquisition.

INQUISITIONNER (*ki-zi-si-o-né*) v. a. Soumettre à des inquisitions.
— v. n. Se livrer à des inquisitions.

INQUISITORIAL, ALE, AUX (*ki* — du bas lat. *inquisitorius*) adj. Qui a rapport à l'inquisition : *Juges* INQUISITORIAUX. ‖ Qui a le caractère d'une inquisition, d'une recherche vexatoire : *Mesures* INQUISITORIALES. ‖ Qui se livre à des enquêtes arbitraires et vexatoires : *Loi* INQUISITORIALE.

INQUISITORIÉ, ÉE (*ki*) adj. Condamné par l'inquisition : *Personne* INQUISITORIÉE.
— Substantiv. : *Un* INQUISITORIÉ.

INQUOVIS (*in'-ko-viss* — mot lat. signif. : *dans celui que vous voulez*) n. m. Terme inscrit dans les contrats maritimes indiquant que l'assurance a été consentie sans indication de navire, mais que l'assuré s'engage à faire cette désignation dans un délai déterminé, faute de quoi l'assureur se réserve le droit de résilier le contrat. Fréquemment, même, des dommages-intérêts sont stipulés. ‖ Pl. *Des* INQUOVIS.

INRACINABLE (*si* — du préf. *in*, et de *racine*) adj. Qui ne peut prendre racine par bouture ou marcotte.

INRACONTABLE (du préf. *in*, et de *raconter*) adj. Qui ne peut se raconter : *Bonheur fait d'une foule de joies ténues et* INRACONTABLES. (A. Daudet.)

INRAMO n. m. Coton brut d'Egypte.

INRAR, district des oasis du Tidikelt, dans le Sahara algérien, à 50 kilom. à l'O. d'In-Salah; il compte sept ksour, dont le plus important est le ksar Lekhal. Pop. environ 900 hab., dont 400 Arabes. L'oasis compte 50.000 palmiers. Le 19 mars 1900, un combat sanglant et acharné y fut livré contre les ksouriens; la kasba du ksar Lekhal fut bombardée et s'écroula en partie sur ses défenseurs. Ce combat fut suivi de la soumission des oasis du Tidikelt.

IN RE (*in'-ré*), mots latins signif. *Dans la chose*, c'est-à-dire réel, positif, effectif : *Une solidarité effective*, IN RE.

INRECOMMENÇABLE (*ko-man* — du préf. *in*, et de *recommencer*) adj. Qui ne peut être recommencé.

IN RERUM NATURA (*in'-ré*), mots latins signif. *Dans la nature, dans la réalité.*

INRI, inscription mise par Pilate sur la croix. Elle est composée des initiales des mots latins *Iesus Nazarenus rex Judæorum*, c'est-à-dire Jésus Nazaréen, roi des Juifs. Elle figure souvent sur les croix.

INROTULATION (*si-on* — rad. *inrotuler*) n. f. Action d'inscrire dans un rôle.

INROTULER (du préf. *in*, et du lat. *rotulus*, rouleau) v. a. Inscrire dans un rôle. (Vieux.)

INRUINABLE (du préf. *in*, et de *ruiner*) adj. Qui ne peut être ruiné.

INSABATÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *savate*, à cause des sandales que portaient ces hérétiques) n. Nom donné aux vaudois. ‖ On trouve aussi INSABBATÉ, ÉE et INZAPATÉ, ÉE.

IN SÆCULA SÆCULORUM (*Dans les siècles des siècles*), mots latins qui, dans la liturgie romaine, se retrouvent à la fin de nombreux chants ou prières. On les emploie familièrement pour exprimer la longue durée d'une chose.

INSAISI, IE (*sè-zi* — du préf. *in*, et de *saisi*) adj. Qui n'a pas été saisi, appréhendé : *Biens* INSAISIS.

INSAISISSABILITÉ (*sè-zi-sa*) n. f. Caractère de ce qui est insaisissable : *L'*INSAISISSABILITÉ *de certains meubles.*
— ENCYCL. V. SAISIE-EXÉCUTION.

INSAISISSABLE (*sè-zi-sabl'* — du préf. *in*, et de *saisissable*) adj. Que l'on ne peut saisir, appréhender : *Un objet* INSAISISSABLE. ‖ Que l'on ne peut percevoir par les sens : *Nuances* INSAISISSABLES *de couleurs, de saveurs, d'odeurs.*
— Fig. Que la pensée ne peut saisir, sur quoi elle ne peut s'arrêter : *Des délicatesses d'intention* INSAISISSABLES.
— Dr. Que la loi défend, empêche de saisir : *Le lit et les instruments de travail sont* INSAISISSABLES.

INSAISISSABLEMENT (*sè-zi-sa*) adv. D'une manière insaisissable.

IN-SALAH ou **INSALAH**, district d'oasis du Sahara algérien, un des plus importants du Tidikelt, au pied du plateau du Tadémayt, à environ 1.000 kilom. d'Alger et à 400 kil. au S.-O. d'El-Goléa. Sauf Ksar-el-Kébir, les Oulad-bel-Kassem et les Oulad-el-Hadj, aucune des agglomérations de maisons qui constituent le district ne sont de véritables villages. Ksar-el-Kébir est le centre commercial et politique de tout le pays. La population totale du district est de 2.200 hab., parmi lesquels 1.200 noirs (métis de nègres et de Berbères). Le reste se compose de Berbères Zenata et d'Arabes.
Les ksour sont bâtis sur la lisière est des palmiers, au pied de dunes assez élevées (Areg, Sidi, Moussa). L'oasis, à l'ouest de laquelle s'étend une sebkha, a une direction moyenne N.-S. Elle s'étend parallèlement à la ligne des ksour sur 6 kilom. de longueur; sa largeur maximum est de 1.500 mètres. L'ensemble renferme 174.000 palmiers, arrosés par 27 foggaïas ou galeries souterraines pour l'amenée des eaux souterraines.
In-Salah, visité par Laing en 1825, par Rohlfs en 1864, était resté jusqu'à la fin du XIXe siècle complètement fermé aux Français, bien que Soleillet et Foureau s'en fussent approchés de près. A la suite de l'attaque de la mission Flamand, les portes de Ksar-el-Kébir furent ouvertes devant le capitaine Pein. Un combat livré quelques jours après, le 5 janvier 1900, près du petit ksar de Deghamcha, amena la soumission de tout le groupe; une annexe du bureau arabe fut créée à In-Salah.

INSALIFIABLE (du préf. *in*, et de *salifiable*) adj. Qui ne peut fournir un sel : *Base* INSALIFIABLE.

INSALISSABLE (*li-sabl'* — du préf. *in*, et de *salir*) adj. Qui ne peut être sali : *Étoffes* INSALISSABLES.

INSALIVATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *salive*) n. f. Physiol. Imprégnation des aliments par la salive : *L'*INSALIVATION *commence la digestion.*

INSALUBRE (du préf. *in*, et de *salubre*) adj. Malsain, nuisible à la santé : *Logement* INSALUBRE. *Air* INSALUBRE.
— *Établissements, Logements insalubres.* V. ÉTABLISSEMENT, LOGEMENT.

INSALUBREMENT adv. D'une manière insalubre.

INSALUBRITÉ n. f. Caractère ou état de ce qui est insalubre : *L'*INSALUBRITÉ *d'un logement, d'un quartier, d'un climat.*

INSALUTAIRE (*tèr'* — du préf. *in*, et de *salutaire*) adj. Qui n'est pas salutaire.

INSALUTATO HOSPITE (*o-spi-té*), mots latins qui signifient littéralement : *l'hôte n'ayant pas été salué.* On les emploie quelquefois pour signifier : A la hâte, sans prendre le temps de dire adieu.)

INSANITÉ (du lat. *insanitas*, même sens) n. f. Folie, déraison : *Les Français ont eu l'*INSANITÉ *de discuter quand il n'y avait qu'à combattre.* (Napol. Ier.) ‖ Parole, action qui révèle cet état d'esprit : *Dire, Faire des* INSANITÉS.

INSAPIDE (du préf. *in*, et de *sapide*) adj. Qui n'a aucune saveur : *L'eau pure est* INSAPIDE. ‖ On dit mieux INSIPIDE.

INSAPIDITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est insapide.

INSAPONIFIABLE (du préf. *in*, et de *saponifiable*) adj. Qui ne peut être transformé en savon.

INSAR, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Penza), sur l'Issa, affluent de la Mokcha; 4.847 hab. Ch.-l. de district.

INSATIABILITÉ (*sa-si*) n. f. Caractère de celui qui est insatiable, qui ne peut être rassasié : *L'*INSATIABILITÉ *des herbivores.*
— Fig. Avidité sans bornes, désir inextinguible : *L'*INSATIABILITÉ *d'un avare, d'un conquérant.*

INSATIABLE (*sa-si* — du lat. *insatiabilis*) adj. Qui ne peut être rassasié : *La plupart des oiseaux sont* INSATIABLES. ‖ Qui ne peut être assouvi : *Une faim* INSATIABLE.
— Fig. Dont l'avidité, dont les désirs ne peuvent être assouvis; qui ne peut être assouvi, en parlant d'une passion : *Être* INSATIABLE *de richesses, de gloire.*
— Substantiv. Personne insatiable : *On ne saurait contenter un* INSATIABLE.

INSATIABLEMENT (*sa-si*) adv. D'une manière insatiable.

INSATIÉTÉ (*sa-si* — du préf. *in*, et de *satiété*) n. f. Absence de satiété.

INSATISFAISANT (*tiss-fe-zan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *satisfaisant*] adj. Qui n'est pas satisfaisant.

INSATISFAIT, AITE (*tiss-fè, fèt'* — du préf. *in*, et de *satisfait*) adj. Qui n'est pas satisfait.

INSATURABLE (du préf. *in*, et de *saturable*) adj. Qui ne peut être saturé : *Liquide* INSATURABLE.

INSATURÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *saturé*) adj. Qui n'est pas saturé : *Liquide* INSATURÉ.

INSAVEUR (du préf. *in*, et de *saveur*) n. f. Défaut de saveur, insipidité.

INSCIEMMENT (*in-si-a-man*) adv. Sans le savoir; innocemment, avec bonne foi, par pure ignorance.

INSCIENCE (*in-si-anss* — rad. *inscient*) n. f. Manque de science.

INSCIENT, ENTE (*in-si-an, ant'* — du préf. *in*, et du lat. *sciens, entis*, qui sait) adj. Qui n'a pas conscience de.

INSCRIPTEUR, TRICE (*skrip'*) adj. Qui inscrit : *Cylindre* INSCRIPTEUR.

INSCRIPTIBLE (*skrip'*) adj. Qui peut être inscrit : *Un nom* INSCRIPTIBLE *dans une liste.*
— Géom. Qu'on peut inscrire dans un périmètre donné ou une surface donnée : *Tous les polygones réguliers sont* INSCRIPTIBLES *dans une circonférence.* ‖ Se dit plus particulièrement et absolument des figures qui peuvent être inscrites dans un cercle ou dans une sphère : *Figure* INSCRIPTIBLE. *Solide* INSCRIPTIBLE.

INSCRIPTION (*skri-psi-on* — du lat. *inscriptio*, même sens) n. f. Action d'inscrire : *L'*INSCRIPTION *d'un nom sur la liste électorale, d'un décès sur les registres de l'état civil.*
— Ensemble de caractères écrits ou gravés sur un monument ou une médaille, pour consacrer la mémoire de quelque fait : INSCRIPTION *hiéroglyphique, cunéiforme.*
— Renseignement écrit dans un lieu apparent : *Les* INSCRIPTIONS *que portent les poteaux indicateurs.*
— Dr. *Inscription hypothécaire*, Mention faite, aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est dûment grevée : *Bordereau, Certificat d'*INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE. ‖ *Inscription d'office*, Celle qu'effectue le conservateur en vertu de sa charge, et sans qu'il en soit requis. ‖ *Inscription de faux*, Acte légal par lequel on s'inscrit en faux contre une pièce fournie par la partie adverse.
— Dr. féod. Accusation qui mettait l'accusateur dans le cas de subir la peine du talion, si le fait allégué par lui ne pouvait être prouvé.
— Enseign. Action obligatoire d'un étudiant qui inscrit son nom, à certaines époques déterminées, sur un registre *ad hoc* : *Prendre ses* INSCRIPTIONS.
— Fin. *Inscription de rente, Inscription sur le grand-livre*, Titre de rente sur l'État certifié au grand-livre.
— Hist. *Inscription civique*, Inscription précédée du serment civique que les gardes nationaux devaient effectuer sur un registre spécial en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 14 octobre 1791.
— SYN. **Inscription, écriteau, épigraphe**. V. ÉCRITEAU.
— ENCYCL. Épigr. Dès la plus haute antiquité, les peuples connaissant l'écriture ont fait usage des *inscriptions*. Gravées sur la pierre, le marbre ou les métaux, les inscriptions constituent des documents précieux pour l'histoire. Certaines inscriptions sont les seuls vestiges que nous possédions de langues aujourd'hui perdues, telles que l'assyrien, l'égyptien, le phénicien, etc. On appelle *bilingues* ou *trilingues* des inscriptions rédigées en deux ou trois langues. De telles inscriptions sont précieuses pour la philologie. C'est à l'inscription trilingue de Rosette que l'on a dû la possibilité de déchiffrer les hiéroglyphes.
La transcription, le déchiffrement, l'interprétation des inscriptions constituent l'*épigraphie*. La forme des lettres, qui varie suivant les époques, l'orthographe, les sigles, sont autant d'indices nécessaires pour dater et identifier une inscription. Il ne suffit donc pas de copier une inscription en caractères vulgaires, il faut la photographier ou, mieux encore, l'estamper, c'est-à-dire étendre sur l'original une feuille de papier humide et sans colle, puis frapper avec une brosse dure pour obtenir un relief parfait.
Les inscriptions grecques et romaines comprennent toutes sortes d'actes politiques, civils, religieux, lois, traités de paix, listes de magistrats, contrats publics et privés, comptes, signatures et dédicaces d'œuvres d'art, ex-voto, testaments, dédicaces de temples, d'aqueducs, oracles, règlements. La classe la plus nombreuse est peut-être celle des inscriptions tumulaires. On appelle *graffiti* les inscriptions populaires gravées à la pointe ou crayonnées sur les murs.
Les faussaires ont, surtout à l'époque de la Renaissance, fabriqué de toutes pièces des inscriptions. Il faut se méfier surtout de celles qui portent des noms de personnages célèbres.
Les inscriptions de langues sémitiques sont publiées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le recueil intitulé : *Corpus inscriptionum Semiticarum*; les inscriptions grecques, dans : *Corpus inscriptionum Græcarum* et *Corpus inscriptionum Atticarum*, publiés par des savants allemands aux frais de l'académie de Berlin. Les inscriptions nouvelles paraissent au fur et à mesure de leur découverte dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, le *C. R. annuel*, de Bursian (allemand). Les inscriptions latines ont été également publiées par l'académie de Berlin, en 15 vol., suivant l'ordre géographique. Des suppléments paraissent suivant les nécessités, et les inscriptions nouvellement découvertes sont recueillies d'abord par l'*Ephemeris epigraphica*. De Rossi a publié les inscriptions chrétiennes de Rome : *Inscriptiones urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (1857 et suiv.), et beaucoup d'autres dans la *Roma sotterranea*. Citons encore : A. Huebner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ* (1876); A. Huebner, *Inscriptiones Britanniæ christianæ*; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (1856); Kraus, *die Altchristlichen Inschriften der Rheinlande* (1890).
— BIBLIOGR. : E. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque* (1886); R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* (1898); E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne.*
— Admin. *Droits d'inscription dans les facultés de l'État.* Les droits d'inscription dans les facultés de l'État ont été uniformément fixés, par la loi du 27 février 1887, à 30 francs par trimestre dans toutes les facultés et écoles supérieures. Peuvent être exonérés du droit d'inscription un dixième des étudiants. Les demandes doivent être adressées sur papier timbré à 0 fr. 60 aux doyens des facultés du 15 octobre au 1er novembre, et accompagnées d'un état, certifié par le maire, de la fortune de l'étudiant et de sa famille, et d'un extrait du dossier scolaire certifié par le chef de l'établissement où l'élève a fait ses dernières années d'études. S'il s'agit d'inscription de la deuxième année et des suivantes, l'étudiant doit produire un certificat d'assiduité aux cours, délivré par ses professeurs. La dispense, conférée pour une année, peut être renouvelée.
— Comptab. En comptabilité, on distingue l'*inscription unigraphique* et l'*inscription digraphique*. La première n'est employée que dans la comptabilité à partie simple ou sur les livres de la comptabilité à partie double, qui sont tenus sur le mode unigraphique, c'est-à-dire sur les livres de la comptabilité originaire. L'inscription digraphique exprime, au contraire, les deux phases de l'échange en débitant la partie qui reçoit et en créditant la partie qui donne. Toutes les formules des articles du journal général sont des inscriptions digraphiques.
— Mar. *Inscription maritime.* V. FRANCE. (*Marine.*)

Inscriptions et belles-Lettres (ACADÉMIE DES). V. ACADÉMIE.

INSCRIRE (*skrir'* — du lat. *inscribere*, même sens. Se conjugue comme *écrire*) v. a. Noter sur un registre : INSCRIRE *un candidat sur une liste, un mariage sur un registre, une rente au grand-livre.* ‖ Écrire ou tracer en forme d'inscription : INSCRIRE *des noms sur un monument.*
— Fig. Compter, ajouter : INSCRIRE *quelqu'un au nombre de ses amis.*
S'inscrire, v. pr. Être inscrit. ‖ Inscrire son nom.
— Dr. Prendre une inscription hypothécaire pour assurer son rang comme créancier.
— Pratiq. *S'inscrire en faux*, Soutenir, par un acte légal, la fausseté d'une pièce alléguée par la partie adverse : S'INSCRIRE EN FAUX *contre un testament.* ‖ Dans le langage courant, S'élever, protester contre une assertion : *Je* M'INSCRIS EN FAUX *contre ce que vous venez de dire.*
Inscrit, ite part. pass. du v. Inscrire.
— Géom. *Figure inscrite dans une autre*, Celle dont tous les sommets tombent sur le périmètre d'une autre figure dite « circonscrite », ou qui est tangente à tous les côtés de cette figure.

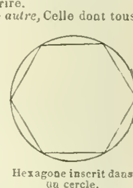
Hexagone inscrit dans un cercle.

— Mar. *Inscrit maritime* ou *Marin inscrit*, Homme des côtes de France faisant profession de marin et enregistré sur les rôles de l'inscription maritime.
— Politiq. *Orateur inscrit*, Celui qui s'est fait porter pour prendre la parole pour ou contre une question.
— Substantiv. Personne dont le nom est inscrit sur une liste quelconque : *Les* INSCRITS *ont seuls des droits dans le partage des biens d'un failli.*

INSCRIVANT (*skri-van*), **ANTE** [rad. *inscrire*] n. Dr. Personne qui requiert l'inscription d'une hypothèque.

INSCRUTABILITÉ (*skru*) n. f. Caractère de ce qui est inscrutable : *L'*INSCRUTABILITÉ *des mystères.*

INSCRUTABLE (*skru* — du lat. *inscrutabilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut scruter : *Abîme* INSCRUTABLE. (Corn.)

INSCRUTABLEMENT (*skru*) adv. D'une manière inscrutable.

INSCRUTÉ, ÉE (*skru* — du préf. *in*, et de *scruté*) adj. Qui n'a pas été scruté : *Mystère* INSCRUTÉ.

INSCULPATION (*skul', si-on*) n. f. Action d'insculper.

INSCULPER (*skul'* — du lat. *insculpere*, même sens) v. a. Frapper, marquer d'un poinçon particulier.

INSÉCABILITÉ n. f. État, caractère de ce qui est insécable : *L'*INSÉCABILITÉ *des atomes.*

INSÉCABLE (du lat. *insecabilis*, même sens) adj. Que l'on ne peut couper, partager, diviser : *Un atome* INSÉCABLE.

INSECOUABLE (du préf. *in*, et de *secouable*) adj. Qu'on ne peut secouer.

INSECOURABLE (du préf. *in*, et de *secourable*) adj. Qui ne peut être secouru.

INSECOURU, UE (du préf. *in*, et de *secouru*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été secouru.

INSECTE (*sekt'* — du lat. *insectum*, divisé en parties) n. m. Animal articulé, à six pattes, respirant par des trachées et subissant des métamorphoses. ‖ Dans le langage vulgaire, Très petit animal invertébré, comme araignée, scolopendre, cloporte, etc.
— Fig. et fam. Personne méprisable ou nuisible : *L'on marche sur les mauvais plaisants, et il pleut par tous pays de cette sorte d'*INSECTES. (La Bruy.)
— ENCYCL. Les *insectes* constituent une classe d'animaux articulés ou arthropodes, et se caractérisent essentiellement par leurs membres, qui sont toujours au nombre de six; aussi les appelle-t-on souvent *hexapodes*. Les insectes ont une respiration aérienne, qui se fait par des conduits internes ou trachées, débouchant par des orifices nommés *stigmates*, disposés le long du corps. Le corps, composé d'anneaux ou segments ajustés bout à bout, se divise en : tête, thorax ou corselet, et abdomen ou ventre. La tête porte deux yeux composés, souvent aussi des ocelles, placés entre les yeux composés. Les antennes, au nombre de deux et de formes très variables, qui sont avant tout des organes de tact, sont insérées près des

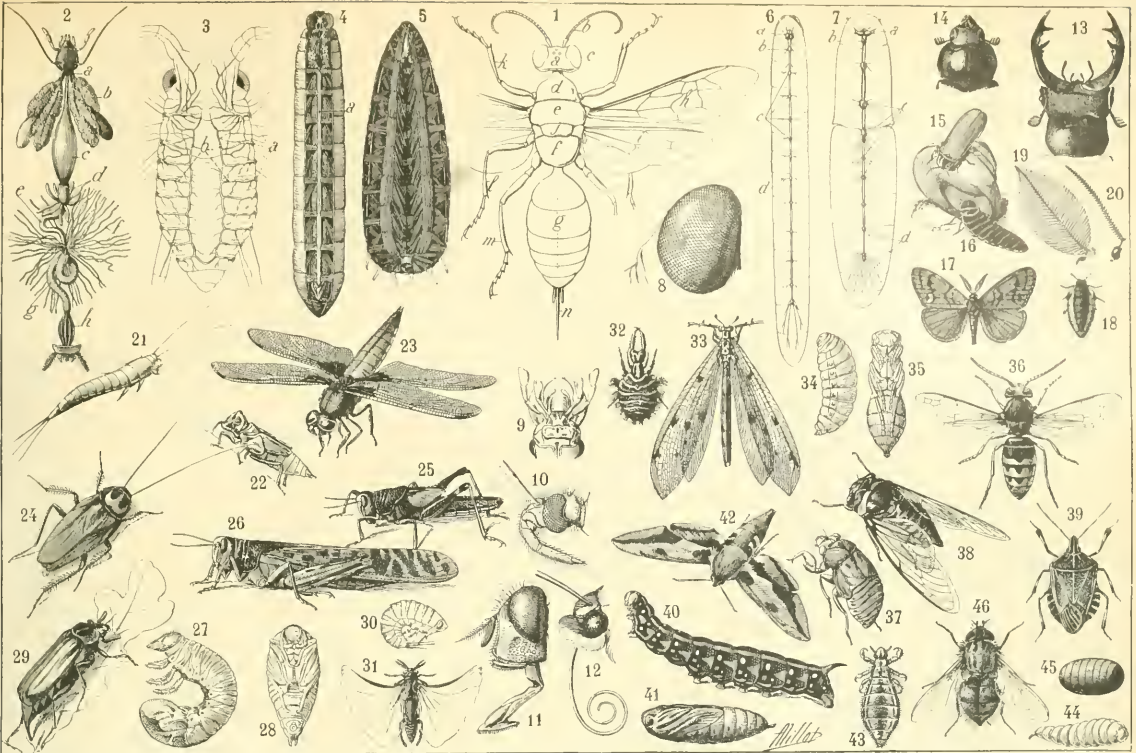

1. Insecte, figure d'ensemble : *a*, tête ; *b*, antenne ; *c*, œil ; *d*, prothorax ; *e*, mésothorax ; *f*, métathorax ; *g*, abdomen ; *h*, aile supérieure ; *i*, aile inférieure ; *j*, écusson ; *k*, patte, 1re paire ; *l*, patte, 2e paire ; *m*, patte, 3e paire ; *n*, tarière. — 2. Système digestif de la blatte : *a*, œsophage ; *b*, glandes salivaires ; *c*, jabot ; *d*, cœcum ; *e*, estomac ; *f*, tubes de Malpighi ; *g*, intestin ; *h*, rectum. — 3. Système respiratoire d'un puceron : *a*, stigmates ; *b*, trachées. — 4. Système circulatoire d'une chenille : *a*, vaisseau dorsal. — 5. Système musculaire d'une larve de diptère. — 6. Système nerveux d'une larve de coléoptère. — 7. Système nerveux d'un coléoptère : *a*, cerveau ou ganglion sus-œsophagien ; *b*, ganglion sous-œsophagien ; *c*, chaîne ganglionnaire ; *d*, nerfs. — 8. Œil composé d'un insecte. — 9. Tête d'un insecte carnassier coléoptère (carabe). — 10. Tête d'un hémiptère (réduve). — 11. Tête d'un diptère (mouche). — 12. Tête d'un lépidoptère (sphinx). — 13. Tête de lucane mâle. — 14. Tête de lucane femelle. — 15. Lampyre mâle. — 16. Lampyre femelle. — 17. Orgye mâle. — 18. Orgye femelle. — 19. Antenne de bombyx mâle. — 20. Antenne de bombyx femelle. — 21. Thysanoure (lépisme). — 22. Pseudo-névroptère (libellule), larve. — 23. Pseudo-névroptère (libellule) adulte. — 24. Orthoptère (blatte) adulte. — 25. Orthoptère (criquet) jeune. — 26. Orthoptère (criquet) adulte. — 27. Coléoptère (hanneton), larve. — 28. Coléoptère (hanneton), nymphe. — 29. Coléoptère (hanneton) adulte. — 30. Strepsiptère (stylops), larve. — 31. Strepsiptère (stylops) adulte. — 32. Névroptère (fourmi-lion), larve. — 33. Névroptère (fourmi-lion) adulte. — 34. Hyménoptère (guêpe), larve. — 35. Hyménoptère (guêpe), nymphe. — 36. Hyménoptère (guêpe) adulte. — 37. Hémiptère (cigale), nymphe. — 38. Hémiptère (cigale) adulte. — 39. Hémiptère (pentatome) adulte. — 40. Lépidoptère (sphinx), chenille. — 41. Lépidoptère (sphinx), chrysalide. — 42. Lépidoptère (sphinx) adulte. — 43. Parasite (pou). — 44. Diptère (mouche), larve. — 45. Diptère (mouche), nymphe. — 46. Diptère (mouche) adulte.

yeux, au-dessus de la bouche. Celle-ci possède, en principe, une lèvre supérieure ou *labre*, une lèvre inférieure, une paire de mandibules, fonctionnant horizontalement comme des tenailles, une paire de mâchoires, disposée de même ; des palpes articulés accompagnent ces dernières (palpes maxillaires) et la lèvre inférieure (palpes labiaux). Le thorax se divise en trois parties : la première après la tête est le *prothorax* ; il porte une paire de pattes, tout comme la seconde partie, *mésothorax*, qui porte aussi une paire d'ailes ; la troisième partie est le *métathorax*, qui porte une paire de pattes et souvent une paire d'ailes. Les ailes supérieures, quand elles sont dures ou cornées, s'appellent *élytres*, et abritent les inférieures. L'abdomen est formé d'anneaux, dont le nombre est ordinairement de dix. Chacun de ces anneaux comprend un demi-cercle supérieur (*tergite*) et un inférieur (*sternite*). L'abdomen ne porte jamais de membres, sauf d'infimes exceptions.

L'appareil circulatoire est formé d'un vaisseau dorsal pulsatil, où circule le sang, qu'un système lacunaire met en rapport avec les trachées respiratoires. Au-dessous du vaisseau dorsal s'étend le tube digestif, auquel s'adjoignent des canalicules, dits *vaisseaux de Malpighi*, servant aux fonctions urinobiliaires. La chaîne nerveuse, formée de deux cordons réunis de distance en distance par des ganglions, s'étend au-dessous du tube digestif. Les organes des sens sont encore mal connus, à l'exception des yeux et des terminaisons nerveuses qui déterminent le goût dans le pharynx. Le sens de l'ouïe semble localisé à la base des antennes, et il est bien développé, car les insectes stridulent ou grincent par frottement volontaire de certaines parties de leur corps, et s'appellent de très loin. Beaucoup d'insectes possèdent des glandes venimeuses, en rapport avec un aiguillon situé à l'extrémité de leur corps (hyménoptères porte-aiguillon) ; d'autres ont leurs derniers segments modifiés en pinces (forficules) ou portent des tarières, des oviscaptes qui permettent aux femelles de pondre dans la terre, les plantes, ou le corps de divers animaux.

Tous les insectes sont essentiellement terrestres et possèdent une respiration aérienne ; ceux-là même qui vivent dans l'eau sont toujours obligés de remonter à la surface pour renouveler leur provision d'air ; à peine quelques larves font-elles exception à cette loi. Les insectes ont toujours des sexes séparés, et les mâles diffèrent souvent des femelles par la forme. La reproduction est ovipare (parfois ovovivipare). La jeune larve, au sortir de l'œuf, ne ressemble en rien à ses parents ; il lui faut parcourir un cycle de métamorphoses pour arriver à l'état adulte. (V. MÉTAMORPHOSES.) — Par leur intelligence, leur organisation très parfaite, leur résistance aux causes de destruction, les insectes sont bien supérieurs aux mollusques et aux autres invertébrés. Les abeilles, les guêpes et les fourmis, s'élèvent par leur sens de l'association, de la responsabilité et du devoir, bien au-dessus des mammifères.

Les insectes sont, en général, de petite taille ; certains phasmes, cependant, peuvent atteindre 30 centimètres de long ; des sauterelles et des phalènes mesurent 25 centimètres d'envergure. Les téguments coriaces de ces petits êtres sont composés d'une peau épidermée (hypoderme et cuticule), à laquelle la chitine donne une consistance solide. Des pigments, des cellules étagées, des lamelles opposées en divers sens, des écailles, etc., produisent les colorations les plus brillantes et les plus variées ; nombre de buprestes, de cétoines, de chrysis, luisent autant et plus que les pierres précieuses les mieux taillées. Les mâles des scarabées ont leur tête et leur corselet armés de cornes ou de crochets, d'épines ou de protubérances bizarres ; les mandibules des lucanes sont branchues, etc. Les mœurs des insectes défient tout exposé général ; ces animaux vivent partout, excepté peut-être dans les profondeurs des mers. Le froid est leur plus grand ennemi. Peu abondants dans les régions arctiques, absents des régions polaires, ils croissent en nombre, en taille et en beauté, dans les pays tropicaux. Leur régime est aussi très varié : carnassiers, phytophages, parasites, tous les genres de vie sont représentés, même celui en sociétés régulièrement organisées, où existent l'esclavage et la division du travail. Les innombrables espèces d'insectes (on en a décrit et catalogué plus de six cent mille) sont réparties en huit ordres, qui tous comptaient des représentants aux époques géologiques peu anciennes. Rares dans le carbonifère, ils vont augmentant en nombre dans le tertiaire et sont très nombreux dans les formations miocènes et l'ambre oligocène. Les huit ordres d'insectes actuellement admis sont les ORTHOPTÈRES, NÉVROPTÈRES, STREPSIPTÈRES, HÉMIPTÈRES, DIPTÈRES, LÉPIDOPTÈRES, COLÉOPTÈRES et HYMÉNOPTÈRES.

— BIBLIOGR. : Brehm, *les Insectes* (édit. franç. par J. Künckel, Paris, 1887) ; Maurice Girard, *Traité élémentaire d'entomologie* (Paris, 1880) ; Claus, *Traité de zoologie* (Paris, 1888) ; Lacordaire, *Introduction à l'entomologie* (Paris, 1848).

Insecte (L'), ouvrage de Jules Michelet (1857). — Ce livre se divise en trois parties. D'abord une introduction, où l'auteur plaide avec éloquence la cause de ses humbles clients, et répond « aux systèmes des philosophes, à la peur de l'enfant », que la justice est universelle et que la taille ne fait rien au droit ; que c'est l'insecte, entre tous les êtres, qui aime le plus. La première partie s'intitule *la Métamorphose*. Dans la seconde, Michelet étudie *la Mission et les arts de l'insecte* ; dans la troisième, leurs *Sociétés*, surtout celles des fourmis et des abeilles. Il conclut en demandant qu'on ait moins de mépris pour eux, qu'on respecte « leurs personnes et leur vie ». Il est bien entendu que l'*Insecte* n'a rien d'un ouvrage scientifique. L'auteur le dit lui-même : son livre « sort tout entier du cœur ». Michelet s'y abandonne aux impressions de la sensibilité personnelle. Et même, bien des pages dénotent quelque sensiblerie. Pourtant, on y admire non seulement la couleur et le mouvement du style, mais aussi ce que l'inspiration a de délicat et de généreux.

INSECTICIDE (*sèk'*, *sid'* — du lat. *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer) adj. Qui sert à détruire les insectes : *Poudre* INSECTICIDE.

— n. m. Substance propre à détruire les insectes, comme la fleur de pyrèthre, le camphre, le jus de tabac, etc.

INSECTIER (*sèk'-ti-é*) n. m. Sorte de casier, destiné à la conservation des insectes.

— Fam. Amateur d'insectes. (Se dit en mauv. part des collectionneurs qui trafiquent de leurs échantillons.)

INSECTIVORE (*sèk'* — du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit d'insectes : *Un oiseau* INSECTIVORE. Substantiv. : *Un* INSECTIVORE. (Ce mot ne s'emploie guère que pour les vertébrés ; pour les autres animaux, on dit plutôt *carnassier*.)

— *Plantes insectivores*, Syn. de PLANTES CARNIVORES. V. CARNIVORE, DIGESTION.

INSECTIVORES (*sèk'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Ordre de mammifères comprenant les hérissons, musaraignes et autres formes voisines. — *Un* INSECTIVORE.

— ENCYCL. Les *insectivores* sont des animaux terrestres, à système dentaire complet, à canines petites, à molaires hérissées de pointes ; ils sont plantigrades, leurs membres, en général courts, sont terminés par des griffes. Leur taille est petite ou médiocre ; certains sont épineux. Répandus sur tout le globe, excepté en Australie et dans l'Amérique du Sud, ils comptent des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. On les divise en deux grands groupes et en douze familles. La section des dermoptères comprend les galéopithèques, jadis rangés parmi les lémuriens ; les insectivores proprement dits comprennent : les *tupaïidés*, *macroscélidés*, *érinacéidés*, *dymnuridés*, *soricidés*, *talpidés*, *potamogalidés*, *solenodontidés*, *chrysochloridés*, *ictopsidés*.

INSECTOLOGIE (*sèk'*, *jî* — du lat. *insectum*, insecte, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la zoologie qui s'occupe de l'étude des insectes. (S'emploie surtout pour cette science appliquée à l'agriculture, à l'industrie, etc. : *Cours d'*INSECTOLOGIE *agricole*.) Syn. ENTOMOLOGIE.

INSECTES

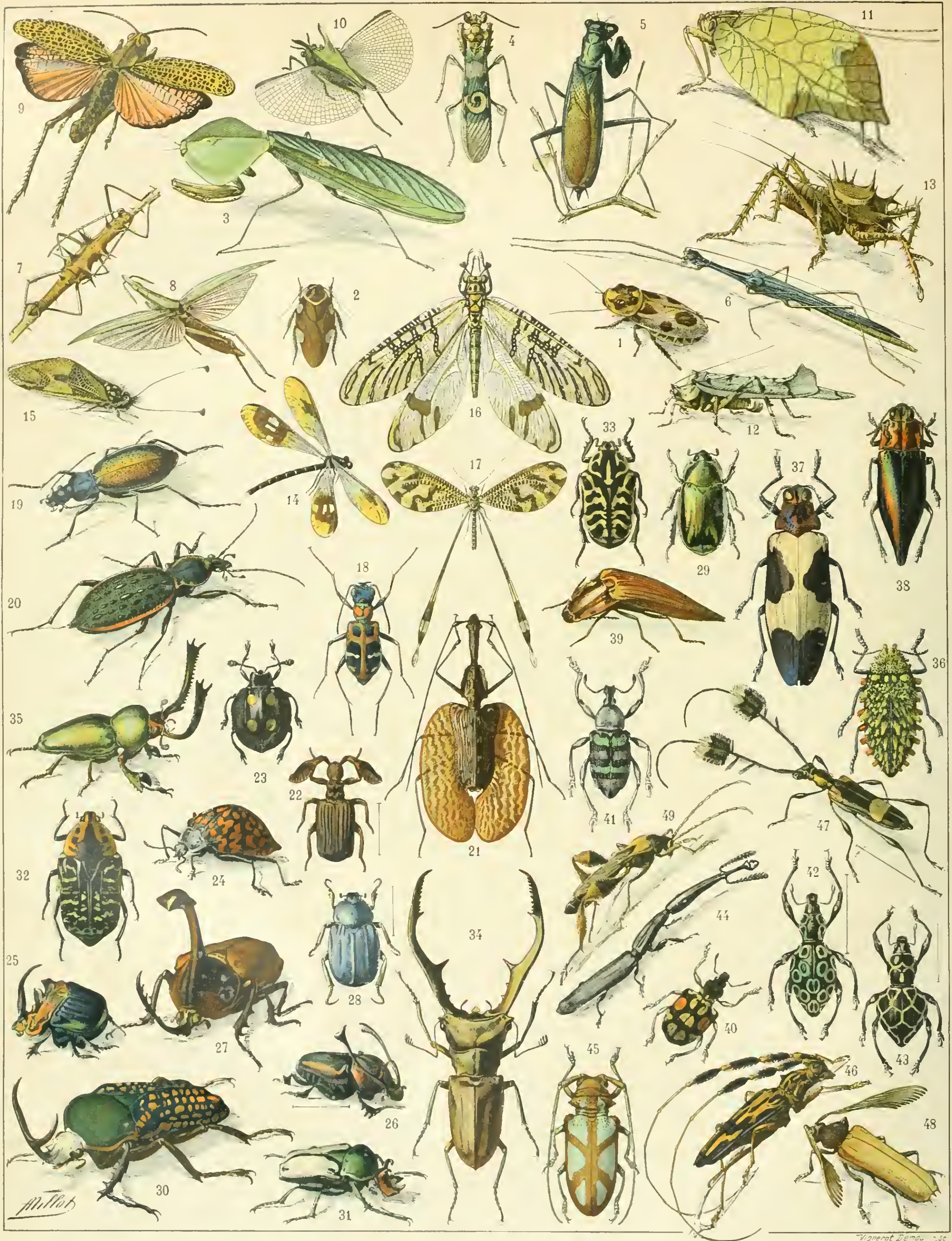

Insectes : 1. Hormetica tuberculata. — 2. Gyna gloriosa. — 3. Chærodoles cancellata. — 4. Creobora ocellata. — 5. Metallentica splendida. — 6. Necroscia excelsa. — 7. Dares noli-me-tangere. — 8. Pyrgomorpha longiceps. — 9. Romalea centurio. — 10. Tetrix lucifer. — 11. Pterochroza maculifolia. — 12. Ephippitutha tibialis. — 13. Cosmoderus erinaceus. — 14. Rhinocypha fulgipennis. — 15. Ascalaphus meridionalis. — 16. Palpares citrious. — 17. Nemoptera lusitanica. — 18. Cicindela chinensis. — 19. Carabus hispanus. — 20. Coptolabrus augustus. — 21. Mormolyce phyllodes. — 22. Paussus hova. — 23. Eumorphus marginatus. — 24. Erotylus giganteus. — 25. Phanæus imperator. — 26. Onthophagus rangifer (grossi). — 27. Golofa Sallei. — 28. Hoplia cærulea (grossie). — 29. Plusiotis resplendens. — 30. Ceratorrhina Harrisi. — 31. Ranzania Bertolonii. — 32. Cetonia cælestis. — 33. Gymnetis undulata. — 34. Cyclommatus metallicus. — 35. Neolamprima Adolphinæ. — 36. Julodis Klugi. — 37. Chrysochroa rugicollis. — 38. Cyphogastra ventricosa. — 39. Eucamptus imperialis. — 40. Cyphus Linnei. — 41. Eupholus magnificus. — 42. Pachyrrhynchus ocellatus. — 43. Pachyrrhynchus reticulatus. — 44. Cephalobarus macrocephalus. — 45. Acoplostetha lactator. — 46. Lophonocerus barbicornis. — 47. Cosmisoma elegans. — 48. Psygmatocerus Dejeani. — 49. Cordylomera Chevrolati.

Nouveau Larousse illustré

Vignerot, Demoulin, sc.

Insectes : 1. Platypria echidna (grossi). — 2. Sagra Buqueti. — 3. Desmonota variolosa. — 4. Pœcilocoris Hardwicki. — 5. Cataeanthus anchorago. — 6. Callidea signata. — 7. Eulyes melanoptera. — 8. Hol-meria spinosa. — 9. Anisoscelis bilineatus. — 10. Cheirochela Feana. — 11. Huechys incarnata. — 12. Gœana festiva. — 13. Aphana novemmaculata. — 14. Hotinus Delessertii. — 15. Phenax rubra. — 16. Tettigonia pulchella (grossie). — 17. Tettigonia colorata (grossie). — 18. Tettigonia fasciata (grossie). — 19. Phyllomorpha algirica. — 20. Ptilocerus fuscus (grossi). — 21. Carcinocoris Castetsi (grossi). — 22. Philonthochila (grossi). — 23. Hemiptycha (grossi). — 24. Sphongophorus ballista (grossi). — 25. Sphongophorus Bennetti (grossi). — 26. Bocydium globulare (grossi). — 27. Cyphonia furcata (grossi). — 28. Cyphonia trifida (grossi). — 29. Heteronotus vulnerans femelle (grossi). — 30. Heteronotus vulnerans mâle (grossi). — 31. Œda inflata (grossi). — 32. Membracis C. album (grossi). — 33. Combophora Beskii (grossi). — 34. Acanthopus splendidus. — 35. Xylocopa cærulea. — 36. Scolia procer. — 37. Sphex Latreillei. — 38. Synagris cornuta. — 39. Eumenes arcuata. — 40. Pepsis aureipennis. — 41. Mutilla cephalotes. — 42. Chlorion lobatum. — 43. Pelecinus polycerator. — 44. Megiscus ruficeps. — 45. Chrysis semicincta (grossie). — 46. Cleptes orientalis (grossi). — 47. Euchrœus purpuratus (grossi). — 48. Stilbum calens (grossi). — 49. Anthrax Simsoni. — 50. Diopsis collaris (grossi).

INSECTOLOGIQUE adj. et **INSECTOLOGISTE** n. Syn. inusités de ENTOMOLOGIQUE et ENTOMOLOGISTE.

INSÉCURITÉ (du préf. *in*, et de *sécurité*) n. f. Manque, défaut de sécurité.

INSÉCUTEUR (du lat. *insecutor*; de *insequi*, suivre) n. m. Gladiateur qui combattait les rétiaires. ‖ Gladiateur qui remplaçait celui qui venait d'être tué.

INSÉDUCTIBLE (du préf. *in*, et de *séductible*) adj. Qui ne peut être séduit.

IN-SEIZE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant seize feuillets ou trente-deux pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Édition* IN-SEIZE.

— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-SEIZE.

— On écrit plus souvent IN-16.

INSÉMINÉ (du préf. *in*, et de *semen*, *inis*, semence) adj. Mot créé par Van Tieghem pour désigner un fruit dépourvu de graines à maturité, et, par extension, les plantes dicotylédones, dont les fruits sont inséminés, comme les santalacées, les loranthacées. V. BOTANIQUE.

INSÉNESCENCE (*nèss-sanss* — du préf. *in*, et du lat. *senescere*, vieillir) n. f. Propriété de ne pas vieillir.

INSENSÉ, ÉE (*san* — du préf. *in*, et de *sensé*) adj. Qui a perdu le sens, la raison : *Un homme* INSENSÉ. ‖ Qui marque cet état : *Des propos* INSENSÉS.

— Substantiv. Personne privée de sens, de raison : *Il faut considérer les méchants comme des* INSENSÉS. (Laténa.)

— SYN. **Extravagant, fou.**

INSENSÉMENT (*san*) adv. D'une manière insensée.

INSENSIBILISATEUR (*san*) n. m. Qui produit l'insensibilité : *Le chloroforme est un* INSENSIBILISATEUR *précieux.* ‖ Appareil destiné à produire l'insensibilisation, l'anesthésie.

— ENCYCL. Les instruments qui servent à produire l'insensibilisation générale sont des inhalateurs. (V. ce mot.) Pour l'insensibilisation locale, on se sert soit d'une seringue de Pravaz pour injecter la cocaïne, la morphine, soit d'appareils spéciaux dont le premier type est celui du Dr Debove. Ces derniers sont des tubes en cuivre, en verre, etc., remplis sous pression d'un liquide volatil (éther, chlorure de méthyle ou d'éthyle) qui, projeté sur la peau, provoque un abaissement de température qui rend les extrémités nerveuses insensibles. On s'en sert dans les névralgies, les petites opérations chirurgicales, etc.

Insensibilisateur.

INSENSIBILISATION (*san*, *si-on* — rad. *insensibiliser*) n. f. Abolition de la sensibilité.

— ENCYCL. Chir. V. ANESTHÉSIE.

— Magnét. et occult. L'*insensibilisation* est souvent provoquée au cours des expériences de magnétisme ; c'est, en réalité, un état anesthésique plus ou moins complet.

INSENSIBILISER (*san*) v. a. Rendre insensible : INSENSIBILISER *un malade que l'on veut opérer.*

INSENSIBILITÉ (*san* — rad. *insensible*) n. f. Absence de sensibilité : 1° physique : *Les chirurgiens créent l'*INSENSIBILITÉ *chez les patients au moyen du chloroforme ;* 2° morale : *L'*INSENSIBILITÉ *ne saurait être un bien.* (La Chaussée.) ‖ Indifférence pour l'amour : *L'*INSENSIBILITÉ *des femmes est souvent affectée.*

— SYN. **Apathie, indolence,** etc. V. APATHIE.

— ENCYCL. V. ANALGÉSIE, ANESTHÉSIE, CHLOROFORME, HYPNOTISME, etc.

INSENSIBLE (*san* — du lat. *insensibilis*, même sens) adj. Qui n'éprouve aucune sensation physique : *Les minéraux sont* INSENSIBLES. ‖ Qui n'éprouve pas certaines sensations : 1° physiques : *Soldat* INSENSIBLE *au froid ;* 2° morales : *Philosophe* INSENSIBLE *à l'opinion d'autrui.* ‖ Dépourvu de sensibilité morale : *Il est aisé d'être ferme lorsqu'on est* INSENSIBLE. (Mme de Staël.) ‖ Indifférent à l'amour : *Une femme* INSENSIBLE *est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer.* (La Bruy.)

— Par ext. Imperceptible, qui échappe à la perception des sens : *La marche des astres est* INSENSIBLE.

— Substantiv. Personne qui manque de sensibilité.

INSENSIBLEMENT (*san*) adv. Peu à peu, d'une manière insensible ou peu sensible : *La paresse consume* INSENSIBLEMENT *toutes les vertus.* (La Rochef.)

INSÉPARABILITÉ n. f. État de ce qui est inséparable : *L'*INSÉPARABILITÉ *de la cause et de l'effet.*

INSÉPARABLE (du lat. *inseparabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être séparé : *L'art d'écrire et l'art de penser sont* INSÉPARABLES. (Fonten.)

— Gramm. *Particules inséparables*, Celles qui ne s'emploient jamais seules, mais uniquement dans la formation des mots composés : In *et* ad *sont en français des* PARTICULES INSÉPARABLES.

— n. et adj. Se dit des personnes qui sont toujours ou presque toujours ensemble : *Deux amis* INSÉPARABLES. *Deux* INSÉPARABLES.

— n. m. pl. Nom donné à des cigares qui ne se vendent que par deux (pour 15 centimes).

INSÉPARABLE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. ou f. Nom vulgaire d'une petite perruche d'Australie (*melopsittacus undulatus*), qui vit par paires et ne peut se garder seule en captivité. Les oiseleurs donnent aussi ce nom à la petite perruche à masque rouge d'Afrique (*agapornis Tarentæ*).

INSÉPARABLEMENT adv. D'une manière inséparable.

INSÉPARÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *séparé*) adj. Qui n'est pas séparé.

INSÉRABLE adj. Qui peut être inséré.

INSÉRER (du lat. *inserere*, même sens. — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'insère. Qu'ils insèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'insérerai. Nous insérerions*) v. a. Faire entrer, insinuer : INSÉRER *un billet sous une enveloppe.* ‖ Introduire, placer parmi d'autres choses : INSÉRER *une clause dans un contrat.*

Inséré, ée part. pass. du v. Insérer.

— Bot. Fixé, implanté : *Étamines* INSÉRÉES *sur l'ovaire.*

S'insérer, v. pr. Être inséré.

INSERMENTÉ, ÉE adj. Syn. de INASSERMENTÉ, ÉE.

INSERTION (*sèr'-si-on* — du lat. *insertio*, même sens) n. f. Action d'insérer ; état de ce qui est inséré : *Mode d'*INSERTION. *L'*INSERTION *des feuilles sur la tige.* ‖ Action d'introduire, de placer parmi d'autres choses : *L'*INSERTION *d'un article dans un journal.* ‖ Ce qui est ainsi inséré : *Rectifier une* INSERTION.

— Gramm. Syn. de ÉPENTHÈSE.

— Mathém. Action de déterminer, dans une progression, les termes inconnus entre deux termes connus.

— ENCYCL. Dr. Les *insertions* dans les journaux sont exigées par la loi comme publicité à donner à certains actes : actes constitutifs de sociétés, ventes par autorité de justice ou après décès, déclarations de faillite. Ici, l'insertion est une garantie donnée aux tiers intéressés.

En d'autres cas, c'est une décision de justice qui impose l'insertion, comme réparation accordée au plaignant. Les jugements statuant sur des falsifications ou des fraudes commerciales, les jugements intervenant en matière d'injure ou de diffamation, sont de ceux dont, généralement, la publicité est exigée par les tribunaux.

— Bot. L'*insertion* est un caractère très important, surtout quand il s'agit des organes floraux, l'insertion de ces diverses parties étant la même dans tous les végétaux de la même espèce. Elle est, suivant la forme du réceptacle, *hypogyne, périgyne, épigyne*. V. ces mots.

— Mathém. *Insertion de moyens différentiels* ou *arithmétiques*. Insérer *m* moyens différentiels entre deux nombres donnés, *a* et *b*, c'est former la progression par différence ou progression arithmétique, dont les termes extrêmes seraient *a* et *b*, et qui contiendraient $(m+2)$ termes. La question se réduit évidemment à trouver la raison de la progression : or le dernier terme *b* devant être le $(m+2)$ième, on aura $(m+1)$ termes avant lui ; par suite, *r* étant la raison, $b = a + (m+1)r$.

Cette équation donne pour la valeur de la raison :

$$r = \frac{b-a}{m+1}.$$

— *Insertion de moyens proportionnels* ou *géométriques*. Insérer *m* moyens proportionnels ou géométriques entre deux nombres donnés, *a* et *b*, c'est former la progression par quotient dont les termes extrêmes seraient *a* et *b*, et qui renfermerait $(m+2)$ termes. Pour trouver la raison *q* de cette progression, il suffit de remarquer que le dernier terme *b*, devant en avoir $(m+1)$ avant lui, sera égal au premier *a* multiplié par la puissance $(m+1)$ième de la raison :

$$b = aq^{m+1}.$$

Cette équation donne pour *q* la valeur :

$$q = \sqrt[m+1]{\frac{b}{a}}.$$

INSERVABLE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *servir*) adj. Que l'on ne peut décemment servir, présenter à quelqu'un.

INSERVIABLE (*sèr'* — du préf. *in*, et de *serviable*) adj. Qui n'est pas serviable.

INSERVILITÉ (*sèr'* — du préf. *in*, et de *servilité*) n. f. Caractère de ce qui n'est pas servile.

INSESSION (*sè-si-on* — du lat. *in*, dans, et *sedere*, supin *sessum*, s'asseoir) n. f. Espèce de demi-bain.

INSESSORE (*sè-sor'* — du lat. *in*, sur, et *sessor*, qui habite, qui réside) adj. Se dit des animaux qui, étant jeunes, reçoivent la nourriture au nid.

INSEXÉ, ÉE adj. Hist. nat. V. INSEXUÉ, ÉE.

INSEXUÉ (*sè-ksu-é*), **ÉE** (du préf. *in*, et de *sexe*) adj. Qui n'a pas de sexe. ‖ On dit aussi INSEXÉ, ÉE.

INSEXUEL, ELLE (*sè-ksu-èl'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Dégagé de toute sexualité.

INSIDIATEUR, TRICE (du lat. *insidiæ*, embûches) n. m. Celui, celle qui tend des embûches. (Vieux.)

INSIDIATION (*si-on* — du lat. *insidiæ*, embûches) n. f. Action de dresser des embûches. (Vieux.)

INSIDIEUSEMENT adv. D'une manière insidieuse.

INSIDIEUX (*di-eû*), **EUSE** (du lat. *insidiosus*, même sens) adj. Qui dresse des embûches, qui tend des pièges : *Un questionneur* INSIDIEUX. ‖ Qui constitue un piège, une embûche : *Question* INSIDIEUSE.

— Pathol. Se dit de certaines maladies, graves malgré leur bénignité apparente au début.

— SYN. **Insidieux, captieux.** V. CAPTIEUX.

INSIGNE (*gn* mll. — du lat. *insignis*, même sens) adj. Signalé, important, éclatant, en parlant des personnes et des choses : *D'*INSIGNES *services. Un* INSIGNE *brigand.* ‖ Se dit de quelques églises collégiales supérieures aux autres.

INSIGNE (*gn* mll. — du lat. *insigne*; de *insignis*, remarquable) n. m. Antiq. rom. Pièce caractéristique du vêtement d'un magistrat, d'un officier, etc., ou attribut de leur dignité : chaise curule, faisceaux, etc. ‖ Figure sculptée à la proue d'un navire.

— Marque extérieure indiquant le grade, le rang, ou les fonctions particulières de quelqu'un : *Les* INSIGNES *de la royauté.* (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

INSIGNIFIANCE (*gn* mll., et *fi-anss*) n. f. Caractère d'une personne ou d'une chose insignifiante : *Un homme, Une œuvre d'une* INSIGNIFIANCE *absolue.*

INSIGNIFIANT (*gn* mll., et *fi-an*), **ANTE** (du préf. *in*, et de *signifier*) adj. Qui ne signifie rien ; qui est sans importance ou sans mérite : *Des actions, Des paroles* INSIGNIFIANTES. *Un homme* INSIGNIFIANT.

IN SILVAM NON LIGNA FERAS INSANIUS (*Porter du bois à une forêt ne serait pas plus insensé*), vers d'Horace (liv. Ier, sat. X, vers 34). Le proverbe latin *Porter du bois à une forêt* équivalait exactement au vieux dicton français : *Porter de l'eau à la rivière.*

INSIMULÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *simulé*) adj. Qui n'est pas simulé.

INSINCÉRITÉ (*sé* — du préf. *in*, et de *sincérité*) n. f. Absence de sincérité.

INSINUANT (*nu-an*), **ANTE** adj. Qui s'insinue : *L'eau si fluide, si* INSINUANTE. (Fén.) ‖ Qui a le talent, l'adresse de s'insinuer, de faire pénétrer subtilement sa pensée : *Femme* INSINUANTE. ‖ Qui est propre à se glisser subtilement : *Des manières polies et* INSINUANTES.

— n. m. Arg. Apothicaire.

INSINUATEUR, TRICE n. Personne qui fait des insinuations : *Un* INSINUATEUR *de calomnies.*

INSINUATIF, IVE adj. Qui insinue ou s'insinue : *Un petit clystère* INSINUATIF. (Mol.)

INSINUATION (*si-on*) n. f. Action d'insinuer ou de s'insinuer ; résultat de cette action : *L'*INSINUATION *d'une sonde dans une plaie.*

— Action ou manière adroite, subtile de faire goûter ou accepter ses pensées, ses désirs : *Les âmes tendres et pacifiques emploient l'*INSINUATION. (Fén.) ‖ Chose que l'on fait entendre, sans l'exprimer formellement : *Fermez l'oreille aux* INSINUATIONS *dangereuses de l'adulation.* (Mass.)

— Dr. anc. Enregistrement qui donnait aux actes un caractère d'authenticité : *L'*INSINUATION *d'un testament.*

— Dr. can. Sorte de déclaration de noms et surnoms, que les gradués étaient tenus de faire chaque année à leurs collecteurs, sous peine de perdre leur droit pour l'année courante.

— Hist. ecclés. Inscription d'un clerc sur le registre du personnel d'une paroisse.

— Rhétor. Figure qui consiste à se concilier la faveur des auditeurs par des paroles à la fois douces et habiles.

— ENCYCL. Dr. rom. L'*insinuation*, ou transcription sur des registres publics, fut appliquée aux donations entre vifs et rendue obligatoire par Constance-Chlore. Constantin y ajouta des formalités accessoires, qui en firent un système complet de preuve entre les parties et à l'égard des tiers. Justinien ne l'exigea que pour les donations excédant 500 solides.

— Anc. dr. franç. La pratique des pays de droit écrit emprunta cette formalité à la législation de Justinien. L'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, la rendit obligatoire pour toutes les donations, à peine de nullité. L'ordonnance de Moulins, en 1566, puis l'ordonnance de 1731 sur les donations, en précisèrent les règles. Dans le droit intermédiaire, l'insinuation subsista en même temps que la transcription introduite par la loi du 11 brumaire an VII ; elle ne disparut que sous le Code civil.

INSINUER (du lat. *insinuare*, même sens) v. a. Introduire, faire entrer doucement et avec précaution : INSINUER *une sonde dans la vessie, sa main dans la poche du voisin.* ‖ Au fig. : INSINUER *son idée, des soupçons.*

— Dr. anc. Enregistrer, soumettre à la formalité de l'insinuation : INSINUER *une donation.*

— Dr. can. En parlant des gradués, Déclarer chaque année ses noms et surnoms à ses collecteurs. ‖ *Insinuer un clerc*, L'attacher à une paroisse. (Vieux.)

S'insinuer, v. pr. Pénétrer doucement : 1° dans un corps : *L'eau* S'INSINUE *par les pores du bois ;* 2° dans l'âme : *Une éloquence qui* S'INSINUE *dans les cœurs.* ‖ Se glisser, s'introduire avec adresse : *A la cour, on se glisse, on* S'INSINUE, *on se pousse.* (P.-L. Courier.) ‖ Prendre place habilement : S'INSINUER *dans les bonnes grâces de quelqu'un.*

— SYN. **Insinuer, suggérer.** Celui qui *insinue* use de détours, de ménagements adroits. Cette nuance ne se retrouve pas dans *suggérer ;* la suggestion évoque plutôt une idée d'autorité, presque de contrainte morale.

INSIPIDE (du lat. *insipidus*, même sens) adj. Qui n'a nulle saveur, nul goût : *Viande* INSIPIDE. ‖ Désagréable au goût par manque de saveur : *Breuvage* INSIPIDE.

— Fig. Qui n'a aucun attrait, qui est insignifiant : *Un livre, Un auteur* INSIPIDE. *Des louanges* INSIPIDES.

— SYN. **Insapide, fade.** V. FADE.

INSIPIDEMENT adv. D'une manière insipide.

INSIPIDITÉ n. f. Caractère de ce qui est insipide : *L'*INSIPIDITÉ *de l'eau, d'un livre.*

INSIPIENCE (*pi-anss* — du lat. *insipientia*, même sens) n. f. Défaut de sagesse, folie.

INSISTANCE (*stanss*) n. f. Action d'insister : *La certitude d'un refus ajoute à l'*INSISTANCE *d'une offre.*

INSISTER (*sté* — du lat. *insistere*, poser, appuyer sur) v. n. Appuyer avec force sur une chose. (Vx.) ‖ Fig. Répéter, demander avec persévérance : *Voulez-vous réussir ?* INSISTEZ.

— REM. On a dit autrefois *Insister à :* INSISTANT AUX *mêmes principes.* (Boss.) ‖ On dit auj. INSISTER SUR.

INSITOR, dieu du jardinage, chez les Romains. (Il présidait particulièrement à la greffe des arbres.)

IN SITU (*in'* — *dans l'endroit même*), locution latine spécialement employée en minéralogie : *Découvrir des diamants* IN SITU, *dans la roche même où ils s'étaient formés.*

INSOBRIÉTÉ (du préf. *in*, et de *sobriété*) n. f. Défaut de sobriété.

INSOCIABILITÉ (*si-a*) n. f. Caractère d'une personne, d'un animal insociable.

INSOCIABLE (*si-abl'* — du préf. *in*, et de *sociable*) adj. Qui n'est pas sociable : *Un homme, Un caractère* INSOCIABLE.

INSOCIABLEMENT (*si*) adv. D'une manière insociable.

INSOCIAL, ALE, AUX (*si* — du préf. *in*, et de *social*) adj. Qui n'est pas social.

IN-SOIXANTE-QUATRE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant soixante-quatre feuillets ou cent vingt-huit pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Édition* IN-SOIXANTE-QUATRE.

— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-SOIXANTE-QUATRE.

— On écrit plus souvent IN-64.

INSOLATEUR (rad. *insoler*) n. m. Appareil destiné à l'utilisation des rayons solaires pour le chauffage.

— ENCYCL. V. CHALEUR.

INSOLATION (*si-on* — rad. *insoler*) n. f. Action de la lumière et de la chaleur solaire sur une substance organique ou inorganique : *L'*INSOLATION *est très favorable aux enfants faibles.*

— Géol. Échauffement inégal, par le soleil, des roches composées d'éléments qui diffèrent par la faculté d'absorption de la chaleur, et qui peut entraîner l'émiettement.

— Pathol. Maladie provoquée par l'exposition à un soleil ardent.

— Pharm. Action d'exposer une substance à la lumière solaire, pour y amener certaines modifications.

— Photogr. Exposition à la lumière d'une préparation photographique.

— Physiq. S'emploie quelquefois pour désigner la quantité de chaleur solaire communiquée à la terre.

— ENCYCL. Méd. L'*insolation* ou « coup de soleil » est la forme la plus ordinaire du *coup de chaleur*, appellation qui désigne l'ensemble des accidents produits non seulement par le soleil, mais aussi par les milieux surchauffés (chambre de chauffe des bateaux à vapeur) et les foyers à incandescence vive, comme les verreries, fonderies, etc.

L'insolation s'observe dans les régions tempérées, aussi bien que dans les climats tropicaux; dans les régions tempérées, elle frappe particulièrement les moissonneurs, les troupes en marche (les fantassins surtout), quand l'action de la fatigue s'ajoute à celle de la chaleur; c'est pourquoi on recommande aux voyageurs, colons et militaires, l'usage des casques de liège aérifères, des chapeaux à larges bords ou des couvre-nuque.

D'après Lacassagne, l'insolation présente chez l'homme trois degrés. Au premier, il y a d'abord du malaise, de la faiblesse dans les jambes; puis la respiration devient difficile, la face se congestionne : c'est la forme asphyxique; d'autres fois, il n'y a pas de dyspnée, la face devient très pâle, et l'individu s'affaisse subitement : c'est la forme syncopale. Ces accidents, en général, se dissipent aussitôt que le malade est mis au frais, mais il peut y avoir parfois un exanthème plus ou moins persistant. Au second degré, des phénomènes nerveux, vertiges, convulsions, délire, apparaissent, qui aboutissent au coma et parfois à la mort; le pouls est petit, et les pupilles contractées. Enfin, au troisième, qui s'observe surtout dans les pays tropicaux, la mort est foudroyante. Dans les régions tempérées, la guérison est de règle, souvent après des phénomènes critiques (diurèse, sueurs profuses), tandis que, dans les contrées tropicales, les deux tiers des cas sont mortels. Au surplus, même dans les cas légers, on voit persister plus ou moins longtemps des névralgies, des migraines et parfois des idées subdélirantes.

On attribuait jadis les accidents de l'insolation à la coagulation de la myosine; aujourd'hui, on tend à admettre une altération des centres nerveux sous l'influence de l'élévation thermique. On traite ces accidents par une large aération, la mise au frais, quelques affusions froides pratiquées avec précaution, au besoin des frictions légèrement excitantes. A longue échéance, on peut faire intervenir le traitement qui convient aux troubles nerveux.

— Pharm. Sous l'influence des rayons solaires, certains produits (nitrate et chlorure d'argent en présence des matières organiques) se colorent (principe de la photographie); certains autres (gélatine au bichromate de potasse) y deviennent insolubles; d'autres, enfin, se décolorent (beaucoup de couleurs organiques, poudres végétales, etc.). Pour éviter cette altération, il suffit, le plus souvent, d'enfermer les produits dans des bocaux jaunes ou rouges.

INSOLEMMENT (*la-man*) adv. D'une manière insolente, avec insolence.

INSOLENCE (*lanss* — rad. *insolent*) n. f. Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect : *L'*INSOLENCE *d'un viveur.* ‖ Orgueil offensant : *L'*INSOLENCE *d'un parvenu.* ‖ Par ext. Parole, action insolente : *Dire, Faire des* INSOLENCES. ‖ Caractère insolite. (Vieux.)

INSOLENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *insolens, entis*, même sens) adj. Insolite : *Nouveauté* INSOLENTE. (Vx.) ‖ Qui choque par quelque chose d'insolite : *Une chance* INSOLENTE. ‖ Effronté, qui perd le respect : *Tout homme* INSOLENT *est en abomination au Seigneur.* (Salomon.) ‖ Qui est d'un orgueil offensant : *Les gens heureux et* INSOLENTS.

— Qui marque l'insolence, qui est inspiré par elle : *Ton, Regard* INSOLENT. *Réponse* INSOLENTE.

— Substantiv. Personne insolente : *Sans la bassesse, le ridicule ferait justice des* INSOLENTS. (Lévis.)

— SYN. **Impertinent, arrogant, important, rogue, suffisant.** V. IMPERTINENT, et ARROGANT.

INSOLENTER (*lan*) v. a. Traiter avec insolence : INSOLENTER *une femme.* (Vieux.)

INSOLER (du lat. *insolare*, même sens) v. a. Exposer aux rayons du soleil : INSOLER *une épreuve photographique.*

INSOLIA n. f. Cépage cultivé en Italie et en Sicile, à maturité tardive, et qui comprend deux variétés : l'une blanche (*insolia bianca*), l'autre noir (*insolia nera*).

INSOLIDAIRE (*dèr'* — du préf. *in*, et de *solidaire*) adj. Qui n'est point solidaire.

INSOLIDARITÉ n. f. Etat de ce qui n'est pas solidaire.

INSOLIDE (du préf. *in*, et de *solide*) adj. Qui n'est pas solide.

INSOLIDEMENT (rad. *insolide*) adv. D'une manière qui n'est pas solide.

INSOLIDITÉ (rad. *insolide*) n. f. Défaut de solidité.

IN SOLIDO (*in'* — mots lat. signif. littéralem. *dans le solide, dans la masse*), loc. adv. En masse, solidairement : *Complices condamnés* IN SOLIDO.

INSOLINATE n. m. Chim. V. TÉRÉPHTALATE.

INSOLINIQUE adj. Chim. Syn. de TÉRÉPHTALIQUE.

INSOLITE (du lat. *insolitus*) adj. Qui n'est point conforme aux règles établies : *Procédé, Phénomène* INSOLITE.

INSOLITEMENT adv. D'une manière insolite.

INSOLUBILISER v. a. Rendre insoluble.

INSOLUBILITÉ n. f. Caractère des substances insolubles : *L'*INSOLUBILITÉ *des résines dans l'eau.*

— Fig. Caractère de ce qu'on ne peut résoudre : *L'*INSOLUBILITÉ *d'un problème, d'une question.*

INSOLUBLE (du préf. *in*, et de *soluble*) adj. Qui ne peut se dissoudre : *La résine est* INSOLUBLE *dans l'eau.*

— Fig. Que l'on ne peut résoudre, décider, expliquer : *Un problème* INSOLUBLE. *Une question* INSOLUBLE.

INSOLUBLEMENT adv. D'une manière insoluble.

INSOLUTION (*si-on* — du préf. *in*, et de *solution*) n. f. Absence de solution, état de ce qui n'est pas résolu.

INSOLVABILITÉ (rad. *insolvable*) n. f. Défaut de solvabilité, impuissance de payer : *L'*INSOLVABILITÉ *d'un débiteur.*

— ENCYCL. En matière commerciale, l'*insolvabilité* équivaut à la cessation de payements. Au point de vue civil, elle amène la déconfiture. L'insolvabilité d'un débiteur oblige ses créanciers à contrepasser dans leur comptabilité l'actif fictif résultant de cette insolvabilité par le débit de *Pertes et profits accidentels* ou par celui d'un compte de *Réserves* pour créances douteuses.

INSOLVABLE (du préf. *in*, et de *solvable*) adj. Qui ne peut payer ce qu'il doit, au pr. et au fig. : *Commerçant* INSOLVABLE.

Que d'âmes sans mémoire et de cœurs *insolvables!*
DELILLE.

— Substantiv. Personne insolvable : *Les* INSOLVABLES *n'ont plus la prison à redouter.*

INSOMNES (*somn'* — du lat. *insomnis*, qui ne dort pas) n. m. pl. Hist. ecclés. Syn. de ACÉMÈTES.

INSOMNIE (*so-mnî* — du lat. *in*, et de *somnus*, sommeil) n. f. Privation de sommeil.

— ENCYCL. L'*insomnie* s'observe à la suite d'impressions morales très vives, joies ou peines, excitation cérébrale, surmenage, etc., dans la neurasthénie, dans certaines formes de l'hypocondrie et de l'hystérie. Elle se montre également dans presque toutes les infections, tandis que les convalescences des maladies aiguës sont souvent caractérisées par de longues périodes d'un sommeil réparateur. Certaines substances, comme le café et le thé, ont la réputation de provoquer de l'insomnie chez les personnes qui n'y sont pas habituées. La caféine, en effet, est un excitant cérébral, un cardiaque et un diurétique actif, ce qui explique son action antihypnotique.

Le traitement de l'insomnie est subordonné à la cause. Suivant les cas, on prescrira les exercices physiques, le grand air, les distractions, tantôt, au contraire, le repos, le silence et la solitude. Si les mesures d'hygiène ne réussissent pas, on devra recourir aux narcotiques et aux hypnotiques. Avant d'en arriver à l'opium et à la morphine, on utilisera les bromures, le chloral, le sulfonal, le trional et les préparations analogues.

INSONDABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est insondable, au pr. et au fig. : *L'*INSONDABILITÉ *des profondeurs de la mer, des mystères.*

INSONDABLE (du préf. *in*, et de *sondable*) adj. Qui ne peut être sondé : *Un* INSONDABLE *abîme.*

— Fig. Que l'on ne peut pénétrer, comprendre, s'expliquer : *Mystère* INSONDABLE.

INSONDÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *sonder*) adj. Qui n'a pas été sondé : *Procédé* INSONDÉ.

— Fig. Qui n'a pas été pénétré, compris : *Mystère* INSONDÉ.

INSONORE (du préf. *in*, et de *sonore*) adj. Qui n'est point sonore.

INSONORITÉ n. f. Manque, absence de sonorité; caractère de ce qui est insonore : *L'*INSONORITÉ *d'une salle de spectacle.*

INSOUCI (*si* — du préf. *in*, et de *souci*) n. m. Absence, manque, défaut de souci, de sollicitude.

INSOUCIAMMENT (*si-a-man*) adv. Avec insouciance.

INSOUCIANCE (*si-anss*) n. f. Etat ou caractère d'une personne insouciante; indifférence; défaut de souci, d'intérêt porté à une chose déterminée : *Vivre dans l'*INSOUCIANCE *de l'avenir.*

INSOUCIANT (*si-an*), **ANTE** (du préf. *in*, et de *se soucier*) adj. Qui n'a aucun souci, qui est indifférent à tout : *Homme* INSOUCIANT. *Humeur* INSOUCIANTE.

— Substantiv. Personne insouciante : *Il n'y a d'heureux que les* INSOUCIANTS.

INSOUCIEUSEMENT (*si-eu*) adv. D'une manière insoucieuse, sans aucun souci.

INSOUCIEUX (*si-eû*), **EUSE** (du préf. *in*, et de *soucieux*) adj. Qui ne prend aucun souci; qui n'a pas de soucis au sujet d'une chose déterminée : INSOUCIEUX *du lendemain.*

INSOUDABLE (du préf. *in*, et de *souder*) adj. Qui ne peut être soudé : *Métaux* INSOUDABLES.

INSOUFFRABLE (*sou-frabl'* — du préf. *in*, et de *souffrir*) adj. Qui ne peut être souffert.

INSOUMETTABLE (*mè-tabl'* — du préf. *in*, et de *soumettre*) adj. Qui ne peut être soumis.

INSOUMIS (*mi*), **ISE** (du préf. *in*, et de *soumis*) adj. Qui n'est point soumis, subjugué : *Contrées, Tribus* INSOUMISES. ‖ Qui manque de soumission, qui n'obéit pas : *Enfant* INSOUMIS.

— Admin. *Fille insoumise*, Femme publique qui ne se soumet pas aux règlements de la police.

— Milit. *Soldat insoumis*, Soldat qui ne se présente pas au corps au jour dit. ‖ Substantiv. : *Les* INSOUMIS.

— ENCYCL. Milit. En temps de paix, le délai accordé aux jeunes gens, engagés ou appelés, pour rejoindre leur corps, est d'un mois à dater du jour fixé par l'ordre de route pour l'arrivée à destination : il n'est que de *deux jours* en temps de guerre. Le délai d'un mois est porté à deux, pour l'appelé demeurant en Algérie, en Tunisie, ou en Europe hors du territoire français; il est porté à six mois pour l'appelé demeurant partout ailleurs. Mais ces délais sont réduits de moitié, en temps de guerre ou en cas de mobilisation. L'insoumis est passible d'un emprisonnement d'*un mois à un an* en temps de paix et de *deux ans à cinq ans* en temps de guerre. Dans ce dernier cas, il est, à l'expiration de sa peine, envoyé dans une compagnie de discipline. Les noms des insoumis en temps de guerre restent affichés pendant la durée de la guerre dans toutes les communes du canton où ils sont domiciliés, et le condamné pour insoumission est privé de ses droits électoraux.

Les hommes en congé rappelés sous les drapeaux, les réservistes ou territoriaux convoqués pour des manœuvres, et qui négligent de rejoindre en temps voulu, ne sont, *la première fois*, passibles que d'une punition disciplinaire; mais, pour la *récidive*, ils sont traités comme insoumis.

INSOUMISSION (*mi-si-on*) n. f. Etat, caractère, action de celui qui n'est pas soumis : *Se rendre coupable d'*INSOUMISSION.

— Admin. milit. Etat du soldat insoumis.

INSOUPÇONNABLE (*pso-nabl'* — du préf. *in*, et de *soupçonner*) adj. Qui ne peut être soupçonné : *Caissière* INSOUPÇONNABLE.

INSOUPÇONNÉ, ÉE (*pso-né* — du préf. *in*, et de *soupçonné*) adj. Qui n'est pas soupçonné : *Complice* INSOUPÇONNÉ.

INSOUPÇONNEUX (*pso-neû*), **EUSE** (du préf. *in*, et de *soupçonneux*) adj. Qui n'est point soupçonneux : *Mari* INSOUPÇONNEUX.

INSOUTENABLE (du préf. *in*, et de *soutenable*) adj. Qui ne peut être défendu, justifié : *Opinion, Cause* INSOUTENABLE. ‖ Que l'on ne peut supporter; qui choque extrêmement : *Un fat* INSOUTENABLE. ‖ Contre quoi l'on ne peut lutter : *Une concurrence* INSOUTENABLE.

INSOUTENABLEMENT adv. D'une manière insoutenable.

INSOUTENU, UE (du préf. *in*, et de *soutenu*) adj. Qui n'est pas soutenu.

INSPECTATEUR (*spèk'* — du lat. *inspectator*, même sens) n. m. Celui qui inspecte avec soin. (Peu us.)

INSPECTER (*spèk'* — du lat. *inspectare*) v. a. Examiner, contrôler avec autorité, ou par mission spéciale d'une autorité compétente : INSPECTER *une armée, des travaux.*

INSPECTEUR, TRICE (*spèk'* — du lat. *inspector, trix*, même sens) n. Celui, celle qui inspecte, qui a mission d'inspecter : INSPECTEUR *des finances.* INSPECTRICE *des écoles.*

— Fam. *Inspecteur des pavés*, Flâneur. (Se dit aussi de quelqu'un qui cherche un emploi.)

— Admin. *Inspecteur*, Titre donné aux agents des divers services publics chargés de certaines fonctions de surveillance et de contrôle : INSPECTEURS *des forêts.* INSPECTEURS *des tabacs.* INSPECTEURS *des enfants assistés.* INSPECTEURS *généraux des haras.* INSPECTEURS *généraux des ponts et chaussées, des mines, des postes et télégraphes*, etc. ‖ *Inspecteurs du travail*, Fonctionnaires chargés d'assurer l'exécution de la loi du 12 juin 1893 et des règlements qui y sont prévus concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les usines, fabriques, etc. ‖ *Inspecteur de police*, Agent attaché à un commissariat ou à la préfecture de police. — Dans certains établissements (administrations, grands magasins, etc.), Employé chargé de la surveillance et de la police.

— Constr. et trav. publ. Employé ou agent chargé de la vérification de la qualité et de la quantité des matériaux mis en œuvre et des conditions d'exécution des travaux relativement au cahier des charges.

— Fin. *Inspecteurs généraux* et *Inspecteurs des finances*, Inspecteurs chargés de vérifier sur place la gestion de tous les comptables publics.

— Fr.-maçonn. *Grand inspecteur*, Dignitaire du 33e grade dans le rit écossais, et faisant partie du suprême conseil de ce rit.

— Hist. *Inspecteurs de la salle*, Nom donné à cinq députés, qui, sous le Directoire, étaient chargés de la police des conseils, et qui se renouvelaient tous les mois.

— Instr. publ. *Inspecteurs généraux. Inspecteurs d'académie. Inspecteurs primaires.* V. la partie encycl.

— Mar. *Inspecteurs de la marine*, Corps composé d'inspecteurs adjoints, d'inspecteurs et d'inspecteurs en chef, chargés de surveiller, contrôler tous les services dépendant de la marine, comptabilité en deniers et en matières, achats, travaux, etc.

— Milit. *Inspecteurs d'armée*, Membres du conseil supérieur de la guerre, à chacun desquels est assigné un arrondissement d'inspection formé de plusieurs corps d'armée. ‖ *Inspecteurs d'armes*, Capitaines d'artillerie chargés d'aller chaque année vérifier l'état et les réparations dont peuvent avoir besoin les armes et le matériel d'artillerie. ‖ *Inspecteur des fabrications de l'artillerie*, Général chargé d'exercer l'inspection permanente de tous les établissements constructeurs de l'artillerie. ‖ *Inspecteurs généraux*, Officiers généraux qui étaient désignés chaque année pour inspecter les corps de troupes de toutes armes et s'assurer que tout s'y passait conformément aux lois. (Créée en 1668, cette fonction fut supprimée en 1901, sauf pour la gendarmerie.) ‖ *Inspecteurs aux revues*, Inspecteurs créés par arrêté consulaire du 9 pluviôse an VIII, qui étaient chargés du contrôle des effectifs au point de vue des droits à la solde, et de la comptabilité des corps.

— ENCYCL. Instr. publ. *Inspecteurs.* En dehors des fonctionnaires chargés de surveiller temporairement ou dans certaines villes ou circonscriptions déterminées l'enseignement de quelques branches auxiliaires d'études (dessin, travaux manuels, etc.), le service de l'instruction publique comprend trois catégories principales d'inspecteurs; ce sont, par ordre d'importance hiérarchique :

1° Les *inspecteurs de l'enseignement primaire* ou *inspecteurs primaires*. Ils se recrutent, après un examen spécial, parmi les instituteurs pourvus du professorat et les professeurs d'école normale. Le certificat qui leur est délivré les rend aptes à la direction d'une école normale. Ils sont nommés par le ministre. Ils résident, en principe, au chef-lieu de leur circonscription, qui correspond, en général, à un arrondissement. Deux d'entre eux, par département, siègent au conseil départemental. Ils visitent, au moins une fois l'an, chaque école publique ou privée de leur circonscription, tiennent des états des situations de la population scolaire et du personnel enseignant, qu'ils notent en premier ressort. Toute inspection donne lieu de leur part à un rapport détaillé et motivé à l'inspecteur d'académie;

2° Les *inspecteurs d'académie*. Ils sont nommés par le ministre et choisis, en général, parmi les fonctionnaires de l'enseignement secondaire. Ils contrôlent l'enseignement et l'administration des lycées et collèges du département où ils résident, surveillent l'enseignement secondaire privé. Ils nomment seuls les instituteurs stagiaires, proposent au préfet les nominations et déplacements d'instituteurs titulaires, et ont la vice-présidence du conseil départemental. Ils président de droit la commission d'examen pour l'obtention des brevets élémentaire et supérieur;

3° Les *inspecteurs généraux*. Ils sont nommés par le ministre, dont ils sont les délégués *directs*. Les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire rendent compte au ministre de tous les détails de l'enseignement des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, qu'ils visitent chaque année, et de la valeur du personnel, qu'ils notent en rapports spéciaux. Un inspecteur particulier est attaché au contrôle des économats. Les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire remplissent un rôle analogue pour les écoles normales et les écoles primaires supérieures, et de plus haut, pour l'enseignement primaire en général. Chacune des deux catégories d'inspecteurs forme, au ministère, un comité consultatif spécial, où est discutée, de concert avec les recteurs, la plus grande partie des mutations du personnel.

— Mar. *Inspecteurs généraux de la marine.* Ce titre représente une fonction, et non un grade. Les titulaires en

sont choisis parmi les vice-amiraux ayant exercé au moins le commandement d'une préfecture maritime : leur rôle consiste à se rendre dans les ports ou à bord des navires et à s'y livrer à toute opération ordonnée par le ministre, inspection, contrôle. Ces officiers font partie des grands conseils qui fonctionnent au ministère de la marine.

Inspection des services administratifs de la marine. Dans les ports, il existe, parallèlement au service du commissariat et exerçant les fonctions du contrôle, un corps d'inspecteurs comprenant : un inspecteur général, des inspecteurs en chef, des inspecteurs de 1re et 2e classe et des inspecteurs adjoints, tous officiers supérieurs ou généraux. Ces officiers proviennent des officiers des différents corps de la marine du grade de capitaine, après concours. Ce corps existe également dans les colonies avec la même hiérarchie, mais le cadre est absolument distinct.

INSPECTIF, IVE (*spèk'* — du lat. *inspectus*, observé) adj. ‖ *Philosophie inspective*, Partie de la scolastique qui concerne les choses invisibles.

INSPECTION (*spè-ksi-on*) n. f. Action d'inspecter, d'examiner pour exercer un contrôle : *Passer une sévère* INSPECTION. ‖ Droit ou charge d'inspecteur : *Obtenir une* INSPECTION *générale.*

— Admin. ecclés. Division ecclésiastique, dans les pays protestants.

— Mar. Service composé des inspecteurs des services administratifs de la marine.

— Milit. V. INSPECTEUR.

— ENCYCL. Mar. *Inspections générales de la marine.* Il existe différentes inspections générales attachées au ministre de la marine, savoir : l'*inspection générale de l'artillerie de marine*, présidée par un général; l'*inspection générale des travaux maritimes*, présidée par un inspecteur général des ponts et chaussées; l'*inspection des charbonnages*, présidée par un mécanicien inspecteur.

INSPECTORAT (*spè-kto-ra*) n. m. Charge d'inspecteur : *Obtenir un* INSPECTORAT. ‖ Division administrative du Groenland et de l'Islande.

INSPIRANT (*spi-ran*), **ANTE** adj. Qui inspire, qui est propre à inspirer.

INSPIRATEUR, TRICE (*spi*) adj. Qui donne l'inspiration (intellectuelle) : *La femme est plutôt* INSPIRATRICE *que créatrice.* (Mme Romieu.)

— Anat. Qui sert à l'inspiration : *Mouvement* INSPIRATEUR. ‖ *Muscles inspirateurs*, Ceux qui concourent à l'inspiration de l'air dans les poumons.

INSPIRATION (*spi, si-on*) n. f. Action d'inspirer quelqu'un, de le conseiller, de lui suggérer quelque chose : *L'*INSPIRATION *divine.* ‖ Sentiment, pensée, qui semblent naître spontanément dans le cœur, dans l'esprit, et que l'on regarde comme inspirés par le génie, l'enthousiasme ou par la Divinité : *La prévoyance est plus sûre que l'*INSPIRATION. (E. de Gir.) *Le génie est une sorte d'*INSPIRATION *fréquente.* (Marmontel.) ‖ Chose inspirée : *L'amitié est une pure* INSPIRATION *de l'âme.* (Laténa.)

— Physiol. Action par laquelle l'air entre dans les poumons : *L'*INSPIRATION *est bientôt suivie de l'*EXPIRATION. V. RESPIRATION.

— Relig. *Pape nommé par voie d'inspiration*, Pape nommé par un accord unanime des cardinaux qui le désignent oralement.

— Théol. Action exercée par Dieu sur l'intelligence humaine, dans certaines circonstances graves. ‖ Spécialem. Assistance divine qui a guidé les auteurs des Livres saints, et que les théologiens définissent ainsi : Secours surnaturel qui, influant sur la volonté de l'écrivain sacré, le détermine à écrire en éclairant son intelligence de manière à lui suggérer au moins le fond de ce qu'il doit dire.

— ENCYCL. Théol. V. CRITIQUE, ÉCRITURE sainte.

INSPIRATOIRE (*spi*) adj. Physiol. Qui sert ou qui se rapporte à l'inspiration.

INSPIRER (*spi* — du lat. *inspirare*, même sens) v. a. Faire naître dans l'âme : INSPIRER *de la haine, l'amour, la confiance.* ‖ Conseiller, pousser à : INSPIRER *une mauvaise action.* ‖ Faire pénétrer dans l'âme une sorte d'enthousiasme qui semble surnaturel : *La muse* INSPIRE *les poètes.*

— Physiol. Faire pénétrer l'air ou un fluide dans les voies respiratoires. ‖ Quelquef. Insuffler.

Inspiré, ée part. pass. du v. Inspirer.

— Substantiv. Personne inspirée : *Parler comme un* INSPIRÉ.

S'inspirer, v. pr. Être inspiré : *L'amour* S'INSPIRE *et ne se commande pas.* ‖ Recevoir, prendre son inspiration : S'INSPIRER *de l'exemple d'un héros.*

— SYN. **Insinuer, persuader.**

INSPRUCK. Géogr. V. INNSBRUCK.

INSTABILITÉ (*sta* — rad. *instable*) n. f. Défaut, manque de stabilité : INSTABILITÉ *d'un corps en équilibre.*

— Défaut de permanence, état de ce qui est soumis au changement : *L'*INSTABILITÉ *de la fortune.*

— Électr. *Instabilité de l'aiguille aimantée*, Variation angulaire et périodique qui se produit pour des causes accidentelles ou autres, dans la position d'une aiguille aimantée.

— ENCYCL. Mécan. V. ÉQUILIBRE.

INSTABLE (*stabl'* — du préf. *in*, et de *stable*) adj. Qui manque de stabilité, qui est soumis au changement : *Équilibre* INSTABLE. ‖ Fig. : *Paix* INSTABLE. *Cœur* INSTABLE.

— Chim. *Combinaison instable*, Celle qui se détruit facilement.

— Mécan. *Équilibre instable*, Équilibre tel que, si le corps équilibré vient à être déplacé, il prend une autre position d'équilibre et ne rentre plus dans celle qu'il a perdue : *Lorsque le centre de gravité est au-dessus du point de suspension, l'*ÉQUILIBRE *est* INSTABLE.

— Métallurg. *Acier instable*, Acier qui perd aisément ses propriétés à la suite d'opérations défectueuses qui se sont produites dans les diverses phases de sa fabrication.

INSTABLEMENT (*sta*) adv. D'une manière instable.

INSTALLAGE (*sta-laj'*) n. m. En arg. milit., Installation. ‖ *Revue d'installage*, Revue de détail, revue des menus objets d'équipement et d'habillement du troupier.

INSTALLATEUR (*sta-la*) n. m. Celui qui installe un prélat, un curé ; qui met en place, qui établit quelque chose.

INSTALLATION (*sta-la-si-on*) n. f. Action par laquelle on installe, on met en possession : *Procéder à l'*INSTALLATION *d'un tribunal.* ‖ Action de placer, de distribuer, de mettre en ordre les objets nécessaires à un travail, etc. : *L'*INSTALLATION *d'une imprimerie, d'un échafaudage.* ‖ Manière dont ces objets sont distribués : *Avoir une* INSTALLATION *commode.*

— Télégr. électr. *Installation en communication directe*, Installation d'une station, de manière que tous les appareils se trouvent hors du circuit d'une ligne qui ne fait que traverser le bureau au commutateur. ‖ *Installation en communication simultanée*, Installation agencée de telle sorte que plusieurs bureaux ou stations reçoivent simultanément la transmission d'un seul bureau. ‖ *Installation en translation*, Installation de deux appareils télégraphiques Morse, de manière qu'une transmission venant d'un point éloigné et arrivant dans une station, s'inscrive et provoque automatiquement l'envoi, à la station suivante, de signaux identiques à ceux reçus. ‖ *Installation sur paratonnerre*, Installation d'un bureau télégraphique, de manière que le courant de ligne traverse le paratonnerre avant d'arriver aux appareils.

INSTALLER (*sta-lé* — du bas lat. *installare*, même sens) v. a. Mettre solennellement (au propre dans sa *stalle*) en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité : INSTALLER *un évêque, le président d'un tribunal.*

— Placer, établir, loger : INSTALLER *sa famille dans une maison de campagne.* ‖ Mettre en place, disposer pour fonctionner : INSTALLER *une machine.*

Installé, ée part. pass. Mar. Se dit d'un navire, par rapport à la manière dont son gréement et son chargement sont disposés : *Navire bien* INSTALLÉ, *mal* INSTALLÉ.

S'installer, v. pr. Être installé, prendre possession ou être mis en possession.

INSTAMINÉ, ÉE (*sta* — du préf. *in*, et du lat. *stamen, inis*, étamine) adj. Qui n'a point d'étamines.

INSTAMMENT (*sta-man* — rad. *instant*, adj.) adv. D'une manière pressante.

INSTANCE (*stanss* — du lat. *instantia*, même sens) n. f. Soin pressant. (Vx.) ‖ Sollicitation pressante : *Prier avec* INSTANCE. *Faire de vives* INSTANCES *auprès de quelqu'un.*

— Procéd. Série des actes d'une procédure ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir le jugement. ‖ Sert aussi à désigner la juridiction : *Être en première* INSTANCE. ‖ *Tribunal de première instance*, Tribunal d'arrondissement. (V. TRIBUNAL.) ‖ *Juge de première instance*, Juge attaché à un tribunal de première instance.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier.

— ENCYCL. Procéd. L'*instance* est distincte de l'action : celle-ci n'est autre chose que le droit d'agir considéré abstractivement, tandis que l'instance est la mise en œuvre de ce droit.

Une instance commence avec l'exploit d'ajournement (dit aussi *demande introductive d'instance*) et finit avec le jugement définitif. Dans cet intervalle, le décès de l'une des parties ou la cessation de fonctions de l'un des avoués peut interrompre le cours de l'instance, dont la *reprise* est possible. D'autre part, l'instance peut être déclarée *périmée* (c'est-à-dire juridiquement anéantie), si le demandeur laisse s'écouler trois ans sans faire aucun acte de procédure : c'est la *péremption d'instance.*

INSTANT (*stan* — de *instant* adj.) n. m. Moment très court, très petit espace de temps immédiat : *Ne s'arrêter qu'un* INSTANT. ‖ Par exagér. Temps relativement très court, quelle que soit sa durée absolue : *Nous ne sommes qu'un* INSTANT *sur la terre.* (Mass.) ‖ Par ext. Moment précis, occurrence de temps, époque : *L'*INSTANT *de la mort.* (J.-J. Rouss.)

— Ellipt. *Un instant*, Attendez, arrêtez, restez un instant : UN INSTANT, *ne soyez pas si pressé.*

— Loc. adv : *À l'instant, Dans l'instant*, Aussitôt, à l'heure même; tout à l'heure; continuellement, sans cesse. ‖ *D'instant en instant, À chaque instant, À tout instant*, À de très courts intervalles.

— Loc. conj. *Dès l'instant que*, Du moment que, puisque : DÈS L'INSTANT QUE *vous acceptez, j'accepte.*

— Mécan. Intervalle sans durée séparant un temps d'un autre temps qui lui succède immédiatement.

INSTANT (*stan*), **ANTE** [du lat. *instans, antis*, même sens] adj. Pressant, qui poursuit son but avec ardeur : *Prière* INSTANTE. ‖ Imminent, urgent : *Péril* INSTANT. *Besoin* INSTANT.

— SYN. **Imminent, pressant.**

INSTANTANÉ, ÉE (*stan*) adj. Qui ne dure qu'un instant : *Le bonheur est une étoile qui n'a que des lueurs* INSTANTANÉES. (Alibert.) ‖ Qui se produit soudainement : *Frayeur* INSTANTANÉE.

— *Photographie instantanée*, Ensemble de procédés destinés à obtenir des clichés photographiques avec des poses très courtes, une seconde ou une fraction de seconde. V. PHOTOGRAPHIE. ‖ *Un instantané* n. m. Cliché, épreuve photographique obtenus dans ces conditions.

INSTANTANÉITÉ (*stan*) n. f. Qualité de ce qui est instantané.

INSTANTANÉMENT (*stan*) adv. D'une manière instantanée.

INSTAR DE (À L') (*star'* — du lat. *instar*, à l'imitation, comme, de même que), loc. prép. À la manière, à l'exemple de : *Bains installés* À L'INSTAR *des bains romains.*

INSTAR MONTIS EQUUM (*Un cheval haut comme une montagne*). Ainsi parle Virgile (*Énéide*, liv. II, v. 15) du fameux cheval de bois qui servit à introduire les guerriers grecs dans les murs d'Ilion.

INSTAR OMNIUM, locution latine employée pour signifier Comme tout le monde, à la façon commune : *Je suis tantôt bien, tantôt mal*, INSTAR OMNIUM.

INSTAURATEUR, TRICE (*stô*) n. Personne qui instaure, qui élève un monument, qui fonde une institution : *Les* INSTAURATEURS *de la liberté.*

Instauratio magna, Titre choisi par François Bacon pour désigner l'ensemble de la grande œuvre philosophique qu'il se proposait de composer. De cette *Grande restauration* (des sciences), il n'a écrit que les deux premières parties, sous les titres de *De dignitate et augmentis scientiarum* et de *Novum Organum.*

INSTAURATION (*stô, si-on*) n. f. Action d'instaurer : *L'*INSTAURATION *des jeux Olympiques.*

INSTAURER (*stô* — lat. *instaurare*) v. a. Établir, fonder : INSTAURER *un temple, une église, des jeux publics.*

INSTERBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), sur la Pregel, en amont du confluent de l'*Inster* et de l'Angerapp; 22.227 hab.; ch.-l. de cercle. Filature; fabrique de machines, poêlerie. Commerce de chevaux. Gymnase dont l'aula est ornée de peintures de Max Schmidt, tirées de l'*Odyssée.*

INSTIGATEUR, TRICE (*sti* — lat. *instigator, trix*) n. Celui, celle qui instigue : *L'*INSTIGATEUR *d'un complot.*

INSTIGATION (*sti, si-on*) n. f. Action d'instiguer; incitation, suggestion : *Obéir aux* INSTIGATIONS *des meneurs.*

INSTIGUER (*sti-ghé* — du lat. *instigare*, même sens) v. a. Inciter, pousser à faire quelque chose. (Se prend surtout en mauv. part) : INSTIGUER *des soldats à la révolte.* (Vieux.)

INSTILLATEUR (*stil'-la*) n. m. Sonde creuse rigide, percée de trous à son extrémité inférieure, portant en un endroit précis de l'urètre, un corps médicamenteux qui s'écoule goutte à goutte.

1

2

Instillateur : 1. A boule perforée; 2. En pomme.

INSTILLATION (*stil', si-on*) n. f. Action d'instiller : *Laver une plaie par* INSTILLATION.

INSTILLER (*stil'* — du lat. *in*, dans, et *stilla*, goutte) v. a. Faire couler goutte à goutte : *Prenez laict de figuier et* INSTILLEZ-*en la playe.* (A. Paré.) [Vx.]

— Fig. Insinuer, faire pénétrer : *Ceux qui* INSTILLENT *en leurs cœurs la sainte dévotion.* (François de Sales.)

INSTINCT (*stin* — du lat. *instinctus*, même sens) n. f. Mouvement naturel qui pousse à faire certaines choses sans le secours de la réflexion : *Tous les animaux ont en soi un* INSTINCT *qui ne les trompe jamais.* (Buff.) ‖ Autref. Impulsion, instigation : *Agir à l'*INSTINCT *du démon.*

— Aptitude naturelle : *Avoir l'*INSTINCT *de la musique.*

— Loc. adv. : *D'instinct, Par instinct*, Par une sorte d'inspiration ; sans le secours de la réflexion.

— ENCYCL. Philos. A. *Définition.* Le psychologue américain W. James définit l'instinct : « une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes ». La première fois qu'un chat voit une souris, il court après elle par une série de bonds caractéristiques ; de même il se dresse devant un chien, prêt à combattre. Ce chat n'a cependant aucune idée de la vie ni de la mort. L'*instinct* se rapproche ainsi du désir; il s'en distingue par sa complexité : il suppose la coordination de mouvements multiples en vue d'une fin d'ailleurs ignorée. Il se distingue de l'habitude, au moins en apparence, parce qu'il est inné, ne s'apprend, ni ne s'oublie.

B. *Classification des instincts.* 1° Instincts ayant pour fin la conservation des individus; 2° instincts ayant pour fin la conservation de l'espèce; 3° instincts sociaux, par exemple le travail de collaboration des fourmis, le triangle que forment pour voler les oiseaux migrateurs.

C. *Caractères de l'instinct.* Cuvier et Jussieu déclarent que l'instinct est : *a*) irréfléchi [l'abeille dont on a percé la cellule de la ruche n'en continue pas moins son travail inutile]; *b*) spécial [il est adapté à certaines fins, non pas à d'autres]; *c*) spécifique [il est le même chez tous les individus d'une même espèce]; *d*) immuable [les ruches des abeilles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient à l'époque où furent construites les pyramides d'Égypte].

D. *Origine de l'instinct.* Ces caractères prouvent, aux yeux de Cuvier et de Jussieu, que l'instinct est un mode d'activité irréductible, liée à l'organisation des divers types spécifiques, et immuable comme eux.

D'après les théories transformistes, au contraire, l'instinct n'est ni absolument irréfléchi, ni absolument spécifique, ni absolument immuable, et il y aurait un passage continu du réflexe à l'instinct, de l'instinct à l'activité réfléchie. L'instinct n'est pas entièrement aveugle, au moins lorsqu'il s'exerce plusieurs fois dans la vie de l'animal. Celui-ci prévoit la fin de ses actes lorsqu'elle lui est présentée par le souvenir. Il l'attend ou la redoute, selon qu'elle a été agréable ou désagréable; son impulsion s'en trouve excitée ou ralentie. L'abeille rétrécit l'entrée de sa ruche, là où elle a des ennemis à redouter. Le castor, depuis qu'on le chasse, a transporté sa demeure du rivage au milieu des étangs.

L'instinct est inné pour l'individu, mais il a été acquis par l'espèce; c'est, disent les transformistes, une tendance devenue héréditaire, dont l'origine n'est pas un acte de la volonté réfléchie, mais bien une démarche accidentelle qui s'est trouvée être utile à l'individu et à l'espèce. À mesure que l'expérience des individus représentants de l'espèce se prolonge et s'enrichit, le souvenir des actes accomplis modifie les impulsions instinctives, la réflexion remplace de plus en plus le réflexe. Cela explique que l'instinct joue un plus grand rôle dans la vie des animaux que dans celle de l'homme; mais la volonté sort de l'instinct, elle ne le crée pas.

— BIBLIOGR. : Albert Lemoine, *l'Habitude et l'Instinct;* Joly, *l'Homme et l'Animal;* Romanes, *l'Intelligence des animaux et l'Évolution mentale des animaux;* Espinas, *Des sociétés animales;* Darwin, *De l'Origine des espèces;* etc.

INSTINCTIF, IVE (*stink'*) adj. Qui est fait par instinct, qui naît de l'instinct : *Mouvement* INSTINCTIF. *Facultés* INSTINCTIVES.

INSTINCTIVEMENT (*stin-kti*) adv. D'une manière instinctive, par instinct.

INSTINCTIVITÉ (*stin-kti*) n. f. État, caractère de ce qui est instinctif.

INSTINCTUEL, ELLE (*stin-ktu-él'*) adj. Qui naît de l'instinct.

INSTINCTUELLEMENT (*stin-ktu-è-le*) adv. D'instinct.

INSTIPULÉ, ÉE (*sti* — du préf. *in*, et de *stipulé*) adj. Bot. Qui n'a point de stipules.

INSTITEUR ou **INSTITOR** (*sti* — du lat. *institor;* de *instituere*, établir) n. m. Dr. rom. Celui qui était préposé à une entreprise pour le compte d'une autre personne.

INSTITOIRE (*sti* — du lat. *institor,* commis) adj. Dr. rom. Se disait, chez les Romains, de toute action donnée contre le maître ou le père ayant préposé son esclave ou son fils à la tête d'un cabaret ou d'un autre établissement de commerce, au profit du tiers qui avait contracté avec l'esclave ou le fils dans les limites de ses attributions.
— n. m. : *Un* INSTITOIRE.

INSTITUER (*sti* — lat. *instituere*) v. a. Fonder d'une manière durable : *Henri III* INSTITUA *l'ordre du Saint-Esprit.* ‖ Etablir en charge, en fonction : INSTITUER *un juge.* ‖ Nommer par testament : INSTITUER *quelqu'un son héritier.* ‖ Instruire, former dans (vx.) : *Un enfant bien* INSTITUÉ. ‖ Doter d'institutions : INSTITUER *un peuple.*
— SYN. Instituer, ériger, établir.

INSTITUT (*sti-tu* — du lat. *institutum,* chose instituée) n. m. Autref. Chose instituée : *Ton saint* INSTITUT [l'eucharistie]. (Corn.)
— Règle d'un ordre religieux à sa fondation : *Conserver l'esprit de son* INSTITUT. Ordre institué par cette règle : *L'*INSTITUT *des jésuites.*
— Corps constitué de gens de lettres, d'artistes, de savants, etc. : *L'*INSTITUT *Pasteur.*
— Hist. ecclés. *Instituts monastiques.* V. MONASTIQUE.

Institut de France. L'article 298 de la Constitution de l'an III reconstitua, sous le nom d'*Institut,* les Académies, supprimées en 1793. La loi du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795) lui donna son organisation définitive, modifiée sur certains points par l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI (3 janv. 1803) et les ordonnances royales des 21 mars 1816 et 26 octobre 1832. Il a été traité, au mot ACADÉMIE, des cinq classes dont la réunion forme l'Institut : Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts, des sciences morales et politiques. De 1795 à 1806, l'Institut siégea au Louvre. A cette dernière date, il fut installé dans les bâtiments de l'ancien collège des *Quatre-Nations,* où il se trouve encore. La chapelle fut transformée par l'architecte Vaudoyer en salle des séances; c'est là que se tiennent les séances publiques annuelles, qui sont au nombre de six, une pour chaque Académie, et la séance publique des cinq Académies, qui a lieu, chaque année, le 25 octobre; c'est là aussi qu'ont lieu les séances de réception des membres de l'Académie française. Les séances hebdomadaires des Académies sont publiques, hormis celles de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts.

Institut de France.

Les dépenses de l'Institut relèvent du budget de l'instruction publique : elles comprennent l'entretien de la bibliothèque, le traitement des employés et l'indemnité annuelle de 1.200 francs allouée aux académiciens, les jetons (v. JETON) de présence aux séances, dont la valeur varie, suivant le nombre des membres présents, entre 6 et 20 francs environ. Par les nombreuses fondations qui lui sont faites, l'Institut a une fortune considérable, dont il dispose selon les volontés des fondateurs. Le duc d'Aumale lui a fait donation, en 1886, du domaine de Chantilly, à charge d'entretenir les collections d'art groupées sous le nom de *musée Condé.*

Institut (PRIX DE L'). Chaque académie décerne annuellement, par voie de concours, des prix destinés à récompenser des œuvres scientifiques, littéraires, artistiques ou philanthropiques. La liste complète en est fournie dans l'*Annuaire de l'Institut ;* nous citerons seulement quelques prix : *Académie française :* Prix Montyon (ouvrages, 19.000 fr.) et prix de vertu; Prix Thérouanne (travaux historiques, 4.000 fr.); Prix Marcellin Guérin (haute littérature, 5.000 fr.); Prix Gobert (histoire de France, 10.000 fr.); Prix de poésie et d'éloquence (alternativement, 4.000 fr.); et, en outre, les fondations Thiers, Guizot, Calmann-Lévy, Jules Favre, Emile Augier, Vitet, Archon des Pérouses, etc. — *Académie des inscriptions et belles-lettres :* Prix Gobert (histoire de France, ouvrages d'érudition, 10.000 fr.), antiquités de la France, 3.000 fr.; Fondation Piot (missions archéologiques, 17.000 fr.); Prix de La Grange (publications d'anciennes poésies françaises, 1.000 fr.); Prix Bordin (antiquité classique et orientale, 3.000 fr.), etc.

Institut national agronomique (rue Claude-Bernard, à Paris). Ecole supérieure d'agriculture, fondée en 1876 pour former des grands agriculteurs, des professeurs d'agriculture, des agents pour l'administration publique, des candidats à l'Ecole d'application des eaux et forêts de Nancy, et des ingénieurs agricoles. L'institut comprend l'école d'agriculture et une ferme expérimentale à Joinville-le-Pont. L'admission des élèves a lieu au concours. Le régime de l'institut est l'externat. Il y a des *auditeurs libres ;* la durée des études est de deux ans. La rétribution scolaire et les frais d'examen sont de 500 francs par an; des bourses et des demi-bourses peuvent être accordées. Pour les auditeurs, la rétribution est de 100 francs. Un *diplôme d'ingénieur agronome* couronne les études. Ceux qui n'ont pu l'obtenir, s'ils ont fait preuve de connaissances suffisantes, reçoivent un certificat d'études.

Institut des Bègues (avenue Victor-Hugo, à Paris). Institution qui a pour but le traitement et la guérison du bégayement et des défauts de prononciation analogues : elle traite également les défauts similaires organiques. En général, le traitement dure vingt jours. Le prix du traitement se règle de gré à gré. L'Etat, le département de la Seine, la ville de Paris accordent des subventions à l'institut. Des cours de vingt jours se font chaque année, dans certains départements (Rhône, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Nord), qui donnent également une subvention.

Institut catholique de Paris, Etablissement libre d'enseignement supérieur, créé en conformité de la loi du 12 juillet 1875. Il porte le titre d'Université catholique jusqu'à la loi du 18 mars 1880, qui réserva le nom d'Université au corps enseignant de l'Etat. L'Institut catholique de Paris est gouverné par un conseil supérieur, formé de trente-deux archevêques et évêques, sous la présidence de l'archevêque de Paris, et dirigé par un recteur. Il comprend trois facultés canoniques : théologie, avec ses annexes (sciences bibliques, linguistiques, historiques); droit canonique, philosophie; une faculté de droit, une école supérieure de lettres et une école supérieure de sciences. Les facultés canoniques délivrent des diplômes d'auditeur, de lecteur et de maître. Les étudiants appartenant aux autres facultés ou écoles subissent les examens et obtiennent les grades devant les facultés de l'Etat. (V. ÉCOLE [*Ecole des carmes*].) Il existe des établissements du même genre à Angers, Lille (où il y a en plus une faculté de médecine), Lyon et Toulouse; mais ce dernier seul porte le même nom ; les autres s'appellent « Facultés catholiques ». V. FACULTÉ.

Institut chimique de Nancy, créé par l'université de Nancy. Il donne une instruction théorique et pratique, relative aux industries de la région. L'admission des élèves a lieu à la suite d'un examen, dont sont dispensés les bacheliers ès sciences et lettres-sciences. L'enseignement dure trois ans; la rétribution annuelle est de 600 fr.; l'Etat accorde des bourses. Un diplôme de chimiste est la sanction des études complètes.

Institut colonial international, Association exclusivement scientifique et sans caractère officiel, fondée à Bruxelles en 1894, et ayant pour but de discuter méthodiquement les problèmes coloniaux, de publier et de traduire en français les documents officiels relatifs aux questions coloniales, d'organiser un bureau international de renseignements coloniaux. L'Institut compte soixante membres effectifs, répartis entre les différentes nations coloniales dans une proportion déterminée (dix pour la France) et tient, tous les deux ans au moins, une session pour la discussion de questions coloniales d'un intérêt général. Il publie une *Bibliothèque coloniale internationale,* dont cinq séries sont déjà publiées et ont trait aux fonctionnaires coloniaux, — au régime foncier aux colonies, — aux protectorats, — à la main-d'œuvre, — aux chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs.

Institut commercial de Paris (avenue de Wagram), fondé en 1884, reconnu par l'Etat en 1892. Il est destiné surtout à l'enseignement des sciences nécessaires au commerce d'exportation. Tous les élèves, reçus au concours à partir de l'âge de treize ans, sont boursiers de la ville de Paris ou du département de la Seine. Les cours durent trois ans; il y a une division préparatoire.

Institut de droit international, Association sans caractère officiel, fondée, en 1873, par un groupe de jurisconsultes, dont le but est de favoriser le progrès du droit international. L'institut se compose de membres, d'associés et de membres honoraires, choisis parmi les hommes de diverses nations qui ont rendu des services au droit international. Le nombre des membres, ainsi que celui des associés, ne peut dépasser soixante. Il y a, en général, une session par an, qui se tient chaque fois dans une ville différente. La première session de l'institut a été tenue à Gand, en 1873. Les discussions auxquelles donnent lieu les questions soumises à son examen sont réunies en un : *Annuaire de l'institut de droit international.*

Institut d'Egypte, Association officielle de savants et d'artistes, constituée en Egypte par Bonaparte avec trente-six membres de la « Commission des sciences et arts », qu'il avait emmenés avec lui. Créé par arrêté du 23 fructidor an VI (20 août 1798) pour s'occuper du « progrès et de la propagation des lumières en Egypte,... de la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels et historiques » de la contrée, l'*Institut d'Egypte,* qui fut présidé par Monge et compta parmi ses membres Bonaparte, Berthollet, Desgenettes, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Savigny, etc., a, pendant son séjour, soit au Caire, soit à Alexandrie, assidûment travaillé à remplir le but qui lui était assigné. Ses membres ont recueilli, dans les différentes parties du pays qu'ils ont visitées, soit en commission, soit isolément, d'admirables collections que Geoffroy Saint-Hilaire parvint à arracher aux Anglais lors de la capitulation signée par Menou, et ce sont les matériaux recueillis par les membres de l' « Institut d'Egypte » qui se trouvent publiés dans les *Mémoires sur l'Egypte* (Paris, 1800, 4 v.) et l'admirable *Description de l'Egypte,* éditée à Paris, de 1809 à 1822, en 20 volumes.

Institut industriel du nord de la France, à Lille. Il est entretenu par le département du Nord, la ville de Lille et subventionné par l'Etat, pour former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines et des chefs d'ateliers, pour les principales industries de la région du Nord. L'enseignement se divise en trois sections : mécanique, électricité, chimie. Les études durent trois ans, précédés d'une année préparatoire; elles ont pour conclusion un *diplôme d'ingénieur civil* ou, à défaut, un certificat de capacité de génie civil. L'institut admet des internes, des demi-pensionnaires et des externes, qui payent respectivement 1.100, 700 et 400 francs par an. Il y a des bourses fondées par les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, les principales villes et l'Etat. Les candidats doivent être âgés de quinze ans au moins; au cours normal, de seize ans.

Institut Pasteur, Institut fondé à Paris, rue Dutot en 1886, par une souscription publique internationale, ouverte sur l'initiative de l'Académie des sciences, pour le traitement de la rage suivant la méthode de Pasteur. L'inauguration des services eut lieu le 14 novembre 1888. Une nouvelle souscription, dont la presse prit l'initiative, fut ouverte en 1894, après la communication de Roux sur le traitement de la diphtérie par le sérum de Behring, pour la fondation d'un institut sérothérapique. Le produit de cette souscription fut en partie consacré à l'installation, dans le domaine de Garches, d'écuries pour les chevaux destinés à fournir le sérum. Enfin, de généreux donateurs permirent de compléter l'entreprise par la création d'un hôpital de cent lits et d'un institut de chimie biologique. L'ensemble de l'institut Pasteur comprend actuellement quatre instituts différents :

1° L'institut bactériologique (*service des vaccins; service de la rage; service de la microbiologie technique*).

2° L'institut sérothérapique (*préparation des liquides*

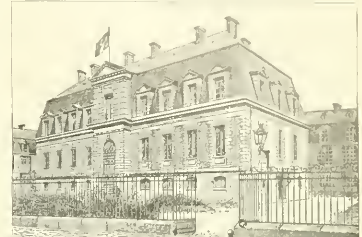
Institut Pasteur, à Paris.

d'inoculation ; immunisation des chevaux; distribution et vente des sérums).

3° L'institut de chimie biologique (*laboratoire de chimie biologique* de la faculté des sciences et le *laboratoire de l'école des hautes études; service des fermentations; laboratoire de chimie agricole*).

4° L'hôpital pasteurien, comportant un service des consultations, et deux pavillons d'hôpital destinés à recevoir les personnes atteintes de maladies infectieuses, qui sont traitées suivant la méthode de Pasteur (rage, diphtérie, etc.).

Divers établissements se sont fondés sur le modèle de l'institut Pasteur de Paris notamment : les *instituts Pasteur de Lille, de Tunis, de Constantinople, de Nha-Trang* (Annam), etc. Enfin, il y a encore un certain nombre d'établissements analogues dans l'Amérique du Sud, et notamment à Buenos-Ayres, à Montevideo, etc.

INSTITUTAIRE (*sti, tèr*) n. m. Professeur qui expliquait les *Institutes* de Justinien.

INSTITUTES (*sti-tut'* — du lat. *instituere,* instituer) n. f. pl. Dr. rom. Ouvrage élémentaire, qui renferme les principes du droit : *Les* INSTITUTES *de Gaïus, de Justinien.*
— Par ext. Nom donné à certains ouvrages élémentaires de droit : *Les* INSTITUTES *coutumières de Loysel.*

Institutes de Justinien (*Institutiones Justiniani*), Manuel de droit, contenant les éléments de la législation romaine, qui fut composé, sur l'ordre de Justinien, par une commission de trois membres : Tribonien, qui dirigeait les travaux, Théophile et Dorothée. Le préambule nous apprend que les *Institutes* furent publiées et confirmées le 11 des calendes de décembre (22 nov. 533). Les rédacteurs des *Institutes* s'inspirèrent, dans la composition de ce recueil, des *Institutes* de Gaïus, dont ils suivirent le plan, et de quelques autres traités élémentaires.

Les *Institutiones* ou *Elementa* forment la première partie du corps de droit de Justinien et servent, pour ainsi dire, d'introduction aux trois autres : le Code, le Digeste ou les Pandectes et les Novelles. C'est à la fois un texte de lois, puisqu'il a été promulgué, et en même temps un livre élémentaire, puisque Justinien a ordonné de le composer pour faciliter l'enseignement et l'étude du droit. Il contient, outre le préambule, quatre livres : le premier traite *des personnes;* le deuxième, *des choses* (propriété et diverses manières d'acquérir, servitudes, prescription, testaments); le troisième, *de l'hérédité,* des obligations et des contrats; le quatrième, enfin, des *obligations* provenant d'un délit ou d'un quasi-délit et des *actions.* L'un des rédacteurs, Théophile, a fait une paraphrase des *Institutes* en grec; elle a été publiée et traduite par Favrot (1638). Accurse, Cujas et Etienne Pasquier en ont fait des commentaires, et, plus récemment, Ducaurroy, Ortolan et Accarias. Après le texte donné par Cujas en 1585, la meilleure édition a été celle de Krueger, en 1867.

INSTITUTEUR, TRICE (*sti* — du lat. *institutor, trix,* même sens) n. Personne qui institue quelque chose : *L'*INSTITUTEUR *de l'ordre des jésuites.*
— Personne chargée d'instruire un ou plusieurs enfants : *Fénelon fut l'*INSTITUTEUR *du duc de Bourgogne.* ‖ Personne qui tient une école, un pensionnat : *Les* INSTITUTEURS *primaires. Une* INSTITUTRICE *libre.*
— ENCYCL. Pédag. Ces termes d'*instituteur* et *institutrice* ont remplacé officiellement, vers 1792, l'ancienne dénomination de *maître* et de *maîtresse d'école.* Le nouveau régime n'eut pas le temps de relever cette humble fonction, qui dut attendre jusqu'en 1833 pour éveiller la sollicitude des pouvoirs publics. La loi Guizot n'intéressait que les instituteurs, dont elle garantissait la situation encore très modique. Trois ans plus tard, une ordonnance royale réglementait les écoles de filles, qu'elle laissait d'ailleurs à la discrétion des municipalités. La loi de 1850 les rendit obligatoires dans les communes de 800 habitants, sans fixer le traitement des institutrices, et enleva toute sécurité à la position des instituteurs. En 1854, le traitement minimum de ces derniers tomba de 600 à 400 francs, et fut relevé à 500 francs en 1859. Cependant, sur l'initiative de Duruy, la loi de 1867 rendit l'école de filles obligatoire aux communes de 500 habitants et institua les écoles de hameau.

La troisième République améliora la valeur professionnelle et la situation du personnel notablement accru des maîtres et des maîtresses. Ce personnel est exclusivement laïque, conformément à la loi de 1886.

Le recrutement du personnel des instituteurs et institutrices est assuré, en principe, par les écoles normales départementales, dont les élèves sortants doivent être préférés aux candidats étrangers brevetés. Les débutants sont admis au titre de *stagiaires*, dont la nomination et le déplacement relèvent de l'inspecteur d'Académie seul, qui peut leur retirer, sur avis de l'inspecteur primaire, leur délégation. Les stagiaires, dont le nombre ne doit pas dépasser 10 p. 100 de l'effectif total du personnel, peuvent être nommés *titulaires* après un stage de deux années et l'obtention du *certificat d'aptitude pédagogique*. Dès lors, leurs nominations et déplacements sont décidés par le préfet, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie. Les mesures disciplinaires à prendre contre eux : censure, suspension, révocation, etc., doivent être délibérées en conseil départemental, où ils peuvent comparaître assistés d'un avocat.

Les instituteurs et institutrices titulaires sont répartis en cinq classes, représentant respectivement 20, 25, 25, 15, 5 p. 100 de l'effectif total. Des avantages spéciaux, et qui peuvent être cumulés, sont accordés aux titulaires qualifiés *directeurs* dont l'école comprend plus de deux ou quatre classes d'élèves (*indemnité de direction*); à ceux, enfin, qui résident dans des localités dont la population agglomérée dépasse 1.000 habitants (*indemnité de résidence*). En tout état de cause, *tout* le personnel a droit au logement ou à une indemnité représentative.

D'une manière générale, moins assujettis qu'autrefois, grâce surtout aux conseils départementaux, aux influences locales, et débarrassés des fonctions annexes qui nuisaient très souvent à leur enseignement comme à leur dignité, les instituteurs tendent à ne plus relever que de leurs chefs hiérarchiques. Leur tâche scolaire, bornée jadis à l'instruction proprement dite, est devenue une éducation physique et morale.

Toute personne pourvue du brevet de capacité peut avoir une école en faisant les déclarations légales. L'âge exigé dans l'enseignement primaire, public ou privé, est dix-sept ans pour les institutrices, dix-huit ans pour les instituteurs, vingt et un ans pour le chef d'une école à un ou plusieurs maîtres, et vingt-cinq ans si l'école reçoit des externes.

— Milit. D'après l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, les *instituteurs* ne sont astreints qu'à une année de présence sous les drapeaux, mais à la condition de s'engager à remplir, pendant dix ans, les fonctions d'instituteur.

Les instituteurs dispensés doivent faire une période de vingt-huit jours.

INSTITUTION (*sti, si-on* — du lat. *institutio*, même sens) n. f. Action d'instituer quelque chose : L'INSTITUTION *des jeux floraux à Toulouse*. ‖ *Institution d'héritier*, Action de désigner quelqu'un comme héritier dans son testament. ‖ *Usages d'institution*, Usages qui ne découlent pas de la loi naturelle et qui ont été établis par les hommes.

— Chose instituée : *Les écoles sont des* INSTITUTIONS *utiles*. ‖ Spécialem., Maison d'éducation : *Tenir une* INSTITUTION *de jeunes filles*. ‖ *Les institutions d'un pays*, Ses lois fondamentales.

— Education : *La bonne* INSTITUTION *sert beaucoup pour corriger les défauts*. (Desc.)

— Dr. franç. *Institution contractuelle*, Donation de succession faite aux futurs époux ou aux enfants à naître.

— Dr. can. *Institution canonique*, Acte par lequel un supérieur ecclésiastique met un clerc en possession d'un office et de la juridiction qui y est attachée.

— ENCYCL. Dr. rom. *Institution d'héritier*. On appelait de ce nom la disposition par laquelle le testateur désignait la personne qui, en qualité d'héritier, devait recueillir ses biens et continuer ses *sacra privata*. Cette désignation devait se retrouver nécessairement dans tout testament, et venir en tête; dans l'ancien droit, elle devait être conçue en termes solennels (*Titius heres esto*). Une capacité spéciale, *factio testamenti* passive, était requise pour être instituée. Les pérégrins, n'ayant pas le *commercium*, n'avaient pas la *factio testamenti* passive. Les Latins la possédaient, mais ils manquaient du *jus capiendi*; celui-ci pouvait se trouver réalisé plus tard. Un maître pouvait instituer son esclave en l'affranchissant; plus tard, l'affranchissement résulta de l'institution. Pour instituer l'esclave d'autrui, on devait avoir *factio testamenti* avec son maître. On ne pouvait instituer des personnes incertaines; sous la loi Voconia, les femmes ne devaient pas être instituées par des citoyens appartenant à la première classe du cens. L'institution se faisait purement et simplement, à terme ou sous condition. On instituait à volonté un ou plusieurs héritiers.

— Dr. franç. La donation de biens à venir, de même que le testament, confère aux futurs époux ou à l'un d'eux un droit de succession qui ne s'ouvre qu'à la mort du donateur; c'est une *institution* contractuelle, puisqu'elle est faite par contrat; elle tient donc tout à la fois du testament et de la donation entre vifs. Elle donne aux époux la garantie de l'irrévocabilité, mais ne dépouille pas le donateur des choses données : il perd seulement le droit d'en disposer à titre gratuit, tout en restant autorisé à faire des libéralités modiques, à titre de récompense ou autrement. D'après l'article 1082 du Code civil, l'institution contractuelle peut être faite par toute personne capable de donner par acte entre vifs, d'abord au profit des futurs époux, et en second lieu au profit des enfants à naître; ceux-ci sont donc *substitués vulgairement* à leur père ou à leur mère donataire direct; mais cette substitution tacite et présumée ne peut avoir d'effet que dans le cas où l'époux, donataire direct, meurt avant le donateur. La donation est caduque si le donataire meurt sans postérité, c'est-à-dire sans laisser des enfants nés du mariage en vue duquel l'*institution* a été faite. Elle est irrévocable en ce sens : 1° que le donateur ne peut pas retirer au donataire le droit de succession qu'il lui a conféré; 2° qu'il n'est pas le maître d'en diminuer l'émolument; mais elle est révocable en ce sens qu'elle lui laisse le droit d'en disposer à titre onéreux, et par conséquent de la dissiper.

— Pédag. Les *institutions* étaient, avant la Révolution, des pensionnats libres de garçons, que l'Université finit par adopter comme auxiliaires, en les soumettant parfois à une dépendance étroite. Entre la suppression des collèges et des facultés (1793) et la création des écoles centrales (1802), les institutions libres restèrent seules en possession de l'enseignement secondaire, et plusieurs atteignirent un grand développement (collèges de la Marche, de Sainte-Barbe). Telle est l'origine des institutions Massin, Favart, Landry, etc. Mais, après 1802, le régime de l'internat fut introduit dans les nouveaux lycées, et le monopole de l'Université mit fin à la prospérité de ces établissements, qui furent soumis aux règlements des lycées, placés sous l'autorité du grand maître et astreints à certaines redevances. L'institution devait posséder cinquante élèves ; au-dessous de ce chiffre, c'était une pension. Ce n'est que vers la fin de la monarchie de Juillet qu'à la faveur des idées libérales de l'époque, la *Société des chefs d'institution* parvint à triompher du monopole et à rendre à l'enseignement libre son ancienne prospérité.

La loi du 15 mars 1850, en consacrant la liberté de l'enseignement secondaire, favorisa les congrégations enseignantes, qui formèrent la clientèle de leurs nouveaux établissements aux dépens des institutions laïques. Celles-ci rencontrèrent ensuite, durant la période de 1882 à 1886, un nouvel écueil dans le développement de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur, avec l'aggravation de la gratuité appliquée à cet ordre d'enseignement.

L'ancien régime n'avait pas d'*institutions de jeunes filles*, mais des convents dont les plus célèbres étaient les maisons de Port-Royal et de Saint-Cyr. Après la Révolution, Mme Campan fonda une institution à Saint-Germain, dont le succès lui mérita de diriger celle de la Légion d'honneur, à Ecouen. Les couvents, fermés depuis 1793, reparurent en 1805 et rouvrirent leurs nombreux pensionnats. Sous la Restauration, il y eut quelques institutions laïques d'une certaine importance.

En 1837, un arrêté royal classa les pensionnats de filles en deux degrés : les institutions et les pensions. Les maîtresses d'institution devaient être pourvues du brevet supérieur. Le goût des examens se répandit sous l'influence de ces établissements, et contribua à leur prospérité pendant une dizaine d'années. Mais, à partir de 1850, le brevet simple suffit pour ouvrir une école sans acception de degré. Aujourd'hui, le nom d'« institution », dépourvu de signification légale, sert encore à désigner, pour l'un et l'autre sexe, les pensionnats libres les plus importants.

Institution nationale des Jeunes-Aveugles (boulev. des Invalides, à Paris), fondée par Valentin Haüy en 1784. C'est la première école d'aveugles qui ait existé dans le monde. C'est un établissement de l'Etat, affecté à l'éducation et à l'instruction intellectuelle et professionnelle des enfants aveugles de l'un et de l'autre sexe. L'institution reçoit 160 garçons et 80 jeunes filles. Les élèves sont admis de dix à treize ans. La durée du cours est de huit années pour les élèves musiciens et cinq années pour les élèves qui ne peuvent apprendre qu'une profession manuelle. Le prix de la pension est de 1.200 fr. par an. Des bourses sont entretenues dans l'établissement.

L'institution, à la fois école secondaire et école professionnelle, donne à ses élèves, avec les soins spéciaux d'éducation que nécessite leur état, les connaissances intellectuelles et morales et un métier qui leur permette de gagner leur vie. Elle a eu l'initiative des procédés, maintenant presque partout en usage, pour l'instruction des aveugles. Le plus important est l'alphabet conventionnel en points saillants, imaginé en 1826 par Braille. (V. AVEUGLE.) Braille imagina, en même temps que son alphabet, un appareil à l'aide duquel l'aveugle forme ses signes composés de points avec rapidité et sûreté. Il se compose d'une plaque métallique gravée de raies horizontales et d'un châssis supportant un guide, sorte de règle percée de rectangles. Les signes sont formés sur du papier épais, à l'aide d'un poinçon émoussé. Les rectangles du guide de la tablette Braille permettent aussi aux aveugles de tracer les caractères vulgaires, soit au crayon, soit avec un léger relief.

Institution nationale des Jeunes-Aveugles.

Les élèves qui n'ont pu que faire l'apprentissage d'un métier vont généralement l'exercer dans leur famille; ceux ou celles qui ont pu apprendre l'accord des pianos ou faire leurs études musicales sont placés comme accordeurs, professeurs de musique ou organistes.

Institution nationale de Sourds-Muets (rue Saint-Jacques, à Paris). Elle reçoit des internes, des demi-pensionnaires et des externes surveillés. Le prix de l'internat est de 1.400 francs par an; de la demi-pension, 800 francs; de l'externat, 600 francs. Des bourses ou fractions de bourses peuvent être données. La durée des études est de huit ans; elles comprennent un enseignement professionnel. Des Institutions analogues existent à Bordeaux, et à Chambéry. V. SOURDS-MUETS.

Institution oratoire (DE L'), par Quintilien. C'est le traité le plus complet que nous ait laissé l'antiquité sur l'art oratoire. — Il est divisé en douze livres et traite non seulement des diverses parties de la rhétorique, mais aussi de l'orateur lui-même, de son éducation, puis de ses devoirs. On y voit donc un tableau très complet de l'éducation romaine du temps de Domitien. Cet ouvrage, écrit avec éclat, élégance et sagesse, manque, il est vrai, de profondeur. Mais la multitude de faits historiques, de faits personnels, d'appréciations littéraires, d'exemples qu'il renferme, en font un des livres les plus précieux et les plus agréables que nous ait laissés l'antiquité. Le livre X, qui contient un véritable résumé de l'histoire de la littérature grecque et romaine, accompagné d'observations critiques d'une grande précision sur chaque auteur, est un document presque unique dans la littérature latine. Le manuscrit unique de l'*Institution oratoire* a été mis en lumière par Le Pogge, au XVe siècle.

Institution de la religion chrétienne, par Jean Calvin. — Ce livre est le principal document de la Réforme française au XVIe siècle. Il est précédé d'une célèbre préface, adressée à François Ier et datée du 1er août 1535. La première édition connue étant de 1536, on s'est demandé si elle a été précédée d'une autre. L'ouvrage était d'abord en latin. Calvin en a donné le texte français en 1541. Il l'a constamment remanié jusqu'à sa mort. Sous sa forme actuelle, le livre est divisé en quatre parties. La première traite de la connaissance de Dieu comme créateur et souverain du monde, et la deuxième de la connaissance de Dieu « en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ ». La troisième discute la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, et c'est là que l'auteur développe sa théorie de la prédestination. La quatrième est dirigée contre la constitution de l'Eglise romaine, les vœux monastiques, les sacrements autres que le baptême et la cène, et Calvin y oppose à la doctrine catholique celle du sacerdoce universel. Cet ouvrage, par la gravité de la phrase, qui conserve encore l'ampleur latine, par la vigueur de l'expression, par l'enchaînement et aussi l'ardeur de la logique, est tenu pour un des premiers chefs-d'œuvre littéraires de la langue française.

Institutions divines (LES), [en lat. *Divinarum institutionum libri VIII*], ouvrage de Lactance, composé au commencement du IVe siècle. — L'auteur, après avoir dédié son œuvre à l'empereur Constantin, la divise en sept livres. Le premier a pour titre *la Fausse Religion*; le second traite *De l'origine de l'erreur* et le troisième *De la fausse sagesse des philosophes*; les quatre derniers sont intitulés : *De la vraie sagesse et de la vraie religion; De la justice; Du vrai culte; De la vie bienheureuse*.

Cet ouvrage est d'une importance capitale pour la connaissance des religions antiques, et contient des données précieuses sur l'état intellectuel et moral des païens au IVe siècle. Il se place, pour la pureté et l'élégance de son style, au premier rang des monuments de l'antiquité chrétienne. Lactance a composé un abrégé de son grand ouvrage, sous le titre d'*Epitomé des institutions divines*.

INSTRUCTEUR (*struk'* — du lat. *instructor*, même sens) n. m. Celui qui instruit : *Un* INSTRUCTEUR *de la jeunesse*.

— Dr. Qui instruit les affaires : *L'*INSTRUCTEUR *d'une mystérieuse affaire*.

— Manèg. Ecuyer enseignant l'équitation aux jeunes cavaliers.

— Milit. Qualification donnée à certains officiers ou sous-officiers, plus particulièrement chargés de l'instruction des hommes ou du dressage des chevaux.

— Adjectiv. Dans les divers sens : *Sergent* INSTRUCTEUR. *Juge* INSTRUCTEUR.

INSTRUCTIF, IVE (*struk'*) adj. Qui instruit, qui est propre à instruire : *Livre* INSTRUCTIF. *Conversation* INSTRUCTIVE.

INSTRUCTION (*stru-ksi-on*) n. f. Action d'instruire; éducation, enseignement : *Se livrer à l'*INSTRUCTION *des enfants*. ‖ Etat d'une personne instruite; connaissances acquises : *L'*INSTRUCTION *donne des idées*.

— Leçon, précepte qu'on donne pour instruire : *Livre rempli de précieuses* INSTRUCTIONS.

— Par anal. Ce qui sert à instruire : *Le malheur est la plus sûre de toutes les* INSTRUCTIONS.

— Renseignements donnés pour un usage spécial : *L'*INSTRUCTION *qui accompagne un appareil*. ‖ Au pl. Ordres, explications pour la conduite d'une affaire, d'une entreprise : *Se renfermer dans ses* INSTRUCTIONS. *De nouvelles* INSTRUCTIONS.

— *Instruction publique*, Instruction donnée par l'Etat.

— Admin. ecclés. *Instruction pastorale*, Lettre d'un évêque à ses diocésains pour éclairer un point de doctrine ou diriger la conduite des fidèles. V. MANDEMENT.

— Dr. Ensemble des actes et des formalités nécessaires pour élucider une cause et la mettre en état d'être jugée : *L'*INSTRUCTION *d'un procès, d'un crime*. *Code d'*INSTRUCTION CRIMINELLE. ‖ *Juge d'instruction*, Magistrat chargé d'informer sur les crimes et délits, de faire arrêter et d'interroger les prévenus.

— Hist. ecclés. *Instruction des Quarante*, Instructions que donnèrent les quarante évêques réunis à Paris, au reste du clergé, pour expliquer comment il fallait accepter la constitution *Unigenitus*.

— Mar. *Instruction d'une prise*, Ensemble des formalités requises pour le jugement de la validité d'une capture.

— ENCYCL. Admin. *Ministère de l'instruction publique*. Une ordonnance du 26 août 1824 mit pour la première fois l'instruction publique aux mains d'un ministre secrétaire d'Etat, qui hérita des attributions du grand maître de l'Université. Il avait, en même temps, la charge des affaires ecclésiastiques, distraites de son département en 1828. Les cultes ont été, par la suite, selon les circonstances, rattachés ou non au ministère de l'instruction publique. Les attributions principales du ministre de l'instruction publique sont, en ce qui concerne l'enseignement public : de pourvoir à l'établissement et à l'entretien de tous les établissements d'instruction, des bibliothèques, des écoles spéciales, des observatoires, etc., de nommer le personnel enseignant, de dresser chaque année le budget du département, de conférer les grades universitaires; en ce qui touche l'enseignement privé, il contrôle et surveille les établissements d'enseignement libre. Le ministre est assisté par les directeurs et les bureaux de l'administration centrale, et par les inspecteurs généraux. Les bureaux du ministère comprennent, indépendamment du cabinet du ministre, les directions suivantes : 1° secrétariat et comptabilité (six bureaux); 2° enseignement supérieur (quatre bureaux); 3° enseignement secondaire (quatre bureaux); 4° enseignement primaire (quatre bureaux); 5° beaux-arts. Les attributions des services de l'instruction publique sont réglées par le décret du 4 avril 1887, complété par l'arrêté du 16 février 1892. Le personnel se recrute au concours.

— Dr. anc. *Instruction criminelle*. A Athènes et à Rome, tout citoyen avait le droit d'accusation. L'*instruction* était orale et avait lieu devant les juges, qui étaient de simples citoyens, sur la place publique. A Rome, sous la république, l'accusateur faisait tous les actes de l'instruction et réunissait les éléments du procès. Sous l'empire, la poursuite d'office par le juge remplaça le droit d'accusation; la procédure préliminaire fut alors écrite, et l'instruction se fit par les magistrats délégués à cet effet.

Dans les temps primitifs de la France, c'était aussi le plaignant qui poursuivait l'accusé, et la procédure avait lieu en présence du peuple. A cette époque, au serment et à la preuve testimoniale on ajouta d'autres modes d'instruction : les épreuves ou ordalies, le combat judiciaire, etc. Au XIIe siècle, les justices seigneuriales maintinrent le débat oral et l'instruction en public. Mais le combat subsistait, et saint Louis l'ayant interdit, on lui substitua l'enquête, forme nouvelle donnée à l'audition des témoins, qui fut empruntée à la procédure ecclésiastique. Les ordonnances de 1539 et 1670 consacrèrent ce système. L'instruction criminelle ne fut sérieusement modifiée que par les lois de la Révolution, qui divisèrent la procédure criminelle en deux phases distinctes : celle de la recherche des preuves et celle des jugements.

— Dr. act. De nos jours, en matière civile, on nomme *instruction par écrit* l'instruction qui a lieu par mémoires. Elle n'intervient qu'exceptionnellement, dans certaines affaires spéciales, qui, en raison de leur complication, ne peuvent être utilement élucidées par une discussion orale (affaires de généalogie, de reddition de comptes). Les formes de l'instruction par écrit sont tracées par les articles 95 et suivants du Code de procédure civile.

En matière criminelle, on distingue l'instruction *préparatoire* ou *préalable*, qui précède la mise en jugement, et l'instruction *définitive*, *à l'audience*, qui, oralement et publiquement, se fait à l'audience des juridictions chargées de l'application de la loi et aboutit au jugement.

L'instruction préparatoire ou préalable consiste à réunir les preuves de la culpabilité ou de la non-culpabilité. Elle est consignée par écrit et confiée aux efforts combinés de deux magistrats : le procureur de la République et le juge d'instruction, dont le premier requiert, tandis que le second ordonne et assure toutes les mesures propres à la découverte de la vérité. Dans les cas ordinaires, un principe fondamental domine toute la procédure : celui de la séparation des pouvoirs du procureur de la République, qui peut, seul, faire les actes de poursuites, et du juge d'instruction, qui a seul qualité pour faire les actes d'instruction ; mais, dans le cas de délits flagrants ou réputés flagrants, il est dérogé à cette règle. V. FLAGRANT délit.

L'instruction préparatoire ou préalable est nécessaire en cas de crime, facultative en cas de délit et non applicable en matière de contraventions de simple police.

Le caractère de cette procédure préliminaire (qui, antérieurement, était secrète et non contradictoire) a été profondément modifié par la loi du 8 décembre 1897. A ce point de vue, les dispositions essentielles de ladite loi peuvent être ainsi résumées : 1° obligation pour le magistrat instructeur, lors de la première comparution de l'inculpé, d'avertir celui-ci qu'il est libre de ne pas répondre aux questions qui lui sont posées ; 2° dès le début de l'instruction, assistance d'un conseil, qui, à tout moment, a le droit de communiquer librement avec l'inculpé et, en outre, est autorisé à l'accompagner dans le cabinet du juge d'instruction, toutes les fois que l'inculpé doit être interrogé ou confronté ; 3° communication obligatoire des pièces de la procédure au conseil de l'inculpé, la veille de tout interrogatoire ou de toute confrontation.

L'instruction préparatoire terminée, le juge d'instruction se prononce soit par une ordonnance de non-lieu, soit, suivant que les faits lui paraissent présenter les caractères d'une contravention de police, d'un délit ou d'un crime, par une ordonnance de renvoi au tribunal de simple police, au tribunal correctionnel ou à la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel (C. instr. crim., art. 127 à 130, 133, 134). Dans ce dernier cas, la chambre des mises en accusation statue à son tour et décide si l'inculpé doit être renvoyé en état d'accusation devant la Cour d'assises (C. instr. crim., art. 217 et suiv.). V. DÉTENTION préventive, INFORMATION, JUGE d'instruction, MANDAT.

— Instr. publ. *Officiers de l'instruction publique*. V. ACADÉMIQUE.

Instruction chrétienne (FRÈRES DE L'). L'abbé Jean-Marie-Robert de Lamennais, frère du célèbre écrivain, institua cette congrégation en 1822 ; elle fut approuvée en 1851 par le pape Pie IX. Elle est exclusivement vouée à la direction des écoles primaires. Ses membres font, d'abord pour un an, puis pour trois, ensuite pour cinq ans, et enfin à perpétuité, le vœu de se consacrer à l'éducation des enfants. Aucun d'eux ne peut recevoir l'ordination sacerdotale. Ils sont gouvernés par un supérieur général, assisté d'un conseil composé de quatre frères, et élu pour trois ans par l'assemblée des profès, c'est-à-dire de tous ceux qui ont prononcé les vœux perpétuels. Destinés d'abord aux seules écoles de la Bretagne, les frères de l'instruction chrétienne eurent bientôt un second noviciat à Auch et un grand nombre d'écoles, soit dans l'ouest de la France, soit dans les colonies françaises. Ils portent une soutane et un petit manteau noir ; à leur cou est suspendu un crucifix de cuivre, qui ne doit jamais les quitter.

Instructions, de Bossuet. On désigne, sous ce titre, plusieurs opuscules de Bossuet, composés à des dates différentes et sur des sujets divers. Les *Instructions sur la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux* contiennent la critique de la traduction du Nouveau Testament par Richard Simon. Dans les deux *Instructions sur les promesses de l'Eglise*, Bossuet établit que « le même principe qui nous fait chrétiens, nous doit faire aussi catholiques », et il répond aux objections opposées à sa thèse par les protestants. L'*Instruction sur les états d'oraison*, publiée à l'occasion de la querelle du *quiétisme*, renferme un résumé de la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur le mysticisme orthodoxe et un tableau des erreurs qu'elle condamne. Un écrit très court, composé en 1675, porte le titre d'*Instruction donnée à Louis XIV* ; il répond à cette question : *Quelle est la dévotion d'un roi ?* La réponse de Bossuet se résume en ces mots : « Que fera le roi en se donnant à Dieu, et que changera-t-il dans sa vie ? Il n'y changera que le péché ; et, faisant pour Dieu toutes ses actions, il sera saint sans rien affecter d'extraordinaire. »

INSTRUIRE (*stru-ir'* — du lat. *instruere*, même sens : *J'instruis, nous instruisons. J'instruisais, nous instruisions. J'instruisis, nous instruisîmes. J'instruirai, nous instruirons. J'instruirais, nous instruirions. Instruis, instruisons, instruisez. Que j'instruise, que nous instruisions. Que j'instruisisse, que nous instruisissions. Instruisant. Instruit, uite*) v. a. Diriger dans l'étude des matières qui font l'objet de l'enseignement ; donner de la science, des connaissances à : *On* INSTRUIT *toujours mal le lecteur, lorsqu'on le fait bâiller.* (Frédéric II.) || Servir de leçon, donner de l'expérience à : *L'adversité nous* INSTRUIT.

— Par anal. : Dresser : INSTRUIRE *un cheval, un chien.*

— Absolum. : *Le talent d'*INSTRUIRE *est rare.*

— *Instruire de*, Faire connaître : INSTRUIRE *quelqu'un* DE *ce qui se passe.* || *Instruire à*, Dresser, former à : *On* INSTRUIT *les enfants* À *craindre et* À *obéir.* (Vauven.)

— Dr. *Instruire une cause, un procès*, Prendre les renseignements nécessaires pour éclairer la décision des juges, accomplir les formalités imposées par la loi pour mettre la cause en état d'être jugée. || Absolum. : INSTRUIRE *contre quelqu'un.*

S'instruire, v. pr. Former ou développer son instruction, ses connaissances : *Ceux qui aiment à* S'INSTRUIRE *ne sont jamais oisifs.* (Montesq.) || S'informer mutuellement ; se donner l'un à l'autre quelque instruction : *Les peuples et les individus* S'INSTRUISENT *mutuellement.* (L'abbé Bautain.)

— Etre en voie d'instruction : *Affaire qui va* S'INSTRUIRE *prochainement.*

Instruit, uite part. pass. du v. Instruire.

— Absolum. Qui a des connaissances variées ou profondes : *Une personne* INSTRUITE. Syn. ÉCLAIRÉ, ÉE.

— Dr. Qui a fait l'objet d'une instruction, qui est en état d'être jugé : *Affaire suffisamment* INSTRUITE.

— SYN. **Apprendre, enseigner, informer.** V. APPRENDRE. || **Instruire (s'), apprendre,** etc. V. APPRENDRE.

INSTRUISABLE (*stru*) adj. Qui peut être instruit.

INSTRUISANT (*stru-i-zan*), **ANTE** adj. Qui instruit : *Une expérience* INSTRUISANTE.

INSTRUMENT (*stru-man* — du lat. *instrumentum*, même sens) n. m. Outil, machine, appareil servant à un travail, à une opération : INSTRUMENT *de chirurgie.* || Objet fonctionnant à la manière des instruments : *Les yeux sont les premiers* INSTRUMENTS *d'optique.* || Objet servant à une action mécanique quelconque : INSTRUMENT *de supplice. Frapper quelqu'un avec un* INSTRUMENT *tranchant, contondant.*

— Fig. Moyen employé ou servant à produire quelque effet, à obtenir quelque résultat : *L'argent qu'on possède est l'*INSTRUMENT *de la liberté ; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude.* (J.-J. Rouss.)

— Diplomatiq. et pratiq. Acte, titre propre à faire valoir des droits : *Signer l'*INSTRUMENT *de paix.*

— Liturg. *Instruments de paix*, Objets divers avec lesquels, dans le rit parisien, on donnait la paix, en les faisant baiser aux fidèles ou à certains dignitaires.

— Musiq. Appareil propre à produire des sons musicaux. || *Instruments à vent*, Ceux où le son est produit par un soufflet ou par le souffle de la bouche. || *Instruments à cordes*, Ceux où le son est produit par les vibrations des cordes. || *Instruments de percussion*, Ceux dont on joue en les frappant.

Instrument de paix (VIIIe s.).

— SYN. **Instrument, outil.** *Outil* a un sens technique et ne se dit guère que de ce qui sert aux ouvriers. *Instrument* s'applique aux appareils d'art, de science : INSTRUMENT *de musique, de chirurgie* ; et, en outre, s'emploie seul au figuré : *Etre l'*INSTRUMENT *de la fortune de quelqu'un.*

INSTRUMENTAIRE (*stru-man-tèr'* — rad. *instrument*) adj. Se dit du témoin qui assiste un officier ministériel dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est indispensable : *Témoin* INSTRUMENTAIRE.

INSTRUMENTAL, ALE, AUX (*stru-man*) adj. Qui sert d'instrument : *Les pièces* INSTRUMENTALES *d'un procès.*

— Gramm. *Cas instrumental* ou substantiv. *Instrumental*, Un des huit cas de la déclinaison indo-européenne qui marque l'instrument, l'objet, le moyen dont on se sert pour accomplir une action.

— Musiq. Qui se rapporte uniquement aux instruments. || *Concert instrumental, Musique instrumentale*, Où l'on n'entend que des instruments, à l'exclusion des voix. || *Partie instrumentale*. Dans une partition, Celle qui se rapporte uniquement aux instruments, à l'orchestre.

— ENCYCL. Gramm. L'*instrumental* s'est conservé en sanscrit : *açvêna* « au moyen du cheval » ; *vadhûbhis* « avec les femmes ». Ce cas existe aussi en iranien et en letto-slave ; il a disparu en gothique et dans les langues germaniques septentrionales, mais on le rencontre en vieux-haut-allemand, en vieux-saxon et en anglo-saxon. En grec l'instrumental s'est confondu avec le datif et le locatif ; toutefois les adverbes *oupô* (pas encore), *allê* (d'autre part) ; *hama* (en même temps), et le datif pluriel de la deuxième déclinaison sont considérés par les linguistes comme des formes d'instrumental. Le cas en *phi*, fréquent dans Homère et employé au singulier et au pluriel, a non seulement la valeur d'un instrumental, mais aussi celle d'un datif et d'un locatif. En latin, on croit reconnaître l'instrumental dans l'adverbe *modo* (seulement), dans le premier terme *are* de *arefacere* (dessécher), dans le datif pluriel de deuxième déclinaison (*equis*), et dans les ablatifs tels que *turri, ove*. Le latin et les autres langues italiques ont confondu l'ablatif et l'instrumental.

INSTRUMENTALEMENT (*stru-man*) adv. D'une manière instrumentale.

INSTRUMENTATION (*stru-man, si-on*) n. f. Pratiq. Action d'instrumenter, résultat de cette action.

— Musiq. Action de disposer les parties d'harmonie de façon que les instruments rendent tout l'effet désirable.

— ENCYCL. Musiq. L'*instrumentation* s'acquiert par la lecture des partitions des maîtres, qui apprend à distinguer et analyser leurs procédés, et par l'audition attentive des grandes œuvres, qui permet de se rendre compte de la sonorité, du timbre, du caractère et du degré de puissance des divers instruments qui composent l'orchestre. A cela il faut ajouter, naturellement, l'étude de l'étendue de chacun de ces instruments, de ses ressources propres.

Par le fait des progrès accomplis peu à peu depuis un siècle dans la structure et la facture des instruments, l'instrumentation a acquis de nos jours une importance capitale, que quelques-uns même jugent excessive, lorsqu'il s'agit d'une œuvre lyrique, où la voix humaine finit par perdre le rôle prépondérant qu'elle doit occuper, pour être confondue dans la masse polyphonique. Mais c'est en comparant l'orchestre moderne avec celui des premiers maîtres, Monteverde, Cavalli, Lulli, qui n'avaient à leur disposition que la famille des violes et quelques instruments à vent, flûtes et hautbois, qu'on voit le chemin parcouru par l'instrumentation. Rameau en France, Bach et Hændel en Allemagne, lui firent faire de grands progrès. Haydn vint ensuite, puis Mozart, dont l'orchestre lyrique est si admirable, et enfin Beethoven, qui a donné à l'ensemble symphonique son immense développement. Avec Weber, Rossini, Meyerbeer, Berlioz, Gounod, Wagner, l'art de l'instrumentation semble avoir atteint son apogée.

INSTRUMENTER (*stru-man* — rad. *instrument*) v. n. Pratiq. Faire une pièce authentique : procès-verbal, exploit, etc. : *La justice, en aucun pays, n'*INSTRUMENTE *gratis.* (Mérimée.)

— Musiq. Ecrire la partie instrumentale d'une œuvre qui exige le concours de l'orchestre.

INSTRUMENTISTE (*stru-man-tisst'*) n. Artiste qui exécute de la musique sur un instrument.

— ENCYCL. On n'applique guère ce mot qu'aux artistes qui font partie d'un ensemble instrumental, d'un orchestre ou d'un groupe d'exécutants. Dans l'usage, on ne voit jamais employer ce mot à l'égard d'un pianiste ou d'un organiste, c'est-à-dire d'un artiste habitué à jouer seul.

INSTUDIEUX (*stu-di-eû*), **EUSE** [du préf. *in*, et de *studieux*] adj. Qui n'est pas studieux.

INSU DE (A L') [du préf. *in*, et de *su*, part. pass. du v. *savoir*], loc. prép. Dans l'ignorance de, la chose étant ignorée de : *Des gens nous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes et* À LEUR INSU. (La Bruy.)

INSUAVE (du préf. *in*, et de *suave*) adj. Qui n'est pas suave.

INSUAVITÉ (rad. *insuave*) n. f. Défaut de suavité.

INSUBMERGÉ, ÉE (*mèr'-jé* — du préf. *in*, et de *submergé*) adj. Qui n'est pas submergé.

INSUBMERSIBILITÉ (*mèr'* — rad. *insubmersible*) n. f. Etat de ce qui ne peut être submergé.

INSUBMERSIBLE (*mèr'* — du préf. *in*, et de *submersible*) adj. Qui n'est point submersible : *Canot* INSUBMERSIBLE.

INSUBORDINATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *subordination*) n. f. Défaut de subordination ; manquement à la subordination : *Esprit d'*INSUBORDINATION.

— ENCYCL. Milit. L'*insubordination* est le refus d'obéissance persistant à l'ordre d'un supérieur. Elle peut être punie de la peine de mort avec dégradation, quand il s'agit d'un militaire refusant d'obéir en présence de l'ennemi ou de rebelles armés. Hors de cette circonstance aggravante, mais sur un territoire en état de siège ou de guerre, l'insubordination est punie de cinq à dix ans de travaux publics et, pour un officier, de la destitution, avec emprisonnement de deux à cinq ans. Enfin, dans les cas les plus simples, l'emprisonnement est de un à deux ans, avec destitution s'il s'agit d'un officier.

INSUBORDONNABLE (*do-nabl'* — du préf. *in*, et de *subordonnable*) adj. Qui ne peut être subordonné.

INSUBORDONNÉ, ÉE (*do-né* — du préf. *in*, et de *subordonné*) adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination : *Soldats, Elèves* INSUBORDONNÉS. || Substantiv. : *Soumettre des* INSUBORDONNÉS.

Insubres, peuple de la Gaule ancienne, habitant primitivement la Gaule Lyonnaise, près de la Loire. Une colonie des Insubres passa en Italie à la suite de Bellovèse, s'établit dans la Transpadane et fonda *Mediolanum* (Milan), et plusieurs autres villes de l'Italie du Nord. — *Un, Une* INSUBRE. (On dit aussi INSUBRIEN, ENNE.)

Insubrie, ancienne contrée du nord de l'Italie, où les Insubres vinrent s'établir, et qui était comprise entre le Pô au S., le Tessin à l'O., les Alpes au N., l'Adda et les Cénomans à l'E.

Insubrien, enne. Géogr. anc. V. INSUBRES.

INSUBSTANCE (*stanss* — du préf. *in*, et de *substance*) n. f. Manque de substance : *L'*INSUBSTANCE *des fantômes.* (Chateaubr.)

INSUBSTANTIEL, ELLE (*stan-si-èl'* — du préf. *in*, et de *substantiel*) adj. Qui manque de consistance, de solidité : *Ces subtilités aiguës,* INSUBSTANTIELLES, *auxquelles le philosophe s'arrête quelquefois.* (Montaigne.)

INSUCCÈS (*su-ksè* — du préf. *in*, et de *succès*) n. m. Défaut, manque de succès : *L'*INSUCCÈS *d'une entreprise.*

INSUFFICIENTISME (*su-fi-si-an-tissm'* — du lat. *insufficiens, entis*, impuissant à) n. m. Doctrine qui regarde tous les remèdes comme insuffisants pour guérir les maladies.

INSUFFICIENTISTE (*su-fi-si-an-tist'*) n. Partisan de l'insufficientisme.

INSUFFISAMMENT (*su-fi-za-man*) adv. D'une manière insuffisante.

INSUFFISANCE (*su-fi-zanss*) n. f. Linguist. Défaut de ce qui est insuffisant : *C'est l'*INSUFFISANCE *de l'amitié qui la fait périr.* (Vauven.) || Fig. Incapacité : *Je reconnais toute mon* INSUFFISANCE. (Acad.)

— Méd. Etat des valvules auriculo-ventriculaires et artérielles qui les met hors d'état de remplir intégralement leurs fonctions.

— SYN. **Inaptitude, incapacité.** V. INAPTITUDE.

— ENCYCL. Méd. Les valvules du cœur et des artères aorte et pulmonaire sont insuffisantes lorsqu'elles ne ferment plus, par leur adossement, leur orifice et que, par suite, elles laissent refluer le sang dans la cavité d'où celui-ci a été lancé. L'*insuffisance* valvulaire succède généralement à une endocardite aiguë ; cependant, la syphilis, la goutte, l'alcoolisme et peut-être les privations, les fatigues, les émotions vives peuvent être incriminés.

Insuffisance aortique. Le début en est insidieux. On observe à la percussion, presque toujours, une hypertrophie du ventricule gauche ; à l'auscultation, un *souffle diastolique*, à tonalité haute, à timbre doux, humé, siégeant au niveau du troisième cartilage costal droit, le long

du bord du sternum. Le malade a la face pâle, il est sujet à des crises de dyspnée intense, il a des douleurs précardiaques, des troubles digestifs, des vertiges, de l'insomnie et souvent des accès d'angine de poitrine. La marche est lente et la maladie se termine fréquemment par asystolie, syncope ou embolie cérébrale. Le traitement sera, au début, surtout hygiénique, le repos principalement sera nécessaire; plus tard, on soignera chaque symptôme et l'on donnera pendant trois semaines par mois 40 centigrammes d'iodure de potassium par vingt-quatre heures. La digitale est contre-indiquée, sauf en cas d'asystolie.

Insuffisance mitrale. Le début est rapide. La palpation permet de constater souvent un frémissement cataire systolique au niveau de la pointe du cœur, et l'auscultation laisse percevoir un *souffle systolique* à timbre grave et rude dans la même région. Ce souffle se propage dans la région axillaire gauche. Le pouls est petit et irrégulier. Les symptômes sont : un facies légèrement cyanosé, l'oppression à la suite de chaque effort, des palpitations, de l'œdème des membres inférieurs. La marche est assez rapide et l'affection se termine par l'asystolie. Le traitement sera, au début, surtout hygiénique; on s'abstiendra de tout effort, on prendra des bromures, de la valériane, des purgatifs drastiques, on s'abstiendra des médicaments opiacés.

Insuffisance de l'artère pulmonaire. Très rare, elle se caractérise par un souffle diastolique doux au niveau du deuxième espace intercostal gauche. Même traitement que pour l'insuffisance aortique.

Insuffisance tricuspidienne. Elle succède fréquemment à une lésion mitrale ou à des affections du poumon, du foie et du rein. On observe un facies cyanosé avec parfois une teinte subictérique, une dyspnée très vive dès le moindre effort, de l'ascite, et l'auscultation fait percevoir au niveau de l'appendice xyphoïde un souffle systolique, rude si la lésion siège au niveau des valvules (insuffisance organique), doux si l'insuffisance provient d'une dilatation du cœur droit par élévation de la pression artérielle dans la petite circulation. Enfin, on observe un pouls veineux systolique au niveau des jugulaires. Le traitement sera le repos, les purgations, la digitale à petites doses, le régime lacté; et, suivant les cas, on agira contre la cause : emphysème, hépatite, etc.

INSUFFISANT (*su-fi-zan*), **ANTE** [du lat. *insufficiens, entis*, même sens] adj. Qui n'est pas suffisant : *Moyens* INSUFFISANTS. *Nourriture* INSUFFISANTE. ‖ Inhabile, incapable : *Le suffisant est d'ordinaire* INSUFFISANT *en tout.* (Volt.)

INSUFFLATEUR (*su-fla*) n. m. Méd. Instrument dont on se sert pour insuffler dans le larynx et dans les narines, ou toute autre cavité, de l'air ou des médicaments en poudre.
— Mécan. Appareil destiné à envoyer de l'air comprimé sous la grille d'une chaudière à vapeur. (Cet appareil est fondé sur le même principe que le ventilateur.)

Insufflateurs.

INSUFFLATION (*su-fla-si-on*) n. f. Action d'insuffler, d'introduire, à l'aide du souffle, un gaz, une poudre, un liquide, etc. : *L'*INSUFFLATION *de l'air peut rappeler les noyés à la vie.*
— ENCYCL. On fait, en thérapeutique, des *insufflations* de poudres jouissant de propriétés médicales comme l'alun; de gaz, tels que l'oxygène, etc.; mais, dans certains cas d'asphyxie par strangulation ou par submersion, on fait soi-même des insufflations dans la bouche de l'asphyxié. Dans d'autres cas, on pratique des insufflations de fumée de tabac, dans le rectum des noyés, pour obtenir des contractions du tube digestif amenant le vomissement. Chez les enfants naissant asphyxiés ou en état de mort apparente, les insufflations, soit bouche à bouche avec interposition d'un linge, soit par l'intermédiaire d'un tube laryngien (insufflateur Ribemont), sont le moyen le plus efficace de provoquer le réflexe respiratoire. Dans certaines maladies d'oreilles, on fait des insufflations de la trompe d'Eustache par l'insufflateur Politzer.

INSUFFLER (*su-flé* — du lat. *insufflare*) v. a. Souffler, introduire à l'aide du souffle : INSUFFLER *de l'air dans un ballon.* ‖ Gonfler en soufflant : INSUFFLER *une vessie.*

INSULA (mot lat. qui signifie *île*) n. f. Nom donné par Reil à un lobule du cerveau, situé au fond de la scissure de Sylvius.

INSULAIRE (*lèr'* — du lat. *insularis*, même sens) adj. Qui appartient aux îles ou à une île : *Faune* INSULAIRE. *Une peuplade* INSULAIRE. ‖ Substantiv. Personne qui habite une île : *Les* INSULAIRES *de la Grande-Bretagne.*
— n. m. Antiq. rom. Esclave employé comme gardien dans une île ou un îlot de maisons. ‖ Esclave exilé dans une île où il était employé à des travaux publics.

INSULARITÉ (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. État d'un pays qui est entouré d'eau ou qui est uniquement formé d'îles.

Insulinde. Géogr. V. INDIEN (*archipel*).

INSULINE n. f. Matière que l'on extrait de la racine de l'aunée, et que l'on emploie en pharmacie.

INSULITE n. f. Matière isolante, composée de déchets de coton, de débris de papier et de sciure de bois agglomérés, que l'on emploie dans certains appareils télégraphiques.

INSULTABLE adj. Qui peut être insulté, attaqué.

INSULTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui constitue une insulte : *Propos, Procédés* INSULTANTS. ‖ Qui insulte, qui se montre insolent, en parlant des personnes : *Une foule* INSULTANTE.

INSULTATEUR (du lat. *insultator*, même sens) n. m. Celui qui a l'habitude d'insulter.

INSULTATION (*si-on*) n. f. Action d'insulter. (Vieux.)

INSULTE (du bas lat. *insultus*, agression) n. f. (anciennement n. m.) Injure, outrage en actes ou en paroles : *Faire, Recevoir une* INSULTE. ‖ Autref. Agression; attaque militaire; attaque de vive force dirigée contre une place de guerre dont la défense est encore mal organisée.
— Fig. : *Une* INSULTE *au bon sens.*
— SYN. **Affront, avanie, outrage.** V. AFFRONT.

INSULTER (du lat. *insultare*, faire assaut contre) v. n. Faire une offense outrageante : INSULTER *à quelqu'un, au malheur de quelqu'un.* ‖ Faire un honteux disparate avec : *Le luxe* INSULTE *à la misère.* ‖ Autref. Faire acte d'agression : INSULTER *contre quelqu'un.*
— v. a. Attaquer : *On* INSULTA *le chemin couvert.* (Volt.) [Vx.] ‖ Offenser par des outrages en actes ou en paroles : INSULTER *une femme.*
Insulté, ée part. pass. du v. Insulter.
— Poétiq. Qui est l'objet de quelque outrage, de quelque dégradation matérielle :

Tous ses bords sont couverts de saules non plantés,
Et de noyers souvent du passant *insultés*.
BOILEAU.

— Substantiv. Personne qui a reçu une insulte : *L'*INSULTÉ *a le choix des armes.*

INSULTEUR, EUSE n. Celui, celle qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter : INSULTEUR *public.*
— Antiq. rom. Esclave qui accompagnait un triomphateur et qui l'accablait d'injures, afin de lui rappeler que son triomphe ne le mettait pas à l'abri des reproches publics.

INSUPPORTABLE (*su-por'* — du préf. *in*, et de *supportable*) adj. Qui ne peut être supporté, souffert : *Une douleur* INSUPPORTABLE. ‖ Qui est très importun, très ennuyeux : *Un enfant* INSUPPORTABLE.

INSUPPORTABLEMENT (*su-por'*) adv. D'une manière insupportable.

Insurgé (L'), roman autobiographique de Jules Vallès (1886), qui forme avec *l'Enfant* et *le Bachelier* une trilogie dont le titre général est *Jacques Vingtras*. Dans ce volume, dédié *Aux morts de 1871*, J. Vingtras (J. Vallès) raconte comment, au sortir d'un collège de province où il était *pion*, il est devenu employé dans une mairie de Paris, comment il a débuté dans le journalisme et quel rôle il a joué dans la Commune. Ce n'est point un récit suivi, ni un livre de théorie politique et sociale. L'auteur ne s'attache en aucune manière à donner à ses actes un air de cohérence, ni à les justifier par une doctrine politique quelconque : il n'a pas un système, il avoue qu'il n'eut jamais le temps d'y songer. C'est au nom de sa souffrance passée, de sa jeunesse malheureuse, qu'il se révolte contre la société. Il a écrit un livre de visions, de descriptions fortes et colorées, mais à effet, qui sent d'un artiste essentiellement populaire, parfois très puissant. Ses portraits de personnages politiques, de Villemessant, de Girardin, de Blanqui, des membres de la Commune, sont figurés avec une précision toute physique. Le clan des insurgés à Sainte-Pélagie, l'enterrement de Victor Noir, l'organisation de la Commune, la défense des barricades sont autant de vivants croquis tracés avec une verve réaliste et brutale. Il a lui-même, dans cet ouvrage, expliqué excellemment la formation de son style coloré, mêlé d'argot, riche en métaphores violentes et imagées : « J'ai fait mon style de pièces et de morceaux, que l'on dirait ramassés à coups de crochet dans des coins malpropres et navrants. »

INSURGENCE (*sur'-janss*) n. f. État d'insurgé.

INSURGENTS (*jan* — du lat. *insurgens, entis*, part. pr. de *insurgere*, se lever contre) n. m. pl. Nom donné aux Américains qui, dans la guerre de l'Indépendance, prirent parti pour les colonies contre la métropole. — *Un* INSURGENT.

INSURGER [*jé*] **(S')** [du lat. *insurgere*, se lever contre. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il s'insurgea. Nous nous insurgeons*], v. pr. Se révolter, se soulever contre un pouvoir établi : S'INSURGER *contre le gouvernement.* ‖ Activem. : *Rien n'*INSURGE *plus le peuple.* (Rare.)
— Au fig. : S'INSURGER *contre les abus, contre les vices.*
Insurgé, ée part. pass. du v. Insurger.
— Substantiv. Personne insurgée : *Les* INSURGÉS *de Juin.*
— ENCYCL. Dr. des gens. V. GUERRE civile.

INSURGIN (*jin*) n. m. Cordon ou lisière de satin, de soie, dont le croisement produit, par la seule combinaison du remettage, un double filet formant des chevrons.

INSURMONTABLE (du préf. *in*, et de *surmonter*) adj. Qu'on ne peut surmonter : *Un obstacle* INSURMONTABLE.

INSURMONTABLEMENT adv. D'une manière insurmontable.

INSURPASSABLE (*pa-sabl'* — du préf. *in*, et de *surpassable*) adj. Qui ne peut être surpassé.

INSURRECTEUR, TRICE (*sur'-rèk'*) n. et adj. Se dit d'une personne, etc., qui excite une insurrection : *Comité* INSURRECTEUR.

INSURRECTION (*sur'-rè-ksi-on* — du lat. *insurrectio*, même sens) n. f. Action de s'insurger; état de ceux qui se sont insurgés : *L'*INSURRECTION *de juillet 1848.*
— Fig. Opposition vivement exprimée.
— ENCYCL. Dr. pén. En temps d'*insurrection*, les individus porteurs d'armes et munitions sont punis de la détention; s'ils sont revêtus de costumes ou insignes officiels, la peine prononcée est celle de la déportation et même — s'ils font usage de leurs armes — la mort. Ceux qui se sont emparés d'armes et de munitions par violence, menaces, pillage ou désarmement des agents de la force publique ou qui se sont rendus coupables d'occupation violente d'une maison habitée sont punis des travaux forcés à temps et d'une amende de 200 à 5.000 francs. La résistance à la force publique ainsi que l'invasion des édifices publics ou privés dans le même but de résistance est punie de la détention. La même peine est applicable aux constructeurs de barricades et travaux analogues. L'existence de circonstances atténuantes donne lieu à l'application de l'article 463 du Code pénal.
— SYN. **Émeute, rébellion.** V. ÉMEUTE.

INSURRECTIONNEL, ELLE (*sur'-rè-ksi-o-nèl'*) adj. Qui tient de l'insurrection, qui en a le caractère : *Mouvement* INSURRECTIONNEL.

INSURRECTIONNELLEMENT (*sur'-rè-ksi-o-nè-le*) adv. D'une manière insurrectionnelle, par l'insurrection.

INSUSCEPTIBLE (*sus'-sèp'* — du préf. *in*, et de *susceptible*) adj. Qui n'est pas susceptible de : INSUSCEPTIBLE *d'alarme.* (Corn.) ‖ Qui n'a pas de susceptibilité : *Un bonhomme* INSUSCEPTIBLE.

INTABULER (du lat. *in*, dans, et *tabula*, tableau) v. a. Inscrire sur un tableau, dans une liste. (Vieux.)

INTACT, ACTE (*takt'* — du lat. *intactus*, même sens) adj. A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché, supprimé : *Retrouver un dépôt* INTACT. ‖ Sain, entier, qui n'a souffert aucune altération : *Vieil édifice encore* INTACT.
— Fig. Qui n'a souffert aucune atteinte morale : *Une réputation* INTACTE. *Une probité* INTACTE.

INTACTILE (du lat. *intactilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact : *La lumière est* INTACTILE. (Peu usité.)

INTACTILITÉ n. f. Caractère de ce qui est intactile.

INTAILLABLE (*ta-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *taillable*) adj. Qui ne peut être taillé : *Diamant* INTAILLABLE.

INTAILLÉ, ÉE (*ta-ill* [*ll* mll.]) adj. Travaillé à l'intaille : *Gemmes* INTAILLÉES.

INTAILLE (*ta-ill* [*ll* mll.] — de l'ital. *intaglio*) n. f. B.-arts. Pierre dure gravée en creux, à la différence des camées : *Les* INTAILLES *servent presque toujours de cachets.*
— ENCYCL. L'origine des *intailles* remonte aux premiers jours de la civilisation. Elles sont apparentées à la *pierre polie* des temps préhistoriques. On en trouve d'innombrables spécimens dans ces *cylindres gravés* qu'ont livrés les ruines de la Chaldée et de l'Assyrie. On doit aux Égyptiens quelques curieuses intailles. Les Grecs adoptèrent cette forme de l'art et la portèrent, comme toutes les autres, au plus haut point de perfection; ils furent suivis, mais d'assez loin, par les Romains. L'abondance vraiment prodigieuse des intailles antiques s'explique par deux grands facteurs de la conscience humaine : l'intérêt et la superstition. Une grande partie d'entre elles servaient de *sceaux* et de *cachets* pour attester la personnalité des individus dans les lois, les contrats, etc. Elles étaient souvent enchâssées dans le chaton des bagues (*annuli sigillarii*). Une autre partie représentait des divinités, des démons ou des figures cabalistiques, c'étaient des *amulettes*, des préservatifs, auxquels on attachait des vertus contre certains dangers : morsure des serpents, apparition des démons, etc. L'habitude de se servir de pierres gravées pour sceller ou cacheter fut transmise par les Romains et les Byzantins aux peuples qui leur succédèrent. On la trouve chez les premiers rois de France, qui se servaient d'intailles antiques comme de sceaux. Au même titre que les camées anciens, les intailles, aux époques barbares, ont été employées à l'ornementation des bijoux et des pièces d'orfèvrerie. Le moyen âge ne produisit que de rares et grossières intailles. A la Renaissance, la glyptique d'intailles redevint en honneur et a toujours été cultivée depuis.

Intaille.

INTANGIBILITÉ (*ji*) n. f. État de ce qui est intangible.

INTANGIBLE (*jibl'* — du préf. *in*, et de *tangible*) adj. Qui ne peut être touché : *Êtres* INTANGIBLES.

INTARISSABLE (*ri-sabl'* — du préf. *in*, et de *tarir*) adj. Qui ne peut tarir, être tari : *Source* INTARISSABLE. ‖ Par exagér. Qui coule très longtemps, dont on ne peut arrêter l'écoulement : *Larmes* INTARISSABLES. ‖ Par ext. Qui ne peut être épuisé : *Une mine* INTARISSABLE.
— Fig. Inépuisable, qui dure ou fonctionne toujours ou très longtemps : *Conversation, Bavardage* INTARISSABLE. ‖ Se dit d'une personne qui parle ou écrit longtemps avec une extrême facilité : *Causeur, Écrivain* INTARISSABLE.

INTARISSABLEMENT (*ri-sa*) adv. D'une manière intarissable.

INTEGMINÉ (*tègh'* — du préf. *in*, et du lat. *tegmen, inis*, enveloppe) adj. Mot servant à désigner un ovule dont le nucelle est dépourvu de tégument et, par extension, les plantes dicotylédones, chez lesquelles l'ovule est integminé.

INTÉGRABILITÉ n. f. Caractère d'une grandeur intégrable : *L'*INTÉGRABILITÉ *d'une expression.*

INTÉGRABLE adj. Mathém. Qui peut être intégré : *Fonctions* INTÉGRABLES.
— ENCYCL. Il n'existe pas de conditions d'intégrabilité pour une fonction différentielle d'une seule variable, pour une équation différentielle entre deux variables, pour un système de deux équations différentielles entre trois variables, etc. Dans tous les cas, l'intégration peut toujours être regardée comme possible, et l'intégrabilité consiste alors dans la possibilité actuelle d'effectuer l'opération.

Au contraire, une expression telle que la suivante,

$$M dx + N dy + P dz + \ldots,$$

c'est-à-dire ayant la forme apparente d'une différentielle totale, d'une fonction de plusieurs variables x, y, z, etc., n'est généralement pas *intégrable*. Pour que la fonction soit intégrable, il faut que M, N, P, etc., remplissent certaines conditions.

On dit souvent d'une équation $M dx + N dy = 0$ qu'elle est immédiatement intégrable, lorsque son premier membre est une différentielle exacte d'une fonction $\varphi(x, y)$.

INTÉGRAL, ALE, AUX (du lat. *integer*, entier) adj. Total, entier : *Des payements* INTÉGRAUX.
— Mathém. *Calcul intégral.* V. CALCUL.

INTÉGRALE n. f. Mathém. V. la partie encycl.
— ENCYCL. On nomme *intégrale indéfinie* d'une fonction $f(x)$, ou simplement *intégrale* la fonction la plus générale $F(x) + C$ admettant $f(x)\,dx$ pour différentielle, C étant une constante arbitraire. Jean I[er] Bernoulli inventa cette dénomination et Leibniz le signe $\int$ (initiale de *somme*) pour la symboliser. Toute fonction continue possède une intégrale, qu'on aperçoit immédiatement dans les cas simples, mais que les méthodes de calcul ne permettent pas toujours de trouver. Riemann prouva également que certaines fonctions discontinues peuvent avoir des intégrales.

Voici quelques intégrales indéfinies usuelles :

$$\int x^m dx = \frac{x^{m+1}}{m+1} + C \qquad \int \frac{dx}{x} = \log x + C$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = \arcsin x + C \qquad \int \sin x\, dx = -\cos x + C$$

$$\int (ax+b)^m = \frac{(ax+b)^{m+1}}{a(m+1)} + C \qquad \int e^x dx = e^x + C$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{x^2+l}} = \log\left(x + \sqrt{x^2+l}\right) + C.$$

V. CALCUL intégral, DIFFÉRENCIATION.
— *Intégrales abéliennes.* V. ABÉLIENNE.

— *Intégrales définies.* Ce sont des intégrales prises entre des limites fixées. Si l'on assujettit l'intégrale indéfinie

$$\int f(x)\,dx = \mathrm{F}(x) + \mathrm{C}$$

à s'annuler pour $x = a$, on démontre que :

$$\int_a f(x)\,dx = \mathrm{F}(x) - \mathrm{F}(a).$$

Cherchant maintenant la valeur de cette dernière intégrale pour $x = b$, on obtient :

$$\int_a^b f(x)\,dx = \mathrm{F}(b) - \mathrm{F}(a),$$

expression qu'on appelle *intégrale définie* de la différentielle $f(x)\,dx$, prise entre les limites a et b. Géométriquement, cette intégrale représente la valeur algébrique de l'aire comprise entre la courbe $y = f(x)$, l'axe des x et les ordonnées d'abscisses a et b.

Analytiquement, $\int_a^b f(x)\,dx$ est la limite de la somme algébrique des rectangles inscrits dans cette surface.

La valeur d'une intégrale définie ne dépend pas de la variable d'intégration, mais seulement des limites, et elle change de signe quand on les intervertit. On l'obtient généralement en calculant l'intégrale indéfinie correspondante et en faisant la différence des deux valeurs prises par cette dernière, lorsqu'on y remplace successivement la variable par les limites données. Les développements en séries permettent de déterminer une intégrale définie, si l'on ignore la forme algébrique de $\mathrm{F}(x)$. Lorsqu'il est impossible de trouver la valeur exacte d'une intégrale définie, on a recours à des méthodes d'*approximation*, qui consistent à remplacer la courbe $y = f(x)$ par une autre courbe s'en écartant peu et dont on sait évaluer l'aire. Il existe aussi des appareils dits *intégrateurs*, qui enregistrent mécaniquement, avec une précision suffisante pour les applications, l'aire d'un contour fermé.

— *Intégrales de Fresnel.* C'est le nom donné aux intégrales :

$$\int_0^\infty \sin x^2 dx \quad \text{et} \quad \int_0^\infty \cos x^2 dx$$

qu'on rencontre dans la théorie de la diffraction de la lumière. La valeur numérique de ces deux intégrales est $\sqrt{\frac{\pi}{2}}$. V. DIFFRACTION.

— *Intégrales doubles, triples.* V. INTÉGRALES MULTIPLES.

— *Intégrales elliptiques.* V. ELLIPTIQUE.

— *Intégrales eulériennes.* On appelle *intégrale eulérienne de première espèce* l'intégrale :

$$\mathrm{B}(a, b) = \int_0^1 u^{a-1}(1-u)^{b-1}\,du,$$

dans laquelle a et b sont deux constantes positives. Sa valeur ne change pas lorsqu'on permute a et b. L'*intégrale eulérienne de deuxième espèce* est l'intégrale définie :

$$\Gamma(a) = \int_0^\infty u^{a-1} e^{-u} du,$$

dans laquelle a est une constante positive. On démontre la relation :

$$\mathrm{B}(a, b) = \frac{\Gamma(a)\Gamma(b)}{\Gamma(a+b)}.$$

— *Intégrales multiples.* On nomme *intégrales doubles, triples* ou *multiples* et on représente par :

$$\iint f(x, y)\,dx, dy; \iiint f(x, y, z)\,dx, dy, dz;$$

$$\iiiint \ldots f(x, y, z \ldots)\,dx, dy, dz \ldots\ldots$$

des intégrales obtenues en intégrant soit $f(x, y)$ d'abord, par rapport à x entre des limites constantes ou fonctions de y; soit $f(x, y, z)$ d'abord par rapport à x entre des limites constantes ou fonctions de y et z, puis le résultat trouvé par rapport à y, entre des limites fonctions de z; enfin, le nouveau résultat par rapport à z, et ainsi de suite. L'évaluation des volumes et surfaces courbes, la détermination des centres de gravité des corps et beaucoup de problèmes mécaniques et géométriques conduisent à des intégrales de ce genre.

— *Intégrales particulières.* Ce sont les solutions de l'intégrale générale d'une équation différentielle lorsqu'on attribue des valeurs particulières à une ou plusieurs de ses constantes arbitraires.

— *Intégrales singulières.* C'est la solution d'une équation différentielle qui n'est pas une intégrale particulière.

— *Intégrale prise le long d'un contour ou chemin.* Si l'on considère, dans une fonction, x et y comme les coordonnées d'un point mobile sur une courbe, cela revient à supposer que l'on remplace x et y par des fonctions d'une même variable t; la fonction ne dépendra plus que de la variable t et pourra être intégrée entre deux valeurs particulières de t; on dit alors que l'intégrale est prise le long de la ligne.

— *Intégrale d'une fonction.* V. INTÉGRATION.

INTÉGRALEMENT adv. D'une manière intégrale, en totalité.

INTÉGRALITÉ n. f. Etat d'une chose intégrale, entière.

INTÉGRANT (*gran*), **ANTE** (du lat. *integrans, antis,* même sens) adj. Se dit des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout sans en constituer l'essence : *Les bras sont des parties* INTÉGRANTES, *mais non essentielles du corps humain.*

— Fig. Se dit de ce qui est un accompagnement nécessaire : *La vanité fait partie* INTÉGRANTE *de la coquetterie.*

— Math. *Multiplicateur* ou *facteur intégrant.* V. MULTIPLICATEUR.

— Physiq. *Molécules intégrantes,* Molécules qui sont de la nature du corps, composées ou simples comme lui : *Les* MOLÉCULES INTÉGRANTES *du sel marin sont du sel marin; ses molécules élémentaires sont du chlore et du sodium.*

INTÉGRATEUR adj. m. ‖ Mécan. *Appareil intégrateur,* Celui qui effectue une intégration, c'est-à-dire qui totalise des indications continues. (C'est une sorte de compteur totalisateur, dans une machine.)

INTÉGRATION (*si-on*) n. f. Math. Opération qui consiste à trouver l'intégrale d'une différentielle ou d'une équation différentielle.

— ENCYCL. L'*intégration* d'une fonction s'effectue *immédiatement* lorsqu'on peut la ramener par un changement de variable à un des types élémentaires dont nous avons noté quelques-uns au mot *intégrale.* Mais, ordinairement, cette opération ne s'effectue pas si aisément. Il existe, néanmoins, des méthodes générales :

1° L'intégration *par décomposition*, basée sur l'identité :

$$\int [f_1(x) + f_2(x) + f_3(x)]\,dx$$
$$= \int f_1(x)\,dx + \int f_2(x)\,dx + \int f_3(x)\,dx.$$

Ex. :

$$\int \frac{dx}{\sin^2 x \cos^2 x} = \int \frac{dx}{\cos^2 x} + \int \frac{dx}{\sin^2 x} = \mathrm{tg}\,x - \mathrm{cotg}\,x + \mathrm{C}.$$

2° L'intégration *par parties.* La formule $duv = udv + vdu$ conduit à :

$$uv = \int udv + \int vdu, \text{ d'où on tire } \int udv = uv - \int vdu.$$

Donc, si u et v sont des fonctions de x et qu'on puisse décomposer $f(x)\,dx$ en un produit de u par une autre différentielle dv, on ramène l'intégration de la différentielle proposée à celle d'une autre vdu, quelquefois plus facile à intégrer.

3° Dans l'intégration *par substitution* on remplace la différentielle donnée par une autre dont on choisit la variable de façon à diminuer les difficultés. Ex. :

$$\int \frac{xdx}{\sqrt{a^2 + x^2}} \text{ posant } \sqrt{a^2 + x^2} = y, \text{ d'où } a^2 + x^2 = y^2$$

et

$$xdx = ydy,$$

on a : $$\int \frac{x\,dx}{\sqrt{a^2 + x^2}} = \int dy = y + \mathrm{C} = \sqrt{a^2 + x^2} + \mathrm{C}.$$

Quant à l'intégration des équations différentielles, on ne sait la faire qu'exceptionnellement. En d'autres termes, le problème général d'analyse : « Etant donnée une équation entre une fonction, la variable dont elle dépend et plusieurs de ses dérivées, déterminer cette fonction », ne peut se résoudre que dans des cas particuliers. Le plus souvent, l'intégration des équations différentielles d'ordre supérieur au premier est impossible avec les ressources actuelles des mathématiciens.

INTÈGRE (du lat. *integer,* entier) adj. Qui est d'une probité absolue : *Un homme* INTÈGRE. *Une vertu* INTÈGRE.

INTÈGREMENT adv. D'une manière intègre.

INTÉGRER (du lat. *integrare,* rendre entier; de *integer,* entier. — Change *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'intègre. Qu'ils intègrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'intégrerai. Nous intégrerions*) v. a. Déterminer l'intégrale de : INTÉGRER *une différentielle.*

INTÉGRIFOLIÉ, ÉE (du lat. *integer, gri,* entier, et *folium,* feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles entières.

INTÉGRIFORME (du lat. *integer, gri,* entier, et de *forme*) adj. Minér. Qui se montre dans sa forme entière.

INTÉGRITÉ (du lat. *integritas,* même sens) n. f. Etat d'un tout qui a toutes ses parties constitutives : *L'*INTÉGRITÉ *d'un dépôt.* ‖ Au fig. : *L'*INTÉGRITÉ *des droits.*

— Par ext. Etat d'une chose saine et sans altération : *L'*INTÉGRITÉ *de la membrane du tympan n'est pas essentielle au mécanisme de l'audition.* (Richerand.)

— Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre : *L'*INTÉGRITÉ *d'un fonctionnaire.*

— SYN. Honnêteté, honneur, etc. V. HONNEUR.

Intégrité allemande (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie, créé, en 1690, par Frédéric, duc de Saxe-Gotha (1675-1691). Il ne fut conféré que pendant quelques années.

INTÉGROMÈTRE (de *intégral,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Instrument qui sert à obtenir immédiatement des intégrales répondant au volume qu'engendre une courbe fermée tournant autour de son axe.

INTÉGUMENT (*man* — du lat. *integumentum,* même sens) n. m. Tégument, enveloppe.

INTELLECT (*tèl'-lèkt'* — du lat. *intellectus,* même sens) n. m. Faculté de concevoir, de comprendre.

— Scolast. *Intellect agent,* Faculté intellectuelle qui s'approprie les espèces et décompose les idées. ‖ *Intellect patient* ou *passif,* Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs. ‖ *Théorie des intellects.* Dans le système d'Abélard, Etude des universaux pris et envisagés dans notre entendement.

INTELLECTIF, IVE (*tèl'-lèk'*) adj. Qui se rapporte à l'intellect de : *La faculté* INTELLECTIVE.

INTELLECTION (*tèl'-lè-ksi-on* — du lat. *intellectio,* même sens) n. f. Action, acte par lequel l'esprit conçoit : *Les cartésiens divisent nos idées en idées de sensation, d'imagination et de pure* INTELLECTION. (Jouffroy.)

INTELLECTUALISER (*tèl'-lèk'*) v. a. Elever au rang des choses intellectuelles : *Les scolastiques ont* INTELLECTUALISÉ *l'idée de l'Etre suprême.* (Villiers.)

INTELLECTUALISME (*tèl'-lèk', lissm'* — rad. *intellect*) n. m. Doctrine métaphysique qui affirme la prééminence de la pensée sur la sensation et la volonté.

INTELLECTUALISTE (*tèl'-lèk', lisst'*) n. et adj. Se dit des partisans de l'intellectualisme.

INTELLECTUALITÉ (*tèl'-lèk'*) n. f. Philos. Qualité des choses intellectuelles : *La connaissance part des sensations et du concept pour arriver à l'*INTELLECTUALITÉ *pure de l'abstraction.* ‖ Quelquef. et abusiv. Syn. de MENTALITÉ, INTELLIGENCE en général.

INTELLECTUEL, ELLE (*tèl'-lèk'-tu-èl'*) adj. Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement : *Les facultés* INTELLECTUELLES. ‖ Spirituel, par opposition à Matériel : *L'âme est une substance* INTELLECTUELLE.

— Par ext. Qui a du goût pour les choses de l'intelligence, chez qui l'intelligence prédomine : *Une personne* INTELLECTUELLE. ‖ Substantiv. : *Un* INTELLECTUEL. *Une* INTELLECTUELLE.

— *Sens intellectuels,* La vue, le toucher et l'ouïe, qui nous fournissent le plus grand nombre de représentations du monde extérieur, par opposition aux sens *affectifs,* tels que l'odorat et le goût, qui déterminent principalement en nous des plaisirs ou des douleurs.

INTELLECTUELLEMENT (*tèl'-lèk'-tu-è-le*) adv. D'une manière intellectuelle, par l'intelligence.

INTELLIGEMMENT (*tèl'-li-ja-man*) adv. D'une manière intelligente, avec intelligence.

INTELLIGENCE (*tèl'-li-junss* — du lat. *intelligentia,* même sens) n. f. Faculté de connaître, de comprendre; esprit en tant qu'il conçoit : *Le plus grand bien de l'homme, c'est l'*INTELLIGENCE. (St Augustin.) ‖ Aptitude à comprendre, pénétration de l'esprit : *Avoir de l'*INTELLIGENCE. *L'*INTELLIGENCE *du chien.* ‖ Connaissance, compréhension, entente : *Avoir l'*INTELLIGENCE *des affaires.* ‖ Se dit spécialement dans les beaux-arts et la littérature, pour Entente : *Artiste qui a l'*INTELLIGENCE *du clair-obscur. Auteur qui a l'*INTELLIGENCE *du dialogue.* ‖ Action de comprendre : *Soyez attentif pour l'*INTELLIGENCE *de ce qui va suivre.*

— Personne considérée par rapport au développement de son intelligence : *Les grandes* INTELLIGENCES *aspirent sans cesse à des connaissances nouvelles.* (Laténa.) ‖ Etre intelligent : *Dieu est la souveraine* INTELLIGENCE. ‖ *Les intelligences célestes,* Les anges.

— Accord de sentiments, union réciproque; concert, accord de vues, d'intentions : *Vivre en parfaite* INTELLIGENCE. ‖ Relations, ententes secrètes : *Avoir des* INTELLIGENCES *dans une ville assiégée, dans la place.* ‖ *Etre d'intelligence avec* et autref. *Etre de l'intelligence de quelqu'un,* S'entendre, être d'accord avec quelqu'un : *Fripons qui* SONT D'INTELLIGENCE *pour tromper quelqu'un.* ‖ Se dit aussi des choses : *Le cœur et la raison* SONT *rarement* D'INTELLIGENCE.

— SYN. Conception, entendement. V. CONCEPTION.

— ENCYCL. Le mot *intelligence* est tantôt pris dans un sens général : c'est la faculté de connaître; tantôt dans un sens plus particulier : c'est la faculté de comprendre. L'intelligence est essentiellement une faculté de synthèse, d'ordre et d'unité. Elle ramène les états psychologiques diffus et éphémères à l'unité et à l'identité du « moi », qui connaît le monde et, par la réflexion, se connaît lui-même. Les états passés, conservés, renaissent; ils ne feraient qu'ajouter à la confusion primitive, si l'intelligence ne les ordonnait en les localisant dans le temps. Lorsque nous nous élevons de la connaissance vulgaire et sensible à la connaissance scientifique « intellectuelle », lorsqu'au lieu de constater les faits, nous les comprenons, c'est que l'intelligence a réalisé plus d'ordre et plus d'unité.

Dans cet effort vers l'ordre et l'unité, l'intelligence passe de la considération des êtres ou des objets particuliers à celles de leurs qualités communes, de leurs rapports permanents. Les idées générales ainsi élaborées deviennent à leur tour des matériaux pour l'intelligence, qui les rapproche, les unit, les compare par le jugement, l'acte intellectuel par excellence. Les jugements, eux aussi, sont innombrables. L'intelligence va ordonner leur multiplicité en les enchaînant les uns aux autres par le raisonnement. La science n'est pas autre chose que cet effort de l'intelligence vers l'unité simple, stable et intelligible. Les faits changeants et imprévus sont condensés en un petit nombre de jugements, qui formulent des rapports constants, nécessaires, prévisibles, c'est-à-dire des lois. De ces lois particulières encore multiples, l'intelligence s'élève à des lois de plus en plus simples et générales. Déterminer une loi unique, de laquelle se déduiraient les lois moins générales, qui permettraient de comprendre et de prévoir la variété changeante des phénomènes et des êtres particuliers : telle est la fin à laquelle aspire l'intelligence.

Intelligence (DE L'), par Taine (1870). — L'ouvrage est divisé en deux parties : 1° Eléments de la connaissance; 2° Diverses sortes de connaissance. La première partie comprend quatre livres : les signes, les images, les sensations, les conditions physiques des éléments moraux. La deuxième partie comprend également quatre parties : le mécanisme général de la connaissance, la connaissance des corps, la connaissance de l'esprit, la connaissance des choses générales. « L'événement intérieur primordial qui constitue nos connaissances est la sensation. » (Condillac.) Les idées sont des signes ou images d'une certaine espèce. Les images sont des sensations répétées, des sensations d'une certaine espèce. L'abstraction et la généralisation s'expliquent par leurs éléments, qui sont les signes, les images et les sensations. Nous créons en nous des illusions que nous rectifions. La perception extérieure qui est une « hallucination vraie » nous fournit à chaque instant des données qu'une expérience ultérieure corrobore ou détruit. L'homme, soutenu par la concordance entre des pensées et le monde extérieur, recrée le monde : la nature n'est plus qu' « une arithmétique, une géométrie, une mécanique appliquée ». Taine termine son ouvrage par la question métaphysique de l'existence. Pour les mathématiciens, la quantité réelle n'est qu'un cas particulier de la quantité imaginaire; « ne pourrait-on pas admettre que l'existence réelle n'est qu'un cas particulier de l'existence possible? » La métaphysique n'est pas impossible : « Je vois les limites de mon esprit; je ne vois pas celles de l'esprit humain. »

INTELLIGENT, ENTE (*tèl'-li-jan, ant'* — du lat. *intelligens, entis,* même sens) adj. Qui est pourvu de l'intelligence, faculté de concevoir, de comprendre : *L'homme est un être* INTELLIGENT. ‖ Qui a beaucoup d'intelligence, qui a l'esprit pénétrant : *Enfant* INTELLIGENT.

— Qui marque l'intelligence; qui est fait ou dit avec intelligence : *Regard* INTELLIGENT. *Réponse* INTELLIGENTE.

INTELLIGENTIEL, ELLE (*tèl'-li-jan-si-èl'* — du lat. *intelligentia,* intelligence) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'intelligence.

INTELLIGENTI PAUCA (*A qui comprend, peu de mots suffisent*), locution latine qui équivaut à dire que, devant certaines personnes, il suffit de parler à demi-mot.

INTELLIGIBILITÉ (*tèl'-li-ji*) n. f. Qualité, caractère de ce qui est intelligible.

INTELLIGIBLE (*tèl'-li-jibl'* — du lat. *intelligibilis,* même sens) n. f. Qui peut être compris; qui est aisé à comprendre : *S'exprimer d'une manière* INTELLIGIBLE. ‖ Dont les paroles, les écrits sont possibles ou faciles à comprendre : *Pindare est à peine* INTELLIGIBLE.

— Qui peut être, qui est propre à être ouï distinctement : *Parler à haute et* INTELLIGIBLE *voix.*

— Qui appartient à l'intelligence : *L'ordre des choses* INTELLIGIBLE.

— Philos. Qui ne subsiste que dans l'entendement, qui n'a pas de réalité substantielle : *Par l'abstraction, nous quittons le monde sensible pour entrer dans le monde* INTELLIGIBLE. ‖ *Dieux intelligibles,* Nom donné par Plotin aux idées, considérées comme des formes dont l'intelligence serait la substance.

INTELLIGIBLEMENT (*tèl'-li-ji*) adv. D'une manière intelligible.

INTÉMÉLIENS (*li-in* — lat. *Intemelii*), peuple de la Gaule cisalpine (Ligurie), entre les Alpes et les Apennins au N., la Gaule transalpine à l'O., la Méditerranée au S., et les Ingaunes à l'E. Capit. : *Albium Intemelium* (Vintimille). — *Un* INTÉMÉLIEN.

INTEMPÉRAMMENT (*tan-pé-ra-man*) adv. Avec intempérance.

INTEMPÉRANCE (*tan-pé-ranss* — rad. *intempérant*) n. f. Manque de tempérance ; vice opposé à la sobriété : *L'*INTEMPÉRANCE *a tué plus d'hommes que la faim.* (Prov. grec.)

— Par ext. Excès en tout genre ; défaut de retenue : *Des* INTEMPÉRANCES *de langue.*

INTEMPÉRANT (*tan, ran*), **ANTE** [du lat. *intemperans, antis*, même sens] adj. Qui n'est pas tempérant : *Les enfants sont envieux,* INTEMPÉRANTS, *menteurs, dissimulés.* (La Bruy.) ‖ Qui a le vice opposé à la chasteté. (Rare.)

— Substantiv. Personne intempérante : *L'*INTEMPÉRANT *ruine sa santé.*

INTEMPÉRÉ, ÉE (*tan* — du préf. *in*, et de *tempéré*) adj. Déréglé : *Un homme* INTEMPÉRÉ *en toutes choses.* (Rare.) ‖ Qui n'est pas tempéré : *Air* INTEMPÉRÉ. (Vieux.)

INTEMPÉRÉMENT (*tan*) adv. D'une manière intempérée.

INTEMPÉRIE (*tan, rî* — du lat. *intemperies*, même sens) n. f. Dérèglement, désordre dans la température, dans l'atmosphère : *Les* INTEMPÉRIES *des saisons.* ‖ Autref. Trouble, désordre dans les facultés physiques ou morales : *Les* INTEMPÉRIES *de la bile. L'*INTEMPÉRIE *des idées.*

INTEMPESTIF, IVE (*tan-pèss* — du lat. *intempestivus*, même sens) adj. Qui n'est pas fait dans un moment opportun, convenable : *Démarche, Curiosité* INTEMPESTIVE.

INTEMPESTIVEMENT (*tan-pè-sti*) adv. D'une manière intempestive.

INTEMPESTIVITÉ (*tan-pè-sti*) n. f. État de ce qui est intempestif.

IN TEMPORE OPPORTUNO, locution latine, qui signifie En temps convenable.

INTENABLE (du préf. *in*, et de *tenir*) adj. Où l'on ne peut se tenir, qui ne peut être gardé, défendu : *Place, Position* INTENABLE.

INTENDANCE (*tan-danss*) n. f. Écon. dom. et admin. Fonction d'intendant, gouvernement : *Charger quelqu'un de l'*INTENDANCE *de sa maison, d'une entreprise.* ‖ Charge d'un intendant préposé à un service public. ‖ Division territoriale à laquelle un intendant était préposé.

— Milit. Corps de fonctionnaires militaires, chargés de l'administration de l'armée. ‖ Bureau de l'intendant : *Aller à l'*INTENDANCE.

— ENCYCL. Milit. Le corps actuel de l'*intendance* ne fut créé qu'en 1817, pour remplacer tout à la fois celui des commissaires des guerres et celui des inspecteurs aux revues. Ces deux services ne devaient être séparés de nouveau qu'en 1882, lors de la création du *corps de contrôle de l'administration de l'armée.*

Dès 1822, l'intendance se recruta parmi les officiers de l'armée : capitaines d'état-major ou officiers comptables des corps de troupes. Puis la réorganisation de 1835 étendit ce recrutement aux capitaines de toutes armes et même aux officiers des autres grades, qui purent être admis directement dans l'intendance avec le grade correspondant à celui dont ils étaient titulaires. L'intendance comprenait alors : des intendants, des sous-intendants de 1re et de 2e classe, et des adjoints de 1re et de 2e classe, assimilés respectivement aux généraux de brigade, colonels, lieutenants-colonels, commandants et capitaines. En 1856, fut ajouté à cette hiérarchie le grade d'intendant général inspecteur, dont les titulaires, au nombre de huit, formaient un comité permanent pour l'étude des questions d'administration militaire.

On ne peut entrer dans le corps de l'intendance qu'à la suite d'un concours annuel auquel sont admis : pour le grade d'adjoint, les capitaines de toutes armes et les officiers d'administration de 2e et de 1re classe des divers services de l'intendance et du corps de santé proposés à cet effet ; pour le grade de sous-intendant de 3e classe, les commandants de toutes armes et les officiers d'administration principaux, ainsi que les capitaines et officiers d'administration ayant quatre ans de grade et proposés pour l'avancement ; pour le grade de sous-intendant de 2e classe, les commandants ayant trois ans de grade et proposés pour l'avancement.

Le service de l'intendance comprend ceux de la solde, des subsistances, habillement, campement, harnachement, marches et transports, lits militaires ; l'ordonnancement des dépenses relatives à ces services et de celles des corps de troupes et établissements considérés comme tels, des bureaux de recrutement et de la justice militaire ; la vérification et régularisation de ces mêmes dépenses ; enfin, l'administration des personnels sans troupe et des isolés jouissant d'une solde, traitement ou gratification.

Intendant militaire.

Pour s'assurer de la régularité des dépenses qu'ils doivent ordonnancer ou approuver, les fonctionnaires de l'intendance passent des revues d'effectif, quand ils en reçoivent l'ordre, ou procèdent à des recensements inopinés, inventaires de magasins, etc.

Le personnel d'exécution du service de l'intendance comporte trois catégories d'officiers d'administration : ceux des bureaux de l'intendance, des subsistances, de l'habillement et campement.

En cas de guerre, on complète le personnel de l'intendance au moyen d'un cadre auxiliaire, formé d'adjoints et de sous-intendants des divers grades, appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale, et qui comprend, en outre, des attachés à l'intendance, assimilés aux lieutenants ou sous-lieutenants.

INTENDANT (*tan-dan*), **ANTE** [du lat. *intendens, entis*, qui surveille] n. Personne chargée d'administrer la maison, les affaires d'une personne riche, une propriété importante : *L'*INTENDANT *d'un prince, d'un château.*

— Fonctionnaire qui dirige et surveille un service public ou un grand établissement : INTENDANT *des bâtiments.*

— n. f. Spécialem. Femme d'un intendant. ‖ Supérieure de certains couvents de femmes.

— Hist. *Intendant de province, de justice, de police et finance* ou simplem. *Intendant,* Délégué qui exerçait dans une province l'inspection, au nom du roi, sur les divers services généraux. ‖ *Intendant de commerce,* Titre de certains commissaires créés par le roi, en 1708, pour l'inspection des affaires commerciales, et qui furent supprimés en 1715. ‖ *Intendant des eaux et fontaines de France,* Officier qui était chargé, au XVIIe siècle, de ce qui concernait les fontaines et grottes de décoration. ‖ *Intendants de police,* Officiers établis, par un arrêt du parlement, le 20 juillet 1546, pour la police de Paris, dans chaque quartier de la ville, pour surveiller les places publiques, les halles et marchés, y maintenir l'ordre et faire exécuter les ordonnances, avec l'assistance des sergents à verge.

— Hist. relig. *Intendants des pauvres,* Religieux chargés de percevoir et de distribuer les aumônes.

— Milit. Titre donné seul, ou avec spécifications, aux fonctionnaires de l'intendance militaire. V. INTENDANCE.

— ENCYCL. Hist. Les *intendants* de l'ancien régime ont été, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, les agents les plus directs et les plus efficaces de l'absolutisme monarchique. C'est à Richelieu que l'on a coutume d'attribuer leur création. En réalité, il faut chercher l'origine de leur institution dans les *chevauchées des maîtres des requêtes,* organisées par les ordonnances de François Ier (1525) et de Henri II (1554), et distribuées, en 1555, de manière à correspondre avec les circonscriptions financières, ou *généralités.* De même que les *missi dominici* des Carolingiens, les maîtres des requêtes, munis d'une commission temporaire dont l'étendue variait avec l'importance de leur tâche, représentaient *directement* le roi, recevaient appel des décisions des parlements, et réglaient sans appel, sauf au conseil du roi, les questions de police locale, de répartition de tailles, etc. En même temps, l'usage s'établissait pour la royauté d'envoyer dans les provinces récemment conquises ou momentanément troublées — le cas fut fréquent à la fin des guerres de religion et sous la minorité de Louis XIII — des fonctionnaires spéciaux, *intendants* ou *surintendants* de justice, avec des pouvoirs fort étendus et vagues, et une grande liberté d'initiative. Ce sont ces légats de l'autorité royale dont Richelieu, chef d'un gouvernement de combat, généralisa l'emploi dans les provinces, et qui virent leur existence consacrée dans la grande ordonnance de 1629. Leurs commissions étaient encore, à la vérité, provisoires et de courte durée ; mais, après une brève suppression des intendants, consentie par Mazarin au cours de la Fronde (juill. 1648), l'institution devient permanente et normale, au début du règne de Louis XIV, et les intendants reçoivent leur titre officiel : *intendants de police, de justice et de finances,* qui marque bien, en face du rôle tout décoratif des gouverneurs de province, la réalité et l'étendue de leurs pouvoirs, développées surtout par l'annulation progressive des pouvoirs locaux dans les villes. Les intendants, qui correspondaient directement avec les secrétaires d'État, avaient le droit de présider toutes les assemblées judiciaires, à l'exception des parlements, mais ils pouvaient, sauf appel au roi, en suspendre les magistrats. Ils connaissaient, sans appel, avec le concours de commissions de juges, des crimes et délits contre la sûreté de l'État. Ils levaient les milices, avaient la direction générale de la police et de la maréchaussée de leur ressort ; ils répartissaient la taille dans les pays d'élection ; enfin, et ce fut là une de leurs tâches les plus importantes au XVIIIe siècle, ils proposaient aux ministres et faisaient exécuter les grands travaux d'utilité publique dans leur généralité, et avaient de même l'initiative de toutes les mesures propres à favoriser l'agriculture, l'industrie et le commerce. En un mot, tous les services administratifs étaient entre leurs mains ou sous leur surveillance. Certains purent ainsi, au cours du XVIIIe siècle, réaliser des modèles du *bon gouvernement* ; ainsi, d'Étigny en Languedoc, Turgot en Limousin, Bertier de Sauvigny dans l'Île-de-France. Tous contribuèrent à ce développement de la centralisation administrative en France, qui fut un des traits essentiels de la fin de l'ancienne monarchie, laquelle l'a léguée à la France contemporaine.

INTENSE (*tanss* — du lat. *intensus*, tendu) adj. Grand, fort, vif, extrême en son genre : *Froid, Chaleur* INTENSE.

INTENSIF, IVE (*tan* — rad. *intense*) adj. Qui a le caractère de l'intensité.

— Agric. *Culture intensive.* V. AGRICULTURE.

— Gramm. Se dit de certains verbes dérivés, qui expriment l'action comme faite avec plus de force. ‖ *Particule intensive,* Celle qui renforce le sens : *La particule co est souvent* INTENSIVE, *comme dans condjuteur, coaguler.*

— Philos scol. Qui a la plénitude de l'être : *Une totalité d'être qui n'est pas collective, mais* INTENSIVE. (Fén.)

— ENCYCL. Gramm. La nuance *intensive* peut s'attacher aux formes nominales ou verbales ; tels sont, en latin, les substantifs *gurgulio* (gorge), *murmur* (murmure) et les verbes *occultare* (cacher), *cantare* (chanter), qu'on peut aussi ranger parmi les fréquentatifs. Ces deux types présentent l'idée intensive rendue soit par un redoublement de consonne, soit par un suffixe (*t*). Il y a aussi des préfixes intensifs ; ainsi, en irlandais, *ro* et *er* : *romor* (très grand) ; *rochain* (très beau) ; *erchian* (très longtemps).

INTENSIFIER (*tan* — rad. *intense*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous intensifiions. Que vous intensifiiez*) v. a. Rendre plus intense.

INTENSION n. f. Dr. rom. V. INTENTION.

INTENSITÉ (*tan* — rad. *intense*) n. f. Degré de tension, de force, d'activité : *L'*INTENSITÉ *du froid. L'*INTENSITÉ *de l'existence en diminue la durée.* (Buff.)

— Écon. rur. *Intensité d'une culture,* Quantité de travail supplémentaire et capital plus considérable que cette culture spéciale exige.

— Gramm. *Accent d'intensité,* Accent qui consiste à appuyer plus fortement sur une syllabe.

— Physiq. *Intensité d'une force,* La force elle-même, abstraction faite de sa direction et de son point d'application. (Elle se mesure en dynes.) ‖ *Intensité d'un champ électrique, d'un champ magnétique,* Intensité de la force qui sollicite l'unité de masse électrique ou l'unité du pôle magnétique placé dans ce champ. ‖ *Intensité d'un courant,* Quantité d'électricité qui traverse une section du conducteur pendant l'unité de temps. (Elle se mesure par la quantité d'électrolyte décomposée par le courant dans l'unité de temps, ou par l'intensité de la force électrodynamique qu'il développe ; dans le système CGS, elle s'évalue en ampères.) ‖ *Intensité d'aimantation,* Rapport du moment magnétique d'un barreau aimanté à son volume. ‖ *Intensité moyenne et efficace.* V. COURANT.

INTENSIVEMENT (*tan*) adv. D'une manière intense, à un haut degré. ‖ Au point de vue de l'intensité.

INTENTER (*tan* — du lat. *intentare*, fréquent. de *intendere*, tendre vers) v. a. Entreprendre, formuler devant la justice : INTENTER *une action à quelqu'un, contre quelqu'un.*

— Fig. *Intenter un procès à,* Reprendre, s'élever contre : INTENTER *un procès à la science.*

INTENTIO (*tin-si-o* — mot lat.) n. f. Dr. rom. Nom que l'on donnait à celle des parties essentielles de la *formule* où le demandeur exprimait sa prétention, ses conclusions.

INTENTION (*tan-si-on* — du lat. *intentio*, même sens) n. f. Dessein délibéré d'accomplir tel ou tel acte : *Bonne, Mauvaise* INTENTION. *Avoir l'*INTENTION *de partir.* ‖ Désir, volonté de quelqu'un : *Les* INTENTIONS *d'un testateur.*

— *A l'intention de,* En l'honneur, à la considération de, pour être utile ou agréable à : *Donner une fête* À L'INTENTION DE *quelqu'un.* ‖ Pour le profit spirituel de : *Dire une messe* À L'INTENTION D'*un défunt.*

— Chir. *Réunion d'une plaie par première intention,* Celle qui a lieu immédiatement par la soudure des tissus rapprochés sans suppuration. ‖ *Réunion par seconde intention,* Celle qui n'a lieu qu'après suppuration.

— Dr. rom. Action d'intenter : *L'*INTENTION *de l'action avait lieu par une espèce d'interlocution solennelle entre le défendeur et le plaignant.* ‖ On écrit aussi INTENSION.

— Musiq. Motif : *L'*INTENTION *d'un air.*

— Relig. Messe qu'un prêtre s'est engagé à dire dans une intention donnée, et pour laquelle il reçoit un honoraire.

— Scolast. Intensité : *Dieu est l'être infini par* INTENTION, *comme dit l'école, et non par collection.* (Fén.) ‖ *Intention première,* Idée directe et objective. ‖ *Intention seconde,* Idée abstraite et générale.

— Théol. *Direction d'intention,* Action de rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, qui en constitue la moralité. (En mauv. part, Action de sauver ce qu'il y a de répréhensible dans une action par le dessein louable qui porte à la commettre : *Dans les* Provinciales, *Pascal attaque les* DIRECTIONS D'INTENTIONS.) ‖ *Intention de messe,* Motif qu'on se propose, grâce qu'on espère obtenir en faisant dire une messe.

— PROV. : **C'est l'intention qui fait l'action,** Le mérite ou le démérite des actions dépendent de l'intention qui les dicte. ‖ **La bonne intention ou L'intention est réputée pour le fait,** Le bien qu'on a voulu faire doit être considéré comme s'il était fait, au point de vue du mérite ou du démérite. ‖ **L'enfer est pavé de bonnes intentions,** Les bonnes intentions ne suffisent pas quand elles n'ont pas été suivies d'actes, ou que, réalisées, elles ont eu un mauvais résultat.

— SYN. Dessein, volonté. V. DESSEIN.

— ENCYCL. Dr. En matière pénale, l'*intention* se confond avec la volonté, laquelle est un élément constitutif de la culpabilité. Ce principe est consacré par la loi pénale, tantôt formellement, tantôt implicitement, notamment dans les articles 60, 61, 62, 64, 66 et 67 du Code pénal. Cependant, en ce qui concerne les contraventions de simple police, le fait en lui-même constitue la contravention, abstraction faite de l'intention.

En matière civile, où ne sont en cause que des dommages-intérêts, l'intention n'est pas regardée comme l'élément essentiel de la responsabilité ; mais, aux termes des articles 1382 et suivants du Code civil, le fait qui a causé à autrui un dommage entraîne responsabilité, bien qu'il ait été commis sans intention de nuire.

INTENTIONNALITÉ (*tan-si-o-na*) n. f. Caractère intentionnel.

INTENTIONNÉ, ÉE (*tan-si-o-né*) adj. Qui a certaines intentions : *Une personne bien* INTENTIONNÉE.

— Substantiv. Personne considérée au point de vue de ses intentions : *Des mal* INTENTIONNÉS.

INTENTIONNEL, ELLE (*tan-si-o-nel'*) adj. Qui appartient à l'intention : *Le sens apparent d'une proposition peut être bien différent du sens* INTENTIONNEL.

— Dr. *Question intentionnelle,* Celle qui est relative à l'intention qu'avait l'agent en commettant le crime ou le délit qu'on lui impute.

— Philos. scolast. *Espèces intentionnelles* ou *Espèces impresses,* Nom donné par les scolastiques (suivant la théorie épicurienne) aux images qui sortent des corps pour frapper les sens, par opposition à *espèces expresses,* images que l'esprit tire ensuite des sens et rend spirituelles.

INTENTIONNELLEMENT (*tan-si-o-nè-le*) adv. En intention, d'après l'intention, au point de vue de l'intention.

INTENTIONNER (*tan-si-o-né*) v. a. Diriger par l'intention. (Vieux.)

IN TENUI LABOR, AT TENUIS NON GLORIA (*Mince est le sujet, mais non la gloire de le traiter*), Vers des *Géorgiques* de Virgile (IV, 1). L'histoire des petites républiques d'abeilles, si féconde en merveilles d'industrie, en traits de courage, en catastrophes de guerre, est une Iliade en miniature : *In tenui labor, at tenuis non gloria...*

INTERAMBULACRAIRE (*tèr', krèr'*) adj. Qui est compris entre les ambulacres, qui se rapporte à un interambulacre : *Une plaque* INTERAMBULACRAIRE.

INTERAMBULACRE (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *ambulacre*) n. m. Espace compris entre deux ou plusieurs rangées d'ambulacres, ou entre des plaques ambulacraires.

INTERAMNA, ville de l'Italie ancienne (Ombrie), sur le Nar, aujourd'hui *Terni.* Patrie de l'historien Tacite.

INTERARS (*tè-rarss* — du lat. *inter*, entre, et de *ars*) n. m. Partie du corps du cheval située entre les deux ars, et qui est la continuation du poitrail.

INTERARTICULAIRE (*tèr', lèr'*) adj. Se dit des cartilages placés sur les surfaces articulaires des os.

INTERATOMIQUE (*tèr', mik'* — du lat. *inter*, entre, et de *atome*) adj. Qui est situé entre les atomes.

INTERBRANCHIAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *branchies*) adj. Qui est compris entre les branchies.

INTERCADENCE (*tèr'-ka-danss* — du lat. *inter,* entre, et de *cadere,* tomber) n. f. Pulsation surnuméraire du pouls, qui se produit parfois entre deux pulsations normales. ‖ On dit aussi INTERCIDENCE.

INTERCADENT, ENTE (*tèr'-ka-dan, ant'*) adj. Qui offre des intercadences : *Pouls* INTERCADENT.

— Fig. Irrégulier : *Ma santé est toujours très* INTERCADENTE. (J.-B. Rousseau.) [Peu us.]

INTERCALAIRE (*tèr'-ka-lèr'* — rad. *intercaler*) adj. Chronol. Se dit du jour que l'on ajoute au mois de février, dans les années bissextiles : *Jour* INTERCALAIRE. ‖ *Lune intercalaire,* Treizième lune qui se trouve dans l'année, de trois ans en trois ans. ‖ *Mois intercalaire,* Celui que l'on ajoutait chez les Grecs à certaines années lunaires, pour amener la concordance avec l'année solaire. ‖ *Année intercalaire* ou *embolismique,* Celle à laquelle on ajoutait le mois intercalaire. ‖ *Calendes intercalaires,* Calendes du mois romain qui venait après celui dans lequel on avait ajouté un jour, c'est-à-dire du mois de mars.

— Bot. Se dit de la croissance d'un végétal entier (une oscillaire, par exemple) ou seulement d'un organe végétal (comme un entre-nœud d'une tige jeune), dont la croissance se fait par intercalation d'éléments nouveaux entre les éléments plus anciennement formés.

— Littér. *Vers intercalaires,* Vers que l'on répète plusieurs fois, comme un refrain, dans les poèmes faits pour être chantés. V. REFRAIN.

— Méd. anc. *Jour intercalaire,* Chacun de ceux qui sont entre les jours critiques et qui provoquent la crise. ‖ Jour d'apyrexie, dans les fièvres intermittentes.

INTERCALATEUR (*tèr*) n. m. Celui qui fait une intercalation.

INTERCALATION (*tèr', si-on*) n. f. Action d'intercaler, résultat de cette action : L'INTERCALATION *d'un nombre dans une addition.*

— Chronol. Addition d'un ou plusieurs jours faite périodiquement, pour corriger quelque erreur où jetterait sans cela la supputation ordinaire du temps : L'INTERCALATION *d'un jour dans l'année bissextile.*

— Typogr. Mot, signe, lettre, etc., d'un caractère autre que celui employé dans la composition d'un ouvrage.

INTERCALER (*tèr'* — du lat. *intercalare,* même sens) v. a. Insérer parmi d'autres choses : INTERCALER *un mot dans un texte.*

— Impr. *Intercaler un carton,* Imposer la feuille dont il fait partie de telle manière qu'après avoir été coupé, il puisse se placer au milieu.

Intercalé, ée part. pass. du v. Intercaler.

— Anat. *Os intercalés,* Os wormiens.

S'intercaler, v. pr. Etre intercalé.

INTERCAPILLAIRE (*tèr'-ka-pil'-lèr'*) adj. Qui est entre les vaisseaux capillaires.

INTERCÉDENT, ENTE (*tèr'-sé-dan, ant'* — du lat. *inter,* entre, et *cedere,* cesser) adj. Se dit d'un pouls qui semble disparaître par intervalles.

INTERCÉDER (*tèr'-sé* — du lat. *intercedere,* même sens. Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *J'intercède. Qu'ils intercèdent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'intercéderai. Nous intercéderions*) v. n. Prier, solliciter pour quelqu'un : *Les saints* INTERCÈDENT *auprès de Dieu pour les hommes.* (Bourdal.)

— Dr. rom. Intervenir au moyen de l'*intercessio.* V. ce mot.

INTERCELLULAIRE (*tèr'-sè-lu-lèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *cellule*) adj. Hist. nat. Qui est placé entre les cellules : *Espaces* INTERCELLULAIRES.

— Bot. *Méats intercellulaires,* Cavités qui, situées entre les cellules, contiennent soit des gaz, soit des produits de sécrétion. ‖ *Substance intercellulaire,* Matière amorphe située entre les cellules, dans les endroits où il n'y a pas de méats intercellulaires, et qui paraît constituée surtout par des composés pectiques.

INTERCEPTER (*tèr'-sèp'* — du lat. *intercipere,* supin *interceptum,* même sens) v. a. Arrêter, empêcher dans sa marche, dans son cours : INTERCEPTER *les communications. Les nuages* INTERCEPTENT *les rayons du soleil.* ‖ S'emparer en route de : INTERCEPTER *une lettre.*

INTERCEPTION (*tèr'-sèp-si-on*) n. f. Action d'intercepter : L'INTERCEPTION *de la lumière.* L'INTERCEPTION *d'une dépêche.* ‖ On dit aussi INTERCEPTATION.

INTERCESSEUR (*tèr'-sè-seur'* — du lat. *intercessor,* même sens) n. m. Celui qui prie, qui intercède en faveur de quelqu'un : *Les saints sont nos* INTERCESSEURS *auprès de Dieu.* (Bourdal.)

— Fin. Officier qui était chargé de prélever les deniers du fisc et d'exiger les corvées.

— Hist. ecclés. Evêque chargé d'administrer un diocèse pendant la vacance du siège.

INTERCESSIO (*tèr'-sè-si-o* — mot lat. signif. *intercession*) n. f. Dr. rom. Garantie contre les abus pouvant résulter de la toute-puissance d'un magistrat.

— ENCYCL. L'*intercessio,* consistait en ce que tout décret d'un magistrat était susceptible d'être annulé sur l'*appellatio* du citoyen qui se prétendait lésé, soit par son collègue, soit par un magistrat ayant une *major potestas.* L'*intercessio* du tribun de la plèbe pouvait être exercée envers tous les magistrats.

En droit civil, l'*intercessio* était l'acte d'une personne qui s'adjoignait à un débiteur, soit pour partager la charge de la dette, soit pour se substituer à lui.

INTERCESSION (*tèr'-sè-si-on*) n. f. Action d'intercéder, prière faite en faveur de quelqu'un : L'INTERCESSION *de la Vierge pour les pécheurs.*

INTERCHANGEABLE (*tèr', jabl'* — du lat. *inter,* entre, et de *changeable*) adj. Se dit des choses qui peuvent être mises à la place les unes des autres : *Machine à pièces* INTERCHANGEABLES.

INTERCIDENT, ENTE adj. Syn. de INTERCADENT, ENTE.

INTERCIDONA, déesse qui protégeait les femmes en couche, et dont on invoquait la protection en frappant à la porte de l'accouchée.

INTERCIS (*tèr'-si* — du lat. *intercisus,* même sens) adj. Se disait des jours à moitié fastes, à moitié néfastes. ‖ Se disait des martyrs dont le corps avait été dépecé.

INTERCLAVICULAIRE (*tèr', lèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *claviculaire*) adj. Qui est placé entre les deux clavicules : *Ligaments* INTERCLAVICULAIRES.

INTERCLOISONNAIRE (*tèr', zo-nèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *cloison*) adj. Hist. nat. Qui est entre les cloisons : *Loges* INTERCLOISONNAIRES.

INTERCOLONIAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *colonie*) adj. Qui a lieu entre des colonies : *Commerce* INTERCOLONIAL. ‖ *Navire intercolonial,* Navire qui assure un service d'une colonie à une autre. — Substantiv. n. m. : *Prendre l'*INTERCOLONIAL.

INTERCOLUMNAIRE (*lom'-nèr'* — du lat. *inter,* entre, et *columna,* colonne) adj. Anat. Se dit de certaines fibres, qui, partant de l'épine dorsale iliaque antéro-supérieure et de l'arcade crurale, se portent en dedans et en haut : *Fibres* INTERCOLUMNAIRES.

INTERCOMMUNICATION (*tèr'-ko-mu, si-on* — du lat. *inter,* et de *communication*) n. f. Ch. de f. Système de signaux ayant pour objet de permettre aux agents des trains de communiquer entre eux ou avec les agents des gares, et aux voyageurs de communiquer, en cas de danger, avec les premiers de ces agents. V. SIGNAL.

INTERCOMMUNION (*tèr'-ko-mu* — du lat. *inter,* entre, et de *communion*) n. f. Union, relations officielles entre plusieurs Eglises, plusieurs groupes spirituels.

INTERCONFESSIONNALISME (*tèr', fè-si-o-na-lissm'* — du lat. *inter,* entre, et de *confession*) n. m. Union, uniformité de doctrine entre divers groupes religieux.

INTERCONFESSIONNEL, ELLE (*tèr', fè-si-o-nèl'*) adj. Qui se rapporte à l'interconfessionnalisme.

INTERCONTINENTAL, ALE, AUX (*tèr', nan* — du lat. *inter,* entre, et de *continent*) adj. Qui est situé, qui a lieu entre deux continents.

INTERCOSTAL, ALE, AUX (*tèr'-koss* — du lat. *inter,* entre, et *costa,* côte) adj. Anat. et pathol. Qui est situé, qui a son siège entre les côtes : *Nerfs* INTERCOSTAUX. *Névralgie* INTERCOSTALE.

— ENCYCL. Anat. Les muscles *intercostaux* sont deux étroites bandes musculaires juxtaposées : l'une interne (muscle intercostal interne) ; l'autre externe (muscle intercostal externe), qui s'étendent entre deux côtes superposées. Dans chaque espace intercostal, entre les insertions inférieures de l'intercostal interne et de l'intercostal externe, cachée dans une gouttière dont est creusé le bord inférieur de la côte susjacente, court l'artère intercostale accompagnée par deux veines intercostales et le nerf intercostal. Pour les éviter dans la thoracentèse ou l'empyème, il faut donc ponctionner au niveau du *bord inférieur* de l'espace intercostal.

— Pathol. *Névralgie intercostale.* Cette maladie, longtemps confondue avec les différentes affections des organes thoraciques, siège dans les nerfs intercostaux. L'auscultation ne révèle aucun phénomène pleural ou pulmonaire. Pour traiter la *névralgie intercostale,* on emploie avec succès l'antipyrine à l'intérieur et, localement, les applications de chlorure de méthyle ou de gaïacol.

INTERCOURSE (*tèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *course*) n. f. Droit réciproque accordant aux navires de deux nations la libre pratique de certains ports soumis à la domination de ces puissances.

INTERCRISTAL (*tèr', stal'* — du lat. *inter,* entre, et de *cristal*) n. m. Cristal incrusté et niellé d'argent.

INTERCURRENCE (*tèr'-kur'-ranss* — du lat. *inter,* entre, et *currere,* courir) n. f. Alternatives, variations, inégalités : *Les* INTERCURRENCES *des vents d'est et d'ouest.*

INTERCURRENT, ENTE (*tèr'-kur'-ran, ant'* — du lat. *inter,* entre, et *currens, entis,* qui court) adj. Qui survient pendant la durée d'une autre chose : *Evénements* INTERCURRENTS.

— Pathol. *Pouls intercurrent,* Pouls qui, par intervalles, devient plus fréquent. ‖ *Maladie intercurrente,* Celle qui se déclare au cours d'une autre maladie.

INTERCUTANÉ, ÉE (*tèr'* — du lat. *inter,* entre, et *cutis,* peau) adj. Qui est dans la peau : *Veines* INTERCUTANÉES.

INTERDENTAIRE (*tèr'-dan-tèr'* — du lat. *inter,* entre, et de *dent*) adj. Qui est entre les dents.

INTERDÉPARTEMENTAL, ALE, AUX (*tèr', man* — du lat. *inter,* entre, et de *départemental*) adj. Qui a lieu entre plusieurs départements ou d'un département à un autre : *Taxes* INTERDÉPARTEMENTALES.

INTERDÉPENDANCE (*tèr', pan-danss* — du lat. *inter,* entre, et de *dépendance*) n. f. En droit des gens, Situation des Etats dont un droit d'indépendance se trouve limité par suite des exigences de la communauté internationale.

INTERDICTION (*tèr'-di-ksi* — du lat. *interdicere,* supin *interdictum,* interdire) n. f. Action d'interdire, de défendre, de prohiber : INTERDICTION *des jeux de hasard.* ‖ Défense perpétuelle ou temporaire faite à une personne de remplir ses fonctions habituelles : INTERDICTION *d'un prêtre, d'un huissier.*

— Dr. mod. *Interdiction judiciaire, légale,* etc. V. la partie encycl. ‖ *Interdiction de communiquer,* Terme légal par lequel on désigne la mise au secret des prévenus ou des condamnés. V. SECRET.

— Dr. féod. *Interdiction par veuvage,* Prohibition faite à une veuve noble d'aliéner ses biens propres sans le consentement de ses enfants.

— Mar. Balise indiquant une basse, un récif, un danger quelconque.

— ENCYCL. Dr. *Interdiction judiciaire* ou *civile.* C'est l'état d'un majeur qui, par jugement, a été déclaré incapable d'exercer ses droits civils. Mesure de précaution, inspirée par un but d'humanité, elle est applicable aux personnes qui sont « dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur ». (C. civ., art. 489 à 512.)

Ceux qui peuvent requérir l'interdiction sont, en général, les parents du malade ou son conjoint ; mais le ministère public doit lui-même réclamer l'interdiction quand il s'agit de fous furieux. La demande est portée devant le tribunal de première instance du domicile de la personne à interdire. Un conseil de famille est consulté. Le tribunal interroge le défendeur, ou le fait interroger par un juge. La procédure est secrète ; le jugement, seul, est public. Il est donné à l'interdit un tuteur, qui, en principe, a les mêmes pouvoirs que le tuteur d'un mineur.

Interdiction légale. C'est la privation de l'exercice des droits civils, qui est attachée par la loi aux peines criminelles, à l'exception de celle du bannissement ; elle constitue une peine accessoire (C. pén., art. 29 à 31).

Les biens des condamnés sont alors gérés et administrés par un tuteur ; mais l'interdiction légale se distingue de l'interdiction judiciaire, notamment en ce que les revenus de l'interdit judiciaire doivent être employés à adoucir son état, tandis que l'interdit légal ne peut disposer d'aucune somme pour atténuer la rigueur de sa condamnation.

Interdiction des droits civils, civiques et de famille. C'est l'interdiction, en tout ou en partie, de l'exercice de certains droits civils, civiques ou de famille, prévus en l'article 42 du Code pénal, qu'en des cas déterminés, les tribunaux correctionnels peuvent prononcer, accessoirement à une autre peine (C. pén., art. 42 et 43). V. DROIT.

Interdiction de séjour. Cette peine, s'appliquant aux libérés, a remplacé, aux termes de l'article 19 de la loi du 27 mai 1885, le renvoi sous la surveillance de la haute police. C'est la défense faite au condamné de paraître, sa détention terminée, dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement. Les contrevenants à une interdiction de séjour sont passibles de la peine d'emprisonnement que détermine l'article 45 du Code pénal.

— Dr. rom. *Interdiction de l'eau et du feu.* On nommait ainsi la peine dont la loi romaine frappait le coupable de certains crimes (péculat, empoisonnement, etc.). En privant le condamné des choses les plus indispensables à la vie, la sentence le forçait à s'exiler lui-même.

INTERDIGITAL, ALE, AUX (*tèr', ji* — du lat. *inter,* entre, et de *digital*) adj. Zool. Qui est placé entre les doigts.

INTERDIRE (*tèr'* — du lat. *interdicere,* même sens : *J'interdis, tu interdis, il interdit, nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent. J'interdisais, nous interdisions. J'interdis, nous interdîmes. J'interdirai, nous interdirons. J'interdirais, nous interdirions. Interdis, interdisons, interdisez. Que j'interdise, que nous interdisions. Que j'interdisse, que nous interdissions. Interdisant. Interdit, ite*) v. a. Prohiber, empêcher d'user de : INTERDIRE *une réunion.*

— Empêcher, par une défense, de continuer l'exercice d'un ministère : INTERDIRE *un prêtre, un huissier.*

— Troubler, faire perdre contenance à : *Orateur qu'une interruption* INTERDIT.

— Dr. Défendre juridiquement d'user de certains droits déterminés : INTERDIRE *à quelqu'un l'exercice des droits politiques.* ‖ Priver juridiquement de la libre disposition de ses biens, de sa personne. V. INTERDICTION.

— Dr. can. Défendre la célébration du culte et l'administration des sacrements dans certains lieux : INTERDIRE *une ville, une église, une chapelle.*

— Dr. rom. *Interdire le feu et l'eau à quelqu'un,* Le bannir.

Interdit, ite part. pass. du v. Interdire.

— Substantiv. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les* INTERDITS *sont assimilés aux mineurs.*

— SYN. Confondu, consterné.

S'interdire, v. pr. S'imposer la privation de : S'INTERDIRE *tout plaisir.*

INTERDIT (*tèr'-di* — du lat. *interdicere,* supin *interdictum;* interdire) n. m. Dr. can. Sentence de l'autorité ecclésiastique supérieure, défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre : *Mettre un prêtre en* INTERDIT. ‖ Sentence ecclésiastique, interdisant l'exercice du culte et l'administration des sacrements dans un lieu déterminé : *Lancer l'*INTERDIT *contre une ville, contre un royaume.*

— Par ext. Prohibition, empêchement de certains rapports, de certains actes : *L'Angleterre voulait pouvoir frapper d'*INTERDIT *des pays entiers.*

— Dr. rom. Ordonnance du préteur sur un cas litigieux, notamment en matière de possession.

— ENCYCL. Dr. can. Les canonistes distinguent l'*interdit local,* prononcé contre un lieu, de l'*interdit personnel,* qui frappe les personnes.

Au commencement du moyen âge, l'interdit *local* entraînait la défense de célébrer les offices, d'administrer les sacrements de l'eucharistie, de l'ordre et de l'extrême-onction ; enfin, de donner la sépulture ecclésiastique. Il était souvent accompagné de démonstrations extérieures : les cloches restaient muettes, souvent même on les descendait de leur clocher ; on obstruait, avec un amas de broussailles, la porte de l'église, etc. ; mais, à partir du règne du pape Martin V (1417-1431), il fut permis de célébrer, même pendant l'interdit, les grandes fêtes ; on accorda l'extrême-onction et le viatique aux mourants ; on toléra même les messes basses, dites portes closes.

L'interdit *personnel* est la défense : pour un laïque, d'assister aux offices de l'Eglise ; pour un clerc, de remplir les offices de sa charge. On distingue encore l'interdit *particulier,* qui n'atteint qu'un lieu ou qu'une personne, et l'interdit *général,* qui frappe toute une contrée ou le clergé de tout un Etat, les membres de tout un ordre, etc. Le premier peut être porté par l'évêque dans son diocèse ; le pape seul peut prononcer le second. L'interdit est levé en général par celui qui l'a prononcé ; toutefois, le pape peut absoudre des interdits lancés par les évêques. Les papes ont fréquemment usé, autrefois, de l'interdit pour obliger les princes à respecter les lois fondamentales et l'indépendance de l'Eglise. La France fut plusieurs fois mise en interdit, notamment par le pape Grégoire V, sous le règne de Robert (998) ; par Innocent II (1141), sous Louis VII ; par Innocent III (1200), sous Philippe Auguste ; enfin, par Boniface VIII (1303), sous Philippe le Bel.

Il y a aussi des interdits *de droit* portés par les canons. Leur nombre, autrefois considérable, est aujourd'hui très restreint. Est cependant interdite, jusqu'à sa réconciliation, toute église où a été commis un meurtre ou un sacrilège ; de même la bulle *Apostolicæ Sedis* (1870) déclare interdits les clercs de tout ordre qui appelleraient à un concile général des décisions du pape, etc.

— Dr. rom. L'*interdit* était une déclaration faite par le préteur à l'occasion d'une contestation entre particuliers. Par cet acte, le préteur ordonnait ou défendait de faire quelque chose. Si les parties s'entendaient pour appliquer le principe posé dans l'interdit, l'affaire en restait là ; dans le cas contraire, la partie lésée s'adressait de nouveau au préteur pour obtenir une action ordinaire. Beaucoup d'interdits se rapportaient à la possession, les uns ayant pour objet de faire obtenir la possession à quelqu'un qui ne l'avait pas, comme au *bonorum possessor* ou au *bonorum emptor,* les autres à protéger un possesseur contre les empiétements (*uti possidetis* pour les fonds de terre, *utrubi* pour les meubles), d'autres enfin tendant à faire recouvrer la possession, comme l'interdit *unde vi* donné à celui qui avait été dépossédé par violence.

Interdit (L'), tableau de Jean-Paul Laurens (Salon de 1875). Le peintre nous transporte dans le parvis d'une église romane, dont le porche, obstrué par des fagots d'épines et des bois morts, a son tympan tendu d'un crêpe. A droite, un autre amoncellement de branchages ferme l'entrée du cimetière, dont la croix est également voilée. Devant ces murailles, sur lesquelles la bulle d'anathème est tracée en caractères rouges, deux cadavres pourrissent en attendant l'heure de la rémission. Cette composition possède les meilleures qualités du peintre : sévérité de la pensée, exactitude, fermeté, sobriété de l'exécution.

INTERDUCA, surnom que donnaient les Romains à Junon considérée comme déesse du mariage, et qu'on invoquait en introduisant la nouvelle mariée dans la demeure de son époux.

INTERÉPINEUX (*tèr', neû*), **EUSE** (du lat. *inter*, entre, et de *épineux*) adj. Anat. Se dit des organes situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles* INTERÉPINEUX.

— ENCYCL. Les muscles *interépineux*, extenseurs de la colonne vertébrale, n'existent pas au niveau du dos. Aux lombes, on en retrouve quatre paires, entre les cinq vertèbres lombaires. Ils sont très distincts et développés à la région cervicale.

INTÉRESSANT (*rè-san*), **ANTE** adj. Qui offre de l'intérêt, qui est curieux, attachant, digne d'attention : *Livre* INTÉRESSANT, *Nouvelle* INTÉRESSANTE.

— Qui a de l'attrait, du charme : *Une figure* INTÉRESSANTE. ‖ Qui inspire de l'intérêt, en parlant des personnes : *Une famille* INTÉRESSANTE.

— Fam. *État intéressant, Position, Situation intéressante*, État de grossesse.

INTÉRESSER (*ré-sé*) v. a. Donner un intérêt, accorder des profits éventuels à : INTÉRESSER *un employé aux bénéfices*.

— Exciter la bienveillance, la sympathie, la commisération de : INTÉRESSER *le public à un accusé*. ‖ Gagner l'esprit, la faveur, conquérir la coopération de : INTÉRESSER *un ministre à une affaire*.

— Avoir de l'importance, du prix, de l'attrait pour : *Les vertus d'un homme obscur n'*INTÉRESSENT *que ses amis*. (Barthél.) ‖ Concerner, regarder plus spécialement : *Ordonnance qui n'*INTÉRESSE *que les propriétaires riverains*.

— Exciter, soutenir l'attention, la curiosité de : *Dumas père* INTÉRESSE *ses lecteurs*. ‖ Absolum. : *Ouvrage qui* INTÉRESSE.

— Rendre attachant par la perspective d'un gain : INTÉRESSER *le jeu*.

— Atteindre, léser, blesser : *Coup d'épée qui a* INTÉRESSÉ *le poumon*.

Intéressé, ée part. pass. Qui a intérêt à une chose.

— Égoïste, avare, qui n'a en vue que son intérêt personnel : *Un ami* INTÉRESSÉ. ‖ Qui est inspiré par un intérêt égoïste : *Des complaisances* INTÉRESSÉES.

— Substantiv. : *Convoquer tous les* INTÉRESSÉS.

— SYN. **Intéressé, attaché, avare.** V. ATTACHÉ.

S'intéresser, v. pr. Prendre un intérêt dans : S'INTÉRESSER *dans une entreprise*. ‖ Porter intérêt à, prendre à cœur : S'INTÉRESSER *au malheur de quelqu'un*. ‖ S'attacher avec curiosité : *On* S'INTÉRESSE *toujours aux histoires d'évasion*.

INTÉRÊT (*rè* — du lat. *interest*, 3e pers. du sing. de l'ind. prés. du v. *interesse*, importer) n. m. Ce qui importe à quelqu'un, avantage qu'il a à une chose ; raison qu'il a de la désirer : *L'association fait des* INTÉRÊTS *de tous l'*INTÉRÊT *de chacun*. ‖ Droit éventuel à des bénéfices : *Avoir un* INTÉRÊT *dans une affaire*.

— Désir égoïste d'un profit, d'un avantage personnel ; passion de son bien propre et exclusif : *L'*INTÉRÊT, *qui aveugle les uns, fait la lumière des autres*. (La Rochef.)

— Ce qui est favorable à une chose : *L'*INTÉRÊT *de sa réputation*. ‖ Importance : *Ce qui sépare l'homme de la vérité suprême, c'est l'*INTÉRÊT *que chacun met à sa passion*. (Sainte-Beuve.) ‖ Bienveillance, sentiment qui fait que l'on désire et poursuit le bien de quelqu'un, que l'on prend part à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux : *Prendre* INTÉRÊT *à un jeune homme. Être digne d'*INTÉRÊT.

— Attention inspirée par la curiosité ; plaisir de curiosité : *Lire un livre avec le plus vif* INTÉRÊT.

— Comm. Somme que l'on paye pour l'usage de l'argent ou des valeurs d'autrui : *Emprunter à gros* INTÉRÊT. ‖ Fig. Avantage, profit : *Le désintéressement n'est parfois qu'un placement à de meilleurs* INTÉRÊTS. (A. d'Houdetot.) ‖ *Intérêt simple*, Intérêt perçu sur le capital primitif, non accru de ses intérêts. ‖ *Intérêt composé*, Intérêt perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés jusqu'à l'époque de l'échéance. ‖ *Intérêt légal*, Taux légal de l'intérêt de l'argent, qui est, en France, de 5 p. 100. ‖ *Intérêt du commerce*, Taux de l'argent généralement adopté pour le commerce, et qui est de 6 p. 100. ‖ *Intérêts lunaires*, Intérêts perçus en Orient par les usuriers juifs, et qui se payent par mois lunaires, plus courts que les mois ordinaires.

— Dr. *Intérêts civils*, Dédommagement adjugé en matière criminelle à celui qui a été lésé par le délit ou le crime qu'on vient de condamner. ‖ *Dommages-intérêts*, Dédommagement qu'on adjuge, en matière criminelle, à celui qui a été lésé par un crime ou un délit ; en matière civile, Indemnité due pour le préjudice causé.

— n. m. pl. Ensemble des avantages qui importent à quelqu'un : *Être dans les* INTÉRÊTS *de quelqu'un*. ‖ Absolum. Ensemble de ce qui fait la fortune d'un pays : *Changement de gouvernement qui menace les* INTÉRÊTS.

— ENCYCL. Arithm. On entend par *intérêt* le produit d'une somme placée ; par *taux*, l'intérêt de 100 francs que l'on suppose placés pendant un an ; par *capital*, la somme placée ; par *rente*, le produit annuel de ce capital.

— *Intérêts simples*. a étant le capital placé, I l'intérêt, t le temps pendant lequel la somme est restée placée, r le taux, c'est-à-dire l'intérêt de 100 francs au bout d'un an, on démontre aisément que :

$$I = \frac{art}{100};$$

c'est la *formule des intérêts simples* ; elle permettra de résoudre l'un quelconque des quatre problèmes qui peuvent se poser, suivant que l'une des grandeurs I, a, r, t est inconnue.

Dans la formule, t exprime le temps en années ou fractions d'années.

— *Intérêts composés*. a étant le capital placé, r le taux pour 1 franc, c'est-à-dire la somme rapportée par 1 franc au bout d'un an, n le nombre d'années pendant lesquelles le capital est resté placé, A ce qu'est devenu le capital après

L'Interdit, d'après J.-P. Laurens.

ces n années, capital et intérêts réunis, on démontre que :

$$A = a(1 + r)^n;$$

c'est la *formule des intérêts composés* ; elle permet de résoudre l'un quelconque des quatre problèmes qui peuvent se poser, comme dans le cas des intérêts simples. Il est nécessaire, ici, dans la plupart des cas, d'avoir recours aux logarithmes pour résoudre la question.

Si le temps pendant lequel le capital reste placé se compose d'un nombre exact d'années n et d'une fraction $\frac{p}{q}$ d'années, la formule devient :

$$A = a(1 + r)^n\left(1 + \frac{pr}{q}\right).$$

Si l'on a à traiter un problème dans lequel le temps est l'inconnue, cette formule nous permettra de trouver n et $\frac{p}{q}$, ces deux inconnues devant satisfaire à $\frac{p}{q} < 1$ et n nombre entier.

— Dr. Le prêt à *intérêt* est le prêt à consommation, dans lequel le prêteur stipule un dédommagement pour la privation momentanée de sa chose. Ce dédommagement s'appelle *intérêt*. L'usure, c'est l'exagération de l'intérêt. Dans l'ancien droit français, les ordonnances royales prohibèrent, à l'exemple du droit canon, toute stipulation d'intérêt en matière de prêt ; l'usure (et par « usure » on entendait tout intérêt modéré ou exagéré), fut considérée comme un crime. Cette prohibition eut pour résultat d'empêcher, au grand préjudice du commerce et de l'industrie, la circulation des capitaux, et de rendre l'usure plus dangereuse en ouvrant la porte à tous les abus. Les rédacteurs du code sentirent la nécessité de les réprimer, et le *prêt à intérêt* fut autorisé. La loi du 3 septembre 1807 compléta ces dispositions en fixant l'intérêt conventionnel à 5 p. 100 en matière civile, 6 p. 100 en matière commerciale, et en édictant des peines d'amende et d'emprisonnement contre les auteurs du délit d'usure.

Depuis, la loi des 7-10 avril 1900 a abaissé le taux de l'*intérêt légal* de l'argent à 4 p. 100 en matière civile, 5 p. 100 en matière commerciale ; mais elle laisse subsister l'ancienne législation en ce qui concerne l'*intérêt conventionnel* en matière civile, lequel est libre, à la condition de ne pas dépasser le maximum de 5 p. 100, et conserve les dispositions de la loi du 14 janvier 1886, qui a supprimé toute restriction du taux de l'intérêt en matière commerciale. La limitation du taux de l'intérêt n'atteint que les prêts d'argent ; il en résulte que le prix des denrées ou autres choses mobilières reste sous le régime de la liberté absolue ; toutefois, les actes qui ont pour but de déguiser un prêt à intérêt, comme le contrat pignoratif, sont soumis à la loi.

On appelle *intérêts moratoires* ceux que la loi, à défaut de stipulation expresse des parties, fait courir à titre d'indemnité, à compter du jour où le débiteur est en demeure de payer. Ils sont dus, dit l'article 1553, modifié par la loi du 10 avril 1900, du jour de la sommation, et non plus de la demande en justice, sans que le créancier soit tenu de justifier d'aucune perte et sans préjudice de dommages-intérêts distincts, s'il y a lieu.

— Fin. L'*intérêt différé* proprement dit est celui dont le montant total ou partiel sera payé par l'État débiteur au porteur du titre, en proportion de certaines recettes prévues et affectées à ce payement. Exemple : l'*intérêt des dettes différées espagnoles*, qui n'étaient payables qu'en proportion des recettes douanières (14 p. 100) ou des excédents de recettes budgétaires (1/3).

Improprement, on appelle encore *intérêt différé* l'intérêt conventionnel dont le prêteur tient compte à l'emprunteur sur la portion des sommes empruntées que l'emprunteur laisse provisoirement entre les mains du prêteur. Cet intérêt est, en fait, un *intérêt sur prêt différé*. Or le *prêt différé* nous amène à parler du *capital différé*, du *prêt différé*, etc.

— Le *capital différé* est celui qui est payable par une compagnie d'assurances après le décès d'une personne déterminée et souvent autre que l'assuré ou le contractant. Exemple : la prospérité d'une industrie dépend absolument d'un gérant. L'actionnaire primitif, pour faciliter la vente de son titre, contracte une assurance sur la vie du gérant, dont le capital est payable, au décès dudit gérant, entre les mains de l'acheteur de l'action. Ce capital est un « capital différé ».

Le *dividende différé* est celui qui est payable après la réalisation d'une certaine condition. Exemple : une société cède son actif à une autre. Au moment où ses propres comptes sont arrêtés, il est voté un dividende payable seulement après la réalisation de la cession de l'actif au prix déterminé, dont partie constitue le bénéfice.

Le *prêt différé* embrasse deux catégories d'opérations. Un constructeur emprunte à hypothèque, avec obligation d'acheter sa construction : la partie du prêt qui ne doit lui être versée qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux est un « prêt différé ». A l'inverse, une commune emprunte au Crédit foncier une somme de 100.000 francs ; elle n'en réalise qu'une partie au moment de l'emploi prévu, 75.000 francs par exemple : les 25.000 francs restants constituent un « prêt différé ».

L'*action différée* est celle dont le droit au dividende commence seulement après le payement aux actions privilégiées d'un tantième déterminé par les statuts.

— *Garantie d'intérêt*. V. CHEMIN de fer.

— Philos. mor. V. UTILITARISME.

INTERFASCICULAIRE (*tèr'-fa-si, lèr'* — du lat. *inter*, entre, et *fasciculus*, petit faisceau) adj. Anat. Qui est entre les faisceaux.

INTERFÉRENCE (*tèr', ranss* — rad. *interférent*) n. f. Physiq. Diminution de lumière qui se produit, dans certains cas, lorsque des rayons lumineux viennent à se croiser : *Les physiciens mesurent avec une admirable sagacité les ondes lumineuses inégalement longues, qui se renforcent ou se détruisent par* INTERFÉRENCE, *même dans leurs actions chimiques*. (De Humboldt.)

— Fig. Phénomène analogue, dû à la rencontre d'ondes sonores.

— ENCYCL. Le phénomène de l'*interférence* se produit dans des conditions faciles à réaliser. C'est le Dr Young qui a, le premier, mis le fait hors de doute ; l'explication en a été donnée par Fresnel ; elle est fondée sur la théorie des ondulations, et peut être considérée comme une démonstration *à posteriori* des principes de cette théorie.

Pour obtenir le phénomène des interférences, il suffit de mettre en présence des rayons lumineux émanés de deux sources voisines l'une de l'autre. Young se servait simplement d'une source lumineuse de petite dimension envoyant sa lumière à travers deux trous circulaires percés dans un écran ; les deux faisceaux coniques sortant sont reçus sur un écran parallèle recouvert de papier blanc. Dans la région de l'écran comprise entre les bases des deux faisceaux, on aperçoit nettement des bandes ou franges rectilignes blanches, noires et coloriées, s'étendant perpendiculairement à la ligne qui joint les centres de ces deux bases. La bande du milieu est blanche ; viennent ensuite de part et d'autre deux bandes noires symétriquement disposées, puis des bandes irisées où l'on peut distinguer des maxima et minima lumineux. Les miroirs de Fresnel, les bilentilles de Billet, les plaques de Fizeau, celles de Jamin, etc., permettent de réaliser les conditions nécessaires à la production du phénomène.

— *Miroirs de Fresnel*. Dans les miroirs de Fresnel, une source lumineuse S envoie un faisceau qui se réfléchit sur deux miroirs M_1 et M_2, faisant entre eux un angle voisin de 180 degrés. Tous les rayons réfléchis par chacun des miroirs ont même direction que s'ils venaient des points S_1 et S_2, symétriques de S par rapport aux miroirs ; en particulier, la différence de marche de deux rayons arrivant en P est S_1P-S_2P. En interposant un écran sur le trajet des faisceaux réfléchis, on observe des franges dans la partie commune aux deux faisceaux ; avec une lumière homogène rouge, par exemple, on observe des franges successivement brillantes et obscures ; avec la lumière blanche, la frange centrale est blanche et, de part et d'autre, se trouvent quelques franges irisées.

— *Bilentilles de Billet*. Une lentille biconvexe a été coupée en deux, et les deux parties placées en L_1L_2 donnent d'une source S deux images S_1S_2 ; les deux faisceaux résultant se recouvrent en partie ; si on les reçoit sur un écran, on observe des franges analogues à celles fournies par les miroirs de Fresnel.

— *Biprisme de Fresnel*. Un prisme isocèle P, d'un angle très grand, donne d'une fente F, placée dans le plan bissecteur de l'angle du prisme, deux images F_1F_2, symétriques par rapport au plan bissecteur. Les rayons réfractés par le prisme peuvent être considérés comme venant de F_1 et F_2 ; un écran placé sur le trajet des rayons permet d'observer dans leur partie commune la production de franges.

On peut, d'ailleurs, obtenir des phénomènes d'interférence avec un seul miroir, car les rayons émanés directement de la source et ceux qui ont été réfléchis peuvent être considérés comme provenant de deux sources voisines.

Lorsqu'on n'opère que sur des rayons homogènes pris dans un spectre, les franges colorées que fournit la lumière blanche sont remplacées par un système de franges alternativement brillantes et obscures, qui paraissent à l'œil exactement équidistantes. Le milieu du tableau, sur l'écran, est toujours occupé par une frange brillante, également distante des deux images du point lumineux. Les distances des franges latérales à la frange centrale augmentent à mesure qu'on éloigne l'écran sur lequel elles se projettent, et que l'angle des deux miroirs approche davantage de 180°. Enfin, si les rayons expérimentés passent du rouge au violet, la largeur des bandes observées diminue.

Quel que soit le sens dans lequel s'effectuent les vibrations excitées par un rayon de lumière, on doit toujours supposer que celles qui correspondent à des rayons parallèles s'exécutent elles-mêmes dans des directions parallèles, et que, si les rayons se croisent sous un très petit angle, les vibrations auxquelles ils donnent lieu sont

elles-mêmes peu inclinées les unes sur les autres. Si, d'ailleurs, les deux rayons sont de même couleur et de même éclat, les deux mouvements vibratoires correspondants doivent avoir à la fois même période et même amplitude ; ils ne pourront donc plus différer que de phase. (V. ONDULATION.) Or, s'ils sont de phases absolument contraires, ils se détruiront complètement ; s'ils sont exactement de même phase, ils s'ajouteront sans déperdition aucune ; enfin, s'ils sont de phases quelconques l'une par rapport à l'autre, ils s'éclipseront en partie. Mais le mouvement vibratoire périodique qui se propage dans la direction d'un rayon lumineux se retrouve dans des phases identiques, en tous les points de ce rayon, séparés les uns des autres par la distance, appelée *longueur d'ondulation*, que parcourt la lumière dans le temps que dure une vibration complète. Suivant, donc, que deux rayons, émanés en même temps de la source, auront parcouru, avant de se rencontrer de nouveau, des chemins différant entre eux de multiples pairs ou impairs de la demi-longueur d'ondulation, les vibrations correspondantes se trouveront, au point de concours, dans des phases complètement identiques ou exactement contraires, et si, d'ailleurs, les deux rayons sont presque parallèles, les mouvements vibratoires correspondants auront même direction ou seront opposés ; il y aura donc addition ou soustraction d'effets. Comme applications de cette théorie, v. ANNEAU (*Anneaux colorés*), PHOTOGRAPHIE *des couleurs*.

— *Interférence des ondes sonores*. Dans l'étude des phénomènes lumineux, on peut supposer que la période vibratoire est la même ; cela permet de n'étudier que les réactions mutuelles de deux rayons de même couleur. Nous devrons, au contraire, dans l'étude du résultat du concours de deux ondes sonores, supposer habituellement les périodes différentes. La période vibratoire d'une onde sonore dépend, en effet, de la hauteur du son produit, comme la période vibratoire d'une onde lumineuse dépend de la couleur du rayon transmis ; mais, d'une part, toutes les couleurs sont comprises dans la lumière blanche, de sorte que, dans le concours de deux rayons blancs, on peut voir les concours simultanés de rayons de toutes couleurs, tandis qu'un rayon sonore ne transmet jamais qu'une seule série de sons discontinus entre eux ; et, d'autre part, aucune question importante n'a donné encore lieu à l'étude du rayon résultant de la combinaison de deux rayons de couleurs différentes, tandis que, au contraire, les sensations perçues par l'oreille sont presque constamment dues à la superposition de sons simultanés n'ayant entre eux aucun rapport et provenant, la plupart du temps, de sources entièrement différentes. En optique, l'hypothèse d'une différence arbitraire dans les phases des mouvements vibratoires coexistants fournissait un champ d'études suffisant ; en acoustique, il faudra y joindre celle d'une différence quelconque dans les durées des périodes vibratoires.

Les battements (v. BATTEMENT) qui accompagnent la propagation simultanée de deux sons suivant la même droite diffèrent des interférences des rayons lumineux en ce que les battements sont intermittents, tandis que l'interférence est persistante. Pour qu'il y eût interférence entre deux ondes sonores, il faudrait que leurs périodes T et T' fussent égales ; la destruction mutuelle de ces deux ondes ne pourrait, d'ailleurs, avoir lieu qu'autant que les amplitudes seraient égales.

INTERFÉRENT, ENTE (*tèr'-fé-ran, ant'* — du lat. *inter*, entre, et *ferens, entis*, part. prés. du v. *ferre*, porter) adj. Qui présente le phénomène de l'interférence : *Rayons* INTERFÉRENTS.

INTERFÉRENTIEL, ELLE (*tèr', ran-si-èl'*) adj. Qui se rapporte aux interférences.

INTERFÉRER (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter. Change *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'interfère. Qu'il interfère* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'interférerai. Tu interférerais*) v. n. Produire des interférences : *Des rayons qui* INTERFÈRENT.

INTERFIBRILLAIRE (*tèr', bri-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *fibrillaire*) adj. Anat. Qui se trouve entre les fibrilles.

INTERFOLIACÉ, ÉE (*tèr', sé* — du lat. *inter*, entre, et de *foliacé*) adj. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées : *Fleurs* INTERFOLIACÉES. Syn. INTERFOLIAIRE.

INTERFOLIAGE (*tèr', li-aj'*) n. m. Action d'interfolier un livre.

INTERFOLIAIRE (*tèr', li-èr'* — rad. *interfolier*) adj. Bot. Se dit des organes placés dans l'intervalle des feuilles opposées.

INTERFOLIER (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *folium*, feuille. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous interfoliions. Que vous interfoliiez*) v. a. Intercaler, entre les feuillets d'un livre qu'on broche ou qu'on relie, des feuillets blancs, pour pouvoir y écrire des notes : INTERFOLIER *un livre*.

INTERGANGLIONNAIRE (*tèr', o-nèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *ganglionnaire*) adj. Anat. Qui est situé entre les ganglions.

INTERGLACIAIRE (*tèr', si-èr'* — du lat. *inter*, entre, et de *glaciaire*) adj. Se dit des formations apparues entre deux extensions glaciaires. V. GLACIAIRE (période).

INTÉRIEUR, EURE (du lat. *interior*, même sens) adj. Qui est au dedans : *Une cour* INTÉRIEURE.

— Qui appartient à l'Etat, à l'association, au corps, et non aux choses qui sont hors de lui : *L'organisation* INTÉRIEURE *d'un pays. La paix* INTÉRIEURE *d'une famille*.

— Fig. Qui concerne l'âme, la nature morale de l'homme : *L'estime est un aveu* INTÉRIEUR *du mérite de quelque chose*. (Vauven.) ‖ *Vie intérieure*, Vie spirituelle. ‖ *Homme intérieur, Femme intérieure*, Personne qui vit de la vie spirituelle.

— SYN. **Interne, intime, intrinsèque.** *Interne* signifie ce qui est en dedans ; *intérieur*, étant un comparatif, signifie proprement ce qui est plus en dedans qu'une autre chose ; *intrinsèque* se dit de ce qui est inhérent et essentiel par opposition à ce qui est accidentel et adventif. De plus, *intérieur* appartient à la langue courante ; *interne*, au langage scientifique ; *intrinsèque* est un mot de philosophie.

— **Intérieur, dedans.**

— n. m. Partie intérieure, ce qui est au dedans : *L'*INTÉRIEUR *d'une boîte. L'*INTÉRIEUR *de la terre*. ‖ Partie intérieure du corps : *Médicament administré à l'*INTÉRIEUR.

— Partie d'une diligence qui se trouve entre le coupé et la rotonde ; partie couverte d'un omnibus, par opposition à impériale : *Prendre une place d'*INTÉRIEUR.

— Partie centrale d'un pays, par opposition aux frontières ou aux côtes : *Envoyer des prisonniers dans l'*INTÉRIEUR. ‖ Pays lui-même, par opposition aux pays étrangers : *Les produits qui se consomment à l'*INTÉRIEUR.

— Sein d'une assemblée, d'un corps, d'une société quelconque : *L'*INTÉRIEUR *d'un conclave*. (Chateaubr.)

— Fig. Centre, milieu d'une activité quelconque : *L'*INTÉRIEUR *de l'âme*. (V. Hugo.)

— Domicile, appartement privé : *Un* INTÉRIEUR *élégamment meublé*. ‖ Vie de famille : *Aimer son* INTÉRIEUR. ‖ *Homme, Femme d'intérieur*, Homme, Femme qui n'aime pas à sortir, qui se plaît au milieu des siens.

— Artill. *Pointage intérieur* ou *Pointage préparé*, Opération consistant à pointer la pièce à un angle déterminé, quand le but à battre n'est pas dans le champ de tir, de manière qu'on n'ait plus que très peu de chose à faire pour assurer son tir dès que le but paraît.

— Géogr. *Mer intérieure*, Vaste étendue d'eau complètement enfermée dans les terres, comme la mer Caspienne. ‖ Absolum. Nom donné par les anciens à la Méditerranée (lat. *internum mare*).

— Jeux. A la belle, Ensemble des numéros non compris dans la bordure.

— Liturg. *Fêtes de l'Intérieur de Notre-Seigneur, de Notre-Dame*, Fêtes en l'honneur des vertus, des dons intérieurs de Jésus et de Marie.

— Peint. Tableau de genre, représentant les parties intérieures d'un édifice, et, souvent, une scène de la vie domestique : *Un peintre d'*INTÉRIEURS.

— Théol. *For intérieur*, Conscience.

Intérieur (MINISTÈRE DE L'), ministère chargé de l'administration intérieure du pays : *Se rendre au ministère de l'*INTÉRIEUR.

— Absolum. (prend, dans ce sens, une majuscule) : *Employé à l'*INTÉRIEUR.

— ENCYCL. Appelé à remplacer l'ancien ministère de la maison du roi, le *ministère de l'intérieur*, créé le 7 août 1790, comprend, en dehors du cabinet du ministre et de l'inspection générale des services administratifs, cinq grandes directions :

1° La direction du personnel, dont relèvent les préfets, sous-préfets, etc., les élections, les affaires politiques proprement dites, les institutions de prévoyance ;

2° La direction de l'administration départementale et communale.

3° La direction de l'assistance et de l'hygiène publique, qui s'occupe des établissements de bienfaisance et de tous les services sanitaires ;

4° La direction de l'administration pénitentiaire ;

5° Enfin, celle de la sûreté générale. V. SÛRETÉ.

Auprès de ces directions ont été constitués des conseils et comités : le conseil supérieur de l'assistance publique, le comité supérieur de protection des enfants du premier âge, le comité consultatif d'hygiène publique de France, le conseil supérieur des prisons, etc.

INTÉRIEUREMENT adv. Au dedans, à l'intérieur : *Fruit gâté* INTÉRIEUREMENT. *Remède administré* INTÉRIEUREMENT. ‖ Dans l'âme, au fond du cœur ; à part soi : *Se moquer* INTÉRIEUREMENT *des sottises d'un fat*.

INTÉRIM (*rim'* — du lat. *interim*, signif. *pendant ce temps-là*) n. m. Temps pendant lequel une charge, une fonction n'est pas administrée par un titulaire ; exercice d'une charge, d'une fonction, pendant l'absence du titulaire : *Gouverner pendant un* INTÉRIM. *Commander une armée par* INTÉRIM. *Faire l'*INTÉRIM *de*.

— Hist. *Intérim d'Augsbourg*, Nom donné à une sorte de règlement rédigé par ordre de Charles-Quint pour apaiser les troubles religieux d'Allemagne.

— ENCYCL. Hist. *Intérim d'Augsbourg*. En 1548, après le transfert du concile de Trente à Bologne, Charles-Quint tenta d'apaiser d'abord les dissensions religieuses qui travaillaient l'Allemagne, en dressant un formulaire *provisoire*. Il choisit trois théologiens, qui rédigèrent vingt-six articles relatifs aux points controversés. Après avoir été communiqué à la diète d'Augsbourg, ce règlement fut envoyé pour correction à Rome, et devint la constitution impériale, à laquelle on donna le nom d'*intérim* et qui fut publiée à Augsbourg le 15 mai 1548. De nombreux ministres protestants, Bucer, Musculus, etc., de même que le duc de Saxe, Jean-Fréderic, refusèrent de souscrire à cet arrangement ; l'intérim, attaqué de toute part, ne fut guère défendu que par Jean Cochlæus, et Charles-Quint sévit, sans grand succès, contre ceux qui refusaient de s'y soumettre. Un certain nombre de réformés, qui l'acceptèrent sans réserve, reçurent le nom d'*intérimistes*.

INTÉRIMAIRE (*mèr'*) adj. Qui existe par intérim, provisoirement, temporairement : *Une commission* INTÉRIMAIRE. ‖ Qui remplit un intérim : *Ministre* INTÉRIMAIRE.

— Substantiv. : *Un, Une* INTÉRIMAIRE.

INTÉRIMAIREMENT (*mè*) adv. D'une manière intérimaire ; pendant un intérim.

INTÉRIMAT (*ma*) n. m. Fonctions intérimaires : *L'entrée en fonctions du titulaire fait cesser l'*INTÉRIMAT.

INTÉRIMISTE (*missl'*) n. m. Nom donné aux luthériens qui acceptèrent l'intérim de Charles-Quint.

INTÉRIORITÉ (du lat. *interior, oris*, intérieur) n. f. Philos. Qualité de ce qui est intérieur : *L'*INTÉRIORITÉ *des sentiments*.

INTERJACENT, ENTE (*tèr', san, ant'* — du lat. *interjacere*, jeter entre) adj. Qui est situé entre certains objets.

INTERJECTIF, IVE (*tèr'-jèk'* — du lat. *interjectus*, interjeté) adj. Qui exprime l'interjection ; qui appartient à l'interjection : *Forme* INTERJECTIVE. ‖ *Locution interjective*, Assemblage de mots remplissant le rôle d'interjection, comme : *Bah! bah! Dieu du ciel! Dieu me pardonne! Fi donc! Grand Dieu! Ha ha! Hé bien! Hé quoi! Juste ciel! Ma foi! Mon Dieu! Or çà! Oui-da! Sabre de bois! Tout beau! Ventre saint-gris!*

INTERJECTION (*tèr'-jè-ksi-on* — du lat. *interjicere*, supin *interjectum*, jeter entre) n. f. Exclamation qui exprime d'une manière énergique et concise quelque passion de l'âme : *Ah! oh! hélas! holà! sont des* INTERJECTIONS.

— Procéd. Action d'interjeter : INTERJECTION *d'appel*.

— ENCYCL. Linguist. L'*interjection* est un mot invariable, isolé, complet par lui-même, qui n'a aucune espèce de relation avec les autres mots, entre lesquels il est comme *jeté* pour exprimer les mouvements vifs et subits de l'âme.

Les principales interjections sont : *Ah! Aïe! Bah! Bravo! Chut! Clic! Clac! Cric! Crac! Diantre! Eh! Fi! Gare! Ha! Hé! Hélas! Hein! Heim! Heu! Ho! Holà! Hop! Hum! Motus! O! Oh! Ouais! Ouf! Parbleu! Paf! Pif! Pouf! Pouah! Pst! Sus! Zest!*

Certains mots peuvent accidentellement devenir interjections ; ce sont, notamment : *Alerte! Allons! Bon! Ça! Ciel! Comment! Courage! Dame! Dieu! Dieu! Ferme! Halte! Malheur! Miséricorde! Paix! Peste! Preste! Silence! Tiens!* etc.

INTERJECTIONNEL, ELLE (*tèr'-jè-ksi-o-nèl'*) adj. Qui a le caractère de l'interjection.

INTERJECTIVEMENT (*tèr'-jèk'*) adv. D'une manière interjective, avec interjection : *Passion exprimée* INTERJECTIVEMENT.

INTERJETER (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *jacere*, jeter. — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'interjette. Il interjettera*) v. a. Dr. Introduire, en parlant d'un appel : INTERJETER *appel d'une condamnation*.

— Gramm. Introduire sous forme de proposition interjetée ou incidente : *On* INTERJETTE *les propositions* dit-il, fit-il.

INTERLAKEN (c.-à-d. *Entre les lacs*), petite ville de Suisse (cant. de Berne), entre les lacs de Thun et de Brienz, sur un isthme d'alluvions, qui a isolé les deux lacs jadis confondus ; 2.015 hab. Station d'été très fréquentée, ses environs présentent les paysages et les accidents montagneux les plus variés, dans un cadre merveilleux. C'est le point de départ pour les excursions aux lacs voisins, à la cascade du Giessbach et aux ascensions de montagnes des vallées de Lauterbrunnen et de Grindelwald.

INTERLIGNAGE (*tèr'-li-gnaj'* [*gn* mll.]) n. m. Action ou manière d'interligner.

INTERLIGNE (*tèr'*, et *gn* mll. — du lat. *inter*, entre, et de *ligne*) n. m. Vide, espace blanc entre deux lignes écrites ou imprimées : *Ecrire dans les* INTERLIGNES. ‖ Espace entre deux lignes de la portée musicale. ‖ Ecriture entre deux lignes : *Les actes doivent être inscrits sur les répertoires sans blanc ni* INTERLIGNE.

— Fig. Sous-entendu : *Il ne me parut aucun* INTERLIGNE *à tout ce qu'elle disait*. (Mme de Sév.)

— n. f. Typogr. Lame de métal identique à celui des caractères d'imprimerie, d'une épaisseur qui varie depuis un demi-point jusqu'à six points typographiques, et dont on se sert pour séparer les lignes de composition.

— ENCYCL. Pratiq. La loi organique du notariat du 25 ventôse an XI interdit absolument tout interligne dans la rédaction des actes. Si la rédaction d'une clause a besoin d'être complétée ou redressée, on fait un renvoi en marge, lequel est approuvé par la signature et le parafe du notaire et des parties. Les mots interlignés sont déclarés nuls, le surplus de l'acte conservant sa validité. Le notaire qui interligne est passible d'une amende de 50 francs, et même, en cas de fraude, de la peine de la destitution. Les conservateurs des hypothèques qui interligneraient sur leurs registres sont passibles d'une amende de 1.000 à 2.000 francs, sans préjudice des dommages-intérêts envers les parties. Dans les actes sous seing privé, les mots interlignés ne sont pas nuls, s'ils sont écrits de la même main que le reste de l'acte. L'article 84 du Code de commerce prohibe également les interlignes sur les livres des agents de change et des courtiers.

INTERLIGNER (*tèr'*, et *gn* mll.) v. a. Ecrire dans les interlignes.

— En T. de typogr., Séparer les lignes de composition par une ou plusieurs interlignes.

INTERLINÉAIRE (*tèr, né-èr'* — du lat. *inter*, entre, et *linea*, ligne) adj. Qui est écrit dans l'interligne : *Gloses* INTERLINÉAIRES. (Se dit de certaines traductions, dans lesquelles la version est dans les interlignes du texte.)

INTERLINÉATION (*tèr', si-on* — du lat. *inter*, entre, et *linea*, ligne) n. f. Ce qui est écrit entre les lignes : *Page où les mots de l'*INTERLINÉATION *sont un peu effacés*.

INTERLOBAIRE (*tèr', bèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *lobe*) adj. Qui est entre les lobes d'un organe.

INTERLOBULAIRE (*tèr', lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *lobulaire*) adj. Qui est situé entre les lobules d'un organe : *Tissu* INTERLOBULAIRE.

INTERLOCUTEUR, TRICE (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *loqui*, supin *locutum*, parler) n. Personne qui converse avec une autre : *Un amusant* INTERLOCUTEUR. ‖ Personnage qui figure dans un dialogue : *Les* INTERLOCUTEURS *des Dialogues de Platon*.

INTERLOCUTION (*tèr', si-on* — rad. *interlocuteur*) n. f. Discours de personnes qui conversent ensemble ou qu'on introduit dans une même pièce.

— Dr. Décision judiciaire, par laquelle est prononcé un interlocutoire : *Arrêt d'*INTERLOCUTION.

INTERLOCUTOIRE (*tèr'* — rad. *interloquer*) adj. Dr. Se dit : 1° d'une décision judiciaire qui, avant de statuer sur le fond, ordonne des mesures (production de pièces, enquête, etc.), propres à compléter l'instruction de l'affaire et à en préparer la solution : *Arrêt* INTERLOCUTOIRE *ou avant dire droit* ; 2° de la mesure ordonnée par la même décision : *Enquête* INTERLOCUTOIRE.

— n. m. Décision interlocutoire.

INTERLOCUTOIREMENT (*tèr'*) adv. Dans la forme des décisions interlocutoires.

INTERLOPE (*tèr'* — de l'angl. *to interlope*, faire un métier furtif) adj. Qui opère en fraude : *Navire* INTERLOPE. ‖ Qui se fait en fraude : *Commerce* INTERLOPE.

— Fig. Qui est suspect, équivoque, qui n'a que de fausses apparences : *Un monde* INTERLOPE.

— n. m. S'est dit pour *Vaisseau* INTERLOPE et *Commerce* INTERLOPE. ‖ On dit de même *Un interlope* pour *Marin* INTERLOPE.

INTERLOQUER (*ké* — du lat. *interloqui*, interrompre) v. a. Soumettre à un interlocutoire : INTERLOQUER *une affaire*. ‖ *Interloquer quelqu'un*, Prononcer contre lui un jugement interlocutoire.

— Fig. Embarrasser, étourdir, interdire : INTERLOQUER *son adversaire par un argument* ad hominem.

INTERLUDE (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *ludus*, jeu) n. m. Théâtr. Ancienne espèce d'intermède.
— Musiq. Partie incidente de la fugue qui s'appelle en réalité *divertissement*. ‖ Pièce symphonique très courte, sans forme déterminée, qu'on pourrait appeler plutôt *mélodrame*. ‖ Dans la musique d'église, Morceau très peu développé, que l'on joue dans les intervalles des strophes d'une hymne ou entre deux psaumes.

INTERLUNAIRE (*tèr', nèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *lunaire*) adj. Qui se rapporte à l'interlune.

INTERLUNE (*tèr'* — du lat. *interlunium*; de *inter*, entre, et *luna*, lune) n. m. Temps qui commence un peu avant et finit un peu après la nouvelle lune, et pendant lequel l'astre reste invisible. ‖ On dit aussi INTERLUNIUM.

INTERMARIAGE (*tèr', ri-aj'* — du lat. *inter*, entre, et de *mariage*) n. m. Mariage entre personnes de la même famille.

INTERMAXILLAIRE (*tèr', ksil'-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *maxillaire*) adj. Qui est placé entre les os maxillaires : *Ligament* INTERMAXILLAIRE.

INTERMÈDE (*tèr'* — de l'ital. *intermedio*, même sens) n. m. Ce qui est placé entre deux choses et permet à l'une d'agir sur l'autre : *Les nerfs sont l'*INTERMÈDE *qui unit l'âme au corps.* (Boss.)
— Pharm. Substance que l'on fait intervenir dans la préparation d'un médicament, soit pour en faciliter la division, soit pour faciliter le mélange de ses composants.
— Théâtr. Divertissement accessoire, chœur, ballet, danse, cérémonies, léger ouvrage dramatique ou musical qu'on donnait autrefois sur la scène pendant les entr'actes de la pièce principale : *Un* INTERMÈDE *de danse, de chant, de musique.* ‖ Ancien nom des petits opéras.
— Par ext. Temps intermédiaire : *L'histoire n'est qu'une suite de scènes guerrières, avec de courts* INTERMÈDES.
— ENCYCL. Théâtr. Aux origines du théâtre en France, la longueur des *mystères* et du drame de la Passion était coupée, tantôt par des psaumes et autres chants religieux, tantôt par des scènes de diablerie ou d'intervention céleste. Ce furent là les premiers *intermèdes*. Plus tard, les monologues lyriques de certaines tragédies de Corneille, les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* pourraient être considérés comme des sortes d'intermèdes, s'ils occupaient réellement le temps de l'entr'acte. On en trouve des exemples plus frappants dans plusieurs comédies de Molière, comme *le Malade imaginaire, Monsieur de Pourceaugnac, le Bourgeois gentilhomme, Psyché*, etc. On a aussi donné le nom d' « intermèdes » à de petites pièces gaies en un acte, mêlées ou non de musique, que l'on jouait avant ou après la pièce principale, et quelquefois entre les deux actes les plus importants, pour préparer ou récréer l'attention du spectateur. Le théâtre italien (*intermezzi*) et le théâtre espagnol (*entremeses*) sont très riches en morceaux de ce genre. Diderot essaya, mais sans succès, de renouveler l'intermède en remplissant les entr'actes par des scènes mimées, qui se rapportaient à l'action de la pièce.

INTERMÉDIAIRE (*tèr', di-èr'* — du lat. *intermedius*; de *inter*, entre, et *medius*, médian) adj. Qui est entre deux, qui tient le milieu : *Espace* INTERMÉDIAIRE.
— Bot. Se dit des stipules lorsqu'elles naissent sur la tige, entre des feuilles opposées : *Stipules* INTERMÉDIAIRES.
— Comm. *Commerce intermédiaire*, Celui qui consiste à importer des marchandises pour les exporter dans un autre pays.
— Géol. *Roches intermédiaires*, Nom par lequel Michel Lévy désigne les roches dont la pâte renferme de 55 à 65 p. 100 de silice. Elles sont moins riches en silice que les roches acides, et plus riches que les roches basiques. De Lapparent les qualifie de *neutres*.)
— Mécan. *Intermédiaire de manège*, Dispositif particulier d'engrenages permettant de transmettre aux organes d'une batteuse, à un arbre de couche, etc., le mouvement imprimé à un manège mû soit à la main, soit à l'aide de chevaux, soit mécaniquement.

Intermédiaire de manège.

— Milit. *Ouvrages intermédiaires*, Travaux de fortification qui, le plus souvent, sont destinés à n'être construits qu'au moment du besoin, dans les intervalles laissés entre les forts qui couvrent les abords d'une place.
— Phot. *Cadre intermédiaire* ou substantiv. *Intermédiaire*, Petit cadre, de l'épaisseur d'une plaque sensible, dont les dimensions extérieures sont celles du châssis normal d'une chambre noire, mais dont les dimensions intérieures permettent l'installation dans l'appareil d'une plaque de surface plus petite; par exemple, une plaque 9×12 dans un châssis 13×18.

Intermédiaire (phot.).

— n. m. Moyen terme ; entremise, voie, canal ; personne interposée : *Recevoir une nouvelle par l'*INTERMÉDIAIRE *d'un correspondant.* ‖ Transition : *Passer d'un sujet à l'autre brusquement et sans* INTERMÉDIAIRE.
— ENCYCL. Comm. Les principaux *intermédiaires* sont : les *commerçants proprement dits* qui servent d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur ; les *courtiers*; les *commissionnaires*; les *consignataires*, commissionnaires spéciaux qui reçoivent des marchandises pour les vendre et qui font des avances sur le montant de ces dépôts ; les *agents de change* ; les *assureurs*, les *banquiers*, les *changeurs*, les *voyageurs et représentants de commerce*, les *placiers*, les *facteurs aux halles*, les *magasiniers*, etc.

Intermédiaire des chercheurs et curieux (*L'*), recueil périodique français, fondé en 1864, par Charles Read, sous l'anagramme de CARLE DE RASU. — Ce recueil, qui est rédigé sur le plan d'une publication anglaise similaire, les « Notes and queries » (*Notes et questions*), a pour objet de provoquer l'éclaircissement des points obscurs d'érudition, et se divise en *Questions* et en *Réponses*. Une troisième partie, intitulée *Trouvailles et curiosités*, sert à publier un peu de tout, et souvent des lettres inédites pleines d'intérêt. Depuis Charles Read, l'« Intermédiaire » a eu pour directeurs Lucien Faucou, le général Iung, M^me veuve Iung, puis Montorgueil.

INTERMÉDIAIREMENT (*tèr', di-è*) adv. D'une façon intermédiaire ; dans une situation intermédiaire.

INTERMÉDIAIRISTE (*tèr', di-è-risst'*) n. m. Nom que se donnent entre eux les abonnés et les collaborateurs de l'« Intermédiaire des chercheurs et curieux ».

INTERMÉDIARITÉ (*tèr'*) n. f. Caractère de ce qui est intermédiaire.

INTERMÉDIAT (*tèr', di-a*), **ATE** [du bas lat. *intermediatus*, même sens] adj. Intermédiaire. (Vieux.)
— Hist. ecclés. *Congrégation intermédiate*, Assemblée qui se tient entre deux chapitres, généraux ou provinciaux.
— n. m. Hist. *Lettres d'intermédiat*, Lettres qu'accordait le roi pour faire jouir des gages d'un office échus entre la mort du titulaire et la nomination de son successeur.

INTERMENSTRUATION (*tèr'-man-stru-a-si-on* — du lat. *inter*, entre, et de *menstruation*) n. f. Intervalle entre les menstrues.

INTERMENSTRUEL, ELLE (*tèr'-man-stru-èl'*) adj. Qui se rapporte au temps compris entre les menstrues.

INTERMINABLE (*tèr'* — du lat. *interminabilis*, même sens) adj. Dont on ne voit pas le terme : *Discours, Procès* INTERMINABLE.

INTERMINABLEMENT (*tèr'*) adv. D'une manière interminable.

IN TERMINIS (*in', niss* — mots lat. signif. *en dernier lieu*), locution juridique. ‖ *Décision rendue in terminis*, Celle qui met fin à l'instance, au procès.

INTERMISSION (*tèr'-mi-si-on* — du lat. *intermissio*, même sens) n. f. Interruption, discontinuation : *Fièvre qui dure trente heures sans* INTERMISSION.

INTERMITTENCE (*tèr'-mi-* [ou *mit'-*] *tanss*) n. f. Caractère de ce qui est intermittent ; cessation momentanée, interruption : *L'*INTERMITTENCE *de certaines sources.*
— Jeux. Terme usité dans divers jeux, principalement les jeux de hasard, pour définir une série de coups où alternent régulièrement les chances inverses ; ainsi, à la roulette, *rouge, noir*, etc. ‖ Au whist, Réunion de deux cartes de même couleur entre lesquelles la carte nécessaire pour former une séquence fait défaut. ‖ *Jouer l'intermittence*, Changer de chance à chaque coup.
— Pathol. Intervalle qui sépare deux accès de fièvre : *Intermittence du pouls*, Absence de quelques pulsations par intervalles irréguliers.

INTERMITTENT, ENTE (*tèr'-mi-* [ou *mit'-*] *tan, ant'* — du lat. *intermittens, entis*, même sens) adj. Qui s'arrête par intervalles, qui n'agit que par intervalles.
— Géol. *Fontaine, Source intermittente*. V. FONTAINE.
— Pathol. *Fièvres intermittentes*, Fièvres dont les accès se reproduisent périodiquement. (V. IMPALUDISME.) ‖ *Pouls intermittent*, Pouls dont les pulsations laissent entre elles des intervalles inégaux.
— Physiq. *Fontaine intermittente*. V. FONTAINE.

INTERMOBILE (*tèr'* — du lat *inter*, entre, et de *mobile*) adj. ‖ *Levier intermobile*, Levier dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

INTERMONDE (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *monde*) n. m. Espace entre les mondes.

INTERMONT (lat. *Intermontium*), quartier de Rome ancienne, situé sur le mont Capitolin, entre les deux mamelons nord et sud de la colline. V. CAPITOLE.

INTERMUSCULAIRE (*tèr', sku-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *musculaire*) adj. Qui est placé entre les muscles : *Tissu cellulaire* INTERMUSCULAIRE.

INTERNAT (*tèr'-na* — rad. *interne*) n. m. Situation d'un élève qui est logé et nourri dans l'établissement où il fait ses études ; régime de ces établissements : *On a vivement combattu l'*INTERNAT. ‖ Établissement où l'on reçoit des élèves de ce genre : *Un* INTERNAT *bien situé.* ‖ Ensemble de ces élèves : *Une mutinerie de l'*INTERNAT.
— Situation d'un élève en médecine qui est logé et nourri dans un hôpital civil, etc., où il est chargé de certaines fonctions : *L'*INTERNAT *s'obtient au concours.* ‖ Durée de ces fonctions : *A Paris, l'*INTERNAT *est de quatre ans.* ‖ Ensemble des internes : *Les services rendus par l'*INTERNAT.
— Méd. Qualité, fonctions d'interne : *Concours pour l'*INTERNAT.
— ENCYCL. Pédag. L'*internat* existe spécialement dans les lycées de l'État et les collèges ecclésiastiques. Ce régime est l'objet de critiques, dont voici les principales : l'hygiène est quelquefois en souffrance. Même avec une installation confortable, on se plaint que l'éducation n'ait pas son compte parmi ces grandes agglomérations d'enfants, où les professeurs n'apparaissent dans leur chaire que pour donner l'instruction. D'ailleurs, l'éducation est affaire d'action individuelle et réclame les soins particuliers de la famille. L'influence qui agit avec le plus d'énergie sur la moralité des enfants internés est celle qu'ils exercent les uns sur les autres, et elle est mauvaise.
Pour amoindrir ces inconvénients, on s'efforce d'adoucir la discipline ; on laisse aux pensionnaires plus d'initiative, pour les habituer à l'exercice de la liberté. Toujours est-il que l'externat paraît offrir les meilleures conditions d'une éducation normale, car il laisse l'enfant dans la famille, qui peut associer son concours à l'œuvre de l'école. Cependant, l'internat est pratiquement de toute nécessité pour rendre les études possibles à une nombreuse clientèle trop éloignée des établissements scolaires.
En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, on rencontre moins d'internats qu'en France. Les enfants anglais qui font leurs études loin de leurs demeures sont souvent mis en pension dans une famille honorable donnant des garanties suffisantes de moralité, et parfois dans celles des professeurs attachés à l'établissement dont ils suivent les classes. C'est le régime *tutorial*, que l'on a essayé d'acclimater en France par la création des bourses *familiales*, notamment dans les écoles primaires supérieures.

INTERNATION (*tèr', si-on*) n. f. Action d'interner.

INTERNATIONAL, ALE, AUX (*tèr, si-o* — du lat. *inter*, entre, et de *national*) adj. Qui a lieu, qui se fait de nation à nation : *Commerce* INTERNATIONAL. ‖ *Droit international*, Droit qui régit les rapports de nation à nation.

Internationale des travailleurs (ASSOCIATION), ou, par abrév., **Internationale** (*l'*), Association générale d'ouvriers des diverses nations du globe, unis pour la revendication de certains droits qui leur sont communs. — L'idée première de l'*Internationale* est due à M^lle Flora Tristan, qui proposait dès 1843 une *Société universelle* entre ouvriers de tous pays. En 1847, Karl Marx et Engels, au congrès de l'Union communiste de Londres, après avoir énoncé comme un dogme que la société se divisait en deux classes ennemies, la bourgeoisie et le prolétariat, lançaient leur fameux appel : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Une députation envoyée à l'Exposition de Londres en 1862 établit des rapports entre ouvriers français et anglais, et, en 1864, un projet de fédération fut arrêté; il fut discuté au congrès de Genève de 1866. C'est là que furent adoptés les statuts de l'*Association internationale des travailleurs*. Des congrès de l'association furent tenus à Lausanne en 1867, à Bruxelles en 1868, à Bâle en 1869, et aboutirent à une déclaration qui établissait en principe le retour, à la collectivité, du sol, des mines, carrières, chemins de fer et du sol arable. Jusqu'au congrès de Bâle, sous l'influence de Marx, qui était tout-puissant dans l'association, celle-ci s'était tenue sur le terrain économique. Mais, à Bâle, Bakounine, le célèbre révolutionnaire russe, s'affilia à l'Internationale et travailla à en faire un instrument politique, en y introduisant les doctrines anarchistes. La guerre de 1870 arrêta le progrès de l'Internationale. Lorsque, en 1872, on voulut reprendre la tradition, des hostilités se déclarèrent contre Marx et le conseil général, et on décida que le siège de l'Internationale serait transféré à New-York. Dès ce moment, l'Internationale avait cessé d'exister. Mais, si elle était disparue comme organisme, son esprit était bien vivant, et ses principes animent encore, en grande partie, les écoles socialistes des différents pays.

INTERNATIONALEMENT (*tèr', si-o*) adv. D'une façon internationale.

INTERNATIONALISME (*tèr', si-o, lissm'*) n. m. État des relations internationales. ‖ Codification du droit des gens et arbitrage international. ‖ Spécial. Opinion ou doctrine de ceux qui préconisent l'entente internationale des travailleurs.

INTERNATIONALISTE (*tèr', si-o, lisst'*) n. Celui, celle qui préconise l'entente internationale des travailleurs.

INTERNATIONALITÉ (*tèr', si-o*) n. f. État, caractère de ce qui est international.

INTERNE (*tèrn'* — du lat. *internus*, même sens) adj. Qui est en dedans, qui appartient à l'intérieur : *Les parois* INTERNES *d'un vase. Les causes* INTERNES *des troubles politiques.*
— n. et adj. Se dit : 1° Des élèves d'un lycée, d'un collège, etc., logés et nourris dans l'établissement : *Les* EXTERNES *et les* INTERNES ; 2° Des élèves en médecine logés et nourris dans un établissement civil où ils sont chargés de certaines fonctions : *Un* INTERNE *de l'Hôtel-Dieu.*

Interne des hôpitaux.

— Anat. Se dit des parties situées à l'intérieur ou du côté de l'axe du corps par rapport au squelette du tronc ou des membres; ou encore du côté de l'axe d'une partie du corps, comme la main, le pied.
— Bot. *Boutons internes*, Ceux qui, jusqu'à l'époque du bourgeonnement, restent entièrement cachés.
— Géom. *Angles internes*, Angles formés entre deux parallèles par une sécante : *Les angles alternes* INTERNES *sont égaux, les angles* INTERNES *du même côté sont supplémentaires.*

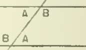

Angles alternes internes : A, A ; B, B.
Angles internes : A, B.

— Pathol. Se dit des maladies ou symptômes qui ont pour siège les organes intérieurs du corps : *Douleurs* INTERNES. ‖ *Pathologie interne*, Celle qui s'occupe des maladies internes. ‖ *Médicaments internes, pour l'usage interne*, Médicaments à introduire dans l'économie par ingestion ou injection. ‖ *Droit interne*. V. DROIT. ‖ *Vaste interne*. V. VASTE. ‖ *Varice interne*. V. VARICE.
— ENCYCL. Anat. Le mot *interne* s'applique à tout ce qui est situé à l'intérieur de la cavité abdominothoracique : cœur, poumon, estomac, intestins. D'autre part, il désigne les parties les plus rapprochées du plan de symétrie du corps, par rapport à celles qui en sont plus éloignées et souvent par rapport au squelette : ainsi les muscles intercostaux internes, par rapport aux intercostaux externes et aux côtes. Pour déterminer les parties internes du bras, on convient de le considérer lorsqu'il est allongé le long du corps, la paume tournée en avant. Pour les membres, le mot « interne » ou bien se rapporte à l'axe du corps et désigne, par exemple, la partie de la cuisse qui est en regard de sa symétrique ; ou bien il se rapporte au membre considéré indépendamment du corps et il s'applique, par exemple, aux veines situées à l'intérieur du membre par opposition à celles de la surface ; enfin, pour le pied et la main, il désigne les parties les plus rapprochées du plan médian de l'organe.
— Psychol. *Observation interne*. V. INTROSPECTION.

INTERNEMENT (*tèr', man*) n. m. Action d'interner ; état d'une personne internée : *Lieu d'*INTERNEMENT. *Être soumis à l'*INTERNEMENT.
— ENCYCL. Dr. L'*internement* a été une mesure de surveillance politique, édictée sous Napoléon III, par la loi du 27 février 1858, dite « loi de sûreté générale » ; abandonné à la décision du ministre de l'intérieur, l'internement était prononcé contre les suspects politiques. L'interné, confiné dans l'enceinte d'une ville (qui n'était pas toujours celle où il avait ses affections et son travail), ne pouvait, sans autorisation ministérielle, s'en éloigner un seul jour ; en cas de contravention, il était appréhendé au corps et s'exposait à être expulsé du territoire français.
Depuis longtemps, l'internement est pratiqué en France à l'égard des étrangers qui viennent chercher un refuge

sur son territoire, après avoir pris part, chez eux, à une guerre civile. Cette mesure a été appliquée aux Espagnols ayant participé aux insurrections carlistes.

En janvier 1871, au cours de la guerre franco-allemande, l'armée de Bourbaki, ayant dû pénétrer en Suisse, y eut à subir un internement qui dura jusqu'à la signature de la paix. En général, les militaires *internés* sont placés dans une situation analogue à celle des prisonniers de guerre, avec cette différence que leurs armes et leur matériel de guerre leur sont rendus lorsqu'à la fin des hostilités ils sont renvoyés dans leur pays, ledit pays devant, d'autre part, rembourser les frais de leur internement.

INTERNER (*tèr'* — rad. *interne*) v. a. Envoyer dans une résidence, avec défense d'en sortir : INTERNER *un condamné politique.* ‖ Enfermer dans un asile, par mesure de précaution : *Interner un* ALIÉNÉ.

— Comm. *Interner des marchandises,* Les faire entrer, les importer.

— v. n. Rentrer dans l'intérieur ; aller habiter l'intérieur du pays : *Refugiés politiques qui ont reçu l'ordre d'*INTERNER.

Interné, ée part. pass. du v. Interner.

— Substantiv. Personne internée : *Les préfets s'assurent de la présence des* INTERNÉS *dans leurs résidences.*

INTERNISSABLE (*tèr'-ni-sabl'* — du préf. *in*. et de *ternir*) adj. Qu'il est impossible de ternir : *Un éclat* INTERNISSABLE.

INTERNODE (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et *nodus*, nœud) n. m. Espace compris entre deux nœuds d'une tige de graminée.

INTERNONCE (*tèr'-nonss* — du lat. *inter*, entre, et *nuntius*, envoyé) n. m. Envoyé diplomatique de deuxième classe de la cour papale près un gouvernement étranger où il n'y a pas de nonce. ‖ Auditeur de nonciature ou secrétaire de légation attaché aux missions du saint-siège, remplissant par intérim les fonctions de nonce.

— Chargé d'affaires autrichien à Constantinople, lorsque la cour d'Autriche n'y a pas d'ambassadeur.

INTERNONCIATURE (*tèr', si-a*) n. f. Charge, dignité d'internonce.

INTER NOS, locution latine qui signifie Entre nous, dans l'intimité.

INTERNUCLÉAIRE (*tèr', klé-èr'* — du lat. *inter*, entre, et *nucleus*, noyau) adj. Anat. Qui est placé entre les noyaux.

INTEROCÉANIQUE (*tèr', si-a-nik'* — du lat. *inter*, entre, et *océan*) adj. Qui est entre les deux océans ; qui s'étend par delà l'un et l'autre océans : *Empire* INTEROCÉANIQUE. ‖ Qui réunit les deux océans : *Canal* INTEROCÉANIQUE.

INTEROCULAIRE (*tè-ro, lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *oculaire*) adj. Qui est placé entre les deux yeux : *Espace* INTEROCULAIRE.

INTEROPERCULAIRE (*tè-ro-pèr'-ku-lèr'*) ou **INTEROPERCULE** (*tè-ro-pèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *opercule*) n. m. Une des trois pièces osseuses qui forment l'opercule des poissons.

INTEROPPOSITION (*tè-ro-po-zi-si-on* — du lat. *inter*, entre, et de *opposition*) n. f. Situation d'objets entrelacés et opposés les uns aux autres : *La parentaxe grecque était une* INTEROPPOSITION *de phalangites et de peltastes.*

INTERORGANIQUE (*tèr', nik'* — du lat. *inter*, entre, et de *organe*) adj. Anat. Qui est entre certains organes.

INTEROSSEUX, EUSE (*tè-ross-seû*) [du lat. *inter*, entre, et de *osseux*] adj. Anat. Qui est placé entre les os. ‖ *Ligaments interosseux,* Aponévroses réunissant les deux os de l'avant-bras ou de la jambe. ‖ *Artères interosseuses,* Nom donné, d'après leur situation, à un certain nombre d'artères de l'avant-bras, de la main et du pied. ‖ *Muscles interosseux,* ou substantiv. *Interosseux.* Petits muscles qui, à la main et au pied, occupent l'espace situé entre les os du métacarpe et du métatarse. (Dans chaque espace il existe un interosseux palmaire et un interosseux dorsal. Au point de vue de leurs fonctions, les interosseux palmaires sont adducteurs, et les dorsaux abducteurs ; de plus, ils sont fléchisseurs de la première phalange et extenseurs des deux autres. Leur atrophie détermine une impotence très marquée de la main.)

— Chir. *Couteau interosseux,* Couteau à deux tranchants, dont on se sert pour désarticuler.

Couteau interosseux.

INTERPAPILLAIRE (*tèr', pil'-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *papille*) adj. Hist. nat. Qui est situé entre les papilles : *Espaces* INTERPAPILLAIRES.

INTERPARIÉTAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *pariétal*) adj. Anat. Qui est placé entre les pariétaux : *Suture* INTERPARIÉTALE.

INTERPÉDONCULAIRE (*tèr', lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *pédoncule*) adj. Anat. Se dit de l'espace qui se trouve entre les pédoncules cérébraux.

INTERPELLANT (*tèr'-pè-lan*), **ANTE** n. Personne qui fait une interpellation.

INTERPELLATEUR, TRICE (*tèr'-pè-la*) n. Celui, celle qui interpelle, qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION (*tèr'-pè-la-si-on* — rad. *interpeller*) n. f. Action de sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer.

— Dr. Sommation, réquisition faite par un juge, un huissier, un notaire, d'avoir à dire, à faire quelque chose : *Sur l'*INTERPELLATION *de signer, il déclara ne savoir.*

— Polit. Demande d'explications, sanctionnée par un ordre du jour, adressée à un représentant du pouvoir central, à un membre du gouvernement par un élu.

— ENCYCL. Polit. Conséquence de la responsabilité ministérielle au regard des Parlements, le droit d'*interpellation*, admis en principe par la Constituante, fut réglementé, en 1849, par l'Assemblée législative. Supprimé en 1852, rétabli en 1869, réglementé en 1870, puis par l'Assemblée nationale et les Chambres, il n'a d'autres limites que la Constitution.

La demande d'interpellation doit être écrite. Elle mentionne sommairement l'objet de l'interpellation. Le président en donne lecture à l'Assemblée, qui en fixe la date de discussion, après avoir pris l'avis du gouvernement. Cette discussion ne peut être ajournée au delà d'un mois, sauf en matière de politique extérieure, où l'ajournement indéfini peut être prononcé. Le ministre interpellé peut ne pas répondre. A la différence de la *question,* l'interpellation doit être sanctionnée par un ordre du jour.

Les interpellations de collègue à collègue sont interdites, comme constituant des personnalités.

INTERPELLER (*tèr'-pè-lé* — du lat. *interpellare*, même sens) v. a. Adresser la parole à quelqu'un pour lui demander quelque chose : INTERPELLER *un passant.*

— Dr. Sommer, requérir : INTERPELLER *quelqu'un de signer.*

— Polit. Sommer de s'expliquer sur un fait : INTERPELLER *un ministre.*

INTERPÉTIOLAIRE (*tèr', si-o-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *pétiole*) adj. Bot. Qui naît entre deux feuilles opposées : *Pédicelles* INTERPÉTIOLAIRES.

INTERPINNÉ, ÉE (*tèr'-pin'-né* — du lat. *inter*, entre, et de *pinné*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont entre leurs folioles principales des folioles plus petites.

INTERPLANÉTAIRE (*tèr', né-tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *planète*) adj. Qui est entre les planètes : *Espace* INTERPLANÉTAIRE.

INTER POCULA, locution latine qui signifie : *Au milieu des coupes,* et qui correspond à la locution française : *Le verre en main.*

INTERPOLAIRE (*tèr', lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *pôle*) adj. Qui est entre les pôles d'une pile : *Circuit* INTERPOLAIRE.

INTERPOLATEUR, TRICE (*tèr'*) n. Personne qui interpole : *Un* INTERPOLATEUR *sans conscience.*

INTERPOLATION (*tèr', si-on*) n. f. Philol. Action d'interpoler ; ce qui a été interpolé : *Une maladroite* INTERPOLATION.

— Physiq. Intercalation, dans une suite de nombres ou d'observations, de termes déterminés par le calcul.

— ENCYCL. Philol. Les *interpolations* fourmillent dans les textes manuscrits grecs, latins ou orientaux. La plupart sont dues à des erreurs de copistes ignorants, qui ont considéré comme faisant partie intégrante du texte les explications de mots ou *gloses,* ou encore les rapprochements littéraires consignés par un lecteur en marge du manuscrit. Parmi les interpolations volontaires, il faut distinguer celles qui sont faites de bonne foi et celles (d'ailleurs assez rares dans les manuscrits anciens) qui sont de véritables supercheries, faites en vue de tromper le public sur l'antiquité ou sur l'autorité d'un ouvrage.

Certains critiques soutiennent que les poèmes homériques doivent, sans doute, leur étendue considérable à des séries d'interpolations. Il y a parfois des indices certains d'interpolation : absence du passage dans les bons manuscrits ; faute grossière de langue ou de chronologie, etc. Mais, souvent, l'interpolation ne se révèle qu'à un goût délicat, aidé d'une vaste érudition. Certains philologues ont eu la manie de découvrir partout des interpolations : tels le Hollandais Peerlkamp, et, dans une moindre mesure, Cobet et ses élèves.

— Mathém. L'*interpolation*, en général, a pour objet la construction d'une formule empirique, propre à représenter exactement les résultats d'expériences faites et à donner approximativement ceux qui correspondraient aux cas intermédiaires non observés directement.

La forme analytique de la fonction à l'aide de laquelle on se propose de représenter approximativement la marche de la variable continue dont on veut exprimer une valeur quelconque est toujours plus ou moins arbitraire ; aussi trouve-t-on un grand nombre de formules interpolatives pour représenter la loi d'un même phénomène. Le choix doit être éclairé par une discussion approfondie, où la sagacité jouera, le plus souvent, le principal rôle. Tout ce que l'on peut dire de général à cet égard, c'est que, si le phénomène étudié présente un cas simple qui ait pu être étudié théoriquement, il conviendra de former autant que possible les formules empiriques relatives aux autres cas sur le type de la formule connue : on ajoutera ordinairement à celle-ci un terme de correction contenant la cause perturbatrice.

Dans les formules d'interpolation dont on se sert le plus souvent, l'effet à évaluer est représenté par une expression algébrique entière, c'est-à-dire par un polynôme ordonné par rapport aux puissances croissantes de la cause. La fonction sous cette forme ne comporte jamais qu'une seule valeur pour chaque valeur de la variable, de même que, dans la plupart des phénomènes physiques, la grandeur de la cause détermine d'une manière absolue celle de l'effet correspondant. Il existe toujours un polynôme de degré m au plus, qui prend $m+1$ valeurs définies, pour $m+1$ valeurs données de la variable, et il n'en existe jamais qu'un seul : c'est ce polynôme qu'il s'agit de former. Il est donné dans deux cas différents par des formules dues à Newton et à Lagrange. La formule de Newton se rapporte au cas où les valeurs de la variable sont en progression arithmétique ; c'est celui qui se présente le plus fréquemment dans la pratique. La formule de Lagrange s'applique, quelles que soient les valeurs de la variable.

INTERPOLER (du lat. *interpolare*, même sens) v. a. Philol. Intercaler, insérer dans un texte, pour en altérer, en compléter ou en éclaircir le sens : INTERPOLER *un passage.* ‖ Altérer, compléter, éclaircir par une interpolation : INTERPOLER *un livre.*

— Mathém. Faire l'interpolation de : INTERPOLER *une formule.* V. INTERPOLATION.

INTERPONCTUATION (*tèr'-pon-ktu-a-si-on* — du lat. *inter*, entre, et de *ponctuation*) n. f. Suite de points intercalés dans le discours, pour marquer notamment une réticence ou une suppression dans le texte.

INTERPOSEMENT (*tèr', man*) n. m. Action d'interposer ; son résultat. ‖ On dit mieux INTERPOSITION.

INTERPOSER (*tèr'* — du lat. *inter*, et de *poser*) v. a. Placer entre : INTERPOSER *un écran entre les yeux et un foyer.*

— Fig. Faire intervenir : INTERPOSER *son autorité, ses bons offices.*

— Dr. *Personne interposée,* Celle qui prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages que cette dernière n'obtiendrait pas directement. V. INTERPOSITION.

Interposé, ée part. pass. du v. Interposer.

S'interposer, v. pr. Se placer, être placé dans une situation intermédiaire : *Lorsque la lune* S'INTERPOSE *entre la terre et le soleil, il y a éclipse de soleil.*

— Fig. Intervenir comme médiateur ou comme obstacle.

INTERPOSITIF, IVE (*tèr'*) adj. Qui s'interpose.

— Bot. *Cloisons interpositives,* Celles qui naissent entre des paires de feuilles opposées. ‖ *Étamines interpositives,* Celles qui sont situées entre les divisions du périanthe ou de la corolle.

INTERPOSITION (*tèr', zi-si-on* — du lat. *interpositio*, même sens) n. f. Action d'interposer. ‖ Présence d'un corps interposé entre deux objets : *L'*INTERPOSITION *d'un nuage empêche les rayons du soleil d'arriver jusqu'à nous.*

— Fig. Intervention, médiation : *L'*INTERPOSITION *d'un puissant personnage.*

— Dr. *Interposition de personnes.* Se dit lorsqu'une personne prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages que cette dernière ne pourrait obtenir directement. (Aux termes de l'art. 911 du Code civil, toute disposition au profit d'un incapable est nulle, si elle est reconnue avoir été faite sous le nom de personnes interposées. Sont « réputées personnes interposées les pères et mères, les enfants et descendants, et l'époux de la personne incapable ».) ‖ *Interposition de décret,* Jugement ordonnant que le bien saisi sera vendu et adjugé par décret.

INTERPRÉTABLE (*tèr'*) adj. Qui peut être interprété : *Des droits inattaquables, mais* INTERPRÉTABLES.

INTERPRÉTATEUR, TRICE (*tèr'*) adj. Celui, celle qui interprète, qui fait des interprétations : *Un fidèle* INTERPRÉTATEUR.

INTERPRÉTATIF, IVE (*tèr'* — du lat. *interpretativus*, même sens) adj. Qui sert d'interprétation : *Une déclaration* INTERPRÉTATIVE. ‖ Qui est sujet à l'interprétation. ‖ *Permission, Autorisation interprétative,* Celle que l'on présume, que l'on prend, dans le cas où, ne pouvant la demander, on juge qu'elle aurait été infailliblement accordée si la demande avait pu en être faite.

— Dr. can. *Bigamie interprétative,* Bigamie apparente d'une personne qui s'est mariée deux fois, mais dont l'un des mariages était nul.

INTERPRÉTATION (*tèr', si-on*) n. f. Action d'interpréter, d'expliquer, résultat de cette action : *L'*INTERPRÉTATION *d'un texte, d'un songe.*

— Traduction ; représentation d'une chose par une autre, qui donne l'idée qu'on en a conçue : *Le peintre doit chercher l'*INTERPRÉTATION *et non le calque des objets.* (Th. Gaut.)

— Dr. anc. *Interprétation d'arrêt,* Explication d'un arrêt obscur donnée par une cour souveraine.

— Mathém. Méthode par laquelle on interprète les solutions trouvées à un problème impossible.

— Rel. *Interprétation des Écritures.* V. CRITIQUE biblique.

— Théâtr. Façon dont une pièce est représentée : *Bonne, Mauvaise* INTERPRÉTATION.

— ENCYCL. Dr. Il y a lieu à *interprétation* de la loi lorsque la rédaction employée ne présente pas par elle-même un sens clair et complet, ou lorsqu'elle n'exprime pas exactement la pensée du législateur. Les principaux moyens d'interprétation sont le rapprochement des textes relatifs à la même matière, l'étude des travaux préparatoires et du droit antérieur, et l'appréciation des conséquences auxquelles conduirait l'application de la loi, suivant qu'on en étendrait ou qu'on en restreindrait la portée.

Le droit d'interpréter la loi d'une manière obligatoire pour les tribunaux et les citoyens n'appartient qu'au pouvoir législatif. En matière judiciaire, les tribunaux ont le droit et même le devoir d'interpréter les lois et de suppléer à leur silence (C. civ., art. 4). Mais, les jugements étant susceptibles d'appel et de recours en cassation, c'est la cour de cassation qui, en dernier ressort, déclare si la loi a été violée ou faussement interprétée.

— Dr. intern. En droit international, il peut être question d'*interprétation* à l'occasion des traités, lorsque certaines de leurs clauses sont obscures ou paraissent contradictoires. Ce sont les États seuls qui ont conclu un traité qui ont qualité pour l'interpréter. L'interprétation peut avoir lieu par la voie diplomatique ; si elle n'a pas lieu de cette façon, elle s'opère conformément à la législation particulière de chacun des États. L'interprétation est consignée dans un protocole ou sous forme de déclarations réciproques.

— Mathém. Quand on a résolu algébriquement un problème, il est nécessaire d'examiner si toutes les solutions fournies par les équations satisfont à toutes les conditions imposées dans l'énoncé. Si le problème a été convenablement *mis en équation,* il est certain que toutes les solutions du problème se trouvent parmi les solutions des équations, mais la réciproque n'est pas forcément vraie : certaines solutions des équations doivent être rejetées comme ne satisfaisant pas au problème. Interpréter une de ces solutions, c'est trouver un second problème, différant peu du problème proposé, et admettant pour solution celle qui a été rejetée pour le premier.

L'interprétation des solutions négatives est fondée sur cette remarque, que le système des valeurs trouvées pour les inconnues, prises positivement, satisferait aux équations du problème, pourvu qu'on y changeât les signes des termes de degrés impairs par rapport aux inconnues trouvées négatives. A cette modification des équations correspond, généralement, pour l'énoncé, une modification facile à saisir. L'interprétation d'une solution négative ne peut se faire que si la grandeur correspondant à l'inconnue peut être envisagée dans *deux sens* différents : par exemple, si l'inconnue est un *avoir* dans l'énoncé primitif, ce sera une *dette* dans le nouveau ; si c'est un *temps à venir* dans le premier énoncé, ce sera un *temps passé* dans le second, etc.

INTERPRÉTATIVEMENT (*tèr'*) adv. D'une manière interprétative.

INTERPRÈTE (*tèr'* — du lat. *interpres, etis,* même sens) n. m. Celui qui explique, qui rend intelligible par des explications : *Un savant* INTERPRÈTE *de textes sacrés.* ‖ Celui qui est chargé de traduire les paroles de deux personnes qui se parlent en des langues différentes : INTERPRÈTE *juré près le tribunal.* ‖ Traducteur ; celui qui rend les mots d'une langue par les mots équivalents d'une autre langue, les phrases par des phrases équivalentes. ‖ Celui qui fait connaître la pensée ou la volonté d'autrui ; celui qui fait connaître le sens mystique ou allégorique des choses : *Un* INTERPRÈTE *de la volonté de Dieu.*

— Celui qui fait sentir une chose en l'exposant comme il l'a sentie lui-même : *Une belle œuvre dramatique sans* INTERPRÈTE *digne d'elle est un corps sans âme.* (Prévost-Paradol.) ‖ Objet qui sert à expliquer, à éclairer : *Les yeux sont les* INTERPRÈTES *de l'âme.* ‖ *Les muets interprètes,* Les regards, dans le langage des précieuses.

— ENCYCL. Diplom. Des *interprètes* étaient jadis attachés au cabinet du roi et à différents ministères. Il existait en outre, et il existe encore aujourd'hui, près des ambassades d'Orient, des interprètes appelés *drogmans.* On

a créé, en 1833, des secrétaires-interprètes qui traduisent pour le gouvernement les documents en langue orientale.

— Dr. Dans le cas où l'accusé ou des témoins ne parlent pas français, le Code d'instruction criminelle (art. 332) exige qu'un interprète soit nommé. Il ne vise que les débats devant la cour d'assises; mais ses prescriptions à cet égard doivent être étendues à toutes les informations et aux débats correctionnels. De même, un interprète doit être nommé si l'accusé ou un témoin est sourd-muet et ne sait pas écrire (C. instr. crim., art. 333).

L'interprète ne peut être pris parmi les témoins, les jurés ou les juges. Il doit être âgé de vingt et un ans au moins. Il peut être récusé par l'accusé ou par le ministère public. Il prête le serment préalable de remplir fidèlement sa mission. Il a droit à indemnité.

— Milit. Les *interprètes* sont des fonctionnaires spéciaux. Ils forment un corps de 62 officiers-interprètes, dont 4 principaux, 20 de 1^{re} classe et 38 pouvant être de 2^{e}, 3^{e} classe, ou *stagiaires*.

Les interprètes stagiaires se recrutent par voie de concours. Pour concourir, il faut être Français ou sujet français et justifier d'une moralité irréprochable.

Les interprètes de réserve forment un corps spécial, destiné à l'interprétation des diverses langues étrangères. Nommés par décret, après examen, les interprètes de réserve ont rang d'officier de réserve.

INTERPRÉTER (*tèr'* — du lat. *interpretari,* même sens. Change *é* aigu en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'interprète. Qu'ils interprètent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'interpréterai. Nous interpréterions*) v. a. Traduire. (Vieux.) ‖ Expliquer, commenter; chercher à rendre clair, intelligible : INTERPRÉTER *un arrêt, un texte.*

— Expliquer le sens mystique ou allégorique de : INTERPRÉTER *des oracles.*

— Prendre, expliquer une chose en bonne ou en mauvaise part; comprendre, juger : INTERPRÉTER *la conduite de quelqu'un. Mal* INTERPRÉTER *des ordres.* (Se construisait autref. avec À : *Un plus long séjour serait* INTERPRÉTÉ À *oisiveté.* [Bossuet.])

— Traduire, rendre la pensée de : *Tragédien qui excelle à* INTERPRÉTER *les classiques. Graveur qui* INTERPRÈTE *bien un tableau.*

S'interpréter, v. pr. Etre interprété.

INTERPUISSANT (*tèr'-pu-i-san* — du lat. *inter,* entre, et de *puissant*) adj. m. Se dit quelquefois d'un levier dans lequel la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance.

INTERRADIAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *inter,* entre, et *radius,* rayon) adj. Qui est entre les rayons.

INTERRANÉ, ÉE (*tèr'* — du préf. *in,* et du lat. *terra,* terre) adj. Bot. Qui croît et végète dans la terre.

INTERRÈGNE (*tèr',* et *gn* mll. — du lat. *interregnum,* même sens) n. m. Intervalle de temps pendant lequel il n'y a pas de souverain dans un Etat monarchique : *Il y a eu trois* INTERRÈGNES *dans le cours de la monarchie française.*

— Par ext. Cessation momentanée, temps d'interruption dans une situation, dans certains rapports donnés.

— *Le grand interrègne,* Période de l'histoire d'Allemagne, qui va de 1250 à 1273, et que caractérisent la division et l'impuissance du pouvoir des empereurs.

— ENCYCL. Les historiens ont donné le nom de *grand interrègne* à la période de l'histoire d'Allemagne qui va de la mort de Frédéric II (1250) à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg (1273); non pas qu'il y ait eu, à proprement parler, vacance du trône impérial, mais parce qu'aucun des prétendants à ce trône ne réussit à assurer sa puissance, et que l'Allemagne resta, en fait, politiquement indépendante. Frédéric II, déjà préoccupé surtout des affaires d'Italie, avait négligé celles de son propre pays. Son fils, Conrad IV, doit lutter contre Innocent IV, qui l'excommunie, prêche en Allemagne la croisade contre lui. Il meurt en 1254, peut-être empoisonné, ne laissant qu'un fils encore tout enfant, Conradin, que Charles d'Anjou fera décapiter, en 1268. Des trois autres prétendants au trône, ni Guillaume de Hollande, malgré sa victoire d'Oppenheim (1251), ni Alphonse X de Castille, couronné roi des Romains, en 1257, par l'archevêque de Trèves, et reconnu par la Saxe, le Brandebourg et la Bohême, ni enfin Richard de Cornouailles, descendant, par sa mère, de Frédéric Barberousse, ne réussissent à obtenir l'obéissance des princes. Pendant ce temps, la féodalité, dont l'essor avait été un moment entravé par la puissance des Hohenstaufen, reprenait possession du sol allemand, avec ses burgraves et ses chevaliers-pillards (*Raubritter*), contre lesquels devaient se protéger les ligues de villes (*Hanse*). Et cet effacement du pouvoir impérial devait survivre même à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg.

INTERRÉSISTANT (*tèr'-ré-zi-stan* — du lat. *inter,* entre, et de *résistant*) adj. m. Se dit quelquefois d'un levier dans lequel la résistance est située entre le point d'appui et la puissance.

INTERROGANT (*tè-ro-ghan*), **ANTE** (du lat. *interrogans, antis,* qui interroge) adj. Fam. Qui a l'habitude, la manie d'interroger : *L'*INTERROGANT *bailli.* (Volt.)

— Gramm. *Point interrogant,* Ancien nom du point d'interrogation.

INTERROGAT (*tè-ro-ga* — du lat. *interrogatus,* part. pass. de *interrogare,* interroger) n. m. Ensemble des questions adressées en justice à l'une des parties.

INTERROGATEUR, TRICE (*tè-ro* — du lat. *interrogator, trix,* même sens) adj. Qui interroge, qui a le sens d'une interrogation : *Un regard, Un signe* INTERROGATEUR.

— Substantiv. Personne qui interroge; examinateur : *Répondre aux questions des* INTERROGATEURS.

INTERROGATIF, IVE (*tè-ro* — du lat. *interrogativus,* même sens) adj. Qui sert à interroger, qui indique interrogation : *Particule, Tournure* INTERROGATIVE.

INTERROGATION (*tè-ro, si-on*) n. f. Action d'interroger; question ou série de questions : *Répondre à une* INTERROGATION.

— Dr. Interrogatoire. (Vieux.)

— Gramm. *Point d'interrogation,* Signe de ponctuation (?) dont on se sert pour indiquer que le mot, la phrase qui le précède contient une interrogation. ‖ Fig. et fam. Chose obscure et qui sollicite une explication : *La nature de l'âme est un terrible* POINT D'INTERROGATION.

— REM. Le point d'interrogation est appelé par le sens, et non par la forme. Ainsi, on le mettra après *Vous m'entendez?* bien que la forme soit affirmative, si ces mots sont prononcés sur le ton de l'interrogation; et on ne le met pas après une phrase de forme interrogative, lorsqu'il n'y a pas réellement interrogation : *Se permet-on la moindre plaisanterie, aussitôt il se fâche.*

— Rhétor. Figure qui consiste à adresser des questions à son auditoire ou à son adversaire.

— ENCYCL. Gramm. Une *interrogation* est essentiellement un discours inachevé, dont le sens ne devient complet que par l'addition d'une autre proposition, la *réponse.* L'interrogation diffère d'une simple affirmation, soit par l'absence d'un terme grammaticalement nécessaire : sujet, verbe, attribut, régime direct (*de quinze ôtez neuf; reste... six; — Hé quoi, Madame! Osmin... Était mal averti* [RACINE], etc.); soit par un changement dans l'ordre normal des mots (*Est-il malade?... Oui, il est malade*); soit, enfin, par une inflexion particulière de la voix, qui prononce la phrase sur un ton plus élevé (*Il est malade?*). — Au point de vue logique, on distingue, suivant la nature de la réponse, l'interrogation affirmative, négative, catégorique, hypothétique, etc. Ces distinctions sont parfois consacrées par la grammaire. (Cf. en latin l'emploi de *num* dans l'interrogation négative et de *ne* dans l'interrogation affirmative.) — Les grammairiens divisent les interrogations en *directes* (formées de propositions indépendantes) et *indirectes* (propositions subordonnées). Cf. respectivement. *Êtes-vous malade* et *Je vous demande si vous êtes malade.* (V. INDIRECT.) — Considérée comme figure de rhétorique, l'interrogation donne au style un tour vif et rapide; trop souvent répétée, elle devient fastidieuse et essouffle le discours.

INTERROGATOIRE (*tè-ro* — du lat. *interrogare,* interroger) n. f. Ensemble des questions d'un juge et des réponses d'un accusé : *Subir un* INTERROGATOIRE. *Procéder à un* INTERROGATOIRE. ‖ Procès-verbal qui contient les questions adressées à un accusé et les réponses par lui faites : *Signer l'*INTERROGATOIRE. ‖ *Interrogatoire sur faits et articles.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Dr. act. V. INSTRUCTION.

— Proc. civ. *Interrogatoire sur faits et articles.* En procédure civile, on nomme ainsi l'interrogatoire ayant pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation. Ce mode d'instruction peut être autorisé par le tribunal, en tout état de cause (C. proc. civ., art. 324 à 326).

INTERROGER (*tè-ro-jé* — du lat. *interrogare,* même sens. Prend un *e* après le *g* lorsque la terminaison commence par A ou O : *Il interrogea. Nous interrogeons*) v. a. Questionner avec autorité : INTERROGER *un prévenu.* ‖ Questionner dans un examen : INTERROGER *un candidat sur la chimie.*

— Consulter, scruter, examiner; sonder, chercher à connaître : INTERROGER *l'histoire, sa conscience, le vent.*

S'interroger, v. pr. Se questionner soi-même, se consulter : *Le poète* S'INTERROGE, *le philosophe se regarde.* (J. Joubert.)

— SYN. Demander, questionner. V. DEMANDER.

INTERROI (*tèr'* — du lat. *interrex,* même sens) n. m. Antiq. rom. Magistrat chargé d'exercer soit les fonctions du roi sous la royauté, soit toute autre magistrature sous la république, en attendant l'installation d'un nouveau roi ou d'un nouveau magistrat, lorsque le successeur n'avait pas été désigné d'avance. (L'interroi était tiré au sort parmi les sénateurs. Ses fonctions duraient cinq jours, au bout desquels il désignait lui-même un nouvel interroi pour un temps égal, et ainsi de suite jusqu'à la nomination du titulaire.) ‖ Titre que prenait l'archevêque-primat en Pologne, pendant la vacance du trône.

INTERROMPRE (*tè-rompr'* — du lat. *interrumpere,* même sens. Se conjugue comme *rompre*) v. a. Arrêter, suspendre la continuité ou la continuation de : INTERROMPRE *le spectacle, son dîner.* ‖ Dans le langage juridique, Faire qu'une chose ne se continue pas, ne se complète pas : INTERROMPRE *la possession, la prescription.*

— Couper la parole à : *Il est impertinent d'*INTERROMPRE *celui qui parle.* ‖ Déranger, troubler : INTERROMPRE *quelqu'un dans son travail, dans sa sieste.*

— Fam. *Sans vous interrompre,* Formule de politesse, par laquelle on s'excuse de couper la parole à quelqu'un.

Interrompu, ue part. pass. ‖ *Propos interrompus,* Discours, conversation qui manque de liaison, de suite. — Jeu de société où l'on tient des propos interrompus : *Jouer aux* PROPOS INTERROMPUS.

— Bot. Se dit de certains corps dont les parties composantes sont entrecoupées d'espaces vides ou d'autres corps plus petits : *Un épi* INTERROMPU.

— Techn. En T. de tissage, Se dit des remettages et des empontages dont l'ordre est interverti.

S'interrompre, v. pr. S'arrêter momentanément. ‖ Ne pas continuer son discours, cesser de parler avant d'avoir fini. ‖ Cesser de faire ce qu'on faisait.

INTERRUPTEUR, TRICE (*tè-rup'* — du lat. *interruptor, trix;* de *interrumpere,* interrompre) adj. Qui interrompt, qui produit une interruption : *Des murmures* INTERRUPTEURS. ‖ Substantiv. Personne qui interrompt : *Imposer silence aux* INTERRUPTEURS.

— Electr. Organe qui a pour fonction d'interrompre un courant électrique. ‖ *Interrupteur de Foucault, de Wehnelt.* V. la partie encycl. ‖ *Interrupteur à mercure,* Interrupteur dans lequel les contacts sont établis au moyen d'une bascule plongeant dans du mercure.

— ENCYCL. Physiq. Tout dispositif permettant de fermer ou d'ouvrir un circuit électrique est un *interrupteur;* les premiers sont dits *conjoncteurs,* les seconds *disjoncteurs.* Avec le développement de l'industrie électrique, les interrupteurs prennent des formes très diverses, selon la nature et l'importance des courants qui traversent les circuits auxquels ils sont destinés.

Le plus simple est le *bouton de sonnerie* électrique, constitué par une pièce métallique ou plot fixe, isolé électriquement, d'une part, et, en regard, une pièce mobile A, tenue écartée de la première par un ressort, mais pouvant être amenée à son contact quand on appuie sur un bouton qui fait fléchir le ressort.

Interrupteur (bouton de sonnerie).

Les interrupteurs employés dans les canalisations d'électricité industrielle peuvent se diviser en deux grandes catégories : les *interrupteurs ordinaires* ou monopolaires, qui permettent de couper le courant sur un seul des fils de la distribution, et les *interrupteurs multipolaires,* avec lesquels on coupe simultanément le courant dans tout le système de fils servant à la distribution; ceux-ci comprennent surtout les *bipolaires,* dans les distributions à deux fils, et les *tripolaires,* dans les distributions à trois fils.

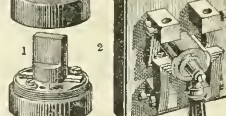

Interrupteur : 1. Ordinaire; 2. Bipolaire.

Les qualités essentielles d'un bon interrupteur sont d'assurer un bon contact ou d'avoir une très faible résistance électrique quand ils sont fermés et d'ouvrir très brusquement le circuit au moment où on les ouvre, afin que l'étincelle qui se produit à ce moment ne dure pas.

Pour les courants de fortes intensités ou de hauts voltages, la seconde condition est assez difficile à remplir, et c'est sur ce point surtout que s'exerce l'ingéniosité des constructeurs.

Dans certains cas, notamment dans les applications de la bobine de Ruhmkorff à l'électrothérapie ou à la radiographie, on a besoin de produire les fermetures et les ouvertures de circuits avec une très grande rapidité, et on a imaginé divers dispositifs, dont les plus répandus sont celui de Foucault et celui de Wehnelt.

Interrupteur de Foucault. Il comprend une tige verticale à ressort oscillant dans un plan vertical; la durée de cette oscillation peut être modifiée par le déplacement d'un contrepoids A, que l'on fixe à différentes hauteurs. Cette tige porte à mi-hauteur une branche horizontale, qui est terminée à son extrémité par une traverse en fer doux, placée au-dessus d'un électro-aimant E. Cette traverse est attirée par l'électro lorsqu'un courant le parcourt; quand le courant est interrompu, l'attraction cesse et le système oscillant revient à sa première position en vertu de l'élasticité de la tige verticale; il dépasse même cette position à cause de sa vitesse acquise. Du côté opposé B, la branche horizontale est armée de deux pointes verticales, qui plongent chacune dans un godet G, contenant du mercure recouvert d'une couche d'alcool. Le mercure est relié à l'un des pôles d'une pile, l'autre pôle étant en communication avec la traverse, de sorte que l'interrupteur ne fonctionne pas et aucun courant ne passe quand les pointes ne plongent pas dans le mercure; mais, dès que l'interrupteur oscillera, la pointe entrant et sortant alternativement du mercure, le circuit de la pile sera alternativement fermé et rompu. La pile locale se compose de un ou deux éléments Bunsen. Son pôle négatif est en relation avec l'électro-aimant, et, par la tige verticale et la branche horizontale de l'interrupteur, avec l'une des pointes qui arment cette branche. Le pôle positif est en communication avec le mercure où plonge la pointe.

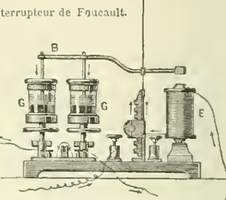

Interrupteur de Foucault.

Pour éviter qu'au moment de la rupture le mercure ne se vaporise, on le recouvre d'une couche d'alcool. Celui-ci étant d'ailleurs très mauvais conducteur, l'interruption du courant est instantanée.

Interrupteur de Wehnelt. Dans un vase de verre renfermant de l'eau acidulée sulfurique de densité 1,10 à 1,20 plongent une lame de plomb, reliée au pôle négatif de la source électrique, et un tube de verre rempli de mercure, à l'extrémité duquel est roulé un fil de platine, qui dépasse de quelques millimètres à l'extérieur et à l'intérieur du tube. Le mercure est relié au pôle positif de la source à l'aide d'un fil de cuivre plongeant dans ce mercure, et c'est dans le circuit ainsi formé qu'est intercalé le circuit primaire de la bobine d'induction. Un tel interrupteur, dans lequel le fil de platine a $0^{mm},8$ de diamètre et dépasse le tube de verre de 8 à 10 millimètres monté sur une bobine dite « de 6 centimètres d'étincelle », alimentée par une batterie de cinquante accumulateurs, donne de 1.400 à 1.500 interruptions par seconde.

INTERRUPTIF, IVE (*tè-rup'*) adj. Qui produit l'interruption.

INTERRUPTION (*tè-ru-psi-on* — du lat. *interruptio,* même sens) n. f. Action d'interrompre; état de ce qui est interrompu : INTERRUPTION *de travaux.*

— Bruit, exclamation, apostrophe au milieu du discours d'un orateur : INTERRUPTION *partie de la droite.*

— Dr. Acte ou fait qui trouble une possession, empêche la continuation d'un fait ou d'une procédure aboutissant à un résultat prévu par la loi : INTERRUPTION *de prescription, d'instance.* ‖ *Interruption civile,* Interruption de prescription produite par un acte signifié à la personne qui jouit de la chose dont on veut interrompre la prescription. ‖ *Interruption naturelle,* Celle qui résulte d'une privation de jouissance ayant duré plus d'un an.

— Electr. *Interruption d'un circuit,* Résultat de la rupture d'une communication conductrice en un point du circuit. ‖ *Interruption automatique,* Interruption qui est produite par le fonctionnement même de l'appareil.

— Rhétor. Suspension, réticence, figure par laquelle on arrête le développement d'un ordre d'idées, pour passer à un ordre différent.

INTERRUPTIPENNÉ, ÉE (*tè-ru-pti-pèn'-né* — du lat. *interruptus,* interrompu, et *penna,* aile) adj. Bot. Se dit des feuilles pennées, dont les folioles ou segments ne se succèdent pas avec régularité, qu'ils soient séparés par des vides ou par d'autres folioles ou segments plus petits.

INTERSCAPULAIRE (*tèr'-ska, lèr'* — rad. *interscapulum*) adj. Anat. Qui est situé entre les deux épaules : *Région* INTERSCAPULAIRE.

INTERSCAPULUM (*tèr'-ska, lom'* — du lat. *inter*, entre, et *scapulæ*, épaules) n. m. Région située entre les deux omoplates ou scapulums.

INTERSÉCANCE (*tèr', kanss* — du lat. *inter*, entre, et *secare*, couper) n. f. Composition ornementale dans laquelle un motif décoratif se reproduit régulièrement parmi d'autres motifs, mais non d'une façon alternative.

Intersécance.

INTERSÉCANT (*tèr', kan*), **ANTE** adj. Archit. Qui produit l'intersécance : *Pilastre* INTERSÉCANT *dans une colonnade.*

INTERSECTÉ, ÉE (*tèr'-sèk* — de *intersection*) adj. Archit. Entrelacé, entre-croisé : *Cerceaux* INTERSECTÉS. *Arcatures* INTERSECTÉES.

— Géom. Coupé : *Ligne* INTERSECTÉE.

Arcatures intersectées.

INTERSECTION (*tèr'-sè-ksi-on* — du lat. *intersectio*, même sens ; de *inter*, entre, et *secare*, diviser, couper) n. f. Géom. Lieu où des lignes, des surfaces, des solides se rencontrent et se coupent : *Point d'*INTERSECTION. *L'*INTERSECTION *de deux plans est une ligne droite.*

— ENCYCL. Géom. *L'intersection* de deux surfaces ou de deux lignes est l'ensemble des points communs à ces deux surfaces ou à ces deux lignes ; toutefois, l'idée d'intersection suppose celle de pénétration : deux surfaces ou deux lignes tangentes ne se coupent pas, à proprement parler ; les points communs à ces surfaces ou à ces lignes sont des points de contact, non des points d'intersection ; mais ces points présentent algébriquement un caractère commun qui fait que l'on confond souvent le cas particulier du contact dans le cas plus général de l'intersection.

L'intersection de deux surfaces est représentée par le système des équations de ces surfaces ; elle est généralement à double courbure.

Les points de rencontre de deux courbes tracées dans un même plan sont fournis par les solutions communes à leurs équations. Si l'on considère deux courbes, l'une de degré *m*, l'autre de degré *n*, leurs équations auront *mn* solutions algébriques, ce qui permet de dire d'une façon générale que ces deux courbes de degrés *m* et *n* se coupent en *mn* points réels ou imaginaires.

Intersection de deux courbes du second degré. Deux courbes du second degré :

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$$

et

$$A'y^2 + B'xy + C'x^2 + D'y + E'x + F' = 0$$

se coupent en quatre points ; la recherche des abscisses de ces points, par exemple, dépendrait, par conséquent, de la résolution d'une équation du quatrième degré ; mais on abaisse la difficulté en cherchant, non plus les points de rencontre eux-mêmes, mais les cordes communes aux deux coniques, ce qui suffit. L'équation générale des coniques passant par les points communs aux proposées est

$$(A + \lambda A')y^2 + (B + \lambda B')xy + (C + \lambda C')x^2$$
$$+ (D + \lambda D')y + (E + \lambda E')x + (F + \lambda F') = 0.$$

Or cette conique peut dégénérer en deux droites, réelles ou imaginaires, si λ satisfait à la condition

$$[(B + \lambda B')(D + \lambda D') - 2(A + \lambda A')(E + \lambda E')]^2$$
$$= [(B + \lambda B')^2 - 4(A + \lambda A')(C + \lambda C')]$$
$$[(D + \lambda D')^2 - 4(A + \lambda A')(F + \lambda F')],$$

qui exprime que le centre du lieu appartient à ce lieu même. Cette équation en λ se réduit au troisième degré ; on l'appelle *équation en* λ.

La discussion de cette équation fait connaître toutes les particularités que peuvent présenter les situations respectives des deux coniques données.

Graphiquement, la détermination des intersections des lignes et des surfaces est un des principaux objets de la géométrie descriptive.

INTERSESSION (*tèr'-sé-si-on* — du lat. *inter*, entre, et de *session*) n. f. Temps qui s'écoule entre deux sessions d'une assemblée politique.

INTERSIGNE (*tèr'-sign'* [*gn* mll.] — du lat. *inter*, entre, et de *signe*) n. m. Superst. Lien mystérieux établi entre deux faits qui se produisent simultanément, souvent très éloignés l'un de l'autre, et dont l'un est considéré comme le signe, le pronostic de l'autre.

INTERSTELLAIRE (*tèr'-stèl'-lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *stella*, étoile) adj. Qui est situé entre les étoiles : *Espaces* INTERSTELLAIRES.

INTERSTICE (*tèr'-stiss* — du lat. *interstitium*, même sens) n. m. Petit espace vide entre les parties d'un tout : *Les* INTERSTICES *des muscles, des rochers.*

— Intervalle de temps : *Garder les* INTERSTICES *entre des publications de mariage.*

— Dr. can. Intervalle de temps que l'Eglise fait observer entre la réception d'un ordre et celle d'un ordre supérieur : *Dispenser des* INTERSTICES.

INTERSTITIEL, ELLE (*tèr'-sti-si-èl'*) adj. Qui est dans les interstices d'un tissu : *Substance* INTERSTITIELLE.

INTERSTRATIFIÉ, ÉE (*tèr'-stra* — du lat. *inter*, entre, et de *stratifié*) adj. Se dit des couches stratifiées entre d'autres couches.

INTERTRACHÉLIEN (*tèr', ké-li-in* — du lat. *inter*, entre, et du gr. *trakhêlos*, cou) adj. m. Se dit des muscles situés entre les vertèbres du cou : *Muscles* INTERTRACHÉLIENS.

INTERTRANSVERSAIRE (*tèr', svèr'-sèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *transverse*) adj. Anat. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres : *Ligament* INTERTRANSVERSAIRE. *Muscles* INTERTRANSVERSAIRES.

— n. m. Muscle intertransversaire : *Les* INTERTRANSVERSAIRES.

— ENCYCL. Les *intertransversaires* forment entre les apophyses transverses des vertèbres consécutives des languettes charnues, disposées par paires et analogues aux muscles interépineux. Ceux du cou sont distingués en *antérieurs* et *postérieurs* ; les premiers au nombre de six et les seconds de cinq, attendu qu'il n'y en a qu'un entre l'atlas et l'axis. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, un dans chaque espace intertransversaire ; le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire. En rapprochant les apophyses transverses les unes des autres, ces muscles contribuent aux inflexions latérales de la colonne vertébrale.

INTERTRIGINEUX (*tèr', ji-neû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui se rapproche de l'intertrigo.

INTERTRIGO (*tèr'* — du lat. *intertrigo* ; de *inter*, entre, et *terere*, frotter) n. m. Erythème cutané, produit par le frottement répété de la peau.

— ENCYCL. L'*intertrigo* se rencontre chez les enfants, les gens obèses et, en général, chez les personnes qui prennent peu de soins de propreté, dans le pli de l'aine, au cou, au ventre, au scrotum, etc.

Le meilleur traitement de l'intertrigo est la propreté rigoureuse du corps. Quand l'érythème paraît, il faut pratiquer des lotions répétées à l'eau boriquée chaude et saupoudrer avec la poudre d'amidon ; on peut interposer entre les parties exposées au frottement, un tampon de coton hydrophile ; les lotions d'eau blanche étendue donnent aussi de bons résultats. Chez les petits enfants, on applique le même traitement, mais on recouvre de ouate.

INTERTROPICAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *tropical*) adj. Qui se rencontre entre les tropiques : *Vents* INTERTROPICAUX. *Plantes* INTERTROPICALES.

INTERUTÉROPLACENTAIRE (*tè-ru, san-tèr'* — du lat. *inter*, entre ; de *utérus*, et de *placentaire*) adj. Qui est placé entre l'utérus et le placenta : *Hémorragie* INTERUTÉROPLACENTAIRE.

INTERUTRICULAIRE (*té-ru, lèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *utriculaire*) adj. Hist. nat. Qui se multiplie par le développement de nouvelles utricules entre les anciennes : *Accroissement* INTERUTRICULAIRE. ‖ Situé entre les utricules, les cellules végétales : *Gaz, Liquides* INTERUTRICULAIRES.

INTER UTRUMQUE TENE, MEDIO TUTISSIMUS IBIS (*Reste entre les deux, au milieu tu chemineras en sûreté*), Vers d'Ovide (*Métamorphoses*, II, 137). C'est le conseil par lequel le Soleil, confiant à regret son char à Phaéton, son fils, termine la recommandation qu'il vient de lui faire de n'approcher trop ni du ciel ni de la terre.

INTERVALLAIRE (*tèr'-va-lèr'*) adj. Hist. nat. Situé dans l'intervalle qui sépare deux objets : *Feuilles* INTERVALLAIRES.

INTERVALLE (*tèr'* — du lat. *intervallum*) n. m. Espace entre deux points ou entre deux objets : *L'*INTERVALLE *entre deux murs, entre deux villes.* ‖ Espace entre deux époques : *L'*INTERVALLE *de deux règnes s'appelle* interrègne.

— Fig. Différence, inégalité : *Entre dire et faire l'*INTERVALLE *est grand.*

— Loc. adv. *Par intervalles*, De temps à autre : *Souffrir par* INTERVALLES.

— Milit. *Ligne à intervalles*, Ligne de défense constituée par plusieurs ouvrages distincts, séparés par un espace déterminé qui constitue l'intervalle. ‖ *Intervalle d'éclatement*, Espace entre le but à battre et le point où éclate le projectile lancé contre ce but.

— Musiq. Distance qui sépare un son d'un autre, soit au grave, soit à l'aigu. ‖ *Intervalle direct*, Celui dans lequel la seconde note est prise dans l'ordre ascendant. ‖ *Intervalle renversé*, Celui que l'on obtient en portant au grave la note aiguë de l'intervalle direct. ‖ *Intervalle simple*, Celui qui est renfermé dans les limites d'une octave. ‖ *Intervalle composé*, Celui qui s'étend d'une octave à une autre.

— ENCYCL. Musiq. La gamme, avec le redoublement de l'octave, comprenant huit notes, il y a donc sept intervalles à partir de la note la plus basse en montant : intervalle de seconde (*do-ré*), de tierce (*do-mi*), de quarte (*do-fa*), de quinte (*do-sol*), de sixte (*do-la*), de septième (*do-si*) et d'octave (*do-do*). Par conséquent, chaque note de la gamme forme un intervalle avec une autre. Lorsque l'intervalle dépasse l'étendue d'une octave, il est dit *redoublé* : ainsi, une neuvième est considérée comme une seconde, une dixième comme une tierce, etc. Tout intervalle majeur devient mineur par le fait du renversement, et tout mineur devient majeur ; tout intervalle augmenté devient diminué et tout intervalle diminué devient augmenté ; tout intervalle juste reste de même étant renversé.

L'intervalle mélodique est conjoint lorsque les deux notes qui le forment se suivent immédiatement dans la gamme : *do-ré, mi-fa, la-si*, etc. ; il est disjoint lorsque ces deux notes sont séparées par une ou plusieurs autres : *do-mi, ré-sol, mi-si*, etc. Il n'y a donc qu'un seul intervalle conjoint, qui est la seconde ; tous les autres sont disjoints. (V. DEGRÉ.) Au point de vue de l'harmonie, il y a des intervalles consonants et des intervalles dissonants. Les intervalles consonants sont la tierce, la quinte juste, la sixte et l'octave (lorsqu'elle est altérée, la quinte cesse d'être consonante) ; les intervalles dissonants sont la seconde et la septième. La quarte tient de l'un et de l'autre genre.

— Philos. La théorie des *intervalles* sert de base à la métaphysique des écoles pythagoriciennes. La réalité est constituée par deux éléments opposés, que les pythagoriciens appellent indifféremment le *limité* et l'*illimité*, l'*un* et le *multiple*, le *fini* et l'*infini*. L'infini, c'est, pour les anciens, l'indéterminé, la chose en puissance. Ainsi conçu, il n'est qu'un espace vide qui n'a pas de bornes, parce qu'il n'a pas de déterminations réelles. Supposons cet infini enfermé entre deux limites, le voici déterminé ; ce qu'il y a entre les deux termes, ce n'est plus un infini, mais un intervalle, une distance susceptible d'être indéfiniment étendue ou diminuée. En physique, par exemple, tout corps est le résultat d'un assemblage d'atomes séparés par quelque intervalle. Sans ces intervalles, il n'y aurait qu'un seul nombre et une seule réalité, selon la théorie des éléates.

INTERVALVAIRE (*tèr'-val'-vèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *valvaire*) adj. Bot. Se dit d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves du péricarpe.

INTERVENANT (*tèr', nan*), **ANTE** adj. Qui intervient. ‖ Spécial. Qui intervient dans un procès ; qui a qualité pour intervenir : *Etre admis comme partie* INTERVENANTE.

— n. m. Tiers qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures apposées sur un billet de commerce ou une lettre de change.

INTERVENIR (*tèr'* — du lat. *intervenire*, même sens. Se conjugue comme *venir*) v. n. S'ingérer, prendre part volontairement : INTERVENIR *dans un contrat, dans une querelle.* ‖ Envoyer des troupes dans un pays étranger, pour favoriser un parti, aider à repousser une agression, etc.

— *Faire intervenir*, Avoir recours à, invoquer le concours de : *Pour dominer la terre, il faut* FAIRE *de manière ou d'autre* INTERVENIR *le ciel.* (B. Const.)

— Impersonn. : IL EST INTERVENU *un jugement.*

— Méd. Modifier par quelque artifice le cours d'une maladie, ne pas l'abandonner à son évolution spontanée.

— Procéd. Se rendre partie dans un procès, une affaire pendante : INTERVENIR *en appel.* ‖ Arriver pendant le cours d'un procès : *Le jugement à* INTERVENIR.

INTERVENTEUR, TRICE (*tèr'-van*) adj. Qui a rapport à l'intervention ; qui intervient : *Système* INTERVENTEUR. *Puissance* INTERVENTRICE.

— Substantiv. Personne qui intervient : *Repousser les offres de l'*INTERVENTEUR.

INTERVENTIF, IVE (*tèr'-van*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'intervention : *Forme* INTERVENTIVE.

INTERVENTION (*tèr'-van-si-on* — du lat. *interventio*, même sens) n. f. Action d'intervenir : *L'*INTERVENTION *de quelqu'un dans un contrat, dans une dispute.*

— Méd. chir. Traitement actif, opération.

— Proc. civ. Action par laquelle on s'introduit dans un procès pendant ; résultat de cette action : *Une* INTERVENTION *recevable. Statuer sur l'*INTERVENTION. ‖ *Intervention à protêt*, Action d'un tiers qui intervient pour accepter une lettre de change protestée faute d'acceptation.

— ENCYCL. Proc. civ. La faculté d'intervenir est réservée en appel à tous ceux qui seraient recevables à former une tierce opposition contre le jugement ; devant le tribunal civil, elle appartient à toute personne qui justifie d'un intérêt même éventuel dans le débat. L'intervention est dite alors *volontaire*, par opposition à l'*intervention forcée*, qui a lieu lorsqu'une des parties engagées dans une instance y appelle un tiers, qui aurait le droit d'attaquer, par voie de la tierce opposition, le jugement à intervenir.

Devant les tribunaux civils, l'intervention doit être formée par requête (C. proc. civ., art. 339). En matière commerciale, en justice de paix ou devant les arbitres, elle a lieu par exploit d'ajournement, et le délai doit être, à peine de nullité, d'un jour au moins. Le droit d'intervention est admis, soit devant le conseil de préfecture, soit devant le conseil d'Etat. En matière criminelle, il appartient expressément à la partie civile.

— Dr. comm. *Payeur par intervention.* Une lettre de change protestée peut être payée par tout intervenant pour le tireur ou pour l'un des endosseurs. L'intervention est constatée sur l'acte de protêt. Celui qui paye par intervention est subrogé aux droits du porteur et tenu aux mêmes devoirs, au point de vue des formalités à remplir. Si le payement par intervention est fait pour le tireur, tous les endosseurs sont libérés et, s'il est fait pour un endosseur, les endosseurs subséquents sont libérés. Dans le cas où plusieurs payeurs par intervention sont en concours, c'est celui qui opère le plus de libérations qui doit être préféré. Le tiré peut refuser d'accepter, voir sa traite protestée faute d'acceptation et payer par intervention à l'échéance. En cas de concours, il doit être préféré à tous les autres.

— Dr. intern. Pris en lui-même, le mot *intervention* désigne à la fois l'immixtion d'un Etat dans les relations de deux autres Etats et l'immixtion d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Cette immixtion est en contradiction avec le principe de l'indépendance des Etats. On admet qu'elle est légitime, quand elle résulte d'une convention où l'Etat qui donne lieu à intervention est partie, ou quand le droit de conservation de l'Etat intervenant se trouve mis en péril. L'intervention a souvent, au XIXe siècle, été collective, c'est-à-dire qu'elle a été le fait de plusieurs puissances placées dans des conditions différentes, qui s'entendent pour intervenir. Cette intervention collective peut être motivée par un traité antérieur dit « de garantie » ou par un accord résultant des intérêts communs engagés. En fait, lorsque les grandes puissances interviennent, elles sont considérées comme représentant les intérêts généraux de l'Europe.

INTERVERSIBILITÉ (*tèr'-vèr'*) n. f. Mathém. Possibilité d'intervertir.

— ENCYCL. *Interversibilité des facteurs d'un produit.* La valeur d'un produit de plusieurs facteurs ne dépend pas de l'ordre dans lequel les multiplications pourraient être faites, pourvu que tous les facteurs aient été employés.

La division par un nombre n'étant autre chose que la multiplication par son inverse, il en résulte que *l'ordre de divisions successives peut toujours être interverti à volonté.*

Les élévations successives à des puissances différentes peuvent aussi être effectuées dans un ordre arbitraire. Ainsi,

$$[(a^m)^n]^p = [(a^n)^p]^m ;$$

en effet, chacun des deux résultats obtenus se réduit à

$$a^{mnp}.$$

Inversement, *on peut intervertir à volonté l'ordre des racines à extraire,*

$$\sqrt[m]{\sqrt[n]{\sqrt[p]{a}}} = \sqrt[n]{\sqrt[p]{\sqrt[m]{a}}},$$

parce que chacun des deux membres ci-dessus se réduit à

$$\sqrt[mnp]{a}.$$

Enfin, *on peut intervertir l'ordre d'une élévation à une puissance et d'une extraction de racine :*

$$(\sqrt[m]{a})^n = \sqrt[m]{a^n}.$$

En effet, les puissances $m^{ièmes}$ des deux membres fournissent le même résultat a^n.

Deux dérivations ou différentiations successives, par rapport à deux lettres différentes, d'une fonction de plusieurs variables, peuvent toujours être interverties, et, par suite, dans la notation d'une dérivée d'ordre m *d'une fonction de plusieurs variables, on peut toujours ranger les dérivations*

successives dans l'ordre que l'on veut, pourvu que le nombre des dérivations reste le même par rapport à chaque lettre. Ainsi,

$$\frac{d^2f}{dx\,dy} = \frac{d^2f}{dy\,dx}.$$

Inversement, *on peut intervertir l'ordre de deux intégrations superposées.* Ainsi,

$$\int dy \int dx\, f(x, y) = \int dx \int dy\, f(x, y).$$

En effet, les dérivées secondes des deux membres, prises par rapport à y et à x dans le premier, à x et à y dans le second, se réduisent toutes les deux à $f(x, y)$.

Enfin, *on peut intervertir l'ordre d'une différentiation et d'une intégration.* Ainsi,

$$\frac{d\int f(x, y)\,dx}{dy} = \int \frac{df(x, y)}{dy}\,dx.$$

Ce n'est, naturellement, que par exception que deux opérations successives peuvent être interverties.

INTERVERSION (*tèr'-vèr'* — rad. *intervertir*) n. f. Renversement, dérangement de l'ordre naturel ou habituel : INTERVERSION *de mots.*

INTERVERTÉBRAL, ALE, AUX (*tèr'-vèr'* — du lat. *inter*, entre, et de *vertébral*) adj. Anat. Qui est placé entre les vertèbres : *Articulations* INTERVERTÉBRALES. ‖ *Trous intervertébraux* ou *Trous de conjugaison*, Ouvertures circulaires formées par les échancrures des pédicules des apophyses transverses du rachis. (Ces ouvertures donnent passage aux nerfs qui s'échappent de la moelle. ‖ *Cartilages* ou *Disques intervertébraux*, Disques cartilagineux interposés entre deux vertèbres osseuses. (C'est à eux que le rachis doit sa souplesse et sa mobilité.

— Dr. *Interversion de titre*, Changement survenu dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet à la prescription de courir à son profit.

INTERVERTIR (*tèr'-vèr'* — du lat. *intervertere*, même sens) v. a. Renverser l'ordre de : INTERVERTIR *les rôles.* INTERVERTIR *les mots d'une phrase, l'ordre des créances.*

***Interverti**, ie* part. pass. du v. Intervertir.

— Chim. *Sucre interverti*, Sucre incristallisable, produit par la levure mise dans le sucre de canne, et dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif.

INTERVERTISSEMENT (*tèr'-vèr'-ti-se-man*) n. m. Action d'intervertir : *L'*INTERVERTISSEMENT *de l'ordre des faits.*

INTERVERTISSEUR (*ter'-vèr'-ti-seur'*), **EUSE** n. Personne qui intervertit, qui a l'habitude d'intervertir : *Un* INTERVERTISSEUR *de dates.*

INTERVIEW (*tèr'-vi-ou* — mot angl. qui dérive du mot franç. « entrevue ») n. f. Visite à une personne en vue, pour l'interroger sur ses actes, ses idées, etc. (Quelques-uns font ce mot masculin.)

INTERVIEWER (*ter'-vi-ou-vé*) v. a. Soumettre quelqu'un à une interview : INTERVIEWER *quelqu'un.*

INTERVIEWER (*tèr'-vi-ou-veur'*) n. m. Personne qui fait profession d'interviewer les gens pour un journal, etc.

INTESTABLE (*tè-stabl'* — du lat. *intestabilis*, même sens ; du préf. *in*, et de *testari*, tester) adj. Qui ne peut tester : *Le mineur est* INTESTABLE.

INTESTAT (*tè-sta* — du lat. *intestatus*, même sens ; du préf. *in*, et de *testari*, tester) adj. Qui n'a pas fait de testament : *Décéder* INTESTAT.

— Substantiv. Personne morte sans avoir fait de testament : *Les déconfès ou* INTESTATS *avaient leurs biens envahis par le seigneur.* (Chateaubr.)

— Loc. adv. *Ab intestat*, A défaut de testament : *Hériter* AB INTESTAT. *Succession* AB INTESTAT. V. AB INTESTAT.

— ENCYCL. Dr. act. V. SUCCESSION.

INTESTIN, INE (*tèss* — du lat. *intestinus*, même sens) adj. Qui est ou a lieu à l'intérieur du corps : *Chaleur* INTESTINE.

— Fig. Qui se passe dans un corps social : *Guerre* INTESTINE. *Dissensions* INTESTINES. ‖ Qui est ou se passe dans l'âme : *Il y a une guerre* INTESTINE *dans l'homme entre la raison et les passions.* (Pasc.)

INTESTIN (*tèss* — du lat. *intestinum*, même sens) n. m. Viscère logé dans la cavité abdominale et qui reçoit les aliments sortant de l'estomac : *Avoir des douleurs d'*INTESTINS, *dans l'*INTESTIN. ‖ *Intestin grêle*, Portion supérieure de l'intestin à calibre étroit. ‖ *Gros intestin*, Partie inférieure de l'intestin à diamètre plus fort.

Intestins : 1. Duodénum ; 2. Jéjuno-iléon ; 3. Cæcum ; 4. Appendice ; 5. Côlon ascendant ; 6. Côlon transverse ; 7. Côlon descendant ; 8. S iliaque.

— ENCYCL. Anat. *L'intestin* commence au niveau de la valvule pylorique de l'estomac et finit à l'anus. On le divise en deux parties, suivant son diamètre : *l'intestin grêle* et le *gros intestin.*

Intestin grêle. C'est un canal musculo-membraneux, dont la longueur varie suivant le genre d'alimentation : très long chez les herbivores, il est court chez les carnivores ; chez l'homme, qui a une alimentation mixte, il a 6 à 8 mètres de long et 2 à 3 centimètres de diamètre. On le divise en deux parties : le *duodénum* et le *jéjuno-iléon* (ensemble du jéjunum et de l'iléon).

Gros intestin. Il fait suite à l'intestin grêle, dont il est séparé par la valvule iléo-cæcale, et il s'ouvre au dehors par l'anus. Il se distingue de l'intestin grêle par un calibre plus considérable (0m,7), sa faible longueur (1m,40 à 1m,70), mais surtout par la présence de bandes musculaires longitudinales qui lui donnent un aspect bosselé caractéristique. Il se divise en trois parties : le *cæcum*, le *côlon* et le *rectum.*

Segment de gros intestin. 1, 2, 3. Les trois bandes musculaires du gros intestin.

— Physiol. C'est dans l'*intestin*, et surtout au niveau de l'intestin grêle, que se fait l'absorption la plus active des aliments. La muqueuse intestinale est caractérisée par des plis nombreux, des villosités qui augmentent sa surface et par des cellules épithéliales, qui exercent sur chaque espèce d'aliment une action élective. De plus, c'est au niveau de cette portion du tube digestif que les matières alimentaires rencontrent le suc pancréatique et la bile. Les hydrates de carbone sont amenés à l'état de sucre et passent ainsi dans la circulation. Les albumines sont absorbées sous forme de peptones, quelquefois en nature ; enfin les graisses s'émulsionnent et se dédoublent probablement avant de pénétrer dans la muqueuse.

— Pathol. L'*intestin* est le siège de différentes maladies : entérite, dysenterie qui lui sont propres, ou il est affecté au cours d'autres phénomènes morbides : typhoïde, gastrite, etc. Enfin, sans être enflammé, il donne lieu soit à la constipation, à la diarrhée, ou encore à l'entéralgie (colique intestinale), l'entérorragie, etc.

— Art vétér. Les maladies de l'*intestin* chez les animaux sont nombreuses. Ils ont des indigestions, des hernies, des congestions intestinales, des coliques, des calculs, des entérites, des iléus, ou encore des tumeurs et des volvulus.

INTESTINAL, ALE, AUX (*tèss*) adj. Physiol. Qui appartient, qui a rapport à l'intestin ; qui existe dans l'intestin : *Canal* INTESTINAL. *Vers* INTESTINAUX.

— *Suc intestinal*, Suc sécrété par les glandes qui tapissent la muqueuse de l'intestin, et servent à la digestion.

— Zool. *Vers intestinaux*, Expression générale par laquelle on désigne tous les cestodes, nématodes et hématodes, qui vivent dans le tube digestif des animaux. ‖ On les appelle aussi ENTOZOAIRES.

INTI, grand dieu des Incas, le Soleil.

INTIBUCA, département de la république du Honduras (Amérique centrale) ; 17.000 hab. Ch.-l. *Intibuca* ou *La Esperanza*, sur un affluent du rio côtier Lempa ; 4.000 hab. (presque exclusivement Indiens).

INTIMATION (*si-on*) n. f. Action d'intimer ; sommation, signification juridique ou autre : *Faire des* INTIMATIONS *aux créanciers opposants.* ‖ *Folle intimation*, Celle qui est adressée à une personne étrangère au procès.

INTIME (du lat. *intimus*, superl. de *interior*, intérieur) adj. Qui constitue l'essence d'une chose, qui est inhérent à sa nature : *Connaître la nature* INTIME *d'un être.*

— Intérieur, qui réside au fond de notre âme : *Une conviction* INTIME.

— Qui se passe à l'intérieur de la famille ou d'une société quelconque : *Assister à de petites réunions* INTIMES. ‖ Lié d'une amitié vive et familière ; qui a lieu entre des personnes étroitement liées : *Un ami* INTIME. *Des rapports* INTIMES. ‖ *Relations intimes*, Rapports sexuels.

— Philos. *Sens intime*, La conscience.

— Substantiv. Ami intime : *Il n'y a pas de laideur pour les* INTIMES. (A. d'Houdetot.) ‖ Ce qu'il y a de plus profond : *Dans l'*INTIME *de la volonté de Dieu.* (Pasc.) ‖ Dans l'arg. théâtr., Claqueur.

— SYN. **Intérieur, interne**, etc. V. INTÉRIEUR.

Intimé (L'), personnage des *Plaideurs*, de Racine, secrétaire du juge Perrin Dandin, et le confident des amours de son fils Léandre. — C'est lui qui se déguise en huissier pour porter un exploit à Chicanneau et un billet à sa fille Isabelle. Son nom est sans doute emprunté à la comédie de l'*Hôpital des fous* (1637), de Beys. Dans le procès comique institué pour distraire Dandin, il est l'avocat défenseur du chien Citron. Son plaidoyer est une fine et amusante satire de l'éloquence judiciaire du temps.

Intimes (Nos), comédie en cinq actes, en prose, par V. Sardou (Vaudeville, 16 nov. 1861). — Caussade reçoit ses intimes dans sa maison de campagne de Ville-d'Avray : M. et Mme Vigneux, envieux et médisants ; Marécat, qui ne trouve rien à son goût ; le zéphir Abdallah-Bonafous, qui s'installe dans la maison sans que Caussade se rappelle d'où lui vient cet ami ; enfin, le plus dangereux de tous, Maurice, charmant garçon, qui cherche à séduire Mme Caussade. Mais il est sans cesse contrarié dans son dessein par le médecin Tholosan, le fiancé de Mlle Caussade, qui défend l'honneur de la maison. Les *Intimes* désespèrent Caussade en lui insinuant que sa maison est malsaine, qu'il passe pour avoir mal acquis sa fortune. Ils veulent l'obliger à se battre en duel avec un voisin. Ils lui laissent entendre que sa femme le trompe et qu'il doit feindre de partir, puis revenir la surprendre. Mme Caussade a été plus romanesque que coupable, et le soir, quand Maurice s'introduit chez elle et, dans une scène assez osée, veut achever la séduction, elle oblige le jeune homme à s'enfuir par le balcon. Cependant, Caussade revient : s'est-il aperçu de quelque chose ? Le lendemain matin, on le voit prendre un pistolet et sortir précipitamment. On entend un coup de feu. On croit que Caussade s'est tué. Mais, bientôt, il rentre triomphalement, rapportant un renard qu'il a puni d'avoir écrasé ses cactus. Grâce à Tholosan, il n'a rien su des tentatives de Maurice. Les *Intimes* partent sous différents prétextes. Tholosan est récompensé par la main de Mlle Caussade. L'épisode final du renard fait se terminer en vaudeville une pièce que les émotions des deux derniers actes orientaient vers la haute comédie. Les Intimes eux-mêmes sont, d'ailleurs, d'excellents types caricaturaux.

INTIMEMENT adv. D'une manière intime.

INTIMER (du lat. *intimare*, même sens) v. a. Signifier, déclarer avec autorité : INTIMER *à quelqu'un l'ordre de partir.*

— Dr. Signifier légalement : *Faire* INTIMER *à quelqu'un la vente de ses meubles.* ‖ Appeler en justice, et, particulièrem., Assigner devant une juridiction supérieure pour procéder sur l'appel d'un premier jugement : INTIMER *quelqu'un en son propre et privé nom.*

— Dr. can. *Intimer un concile*, Assigner le lieu et le temps où ce concile devra se tenir. ‖ *Intimer un ordre du pape, une excommunication, une sentence quelconque*, Les faire connaître personnellement aux intéressés.

***Intimé**, ée* part. pass. du v. Intimer.

— Substantiv. Personne intimée : *Entendre les défenses de l'*INTIMÉ.

— Dr. Cité en justice, particulièrement en appel : *Déclarer le défendeur bien* INTIMÉ.

INTIMIDABLE adj. Que l'on peut intimider ; qui est facile à intimider.

INTIMIDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui intimide : *Sévérité* INTIMIDANTE.

INTIMIDATEUR, TRICE adj. Qui intimide, qui est propre à intimider : *Discours* INTIMIDATEUR. *Mesures* INTIMIDATRICES.

INTIMIDATION (*si-on*) n. f. Action d'intimider ; résultat de cette action : *Agir par* INTIMIDATION.

INTIMIDER (du préf. *in*, et de *timide*) v. a. Inspirer de la crainte, de la timidité à : *La lumière* INTIMIDE *le vice.* (J. de Maistre.)

S'intimider, v. pr. Etre intimidé, prendre peur : S'INTIMIDER *pour un rien.*

INTIMITÉ n. f. Qualité de ce qui est intime, essentiel : *L'*INTIMITÉ *des rapports qui unissent les différentes parties d'un système.* ‖ Relations intimes, liaison étroite : *L'*INTIMITÉ *trahit les défauts et les travers de chacun.*

INTINCTION (*ksi-on* — du préf. *in*, et de *tinctus*, trempé) n. f. Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

INTINE (du lat. *intus*, à l'intérieur) n. f. Couche interne de la membrane du grain de pollen.

INTIRABLE (du préf. *in*, et de *tirer*) adj. Que l'on ne peut tirer : *Epreuve* INTIRABLE.

INTITULATION (*si-on*) n. f. Action d'intituler ; formule, inscription qui sert de titre : *L'*INTITULATION *d'un ouvrage. Une fausse* INTITULATION.

INTITULER (du lat. *intitulare*) v. a. Désigner par un titre : INTITULER *un roman.* ‖ Par ext. Appeler, nommer.

— Dr. Mettre une formule en tête de : *On* INTITULE *les lois, les jugements au nom du chef de l'Etat.*

***Intitulé**, ée* part. pass. du v. Intituler.

— Substantiv. n. m. Titre d'un livre. ‖ Formule qui se met en tête d'une loi, d'un jugement, d'un acte : *L'*INTITULÉ *d'un acte.* ‖ *Intitulé d'inventaire*, Partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

S'intituler, v. pr. Se donner le nom, le titre de : S'INTITULER *marquis.*

INTOLÉRABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est intolérable : *L'*INTOLÉRABILITÉ *des prétentions d'un fat.*

INTOLÉRABLE (du lat. *intolerabilis*, même sens) adj. Qu'on ne saurait tolérer : *Une tyrannie* INTOLÉRABLE. ‖ Qui est très fatigant, qu'on ne peut supporter : *Une chaleur, Une douleur* INTOLÉRABLE. ‖ Dont on ne saurait supporter les actes, les paroles : *Un taquin, Un farceur* INTOLÉRABLE.

INTOLÉRABLEMENT adv. D'une manière intolérable.

INTOLÉRAMMENT (*ra-man*) adv. Avec intolérance.

INTOLÉRANCE (*ranss* — rad. *intolérant*) n. f. Manque de tolérance : *Il y a dans les choses du goût une espèce d'*INTOLÉRANCE *que je blâme.* (Diderot.) ‖ Spécialem. Haine, violence contre ceux qui ne pensent pas comme nous en matière religieuse : *Prêcher l'*INTOLÉRANCE, *c'est soumettre la foi à la police.* (Laboulaye.)

— ENCYCL. V. TOLÉRANCE.

INTOLÉRANT (*ran*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *tolérant*] adj. Qui manque de tolérance ; qui ne veut pas souffrir les opinions, les croyances d'autrui, surtout en matière religieuse : *Un homme* INTOLÉRANT.

— Substantiv. Personne intolérante.

INTOLÉRANTISME (*tissm'* — rad. *intolérant*) n. m. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir d'autre croyance que la leur.

INTOLÉRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *toléré*) adj. Qui n'est pas toléré : *Culte* INTOLÉRÉ.

INTONATION (*si-on* — du lat. *intonare*, entonner) n. f. Action ou manière d'émettre un son musical : *L'*INTONATION *fausse est celle par laquelle une note est trop haute ou trop basse.* ‖ Dans le plain-chant, Ton propre d'un morceau : *Psaume dont l'*INTONATION *est de tel ton.* ‖ Tons variés de la voix en parlant, en lisant : *Avoir des* INTONATIONS *désagréables.* ‖ Accent tonique : *Le français garde l'*INTONATION *sur la syllabe accentuée en latin.*

INTONDU, UE (du préf. *in*, et de *tondu*) adj. Qui n'est pas tondu : *Une brebis* INTONDUE.

INTONS (*tonss* — du lat. *intonsus*, non tondu) adj. Techn. S'est dit d'un livre qui n'a pas été rogné : *Livre* INTONS.

INTORCETTA (Prosper), jésuite, missionnaire sicilien, né à Piazza (Sicile) en 1625, mort en Chine en 1696. Il s'établit en 1659 dans la province de Kiang-Si, où il construisit une église et baptisa un grand nombre de Chinois. Dénoncé au vice-roi, emprisonné, puis libéré, il alla s'établir ensuite dans le Tché-Kiang et résista énergiquement aux persécutions. On a de lui des ouvrages aussi rares qu'estimés : *Tai-Hio ou la Grande Etude de Confucius* (1662) ; *Compendiosa narratione dello stato missione Cinese* (1671) ; *Testimonium de cultu Sinensi* (1700) ; etc.

INTORSION (du préf. *in*, et de *torsion*) n. f. Hist. nat. Enroulement du dehors en dedans.

INTOUCHABLE (du préf. *in*, et de *touchable*) adj. Qui ne peut être touché : *Argent* INTOUCHABLE.

INTOXICANT (*ksi-kan*), **ANTE** [rad. *intoxiquer*] adj. Qui produit l'empoisonnement : *Gaz* INTOXICANT.

INTOXICATION (*ksi-ka-si-on* — rad. *intoxiquer*) n. f. Empoisonnement : INTOXICATION *saturnine.*

INTOXIQUER (*ksi-ké* — du lat. *intoxicare*) v. a. Empoisonner, imprégner de substances toxiques : INTOXIQUER *le sang.*

INTRA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur le lac Majeur ; 6.034 hab. Manufactures de miroirs et de cristaux ; fabriques de chapeaux et de toiles. Commerce de transit entre la Suisse et l'Italie par le lac Majeur.

INTRACÉ (*sé*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *tracé*] adj. Qui n'est pas tracé : *Chemin* INTRACÉ.

INTRACELLULAIRE (*sè-lu-lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *cellulaire*) adj. Qui se passe à l'intérieur d'une cellule.

— ENCYCL. On oppose le mot *intracellulaire* au mot *intercellulaire* ; un parasite intracellulaire vit dans l'intérieur même d'une cellule vivante ; un parasite intercellulaire est logé entre les diverses cellules d'un tissu.

INTRACERVICAL, ALE, AUX (*sèr* — du lat. *intra*, au dedans, et *cervix, icis*, col) adj. Qui est à l'intérieur du col de l'utérus.

INTRACRANIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *crâne*) adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du crâne : *Innervation* INTRACRANIENNE.

INTRACRESCENT, ENTE (*krèss-san, ant'* — du lat. *intra*, au dedans, et *crescens, entis*, croissant) adj. Hist. nat. Qui croît en dedans.

INTRADE (du lat. *intrare*, entrer) n. f. Dr. cout. En Picardie, Somme payée au propriétaire d'une ferme ou d'une terre, à chaque changement de fermier.
— Métall. Dans une forge catalane, Nom donné à la saillie de la tuyère dans le creuset.

INTRADERMIQUE (*dèr'-mik'* — du lat. *intra*, entre, et de *derme*) adj. Situé dans l'épaisseur de la peau : *Coloration* INTRADERMIQUE.

INTRADOS (*do* — de *intra*, au dedans, et de *dos*) n. m. Archit. Surface intérieure d'une voûte. V. EXTRADOS.

INTRADUCTIBLE (du préf. *in*, et de *traductible*) adj. Se dit quelquefois pour INTRADUISIBLE.

INTRADUISIBLE (du préf. *in*, et de *traduisible*) adj. Qu'il est impossible de traduire : *Mot* INTRADUISIBLE.

INTRADUIT (*du-i*), **UITE** [du préf. *in*, et de *traduit*] adj. Qui n'a pas été traduit : *Ouvrage* INTRADUIT.

INTRAFOLIÉ, ÉE (du lat. *intra*, au dedans, et *folium*, feuille) adj. Qui naît entre les feuilles ou en dedans des feuilles : *Pédoncules* INTRAFOLIÉS.

INTRAHÉPATIQUE (*tik'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *hépatique*) adj. Anat. Qui est situé dans l'intérieur du foie : *Kyste* INTRAHÉPATIQUE.

INTRAIRE (*trèr'* — du lat. *intra*, au dedans) adj. Bot. Se dit de l'embryon renfermé dans l'albumen.

INTRAITABLE (*tré* — du préf. *in*, et de *traitable*) adj. Qui est d'un commerce difficile; hautain, inabordable : *Un homme, Une humeur* INTRAITABLE. ‖ Exigeant, qui n'entend pas raison : *Un créancier* INTRAITABLE.

INTRALOBULAIRE (*lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *lobulé*) adj. Anat. Qui est à l'intérieur d'un lobule du foie, par opposition à *interlobulaire*.

INTRAMARGINAL, ALE, AUX (*ji* — du lat. *intra*, au dedans, et de *marginal*) adj. Hist. nat. Qui est placé en dedans de la marge, des bords.

INTRAMÉDULLAIRE (*lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *médullaire*) adj. Anat. Qui est au dedans de la moelle : *Trajet* INTRAMÉDULLAIRE *des racines d'un nerf*.

INTRAMERCURIEL, ELLE (*mèr', ri-él'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *mercure*) adj. Qui est situé entre la planète Mercure et le soleil : *Planète* INTRAMERCURIELLE.

INTRAMOLÉCULAIRE (*lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *molécule*) adj. Qui est au dedans des molécules.

INTRA-MUROS (*ross* — mots lat. qui signif. *en dedans des murs*), loc. adv. Dans l'enceinte des murs, dans l'intérieur de la ville : *Habiter* INTRA-MUROS.
— Adjectivem. : *Quartiers* INTRA-MUROS.

INTRAMUSCULAIRE (*sku-lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *musculaire*) adj. Anat. Qui est situé dans l'intérieur d'un muscle : *Vaisseaux* INTRAMUSCULAIRES.

INTRANSFÉRABLE (*sfé* — du préf. *in*, et de *transférer*) adj. Qui ne peut être transféré.

INTRANSIGEANCE (*janss* — rad. *intransigeant*) n. f. Système de ceux qui ne transigent pas, qui ne veulent faire aucune concession.

INTRANSIGEANT (*jan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *transiger*] adj. Qui ne transige pas, qui ne se prête à aucune concession : *Un parti* INTRANSIGEANT.
— Substantiv. Personne qui a des idées intransigeantes.

Intransigeant (L'), journal politique quotidien, fondé à Paris, en 1880, par Henri Rochefort, qui, dès le début, avec sa verve sarcastique et virulente, fit une ardente campagne contre les républicains modérés. Depuis lors, il a donné chaque jour un article dans cette feuille, où il a successivement soutenu les radicaux-socialistes, le boulangisme, l'armée dans l'affaire Dreyfus et le nationalisme.

INTRANSITIF, IVE (du préf. *in*, et de *transitif*) adj. Gramm. Se dit des verbes qui expriment un état ou une action qui ne passe pas hors du sujet : « *Dormir* », « *voyager* », *sont des verbes* INTRANSITIFS. ‖ Qui est propre aux verbes intransitifs : *Forme* INTRANSITIVE.
— SYN. Neutre. V. ce mot.
— ENCYCL. La distinction entre les verbes *transitifs* et les verbes *intransitifs* n'a rien d'absolu ni de logique : on ne peut justifier à priori, par l'analyse de l'idée qu'exprime un verbe, l'emploi transitif ou intransitif de ce verbe. Il s'agit là d'habitudes de langue, et non de formes essentielles de pensée. D'ailleurs, beaucoup de verbes dits « intransitifs » peuvent être employés transitivement. Dans la phrase célèbre de Bossuet : *Dormez votre sommeil, riches de la terre, dormir* est réellement transitif. A parler rigoureusement, un verbe *intransitif*, dans les langues indo-européennes, est celui qui ne se construit pas *ordinairement* avec un régime direct.

INTRANSITIVEMENT adv. D'une manière intransitive.

INTRANSMISSIBILITÉ (*smi-si*) n. f. Qualité de ce qui est intransmissible.

INTRANSMISSIBLE (*smi-sibl'* — du préf. *in*, et de *transmissible*) adj. Qui ne peut pas se transmettre : *Qualité* INTRANSMISSIBLE.

INTRANSMUABLE (*smu* — du préf. *in*, et de *transmuable*) adj. Qui ne peut être transmuté. ‖ On dit aussi INTRANSMUTABLE.

INTRANSPARENCE (rad. *intransparent*) n. f. Défaut de transparence.

INTRANSPARENT, ENTE (*spa-ran, ant'* — du préf. *in*, et de *transparent*) adj. Qui n'est pas transparent.

INTRANSPORTABLE (*spor'* — du préf. *in*, et de *transportable*) adj. Qui ne peut être transporté : *Vins* INTRANSPORTABLES.

INTRANT (*tran* — du lat. *intrans, antis*, qui entre) n. m. Délégué choisi par chacune des quatre nations de la vieille Université de Paris pour l'élection d'un recteur.

INTRA-OCULAIRE (du lat. *intra*, au dedans, et de *oculaire*) adj. Anat. Qui est situé dans l'intérieur de l'œil.

INTRAPELVIEN, ENNE (*pèl'-vi-in, èn'* — du lat. *intra*, en dedans, et de *pelvien*) adj. Qui est situé dans l'intérieur du bassin : *Phlegmon* INTRAPELVIEN.

INTRAPÉTIOLAIRE (*si-o-lèr'* — du lat. *intra*, en dedans, et de *pétiole*) adj. Bot. Qui est placé entre les pétioles.

INTRAPILAIRE (*lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *pile*) adj. Physiq. Se dit du courant qui est à l'intérieur de la pile.

INTRAPLEURAL, ALE, AUX (du lat. *intra*, au dedans, et du gr. *pleura*, plèvre) adj. Anat. Qui est dans la cavité des plèvres.

INTRAPROTOPLASMIQUE (*smik'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *protoplasmique*) adj. Qui est situé dans la substance même du protoplasma.

INTRAPULMONAIRE (*nèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *pulmonaire*) adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du poumon.

INTRARACHIDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *rachidien*) adj. Anat. Qui est situé dans l'intérieur du rachis : *La moelle* INTRARACHIDIENNE.

INTRATHORACIQUE (*sik'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *thoracique*) adj. Anat. Qui est dans la cavité du thorax, de la poitrine.

INTRATROPICAL, ALE, AUX adj. Syn. de INTERTROPICAL, ALE.

INTRATUBAIRE (*bèr'* — du lat *intra*, au dedans, et de *tubaire*) adj. ‖ Constr. hydr. *Travail intratubaire*, Travail exécuté sous l'eau, les ouvriers étant protégés par un large tube ou un caisson dans lequel ils travaillent. V. CAISSON.

INTRA-UTÉRIN, INE (du lat. *intra*, au dedans, et de *utérus*) adj. Qui a lieu dans l'intérieur de l'utérus : *La vie* INTRA-UTÉRINE *du fœtus*.

INTRAVAGINAL, ALE, AUX (*ji* — du lat. *intra*, entre, et de *vagin*) adj. Anat. Qui est à l'intérieur du vagin ; à l'intérieur de la tunique vaginale.

INTRAVASCULAIRE (*sku-lèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *vasculaire*) adj. Qui est à l'intérieur des vaisseaux : *Parenchyme* INTRAVASCULAIRE.

INTRAVEINEUX (*vè-neû*), **EUSE** [du lat. *intra*, au dedans, et de *veineux*] adj. Qui est ou qui se fait à l'intérieur des veines : *Injection* INTRAVEINEUSE.

INTRAVERSABLE (*vèr'* — du préf. *in*, et de *traverser*) adj. Que l'on ne peut traverser : *Déserts* INTRAVERSABLES.

INTRAVERTÉBRAL, ALE, AUX (*vèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *vertébral*) adj. Qui concerne l'intérieur du canal vertébral ou des vertèbres.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE (*vèr'* — du lat. *intra*, au dedans, et de *vertébré*) adj. Dont les vertèbres sont à l'intérieur du corps : *Animaux* INTRAVERTÉBRÉS.

IN-TRENTE-DEUX adj. Se dit d'une feuille d'impression formant trente-deux feuillets ou soixante-quatre pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Almanach* IN-TRENTE-DEUX.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-TRENTE-DEUX.
— On écrit plus souvent IN-32.

IN-TRENTE-SIX adj. Se dit d'une feuille d'impression formant trente-six feuillets ou soixante-douze pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-TRENTE-SIX.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-TRENTE-SIX.
— On écrit plus souvent IN-36.

INTRÉPIDE (du lat. *intrepidus*, même sens) adj. Brave, qui affronte courageusement le péril : *Un soldat* INTRÉPIDE. *Une âme* INTRÉPIDE. ‖ Qui est dit ou fait avec intrépidité; qui dénote de l'intrépidité : *Courage* INTRÉPIDE.
— Fam. Entreprenant ; plein d'ardeur et de persévérance : *Menteur, Buveur* INTRÉPIDE.
— Substantiv. Fam. Personne intrépide.

INTRÉPIDEMENT adv. D'une manière intrépide.

INTRÉPIDITÉ n. f. Caractère intrépide, fermeté, sang-froid dans le danger : *Combattre avec* INTRÉPIDITÉ.
— Fam. Imperturbabilité, opiniâtreté : *Mentir avec* INTRÉPIDITÉ.
— SYN. Bravoure, cœur, courage, etc. V. BRAVOURE.

INTRICATION (*si-on* — du lat. *intricatus*, enchevêtré) n. f. Hist. nat. Enchevêtrement.

INTRIGAILLER (*gha-ill* [*ll* mll.] — rad. *intrigue*) v. n. Fam. S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR, EUSE (*gha-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui intrigaille.

INTRIGANT (*ghan*), **ANTE** [de l'ital. *intrigante*, même sens] adj. Qui intrigue, qui s'occupe d'intrigues, qui se plaît à l'intrigue : *Un homme, Un caractère* INTRIGANT.
— Substantiv. Personne intrigante.
— Hist. Epithète injurieuse que les jacobins appliquaient aux girondins.

INTRIGUE (*trigh'* — de l'ital. *intrigo*, même sens) n. f. Complication, embarras : *Se tirer d'*INTRIGUE. (Vx.) ‖ Machination secrète, faite dans le but d'obtenir quelque avantage ou de nuire à quelqu'un : *La récompense due au mérite est souvent accordée à l'*INTRIGUE. — Au sens collectif : *Vivre dans l'*INTRIGUE. *Avoir le génie de l'*INTRIGUE. (La forme INTRIQUE se rencontre au début du XVIIe s.)
— Commerce de galanterie : *Avoir une* INTRIGUE.
— Littér. Enchevêtrement de faits et d'actions qui laissent le spectateur ou le lecteur en suspens sur le dénouement qu'amènera l'auteur : *Une* INTRIGUE *bien conduite*. ‖ *Comédie d'intrigue*, Celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser par la multiplicité et la variété des incidents : *Le* Barbier de Séville *est une* COMÉDIE D'INTRIGUE.
— SYN. Brigue, cabale, etc.
— ENCYCL. Art dram. L'*intrigue* peut naître du jeu des passions ou résulter d'événements fortuits, comme cela a lieu dans les pièces dites « d'intrigue » (comédie d'intrigue). Dans ce dernier cas, on peut faire usage de certains ressorts tels que les reconnaissances, les lettres qui se trompent d'adresse, etc. L'intrigue est, en général, fort simple dans le théâtre antique et dans le théâtre classique français ; toutefois, Corneille, dans une comédie comme *Clitandre*, ou dans une tragédie comme *Héraclius*, semble avoir chargé l'action d'une intrigue aussi compliquée que possible. C'est dans le théâtre espagnol, chez Lope de Vega, Alarcon, Calderon, qu'il faut chercher les plus ingénieux exemples d'intrigues enchevêtrées. L'art de corser une intrigue s'est rencontré à un degré éminent chez des dramaturges comme Beaumarchais, Scribe, Sardou. L'intrigue est particulièrement mouvementée dans le mélodrame et surtout dans le vaudeville, où le comique résulte le plus souvent de méprises, de quiproquos où tombent les personnages et dont le spectateur a la clef.

INTRIGUER (*ghé* — de l'ital. *intrigare*, dérivé du lat. *intricare*, embarrasser) v. a. Mettre dans l'embarras : *Les dames* SONT *bien* INTRIGUÉES *pour leurs ornements*. (Mme de Sév.) [Vx.] ‖ Mettre en souci, en curiosité : *Le merveilleux* INTRIGUE *toujours l'esprit humain*. (La forme INTRIQUER se rencontre au début du XVIIe s.)
— Littér. Conduire l'intrigue de : INTRIGUER *savamment ses pièces*.
— v. n. S'occuper d'intrigues ; faire une intrigue, des intrigues : INTRIGUER *pour perdre un favori*.
S'intriguer, v. pr. Se donner du mal, du mouvement, chercher des biais : *M. de Coëtlogon* S'EST INTRIGUÉ *dans toute cette affaire*. (Mme de Sév.) ‖ Se mettre en souci, se tourmenter pour comprendre ou deviner.

INTRIGUEUR (*gheur'*), **EUSE** n. Personne qui fait des intrigues. (Vieux.)

INTRINSÈQUE (*sèk'* — du lat. *intrinsecus*, intérieurement) adj. Qui est intérieur, inhérent, essentiel : *Des qualités* INTRINSÈQUES. *Une propriété* INTRINSÈQUE. ‖ Qui existe par soi-même, en dehors de toute convention : *La valeur* INTRINSÈQUE *d'une pièce de monnaie*. Syn. INTÉRIEUR, INTERNE, etc. V. INTÉRIEUR.
— Qui est inhérent à un acte en particulier, et ne dépend pas des conditions extérieures, générales pour tous les actes du même genre : *Testament, régulier en sa forme, mais annulé pour un vice* INTRINSÈQUE.
— Anat. Se dit des muscles intérieurs à certains organes : *Muscles* INTRINSÈQUES *de la langue*.
— Logiq. *Arguments intrinsèques*, Arguments tirés du fond même du sujet.
— Rhétor. *Lieux communs intrinsèques* ou *intérieurs*, Ceux qui appartenaient, selon les anciens rhéteurs, au sujet lui-même, comme la définition, l'énumération, etc.

INTRINSÈQUEMENT (*sè-ke*) adv. D'une manière intrinsèque.

INTRIQUER (*ké* — rad. *intriguer*) v. a. Embrouiller, inquiéter. (Vieux.)
S'intriquer, v. pr. S'embrouiller, au propre et au figuré. (Vieux.)
Intriqué, ée part. pass. Confus, embarrassé. (Vieux.)
— Bot. Se dit des poils entremêlés, des rameaux nombreux serrés sans ordre.
— Histol. Se dit des fibres qui se croisent et se recroisent entre elles.

Introdacqua, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila]); 4.063 hab.

INTRODUCTEUR, TRICE (*duk'* — du lat. *introducere*, supin *introductum*, introduire) n. Personne qui introduit, qui est chargée d'introduire les personnes. ‖ Par ext. Personne qui introduit en un endroit une chose qui y était inconnue ou inusitée : *L'*INTRODUCTRICE *d'une mode anglaise*.
— *Introducteur des ambassadeurs*, Fonctionnaire chargé de présenter les ambassadeurs en audience solennelle.
— ENCYCL. C'est en 1585 que la conduite des ambassadeurs fut, en France, érigée en charge ; le premier titulaire en fut Jérôme de Gondi. Après lui, il y eut, jusqu'en 1792, deux *introducteurs* exerçant leurs fonctions par semestre, à tour de rôle. Supprimée à la Révolution, rétablie en 1804, avec de Ségur comme titulaire, elle est aujourd'hui remplie par un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, en même temps chef de service du protocole. A ce titre, il règle les préséances dans les cérémonies où assistent le personnel diplomatique ou le chef de l'Etat.

INTRODUCTIF, IVE (rad. *introduire*) adj. Qui sert de commencement à un procès : *Requête* INTRODUCTIVE.

INTRODUCTION (*ksi-on* — du lat. *introductio*, même sens) n. f. Action d'introduire quelqu'un : *L'*INTRODUCTION *d'un ambassadeur à la cour*. ‖ Action de faire entrer une chose : *L'*INTRODUCTION *d'une sonde dans la vessie*.
— Action de faire passer une chose d'un pays dans un autre : *L'*INTRODUCTION *du tabac en Europe*.
— Discours préliminaire placé en tête d'un livre : *Volume qui a six pages d'*INTRODUCTION. ‖ Ce qui sert de préparation, d'entrée à une étude, à une science : *Les sciences naturelles sont une* INTRODUCTION *à l'étude de la médecine*.
— *Lettre d'introduction*, Lettre qui facilite à une personne l'accès auprès d'une autre personne à qui elle est adressée.
— Dr. *Introduction d'instance*, Ensemble des formalités nécessaires pour évoquer une affaire devant une juridiction.
— Mécan. *Orifice d'introduction de vapeur*, Ouverture par laquelle on met la chaudière en communication avec le cylindre de vapeur. ‖ *Ouvrir, Fermer l'introduction*, Permettre ou empêcher cette communication.
— ENCYCL. Littér. L'*introduction* comporte de plus grands développements que la *préface*, le *préambule* ou l'*avant-propos*. Elle a généralement pour but de présenter aux lecteurs quelques notions préliminaires ou un tableau de faits historiques, littéraires ou scientifiques, destinés à faciliter la compréhension de l'ouvrage.
Quelques introductions ont la valeur d'un livre et peuvent être imprimées à part. Telles sont les introductions de la *Théodicée*, de Leibniz; de l'*Histoire de Charles-Quint*, de Robertson ; de l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire.
— Musiq. L'*introduction* est un simple fragment musical de quelques mesures, sans coupe particulière, destiné souvent à préparer le premier allégro d'une symphonie ou d'une sonate. Certaines ouvertures d'opéra sont aussi précédées d'une courte introduction. Aujourd'hui, précisément, qu'on n'écrit plus guère d'ouverture pour les œuvres lyriques, on remplace celle-ci par une simple introduction instrumentale, plus ou moins développée, plutôt moins que plus, et parfois même se bornant simplement à quelques accords vigoureux, qui amènent le lever du rideau et s'enchaînent avec le premier morceau.

Introduction à la vie dévote, par saint François de Sales. — Cet ouvrage eut pour origine un recueil de conseils adressés par saint François de Sales à Mme de Charmoisy, en 1608, pendant qu'il prêchait le carême à Rumilly (Haute-Savoie). C'est, dit-on, à la prière du roi

Henri IV que le saint se décida à publier ses notes sous forme de livre, en 1609. L'*Introduction à la vie dévote* a pour but de faire connaître les règles de la piété à tous ceux qui désirent la pratiquer, tout en vivant dans le monde. Dans un style d'une grâce fleurie, où les comparaisons abondent parfois jusqu'à l'excès, mais d'un charme, d'une amabilité, qui attirent et séduisent, sans nuire à la gravité de la doctrine, l'auteur s'adresse, sous le nom de Philothée, à toute âme chrétienne éprise de l'amour de Dieu ; il la fortifie d'abord par de sérieuses réflexions ; il lui enseigne ensuite la pratique de l'oraison et des vertus, non les plus éclatantes, mais les plus solides. Des avis contre la tentation et des conseils pour assurer la persévérance terminent cet ouvrage. L'*Introduction à la vie dévote* eut vingt-deux éditions et fut traduite en italien, en anglais, en espagnol et en allemand, de 1609 à 1620, du vivant même de saint François de Sales. Depuis sa mort, elle a continué sans cesse à être éditée et traduite dans toutes les langues du monde chrétien. L'édition critique donnée à Moutiers, en 1895, mérite d'être particulièrement signalée.

Introduction à la connaissance de l'esprit humain, par Vauvenargues. V. ESPRIT HUMAIN (Introduction à la connaissance de l').

Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, par Cl. Bernard. V. MÉDECINE EXPÉRIMENTALE.

INTRODUCTOIRE (*duk'*) adj. Qui a rapport à l'introduction ; qui sert d'introduction : *Forme* INTRODUCTOIRE.

INTRODUIRE (du lat. *introducere*, même sens) v. a. Faire entrer, conduire dans ou auprès de : INTRODUIRE *une clef dans une serrure.* INTRODUIRE *un visiteur chez son maître.* ‖ Présenter, faire admettre quelque part : INTRODUIRE *quelqu'un à la cour.* ‖ Amener, glisser subrepticement en un lieu parmi d'autres personnes : INTRODUIRE *l'ennemi dans la place.*

— Faire passer d'un pays dans un autre : INTRODUIRE *des vins en fraude.* ‖ Faire adopter : INTRODUIRE *des usages pernicieux.* ‖ Mettre parmi d'autres choses, amener, faire naître : INTRODUIRE *un épisode dans un récit.*

S'introduire, v. pr. Entrer, pénétrer : *Voleurs qui* SE SONT INTRODUITS *par la fenêtre.* ‖ Se faire recevoir, se faufiler : S'INTRODUIRE *dans une société.* ‖ Être introduit, se mêler : *Il est difficile d'empêcher les abus de* S'INTRODUIRE.

— Dr. *Introduire une instance,* Commencer les formalités requises pour évoquer un procès civil.

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol,* Commencer à le faire voler, à lui apprendre à chasser.

INTROFLÉCHI, IE (du lat. *intro*, au dedans, et de *fléchi*) adj. Bot. Se dit des organes fléchis de dehors en dedans.

INTROÏT (*tro-it'* — du lat. *introitus*, entrée) n. m. Prière que le prêtre dit à la messe, après être monté à l'autel : *Arriver à l'église au moment de l'*INTROÏT. ‖ Chant qu'on exécute sur ces paroles de la messe.

INTROMISSION (*mi-si-on* — du lat. *intromissio*, même sens) n. f. Action par laquelle un corps est introduit dans un autre : *L'*INTROMISSION *du sang dans les artères.*

INTRONATO (mot ital. qui signif. *étourdi*) n. m. Membre de l'une des deux académies qui existèrent, sous le nom de *Intronati*, à Sienne et à Naples. (La plus célèbre, celle de Sienne, fut fondée vers 1450. Elle avait pour but de veiller à la pureté de la langue italienne.) ‖ Pl. INTRONATI.

INTRÔNER (du lat. *in*, dans, et de *trône*) v. a. Mettre sur le trône. (Rare.)

INTRONISATION (*si-on*) n. f. Action d'introniser : *L'*INTRONISATION *d'un roi, d'un évêque.*

— Fig. Établissement, adoption, installation : *L'*INTRONISATION *d'un nouveau système.*

INTRONISER (du lat. ecclés. *inthronizare*, même sens) v. a. Placer, installer sur le trône, avec certaines cérémonies : INTRONISER *une nouvelle dynastie.*

— Fig. Établir, implanter, introduire avec une sorte d'autorité : INTRONISER *un abus.*

Intronisé, ée part. pass. du v. Introniser.

— Astrol. Se dit d'une planète qui se trouve dans un signe du Zodiaque où elle a son trône diurne ou nocturne.

S'introniser, v. pr. S'établir, s'introduire, acquérir de l'ascendant, du pouvoir.

INTRORSE (du lat. *introrsum*, en dedans) adj. Bot. Se dit d'une anthère dont les fentes de déhiscence sont tournées du côté de l'intérieur de la fleur. ‖ Se dit aussi de l'étamine entière.

INTRORSION (rad. *introrse*) n. f. Anat. Action de se tourner en dedans.

INTROSPECTIF, IVE (*spèk'* — du lat. *intro*, en dedans, et *spectare*, regarder) adj. Qui examine l'intérieur, qui applique son attention au dedans : *Pensée* INTROSPECTIVE.

INTROSPECTION (*spè-ksi-on* — rad. *introspectif*) n. f. Examen de l'intérieur.

— ENCYCL. Psychol. Étude de l'âme par elle-même, l'*observation* interne, que les Anglais ont appelée *introspection*, semble être le procédé nécessaire d'information en psychologie. Le phénomène psychologique est, en effet, un fait intérieur, connaissable par la seule conscience de l'être en qui il se produit. Cependant, l'observation interne ne permet pas de constituer scientifiquement la psychologie, et cela pour trois raisons principales : 1° elle confond le sujet qui observe et l'objet qui est observé ; 2° elle est individuelle ; 3° elle ne permet pas de décomposer les phénomènes en leurs éléments véritables. Ces objections prouvent, non pas que l'observation interne doit être remplacée, — elle est indispensable à la connaissance des phénomènes psychologiques, — mais complétée, prudemment contrôlée, par l'observation des autres hommes, l'étude des langues, des religions, des monuments littéraires, de l'histoire, etc. La généralisation est plus difficile en psychologie que partout ailleurs, en raison de la complexité et de la mobilité des phénomènes psychologiques.

INTROUVABLE (du préf. *in*, et de *trouvable*) adj. Qu'on ne peut pas trouver ; qui est très difficile à trouver, très rare : *Édition* INTROUVABLE.

Introuvable (CHAMBRE). Hist. V. CHAMBRE introuvable.

INTROUVÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *trouvé*) adj. Qui n'a pas été trouvé.

INTRURE (du lat. *intrudere*, même sens) v. a. Introduire sans droit, sans titre. [Vieux.] (Il n'en est resté que le participe passé, devenu adjectif, qui vient ci-après.)

INTRUS (*tru*), **USE** [de *intrure*] adj. Introduit sans droit dans un lieu, dans une charge, particulièrement une dignité ecclésiastique : *Fonctionnaire, Évêque* INTRUS. ‖ *Prêtres intrus*, Qualification appliquée, pendant la Révolution, aux prêtres assermentés.

— Substantiv. : *Maison confiée à une* INTRUSE.

INTRUSIF, IVE adj. Qui a le caractère de l'intrusion.

INTRUSION (rad. *intrus*) n. f. Action de s'introduire, sans droit ou sans être appelé, dans un bénéfice, une charge, un emploi, une société.

— Géol. *Roches d'intrusion,* Roches éruptives qui se sont injectées entre des roches préexistantes.

INTSIA n. m. ou **INTSIE** n. f. Bot. Syn. de AFZÉLIE.

INTSIÉES n. f. pl. Tribu de légumineuses césalpiniées, ayant pour type le genre *intsie* ou *afzélie.* — *Une* INTSIÉE.

INTUITIF, IVE adj. Qui concerne l'intuition ; qui se perçoit par un acte direct et immédiat de l'esprit.

— En T. de théol., Se dit de la vision, sans intermédiaire, d'une personne ou d'une chose, et particulièrement de la vision de Dieu, au ciel : *Les bienheureux ont la vision* INTUITIVE *de Dieu.*

— Substantiv. Personne qui pratique assidûment l'intuition, dont l'intuition est la faculté maîtresse : *L'*INTUITIF *est celui qui regarde en soi-même.* (E. Rod.)

INTUITION (*si-on* — du lat. *intueri*, supin *intuitum*, contempler) n. f. Connaissance claire, directe, immédiate de la vérité, sans le secours du raisonnement : *L'*INTUITION *est toujours le caractère du génie.* (E. Alaux.) ‖ Par ext. Pressentiment, sorte d'instinct par lequel on devine ce qui est ou doit être : *Avoir l'*INTUITION *de son avenir.*

— *Tableaux d'intuition,* Nom donné en pédagogie aux tableaux qui mettent sous les yeux de l'élève les objets qu'on veut lui faire connaître.

— Théol. Vision immédiate et directe de Dieu.

— ENCYCL. Philos. On appelle *intuition* toute connaissance se rapportant à des objets, lorsque cette connaissance se fait sans intermédiaire, sans raisonnement déductif, inductif ou analogique. D'après certains philosophes, il existerait chez l'homme trois facultés intuitives : la perception extérieure, la conscience et la raison.

On ne peut soutenir que la perception extérieure soit due à une intuition. La psychologie contemporaine a montré que le sens commun prend pour les données immédiates de facultés intuitives et innées ce qui est le résultat de raisonnements plus ou moins compliqués. La répétition, l'habitude rendent ces inférences si rapides qu'elles passent inaperçues. Les prétendues erreurs des sens ne sont que des erreurs de raisonnement.

Nous n'avons connaissance immédiate que de nos états de conscience : plaisirs, douleurs, idées. La conscience que nous prenons de nos modifications internes est le type même de la connaissance intuitive. Elle offre une certitude que les sceptiques les plus audacieux n'ont jamais mise en doute. Sous la multiplicité changeante des phénomènes psychologiques, subsiste-t-il une âme qui se connaisse directement elle-même, indépendamment de ses déterminations particulières ? On peut croire que c'est là plutôt une idée conçue, construite par le raisonnement.

Existe-t-il une raison intuitive qui nous fasse atteindre directement des réalités supra-sensibles ? Platon l'affirmait. Schelling soutient que l'intuition intellectuelle est l'acte réel par lequel l'intelligence saisit l'absolu dans son identité. Mais la raison, semble-t-il plutôt, est une faculté de comprendre ; elle nous amène à concevoir la nécessité de certaines existences ; elle ne nous les fait pas directement connaître. Elle est discursive, non intuitive.

INTUITIONNISTE (*si-o-nisst'*) n. et adj. Qui est partisan d'un système où l'intuition joue un rôle important ; qui se rapporte à ce système : *La philosophie* INTUITIONNISTE.

INTUITIVEMENT adv. D'une manière intuitive. ‖ Par la vision intuitive : *Voir Dieu* INTUITIVEMENT.

INTUITIVISME (*vissm'*) n. m. Pratique assidue de l'intuition ; faculté propre aux intuitifs : *L'*INTUITIVISME *est l'application de l'intuition comme méthode de psychologie littéraire.* (E. Rod.)

INTUMESCENCE (*mèss-sanss* — rad. *intumescent*) n. f. Action par laquelle une chose s'enfle : *Le flux est une* INTUMESCENCE *des eaux.* (Buff.) ‖ Augmentation de volume : INTUMESCENCE *de la rate.*

INTUMESCENT, ENTE (*mèss-san, ant'* — du lat. *intumescens, entis*, même sens) adj. Qui commence à enfler, à se gonfler : *Des chairs* INTUMESCENTES.

INTURIS (*ri*) n. m. Ancien nom du câprier.

INTUS ET IN CUTE (*Intérieurement et sous la peau*), Fragment de vers de Perse (sat. III, v. 30) : « Je te connais à fond et sous la peau » ; *Ego te intus et in cute novi*, dit-il à son contradicteur. Cette expression heureuse est devenue proverbiale.

INTUSSUSCEPTION (*tuss-suss-sèp'-si-on* — du lat. *intus*, à l'intérieur, et *susceptio*, action de prendre) n. f. Biol. Accroissement intermoléculaire des substances vivantes et de leurs formations squelettiques.

— Chir. Syn. de INVAGINATION INTESTINALE. V. ILÉUS.

— ENCYCL. Biol. On donne ordinairement comme une caractéristique des substances vivantes l'accroissement par *intussusception*, que l'on oppose à l'accroissement des cristaux par simple *addition* ou *juxtaposition*. L'intussusception est une conséquence directe de l'assimilation. En effet, dans le phénomène d'assimilation, la partie qui s'accroît est elle-même en état d'activité chimique, et c'est de l'activité chimique des molécules vivantes elles-mêmes que résulte l'augmentation du nombre de ces molécules.

INULA n. f. Nom scientifique latin du genre aunée. ‖ On dit aussi INULE.

INULACÉES (*sé*) n. f. pl. Tribu de la famille des composées, comprenant les genres *inula, gnaphalion, filago, pulicaria*, etc. — *Une* INULACÉE. ‖ On dit mieux INULÉES ou INULOÏDÉES.

INULASE (rad. *inula*) n. f. Bot. Diastase qui rend assimilable, au moment de son utilisation, l'inuline des tissus végétaux.

INULÉ, ÉE adj. Bot. Qui se rapporte au genre *inula* ou *aunée.*

— n. f. pl. Groupe de la famille des composées, ayant pour type le genre *aunée.* — *Une* INULÉE.

INULINE n. f. Composé voisin de l'amidon, qui paraît avoir pour formule $[(C^6H^{10}O^6)^n+m(H^2O)]$.

— ENCYCL. Toujours dissoute dans le suc cellulaire, l'*inuline* offre le caractère remarquable de ne pas coexister avec l'amidon, dont elle est l'équivalent physiologique. Découverte dans le rhizome de l'aunée (*inula*), on l'a rencontrée aussi chez diverses autres composées (topinambour, dahlia, etc.). On peut la précipiter, à l'intérieur même des cellules, par l'action de l'alcool à 80° ou de la glycérine pure, en aiguilles cristallines, qui rayonnent autour d'un centre (*sphéro-cristaux*). Pendant la germination des organes qui la contiennent, l'inuline est transformée par une diastase spéciale, dite *inulase*, en lévulose ou fructose, sucre assimilable.

INULIQUE (*lik'*) adj. Qui a rapport à l'inuline.

INUNDATÉES (*non*) n. f. pl. Groupe de plantes, tantôt couvertes d'eau, tantôt à sec, et qui comprend les *halorragées*, les *naïadées*, les *typhacées*, etc. — *Une* INUNDATÉE.

INURBANITÉ (du préf. *in*, et de *urbanité*) n. f. Manque d'urbanité : *L'*INURBANITÉ *dépare toutes les vertus.*

INUSABLE (du préf. *in*, et de *user*) adj. Qu'il est impossible d'user ; qui dure très longtemps : *Robe* INUSABLE.

INUSÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *usé*) adj. Qui n'est point usé : *Habit* INUSÉ.

INUSITÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *usité*) adj. Qui n'est pas usité : *Un mot* INUSITÉ. *Le lynchage est* INUSITÉ *en France.* ‖ Qui n'est pas habituel, ordinaire : *Une pompe* INUSITÉE.

INUSTION (*sti-on* — du lat. *inurere*, supin *inustum*, imprimer à chaud) n. f. Techn. Application, sur les parquets, de peinture à l'encaustique bouillante.

— Méd. Brûlure intérieure. (Inus.)

INUTILE (du lat. *inutilis*, même sens) adj. Qui ne sert à rien, qui n'offre aucune utilité : *Un homme* INUTILE *à la société. Un meuble* INUTILE. ‖ Vain, infructueux, sans résultat : *Démarche* INUTILE. *Regrets* INUTILES. — Fam. *Meuble inutile,* Chose dont on ne tire aucun profit :

La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble *inutile.*
BOILEAU.

— Substantiv. Personne inutile : *Les* INUTILES *sont légion.*

INUTILEMENT adv. D'une manière inutile.

INUTILISABLE (du préf. *in*, et de *utilisable*) adj. Qu'il est impossible d'utiliser : *Un objet* INUTILISABLE.

INUTILISÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *utilisé*) adj. Qui n'est pas employé, utilisé : *Ressources* INUTILISÉES.

INUTILISER v. a. Rendre inutile : *Berthier retint Jomini dans son état-major pour l'*INUTILISER. (Ste-Beuve.)

INUTILITÉ n. f. Caractère de ce qui est inutile : *L'*INUTILITÉ *d'un rouage, d'un remède.* ‖ Chose superflue, inutile : *Un discours rempli d'*INUTILITÉS. (S'emploie surtout au plur. en ce sens.)

IN UTROQUE JURE (mots latins signif. *Dans l'un et l'autre droit*). ‖ *Docteur in utroque jure,* Docteur en droit civil et en droit canon.

INUUS (*nu-uss*) n. m. Nom spécifique du magot, espèce de singe du genre macaque (*pithecus inuus*). V. MAGOT, et MACAQUE.

INVAGINATION (*ji, si-on* — rad. *invaginer*) n. f. Biol. Reploiement d'une lame de tissu à l'intérieur des autres tissus.

— Chir. *Invagination intestinale.* V. ILÉUS.

— ENCYCL. Biol. Un grand nombre de parties du corps humain résultent d'*invagination*. Le système nerveux lui-même résulte d'une invagination de l'ectoderme.

L'invagination est le processus par lequel se forme la *gastrula*. Cette gastrula dérive d'une sphère creuse, dont la paroi est formée d'une seule couche de cellules, et qui, à un moment fixe de son développement, se comporte comme une balle de caoutchouc crevée ; un des pôles de la sphère s'invagine dans l'hémisphère opposé. V. EMBOLIE.

INVAGINER (*ji* — du préf. *in*, et du lat. *vagina*, gaine) v. a. Joindre par invagination : INVAGINER *l'intestin.*

S'invaginer, v. pr. Se dit de l'action d'une portion d'intestin qui s'engage dans une autre.

INVAINCU, UE (du préf. *in*, et de *vaincu*) adj. Qui n'a pas été vaincu : *Héros* INVAINCU.

INVALABLEMENT adv. D'une manière qui n'est pas valable.

INVALÉTUDINAIRE (*nèr'* — du préf. *in*, et de *valétudinaire*) adj. Qui n'est point valétudinaire.

INVALIDABLE adj. Qui doit ou peut être invalidé.

INVALIDATION (*si-on*) n. f. Action d'invalider ; son résultat.

INVALIDE (du lat. *invalidus*, même sens) adj. Qui n'est point valide ; infirme, incapable de travailler : *Un ouvrier vieux et* INVALIDE.

— Fam. Hors de mode ou de service : *Habit, Fusil* INVALIDE.

— Fig. Qui n'est pas valide, qui est légalement nul, sans effet : *Donation nulle et* INVALIDE.

— n. m. Personne, et spécial. Homme de guerre ou de mer que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état de travailler, de servir : *Louis XIV fit bâtir un véritable palais pour les* INVALIDES. ‖ *Invalides civils,* Travailleurs vieux ou impotents, qu'on recueille dans certains établissements.

— Métrol. Nom populaire d'une pièce de quatre sous, dont la valeur fut réduite à trois sous et demi dans le courant du XVIIIe siècle.

— n. m. pl. Hôpital pour les militaires invalides : *Être admis aux* INVALIDES. (S'écrit, dans ce cas, avec une majuscule.) ‖ On dit aussi HÔTEL DES INVALIDES.

— Fam. Traitement que perçoit un soldat invalide : *Toucher ses* INVALIDES. ‖ Retraite obtenue pour de longs services ; ressources dont on jouit dans sa vieillesse : *Les vieux romanciers regardent l'histoire comme leurs* INVALIDES. (Grimm.)

— ENCYCL. Milit. On qualifie d'*invalides*, dans une armée en campagne, les militaires qui, même après traitement des blessures reçues ou des maladies contractées, doivent

être renvoyés dans leurs foyers. Ceux dont l'invalidité, à raison de leurs blessures, est vraiment permanente, ou qui satisfont à des conditions d'âge déterminées, peuvent solliciter leur admission à l'hôtel des Invalides, qui reçoit d'ailleurs aussi bien les militaires de mer que ceux de l'armée de terre.

— *Invalides de la marine.* Les invalides de la marine peuvent être admis à l'hôtel des Invalides, mais ils perdent le droit à une pension; aussi préfèrent-ils être traités et payés par la caisse des Invalides (v. CAISSE des invalides de la marine) qui leur donne une retraite fixée par décision ministérielle selon leur situation, et réversible sur les veuves et orphelins mineurs.

Invalides : 1. Louis XV; 2. 1er Empire; 3. 1901.

Invalides (HÔTEL DES), à Paris. Henri IV fit donner à ses officiers et soldats mutilés et estropiés un abri dans la maison de la Charité, rue de Lourcine. Louis XIII poursuivit l'idée, et fit construire à cet effet des bâtiments importants annexés au château de Bicêtre. Louis XIV, enfin, affecta Bicêtre aux malades ordinaires provenant de l'hôpital général et ordonna, en 1670, la fondation, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, d'un hôtel royal « pour le logement, subsistance et entretenement de tous les pauvres officiers et soldats de nos troupes qui ont été ou seront estropiés, ou qui, ayant vieilli dans le service en icelles, ne seront plus capables de nous en rendre ». La même année, le 30 novembre, le monument fut commencé, sur les plans de Libéral Bruant. Au delà de la façade, d'une ornementation sévère, se succèdent cinq cours, entourées de bâtiments hauts de trois étages. Au centre est la cour d'honneur, au fond de laquelle est l'église, dite « des soldats ». Jules-Hardouin Mansard fut chargé de compléter l'église, jugée trop petite, par une seconde église continuant la première. A l'extrémité d'une cour spacieuse, ouvrant sur la place Vauban, un grand perron carré de quinze marches conduit sous le portique de l'église, qui a la forme d'une croix grecque, de 56 mètres de côté. Du milieu s'élève le dôme qui, avec la flèche qui le surmonte, a une hauteur de 101 mètres.

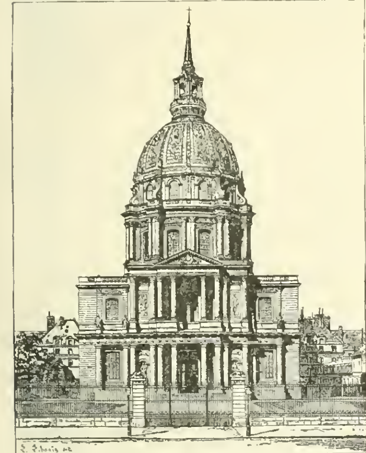

Hôtel des Invalides. (Façade de la place Vauban.)

Tombeau de Napoléon 1er, aux Invalides.

En 1840, le monument de Mansard a reçu les cendres de Napoléon Ier, déposées d'abord dans la chapelle Saint-Jérôme de l'église des Invalides, en attendant qu'il leur fût élevé une sépulture spéciale. L'œuvre fut mise au concours, et le jury agréa le projet de Visconti, consistant à creuser au-dessous du dôme une crypte circulaire de même rayon et de 8 mètres de profondeur, destinée à recevoir un haut cénotaphe de marbre. Le grand sarcophage de porphyre, taillé d'un seul bloc, repose sur un pavé de mosaïque en forme d'étoiles, autour duquel sont inscrits les noms des grandes victoires de l'Empereur. Autour de la crypte sont douze statues de la Victoire, entre lesquelles sont disposées en faisceaux quelques-uns des drapeaux ennemis enlevés au cours des guerres impériales. L'inauguration n'en eut lieu que le 2 décembre 1861.

L'hôtel des Invalides est le siège du Musée d'artillerie et du Musée rétrospectif de l'armée. Depuis le 31 mars 1898, le gouvernement militaire de Paris, jusque-là place Vendôme, y est installé.

Invalides (ESPLANADE DES), à Paris. Entre l'hôtel des Invalides et le quai d'Orsay s'étend un vaste terrain rectangulaire, long de 487 mètres et large de 275, qui porte le nom d'« esplanade des Invalides ». Le fameux lion de Saint-Marc, rapporté de Venise, la décora de 1804 à 1815. En 1840, l'esplanade fut la dernière et la plus solennelle étape de la translation des cendres de Napoléon Ier. Elle a été occupée, en 1889 et en 1900, par les deux Expositions universelles. Une gare de chemin de fer y a été inaugurée en avril 1900; elle est le terminus de la ligne des Invalides aux Moulineaux, à Versailles et à Saint-Lazare.

INVALIDEMENT adv. D'une manière nulle, invalide : *Etre marié* INVALIDEMENT.

INVALIDER v. a. Rendre ou déclarer nul, invalide : INVALIDER *un acte, une élection.*

Invalidé, ée part. pass. du v. Invalider.

— Substantiv. Personne invalidée : *Les* INVALIDÉS.

INVALIDITÉ n. f. Etat d'une personne invalide : *Un cas d'*INVALIDITÉ *reconnue.*

— Fig. Défaut de validité : *L'*INVALIDITÉ *d'un acte.*

INVARIABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est invariable : *L'*INVARIABILITÉ *des lois qui président aux phénomènes physiques.* (Bichat.)

— Gramm. Défaut, absence de flexion, de changement dans la désinence : *L'*INVARIABILITÉ *d'un adjectif.*

INVARIABLE (du préf. *in*, et de *variable*) adj. Qui ne subit pas de modifications : *L'ordre* INVARIABLE *des saisons.* ‖ Immuable : *Homme* INVARIABLE *dans ses idées.*

— Gramm. Se dit des mots dont la terminaison ne subit jamais de changement : *L'adverbe est* INVARIABLE.

— n. m. Ce qui est invariable : *L'absolu, l'*INVARIABLE.

— Gramm. Mot invariable : *L'adverbe est un* INVARIABLE.

INVARIABLEMENT adv. D'une manière invariable, inévitablement, toujours.

INVARIANT (*ri-an* — du préf. *in*, et de *varier*) n. m. Mathém. Fonction des coefficients ou quantités dépendant des coefficients et des variables qui ne changent pas quand on passe d'un système d'axes à un autre.

— ENCYCL. L'équation d'une courbe du second degré étant mise sous la forme générale :

$$Ax^2+Bxy+Cy^2+Dx+Ey+F=0,$$

si l'on change d'axes de coordonnées, les *invariants* de l'équation sont, en appelant θ l'angle des axes et Δ le discriminant :

$$L=\frac{A+C-B\cos\theta}{\sin^2\theta},$$

$$L'=\frac{B^2-4AC}{\sin^2\theta}\qquad L''=\frac{\Delta}{\sin^2\theta},$$

qui se réduisent en coordonnées rectangulaires à :

$$L=A+C\qquad L'=B^2-4AC\qquad L''=\Delta.$$

— *Invariants absolus.* Ces invariants subsistent entre toutes les équations que l'on peut déduire de la première par des transformations de coordonnées. Pour avoir des invariants absolus, c'est-à-dire subsistant entre toutes les équations quelconques représentant la même courbe, il faut former des fonctions qui ne changent pas quand on multiplie tous les coefficients par une indéterminée, c'est-à-dire des fonctions homogènes.

$$\frac{L^2}{L'}\quad\text{et}\quad\frac{L^3}{L''}$$

sont des invariants absolus.

Les invariants se différencient nettement des covariants (v. COVARIANT) et des contravariants. V. SUBSTITUTION.

INVASIF, IVE adj. Qui a rapport à l'invasion; qui a le caractère d'une invasion : *Système* INVASIF. *Guerre* INVASIVE.

INVASION (du lat. *invasio*, même sens) n. f. Action d'entrer à main armée dans un pays, pour le saccager ou s'en emparer : *Livrer un pays à l'*INVASION *est le plus grand des crimes.* (Chateaubr.) ‖ Troupes qui envahissent :

J'ai vu l'*invasion*, à l'ombre de nos marbres,
Entasser ses lourds chariots.
A. BARBIER.

— Par ext. Irruption, entrée soudaine, occupation générale d'un endroit : *L'*INVASION *du phylloxera.*

— Fig. Diffusion soudaine et générale : *L'*INVASION *des idées nouvelles.*

— Méd. Irruption d'une maladie dans une contrée : *L'*INVASION *du choléra, de la petite vérole.* ‖ Début d'une maladie : *L'*INVASION *de la plupart des maladies éruptives est caractérisée par la céphalalgie et la fièvre.*

— ENCYCL. Hist. Toute guerre, en général, appelle ou suppose une *invasion*. Mais on entend plus couramment sous ce nom les grands mouvements de peuples qui, par exemple, au moyen âge, ont, sur certains points de l'Europe et de l'Asie, modifié d'une manière parfois définitive l'équilibre des races et le cours des civilisations indigènes. Ainsi les grandes invasions des Barbares aux IIIe, IVe et Ve siècles de notre ère, préparées par une continuelle infiltration, eurent pour résultat l'anéantissement de la civilisation gréco-romaine en Occident et la constitution de sociétés établies sur des bases nouvelles. (V. BARBARE.) Après la défaite d'Attila par Aétius, les Germains défendent contre de nouvelles invasions les pays qu'ils ont conquis. En 718, les Sarrasins, après avoir conquis l'Espagne, passent les Pyrénées, s'avancent jusqu'à Lyon (732), Rouen et Poitiers, où Charles-Martel les écrase. Après la mort de Charlemagne, les Normands, sortis de la Scandinavie, ravagent les Etats carolingiens, remontent les fleuves, assiègent vainement Paris en 885. En 911, leur chef Rollon s'empare de Rouen et contraint le roi Charles le Simple à lui céder la Normandie, qui devient ainsi une barrière contre les envahisseurs du Nord. Puis viennent les Hongrois (les *ogres* des traditions populaires), qui entrent en Lorraine en 910 et la ravagent pendant quarante ans. Plus tard, c'est une invasion lente et continue qui amènera à Constantinople (1453), dans la péninsule des Balkans et parfois jusque sous les murs de Vienne, les Turcs, fondateurs d'un nouvel empire.

INVECTIF, IVE (*vèk'*) adj. Qui a le caractère de l'invective. (Vieux.) ‖ *Le quadrilogue invectif*, Titre d'une œuvre d'Alain Chartier.

INVECTIVE (*vèk'* — du lat. *in*, contre, et *vehi*, supin *vectu*, être porté) n. f. Expression injurieuse, discours violent ou grossier, apostrophe véhémente : *Se répandre en* INVECTIVES. *L'*INVECTIVE *invite l'*INVECTIVE. (Didér.)

INVECTIVER (*vèk'*) v. n. Dire des invectives : INVECTIVER *contre les mœurs du siècle.*

— v. a. Fam. : INVECTIVER *quelqu'un.*

INVENDABLE (*van* — du préf. *in*, et de *vendable*) adj. Qui ne peut être vendu : *Marchandises* INVENDABLES. ‖ Qu'on n'a pas le droit ou le pouvoir de vendre : *Biens dotaux et* INVENDABLES.

INVENDU, UE (*van* — du préf. *in*, et de *vendu*) adj. Qui n'a pas été vendu : *Marchandises* INVENDUES.

INVENGÉ (*van-jé*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *vengé*] adj. Qui n'a point été vengé.

INVENTAIRE (*van-tèr'* — du lat. *inventarium*, même sens) n. m. Etat sur lequel sont inscrits et décrits, article par article, tous les objets, immeubles, meubles, marchandises, titres, papiers, appartenant à une personne, ou se trouvant dans une maison, dans un appartement : *Dresser un* INVENTAIRE. *Procéder à l'*INVENTAIRE *d'une succession.*

— Comm. Evaluation des marchandises en magasin et des diverses valeurs, faite dans le but de constater les profits ou les pertes dans une période de temps écoulé.

— Dr. *Récolement d'inventaire, Bénéfice d'inventaire*, Faculté laissée à l'héritier de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence de l'actif. ‖ *Inventaire de production*, Etat de toutes les pièces produites dans un procès. (Vieux.) ‖ Fig. *Par* ou *Sous bénéfice d'inventaire*, Dans le cas où l'on y trouverait son compte.

— Mar. Etat de tous les objets qui composent l'arrimage, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements d'un navire qui entre en armement.

— Peint. Petite plaque sur laquelle les peintres en porcelaine ou en émail mettent des essais de leurs couleurs rangés par ordre de tons et passés au feu.

— SYN. **Catalogue, dénombrement.**

— ENCYCL. Comm. L'*inventaire* est un état détaillé, évalué en une monnaie déterminée, des objets, meubles ou immeubles, constituant les biens ou une partie des biens d'une personne ou d'une collectivité. On distingue l'inventaire *extra-comptable* et l'inventaire *intra-comptable*.

L'inventaire extra-comptable est un récolement matériel, soit en quantités, soit en francs, soit en quantités et en francs, fait en dehors de la comptabilité.

L'inventaire intra-comptable résulte de la balance des écritures du grand livre. C'est une opération de comptabilité qui a pour but d'établir la situation d'un commerçant, c'est-à-dire de faire un état exact des soldes des comptes de ses valeurs, de ses créances, de ses dettes et du résultat net de ses opérations, s'il s'agit d'un inventaire de fin d'exercice. Cet inventaire intra-comptable se divise en deux parties : l'actif et le passif. L'actif est formé de l'ensemble des soldes débiteurs des comptes des valeurs (immobilisées, disponibles ou engagées), ainsi que des soldes des comptes des tierces personnes débitrices. Le passif est formé de l'ensemble des soldes créditeurs représentant ce qui est dû aux tiers créanciers. La différence, s'il en existe une en faveur de l'actif, est le capital net, *personnel* ou *social*, que l'on porte généralement au passif, pour balance.

— *Permanence de l'inventaire.* Le compte des productions et des échanges de valeurs se fait de deux manières : 1° par le mode empirique; 2° par le mode rationnel, dont les lois, principes et règles constituent la science des comptes.

Le premier mode consiste à inscrire les opérations de production et d'échange sans se préoccuper de déterminer les effets produits sur l'inventaire, ni les résultats en perte ou en bénéfice.

Le mode scientifique a pour but, au contraire, de déterminer non seulement la situation du commerçant vis-à-vis des tiers, mais aussi vis-à-vis de lui-même, c'est-à-dire la situation journalière, hebdomadaire ou mensuelle des valeurs de toute nature composant son inventaire.

C'est à quoi l'on parvient en faisant entrer ces valeurs, *à leur prix de revient*, dans l'inventaire et en les y maintenant jusqu'à leur sortie, qui a lieu soit par la vente (on porte alors à un compte de résultats la perte ou le gain qui en résulte), soit par l'incorporation dans un produit (fabrication, construction, culture), soit par la consommation (frais généraux), soit par la disparition occulte (usure, déperdition, dépréciation), soit par l'amortissement (matériel, mobilier, mauvaises créances).

— Dr. L'*inventaire* est un acte conservatoire, que la loi prescrit formellement en matière de succession, dans le délai de trois mois et quarante jours : 1° lorsqu'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents; 2° en cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire; 3° de succession irrégulière; 4° ou de succession vacante; 5° d'envoi en possession des biens d'un absent; 6° de nomination d'un exécuteur testamentaire; 7° de substitution universelle, ou à titre universel; 8° de décès d'un des époux communs en biens; 9° de prorogation du délai à la femme survivante pour prendre parti. L'inventaire est encore obligatoire : en cas de tutelle pour les biens du mineur, dans les dix jours de la nomination du tuteur; d'interdiction pour les biens de l'interdit, d'usufruit, de faillite pour les biens du failli, dans les trois jours de la nomination du syndic. L'inventaire est dressé à la requête des parties, par un notaire, trois jours au moins après le décès, ou, le cas échéant, trois jours après l'apposition des scellés; il comprend la désignation et l'estimation de tous les objets : meubles, espèces, titres, papiers, etc.

Aux termes de l'article 9 du Code de commerce, le commerçant est tenu de dresser sous seing privé, tous les ans, son inventaire; sinon, il s'expose, en cas de faillite, aux peines de la banqueroute frauduleuse.

Inventaire des richesses d'art de la France. V. ART DE LA FRANCE (Inventaire des richesses d').

INVENTER (*van* — du lat. *invenire*, supin *inventum*, trouver) v. a. Imaginer le premier : *Gutenberg* INVENTA *l'imprimerie*. ‖ Imaginer : *Inventer un* EXPÉDIENT. ‖ Imaginer pour tromper : INVENTER *de sots contes*.

— Fam. *N'avoir pas inventé la poudre*, Avoir l'esprit borné.

— SYN. Découvrir, trouver. V. DÉCOUVRIR.

— ALLUS. LITTÉR. :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'*inventer*,

Vers célèbre de Voltaire. V. DIEU.

Invente, ée part. pass. du v. Inventer.

— *Inventé à plaisir*, Complètement imaginé, forgé de toutes pièces, n'ayant aucun fondement reel.

S'inventer, v. pr. Etre inventé : *Les machines qui* S'INVENTENT *chaque jour*. ‖ Etre imaginé : *Cela ne* S'INVENTE *pas*.

INVENTEUR, TRICE (*van*) n. Celui, celle qui invente, qui a le génie inventif : *L'*INVENTEUR *du téléphone*.

— Personne qui imagine : *L'*INVENTEUR *d'un avis merveilleux*. (Mol.) ‖ Celui qui imagine pour tromper : *Un* INVENTEUR *de fausses nouvelles*.

— Spécialem. Celui qui trouve dans la terre une médaille, un monument enfoui, etc.

— Adjectiv. Qui invente, qui a inventé : *La sincère amitié est* INVENTRICE *et ingénieuse*. (Fén.)

INVENTIF, IVE (*van*) adj. Qui invente, qui est habile à inventer : *Esprit* INVENTIF.

INVENTION (*van-si-on* — du lat. *inventio*, même sens) n. f. Action de créer quelque chose qui n'existait pas : *L'*INVENTION *du télégraphe*. ‖ Chose inventée : *Une* INVENTION *tout à fait moderne*.

— Action de l'esprit qui crée ; chose créée par l'esprit, imaginée : *La bonne imitation est une continuelle* INVENTION. (X. de Maistre.) ‖ Faculté d'inventer, d'imaginer, de créer par l'esprit : *La Fontaine a, au plus haut degré, l'*INVENTION *du détail*. (Ste-Beuve.) ‖ Moyen ingénieux, ressource : *Etre fertile en* INVENTIONS.

— Fable, mensonge, chose inventée pour tromper : *Des* INVENTIONS *absurdes*.

— *Brevet d'invention*, Brevet qui, délivré par l'autorité à un inventeur, lui assure, pour un temps déterminé, la jouissance exclusive du fruit de son invention. V. BREVET.

— Dr. Découverte : *L'*INVENTION *d'un trésor*.

— Littér. et b.-arts. Partie de la composition qui consiste à imaginer le sujet et à créer ses développements : *L'*INVENTION *est surtout essentielle au théâtre*.

— Liturg. Découverte de certaines reliques ; fête célébrée en mémoire de cette découverte : *L'*INVENTION *de la croix*. *L'*INVENTION *de saint Etienne*.

— Rhétor. Recherche et choix des moyens à mettre en œuvre pour persuader.

— PROV. : **Nécessité est mère de l'invention**, Le besoin amène les hommes à découvrir les moyens de le satisfaire.

— SYN. **Invention, découverte.**

— ENCYCL. Rhétor. Des trois parties de la rhétorique : *invention, disposition, élocution*, la première consiste à trouver ce qu'on doit dire pour convaincre et persuader. Ces moyens, qu'il s'agit d'*inventer*, sont : 1° les *preuves*, qui démontrent la vérité de ce qu'on avance ; 2° les *mœurs*, qui attirent la bienveillance des auditeurs ; 3° les *passions*, par lesquelles on touche leur cœur.

Invention (DE L'), traité didactique de Cicéron, composé vers 70 av. J.-C. — C'est un ouvrage de sa jeunesse, que lui-même, plus tard, traitait assez dédaigneusement. Nous n'en possédons que les deux premiers livres. L'auteur déclare avoir composé son ouvrage en extrayant des écrits d'un grand nombre de rhéteurs ce qui lui paraissait le meilleur en chacun. Il y développe considérablement le sujet qui forme la première partie de la *Rhétorique à Hérennius*, où il a divisé tous les éléments oratoires en cinq groupes, dont le premier se rapporte à l'invention. On y trouve surtout des formules toutes faites, des définitions, des recettes. Il ne manque pourtant pas d'agrément en quelques parties, et les exemples, choisis dans la jurisprudence romaine, peuvent éclairer certains points obscurs.

Invention (L'), poème d'André Chénier (1790). — Ce court et remarquable morceau est une sorte de poétique, où Chénier reprend, mais avec plus de largeur et plus d'information, la tradition classique. Il y concilie avec l'imitation des anciens le conseil d'*inventer* le plus possible. Ce qu'il faut prendre à l'antiquité, c'est la forme : le fond doit sans cesse se renouveler, en s'inspirant des découvertes de la science moderne. C'est là l'idée qu'il a résumée dans le vers fameux :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

idée qu'il se proposait lui-même de mettre en œuvre dans son grand poème scientifique de l'*Hermès*, mais qu'il n'a pas appliquée dans ses *Idylles*, ses *Elégies* ou ses petites épopées, où les « pensers » les sentiments sont aussi antiques que la forme.

INVENTORIER (*van* — du bas lat. *inventorium*, inventaire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous inventoriions. Que vous inventoriiez*) v. a. Inscrire dans un inventaire ; faire l'inventaire de : INVENTORIER *des marchandises*.

INVER, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Donegal]), au fond de la *baie d'Inver* ; 9.000 hab.

INVERARY, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté d'Argyle, avec un port sur le Loch-Fyne, à l'embouchure de l'*Ary*, et communiquant par un canal avec Aberdeen ; 1.000 hab. Pêche de harengs. Château de la famille d'Argyle (XVIII^e s.).

INVERCARGILL, ville de la Nouvelle-Zélande (Australasie), sur un estuaire bien abrité et pourvu d'un avant-port profond ; 8.000 hab.

INVERELL, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Gough]), sur un affluent du fleuve Macintyre ; 3.000 hab. La culture de la vigne donne d'assez beaux résultats dans la région. L'élève du mouton reste, d'ailleurs, la principale ressource de ce centre purement agricole.

INVERESK, paroisse d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur le golfe de Forth, à l'embouchure de l'*Esk* ; 10.000 hab.

INVÉRIFIABLE (du préf. *in*, et de *vérifier*) adj. Qui ne peut être vérifié.

INVÉRIFICATION (*si-on* — du préf. *in*, et de *vérifier*) n. f. Etat de ce qui n'est pas vérifié.

INVERKEITHING, paroisse d'Ecosse (comté de Fife), sur le golfe de Forth ; 3.075 hab. Baie très sûre. Commerce de cabotage et de pêche.

INVERNESS, comté du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse [île du cap Breton]) ; 95.779 hab., sur 3.289 kilom. carr. Ch.-l. *Port-Hood*.

INVERNESS, ville du Dominion canadien (prov. de Québec), près de la rivière Noire, sous-affluent du Saint-Laurent ; 2.655 hab. Ch.-l. du comté de Mégantic. Agriculture ; mines.

INVERNESS, ville de l'Ecosse septentrionale, ch.-l. du *comté d'Inverness*, à l'extrémité nord-est du canal Calédonien, au fond du golfe de Murray, prolongé par le *firth* d'Inverness ; 20.855 hab. Excellent port, armant pour le cabotage et la pêche. Restes du château dit « de Macbeth ».

Le *comté d'Inverness* comprend, sur le versant nord-ouest des monts Grampians, la majeure partie des *Highlands*, dont Inverness est la capitale véritable. Population, à peu près entièrement pastorale dans l'intérieur du comté, 88.000 hab. environ, pour une superficie de 11.020 kilom. carr. L'île de Skye et la chaîne des Hébrides extérieures dépendent du comté d'Inverness.

INVERSABLE (*vèr'* — du préf. *in*, et de *verser*) adj. Qui ne peut verser, se renverser : *Voiture, Encrier* INVERSABLE.

INVERSE (*vèrss* — du lat. *inversus*, même sens) adj. Qui est, qui va ou qui vient dans un sens opposé : *Les antipodes sont dans une position* INVERSE *de la nôtre*.

— Bot. Se dit des organes dirigés en sens contraire de l'organe qui les porte : *Une graine descendante dans un fruit dressé, un embryon renversé dans une graine dressée, etc., sont dit* INVERSES.

— Logiq. Se dit d'une proposition dont les termes sont dans un ordre renversé, relativement à ceux d'une autre proposition, comme celle-ci : *Dieu est l'être créateur*, par rapport à cette autre : *L'être créateur est Dieu*. ‖ Substantiv. n. f. Proposition inverse.

— Mathém. *Raison inverse*, Rapport dont un terme croît, quand l'autre et comme l'autre décroît : *L'intensité de la lumière est en* RAISON INVERSE *du carré de la distance du foyer*. ‖ Dans le langage ordinaire, Comparaison entre deux objets, dont l'un est d'autant plus grand que l'autre est moindre, et réciproquement : *L'instinct, dans l'animal, est en* RAISON INVERSE *de l'intelligence*. (Renan.) ‖ *Rapports inverses*, Rapports formés des mêmes termes renversés, c'est-à-dire que celui qui est numérateur dans l'un est dénominateur dans l'autre. ‖ *Règle de trois inverse*, Celle dans laquelle le terme cherché est d'autant plus petit que le terme connu du rapport auquel il appartient est plus grand.

— n. m. Contraire, chose prise ou faite dans un ordre directement opposé : *Faire l'*INVERSE *de ce qui est commandé*.

— ENCYCL. Mathém. *Nombres inverses l'un de l'autre*. Les rapports de deux grandeurs de même espèce, A et B, pris dans un sens et dans l'autre, sont dits *inverses* l'un de l'autre. Si le rapport de A à B est $\frac{m}{n}$, celui de B à A est $\frac{n}{m}$; $\frac{m}{n}$ et $\frac{n}{m}$ sont des nombres inverses l'un de l'autre. Si a est la mesure d'une grandeur A rapportée à une certaine unité, $\frac{1}{a}$ sera la mesure de cette même unité comparée à A ; a et $\frac{1}{a}$ sont donc inverses l'un de l'autre. En général, deux nombres a et b inverses l'un de l'autre satisfont à la condition $ab = 1$. Deux nombres inverses l'un de l'autre sont aussi quelquefois appelés *réciproques*.

Opérations inverses l'une de l'autre. On dit que deux opérations sont inverses l'une de l'autre lorsqu'une grandeur qui les a subies successivement revient à son état primitif, de telle sorte que les deux modifications successives qu'elle aura éprouvées se compensent exactement. Telles sont l'addition et la soustraction d'une même grandeur ou d'un même nombre ; la multiplication et la division par un même nombre, ou dans un même rapport ; l'élévation à une puissance et l'extraction de la racine correspondante, etc. Toute opération a nécessairement son inverse.

Fonctions inverses l'une de l'autre. Deux fonctions sont dites *inverses* l'une de l'autre lorsque les opérations indiquées dans l'une et dans l'autre se détruisent finalement. En d'autres termes, deux fonctions f et φ seront inverses l'une de l'autre si $f[\varphi(x)]$ reproduit identiquement x : au reste, deux fonctions inverses sont naturellement composées d'opérations inverses deux à deux et prises en ordre inverse. Telles sont les deux fonctions

$$2(a+x)^m \qquad \text{et} \qquad \sqrt[m]{\frac{y}{2}} - a \,;$$

et, en effet

$$\sqrt[m]{\frac{2(a+x)^m}{2}} - a = x.$$

Lorsque deux variables x et y sont liées entre elles par une relation $f(x, y) = 0$, cette relation les fait chacune fonction de l'autre, et ces deux fonctions sont inverses.

Les dérivées de deux fonctions inverses se tirent aisément l'une de l'autre.

— Géom. On appelle *figures inverses* deux figures transformées l'une de l'autre par rayons vecteurs réciproques.

On appelle *points inverses*, par rapport à un triangle, deux points tels que les coordonnées normales de l'une sont les inverses des coordonnées normales de l'autre. Les polaires trilinéaires de deux points inverses sont appelées *transversales inverses*.

INVERSEMENT (*vèr'*) adv. D'une manière inverse, dans une situation inverse : *Quantités* INVERSEMENT *proportionnelles*.

INVERSER (*vèr'*) v. n. Physiq. Se dit d'un courant électrique qui prend une direction inverse.

INVERSEUR (*vèr'*) n. m. Electr. Appareil servant à inverser ou à changer le sens du courant envoyé dans un appareil quelconque.

— Mécan. Appareil à tige permettant de construire, d'une manière continue, les figures transformées par rayons vecteurs réciproques.

— Adjectiv. Télégr. électr. *Levier inverseur*, Pièce qui, dans l'appareil télégraphique Hughes et autres appareils synchroniques, sert à déplacer la roue des types de 1/56^e de tour, et à changer la série des caractères imprimés.

— ENCYCL. Les modèles d'*inverseurs* sont nombreux. Le plus simple est l'*inverseur à fiches* ; il se compose de quatre plots métalliques disposés sur un support isolant de la façon indiquée sur la figure. Des quatre bornes A, B, A′, B′, les deux premières A, B reçoivent les fils qui amènent le courant et les deux autres A′, B′ les fils le conduisant à l'appareil d'utilisation. Entre deux plots voisins sont ménagées des encoches, qui permettent l'introduction des fiches ou tiges de cuivre légèrement coniques, qui assurent la communication électrique des deux plots entre lesquels on les introduit. En mettant une fiche en 1 et l'autre en 3, le courant va de A en A′ et revient par B′ et B à la source ; en mettant les deux fiches en 2 et 4, le courant passe dans le circuit d'utilisation en sens contraire du cas précédent.

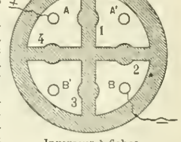

Inverseur à fiches.

Un autre modèle particulièrement simple et très employé est l'*inverseur à mercure*. Dans un plateau de matière isolante, ébonite, bois ou paraffine, on creuse deux rangées de trois cavités, dans lesquelles on met du mercure. Un cavalier formé de deux pièces de cuivre à trois branches reliées par une traverse isolante peut osciller dans les deux godets centraux de façon à les relier aux deux godets de droite ou aux deux godets de gauche.

Inverseur à mercure.

L'*inverseur à manette* est surtout utilisé en télégraphie. Il se compose de deux ressorts solidaires, tournant autour d'axes placés sous les bornes A et B au moyen de la manette P. Ces ressorts viennent, suivant la position de la manette, sur les contacts en gouttes de suif 1 et 2 ou 2 et 3 ; les contacts 1 et 3 sont reliés électriquement.

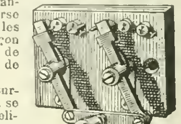
Inverseur à manette.

INVERSIBLE (*vèr'* — du lat. *inversus*, retourné) adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont susceptibles de s'appliquer face à face l'une contre l'autre, par leur partie supérieure, quand on les dirige vers le sommet de la tige.

INVERSIF, IVE (*vèr'*) adj. Gramm. Qui a rapport à l'inversion ; qui renferme des inversions, qui use de l'inversion : *Construction* INVERSIVE. *Langues* INVERSIVES.

INVERSION (*vèr'* — du lat. *inversio*, action de mettre dans un sens opposé) n. f. Transposition des mots d'une phrase, d'une proposition, contraire à l'ordre habituel : *Les poètes usent souvent de l'*INVERSION.

— Chim. Etat du sucre qui est inverti ou interverti.

— Electr. Changement de sens qui se produit dans le courant thermo-électrique lorsqu'on élève suffisamment la température de la soudure chaude.

— Mar. Ordre renversé dans la tactique des évolutions d'escadre.

— Mathém. V. VECTEUR réciproque.

— Méd. Déviation d'un organe de sa position naturelle. ‖ *Inversion splanchnique*, Anomalie par laquelle certains viscères sont placés en sens inverse, ou au moins considérablement déviés de leur position normale. ‖ *Inversion de l'utérus*, Déformation de l'utérus dans laquelle le fond s'invagine en cul de bouteille à l'intérieur de la cavité du corps, et quelquefois se présente au col, et le franchit.

— Milit. Disposition d'une troupe dont les éléments se trouvent occuper, de droite à gauche, l'ordre que primitivement ils occupaient de gauche à droite.

— Musiq. Espèce d'imitation qui consiste à prendre un sujet, un motif, un fragment de mélodie quelconque, et à le reproduire dans un ordre différent.

— Télégr. électr. Système d'inversion des caractères qui, dans l'appareil Hughes, permet de passer des lettres aux chiffres, et *vice versa*.

— ENCYCL. Gramm. L'*inversion* est quelque chose d'essentiellement relatif. Il n'y a pas d'ordre qu'on puisse proprement appeler logique, mais seulement un ordre naturel, qui est celui où la succession des mots est la même que celle des idées correspondantes. Cet ordre est indéfiniment variable, suivant l'état mental du sujet parlant. Mais chaque langue possède des types habituels de construction. Lorsque cet ordre habituel est modifié, il y a inversion.

L'ordre des mots est naturellement plus libre dans une langue possédant un système complet de déclinaison et de conjugaison. C'est ainsi que l'ancien français, grâce à ses deux cas, admettait comme normales des constructions qui sont des inversions en français moderne (cf., dans le *Roland*, « li rei gonfanoniers », et la construction moderne « le gonfalonier du roi »). A mesure qu'on s'éloigne du moyen âge, le nombre des inversions diminue. Après le XVI^e siècle, l'inversion semble devenir le privilège de la poésie. Au XIX^e siècle, elle tend à disparaître de la poésie elle-même, et Th. de Banville la proscrit impitoyablement. De nos jours, l'école symboliste cherche à donner plus de souplesse et de ductilité à la phrase, et l'inversion est naturellement un des procédés qu'elle met en œuvre.

INVERSO-BINO-ANNULAIRE (du lat. *inversus*, renversé, *bini*, deux, et de *annulaire*) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux en prisme hexaèdre régulier, dont la base est entourée d'un rang de facettes disposées en anneau, résultant d'un décroissement par deux rangées en hauteur sur les bords de la même base.

INVERSO-ÉMARGINÉ, ÉE (*ji* — de *inverse*, et *émarginé*) adj. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, émarginée aux bords supérieurs par des faces primitives et aux bords inférieurs par celles d'un prisme hexaèdre.

INVERTASE n. f. Chim. Syn. de SUCRASE.

INVERTÉBRÉ (*vèr'* — du préf. *in*, et de *vertébré*) adj. Se dit des animaux dépourvus de vertèbres.
— n. m. pl. Grande division du règne animal, caractérisée par l'absence de vertèbres. — *Un* INVERTÉBRÉ.
— ENCYCL. Les anciens zoologistes considéraient la présence des vertèbres comme un caractère important de classification et divisaient les animaux en *vertébrés* et *invertébrés*. Les invertébrés comprenaient les *mollusques*, les *vers*, les *articulés* et les *rayonnés*.
Aujourd'hui, on a renoncé à cette subdivision et l'on a rapproché des vertébrés vrais, sous le nom de *chordés* (prochordés, hémichordés, etc.), des animaux que l'on classait autrefois parmi les mollusques. L'*amphioxus*, considéré par quelques zoologistes comme l'ancêtre des vertébrés, n'a pas de vertèbres et serait donc un invertébré.

INVERTINE (*vèr'*) n. f. Chim. Ferment soluble ou diastase, accompagnant la levure de bière et capable d'intervertir le sucre de canne, c'est-à-dire de le dédoubler en glucose et lévulose. V. SUCRASE.

INVERTIR (*vèr'* — du lat. *invertere*, même sens) v. a. Renverser symétriquement : *Les miroirs* INVERTISSENT *les objets.*
Inverti, ie part. pass. du v. Invertir.
— Chim. Se dit du sucre dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif. ‖ On dit aussi INTERVERTI, IE.
— Substantiv. Personne qui éprouve des passions pour une personne du même sexe.

INVERUNO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 3.067 hab.

INVERURIE, paroisse d'Ecosse (comté d'Aberdeen), au confluent de l'Ury et du fleuve côtier Don; 3.105 hab. Un canal relie cette localité à Aberdeen.

INVESTIGATEUR, TRICE (*vè-sti* — du lat. *investigator, trix*, même sens) n. Personne qui fait des investigations, des recherches : *Un* INVESTIGATEUR *de l'histoire naturelle.*
— Adjectiv. : *Génie* INVESTIGATEUR. *Patience* INVESTIGATRICE.

INVESTIGATION (*vè-sti, si-on* — du lat. *investigatio*, même sens) n. f. Recherche attentive et suivie, faite pour trouver une chose : INVESTIGATIONS *judiciaires, scientifiques.*

INVESTIR (*vè-stir'* — du lat. *investire*, entourer) v. a. Mettre en possession : INVESTIR *quelqu'un d'un fief, d'un titre.* ‖ Procéder à l'investiture de : *Les princes* INVESTISSAIENT *les évêques en leur donnant la crosse et l'anneau.*
— Cerner de toutes parts pour empêcher toute sortie, toute communication : INVESTIR *un fort, une armée.*
— v. n. Mar. Aborder : *Nous* INVESTÎMES *à Corfou.* (Ne s'emploie que sur la Méditerranée.)
S'investir, v. pr. Etre investi : *Les prélats* S'INVESTISSAIENT *par la remise de la crosse.* ‖ Se donner à soi-même : S'INVESTIR *de l'autorité.* (Littré.)

INVESTISON (*vè-sti*) n. f. Min. Nom que les ouvriers mineurs donnent à la masse minérale servant de limite commune à deux ou plusieurs concessions contiguës.
— Dr. anc. Nom donné au *tour d'échelle* ou *échelage*, espace où il était permis de dresser des échelles en dehors de son mur, sur la propriété du voisin. (On disait aussi *invétison, évertison*, dans les pays où le maître du mur était considéré comme propriétaire d'une bande de terrain autour de son enclos.)

INVESTISSEMENT (*vè-sti-se-man* — rad. *investir*) n. m. Opération qui consiste à couper toutes les communications avec l'extérieur, d'une place forte que l'on veut assiéger.
— ENCYCL. V. SIÈGE.

INVESTITURE (*vè-sti* — rad. *investir*) n. f. Investissement. (Vx.) ‖ Acte par lequel on met quelqu'un en possession d'un fief, d'une dignité, d'un bénéfice. ‖ Résultat de cette action : *Donner, Refuser l'*INVESTITURE.
— *Querelle des investitures*, Lutte entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet de la collation des titres ecclésiastiques. V. la partie encycl.
— ENCYCL. On appelait *investiture*, en terme de droit féodal, la mise en possession d'un fief donné par un seigneur à son vassal; le mot s'appliquait aussi à la mise en possession d'un immeuble et d'un bénéfice. Cette mise en possession se faisait, en général, au moyen d'une cérémonie symbolique. Comme symbole de la propriété ou du pouvoir qu'il transmettait ainsi, le seigneur donnait soit une motte de terre, un rameau, un fétu de paille, soit une couronne, une lance, un sceptre, ou, enfin, la crosse et l'anneau, s'il s'agissait des hauts dignitaires ecclésiastiques : car les rois ayant attaché des terres ou des pouvoirs temporels aux évêchés et abbayes, évêques et abbés se trouvèrent recevoir à la fois, au moment de leur nomination, un fief et une juridiction religieuse, quelque chose de temporel qu'ils tenaient du prince, et quelque chose de spirituel qu'ils ne tenaient pas de lui. L'usage prévalut peu à peu de leur conférer l'investiture par la crosse et l'anneau. Le prince la donna d'abord pour le fief, qu'il avait attaché à la dignité; mais, bientôt, il entendit la donner aussi pour la juridiction spirituelle ; la crosse et l'anneau étant surtout des symboles de cette juridiction, puisqu'il investissait par la crosse et l'anneau, il prétendit conférer à la fois le temporel et le spirituel aux évêques et aux abbés, c'est-à-dire qu'il supprima l'élection traditionnelle et s'attribua le droit de disposer des évêchés et des abbayes à son gré, en maître absolu. Cela arriva surtout en Allemagne, et les conséquences en furent très funestes pour la dignité du clergé et la discipline de l'Eglise : les évêchés et les abbayes furent donnés souvent à des courtisans, et conférés à prix d'argent, c'est-à-dire, suivant l'expression canonique, avec simonie. L'Allemagne fut bientôt remplie de prélats qui n'avaient plus rien d'ecclésiastique. Cet état de choses fut surtout sensible sous le règne de Henri IV. Les papes, mais surtout Grégoire VII, entreprirent d'y porter remède. C'est ainsi qu'éclata, entre eux et les empereurs d'Allemagne, la *querelle des investitures*, laquelle dura plus d'un demi-siècle, jusqu'à 1122. Elle fut surtout vive entre Grégoire VII et Henri IV. Non seulement Grégoire VII fit une guerre acharnée à tous les prélats simoniaques entrés dans l'Eglise par la seule volonté des princes et à prix d'argent, mais il ne voulut pas reconnaître au pouvoir laïque le droit de donner l'investiture pour les bénéfices ecclésiastiques, de quelque manière que ce fût. La lutte se poursuivit entre ses successeurs d'une part, Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II et Calixte II, et, d'autre part, Henri IV, qui mourut après un règne de cinquante ans, et Henri V qui, pendant les seize premières années de son règne, soutint violemment les idées de son père, s'empara de Pascal II, quatre ans après (1115), le chassa de Rome, et, à sa mort (1118), lui donna pour successeur l'antipape Grégoire VIII. Une transaction intervint enfin sous le nom de concordat de Worms, et, l'année suivante (1123), elle fut confirmée par le concile général de Latran; Henri V put donner l'investiture pour le temporel attaché aux bénéfices ecclésiastiques, et il reconnut à l'autorité religieuse le droit d'élire seule les candidats et de les investir seule de la juridiction spirituelle et, par conséquent, par la crosse et l'anneau, qui semblaient être particulièrement les emblèmes de cette juridiction; l'empereur n'investirait que par le sceptre. Déjà en Angleterre, en 1107, Henri Ier avait renoncé à investir les évêques par la crosse et l'anneau, et en France, en 1119, le concile de Reims avait décrété, sous la présidence de Calixte II et en présence de Louis le Gros, que l'investiture du temporel relèverait seule du roi et se ferait par le sceptre. La lutte aboutissait ainsi au principe de la séparation des pouvoirs.

INVÉTÉRÉ, ÉE (de *in*, dans, et *vetus, eris*, vieux) adj. Enraciné : *Mal* INVÉTÉRÉ. *Scélérat* INVÉTÉRÉ.

INVÉTÉRER (S') (du lat. *inveterare*, même sens. — Change *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il s'invétère. Qu'ils s'invétèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Il s'invétérera. Ils s'invétéreraient*) v. pr. S'affermir par une longue durée : *Une mauvaise habitude, lorsqu'elle* S'INVÉTÈRE, *devient incorrigible.* ‖ Sans pronom réfléchi à l'infinitif : *Le mal qu'on laisse* INVÉTÉRER *est plus difficile à guérir.*

INVIGILANCE (*ji-lanss* — rad. *invigilant*) n. f. Défaut de vigilance.

INVIGILANT (*ji-lan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *vigilant*] adj. Qui n'est pas vigilant : *Gardien* INVIGILANT.

INVIGORATION (*si-on* — du préf. *in*, et du lat. *vigor*, vigueur) n. f. Physiol. Dernier développement qui se produit dans les tissus et complète leur vigueur.

INVINATION (*si-on* — du préf. *in*, et du lat. *vinum*, vin) n. f. Fait par lequel, d'après certains hérétiques, le vin consacré deviendrait le sang de Jésus-Christ, tout en gardant la substance du vin : *Osiandre fut le seul à soutenir son impanation et son* INVINATION. (Boss.) V. IMPANATION.

INVINCIBILITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est invincible.

INVINCIBLE (*sibl'* — du lat. *invincibilis*, même sens ; du préf. *in*, et de *vincere*, vaincre) adj. Qu'on ne saurait vaincre : *Une armée* INVINCIBLE. ‖ Que l'on ne peut surpasser : *Argumentateur* INVINCIBLE. *Concurrent* INVINCIBLE.
— Fig. Que l'on ne peut détruire : *Argument* INVINCIBLE. ‖ Irrésistible, que l'on ne peut dompter, maîtriser, soumettre, lasser : *Courage, Douceur* INVINCIBLE.
— Substantiv. Personne invincible :

Le courage fait des vainqueurs ;
La concorde, des *invincibles.*
DELAVIGNE.

— n. m. pl. Hist. Nom donné aux membres d'une société secrète irlandaise, fondée en 1881, et qui avait pour but d'obtenir par la terreur l'émancipation de l'Irlande. (A l'instigation de cette société, eut lieu notamment l'assassinat, en 1882, de lord Frederick Cavendish et de Burke, dans Phœnix Park, à Dublin. La société des Invincibles fut trahie, en 1883, par un de ses membres, Carrey, lequel se réfugia ensuite en Afrique, où il fut rejoint et assassiné sur les ordres du chef de la Société.) — *Un* INVINCIBLE.

INVINCIBLEMENT (*si*) adv. D'une manière invincible.

IN-VINGT-QUATRE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant vingt-quatre feuillets ou quarante-huit pages, et du format obtenu avec cette feuille : *Edition* IN-VINGT-QUATRE.
— n. m. Volume dont le papier est ainsi plié : *Des* IN-VINGT-QUATRE.
— On écrit plus souvent IN-24.

IN VINO VERITAS (loc. lat. signif. *Dans le vin la vérité*). L'homme est expansif dans l'ivresse; la vérité, qu'il ne dirait pas à jeun, lui échappe alors.

INVIOLABILITÉ (rad. *inviolable*) n. f. Privilège de certaines personnes de ne pouvoir être recherchées, arrêtées ou poursuivies que dans certaines conditions, qu'à raison de certains faits : *L'*INVIOLABILITÉ *d'un député.* ‖ Caractère des choses auxquelles on ne peut porter atteinte : *L'*INVIOLABILITÉ *d'un asile, du droit des gens.*
— ENCYCL. Dr. civ. L'*inviolabilité* du domicile est un principe général du droit français consacré depuis 1791, et dans les termes les plus formels, par la loi, qui en punit sévèrement la méconnaissance (C. pén., art. 184).
— Dr. publ. Sous l'ancien régime, la personne du roi était inviolable, comme d'institution divine. La théorie de l'*inviolabilité royale* constitutionnelle a été formulée par Benjamin Constant et fondée sur ce fait que le roi, placé au-dessus des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire, sert à tous trois de conciliateur et de modérateur.
L'inviolabilité des représentants du peuple, décrétée dès le 23 juin 1789 par l'Assemblée nationale, a été inscrite dans les articles 13 et 14 de la loi constitutionnelle de 1875. L'article 121 du Code pénal punit de la dégradation civique les magistrats qui y porteraient atteinte.
Quant à l'inviolabilité des lieux où délibèrent le Sénat et la Chambre, elle est protégée par l'attribution à leurs présidents du droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont ils jugent le concours nécessaire.
— Dr. intern. L'inviolabilité est, avec l'exterritorialité, le privilège des agents diplomatiques. Elle s'applique à leur personne et à tout ce qui assure l'exercice régulier de leurs fonctions : correspondance, archives, valises, etc.

INVIOLABLE (du lat. *inviolabilis*, même sens) adj. Qu'on ne doit, qu'on ne peut pas violer, enfreindre : *Serment, Droit* INVIOLABLE. ‖ Qui est sacré, à qui ou à quoi l'on ne peut porter certaines atteintes : *La personne du roi est* INVIOLABLE (Charte de 1830).
— Polit. Se dit des personnes que la loi ou la constitution met à l'abri des poursuites judiciaires ou de la saisie par corps : *La personne des ambassadeurs est* INVIOLABLE.

INVIOLABLEMENT adv. D'une manière inviolable.

INVIOLÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *violé*) adj. Qui n'a pas été violé, outragé : *Asile* INVIOLÉ. ‖ Qui n'a pas été enfreint : *Serments* INVIOLÉS.

INVIOLENTÉ, ÉE (*lan* — du préf. *in*, et de *violenté*) adj. Qui n'a souffert aucune violence : *Opinions* INVIOLENTÉES.

INVISCANT (*skan*), **ANTE** adj. Qui invisque : *Le mucilage est* INVISCANT.

INVISCATION (*ska-si-on*) n. f. Action d'invisquer.

INVISIBILITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est invisible : *L'*INVISIBILITÉ *des fluides.*

INVISIBLE (du lat. *invisibilis*, même sens) adj. Qui échappe à la vue, soit par sa nature : *L'esprit est* INVISIBLE ; soit par son exiguïté : *Atomes* INVISIBLES ; soit par la distance : *Etoiles* INVISIBLES. ‖ Qui se dérobe, qui ne veut pas être vu : *Un ministre* INVISIBLE. ‖ Caché, secret : *Un pouvoir* INVISIBLE.
— Mod. *Filet invisible*, Filet ténu pour retenir les cheveux des femmes sur le front.
— n. m. Ce qui est invisible.
— n. m. pl. Membres d'une société secrète italienne, dans laquelle les réceptions se faisaient la nuit, dans un souterrain, et où l'on prêchait l'athéisme et le suicide. ‖ Membres d'une secte fondée par Osiander, et d'après laquelle la véritable Eglise n'est pas visible. — *Un* INVISIBLE.
— SYN. Imperceptible.

INVISIBLEMENT adv. D'une manière invisible.

INVISQUER (*ské* — du lat. *inviscare*, même sens) v. a. Engluer, enduire d'une matière visqueuse.

INVITA MINERVA (*malgré Minerve*), Expression d'Horace (*Art poétique*, v. 385). Rimer malgré Minerve se dit d'un pauvre auteur qui s'obstine à écrire sans inspiration.

INVITANT (*tan*), **ANTE** [rad. *inviter*] adj. Séduisant, engageant : *L'entrée de ce marais n'est pas fort* INVITANTE. (Michelet.)

INVITATEUR, TRICE (du lat. *invitator, trix* ; de *invitare*, inviter) n. m. Antiq. rom. Sorte de domestique, chargé de faire les invitations pour les repas : *Les* INVITATEURS *étaient choisis parmi les affranchis.*

INVITATIF, IVE adj. Qui invite : *Proclamation* INVITATIVE *à la paix.*

INVITATION (*si-on*) n. f. Action d'inviter : *Faire une* INVITATION. *Lettre d'*INVITATION.
— Exhortation, incitation, action de pousser quelqu'un à quelque chose : *Repousser les* INVITATIONS *des partis.*
— Fig. Encouragement, motif d'agir : *La nécessité est une* INVITATION *de la nature à la science.* (E. Pelletan.)
— Télégr. électr. *Invitation à transmettre*, Signal, sur les lignes télégraphiques, pour la transmission d'une dépêche. ‖ *Invitation à répéter*, Signal admis, sur les lignes télégraphiques, dans le cas d'une réception inintelligible.

Invitation à la valse (L'), comédie en un acte, en prose, de Dumas père (Gymnase dramatique, 3 août 1857). — Lorsque le jeune Maurice partit pour l'Afrique, il était sentimental, imberbe, et surtout désespéré, car on venait de marier à M. d'Ivry sa cousine Antonine, dont il était amoureux fou. Antonine est devenue veuve. Se rappelant l'amour de Maurice, elle lui a écrit de revenir, et charme les instants de l'attente en jouant le morceau de prédilection de Maurice : l'*Invitation à la valse*, la célèbre valse de Weber. « Chère Antonine ! » crie tout à coup à ses côtés une voix de tonnerre, ou, plus exactement, de chef d'escadron de spahis. C'est Maurice, de retour auprès de sa bien-aimée cousine, mais ne lui rapportant, au lieu et place de ses grâces d'autrefois, qu'une formidable paire de moustaches et un appétit d'enfer. On se met à table, on cause ; Antonine, à laquelle d'ailleurs un jeune avocat, M. de Sor, fait une cour assidue et déjà assez bien accueillie, est quelque peu déçue du nouvel aspect de son ci-devant amoureux. Maurice, alors, remercie sa cousine de ne l'avoir pas oublié, car il a précieusement gardé des centaines de lettres d'elle. Antonine est stupéfaite ; elle déclare n'avoir écrit d'autre lettre que celle dans laquelle elle lui annonce son veuvage. La jeune Mathilde, sœur d'Antonine, donne la clef de ce mystère, en suppliant Maurice de ne pas la trahir. Ayant entendu son cousin dire qu'il se tuerait si Antonine ne lui écrivait pas régulièrement, elle avait suppléé sa sœur de ne pas oublier l'exilé ; mais, celle-ci restant inflexible, Mathilde en avait usurpé le rôle épistolaire. Maurice en est touché jusqu'aux larmes. Il épousera Mathilde, et Antonine, qui décidément ne retrouve plus le Maurice d'autrefois sous la carrure du chef d'escadron, accorde sa main à M. de Sor. — La pièce est conduite avec autant d'esprit que d'habileté. Le dialogue en est exquis.

INVITATOIRE (du lat. *invitatorius* ; de *invitare*, inviter) adj. ‖ *Antienne invitatoire*, Antienne qui se chante à matines, avec le *Venite, exultemus*. ‖ *Lettre invitatoire*, Lettre que le pape adresse aux évêques, pour les inviter à venir à Rome, le jour anniversaire de son élévation au trône pontifical.
— Substantiv. Lettre invitatoire.

INVITATORIEN (*ri-in* — rad. *invitatoire*) n. m. Religieux qui, dans les maisons de l'ordre de Cîteaux, est chargé d'entonner le chant aux offices.

INVITE (de *inviter*) n. f. Jeux. Action de jouer une carte pour engager la partie. ‖ Aux jeux à partenaires, Action de jouer une carte pour indiquer à son associé les principaux éléments du jeu que l'on a soi-même, et lui faire connaître dans quel sens on désire être appuyé par lui. ‖ *Fausse invite*, Genre d'invite que l'on fait, dans certaines circonstances, pour obliger les adversaires à jouer quelque carte que l'on redoute. ‖ *Contre-invite*, Invite faite dans la même couleur par la partie adverse, quand la première invite n'a pas fait la levée.
— Par ext. et fam. Ce qui invite à faire quelque chose. ‖ Manière adroite de pousser à faire quelque chose, appel indirect.

INVITEMENT (*man*) n. m. Action d'inviter. (Vieux.)

INVITER (du lat. *invitare*, même sens) v. a. Prier de se trouver dans un endroit, de prendre part à une chose : INVITER *quelqu'un à dîner.* INVITER *une jeune fille à danser.*

— Prier avec quelque autorité : *Président qui* INVITE *l'auditoire à se taire.* ‖ Engager, exciter, exhorter :

Quiconque est soupçonneux, *invite* à le trahir.
VOLTAIRE.

— Fig. Attirer, engager par quelque attrait :

Le murmure des eaux *invite* à sommeiller.
RACAN.

— v. n. Jeux. Faire une invite : INVITEZ *dans celle des couleurs qui vous donne le plus d'espérance pour la suite.*

Invité, ée part. pass. du v. Inviter.

— Substantiv. Personne qu'on a invitée, conviée : *Recevoir les* INVITÉS.

S'inviter, v. pr. Se présenter dans un endroit comme si l'on y était invité, y venir sans être prié : *Le parasite* S'INVITE *partout.* ‖ Se faire réciproquement des invitations : S'INVITER *tour à tour à des réunions de famille.*

— SYN. **Prier à, prier de; convier**, etc. V. CONVIER.

INVITEUR n. m. Celui qui invite.

IN VITIUM DUCIT CULPÆ FUGA (*La crainte d'un défaut fait tomber dans un vice*), Expression d'Horace dans son *Art poétique* (v. 31), en parlant des lois de l'esthétique. Boileau a dit presque dans le même sens :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Et La Fontaine :

Le trop d'attention qu'on a pour le danger
Fait le plus souvent qu'on y tombe.

INVITRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *vitré*) adj. Qui ne s'est pas transformé en verre, par suite d'infusibilité ou parce que l'opération de la fusion a été mal conduite : *Sable* INVITRÉ.

INVOCABIT (DIMANCHE DE L'), premier dimanche de carême (parce que l'introït commence par ce mot).

INVOCATEUR, TRICE (du lat. *invocator, trix*, même sens) n. m. Enchanteur, sorcier. (Vieux mot.)

INVOCATION (*si-on*) n. f. Action d'invoquer : *L'*INVOCATION *des dieux. L'*INVOCATION *des saints.*

— Antiq. Sorte de prière ou litanie qui accompagnait ordinairement les sacrifices, chez les anciens.

— Diplom. Formule par laquelle le copiste ou les témoins d'une charte ou d'un diplôme demandent la bénédiction de Dieu.

— Littér. Prière adressée par le poète à une muse, à une divinité, pour lui demander l'inspiration : *Une* INVOCATION *est toujours un morceau d'enthousiasme.* (Grimm.)

— Liturg. Dédicace : *Une église consacrée à Dieu sous l'*INVOCATION *de la Sainte Vierge.*

— ENCYCL. Antiq. *L'invocation* précédait toujours le sacrifice ; elle avait pour objet de concilier à tous les assistants la bienveillance et la protection de la divinité. En Grèce, quand on prononçait l'invocation, on tournait les yeux vers le ciel ; à Rome, on se voilait la tête. En dehors de cette invocation proprement dite, qui précédait le sacrifice, il y avait d'autres invocations moins solennelles, qui accompagnaient tous les actes de la vie publique ou privée, et qui s'adressaient à tel ou tel dieu, suivant ses attributions ; entre autres, les invocations littéraires, qui furent, à l'origine, de véritables prières, avant de devenir un simple procédé. V. art. suiv.

— Littér. Homère dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, Virgile dans l'*Enéide*, invoquent la muse avec simplicité. Les *Géorgiques* sont placées sous l'invocation de Bacchus, Neptune, Cérès et des divinités champêtres. Lucrèce avait invoqué magnifiquement Vénus au début de son *De natura rerum*. Ovide s'adresse, dans ses *Métamorphoses*, à tous les dieux de l'Olympe. Lucain, dédaigneux de tout appareil mythologique, supprime l'invocation. Dans les temps modernes, on peut citer l'invocation du Tasse à la muse des bienheureux dans la *Jérusalem délivrée*; puis celle des *Lusiades*, où Camoëns mêle la théologie et la mythologie ; celle du *Paradis perdu*, où Milton invoque le Saint-Esprit ; l'invocation allégorique à la Vérité, dans la *Henriade* de Voltaire ; celle de Chateaubriand, dans les *Martyrs*.

— Diplom. *L'invocation* est la formule initiale de presque tous les actes privés et même publics du moyen âge. On distingue : 1° *L'invocation verbale : In nomine Patris et Filii, etc...* 2° *L'invocation monogrammatique*, consistant dans un symbole, une croix, par exemple, ou, le plus souvent, dans le monogramme du nom du Christ, le *Chrismon*, formé des lettres grecques Χ (*khi*) et Ρ (*rô*) entrelacées.

INVOCATOIRE adj. Qui appartient à l'invocation : *Formule* INVOCATOIRE.

INVOLONTAIRE (*tèr'* — du lat. *involuntarius*, même sens) adj. Qui se fait sans le secours de la volonté, ou contrairement à la volonté : *Rire* INVOLONTAIRE.

— En T. de physiol., Se dit des organes qui, appartenant exclusivement à la vie végétative, ne sont pas soumis à l'action de la volonté : *Muscles, Nerfs* INVOLONTAIRES.

INVOLONTAIREMENT (*tè-re*) adv. D'une manière involontaire.

INVOLUCELLE (*sèl'* — dimin. du mot *involucre*) n. m. Involucre secondaire, qu'on observe notamment dans les ombelles composées. V. OMBELLE, OMBELLIFÈRES.

INVOLUCELLÉ, ÉE (*sèl'*) adj. Bot. Qui est muni d'un involucelle : *Ombellule* INVOLUCELLÉE.

INVOLUCRAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui naît sur l'involucre : *Epines* INVOLUCRALES.

I, involucre ; *i, i*, involucelles.

INVOLUCRE (du lat. *involucrum*, enveloppe) n. m. Ensemble de bractées, d'organes foliacés, rapprochés autour de la base d'une fleur ou d'une inflorescence, spécialement d'une ombelle ou d'un capitule.

INVOLUCRÉ, ÉE adj. Bot. Qui est muni d'un involucre : *Fleurs* INVOLUCRÉES.

INVOLUCRIFORME (du lat. *involucrum*, involucre, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE adj. Syn. de INVOLUTIF, IVE.

INVOLUTIF, IVE (du lat. *involutus*, enroulé) adj. Bot. Se dit des pétales, des feuilles, lorsque leurs bords sont roulés en dedans. ‖ *Préfoliation involutive*, Celle dans laquelle les jeunes feuilles sont roulées en dedans. (On dit aussi INVOLUTÉ, ÉE.)

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE (du lat. *involutus*, enroulé, et de *folium*, feuille) adj. Se dit des végétaux dont les feuilles sont enroulées du sommet à la base.

INVOLUTION (*si-on* — du lat. *involutio*, même sens) n. f. Assemblage de difficultés, d'embarras : *Une si grande* INVOLUTION *de circonstances qu'on s'y perdrait.* (De Retz.) [Vx.]

— Biol. Reploiement un peu moins complet d'une lame de tissu. (Syn. de INVAGINATION.) ‖ *Formes d'involution*, Formes très variées et souvent distinctes de la forme spécifique normale, que prennent les bactéries dans de vieilles cultures ou dans de mauvaises conditions de nutrition. V. DIMORPHISME, et POLYMORPHISME.

— Bot. Etat d'une partie involutée : *L'*INVOLUTION *des feuilles.*

— Mathém. V. la partie encycl.

— Rhétor. Style entortillé, embarrassé.

— ENCYCL. Math. On dit que six points en ligne droite sont en *involution*, lorsqu'on peut les grouper en trois couples A, A', B,B', C,C', de façon que l'on ait la relation :

$$\frac{CA \times CA'}{CB \times CB'} = \frac{C'A \times C'A'}{C'B \times C'B'}.$$

Les points qui se correspondent, comme A et A', sont dit *conjugués*. On démontre que les deux autres relations déduites de la précédente par permutation circulaire des lettres A,B,C d'une part, A',B',C' d'autre part, s'appliquent aussi bien à la division des six points considérés. Les trois relations ainsi obtenues en fournissent quatre nouvelles, qui expriment de toutes les façons possibles que le produit de trois segments n'ayant pas d'extrémité commune, est égal au produit des trois autres ; ainsi :

$$\begin{aligned} AB' \times BC' \times CA' &= AC' \times CB' \times BA', \\ AB' \times BC \times C'A' &= AC \times C'B' \times BA', \\ AB \times B'C \times C'A' &= AC \times C'B \times B'A', \\ AB \times B'C' \times CA' &= AC' \times CB \times B'A'. \end{aligned}$$

L'une quelconque de ces sept relations entraîne les six autres et définit l'involution de six points.

Il existe toujours, sur la droite contenant un système de six points formant une involution, un point particulier O tel que les produits de ses distances aux trois groupes de points conjugués, pris isolément, soient égaux :

$$OA \times OA' = OB \times OB' = OC \times OC'.$$

Chasles a appelé ce point particulier le *point central de l'involution*. La figure formée par les quatre côtés d'un quadrilatère et ses diagonales, prolongés indéfiniment, détermine sur une transversale quelconque une division de six points en involution. Cette propriété, due à Pappus, a reçu des extensions successives : Desargues a démontré qu'un quadrilatère étant inscrit dans une conique, si l'on coupe la figure par une transversale, les six points d'intersection sont en involution. On voit que la conique remplace les diagonales du quadrilatère. Depuis, on a établi que si, à travers deux coniques et le système de deux de leurs cordes communes, on mène une transversale quelconque, les six points de rencontre seront encore en involution. Ici, ce sont les systèmes des côtés opposés du quadrilatère de Pappus qui sont remplacés par deux coniques. Enfin, quand trois coniques ont quatre points communs, une transversale quelconque les coupe en six points formant une involution ; alors, les trois systèmes de droites du quadrilatère primitif sont remplacés par trois coniques.

— *Divisions formant une involution*. Si l'on a en ligne droite plusieurs couples de deux points, tels que les deux premiers forment une involution avec chacun des autres, trois quelconques parmi tous ces couples formeront eux-mêmes une involution. On dit alors que les divisions A,B,C,D, etc., d'une part, A',B',C',D' d'autre part, situées sur une même base, forment une involution. On peut encore définir deux divisions formant une involution de la façon suivante : considérons, sur une même base, une division A,B,C, etc., et une division A',B',C', etc., homographique de la précédente. En général, un point M' de la seconde, considéré comme de la première, aura pour homographique un point M'' différent de M, auquel correspond M'. Dans le cas particulier où les points M'' et M coïncident, on dit que les deux divisions considérées forment une involution. Il y a réciprocité entre les points M et M'. Il est facile de voir qu'une involution est déterminée par deux couples de points homologues et que deux points homologues dans une involution sont conjugués harmoniques par rapport aux points doubles des deux divisions homographiques qui la constituent. Le milieu du segment qui joint les deux points doubles est le point central de l'involution : le produit OM.OM' est constant, quel que soit le couple M,M' de points homologues.

— *Faisceaux en involution*. Tout ce qui vient d'être dit pour deux divisions de même base s'applique à des faisceaux de droites d'un plan ayant même sommet, à des faisceaux de plan ayant même arête, et l'on est ainsi amené à la considération d'involution de droites et de plans.

INVOLVANT (*van*), **ANTE** [du lat. *involvens, entis*, part. prés. de *involvere*, envelopper] adj. Hist. nat. Qui enveloppe et protège : *Calice* INVOLVANT.

INVOLVES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, des anciens auteurs, correspondant à la famille actuelle de *cypréidés*. (Syn. ENROULÉS.) — *Un* INVOLVE.

INVOQUER (*ké* — lat. *invocare*) v. a. Appeler à son aide par des prières : INVOQUER *Dieu*. INVOQUER *sa muse.* ‖ Réclamer, implorer : INVOQUER *le secours d'un plus fort.*

— Fig. Se faire fort de, s'appuyer sur ; en appeler à : INVOQUER *un témoignage, la loi.* ‖ Avoir recours à : INVOQUER *l'hygiène pour prévenir les maladies.*

— SYN. **Conjurer, implorer.** ‖ **Appeler, évoquer.** V. APPELER.

INVORIO Inferiore, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 2.971 hab.

INVRAISEMBLABLE (*vrè-san* — du préf. *in*, et de *vraisemblable*) adj. Qui n'est pas vraisemblable : *Fait* INVRAISEMBLABLE. ‖ Fam. Extraordinaire, bizarre : *Porter des chapeaux* INVRAISEMBLABLES.

— n. m. Ce qui est invraisemblable : *L'*INVRAISEMBLABLE *peut quelquefois être vrai.* (E. de Gir.)

INVRAISEMBLABLEMENT (*vrè-san*) adv. D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE (*vrè-san-blanss* — du préf. *in*, et de *vraisemblance*) n. f. Défaut de vraisemblance : *L'*INVRAISEMBLANCE *d'un fait.* ‖ Chose invraisemblable : *Drame plein d'*INVRAISEMBLANCES.

INVULNÉRABILITÉ n. f. Etat, caractère de ce qui est invulnérable : *L'*INVULNÉRABILITÉ *d'Achille.*

— Fig. Fermeté hors de toute atteinte : *L'*INVULNÉRABILITÉ *d'un philosophe.*

INVULNÉRABLE (du lat. *invulnerabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être blessé : *Achille était* INVULNÉRABLE, *sauf au talon.*

— Fig. Qui résiste à toute atteinte morale : *Une grande âme est* INVULNÉRABLE. (La Bruy.)

INVULNÉRABLEMENT adv. De façon à être invulnérable : *Etre* INVULNÉRABLEMENT *armé.*

INWOOD (William), architecte anglais, né à Highgate, près Londres, en 1771, mort à Londres en 1843. Aidé de ses deux fils, Henry William (1794-1843) et Charles Frederick (1798-1840), il a exécuté de nombreux travaux, parmi lesquels : les galeries de l'église Saint-John (Westminster), l'église Saint-Pancras ; l'hôpital de Westminster, etc. Il publia les *Tables for purchasing of estates* (1811). Son fils Henry William a publié divers ouvrages, et notamment : *l'Erechtheion d'Athènes*, avec des fragments de terre cuite et de marbre de l'architecture athénienne ; *les Ressources du dessin dans l'architecture grecque*; etc.

INZAGO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le canal de la Martesana, qui unit le Lambro à l'Adda ; 4.326 hab. Bons vins.

INZENGA (José), musicien espagnol, né et mort à Madrid (1828-1891). Elève de son père, il se perfectionna au Conservatoire de Paris, puis se livra à l'enseignement et à la composition. Il a fait représenter à Madrid plusieurs zarzuelas : *Pour suivre une femme* (1851) ; *Don Simplicio Bobadilla* (1853) ; *un Jour de règne* (1854) [ces trois ouvrages en société avec Barbieri, Oudrid, Gaztambide et Hernando] ; *Garnis à quatre réaux* (1866) ; *Or, ruse et amour ; Si j'étais roi*. Il a composé aussi, pour la chapelle royale, un certain nombre de morceaux religieux. Nommé, en 1860, professeur de chant au conservatoire de Madrid, Inzenga fut chargé, par le ministère de l'instruction publique, de recueillir les chants populaires de l'Espagne, et il en a publié un choix très savoureux, sous le titre de *Ecos de España*. Inzenga était membre de l'académie des beaux-arts de San Ferdinando.

INZERSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur le Liesingbach ; 4.091 hab. Château. Hôpital pour les maladies nerveuses et les affections mentales. Fabrique d'indiennes, de conserves, de tapis, de quincaillerie. La partie septentrionale d'Inzersdorf a été incorporée, en 1890, au Xe arrondissement de Vienne.

INZINZAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 16 kilom. de Lorient, près du Blavet ; 3.748 hab. Distilleries.

IO (mot gr.) interj. Antiq. Cri d'invocation, souvent redoublé ou triplé, que l'on poussait dans certaines fêtes, en signe de réjouissance. ‖ Cri de douleur. ‖ *Io Bacche !* Cri des bacchantes durant leurs orgies. ‖ *Io Pæan!* Cri par lequel on invoquait Apollon.

Io.

IO n. f. Zool. Sous-genre de pleurocères (mollusques gastéropodes, famille des pleurocéridés), comprenant quelques espèces propres aux eaux douces de l'Amérique du Nord.

IO Myth. gr. Fille d'Inachos, dieu-fleuve d'Argolide, et de la nymphe Melia. D'autres traditions lui donnent pour père Iasos ou Peiras, et pour mère Argia ou Peitho. Io était prêtresse d'Héra, quand elle fut séduite par Zeus. Elle fut transformée en génisse : suivant les uns, par Héra, qui voulait la soustraire aux poursuites de son époux ; suivant d'autres, par Zeus lui-même, qui voulait la protéger contre la vengeance de sa femme. Quoi qu'il en soit, Héra s'empara de la génisse et la fit garder par Argus. Io fut délivrée par Hermès, qui tua Argus ; et elle s'enfuit. Mais Héra attacha à ses flancs un taon, dont les morsures incessantes ne lui laissaient pas de trêve. Dans sa course effrénée, Io parcourut la Grèce, l'Illyrie, le Bosphore, la Scythie, bien d'autres régions. Elle arriva enfin en Egypte, où Zeus lui rendit la forme humaine. Elle y devint mère d'Epaphos, ancêtre de Danaos. D'après Apollodore, elle y épousa le roi Telegonos. Suivant d'autres traditions, Io aurait été simplement enlevée en Argolide par des pirates phéniciens et transportée par eux en Egypte. On l'a souvent confondue avec la déesse Isis, comme son fils Epaphos avec Apis. Les Romains l'ont identifiée avec Anna Perenna. Le mythe d'Io a souvent inspiré les poètes et les artistes : *Prométhée* d'Eschyle, peintres de vases terres cuites, fresques de Pompéi), etc.

— Iconogr. La plus belle image qui ait été faite d'Io est due au Corrège (musée de Vienne) : l'artiste a représenté la fille d'Inachus nue, assise sur un banc de gazon, au bord d'une pièce d'eau, et se renversant légèrement en arrière sous l'étreinte de Jupiter. Jules Romain a fait sur le même sujet un carton qui a fait partie de la galerie du duc d'Orléans. Un tableau d'*Io enlevée par Jupiter*, conforme au récit d'Ovide, a été peint par

Io, d'après le Corrège.

J.-B. Regnault. Citons encore les gravures de Caraglio, de J. Jordaens (1652), de B.-L. Henriquez (d'après G. Van Eeckhout), de F.-V. Durmer (d'après Van der Werff), de P. Aveline (d'après A. Schiavone). Entre autres ouvrages représentant *Io métamorphosée en vache*, nous mentionnerons : un tableau de Verdier (au grand Trianon), un tableau de Bon Boulongne et les estampes de P. Santi Bartoli (d'après P. Testa), de J.-J. Hubert et de S.-C. Miger (d'après Hallé). Au musée de Vienne est le curieux tableau de David Teniers le Vieux, dont le sujet est *Jupiter priant Junon de rendre à Io sa forme primitive.*

Io n. f. Planète télescopique, n° 85, découverte en 1865, par C.-H.-F. Peters. — Satellite de Jupiter, découvert par Galilée, en 1610. V. JUPITER.

Iobatès. Myth. gr. Roi légendaire de Lycie. V. BELLÉROPHON.

IOCHROME (*krom'*) n. f. Genre de solanées, comprenant quelques arbrisseaux de l'Amérique du Sud.

IOCHROMÉES (*kro-mé*) n. f. pl. Tribu des solanées, ayant pour type le genre *iochrome*. — *Une* IOCHROMÉE.

IODACÉTATE (*sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide iodacétique.

IODACÉTIQUE (*sé-tik'*) adj. Se dit de plusieurs acides dérivés de l'acide acétique par substitution de l'iode dans le groupe méthyle. (L'acide monoiodacétique [$CH^2I.CO^2H$], préparé par action de l'anhydride acétique et de l'iode sur l'acide iodique, fond à 82°.)

Iodamie. Myth. gr. Prêtresse d'Athéné. Elle pénétra de nuit dans le sanctuaire de cette déesse, qui la pétrifia avec la tête de Méduse. Iodamie fut ensuite honorée comme une divinité.

IODAMYLE n. m. Chim. Syn. de IODURE D'AMYLE.

IODANILINE n. f. Dérivé de substitution iodée de l'aniline. [Il existe des monoiodanilines, comme la paraiodaniline $C^6H^4(AzH^2)_1I_4$ qui prend naissance par l'action directe de l'iode sur l'aniline, et qui fond à 60° ; des diiodanilines $C^6H^3(AzH^2)I^2$ et des triiodanilines $C^6H^2(AzH^2)I^3$.]

IODARGYRE n. m. Minér. Syn. de IODARGYRITE.

IODARGYRITE (*ji*) n. f. Iodure naturel d'argent, dont la formule est AgI, le poids spécifique 5,71 et la dureté 1 à 1,5.

— ENCYCL. Ce corps est une substance translucide, d'un éclat gras se rapprochant de l'éclat adamantin, et d'une couleur jaune de soufre ou jaune citron. Il fond aisément au chalumeau, sur le charbon, et colore la flamme en rouge. L'acide azotique et l'acide sulfurique bouillants le décomposent, en dégageant des vapeurs d'iode. L'*iodargyrite*, qui est biréfringente à la température ordinaire, présente cette particularité de devenir brusquement uniréfringente à la température de + 146°.

IODATE n. m. Sel dérivant de l'acide iodique.

— ENCYCL. Les *iodates* ont pour formule IO^3M' et sont décomposés par calcination en oxygène et en iodure. Ils sont considérés comme toxiques et doivent être éliminés par calcination des iodures pharmaceutiques.

IODE (du gr. *iôdês*, violet) n. m. Métalloïde prenant place après le brome dans la série des haloïdes.

— ENCYCL. L'*iode* est très répandu dans la nature ; on le rencontre au Chili en combinaison argentique (iodargyre), avec le sodium à Strassfurt et dans les gisements de nitrates au Pérou. En combinaison organique, il semble être élément constitutif des algues, du plankton, et se trouve ainsi diffusé dans l'air et l'eau de mer. Sa présence a été signalée dans les éponges, les foies de morue, la chair des poissons ; chez l'homme, ce corps s'accumule principalement dans la glande thyroïde et paraît indispensable à l'économie.

Extraction. Découvert en 1811 par Courtois, l'iode fut étudié par Gay-Lussac (1813). On le retire des eaux mères des nitrates du Pérou, ou des eaux mères des cendres de varech ; dans ce cas, le traitement a déjà été indiqué au mot BROME ; l'iode précipité, lavé, séché, est purifié par sublimation ; quelques fabriques séparent l'iode à l'état de sel cuivreux Cu^2I^2 insoluble.

Propriétés. Ce métalloïde se présente en cristaux plats, gris acier, cassants, de densité 4,498, doués d'une odeur caractéristique, tachant la peau en jaune, fusibles à 113°, bouillant à 175°, en émettant, dès la température ordinaire, des vapeurs violettes, de densité 8,71 ; cette densité reste normale jusqu'à 600° et diminue au delà. Le symbole est I, et le poids atomique 127 (126,5 d'après Clarke).

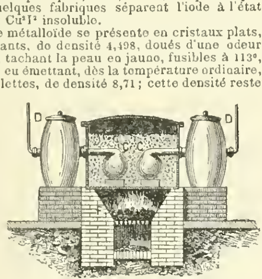

Purification de l'iode : C,C, cornues contenant l'iode et chauffées au bain de sable ; D,D, récipients où se condense l'iode sublimé.

L'iode est soluble dans l'eau (1 p. dans 7.000 d'eau), dans l'éther, l'alcool en rouge brun, dans le sulfure de carbone, le chloroforme en violet. Les iodures alcooliques, l'iodure de potassium et l'acide iodhydrique en dissolvent de grandes quantités. Chimiquement, il agit comme le brome, mais avec moins d'énergie ; la combinaison avec l'hydrogène n'a lieu qu'à 440° ; le soufre, le phosphore, l'arsenic l'attaquent directement ; avec les composés organiques, il fournit plutôt des dérivés d'addition.

Caractères analytiques. L'iode se reconnaît à la magnifique coloration bleue développée à froid avec l'amidon et au précipité jaune d'iodure d'argent AgI, insoluble dans l'eau et l'ammoniaque, formé en présence d'iodure et d'un sel d'argent. Son dosage s'effectue par l'action d'une solution, soit d'hyposulfite de sodium, soit d'un sel oxydable (arsénite) en présence d'amidon ; dès que l'iode a réagi, l'amidon se colore ; du poids du sel réactif on déduit celui de l'iode.

Composés oxygénés. Les principaux composés stables de l'iode et de l'oxygène sont : l'*acide iodique* IO^3H, masse cristalline, en prismes incolores, très soluble, agissant comme oxydant énergique ; c'est le réactif de l'anhydride sulfureux et de la morphine ; l'*acide périodique* IO^4H, cristaux fusibles à 130°, réactif des sels de sodium.

Composés chlorés. L'iode se combine au chlore ; on connaît ClI et ClI^3 ; le trichlorure, en cristaux jaune orangé, très soluble dans l'eau, agit comme antiseptique.

Applications. L'iode sert en photographie ; l'iodure d'argent forme la base des émulsions sensibles.

L'iode sert de matière première pour la préparation des iodures alcooliques, de l'iodoforme.

— Thérap. Employé en nature, l'*iode* est surtout un révulsif. On s'en sert à l'état de dissolution dans l'alcool à 90° (*teinture d'iode*, renfermant 1/13 de son poids), ou sous forme de *coton iodé*, plus irritant que la teinture d'iode. Les applications de teinture d'iode peuvent faire avorter un furoncle, une engelure à son début ; elles sont utiles en badigeonnages contre les aphtes, les laryngites granuleuses, les amygdalites aiguës : elle agit alors comme antiseptique, en même temps que comme révulsif. La teinture d'iode doit être conservée en pleine lumière, pour redécomposer l'acide iodhydrique irritant qui s'y forme peu à peu ; le mieux est d'avoir de la teinture d'iode récemment préparée. L'iode est peu soluble dans l'eau ; toutefois, il lui communique une couleur jaune assez intense. Cette *eau iodée* peut être employée comme antiseptique en gargarismes, lotions etc., ou en boisson. Toutefois, on ne peut faire de solutions aqueuses un peu concentrées qu'en ajoutant à l'eau un certain poids d'iodure de potassium : on obtient alors les solutions iodo-iodurées, utilisées en injections dans les kystes, les trajets fistuleux, etc. Pour faire entrer l'iode dans les pommades (comme résolutif), on le fait dissoudre dans très peu d'eau avec de l'iodure alcalin, et on incorpore ensuite le tout au corps gras. Quelquefois, l'iode est employé à l'intérieur (quelques gouttes de teinture d'iode dans du lait ou dans du vin), ou dissous dans du sirop (sirop de raifort iodé). Parmi ses composés les plus employés, sont les *iodures*, l'*iodoforme*, etc. L'iode et ses composés, employés imprudemment, peuvent produire des accidents d'*iodisme*.

IODER v. a. Couvrir ou mêler d'iode : IODER *une plaque photographique.*

Iodé, ée part. pass. Qui contient de l'iode : *Ether* IODÉ. *Eau* IODÉE.

IODÈS (*dèss*) n. m. Genre de térébinthacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, velus, à feuilles opposées penninerves, à fleurs en cymes, à fruit drupacé. (On connaît six espèces, des régions tropicales de l'ancien monde.)

IODÉTHYLE n. m. Corps liquide, incolore, d'odeur pénétrante, obtenu par la distillation de l'iodure de phosphore, et qui a pour formule C^2H^5I.

IODEUX (*deû*) adj. m. Chim. Se dit d'un composé oxygéné de l'iode I^2O^3, encore mal connu.

IODHYDRATE n. m. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base. (Ce terme s'applique surtout aux composés organiques : *iodhydrate* de morphine.)

IODHYDRINE n. f. Nom donné aux éthers iodhydriques des polyalcools.

IODHYDRIQUE (*drik'*) adj. Se dit d'une combinaison acide d'iode et d'hydrogène : *Acide* IODHYDRIQUE.

— ENCYCL. Découvert par Gay-Lussac, l'acide *iodhydrique* HI s'obtient en décomposant l'iodure de phosphore par l'eau ; la réaction a lieu en chauffant légèrement un mélange de phosphore rouge, d'iode et d'eau :

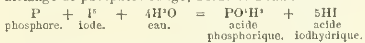

$$P + I^5 + 4H^2O = PO^4H^3 + 5HI$$

phosphore. iode. eau. acide phosphorique. acide iodhydrique.

Si l'on désire préparer une dissolution aqueuse, une bonne méthode consiste à faire réagir un courant d'hydrogène sulfuré préparé dans un ballon A, sur de l'eau iodée contenue dans un flacon B ; le vase C contient la dissolution aqueuse.

$$H^2S + 2I = 2HI + S$$

acide sulfhydrique. iode. acide iodhydrique. soufre.

L'acide iodhydrique est un gaz incolore, d'odeur suffocante, de densité 4,43, liquéfiable (il a même été solidifié), fumant à l'air par formation d'hydrates ; très soluble dans l'eau : 425 volumes à 10°, l'hydrate $2HI, 11H^2O$ distille à 127° ; cette solution est altérable à l'air. La chaleur dissocie aisément l'acide iodhydrique ; le chlore et le brome y déplacent l'iode ; l'argent et le mercure le décomposent. L'acide iodhydrique permet d'effectuer sur les composés organiques plusieurs réactions hydrogénantes.

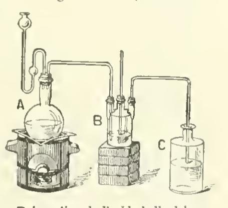

Préparation de l'acide iodhydrique.

IODIDE n. m. Combinaison de l'iode avec un corps moins électronégatif que lui. (Peu usité.)

IODIFÈRE (de *iode*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'iode : *Sel* IODIFÈRE.

IODINE n. f. Nom qui avait été donné à l'iode.

IODIQUE adj. Chim. V. IODE.

IODISME (*dissm'*) n. m. Ensemble des phénomènes d'intoxication produits par l'usage prolongé et l'abus de l'iode ou de ses dérivés.

— ENCYCL. C'est principalement l'emploi de l'iodure de potassium ou de l'iodoforme à l'intérieur qui détermine les accidents de l'*iodisme*. Il y a d'abord de la céphalalgie frontale, du larmoiement, du coryza avec écoulement séreux ou séro-muqueux, de l'irritation de la gorge et, parfois, de la salivation. Puis, quand l'iode commence, au bout de quelques jours, à s'éliminer par la peau, on constate des éruptions cutanées, qui vont de la roséole à l'eczéma. Si l'intoxication s'aggrave, la céphalalgie devient plus intense ; il y a de l'œdème des paupières, avec élancement dans les yeux et les oreilles, éblouissements, bourdonnements ; la gorge et l'estomac sont douloureux ; on observe de la diarrhée, des phénomènes d'ivresse, avec vertiges, faiblesse et quelquefois mouvements convulsifs ; la mort peut survenir. Il faut recourir aux vomitifs et au lavage de l'estomac, à l'ingestion d'eau amidonnée ou albumineuse, puis pratiquer des inhalations de nitrite d'amyle et des injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine. Dans l'iodisme chronique, on constate des palpitations, de l'arythmie, l'amaigrissement progressif. Il suffit de supprimer la médication.

L'iodoforme, ingéré à l'intérieur ou appliqué en poudre ou en pommade sur de vastes plaies, détermine des accidents de même ordre, qui peuvent être mortels.

IODITE n. f. Minér. Syn. de IODARGYRITE.

IODOBENZINE (*bin*) n. f. Corps qui dérive de la benzine par la substitution de l'iode à l'hydrogène, atome à atome. ‖ On dit aussi BENZINE IODÉE.

— ENCYCL. On connaît la *monoïodobenzine* et trois *diiodobenzines*.

La *monoïodobenzine* ou *benzine monoïodée* C^6H^5I s'obtient en traitant le phénol par l'iodure de phosphore, ou en chauffant la benzine avec un mélange d'iode et d'acide iodique, à une température un peu supérieure à 200°. C'est un liquide incolore, d'une odeur rappelant celle de la benzine et du phénol, bouillant à 185° et ne se solidifiant pas à — 18°, insoluble dans l'eau.

L'*ortho-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $(_{1.2})$ a été obtenue en réduisant l'ortho-nitroiodobenzine, qui cristallise facilement et au-dessus de 185°.

La *méta-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $(_{1.3})$ a été obtenue par l'action de l'acide azoteux et de l'acide iodhydrique sur l'aniline méta-iodée, cristallisant dans l'alcool en tables brillantes, fusible à 40°,4, bouillant à 284°,7.

La *para-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $(_{1.4})$, fusible à 127°, bouillante à 277°.

IODOBROMITE n. f. Iodobromure naturel d'argent.

IODOCHLORURE (*klo*) n. m. Combinaison d'un iodure avec un chlorure.

IODOCYANURE (*si*) n. m. Composé produit par la combinaison d'un iodure avec un cyanure.

IODOFORME n. m. Corps découvert en 1824, par Sérullas.

— ENCYCL. On obtient généralement l'*iodoforme* en faisant agir l'iode sur l'alcool, en présence du carbonate de potassium, ou bien en traitant l'acétone par l'iodure et l'hypochlorite de potassium. L'iodoforme (CHI^3) est solide, cristallisé en paillettes hexagonales de couleur citron, d'une odeur vive et persistante, d'une densité de 2,05. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool froid (80 p.) et bouillant (12 p.), dans l'éther (6 p.), les huiles, etc. Ses dissolutions se colorent à la lumière, par mise en liberté d'iode. On l'emploie de moins en moins à l'intérieur, en pilules, à la dose de quelques centigrammes ; on s'en sert surtout pour saupoudrer les plaies. On emploie quelquefois les injections d'*éther iodoformé* dans les abcès froids.

L'iodoforme offre comme inconvénients sa toxicité assez forte et son odeur fatigante et très tenace. Aussi a-t-on préconisé de nombreux succédanés. Parmi ceux-ci, nous citerons : le *diiodoforme* (C^2I^4), obtenu en traitant l'acétylène periodé par un excès d'iode : il est plus stable que l'iode et *inodore*. L'*iodol* est moins toxique et plus stable que l'iodoforme. L'*aristol* ou *diiodothymol* est une poudre rouge brique, se décomposant facilement à la lumière. Ces corps s'emploient en poudre, comme l'iodoforme lui-même.

IODOFORMÉ, ÉE adj. Qui contient de l'iodoforme : *Gaze* IODOFORMÉE.

IODOL n. m. Dérivé tétraiodé du pyrrol : $AzH=(C^4I^4)$, utilisé comme antiseptique. (Il se présente en prismes jaunes, fusibles à 140°, insolubles dans l'eau et doués d'une agréable odeur de thym.)

IODOMÉTRIE (*tri* — de *iode*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Détermination de la quantité d'iode contenue dans une combinaison. V. IODE.

IODOMÉTRIQUE adj. Chim. V. IODE.

IODOPHOSPHURE (*sfur'*) n. m. Combinaison d'un iodure avec un phosphure.

IODOPHTISIE (*zî*) n. f. Cachexie produite par l'abus de l'iode ou des iodures. V. IODISME.

IODOSEL n. m. Sel produit par la combinaison d'un iodure de métal électronégatif avec un iodure de métal électropositif ; le premier jouant le rôle d'acide et le second celui de base.

IODOSULFURE n. m. Chim. Combinaison d'un iodure avec un sulfure.

IODOTHÉRAPIE (*pî* — de *iode*, et du gr. *therapeuein*, traiter) n. f. Traitement médical par l'iode.

IODURATION (*si-on*) n. f. Action de combiner avec des iodures. (Peu usité.)

IODURE n. m. Combinaison de l'iode avec un corps simple ou composé, autre que l'hydrogène et l'oxygène : IODURE *de sodium*.

— ENCYCL. Chim. Les *iodures* sont de nature variable, selon la constitution du radical lié à l'iode ; il existe ainsi des iodures métalliques, métalloïdiques, alcooliques, etc.

Les iodures *métalliques*, obtenus en dissolvant les oxydes dans l'acide iodhydrique, ou par l'attaque des métaux par l'iode, ou par précipitation d'un iodure alcalin par un sel métallique, présentent de grandes analogies avec les chlorures ; ces combinaisons, sauf pour les métaux lourds, sont solubles dans l'eau ; on les reconnaît au dégagement d'iode colorant l'amidon sous l'influence du chlore ou de l'acide nitrique ; l'azotate d'argent les précipite en jaune, les sels mercuriques en rouge vif.

Plusieurs iodures sont utilisés soit en photographie (alcalins, argent, cadmium), soit en médecine (alcalins, fer, mercure). Les iodures de plomb (jaune), de mercure (rouge vif), constituent des matières colorantes.

Les iodures *alcooliques* (iodure d'éthyle C^2H^5I) sont employés pour fixer des radicaux alcooliques dans les synthèses organiques.

L'iodure d'azote, comme le chlorure d'azote, détone avec une telle facilité qu'il ne peut être d'aucun usage.

— Thérap. et physiol. La thérapeutique utilise un grand nombre d'*iodures* métalliques, parmi lesquels les iodures alcalins (*iodure de potassium, de sodium, d'ammonium, de strontium*) sont les plus usités. Tous ces iodures, très solubles dans l'eau, doivent être administrés de préférence en potion, ou dans un sirop qui en masque la saveur désagréable. L'iodure de potassium est le plus employé (0 gr. 20 à 1 gr. par jour, et parfois 8 à 10 gr. en surveillant l'effet) ; à faibles doses, on l'emploie dans les

affections du cœur, comme tonique du myocarde; dans l'artério-sclérose, dans l'asthme, les bronchites chroniques, dans la syphilis à toutes les périodes, associé fréquemment au mercure. Enfin, on en fait des pommades résolutives. L'iodure de plomb (lamelles jaunes, solubles dans l'eau chaude) sert aussi en pommades résolutives; l'iodure de calcium a été employé contre la tuberculose. Des iodures de mercure (protoiodure jaune, biiodure rouge) sont prescrits à l'intérieur comme antisyphilitiques.

IODURÉ, ÉE adj. Qui contient un iodure : *Boisson* IODURÉE. ‖ Couvert d'une couche d'iodure : *Plaque photographique* IODURÉE.

IOKITCH (Pierre), héros des guerres de l'indépendance serbe, né et mort à Topol (1779-1852). De 1804 à 1813, il fut le chef de la garde personnelle de Karageorges. Il a dicté des *Mémoires* intéressants sur la première insurrection serbe.

IOLAEION (*la-é-ion*) n. m. Antiq. gr. Gymnase d'Iolaos, à Thèbes, où se célébraient les fêtes en l'honneur d'Iolaos et d'Hèraklès.

IOLAS ou **IOLAOS**. Myth. gr. Héros du cycle d'Hèraklès. Fils d'Iphiclès et d'Automédusc, il était le neveu d'Hèraklès. Il prit part avec lui à la chasse du sanglier de Calydon et à l'expédition des Argonautes; il l'assista dans les combats contre l'hydre, contre Géryon, et en Libye. Hèraklès lui céda sa femme Megara, et lui prêta son char pour l'aider à remporter le prix aux jeux Olympiques. Iolaos assista le héros mourant et lui éleva un tombeau. Plus tard, il défendit contre Eurysthée les enfants d'Hèraklès. On montrait son tombeau, à Thèbes, avec un *heroon*, un stade, et un gymnase, qui portaient son nom. On y célébrait en son honneur des fêtes appelées *Iolaeia*.

IOLCOS ou **IALCOS**, ville de l'ancienne Thessalie (Hémonie), au pied du mont Pélion, près du golfe de Pégase, aujourd'hui, peut-être, *Volo*. C'était la capitale d'un État que se disputèrent Pélias et Eson, père de Jason. De là partirent les Argonautes à la conquête de la Toison d'or.

IOLE n. f. Orthographe inusitée de YOLE.

IOLE. Myth. gr. Fille d'Eurytos, roi d'Œchalie. Elle fut aimée d'Hèraklès, qui voulut l'épouser. Eurytos s'y opposa, parce que le héros avait tué les enfants de sa première femme, Megara. Un jour, avec Iphitos, fils d'Eurytos, Hèraklès partit à la recherche de bœufs qui venaient d'être enlevés. Dans un accès de folie, il jeta Iphitos en bas des murs de Tirynthe. Il expia ce crime par un servage de trois ans. Puis il assiégea Eurytos dans Œchalie, le tua, et enleva Iole. C'est alors que Déjanire, jalouse, envoya à Hèraklès la tunique de Nessos. Après la mort du héros, Iole épousa Hyllos, fils d'Hèraklès.

IOLITE (du gr. *ion*, violette, et *lithos*, pierre) n. f. Minér. Variété bleu foncé de cordiérite.

ION n. m. Nom donné, par Faraday, aux deux corps dissociés par un courant électrique, l'*anion* et le *cation*.

— ENCYCL. On admet que, lorsqu'un corps composé est soumis à l'électrolyse, sa molécule est, en quelque sorte, partagée en deux fragments, dont chacun possède virtuellement une partie de l'énergie électrique qui a produit la séparation; ce sont ces fragments qui constituent les *ions*. L'ion peut être, au point de vue chimique, un atome simple ou un groupe d'atomes : ainsi, dans la décomposition du sulfate de cuivre, les ions sont l'atome de cuivre Cu et le groupe (SO^4)''. Les ions sont donc une réalisation matérielle de ce qu'on appelle les restes, dans la théorie atomique de la chimie; ils ne peuvent subsister à l'état d'ions que dans les conditions électriques où ils ont pris naissance : c'est sans doute à ces conditions qu'il faut attribuer les affinités plus énergiques des corps à l'*état naissant*. Instables en dehors de ces conditions, les ions reconstituent, en s'unissant entre eux, des molécules de corps simples ou composés.

ION. Myth. gr. Ancêtre légendaire des Ioniens. Petit-fils d'Hellen, il était fils de Xouthos et de Créuse, fille d'Erechthée ou, suivant d'autres, d'Apollon et de Créuse, et fut adopté par Xouthos. Ion vécut d'abord en Attique. Puis il s'établit dans le nord du Péloponèse, et devint roi d'Egialée. Plus tard, il retourna en Attique, battit Eumolpe d'Eleusis, et fut proclamé roi d'Athènes. Ces légendes symbolisent les migrations de la race ionienne.

ION, tragédie d'Euripide (fin du Ve s. av. J.-C.). — A peine né, Ion, fils d'Apollon et de Créuse, avait été exposé dans une grotte. Hermès l'avait transporté à Delphes, et confié à la Pythie. Cependant, Créuse avait épousé Xouthos, roi d'Athènes. Accompagnée de son mari, elle vient consulter la Pythie. Dans le temple, elle rencontre Ion, voué au service du dieu. Emerveillée de l'esprit du jeune homme, la reine se sent attirée vers lui par une bienveillance instinctive. Mais l'oracle ordonne à Xouthos d'adopter Ion. Soupçonnant une trahison de son mari, Créuse devient jalouse, et cherche à faire tuer Ion. Prise sur le fait, elle est condamnée au supplice. Au dernier moment, les langes de l'enfant abandonné et l'intervention d'Athéna amènent la reconnaissance d'Ion, et, par suite, un dénouement heureux. L'intérêt de la pièce est dans la description poétique du temple de Delphes et de la vie sacerdotale. Racine s'est inspiré d'Ion dans son *Athalie*.

ION, poète tragique et historien grec, né à Chios entre 484 et 481 av. J.-C., mort à Athènes vers 422. Il vint de bonne heure à Athènes, s'y lia avec Cimon, Eschyle et Sophocle. Il avait composé une foule d'ouvrages, dont nous possédons seulement quelques fragments : un livre sur la *Fondation de Chios*; un traité de philosophie, intitulé *Triades*; des *Mémoires*, des poésies lyriques, et des tragédies. Il fut vainqueur dans divers concours. D'après Longin, ses pièces avaient de l'élégance, mais manquaient de vigueur.

IONA n. m. Variété de cépage rouge d'Amérique.

IONA ou **ICOLMKILL**, petite île de la côte occidentale d'Ecosse (comté d'Argyll), à l'extrémité sud-ouest de la grande île de Mull. Nombreux souvenirs historiques : monuments mégalithiques, ruines d'un monastère et d'une cathédrale dont la fondation est rapportée à saint Colomban, d'où le nom donné quelquefois au pays : *Ey-Colum-Kill*.

IONE n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des bopyridés, comprenant quelques espèces des mers froides du globe. (Ce sont de petites formes parasites d'autres crustacés, qui vivent dans la chambre branchiale de leurs hôtes, surtout chez les gébies et les callianasses.)

IONIA, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du *comté d'Ionia*, sur le Grand-River; 4.482 hab. Le comté du même nom a 34.000 hab.

IONIDES. Myth. gr. Nom de quatre nymphes, filles d'Ion, qui symbolisaient probablement les quatre tribus primitives des Ioniens. (Ces nymphes étaient Calliphée, Synallasis, Pégée, et Iasis.) — *Une* IONIDE.

IONIDIE (*dî*) n. f ou **IONIDION** n. m. Genre de violacées, très voisin des *viola*, comprenant une dizaine d'herbes ou d'arbrisseaux tropicaux, doués de propriétés vomitives. (La racine d'*ionidium ipecacuanha*, blanche et amère, donne le faux ipécacuana du Brésil et de la Guyane; l'*ionidium microphyllum* du Pérou fournit un vomitif puissant.) Syn. de HYBANTHE.

IONIE (*nî*) n. f. Bot. Nom ancien de l'ivette.

IONIE, contrée de l'Asie Mineure, comprenant, d'une manière générale, le littoral de la mer Egée, et plus précisément la région qui s'étendait entre Milet et Phocée, c'est-à-dire entre les golfes actuels de Smyrne au N., et de Mendelia au S. Elle tira son nom de la tribu des Ioniens qui, après avoir émigré d'abord sur la côte septentrionale du Péloponèse, et donné des rois à Athènes (Thésée), auraient été chassés, au VIIIe siècle, par l'invasion dorienne, et auraient alors colonisé, aux dépens des Eoliens, le littoral de l'Asie Mineure, sans pénétrer d'ailleurs profondément dans l'intérieur du pays. C'est sur la côte et dans les îles qui la bordent qu'ils fondèrent la plus grande partie de leurs cités de navigateurs et de marchands, dont chacune essaima ensuite pour son propre compte, tout le long de la côte thrace et scythe, des colonies nouvelles.

La race ionienne était admirablement douée : mélange d'imagination et de sens pratique, elle a tenu la première place dans l'histoire de la colonisation, du commerce, de l'industrie, des lettres et des arts. Elle a créé l'épopée, plusieurs formes du lyrisme, le théâtre, la prose littéraire, la philosophie, l'histoire, les sciences, et donné des chefs-d'œuvre dans tous les arts. Le génie ionien a brillé d'un éclat incomparable dans l'Ionie du VIIIe et du VIe siècle, dans l'Athènes du Ve et du IVe siècle.

Douze grandes cités, généralement démocratiques, composaient, au VIIe siècle avant notre ère, la domination ionienne en Asie Mineure. C'étaient, dans les îles, Samos et Chios, et, sur la côte, Milet, Myonte, Priène, Ephèse, Colophon, Lébédos, Tées, Clazomènes, Erythrées, Phocée, unies par un culte et un dialecte commun. Parmi les colonies qu'elles fondèrent au loin, et dont quelques-unes eurent un rôle historique considérable, citons les établissements du rivage septentrional de la mer Noire, autour d'Olbia, ceux de la Chalcidique, de l'Eubée, enfin les colonies, surtout de la Grande-Grèce, fondées autour de Naxos, Himère, Rhegium, etc.

A partir du VIIe siècle, l'Ionie, qui n'eut jamais d'unité politique sérieuse, dut accepter la protection ou plutôt la domination des monarchies de l'intérieur. Crésus, roi de Lydie, se contenta de prélever sur elle d'énormes tributs. La domination perse, qui lui succéda, fut plus cruelle. Le soulèvement d'Histiée de Milet et d'Aristagoras n'aboutit qu'à la dévastation des cités ioniennes, et pour quelques-unes (Phocée) à la ruine définitive. Affranchies nominalement par le triomphe des Grecs à la fin des guerres médiques, elles retombèrent, en fait, sous la domination d'Athènes en entrant dans la confédération de Délos, puis sous celle de Sparte, pour repasser enfin, en 387, au traité d'Antalcidas, sous la main des rois de Perse. A cette date, l'existence politique et le rôle colonisateur de l'Ionie sont terminés, en même temps que se déplace vers Alexandrie, après la dissolution du royaume d'Alexandre, le centre de vie intellectuelle auquel avaient appartenu Thalès de Milet, Hippocrate, Hécatée de Milet, Hérodote, etc.

IONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), une des grandes races helléniques, qui tire son nom d'Ion, fils de Créuse et d'Apollon. — *Les* IONIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants : *Colonies* IONIENNES.

— Hist. Qui appartenait à la république des Sept-Iles ou des îles Ioniennes, îles rendues à la Grèce par l'Angleterre en 1864.

— Métr. V. IONIQUE.

— Musiq. anc. *Mode ionien*, Mode intermédiaire entre le phrygien et le dorien.

— n. m. L'*ionien* ou *Dialecte ionien*, Un des dialectes du grec ancien.

— ENCYCL. Hist. V. IONIE.

— Gramm. Le dialecte ou plutôt les dialectes *ioniens* constituent un des groupes importants parmi les dialectes grecs. L'ionien se distingue des autres dialectes en ce qu'il a remplacé *a* long primitif par *e* ouvert long. Ex. : ionien *mêtêr*, la mère, dorien *mâtêr*, latin *mater*. La langue des poèmes homériques, telle du moins que les manuscrits nous la révèlent, est un dialecte ionien : c'est le plus ancien dialecte grec connu; mais rien ne prouve que les poèmes homériques aient été rédigés d'abord en ionien. Le *néo-ionien* d'Asie Mineure nous est connu par des inscriptions et par les écrits d'Hérodote et d'Hippocrate. L'*ionien des îles* (Cyclades, Eubée) forme la transition entre les dialectes d'Asie et celui d'Europe. Enfin, l'*attique* diffère des autres dialectes ioniens en ce qu'il a rétabli l'*a* long primitif après *r*, *i*, *e*, *u* : ionien *hêmerê*, le jour; dorien *hâmerâ*; attique *hêmerâ*. L'ionien proprement dit est une langue d'une grande douceur : les rencontres de voyelles y sont fréquentes et les aspirations rares.

— Musiq. anc. Dans la musique des Grecs, le mode ionien était, en partant du grave, le second des cinq modes majeurs. Dans le principe, le système musical des Grecs s'échelonnait sur trois modes principaux : le dorien (grave), le phrygien (moyen), le lydien (aigu). Les notes fondamentales de ces modes étaient placées à un ton de distance. Plus tard, on divisa chacun de ces tons en deux intervalles plus petits, et l'on trouva ainsi la place de deux autres, qui étaient l'*ionien* et l'*éolien* : le premier fut inséré entre le dorien et le phrygien. Le système s'étant étendu de nouveau au grave et à l'aigu, il fallut trouver des noms pour les modes nouvellement créés, et, parmi ces derniers, l'un reçut l'appellation d'*hyperionien* ou *ionien aigu*.

— Philos. *Philosophie ionienne*. La philosophie ionienne s'est développée en Grèce, au VIIe siècle avant notre ère. Ses principaux représentants sont Thalès, Anaximandre de Milet, Anaximène de Milet et Diogène d'Apollonie; ce dernier très postérieur aux trois autres. Les philosophes ioniens se sont proposé d'expliquer l'univers en ramenant toutes choses à un principe unique, qui est pour Thalès l'eau, pour Anaximandre l'infini, et pour Anaximène l'air. Diogène d'Apollonie rajeunit cet hylozoïsme en attribuant l'intelligence au premier principe.

IONIENNE (MER), partie de la Méditerranée entre la Calabre et la Sicile à l'O., le canal d'Otrante au N., l'Albanie méridionale et la Grèce à l'E., et limitée vaguement au S. par une ligne imaginaire qui rejoindrait le cap Passaro (Sicile) au cap Matapan (Morée). La mer Ionienne n'a pas d'individualité distincte au point de vue de la disposition des fonds, ceux-ci paraissant le plus tourmentés sur la côte grecque, mais se raccordant, vers le Sud-Est, aux profondeurs extrêmes de la Méditerranée centrale; elle n'est guère qu'une expression géographique.

IONIENNES (ILES), archipel situé sur la côte occidentale de la Grèce, et comprenant deux groupes principaux : au N., la grande île de Corfou, avec les îlots de Fano, Salmastraki, Paxos, Antipaxos, etc.; au S., les grandes îles de Leucade (Hagia Maura), Thiaki (l'ancienne Ithaque), Céphalonie et Zante, barrant l'entrée du golfe de Patras. On trouvera à l'ordre alphabétique les renseignements géographiques nécessaires sur chacune de ces îles. Au point de vue historique, les îles Ioniennes ont formé à plusieurs reprises un ensemble politique. Elles ont appartenu, de 1147 à 1401, aux rois de Naples; de 1401 à 1797, elles restèrent sous la domination, ou, plus exactement, sous l'exploitation vénitienne. Occupées tour à tour, au cours des guerres de l'Empire, par la France, la Russie, la Turquie, l'Angleterre, elles purent constituer, en 1815, un Etat indépendant, sous le protectorat de l'Angleterre. Mais celle-ci ne put vaincre le patriotisme hellénique des insulaires, ni comprimer, en Grèce, le mouvement annexionniste. Elle renonça à son protectorat en faveur de la Grèce par l'acte du 8 mars 1864, se réservant seulement de neutraliser les îles de Corfou et de Paxos.

IONIQUE (*nik'*) adj. Qui est particulier, qui appartient à l'ancienne Ionie : *L'art* IONIQUE.

— Archit. Se dit d'un ordre caractérisé surtout par un chapiteau orné de deux volutes latérales : *Ordre* IONIQUE. *Colonne* IONIQUE. *Chapiteau* IONIQUE. *Volutes* IONIQUES. ‖ *Chapiteau ionique angulaire*, Chapiteau ionique dont chaque face porte deux volutes, au lieu que deux des faces seulement ont des volutes dans les chapiteaux ordinaires. ‖ *Ordre ionique moderne*, Ordre ionique dans lequel les deux volutes sont réunies par une guirlande.

— Chorégr. *Danse ionique*, Danse grecque d'un caractère mou et efféminé.

— Littér. *Poésies ioniques*, Poésies licencieuses appelées aussi SOTADIQUES.

— Métr. anc. *Pied ionique* et substantiv. *Ionique*, Pied de six unités de mesure. (On distingue l'*ionique majeur*, composé de deux longues et de deux brèves, et l'*ionique mineur*, formé de deux brèves et de deux longues.) ‖ *Vers ioniques*, Vers employés par les lyriques grecs, par les poètes latins archaïques, par Martial et Pétrone. (On y trouve comme pieds des ioniques et des ditrochées. Les vers ioniques s'emploient, soit en système, soit en tétramètre, nommé *sotadée*, pour les ioniques majeurs, et *galliambe* pour les ioniques mineurs.)

— Philol. *Alphabet ionique*. V. IONIEN.

— Philos. *Philosophie ionique* ou *ionienne*. V. IONIEN.

— n. m. Philosophe de l'école ionique : *Les* IONIQUES *et les* ITALIQUES.

— ENCYCL. Archit. *Ordre ionique*. Cet ordre, qui a pour caractère général la grâce et l'élégance, paraît avoir été employé primitivement pour les édifices funéraires. On ignore la date et le lieu de son invention. Il a été peu usité dans la Grèce continentale, mais on en trouve de nombreux exemples dans l'Asie Mineure. Les colonnes *ioniques* ont environ huit diamètres et demi de hauteur. Elles reposent sur une base haute d'un demi-diamètre, et qui peut présenter deux types différents : la base ionique proprement dite, composée d'une plinthe, de deux scoties comprises entre plusieurs astragales, et d'un tore; la base *attique*, composée d'une plinthe, d'un gros tore inférieur, d'une scotie entre deux filets, et d'un tore supérieur. Le fût des colonnes présente ordinairement vingt-quatre cannelures, séparées par un listel. Le chapiteau ionique est caractérisé par les volutes représentant une bande enroulée. Ces enroulements, dont le centre est appelé *axe* ou *œil* de la volute, sont séparés par un canal, qui se rétrécit à sa partie moyenne, au-dessus du fût. Ce canal, auquel les architectes romains ont donné une ligne droite et raide, présente dans les monuments grecs une ligne sinueuse. Les parties latérales et supérieures du chapiteau portent le nom de *balustre*, et sont ordinairement lisses ou ornées seulement de feuillages et de perles. Le gorgerin du chapiteau est rehaussé d'élégantes palmettes, surmonté d'une échine présentant une série d'oves séparés par des fers de lance et d'un entrelacs. Enfin, au-dessus des volutes, l'abaque, qui soutient l'entablement des moulures. Le chapiteau ionique présente, du reste, une grande variété. Les *antes* ou pilastres ioniques portent rarement des volutes; ils ont pour chapiteau le prolongement de la corniche qui règne sous l'architrave. Leur base présente les mêmes moulures que la muraille. L'architrave ionique, haute de trois quarts de diamètre, est ordinairement divisée en trois bandes. La frise, un peu moins élevée que l'architrave, est ornée de moulures ou de figures sculptées. La corniche

1 2 3

Ordre ionique : 1. Ensemble de la colonne; 2. Détails de profils; 3. Entre-colonnement.

est caractérisée par une rangée de denticules, carrés ou rectangulaires, disposés sous le larmier, et surmontés d'une série de perles et d'oves. Au-dessus du larmier règne une doucine, souvent ornée de mufles de lion servant de gouttières. La saillie et la hauteur de la corniche sont égales au diamètre de la colonne.

Ionique romain. Les deux plus beaux types de cet ordre, rarement employé par les Romains, sont le temple de la Fortune virile et l'étage supérieur du théâtre de Marcellus. Les colonnes ont ordinairement huit ou neuf diamètres, et leur fût est tantôt lisse, tantôt cannelé. On remarque trois variétés dans les chapiteaux. Dans certains cas, les volutes embrassent le fût de la colonne, et sont réunies latéralement par un balustre. Ailleurs, l'astragale du gorgerin est très rapprochée de l'ove. Enfin, il y a des volutes qui sont placées diagonalement aux angles. Ces volutes sont doubles à chaque angle, et le balustre est supprimé. L'architrave a trois faces, dont l'une, dans quelques cas, est ornée d'un chapelet. La frise est souvent sculptée. Les corniches, de forme variable, sont accompagnées de denticules, quelquefois d'oves et de modillons; enfin, le larmier peut avoir, comme l'indique Vitruve, sa cimaise particulière.

IONISATION (*si-on* — rad. *ion*) n. f. Nom donné quelquefois au phénomène de l'électrolyse.

IONITE n. f. Chim. Hydrocarbure naturel.

IONONE n. f. Chim. Cétone isomérique de l'irone, douée d'une forte odeur de violette.

— Encycl. L'*ionone*, substance purement synthétique, n'existe pas, malgré son odeur, dans l'essence de violette. Très employée en parfumerie, elle constitue un succédané apprécié de l'essence naturelle donnant, en mélange avec celle-ci, un bouquet très fin. Découverte par Tiemann et Kruger, l'ionone s'obtient en condensant le citral, aldéhyde de l'essence de lemon-grass avec l'acétone ordinaire. Une première cétone se forme, mais le parfum ne se développe qu'en isomérisant à nouveau sous l'influence des acides. Le produit ainsi obtenu est un mélange de deux isomères liquides; l'α bouillant à 124°, le β bouillant à 127°. La formule de constitution est représentée par $C^{13}H^{20}O$ ou $C^6(CH^3)_1^2(H-CH=CH-CO-CH^3)_2(CH^3)_3(H)_4(H^2)_{5-6}$.

IO NON SO LETTERE (*Je ne connais pas les lettres*). *Je ne sais pas lire,* Réponse plaisante de Jules II, pape, à Michel-Ange qui, faisant la statue de ce pontife, lui demandait s'il fallait lui mettre un livre entre les mains : « Mets-moi dans la main une épée, répondit le pape; *je ne sais pas lire.* »

IONOPSIDE n. f. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant cinq à six espèces, à fleurs à grappes lâches, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi IONOPSIS.

IONOPSIDION n. m. Genre de crucifères, tribu des lépidinées, comprenant de petites herbes annuelles qui croissent en Portugal.

IONTHODE ou **JONTHODES** (*dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique tropicale occidentale. (Les ionthodes sont de beaux capricornes bleus ou verts, avec le corselet noir velouté, taché de jaune, et une bande noir veloutée traversant les élytres. Le *jonthodes claripes,* de Sierra-Leone est d'un beau vert bleu.)

IONTILIS (*liss*) n. m. Nom vulgaire de l'aristoloche clématite.

IOPAS (*pass*) n. m. Sous-genre de pourpres (mollusques gastéropodes), famille des muricidés, comprenant plusieurs espèces de la mer Rouge et de l'océan Indien. (Les iopas ont leur coquille ovale allongée, lisse, avec la bouche oblongue et le labre finement crénelé. L'espèce type du genre est l'*iopas sertum,* de l'Inde.)

IOPHON, poète tragique athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Il était fils de Sophocle, et fut longtemps son collaborateur. Il composa pour son compte cinquante tragédies, des drames satiriques, dont l'un intitulé *les Aulèdes*, et remporta plusieurs fois le prix. On l'accusa d'avoir pillé les œuvres de son père. Cependant, en 405, après la mort de Sophocle et d'Euripide, Iophon était considéré par Aristophane comme le premier poète tragique vivant. Nous n'avons de lui que des fragments.

IORD ou **JORD**, la Terre, dans la mythologie scandinave. C'est la femme d'Odin et la mère de Thor.

IORIS, socinien hollandais. V. David-Georges.

IORISTE (*risst'*) n. m. Membre d'une secte religieuse fondée par Ioris. V. David-Georges, et davidique.

IOS ou **NIO**, île grecque de la Méditerranée, groupe des Cyclades, entre Naxos et Santorin. Terre rocheuse, sèche, peu cultivée. Ch.-l. *Nio*, dans l'intérieur de l'île. Vignes dont la plus grande partie des produits est convertie en raisins secs. A Ios, selon la tradition, serait mort Homère, dont, au XVIIIe siècle, le savant hollandais Pass von Kriener prétendit avoir découvert le tombeau.

IOSIQUE (*zik'* — du gr. *ios*, venin) adj. Méd. Virulent. (Peu us.)

IOTA n. m. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*i* français, dont il a la figure, sauf qu'il n'est jamais surmonté d'un point (ι). ‖ Lettre numérique valant 10 avec l'accent supérieur à droite (ι'), et 10.000 avec l'accent inférieur à gauche (͵ι). ‖ Signe d'ordre numérique, indiquant le rang que cette lettre occupe dans l'alphabet, c'est-à-dire le neuvième rang.

— Fam. La moindre des choses, aussi peu que possible : *Médecin qui ne démordrait pas d'un* iota *des règles des anciens.* (Molière.)

IOTACISME (*sissm'* — rad. *iota*) n. m. Emploi fréquent de la lettre *i* (iota) ou du son *i* dans une langue : *L'*iotacisme *est tel chez les Grecs modernes, que six lettres ou groupes de lettres se prononcent également* i. ‖ Faute d'orthographe résultant de la confusion que font les Grecs modernes entre les diverses voyelles ou diphtongues qu'ils prononcent également *i*.

— Encycl. Les Grecs modernes prononcent également *i* les lettres ou groupes de lettres *é, i, u, ei, oi, ui* qui figurent dans leur langue, et ils prononcent de la même manière les voyelles et diphtongues correspondantes du grec ancien. Certains savants occidentaux ont cru devoir suivre cet exemple. Déjà, au commencement de la Renaissance, Reuchlin avait pris parti pour la prononciation moderne. Erasme, au contraire, préférait se conformer aux distinctions établies par l'écriture. *Reuchliniens* et *érasmiens* se sont vivement combattus jusqu'à nos jours. En novembre 1864, l'Académie des inscriptions se prononça pour l'adoption de la prononciation moderne dans les lycées. En 1896, Combes, ministre de l'instruction publique, soutenu par Emile Burnouf, essaya vainement d'introduire dans les lycées la prononciation moderne. Cependant, les philologues ont démontré, à l'aide des témoignages fournis par les grammairiens grecs, des confusions de lettres relevées sur les inscriptions et des inductions de la grammaire comparée, que la prononciation moderne représente la prononciation ancienne beaucoup plus imparfaitement que ne le fait la méthode dite érasmienne. D'autre part, la difficulté qu'éprouvent les Français à émettre le *th*, le *d*, le *kh* et le *g* du grec moderne, et les confusions qui résulteraient de l'iotacisme, amènent à conclure que la prononciation moderne serait plutôt nuisible aux études.

IOTTUNHEIM. Dans la mythologie scandinave, le pays des géants. Il s'étendait le long du rivage de la mer universelle et était séparé du pays des Ases, Asgard et Midgard, par de puissantes fortifications.

IOUALTEUCHTLI, le dieu de la nuit chez les anciens Mexicains. C'est la divinité protectrice des enfants, ainsi que la déesse *Ioualticitl*.

IOUG, rivière de la Russie septentrionale (gouv. de Vologda). Elle serpente en un pays de marais, d'étangs, de froides forêts, région presque déserte, reçoit la Ronza (422 kilom.) et s'unit, à Véliki-Oustioug, à la Soukhona, pour former la Dvina du Nord. Cours 439 kilom.

IOUGO-SLAVES. Ethnogr. V. Yougo-slaves.

IOUGRIENS ou **OUGRIENS**, nom donné jadis aux Ostiaks et qui est encore employé pour désigner dans son ensemble le groupe formé par les Ostiaks, les Permiaks et les Tchérémisses. — *Un* Iougrien ou Ougrien.

IOUKAGHIRS ou **YOUKAGHIRS**, peuplade du nord-est de la Sibérie, réduite au chiffre de 1.500 individus environ. (Ils ont adopté les coutumes, la langue et la religion des Russes.) — *Un* Ioukaghir ou Youkaghir.

IOULER (onomatopée) v. n. Chanter à la manière tyrolienne, avec des coups de gosier rapides du grave à l'aigu.

IOULOS (*loss* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Chant en l'honneur de Déméter, surnommée *Ioulô* comme déesse protectrice des gerbes de blé (gr. *ioulos,* gerbe).

IOURAKS, division de la race samoyède, qui vit sur la mer Glaciale, entre le Taz et l'Iénisséi. — *Un* Iourak.

IOURBOURG, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kovno), sur le Niémen, près de la frontière prussienne; 1.000 hab. environ. Entrepôt de commerce des produits exportés de Vilna et Grodno en Prusse.

IOURIEF. Géogr. V. Dorpat.

IOURTE n. f. Hutte, cabane dans laquelle demeurent les Lapons et les Samoyèdes.

Iourte.

IOUSASI, nom d'une déesse égyptienne, transcrit Saôsis par les Grecs. Elle était adorée surtout à Héliopolis, et elle était l'une des deux épouses principales que la tradition accordait au dieu de cette ville, tant sous sa forme de Râ que sous celle d'Atoumou. Elle a, le plus souvent, la figure humaine.

IOUTRE ou **YOUTRE** n. m. Pop. et en mauv. part, Juif.

IOUZGHAT, IOUZGAD ou **IOZGAD.** Géogr. V. Iozgad.

IOVANOVITCH (Vladimir), homme politique et écrivain serbe, né à Chabats en 1833. Il termina ses études en Allemagne et devint fonctionnaire de l'Etat. En 1860, il dut s'exiler, à cause de ses opinions libérales. De 1864 à 1866, il publia à Genève le journal serbo *Sloboda* (Liberté), puis il contribua, à Pest, à la fondation de l'association Srpska Omladina. En 1872, il rentra en Serbie. Il fut ministre des finances de 1877 à 1878, ainsi que de juin à octobre 1880; il fit adopter pour les monnaies serbes le modèle français. Il a publié, notamment : *les Serbes et la Mission de la Serbie dans l'Europe d'Orient* (en franç., Paris, 1870); *the Emancipation and Unity of the serbian nation* (Genève, 1871).

IOWA, affluent droit du Mississipi, qui arrose l'Etat américain, auquel il donne son nom. Cette rivière naît dans le nord de l'Etat d'Iowa, descend au S.-E., baigne *Iowa-City* et reçoit à gauche le Red Cedar ou Cedar Creek, aussi long et abondant qu'elle. Cours 500 kilom. environ.

IOWA, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, limité à l'E. par le Mississipi, à l'O. par le Missouri, séparé par des lignes géométriques, au N., de l'Etat de Minnesota; au S., de celui de Missouri. Superf. 145.100 kilom. carr.; pop. 1.911.896 hab. Un long versant, doucement incliné, descend à l'E. vers le grand fleuve; à l'O., un versant plus raide penche vers le Missouri; mais le plus haut renflement de la contrée n'atteint pas 150 mètres entre les deux bassins. Ce pays est un admirable champ de culture; plus de la moitié de ses habitants sont des fermiers, et sa production de céréales le place parmi les premiers Etats de l'Union. Il renferme un bassin houiller important, et possède les célèbres carrières de pierre d'Anamora. La capitale est *Desmoines* ou *Des Moines* (50.000 hab.), mais la première ville fondée fut Dubuque, en 1788, sur le Mississipi.

IOWA, comté des Etats-Unis (Iowa), environ 25.000 hab. Ch.-l. *Marengo*. — Comté de l'Etat de Wisconsin; 28.000 hab. Ch.-l. *Dodgeville*.

IOWA-CITY, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Johnson, sur l'*Iowa*, capitale de l'Etat du même nom de 1839 à 1855; 7.500 hab. Université florissante.

IOWAYS, Indiens de l'Amérique du Nord, habitant le Missouri. Ces Peaux-Rouges appartiennent au groupe des Dakotas et se distinguent des autres tribus de la même famille par l'élégance de leurs formes. — *Un* Ioway.

IOZGAD, IUZGHAT ou **JUZGHAT** (anc. *Oziana*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie prov. d'Angora); 25.000 hab. Ch.-l. du sandjak de Bozouk ou Iozgad. Mosquée, construite sur le modèle de Sainte-Sophie. Aux environs, mines de plomb. Commerce de grains.

IPÉCACUANA ou **IPÉCACUANHA** *koua*, ou *ku-a*, et, par abrév., **IPÉCA** (mot d'orig. brésil.), n. m. Racine vomitive, fournie par divers *cephælis;* entre autres, le *cephælis ipecacuana.*

— Encycl. L'*ipéca* nous arrive de l'Amérique du Sud, notamment du Brésil, sous forme de racines brunâtres, grosses comme une plume d'oie, et marquées d'anneaux. L'écorce, est seule employée. L'ipéca doit son activité à un alcaloïde, l'*émétine* (v. ce mot), dont la racine en contient en moyenne 1,8 p. 100. L'ipéca entre dans de nombreuses préparations : on en fait une poudre (dose vomitive, 1 gr. à 1gr50), un sirop, un extrait, un infusé, une teinture, etc.

Ipécacuana : 1. Annelé; 2. Strié; 3. Ondulé.

IPÉCACUANIQUE (*kou-a* [ou *ku-a*]-*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de racines d'ipécacuana.

IPEK, PETCH ou **PEKIA**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie [vilayet de Kossowo]), au pied des Alpes d'Albanie, sur la Bistritza, affluent du Drin Blanc; 15.000 à 18.000 hab. Monastères célèbres.

IPHIANASSE. Myth. gr. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, d'après l'*Iliade*. (Elle fut confondue plus tard avec Iphigénie.) — Fille de Prœtos. (Elle fut changée en vache, parce qu'elle avait préféré le palais de son père au temple de Héra.) — Néréide.

IPHICLÈS. Myth. gr. Fils d'Amphitryon et d'Alcmène. Il accompagna son frère Héraklès en Troade, dans la chasse du sanglier de Calydon, et périt en combattant avec lui contre les fils d'Hippocoon.

IPHICRATE, général athénien, né vers 415 av. J.-C., mort en Thrace vers 353. D'une famille d'artisans, il entra dans l'armée et commanda, jeune encore, une troupe levée contre Sparte, dans la guerre de Corinthe. Il imagina un armement nouveau et forma le corps des *peltastes*. (V. ce mot.) Il tint tête à Agésilas, battit les Spartiates près de Sicyone (390), occupa l'Acrocorinthe et l'Isthme. L'année suivante, il fut envoyé en Thrace, et vainquit le Spartiate Anaxibios près d'Abydos (389). Après la paix d'Antalcidas (387), il se mit à la solde du satrape Pharnabaze, qui l'envoya combattre les Egyptiens révoltés (379). Il se brouilla ensuite avec le satrape, et revint en Attique (374). La guerre avec Sparte recommençait. Chargé du commandement d'une flotte athénienne avec Chabrias et Callistrate, Iphicrate débloqua Corcyre et pilla les côtes du Péloponèse (372). Il lutta ensuite contre Epaminondas (369). Envoyé plus tard à Amphipolis, il se mit à la solde d'Eurycide, reine de Macédoine (362). Dans la guerre Sociale, il commanda la flotte athénienne avec Charès. Destitué pour s'être opposé à l'attaque de Byzance (355), il fut accusé de corruption et condamné à une amende. Il se retira en Thrace, où il mourut peu après. — Son fils, Iphicrate, fut envoyé en ambassade par les Athéniens auprès de Darius Codoman, et tomba entre les mains d'Alexandre après la bataille d'Issus (336). Il mourut peu de temps après.

IPHIGÉNIE (*jé-nî*) ou **IPHIGENIA** (*jé*) n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, famille des donacidés, comprenant de nombreuses espèces des régions chaudes du globe. (Les iphigénies ont leur coquille épaisse, trigone, régulière, lisse et revêtue d'un épiderme verdâtre; elles vivent enfoncées dans la vase à l'embouchure des rivières. L'espèce type est l'*iphigenia Brasiliensis,* du Brésil.)

IPHIGÉNIE. Myth. gr. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Les poèmes homériques parlent seulement d'une fille d'Agamemnon, appelée Iphianassa. Depuis le Ve siècle avant notre ère, Iphianassa disparaît de la légende, et est remplacée par Iphigénie. On attribuait cette substitution à Sophocle. Quand les Grecs, réunis à Aulis, voulurent mettre à la voile pour se rendre en Troade, ils en furent empêchés par des vents contraires. Artémis, irritée contre Agamemnon, déchaîna même la peste sur l'armée. Calchas déclara que, pour apaiser la déesse, Agamemnon devait lui sacrifier sa fille Iphigénie. Ulysse, envoyé à Mycènes, en ramena la jeune fille, sous ce prétexte qu'Agamemnon voulait marier Iphigénie à Achille. Au moment du sacrifice, Artémis substitua une biche à la victime. Iphigénie, transportée en Tauride, y devint prêtresse d'Artémis Tauropolos. Elle fut contrainte par ses fonctions d'immoler à la déesse tous les étrangers surpris dans ce pays. Dans un de ces étrangers, elle reconnut un jour son frère Oreste. Elle s'enfuit avec lui, emportant l'idole d'Artémis. Elle débarqua à Brauron, en Attique, où elle fut prêtresse d'Artémis jusqu'à sa mort. D'après une autre tradition, elle aurait fini ses jours à Mégare. Elle fut l'objet d'un culte en divers pays, en Attique, à Mégare, à Hermione, en Achaïe, jusqu'en Scythie, et fut souvent confondue avec Artémis ou Hécate. La légende d'Iphigénie a été très populaire. — Fille de Thésée et d'Hélène, souvent confondue avec la précédente.

Iphigénie (le sacrifice d'). Iconogr. Le *Sacrifice d'Iphigénie*, par Timante, a été vanté par Cicéron, par Valère-Maxime, par Quintilien, par Pline, par Eustathe. Il nous est parvenu plusieurs représentations antiques du *Sacrifice d'Iphigénie*. La plus complète est le bas-relief du

vase de Médicis, au musée de Florence. La perfection du style des diverses figures permet de voir dans ce bas-relief un monument des plus beaux temps de l'art grec.

Au musée Chiaramonti (Vatican) est un bas-relief antique en stuc, qui a beaucoup d'analogie avec le précédent. Le même sujet est retracé, d'une façon toute différente, dans une peinture antique découverte à Pompéi, et que l'on voit aujourd'hui au musée des Etudes, à Naples. Plusieurs artistes modernes ont représenté le *Sacrifice d'Iphigénie;* citons : Ch. de La Fosse (Louvre); Jouvenet; Gio.-B. Tiepolo (Offices), Giaquinto Corrado (musée de Madrid), J. Rottmayr (musée de Vienne).

Sacrifice d'Iphigénie (fresque de Pompéi).

Sacrifice d'Iphigénie, d'après Tiepolo.

Au XVIII^e siècle, Michel-Ange Slodtz a exposé un buste d'*Iphigénie*, que Diderot a beaucoup loué. Une statue de marbre d'*Iphigénie sacrifiée*, par N.-J. Girard, a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

Iphigénie à Aulis, tragédie d'Euripide, représentée en 405 av. J.-C. — La pièce a pour sujet la légende du sacrifice d'Iphigénie. Les principaux personnages sont Agamemnon, Achille, Ménélas, Iphigénie et Clytemnestre. Après de longues et douloureuses hésitations, Agamemnon s'est résigné à obéir aux dieux. Il a mandé sa femme et sa fille, sous prétexte de marier Iphigénie à Achille. Au dernier moment, il hésite encore, et veut envoyer des instructions contraires. Ménélas s'y oppose brutalement. Cependant, arrivent Clytemnestre et Iphigénie. Elles apprennent la vérité. Clytemnestre tente une démarche auprès d'Achille, qui joint ses menaces aux instances des deux femmes. Enfin, Iphigénie se résigne, et marche héroïquement à la mort. On apprend bientôt qu'Artémis a sauvé la jeune fille, en lui substituant une biche. Cette pièce, remarquable surtout par la vérité des sentiments et des caractères, est un des chefs-d'œuvre d'Euripide.

Iphigénie en Aulide, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine (1674). — La flotte grecque, réunie à Aulis, attend, pour marcher contre Troie, les vents favorables, qui ne lui seront accordés (ainsi l'affirme le devin Calchas) que lorsqu'on aura immolé une fille du sang d'Hélène. La jeune fille ainsi désignée semble n'être autre que la fille d'Agamemnon, chef de l'expédition. Ce prince a mandé sa fille au camp, sous prétexte de la marier à Achille; mais, pris de remords, il envoie son serviteur fidèle Arcas pour empêcher le voyage de la princesse. Il est trop tard : Iphigénie arrive au camp, accompagnée de Clytemnestre et de la jeune Eriphile, captive d'Achille. Celle-ci s'est éprise du héros et s'efforce de gagner son cœur et de perdre Iphigénie. L'accueil d'Agamemnon jette les princesses dans l'étonnement, mais Arcas leur révèle bientôt le mot de l'énigme : « Il l'attend sa fille) à l'autel, pour la sacrifier ». Achille jure de défendre Iphigénie, tandis que Clytemnestre reproche à son mari sa perfidie. Le roi, d'abord hautain et fier, se laisse attendrir et donne aux princesses l'ordre de fuir; mais Eriphile révèle tout aux Grecs, et Iphigénie marche résolument au sacrifice, lorsque Calchas annonce qu'Eriphile est aussi fille du sang d'Hélène et que c'est elle qui doit périr. Eriphile se tue; Iphigénie est sauvée, et les vents favorables soufflent sur la mer.

Racine a imité Euripide; mais l'invention du personnage d'Eriphile change complètement le dénouement. De plus, les personnages de sa pièce s'éloignent de la simplicité grecque et rappellent, peut-être un peu trop, les contemporains du poète.

Iphigénie en Aulide, « tragédie-opéra » en trois actes, paroles du bailli du Roullet, musique de Gluck (Opéra, 1774). — C'est le premier des cinq chefs-d'œuvre que Gluck donna en France. Cet ouvrage fut reçu à l'Opéra, grâce à la protection de Marie-Antoinette. Parmi les plus belles pages de la partition, il faut citer, outre sa magnifique ouverture, au premier acte, l'air d'Agamemnon : *Brillant auteur de la lumière;* le chœur : *Que d'attraits, que de majesté*, et la phrase sublime de Calchas : *Au faîte des grandeurs;* au second, l'air d'Achille, celui de Clytemnestre : *Par un père cruel à la mort condamnée*, et le chœur : *Chantez, célébrez votre reine;* sans compter le beau récit : *J'entends retentir dans mon sein...*, et le quatuor : *Puissante déité!* Au reste, la grandeur, le pathétique ne font nulle part défaut à cette œuvre incomparable.

Iphigénie en Tauride, tragédie d'Euripide, dont on ne peut préciser la date (fin du v^e s. av. J.-C.). — La pièce a pour sujet la fuite d'Iphigénie avec Oreste. Les principaux personnages sont Iphigénie, Oreste, Pylade, et le roi Thoas. La scène se passe en Tauride. Iphigénie, prêtresse du culte sanglant d'Artémis Tauropolos, doit lui immoler tout étranger surpris sur cette terre. Oreste et Pylade abordent en Tauride, où ils viennent chercher l'idole d'Artémis. On amène les étrangers à la prêtresse. Après diverses péripéties, le frère et la sœur se reconnaissent. Iphigénie trompe la surveillance de Thoas; elle s'enfuit avec Oreste et Pylade, qui emportent l'idole. Comme *Iphigénie à Aulis*, cette pièce est surtout intéressante par le naturel et la vérité des sentiments.

Iphigénie en Tauride, tragédie de Gœthe, écrite en prose dès 1779, remaniée en 1780, puis en 1781, et mise enfin en vers en 1786, pendant le voyage du poète en Italie. — Le sujet de cette pièce, un des chefs-d'œuvre de Gœthe, est emprunté à Euripide. Iphigénie, transportée en Tauride, profite de l'ascendant qu'elle a conquis sur le roi Thoas pour faire abolir la cruelle coutume de sacrifier les étrangers. Epris de la jeune Grecque, Thoas lui offre de partager sa royauté. Iphigénie refuse. Thoas, irrité, donne l'ordre de recommencer les sacrifices humains. Les deux premières victimes doivent être deux Grecs que la tempête a jetés sur les côtes de Tauride et en qui Iphigénie reconnaît Oreste et Pylade. Pour les soustraire à la mort et fuir avec eux dans sa patrie, Iphigénie imagine une ruse que sa noblesse d'âme ne lui permet pas de mettre à exécution. Elle obtient de Thoas qu'il la laisse partir avec son frère et Pylade.

Gœthe a modifié sensiblement la donnée de la légende ancienne, qu'il a modernisée en substituant aux faits extérieurs les luttes de l'âme. Chez lui, le sujet est la victoire de la pureté morale sur les désirs humains, le triomphe de l'abnégation. Des caractères, le mieux tracé est celui d'Iphigénie, en qui on ne peut méconnaître M^me de Stein, dont l'influence ennoblissante sur Gœthe est bien connue. Ce qui fait surtout le charme irrésistible de l'œuvre, c'est la beauté du style, qui est classique par sa pureté, son harmonie et son élégante simplicité.

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de Guillard, musique de Gluck (Opéra, 1779). — C'est le dernier des cinq chefs-d'œuvre français de Gluck, plus complet peut-être encore et plus admirable que ses aînés. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ici, de la vigueur de l'air de Thoas et de l'étonnant chœur des Scythes, de la puissance prodigieuse du songe d'Oreste, du sentiment de tendresse pénétrante et pathétique de l'air de Pylade : *Unis dès la plus tendre enfance*, et de son duo avec Oreste, du sentiment si chaste et si expressif qui s'exhale des deux airs d'Iphigénie : *O malheureuse Iphigénie!* et *Je t'implore et je tremble;* de l'harmonie délicieuse du chœur des prêtresses : *Chaste fille de Latone;* enfin, de l'exquise symphonie qui accompagne la scène du sacrifice. Tout est d'une pureté, d'une noblesse, d'un charme inexprimables.

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de Dubreuil, musique de Piccinni (Opéra, 1781). — On avait eu la maladresse ou la méchanceté de mettre Gluck et Piccinni en rivalité directe en confiant à chacun d'eux un livret différent sur le même sujet. Quel que fût l'incontestable talent de Piccinni, il lui fut impossible de lutter avec Gluck. Aussi l'*Iphigénie* de Piccinni n'obtint-elle qu'un succès très médiocre, en dépit de quelques pages superbes que renfermait la partition, telles que le chœur : *Sans murmurer, servons les dieux;* celui qui termine le premier acte, l'air de Pylade au troisième, celui d'Oreste : *Au nom de la patrie*, etc.

IPHIGÉNIE, planète télescopique, n° 112, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1870.

IPHIONE n. f. Bot. Un des noms de l'aunée.

IPHIONE n. f. Genre d'annélides errantes, famille des aphroditidés, comprenant de nombreuses espèces propres aux mers chaudes. (Les iphiones ont un corps formé de vingt-neuf segments au plus, qui porte treize paires d'élytres le recouvrant entièrement. L'espèce type est l'*iphione muricata* de la mer Rouge.)

IPHIPE ou **IPHIPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant quelques espèces de l'Australie et des régions voisines. (Les *iphipes* sont des charançons noirs, à gros points enfoncés, revêtus parfois d'une pubescence grisâtre; de taille moyenne, ils sont oblongs, avec le rostre allongé et grêle.)

Iphis (réd. d'un tiers).

IPHIS (*fiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant quelques espèces propres à Madagascar. (Les iphis sont de grands et beaux taupins bruns ou noirs, veloutés, variés de gris ou de blanchâtre. Citons l'*iphis tricellatus* mesurant 45 millimètres de long, et l'*iphis lycoreus*.

IPHIS (*fiss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des leucosiidés, comprenant des formes propres aux mers chaudes. Les iphis sont de petits animaux marins, à carapace en losange, à pattes très grêles. L'espèce type est l'*iphis septemspinosa*, de l'océan Indien.)

Iphis.

IPHITOS ou **IPHYTOS.** Myth. gr. Fils d'Eurytos, roi d'Œchalie, et l'un des Argonautes. Hêraklès, dans un accès de folie, le précipita du haut des murailles de Tirynthe. — Fils de Proxénidas, ou d'Hémon, ou de Naubolos, roi d'Elide. Il rétablit les jeux Olympiques, sur l'ordre de l'oracle de Delphes, pour mettre fin aux guerres intestines et à une peste qui désolaient la Grèce. A Elis, dans le temple de Hêra, on conservait le disque d'Iphitos, sur lequel étaient inscrits les règlements des jeux Olympiques.

IPHITUS (*tuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fossaridés. (Les *iphitus* ont leur coquille conique, avec des côtes spirales et tuberculeuses; la bouche est arrondie, entière, à labre simple.)

IPHOFEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]); 1.855 hab. Malterie. Brasserie. Vignoble qui donne un vin blanc assez estimé.

IPHTHIME ou **IPHTHIMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant six ou sept espèces habitant l'Europe méridionale, la Californie et la Nouvelle-Calédonie. (Les iphthimes sont voisins des ténébrions; noirs, allongés, ils vivent comme eux dans les arbres pourris. L'*iphthimus Italicus* est propre à l'Italie et aux îles voisines.)

IPHYTOS. Mythol. V. IPHITOS.

IPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des nitidulidés, comprenant les *ips* et genres voisins. — *Un* IPINÉ. Syn. PITYOPHAGINÉS.

IPOLY (en allem. *Eipel*), rivière d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitats de Nograd et de Hont]). Elle part de monts de 1.000 mètres et plus, qui se rattachent aux Karpathes, baigne Malnapatak, Balassa Gyarmath, Ipolysag, et s'unit au Danube (rive gauche), un peu en aval d'Esztergom. Cours 200 kilom.

IPOLYSAG, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Hont, sur l'*Ipoly;* 3.247 hab. Cour de justice.

IPOMÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide ipoméique.

IPOMÉE ou **IPOMÉA** n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des plantes herbacées ou ligneuses, couchées ou dressées, à tiges volubiles, à feuilles alternes, à fleurs grandes et diversement colorées, à fruit capsulaire, des pays chauds du monde entier. (Parmi les quelques centaines d'espèces que comprend ce genre, les principales sont : le *jalap officinal* [ipomæa purga], la *patate douce* [ipomæa batatas], le *volubilis des jardins* [ipomæa variabilis], le *turbith* [ipomæa turpethum].)

IPOMÉIQUE (*ik*) adj. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur l'acide rhodéorétinique, qui dérive de la résine de jalap. || On dit aussi IPOMIQUE.

IPOMOPSIDE n. f. Bot. Section du genre gilie.

IPRÉAU ou **YPRÉAU** (*pré-ô*) n. m. Nom vulgaire du peuplier blanc.

Ips (gr. 4 fois).

IPS (*ipss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, tribu des *ipinés*, comprenant une trentaine d'espèces.

— ENCYCL. Les *ips* sont petits, allongés, plus ou moins cylindriques, ordinairement noirs, brillants, souvent tachés de rouge ou de jaune. Répandus surtout dans l'hémisphère boréal, ils vivent sous les écorces des arbres, aux dépens de divers xylophages, et apparaissent au printemps. L'ips à quatre points (*ips quadripunctata*) de France est long de 4 à 5 millimètres, noir avec quatre taches rouges.

IPS ou **YBBS,** ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), au confluent de l'*Ips* et du Danube; 4.286 hab. Usines. Maison de prévoyance pour les pauvres de Vienne.

IPSALA (lat. *Cypsela*), ville de la Turquie d'Europe (Roumélie [vilayet d'Andrinople]), sur l'*Ipsala*, affluent de la Maritza; 3.500 hab.

IPSAMBOUL. Géogr. V. IBSAMBOUL.

IPSARA ou **PSARA** (autref. *Psyra*), petite île de la mer Egée, au N.-O. de l'île de Chio, du district duquel elle dépend, et comprenant un îlot principal quadrangulaire, montueux, sec, et deux îlots de moindre importance. Antipsara et Venetiko; au total, environ 90 kilom. carr. de superficie. Pop. : 4.500 hab. (*Ipsariotes*), pêcheurs et marins. Son territoire, généralement fertile, produit surtout du vin et des fruits. L'île, jadis parmi les plus prospères de l'Archipel, a été complètement ruinée, au cours de la guerre de l'Indépendance, par Topol-pacha (3 juill. 1824). Patrie de l'amiral Canaris.

IPSILLICES (*psil'-liss* — du lat. *ipsillices;* de *ipse*, lui-même, et de *illex, icis*, trait) n. f. pl. Antiq. rom. Nom donné à des médaillons et à des lames de métal où étaient gravées des têtes d'homme et de femme, et qui paraissent avoir eu une destination magique. — *Une* IPSILLICE. || On trouve aussi IPSILLES et IPSULICES.

IPSO FACTO (mots lat.), loc. adv. Par le fait même, sans qu'il soit besoin d'autre chose : *Celui qui frappe un prêtre est excommunié* IPSO FACTO. (S'emploie surtout à propos de l'excommunication.)

IPSUS (transcription du gr. *Ipsos*), localité de l'Asie Mineure ancienne (Phrygie), au croisement de deux routes allant l'une vers Byzance, l'autre vers Sardes.

Ipsus (BATAILLE D'), bataille livrée près d'*Ipsus*, entre les successeurs d'Alexandre (301 av. J.-C.). Après la mort du conquérant, ses généraux s'étaient partagé son empire. Vingt ans plus tard, Ptolémée régnait sur l'Egypte, Seleucos sur la Syrie, Lysimaque sur la Thrace, Cassandre sur la Macédoine, Antigone sur l'Asie Mineure. Antigone avait repris les projets ambitieux de Perdiccas, et prétendait reconstituer à son profit l'empire d'Alexandre. Son fils Démétrius lui avait conquis la Palestine, la Phénicie, la Syrie, la Grèce. Antigone lui-même avait essayé vainement de soumettre l'Egypte. Une ligue se forma contre lui entre Ptolémée, Seleucos, Cassandre et Lysimaque. La rencontre eut lieu près d'Ipsus (301 av. J.-C.). Ce fut une des luttes les plus sanglantes de l'antiquité. D'abord Démétrius, avec sa cavalerie, renversa tout sur son passage; mais il se laissa entraîner trop loin. Pendant ce temps, ses adversaires enveloppèrent les troupes du vieil Antigone, dont une partie passa à l'ennemi. Antigone lui-même fut tué. Démétrius dut se retirer à Ephèse, ne conservant qu'une partie de la Grèce et quelques villes de la côte d'Asie. La bataille d'Ipsus consacra le démembrement

définitif de l'empire d'Alexandre et sa division en quatre royautés : Macédoine et Grèce, Thrace, Egypte, Syrie.

IPSWICH, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, avec un port sur l'Orwell, à 15 kilom. de l'embouchure de ce fleuve côtier dans la mer du Nord ; 57.360 hab. Chantiers de construction, fabrique de toiles. Foire importante pour la vente des bêtes à laine. Exportation de bois de construction, blé. Importation de vins. Les filatures de laine, jadis très prospères, ont disparu.

IPSWICH, ville d'Australie (Queensland), sur le Bremer, affluent droit de la rivière Brisbane ; 13.000 hab. ch.-l. du district de West-Moreton (comté de Stanley), dans un assez riche district houiller. Marché de produits agricoles ; vins ; filatures. Port fluvial.

IQUIQUE, port du Chili septentrional, ch.-l. de la province de Tarapaca, offrant un assez bon mouillage, en face d'une île rocheuse qui fut jadis le siège d'une importante exploitation de guano ; environ 15.000 hab. Ce n'était en 1850 qu'un amas de huttes en argile ; elle a surgi au milieu d'un véritable désert, grâce à la présence, dans ses environs, de nitrates et autres substances chimiques. Un réseau de voies ferrées l'unit au bourg de la Noria et aux exploitations de salpêtre environnantes. Commerce actif par mer avec les pays étrangers.

La *province d'Iquique* est, au point de vue minéralogique, une des plus riches du Chili ; elle compte 30.000 hab. et se développe sur le revers occidental de la Cordillère.

IQUITOS ou **YQUITOS**, ville du Pérou, ch.-l. de la prov. du Bas-Amazone, département de Loreto, sur la rive gauche du Marañon ; 3.000 hab. Port important pour la navigation du haut Amazone. Exportation de gomme et de tabac.

IR. Chim. Abréviation du mot IRIDIUM.

IR, préfixe, autre forme de *in*, dont l'*n* se change en *r* par euphonie devant les mots commençant par cette lettre : IRRÉSISTIBLE pour INRÉSISTIBLE.

IRA FUROR BREVIS EST (*La colère est une courte folie*), Fragment d'un vers d'Horace (liv. Ier, ép. II, v. 62).

IRA, forteresse de l'ancien Péloponèse (Messénie), bâtie sur la montagne du même nom. Les Messéniens y soutinrent, contre les Spartiates, un siège de onze années (682 à 671 av. J.-C.).

IRADÉ (de l'ar. *iradet*, volonté) n. m. Rescrit donné par le sultan de Constantinople, pour des affaires moins importantes que celles qui exigent un batti-houmayoun ou un hatti-shérif.

IRAGNO (*gn* mll.) n. m. Pêch. Nom provençal de la vive.

IRAGNON (*gn* mll.) n. m. Nom bordelais d'un filet à prendre des oiseaux, et qui ressemble au filet de pêche appelé *araignée*.

IRAILH (l'abbé Augustin-Simon), littérateur et historien français, né au Puy-en-Velay en 1717, mort à Saint-Vincent-lès-Moissac (Lot) en 1794. Il fut prieur de Saint-Vincent-lès-Moissac. Il a écrit : *Querelles littéraires* ou *Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions dans la république des lettres depuis Homère jusqu'à nos jours* (1761), livre curieux ; *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (1764) ; *Histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon* (1766).

IRÂK-ADJEMI, IRÂK-ADJMI ou **IRÂK-ADJEM**, province de la Perse, occupant tout le centre du royaume ; 358.000 kilom. carr. ; environ 1 million d'hab. Elle s'étend sur la partie occidentale du plateau de l'Iran ; sauf le Kizil-Ouzèn, qui se fraye un passage dans l'Elbourz, vers la mer Caspienne, ses cours d'eau se perdent, à l'E., dans le grand Désert salé. Elle est divisée en 7 vilayets, qui portent les noms de leurs chefs-lieux : *Téhéran* (cap. du roy.), Kazvin, Hamadan, Koum, Kachan, Ispahan, Yezd.

IRÂK-ARABI, région de la Turquie d'Asie, dans le bassin inférieur du Tigre et de l'Euphrate. Limitée au N. par le Kurdistan, au N.-O. par la Mésopotamie, à l'O. et au S.-O. par le désert d'Arabie, au S. par l'extrémité du golfe Persique, à l'E. par la frontière de Perse, elle comprend les vilayets de Bagdad et de Bassora (dont le sandjak de Nedjed est en dehors de l'Irâk-Arabi). S'étendant sur 750 kilom. de long et 300 kilom. de large, elle compte environ 1.600.000 hab. mâles, dont plus de 1.300.000 nomades. L'Irâk-Arabi est proprement la vallée inférieure du Tigre et de l'Euphrate, qui se réunissent pour former le Chatt-el-Arab ; pays bas et plat, bien arrosé et irrigué, il est d'une très grande fertilité : dattiers et céréales ; mais le climat, avec la chaleur et l'humidité excessives de l'été et les froids de l'hiver, est des plus pénibles. Toutes les villes sont sur les deux fleuves : Bagdad, Tékrit, Mendéli, sur le Tigre ; Hit, Hilla (près de l'emplacement de l'ancienne Babylone) ; Meched-Ali, sur l'Euphrate ; Korna, au confluent des deux fleuves ; Bassora, sur le Chatt-el-Arab. La Babylonie déchue, après son annexion à la Perse (VIe s. av. notre ère), fit partie de l'empire macédonien (331 av. J.-C.), de celui des Sassanides (312 av. J.-C.), du royaume des Parthes (140 av. J.-C.). Devenue l'Irâk arabe, elle recouvra son ancienne prospérité, avec Bassora (fondée en 636) et Bagdad (762). Disputé longtemps entre les Persans et les Ottomans, l'Irâk est resté à ces derniers, depuis 1638.

IRALA-YUSO (Fra Mathias-Antonio), peintre et graveur espagnol, né et mort à Madrid (1680-1753). Il avait acquis un talent remarquable dans la peinture lorsque, à l'âge de vingt-quatre ans, il alla s'enfermer dans un couvent de franciscains, à Madrid. Toutefois, il continua à peindre, s'adonna à la gravure, et donna même des leçons dans sa cellule. On cite particulièrement de lui : *Saint François d'Aquin*, à l'église d'Alcala de Henarès, et *Saint François de Paul distribuant des plantes médicinales à des malades*, à Madrid.

IRAN, nom donné à la Perse et, dans un sens plus complet, au vaste plateau qui s'étend à l'E. de la plaine de Mésopotamie et du golfe Persique, au S. de la mer Caspienne et du steppe des Turcomans, à l'O. des monts d'entre l'Inde et l'Afghanistan, enfin au N. de la mer et du golfe d'Oman, en Arménie et en Perse, en Afghanistan, en Béloutchistan. C'est une région de 2.200 kilom. de long, sur 500 à 1.000 de large, de plus de 2.500.000 kil. carr. de surface : peu habitée, sous un climat extrême, vu l'altitude et la rareté des pluies, arrêtées de tous côtés par d'énormes montagnes : massif de l'Ararat, chaîne de l'Elbourz, monts du Kherassan, Hindou-Kôh et monts d'Afghanistan, de Béloutchistan, du Farsistan, de Kurdistan. Altitude moyenne de 1.200 mètres, avec des dépressions très basses. Vastes fonds salés, plaines de sables, déserts, oasis magnifiques dès qu'il y a de l'eau. Pays d'ancienne et glorieuse histoire, correspondant, en tout ou partie, aux contrées qui se nommèrent Médie, Susiane, Perse, Hyrcanie, Parthie, Arachosie, Drangiane, Gédrosie, Carmanie. Lieu de naissance et de développement de la civilisation iranienne, l'une des civilisations aryennes.

IRANCY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 12 kilom. d'Auxerre, près de l'Yonne ; 772 hab. Carrières. Maison de la Renaissance. Patrie de l'architecte Soufflot. Vignoble produisant des vins rouges fort appréciés, principalement dans les crus suivants : *En Palotte, Boutarde*, etc.

IRANDJA ou **IRANGET** (*jè*) n. m. Bot. Nom donné, dans quelques endroits, à l'amanite des Césars ou oronge vraie.

IRANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née dans l'Iran ou qui habite ce pays. — *Les* IRANIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Iran ou à ses habitants : *Les émigrations* IRANIENNES.

— n. m. Langue parlée dans l'Iran.

— ENCYCL. Ethnol. On donne le nom d'*Iraniens* à l'ensemble des populations blanches qui vivent en Asie, sur le plateau de l'Iran, et qui comprennent notamment les Persans, les Afghans, une partie des Kurdes, les Arméniens, etc. Ce sont des races de même origine que les Aryens émigrés dans l'Inde ; mais la famille hindoue ou aryenne parle le sanscrit, les Iraniens parlent le zend.

— Linguist. Dans la grande famille indo-européenne, les langues *iraniennes* forment la seconde division du groupe *aryen* et *indo-iranien*, dont les langues de l'Inde constituent la première. Les linguistes distinguent trois périodes dans l'histoire de l'*iranien*. La période ancienne est représentée par le *vieux-perse* (iranien de l'Ouest), connu par de rares inscriptions cunéiformes des rois achéménides (688-330 av. J.-C.), et par l'*avestique* (iranien de l'Est), appelé aussi *zend* et *vieux-bactrien*, langue dans laquelle est écrit l'Avesta, le livre sacré des Parses. La seconde période de l'iranien nous est connue par le *pehlvi* ou *parthique*, dérivé du vieux-perse, et qui, à son tour, a donné naissance au *perse* du temps des rois sassanides : c'est le *moyen-iranien*. Enfin, à la troisième période appartiennent les langues iraniennes modernes : le *persan*, divisé en nombreux dialectes (*gilani*, etc.) et dont le lexique contient un nombre considérable de mots arabes ; le *kurde*, l'*ossète*, parlé dans le Caucase, l'*afghan* ou *pachtou*, le *béloutchi* (Béloutchistan) et les dialectes du Pamir.

IRANISANT (*zan*) n. m. Savant qui étudie la langue, la civilisation des anciens Perses.

IRÀNYI (Daniel), homme politique hongrois, né en 1822, mort à Budapest en 1892. Avocat en 1844, il fut élu député en 1848. Secrétaire de François Deak au ministère de la justice, il prit part à la Révolution et se réfugia ensuite à l'étranger. Il vécut assez longtemps à Paris, où il publia, en collaboration avec Ch.-L. Chassin, une *Histoire politique de la Révolution de Hongrie 1847-1849* (1859-1860), et donna plusieurs articles sur la littérature hongroise dans la « Libre recherche », de Bruxelles. Rentré en Hongrie après le dualisme, il siégea à la Chambre jusqu'à sa mort. Il était un des orateurs les plus écoutés de l'extrême gauche (parti Kossuth).

IRAOTA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant quelques espèces de la Malaisie et de l'Inde. (Les iraota sont de grands polyommates à ailes inférieures munies de queues assez développées ; ils sont souvent bruns et bleus, variés de blanc en dessous. Tel est l'*iraota Lazarena*, des Philippines.)

Iraota (réduit au 1/3).

IRAOUADDI, IRAOUADDY ou **IRÂVADÎ**, fleuve de l'Indo-Chine, en Birmanie. Il naît dans les monts Langtang, prolongement oriental de l'Himalaya, à l'E. de l'Assam septentrional ; là, en amont de Bhamo, il se forme de deux branches : le Mika, à l'E., la plus importante ; le Mélika, à l'O., qui passe à Lang-Dao. Grossi du Nam-Khong, il arrive, après un défilé abrupt, à Bhamo, reçoit à gauche le Nam-Taping, devient navigable, traverse un nouveau défilé, avant d'arroser Mandalé, la capitale birmane. Quittant sa direction N.-S. pour couler vers l'O., il reçoit, non loin des ruines d'Ava, le Myit-Nghî, puis, à droite, le Kyên-Douên, qui double presque son volume. A Pagan, il reprend la direction du S., arrose Mengoun et Promé ; à la bifurcation de la branche de Basseïn, commence son delta, dont la superficie est évaluée à 46.000 kilom. carrés. Bien que de très fortes crues (juin à août) rendent son régime inégal et sa navigation difficile, l'Iraouadi est sillonné par les vapeurs jusqu'à Bhamo, à 1.100 kilom. de l'embouchure. Longueur totale 2.000 kilom. environ.

IRAPUATO, bourg du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 15.000 hab.

IRASCIBILITÉ (*rass-si*) n. f. Défaut de celui, celle, ce qui est irascible : *L'*IRASCIBILITÉ *de l'amour-propre.* (Mirab.)

IRASCIBLE (*rass-sibl'* — lat. *irascibilis*, même sens) adj. Qui s'irrite vite, aisément : *Homme, Caractère* IRASCIBLE. — Philos. scol. *Appétit irascible.* V. APPÉTIT. (Philos.)

IRATO (AB), loc. adv. V. AB IRATO.

Irato (L') ou *l'Emporté*, opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Méhul (Opéra-Comique, 1801). — Méhul avait d'abord annoncé sa pièce : « *l'Emporté*, comédie-parade en un acte, traduite de *l'Irato*, opéra bouffon italien ». Ce n'est qu'à sa seconde représentation que ce petit ouvrage prit le titre de *l'Irato*. La musique, charmante, contient un quatuor bouffe qui, à lui seul, est un petit chef-d'œuvre.

IRBIT, ville de la Russie orientale (Sibérie [gouv. de Perm]), au versant oriental de l'Oural, sur la Nitza, sous-affluent de l'Obi par la Toura, le Tobol, l'Irtych ; 10.000 hab. Mines, forges. Foire du mois de février, attirant une foule énorme de visiteurs.

IRE (lat. *ira*, même sens) n. f. Colère, courroux. (Vieux.)

IREG, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Syrmie]) ; 4.850 hab. Vignobles importants. Soierie.

IREG-FELSŐ (*Felső* signif. *haut* en magyar), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]) ; 3.030 hab. Vignobles. Haras.

IRELAND (Samuel William Henry), écrivain anglais, né et mort à Londres (1777-1835). Il doit sa notoriété à une audacieuse supercherie littéraire. Il conçut un jour l'idée de fabriquer de faux documents qu'il présenta comme découverts dans un château (févr. 1795). C'étaient des fragment de drames, pour la plupart attribués à Shakspeare. Les critiques du temps, Boswell, Johnson, Parr, furent trompés les premiers. Encouragé par ce succès, Ireland multiplia ces documents, qu'il vendit fort cher ; il alla même jusqu'à faire jouer à Drury-Lane une pièce intitulée : *Vortigern et Rowena* (avr. 1796), mais le public fut meilleur juge que les érudits. La pièce n'alla pas au delà du troisième acte. Ireland avoua ses supercheries dans un écrit, paru sous le titre de : *Confessions*. Il a publié des romans tout à fait oubliés.

IRELAND (John), prélat américain, né en 1838 à Burnchurch (comté de Kilkenny [Irlande]). Son père, simple cordonnier, alla s'établir à Saint-Paul, dans l'Etat de Minnesota (Etats-Unis). L'évêque de Saint-Paul envoya l'enfant faire ses études secondaires en France, au petit séminaire de Maximieux (Ain). Ireland entra ensuite au scholasticat des maristes, à Montbel, près Hyères. Ordonné prêtre à Saint-Paul, en 1861, il partit, durant la guerre civile, comme aumônier militaire. Il fonda ensuite de nombreuses sociétés de tempérance, devint curé de la cathédrale et vicaire général à Saint-Paul. Nommé, à trente-sept ans, coadjuteur de son évêque, il resta, neuf ans après (1885), seul chargé de l'administration du diocèse, érigé en archevêché par le saint-siège (1888). Admirateur enthousiaste de son pays, très pénétré de l'esprit et des habitudes de l'Amérique, l'archevêque de Saint-Paul a émis des idées et préconisé, pour la conciliation des doctrines de l'Eglise avec les tendances du siècle actuel, une tactique dont la nouveauté et la hardiesse ont été fort admirées et discutées.

IRÉNARCHIE (*chî*) n. f. Fonctions, dignité des irénarques.

IRÉNARQUE (*nark'* — gr. *eirênarkhês* ; de *eirênê*, paix et *arkhein*, commander) n. m. Officier chargé, sous l'empire romain, des fonctions de police dans les villes asiatiques.

IRÈNE (gr. *eirên* ; de *eirê*, assemblée) n. m. Hist. gr. Jeune Spartiate de vingt à trente ans, servant dans l'armée active.

IRÈNE ou **IRENA** (*rè*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *iréninés*. (On en connaît trois espèces de l'Asie orientale et de ses archipels. Les irènes sont des drongos, noirs et à queue fourchue. Telle est l'*irena Malayensis*, de Malacca et des îles de la Sonde.)

Irène.

IRÈNE n. f. Chim. Carbure bouillant à 113°, dérivé par déshydratation de l'irone.

IRÈNE, impératrice de Byzance (780-790 et 792-802). Née à Athènes vers 752, de parents obscurs, ce fut grâce à sa beauté et à son esprit qu'elle épousa, en 766, le fils de Constantin V, Léon IV et, à la mort de ce prince (780), elle prit la régence au nom de son jeune fils, Constantin VI. Très attachée au culte des images, elle s'empressa, aussitôt la paix conclue avec les Arabes (783) et l'insurrection slave de Macédoine et de Grèce réprimée (784), d'inaugurer une politique religieuse nouvelle. Le patriarche Tarasios, élu en 784, s'en fit l'instrument ; le concile de Nicée (787) rétablit officiellement le culte des images. Mais, quand elle prétendit conserver sur son fils majeur une autorité absolue, un soulèvement militaire la renversa (790). Constantin VI eut l'imprudence de rappeler bientôt sa mère et ses favoris au pouvoir (792) et, fort habilement, Irène profita du scandale causé dans le monde religieux par le divorce de l'empereur et son mariage avec Théodote (795) pour détrôner et faire aveugler le prince, devenu fort impopulaire (797). Alors, seule maîtresse du trône, gouvernée par les eunuques Staurakios et Aétios, elle ne sut que conclure avec Haroun-al-Raschid une nouvelle et honteuse paix (798), tandis que Charlemagne reconstituait l'empire d'Occident (800). Renversée, en 802, par une révolution de palais, elle mourut en 803 à Lesbos, où on l'avait exilée et où elle fut réduite à filer le lin pour vivre. Touchée de ses malheurs et de ses efforts pour le rétablissement de l'orthodoxie, l'Eglise grecque a mis Irène au rang des saintes et célèbre sa fête le 15 août.

IRÈNE DUCAS, impératrice de Byzance, née vers 1066, morte après 1118. Unie, en 1078, à Alexis Ier Comnène, par un mariage politique, elle finit par exercer sur lui une grande influence, dont elle essaya de profiter pour porter au trône, en 1118, au lieu de son fils Jean, le mari de sa fille, l'ambitieuse Anne Comnène. L'échec de cette tentative l'amena à se retirer au monastère de la « Vierge pleine de grâce », qu'elle avait fondé, et pour lequel elle a écrit une règle curieuse.

IRÈNE n. f. Planète télescopique, n° 14, découverte en 1851, par Hind.

IRÉNÉE (du gr. *eirênê*, paix) n. f. Hist. gr. Fonctions des rois de Sparte, en temps de paix.

IRÉNÉE (saint), évêque de Lyon et martyr, né probablement à Smyrne, vers 120 ou 125, mort à Lyon peu après 200. Il eut pour maître saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et fut initié par lui aux enseignements de l'apôtre saint Jean. Ordonné prêtre, il fut envoyé en Gaule, probablement par saint Polycarpe. L'évêque de Lyon, saint Pothin, le chargea de porter au pape, saint Eleuthère, une lettre écrite par les chrétiens de Lyon persécutés. A son retour (178), Irénée, élu évêque à la place de saint Pothin, convertit un grand nombre d'infidèles et combattit avec énergie les hérésies gnostiques. Il intervint auprès du pape saint Victor pour lui conseiller de traiter avec douceur les

évêques d'Asie Mineure, extrêmement attachés, quant à la date de la fête de Pâques, à des usages différents des traditions romaines. Selon la tradition, il fut martyrisé pendant la persécution de Septime-Sévère. Les anciens historiens, Eusèbe, saint Jérôme, Grégoire de Tours, le désignent comme l'auteur de nombreux ouvrages, dont un seul nous a été conservé à peu près en entier : c'est *l'Exposition et la Réfutation de la fausse Gnose* ou *Traité contre les hérésies.* Saint Irénée, au point de vue de l'histoire de la pensée chrétienne au Ier et au IIe siècle, est en quelque sorte le trait d'union entre l'Orient et l'Occident, le témoin et le gardien de la tradition apostolique. — Fête le 28 juin.

IRÉNÉE, évêque nestorien de Tyr, au Ve siècle. Il était comte de l'empire. L'empereur Théodose II l'envoya au concile d'Ephèse (431); il y défendit Nestorius, ce qui lui valut l'exil en Pétrée (435). Un synode nestorien l'établit alors évêque de Tyr, vers 445; mais, en 448, il fut déposé par décret impérial. Irénée écrivit, en grec, une histoire du nestorianisme : *Tragédie* ou *Commentaires sur ce qui s'est passé au synode d'Ephèse et dans l'Orient,* dont on a seulement une traduction latine mutilée (Louvain, 1682).

Irénée (SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DE **Saint-**), congrégation fondée en 1816, à Lyon, par le cardinal Fesch. Elle est composée de prêtres séculiers, qui suivent, avec les modifications exigées par la différence des époques, les règles données par saint Charles Borromée aux *oblats* de Milan. Ils se lient envers leur supérieur par un engagement d'obéissance, d'abord temporaire, puis perpétuel, et s'appliquent principalement à la prédication et à l'enseignement. Le supérieur est nommé pour cinq ans, par l'archevêque de Lyon, sur la présentation d'un chapitre de vingt-cinq membres. La société, dont le noviciat est établi à Lyon, dirige un collège dans cette ville.

IRÉNINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des dicruridés, renfermant le seul genre *irène.* — *Un* IRÉNINÉ.

IRÉNIQUE (*nik'* — du gr. *eirênikos,* pacifique) adj. Se dit de certains livres écrits, dans les premiers siècles de l'Eglise, pour apaiser les discordes survenues entre les chrétiens.

IRÉNISTES (*nisst'* — du gr. *eirênê,* paix n. m. pl. Nom, dans le droit international, de ceux qui croient à la possibilité de la paix perpétuelle. [C'est l'abbé de Saint-Pierre, auteur d'un projet de paix perpétuelle (1713), qui semble l'avoir mis en usage.] — *Un* IRÉNISTE.

IRÉSIE (*zî* ou **IRESIA** (*ré*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, tribu des cicindélinés, comprenant une quinzaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *irésies* sont de jolies cicindèles élancées, brillant du plus vif éclat métallique. Ces insectes, de taille médiocre, toujours rares et très recherchés par les amateurs, vivent dans les forêts humides et volent sur les basses branches des arbres. *L'iresia Lacordairei,* verte et bleue, vit au Brésil.

Irésie gr. de moitié).

IRÉSINE n. f. Genre de chénopodiées, tribu des gomphrénées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles opposées, à inflorescence très ramifiée. (On en connaît seize espèces, qui habitent l'Amérique et l'Australie. Plusieurs d'entre elles sont cultivées pour la beauté de leurs feuillages, comme l'*iresina Herbstii,* remarquable par ses belles feuilles rouges.)

IRÉSIONE (du gr. *eirésiônê;* de *eiros,* laine) n. f. Antiq. gr. Rameau d'olivier, chargé de fruits et entouré de laine, qui était l'attribut des suppliants, et qu'on portait dans certaines fêtes, comme les pyanepsies et les thargélies. ‖ Chant qu'on entonnait à ces fêtes. ‖ Couronne qu'on portait en l'honneur des morts.

IRETON (Henry), général anglais, né dans le comté de Nottingham en 1611, mort à Limerik en 1651. Il embrassa avec ardeur la cause du parlement dès le début de la guerre civile, montra de sérieux talents militaires, épousa, en 1646, la fille aînée de Cromwell, et s'attacha à la fortune de celui-ci. Il n'était pas, cependant, tout à fait hostile à la royauté, ce qui le fit accuser d'intrigues avec Charles Ier. Durant la seconde guerre civile, il se rangea délibérément du côté de Cromwell, siégea parmi les membres du conseil de guerre qui condamna le roi à mort et signa l'ordre d'exécution. Désigné pour accompagner Cromwell en Irlande, il reçut le commandement de l'armée avec le titre de *lord-deputy.* Il prit Limerik (1651), et mourut un mois après. Des funérailles splendides lui furent faites aux frais de l'Etat, à Westminster; mais, en 1661, son corps fut déterré, en même temps que celui de Cromwell, et pendu au gibet de Tyburn.

Ireton.

IRGHIZ, rivière de la Russie méridionale (gouvern. de Samara). Descendue des hauteurs séparant, au S., ce gouvernement de la province de l'Oural, elle se perd dans le Volga, rive gauche, en aval de Volsk; 557 kilom. C'est spécialement le Grand Irghiz. — Il y a deux autres Irghiz dans le même gouvernement, et un Irghiz en Asie centrale russe (prov. de Tourgaï).

IRIARTE (Ignazio DE), paysagiste espagnol, né à Azcoitia (Guipuzcoa) en 1620, mort à Séville en 1685. Il prit des leçons d'Herrera le Vieux, dont il s'assimila les qualités de coloriste, sans pouvoir acquérir les qualités nécessaires à un peintre d'histoire. Il se tourna alors vers le paysage et produisit des œuvres éminentes. Murillo exécuta les figures de ses toiles. Vers 1660, il fut l'un des fondateurs de l'académie de Séville, dont il devint le premier secrétaire. Ses paysages se font remarquer par la profondeur des horizons, par la limpidité des ciels et des eaux, par la légèreté du feuillage, par l'harmonie de l'ensemble. Le musée royal de Madrid possède un grand nombre de tableaux de ce maître éminent, représenté au musée du Louvre par quelques beaux paysages.

IRIARTE (Juan DE), érudit espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava (île de Ténériffe) en 1702, mort à Madrid en 1771. Elevé au collège Louis-le-Grand, à Paris, où il fut, avec Voltaire, élève du P. Porée, il se fixe à Madrid (1724), devient (1732) bibliothécaire à la Bibliothèque royale, pour laquelle il rédige sa *Biblioth. geographica et chronologica* (1729). En 1747, il entra à l'Académie espagnole, et, en 1752, à l'Académie des beaux-arts. Il composa une *Paléographie grecque,* une *Grammaire latine en vers espagnols* (1771), commença un vaste *Dictionnaire latin-espagnol,* et consacra ses dernières années au *Catalogue des manuscrits grecs* (1769). Iriarte fut un habile poète latin et un érudit de grande valeur. La plupart de ses œuvres se trouvent dans *Obras sueltas de Don J. de Iriarte* (1774).

IRIARTE (Tomás DE), littérateur espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava (île de Ténériffe) en 1750, mort à Madrid en 1791. Elevé par l'un de ses frères, religieux dominicain, il fut appelé à Madrid, en 1764, par son oncle Juan de Iriarte, qui perfectionna son éducation. Il débuta dans les lettres par quelques essais dramatiques (*Faire ce que nous faisons*), et par des traductions (*le Philosophe marié, l'Ecossaise, l'Orphelin de la Chine,* etc.). En 1771, il obtint l'emploi de traducteur à la secrétairerie d'Etat, puis (1776) celui d'archiviste du conseil suprême de la guerre. Chargé d'abord de diriger le « Mercure historique et politique » (1772), il se fit connaître bientôt par diverses publications : *les Littérateurs en carême,* la traduction de l'*Art poétique* d'Horace (1777), critiquée par Sedano, auquel il répondit par la satire *Comme on les donne, on les prend* (1778). Iriarte occupait une place distinguée dans les sociétés littéraires (*tertulias*) de Villahermosa, de Castelar, de la Fonda de San-Sebastian. Ses *Fables littéraires,* parues en 1782, ingénieuses et spirituelles, constituent son principal titre auprès de la postérité. En 1786, Iriarte fut accusé, devant l'Inquisition, d'être l'auteur de satires irréligieuses (*Cartas al padre Los Arcos*) et de partager les vues des encyclopédistes; il dut abjurer *de levi,* c'est-à-dire sur des soupçons reconnus légers, et se soumettre à une pénitence secrète. Citons encore de lui des poésies lyriques, quoique le travail s'y fasse plus sentir que l'inspiration, et ses trois jolies comédies : *la Demoiselle mal élevée, l'Enfant gâté, Savoir se faire des amis.* Iriarte publia ses œuvres complètes en 1787.

IRIARTÉE n. f. Genre de palmiers, de la tribu des arécées.
— ENCYCL. Les *iriartées* (iriartea) ont une tige élevée, cylindrique ou ventrue en son milieu, annelée, souvent entourée vers sa base de racines épigées; leurs feuilles, engainantes à la base, ont des folioles souvent fendues en lanières. On en connaît cinq espèces, des régions intertropicales de l'Amérique du Sud. Les habitants de la Bolivie font des grains de chapelet avec les noyaux du fruit d'*iriartea Orbignyana,* des vases avec les tiges d'*iriartea phæcarpa.*

Iriartée.

IRIDATION (*si-on*) n. f. Propriété qu'ont certains corps de produire sur la vue l'impression des couleurs de l'iris.

IRIDECTOMÉDIALYSE n. f. Méd. Syn. de CORETOMÉDIALYSE.

IRIDECTOMIE (*dèk', mî* — du gr. *iris,* et *ektomê,* amputation) n. f. Excision d'une partie de l'iris, faite pour produire une pupille artificielle.
— ENCYCL. On fait au niveau du limbe scléro-cornéen une incision par laquelle, au moyen d'une pince, on entraîne au dehors une portion de l'iris, que l'on sectionne. L'*iridectomie* se pratique dans trois cas : 1° dans un but optique (s'il existe une occlusion pupillaire, des opacités cornéennes ou cristalliniennes ; 2° dans un but antiphlogistique (contre l'iritis à répétition); 3° contre l'hypertonie (dans le glaucome). Parfois, aussi, on la pratique pour l'extraction de la cataracte.

IRIDECTOMIQUE (*dèk', mik'*) adj. Chir. Qui a rapport à l'iridectomie.

IRIDÉE n. f. Genre d'algues, de l'ordre des floridées, constituées par des lames foliacées, s'amincissant à une extrémité qui est fixée aux rochers, bourgeonnant sur leurs bords et donnant ainsi naissance à des individus nouveaux. (La plupart des espèces vivent dans les mers chaudes de l'hémisphère austral, et certaines sont remarquables par leurs couleurs extrêmement vives.)

IRIDÉES ou **IRIDIACÉES** (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. — *Une* IRIDÉE ou IRIDIACÉE.
— ENCYCL. Les *iridées,* dont l'*iris* est le type, ont des fleurs vivement colorées et ordinairement régulières. Le calice comprend trois sépales pétaloïdes; trois pétales, de même couleur, alternent avec les sépales; trois étamines extrorses sont opposées aux sépales. Du centre de la fleur surgissent trois lames pétaloïdes, qui enveloppent les anthères; ce sont des stigmates foliacés, qui surmontent un ovaire infère, formé de trois carpelles opposées aux étamines, concrescents suivant la placentation axile et renfermant chacun une double rangée d'ovules; le fruit est une capsule loculicide, s'ouvrant en trois valves. Genres principaux : *iris, safran, glaïeul,* etc.

IRIDÉRÉMIE (*mî* — de *iris,* et du gr. *érêmia,* absence) n. f. Méd. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE (*dèss-san, ant'*) adj. Hist. nat. Dont les reflets imitent les couleurs de l'iris.

IRIDICYANURE n. m. Chim. V. IRIDIUM.

IRIDIÉ, ÉE adj. Se dit d'un métal auquel l'iridium a été allié.

IRIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Anat. Qui appartient à l'iris.

IRIDIFÈRE (de *iridium,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Qui contient de l'iridium.

IRIDINE n. f. Glucoside $C^{24}H^{26}O^{13}$, extrait de la racine de l'iris florentin, fusible à 208°, dédoublé par les alcalis en glucose et irigénine.

IRIDION n. m. Bot. Syn. de RORIDULE.

IRIDITE n. m. Chim. V. IRIDIUM.

IRIDIUM (*di-om'* — du lat. *iris,* arc-en-ciel, à cause de la couleur des dissolutions) n. m. Métal de la mine du platine, soupçonné par Fourcroy et Vauquelin (1803), découvert par Tennant en même temps que l'osmium (1804), obtenu pur, en 1885, par Stas.
— ENCYCL. *Extraction.* Ce métal s'extrait surtout des osmiures d'iridium. V. le procédé, à l'art. PLATINE.
Propriétés. C'est un métal blanc brillant quand il a été fondu; très dur; cassant; il fond à 1.950° (le plus infusible après l'osmium et le ruthénium); absorbe les gaz quand il est en mousse fine. Attaqué par le chlore au rouge sombre, par l'oxygène à la même température s'il est très divisé, il forme avec les métaux des alliages, dont le plus important est le platine iridié; inattaqué par les acides concentrés, l'eau régale, les alcalis fondus; attaqué par le bisulfate de sodium fondu et par un mélange de potasse et d'azotate de potassium. Poids atomique : 192,50 (déterminé par Seubert et vérifié par Joly).
Applications. Les étalons du mètre et du kilogramme internationaux sont en platine iridié à 10 p. 100 d'iridium. Le noir d'iridium appliqué sur porcelaine donne des noirs très estimés.
Composés. Comme tous les métaux de la mine du platine, il possède des composés très nombreux et souvent très complexes, généralement bien cristallisés.
Les composés chlorés décrits sont : le bichlorure $IrCl^2$, d'existence douteuse; le sesquichlorure Ir^2Cl^6, qui donne avec les chlorures alcalins des *chloroiridites* de formule $Ir^2Cl^6, 6MCl$; et le tétrachlorure $IrCl^4$, moins stable que le précédent, qui donne avec les chlorures alcalins des *chloroiridates* de formule $IrCl^4, 2MCl$.
On a décrit les oxydes Ir^2O^3, IrO, Ir^2O^3 et IrO^2, les deux premiers d'existence douteuse, le dernier formé par oxydation directe de l'iridium au rouge vif. Il existe des sulfites doubles dérivés de IrO. Les sels dérivés de Ir^2O^3 sont les plus importants; ce sont : un sulfite simple : $(SO^3)^3Ir^2, 6H^2O$; des sulfites doubles alcalins : $(SO^3)^3Ir^2, 3SO^3M^2$; des sulfates doubles alcalins : $(SO^4)^3Ir^2, 3SO^4M^2$; des azotites et azotites doubles : $(AzO^2)^6Ir^2, 6AzO^2H$ et $(AzO^2)^6Ir^2, 6AzO^2M$, et enfin des compsoés d'azotites doubles et de chlorures doubles : $Ir^2Cl^6, 6KCl, 3[(AzO^2)^6Ir^2, 6AzO^2K]$ très stables. Les dérivés de IrO^2 sont des *iridites* (IrO^2 anhydride); ex. : iridites de potassium $(IrO^2)^6, K^2O$ et $(IrO^2)^{12}, K^2O$.
On connaît des cyanures complexes, les *iridicyanures* $Ir^2Cy^6, 6MCy$.
Enfin, les combinaisons ammoniacales sont très remarquables; elles se forment dans l'action directe de l'ammoniaque sur Ir^2Cl^6. On les classe en trois séries : les composés *tétramineiridiques,* de formule : $(R^4.Ir^2.8AzH^3)X^2$; *pentamineiridiques,* de formule : $(R^2.Ir^2.10AzH^3)X^4$; *hexamineiridiques,* de formule : $(Ir^2.12AzH^3)X^6$, où

$$R = Cl, Br, I, AzO^3,$$
$$\text{et } X^2 = Cl^2, Br^2, I^2, (AzO^3)^2, (AzO^2)^2, So^4 \ldots$$

Ex. : $Cl^4.Ir^2.8AzH^3)(AzO^3)^2$, azotate chlorotétramineiridique ; $(Br^2.Ir^2.10AzH^3)(SO^4)^2$, sulfate bromopentamineiridique.

IRIDOCÈLE (*sèl'* — de *iris,* et du gr. *kêlê,* tumeur) n. m. Hernie de l'iris à travers la cornée.

IRIDOCHOROÏDITE (*ko* — de *iris,* et *choroïde*) n. f. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde.
— ENCYCL. L'*iridochoroïdite* peut être chronique (*iritis séreuse*) ou aiguë avec inflammation grave. Elle revêt deux formes : 1° exsudative ou non suppurative (souvent due à la syphilis); 2° suppurative, due à une infection endogène ou ectogène. Les symptômes sont ceux de l'iritis et de la choroïdite. Le traitement local consiste surtout en instillation d'atropine et application de compresses chaudes.

IRIDOCYCLITE (*si* — de *iris,* et du gr. *kuklos,* cercle) n. f. Inflammation simultanée de l'iris et du corps ciliaire.

IRIDODIALYSE (de *iris,* et du gr. *dialusis,* séparation) n. f. Arrachement de l'iris du corps ciliaire, dû généralement à un traumatisme, rarement à une opération chirurgicale.

IRIDOSCHISMA (*ski-sma* — de *iris,* et du gr. *skhisma,* déchirure) n. m. Méd. Division congénitale de l'iris, située le plus souvent vers son bord inférieur.

IRIDOSCOPE (*skop'* — de *iris,* et du gr. *skopein,* examiner) n. m. Chir. Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil, et qui est formé d'une coquille opaque, percée d'un trou très petit.

IRIDOSMINE (*smin'*) n. f. Osmiure naturel d'iridium.
— ENCYCL. L'*iridosmine* est une substance d'un blanc d'étain ou d'un gris de plomb. C'est aussi l'osmium iridifère, l'iridosmium et l'osmiridium de plusieurs minéralogistes. L'espèce comporte deux variétés hexagonales, l'une et l'autre : la *newjanskite* et la *sysserskite.*

IRIDOSMIUM n. m. Chim. Syn. de SYSSERSKITE.

IRIDOTOMÉDIALYSE (de *iris,* et du gr. *tomê,* section, et *dialusis,* séparation) n. f. Chir. Méthode de restauration de la pupille, qui consiste à décoller une portion de la grande circonférence de l'iris, puis à inciser la partie de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDOTOMIE n. f. Syn. de IRIDECTOMIE.

IRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui appartient à l'iris.

IRIGÉNINE (*jé*) n. f. Chim. Produit de dédoublement de l'iridine, glucoside de l'iris. [Sa formule est $C^{18}H^{16}O^8$. L'hydratation la transforme en un acide $C^{10}H^{10}O^6$, l'acide iridique, et en un phénol, l'irétol $C^6H^2(OCH^3)(OH)^3$.]

IRIGNY, comm. du Rhône, arrond. et à 4 kilom. de Lyon, sur le Rhône; 1.451 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de glucose. Château d'Ivours (1650).

IRION n. m. Nom vulgaire du sénevé des champs et du sarrasin.

IRIS (*riss* — mot lat.) n. m. Poétiq. Arc-en-ciel : *Les couleurs de l'*IRIS.

— Par ext. Reflets imitant les couleurs de l'arc-en-ciel :

Dieu se plut à créer des animaux divers :
Le paon pour étaler l'*iris* de son plumage.
VOLTAIRE.

— Métall. Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui paraissent et disparaissent à la surface du cuivre en fusion. ‖ Petites bluettes qui se croisent rapidement sur la coupelle, quand l'essai en fusion se fait régulièrement.

— Minér. Se dit de quelques substances minérales, quand elles offrent des cas d'irisation, comme le quartz, la calcédoine.

— Peint. Couleur verte qui sert pour la gouache et la miniature, et qui est préparée avec de la chaux et des pétales d'iris d'Allemagne.

— Phot. *Diaphragme iris*. V. DIAPHRAGME.

— Physiq. Cercle de couleurs de l'arc-en-ciel qui paraissent autour des objets quand on les regarde à travers les verres d'une lunette.

IRIS (*riss* — mot. lat.) n. m. Membrane circulaire, rétractile, diversement colorée, qui occupe le centre de l'œil, et qui est percée en son milieu d'un orifice appelé « pupille ».

— ENCYCL. *L'iris*, situé entre la cornée et la face antérieure du cristallin, divise cet espace en deux parties : la chambre antérieure et la chambre postérieure. Sa circonférence extérieure s'insère un peu en arrière de l'union de la cornée avec la sclérotique; sa circonférence intérieure limite la pupille. L'iris contient des vaisseaux. Sa partie essentielle est constituée par un muscle lisse, le sphincter irien, situé autour du bord pupillaire et formé de fibres circulaires. L'existence de fibres radiées (qu'innerverait le sympathique) est quelquefois niée. Le sphincter irien est innervé par le moteur oculaire commun. V. ŒIL.

Les mouvements de la pupille règlent la quantité de lumière qui doit entrer dans l'œil. Le nerf moteur oculaire commun, par son action sur le sphincter irien, engendre la contraction de la pupille. Quant à sa dilatation, elle est sous la dépendance du sympathique.

IRIS (*riss*) n. m. Bot. Genre type de la famille des *iridées*. ‖ *Poudre d'iris, Lait d'iris*, Poudre, Lait qu'on tire de la racine de l'iris.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantidés, comprenant quelques espèces des régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Bot. Les *iris* sont des herbes rhizomateuses, à tige simple ou peu ramifiée, à feuilles distiques, engainantes et équitantes, en forme de glaive ou linéaires, à fleurs grandes, ornementales, odorantes, de l'Europe, du nord de l'Afrique et de l'Amérique du Nord. On en connaît une centaine d'espèces, parmi lesquelles l'*iris des marais* (iris pseudo-acorus), à fleurs grandes, jaunes, presque inodores, qui croît dans les ruisseaux et les étangs; l'*iris d'Allemagne*, vulgairement *flambe*, ou *flamme* (iris Germanica), à fleurs bleues très grandes, cultivé dans les jardins; l'*iris fétide* (iris fœtidissima), à fleurs jaune pâle, veinées de bleu et de pourpre, doué d'une odeur désagréable. Les rhizomes de plusieurs espèces d'iris (notamment l'*iris de Florence*, à fleurs blanches, originaire des bords de la mer Noire et de la Macédoine, et cultivé aux environs de Florence, dans les départements du Var, du Gard et de l'Ain) sont employés, soit en parfumerie, soit en médecine, pour fabriquer les pois d'iris, qui entretiennent la suppuration des cautères. Les jardiniers distinguent les *iris bulbeux* et les *iris à rhizome*, et ils ont obtenu beaucoup d'hybrides.

Iris : *a*. fruit.

— Entom. Les *iris* sont de jolies mantes vertes, jaunâtres ou grises, avec les ailes inférieures luisantes, transparentes, portant des arcs irisés, bleus, violacés, etc. De taille médiocre, ils vivent surtout dans les lieux arides; la seule espèce de France est confinée dans l'extrême Sud et s'étend de l'Espagne aux steppes des Kirghiz et du Maroc à la Perse; elle mesure de 3 à 4 centimètres de long.

Iris.

IRIS. Myth. gr. Déesse de l'arc-en-ciel, messagère des dieux, surtout de Zeus et de Hèra. (Nom, aussi, d'une des filles de Minée et d'une des harpies.)

— Poétiq. *Echarpe d'Iris*, Arc-en-ciel.

— Littér. Nom propre de femme, devenu en quelque sorte un nom commun, que les poètes des XVIIe et XVIIIe siècles employaient fréquemment pour désigner une maîtresse supposée, ou une femme dont ils voulaient taire le nom.

— ENCYCL. Myth. gr. Iris était fille de Thaumas et d'Électre. Elle était généralement considérée comme une déesse vierge; cependant, une tradition faisait d'elle l'amante de Zéphyre et la mère de l'Amour. Iris portait les messages divins, préparait la couche de Zeus, la toilette et le bain de Hèra. Elle introduit Thétis dans l'Olympe, enlève du champ de bataille, sous les murs de Troie, Aphrodite blessée. Elle jouait aussi parfois le rôle d'une divinité funéraire, en coupant le cheveu fatal des femmes qui allaient mourir. Héra la changea en arc-en-ciel; cependant, l'on considérait plutôt l'arc-en-ciel comme le chemin suivi par la déesse. Iris a été souvent représentée, notamment sur les vases peints. On la figurait vêtue d'une tunique, avec un bandeau qui maintenait ses cheveux, des ailes aux épaules et quelquefois aux brodequins, un caducée, et parfois un message à la main.

Iris.

IRIS n. f. Planète télescopique, nº 7, découverte en 1847, par Hind.

IRISABLE adj. Susceptible de prendre l'irisation : *Les verres* IRISABLES *ne sont pas de bonne qualité*.

IRISAGE (*zaj'*) n. m. Action d'iriser; son résultat.

IRISATION (*si-on* — rad. *iriser*) n. f. Propriété dont jouissent certains corps de refléter des rayons colorés comme l'arc-en-ciel. ‖ Reflets imitant les couleurs de l'arc-en-ciel, qui se présentent à la surface de ces corps.

IRISER (rad. *iris*) v. a. Donner les couleurs de l'arc-en-ciel à : *La lumière* IRISE *les lentilles qui ne sont pas achromatiques*.

Irisé, ée adj. ‖ Géol. *Marnes irisées*, Argiles bariolées, appartenant à la partie supérieure du trias, et principalement développées en Lorraine.

S'iriser, v. pr. Prendre les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRISSARY, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 35 kilom. de Mauléon, au-dessus d'un affluent de la Nive; 1.120 hab. Commerce de laines, tannerie. Ancienne maison des chevaliers de Malte (1605). Eglise du XVIe siècle.

IRITE n. f. Substance minérale, résultant d'un mélange d'iridosmine et de chromite.

IRITIS (*tiss*) n. f. Inflammation de l'iris.

— ENCYCL. Les deux principales causes de l'*iritis* sont la syphilis et le rhumatisme; elle peut être due aussi aux maladies infectieuses, à la tuberculose, au diabète, à l'albuminurie. L'iritis est aiguë ou chronique. La forme aiguë se caractérise par l'injection périkératique, les douleurs, le trouble de l'humeur aqueuse, la diminution de l'acuité visuelle, le changement de couleur de l'iris, et son immobilité due à ses adhérences avec le cristallin, rarement avec la cornée. L'iritis chronique succède, en général, à la forme aiguë; sa marche est très lente.

Le traitement consiste en révulsion aux tempes, instillations d'atropine sous les paupières, applications de compresses chaudes et humides.

IRKOUT, rivière de la Sibérie orientale (gouv. d'Irkoutsk), formée de la réunion de l'*Irkout Blanc* et de l'*Irkout Noir*, partis des montagnes de la frontière de Mongolie. Il gagne, vis-à-vis Irkoutsk, l'Angara, tributaire gauche de l'Iénisséi. Cours 320 kilom., fort rapide.

IRKOUTSK, ville de l'Asie russe (Sibérie orientale), ch.-l. du *gouvernement d'Irkoutsk*, sur l'Angara inférieure, en face du confluent de l'Irkout; 51.500 hab. Distilleries et tanneries; fonderie d'or, par laquelle passe tout le métal trouvé dans la Sibérie orientale. Sa situation sur la grande route de Moscou à Kiakhta et en Chine en fait une place importante de transit; il s'y tient, en décembre, une grande foire pour le trafic du thé et des pelleteries. Irkoutsk trafique aussi, par la Léna, avec le gouvernement d'Iakoutsk. Cette ville, fondée en 1652, est un des rares centres intellectuels de la Sibérie. Climat rude; en hiver, le thermomètre descend jusqu'à — 37°.

IRKOUTSK, gouvernement de la Sibérie orientale (Asie russe), borné au N. et à l'E. par la province d'Iakoutsk, au S. par la Transbaïkalie et l'empire chinois, à l'O. par le gouvernement d'Iénisséisk; 743.472 kilom. carr.; 506.517 hab.; ch.-l. *Irkoutsk*. Le sol est montagneux (monts Sayansk, desquels se détachent, à l'E., sur les rives de l'Irkout, les monts Tounkinsk au N., le Gourbi-Daban au S.; sur la rive occidentale du Baïkal se dressent les monts Baïkaliens, qui continuent, entre l'Angara et la Léna, les monts de Bérézof et Ilimsk). Richesses minérales : or, lignite, fer; sources salines, graphite, gypse, kaolin, pierres précieuses. Cultures : seigle, avoine, pommes de terre, chanvre et houblon. L'élève du bétail n'est guère pratiquée que dans les steppes du centre. La forêt, formée de conifères, a une énorme étendue; on y chasse les bêtes à fourrures. L'industrie est concentrée presque entièrement dans Irkoutsk. — Le *gouvernement d'Irkoutsk*, duquel fut séparée, en 1851, la province de Transbaïkalie, comprend cinq cercles, dont les chefs-lieux sont : Irkoutsk, Kirensk, Nijné-Oudinsk, Verkho-Lensk et Balagansk.

IRLABÉ, pays de la colonie française du bas Sénégal, habité par les Toucouleurs-Irlabés. Il fit partie de l'ancien royaume des Fouta, sous la domination française, depuis 1877.

IRLANDAIS, AISE (*dè, dèz'*), personne née en Irlande ou qui habite ce pays. — *Les* IRLANDAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Irlande ou à ses habitants : *Les coutumes* IRLANDAISES.

— Mar. *Prendre des ris à l'irlandaise*, Déchirer la voile à coups de couteau, pour diminuer l'effort du vent lorsqu'il devient dangereux.

— Pêch. *Hameçon irlandais* ou *de Limerick*, Hameçon dans lequel la partie recourbée et terminée par la barbe ou ardillon n'est pas dans le même plan que celle de la hampe. V. HAMEÇON.

— n. m. Linguist. Langue irlandaise : *L'*IRLANDAIS *est une langue celtique*.

— ENCYCL. Linguist. *L'irlandais* forme, avec le *gaélique* d'Ecosse et le *mannois*, le rameau gaélique (en anglais *goidelic group*) des langues celtiques. Les plus anciens monuments de l'irlandais sont les inscriptions en caractères appelés *ogom* ou *ogam* (*ogom* est le nom donné, en Irlande, aux ruines gaéliques); elles paraissent remonter pour la plupart au Ve siècle de l'ère chrétienne. Les sources proprement littéraires de l'irlandais commencent au VIIIe siècle, avec des gloses insérées dans des manuscrits latins. A partir de 1100 environ, nous rencontrons de nombreux et importants manuscrits, conservés en Irlande ou en Angleterre, et contenant des légendes, des récits pieux, des chroniques. On donne à la langue des gloses le nom de *vieil-irlandais*, et à celle des manuscrits le nom de *moyen-irlandais*. La langue écrite à partir du XVIIe siècle et les dialectes parlés à notre époque constituent l'*irlandais moderne*. Ces derniers peuvent être divisés en deux groupes : celui du Nord (Ulster-Connaught) et celui du Sud (Munster-Leinster).

L'alphabet de l'ancien irlandais dérive de l'alphabet latin; il comprend les phonèmes suivants : *a, b, c* (*ch*), *d, e, f* (*ph*), *g, h, i, l, m, n, o, p, r, s, t* (*th*), *u*. La déclinaison et la conjugaison de l'irlandais ressemblent fort peu à la déclinaison et à la conjugaison de l'indo-européen primitif. Cette langue a poussé très avant le procédé dit « d'analyse »; elle use surtout d'articles et de prépositions pour exprimer les cas, de formes périphrastiques pour rendre les modes et les temps. L'irlandais n'est plus parlé aujourd'hui que par un million au plus d'individus, dont la plupart connaissent aussi l'anglais. En 1877, une ligue s'est fondée à Dublin, pour la conservation de la langue irlandaise. Des publications périodiques, telles que les « Feuillets de la ligue gaélique » (Gaelic league leaflets) et plus récemment la « Celtia » (1901) luttent énergiquement contre l'invasion de l'anglais.

Irlandais-Unis, association politique, fondée en 1791 par le célèbre patriote irlandais Theobald Wolf Tone, pour répandre les principes de la Révolution française, réunir tous les partis contre la domination anglaise, et obtenir l'indépendance de l'Irlande. Cette association, composée en grande partie de protestants « orangistes », et qui comptait parmi ses membres lord Fitzgerald, Arthur O'Connor, Wolf Tone, etc., devait seconder l'action parlementaire de Grattan. Le parlement de Dublin ayant voté deux bills menaçants pour la sûreté des catholiques, les chefs des Irlandais-Unis entrèrent en relation avec le Directoire, et Hoche fit équiper une flotte pour conduire 25.000 hommes en Irlande, mais il ne put débarquer. L'insurrection n'en éclata pas moins. L'Irlande fut déclarée en état de siège, l'association poursuivie, et la plupart de ses chefs arrêtés. Fitzgerald, blessé, mourut en prison. La répression fut atroce, et terrifia les Irlandais, qui ne secondèrent pas suffisamment l'expédition du général Humbert, en 1798. Wolf Tone, pris à son tour, se suicida. Pitt put alors, par la corruption et les menaces, faire adopter le bill d'Union présenté par lord Castlereagh (1800). En 1802, le frère d'un des anciens chefs, R. Emmet, essaya de réorganiser l'association, mais l'insurrection qui éclata en 1803 échoua, et les derniers Irlandais-Unis furent exécutés.

IRLANDE, la plus occidentale des îles Britanniques, située à l'O. de l'Angleterre, dont elle est séparée par la mer d'Irlande, et comprise entre 51° 26' (cap Mizen) et 55° 22' (cap Malin) de latitude N., 7° 46' 9'' (Donaghadee) et 12° 49' 9'' de longitude O. (cap Dunmore). Superficie : 83.792 kilom. carr., avec les petites îles qui bordent d'assez près la côte. Pop. 4.704.750 hab. (*Irlandais, aises*.)

— *Géographie*. L'Irlande, dont la forme générale est assez sensiblement celle d'une ellipse ayant son grand axe (485 kil. environ) orienté du S.-O. au N.-E., rappelle, par sa constitution géologique et son relief, les terres anciennement émergées et plissées de l'Ecosse et du pays de Galles. Sauf dans sa partie centrale, où prédomine le grès houiller, le sol, dans le nord et le sud de l'île, est constitué par des roches primitives, granits et gneiss, souvent mis à jour par l'érosion qui entama puissamment leur revêtement d'argiles et de schistes, imprimant au pays un caractère de monotonie et d'uniformité remarquable.

Le trait essentiel du relief de l'Irlande est l'existence, au centre de l'île, d'une dépression accusée, entre Dublin à l'E. et Galway à l'O. et prolongée par la baie de Galway. Les vallées de la Boyne et, en partie, du Shannon, le lac Ree, marquent les points les plus bas de ce seuil marécageux (altit. extrême : 71 m. à peine), qui sépare les deux groupes de districts montagneux du nord et du sud de l'Irlande. Ceux-ci sont, à proprement parler, des *terres hautes*, où, sur un socle de 400 à 600 mètres en moyenne, se dressent des arêtes isolées ou des enchevêtrements granitiques, d'orientation générale E.-O. ou S.-O.-N.-E. Ce sont, au N.-E., le *plateau d'Antrim* (552 m.); les monts *Sperrin*, les monts *Glendowan*, les monts de *Donegal* (750 m.), les monts de *Connemara* (800 m.), etc., au milieu desquels courent de longs et profonds chapelets de lacs; au S., le massif de *Wiklow*, les monts *Sliene Aughty*, les monts *Silver Mine*, les petits chaînons des monts *Galty, Knockmealdown*, etc., enfin les alignements parallèles des montagnes de *Kerry*, tout au Sud-Ouest, où se dresse le point culminant de l'île, le Carrantuohill (1.040 m.).

L'hydrographie de l'Irlande manque de netteté, particulièrement dans la partie septentrionale de l'île, où les cours d'eau sont surtout des émissaires des lacs du plateau, qu'ils réunissent en chapelets. Le *Bann*, au N.-E., traverse le large Lough Neagh, le lac le plus étendu des îles Britanniques, au pied du plateau d'Antrim. L'*Erne* traverse successivement les lacs Gowna, Oughter, Erne supérieur, Erne inférieur; par le *Moy* s'écoulent les eaux du lac Conn; par le *Galway* les eaux du lac Corrib qui, avec les lacs Mask et Carra, forme un chapelet isolant presque complètement du reste de l'île le massif de Connemara; enfin, le *Shannon*, le cours d'eau le plus considérable de l'Irlande, s'écoule à travers les lacs Allen, Boderg, Bofin, Forbes, Ree, Derg, etc., se grossit du Boyle, du Suck, de l'Inny, etc., émissaires, comme lui, de petits lacs, avant d'atteindre, après Limerick, l'Océan, par un estuaire, qui est un véritable fjerd. — Dans le sud de l'Irlande, les lacs sont moins nombreux et le cours des rivières plus défini : parmi celles-ci, le *Lee*, qui arrose Cork, le sinueux *Suir*, qui arrose Waterford, le *Barrow*, le Nore, le *Slaney*, tributaire de la baie de Wexford, enfin le *Liffey*, qui arrose Dublin, sont les plus considérables.

L'aspect des côtes irlandaises est sensiblement différent à l'est et à l'ouest de l'île. — Entre le Belfast Lough, sur le canal du Nord et le cap Mizen, la côte de la mer d'Irlande et du canal Saint-Georges, généralement basse, sableuse, régulière, bordée de bas-fonds, ne forme que des havres lagunaux; le golfe de Strangford, qui ne communique avec la mer que par un étroit chenal; la baie de Dundalk, la baie de Dublin, les havres de Wexford, de Waterford, de Youghal, de Cork, de Kinsale, etc. — Mais tout le littoral océanique de l'île, dominé de près par les massifs montagneux de Kerry, de Connemara et de Donegal, est abrupt, tourmenté, découpé en fiords profonds, pittoresques : baies Dunmanus, de Bantry, de Kenmare, de Dingle, embouchure du Shannon, baie de Galway, baie de Clew, golfe de Donegal, Lough Swilly, Lough Foyle, etc. Leur aspect imprime à toute cette partie de la côte une analogie frappante avec le littoral du nord-ouest de l'Ecosse ou même de la Norvège.

Entourée de tous côtés par la mer, réchauffée par le Gulf-Stream, l'Irlande jouit d'un climat essentiellement maritime. La neige est rare; l'hiver, à Valentia, est presque aussi doux qu'à Nice. L'été, par contre, est modéré. Il n'y a pas, sur la côte occidentale, 10 degrés d'amplitude thermométrique entre les moyennes de janvier et de juillet, et l'on est surpris de rencontrer dans la flore

des plantes méditerranéennes ou lusitaniennes. — Par contre, ce climat doux est en même temps trop humide, et, si le sol est constamment verdoyant — la *verte Erin* mérite son nom — le ciel est presque toujours embrumé.

La disparition de la petite propriété, la sévérité des évictions et le dégoût bien naturel des tenanciers ont affaibli la production agricole, celle surtout des céréales, au point de donner lieu à de terribles famines (1846, 1848, 1851); la pomme de terre est devenue la plante d'alimentation par excellence des Irlandais. Le sol, de plus en plus, est cultivé en prairies, que favorise d'ailleurs l'humidité du climat. — De même, des gisements métallifères (plomb argentifère dans les comtés de Waterford et de Kerry, fer vers le lac Allen, etc.) existent, mais sans être largement exploités. L'Irlande, qui exporte en Angleterre par les ports de Dublin, Belfast, Cork et Waterford, les deux premiers étant les points d'aboutissement d'un assez bon réseau de canaux de navigation intérieure, etc., ses bestiaux, ses viandes salées, ses toiles, etc., doit importer une grande partie des objets de consommation et de luxe,

Armes d'Irlande.

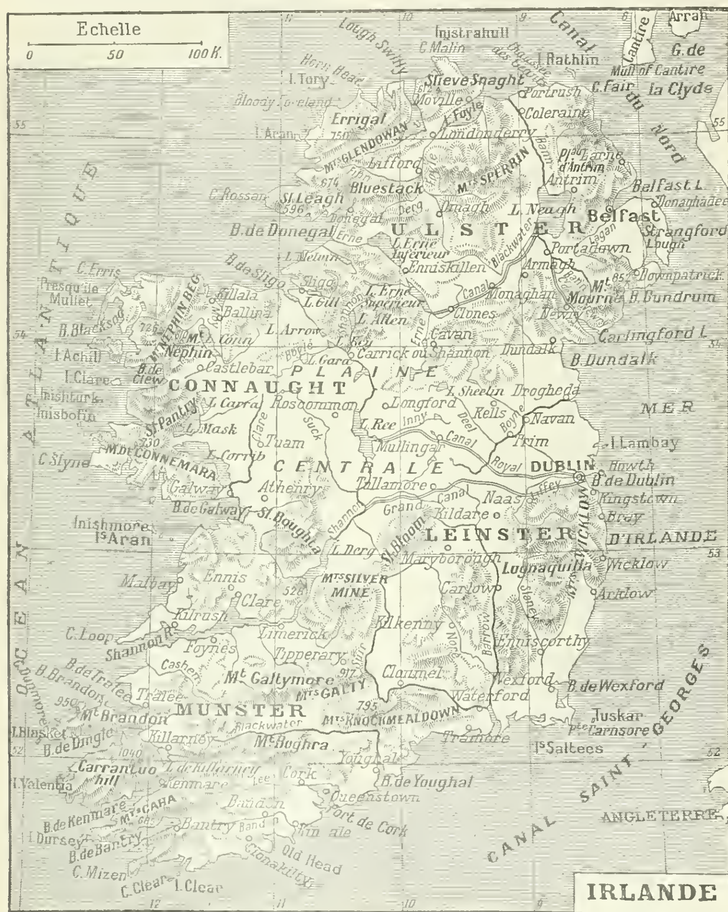

les produits manufacturés, la houille surtout. Ces conditions économiques déplorables, volontairement entretenues par une partie de la nation anglaise, ont eu une grande influence sur le dépeuplement, continu au cours du XIXe siècle, de la grande île, paralysée par la servitude, le paupérisme et l'émigration.

Au point de vue politique, l'Irlande est administrée par un vice-roi, ou *lord-lieutenant et gouverneur général*, membre du cabinet, et par un « secrétaire pour l'Irlande », assisté d'un conseil privé. Elle est représentée au Parlement par 28 lords et 103 députés, et partagée en quatre provinces : *Leinster, Ulster, Connaught* et *Munster*, subdivisées en comtés ; Dublin est le siège du gouvernement.

— *Histoire*. Peu connue des anciens, l'Irlande était primitivement habitée par les Celtes, dont se détachèrent, les Pictes, qui s'établirent en Calédonie (Ecosse), puis les Scots, qui ramenèrent d'une de leurs expéditions le Breton saint Patrick, futur évangélisateur de l'Irlande. Les Scots, refoulés par les Bretons en Calédonie, soumirent les Pictes. Les Celtes demeurés en Irlande étaient chrétiens, sans avoir été en contact avec les Romains. La population se trouvait divisée en clans, dirigés par des chefs qui obéissaient au roi (*ri*) de la province, au-dessus duquel il y avait le roi suprême (*ard-ri*). L'absence de lois rendait les guerres fréquentes entre ces souverains et affaiblissait l'Irlande, qui ne connaissait qu'une richesse, le bétail. L'histoire de l'Irlande, au moyen âge, est celle des nombreuses guerres qui eurent pour objet la défense ou l'usurpation de cette propriété. Deux fois l'Irlande fut en partie conquise par les pirates du Nord, norvégiens et danois ; mais ils furent finalement chassés.

Au XIIe siècle, Dermot, roi du Leinster, ayant eu des démêlés avec l'ard-ri, s'enfuit en Angleterre pour y chercher vengeance. Avec l'appui du comte de Pembroke et de la famille galloise des Géraldine, il débarqua en Irlande (1169). Pembroke ayant succédé à Dermot dans le Leinster, Henri II, roi d'Angleterre, se montra mécontent de cette conquête qu'il n'avait pas autorisée, et Pembroke, pour l'apaiser, se déclara son vassal. Le roi s'empara des principaux ports. Les Anglais auraient pu, dès ce moment, absorber l'Irlande dans l'Angleterre, s'ils ne l'avaient considérée comme une colonie à exploiter. Les luttes recommencèrent entre les Irlandais, puis entre Irlandais et Anglais. Les Géraldine, les du Bourg, les Butler, les Lacy se disputaient les charges. Mécontents de la surveillance de l'Angleterre, ils firent peu à peu alliance avec les indigènes, adoptant leur langue et leurs mœurs. Edouard III envoya son fils à Kilkenny, où il tint un parlement qui promulgua des statuts défendant aux Anglais de s'allier aux Irlandais par mariage et d'adopter leurs coutumes. Ces statuts n'empêchèrent pas les Anglais de perdre rapidement du terrain. Partisans des York dans la guerre des Deux-Roses, les Irlandais soutinrent Richard Plantagenet, et, sous Henri VII, approuvèrent la tentative de Simnel et de Warbeck. Le roi songea alors à organiser l'Irlande. Les statuts de Poynings (1494) réduisirent les droits du parlement irlandais. Le roi nomma vice-roi un Anglo-Irlandais Garrett, comte de Kildare. Le despotique Henri VIII, proclamé chef de l'Eglise anglicane (1537), pilla les églises et les monastères irlandais, et combla de titres les chefs de clans. Un parlement, composé pour la première fois d'Irlandais et d'Anglais, le proclama roi d'Irlande.

Irréductibles quand on voulut leur imposer la Réforme, les Irlandais se révoltèrent. A l'instigation des O'Neill et des O'Donnell, une lutte acharnée commença. La reine Elisabeth avait fondé à Dublin le Trinity College, pour répandre l'esprit anglais ; en 1600, elle dut envoyer, pour réduire les révoltés appuyés par une armée espagnole, Essex, Blount et Montjoy. L'Irlande fit quelques progrès matériels, mais, en 1641, le parlement irlandais réclama sa liberté, violée par les statuts de Poynings. Ce furent de nouveaux massacres ; Cromwell envoya Ireton en Irlande, et ses soldats fanatiques la mirent à feu et à sang. « L'acte de pacification » (1652) ordonna aux Irlandais de se réfugier dans le Connaught sous peine de mort. Sous Charles II et Jacques II, traitée avec plus de tolérance, l'Irlande connut un moment de paix ; elle soutint Jacques II contre Guillaume d'Orange, mais la réaction se fit durement sentir sous Guillaume III. Les catholiques étaient de nouveau poursuivis et persécutés ; il n'y avait plus moyen pour eux, de vivre en Irlande ; beaucoup disparurent.

A Dublin, les protestants s'efforçaient de recouvrer leur liberté politique, secondés enfin par les catholiques, dont les intérêts commerciaux et politiques étaient les mêmes. Soutenue par une armée de 75.000 hommes, aidée des conseils de Henry Grattan, l'opposition obtint la liberté du commerce et, en 1782, Grattan fit voter au parlement anglais l'abolition des statuts de Poynings ; mais, aussitôt après, la lutte recommença entre catholiques et protestants. En 1793, les catholiques devinrent en partie électeurs. Les Orangistes provoquèrent une réaction, et les Irlandais, alarmés, appelèrent à leur secours les Français, qui arrivèrent trop tard. Une réaction était imminente. Pitt chargea, en 1800, lord Castlereagh d'appuyer au Parlement un projet d'union entre les deux pays. Les votes ayant été achetés, cette loi, si importante pour les destinées de l'Irlande, passa. Malgré O'Connel, chef du parti irlandais, l'éligibilité et l'accès des fonctions ne furent accordés aux Irlandais catholiques qu'en 1829. Après une campagne inutile pour le rappel de l'Union, O'Connel mourut (1847), et l'Irlande, encombrée d'une population affamée, ruinée par les landlords, se souleva encore une fois, mais en vain. Gladstone la défendit au Parlement. Les Irlandais lui doivent la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1869), un bill de protection pour les fermiers (1870), un bill pour l'acquisition des fermes par les fermiers (1881). L'agitation irlandaise prit, sous la direction de Parnell, une importance considérable, et Gladstone se décida à présenter au Parlement un bill de *home rule*. Mais le grand homme d'Etat mourut sans avoir pu faire triompher la cause à laquelle il avait voué ses derniers efforts.

— Bibliogr. : E. Ganneron, *l'Irlande depuis son origine jusqu'aux temps présents* (Tours, 1888) ; Ed. Hervé, *la Crise irlandaise depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours* (Paris, 1889).

Irlande (mer d'), petite mer secondaire, comprise entre l'Angleterre et l'Irlande, et dépendant de l'océan Atlantique, avec lequel elle communique, au N., par le canal du Nord, entre la péninsule écossaise de Cantyre et le cap Fair, au S., par le canal Saint-Georges, entre la pointe de Carnsore et le cap Saint-David. La pointe septentrionale du pays de Galles et l'île d'Anglesey la partagent assez nettement en deux bassins dont le premier, le plus vaste, est encombré d'îles, et dont le second entame le littoral gallois par les baies de Caernarvon et de Tremadoc. La mer d'Irlande est peu profonde : entre 50 et 150 mètres, sauf dans la partie rétrécie des détroits ; mais elle est de navigation difficile, particulièrement sur le littoral anglais, où de multiples courants côtiers s'ajoutent à l'amplitude remarquable des marées.

Irlande (Nouvelle-). V. Nouvelle-Irlande.

Irma, planète télescopique, n° 177, découverte, en 1877, par Paul Henry.

Irmak, mot arabe signifiant *fleuve*, et entrant dans la composition du nom d'un certain nombre de cours d'eau, spécialement de l'Anatolie et de l'Asie Mineure, et dont les principaux sont :

Le Kizil-Irmak (*Irmak rouge*), né dans les contreforts septentrionaux du Taurus. Il coule d'abord vers le S.-O., en baignant les petites villes de Zarra et de Sivas, passe au N.-E. de Kaisarièh, ensuite contourne bien loin à l'O. les prolongements du Khodja-Dagh, s'appauvrissant au milieu des régions sèches et presque désertiques du plateau intérieur d'Anatolie, avant de franchir, en une série de rapides et de cascades, l'Ilkas-Dagh et les chaînes bordières de la mer Noire, où il se jette en un delta marécageux et malsain. Cours 1.000 kilom. environ. Le Kizil-Irmak, au point de vue géographique, rivière de médiocre importance, fut jadis une remarquable barrière ethnographique et linguistique entre l'influence et les dialectes helléniques, à l'O., et le domaine araméen et assyrien, à l'E. C'est l'*Halys* des Grecs.

Le Iekil-Irmak ou Iéchil-Irmak (*Irmak vert*), autre fleuve de la péninsule anatolienne, formé par la réunion de deux petits cours d'eau, le Kelkit (ancien *Lycus*), descendu de la chaîne du Kor-Dagh, et la Tosanlisou (ancien *Iris*), qui baigne Amasia, se jette dans la mer Noire, en un large delta, après un cours de 400 kilom. environ.

Irminger (Carl Ludvig Christian), marin danois, né en 1802, mort à Copenhague en 1888. Officier à vingt ans, adjudant du prince Frédéric (1832), adjudant général de la flotte (1849-1868), ministre de la marine par intérim (1850), il devint contre-amiral (1865), quitta le service en 1872, et reçut le titre de vice-amiral (1880). On lui doit de remarquables travaux hydrographiques, notamment les premières études qui aient été accomplies sur la partie du Gulf-Stream située entre l'Islande et le Groenland, et qui a reçu, en 1878, le nom de « courant d'Irminger ».

Irmino, divinité germanique, ancêtre mythique des Hermions. On l'identifie au dieu Tir des Scandinaves, à Zio des Souabes, à Eru des Bavarois. Irminsul était la colonne consacrée à Irmino. Charlemagne détruisit deux de ces colonnes : l'une sur l'Eresberg (Westphalie), l'autre près de Scheidungen en Thuringe.

Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés de 812 à 817. En 811, il souscrivit le testament de Charlemagne. Sa vie est peu connue, quoiqu'il ait joué un certain rôle auprès de Louis le Débonnaire. Il dressa l'état des biens et des revenus du monastère confié à ses soins ; c'est le fameux *Polyptyque*, précieux pour l'histoire de l'économie rurale et sociale au IXe siècle.

Irminsul. Mythol. V. Irmino.

Irnerius, Warnerius ou **Garnerius**, jurisconsulte italien, né à Bologne dans la seconde moitié du XIe siècle, mort entre 1125 et 1137. Il est regardé comme le restaurateur du droit romain au moyen âge. A la demande de la comtesse Mathilde, il alla ouvrir, en 1088, à Bologne, une école spéciale de droit romain qui rivalisa

avec celle de Ravenne. Les leçons d'Irnerius formèrent de nombreux disciples, parmi lesquels les *quatre docteurs :* Bulgare, Martin Gosia, Hugues et Jacques de La Porte Ravennate. Irnerius fut conseiller de la comtesse Mathilde et fut chargé par elle et par l'empereur Henri V de diverses missions. Il nous reste de lui des gloses, en latin, sur diverses parties du droit romain, qui ont été insérées dans le recueil des gloses d'Accurse.

Irodouer, comm. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Montfort ; 1.829 hab. Commerce de bestiaux.

I-ro-ha, dénomination de la série des quarante-sept signes dérivés des caractères idéographiques de la Chine, et qui composent le syllabaire japonais.

Iroise (canal des Irois ou Irlandais, le *Kanol Is* des bas Bretons), portion de l'océan Atlantique, sur les côtes du Finistère, délimitée par le cap Saint-Mathieu et l'île d'Ouessant, au N. ; la pointe du Raz, l'île de Sein, l'Armen, au S. Large de 45 kilom. à l'entrée occidentale et de 33 kilom. sur la côte bretonne, l'Iroise sert d'entrée aux rades de Brest et de Douarnenez, et communique par le raz de Sein avec le golfe de Gascogne, par les détroits du Fromveur et du Four avec la Manche. Nombreux et dangereux écueils : Chaussée de Sein, Pierres-Noires, Toulinguet, tas de Pois. Douze feux éclairent cette rade immense et dangereuse.

Iron, comté des Etats-Unis (Missouri). Superf. 1.500 kil. carrés; pop. 15.000 hab. Ch.-l. *Ironton.*

Iron Mountain City, ville des Etats-Unis (Michigan [comté de Menominee]), au confluent du Mustos avec le Menominee, tributaire du lac Michigan ; 8.600 hab. Minerai de fer.

Iron Mountains (*monts de fer*), montagnes qui se lèvent dans le centre des Etats-Unis (Missouri), à l'extrémité nord-est du massif des monts Ozark. Presque tout le métal en a été exploité. — Dans l'est des Etats-Unis, en Virginie occidentale et un peu en Caroline du Nord, autres **Iron Mountains,** chaîne de 200 kilom. de long, riche en fontaines minérales ; beaux rochers, sources et cascades.

Ironbridge, bourg d'Angleterre (comté de Salop), dans la vallée de la Severn ; 3.605 hab. Là fut construit en Angleterre le premier pont en fer.

Ironduke (*Duc de fer*), surnom donné au duc de Wellington, qui se distinguait par une inaltérable santé, une ténacité inflexible et aussi par une excessive brusquerie.

IRONE n. f. Cétone à laquelle l'iris doit son parfum.
— Encycl. L'essence des racines d'iris de Florence contient de 10 à 15 p. 100 d'*irone;* celle-ci est extraite par entraînement à l'aide de vapeur d'eau et purification sous forme d'hydrozane. L'irone est un liquide, bouillant dans le vide à 144°, plus léger que l'eau, doué d'un pouvoir rotatoire sur la lumière polarisée, de formule :

$$C^6H^4 (CH^3)^2_1, (CH = CH - CO - CH^3)_2 (CH^3)_3H_4.$$

IRONIE (*nî* — lat. *ironia*, du gr. *eirôneia*, interrogation) n. f. Raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire entendre : *Une amère* IRONIE. *Une cruelle* IRONIE. *Une fine* IRONIE.
— Fig. Opposition, contraste pénible, réunion de circonstances qui ressemble à une moquerie insultante : *Quelle* IRONIE *sanglante qu'un palais en face d'une cabane !* (Th. Gaut.) IRONIE *du sort.*
— Philos. *Ironie socratique* V. la partie encycl.
— Typogr. *Point d'ironie,* Signe particulier, proposé par Alcanter de Brahm, pour indiquer au lecteur les passages, les phrases ironiques d'un ouvrage, d'un article.

Point d'ironie.

— Encycl. Littér. L'*ironie* est, en rhétorique, ou un trope ou une figure de pensée. Elle consiste, dans l'un et l'autre cas, à dire le contraire de ce qu'on pense, de telle manière que le lecteur ou l'auditeur comprenne le sens caché sous cette raillerie. « Bon apôtre ! », « L'homme de bien ! », en parlant d'un fripon, voilà la figure de mots. La figure de pensée commence dès que l'ironie se développe en une suite de propositions ou de phrases. Tel livre de *Gargantua,* tel passage de la satire *Ménippée,* telle lettre de Voltaire, les *Mémoires* de Beaumarchais, les pamphlets de Paul-Louis Courier, cent articles de Veuillot, certains plaidoyers de Jules Favre, mainte pièce des *Contemplations* ou des *Châtiments* en fournissent des modèles. L'ironie peut être bienveillante, aimable, sceptique, rude, mordante, acerbe, irritée, haineuse, malicieuse, venimeuse et cruelle. Les Français manient l'ironie plus légèrement et plus agréablement que les autres peuples ; ils vont jusqu'à l'atténuer en un élégant persiflage.
— Philos. *Ironie socratique.* On appelle ainsi la méthode interrogative employée par Socrate, au témoignage de ses contemporains — particulièrement de Xénophon et de Platon, qui ont rapporté ses paroles dans leurs *Dialogues* — pour convaincre les sophistes de charlatanisme et d'erreur. Socrate, en simulant l'ignorance et en donnant à ses interrogations un air naturel, obtenait des réponses dont il savait se prévaloir pour acculer bientôt son adversaire à l'absurde. Il se servait de la même méthode avec ses disciples et ceux qui cherchaient sincèrement la vérité. Mais ce n'était plus, à proprement parler, de l'ironie ; car, si toute raillerie n'en était pas absente, la pointe du moins en était émoussée. Aussi avait-il plus justement nommé son procédé, lorsqu'il l'appliquait ainsi, *maïeutique,* c'est-à-dire « accouchement des esprits ».
— Syn. **Dérision, moquerie,** etc. V. dérision.

IRONIQUE (*nik'*) adj. Dit ou fait par ironie : *Réponse, Geste* IRONIQUE. ‖ Qui indique l'ironie : *Air, Ton* IRONIQUE. ‖ Qui emploie l'ironie : *L'esprit* IRONIQUE *est rarement aimable.*

IRONIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière ironique.

IRONISER (rad. *ironie*) v. a. Tourner en dérision.
— v. n. Railler finement en feignant de faire l'éloge.

IRONISME (*nissm'*) n. m. Disposition à faire de l'ironie, à traiter presque toutes choses ironiquement : *L'*IRONISME *érudit d'Anatole France.*

IRONISTE (*nisst'*) n. Qui parle ou qui écrit avec ironie.

Ironton, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Lawrence, sur l'Ohio ; 10.939 hab. Fer et houille.

Ironwood, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Gogebic ; 8.305 hab. Usines sidérurgiques.

Ironyi, inventeur hongrois, né en 1805, mort en 1883. Il était étudiant en pharmacie à Pest, lorsqu'il imagina, vers 1830, les allumettes phosphorées, prenant feu par frottement. Il mourut pauvre et ignoré.

Iroquois, comté des Etats-Unis (Illinois), sur la *rivière des Iroquois,* qui en arrose la partie nord-est. Superf. 3.110 kilom. carr. ; 35.450 hab. Ch.-l. *Watseka.*

Iroquois, oise (*koi, oiz'*), nom donné par les Français à la confédération des six nations peaux-rouges : *Mohawks, Oneidas, Onondagas, Cayugas, Senecas* et *Tuscaroras.*
— Adjectiv. Qui appartient aux Iroquois, qui leur est propre : *Le peuple* IROQUOIS. *Les mœurs* IROQUOISES.
— n. Personne sotte, grossière, ridicule, sans éducation, qui connaît mal les usages du monde : *C'est un* Iroquois, *une* Iroquoise.
— n. m. Langue parlée par les Iroquois : *L'*IROQUOIS *comprend cinq dialectes.*
— Fam. Langage défectueux ou inintelligible : *C'est de l'auvergnat, de l'*IROQUOIS ; *ce n'est pas du français.*
— Encycl. Ethnogr. Les *Iroquois,* d'humeur très belliqueuse, fort intelligents, se distinguaient surtout dans l'agriculture, la fabrication des armes et dans un certain nombre de métiers. Depuis la guerre de l'Indépendance, leur nombre a décru rapidement, l'abus des boissons alcooliques ayant fait parmi eux de terribles ravages. A l'heure actuelle, on en trouve à peine 12.000, répandus au S.-E. des lacs Erié et Ontario, dans le nord des Etats-Unis et le sud du Canada.

Iroquois (fin du XVIII[e] s.).

— Linguist. L'*iroquois* fait partie de la famille des langues américaines, caractérisées par le procédé linguistique dit *polysynthétisme.* On y distingue cinq dialectes, qui portent les noms de *seneca, onondago, oneida, cayuga, tuscarora.* La phonétique de l'iroquois est très pauvre ; il possède l'article et distingue deux genres : le genre « noble », qui s'applique aux divinités et à la partie mâle du genre humain, et le genre « ignoble », qui embrasse tous les autres êtres. La conjugaison, grâce à l'adjonction des éléments pronominaux, comprend un nombre considérable de formes. Le vocabulaire est très peu développé.

Iros, mendiant d'Ithaque, d'une taille et d'une gloutonnerie extraordinaires, que les prétendants de Pénélope chargeaient de leurs messages. Tandis qu'Ulysse, revenu, se tenait, déguisé en mendiant, à la porte du palais, Iros le provoqua, et le héros lui brisa la mâchoire d'un coup de poing.

Iroules ou **Eroulars,** tribu sauvage de l'Inde méridionale, vivant dans les marais situés à la base des Nilghiris. — *Un* Iroule ou Eroular.

IRPEX (*pèkss'*) n. m. Genre de champignons de la famille des hydnées, mais ayant sous le chapeau, au lieu d'aiguillons, des dents aplaties, souvent pointues, disposées en lignes assez régulières. (Ces champignons forment des croûtes sur le bois.)

IRRACCOMMODABLE (*ra-ko-mo* — du préf. *in,* et de *raccommodable*) adj. Qui ne peut pas être raccommodé : *Les dents* IRRACCOMMODABLES *de M[me] Denis.* (Volt.)

IRRACHETABLE (du préf. *in,* et de *rachetable*) adj. Qu'on ne peut pas racheter : *Fonds* IRRACHETABLES.

IRRACHETÉ, ÉE (du préf. *in,* et de *racheté*) adj. Qui n'a pas été racheté : *Biens* IRRACHETÉS. ‖ Fig. : *Péché* IRRACHETÉ.

IRRACONTABLE (du préf. *in,* et de *raconter*) adj. Qui ne peut être raconté : *Anecdote* IRRACONTABLE.

IRRADIANT (*di-an*), **ANTE** [rad. *irradier*] adj. Se dit de la couronne de la calathide des plantes de la famille des composées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque.

IRRADIATEUR, TRICE (rad. *irradier*) adj. Qui lance des rayons.

IRRADIATION (*si-on* — rad. *irradier*) n. f. Emission de rayons lumineux : Irradiation *des rayons solaires.*
— Par ext. Mouvement, action qui se propage en s'éloignant d'un centre : *Toutes les généreuses* IRRADIATIONS *sociales sortent de la science, des lettres, des arts, de l'enseignement.* (V. Hugo.)
— Anat. Disposition de certaines fibres, de certains vaisseaux qui naissent à un centre commun, et s'éloignent de ce centre à la manière des rayons d'une circonférence.
— Physiol. Propagation de la douleur d'une partie malade aux parties voisines.
— Physiq. Phénomène par lequel l'œil perçoit de la lumière au delà du périmètre réel des objets, et exagère ainsi leur diamètre apparent.
— Encycl. Physiq. Le phénomène de l'*irradiation* paraît dû uniquement à l'action particulière de la lumière blanche sur notre rétine. Si l'on regarde simultanément deux cercles égaux, mais l'un blanc et l'autre noir, le premier paraît à l'œil plus grand que le second. Quand la lune est dans ses quadratures, la moitié éclairée nous paraît plus grande que la partie obscure. Les lunettes astronomiques diminuent d'autant plus les effets de l'irradiation qu'elles sont plus parfaites.

IRRADIER (du lat. *irradiare,* même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous irradiions. Que vous irradiiez*) v. n. Rayonner, se propager en s'écartant d'un centre, comme les rayons d'un foyer lumineux : *Une douleur qui* IRRADIE *jusque vers les parties les plus éloignées du corps.*
S'irradier, v. pr. Même sens que la forme simple.

IRRAISONNABLE (*rè-zo-nabl'* — du préf. *in,* et de *raisonnable*) adj. Qui n'a pas de raison : *Un animal* IRRAISONNABLE. V. déraisonnable.

IRRAISONNABLEMENT (*rè-zo-na*) adv. D'une manière irraisonnable.

IRRAISONNÉ (*rè-zo-né*), **ÉE** [du préf. *in,* et de *raisonné*] adj. Qui n'est pas raisonné : *Passion* IRRAISONNÉE.

IRRAMENABLE (du préf. *in,* et de *ramenable*) adj. Qui ne peut être ramené.

IRRASSASIABLE (*ra-sa* — du préf. *in,* et de *rassasier*) adj. Qu'il est impossible de rassasier, de satisfaire : *Un animal* IRRASSASIABLE. *Femme* IRRASSASIABLE *d'émotions.*

IRRASSASIÉ, ÉE (*ra-sa* — du préf. *in,* et de *rassasié*) adj. Qui n'est pas pas rassasié : *Un homme* IRRASSASIÉ. *Une faim* IRRASSASIÉE.

IRRATIFIABLE (du préf. *in,* et de *ratifier*) adj. Qui ne peut être ratifié : *Clause* IRRATIFIABLE.

IRRATIONALITÉ (*si-o*) n. f. Etat, caractère de ce qui est irrationnel : *L'*IRRATIONALITÉ *d'un principe.* ‖ Caractère, état d'une personne plus ou moins dépourvue de raison : *L'*IRRATIONALITÉ *de la femme.*

IRRATIONNEL, ELLE (*si-o-nèl'* — du préf. *in,* et de *rationnel*) adj. Qui n'est pas rationnel ; qui est contraire à la raison : *Une logique* IRRATIONNELLE.
— Mathém. Nombre ou quantité algébrique dont l'expression contient un ou plusieurs radicaux qu'on ne peut pas faire disparaître.
— Métriq. anc. *Pieds irrationnels.* Se dit des pieds de quatre unités de mesure, comme le spondée ou le dactyle, qui sont employés, dans les vers ïambiques ou trochaïques, où le pied fondamental, ïambe ou trochée, ne vaut que trois unités de mesure.
L'irrationnel, n. m. *Tomber dans l'*IRRATIONNEL.

IRRATIONNELLEMENT (*si-o-nè-le*) adv. D'une manière irrationnelle : *Plan conçu* IRRATIONNELLEMENT.

IRRÉALISABLE (du préf. *in,* et de *réalisable*) adj. Qui ne peut se réaliser : *Un projet, Une espérance* IRRÉALISABLE.
— Qu'on ne peut réaliser, échanger contre espèces : *Des valeurs* IRRÉALISABLES.

IRRECEVABILITÉ (*se* — rad. *irrecevable*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas recevable.

IRRECEVABLE (*se* — du préf. *in,* et de *recevable*) adj. Qui n'est pas recevable, qui ne peut être admis, accepté : *Pièce de théâtre* IRRECEVABLE. *Témoignage* IRRECEVABLE.
— Pratiq. *Demandeur irrecevable,* Celui à qui l'on oppose des fins de non-recevoir.

IRRECHERCHABLE (*chèr'*) adj. Que l'on ne peut rechercher, poursuivre : *Agents* IRRECHERCHABLES.

IRRÉCITABLE (*si*) adj. Qui ne peut être récité.

IRRÉCOMPENSABLE (*kon-pan*) adj. Dans la vieille langue, Qui ne peut être compensé, réparé : *D'innombrables et* IRRÉCOMPENSABLES *maux.* (Jean Chartier.) ‖ Auj. Qu'on ne peut, qu'on ne saurait assez récompenser : *Un dévouement* IRRÉCOMPENSABLE.

IRRÉCOMPENSÉ, ÉE (*kon-pan* — du préf. *in,* et de *récompensé*) adj. Qui ne reçoit pas, qui n'a pas reçu de récompense.

IRRÉCONCILIABILITÉ (*si*) n. f. Etat de personnes irréconciliables.

IRRÉCONCILIABLE (*si*) du lat. *irreconciliabilis*) adj. Qu'on ne peut réconcilier : *Des ennemis* IRRÉCONCILIABLES. ‖ Par ext. : *Des haines* IRRÉCONCILIABLES. (Boss.) ‖ Qui ne fait ni n'accepte aucune concession : *Le juste, persécuteur* IRRÉCONCILIABLE *de ses propres passions.* (Boss.) ‖ En parlant des choses, Qu'on ne peut concilier avec : *Le plaisir, d'ordinaire* IRRÉCONCILIABLE *avec la fortune.* (Mass.)
— *Les Irréconciliables,* n. m. Nom donné, en 1869, aux membres de l'opposition radicale, qui, voulant avant tout changer la forme du gouvernement, se déclaraient prêts à lui résister, quelques concessions qu'il pût faire. — *Un* IRRÉCONCILIABLE.

IRRÉCONCILIABLEMENT (*si*) adv. D'une manière irréconciliable.

IRRÉCONCILIÉ, ÉE (*si* — du préf. *in,* et de *réconcilié*) adj. Qui n'est point réconcilié : *Ennemis* IRRÉCONCILIÉS.

IRRECOUVRABLE (du préf. *in,* et de *recouvrable*) adj. Qui ne peut être recouvré : *Créance* IRRECOUVRABLE.

IRRECTIFIABLE (*rèk'* — du préf. *in,* et de *rectifiable*) adj. Qui ne peut être rectifié.

IRRÉCUPÉRABLE (du préf. *in,* et de *récupérable*) adj. Qui ne peut être récupéré.

IRRÉCUSABLE (du préf. *in,* et de *récusable*) adj. Qui ne peut être récusé : *Juge, Témoin, Témoignage* IRRÉCUSABLE.

IRRÉCUSABLEMENT adv. D'une manière irrécusable.

IRRÉDENTISME (*dan-tissm'*) n. m. Nom de la doctrine suivant laquelle l'Italie doit comprendre, au delà de ses frontières actuelles, tous les pays qui s'y rattachant par la langue et les mœurs, en sont séparés par la politique. (Ces pays constituent l'*Italia irredenta,* c'est-à-dire l'Italie *non rachetée* encore de la domination étrangère. Elle comprend : 1° en Autriche, l'Istrie, avec Göritz, Fiume et Trieste, et le Tyrol méridional, avec Trente ; 2° en Suisse, le canton du Tessin et d'une partie du canton des Grisons ; 3° en France, le pays de Nice jusqu'au Var et la Corse ; 4° l'île de Malte. Le parti irrédentiste se constitua dès que l'unité italienne parut achevée.)

IRRÉDENTISTE (*dan-tisst'*) n. f. Partisan de l'irrédentisme.

IRRÉDUCTIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est irréductible : *L'*IRRÉDUCTIBILITÉ *d'une équation, d'un oxyde.*

IRRÉDUCTIBLE (du préf. *in,* et de *réductible*) adj. Qui ne peut être réduit, ramené à une expression, à une forme plus simple : *La conscience est un fait primordial, insaisissable,* IRRÉDUCTIBLE. (Giraud.)

— Chim. Qui ne peut être décomposé, ramené à ses éléments : *Oxyde métallique* IRRÉDUCTIBLE. *Les corps simples ne sont peut-être que des composés* IRRÉDUCTIBLES.

— Chir. Qui ne peut être remis en sa place normale : *Hernie* IRRÉDUCTIBLE. *Luxation* IRRÉDUCTIBLE.

— Fin. *Rente irréductible*, Rente dont on ne peut abaisser le taux de revenu.

— Mathém. *Fraction irréductible*, Fraction à laquelle il est impossible de faire prendre une forme plus simple que celle sous laquelle elle est donnée. ‖ *Equation irréductible*, Equation à coefficients entiers, dont le premier membre ne peut pas être décomposé en facteurs algébriques à coefficients entiers. ‖ *Cas irréductible*, Cas où les trois racines de l'équation du troisième degré sont réelles.

— ENCYCL. Mathém. *Fractions irréductibles*. Les deux termes d'une pareille fraction sont toujours nécessairement premiers entre eux; autrement, on pourrait les diviser par leur plus grand commun diviseur et exprimer le rapport en termes plus simples.

Inversement, on démontre que toute fraction dont les deux termes sont premiers entre eux est *irréductible*; toute fraction qui lui est égale a ses termes respectivement équimultiples de ceux de la fraction considérée.

Pour trouver une fraction irréductible égale à une fraction donnée, on divise les deux termes de cette dernière par leur plus grand commun diviseur.

Equations irréductibles. On dit d'une équation algébrique, à coefficients rationnels, qu'elle est irréductible quand le premier membre n'en peut pas être décomposé en facteurs algébriques à coefficients rationnels.

Cas irréductible (*équation du 3ᵉ degré*). V. ÉQUATION.

IRRÉDUIT (*du-i*), **UITE** [du préf. *in*, et de *réduit*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été réduit : *Luxation* IRRÉDUITE.

IRRÉÉLIGIBLE (*jibl'* — du préf. *in*, et de *rééligible*) adj. Qui n'est pas rééligible.

IRRÉFLÉCHI, IE (du préf. *in*, et de *réfléchi*) adj. Qu'on fait ou qu'on dit sans réflexion : *Parole, Action* IRRÉFLÉCHIE. ‖ Qui parle ou agit sans réflexion : *Homme* IRRÉFLÉCHI.

IRREFLÉTÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *reflété*) adj. Qui n'est pas reflété.

IRRÉFLEXION (*flè-ksi-on* — du préf. *in*, et de *réflexion*) n. f. Défaut, manque de réflexion.

IRRÉFORMABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est irréformable : *L'*IRRÉFORMABILITÉ *de la nature humaine*.

IRRÉFORMABLE (du préf. *in*, et de *réformer*) adj. Qu'on ne peut réformer : *Arrêt, Caractère* IRRÉFORMABLE.

IRRÉFORMÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *réformé*) adj. Qui n'a pas été réformé : *Jugement* IRRÉFORMÉ.

IRRÉFRAGABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est irréfragable : *L'*IRRÉFRAGABILITÉ *d'un témoignage*.

IRRÉFRAGABLE (du lat. *irrefragabilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut contredire, à quoi on ne peut rien opposer : *Un témoignage* IRRÉFRAGABLE.

IRRÉFRAGABLEMENT adv. D'une manière irréfragable.

IRRÉFRÉNABLE (du préf. *in*, et de *réfrénable*) adj. Qu'on ne peut réfréner : *Passion* IRRÉFRÉNABLE.

IRRÉFUTABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est irréfutable : *L'*IRRÉFUTABILITÉ *des oracles*. (Lamart.)

IRRÉFUTABLE (du lat. *irrefutabilis*, même sens) adj. Qu'on ne peut réfuter : *Des objections* IRRÉFUTABLES.

IRRÉFUTABLEMENT adv. Sans réfutation possible.

IRRÉFUTÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *réfuté*) adj. Qui n'a pas été réfuté : *Une argumentation* IRRÉFUTÉE.

IRRÉGÉNÉRABLE (*jé* — du préf. *in*, et de *régénérable*) adj. Qui ne peut être régénéré.

IRRÉGULARITÉ (rad. *irrégulier*) n. f. Manque de régularité : *L'*IRRÉGULARITÉ *d'un édifice, des traits*. ‖ Chose, action irrégulière : *Commettre des* IRRÉGULARITÉS.

— Dr. can. Etat d'une personne irrégulière, qui ne peut recevoir les ordres ou exercer les fonctions ecclésiastiques : *Encourir l'*IRRÉGULARITÉ.

— ENCYCL. Dr. can. Par l'*irrégularité*, il est défendu de recevoir les ordres, ou, si on les a reçus déjà, d'en user. Elle ne suppose pas nécessairement une faute; l'Eglise écarte aussi des fonctions ecclésiastiques ceux qui, pour un défaut dont ils ne sont pas responsables, ne peuvent pas les remplir avec convenance ou risqueraient de voir leur action paralysée. Les irrégularités sont nombreuses. Citons, parmi les irréguliers : ceux qui ont eu un seul accès de folie, si la folie provient d'une cause permanente; les épileptiques, les aveugles, ceux même qui n'ont pas l'usage de l'œil gauche, lequel est nécessaire pour lire le canon de la messe; les sourds, ceux qui sont atteints d'une claudication assez grave pour ne pouvoir se rendre à l'autel sans le secours d'une canne, ceux dont le visage est repoussant, les bossus dont le corps est vraiment difforme, les hommes mariés, à moins que leurs femmes ne consentent à la séparation et ne fassent le vœu de chasteté; ceux qui ont contracté deux fois mariage, même s'ils sont veufs; ceux qui ont tué ou mutilé quelqu'un, sauf en cas de légitime défense, ou qui ont pris part à un jugement, même juste, qui a prononcé la peine de la mutilation ou de la mort, bien qu'il soit douteux qu'en France un clerc, membre du jury dans une cause capitale, devienne irrégulier. L'irrégularité cesse parfois avec la cause qui la produit, comme lorsqu'on n'a pas l'âge requis pour recevoir les ordres, ou à la suite d'une dispense accordée par l'autorité légitime, s'il y a des motifs et que la dispense soit de celles qui s'accordent. L'irrégularité est plus facilement encourue et la dispense plus difficilement accordée s'il s'agit d'entrer dans les ordres que lorsqu'il s'agit d'en remplir les fonctions, après qu'on les a régulièrement reçus.

IRRÉGULIER (*li-é*), **ÈRE** [du lat. *irregularis*, même sens] adj. Qui n'est pas régulier, symétrique, uniforme : *Polygone* IRRÉGULIER. *Des traits* IRRÉGULIERS. *Pouls* IRRÉGULIER.

— Qui agit d'une façon capricieuse ou non conforme à la règle : *Employé* IRRÉGULIER. ‖ Qui n'est point conforme aux règles de la morale : *Une conduite* IRRÉGULIÈRE.

— Bot. Se dit d'une fleur, d'une corolle, d'un calice dont les divisions sont dissemblables entre elles.

— Dr. can. Se dit d'un clerc qui, après avoir reçu les ordres, devient incapable d'en exercer les fonctions, par suite de censures encourues : *Un prêtre* IRRÉGULIER. ‖ Se dit d'un laïque que les règles canoniques empêchent de recevoir les ordres. (V. IRRÉGULARITÉ.) ‖ Se dit aussi d'un clerc que les canons empêchent de recevoir un nouvel ordre.

— Gramm. Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent : *Noms* IRRÉGULIERS. *Verbes* IRRÉGULIERS. ‖ Se dit aussi des tours de phrase qui s'écartent de la règle générale imposée par la grammaire. ‖ *Vers irréguliers*, Ceux où l'on ne s'assujettit pas à une marche régulière, soit pour la mesure, soit pour la disposition des rimes. (On dit plus souvent *vers libres*.)

— Méd. *Pouls irrégulier*, Celui dont les pulsations ne sont pas uniformes dans leur rythme ou leur intensité.

— Milit. Nom donné à des partisans qui, lors d'une guerre, se constituent en troupes plus ou moins nombreuses pour venir en aide à l'armée régulière.

IRRÉGULIÈREMENT adv. D'une manière irrégulière.

IRRÉITÉRABLE (du préf. *in*, et de *réitérer*) adj. Qui ne peut être réitéré : *Acte* IRRÉITÉRABLE.

IRRELATIF, IVE (du préf. *in*, et de *relatif*) adj. Qui n'est pas relatif.

IRRÉLIGIEUSEMENT (*ji*) adv. D'une manière irréligieuse, avec irréligion.

IRRÉLIGIEUX (*ji-eû*), **EUSE** [lat. *irreligiosus*, même sens] adj. Qui n'a pas la croyance religieuse : *Un écrivain* IRRÉLIGIEUX. ‖ Qui blesse, qui offense la religion : *Des propos* IRRÉLIGIEUX.

— SYN. Impie, incrédule. V. IMPIE.

IRRÉLIGION (*ji-on* — du lat. *irreligio*, même sens) n. f. Manque de religion, de conviction religieuse.

Irréligion de l'avenir (L'), étude de sociologie, par Guyau (1887). — Comment se sont formées les religions dans les sociétés primitives? Pourquoi sont-elles en voie de dissolution dans les sociétés actuelles? Qu'est-ce qui les remplacera dans la société future? Telles sont les trois questions qui font l'objet des trois parties de cet ouvrage. Un des premiers, Guyau a introduit le point de vue sociologique dans l'étude des religions. L'être religieux peut être défini : « Un être sociable non seulement avec tous les vivants que nous fait connaître l'expérience, mais avec des êtres de pensée dont il peuple le monde. » Toute société se fait des représentations symboliques de la vie universelle, du principe de l'univers, de la vie et de la destinée humaines, et elle se les crée en harmonie avec ses conditions d'existence ou de perfectionnement.

Le progrès de la science atteint toute religion positive dans ses trois éléments essentiels : mythes, dogmes, culte. Le dogme détruit, l'avenir appartiendra au « libre sentiment moral et à la libre hypothèse métaphysique ». Ce qui restera de la religion, « c'est que le suprême idéal de l'humanité, et même de la nature, consiste dans l'établissement des rapports toujours plus étroits entre les hommes ». Enfin, la science elle-même amènera peut-être l'homme à une certaine conception de sa destinée, la lutte pour la vie devenant la lutte pour l'immortalité, et la mort de l'individu n'étant que « l'évanouissement d'une sorte d'illusion vivante ».

IRRÉLIGIOSITÉ (*ji*) n. f. Caractère irréligieux.

IRREMARQUABLE (*kabl'*) adj. Qui n'est pas digne d'être remarqué.

IRREMBOURSABLE (*ran* — du préf. *in*, et de *remboursable*) adj. Qui ne peut ou ne doit pas être remboursé.

IRRÉMÉABLE (du lat. *irremeabilis*, même sens) adj. D'où l'on ne peut revenir.

— Fig. : *L'emphythéose* IRRÉMÉABLE *de la terre*. (Proudh.)

IRRÉMÉDIABLE (du lat. *irremediabilis*, même sens) adj. Que l'on ne peut guérir par des remèdes : *Une maladie* IRRÉMÉDIABLE.

— Fig. Que l'on ne peut corriger, réparer : *Les peines de cœur sont* IRRÉMÉDIABLES. (Lamenn.)

IRRÉMÉDIABLEMENT adv. D'une manière irrémédiable.

IRRÉMISSIBILITÉ (*mi-si*) n. f. Etat, caractère de ce qui est irrémissible.

IRRÉMISSIBLE (*mi-sibl'* — du lat. *irremissibilis*, même sens) adj. Qui ne peut obtenir de rémission, qui est impardonnable : *Un péché* IRRÉMISSIBLE.

IRRÉMISSIBLEMENT (*mi-si*) adv. Sans rémission, sans miséricorde, d'une manière irrémissible.

IRRÉMISSION (*mi-si-on* — du préf. *in*, et de *rémission*) n. f. Défaut de rémission, de pardon : *L'*IRRÉMISSION *d'une faute*.

IRRÉMITTENT, ENTE (*tan, ant'* — du préf. *in*, et de *rémittent*) adj. Qui ne donne pas de relâche.

IRREMPLAÇABLE (*ran* — du préf. *in*, et de *remplaçable*) adj. Qui ne peut être remplacé.

IRREMPLISSABLE (*ran-pli-sabl'*) adj. Qui ne peut être rempli, comblé.

IRRÉMUNÉRABLE (du préf. *in*, et de *rémunérable*) adj. Qui ne peut être récompensé.

IRRÉMUNÉRÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *rémunéré*) adj. Qui n'est point, qui n'a point été récompensé.

IRRENIABLE (du préf. *in*, et de *reniable*) adj. Qu'on ne saurait renier : *Une signature* IRRENIABLE.

IRRÉPARABILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est irréparable : *L'*IRRÉPARABILITÉ *d'une faute*.

IRRÉPARABLE (du préf. *in*, et de *réparable*) adj. Qui ne saurait être réparé : *Habit* IRRÉPARABLE. *Dommage* IRRÉPARABLE.

— ALLUS. HIST. :

Pour réparer des ans l'*irréparable* outrage,

Vers de Racine dans *Athalie*. V. OUTRAGE.

L'irréparable n. m. Ce qui est irréparable : *La mort est le seul remède à* L'IRRÉPARABLE. (Mᵐᵉ de Staël.)

IRRÉPARABLEMENT adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *réparé*) adj. Qui n'est pas réparé : *Faute* IRRÉPARÉE.

IRREPASSABLE (*pa-sabl'* — du préf. *in*, et de *repasser*) adj. Qu'on ne peut passer de nouveau : *L'Achéron était* IRREPASSABLE.

IRREPENTANCE (*pan-tanss* — rad. *irrepentant*) n. f. Défaut de repentir.

IRREPENTANT (*pan-tan*), **ANTE** [du préf. *in*, et de *repentant*] adj. Qui n'éprouve aucun repentir.

IRRÉPLICABLE (du préf. *in*, et de *réplique*) adj. A quoi l'on ne peut répliquer : *Arguments* IRRÉPLICABLES. (Mirab.)

IRRÉPLICABLEMENT (rad. *irréplicable*) adv. Sans réplique possible.

IRREPOSÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *reposé*) adj. Non reposé : *Se lever* IRREPOSÉ.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ (*pré-an*) n. f. Caractère de ce qui est irrépréhensible : *L'*IRRÉPRÉHENSIBILITÉ *de la conduite de quelqu'un*.

IRRÉPRÉHENSIBLE (*pré-an* — du lat. *irreprehensibilis*, même sens) adj. Qui n'est pas répréhensible : *Un homme* IRRÉPRÉHENSIBLE *dans ses mœurs*. ‖ Où il n'y a rien de répréhensible, rien à reprendre : *Conduite* IRRÉPRÉHENSIBLE.

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT (*pré-an*) adv. D'une manière irrépréhensible.

IRREPRÉSENTABLE (*zan* — du préf. *in*, et de *représentable*) adj. Qui ne peut avoir de représentant. ‖ Qui ne peut être joué au théâtre.

IRRÉPRESSIBLE (*prè-sibl'* — du préf. *in*, et de *répressible*) adj. Que l'on ne peut réprimer, contenir, empêcher dans son expansion : *Des forces, Des passions* IRRÉPRESSIBLES.

IRRÉPRIMABLE (du préf. *in*, et de *réprimable*) adj. Qu'il est impossible de réprimer : *Un mouvement* IRRÉPRIMABLE.

IRRÉPRIMÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *réprimé*) adj. Qui n'a pas été réprimé : *Abus* IRRÉPRIMÉS.

IRRÉPROCHABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est irréprochable : IRRÉPROCHABILITÉ *de tenue, de conduite*.

IRRÉPROCHABLE (du préf. *in*, et de *reprochable*) adj. Qui ne mérite aucun reproche : *Chanteur* IRRÉPROCHABLE. ‖ En quoi il n'y a aucun défaut, aucune chose à reprendre : *Vie* IRRÉPROCHABLE. *Une toilette* IRRÉPROCHABLE.

— Dr. *Témoin irréprochable*, Celui contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT adv. D'une manière irréprochable.

IRREPRODUCTIF, IVE (du préf. *in*, et de *reproductif*) adj. Qui n'amène pas une nouvelle production : *Consommation* IRREPRODUCTIVE.

IRRÉSISTANCE (*stanss* — du préf. *in*, et de *résistance*) n. f. Défaut de résistance.

IRRÉSISTIBILITÉ (*sti*) n. f. Qualité de ce qui est irrésistible : *L'*IRRÉSISTIBILITÉ *d'une force, d'une attaque*.

— Théol. *Irrésistibilité de la grâce*, Prétendue impulsion irrésistible de la grâce.

IRRÉSISTIBLE (*stibl'* — du bas lat. *irresistibilis*, même sens) adj. A quoi l'on ne peut résister : *Une force* IRRÉSISTIBLE. ‖ Fig. : *Un entraînement* IRRÉSISTIBLE. ‖ A qui l'on ne peut résister : *Les importuns sont* IRRÉSISTIBLES. (Mᵐᵉ de Gir.)

— Théol. *Grâce irrésistible*, Grâce qui déterminerait nécessairement la volonté.

IRRÉSISTIBLEMENT (*sti*) adv. D'une manière irrésistible.

IRRÉSOLU, UE (du préf. *in*, et de *résolu*) adj. Qui n'a pas reçu de solution : *La curiosité nous défend de rien laisser* IRRÉSOLU. (Montaigne.) ‖ Qui a de la peine à se résoudre, à prendre un parti : *Un homme, Un caractère* IRRÉSOLU. ‖ Qui est incertain, indécis, en parlant des choses :

Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*.
RACINE.

IRRÉSOLUBLE (du pr. *in*, et de *résoluble*) adj. Qui ne peut être résolu. ‖ On dit plus souvent INSOLUBLE.

— Qui ne peut être réduit en parties : *Nébuleuse* IRRÉSOLUBLE.

IRRÉSOLUMENT adv. D'une manière irrésolue.

IRRÉSOLUTION (*si-on*) n. f. Caractère de ce qui est irrésolu; état d'incertitude, d'indécision : *L'*IRRÉSOLUTION *est le défaut qui s'oppose le plus à notre avancement*. (Brueys.)

— SYN. Doute, incertitude, etc. V. DOUTE.

IRRESPECT (*rès-pè* — du pr. *in*, et de *respect*) n. m. Manque de respect.

IRRESPECTUEUSEMENT (*rè-spèk'*) adv. D'une manière irrespectueuse.

IRRESPECTUEUX (*rè-spèk'-tu-eû*), **EUSE** [rad. *irrespect*] adj. Qui n'est pas respectueux, qui manque au respect : *Enfant, Acte* IRRESPECTUEUX.

IRRESPIRABILITÉ (*rè-spi*) n. f. Etat, nature de ce qui est irrespirable : *L'*IRRESPIRABILITÉ *d'un gaz*.

IRRESPIRABLE (*rè-spi* — du préf. *in*, et de *respirable*) adj. Qui est impropre à la respiration : *Air* IRRESPIRABLE.

IRRESPONSABILITÉ (*rè-spon*) n. f. Etat, privilège de celui qui est irresponsable.

IRRESPONSABLE (*rè-spon* — du préf. *in*, et de *responsable*) adj. Qui n'est pas responsable de ses actes : *Enfant* IRRESPONSABLE.

IRRESPONSABLEMENT (*rè-spon*) adv. D'une manière irresponsable.

IRRÉTORQUABLE (*kabl'* — du préf. *in*, et de *rétorquable*) adj. Qui ne peut être rétorqué.

IRRÉTRACTABLE (du préf. *in*, et de *rétractable*) adj. Qu'on ne peut rétracter : *Un aveu* IRRÉTRACTABLE.

IRRÉTRÉCISSABLE (*si-sabl'* — du préf. *in*, et de *rétrécissable*) adj. Qui ne peut être rétréci : *Flanelle* IRRÉTRÉCISSABLE.

IRRÉUSSITE (*u-sit'* — du préf. *in*, et de *réussite*) n. f. Manque de réussite, insuccès.

IRRÉVEILLABLE (*vè-ill* [*ll* mll.] — du préf. *in*, et de *réveiller*) adj. Qu'on ne peut réveiller.

IRRÉVÉLABLE (du préf. *in*, et de *révéler*) adj. Qu'on ne peut révéler.

IRRÉVÉLÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *révélé*) adj. Qui n'a pas été révélé : *Vérités* IRRÉVÉLÉES.

IRRÉVÉREMMENT (*ra-man*) adv. D'une manière irrévérente.

IRRÉVÉRENCE (*ranss* — rad. *irrévérent*) n. f. Manque de révérence : *Les jeunes gens confondent l'*IRRÉVÉRENCE *avec l'indépendance.* ‖ Parole, action irrévérente : *Les* IRRÉVÉRENCES *des détracteurs.*

IRRÉVÉRENCIEUSEMENT (*ran-si*) adv. D'une manière irrévérencieuse.

IRRÉVÉRENCIEUX (*ran-si-eû*), **EUSE** [rad. *irrévérence*] adj. Qui n'est pas révérencieux, qui manque d'égards : *Des personnes, Des paroles* IRRÉVÉRENCIEUSES.

IRRÉVÉRENT, ENTE (*ran, ant'* — du préf. *in*, et de *révérent*) adj. Contraire au respect : *Une attitude* IRRÉVÉRENTE.

IRRÉVOCABILITÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est irrévocable : *L'*IRRÉVOCABILITÉ *d'un fonctionnaire, d'une donation.*

IRRÉVOCABLE (du lat. *irrevocabilis*, même sens) adj. Qui ne peut, qui ne doit pas être révoqué ; sur quoi il est impossible de revenir : *Un arrêt* IRRÉVOCABLE. *Une parole échappée est* IRRÉVOCABLE. (Théry.) ‖ En parlant du temps, Qui ne peut pas revenir : *Un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et* IRRÉVOCABLE. (Boss.)

IRRÉVOCABLEMENT adv. D'une manière irrévocable.

IRRÉVOQUÉ (*ké*), **ÉE** [du préf. *in*, et de *révoqué*] adj. Qui n'a pas été révoqué : *Toute loi* IRRÉVOQUÉE *exige obéissance.* (Laharpe.)

IRRIGABLE (du lat. *irrigare*, arroser) adj. Qui peut être irrigué.

IRRIGATEUR (du lat. *irrigare*, arroser) n. m. Celui qui arrose, arroseur : *Les* IRRIGATEURS *de la voie publique.*
— Machine servant à arroser : *Un* IRRIGATEUR *mécanique.* ‖ Sorte de clysoir à ressort, fonctionnant automatiquement.
— Jard. et écon. rur. Instrument destiné à l'arrosage des jardins et des champs et constitué par un système de pompe aspirante et foulante.
— Méd. Instrument servant à donner des lavements ou des injections à jet continu dans les cavités de l'organisme.
— Adjectiv. *Canal irrigateur*, Sorte de caniveau creusé dans un jardin ou dans un champ et destiné à conduire l'eau, qui pénètre dans le terrain par absorption.

Irrigateur du pharynx.

— ENCYCL. Méd. L'*irrigateur* Eguisier, dont l'usage est le plus répandu, consiste en un corps de pompe muni d'un piston à soupape ; la tige du piston présente une crémaillère et se remonte au moyen d'une clef actionnant un pignon denté, en même temps que se bande un ressort fixé sur l'axe du pignon. Un tube est adapté sur un ajutage à robinet, au bas du corps de pompe. Le corps de pompe étant rempli du liquide à injecter, on remonte le piston. Lorsqu'on ouvre le robinet, le liquide s'écoule avec force, sous la pression exercée par le ressort sur le piston.

Irrigateur Eguisier.

IRRIGATION (*si-on* — du lat. *irrigatio*, même sens) n. f. Agric. Arrosement des cultures, manière d'opérer cet arrosement : *L'*IRRIGATION *des prairies. Canaux d'*IRRIGATION. *Système d'*IRRIGATION.
— Méd. Action d'arroser une partie malade. ‖ Injection dans un organe à l'aide d'un irrigateur.
— ENCYCL. Agric. L'arrosement, tel qu'on le pratique en grande culture, porte le nom d'*irrigation*. Il a pour but de remédier à la sécheresse et d'enrichir le sol par l'apport des limons et des matières dissoutes.
Le succès d'une irrigation résulte aussi bien de sa bonne installation que du parfait entretien des terres arrosées et des fumures qu'on leur applique. Ainsi, les terres pauvres soumises à de copieux arrosements réclament des fumures copieuses ; surtout quand les eaux d'irrigation n'ont par elles-mêmes qu'un pouvoir fécondant faible ou nul, parce qu'elles ne déposent que peu de limon, ou du limon de médiocre valeur.
Les travaux d'installation exigent une étude préalable. L'eau une fois recueillie par les moyens les plus convenables (forage de puits artésiens, captage de sources, dérivation de cours d'eau, création de réservoirs, etc.), la distribution peut avoir lieu par les systèmes suivants :
Irrigation par déversement. On coupe le sol de rigoles horizontales, d'où l'eau se déverse sur le plan incliné situé au-dessous.
Irrigation par planches. On dispose le sol en une série de gradins successifs. La surface de chacun d'eux est irriguée par déversement.
Irrigation par submersion. L'eau séjourne à la surface des terres un temps plus ou moins long. A cet effet, on la déverse par des rigoles horizontales dans des bassins temporaires que l'on construit en formant des bourrelets.
Irrigation par infiltration. Le sol est coupé de nombreuses rigoles horizontales, dans lesquelles on laisse reposer l'eau de manière que, par imbibition, elle gagne les intervalles.
Irrigation par ados. Le terrain est préparé en ados, c'est-à-dire en planches à deux pentes. Une rigole d'irrigation est tracée sur l'arête supérieure de l'ados, et une rigole d'égouttement dans l'angle formé par deux ados contigus. Un canal d'amenée longe la tête de tous les ados.
Toutes les cultures des régions méridionales profitent d'une irrigation habilement aménagée ; toutefois, les plantes des prairies, les tubercules et racines (la betterave notamment), le maïs, le lin, le chanvre, le houblon, le tabac, la vigne, sont particulièrement sensibles à ses effets. Dans les régions septentrionales, elle est surtout pratiquée sur les prairies naturelles.
— Méd. L'*irrigation* est l'écoulement prolongé d'eau ou de liquides antiseptiques ou médicamenteux sur une partie malade, et à très faible pression. L'irrigation continue est un puissant antiphlogistique. L'eau employée

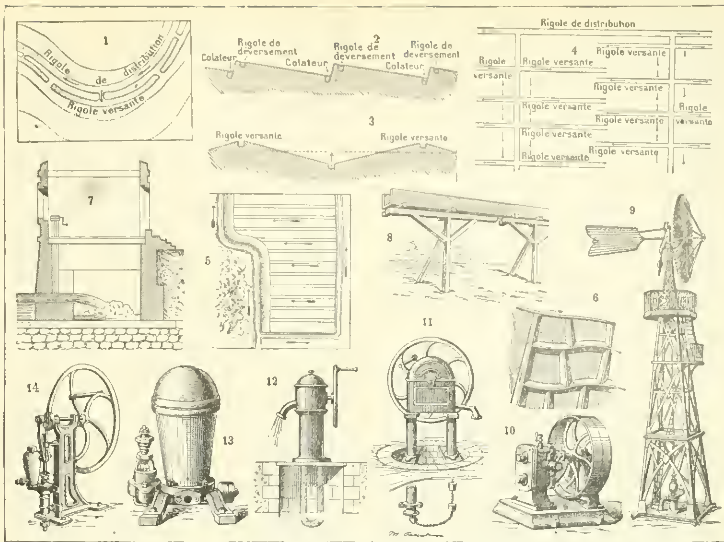

IRRIGATION : 1. Par déversement ; 2. Par demi-planches superposées ; 3. Par planches en ados ; 4. Tracé des rigoles sur terrain de moyenne pente ; 5. Par infiltration ; 6. Par submersion ; 7. Vanne d'irrigation ; 8. Bâche d'irrigation ; 9. Aéromoteur pour puits ; 10. Pompe rotative ; 11. Pompe à chapelet ; 12. Pompe à sangle ; 13. Bélier hydraulique ; 14. Pompe aspirante et foulante à volant.

généralement coule par plusieurs orifices, plusieurs siphons émanés d'un seau, passe sur la région recouverte d'ouate hydrophyle ou de compresses, s'écoule en un autre seau placé au-dessous et qui peut prendre la place du premier, la même quantité d'eau pouvant ainsi servir indéfiniment, s'il n'y a pas de plaie. Des blessures d'armes à feu, traitées par l'irrigation, ont pu souvent permettre la conservation des tissus lésés.
Dans la fièvre puerpérale, l'irrigation utérine par un antiseptique faible et chaud est d'un excellent effet.

IRRIGATOIRE adj. Qui sert à l'irrigation : *Appareil* IRRIGATOIRE.

IRRIGUER (*ghé*) v. a. Opérer l'irrigation de : IRRIGUER *une terre, un membre fracturé.*

IRRISION (du lat. *irridere*, supin *irrisum*, se moquer) n. f. Action de se rire de : *L'*IRRISION *des vieilles choses.* ‖ Action, parole de celui qui se rit de : *Les* IRRISIONS *des impies.*

IRRITABILISME (*lissm'* — rad. *irritable*) n. m. Biol. Système fondé sur l'hypothèse de l'irritabilité.

IRRITABILISTE (*lisst'*) n. m. Partisan de l'irritabilisme.

IRRITABILITÉ (rad. *irritable*) n. f. Caractère de celui qui s'irrite facilement.
— Biol. Propriété considérée autrefois comme caractéristique des substances vivantes : *L'*IRRITABILITÉ *est « la propriété que possède tout élément anatomique d'être mis en activité et de réagir d'une certaine manière sous l'influence des excitants extérieurs ».* (Cl. Bernard.)

IRRITABLE (du lat. *irritabilis*) adj. Qui s'irrite facilement : *Caractère* IRRITABLE. ‖ Qui est vivement affecté par les impressions reçues : *Système nerveux* IRRITABLE.
— Biol. Qui est doué d'irritabilité.
— Pathol. *Tumeur irritable du sein*, Tumeur du sein très douloureuse, qui ressemble à un cancer.

IRRITAMENT (*man* — rad. *irriter*) n. m. Ce qui irrite ; irritation : *Les* IRRITAMENTS *du désespoir.* (Balzac.) [Vieux.]

IRRITANT (*tan*), **ANTE** [rad. *irriter*] adj. Qui met en colère : *Des discussions* IRRITANTES. ‖ Qui provoque de l'irritation : *Sels* IRRITANTS.
— n. m. Substance irritante, médicament irritant : *Employer, Proscrire les* IRRITANTS.
— ENCYCL. Biol. Cl. Bernard admettait trois classes d'*irritants* : les irritants physiques, les irritants chimiques et les irritants vitaux. Les irritants physiques sont la chaleur, la lumière, l'électricité.
Les irritants chimiques agissent d'une façon analogue, en modifiant les milieux internes.
Quant aux irritants vitaux, ce sont des causes résidant dans l'organisme. Ainsi, le nerf est l'irritant du muscle, le nerf de sentiment est l'irritant du nerf moteur, etc.
— Méd. On donne le nom de médicaments *irritants* à ceux qui changent rapidement l'état des milieux internes de l'organisme : la potasse, la soude, le borax, la chaux, la baryte, l'ammoniaque, le chlore, l'acide chlorhydrique et les chlorures, l'acide sulfurique et le sulfate de zinc, le nitrate d'argent, les sels de cuivre, la moutarde, les cantharides, les renonculacées, les euphorbiacées, la térébenthine, etc. Les vésicatoires, les cautères, rentrent dans la médication irritante.

IRRITANT (*tan*), **ANTE** [du lat. *irritus*, inutile] adj. Dr. Qui annule, qui rend nul par l'inaccomplissement : *Clause* IRRITANTE. *Condition* IRRITANTE.
— Dr. can. *Décret irritant*, Clauses insérées dans une bulle, et dont l'inaccomplissement annule la grâce accordée.

IRRITATIF, IVE adj. Physiol. Qui produit l'irritation, qui se rapporte à l'irritation.

IRRITATION (*si-on* — rad. *irriter*) n. f. Linguist. Colère persistante, état permanent d'une personne courroucée.
— Pathol. Etat d'un organe irrité : *L'*IRRITATION *de la gorge.* ‖ *Irritation spinale*, Nom donné à la névralgie dorsale interscapulaire.
— ENCYCL. Pathol. L'*irritation* se rencontre dans la chlorose, la dyspepsie, la phtisie, le névrosisme chronique. La douleur, augmentée par la pression, siège le long des apophyses vertébrales. Parfois irradiation au col de l'utérus, au rectum, sauf testicules. Le traitement consiste à pallier la douleur par les analgésiques et à combattre la cause.

IRRITER (du lat. *irritare*, même sens) v. a. Mettre en colère : IRRITER *un chien, un taureau.* ‖ Exciter, stimuler, rendre plus vif : *Boisson qui* IRRITE *la soif au lieu de l'apaiser.*
— Physiol. Produire de l'irritation dans : IRRITER *une plaie par le frottement.*
Irrité, ée part. pass. du v. Irriter.
— Poétiq. Déchaîné, furieux, en parlant des éléments : *Les vents, Les flots* IRRITÉS.
S'irriter, v. pr. Se fâcher, se mettre en colère. ‖ Etre, devenir irrité, stimulé, excité.
— Poétiq. Se déchaîner, en parlant des éléments.

IRRITER (du lat. *irritare*, dérivé de *irritus*, vain) v. a. Dr. Annuler. (Vieux.)

IRRORATEUR (de *irroration*) n. m. Instrument inventé par Brillat-Savarin, et qui n'est, dit-il, autre chose que la fontaine de compression appropriée à parfumer les appartements.

IRRORATION (*si-on* — du lat. *in*, dans, et *ros, rosis*, rosée) n. f. Action d'arroser, d'exposer à un arrosement par gouttelettes, sous forme de rosée : *Bain par* IRRORATION.
— Pratique superstitieuse, à l'aide de laquelle on prétendait guérir les maladies, et qui consistait à arroser une plante avec des liquides provenant du malade.

IRRUPTION (*psi-on* — lat. *irruptio*) n. f. Entrée subite d'ennemis dans un pays, pour le piller, le ravager : *Charlemagne arrêta pour toujours l'*IRRUPTION *des barbares.* ‖ Brusque entrée en général : *Invités qui font* IRRUPTION *dans les salons.*
— Débordement subit : *L'*IRRUPTION *des eaux.*
— Fig. Invasion d'idées, de sentiments : *L'esprit d'égalité a fait* IRRUPTION *dans les classes inférieures.*
— SYN. **Incursion, invasion.** V. INCURSION.

IRSA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest-Pilis] ; 4.429 hab.

IRTYCH, IRTICH ou **IRTISCH**, puissante rivière de l'Asie centrale russe et de la Sibérie occidentale. Né du penchant sud-ouest de l'Altaï chinois, l'Irtych passe près du grand et profond lac Ouloungour, remplit le lac Dzaïzan, où il entre sous le nom d'*Irtych Noir* et sort sous le nom d'*Irtych Blanc*, traverse l'Altaï, en des défilés pittoresques, entre dans le grand steppe, baigne Sémipalatinsk, Pavlodar, Omsk, où le coupe le Transsibérien ; Tobolsk, où lui arrive le Tobol, et gagne la rive gauche de l'Obi ; 3.712 kilom.

IRUELA (LA), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]) ; 3.890 hab.

IRUN, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa [distr. de Saint-Sébastien]) ; 7.800 hab. Ch. de f. Ville fort pittoresque, bâtie au flanc d'une colline, terminant une plaine riche et bien cultivée. Source ferrugineuse et mine de fer aux environs. Eglise Notre-Dame-des-Joncs.

IRUS, mendiant d'Ithaque. V. IROS.

IRVILLAC, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest ; 2.320 hab.

IRVINE, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), près de la Clyde, sur la petite rivière du même nom ; 8.000 hab. Chantiers de construction ; corderies ; cabotage actif. Tanneries. Aux environs, restes du château de Dundonald.

IRVING (Washington), écrivain américain, né à New-York en 1783, mort à Sunnyside en 1859. Il était fils d'un négociant d'origine écossaise. Il avait déjà publié dans le « Morning Chronicle » ses *Lettres de Jonathan Oldstyle* (1802), lorsque, menacé de phtisie, il se rendit en Europe,

où il resta jusqu'en 1806. A son retour, il fonda un recueil périodique intitulé *Salmagundi* (1807-1808), et donna, en 1809, son *Histoire de New-York, par Dietrich Knickerboker*, où il dépeint plaisamment les mœurs des Hollandais fixés à New-York. Des revers de fortune le décidèrent, en 1815, à se consacrer entièrement à la littérature. Son fameux *Sketch Book* (Livre d'esquisses) parut en 1818. Le charme des descriptions qu'il y donne de la vie anglaise est rehaussé par la grâce d'un style dont le seul défaut est d'être parfois un peu recherché. Jouissant dès lors d'une grande réputation, Irving resta dix-sept ans en Europe, surtout en France, en Angleterre et en Espagne, et publia *Bracebridge Hall* (1823), nouvelles scènes de mœurs anglaises, les *Contes d'un voyageur* (1824); l'*Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb* (1828-1830); *les Voyages et découvertes des compagnons de Colomb* (1831); *la Conquête de Grenade* (1829) et *les Contes de l'Alhambra* (1832). Secrétaire de la légation américaine à Londres pendant deux ans, il s'établit à Washington en 1832 et y écrivit : *les Légendes de la conquête de l'Espagne; un Tour dans les prairies; Astoria* et *les Aventures du capitaine Bonneville*. De 1841 à 1846, il fut ambassadeur des Etats-Unis à Madrid. Rentré en Amérique, il se retira dans sa maison de campagne à Sunnyside, et ce fut là qu'il composa sa *Biographie d'Olivier Goldsmith* (1849); *Mahomet et ses successeurs* (1849-1850), et une *Vie de Washington* (1855-1859). Son goût délicat, son humour, sa sensibilité, le charme de son style, qui rappelle celui d'Addison, justifient sa popularité. — Son neveu Theodore **Irving**, né et mort à New-York (1809-1880), le suivit en France et à Londres, où il fut quelque temps secrétaire d'ambassade. De retour en Amérique, il professa l'histoire et la littérature à l'académie libre de New-York. Son principal ouvrage est *la Conquête de la Floride* (1835).

Washington Irving.

Irving (Edouard), théologien protestant écossais, né à Annan en 1792, mort à Glasgow en 1834. Il fut appelé, en 1819, à seconder le docteur Chalmers dans la paroisse de Saint-John, à Glasgow. Il y obtint les succès les plus brillants comme prédicateur. En 1825, il publia : *Babylone et l'infidélité prédestinée*. Persuadé que la seconde venue de J.-C. était proche, il se mit à l'annoncer par la parole et par la presse. Entraîné par ses rêveries eschatologiques, il se mit à enseigner que les dons extraordinaires de la primitive Eglise, don de guérison, don des langues, etc., n'avaient disparu que par suite de l'affaiblissement de la foi. Révoqué de ses fonctions pastorales en 1832, il organisa, d'après ses propres principes, l'*Eglise catholique apostolique*. Il partit pour l'Ecosse en 1833, avec la pensée de la gagner à ses idées, et mourut à Glasgow.

Irving (John Henry Brodribb, connu sous le nom de **sir Henry**), acteur anglais, né en 1838 à Keinton, près de Glastonbury. Il parut pour la première fois sur la scène en 1856, au théâtre de Sunderland. Il jouait depuis neuf ans dans différentes villes de province, lorsqu'il créa le rôle principal de la pièce de Dion-Boucicault, *Hunted Down*, donnée à Manchester en 1866. Cette création lui valut un engagement au théâtre de Saint-James, à Londres. Il parut successivement sur plusieurs scènes de la capitale avec un succès croissant, et commença en 1871, au Lyceum Theatre, par le personnage de Hamlet, ses interprétations de Shakspeare, qui le mirent au premier rang des acteurs anglais. Il se fit en même temps une réputation comme conférencier, et alla plusieurs fois se faire applaudir, sous ces deux aspects, aux Etats-Unis. Il devint, en 1878, directeur du Lyceum Theatre. En 1897, il composa une remarquable figure de Napoléon dans la version anglaise de *Madame Sans-Gêne*, et, en 1899, il remporta un nouveau succès avec le *Robespierre*, de Victorien Sardou écrit expressément pour lui. On a de lui, outre de nombreux discours et conférences, un volume intitulé : *the Drama* (1893). — Son fils, Henry Brodribb **Irving**, né en 1870, s'est fait inscrire au barreau en 1894, mais il n'en a pas moins suivi avec distinction la carrière paternelle. Depuis ses débuts au Garrick Theatre (1891), il a joué à la « Comédie » (1894-1895), puis est devenu codirecteur avec George Alexandre du théâtre de Saint-James (1896). Il a publié : une *Vie du juge Jeffreys* (1898).

John Irving.

IRVINGIANISME (*ji-a-nissm'*) ou **IRVINGISME** (*jissm'*) n. m. Secte religieuse anglaise, fondée par Edouard Irving. — Encycl. *L'irvingianisme* repose sur la poursuite des dons miraculeux qui ont caractérisé l'Eglise primitive et sur l'attente de la seconde venue du Christ. Les irvingiens considèrent l'Eglise comme un établissement divin, régi par des préceptes divins, auxquels les fidèles doivent se soumettre humblement. La secte compte environ 5.000 adhérents; après la mort de son fondateur, elle a évolué vers le sacerdotalisme et le ritualisme.

IRVINGIE (*ji*) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des simarubées.

— Encycl. Les *irvingies* (irvingia) sont des arbres glabres, dont les rameaux présentent des anneaux aux nœuds, à feuilles alternes, simples, entières et coriaces, munies de stipules axillaires, à fleurs petites, jaunes et odorantes, groupées en panicules; leurs fruits sont de gros drupes comestibles. On en connaît quelques espèces, des régions chaudes de l'ancien continent. *L'irvingie du Gabon* (*oba* pour les indigènes) donne un drupe jaune, de la grosseur d'un œuf de cygne; la graine renferme une amande oléagineuse, dont les indigènes extraient un corps gras, le beurre de *dika*, assez analogue au beurre de cacao. *L'irvingie d'Armand*, des forêts de l'Annam et de la Cochinchine, fournit de même le *beurre de cây-cây*, que l'on utilise pour faire des chandelles.

Irvingie : *a*, fleur.

IRVINGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Qui appartient aux doctrines d'Irving ou à ses adhérents : *Eglise* irvingienne. ‖ On dit aussi irvingiste.

— Substantiv. : *Les* irvingiens.

Is ou **Æiopolis**, ville de l'ancienne Babylonie, près de l'Euphrate. Auj. *Hit*.

Isaac, patriarche des Hébreux. D'après la Genèse, Isaac, fils d'Abraham et de Sara, vécut au xviie siècle av. J.-C. Accordé miraculeusement à la vieillesse de sa mère et héritier des promesses faites à Abraham, Isaac fut, cependant, exposé à la mort par son père, dont Dieu voulut éprouver la foi. Un ange le sauva, sur le bûcher même. Arrivé à l'âge d'homme, il épousa sa cousine Rébecca, et en eut deux fils : Esaü et Jacob. Parvenu à une vieillesse avancée, il voulut assurer à son fils aîné Esaü, avec sa bénédiction, l'héritage des promesses divines; mais une ruse de Rébecca détourna sur Jacob la bénédiction. Il mourut à l'âge de cent quatre-vingt ans et fut enseveli, auprès des restes de son père, dans la caverne d'Hébron.

— Iconogr. Deux épisodes de la vie d'Isaac ont été fréquemment retracés par les artistes : « Isaac sur le point d'être sacrifié par son père Abraham » et « Isaac bénissant son fils Jacob ». Le premier sujet, qu'on intitule ordinairement le *Sacrifice d'Abraham* (v. Abraham), fut proposé au concours ouvert, au xve siècle, pour l'exécution des portes du baptistère de Florence. Ce fut Ghiberti qui remporta la palme. Le bas-relief qu'il exécuta (v. *bas-relief, planche*) et celui de Brunelleschi, tous deux en bronze, sont conservés au musée de Florence.

Parmi les peintres qui ont représenté le *Sacrifice d'Abraham*, nous citerons : Jacopo Ligozzi, Jacopo d'Empoli, Alessandro Allori et le Tintoret (Offices); Andrea del Sarto, P. Véronèse, le Dominiquin et Luca Giordano (Madrid); Annibal Carrache (Louvre); Ferdinand Bol (pinacothèque de Munich); Rubens (Louvre); le Pordenone; C. Maratte; Rembrandt (l'Ermitage); David Teniers (Belvédère); H. Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, Paris); H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich).

Un tableau de Luca Giordano (musée de Madrid) nous montre *Isaac maltraité par Ismaël*.

Le sujet d'*Isaac bénissant son fils Jacob*, qu'on intitule parfois la *Bénédiction d'Isaac*, a été traité par Rembrandt;

Isaac bénissant Jacob, d'après G. Flinck.

G. Flinck (Amsterdam); J. Van Hemessen (Munich); Ribera (Madrid); J. Lievens; J. Fictoor ou Victoor (Louvre); etc.

Parmi les autres peintures relatives à Isaac, nous citerons deux tableaux du musée de Madrid : l'un de Luca Giordano, l'autre d'Andrea Vaccaro, représentant *Isaac accueillant Rébecca*. Une très belle composition en forme de frise, représentant *les Noces d'Isaac et de Rébecca*, a été gravée par J.-Th. de Bry, d'après Baldassare Peruzzi. Isaac figure encore dans un grand nombre de peintures murales et de bas-reliefs représentant les *Patriarches*.

Isaac (saint), moine d'Orient, mort vers 380 ou 383. Zélé défenseur de l'orthodoxie, il fut plusieurs fois battu de verges et jeté en prison par l'empereur arien Valens. — Fête le 14 janvier.

Isaac le Parthe (saint), patriarche d'Arménie (390), né à Constantinople, mort en 440. Il traduisit en arménien les Ecritures, et composa des *Canons* et des *Hymnes*.

Isaac Ier Comnène, empereur byzantin (1057-1059). Fils de Manuel Comnène, qui, sous Basile II, fonda la grandeur de sa maison, il s'était lui-même distingué dans les guerres d'Asie, lorsque la réaction contre le parti militaire qui marqua les règnes de Théodora et de Michel VII le fit rappeler. Le mécontentement des chefs de l'armée le choisit tout naturellement comme champion de leurs revendications, et la révolution militaire du 31 avril 1057 le plaça sur le trône. Fort hostile au régime civil, Isaac s'efforça énergiquement de reconstituer l'armée et les finances; pour faire face à la situation, il diminua les sinécures de cour et ne craignit point de s'attaquer aux biens du clergé. Mais il rencontra alors la vive opposition du patriarche Michel Cerularius et il dut, pour en venir à bout, le faire arrêter et déposer (1059). Mais, âgé déjà et désespérant, malgré un glorieux succès remporté sur les Petchenègues (1059), de triompher des sourds mécontentements qu'il sentait croître autour de lui, il abdiqua en faveur de son ami Constantin X Ducas, et se retira au couvent de Stoudion, où il mourut en 1061.

Isaac II, l'Ange, empereur byzantin (1185-1195 et 1203-1204). Chef de la famille des Anges et épargné, malgré ses intrigues, par le terrible Andronic Comnène, qui le savait lâche et sans caractère, il fut porté au trône par un mouvement populaire (1185). Dépensier et prodigue, il écrasa le peuple d'impôts, provoquant ainsi l'insurrection de la Bulgarie (1186) et la reconstitution, sous le gouvernement de Pierre et Jean Asen, du nouveau royaume vlaquo-bulgare, entre le Danube et l'Hémus. En même temps, Isaac, au moment de la troisième croisade, froissait cruellement Frédéric Barberousse, et ne savait point profiter des succès remportés sur les Seldjoukides par les Occidentaux (1190). Enfin, par les privilèges conférés aux villes commerçantes d'Occident, il achevait d'ouvrir l'empire aux Vénitiens, Pisans et Genois (1192-1193); et, quoiqu'il eût, au début du règne, réussi à écarter le péril normand (1185-1186), par lui la monarchie, affaiblie au dedans, se trouvait au dehors pleinement isolée. Aussi le frère d'Isaac, Alexis, n'eut point de peine à le renverser et à le faire aveugler (1195). Cette situation devait, en 1202, déterminer, à l'appel du jeune Alexis, fils d'Isaac, les Vénitiens à détourner vers Constantinople la quatrième croisade : même après la prise de Byzance par les croisés (1203), Isaac fut rétabli sur le trône, avec son fils comme associé. Il dura six mois à peine : la révolution nationale fomentée par Alexis Ducas Murzuphle mit fin à son règne et à sa vie (1204).

Isaac ou **Isaak** (Henri), compositeur du xve siècle, né, avant 1450, probablement en Flandre, mort à Vienne en 1517. Il vécut quelque temps à Ferrare et fut, de 1477 à 1489, maître de chapelle de Laurent le Magnifique. Il écrivit la musique d'un drame religieux, *San Giovanni e san Paolo*, représenté à Florence. Vers le début du xvie siècle, Isaac quitta l'Italie pour devenir maître de chapelle de l'empereur Maximilien Ier. Ses très nombreuses compositions, toutes du genre religieux, révèlent un musicien instruit, dont le talent ne manquait pas de force.

Isabeau ou **Isabelle de Bavière**, reine de France, née en 1371, morte en 1435, fille d'Etienne II duc de Bavière. Fort belle, elle fut mariée à quinze ans à Charles VI et couronnée en 1389. D'abord très éprise de son mari, elle se laissa gagner par les exemples d'une cour corrompue. Après la folie du roi (1392), elle se détourna de lui. Ses relations avec Louis d'Orléans et le goût qu'elle témoigna pour sa société ont fait dire qu'elle en avait été la maîtresse. Elle eut à prendre part aux affaires publiques : frivole et cupide, elle ne s'en occupa que dans son intérêt. Plusieurs fois régente, après l'assassinat de Louis d'Orléans (1407), elle passa des Armagnacs aux Bourguignons. Les premiers ayant voulu mettre un terme à ses débordements (exécution de son capitaine des gardes, Louis de Bosredon, sur l'ordre du connétable d'Armagnac, 1417) et l'ayant reléguée à Blois, puis à Tours, elle sollicita contre eux les secours de Jean sans Peur. Il la délivra et rentra en triomphe à Paris avec elle, après le massacre des Armagnacs (1418). A ce moment, Isabeau prend parti contre son fils, le dauphin Charles. Le meurtre de Jean sans Peur la jette dans les bras des Anglais; sur le conseil de Philippe de Bourgogne, elle donne le royaume au roi d'Angleterre, Henri V, ainsi que la main de sa fille Catherine (traité de Troyes, 1420), et entre triomphalement à Paris avec lui (1422). Charles VI et Henri V moururent à quelques jours de distance; Isabeau vécut encore treize ans, confinée dans l'hôtel Saint-Pol, méprisée des Anglais comme des Français.

Sceau d'Isabeau de Bavière.

Isabeau d'Angoulême, de Hainaut. V. Elisabeth.

Isabela ou **Isabelle**, bourg de l'archipel des Philippines (île de Negros); 9.165 hab.

ISABELLE (*bèl'* — du n. de l'archiduchesse d'Autriche *Isabelle*, fille de Philippe II, dont le mari assiégeait Ostende et qui fit vœu, dit-on, de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville; celle-ci eut lieu après plus de trois ans, et le nom de la princesse serait resté à la couleur que sa chemise avait prise dans cet intervalle. — On a rapporté quelquefois, mais à tort, cette anecdote à Isabelle la Catholique faisant le siège de Grenade [1492]) adj. Se dit d'un jaune pâle d'une teinte particulière : *Couleur* isabelle. *Jument* isabelle.

— n. m. Couleur isabelle : *Un* isabelle *presque blanc*. ‖ Cheval de couleur isabelle : *Monter un superbe* isabelle.

— n. f. Comm. Ancienne étoffe de couleur isabelle, c'est-à-dire tenant le milieu entre le jaune et le blanc.

— Vitic. Variété de cépage noir originaire d'Amérique. Syn., d'après Pulliat : alexander, raisin du Cap ou black Cape, constantia, raisin framboise, schuylkill, etc.

Isabelle, île de l'Océanie (Mélanésie), au centre de l'archipel Salomon, séparée de l'île Malaïta par le détroit d'Indispensable; 5.840 kilom. carr. (avec les îlots annexes). Son relief, assez élevé (mont Marescot, 1.189 m.), aboutit à des côtes découpées, qui présentent, au N.-O., l'excellente baie de Praslin. Climat fort humide; flore assez voisine de celle de la Nouvelle-Guinée. Les habitants sont des Mélanésiens. Depuis 1886, cette île fait partie du domaine colonial allemand.

Isabelle ou **Élisabeth** (sainte), née en 1224, morte en 1270. Sœur de saint Louis, elle montra dès l'enfance une vive piété et un très grand amour des pauvres. Elle refusa d'épouser Conrad, qui succéda depuis à Frédéric II, son père, et finit par se retirer dans le monastère de Longchamp, près Paris, qu'elle avait fondé elle-même. Léon X la béatifia, en 1521. — Fête le 6 septembre.

Isabelle de France, reine d'Angleterre, née vers 1292, morte au château d'Hertford en 1358. Fille de Philippe le Bel et de Jeanne de Champagne et Navarre, elle était à peine âgée de six ans quand elle fut désignée pour épouser le futur Edouard II, par le pape Boniface VIII.

Le mariage eut lieu à Boulogne, le 25 janvier 1308, et le couronnement à Westminster, le 25 février suivant. Très belle et très ambitieuse, elle ne tarda pas à se plaindre de son mari, qui ne lui accordait aucune part aux affaires. La noblesse anglaise lui témoignait, par surcroît, une certaine aversion. Vers 1324, Isabelle ayant, à la fin, pris un grand ascendant sur son époux, commença à jouer un rôle prépondérant. S'étant rendue en France en 1325, elle prit pour amant Mortimer, qui était exilé. Toutes ses intrigues aboutirent à la déposition d'Edouard, en 1327, puis à la mort du malheureux souverain. (V. EDOUARD II.) Le règne de la reine et du favori dura jusqu'en 1329, marqué par d'effroyables exécutions. Edouard III finit par faire pendre Mortimer et enferma sa mère dans un château où, tous les ans, il lui faisait une visite de cérémonie.

ISABELLE DE FRANCE, reine d'Angleterre, seconde fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, née à Paris en 1389, morte à Blois en 1409. A peine âgée de six ans, elle fut mariée, par procuration, à Richard II, roi d'Angleterre, qui vint la prendre solennellement à Calais et l'emmena en Angleterre, où son éducation fut poursuivie au château de Windsor. Ce mariage était le gage d'une trêve de vingt-huit ans entre les deux pays. Richard II, après son expédition en Irlande (1399), fut détrôné et pris par Henri de Lancastre, sans avoir revu sa jeune femme, bien que Shakspeare admette, dans son *Richard II*, la tradition populaire d'une entrevue dramatique entre le roi, conduit captif à Londres, et la princesse. Celle-ci, emprisonnée de château en château, un instant délivrée par les partisans de Richard II, refusa obstinément, après la mort de celui-ci, d'épouser le fils de Henri IV, Henri de Monmouth. En 1401, elle fut enfin rendue à sa famille. En 1404, elle fut fiancée à Charles d'Orléans, fils de Louis, duc d'Orléans. Le mariage fut célébré en 1406. Trois ans après elle mourait, en mettant au monde une fille qui fut Jeanne d'Orléans, morte en 1432.

ISABELLE DE PORTUGAL, duchesse de Bourgogne, née à Evora (Portugal) en 1397, morte en 1472. Fille de Jean Ier, roi de Portugal, elle épousa à Bruges, en 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle fut la troisième femme, et qui institua, à cette occasion, l'ordre de la Toison d'or. Belle, grave, prudente, elle fut chargée, quand Philippe se rendit en Flandre (1434), de gouverner en son nom. A partir de ce moment, elle prit part à de nombreuses négociations avec la France, l'Angleterre et d'autres puissances. Elle assista au congrès d'Arras en 1435, amena, en 1439, la conclusion d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la Bourgogne, obtint la mise en liberté du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis Azincourt (1415), et le fit marier avec Marie de Clèves. Elle fut mère de Charles le Téméraire. Ce fut sous son inspiration qu'Eléonore de Poitiers écrivit l'ouvrage intitulé *les Honneurs de la cour*, véritable code de l'étiquette.

ISABELLE ou **ISABEAU DE LORRAINE**, reine de Sicile, duchesse d'Anjou et de Lorraine, née vers 1410, morte à Launay, près de Saumur, en 1453. Son père, Charles le Hardi, duc de Lorraine, la maria, à dix ans, à René d'Anjou, comte de Provence, qui en avait onze. Belle et énergique, lorsque, en 1431, son mari fut fait prisonnier par Ferry de Vaudémont, son compétiteur au duché de Lorraine, Isabelle prit en main le gouvernement du duché, dont elle assura la possession à son mari. René venait d'être obligé de se constituer de nouveau prisonnier (1434), lorsqu'il hérita du duché d'Anjou, du comté de Provence et du royaume des Deux-Siciles, qu'il lui fallait conquérir sur Alphonse V d'Aragon. En 1435, Isabelle s'embarqua pour Naples, avec ses enfants et quelques chevaliers provençaux. Elle fut rejointe, en 1438, par René, qui venait de recouvrer sa liberté. Alphonse d'Aragon étant venu assiéger Naples en 1439, Isabelle défendit courageusement cette ville; mais les deux époux durent abandonner, en 1442, leurs possessions d'Italie pour revenir en Lorraine. Isabelle administra la Lorraine, pendant que René résidait en Anjou et à la cour de France, et fit, en 1444, la guerre aux habitants de Metz. En 1445, elle maria sa fille Marguerite avec Henri VI, roi d'Angleterre, et mourut huit ans après.

ISABELLE Ire, la Catholique, reine de Castille, née à Madrigal en 1451, morte à Medina del Campo en 1504. Elle ne semblait pas appelée à régner, mais son frère cadet, D. Alphonse, mourut en 1468; son frère aîné, Henri IV, roi de Castille, n'avait qu'une fille, que les grands refusèrent de reconnaître comme légitime; en 1468, Henri IV proclama lui-même sa sœur héritière de Castille. Il voulut la marier au roi de Portugal, Alphonse V; elle refusa, et, en 1469, épousa l'infant Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile. Reine de Castille en 1474, elle eut à conquérir son royaume revendiqué par le roi de Portugal, au nom de la fille de Henri IV, Jeanne *la Beltraneja*. Vaincu à Toro (1476) et à Albufera de Mérida (1479), le Portugais signa le traité d'Alcantara, et la Beltraneja prit le voile au couvent de Sainte-Claire de Coïmbre. La même année, la mort de Jean II, roi d'Aragon, réunit toute l'Espagne sous l'autorité de Ferdinand et d'Isabelle.

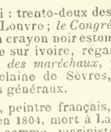
Isabelle la Catholique, d'après une gravure du XVIe siècle.

La reine gouverna réellement la Castille avec son mari, et lui inspira ses plus sages résolutions. Elle rétablit l'ordre dans les finances, réprima le brigandage par l'institution de la Sainte-Hermandad, mit la main sur les maîtrises des ordres militaires, substitua partout les agents du roi aux représentants de l'aristocratie et commença la codification des lois (ordonnances royales de Castille, 1484).

Sa plus grande œuvre fut la conquête de Grenade. Elle fut l'âme de l'entreprise, pourvut à l'entretien et à l'approvisionnement des armées, présida en personne aux grands sièges de Malaga, de Baza et de Grenade. Ce fut elle, enfin, qui donna à Christophe Colomb les ressources nécessaires pour découvrir le nouveau monde.

Elle consentit à l'établissement de l'Inquisition; les préjugés de son peuple et de son temps lui ont fait considérer cette erreur, qui fit la perte de l'Espagne, comme l'acte le plus glorieux de son règne. Ses dernières années furent attristées par la mort de son fils et de sa fille aînée et la folie de sa fille l'infante Jeanne, héritière de la monarchie.

De taille élégante et élancée, le teint pâle, les cheveux blonds, les yeux pers, austère et passionnée, d'humeur douce et de caractère énergique, Isabelle a été la plus grand souverain de l'Espagne et le plus national.

Isabelle la Catholique (ORDRE ROYAL AMÉRICAIN D'), institué en Espagne, le 24 mars 1815, par Ferdinand VII, pour récompenser les sujets espagnols ayant rendu des services dans les colonies d'Amérique; mais, depuis le 26 juillet 1847, cet ordre récompense tous les genres de mérite et il est ouvert aux étrangers. Il comprend quatre classes : 80 grands-croix, écharpe et plaque; 200 commandeurs, avec sautoir et plaque; des commandeurs, avec sautoir seulement, et des chevaliers en nombre illimité. La décoration est une croix d'émail rouge, à huit pointes perlées, festonnée d'or sur les bordures, anglée de rayons d'or, ceux du milieu dépassant les autres. Au centre, un médaillon présente une sphère d'azur couronnée et, à gauche, les colonnes d'Hercule, avec ces mots en banderole : *Plus ultra* (Plus outre); il est entouré par un anneau d'émail blanc, où se détache l'exergue : *A la lealtad acrisolada* (A la loyauté la plus pure), qui constitue la devise de l'ordre. Au revers, sur émail azur, se trouve, en lettres d'or couronnées, le chiffre de la reine Isabelle. La décoration se porte attachée à un ruban blanc moiré, avec une raie jaune de chaque côté; les ecclésiastiques la portent en sautoir, au moyen d'un ruban noir moiré.

Ordre d'Isabelle la Catholique.

Isabelle (ORDRE DE Sainte-), institué en Portugal le 4 novembre 1801. D'après les statuts du 25 avril 1804, l'ordre a pour grande maîtresse la reine de Portugal. Il est composé de vingt-six dames mariées ou âgées d'au moins vingt-six ans, qui s'engagent à visiter chaque semaine l'hôpital des orphelins. L'insigne est un médaillon en or, reproduisant l'image de sainte Isabelle (ou Elisabeth), au pied de laquelle on lit cette inscription sur banderole d'émail bleu : *Pauperum solatio* (Consolation des pauvres); au revers se trouvent les initiales I. C., avec la date de la fondation, et cet exergue : *Real orden de Santa-Isabel* (Ordre royal de Sainte-Isabelle). Cette médaille est surmontée d'une couronne royale et suspendue à une écharpe rose à liserés blancs.

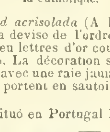
Ordre de Sainte-Isabelle.

ISABELLE D'AUTRICHE (Claire-Eugénie), infante d'Espagne, née au Bois de Ségovie en 1566, morte à Bruxelles en 1633. Elle était fille de Philippe II et d'Elisabeth de Valois. Elle fut la préférée du roi, qui l'initia aux affaires d'Etat. Lorsque la mort du duc d'Anjou eut fait du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne de France, Philippe II lui fit proposer de renvoyer la reine Marguerite pour épouser l'infante. Après la mort de Henri III, il essaya de la faire reconnaître par les Seize (1591), puis par les Etats; mais il voulait la marier à l'archiduc Ernest d'Autriche; le parlement écarta l'infante (28 juin 1593). Le 6 mai 1598, Philippe II céda les Pays-Bas à sa fille, et lui fit épouser son cousin le cardinal-infant Albert d'Autriche, dûment dispensé par le pape. Les archiducs essayèrent de pacifier le pays, s'emparèrent d'Ostende en 1604 (v. ISABELLE), signèrent en 1609 une trêve de douze ans, qui se changea plus tard en paix définitive, mais ne régnèrent que sur un pays dépeuplé et dévasté. A la mort d'Albert (1621), les Pays-Bas rentrèrent sous la domination de l'Espagne; l'archiduchesse en resta gouvernante jusqu'à sa mort.

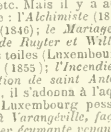
Isabelle d'Autriche, d'après Van Dyck (Louvre).

— BIBLIOGR. : A. Bergnet, *Philippe II et la Belgique*.

ISABELLE II (Marie-Louise-Isabelle, dite), reine d'Espagne, fille de Ferdinand VII et de Marie-Christine de Naples, née à Madrid en 1830. Elle succéda à son père le 29 septembre 1833. La régente Marie-Christine se fit libérale pour lutter contre son beau-frère don Carlos, qui fut le roi des conservateurs. Après sept ans de lutte, les carlistes furent vaincus, mais leur vainqueur, le général Espartero, renversa la régente et gouverna l'Espagne pendant deux ans (1841-1843). Après sa chute, les Cortès déclarèrent la reine majeure, et alors commença le règne personnel d'Isabelle II. Bonne, mais peu instruite, la reine se laissa marier à un prince sans valeur, François d'Assise, donna sa confiance à un mystique médiocre, le P. Claret, et à une intrigante, Sor Patrocinia; elle finit par perdre la considération de son peuple. Deux hommes ont gouverné l'Espagne sous son nom, Narvaez et O'Donnell. O'Donnell a été le plus libéral des deux; il a fait, en 1854, le pronunciamiento de Vicalvaro; il a gouverné l'Espagne pendant cinq ans, de 1858 à 1863; il a porté la guerre au Maroc. Narvaez a été plus réactionnaire et a été le ministre préféré d'Isabelle. La mort de O'Donnell et de Narvaez marqua la fin du règne d'Isabelle II. Renversée par un complot militaire en septembre 1868, Isabelle vécut depuis cette époque en France et ne fit que de rares apparitions en Espagne, où sa présence amena presque toujours quelque trouble.

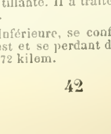
Isabelle II.

Isabelle II (ORDRE MILITAIRE D'), créé en Espagne par Ferdinand VII, le 19 juin 1833, pour solenniser la prestation du serment faite à sa fille Marie-Louise-Isabelle, héritière présomptive de la couronne. L'ordre récompense les services rendus par les armées de terre et de mer; il comprend trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir; chevalier, boutonnière. La décoration est une croix ancrée en émail blanc; le médaillon central présente les initiales de l'infante *M. L. J.* entrelacées. Elle est surmontée de la couronne royale et suspendue à un ruban bleu de ciel moiré. Elle est en or pour les officiers; en argent pour les sous-officiers et soldats.

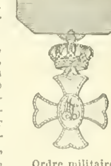
Ordre militaire d'Isabelle II.

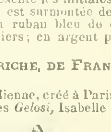

ISABELLE D'ARAGON, D'AUTRICHE, DE FRANCE, DE PORTUGAL. V. ELISABETH.

ISABELLE, type de la comédie italienne, créé à Paris en 1578 par une actrice de la troupe des *Gelosi*, Isabelle Andreini. Ce type devint, après elle, l'emploi de Virginie Ramponi (1601). Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne l'adoptèrent également; il s'est depuis confondu avec l'emploi des amoureuses. On donna encore le nom d'Isabelle à un type de soubrette mystifiant les amoureux, dupant les vieillards; c'était surtout un rôle à travestissement qui subsista quelque temps au Théâtre-Italien de Paris et sur les scènes de la foire.

Isabelle. (Coméd.)

ISABELLE, planète télescopique, n° 210, découverte par Palisa, en 1879.

ISABELLITE (*bè-lit'*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole.

ISABEY (Jean-Baptiste), peintre miniaturiste français, né à Nancy en 1767, mort à Paris en 1855. Elève, dans sa ville natale, de Girardet et de Claudot, et, à Paris, du miniaturiste Dumont, puis de David, au commencement de la Révolution, il travailla à une collection de portraits des membres de l'Assemblée constituante, et ce fut alors qu'il abandonna la peinture d'histoire pour s'adonner au portrait. Sous le Directoire, il devint le plus couru des miniaturistes. Il peignit des Incroyables en *oreilles de chien* et les femmes de la société de Mme Tallien. En même temps, il se révélait comme dessinateur. Le *Départ pour l'armée*, le *Retour*, et la *Barque d'Isabey* obtinrent un succès populaire. Entré en relation avec la famille Bonaparte, il exécuta son magnifique *Portrait du général Bonaparte dans les jardins de la Malmaison*, puis la *Revue passée par le Premier Consul*, où sont représentés les principaux lieutenants de Bonaparte. Sous l'Empire, il devint maître de dessin de Marie-Louise, qui l'envoya, en 1811, à Vienne, pour y faire les portraits de sa famille, et dirigea l'atelier des peintres à la manufacture de Sèvres. Sa vogue continua sous la Restauration; Louis-Philippe le nomma conservateur adjoint des musées royaux. La révolution de 1848 lui fut aussi propice. Louis-Bonaparte, président de la République, lui fit une pension de 6.000 francs.

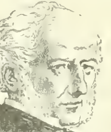

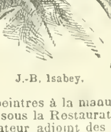
J.-B. Isabey.

Nous mentionnerons encore de lui : trente-deux dessins sur le *Sacre de Napoléon* (1804), au Louvre; *le Congrès de Vienne* (1815), magnifique dessin au crayon noir estompé; *l'Escalier du Louvre* (1817), aquarelle sur ivoire, regardée comme un chef-d'œuvre; *la Table des maréchaux*, précieuse peinture exécutée sur porcelaine de Sèvres, qui représente Napoléon entouré de ses généraux.

ISABEY (Eugène-Louis-Gabriel), peintre français, fils et élève du précédent, né à Paris en 1804, mort à Lagny en 1886. Il s'est d'abord signalé comme mariniste et donna : *l'Ouragan devant Dieppe et la Plage de Honfleur* (1827); *le Port de Dunkerque* (1831); *les Vieilles barques* (1836); *le Combat du Texel* (1839); etc. Mais il y a aussi en lui un spirituel peintre de genre : *l'Alchimiste* (1845); *le Départ de la reine d'Angleterre* (1846); *le Mariage de Henri IV* (1848); *l'Embarquement de Ruyter et William de Witt* (1851), une de ses meilleures toiles (Luxembourg); *Départ de chasse sous Louis XIII* (1855); *l'Incendie du steamer l'Austria* (1859); *la Tentation de saint Antoine* (1869); etc. Sur la fin de sa carrière, il s'adonna à l'aquarelle avec succès. Le musée du Luxembourg possède encore d'Isabey : *le Manoir Ango à Varangéville, façade extérieure; Rade de Saint-Malo, mer écumante venant se briser sur des rochers*, et *Bois de Varangéville, prairie bordée à droite par une lisière de pins*, aquarelles. Isabey a une couleur chaude, une facilité pétillante. Il a traité la lithographie avec un grand charme.

ISAC, petite rivière de la Loire-Inférieure, se confondant avec le canal de Nantes à Brest et se perdant dans la Vilaine, rive gauche. Cours 70 à 72 kilom.

ISACHNE (*zakn'*) n. f. Genre de graminées, tribu des panicées, comprenant des herbes annuelles, vivaces, dont on connaît vingt espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

ISADELPHE (*dèlf* — du gr. *isos*, égal, et *adelphos*, frère) adj. Térat. Se dit des monstres doubles, chez lesquels les deux individus sont également développés.
— Bot. Qui a ses étamines réunies en deux faisceaux égaux : *Fleurs* ISADELPHES.

ISADELPHIE (*dèl'-fi*) n. f. Bot. Etat des fleurs isadelphes.

ISAGOGE (*goj'*) ou **ISAGOGÉ** (*go-jé* — du gr. *isos*, égal, et *agôgê*, action de conduire) n. f. Rhétor. anc. Introduction. ‖ Commentaires sur Aristote qui servaient d'introduction à l'*Organon* et aux *Catégories*.

ISAGOGIQUE (*jik'* — du gr. *eisagôgê*, introduction) n. f. Partie d'une science qui on est comme l'introduction.

ISAGONE adj. Géom. Syn. de ISOGONE.

ISAGORAS, homme d'Etat athénien (fin du VIe s. av. J.-C.). Chef du parti oligarchique, il chassa Clisthène avec l'aide de Cléomène, roi de Sparte; mais le peuple se souleva contre lui, et il fut à son tour exilé.

ISAIE ou **ESAÏE** (en hébr. *L'Eternel sauve*), le premier des quatre grands prophètes de la Bible, né à Jérusalem vers 774, mort vers 690 av. J.-C. Fils d'un prince juif nommé Amos et, d'après une ancienne tradition, neveu d'Amasias, roi de Juda, il prophétisa sous les règnes d'Ozias, de Joatham, d'Achaz et surtout d'Ezéchias, dont il fut l'ami et le conseiller. Témoin de la ruine du royaume d'Israël, il s'efforça de reculer celle de Juda en combattant l'idolâtrie et les influences qui portaient les rois à rechercher, contre l'Assyrie, l'alliance trompeuse de l'Egypte. Le Talmud raconte que, condamné à mort par le roi Manassé, il fut coupé en deux avec une scie de bois. On montra longtemps un tombeau d'Isaïe dans la ville de Panéas; les ossements recueillis dans ce tombeau furent transportés à Constantinople, par l'ordre de Théodose II.

Isaïe (LE LIVRE D'). Le livre des prophéties d'Isaïe, inscrit par la synagogue et par l'Eglise catholique au canon des Écritures, se divise en deux parties. La première (I-XXXIX) contient, outre plusieurs récits historiques, un recueil de prédictions diverses concernant soit les Juifs, soit les nations étrangères. La seconde (XL-LXVI) forme un tout complet et dépeint la délivrance du peuple juif, d'abord par la fin de la captivité de Babylone, puis, plus tard, par les humiliations et les triomphes du Messie. Le livre d'Isaïe est écrit dans un hébreu très pur; les récits sont en prose, les prophéties en langage mesuré. Tous les critiques s'accordent à louer la perfection du style qui, dans un ensemble harmonieux, unit la clarté, la vigueur et la précision avec l'éclat de la poésie. Les Pères de l'Eglise ont regardé les prophéties messianiques d'Isaïe comme une sorte d'Evangile anticipé. Au contraire, les critiques rationalistes ont mis en doute l'authenticité, les uns de tout le livre d'Isaïe, les autres de sa seconde partie seulement.

Isaïe, fresque de Raphaël, dans l'église Saint-Augustin, à Rome. Le prophète est assis, regardant vers sa droite, semblant s'adresser aux spectateurs, à qui il montre une bande de parchemin sur laquelle sont écrites en hébreu les paroles du vingt-sixième chapitre de son livre. Derrière, et un peu au-dessus de lui, deux enfants nus soutiennent une guirlande de fleurs et de fruits et un cartouche. Cette fresque fut restaurée de bonne heure par Daniel de Volterra. Aujourd'hui, elle a une teinte sombre et lourde. — Dans le tableau de Fra Bartolomeo qui est au musée de Florence, le prophète tourne la tête vers sa droite et le bras droit placé devant la poitrine; de la main gauche il tient un papyrus sur lequel on lit : *Ecce Deus Salvator meus*. Il a le visage jeune. Le dessin de cette figure a de l'ampleur; la couleur est fort belle.

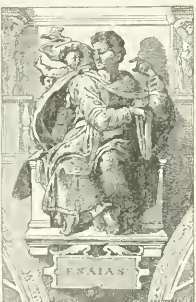

Isaïe, d'après Michel-Ange.

Isaïe a été figuré encore par le Pérugin, dans un tableau de l'église Saint-Pierre de Pérouse; par Michel-Ange à la Sixtine, et par les nombreux peintres et sculpteurs qui, comme ce dernier, ont représenté une suite plus ou moins complète de *Prophètes*. Parmi les représentations modernes d'*Isaïe*, nous citerons : une fresque d'Hipp. Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés, et une peinture de J.-E. Delaunay, dans l'église de la Trinité.

ISAIRE (*zèr'*) ou **ISARIE** (*ri*) n. m. Genre de champignons du groupe des hyphomycètes, famille des stilbées.
— ENCYCL. Les *isaires* sont caractérisés par un pédicelle formé de filaments parallèles donnant naissance, à leur extrémité, à de petites spores arrondies ou ovoïdes, unicellulaires, incolores. Certains de ces isaires, qui poussent sur des insectes, sont des formes de fructifications secondaires d'un genre d'ascomycètes, le genre *cordiceps*. Une espèce, l'*isaire dense*, cause sur les vers blancs des épidémies considérables; des essais de culture artificielle de ce champignon et d'inoculations aux vers blancs ont parfois débarrassé des champs entiers de ce parasite.

ISAKTCHA ou **ISACTCHA**, ville de la Roumanie (départ. de la Toultcha, dans la Dobroudja, sur le Danube qui, à 25 kilomètres en amont de la fourche de son delta, sépare ici la Roumanie de la Bessarabie (Russie); 3.070 hab. Ancien fort turc, aujourd'hui bourg de peu d'importance. Darius y franchit le fleuve sur un pont de bateaux, dans son expédition contre les Scythes.

D'argent à l'isalgue de gueules.

ISALGUE (*zalgh'*) n. f. Blas. Fleur fantastique en forme de cinq trèfles, à queues allongées, dont les bouts traversent un croissant renversé.

ISALIZARINE n. f. Composé $C^{14}H^8O^4$, isomérique de l'alizarine, trouvé comme elle dans la garance.

ISALLOXANATE n. m. Chim. Sel dérivé de l'acide isalloxanique.

ISAMATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isamique.

ISAMBERT (François-André), jurisconsulte et homme politique français, né à Aunay (Eure-et-Loir) en 1792, mort à Paris en 1857. Avocat à la Cour de cassation en 1818, Isambert prit part à la défense de plusieurs accusés politiques, notamment des quatre sergents de La Rochelle, d'Armand Carrel, etc. Après la révolution de 1830, il fut nommé directeur du « Bulletin des lois » et appelé, cette même année, à siéger à la Cour de cassation. Nommé, en octobre 1830, député de l'Eure-et-Loir, il représenta ce département, puis la Vendée, jusqu'à la chute de Louis-Philippe, et siégea dans l'opposition libérale. Après la révolution de 1848, il fut élu par les électeurs d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante. Ne s'étant pas présenté à la Législative, il conserva son poste à la Cour de cassation, où il siégea jusqu'à sa mort. Il s'était fait protestant dans les dernières années de sa vie. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Recueil des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*; *Recueil complet des lois et ordonnances du royaume, de 1814 à 1828*.
— Son fils, GUSTAVE-FRANÇOIS, né à Châteaudun en 1841, mort à Paris en 1902, journaliste, devint, sous Gambetta, en 1871, directeur de la presse à l'intérieur, puis rédacteur en chef de la « République française » (1879). Elu député de Châteaudun en 1889, il fut réélu en 1893 et 1898.

ISAMBRUN (*zan*) n. m. Etoffe de laine qui servait anciennement à faire des vêtements d'hommes.

ISAMIDE n. f. Amide correspondant à l'acide isamique et substance que l'on obtient en distillant l'isamate d'ammoniaque.

ISAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en décomposant par l'acide chlorhydrique une dissolution alcoolique d'isamate d'ammoniaque.

ISANDHLOUANA, localité du protectorat britannique du Zoulouland, non loin de la frontière de la colonie anglaise du Natal. En 1879, défaite des troupes anglaises par les Zoulous.

ISANTHE (du gr. *isos*, égal, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Dont toutes les fleurs se ressemblent.
— n. m. Genre de labiées, tribu des menthoïdées, comprenant plusieurs herbes annuelles qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ISANTHÈRE (du gr. *isos*, égal, et de *anthère*) n. f. Genre de gesnéracées cyrtandrées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à cymes axillaires. (On en connaît quatre espèces, qui croissent dans l'Inde.)

ISAR ou **ISER**, rivière du sud-ouest de l'Allemagne (Bavière). Sorti du Tyrol près d'Innsbruck, en des monts de 2.000 à 2.753 mètres, l'Isar descend très rapidement au N. et s'apaise dès son arrivée sur le haut plateau de Bavière. Il baigne Munich, passe à Landshut et gagne le Danube, rive droite, à 44 kilom. de Passau. Cours 350 kilom.

Isard.

ISARD ou **IZARD** (*zar'*) n. m. Nom du chamois dans les Pyrénées. (Les naturalistes font de l'izard [*rupicapra Pyrenaica*] une variété du genre chamois et le distinguent du chamois commun [*rupicapra tragus*], à cause de sa taille plus petite et de son pelage plus roux. V. CHAMOIS.

ISARIA n. f. Bot. Nom scientifique du genre isaire.

ISARIÉ, ÉE adj. Qui se rapporte aux isaires.
— n. f. pl. Groupe de champignons, ayant pour type le genre *isaire*. — *Une* ISARIÉE.

ISASTER (*stèr'*) n. m. Genre d'oursins irréguliers, famille des spatangidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé moyen et supérieur. (Les *isaster* sont des oursins assez grands, ovales, dépourvus de fasciole et n'ayant pas de sillon ambulacraire en avant. L'espèce type est l'*isaster Aquitanicus*, du crétacé de la Gironde.)

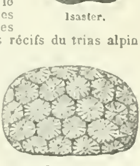
Isaster.

ISASTRÉE (*stré*) ou **ISASTRÆA** (*stré-a*) n. f. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des *astréidés*, comprenant des formes fossiles dans le trias, le jurassique et le crétacé. Les isastrées étaient des coraux d'eau peu profonde; elles ont contribué à former les épais récifs du trias alpin, comme ceux de Saint-Cassian.)

ISATANE n. f. Composé $C^{16}H^{12}Az^2O^4$, qui se forme quand on traite à la température d'ébullition une solution de bisulfisathyde par le sulfhydrate d'ammoniaque.

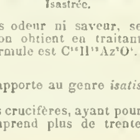
Isastrée.

ISATATE n. m. Sel dérivant de l'acide isatique.

ISATHYDE n. f. Composé amorphe, d'un blanc grisâtre, sans odeur ni saveur, se ramollissant par la chaleur, qu'on obtient en traitant l'isatine par les réducteurs. (Sa formule est $C^{16}H^{12}Az^2O^4$.)

ISATIDE n. Bot. Syn. de ISATIS.

ISATIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui se rapporte au genre *isatis* ou *pastel*.
— n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre pastel, et qui comprend plus de trente autres genres. — *Une* ISATIDÉE.

ISATINE n. f. Composé $C^8H^5AzO^2$, obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.
— ENCYCL. Ce corps a été découvert à peu près en même temps par Erdmann et par Laurent. On prépare l'*isatine*, soit en traitant l'amido-oxindol par un oxydant faible comme le chlorure cuivrique, soit en oxydant l'amido-indoxylo, etc.; le meilleur procédé consiste à traiter l'indigo par l'acide chromique en solution concentrée.
Elle est inodore, inaltérable à l'air, volatile sans décomposition. Le chlore et le brome l'attaquent en donnant des isatines chlorées et bromées.
L'isatine se dissout dans la potasse; elle forme des dérivés méthylé, éthylé, acétylé, nitré, amidé, etc.; elle s'unit aux hydrocarbures en présence de l'acide sulfurique concentré; avec la benzine, on obtient l'*indophénine*.

ISATINIQUE adj. Chim. Syn. de ISATIQUE.

ISATIQUE (*tik'*) adj. Se dit de l'acide orthoamidophénylglyoxylique $C^8H^7AzO^3$, qui prend naissance quand on dissout l'isatine dans les alcalis. (Il a un isomère, l'acide métaisatique ou métamidophénylglyoxylique.) Syn. ISATINIQUE.

ISATIS (*tiss*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre *pastel*.

ISATIS (*tiss*) n. m. Espèce de renard habitant les régions polaires de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. L'*isatis* (vulpes lagopus) ou renard bleu fournit une fourrure assez estimée qui, dans la livrée d'été, varie du grisâtre au bleu violacé, et est blanche dans la livrée d'hiver. Répandu des montagnes de la Norvège et du Spitzberg jusque dans l'Amérique du Nord, l'isatis vit de cadavres, de poissons et de cétacés échoués.

Isatis.

ISATITE n. m. Nom des composés résultant de réactions entre l'isatine et certains sels ou certaines bases : ISATITE *de potasse*. ISATITE *d'argent*.

ISATOGÈNE (*jèn'*) n. m. Isomère du dinitrodiphénylacétylène, obtenu par l'action sur ce corps de l'acide sulfurique concentré. (L'isatogène $C^{16}H^8Az^2O^4$, traité par les réducteurs à froid, donne l'indigo.) ‖ On dit aussi DIISATOGÈNE.

ISATOGÉNIQUE (*jé nik'*) adj. Se dit d'un éther $C^{12}H^{11}AzO^4$, résultant de la transformation moléculaire que subit l'acide dinitrodiphénylpropiolique sous l'action de l'acide sulfurique concentré.

ISATOSULFATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isatosulfurique.

ISATROPIQUE (*pik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide pris d'abord pour un isomère et qui est, en réalité, un polymère des acides cinnamique et atropique.
— ENCYCL. L'*acide isatropique* $C^{18}H^{16}O^4$ existe sous deux modifications allotropiques : l'une α fusible à 237°, l'autre β fusible à 206°, se transformant en son isomère sous l'action de la chaleur. Ces deux acides cristallisés se trouvent dans les produits de l'action de la baryte ou de l'acide chlorhydrique sur l'atropine, l'acide tropique ou l'acide atropique. Dans les produits de leur distillation, on trouve l'*acide atronique* $C^{15}H^{12}O^2$ et un carbure, l'*atronol* $C^{14}H^{12}$.

ISAURE (Clémence), dame toulousaine, qui aurait vécu dans la première moitié du XIVe siècle ou au XVe siècle, prétendue fondatrice des jeux Floraux. Dès le XVIe siècle, son existence a été révoquée en doute; mais les arguments décisifs n'ont été produits qu'au XIXe siècle, d'abord par le Dr Noulet, en 1846, puis par Roschach, en 1895. Voici, selon ce dernier critique, les déformations du roman de la patronne des jeux Floraux. 1° Dans la *période Clémentine*, elle s'appelle Clémence tout court, et on assure, sans autres détails, qu'elle a créé la fête poétique du 3 mai. Mais les cartulaires du *Gai savoir*, qui contiennent le récit de la fondation des jeux en 1323, ne parlent d'aucune donatrice. Le Dr Noulet est persuadé que ce nom de *Clémence* est celui de l'une des vertus de la Vierge Marie, patronne des poètes toulousains. 2° *Période Isaurienne*. Le plus ancien texte où figurait le nom d'Isaure était jusqu'ici la lettre des capitouls de Toulouse à Ronsard (5 févr. 1557). Mais, comme l'a prouvé Roschach, l'épitaphe de la Maison commune, qui contient le nom d'Isaure, est antérieure à la lettre des capitouls : elle a été fabriquée entre 1534, date de l'apparition du livre où l'on en a puisé les éléments *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, publiées par Petrus Apianus à Ingolstadt), et l'année 1557, date de l'installation de la statue de Clémence Isaure au grand Consistoire. Catel a affirmé, dès le XVIe siècle, que cette inscription était l'œuvre de l'avocat Marin de Gascons, capitoul en 1557 et qui avait pris, en 1539, une part prépondérante à la célébration des jeux Floraux. Les capitouls, en créant cette fable, auraient voulu soustraire au contrôle du Parlement des biens censés légués à la ville par cette prétendue testatrice. Ainsi tombe la légende de Clémence Isaure, que l'on a fait longtemps remonter jusqu'à l'antiquité romaine. Depuis plusieurs siècles (1513), l'académie des jeux Floraux fait prononcer son éloge le 3 mai de chaque année. — Une statue de Clémence Isaure, œuvre d'Auguste Préault, figure au jardin du Luxembourg (Paris).

Statue de Clémence Isaure. (Jardin du Luxembourg.)

ISAURIE, ancienne contrée de l'Asie Mineure, faisant partie de la Pisidie, dans les montagnes du Taurus, entre

la Lycaonie, la Pamphilie, la Cilicie et la mer; habitée par des brigands et des pirates redoutables, les *Isauri*. Les Romains les subjuguèrent après des luttes acharnées, sous les règnes de Probus et de Gallus. On y trouvait la ville d'Isaura, plus tard Isauropolis, aujourd'hui *Semba*. Sous les empereurs grecs, on y compta jusqu'à 23 villes, parmi lesquelles la plus importante était Séleucie (auj. *Selefkéh*). Les Isauriens furent nominalement soumis aux Perses, puis à Mithridate, enfin vaincus, après une pénible campagne (75 av. J.-C.), par Servilius, dit depuis « l'Isaurien ». Audacieux et turbulents, ils devinrent, aux premiers siècles de J.-C., les maîtres du pouvoir. Ils donnèrent à Zénon l'empire d'Orient (474). Celui-ci ayant été renversé par Basiliscos, ils le rétablirent violemment sur le trône. Mais ce fut leur dernier effort. Lors de la réorganisation de l'empire, sous Constantin, l'Isaurie fit partie de la province de Séleucie-Trachée. Vers le milieu du XVe siècle, elle passa aux mains des Turcs.

Isaurien, enne (*zô-ri-in, èn'*), personne née en Isaurie ou qui habite ce pays. — *Les* Isauriens.

— Nom généralement donné à la dynastie byzantine fondée par Léon III, et qui occupa le trône de Constantinople de 717 à 802. (En fait, ces princes étaient d'origine syrienne, Léon III étant né à Germanikeia.)

— Adjectiv. : *Prince* isaurien. *Nation* isaurienne.

ISAURIQUE (*zô-rik'*) adj. Hist. Qui appartient à l'Isaurie, originaire d'Isaurie.

ISBA (*iss*) n. f. Habitation en bois de sapin, particulière à quelques peuples du nord de l'Europe et de l'Asie : *L'*isba *consiste généralement en deux maisonnettes reliées entre elles par une petite cour couverte.* (L. Puteaux.)

Isba.

Isbarta, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Konieh]) entre le Daouras-Dagh et le lac d'Egherdir, sur l'Alésoa, l'une des branches de l'Ak-Sou, fleuve méditerranéen; 20.000 hab., dont 7.000 Grecs, centre commercial important. Les environs sont plantés de vignes, de pavots et autres cultures; à 7 kilom. de la ville, sur les flancs du Daouras-Dagh, curieux monastère, avec chemin souterrain dans le roc.

Isbergues, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kilom. de Béthune, près de la Lys canalisée et du canal d'Aire à La Bassée; 2.427 hab. Ch. de f. Nord. Houille, fonderies et aciéries. Port. Eglise du XIVe siècle.

Isboseth, fils de Saül, mentionné au IIe livre des *Rois*. Abner, général de l'armée israélite, le proclama roi, et toutes les tribus, excepté celle de Juda, le reconnurent. Après deux ans de règne, il fut trahi par Abner et assassiné par deux officiers nommés Rechab et Baana, que David punit de mort.

ISBRÈDE (*iss*) n. f. Nom sous lequel on désigne la vieille glace, à Saint-Pierre et Miquelon et Terre-Neuve.

Isca, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cantazaro]), sur un torrent côtier; 2.720 hab.

Iscanus (Joseph), moine anglais et poète latin de la fin du XIIe siècle, né à Exeter (en lat. *Isca*). Il est l'auteur d'un poème héroïque en vers latins, divisé en six chants, et intitulé *De Bello Trojano*, dont la matière est tirée de l'ouvrage du pseudo-Darès. Ce poème, dédié à Thomas Baldwin, archevêque de Cantorbéry, mort à Tyr en 1190, a été publié pour la première fois en 1541, à Bâle, et il a passé pour être l'œuvre de Cornelius Nepos, jusqu'au jour où un nouvel éditeur, Samuel Dresemius, le restitua à son véritable auteur (1623). Joseph d'Exeter a laissé en outre un recueil intitulé *Nugæ amatoriæ* et un poème sur la guerre d'Antioche, consacré aux exploits de Richard Cœur de Lion pendant la croisade.

Iscariote, surnom donné à Judas, l'un des douze apôtres, parce qu'il était né à *Iscarioth*.

— n. m. Fig. Traître : *Il y a un* iscariote *dans cette société.*

Iscarioth, village de la Palestine, à l'E. de Samarie. Patrie de l'apôtre Judas.

ISCARIOTISME (*ska, tissm'*) n. m. Doctrine des iscariotistes.

ISCARIOTISTE (*ska, tisst'*) n. m. Membre d'une secte religieuse qui vénérait Caïn, Judas Iscariote et les autres personnages décriés de la Bible.

ISCHALÉE (*ska*) ou **ISCHALEA** (*ska-lé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant quelques espèces propres à la Nouvelle-Zélande et aux Mascareignes.

ISCHÉLITE (*i-ché*) n. f. Minér. Triple sulfate hydraté naturel de potasse, de chaux et de magnésie.

ISCHÉMIE (*ské-mî* — du gr. *iskhein*, arrêter, et *haima*, sang) n. f. Pathol. Suppression de la circulation du sang dans certaines parties.

ISCHÉMIQUE (*ské-mik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'ischémie : *Accident* ischémique.

ISCHÉMON (*ské*) n. m. Genre de graminées, tribu des andropogonées, comprenant des herbes annuelles dont on connaît quelques espèces habitant les régions tempérées du globe. ‖ On dit aussi ischème.

ISCHÉNIES (*ské-nî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait annuellement à Olympie, en l'honneur d'Ischenos.

Ischenos. Myth. gr. Fils d'un géant et petit-fils d'Hermès et d'Hierea. Il se dévoua pour délivrer la Grèce d'un fléau. On célébrait des fêtes en son honneur à Olympie.

Ischia, petite île du royaume d'Italie, à l'entrée nord du golfe de Naples; 10 kilom. de long, 6 de large et 39 de tour. L'île de formation volcanique est dominée par le volcan de l'Epomeo (environ 800 m.). Elle produit des vins et des fruits, et nourrit une population de 25.000 habitants. Souvent dévastée par les éruptions de l'Epomeo, dont la dernière date de 1301, l'île est encore sujette aux tremblements de terre. Le 28 juillet 1883, une forte secousse fit plus de 4.000 victimes. Malgré tout, Ischia reçoit toujours de nombreux visiteurs, touristes, ou malades attirés par ses sources thermales.

Ischia, ville d'Italie (prov. de Naples), dans l'île d'Ischia; 6.564 hab. Evêché, eaux minérales thermales (87°,5) assez fréquentées. Magnifique cathédrale, curieux château presque entouré par la mer, bâti par Alphonse Ier d'Aragon.

Ischia di Castro, village d'Italie (prov. de Rome), sur un affluent de la Fiora, fleuve côtier; 2.251 hab.

ISCHIADELPHE (*ski, dèlf'* — de *ischion*, et du gr. *adelphos*, frère) n. m. Tératol. Monstre double, dont les deux corps sont soudés par les ischions.

— Adjectiv. : *Monstre* ischiadelphe.

ISCHIADELPHIE (*ski, dèl'-fî* — rad. *ischiadelphe*) n. f. Monstruosité produite par deux fœtus soudés à la hauteur du bassin.

ISCHIADELPHIEN, ENNE (*ski, dèl'-fi-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux ischiadelphes.

ISCHIADELPHIQUE (*ski, dèl'-fik'*) adj. Qui présente les caractères de l'ischiadelphie.

ISCHIAL, ALE, AUX (*ski*) adj. Anat. Qui a rapport à l'ischion.

ISCHIALGIE (*ski-al'-jî* — de *ischion*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur à la hanche.

ISCHIAQUE (*ski-ak'* — rad. *ischion*) adj. Anat. et méd. Qui appartient à la hanche ou à la région voisine : *Veines* ischiaques. *Douleur* ischiaque.

ISCHIATIQUE (*ski-a-tik'*) adj. Anat. Qui appartient à l'ischion : *Artère* ischiatique. *Tubérosité* ischiatique.

— Encycl. *Tubérosité ischiatique* ou *de l'ischion*. On appelle ainsi la partie inférieure de l'os iliaque ou coxal, et c'est sur cette tubérosité que repose le corps dans la station assise. La tubérosité ischiatique est ordinairement recouverte d'une bourse séreuse, qui sert au glissement des muscles de la région et prend un grand développement chez les culs-de-jatte et les amputés qui marchent avec une jambe appuyée sur la tubérosité ischiatique.

Artère ischiatique. C'est une des branches inférieures de l'artère hypogastrique, qui sort par l'échancrure sciatique avec le nerf grand sciatique, et se ramifie dans les muscles de la couche profonde de la fesse. Elle s'anastomose avec la fessière, l'obturatrice, les circonflexes et principalement les perforantes.

ISCHIDROSE (*ski* — du gr. *iskhein*, arrêter, et *idros*, sueur) n. f. Pathol. Suppression de la sueur. (Peu usité.)

ISCHIO-ANAL (*ski* — de *ischion*, et *anus*) adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle releveur de l'anus.

ISCHIO-CAVERNEUX (*ski, neû* — de *ischion*, et *caverneux*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un petit muscle situé le long de la branche de l'ischion et de la racine du corps caverneux. (Ce muscle, chez l'homme, tire la partie postérieure du canal de l'urètre en haut et en arrière, la comprime et contribue à accélérer la sortie de l'urine et du sperme ; chez la femme, il concourt à l'érection du clitoris.)

ISCHIOCÈLE (*ski, sèl'* — de *ischion*, et du gr. *kêlê*, tumeur) n. m. Chir. Hernie à travers la grande échancrure de l'ischion.

ISCHIO-COCCYGIEN (*ski, ji-in* — de *ischion*, et *coccyx*) adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de la fosse ischio-rectale, qui s'insère à l'ischion et au coccyx, dont il est l'adducteur.

ISCHION (*ski* — mot gr. signif. *hanche*) n. m. Anat. Nom de l'un des trois os qui forment l'os coxal ou os iliaque.

— Entom. Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes et des autres articulés. ‖ On dit aussi coxa.

— Encycl. Anat. L'*ischion*, d'abord indépendant, arrive au contact du pubis et de l'ilium, au niveau de la cavité cotyloïde, vers l'âge de neuf ans. Vers quatorze ans, la fusion est complète. On le divise en deux portions : le corps renflé en tubérosité donne insertion aux ligaments sacrosciatiques et à de nombreux muscles, et la branche de l'ischion s'unit à la branche du pubis pour fermer le trou ovale.

ISCHIOPACHYS (*ski, pa-kiss*) n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les ischiopachys sont des clythres de couleurs brillantes, métalliques, larges, convexes, de taille médiocre.)

ISCHIOPAGE (*ski, paj'* — de *ischion*, et du gr. *pageis*, uni) n. m. Tératol. Monstre double, consistant en deux individus réunis par la région hypogastrique et ayant un ombilic commun.

ISCHIOPAGIE (*ski, jî* — rad. *ischiopage*) n. f. Réunion de deux corps par l'hypogastre.

ISCHIOPAGIEN, ENNE (*ski, ji-in, èn'*) adj. Térat. Qui concerne les ischiopages.

ISCHIOPAGIQUE (*ski, jik'*) adj. Qui possède les caractères de l'ischiopagie.

ISCHIOPODITE (*ski* — de *ischion*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. m. Zool. Une des divisions des membres des crustacés.

— Encycl. L'*ischiopodite* est le troisième article du membre à partir du corps; il correspond à peu près au trochanter des insectes; la pièce qui lui fait suite est le méropodite, équivalent de la cuisse ou fémur. Il est fixé par son autre extrémité au basipodite, représentant une des pièces de la hanche, dont l'autre est le coxopodite.

Ischitella, bourg d'Italie (Pouille [prov. de Foggia]); 4.814 hab.

Ischl ou **Ischel**, ville d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), sur la Traun, qui y reçoit l'*Ischl*, au centre du Salzkammergut et dans un site charmant; 3.500 hab. Bains salins très fréquentés.

ISCHNOCÈRE (*skno-sèr'*) ou **ISCHNOCERUS** (*skno-sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des anthribidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique et de l'Amérique tropicales. (Les ischnocères sont de taille moyenne, oblongs, pubescents, laineux; leur livrée est grise, variée de jaune, de noir et de blanc.)

ISCHNOCOLE (*skno*) ou **ISCHNOCOLUS** (*skno, luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, tribu des *ischnocolinés*, comprenant de nombreuses espèces des régions tropicales.

— Encycl. Les *ischnocoles* sont des mygales de taille médiocre, qui ne font point de terrier. Très agiles, ils vivent sous les pierres, dans une toile irrégulière, tapissant une retraite plus ou moins profondément creusée en manière de tranchée. Certains ischnocoles habitent la région circaméditerranéenne; ainsi l'*ischnocolus holosericeus*, d'Espagne et de Barbarie.

ISCHNOCOLINÉS (*skno*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant les *ischnocoles* et genres voisins. — *Un* ischnocoliné.

ISCHNOGASTER (*skno, stèr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des vespidés, habitant les Indes orientales et leurs archipels.

— Encycl. Les *ischnogaster* sont des guêpes très remarquables par leur corps mince et fluet à l'excès, à abdomen suspendu, à un pédicule long et ténu. L'*ischnogaster Mellyi*, commun dans les îles de la Sonde, est jaune varié de brun et de roussâtre, avec les ailes hyalines et irisées.

Ischnogaster et son nid (gr. nat.).

ISCHNOPHONIE (*skno, nî* — du gr. *iskhnos*, grêle, et *phônê*, voix) n. f. Méd. Gracilité de la voix. (Peu usité.)

ISCHNOPTÈRE (*skno*) ou **ISCHNOPTERA** (*skno-pté*) n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des blattidés, comprenant de petites blattes brunes ou rousses, à ailes très longues, dépassant de moitié la longueur du corps, propres aux régions chaudes du globe.

ISCHNOSCÉLIDE (*skno-sé*) ou **ISCHNOSCELIS** (*skno-sé-liss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant deux ou trois espèces mexicaines. (Les ischnocélides sont de belles cétoines à tête bifide, noires, brillantes, à reflets métalliques, avec les élytres rougeâtres.)

ISCHNOSTOME (*skno-stom'*) ou **ISCHNOSTOMA** (*skno-sto*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Afrique australe. (Les ischnostomes sont des cétoines de taille moyenne ordinairement noires, avec des dessins blancs qui varient suivant le sexe.)

ISCHNOTHYREUS (*skno, ré-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des oonopidés, comprenant de nombreuses espèces propres aux régions tropicales de l'ancien monde et aux Antilles. (Les *ischnothyreus* sont de petites araignées présentant des boucliers cornés sur l'abdomen; leur coloration est ordinairement d'un rouge foncé, alternant avec du blanc, du jaune et du noir. L'espèce type du genre est l'*ischnothyreus peltifer*, de l'Afrique occidentale.)

ISCHNOTIE (*skno-tî* — du gr. *iskhnos*, grêle) n. f. Gracilité du corps.

ISCHNOTRACHÈLE (*skno, kèl'*) ou **ISCHNOTRACHELUS** (*skno, ké-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Afrique occidentale. (Les ischnotrachèles sont de petits charançons oblongs, gris ou métalliques, voisins des *polydrosus* et des *scythropus* de France.)

ISCHOMÉNIE (*sko, nî* — du gr. *iskhein*, arrêter, et *mên*, mois) n. f. Méd. Suppression des menstrues. Syn. de aménorrhée.

ISCHURÉTIQUE (*sku, tik'*) adj. Relatif à l'ischurie : *Remèdes* ischurétiques.

ISCHURIE (*sku-rî* — du gr. *iskhein*, retenir, et *ouron*, urine) n. f. Pathol. Rétention d'urine; impossibilité d'uriner : Ischurie *rénale, vésicale, urétrale*.

ISCHYRE (*skir'*) ou **ISCHYRUS** (*ski-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des érotylidés, tribu des triplacinés, comprenant une soixantaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les ischyres sont de taille moyenne, larges, arrondis, bruns ou noirs, avec des taches rouges ou jaunâtres ; ils vivent dans le bois pourri et les champignons.)

ISCHYROCÈRE (*ski, sèr'*) ou **ISCHYROCERUS** (*ski, sé-russ*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, famille des gammaridés, comprenant quelques espèces des mers boréales. (Les ischyrocères sont des crevettines très grêles, à longue tête, à pattes fines et courtes, dont les deux premières paires sont munies de fortes pinces. L'espèce type est l'*ischyrocerus anguipes*, du Groenland.)

ISCHYROSONYX (*ski, nikss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des cassidinés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les ischyrosonyx sont des cassides petites, allongées ou oblongues, aplaties, ordinairement noires, variées de rouge.)

Ischys. Myth. gr. Fils d'Elatos. Il aima Coronis, fille de Phlégyas. Elle mourut avant d'être accouchée, et Ischys revint au moment où elle venait d'être placée sur le bûcher. Il monta sur le bûcher, et tira Asclépios des flancs de sa mère.

Isdes, comm. du Loiret, arrond. et à 31 kilom. de Gien, non loin du Beuvron et près de la source du Cosson; 1.004 hab. Tuileries.

Isé ou **Ishé**, prov. du Japon (île de Nippon [gouv. de Miyé]), sur le *golfe d'Isé* (océan Pacifique); 625.000 hab. La côte est découpée, le sol montagneux, les fleuves insignifiants. Mines d'antimoine, vers à soie; la province produit : soies grèges, vernis, laque, fabrique de faïences et porcelaines (à Banko). Les temples shiuto d'Isé sont

les plus célèbres du Japon ; depuis 1.800 ans (3.000 ans, d'après la tradition locale), ils sont, tous les vingt et un ans, détruits et reconstruits sur le modèle primitif, en bois, avec toit de chaume ; lieu de pèlerinage, au printemps. On y adore la déesse du Soleil, patronne du Japon. Villes principales : Yamada, Kouvana et Ison.

Isée, orateur grec, né à Chalcis ou à Athènes (prem. moitié du IVe s. av. J.-C.). Il imita Lysias, et fut le contemporain d'Isocrate, peut-être son disciple. Il exerça le métier de logographe à Athènes, où il enseigna l'éloquence entre 390 et 350. Il compta Démosthène parmi ses disciples. Les anciens connaissaient d'Isée soixante-quatre discours et des ouvrages de rhétorique. Nous avons de lui douze discours, tous sur des questions d'héritage, et qui sont précieux pour l'étude du droit attique. Son style est brillant et pur, son argumentation nette, serrée.

Isées n. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur d'Isis.

Iseghem, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. de Courtrai, sur le Mandel, affluent de la Lys ; 11.850 hab. Fabriques de toiles, cordonnerie, dentelles, étoffes de coton.

Isélastiques (*stik'* — gr. *eisélastikos* ; de *eis*, dans, et *élaunein*, pousser, traîner) adj. et n. m. pl. Antiq. Nom donné à de grands jeux institués à Rome. ‖ Récompenses décernées au vainqueur, qui faisait une entrée triomphale.

Iselin (Jacques-Christophe), théologien protestant et philologue, né et mort à Bâle (1681-1737). Ministre protestant, professeur d'histoire et de théologie à Marbourg et à Bâle, il se lia à Paris (1699 et 1716) avec un grand nombre d'écrivains français, mais résista aux instances de d'Aguesseau, qui voulait le fixer à Paris. Les plus connus de ses nombreux ouvrages sont : un poème latin sur le *Passage du Rhin par les Français* (1696), et une dissertation latine *Sur les historiens du moyen âge* (1697).

Iselin (Isaac), publiciste suisse, né à Bâle en 1728, mort en 1782. Il fit partie du grand conseil de Bâle et fut conseiller d'État depuis 1756. Il fut l'un des fondateurs, en 1760, de la Société helvétique, qui chercha à réveiller le sentiment de la fraternité suisse. Citons de lui : *Rêves philosophiques et patriotiques d'un philanthrope* (1759) ; *Sur la législation* (1764) ; *Sur l'histoire de l'humanité* (1779) ; etc.

Iselin (Henri-Frédéric), sculpteur français, né à Clairegoutte (Haute-Saône) en 1826. Élève de Rude, il débuta au Salon de 1849. Il s'adonna au portrait sculptural, dont il se fit une spécialité. Parmi ses bustes en marbre, fort nombreux, nous citerons : *Jeune Romain* (Luxembourg, 1851) ; *Jean Goujon* (1852) ; *Murat* (musée de Versailles, 1853) ; *Picard* (1859), pour le palais de l'Institut ; *le duc de Morny ; le président Boileau* (Luxembourg, 1861) ; *le duc de Persigny* et *Napoléon III* (1862) ; *le prince de Beauffremont-Courtenay* (1804) ; *Augustin Thierry* (Versailles, 1864) ; *le comte de Rambuteau* (1870) ; *la marquise de Clermont-Tonnerre* (1872) ; *le général de Lamoricière* (Versailles) ; *l'abbé Cochet* (Rouen) ; *Lagrange* (Bureau des longitudes, 1877) ; *Claude Bernard* (Versailles, 1879) ; *Berthelot, le général prince de Beauffremont ; le comte de Caylus*, pour la Bibliothèque nationale ; *L. Lefébure, E. Lefébure* (1880) ; *Mirabeau* (Jeu de paume de Versailles, 1882) ; *Prosper Mérimée* (Trocadéro, 1883) ; *Mme la marquise de Moustier ; Mérimée* (Bibliothèque nationale) ; *Léon Renier* (nouvelle Sorbonne, 1887) ; *le marquis de Clermont-Tonnerre* (1888) ; etc. Parmi ses statues, signalons : un *Napoléon III*, un *Morny*, bronze, érigé à Deauville en 1867 ; une statue de *l'Élégance*, pour le grand foyer du nouvel Opéra, et un *François Miron*, pour la façade principale du nouvel Hôtel de ville de Paris.

Isenburg, principauté située en Prusse (prov. de Hesse-Nassau) et dans le grand-duché de Hesse. Superficie : 990 kilom. carrés, en grande partie montagneuse. Blé, tabac, lin, bois, bestiaux, pêcherie, fer. Ville principale : *Offenbach*.

Le berceau de la famille d'Isenburg est Isenburg, près de Coblentz ; il fut détruit au XIIIe siècle, dans une querelle avec l'archevêque de Cologne et reconstruit plus tard (Nieder-Isenburg). L'aïeul de la famille est le comte Gerlach (993). Les fils de Rembold Ier fondent les branches Limburg, Isenburg, Kempenich, dont la deuxième s'éteignit en 1664, la troisième en 1424. De la branche Limburg il ne subsistait que le rameau Büdingen, qui se divisa. Le comte Wolfgang-Ernest Ier devient prince en 1744 ; son arrière-petit-fils, Charles Frédéric, membre de la Confédération du Rhin, lève un régiment pour Napoléon. La principauté revient, en 1815, à l'Autriche, puis au grand-duché de Hesse.

Isengrin (*zan* — du german. *isan*, fer, et *grim*, masque), nom du loup, dans le *Roman de Renart*.

Isentropique (*zan, pik'* — du gr. *isos*, et de *entropie*) adj. Physiq. Se dit des corps qui jouissent d'une entropie égale.

Iseo (lac d') ou **Sebino**, lac de l'Italie septentrionale, en Lombardie, situé entre les provinces de Bergame et de Brescia, le plus bas de l'Italie du Nord après celui de Garde ; 6.069 hectares ; 123 mètres de profondeur moyenne. L'Oglio, tributaire gauche du Pô, qui s'en échappe à Sarnico, le comble rapidement.

Iseo, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la rive méridionale du *lac d'Iseo* ; 2.562 hab. Ancienne ville romaine, ainsi nommée d'un temple d'Isis. Tourbière.

Iser, affluent droit de l'Elbe, né dans l'*Isergebirge* (Silésie prussienne). Il a presque tout son cours en Bohême, dans une belle vallée peuplée de villes industrielles, et baigne Münchengrätz, Jungbunzlau, avant de se perdre dans l'Elbe ; 180 à 200 kilom.

Iseran (massif ou **Mont-**), massif des Alpes occidentales, situé entre les sources de l'Isère et de l'Arc en France et celles de l'Orco en Italie, jadis confondu avec le massif du Grand-Paradis (4.062 m.). Il fait partie des Alpes Grées et culmine à 3.482 mètres.

Iseran (col du mont), 2.679 mètres, passage muletier très fréquenté, qui fait communiquer les vallées de l'Arc et de l'Isère. Des pyramides de pierre jalonnent sur le versant nord le chemin, praticable presque toute l'année.

Isère, grande rivière du sud-est de la France, tributaire gauche du Rhône, en Savoie et en Dauphiné, dans les départements de Savoie, Isère, Drôme. Elle commence à 2.400 mètres d'altitude, à la frontière d'Italie, et, puissante dès ses débuts, à force de glaciers, passe devant Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moutiers, où débouche le Doron de Bozel, reçoit l'Arly dans le bassin d'Albertville, puis l'Arc ; elle court, contenue entre digues, dans la superbe vallée du Graisivaudan, traverse Grenoble, reçoit le Drac et la Bourne, baigne Romans et gagne le Rhône, rive gauche, au-dessus de Valence. Cours 290 kilom. Régime violent. Classée comme flottable et navigable sur 217 kilom.

Isère (département de l'), dép. du sud-est de la France, tirant son nom de la rivière qui le traverse, formé de la partie nord de l'ancien Dauphiné. Il est entouré par les départements de l'Ain, au N. ; de la Savoie, à l'E. ; des Hautes-Alpes au S.-E., de la Drôme au S. Il est limité au N. et à l'O. par le Rhône. Superf. 8.289 kilom. carrés. Le département comprend 4 arrondissements (*Grenoble*, chef-lieu ; Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Vienne) ; 45 cant. ; 503 comm. et une population de 568.933 hab. Il fait partie du 14e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées, de la 14e conservation des forêts, de l'arrond. minéralogique de Grenoble. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Grenoble et forme le diocèse de Grenoble, suffragant de Lyon.

Le relief forme un plan incliné du S.-E. au N.-O. Le point le plus bas est près du Rhône (134 m.). Le plus élevé est à l'Est, dans la chaîne des Écrins, partie du Pelvoux, au pic Lory (4.083 m.). Au Nord, près du Rhône, s'étendent les plaines caillouteuses des environs de Lyon et de la Bièvre, les collines miocènes des Balmes, les Terres Basses et les Terres Froides, coupées d'étangs (lac de Paladru). À l'O. de l'Isère et du Drac se dressent les chaînes subalpines de formation crétacée, la chaîne de la Grande-Chartreuse, les hauts plateaux du Vercors et du Devoluy (2.793 m. à l'Obiou) ; à l'E. de ces cours d'eau, les grandes Alpes jurassiques et cristallines de Belledonne, des Grandes-Rousses (3.473 m.) et du Pelvoux.

Le climat est humide dans les vallées, rude dans la montagne. Les rivières vont au Rhône, qui entoure le département sur 130 kilom. Ce sont surtout : le Guiers, la Bourbre, l'Isère, dans la vallée du Graisivaudan et de Royans, le Drac et la Romanche, torrents sauvages et impétueux.

Les richesses du pays sont variées : cultures de céréales dans les plaines, chanvre dans le fond des vallées, vignobles (Saint-Chef, Saint-Savin, Jaillieu, Bourgoin, Saint-Marcellin, Tullins, la Côte-Saint-André, coteaux de la rive gauche du Rhône) et mûriers le long des coteaux abrités, pâturages et forêts sur les pentes moyennes des montagnes ; tout cela réuni dans le Graisivaudan « le plus beau jardin du tant beau pays de France ». Les bœufs, les moutons, les chèvres et les porcs sont les animaux les plus répandus. Les richesses minérales sont : l'or, l'argent, le fer, le plomb, le cuivre (vallée de l'Oisans), les carrières de marbre, de pierres et de chaux, les ardoisières, la houille près de Vienne. Le département renferme dix-sept sources d'eau minérale, dont les plus fréquentées sont celles d'Uriage, d'Allevard, de Bourg-d'Oisans.

Les beurres et les fromages sont renommés (Oisans, Saint-Marcellin, etc.). La principale industrie est celle de la ganterie (Grenoble). La métallurgie (laminage, tréfilerie, fonderie), la fabrication des draps (toiles de Voiron), des liqueurs (Grande-Chartreuse, Saint-Marcellin, le Grand-Lemps, Voiron, la Côte-Saint-André), les scieries, les papeteries, les tanneries, la cordonnerie, tiennent une place importante. L'arrondissement de Grenoble possède des fabriques de chaux hydraulique et ciments.

Isergebirge, massif de l'Europe centrale, en Bohême et en Silésie, prolongement ouest-nord-ouest du Riesengebirge. Fait de trois rangées granitiques parallèles, il culmine par le Tafelfichte (1.125 m.). Il alimente, en Prusse, des torrents du bassin gauche de l'Oder, en Autriche des tributaires droits de l'Elbe supérieur.

Isérine n. f. Minér. Variété de craïtonite ou fer titané, en grains isolés, qu'on trouve dans les sables de la vallée de l'*Iser*, en Bohême.

Isérite n. f. Fer titané, variété d'ilménite.

Iserlohn, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la Baar, affluent de la Ruhr ; 22.117 hab. École spéciale d'industrie métallurgique. Usines et ateliers nombreux pour la fonte et le travail des métaux, armes, machines, aiguilles, produits chimiques. Mines de fer et de zinc ; carrières de gypse.

Isernia, ville d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), près du Volturne ; 9.201 hab. Chef-lieu de circondario. Eaux minérales, fabrication de toiles, de parchemin et de poteries. C'est l'antique *Æsernia* des Samnites qui, détruite pendant la guerre Sociale, fut relevée comme colonie par Auguste, et dont il reste des murailles en partie cyclopéennes. Elle a souffert de nombreux tremblements de terre ; aux environs, ruines de *Bovianum*.

Isernore (*zèr'*) n. m. Marbre gris cendré, bleuâtre et spathique, que l'on trouve dans le département de l'Ain.

Isert (Paul-Edmond), voyageur danois, né en 1757, mort en Guinée en 1789. Parti en 1783, comme chirurgien, pour la côte de Guinée, où les Danois possédaient l'établissement de Christiaoborg, il y guérit une sœur du roi des Achantis (1786), ce qui lui permit d'explorer librement le pays. De là, Isert passa aux Antilles, puis retourna en Danemark, en 1788. Chargé d'établir une colonie sur la côte africaine, il échoua d'abord sur les rives du Rio-Volta, puis à un autre endroit de la Guinée où il avait transporté son établissement, et où il succomba avec la plupart de ses compagnons. On doit à Isert une relation intitulée : *Voyage en Guinée et dans les îles Caraïbes de l'Amérique* (1788).

Isertie (*zèr'-tî*) n. f. Genre de rubiacées génipées, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale, arbres ou arbustes, à feuilles opposées ou verticillées assez grandes, à fleurs en grappes terminales, à fruit drupacé.

Isertié, ée (*zèr'-ti*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'isertie.

— n. f. pl. Division des rubiacées multiovulées, ayant pour type le genre *isertie*. — *Une* isertiée.

Iset, Isset ou **Icet**, rivière de la Sibérie occidentale, ayant presque tout son cours dans le gouvernement de Perm et sa fin dans le gouvernement de Tobolsk. Né du versant est de l'Oural, l'Iset baigne Iekaterinbourg, Chadrinsk, et s'unit au Tobol, rive gauche, à Iatoutorovsk. Cours, en moyenne vers le S.-E., 451 kilomètres.

ISÉTHIONATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide iséthionique.

ISÉTHIONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^2H^6SO^4$, isomère de l'acide éthylsulfurique ou sulfovinique.

— Encycl. L'acide *iséthionique* prend naissance : 1° dans la destruction de l'acide éthionique par ébullition dans l'eau ; 2° par l'action prolongée de l'acide sulfurique concentré, ou mieux de l'anhydride sulfurique, sur l'alcool et l'éther (on le trouve parmi les résidus de la préparation de l'éther) ; 3° par l'action de l'acide azoteux sur la taurine, qui n'est autre que l'iséthionamide acide : une solution de taurine dans l'acide azotique étendu se convertit en iséthionate de potassium sous l'influence de l'azotate potassique ; 4° par l'action du chlorure d'éthyle à froid sur l'anhydride sulfurique.

Iseult, héroïne du cycle de la Table Ronde. V. Tristan.

ISEUM (*zé-om'*) ou **ISEION** (*zé-i*) n. m. Antiq. Temple d'Isis.

Iseum, Iséion, nom donné par les Grecs et par les Romains à plusieurs villes ou villages d'Egypte consacrés à Isis. Les principaux de ces endroits étaient : 1° la Pahabit des Egyptiens, aujourd'hui Behbéit el-Hagar, dans le Delta, sur la rive gauche de la branche de Damiette. (On y voit les restes d'un fort beau temple, bâti par les pharaons de la XXIXe et de la XXXe dynastie, achevé par les premiers Ptolémées) ; 2° la Naési des coptes, aujourd'hui Zaouïya sur la rive gauche du Nil, à l'entrée du canal qui menait du Nil au Fayoum : 3° l'Iseum du nome antéopolite, aujourd'hui Kôm el-Ahmar, sur la rive droite du Nil, dans la province de Siout.

IS FECIT CUI PRODEST (*Celui-là a fait, à qui la chose faite profite*), maxime de droit, qui indique, pour ainsi dire, le premier jalon à poser dans la recherche des auteurs d'une infraction à la loi.

Isfendarmad, nom du quatrième *amschaspand* ou archange de la religion mazdéenne. (Dans l'ordre spirituel, il est le génie de la modestie et le type de la femme vertueuse ; dans l'ordre matériel, il est le génie de la terre et préside au cinquième jour et au douzième mois.)

Ishé, province du Japon méridional. V. Isé.

Ishpeming, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Michigami, affluent du lac Supérieur ; 11.200 hab. Cette ville ne figurait pas au recensement de 1870 et doit son développement à l'exploitation du fer et de l'or découverts dans son comté.

ISIAQUE (*zi-ak'*) adj. Antiq. Qui a rapport à Isis : *Culte* isiaque.

— n. m. Prêtre d'Isis.

— Encycl. Antiq. On donnait le nom d'*isiaques* aux prêtres de la déesse Isis. Ils portaient de longues robes de lin et des chaussures de papyrus. Ils célébraient chaque matin de véritables offices, où ils se servaient du sistre. Beaucoup d'entre eux, avec une besace et une clochette, parcouraient les villes et les campagnes, en demandant l'aumône. Apulée, dans son roman des *Métamorphoses*, a peint sur le vif les prêtres et les cérémonies du culte d'Isis.

Procession isiaque. (Bas-relief du Vatican.)

— Archéol. *Table Isiaque*, Monument antique découvert à Rome en 1525, aujourd'hui au musée de Turin. La *tabula* ou *mensa Isiaca* est une table de bronze, carrée, couverte d'hiéroglyphes et de reliefs incrustés d'argent : au centre, Isis sur un trône, entourée de fleurs de lotus, de scarabées, d'oiseaux sacrés ; sur des bandes horizontales, divers dieux : Osiris, Apis, Horus, Anubis, des scènes d'initiation et des cérémonies religieuses. On admet aujourd'hui que la table Isiaque est un pastiche du temps d'Adrien.

ISIDIE (*dî*) n. f. Papille cylindrique, assez élevée, existant à la surface du thalle de certains lichens.

ISIDINÉS n. m. pl. Tribu d'anthozoaires alcyonaires, famille des gorgonidés, dont le genre *isis* est le type. — *Un* isidiné.

ISIDIODE (de *isidie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'une isidie.

Isidore (saint), martyr au IIIe siècle. Il souffrit la mort dans l'île de Chio, sous le règne de l'empereur Gallus (251-254). Le puits où il fut précipité est encore aujourd'hui un but de pèlerinage. Ses reliques sont vénérées dans l'église de Saint-Marc, à Venise. — Fête le 14 mai, dans l'Eglise grecque, et le 15 mai, dans l'Eglise latine.

Isidore d'Alexandrie (saint), surnommé **l'Hospitalier**, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, né en Egypte vers 318, mort à Constantinople en 403. Disciple de saint Antoine, il se retira d'abord dans le désert de Nitrie. Il accompagna à Rome saint Athanase, persécuté par les ariens. Accusé de malversation par les patriarches Lucius et Théophile, il fut chassé d'Egypte et se réfugia à Constantinople, où saint Jean Chrysostome l'accueillit. — Fête le 15 janvier.

Isidore de Péluse (saint), né et mort à Péluse (370-450). Moine, puis abbé d'un des monastères de sa ville natale, Isidore était regardé par ses contemporains comme un des hommes les plus savants de son temps. Ses ouvrages, en particulier le *Traité contre les Gentils*, sont aujourd'hui perdus ; mais ses *Lettres*, écrites en grec, au nombre de 2.013, ont été conservées. — Fête le 4 février.

Isidore d'Alexandrie, philosophe néo-platonicien de la fin du Ve siècle de notre ère, probablement originaire d'Alexandrie. Ami et disciple de Proclus et de Marinus, il succéda à celui-ci comme chef de l'école d'Athènes ; il eut là pour auditeur Damascius qui, plus tard, écrivit sa biographie. Isidore avait de l'esprit et de l'éloquence, mais il haïssait les livres et leur science. Il n'y a pour lui qu'une faculté de l'âme : l'intuition. Dieu est en lui ; nul besoin de lui rendre un culte extérieur. Cette rupture ouverte avec le polythéisme lui aliéna les Athéniens. Il dut quitter sa chaire, remit la direction de l'école d'Athènes à Zénodote, et retourna à Alexandrie. On lui donne pour disciples le moine Sérapion et Théodora.

Isidore de Milet, architecte grec, qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il construisit, avec Anthemius de Tralles, la fameuse église de Sainte-Sophie, à Constantinople (537). En 554, son frère Isidore reconstruisit le dôme de cet édifice, renversé par un tremblement de terre.

Isidore de Séville (saint), docteur de l'Espagne et l'un des principaux écrivains ecclésiastiques du moyen âge, né à Carthagène vers 560, mort à Séville en 636. Son père exerçait les fonctions de préfet. Il succéda à son frère saint Léandre sur le siège épiscopal de Séville (601). Après un voyage à Rome, où il devint l'ami du pape saint Grégoire le Grand, il présida le second concile de Séville (619) et le quatrième concile de Tolède (633), qui donna à l'Eglise d'Espagne sa constitution définitive. Parmi les nombreux ouvrages que saint Isidore avait composés en latin, les principaux sont : les *Etymologies* en vingt livres, sorte d'encyclopédie ; le traité *Des différences* ou *De la propriété des mots*, qui a rendu des services inappréciables à la philologie ; la *Chronique des Goths, des Vandales et des Suèves*. On a encore, sous son nom, les *Offices ecclésiastiques*, la *Chronique générale*, le *Traité de la nature*.

Isidore Mercator ou **Peccator**, nom sous lequel on désigne un compilateur du IXe siècle, dont le véritable nom est inconnu. On lui attribue le fameux recueil de canons et de décrétales connu sous le nom de *Collection du pseudo-Isidore* ou *Fausses décrétales*, dont l'inauthenticité a été démontrée par David Blondel.

Isidore le Laboureur (saint), né à Madrid vers 1110, mort près de cette ville en 1170. Simple laboureur, Isidore unit la prière et la méditation à la charité envers de plus pauvres que lui. Aussitôt après sa mort, la vénération populaire entoura sa tombe. La ville de Madrid le choisit pour un de ses patrons. Il a été canonisé, en 1622, par Grégoire XV. Ses restes sont vénérés à Madrid, dans l'église Saint-André. — Fête le 15 mai.

Isidore, cardinal et métropolitain de l'Eglise russe, né à Constantinople vers 1380, ou, selon d'autres, à Thessalonique, mort à Rome en 1463. Moine de l'ordre de Saint-Basile, il devint archevêque de Kief et métropolitain de toutes les Russies (1437). Au concile de Florence (1438-1439), il se montra partisan de l'union des Eglises latine et grecque. Le pape Eugène IV le fit cardinal. Arrivé à Moscou, Isidore proclama dans la cathédrale du Kremlin l'union des deux Eglises ; mais le grand-duc Wassili II l'Aveugle le fit enfermer dans un monastère. Il s'échappa (1443), et retourna à Constantinople. Après la prise de la ville par Mahomet II (1453), il se retira à Rome. Il a laissé deux *Lettres* latines sur la chute de Constantinople.

ISIES (*zî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Isis. ‖ On dit aussi isées et iséia.

Isigny, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 32 kilom. de Bayeux ; 2.809 hab. Ch. de f. Ouest et ch. de f. départementaux. Tribunal de commerce ; petit port de cabotage. Scieries, fabriques de pompes. Exportation d'œufs, de bétail. Le principal commerce est celui du beurre. Eglise des XIIIe, XVIe et XVIIe siècles, avec nef voûtée en bois. Château du XVIIIe siècle, servant d'hôtel de ville. — Le canton a 26 comm. et 14.018 hab.

Isigny, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 20 kilom. de Mortain ; 320 hab. Ch. de f. Ouest. — Le canton a 11 comm. et 5.088 hab.

ISIGONIE (*nî*) ou **ISIGONIA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les isigonies sont des araignées de taille moyenne, à céphalothorax convexe. L'espèce type est l'*isigonia limbata*, du Brésil.)

Isikari, prov. du Japon (île d'Yéso), sur la mer du Japon. Superf. 9.000 kilom. carrés ; pop. 20.000 hab. C'est proprement le bassin de l'Isikari-Gava, le principal fleuve de l'île, long de 250 à 300 kilom. Malgré la richesse merveilleuse de ce fleuve en poissons (saumons surtout), cette vallée est à peine habitée ; les Japonais, cependant, travaillent à sa colonisation, ont construit cinq voies ferrées, exploitent les usines de houille de Poronaï. La capitale, *Sapporo*, compte 13.000 hab.

Isikava, gouvern. du Japon (île de Nippon). Il est constitué par les provinces de Noto, Etsiou, Kaga, et par la plus grande partie de celle d'Etsizen ; 4.175 kilom. carr. ; 776.000 hab. Cap. *Kanazava* ou *Isikava*.

Isili, ville d'Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]), sur le fleuve côtier Manu ; 7.360 hab. Ch.-l. de circondario. Vins blancs ; fabrique de tapis et couvertures.

ISINGLASS (*glass*) n. m. Nom que les négociants anglais donnent à la colle de poisson. ‖ *Isinglass végétal*, Nom qu'en Angleterre on donne à la *gélose*, employée à la fabrication de la baudruche.

Isinofrît, reine d'Egypte, femme de Ramsès II, Sésostris et mère de Ménephtah. Ses statues colossales décorent la façade du temple d'Hathor à Ibsamboul.

Isinomaki, port du Japon (île de Nippon [ken de Miaghi]), sur le Kitakami-Gava, et près de son embouchure ; 15.000 hab. Minerai de cuivre.

ISIS (*ziss*) n. f. Zool. Genre d'alcyonaires, tribu des *isidinés*, comprenant quelques espèces répandues sur tout le globe.

— Bot. Syn. de iris. (Peu usité.)

— Encycl. Zool. Les *isis* sont des gorgones dont les colonies ramifiées ont leur axe composé de cylindres calcaires, alternant avec des cylindres de tissu corné. L'espèce type de ces élégants animaux marins est l'isis queue de cheval (*isis hippuris*), des mers européennes. Des formes fossiles existent dans le crétacé et le tertiaire.

Isis, transcription grecque du nom de la déesse que les Egyptiens appelèrent Sait, Isaît, Isit, Isi, selon les temps. Isis paraît avoir été, au début, la déesse des populations qui habitaient la partie marécageuse du Delta : le centre et probablement le lieu d'origine de son culte était Bouto. C'est là que seule, par sa propre énergie, elle avait conçu, puis enfanté son fils Horus. La tradition populaire, puis la théologie la marièrent, dès les temps les plus anciens, au dieu de Mendès et de Busiris, Osiris : elle lui apporta son fils Horus, et l'union de ces trois personnages constitua la triade la plus célèbre de la religion égyptienne, composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus l'enfant (Harpocrate), Horus fils d'Isis (Horsièsis). Attachée à Osiris, Isis le suivit dans toutes ses transformations. Lorsque Osiris fut considéré comme roi d'Egypte, elle monta avec lui sur le trône des vivants et l'aida à civiliser l'humanité : elle créa la médecine, unit les femmes aux maris par des unions légitimes, et leur montra la façon de moudre le grain entre deux pierres plates pour préparer le pain ; la première, elle ourdit et blanchit la toile. Osiris, partant pour la conquête de l'univers, lui remit la régence, et elle l'exerça sur les Egyptiens, tout le temps qu'il fut absent. Lorsque, au retour, il eut été assassiné par son frère Sit-Typhon, elle coupa ses cheveux, déchira ses vêtements et partit à la recherche du coffre qui renfermait les restes de son mari. Elle le retrouva une première fois, l'abrita à l'ombre d'un acacia gigantesque, puis, se retirant dans les marais de Bouto, elle y accoucha du jeune Horus. Typhon ayant découvert le coffre et mis le cadavre en pièces, elle parcourut l'Egypte à la recherche de ses débris et, les ayant réunis, elle reconstitua le cadavre. D'accord avec sa sœur Nephthys, ainsi qu'avec Horus, Anubis et Thot, elle momifia le dieu, lui rendit la vie, et, le transportant dans les champs d'Ialou, elle fit de lui le roi des morts. Horus étant devenu d'âge à venger son père, elle l'aida dans sa lutte victorieuse contre Typhon, puis elle alla rejoindre Osiris dans son empire d'outre-tombe. Isis n'avait, à l'origine, d'autre forme que celle d'une femme, représentée tantôt seule, tantôt en compagnie de l'enfant Horus qu'elle allaite. Elle s'identifia de bonne heure avec la plupart des déesses-mères, et on lui donna la forme de vache ou de femme à tête de vache. Son culte, moins important d'abord que celui d'Hathor, crut en importance à mesure qu'Osiris tendit de plus en plus à devenir le dieu des morts et, aux temps gréco-romains, il se répandit en Grèce, en Italie, en Gaule, en Bretagne, dans tout l'Occident. Son principal sanctuaire était alors celui de Philæ. Les Blemmyes, convertis à sa religion, la défendirent longtemps contre le christianisme. Par un traité conclu pour cent ans, en 455 apr. J.-C., avec l'empereur Marcien, ils imposèrent aux Byzantins l'obligation de la respecter. Ce fut seulement en 551, à la fin du règne de Justinien, que les moines de Philæ chassèrent de l'île les derniers adorateurs de la déesse.

Isis. (Musée du Louvre.)

Isis, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lulli, représentée devant la cour, à Saint-Germain-en-Laye, le 5 janvier 1777, et à l'Opéra au mois d'août de la même année. — Cet ouvrage, l'un des plus remarquables de Lulli (on l'appelait pour cette raison « l'opéra des musiciens »), n'eut pas, à son apparition, le succès auquel on eût pu s'attendre. Quinault avait mis en scène, dans son poème, les amours de Jupiter et de la nymphe Io, et la querelle de celle-ci avec Junon. Des courtisans imaginèrent que dans la personne de celle-ci le poète avait voulu peindre Mme de Montespan. La favorite fit exiler Quinault de la cour.

Isis et Osiris (Traité sur), ouvrage de Plutarque. C'est une sorte de consultation philosophique, adressée à Cléa, dame pieuse et instruite, affiliée au culte d'Isis. L'auteur s'efforce de dégager de cette religion exotique tout ce qu'elle contenait d'acceptable pour la raison hellénique. Dans le mythe d'Isis, il retrouve le dualisme de Platon, l'opposition de Dieu et de la matière. Ce traité est un curieux spécimen des travaux que les Grecs aimaient à faire sur les dieux étrangers, en les confondant avec les leurs.

Isis (*ziss* — n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 42, découverte par Pogson, en 1856. ‖ *Astre d'Isis*, Nom donné par quelques anciens à la planète Vénus.

Isis et Moneta, nom de la troisième des quatorze régions qui partageaient la ville de Rome. Elle était située principalement sur la pente du mont Esquilin. Ses principaux monuments étaient l'amphithéâtre Flavien (Colisée), les thermes de Titus, ceux de Trajan, le portique de Livie. Elle devait son nom à une chapelle d'Isis.

ISITÉRIES (*rî* — gr. *eisitèria* ; de *eis*, dans, et de *eimi*, je vais) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices qu'offraient : 1° les magistrats avant d'entrer en charge ; 2° le sénat au commencement de l'année, à Athènes et à Rome.

Iskander-Bey (comte Illinski), général d'origine polonaise, né près de Bender (Bessarabie) en 1814, mort à Constantinople en 1861. Après l'annexion de la Bessarabie à la Russie (1829), il prit du service en Espagne, puis en Portugal, en Perse et en France, et se distingua dans la campagne d'Algérie contre Abd-el-Kader. En 1848, il entra dans l'armée de l'insurrection hongroise et passa ensuite au service de la Turquie, où il se distingua en Bosnie, en Valachie et pendant la guerre de Crimée ; en 1854, il défit, près de Craïova, un régiment russe auquel il enleva quatre canons.

Iskelib ou **Eskilub**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), au milieu d'une plaine élevée qu'arrose l'Ak-Tchaï, affluent du Kizil-Irmak ; 10.600 hab. Tanneries et moulins. A 10 kilomètres au S., salines.

Isker (*Œsus* des anciens), rivière de Bulgarie, affluent droit du Danube. L'Isker naît dans le massif bulgare du mont Vitocha, qu'il contourne pour arroser la plaine de Sofia. Là, il se disperse en plusieurs bras, pour se ramasser ensuite et franchir en d'étroites gorges la chaîne des Balkans, d'où il sort vers Lioutibrod, ouvrant une des communications les plus praticables entre la Roumélie et la vallée du Danube roumain. Il se jette dans le Danube à Bochti, après un cours d'environ 300 kilom.

Isla de La Torre y Rojo (José Francisco), écrivain espagnol, né à Vidanes (Léon) en 1703, mort à Bologne en 1781. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1719, séjourna successivement à Salamanque (1720-1727), où il écrivit une piquante relation de fêtes religieuses, sous le titre : *la Jeunesse triomphante;* puis à Ségovie, à Compostelle, à Pampelune (1744). Ce fut là qu'il publia *le Grand Jour de Navarre,* récit des fêtes données à l'occasion de la proclamation du nouveau roi Ferdinand VI (1746), où la satire contre les Navarrais est si finement déguisée que tous s'y méprirent d'abord. Forcé de quitter Pampelune, Isla se réfugia à Saint-Sébastien, puis à Valladolid. En février 1758, parut le premier volume du *Fray Gerundio de Campazas,* ingénieuse satire contre les mauvais prédicateurs. Ce roman, souvent comparé au *Don Quichotte,* renferme, surtout dans la première partie, d'excellents chapitres, pleins de bon sens et d'esprit. Une deuxième partie parut furtivement à Madrid en 1768, mais Lidforss a donné, en 1885, le texte authentique. Lors de l'expulsion des jésuites, Isla se réfugia d'abord à Calvi (Corse), puis en Italie, à Bologne, à partir de 1771. Il y écrivit ses deux dernières œuvres : le poème de *Cicéron,* traduction libre en octaves de l'Italien Passeroni, et une traduction du « Gil Blas », de Lo Sage, sous le titre suivant, qui indique suffisamment le but de cette traduction : *Aventuras de Gil Blas... robadas a España y adoptadas en Francia par M. Le Sage, restituidas a su patria y a su lengua nativa por un Español zeloso, que no sufre que se burlen de su nacion* (1787). Selon la thèse peut-être volontairement paradoxale d'Isla, Le Sage se serait servi d'un original espagnol perdu. Ses *Lettres,* écrites à sa famille et à ses amis durant son exil, lui font grand honneur.

Isla Christina, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), non loin de l'Atlantique ; 4.500 hab. Pêche.

ISLAM (*slam'* — mot arabe, signif. *résignation*) n. m. Religion des mahométans : *Sainte-Sophie de Constantinople est devenue un temple de l'*ISLAM. ‖ Ensemble des peuples musulmans : *Une révolte de l'*ISLAM.

Îslamabad, ville de l'empire anglais de l'Inde, dans le Cachemire, au milieu des montagnes de l'Himalaya occidental, sur la rive droite du Djeloum supérieur, affluent droit du Tchinab, tributaire de l'Indus. C'est, après Srinagar, la principale ville de la vallée de Cachemire ; elle contient de nombreux ateliers pour le tissage des célèbres châles ; manufactures de cotonnades, draps, toiles teintes ; fabrication du safran. Au-dessous d'elle, s'étend le réservoir sacré, appelé Anat-Nâg ; ce nom fut, jusqu'au XV^e s., celui de la ville. Dans les environs, célèbres ruines de Martand. Le nom d'*Islamabad* est aussi parfois donné à la ville de Tchittagong (Bengale). V. Tchittagong.

ISLAMIQUE (*sla-mik'*) adj. Qui appartient à l'islam, à l'islamisme : *La civilisation* ISLAMIQUE.

ISLAMISME (*sla-missm'* — rad. *islam*) n. m. Religion des musulmans. ‖ Ensemble des pays qui pratiquent cette religion.

— Encycl. Relig. On trouvera au mot Mahomet l'histoire de la fondation et des premières années de l'islam. Nous n'avons à considérer ici que sa doctrine, qui est fort simple. Un monothéisme épuré, un livre révélé, « le Coran », embrassant, comme la Bible chez les Hébreux, toute l'organisation sociale et la vie spirituelle, tels sont les fondements de l'*islamisme.* Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète : voilà tout ce qu'il y a d'essentiel, d'obligatoire pour le musulman, puisque l'assentiment de l'esprit à ces deux grands principes suffit pour assurer à l'âme la possession du ciel. En dehors de cette profession de foi, les pratiques du culte sont constituées par quatre autres choses également fondamentales : les prières quotidiennes, au nombre de cinq ; le payement de la zékate (aumône de purification des capitaux et de la fortune publique dans ses autres branches) ; le jeûne du Ramadan ; le pèlerinage de La Mecque.

Personne, dans l'islamisme, n'ayant reçu le pouvoir de lier ou de délier sur la terre, il n'y a ni sacrement, ni cérémonies, pas de culte organisé. Le croyant est son propre prêtre. Il peut, sans mosquée, sans ministre de Dieu, communiquer directement avec le Créateur. L'existence d'un pouvoir spirituel, dans l'islam, est donc une innovation contraire au dogme. Cependant, la nature de la société humaine a fait que l'œuvre du *dernier des envoyés* n'a pu garder intacte sa formule dominante : l'*égalité entre tous les musulmans;* car l'islam a vu se créer, sous forme de castes, non seulement une sorte de clergé représenté par les ulémas, mais aussi des ordres religieux, dirigés par les *cheikhs* (maîtres).

Au point de vue religieux, l'islamisme se développa suivant trois grandes phases : il parfit sa législation, raisonna son dogme, et adopta une mystique. Sur le premier point, les sources sur lesquelles s'appuie le droit musulman sont le *Coran,* la *Tradition,* l'*Idjma* (consentement universel des docteurs musulmans) et le raisonnement par analogie (*Qyâs*). L'ensemble des traditions prophétiques constitue la *sonna.* Sont seules admises en matière de jurisprudence les quatre sectes dites : *hanafite, malékite, chafaïte* et *hanbalite,* chez qui les dogmes religieux n'ont subi aucune transformation, si ce n'est dans quelques principes de détail. En Orient, c'est le rit hanafite qui prévaut en cas de contestation, mais la majorité des populations de l'Afrique septentrionale appartient au rit malékite, notamment en Algérie. Les chafaïtes dominent en Égypte et les hanbalites en Syrie et en Arabie, principalement dans la partie qui touche à la Syrie.

Cependant, la véritable force de la société islamique est en dehors du clergé ou de la magistrature. Elle réside en un monde mystérieux qui tire son incomparable prestige d'un pouvoir émanant, aux yeux des croyants, d'Allah lui-même. Ce monde est constitué par des confréries mystiques, véritables théocraties qui, comme autrefois dans Israël les prophètes de la synagogue, sont les ennemis irréconciliables des ulémas. Leur évolution s'est opérée parallèlement avec le développement de la théologie, dont les sources sont les sectes dissidentes. Celles-ci n'ont été souvent que des sociétés secrètes, dont les confréries actuelles ont parfois suivi l'enseignement.

On divise ces sectes hérésiarques en huit classes principales : *chaïa* (chiites), *kharedjites, moatazélites, mordjites, nadjarites, djabrites, mochabbihtes* et *nadjites,* subdivisées elles-mêmes en soixante-douze fractions. Parmi ces hérésies, la plus importante, celle des chiites, repoussait la *sonna,* considérée comme apocryphe, et rejetait, au titre d'usurpateurs du pouvoir, les trois premiers califes. Quant au *soufisme,* il représente proprement la forme mystique de l'islamisme. V. Mahomet, uléma, Coran, sunnites, chiites, soufis, etc.

— Hist. L'extension politique et religieuse de l'*islamisme* fut si rapide qu'un demi-siècle environ après la mort du Prophète, les musulmans régnaient en maîtres absolus, des bords de l'Indus aux rivages de l'Atlantique. Une des principales causes en avait été l'état de décomposition des civilisations auxquelles il s'était attaqué. Théocratique avec les quatre califes orthodoxes, l'islam devient une monarchie militaire avec les Ommiades de Damas et les Abbassides de Bagdad. C'est sous le règne des premiers Abbassides que l'empire musulman atteint son apogée et que les armées de l'islam menacent l'Europe ; cependant, cette prospérité était factice, car les dynasties locales de Perse, Saffarides (872), Bouiides (927), Ghaznévides (976) et les Seldjoukides (1037) ébranlent l'autorité du califat en le réduisant à l'Irak, pendant que l'hérésie fatimite lui enlève toute l'Afrique du Nord. La chute du califat, en 1242, marque la fin de cet empire théocratique, et chacun des pays musulmans vit désormais indépendant. La Perse, subjuguée par les armées de Gengis-Khan, devient, avec les Houlagides (1251) et les Timourides (1384), l'une des provinces de l'empire mongol, et c'est sa civilisation tout entière avec sa langue qui pénètre dans l'Hindoustan avec la conquête de Baber (1526). De proche en proche, les tribus à demi sauvages du Turkestan abandonnent le chamanisme et, aujourd'hui, près de vingt-cinq millions de musulmans vivent dans les provinces frontières de la Chine. Une des tribus que Gengis-Khan avait traînées à sa suite, celle des Turcs Osmanlis, met fin à la dynastie des Seldjoukides, vassaux du califat, et fonde le grand empire musulman d'Europe, encore aujourd'hui debout (1294). La Syrie et l'Égypte, après avoir passé des mains des Fatimites (972) et des vassaux des Abbassides aux Ayyoubites (1171) et aux Mameloucks (1250), tombe au pouvoir des Turcs Osmanlis, avec la possibilité de réclamer l'hinterland africain jusqu'aux grands Lacs. Altéré en Asie et en Égypte par les invasions successives et la domination de dynasties d'origine persane ou turque, l'islam n'a gardé son caractère primitif, quoique déjà altéré, que dans le Maghreb.

La décadence intellectuelle de l'islam actuel étonne en face du développement menaçant de ses dogmes religieux ; jamais, à aucune époque de son histoire, sauf à l'époque du califat orthodoxe, la conquête n'a été plus rapide, et l'Afrique tend à devenir le grand centre musulman du XX^e siècle, tandis que les sciences, qui ont fait la gloire de l'islamisme au moyen âge, sont aujourd'hui à peu près abandonnées et considérées comme vaines dans tout le monde musulman. Les sectateurs du Coran, qui ont transmis à l'Europe du moyen âge soit directement, soit par l'intermédiaire du rabbinisme, la culture philosophique de la Grèce, sont devenus les tributaires de l'Occident dans les plus minimes détails ; mais, malgré cela, malgré l'influence toujours croissante des sciences et des doctrines de l'Europe en Orient et en Afrique, le musulman garde intacte son hostilité traditionnelle contre le Franc ; plus il s'assimile ses procédés et jusqu'à un certain point ses manières de penser et ses méthodes, plus il devient ennemi de cette civilisation, dont chaque détail ne peut manquer de blesser ses sentiments religieux. La seule chose qui permette aux nations européennes de ne pas s'inquiéter outre mesure de cette tendance de l'islamisme moderne est le fait que les nations musulmanes ne forment pas un tout soumis à l'autorité d'un même souverain et que l'on conçoit difficilement le Maroc marchant dans une action commune avec la Perse contre la chrétienté ; toutefois, l'on est trop porté à oublier l'importance des confréries mystiques, et il est hors de doute aujourd'hui que certains mouvements insurrectionnels dans aux musulmans en Chine ont été l'écho des affaires d'Arménie.

ISLAMITE (*sla*) n. Partisan de l'islamisme ; mahométan : *Un, Une* ISLAMITE.

ISLANDAIS, AISE (*slan-dè, èz'*), personne née en Islande ou qui habite ce pays. — *Les* Islandais.

— Dans les ports de Bretagne, Nom familier des marins qui vont à la pêche de la morue : *Le départ des* Islandais.

— Adjectiv. : *Mœurs* islandaises.

— n. m. Langue islandaise : *L'*islandais *appartient au groupe des langues germaniques.*

— Encycl. Ethnogr. Peuple d'origine scandinave, les *Islandais* ont conservé les caractères physiques, la langue, les coutumes de leurs ancêtres du XI^e et du XII^e siècle. Quoique pauvres, ils sont très hospitaliers. Les œufs d'eider, la viande de baleine et de mouton, le lait, forment la base de leur alimentation. Les jours de fêtes, les femmes se couvrent de riches vêtements brodés, et elles placent sur leur tête une singulière coiffure, le *faldr,* véritable casque romain, d'où pend en arrière un long voile de mousseline. On trouve encore en Islande la vieille coutume d'élever au-dessus des morts de véritables tumulus.

— Linguist. L'*islandais* forme avec le norvégien, le suédois et le danois, le groupe *nordique* ou septentrional des langues germaniques, dissocié en ces quatre éléments entre 700 et 1050 apr. J.-C. La période qui s'étend jusqu'à la Réforme (vers 1530) est celle de l'*ancien-islandais* ou *vieux-norrois* (*altnordisch*) ; la langue de la période qui suit porte le nom d'*islandais* ou *norrois* moderne. Les plus anciens monuments sont des inscriptions runiques, dont plusieurs, trouvées dans le Slesvig et dans le Danemark, remontent à l'époque de l'unité *nordique* (III^e et IV^e s.). La langue de cette période se présente sous une forme plus archaïque que celle des monuments gothiques. Il y a d'ailleurs entre la structure du vieux-norrois et celle du gothique de grandes analogies. C'est en vieux-norrois que furent composés les célèbres recueils mythologiques qui portent le nom d'*Edda.* L'islandais moderne n'en a pas modifié profondément la physionomie.

ISLANDE (en danois *Island,* terre des glaces), île de l'océan Atlantique boréal, tout à l'entrée de l'océan Glacial, traversée par le cercle polaire arctique. Superf. 104.785 kilom. carr. ; pop. 70.927 hab. (*Islandais, aises*), dépendant politiquement du Danemark.

— *Géographie.* Au point de vue physique, l'Islande, sensiblement ovoïde, mais de contours irréguliers, s'appuie sur ce socle sous-marin qui, par des profondeurs voisines de 1.000 mètres, réunit l'Angleterre au Groenland, et auquel appartiennent aussi les îles Féroé. Le soubassement même de l'Islande paraît être un plateau de granit très anciennement relevé, et sur lequel un volcanisme extraordinairement actif a répandu un manteau presque continu de laves. L'île, dont les côtes généralement escarpées sont découpées en fjords profonds, n'a pour ainsi dire pas de terres basses. Par contre, les sommets volcaniques de l'Oræfa Jökull, du Dyrfjöll, du Herdubreid, et surtout de l'Hékla, se dressent à des altitudes variant entre 1.000 et 1.600 mètres, la plupart actifs encore, ou dans un sommeil dont la présence de sources chaudes et de geysers magnifiques révèle la date moderne. Comme, d'autre part, la limite des neiges permanentes descend jusqu'à 900 et 800 mètres, la plus grande partie de l'île,

surtout sur le plateau du Vatna-Jökull, se trouve partagée entre les glaces et les laves : les unes et les autres descendant parfois jusqu'aux abords immédiats de la mer. C'est à l'action des eaux marines sur les coulées brusquement refroidies qu'est due la présence, sur les côtes méridionales de l'Islande, de colonnades et de chaussées analogues à celles que l'on observe aux Hébrides et dans le nord de l'Écosse.

L'Islande n'a que des cours d'eau temporaires issus des glaciers, et que la fonte des neiges transforme en torrents au commencement de l'été. Parfois, les eaux de fusion, absorbées immédiatement par les cendres volcaniques des plateaux, sont impuissantes à atteindre la mer. Le climat est assez doux, surtout dans la partie méridionale de l'île, que réchauffent les eaux tièdes de l'Océan, tandis que les courants polaires refroidissent plutôt le nord de l'île. Reykjavick, où la température moyenne annuelle est de 5 degrés 1/2, est un des extrêmes septentrionaux de la végétation arborescente, bien que la légende veuille que l'île ait jadis contenu des forêts. La flore actuelle se trouve extrêmement réduite, et la culture des céréales est à peu près abandonnée. La faune comprend surtout de nombreux oiseaux : pingouins, eiders, etc., mais la présence, sur les côtes, de bonnes prairies, a permis l'élevage du mouton, du bœuf et surtout du cheval.

Ainsi restreinte dans ses ressources, n'exploitant que peu les richesses minérales de l'île (spath d'Islande, soufre, minerais de cuivre et de plomb), la population de l'Islande, d'ailleurs décimée par une considérable mortalité infantile, est rare et clairsemée. La plupart des Islandais sont pêcheurs, parlant un dialecte voisin du danois (V. islandais), et professant la religion protestante. La principale agglomération est Reykjavick, par où s'effectue la plus grande partie du commerce de l'île, qui n'exporte guère que du poisson salé et du soufre, pour recevoir des céréales, des denrées alimentaires.

— *Histoire.* Il est possible que l'Islande corresponde à l'île légendaire de Thulé. Elle fut peuplée au IX^e siècle par les Norvégiens, et évangélisée au XI^e. A partir du XIII^e siècle, elle fut soumise aux rois de Norvège, puis au Danemark après l'union de Calmar. Elle a suivi jusqu'à nos jours les destinées du Danemark, dotée d'une quasi-autonomie, représentée dans le cabinet de Copenhague par un ministre spécial, administrée par un gouverneur, mais ayant un Parlement, l'Althing, composé de deux Chambres. Elle est partagée en trois provinces (prov. du Sud, prov. du Nord et de l'Est, prov. de l'Ouest), divisées elles-mêmes en sièges et en communes. Les femmes sont électeurs, mais non éligibles, pour le choix des conseillers municipaux.

Islandeady ou **Islandine,** paroisse d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Mayo]), près du *lac d'Islandeady;* 4.060 hab. Occupée par les Français en 1798.

Islandmagee, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté d'Antrim]); 2.700 hab.

Islas de la Bahia (*Iles de la Baie*), département de la république du Honduras (Amérique centrale), comprenant la chaîne des îles basses, sableuses, fertiles cependant, qui traversent de l'E. à l'O. la baie de Honduras : *Utila, Roatan*, celles-ci de beaucoup les plus considérables ; *Morat, Elena, Barbareta, Bonaca*. Le groupe, cultivé, desservi par les petits ports de Coxenbole, Roatan, etc., produit la canne à sucre et l'indigo; 5.000 hab. environ.

Islay, île de la côte occidentale de l'Ecosse, une des Hébrides *intérieures*, dépendance du comté d'Argyll. C'est une des mieux cultivées et des plus peuplées du groupe. L'élevage est sa ressource principale. Les mines de plomb qu'elle contenait ont cessé d'être exploitées. Distilleries pour la fabrication du whiskey ; environ 8.000 hab., pour une superficie de 725 kilom. carr. La localité principale est *Bowmore*, sur le Loch Andail, golfe étroit, qui pénètre profondément dans l'intérieur de l'île.

Islay, ville et province du Pérou méridional. Dressée au bord du Pacifique, sur une falaise percée de grottes à « souffleurs », la ville a un port faiblement échancré. Elle fut assez longtemps l'escale maritime d'Arequipa; de nos jours, elle a dû céder son trafic au port voisin de Wolluido, station terminale du chemin de fer transandin. — La *province d'Islay*, comprenant trois districts, est une des moins fertiles et des moins riches du département d'Arequipa.

Islaz ou **Islazu**, ville de Roumanie (Valachie [départ. de Romanatsi]), sur la rive gauche du Danube, en amont du confluent de l'Olt; 4.000 hab. Port commerçant.

Isle (L') [*il'*], pays de l'ancienne province de Champagne, enclavé aujourd'hui dans le département de l'Aube.

Isle (*il'*), rivière de France, tributaire de droite de la Dordogne, née dans les collines boisées de la commune de Nexon (Haute-Vienne), à une altitude médiocre. Alimentée par les sources des calcaires de Jumilhac-le-Grand, la Glane, le gour Saint-Vincent, la fontaine de Toulon, à Périgueux même, grossie de l'Auvézère, elle conserve, après avoir arrosé Périgueux, un cours égal et tranquille au milieu d'une vallée remarquablement fertile, côtoie la *Double*, et, de plus en plus sinueuse, se jette dans la Dordogne devant Libourne, après avoir reçu ses deux affluents les plus importants, la Dronne et le Lary. Navigable, théoriquement, depuis Périgueux, l'Isle est sensible à la marée jusqu'à son confluent avec la Dronne.

Isle-Adam (L') [*il'*] ou **Ile-Adam** (L'), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kilom. de Pontoise, sur l'Oise, au pied des coteaux qui portent la *forêt de l'Isle-Adam*; 3.538 hab. (*L'Islois, oises.*) Ch. de f. Nord. Carrières, pépinières, moulins, distilleries, manufacture de porcelaine et terres cuites. L'ancien château, bâti en 1069 dans une île de l'Oise, fut détruit pendant la Révolution. Eglise du XVI[e] siècle. — Le canton a 23 comm. et 20.070 hab.

Isle-aux-Moines (L') [*il'*], comm. du Morbihan, arrond. et à 13 kilom. de Vannes, dans une île du golfe du Morbihan ; 1.350 hab. (*L'Islois, oises.*) Bains de mer. Monuments mégalithiques.

Isle-d'Arz (L') [*il'*], comm. du Morbihan, arrond. et à 6 kilom. de Vannes, dans une île du golfe du Morbihan ; 1.082 hab. (*L'Islois, oises.*)

Isle-d'Espagnac (*il'*), comm. de la Charente, arrond. et à 4 kilom. d'Angoulême, sur la Font-Noire, affluent gauche et près de la Touvre; 999 hab. (*Islois, oises.*) Eglise des XII[e] et XV[e] siècles.

Isle-en-Dodon (L') [*il'*], ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 40 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Save, affluent de la Garonne; 2.340 hab. (*L'Islois, oises.*) Eglise fortifiée des XIII[e] et XV[e] siècles. — Le canton a 23 comm. et 10.176 hab.

Isle-et-Bardais (*il'*), comm. de l'Allier, arrond. et à 49 kilom. de Montluçon, sur la Marmande, à la lisière de la forêt de Tronçais; 946 hab. (*L'Islois, oises.*)

Isle-Jourdain (L') [*il'*], ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 32 kilom. de Montmorillon, sur la Vienne; 1.056 hab. (*L'Islois, oises.*) Ch. de f. Orléans. — Le canton de l'Isle-Jourdain a 10 comm. et 12.007 hab.

Isle-Jourdain (L') [*il'*], ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 22 kilom. de Lombez, sur la Save; 4.305 hab. (*L'Islois, oises.*) Ch. de f. Midi. Grands marchés de bestiaux et de chevaux, de volailles, de céréales, de vins. Belle église, surmontée d'une tour crénelée du X[e] siècle. Patrie de saint Bertrand de Comminges, du P. Anselme. — Le canton a 16 comm. et 10.059 hab.

La ville fut fondée, au XII[e] siècle, autour du château des seigneurs de l'Isle, dont, au début du XIII[e] siècle, la seigneurie s'étendait sur les deux vallées de la Save et de la Gimone, et était, avec celle de Comminges, la plus puissante des seigneuries vassales du comté de Toulouse. Raymond-Bertrand, un des premiers maîtres de l'Isle, suivit son oncle, le comte de Toulouse, à la première croisade, et reçut le baptême dans les eaux du Jourdain, dont il ajouta le nom à celui de sa terre. L'évêque saint Bertrand, qui restaura l'abbaye de Comminges, appartenait à cette maison. En 1323, le baron Jourdain de l'Isle, coupable de brigandages, fut pris par ordre de Charles IV, et pendu malgré les supplications de la noblesse et l'intervention du pape Jean XXII, son oncle. En 1341, la seigneurie fut érigée en comté par Philippe VI. Elle passa aux mains du comte de Clermont (1405), qui la vendit, en 1420, à Jean IV d'Armagnac. Elle fit retour à la couronne en 1475, quand Louis XI confisqua et dispersa les biens de la maison d'Armagnac.

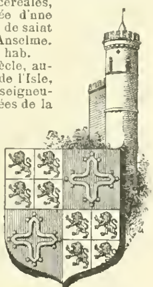
Armes et tour crénelée de L'Isle-Jourdain.

Isle-Saint-Georges (*il'*), comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 481 hab. (*Islois, oises.*) Vignoble produisant de bons vins rouges, dont les principaux crus sont : *Château-Turpeau, Château-Montigny-Beautiran, au Bourg, à Boutric*, etc.

Isle-sur-la-Sorgue (L') [*il'*], ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 22 kilom. d'Avignon, sur la *Sorgue*; 6.266 hab. (*L'Islois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. La plaine, ancien marais, produit du vin, des primeurs et des fourrages. Pêche de truites, écrevisses et anguilles renommées. Carrière de gypse. Fabriques de pâtes alimentaires et de fruits confits. Filatures de soie, fabrique d'étoffes de laine, tapis et feutre; scieries, papeteries. Eglise du XVII[e] siècle. Restes de fortifications. Au XII[e] siècle, ville consulaire, elle suivit la fortune d'Avignon et prit part, en 1793, au mouvement fédéraliste girondin. — Le canton a 9 comm. et 14.025 hab.

Armes de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Isle-sur-le-Doubs (L') [*il'*], ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 26 kilom. de Baume-les-Dames, sur le canal du Rhône au Rhin, presque entièrement enfermé par un méandre du Doubs; 2.469 hab. (*L'Islois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de billes à jouer, tréfilerie. Forges. Belle porte du XVII[e] siècle, transportée du château de Neuchâtel. — Le canton a 21 comm. et 8.397 hab.

Isle-sur-Serein (L') [*il'*], ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 15 kilom. d'Avallon, sur le *Serein*, affluent droit de l'Yonne; 901 hab. (*L'Islois, oises.*) Carrières, fabriques de ciment; moulins. Ruines d'un château du XV[e] siècle. — Le canton a 14 comm. et 5.991 hab.

Islettes (Les) [*i-lèt'*], comm. de la Meuse, arrond. et à 35 kilom. de Verdun, sur la Biesme, affluent canalisé de l'Aisne, dans un des défilés de l'Argonne; 1.631 hab. Ch. de f. Est. Phosphates de chaux, verrerie, fabrique de cloches d'horticulture, tuilerie.

Isleworth, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la rive gauche de la Tamise; 11.500 hab. (avec la commune, qui comprend une partie de Brentford et de Hounslow). Pépinières; jardins fruitiers; culture maraîchère.

Islington, comm. d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la rive gauche de la Tamise, au nord-ouest de Londres, aujourd'hui comprise dans l'agglomération métropolitaine; 280 630 hab., dont 121.374 pour *Islington-West* et 161.254 pour *Islington-East*. Sources ferrugineuses. Le canal du Régent passe sous un tunnel, qui traverse une partie de cette localité.

Islip, ville maritime des Etats-Unis (New-York [comté de Suffolk]), sur une baie de la côte méridionale de Long-Island; 6.455 hab.

Isly, rivière de l'Afrique du Nord, sur les frontières du Maroc, qui se jette dans la Tafna sous le nom d'oued Mouïlah. Sur ses bords, le 14 août 1844, brillante victoire du maréchal Bugeaud sur les Marocains.

Isly (bataille d'). Après la prise de sa *smala* (16 mai 1843), Abd-el-Kader se réfugia au Maroc, qu'il excita contre la France. Bugeaud tenta vainement de négocier avec le schérif Abd-er-Rhaman : un parlementaire français, le général Bedeau, fut reçu à coups de fusil, et la guerre fut déclarée. Tandis que le prince de Joinville bombardait Tanger, Bugeaud franchissait la frontière marocaine. L'armée française, forte d'environ 10.500 hommes avec 16 canons, leva ses tentes le 13 août 1844, à trois heures du soir. Bugeaud l'avait disposée en un immense losange, dont les côtés étaient formés par des bataillons carrés, avec les canons dans les intervalles, et enfermant les bagages, l'ambulance, les troupeaux et la cavalerie. Le 14 août, à huit heures du matin, les troupes traversèrent la petite rivière de l'Isly. Derrière, on apercevait, sur une haute colline, le camp marocain, renfermant 30.000 hommes commandés par Mouley-Mohammed, fils d'Abd-er-Rhaman. Bugeaud le fit canonner. Alors, des nuées de cavaliers se ruent avec de grands cris sur les carrés français. Foudroyés par l'artillerie, ils tournent bride. Les colonels Yousouf et Tartas, à la tête des spahis et des chasseurs, les poursuivent jusqu'au camp, dont ils s'emparent. Mais la bataille n'est pas finie : 10.000 cavaliers, en réserve derrière le camp, s'élancent à leur tour sur le 2[e] chasseurs, commandé par le colonel Morris. Cette lutte de dix contre un durait depuis plus d'une demi-heure, lorsque surgirent les zouaves, les chasseurs à pied et un bataillon du 15[e] léger. A midi, l'armée d'Abd-er-Rhaman fuyait en cohue sur la route de Fez, laissant 800 morts et 2.000 blessés sur le terrain. Les pertes de l'armée française ne furent que de 27 officiers et soldats tués, 96 hommes blessés. Le maréchal Bugeaud reçut le titre de « duc d'Isly ».

Ismaël (en hébreu, *Dieu entend*), fils d'Abraham et de la servante Agar. D'après le récit du livre de la *Genèse* (XXI-XXVII), Ismaël, chassé avec sa mère du foyer paternel, erra d'abord dans le désert de Beer-Scebah, où un ange lui sauva la vie, en indiquant à Agar une source d'eau vive. Il passa sa jeunesse dans le désert de Paran et épousa une Egyptienne, dont il eut douze fils. Ses descendants s'établirent dans l'immense contrée qui s'étend entre la frontière de l'Egypte et le golfe Persique. Un grand nombre de tribus prétendaient descendre d'Ismaël, et Mahomet l'a placé en tête de sa généalogie.

Ismaël, d'après Cazin.

Ismaël, tableau de J.-C. Cazin, exposé au Salon de 1880, et acquis par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Dans un paysage désert et sablonneux, semé de broussailles maladives, le petit Ismaël, presque nu, se presse contre sa mère, qui, la tête voilée, se cache, en pleurant, les yeux dans ses mains.

Ismaël (Jean-Vital-Ismaël Jammes, dit), chanteur scénique français, né à Agen en 1827, mort aux environs de Marseille en 1893. D'abord choriste au Grand-Théâtre de Nantes, il alla à Paris, et se produisit ensuite successivement dans plusieurs villes. Sa réputation le fit appeler au Théâtre-Lyrique, où il débuta, en 1863, dans *les Pêcheurs de perles* et créa *Cardillac, la Fiancée d'Abydos, les Joyeuses Commères de Windsor, Mireille, Macbeth*. Il fut engagé, vers 1871, à l'Opéra-Comique. Il y fit encore plusieurs créations, dans *Fantasio, Le roi l'a dit, le Florentin, Gille et Gillotin*. Une altération de sa voix vint interrompre sa carrière théâtrale, et il fut nommé professeur de la classe d'opéra au Conservatoire.

Ismaéliens n. m. pl. Hist. V. ismaïliens.

Ismaélisme ou **Ismaïlisme** (*sma-i-lissm'*) n. m. Ensemble des dogmes de la secte fondée par Ismaïl, fils de l'imam alide Djaafer-el-Sadik. V. ismaïliens.

Ismaélite ou **Ismaïlite** (*sma*), descendant d'Ismaël. — Encycl. Ismaël est considéré par les Arabes comme l'ancêtre de leur nation, quoique leur première origine vienne de Yoktan, fils d'Héber. Quelques auteurs prétendent que les Ismaélites sont des Arabes mélangés. Ils eurent à lutter contre les Djourhamis, qui étaient installés avant eux dans la péninsule arabique, mais ces deux tribus finirent par se fondre en une seule.

Ismaélites (*sma*), un des deux grands groupes qui prirent naissance en Arabie lorsque la nation arabe, primitivement unique, se scinda à la suite de dissensions intestines. (Les Ismaélites comprirent toutes les tribus du nord de la Péninsule.) — *Un, Une* Ismaélite. V. Arabes.

Ismaïl, ou **Smeril**, **Smil**, **Smeil**, ville de la Russie d'Europe (Bessarabie), sur la rive gauche du bras septentrional du Danube, ou bras de Kilia; 35.000 hab. Petit port très actif. Commerce de céréales. Exportation de cuirs et de laines. Cité puissante et peuplée au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, Ismaïl subit plusieurs dévastations successives après les trois sièges de 1770, 1790, 1791, dont le dernier amena le pillage de la ville par les troupes du général russe Souvarov. La ville a appartenu à la Roumanie, de 1856 (traité de Paris) à 1878 (traité de Berlin).

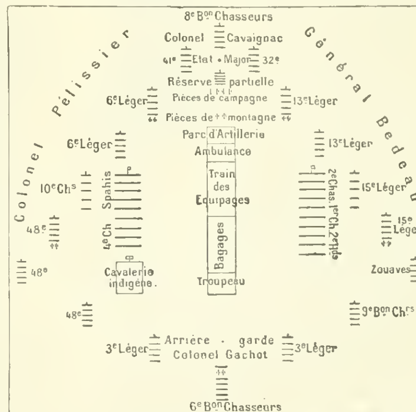

Plan de la bataille d'Isly.

Ismaïl I[er], roi de Perse, fondateur de la dynastie des Séfévis ou Sofis, né en 1485 de notre ère, mort à Ardébil en 1523. Descendant d'Ali, il réunit autour de lui les partisans des Alides; il enleva l'Aderbaïdjan à Elvend-bey, prince de la dynastie du Mouton-Blanc (1501), et conquit l'Irak-Adjémi, le Farsistan, le Ghilan, le Kurdistan, le Diarbékir et l'Irak-Arabi avec Bagdad (1502-1509). Malgré son écrasante supériorité, Sheïbani-beg, kan des Uzbegs, fut battu et tué (1510) et le Khorassan annexé au royaume séfévi. La conquête de l'Irak arabe avait mis Ismaïl en conflit avec les Osmanlis; le sultan Sélim envahit l'Iran, battit les troupes séfévies à Tchaldiran et s'empara de Tauris (1514), où il ne put se maintenir. Shah-Ismaïl, ayant repris l'offensive, occupa la Géorgie. Il eut pour successeur son fils Shah-Tahmasp.

Ismaïl II, roi de Perse de la dynastie des Séfévis, fils de Shah-Tahmasp, mort en 1577. Enfermé, pendant le règne de son père, il sortit de prison à la mort de Shah-Tahmasp (1577), fit périr son frère Haïder-Mirza et s'empara de la couronne; pour éviter une contre-révolution, il fit massacrer tous les princes de sa famille, à l'exception d'un de ses frères qui était aveugle, Mohammed-Khodabendéh, et mourut quelques mois après, probablement empoisonné.

Ismaïl-Bey-Keuï, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [vilayet d'Adana]), sur le Djihan, tributaire du golfe d'Alexandrette; 3.000 hab. environ. Culture de cotonniers. C'est le principal centre politique des Circassiens de Cilicie. Ancien château ruiné d'Ilan-Kalessi.

Ismaïlia ou **Ismaïliya**, ville d'Egypte, au centre de l'isthme de Suez, ch.-l. d'un des trois districts de

l'isthme, sur la rive septentrionale du lac Timsah; 4.000 hab. environ. Le site est insalubre; l'eau potable manque; ces raisons sont cause de la décadence d'Ismaïlia, qui, fondée en 1863, fut très prospère pendant le percement du canal, et dont le port de transit et de garage, au milieu du canal, est aujourd'hui la seule raison d'être.

Ismaïlia, nom du canal qui s'ouvre dans le Nil, entre Le Caire et Boulaq. Il va rejoindre, à Zagazig, le canal d'eau douce qui fait communiquer cette ville avec Suez par l'ouady Toumilât.

ISMAÏLIENS (*sma-i-li-in*) ou **ASSASSINS** n. m. pl. Nom donné aux membres d'une secte de l'hétérodoxie musulmane. — *Un* ISMAÏLIEN OU ASSASSIN. V. ASSASSINS.

Ismaïl-pacha, général ottoman, né en Circassie en 1805, mort à Constantinople en 1861. Il fit ses premières armes dans la guerre de 1829, contre la Russie, servit en Syrie, dans le Kurdistan et en Europe. Général de division en 1854, il contribua au succès des armes ottomanes en Valachie. Il fut nommé maréchal et commandant de l'armée qui opéra sur le Danube.

Ismaïl-pacha, homme d'Etat ottoman, né près de Smyrne en 1812, mort en 1871. D'origine grecque, il fut enlevé par des pirates et vendu à un chirurgien de Smyrne. Il fit la campagne de 1828 contre la Russie, se fit recevoir docteur en Europe. Nommé médecin en chef de l'empire, il fut successivement ministre du commerce, de l'agriculture, des travaux publics et directeur du service médical de l'empire (1852). Il gouverna ensuite la province de Smyrne, et entra, en 1854, au *Tanzimat*, pour reprendre bientôt le portefeuille du commerce.

Ismaïl-pacha, général ottoman, né à Pakoragy, dans le comtat de Goemoez, en 1814, mort en 1865. Il était d'origine hongroise, et son vrai nom était *Georges* KMEYT. Il combattit dans l'armée hongroise pendant l'insurrection de 1848, puis s'enfuit en Turquie. Il défendit Kars contre les Russes comme chef d'état-major de Wasif-pacha (1855), fut nommé général de division et devint, en 1861, gouverneur de Crète.

Ismaïl-pacha, khédive d'Egypte, fils d'Ibrahim-pacha, né au Caire en 1830, mort en 1893. Il compléta ses études militaires en France à l'école d'état-major, puis retourna en Egypte en 1849; durant tout le règne d'Abbas-pacha, il appartint au parti de l'opposition et ce ne fut qu'à l'avènement de son oncle, Saïd-pacha (1854), qu'il fut appelé dans les conseils du gouvernement. Chargé d'abord d'une mission diplomatique auprès des principales cours européennes, il fut mis, en 1861, à la tête d'une armée, avec laquelle il rétablit l'ordre sur la frontière du Soudan. Il succéda à Saïd-pacha en 1863, et montra une vive hostilité contre la compagnie du canal de Suez; il fallut l'intervention personnelle de Napoléon III (1864) pour remettre les choses en état. Il obtint, en 1867, de substituer le titre de *khédive* à celui de vice-roi, et commença des armements formidables qui devaient ruiner l'Egypte. Son armée fit une campagne en Abyssinie en 1872, et il annexa le Darfour en 1874. Battu par les Abyssins en 1874, Ismaïl se trouva acculé à de telles difficultés budgétaires qu'il dut confier à une commission européenne la direction de ses finances (1876); il vendit toutes ses actions et les droits qu'il avait sur le canal de Suez à l'Angleterre (1876). Deux Européens, Wilson et de Blignières, ayant été nommés dans le ministère égyptien, Ismaïl tenta un coup de main militaire qui échoua (1879), et dut abdiquer, le 24 juin 1879, en faveur de son fils, Tewfik-pacha. Il se rendit alors à Naples, puis reçut la permission de s'établir au palais d'Emirghian, près de Constantinople, où il mourut.

Ismaïl-pacha.

Ismen, personnage de la *Jérusalem délivrée*, l'enchanteur sarrasin. Ce nom est resté le type de tous ceux qui exécutent des choses merveilleuses, semblables aux prodiges que l'on prête aux magiciens des livres de chevalerie.

Ismène. Myth. gr. Fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Antigone. Lorsque cette dernière fut condamnée à mort par Créon, pour avoir enseveli Polynice, elle se déclara coupable de la même faute, et partagea le supplice d'Antigone. Elle paraît dans les trois pièces de Sophocle, qui ont pour titre : *Antigone, Œdipe roi, Œdipe à Colone*. C'est dans la première et dans la dernière de ces pièces que son rôle est le plus développé. Sophocle se plaît à opposer le caractère d'Ismène à celui d'Antigone. Antigone est le type du dévouement et du sacrifice : c'est une héroïne; Ismène, plus timide, est simplement une femme.

Ismène (n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 190, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1878.

Isménide (*smé*) n. f. Mythol. gr. Nymphe du fleuve Isménos, en Béotie.

ISMÉNIE (*smé-nî*) ou **ISMENIA** (*smé*) n. f. Paléont. Sous-genre de muhlfeldies (molluscoïdes brachiopodes, famille des térébratulidés), comprenant des formes fossiles dans le jurassique. (L'espèce type est l'*ismenia pectumulus*.)

Ismid, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), chef-lieu de district, sur un petit golfe de la mer de Marmara; 23.000 hab., port sûr et profond, commerce de coton, de soie et de vin avec la Turquie d'Europe et l'Archipel; arsenal maritime, chantiers de construction. C'est l'antique *Nicomédie*. V. ce mot.

Isnalloz ou **Iznalloz**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), dans la haute vallée du Cubillas, affluent du Jenil; 3.000 hab. Ch.-l. de district. Savonnerie.

Isnard (Achille-Nicolas), économiste français, né à Paris, mort à Paris en 1803. Il devint ingénieur en chef des ponts et chaussées, fut, de 1799 à 1802 membre du tribunat, où il joua un rôle des plus actifs. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des richesses* (1781); *Observations sur le principe qui a produit les révolutions de France, de Genève et d'Amérique* (1789); *Considérations théoriques sur les caisses d'amortissement de la dette publique* (1801); etc.

Isnard (Maximin), homme politique français, né et mort à Grasse (Var) [1755-1825]. Il était parfumeur à Draguignan, quand son département l'envoya, en 1791, à l'Assemblée législative. Il siégea dans les rangs des girondins et se fit remarquer par la fréquence de ses attaques contre les prêtres, les émigrés et les princes, frères du roi. Réélu à la Convention en septembre 1792, il vota la mort de Louis XVI, mais s'éleva contre les prétentions de la Commune de Paris, qui demandait la mise en liberté d'Hébert. Devenu impopulaire aux yeux de la Montagne, il fut épargné le 2 juin 1793, mais décrété d'arrestation et mis hors la loi en octobre. Il put se soustraire aux recherches, resta caché chez un ami jusqu'au 9-Thermidor, et rentra à la Convention en décembre 1794. Il prit part à la réaction thermidorienne, et alla dans les Bouches-du-Rhône anéantir ce qui restait du parti des jacobins. Député du Var au conseil des Cinq-Cents, de 1795 à 1797, il se montra partisan enthousiaste du régime impérial et afficha, lors de la Restauration, de tels sentiments monarchiques qu'il échappa à la loi de 1816, qui proscrivait les conventionnels régicides. Il s'était déjà réconcilié avec l'Eglise en faisant paraître, en l'an X, sous le titre de l'*Immortalité de l'âme*, une apologie du catholicisme.

Isnard.

Isnik, village de la Turquie d'Asie (Anatolie [distr. de Khodavendikiar]), près du petit lac de l'*Isnik*-Gheul. Isnik est l'antique Nicée, prise par les Turcs en 1333, et dont les ruines sont dans un état de conservation remarquable. La vieille enceinte subsiste à peu près entière, mais n'abrite qu'une insignifiante bourgade de 500 habitants. A côté des monuments antiques de l'époque chrétienne, Isnik possède un des plus beaux spécimens de l'art seldjoukide, *la Mosquée verte*, ainsi nommée en raison de la couleur des mosaïques qui décorent ses minarets.

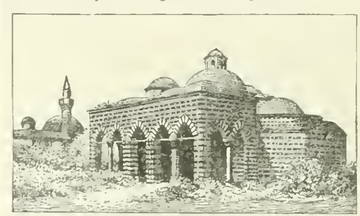

Les bains et le minaret de la Mosquée verte, à Isnik.

Isny, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]); 2.600 hab. Ancienne abbaye de bénédictins, fondée en 1090. Filature de soie; aciérie.

ISO (du gr. *isos*, égal), préfixe qui exprime une idée d'égalité, dans un grand nombre de mots techniques et scientifiques.

— Chim. Préfixe désignant un isomère du corps dont le nom suit : ISO*butane*, isomère du butane; acide ISO*butyrique*, isomère de l'acide butyrique; etc.

ISOAMYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un alcool obtenu en faisant réagir l'hydrogène sur le méthylbutyryle, ou en faisant agir sur le même corps nageant au-dessus de l'eau de petits fragments de sodium.

ISOARCA n. f. Paléont. Sous-genre d'arches (mollusques lamellibranches, famille des arcidés), comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés. (Les *isoarca* sont des coquilles ovales, ventrues, à contour irrégulier, lisses ou finement treillissées. L'espèce type est l'*isoarca decussata*.)

ISOAXIQUE (*a-ksik'* — du préf. *iso*, et de *axe*) adj. Qui a des axes égaux entre eux : *Type* ISOAXIQUE.

ISOBAPHIE (*fi* — du préf. *iso*, et du gr. *baphê*, teinture) n. f. Physiq. État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBARE adj. Physiq. Syn. de ISOBARIQUE.

ISOBARIQUE (*rik'* — du préf. *iso*, et du gr. *baros*, pesanteur) adj. Physiq. D'égale pression atmosphérique. (On dit aussi ISOBARE.) ‖ *Courbes isobariques*, Courbes qui indiquent les points où la pression atmosphérique est la même.

ISOBAROMÉTRIQUE (*trik'* — du préf. *iso*, et de *barométrique*) adj. Physiq. Syn. de ISOBARIQUE et ISOBARE.

ISOBRYÉ, ÉE (du préf. *iso*, et du gr. *bruein*, pousser, s'accroître) adj. Bot. Qui a autant de force d'accroissement d'un côté que de l'autre.

ISOBUTANE n. m. Chim. Syn. de TRIPHÉNYLMÉTHANE.

ISOBUTYLE n. m. Chim. Radical isomérique avec le butyle C^4H^9, et représenté par la formule $(CH^3)^2 = C\text{-}CH^2$.

ISOBUTYRATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isobutyrique.

ISOBUTYRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $(CH^3)^2 = CH\text{-}CO^2H$, que l'on rencontre dans l'essence d'arnica, les excréments humains, l'huile de croton, la colophane, etc., et que l'on obtient par l'action de la potasse sur l'acide pyrotérébique, dans l'oxydation du triméthylcarbinol, etc. ‖ Se dit d'un aldéhyde C^4H^8O, que l'on obtient par l'action des acides sulfurique et chromique sur l'alcool isobutyrique.

ISOCAPROATE n. m. Sel dérivant de l'acide isocaproïque.

ISOCAPROÏQUE (*pro-ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^{12}O^2$, isomère de l'acide caproïque, que l'on obtient par la saponification du cyanure d'amyle qui correspond au méthylisopropylcarbinol.

Isocarde.

ISOCARDE ou **ISOCARDIA** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyprinidés, comprenant de nombreuses espèces des mers tempérées et chaudes orientales, ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires. (Les isocardes ont leur coquille renflée, cordiforme, lisse ou couverte de stries concentriques, et recouverte d'un épiderme fibreux. L'*isocardia cor* est commun sur les côtes françaises de l'Atlantique.)

ISOCARPÉ, ÉE (du préf. *iso*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Se dit des plantes chez lesquelles les divisions du fruit et celles du périanthe sont en nombre égal.

ISOCARPHE n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes vivaces à feuilles opposées, parfois alternes, à fleurs en capitules. (On en connaît cinq espèces américaines.)

ISOCÈLE (*sèl'* — du préf. *iso*, et du gr. *skélos*, jambe) adj. Géom. Qui a deux côtés égaux. (Se dit particulièrement d'un triangle dont deux des côtés sont égaux entre eux.) ‖ On écrit mieux, mais plus rarement, ISOSCÈLE.

— Encycl. Dans un triangle *isocèle*, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux; la perpendiculaire abaissée du sommet où se coupent les deux côtés égaux sur le troisième côté, qui prend spécialement le nom de base du triangle, divise ce troisième côté en deux parties égales, ainsi que l'angle au sommet. Réciproquement, un triangle est isocèle lorsqu'il a deux angles égaux ou que l'une de ses hauteurs est en même temps médiane ou bissectrice. Un angle trièdre isocèle a deux faces égales; la même qualification s'applique, dans le même cas, à un tétraèdre ou à un prisme triangulaire droit.

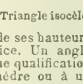

Triangle isocèle.

ISOCÉLIE (*sé-lî*) n. f. Caractère de triangle isocèle. ‖ On a dit quelquef. ISOCÉLISME. On écrit mieux, mais plus rarement, ISOSCÉLIE OU ISOSCÉLISME.

ISOCENTRIQUE (*san-trik'* — du préf. *iso*, et de *centrique*) adj. Se dit de lunettes ou binocles dans lesquels les deux verres se rapprochent à volonté, à l'aide d'un mécanisme particulier : *Lunettes* ISOCENTRIQUES.

ISOCÈRE (*sèr'*) ou **ISOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant trois espèces propres à l'Espagne et à l'Algérie.

— Encycl. Les *isocères* appartiennent à la tribu des crypticinés; ils sont petits, ovales allongés, avec les pattes courbes; ils comptent parmi les rares mélasomes qui ne soient pas noirs; leur couleur est rousse ou lie de vin. L'*isocerus purpurascens* habite l'Espagne; sa variété *Lusitanicus*, le Portugal; l'*isocerus ferrugineus* est propre à l'Algérie.

Isocère (gr. 2 fois).

ISOCHILE (*kil'*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes vivaces, à rhizome rampant, à fleurs petites, disposées en grappes. (On en connaît cinq espèces, de l'Amérique tropicale.)

ISOCHIMÈNE (*ki* — du préf. *iso*, et du gr. *kheimainein*, être froid) adj. Physiq. Qui a la même température moyenne en hiver : *Les lignes* ISOCHIMÈNES *et isothères ne sont nullement parallèles aux lignes isothermes*. (De Humboldt.)

— n. f. Ligne isochimène : *L'*ISOCHIMÈNE *de 0°*.

ISOCHRE (*zokr'* — du préf. *iso*, et du gr. *khroa*, couleur) adj. Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHRISTE (*krisst'* — du préf. *iso*, et du gr. *Khristos*, Christ) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes, qui prétendait que les apôtres étaient des égaux du Christ.

ISOCHROMATIQUE (*kro', tik'* — du préf. *iso*, et du gr. *khrôma*, couleur) adj. Dont la teinte est uniforme.

— Encycl. La sensibilité des préparations photographiques ordinaires est limitée aux radiations bleues et violettes; par opposition, on désigne par *isochromatiques* les plaques rendues sensibles à toutes les couleurs par addition de colorants convenables. V. ORTHOCHROMATISME.

ISOCHROMIE (*kro-mî* — du préf. *iso*, et du gr. *khrôma*, couleur) n. f. Image transparente, imprégnée de vernis gras, derrière laquelle on a appliqué des couleurs à l'huile, de manière à imiter une peinture. (L'isochromie est identique à la *lithochromie*. [V. ce mot].)

ISOCHRONE (*kron'* — du préf. *iso*, et du gr. *khronos*, temps) adj. Qui s'exécute dans des temps égaux : *Oscillations* ISOCHRONES. ‖ On dit aussi ISOCHRONIQUE.

ISOCHRONÉITÉ n. f. Mécan. Syn. inus. de ISOCHRONISME.

ISOCHRONIQUE adj. Mécan. Syn. de ISOCHRONE.

ISOCHRONIQUEMENT (*kro-ni-ke*) adv. D'une manière isochrone ou isochronique : *Le pendule oscille* ISOCHRONIQUEMENT.

ISOCHRONISATION (*kro, si-on*) n. f. Action d'isochroniser.

ISOCHRONISER (*kro*) v. a. Mécan. Rendre isochrone : ISOCHRONISER *un pendule, c'est faire en sorte que dans toutes les positions angulaires il ait la même vitesse*. (Foucault.)

ISOCHRONISME (*kro-nissm'*) n. m. Caractère de ce qui est isochrone : *L'*ISOCHRONISME *des oscillations d'un pendule*. V. PENDULE.

ISOCICUTINE (*si*) n. f. Chim. et physiol. Alcaloïde liquide isomère de la cicutine.

— Encycl. Cet alcaloïde possède la même action que la cicutine. Il abolit les propriétés excitomotrices médullobulbaires et névromusculaires, et produit la mort par affaiblissement général et arrêt de la respiration.

ISOCINCHOMÉRONIQUE (*sin-ko, nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^7H^5AzO^4 \frac{3}{2} H^2O$ du groupe des acides dicarbopyridiques, isomérique avec l'acide cinchoméronique, et obtenu en oxydant par le permanganate de potassium les lutidines distillant vers 160°.

ISOCLASE ou **ISOCLASITE** n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de chaux.

ISOCLINAL, ALE, AUX adj. Minér. Nom par lequel on désigne ceux des plis anticlinaux ou synclinaux qu'un effort latéral a rejetés de côté assez pour donner à l'ensemble une allure oblique.

ISOCLINE (du préf. *iso*, et du gr. *klinê*, pente) adj. Qui a la même inclinaison. ‖ On dit aussi ISOCLINIQUE.

— Physiq. *Lignes isoclines*, Lignes de points de la terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même.

— ENCYCL. Physiq. *Lignes isoclines*. L'équateur magnétique est la première des lignes *isoclines*. Wilcke a dressé, en 1768, la première carte des lignes isoclines. Hansteer avait conclu de la figure qu'elles présentent l'existence

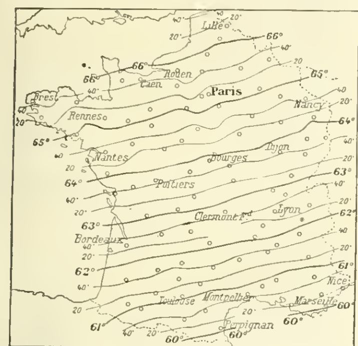

Lignes isoclines : lignes d'égale inclinaison au 1er janvier 1896.

de quatres pôles magnétiques ; cette hypothèse a été abandonnée. Ross a trouvé, en 1832, le pôle magnétique sur la terre de Boothia-Felix.

ISOCOLE (du préf. *iso*, et du gr. *kôlon*, membre) adj. Gramm. Se dit d'une période dont tous les membres ont la même longueur : *Période* ISOCOLE.

ISOCOLON (du préf. *iso*, et du gr. *kôlon*, membre) n. m. Gramm. Période qui se compose de membres de même longueur.

ISOCONICINE (*sin'*) n. f. Alcaloïde artificiel, obtenu en fixant 6 atomes d'hydrogène sur la β-collidine dérivée de la cinchonine. (L'isoconicine possède les propriétés curarisantes de la conicine.)

ISOCRATE, orateur athénien, né en 436 av. J.-C., mort en 338. Il était fils d'un riche industriel, nommé Theodoros. Il suivit les leçons de Socrate, de Prodicos, de Gorgias, de Théramène. Timide et de santé délicate, il fut d'abord logographe, de 400 à 387 environ. Vers 393, il ouvrit une école d'éloquence, qui devint vite célèbre dans toute la Grèce. Pendant la seconde moitié de sa vie, il adressa une série de discours ou de lettres, soit aux Athéniens, soit à tous les Grecs, soit à divers rois ou princes, notamment à Philippe de Macédoine. Il prêcha l'union de tous les Grecs contre la Perse, et ne craignit pas de recommander l'alliance macédonienne. Les événements donnèrent un cruel démenti à ses rêves. Après Chéronée, Isocrate, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, se laissa mourir de faim (338). Comme rhéteur, il se préoccupa surtout de l'harmonie de la phrase, constitua définitivement la période et le rythme oratoire. Il avait composé une *Rhétorique*, qui est perdue. Il nous reste de lui vingt discours et huit lettres. Six de ses discours sont des plaidoyers judiciaires, composés entre 400 et 387. D'autres sont des jeux de rhétorique, comme l'*Eloge d'Hélène* et le *Busiris* ; ou des plaidoyers fictifs, comme l'*Antidosis* ou le *Plataïque*. Les autres ouvrages sont des discours politiques : par exemple, l'*Eloge d'Evagoras*, les discours *à Nicoclès*, le *Panégyrique* (381), où Isocrate exhortait tous les Grecs à s'unir contre les Barbares, l'*Aréopagitique* (entre 356 et 350), où il traitait de la constitution d'Athènes, le discours *Sur la paix* (355), le discours *à Philippe* (346), où il engageait le roi de Macédoine à réunir les Grecs contre les Perses, enfin le *Panathénaïque*, qu'il termina un an avant sa mort.

Isocrate (buste antique).

ISOCRATE d'Apollonie, rhéteur grec du IVe siècle avant notre ère. Il fut le disciple d'Isocrate d'Athènes, avec qui on l'a souvent confondu. On lui a attribué un *Traité de rhétorique*, joint aux œuvres d'Isocrate d'Athènes.

ISOCYANURIQUE adj. Chim. Syn. de FULMINURIQUE.

ISOCYLINDRIQUE (*si, drik* — du préf. *iso*, et de *cylindrique*) adj. Qui est formé de plusieurs cylindres égaux.

ISODACTYLE (du préf. *iso*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Dont les doigts sont égaux.

ISODIAMÉTRIQUE (*trik'* — du préf. *iso*, et de *diamètre*) adj. Histol. Qui a ses deux diamètres égaux.

ISODIGLYCOLÉTHYLÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide diglycoléthylénique, obtenu par l'action de l'oxyde d'argent humide sur le corps qui résulte de la réaction du brome sur le sucre de lait.

ISODIMORPHE (du préf. *iso*, et de *dimorphe*) adj. Chim. Se dit des substances susceptibles d'isodimorphisme.

ISODIMORPHISME (*fissm'* — rad. *isodimorphe*) n. m. Cas particulier de dimorphisme, dans lequel une même substance cristallise sous deux formes incompatibles, mais cependant assez voisines pour qu'elles rentrent dans les limites de l'isomorphisme.

ISODIPHÉNATE n. m. Sel dérivant de l'acide isodiphénique.

ISODIPHÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{10}O^{4}$, qui se forme par l'action de l'acide diphénylène-acétone-carbonique sur la potasse fondante.

ISODOMON (mot grec) n. m. Archit. anc. Manière de construire les murs en employant des pierres parfaitement équarries. V. APPAREIL (*planche*).

ISODON n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des dynastinés, comprenant quelques espèces propres à l'Australie. (Les isodons sont voisins des pentodons méditerranéens ; courts et trapus, parallèles, convexes, bruns, ponctués, ils sont de taille médiocre. Tel est l'*isodon Australasiæ*.)

ISODONTE ou **ISODONTA** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des donacidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques.

ISODONTE (du préf. *iso*, et du gr. *odous, ontos*, dent) adj. Dont les dents sont égales ou semblables entre elles.

ISODULCITE (*sit'*) n. m. Sucre $C^6H^{14}O^6$, obtenu dans le dédoublement du quercitrin sous l'influence de l'eau et des acides.

ISODUROL n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{14}$, isomérique avec le durol. (C'est un liquide bouillant vers 190°, non encore solidifié, obtenu par l'action du sodium sur le mélange d'iodure de méthyle et de monobromomésitylène.)

ISODURYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit de deux acides triméthylbenzoïques $C^{10}H^{12}O^2$, obtenus en faisant bouillir l'isodurol avec l'acide nitrique pendant deux jours ; l'un, α, fond vers 215°, l'autre, β, vers 120°.

ISODYNAMIQUE (*mik'* — du préf. *iso*, et du gr. *dunamis*, force) adj. Mécan. Dont la force est égale des deux côtés. ‖ On dit aussi ISODYNAME.

— Physiq. *Ligne isodynamique*, Ligne qui contient les points de la terre où la force magnétique est la même.

ISOÉDRIQUE (*drik'* — du préf. *iso*, et du gr. *édra*, face) adj. Minér. Dont les facettes sont semblables : *Chaux carbonatée* ISOÉDRIQUE.

ISOÈTE n. m. Genre de cryptogames vasculaires, type de la famille des *isoétées*.

— ENCYCL. Les *isoetes* (isoetes) sont des lycopodinées hétérosporées. Leur appareil végétatif consiste en une tige souterraine courte, renflée en forme de tubercule ovoïde et entourée d'un faisceau de longues feuilles, larges et engainantes à leur base, très étroites dans le reste de leur étendue. Ces feuilles sont creusées de lacunes longitudinales, interrompues, de distance en distance, par des diaphragmes transversaux. Il y a deux sortes de sporanges, des microsporanges et des macrosporanges, qui naissent dans une fossette, que porte, sur sa face ventrale et au voisinage de son aisselle, la partie engainante de la feuille fertile ; chaque feuille fertile ne porte qu'une seule sorte de sporanges. L'*isoète lacustre* (isoetes lacustris) habite les lacs du Jura et des Vosges.

Isoète : *a*, fleur avec un sporange.

ISOÉTÉES n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *isoète*. (On rencontre aussi les isoétées à l'état fossile dans les couches tertiaires d'Œningen et dans les lignites de Wetteravie.) — *Une* ISOÉTÉE.

ISOGAME (du préf. *iso*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Se dit des végétaux inférieurs chez lesquels les éléments reproducteurs qui s'unissent pour produire l'œuf sont tous deux semblables.

ISOGAMIE (*mi*) n. f. Bot. Propriété de certains végétaux inférieurs (algues ou champignons) d'être isogames.

— Se dit de la formation d'un œuf par fusion de deux gamètes semblables.

ISOGÉOTHERME adj. Physiq. Syn. de ISOTHERME.

ISOGLOSSE n. m. Genre d'acanthacées justiciées, comprenant des plantes herbacées, dont on connaît huit espèces de l'Afrique tropicale et australe.

ISOGNOMON n. m. Zool. Sous-genre de pernes (mollusques lamellibranches, famille des aviculidés), comprenant des formes à coquille allongée en manière de marteau. (Les isognomons habitent les mers chaudes ; l'espèce type est l'*isognomon isognomum*, de l'océan Indien.)

ISOGONE (du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui a des angles égaux : *Deux triangles* ISOGONES *sont semblables*.

— Electr. *Lignes isogones*, Lignes formées par les points du globe terrestre, où la déclinaison est la même. V. DÉCLINAISON.

ISOGONIQUE (*nik'* — rad. *isogone*) adj. Minér. Qui a la même déclinaison ; qui décrit des angles égaux : *Lignes* ISOGONIQUES.

— Physiq. *Lignes isogoniques*, Syn de LIGNES ISOGONES.

ISOGRAPHIE (*fî* — du préf. *iso*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Fac-similé, reproduction exacte de l'écriture d'une personne.

— ENCYCL. Ce mot a été créé pour servir de titre à un recueil curieux reproduisant, à l'aide de la lithographie, l'écriture originale de personnages historiques dans tous les genres : *Isographie des hommes célèbres* ou *Collection de fac-similés de lettres autographes* (1827).

ISOGYNE (*jin'* — du préf. *iso*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. S'est dit quelquefois des plantes dicotylédones gamopétales, chez lesquelles le pistil est ordinairement composé de carpelles en nombre égal à celui des sépales, comme cela arrive chez les éricacées ou les primulacées.

ISOGYRE (*jir'* — du préf. *iso*, et du lat. *gyrus*, tour) adj. Qui forme une spire complète.

ISOHÉMIPHÉNIQUE adj. Chim. V. VANILLINE.

ISOHEPTYLIQUE (*èp', lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^7H^{14}O^2$, bouillant vers 212°, obtenu en saponifiant le cyanure dérivé de l'iodure d'hexyle de la mannite.

ISOHEXIQUE (*é-ksik'*) adj. Se dit d'un acide dérivant de l'éther isopropylacétylacétique.

ISOHYDROMELLIQUE (*mèl'-lik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide hydromellique, qui se produit lorsqu'on chauffe ce dernier corps avec de l'acide chlorhydrique.

ISOHYDROPIPÉROÏNE n. f. Produit de condensation du pipéronal ou aldéhyde pipéronylique, qui est isomérique avec l'hydropipéroïne, et qui prend naissance lorsqu'on traite le pipéronal par l'amalgame de sodium pour obtenir l'alcool correspondant.

ISOHYPSE (*ipss* — du préf. *iso*, et du gr. *upsos*, hauteur) adj. Qui est de même altitude géographique.

ISOIRE n. f. Pièce de bois du train d'une voiture, sur laquelle repose le ressort.

ISOLA, ville d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral [cercle d'Istrie]), sur la côte méridionale du golfe de Trieste ; 5.600 hab. Vins. Source thermale sulfureuse.

ISOLA, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 66 kilom. de Puget-Théniers ; 1.050 hab. Ruines d'une église romane et de tours fortifiées.

ISOLA Bella. Géogr. V. BORROMÉES (îles).

ISOLA Caporizzuto, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 2.282 hab. Evêché.

ISOLA d'Asti, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), près du Tanaro ; 2.885 hab.

ISOLA del Cantone, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), près de la Scrivia, affluent du Pô ; 3.567 hab.

ISOLA della Scala, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), près du Tartaro ; 6.057 hab. Corderies.

ISOLA del Liri, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]), dans une île du Garigliano, qui y forme de belles cascades ; 6.572 hab.

ISOLA di Malo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur la Gura, affluent du Bacchiglione ; 3.840 hab.

ISOLA Dovarese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]), sur l'Oglio ; 2.426 hab.

ISOLA Gran Sasso d'Italia, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]), entre deux sources du fleuve côtier Vornano ; 4.172 hab.

ISOLA Lunga ou **ISOLA Grossa** (autref. *Scardona*), île d'Austro-Hongrie (Dalmatie), sur la côte orientale de l'Adriatique ; 3.268 hab., presque tous pêcheurs.

ISOLA Rizza, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur le Buseto, affluent de l'Adige ; 2.282 hab.

ISOLABLE adj. Qui peut être isolé : *Corps* ISOLABLE.

ISOLACCIO, comm. de la Corse, arrond. et à 80 kilom. de Corte, au pied de la montagne Bocca-d'Oro, au fond de la vallée de l'Abatesco ; 1.548 hab. Forêts de chênes verts. Maisons du XVIIe siècle.

ISOLANT (*lan*), **ANTE** adj. Phys. Qui isole les corps de toute communication avec des conducteurs d'électricité : *Le bois sec, le verre, sont des corps* ISOLANTS. ‖ *Tabouret isolant*, Tabouret à pieds de verre sur lequel on place les personnes ou les objets qu'on veut isoler pour les électriser.

— Electr. Corps mauvais conducteur de l'électricité employé à empêcher la déperdition de l'électricité. Syn. de DIÉLECTRIQUE.

— Linguist. *Langues isolantes*, Celles où les phrases sont formées de mots invariables, ordinairement monosyllabes, et où les rapports grammaticaux ne sont marqués que par la place des termes.

— ENCYCL. Physiq. En pratique, on appelle *isolants* les corps qui ont une résistance électrique assez grande pour qu'on puisse s'en servir comme de non-conducteurs.

On distingue les isolants en :

1° *Vitreux*, verre et matières vitreuses diverses ;

2° *Pierreux*, ardoise, marbre, porcelaine, poterie, stéatite, mica, amiante ;

3° *Résineux*, gomme laque, résine, cire, goudron, bitume, ozokérite, ambroïne, ivorine ;

4° *Elastique*, caoutchouc, gutta-percha, ébonite.

5° *Huileux*, huile et graisses animales et végétales, paraffine, pétrole ;

6° *Cellulose*, bois et papier secs, fibre, celluloïde.

D'une manière générale, la résistance de ces substances diminue quand la température croît et leurs qualités isolantes diminuent.

Les isolants considérés comme milieux séparant deux conducteurs entre lesquels s'exercent des actions électrostatiques ont reçu de Faraday le nom de *diélectriques*. Un système ainsi constitué est un *condensateur*. La capacité d'un condensateur varie avec la nature du diélectrique interposé entre ses armatures, et le rapport de la capacité d'un condensateur, fait avec un isolant quelconque, à celle de ce même condensateur isolé à l'air, est ce qu'on appelle la *constante diélectrique* ou la *capacité inductive spécifique* de cet isolant.

CONSTANTES DIÉLECTRIQUES DE QUELQUES CORPS :

SOLIDES		LIQUIDES	
Caoutchouc	2,12-2,34	Alcool méthylique	32,6
Cristal	5,8-7,6	Benzine	7,5
Fibre douce rouge	2,08	Eau	78-80
Ebonite	2,0-2,8	Huile d'olive	3,08-3,16
Gomme laque	3,10	Pétrole	2,02-2,19
Gutta-percha	3,3-4,9	Essence de térébenthine	2,15-2,8
Mica	5,7-8	Vaseline	2,17
Paraffine	1,98-2,32		
Porcelaine	4,8	GAZ	
Résine	2,48-2,57		
Soufre	2,6-3,9	Air	1
Verre	5,10	Hydrogène	0,9997

Dans tous les gaz à 0° C et à la pression 760mm, la constante diélectrique est très voisine de 1.

— Linguist. Le chinois, l'annamite, le siamois, le birman et le thibétain sont des langues *isolantes*. Dans ces langues, le même mot peut être verbe, substantif ou adverbe,

suivant son rang dans la proposition et selon les mots dont il est entouré. Le genre, le nombre, les cas sont exprimés par des mots distincts, juxtaposés aux mots qui contiennent l'idée principale. Les mots dont la principale fonction est de traduire les rapports grammaticaux sont appelés en chinois mots *vides*, tandis que les autres portent le nom de mots *pleins*. La grammaire consiste alors : 1° à distinguer les mots pleins et les mots vides ; 2° à enseigner l'ordre des mots. Dans les langues isolantes, il n'y a donc point de morphologie, et la syntaxe est la partie la plus importante de la grammaire. Ces langues sont dites « isolantes » parce que les mots, n'y changeant point de physionomie, semblent indépendants des autres membres de la phrase, bien qu'en réalité chaque phrase forme un tout parfaitement organisé. Elles sont dites aussi *monosyllabiques*, parce que les mots y sont presque tous monosyllabes ; mais c'est là un caractère accidentel. On a cru longtemps que ces monosyllabes étaient des racines primitives. Il est établi aujourd'hui que ce sont des résidus de polysyllabes antérieurs ayant subi une forte dégradation phonétique.

ISOLATEUR n. m. Physiq. Appareil servant à isoler les corps qu'on veut charger d'électricité, ou les fils métalliques destinés à conduire le courant. ‖ *Isolateur cloche*, Isolateur muni d'un évidement intérieur lui donnant l'aspect d'une cloche. ‖ *Isolateur double cloche* ou *triple cloche*, Système de deux ou trois cylindres creux en porcelaine, de diamètres différents, placés l'un dans l'autre et scellés par une des bases. ‖ *Isolateur arrêt*, Isolateur sur lequel on arrête le fil en l'y enroulant ou l'y attachant, et placé de distance en distance sur les poteaux. ‖ *Isolateur double arrêt*, Système constitué par deux isolateurs arrêts montés sur le même support et entre lesquels on a installé un conducteur que l'on peut facilement supprimer. ‖ *Isolateur à suspension*, Isolateur mobile autour d'un crochet fixé à un arbre. ‖ *Isolateur prussien* ou *Isolateur de la commission*, Isolateur cylindrique ayant de très grandes dimensions. ‖ *Isolateur paratonnerre*, Isolateur ordinaire recouvert d'une calotte métallique en face de laquelle s'épanouit une pointe appartenant au support.

Isolateurs : 1. D'entrée de poste ; 2. A cloche simple, 3. A cloche double ; 4. A crochet ; 5. A tête d'escargot, 6. A tête fendue.

— Techn. *Isolateur de fusil hammerless*, Appareil qui commande les détentes et s'oppose à ce que les deux coups de fusil partent ensemble.

Isolateur (fusil hammerless) : I, isolateur ; G, D, detentes.

— Encycl. Électr. Les *isolateurs* sont généralement en porcelaine émaillée ; la surface doit être bien lisse, sans fissures, afin qu'elle se lave et se sèche rapidement sans retenir l'humidité qui diminue son efficacité. Ils prennent des formes très diverses.

ISOLATIF, IVE adj. Gramm. V. ISOLANT, ANTE.

ISOLATION (*si-on*) n. f. Syn. de ISOLEMENT.
— Physiq. Action d'isoler les corps qu'on veut électriser.

ISOLDE, forme allemande de *Iseult*. V. TRISTAN ET ISEULT.

ISOLDE n. f. Planète télescopique, n° 211, découverte par Palisa, en 1879.

ISOLEMENT (*man*) n. m. Action d'isoler ; état d'une personne ou d'une chose isolée : *Vivre dans l'*ISOLEMENT.
— Archit. Intervalle séparant deux constructions voisines, mais qui ne se touchent par aucun de leurs points. ‖ Vide entre deux parties d'une même construction.
— Physiq. Etat d'isolation d'un corps électrisé.
— Encycl. Électr. L'*isolement* d'un conducteur est d'autant meilleur que la résistance entre ce conducteur et les conducteurs voisins est plus grande. L'isolement comme la résistance électrique s'exprime en *ohms* ou de préférence en *mégohms*, le mégohm valant un million d'ohms.

I, isolement (archit.)

Pour comparer les isolements des canalisations électriques par rapport à la terre, on les rapporte à une même longueur de ligne et on considère l'*isolement kilométrique*, qui s'obtient en multipliant la résistance d'isolement par la longueur des conducteurs exprimée en kilomètres.

Un bon isolement est nécessaire pour la sécurité des distributions de lumière et d'énergie électriques. L'article 21 de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1893, portant règlement pour l'établissement et le fonctionnement des conducteurs électriques sur la grande voirie nationale, prescrit que la perte pour chaque lampe ne doit pas excéder $\frac{1}{5}$ de watt.

La mesure de l'isolement se fait par diverses méthodes dont les plus simples sont celle du voltmètre et celle de l'ampèremètre. Dans l'une et l'autre, on branche successivement l'appareil de mesure entre l'un des conducteurs et la terre. Avec un voltmètre de résistance R, la résistance d'isolement est donnée par :

$$\rho = R\left(\frac{U}{u+u'}-1\right),$$

U étant la tension de la distribution, u et u' étant les lectures du voltmètre.

Avec un ampèremètre dont la résistance est négligeable, la résistance d'isolement est :

$$\rho = \frac{U}{i+i'},$$

i et i' étant les lectures à l'ampèremètre.

ISOLÉMENT adv. D'une manière isolée, individuellement, séparément.

ISOLÉPIDE (du préf. *iso*, et du gr. *lépis, idos*, écaille) n. f. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant plusieurs espèces répandues dans les diverses régions du globe. V. SCIRPE.

ISOLER (de l'ital. *isolato*, séparé comme une île) v. a. Séparer de tous les objets environnants : ISOLER *un monument*. ‖ Mettre, tenir à l'écart des autres hommes : ISOLER *un varioleux. La pauvreté nous* ISOLE.
— Fig. Abstraire, mettre ou considérer à part : *La saine appréciation d'un fait ne permet point de l'*ISOLER *des faits parmi lesquels il se montre.* (A. Guiraud.)
— Chim. Dégager de ses combinaisons : *Il n'y a pas longtemps que l'on est parvenu à* ISOLER *le potassium.*
— Physiq. Placer hors de contact avec tout corps conducteur de l'électricité : *On* ISOLE *un corps en le plaçant sur du verre, en le suspendant à des fils de soie.*

Isolé, ée, part. pass. du v. Isoler.
— Peu fréquenté ; éloigné des autres habitations : *Un endroit* ISOLÉ. ‖ *Vivre isolé*, Vivre sans relations.
— Fig. Individuel, pris à part, sans rapport avec les choses ou les individus de même espèce : *Un arrêt* ISOLÉ *ne fait pas jurisprudence.* (Dupin.)
— Archit. *Colonne isolée*, Colonne qui ne tient pas au mur de l'édifice.
— Milit. n. m. et adj. Se dit des hommes détachés d'un corps de troupes pour être employés dans une place, mais trop peu nombreux pour pouvoir constituer un groupe susceptible de s'administrer.

S'isoler, v. pr. Être isolé, séparé : *Il y a des corps simples qui* S'ISOLENT *difficilement.* ‖ Se séparer des autres hommes ; se placer dans l'isolement : *Tout homme qui s'élève* S'ISOLE. (Rivarol.) ‖ Se mettre à part, s'abstraire : *Nul ne peut* S'ISOLER *du temps où il vit.* (Ballanche.)

ISOLOGUE (*logh'* — du préf. *iso*, et du gr. *logos*, discours) adj. Se dit des corps qui ont une composition analogue.
— n. m. Corps isologue : *Les* ISOLOGUES *de l'alcool.*
— Encycl. Cette dénomination a été donnée par Gerhardt aux corps présentant toutes les relations des corps homologues, mais dont la composition ne diffère pas par un nombre quelconque de fois C^2H^2, par $C^{2n}H^{2n}$. Ainsi, par exemple, tandis que les alcools méthylique $C^2H^4O^2$, éthylique $C^4H^6O^2$, propylique $C^6H^8O^2$, butylique $C^8H^{10}O^2$ et tous les alcools dont la composition peut être représentée d'une manière générale par la formule $C^{2n}H^{2n+2}O^2$ sont des homologues, il en est d'autres, comme l'alcool acétylique $C^4H^4O^2$, allylique $C^6H^6O^2$, etc., qui présentent des réactions semblables, peuvent subir des métamorphoses du même ordre, mais ne correspondent pas à la formule générale $C^{2n}H^{2n+2}O^2$, et sont représentés par cette formule :

$$C^{2n}H^{2n}O^2.$$

Ces alcools sont *isologues* des premiers. Il en est de même des alcools de la série aromatique, lesquels sont homologues de l'acide benzoïque $C^{14}H^6O^4$, et correspondent à la formule générale $C^{2n}H^{2n-8}O^4$.

Gerhardt a nommé séries isologues les groupes de corps unis entre eux par les relations précédentes.

ISOLOIR n. m. Physiq. Appareil servant à isoler les corps qu'on veut électriser ; tabouret isolant. ‖ On dit aussi ISOLANT.
— Fam. *Se mettre sur l'isoloir*, Se séparer de ses anciens amis. ‖ Jouer un solo.
— Fig. Lieu où l'on s'isole, où l'on vit dans un état d'isolement.
— Techn. Appareil inventé, en 1807, par Brizé-Fradin, pour donner le moyen de séjourner sans danger dans les lieux remplis de gaz méphitiques.
— Encycl. Électr. Mascart a imaginé un isoloir très efficace. Il se compose d'une fiole à large base, dont le fond se relève en une tige verticale qui traverse le goulot et s'élève au-dessus pour supporter les corps à isoler. Dans le fond du vase on verse de l'acide sulfurique concentré, qui dessèche l'air intérieur et empêche ainsi toute condensation de vapeur sur la tige. Un collier d'ébonite en forme de cloche, adapté sur la tige, couvre l'orifice du flacon sans le toucher pour empêcher les courants d'air d'y amener de la vapeur d'eau.

Isoloir de Mascart.

— Techn. L'*isoloir* consiste en un tube respiratoire en peau ou en caoutchouc, dont une des extrémités est adaptée à un masque couvrant toute la figure, tandis que l'autre extrémité est maintenue ouverte dans l'air pur, hors de la pièce où l'on travaille.

ISOLOME n. m. Genre de gesnéracées, comprenant des herbes vivaces, à rhizome rampant, à feuilles opposées parfois velues, à fleurs solitaires généralement en grappes rouges ou orangées. (On en connaît soixante espèces américaines, souvent cultivées comme ornementales.)

ISOMALIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^4H^6O^5$ ou CH^3-C.OH = CO^2H), isomère de l'acide malique, obtenu en faisant agir à une douce chaleur l'oxyde d'argent sur l'acide monobromisosuccinique. (L'acide isomalique fond vers 100° avec altération.)

ISOMÈRE (du préf. *iso*, et du gr. *méros*, partie) adj. Minér. Qui est formé de parties semblables : *Substance* ISOMÈRE.
— Bot. Se dit d'une fleur dans laquelle les différents verticilles floraux sont formés d'un même nombre de parties.
— Chim. Se dit de corps qui, avec une composition élémentaire identique, offrent des différences notables quant à leurs caractères physiques ou leurs propriétés.

ISOMÉRIE (*rî*) n. f. Chim. Caractère des corps isomères.
— Algèbr. anc. Réduction des fractions à un même dénominateur.
— Encycl. Chim. Les corps isomères sont des corps formés des mêmes éléments, unis dans les mêmes proportions, mais présentant des propriétés différentes, ce qui est la preuve d'un arrangement différent.

On distingue l'*isomérie physique* et l'*isomérie chimique*. L'*isomérie physique* résulte de la variation de propriétés purement physiques : forme cristalline, magnétisme, phosphorescence, surfusion, etc. Ex. : carbonate de chaux cristallisé en rhomboèdres (spath d'Islande) ou en prismes (arragonite) ; fer aimanté et fer doux, phosphore blanc et phosphore rouge. Ces différences d'état disparaissent dès que les corps subissent une transformation chimique.

L'*isomérie chimique* persiste dans les corps isomères, après que ceux-ci ont traversé des combinaisons ; elle les rend capables de produire des réactions différentes. On la divise en six classes :

1° L'isomérie accidentelle, où les corps de compositions équivalentes n'offrent entre eux aucune relation générale. Ex. : l'*acide succinique* et l'*éther méthyloxalique* $C^8H^6O^8$, l'*acide butyrique* et l'*éther acétique* $C^8H^8O^4$;

2° La polymérie, c'est-à-dire l'isomérie des corps formés par la réunion de plusieurs molécules en une seule. Ex. : amylène C^5H^{10} et diamylène $C^{10}H^{20}$; acide cyanique CAzOH et acide cyanurique (CAzOH)^3 ;

3° La métamérie, c'est-à-dire l'isomérie des corps formés par addition ou par substitution, en vertu d'arrangements différents de générateurs distincts ou identiques. Ex. : l'éther méthylacétique $CH^3O.OC^2H^3$ et l'éther éthylformique $C^2H^5O.OCH$; l'acide benzoïque $C^6H^5.CO^2H$ et l'aldéhyde salicylique $C^6H^4.OH.COH$;

4° La kénomérie, c'est-à-dire l'isomérie des corps formés par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts. Ex. : l'aldéhyde CH^3COH formée par déshydrogénation de l'alcool et l'oxyde d'éthylène $(CH^2)^2O$, formé par déshydratation du glycol ;

5° La tautomérie, c'est-à-dire l'isomérie des corps possédant plusieurs états différents, dans lesquels un ou plusieurs groupes fonctionnels se trouvent être passagèrement modifiés, et dont la nature dépend de la composition, de la température, etc., du milieu dans lequel les corps se sont formés ou ont cristallisé. Ex. : les diverses formes tautomères du glucose ;

6° L'isomérie proprement dite, renfermant les autres cas, l'isomérie dans l'espace, etc. Ex. : les divers sucres aldéhydiques en $C^6H^{12}O^6$, les isomères de l'essence de térébenthine $C^{10}H^{16}$.

ISOMÉRIQUE (*rik'*) adj. Qui appartient à l'isomérie, qui en a le caractère : *Constitution* ISOMÉRIQUE.

ISOMÉRIS (*riss*) n. m. Genre d'arbustes, de la famille des capparidées, tribu des cléomées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

ISOMÉRISME (*rissm'*) n. m. Condition des corps isomères.

ISOMÈTRE ou **ISOMETRUS** (*mé-truss*) n. m. Genre d'arachnides scorpionides, type de la tribu des *isométrinés*, comprenant deux espèces. (L'isomètre tacheté [*isometrus maculatus*] est un scorpion de moyenne taille, très allongé, cosmopolite : on le trouve depuis le sud de l'Espagne jusque dans l'Amérique méridionale ; l'autre espèce [*isometrus melanodactylus*] est propre à l'Australie.)

ISOMÉTRINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides scorpionides, famille des androctonidés, renfermant le genre *isomètre*. — *Un* ISOMÉTRINÉ.

ISOMÉTRIQUE (*trik'* — du préf. *iso*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Minér. Dont les dimensions sont égales : *Cristaux* ISOMÉTRIQUES.
— Géom. *Perspective isométrique*, Celle dans laquelle les arcs de comparaison sont égaux. ‖ *Réseau isométrique*, Réseau de deux familles de courbes tracées sur une surface de façon telle qu'en rapportant un arc aux courbes des deux familles on a : $ds^2 = \lambda(du^2+dv^2)$, λ étant une fonction de coordonnées curvilignes u et v.

ISOMORPHE (du préf. *iso*, et du gr. *morphê*, forme) adj. Chim. Qui affecte la même forme cristalline : *Cristaux* ISOMORPHES. *Substances* ISOMORPHES.

ISOMORPHIE n. f. Chim. Syn. peu usité de ISOMORPHISME.

ISOMORPHISME (*fissm'*) n. m. Chim. État des corps isomorphes.
— Encycl. On appelle *isomorphes* les corps qui, *cristallisant dans un même système*, jouissent en outre de la propriété de *pouvoir se remplacer en toute proportion dans un même cristal*. Gay-Lussac avait montré que l'alun à base de potasse et l'alun ammoniacal cristallisaient ensemble, sans que la forme de leurs cristaux soit altérée, et qu'en portant alternativement un cristal d'alun dans des dissolutions de l'un ou de l'autre de ces deux sels, le cristal continuait à grossir sans éprouver de modification dans sa forme. Mitscherlich, en observant les phosphates et les arséniates, fut conduit à dire que les corps isomorphes ont des *constitutions chimiques semblables*.

Nous citerons les aluns, dont la formule générale est : $SO^4)^3M^2 + SO^4M'^2 + 24H^2O$, dans laquelle M^2 peut être remplacé par Al^2, Cr^2, Fe^2, et M' par K, Na, AzH^4. De même les carbonates de calcium, de magnésium, de fer, de manganèse ; de même les sulfates de fer, de zinc, de magnésium.

La loi de Mitscherlich a été fort utile pour la détermination des poids atomiques de certains corps. La détermination du poids atomique du fer est fondée sur l'*isomorphisme* des sulfates ferreux de zinc et de magnésium ; celle du poids atomique de l'aluminium repose sur l'isomorphisme de l'alun ordinaire et de l'alun de fer ammoniacal.

ISON (du gr. *isos*, égal) n. m. Musiq. anc. Chant ou psalmodie qui ne roule que sur deux sons et ne forme, par conséquent, qu'un seul intervalle. ‖ Se dit, dans l'Église grecque, d'une tenue sur laquelle le chanteur doit régler son chant : *Les Grecs font sentir le ton de la tonique pendant la durée de leur chant ; c'est pourquoi on l'appelle* ISON, *mot signifiant égal, qui ne monte ni ne descend.*

ISONANDRE n. m. Genre de sapotacées, renfermant des arbres à feuilles coriaces et veinées, dont on connaît six espèces, de l'Inde, de la Malaisie, des Sandwich. Plusieurs donnent de la gutta-percha ; mais l'*isonandre gutta* appartient, en réalité, au genre *palaquium*.)

ISONÈME n. m. Genre d'apocynées, tribu des échitées, comprenant des arbustes grimpants, à fleurs en grappes, dont on connaît plusieurs espèces de l'Afrique tropicale.

ISONÈME ou **ISONEMA** (*né*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des formes fossiles dans le terrain dévonien.

ISONICOTINATE n. m. Sel dérivant de l'acide isonicotinique.

ISONICOTINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide monocarbopyridique $C^6H^5AzO^2$, fusible vers 305°, obtenu en

LIGNES ISOTHERMES

ISOTHERMES DE JANVIER

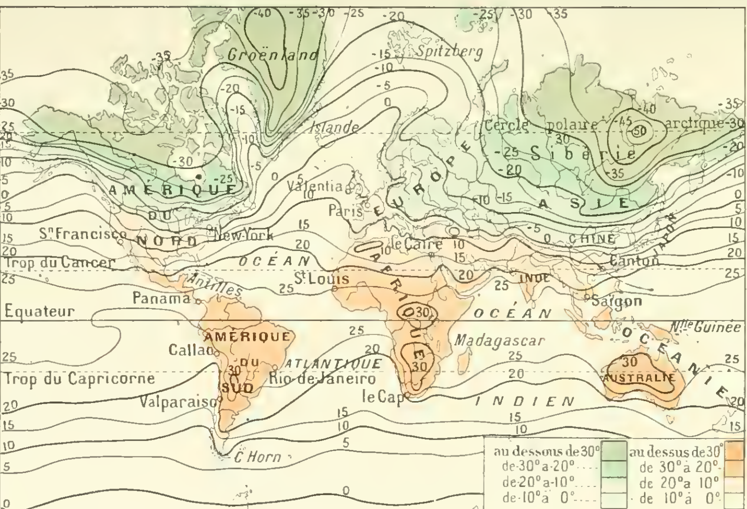

ISOTHERMES DE JUILLET

LIGNES ISOBARES

ISOBARES DE JANVIER

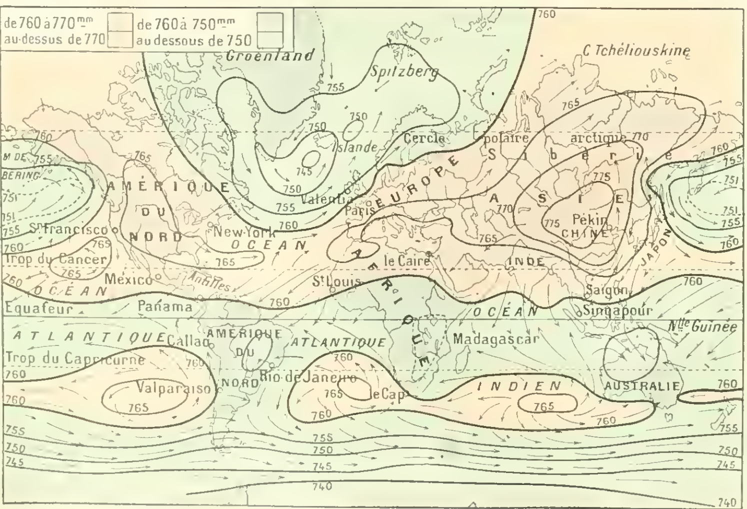

ISOBARES DE JUILLET

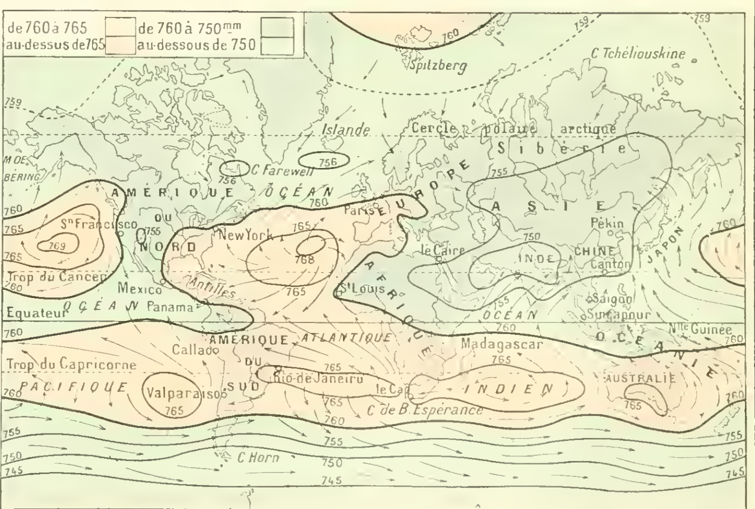

décomposant par la chaleur le 1 acide tricarbopyridique ou oxycinchoméronique dérivant de l'acide cinchoninique par oxydation.

ISONOME (du préf. *iso*, et du gr. *nomos*, loi) adj. Minér. Se dit des cristaux dont les décroissements, tant sur les bords que sur les angles, sont égaux entre eux.

ISONOMIE (*mî* — du préf. *iso*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Polit. État de ceux qui sont gouvernés par les mêmes lois. — Minér. Conformité dans le mode de cristallisation.

ISONOROPIANIQUE, adj. Chim. V. VANILLINE.

ISONYQUE (*nik*) ou **ISONYCHUS** (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutélinés, comprenant soixante espèces. (Très voisins des hoplies d'Europe, ils sont propres à l'Amérique du Sud. *L'isonychus sulphureus*, du Brésil, rappelle l'*hoplia farinosa* de France.)

ISONZO (lat. *Isontius* ou *Sontius*), fleuve d'Austro-Hongrie (Autriche [prov. du Littoral]). Il part du massif alpestre du Triglav ou Terglou, descend impétueusement vers le S., dans un pays de monts déchirés, passe à Görz, à Gradisca et près des ruines d'Aquilée, se divise en deux bras deltaïques, que sépare l'île basse de Morosini, et se perd dans le golfe de Trieste. Cours 180 kilom.

ISOOCTYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide isooctylique.

ISOOCTYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^{16}O^2$, qui se produit par oxydation de l'alcool primaire diisobutylique au moyen du mélange chromique.

ISOPARAMÉTRIQUE (*trik* — du préf. *iso*, et de *paramètre*) adj. Géom. Qui a le même paramètre : *Courbes* ISOPARAMÉTRIQUES.

ISOPELLETIÉRINE (*pel*) n. f. L'un des quatre alcaloïdes extraits en 1878, par Tanret, de l'écorce de grenadier (*punica granatum*).

— ENCYCL. *L'isopelletiérine* a pour formule $C^8H^{15}AzO$. Comme la pelletiérine, elle est douée de propriétés ténifuges, mais plus faibles; elle diffère de la pelletiérine par l'absence de pouvoir rotatoire. On l'emploie à l'état de tannate, obtenu en dissolvant dans l'eau le sulfate et en le précipitant par un excès de tanin (env. 4 fois son poids). On emploie bien plus souvent le sulfate mixte de pelletiérine et d'isopelletiérine. V. PELLETIÉRINE.

ISOPÉRIMÈTRE (du préf. *iso*, et de *périmètre*) adj. Géom. Qui a le même périmètre : *Polygones* ISOPÉRIMÈTRES.

— ENCYCL. Deux surfaces planes qui ont même périmètre sont généralement différentes. Les rayons et apothèmes de deux polygones réguliers *isopérimètres*, dont l'un a deux fois plus de côtés que l'autre, sont liés entre eux par des relations simples. Si R et *r* désignent le rayon et l'apothème de celui des polygones qui a le moins de côtés, R' et *r'* le rayon et l'apothème de l'autre,

$$r' = \frac{R+r}{2} \quad \text{et} \quad R' = \sqrt{Rr'}.$$

Ces formules peuvent servir à calculer successivement les rayons et les apothèmes d'une série de polygones réguliers, tous isopérimètres, et dont les côtés doubleraient en nombre continûment; en partant, par exemple, de l'hexagone régulier, dont le rayon serait 1 et l'apothème $\frac{\sqrt{3}}{2}$, on évaluera si l'on veut les rayons et apothèmes des polygones de 12, 24, 48, etc., côtés ayant toujours pour périmètre C.

Le rayon du cercle isopérimètre à un polygone régulier est toujours compris entre le rayon et l'apothème de ce polygone; d'ailleurs, à mesure que le nombre des côtés d'un polygone augmente, son périmètre restant constant, la différence entre son rayon et son apothème diminue; si cette différence était devenue très petite, on aurait, avec une approximation suffisante, le rayon du cercle isopérimètre : on pourrait en conclure une valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre. Cette méthode de calcul pour π est appelée *méthode des isopérimètres*.

Les figures isopérimètres ont donné lieu, à l'origine de l'analyse transcendante, à un grand nombre de belles recherches dont nous mentionnerons les plus intéressantes. *Deux points étant donnés dans un plan, déterminer la courbe de longueur donnée dont les extrémités seraient en ces deux points, et dont le segment, par rapport à une droite donnée dans le plan, serait maximum.* — On trouve un arc de cercle.

De toutes les courbes isopérimètres que l'on peut tracer sur un plan entre deux points donnés, quelle est celle qui, en tournant autour d'un axe donné dans le plan, engendrerait la surface maximum ou minimum? — On trouve deux *chaînettes* ayant leurs courbures en sens contraire.

ISOPÉTALE (du préf. *iso*, et de *pétale*) adj. Dont les pétales sont égaux : *Fleurs* ISOPÉTALES.

ISOPHANE n. f. Oxyde naturel, variété de franklinite.

ISOPHLORIDZINE n. f. Composé isomère de la phloridzine, que renferment les feuilles du pommier.

ISOPHONE (du préf. *iso*, et du gr. *phônê*, voix) adj. Qui a la même voix ou le même timbre de voix.

— Gramm. Qui a le même son.

ISOPHONIQUE (*nik* — rad. *isophone*) adj. Gramm. Qui a le même son, avec un sens différent.

ISOPHTALATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isophtalique.

ISOPHTALIQUE (*lik*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^4(CO^2H)^2$, obtenu en traitant l'isoxylène par un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique. Syn. MÉTAPHTALIQUE.

ISOPHYLLE (du préf. *iso*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles égales ou semblables.

ISOPIANIQUE adj. Chim. V. VANILLINE.

ISOPIQUE adj. Chim. Syn. de HYPOGALLIQUE.

ISOPLES (*plèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, famille des chœrocampidés, comprenant des espèces indiennes.

— ENCYCL. Les *isoples* sont des sphinx courts, trapus, de petite taille. On les considère généralement comme un sous-genre de chœrocampes; l'espèce type est *l'isophis Theylia*, brun et grisâtre, avec les ailes inférieures bordées de brun.

ISOPLEURE ou **ISOPLEURA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des strombidés, comprenant des coquilles spiralées, couvertes de côtes longitudinales, ressemblant à des rimelles, fossiles dans le crétacé.

ISOPLEXIS (*plè-ksiss*) n. f. Genre de scrofulariacées, tribu des digitalées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes serrées, dont quelques-uns sont cultivés comme plantes d'agrément.

ISOPODE ou **ISOPODA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant une vingtaine d'espèces australasiatiques. (Les isopodes sont de grosses araignées, du groupe des sparasses, assez plates, velues, rousses ou fauves; elles sont fort agiles et se tiennent dans une coque soyeuse à deux issues.)

ISOPODE (du préf. *iso*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Dont les pattes sont toutes semblables.

— n. m. pl. Ordre de crustacés édriophtalmes, comprenant les cloportes, idotées et formes voisines. — *Un* ISOPODE.

— ENCYCL. Les *isopodes* sont des animaux aquatiques ou terrestres, de taille ordinairement petite. Leur région thoracique comporte sept anneaux distincts, leur abdomen un nombre variable d'anneaux également séparés, qui portent des pattes lamelleuses, fonctionnant, pour la respiration, comme des branchies. Les isopodes se subdivisent en deux sous-ordres : *anisopodes* et *euisopodes*.

ISOPODIFORME (de *isopode*, et *forme*) adj. Crust. Qui ressemble à un isopode.

ISOPOGON n. m. Genre de protéacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes coriaces, à fleurs en épis ou en capitules (30 espèces, toutes australiennes).

ISOPOLITIE (*tî* — du préf. *iso*, et du gr. *politeia*, gouvernement) n. f. Égalité des droits politiques.

ISOPRÈNE n. f. Carbure C^5H^8, bouillant vers 38°, obtenu dans la distillation du caoutchouc et de la gutta-percha.

ISOPROPACÉTONE (*sé*) n. m. Acétone où un atome d'hydrogène est remplacé par de l'isopropyle.

ISOPROPYLACÉTYLÈNE (*sé*) n. m. Hydrocarbure isomérique du valérylène.

ISOPROPYLE n. m. Chim. Syn. de DIISOPROPYLE.

ISOPROPYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un alcool

$$CH^3\text{-}CH^2OH\text{-}CH^3,$$

obtenu en décomposant l'iodure d'isopropyle par l'eau à 100°.

ISOPSÈPHE (du préf. *iso*, et du gr. *psêphos*, calcul) adj. Gramm. anc. Se disait des mots et des vers dont les lettres numérales additionnées donnaient un même nombre. (Ainsi les mots DeDICaVIt et LILIVM sont isopsèphes, car l'un et l'autre donnent 1.107, en additionnant les lettres numérales.)

ISOPYRE ou **ISOPYRUM** (*rom'*) n. m. Bot. Genre de renonculacées aquilégiées, comprenant des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, très grêles, à feuilles très découpées et à fleurs très petites, blanchâtres, axillaires ou terminales, auxquelles succèdent de petites capsules polyspermes. (Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les climats tempérés.)

— Minér. Substance minérale, appartenant à la famille des feldspaths.

Isopyre : *a*, fleur; *b*, fruit.

ISORAPHINIE (*nî*) ou **ISORAPHINIA** n. f. Paléont. Genre d'éponges pierreuses, famille des lithistidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé. (L'espèce type est *l'isoraphinia texta*, de la craie d'Allemagne.)

ISORCINE (*sin'*) n. f. Chim. Phénol divalent $C^6H^2(CH^3)(OH)^2$, isomérique avec l'orcine. (On en connaît deux, obtenus en fondant avec la potasse les toluènes-disulfonates de potassium α et γ.)

ISORE, géant légendaire du XIIIe siècle, qui serait venu mettre le siège devant Paris et aurait été tué par Guillaume d'Orange, sur le plateau de Montsouris.

ISORRHOPIQUE (*pik* — du gr. *isorrhopos*, qui est en équilibre) adj. Qui se rapporte à la science de l'équilibre.

ISOSCÈLE adj. Géom. V. ISOCÈLE.

ISOSÉISTE (*sést* — du préf. *iso*, et du gr. *seistos*, ébranlé) adj. ‖ *Courbes isoséistes*, Courbes à l'aide desquelles on indique les différentes zones d'intensité d'un tremblement de terre. (Ces zones sont au nombre de quatre : celle de destruction totale des édifices, celle des dommages importants, celle des chocs sérieux et celle des secousses faibles. ‖ Syn. ISOSÉISMIQUE.

— n. f. pl. : *L'observation de la forme des* ISOSÉISTES *montre qu'elles sont loin d'être concentriques.*

ISOSPHÉRIQUE (*sfé-rik* — du préf. *iso*, et de *sphérique*) adj. Qui se rapporte à des sphères égales, qui suppose égalité de sphères.

ISOSPORE (*spor'* — du préf. *iso*, et du gr. *spora*, semence) n. f. Bot. Œuf de certaines algues, qui résulte de la fusion de deux gamètes semblables à des zoospores. Syn. de ZYGOTE.

ISOSPORÉ, ÉE (*spo* — du préf. *iso*, et du gr. *spora*, spore) adj. Se dit des cryptogames vasculaires qui possèdent des spores d'une seule sorte, comme les fougères, les prêles, les lycopodes. ‖ On dit, par opposition, HÉTÉROSPORÉ, ÉE.

ISOSTATIQUE (*sta-tik* — du préf. *iso*, et de *statique*) adj. Mécan. Se dit d'une ligne passant par des points où l'équilibre est égal.

ISOSTÉMONE (*sté* — du préf. *iso*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Se dit des fleurs dont les étamines sont en même nombre que les sépales ou les pétales.

ISOSTÉMONIE (*sté, nî*) n. f. Disposition des fleurs isostémones.

ISOSTIGMA (*stig'*) n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des herbes à feuilles étroites, dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

ISOSTIQUE (*stik* — du préf. *iso*, et du gr. *stikhos*, rang) adj. Bot. Se dit de la disposition des radicelles quand elles se forment exactement en face de faisceaux ligneux de la racine mère. (De cette façon, le nombre des rangées de radicelles est égal à celui des faisceaux ligneux, ce qui arrive chez les phanérogames quand ledit nombre est au moins égal à trois, et ce qui est la règle générale chez les cryptogames vasculaires. Dans le cas contraire, on dit que la disposition des radicelles est *diplostique*).

ISOSUCCINATE (*su-ksi*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isosuccinique.

ISOSUCCINIQUE (*su-ksi-nik*) adj. Chim. ‖ *Acide isosuccinique*. V. SUCCINIQUE.

ISOSYLLABIQUE (*bik* — du préf. *iso*, et de *syllabique*) adj. Gramm. Qui a le même nombre de syllabes : *Des mots* ISOSYLLABIQUES.

ISOTARTRATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide isotartrique.

ISOTARTRIQUE (*trik*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme en même temps que l'acide métatartrique, lorsqu'on traite l'acide tartrique par la chaleur.

ISOTÈLE (du gr. *isotélês*; de *isos*, égal, et *télos*, charge, impôt) n. m. Antiq. gr. Étranger établi dans un État grec, et qui avait obtenu l'isotélie (droit de propriété; exemption de la taxe sur les métèques; droit de se présenter en justice sans patron).

Isotèle.

ISOTÈLE ou **ISOTELUS** (*té-luss*) n. m. Sous-genre d'asaphes, comprenant de grands trilobites extrêmement larges, fossiles dans le silurien de l'hémisphère boréal. (Certaines, comme l'*isotelus gigas*, des États-Unis, atteignent 0m,30 de long.)

ISOTÉLIE (*lî*) n. f. Antiq. gr. Condition des isotèles. V. ce mot.

ISOTÉRÉBENTHÈNE (*ban*) n. m. Nom donné à deux hydrocarbures, isomères respectivement du térébenthène et de l'australène, qui prennent naissance dans l'action de la chaleur sur l'essence de térébenthine anglaise (isotérébenthène-α ou *térépyrolène*) et sur l'essence de térébenthine française (isotérébenthine-β ou *austrapyrolène*).

ISOTHÉCIACÉES (*si-a-sé*) n. f. pl. Tribu des mousses pleurocarpées, comprenant les genres *climacium, isothecium, leskea*. — *Une* ISOTHÉCIACÉE.

ISOTHÉCION (*si*) ou **ISOTHECIUM** (*te-si-om'*) n. m. Genre de pleurocarpées, comprenant des mousses à tige grêle, rampante, à feuilles très rapprochées, vivant sur les rochers, la terre humide, dans toutes les régions tempérées. (On en connaît une trentaine d'espèces. L'*isothecium myurum* est commun en France.)

Isothécion : *a*, fruit.

ISOTHÈRE (du préf. *iso*, et du gr. *théros*, été) adj. Physiq. Qui a la même température moyenne en été : *Les lignes isochimènes et* ISOTHÈRES *ne sont nullement parallèles aux lignes isothermes.* (De Humboldt.) (Mot créé par de Humboldt.) V. ISOTHERME.

— n. f. Ligne isothère : *L'*ISOTHÈRE *de 21°.*

ISOTHERME (*term'* — du préf. *iso*, et du gr. *thermos*, chaud) adj. Physiq. Qui a la même température moyenne : *Lignes, Zones* ISOTHERMES.

— n. f. Ligne isotherme : *L'*ISOTHERME *de 25° est voisine de l'équateur.*

— ENCYCL. De Humboldt eut le premier l'idée de tracer sur la sphère des lignes passant par les points où la température moyenne est la même, et il les a appelées *lignes isothermes*. Il a aussi appelé *bande* ou *zone isotherme* l'espace compris entre deux courbes isothermes. C'est en 1817, dans un travail remarquable qui a fait époque dans la météorologie, qu'il est parvenu à construire des lignes isothermes dans l'hémisphère boréal, en discutant les observations recueillies dans différents pays. Depuis, le catalogue des isothermes s'est considérablement accru.

— *Zones isothermes*. On en compte généralement sept. Voici leurs noms et leurs températures moyennes :

Zone torride ou équatoriale, de 30° à 25°; zone chaude, de 25° à 20°; zone douce, de 20° à 15°; zone tempérée, de 15° à 10°; zone froide, de 10° à 5°; zone très froide, de 5° à 0°; zone glaciale ou polaire, depuis 0°.

Si l'on fait passer des lignes par les points qui possèdent les mêmes températures moyennes d'hiver, on a les *isothermes d'hiver*, que de Humboldt appelle *isochimènes*. Pareillement, les *isothermes d'été*, ou lignes passant par les points qui ont la même température moyenne en été, ont reçu le nom de *isothères*. (Voir la carte, p. 343.)

ISOTHERMIQUE (*tèr'-mik* — du préf. *iso*, et du gr. *thermê*, chaleur) adj. Se dit des lignes marquant les points où la chaleur est égale.

ISOTHERMIQUEMENT (*tèr', ke-man*) adv. En conservant la même chaleur.

ISOTHIOBENZOATE (*bin*) n. m. Sel dérivant de l'acide isothiobenzoïque.

ISOTHIOBENZOÏQUE (*bin*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide thio ou monothiobenzoïque. (Le mot *isothiobenzoïque* s'applique encore à une aldéhyde qu'on désigne d'ordinaire improprement sous le nom de *aldéhyde thiobenzoïque*.)

ISOTHRIX (*trikss*) n. m. Sous-genre de mammifères rongeurs, famille des octodontidés, comprenant six espèces de l'Amérique du Sud. (Les isothrix sont répandus au Brésil [*isothrix pictus*], dans la région des Amazones [*isothrix*

bistriatus] et la Colombie [*isothrix caniceps*]. Comme les louchères, ils sont de petite taille, ressemblent à des rats, avec une livrée variée de bandes claires.)

ISOTOME n. m. Genre de campanulacées lobéliées, comprenant des herbes laiteuses à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou disposées en grappes terminales. (On en connaît plusieurs espèces, de l'Inde et de l'Océanie.)

ISOTOME ou **ISOTOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des lagriidés, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud. (Les isotomes sont voisins des lagries de France ; leur coloration est rousse ou jaunâtre, leur taille médiocre.)

ISOTOMIQUE (*mik'* — du préf. *iso*, et du gr. *tomê*, section) adj. ‖ *Points isotomiques,* Points situés sur un côté du triangle et symétriquement par rapport au milieu. ‖ *Droites isotomiques,* Celles qui joignent le sommet d'un triangle à deux points isotomiques.

ISOTRÉPENTE (*pant'* — du préf. *iso*, et du gr. *trépein*, tourner) adj. ‖ *Courbes isotrépentes.* Se dit de deux courbes qui, en tournant chacune autour d'un point fixe, roulent l'une sur l'autre sans glisser.

ISOTROPE (du préf. *iso*, et du gr. *trépein,* tourner) adj. Bot. Se dit des plantes, telles que les bactéries, les oscillaires, dont toutes les parties du corps obéissent de la même manière à l'action dirigeante d'une force extérieure.
— Chim. Qui fait tourner dans le même sens les rayons de la lumière polarisée.
— Mathém. *Droites isotropes.* V. la partie encycl. ‖ *Fonction isotrope,* Celle qui ne change pas de forme quand on effectue une transformation de coordonnées rectangulaires sans changement d'origine.
— Physiq. Qui présente les mêmes propriétés physiques dans toutes les directions.
— Encycl. Mathém. *Droites isotropes.* Ce sont, en géométrie plane, avec des coordonnées rectangulaires, les droites qui ont pour coefficients angulaires i ou $\sqrt{-1}$; on exprime les propriétés des équations de ces droites en disant qu'elles sont perpendiculaires sur elles-mêmes et passent par les ombilics du plan. Dans la géométrie à trois dimensions, on appelle *droites isotropes* les droites dont les cosinus directeurs a, b, c, en coordonnées rectangulaires, satisfont à : $a^2+b^2+c^2=0$; on peut les considérer algébriquement comme les génératrices d'un cône, dit *cône isotrope,* dont les plans tangents sont appelés *plans isotropes.*
— Physiq. Dans les corps ou les milieux *isotropes*, rien ne distingue les différentes directions autour d'un point quelconque : les ondulations lumineuses se propagent avec la même vitesse, la conductibilité calorifique est la même, ainsi que la résistance électrique, etc. On doit donc penser que, dans ces corps, la disposition des particules ultimes est identique dans toutes les directions, et, en effet, les corps isotropes sont tous des corps homogènes non cristallisés ou cristallisés dans le système cubique. Les corps cristallisés dans les systèmes dont les axes de cristallisation ne sont pas égaux, c'est-à-dire tous les systèmes autres que le système cubique, ne sont pas isotropes. On considère aussi l'éther lumineux comme un milieu isotrope.
Un milieu non isotrope est dit *anisotrope ;* l'étude de ces milieux constitue ce qu'on appelle, en optique, la *double réfraction.*

ISOTROPIDE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles simples, dont on connaît six espèces australiennes. ‖ On dit aussi isotropis.

ISOTROPIE (*pî* — rad. *isotrope*) n. f. Biol. Distribution homogène des propriétés de l'œuf dans toutes les directions.
— Bot. Propriété que possède une plante d'être isotrope.
— Physiq. Qualité d'un corps ou d'un milieu isotrope.
— Encycl. Biol. La question de l'*isotropie* de l'œuf a eu comme point de départ l'ancienne théorie de la *préformation,* qui disait que l'œuf contient une image réduite de l'animal qui doit en sortir ; l'œuf d'homme, par exemple, contenait un *homunculus,* et, dans ces conditions, il était bien évident que la partie contenant les pieds était différente de celle qui contenait la tête. Aujourd'hui que la théorie de l'épigénèse a remplacé celle de la préformation, la question de l'isotropie s'est néanmoins posée. L'œuf, au début de son développement, se segmente en deux, quatre, huit *blastomères.* Des expérimentateurs se sont proposé de savoir si les deux premiers, les quatre premiers blastomères étaient identiques. Pour cela, ils tuaient mécaniquement l'un d'eux ou le séparaient de la masse des autres ; puis ils observaient ce que devenait l'embryon ainsi mutilé. Les résultats ont été, selon les genres, divers et contradictoires.

ISOTROPIQUE (*pik'* — rad. *isotrope*) adj. ‖ *Moyenne isotropique d'une fonction* f (x) *pour un module* r *de* x. Cauchy nomme ainsi l'intégrale :

$$\frac{1}{2\pi i}\int_0^{2\pi} f\left(re^{\theta i}\right)d\theta.$$

Isouard (Nicolas) Biogr. V. Nicolo.

ISO-URIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide $C^5H^4Az^4O^3$, isomérique avec l'acide urique, et que l'on obtient en faisant bouillir la solution aqueuse de deux parties d'alloxanthine avec une partie de cyanamide.

ISOXYLÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure isomère du xylène, obtenu par décomposition de l'acide mésitylénique.

Ispagnac, comm. de la Lozère, arrond. et à 10 kilom. de Florac, sur le Tarn, à l'entrée des magnifiques gorges du Tarn ; 1.688 hab. Source ferrugineuse. Bons vignobles.

Ispahan ou **Isfahân** (lat. *Aspadana*), grande ville et ancienne capitale de la Perse (Irak-Adjémi), sur le Zendé-Roud, descendu du Kohi-Raing, et qui se perd, à l'E., dans les sables ; environ 80.000 hab. Sur la rive droite du Zendé-Roud, le faubourg arménien de *Djoulfa* est peuplé de 1.500 hab. Ispahan, capitale avec Châh-Abbâs Ier (fin du XVIe s.), lui dut une splendeur inouïe ; mais se sa prise par les Afghans (1772) et des troubles qui suivirent data sa décadence. Aujourd'hui, dans l'intérieur de son périmètre de 38 kilom., les ruines sont nombreuses. Cependant, elle possède encore de curieux monuments (la Grande-Place, Maïdân-Chah, la mosquée du Roi), et son importance commerciale est demeurée considérable ; ses bazars sont les plus riches de la Perse, après ceux de Tauris. Tapis de feutre, indiennes imprimées, cotonnades, tentes, étoffes de velours, cuivres ciselés, narguilés, cuirs, porcelaines. Sa vallée fournit de l'opium estimé, du tabac parfumé, du coton, des céréales. Son commerce d'exportation s'étend jusque dans l'Inde anglaise. A l'importation (anglaise surtout) prédominent cotonnades, poteries, lainages, verreries, pétrole.

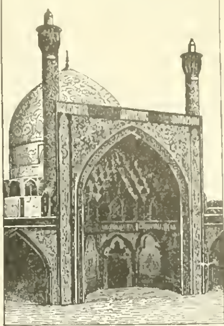
La mosquée de Châh-Abbâs, à Ispahan.

IS PATER EST QUEM NUPTIÆ DEMONSTRANT (*Celui-là est le père que le mariage désigne*), Axiome du droit romain, qui résume la législation sur laquelle repose la légitimité des enfants nés durant le mariage. V. paternité.

Israël (mot hébr. signif. *fort contre Dieu*), Surnom qui, d'après la Bible, fut donné à Jacob après sa lutte contre un ange. ‖ Un des noms du peuple juif, descendant de Jacob.
— Fam. *Docteur en Israël, Maître en Israël,* Homme très savant, surtout dans les choses de la religion.
— Encycl. Théol. Les théologiens voient, dans *Israël,* le peuple de Dieu, choisi pour conserver, à travers les âges, le double trésor de l'humanité antique : l'idée de l'unité de Dieu et celle de la rédemption future du monde par le Messie. Cette mission, il n'aurait pu la remplir sans la protection particulière de Dieu, et il ne vivait, disent les théologiens, que pour ces hautes vérités, dont Jésus-Christ devait étendre à l'univers l'héritage agrandi et transformé. Saint Paul ne voit dans l'existence même du peuple israélite que le symbole vivant de l'avenir. Pour lui, le Messie, sa naissance, sa vie, sa mort, ses vertus et toutes ses œuvres se reflètent d'avance dans son histoire et dans les oracles de ses prophètes, qui écrivirent parfois une sorte d'évangile anticipé.

Israël (royaume d'), nom de l'un des deux royaumes qui se formèrent en Palestine au temps de Roboam. (L'autre était le royaume de Juda.)
— Encycl. Hist. Nous avons donné au mot Hébreu l'histoire complète du peuple d'Israël. Nous donnerons seulement ici l'histoire spéciale du *royaume d'Israël ;* celle-ci commence presque aussitôt après la mort de Salomon. Salomon avait accablé le peuple d'impôts, et Roboam, son fils, au lieu d'écouter les justes réclamations des Israélites, leur fit cette réponse arrogante et brutale : « Mon père vous frappait avec des verges, je vous frapperai avec des fouets. » (*Rois* III, liv. III.) Indignées de cet orgueil, dix tribus sur douze mirent à leur tête Jéroboam, et se séparèrent des tribus de Juda et de Benjamin, restées fidèles à Roboam. De là l'origine du royaume d'Israël. Le nouveau roi, Jéroboam, afin de rendre la scission définitive, changea la religion de son peuple, qui s'adonna au culte des faux dieux. Sous le règne des successeurs de Jéroboam, le pays, livré à l'idolâtrie, divisé par des dissensions intestines, toujours en guerre avec le royaume de Juda, eut encore à souffrir des invasions des rois de Damas et d'Assyrie. En 718 av. J.-C., Salmanasar, roi d'Assyrie, s'empara de Samarie, qui était la capitale du royaume, et emmena une partie des habitants en captivité sur les bords du Tigre. Le royaume d'Israël avait duré deux cent quarante-quatre ans, de 962 à 718 av. J.-C.
Voici, par ordre chronologique, la liste des rois d'Israël : *Jéroboam Ier, Nadab, Baasa, Ela, Zamri, Amri, Achab, Ochosias, Joram, Jéhu, Joachaz, Joas, Jeroboam II* (ici un interrègne de neuf ans), *Zacharie, Sellum, Manahem, Phaceïa, Phacée, Osée.*

Israël (Histoire du peuple d'), par Ernest Renan (Paris, 5 vol. in-8° [1887-1893] ; les deux derniers volumes ont paru après la mort de l'auteur). — Cet ouvrage forme, avec l'*Histoire des origines du christianisme* (1863-1881), une histoire complète des origines de la civilisation religieuse de l'Occident, depuis la naissance du culte primitif des Beni-Israël jusqu'à l'avènement du christianisme catholique. Le dessein général est de montrer comment les idées morales se forment et évoluent dans le monde ; comment l'homme, d'abord « satyre ébouté », a créé et progressivement épuré la notion de Dieu. A la différence des *Origines du christianisme,* l'*Histoire d'Israël* est une histoire politique et sociale, presque autant qu'une histoire religieuse. L'originalité de l'œuvre réside moins dans la somme de faits nouveaux apportés par l'auteur que dans l'art exquis avec lequel il a mis en œuvre les résultats de l'exégèse moderne, choisissant les hypothèses les plus séduisantes et les plus vraisemblables, suppléant par l'imagination aux lacunes des textes et revêtant un sujet aride d'un style merveilleusement lucide et harmonieux. On a reproché à l'auteur des reconstructions trop hardies, des explications plus ingénieuses que solides (par exemple, celle du monothéisme hébreu par la vie des Sémites nomades dans la monotonie du désert) ; et surtout des rapprochements un peu inattendus entre les faits de l'histoire juive et les événements contemporains (il compare David à Abd-el-Kader et les prophètes juifs aux anarchistes). Ce n'est point le travail d'un érudit puissant tel que Mommsen ; c'est plutôt un admirable monument d'un art subtil et raffiné.

ISRAÉLITE, descendant de Jacob ou Israël, membre du peuple d'Israël. — *Les* Israélites.
— Fam. *Bon Israélite,* Qualification appliquée par Jésus-Christ à Nathanaël (St-Jean, I, 47) et qui sert, chez les Juifs, à désigner un homme franc et sans détour.
— Adjectiv. Qui se rapporte au peuple d'Israël ou à sa religion : *Coutumes* israélites. *Les rits* israélites.
— n. m. Personne qui professe le culte des Juifs : *Le temple des* israélites.

ISRAÉLITISME (*tissm'* — rad. *Israël*) n. m. Ensemble des idées religieuses du peuple juif. (Assez rare.)

ISRAELLA (*sra-èl'*) n. f. Variété de cépage noir d'Amérique.

Israëls (Joseph), peintre hollandais, né à Groningue en 1824. Elève de Kruseman, à Amsterdam, puis de Picot, à Paris, il retourna à Amsterdam, d'où il envoya à l'Exposition universelle de Paris : *le Prince d'Orange s'opposant pour la première fois à l'exécution des décrets du roi d'Espagne* (1855). Il exposa ensuite à Paris : *les Enfants de la mer, un Soir sur la plage* (1857) ; *un Naufragé, Petit Jean, la Maison tranquille, Vieillesse heureuse, la Vieille mère Marguerite* (1861) ; *le Berger, la Veille de la séparation, Femme de Katwyk* (1863) ; *Intérieur de la maison des orphelins à Katwyk,* le *Bateau* (1866) ; *les Dormeuses* (1868) ; *le Débarquement des pêcheurs* (1869) ; *Préparatifs pour l'avenir* (1873) ; *Intérieur de village* (1876) ; *les Bons Camarades,* portrait de *Mlle d'E.* (1877). Israëls a exécuté un grand nombre d'autres tableaux : *le Berceau, la Mère, la Garde du troupeau,* exposés à Londres en 1873. *Maryke, la Veille de la séparation, l'Avenir, Des ténèbres à la lumière, la Fête de Jeanne, le Dîner des savetiers, les Pauvres du village* et *Seul au monde,* représentaient l'artiste à l'Exposition universelle de Paris en 1878. Israëls excelle à peindre les pauvres gens du peuple avec un accent de vérité et de sincérité qui émeut. Au Salon, il envoya successivement : *Plus rien,* et *Ecole de couture à Katwyk* (1881) ; *Beau temps,* et *Enfant qui dort* (1883) ; *le Chemin journalier,* et *le Sacristain et sa femme ; la Lutte pour l'existence,* et *la Rentrée* (1884) ; *Quand on devient vieux* (1886) ; *la Petite garde-malade,* et *la Couseuse* (1888) ; etc. Titulaire d'une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889, Israëls reparut à l'Exposition de 1900, avec deux toiles de la plus saisissante vérité : *Marchand de bric-à-brac,* et *Retour des champs,* effet de nuit. Israels est encore aquarelliste et aquafortiste de grand talent. Il a renouvelé la peinture hollandaise et fait école dans son pays. Il est devenu membre correspondant de l'Institut de France.

Israëls.

Israfil ou **Asrafil,** nom de l'esprit qui, dans l'angélologie musulmane, est le chef du quatrième ciel, dans lequel se meut le soleil. On le regarde généralement comme l'ange de la mort, et c'est lui qui doit sonner la trompette qui annoncera aux hommes la fin du monde.

Issa ou **Eïssa**, une des tribus les plus septentrionales et les plus occidentales de la confédération des Somalis du Nord. (Les Issa s'avancent jusqu'à la rive sud du golfe de Tadjoura, en plein pays Harrar.)

Issa, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Penza), sur l'*Issa*, sous-affluent de l'Oka par la Mokcha ; 3.700 hab.

Issachar, fils de Jacob et de Lia. La tribu d'Israël qui portait son nom était issue de lui. Dans le partage de la terre de Chanaan, elle fut placée entre les tribus de Zabulon, d'Asser, d'Ephraïm et de Manassé. Son territoire comprenait, à l'occident, la riche plaine d'Esdrelon ; à l'est et au sud, des plateaux et des collines assez élevées. Les habitants d'Issachar, « hommes sages et expérimentés, habiles à discerner les signes du temps », étaient, pour la plupart, agriculteurs.

D'azur, au chef d'argent, à un lion issant de sable, la queue léopardée.

Issachar (tribu d'). Géogr. anc. V. l'art. précéd.

Issanghila, station de l'Etat indépendant du Congo, sur la rive droite du Congo inférieur.

ISSANT (*i-san*), **ANTE** [part. prés. de *issir*] adj. Sortant.
— Blas. Se dit de figures d'animaux situées sur le haut de l'écu et dont on ne voit que la partie supérieure. (Quand deux animaux sont dans cette position et qu'ils sont adossés, on les dit *contre-issants.*) ‖ Se dit aussi d'un animal qui sort de sa retraite ou d'un édifice, et qu'on ne voit qu'à demi.

D'argent à un bœuf passant de sable et issant d'une étable de gueules ajourée du champ et posée sur une terrasse de sinople.

Issarlès, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 78 kilom. de Largentière, sur un plateau dominant la rive droite de la Loire ; 1.760 hab. Source alcaline froide ; scieries. Beau lac.

Issarlès (lac d'), lac du haut Languedoc, dans l'Ardèche, à 30 kilom. du Puy-en-Velay, à 997 m. au-dessus de la mer. Il est dû à un effondrement de la roche granitique, et comme suspendu au-dessus de la Loire naissante ; 90 à 91 hect., 108 à 109 m. de profondeur. Le pauvre village dont il tire son nom est à 4 kilom. N.-O.

ISSE ou **ISSUS** (*suss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés.
— Encycl. Les *isses* sont de petits insectes sauteurs, à ailes larges, à tête ronde, à pattes robustes et épineuses. L'*issus coleoptratus,* commun en France, est répandu dans tout l'hémisphère boréal ; c'est la *cigale bossue* des vieux auteurs ; jaune, brun et verdâtre, il vit sur les chênes.

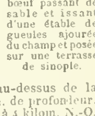
Isse (gr. 3 fois).

ISSE ou **ISSA** n. f. Sous-genre de triopes (mollusques gastéropodes, famille des polycéridés), comprenant quelques espèces des mers froides. (Les isses sont des animaux marins nus, à tentacules dilatés en calice, à manteau frangé recouvrant la tête, représentés, dans les mers du N., par l'*issa lacera.*)

Issé, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kil. de Châteaubriant, sur le Don, affluent de la Vilaine ; 2.463 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines du château de Buron.

Issedons (lat. *Issedones*), ancien peuple de la Scythie asiatique, dans la Sérique, au delà de l'Imaüs. — *Un* Issedon.

ISSER, nom porté par plusieurs rivières d'Algérie. L'*Isser occidental*, descendu du massif de Tlemcen, est un des principaux affluents de la Tafna. L'*Isser de Kabylie* ou *Isser oriental*, coule d'abord d'O. en E.; après avoir reçu l'oued Djemaâ, franchit le massif kabyle par les gorges de Palestro, et finit dans une plaine alluviale à 6 kilom. à l'O. du cap Djinet. Cours 200 kilom. environ.

ISSÉRO (*i-sé*) n. m. Nom provençal du vent du sud-est, l'opposé du mistral.

ISSERPENT, comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Lapalisse, au-dessus du Morgon naissant, affluent droit de l'Allier; 1.268 hab. Cuivre, fer non exploités, grès, tuilerie.

ISSERTEAUX, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 26 kilom. de Clermont-Ferrand, entre l'Allioux et la Margnat, affluent de l'Allier; 1.071 hab. Eglise du XIVe siècle.

ISSERVILLE, comm. du dép. d'Alger, arrond. et à 25 kilom. de Tizi-Ouzou; 9.270 hab. Le village est situé à 3 kilom. de l'oued *Isser*.

ISSIGEAC, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 18 kilom. de Bergerac, sur la Banège, affluent du Drot; 851 hab. Ch. de f. Orléans. Culture du tabac et de la vigne. Eglise Renaissance; château de la même époque, et qui servit de résidence aux évêques de Sarlat. Le vignoble donne des vins ordinaires très colorés et riches en alcool. — Le canton a 20 comm. et 6.577 hab.

ISSIK-KOUL ou **ISSYK-KOUL**, lac de l'Asie centrale (Turkestan russe [prov. de Sémir]). Il occupe une vaste dépression entre le Koungheï-Alatau et le Thian-Chan, dans un cirque immense de montagnes, ovale, de 650 kilom. de tour, grand de 5.780 kilom. carrés. Eaux très pures, profondes, mais sans écoulement et en voie de diminution constante, sous l'effort de l'évaporation. Il s'écoulait autrefois par le Tchou, rivière du bassin du Syr-Daria.

ISSIODOROMYS (*miss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères rongeurs, fossiles dans le tertiaire français. (Les issiodoromys, voisins des écureuils, appartiennent à la famille des anomaluridés, dont l'espèce unique est l'*issiodoromys pseudanoema*, du miocène du Plateau central.)

ISSIR (*isir* — du lat. *exire*, même sens) v. n. Sortir. (Vx.) *Issu, ue* part. pass. Sorti, venu, descendu, tirant son origine : *Etre* ISSU *du sang royal*.
— *Cousins issus de germains*, Enfants de deux cousins germains.
— Fig. Provenant, résultant de : *Le mal qui en sera* ISSU. (Pasc.)

ISSOIRE (lat. *Iciodorum*), ch.-l. d'arrond. du Puy-de-Dôme, à 30 kilom. de Clermont-Ferrand, sur la Couze d'Issoire et près de l'Allier; 6.011 hab. (*Issoriens, ennes*.) Ch. de f. P.-L.-M. Bâtie sur l'emplacement d'une agglomération gallo-romaine, où s'éleva au Xe siècle une abbaye de bénédictins, Issoire fut presque complètement détruit en 1577 par l'armée catholique. Eglise dédiée à saint Paul, type classique du roman d'Auvergne. Commerce important de denrées agricoles, fruits et vins. — L'arrondissement a 9 cant., 117 comm., 92.212 hab.; le canton a 16 comm. et 14.855 hab.

Armes d'Issoire.

ISSOIS (*i-soi*) n. m. Variété de chien domestique appelé aussi QUATRE-VINGTS, et, plus souvent, CHIEN D'ARTOIS. (C'est un triple métis, qui vient du doguin et du roquet.)

ISSOUDUN, comm. de la Creuse, arrond. et à 16 kilom. d'Aubusson, non loin de la Creuse; 1.050 hab. Houille. Restes d'un temple romain, monument mégalithique.

ISSOUDUN (en lat. *Uxellodunum, Exoldunum, Issoldunum*), ch.-l. d'arrond. de l'Indre, à 28 kilom. de Châteauroux, sur la Théols; 14.116 hab. (*Issoldunois, oises*.) Ch. de f. Orléans. Commerce de pierres lithographiques; filature de laine, blanchisserie de toiles, tanneries, parcheminerie; vignobles. La ville possède quelques monuments remarquables : la *Tour Blanche*, donjon du XIIIe siècle; l'église de Saint-Cyr, la chapelle de l'Hôtel Dieu, avec deux beaux arbres de Jessé, l'église et le couvent de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, pèlerinage très fréquenté.
Issoudun paraît avoir existé déjà lors de la conquête romaine; César l'aurait détruite, puis restaurée. Au moyen âge, ce fut une place forte importante, qui soutint sous Charles VII un siège glorieux. Sous Louis XIV, elle résista vaillamment aux Frondeurs. — L'arrondissement a 4 cant., 49 comm. et 49.618 hab. Le canton Nord a 11 comm. et 14.382 hab.; le canton Sud 14 comm. et 15.879 hab.

Armes d'Issoudun.

ISSU, UE part. pass. du v. Issir. V. ISSIR.

ISSUE (*i-sû* — de *issir*) n. f. Passage, endroit par où une personne, un animal, une chose peut sortir, s'échapper : *Garder toutes les* ISSUES. *Donner* ISSUE *à la fumée*. ‖ Autref. Sortie. — *Droits d'issue*, Droits payés par le vassal sortant de la domination de son seigneur.
— Fig. Moyen de se manifester, de s'épancher, d'agir au dehors : *La sensibilité ne peut avoir guère que deux* ISSUES : *le sourire et les larmes* (H. Taine.) ‖ Moyen de sortir d'embarras : *Se ménager toujours au moins une* ISSUE.
— Résultat, ce qui sort de quelque chose : *Ne jugez pas d'un événement avant d'en avoir vu l'*ISSUE.
— *A l'issue de*, loc. prépos. A la fin de : A L'ISSUE D'*une cérémonie*.
— Dr. anc. *Issue de commune*, Acte par lequel on sortait du corps communal. (L'*exitus communis* exigeait une déclaration préalable et le payement de la part des dettes communales attribuée à l'habitant, des arrérages dus sur la taille communale, et d'un droit de sortie.)
— SYN. **Issue, sortie**. La *sortie* est l'endroit par où l'on sort habituellement; l'*issue*, c'est tout endroit par où l'on peut sortir. Dans une chambre, la *sortie*, c'est la porte, qui est en même temps une issue; la fenêtre n'est pas une *sortie*, mais peut devenir une *issue* en un cas pressant.
— n. m. pl. Comm. Ce qui reste des moutures après la séparation de la farine : la recoupe, le son, etc.
— Art culin. Abatis, entrailles et autres restes d'animaux qui ne font pas partie du commerce de la boucherie proprement dite, et vont, les uns à la triperie, les autres à l'industrie. ‖ *Issues de table*, Desserts, plats servis au moment où l'on va sortir de table.
— Milit. Débris et détritus des denrées employées à la nourriture des troupes, comme les os et eaux grasses, etc.

ISSUM, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [prés. de Dusseldorf]); 3.610 hab. Fabriques de flanelles et de soieries.

IS-SUR-TILLE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kilom. de Dijon, sur l'Ignon, affluent d'une branche mère de la *Tille*; 1.963 hab. Ch. de f. Est et P.-L.-M. Mines de fer, carrières, huileries, forges, fonderie de cuivre, corroiries et teintureries, filature de coton. Eglise du XIVe siècle; maisons de la Renaissance. Restes d'un ancien château. — Le canton a 23 comm. et 8.575 hab.

ISSUS, ville ancienne de l'Asie Mineure (Cilicie), au fond du golfe Issique. Dans la plaine qui s'étend autour de la ville, victoires d'Alexandre sur Darius Codoman, en 333 av. J.-C., et de Septime-Sévère sur Pescennius Niger 194 apr. J.-C.). Aux XIIIe et XIVe siècles, Issus (auj. *Ajazzo*) était le port principal du royaume de la Petite Arménie, et l'un des entrepôts des marchandises de l'Asie supérieure et de l'Inde, sur la route du Kurdistan et de Bagdad.

ISSUS (BATAILLE D'), bataille où Alexandre le Grand vainquit Darius, roi de Perse (333 av. J.-C.). — Après la bataille du Granique, Darius marcha contre les Macédoniens avec toutes les forces de son empire, une cohue de 600.000 hommes. Alexandre l'attendit près de la petite ville d'Issus, qui commandait le défilé conduisant de Cilicie en Syrie. Darius confia le commandement de son aile droite à Narbazane, et celui de l'aile gauche au Thessalien Aristomède. Le roi, à la même aile, était à la tête de 3.000 cavaliers d'élite et de 40.000 hommes de pied. Alexandre confia son aile droite à Nicanor et son aile gauche à Parménion. Au centre, il plaça la phalange. D'abord, la cavalerie perse chargea avec fureur l'aile gauche des Macédoniens, qui résista vigoureusement. Puis la phalange entra en action et décida de la victoire. Alexandre fut légèrement blessé, en cherchant à atteindre Darius, qui s'enfuit à cheval. La cavalerie de Parménion acheva la déroute. Les Macédoniens trouvèrent d'immenses richesses dans le camp des Perses; la femme et la mère de Darius tombèrent au pouvoir du vainqueur. La bataille d'Issus mit l'empire perse à la merci d'Alexandre.

ISSUS (LA BATAILLE D'), mosaïque antique (musée de Naples). — Alexandre, monté sur un cheval ardent, la tête nue, le corps couvert d'une riche armure, traverse de sa longue lance un guerrier dont le cheval s'abat. Darius est placé sur un char dont les chevaux noirs s'emportent. Le frère du roi tient par la bride un autre cheval destiné à faciliter la fuite de Darius. Des cavaliers, placés à droite et derrière le char, protègent la retraite.
Cette mosaïque, qui ne contient pas moins de vingt-cinq personnages et douze chevaux, permet, mieux que les fresques antiques, d'apprécier jusqu'où les peintres grecs avaient poussé l'art de la grande peinture; le dessin, la couleur, presque intacte, la perspective, les effets d'ombre et de lumière sont dignes des meilleurs peintres. Cette mosaïque décorait, à Pompéi, le pavé du *tablinum* de la maison dite *du Faune*. La partie gauche a beaucoup souffert. L'ouvrage entier devait se composer d'environ 1.380.000 petits morceaux de pierre de couleur.

Bataille d'Issus, mosaïque de Pompéi. (Musée de Naples.)

ISSY-LES-MOULINEAUX (en lat. *Issiacum*), comm. de la Seine, arrond. et à 7 kilom. de Sceaux, à 6 kilom. de Paris, sur la rive gauche de la Seine, 14.031 hab. (*Issisois, oises*.) Ch. de f. de la ligne des Moulineaux. Carrières de blanc de Meudon, champignonnières, brasseries, distilleries, fabrique de chaux et ciment, briqueteries et tuileries, chaussures, couleurs, essences et produits chimiques; impression. Port sur la Seine. Ancien château des rois de France, dont il reste une tour carrée; château du prince de Conti, construit par Pierre Bullet. Le parc, planté par Lenôtre, a été morcelé. Restes du château du financier Beaujon. Le séminaire et son parc sont sur l'emplacement d'un château de Marguerite de Valois.

ISSY-L'ÉVÊQUE, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 46 kilom. d'Autun; 2.079 hab. Commerce de bestiaux. Restes d'un ancien château fort. — Le canton a 7 comm. et 6.417 hab.

ISTALIF, ville d'Afghanistan, sur les flancs du Paghmân oriental; 18.000 hab. Pour venger le massacre de la garnison anglaise de Tcharikar, les Anglais brûlèrent Istalif (sept. 1842). Climat très doux; beaux jardins; fabrication d'étoffes communes.

ISTAMBOUL. Géogr. V. CONSTANTINOPLE.

ISTANBOL-AGHA n. m. Titre qu'on donnait, sous l'ancien régime de l'empire ottoman, à l'agha des janissaires en même temps gouverneur militaire de la capitale.

ISTANBOL-EFENDI n. m. Sous l'ancien régime turc, Titre porté par le premier magistrat de la capitale.

ISTANOS, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Angora]), sur le Tchar-Sou et non loin de son confluent avec l'Enguri-Sou; 8.000 hab.

ISTAPA, bourgade maritime du Guatemala, sur le Pacifique, près des bouches changeantes du Michatoya et sur une plage toujours battue par un formidable ressac. Elle fut, jusqu'en 1860, le port de la capitale de l'Etat; à cette date, elle fut abandonnée au profit de San-José.

ISTAR ou **ISTHAR**. Mythol. V. ASTARTÉ.

ISTER. Géogr. Anc. nom du Danube, chez les Grecs.

ISTHME (*issm'* — du lat. *isthmus*, gr. *isthmos*, même sens) n. m. Langue de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres : L'ISTHME *de Suez, de Panama*.
— Bot. Rétrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles ou les articles des fruits articulés.
— Anat. Partie qui a quelque ressemblance avec un isthme. ‖ *Isthme de l'encéphale*, Bandelette de substance nerveuse, plus connue sous les noms de *pont de Varole* et de *protubérance annulaire*. ‖ *Isthme du gosier*, Ouverture comprise entre les piliers antérieurs du voile du palais qui marquent la limite entre la bouche et le pharynx. ‖ *Isthme naso-pharyngien*, Ouverture comprise entre les piliers postérieurs du voile du palais qui délimitent le pharynx et le naso-pharynx ou arrière-cavité des fosses nasales.
— ENCYCL. Géogr. Les Grecs ont donné le nom d'*isthme* à l'étranglement de terre qui réunissait, à Corinthe, le Péloponèse et la Grèce proprement dite, et le nom s'est étendu, depuis, à toutes les articulations des péninsules à la terre ferme, quand ces articulations sont particulièrement étroites, ou aux langues de terre qui réunissent deux portions de continent; ainsi, l'isthme de Panama, ou l'isthme de Suez. Ce serait un tort d'étendre l'application du mot « isthme » à des parties de continent rétrécies, à la vérité, par rapport aux pays environnants, mais encore suffisamment larges : l'espace compris entre le fond du golfe de Gascogne et le golfe du Lion, pas plus que le pays situé entre la mer Blanche et l'extrémité septentrionale du golfe de Botnie, ne sont des isthmes.

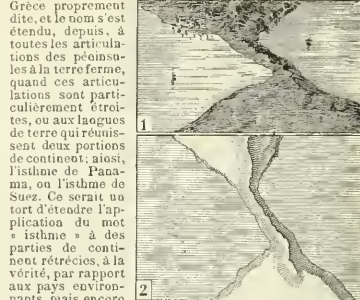

Isthme : 1. Élévation; 2. Représenté sur une carte géographique.

Le mode de formation des isthmes est variable, selon les régions. Tantôt il faut rapporter à l'érosion des eaux marines le rétrécissement de ces seuils terrestres, destinés alors à disparaître, comme ont disparu les isthmes préhistoriques de Gibraltar, de Calais, de Behring, pour faire place à des détroits; tantôt, et ce cas paraît le plus fréquent, les isthmes sont dus à des fractures inachevées et se rencontrent dans des régions tourmentées par le volcanisme, les mouvements sismiques, etc.; ils sont alors généralement montagneux. Tel est, sans doute, le mode de formation de l'isthme de Corinthe, et surtout de l'isthme de Panama.

ISTHME AMÉRICAIN. Géogr. V. AMÉRIQUE CENTRALE.

ISTHMIE (*i-smî*) ou **ISTHMIA** n. f. Sous-genre de vertigo (mollusques gastéropodes, famille des pupidés), comprenant plusieurs espèces des régions tempérées. (Les isthmies ont la coquille dextre cylindrique, à sommet obtus, avec la bouche lisse et ovale. Les isthmies sont pareilles aux pupes quant à la coquille, et aux vertigo quant à l'animal. L'espèce type est l'*isthmia edentula*, d'Europe.)

ISTHMIE (*i-smî*) n. f. Genre d'algues diatomées, de la famille des fragilariées.

ISTHMIÉ, ÉE (*i-smi*) adj. Hist. nat. Qui est rétréci en forme d'isthme.

ISTHMIEN, ENNE (*i-smi-in, èn'*) adj. Qui a rapport à un isthme. ‖ On dit plutôt ISTHMIQUE.
— Mythol. gr. Surnom de Poseidon, à qui étaient consacrés le sanctuaire de l'isthme de Corinthe et les jeux Isthmiques.

ISTHMION (*i-smi* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Espèce de collier que portaient les femmes. ‖ Sorte d'amphore à col étroit.

ISTHMIQUE (*i-smik'*) adj. Qui appartient à un isthme, et particulièrement à l'isthme de Corinthe. ‖ On dit aussi ISTHMIEN, et ISTHMIAQUE.
— Antiq. gr. *Jeux Isthmiques*, Jeux qui, tous les deux ans, se célébraient au grand sanctuaire de l'isthme de Corinthe, en l'honneur de Poseidon.

Isthmiques, odes triomphales de Pindare. V. ÉPINICIES.

ISTHMOCARPE (*iss-mo* — de *isthme*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont le fruit offre un rétrécissement à la partie moyenne.

ISTIB ou **CHTIPLIÉ**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [vilayet de Kossovo]), sur un affluent du Vardar; 12.000 hab. Vieille enceinte. Fabrique d'objets en acier.

ISTRANA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 3.202 hab.

ISTRES, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 45 kilom. d'Aix, sur l'étang de Berre, à l'entrée de l'anse de l'Olivier, sur le canal des Alpines; 3.495 hab. (*Istrens*, au fém. *Istrenques*.) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de fruits. Salines et fabriques de soude. Jadis, petite place forte. Chapelle romane attenant au cimetière. Dans un vallon, rocher taillé en vaisseau, en souvenir du bailli de Suffren. — Le canton a 4 comm. et 7.694 hab.

ISTRIA (Vincentello D'), vice-roi de Corse, né à *Istria* en 1380, mort à Gênes en 1434. Il était le neveu du comte Arrigo della Rocca, mort en 1401, après avoir lutté toute sa vie contre Gênes. Fidèle à la politique de sa famille,

il alla demander du secours aux rois d'Aragon et de Sicile, puis débarqua en Corse, s'empara de Bastia, et se fit proclamer comte de l'île, dans une assemblée nationale tenue à Biguglia. Mais il fut à son tour chassé par le gouverneur génois Lomellino, alla chercher du renfort en Sicile, et poursuivit la guerre sans résultats décisifs jusqu'en 1414, année où il assiégea de nouveau Bastia. A ce moment, Gênes, reprenant le dessus, le força à s'enfuir en Aragon. Il en revint avec le roi de ce pays, Alphonse, qui se fit reconnaître souverain de l'île, et le laissa, après le siège de Bonifacio (1421), à la tête du gouvernement, avec le titre de vice-roi. A partir de ce moment, il se livra à de tels excès et souleva une telle exaspération qu'il dut s'enfuir devant une révolte générale. Fait prisonnier en pleine mer par les Génois, il fut conduit à Gênes et décapité. — Son fils, GIUDICE, essaya en vain de recouvrer son héritage.

ISTRIA (CAPO D'). Biogr. V. CAPO.

ISTRIA (DORA D'). Biogr. V. DORA D'ISTRIA.

ISTRIA (n. géogr.) n. f. Planète téléscopique, n° 183, découverte par Palisa, en 1878.

ISTRIE (lat. *Histria*, allem. *Istrien*), péninsule du sud de l'Europe (Austro-Hongrie), s'avançant dans l'Adriatique en forme de triangle presque isocèle, baignée à l'E. par les eaux du golfe de Quarnero, à l'O. par celles du golfe de Trieste, et articulée à la Carniole par un isthme large d'environ 50 kilom. Au S., la péninsule, à laquelle se rattachent les petites îles du golfe de Quarnero (*Veglia, Lussin* et *Cherso*), finit par le cap Promontore.

Armes de l'Istrie.

Au point de vue physique, l'Istrie, au sol à peu près entièrement formé de calcaires fissurés, présente les caractères de toutes les régions perméables : sécheresse et aridité de la surface, abîmes et grottes nombreuses, pertes de rivières dans les fissures des calcaires (tel est le cas notamment de l'*Arsa*), circulation des eaux pour la plus grande partie souterraine; seuls, la vigne et l'olivier peuvent affronter la sécheresse du climat, aggravée par la sécheresse du sol. L'agriculture reste encore pauvre et difficile. Par contre, les richesses minérales (houille, alun, marbre et meulière) sont considérables.

Peu de pays ont eu une histoire aussi tourmentée que l'Istrie. Dévastée à de multiples reprises, en même temps que l'Illyrie, dont elle avait suivi la destinée, par les invasions des Barbares (Hérules, Ostrogoths, Lombards), conquise et exploitée par les Vénitiens (1190-1797), incorporée aux *provinces Illyriennes* (1805), après une courte domination de l'Autriche, puis au royaume d'Illyrie (1816-1848), elle forme aujourd'hui, après de longues vicissitudes administratives, une province particulière, comprenant sept districts, et peuplée de 318.000 hab. environ, pour les deux tiers Slaves, Croates ou Slovènes encore arriérés. Les éléments italiens et allemands sont généralement cantonnés dans les villes du littoral. Principale ville : *Trieste*.

ISTRIE (duc D'). Biogr. V. BESSIÈRES.

ISTRIEN, ENNE (*stri-in, èn'*), personne née en Istrie ou qui habite ce pays. — *Les* ISTRIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Istrie ou à ses habitants : *Les grottes* ISTRIENNES.

ISTROS, historien grec, né probablement à Paphos. Il fut l'élève de Callimaque et vécut à Alexandrie, sous Ptolémée Evergète (IIIe s. av. J.-C.), puis dans l'île de Chypre. Il avait composé, en vers ou en prose, un grand nombre d'ouvrages, dont nous avons quelques fragments : notamment un livre sur les *Locutions attiques*, des ouvrages de polémique contre Timée, une *Histoire attique*, etc.

ISTURIZ (Xavier DE), homme d'Etat espagnol, né à Cadix en 1790, mort à Madrid en 1871. Il siégea aux Cortès constituantes de Cadix, et, après la restauration de Ferdinand VII, resta attaché aux idées libérales. Il favorisa le soulèvement de Riego en 1820, présida les Cortès en 1823 et dut s'exiler à Londres, après la seconde restauration de Ferdinand. Amnistié en 1834, il revint à la Chambre des députés comme progressiste et fut élu président. Appelé au pouvoir par la régente au mois de mai 1836, il fut renversé au mois d'août par la révolution militaire de la Granja et s'enfuit en Portugal. Amnistié encore en 1837, il gagna la faveur de la régente, et négocia le mariage de la reine avec l'infant François d'Assise et de l'infante Marie-Louise avec le duc de Montpensier. Il fut plus tard ambassadeur à Londres et à Saint-Pétersbourg, président du Sénat et ministre des affaires étrangères.

ISTVANFI (Nicolas), homme d'Etat et historien hongrois, né à Kisasszonyfalva en 1538, mort à Vinica en 1615. Secrétaire du primat Oláh, puis de la chancellerie, il fut élu palatin en 1581 et prit une part active à la conclusion de la paix de Zsitvatorok (1606). On lui doit une histoire de son pays, depuis la mort de Mathias Corvin jusqu'au couronnement de Mathias II (1490-1606), écrite en latin, ouvrage réputé classique qui fut édité par le cardinal Pierre Pázmány, sous le titre : *Historiarum de rebus Hungaricis libri XXXIV* (1622).

ISURÉTINE n. f. Corps isomérique avec l'urée CH^4Az^2O, résultant de l'union de l'hydroxylamine avec l'acide cyanhydrique.

ISUVITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide formé par la combinaison de la gomme-gutte purifiée avec de la potasse caustique.

— ENCYCL. Pour préparer l'acide *isuvitique*, on fond la gomme-gutte purifiée avec de la potasse caustique; on sursature par l'acide sulfurique et l'on agite avec de l'éther; on obtient ainsi de la phloroglucine, de l'acide isuvitique et un acide amorphe sirupeux; on sépare ces substances, et l'acide isuvitique se dépose en cristaux grenus, que l'on purifie par plusieurs cristallisations dans l'eau, avec addition de charbon animal.

ITABIRA do Matto dentro, ville des Etats-Unis du Brésil (Minas-Geraes); 5.000 hab. Ch.-l. de municipe, au centre d'une riche région agricole et minière.

ITABIRITE n. f. Micaschiste oligistifère, très répandu au Brésil.

ITACISME (*sissm'*) n. m. Système philologique d'après lequel l'*êta* (η) grec se prononce comme un *i* (*ita*) : *L'*ITACISME *est en usage chez les Grecs modernes*. V. IOTACISME.

ITACISTE (*sist'*) n. et adj. Se dit d'un partisan de l'itacisme.

ITACOLUMI, un des principaux sommets de la serra do Espinhaço, « l'épine dorsale » du Brésil, près d'Ouro Preto. Montagne pittoresque, haute de 1.739 mètres.

ITACOLUMITE n. f. Nom par lequel on a désigné improprement le *grès flexible* du Brésil, quartzite dont les éléments présentent un enchevêtrement particulier.

ITACONATE n. m. Sel dérivant de l'acide itaconique.

ITACONIQUE (*nik'*) adj. Se dit : 1° d'un acide $C^5H^6O^4$ obtenu par la distillation de l'acide citrique ou de l'acide aconitique; 2° d'un anhydride $C^5H^4O^3$, que l'on obtient en chauffant légèrement l'acide itaconique avec du chlorure d'acétyle.

ITA DIIS PLACUIT (*ku-it'*), locution latine signifiant : *Ainsi il a plu aux dieux*, et que l'on emploie dans le sens de : la chose est faite, accomplie, il n'y a plus à y revenir, il faut s'y résigner.

ITA EST (*èsst'* — loc. lat. qui signif. *la chose est ainsi*). Dr. anc. Formule de visa mise au bas d'une grosse, pour certifier sa conformité avec la minute.

ITAGUE (*tagh'* — orig. inconn.) n. f. Cordage fixé par une de ses extrémités à un objet quelconque, et par l'autre à un palan servant à soulever cet objet. ‖ *Poulie d'itague*, Poulie dans laquelle passe l'itague. ‖ *Itague d'un corps mort*, Chaîne de faible échantillon, au bout de laquelle sont fixées la bouée de corps mort d'une part, la chaîne de corps mort de l'autre. ‖ *Itague de sabord*, Cordage au moyen duquel on soulage les mantelets des sabords. ‖ *Itague d'affourchage*, Expression remplacée aujourd'hui par *émerillon d'affourche*.

1. Itague de hunier : A, itague; B, palan d'itague; C, capelage du mât de hune; D, vergue de hunier. — 2. Itague de sabord : E, itague de mantelet de sabord.

ITAITUBA, bourg du Brésil (Grão Para). C'est, sur les bords du rio Tapajoz, le point terminus atteint par la navigation fluviale; important commerce de copahu, vanille et caoutchouc.

ITAJAHY, fleuve du Brésil (Etat de Santa-Catharina). Né sur le versant occidental de la serra do Mar, il la longe, puis la traverse en des défilés étroits, pour aboutir dans l'Atlantique, à Nova-Trento, et arrose plusieurs colonies allemandes, dont la principale est Blumenau.

ITAJAHY, ville du Brésil, située à l'embouchure du fleuve du même nom. Ce n'est plus qu'un faubourg de la cité nouvelle de Nova-Trento.

ITALIA FARÀ DA SE (*l'Italie fera par elle-même*), Dicton favori des Italiens à l'époque où l'unité de l'Italie était en voie de formation, et signifiant que l'Italie n'avait besoin de personne, qu'elle saurait faire à elle seule toute la besogne. (L'événement a démontré le contraire.)

ITALIA IRREDENTA. Hist. V. IRRÉDENTISME.

ITALIAM... ITALIAM... (*L'Italie... l'Italie...*) mots qui se trouvent trois fois répétés dans le passage où Virgile (*Enéide*, III, 523) dépeint le bonheur des Troyens, conduits par Enée, lorsqu'ils découvrent les rivages de l'Italie, but de leurs longues courses. (On les rappelle comme une exclamation de joie dans des circonstances analogues.)

ITALIANISATEUR, TRICE n. et adj. Se dit d'une personne qui italianise. ‖ On dit aussi ITALIANISEUR, EUSE.

ITALIANISATION (*si-on*) n. f. Action d'italianiser.

ITALIANISER v. a. Rendre italien; donner des habitudes ou des sentiments italiens à : ITALIANISER *une colonie*. ‖ Donner une forme, une terminaison italienne à : ITALIANISER *le français*.

— Intransitiv. Affecter des tournures, une prononciation italienne; se servir d'expressions empruntées à l'italien.

S'italianiser, v. pr. Etre, devenir italianisé.

ITALIANISME (*nissm'*) n. m. Tour italien, expression italienne, transportée dans une autre langue; manière de parler propre à la langue italienne. ‖ Caractère, habitudes italiennes : *Il y avait un fond d'*ITALIANISME *dans le caractère de Napoléon*. (H. Beyle.)

ITALICA, ville de l'Espagne ancienne (Bétique), sur le Bétis, fondée par Scipion l'Africain. Patrie des empereurs Trajan, Adrien et Théodose. Auj. *Sevilla la Vieja*.

ITALIE (*li*) n. f. Nom d'une variété de pêche.

ITALIE (*Italia* en lat. et en ital.), Etat de l'Europe méridionale, borné à l'O. par la mer Tyrrhénienne, le golfe de Gênes et la France, au N. par la Suisse et l'Autriche, à l'E. par l'Autriche, la mer Adriatique et le canal d'Otrante, au S.-E. par la mer Ionienne. La Sicile, au S.-O., la Sardaigne à l'O. en font partie. Les points extrêmes sont 36°40′ et 46°40′ de latitude N., 4°10′ et le 16°8′ de longitude E. de Paris. La plus grande longueur est de 1.160 kilom., du mont Blanc au cap Spartivento; la largeur varie de 500 kilom., du mont Thabor à la frontière autrichienne près de San-Pietro, à 125 kilom. entre le golfe de Salerne et le golfe de Manfredonia. La superficie est de 286.648 kilom. carrés, avec une population de 32.500.000 hab. (*Italiens, ennes*.) Elle se divise en trois parties très différentes : l'Italie continentale, la péninsule et les îles.

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Géologie*. La péninsule italienne faisait vraisemblablement partie, au commencement du pléistocène, d'une ancienne terre, aujourd'hui effondrée, appelée *Tyrrhénide*, qui s'étendait depuis les Alpes maritimes, la Ligurie, la côte de Toscane, l'île d'Elbe, la Corse, la Sardaigne, la pointe nord-est de la Sicile et la Calabre et contre laquelle vinrent se former et s'écraser les plis de l'Apennin à l'éocène supérieur (soulèvement des Pyrénées) et au miocène supérieur (soulèvement des Alpes). Sur les parties effondrées s'étendent aujourd'hui la mer Ligurienne et la mer Tyrrhénienne. Le long des cassures, limitant ces effondrements, se sont installés les volcans de l'Italie centrale et méridionale, depuis l'Etna jusqu'au Vésuve.

Ces considérations permettent de mieux comprendre la répartition des formations géologiques anciennes de l'Italie. Une notable partie de l'ossature de la Calabre : la Sila et le massif d'Aspromonte, la pointe de Messine, seuls, au sud de l'Italie, sont formés de roches cristallines et granitoïdes. La Sardaigne est traversée en écharpe, du N. au S., de Prototorres à Cagliari, par une bande de terrains récents, limitée à l'E. et au S.-O. par des massifs cristallins et primaires, qui forment les deux tiers de l'île. Il en est de même de l'île d'Elbe. Les îlots de roches vertes de la Ligurie et les noyaux primaires et triasiques de la Toscane, relient ces restes de l'ancienne Thyrrhénide à la chaîne alpine.

Mais là, l'effondrement gigantesque de tout le versant oriental alpin, depuis les Alpes maritimes jusqu'au lac Majeur, effondrement qui a donné naissance au golfe du Pô, a fait disparaître le revêtement sédimentaire qui doublait l'axe cristallin alpin. Il n'a laissé en saillie que l'axe de roches dures, constituant aujourd'hui, du côté italien, les abrupts, les collines escarpées, découpées par l'eau et les glaciers qui dominent les plaines du Piémont, comblées en partie, ainsi que toute la plaine du Pô, par les dépôts tertiaires (pliocène) et par des dépôts fluviatiles et glaciaires.

L'axe cristallin se poursuit, vers l'E., jusqu'au mont granitique d'Adamello, puis se rebrousse assez fortement en Autriche vers le N.-E. Il est alors doublé, à partir du lac Majeur, par une ceinture de sédiments secondaires et tertiaires, fortement plissés, que jalonnent au sud les villes de Côme, Bergame, Brescia, Vérone, Vicence et Udine.

De grandes cassures se sont fait jour devant le tertiaire (éocène et oligocène), au pied des dolomies tyroliennes du Vicentium et du Bellunais, et ont donné passage à d'abondantes émissions de lave.

L'Apennin, qui se soude aux Alpes et constitue une grande partie de la péninsule italienne, comprend, en dehors de faibles affleurements de jurassique, de notables étendues de crétacé, mais surtout du tertiaire (éocène-miocène et pliocène). Son versant adriatique offre une série de plis et de refoulements analogues à ceux des Alpes; le versant méditerranéen, qui se rattache à la Tyrrhénide, est jalonné par une série de cassures, qui limitent les effondrements le long desquels se sont édifiés les volcans relativement récents, bordant la Méditerranée sur près de 300 kilomètres, depuis le mont Amiata au N., jusqu'aux Champs Phlégréens et le Vésuve au S., et comprenant la série des grands volcans de la Campanie et des environs de Rome (Rocca-Monfina, monts du Latium, monts Cimini, etc.). A l'extrémité de l'Apennin calabre, le pliocène a été surélevé par failles de plus de 1.000 mètres.

C'est sur des cassures semblables, en arc de cercle, que se sont édifiés l'Etna et la série des petits volcans actifs du nord de la Sicile : Vulcano, Stromboli, etc. Les plissements de l'Apennin se continuent par ceux de la Sicile (dont les 4/5 du sol sont d'origine tertiaire), qui se relient eux-mêmes aux plissements du nord de l'Afrique.

— *Relief du sol*. Le relief des deux principales parties de l'Italie est absolument dissemblable. Le nord, partie continentale, comprend une grande plaine horizontale, la plaine du Pô et de Vénétie, entourée par les Alpes et l'Apennin, et où ne s'élèvent que les hauteurs du Montferrat et les monts Euganéens. Les Alpes, que l'Italie partage avec les pays voisins, n'ont cependant qu'une faible partie de leur superficie en territoire italien, le versant méridional étant beaucoup plus abrupt que l'autre, et la frontière laissant à la Suisse et à l'Autriche les hautes vallées des affluents du Pô. Il reste cependant à l'Italie quelques massifs importants : le mont Viso, qui marque la frontière, ainsi que le mont Blanc (dont toutefois le sommet est en France), le Cervin, le mont Rose, le Simplon, le Bernina, l'Ortler, la Marmolada; parmi les massifs subalpins, les Alpes du Bergamasque sont italiennes, comme le versant oriental des Alpes dolomitiques et le versant méridional des Alpes Carniques et Juliennes. Un assez grand nombre de cols mettent l'Italie en communication à travers les Alpes avec les pays voisins; parmi les plus importants, il faut citer les cols de Tende (chemin de fer), de Largentière, du mont Genèvre, du Fréjus ou du Cenis (chemin de fer), du Petit et du Grand-Saint-Bernard, du Simplon; le Saint-Gothard, en Suisse, laisse passer un chemin de fer, ainsi que le Brenner d'Autriche.

La péninsule est, au contraire, constituée par un grand soulèvement bordé de plaines. L'Apennin, que Strabon appelait déjà l'« épine dorsale » de l'Italie, s'étend d'un bout à l'autre de ce pays, sur une longueur de 1.400 kilom. environ. Ses massifs, séparés dans le nord, n'entravent pas beaucoup les communications d'un versant à l'autre, mais les plateaux du centre (Abruzzes, Gran Sasso d'Italia, 2.921 m.) forment une séparation difficile à franchir. Après la dépression de Bénévent, la région des Pouilles n'est ondulée que par quelques collines; mais la Calabre se relève dans le plateau de la Sila (1.928 m.) et le massif terminal de l'Aspromonte (1.958 m.). L'Apennin longe d'assez près la côte de l'Adriatique, mais les hauteurs du Subapennin (Alpes Apuanes, monts de la Sabine, etc.) lui font pendant le long de la mer Tyrrhénienne. Les plaines sont rares et peu développées : le long de la mer Adriatique court une étroite bande de terres plates, qui ne s'élargit que dans les Tavoliere de Pouille; sur le versant occidental s'étendent les plaines de Campanie (Terre de Labour), la Campagne romaine (Agro Romano) et la plaine de l'Arno ou de Toscane.

La Sicile continue la Calabre; les hautes terres sont surtout au nord, où elles culminent au mont Madonie (1.975 m.); tout à fait à part s'élève la superbe pyramide volcanique de l'Etna (3.313 m.); les plaines y sont peu développées (plaine de Catane). En Sardaigne, les hautes terres prédominent; le Gennargentu culmine à 1.793 m.

— *Côtes*. L'Italie a un grand développement de côtes eu égard à sa superficie. Celle-ci, élevées et très découpées, percées de golfes profonds et sûrs en Ligurie (golfes de Gênes et de La Spezia), deviennent basses, bordées de dunes et sans abris le long de la Toscane et du Latium; les deux presqu'îles de Piombino et du mont Argentario sont des îles reliées au littoral par des flèches de sable; au large, sont les îles montueuses d'Elbe, del Giglio, etc. Avec la Campanie commencent de grandes indentations : les golfes de Gaëte, Naples, Salerno, Policastro et Sainte-Euphémie, séparés par des caps assez déliés; cette forme de littoral se continue après le détroit de Messine sur la

mer Ionienne avec la grande baie de Squillace et le golfe largement ouvert, mais aux plages basses, de Tarente. La mer Adriatique ne présente que des côtes basses, presque rectilignes, qu'accidentent seulement le golfe de Manfredonia et la péninsule du Gargano. Tout à fait au N., les lagunes de Comacchio et de Venise sont séparées par le delta actif du Pô. Les côtes de Sicile, surtout celles du N. et de l'E., sont découpées; quant à celles de Sardaigne, elles reproduisent la disposition de celles de Corse; très découpées à l'O. et au S., elles sont plus droites à l'E.

— *Hydrographie.* Il n'y a en Italie qu'une seule région où puisse se développer un grand fleuve, c'est la plaine septentrionale, où coule le Pô. Celui-ci, malgré sa faible longueur de 672 kilomètres, a un débit considérable; il porte des bateaux depuis Turin. Ses alluvions exhaussent son lit et forment un des deltas les plus actifs de la Méditerranée. La plaine de Vénétie est arrosée par quelques torrents comme l'Adige, la Brenta, la Piave et le Tagliamento, descendus des Alpes. Tous ces fleuves rendent de très grands services à l'agriculture, par suite de travaux d'irrigation remarquables.

Dans la péninsule, la mer Adriatique ne reçoit de l'Apennin que de faibles courants, alternativement indigents et torrentiels. Du côté de la mer Tyrrhénienne, les fleuves sont moins courts, mais à peine plus utiles : l'Arno, long de 248 kilomètres, traverse successivement plusieurs bassins, force des lignes de montagnes; mais les villes qu'il arrose, Florence et Pise, n'en tirent que peu de profit. Le Tibre coule, pendant la plus grande partie de ses 393 kilomètres, dans de profondes vallées de l'Apennin; puis, en plaine, traverse Rome et comble de ses alluvions l'embouchure où se trouvait le port d'Ostie. Le Garigliano et le Volturne n'ont d'autre importance que d'irriguer la riche plaine campanienne. La Sicile et la Sardaigne ont des torrents courts et irréguliers.

Les lacs sont assez nombreux : les uns, les plus grands, remplissent les profondes cuvettes situées au pied des Alpes (lacs Majeur, de Come, de Garde, etc.), et servent de régulateurs et de filtres aux torrents alpestres; les autres, dans la péninsule, ont rempli les cratères d'anciens volcans (lacs de Trasimène, de Bolsena, Bracciano); l'un d'entre eux, le lac Fucin de Celano, a été desséché au grand profit de la santé et de la richesse de ses riverains.

— *Climat.* C'est peut être au point de vue du climat que la dissemblance est le plus grande entre les deux parties du pays. La plaine du nord, entourée presque de tous côtés par de hautes montagnes, est soustraite à l'action de la mer; aussi les températures y sont-elles extrêmes. Les pluies et même la neige ne sont pas rares. Dans la péninsule, au contraire, et dans les îles baignées par la Méditerranée, les conditions de climat sont celles de tous les pays riverains de la grande mer intérieure : hivers tièdes, mais humides, étés chauds et secs. Certaines régions sont célèbres pour la douceur de leur ciel, comme Florence en hiver, Naples et surtout Palerme. Malheureusement, la salubrité n'est pas partout en rapport avec le charme du climat; la mal'aria dépeuple les Maremmes toscanes, la Campagne romaine, les marais Pontins, presque toute la côte de l'Adriatique et la partie orientale de la Sardaigne.

— *Flore et faune.* La flore et la faune italiennes sont celles de la région méditerranéenne de l'Europe, modifiées cependant, dans la partie septentrionale de la péninsule, par le refroidissement du climat alpestre. Dans les Alpes, en effet, au dessous de la zone des neiges perpétuelles et de celle des prairies (jusqu'à 1.600 m. environ), prédominent les forêts de conifères, de sapins, d'ifs, de mélèzes, de bouleaux, etc. Plus bas, dans la vallée du Pô, chaude et humide, on cultive le mûrier, les céréales, le riz. Dans tout le reste de l'Italie, soumis plus étroitement aux sécheresses méditerranéennes, la forêt a disparu (sauf, sur la côte, les bouquets de pin maritime) pour faire place aux formations buissonneuses rappelant le maquis corse. L'olivier, le pistachier, l'oranger et le citronnier, la vigne sont communs à tout le littoral italien et s'élèvent plus ou moins haut, suivant l'exposition, dans l'intérieur; en même temps, le jujubier, le dattier, le palmier nain (celui-ci très irrégulièrement réparti) annoncent l'Afrique.

La faune comprend de nombreux groupes de petits mammifères généralement carnivores : genette, écureuil, furet, etc., de nombreux oiseaux, dont une partie migrateurs, des reptiles, comme l'aspic, enfin, une population considérable d'animaux marins : seiches, grimpeaux, thons, etc. Mais, sur les sommets des Apennins, et particulièrement dans les Alpes, vivent un certain nombre d'espèces plus septentrionales : le lynx, le porc-épic, le loir, le lemming ou rat de Norvège, la chèvre sauvage, le chamois, etc., qui ont trouvé là, en raison du climat et de l'altitude, un refuge contre l'extinction de l'espèce.

— *Ethnographie.* Sur les 32.500.000 habitants que comprend l'Italie, plus de 300.000 individus appartiennent à des races de langue non italienne; ce sont des *Allemands* dans une partie des Alpes, des *Slaves* dans le Frioul oriental et la côte vénitienne, les *populations de langue française* dans les vallées subalpines du nord-ouest, des *Grecs* dans la Terre d'Otrante et en Calabre, des *Albanais* dans le sud de la Péninsule et en Sicile, des *Catalans* en Sardaigne, des *Maltais*, des *Juifs*, des *Arméniens*, des *Bohémiens*, etc. Parmi les individus de langue italienne, on constate une grande variété de types ethniques. Dès les débuts des temps historiques, l'Italie se montre partagée en trois zones de populations distinctes : au nord, les *Celtes*, les *Ligures* ou *Vénètes*; au centre, les *Étrusques*; au sud, enfin, une vaste accumulation de colonies grecques occupant tout ce qui a formé depuis le royaume de Naples. A la chute de l'empire d'Occident, les *Hérules*, les *Ostrogoths*, les *Lombards* vinrent jouer un rôle dans la Péninsule; plus tard, ce furent, dans le sud, les *Arabes* et les *Normands*. Aussi cherche-t-on vainement aujourd'hui la pureté des types primitifs. D'une façon générale, on peut dire que, dans le nord, on rencontre des individus de taille élevée, souvent disposés à l'embonpoint, avec des yeux gris ou bleus, des cheveux blonds ou châtains, tandis que, dans le sud, on voit prédominer les petites tailles, les cheveux et les yeux noirs et la maigreur. Néanmoins, parmi les individus du nord-ouest, le type *ligure*, petit, brun et brachycéphale, se rencontre avec une très grande fréquence. Dans l'Italie centrale, on peut encore retrouver sans trop de peine le vieux type romain. Il est caractérisé par un crâne un peu allongé, peu développé en hauteur, terminé en avant par un front large et montant verticalement sur une certaine étendue. La face est remarquablement orthognathe; le nez, parfaitement droit ou aquilin, offre à sa racine une dépression très accusée : la bouche est fine, bien dessinée; le menton est à la fois saillant et arrondi.

II. Géographie économique. — *Agriculture, industrie, commerce.* L'Italie est essentiellement agricole : la plaine du Pô, la Campanie, la Sicile, sont parmi les territoires les plus fertiles du monde. Dans la plaine du nord, réussissent surtout les céréales (maïs, blé et riz), le lin, le chanvre et la vigne; dans la Péninsule, à côté des blés durs de Toscane et de Naples, la vigne est la culture principale (les principales provinces de production sont la Sicile [vignobles de l'Etna, de Syracuse, de Palerme, de Marsala], la Toscane [monte-pulciano, chianti], le Piémont [environs de Gênes, Coni, Montferrat, muscats d'Asti], la Lombardie [vino santo de Castiglione et de Lonato], la Vénétie [Vérone, Trévise], la province de Bari, la Campanie [lacryma-christi des flancs du Vésuve, vignobles du Pausilippe, muscats de Montefiascone et du Vésuve], etc.). L'olivier donne aussi un produit très appréciable; on cultive en outre l'oranger, le figuier, de véritables forêts de châtaigniers. Le coton réussit en Sicile et en Calabre; le mûrier couvre de vastes espaces en Lombardie.

L'élève du bétail a fait de grands progrès depuis quelques années : le Nord, suffisamment arrosé, peut nourrir d'assez grands troupeaux de bœufs et de chevaux; la partie péninsulaire n'élève guère que des moutons, des chèvres et des ânes. La pêche est partout productive, surtout dans le golfe de Tarente et les lagunes de Comacchio.

Par contre, l'Italie est mal dotée pour l'industrie. La houille est rare. On extrait le soufre des solfatares de Campanie et de Sicile. Les grands ports, recevant la houille de l'étranger, ont des établissements métallurgiques (Sampierdarena, La Spezia, etc.). La Toscane, la Sicile fournissent à la sculpture des marbres renommés (Carrare, etc.). Les industries d'art sont prospères, ainsi que la fabrication des pâtes alimentaires, des fromages, de la charcuterie; les industries textiles, malgré la richesse du pays en soie et en laine, sont peu développées.

Les voies de communication sont encore imparfaites; peu de fleuves navigables; les chemins de fer, surtout massés dans la plaine du nord, ne peuvent suffire à des relations actives. Les relations avec l'étranger sont en partie établies par les quelques chemins de fer qui traversent les Alpes, mais qui ne peuvent transporter facilement les matières lourdes et encombrantes; les ports surtout font les échanges. Gênes est le plus important. Naples, Livourne, Palerme, Messine viennent ensuite. Le commerce de l'Italie est partagé entre les importations (céréales, soie, houille, coton, tissus, etc.) et les exportations (soie, huile, vin, soufre, marbres, chanvre, etc.). Les relations sont surtout actives avec la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, etc.

III. Géographie politique. — *Constitution.* La constitution italienne est le « Statuto fondamentale », accordé par Charles-Albert au royaume de Sardaigne, et qui a été étendu à l'Italie entière au fur et à mesure des annexions. Elle établit la monarchie héréditaire dans la ligne masculine; le roi exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de onze ministres responsables. Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le roi et le Parlement. Celui-ci est composé de deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés. Le Sénat est composé : 1° des princes de la maison royale ayant atteint leur majorité; 2° de membres dont le nombre n'est pas fixé et qui sont nommés à vie par le roi; ils doivent avoir quarante ans, avoir rempli de hautes fonctions ou acquis une certaine renommée dans les sciences, la littérature ou dans toute autre branche d'activité, ou enfin payer 3.000 francs d'impôts annuels. La Chambre des députés est composée de 508 membres, élus au scrutin de liste pour cinq ans; ils doivent avoir trente ans et ne remplir aucune fonction appointée par l'Etat; les prêtres et les militaires sont inéligibles. Le corps électoral est formé de tous les hommes âgés de vingt et un ans, sachant lire et écrire, ou remplissant un certain nombre de conditions censitaires. La constitution proclame l'égalité devant la loi, l'admission à toutes les fonctions, les libertés individuelle, de la presse, de réunion, l'inviolabilité du domicile.

La population de l'Italie est inégalement répartie entre les diverses provinces : celles de Naples, de Milan, de Padoue étant de beaucoup les plus peuplées, alors que la Sardaigne et les Maremmes de Toscane présentent de grands espaces presque déserts, s'affaiblit sensiblement par une émigration importante vers la France, les Etats-Unis ou la république Argentine.

L'Italie est divisée en 69 provinces, groupées dans les 16 anciens *compartimenti* et subdivisées elles-mêmes en 197 *circondarii* et 87 *distretti* (Mantouan et ancienne Vénétie); le nombre des *comuni* est de 8.263. Chaque province a un préfet et un conseil provincial élu; le circondario a un sous-préfet, la commune un *sindaco* ou maire et un conseil communal élu par des électeurs censitaires. L'autonomie provinciale et communale est assez grande.

Au point de vue judiciaire, il y a 5 cours de cassation : à Turin, Florence, Rome, Naples et Palerme, 20 cours d'appel, 79 *circoli* ou circonscriptions d'assises, 162 tribunaux de première instance, 1.548 *mandamenti* de préteurs, 8.150 ressorts de conciliateurs ou juges de paix. Pour l'instruction publique, organisée ou surveillée par l'Etat, on compte 17 universités d'Etat et 4 universités libres, avec 962 professeurs et 22.000 étudiants, 397 écoles techniques, 310 lycées (dont 113 royaux), 733 gymnases publics ou privés, 149 écoles normales, 57.621 écoles primaires. L'instruction primaire est obligatoire en principe.

— *Religion.* La religion catholique est seule religion d'Etat; les autres cultes sont simplement tolérés; on ne compte, du reste, que 62.000 protestants, surtout dans les vallées vaudoises des Alpes, et 38.000 israélites. Mais la situation ecclésiastique de l'Italie est toute particulière depuis l'occupation de Rome (1870). Le pape, considéré comme souverain étranger, est le chef suprême de l'Eglise; il nomme les évêques et archevêques, qui sont appointés par l'Etat, et se contentent d'afficher leur bref de nomination dans leur église cathédrale. Il y a 47 archevêchés et 206 évêchés. Les couvents ont été supprimés en principe par une loi de 1866, et leurs biens attribués à l'Etat.

L'Italie a essayé de se constituer un empire colonial; elle étend son autorité sur l' « empire d'Érythrée », le long de la mer Rouge, et son protectorat nominal sur une partie de la côte de la presqu'île des Somalis.

IV. Armée. *Commandement.* L'armée a à sa tête le roi et le ministre de la guerre, qui en est le chef direct, immédiatement après le souverain. L'autorité ministérielle s'exerce par le moyen du secrétariat général et des cinq directions générales. Différents comités permanents, institués sous le nom d' « inspectorats », exercent une surveillance générale. Enfin, un conseil supérieur de la défense de l'Etat est chargé de résoudre les questions de défense concernant à la fois l'armée de terre et la marine.

Recrutement. Le service militaire est obligatoire, mais avec d'assez nombreuses dispenses. Le reste du contingent forme deux catégories, établies d'après les numéros de tirage au sort, et dont la deuxième ne fait que six mois de service actif. La durée du service actif est de trois ans dans toutes les armes. Les jeunes gens qui justifient d'une certaine instruction sont admis au volontariat d'un an, en payant 1.200 francs dans les armes à pied et 1.600 dans les armes à cheval

En quittant le service actif, les hommes comptent cinq ans dans la réserve, quatre ans dans la milice mobile et sept ans dans la milice territoriale. Les cavaliers comptent un an de plus dans la réserve, mais passent ensuite directement dans la milice territoriale. Soit, pour la durée totale du service militaire, dix-neuf années, que les dispensés passent tout entières dans la milice territoriale.

Les officiers se recrutent : pour un tiers, parmi les sous-officiers qui vont suivre un cours spécial à l'école militaire de Modène : pour les deux tiers, au moyen de diverses écoles spéciales : *collèges préparatoires* de Rome et de Naples, qui préparent des élèves de onze à quatorze ans aux écoles militaires proprement dites : *école militaire de Modène* (deux ans de cours), pour les officiers d'infanterie, de cavalerie et du commissariat; *académie militaire de Turin :* trois ans, pour les officiers de l'artillerie et du génie, qui passent ensuite deux ans à l'*école d'application d'artillerie et du génie de Turin.* L'*école de cavalerie de Pignerol* et l'*école centrale de tir de Parme* complètent l'instruction des officiers de cavalerie et d'infanterie. L'*école de guerre de Turin,* où les cours durent trois ans, sert à préparer des officiers au service d'état-major et à développer l'instruction générale des cadres.

L'avancement des officiers a lieu partie au choix, partie à l'ancienneté, suivant les grades.

Les officiers *de complément*, destinés à compléter les cadres au moment de la mobilisation, se recrutent au moyen : 1° des officiers et élèves des écoles militaires démissionnaires; 2° d'anciens sous-officiers satisfaisant à certaines conditions; 3° de pelotons spéciaux, où des volontaires viennent recevoir l'instruction nécessaire.

Composition de l'armée. L'armée italienne est formée de 12 corps d'armée à 2 divisions d'infanterie. Le territoire est divisé en 12 régions de corps d'armée : Turin, Alexandrie, Milan, Vintimille, Vérone, Bologne, Ancône, Florence, Rome, Naples, Bari et Palerme. La Sardaigne forme une 25e division, qui relève du 9e corps d'armée (Rome). La haute Italie renferme à elle seule au moins 60 p. 100 de l'effectif.

Etat-major général : 5 généraux d'armée, 45 lieutenants généraux et 88 généraux majors, plus 3 généraux majors médecins. Le corps d'état-major renferme 143 officiers.

Infanterie : 48 brigades ou 96 régiments, dont 2 de grenadiers et 94 de ligne; 12 de *bersaglieri* (chasseurs); 7 régiments alpins; 7 compagnies de discipline, etc.

Cavalerie : 24 régiments, 10 de lanciers et 14 de chevau-légers, tous à 6 escadrons, plus 4 dépôts de remonte. L'escadron de cuirassiers, dit « des gardes du roi », est rattaché au corps des carabiniers royaux ou gendarmerie composé de 11 légions.

Artillerie. Outre divers établissements et commandements : 24 régiments de campagne ou 186 batteries, 1 régiment à cheval à 6 batteries, 1 de montagne à 15 batteries, 22 groupes formant 78 compagnies de côte ou de forteresse, et 5 compagnies d'ouvriers.

Génie : 2 régiments de sapeurs, 1 de télégraphistes, 1 de pontonniers, 1 de mineurs, et une brigade de chemins de fer, formant en tout 66 compagnies.

Le *train* ne constitue pas un corps spécial; il est représenté par des compagnies rattachées aux régiments d'artillerie et du génie. Enfin, il existe 12 compagnies d'administration ou des subsistances, et 12 de santé, une de chaque sorte par corps d'armée.

Milice mobile : 51 régiments de ligne, 20 bataillons de bersaglieri, 38 compagnies alpines, 62 batteries de campagne, 15 de montagne et 78 compagnies de côte et de forteresse, 51 compagnies de sapeurs et mineurs du génie, télégraphistes, etc.

Milice territoriale : 324 bataillons de ligne (1.296 compagnies), 22 bataillons alpins (75 compagnies).

Mobilisation. L'armée active donnerait 815.000 hommes et 91.000 chevaux avec 1.242 canons. La milice mobile fournirait 304.000 hommes et 17.000 chevaux avec 366 canons. La milice territoriale donnerait environ 2 millions d'hommes.

La milice spéciale de Sardaigne compterait 12.000 hommes et 12 canons.

Armement. Pour l'infanterie, fusil à répétition Mannlicher-Carcano, modèle 1891, arme de petit calibre, 6mm,5, qui possède des qualités balistiques de premier ordre.

La cavalerie est armée du sabre et d'une carabine courte à baïonnette du même modèle que le fusil 1891. Les régiments de lanciers portent la lance de 2m,95 de long, ornée d'une flamme bleu clair.

Pour l'artillerie de campagne et de montagne : canon à tir rapide de 7 centimètres, très précis et portant à 6.000 mètres.

Troupes coloniales. Les troupes organisées pour défendre la colonie érythréenne sont composées en partie d'Européens et en partie d'indigènes.

L'ensemble de ces forces, y compris le personnel du commandement de l'état-major et des différents services, représente un total d'un peu plus de 1.300 Européens, dont environ 200 officiers et près de 5.500 indigènes, avec 1.400 chevaux ou mulets.

V. Marine. — C'est à partir de 1870, dès que l'unité italienne fut devenue un fait accompli, que le pays, frappé, mais non découragé par la défaite de Lissa, se mit à l'œuvre pour se constituer une marine digne de lui et pouvant lui servir, disaient ses écrivains, ses orateurs, ses amiraux, à devenir maître de la mer. En 1873, l'amiral S'Bon fait voter des crédits pour une nouvelle flotte, qui fut construite sur les plans de l'ingénieur Brin. C'est de cette époque que datent le *Duilio*, le *Dandolo*, le *Lepanto*, l'*Italia*. L'occupation de la Tunisie par la France décide l'Italie à faire de nouveaux travaux maritimes. On voit alors se créer les

points d'appui de Maddalena et Tarente; on lance six cuirassés type *Duilio* ou *Italia* modifiés, des croiseurs, des torpilleurs, et, en 1889, la flotte italienne égalait la flotte française en matériel, lui était même supérieure, car tous ses navires étaient neufs. Jusqu'en 1893, l'effort est continu; puis, à la suite de difficultés financières et d'échecs coloniaux retentissants, l'essor s'arrête subitement, pour reprendre en 1901, malgré le rétablissement des relations cordiales avec la France.

— *Organisation*. Le ministre de la marine, nommé par le roi, est responsable devant le Parlement. Il a sous ses ordres, pour la préparation à la guerre, un bureau d'état-major comprenant un secrétariat et deux divisions subdivisées en sections. Le chef de ce bureau est un vice-amiral, qui prend le titre de sous-secrétaire d'Etat.

Les services du ministère comprennent :

Un secrétariat général, divisé en quatre bureaux, placé sous la direction du sous-secrétaire d'Etat;

La direction du service militaire et du personnel, ayant pour chef un amiral;

La direction générale de l'artillerie et armements, à la tête de laquelle est un amiral;

La direction générale des constructions navales, avec un inspecteur du génie maritime à sa tête;

La direction de la marine marchande, qui a à sa tête l'inspecteur des capitaineries de port ou un civil.

Un bureau technique, un bureau sanitaire, un bureau de revision sont, en outre, rattachés au secrétariat.

Le ministre est assisté par un certain nombre de grands conseils, dont le plus important est le conseil supérieur de la marine.

Enfin, il existe une commission supérieure mixte pour la défense de l'Etat, présidée soit par le roi lui-même, soit par le duc de Gênes, et composée de généraux et d'amiraux.

— *Personnel*. Les officiers de marine proviennent de l'école navale de Livourne, les ingénieurs sont pris parmi les élèves des écoles civiles préparant à ces fonctions, les mécaniciens sortent de l'école de Venise.

L'académie navale de Livourne est destinée, en principe, à former des officiers de marine, des élèves ingénieurs, des élèves commissaires. Elle prépare aux brevets de torpilleur et de canonnier, et les officiers y reviennent, à une période déterminée de leur carrière, pour se mettre en mesure de passer l'examen de capacité.

Le cadre des officiers de marine se compose de : 1 amiral, 7 vice-amiraux, 14 capitaines de vaisseau, 58 capitaines de vaisseau, 70 capitaines de frégate, 75 capitaines de corvette, 410 lieutenants de vaisseau, 160 enseignes et 110 élèves. Tous les corps auxiliaires sont assimilés comme grades et comprennent des ingénieurs du génie maritime, des mécaniciens, des commissaires, des médecins. Il existe, en outre, un corps spécial d'officiers, celui des équipages royaux. Il est chargé du service à terre et dans les arsenaux et se compose de 30 capitaines, 54 lieutenants et 57 sous-lieutenants.

— *Equipages*. Ils proviennent, comme en France, de l'inscription maritime et aussi de l'engagement volontaire. Les marins de la levée doivent douze ans de service à l'Etat, dont quatre dans le service actif, mais ils peuvent rengager pour deux ans sans prime, pour quatre ans avec prime. Ils se divisent en navigants et côtiers, les côtiers n'embarquant que dans des cas exceptionnels.

Pour préparer un personnel, l'Italie a quatre écoles principales, qui sont : l'école des mousses, l'école des timoniers, l'école des canonniers, l'école des torpilleurs.

Le but de l'Italie étant de pouvoir armer tous ses navires à la première heure, l'effectif de la flotte, qui comprend aujourd'hui plus de 23.000 hommes, sera progressivement porté à 27.000, nombre reconnu nécessaire pour satisfaire à tous les besoins immédiats.

— *Matériel. Arsenaux*. L'Italie est divisée en trois départements maritimes, ayant pour chefs-lieux : le premier, La Spezia; le second, Naples avec le chantier de Castellamare; le troisième, Venise, tous les trois arsenaux maritimes. Il existe, en outre, deux commandements maritimes : Tarente, véritable arsenal destiné un jour ou l'autre à remplacer Naples, et Maddalena (Sardaigne), point d'appui offensif.

L'Italie fait autant que possible construire tout son matériel chez elle, et elle a favorisé la création d'usines étrangères : Terni pour les cuirassés (succursale du Creusot), Armstrong, à Pouzzoles, pour les canons, Schwartzkopf, à Venise, pour les torpilles.

Les deux grands chantiers de l'Etat sont ceux de La Spezia et de Castellamare (Naples).

— *Flotte*. En 1901, la flotte italienne se composait de 14 navires cuirassés de premier rang, d'un tonnage supérieur à 9.000 tonnes; 5 navires cuirassés de deuxième rang, de 6.000 à 9.000 tonnes; 6 navires cuirassés de troisième classe, de 4.000 à 6.000 tonnes; 5 navires de quatrième classe de 3.000 à 4.000 tonnes; 9 navires de cinquième classe, de 2.000 à 3.000 tonnes, et 17 navires de tonnage inférieur. La classe des torpilleurs comprenait 11 contre-torpilleurs et 140 torpilleurs de toutes classes. Il existait, en outre, un certain nombre de navires subsidiaires et 13 paquebots affectés au service de croiseurs auxiliaires.

— *Marine de commerce*. L'industrie maritime, fortement soutenue par le gouvernement, est exercée par diverses sociétés, dont les principales sont : Ansaldo et Cravero-Odero, à Gênes; Pattison et Guppy, Granili et Petrarsa, à Naples; Orlando, à Livourne.

Les compagnies de navigation italiennes font de grands efforts pour obtenir le trafic des lignes de l'Amérique du Sud, du Levant, etc. La plus importante de toutes, la N. G. I., compagnie de navigation italienne de Florio, Rubbatino et C^ie^, a une flotte de 96 vapeurs.

VI. Histoire. — Habitée dès l'époque chelléenne, l'Italie connut la civilisation du bronze et celle de l'époque hallstatienne (premier âge archéologique du fer), dont on a retrouvé de nombreux spécimens dans la nécropole de Villa-Nova, près de Bologne, et dans les tombes de Terni, sous forme de colliers, pendants d'oreilles, bagues, perles de verre bleu et d'ambre, etc., puis celle qui construisit les monuments cyclopéens, dont on retrouve les débris jusque dans la Sardaigne (*nuraghi*) et en Toscane.

Une population dont l'origine et la langue sont encore un problème pour les savants, mais qui paraît avoir possédé à un haut degré le sens de l'imitation artistique, connu et reproduit les formes de la civilisation phénicienne et grecque, celle des Etrusques, se superposa à ces populations plus anciennes, les initia à une civilisation supérieure dont les tombeaux de Cornetto nous ont donné le secret, et se mélangea à elles sans toutefois leur imposer sa langue. V. Etrusque.

Elle domina sur la plus grande partie de l'Italie, organisée en trois confédérations de cités, sillonnant de ses navires l'*Etrurium mare*, accomplissant de magnifiques travaux d'endiguement, de drainage, etc., et soumettant successivement les principales peuplades de la Péninsule : au N. les *Ligures*, refoulés dans les vallées de l'Apennin, au S. les *Volsques* et les *Rutules*, au centre les *Latins* et les *Ombriens*. Cependant, les *Venètes*, autour de Patavium (Padoue), les *Osques*, au sud du Latium, restaient indépendants, et les invasions gauloises, après une première invasion des Ibères (v. ce mot), dont la trace se retrouve encore sur tout le pourtour méditerranéen de l'Italie, particulièrement sur la côte de Ligurie et sur le littoral sicilien, fondaient, dans la vallée du Pô, la Gaule cisalpine, tandis que dans le Sud des migrations helléniques constituaient la Grande-Grèce. V. ce mot.

La fondation de Rome devait amener la chute de la puissance étrusque. Cette ville acheva, vers 180 av. J.-C., la conquête de la Péninsule, et dès lors l'histoire de l'Italie se confond avec celle de Rome (v. Rome) jusqu'à la chute de l'empire romain (476).

Conquise par les Ostrogoths en 493, replacée un moment sous l'autorité des empereurs d'Orient par Bélisaire et Narsès, qui fondèrent l'exarchat de Ravenne (552-568), un moment réorganisée par la Pragmatique de Justinien (554), qui reconstitue un fantôme de sénat et une administration de nouveau centralisée, l'Italie fut conquise par les Lombards, unis et organisés par Luitprand et surtout Astaulph, qui s'emparait en 751 de Ravenne et de la Pentapole. Leur domination y fut courte; minée par les tentatives d'indépendance locale et par l'action de la papauté, elle fut brisée par l'invasion franque de Pépin (754), que le pape Etienne II avait appelé en Italie, et dont il reçut, en échange du titre de roi de France, l'exarchat de Ravenne, qui devait constituer le premier noyau du domaine temporel de la papauté. Charlemagne rattacha la Péninsule à l'empire d'Occident reconstitué (800).

Le démembrement commence sous ses successeurs. Les Sarrasins, qui, dès 827, ont insulté les côtes de Sicile, menacent Rome en 860. Louis, empereur et roi d'Italie à la mort de Lothaire, doit se défendre non seulement contre les ennemis de l'extérieur, mais encore contre les papes et la féodalité locale que les nécessités de la défense contre les Normands ont fait se constituer. Après lui, on peut dire qu'il n'y a plus, en Italie, de pouvoir central. L'empire franc tombe en 887, et, tandis que les cités commerçantes du nord, Venise, Gênes, Pise, se constituent en républiques, que les Arabes s'établissent en Sardaigne et en Sicile, un essai de dynastie nationale est vainement tenté avec les Bérenger et Adalbert du Frioul, les Hugues et Lothaire de Provence. Le sud de la Péninsule surtout reste divisé entre les petites républiques grecques de la côte : Gaëte, Naples, Amalfi, le grand-duché lombard de Bénévent, qui se morcèle peu à peu, tandis que les Sarrasins, de plus en plus hardis, occupent successivement Messine, Tarente, Palerme, Bari, faisant autour d'eux le désert, et restant, jusqu'en 916, maîtres de leur conquête.

Les papes appellent alors les empereurs. Otton I^er^ se fait couronner en 961. Sous lui, sous Otton II (973-983) et Otton III (983-1002), l'Italie retrouve un peu de calme et de prospérité, et, après l'écrasement d'Ardouin d'Ivrée (1004), ses successeurs affermissent leur pouvoir. Mais la querelle des investitures les brouille avec la papauté, et, tandis que les libertés municipales se développent au nord, que les Normands, puis les Angevins s'établissent au sud, les luttes des Guelfes et des Gibelins mettent l'Italie à feu et à sang. Si Grégoire VII meurt en exil et parait vaincu par Henri IV (1085), les invasions de Frédéric Barberousse font naître un véritable mouvement national avec la ligue lombarde (1167). La paix de Constance (1183), conséquence de la sanglante défaite de l'empereur à Legnano, en 1176, assure les privilèges des cités italiennes. Avec Grégoire IX et Frédéric II recommence la lutte. Elle se termine par la défaite de la maison de Souabe, grâce à Charles d'Anjou (1268). Les Guelfes triomphent avec lui, mais son successeur Robert (1309-1343) ne profite pas de cette situation. L'Italie est désolée par les *condottieri*. Les Visconti grandissent à Milan, tandis que Gênes, Florence et Venise accroissent leur puissance.

A la fin du XIV^e^ siècle, un commencement de concentration se produit; la basse Italie, partagée entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, est de nouveau réunie en 1435 par l'expulsion de la maison française. Au nord dominent les duchés de Savoie et de Milan, les républiques de Venise et de Florence; au centre, la papauté.

Les invasions de Charles VIII (1494), puis de Louis XII et de François I^er^ commencent pour l'Italie une ère d'agitation, dans laquelle elle devient un des champs clos du duel entre les maisons de France et d'Autriche. (V. Italie [*guerres d'*]). Florissante au point de vue intellectuel et artistique, avec les noms de Pic de La Mirandole, Brunelleschi, Léonard de Vinci, Ghiberti, etc., la Péninsule est divisée politiquement et comme émiettée dans le nord par les rivalités des petites républiques urbaines (Gênes, Milan, Florence, Venise, etc.), que tourmentent intérieurement les luttes civiles dont la révolution de Savonarole à Naples est l'incident le plus remarquable; affaiblie au midi par la menace permanente des envahisseurs traditionnels du royaume de Naples, la France, l'Aragon et les Turcs, sans qu'il soit possible de discerner, au milieu de ce scepticisme religieux, moral et politique que traduira Machiavel, aucune idée capable de grouper vers un but commun la nation italienne. La papauté, à qui pourrait échoir ce rôle, est entraînée dans la décadence universelle, et comme déshonorée par Alexandre VI Borgia. Jamais l'Italie n'a été plus bas politiquement, jamais elle n'a été plus haut par la civilisation et par l'art. La puissance de Venise, si grande au XVI^e^ siècle, et qui s'étend à cette date sur un vaste empire maritime qu'elle exploite sans mesure, décroît progressivement, et il en est de même pour Gênes et pour Florence. Cependant, la maison de Savoie grandit à chaque règne; Emmanuel-Philibert (1559-1580) en est le premier prince vraiment italien. Pendant tout le règne de Louis XIV, dans les guerres entre la France et l'Autriche, ses grands-ducs jouent le rôle de véritables condottieri, passant d'un parti à l'autre, obtenant à chaque traité quelque avantage nouveau, et dévorant, selon l'expression de l'un d'eux, « l'artichaut du Milanais feuille à feuille ». Elle obtient, au traité d'Utrecht, la limite des Alpes, une partie de la Lombardie et la Sicile, qu'elle échangera plus tard contre la Sardaigne; à côté de la papauté stationnaire, les Espagnols, puis la maison de Bourbon s'établissent dans l'Italie méridionale.

La Révolution française la réveille en la conquérant. Bonaparte, après avoir, dès 1796, constitué en républiques cispadanes les duchés de Modène et de Reggio, les légations pontificales de Bologne et de Ferrare, forme, l'année suivante, une unique république cisalpine, et cède Venise à l'Autriche. Devenu premier consul, après la création par ses généraux d'une *République romaine* dans l'Etat pontifical (1798), d'une *République parthénopéenne* à Naples (1799), et d'une *République toscane*, il annexe le Piémont en 1802, crée en Toscane un royaume d'Etrurie au profit du prince héréditaire de Parme, organise à Gênes une *République ligurienne*; enfin, en 1805, devenu empereur, il annexe la République ligurienne et ceint lui-même la couronne de fer des rois lombards, mais sans mettre fin, pour cela, à l'état de division profonde et de morcellement de la Péninsule. En dehors des royaumes vassaux d'Italie et de Naples (celui-ci donné en 1806 à son frère Joseph, puis, en 1808, à Murat), et d'un certain nombre de principautés données en apanage à divers membres de sa famille, la Sardaigne reste à la maison de Savoie, la Sicile à celle de Bourbon.

Aux traités de 1815, Venise et le Milanais sont à l'Autriche, Florence à un archiduc, Naples aux Bourbons. Sauf la Savoie et Rome, toute la Péninsule est soumise à l'influence autrichienne.

Alors commencent les révoltes. Sous l'influence des idées libérales venues de France, les Italiens luttent pour l'indépendance et l'unité. Des mouvements éclatent en Piémont et à Naples, où Ferdinand est forcé d'accorder une constitution dès 1821. Les insurgés sont vaincus à Novare et à Rieti, et une réaction sanglante s'ensuit. Elle n'empêche pas de nouveaux soulèvements dans les Romagnes, qui amènent l'occupation temporaire d'Ancône par la France (1832-1838), puis, sous l'influence de la Jeune Italie, fondée par Mazzini, et qui a absorbé en elle la plupart des sociétés secrètes libérales, les insurrections de Rimini (1843) et de la Calabre (1846). Dès 1848, les princes prennent part à la lutte. Charles-Albert reste fidèle à la cause de la patrie italienne, malgré la défaite de Custozza (1848). Vaincu encore à Novare (1849), il abdique, laissant à son fils, Victor-Emmanuel I^er^, le soin de continuer l'œuvre. Ce prince, aidé de Cavour et de Garibaldi, y parvient. Des réformes bien comprises donnent au Piémont de bonnes finances et une bonne armée, qui permet, par son courage en Crimée, de poser la question italienne au Congrès de Paris. Avec l'appui de la France, il conquiert la Lombardie (1859). L'Italie centrale, Naples et la Sicile sont annexées en 1860, à la suite de l'expédition des Mille, conduite par Garibaldi, la Vénétie acquise en 1866, à la suite de l'alliance prussienne et malgré les défaites de Custozza et de Lissa. La guerre franco-allemande et la chute de l'Empire français (1870), hâtèrent la solution attendue depuis longtemps : Rome fut annexée au royaume, ce qui mit fin au pouvoir temporel des papes, et l'unité italienne fut proclamée.

Après la mort de Victor-Emmanuel (1878), son successeur, Humbert I^er^, orienta la politique extérieure italienne vers l'alliance austro-allemande et gouverna constitutionnellement à l'intérieur. Mais les tentatives de colonisation dans l'Afrique orientale (Erythrée) amenèrent une guerre malheureuse avec l'Abyssinie qui se termina par le désastre d'Adoua (1896). Après l'assassinat de Humbert I^er^, en 1900, son fils Victor-Emmanuel II lui a succédé.

— Bibliogr. : *l'Italie* (Paris); Zeller, *Histoire d'Italie* (Paris); C. Balbo, *Summario della Storia d'Italia* (Florence); C. Botta, *Storia d'Italia* (1832); Leo, *Histoire d'Italie* (1838-1840); Cantu, *Storia degli Italiani*.

VII. Linguistique et littérature. — *Langue*. L'italien est un rameau de la branche italique, des langues indo-européennes. Il est dérivé, pour une notable partie, du latin populaire, qui se parlait dans les campagnes et même à Rome, concurremment avec le latin classique. Ce dernier, plus ou moins dénaturé, a fourni le reste, en se fondant avec un certain nombre de radicaux gothiques ou lombards, introduits en Italie par les invasions. C'est un peu avant le XI^e^ siècle que commence la formation de l'idiome italien, et elle n'a été définitivement accomplie que dans le XIV^e^ siècle. Son plus ancien spécimen authentique est une chanson composée, vers 1195, par Ciullo d'Alcamo, natif de Sicile. Au XIV^e^ siècle, qui vit Dante, Pétrarque et Boccace, l'italien était, sous le rapport de la grammaire comme sous celui du vocabulaire, à peu près ce qu'il est aujourd'hui.

L'alphabet italien est composé de vingt-deux lettres, dont cinq voyelles. Il lui manque les lettres *k, x, y*. L'italien n'a pas de voyelles muettes : l'*e* est ouvert ou fermé. Il n'a pas non plus de voyelles composées. Les consonnes *b, d, f, l, m, n, p, r, t, v*, ont le même son en italien qu'en français. Le *c* se prononce *tch*, lorsqu'il est suivi de *i, e* (*cicerone*). Dans le même cas, le *g* a un son voisin de *dj*. La syllabe *gli* a le son mouillé de la dernière syllabe du mot français *bouilli*.

L'italien a deux genres, deux nombres et six cas. Il a quatre conjugaisons, distinguées par la désinence de l'infinitif. La première est en *are* : *amare* (aimer); la seconde, en *ere* long : *temere* (craindre); la troisième en *ere* bref : *credere* (croire), et la quatrième en *ire* : *sentire* (sentir).

La langue italienne permet la formation, au gré de l'écrivain, de mots composés qui en augmentent considérablement la richesse; presque tous les mots sont, de plus, susceptibles d'augmentatifs et de diminutifs : les augmentatifs sont généralement en *one*, et les diminutifs en *ino* ou *etto*; exemple : *capello*, chapeau; *capelletto*, petit chapeau; *capellone*, grand chapeau, chapeau énorme. La syntaxe est à peu près la même qu'en français.

L'italien est parlé dans toute l'Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, où il fait concurrence au français, en Suisse (cantons du Tessin, des Grisons et du Valais), en Illyrie et en Dalmatie, concurremment avec l'illyrien, mais il possède un très grand nombre de dialectes. Les principaux sont le dialecte vénitien et le dialecte napolitain; ensuite viennent : le piémontais, le génois, le brescian, le mantouan, le bergamasque, le romagnol, l'abruzze, le calabrais, le *pugliese*, ou apulien, parlé dans les Pouilles, le sarde, etc. Le vénitien et le napolitain ont une abondante littérature spéciale.

— *Versification*. L'italien est un des idiomes les plus cadencés et les plus mesurés que l'on connaisse. Ses syllabes ont une quantité tellement prononcée, qu'il est

VÉNÉTIE
GAULE CISALPINE
ILLYRICUM
ILLYRICUS SINUS
Aquileia
Patavium
Mantua
Cremona
Placentia
Genua
Ravenna
Bononia
Mutina
Ariminum
Sinus Ligusticus
Nicæa
Antipolis
Danubius
Savus
Salonæ
Epidaurus
Arretium
Ancona
ÉTRURIE
OMBRIE
PICENUM
Populonium
Volaterræ
Clusium
Perusia
Corsica
Aleria
Tarquinii
SABINE
Roma
Ostia
Antium
LATIUM
SAMNIUM
APULIE
Sipontum
Canusæ
Beneventum
Capua
Terracina
Cumæ
Neapolis
Nola
CAMPANIE
Pompeï
Paestum
LUCANIE
Tarentum
CALABRE
Brundusium
Hydruntum
Metapontum
Heraclea
Olbia
Turris Libyssonis
Cornus
Sardinia
Carales
MARE
TYRRHENUM
GRANDE
GRÈCE
BRUTIUM
Sybaris
Thurii
Croton
Scylacium
Tarentinus Sinus
Locri
Rhegium
Messana
Panormus
Drepanum
Lilybæum
SICILE
M. Ætna
Heraclea-Minoa
Agrigentum
Syracusæ
IONIUM
MARE
ITALIE
SOUS LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE
IIe SIÈCLE AV. J. CHRIST

Marche d'Aquilée
Marche de Vérone
Milan
Bergame
Ivrée
Novare
Verceil
Suse
Turin
Asti
Acqui
Saluces
Savone
Gênes
Plaisance
Crémone
Mantoue
Modène
Bologne
Ferrare
Ravenne
Trévise
Vérone
Trieste
Istrie
Pola
CROATIE
SERBIE
Zadera
Scardona
Spalato
Ragusium
Danube
Save
Drave
Livourne
Lucca
Florence
MARQUISAT DE TOSCANE
Arno
Ancône
Camerino
Fermo
DUCHÉ DE SPOLÈTE
Spolète
Orvieto
I. d'Elbe
Mariana
CORSE
Aleria
Rome
Tusculum
Pescara
Ortona
Vasto
PRINCIPté DE BÉNÉVENT
Sipontum
Canosa
Bari
Bénévent
Capoue
Gaëte
Naples
Sorrente
Salerne
Thème de Lombardie
Brindisi
Otrante
Gallipoli
Potenza
Torres
SARDAIGNE
MER TYRRHÉNIENNE
MER ADRIATIQUE
EMPIRE D'ORIENT
Rossano
Cosenza
Nicastro
Thème de Calabre
Messine
Reggio
Palerme
Trapani
SICILE
Etna
Agrigente
Syracuse
MER IONIENNE
ITALIE
AU TEMPS
D'OTTON Ier

Genève
DUCHÉ DE SAVOIE
Chambéry
Aoste
Ivrée
DUCHÉ DE MILAN
Milan
Pavie
Turin
Saluces
Tende
Nice
Monaco
Gênes
Parme
Modène
Plaisance
Crémone
Mantoue
RÉPUBLIQUE DE VENISE
Vicence
Cadore
FRIOUL
Aquilée
Venise
ISTRIE
Fiume
Ferrare
Reggio
Bologne
Comacchio
Ravenne
Imola
Faenza
Forli
Rimini
Massa
Lucques
Pise
Florence
RÉP. DE FLORENCE
Sienne
RÉP. DE SIENNE
Piombino
I. d'Elbe
Urbino
Pesaro
Sinigaglia
Ancône
ÉTATS DE L'ÉGLISE
Pérouse
Spolète
Camerino
Orbetello
Civita Vecchia
Rome
Palestrina
Campagne
Terracina
Bénévent
Gaëte
Naples
Ischia
Capri
Amalfi
Melfi
Foggia
Capitanate
Basilicate
Manfredonia
Pescara
Chieti
Vieste
Bari
Tarente
Otrante
ROYAUME DE NAPLES
Potenza
Calabre
Golfe de Tarente
Rossano
Policastro
Cosenza
Cotrone
Squillace
EMPIRE OTTOMAN
DALMATIE
Zara
RÉP. DE RAGUSE
MER ADRIATIQUE
Danube
Save
Drave
Calvi
Bastia
Biguglia
CORSE
Ajaccio
Bonifacio
Sassari
Alghero
Bosa
ROYAUME DE SARDAIGNE
(À ARAGON)
Cagliari
MER TYRRHÉNIENNE
Palerme
Trapani
Marsala
Solanto
Messine
Reggio
ROYme DE SICILE
(À ARAGON)
Catane
Girgenti
Alicata
Syracuse
MER IONIENNE
ITALIE EN 1494

Genève
SAVOIE
Aoste
Arona
Côme
Milan
Vigevano
Turin
Casal
Pavie
Plaisance
Parme
Mondovi
Gênes
Finale
Nice
Modène
Bologne
Mantoue
Mirandole
Guastalla
Comacchio
Ferrare
Vérone
Vicence
Padoue
Bellune
Udine
Venise
ISTRIE
Capo d'Istria
ÉTATS DE VENISE
Albona
Massa
Spezia
Lucques
Florence
DUCHÉ DE TOSCANE
Livourne
Arezzo
Piombino
Elbe
Porto Ferrajo
Rimini
St Marin
Urbino
Recanati
Fermo
Ascoli
ÉTATS DE L'ÉGLISE
Radicofani
Orbitello
Ronciglione
Rome
Tivoli
Velletri
Nettuno
Terracina
Abruzze
Pescara
Lanciano
Capoue
Aversa
Naples
Bénévent
Salerne
Fondi
ROYAUME DES DEUX SICILES
Capitanate
Manfredonia
Bari
Basilicate
Otrante
Lecce
Golfe de Tarente
Citra
Rossano
Cotrone
Catanzaro
Messina
Milazzo
Reggio
Bastia
Calvi
CORSE
Ajaccio
Porto Vecchio
Détr de Bonifacio
Porto Torres
Sassari
SARDAIGNE
Oristano
Iglesias
Cagliari
MER TYRRHÉNIENNE
EMPIRE OTTOMAN
DALMATIE
Spalato
MER ADRIATIQUE
Palerme
Trapani
Mazara
Cefalu
SICILE
Girgenti
Syracuse
MER IONIENNE
ITALIE EN 1721

RÉP. FRANÇAISE
VÉNÉTIE
Campoformio
Trieste
Milan
Turin
Susa
Pavie
Alexandrie
Parme
Saluces
RÉP. DE LIGURIE
Nice
Monaco
Venise
RÉP. CISALPINE
Lucques
Florence
GdDUCHÉ DE TOSCANE
Piombino
Bastia
Calvi
CORSE
Ajaccio
RÉPUBLIQUE ROMAINE
Rome
Aquila
Chieti
Termoli
Foggia
Bénévent
Bari
RÉPUBLIQUE PARTHÉNOPÉENNE
Naples
Salerne
Potenza
Tarente
Otrante
Policastro
Cosenza
Cotrone
Raguse
EMPIRE OTTOMAN
DALMATIE
Spalato
Zara
MER ADRIATIQUE
Danube
Save
Drave
Sassari
ROYAUME DE SARDAIGNE
Cagliari
MER TYRRHÉNIENNE
MER IONIENNE
Palerme
Trapani
Messine
Reggio
ROYme DE SICILE
Catane
Girgenti
Syracuse
ITALIE EN 1799

St Maurice
Dé DE SAVOIE
Gd St Bernard
ROYme LOMBARD-VÉNITIEN
Lecco
Bellune
Udine
Trieste
Milan
Brescia
Padoue
Venise
Chioggia
Legnano
Peschiera
Mantoue
Turin
Alexandrie
Marengo
ROYme DE SARDAIGNE
Dé de Parme
Dé de Modène
Bologne
Comacchio
Ravenne
Mondovi
Gênes
Savone
Comté de Nice
Nice
Monaco
Dé de Lucques
Lucques
Livourne
Florence
St MARIN
Ancône
GdDUCHÉ DE TOSCANE
Piombino
I. d'Elbe
ÉTATS DE L'ÉGLISE
Tolentino
Teramo
Spolète
Orvieto
Aquila
Civita Vecchia
Rome
Chieti
ROYAUME DES DEUX-SICILES
Ponte Corvo
Capoue
Bénévent
Ariano
Gaëte
Caserte
Naples
Castellamare
Salerne
I. de Ponza
Potenza
Barletta
Tarente
Brindisi
Lecce
Otrante
Metaponte
Golfe de Tarente
Gallipoli
Policastro
Paola
Cotrone
Pizzo
Ile Lipari
Messine
Reggio
ILLYRIE
EMPIRE OTTOMAN
MER ADRIATIQUE
Danube
Save
Drave
Bastia
CORSE
Ajaccio
Sassari
Alghero
SARDAIGNE
Oristano
Cagliari
MER TYRRHÉNIENNE
Palerme
Trapani
SICILE
Catane
Girgenti
Terranova
Syracuse
MER IONIENNE
ITALIE EN 1815

ITALIE

Champs Phlegreens
NAPLES
Mt Vésuve
GOLFE DE NAPLES
Golfe de Salerne
Bocca Piccola
Capri
Sorrente
Procida
Torre del Greco
Pompei
Castellammare di Stabia
TYROL
VÉNÉTIE
LOMBARDIE
PIÉMONT
LIGURIE
ÉMILIE
TOSCANE
MARCHE
OMBRIE
ABRUZZE ET MOLISE
POUILLES
BASILICATE
CALABRE
SICILE
SARDAIGNE
CORSE
ISTRIE
DALMATIE
BOSNIE
TUNISIE
Lausanne
Genève
Sion
Tessin
A. Bernoises
A. Lépontiennes
A. Pennines
A. Graies
A. Cottiennes
A. Maritimes
A. de Savoie
Mt Blanc
Mt Cenis
Mt Viso
Turin
Milan
Novare
Côme
Bergame
Brescia
Vérone
Vicence
Trévise
Venise
Padoue
Mantoue
Crémone
Plaisance
Pavie
Alexandrie
Gênes
Parme
Reggio
Modène
Bologne
Ferrare
Ravenne
Forli
Rimini
Pesaro
Ancône
Macerata
Florence
Lucques
Pise
Livourne
Sienne
Arezzo
Pérouse
Grosseto
Viterbe
Teramo
Aquila
Chieti
ROME
Campobasso
Foggia
Bari
Bénévent
Caserte
Naples
Salerne
Potenza
Lecce
Brindisi
Tarente
Cosenza
Catanzaro
Reggio
Messine
Palerme
Trapani
Girgenti
Caltanisetta
Catane
Etna
Syracuse
Ajaccio
Bastia
Sassari
Cagliari
Nice
Monaco
Udine
Trieste
Fiume
Zara
Raguse
Golfe de Gênes
Golfe de Venise
Golfe de Tarente
G. de Manfredonia
G. de Squillace
G. de Policastro
G. de Cagliari
G. de Tunis
G. de Hammamet
Détroit de Sicile
Dtr. de Messine
Dtr. de Bonifacio
Canal de Malte
I. d'Elbe
I. Gorgona
I. Capraja
I. Pianosa
I. Monte Cristo
I. del Giglio
I. Ustica
Iles Lipari ou Eoliennes
I. Stromboli
Is Égades
I. Pantelleria
Is Pélagie
Lampedusa
Linosa
I. de Malte
I. de Gozzo
La Valette
Ischia
Tunis
Bizerte
Sousse
Sahel
Enfida
Oriola
MER ADRIATIQUE
MER TYRRHÉNIENNE
MER MÉDITERRANÉE
MER IONIENNE
Échelle
Chemin de fer
Limites d'État
Canaux
ROME
Tivoli
Frascati
Mt d'Albano
Albano
Velletri
L. de Nemi
L. d'Albano
A Levy

ITALIE (armes, drapeaux, armée)

1. Infanterie (tenue de parade). — 2. Officier d'infanterie (tenue de campagne). — 3. Infanterie (tenue de campagne). — 4. Officier d'infanterie (grande tenue). — 5. Officier de dragons. — 6. Général (petite tenue). 7. Officier d'état-major. — 8. Général (grande tenue). — 9. Officier de cuirassiers. — 10. Bersaglier. — 11. Carabinier. — 12. Chasseur alpin (tenue de campagne). 13. Chasseur alpin (petite tenue). — 14. Officier de bersagliers. — 15. Officier de chasseurs alpins.

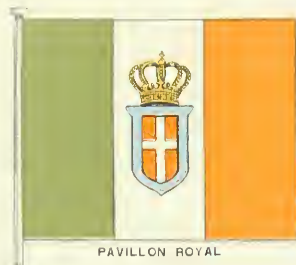

PAVILLON ROYAL

ARMOIRIES

PAVILLON DE COMMERCE

Étoile.

Étoile.

1. Artillerie de forteresse. — 2. Génie. — 3. Officier d'artillerie de forteresse. — 4. Officier d'artillerie de campagne. — 5. Dragon (régiment de Savoie). — 6. Artillerie (conducteur). — 7 et 8. Elèves des écoles militaires. — 9. Ecole de cavalerie. — 10. Officier de guides. — 11. Lancier. — 12. Commissaire-officier. — 13. Cavalerie (régiment de Florence). — 14. Marin. — 15. Avocat militaire. 16. Vétérinaire. — 17. Douanier. — 18. Médecin.

facile de composer dans cette langue les hexamètres et les pentamètres des Latins. De plus, il est très riche en expressions figurées, et le langage poétique diffère beaucoup de celui de la prose.

Les grands vers italiens, correspondant aux vers français de douze et dix pieds, sont les vers de dix, onze, douze et jusqu'à quatorze syllabes : ces derniers sont dits *martelliens*, du nom de Martelli, qui les a employés fréquemment. Le plus usité est l'endécasyllabe, ou vers de onze pieds : c'est le vers de l'épopée, de *la Divine Comédie*, du *Roland furieux*. Dans le vers de douze syllabes, dit *sdrucciolo* (glissant) l'antépénultième doit être accentuée, tandis que, dans l'endécasyllabe, l'accent final porte sur la pénultième. Le *cadente* ou *tronco* est un vers de dix syllabes, avec l'accent sur la dernière. L'*anacréontique* est un vers de huit pieds, ayant l'accent placé sur la troisième et la septième syllabe. Pour le nombre des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élisions.

L'accentuation prosodique des vers fait que la rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne ; elle est cependant généralement observée dans l'épopée, et toujours dans certains genres de poésies à formes fixes, telles que le sonnet, la sextine, etc. Au théâtre, c'est, au contraire, le vers non rimé, le vers libre ou *sciolto*, qui est le plus usité, sauf dans les chœurs et récitatifs, où la rime est exigée.

— *Histoire littéraire.* Les premiers textes dans lesquels l'italien se dégage du latin appartiennent au XIIIe siècle. On a, dès 1200, des poésies galantes de l'empereur Frédéric II, mort en 1250, de son fils Enzio et de son secrétaire, Pierre des Vignes. Ciullo d'Alcamo, Sicilien, avait déjà écrit des poésies amoureuses. Les premiers chroniqueurs sont de la même époque : Matteo Spinelli, qui écrivit des chroniques napolitaines de 1247 à 1268 ; le chroniqueur toscan Marchionne da Coppo Stefani ; Ricordano Malespini, simple et rude, mort en 1281 ; Dino Compagni, qui a la brièveté, la précision et la vigueur d'un historien simple et véridique. Sous sa plume, l'italien est déjà une langue complète. Citons encore les poètes Fra Jacopone de Todi (1306) ; Guido d'Arezzo ; Guido Cavalcanti, mort en 1301 ; Cino de Pistoie, qui ennoblit, perfectionna et polit la langue écrite ; Brunetto Latini, le maître de Dante.

XIVe *siècle.* (*Le Trecento.*) *Le grand triumvirat.* Au XIVe siècle apparaissent trois grands hommes, qui élèvent au plus haut point de splendeur la littérature et la langue italiennes. Le patriotisme, la religion et l'amour inspirent à Dante sa grande trilogie : *le Paradis, le Purgatoire* et *l'Enfer*, qui forment l'ensemble de *la Divine Comédie ;* Pétrarque écrit ses fameux *Sonnets*, inspirés par Laure de Noves, et ses *Triomphes ;* Boccace, son *Décaméron*, qui servira de modèle à tous les conteurs. Mais il convient de dire que ces trois grands hommes n'écrivent en italien que les ouvrages destinés par eux à devenir populaires ; c'est en latin que Dante rédige son *De monarchia ;* Boccace ses traités savants sur la mythologie, sur les hommes et les femmes illustres ; Pétrarque son poème sur l'*Afrique*, ses *Eglogues*, ses *Epîtres* et toutes ses *Lettres familières.* Les écrits des moines dominent, à cette époque, comme le *Miroir de la pénitence*, de Fra Jacopo Passavanti ; les *Fioretti*, de saint François d'Assise. En dehors des couvents, nous trouvons l'*Acerba*, poème philosophique de Cecco d'Ascoli ; le *Dittamondo*, de Fazio degli Uberti ; les facétieux sonnets de Burchiello ; les *Nouvelles* de Franco Sacchetti et de Giovanni Fiorentino. La plupart de ces écrivains étaient, comme les trois grands écrivains de ce siècle, Florentins ou tout au moins Toscans. C'est encore Florence qui fournit les historiens Villani et Gino Capponi.

XVe *siècle.* (*Le Quattrocento.*) Au XVe siècle, la langue italienne déchoit, étouffée par l'érudition. C'était l'époque de la renaissance grecque et latine, et la passion de l'antiquité absorbe des esprits cultivés, comme Pomponius Letus, Pontanus, Sannazar, le Panormita, l'Aurispa, Valla, Pic de La Mirandole, le Pogge, Marsile Ficin, Politien, Scaliger, Platina, Bruno d'Arezzo, Æneas-Sylvius Piccolomini, etc. Les travaux d'érudition reçoivent une nouvelle impulsion de la découverte de l'imprimerie, perfectionnée en Italie par Alde Manuce (1448-1515). Les Médicis, à Florence, protègent les lettres ; Côme et surtout Laurent les cultivent ; mais ces mécènes encouragent une littérature toute sensuelle. C'est à la cour des Médicis que Pulci (1431-1486) écrit son poème *Morgant le Géant*, spirituelle parodie des romans chevaleresques. Citons encore Sannazar, savant poète latin ; Philelphe, célèbre par ses querelles littéraires avec le Pogge et Laurent Valla ; Léonard de Vinci, aussi grand peintre qu'esprit vaste, profond et juste, et le grand dominicain Jérôme Savonarole (1452-1498), qui réagit dans un langage magnifique contre le paganisme littéraire et social du temps.

XVIe *siècle.* (*Le Cinquecento.*) Le XVIe siècle a été appelé le « siècle d'or de la littérature italienne », car il a réalisé l'heureuse alliance du naturel, de la pensée et de la forme. Il n'a pas produit d'œuvre vraiment grande et originale, mais une foule d'œuvres agréables et délicates : dans le genre épique, le *Roland amoureux*, du comte Bojardo ; le *Roland furieux*, de l'Arioste ; l'*Amadis*, de Bernardo Tasso, père de Torquato ; la *Macaronea*, de Merlin Coccaie ; le *Ricciardetto*, de Forteguerri ; la *Jérusalem délivrée*, de Torquato Tasso, inspirée par la réaction catholique qui suivit le concile de Trente. Dans la poésie lyrique, le culte de Pétrarque est restauré par le cardinal Bembo, par Vittoria Colonna, par le grand artiste Michel-Ange et la foule des pétrarquistes, dont les sonnets imagés et langoureux donnèrent le ton à la littérature des autres pays. La poésie pastorale est cultivée avec un certain succès : Giovanni Rucellai chante les *Abeilles ;* Louis Alamanni l'*Agriculture ;* Erasme de Valvasone la *Chasse ;* Bernardino Balbi, la *Navigation ;* Louis Tansillo, la *Ferme*, etc. Francesco Berni met à la mode un genre satirique et burlesque qui, de son nom, est appelé *genre bernìesque*, et dans lequel se distinguent Mauro, Della Casa, Caro, Firenzuola, Grazzini, etc. Della Casa écrit le *Galateo*, élégant manuel de savoir-vivre et brillante étude des mœurs du temps ; au même genre appartient le *Courtisan*, de Balthazar Castiglione.

Le théâtre se dégage de l'imitation latine avec *la Calandra*, du cardinal de Bibbiena, et surtout avec *le Nécromancien*, de l'Arioste ; *la Mandragore*, de Machiavel ; *le Maréchal, la Courtisane* et l'*Hypocrite*, de l'Arétin.

Les conteurs sont très nombreux ; au premier rang se placent : Bandello et ses *Nouvelles*, dont quelques-unes ont inspiré Shakspeare ; Firenzuola, écrivain délicat et gracieux ; Straparola, auteur des *Nuits facétieuses ;* Grazzini, dit « le Lasca » (*les Soupers*) ; Parabosco, Giraldi Cinthio.

Une place à part doit être réservée aux historiens. Fr. Guichardin, méthodique et froid, écrit, avec un magnifique talent d'exposition, mais avec une profonde immoralité politique, l'*Histoire d'Italie de 1494 à 1534.* Après lui viennent Giambullari, Bartolomeo Cavalcanti, Benedetto Varchi (1502-1562), Scipion Ammirato (1531-1601), J.-B. Adriani, l'évêque Paul Jove resté comme le type de l'historien vénal. Le plus célèbre historien du siècle est Nicolas Machiavel, profond et astucieux politique, qui a écrit, dans un style clair, bref, énergique, *le Prince*, les *Discours sur les Décades de Tite-Live*, les *Dialogues sur l'art de la guerre*, l'*Histoire de Florence.* Le Vénitien Paolo Paruta a formulé, dans ses *Discours politiques*, les préceptes du droit des gens. Aux historiens proprement dits on peut rattacher les historiens de l'art, comme Vasari, Baldinucci, Carlo Dati, et les auteurs de Mémoires, tels que Benvenuto Cellini. Les grands penseurs n'ont pas non plus manqué à ce siècle : Jérôme Cardan, Paolo Sarpi, Campanella, Giordano Bruno.

XVIIe *siècle* (1600-1720). [*Le Seicento.*] Le XVIIe siècle italien est déjà un siècle de décadence. Les meilleurs écrivains déguisent le vide de la pensée sous la pompe et l'apparat du style, et s'adonnent aux *concetti* frivoles. Ce mauvais goût dépare les poésies de Marini, dont l'*Adone* a pourtant un succès très grand, celles d'Achillini, de Grazziani, de Guarini (*il Pastor fido*). On rencontre, toutefois, quelques bons poètes lyriques : Chiabrera, Salvator Rosa, dont les satires ont la sauvage âpreté de ses tableaux ; Filicaïa, remarquable par l'élévation du sentiment poétique et du patriotisme. Tassoni (*la Secchia rapita*) et L. Lippi (*il Malmantile racquistato*) se distinguent dans le poème héroï-comique.

La vraie gloire de ce siècle, c'est la science, et les meilleurs écrivains furent les savants : Galilée, Torricelli, son disciple ; V. Viviani, J.-A. Borelli, Fr. Redi, médecin et poète ; l'abbé Lorenzo Magalotti, l'astronome Cassini.

Dans le genre historique, on peut citer le cardinal Bentivoglio (*Histoire des Flandres*), Davila, Nani, Capecelatro (*Histoire du royaume de Naples*) et, parmi les polygraphes, l'érudit Magliabecchi, Botero et Boccalini.

XVIIIe *siècle* (1720-1795). [*Le Settecento.*] La littérature du commencement du XVIIIe siècle manque de vigueur et d'originalité ; l'influence française s'y fait trop sentir ; mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle.* A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a une profonde connaissance de l'antiquité ; l'érudit Muratori, Apostolo Zeno, critique fin, instruit ; Scipion Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique ; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne ;* Gaetano Filangieri, qui publie sa *Science de la législation ;* César Beccaria, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

La poésie, correcte de forme, est, pour le fond, d'une grande pauvreté. Les meilleurs poètes, Frugoni, Rezzonico, Cesarotti, Passeroni, l'abbé Casti, ne sont que d'élégants versificateurs. Le siècle, toutefois, finit par un véritable et mâle poète, Parini, et, au théâtre, la renaissance des lettres devient sensible avec le génie tragique d'Alfieri, la verve comique de Goldoni, la fantaisie de Carlo Gozzi. Métastase crée le scénario d'opéra.

XIXe *siècle.* Au commencement du XIXe siècle, Vincenzo Monti chante tous les régimes, mais dans une langue magnifique et vraiment dantesque. Après lui vient Ugo Foscolo, le sombre poète des *Sépulcres*, l'auteur des *Lettres de Jacopo Ortis.* Giacomo Leopardi est le plus remarquable poète de cette brillante période. A côté de l'école de Monti commence dès lors à se faire jour l'école romantique, dont le chef est Manzoni, le poète du *Cinq mai* et le romancier des *Promessi sposi.* Les autres romantiques, l'ardent Berchet, Massimo d'Azeglio, T. Grossi, appartiennent à l'école libérale et patriotique, qui a pour mot d'ordre : *fuori gli stranieri* (à la porte les étrangers). D'Azeglio est l'auteur de beaux romans historiques ; Silvio Pellico s'est rendu immortel par ce livre si simple et si touchant : *Mes prisons ;* à l'imitation de Manzoni, Bazzoni, Rosini, Grossi, plus tard Guerrazi, ont montré dans le roman historique de remarquables aptitudes d'écrivains et d'érudits. G.-A. Barrili a cultivé le roman historique, le roman archéologique, le roman de mœurs ; L. Capranica est de l'école d'Al. Dumas père. Salvatore Farina, comparable à Dickens pour le charme de ses tableaux d'intérieur ; Tronconi, A. Caccianiga, Gabriele Verga, Luigi Capuana, Giulo, Carcano, Mme Matilde Serao, E. Pragua, Colautti, Valcarenghi, Fogazzaro, Bruno Sperani, Salvatore Farina, Gabriele d'Annunzio, sont surtout des peintres de mœurs.

A la tête des poètes contemporains se place Giosuè Carducci, ardent révolutionnaire, l'auteur d'*Iambes et Epodes*, des *Odes barbares*, de *Septembre*, etc. La fin de la domination autrichienne et l'unification de l'Italie ont profondément modifié, dans la seconde partie du XIXe siècle, la poésie italienne. Les poètes contemporains n'ont pu faire vibrer aussi souvent que leurs devanciers la fibre patriotique. Néanmoins, à côté de Carducci, Arrigo Boïto, à la fois poète et musicien ; Tommaso Cannizaro, Imbriani, royaliste fervent ; Arturo Graf, plus célèbre comme critique ; Revese, Novelli, Rapisardi, Mme Ada Negri, Luigi Capuana, Gabriele d'Annunzio, Salvatore di Giacomo, ont montré, dans la poésie lyrique, les talents les plus variés.

Au théâtre, à l'exemple de Monti et de d'Alfieri, ce sont des tragédies que, dans les premières années du siècle, font représenter le comte Pepoli et Pindemonte. Ces œuvres sont assez faibles, ainsi que les tentatives dramatiques d'Ugo Foscolo et de Silvio Pellico. Manzoni et Pellico marquent l'avènement du romantisme ; c'est dans le moyen âge ou l'histoire moderne qu'ils choisissent leurs sujets, tout en conservant à l'action et aux personnages la simplicité des classiques. Ils eurent des imitateurs dans Rosini, Cristoforis, Marenco, Tebaldo Fores, etc. Le vrai tragique italien du XIXe siècle est J.-B. Niccolini. La scène comique, en Italie, manque généralement d'originalité ; le comte Giraud, Alberto Nota, Ghirardi del Testa. Scarpetta, Ferrari, ont surtout imité les pièces françaises en renom, de Scribe à Labiche et à Meilhac. Il y a une plus grande part d'invention et de véritables qualités littéraires dans les drames de P. Cossa ; dans les drames et comédies de G. Giacosa ; de Cavalotti ; de Salmini.

Dès les premières années du XIXe siècle, le Piémontais Carlo Botta s'est classé parmi les meilleurs historiens en écrivant la continuation de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin ; le grand ouvrage, sous le même titre, de Cesare Balbo, mérite d'être loué pour la science des origines et la concision nerveuse. Comme lui, Gino Capponi et Carlo Troja appartiennent à cette école historique guelfe qui voyait dans la papauté le salut de l'Italie. Ces mêmes idées dominent chez Cesare Cantù, l'auteur de l'*Histoire universelle*, de l'*Histoire des Italiens*, de l'*Histoire de cent ans.* Le profond philosophe Vincenso Gioberti, l'abbé Rosmini-Serbati, l'abbé Tosti, appartiennent à la même école. A une époque plus rapprochée, V. Berzezio, G. Massari, D. Carutti, Ricciardi, P.-G. Molmenti, Ém. Broglio, G. Ferrari, G. Lanza, Carlo Mariani ont traité de diverses périodes de l'histoire de l'Italie à des points de vue moins exclusifs.

En philosophie, le spiritualisme est représenté par Mamiani, la morale par Augusto Conti, le rationalisme par Ausonio Franchi, la philosophie grecque par Centofanti, le scepticisme par J. Ferrari, les doctrines hégéliennes par le Napolitain Vera. On doit à Lombroso et à Mantegazza de curieuses études psychologiques et physiologiques.

Dans le domaine de l'érudition et de la philologie, relevons les noms de Rossi, qui a renouvelé l'histoire romaine par ses études sur les *Fastes consulaires ;* de Gubernatis, d'Amari et d'Ascoli, pour leurs beaux travaux sur la grammaire comparée et les langues orientales. Enfin, au premier rang des historiens littéraires et des critiques d'art, on trouve Tommaseo, Ruggiero Bonghi, Brunone Bianchi, de Sanctis (*Histoire de la littérature italienne*), de Gubernatis et P. Villari. L'*Histoire universelle de la littérature*, par A. de Gubernatis, et l'*Histoire littéraire de l'Italie*, de P. Villari, dont les diverses périodes ont été traitées par Tamagni, d'Ovidio, Bartoli, Invernizzi, Morsolin, Zanella, sont des monuments considérables, de même que l'*Histoire de la peinture italienne*, la *Vie du Titien, Raphaël*, œuvres magistrales de Cavalcaselle et de l'Anglais Crowe.

— *Philosophie.* V. PHILOSOPHIE.

VIII. BEAUX-ARTS. — Aucun pays n'offre une série de maîtres illustres, dans toutes les branches de l'art, comparable à celle que nous relevons en Italie, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours. Les divisions mêmes de la politique ont contribué à faire surgir dans les principales villes des groupes artistiques, dont la rivalité a eu les résultats les plus heureux. Toutefois, les écoles d'Italie ont une aspiration commune, qui leur assigne une incontestable supériorité sur les écoles des autres nations : elles ont la passion de l'idéal. Les naturalistes, comme le Caravage, n'ont été que des exceptions fort rares.

Nous nous bornerons à retracer le mouvement général de l'art en Italie. Pour l'histoire de chacune des écoles, v. BOLOGNE, FLORENTINE, GÉNOIS, ROMAIN, VÉNITIEN, etc.

— *Architecture.* Au début de l'ère chrétienne, les basiliques païennes, qui avaient servi de tribunaux ou de bourses de commerce, furent appropriées aux nécessités du culte. (V. BASILIQUE.) C'est seulement au VIe siècle que l'architecture byzantine, dont la caractéristique est la coupole, pénètre sur certains points de l'Italie. L'église San-Vitale à Ravenne date de cette époque. San-Marco de Venise, construit au Xe siècle, est un monument inspiré de l'art byzantin. Du XIe au XIIIe siècle, l'architecture romane, issue de l'alliance de l'art latin et de l'art byzantin, se révèle à Pise, à Assise, à Modène, à Parme, à Milan, etc. Au XIIIe siècle, le style gothique entre en lutte avec les traditions romano-byzantines. Mais la forme ogivale n'est adoptée que sur la façade des édifices ; sur les portails, les fenêtres des églises, à l'intérieur, la voûte romane subsiste. On peut cependant rattacher à l'art gothique l'église de Saint-François à Assise, le dôme de Milan. D'autres édifices, conçus d'après un plan plus sobre, doivent être cités à l'honneur du gothique italien : ce sont la cathédrale et l'église Santa-Maria-della-Pieve à Arezzo, le baptistère de Parme, San-Marco de Milan, Santa-Maria-Novella et l'Annunziata à Florence, la cathédrale d'Orvieto, etc. Le palais des Doges, à Venise, présente le style ogival combiné avec le style arabe. Arnolfo di Lapo commença, en 1298, la cathédrale de Santa-Maria-del-Fiore à Florence, que continua Giotto. C'est encore à Giotto, à la fois architecte, sculpteur et peintre, qu'est dû le campanile de Florence, terminé par Taddeo Gaddi. On attribue la Loggia de Lanzi à Andrea Orcagna, qui en aurait tracé le plan en 1356. Dans les palais communaux d'Arezzo, de Gubbio, de Pérouse, de Sienne, etc., les lignes sévères de l'art roman se marient aux élégants profils de l'art gothique.

Avec la Renaissance, c'en est fait de l'architecture gothique. Brunelleschi, dans sa coupole de la cathédrale de Florence, consent encore à respecter la forme ogivale des voûtes ; mais, à San-Lorenzo (1425), il applique sévèrement l'ordre corinthien ; à San-Spirito, il n'est pas moins soucieux de rappeler la sobre ordonnance des anciens. Au palais Pitti, Brunelleschi adopte l'architecture à bossages. Michelozzo Michelozzi, élève de Brunelleschi, élève pour Cosme de Médicis le palais Riccardi, où les bossages sont plus habilement distribués. Leo Battista Alberti est un scrupuleux disciple de l'antiquité. Filarete, Rossellini, Pintelli, etc., empruntent à l'art ancien l'ordonnance générale de leurs édifices : mais les décors surabondent et, çà et là, quelques détails romans ou gothiques trahissent encore les traditions du siècle précédent.

Bramante inaugure une période nouvelle pour la Renaissance. L'ampleur et la sobriété du style caractérisent ses œuvres : à Rome, le palais de la Chancellerie, la bibliothèque du Vatican et le plan de Saint-Pierre, que Michel-Ange respecta, à l'exception de la façade et de la coupole. Peruzzi, l'architecte de la Farnesine, San-Gallo, l'auteur des palais Farnese de Sacchetti, furent d'habiles continuateurs de Bramante. Michel-Ange, à qui revient l'honneur de la coupole de Saint-Pierre, Raphaël, Jules Romain, Vignole, Serlio, Palladio, Fra Giocondo, Alessi, Vasari, Sansovino, Giacomo della Porta, etc., remplissent le XVIe siècle de leur gloire.

Au XVIIe siècle, le déclin se manifeste avec rapidité. La fantaisie, l'étrangeté, l'absence de goût, la prodigalité des ornements sont la négation des principes si habilement appliqués durant la période de la Renaissance. Le XVIIIe et le XIXe siècle ne marquent pas un relèvement sensible de l'architecture. Bornons-nous à nommer Ivara ou Juvara, Salvi, Vanvitelli, Servandoni, qui font preuve d'une supériorité relative, mais sans grand éclat.

— *Sculpture.* Les sculptures de la période romano-byzantine sont sans élévation de pensée et, le plus souvent, d'une exécution sommaire. Nicolas de Pise, le premier, a eu souci de remonter aux sources antiques. On en

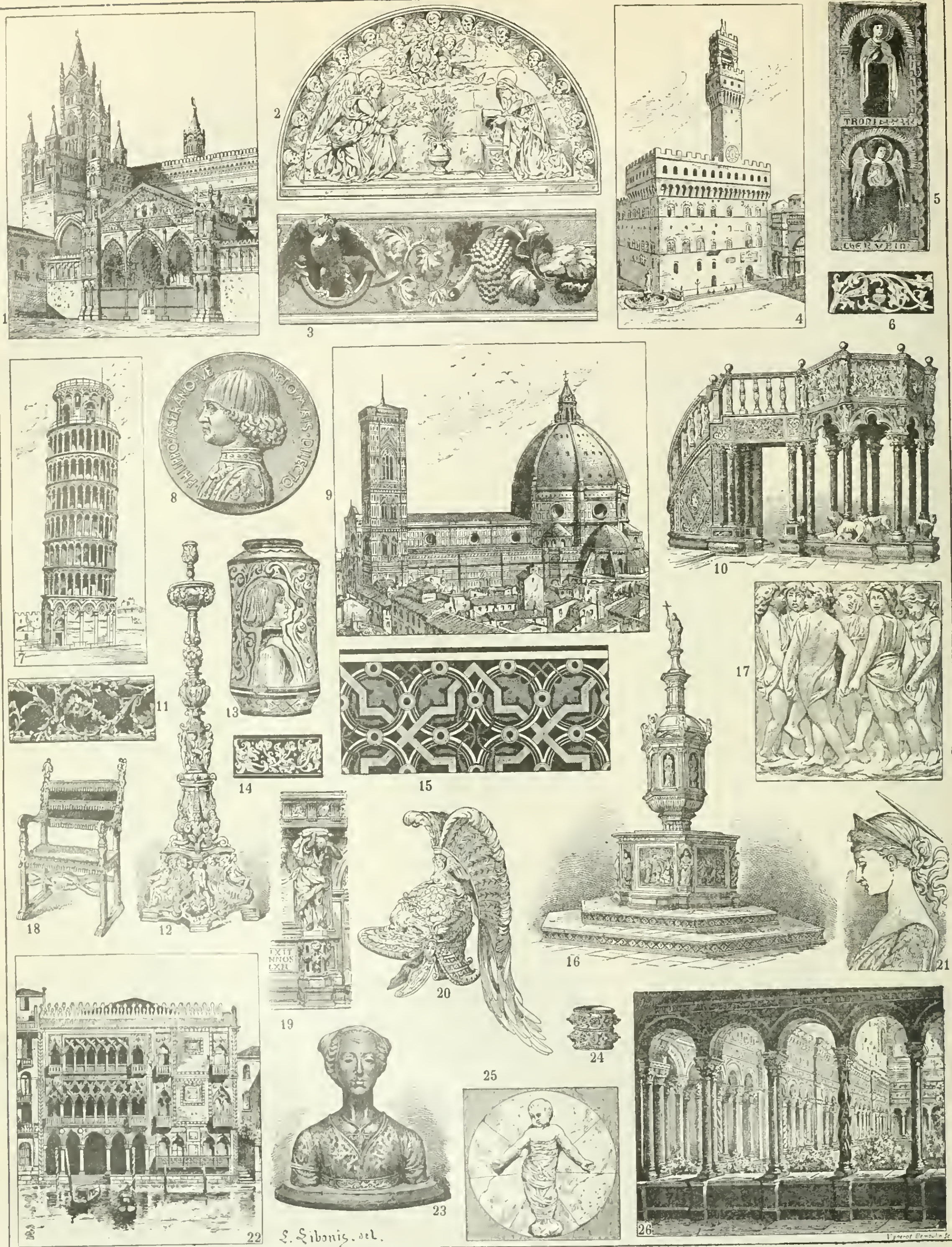

1. Cathédrale de Palerme. — 2. L'Annonciation, terre cuite de Luca della Robbia (xve s.). — 3. Frise en bronze du baptistère de Florence. — 4. Palais-Vieux, à Florence (xiiie s.). — 5. Broderie (xiiie s.). — 6. Ornement de manuscrit (xve s.). — 7. Tour penchée de Pise (xiie s.). — 8. Médaille en or (xve s.). — 9. Santa-Maria-del-Fiore, à Florence (xve s.). — 10. Chaire de la cathédrale de Sienne (xve s.). — 11. Frise en fer forgé (xve s.). — 12. Candélabre de la Chartreuse de Pavie (xve s.). — 13. Vase de pharmacie (xive s.). — 14. Ornement de manuscrit (xve s.). — 15. Dallage, à Saint-François-d'Assise (xve s.). — 16. Fonts baptismaux au baptistère de Sienne (xve s.). — 17. Bas-relief en marbre, par Luca della Robbia (orgue de la cathédrale de Florence, xve s.). — 18. Fauteuil (xvie s.). — 19. Cariatide du tombeau du doge Giovanni Pezaro (xviie s.). — 20. Casque, d'après un dessin de G. Vasari (xvie s.). — 21. Sainte Cécile, bas-relief de Donatello. — 22. Cà d'Oro (Maison d'Or), à Venise (xve s.). — 23. Buste en bois (Venise, xve s.). — 24. Bague du xvie siècle. — 25. Bas-relief de Luca della Robbia, à l'Hôpital des enfants trouvés de Florence (xve s.). — 26. Cloître de Saint-Jean-de Latran, à Rome (xvie s.).

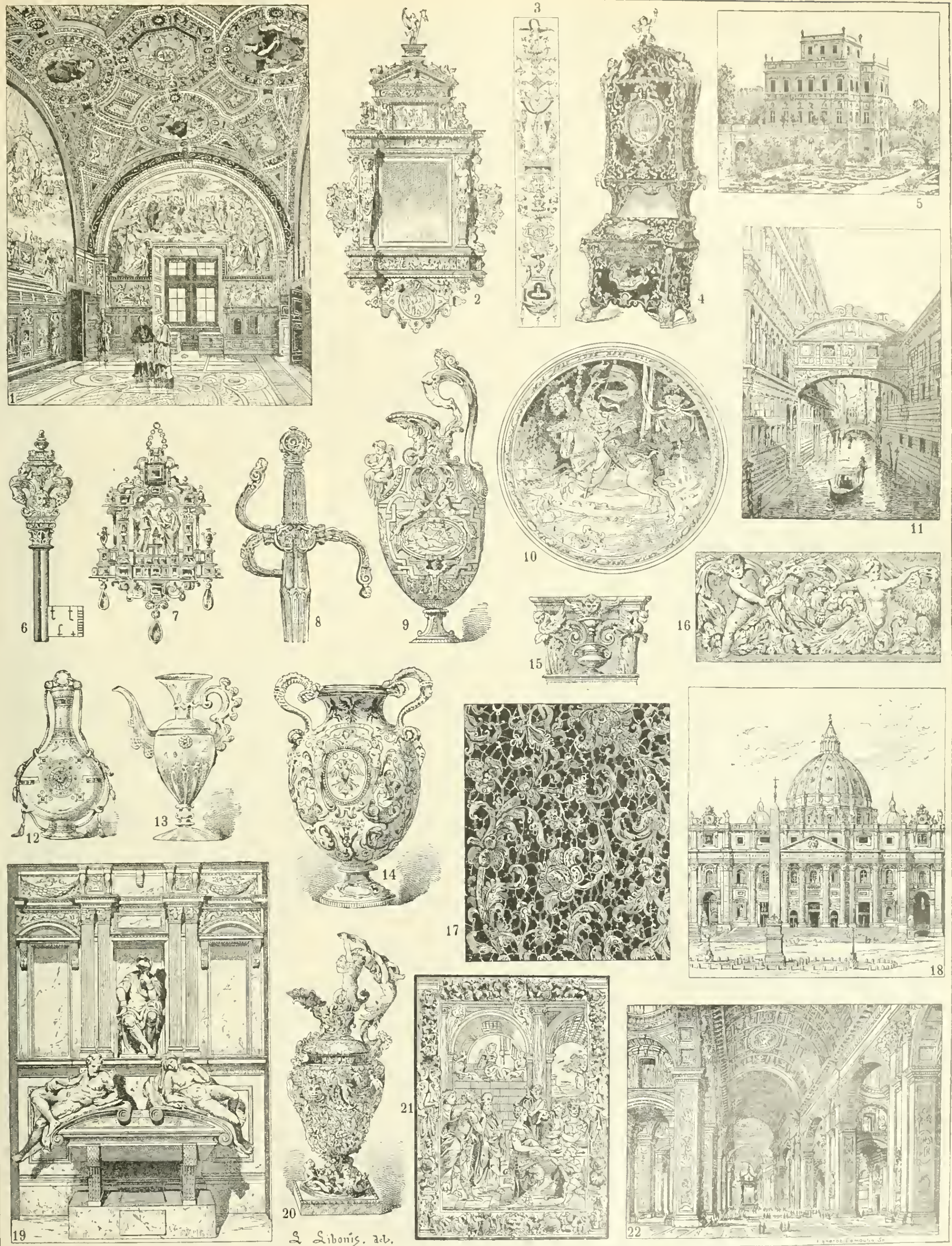

1. Chambre de la Signature, au Vatican (XVIe s.). — 2. Cadre de glace en bois sculpté (XVIe s.). — 3. Grotesques, par Raphaël. — 4. Cabinet de marqueterie, par Piffetti (XVIIIe s.). — 5. Villa Doria-Pamfili, à Rome. — 6. Clef (XVIe s.). — 7. Pendant en or émaillé (XVIe s.). — 8. Epée attribuée à Cellini (XVIe s.). — 9. Aiguière en or (XVIe s.). — 10. Faïence de Caffagiolo (XVIe s.). — 11. Pont des Soupirs, à Venise. — 12. Gourde en verre de Murano (XVIe s.). — 13. Aiguière en verre de Murano (XVIe s.). — 14. Faïence d'Urbino (XVIe s.). — 15. Chapiteau du Palais-Vieux, à Florence. — 16. Frise, par Raphaël (XVIe s.). — 17. Point de Venise (XVIIe s.). — 18. Façade de Saint-Pierre de Rome (XVIe s.). — 19. Tombeau de Laurent de Médicis, par Michel-Ange, à Florence. — 20. Aiguière en or, attribuée à Cellini. — 21. Histoire de Joseph, tapisserie florentine, d'après un carton du Bronzino (XVIe s.). — 22. Intérieur de Saint-Pierre de Rome (XVIe s.).

peut juger dans le baptistère de Pise et le tombeau de saint Dominique, à Bologne. Jean de Pise lui succède. On lui attribue les superbes bas-reliefs de la façade du dôme d'Orvieto, dans l'exécution desquels il se serait fait aider par ses élèves : Agnolo et Agostino de Sienne, Fra Guglielmo de Pise, Orlando, etc. Agnolo et Agostino sont les auteurs du tombeau de l'évêque Tarlati de Pietramala, dans la cathédrale d'Arezzo. Andrea de Pise consacra vingt-cinq ans à la sculpture de deux portes du baptistère de Florence (1305-1330). La plupart de ces maîtres sont architectes, sculpteurs et peintres. C'est ce qui explique la tendance générale à ne voir dans la sculpture et la peinture qu'un décor des édifices. L'art statuaire ne sera pratiqué d'une manière indépendante qu'au XVIe siècle.

Florence est le centre d'activité le plus remarquable au XVe siècle. Ghiberti s'y inspire de la nature plus que des anciens. Il forme à son école : Desiderio da Settignano, sculpteur ému, presque élégiaque ; Andrea Verrocchio, orfèvre, sculpteur, graveur, peintre, musicien, l'auteur de la statue équestre de Coleoni à Venise. Verrocchio sera le maître de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. Leopardo, Michelozzi, Luca et Andrea della Robbia, Civitali, Mino da Fiesole, Modanino, etc., appartiennent aussi au XVe siècle. Michel-Ange domine l'école, au siècle suivant. Telles sont la sûreté de sa main, l'ampleur de ses conceptions, la majesté de son génie qu'il n'a pas d'élèves, et ses imitateurs, comme Bandinelli, tombent dans l'emphase. Toutefois, deux disciples de Michel-Ange, Montorsoli et Baccio da Montelupo, acquièrent un certain renom. Sansovino fonde une école brillante à Venise ; Cellini, célèbre comme orfèvre et comme sculpteur, Ammanati, Jean Bologne, Francavilla, Merliano da Nola, San Gallo, Lombardi, etc., peuplent Florence, Pérouse, Naples, Orvieto, Lorette de travaux justement appréciés.

Bernin remplit le XVIIe siècle de sa renommée. Heureusement inspiré à ses débuts, il est tombé, par la suite, dans le pittoresque à outrance, et ses continuateurs au XVIIIe siècle, artisans de décadence, s'appelleront l'Algarde, Maderno, Rossi, Rusconi, Foggini.

Une sorte de relèvement se manifeste au début du XIXe siècle avec Canova, épris de l'antique, dont le principal mérite est la grâce. Bartiloni, plus sobre, plus froid, interprète la nature avec talent. Vers le milieu du siècle, l'art fait place au métier. Nul ne sait mieux traduire une étoffe avec son grain particulier que ne le font les sculpteurs d'Italie. Beaucoup se servent du moulage sur nature. Vela, de Turin, expose, en 1867, à Paris, un *Napoléon mourant*, qui marque le point culminant d'une sculpture dénuée de style. Le Campo-Santo de Gênes abonde en effigies du même ordre. Puis, ce sont les sujets enfantins, les scènes de genre qui prédominent jusqu'en 1878. A cette date, la sculpture italienne se ressaisit. Barzaghi, Calvi, Belliazzi, Civiletti, et principalement Monteverde donnèrent le signal d'un réveil. Lors de l'Exposition universelle de 1889, le mouvement s'accentue. Ferrari (Ettore) place sous les yeux du public un *Ovidio* et un *Giordano Bruno*, deux œuvres de haut style. Il en faut dire autant du *Pêcheur* de Gemito. Après eux viennent Danielli, Maccagnani, Pereda et Sodini (Dante). Nommons encore : Bazzaro, Nono, Salvini. En 1900, Bazzaro, Biondi et Gemito conquirent les grands prix. A leur suite, viennent Alberti, Apolloni, Astorri, Balzico, d'Orsi, Gallori, Mme Lancello-Croce, etc., qui témoignent par leurs œuvres d'une régénération sérieuse de la sculpture moderne par l'étude approfondie de la nature.

— *Peinture*. Cimabue est l'ancêtre de la peinture en Italie. Il vécut au XIIIe siècle. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir rompu, dans une certaine mesure, avec les traditions byzantines. Il a des imitateurs ou Giunta de Pise, Guido de Sienne, Margaritone d'Arezzo. Mais c'est avec Giotto (1266-1337), élève de Cimabue, que commence une transformation des types auxquels vont recourir les peintres. Il conçoit ses tableaux avec une ampleur et une liberté merveilleuses, fait mouvoir ses personnages sur des fonds empruntés à la nature. Ses disciples ou ses continuateurs sont : Cavallini, le Giottino, Taddeo et Agnolo Gaddi, Buffalmaco, etc. C'est Andrea Orcagna qui occupe le premier rang par ses fresques au Campo-Santo de Pise. Les peintures de Bernardo Orcagna, au Campo-Santo, sont loin d'être aussi remarquables que celles de son frère ; Simone di Martino, Lippo Memmi, Duccio di Buoninsegna, Pietro et Ambrogio Lorenzetti, etc., travaillent avec éclat à Assise, à Sienne, à Pistoia, à Florence, à Cortone, à Arezzo, et même à Rome au XIVe siècle.

Le siècle suivant s'ouvre avec Fra Angelico da Fiesole, dont l'exquise candeur et la foi touchante ont fait un maître sans rival. Plus fougueux sera son disciple Benozzo Gozzoli, qui, dans ses vingt-deux fresques du Campo-Santo de Pise, le surpasse dans l'heureuse interprétation de la nature. Il est, avec Masaccio, le précurseur de la Renaissance. Uccello, Dello, Castagno, Fra Filippo Lippi, Verrocchio, Pallajuolo, Botticelli, Ghirlandajo, Mantegna, Gentile et Giovanni Bellini, Vivarini, Gentile da Fabriano, etc., assurent le renom de l'école au XVe siècle.

Au XVIe siècle, les chefs de l'école sont, par ordre de naissance, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto, Corrège, Titien, Giorgione. Chacun d'eux a des continuateurs. Aussi le XVIe siècle est-il, en quelque sorte, l'âge d'or de la peinture. A Léonard se rattachent Andrea Salario, Gaudenzio Ferrari, Bernardino Luini. Les suivants de Michel-Ange, plus nombreux, de tempérament moins homogène, sont Sebastiano del Piombo, Daniele da Volterra, Vasari, Salviati, le Bronzino, Allori, le Rosso. Raphaël est l'éducateur de Jules Romain, Penni dit « le Fattore », Caldara dit « le Caravage », le Garofalo, Perino del Vaga, etc. Les peintres Albertinelli et Ridolfo del Ghirlandajo ont été formés par Fra Bartolommeo. Andrea del Sarto est l'initiateur de Sgnazzella, Pontormo, Franciabigio, etc. Corrège aura pour imitateur le Parmesan. Des innombrables disciples de Titien, les deux plus illustres sont le Tintoret et Véronèse. Giorgone fut le premier maître de Sebastiano del Piombo et de Jean d'Udine qui, de Venise, passèrent à Rome.

Vers la fin du XVIe siècle, les Carraches dominent l'école ; à leur suite viennent le Dominiquin, le Guerchin, Schidone, Lanfranco, le Guide, l'Albane, etc. Avec ces maîtres, nous sommes au milieu du XVIIe siècle, et la décadence s'accentue d'une façon rapide. Au siècle suivant, c'est à peine si Solimena, Tiepolo, Canaletto, Battoni méritent d'être nommés lorsqu'on les compare aux maîtres de la Renaissance.

Plus pauvre encore est l'école, pendant la première moitié du XIXe siècle. On cite toutefois Appiani, Hayez, Camuccini, Benvenuti. Un progrès s'est manifesté lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1867. Ussi de Florence fut remarqué pour avoir rompu avec le genre académique de ses devanciers. On rendit également justice à l'originalité relative de Gastaldi, Miola, Busi, Gordigiani, etc. En 1878, les tableaux de genre et les paysages prédominent dans la section italienne. Souvent, les artistes d'outremonts se forment dans des ateliers parisiens. Parmi les exposants qui attirent l'attention de la critique, il faut citer : Pio Joris, de Nittis, Massini, Pasini et Pagliano, Gordigiani, Castiglione, Galli, Fontana. En 1889, Boldini, peintre d'architecture, obtient un grand prix ; des médailles d'or sont décernées à Bazzaro (Leonardo), Carcano, Ciardi, Maccari, Morbelli, Sartorio Segantini, peintres de genre, d'intérieur ou d'animaux, qui ont fait preuve de sérieuse originalité. En 1900, Boldini mérite, pour quatre portraits de la plus franche allure, un grand prix qui le place hors de pair. Après lui, Balestrievi, Joris, Michetti, Morbelli, Morolli, Tito, témoignent des progrès de l'école d'Italie.

— *Gravure*. La gravure sur bois, en Italie, date de l'application de la typographie. On cite des publications illustrées par ce procédé en 1467 et 1472. Matteo Pasti, peintre, aurait été le plus ancien graveur de la Péninsule. Au XVIe siècle, la plupart des maîtres gravent certaines de leurs compositions : Beccafumi, Titien, Campagnola. On attribue à Hugo da Carpi la découverte de la gravure en camaïeu. Fantuzzi, Antonio da Trento, Boldrini, Andrea Andreani, Coriolano, Zanetti, du XVIe au XVIIIe siècle, se sont fait un nom dans la gravure en camaïeu.

On attribue à Maso Finiguerra, orfèvre et sculpteur, élève de Ghiberti, la découverte de la gravure sur cuivre. Baccio Baldini grave sur métal, en 1477. Sandro Botticelli, Antonio Pollajuolo, Mantegna, Gio.-Maria et Gio.-Antonio de Brescia, Montagna, Zoan Andrea, les Campagnola, etc., acquièrent une juste célébrité. Marc-Antoine Raimondi, disciple de Raphaël, est un merveilleux interprète des œuvres du maître. Augustin Vénitien, Marc de Ravenne, Caraglio, Bonasone constituent la lignée de Marc-Antoine. Le « maître au Dé », Domenico del Barbiere, Franco, Rota, Reverdino, Vico, Passeri ou Passari, les Ghisi, de Mantoue, maintiennent sur tous les points de l'Italie la suprématie de la gravure au burin.

Le Parmesan a porté l'eau-forte à un rare degré de perfection. Véronèse, Primatice, Baroche, Farinati, Palma, Fontana de Vérone, Giacomo Franco, Cesare Vecelli, Mazza, Camoccio, etc., s'adonnent avec éclat à ce mode de gravure.

Au XVIIe siècle, les Carraches fixent à Bologne le centre de productions de l'eau-forte. Eux-mêmes sont graveurs. Mais la Sicile a Bellavia ; Modène, Ludovico Lana, Tempesta, Borgiani ; Parme revendique Imperiali, Mercati, Ottavio Leoni, les Mola ; Pérouse se réclame de Pietro Santi Bartoli, etc. Au XVIIIe siècle, les graveurs produisent avec une rapidité surprenante, mais ne laissent après eux que des œuvres sans style. Les Tiepolo, Canaletto, Cunego, Volpato, Porporati, Piranesi, Longhi et Raphaël Morghen font toutefois exception. Au XIXe siècle, deux noms sont à retenir : ceux de Calamatta et de Mercury.

— *Musique*. C'est par l'église que les premières manifestations musicales se produisirent en Italie. Le pape Damase introduisit la coutume de chanter les psaumes dans le temple. Saint Ambroise régla la tonalité et le mode d'exécution des chants religieux, et adapta un certain nombre d'airs sacrés de la Grèce aux hymnes de l'Eglise latine ; il supprima le système des tétracordes des Grecs et remplaça leurs modes trop nombreux par des gammes de quatre tons principaux (tons *ambrosiens*). Plus tard, au VIe siècle, saint Grégoire le Grand ajouta à ces quatre tons primitifs quatre tons nouveaux, qu'on appela tons *plagaux*. Il rassembla ce qui restait des anciennes mélodies grecques et de celles composées par saint Ambroise, Paulin, Licentius, etc., et réunit tous les chants qu'il destinait aux offices dans l'*Antiphonaire*. Plus tard, au XIe siècle, c'est au moine Guido d'Arezzo qu'on doit une méthode rationnelle d'enseignement de la musique.

A partir de ce moment jusqu'aux approches de la Renaissance, l'Italie ne fait plus parler d'elle au point de vue musical, et c'est là, précisément, le temps où les grands contrapontistes de l'école franco-belge donnèrent à celle-ci toute son ampleur et tout son éclat. La plupart de ces musiciens visitèrent l'Italie et y firent souche d'élèves. Le Belge Jean Tinctor fonda à Naples, vers 1450, une école de chant et de composition ; un autre Belge, Adrien Willaert, peut être considéré comme le fondateur de l'école vénitienne ; enfin, le Français Claude Goudimel ouvre à Rome une école où il eut pour élève Palestrina.

Les Italiens surent profiter de ces leçons. De tous côtés surgirent une foule d'hommes remarquables : à Venise, Costanzo Porta, André et Jean Gabrieli, Zarlino, Alfonso della Viola, Gastoldi, Orazio Vecchi, Giovanelli, Claudio Merulo ; à Florence, Vincenzo Galilei, fils du grand Galilée, Francesco Corteggia, Striggio ; à Naples, Carlo Gesualdo, prince de Venouse ; à Rome, Giovanni Animuccia, Costanzo Festa, Felice Anerio, Luca Marenzio, Nanini, et enfin le plus grand de tous, Pierluigi da Palestrina. Il entreprit une réforme de la musique religieuse, qui était tombée en Italie dans un état complet d'abaissement, et il produisit des œuvres d'une simplicité magistrale. Il s'est aussi distingué dans des compositions profanes, principalement dans le genre madrigalesque.

A son exemple s'étaient formés de nombreux artistes distingués, tels que son élève Guidetti, Cavaccio, Puliaschi, Massaini, etc., qui s'efforcèrent d'introduire dans l'art des formes nouvelles. C'est alors qu'on vit, en dehors du madrigal, qui voulait être traité scientifiquement, des compositions d'un genre plus simple : villanelles, *canzoni, frottole*. En même temps prenait peu à peu naissance la musique instrumentale concertante. Enfin, c'est à cette époque que commença de fleurir aussi l'oratorio, grâce à saint Philippe de Néri.

On comptait déjà plusieurs écoles différentes : l'école napolitaine, fondée par Jean Tinctor ; l'école bolonaise, qui devait sa naissance à un musicien espagnol, Ramis de Pareja ; l'école lombarde, qui reconnaissait pour maître le prêtre Franchino Gaforio ; l'école vénitienne, devenue florissante grâce à Adrien Willaert ; l'école romaine, dont Goudimel avait été le promoteur ; enfin, l'école florentine, grâce à laquelle l'opéra allait prendre naissance. C'est à Florence, en effet, qu'un petit cénacle de gentilshommes amateurs de musique, tels que Giovanni Bardi, Giacomo Corsi, Pietro Strozzi et Girolamo Mei, de poètes comme Ottavio Rinuccini, de savants comme Vincent Galilée, d'artistes comme Emilio del Cavaliere, Giacomo Peri, Giulio Caccini, conçurent la pensée d'unir les instruments aux voix dans des espèces d'actions scéniques rudimentaires, d'abord à un seul, puis à plusieurs personnages. C'est ainsi que, dès 1579, Strozzi composa un *intermezzo* qui fut chanté par Caccini ; que Galilée mit en musique l'épisode du comte Ugolin, de *la Divine Comédie*, et ensuite les *Lamentations de Jérémie* ; que Caccini écrivit, sur des vers de Bardi, un monodrame intitulé *il Combattimento di Apollo col serpente* ; qu'enfin Emilio del Cavaliere fit exécuter deux compositions du même genre : *il Satiro* et *la Disperazione di Fileno*. Ces divers ouvrages, représentés pour la plupart à la cour de Toscane, obtinrent un tel succès que leurs auteurs en vinrent à écrire de véritables actions dramatiques en récitatifs, parfois avec chœurs, telles que *la Dafne* et *il Giuoco della cieca* de Peri, l'*Euridice* de Peri, Caccini et Corsi, et *il Rapimento di Cefalo* de Caccini, Pietro Strozzi et Luca Bati.

Cette musique récitative, lourde, pompeuse, sans grande saveur mélodique ou harmonique, contenait cependant en elle le principe de l'opéra moderne. Claude Monteverde, maître de la chapelle de Saint-Marc, à Venise, bouleversa le système musical en y introduisant l'harmonie dissonante et, par conséquent, la modulation ; il donna la coupe de l'air et du duo.

Après lui, Francesco Cavalli, son élève, dans l'espace de trente années, de 1639 à 1669, ne fit pas représenter moins de trente-huit opéras. Venise, alors, comptait six théâtres, où présentaient leurs œuvres au public Cesti, Legrenzi, Lotti, Perti, Caldara, Bononcini, etc.

A Mantoue, Marco da Gagliano faisait représenter un opéra intitulé *Dafne*, et, à Bologne, Giacobbi donnait une *Andromeda*. Ce n'est qu'en 1668 que Naples vit s'ouvrir sa première scène lyrique, le théâtre San-Bartolomeo ; elle eut ensuite celui des Fiorentini (1706), puis le théâtre Nuovo (1724), et enfin, en 1740, le fameux théâtre San-Carlo. Ce n'est qu'en 1778 que Milan inaugura le théâtre de la Scala, que suivit de près celui de Canobbiana. Mais déjà, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, l'opéra avait fait son apparition dans un grand nombre de villes.

Gregorio Allegri, l'organiste Frescobaldi, le P. Martini, Jean-Paul Colonna, Carissimi et plus tard Porpora, se distinguaient dans le genre de l'oratorio et surtout de la cantate, qui peu à peu s'était substituée au madrigal. Dans la musique instrumentale, les successeurs de Frescobaldi comme organiste s'appelaient Pasquini, Gasparini, Locatello, Durante. On pouvait citer comme clavecinistes les deux Scarlatti, Paradies, le P. Martini, Porpora. Quant à la grande école italienne de violon, dont Arcangelo Corelli peut être considéré comme le fondateur, elle fut illustrée par Geminiani, Locatelli, Lorenzo et Giambattista Somis. C'est aussi à cette époque que l'art de la lutherie prenait tout son essor avec les Amati, les Maggini, les Guarneri, les Bergonzi, les Montagnana, et Antonio Stradivari.

L'enseignement ne tarda pas à s'organiser. Venise n'avait pas moins, au XVIIIe siècle, de cinq conservatoires ; Naples en comptait trois ; Bologne possédait une école superbe. Il y avait aussi de nombreuses écoles particulières, surtout pour le chant.

De Venise, l'opéra alla s'installer à Naples, d'où il rayonna sur toute l'Italie d'abord, sur l'Europe ensuite. On peut dire que pendant tout le XVIIIe siècle l'histoire de la musique en Italie se concentre tout entière dans les exploits de la grande école napolitaine, dont Alessandro Scarlatti doit être considéré comme le chef et l'initiateur.

Du conservatoire *dei Poveri di Gesù Cristo* sortirent Alessandro Scarlatti, Gaetano Greco, Durante, Pergolèse, Duni ; de celui de *Sant' Onofrio*, Gizzi, Jommelli, Paisiello, Piccinni ; de *Santa Maria di Loreto*, Porpora, Fenaroli, Guglielmi, Sacchini, Cimarosa ; de la *Pietà dei Turchini*, Leo, Tritto, Sala, Mandanici, Zingarelli, Manfroce, et plus tard Carlo Conti, Mercadante, Bellini.

A ces noms il faut ajouter ceux de Traetta, Logroscino, Cafaro, Latilla, Anfossi, Insanguine, Tarchi...

Dans le reste de l'Italie, on peut citer à la grande époque les compositeurs dramatiques Caldara, Galuppi, Rinaldo de Capoue, Francesco Conti, Marcello de Padoue, Nasolini, Ciampi, Gazzaniga, Storace, Guecco, Sarti, Mengozzi, et surtout Salieri, qui était un homme de génie, et, parmi les compositeurs religieux et les organistes, Benedetto Marcello, le père Mattei, Pitoni, etc. ; les violonistes Viotti et Paganini.

Nous trouvons, au commencement du XIXe siècle : Valentino Fioravanti, Paër, qui se partage entre la France et l'Italie, Pavesi, les frères Giuseppe et Luigi Mosca, Carlo Coccia, puis deux grands maîtres à qui la France devait donner la gloire : Cherubini et Spontini. Puis vint le plus grand des derniers grands Italiens, Rossini. Presque en même temps, brillaient Bellini et Donizetti.

Autour d'eux on ne voit surgir que de pâles imitateurs : Raimondi, Morlacchi, Carafa, Vaccaj, Coppola, Pacini, Mercadante, les deux frères Luigi et Frederico Ricci. Verdi est le dernier représentant de cet art, qui paraissait éteint. Génie d'abord farouche, qui plus tard s'apaisa, il était l'artiste puissant et pathétique qu'il fallait à l'Italie révolutionnaire. Pendant plus d'un demi-siècle, il régna en maître sur l'art italien. A peine peut-on signaler, en outre, Ponchielli ; pour les autres, simplement plus ou moins estimables, c'étaient Pedrotti, Cagnoni, Petrella, Lauro Rossi, De Giosa, dont on peut dire qu'il ne reste rien. Arrigo Boïto s'est fait une sorte de renommée avec *Mefistofele*.

Mais l'école musicale italienne n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, en dépit de la *Cavalleria rusticana* et de l'*Iris* de Mascagni, des *Pagliacci* et de *la Bohême* de Leoncavallo, de l'autre *Bohême* et de la *Manon* de Puccini, de l'*André Chénier* de Giordano, voire du *Cristoforo Colombo* de Alberto Franchetti ; de don Lorenzo Perosi, le prêtre compositeur, qui s'efforce de renouveler le genre de l'oratorio. En dehors du théâtre, d'ailleurs, il n'y a guère à nommer que Martucci, directeur du Conservatoire de Bologne, et Sgambati, tous deux s'étant distingués dans le genre de la musique instrumentale.

— BIBLIOGR. : Stendhal, *Histoire de la peinture en Italie* (1817) ; Burckhardt, *le Cicerone* (1855) [trad. franç. 1885-1892] ; *la Civilisation italienne au temps de la Renaissance* (1860) [trad. franç. par Schmitt, 1885] ; Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la peinture italienne* (1864-1876) ; Perkins, *Histoire de la sculpture italienne* (1868) ; Gebhardt, *Les Origines de la Renaissance en Italie* (1879) ; Lafenestre, *la Peinture italienne* (1885) ; E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance : l'Italie* (1888-1892-1895).

Italie (Histoire d'), par Guichardin, en vingt livres. — Cette histoire parut d'abord à Florence en 1561, sous le titre : *Della historia dell' anno 1494 fin all' anno 1526, libri sedeci, da Francesco Guicciardini, gentilhuomo fiorentino.* Les quatre derniers livres, qui parurent à Venise en 1564, n'ont été qu'ébauchés. Il a été publié, depuis, un grand nombre d'éditions complètes de l'ouvrage, qui comprend le récit des événements dont l'Italie fut le théâtre de 1490 à 1534. L'*Histoire d'Italie*, traduite en presque toutes les langues, l'a été en français par Jérôme Chomedey (Paris, 1568) et par Favre, revue par Gargeon (Paris, 1738). Par l'ampleur de son style, par les harangues dont elle est semée, Guichardin rappelle Tite-Live, comme Machiavel fait penser à Tacite ; Guichardin a pourtant son caractère propre : c'est le scepticisme ou plutôt l'indifférence dont il fait preuve à l'égard des événements. Il faut se souvenir des événements dont l'Italie fut le théâtre à cette époque pour comprendre et juger ce sentiment. Guichardin pouvait, en écrivant, se rappeler l'amère parole de son ami Machiavel, trouvant plaisir à être foulé par la fortune « pour voir si elle n'aurait pas de honte ».

Italie (Voyage en), par Chateaubriand. — L'auteur a publié sous ce titre, en 1827, un court ensemble de fragments, composé de trois lettres à Joubert, de pages de journal, de morceaux descriptifs, et de la célèbre *Lettre à Fontanes*, écrite de Rome. Ce voyage est celui que Chateaubriand fit en Italie, en 1803-1804, quand il eut été nommé par Bonaparte premier secrétaire d'ambassade du cardinal Fesch. Il décrit Tivoli, la villa Adriana, le Vatican, le musée Capitolin, la galerie Doria, Naples, le Vésuve, etc. Un certain nombre de ces notes lui ont servi pour la rédaction des *Mémoires d'outre-tombe* (IIe partie, 2e livre). La *Lettre à Fontanes* est la pièce capitale du recueil : Chateaubriand y peint avec une force singulière la tristesse et la majesté de la campagne romaine.

Italie (Voyage en), par H. Taine (1866). — L'ouvrage renferme quatre parties, intitulées : *Naples, Rome, Florence, Venise.* C'est un recueil de notes prises au jour le jour, parfois brèves, discontinues, parfois s'étendant aux proportions d'un véritable drame, avec mise en scène et tableaux. On y trouve de très belles descriptions, dans ce style éclatant et concis, un peu dur et tendu, qui est partout celui de Taine ; mais, comme partout aussi, Taine s'y montre continuellement préoccupé de confirmer ses idées sur l'art et sur la vie. Il ne voyage point en touriste. Même devant les monuments de la peinture et de l'architecture italiennes, qui fournissent d'admirables pages à l'artiste, on sent, derrière cet artiste, le philosophe qui a pour objet unique l'étude de l'homme, et aux yeux duquel les œuvres d'art ne sont que des « signes », des documents où il trouve l'explication de l'âme et du génie italiens.

Italie (Guerres d'). On comprend sous ce nom l'ensemble des expéditions et des conflits dont l'Italie a été l'enjeu et le plus souvent le théâtre, de 1494 à 1559, et dont les acteurs principaux ont été la France, l'Espagne et l'Empire.

Nul pays n'offrait par sa richesse une proie plus exposée aux convoitises de l'étranger que l'Italie de la fin du xve siècle ; nul autre, aussi, n'était plus désigné aux interventions extérieures, par son morcellement politique, les rivalités des villes, leurs querelles intestines, et l'affaiblissement dans le déshonneur de la seule puissance qui eût pu, à cet instant, réaliser dans la Péninsule un semblant d'union morale, la papauté.

1° La première période des guerres d'Italie, qui va de 1494 à 1521, comprend les différents essais de conquête, par la France, du royaume de Naples et du Milanais. Charles VIII, hanté par les souvenirs de la chevalerie, épris d'une guerre de magnificence, tente de faire valoir sur le royaume de Naples les droits de la maison d'Anjou : une triomphante promenade militaire (1495) lui livre en effet le royaume ; mais une coalition générale de l'Autriche, de l'Angleterre, de Venise et de l'Aragon l'oblige presque immédiatement à abandonner son éphémère conquête, et la brillante victoire de Fornoue (1495), où triomphe la *furia francese*, lui permet seulement un honorable retour. Louis XII reprend la lutte, mais y ajoute un nouvel objet, le Milanais, en sa qualité d'héritier de Valentine Visconti. Nouvelle conquête rapide : Gênes et Milan se soumettent (1500). Mais Louis XII, dans ses tentatives sur le royaume de Naples, sera dupé par ses deux alliés successifs : d'abord par Ferdinand d'Aragon qui, après lui avoir promis le partage du royaume de Naples, lance contre lui Gonzalve de Cordoue, lequel, vainqueur à Seminara, Cerignola et Garigliano, oblige les armées françaises à évacuer l'Italie du Sud, et le roi lui-même à renoncer, par les traités de Blois (1501-1505), à ses prétentions sur Naples ; ensuite, par le pape Jules II, qui, voulant réaliser à son profit l'unité italienne, attire le roi de France dans la *Ligue de Cambrai* (1508) contre Venise, se sert de lui pour battre les Vénitiens à Agnadel (1509), mais se retourne ensuite pour former avec l'Autriche, l'Angleterre et l'Aragon, une *Sainte ligue* (1511) contre la France. Après les succès de Gaston de Foix à Bologne, à Brescia et à Ravenne (1512), où il meurt, les défaites de Novare et de Guinegatte ouvrent la France à l'invasion. Louis XII, par les traités d'Orléans et de Londres (1514), doit abandonner ses conquêtes. C'est seulement la mort de Jules II et la dissolution de la Sainte ligue qui permettent au belliqueux successeur de Louis XII, François Ier, de reconquérir brillamment le Milanais, par le triomphe de Marignan (1515).

2° La deuxième période (1521-1529) est un véritable duel entre François Ier et Charles-Quint, qui, devenu empereur (1519), a réuni sous son sceptre les domaines des maisons d'Autriche, de Bourgogne, de Castille et d'Aragon, entourant ainsi la France d'une ligne presque continue de territoires, et prétendant à la monarchie universelle. Une première guerre coûte à la France le Milanais, à la bataille de la Bicoque (1522). François Ier n'a pas su s'assurer, à l'entrevue du camp du Drap d'or (1520), l'alliance de Henri VIII d'Angleterre, ni retenir sur la pente de la trahison le connétable de Bourbon. Lui-même, battu et pris à Pavie (1525), doit, au traité de Madrid (1526), qu'il désavoue d'ailleurs une fois libre, céder la Bourgogne. En 1527, il ne peut empêcher le pillage de Rome par le connétable de Bourbon. Cependant, le roi, assagi par les revers, et l'empereur, inquiet des progrès de la Réforme, signent, en 1529, la trêve de Cambrai, qui laisse la Bourgogne à François Ier et l'Italie à l'empereur.

3° Pendant la troisième période (1536-1559), la lutte s'élargit. Contre Charles-Quint, que paralysent les progrès du protestantisme, François Ier cherche partout des alliés : les princes réformés coalisés à Smalkalde (1531), la Suède, le pape Clément VII, le sultan Soliman, dont l'intervention sur le Danube oblige l'empereur, après l'échec d'une invasion en Provence (1537), de signer la trêve de Nice (1538), qui dure six ans. En 1541, une nouvelle reprise des hostilités est marquée par la victoire française de Cérisoles, en Piémont (1544), et terminée par les traités de Crespy (1544) et d'Ardres (1546). Après la mort de François Ier (1547), Charles-Quint, attristé de son échec au siège de Metz (1553), signe la trêve de Vaucelles (1556), puis abdique. Enfin, la vaine tentative d'invasion de Philippe II en France (1557) échoue au siège de Saint-Quentin, et la reprise de Calais (1558) par le duc de Guise amène le traité de Cateau-Cambrésis (1559), où la France, renonçant à l'Italie, moins Pignerol, gardait Calais et les trois évêchés : Metz, Toul et Verdun. C'était un mince résultat, pour de si longs efforts. Mais, selon la parole d'Anne de Beaujeu à Charles VIII, « un village sur la frontière vaut mieux qu'un royaume au delà des monts » ; au demeurant, la France avait trouvé en Italie l'exemple d'un mouvement intellectuel et artistique dont elle allait largement profiter.

Italie (campagne d') [1796]. Le rôle de l'armée d'Italie dont Bonaparte, mis en lumière par la journée du 13-Vendémiaire, reçut le commandement, devait être, dans la pensée du directeur Carnot, de retenir en Italie, pendant l'été de 1796, le plus possible de forces autrichiennes ; l'effort principal sur Vienne restant dévolu à l'armée d'Allemagne, commandée par Jourdan. Aussi Bonaparte, arrivé à son quartier général de Nice le 27 mars, n'eut-il à sa disposition que les divisions Augereau, Masséna, Sérurier, Garnier et Macquart, en tout 43.000 hommes, mal vêtus, mal nourris, dispersés entre Nice et Gênes, sur la route de la Corniche. Devant elles, sur le revers nord de l'Apennin, le Piémont était gardé par l'armée sarde de Colli, occupant la vallée du Tanaro, sur la route de Turin, et le corps autrichien de Beaulieu, couvrant Milan par la vallée de la Bormida ; les deux généraux autrichien et sarde s'entendant d'ailleurs assez peu.

Le premier objectif de Bonaparte, une fois son armée rassemblée et réchauffée par une vigoureuse proclamation qui lui promettait, au delà des Alpes, « honneur, gloire et richesse », fut de se jeter entre les deux alliés, de les séparer et les battre isolément. Il y parvint du premier coup en marchant rapidement sur Savone, de là par le col d'Altare sur Carcare, au croisement des routes d'Alexandrie et de Turin, et en lançant vers Ceva, pour immobiliser Colli, la division Sérurier, tandis que lui-même venait battre à Montenotte, puis à Millesimo et à Dego, le corps de Beaulieu (10-14 avril). Laissant alors Laharpe en observation devant les Autrichiens en retraite, il venait au secours de Sérurier avec ses deux autres divisions, et battait Colli à Mondovi. Quelques jours après, l'armistice de Chérasco détachait la Sardaigne de la coalition.

Beaulieu, cependant, franchissant le Pô, s'était retiré sur le Tessin, tandis que Bonaparte, pour lui couper sa ligne de retraite sur le Tyrol, se portait à marches forcées sur Plaisance, où il franchissait à son tour le fleuve. Seule, la résistance désespérée de sa gauche à Fombio permettait à Beaulieu de se retirer vers le Tyrol, en sacrifiant de nouveau au combat de Lodi, sur l'Adda, son arrière-garde. Tandis que Bonaparte s'arrêtait à Milan pour refaire son armée, le général autrichien, couvert par le Mincio, garnissait les places du quadrilatère, et surtout Mantoue, de nombreuses garnisons. Le 15 juin, Bonaparte, tenant le cours de la Chiese, mais n'osant s'engager dans le Tyrol, investissait Mantoue.

La dernière partie de la campagne est marquée par l'échec des quatre tentatives faites par les Autrichiens pour débloquer Mantoue. La première, avec 60.000 hommes, conduite par Würmser, qui a le tort de séparer ses colonnes sur les deux rives du lac de Garde, échoue aux combats de Salo, de Lonato et de Castiglione. La seconde, dans laquelle Würmser tente de se frayer un chemin par la vallée de la Brenta, aboutit pour lui aux échecs de Primolano et de Bassano, et il doit, après le combat de Saint-Georges, s'enfermer lui-même dans la place. Enfin, deux tentatives d'Alvinzi, dont la première échoue au combat d'Arcole, et la deuxième au combat de Rivoli, amènent, le 2 février 1797, la capitulation de Mantoue. Il ne restait plus à Bonaparte qu'à traverser le Tyrol sans défense. Les combats de Tagliamento et Neumarck l'amenaient dans la vallée de la Muhr, jusqu'à Léoben, où étaient signés (18 avril) les préliminaires de la paix de Campo-Formio.

Ainsi cette campagne, malgré l'échec de Jourdan sur le Danube, se trouvait, en fin de compte, décider du succès final de la France. Elle avait coûté à l'Autriche quatre de ses meilleures armées, plus de 80.000 prisonniers et de 400 canons, et surtout mis en lumière le génie, fait de décision et de hardiesse, du jeune général français.

Italie (campagne d') [1800]. Les forces autrichiennes étaient représentées, en Italie, à la fin du printemps de 1800, par l'armée du vieux maréchal Mélas, qui retenait devant Gênes l'énergique résistance de Masséna. Bonaparte résolut alors de profiter de l'avantage que lui donnait la possession des routes suisses pour venir attaquer Mélas sur ses lignes mêmes de communication et lui couper, en cas de succès, toute retraite. Gênes ne devait capituler que le 5 juin. Dès le commencement de mai, le Premier Consul, qui avait annoncé ostensiblement la formation d'une armée de réserve à Dijon, réunissait discrètement, à l'entrée du Valais, par petits détachements, une masse de 35.000 hommes, qu'il rejoignait le 8 mai. Du 10 au 20, par un miracle d'énergie et d'audace, le col du Grand-Saint-Bernard était franchi et, le 20, le fort de Bard, commandant la vallée d'Aosta, dépassé sans accident. Toute l'armée française était arrivée presque sans combat dans la plaine lombarde. Bonaparte entrait le 2 juin à Milan, Murat marchait sur Plaisance, et Lannes, vainqueur le 8 juin, à Montebello, de l'avant-garde autrichienne, sur Stradella, pour fermer la Lombardie à Mélas. Celui-ci s'était aperçu trop tard du danger. C'est dans son mouvement de retraite sur Plaisance, où il espérait encore devancer les Français, qu'il se heurtait, le 14 juin, à Marengo, aux 18.000 hommes de Bonaparte, avec Lannes, Carra Saint-Cyr, Victor, Kellermann, puis Desaix, dont l'arrivée devait rétablir une affaire très compromise. (V. Marengo.) L'occupation des passages du Pô rendait intenable la position de Mélas, coupé du Tyrol, et le général autrichien devait signer la convention d'Alexandrie, en vertu de laquelle les Impériaux restituaient Gênes et se retiraient au delà du Mincio. Ainsi finissait cette courte et décisive campagne, la plus parfaite peut-être, par la hardiesse et la sûreté des manœuvres, que Napoléon ait dirigée.

Italie (guerre d') [1859]. Entreprise par Napoléon III contre l'Autriche, elle eut pour résultat, sinon pour objet, l'affranchissement de la nation italienne et son unification sous la dynastie de Savoie. Victor-Emmanuel, en 1855, avait su profiter habilement des hésitations de l'Autriche, que la diplomatie française voulait entraîner, à son corps défendant, dans une action contre la Russie. C'est une petite armée italienne qui était venue se joindre, sous Sébastopol, aux troupes franco-anglaises. En échange, l'Italie avait figuré et pris la parole, au congrès de Paris. Cavour avait su flatter à propos les idées « nationalistes » de Napoléon III, auquel l'attentat d'Orsini (janv. 1858) était apparu comme une protestation de l'Italie opprimée et délaissée. Au mois de septembre, la même année, l'entrevue de Plombières entre l'empereur et Cavour sanctionnait, par le mariage de la princesse Clotilde et du prince Napoléon, l'alliance franco-italienne, et, malgré les protestations de la cour de Vienne, le Piémont armait sans relâche. Le 1er janvier 1859, Napoléon III déclarait à l'ambassadeur d'Autriche qu'il regrettait que les relations franco-autrichiennes fussent « moins bonnes que par le passé ». C'était la guerre inévitable. Quelques mois après, l'Autriche prenait les devants et envahissait le Piémont (29 avr. 1859), sur son refus de désarmer.

La guerre devait être courte. Cinq corps d'armée français (Canrobert, Baraguay d'Hilliers, Niel, Mac-Mahon, prince Napoléon) étaient concentrés, dès le 15 mai, dans la plaine d'Alexandrie. Les combats de Montebello (20 mai) et de Palestro dégageaient le Piémont envahi. Puis, tandis que s'insurgeaient, sur la gauche des Autrichiens, la Toscane, les Légations, les duchés de Parme et de Modène, et que Garibaldi, sur leur flanc droit, triomphait à Varèse et à Côme, l'empereur franchissait le Tessin en face d'eux, près de Buffalora, et, attaqué par des forces supérieures, résistait assez longtemps pour permettre au général de Mac-Mahon d'emporter, à Magenta, un succès sanglant, mais décisif (4 juin). Milan était occupé, après le combat de Melegnano (8 juin). Enfin, la ligne du Mincio était conquise à la journée de Solferino (24 juin).

Cependant, ces succès français alarmaient le patriotisme allemand. La Prusse, se croyant menacée, mobilisait. Devant ces menaces de complications, Napoléon III crut prudent de s'arrêter. L'entrevue de Villafranca (11 juill.) posa les bases du traité de Zurich. Celui-ci réunissait la Lombardie au Piémont, mais rétablissait les duchés de Parme, de Plaisance et de Modène, sans toucher au royaume de Naples ni à l'État pontifical : convention inexécutable, parce qu'elle ne pouvait satisfaire les sentiments unitaires, violemment surexcités, de l'Italie. Quelques mois plus tard, la France trouvait le bénéfice de son intervention dans la cession, approuvée, d'ailleurs, par le vote presque unanime des habitants, de Nice et de la Savoie.

Italie (médaille d'), accordée, par décret du 11 août 1859, à tous les militaires et marins ayant pris part à la campagne d'Italie. Elle est en argent et du module de 27 millimètres. Le médaillon est encadré par une couronne de lauriers formant relief. La médaille se porte, attachée par un ruban rayé rouge et blanc.

Médaille d'Italie.

Italie (la Jeune), association fondée pour assurer l'indépendance et l'unité de l'Italie sous le régime républicain. — Fondée à Marseille, en 1831, par Mazzini, avec Bianco et Santi, elle se fit connaître par le journal : *la Jeune Italie, recueil d'écrits sur les conditions politiques, morales et littéraires de l'Italie, tendant à sa régénération.* Après avoir recueilli beaucoup des débris des autres sociétés secrètes, elle participa à la plupart des mouvements qui agitèrent la Péninsule, notamment à l'irruption de Ramorino et Mazzini en Savoie (1834), aux séditions de Bologne et d'Imola (1843), à la tentative de Cosenza, qui coûta la vie aux frères Bandiera (1844), et au mouvement de Rimini (1845). En 1848 et 1849, elle combattait sur les champs de bataille. Vaincue à Rome, il ne semble pas que son action ait survécu aux événements qui, à partir de 1859, assurèrent l'unité de l'Italie.

Italien, enne (*li-in, èn'*), personne née en Italie ou qui habite ce pays. — *Les* Italiens.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Italie ou à ses habitants : *La langue* italienne. *La musique* italienne.

— *Goût italien*, Nom que l'on a donné longtemps à un vice contre nature.

— Hist. *Républiques italiennes*, États indépendants que formèrent, au xiie siècle, presque toutes les villes de la haute Italie. ‖ *République italienne*, Nom donné, en 1802, à l'ancienne république Cisalpine, qui devint, en 1805, le royaume d'Italie. V. Cisalpine (république).

— n. m. Langue italienne : *Parler l'*italien.

— n. m. pl. Théâtre-Italien de Paris : *Aller aux* Italiens. V. Théâtre-Italien.

— n. f. Art culin. Espèce de sauce dite aussi sauce à l'italienne : *Champignons à l'*italienne.

— Manèg. Guide extérieure, dans les voitures à deux chevaux et à trait léger.

— Loc. adv. *A l'italienne*, A la mode, à la manière italienne : *Être vêtu* à l'italienne.

— Encycl. Linguist. *Langue italienne.* V. Italie.

— *Théâtre italien en France.* V. comédie italienne.

Italienne à Alger (l'), opéra bouffe italien, paroles d'Anelli, musique de Rossini (Venise, 1813). C'est l'un des meilleurs ouvrages bouffes de Rossini, l'un de ceux dans lesquels le sentiment comique est porté à son extrême puissance. Sous ce rapport, le fameux trio *Papataci*, reste si longtemps célèbre, est l'un des chefs-d'œuvre du genre. *L'Italiana in Algeri* fut jouée au Théâtre-Italien de Paris, le 1er février 1817, avec un énorme succès.

Italiote, habitant de l'Italie avant la domination romaine ; en particulier, Grec établi en Italie. — *Les* Italiotes.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'ancienne Italie ou aux Italiotes : *Les colonies* italiotes.

ITALIQUE (*lik'*) adj. Géogr. Qui a rapport, qui appartient à l'ancienne Italie : *La péninsule* ITALIQUE.
— *Guerre italique*, appelée aussi *Guerre sociale*, Terrible insurrection des Italiens contre Rome, de 90 à 88 av. notre ère. V. SOCIALE (*guerre*). ‖ *Droit italique*, Privilège accordé à des groupes d'individus, à des cités, à des provinces, et qui assimilait le sol provincial au sol italique, c'est-à-dire le rendait capable de propriété quiritaire et exempt d'impôt foncier, accordait à la cité l'autonomie, dispensait les individus de l'impôt personnel.
— Astron. *Heures italiques*, Les 24 heures du jour naturel, comptées entre deux couchers de soleil consécutifs.
— Antiq. rom. *Danse italique*, Danse introduite à Rome, sous Auguste, par les mimes Pylade et Bathylle.
— Bot. *Scille italique*, Syn. de JACINTHE.
— Écrit. sainte. *Ancienne version italique*, ou substantiv. *Ancienne italique*, Version latine des Écritures, antérieure à celle qui porte le nom de Vulgate.
— Philos. Se dit de la philosophie de Pythagore, parce que celui-ci avait résidé longtemps en Italie.
— Typogr. *Caractère italique* ou n. m. *Italique*, Caractère d'imprimerie, créé en Italie par Alde Manuce, et qui est légèrement incliné vers la droite, comme l'écriture ordinaire : *Un bel italique*. ‖ Arg. typogr. *Avoir les jambes italiques*, Être bancal, parce que le caractère italique est penché.

FRANCE
France

Italique : *Capitales et bas de casse.*

— ENCYCL. Linguist. *Langues italiques*. Les langues *italiques* forment un des groupes linguistiques entre lesquels se divise la famille indo-européenne. Elles étaient parlées, pendant la plus ancienne période de l'histoire romaine, dans l'Italie centrale, où régnait aussi l'*étrusque*, d'origine inconnue. A la même époque, on parlait dans l'Italie du Nord le *celtique*, dialecte indo-européen ; le *ligurien* et le *vénète*, deux idiomes non encore classés, et, dans l'Italie méridionale, le *grec* et le *messapien*, lequel est très probablement indo-européen. L'italique proprement dit comprend : d'une part, le *latin* et ses dialectes ; d'autre part, le groupe *ombrien-samnite*, dont les principaux représentants sont l'*ombrien*, connu surtout par les *tables Eugubines*, et l'*osque* ou *samnite*, que l'on peut étudier dans la *Table de Bantia*. Il nous reste quelques inscriptions des idiomes parlés chez les *Péligniens*, les *Marruciniens*, les *Vestiniens*, les *Marses* et les *Sabins* : tous ces dialectes, notamment le *pélignien*, mieux connu que tous les autres, se rapprochent de l'osque plus que de l'ombrien ; on leur donne l'appellation générale de *sabellien*. Au contraire, le *volsque* ressemble davantage à l'ombrien.

ITALIQUÉ (*ké*), **ÉE** adj. Imprimé en caractères italiques.

ITALO-GOTHIQUE adj. Se dit de l'écriture romaine altérée par les Goths, pendant leur domination en Italie.

ITALONES, population probablement indonésienne, qui vit dans la partie centrale de l'île de Luçon (Philippines), dans la province de Nueva-Viscaya. — *Un, Une* ITALONE.
— ENCYCL. Un certain nombre d'*Italones* se sont convertis au christianisme au début du XVIII[e] siècle ; mais ces conversions sont souvent superficielles, et il n'est pas rare de rencontrer, jusque chez les Italones chrétiens, des chasseurs de têtes dont ils font des trophées.

ITALOS (Jean). Biogr. V. JEAN.

ITALUS. Myth. gr. Roi pélasge, qui passait pour avoir donné son nom à l'Italie. Il était fils de Télégone, roi d'Arcadie. Il devint roi des Œnotriens ou des Sicules. De sa femme Électre, fille de Latinus, il eut un fils appelé Remus.

ITAMALATE n. m. Sel dérivant de l'acide itamalique.

ITAMALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide isomère avec les acides citramalique et mésamalique, qui se volatilise quand on le chauffe à 100°, en dégageant une odeur de mélasse.

ITAPICURU, nom de deux fleuves du Brésil, coulant, l'un dans l'État de Maranhão, l'autre dans celui de Bahia. Le premier, né sur le versant nord-est de la serra do Negro, se dirige d'une façon générale du S. au N., passe à Caxias, que peuvent atteindre les petits vapeurs, et se termine dans l'Atlantique, au fond de la baie de Sao-José. Le second, issu de la serra das Almas, décrit une grande courbe vers le N., traverse Queimadas, *Itapicuru*, et débouche dans la mer, après un parcours de 520 kilomètres.

ITAPUA, ville du Paraguay, sur la rive droite du Parana, en face de la localité argentine de Posadas ; 5.000 hab. Ch.-l. de département. A côté se trouve, au Paraguay, la localité d'*Encarnacion*, fondée par les jésuites des missions, en 1614.

ITARD (J.-E.-Marie-Gaspard), médecin français, né à Oraison (Basses-Alpes) en 1774, mort à Paris en 1838. D'abord chirurgien au Val-de-Grâce (1796), il devint, en 1800, médecin de l'Institut des sourds-muets. On lui doit de grands perfectionnements dans les méthodes d'exploration de l'oreille et du naso-pharynx, une technique précise du cathétérisme de la trompe d'Eustache, et de belles recherches sur l'éducation physiologique de l'oreille. Il a fondé un prix triennal en faveur du meilleur ouvrage de médecine pratique. Citons de lui : *Des premiers développements physiques et moraux du jeune sauvage de l'Aveyron* (1807), qui traite de l'éducation d'un jeune sourd-muet idiot ; *Des maladies de l'oreille et de l'audition* (1821).

ITASCA, comté des États-Unis (Minnesota), limité au N.-O. par le Rainy-Lak et la frontière du Canada, au S.-O. par la série des lacs que traverse le Mississipi à son origine ; pays lacustre, boisé, presque sans culture.

ITASCA, lac des États-Unis (Minnesota), sur un plateau de 531 m. d'altitude. Il a 45 à 46 hectares, dans un bas fond de 11 kilom. sur 8. Lieu de convergence de plusieurs ruisseaux lacustres, il émet la branche mère du Mississipi.

ITASSE (Mlle Jeanne), artiste française, née à Paris en 1867. Élève de son père, Adolphe Itasse, né à Lourmarin (Vaucluse), bon sculpteur auquel on doit une figure du palais du Trocadéro et plusieurs bustes du nouvel Opéra, elle a obtenu sa première récompense au Salon de 1888. Son talent de statuaire a de la verve, de l'énergie, de la couleur : *Buste de Mlle Sollé*, XVIII[e] siècle (à l'Opéra) ; *Égyptienne* (1891) ; *Bacchante*, marbre (1896), qui appartient à l'État ; portrait de *M. Itasse* (son père), bronze, excellent morceau ; *le Vin*, bas relief plâtre, pour la salle des fêtes de l'Exposition universelle de 1900 ; etc.

ITATARTRATE n. m. Sel dérivant de l'acide itatartrique.

ITATARTRIQUE (*trik'*) adj. Se dit d'un corps homologue de l'acide tartrique et isomère de l'acide citratartrique, obtenu en fixant une molécule d'acide hypochloreux sur l'acide itaconique et en décomposant par l'eau le produit.

ITATIAÏA ou **ITATIAYA**, le sommet le plus élevé de tout le Brésil. L'Itatiaïa ou « Roche flambante » domine la serra Mantiqueira et se dresse à 2.712 mètres.

ITAVÉS ou **ITABÉS**, prov. de l'archipel des Philippines (île de Luçon [pays des Igorrotes]), habitée par deux peuplades, les *Itaves* et les Calauas ; 28.000 hab.

I-TCHANG, ville de l'Empire chinois (Chine centr. [prov. de Hou-Pé]), sur le Yang-Tsé-Kiang ; 30.000 à 40.000 hab. Port intérieur, ouvert depuis 1877 au commerce européen. I-Tchang importe surtout les cotonnades et les lainages ; elle exporte l'opium du Sé-Tchouen et du Yunnan, de la soie, de la cire, des matières médicinales, du coton, du musc. C'est le terminus actuel de la navigation à vapeur sur le Yang-Tsé-Kiang.

ITCHÉGUÉ (*ghé*) n. m. Chef du clergé régulier des chrétiens d'Abyssinie.

ITÉ ou **ITEU** n. m. ou **ITÉE** n. f. Genre de saxifragacées escalloniées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont on connaît 5 à 6 espèces de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale. (L'ité de Virginie est cultivé dans les jardins comme ornemental ; c'est un élégant arbuste à fleurs blanches.)

ITE ET DOCETE (mots lat. signif. *Allez et enseignez*), Mots de l'Évangile. Ils appartiennent à l'avant-dernier verset de saint Matthieu (XXVIII, 19), celui où il est dit que Jésus, prenant congé de ses disciples, leur ordonna d'aller par toute la terre porter chez tous les peuples la bonne nouvelle, et les baptiser au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

ITE, MISSA EST (*miss-sa-èsst'* — mots lat. [v. la partie encycl.]) n. m. Paroles que le prêtre prononce dans les messes basses, et que le diacre chante dans les messes solennelles, et qui précèdent la bénédiction finale donnée par le célébrant. ‖ Moment de la messe où ces paroles sont prononcées : *Sortir à l'*ITE MISSA EST.
— ENCYCL. C'est traduire inexactement les mots *Ite, missa est*, que de les rendre, comme on le fait souvent, par ceux-ci : *Allez, la messe est dite*. Le mot latin *missa* signifie proprement, comme *missio*, renvoi, congé. Dans la primitive Église on donnait deux fois congé aux assistants, une fois aux catéchumènes et aux pénitents, au moment où allait commencer la partie la plus sainte du sacrifice eucharistique, à laquelle ils n'étaient pas admis, et une autre fois aux fidèles, quand la cérémonie était terminée. L'*Ite, missa est*, fut pendant bien longtemps la dernière parole de la messe. L'Évangile, qui se dit maintenant à la suite, devint une loi liturgique à la fin du XV[e] siècle, ou au commencement du XVI[e]. Il paraît d'ailleurs que, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, on mettait fin aux assemblées, dans les prétoires, au moyen d'une formule semblable. Comme on n'usait de ces mots, dans les réunions chrétiennes, que lorsque l'assemblée était nombreuse, ils prirent peu à peu un air de fête. C'est ce qui explique que le célébrant ne prononce pas aujourd'hui dans les messes des morts, ni dans celles où la liturgie supprime le *Gloria in excelsis*. Ils sont remplacés dans le premier cas par les mots *Requiescant in pace* (Qu'ils reposent en paix), et dans le second par *Benedicamus Domino* (Bénissons le Seigneur).

ITEM (*tèm'* — mot lat.) adv. De même, de plus, et encore. (S'emploie surtout dans les comptes, les états, les énumérations données dans des actes) : *Fourni une paire de souliers ;* ITEM : *une paire de pantoufles.*
— n. m. invar. Article de compte : *Voilà bien de petits* ITEM.
— Fam. Difficulté : *Ah! voilà l'*ITEM.

ITÉRATIF, IVE (du lat. *iterativus*, même sens) adj. Fait de nouveau, réitéré : *Commandements* ITÉRATIFS.
— Gramm. *Verbe itératif*, Verbe qui marque une répétition d'action. ‖ On dit plus ordinairement FRÉQUENTATIF.

ITÉRATION (*si-on* — du lat. *iteratio*, même sens) n. f. Action de répéter, de faire de nouveau : *L'*ITÉRATION *fréquente d'un acte conduit à l'habitude.*

ITÉRATIVEMENT adv. D'une manière itérative.

ITERATO (*té*) n. m. Dr. anc. Arrêt qui prononçait la continuation de l'emprisonnement au delà de quatre mois contre un détenu pour dettes, pour dépens excédant la somme de 200 francs.

ITÉRER (du lat. *iterare*, faire de nouveau) v. a. Syn., aujourd'hui inusité, de RÉITÉRER.

ITEUIL, comm. de la Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Poitiers, près du Clain ; 1.136 hab. Ch. de f. Orléans. Papeterie. Source incrustante de Marconnay. Église des XII[e] et XVI[e] siècles.

ITFÈH, IDFÈH, EDFÈH, petite ville d'Égypte, située sur la rive gauche du Nil, dans la province de Girgèh, markaz de Sohag : elle compte 5.041 hab. Elle est bâtie sur l'emplacement de la ville de Tabouî, l'Aphroditopolis Parva des Grecs, l'Atbô des Coptes, capitale du X[e] nome de la Haute-Égypte. Les restes du temple pharaonique sont enterrés sous la ville même.

ITHACA, ville des États-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Tompkins, à la pointe méridionale du lac Cayuga ; 9.015 hab. Centre d'un riche comté agricole et industriel ; nombreuses huileries, scieries, filatures et fabriques de machines ; université de Cornell, richement dotée par le négociant qui lui a donné son nom.

ITHAGINIS (*ji-niss*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonicidés, tribu des perdinés, comprenant cinq espèces de l'Inde.

Ithaginis.

— ENCYCL. Les *ithaginis* remplacent dans l'Inde les francolins, dont ils ont l'aspect et les mœurs. L'espèce type, répandue dans l'Himalaya, est l'*ithaginis cruentus*. Deux sous-genres ont été établis : galloperdix (*galloperdix Ceylonensis*, Ceylan) et hepburnia (*hepburnia spadiceus*, Deccan et Coromandel).

ITHAKI, THIAKI ou **VATHY**, ch.-l. de l'île d'Ithaque (îles Ioniennes), sur la côte orientale ; 3.638 hab. Port. On identifie le profond *golfe de Vathy* avec le havre de Phorcys, où les Phéaciens débarquèrent Ulysse.

ITHAQUE (en gr. mod. **Théaki** ou **Thiaki**), une des îles Ioniennes, faisant partie du groupe de Céphalonie, dont elle n'est séparée, au S.-O., que par un canal peu profond, de 4 kilom. environ de large, le canal de Viskardo. Le golfe profond de Molo sépare l'île en deux moitiés à peu près distinctes ; entre les deux s'élève le Palæo Castron, où la tradition veut qu'ait été élevé le palais d'Ulysse. Le mont Anoghé, au N., correspond au *Nérite* d'Homère. L'île est escarpée, sèche, et fut longtemps infertile et médiocrement peuplée, totalement désertée même, un moment, au XV[e] siècle, sous la domination vénitienne. Elle produit aujourd'hui une notable quantité de raisin dit « de Corinthe », et nourrit une population de hardis marins au cabotage. Ch.-l. *Vathy*.
D'après les poèmes homériques, Ulysse régnait à Ithaque lorsqu'il partit pour le siège de Troie. Quand il voulut regagner sa patrie, Neptune, irrité contre ce héros, le fit errer pendant dix ans sur les flots (v. ODYSSÉE), et l'image décevante de sa chère Ithaque se présentait sans cesse à ses yeux comme tout proche. Aussi compare-t-on quelquefois à Ithaque une chose que l'on désire ardemment, et qui échappe quand on croit l'atteindre.

ITHEL (*tèl'*) n. m. Sorte de mélèze qui croît en Arabie, dans les vallons et les pentes sablonneuses.

ITHOME (MONT) [en gr. mod. le *Vorcano*], montagne du Péloponèse, sommet calcaire, dénudé, de 805 m. d'altitude, dominant la plaine du Pamisos (Messénie). Au pied de l'Ithome s'étendait la ville de Messène, dont l'acropole couronnait le sommet de la montagne. La prise du mont Ithome décida, après les longues guerres de Messénie, du triomphe des Spartiates (723). Aujourd'hui, quelques ruines éparses marquent la place de l'ancienne ville.

ITHOME. Myth. gr. Nymphe messénienne, qui, avec sa sœur Néda, éleva Zeus, près de la fontaine Clepsydre. Elle donna son nom au *mont Ithome*, en Messénie.

ITHOS (*toss* — du gr. *éthos*, morale) n. m. Partie de la rhétorique qui traite des mœurs par opposition au *pathos*, qui traite des passions.
— Dernière partie des sermons des Pères de l'Église grecque, celle qui contient la morale.
— ALLUS. LITTÉR. :

On voit partout, chez vous, l'*ithos* et le *pathos*.

Mot de Vadius à Trissotin dans les *Femmes savantes*, de Molière. (Acte III, sc. V.) Vadius veut dire par là qu'on voit partout, dans les écrits de Trissotin, la peinture des mœurs jointe à celle des passions : c'était en faire un grand éloge. Aujourd'hui, ces deux mots sont devenus synonymes de « discours affecté et prétentieux ».

ITHYCÈRE (*sèr'*) ou **ITHYCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Nord. (L'ithycère de New-York [*ithycerus Noveboracensis*] appartient à la tribu des hypériinés ; voisin des coniatus de France, mais plus grand, il est gris foncé avec des lignes longitudinales blanches, coupées de points noirs.)

ITHYMBOS (*tin-boss* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Chant ou danse bachique.

ITHYPHALLE (du gr. *ithus*, droit, et *phallos*, pénis) n. m. Antiq. gr. Phallus qu'on portait aux fêtes de Dionysos. ‖ Amulette du même genre. ‖ Chant ou danse qui accompagnait la procession du phallus. ‖ Dévot qui figurait dans ces processions.

ITHYPHALLIQUE (*lik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à l'ithyphalle, à des divinités ou à des figures qui ont un pénis en érection : *Figure* ITHYPHALLIQUE.
— Métr. anc. Se dit d'un vers formé d'une tripodie trochaïque.

ITHYPHALLOPHORE (de *ithyphalle*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre qui portait le phallus, dans les processions ithyphalliques.

ITHYPHYLLE (du gr. *ithus*, droit, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont dressées.

ITHYPORE ou **ITHYPORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à l'Afrique tropicale et à Madagascar, et qui rappellent en beaucoup plus grand les *cryptorrhynchus* de France.

ITIÉRIE (*rî*) ou **ITIERIA** (*ti-é*) n. f. Paléont. Sous-genre de nérinées (mollusques gastéropodes), comprenant des formes fossiles dans les terrains oolithiques. (Les itiéries sont des coquilles allongées, ovales, avec le sommet court et obtus, avec la bouche étroite.)

ITIMBIRI ou **ROUBI**, rivière de l'État indépendant du Congo, qui draine un vaste territoire. Né à l'ouest du pays monbouttou, l'Itimbiri se jette dans le Congo (rive dr.), après un cours de 490 kilom. Sa partie inférieure est navigable sur 220 kilom. ; aussi cette rivière est-elle devenue une voie de pénétration vers l'Ouellé. Elle reçoit à droite la Likati.

ITINÉRAIRE (*rèr'* — du lat. *itinerarius*, même sens) adj. Qui a rapport aux chemins, aux routes. ‖ *Mesures itinéraires*, Mesures de longueur employées pour évaluer la distance d'un pays, d'un lieu de la terre à un autre. ‖ *Colonnes itinéraires*, Colonnes placées aux carrefours, pour marquer la direction des chemins qui y aboutissent.
— n. m. Indication ou projet du chemin à suivre : *Tracer à quelqu'un son* ITINÉRAIRE. ‖ Fig. *Les règles ne sont que l'*ITINÉRAIRE *du génie*. (Mme de Staël.)
— Bibliogr. Récit fait par un voyageur des particularités de son voyage, etc. (Dans ce cas, prend une majuscule.) : *L'*ITINÉRAIRE *de Chateaubriand*.
— Ch. de f. Indication, au moyen d'une sorte de tableau, de toutes les gares, stations et haltes, qui se trouvent situées le long de la ligne que parcourt un train de voyageurs ou de marchandises, avec inscription des heures d'arrivée et de départ à ces différentes stations.

— Liturg. Prières écrites pour être récitées au moment où l'on se met en voyage : L'ITINÉRAIRE *des clercs*.

— ENCYCL. Bibliogr. On distingue deux sortes d'*itinéraires* : les itinéraires *géographiques* et les itinéraires *poétiques*. Les premiers, surtout ceux qui se rapportent à la géographie ancienne, sont extrêmement précieux. Il ne reste, malheureusement, que des fragments des *stathmes* (stations) qui furent exécutés par les Grecs. Quant à ceux que firent rédiger les Romains, et qui embrassaient tout le monde alors connu, ils ont tous disparu ; abstraction faite de la *Table de Peutinger* et de quelques itinéraires tracés sur des vases, aucun document figuré ne subsiste de l'antiquité. Il faut surtout déplorer la perte de la carte routière de l'empire romain qu'Auguste fit, d'après les *Commentaires* d'Agrippa, dresser à Rome sous un portique, au champ de Mars. Par contre, certains itinéraires purement rédigés sont parvenus jusqu'à nous (*Itinéraires d'Antonin, d'Alexandre, de Bordeaux*, etc.).

A côté de ces itinéraires, il convient de placer les itinéraires poétiques composés dans l'antiquité ou au moyen âge, et qui présentent parfois un réel intérêt. Tel est le cas pour l'*Itinerarium* dans lequel Rutilius Namatianus raconte son voyage de Rome en Gaule au début du Vᵉ siècle, et pour la *Parænesis ad judices* dans laquelle Théodulphe, évêque d'Orléans (*missus dominicus* de Charlemagne), raconte étape par étape son voyage dans les Narbonnaises.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand (1811). — L'auteur, dans cet ouvrage, a réuni les impressions d'un voyage qu'il avait entrepris (1806) en Grèce et en Judée pour rassembler les matériaux des *Martyrs*. Parti de Trieste, Chateaubriand, après avoir visité Corfou, Céphalonie, Zante, aborda en Morée. Les grands souvenirs de l'antiquité grecque revivent à chaque pas de son livre, mais il y mêle des impressions personnelles, particulièrement sur le dénuement des Grecs et la barbarie des Turcs. Après avoir contemplé l'Eurotas et l'emplacement de Sparte, il célèbre Corinthe, Mégare, Eleusis, Salamine, Athènes. Puis il traverse l'Archipel et visite Constantinople. De là, il se rend à Rhodes, à Jaffa, à Bethléem et à la mer Morte, et arrive enfin à Jérusalem, « *la terre des prodiges, aux sources de la plus éclatante poésie* ». Il gagne l'Egypte, puis Tunis, près de laquelle il visite les ruines de Carthage, et rentre en France en passant par l'Espagne. Les idées nobles et élevées de Chateaubriand témoignent d'une érudition étendue et d'une admiration sincère pour l'antiquité grecque ; le style, pur et naturel, est éloigné de toute recherche.

Itinéraire d'Alexandre. Les érudits connaissent, sous ce titre, deux ouvrages fort différents, découverts ensemble dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne. Le premier, anonyme, fut composé en 338, au moment où Constantin préparait son expédition contre les Perses. Rédigé en grec sur des documents aujourd'hui perdus, il présente un réel intérêt. Quant au second Itinéraire d'Alexandre, c'est un roman latin, composé au IVᵉ siècle par un auteur que les érudits appellent soit Esope, soit Julius Valerius, soit le Pseudo-Callisthène. Ang. Mai a fait paraître, à la suite de l'*Itinéraire d'Alexandre*, le texte latin du *De rebus gestis Alexandri, libri tres* (Francfort, 1818). Il semble que les auteurs du moyen âge ont tiré de cet ouvrage, plus ou moins directement, toutes ces histoires fabuleuses d'Alexandre, qui ont servi de texte pendant deux siècles à la poésie française, provençale et espagnole.

Itinéraire d'Antonin, publié par H. Estienne (Paris, 1512). — Il est intitulé par les plus anciens manuscrits : *Dimensio universi orbis a Julio Cæsare et Marco Antonio consulibus facta*. On croit qu'il fut entrepris au temps de Jules César et remanié jusqu'au IIIᵉ ou au IVᵉ siècle, date à laquelle un auteur inconnu lui donna sa forme actuelle. L'ouvrage est divisé en deux parties, dont la première, la plus considérable, porte le titre de *Itinerarium provinciarum*, tandis que la seconde est un *Itinerarium maritimum*. Ces deux sections énumèrent les routes militaires et maritimes de l'empire et indiquent les principales stations, avec leurs distances réciproques.

Itinéraire de Bordeaux ou **de Jérusalem** (*Itinerarium Burdigalense seu Hierosolymitanum*), composé en 333 par un pèlerin bordelais anonyme. Ce *routier* énumère toutes les stations du voyage de Bordeaux à Jérusalem, les points d'escale, les distances. Il a quelque valeur comme document géographique, et plus encore comme document archéologique.

Itinéraire de la Grèce, par Pausanias (174 de l'ère moderne). — Cet itinéraire est, en dépit de son nom, un livre d'histoire et d'archéologie bien plus qu'un guide, et il constitue une mine de renseignements inépuisable pour la connaissance de l'ancienne Grèce. Il est divisé en dix livres, dont chacun emprunte son titre à la contrée décrite : Attiques, Corinthiaques, Laconiques, Messéniques, Achaïques, Arcadiques, Béotiques, Phociques et Eléaques, qui comprennent deux livres et sont consacrées à la description des jeux. Très versé dans la connaissance des beaux-arts, mais érudit plutôt qu'artiste, Pausanias fournit dans son *Itinéraire de la Grèce*, sans critique aucune, des détails précieux sur les sculpteurs, peintres et architectes grecs, et, par cela même, est une source très précieuse pour l'archéologue et pour l'historien ; aussi le cite-t-on constamment ; c'est de lui que l'abbé Barthélemy a fait son guide dans le *Voyage du jeune Anacharsis*.

ITINÉRANT (*ran*), **ANTE** [du lat. *itinerare*, voyager] adj. Chez certaines sectes protestantes et notamment les méthodistes anglais, Se dit des prédicateurs qui vont de ville en ville prêcher la doctrine.

ITIUS ou **ICCIUS PORTUS**, port de la Gaule (Belgique IIᵉ), sur le détroit de Gaule (Pas de Calais), chez les Morins. César s'y embarqua pour la conquête de la Grande-Bretagne. Ce port serait, selon les uns, Boulogne-sur-Mer ; selon les autres, Calais.

ITOMBOU (*ton*) n. m. Espèce de violette de la Guyane.

ITON, affluent gauche de l'Eure, qui arrose, en Normandie, les départements de l'Orne et de l'Eure. L'Iton naît dans le Perche, à 299 mètres d'altitude, passe au couvent de la Trappe, s'infiltre dans les failles de son lit crayeux, reparaît par des sources magnifiques, baigne Evreux, reçoit les eaux de la fontaine d'Houdouville et tombe dans l'Eure, en amont de Louviers. Cours 118 kilom.

ITOROUP, ITOUROUP ou **YÉTOUROUP,** île japonaise, la plus grande des Kouriles (6.883 kilom. carr.). Terre montagneuse, volcanique, forestière, avec quelques centaines d'Aïnos sauvages et quelques Japonais pêcheurs.

ITOU (le même que l'anc. franç. *itel*, qui vient du lat. *hic*, ce, et *talis*, tel) adv. Pop. Aussi, de même, également : *Et moi* ITOU.

ITOUROUP. Géogr. V. ITOROUP.

ITRI (lat. *Itrium*), ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]) ; 6.506 hab.

ITSATSOU, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 24 kilom. de Bayonne, sur la Nive, affluent gauche de l'Adour ; 1.438 hab. Pas de Roland, étroit défilé de la Nive.

ITTE ou **ITUBERGE** (la **bienheureuse**), princesse franque, née en Aquitaine vers 590, morte à Nivelle (Brabant) en 652. Mariée au maire du palais d'Austrasie, Pépin de Landen, Ituberge fut la mère de Grimoald, qui succéda à son père, et des saintes Beggha et Gertrude. Après la mort de son mari, elle vendit tous ses biens, pour fonder le monastère de Nivelle, où elle voulut être simple religieuse, sous la conduite de sa fille Gertrude, qui en fut la première abbesse. — Fête le 7 mai.

ITTIRI, comm. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 5.546 hab.

ITTNÉRITE n. f. Silicate naturel voisin de la haüyne.

ITTRE, comm. de Belgique (Brabant), arrond. adm. et judic. de Nivelles ; 2.823 hab. Filature de coton, papeteries.

ITTROCÉRITE (*sé*) n. f. Fluorure double naturel de cérium et de calcium.

ITU, ville des Etats-Unis du Brésil (São-Paulo), sur le Caracatinga, sous-affluent du Parana ; 5.000 hab. environ. Ch.-l. de comarca. Fonderie de fer et de bronze.

ITULMANS ou **ITELMEN,** noms que se donnent les habitants de la région méridionale du Kamtchatka. V. KAMTCHADALES.

ITURBIDE (Don Agostin), empereur du Mexique, né à Valladolid (Mexique) en 1783, fusillé à Padilla en 1824. Officier dans l'armée au moment où éclata la guerre de l'Indépendance (1810), il se distingua dans les rangs espagnols et contribua au gain des batailles de Valladolid et de Purnaran, où Morelos fut vaincu. Le vice-roi Apodaca le nomma général en chef de l'armée du Nord ; mais son origine créole le rendait suspect aux Espagnols : il fut accusé de concussion et disgracié (1816). Après la révolution espagnole de 1820, le vice-roi voulut se prononcer contre la constitution, et, ne pouvant s'appuyer que sur l'armée, il eut l'imprudence d'en confier le commandement à Iturbide. Le 24 février 1821, Iturbide publia le manifeste d'Iguala, qui érigeait le Mexique en monarchie indépendante, sous un prince de la maison de Bourbon. Apodaca fut déposé et son successeur, O'Donaju, sanctionna la proposition d'Iguala par le traité de Cordova. Iturbide entra à Mexico et prit la régence ; mais, les Cortes espagnoles ayant rejeté le traité, il se fit proclamer empereur sous le nom d'Augustin Iᵉʳ et se débarrassa de la représentation nationale par un coup d'Etat. Le parti républicain, puis l'armée se soulevèrent. Augustin dut abdiquer (1823) et se retira en Europe. Le Congrès mexicain lui avait reconnu une dotation annuelle de 120.000 francs ; Iturbide voulut tenter de reconquérir sa couronne, et la junte de Tamaulipas le condamna à mort, quelques jours après son débarquement.

ITURÉE (lat. *Ituræa*), pays de l'ancienne Asie, au N.-E. de la Palestine, dans les montagnes qui la séparent du territoire de Damas, qui fut peuplé par une tribu arabe descendant d'Ismaël par Jéthur. Les Ituréens, après avoir longtemps lutté contre les Hébreux, furent contraints par Christobule de faire partie du peuple juif. A la mort de Philippe, fils d'Hérode, qui la gouvernait comme tétrarque, l'Iturée fut réunie à l'empire romain (37 apr. J.-C.), donnée ensuite à Hérode Agrippa, et adjointe enfin à la province de Syrie, en l'an 44.

ITYS. Myth. gr. Fils de Térée, roi de Thrace, et de Procné. Pour venger sa sœur Philomèle, outragée par Térée, Procné égorgea Itys et le servit dans un festin à son mari. D'après une autre tradition, Itys fut tué par les femmes de Thrace. Il fut changé en chardonneret.

ITZEHOE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur la Stör, affluent de l'Elbe ; 12.481 hab. Raffinerie. Fabrique de ciment de Portland, de tapis. Fonderie d'acier. Itzehoe, la ville la plus ancienne du Holstein, fut fondée en 809 ; détruite en 1201, reconstruite en 1224, elle dépendit de Lubeck. Elle fut détruite en 1644 et en 1657 par les Suédois. Jusqu'en 1864, elle fut le siège des Etats du Holstein.

ITZIBU n. m. Métrol. Monnaie d'argent ayant cours au Japon et dont la valeur est d'environ 1 fr. 80 c.

IULACÉ (*sé*), **ÉE** [rad. *iule*] adj. Bot. Qui a la forme d'un chaton, qui croît sur les chatons.

IULE (du lat. *iulus*, gr. *ioulos*, même sens) n. m. Bot. Chaton de certaines fleurs.

IULE ou **IULUS** (*luss*) n. m. Genre de myriapodes chilognathes, famille des *iulidés*, comprenant de nombreuses espèces réparties sur le globe.

— ENCYCL. Les *iules* sont des animaux allongés, cylindriques, à pattes courtes ; leurs téguments sont lisses, leur couleur varie du gris au rougeâtre et au noir ; quand on les inquiète, ils exsudent une liqueur acide et nauséabonde. Ils vivent surtout dans les végétaux pourris, dont ils se nourrissent, et ne sortent guère que la nuit ; au repos, il se tiennent roulés en spirale. Leur taille, médiocre en France, atteint 10 centimètres et plus dans les pays chauds. Une des espèces les plus communes en France est l'iule des sables (*iulus sabulosus*), long de 5 à 6 centimètres, gris de plomb varié de jaunâtre. Des iules fossiles existent dans le houiller de Bohême.

Iule des sables (gr. nat.).

IULE, fils d'Enée. (V. ASCAGNE.) — Fils d'Ascagne, qui dut abandonner le trône à Sylvius, fils d'Enée et de Lavinie. Il reçut en échange le sacerdoce, qui se perpétua dans la famille Julia.

IULIDÉS n. m. pl. Famille des myriapodes chilognathes, comprenant les *iules* et genres voisins, tels que les *blaniules, lysiopétales, spiroboles*, etc. — *Un* IULIDÉ.

IULIFLORE (du lat. *iulus*, chaton, et de *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont groupées en chatons.

IULIFORME (et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un chaton.

IVA n. f. Bot. Nom scientifique de l'IVE.

— Comm. Liqueur alcoolique peu sucrée, dont la base est fournie par un extrait de l'achillée musquée, et qui est remarquable par la finesse de son arome, sa saveur amère, agréable et stomachique.

IVAHY ou **RIO DE DOM LUIZ,** rivière du Brésil méridional (Parana), tributaire gauche du Parana. Cours, entrecoupé de rapides, de 600 kilom. en une vallée fertile, riche en gisements de sel gemme.

IVAÏNE n. f. Composé extrait à l'aide de l'alcool de l'*iva*.

IVAKI, prov. du Japon (île de Nippon), confinant, à l'E., à l'océan Pacifique. Elle a contribué à former les ken de Miyaghi et de Foukou[illegible]ma ; 8.000 kilom. carr. ; 396.000 hab. Mines de fer et de houille ; la province produit de l'indigo, des soies grèges, et fabrique des porcelaines. Sirakava est le centre le plus important.

IVAMI, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Simané]), confinant, au N.-O., à la mer du Japon ; 3.600 kilom. carr. ; 282.500 hab. Mines de cuivre, de fer, d'argent ; indigo. Villes principales : Tsouvano et Hamada.

IVAN ou **IWAN,** forme russe du prénom grec IOHANNÈS, devenu *Jean* en français.

IVAN Iᵉʳ (Danilovitch), grand prince de Russie en 1328, mort à Moscou en 1341. Petit-fils d'Alexandre Nevski, il obtint, à force de bassesse, du kan de la Horde d'or, le titre de grand prince, choisit pour sa capitale Moscou, où il bâtit l'*Ouspianski Sabor* ou cathédrale de l'Assomption, et força le métropolite Pierre à venir s'établir auprès de lui. On lui donne le surnom de *Kalita*, parce qu'il portait toujours une aumônière à sa ceinture.

IVAN II (Ivanovitch), dit **le Bon,** grand prince de Russie, fils du précédent, né en 1326, mort en 1359. Il succéda, en 1353, à son frère Siméon le Magnifique ; son caractère pacifique permit aux princes russes de secouer son autorité et le fit s'humilier devant les Mongols de la Horde. Il eut pour fils le célèbre Dmitri Donskoï.

IVAN III (Vasiliévitch), surnommé **Veliki** (*le Bon*), grand prince de Russie, né en 1440, mort en 1505. Il succéda, en 1462, à son père Vasili l'Aveugle. Il conquit les principautés de Tver (1485), Veréia, démembra à son profit celles de Riazan, Ouglitch, Dmitrov, et s'empara de Novgorod. Il entretint des relations avec l'Autriche, le Danemark, Rome, Venise, épousa, en 1472, la nièce du dernier empereur de Byzance, Sophie Paléologue, et prit, dès lors, l'aigle à deux têtes comme armoiries. Il mit fin à la domination des Mongols, à la *Tatarstschina*, organisa l'administration et donna, dans le *Soudebnik*, le complément indispensable du code de Jaroslav, le *Rouskaia Pravda*.

IVAN IV (Vasiliévitch), **le Terrible,** premier tsar de Russie, petit-fils du précédent, né en 1530, mort en 1584. Il succéda à son père Vasili III Ivanovitch en 1533, ayant à peine trois ans, perdit sa mère à huit ans et fut élevé, comme plus tard Pierre le Grand, au hasard, pendant que la Russie était déchirée par l'anarchie. A peine arrivé à dix-huit ans, Ivan prit le titre de « tsar », réservé jusqu'alors aux empereurs de Byzance et aux kans de la Horde. Complétant l'œuvre de son aïeul, il s'empara de Kazan en 1552 et d'Astrakan en 1554, refoulant les Tartares jusqu'en Crimée. Ses expéditions dans l'Europe du Nord Ouest furent moins heureuses ; après avoir anéanti l'ordre Teutonique (1561), il se heurta à la Suède, au Danemark et à la Lithuanie, qui l'empêchèrent de mettre la main sur les provinces baltiques. La fin de son règne vit une invasion des Tartares de Crimée, qui incendièrent Moscou en 1571, et une coalition de la Suède et de la Pologne lui aurait coûté le trône, sans l'intervention du pape Grégoire XIII (1578) ; mais ces revers furent compensés par la conquête de la Sibérie que fit le cosaque Iermak. Ivan réforma le système juridique de la Russie, par la rédaction du *Soudebnik* ; mais il est surtout connu en Russie par les violences et les cruautés qu'il exerça sur ses sujets et sur sa famille ; il assomma à coups de bâton plusieurs de ses femmes et tua l'un de ses fils, Ivan, d'un coup d'épieu, ce qui lui mérita le surnom de *Groznoï* ou *Terrible*.

IVAN V (Alexiévitch), tsar de Russie, fils du tsar Alexis Mikhaïlovitch, né en 1666, mort en 1696. A la mort de son frère Féodor II (1682), le patriarche Joachim fit proclamer tsar le fils de Nathalia Narichkin et d'Alexis, Pierre Iᵉʳ, qui n'avait que neuf ans ; quelques semaines plus tard, éclatait une émeute des *Strelsi*, partisans d'Ivan V, et ce prince fut proclamé tsar en même temps que Pierre. Ivan et Pierre régnèrent ensemble sous la tutelle de la tsarevna Sophie, jusqu'au jour où Pierre le Grand s'empara du pouvoir. De son mariage avec Prascovie Soltikov, Ivan avait eu cinq enfants ; l'une de ses filles, Anna Ivanovna, fut impératrice, de 1730 à 1740.

IVAN VI, empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1740, assassiné dans la forteresse de Schlusselbourg en 1764. Il était fils d'Anna Leopoldovna, nièce d'Anna Ivanovna et d'Ulric de Brunswick. Reconnu par Anna Ivanovna comme son héritier, il fut proclamé empereur en 1740, quelques semaines après sa naissance, sous la tutelle de Biren ; mais, quelques mois plus tard, une révolution de palais mettait sur le trône Elisabeth, fille de Pierre le Grand. Ivan VI fut exilé avec tous ses parents, et, à partir de 1756, enfermé à Schlusselbourg. En 1764, une révolution ayant éclaté contre Catherine II, un sous-lieutenant, nommé Mirovitch, tenta de le délivrer. Voyant que l'émeute allait triompher, deux officiers, Vslasiev et Tchokin, chargés de la garde d'Ivan, l'étranglèrent. Catherine II fit détruire toutes les monnaies et tous les monuments relatifs au court règne d'Ivan VI.

IVAN, fils du tsar Ivan IV, né et mort à Moscou (1553-1582). Son père l'initia de bonne heure aux affaires de l'Etat et en fit son compagnon de plaisir. Quand le roi de Pologne Bathori, allié du roi de Suède, envahit la Russie, Ivan demanda à son père de lui confier le commandement de l'armée ; le tsar, qui était ivre, se figura que son fils escomptait ses succès futurs pour le détrôner, et il le blessa mortellement d'un coup d'épieu.

IVAN BEG (nom populaire d'*Ivan Tsernoïévitch*), prince serbe de la Zéta, mort à Cettigné en 1490. Il devint prince de la Zéta en 1471. Il repoussa les invasions turques, avec

le concours des Vénitiens, jusqu'en 1479. Réduit à ses seules ressources, il brûla sa capitale, Jabliak (1482), et se retira dans les montagnes, alors inhabitées, du Monténégro. Il y fonda la ville de Cettigné en 1484. Jusqu'à sa mort, il fut en guerre contre les Turcs.

Ivan Ozero (c'est-à dire *lac d'Ivan*), lac de la Russie d'Europe (gouv. de Toula), où le Don prend sa source. En 1697, Pierre le Grand commença un canal de ce lac au Volga ; mais l'œuvre fut abandonnée.

Ivané, forme que les Géorgiens ont donnée au nom propre grec Johannès (Jean).

Ivangorod, ville de Russie (gouvern. de Tchernigov), sur l'Ostior, sous-affluent du Dniéper par la Desna ; 5.000 hab. — Ville du gouvern. de Kief ; 3.500 hab. — Ville de Podolie ; 2.500 hab. — Ville de Pologne (gouvern. de Siedlce), au confluent de la Vistule et du Wieprz, place forte, avec 2.000 hab.

Ivanhoë, roman historique de Walter Scott (1820). — L'action se passe dans les dernières années du XIIe siècle et met en lumière la rivalité entre Anglo-Saxons et Normands qui a suivi la conquête de l'Angleterre par Guillaume Ier. En même temps, nous voyons les menées sourdes de Jean sans Terre, appuyé par la plupart des seigneurs normands, pour usurper la couronne, pendant que Richard Cœur de Lion est retenu captif à son retour de la troisième croisade. Les principaux personnages sont : Cédric le Saxon, qui personnifie la race vaincue, obstinée dans sa haine contre le vainqueur ; sa pupille, lady Rowena, qu'il rêve d'unir au descendant des anciens rois saxons ; son fils, Ivanhoë, qu'il a deshérité parce qu'Ivanhoë a l'audace d'aimer lady Rowena et de pactiser avec les oppresseurs ; Richard Cœur de Lion, qui revient de Palestine déguisé et qui, sous le nom de Chevalier noir, amène, après une série d'aventures, le mariage d'Ivanhoë et de lady Rowena. Il faut ajouter tout un groupe de seigneurs normands, parmi lesquels Réginald Front de Bœuf et Briant de Bois-Guilbert, chevalier du Temple ; le populaire Robin Hood, qui paraît sous le nom de l'archer Locksley ; un juif, Isaac, et sa fille Rébecca, l'une des plus belles et des plus vivantes figures du roman, qui aime aussi Ivanhoë, le fou Wamba, le porcher Gurth, l'ermite de Copmanhurst. Le mérite de l'ouvrage n'est pas dans la vérité humaine des caractères, qui sont froids pour la plupart. Il n'est pas davantage dans la vérité historique profonde, celle qui atteint les sentiments, les croyances, l'âme d'une époque, mais dans les peintures brillantes de la vie extérieure du moyen âge.

Ivanovo-Vosenensk, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Vladimir), sur l'Ouvod, affluent de la Kliazma ; 20.910 hab. Manufactures de coton, de toiles et de toiles peintes. On la surnomme le *Manchester russe*.

ivaol n. m. Essence d'iva, passant entre 180° et 190°.

Ivar, surnommé **Vidfamne** (*le Conquérant*), roi de Suède et de Danemark au VIIe siècle. Fils de Halfdan, tué par le roi Gudrœd à l'instigation d'Ingjald, il réunit une armée après la mort de Gudrœd, força Ingjald à se suicider, établit sa domination sur la Suède, le Danemark, une partie de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Ivasiro, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Foukousima]) ; 476.400 hab. Sol montagneux, volcanique. Villes principales : Foukousima, Vakamats, dans la riche plaine d'Aïdzou. Mines de cuivre (à Kousagoura), d'or, d'argent, de houille ; sources sulfureuses de Noumadziri. Ivasiro est l'une des plus riches provinces séricicoles du Japon ; exportation de « graine » de vers à soie pour la France et l'Italie. Elle fabrique des soieries, crêpes, bronzes, faïences, porcelaines, et produit des soies grèges, des vernis, de la laque.

Ivaté, ken ou gouvern. du Japon (île de Nippon), constitué par la province de Moutsou et par des parties des provinces de Rikoutsiou et de Rikouzen. D'une superficie de 13.809 kilom. carr., il est peuplé de 696.400 hab. Ch.-l. *Morioka*, dans la province de Rikoutsiou.

ive n. f. Genre de composées ambrosiées, comprenant des herbes vivaces ou annuelles, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs monoïques réunies en capitules bisexués, formés d'épis ou de grappes. (Ces plantes, très voisines des armoises, sont toutes américaines ; on en connaît dix espèces.)

ive (peut-être forme fém. de *if*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de bugle ou de germandrée, appelée aussi germandrée petit if. On dit également ivette.

— Encycl. L'*ive* est une plante à tiges couchées, rameuses et velues, d'un beau jaune taché de pourpre. Elle croît dans les jachères, les lieux incultes, secs et pierreux des régions tempérées, et fleurit en été. Elle exhale une odeur aromatique, résineuse. L'ive a été fort vantée comme astringente, apéritive, tonique, céphalique, vulnéraire, emménagogue. La *fausse ive* se distingue par ses fleurs plus grandes et blanchâtres. L'*ive musquée* a des fleurs sessiles, assez grandes, d'un pourpre rougeâtre.

Ive (*composée*) : *a*, fleuron ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle.

Ivéias, tribus de l'Ogôoué, qui appartiennent au grand groupe des Bakalais. V. Bakalais.

Ivernois sir François d'), homme politique et économiste suisse, né et mort à Genève (1757-1842). Imbu dès sa jeunesse des idées libérales, il prit cependant parti contre la Révolution française, dut s'exiler en 1792 et se réfugia en Angleterre, où il résida jusqu'en 1814. Il fut naturalisé Anglais, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. A son retour à Genève, il fut nommé conseiller d'Etat, puis représenta la Suisse, au congrès de Vienne. Il réussit à faire augmenter le territoire de la Confédération, et obtint la réunion de Genève à la république. Il a laissé de nombreux écrits sur les révolutions de Genève, l'état politique et financier de la France sous la République et l'Empire, et des travaux considérables sur la mortalité.

ives seedling n. m. Cépage d'origine américaine, dont le fruit a un goût foxé.

Ives. Biogr. V. Yves

iveteau (*to* — rad. *if*) n. m. Petit if. (Dialectal.)

ivette n. f. Bot. V. ive.

Ivi, cap de la côte de l'Algérie (départ. d'Oran), promontoire de la chaîne du Dahra, à environ 12 kilom. N.-E. de l'embouchure du Chéliff.

Iviça. Géogr. V. Ibiza.

ivigtite n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fer et soude.

Ivilis, peuplade du Gabon, qui vit sur les rives de l'Ogôoué, et appartient à la famille bakalaise. V. Bakalais.

Iviza. Géogr. V. Iviça.

Ivohibe, pic d'une hauteur d'environ 2.000 m., situé à Madagascar, dans l'arête qui prolonge au S. le massif central. (Dans le voisinage se trouve la ville du même nom, ch.-l. du cercle des Bara.) [*Ivohibe*, qui, en malgache, signifie *grande élévation*, est le nom de beaucoup de montagnes et de villages de Madagascar.]

ivoire (du lat. *eburneum*, adj. pris substantiv., dérivé de *ebur, eboris*) n. m. Substance osseuse, qui constitue les dents ou défenses de l'éléphant : *Un peigne en* ivoire. *Une bille d'*ivoire. *Un crucifix en* ivoire. ‖ Par anal. Substance provenant des dents ou des défenses de quelques autres animaux ; matière dure des dents en général : Ivoire *d'hippopotame, de narval. L'*ivoire *des dents.* ‖ Par ext. Dents ou défenses d'un animal.

— Objet fabriqué avec de l'ivoire ; objet sculpté en ivoire : *Le Louvre possède de beaux* ivoires.

— Blancheur comparable à celle de l'ivoire : *Un sein d'*ivoire.

— Fam. *Taquiner l'ivoire*, Jouer du piano. ‖ Jouer au billard.

— Anat. La partie dure des dents, recouverte d'émail au-dessus de la couronne.

— Comm. *Ivoire vert*, Ivoire pris sur l'animal vivant ou qui vient d'être abattu. ‖ *Ivoire mort*, Ivoire provenant d'animaux morts depuis longtemps.

— Techn. *Noir d'ivoire*, Poudre noire très fine et très brillante, fabriquée avec du charbon d'ivoire et d'os de pieds de mouton calcinés.

— Encycl. Comm. On distingue commercialement quatre sortes d'ivoire ; la plus estimée est l'*ivoire de Siam*, rentrant dans la catégorie des ivoires des Indes. C'est le plus lourd, le plus fin et le plus blanc. Vient ensuite l'*ivoire du Gabon* ou *de Guinée* ; il blanchit en vieillissant. En troisième lieu, vient l'*ivoire du Cap*, de couleur blond mat, mais qui ne tarde pas à jaunir ; enfin, l'*ivoire fossile de Sibérie*, qui est généralement fendu naturellement et moins estimé que les précédents.

L'ivoire des dents d'hippopotame surpasse en finesse et en dureté celui de l'éléphant ; mais, comme ces dents sont creuses, on ne peut les employer qu'à de petits ouvrages. On utilise aussi les défenses du mammouth fossile. Les défenses du morse et du narval fournissent également un ivoire estimé ; de même les cornes du rhinocéros.

On est arrivé à blanchir l'ivoire jauni : il suffit de le brosser avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis de le renfermer, encore humide, sous une cloche de verre que l'on expose quelque temps en plein soleil.

On teint l'ivoire de différentes couleurs, en le plongeant dans un bain de brésil, de safran, de vert-de-gris, de campêche ou de sel de fer, selon la couleur qu'on veut obtenir ; mais, auparavant, on le laisse tremper six à huit heures dans une solution d'alun ou dans du vinaigre.

On emploie l'ivoire pour la marqueterie, les revêtements de meubles, après l'avoir débité en feuilles minces, et aussi pour la fabrication des billes de billard.

Ivoire végétal. On désigne ainsi la substance intérieure de la semence d'un arbrisseau des forêts du Pérou, le phytéléphas à gros fruits, que les indigènes nomment *tagua* et *cabeza di negro* (tête de nègre). Cette sorte de graine acquiert, par le poli, l'éclat, la dureté et la finesse de l'ivoire.

Ivoire artificiel. En Angleterre, on fabrique un ivoire artificiel en faisant subir aux os d'animaux une macération prolongée dans du chlorure de chaux pour les blanchir, puis en les chauffant en vase clos par la vapeur avec des déchets de peau, de façon à obtenir une sorte de gélatine, que l'on durcit au moyen de l'alun, après qu'elle a été disposée en plaques minces sur un châssis.

— Hist. Les peuples de l'antiquité, surtout les Egyptiens et les Assyriens, employaient l'*ivoire* pour orner leurs maisons et leurs temples, sculpter les images de leurs dieux, confectionner toutes sortes d'ustensiles ou de meubles : plaques ciselées, coffrets, cuillers, peignes, manches de poignard, etc. Les Phéniciens, qui en faisaient un commerce important, apprirent aux Grecs à travailler cette matière. L'*Odyssée* fournit de nombreux exemples de ce genre de luxe : lit d'Ulysse, trône de Pénélope, armes, décoration des palais. Les fouilles de Mycènes, de Tirynthe et de Crète ont confirmé sur ce point le témoignage des poèmes homériques. Aux siècles suivants, des artistes crétois établis à Sicyone inaugurèrent, dit-on, la sculpture *chryséléphantine*, c'est-à-dire en or pour les vêtements, en ivoire pour le nu. V. chryséléphantin.

Les Romains avaient hérité des Etrusques la coutume d'exécuter en ivoire les insignes de leurs rois ou de leurs magistrats. Plus tard, dans les triomphes, ils se plurent à faire défiler d'immenses cargaisons d'ivoire brut ou ciselé. Ils s'en servirent pour décorer les temples, les palais, les meubles, les chars, les tablettes à écrire, les instruments de musique, pour exécuter des statues, des portes de temples, des diptyques consulaires, dont beaucoup nous sont parvenus, etc.

Au moyen âge, on sculpte en ivoire les portes de Sainte-Sophie à Constantinople, le trône de Ravenne, des diptyques et triptyques, et tous ces objets religieux qu'on admire au Vatican, au musée de Cluny ou au Louvre : reliquaires, crosses, calices, bénitiers, coffrets, retables, statuettes ou plaques de tout genre. Le travail de l'ivoire fut encore florissant à la Renaissance, entre les mains de Michel-Ange, de Jean de Bologne, de Cellini, d'Albert Durer, etc. L'art japonais, surtout, a produit en ce genre de véritables merveilles (netzké) v. Japon]. Depuis les plus lointaines origines de la civilisation jusqu'aux temps modernes, il n'y a guère eu d'interruption dans l'emploi et le travail artistique de l'ivoire.

Ivoire (Côte d'). Géogr. V. Côte d'Ivoire.

ivoirerie (*rî*) n. f. Art de l'ivoirier. ‖ Objet d'ivoire sculpté : *Des* ivoireries *du XIVe siècle.*

ivoirier (*ri-é*) n. m. Celui qui travaille, qui façonne l'ivoire ; sculpteur en ivoire : *Les* ivoiriers *étaient au nombre des artisans privilégiés.*

ivoirin, ine adj. Qui est d'ivoire ou semblable à l'ivoire. ‖ *Papier ivoirin*, Papier de luxe qui a l'aspect de l'ivoire.

Ivondrona, Ivondro ou **Hivondro**, fleuve du versant oriental de Madagascar, qui sort d'un marais situé à 1.100 mètres d'altitude, près de Didy, au pied des monts Ifabana et coule vers l'E., à travers une région forestière Après un cours d'environ 130 kilom., l'Ivondrona entre dans la lagune de Nossi-Vé et se jette dans l'océan Indien, au S. de Tamatave.

ivorine n. f. Sorte d'ivoire artificiel, dit aussi *écaille factice, xynolide*, imitant l'ivoire, l'ambre, la malachite, l'écaille ou le corail, et dans la composition de laquelle entrent le collodion, le camphre, l'essence, l'alcool méthylique et une substance grasse.

Ivory (James), mathématicien anglais, né à Dundee (Ecosse) en 1765, mort à Londres en 1842. Il professa d'abord les mathématiques et la physique, puis entra dans l'industrie en 1789. De nouveau professeur de mathématiques, il se fit connaître, en 1809, par le théorème qui porte son nom et qui se formule ainsi : *Etant donnés deux ellipsoïdes de même excentricité, dont les principales sections coïncident entre elles, les attractions qu'exerce l'un d'eux perpendiculairement auxdites sections, sur un point à la surface de l'autre, sont aux attractions semblablement perpendiculaires du second sur un point correspondant de la surface du premier, dans le rapport direct des aires des sections auxquelles ces forces sont perpendiculaires.* En 1828, il devint membre correspondant de l'Académie des sciences. On trouve de nombreux écrits de lui dans les « Transactions philosophiques » et dans le « Magasin philosophique » de 1809 à 1828. La liste de ses travaux se trouve dans le « Catalogue of scientific papers » (1869).

Ivoy. Géogr. Nom ancien de Carignan.

Ivoy-le-Pré, comm. du Cher, arrond. et à 33 kilom. de Sancerre, près de la Sauldre ; 2.438 hab. Eglise en partie du XIIIe siècle. Château du XVIIe s., retranchements antiques.

ivraie (*vrè* — du lat. *ebriaca*, ivre, à cause de la vertu enivrante de l'ivraie) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, dont une espèce se mêle aux céréales et y cause de grands ravages : *L'*ivraie *devient vénéneuse quand les bestiaux la mangent fraîche en trop grande quantité.*

— Fig. Chose mauvaise qui se mêle aux bonnes et leur nuit ou les déprécie : *L'hypocrisie est une dangereuse* ivraie.

— Loc. prov. : **Séparer le bon grain de l'ivraie**, Séparer les bons des méchants, le bien du mal. (Evang.)

— Encycl. Les ivraies (*lolium*), assez voisines des *triticum*, ont des épillets distiques, multiflores, comprimés, adjacents au rachis par un de leurs bords. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à épis terminaux, des régions tempérées. L'ivraie proprement dite (*lolium temulentum*) passe pour vénéneuse. Elle est difficile à extirper, parce que ses graines peuvent garder pendant longtemps en terre leur pouvoir germinatif. Le *ray-grass* ou *fausse ivraie* (lolium perenne) est employé pour la confection des gazons ; c'est un excellent fourrage, capable de donner jusqu'à trois coupes par an, mais qu'on utilise principalement pour le pâturage, surtout avec les brebis, de même que le *ray-grass d'Italie* (lolium Italicum).

Ivraie : *a*, épillet grossi.

ivre (du lat. *ebrius*, même sens) adj. Qui a le cerveau troublé par des boissons spiritueuses : *Solon permit de tuer un magistrat qui serait rencontré* ivre. ‖ *Ivre-mort*, Ivre au point d'avoir perdu toute connaissance. ‖ Fam. *Ivre comme une soupe*, Ivre au point d'être imbibé de vin, etc., comme le pain de la soupe est imbibé de bouillon.

— Fig. Exalté par un sentiment, par une passion Ivre *de joie.* Ivre *de sang, de carnage.*

— Syn. **Ivre, soûl.** Un homme *ivre* est celui dont l'alcool a troublé la raison ; un homme *soûl* est celui qui a bu au point de n'avoir plus sa raison. Par suite de cette nuance, *ivre* et *soûl* s'emploient au figuré dans deux acceptions tout à fait différentes : un homme *ivre* de gloire est celui à qui la gloire trouble l'esprit ; un homme *soûl* de gloire est celui qui en est rassasié, qui n'en veut plus.

— Allus. littér. :

Quand Auguste buvait, la Pologne était *ivre*.

V. Auguste.

Ivrée (lat. *Ivrea*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire-Baltée, au débouché d'un des passages les plus fréquentés des Alpes, la vallée d'Aoste, sur l'emplacement d'un ancien glacier descendu du mont Rose et dont les moraines terminales ont dessiné autour de la ville un large amphithéâtre de collines ; 10.413 hab. Ch.-l. de circondario. Commerce de vins renommés, de bestiaux et de fromages ; industrie de la soie et du coton, de la teinture et de la carrosserie. Dominée par une vieille citadelle, entourée de remparts anciens, Ivrée a une très vieille cathédrale, qui, dit-on, recouvre les ruines d'un temple d'Apollon.

Sous le nom d'Eporedia, Ivrée reçut une colonie à l'époque de Marius ; elle fut ensuite chef-lieu d'un duché lombard, puis d'un marquisat carolingien. Deux de ses marquis, Bérenger II et Adalbert II, furent rois d'Italie ; le fils du second, Otton, fonda le comté de Bourgogne ; mais Arduin se vit enlever son marquisat par Henri II, d'Allemagne, en 1018, et Frédéric II en fit don au comte Thomas de Savoie. Depuis, il a toujours appartenu à la Savoie. Ivrée fut prise par les Français en 1641, 1796 et 1800 — Le circondario a 170.000 hab.

ivresse (*vrèss* — rad. *ivre*) n. f. Ensemble des désordres, surtout cérébraux, déterminés par l'abus de certaines substances toxiques et particulièrement de l'alcool.

— Par ext. Exaltation d'un sentiment, d'un désir ; enivrement des passions, vertige mental : *L'IVRESSE du succès.*

L'ivresse du malheur emporte la raison.
A. DE MUSSET.

— ENCYCL. Méd. Toutes les substances qui intoxiquent le système nerveux peuvent déterminer des phénomènes d'*ivresse*, c'est-à-dire des troubles de la coordination et de l'accommodation nerveuses, accompagnés ou non d'excitation, de vertiges, de céphalalgie, d'hallucinations, etc. La plus connue et la plus répandue des ivresses toxiques est l'ivresse alcoolique (v. ALCOOLISME), produite par l'ingestion excessive de boissons fermentées et de spiritueux. Mais on doit distinguer, au point de vue clinique, l'ivresse éthylique de l'ivresse produite par les alcools supérieurs (butylique, amylique, etc.) et de celle que déterminent les extraits divers et les essences de plantes contenus dans certaines liqueurs, comme l'absinthe, le kummel; car ces ivresses diffèrent singulièrement, surtout la dernière, quant à leurs caractères, à la durée et à la gravité des accidents qu'elles entraînent (v. ABSINTHISME) et, si elles présentent certains traits communs, c'est que l'alcool, éthylique ou autre, est toujours la base de ces préparations.

Parmi les principales ivresses toxiques, il faut mentionner :

1° L'*ivresse éthérique*. V. ÉTHÉRISME.

2° L'*ivresse cocaïnique*. V. COCAÏNISME.

3° L'*ivresse thébaïque*. V. OPIUM, et THÉBAÏSME.

4° L'*ivresse morphinique*. V. MORPHINISME, et MORPHINOMANIE.

5° L'*ivresse cannabique*, due au chanvre ou au hachisch. (V. HACHISCH.) [Une partie des phénomènes de l'ivresse cannabique doit sans doute être imputée à la présence du musc, de la cantharide et de la noix vomique dans la préparation dont se servent les Arabes.]

6° L'*ivresse nicotinique* est produite par le tabac. V. NICOTINE.

7° L'*ivresse quinique* se produit à la suite d'ingestion de quinine à hautes doses. Il y a des bourdonnements et des tintements d'oreilles, de la lourdeur de tête et de la céphalée, des vertiges, parfois des nausées, de l'abattement et de l'anorexie. Certains dérivés quiniques, comme l'euquinine, ne paraissent pas produire l'ivresse.

8° L'*ivresse iodique*, assez rare, peut être provoquée par doses massives d'iodure de potassium. On a alors des vertiges, de la céphalalgie, des éblouissements, de la faiblesse, quelquefois des convulsions, etc.

— Législ. D'après la loi du 23 janvier 1873, sont passibles d'une amende de 1 à 5 francs ceux qui sont trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics. Les récidives, si elles sont commises dans l'année, font l'objet d'une pénalité qui s'aggrave graduellement et peut aller : 1° jusqu'à deux mois de prison et 600 fr. d'amende; 2° jusqu'à la privation des droits politiques, de l'aptitude aux fonctions publiques et, pendant deux ans, du droit de port d'armes.

D'autre part, sont réprimés : 1° le fait, de la part des débitants, de recevoir des gens ivres et de servir des boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans; 2° le fait, de la part de toute personne, d'avoir enivré un mineur de seize ans.

Cette loi est applicable à l'armée active. Pour la première et la deuxième faute, le conseil de guerre peut prononcer un emprisonnement de six jours à un mois; pour la troisième, la durée de l'emprisonnement peut être portée à deux mois; pour la quatrième, il peut aller à six mois, au lieu et place des amendes infligées par la loi aux délinquants civils. Mais les militaires ne sont déférés au conseil de guerre que si la répression par les peines disciplinaires est jugée insuffisante.

En tout cas, les militaires sont dûment prévenus par une inscription portée en gros caractères sur leur livret, que « l'ivresse ne peut, en aucun cas, être considérée comme circonstance atténuante ».

IVROGNE (*gn* mll. — rad. *ivre*, avec la finale péjorat. *ogne*) n. m. Celui qui a l'habitude de s'enivrer.
— Adjectiv. : *Un homme* IVROGNE.

IVROGNER (*gn* mll. v. n. Se livrer à l'ivrognerie; boire jusqu'à s'enivrer : IVROGNER *dans les cabarets*.
S'ivrogner, v. pr. Pop. S'adonner à l'ivrognerie; s'enivrer.

IVROGNERIE (*gn* mll., et *ri* — rad. *ivrogne*) n. f. Habitude de s'enivrer.

— ENCYCL. On confond souvent, à tort, l'*ivrognerie* avec l'habitude des spiritueux et spécialement des liqueurs et des apéritifs. L'ivrogne ne s'enivre qu'avec du vin. L'ivresse ainsi causée par le vin — le bon vin, de pur jus de raisin — est courte, bavarde, exhilarante; il y a peu de troubles moteurs, pas de délire, pas de dépression consécutive, et les accidents qui peuvent survenir, les vomissements, par exemple, sont déterminés plus par la quantité du liquide que par sa toxicité. Cependant, certains vins peuvent agir d'une manière plus dangereuse, par les éthers qu'ils renferment et qui donnent alors à l'ivresse qu'ils provoquent (vins de Bourgogne) certains caractères de l'ivresse éthérique légère. L'ivrognerie, toutefois, quand elle est constante et de longue durée, conduit aux accidents de l'alcoolisme pur. Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'hérédité des ivrognes du vin pur n'est pas toujours frappée; dans les pays de vignobles, on voit des générations de vignerons se succéder, sans tare aucune, tous les descendants étant vigoureux et bien portants, quoique tous grands buveurs. Au contraire, l'alcoolisme des villes, contracté par l'absinthe et les liqueurs qui renferment, en outre des alcools toxiques (butylique, amylique, propylique, etc.), des extraits et des essences nocifs (absinthe), ne pardonne pas, et les ouvriers intoxiqués par ces mixtures sont frappés eux-mêmes et dans leurs enfants. V. ALCOOLISME.

IVROGNESSE (*gnèss* [*gn* mll.] — rad. *ivrogne*) n. f. Femme qui a l'habitude de s'enivrer : *Les* IVROGNESSES *sont nombreuses à Londres.*
— Adjectiv. : *Femme* IVROGNESSE.

IVRY-LA-BATAILLE, comm. de l'Eure, arr. et à 34 kil. d'Evreux, sur l'Eure; 1.032 hab. Ch. de f. Ouest. Filatures de coton, tanneries, fabrication de peignes et de billes d'ivoire, d'instruments de musique. Vestiges d'une triple enceinte et d'une abbaye fondée en 1071 par un échanson de Guillaume le Conquérant. Eglise des XV^e et XVI^e siècles, dont un portail latéral est attribué à Philibert Delorme. Maison de l'Ange. Victoire de Henri IV sur Mayenne, chef de la Ligue (1590). Une pyramide, au delà du village de la Couture, rappelle ce fait d'armes. La Révolution l'avait renversée, Napoléon I^er la fit relever.

Ivry (BATAILLE D'). Au commencement de l'année 1590, Henri IV assiégeait Dreux. Le duc de Mayenne, général en chef de la Ligue, se porta au secours de cette ville. Mais le roi, prévenu, marcha au-devant de son rival. La rencontre eut lieu dans la plaine de Saint-André, à 6 ou 7 kilomètres à l'O. du bourg d'Ivry (mars 1590). Henri IV disposait de 8.000 hommes de pied et 2.500 cavaliers; Mayenne de 17.000 hommes, la plupart étrangers. Plus nombreuse, l'armée de la Ligue, avec Mayenne au centre, les ducs de Nemours et d'Aumale aux ailes, dessinait une longue et mince ligne concave. Au contraire, Henri avait massé ses troupes de façon à pouvoir enfoncer le centre ennemi. Le maréchal de Biron avec le comte de Schomberg était à sa droite, le duc de Montpensier avec le maréchal d'Aumont à sa gauche. Avant le combat, monté sur son grand cheval bai, le roi harangua ses troupes : « Si vous perdez vos enseignes, leur cria-t-il, ralliez-vous à mon panache blanc que vous voyez en mon armet; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. » L'artillerie de Henri IV ouvrit le feu, vers midi, par une volée de ses six pièces. Chargée par la cavalerie légère de la Ligue, elle fut dégagée par d'Aumont. Les reîtres de Brunswick se portèrent en avant par ordre de Mayenne, mais ils tournèrent bride à trente pas. Les gendarmes wallons rétablirent le combat; mais, impétueusement abordés par Montpensier, ils plièrent à leur tour. Henri IV s'élance alors, à la tête de son escadron de 600 chevaux, contre le centre de l'armée adverse, et engage un combat furieux. Schomberg périt à ses côtés. Les Wallons, s'étant rejetés dans la mêlée, sont chargés par Biron, et l'infanterie royale, passant par la brèche ainsi ouverte, culbute le reste de l'armée de Mayenne. Un quart à peine put s'échapper vers Ivry. La bataille ne dura que trois heures, et ne coûta que 500 hommes à Henri IV.

Bataille d'Ivry, d'après Steuben. (Musée de Versailles.)

IVRY-SUR-SEINE (en lat. *Ioriacum* ou *Yoriacum*), ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 9 kilom. de Sceaux, à 6 kilom. de Paris, près de la rive gauche de la Seine, dominé par un fort de la deuxième ligne de défense de Paris; 24.919 hab. (*Ivryens, ennes*.) Distilleries, fabrique d'absinthe, huileries. Forges et aciéries importantes. Poterie réfractaire, briqueterie, fabrique de chaux, faïence. Produits chimiques, noir animal, couleurs et vernis, encres d'imprimerie, engrais. Papier et toiles à polir, papier verni et ciré. Imprimeries. Fabrique d'orgues. Port sur la Seine. Hospice des incurables de 700 lits. D'un château du XIII^e siècle, construit par un prévôt des marchands, il reste la terrasse et un pavillon. — Le canton, créé en 1893, a 5 comm. et 46.491 hab.

IWAARITE n. f. Variété titanifère de grenat trouvée à Iwaara, en Finlande.

Iwein, poème allemand de Hartmann d'Aue, écrit, vers 1200, d'après le *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes. — C'est l'histoire d'Iwein, chevalier de la cour d'Arthur, qui, après avoir gagné, par un périlleux combat, la main de la dame de la fontaine, est repoussé par sa femme pour avoir passé dans les tournois un temps plus long que celui qu'elle lui avait fixé. Il ne rentre en grâce qu'après plusieurs aventures, où il joue le rôle de chevalier errant, et dans lesquelles un lion, qu'il a secouru contre un serpent, vient à son aide. *Iwein* est considéré en Allemagne comme le poème le plus parfait du moyen âge, au point de vue du style. On ne peut faire à son auteur un mérite de la conception du sujet, puisqu'il s'est borné à imiter Chrétien de Troyes. Ce qui lui est personnel, c'est la forme, où s'allient la grâce du récit, la clarté de l'exposition, le charme et la correction de la langue.

IWILL (Marie-Joseph Léon CLAVET, dit), peintre français, né à Paris en 1850. Il prit le surnom de *I will* (en anglais *Je veux*) pour affirmer la force de sa vocation. Elève de Lansyer, il a exposé des paysages d'une rare finesse, d'une manière délicate et fondue, et néanmoins brillante, où les jeux de l'atmosphère, la caresse de la lumière sur l'eau, les heures diverses de la journée, les caractères de la saison s'accusent en effets habilement gradués. Il a pratiqué le pastel avec autant de bonheur que l'huile. Principales œuvres (toiles ou pastels) : *la Seine à Rouen* (1880); *la Meuse à Dordrecht* (1881, musée d'Angers); *Lynmouth* (1889, musée de Melbourne); *Le jour se lève* (dunes de Flandre); *Venise endormie; Brumes et lauriers roses; Dans la Hague* (musée du Luxembourg); *Nuit grise* (musée du Luxembourg); *Assise* (acquis par l'Etat); *Paris sous la neige* (Ville de Paris); *Paris la nuit; le Calvaire; l'Etoile du soir*; etc.

IWUY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut, au confluent de l'Erclin; 3.976 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de chaises, brosseries, clouteries, coutelleries, distillerie de goudron, sucrerie.

Ixa.

IXA n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des leucosiidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les ixas sont de petits animaux élargis, avec des expansions latérales; leurs pattes sont cylindriques, longues et fines. L'espèce type est l'*ixa cylindrica*, des Mascareignes, long de 2 centimètres, large de 6.)

IXACANTHE ou **IXACANTHUS** (*tuss*) n. m. Genre de mammifères cétacés, famille des platanistidés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Nord. (On connaît six espèces d'ixacanthes; c'étaient des animaux voisins des inias actuels. On peut en prendre comme exemple l'*ixacanthus cœlospondylus*, du miocène du Maryland.)

IXALE ou **IXALUS** (*luss*) n. m. Genre de batraciens ou amphibiens anoures discodactyles, famille des hylidés, tribu des polypédatinés, comprenant six espèces de l'Inde et de la Malaisie.

— ENCYCL. Les *ixales* sont de petites rainettes à doigts presque libres, à corps svelte; leur livrée est ordinairement rousse ou brune, marbrée de brun (*ixalus guttulatus*, de Bornéo) ou de jaune (*ixalus aurifasciatus*, de Java), etc.

Ixale.

IXANTHE (*ksant*) n. m. Genre de gentianées chironiées, comprenant des herbes à fleurs jaunes disposées en cymes, qui croissent dans les Canaries.

IXELLES, faubourg de Bruxelles (54.611 hab.), contenant le musée Wiertz, les monuments de Léopold I^er et du peintre belge Wiertz, la fontaine de Brouckère, l'hôtel de ville, l'ancienne abbaye de La Cambre, occupée par l'école de guerre, l'Institut de cartographie, le Jardin zoologique. Usines fabriquant la porcelaine, le verre de cristal, les orgues, les harmoniums, les produits chimiques.

IXEUTIQUE (*tik*) n. f. Art de prendre les oiseaux à la glu.

IXIA n. f. Genre de plantes, de la famille des iridées.

— ENCYCL. Les *ixia* sont des herbes vivaces, à bulbes ou à rhizomes courts, de l'Afrique australe, à périanthe infundibuliforme ou hypocratériforme. On en connaît vingt-cinq espèces, dont beaucoup sont cultivées pour l'élégance et l'éclat de leurs fleurs, blanches, roses, rouges, etc.

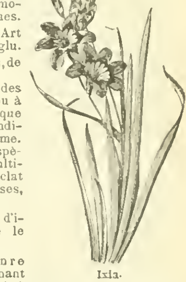
Ixia.

IXIÉES n. f. pl. Groupe d'iridées, ayant pour type le genre *ixia*. — *Une* IXIÉE.

IXIOLIRION n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes à bulbe tuniqué, à feuilles linéaires, à fleurs en cymes ombelliformes, qui habitent l'Orient et la Sibérie.

IXIOLITE n. f. Tantalo-niobate naturel de fer, que l'on trouve à Kimito, en Finlande, et qui est une variété zincifère de tantalite.

IXION. Myth. gr. Héros thessalien, roi des Lapithes, fils de Zeus et de la nymphe Mélite, suivant les uns, ou d'Antion et de Peryméla, suivant d'autres, ou de Peison, ou de Phlégyas, ou d'Arès. Ixion épousa Dia, fille de Deioneus, et fut le père de Pirithoos. Il refusa à Deioneus les présents promis lors du mariage; le beau-père saisit en gage les chevaux du gendre. Ixion, feignant de céder, invita Deioneus à un banquet; mais il le fit périr dans une fosse de feu. Après ce crime, Ixion fut repoussé de tous les hommes; il en perdit la raison. Seul, Zeus eut pitié de lui et l'accueillit sur l'Olympe. Ixion l'en récompensa en cherchant à séduire Héra. Zeus, averti, façonna un fantôme de nuées à l'image de Héra; de l'union du fantôme et d'Ixion naquit Centauros, père de la race des Centaures. Ixion, croyant posséder la déesse, se vante hautement d'avoir déshonoré Jupiter. A ce dernier trait, la colère du dieu raillé s'allume : Zeus foudroie Ixion, le fait attacher par Hermès à une roue enflammée qui devait tourner éternellement aux enfers. Les aventures et le supplice d'Ixion ont souvent inspiré les poètes et les artistes (tragédies perdues d'Eschyle et d'Euripide, épisodes de Virgile et d'Ovide, fresques, peintures de vases, etc.).

IXION. Myth. gr. Roi légendaire de Corinthe, de la race des Héraclides. Il succéda à son père Alétès.

IXION (n. mythol.) n. m. Nom des constellations d'Hercule et de la Couronne australe, chez les anciens.

IXIONANTHE n. m. Genre de linacées hugoniées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en cymes ombelliformes. (On en connaît cinq espèces, de l'Asie tropicale.)

IXIONIDES, descendants d'Ixion. — *Un, Une* IXIONIDE.
— Plus particulièrem. Pirithoos, fils d'Ixion, et Centaure, fils ou descendant d'Ixion et de la Nuée.
— Adjectiv. : *Héros* IXIONIDE.

IXIONOLITE n. f. Syn. de IXIOLITE.

IXMIQUILPAN, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo), sur un affluent du rio Tula; 13.116 hab. Ch.-l. de district.

IXODE ou **IXODES** (*dèss*) n. m. Genre d'acariens, famille des *ixodidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

Ixode (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *ixodes* sont de petits animaux terrestres, coriaces, aplatis, qui vivent en parasites sur les vertébrés, dont ils sucent le sang. En se nourrissant ainsi aux dépens de leurs hôtes, ils gonflent

tellement leur abdomen qu'il obtient dix fois et plus le volume du corps et ressemble à une graine luisante. L'ixode ou tique, ou ricin des chiens (*ixodes ricinus*), attaque aussi l'homme; il est devenu presque cosmopolite. Les ixodes se tiennent sur les plantes et attendent au passage les animaux pour se fixer sur eux. L'*ixodes reduvius*, autre tique ou tiquet, vit plutôt sur les moutons et les bœufs, etc.

IXODIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides acariens, renfermant les *ixodes* et genres voisins, tels que les argas. — *Un* IXODIDÉ.

IXODIE (*dî*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs en capitules de cymes. (On en connaît deux espèces, qui croissent en Australie.)

IXOLYTE n. f. Cire fossile, découverte et décrite par Haidinger.

IXOMÈTRE (du gr. *ixos*, glu, et *métron*, mesure) n. m. Technol. Appareil pour évaluer la viscosité des liquides, des huiles en particulier, et, par suite, leur valeur lubrifiante, par la vitesse d'écoulement à travers un orifice déterminé.

IXORA n. f. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des cofféées, comprenant environ deux cents espèces des régions tropicales. (Ce sont des plantes ornementales, recherchées pour leurs fleurs blanches ou rouges, ou des plantes médicinales, astringentes et toniques.)

Ixora.

IXOS (*ksoss*) n. m. Sous-genre de pycnonotes (oiseaux passereaux dentirostres), comprenant une dizaine d'espèces propres à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *ixos* sont de taille moyenne, roussâtres; ils vivent dans les régions broussailleuses des montagnes. L'espèce type est l'*ixos goyavier*, des Philippines; une autre, *ixos Sinensis*, est répandue de la Chine à Bornéo.

IXTAPALAPAM ou **IXTAPALAPA**, bourg du Mexique (distr. Fédéral), au pied du Cerro de la Estrella; 5.600 hab. Ce fut une place importante de la monarchie aztèque.

IXTLAHUACA, ville du Mexique (Etat de Mexico), près du rio Hondo de Lerma, affluent du rio Grande de Santiago; 13.500 hab. Ch.-l. de district.

Ixos de Chine.

IXTLAN, nom de deux villes du Mexique: l'une, située dans un cirque fertile de la haute vallée du rio Papaloapan, en face de la montagne de San Felipe, appartenant à l'Etat d'Oaxaca (25.895 hab.). L'autre est bâtie dans l'Etat de Michoacan, au milieu d'une plaine que boursouflent par centaines des volcans de boue; elle a 12.230 hab.

IYÉYASU, le premier shogoun de la famille des Tokougawa, né en 1542, mort en 1616. Descendant de la race guerrière des Minamoto, il resta d'abord fidèle partisan de Nobounaga et de Hidéyoshi, dont il acheva l'œuvre de pacification, puis défit ensuite le parti de Hidéyoshi, après la mort de ce dernier, dans la bataille de Sékigahara (1600), et se fit reconnaître shogoun par l'empereur Go-Yosei en 1603, titre qu'il abdiqua, en 1605, en faveur de son fils Hidétada, sans renoncer, toutefois, à la réalité du pouvoir. Iyéyasu est considéré comme la plus grande personnalité du Japon; outre ses talents militaires, il eut ceux d'un régent et d'un législateur; le code qu'il a laissé sous le nom de *Testament de Gongensama* a été suivi par tous ses successeurs; il dota enfin le Japon d'une organisation politique nouvelle et fonda cette toute-puissance des Tokougawa qui devait durer près de trois siècles.

IYNX. Myth. gr. Fille de Pan et d'Echo. Elle servit les amours de Zeus et d'Io. Elle s'attira ainsi la colère de Hêra, qui la changea en torcol. (Cet oiseau était, chez les anciens, l'emblème d'un amour malheureux.)

IYO, province du Japon (île de Sikok [ken de Ehimé]), confinant au N.-O. à la mer Intérieure; 5.300 kilom.; 837.000 hab. Sur son territoire se dresse l'Isidzoutsi-yama (1.435 m.). Le sous-sol renferme du cuivre, des eaux minérales; le sol produit: sucre, vernis, indigo; fabrication de porcelaines et de faïences. Villes principales: Matsouyama, Ouva-dzima, Imobarou.

IZABAL ou **YZABAL**, bourgade et lac du Guatemala. La bourgade, soumise à un climat insalubre, fut autrefois prospère et monopolisa presque entièrement le trafic intérieur du pays; elle est aujourd'hui bien déchue et n'a plus que 650 hab. Le lac sur lequel elle est située est une véritable mer intérieure, qui, par le rio Dulce, envoie ses eaux au golfe de Honduras.

Le département dont Izabal est le chef-lieu, le plus oriental de la république du Guatemala, baigné à l'E. par la baie de Honduras, contient des placers aurifères, mais est encore très peu peuplé; 6.000 habitants environ.

IZALCO, montagne volcanique de l'Amérique centrale (république de Salvador), dont la première éruption connue date de 1793. C'est un cratère de 1.830 mètres d'altitude environ, presque constamment actif, ou alternant de violence avec le Santa-Ana, du même groupe, et servant comme de phare (*faro del Salvador*) aux marins. Sur le versant sud de l'Izalco se trouve la ville d'*Izalco* (5.300 hab.), qui fut, au XVIᵉ siècle, une opulente cité. Aux environs, sources thermales sulfureuses.

IZANAGUI et **IZANAMI**. Dans la mythologie de la religion primitive du Japon ou shìntô, *Izanagui* et sa sœur cadette et épouse *Izanami* sont les créateurs du monde, les père et mère des dieux (*kamis*). Leur premier acte est de faire surgir la terre hors de l'océan chaotique en en remuant la vase avec une lance: le limon qui dégoutte de la pointe de la lance s'empile et forme l'*Onogaro-shima* ou monde terrestre. Ils descendent alors du ciel et fixent leur résidence sur la terre, puis ils engendrent charnellement tous les dieux du shìntô, y compris le dieu du feu, Hi-no-haya-obo-no-kami, dont la naissance coûte la vie à Izanami. Dans le paroxysme de sa douleur, Izanagui descend aux enfers (*yomo*) réclamer sa compagne; mais Izanami, qui a goûté la nourriture de l'enfer, ne peut lui être rendue. Voulant se laver de la souillure contractée dans cet odieux séjour, Izanagui se plonge dans un ruisseau, et de chaque partie de son corps que l'eau atteint naît une nouvelle divinité; puis il remonte au ciel. Quant à Izanami, elle devint la grande déesse de l'enfer, Yomo-tsou-oho-no-kami.

IZAR n. m. Engin de chasse en usage chez les Kabyles.

— ENCYCL. L'*izar* est composé d'une pièce de toile de 1ᵐ,50 de haut environ sur 75 à 80 centimètres de large, peinte sur l'une de ses faces, surmontée d'une tête de chacal dont les yeux ont été remplacés par de petits miroirs, et munie de la queue du même animal, qui se laisse voir dans le bas. Cette toile, tendue au moyen de quatre roseaux placés en croix, forme un bouclier que le chasseur tient d'une main, et derrière lequel il s'abrite, en regardant sans être vu, par deux trous placés à hauteur convenable.

IZARD n. m. Zool. V. ISARD.

IZARD, comté des Etats-Unis (Arkansas); 12.560 hab. Ch.-l. *Mount-Olive*. — Comté de l'Etat de Nebraska.

IZÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 25 kilom. de Mayenne, près de la Vandelle et de l'Orthe naissantes, 1.511 hab. Carrière de granit bleu.

IZÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Vitré, 2.076 hab. Minerai de fer, haut fourneau et fours à chaux.

IZEAUX, comm. de l'Isère, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Marcellin; 1.901 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chaussures, clouterie, corderie, corroirie.

IZED (*zéd'*) n. m. Chacun des esprits aériens qui jouent un rôle considérable dans les doctrines dualistes de la Perse. V. YAZATA.

IZÉMIEN, ENNE (*mi-in, èn'* — du gr. *izéma*, action d'aller au fond) adj. Se dit quelquefois des terrains de sédiment.

IZERNORE (*Isarnodurum* sous les Romains), ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Nantua, sur l'Anconnans, sous-affluent de l'Ain par l'Oignin; 932 hab. Scieries, moulins. Nombreuses ruines gallo romaines. — Le canton a 14 comm. et 4.669 hab.

IZIASLAV Iᵉʳ (Dmitri Iaroslavitch), grand prince de Russie, né en 1025, mort en 1078. Il succéda à son père Iaroslav, et son règne ne fut qu'une longue anarchie. Battu par les Polovtsi en 1067, il fut chassé de Kiev en 1068 par son cousin Vseslav, qui s'empara du trône. Iziaslav ne put reconquérir sa couronne que grâce au roi de Pologne Boleslas II, son cousin. Ses frères, Sviatoslav et Vsévolod, le détrônèrent de nouveau en 1075. Sviatoslav étant mort (1076), Iziaslav se réconcilia avec Vsévolod. Il fut tué à la bataille de Tchernigov.

IZIASLAV II (Mstislavitch), grand prince de Kiev, mort en 1154. Il succéda en 1129 à son père Mstislav, comme souverain des principautés de Polotsk et de Minsk, et en 1132 à son oncle Yaropolk comme prince de Péréiaslav. Chassé à trois reprises de ses Etats, Iziaslav, dont le règne fut une longue suite de combats, fut assez heureux à chaque fois pour ressaisir sa couronne, qu'il laissa à son frère Rostislav de Smolensk.

IZIASLAV III (Davidovitch), grand prince de Kiev, né dans les premières années du XIIᵉ siècle, mort en 1161. A la mort d'Iaziaslav II, il s'allia avec Iouri Iaroslavitch et Sviatoslav pour renverser Rostislav. Iouri s'empara de Kiev, et Iziaslav Davidovitch dut se contenter de Kotchesk; à la mort de Iouri (1157), Iziaslav se proclama prince de Kiev; il fut détrôné en 1159, et s'allia aux Polovtsi; il envahit par deux fois la principauté de Kiev, et fut tué au siège de Biéligorod.

IZIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Etienne, dans une gorge du Pilat, sur le Gier; 6.785 hab. Mine de houille, fabriques de lacets, blanchisseries de coton, fabriques de chaux, de fuseaux, de scies; salaisons.

IZIOUM ou **IZYOUM**, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkov), sur le Donetz, tributaire droit du Don; 13.000 hab., ch.-l. d'un district peuplé de 287.000 hab.

IZMAÏLOF (Aleksandr Esimovitch), fabuliste russe, né dans le gouvernement de Vladimir en 1779, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Il fut vice-gouverneur d'Arkhangel, puis de Tver. Il a publié des romans, notamment *Biednaia Macha* (1801), et surtout des *Fables* (1814), dont les plus remarquables ont été traduites en français par le prince E. Galitzin (1846). Elles abondent en tableaux de mœurs populaires d'une vérité frappante.

IZNAJAR, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près du Génil; 6.050 hab. Pressoirs à huile, distilleries d'eau-de-vie, tuileries.

IZNATORAF, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]); 3.300 hab. Conquise sur les Maures par Ferdinand III en 1226.

IZNYK. Géogr. V. ISNIK.

IZON, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Libourne, sur le ruisseau de Canteranne, affluent de la Dordogne; 1.422 hab. (*Izonnais, aises.*) Petit port sur la Dordogne. Vignoble donnant des vins rouges corsés et colorés; principaux crus: *Château-l'Ermitage et la Matte, Château-d'Anglade, à Beuse Véron et Houmette, à la Plagne, à Frayche, au Grand-Bourdieu*, etc.

IZOUARD (Jean-Claude). V. DELISLE DE SALES.

J (*ji* ou *je*) n. m. Dixième lettre et septième consonne de l'alphabet français : *Un petit* j. *Des J majuscules.*

— Abrév. Le J est souvent employé, comme initiale des prénoms, pour signifier *Jean, Joseph, Jules, Jacques.* ‖ J.-J. Jean-Jacques. ‖ J.-B. Jean-Baptiste. ‖ J.-C. Jésus-Christ. ‖ J. H. S. Voir I. H. S.

— Numér. Comme signe numérique, J a été introduit dans la numération romaine au lieu de I : dans les livres un peu anciens, on trouve par ext. *xij* pour XII. ‖ Comme signe d'ordre, J indique le dixième rang : *Le casier* J.

— Encycl. Phonét. La lettre *j*, dans les mots purement français, représente une consonne fricative ou continue dentale prépalatale sonore. Ainsi le *j*, de *joie* est produit en allongeant légèrement les lèvres entr'ouvertes pour laisser passer la colonne d'air qui frotte contre les dents, pendant que le bout de la langue prend contact avec le palais dur, et que les cordes de la glotte résonnent. La consonne sourde qui correspond au *j* est le *ch*, par exemple dans *choix*. Le *g* français devant *e* ou *i* est identique au *j*. La lettre *j* représente aussi : 1° un *i* consonne en latin (écrit à la moderne), gothique, allemand, etc.; 2° *dj* (cf. le mot *djinn*) en sanscrit, vieux français, anglais, etc. ; 3° *j* français en portugais; 4° une vélaire continue en espagnol.

— Gramm. comp. On croit que la langue mère indo-européenne possédait, outre l'*i* consonne, une spirante palatale, qui est devenue le *dzêta* grec, et que les linguistes transcrivent au moyen d'un *j*. Dans les autres langues indo-européennes, ces deux phonèmes se sont confondus; d'où en latin le *j* (en réalité *i* consonne) de *jacere, jugum*, etc., plus exactement écrits *iacere, iugum*, etc. *J*, consonne initial du latin, a abouti en français à *j*, *g* doux, en passant par les prononciations *y*, *dy* et *dj* : cf. lat. *jocum*, franç. *jeu*; lat. *juniperum*, franç. *genièvre*, etc.; en provençal et en portugais, au son *j* ou français; en italien, à *gi* prononcé *dj* (*giudice*, lat. *judicem*, franç. *juge*); en espagnol, à *y* ou à *j* spirante vélaire. — *J* français provient encore : 1° de *d* initial suivi de *e*, *i* en hiatus (*jusque, deusquam; jour, diurnum*); 2° de l'*e* de *ego* (*je*), devenu *ie* et placé en hiatus par la chute du *g*; 3° de *g* initial précédant *a* (*joie = gaudia; jambe = gambam*); 4° de *Hi* ou *Hy*, dans *Jérusalem, Jérôme, Jacinthe*; 5° de *z* dans *jujube = ziziphum*.

— Paléogr. Voir I.

JÀ (du lat. *jam*, même sens) adv. Déjà, maintenant : Jà *le jour se levait.* ‖ Alors : Jà *régnait un prince.* ‖ Certes : *S'il en fut ri et brocardé, il n'est* jà *besoin de le dire.* (P.-L. Courier.) ‖ Vieux mot, qui survit dans le style marotique.

— Anc. loc. prov. : *Il est de la race de Jà fait*, Il a déjà dévoré tout son patrimoine. (Se disait en jouant sur les mots *jà fait*, déjà fait, et *Japhet*, fils de Noé.)

Jabalon, rivière de l'Espagne centrale (prov. de Ciudad-Real). Elle naît au versant nord de la sierra Morena, dans le Campo de Montiel, des fontaines abondantes de Montiel, serpente dans le pays vinicole de Valdepeñas, et se perd dans le Guadiana, rive gauche. Cours 165 kilom.

Jabalpour. Géogr. V. Djabalpour.

Jabalquinto ou **Javalquinto**, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), non loin du confluent du Guadalquivir et du Guadalimar ; 2.400 hab.

JABARI (de l'ar. *jebr*, chose forcée) n. m. Nom d'une secte philosophique musulmane, qui nie le libre arbitre chez l'homme et qui admet que Dieu est l'auteur du bien et du mal qui se produisent dans l'univers.

Jabbeke, comm. de Belgique (Flandre-Occident.), arr. admin. et judic. de Bruges ; 2.093 hab. Industrie linière.

Jabbok, nom que les Hébreux donnaient à un des affluents de la rive gauche du Jourdain, aujourd'hui la Zerka, ou *rivière Bleue*. A l'époque royale hébraïque, il séparait le pays de Galaad en deux portions presque égales.

Jabel, fils de Lamech et d'Ada, cité par la *Genèse* (ch. IV, 20). Maître de nombreux troupeaux, il fut « père de ceux qui demeurent sous des tentes, et des pasteurs ».

Jabesh ou **Jabès**, ville de Galaad (Palestine). Assiégée par les Ammonites, elle fut délivrée par Saül ; lorsque celui-ci eut été défait et tué à la bataille de Gelboé, les habitants de Jabesh enlevèrent, de nuit, le corps du roi, pendu aux murs de Bethshéan, et l'ensevelirent.

Jabîn, roi d'Hazor et chef des cités amorrhéennes du Nord, battu par Josué, qui brûla sa ville et partagea son territoire entre les tribus d'Issakhar, de Nephtali et de Zabulon. — Un autre Jabîn, peut-être simple dédoublement du premier, est mentionné, au temps de Déborah et de Barak, comme ayant opprimé les Israélites.

Jabineau (Henri), prêtre et controversiste français, né à Etampes vers 1720, mort à Paris en 1792. Entré dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, il devint recteur du collège de Vitry-le-François, mais ses opinions jansénistes le firent interdire deux fois. Il se fit alors recevoir avocat au parlement de Paris. La part qu'il prit aux démêlés du parlement avec l'autorité royale le fit enfermer à la Bastille. En 1791, il se prononça contre la Constitution civile du clergé. Auteur de nombreux ouvrages, il fonda, en 1792, le journal *les Nouvelles ecclésiastiques.*

JABIRU n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des ardéidés, tribu des ciconiinés, comprenant quatre espèces propres aux régions chaudes du globe.

Jabiru.

— Encycl. Les *jabirus* sont de grandes cigognes à bec très fort, long et pointu, arqué à l'envers, la mandibule supérieure ayant son arête supérieure concave, et vivant dans les marais ; leur livrée est blanche et noire, avec le bec rouge, celui-ci traversé par une large bande brune. Le jabiru du Sénégal (*mycteria Senegalensis*) est presque de la hauteur d'un homme; les espèces indiennes (*mycteria Indica*) et australiennes (*mycteria Australis*) en sont très voisines. Une autre espèce (*mycteria Americana*) habite l'Amérique tropicale.

JABLE n. m. Rainure ou feuillure faite aux deux extrémités des douves des tonneaux, pour y enchâsser les fonds. ‖ Partie de la douve qui dépasse le fond en dehors.

‖ Chez les verriers, Jonction du fond d'un pot avec la flèche. ‖ *Peignes du jable*, Morceaux de douve amincie, qu'on enfonce entre les douves en bon état et les cerceaux du tonneau pour resserrer celles-ci.

A, jable.

JABLER v. a. Faire le jable des douves d'un tonneau.

JABLIÈRE n. f. Techn. Syn. de JABLOIRE.

JABLOCHKOV, JABLOCHKOF ou **JABLOCHKOFF**, physicien russe, né à Serdobsk en 1847, mort à Saratov en 1894. Elève de l'école du génie de Saint-Pétersbourg, puis de l'école militaire électrotechnique, il se rendit à Paris en 1875 et ne rentra en Russie que quelques années avant sa mort. On lui doit l'invention (1876) des bougies dites *bougies Jablochkov* (v. BOUGIE) et d'autres appareils concernant l'électricité.

JABLOIRE n. f. Outil dont se servent les tonneliers pour faire le jable des douves, et qui est une sorte de couteau dont on peut à volonté allonger ou raccourcir la lame. ‖ On dit aussi JABLOIR n. m., ou JABLIÈRE n. f.

Jabloire : 1. Ensemble ; 2, 3. Fers.

JABLONOWSKI, famille princière de Pologne, qui changea son nom primitif de Zaremba, lorsqu'elle acquit le château de JABLONOWO dans la haute Pologne. Citons, parmi ses principaux membres : **Jablonowski** (JEAN-STANISLAS), grand général de la Couronne, né en 1634, mort en 1702. Il suivit la carrière des armes, se distingua sous Czarniecki, sous Sobieski, devant Vienne (1683), prit part aux diverses campagnes et négociations qui se succédèrent jusqu'à la paix de Carlowitz et reçut de l'empereur Léopold le titre de « prince du saint-empire » romain. Sa fille Anne épousa Raphaël Leczinski, dont elle eut un fils, Stanislas, roi de Pologne, puis duc de Lorraine ; — JEAN **Stanislas II**, fils du précédent, né en 1670, mort en 1732, grand chancelier de la Couronne. Il écrivait le polonais, le français et le latin avec une égale élégance. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Scrupule sans scrupule; Illustrations des péchés de la nation polonaise* (1730) ; *Mémoires 1698-1700*, publiés en 1862] ; — JOSEPH-ALEXANDRE, prince **Jablonowski**, palatin de Novogorod, né en 1711, mort à Leipzig, où il s'était retiré lors des troubles politiques qui agitèrent son pays, en 1777. Leipzig lui doit la fondation d'une académie (1768) qui subsiste encore, la *Société jablonowienne*. Il donna la première grande carte de la Pologne. Citons de lui : *l'Empire des Sarmates* (1742) ; *Héraldique* (1742), en polonais ; *Museum Polonicum* (1752) ; etc.

JABLONSKI (Paul-Ernest), théologien et philologue allemand, né à Berlin en 1693, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1757. Professeur à l'université de Francfort-sur-l'Oder, il se consacra à l'étude de la langue copte, et devint membre, puis président de l'académie royale de Berlin. Citons de lui : *Exercitatio historico-theologica de nestorianismo, etc.* (1724) ; *De ultimis Pauli apostoli laboribus a beato Luca prætermissis* (1746) ; *Pantheon Ægyptiorum* (1750-1752) ; *Institutiones historiæ christianæ* (1756).

JABLUNKA, JABLUNKAU ou **IABLUNKA**, ville d'Austro-Hongrie (Silésie), sur l'Olsa, tributaire droit de l'Oder naissant, au N. et près de la *passe de Jablunca*, au N. des Karpathes occidentaux ; 3.500 hab.

JABOK, rivière de l'ancienne Palestine, affluent du Jourdain (auj. *Wadi-Tzerka*).

JABOKRITCH, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Podolie), sur la Bolchaïa Lazo, affl. du Boug ; 4.000 hab.

JABONINE n. f. Alcaloïde $C^{19}H^{14}Az^{2}$, huileux, d'odeur fétide, que l'on obtient en distillant la pilocarpine ou la pilocarpidine entre 235° et 250°.

JABOOAH. Géogr. V. DJADOUA.

JABORANDI n. m. Vieux mot brésilien, qui sert à désigner des remèdes sudorifiques provenant de plantes de familles très diverses, particulièrement des pipéracées et des rutacées. (Le jaborandi qu'on emploie actuellement en Europe provient d'une espèce de *pilocarpe*.)

JABORANDINE n. f. Alcaloïde $C^{10}H^{12}Az^{2}O^{3}$, extrait du jaborandi.

JABORINE n. f. Alcaloïde $C^{22}H^{32}AzO^{4}$, trouvé dans la pilocarpine du commerce et paraissant être un produit d'altération de la pilocarpine, formé par les réactifs dont on se sert pour l'extraire.

JABORIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de la jaborine, et obtenu en même temps qu'elle, en chauffant la pilocarpine à 175°.

JABOROSE n. f. Genre de solanées, comprenant une demi-douzaine d'espèces d'herbes vivaces, à feuilles découpées, à fleurs blanches ou jaunâtres, originaires du Mexique et de l'Amérique du Sud. La *jaborosa integrifolia*, formant des touffes compactes, à feuilles peu découpées, est cultivée en serre froide ou en pleine terre.

JABOT (*bo* — orig. inconn.) n. m. Renflement de l'œsophage des oiseaux, qui est la première poche digestive. — Pop. Estomac : *Se remplir le* JABOT. ‖ Cœur, caractère, nature intime : *L'office découvre l'homme et met en évidence ce qu'il avait dans le* JABOT. (Rabelais.) Vieux en ce sens.) — Fam. *Faire jabot*, Se rengorger, prendre des airs avantageux. (Se dit par allusion aux dindons, qui se rengorgent avec une apparence de vanité grotesque.)

Jabot (1650). Jabot (1730).

— Art vétér. Dilatation accidentelle de l'œsophage, chez le cheval.

— Modes. Ornement de mousseline ou de dentelle, adapté au devant de la chemise, sur la poitrine : *Un* JABOT *en point d'Angleterre.*

— Pathol. Dilatation anormale de l'œsophage, chez l'homme.

— ENCYCL. Zool. C'est dans le *jabot* que les aliments ingérés subissent un premier ramollissement, avant de passer dans le ventricule succenturié. Le jabot est développé surtout chez les oiseaux de proie, les gallinacés, les pigeons et les grimpeurs, notamment chez les perroquets. Les pigeons ont à leur jabot deux petits appendices arrondis qui, à l'époque de l'incubation, sécrètent une matière caséeuse, destinée à nourrir les jeunes pendant les premiers jours de leur existence. V. DIGESTIF.

Le jabot des insectes est un renflement volumineux, très musculeux, qui se trouve placé entre l'œsophage et le gésier ; il aide à la trituration des matières solides ingérées, ou bien sert de réservoir à miel, comme chez les abeilles et les fourmis.

— Art vétér. On a nommé *jabot* un diverticule accidentel de l'œsophage, qui s'observe quelquefois chez le cheval et qui est le résultat d'une accumulation alimentaire plusieurs fois répétée au même endroit. On doit alors nourrir l'animal avec des aliments en pâte claire, en évitant les aliments trop épais qui amèneraient la réplétion du jabot et l'occlusion de l'œsophage.

JABOTAGE (*taj'*) n. m. Action de jaboter ; bavardage : *Le* JABOTAGE *des commères.*

JABOTER v. n. En parlant d'oiseaux, Pousser des cris en secouant le jabot. ‖ Par ext. Bavarder, caqueter : *Ne faire que* JABOTER *toute la journée.*

— SYN. **Jaboter, jaser, jacasser.** Les trois termes ont à peu près le même sens ; mais les deux premiers indiquent que l'on parle sans faire de bruit, sans élever la voix ; *jacasser*, au contraire, suppose quelque tapage.

JABOTEUR, EUSE n. Celui, celle qui jabote, qui a l'habitude de jaboter.

JABOTEUR n. m. Nom, en Algérie, d'une variété de merle.

JABOTICABEIRA (*bé-i*) n. m. Bot. Nom brésilien de l'*eugenia cauliflora*.

JABOTIÈRE n. f. Comm. Mousseline dont on se sert pour faire des jabots.

— Chass. Variété d'oie sauvage, appelée également *oie de Sibérie, oie moscovite* et *oie de Guinée*.

JABOTIN, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kiev), sur le Tiasmen, affluent du Dniéper ; 2.700 hab.

JABOUS, DJABOUS, ou **YABOUS**, population nègre de la Guinée, qui vit sur le golfe de Bénin, entre le royaume de ce nom, le pays des Yorubas et celui des Egbas. — *Un* JABOU, DJABOU ou YABOU.

JABUGO (EL) bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]) ; 2.235 hab. Eaux minérales.

JAC n. m. ou **JACA** n. f. Bot. Syn. de JAQUIER.

JACA (ancienne *Icca*), place forte d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), sur la rive gauche de l'Aragon ; 4.460 hab. Commerce de bétail. Cathédrale construite en 1040, et le palais Beverdel du XVIe siècle ; citadelle bâtie par Philippe II et restaurée par les Français en 1810.

Capitale du royaume de Sobrarbe, pourvue par les rois d'Aragon de nombreux privilèges, Jaca resta fidèle à Philippe V, dans sa lutte contre l'archiduc d'Autriche. Tous les ans, le premier vendredi de mai, les habitants se rendent en armes à l'ermitage de la *Virgen de Victoria*, à 3 kilom. à l'O. de la ville, et exécutent un simulacre de bataille en souvenir de leur victoire sur les Maures en 795.

JACALA, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo), dans la *sierra de Jacala* ; 7.215 hab. Mines d'argent et de platine. Ch.-l. de district.

Jacamar.

JACALTENANGO, bourg de la république de Guatemala (dép. de Huehuetenango) ; 3.350 hab. Culture de maïs, café, canne à sucre ; ébène, acajou, etc.

JACAMAR n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des galbulidés, comprenant de nombreuses espèces propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *jacamars* (galbula) sont allongés, avec les pattes courtes, le bec long et pointu ; leur livrée est ordinairement bronzée ou vert métallique ; ils sont insectivores et vivent dans les forêts humides. L'espèce la plus commune est le jacamar vert (*galbula viridis*), long de 22 centimètres, vert doré en dessus, roux en dessous, avec la gorge plus claire.

Jacamaralcyon.

JACAMARALCYON (*si-on* n. m. Sous-genre de jacamars, dont la seule espèce est le *jacamaralcyon tridactyla*, du Brésil. (Les jacamaralcyons ont les mœurs des jacamars.)

JACAMÉROPS (*ropss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des galbulidés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (Les jacamérops sont très voisins des jacamars ; on en connaît deux espèces : *jacamerops grandis*, du Brésil, et *jacamerops Isidori*, du Pérou.)

Jacamérops.

JACANA n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des parridés, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *jacanas* (parra) sont des oiseaux sveltes, élégants, à livrée brillante, pourvus d'ongles extraordinairement longs. Ils courent vivement à la surface des marais ou des ruisseaux, sur les feuilles larges des plantes, où ils picorent les graines et les bêtes d'eau. Les jacanas proprement dits sont exclusivement américains ; l'espèce type est le *parra jacana*, répandu du Paraguay à la Guyane et au Brésil. Ceux du sous-genre *metopodius* habitent l'Afrique et l'Inde ; ceux du sous-genre *hydralector* sont australiens et malais. Les *hydrofaisans* (v. ce mot) sont aussi des jacanas asiatiques.

Jacana.

JACAPE n. m. Bot. Espèce de graminée d'Amérique, vantée comme alexipharmaque.

JACAPUCAYO n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre *lecythis*, de la famille des myrtacées.

— ENCYCL. Originaire de l'Amérique tropicale, cette plante (*lecythis ollaria*) possède un fruit gros comme la tête d'un enfant, à péricarpe ligneux, déhiscent par un opercule, et vulgairement appelé *marmite de singe* ; il contient de grosses graines allongées, oléagineuses, comestibles, dont la saveur rappelle quelque peu celle de la noix.

Jacapucayo : *a*, fruit.

JACARANDA n. f. Genre de bignoniacées, tribu des *jacarandées*.

— ENCYCL. Les *jacaranda* ont des feuilles opposées ordinairement bipennées, rappelant un peu celles des mimosées. Leurs fleurs, bleues ou violettes, sont groupées en panicules. On en connaît environ trente espèces, de l'Amérique tropicale. La *jacaranda mimosæfolia* fournit un bois improprement appelé *palissandre*, très recherché des ébénistes ; c'est un bel arbre de serre froide sous le climat de Paris, rustique en Algérie et dans la Provence, en situation abritée. Les *jacaranda caroba, copaia*, etc., fournissent des produits astringents, connus sous le nom vulgaire de *caroba*. Le fruit des *jacaranda* renferme une pulpe dont les indigènes font une sorte de marmelade, ou *manipoy*, considérée comme stomachique.

Jacaranda.

JACARANDÉES n. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, comprenant les genres *jacaranda, digomphia, colea* et *eccremocarpe*. — *Une* JACARANDÉE.

JACARE n. m. Nom vulgaire d'une espèce de caïman (*alligator latirostris*), répandu de l'Argentine à la Guyane et au Pérou, parfois confondu avec le caïman à lunettes (*alligator sclerops*). [Il en diffère par sa taille plus grande, qui atteint 4 mètres, son ventre complètement cuirassé, et son cou à trois ou quatre rangées transversales d'écussons. Sa chair est recherchée par les Indiens.]

JACARÉ n. m. Nom vulgaire d'un bois de l'Amérique tropicale, provenant probablement d'une mimosée.

JACAREHY, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de São Paulo), sur le Parahyba ; 7.000 hab. Ch.-l. de comarca.

JACAREPAGUA, ville des Etats-Unis du Brésil (municipe neutre de Rio de Janeiro), sur la lagune Camorim ; 6.000 hab. Culture du café. Pêche.

JACASSE (de *jacasser*) n. f. Nom vulgaire de la pie. — Fam. Femme qui parle beaucoup.

JACASSER (*ka-sé* — de *Jacques* [cf. les noms de *Jacquot, jacquette*, donnés aux perroquets et aux pies]) v. n. Piailler, en parlant de la pie : *Les pies* JACASSENT. ‖ Babiller, parler avec volubilité : *Les femmes aiment à* JACASSER.

JACASSERIE (*ka-se-rî*) n. f. Fam. Bavardage, action de jacasser : *Des* JACASSERIES *qui fatiguent.*

JACASSEUR (*ka-seur'*), **EUSE** [rad. *jacasser*] n. Fam. Bavard.

JACCHUS (*ja-kuss*) n. m. Nom scientifique des ouistitis.

JACCOUD (François-Sigismond), médecin français, né à Genève en 1830. Il se rendit, à vingt ans, à Paris, où il donna des leçons de musique, passa ses examens du baccalauréat et put commencer ses premières études médicales. En 1859, il remporta la grande médaille d'or de l'internat

En 1863, il devint agrégé de la Faculté, avec une thèse remarquable sur l'*Humorisme ancien, comparé à l'humorisme moderne*. En 1876, il était nommé professeur de pathologie interne et, en 1877, élu membre de l'Académie de médecine. On lui doit, notamment : *Leçons de clinique médicale faites à l'hôpital de la Charité* (1867); *Leçons de clinique médicale faites à l'hôpital de Lariboisière* (1872); *Traité de pathologie interne* (1869-1872); *Curabilité et traitement de la phtisie pulmonaire* (1881); *Leçons de clinique médicale faites à l'hôpital de la Pitié, de 1883 à 1886* (1885-1886); etc. Enfin, il a dirigé la rédaction du *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*.

JACÉE (*sé*) n. f. Espèce du genre centaurée. ‖ *Jacée de montagne*, Centaurée de montagne. (On désigne du même nom certaines espèces de lychnis [*jacée des jardins, jacée orientale*] ou de violettes [*petite jacée* ou pensée sauvage, *jacée de printemps* ou violette odorante].)

JACÉINÉ, ÉE (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble à la jacée.
— n. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre *jacée*. — *Une* JACÉINÉE.

JACENT, ENTE (*san, ant'* — du lat. *jacens, entis*, étendu, abandonné) adj. Dr. Se dit d'une succession vacante : *Hérédité* JACENTE. ‖ Se dit des biens sans possesseur : *Biens* JACENTS.

JACHAL, bourg de la république Argentine (prov. de San Juan), sur le rio *Jachal*, affluent du San Juan; 3.000 hab. Ch.-l. de dép.

JACHÈRE (orig. inconn.) n. f. Etat d'une terre qu'on laisse improductive temporairement, mais qu'on laboure, qu'on sarcle, qu'on fume pour la nettoyer et la fertiliser.
— ENCYCL. La *jachère* est dite *absolue, complète* ou *annuelle* (on dit encore *jachère morte, jachère improductive*) quand sa durée est d'une année entière. La demi-jachère dure, selon les circonstances, de deux à six ou huit mois. La demi-jachère d'hiver vient après les céréales et avant les plantes sarclées. La demi-jachère d'été précède, en général, les plantations de colza ou les semailles d'automne. On nomme quelquefois, improprement, *jachère verte* (ou *jachère vive, productive, fourragère* ou *incomplète*) les cultures fourragères de trèfle ou autres plantes légumineuses, faites entre deux cultures de céréales.

La mise d'un champ en jachère purge le sol de ses mauvaises herbes, et lui permet d'acquérir, en s'ameublissant et s'aérant, l'état le plus favorable à l'accomplissement des transformations chimiques des fermentations et autres phénomènes biologiques qui en renouvellent la fertilité. Ses réserves de matières organiques se minéralisent partiellement, deviennent peu à peu assimilables. D'autre part, il s'enrichit en azote, qu'il emprunte à l'air.

Cependant, dans les pays de culture intensive, où la terre est intelligemment fumée et nettoyée, on a substitué aux jachères nues de longue durée soit la jachère verte ou productive de fourrages, soit une culture sarclée. Au surplus, la jachère est une pratique dangereuse dans les terres légères, et même dans les terres dont le pouvoir absorbant est énergique (terres argileuses et riches en humus), et elle a souvent pour conséquence, aux périodes pluvieuses, par l'action lessivante des eaux, des déperditions très importantes de nitrates.

JACHÉRER (change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *Il jachère. Qu'ils jachèrent*) v. a. Opérer un premier labour des terres restées en jachère morte ou en jachère relative.

JACHINITES (*ki*), descendants de Jachin, quatrième fils du patriarche Siméon. — *Un, Une* JACHINITE.
— Adjectiv. : *Race* JACHINITE.

JACINTHE (*sint'*) n. f. Bot. Genre de liliacées.
— Minér. V. HYACINTHE.
— ENCYCL. Bot. Les *jacinthes* (hyacinthus) sont des herbes bulbeuses, à feuilles radicales, plus ou moins allongées, dont la hampe florale, dépourvue de feuilles, porte une grappe simple de fleurs, à périanthe d'une seule pièce, infundibuliforme ou campanulé, à étamines concrescentes avec le périanthe. On en connaît une trentaine d'espèces, du Midi et de l'Orient. Ce sont des plantes d'ornement, recherchées pour l'élégance, les teintes variées et vives, le parfum pénétrant et la précocité de leurs fleurs. La *jacinthe d'Orient* (hyacinthus Orientalis), originaire d'Asie Mineure et cultivée surtout en Hollande, a donné d'innombrables variétés.

La *jacinthe des bois*, de la flore parisienne, appartient au genre *agraphis* ou au genre *endymion*. On donne encore vulgairement le nom de *jacinthe* à diverses espèces du genre *muscari* (*muscari chevelu*, qui est la *jacinthe monstrueuse, paniculée* ou à *toupet*; *muscari odorant*, qui est la *jacinthe musquée*), ou du genre *scille* (*scille agréable* ou *jacinthe de mai* ou *étoilée*; *scille d'Italie* [*scille italique*] ou *jacinthe des jardiniers*; la *scille du Pérou* est la *jacinthe du Pérou*). La tubéreuse est dite aussi *jacinthe des Indes*.

Jacinthe.

JACK n. m. Appareil de filature, différent de la mule-jenny. Syn. de JACKNIFE.

Jack, roman d'Alphonse Daudet (1876). — Jack est le fils d'une demi-mondaine, Ida de Barancy, qui le confie aux soins de M. Moronval, mulâtre sournois et féroce. Un professeur de l'enfant, le poète d'Argenton, fait sur cette tête folle d'Ida une impression si vive qu'elle se met avec lui. Le bellâtre raté, jaloux de l'enfant qui manifeste certaines aptitudes littéraires, le place comme apprenti dans une usine, puis l'embarque, comme chauffeur, sur un transatlantique. Jack revient tout éclopé. Un vieux médecin qui voudrait lui donner sa petite-fille soutient son courage et lui fait reprendre goût aux études. Mais Ida fait manquer le mariage par sa sottise, et Jack meurt à l'hôpital, de consomption et de désespoir. Cette histoire, vraie dans son fond, est moins un roman qu'une série de tableaux qui déroulent les aventures du pauvre Jack. Nulle part, dans l'œuvre de Daudet, l'ironie n'est plus vibrante et la pitié plus attendrie.

JACKA n. m. Bot. Syn. de JAQUIER.

JACKIE (*ki*) n. f. Genre d'arbres de la région indo-malaise, de la famille des rubiacées.
— ENCYCL. Les *jackies* (jackia) sont des arbres élevés, à grandes feuilles opposées, dont les fleurs pentamères, avec un ovaire bicarpellé, sont réunies en grappes pédonculées et pendantes; leurs fruits sont coriaces et contiennent une ou deux graines.

JACKNIFE n. m. Commutateur à chevilles, employé dans les bureaux téléphoniques pour établir la communication entre deux abonnés, et ainsi appelé du nom de l'inventeur Jack, et de la forme primitive du ressort de contact disposé comme une lame de couteau (en angl. *knife*).

JACKS-JACKS, peuplade africaine de la Côte d'Ivoire, habitant entre Grand-Bassam à l'E. et Grand-Lahou à l'O. (Ce sont de grands et beaux nègres, intelligents, qui se livrent au commerce, et font surtout un trafic considérable d'huile de palme.)

JACKSON, nom de nombreux comtés, bourgs et villes des Etats-Unis d'Amérique. Parmi les comtés, nous citerons les principaux, qui sont : comté de l'Etat du Michigan; 50.000 hab. Ch.-l. *Jackson*. — Comté de l'Etat d'Illinois; 28.000 hab. Ch.-l. *Murphysboro*. — Comté de l'Etat d'Indiana; 30.000 hab. Ch.-l. *Brownston*. — Comté de l'Etat d'Iowa, 30.000 hab. Ch.-l. *Andrew-City*. — Comté de Kansas; 25.000 hab. Ch.-l. *Holton*. — Comté de l'Etat de Missouri; 90.000 hab. Ch.-l. *Indépendence*. — Comté de l'Etat d'Oregon, vaste territoire de 30.000 kilom. carrés, traversé par la chaîne des Cascades et qui n'est encore occupé que sur le versant maritime de ces montagnes; le versant oriental est couvert de lacs et de marais. (Ch.-l. *Jacksonville*.)

JACKSON, capitale de l'Etat de Mississipi, dans le comté de Hindo, sur la rive droite du Pearl River, tributaire du golfe de Mexique par le lac Borgne; 5.920 hab. — Ville de l'Etat du Michigan, ch.-l. de comté, à la source du Grand River; 20.798 hab.

JACKSON Court-house, ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Jackson; 35.000 hab.

JACKSON (PORT-). Géogr. V. PORT-JACKSON.

JACKSON (Andrew), homme d'Etat américain, né à Waxsaw (Caroline du Sud) en 1767, mort près de Nashville (Tennessee) en 1845. Très jeune, il prit part à la guerre de l'Indépendance, puis exerça avec succès comme avocat, devint avocat général et, en 1797, entra au Sénat des Etats-Unis. De 1799 à 1804, il fut juge à la cour suprême de la Caroline du Sud; il s'occupa ensuite d'agriculture. En 1812, il reprit les armes, défit à de nombreuses reprises les Indiens, alliés des Anglais, défendit avec éclat et succès la Nouvelle-Orléans. Sous la pression irrésistible du peuple, enthousiasmé de cette victoire, Jackson fut élu président des Etats-Unis en 1828, après une lutte mémorable, en 1824, contre John Quincy Adams. Son avènement détermina un nouveau classement des partis : il y eut dès lors des jacksoniens et des anti-jacksoniens, qui s'appelèrent plus tard les démocrates et les whigs. L'administration de Jackson fut habile et sa diplomatie énergique. Il éteignit la dette publique, favorisa la circulation métallique, mit fin au monopole de la banque, etc. Il fut remplacé, en 1836, par Van Buren.

Jackson.

JACKSON (John), peintre anglais, né à Lastingham (Yorkshire) en 1778, mort à Londres en 1831. Fils d'un tailleur, il put, grâce au comte de Mulgrave, suivre les cours de l'Académie royale de peinture (1797). Bientôt après, il se fit connaître par de remarquables portraits à la mine de plomb, à l'aquarelle, enfin à l'huile (1806). En 1817, il fut nommé membre de l'Académie royale. Moins élégant, mais plus vrai que Lawrence, il saisissait avec une admirable facilité les traits caractéristiques de la physionomie. Ses œuvres les plus remarquables sont le portrait de *Canova*, qui commença sa réputation; ceux de *Flaxman*, de *lady Dover*, du *marquis de Chandos*, du sculpteur *Chantrey*, de *Robert Peel*, etc. Son portrait, par lui-même, est au South Kensington Museum.

JACKSON (Charles), chimiste américain, né à Plymouth (Massachusetts) en 1805, mort à Somerville (Massachusetts) en 1880. Il étudia la minéralogie, la géologie et la médecine, à l'université d'Harvard, où il prit le grade de docteur (1829), séjourna pendant trois ans à Paris, puis se fixa à Boston. Il explora diverses régions des Etats-Unis et publia sur ses travaux un certain nombre de rapports. On lui doit la découverte des propriétés anesthésiques de l'éther. Il s'est également occupé d'électricité, et il n'a cessé de revendiquer contre Morse l'invention du télégraphe électrique; cependant, on a été jusqu'à nier, aux Etats-Unis, qu'il eût découvert l'agent anesthésique auquel il doit sa réputation.

JACKSON (Thomas Jonathan), général américain, né à Clarksburg (Virginie) en 1824, mort à Guineasville en 1863. Elève de West-Point (1841-1846), il fit la campagne du Mexique (1847), devint professeur de tactique à l'académie militaire de Lexington (1852) et, au début de la guerre de Sécession, il se jeta avec passion dans le parti séparatiste. Très populaire dans l'armée confédérée, il se distingua à Bull-Runn (1861), fut contraint de se retirer devant Fremont, mais, avec une énergie indomptable il se maintint sept jours devant Richmond, (d'où son surnom de *Stonewall* [Mur de pierres]), et gagna la seconde bataille de Bull-Runn (1862). Il reprit encore Harpers-Ferry, gagna la victoire de Fredericksburg, et fut mortellement blessé près de Chancellorsville.

JACKSONIE (*nî*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées.
— ENCYCL. Les *jacksonies* (jacksonia), dont on connaît une trentaine d'espèces, sont des arbustes australiens, dont les feuilles sont remplacées par de petites écailles et dont les fleurs, disposées en grappes ou en épis, donnent des gousses comprimées. On en cultive plusieurs espèces, dans les serres des régions tempérées.

JACKSONITE n. f. Nom de deux silicates naturels qui sont la *prehnite* et la *chrysocolle*.

JACKSONVILLE, ville des Etats-Unis (Floride), ch.-l. du comté de Duval, sur la rive gauche du Saint-John; 17.580 h. Commerce assez important de bois, de céréales et d'oranges. La ville est entourée de bosquets d'orangers et jouit d'un climat exceptionnellement tempéré. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Morgan.

Jacksonie.

JACMEL, ville maritime de la république d'Haïti (prov. de l'Ouest), sur la côte méridionale de l'île; 40.000 hab. Ch.-l. d'arrondissement.

JACO ou **JACQUOT** (*ja-ko*) n. m. Nom populaire des perroquets. V. JACQUOT.

JACOB, patriarche hébreu, fils d'Isaac et de Rébecca, qui fut, selon la tradition, la souche immédiate des douze tribus d'Israël. Après vingt ans de stérilité, Rebecca accoucha de deux jumeaux qui se battaient dès le sein maternel, et dont les descendants se disputèrent jusqu'au dernier jour. Esaü, s'étant désisté de ses droits d'aînesse pour un plat de lentilles, alla faire souche de nation en Edom, tandis que Jacob allait en Paddan-Aram, où il s'engagea à servir sept années son oncle Laban, pour obtenir Rachel, seconde fille de ce dernier; mais il dut encore passer sept années en servitude, son oncle l'ayant trompé et lui ayant donné, après le premier terme, sa fille aînée Lia. Après vingt années passées en exil, il se déroba enfin à la mauvaise foi de son oncle, emmenant ses femmes et des troupeaux innombrables. Laban le poursuivit, l'atteignit dans les pays situés à l'E. du Jourdain, puis lui pardonna sa fuite. Ce point réglé, une nuit qu'il était seul au gué du Jabbok, un ange du Seigneur lutta avec lui la nuit entière, puis disparut à l'aube, après lui avoir changé son nom de Jacob en celui d'Israël, « car il avait lutté avec Dieu comme avec les hommes, et il avait été vainqueur »; il nomma ce lieu Pniel, « *la face de Dieu* », parce qu'il y avait rencontré Dieu face à face, mais il resta boiteux de la lutte. Il se réconcilia ensuite avec son frère Esaü, et, dès lors, il vécut en pays de Chanaan, d'abord sur la rive gauche du Jourdain, ensuite sur la rive droite, à Sichem. Il avait eu douze fils de ses deux femmes et de leurs servantes. Lia lui avait donné par elle-même : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issakar, Zabulon, puis Gad et Asher par son esclave Zilpah, tandis que Rachel n'avait mis au monde que Joseph, puis Benjamin, et n'avait obtenu que deux autres enfants, Dan et Naphtali, par l'entremise de sa servante Biléah. L'enlèvement de sa fille Dinah et le massacre des Sichémites par Siméon et Lévi l'obligèrent à passer de Sichem à Béthel; après quoi, il alla résider à Hébron, auprès du tombeau d'Abraham. C'est là qu'il demeura en paix, jusqu'au jour où son fils Joseph l'appela en Egypte et l'installa avec sa famille entière au pays de Goshen. Sentant venir la mort, il fit prêter à Joseph le serment de l'aller ensevelir à Mamré, près d'Hébron, à côté de ses pères, puis il bénit ses fils et les fils de Joseph, et il expira à l'âge de cent quarante-sept ans. Le pharaon fit embaumer son corps et l'envoya en pompe au pays de Chanaan, afin d'accomplir sa volonté dernière. Telle est, sommairement racontée par la *Genèse*, l'histoire de Jacob. La critique moderne, après y avoir distingué les éléments propres aux deux traditions principales de l'histoire primitive des Hébreux, la tradition jahviste et l'élohiste, a montré que Jacob est le représentant éponyme d'une des tribus qui constituèrent la nation hébraïque, la tribu peut-être dont le nom nous a été conservé sous sa forme complète de Jacob-el par les listes égyptiennes, comme celui d'une bourgade de la Palestine méridionale conquise par Touthmosis III.

JACOB (BÂTON DE). Astron. V. BAUDRIER D'ORION.
— ALLUS. HIST. : **Echelle de Jacob.** Lorsque que Jacob se rendait chez son oncle Laban, il se coucha dans un lieu désert nommé depuis Béthel; il s'endormit et vit une échelle dont le pied s'appuyait sur la terre et dont le haut touchait au ciel. Des anges montaient et descendaient le long de cette échelle et, en même temps, Dieu prédisait à Jacob que sa postérité serait nombreuse comme les grains de la poussière de la terre. Les allusions à l'*échelle de Jacob* sont très variées et appartiennent surtout au langage philosophique. Le plus souvent, l'extrémité de cette échelle, c'est l'idéal, auquel on n'arrive qu'après avoir gravi péniblement tous les échelons inférieurs.

Jacob (HISTOIRE DE). Trois fresques de Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, ont trait à la vie du patriarche. Chacune d'elles contient plusieurs épisodes distincts. La première renferme la *Naissance de Jacob et d'Esaü*; *Esaü vendant à Jacob son droit d'aînesse*; *Jacob recevant la bénédiction paternelle*; *Esaü, revenu de la chasse et apportant du gibier à Isaac, se plaint de la supercherie de son frère*. La suivante représente : *le Voyage de Jacob en Mésopotamie, le Songe, la Rencontre avec Rachel, l'Arrivée chez Laban, les Noces, le Départ pour la terre de Chanaan* et *la Lutte avec l'ange*. Il y a dans ces fresques, dont le coloris a beaucoup souffert, des figures d'une grande élégance.

Deux épisodes principaux remplissent la troisième fresque : *la Réconciliation de Jacob et d'Esaü*, et *l'Enlèvement de Dina*, fille de Jacob, par le fils du roi de Sichem.

Non moins célèbres sont les fresques de Raphaël au Vatican, sur le même sujet. Elles couvrent la sixième arcade des Loges et embrassent quatre compositions : 1° *le Songe de Jacob* ou *l'Echelle céleste*; 2° *Jacob à la fontaine* ou *Jacob rencontrant Rachel et Lia*; 3° *Jacob reprochant à Laban de l'avoir trompé en lui donnant Lia au lieu de Rachel*; 4° *Jacob retourne dans le pays de Chanaan*.

Ces quatre fresques passent pour avoir été peintes par

Pellegrino de Modène, sur les dessins de Raphaël. Deux peintures des Loges se rapportent encore à Jacob : l'une le représente recevant la bénédiction d'Isaac ; l'autre le montre regardant de loin, avec sa mère Rebecca, Esaü qui, au retour de la chasse, s'est approché du lit de son père.

L'histoire de Jacob a fourni les sujets d'une foule d'autres tableaux : *le Songe de Jacob* ou *l'Echelle de Jacob :* tableaux de Lanfranc (Bâle), Murillo, Ferdinand Bol (Dresde), fresque de H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich). — Citons encore *la Lutte de Jacob avec l'ange :* d'Eugène Delacroix, peinture murale fort remarquable, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris ; d'Andrea de Leone (Madrid), de L. Giordano (même musée), de Cl. Lorrain (Ermitage), fresque de H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich) ; tableau de Léon Bonnat (1876) ; — *Jacob et Rachel* ou *l'Entrevue de Jacob et de Rachel :*

La lutte de Jacob et de l'ange, d'après E. Delacroix (Eglise Saint-Sulpice [Paris].)

tableaux d'Ary Scheffer, du Giorgione (Dresde), de L. Giordano (même musée), de Cl. Lorrain (Ermitage), de P. Oriente (Dresde ; — *la Rencontre* ou *Réconciliation de Jacob et d'Esaü :* tableaux de Rubens (musée du Belvédère), de Séb. Bourdon, Séb. Franck, Rembrandt (palais de Pierre le Grand, à Péterhoff), J.-H. Schoenfeldt (Belvédère), Soolmaker (Bruxelles) ; gravure de Hans Bol, etc. ; — *le Départ de Jacob, le Voyage de Jacob, le Retour de Jacob :* tableaux de Fr. Bassan (Madrid), d'A. Van de Velde, de Fr. Boucher, de J. Ossenbœk (Belvédère), de L. Giordano (Madrid), de Giov. B. Castiglione (même musée), etc. ; — *Jacob bénissant les enfants de Joseph :* tableaux de C. Loth (Belvédère), de Rembrandt, d'Abel de Pujol (1810), du Guerchin, etc. ; — *Jacob et Laban, Alliance de Jacob et de Laban,* du Cortone (Louvre) ; — *Jacob gardant les troupeaux de Laban :* tableau de Ribera (Dresde), gravé par S. Fokke ; — *Jacob et les filles de Laban,* tableau du Poussin, etc.

JACOB, dit **le Maître de Hongrie.** V. Jacques.

JACOB (Louis-Henri de). V. Jakob.

JACOB (Louis-Léon, comte), amiral français, né à Tonnay-Charente en 1768, mort à Livry en 1854. Il entra dans la marine en 1786, fit la campagne de Saint-Domingue (1801), fut placé à la tête de la marine à Granville (1805) et à Naples (1806), assista, en 1807, au combat des Sables-d'Olonne, contre Stopford, et fut promu contre-amiral en 1812. Mis en disponibilité par la Restauration, il fut rappelé à l'activité en 1820. Il fut nommé vice-amiral (1826) et préfet maritime de Toulon, où il prépara les expéditions de la Morée et d'Alger. Après 1830, il obtint la pairie (1831), fut ministre de la marine en 1834, puis aide de camp de Louis-Philippe. La marine lui doit l'invention de signaux sémaphoriques (1805).

JACOB, dit **Montfleury.** V. Montfleury.

JACOB (John), général anglais, né à Woolavington (Somerset) en 1812, mort en 1858. Entré dans l'armée en 1828, il combattit et se distingua contre les Afghans (1838-1839). Il forma, en 1842, une troupe de cavalerie, les « Jacob's irregular horse », qui se distinguèrent dans le Sind. En 1854, il négocia un traité avec le khan de Kelat. Au début de la guerre de Perse (1857), Outram lui donna le commandement de sa cavalerie. Jacob a laissé un grand nombre de traités techniques et des mémoires sur les expéditions auxquelles il prit part : *Memoir of the first campaign in the hills north of Cutchee* (1852) ; *Papers regarding the first campaign against the predatory tribes of Cutchee* (1854).

JACOB (le bibliophile). V. Lacroix (Paul).

JACOB (Henri, dit **le Zouave**), magnétiseur français, né à Saint-Martin-des-Champs en 1828. Il était musicien aux zouaves de la garde, quand le bruit se répandit qu'il guérissait les malades par la seule puissance de sa volonté. Au camp de Châlons, en 1866, un grand nombre de soldats assuraient s'être bien trouvés de cette médication ; il quitta le régiment et installa à Saint-Ouen un cabinet de consultation où la foule afflua. Il passait pour réussir surtout dans les cas de paralysie partielle, d'ataxie locomotrice, de rhumatisme et de névrose. Le maréchal Canrobert le fit appeler auprès de lui, mais sans succès. A diverses reprises, il fut poursuivi pour exercice illégal de la médecine. Il a paru sous son nom quelques ouvrages : *l'Hygiène naturelle* (1866) ; *Pensées du zouave Jacob* (1868) ; *Hygiène du zouave Jacob* (1881) ; etc.

JACOBABAD. Geogr. V. Djacobabad.

JACOBÆUS (Oliger ou Holger), naturaliste danois, né à Aarhus (Jutland) en 1650, mort en 1701. Il étudia dans les principales universités de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, passa à Leyde son doctorat en médecine, et, de retour dans sa patrie, devint professeur d'histoire, de géographie, de médecine, conseiller de justice et assesseur au tribunal suprême de Copenhague. Ses ouvrages principaux sont : *Observationes de ranis et lacertis* (1676) ; *Compendium institutionum medicarum* (1688-1692) ; *Museum regium* (1695), catalogue des curiosités naturelles, antiquités, tableaux du cabinet royal. — Son fils, Jacques **Jacobæus,** né à Copenhague, mort en 1738, suivit la carrière ecclésiastique et publia, entre autres écrits : *De veterum grammaticorum censura* (1705) ; *De materia et forma librorum apud veteres* (1706). — Son frère, Jean-Adolphe **Jacobæus,** né à Copenhague en 1698, mort en 1772, pasteur en Seeland, publia : *Theses physicæ* (1718) ; *Schedion de plantarum structura et vegetatione* (1727).

JACOBÉE n. f. Nom d'une espèce du genre séneçon, appelée encore *herbe de Saint-Jacques.*

JACOBI (Jean-Georges), poète et prosateur allemand, né à Dusseldorf en 1740, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1814. Il étudia la théologie et la philologie à Gœttingue (1758) et à Helmstedt, jusqu'à sa nomination à la chaire de philosophie à Halle (1766). Gleim lui fit avoir un canonicat à Halberstadt (1769). En 1784, il fut nommé professeur de belles-lettres à Fribourg-en-Brisgau, où il mourut avec le titre de conseiller de la couronne de Bade. Ses poèmes anacréontiques ont une très grande valeur de forme et de sentiment. Il publia, à partir de 1774, un journal mensuel, l' « Iris », avec la collaboration de Gœthe, à l'influence duquel il dut d'abandonner le genre mythologique pour une poésie simple, mélancolique et plus sincère. Citons de lui : *Essais poétiques* (1764) ; *Voyage d'été* (Sommerreise) [1770] ; *Voyage d'hiver* (Winterreise) [1769] ; *Apollon parmi les bergers* (1770) ; *Œuvres complètes* (1807-1822).

JACOBI (Frédéric-Henri), philosophe allemand, frère du précédent, né à Dusseldorf en 1743, mort à Munich en 1819. Bien qu'il fût, dès sa première enfance, songeur et mystique, on le destina au commerce. Mais, ayant obtenu le poste de conseiller des finances pour les duchés de Berg et de Juliers, il se consacra exclusivement aux lettres et à la philosophie, et se mit en relation avec Wieland, Hamann, Herder, Lessing et Gœthe. Sa maison de campagne à Pempelfort, près de Dusseldorf, était le rendez-vous des hommes les plus distingués de son temps. En 1789, il perdit sa femme, Betty de Clermont, et vécut successivement à Hambourg et à Eutin. Réduit, par son insouciance et par l'indélicatesse d'autrui, à un état voisin de la misère, il accepta avec empressement la présidence de l'Académie des sciences récemment fondée à Munich (1804). Ses principaux ouvrages sont : *Woldemar* (1779) ; *Correspondance d'Edouard Alwill* (1781) ; *Sur la philosophie de Spinoza, lettres à Mendelssohn* (1785) ; *David Hume et la Foi* ou *Idéalisme et Réalisme* (1787) ; *Sur l'entreprise du criticisme d'amener la raison à l'intelligence* (1801). Les œuvres complètes de Jacobi ont paru à Leipzig (1812-1824).

Jacobi.

Homme du monde et poète, Jacobi n'a point la rigueur d'expression d'un philosophe de profession. Philosophe de la foi, il s'élève par la seule foi jusqu'à l'existence d'un Dieu indéterminable. Dans le domaine spéculatif, le spinozisme est le seul système acceptable ; mais il ne répond pas aux besoins du sentiment qui s'oriente invinciblement vers le vrai, le beau et le bien. De même que la sensibilité est la source de la connaissance sensible, de même la source du beau et du bien est la « belle âme » (le cœur). De l'existence de cette source des sentiments moraux et esthétiques, Jacobi conclut à l'existence d'un idéal de bonté et de beauté : la Divinité.

JACOBI (Moritz Hermann de), physicien allemand, né à Potsdam en 1801, mort à Saint-Pétersbourg en 1871. Il se rendit en Russie, vers 1818. Chargé, en 1832, d'établir un télégraphe électrique, il eut le premier l'idée de remplacer le fil de retour par la terre. En 1834, Jacobi fut nommé professeur à Dorpat. En 1837, il fit sa belle découverte de la galvanoplastie, découverte que, cette année même, Spencer faisait à Londres. Nommé membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il fut chargé de former un régiment d'électriciens. On a de Jacobi de nombreux mémoires, insérés, de 1834 à 1857, dans le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg : *Application de l'électro-magnétisme au mouvement des machines* (1835) ; *Sur les lois des aimants électriques ; Sur la théorie des machines électro-chimiques* (1851) ; *Rapports circonstanciés sur les travaux d'application du galvanisme à la galvanoplastie, à l'inflammation de la poudre à de grandes distances ; la Galvanoplastie* (1840) ; etc.

JACOBI (Charles-Gustave-Jacob), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Potsdam en 1804, mort à Berlin en 1851. Privat-docent à l'université de Berlin, puis professeur de mathématiques à Kœnigsberg, où il se lia avec l'astronome Bessel, il collabora, dès lors et jusqu'à sa mort, au journal de Crelle.

Ses premiers mémoires se rapportent à la méthode de Gauss pour le calcul approximatif des intégrales, à la méthode de Pfaff pour l'intégration des équations aux différences partielles, aux résidus cubiques, etc. Mais il ne tarda pas à aborder la grande théorie des fonctions elliptiques, dont il découvrit, en même temps qu'Abel, la plus importante propriété, leur double périodicité.

Jacobi fut nommé bientôt professeur extraordinaire (1827), puis professeur ordinaire (1829). Il visita Gauss à Gœttingue, puis alla à Paris, où il vécut deux mois dans l'intimité avec Legendre, Fourier, Poisson, se rendit en Angleterre (1843), à Rome. A son retour, il fut appelé à Berlin, où il déploya une dévorante activité.

Les travaux ultérieurs de Jacobi sur les transcendantes elliptiques dérivent d'une idée neuve, celle d'introduire directement, comme de nouvelles fonctions, les produits infinis qui avaient servi à Abel à exprimer les fonctions primitives. Mentionnons, en outre, son mémoire sur l'attraction des ellipsoïdes ; les travaux de mécanique, qui le conduisirent à l'introduction de la méthode des coordonnées elliptiques ; ses nouvelles recherches sur le calcul des variations ; enfin, d'autres mémoires, en nombre considérable, sur la transformation des fonctions homogènes du second degré, sur la théorie des déterminants, etc.

Outre ses mémoires, il a publié en volumes : *Disquisitiones arithmeticæ de fractionibus simplicibus* (1825) ; *Fundamenta novæ theoriæ fonctionum ellipticarum* (1829) ; *Commentatio de transformatione integralis duplicis indefiniti in forman simpliciorum* (1832) ; *Canon arithmeticus* (1839) ; *Opuscula mathematica* (1846-1851).

JACOBIEN (*bi-in* — de *Jacobi,* n. pr.) n. m. Courbe du troisième degré, qui est le lieu du point dont les polaires, par rapport à trois coniques données, concourent en un même point.

— Encycl. Les équations de trois coniques étant :

$$U=0 \quad V=0 \quad W=0,$$

celles des polaires d'un point $\alpha\beta\gamma$ par rapport à ces coniques sont, en désignant par :

$$U_1\ U_2\ U_3,\ V_1\ V_2\ V_3,\ W_1\ W_2\ W_3$$

les dérivées par rapport aux trois coordonnées, de U, V et W dans lesquelles on a remplacé les coordonnées courantes par les coordonnées du point :

$$\begin{aligned} U_1x + U_2y + U_3z &= 0, \\ V_1x + V_2y + V_3z &= 0, \\ W_1x + W_2y + W_3z &= 0. \end{aligned}$$

L'équation du *jacobien* s'obtient en éliminant $x\,y\,z$ entre ces trois équations, ce qui donne

$$U_1(V_2W_3-V_3W_2)+U_2(V_3W_1-V_1W_3) + U_3(V_1W_2-V_2W_1)=0.$$

L'équation du jacobien est un covariant du système des coniques. Le jacobien se réduit à trois droites, quand les trois coniques ont un triangle autopolaire commun.

JACOBIN n. m. Bot. Espèce de champignon comestible.

— Econ. rur. Nom vulgaire d'une variété de pigeon de colombier, dont les plumes du cou se relèvent et entourent la tête de l'oiseau d'une sorte de collerette.

JACOBINE n. f. Nom vulgaire de la corneille mantelée (*corvus cornix*). ‖ Nom vulgaire des colibris du genre *heliotrix,* ainsi appelés à cause de leur ventre blanc et de leurs deux aigrettes rejetées en arrière, qui simulent un chaperon cornu.

JACOBIN, INE (de l'hospice *Saint-Jacques,* en lat. *Sanctus Jacobus*) n. Hist. relig. Moine ou religieuse de l'ordre de Saint-Dominique : *Un couvent de* jacobins, *de* jacobines. ‖ S'est dit autref. pour jacobite.

— Adjectiv. Qui appartient aux dominicains : *Un religieux* jacobin.

— n. m. Hist. Membre du club des jacobins, constitué en 1789. (V. l'art. suiv.) [Plus tard, le mot *jacobin* devint, et est encore, en style familier, synonyme de partisan fougueux et violent de la démocratie.] ‖ Adjectiv. Qui appartient au club ou au parti jacobin.

— n. f. Art culin. : *Soupe à la* jacobine, Potage fait de bouillon d'amandes, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— Encycl. Hist. relig. Le nom de *jacobins* désignait autrefois, en France, les religieux dominicains, parce que le premier couvent qu'ils possédèrent à Paris fut établi, en 1218, dans un hospice portant le vocable de saint Jacques et destiné à héberger les pèlerins se rendant à Compostelle, en Espagne. Saint Dominique y séjourna pendant un mois, en 1219 ; le troisième chapitre général de l'ordre y fut tenu trois ans après. C'est en 1229, lorsque l'Université en corps déserta Paris, que les jacobins obtinrent l'autorisation de faire un cours de théologie dans leur couvent. L'Université, à son retour, essaya de les déposséder du droit d'enseigner (1252) ; mais la protection de saint Louis le leur assura. Hughes de Saint-Cher, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, etc., illustrèrent l'enseignement de la rue Saint-Jacques. Au XVI[e] siècle, le couvent fut témoin d'une lutte à main armée entre les religieux attachés aux anciens abus et les partisans d'une réforme devenue nécessaire. Ceux-ci l'emportèrent, grâce à l'intervention du cardinal d'Amboise. Le couvent de la rue Saint-Jacques fut fermé en 1790, puis démoli. Des deux autres couvents que les jacobins possédaient à Paris, l'un, situé au faubourg Saint-Germain, est devenu le Comité et section technique de l'artillerie, et sa chapelle est l'église de Saint-Thomas-d'Aquin ; l'autre, voisin de la rue Saint-Honoré, après avoir donné son nom au fameux club révolutionnaire, qui se réunissait dans sa bibliothèque, a été démoli ; le marché Saint-Honoré occupe une partie de son emplacement.

Jacobins (club des), la plus célèbre des sociétés politiques de la Révolution.

— L'édifice où se tenaient ses réunions. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* Club *des jacobins.*

— Encycl. D'abord simple réunion parlementaire hors séances qui se tenait à Versailles sous le nom de *club Breton,* la Société, lorsque la Constituante eut été transférée à Paris, se rassembla dans le couvent des domini-

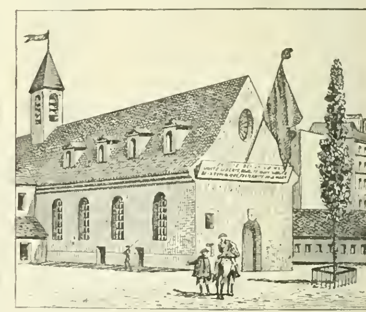
Le Club des jacobins et l'arbre de la Liberté; d'après une gravure du temps.

cains de la rue Saint-Honoré. Tandis que ses adversaires royalistes baptisaient ses membres du nom de « jacobins », que portaient les moines et qui leur resta, elle s'intitulait « Société des amis de la Constitution ». Fortement organisé, pourvu de cinq comités, centre de nombreuses sociétés provinciales affiliées, le club, dès l'origine, se proposa de diriger la vie politique du pays.

Représentés, vers 1790, par des députés de nuances diverses : les ducs d'Aiguillon, de Noailles, Mirabeau, Duport, Barnave, les Lameth, le duc d'Orléans; des littérateurs, des artistes et des savants comme J. Chénier, Cloots, Laharpe, David, Lacépède, les jacobins furent d'abord des monarchistes constitutionnels. Après la fuite de Louis XVI, ils désavouèrent la pétition du Champ-de-Mars réclamant la déchéance du roi. C'est alors que se produisit la scission qui aboutit à la fondation du club des feuillants (1791).

Avec l'abolition de la royauté et la proclamation de la République, les jacobins, « amis de la liberté et de l'égalité », comptèrent parmi les républicains les plus exaltés, surtout dans les départements. Les éléments démocratiques modifièrent un peu la composition du club; désormais, l'influence de Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud-Varennes, y domina, et, pendant la Terreur, les jacobins jouirent d'une puissance sans limites. Maîtres de la Convention, et en partie de la Commune, membres des tribunaux, des comités et des sections révolutionnaires, ils influent sur les élections et les décrets de l'Assemblée par l'intimidation et les pétitions; ce sont eux qui dénoncent les suspects, les généraux traîtres, distribuent des cartes de civisme, lèvent les taxes patriotiques et envoient à l'échafaud les modérantistes comme les girondins, ou les montagnards indisciplinés comme Danton. Mais ce sont eux aussi qui soutiennent le comité de Salut public dans sa tâche désespérée contre les périls intérieurs et extérieurs. Robespierre représente l'esprit jacobin quand il s'attaque aux hébertistes, au culte de la Raison, et prépare sa dictature par la fête de l'Etre suprême. Aussi, après sa chute (9 thermidor an II), les jacobins sont frappés à mort. Adversaires acharnés, mais impuissants, de la réaction thermidorienne, leur salle est fermée le 11 novembre 1794. Ils reparaissent au club du Panthéon, sous le Directoire, qui les disperse le 28 février 1796; au club du Manège, puis rue du Bac, après le 18-Fructidor, mais leur influence disparaît de plus en plus et, en 1799, la dissolution est définitive.

Insigne des jacobins.

— BIBLIOGR. : Aulard, *la Société des jacobins, recueil de documents* (Paris, 1889-1892).

JACOBINA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Bahia), sur le haut Itapicuru, au centre d'une région produisant en abondance les céréales, le coton, la canne à sucre, le tabac, et recélant d'importantes richesses minières (or, cuivre, fer, sel gemme); 3.000 à 4.000 hab.

JACOBINI (Camille), homme d'Etat italien, né à Genzano en 1791, mort à Rome en 1854. Après la reprise de la souveraineté temporelle par Pie IX (14 juin 1849), Jacobini fut nommé ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Il fit construire le pont d'Ariels, restaurer une partie de l'ancienne voie Appienne, et concéda le premier chemin de fer établi dans l'Etat romain.

JACOBINI (Louis), cardinal et homme d'Etat italien, neveu du précédent, né à Genzano en 1832, mort à Rome en 1887. Protégé par son oncle, il devint secrétaire de la congrégation de la Propagande et de la congrégation des Rits orientaux, et sous-secrétaire d'Etat. Nonce à Vienne (1874-1879), il parvint à empêcher tout conflit entre le saint-siège et le gouvernement autrichien. Léon XIII le créa cardinal (1879) et secrétaire d'Etat (1880). Il intervint en Allemagne, auprès du parti catholique du centre, pour l'engager à voter le septennat militaire.

JACOBINIE (*ni*) n. f. Genre d'acanthacées.

— ENCYCL. Les *jacobinies* (jacobinia) sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles opposées et entières, à fleurs ordinairement jaunes rouges ou orangées, dont l'organisation rappelle celle des *dianthera* et *belopérone*. On en connaît trente espèces de l'Amérique tropicale, dont quelques-unes sont cultivées en serre chaude ou tempérée.

JACOBINIÈRE n. f. Par mépris, Club des jacobins. ‖ Réunion de violents démocrates.

JACOBINISER v. n. Imiter les jacobins; adopter les opinions des jacobins.

— v. a. Amener à partager les opinions des jacobins.

JACOBINISME (*nissm'*) n. m. Opinion des jacobins de la Révolution. ‖ Opinion démocratique avancée.

JACOBITE (de *Jacobus*, forme lat. de *Jacques*) n. m. Hist. Membre du parti légitimiste anglais qui soutint d'abord la cause de Jacques II, puis des Stuarts, contre la maison de Hanovre.

— Hist. relig. Membre d'une secte monophysite de Syrie et de Mésopotamie fondée par le moine *Jacques* Baradée.

— ENCYCL. Hist. Les premiers *jacobites* furent les partisans de Jacques II, chassé du trône par la révolution de 1688, qui le remplaça par Guillaume d'Orange. Les seconds jacobites furent les partisans de la maison des Stuarts, dépossédée par la maison de Hanovre. Les premières tentatives de restauration de Jacques II furent appuyées par Louis XIV qui, en juillet 1689, envoya Tourville sur les côtes du Devonshire pour encourager un soulèvement des jacobites. Mais la victoire de l'amiral français, à Beachy-Head, provoqua une réaction contraire au but qu'il poursuivait. La haine de l'étranger, puis l'issue de la bataille de la Boyne mirent fin à tous les projets d'insurrection en faveur de Jacques II. En 1692, Tourville, qui préparait un nouveau débarquement en Angleterre, était battu à La Hougue.

Néanmoins, un grand nombre d'Anglais demeurèrent jacobites. En Ecosse, le parti avait pour lui toute la noblesse des Hautes-Terres. Aussi, intrigues et complots se nouèrent-ils de plus belle à la fin du règne de la reine Anne, dont la mort prit cependant au dépourvu les jacobites. George I[er] fut couronné sans opposition (10 août 1714). Moins d'un an après, le prétendant faisait une tentative désespérée. Mar souleva l'Ecosse en sa faveur, mais il fut battu par Argyll à Sheriffmuir, et Jacques III dut s'en retourner sur le continent (1715).

Les derniers efforts jacobites furent tentés par le prétendant Charles-Edouard sous George II et furent anéantis par le désastre de Culloden (1746). V. JACQUES II, JACQUES III, CHARLES-EDOUARD.

— Hist. relig. L'organisation des *jacobites* remonte au VI[e] siècle. A cette époque, la secte des monophysites était persécutée par Justinien et paraissait sur le point de s'éteindre. Un moine syrien, d'une vie très austère, nommé Baradée ou Baradaï, entreprit de la reconstituer. Sacré, en secret, patriarche d'Autioche par Anthyme, patriarche déposé de Constantinople, et par quelques évêques interdits, il parcourut, déguisé en mendiant, la Mésopotamie, la Syrie et toute l'Asie Mineure, réchauffant le zèle des sectaires et ordonnant des milliers de prêtres. Il établit en même temps une hiérarchie puissante en sacrant deux patriarches et quatre-vingt-dix évêques. A sa mort (578), l'Eglise monophysite était complètement constituée; ses membres prirent dès lors le nom de *jacobites*, en souvenir de Baradée, dont le prénom était Jacques. Protégés par les Perses, puis par les Arabes et les Turcs, les jacobites existent encore en Syrie et en Mésopotamie, au nombre de 70.000 ou 80.000 individus. Ils ont encore une vingtaine d'évêques, soumis à un métropolitain qui, bien que résidant près de Mossoul, porte le titre de patriarche d'Antioche et prend toujours, au moment de son avènement, le nom d'Ignace. Ils suivent, pour le mariage des prêtres, la discipline grecque, ne reconnaissent que les conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et, sauf leur attachement à la doctrine monophysite, sont fidèles aux autres points de l'enseignement traditionnel des Grecs et des Latins.

Jacobites (LES), drame en cinq actes et en vers, de Fr. Coppée (Odéon, 1885). — On est en 1745, au lendemain du débarquement en Ecosse de Charles-Edouard. Il vient demander aux montagnards, qui, sous le nom de *jacobites*, furent les partisans de son père, de l'aider à reconquérir le trône. Le clan des Mac-Fingall se montre mal disposé à le seconder. Malgré l'enthousiasme de leur chef, lord Fingall, et de sa jeune femme, lady Dora, ils resteraient froids sans l'intervention inspirée du vieux barde aveugle Angus, que conduit Marie, sa petite-fille.

Le prétendant remporte plusieurs avantages, mais les chefs écossais restent mécontents. Ce sont, en effet, de farouches puritains, et ils ont découvert que Charles-Edouard a une maîtresse. Ils ignorent qui elle est, mais ils connaissent l'endroit où les deux amants doivent se rencontrer. Ils forment le projet de les surprendre et de faire bonne et prompte justice. Marie, qui aime le prince, découvre leur complot. Elle sait, elle, que la maîtresse du prétendant n'est autre que lady Dora. Malgré sa haine contre cette rivale heureuse, elle jure de la sauver, pour sauvegarder du même coup les destinées de Charles-Edouard. Elle court à la maison du rendez-vous. Le prince vient d'en sortir, lady Dora est seule. « Fuyez! » lui dit Marie. Il est trop tard : on frappe à la porte. La mendiante cache alors la grande dame dans une autre pièce, et, quand les chefs de clan, ayant à leur tête lord Fingall, ont fait voler la porte en éclats, ils ne trouvent devant eux que la petite-fille d'Angus. Le barde la maudit; mais, lorsque les chefs de clan sont partis, lady Dora lui apprend la vérité, et son désespoir se change en admiration. Plus tard, le prétendant vaincu est en fuite. Il se réfugie dans une ferme appartenant à lord Fingall, et celui-ci acquiert alors la preuve de la trahison de sa femme, qui vient de mourir. Près de se venger, le souvenir des lois sacrées de l'hospitalité arrête sa main. Il se livre lui-même aux soldats anglais pour sauver le prétendant, qui retourne en France, tandis que Marie meurt de son amour.

L'action de la pièce manque d'unité, mais le pathétique des situations valut au drame un grand succès.

JACOBS (Chrétien-Frédéric-Guillaume), littérateur et philologue allemand, né et mort à Gotha (1764-1847). Professeur au gymnase d'Iéna (1785), au lycée de Munich (1807), membre de l'académie de cette ville et précepteur du prince royal de Bavière, il retourna à Gotha en 1810, comme bibliothécaire en chef. En 1831, il reçut la direction de toutes les collections artistiques, et prit sa retraite en 1832. Il écrivit des contes et nouvelles pour la jeunesse (*Ecrits pour la jeunesse*, 1842-1844; *Récits*, 1824-1837; *Ecole des femmes*, 1827-1829); il collabora aux principaux recueils de l'époque et réunit ses articles relatifs à l'antiquité en sept volumes de mélanges (*Vermischte Schriften*, 1823-1844). Mais son principal titre réside dans ses travaux philologiques, remarquables par la profondeur et la solidité de l'érudition. Il faut citer surtout ses *Recherches de littérature ancienne* (1835-1848); comme éditions, celle de l'*Anthologie grecque* (1794-1814); comme traductions, celles de Velleius Paterculus (1803) et des discours politiques de Démosthène (1805 et 1835).

JACOBS (Jacques-Albert-Michel), dit **Jacobs-Jacobs**, peintre belge, né et mort à Anvers (1812-1879). Elève de F. Braekeleer, il s'adonna au genre du paysage et des marines, voyagea en Orient, et fut nommé, en 1851, membre de l'Académie royale de Belgique, puis professeur à l'académie d'Anvers. On cite, parmi ses tableaux : *Halte d'Arabes; Constantinople; Ruines de Karnak* (1857); *Plaine de Thèbes inondée; la Baie de Lépante* (1864); *le Grand Canal de Venise; l'Entrée du port de Bergen* (1867); etc.

JACOBS (Alfred), écrivain français, né à Paris en 1827. Il devint archiviste paléographe et fut attaché à la commission topographique des Gaules. Il a publié plusieurs ouvrages de géographie historique : *Géographie de Grégoire de Tours, le Pagus et l'Administration en Gaule* (1858); *Géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et des Gesta regum francorum* (1859); *Géographie historique de la Gaule, fleuves et rivières de la Gaule et de la France au moyen âge* (1859); *Géographie historique de la Gaule; le Pagus aux différentes époques de notre histoire* (1859).

JACOBS (Victor), homme d'Etat belge, né à Anvers en 1838, mort à Saint-Gilles, près Bruxelles, en 1891. Elevé en France, il acheva ses études à l'université libre de Bruxelles et se fit inscrire au barreau de Bruxelles en 1860. Il ne tarda pas à se faire connaître par l'énergie de ses convictions religieuses. Député d'Anvers (1863), ministre des travaux publics, puis des finances en 1870, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique en 1884, il fut le promoteur de la fameuse loi réactionnaire sur l'enseignement primaire, qui suscita de véhémentes protestations; le roi dut remanier le cabinet Beernaert. Il avait réalisé une fortune considérable dans la gestion de grandes sociétés financières. En 1890, il représenta la Belgique à la conférence de Berlin pour la réglementation du travail, et, en 1891, il présida le grand congrès international des catholiques à Malines. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *la Liberté des fondations* (1857); *la Revision du Code pénal* (1863); *le Droit maritime belge* (1889-1891).

JACOBSDAL, petite ville de l'Etat libre d'Orange, ch.-l. du district du même nom, à 125 kilom. à l'O. de Bloemfontein, entre les vallées de la Modder au N. et de la Riet au S., à proximité de la frontière de la colonie du Cap et de la ville de Kimberley; 1.900 hab.

JACOBSEN (Jens Peter), romancier danois, né à Thisted (Jutland) en 1847, mort en 1885. Après avoir publié des études de botanique et traduit Darwin, il s'adonna à la nouvelle et au roman, où il se fit un renom mérité par la profondeur et la vérité de ses peintures, la richesse de sa prose abondante et quelque peu rythmée. Ses œuvres sont peu nombreuses : *Mogens* Magnus) 1872); *Mogens et autres nouvelles; un Coup dans la brume* (1875); *Dame Marie Grubbe, intérieurs du XVII[e] siècle* (1876), roman historique; *Niels Lyhne* 1880), où s'accusent des tendances pessimistes.

JACOBSITE n. f. Spinelle de fer, magnésie et manganèse.

JACOBSON (Louis-Lewin), chirurgien danois, né à Copenhague en 1783, mort en 1843. Il est l'inventeur du lithotriteur ou lithoclaste (1811). On a de lui plusieurs mémoires intéressants sur l'anatomie des animaux.

JACOBSZ (Lucas), dit **Lucas de Leyde**. V. LUCAS.

JACOBUS (forme lat. de *Jacques*) n. m. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous le règne de Jacques I[er] et valant une guinée environ.

JACOBY (Jean), médecin et homme politique prussien, né et mort à Kœnigsberg (1805-1877). Il appartenait à une famille juive, et s'établit comme médecin à Kœnigsberg, en 1830. Une brochure libérale le signala aux sévérités des tribunaux, et le désigna comme un des chefs du parti démocratique, d'abord au parlement de Francfort (1848), puis à l'Assemblée nationale de Berlin et à la seconde Chambre de Prusse (1849). Après la dissolution du parlement de Francfort, il s'enfuit à Genève, puis retourna dans sa ville natale reprendre l'exercice de la médecine. Nommé de nouveau député en 1858, il combattit la politique de Bismarck et protesta contre les guerres de 1866 et de 1870. Arrêté pendant un mois (sept. 1870), il sortit de prison pour se prononcer contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, et ne fut pas réélu député.

JAÇOIT QUE (*soi-ke* — de *jà, soit*, et *que*) loc. conj. Bien que, quoique : JAÇOIT QU'*il dise non...* (Vieux.)

JACOLLIOT (Louis), écrivain français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1837, mort à Saint-Thibaut-les-Vignes en 1890. Il fut pendant quelque temps président du tribunal de Chandernagor, puis de Taïti. De retour en France, il se fit connaître par un grand nombre d'ouvrages attrayants et par des romans d'aventures et de voyages. Nous nous bornerons à citer, parmi les premiers : *la Bible dans l'Inde* (1868); *Histoire des vierges* (1874); *Fétichisme, polythéisme, monothéisme* (1875); *le Spiritisme dans le monde* (1875); *les Traditions indo-asiatiques* (1876); *Histoire naturelle et sociale de l'humanité* (1884), et, parmi les seconds : *Voyage au pays des éléphants* (1876); *Voyage au pays mystérieux* (1887); *les Mangeurs de feu* (1887); *les Ravageurs de la mer* (1890); etc. — Sa femme, M[me] LOUISE **Jacolliot**, née à Saint-Jean-Soleymieux (Loire) en 1843, morte à Paris en 1884, est auteur d'une relation ayant pour titre : *Trois mois sur le Gange et le Brahmapoutre* (1875).

JACOMETTI (Pietro Paolo), sculpteur, architecte et peintre italien, né à Ricanati en 1580, mort en 1655. Elève de son oncle A. Calcagni, pour l'art statuaire, il apprit la peinture sous Roncalli. Il aida son frère Tarquinio à exécuter les statues qui ornent la fontaine de la place du Sanctuaire à Lorette, et exécuta seul : le tombeau du cardinal d'Ara-Cœli à Osimo, celui du cardinal Cenci dans la cathédrale de Jesi, la fontaine de Faenza avec des lions et des chimères (1621), les fonts baptismaux en bronze de la cathédrale d'Osimo, un monument colossal en bronze représentant la Vierge et la translation de la *Casa Santa* à Ricanati, la statue du cardinal Pio à Macerata, etc. Comme peintre, il a laissé un assez grand nombre d'œuvres, dont les plus estimées sont une *Cène* et une *Assomption de la Vierge*, à Ricanati. Comme architecte, il a fourni les plans de l'église des jésuites de Ricanati.

JACONA, bourg du Mexique (Etat de Michoacan [distr. de Zamora]); 4.750 hab.

JACONAS (*na*) n. m. Etoffe de coton, fine, légère, qui tient le milieu entre la mousseline et la percale, et qu'on emploie en blanc ou imprimée, pour la confection des robes, et habituellement en blanc pour celle d'une multitude d'objets de broderie et de lingerie.

JACOPO ou **LAPO**. Biogr. V. LAPO.

JACOPO ou **DA BARBARI**. Biogr. V. BARBARI.

JACOPONE da Todi (Jacopo Benedetti), ascète, né à Todi vers 1230, mort à Collazone en 1306. Ayant perdu par accident une femme qu'il adorait, Jacopone, qui était légiste, se jeta dans l'ascétisme; après dix ans de pénitence, il se jugea digne d'entrer dans l'ordre des franciscains. Comme Fra Pacifico, il s'improvisa « jongleur de Dieu » et se mit à prêcher le renoncement au monde dans des strophes d'une forme inculte, d'une inspiration puissante, mais d'un mysticisme excessif. Outre ses *Laudi* spirituelles, il composa des poésies satiriques contre les papes Célestin V et Boniface VIII; ce dernier finit par l'excommunier et le jeter en prison (1298-1303). Il est le chef de toute une école poétique, dont les œuvres sont très difficiles à distinguer des siennes. Une des éditions les plus complètes est celle de Rome (1558).

JACOT n. m. Linguist. V. JACQUOT.

JACOTOT (Jean-Joseph), éducateur, créateur de la méthode de l'*Enseignement universel*, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1840. Après avoir fait, comme capitaine d'artillerie, la campagne de Belgique (1792), il fut successivement sous-directeur de l'Ecole polytechnique, professeur à l'Ecole centrale, puis à la faculté de Dijon. Elu député en 1815, il sortit volontairement de France au retour des Bourbons, et fut nommé, en 1818, lecteur pour la langue française à l'université de Louvain. C'est alors que lui vint l'idée de l'*Enseignement universel*, plus connu sous le nom de *méthode Jacotot*. Apprendre par cœur, s'assimiler ce que l'on a appris en le répétant chaque jour, en y réfléchissant et en l'enseignant à d'autres, tel est, en

résumé, le secret pédagogique de Jacotot. Il ne se contente pas d'affirmer que « l'homme est capable de s'instruire sans le secours d'un maître », il ajoute même que « l'on peut enseigner ce qu'on ignore », c'est-à-dire vérifier, le livre à la main, si un autre sait bien ce qu'il a appris, fonctions dont les mères de famille intelligentes s'acquittent souvent avec bonheur. Aussi est-ce dans l'enseignement privé que la méthode Jacotot obtint le plus de succès. Elle continue à être en usage en Russie et en Belgique. Citons, parmi les ouvrages de Jacotot, réunis sous le titre général d'*Enseignement universel: Langue maternelle* (1823); *Langues étrangères* (1824); *Musique, dessin et peinture* (1824); *Mathématiques* (1828); *Droit et philosophie panécastique* (1835). On a encore de lui : *Journal de l'émancipation intellectuelle; Mélanges posthumes* (1841).

Jacotot.

JACQUAND (Claudius), peintre français, né à Lyon en 1805, mort à Paris en 1878. Il se fit connaître au Salon de 1824, puis exécuta un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre. En 1852, il se rendit à Boulogne-sur-Mer, où il peignit, entre autres tableaux, *le Maire de Boulogne refusant la capitulation de Henri VIII*, une de ses meilleures œuvres, à l'hôtel de ville. Il a décoré la chapelle de la Vierge à Saint-Philippe-du-Roule, à Paris. Ses œuvres se recommandent par de bonnes qualités de dessin et de composition ; mais son coloris laisse à désirer. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Thomas Morus*, au musée de Lyon (1827) ; *Louise Labbé présentée à François Ier* (1834) ; *Cinq-Mars et de Thou* (1835) ; *Charlemagne couronné roi d'Italie* (1838), au musée de Versailles ; *la Prise de Jérusalem* (1846), au musée de Versailles ; *Saint Bonaventure refusant les insignes du cardinalat* (1852) ; l'*Amende honorable dans un couvent* (1853) ; *Bonaparte à Nice* (1869) ; etc.

JACQUARD (Joseph-Marie), mécanicien français, inventeur du métier à tisser qui porte son nom, né à Lyon en 1752, mort à Oullins (Rhône) en 1834. Il était fils d'un ouvrier tisseur en étoffes façonnées. Ce fut en 1790 qu'il conçut l'idée d'un métier qui supprimait l'opération du tirage. Le manque d'argent l'empêcha alors de réaliser son invention. Il ne termina sa machine qu'en 1800 et en fit recevoir le modèle à l'Exposition de l'industrie, en 1801.

Vers la même époque, Jacquard inventa une machine à fabriquer les filets de pêche. Mandé à Paris par Carnot, il fut placé au Conservatoire des arts et métiers pour y réparer les appareils concernant le tissage, et obtint, en 1804, la grande médaille d'or décernée par la Société d'encouragement des sciences et des arts. Jacquard put mettre la dernière main à son œuvre. A un attirail de cordages et de pédales, nécessitant le concours de plusieurs individus, il substituait un mécanisme simple et ingénieux, au moyen duquel un seul ouvrier exécutait les étoffes aux dessins les plus compliqués aussi facilement qu'une étoffe unie. Trois ouvriers et deux ouvrières se trouvaient du même coup supprimés par métier. C'est pourquoi son invention fut d'abord mal accueillie par les ouvriers de Lyon, qui brisèrent publiquement une de ses machines. Mais, en 1812, on comptait déjà à Lyon un grand nombre de ses métiers. En 1819, il reçut, avec la médaille d'or, la croix de la Légion d'honneur. Il avait constamment refusé les offres brillantes qu'on lui faisait à l'étranger pour y monter des fabriques.

Jacquard.

JACQUARD (*ja-kar'*) n. Métier à tisser, inventé par Jacquard : *Un* JACQUARD. *Une* JACQUARD. ‖ On dit aussi MÉTIER À LA JACQUARD ou MÉTIER JACQUARD, et l'on écrit quelquefois *Jacquart* par un *t*.

— ENCYCL. Les métiers *Jacquard* sont une des plus belles inventions de la mécanique industrielle. Ils ont considérablement étendu l'art du tissage, et ils ont permis d'exécuter avec facilité des articles qu'il aurait été impossible de fabriquer avec les anciens métiers. V. MÉTIER.

Voici la description succincte du principe du système Jacquard, au moyen duquel on obtient la levée automatique des fils de la chaîne.

Métier Jacquard.

On a soin d'assembler toutes les lisses portant des fils qui ont la même fonction pour les attacher à une même petite corde nommée *arcade*, et l'on fait passer chacune dans un trou correspondant de la planche d'arcades, pour l'attacher ensuite à une aiguille verticale, après l'avoir passée dans une nouvelle traverse percée de trous, nommée planche à collets *mn*. Les aiguilles verticales *l* sont, à leur partie supérieure, accrochées à des lames *k* légèrement inclinées, de sorte que le moindre effort transversal puisse les décrocher. Ces aiguilles ont aussi, à leur partie inférieure, des crochets au moyen desquels elles soulèvent la lisse AB, qui doit manœuvrer les fils pairs ou impairs dans les endroits où il n'y a pas de dessin. Ce sont alors les aiguilles *l* qui doivent être manœuvrées automatiquement. Voici comment on y parvient : chacune des aiguilles *l* est engagée dans une sorte d'œil ovale *o* (*fig.* 2) pratiqué dans le parcours d'aiguilles horizontales *d*, placées dans un étui MN (*fig.* 1), et poussées constamment dans le sens *f* par des ressorts à boudin *p* situés à l'extrémité M. A l'autre extrémité N (*fig.* 1) manœuvre un prisme carré D, percé sur ses faces de trous placés exactement en face des aiguilles *d*. Sur ce prisme s'enroule une chaîne sans fin PQR, formée par des cartons que lient ensemble des fils.

Fig. 2, aiguille.

Fig. 3, cartons.

Chacun d'eux *r* (*fig.* 3) est percé de trous, qui viennent se placer en regard de ceux du prisme D. Partout où le trou du carton correspond à celui du cylindre, la tringle *d* ne bouge pas de position ; mais si le trou du prisme est bouché par un plein du carton, la tige *d* est repoussée en arrière, et l'œil *o* entraînant la tige *l* la décroche d'avec *k*. Quand la traverse EF va être soulevée, toutes les tringles décrochées, 1, 2, 5 et 7, ne bougeront pas, non plus que les fils qui leur correspondent ; mais, au contraire, les tringles 3, 4, 6 et 8 seront soulevées, et la duite passera sous les fils correspondants. Dès lors, les trous des cartons correspondent aux portions du tissu qui sont couvertes par le dessin broché.

Après chaque manœuvre de la traverse EF, le prisme D s'écarte dans le sens *f'*, de sorte que les aiguilles *l*, qui ont été repoussées, reviennent, sous l'action des ressorts *p*, à leur position naturelle, en même temps que le prisme fait un quart de révolution pour ramener en N le carton suivant, et ainsi de suite.

Les cartons *r* sont assujettis sur chaque face du prisme dans la position exacte qu'ils doivent occuper, au moyen de chevilles *g*, *h*, *i*, qui s'engagent dans des trous plus grands *x*, *y* (*fig.* 3), pratiqués dans les cartons, en dehors de la place qui intéresse l'exécution du dessin.

Métier Jacquard : *Fig.* 1, mécanisme.

JACQUARDÉ, ÉE (*ja-kar'*) adj. ‖ *Métier jacquardé*, Métier auquel on a appliqué le système de Jacquard. ‖ *Etoffe jacquardée*, Etoffe fabriquée à l'aide du métier Jacquard.

JACQUE n. f. Archéol. V. JAQUE.

JACQUE (*Charles*-Emile), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1813-1894). Il s'adonna à la gravure sur bois, en taille-douce et à l'eau-forte, puis, à partir de 1846, à la peinture de genre. Il a reproduit, soit avec le burin, soit avec le pinceau, des scènes agrestes et familières, des animaux domestiques, des troupeaux, etc. On lui doit un grand nombre de vignettes, gravées sur bois ou en taille-douce. Ses excellentes eaux-fortes, au dessin vigoureux, à la lumière parfaitement distribuée, sont d'un véritable maître. Ch. Jacque connaît à fond les mœurs des animaux de basse-cour, et il excelle à les reproduire dans leur vérité naïve. Parmi ses toiles, nous citerons : une *Basse-cour, la Sortie du troupeau*, un *Intérieur, Poulailler* (1861) ; un *Clos à Barbizon* (1863) ; *Grand troupeau au pâturage, l'Abreuvoir, le Clair de lune* (1888) ; etc. Parmi ses gravures à l'eau-forte, nous citerons : *Paysage* (1846) ; *l'Auberge, Troupeau de porcs* (1850) ; *une Bergerie* (1861) ; *Pifferari, Tir à la bécasse, l'Arrivée aux champs* (1865) ; *Scènes de la vie rurale* (1866) ; etc. En 1889, à l'Exposition universelle, Ch. Jacque reçut une médaille d'or. Il restait presque seul de la grande génération des paysagistes que l'on désigne sous le nom d'école de Barbison. Ch. Jacque a écrit et illustré : *le Poulailler, monogragraphie des poules indigènes et exotiques* (1869).

Jacque.

JACQUELAIN (Victor-Auguste), chimiste français, né à Goro (Italie) en 1802, mort à Romanèche-Thorins en 1885. Fils d'un capitaine d'artillerie, il se destina d'abord à la pharmacie, puis se rendit à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de médecine. Il devint préparateur de Gay-Lussac à la Sorbonne, de J.-B. Dumas à l'Ecole centrale. Durant son long séjour à l'Ecole centrale (1832-1873), Jacquelain publia une grande quantité de mémoires. Une de ses expériences les plus connues est celle qui démontra la transformation allotropique du diamant en graphite.

JACQUELINE, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, fille unique de Guillaume IV, comte de Hainaut, née à La Haye en 1401, morte à Teilingen en 1436. A cinq ans, elle fut mariée à Jean de Touraine, second fils de Charles VI, roi de France. Ce prince étant mort en 1417, elle épousa en secondes noces, la même année, son cousin Jean, duc de Brabant. Son oncle, Jean de Bavière, évêque de Liége, attaqua cette union en cour de Rome comme incestueuse et demanda à l'empereur Sigismond l'investiture des Etats de sa nièce. Il s'empara de Rotterdam et ne consentit à faire la paix qu'à la condition d'hériter des biens de Jacqueline, si elle n'avait pas d'enfant. Bientôt, il obtint du mari de Jacqueline la cession des Etats de sa femme pour douze ans, moyennant une somme d'argent. Jacqueline, indignée, s'enfuit en Angleterre, demanda l'annulation de son mariage et épousa le duc de Glocester, qui, à son tour, l'abandonna en face des ennemis. Enfermée à Mons, elle s'échappa, lutta quelque temps avec succès, mais dut reconnaître, en 1428, le duc de Bourgogne pour son héritier et s'engager à ne pas contracter de nouveau mariage. Elle se remaria pourtant avec Borssele, et, pour sauver la vie de son époux, elle abandonna ses Etats au duc, moyennant une rente viagère.

JACQUEMARD ou **JACQUEMART** n. m. Techn. V. JAQUEMART.

JACQUEMART (Albert-Jules), publiciste français, né et mort à Paris (1808-1875). Chef de bureau à la direction des douanes, il prit une part importante à diverses expositions des arts industriels et fut membre de la commission de l'histoire du travail, lors de l'Exposition universelle de 1867. On a de lui, entre autres ouvrages : *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine* (1861-1862) ; *Notice sur les majoliques de l'ancienne collection Campana* (1863) ; *les Merveilles de la céramique* (1866) ; *Histoire de la céramique* (1873) ; *Histoire du mobilier* (1876).

JACQUEMART (Jules-Ferdinand), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1837, mort à Nice en 1880. Il s'adonna à l'étude de la peinture et surtout de la gravure, et débuta au Salon de 1861. Outre de remarquables eaux-fortes représentant des tableaux de Rembrandt, de Franz Hals, de Meissonier, etc., on lui doit des planches pour l'*Histoire de la porcelaine* et l'*Histoire de la céramique*, publiées par son père ; *les Gemmes et joyaux de la couronne*, par Barbet de Jouy ; divers portraits. A l'Exposition universelle de 1878, J. Jacquemart eut la grande médaille de la gravure.

JACQUEMART (Henri-*Alfred*), sculpteur, né et mort à Paris (1824-1895). Il prit pendant quelque temps des leçons de peinture de Paul Delaroche, puis s'adonna à la sculpture, d'abord comme animalier ; puis il aborda la figure. Son *Bonaparte* équestre parut en 1863 (bronze en 1864). Depuis lors, il a donné : *Michel Ney le 7 décembre 1815*, statue en plâtre (1868) ; *Louis XII*, statue équestre en bronze pour l'hôtel de ville de Compiègne (1869) ; *Napoléon III*, statue équestre en plâtre (1870) ; *Méhémet-Ali-Pacha*, statue équestre colossale, exposée en 1872 et qui orne la place des Consuls à Alexandrie, en Egypte ; *Suleyman-pacha* (1874), statue en bronze pour Le Caire ; un *Chamelier de l'Asie Mineure*, groupe en bronze (1878) ; etc.

JACQUEMART (Nélie, Mme Edouard-ANDRÉ), femme peintre, née à Paris vers 1840 ; élève de Léon Cogniet. Elle débuta au Salon de 1863 par deux tableaux de genre : *le Père des orphelins, Molière chez le barbier Gély, à Pézénas*, et par un portrait d'homme. Elle abandonna bientôt les sujets de genre (*le Cabaret de la Pomme de pin, les Femmes savantes* [1866], etc.) pour s'adonner tout à fait au portrait. Ses portraits, très ressemblants, sont soigneusement modelés, d'un coloris vigoureux. Nous citerons : *M. Benoît-Champy* (1868) ; le portrait de *Duruy*, son chef-d'œuvre (1869) ; le portrait du *maréchal Canrobert* (1870) ; *Thiers* (1872) ; *Dufaure* (1873) ; *marquis de La Rochette* (1875) ; les portraits du *général de Palikao* et du *comte de Chambrun* (1876) ; *général d'Aurelle de Paladines* (1877) ; *Mgr Perraud* et *M. Ancel*, sénateur (1881).

JACQUEMINOT (Jean-Ignace), comte DE HAM, homme politique français, né à Naives-devant-Bar (Lorraine) en 1754, mort à Paris en 1813. Avocat à Nancy en 1789, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles. En 1797, le département de la Meurthe l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents, où on le vit approuver les proscriptions du 18-Fructidor, combattre la liberté de la presse et applaudir au coup d'Etat du 18-Brumaire. Bonaparte le nomma sénateur ; il obtint, en 1807, la sénatorerie du Nord et, en 1808, le titre de comte de Ham. Un décret impérial lui accorda l'honneur d'être inhumé au Panthéon.

JACQUEMINOT (Jean-François, vicomte), général français, fils du précédent, né à Nancy en 1787, mort en 1865. Il sortit de l'Ecole militaire en 1803 comme sous-lieutenant de dragons, se fit remarquer à Austerlitz, à Essling, à Wagram et au passage de la Bérésina. Colonel en 1814, il se distingua à l'affaire des Quatre-Bras, où il reçut sept

blessures. Après Waterloo, il brisa son épée, fut incarcéré pendant un mois à l'Abbaye et mis à la demi-solde. Il donna alors sa démission, et fonda à Bar-le-Duc une importante filature. Député des Vosges (1827), il vota l'adresse des 221 et dirigea avec Pajol l'expédition de Rambouillet, qui décida Charles X à quitter la France. Chaud partisan de la dynastie de Juillet, il fut nommé général de brigade et chef d'état-major de la garde nationale de Paris. Député des Vosges (1834), puis de Paris, vice-président de la Chambre (1837), il devint, en 1838, lieutenant général. Il reçut, en 1842, le commandement des gardes nationales de la Seine, et entra à la Chambre des pairs en 1846. Lorsque éclata la révolution de Février, Jacqueminot montra autant d'indécision que le pouvoir. Dans la nuit du 23 au 24, son commandement fut donné au maréchal Bugeaud. Mis à la retraite (1848), il rentra dans la vie privée.

JACQUEMONT (Victor), botaniste et voyageur français, né à Paris en 1801, mort à Bombay en 1832. Après avoir parcouru toute l'Amérique du Nord, il fut chargé, par le Muséum, d'une mission scientifique dans l'Inde, qu'il visita de 1828 à 1832, s'aventurant jusque sur la frontière du Thibet, visitant Lahore, que personne n'avait vu depuis Bernier, séjournant à Cachemire, etc. Il a recolté de nombreuses collections et des plantes nouvelles. C'est à sa correspondance, publiée en 1834, qu'il doit surtout sa notoriété. Datées de New-York, de Port-au-Prince, de Londres, de l'Inde, ses lettres donnent d'intéressants détails sur les mœurs des pays qu'il a traversés. Écrites avec simplicité et abandon, pour l'intimité et non pour le public, elles révèlent une culture littéraire étendue, un talent fin et spirituel. Guizot a fait éditer la relation de son *Voyage dans l'Inde* (1836-1844). Cambessèdes et Decaisne ont décrit sous le titre de *Plantæ rariores* les végétaux qu'il avait recueillis.

Jacquemont.

JACQUEMONTIE (*ja-ke, tî* — de *Jacquemont*, n. pr.) n. f. Genre de convolvulacées.

— Encycl. Les *jacquemonties* (jacquemontia) ont des feuilles ordinairement entières, des fleurs peu volumineuses, bleues, blanches ou violacées, en grappes, cymes ou capitules; leur fruit est une capsule globuleuse, biloculaire, à quatre et finalement huit valves. On en connaît plus de trente espèces; la plupart vivent dans l'Amérique tropicale; quelques-unes sont cultivées en serre.

JACQUÈRE (*ja-kèr*) n. Cépage blanc de la Savoie et de l'Isère, assez vigoureux et peu exigeant sur la nature du sol, mais donnant des vins faibles. Syn. : raisin ou plant des abîmes, cugnette, buisserate, ribinet.

JACQUERIE (*ja-ke-rî* — de *Jacques*, nom que, par dérision, les nobles donnaient aux paysans) n. f. Association et révolte des paysans français contre les nobles, pendant la captivité du roi Jean.

— Par ext. Soulèvement des classes pauvres contre les classes riches : *Je ne veux pas être le roi d'une* jacquerie. (Napol.)

— Encycl. La *jacquerie* proprement dite est l'insurrection (28 mai-24 juin) qui éclata dans le Beauvaisis en 1358. Elle fut provoquée par les excès des grandes compagnies et par le redoublement de l'oppression seigneuriale, après le désastre de Poitiers. Les paysans se soulevèrent d'eux-mêmes, à la suite d'une rixe avec les hommes d'armes survenue au bourg de Saint-Leu, et dans laquelle les paysans furent vainqueurs. Prévoyant d'atroces représailles, ils préférèrent rester en armes et se donnèrent des chefs : Guillaume Cale ou Karle, paysan de Mello, et des capitaines : Jean Rose, Jean des Hayes, Germain de Réveillon. Les « effrois » s'étendirent dans la basse Normandie, le Ponthieu, la Picardie, dans le Perthois et dans la prévôté de Vitry.

Les chefs comprirent que l'insurrection ne pourrait être sérieuse que si elle avait l'appui des villes; mais Compiègne, Senlis et Amiens refusèrent tout secours. Seul, Étienne Marcel envoya un contingent à Ermenonville, sous les ordres de Jean Vaillant, prévôt des monnaies. L'attitude indisciplinée et brutale des Jacques rendait impossible tout espoir de tirer parti de ce soulèvement au profit de l'insurrection parisienne. Jean Vaillant se replia sur Meaux. Charles de Navarre, après avoir attiré traîtreusement Karle dans son camp, mit les Jacques en déroute près de Mello. La répression fut terrible et eut tous les caractères d'une chasse à l'homme.

JACQUEROTTE (*ja-ke*) ou **JACQUERETTE** (*ja-ke-rèt'*) n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

— Encycl. Ce prétendu nom vulgaire de la gesse tubéreuse est sorti de *jaguerotte*, coquille typographique pour *jagnerotte*, nom que porte, en Anjou, la gesse tubéreuse. *Jagnerotte* paraît être une prononciation altérée de *jarnote, gernote*, qui s'applique ailleurs, non seulement à la gesse tubéreuse, mais à l'*œnanthe pimpinelloïde* et à la terrenoix (*bunium bulbocastanum*).

JACQUES (*jak'* — lat. *Jacobus*) n. m. Sobriquet du paysan français. (On dit plus souvent Jacques Bonhomme. [V. pl. loin.]) ‖ Membre de la jacquerie : *Un chef des* Jacques.

— Pop. Imbécile. ‖ *Faire le Jacques*, Faire le niais. ‖ *Faire Jacques Déloge* ou *Prendre Jacques Déloge pour son procureur*, S'enfuir, s'en aller clandestinement.

— Allus. littér. : **Maître Jacques**, Personnage de *l'Avare* de Molière. Maître Jacques est tout à la fois le cocher et le cuisinier d'Harpagon, et il cumule ainsi des attributions fort différentes. Son nom a passé dans la langue pour désigner, toujours avec ironie, celui qui remplit quelque part les fonctions les plus variées.

SAINTS

JACQUES le Majeur (saint), apôtre, fils de Zébédée et de Salomé, frère de saint Jean l'Évangéliste, né à Bethsaïde (Galilée) vers l'an 12 av. J.-C., martyrisé à Jérusalem l'an 44 de l'ère chrétienne. Il exerçait le métier de pêcheur sur le lac de Génésareth, lorsque Jésus l'appela à le suivre et l'admit, avec son frère Jean et saint Pierre, dans son intimité; il fut témoin de ses principaux miracles. Suivant le récit du livre des *Actes des Apôtres* (XII, 2), le roi Hérode Agrippa, voulant plaire aux Juifs, fit périr saint Jacques par le glaive. Deux traditions, chères aux Espagnols, concernent cet apôtre. D'après la première, qui s'appuie sur le témoignage de saint Jérôme, vers l'an 40, saint Jacques aurait prêché l'évangile en Espagne; d'après la seconde, ses restes y auraient été transportés après sa mort. A partir du IXe siècle, ses reliques, vénérées à Compostelle, en Galice, devinrent le but d'un pèlerinage célèbre. Saint Jacques le Majeur fut le patron militaire des Espagnols. — Fête le 25 juillet.

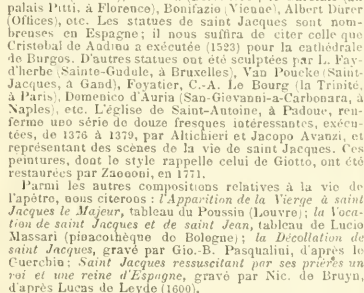

— Iconogr. Saint Jacques a été représenté par Ribera (Madrid), Murillo (même musée), Macrino d'Alba (Turin), P. Rotari (Dresde), le Titien (Belvédère), le Garofalo (au palais Pitti, à Florence), Bonifazio (Vienne), Albert Dürer (Offices), etc. Les statues de saint Jacques sont nombreuses en Espagne; il nous suffira de citer celle que Cristobal de Andino a exécutée (1523) pour la cathédrale de Burgos. D'autres statues ont été sculptées par L. Fayd'herbe (Sainte-Gudule, à Bruxelles), Van Poucke (Saint-Jacques, à Gand), Foyatier, C.-A. Le Bourg (la Trinité, à Paris), Domenico d'Auria (San-Giovanni-a-Carbonara, à Naples), etc. L'église de Saint-Antoine, à Padoue, renferme une série de douze fresques intéressantes, exécutées, de 1376 à 1379, par Altichieri et Jacopo Avanzi, et représentant des scènes de la vie de saint Jacques. Ces peintures, dont le style rappelle celui de Giotto, ont été restaurées par Zanoni, en 1771.

Parmi les autres compositions relatives à la vie de l'apôtre, nous citerons : *l'Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur*, tableau du Poussin (Louvre); *la Vocation de saint Jacques et de saint Jean*, tableau de Lucio Massari (pinacothèque de Bologne); *la Décollation de saint Jacques*, gravé par Gio.-B. Pasqualini, d'après le Guerchin; *Saint Jacques ressuscitant par ses prières un roi et une reine d'Espagne*, gravé par Nic. de Bruyn, d'après Lucas de Leyde (1600).

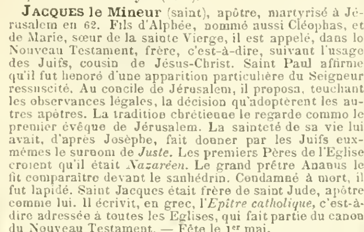

JACQUES le Mineur (saint), apôtre, martyrisé à Jérusalem en 62. Fils d'Alphée, nommé aussi Cléophas, et de Marie, sœur de la sainte Vierge, il est appelé, dans le Nouveau Testament, frère, c'est-à-dire, suivant l'usage des Juifs, cousin de Jésus-Christ. Saint Paul affirme qu'il fut honoré d'une apparition particulière du Seigneur ressuscité. Au concile de Jérusalem, il proposa, touchant les observances légales, la solution qu'adoptèrent les autres apôtres. La tradition chrétienne le regarde comme le premier évêque de Jérusalem. La sainteté de sa vie lui avait, d'après Josèphe, fait donner par les Juifs eux-mêmes le surnom de *Juste*. Les premiers Pères de l'Église croient qu'il était *Nazaréen*. Le grand prêtre Ananus le fit comparaître devant le sanhédrin. Condamné à mort, il fut lapidé. Saint Jacques était frère de saint Jude, apôtre comme lui. Il écrivit, en grec, l'*Épître catholique*, c'est-à-dire adressée à toutes les Églises, qui fait partie du canon du Nouveau Testament. — Fête le 1er mai.

Contrairement à l'opinion commune qui vient d'être exposée, plusieurs hagiographes et, en particulier, les bollandistes, ne croient pas qu'Alphée soit le même que Cléophas, et par suite distinguent : d'une part *saint Jacques le Mineur*, fils du premier et apôtre, d'autre part *saint Jacques*, surnommé *le Juste*, fils du second, frère du Seigneur et évêque de Jérusalem.

Jacques-de-la-Boucherie (église et tour Saint-). L'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, détruite pendant la Révolution, existait au moins depuis le commencement du XIIe siècle; en 1145, on travaillait déjà à sa reconstruction; elle fut de nouveau réédifiée dans la seconde moitié du XIVe siècle. En 1479, il était déjà question de déterminer l'emplacement de la tour, mais cette partie de l'édifice ne fut commencée qu'en 1508 et achevée en 1522; lors de la démolition de l'église, elle est restée debout; c'est un spécimen charmant de l'architecture gothique de la dernière époque. Un square fut tracé tout autour. C'est du haut de la tour Saint-Jacques que Pascal fit ses expériences sur la pesanteur de l'air. Une statue de l'auteur des *Pensées*, par Cavelier, a été placée sur la plate-forme de la base de la tour. Celle-ci contient, tout au haut, un observatoire météorologique municipal.

Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Jacques-de-l'Hôpital (confrérie, hôpital et église Saint-), à Paris, au coin des rues Saint-Denis et Mauconseil. Cet établissement fut fondé en 1319 par des bourgeois de Paris qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques, en Galice, pour héberger les pauvres pèlerins. L'église fut consacrée en 1327. L'hôpital contenait 40 lits et donnait l'hospitalité de nuit à 60 ou 80 pauvres. Tous les ans, au mois de juillet, les confrères célébraient par une procession et un banquet la fête de leur patron, figuré par un portefaix vêtu en saint Jacques. Peu à peu, l'institution dégénéra; pour les prêtres chargés de desservir l'église, on bâtit des maisons dans l'enclos, et les prêtres prirent le titre de chanoines. En 1672, Louis XIV donna l'hôpital de Saint-Jacques à l'ordre de Saint-Lazare; l'hôpital redevint indépendant en 1693, et retourna, en 1722, à l'ordre de Saint-Lazare. L'église fut démolie en 1823.

JACQUES (saint), évêque de Nisibe, né et mort dans cette ville (270-350). Il vécut d'abord en ermite, dans les montagnes des Kurdes. Devenu évêque de Nisibe ou Antioche de Mygdonie, il assista aux conciles de Nicée (325) et d'Antioche (341). Le roi des Perses, Sapor II, ayant mis deux fois le siège devant Nisibe (338 et 350), Jacques soutint le courage des habitants, qui triomphèrent. Saint Jacques, regardé par l'Église syriaque comme un de ses plus célèbres docteurs, porte dans tout l'Orient le surnom de *Grand*; il fut le maître de saint Éphrem. On n'a conservé de ses nombreux ouvrages qu'un recueil de *Sermons*, écrits en arménien. — Fête, dans l'Église latine, le 15 juillet; dans l'Église grecque, le 31 octobre; chez les Syriens, le 18 janvier; chez les Arméniens, le 15 décembre.

JACQUES (saint), ermite, Grec d'origine, mort en 866. Il quitta l'état de soldat pour embrasser la vie religieuse, se rendit en Gaule, habita Bourges, puis Vierzon, et finit par se fixer dans un ermitage. La chapelle qu'il y bâtit a donné son nom à La Chapelle-d'Angillon (Cher). — Fête le 19 novembre.

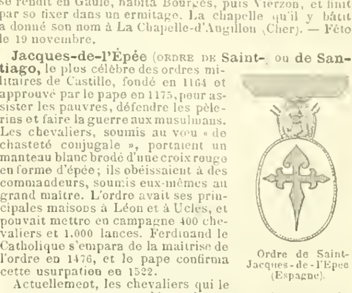

Jacques-de-l'Épée (ordre de Saint-, ou de Santiago), le plus célèbre des ordres militaires de Castille, fondé en 1164 et approuvé par le pape en 1175, pour assister les pauvres, défendre les pèlerins et faire la guerre aux musulmans. Les chevaliers, soumis au vœu « de chasteté conjugale », portaient un manteau blanc brodé d'une croix rouge en forme d'épée; ils obéissaient à des commandeurs, soumis eux-mêmes au grand maître. L'ordre avait ses principales maisons à Léon et à Uclès, et pouvait mettre en campagne 400 chevaliers et 1.000 lances. Ferdinand le Catholique s'empara de la maîtrise de l'ordre en 1476, et le pape confirma cette usurpation en 1522.

Ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée (Espagne).

Actuellement, les chevaliers qui le composent portent une décoration en sautoir et une plaque. Cette décoration est un médaillon ovale en or émaillé de blanc, chargé d'une épée rouge fleurdelisée aux croisillons et surmonté d'un faisceau de drapeaux en or avec un casque de face. Le ruban auquel elle est suspendue est rouge.

En 1275, l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée fut établi dans le Portugal; sécularisé depuis 1789 et modifié en 1862, il est devenu l'ordre de Saint-Jacques du mérite scientifique, littéraire et artistique. Il est composé de 8 grands-croix, dont 2 étrangers; 30 commandeurs, dont 5 étrangers; 50 officiers, dont 10 étrangers; et 70 chevaliers, dont 10 étrangers seulement. Il a à sa tête un chancelier. Le roi est grand maître de l'ordre; l'héritier présomptif du royaume en est grand commandeur. La croix est en émail violet et contient dans une palme verte l'inscription : *Sciencias, Letras, Artes* (Sciences, Lettres, Arts). Pour les officiers et les grades supérieurs de l'ordre, elle est surmontée d'un cœur en émail rouge, placé dans un foyer de rayons d'or. Le ruban qui la supporte est violet.

Ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée (Portugal).

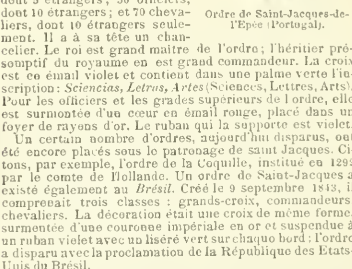

Un certain nombre d'ordres, aujourd'hui disparus, ont été encore placés sous le patronage de saint Jacques. Citons, par exemple, l'ordre de la Coquille, institué en 1292 par le comte de Hollande. Un ordre de Saint-Jacques a existé également au *Brésil*. Créé le 9 septembre 1843, il comprenait trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. La décoration était une croix de même forme, surmontée d'une couronne impériale en or et suspendue à un ruban violet avec un liseré vert sur chaque bord; l'ordre a disparu avec la proclamation de la République des États-Unis du Brésil.

JACQUES de Voragine (le bienheureux), hagiographe, né à Voragine ou Varagium, près de Gênes, en 1230, mort à Gênes en 1298. Il entra chez les dominicains et fut, pendant vingt ans (1267-1287), provincial de son ordre en Lombardie. Le pape Honorius IV l'ayant envoyé à Gênes pour lever l'interdit prononcé contre la ville à l'occasion du secours qu'elle avait prêté aux Siciliens contre Charles d'Anjou, il conquit l'affection des habitants, qui le demandèrent pour archevêque (1292). Il réforma le clergé de son diocèse et s'appliqua à réconcilier les différents partis qui divisaient Gênes. Le pape Pie VII le béatifia, en 1816. Il est surtout connu comme auteur de la *Légende dorée*. (V. cet article.) — Fête le 15 juillet.

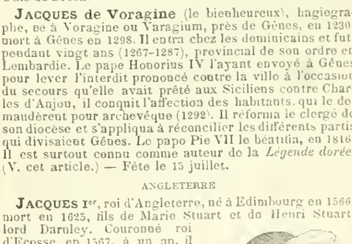

ANGLETERRE

JACQUES Ier, roi d'Angleterre, né à Edimbourg en 1566, mort en 1625, fils de Marie Stuart et de Henri Stuart, lord Darnley. Couronné roi d'Écosse, en 1567, à un an, il passa sous la tutelle successive des régents Moray, Lennox, Mar, Morton, et, même après avoir essayé de prendre le pouvoir en 1578, passa des mains de Gowrie à celles d'Arran, et de celles de Gray à celles d'Huntly. A toutes ces difficultés d'ordre féodal s'ajoutaient des difficultés d'ordre religieux, une lutte d'influence entre les catholiques et les partisans de la Réforme. A la mort d'Élisabeth Tudor (1603), il devint roi d'Angleterre. Il commença par expulser les catholiques, puis essaya vainement d'obtenir l'union de l'Écosse avec l'Angleterre. Il fut ensuite en lutte continuelle contre le Parlement, qui ne pouvait lui passer son autoritarisme et qui lui refusait des subsides. A l'étranger, sa politique était flottante et conciliatrice : son idée dominante était une

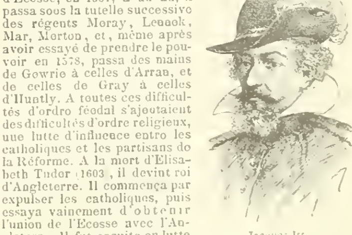

Jacques Ier

alliance avec l'Espagne, cimentée par un mariage. Son favori, Buckingham, finit par le dominer tout à fait, à la suite de la guerre du Palatinat (1622). Jacques renonçant, dès lors, à l'alliance espagnole se rabattit sur l'alliance française, et un mariage fut négocié avec Richelieu, entre le prince de Galles et la sœur de Louis XIII, Henriette-Marie. Une armée anglaise venait d'être battue au Palatinat, lorsque le roi mourut. On a de lui de nombreux ouvrages, car il se piquait de littérature et de théologie.

JACQUES II, roi d'Angleterre, né au palais de Saint-James en 1633, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1702, fils de Charles Ier, roi d'Angleterre, et de Henriette-Marie de France. Livré aux parlementaires en 1646, il put s'échapper de leurs mains en 1648 et gagner la Hollande, puis la France. Il servit, en 1652-1653, dans l'armée de Turenne. Expulsé à la demande de Cromwell, il s'établit à Bruges, d'où il essaya, sans succès, de surprendre Calais en 1657. A la Restauration, il est nommé grand amiral (1660); en 1665, il bat, à Solebay, l'amiral Opdam. Depuis lors, on le tient à l'écart. Vers 1668, il se convertit au catholicisme et il fait signer par Charles II ce fameux traité de Douvres, qui devait exciter plus tard une explosion de fureur en Angleterre (1670). En 1672, Jacques réussit à battre l'amiral hollandais Ruyter. Le vote de l'*acte du Test* (1673), qui impliquait la déclaration de foi à l'anglicanisme, le priva de sa charge d'amiral et l'exposa à toutes sortes de persécutions de la part du ministère, car il refusa formellement de prêter serment : il fut même obligé de s'exiler un moment à Bruxelles (1678-1679). Le 6 février 1685, il succédait cependant, presque sans difficulté, à son frère Charles II. Il triompha de Monmouth et d'Argyll révoltés (victoire de Sedgemoor), et Jeffreys, devenu *chief justice*, puis lord chancelier, se fit remarquer par son zèle dans la commission judiciaire qui fonctionna contre les rebelles avec une injuste rigueur. Guillaume d'Orange, qui avait épousé une de ses filles, bénéficia des sentiments populaires. Jacques, détrôné, sans même avoir combattu (1688), vint en France, où Louis XIV l'accueillit magnifiquement. Il eut une cour à Saint-Germain. En 1689, avec l'aide d'une armée française, il tenta une descente en Irlande, et fut complètement battu, à la Boyne (1690). Une nouvelle tentative, en 1692, n'aboutit qu'à la destruction de la flotte française à La Hogue. Une troisième tentative dirigée par Berwick (1695) n'eut même aucune suite. Jacques II vécut alors dans l'effacement. Comme son frère Charles, il avait eu une quantité de maîtresses. Il se convertit sur sa fin, et se livra à la dévotion la plus austère.

Jacques II, roi d'Angleterre.

JACQUES III, ou mieux JACQUES-FRANCIS-ÉDOUARD **Stuart**, prince de Galles, connu sous le nom du *Prétendant* ou du *Chevalier de Saint-George*, né à Londres en 1688, mort à Albano en 1766, fils du précédent et de sa seconde femme Marie de Modène. Emmené en secret à Saint-Germain, dès la nouvelle du débarquement de Guillaume d'Orange, il fut proclamé roi à Saint-Germain, à la mort de son père (1701), mais formellement exclu par les Anglais de la succession au trône par l'*Act of settlement* du 21 juin 1701. Louis XIV entreprit en sa faveur l'expédition de 1705, commandée par l'amiral Forbin, qui échoua. Jacques servit en Flandre, se distingua à Oudenarde et à Malplaquet, mais le traité d'Utrecht (1713) l'obligea à quitter la France. Il séjourna à la cour de Lorraine et, en 1715, à la nouvelle de la bataille de Sheriffmuir, il passa, sous un déguisement, en Ecosse, où il se fit proclamer sous le nom de Jacques III. Mais, à l'approche d'une armée commandée par Argyll, Jacques s'enfuit et retourna en France, où le régent refusa de le recevoir. Il regagna Bar-le-Duc, où l'on noua en sa faveur quantité d'intrigues. Jacques vit Alberoni à Rome, alla à Madrid, y épousa la fille de Jacques Sobieski, qui, folle de jalousie, finit par l'abandonner pour se retirer dans un monastère. Il termina dans la débauche son existence agitée.

ÉCOSSE

JACQUES Ier, roi d'Ecosse, né à Dunfermline en 1394, mort en 1437. Fils de Robert III et d'Anabella Drummond, il fut pris, dès son enfance, par un vaisseau anglais et fut élevé à la cour d'Angleterre; remis en liberté en 1423, moyennant une grosse rançon et son mariage avec la fille du comte de Somerset, il gouverna l'Ecosse avec une énergie indomptable. Il abattit le parti des barons, favorisa la bourgeoisie et maintint jalousement ses droits sur le clergé. Les nobles formèrent un complot où entrèrent, notamment, Robert Graham et Athole. Une bande de sicaires fut introduite au château de Perth par le favori ingrat de Jacques Ier, Robert Stewart, et le prince fut frappé de seize coups d'épée ou de poignard.

JACQUES II, roi d'Ecosse, né en 1430, mort en 1460, fils du précédent et de Jane Somerset. Couronné à Holyrood en 1437, il n'avait que sept ans et se trouva d'abord sous la dépendance de nobles très turbulents, comme Alexandre Livingstone, Douglas et Crichton. Emancipé par son mariage avec Marie de Gueldre (1449), il s'empressa de faire pendre Livingstone, tua de sa propre main Douglas en 1452, et se fit donner par les parlements, de 1455 et 1458, les terres confisquées sur les nobles. Il se battit contre les Anglais, car il tenait pour la Rose rouge, et fut tué au siège de Roxburgh.

JACQUES III, roi d'Ecosse, né en 1451, mort en 1488, fils du précédent et de Marie de Gueldre. Couronné à neuf ans, il tomba, comme son père, entre les mains de trois seigneurs qui gouvernèrent en son nom. Après son mariage avec Marguerite de Danemark (1469), il ressaisit le pouvoir. Mais, trop cultivé pour l'époque, passionné pour les belles-lettres et la musique, il ne fut pas populaire. Son frère, Albany, lui suscita toutes sortes d'embarras par ses intrigues. Jacques finit par exiler Albany, mais, peu après, presque toute sa noblesse se révoltait (1488), et le roi périt sur le champ de bataille de Bannockburn.

JACQUES IV, roi d'Ecosse, né en 1473, mort en 1513, fils du précédent et de Marguerite de Danemark. Il commandait les rebelles à la bataille de Bannockburn, où son père fut tué, et il avait à peine quinze ans. Il fut un des rois les plus dissolus, malgré des pratiques de dévotion exagérée. Après avoir réprimé une révolte en 1489, il signa, en 1497, le traité d'Ayton avec les Anglais, épousa, en 1503, la fille de Henri VII d'Angleterre, Marguerite et, par sa diplomatie, fut compté un moment parmi les princes les plus puissants du temps. Mais il se brouilla avec Henri VIII et, malgré une alliance étroite avec Louis XII de France, se fit battre par le comte de Surrey à la désastreuse bataille de Flodden, où il périt.

JACQUES V, roi d'Ecosse, né en 1512, mort en 1542, fils du précédent et de Marguerite Tudor. Couronné, en 1513, à un an, il fut la proie des grands seigneurs qui tour à tour s'arrachèrent la régence. En 1528, il parvint à se débarrasser de ses tuteurs, se rapprocha à tel point de la bourgeoisie et du clergé qu'on l'appela « le roi des communes ». En 1537, il épousait, à Notre-Dame de Paris, une des filles de François Ier, Madeleine de Valois, qui mourut un mois après et fut remplacée par la veuve du duc de Longueville, Marie de Guise (1538). En 1542, il déclara la guerre à l'Angleterre, mais son armée fut battue à Solway. La nouvelle de cette défaite l'accabla, et il mourut peu après. Il eut de Marie de Guise une fille, qui fut Marie Stuart.

JACQUES VI, roi d'Ecosse (1566-1625). V. JACQUES Ier, *roi d'Angleterre.*

JACQUES VII, roi d'Ecosse et d'Irlande (1633-1702). V. JACQUES II, *roi d'Angleterre.*

ESPAGNE

JACQUES ou JAYME Ier, le Conquérant, roi d'Aragon, né à Montpellier en 1208, mort à Jativa en 1276. Il tomba entre les mains de Simon de Montfort après la défaite et la mort de son père, Pierre II, à Muret (1213). Mis en liberté sur l'ordre du pape, il eut à soutenir de longues guerres contre ses oncles, Sancho et Ferdinand, et contre les nobles aragonais. Il conquit successivement les Baléares (1229-1234), les royaumes de Valence (1232-1238) et de Murcie (1265); ce dernier pour le compte du roi de Castille. Il partit, en 1269, pour la Palestine, mais fut rejeté par la tempête sur les côtes de France; onze navires catalans parvinrent jusqu'à Saint-Jean d'Acre et contribuèrent à la défense de la ville. En 1273, une escadre catalane s'empara de Ceuta, et le roi mourut au moment de combattre les Mores de Valence, révoltés contre lui. On doit aussi à Jacques Ier le code connu sous le nom de *Compilation de Huesca;* il composait des vers et a laissé une *Chronique* de son règne. A sa mort, il légua ses Etats continentaux à son fils aîné, Pierre III, et le royaume de Majorque à son second fils, Jacques.

Casque de Jacques Ier.

JACQUES II, le Juste, roi d'Aragon, né en 1260, mort en 1327. Devenu roi de Sicile en 1286, il succéda, en 1291, comme roi d'Aragon, à son frère Alphonse. Après une courte guerre avec la France, il s'engagea (1295) à céder la Sicile à la maison d'Anjou; mais les Siciliens restèrent indépendants, sous son frère Frédéric. En compensation de la Sicile, il se fit céder la Corse et la Sardaigne, que conquit l'infant D. Alphonse. Il réunit encore à ses Etats une partie du royaume de Murcie et le val d'Arran. Il fonda, en 1300, l'université de Lérida.

JACQUES ou JAYME Ier, roi de Majorque, né à Montpellier en 1243, mort en 1311. Il était fils de Jacques Ier, roi d'Aragon, qui lui laissa en mourant les Baléares, le Roussillon et la seigneurie de Montpellier. Les Mores lui enlevèrent Minorque et, en 1285, son neveu Alphonse, infant d'Aragon, s'empara de Majorque et d'Iviça. Jacques ne recouvra ses Etats maritimes qu'en 1295 et dut s'avouer vassal du roi d'Aragon. Il gouverna ses peuples avec sagesse, et fut le fidèle allié des rois de France.

JACQUES ou JAYME II, roi de Majorque, petit-fils du précédent, né à Catano (Sicile) en 1315, mort en 1349. Ayant succédé, en 1324, à son oncle Sancho, il s'aliéna le roi de France en lui refusant l'hommage pour sa seigneurie de Montpellier (1342). Pierre IV, roi d'Aragon, en profita pour conquérir les Baléares (1343) et le Roussillon (1344). Après avoir cherché du secours auprès de Gaston Phébus, Jayme II vendit Montpellier au roi de France, et mourut à Majorque en combattant les Aragonais. Il a laissé un recueil de *Lois palatines* pour le gouvernement de sa maison (1337).

JACQUES ou JAYME III, roi titulaire de Majorque, fils du précédent, né à Perpignan en 1336, mort en 1375. Il fut pris par les Aragonais à la bataille où périt son père (1349), et resta douze ans prisonnier du roi d'Aragon. En 1362, il épousa Jeanne Ire, reine de Naples, mais ne put obtenir qu'elle lui conférât le titre de roi. En 1366, il aida Pierre le Cruel à remonter sur le trône de Castille, et fut, peu de temps après, fait prisonnier par Henri de Transtamare. Jeanne paya sa rançon. Il voulut tenter encore une fois de reconquérir son royaume; il recouvra le Roussillon et la Cerdagne (1371), mais succomba peu après.

PERSONNAGES DIVERS

JACQUES DE VITRY, prélat historien et prédicateur, né vers 1178, mort à Rome vers 1240. Curé à Oignies (Belgique), évêque d'Acre en 1216, il fut mêlé à tous les événements de la cinquième croisade et aux négociations pour la reddition de Damiette (1221). De retour en Belgique, il résigna sa fonction d'évêque et fut fait par Grégoire IX, son ami et auprès de qui il paraît avoir joué un grand rôle, cardinal de Tusculum (1229) et patriarche de Jérusalem (1239). Il a laissé six lettres à Honorius III sur l'expédition de Damiette; une *Historia Orientalis*, en trois livres, de 622 à 1218; une *Historia Hierosolymitana*. C'est comme sermonnaire que Jacques de Vitry eut la plus grande réputation. Ses sermons, adaptés à toutes les catégories d'auditeurs et à toutes les situations de la vie, forment de précieuses études de mœurs.

JACQUES, dit le Maître de Hongrie, aventurier et chef des pastoureaux, né en Hongrie vers le commencement du XIIIe siècle, mort près de Bourges en 1254. Il entra très jeune dans l'ordre de Cîteaux, mais le quitta bientôt pour prêcher aux pauvres une croisade, dont le but était la délivrance de saint Louis. Jacques traversa avec une troupe nombreuse l'Allemagne, arriva en France, où il se vit bientôt à la tête d'une armée de 100.000 hommes (1251). Il établit son camp près d'Amiens, et à sa voix accoururent en foule des paysans, des laboureurs, des bergers, ce qui leur fit donner le nom de *pastoureaux.* La reine Blanche, espérant qu'il pourrait délivrer son fils, ordonna qu'on fournît des vivres à sa troupe. Mais, bientôt, toutes sortes de vagabonds se joignirent aux pastoureaux, et cette troupe fit une guerre ouverte aux prêtres et aux moines. Les évêques excommunièrent Jacques, et ses hordes, arrivées dans le midi de la France, furent dispersées et traquées de tous côtés. Le chef lui-même eut la tête tranchée, et l'on prétendit qu'il avait embrassé l'islamisme. C'était un homme énergique, éloquent, sachant parler le latin, le français, l'allemand et le hongrois.

JACQUES II DE BOURBON, comte de la Marche, roi de Naples, mort à Besançon en 1438. Fils de Jean Ier de Bourbon et de Catherine de Vendôme, il accompagna Jean de Bourgogne, duc de Nevers, dans son expédition de Hongrie et fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis (1396). De retour en France après le payement d'une grosse rançon, il fut nommé grand chambellan (1397). Il se rangea ensuite, dans les dissensions qui déchirèrent la France, du côté des Bourguignons. Mis à la tête de l'avant-garde qui allait assiéger le Puiset, en Beauce, il tomba aux mains des Armagnacs, qui l'enfermèrent dans la tour de Bourges et ne le relâchèrent qu'en 1412. Quelques années après, il épousait Jeanne II, reine de Naples, qu'il éloigna quelque temps du pouvoir; mais les partisans de cette princesse firent une émeute victorieuse (1416). Arrêté sur l'ordre de sa femme, il parvint à s'évader (1419), reprit le chemin de la France et s'arrêta à Besançon, où il revêtit l'habit de Saint-François (1435). Il mourut, trois ans plus tard, dans ce refuge, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir, en l'église des Cordelières de Besançon.

JACQUES Ier, empereur d'Haïti. V. DESSALINES.

JACQUES (Matthieu-Joseph), prêtre et savant français, né à Arc-sous-Montenot (Franche-Comté) en 1736, mort à Lyon en 1821. Professeur de mathématiques à Lons-le-Saunier, puis à Besançon, il composa un mémoire sur les propriétés des lignes courbes, qui excita l'admiration de d'Alembert. L'académie de Besançon lui ouvrit ses rangs. Il émigra en 1791. A son retour en France (1801), il enseigna la théologie à Lyon. Devenu aveugle (1818), il n'en continua pas moins à professer. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer, en latin, les traités de *l'Incarnation* (1782); de *l'Eglise* (1783) et de *la Religion* (1785); en français : *Démonstration simple et directe des propriétés des parallèles rencontrées par une sécante* (1804); *la Logique et la Métaphysique rappelées à leurs principes* (1805); etc.

JACQUES (Amédée-Florent), philosophe français, né à Paris en 1813, mort à Buenos-Ayres en 1865. Elève de l'Ecole normale (1832), il professa la philosophie en province et à Paris, et devint maître de conférences à l'Ecole normale. En 1847, il fonda *la Liberté de pensée,* revue dans laquelle il publia de nombreux articles. Forcé de quitter la France après le Deux-Décembre, il obtint une chaire à l'université de Montevideo et fut enfin directeur du cadastre de la République Argentine. Son nom est surtout attaché au *Manuel de philosophie,* qu'il publia en collaboration avec Jules Simon et Saisset. Il a écrit en outre de nombreux articles dans *le Dictionnaire* de Franck, un *Mémoire sur le sens commun,* une édition des *Œuvres philosophiques de Fénelon* et des *Œuvres de Leibniz.*

JACQUES (Frère). Biogr. V. BAULOT.

JACQUES D'ANGOULÊME, sculpteur. V. ANGOULÊME.

JACQUES BARADÉE, BARADAÏ ou BARADAENS. V. JACOBITES.

JACQUES CŒUR, argentier de Charles VII. V. CŒUR.

JACQUES CARTIER, comté du Dominion canadien (prov. de Québec). Il partage avec le comté d'Hochelaga la grande île de Montréal, formée par le Saint-Laurent et un bras de l'Ottawa; 275 kilom. carr.; 15.000 hab. Chef-lieu *Pointe-Claire.* V. CARTIER.

JACQUES CARTIER, torrent du Dominion canadien (prov. de Québec), qui naît sur la « hauteur des terres », entre le Saguenay au N., le Saint-Laurent au S., remplit des lacs, sur des plateaux pierreux, stériles, et se perd dans le Saint-Laurent, rive gauche, à 52 kilom. en amont de Québec. Cours 175 kilom., eaux abondantes, grande force industrielle.

JACQUES BONHOMME. C'est un nom qu'on trouve dans les fableaux du XIIIe siècle et chez les chroniqueurs du siècle suivant. Les paysans révoltés en 1358 ne s'appelèrent point ainsi d'un de leurs chefs qui aurait eu nom Jacques Bonhomme : c'est un sobriquet que leur donnèrent les nobles, parce qu'ils étaient sans dextérité dans l'art de la guerre et dans le maniement des armes.

Jacques le Fataliste et son maître, roman de Diderot, composé en 1774, paru seulement en 1796 (en même temps que la *Religieuse*). — C'est une œuvre étrange, désordonnée, imparfaite, que l'auteur, au dire de Naigeon, n'eût certainement pas donnée au public dans l'état où elle lui est parvenue. Il y a pourtant bien du talent dans cette histoire des amours de Jacques, sans cesse traversée par d'autres récits. Diderot a voulu, sous cette forme décousue, railler le fatalisme, comme Voltaire avait raillé, dans *Candide,* l'optimisme. Jacques bavarde, tout en cheminant avec son maître, le capitaine, et sous couleur de lui raconter ses amours, il narre des choses extraordinaires, qui devaient sans doute arriver, puisqu'elles sont arrivées, et que tout est écrit là-haut « dans le grand rouleau ». On trouve dans ce livre, à côté de quelques grossièretés, des pages excellentes, notamment l'exquise historiette du marquis des Arcis et de la marquise de La Pommeraye, où la fougue débordante de Diderot se transforme en grâce légère et en spirituelle malice.

Jacques, roman épistolaire par G. Sand (1834). — Jacques est un héros byronien, désenchanté et mélancolique. Il croit trouver le bonheur en épousant Fernande, douce et aimante, mais beaucoup plus jeune que lui, et peu préparée à comprendre la gravité et la perfection un peu dédaigneuse de son mari. Jacques, pour distraire Fernande, fait venir sa sœur Sylvia, et, à la suite de Sylvia, vient

Octave, son amoureux dédaigné. Octave, désespérant de fléchir Sylvia, qui n'est pas moins désillusionnée que Jacques, a recours, d'une manière fort romanesque, à l'entremise de Fernande. A force de s'attendrir sur leurs chagrins, Octave et Fernande en viennent à s'avouer qu'ils sont faits l'un pour l'autre. Jacques, comprenant qu'il est lui-même la cause de son malheur, fait promettre à Octave de rendre sa femme heureuse, et va se suicider en Suisse en se jetant dans une crevasse de glacier, de manière à laisser croire qu'il est mort par accident. Cette œuvre entre dans la catégorie des romans lyriques de G. Sand, à laquelle appartiennent aussi *Indiana, Valentine, Lélia*. L'auteur y soutient les droits de la passion et s'en prend aux hypocrisies de la société. Si Jacques et Sylvia ont tous les défauts des héros romantiques, le caractère de Fernande est peint dans ses élans comme dans ses remords avec une grande délicatesse.

JACQUET (*ja-kè* — dimin. du n. pr. *Jacques*) n. m. Domestique, laquais. (Vx.)

— Jeux. Jeu de hasard et de combinaison, qui n'est que le trictrac modifié.

— Mamm. Nom vulgaire de l'écureuil commun.

— Loc. prov. *Se lever dès le potron-jacquet*, Se lever de très bonne heure. ‖ On trouve aussi POTRON-JACQUET et POTRON ou PATRON-MINET. (On croit que *patron* est une forme fautive, et que *potron* ou *poltron* signifie le petit d'un animal, du vieux français *poultre*, cavale. *Se lever dès le potron-jacquet* ou *minet*, ce serait Se lever d'aussi grand matin que le petit de l'écureuil ou du chat.)

— ENCYCL. Jeu. Le *jacquet* n'est que le trictrac simplifié. Les partenaires placent leurs quinze dames à la gauche de leur adversaire, sur la première rangée, et la marche du jeu consiste à les conduire successivement, d'après le nombre

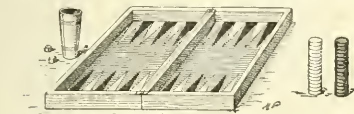

Jacquet.

de points amenés par les dés, dans l'une des six cases situées à droite, après avoir fait tout le tour du jeu. Enfin, elles doivent en être extraites selon l'ordre dans lequel elles se trouvent. Avant tout, il faut que l'une des dames, appelée le *courrier* ou le *postillon*, ait fait le tour du jeu et soit entrée dans l'une des six cases du compartiment de droite. Les autres ne peuvent être mises en marche que lorsque le courrier est « rentré ».

Les doubles se jouent quatre fois. On peut faire marcher, à son gré, une seule dame ou plusieurs. La tactique consiste à bloquer le plus possible les dames adverses en leur prenant toutes les cases possibles, sauf une, que l'on doit toujours laisser comme passage tant que l'on n'a pas, selon les conventions adoptées, une, deux ou trois *dames de retour*, c'est-à-dire placées sur la dernière, les deux dernières ou les trois dernières cases du compartiment de droite. Alors, seulement, on peut bloquer complètement, ou boucher le jeu de son adversaire. Celui des deux partenaires qui ne peut faire les points amenés par les dés, les perd, ou, par un jeu plus rigoureux, ces points sont faits à sa place par son adversaire. Celui des deux joueurs qui, le premier, extrait toutes ses dames du dernier compartiment, a gagné la partie. Il la gagne double si l'adversaire n'en a sorti aucune, triple s'il lui en reste une à rentrer, quadruple s'il lui en reste deux, etc.

JACQUET (Jules), graveur français, né à Paris en 1841; prix de Rome en 1864. On lui doit : *Saint Bruno en prière* (1867); *Polyphème poursuivant Acis et Galatée*, d'après A. Carrache (1869); portrait de *Sa Sainteté Pie IX* (1870); *l'Amour sacré et l'Amour profane*, d'après le Titien, et *Gloria victis*, d'après Mercié (1878); *Melpomène, Erato et Polymnie*, d'après Lesueur (1881); *Esmeralda*, d'après Lefebvre, et *Pygmalion et Galatée*, d'après Diaz (1882). Vinrent ensuite : *Ex-voto, les Muses, Esmeralda* (1883); *le Printemps*, et *Daphnis et Chloé*, d'après Millet (1886); *le Portrait du sergent* (1887), d'après Meissonier; *Dix-huit cent quatorze, Dix-huit cent sept*, etc.

JACQUET (Achille), graveur français, frère du précédent, né à Courbevoie en 1846. Il eut pour maîtres Henriquel, Pils et Laemlein, fut prix de Rome en 1870, et se fit remarquer par ses reproductions d'œuvres modernes de Cabanel, Bouguereau, Meissonier. Ses principales planches sont : *David et Goliath*, d'après Daniel de Volterra (1868); *la Muse Uranie*, d'après Lesueur (1870); *Sainte Barbe*, d'après Palma Vecchio (1873); *Flore et Psyché*, d'après Cabanel (1882); *le Peintre d'enseignes*, d'après Meissonier (1888); *Casimir-Perier*, dessin (1895); *Félix Faure* (1895); etc. Il devint membre de l'Institut en 1892.

JACQUET (Gustave-Jean), peintre français, né à Paris en 1846; élève de Bouguereau. Peintre de genre, Gustave Jacquet a donné d'aimables toiles, où domine le goût du costume pimpant : *le Menuet* (1880); *la Pavane* (1884); portrait de la *Duchesse d'Uzès* (1885); *le Dessin* (1893); *la Musique* (1894); etc. Il a exposé également des portraits : portrait de *Gabriel Bonvalot* (1898); portrait de la *Comtesse de Maigret* (1899); etc.

JACQUEZ (*ja-kès'*) n. m. Cépage noir d'Amérique, qui a été utilisé comme porte-greffes dans la reconstitution des vignobles de France.

JACQUIER n. m. Bot. V. JAQUIER.

JACQUIER (François), mathématicien français, né à Vitry-le-François en 1711, mort à Paris en 1788. Il entra, en 1727, dans l'ordre des minimes, passa en Italie, fut chargé (1733) du cours d'Ecriture sainte au collège de la Propagande, puis (1736) de celui de physique expérimentale au *collegio Romano*; enfin, il devint professeur de mathématiques au même collège. Il était membre des principales sociétés savantes de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont : *Isaaci Newtoni philosophiæ naturalis principia mathematica* (1739-1742); *Elementi di perspettiva secondo i principi di Taylor* (1755); *Eléments de calcul intégral* (1768); *Trattato intorno la sphera* (1775).

JACQUIN (Nicolas-Joseph, baron), botaniste hollandais, né à Leyde en 1727, mort à Vienne en 1817. Elève de Bernard de Jussieu, il fit ou suscita de nombreux voyages et donna, dans un ouvrage remarqué, la description des plantes qu'il avait recueillies. Il décrivit ensuite et figura les espèces cultivées dans les jardins botaniques de Vienne et de Schœnbrunn. Le plus important de ses ouvrages est *Floræ Austriacæ* (1773-1774). Linné lui a dédié le genre *jacquinie*.

JACQUINET (Paul), professeur français, né à Paris en 1815. Elève de l'École normale supérieure en 1835, il devint professeur au collège Louis-le-Grand (1839). Il fut successivement maître de conférences à l'École normale en 1842, directeur des études littéraires (1851), professeur de littérature latine (1852-1857) et de littérature française (1866). Il devint recteur de l'académie de Nancy, puis de celle de Besançon (1879). On cite surtout sa thèse : *Des prédicateurs du* XVII*e siècle avant Bossuet*, couronnée par l'Académie française en 1864. On a, en outre, de lui une traduction d'Aulu-Gelle : *les Femmes de France, poètes et prosateurs* (1886); *M*me *de Maintenon dans le monde et à Saint-Cyr* (1888); *Lettres choisies du* XVII*e siècle* (1890); etc.

JACQUINIE (*ja-ki-nî* — de *Jacquin*, botan. holland.) n. f. Genre de primulacées, tribu des théophrastées.

— ENCYCL. Les *jacquinies* (jacquinia) sont des arbrisseaux dont les fleurs sont groupées en grappes plus ou moins corymbiformes. On en connaît cinq à six espèces, de l'Amérique tropicale, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres chaudes.

Jacquinie : *a*, coupe de la fleur.

JACQUINIÉES (*ja-ki*) n. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *jacquinie*. — *Une* JACQUINIÉE.

JACQUINIER (*ja-ki-ni-é*) n. m. Nom vulgaire de la jacquinie.

JACQUINOT (Charles-Claude, baron), général français, né à Melun en 1772, mort à Metz en 1848. Lieutenant en 1791, il prit part aux batailles de la Révolution et de l'Empire; il fut promu, en 1809, général de brigade; général de division en 1813, il se signala pendant la campagne de France, à Bar-sur-Aube et à Waterloo. Il exerça divers commandements sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. Après avoir été membre de la Chambre des pairs en 1835, il rentra dans la vie privée, après la révolution de 1848.

JACQUINOT (Charles-Hector), amiral français, né à Nevers en 1796, mort à Toulon en 1879. Il entra dans la marine à seize ans, était enseigne en 1820, lieutenant de vaisseau en 1825; ce fut en qualité de capitaine de frégate que, de 1837 à 1840, il fit un voyage de circumnavigation, sous les ordres de Dumont d'Urville; capitaine de vaisseau en 1840, il fut promu contre-amiral en 1852. Il commanda la division du Levant, fit l'expédition du Pirée en 1855 et, la même année, fut nommé vice-amiral. Il a continué, après la mort de Dumont d'Urville, la publication du *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie* (1843-1854).

JACQUOT (*ja-ko*) n. m. Nom vulgaire du perroquet gris de la côte occidentale d'Afrique (*psittacus erythacus*). ‖ On écrit aussi JACOT.

— Pop. *Grand jacquot*, Bavard importun et sot.

JACQUOT (Georges), statuaire français, né à Nancy en 1794, mort à Paris en 1874. Elève de Ramey, de Bosio, de Gros et de l'Ecole des beaux-arts, il obtint le prix de Rome en 1820. On cite de lui : *l'Amour jouant avec un cygne*; la statue colossale de *Louis-Philippe*; *le Dernier Soupir du Christ*; etc. On lui doit, en outre, des bas-reliefs à l'arc de triomphe de l'Etoile (Paris) et des cariatides au Louvre.

JACTANCE (*tanss* — du lat. *jactantia*, même sens) n. f. Hardiesse à se vanter, à exprimer la haute opinion qu'on a de soi-même : *Parler avec* JACTANCE. ‖ Paroles emphatiques de quelqu'un qui agit ainsi : *Les* JACTANCES *d'un orgueilleux*.

JACTANCIEUX (*si-eû*), **EUSE** adj. Qui a ou qui exprime de la jactance : *Jeune homme* JACTANCIEUX.

JACTATION (*si-on* — du lat. *jactare*, lancer), ou **JACTITATION** (*si-on* — du lat. *jactitare*, débiter avec emphase) n. f. Méd. Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés.

JACTER (du lat. *jactare*, fréquentatif de *jacere*, lancer) v. n. Pop. Parler.

— v. a. Raconter : JACTER *un boniment*.

JACTER (SE) [rad. *jactance*] v. pr. Se vanter, faire des actes ou prononcer des paroles de jactance. (Peu usité.)

JACTEUR (rad. *jacter*) n. m. Pop. Causeur, orateur. ‖ Bavard.

JACUHY ou **JACUY**, rivière de la province de Rio-Grande-do-Sul (Brésil). Formée sur le plateau (campos de Vaccaria et de Buyre Morto), qui s'allonge au-dessous du haut Uruguay, il traverse la serra Geral, en longe les pentes méridionales et va se jeter dans la grande Lagoa dos Patos. La vie est très active sur ses bords, où l'on rencontre des gisements de houille importants.

JACULATEUR (du lat. *jaculari*, lancer un javelot) n. m. Hist. Soldat de la milice byzantine, qui portait des armes propres à lancer des projectiles.

JACULATION (*si-on* — du lat. *jaculatio*, même sens) n. f. Antiq. Exercice qui consistait à lancer un javelot avec la main, un trait avec un arc ou une baliste.

— *De la jaculation équestre*, Titre d'un livre perdu, de Pline l'Ancien.

JACULATOIRE (du lat. *jaculatorius*, qui lance) adj. Se dit d'une fontaine dont l'eau s'échappe en un ou plusieurs jets.

— *Oraison jaculatoire*, Prière courte et ardente, où l'âme s'élance vers Dieu.

JADAÏQUE (*da-ik'*) adj. Qui a rapport, qui ressemble au jade : *Pierre* JADAÏQUE.

JADASSOHN (Salomon), compositeur et didacticien allemand, né à Breslau en 1831. Elève de Liszt et de Hauptmann, il se fixa à Leipzig, où il fut nommé, en 1871, professeur de théorie et de composition au Conservatoire. Comme compositeur, il a publié une centaine d'œuvres, symphonies, ouvertures, sérénades pour orchestre, concertos, etc. Théoricien, il a publié un grand nombre d'excellents traités, dont plusieurs ont été traduits en français : *Traité d'harmonie* (1883); *Traité de contrepoint* (1884); *l'Ecole du canon et de la fugue* (1884); *les Formes musicales dans les chefs-d'œuvre de l'art* (1889); *la Basse continue*.

JADDUS ou **JEDDOA**, fils de Jonathan, de la tribu de Lévi. Il vivait à Jérusalem, dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. Son nom figure sur la liste des grands prêtres des juifs, donnée au IIe livre d'*Esdras* (XII, 11). D'après l'historien Josèphe, il excita d'abord le courroux d'Alexandre le Grand, mais ne tarda pas à s'attirer ses bonnes grâces et le reçut avec honneur dans Jérusalem. L'exactitude de ce récit, quoique confirmée par les traditions de la Synagogue, a été révoquée en doute par beaucoup d'historiens modernes.

JADE (orig. inconn.) n. m. Silicate naturel d'alumine et de chaux, appartenant au genre amphibole et qui est une variété de trémolite ou d'actinote. ‖ *Jade océanique*, Silicate naturel rattaché par Damour à la famille des pyroxènes. ‖ *Jade de Saussure*, Substance feldspathique. Syn. de SAUSSURITE.

— ENCYCL. Le *jade*, qu'il ne faut pas confondre avec la jadéite, comporte plusieurs variétés, qui sont : la *néphrite de Chine*, la *néphrite de Sibérie* et le *jade oriental*. C'est une substance compacte, grasse et dure, d'un blanc verdâtre, employée en Chine pour faire des objets d'art. Le jade passait, dans l'antiquité et au moyen âge, pour avoir la vertu de guérir de la pierre; on l'appelait *pierre néphrétique*. A Sumatra, les Malais en font des manches pour leurs armes. L'Amérique possède aussi du jade. En Turquie et en Pologne, ce minéral s'emploie à fabriquer des poignées pour les armes blanches. Quelques tombeaux gaulois renfermaient des objets de cette matière. L'antiquité nous a transmis un certain nombre de jades intaillés et gravés.

JADE. Géogr. V. JAUDE.

JADÉITE (rad. *jade*) n. f. Silicate naturel d'alumine et de soude, avec un peu de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer.

— ENCYCL. Cette substance minérale, dont la formule est $Na^2Al^2Si^4O^{12}$, le poids spécifique 3,32 et la dureté 6,5 à 7, appartient au genre pyroxène. Sa couleur est verte ou blanchâtre; elle est translucide et très fusible, et ne doit pas être confondue avec le *jade*, qui est une variété d'amphibole. La *jadéite*, que l'on trouve en Birmanie et en Chine, est principalement utilisée en ce dernier pays, où l'on en fait des statuettes et des objets d'art. On a trouvé dans les ruines du Mexique des objets de jadéite, fabriqués par ses anciens habitants.

JADIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui est de la nature du jade; qui en contient.

JADIN (Louis-Emmanuel), compositeur français, né à Versailles en 1768, mort à Paris en 1853. Il passa du théâtre de Monsieur à la musique de la garde nationale, et écrivit un certain nombre de morceaux patriotiques pour les fêtes de la Révolution. Il devint, en 1814, gouverneur des pages de la musique de Louis XVIII. Il a fait représenter un assez grand nombre d'ouvrages dramatiques. Nous citerons : *Joconde* (1790); *le Siège de Thionville* (1793); *le Coin du feu, le Négociant de Boston*, etc. — Son neveu ADOLPHE, né à Paris en 1794, mort à l'Isle-Adam en 1867, a, tout en suivant la carrière militaire, composé pour le théâtre : *Fanfan et Colas*, opéra-comique en un acte, musique de son oncle; *le Parc*; *le Vieux Marin*; *Quoniam* (1851); *la Demoiselle en loterie*; *Fray Eugenio*; *le Lundi des ouvriers*; *l'Amour et l'Homéopathie* (1836); *le Carnaval et les Arrêts* (184.). On lui doit, en outre : *Souvenirs de France et d'Ecosse* (1832).

JADIN (Louis-Godefroy), peintre français, né et mort à Paris (1805-1882). Elève d'Hersent, il débuta par de petits tableaux représentant des sujets de chasse et de nature morte. Abel de Pujol lui enseigna le paysage historique. Il fit enfin, vers 1835, un voyage en Italie, pour se former au grand style. Toutefois, il revint aux sujets de vénerie, et acquit bientôt une vogue extrême dans cette spécialité. Après la chute de la famille d'Orléans, qui le protégeait, il devint peintre de la vénerie impériale. Citons, parmi ses toiles : le *Hallali*, le *Débucher*, le *Relancer*, la *Retraite*, *l'Assemblée de la vénerie*, *l'Ebat des chiens*, *Six têtes de chiens*, *Meute travaillant un terrier de blaireau* (1855); *la Vision de saint Hubert* (1859); *Douze chiens* (1864); *Femme de l'île de Sein brûlant le varech* (1868); etc. On lui doit, en outre, des aquarelles et des essais de gouaches vernies, etc.

JADIS (*diss* [autref. *dî*] — du lat. *jam diu*, même sens) adv. Autrefois, il y a longtemps, dans le temps passé : JADIS *régnait un prince*.

— n. m. Temps d'autrefois, temps passé : *Les chevaliers de* JADIS.

— Adjectiv. D'autrefois : *Au temps* JADIS.

— SYN. Anciennement, autrefois. V. ANCIENNEMENT.

JADOT (*do*) n. m. Instrument en fer, à l'aide duquel les boulangers donnent aux pains la forme d'une couronne.

Jadot.

JÆGER (Gustave), peintre allemand, né et mort à Leipzig (1808-1871). Il étudia à Leipzig, à Dresde et à Munich, où il eut pour maître Julius Schnorr (1830). A Rome, il exécuta, en 1836, son tableau représentant *l'Ange s'avançant à la rencontre de Balaam*. De retour à Munich (1837), il fut chargé de peindre, dans le palais royal, une série de fresques avec son ancien maître. En 1846, il décora la salle de Herder, au château de Weimar, puis dirigea l'Académie des beaux-arts de Leipzig. Ses tableaux les plus remarquables sont : *l'Ensevelissement du Christ* et *la Mort de Moïse*. Les compositions de Jæger sont remarquables par la science du dessin, le naturel des attitudes, le soin de l'exécution et l'harmonie de la couleur.

JÆGÉRIE (*jé-rî* — de *Jæger*, sav. allem.) n. f. Genre de composées, tribu des radiées. (Les jægéries [*jægeria*]

sont des herbes annuelles de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées et dentées, à involucres formés de bractées à une ou deux séries ; on en connaît cinq à six espèces.)

Jægerndorf, ville d'Austro-Hongrie (Silésie autrichienne), sur l'Oppa, tributaire gauche de l'Oder, tout à côté des frontières de la Prusse ; 14.257 hab. Fabriques de papiers, de toiles, de draps.

Jægersdorf, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]) ; 500 hab. Célèbre par la bataille du 30 août 1757, où les Russes défirent les Prussiens.

Jaël. Hist. hébr. V. Jahel.

Jaen (province de), province de l'Espagne méridionale (Andalousie), comprenant, dans le bassin supérieur du Guadalquivir, un sol montagneux, traversé par les contreforts de la sierra Morena au N., de la sierra Segura à l'E., de la sierra Nevada au S., mais généralement fertile, relativement bien arrosé, contenant des richesses minérales considérables (plomb, argent, antimoine). La population est cependant clairsemée (463.800 hab. pour 13.426 kilom. carr.), peu active et faiblement instruite. — Ch.-l. *Jaen*.

Jaen, ville d'Espagne (Andalousie), chef-lieu de la province du même nom, sur le Guadalbullon, affluent du Guadalquivir ; 26.000 hab. La ville, bâtie au pied de la montagne du Jabalcuz, a conservé en grande partie son aspect du moyen âge, ses maisons lourdes et blanches. Belles maisons de la Renaissance, palais ogival des comtes del Villar del Pardo ; cirque immense pour combats de taureaux. Jaen fut, au moyen âge, le chef-lieu d'un des petits royaumes arabes qui se partagèrent la Péninsule.

Jaen, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Nueva Ecija]), sur le rio Grande de la Pampanga ; 3.550 hab.

Jaen de Bracamoros, ville du Pérou septentrional, ch.-l. de la province du même nom. Elle doit son nom à une tribu d'Indiens disparus. Autrefois, centre aurifère important et point de départ vers l'Amazone, elle a beaucoup déchu et n'a plus guère que 1.000 hab. ; elle est cependant située dans une région saine et fertile, à 458 m. d'altitude sur un affluent et non loin du Marañon. — La *province de Bracamoros* fait partie du département de Cajamarca ; la population y est aujourd'hui clairsemée, mais de nombreuses ruines prouvent qu'au temps des Incas, les habitants y étaient nombreux.

Jaera (*é*) n. f. Genre de crustacés isopodes cuisopodes, famille des asellidés, comprenant quelques espèces réparties dans l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *jaera* sont des cloportes aquatiques, de taille médiocre, vivant dans les eaux douces ; on les trouve souvent par petites familles, dans les flaques, au fond des bateaux. Les *jaera Nordmanni* et *albifrons* habitent le nord de l'Europe, la *jaera Guernei*, les Açores.

Jaffa, ville maritime de la Turquie d'Asie, l'ancienne *Joppé* (Syrie) ; 15.000 hab. environ, pour la plus grande partie musulmans. La ville s'élève en amphithéâtre au-dessus de la mer, entourée de vergers et de champs d'orangers. Port à demi ensablé, avec une rade mal abritée. Commerce néanmoins assez actif ; à l'importation : étoffes, soieries, pétroles, objets manufacturés ; à l'exportation : oranges, peaux brutes, huiles et cotons. Jaffa est, par sa position géographique, le port de Jérusalem.
De fondation extrêmement ancienne, possédée par les Hébreux, dont elle était le seul port sur la Méditerranée, particulièrement prospère pendant la domination romaine, Jaffa fut, au moyen âge, le siège d'un évêché dans le royaume de Jérusalem, et fut disputée entre chrétiens et Arabes. Le sultan Bibars la prit et rasa ses fortifications. Relevée de ses ruines au XVIIIe siècle, Jaffa fut prise par les Français (mars 1799) et encore une fois pillée, mais elle dut être évacuée dès l'année suivante.

Jaffa (siège de). Le 3 mars 1799, Bonaparte, à la tête de l'armée française, arriva devant Jaffa. La ville était défendue par 4.000 hommes, dont 3.000, déjà faits prisonniers par Bonaparte et remis en liberté, avaient repris les armes, malgré la parole donnée. Les défenseurs firent décapiter le parlementaire que Bonaparte avait envoyé pour demander la reddition de la place. La ville fut emportée par la division Lannes, électrisée par son chef, et la garnison passée au fil de l'épée ou fusillée. A Jaffa, la peste éclata parmi les troupes.

Jaffa (les pestiférés de), tableau de Gros (au Louvre). Dans l'intérieur d'une riche mosquée, convertie en hôpital, Bonaparte, suivi de Berthier et de Bessières, de l'ordonnateur en chef Daure et du médecin Desgenettes, touche les tumeurs pestilentielles d'un matelot debout, à moitié nu. A droite, un soldat entièrement nu, soutenu par un jeune Arabe, est pansé par un médecin turc agenouillé ; un officier, attaqué d'ophtalmie, s'approche à tâtons en s'appuyant sur une colonne. Tout à fait au premier plan, un malade succombe sur les genoux de Masclet, jeune chirurgien français (ami intime de Gros), qui expire lui-même atteint par la contagion. Ce tableau, paru au Salon de 1804, est aussi admirable par la couleur que par l'expression et la composition ; il compte parmi les plus beaux monuments de l'art français. Il a, malheureusement, beaucoup perdu de son éclat.

Les Pestiférés de Jaffa, d'après Gros (Louvre).

Jaffe n. f. Pop. Soufflet.

Jaffé (Philipp), historien allemand, né à Schwersenz (Posen) en 1819, mort à Wittenberg en 1870. Il fut, à Berlin, l'élève de Ranke, et devint un collaborateur très actif des « Monumenta Germaniæ historica ». Mécontent de Pertz, qui dirigeait cette publication, et ne pouvant, comme juif, entrer dans la carrière universitaire, il se mit à l'étude de la médecine (1850), mais son amour pour l'érudition le ramena aux « Monumenta », et l'université de Berlin, rompant avec la tradition, le reçut comme professeur extraordinaire. Il n'obtint pas, malgré son abjuration, la situation scientifique qu'il enviait, et, séparé de ses anciens amis, déçu dans ses ambitions, il se suicida. Il a laissé : *Regesta pontificum romanorum* (1885-1888) ; *Bibliotheca rerum germanicarum* (1864-1872), deux monuments d'érudition et de critique.

Jaffet (*ja-fè*) n. m. Crochet qui sert à abaisser les branches, lorsqu'on fait la cueillette des fruits.

Jafna. Géogr. V. Djafnapatam.

Jagajhampa (*jan*) n. m. Sorte de tambour hindou.

Jagajhampa.

Jagara n. m. Liquide comestible que l'on obtient en incisant les bourgeons de certains palmiers.

Jagas, population nigritique, qui a joué un rôle considérable dans l'Afrique sud-équatoriale. — *Un, Une* Jaga.
— Encycl. Partis d'une contrée située vraisemblablement au nord du Congo, les Jagas se sont avancés vers le Sud-Est, massacrant tous ceux qui leur résistaient. Ils finirent par atteindre la côte orientale, vers les embouchures du Zambèze. Au XVIe siècle, une de leurs reines promulgua un code barbare qui rendait obligatoire l'anthropophagie. Les Jagas ont fini par former une nation qui comptait des représentants de toutes les populations envahies. Après avoir erré pendant plusieurs siècles, ils se sont fixés dans la région du Zambèze. En 1677, leur reine Zingba embrassa le christianisme.

Jagellons (en russe *Iagaïlo*), nom d'une dynastie dont les princes ont régné sur la Pologne, la Bohême et la Hongrie. (Le fondateur de cette dynastie est Ladislas Jagellon. V. Ladislas.) — *Un* Jagellon.

Jager (Jean-Nicolas), prêtre et historien français, né à Grening, près de Sarreguemines, en 1790, mort à Paris en 1868. Il entra dans les ordres en 1830, et professa, pendant dix-huit ans, à la Sorbonne, le cours d'histoire ecclésiastique (1840-1858). Il fut nommé camérier secret du pape en 1863. Son principal ouvrage est l'*Histoire de l'Eglise catholique en France, depuis son origine jusqu'au concordat de Pie VII* (1862-1868). Il a publié encore : *Histoire de Photius* (1844) ; *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution* (1852) ; il a traduit de l'allemand l'*Histoire du pape Grégoire VII et de son époque*, par J. Voigt (1837), et la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, par Stolberg (1842).

Jagersfontein, ville de l'Etat libre d'Orange, dans le district de Fauresmith, à 105 kilom. au S.-O. de Bloemfontein. Importantes mines de diamants.

Jaghernath. Géogr. V. Djaggernat.

Jagic (Vatroslav de), philologue croate, né à Varasdin en 1838. Il fit ses études à Vienne, sous la direction de Miklosich et devint professeur au lycée d'Agram ; il fut destitué en 1870. Un des premiers fondateurs de l'Académie yougo-slave, il fut nommé à l'université d'Odessa (1872), puis à celle de Berlin (1876) ; il retourna en Russie en 1880, et finalement prit la succession de Miklosich à l'université de Vienne (1886). On lui doit, outre de nombreux articles insérés dans l'*Archiv für slawische Philologie*, fondé par lui, Leskien et Nehring en 1876, une *Chrestomathie de l'ancien croate* (1864-1866) ; *Grammaire croate* (1864) ; *Histoire de la littérature croate* (1867) ; plusieurs éditions d'anciens textes slaves, celle de la *Correspondance de Dobrowsky et Kopitar* (1885). Membre associé de l'Académie hongroise, Jagic a édité les sources slaves de la conquête de la Hongrie par les Magyars (1900).

Jagielnica-Miasla, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un tributaire du Seret, affluent du Dniester ; 3.241 h.

Jagir (*ghir'*) n. m. Dans l'empire des Timourides, ou Grands Mogols de l'Hindoustan, Propriété foncière affermée par quelqu'un et dont le revenu pouvait être affecté à un service public.

Jagliau (*ô*) n. m. Fleur du glaïeul. (Vieux.)

Jagodina ou **Yagodina**, ville de Serbie, ch.-l. du cercle de la Morava, à 160 kilom. S.-S.-E. de Belgrade, sur un affluent gauche et près de la Morava serbe, tributaire droit du Danube ; 5.000 hab. C'est l'antique *Horreum Margi*. — Le cercle a 2.899 kilom. carr. et 172.000 hab.

Jagonia n. m. Sous-genre de lucines, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les *jagonia* ont leur coquille suborbiculaire, solide, treillissée, avec deux dents cardinales à la charnière. L'espèce type de ces mollusques lamellibranches est un animal marin du Sénégal, le *jagon* d'Adanson [*jugonia eburnea*].)

Jagst, rivière de l'Allemagne mérid. (Wurtemberg), remarquable par son parallélisme avec le Kocher. On les nomme les « rivières jumelles ». Elle naît sur les frontières de la Bavière, à 500 mètres, baigne Ellwangen, Krailsheim et gagne le Neckar, rive droite, près de Wimpfen. Cours 195 kilom. Elle donne son nom à l'un des quatre cercles du Wurtemberg : le *cercle de la Jagst*, grand de 5.141 kilom. carr., avec 400.000 hab.

Jaguar (*gou-ar'* — du lat. scientif. *jaguara*, déformation du brésilien *janouara*, même sens) n. m. Espèce de grand chat à taches ocellées, propre à l'Amérique.
— Encycl. Le *jaguar* (felis onca) est le plus grand des léopards ; il atteint presque la taille du tigre, mais est plus mince, un peu plus court, plus bas sur pattes ; sa livrée, fauve orangée en dessus et variée de taches annulaires noires circonscrivant un point foncé, est blanchâtre en dessous ; elle varie du jaune au gris et au noir presque complet suivant les races. C'est une bête féroce, puissante et dangereuse, nocturne, vivant dans les forêts, les fourrés ou les hautes herbes des plaines, et qui attaque l'homme et tous les animaux. Au contraire du tigre, le jaguar grimpe facilement sur les arbres. En captivité, il demeure toujours dangereux. Répandu dans toute l'Amérique du Sud, il est remplacé dans le centre par une variété (*Mexicanus*), qui remonte jusqu'au Texas.

Jaguar.

Jaguaribe, fleuve du Brésil (prov. de Ceara). Il prend sa source sur le versant oriental de la serra Araripe et reçoit le rio Salgado et le Banabuihu grossi du Quixeramobim, avant de se jeter dans l'Atlantique au-dessous d'Aracaty. Cours 500 kilom. environ.

Jaguarita l'Indienne, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de Saint-Georges et de Leuven, musique de F. Halévy (Théâtre-Lyrique, 1855). Cet ouvrage, qui compte au nombre des meilleurs du compositeur, obtint un succès éclatant et fut repris à l'Opéra-Comique en 1869.

Jaguarondi ou **Jaguarundi** (*gou-a-ron*) n. m. Espèce de chat sauvage qui habite l'Amérique tropicale.
— Encycl. Le *jaguarondi* (felis jaguarundi), appelé aussi *yaguarondi*, appartient au sous-genre *catopuma*, qui contient des grands chats, répandus dans l'ancien et le nouveau monde, et à livrée ordinairement rousse uniforme. Le jaguarondi mesure $1^{m},30$ du nez à l'extrémité de la queue, et vit dans les forêts de l'Amérique centrale et méridionale, du Mexique au Brésil.

Jaguarondi.

Jaguchinski (Pawel Ivanovitch, comte), homme d'Etat russe, né en Pologne en 1683, mort à Saint-Pétersbourg en 1736. Chambellan et aide de camp général de Pierre le Grand, il conclut, en 1713, avec le roi Frédéric IV de Danemark une alliance offensive contre la Suède et accompagna le tsar à Paris, en 1717. Il fut ensuite chargé de plusieurs missions diplomatiques au congrès d'Aland (1718) ; à Vienne (1719) et au congrès de Nimègue (1721). A la mort de Pierre Ier, Jaguchinski contribua à la reconnaissance de Catherine Ire comme impératrice. Après la mort de Pierre II, Jaguchinski fit reconnaître l'impératrice Anna, qui le nomma ambassadeur à Berlin et, quelques années après, ministre du cabinet.

Jagude n. f. Pêche de la sole, qui se pratique dans le bassin d'Arcachon et s'exécute au moyen d'un *manet* tendu à demeure dans un chenal ou d'un filet sédentaire tramaillé.

Jahde ou **Jade**, golfe allemand de la mer du Nord, de 4 kilom. carr. de superficie, formé par une série d'inondations (1066, 1511). C'est dans la *baie de Jahde* que Napoléon avait entrepris de créer un port militaire fortifié. Ce projet a été repris par la Prusse, qui y possède, à Heppens, un port où l'on trouve 10 mètres d'eau aux basses marées.
La *rivière de Jahde* prend naissance au N. d'Oldenbourg, coule paresseusement vers le N., et se jette dans le golfe du même nom, après un cours de 65 kilomètres.

Jahel ou **Jaël**, femme israélite. Le livre des *Juges* (IV, 17-22) rapporte que Sisara, chef de l'armée de Jabin, roi des Cananéens, venait d'être vaincu par Barac qui commandait les Israélites ; dans sa fuite, il entra dans la tente de Jahel, femme de Haber le Cinéen. Celle-ci consentit à le cacher et lui fit boire un peu de lait ; mais, dès qu'il se fut endormi, elle lui enfonça dans la tempe, à coups de marteau, un des clous de sa tente et livra son cadavre à Barac.

Jahn (Frédéric-Louis), écrivain allemand, surnommé **le Père du Gymnase** (*Turnvater*), né à Lanz en 1778, mort à Freybourg-sur-l'Unstrut en 1852. En 1806, il servit comme volontaire. Il était professeur au lycée de Berlin, quand éclata la révolte contre l'oppression napoléonienne. Ami d'Arndt, il organisa à Berlin, dans un but patriotique, des exercices de gymnastique, puis combattit sous les ordres de Lutzow, en 1813. Il reprit ensuite sa charge de professeur et continua sa lutte patriotique, qui finit par paraître dangereuse. Arrêté sous l'inculpation de menées démagogiques, il resta en prison, de 1819 à 1825 ; puis il lui fut interdit de séjourner dans les villes où se trouvaient un collège ou une université. Guillaume IV leva cette interdiction et lui donna la croix de fer. En 1848, Jahn devint membre du parlement de Francfort. Parmi ses ouvrages, citons : *la Nationalité germanique* (1810) ; *la Gymnastique allemande* (1816), en collaboration avec Eiseln ; *les*

Feuilles runiques (1814); *Nouvelles feuilles runiques* (1828); *Sur la nationalité allemande* (1833).

Jahn (Otto), philologue, archéologue et historien allemand, né à Kiel en 1813, mort à Gœttingue en 1869. Il voyagea en France, en Suisse et en Italie. En 1839, il s'établit à Kiel comme privat-docent; depuis lors, il fut professeur à Greifswald, à Leipzig, où il perdit sa place, à la suite de la révolution de 1848. Il devint, en 1855, professeur de philologie classique et d'archéologie à l'université de Bonn, conservateur du musée et directeur du séminaire philologique. Parmi ses œuvres archéologiques, mentionnons ses *Dissertations archéologiques* et *Études archéologiques* (1845-1847); *les Peintures de vases représentant des scènes de poètes grecs* (1861); *les Antiquités romaines de Vindonissa* (1862); *la Description de la collection des vases du roi Louis* (1854), précédée d'une introduction générale sur la céramique des anciens. En fait d'auteurs anciens, il a donné un *Juvénal* avec des scolies, *Perse* avec commentaire (1843); *Censorinus* (1845); *Florus* (1852); le *Brutus* et l'*Orateur*, de Cicéron; les *Periochæ*, de Tite-Live (1853); l'*Electre*, de Sophocle (1861). Ses travaux les plus remarquables concernant l'histoire littéraire et musicale de l'Allemagne sont: des éditions des *Lettres* de Gœthe (1849-1868); *Louis Uhland*, et sa *Vie de Mozart* (1856-1859).

Jahnsbach, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), dans l'Erzgebirge; 2.483 hab. Fabrique de bonneterie. Au voisinage se trouve le *Greifenstein* (727 m.), où l'on rencontre de l'apatite et de la topaze.

Jahnsdorf, village d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Würschnitz; 2.715 hab.

JAHUGUÈRE (*ghèr'*) n. f. Écon. rur. Nom d'une espèce de champignon comestible.

Jahvéh ou **Yahvéh**. Relig. V. Jehovah.

J'ai du bon tabac, Chanson attribuée avec vraisemblance à l'abbé de l'Attaignant, bien qu'elle ne soit pas comprise dans ses œuvres. On assure que le premier couplet seul de cette chanson si populaire courait les rues.

J'ai du bon ta--bac dans ma ta--ba--
-tiè--re, J'ai du bon ta-bac, tu n'en au-ras pas. J'en ai du
bon et du fi--pé. Ce n'est pas pour ton fi-chu nez!

C'est alors que l'abbé eut l'idée de la compléter et d'en faire, sous une forme un peu satirique, une sorte de petit poème burlesque, à l'aide de *neuf* couplets nouveaux. Mais on ignore d'où vient la musique, franche et bien rythmée, de cette chanson. Il est probable que l'auteur anonyme du premier couplet aura écrit celui-ci sur l'air d'un pont-neuf, lui-même déjà populaire.

JAÏET ou **JAYET** n. m. Minér. V. jais.

JAILLIR (*ll* mll. — orig. inconn.) Autref., v. a. Lancer avec force. ‖ Auj., v. n. Sortir, être lancé avec force, en parlant d'un liquide, d'un fluide : *Sang qui* jaillit *d'une blessure. Sources qui* jaillissent *d'une montagne.*

— Par anal. Être lancé, émis avec force, en parlant d'un objet quelconque : *Les éclairs* jaillissent *à travers les fentes de mes volets.* (Lamart.) ‖ Saillir, s'élancer, s'élever : *Tout près* jaillit *le campanile au toit aigu.* (L. Enault.)

— Fig. Se dégager vivement, sortir tout à coup : *C'est du choc des opinions que* jaillit *la clarté.* (J. Arago.)

JAILLISSANT (*ja-lli-san* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui jaillit, qui sort avec force : *Eaux* jaillissantes.

JAILLISSEMENT (*ja-lli-se-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de jaillir, mouvement de ce qui jaillit : *Le* jaillissement *d'une source.*

— Fig. Production ou manifestation soudaine : *Des* jaillissements *d'éloquence.*

Jaillot (Jean-Baptiste-Michel Rénou de Chauvigné, dit), géographe, né à Paris vers 1710, mort à Paris en 1780. Il fonda le *Livre des postes*, dont l'administration lui enleva plus tard la propriété, et publia des *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, avec le plan de chaque quartier* (1772).

Jaime (Ernest), auteur dramatique français, né vers 1802, mort à Versailles en 1884. Il a fait jouer, de 1831 à 1848, en collaboration avec L. Halévy, Lauzanne, Dumanoir, Bayard, etc., des vaudevilles, des drames, entre autres : *l'Aiguillette bleue; le Père Goriot; Michel* (1837); *A bas les hommes* (1838); *le Cabaret de Lustucru* (1838); *le Diable à quatre* (1845); *les Étouffeurs de Londres*; etc. On lui doit aussi un recueil : *le Musée de la caricature* (1838). — Son fils, Adolphe, né à Paris en 1824, a donné seul, ou en collaboration, depuis 1853, un nombre considérable de vaudevilles, de drames, d'opérettes, où il a fait preuve de verve et d'esprit. Nous nous bornerons à citer : *les Noces de Merluchet; Les maris me font toujours rire; le Petit Faust*, musique d'Hervé (1869); *la Cour du roi Petaud*, musique de Delibes (1869); *la Timbale d'argent*, musique de Vasseur (1872); *la Reine Indigo*, musique de Strauss (1875); *Mam'zelle Crénom*, musique de Vasseur (1888); *Coquin de printemps* (1888); *les Colles des femmes* (1893); *la Corde au cou* (1898). On lui doit aussi quelques romans.

JAÏN, JAÏNA, JAÏNISME. Relig. hind. V. djaïn, djaïna, djaïnisme.

JAIPURITE (*jè*) n. f. Sulfure naturel de cobalt.

Jaïr ou **Jaïre**, nom porté, dans la Bible, par quatre personnages : 1° Jaïr, descendant de Manassé, qui fonda, dans le pays de Galaad, soixante villages habités par des bergers; 2° Jaïr, qui, né en Galaad, fut juge d'Israël pendant vingt-deux ans, entre Thola et Jephté; 3° Jaïr, père de Mardochée et grand-oncle d'Esther; 4° Jaïr, chef de la synagogue de Capharnaüm. On lit dans saint Luc que Jésus, touché par son humilité et sa foi, ressuscita sa fille.

JAIS (*jè* — du lat. *gagates*, gr. *gagatês*, même sens) n. m. Variété fibro-compacte de lignite : *Un collier en* jais. ‖ On dit aussi jaïet, jayet.

— Couleur du jais, couleur noire intense : *Une chevelure de* jais.

— *Noir de jais* ou adjectiv. *Noir jais*, En teinture, Noir très brillant, rappelant l'éclat du vrai jais.

— Comm. *Jais artificiel*, Espèce d'émail ou de verre teint en noir qui sert aux mêmes usages que le jais naturel.

— Encycl. Techn. Le *jais* naturel ne laisse plus apercevoir aucun vestige du tissu organisé primitif; sa cassure est conchoïde; il est susceptible d'être taillé ou tourné et de prendre un beau poli. Aussi l'emploie-t-on pour la confection des parures de deuil. L'industrie qui s'occupe d'exploiter cette matière fossile s'est concentrée à Sainte-Colombe (Aude) notamment, où ont été montées des usines qui, après avoir épuisé les gisements du pays, tirent d'Espagne leur matière première. Le jais y est taillé à facettes, en pièces de formes variées. Pour cela, on l'use sur des meules en grès, puis on le polit par des procédés analogues à ceux qu'emploient les lapidaires pour les pierres précieuses.

Jaïzt ou **Jaice**. Géogr. V. Iaïtzé.

Jak, village d'Austro-Hongrie (comitat d'Eisenburg); 2.073 hab. Église du xiiie siècle (ancien couvent des bénédictins), avec portail en style ogival.

Jakab (Odön), poète lyrique hongrois, né en 1854. Il devint professeur à Déva, puis à Budapest. Jakab est un des talents lyriques les mieux doués de la jeune Hongrie. Ses *Poésies* (1880) et ses recueils intitulés : *Voix de la jeunesse* (1886); *Été* (1891); *Feux du berger* (1898), et son adaptation de l'ancien conte magyar, *le Prince Argyrus*, montrent un sentiment très vif de l'âme populaire.

Jakob (Louis-Henri de), philosophe allemand, né à Wettin en 1759, mort à Lauchstædt en 1827. Il professa la philosophie à Halle, d'après les principes de Kant. Penseur profond et écrivain élégant, Jakob a laissé : *Prolégomènes à la philosophie pratique* (1787); *Éléments de logique générale* (1788); *Anti-Machiavel* (1794); *Éléments d'économie sociale* (1805); *la Science des finances publiques* (1821).

Jakobeny, village d'Austro-Hongrie (duché de Bukovine [distr. de Kimpolung, dans les Karpathes]), sur la Bistritza; 2.858 hab. Belle église. Mine de manganèse. Fonderie de fer. Source minérale.

Jakobstadt, ville de Russie (Finlande [gouv. de Vasa]), sur la rive orientale du golfe de Bothnie, à près de 400 kilom. N.-N.-O. d'Helsingfors; 2.500 hab. Pêche.

Jakobstadt, ville de Russie (Courlande), à 130 kilom. E.-S.-E. de Riga, sur la rive gauche de la Duna, tributaire de la Baltique; 6.000 hab.

Jakuns, peuplade de la péninsule de Malacca, cantonnée près de Djohore et de Singapour. — *Un* Jakun.

— Encycl. Les *Jakuns* appartiennent au type negrito; mais ils se sont tellement mêlés avec les Malais, qu'il est impossible de trouver une nation présentant une aussi grande variété de physionomies; ils errent, à peine vêtus, au milieu des forêts, se nourrissant de gibier et de végétaux sauvages.

Jal (Augustin), littérateur français, né à Lyon en 1795, mort à Vernon en 1873. Élève de l'École navale de Brest en 1811, il prit part à la défense de Paris en 1815, puis à celle de Lyon, et fut mis en non-activité. Il collabora aux journaux de l'opposition, puis s'occupa particulièrement de critique d'art. En 1831, il fut attaché à la section historique du ministère de la marine, remplit diverses missions en Italie, en Grèce et en Turquie, puis reçut au même ministère le titre d'historiographe et de conservateur des archives. Outre un grand nombre d'articles, on a de lui : *Mes visites au musée du Luxembourg* (1818); des études sur les Salons de 1819, 1824, 1829, 1831; *Napoléon et la Censure* (1827); *Scènes de la vie maritime* (1832); *Causeries du Louvre* (1833); *De Paris à Naples, études de mœurs, de marine et d'art* (1835); *Archéologie navale* (1839), qui obtint le second prix Gobert; *les Soirées du gaillard d'arrière* (1840); *Virgilius nauticus. Examen des passages de l'Enéide qui ont trait à la marine* (1843); *Glossaire nautique* (1848); *la Flotte de César* (1861). Son principal ouvrage est le précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1864). Sa dernière œuvre est *Abraham Du Quesne et la marine de son temps* (1872), qui a obtenu en 1873 le prix Gobert; *Souvenirs d'un homme de lettres* (1877), ouvrage posthume.

Jalabert (Charles-François), peintre français, né et mort à Nîmes (1819-1901). D'abord élève de Paul Delaroche, il se rendit ensuite en Italie. Son talent a quelque chose de tendre, de féminin, qui charme et parfois empêche de désirer plus de force. Il s'est adonné au portrait, au genre et à la peinture religieuse : mais il a surtout réussi dans le portrait. On s'arrêtera peu, en effet, en face de son *Virgile lisant ses Géorgiques devant Horace et Varius, chez Mécène* (1847), qui a figuré au musée du Luxembourg; devant ses *Nymphes écoutant les chants d'Orphée* (1853), ou devant son *Raphaël travaillant à la Madone de Saint-Sixte* (1857), etc.; mais plutôt devant les portraits charmants qu'il lit à la cour de Napoléon III, entre l'Exposition de 1855 et celle de 1867 : portraits divers de l'*impératrice Eugénie*, de la *comtesse de Montijo*, de la *duchesse d'Albe*, de *S. A. R. la comtesse de Paris*, de la *duchesse d'Aumale*, de la *princesse Marguerite de Nemours*, de la *duchesse de Chartres*, de *Mme Rattier* (Luxembourg), etc.

JALABRE n. m. Variété de coq de bruyère au plumage blanc, qui habite spécialement les Alpes. (Cet oiseau est de forte taille, et sa chair est très appréciée.)

JALAGE (*laj'* — rad. *jale*) n. m. Droit en vertu duquel le seigneur prélevait un certain nombre de pintes sur chaque pièce de vin vendue au détail dans sa seigneurie.

JALAP (*lap'*) n. m. Bot. Plante de la famille des convolvulacées.

— Pêch. *Résine jalap*, Résine extraite du jalap, que l'on mélange aux appâts et aux amorces.

— Encycl. Bot. Le *jalap* (*ipomæa purga* ou *exogonium jalapa*) tire son nom de *Jalapa*, localité du Mexique. Sa tige, volubile, porte des feuilles cordiformes, lisses et de couleur vert clair. Sa racine, tubéreuse et napiforme, noirâtre extérieurement, jaune à l'intérieur, fournit une résine purgative, dont il faut user avec prudence : le jalap du commerce est constitué par les racines desséchées. Le jalap fait partie d'un grand nombre de médicaments composés, parmi lesquels le plus populaire est la *teinture de jalap* composée du Codex, vulgairement appelée *eau-de-vie allemande*. On a tenté de cultiver le jalap aux Indes, à Madère, en Angleterre et dans le midi de la France.

Le *faux jalap* et le *jalap du Mexique* sont des espèces de belles-de-nuit.

Jalap : *a*, racine; *b*, jalap du commerce.

Jalapa, ville du Guatemala (Amérique centrale), ch.-l. du *département de Jalapa*. Cette ville est bâtie à 1.700 mètres d'altitude, dans un cirque de montagnes d'une grande fertilité; 4.500 hab. — Le département, d'une superficie de 2.980 kilom. carr., a 35.000 hab.

Jalapa ou **Xalapa**, ville du Mexique, capitale de l'État de la Vera-Cruz, au penchant du volcan éteint de Macultepetl, ou « des Cinq-Monts »; 14.220 hab. Située dans la zone tempérée, elle jouit d'un climat excellent et est entourée de magnifiques jardins, qui lui ont valu le surnom de Ciudad de las Flores, ou « Cité des fleurs ». C'est dans ses environs que l'on récolte la racine du liseron *ipomæa purga*, le « jalap », dont on exporte chaque année de grandes quantités.

Jalapa, ville du Mexique (État d'Oajaca). Cette cité déchue fut autrefois la capitale de la nation huati, colonie de navigateurs, que l'on dit originaire du Pérou et qui s'est fondue dans les populations environnantes.

JALAPATE n. m. Sel dérivant de l'acide jalapique.

JALAPINE n. f. Composé résineux $C^{34}H^{56}O^{16}$, qui constitue en majeure partie la résine de *jalap* et qu'on extrait aussi de diverses espèces de convolvulus.

JALAPINOL n. m. Substance qui résulte du dédoublement qu'éprouve la jalapine sous l'influence des acides minéraux.

JALAPINOLATE n. m. Sel dérivant de l'acide jalapinolique.

JALAPINOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'action des alcalis caustiques sur le jalapinol.

JALAPIQUE (*pik'* — orig. celt. : écoss. *sgal*, island. *sgala*, même sens) adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'hydratation de la jalapine par les alcalis.

JALE n. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALÉE n. f. Ce que peut contenir une jale.

JALEO (*lé-o*) n. m. L'une des danses les plus populaires de l'Espagne. (Elle est exécutée par une jeune femme, sur un rythme à trois-huit, de mouvement modéré, ce qui ne nuit en rien à son caractère vif et voluptueux. Le *jaleo de Jerez* est surtout fameux.)

JÂLER v. a. Dans certaines parties de la France, Lancer. (Se dit au jeu de billes.)

Jalès ou **Jalez**, plaine de l'Ardèche (comm. de Berrias), traversée par la rivière du Granzon. Vestiges d'un château brûlé en 1792, et autour duquel se tint, au début de la Révolution, une réunion catholique et royaliste. Ce fut d'abord une assemblée religieuse destinée à résister au fanatisme des paysans protestants du Midi; mais les royalistes ne tardèrent pas à en faire un centre de mouvement réactionnaire. Après le décret de l'Assemblée constituante qui forçait les prêtres à adhérer à la constitution civile du clergé, les principaux chefs, notamment le comte de Saillans, ancien page de Louis XVI, se réunirent à Jalès et prirent les armes (juill. 1792). L'Assemblée envoya contre eux d'Albignac, qui les dispersa.

JALET (*lè* — autre forme de *galet*) n. m. Caillou rond, qu'on lançait avec une arbalète : *Arbalète à* jalet.

JALEUSE (rad. *jale*) n. f. Avant la Révolution, Nom de quarante femmes chargées de mesurer les grains et les farines qui se vendaient à Paris.

Jaley (Jean-Louis-Nicolas), statuaire français, né à Paris en 1802, mort à Neuilly (Seine) en 1866. Fils d'un graveur en médailles, il fut élève de Cartellier et de l'École des beaux-arts. En 1827, il remporta le prix de Rome, et resta en Italie jusqu'en 1833. De retour à Paris, il exécuta un assez grand nombre de bustes et de statues. Il entra à l'Institut en 1856. Ses œuvres se distinguent par la grâce, l'élégance de la forme et le travail du marbre. On cite de lui : *la Prière* (1833); *Gloria in excelsis* (1838), groupe marbre; *le duc d'Orléans* (1844), pour la Chambre des pairs; *l'Équité* et *la Force*, pour la nouvelle façade du Palais de justice de Paris (1865). On voit de lui, au musée de Versailles, les bustes ou statues de *Philippe Auguste*, de *Louis XI*, de *Mirabeau*, de *Bailly*, de *Lobau*, etc.

Jalhay, bourg de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Verviers; 2.012 hab. Élève de bétail; exportation d'écorce de chêne.

Jaligny, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 30 kilom. de Lapalisse, sur la Bèbre; 1.073 hab. Ch. de f. de Dompierre à Lapalisse. Marbre blanc; fours à chaux. Château des xve, xvie, xviiie et xixe siècles. Église du xiie s. — Le canton a 12 comm. et 11.384 hab.

Jalisco ou **Xalisco**, ville du Mexique (territoire de Tepic). Cet ancien bourg indien, qui a donné son nom à l'État dont Guadalajara est le chef-lieu, se trouve à 7 kilom. au N. de Tepic, sur les pentes du cerro San-Juan, couvertes de pierrailles volcaniques. On y a trouvé des restes de constructions, des poteries et divers objets antiques.

Jalisco ou **Xalisco**, État du Mexique. Capit. *Guadalajara*; 82.503 kil. carr.; 1.107.227 hab. Cet État, où s'étagent les trois climats : terre froide, terre tempérée, terre chaude, possède de grandes richesses minérales. Il

est malheureusement secoué fréquemment par des tremblements de terre.

Jallabert (Jean), pasteur et physicien suisse, fils du pasteur Etienne Jallabert (1658-1724), né et mort à Genève (1712-1768). Nommé en 1737 professeur de physique expérimentale à Genève, Jallabert succéda, en 1752, à Cramer dans la chaire de mathématiques et de philosophie. Membre du conseil des Deux-Cents en 1746, il devint conseiller d'Etat et enfin syndic de Genève. Il a publié, entre autres ouvrages : *Expériences sur l'électricité, avec quelques conjectures sur ses causes et ses effets* (1748), le plus considérable de ses écrits; *De libertate humana* (1734).

Jallais, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Cholet, sur l'Esve, affluent de l'Evre; 2.802 hab. Commerce de grains; fabrique d'articles dits « de Cholet ». Château moderne; ruines du château de la Bouère; château de la Chaperonnière, du commencement du XVIe siècle.

Jalle n. f. Couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans certaines parties du département de la Gironde.

— Nom par lequel on désigne divers ruisseaux qui naissent dans les landes du département de la Gironde, traversent le Médoc et se perdent dans l'estuaire de la Gironde, rive gauche. (Ce sont des courants vifs, alimentés par des sources constantes. Il y en a une vingtaine. La principale jalle, la *jalle de Blanquefort*, parcourt 34 kilomètres.)

Jallet (Jacques), prêtre et membre de l'Assemblée nationale, né à La Mothe-Sainte-Héray (Deux-Sèvres) en 1732, mort à Paris en 1791. Il fut successivement vicaire de Gençay et curé de Chérigné. Envoyé par le clergé aux états généraux (1789), il décida un grand nombre de membres de son ordre à se réunir au tiers état pour former l'Assemblée nationale. Il demanda la vente des biens ecclésiastiques et parla en faveur de la constitution civile du clergé. Elu évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, il refusa cette charge (1790). On a de lui quelques brochures.

Jallieu, comm. de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de La-Tour-du-Pin, sur la Bourbre; 4.415 hab. Commerce de farines et de chanvre; brasserie. Fabrique de toiles imprimées, papeteries et briqueterie.

Jallot n. m. Techn. V. jalot.

Jalogny, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. de Mâcon, à quelque distance de la Grosne; 448 hab. Eglise des XIe et XIIIe siècles. Ancienne chapelle de Vaux. Sources abondantes. Vins rouges ordinaires.

Jalois (*loi*) ou **Jalais** (*lè*) [rad. *jale*] n. m. Ancienne mesure de capacité pour grains et de superficie, employée notamment en Picardie, et qui valait : 1° de 50 à 65 litres; 2° de 30 à 61 ares. (On trouve aussi jallois, et jallais.)

Jalomitza. Géogr. V. Ialomiza.

Jalon (orig. incenn.) n. m. Perche, bâton ou verge de fer qu'on plante en terre pour prendre des alignements : *Planter, Aligner des* jalons. ‖ Nom donné aux poteaux que les armées en marche plantent le long de la route, pour indiquer le chemin aux troupes qui suivent.

— Fig. Premier pas dans une voie quelconque : *Planter les premiers* jalons *de la liberté*.

— Trav. publ. Tige de fer ou de bois, peinte alternativement en blanc et en rouge, que l'on emploie dans les opérations s'exécutant à faible distance, pour les implantations de fouilles d'ouvrages d'art. ‖ *Jalon-mire*, Jalon muni à sa partie supérieure d'une petite planchette verticale peinte en blanc et en rouge.

1. Jalon-mire; 2. Jalon en fer; 3. Jalon en bois.

Jalon ou **Xalo**, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le fleuve côtier *Jalon*; 3.285 hab.

Jalon, Xalo ou **Gorgos**, rivière d'Espagne, tributaire droit de l'Ebre. Il naît sur les confins de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, dans la sierra Ministra, coule en une profonde, sinueuse et fertile vallée, dont il nourrit les cultures de ses irrigations, traverse, après Calatayud, les défilés sauvages de Mores, pour tomber enfin, large et abondant, dans l'Ebre, après un cours de 180 kilomètres.

Jalonnement (*lo-ne-man*) n. m. Action ou manière de jalonner : Jalonnement *d'un terrain*.

Jalonner (*lo-né*) v. n. Planter des jalons.

— v. a. Planter de jalons : Jalonner *un terrain*. ‖ Par ext. Se montrer, être placé de distance en distance sur : *Des carcasses de chameaux* jalonnent *dans le désert la piste des caravanes*. (Toussenel.)

— Ch. de f. *Jalonner un ouvrage d'art*, Procéder au travail préliminaire de la pose des jalons, aux points que doivent occuper les fouilles de cet ouvrage d'art.

— Milit. Marquer un alignement au moyen d'hommes appelés *jalonneurs* ou au moyen de jalons, soit pour assurer la rectitude de la position d'une troupe, soit pour déterminer la direction d'une ligne de tir.

— Télégr. électr. *Jalonner une ligne*, Planter des fiches aux endroits où seront placés les poteaux télégraphiques.

Jalonneur (*lo-neur*) n. m. Techn. Ouvrier chargé de la pose des jalons.

— Milit. Soldat placé sur une ligne dont on veut marquer la direction.

— Adjectiv. : *Ouvrier* jalonneur.

Jalostotitlan, bourg du Mexique (Etat de Jalisco), sur un sous-affluent du rio Grande de Santiago; 10.000 hab.

Jalot ou **Jallot** (*ja-lo* — rad. *jale*) n. m. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié. ‖ On dit aussi jale.

Jalousement adv. Avec ou par jalousie.

Jalouser v. a. Porter envie à, être jaloux de : *Si vous êtes plus riche que vos voisins, ils vous* jalousent; *si vous l'êtes moins, ils vous méprisent*. (D. Sterne.)

Jalousé, ée part. pass. Se dit quelquefois d'une fenêtre garnie de jalousies.

Se jalouser, v. pr. Etre jaloux l'un de l'autre.

Jalousie (*zî* — rad. *jaloux*) n. f. Zèle ombrageux pour : *Un père qui sut conserver avec une grâce comme avec une* jalousie *particulière les bienséances du palais*. (Bossuet.) [Vx.] ‖ Sentiment de peine causé par la connaissance des avantages dont les autres jouissent : *La* jalousie *est un hommage maladroit que l'infériorité rend au mérite*. (Lamotte.) ‖ Spécialem. Inquiétude qu'un prince, un Etat cause aux autres par sa puissance : *Ils entrèrent en* jalousie *contre les Carthaginois*. (Bossuet.) ‖ Inquiétude qu'on fait naître chez l'ennemi en menaçant certains points : *Tenir un pays en* jalousie.

— *Jalousie de métier*, Rivalité entre personnes de la même profession. ‖ *Faire la jalousie*, Exciter la jalousie.

Jalousie.

— Tourment causé par la crainte ou la certitude d'être trahi par la personne qu'on aime, d'être aimé d'elle moins qu'une autre personne : *La* jalousie *éteint l'amour, comme les cendres éteignent le feu*. (La reine de Navarre.)

— Agr. Variété de poire d'automne d'excellente qualité. ‖ Nom vulgaire de l'amarante tricolore. ‖ Variété d'œillet. ‖ *Jalousie des jardins*, Nom vulgaire du lychnis à couronne.

— Constr. Contrevent formé de minces planchettes parallèles, encartées dans deux montants ou suspendues par des liens, pouvant en ce dernier cas se lever et se baisser à volonté, et à travers lequel on peut voir sans être vu.

— Mar. anc. Balustrade qui fermait la galère à la poupe.

— Mœurs et cout. *Eau de jalousie*, Eau consacrée, qu'on faisait boire, en prononçant certaines paroles, à une femme soupçonnée d'infidélité, et qui, disait-on, causait la mort de la femme, si les soupçons étaient fondés.

— Pâtiss. Sorte de gâteau fait avec des bandes de pâte à foncer que l'on garnit de crème, et que l'on fait cuire au four pour l'enduire ensuite de sirop d'abricots.

— Syn. **Jalousie, envie**. V. envie. ‖ **Émulation, rivalité**. V. émulation.

Jalousie du Barbouillé (la), pièce attribuée à Molière. — C'est, en réalité, comme le *Médecin volant*, le canevas d'une farce à l'italienne, qui faisait partie du répertoire de la troupe ambulante de Molière. Le Barbouillé est un ivrogne. Sa femme le trompe. Il a en vain recours à un docteur bavard et ridicule. L'intérêt de ces quelques scènes est qu'elles présentent des points de ressemblance avec certaines parties du *Médecin malgré lui* et de *Georges Dandin*. Leur authenticité est d'ailleurs discutable.

Jalousie et la Discorde (la), un des tableaux que Mignard peignit à l'âge de soixante-dix-sept ans au palais de Saint-Cloud, dans le salon de Mars. Cette peinture, d'une composition un peu pompeuse, mais d'un coloris brillant et chaud, a été détruite dans l'incendie de 1870.

La Jalousie et la Discorde, d'après Mignard. (Palais de Saint-Cloud.)

Jaloux (*lou*), **ouse** [lat. *zelosus*; de *zelus*, gr. *zêlos*, zèle] adj. Qui éprouve de la jalousie, qui supporte impatiemment les avantages d'autrui : *La patrie est un dieu* jaloux. (Dupin.)

— Spécialem. Qui cause de l'inquiétude ou du danger : *Lauzun se divertit à s'arrêter dans les endroits les plus* jaloux. (St-Sim.) [Vx.]

— Qui éprouve des soupçons inquiets au sujet de la fidélité de la personne aimée : *On ne devrait point être* jaloux *quand on a sujet de l'être*. (La Rochef.) ‖ Qui marque la jalousie ou vient d'elle : *Transports* jaloux. ‖ Fam. *Etre jaloux comme un tigre*, Etre excessivement jaloux.

— Poétiq. Qui s'oppose à l'accomplissement de nos désirs : *La Fortune* jalouse.

— *Jaloux de*, Qui tient fortement à, qui est zélé, ardent pour : *Etre* jaloux de *son honneur*, de *sa réputation*.

— Bibl. *Dieu jaloux*, Dieu qui veut être adoré exclusivement.

— Techn. Se dit d'une voiture qui, mal équilibrée par suite d'un défaut des ressorts ou de la caisse, est sujette à pencher naturellement à droite ou à gauche.

— Substantiv. Personne qui supporte impatiemment les avantages d'autrui. ‖ Personne soupçonneuse, inquiète au sujet de la fidélité de la personne qu'elle aime : *L'amour des* jaloux *est fait comme la haine*. (Volt.)

— Mar. Petit bâtiment qui roule beaucoup et s'incline facilement sous l'effet du vent : *Un* jaloux, *Une* jalouse.

— Adjectiv. : *Barque* jalouse.

Jalpa, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur les rives d'un affluent de droite du rio Grande de Santiago, au centre d'une riche contrée agricole; 12.000 hab.

Jalpaïte n. f. Sulfure naturel d'argent et de cuivre contenant 71,75 p. 100 d'argent. (Son poids spécifique est égal à 6,9, sa dureté à 2,5. On trouve ce minéral à Jalpa.)

Jalpan ou **Jalpam**, petite ville du Mexique (Etat de Queretaro). Située dans une région montagneuse, pauvre, faiblement peuplée; 11.000 hab.

Jalpoukh ou mieux **Ialpoukh** ou **Yalpoukh**, rivière du sud-ouest de la Russie (Bessarabie). Elle servait autrefois de frontière entre la Russie et la Roumanie, mais elle est russe depuis le traité de 1879 entre la Russie, la Roumanie et la Turquie. Torrent de steppe, né à 50 kilem. S.-S.-O. de Kichinef, il descend vers le S., remplit le long lac *Jalpoukh* et tombe dans le Danube, branche de Kilia, rive gauche, à côté d'Ismaïlia; 180 kilomètres.

Jaltipam ou **Jaltipan**, bourg du Mexique, dans la partie méridionale de l'Etat de la Vera-Cruz, à quelques kilomètres de la voie ferrée que l'on construit à travers l'isthme de Tehuantepec.

Jamaica, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Queen]), dans Long-Island; 5.361 hab. Carrosserie.

Jamaïcine (*sin'*) n. f. Alcaloïde qui paraît identique à la berbérine, et que l'on extrait du *geoffroya Jamaicensis*.

Jamaïcique (*sik'*) adj. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la jamaïcine.

Jamain (Jean-Alexandre), chirurgien et anatomiste français, né et mort à Paris (1816-1862). Il se voua à l'enseignement libre et professa avec succès l'anatomie, la petite chirurgie et la pathologie externe. On lui doit : *Nouveau traité d'anatomie descriptive* (1853); *Manuel de petite chirurgie* (1844); enfin, un *Manuel de pathologie et de clinique chirurgicales* (1856-1859); etc.

Jamaïquain, aine (*kin, kèn'*), personne née à la Jamaïque ou qui habite cette île. — *Les* Jamaïquains.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Jamaïque ou à ses habitants : *Les produits* jamaïquains.

Jamaïque (*ma-ik'*) n. m. Bois de teinture, dit aussi *bois de Brésil* ou *brésil*. V. ce mot.

Jamaïque (la), île de la mer des Antilles, la plus grande des Antilles anglaises, coupée par 18° lat. N. et 80° long. O., à 140 kilom. S. de Cuba, 185 kilom. O. d'Haïti; 230 kilom. de long, 50 à 60 de large, 10.859 kilom. carrés, 728.000 hab. (*Jamaïquains, aines*) : sur lesquels à peine 15.000 blancs, près de 500.000 nègres, plus de 120.000 mulâtres, etc. Pays très montagneux, avec culmen de 2.164 mètres dans les montagnes Bleues; plus de volcans actifs, mais des tremblements de terre; nombreux torrents accourant à un pourtour de côtes de 800 kilom.; climat pluvieux, torride, qui fatigue les blancs; terres fécondes, grande variété de produits; cultures principales : la canne à sucre, le café, le tabac, la noix de coco, le cacao, le maïs, la banane, etc. Le nombre des blancs ne cesse de diminuer; celui des nègres croît rapidement par excédent des naissances, et les insulaires émigrent autour d'eux, notamment en Amérique centrale. Capit. *Kingston*.

JAMAÏQUE

Découverte par Christophe Colomb, à son second voyage en 1494, il la trouva peuplée de Caraïbes, qui nommaient leur pays Xaymaca, « l'île des Fontaines », ou « l'île des Torrents ». Colonisée par les Espagnols, conquise par les Anglais en 1655, elle est restée en possession de ces derniers; abolition définitive de l'esclavage en 1838.

Jamais (*mè* — de *jà* et *mais*, dans le sens de *plus*) adv. En aucun temps, soit dans le passé, soit dans l'avenir, soit absolument : *Ne* jamais *boire de vin*. ‖ A une époque, dans un temps quelconque : *Si* jamais *je le revois...*

— *Pour jamais, A jamais, A tout jamais*, Pour toujours, sans retour : *Femmes, fermez* pour jamais *les yeux à la vanité*. (Fléch.) ‖ *Jamais plus*, avec la négation *ne*, En aucun temps, à partir du moment dont on parle.

— Substantiv. Fam. *Au grand jamais*, En aucun temps, si éloigné fût-il; en aucun temps, quoi qu'il arrive.

— Rem. On pouvait autrefois séparer les deux éléments et mettre un ou plusieurs mots entre *jà* et *mais* :

> Jà en ma vie
> Ne verrai *mais* si bele chose.
> Bardazan.

— Prov. : **Mieux vaut tard que jamais**, Il est encore bon de faire ce que l'on a trop longtemps différé de faire.

Jamais (Emile-François), homme politique français, né et mort à Aiguesvives (Gard) [1856-1893]. Avocat à Paris, il fut élu député du Gard en 1885 et réélu à Nîmes en 1889 et 1893. Il fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies, du 8 mars au 13 juillet 1892 et du 6 décembre 1892 au 10 janvier 1893. On lui doit, entre autres écrits : *Des droits et des garanties de l'inculpé pendant l'instruction préparatoire en droit français et dans la législation étrangère* (1883).

Jamavas (*vass*) n. m. Espèce de taffetas, exporté des Indes.

JAMBAGE (*jan-baj'* — rad. *jambe*) n. m. Constr. Assise de pierres de taille ou de maçonnerie, destinée à servir de support à une construction quelconque. ‖ Nom que l'on donne aux deux montants verticaux d'une baie de porte ou de croisée. (On les appelle également PIEDS-DROITS, quand ces montants reçoivent la retombée d'une voûte en arc.) ‖ *Jambages d'un tour,* Nom donné à deux grosses pièces de bois d'équarrissage, posées à plomb sur des jumelles et assujetties par des liens. ‖ *Jambage de cheminée,* Maçonnerie en briques ou en plâtras, que l'on monte verticalement jusqu'à hauteur du manteau de la cheminée.

J, J, jambages.

— Calligr. Trait perpendiculaire ou légèrement incliné : *Les* JAMBAGES *d'un* m, *d'un* n.

— Féod. *Droit de jambage,* Droit que s'étaient donné certains seigneurs de poser leur jambe dans le lit nuptial de leurs vassales, comme représentation symbolique du droit de *cuissage.*

— Vénér. et techn. Partie de la peau d'un animal qui recouvrait les pattes.

JAMBART (*jan-bar'*) n. m. Ancienne pièce d'armure destinée à protéger la jambe. Syn. de JAMBIÈRE.

JAMBE (*janb'* — du lat. pop. *gamba,* jarret des animaux) n. m. Partie des membres inférieurs de l'homme qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied : *Avoir la* JAMBE *bien faite.* ‖ Membre inférieur de l'homme, y compris la cuisse : *Avoir de grandes* JAMBES. ‖ Partie des membres de certains animaux, qui répond à la jambe de l'homme : *Cheval trop haut sur* JAMBES.

— Par ext. Aptitude à marcher, à courir : *Avoir bonne* JAMBE. ‖ Dans le même sens : *Avoir des* JAMBES *de cerf.*

— Loc. div. : *Gras de la jambe,* Mollet. ‖ *A toutes jambes,* Très vite. ‖ *A mi-jambe,* Jusqu'au milieu de la jambe. ‖ *Jambe deçà, jambe delà* ou *Jambe de ci, jambe de là,* A califourchon ou les jambes écartées : *Se placer sur une chaise* JAMBE DEÇÀ, JAMBE DELÀ. ‖ *Par-dessous la jambe,* Sans se donner de mal, très facilement. ‖ *Jouer quelqu'un par-dessous jambe,* Prendre l'avantage sur lui sans aucun effort. ‖ *Traiter quelqu'un par-dessous la jambe,* Le traiter avec mépris. ‖ Fig. *Jeter un chat aux jambes de quelqu'un, à quelqu'un,* Lui causer un embarras. ‖ *Passer la jambe à quelqu'un,* Lui donner un croc-en-jambe. — Au fig. Le desservir traîtreusement. ‖ *Rompre à quelqu'un bras et jambes,* Le rouer de coups, le maltraiter très fort. — Fig. *Couper, Casser bras et jambes à quelqu'un,* Le mettre dans l'impossibilité d'agir; l'étourdir, le stupéfier. ‖ *Traîner la jambe,* Marcher avec peine. ‖ *N'aller que d'une jambe.* Au fig. Aller mal. ‖ *Donner des jambes,* Faire courir : *La peur, dit-on,* DONNE DES JAMBES. ‖ *N'avoir plus de jambes,* Être très fatigué, n'être plus en état de marcher. ‖ *Jambes de coton,* Jambes molles. ‖ *Prendre ses jambes à son cou, Jouer des jambes,* Se sauver en toute hâte. ‖ *Faire la belle jambe.* Au fig. Etaler avec complaisance ses avantages physiques. ‖ Iron. *Cela vous fait, vous fera une belle jambe,* Cela vous avance bien, ne vous profitera pas. ‖ *Cela ne vous rend pas la jambe mieux faite,* Cela ne vous sert de rien.

— *Jambe de bois,* Morceau de bois adapté au moignon de celui qui a perdu une jambe, et qui lui tient lieu de ce membre.

— *Jambe artificielle, articulée* Appareil orthopédique articulé qui remplace la jambe de bois.

1. Jambe articulée pour (2) amputation au niveau du genou; 3. Jambe de bois pour (4) amputation au-dessous du genou; 5. Pilon pour (6) amputation à mi-cuisse.

— *Jambes du soleil,* Nom donné par le peuple aux rayons obliques que projette le soleil sur l'horizon par un temps nébuleux.

— Pop. *Jambes en manches de veste,* Jambes torses. ‖ *Faire jambe de vin,* Boire copieusement. ‖ *S'en aller sur une jambe,* Ne boire qu'un seul verre.

— Archéol. *Jambe de prode,* Cordage du gréement des anciennes galères, employé comme palan, quand on dressait le mât, et comme retenue, quand on le couchait sur le pont.

— Constr. Pilier ou chaîne en pierres de taille, que l'on intercale dans un mur construit avec des matériaux de faible dimension, afin de rendre ce mur plus résistant. ‖ *Jambe de force,* Chacune des deux pièces de bois inclinées et posées vers les extrémités d'une poutre, pour la décharger en diminuant sa portée. — Dans un comble à entrait retroussé, Pièce de bois inclinée, reliant les deux entraits ou encore l'entrait principal avec l'arbalétrier. (En charpenterie, *Jambe de force* est syn. de CONTREFICHE. [V. ce mot].) ‖ *Jambe boutisse,* Pilier en pierres de taille, dont les queues font boutisse dans un mur de refend. ‖ *Jambe d'encoignure,* Pilier à l'angle d'un mur. ‖ *Jambes sous poutre,* Chaîne de pierres de taille, mise dans un mur pour soutenir la poutre. ‖ *Jambe étrière,* Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen. ‖ *Jambe parpaigne,* Chaîne en pierres de taille formant parement.

1. Jambe parpaigne; 2. Jambe étrière; 3. Coupe; 4. Jambe boutisse; 6. Coupe.

J, jambe de force (constr.).

— Escr. *Avoir des jambes,* Être ferme sur le pied gauche; être toujours prêt à se fendre.

— Manèg. Partie comprise entre le sabot et le jarret, chez le cheval. ‖ *Jambe montoir* ou *Jambe de dedans,* Jambe gauche de devant ou de derrière. ‖ *Jambe du hors montoir,* Jambe droite de devant ou de derrière. (On dit aussi JAMBE DE DEHORS.) ‖ *Retenir la jambe du dedans* ou *celle du dehors d'un cheval,* Modifier l'allure primitive du cheval, par l'action oblique et croisée d'une rêne, ce qui le force à changer de direction de telle ou de telle jambe. ‖ *Jambe de dedans, Jambe de dehors,* Jambe du cavalier qui est du côté intérieur, du côté extérieur du manège. ‖ *Chercher sa cinquième jambe.* Se dit d'un cheval fatigué, qui s'appuie sur la bride.

— Mar. Montant de la poulaine ou de l'arrière des anciens vaisseaux. ‖ *Jambe de chien,* Nœud destiné à raccourcir un cordage qui n'a pas à courir dans une poulie. (Pli que fait faire à un cordage la torsion du commettage.)

Jambe de chien (mar.).

— Métall. *Jambe d'ordon,* Charpente de bois ou de fer supportant les tourillons des burasses.

— Métrol. *Jambes de compas,* Branches d'un compas. ‖ Règles mobiles d'un compas de proportion.

— Pêch. *Jambe d'une maille de filet,* Longueur du fil qui forme un des côtés de la maille. ‖ *Jambes.* Ailes qu'on ajoute à certains filets fixes, par exemple aux verveux.

— Vénér. Partie qui, chez les bêtes fauves, s'étend depuis le talon jusqu'aux os, laissant leur trace sur la terre quand la bête marche. ‖ Chez les bêtes noires, Partie s'étendant du talon jusqu'aux gardes. ‖ *Avoir la jambe ravalée.* Se dit d'un animal dont les os ou les gardes sont très rapprochés du talon. ‖ *Avoir la jambe large.* Se dit de l'animal chez lequel la distance comprise entre les deux os ou les deux gardes est assez grande. ‖ *Avoir la jambe rétrécie* ou *serrée.* Se dit d'un animal dont l'intervalle entre les os et les gardes est presque nul.

— Zool. Expression générale par laquelle on désigne les tibias des insectes et les derniers articles des pattes chez les divers articulés.

— ENCYCL. Anat. La *jambe* s'étend du genou au pied; son squelette est formé du tibia et du péroné; les muscles qui la composent, au nombre de 14, sont : dans la région antérieure, le jambier antérieur, l'extenseur commun des orteils, l'extenseur propre du gros orteil, le péronier antérieur; dans la région externe, le long péronier latéral, le court péronier latéral; dans la région postérieure (mollet), le jumeau externe, le jumeau interne, le soléaire, le plantaire grêle, le poplité, le jambier postérieur, le fléchisseur commun des orteils, le fléchisseur propre du gros orteil. Les nerfs sont, avant les branches du saphène interne, le nerf tibial antérieur et le nerf musculo-cutané; en arrière, le nerf tibial postérieur. Les artères sont : l'artère tibiale antérieure, l'artère tibiale postérieure. Les veines accompagnent les artères, mais la jambe est enveloppée par un *fascia superficialis,* dans lequel cheminent les veines saphènes.

— Pathol. La *jambe* peut être atteinte de plaies, de fractures comme tous les autres segments des membres, mais on y distingue plus particulièrement la périostite, l'ostéomyélite, les ulcères variqueux et la *gangrène sèche.*

— Zool. On entend, en principe, par *jambe,* la région de tout mammifère qui s'étend entre la cuisse et le tarse, mais aussi, chez certains animaux, tels que le cheval, le membre tout entier, de l'épaule au pied. Comme, dans la plupart des mammifères, la cuisse est plus ou moins noyée dans la masse du corps et participe à la formation de la croupe, on entend par « jambe » et la région tibiale et la région tarsienne (ceci s'appliquant aux membres postérieurs). Quant aux antérieurs, ou jambes de devant, l'homologie des parties reste la même, l'épaule comprenant à la fois les os scapulaires et l'humérus. De même les jambes des oiseaux comprennent le tibia et le tarse.

— Art vétér. La *jambe* du cheval s'étend de la partie inférieure de la cuisse au jarret. Elle a pour base osseuse le tibia et le péroné, garnis extérieurement et en arrière par les muscles fléchisseurs et extenseurs du canon et du pied. Sa face interne ne porte entre l'os et la peau que quelques aponévroses. La face postérieure de la jambe est presque entièrement recouverte par les muscles de la fesse. En avant, elle doit présenter une saillie très prononcée, analogue à celle de l'avant-bras, et formée par les muscles correspondants.

A la face interne rampe obliquement la veine saphène, qui se continue sur le plat de la cuisse.

La longueur de la jambe influe beaucoup sur les qualités du cheval. On reconnaît le trait distinctif de la force dans la brièveté unie à un grand développement des muscles; mais, alors, les mouvements sont courts et les allures raccourcies : on doit préférer cette conformation pour les chevaux de gros trait. Par contre, la jambe longue, mais bien musclée, est à rechercher pour les chevaux de course.

Chez le bœuf, la jambe est courte et forte; elle est plus longue chez le mouton. Chez la chèvre, elle atteint presque la longueur de celle des ruminants coureurs, comme le chevreuil, la gazelle, etc. Elle offre aussi une grande longueur chez le chien, surtout le lévrier, et le chat.

JAMBÉ, ÉE (*jan*) adj. Qui a la jambe d'une façon définie : *Être mal, bien* JAMBÉ.

JAMBE, comm. de Belgique (prov. de Namur), arr. admin. et judic. de Namur, sur la Meuse; 4.850 hab. Verreries.

JAMBE D'AMAN n. f. Itague de drisse d'une antenne

JAMBE DE BOIS (la), surnom que l'on donnait au général Daumesnil, qui avait eu une jambe amputée.

JAMBELET (*jan, lè*) n. m. Bijou pour la jambe, comme le bracelet est pour le bras.

JAMBETTE (*jan-bèt'*) n. f. Petite jambe. ‖ Croc-en-jambe : *Donner la* JAMBETTE *à quelqu'un.*

— Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche.

— Agric. Pièce de la charrue qui relie la haie au sep.

— Comm. Peau de martre zibeline de qualité inférieure.

— Constr. Petite pièce de bois debout, qu'on emploie dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou toute autre partie de la charpente. ‖ *Jambette d'échiffre,* Poteau qui, placé en bas d'un escalier, joint le noyau, reçoit le tenon du patin et supporte le limon.

J, jambette (constr.).

— Mar. *Jambettes de patin* ou *Apotureaux,* Bouts d'allonge débordant de la muraille et permettant d'y tourner diverses manœuvres. ‖ *Jambettes de poulaine,* Montants qui lient les lisses de l'éperon à la poulaine. ‖ *Jambettes de voûte,* Montants allant de la lisse de hourdi au pont supérieur.

Jambettes (mar.).

JAMBI ou **DJAMBI,** principal fleuve de l'île de Sumatra (Malaisie). Il sort du massif d'Indrapoera, dans la cordillère occidentale, coule dans une région extrêmement pluvieuse, où il reçoit, par la droite, le Battang-Hari, et finit dans la mer de Chine par un très actif delta. Il est navigable sur les deux tiers de son cours (600 kilom.).

JAMBI ou **DJAMBI,** ancien sultanat de Sumatra, devenu, depuis 1858, un district administratif hollandais. Il est situé contre ceux d'Indragiri et de Jalembang, dans le bassin du Jambi; 86.000 hab. Grand trafic de poudre d'or. Capit. *Jambi* (3.000 hab.).

Jambe : A, *Face antérieure* (os) : 1. Tibia; 2. Péroné. — B, *Face externe.* — C, *Face interne* (muscles superficiels) : 1. Jumeau; 2. Soléaire; 3. Long péronier; 4. Extenseur commun; 5. Jambier antérieur; 6. Péronier antérieur; 7. Long fléchisseur commun; 8. Jambier postérieur; 9. Tendon d'Achille. — D, *Face postérieure* (muscles profonds) : 1. Poplité, 2. Long péronier; 3. Jambier postérieur; 4. Long fléchisseur commun; 5. Fléchisseur du gros orteil; 6. Court péronier.

JAMBIER (*jan-bi-é*), **ÈRE** adj. Relatif à la jambe : *Les muscles* JAMBIERS.

— Substantiv. au masc. : *Le* JAMBIER *antérieur, postérieur.*

— n. m. Techn. Morceau de bois courbe, qui sert à tenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, pendant que le boucher l'habille. ‖ Chacune des deux parties de la courroie que le couvreur ou le peintre en bâtiment s'attache aux jambes pour monter et se maintenir le long de la corde à nœuds.

Jambier (techn.).

— Bot. *Jambier blanc,* Espèce d'agaric des environs de Paris.

— ENCYCL. Anat. Le *jambier antérieur* fléchit le pied sur la jambe et porte la pointe du pied en dedans; il s'insère sur la face externe du tibia par un corps charnu auquel succède un tendon qui se dirige obliquement en dedans et va s'insérer sur le côté interne du premier cunéiforme et sur le premier métatarsien.

Le *jambier postérieur* est extenseur du pied sur la jambe; c'est un muscle profond, placé entre le long fléchisseur commun des orteils et le long fléchisseur propre du pouce. Il s'insère en haut à la partie postéro-externe du tibia, au ligament interosseux et au péroné; en bas, il finit par un tendon qui passe derrière la malléole interne et s'attache au scaphoïde et au premier cunéiforme.

JAMBIÈRE (*jan*) n. f. Houseau, partie du vêtement qui protège la jambe. ‖ Sorte de guêtre en cuir lacée sur le côté extérieur du mollet, que le cavalier porte en guise de botte. ‖ Courroie de drap dont on entoure les jambes du cheval.

— Archéol. Dans l'antiquité classique, Cnémide de métal. ‖ Au moyen âge, Syn. de CHAUSSES À ARMER.

— Jeu. Guêtre de cuir revêtue extérieurement de bandes

étroites et verticales de fer ou de bois, dont se servent les joueurs de foot-ball.

— Milit. Sorte de bas de jambe en drap, pouvant se fixer à la culotte et qui permet aux officiers montés de remplacer leurs bottes par des demi-bottes ou des brodequins. ‖ Sorte de guêtre qui se porte avec la culotte des zouaves ou des tirailleurs algériens et monte jusqu'à l'articulation du genou.

— Pathol. *Jambière*. Bas élastique qui comprime la jambe des malléoles au genou, et dont se servent les variqueux.

JAMBIN (*jan*) n. m. Petite nasse employée dans les étangs, ports et canaux du littoral méditerranéen pour la capture des anguilles.

JAMBLE (*janbl'*) n. f. Nom vulgaire des patelles.

JAMBLES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Chalon-sur-Saône; 733 hab. Excellents vins rouges, récoltés principalement à *Charnaille, Les Cloux, Meix-au-Roi.*

JAMBLIQUE (*jan-blik'*) n. m. Pharm. Fruit d'une euphorbiacée, l'*amblica officinalis*, astringente. (Il est ovoïde, aplati, et atteint la grosseur d'une cerise.)

JAMBLIQUE, romancier grec, né en Syrie (IIe s. de notre ère). Il était Syrien de race, mais Grec d'éducation : il sembl̃e même avoir professé la rhétorique grecque. Sous le règne de Marc-Aurèle, entre les années 166 et 180, il avait composé un grand roman, en trente-neuf livres, qui était intitulé *les Babyloniques* ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis*. L'action des *Babyloniques* se passait presque toujours aux environs de Babylone. C'était un tissu d'aventures extraordinaires; longtemps persécuté par Garnos, roi de Babylone, les deux amants finissaient par triompher, et même Rhodanès devenait roi à son tour. V. BABYLONIQUES (*les*).

JAMBLIQUE, philosophe grec de l'école néo-platonicienne, né à Chalcis, en Cœlésyrie, vers 283 apr. J.-C., mort vers 333. Elève d'Anatolius, qui avait été disciple de Porphyre, il avait étudié, outre les doctrines de Platon et du pythagorisme, celles des Chaldéens et des Egyptiens. Il enseigna à Alexandrie, où il conquit sur tous ceux qui l'approchaient, malgré la difficulté de sa parole, un extraordinaire ascendant. Ses très nombreux ouvrages sont presque tous entièrement perdus. Un des mieux conservés et des plus curieux, le traité des *Mystères égyptiens*, lui a été, peut-être à tort, contesté par la critique. Jamblique rejette les théories de Porphyre et de Plotin, qui considéraient la disposition à l'extase comme une faculté indispensable pour l'étude de la philosophie. Il pensa, néanmoins, que l'homme, au moyen de rits secrets, peut entrer en rapport avec la divinité. Il fait grand cas des mystères et des initiations, ce qui lui a fait attribuer par plusieurs de ses disciples le don des miracles.

JAMBO n. m. Bot. Syn. de JAMBOSIER.

JAMBOLIFÈRE n. f. Bot. Syn. de ACRONYCHIE.

JAMBOLIN n. m. Bot. Syn. de JAMBOSIER.

JAMBON (*jan* — rad. *jambe*) n. m. Cuisse ou épaule de porc, de sanglier, d'ours ou de quelque autre animal, salée et souvent fumée, pour être conservée : JAMBON *de devant, de derrière.* ‖ Spécialem. Cuisse du porc ainsi préparée : *Les* JAMBONS *de Bayonne, de Mayence sont renommés.*

— Pop. Cuisse. ‖ Guitare, mandoline.

— Bot. Nom vulgaire du genre mélochias. ‖ *Jambon des jardiniers,* Nom vulgaire de l'hénothère bisannuelle.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre pinne.

— ENCYCL. Art culin. Le *jambon*, dont on sépare le pied, est frotté avec du gros sel pilé et mis dans un récipient, où on le couvre de sel, et on le laisse de six à huit jours, selon son poids. Après une nouvelle frottée de sel, on ajoute 25 grammes de salpêtre à la saumure qui s'est formée et on y replace le jambon un temps égal. On le met alors à fumer, pendant deux mois, dans une haute cheminée, où l'on fait du feu de bois; puis, après l'avoir enduit de lie de vin, on le suspend dans un endroit sec.

Jambon.

Jambons (FOIRE AUX), à Paris. Cette foire est la plus ancienne et la dernière survivante de celles qui, autrefois, se tenaient à Paris en si grand nombre. On la nommait jadis « foire au lard »; elle avait lieu sur la place du Parvis-Notre-Dame, et les chanoines en affermaient l'emplacement aux bouchers et charcutiers. En 1813, la foire aux jambons fut transférée au quai des Grands-Augustins. En 1832, elle fut transportée au marché à fourrages du faubourg Saint-Martin; en 1840, sur le boulevard Bourdon, et enfin, sous le second Empire, sur le boulevard Richard-Lenoir, où elle se tient encore actuellement, tous les ans, au commencement de la semaine précédant la fête de Pâques (semaine sainte).

JAMBON (Marcel), peintre décorateur, né à Barbezieux (Charente) en 1848. Elève du peintre décorateur Rubé, il est ensuite devenu son associé. Jambon est l'un des maîtres du décor contemporain. Ses travaux furent nombreux et remarqués à l'Exposition universelle de 1889 (*Galerie des machines, Histoire de l'habitation,* etc.). On lui doit, au théâtre, les décors de la *Valkyrie,* du *Tannhäuser,* de la *Maladetta,* de l'*Attaque du moulin,* de *Falstaff,* etc.

Jambonneaux.

JAMBONNEAU (*jan-bo-no* — rad. *jambon*) n. m. Partie de la jambe du porc, située au-dessous du genou.

— Pop. Mandoline. ‖ *Ne plus avoir de chapelure sur le jambonneau,* Etre chauve.

— Moll. Nom vulgaire donné à certains coquillages.

Jambières : 1. Romaine; 2. De chevalier (XVe s.); 3, 4. De chasseur ou de cavalier; 5. De joueur de hockey; 6. De cantonnier; 7. De cycliste; 8. De zouave; 9. De l'infanterie de ligne; 10, 11. Orthopédiques.

JAMBOOSEER. Géogr. Ville de l'Inde. V. DJAMBOUSIR.

JAMBOSE n. m. Bot. V. JAMBOSIER.

JAMBOSIER (*jan, zi-é*) n. m. Section du genre eugénier, de la famille des myrtacées.

— ENCYCL. Les jambosiers (*jambosa vulgaris* ou *eugenia jambos*) sont de petits arbres, à feuilles persistantes, à grandes fleurs; leurs fruits sont de grosses baies rouges, sentant la rose (*jameroses*), que l'on utilise comme fruits de table, ou pour préparer des boissons rafraîchissantes. Ces arbres, originaires de l'Inde, sont encore appelés *jambolins, jambos, jamboses, jamerosiers* ou *pruniers de Malabar;* on les cultive en Provence et en Algérie.

Jambosier : *a*, coupe de la fleur.

JAMBOSINE (*jan*) n. f. Chim. Alcaloïde cristallisé, extrait de la racine de jambosier.

JAMBOT (*jan-bo*) n. m. Dans les mines du pays wallon, en Belgique, Enfant qui accompagne les mineurs et les aide dans leur travail au front d'abatage. ‖ *Jambot de crachet,* Celui qui tient la lampe.

JAMBUL (*jan*) n. m. Espèce d'eugénier dont on emploie l'écorce, le suc et les feuilles dans la dysenterie, et les graines pulvérisées contre le diabète. (A la dose de 3 à 4 grammes, les urines diminueraient et le sucre disparaîtrait.)

JAMEROSIER n. m. Bot. Syn. de JAMBOSIER.

JAMES, forme anglaise du nom de JACQUES.

JAMES (Robert), médecin anglais, né à Kinverston (comté de Strafford) en 1703, mort à Londres en 1776. Il acquit une grande réputation, surtout par une poudre fébrifuge qui fut pour lui une mine d'or. C'était un composé de phosphate de chaux et d'antimoine calcinés. Il a laissé un vaste dictionnaire de médecine pratique, qui a pour titre : *Dictionnaire médical* (1743); traduit en français par Diderot, Eidous et Toussaint (Paris, 1746-1748).

JAMES (George Payne Rainsford), écrivain anglais, né à Londres en 1801, mort à Venise en 1860. Ce fut l'un des plus féconds polygraphes de son temps. Il est surtout connu par ses romans historiques, dont le premier, *Richelieu,* date de 1829, et le dernier, *le Page de lady Montague,* de 1858. On a aussi de lui des études historiques : *Histoire des femmes célèbres* (1837); *Vies des hommes d'Etat étrangers* (1838); *Correspondance de James Vernon de 1696 à 1708* (1841); etc. James fut pendant quelque temps historiographe de Guillaume IV, puis consul aux Etats-Unis.

JAMES (sir Henry), général anglais, né à Sainte-Agnès (Cornouailles) en 1803, mort à Southampton en 1877. Il servit dans le corps du génie, devint colonel en 1857, major général en 1868 et lieutenant général en 1874. Il s'occupa d'un grand nombre de travaux topographiques et géodésiques. On lui doit l'ingénieux procédé de reproduction de dessins appelé *photozincographie.* Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Account of the principal triangulation of the United Kingdom* (1861), et *Record of the expedition to Abyssinia* (1870); *Photozincography and other photographic processes* (1870).

JAMES (Henry), philosophe américain, né à Albany (New-York) en 1811, mort à Cambridge en 1882. Il publia de nombreux ouvrages sur des questions variées de philosophie et de littérature où se retrouve parfois l'influence de Fourier et de Swedenborg. Ses principaux ouvrages sont : *Moralisme et christianisme* (1850); *la Nature du mal* (1855); *le Christianisme et la Logique de la création* (1857); *la Substance et l'Ombre ou la Moralité et la Religion dans leurs rapports avec la vie* (1863); *le Secret de Swedenborg* (1869); *la Société envisagée comme la forme rachetée de l'homme et comme le gage de l'omnipotence de Dieu dans la nature humaine* (1879); *Fragments littéraires* (1885) [posthumes].

JAMES (William), philosophe américain, fils du précédent, né à New-York en 1842. Il prit le grade de docteur en médecine à Harward, en 1869. Il fut nommé successivement, au collège Harward, professeur adjoint de physiologie (1876), professeur adjoint de philosophie (1880), professeur de philosophie (1885). Son mémoire sur le *Sentiment de l'effort* (1880), traduit en français dans la « Critique philosophique » de Renouvier et Pillon, eut un grand retentissement. C'est une critique pénétrante de la théorie de l'effort de Maine de Biran. De nombreux articles ont été traduits en français et réunis en volume, sous ce titre : *la Volonté de croire et autres essais* (1897). Son œuvre capitale, *the Principles of psychology,* a été publiée en 1890; un petit traité *Talk on psychology* a vulgarisé les idées du philosophe (1899). Citons encore un ouvrage sur *l'Immortalité humaine* (1898). De même que les néo-criticistes français, W. James admet le libre arbitre et assimile la croyance à la volition; il expose ses idées avec une grande originalité, une verve pleine d'humour.

JAMES (Henry), romancier américain, frère du précédent, né à New-York en 1843. Il fit son éducation en Suisse et en France, et étudia le droit à Harward. Peu d'étrangers connaissent aussi bien que lui la France et sa littérature. Il a publié, outre des relations de voyage et des essais littéraires curieux, comme *l'Américain, Poètes français et romanciers, les Européens, un Petit Tour en France,* et une étude sur Hawthorne, un grand nombre de romans, dont plusieurs ont été traduits en français. Il faut citer : *Daisy Miller, un Paquet de lettres, Confidence, le Journal d'un homme de cinquante ans, Washington Square, Légendes de trois cités, la Princesse de Cassamassima, la Muse tragique, le Réprouvé, l'Autre maison, En cage, les Deux Magies, l'Age ingrat,* etc. Il a aussi fait représenter une comédie tirée de *l'Américain* et un drame, *Guy Domville.* H. James a porté dans la littérature anglaise les procédés analytiques du roman français; il est de l'école de Balzac, de Stendhal et de Bourget.

JAMES RIVER, fleuve des Etats-Unis (Virginie), formé de torrents nés dans une des plus belles régions des Alleghanys. Il sort de ces montagnes par des gorges merveilleuses, traverse la plaine virginienne, baigne Richmond, et devient un estuaire à marée de plus de 200 kilom. de long. Il finit dans la baie de Chesapeake, après un cours d'environ 800 kilomètres.

JAMÉSIE (*zî* — de *James,* sav. angl.) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragacées.

— ENCYCL. Le genre *jamésie* (jamesia) ne comprend qu'une espèce de l'Amérique septentrionale, *jamesia americana,* arbrisseau d'environ 1 mètre, à tiges dressées, rameuses, dont l'écorce s'exfolie, et dont les feuilles, opposées, sont bordées de dents glanduleuses, couvertes d'un duvet blanc sur leur face inférieure; il porte, en juin, de petites cymes de fleurs blanches et odorantes. Très rustique, il convient pour garnir les massifs.

JAMÉSIE (*zî*) ou **JAMESIA** (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les jamésies sont de petites formes trapues, à longues antennes grêles; leur livrée est brune ou fauve, variée de gris et de brun.)

JAMESON ou **JAMESONE** (George), peintre écossais, surnommé **le Van Dyck de l'Ecosse,** né à Aberdeen en 1587, mort à Edimbourg en 1644. Il prit, en Flandre, des leçons de Van Dyck, puis revint dans son pays natal en 1628. Jameson exécuta des tableaux d'histoire, mais excella surtout dans le portrait, qu'il peignait généralement sur toile fine. En 1633, les magistrats d'Edimbourg chargèrent Jameson de peindre les portraits des rois d'Ecosse. Charles Ier lui commanda son portrait en pied. Les œuvres de cet artiste sont assez nombreuses en Ecosse. Le château de Taymouth en contient une belle série. Il s'est représenté lui-même, avec sa femme et son enfant, dans une toile datée de 1723, gravée en 1728 par Alexandre Jameson.

JAMESON (Anna MURPHY, Mrs.), femme de lettres anglaise, née à Dublin en 1794, morte à Ealing (Middlesex) en 1860. Son père, le peintre Murphy, lui fit donner une brillante éducation et la maria, en 1824, à Jameson, jurisconsulte. Elle débuta avec succès par le *Journal d'une ennuyée* (1826), récit d'un voyage en France et en Italie. Elle fut en relation avec Gœthe, Metternich et la princesse Amélie de Saxe. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer les *Héroïnes de Shakspeare* (1832); des études sur le Canada, des essais sur les trésors d'art de l'Angleterre, etc.

JAMESON (James Sligo), voyageur anglais, né en 1856, mort à Bangala en 1888. Il débuta, en 1877, par une expédition à Ceylan et à Bornéo. En 1878, il partit pour l'Afrique, traversa le Kalahari, parvint au Zambèze, parcourut le pays des Matabélés et le Mashonaland. En 1887, il fut attaché à l'expédition envoyée au secours d'Emin-pacha sous la direction de Stanley. Laissé à la tête d'une colonne à Yambuya, en 1888, il y assista froidement à des scènes de cannibalisme qui soulevèrent en Europe une unanime réprobation. Peu après, ses hommes se révoltaient, assassinaient le major Barthelot, et Jameson mourait d'un accès de fièvre hématurique. Il a laissé : *Story of the rear-column of Emin-pacha expedition* (1891).

JAMESON (Leander Starr), médecin et agent politique anglais, né à Edimbourg en 1853. Reçu docteur en médecine à Londres, il alla, en 1878, chercher fortune au Cap. Là, il se lia avec Cecil Rhodes, dont il fut le médecin, et devint un de ses agents les plus actifs. Dans un voyage au Matabéléland, il obtint de Lobenguela, qu'il soigna, la concession d'une mine de diamants, puis il reçut du roi du Mashonaland l'autorisation pour la compagnie de l'Afrique du Sud (Chartered Company) de s'implanter dans ce pays. Devenu un des administrateurs de cette compagnie, il fut nommé, en 1891, administrateur du Mashonaland. Ayant résolu, d'accord avec Cecil Rhodes, de s'emparer du Transvaal, il envahit ce pays dans un raid fameux, mais il fut battu et pris par les Boers (2 janv. 1896). Envoyé en Angleterre, traduit devant la haute cour de justice à Londres il fut condamné à quinze mois de prison; mais il fut bientôt rendu à la liberté.

JAMESONIE (*nî* — de *Jameson,* sav. angl.) n. f. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées.

— Encycl. Les *jamesonies* (jamesonia) sont des plantes vivaces, voisines de gymnogrammes, à frondes simplement pinnées, à sores nus, situés sur les nervures divergentes des pinnules. On en distingue plusieurs espèces, originaires des hautes Andes, dont la plus connue est la *jamesonia imbricata*, curieuse fougère de serre tempérée, à rhizome tortueux, noir, rampant, à pétiole noir, grêle, résistant, à fronde simplement pinnée, avec pinnules imbriquées, coriaces, légèrement villeuses.

JAMESONITE (de *Jameson*, sav. angl.) n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

— Encycl. On trouve la *jamesonite* en Espagne, en Hongrie, en Toscane, au Brésil, mais surtout en Angleterre, dans le pays de Cornouailles, où elle se présente en cristaux aciculaires; sa couleur est gris d'acier, sa dureté varie de 2 à 2,5, et son poids spécifique de 5,56 à 5,72. Une variété capillaire de jamesonite a été désignée sous le nom de *plumosite* ou *hétéromorphite*.

Jamestown, ville des Etats-Unis (Dakota Nord), ch.-l. du comté de Stutsman, au pied oriental du coteau du Missouri et au confluent du Pipestone dans le Dakota, affluent du Missouri; 2.295 hab. Asile d'aliénés.

Jamestown, ville des Etats-Unis (New-York), près de la sortie de l'émissaire du lac Chautauqua, qui se jette dans le haut Conewango, affluent droit de l'Alleghany; 16.040 hab. Commerce de denrées agricoles et de bois.

Jamestown, ruines des Etats-Unis (Virginie [comté de James City]), sur un îlot du James River, où fut le premier établissement des Anglais aux Etats-Unis en 1608.

Jamestown ou **Saint-James**, chef-lieu de l'île anglaise de Sainte-Hélène (Atlantique Sud), sur la côte nord-ouest de l'île et sur la baie du même nom. Ville forte, dont le port, très sûr, est défendu par sept batteries à fleur d'eau. Sur une montagne commandant la ville et la baie, se trouve le fort Saint-James. Résidence du gouverneur de l'île. Station des lignes anglaises du Cap; 2.500 hab.

JAM FŒTET (mots lat. signif. *il sent déjà mauvais*), paroles de l'Evangile (St Jean, XI, 39). C'est Marthe, la sœur de Lazare, qui les prononce, lorsque Jésus, faisant lever la pierre du tombeau, se dispose à ressusciter le cadavre. Dans les applications que l'on en fait, ce *jam fœtet* est le plus souvent pris au figuré, pour signifier que ce dont on parle est déjà chose morte.

Jamin (Jules-Célestin), physicien français, né à Termes (Ardennes) en 1818, mort à Paris en 1886. Elève de l'Ecole normale supérieure, puis professeur de physique au collège Bourbon, à l'Ecole polytechnique et à la faculté des sciences de Paris (1863), il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1868, et en devint secrétaire perpétuel en 1881. Il fut nommé doyen de la faculté des sciences, à la mort de Milne-Edwards. Jamin est l'auteur de beaux travaux personnels; notamment, sa thèse de doctorat sur la *Réflexion métallique* et ses mémoires sur la *Constitution des aimants* sont devenus et restés classiques. On lui doit un modèle remarquable d'aimant artificiel et une bougie électrique, qui, l'une et l'autre, portent son nom. (V. aimant et bougie.) Ses travaux les plus spéciaux concernent les interférences, la vitesse de la lumière, les courants magnéto-électriques, etc. Son *Cours de physique de l'Ecole polytechnique* (1858-1861) fut refondu avec la collaboration de Bouty (1878-1887).

JAMIS (*mi*) n. m. Comm. Espèce de toile de coton du Levant.

Jamnitz, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Znaïm]), sur la Schelletau, affluent de la Thaya; 2.647 hab. Belle église gothique; château du margrave Pallavicini.

Jamont (Edouard-Fernand), général français, né à Saint-Philibert de Grand-Lieu (Loire-Inférieure), en 1831. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'artillerie (1852), fit les campagnes de Crimée, où il fut blessé à la Tchernaïa (1855), d'Italie, de Chine, où il se distingua à Palikao (1860), du Mexique, où il se signala à Ojaca (1865). Chef d'escadron en 1869, il était, en 1870, chef d'état-major de l'artillerie du 2e corps; colonel en 1876, général de brigade en 1880, il dirigea, en 1885, l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin; il prit le commandement en chef de ce corps après le départ du général Warnet et fut promu général de division (1885). Placé à la tête du 1er corps d'armée en 1888, du 6e corps en 1890, il devint membre du conseil supérieur de la guerre en 1893, et remplaça, en 1898, le général Saussier comme gouverneur militaire de Paris et vice-président du conseil supérieur de la guerre. Il fut relevé de ces fonctions, le 4 juillet 1900.

Jampa, nom thibétain de Maitr'eya. V. Byams-pa.

Jam-pahidbyangs ou **Djam-yang**, Divinité thibétaine de la classe des bodhisattvas mythiques et dont les Lamas font le premier des Dhyâni-Bodhisattvas. Il personnifie la sagesse suprême ou science transcendante, et préside à la prédication de la loi.

JAM PROXIMUS ARDET UCALEGON (*Déjà brûle le palais d'Ucalégon, voisin du nôtre*), Exclamation d'Enée dans l'*Enéide* (liv. II, v. 311-312), lorsque, arraché au sommeil, il s'aperçoit que Troie est en flammes. Ces mots de Virgile s'emploient pour marquer l'imminence d'un danger.

JAMROSADE n. m. Bot. Syn. de jambosier.

JAMROSE n. m. Bot. Fruit du jambosier.

Jamunda, rivière de l'immense plaine du nord de l'Amazone, dans l'Etat d'Amazonas (Brésil), qu'en son cours inférieur il sépare du Pérou. Il remplit le long *lac de Jamunda* et gagne l'Amazone, rive gauche, en deux bras, dont l'embouchure est éloignée de 60 kilom. Cours, de N.-O. à S.-O., 400 kilom.

Jamyn (Amadis), poète français, né à Chaource (Aube) vers 1538, mort vers 1585. Disciple préféré de Ronsard, qui le fit nommer secrétaire de la chambre de Charles IX, il avait cultivé les langues classiques avec Daurat et Turnèbe. Jamyn est un des poètes de l'école savante de la Pléiade qui ont eu le style le plus naturel, le plus coulant, le plus naïf et le plus élégant. Malheureusement, il n'a pas joint à la grâce, à la facilité du talent, l'élévation des idées et celle du caractère. Outre les deux recueils de ses compositions, publiés l'un en 1575, l'autre en 1585, Jamyn, pour continuer la traduction d'Hugues Salel, avait mis en vers les treize derniers livres de l'*Iliade* d'Homère. Il traduisit aussi les trois premiers livres de l'*Odyssée*. Le principal mérite de cette double version appartient au versificateur : Jamyn y observe rigoureusement le mélange des rimes masculines et féminines.

JAN (suivant les uns de *Janus*, le dieu à double face, à cause de la diversité des coups; suivant les autres, de *Jean*) n. m. Jeux. Au jeu de trictrac, Chacune des diverses péripéties par lesquelles passe le jeu, avec des chances de perte ou de gain. ‖ Ensemble des deux tables du jeu. ‖ *Grand jan*, La table par laquelle se termine la partie. ‖ *Petit jan*, Table sur laquelle les joueurs disposent les dames, quand ils commencent la partie de trictrac. ‖ *Faire son grand jan* ou *son petit jan*, Garnir de ses dames la table du grand ou du petit jan. ‖ *Faire jan de puissance*, Amener des points qui font porter le coup du joueur sur une dame que son adversaire a laissée découverte. ‖ *Faire jan de retour*, Passer ses dames sur la table de l'adversaire. ‖ *Faire jan de trois coups*, Amener dès le commencement de la partie, en trois coups de dés, les nombres allant de l'unité jusqu'au 6 inclus. ‖ *Faire jan qui ne peut*, Faire un coup de dés qui conduit le joueur à amener une de ses dames sur une dame de son adversaire, mais qui est couverte. ‖ *Faire jan de Mézéas*, Amener un as, quand le coin de l'adversaire est dépourvu de dame. ‖ *Contre-jan*, Bénéfice revenant à l'adversaire lorsque, dans le coup précédent, son coin est occupé au lieu d'être vide.

— Bot. Nom vulgaire de l'ajonc landier.

Janacconi ou **Jannaconi** (Giuseppe), compositeur italien, né et mort à Rome (1741-1816). Elève de Soccorse Rinaldini et de Gaetano Carpini, il fonda à Rome une école de composition, où se sont formés de nombreux musiciens. Il accepta, en 1811, les fonctions de maître de chapelle du Vatican. La plupart de ses œuvres (messes, psaumes, offertoires, antiennes, motets) sont inédites.

JANACUS (*kuss*) n. m. Sous-genre de crépidules, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les *janacus* ont une coquille très aplatie et allongée, avec le sommet bombé, reporté en arrière. L'espèce type est le *janacus unguiculatus*, de l'océan Indien.)

Janailhac, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Yrieix, près de la source de l'Isle; 985 hab.

Janaillat, comm. de la Creuse, arrond. et à 15 kilom. de Bourganeuf; 1.516 hab. Kaolin.

JANCE (*janss*) n. f. Sauce épicée, composée d'amandes, de gingembre, de vin ou de verjus.

Jancigny (Adolphe-Philibert Dubois de). V. Dubois.

Jane Eyre, roman anglais signé Currer Bell, pseudonyme de Charlotte Brontë (1847). — Jane Eyre est une pauvre gouvernante, à la fois timide et énergique, qui est aimée par le père de son élève, le rude et tendre Rochester. Après de terribles luttes intérieures, Rochester, entraîné par une invincible passion, se décide à épouser la gouvernante de sa fille, bien qu'il soit déjà marié et que sa femme, folle il est vrai, vive encore. Le mariage est sur le point de s'accomplir, lorsque Jane apprend l'horrible vérité. Désespérée, mais résolue à rester digne d'elle, elle s'enfuit, et ce n'est qu'après bien des souffrances et lorsque Rochester est redevenu libre par la mort de sa femme, qu'elle peut l'épouser, tout mutilé et aveugle qu'il est. Le roman de Charlotte Brontë est une autobiographie. Jane Eyre, c'est Charlotte Brontë elle-même. Le romantique, le byronien Rochester, c'est M. Héger, le professeur de français de Bruxelles, celui qui avait appris aux sœurs Brontë à écrire. Il y a trop de romanesque sombre et violent dans *Jane Eyre*, trop de détails qui ont vieilli; malgré tout, le livre, qui a été vivement discuté, reste attachant, parce qu'il a été vécu.

Janesville, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Rock, sur les deux rives du Rock River; 9.000 hab. La ville est construite sur un fond plat, entre la rivière et des brèches formant une muraille élevée de 30 mètres; elle possède un asile pour les aveugles, des fabriques de machines et des fonderies.

Janet (Paul), philosophe français, né et mort à Paris (1823-1899). Admis à l'Ecole normale en 1841, professeur à Bourges, docteur ès lettres en 1848, il fut nommé professeur à Strasbourg, puis au lycée Louis-le-Grand, puis à la Sorbonne en 1864. La même année, il était élu membre de l'Académie des sciences morales. En 1888, il succéda à Caro comme titulaire de la chaire de philosophie dogmatique. P. Janet avait été disciple de V. Cousin. Pendant sa longue carrière, il manifesta les plus précieuses qualités d'érudition et de tolérance. Libéral en politique, il opposait à la raison d'Etat la théorie des droits naturels. Sa politique reposait sur une conception métaphysique spiritualiste et sur une morale intellectualiste et optimiste. Parmi ses nombreux ouvrages, signalons : *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* (1850 et 1872); *la Crise philosophique* (1865); *Philosophie de la Révolution française* (1875); *les Causes finales* (1874); *Saint-Simon et les saint-simoniens* (1872); *les Origines du socialisme contemporain* (1883); *la Philosophie française contemporaine* (1879); *les Maîtres de la pensée moderne* (1883); *Victor Cousin et son œuvre* (1885); *les Passions et les Caractères dans la littérature du* XVIIe *siècle* (1888); *la Philosophie de Lamennais* (1890); *Principes de métaphysique et de psychologie* (1896); etc.

Paul Janet.

Janet (*Pierre*-Marie-Félix), professeur et philosophe français, neveu du précédent, né à Paris en 1859. Admis à l'Ecole normale supérieure en 1879, agrégé de philosophie en 1882, professeur au lycée de Châteauroux, puis du Havre, docteur ès lettres en 1889, avec une thèse remarquée sur l'*automatisme* psychologique, il fut, la même année, nommé professeur à Paris, au collège Rollin, puis au lycée Condorcet. Docteur en médecine en 1893, suppléant de Th. Ribot au Collège de France (1895), directeur du laboratoire de psychologie de la clinique à la Salpêtrière depuis 1889, Pierre Janet fut chargé d'un cours de psychologie expérimentale à l'université de Paris en 1898. Il donna une vigoureuse impulsion aux études de psychologie expérimentale en unissant le savoir clinique du médecin à la pénétration du psychologue. Citons de lui : *Etude sur Malebranche et la théorie des esprits animaux* (1886); *l'Automatisme psychologique* (1889); *Définitions récentes de l'hystérie* (1893); *Etat mental des hystériques, les stigmates mentaux* (1893); *Etat mental des hystériques, les accidents mentaux* (1893); *Névroses et idées fixes* (1898). Il a, en outre, publié de nombreux articles dans les « Archives de neurologie » et dans la « Revue philosophique ».

Janet-Lange (Antoine-Louis Janet, dit), peintre, né et mort à Paris (1816-1872). Elève de Collin, d'Ingres et d'Horace Vernet, il s'adonna d'abord à la peinture religieuse, puis à la peinture d'histoire. Il était doué d'une grande facilité, malheureusement assez banale. Nous citerons de lui : un *Haras* (1836); *le Christ aux Oliviers* (1839); *Néron disputant le prix de la course aux chars* (1855), une de ses meilleures toiles; *Napoléon distribuant des secours aux inondés de Lyon* (1857); *l'Empereur et sa maison militaire à Solferino* (1861); *Charge du 2e hussards à l'attaque de la ferme de Casanova à Solferino* (1863); *Combat d'Altesco* (1864); *Episode du siège de Puebla* (1868); etc. On lui doit, en outre, des lithographies, une partie des dessins de l'*Histoire de Napoléon* (1843); enfin, un grand nombre de dessins pour l'« Illustration ».

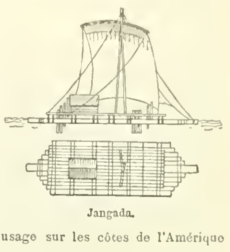
Jangada.

JANFRÉDÉRIC (*rik'*) n. m. Variété de merle, spéciale à l'Afrique septentrionale.

JANGADA n. f. Radeau formé de bois très léger, en usage sur les côtes de l'Amérique du Sud.

JANGAG (*gagh'*) n. m. Sorte de toile de coton des Indes.

JANICÉPHALE (*sé* — du lat. *Janus*, et du gr. *képhalê*, tête) n. m. Monstre à deux têtes, dont les faces sont tournées en sens opposé.

JANICÉPHALIE (*sé, lî*) n. f. Conformation des janicéphales.

JANICEPS n. m. Térat. Syn. de janicéphale.

Janicki (Clément) [en lat. **Janitius**], poète polonais, né en 1516, mort en 1543. Fils d'un paysan, il fut protégé par Kmita, palatin de Cracovie, qui lui fournit l'argent nécessaire pour se rendre en Italie. A Padoue, le cardinal Bembo l'accueillit avec distinction et fit connaître ses vers latins dans la péninsule. Mort très jeune, Janicki est pourtant un des premiers poètes de son temps. Il n'exprime pas les douleurs fictives d'un héros de convention, mais bien les misères réelles de sa vie. Il fut surnommé le **Tibulle polonais**. Ses poésies ont paru sous le titre de : *Janitii poemata in librum collecta* (1755).

Janicot (Gustave), publiciste français, né à Limoges en 1830. Secrétaire de Genoude, puis de Lourdoueix, il devint, en 1860, directeur de la « Gazette de France », où il a publié des articles politiques et fait, sous le pseudonyme de Edmond Rack, la critique théâtrale.

Janicule (mont) [en lat. *Janiculus mons*], l'une des sept collines sur lesquelles était bâtie la ville de Rome. Située sur la rive droite du Tibre et dominant le fleuve, c'est par cette colline qu'arrivaient ordinairement les invasions étrusques. Aussi, de bonne heure, les Romains y construisirent-ils un fort. Ancus Martius la joignit à la ville par le pont Sublicius. Entre la colline et le fleuve s'étend le quartier du Transtevère. Le Janicule est aujourd'hui en partie converti en une admirable promenade bordée de villas.

JANIDE n. m. Antiq. Descendant de Janus. (On appelait ainsi des devins qui prédisaient l'avenir par l'inspection des peaux des victimes.)

JANIE (*nî*) ou **JANIA** n. f. Bot. Genre de corallinées, comprenant des algues à fronde filiforme très fragile, possédant les trois organes reproducteurs des floridées : *tétraspores, cystocarpes* et *anthéridées*.

— Paléont. Sous-genre d'*euthria*, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire. (Les janies sont des coquilles fusiformes, à spire allongée, à bouche ovale, présentant de grands rapports avec les tritonidés. L'espèce type est la *jania angulosa*, du miocène d'Italie.)

JANIN n. m. Linguist. Syn. de janot.

Janin (*Jules*-Gabriel), littérateur français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1804, mort à Paris en 1874. Après avoir fait ses études de droit, il débuta dans le « Figaro » de 1825, collabora ensuite à la « Quotidienne » et au « Messager », puis entra au « Journal des Débats » (1836), où, pendant près de quarante ans, il fit la critique de théâtre. Dès 1829, il avait publié une sorte de roman bizarre : *l'Ane mort et la Femme guillotinée*, où il parodiait la littérature romantique en accumulant à plaisir les horreurs. Citons encore, parmi les principaux livres de ce facile écrivain : *Barnave* (1831); *Contes fantastiques* (1832); *Contes nouveaux* (1833); *le Chemin de traverse* (1836); *la Religieuse de Toulouse* (1850); une traduction fort libre d'Horace, qui avait été de bonne heure son poète de prédilection; *Béranger et son temps* (1866); etc. Son ouvrage le plus considérable est le recueil des feuilletons hebdomadaires du « Journal des Débats », qu'il fit paraître, en 1858, sous le titre ambitieux d'*Histoire de la littérature dramatique*. On lui avait décerné le titre de « prince des critiques ». Il

Jules Janin.

ne manquait pas d'esprit, et il avait parfois de la délicatesse, de la grâce; mais, en revanche, on ne trouve chez lui aucun principe, ni même aucune suite. Il ne voulut qu'amuser ses lecteurs en s'amusant lui-même de tout.

JANINA. Géogr. V. IANINA.

JANINAY, JANIVAY ou **JANIUAY**, ville de l'archipel des Philippines (île de Panay [prov. d'Iloilo]), sur le rio Luague, affluent du Jalaur; 25.570 hab. Anciennement MATAGUD.

JANIS (*niss*) n. f. pl. Divinités féminines et démoniaques du mazdéisme.

JANISSAIRES (*ni-sèr'* — du turc *yéni-tchéri*, nouvelle troupe) n. m. pl. Milice turque, instituée par le sultan Orkhan-Ghazi. — *Un* JANISSAIRE.

— ENCYCL. Dans l'institution de cette milice, le sultan se fit aider de son vizir Ala-ed-Din et du *kazi-asker* Djandéreli, pour remplacer les troupes irrégulières qui, avant cette époque (1326-1360), constituaient la majorité de l'armée ottomane. Pour faire de cette milice une sorte de garde prétorienne absolument en dehors du peuple, et qu'on pût employer au besoin contre lui, Orkhan-Ghazi imagina de la composer uniquement d'enfants chrétiens, enlevés à leurs familles, convertis à l'islam et cantonnés à Brousse. Ce fut seulement plus tard qu'on y admit des Turcs, et, à l'époque de Mohammed IV (1649-1687), le recrutement se fit parmi les enfants des *janissaires*, ce qui fit rapidement décliner cette milice. Le sultan Orkhan voulut donner la consécration religieuse au corps qu'il avait ainsi formé, et le soufi Hadji-Bektash, fondateur de l'ordre des derviches bektachis, fut chargé de cette bénédiction, au cours de laquelle il donna à la nouvelle milice le nom de *yénitchéry*, qui ne devait pas tarder à devenir aussi célèbre en Orient qu'en Occident. Dans le principe, chaque homme recevait une solde d'une aspre (*aktché* = 8 centimes) par jour, deux pains et une ration de viande et de riz. Le sultan était considéré comme le père nourricier des janissaires et leurs grades étaient empruntés aux fonctions de la cuisine : le colonel était « le maître de la grande soupière », *tchorbadji bachi*; le capitaine, le « maître queux », *achtchi bachi*; le lieutenant « porteur d'eau », *sakka bachi*. La marmite, *kazan*, était le symbole du régiment, l'équivalent du drapeau; la laisser aux mains de l'ennemi était la dernière honte; la renverser était le signal de la révolte. Le corps des janissaires se nommait *odjak* et était divisé en *ortas*. Les janissaires ne furent guère, à l'origine, plus de 1.200, mais déjà, sous le règne de shah-sultan Soleïman-Khan, leur nombre était assez considérable pour qu'il fallût reviser complètement les règlements anciens; l'*odjak* eut alors un état-major de 14 officiers généraux, et l'*orta* fut commandée par 15 officiers, dont le plus important remplissait les fonctions de colonel. Le chef de la milice était l'*agha*, l'un des personnages les plus importants de l'empire osmanli; sous le règne de Mahmoud II, les janissaires, divisés en 229 régiments, comptaient plus de 140.000 hommes et n'avaient plus aucune valeur militaire; depuis longtemps, depuis le commencement du XVIe siècle, ils n'avaient guère fait que terroriser la capitale et renverser les sultans. Mahmoud II abolit la milice (1826), après une révolte, où plus de 15.000 janissaires furent massacrés; cette mesure provoqua une révolution qui faillit emporter le trône de Mourad et ensanglanta les rues de la capitale.

Janissaires (XVIIe s.) : 1, 2. Soldats; 3. Agha.

JANITIUS. Biogr. V. JANICKI.

JANK ZOLO n. m. Variété de cépage blanc, cultivé principalement en Hongrie.

JANKAN, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Selcan]); 2.274 hab. Brasserie. Victoire du général suédois Torstenson sur les Autrichiens (5 mars 1645).

JANKÉE n. f. Genre de cyrtandrées, voisin des ramondies, comprenant une seule espèce : la *jankée de Heldreich* (*jankæa Heldreichii*), qui croît dans les fentes des rochers de la région alpine, sur le mont Olympe, en Thessalie. (C'est une plante à feuilles épaisses, velues, ovales, à fleurs violacées, portées par une courte hampe.)

JANKOWSKI (Placide), littérateur polonais, connu sous le pseudonyme de JOHN OF DYCALP, né dans le gouvernement de Grodno en 1810, mort en 1872. Il se fit ordonner prêtre et devint vice-président du consistoire de Vilna. On lui doit un grand nombre d'écrits de genres très divers qui, malgré une tendance à l'exagération, se recommandent par des observations profondes ou spirituelles : des comédies telles que *le Pressentiment* (1841); *les Femmes frivoles* (1842); des livres religieux comme les *Sentiments d'un chrétien selon Wieland* (1843); etc.

JANNEQUIN (*ja-ne-kin*) n. m. Coton médiocre du Levant.

JANNEQUIN (Clément), compositeur français du XVIe s. On ignore tous les détails de son existence. On peut supposer qu'il embrassa la religion réformée, puisque, après avoir écrit des messes et des motets, il mit plus tard en musique les psaumes traduits par Clément Marot. Il a écrit des messes, qu'on trouve en manuscrit dans les archives de la chapelle pontificale à Rome; il a publié un recueil de chansons sacrées à 4 voix; puis les *Proverbes de Salomon composés en musique en 4 parties* (1558), et *Octante deux psaumes de David avec plusieurs cantiques nouvellement composés en musique à 4 parties* (1559). On lui doit encore une quantité de chansons françaises à 4 parties, un recueil de *24 Chansons musicales à 4 parties* (1533); un autre recueil fort curieux de *Chansons de la guerre et de la chasse* (1537), et surtout un troisième recueil, intitulé : *Inventions musicales de Jannequin : premier, second, troisième et quatrième livres, où sont contenus le Caquet des femmes à 5 parties, la Guerre, Bataille, Jalousie, Chant des oiseaux, Chant de l'alouette, le Rossignol, Prise de Boulogne, etc.* (1544).

JANNET (*ja-nè* — rad. *Jean*) n. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent, frappée à l'effigie de Jean, roi de Chypre. — Hortic. Variété de poire, appelée aussi AMIRÉ.

JANNET (Claudio), jurisconsulte et publiciste français, né et mort à Paris (1844-1894). Après avoir été avocat à Aix, il devint professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris. Disciple de Le Play, il a publié, entre autres ouvrages : *De l'état présent et de l'avenir des associations coopératives* (1867); *l'Internationale et la question sociale* (1871); *les Etats-Unis contemporains* (1875); *les Sociétés secrètes* (1876), livre très remarquable; *les Précurseurs de la franc-maçonnerie* (1887); *le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale* (1889); *Quatre écoles d'économie sociale* (1891); *le Capital, la spéculation et la finance au* XIXe *siècle* (1892); etc.

JANNETTAZ (Edouard), savant, né et mort à Paris (1832-1899). Docteur ès sciences, aide de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'Ecole des hautes études et maître de conférences à la Sorbonne, il a écrit, entre autres ouvrages : *Eléments de géologie* (1861); *Eléments de minéralogie* (1861); *les Mammifères* (1862); *les Oiseaux* (1862); *les Poissons* (1862). On lui doit, en outre, *les Roches, description de leurs éléments* (1874); *le Chalumeau; analyses qualitatives et quantitatives* (1875); etc.

JANNIÈRE (*ja-ni-èr'*) n. f. En Normandie, Lieu planté de jan ou ajonc.

JANOSHAZA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Eisenburg]); 3.457 hab. Commerce de tabac.

JANOT ou **JEANNOT** (*ja-no* — de *Jean*, dont on a fait *Jeanjean*, puis *Jeannot*, *Janin* et enfin *Janot*) n. m. Sot, niais, badaud. ‖ Mari trompé. (Vieux.)

JANOT, type comique, personnifiant la bêtise piteuse et grotesque, inventé au XVIIIe siècle par Dorvigny, auquel on doit aussi Jocrisse. C'est dans une pièce des Variétés, *Les battus payent l'amende* (1779), que Janot apparut pour la première fois; joué par un farceur en renom, Volange, il eut une vogue prodigieuse. La mode s'en mêla : on porta des coiffures à la Janot, on inventa un potage à la Janot. La statuaire même s'empara du type : on fit en Russie un envoi de Janots en biscuit de Sèvres pour 28.000 livres. Le type était représenté long, maigre, en veste mesquine, un bonnet sur la tête et une lanterne à la main. Puis les imitations théâtrales pullulèrent; on eut : *Janot chez le dégraisseur, Janot Bohémien*, etc.

Janot est resté populaire; cet imbécile, qui mêle et confond tout, qui fait en parlant des inversions où ce qui s'applique à un membre de phrase paraît s'appliquer à un autre (*Mettez votre chapeau sur votre tête à trois cornes*, etc.), qui espère gagner à la loterie, sans prendre de billet, parce que, dit-il, « l'hasard est si grand! » était un type trop vrai pour ne pas survivre. Il y a aussi le *couteau de Janot*, dont le manche et la lame ont été plusieurs fois renouvelés et qui, cependant, reste toujours le même.

JANOTERIE (*rî* — rad. *Janot*) n. f. Niaiserie, simplicité extrême.

JANOTISME ou **JEANNOTISME** (*ja-no-tissm'* — rad. *Janot*) n. m. Construction vicieuse de la phrase, qui donne lieu à des amphibologies ridicules. Ex. : *Aller chercher une oie chez le pâtissier qu'on a fait cuire.*

JANOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Trembowla]), sur le Seret, affluent du Dniester; 1.964 hab.

JANRINETTE (*nèt'*) n. f. Arboric. Variété de poire.

JANSÉNIE (*nî*) ou **JANSENIA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant une quinzaine d'espèces propres à l'Asie tropicale et deux à la Cafrerie. (Les jansénies sont des cicindèles assez courtes, à corselet cylindrique; de taille médiocre, elles sont ordinairement d'un bronzé obscur ou argenté.)

JANSÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui a rapport aux jansénistes ou à leurs doctrines.

JANSÉNISME (*nissm'*) n. m. Doctrine de Jansénius : *Une proposition entachée de* JANSÉNISME.

— Par ext. Morale sévère comme celle des jansénistes.

— ENCYCL. Le *jansénisme* fut à la fois une doctrine et un parti. La doctrine fit son apparition en 1640, avec le livre intitulé *Augustinus*, où Jansénius déclarait qu'il reproduisait les vrais sentiments de saint Augustin sur la nature de la grâce. Elle peut se résumer ainsi : depuis la chute d'Adam, la liberté de l'homme consiste simplement dans l'absence de toute contrainte extérieure; intérieurement, sa volonté n'est jamais vraiment libre, car elle est soumise tantôt à la concupiscence, tantôt à la grâce. Si Dieu nous donnait toujours la grâce, nous ne pécherions jamais; mais, parfois, il nous la refuse et laisse agir la concupiscence, qui nous entraîne au mal. La grâce du salut est accordée aux élus seuls, car Jésus-Christ n'est mort que pour eux. D'après l'Eglise catholique, au contraire, même après la chute d'Adam, la volonté humaine est libre intérieurement; ni la grâce, ni la concupiscence ne nécessitent absolument ses déterminations : si nous péchons, ce n'est pas que la grâce nous manque, c'est parce que nous préférons le mal au bien. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, sans exception.

Quant au parti janséniste, il commença à s'organiser lorsque Nicolas Cornet soumit à l'examen de la faculté de théologie de la Sorbonne (1649) cinq propositions qu'il avait extraites de l'*Augustinus*, ouvrage déjà condamné par Urbain VIII, en 1642. (V. AUGUSTINUS, JANSÉNIUS.) La Sorbonne ayant censuré les propositions, soixante docteurs opposèrent à sa décision un appel comme d'abus, qui fut reçu par le Parlement. En vain, sur la demande de quatre-vingt-cinq évêques français, le pape Innocent X, dans la bulle *Cum occasione*, condamna-t-il à son tour les cinq propositions (1653); les jansénistes, ayant à leur tête Antoine Arnauld, imaginèrent la distinction du *droit* et du *fait*. *En droit*, disaient-ils, les propositions sont condamnables; *en fait*, elles ne sont pas contenues dans l'*Augustinus*, du moins avec le sens que le pape leur attribue. Dès lors, l'Eglise de France fut partagée entre les jansénistes et leurs adversaires. Les jansénistes, appuyés par quelques évêques et par la majorité du Parlement, avaient également la faveur de plusieurs membres de la haute société; beaucoup d'hommes, remarquables par leurs vertus et leur talent, tels que les solitaires de Port-Royal, les soutenaient aussi. Leurs adversaires, dont les jésuites ne tardèrent pas à prendre la direction, avaient pour eux l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil. Après une foule d'incidents, dont la publication des *Lettres provinciales* de Pascal fut un des principaux (1656), la lutte s'apaisa un instant, lorsque tous les jansénistes eurent consenti à signer le formulaire de foi que leur avait imposé le pape Alexandre VII. Cette soumission valut aux évêques d'Aleth, de Beauvais, d'Angers et de Pamiers, les plus fermes soutiens du parti, un bref de félicitations du pape Clément IX (1669) [*Paix de l'Eglise ou de Clément IX*].

Mais, en 1702, la condamnation, par la Sorbonne, d'un célèbre *Cas de conscience* ayant révélé les restrictions secrètes faites par les jansénistes au moment de la signature, la guerre se ralluma. Elle devint plus ardente encore, en 1713, sous le règne du pape Clément XI, dont la bulle *Unigenitus* censura le *Nouveau Testament avec des réflexions morales* du P. Quesnel. Quatre évêques appelèrent de la bulle au prochain concile et furent imités par un grand nombre de jansénistes, qui, dès lors, prirent le nom d'*appelants*. L'agitation causée par le refus des sacrements aux appelants et entretenue principalement par la résistance énergique du Parlement à l'autorité du roi et à celle du pape dura pendant la plus grande partie du XVIIIe s. Exaltés par la lutte, les esprits en vinrent aux excès des *convulsionnaires*. Mais ces scandales contribuèrent beaucoup à la ruine du jansénisme. Toutefois, son influence persista, et le jansénisme garda, d'ailleurs, en France, jusque dans le XIXe siècle, quelques adhérents. Aujourd'hui encore, il forme, en Hollande, une petite Eglise, composée d'un archevêque, résidant à Utrecht, et de deux évêques, dont l'un siège à Deventer et l'autre à Haarlem.

JANSÉNISTE (*nisst'*) adj. Qui a rapport, qui appartient au jansénisme : *Des idées* JANSÉNISTES. *La morale* JANSÉNISTE.

— Techn. *Reliure janséniste*, Reliure pleine, sans ornement.

— Substantiv. Partisan du jansénisme. ‖ Par ext. Personne d'une morale austère.

— n. f. Mod. Espèce de mitaine, qui couvrait une partie du bras. ‖ Jupe baleinée, mais peu ample, que portaient certaines femmes faisant profession de rigorisme.

JANSÉNIUS (Cornélius JANSEN, plus connu sous le nom de), évêque d'Ypres, né près de Leerdam, au village d'Acquoi (Pays-Bas), en 1585, mort à Ypres en 1638. Son père s'appelait Jean Otto. Il étudia à l'université de Louvain, où il prit le nom de Jansen (fils de Jean), ou, sous la forme latine, Jansénius. Il eut pour maître un théologien, partisan secret de Baïus, Jacques Janson d'Amsterdam, et pour condisciple Duvergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran, qui l'amena à Paris, d'abord, puis à Bayonne, où il reçut de l'évêque la direction d'un collège. Les deux amis firent une étude approfondie des doctrines de saint Augustin sur la question des rapports de la grâce avec la liberté humaine. Jansénius se chargea de publier leurs idées communes et poursuivit l'accomplissement de cette tâche pendant le reste de sa vie. Il consigna le résultat de ses recherches dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, dont il confia la publication à trois de ses amis, Reginald, Fromond et Calenus, après avoir protesté, par écrit, de sa soumission aux décisions du saint-siège. De retour à Louvain en 1617, il avait été nommé recteur de l'université de cette ville en 1635, puis évêque d'Ypres (1637); c'est là qu'il mourut de la peste, à quarante-sept ans. Un tombeau qui lui avait été érigé par ses partisans fut détruit en 1655, rétabli en 1671, et définitivement abattu au XIXe siècle. Tous les ouvrages de Jansénius sont écrits en latin; outre l'*Augustinus*, il a composé *Mars Gallicus*, pamphlet contre la politique de Richelieu, qui avait conclu une alliance politique avec la Hollande protestante; il a publié aussi plusieurs traités de polémique et des *Commentaires* sur les *Evangiles*, le *Pentateuque* et les *Livres sapientiaux* de la Bible. V. JANSÉNISME.

Jansénius.

JANSON (Paul), homme politique belge, né à Herstal en 1840. Avocat à Bruxelles en 1862, il se signala par sa véhémente éloquence, devint, en 1867, membre du conseil communal de Bruxelles. Elu en 1877 député à Bruxelles, il siégea à l'extrême gauche, combattit le parti catholique, soutint en 1878 le cabinet Frère-Orban, mais s'en sépara sur la question électorale, et constitua le groupe radical. Président de l'association libérale de Bruxelles depuis 1881, il échoua à la députation en 1884 et en 1886, mais revint à la Chambre en 1889 et demanda le suffrage universel, et finit par se rallier au système du vote plural. Lors de l'application de ce système en 1894, il ne fut pas réélu à Bruxelles, mais il devint presque aussitôt sénateur de Liége. Au Sénat, il a défendu plusieurs des réformes demandées par les socialistes, mais en répudiant le collectivisme.

JANSSEN (Jean), historien catholique allemand, né à Xanthen (Westphalie) en 1829. Elève de l'université de Munster, il compléta ses études à Louvain. En 1851, il fut reçu docteur à Bonn et à Munster comme privat-docent. Quelques mois plus tard, il devenait professeur d'histoire pour les étudiants catholiques à Francfort-sur-le-Mein. Il entra dans les ordres en 1860. En 1875, élu député au Reichstag par le canton de Malmedy-Schleiden-Montjoye, il siégea sur les bancs du centre; il ne se représenta pas en 1876. Léon XIII le nomma prélat romain en 1880. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'évêché de Munster* (1855-1856); *les Convoitises de la France sur le Rhin et sa politique antiallemande* (1861); et surtout son *Histoire du peuple allemand depuis le moyen âge* (1876-1884), traduite en français (1887), où Janssen, avec un incontestable talent et une grande richesse de vues et de documents, soutient cette thèse, d'ailleurs très contestée, que la conversion de l'Allemagne au protestantisme a été pour elle une cause de décadence.

Janssen (Pierre-*Jules*-César), savant français, né à Paris en 1824. En 1860, il acquit le titre de docteur ès sciences physiques, avec une thèse sur la vision. De 1865 à 1871, Janssen professa un cours de physique générale à l'École spéciale d'architecture. En 1868, l'Académie des sciences, à la suite de son voyage dans l'Inde, lui accorda le prix Lalande. Janssen a été chargé de nombreuses missions scientifiques au Pérou (1857-1858), pour la détermination de l'équateur magnétique; en Italie (1861-1862 et 1864), pour étudier les raies telluriques du spectre solaire; à Santorin (1867), pour l'étude du volcan, alors en éruption; aux Açores (1867), pour des études magnétiques et topographiques avec Ch. Sainte-Claire Deville; à Guntoor (Inde anglaise), en 1868, pour l'observation d'une éclipse de soleil, observation qui amena la découverte de la nature des protubérances; à Oran (1870), durant le siège de Paris, d'où il sortit en ballon, pour l'observation d'une troisième éclipse; en Asie (1871), pour l'éclipse totale du 12 décembre 1871, au cours de laquelle il put constater une nouvelle et dernière enveloppe gazeuse du soleil, qu'il nomma *atmosphère coronale*; au Japon (1874), pour l'observation du passage de Vénus; à Siam (1874), pour une éclipse de soleil. En 1876, Janssen fut chargé d'établir un observatoire d'astronomie physique. Cet observatoire, créé d'abord à Montmartre, a été transféré, en 1877, à Meudon, sur les ruines de l'ancien château. Au cours de l'été 1891, il a fait l'ascension du Mont-Blanc pour étudier les conditions de l'établissement d'un observatoire qui fut construit peu après, et dont il fut nommé directeur. Janssen a été élu membre de l'Académie des sciences en 1873. On lui doit un instrument, le *compas aéronautique*, qui permet de fixer à chaque instant sur la carte la position d'un aérostat. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Mémoire sur l'absorption de la chaleur rayonnante obscure dans les milieux de l'œil; Mémoire sur les raies telluriques du spectre solaire; Mémoire sur le spectre de la vapeur d'eau; Études sur une éruption volcanique à Santorin, en 1867; Communication à l'Académie sur l'observation de l'éclipse annulaire à Trani; Rapport à l'Académie sur l'éclipse totale du 18 août 1868, observée à Guntoor;* etc.

Jules Janssen.

Janssens Van Nuyssen (Abraham), peintre flamand, né à Anvers en 1575, mort en 1632. Élève de Jean Snellinck et imitateur des Italiens, il chercha à rivaliser avec Rubens. Ses toiles, qui sont presque toutes en Hollande et en Belgique, sont d'un riche coloris. On peut citer : *l'Adoration des Mages, la Vierge soutenant le corps de son fils, la Foi et l'Espérance soutenant la Vieillesse, l'Escaut et Anvers.*

Janssens (Jean-François-Joseph), musicien belge, né et mort à Anvers (1801-1835). Élève de Lesueur, il écrivit une messe à 4 voix, puis fit représenter, à Anvers, deux opéras-comiques : *le Père rival* (1824) et *la Jolie fiancée*, et revint ensuite à la musique d'église. Il perdit la raison, à la suite d'un incendie. Ses compositions comprennent 5 messes avec orchestre, 1 *Te Deum*, 25 motets, psaumes, hymnes et antiennes avec orchestre, 2 symphonies, 2 cantates, des pièces pour musique d'harmonie et des romances.

J, jante. 1. De roue ordinaire; 2. De wagon (coupe).

JANTE (peut-être d'une forme bas lat. *gambita*, dérivée de *gamba*, jambe) n. f. Pièce de bois ou de métal courbée, qui forme le cercle extérieur d'une roue de voiture, de cycle, d'un volant, etc.

JANTHINE ou **JANTHINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *janthinidés*, comprenant vingt-cinq espèces marines.

— Encycl. Les *janthines* sont remarquables par leur coquille mince, violette, très fragile; l'animal se soutient sur l'eau au moyen d'un long flotteur, qu'il sécrète et qu'il détache à volonté. Ce sont des mollusques de haute mer; leur couleur violette ou bleuâtre les rend presque invisibles dans l'eau; ils sont très carnassiers et vont par troupes. La *janthina bicolor* habite la Méditerranée, la *janthina fragilis*, les Antilles; quelques espèces sont fossiles dans le tertiaire.

Janthine : *a*, animal avec son flotteur portant les œufs; *b*, coquille.

JANTHINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, renfermant les *janthines* et les *recluzies*. — Un janthinidé.

JANTHOCINCLE ou **JANTHOCINCLA** (*sin*) n. m. Sous-genre de garrulax, comprenant six espèces propres à l'Himalaya.

— Encycl. Les *janthocincles* sont de beaux oiseaux roux, fauves ou bruns, variés de taches ou d'ocelles d'un blanc jaunâtre. Le *janthocincla ocellata*, du Népaul, peut être pris comme exemple; il mesure 0m,30 de long, y compris sa large queue étalée en éventail et blanche au bout.

Janthocincle.

JANTHŒNAS (*té-nass*) n. m. Sous-genre de *carpophaga*, comprenant sept ou huit espèces de la région néo-guinéenne.

— Encycl. Les *janthœnas* sont de beaux et gros pigeons bronzés, à reflets métalliques verts ou pourprés; ils ont en général la tête et le ventre gris ou blancs. Une des espèces les plus communes est le *janthœnas Halmaheiræ*, répandu des Moluques du Nord jusqu'au milieu de la Nouvelle-Guinée; son plumage est très recherché.

Janthœnas.

JANTIER (*ti-é*) n. m. ou **JANTIÈRE** n. f. Instrument pour assembler les diverses parties courbes qui constituent la jante d'une roue.

JANTILLE (*ll* mll. — rad. *jante*) n. f. Chacune des aubes garnissant la périphérie de la roue d'un moulin à eau. ‖ On dit mieux palette.

JANTILLER (*ll* mll.) v. a. Garnir de jantilles.

JANUAL, ALE, AUX adj. Mythol. rom. Qui appartient, qui a rapport à Janus.

— n. m. Gâteau que l'on offrait à Janus, dans le mois de janvier.

— n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Janus.

JANUALIEN (*li-in*) adj. m. Se disait de certains vers composés en l'honneur de Janus.

JANULE ou **JANULUS** (*luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thérididés, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans les régions tropicales du globe, à l'exception de l'Afrique.

— Encycl. Les *janules* sont de petites araignées errantes, remarquables par les deux petits tubercules de leur région frontale, leur abdomen très large, rhomboïdal ou globuleux. L'espèce type est le *janulus bicornis*, d'Australie septentrionale; le *janulus Malachinus* habite le Brésil; le *janulus taprobanicus*, Ceylan; le *janulus erythrophthalmus*, le Venezuela et les Antilles; etc.

Janus.

JANUS (*nuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des proctonotidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les *janus* sont des animaux nus, allongés, ovales, avec les tentacules feuilletés. L'espèce type est le *janus cristatus* des mers d'Europe.)

JANUS (*nuss*) n. m. Archit. rom. Porte voûtée ou en forme d'arc, servant de passage sur une voie publique.

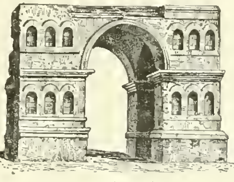
Janus (archit.).

Janus. Mytb. rom. Dieu, tout à fait propre à l'Italie. Il était non Étrusque, mais Romain. Un de ses surnoms était **Quirinus**, et il était considéré comme un des dieux pénates. D'après la légende romaine, son règne correspondait à l'âge d'or du Latium, et Saturne, qu'il avait accueilli, lui aurait enseigné plusieurs arts. Sa figure, au double visage, se retrouve fréquemment sur les plus anciennes monnaies romaines. La légende qui le fait venir de Grèce paraît de date relativement récente. Il était le dieu des portes. Ses sanctuaires, en forme d'arcs à deux ou quatre faces, se trouvaient ordinairement aux carrefours, aux lieux de passage, aux portes des villes. On l'invoque le matin; le premier jour du mois, le premier mois de l'année lui sont consacrés. Par une extension nouvelle, on alla jusqu'à le considérer comme le créateur de toutes choses et le père des dieux. Il avait à Rome un grand nombre de temples. Le plus vénéré était celui du Forum, fondé par Numa, et dont les portes annonçaient la paix ou la guerre, suivant qu'elles étaient fermées ou ouvertes. Elles ne furent fermées que neuf fois en plus de mille ans. Il existe encore à Rome deux arcs de Janus. L'un, celui de *Janus Quadrifrons*, est admirablement conservé.

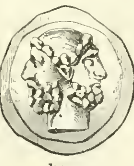
Janus.

JANVIER (*vi-é* — du lat. *januarius*; de *Janus*) n. m. Premier mois de l'année grégorienne : *Une ordonnance de 1564 fixa le commencement de l'année au* 1er janvier. (Chateaubr.)

— Fig. *Un soleil de janvier*, Une personne sans énergie.

— *Bonhomme Janvier*, Personnage de la légende enfantine, sorte de saint Nicolas, qui apporte aux enfants les joujoux du premier de l'an. (On le représente sous les traits d'un vieillard à barbe neigeuse, chargé de jouets.)

Bonhomme Janvier.

— Antiq. rom. *Calendes de janvier*, Saturnales qu'on célébrait à la fin de décembre. V. saturnales.

— Encycl. Chronol. Dans la réforme qu'il fit du calendrier, Numa déplaça le mois de *janvier*, et le fit passer du onzième rang au premier, où il est resté. Ce mois, qui compte trente et un jours dans le calendrier moderne, commence sept jours après le solstice d'hiver. Dans la concordance avec le calendrier républicain, le 1er *janvier* répond, à peu près, au 11 nivôse, et le 31, au 11 pluviôse.

Le mois de Janvier, émail de P. Raymond. (Louvre.)

— Écon. rur. *Grande culture*. En raison des gelées ou du mauvais temps, les travaux de culture sont à peu près suspendus pendant le mois de *janvier*. L'agriculteur en profite pour faire les charrois que, faute de temps, il lui serait difficile d'opérer dans une autre saison, pour nettoyer les machines et les outils, remettre en état les fossés, les chemins, les clôtures, achever le battage des céréales, le bottelage du foin, effectuer, s'il est possible, quelques labours ou défrichements et transports de fumiers, ou même, quand le temps s'y prête, des semailles tardives ou très précoces.

Le mois de Janvier, peinture de Cabanel. (Ancien Hôtel de ville de Paris.)

Vignes. Labours de déchaussement. Épandage des fumiers et composts. Provignage. Sulfatage des échalas.

Arbres fruitiers. Taille des arbres en espalier si la température est favorable, dépalissage des branches à fruit. Nettoyage des écorces et soins divers. Stratification dans le sable des noyaux ou amandes qu'on sèmera au printemps. On répand au pied des arbres les curures d'égout, des mares, des fossés, les jus de fumier, les gadoues fermentées, etc.

Jardin potager. Défoncements. Transports de fumiers. Semis, en bonne exposition, de pois hâtifs, oignons, fèves des marais, et semis sur couche ou sous cloche de carottes hâtives, radis, aubergines, concombres, melons, céleris, choux pommés. Ouverture des fosses à asperges. On récolte mâches, épinards, persil, poireaux, crosnes, choux de Bruxelles, scorsonère, etc. On butte les pissenlits et les crambés.

Jardin d'agrément. Plantation des arbres d'ornement en terrain sec, à l'exception des arbres résineux.

Forêts. Exploitation des futaies et taillis, et façonnage des arbres abattus. Récolte de semences. Émondage des saules et peupliers. Transports des bois.

Janvier (édit de), édit rendu à Saint-Germain-en-Laye le 17 janvier 1562, et qui accordait aux protestants l'autorisation de « tenir prêches » en pleine liberté, hors des villes, de jour et sans armes (sauf, en ce qui concernait les gentilshommes, celles dont ils ne se séparaient pour ainsi dire jamais : l'épée et la dague); celle de « tenir synodes et consistoires », en présence des officiers du roi; l'autorisation de « recueillir charités et aumônes », mais à titre volontaire et individuel. Les protestants restaient soumis aux dîmes et redevances ecclésiastiques, aux règlements canoniques touchant les jours de chômage et les empêchements en matière de mariage; il leur était interdit de tenir dans leurs réunions aucun propos injurieux contre les rits et les célébrants catholiques.

Quelque incomplète qu'elle fût au point de vue de l'égalité des cultes, la victoire parut immense aux protestants. Théodore de Bèze envoya le texte de l'édit à Calvin, avec annotations triomphantes. De sa violation (massacre de Wassy, 1er mars 1562) sortit la guerre civile.

Janvier (saint), évêque de Bénévent et martyr, né probablement à Naples vers 250, mort à Pouzzoles en 305. Il était évêque de Bénévent au moment de la persécution de Dioclétien. Conduit à Pouzzoles, il fut décapité, le 21 avril 301. La ville de Naples le prit pour patron dès le IVe siècle, et son culte devint rapidement populaire dans toute l'Italie. Ses reliques, d'abord déposées à Naples vers 320, furent enlevées, en 825, par Sicon, prince de Bénévent. C'est seulement en 1497 que le roi des Deux-Siciles, Ferdinand, les fit de nouveau transporter dans une crypte de la cathédrale de Naples, où elles sont encore, chaque année, visitées par un grand nombre de pèlerins. Deux ampoules contiennent, d'après la tradition, quelques gouttes coagulées du sang de saint Janvier. Elles donnent lieu à un fait périodique fameux, connu sous le nom de « miracle de saint Janvier ». Il consiste en ce que le sang coagulé, étant exposé à la vénération des fidèles, se liquéfie et entre en ébullition. La cérémonie a lieu le jour de la fête du saint, de plus au mois de mai, et dans les circonstances jugées graves pour la ville. Si la liquéfaction se fait attendre, mille voix s'élèvent vers saint Janvier, et le supplient avec impatience. Si elle ne se produit pas, le peuple napolitain y voit un mauvais présage. En 1799, le général français Championnet, s'étant emparé de Naples, se

rendit à la cathédrale, le jour fixé pour la cérémonie. L'heure était arrivée, le sang n'entrait point en ébullition, et la populace commençait à se livrer à des démonstrations bruyantes, que Championnet craignait de voir devenir hostiles aux Français. Le général dit alors à un de ses aides de camp : « Allez trouver le prêtre qui officie, et déclarez-lui, de ma part, que, si le sang n'est pas en ébullition dans cinq minutes, je fais bombarder Naples » ; et, aussitôt, le miracle eut lieu. — Fête le 19 septembre dans l'Eglise latine, et le 21 avril dans l'Eglise grecque.

Janvier (ORDRE DE **Saint-**), créé en 1758, dans les Deux-Siciles, par le roi Charles, à l'occasion de son mariage avec la princesse Amélie de Saxe. Supprimé en 1806 par le roi Joseph Napoléon, il fut rétabli, en 1825, par le roi Ferdinand IV. Depuis l'annexion des Deux-Siciles (1860), cette décoration ne se confère plus. Il ne comprenait que des chevaliers justifiant d'au moins quatre degrés de noblesse. Les insignes consistaient en une croix d'or à quatre branches d'émail rouge bordé de blanc, anglée de lis d'or, au centre de laquelle était représenté, dans un nuage d'émail blanc azuré, saint Janvier, patron de Naples, couvert d'un manteau de pourpre.

JANVIER (Antide), habile horloger mécanicien, né à Saint-Claude (Jura) en 1751, mort à Paris en 1835. Il se fit connaître à Paris, dès 1771, par ses inventions ingénieuses. L'astronomie et l'horlogerie lui doivent d'ingénieuses machines. On cite, parmi ses inventions : une planétaire indiquant les inégalités des astres (1771) ; une horloge à équation et à remontoir (1786) ; une pendule planétaire (1789) ; une pendule à équation indiquant l'heure précise dans chaque chef-lieu des départements français. Il a publié quelques ouvrages sur la technique de son art.

JANVIER DE LA MOTTE (Eugène), administrateur et homme politique français, né à Angers en 1823, mort à Paris en 1884. Fils d'un ancien magistrat, Elie Janvier (1798-1869), qui fut membre du Corps législatif, il devint sous-préfet en 1850, puis préfet de la Lozère (1853) et de l'Eure (1856), où il se rendit populaire par ses prodigalités et fameux par le désordre de sa vie. Criblé de dettes, il fut mis en disponibilité à la suite de voies de fait sur un avoué ; mais, sur la menace de se faire élire député dans toutes les circonscriptions de l'Eure (1869), il fut nommé préfet du Gard, puis du Morbihan, et mis de nouveau en disponibilité en février 1870. Poursuivi, en 1871, comme concussionnaire, il fut acquitté en cour d'assises, mais, à la suite d'un arrêt de la Cour des comptes, il dut restituer à l'Etat 110.000 francs. Elu, en 1876, député à Bernay, il fut un des membres les plus actifs du groupe de l'appel au peuple, et fut réélu en 1877 et 1881.

JANVIER DE LA MOTTE (Ambroise), auteur dramatique, fils du précédent, né à Angers en 1852. Il débuta, sous le pseudonyme de BEAUVALLON, par de petites pièces en 1 acte. Depuis 1889, il a fait jouer sous son nom des comédies en 3 actes, dont plusieurs ont eu un vif succès : *les Respectables* (1889) ; *Cinq mille quatre !* (1890) ; *Mon nom* (1891) ; *les Amants légitimes* (1893) ; *les Jocrisses du divorce* (1895) ; *Mon enfant* (1898) ; *Marraine* (1898) ; *la Bonne Hôtesse* (1899) ; *Francine* (1900) ; *le Prestige* (1901). C'est un écrivain spirituel, audacieux, plein de verve et de gaieté.

JANVILLE, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 40 kilom. de Chartres ; 1.231 hab. (*Janvillois, oises.*) Ch. de f. Etat. Carrosserie, distilleries. Résidence des rois de France au XIIe siècle et ville forte prise d'assaut par les Anglais (1428). — Le canton a 22 comm. et 10.904 hab.

JANZÉ, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Rennes ; 4.563 hab. (*Janzéens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Clouterie, corderies, tanneries, station d'étalons, commerce de volailles. Eglise en partie romane. Camp romain à la butte du Chatellier, menhir dit « Pierre des Fées ». — Le canton a 6 comm. et 12.617 hab.

JAPACONINE n. f. Alcaloïde amorphe $C^{26}H^{41}AzO^{10}$, dérivé de la japaconitine par l'action de la potasse alcoolique.

JAPACONITINE n. f. Alcaloïde cristallisé $C^{66}H^{88}Az^{2}O^{21}$, fusible à 180°, extrait par l'alcool et l'acide tartrique des racines de l'aconit du Japon. (La potasse alcoolique la transforme en acide benzoïque et japaconine. Cet alcaloïde serait identique avec la pseudo-aconitine $C^{36}H^{43}AzO^{9}$.)

JAPARA. Géogr. V. DJAPARA.

JAPET. Myth. gr. Un des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa (le Ciel et la Terre), et frère de Kronos (le Temps). Il épousa Climène ou Asia, dont il eut quatre fils : Prométhée, Atlas, Epiméthée, Menetios. Il fut précipité dans le Tartare. On le considérait comme l'ancêtre de la race grecque et aussi de tous les hommes. Horace a dit, en parlant de Prométhée : *Audax Japeti genus* (le fils audacieux de Japet), et la Fontaine :

> Des enfants de *Japet*, toujours une moitié
> Fournira des armes à l'autre.

JAPET (*pè*) n. m. Nom d'un des satellites de Saturne, découvert en 1671, par Cassini. V. SATURNE.

JAPHET, patriarche hébreu, fils de Noé, frère de Sem et de Cham. D'après le texte de la *Genèse* (IX, x), il imita la piété filiale de Sem et s'unit à lui pour prodiguer au patriarche, surpris par l'ivresse, les marques de son respect. Aussi fut-il béni par Dieu, qui, par la bouche de son père, lui promit que sa race se répandrait sur la terre et même « habiterait dans les tentes de Sem ». Japhet serait ainsi, par ses fils Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras, l'ancêtre des différentes branches de la grande famille indo-germanique. On a rapproché les traditions bibliques de la légende grecque qui donne le nom de *Japet* au père de Prométhée, ravisseur du feu céleste.

JAPHÉTIQUE (*tik'*) adj. Hist. Qui a rapport à Japhet ou à ses descendants.
— Ethnogr. Se dit d'une race qui occupait, de toute antiquité, les plateaux de l'Asie occidentale, et qu'on appelle aussi ARYENNE, ARAMÉENNE et INDO-EUROPÉENNE.

JAPICANGA n. m. Nom brésilien de la salsepareille et, en France, des fausses salsepareilles, qui se distinguent de la vraie en ce que la racine de celle-ci est pleine, et celle des autres creuse et canaliculée au centre.

JAPON n. m. Porcelaine du Japon : *Une tasse de* JAPON *ancien.*
— Teint. *Japon* ou *Bois du Japon*, Bois employé pour teindre les textiles en rouge, et qui est fourni par le *cæsalpinia sappan*, du Japon, de Chine, des Indes et des Antilles. ‖ On dit aussi BOIS DE SAPAN ou SAPPAN.

JAPON, empire de l'Asie orientale, capitale *Tokio* ou *Yedo*. C'est un pays insulaire, constitué par plus de 3.800 îles, dont voici les principales : Nippon, avec 166 îles adjacentes ; Yéso ou Hokkaïdô, avec 12 îles ; Kiou-Siou, avec 150 îles ; Formose ; Sikok, avec 74 îles ; les Kouriles ou Tsi-Sima (32 îles), entre Yéso et le Kamtchatka ; les îles Liou-Kiou ou Riou-Kiou (55 îles), entre Kiou-Siou et Formose ; Sado, dans la mer du Japon ; Tsou-Sima, dans le détroit de Corée ; Avadzi, entre Sikok et Nippon ; Oki-Sima dans la mer du Japon ; Iki-Sima dans le détroit de Corée ; les îles Ogasavara-Sima ou Bonin (17 îles), isolées dans l'océan Pacifique. Au total, le Japon a une superficie de 417.396 kilom. carr. et une population de 46.541.976 hab. A l'O., il fait face : à la Chine, dont le séparent le détroit de Formose et la mer de Chine orientale ; à la Corée, dont le séparent le détroit de Corée et la mer du Japon ; à l'Asie russe, Sibérie et île Sakhalin, dont le séparent la mer du Japon et le détroit de La Pérouse. Au N., il s'étend jusqu'au Kamtchatka, dont le sépare le détroit des Kouriles. Au S., il s'étend jusqu'à l'archipel des Philippines, dont le sépare l'archipel de Bachi. A l'E., il n'est borné que par l'océan Pacifique.

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Le sol des îles japonaises est volcanique et montagneux. Dans l'île d'Yéso, l'Ivo-San ou Itasibé-Oui, dans le Nord-Est, atteint 2.593 mètres. Sikok n'a que des sommets d'altitude secondaire (1.400 m.). Kiou-Siou a de beaux volcans, comme l'Aso-Také (1.800 m.). Mais c'est la grande île de Nippon qui a l'orographie la plus complexe, deux chaînes latérales que réunit, au massif volcanique de Nikko, une crête médiane ; quatre des pics de l'île dépassent 3.000 mètres : le fameux volcan Fousi-Yama (3.780 m.), le Sirané-San (3.091 m.), l'Akaïsi-Yama (3.093 m.), le Komaga-Také (3.001 m.) ; une quarantaine dépassent 2.000 mètres. Mais le pic culminant de tout l'empire se trouverait dans Formose, où le mont Morrisson s'élèverait à 4.140 mètres. Outre les éruptions de ses nombreux volcans, le Japon est éprouvé par de nombreux et terribles tremblements de terre.

1. Paysan ; 2. Ouvrier ; 3. Bonze ; 4-5. Bourgeois ; 6-7. Artisans.

Même les grandes îles n'ont que des cours d'eau d'importance secondaire : le Tsikougo-Gava, 130 kilom., dans Kiou-Siou ; le Yosino-Gava, 200 kilom., dans Sikok ; l'Isi-kari, 250 kil., dans Yéso. Nippon, grâce à son étendue, a les fleuves les plus considérables : le Sinano-Gava, long de 350 ou 400 kilom. en suivant le chenal, aux crues considérables, à la barre très difficile, et qui se jette dans la mer du Japon ; le Toné-Gava, à peu près de même longueur, mais au bassin plus étendu, et dont un bras se jette dans la baie de Yédo, tandis que l'autre traverse, pour atteindre l'océan Pacifique, une vaste région de lacs et de lagunes littorales. Nippon, de plus, a de nombreux lacs : le Biva, profond de 85 mètres, dont la superficie égale celle du Léman, et d'où sort le Yodo-Gava ; le Tsiousenzi, le Souva-Ko, l'Asi-no-Oumi, tous quatre sur le versant du Pacifique ; l'Inavasiro 150 kil. carr.), sur le versant de la mer du Japon. Parmi les lagunes littorales, certaines (le Hatsiro-Gata, le long de la mer du Japon ; le Kasoumiga-Oura, le long du Pacifique), ont des superficies de 250 et 200 kilom. carr.

Les côtes des îles japonaises sont, en général, très découpées (surtout le littoral sud-est de Nippon et ouest de Kiou-Siou) ; elle ont une longueur, seulement pour les quatre grandes îles, de 11.060 kilom. Entre Nippon, Sikok et Kiou-Siou, s'étend la mer Intérieure ou Séto-Outsi, longue de 440 kilom., semée d'îles, communiquant avec le détroit de Corée, à l'E., par le tortueux et dangereux défilé d'Akamaga-Séki ou de Simonoséki, et avec le Pacifique, au S.-O., par le détroit de Bongo (12 kilom. de large) ; les autres passages lui donnent accès, entre Nippon et Avadzi (détroit d'Idsoumi), entre Avadzi et Sikok (le terrible détroit de Narouto). Les côtes extérieures du Japon, du S. au N., sont baignées par le Kouro-Sivo, dont les eaux tièdes, au large de la baie d'Yédo, s'étendent sur une largeur de 75 kilom.

Le voisinage de la masse continentale asiatique et le relief si important du Japon contribuent à rendre inégal et variable son climat. Exception faite des deux extrémités (les Liou-Kiou et les Bonin jouissant d'un été perpétuel ; les Kouriles et les côtes nord et est d'Yéso, exposées aux courants arctiques, ne connaissant que deux mois de beau temps (juillet et août), Nippon a un climat plus froid que ne le ferait croire sa latitude.

— *Ethnologie*. La population du Japon est assez mélangée. Dans le Nord, on rencontre des individus qui descendent incontestablement des Aïnos, et, dans le Sud, les Indonésiens ont joué un rôle important. Des éléments mongoliques sont certainement arrivés en grand nombre dans l'archipel ; mais on ne saurait cependant prétendre que, comme le Chinois, le Japonais reproduit le véritable type jaune. De taille plutôt petite, il est d'une couleur brun olivâtre ou blanche chez certains individus riches. Le visage est ovale, le nez droit, souvent aquilin, les yeux ouverts et bien fendus, la bouche parfois très fine. A part les femmes mariées, qui se les noircissent artificiellement, toute la population a les dents d'une blancheur remarquable.

La famille japonaise est fortement organisée : la femme est sous la domination de son mari, mais son sort est loin d'être malheureux ; dans les hautes classes, les dames reçoivent une bonne instruction et sont fort considérées. La polygamie est interdite, mais il existe une sorte de concubinage à moitié officiel. Les enfants sont partout choyés et, dans aucun pays du monde, leur instruction première n'est plus soignée.

II. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Le gouvernement du Japon est une monarchie héréditaire et constitutionnelle, dont le pouvoir suprême appartient au chef (*tennô*) de la dynastie régnant depuis plus de 2.650 ans et résidant jusqu'en 1868 à Kioto et depuis lors à Tokio. C'est le seul pays de l'Asie qui ait une constitution ; d'après cette constitution, qui est du 11 février 1889, l'empereur (Mikado) exerce seul le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif avec le concours d'un Parlement divisé en deux Chambres : la Chambre des pairs et la Chambre des députés. La Chambre des pairs se compose des membres masculins et majeurs de la maison impériale (12), de tous les princes et marquis d'au moins vingt-cinq ans, des délégués de tous les comtes, vicomtes et barons de l'empire ayant vingt-cinq ans, élus pour sept ans (120), des membres âgés d'au moins trente ans et nommés à vie par l'empereur (113) et de 45 membres âgés d'au moins trente ans, élus pour sept ans par les quinze habitants masculins les plus imposés de chaque district ; le total est de 328. La Chambre des députés se compose de 300 membres, âgés au moins de trente ans, élus pour quatre ans, par district et par vote public, par tous les sujets masculins ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans et payant annuellement quinze *yen* d'impôt. La réunion des deux Chambres a eu lieu, pour la première fois, en novembre 1890. Le peuple a la liberté de la parole, de la presse et des cultes, ainsi que le droit de réunion et d'association, sous certaines réserves. De même qu'en Chine, la computation officielle des temps se fait par périodes impériales, qui sont caractérisées par une qualification spéciale ; celle qui a commencé avec l'avènement de l'empereur actuel, Moutsou-Hito, est désignée sous le nom de *Meidji*, c'est-à-dire *époque éclairée*.

L'empire est divisé en 47 gouvernements ou *ken* et en 85 provinces ; les ken sont administrés par les *thizi*, et chacun possède son conseil général ; ils sont subdivisés en 800 *kôri* et *goun*. Formose est constitué en gouvernement général spécial, divisé en 6 districts et 3 territoires. La capitale, depuis 1868, est *Tokio*, dans la province de Mousasi ; les villes principales sont Osaka, dans Setsou ; Kiôto, dans Yamasiro ; Nagoya, dans Ovari ; Yokohama, dans Mousasi ; Kôbé, dans Setsou ; Hirosima, dans Aki. Les villes (sauf celles d'Yéso, considérées comme colonies) sont administrées par le régime communal.

— *Religions*. Deux religions, l'une indigène, le *shìn-tô*, l'autre d'importation étrangère, le *bouddhisme*, vivent actuellement côte à côte, après des siècles de luttes acharnées, souvent sanglantes, pour la suprématie.

Le *shìn-tô*, dont le nom signifie « voie des dieux » (ou plus exactement « des esprits »), peut à double droit prétendre au titre de religion nationale, car son origine se perd dans les ténèbres de l'antique tradition du peuple japonais, avec l'histoire primitive duquel il se confond dans ses livres semi-sacrés, semi-historiques (le *Kô-dziki*, le *Nihon-shôki* et le *Shiou-ki*), et ses dieux passent pour être les ancêtres directs de la dynastie qui occupa le trône impérial depuis la fin de la période mythologique (660 av. notre ère). L'arrivée et le succès rapide du bouddhisme lui portèrent un coup dont il eut peine à se relever. Délaissé même par les empereurs, le *shìn-tô* ne se maintint à la cour qu'à titre de culte officiel des ancêtres impériaux. Cependant, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, quelques partisans zélés des coutumes de l'antiquité et d'une politique entièrement nationale entreprirent de lui rendre son ancienne importance, et ce mouvement aboutit, en 1868, lors de la restauration de la puissance impériale, à la reconnaissance du *shìn-tô* comme religion officielle de l'empire. V. SHIN-TÔ.

Le *bouddhisme*, quoique étranger par son origine, peut aussi réclamer la qualification de croyance nationale, tant en raison de l'antiquité de son introduction au Japon (552 de notre ère), que du nombre de ses fidèles, qui représentent actuellement les deux tiers environ de la population. Malgré les efforts des représentants du shìn-tô et les faveurs accordées par le gouvernement à ce rival, le bouddhisme paraît même gagner du terrain, fait qui peut tenir à l'attrait de sa philosophie, de beaucoup supérieure à celle du shìn-tô, à la pompe de ses cérémonies et aussi au zèle et au savoir de beaucoup de ses prêtres.

A part le bouddhisme, aucune croyance étrangère n'a réussi à s'implanter au Japon, car nous ne pouvons considérer comme une religion la doctrine philosophique de Confucius qui, sous le nom de *siou-tô*, fut introduite à la cour impériale dès le IIIe siècle de notre ère. Presque tous les Japonais instruits se piquent d'en suivre les préceptes, y compris son scepticisme et son incrédulité touchant à l'athéisme ; mais la plupart des confucianistes se rangent, au moins pour la forme, sous la bannière du shìn-tô.

Le christianisme catholique fut apporté au Japon en 1549, par saint François Xavier, de la compagnie de Jésus. D'abord bien accueilli par le gouvernement d'Ota Nabounaga, il comptait, dit-on, 150.000 convertis à la fin du XVIe siècle. Ces conversions trop nombreuses, un malencontreux pèlerinage à Rome, et peut-être aussi les discordes qui éclatèrent, au Japon comme en Chine, entre les jésuites, les franciscains et les dominicains, amenèrent une réaction, puis, sous le gouvernement du shôgoun Yéyas, l'expulsion des missionnaires de tous ordres et enfin, en 1635, une persécution terrible, firent disparaître le catholicisme du Japon. Depuis l'ouverture du pays aux étrangers, les missions catholiques ont repris une certaine activité et fondé deux diocèses, les vicariats du Japon septentrional et du Japon méridional. Elles ne comptent, cependant, jusqu'à présent qu'un très faible nombre de convertis. Quant au protestantisme, il semble avoir encore moins de succès que le catholicisme.

— BIBLIOGR. : G. Bourquet, *la Religion au Japon* ; *le Japon de nos jours* ; E. Satow, *Ancient Japanese rituals* ; M.-A. Tomii, *le Shintôisme, sa mythologie, sa morale* ; Léon Pagès, *Histoire de la religion chrétienne au Japon*.

III. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Les mines exploitées fournissent : or (principale mine dans l'île de Sado),

JAPON

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU JAPON

HONDO ou NIPPON

1 Nagato	12 Inaba	23 Iga	34 Ovari	45 Hitatsi
2 Souo	13 Tadsima	24 Yamasiro	35 Mikava	46 Simotsouke
3 Aki	14 Tango	25 Omi	36 Totomi	47 Kotsouke
4 Ivami	15 Tamba	26 Vakasa	37 Sourouga	48 Ivasiro
5 Idsoumo	16 Setsou	27 Etsizen	38 Idzou	49 Ivaki
6 Bingo	17 Idsoumi	28 Kaga	39 Ava	50 Etsigo
7 Bitsiou	18 Kavatsi	29 Etsou	40 Kadzousa	51 Ouzen
8 Hoki	19 Yamato	30 Noto	41 Sagami	52 Rikouzen
9 Mimasaka	20 Kibi	31 Hida	42 Kai	53 Ougo
10 Bizen	21 Ise	32 Sinano	43 Mousasi	54 Rikoutsiou
11 Harima	22 Sima	33 Mino	44 Simosa	55 Moutsou

YÉSO

1 Tesio	3 Isikari	5 Kousiro	7 Siribesi	9 Ibouri
2 Kitami	4 Tokatsi	6 Nemoro	8 Osima	10 Itaka

SIKOK

1 Sanouki	2 Ava	3 Tosa	4 Iyo

KIOU SIOU

1 Bouzen	3 Hiouga	5 Satsouma	7 Hizen	9 Tsikougo
2 Boungo	4 Osoumi	6 Higo	8 Tsikouzen	

Légende

- ⊙ CAPITALE d'État
- o Ch.-lieu de départ[t] (Ken)
- • Port ouvert aux étrangers
- —— Chemin de fer
- .... Limite de département
- (1) Renvoi aux noms de dép[t]

Échelle: 0 — 50 — 100 — 200 — 300 K

Y Yama	Mont
S San	Montagne
Saki	Cap
G Gava	Fleuve
Gata	Lac
Nada	Mer
S[a] Sima	Île
T Togé	Col
V Van	Baie

MER D'OKHOTSK

YÉSO

MER DU JAPON

HONDO OU NIPPON

OCÉAN PACIFIQUE

GRAND OCÉAN

MER DE CHINE ORIENTALE

SIBÉRIE

CORÉE

SIKOK

KIOU SIOU

ILES RIOU KIOU

TOKIO

BAIE DE TOKIO

Vzerol Demoulin Sc.

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.

1 Sergent-major de la garde. — 2. Capitaine de la garde. — 3. Soldat de la garde. — 4. Soldat d'infanterie de ligne. — 5. Officier d'etat-major (cavalerie). — 6 Capitaine d'infanterie de ligne. 7. Général major (grande tenue). — 8. Maréchal (grande tenue). — 9. Lieutenant général (petite tenue). — 10. Soldat de troupe coloniale. — 11. Lieutenant d'état-major. — 12. Capitaine de troupe coloniale. 13. Soldat de pionniers. — 14. Capitaine de pionniers. — 15. Sergent de pionniers.

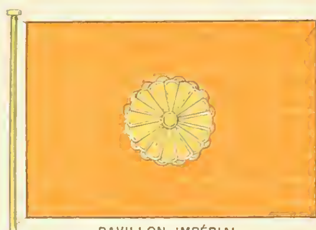

PAVILLON IMPÉRIAL

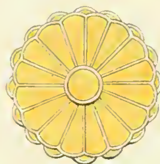

ARMES DU JAPON

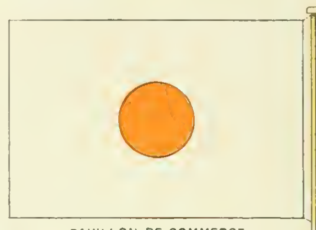

PAVILLON DE COMMERCE

Cocarde.

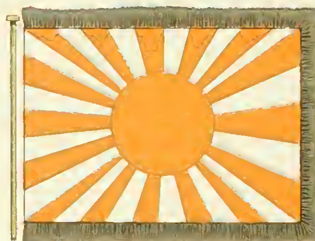

PAVILLON DE GUERRE

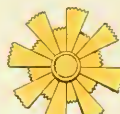

Cocarde.

1. Soldat d'artillerie. — 2. Médecin-major — 3. Trompette de cavalerie de la garde. — 4. Lieutenant-colonel d'artillerie de ligne — 5. 1er lieutenant de cavalerie de la garde. 6. Major de gendarmerie — 7. Officier de cavalerie de ligne — 8. Maréchal des logis de gendarmerie — 9 Sergent d'artillerie de la garde. — 10. Infirmier. — 11. Ecole des cadets. — 12. Cavalerie de ligne 13. Intendant — 14. Officier du train. — 15. Trésorier. — 16. Musique militaire. — 17. Chef de musique.

JAPON : 1. Figures en terre d'époque préhistorique. — 2. Statue, en bois peint, conservée à Nara (VIIe s.). — 3. Pagode du temple de Yakoushidji [province de Yamato] (VIIIe s.). — 4. Cigogne sur une branche de pin, peinture à l'encre de Chine, par Kano Motonobou (XVe s.). — 5. Renard en pèlerin, pièce de céramique, par Ninseï (XVIIe s.). — 6. Statue de Kouanon, en bois, du temple de Horiouji, à Kioto (VIe s.) — 7. Etude de poisson, gravure de Hokousaï. — 8. Figure de geïsha, gravure de Soukénobou. — 9. Porte-bouquet en bronze (XVIIe s.). — 10. Fragment de robe, en soie brochée (XVIIe s.). — 11. Porte-bouquet, en grès émaillé, représentant Oudzoumé, par Shinnô (XVIIe s.). — 12. Garde en fer à jour (travail du XVe s.). — 13. Boîte à miroir, en laque d'or incrusté de nacre, exécutée pour l'impératrice Massago (XIIe s.). — 14. Couvercle d'encrier, en laque, par Kôrin (commenc. du XVIIIe s.). — 15. Armure (XVIe s.) [Armeria royale de Madrid]. — 16. Netzké en bois, par Tomotsika (XVIIIe s.). — 17. Aiguière en bronze incrusté d'or (VIIIe s.). — 18. Faucon en porcelaine de Mikavadji (XVIIIe s.). — 19. Casque en fer (XVe s.). — 20. Croquis par Hokkeï. — 21. Colimaçon netzké, par Masanao (XVIIIe s.). — 22. Menouki en or, représentant le dieu de la Force. — 23. Grosse mouche netzké, par Tomiharou (1789). — 24. Fumeur, gravure de Hokousaï. — 25. Vase en bronze (XIIIe s.). — 26. Porte principale du grand temple de Nikkô (XVIIe s.). — 27. Statue en bois du temple de Todaïji (VIIIe s.). — 28. Croquis de Hokkeï.

argent, cuivre (mines d'Osara-Sava), houille (les gisements d'Yéso sont les plus riches peut-être du globe, après ceux de Chine), fer (très abondant), plomb, manganèse brut, antimoine, sulfure d'antimoine, étain, arsenic, mercure, pétrole, soufre, sel gemme, graphite, cristal de roche. Le Japon, jusque dans ces derniers temps, était un pays essentiellement agricole. Bien que la surface cultivée y soit en raison du relief relativement peu étendue, elle suffit cependant, grâce au climat et à l'excellence des procédés agricoles, à nourrir une population très dense. La culture la plus répandue est le riz, base de l'alimentation. Les céréales sont l'orge, le seigle, le froment. Autres cultures : pois et millet, morokosi (variété de maïs), sarrasin, raves, pommes de terre, patates, coton, chanvre et sa variété mao, tabac, indigotier, canne à sucre. Le thé, absent d'Yéso, est produit par le Nippon septentrional, mais surtout par Sikok et Kiou-Siou. Sikok, Kiou-Siou et Yéso ont des plantations de mûriers. Les forêts (pins, sapins et chênes) occupent une superficie égale à celle de toutes les cultures réunies. La pêche est très importante.

L'industrie se développe d'une façon si rapide, que le pays commence à en être transformé. Grâce à une efficace protection gouvernementale, le Japon s'est rendu, pour beaucoup d'objets, indépendant de l'Europe et même, pour quelques-uns, fait à l'Europe une concurrence heureuse sur les marchés de l'Orient. L'industrie japonaise porte sur les objets suivants : saki ou vin de riz, porcelaines et poteries, soies grèges, bourres de soie, cartons de graines de vers à soie, allumettes, filés de coton, cotonnades (dans le district d'Aïtsi surtout), tissus pour vêtements de soie, de coton, de soie et coton mélangés; tissus pour ceintures, lainages (Tokio), tapis de jute, de coton, de laine (Sakaï, dans la banlieue d'Osaka), et vingt autres objets, que produisent surtout les fabriques et usines d'Osaka : objets en bronze et cuivre, papier, verrerie, cuirs, meubles, etc. Simonoséki possède un établissement métallurgique.

Le commerce a suivi, dans ses progrès, l'industrie. A l'exportation figurent surtout : soie, soieries, houille, riz, thé, cuivre, allumettes, filés de coton, nattes; à l'importation : coton, lainages, sucre, cotonnades, filés de coton, objets en fer, machines, pétrole, riz, véhicules et navires, légumes, tourteaux, fer, couleurs. Le Japon commerce surtout avec l'Angleterre (qui lui vend beaucoup plus qu'elle ne lui achète), et avec les États-Unis (qui lui achètent beaucoup plus qu'ils ne lui vendent), puis avec la Chine, Hong-Kong, l'Inde, la France, l'Allemagne. Ce commerce se fait sous pavillons anglais, allemand, français, japonais, américain, norvégien, russe. Les ports japonais sont : Yokohama et Kobé surtout, puis Osaka, Nagasaki et autres ports de Kiou-Siou, Simonoséki, puis Hakodaté et Otarou, ports de Yéso, les trois ports de Tsou-Sima, enfin Nihigata, et Miyatsou, sur la côte de la mer du Japon. Parmi ces ports, Yokohama, Osaka, Nagasaki, Hakodaté, Nihigata sont des ports ouverts; les autres font le commerce avec la Corée et le commerce d'île en île.

— Bibliogr. : Wenckstern, *a Bibliography of the Japanese empire* (Leyde et Londres, 1895); J.-J. Rein, *Japan, nach Reisen und Studien. Land-und Forstwirthschaft, Industrie und Handel* (Leipzig, 1886); Depping, *le Japon* (Paris, 1889); Van Nieuwenhuyse, *le Japon matériel : géographie, produits, commerce et industrie* (Bruxelles, 1891); Loonen, *le Japon moderne* (Paris, 1894); D. Murray, *Japan, the History of the nation* (Londres, 1894); Haberlandt, *Volk und Cultur in Japan* (Vienne, 1894).

IV. Histoire. Les origines du peuple japonais appartiennent au domaine de la fable. Ce qui est à peu près certain, c'est que l'île d'Yéso et la partie septentrionale de celle de Hondo étaient primitivement habitées par la tribu sauvage des Aïnos et que ce fut un prince indigène, Zinmou-tennô (de 660 à 585 av. J.-C.) — il fixe l'an *un* de l'ère japonaise — qui commença l'œuvre de domination, en conquérant l'île de Nippon et en refoulant les Aïnos. Toutefois, ceux-ci ne se tinrent pas, pendant longtemps, pour battus, et Souzin, dixième mikado, dut, pour en venir plus facilement à bout, créer quatre grands commandements militaires qu'il distribua à ses plus habiles généraux, en les décorant du titre de *shogouns* (généralissimes). Sous le règne de ce prince, en l'an 33 avant notre ère, commencèrent les premières relations du Japon avec la Corée; mais ce ne fut que sous la belliqueuse impératrice Zingou-Kogon (200 apr. J.-C.) que ce pays, divisé alors en trois royaumes (Kao-li, Pet-si et Sin-ra), fut définitivement soumis et que la civilisation chinoise put pénétrer plus aisément dans l'empire du Soleil Levant. La Corée dut payer chaque année un tribut au Japon, et des guerres sans cesse renaissantes provinrent de ce qu'il fut irrégulièrement perçu, jusqu'à ce qu'il fut supprimé, en 1876, en vertu d'un traité. Ozin-tennô (270-310), qui succéda à Zingou, transforma son empire, établit sa capitale à Kioto (ou Miako), accueillit les étrangers et encouragea le philosophe coréen Wani à vulgariser l'usage de l'écriture. Quelques rares figures se détachent encore sur la longue série d'empereurs qui succédèrent à ce prince : ce fut d'abord Nintokou (311-399), qui renonça pendant plusieurs années au bénéfice de l'impôt pour dégrever l'agriculture et l'industrie; Ritchiou (400-405), qui fit enregistrer les faits historiques transmis jusque-là de bouche en bouche; Youriakou (457-479), connu pour ses nombreuses plantations de mûriers; Seïnei (480-481), rondant lui-même la justice; Kensiou (485-487), améliorant le sort des laboureurs. Désormais, les mikados s'occupèrent des moindres détails d'administration, organisèrent l'instruction publique, et le peuple, ingénieux et curieux, s'assimila avec passion les connaissances les plus variées. Sous Keïtaï (507-531), se produisit l'introduction du bouddhisme, dont la doctrine ne fut réellement autorisée que sous l'empereur Kinmeï (540-571); enfin, vers l'an 834, sous Nimmeï, le Japon jouit d'une paix profonde.

Cependant, les guerres fréquentes avec la Corée avaient développé au plus haut degré le respect du courage militaire, et quelques familles influentes profitèrent des services rendus par certains de leurs membres pour s'emparer du maniement des affaires. C'est ainsi que, dès le début, les Foujiwara accaparèrent les emplois supérieurs dans l'administration et dans l'armée et fournirent des légistes et des écrivains remarquables. Cette famille arriva à son apogée sous le règne de Seiva, cinquante-sixième mikado, et, en 880, Moto-Tsouné, osant détrôner l'empereur Yoseï, la rendit véritable maîtresse du Japon.

Peu après, les Taïra entrèrent en scène, ainsi que les Minamoto. Bientôt rivales, ces deux familles essayèrent d'accaparer le pouvoir en donnant aux mikados des impératrices de leur sang. Les Foujiwara, plus habiles, l'emportèrent sur leurs adversaires et conservèrent leur prépondérance jusqu'au XIIe siècle. Deux mikados, Go-Sanjo (1069-1072) et Sirakawa (1073-1086), essayèrent en vain de soustraire l'empire à leur absorbante autorité. En 1186, Yoritomo, le dernier descendant des Minamoto, parvint enfin à écraser à jamais les Taïra, fonda la première dynastie shogounale et s'établit à Kamakoura; sans détrôner le mikado, il le relégua dans son palais de Kioto et ne lui laissa d'autre rôle que celui d'un roi fainéant. La famille des Hojo, qui vint ensuite, resta au pouvoir de 1220 à 1333; elle fit instituer à son profit la charge de régent ou *shoukken*, créa et déposa à son gré mikados et shogouns, qu'elle eut soin de choisir presque toujours en bas âge, de façon à régner sous leur nom. En 1331, l'empereur Go-Daïgo, voulant secouer son joug, fut battu et remplacé par Kogon-Tennô, mais réinstallé en 1334; l'empire se trouva, de ce fait, divisé en deux cours : celle du Nord et celle du Sud; l'empereur du Sud ayant abdiqué en 1392, Go-Komatsou, qui régnait alors au Nord, fut reconnu seul mikado. A partir de la chute de la famille des Hojo (1334) et l'avènement des Ashikaga jusqu'à l'établissement définitif des Tokougawa, à la fin du XVIe siècle, le Japon fut ensanglanté et ruiné par les luttes intestines des grandes familles féodales; Kioto, à deux reprises différentes, fut presque entièrement incendiée par les partis rivaux, et les bonzes, sortant du cercle de leurs attributions, devinrent de plus en plus puissants. C'est pendant cette époque de troubles que les Portugais s'établirent pour la première fois dans l'île de Kiou-Siou et que saint François Xavier entreprit la prédication du christianisme. Mais le shogoun Hideyoshi (1586-1590), plus connu sous le nom de Taïko-Sama (*seigneur suprême*), se montra impitoyable pour le clergé bouddhique et persécuta les chrétiens, qui avaient été protégés par son prédécesseur Nobounaga; c'est sous son règne que furent élevés les plus beaux monuments de l'empire. Sa succession fut disputée entre son fils et Tokougawa-Iyeyas : la sanglante victoire de Sekigahara, remportée par ce dernier en 1600, assura la puissance de la dynastie des Tokougawa, qui donnèrent au Japon les quinze derniers shogouns. Iyeyas est l'un des noms les plus glorieux de l'histoire japonaise; il fut le fondateur d'Yédo, dont il fit sa capitale, et l'auteur de nombreuses lois réglant les droits des princes et des grands; il sut fermer l'ère des guerres civiles et maintenir dans sa famille le shogounat pendant deux cent cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1868, date de la restauration impériale.

Dès 1853, le commodore Perry débarquait au Japon en vue d'obtenir la signature d'un traité de commerce avec les États-Unis. En 1855, l'Angleterre et la Hollande et, en 1858, la Russie et la France suivaient le même exemple. Plusieurs ports, et notamment Simoda, Hakodaté et Nagasaki, devinrent accessibles aux étrangers. Mais le peuple japonais s'agita bientôt contre les étrangers; plusieurs massacres eurent lieu et nécessitèrent, en 1864, l'intervention des flottes combinées anglaise, française, hollandaise et américaine, qui détruisirent les forts de Simonoséki. Sur ces entrefaites, en 1867, l'empereur Komeï étant mort, Moutsou-hito lui succéda; la révolution éclata. Les princes mirent aussitôt leurs troupes à la disposition de l'empereur; les partisans de la famille des Tokougawa furent vaincus et le shogoun contraint d'abdiquer (27 janv. 1868). Les traités avec les puissances étrangères furent ratifiés et les ports de Kobé, Osaka, Nihigata et Yédo leur furent ouverts. La capitale de l'empire fut transportée de Kioto à Yédo, qui reçut le nom de Tokio. A partir de cette époque, le Japon marcha à pas de géant dans la voie de la civilisation : le régime féodal fut aboli (1871), des chemins de fer construits (1872), le calendrier grégorien adopté; la vaccine, la photographie introduites (1873), une bourse et une chambre de commerce établies à Tokio (1878), un code pénal et un code de procédure criminelle promulgués (1880), l'administration complètement réorganisée (1885). Il s'ensuivit, un moment, une légère réaction, mais les rébellions de Saga (1874), de Higo (1876) et de Satsouma (1877) furent vite réprimées. Pour couronner ces réformes, l'empereur donna enfin, le 11 février 1889, une constitution à son peuple. Le principal événement du règne de Moutsou-hito fut la guerre sino-japonaise que le Japon déclara à la Chine, le 1er août 1894, à propos de la Corée. Cette guerre, qui fut tout à l'avantage du Japon, se termina en avril 1895 par le traité de Simonoséki, lequel reconnaissait la pleine et complète indépendance de la Corée et accordait au Japon l'île Formose, les Pescadores et la péninsule de Liao-Toung (la Russie, la France et l'Angleterre amenèrent le Japon à s'en désintéresser moyennant une indemnité supplémentaire), plus une indemnité de guerre de 200 millions de taëls. Le Japon, aujourd'hui complètement européanisé, n'en continue pas moins toujours ses réformes; mais les résultats matériels et moraux qu'il a obtenus dans un si court laps de temps l'ont déjà admis définitivement dans la grande famille des nations civilisées.

V. Armée. C'est à l'empereur Moutsou-hito que le Japon doit l'unification de ses forces militaires et l'organisation toute moderne de son armée, entreprise en 1872.

L'ensemble du pays fut divisé — l'île d'Yéso mise à part — en six régions militaires : Tokio, Sendaï, Nagoya, Osaka, Hirosima et Koumamoto. Des corps de troupes des trois armes furent créés et, en 1875, il existait un effectif d'un peu plus de 20.000 hommes.

En 1894, au moment de la guerre avec la Chine, le Japon possédait une armée organisée sur le modèle de l'armée allemande, avec un effectif de paix de 67.000 hommes sous les armes, 91.000 résorvistes, et, en 1896, l'effectif de paix dépassait 100.000 hommes, la réserve 100.000 et la landwehr 70.000.

Commandement. A la tête de l'armée, dont l'empereur est le chef suprême, se trouvent : le conseil des maréchaux (*ghensouifou*), sorte de conseil supérieur de la guerre, le ministère de la guerre, qui constitue l'organe supérieur d'administration et d'emploi du personnel, et l'état-major, qui se divise lui-même en grand état-major et état-major des troupes.

Composition de l'armée. Elle forme treize divisions : celle de la garde, placée sous les ordres directs de l'empereur, et douze de la ligne, groupées en trois commandements d'armée : 1° de l'Est, à Tokio (1re, 2e, 7e et 8e divisions); 2° du Centre, à Osaka (3e, 4e, 9e et 10e divisions); 3° de l'Ouest, à Kokoura (5e, 6e, 11e et 12e divisions). Les quartiers généraux des divisions sont : Tokio (garde et 1re), Sendaï, Nagoya, Osaka, Hisosima, Koumamoto, Zapporo, Hiromaïé, Kanasava, Kimesi, Maroumgamé et Kokoura.

Chaque division comprend 2 brigades d'infanterie à 2 régiments, un régiment de cavalerie, un régiment d'artillerie, un bataillon de pionniers et un du train.

Le tout représente : 52 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 13 régiments de cavalerie à 5 escadrons, 13 régiments d'artillerie comprenant ensemble 117 batteries de campagne ou de montagne, 13 bataillons de pionniers à 3 compagnies, 13 bataillons du train à 2 compagnies; à quoi il faut ajouter encore : 1 bataillon des chemins de fer et télégraphes à 3 compagnies et 10 régiments d'artillerie de côte, établis sur les divers points du littoral et comprenant ensemble un total de 24 bataillons ou 71 compagnies.

L'île de Formose est occupée par trois brigades mixtes établies à Taïpé, Taïnaou et Taïvane, brigades dont les éléments sont empruntés aux divisions de l'armée et dont l'effectif est d'environ 6.000 hommes. De plus, on a constitué dans l'île 6 bataillons indigènes.

Recrutement. Tout Japonais doit le service militaire de dix-sept à quarante ans accomplis; le service actif est de 3 ans, après quoi l'homme compte 4 ans dans la réserve, 5 ans dans la landwehr, et il reste, jusqu'à quarante ans accomplis, dans le landsturm, qui comprend en outre les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et tous les individus non appelés, comme étant en excédent au moment du recrutement. Le volontariat d'un an existe dans les mêmes conditions qu'en Allemagne.

Les réservistes sont appelés en cas de guerre ou d'insurrection et employés à compléter les unités de l'armée permanente, ou à former des corps de réserve. En temps de paix, ils doivent 60 jours d'exercice.

Remonte. Grâce à la création de haras et de dépôts de chevaux, l'armée n'emploie que des chevaux indigènes, dont il y a trois races principales : celle d'Hokkaïdo, celle de Kioushiou-Satsouma, et celle du Nambou, qu'on emploie surtout comme bêtes de somme. Les chevaux japonais sont en général petits, à courte encolure, énergiques et sobres.

Les cadres. La hiérarchie des officiers comporte les grades de général commandant, général lieutenant, général major, colonel, lieutenant-colonel, major, capitaine, premier et second lieutenants. Les candidats officiers proviennent du corps des cadets, sorte d'école militaire pour les fils d'officiers, ou bien ce sont des jeunes gens justifiant d'une certaine instruction, ou des volontaires d'un an. Les aspirants passent 6 mois dans un corps de troupes, et 18 mois dans une école militaire.

L'avancement a lieu au choix et à l'ancienneté, jusqu'au grade de capitaine; ensuite, au choix seulement.

Les sous-officiers se recrutent, quelques-uns parmi les soldats ayant au moins 2 ans de service, et la plupart à l'école de sous-officiers de Konodaï, près Tokio.

Mobilisation. La mobilisation est préparée dans le plus grand détail. D'après les effectifs de guerre attribués aux différentes unités de l'armée active, celle-ci fournirait, avec sa nouvelle composition, au moins 145.000 hommes d'infanterie, avec près de 9.000 cavaliers, 702 canons de campagne et montagne, et environ 7.500 pionniers, y compris les troupes de chemins de fer et télégraphes, chiffre qui ne peut manquer de s'accroître beaucoup et très vite, puisque l'on incorpore tout au plus la moitié du contingent disponible.

Ce qui fait le plus défaut, ce sont les officiers, au point de vue numérique; car, comme valeur physique, intellectuelle et morale, le corps d'officiers de l'armée japonaise est remarquable, ainsi du reste que les troupes elles-mêmes, dont l'instruction, la discipline sont, en général, excellentes.

Armement. L'infanterie japonaise est armée d'un fusil à répétition modèle 1898, du calibre de 6mm,5, infiniment supérieur au fusil Mourata, de 11 millimètres, qu'elle avait lors de la guerre de 1894-1895, et même à l'arme à répétition, de 8 millimètres, dont elle fut armée ensuite, et qui laissait encore à désirer. La cavalerie, outre une carabine analogue au fusil d'infanterie, est armée d'un sabre, et, dans la garde, d'une lance à flamme blanche et rouge.

L'artillerie est armée, depuis 1899, d'un canon à tir rapide, fabriqué en partie par l'usine Krupp, en partie par l'arsenal d'Osaka.

VI. Marine. *Historique.* De tout temps, le Japon a possédé une flotte défensive, destinée à préserver ses côtes des pirates chinois ou autres. Suivant les progrès de l'Europe, il la remplaça, dès qu'il le put, ses jonques de guerre par des vapeurs achetés aux Hollandais, et il fit venir du personnel d'Europe, s'adressant aux Anglais pour les marins, aux Français pour les ingénieurs. En 1855, fut fondée la première école navale du Japon, essai infructueux. Le gouvernement envoya alors des officiers dans les diverses marines d'Europe, et les achats de navires à l'étranger se succédèrent rapidement. Dès 1875, la marine prenait elle-même livraison de ses navires dans les chantiers européens pour les ramener au Japon. Depuis 1883, le mouvement ne s'arrêta pas; un ingénieur français de grand talent, Bertin, resta trois ans au service du Japon, développa ses arsenaux et dressa les plans de la première flotte offensive qu'ait possédée le pays. En 1887, on comptait déjà 34 navires et, en 1894, dans la guerre sino-japonaise, la nouvelle flotte montra sa valeur dans le combat naval d'Yalu et puis dans l'assaut, par les torpilleurs, des débris de l'escadre chinoise qui s'étaient réfugiés à Weï-Haï-Weï.

Enthousiasmé par ces succès, le gouvernement japonais fit voter, en 1896, un plan, qu'il modifia et augmenta en 1898. Ce plan de constructions neuves fait du Japon la première puissance navale de l'extrême Orient.

Organisation. Personnel. La marine japonaise est placée sous les ordres d'un ministre de la marine résidant à Tokio. Les services du ministère se rapprochent beaucoup de ceux de l'Angleterre, et le personnel se recrute dans des écoles spéciales qui sont : l'École navale et l'École supérieure de marine pour les officiers, les écoles des mécaniciens, des torpilleurs, des canonniers et des gabiers pour les équipages. Il y a longtemps que les Japonais n'ont plus besoin d'instructeurs étrangers; les officiers sont capables et les marins bien recrutés.

Matériel. Les côtes sont divisées en deux grands secteurs : l'amirauté de l'Est qui siège à Yokohama, l'amirauté de l'Ouest qui a son centre à Miwara. Ces secteurs comprennent cinq arrondissements, et chaque arrondissement a pour chef-lieu un arsenal. Ce sont : Yokoska, fondé par des ingénieurs français dès 1867 (il possède tous les perfectionnements des arsenaux d'Europe); Hirosima-Kure, dans la mer Intérieure, grand arsenal d'artillerie, outillé

pour permettre la construction des plus grands navires; Sasebo, près de Nagasaki, arsenal de réparation et de ravitaillement; Maizuro au nord-ouest du Japon, arsenal de ravitaillement et de réparation; Mororan au sud de l'île Yéso. Cependant, les Japonais ont commandé à l'Angleterre les cuirassés du 15.000 tx du programme de 1896. A l'exception des tourelles, qui ne sont pas fermées, les navires de la nouvelle flotte sont donc de type anglais.

La flotte japonaise se compose de 6 cuirassés de premier rang de 12 à 15.000 tx; 2 cuirassés de deuxième rang de 3 et 7.000 tx; 5 croiseurs cuirassés de 9.000 tx; 10 croiseurs de deuxième classe de 4.000 à 5.000 tx; 5 croiseurs de troisième classe de 2.500 à 3.000 tx; 10 garde-côtes cuirassés de 1.500 à 2.500 tx; 12 contre-torpilleurs de 275 tx; 55 torpilleurs, dont 27 de première classe de 80 à 200 tx; 28 navires-écoles ou de faible tonnage.

Marine de commerce. La marine de commerce a pris en quelques années un développement considérable. On ne compte pas moins de 180 compagnies de navigation, dont les plus importantes, la « Nippon-Yusen », de Tokio, et l' « Osakashosen-Kabuchiki », représentent à elles seules 140 navires et 200.000 tx. Elles font les voyages d'Europe et d'Amérique et reçoivent pour ce service une subvention très élevée du gouvernement.

VII. Linguistique et littérature. *Linguistique.* La langue parlée au Japon est harmonieuse, sonore; tous les mots à peu près se terminant par des voyelles. Elle est polysyllabique et susceptible de flexions grammaticales; la déclinaison a lieu au moyen de particules postpositives; les temps et les modes sont différenciés par des désinences. Elle repose sur une grammaire et un vocabulaire bien différents de la langue écrite, qui présente de sérieuses difficultés.

Le système idéographique de l'écriture chinoise fut introduit au Japon, au IIIe siècle de notre ère, par un lettré coréen nommé Wani. Les Japonais lisent et traduisent le chinois, mais en lui donnant une prononciation spéciale et en intervertissant, dans la lecture, l'ordre des caractères. Ils ont, en outre, une écriture qui leur est propre et qui est essentiellement syllabique. Elle se compose de quarante-sept signes, dérivés des caractères idéographiques de la Chine. Leurs syllabaires, assez nombreux, peuvent se répartir en deux classes distinctes : ceux qui dérivent des caractères chinois droits et réguliers, et ceux qui ont puisé leur origine dans l'écriture cursive et abrégée que les Chinois désignent sous le nom de *ts'ao-choû.* Deux syllabaires surtout sont communément usités : le *kata-kana,* dans lequel les caractères ne sont point réunis les uns aux autres, et le *hira-kana,* qui constitue l'écriture japonaise proprement dite et dont tous les caractères se lient entre eux de différentes manières. Enfin, ils possèdent une écriture *sinico-japonaise* qui est, comme son nom l'indique, un mélange de mots chinois et de caractères appartenant à l'un de leurs syllabaires : les premiers servent à former les radicaux; les seconds, à former les désinences de la déclinaison et de la conjugaison. Ils écrivent de droite à gauche et de haut en bas.

— Bibliogr. : *Grammaires japonaises* de Lange (Stuttgart et Berlin, 1890), Léon de Rosny (Paris, 1884); *Dictionnaire japonais-français* de Pagès (Paris, 1862); Lequeux, *le Théâtre japonais* (Paris, 1889); Chamberlain, *la Poésie classique du Japon* (Londres, 1880).

— *Littérature.* Toutes les branches des connaissances humaines sont largement représentées dans la littérature japonaise, une des plus riches de l'Asie, mais qui, à cause de la difficulté de la langue, n'a encore été étudiée que très imparfaitement par les orientalistes européens. On peut la diviser en quatre grandes périodes allant : 1° de l'origine des premiers monuments littéraires jusqu'à la fin du VIIIe siècle : c'est surtout l'époque de la poésie. [Le *Kozi-Ki* ou *Livre des vieilles traditions* (traduct. Chamberlain); le *Nihongi* ou *Livre des chroniques du Japon* (traduct. de Rosny) ; le *Zitu-go kyau* ou *l'Enseignement des vérités* (traduct. de Rosny), se rattachent à cette période]; 2° de l'établissement de la cour impériale à Nara jusqu'à la fin du XIIe siècle. [C'est l'époque classique; elle est caractérisée par une prose abondante. Les principaux ouvrages traduits en langue européenne sont : le *Man-yo-siù* ou *Collection des dix mille feuilles,* recueil de poésies (de Rosny); le *Taketori Monogatari* ou l'*Histoire du coupeur de bambou,* roman célèbre (Dickins); le *Do-zi kyau* ou *l'Enseignement de la jeunesse,* recueil de morale (de Rosny)]; 3° du XIIIe au XVIIe siècle. [Elle est marquée par l'adoption d'un grand nombre de mots chinois dans le langage et par la naissance d'une nouvelle littérature bouddhique. Elle est très pauvrement représentée par les traductions; nous citerons, cependant : le *Nippon wan-daï iti-ran* ou *Coup d'œil sur les règnes des empereurs du Japon* (traduct. Titsingh et Klaproth), et le *Wa-kan san-saï du-yé,* ouvrage en 105 volumes, connu sous le nom de *Grande Encyclopédie japonaise* et dont la partie relative au bouddhisme a été traduite par Poini]; 4° de l'époque des Tokougawa jusqu'à la restauration du gouvernement du mikado en 1868. [C'est surtout une littérature populaire. Beaucoup de pièces de théâtre, de contes, de nouvelles et de romans ont été traduits en tout ou en partie par Pfizmaier, Turettini, Mitford, Severini, Dickins et d'autres. Depuis 1868, le Japon, trop occupé des réformes qu'il a entreprises, a produit relativement peu de travaux originaux.]

VIII. Beaux-arts. Jusqu'à la révolution de 1868, l'empire du Soleil Levant, fermé avec un soin jaloux, était demeuré, pour les Européens, le pays par excellence de l'inconnu et du mystère. Au point de vue artistique, ils en étaient restés aux produits d'exportation à destination d'Europe, exécutés dans la province d'Hizen, voisine de la petite île de Desma, concédée aux factoreries hollandaises. En dehors des porcelaines d'Imari, telles qu'on les voit aux musées de Dresde et de La Haye, et des médiocres pièces de laque offertes à la reine Marie-Antoinette, on ne possédait aucun témoignage des industries d'art des Japonais.

On a une coutumière tendance à attribuer une part trop exclusive à l'influence de la Chine antique sur les origines de l'art japonais. L'Inde, par le bouddhisme, et la vieille Perse par les relations commerciales, ont eu une action non moins décisive. Il est facile de constater l'influence chinoise dans les bronzes, dans les étoffes, et principalement dans les sculptures civiles; telles, par exemple, les figures en bois exposées au pavillon rétrospectif japonais de l'Exposition universelle de 1900, à Paris, ou cette admirable figure du prêtre du VIIe siècle conservée à Nara et l'égale des plus belles œuvres de l'art égyptien archaïque; le style indo-cambodgien apparaît dans les peintures bouddhiques, dans les objets religieux; nous retrouvons l'infiltration persane un peu partout; la merveilleuse aiguière, dont nous donnons le dessin, est presque un objet sassanide. L'art céramique du Japon est issu de l'étude des ouvrages des potiers coréens. Quant à l'industrie des laques, elle fut, on le sait, entièrement nationale et autochtone.

De ces diverses influences, recueillies par le génie d'un peuple subtil et avisé, est né un art d'une profonde intensité expressive, un art vivace, rayonnant et infiniment varié, le plus précieux et le plus esthétique peut-être qu'ait produit l'humanité après celui de la Grèce, le plus original et le plus rationnel, en tout cas, qui se soit révélé, dans le développement de la civilisation, avec celui de l'antique Egypte, de l'Orient musulman et du moyen âge, aux temps gothiques. Nulle forme d'art n'a été en corrélation plus intime avec le climat, les mœurs, les besoins du pays; elle est l'image synthétique du peuple japonais. Les Japonais sont les premiers décorateurs du monde. Toute explication de leur esthétique se trouve dans la subordination constante et immédiate de l'art aux habitudes nationales, à l'embellissement des mœurs, à la récréation des yeux. Chez eux, sens du décor, sens de la couleur, sentiment du dessin, sont parties intégrantes d'une même idée, d'un tout indivisible.

Sans aller jusqu'à prétendre, comme les Japonais, que les origines de leur art se perdent dans la nuit des temps, il est nécessaire de lui reconnaître une haute antiquité. Certains objets soigneusement conservés dans les temples et dans les musées impériaux, d'autres recueillis par les collectionneurs japonais, américains ou français, nous renseignent sur l'état de l'art avant la grande floraison des Ashikaga, au XVe siècle. Le magnifique ouvrage publié par le gouvernement japonais, en 1900, est venu compléter très utilement les notions déjà acquises. Nous y puisons, notamment, la confirmation de ce fait déjà soupçonné, à savoir que, durant les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, il existait un art, en quelque sorte préhistorique, qui offrait les rapports les plus frappants avec celui de l'Asie Mineure tel qu'il nous a été révélé par les fouilles d'Hissarlik. Au Ve et au VIe siècle de notre ère, les empereurs japonais appellent à la cour des ouvriers coréens, qui importent les premiers éléments de la technique chinoise; d'un autre côté, le bouddhisme amène avec lui les exemples raffinés de sa conception spiritualiste du beau. Dès le VIIe siècle, ces divers éléments s'étaient fondus en une unité, où il est facile de discerner l'essence de la personnalité japonaise.

Du VIIIe au Xe siècle, principalement sous les empereurs Shiômou et Kouammou-Tennô, l'art est empreint d'un puissant caractère de noblesse. Cette époque est considérée, à juste titre, tant pour la peinture et la sculpture que pour l'industrie des laques, comme une époque de premier apogée. Le peintre de Shiômou le plus remarquable, dont le nom et les œuvres nous soient parvenus, Kosé Kanaeka, est un très grand artiste. Le kakémono possédé par Hayashi, aussi bien que ceux conservés à Nara, sont, par la perfection du dessin et par la hauteur du style, au premier rang des manifestations de l'art.

A la période des Foujiwara, qui embrasse les Xe et XIe siècles, nous touchons au point culminant du style inauguré sous l'empereur Shiômou. Puis, au XIIIe siècle, à cette époque de féodalité guerrière, dite de Kamakoura, où le grand homme de guerre Yoritomo avait établi la capitale de l'empire à Kamakoura, surgit un art héroïque, énergique, marqué au coin de la plus entière originalité. Pour les tissus, pour la forge des armes et des gardes de sabre, c'est un moment de merveilleux essor. Le XIVe siècle continue les formes de Kamakoura en les affirmant. Lorsque s'établit la grande dynastie des Ashikaga, au commencement du XVe siècle, la technique des différentes branches de l'art n'avait plus rien d'essentiel à apprendre. L'enseignement chinois fait un retour offensif dans le domaine de la peinture; les maîtres de l'école des Kano vont en Chine acquérir les éléments d'un style nouveau : l'école libre du coup de pinceau, qu'ils vont opposer à l'école nationale de Tosa, issue des savantes et méticuleuses pratiques de la miniature indo-bouddhique. Les laques, les gardes, les tissus, les kakémones atteignent un degré de force et de perfection qui ne sera pas dépassé. L'art se transformera désormais dans le sens de l'élégance et de la finesse, sans aucun apport d'influence étrangère : au XVIe siècle, sous l'égide du conquérant de la Corée, Hidéyoshi, puis, au XVIIe siècle, avec la nouvelle dynastie des Tokougawa, qui ouvre pour le Japon, en Genrokou, une période de paix profonde et de prospérité inouïe, et enfin, au XVIIIe siècle, jusqu'à cette prestigieuse éclosion du cycle de 1804, qui couronne l'évolution de l'art au Nippon.

Toutes les manifestations de l'art se parent alors des fleurs les plus riches. A la suite de l'industrie fondamentale des laques, ce sont les poteries émaillées, les grès unis ou flammés, les fines porcelaines aux glaçures immaculées, les délicieux netzkés en bois ou en ivoire, les bronzes opulents, les somptueuses broderies, les savoureuses estampes en couleurs, les précieuses ciselures en métal et les incrustations de toute sorte. La maison japonaise devient un véritable sanctuaire consacré à toutes les jouissances du goût. Depuis l'apaisement définitif des luttes féodales, qui longtemps avaient ensanglanté le Japon, il semble que tout se soit désormais orienté, au Nippon, vers les satisfactions de l'esprit et des sens, vers le culte des arts destinés à orner la vie; partout règne un naturel instinct des délicatesses de la vie en ses infinies manifestations.

— Bibliogr. : Louis Gonse, *l'Art japonais* (Paris, 1883); S.Bing, *le Japon artistique* (Paris, 1889-1890); Commission impériale du Japon, *Histoire de l'art du Japon* (Paris, 1900).

Japon (mer du), mer de l'extrême Orient, comprise entre la Sibérie et la Corée à l'O., l'île Sakhalin et l'archipel japonais à l'E. Elle s'ouvre à l'E. sur le Pacifique par les détroits d'entre les îles du Japon, au N. sur la mer d'Okhotsk par la Manche de Tartarie, au S. sur la mer de Chine par les détroits de Broughton et de Krusenstern. Eaux profondes, jusqu'à plus de 3.000 mètres; marées insignifiantes, brouillards épais, surtout en juillet et août.

Japonais, aise (*nè, nèz'*), personne née au Japon ou qui habite ce pays. — *Les* japonais.

— Adjectiv. : Qui se rapporte au Japon ou à ses habitants : *Les mœurs* japonaises.

— n. m. Langue parlée au Japon.

- Encycl. Linguist. V. japon.

JAPONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide qui se forme quand on abandonne à l'air une solution ammoniacale de catéchine.

JAPONISME (*nissm'*) n. m. Recherche des ornements semblables à ceux qu'on voit sur les vases du Japon. ‖ Prédilection pour les produits artistiques japonais.

JAPONISTE (*nisst'*) n. m. Celui qui étudie la langue japonaise ou qui recherche les objets d'art venus du Japon. ‖ On dit aussi japonisant.

JAPONNER (*po-né*) v. a. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines, afin de leur procurer l'apparence de la porcelaine du Japon.

JAPONOLOGUE (*logh'* — de *Japon,* et du gr. *logos,* discours) n. m. Celui qui connaît, étudie la langue japonaise ou l'histoire du Japon.

JAPPAGE (*ja-paj'* — rad. *japper*) n. m. Cri de certains animaux approchant du jappement des chiens : *Le* jappage *du renard.*

JAPPANT (*ja-pan*), **ANTE** adj. Qui jappe. ‖ Qui consiste en jappements.

JAPPE (subst. verb. de *japper*) n. f. Pop. Caquet, bavardage : *Quelle* jappe ! *A-t-elle de la* jappe !

JAPPEMENT (*ja-pe-man*) n. m. Action ou manière de japper : *Le* jappement *du chien. Un* jappement *aigu.*

— Syn. Aboi, aboiement. V. aboi.

JAPPER (*ja-pé* — onomat.) v. n. Aboyer à la façon des petits chiens, d'un aboi plus clair que l'aboi ordinaire; aboyer en général : *Le chacal* jappe.

— Fig. Clabauder, criailler.

— Activem. Prononcer en glapissant, d'un ton de voix qui imite le jappement d'un chien : Japper *des vers.*

— Syn. Japper, aboyer. V. aboyer.

JAPPEUR (*ja-peur*), **EUSE** adj. Qui jappe, qui a l'habitude de japper : *Une chienne* jappeuse.

— Substantiv. Au pr. et au fig. : *Un* jappeur *insupportable.*

Japura. Géogr. V. Yapura.

JAPYGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères thysanoures, dont le genre *japyx* est le type. — *Un* japygidé.

JAPYX (*pikss'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, famille des *japygidés,* comprenant quelques espèces réparties sur le globe.

— Encycl. Les *japyx* sont aptères, allongés, plats, étroits; leur abdomen se termine par une pince, comme chez les forficules. Ces insectes, de taille médiocre, jaunes ou roux, sont lucifuges; ils vivent sous les pierres, dans les lieux chauds et arides. L'espèce de France, répandue surtout dans le Midi, est le *japyx solifugus,* long de 15 à 20 millimètres.

Japyx (gr. 2 fois).

JAQUE (*jak'*) n. m. Bot. Fruit du jaquier.

— T. rur. Dans la Côte-d'Or et la basse Bourgogne, Fromage blanc très frais.

JAQUE (*jak'*) n. f. Espèce de justaucorps ordinairement muni de manches, habillant le torse et les cuisses jusqu'aux genoux, et qui fut en usage au moyen âge. Syn. gippon, jacque.

— Encycl. La *jaque* était une sorte de pourpoint à armer très rembourré, fait de doubles de toile piqués sur des matelassages de charpie, de bourre ou de coton impénétrable à la pointe des flèches, des dagues et des épées. Au XVIe siècle, on les abandonna pour porter des collets de buffle. Le mot « jaque » désignait aussi une chemise de mailles.

Jaque à armer (XIIIe s.).

JAQUELINE (*ke*) n. f. Cruche de grès, à large ventre, dont on se sert dans le Nord. ‖ On dit aussi dame jaqueline.

JAQUEMART (*ke-mar'* — de *Jacques,* n. pr.) n. m. Archéol. Chacune des figures humaines qui, dans les anciennes horloges, frappait sur une cloche avec un marteau pour indiquer les heures. ‖ Pendant les XIVe et XVe siècles, Figure d'homme en bois, contre laquelle on courait pour s'exercer à la lance et qui était une sorte de quintaine. (On écrit aussi jacquemart.)

— Comm. Jouet d'enfants, formé de deux bonshommes frappant alternativement sur une enclume placée entre eux.

Jaquemart (comm.)

— Techn. Nom que l'on donnait, dans l'hôtel des Monnaies, lorsqu'on faisait usage du balancier à vis, à un ressort qui occupait la partie inférieure de cette vis et l'obligeait à se relever d'elle-même, dès que, par son choc, elle avait transformé le flan en monnaie.

— Encycl. Archéol. Suivant leurs dimensions ou leur perfection, les horloges à sonnerie possédaient un ou deux *jaquemarts.* C'étaient des personnages de bronze ou même des automates articulés, revêtant des formes diverses, et qui tenaient dans une main une masse ou un marteau. Au moment de sonner l'heure, un mécanisme les faisait avancer comme s'ils marchaient, et mettait leur bras en mouvement. Une fois la sonnerie terminée, le jaquemart se retirait mécaniquement. D'autres demeuraient toujours à la même place (jaquemart de Notre-Dame de Dijon, enlevé par Philippe le Hardi à la ville de Courtrai, en 1383) et le mécanisme n'actionnait que les bras. Lorsque le jaquemart comprend plusieurs personnages, généralement chacun d'eux frappe

Jaquemart de l'église Notre-Dame de Dijon.

une cloche distincte correspondant aux heures, aux demies ou aux quarts. Souvent, le jaquemart était accompagné de toute une procession de figurines, comme dans la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg.

JAQUERIE n. f. Hist. V. JACQUERIE.

JAQUEROTTE n. f. Bot. V. JACQUEROTTE.

JAQUET (*kè*), n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine, que l'on appelle également *bécassine sourde*.

JAQUETTE (*kèt* — dimin. de *jaque*) n. f. Mod. Vêtement d'homme qui, par derrière, est fait comme une redingote,

Jaquette de paysan (xive s.); 2 Jaquette (xve s.); 3, 4 Jaquettes modernes (homme et dame).

mais dont les pans de devant s'arrondissent ou s'évasent jusqu'à la hauteur des genoux. ‖ Vêtement de femme, qui se porte par-dessus le corsage. (Il est ajusté à la taille et s'arrête aux hanches.)
— Sorte de robe qu'on met aux petits garçons, avant de leur donner la culotte : *Porter encore la* JAQUETTE. ‖ *Trousser la jaquette à un enfant*, Se mettre à le fouetter.
— A partir du XVIIe siècle, Vêtement court de paysan; espèce de justaucorps court; veste sans manches. (Au XVIIIe siècle, *jaquette* devient syn. de *justaucorps*.)
— Artill. Manchon d'acier qui, dans la construction des canons, renforce le tube intérieur au lieu et place de frettes, ou bien est posé par-dessus une couche de celles-ci.

JAQUETTE (*kèt*) n. f. Nom vulgaire de la *pie*.

JAQUIER (*ki-é*) n. m. Espèce d'arbres du genre artocarpe. Syn. JACA. (On écrit aussi JACQUIER.)
— ENCYCL. Le *jaquier* ou *arbre à pain* (*artocarpus incisa*) est un arbre haut d'une quinzaine de mètres, dont les feuilles, très découpées, rappellent celles du figuier et dont les soroses, improprement appelées fruits, plus grosses qu'une tête humaine, verdâtres, couvertes de tubercules polyédriques, contiennent, au milieu d'une pulpe farineuse, une quinzaine de vrais fruits, de la grosseur d'une châtaigne. Originaire de l'Océanie, cet arbre est cultivé à la Réunion, au Brésil, à la Guyane, aux Antilles, etc. Aux îles Marquises, les indigènes, avec la pulpe crue, préparent une pâte fermentée, qu'ils conservent dans des sortes de silos, jusqu'au moment de la consommation; ils la pétrissent alors avec de l'eau et la divisent en petits pains qu'ils font cuire au four; ces pains, délayés dans l'eau, forment une bouillie d'un goût aigrelet, assez agréable. Le jaquier de Malaisie, à feuilles entières (*artocarpus integrifolia*) ou *jaca*, s'emploient aux mêmes usages.

Jaquier : Fleur et fruit.

JAQUOTOT (Marie-Victoire), peintre sur porcelaine, née à Paris en 1778, morte à Toulouse en 1855. Elle fut admise, en 1800, à la manufacture de Sèvres, travailla pour la cour, successivement sous Napoléon, Louis XVIII et Charles X, qui la nomma premier peintre sur porcelaine du roi, mais cessa de paraître à la cour, à l'avènement de Louis-Philippe. Après la paix de Tilsit, elle fut chargée par Napoléon de peindre le service de dessert destiné à l'empereur de Russie. Parmi ses ouvrages, remarquables par la finesse du dessin et la vérité du coloris, on cite quelques copies de Raphaël : *la Vierge et l'Enfant Jésus* (1812); *la Vierge à la chaise* (1814); *la Belle Jardinière* (1817); *la Vierge aux poissons* (1817); *la Vierge aux œillets* (1819); puis *Corinne*, de Gérard (1827); *Atala*, de Girodet; etc.

JAR ou **JARS** (*jar* — peut-être abrév. de *jargon*; peut-être de *jars*, mâle de l'oie. [V. JARS]) n. m. Pop. Argot. ‖ *Dévider, Entraver, Jaspiner le jar*, Parler argot. (On dit aussi GER, et GIER.)

JAR, JARD ou **JARRE** (*jar*) n. m. Nom que les pêcheurs de la Loire donnent à des bancs de sable caillouteux qui se forment dans le fleuve et sont balayés par des courants vifs, mais peu profonds. ‖ En Champagne, Sables abandonnés par l'eau et transformés en promenades : *le* GRAND JAR *d'Épernay*.

JARACATIE n. f. Bot. Syn. de PAPAYER ou CARICA.

JARAMA, rivière de l'Espagne centrale (Nouvelle-Castille). Elle descend de la sierra de Guadarrama (2.400 m.), reçoit le Hénarès, le Manzanarès, le Tajuña et gagne le Tage, rive droite, sous Aranjuez. Cours d'environ 200 kilom.

JARARACA n. m. Nom vulgaire d'un serpent très venimeux de l'Amérique du Sud, voisin des trigonocéphales. (Nom scientifique : *bothrops Brasiliensis*.)

JARAT (*ra*) n. m. Bot. Syn. de JAROUSSE.

JARAUDE n. f. Bot. Syn. de JAROUSSE.

JARBIÈRE ou **JARRIÈRE** (*ja-ri-èr*) n. f. Outil du boisselier.

Jarbière.

JARD n. m. Techn. V. JAR, et JARRE.

JARD (LE), hameau de Seine-et-Marne, commune de Vert-Saint-Denis; 95 hab. Patrie du roi Philippe Auguste. Ruines d'une abbaye cistercienne, fondée par Louis VII.

JARDANE. Myth. gr. Roi légendaire de Lydie, père d'Omphale. — Esclave d'Omphale. Hèraklès eut d'elle un fils nommé Alcée, dont les descendants formèrent la dynastie lydienne des Héraclides.

JARDE n. f. et **JARDON** n. m. (de l'ital. *giarda*, même sens). Tumeur osseuse qui se développe chez le cheval, dans la région inférieure du jarret en arrière et en dehors.
— ENCYCL. La *jarde* est causée par la fatigue ou des efforts. On la traite par l'application de pommades fondantes à base de bi-iodure de mercure, ou par l'application du feu en pointes pénétrantes.

JARDE n. f. Joailler. et techn. Syn. de JARDINAGE.

JARDIN (de l'anc. franç. *jard*, d'orig. germ.; angl. *garden*, allem. *garten*) n. m. Lieu ordinairement clos, où l'on cultive des plantes utiles, d'agrément, ou d'étude.
— Par ext. Pays fertile en fruits et en légumes : *On appelle la Touraine le* JARDIN *de la France*.
— *Jardin fruitier*, Jardin où l'on cultive des arbres fruitiers. ‖ *Jardin potager*, Jardin où l'on cultive des légumes. ‖ *Jardin français*, Jardin d'agrément d'un dessin symétrique. ‖ *Jardin paysage* ou *Jardin anglais*, Jardin d'agrément auquel on laisse une apparence agreste.
— *Jardin botanique*, Jardin où l'on cultive de nombreux échantillons de plantes, pour servir à l'étude de la botanique. ‖ *Jardin zoologique*, Nom donné, dans diverses villes, aux parcs où l'on conserve des animaux vivants, pour l'étude et la curiosité. ‖ *Jardin des plantes de Paris*. V. PLANTES. ‖ *Jardin d'acclimatation*, Établissement où l'on expérimente l'acclimatation des végétaux et des animaux utiles : *Le* JARDIN D'ACCLIMATATION *du bois de Boulogne*. (V. ACCLIMATATION.) ‖ *Jardin sec*, Herbier.
— Loc. fam. *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, S'attaquer à lui. ‖ *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, En disposer comme si l'on en était le maître, le propriétaire.
— Archéol. *Jardin des alchimistes*, Expression consacrée en alchimie. (*Le jardin où le soleil luit nuit et jour* signifie le fourneau toujours allumé où cuit le mélange hermétique ou l'œuf des philosophes.)
— Constr. *Jardin d'hiver*, Sorte de serre le plus souvent en fer ouvragé et en verre, le tout ayant un aspect artistique. (Le jardin d'hiver est accolé à une des façades d'une habitation de plaisance.)
— Faucon. Endroit en plein air où l'on place, sur leurs blocs, les faucons pour qu'ils soient quelques heures au soleil. ‖ *Donner le jardin à l'oiseau*, Le mettre au grand air.

Jardin d'hiver.

— Géol. *Jardins des glaciers*, Colonies végétales situées dans certaines parties abritées de la région des glaciers, à un niveau plus élevé que la zone à laquelle correspondent ces végétaux. (Les jardins de Talèfre et d'Argentière [massif du Mont-Blanc] sont bien connus des alpinistes.)
— Mar. Partie extérieure aux bastingages, reliant les demi-tourelles du pont à la muraille. ‖ Partie en retrait de la coque d'un navire, permettant le tir des pièces des tourelles et réunissant les tourelles entre elles. ‖ *Jardins des tambours*, Surface de raccord des cubes d'un navire à roues à la muraille du bâtiment. ‖ Dans l'anc. mar., *Jardins des bouteilles*, Partie supérieure des bouteilles d'un navire.
— Péd. *Jardin d'enfants*. V. KINDERGARTEN.
— Philos. *Jardin d'Épicure*, Secte d'Épicure, ainsi dite parce que ce philosophe enseignait dans ses jardins, à Athènes.
— Théâtr. Nom que l'on donne au côté de la scène qui est à la droite de l'acteur. L'autre côté se nomme *cour*.)
— ENCYCL. *Jardins d'agrément*. Le goût des *jardins* a existé de toute antiquité. Les *jardins suspendus* de Babylone comptèrent parmi les sept merveilles du monde. Sur les fresques peintes de l'Égypte, nous voyons des jardins rectangulaires, avec des carrés garnis d'arbres et de fleurs, des pièces d'eau, de vastes allées de palmiers et d'arbres de forme pyramidale, et dont une partie était occupée par une treille de vigne et des kiosques champêtres. A Athènes, les jardins du Lycée et de l'Académie étaient disposés en quinconces ou en allées de platanes, d'ormes et de figuiers. Pompée, César, Lucullus eurent à Rome de splendides jardins. Les jardins de Salluste devinrent une promenade publique. Si l'on s'en rapporte aux peintures de Pompéi, les jardins des particuliers romains étaient tirés au cordeau et ornés de buis et d'ifs taillés. Cependant, on peut croire que les jardins de Néron, d'Adrien et de leurs successeurs se rapprochaient des paysages naturels, tout en comprenant un grand luxe de pavillons. Cette dernière manière a été suivie, dans les jardins de la Renaissance en Italie. En France, on se conforma longtemps à la tradition antique. A partir du XVIe siècle, la mode des jardins à l'italienne, qui relevaient surtout de l'architecture, s'introduisit en France. Il y eut alors le jardin *à la française*. Né de l'obligation où l'on était de réserver autour des habitations de vastes espaces découverts pour assurer leur sécurité, le jardin à la française se composait de parterres, de terrasses, de quinconces et de bassins disposés symétriquement en terrain plat. Ce type de jardin atteignit avec Lenôtre son plus haut degré de perfection. Les plus remarquables sont ceux de Versailles, de Sceaux, de Chantilly, etc. Mais les jardins plus modestes de la plupart des nobles et des riches bourgeois en restaient toujours au buis taillé. Au XVIIIe siècle, l'Angleterre eut connaissance des *jardins paysagers*, que les Chinois avaient plantés de toute antiquité, et elle sut s'approprier si bien ce genre qu'on lui donna le nom de *jardins anglais*. Le jardin anglais se compose de pelouses, d'eaux courantes et de bouquets d'arbres, disposés sans symétrie apparente sur un terrain vallonné, en réservant à travers les massifs des échappées de perspective.

A, A, jardins des bouteilles; B, B, B, B, jardins des tambours (mar.).

Aujourd'hui, on combine fréquemment les deux styles. On entoure l'habitation de plates-bandes et d'allées de style français, mais qui font place, à mesure qu'on s'éloigne, aux grandes pelouses vallonnées et ornées çà et là de corbeilles de fleurs, aux bouquets ou massifs d'arbres.

Jardin à la française, d'après Lenôtre.

Jardin à l'anglaise : OV, fuites de perspective.

En règle générale, on fait décrire aux allées des courbes à grand rayon. On évite qu'elles ne dévient brusquement, ou bien on motive le changement de direction par une statue, une corbeille, etc. On s'arrange enfin de façon qu'elles conduisent vers un lieu de repos ou un objet de curiosité. Les ramifications des allées principales s'en détachent suivant un angle tel que l'œil de l'observateur puisse passer sans effort de la direction de l'une à celle de l'autre, et les allées qui aboutissent de part et d'autre à un même carrefour se prolongent, deux à deux, suivant la même direction. Les corbeilles sont placées sur les reliefs et vers le bord des pelouses. V. CORBEILLE, MASSIF, PARC, PARTERRE, PELOUSE, PLATE-BANDE.
Jardin fruitier. Les jardins fruitiers proprement dits sont ceux où l'on effectue la culture, en espalier ou contre-espalier, des espèces délicates dont les fruits ne mûriraient pas en plein vent. Les enclos plantés d'espèces rustiques, cultivées en plein vent, sont des *vergers*.
Le jardin fruitier, non seulement est clos de murs, mais divisé à l'intérieur par des murs, qui servent à l'installation des espaliers. On y ménage des allées et des plates-bandes, où l'on dispose les contre-espaliers, les cordons horizontaux, ainsi que les formes de plein air telles que la pyramide, le fuseau ou le gobelet.
Jardin potager. Le jardin potager est établi, autant que possible, en sol meuble, bien exposé et à proximité de l'habitation ainsi que d'une abondante prise d'eau, clos de murs, de haies ou de treillages en fil de fer. Le sol est divisé en carrés, qu'on subdivise en *planches* ou longs rectangles larges de 2 mètres environ. V. HORTICULTURE.

Jardins (LES) ou *l'Art d'embellir les paysages*, poème didactique de Delille, en quatre chants (1782). — L'auteur n'étudie les jardins qu'au point de vue de leur aspect décoratif. Dans le Ier chant, il donne des conseils sur le choix du terrain, sur les moyens d'agrandir le coup d'œil, de ménager la perspective, d'y mettre de la variété et du mouvement. Dans le IIe chant, il enseigne l'art de disposer les arbres, les bois, les bocages. Le IIIe chant est consacré aux fleurs, aux eaux, aux rochers, aux gazons. Dans le IVe chant, Delille traite de l'ornementation artificielle des jardins. Ce poème, habilement versifié, eut en son temps une grande réputation. Mais le plan est flottant, et l'idéal champêtre de Delille bien artificiel. Ses descriptions sont le triomphe de la périphrase.

Jardin des Roses (LE) ou *Gulistan*, nom d'un traité d'éthique, le plus célèbre des ouvrages de Sadi de Chiraz (656 de l'hégire), écrit en prose persane mêlée de vers. — Le charme du style et la simplicité des matières, un certain vague dans le plan de l'ouvrage, qui passe facilement du sévère au plaisant, en font l'un des livres les plus lus. Le *Gulistan* ou roseraie est divisé en huit chapitres : 1° *De la conduite des rois*; 2° *De la conduite des derviches*; 3° *De l'excellence de la modération*; 4° *De l'utilité du silence*; 5° *De l'amour et de la jeunesse*; 6° *De la faiblesse et de la vieillesse*; 7° *Des fruits de l'éducation*; 8° *De la manière de vivre dans le monde*. Écrit sous forme anecdotique, le *Gulistan* a eu dans la littérature persane un grand nombre d'imitations; entre autres, le *Béharistan*, de Djami. C'est une sorte de *vade-mecum* des gens qui, sans prétendre aux degrés les plus élevés du mysticisme oriental, se reconnaissaient comme des soufis. Le *Gulistan* a été traduit en français par Dafremery.

Jardin des racines grecques (LE), par Claude Lancelot (1657). — Ce livre, longtemps en honneur dans les collèges de France, n'a disparu des programmes que sous le ministère de V. Duruy. Lancelot recueillit les racines et Le Maistre de Sacy les mit en vers plus ou moins burlesques. L'ouvrage comprend deux cent seize décades, classées par ordre alphabétique, dont chaque vers comprend une ou deux racines. Chaque décade est accompagnée de notes renfermant soit les dérivés, soit les particularités qui se

rattachent à chaque racine. Le livre est terminé par une liste des primitifs moins importants, un traité des particules et un recueil alphabétique de mots français tirés du grec. On a relevé dans cet ouvrage, dès le XVII[e] siècle, un grand nombre d'erreurs que Ad. Régnier, dans une nouvelle édition, s'est efforcé de corriger.

Jardin des racines grecques, par Pierre Larousse (1855). — Cet ouvrage est destiné à présenter la liste étymologique des racines qui ont concouru à former des mots français, afin que ceux qui ne peuvent pas consacrer six ou huit ans de leur vie aux langues anciennes puissent connaître les 4.000 mots que les sciences, les arts, etc., ont empruntés à la langue grecque. Dans une série de leçons courtes et simples, suivies d'exercices, ornées de notices historiques et anecdotiques, l'auteur initie les élèves français aux racines qui entrent dans la composition des mots usuels et des termes techniques.

Jardin des racines latines, par Pierre Larousse (1857). — Le livre est divisé en quatre parties : dans les trois premières sont enseignées les lois qui président à la formation même des mots, les règles de la dérivation et de la composition, et enfin toute la série alphabétique des termes latins qui sont la souche des diverses familles de termes français. Puis vient la quatrième partie, qui traite des définitions étymologiques, et enfin un *Dictionnaire des étymologies curieuses.*

Jardin d'amour (LE), chef-d'œuvre de Rubens (musée du Prado de Madrid). — Dans un jardin tout en fleurs, de belles dames, fort décolletées, et de jeunes hommes vêtus avec élégance conversent amoureusement. De petits Amours voltigent çà et là. Au fond, sous un portique, s'élèvent, parmi les fleurs, deux fontaines. Rubens, dans cette gracieuse composition, a mis en scène sa femme, lui-même, ses principaux disciples : Van Dyck, de Vos, Snyders et leurs épouses. Il a répété ce sujet plusieurs fois. Toutefois, parmi les nombreuses peintures du *Jardin d'amour* attribuées à ce maître, peu sont entièrement de sa main. Celle du Prado est la seule vraiment originale.

Jardin des Oliviers (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE JÉSUS AU). V. JÉSUS-CHRIST.

JARDIN (Nicolas-Henri), architecte français, né à Saint-Germain-des-Noyers (Seine-et-Marne) en 1728, mort à Paris en 1802. Prix de Rome en 1751, il fut appelé en Danemark, en 1754, avec le titre d'intendant des bâtiments du roi Frédéric V, construisit, pendant un séjour de dix-huit ans à Copenhague, un grand nombre d'édifices, et entra, à son retour à Paris, à l'Académie de peinture.

JARDINAGE (*naj'*) n. m. Action, art de cultiver les jardins : *Entendre parfaitement le* JARDINAGE. ‖ Anj. Se dit surtout de la culture des plantes potagères, par opposition à *horticulture*, culture des fleurs.

— Terrain en jardin : *Dans cette ville, il n'y a que les deux tiers de maisons; le reste est en* JARDINAGE.

— Légumes, plantes potagères cultivées dans les jardins : *Conduire au marché une voiture de* JARDINAGE.

— Sylvic. Mode d'exploitation des futaies qui consiste à enlever, çà et là, outre les arbres les plus vieux, et les bois dépérissants, quelques sujets en pleine croissance.

— Techn. Nom des taches qui se rencontrent dans le diamant et qui sont dues à une légère fêlure ou à une matière étrangère.

— ENCYCL. Sylvic. Ce mode d'exploitation, avantageux pour les futaies de peu d'étendue, s'impose dans les massifs dont la régénération est extrêmement lente, par suite de l'altitude ou du climat, etc. Hors ces cas, il présente de graves inconvénients. Les arbres, insuffisamment serrés, fournissent des branches plus qu'ils ne gagnent en hauteur; ils deviennent noueux et impropres à beaucoup d'usages industriels.

JARDINATOIRE adj. ‖ *Coupe jardinatoire,* Coupe des bois d'une forêt, d'après la méthode du jardinage.

JARDINEMENT (*man*) n. m. Action de jardiner.

JARDINER v. n. Travailler dans un jardin pour se distraire : *Notre grand Frédéric passe une partie de son temps à* JARDINER. (B. de St-P.)

— Faucon. Se dit de l'oiseau qui saute du poing du fauconnier sur le sol.

— v. a. Eaux et for. *Jardiner un bois,* Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un plant qu'on veut élever en futaie. ‖ Couper çà et là les arbres morts ou bons à exploiter, en laissant tous les autres sur pied.

— Faucon. *Jardiner l'oiseau,* L'exposer au soleil et au grand air.

Jardiné, ée part. pass. du v. Jardiner.

— Techn. Se dit des diamants qui ont des jardinages.

JARDINET (*nè*) n. m. Petit jardin : *Cultiver son* JARDINET.

— Pêch. Compartiment réservé sur le pont pour encaquer des harengs.

— PROV. **Ne fais un four de ton bonnet ni de ton ventre un jardinet,** Il ne faut ni se couvrir la tête trop chaudement ni manger beaucoup de salade.

JARDINEUSE (rad. *jardin*) adj. fém. Se dit d'une pierre fine et principalement de l'émeraude, dont quelques points foncés altèrent l'éclat.

JARDINIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui a pour profession de distribuer, d'embellir ou de cultiver, d'entretenir les jardins. ‖ *Jardinier-fleuriste,* Celui qui s'occupe spécialement de la culture des fleurs. ‖ *Jardinier-pépiniériste,* Celui qui élève de jeunes arbres destinés à être transplantés. ‖ *Jardinier-maraîcher,* Celui qui s'occupe de la culture des légumes.

— Loc. prov. *Faire comme le chien du jardinier,* Ne pas vouloir qu'un autre jouisse d'une chose dont on ne veut cependant pas jouir soi-même, comme le chien du jardinier défend les légumes de son maître, bien qu'il ne mange pas lui-même de légumes.

— Adjectiv. Qui concerne les jardins, qui a rapport aux jardins : *Culture* JARDINIÈRE. (M. de Dombasle.) ‖ *Exploitation jardinière d'un bois, d'une forêt,* Exploitation exécutée en appliquant la méthode dite du « jardinage ».

— n. m. Arg. Un des charrieurs qui exécutent le vol à l'américaine et le vol au pot.

JARDINIER n. m. Zool. Nom vulgaire du *bruant ortolan.*

JARDINIÈRE (rad. *jardin*) n. f. Archéol. Petite dentelle étroite qui servait à border les manchettes, les coiffes et autres pièces de lingerie. (Expression des XVII[e] et XVIII[e] s.)

— Art culin. Mots composé d'un mélange de diverses sortes de légumes : carottes, navets, flageolets, petits pois et haricots verts, que l'on prépare comme potage ou comme plat.

— Carross. Nom donné à une voiture à deux ou à quatre roues, couverte ou découverte, employée par les maraîchers pour le transport des légumes qu'ils apportent au marché. (Lorsque cette voiture doit servir au transport des voyageurs, on dispose des banquettes à l'intérieur de la caisse. Dans ce dernier cas, elle est fréquemment couverte d'une bâche mobile posée horizontalement et soutenue par des tiges de fer occupant chacun des angles de la caisse de la voiture.)

1. Jardinière à 4 roues; 2. Jardinière à 2 roues.

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, de la courtilière et de divers insectes qui attaquent les racines des plantes potagères.

— Faucon. *Faire l'autour jardinier,* Le mettre au jardin sur son bloc, attaché avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

— Techn. Meuble d'ornement, supportant ou contenant une caisse à fleurs. ‖ Sorte de petit meuble portatif posé sur un comptoir de cafetier ou de marchand de vin, où se placent les bouteilles contenant les liqueurs. ‖ Petite scie à main, que les arboriculteurs emploient pour faire disparaître les branches poussant sur une tige à fruits.

Jardinière (scie).

Jardinière (march. de vins).

Jardinière (à fleurs).

Jardinière (LA Belle), tableau de Raphaël. V. BELLE JARDINIÈRE (la).

JARDINISTE (*nisst'*) n. m. Artiste qui dessine des jardins.

JARDINOMANE n. Personne possédée de la jardinomanie.

JARDINOMANIE (*nî* — de *jardin,* et *manie*) n. f. Manie du jardinage.

JARDON n. m. Art vétér. V. JARDE.

JARDOVAN n. m. Cépage blanc, cultivé en Hongrie.

JARET (*rè*) n. m. Zool. Nom vulgaire du picarel commun, poisson de la Méditerranée.

— Arboric. Variété de prune de couleur brune.

JARGAUDER (*gô*) v. n. Couvrir la femelle, en parlant du jars, mâle de l'oie domestique.

JARGEAU, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 17 kilom. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire; 2.307 hab. Ch. de f. Orléans. Fabriques de chaux, de plâtre; pépinières. Victoire de Jeanne d'Arc sur les Anglais (1429). — Le canton de Jargeau a 9 comm. et 9.762 hab.

JARGON (orig. inconn.) n. m. Langage corrompu : *Le* JARGON *d'un nègre.* ‖ Par dénigr. Langue étrangère que l'on ne comprend pas : *On entend à Paris tous les* JARGONS. ‖ Langage particulier, adopté dans certains milieux : *Le* JARGON *du palais. Le* JARGON *philosophique. Le* JARGON *du monde, du théâtre.* ‖ Cri du jars, mâle de l'oie.

— SYN. **Jargon, argot, baragouin, patois.** V. ARGOT.

JARGON (de l'ital. *giargone,* même sens) n. m. Variété de diamant sensiblement jaunâtre, d'une valeur très inférieure à celle du diamant blanc. ‖ Se disait aussi, anciennement, de divers quartz colorés en jaune imitant les diamants de qualité inférieure. ‖ Petite pierre d'Auvergne, grosse comme une tête d'épingle, qu'on faisait jadis passer pour une hyacinthe.

JARGONELLE (*nèl*) n. f. Variété de poire d'été.

JARGONNER (*go-né*) v. n. Parler un jargon.

— Crier comme l'oie ou le jars.

— Activ. Exprimer en langage obscur ou prétentieux : JARGONNER *de la métaphysique.*

JARGONNESQUE (*go-nèssk'*) adj. Qui tient du jargon.

JARGONNEUR (*go-neur*), **EUSE** n. Celui, celle qui jargonne.

JARJAYES, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 6 kilom. de Gap, au-dessus de l'Avance, affluent de la Durance; 409 hab. Vignoble donnant un vin léger assez estimé.

JARJAYES (François-Augustin RÉGNIER **de**), général français, né dans les Hautes-Alpes en 1745, mort à Paris en 1822. Aide de camp de son oncle, le général Bourcet, de 1769 à 1776, il fut nommé par Louis XVI, en 1791, maréchal de camp et directeur adjoint au dépôt de la guerre. Mari d'une femme de chambre de la reine, il fut chargé par cette dernière d'une mission à Turin auprès du prince de Condé, et de négociations avec Barnave, Duport et Lameth. Après l'exécution de Louis XVI, il tenta en vain de délivrer Marie-Antoinette, émigra en Sardaigne, rentra en France sous le Consulat, et reçut de Louis XVIII, en 1815, le grade de lieutenant général.

JARL n. m. Hist. V. IARL.

JARLOT (*lo*) n. m. Mar. Cannelure à arêtes vives, pratiquée le long de la quille. Syn. de RÂBLURE.

JARLSBERG, bourg, château et vaste domaine de la Norvège méridionale, à côté de Tönsberg, sur un affluent du fjord de Christiania, donnant son nom à l'*amt de Jarlsberg et Laurvik,* d'une superficie de 2.321 kilom. carr., avec plus de 100.000 hab. Capit. *Laurvik.*

JARMERITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Znaim]); 2.137 hab. Distillerie. Brasserie.

JARNAC (*nak'*) n. m. S'est dit pour POIGNARD.

JARNAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 14 kilom. de Cognac, sur la rive droite de la Charente; 4.980 hab. (*Jarnacais, aises.*) Ch. de f. État. Distilleries d'eaux-de-vie renommées (v. COGNAC), minoteries. Fabrication de futailles, imprimerie et taillanderie. Église à crypte romano-ogivale. Pyramide du prince de Condé élevée sur le champ de bataille de 1569, où les catholiques battirent les protestants. Vestige d'habitations gallo-romaines et table d'un dolmen de 5 mètres de long sur $2^{m},75$ de large. La ville fut portée par un mariage comme domaine des Chabot et donna son nom à une branche de cette famille, dont un membre est célèbre par un duel avec La Châteigneraie, et qui s'est éteinte en 1691. — Le canton a 14 comm. et 12.945 hab.

Armes de Jarnac.

JARNAC (Guy CHABOT, baron DE), capitaine français. Capitaine d'une compagnie d'ordonnance du roi dès 1539, il servit brillamment en Italie sous le baron de Montluc et sous le comte d'Enghien. Il semblait promis à une fortune exceptionnelle, car — talent à part — il avait pour femme Louise de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François I[er]. La haine de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin, se servit de cette circonstance pour faire pièce à sa rivale d'influence. Diane fit insinuer, par le dauphin, que Jarnac devait à sa belle-sœur des faveurs de plus d'une sorte, et La Châteigneraie, favori du prince, prit la responsabilité du propos. François I[er] éloigna La Châteigneraie, et défendit qu'il fût question devant lui de ces querelles de femmes. L'affaire reprit au début du règne de Henri II, et un duel en résulta. Il eut lieu sur le plateau de Saint-Germain, en présence du roi et de la cour. Tous croyaient à la victoire de La Châteigneraie, bretteur renommé; mais Jarnac, d'un revers d'épée, coupa le jarret de son adversaire et demeura vainqueur. Il fut, en 1557, l'un des défenseurs de Saint-Quentin. Sous Charles IX, il fut gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de La Rochelle. Il mourut après 1572.

Le *coup de Jarnac* a passé en proverbe. On désigne ainsi, en mauvaise part, toute atteinte, matérielle ou non, qui est portée à un adversaire d'une façon imprévue et décisive. Cependant, le coup de Jarnac n'eut rien que de loyal.

JARNAC (Philippe-Ferdinand-Auguste DE ROHAN-CHABOT, comte DE), diplomate français, né en Irlande en 1815, mort à Londres en 1875. Fils du général de Rohan-Chabot, aide de camp de Louis-Philippe, il entra, en 1834, aux Affaires étrangères, devint secrétaire d'ambassade à Londres, ramena de Sainte-Hélène, en 1840, avec le prince de Joinville, les restes de Napoléon, fut ensuite consul général à Alexandrie (1840), puis retourna à Londres et quitta la diplomatie en 1848. Sous l'Empire, il habita longtemps l'Angleterre et l'Irlande. Nommé ambassadeur à Londres en 1874, il y mourut l'année suivante. Outre des romans anglais, on lui doit un roman français : *le Comte d'Egmont,* et des études parues dans la « Revue des Deux Mondes ».

JARNAFFE n. f. Arg. Jarretière.

JARNAGES, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 19 kilom. de Boussac, sur un sous-affluent de la Petite Creuse; 785 hab. (*Jarnageois, oises.*) Église des XIII[e] et XIV[e] siècles. — Le canton a 12 comm. et 7.957 hab.

JARNI (corrupt. de *je renie*) interj. Espèce de juron jadis fort usité. ‖ On disait aussi JARNIDIEU ou JARNIBLEU pour *je renie Dieu.* On a dit également, au moins sur le théâtre, JARNIGOI, JARNIGUE, JARNIGUIENNE OU JARNICOTON. V. COTON.

JARNIOUX, comm. du Rhône, arrond. et à 9 kilom. de Villefranche; 610 hab. Beau château de la Renaissance; distillerie; moulins; bons vins ordinaires.

JARNISY (le), ancien pays de France (Lorraine), compris dans le département de Meurthe-et-Moselle.

JARNONCE (*nonss* — corrupt. de *je renonce,* pour dire *Je renonce à ma foi*) interj. Sorte de juron comique.

JARNOSSE, comm. de la Loire (cant. de Charlieu [arrond. et à 19 kilom. de Roanne]), au-dessus du *vallon de la Jarnosse,* affluent de la Loire. Fabrique de cretonnes, oxfords et péruviennes, soieries; 1.323 hab.

JARNSAXA, géante de la mythologie scandinave, qui eut du dieu Thor un fils appelé Magne.

JARO, ville de la Malaisie (Océanie [île de Panay, Philippines]), au débouché sur le détroit d'Ilo-Ilo d'un petit fleuve, long de 60 kilom. et qui lui a donné son nom; 13.550 hab. avec la commune rurale. C'est le chef-lieu de l'évêché de l'île, suffragant de Manille et d'un district (*pueblo*) de la province d'Ilo-Ilo, florissant, avant l'insurrection, par l'élevage du bœuf *zébu,* la culture du riz, de la canne à sucre et du tabac. Au voisinage de la ville, sur la côte, salines abondantes.

JARODE n. f. Bot. V. JAROUSSE.

JAROMER ou **JAROMIER,** ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]), au confluent de l'Aupa et de l'Elbe; 6.925 hab. Église du XV[e] siècle. Filature de lin. Commerce important.

JAROMIR, duc de Bohême, mort en 1038. Il était le second fils de Boleslas II, et fut expulsé de Prague par le roi de Pologne, Boleslas le Hardi. Rappelé d'Allemagne, où il s'était réfugié, il reprit les rênes du gouvernement; mais il ne les conserva que peu de temps, car Boleslas le Hardi vint mettre le siège devant Prague et rétablit Boleslas II. Mais les Bohêmes opprimés par ce dernier préférèrent se soumettre au roi de Pologne, que l'empereur Henri II força cependant à quitter Prague, où il fit rentrer

Jaromir. Celui-ci régna jusqu'en 1012, où il fut détrôné par son frère Oldrich. Il périt assassiné, en 1038.

JAROSITE n. f. Sulfate hydraté naturel, rhomboédrique, de fer, soude et potasse.

JAROSLAU, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le San, affluent droit de la Vistule; 18.065 hab. Ch.-l. de district. Ville militaire importante. Gymnase. Fabrique de toile et de drap. Brasserie. Commerce de blé et de bois.

JAROSSE n. f. Bot. V. JAROUSSE.

JAROTSCHIN ou **JAROCZIN,** ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), sur la Lutinia, affluent gauche de la Warthe; 2.903 hab. Grand marché de bestiaux.

JAROUFLE n. f. Bot. V. JAROUSSE.

JAROUSSE n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée. ‖ On dit aussi JAROUSSE, JAROUFLE, JARODE, JARAT, JARAUDE, JAROUGE, GESSETTE, GAROUSSE, POIS CORNU. (C'est un fourrage d'hiver, excellent pour l'espèce bovine, mais le plus souvent mauvais pour la race chevaline en général.)

JARRAS (Hugues-Louis), général français, né à Nîmes (Gard) en 1811, mort en 1890. Élève de Saint-Cyr, il servit en Afrique, prit part aux guerres de Crimée et d'Italie, et fut promu général de division en 1867. Nommé, au début de la guerre de 1870, aide-major général de l'armée, il devint, après le 12 août, chef d'état-major de l'armée du Rhin, sous Bazaine, qui le tint à l'écart, puis fut contraint de négocier la capitulation du 27 octobre. Après avoir été prisonnier en Allemagne, il revint en France et prit sa retraite en 1876. Lors du procès de Bazaine, il fit contre lui une déposition écrasante. Il avait écrit un travail du plus haut intérêt, qui parut après sa mort sous le titre de *Souvenirs du général Jarras, chef d'état-major de l'armée du Rhin* (1892).

Jarre.

JARRE (provenç. mod. *jarro,* de l'ar. *djarra,* même sens) n. f. Grand vase en terre vernissée, à ventre et à bouche larges, dont on se sert en Provence, dans le Levant, aux Antilles, etc., pour recueillir de l'eau, conserver de l'huile, etc. ‖ Mesure usitée en Orient pour le commerce des grains. ‖ Fontaine en terre vernissée, dont on se sert dans les ménages.
— Physiq. Grande bouteille de Leyde assez large pour qu'on puisse coller à l'intérieur une feuille d'étain formant une partie de l'armature interne.
— Techn. Futaille où tombe le son d'un moulin.

JARRE (orig. inconn.) n. m. Techn. Poil long, blanchâtre, dur et grossier, qui se trouve mêlé quelquefois à la laine des moutons, et que l'on rencontre aussi dans la fourrure de certains animaux. ‖ En T. de filature, Brin rigide et gros. (On écrit aussi JARD, JARS.)

JARRÉ (*ja-ré*), **ÉE** adj. Qui contient du jarre, en parlant de la toison des moutons ou de la fourrure de certains animaux que l'on emploie en pelleterie.

JARREBOSSE (*ja-re* — orig. inconn.) n. f. Corde garnie d'un crampon, qui sert à accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

JARRET (*ja-rè* — du celt. *garr,* jambe) n. m. Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion du membre en arrière : *Plier le* JARRET.
— Chez les quadrupèdes, Ensemble des articulations formées par le tibia, les os tarsiens et le métatarsien : JARRET *de veau, de bœuf.* (Le jarret de derrière est situé entre la cuisse et la jambe ; le jarret de devant, entre la jambe et l'épaule ; il est composé de ligaments, de tendons et de cartilages.)
— Fam. *Avoir du jarret,* Pouvoir marcher ou danser longtemps sans se fatiguer. ‖ Pop. *Raidir le jarret,* Mourir.
— Arboric. Branche d'arbre fort longue, dépouillée de ses ramilles.
— B.-arts. Défaut de continuité, angle fautif dans les contours des lignes d'un dessin.
— Constr. Défaut consistant en une saillie, une bosse qui se rencontre dans l'intrados d'une voûte ou dans une pièce de bois courbe.
— Géom. Se dit quelquefois du point saillant ou rentrant de certaines courbes.
— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.
— Manèg. Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets da la première chaînette. ‖ *Avoir les jarrets vidés.* Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins. ‖ *Être sur les jarrets.* Se dit d'un cheval qui a les jambes crochues et dont les jarrets se touchent au repos. ‖ *Avoir les jarrets mous.* Se dit d'un cheval dont les jarrets semblent pivoter sur eux-mêmes quand l'animal marche.
— Pêch. Nom vulgaire d'un poisson du genre *dorade.*
— Véner. *Manger les jarrets de la bête.* Se dit des chiens quand ils suivent de très près la bête qui approche de ses fins.

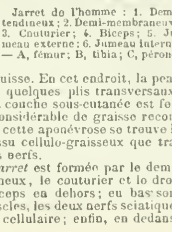

Jarret de l'homme : 1. Demi-tendineux ; 2. Demi-membraneux ; 3. Couturier ; 4. Biceps ; 5. Jumeau externe ; 6. Jumeau interne. — A, fémur ; B, tibia ; C, péroné.

— ENCYCL. Anat. Le mot de jarret désigne la région du creux poplité, partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale, limitée par quelques portions tendineuses des muscles de la cuisse. En cet endroit, la peau est fine, glabre, et présente quelques plis transversaux ; elle est assez extensible ; la couche sous-cutanée est formée par une masse assez considérable de graisse recouvrant l'aponévrose ; derrière cette aponévrose se trouve le creux poplité, rempli de tissu cellulo-graisseux que traversent des vaisseaux et des nerfs.

La partie supérieure du *jarret* est formée par le demi-tendineux, le demi-membraneux, le couturier et le droit interne en dedans, et le biceps en dehors ; en bas sont les jumeaux et, entre ces muscles, les deux nerfs sciatiques poplités au milieu du tissu cellulaire ; enfin, en dedans, est l'artère poplitée.

Le jarret est souvent le siège de phlegmons assez considérables, de kystes et d'anévrismes.

— Art vétér. Chez le cheval, le *jarret* est la région du membre postérieur qui a pour base l'articulation tibio-tarsienne, le tarse et l'articulation tarso-métatarsienne. Il est compris entre la jambe et le canon, le calcanéum et la partie du tendon d'Achille qui s'y insère. C'est une région très complexe, composée de creux et de saillies, dans laquelle on distingue : le pli du jarret, situé en avant ; la pointe du jarret, située en arrière au point où le tendon d'Achille s'insère sur le calcanéum et le creux du jarret, situé en dessous du tendon d'Achille et en avant du corps du calcanéum. La corde du jarret, c'est le tendon d'Achille.

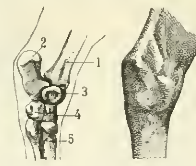

Jarret du cheval : 1. Tibia ; 2. Calcanéum ; 3. Astragale ; 4. Deuxième rangée du tarse ; 5. Stylet.

Le jarret, pour être beau, doit être large et sec, non empâté, formant par ses deux os, tibia et calcanéum, un angle fermé de 45° ; dans le jarret droit, cet angle a moins de 45° ; dans le jarret coudé, il a plus de 45°.

Le jarret est le siège de plusieurs tares : tares dures, jarde ou jardon, courbe et éparvin. Les tares molles sont des hydartroses appelées vulgairement *vésignons* et occupant soit le pli, soit le creux du jarret.

JARRET ou **JAREZ** (le), pays de l'ancienne province du Lyonnais, aujourd'hui dans les deux départements du Rhône et de la Loire. Il correspond au cours supérieur du Gier ; principale bourgade : Saint-Julien-en-*Jarret,* près de Saint-Chamond.

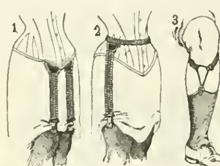

Jarretelles : 1, 2. De femme ; 3. D'homme.

JARRETELLE (*ja-re-tèl'* — rad. *jarretière*) n. f. Ruban, caoutchouc, lien, etc., qui d'un côté s'accroche au corset des femmes ou à une ceinture spéciale, et de l'autre se termine par une petite pince qui saisit le bas pour le maintenir bien tendu. ‖ Ruban de caoutchouc servant à soutenir les chaussettes d'homme. (Il est muni à une extrémité d'une pince qui tient la chaussette, tandis que l'autre partie s'enroule et s'agrafe au-dessous du genou.)

JARRETER (*ja-re* — rad. *jarret.* Double le *t* devant un e muet : *Je jarrette. Qu'ils jarrettent*) v. a. Mettre des jarretières à : JARRETER *un enfant.*
— Arboric. *Jarreter une branche,* La dépouiller de ses ramilles, pour ne laisser que la terminale.
— v. n. Constr. Former un jarret, en parlant de l'intrados d'une voûte ou d'une pièce de bois ouvrée et courbe.
— Manèg. Se dit d'un cheval qui a les jambes de derrière crochues et tournées en dedans, de manière que les deux jarrets se touchent presque lorsqu'il marche.
Se jarreter, v. pr. Attacher ses jarretières.

JARRETIER (*ja-re-ti-é*), **ÈRE** adj. ‖ *Cheval jarretier,* Celui dont les jambes de derrière sont crochues et semblent se toucher à hauteur des jarrets.
— n. m. Techn. Bande d'environ 10 centimètres de largeur, que l'on tisse au commencement de chaque chaîne dans la fabrication des draperies, afin de clore les deux extrémités de l'étoffe. (Le jarretier porte le nom du fabricant.) ‖ On dit aussi CHEF, surtout dans la soierie.

JARRETIÈRE (*ja-re* — rad. *jarret*) n. f. Lien, ruban, etc., dont on se sert pour faire tenir ses bas : *Une paire de* JARRETIÈRES *en soie, en caoutchouc.*
— *Jarretière de la mariée,* Ruban ou faveur qu'un usage de certains pays, qui tombe en désuétude, veut qu'on enlève de la jambe de la mariée, et dont chaque personne de la noce porte un bout à sa boutonnière.
— Fam. *Donner des jarretières à quelqu'un,* Lui donner des coups de corde ou de lanière sur les jambes. ‖ *Ne pas aller à la jarretière de quelqu'un,* Être très au-dessous de lui en mérite.
— Artill. Nom donné à certains cordages employés dans le service de l'artillerie pour le brêlage du matériel, lors de son chargement, par exemple, sur des trucs de chemin de fer, pour l'équipement des chèvres, etc. (Elles peuvent être *simples* ou *ferrées,* suivant leur destination.)
— Gymn. Cordage de longueur moyenne, que l'on emploie pour le faire tirer par ses extrémités, en sens inverse, par deux équipes rivales.
— Mar. Amarrage de forme particulière. ‖ Amarrage fixant au mât l'aiguilletage de l'appareil à mâter. ‖ *Jarretières de voiles,* Tresses plates terminées par un anneau et portant des bouts de ligne appelés « queue de jarretières ». (Elles sont cousues sur l'arrière des voiles et servent à les serrer. ‖ *Jarretière de rade* ou *d'agrément,* Tresses couvertes de toile blanche qu'on met au mouillage sur des voiles pour les rendre plus élégantes.

A, A, etc., jarretières.

— Pathol. Dartre qui affecte parfois la jambe, à l'endroit où l'on noue la jarretière.
— Zool. Nom vulgaire des poissons du genre lépidope, et particulièrement du lépidope argenté. V. LÉPIDOPE.
— ENCYCL. Cost. Cet objet d'habillement n'était pas autrefois un détail secret du vêtement, mais un véritable ornement de toilette. Sous Louis XIV et sous Louis XV, les bas de soie, roulés par-dessus la culotte, étaient retenus au-dessus du genou avec une *jarretière* de galon d'or, à boucle de diamant. Jadis, les dames de grande maison faisaient broder leurs armoiries sur leurs jarretières. Les femmes portaient alors des caleçons ou chausses, qui se rattachaient aux bas-de-chausses que, par abréviation nous appelons des bas. La jarretière, fixée au-dessous du genou au moyen de riches agrafes ou boucles, qu'on appelait alors *bloucques, mordants* ou *fermeaux,* était le lien. L'usage ne s'opposait point à les laisser voir, et l'on s'explique pourquoi, en habit de palefroi, les dames portaient des bas de riche travail et des jarretières en bijoux.

Jarretières : 1. De femme (XIVe s.) ; 2. D'homme (XVe s.) ; 3. De femme (XVIIIe s.) ; 4. A boucle, moderne ; 5. Nouée, dite de la mariée ; 6. En caoutchouc ; 7. Dite « duchesse ».

Jarretière (ORDRE DE LA), institué en Angleterre, en 1348, par Édouard III. La comtesse de Salisbury ayant laissé tomber la jarretière bleue de sa jambe gauche, le roi s'empressa de la ramasser et de la rendre à la comtesse, que les sourires des courtisans blessèrent ; mais le roi s'écria : « Honni soit qui mal y pense ! », et ajouta que les railleurs seraient bien heureux d'obtenir pareil ruban. Ainsi aurait été créé l'ordre de la Jarretière, placé sous la protection de saint Georges, et dont Henri VIII réforma les statuts par ordonnance du 23 avril 1522. Il se compose de vingt-cinq chevaliers appartenant à la haute noblesse britannique ; le souverain, grand maître de l'ordre, le prince de Galles, ainsi que les princes régnants étrangers appelés à en faire partie, ne sont pas compris dans ce nombre. Les dignitaires nommés à vie sont le prélat, le chancelier, le secrétaire, qui sont toujours les évêques de Winchester et d'Oxford, le doyen de Windsor. L'ordre a encore pour fonctionnaires un roi d'armes et un héraut appelé « huissier de la verge noire ». Chaque chevalier a sa stalle dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor, et porte un costume spécial, ainsi que divers insignes. Le costume de cérémonie comporte un manteau de velours bleu doublé de blanc avec une croix brodée sur le côté gauche ; un capuchon en velours cramoisi, un surtout semblable doublé de blanc, et un chapeau rond de velours vert, avec aigrette de plumes d'autruche et de héron fixée au chapeau par une agrafe garnie de diamants. La jarretière est en velours bleu foncé avec bordures d'or et la devise : *Honi soit qui mal y pense,* inscrite en lettres d'or ; elle s'attache au-dessous du genou gauche avec une boucle et des pendants d'or richement ciselés ; la reine, comme jadis les dames qui en furent investies jusqu'au XVIe siècle, en parait son bras gauche. Les chevaliers portent sur le côté gauche de la poitrine une plaque d'argent ou étoile à huit pointes représentant la croix de Saint-Georges, de gueules, entourée de la jarretière. Ils ont aussi un collier en or, formé de vingt-six pièces en forme de jarretières émaillées d'azur, auquel est suspendue l'image de saint Georges terrassant le dragon. Ils portent enfin un ruban bleu foncé, en écharpe, passant sur l'épaule droite, au bas duquel est appendu un bijou d'or en forme de jarretière entourant l'image de saint Georges et portant la devise de l'ordre.

Chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Ordre de la Jarretière.

JARREUX (*ja-reû*), **EUSE** [rad. *jarre*] adj. ‖ *Laine jarreuse.* Se dit de la laine, lorsqu'elle contient du jarre.

JARRIE, comm. de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. de Grenoble, près du confluent du Drac et de la Romanche, 955 hab. Forêt, plâtres, ciments.

JARRIE (LA), ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de La Rochelle, à 9 kilom. de l'Océan ; 860 hab. Ch. de f. Etat. Eglise des XIIe et XVIe siècles. — Le canton a 14 comm. et 8.785 hab.

JARRIER, comm. de la Savoie, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 941 hab. Forêt du Sapey.

JARRIGE (Pierre), pamphlétaire français, né et mort à Tulle (1605-1660). D'abord jésuite, il se fit protestant en 1647 et se fixa à Leyde, où il obtint des états généraux de Hollande une pension annuelle. Condamné à mort par contumace (1648), il publia un pamphlet intitulé : *les Jésuites mis sur l'échafaud, pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne* (1640). Cet écrit suscita une vive polémique entre son auteur et le P. Beaufès. Cependant, Jarrige rentra chez les jésuites, à Anvers, dès 1650, après une rétractation des plus plates, puis se retira dans sa famille.

JARRISSADE (*ja-ri-sad'*) n. m. Clairière dans un bois.

JARRON (*ja-ron*) n. f. Petite jarre : *Un* JARRON *d'huile.*

Jarrow, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur la rive droite et à l'embouchure de la Tyne; 25.000 hab. Importantes mines de houille.

Jarry (Nicolas), calligraphe français, né à Paris vers 1620, mort avant 1674. Il avait reçu de Louis XIV le brevet d'*écrivain et de noteur de la musique du roi*. Ses ouvrages sont fort rares. De toutes les œuvres de Jarry, la plus fameuse est *la Guirlande de Julie* (1641), enrichie de miniatures peintes par Robert. Citons encore : *Missale solemne* (1641); *Heures de Notre-Dame, escrites à la main* (1647), *Preces christianæ* (1652); *Office de la bienheureuse Marie* (1656); *Adonis*, poème de La Fontaine, dédié à Fouquet (1658); etc.

Jars (*jar'*) n. m. Mâle de l'oie domestique.
— Loc. fam. *Il entend le jars, il a mené les oies*, ou simplement *Il entend le jars*, Il est fin, habile.

Jars, comm. du Cher, arrond. et à 18 kilom. de Sancerre, dans un vallon du massif de Sancerre, près de la Grande-Sauldre; 1.591 hab. Filature, tuilerie. Eglise du XVIe siècle. Ancien château de Nancray.

Jars (François de Rochechouart, chevalier de), conspirateur français, mort en 1670. Favori d'Anne d'Autriche, Richelieu le fit exiler après la journée des Dupes. Revenu en France en 1631, il participa au complot de la duchesse de Chevreuse. Condamné à mort (1632), Richelieu le gracia au dernier moment. Il partit alors pour l'Italie et retourna en France à l'avènement de Louis XIV.

Jars (Gabriel) *le Jeune*, métallurgiste français, né à Lyon en 1732, mort à Clermont en 1769. Il entra à l'Ecole des ponts et chaussées. Il visita avec son frère aîné, Gabriel Jars *l'Aîné* (1729-1808), la plupart des mines d'Europe. Il devint, en 1768, membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *l'Art de fabriquer la tuile et la brique en Hollande* (1767), et *Voyages métallurgiques ou Recherches et observations sur les mines et forges de fer, la fabrication de l'acier, celle du fer-blanc et plusieurs mines de charbon de terre, faites depuis l'année 1757 jusques et y compris 1769* (1774-1781).

Jarsette (*sèt'*) n. f. Petit héron au plumage blanchâtre.

Jarube n. m. Bot. Nom vulgaire des cécropies.

Jaruco, ville de l'île de Cuba (prov. de La Havane), sur le *rio Jaruco*; 12.180 hab.

Jarves (James Jackson), écrivain américain, né à Boston en 1818. Il s'établit très jeune à Honolulu, où il fonda le premier journal des îles Sandwich, *le Polynésien* (1840), et fut nommé consul des Etats-Unis. Il fit ensuite des voyages dans l'Amérique centrale, dans le *Far West* et en Europe. Fixé à Florence, il s'occupa de questions d'art. On a de lui : *Aperçus parisiens et principes français* (1852); *Aperçus italiens et principes pontificaux* (1855); *Kiana, légende d'Hawaï, Confessions d'un chercheur* (1857); *l'Idée de l'art, Pensées d'art, Coup d'œil sur l'art japonais*.

Jarville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 3 kilom. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin; 3.177 hab. (*Jarvillois, oises*.) Ch. de f. Est. Mine de sel; hauts fourneaux, fabrication d'instruments agricoles et outils. Château de la Grande-Malgrange, bâti par Stanislas Leczinski.

Jarzé, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Baugé, sur un coteau du faîte entre la Loire et le Loir; 1.708 hab. (*Jarzéens, ennes*.) Commerce de bestiaux, huilerie. Dolmen de la Roche-Thibaut. Magnifique château construit en 1475, en partie détruit. Eglise du commencement du XVIe s. Chapelle de Montplacé, du XVIIe siècle (lieu de pèlerinage).

A B C

Jas : A, en bois; B, en fer forgé; C, en fer, élongé contre la verge.

Jas (*jâ* — du provenç. *jatz*), n. m. Pièce de bois ou de fer perpendiculaire à la verge de l'ancre et destinée à permettre aux pattes de crocher sur le fond. V. ancre.
— Econ. rur. Nom des bergeries en Provence, et dans l'Aunis et la Vendée.
— Techn. Dans les marais salants, Premier bassin dans lequel on fait entrer l'eau de mer. (Syn. vasière, parce que l'eau y dépose de la vase.) ‖ Tuyau en bois, par lequel passe l'eau arrivant de la mer dans le premier bassin.

Jasement (*man*) n. m. Action de jaser. (Vieux.)

Jaser (orig. dout.) v. n. Causer de choses peu importantes :

Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser*
Molière.

— Par ext. Critiquer, médire, calomnier : *On* jase *des uns et des autres*. ‖ Trahir ses secrets en causant : *Essayer de faire* jaser *quelqu'un*.
— Par anal. Piailler, jacasser, en parlant de certains oiseaux : *La pie* jase *à peu près comme la corneille*. (Buff.) [Se dit particulièrement des oiseaux à qui l'on a appris à parler.] ‖ Faire entendre des sons comparables au bruit d'une conversation : *Ruisseau qui* jase *dans l'herbe*.
— Loc. fam. *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, Babiller, parler beaucoup.
— Arg. Prier. (De *jaser* on a fait *jasante*, prière; *jaseur*, prêtre officiant.)
— Syn. Babiller, bavarder, etc. V. babiller.

Jaseran (XIVe s.).

Jaseran (collier) [XVIe s.].

Jaseran (de *Al-Djezaïr*, n. ar. d'Alger, d'où provenait un grand nombre de cottes de mailles) n. m. Chemise de mailles, haubert ou haubergeon. ‖ Plus récemment, Collier d'orfèvrerie fait de mailles en or ou en argent.
— T. rur. Nom vulgaire de l'oronge.

Jaserie (*rî* — rad. *jaser*) n. f. Caquet, babil, bavardage.

Jaseron (corrupt. du mot *jaseran*) n. m. Brod. Gros bouillon pour faire des nervures.

Jaseur, euse n. et adj. Se dit d'une personne qui jase, qui aime à jaser : *Les amoureux sont* jaseurs. (Toussenel.)
— Substantiv. Arg. *Le jaseur*, L'avocat général. V. jaser.

Jaseur n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des ampélidés, comprenant quatre espèces de l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *jaseurs* habitent les grandes forêts de conifères et de bouleaux de l'extrême nord, vivant de graines, et émigrant parfois vers le Sud, poussés par la famine. La seule espèce qui apparaisse parfois en France est le jaseur de Bohême.

Jaseur.

Jasione (n. mythol.) n. f. Genre de campanulacées.
— Encycl. Le genre *jasione* comprend des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, hautes de 5 à 30 centimètres, à tiges grêles, à fleurs petites, ordinairement bleu clair, réunies en capitules terminaux, ceints d'un involucre. On en connaît une douzaine d'espèces, de l'Europe centrale et de la région méditerranéenne. La *jasione montana* à fleurs bleues est la fausse scabieuse de France.

Jaslo, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), à 120 kilom. de Cracovie sur la Jasielka, affluent de la Vistule; 5.000 hab. Sources sulfureuses.

Jasione : *a*, fleur.

Jasmin (*smin* — de l'ar. *yasemin*, d'orig. persane) n. m. Bot. Genre d'oléacées. ‖ *Jasmin à feuilles de houx*, Nom vulgaire de la spielmannie d'Afrique. ‖ *Jasmin bâtard*, Nom vulgaire du lyciet du Cap. ‖ *Jasmin d'Amérique, Jasmin rouge de Virginie*, Noms vulgaires de l'ipomée écarlate. ‖ *Jasmin de Perse*, Nom vulgaire du lilas de Perse. ‖ *Jasmin de Virginie*, Nom vulgaire du *tecoma radicans*. ‖ *Jasmin du Cap*, Nom vulgaire de la gardénie florifère. ‖ *Jasmin en arbre*, Nom vulgaire du seringat.
— Comm. Parfum que fournit la fleur de jasmin : *Gants parfumés au* jasmin.
— Techn. Chez les passementiers, Touffe ou paquet de cordonnets, de cannetilles, ou ornements représentant plus ou moins fidèlement des fleurs.
— Théâtr. Nom souvent donné aux valets de comédie.
— Encycl. Bot. Les *jasmins* (jasminum) sont des arbrisseaux rameux, dressés ou grimpants, à fleurs grandes, de couleur blanche, jaune ou rouge, souvent odorantes, solitaires ou groupées en cymes. On en connaît une centaine d'espèces. Le *jasmin commun* ou *blanc* est un arbrisseau grimpant, à feuilles imparipennées, à fleurs blanches et odorantes, originaire de l'Asie centrale et cultivé dans les jardins; en Turquie et en Egypte, on introduit ses tiges jeunes dans des tubes opaques, où elles développent de longs entre-nœuds, pouvant atteindre jusqu'à 5 mètres, qu'on utilise pour la fabrication des tuyaux de pipe. Le *jasmin jaune* ou *d'Italie*, à fleurs inodores, est indigène dans l'Europe méridionale, où il forme des buissons. On cultive encore, pour ses fleurs d'un jaune vif et très odorantes, le *jasmin odorant* ou *jasmin jonquille*, de Madère. La parfumerie utilise le *jasmin commun*, le *jasmin odorant*, et surtout le *jasmin d'Espagne* ou *à grandes fleurs*, aux fleurs blanches, lavées de rose ou de pourpre, qui servent à préparer des graisses et des huiles parfumées; on le cultive en France, près de Cannes, de Grasse, d'Antibes.

Jasmin : *a*, coupe de la fleur.

Jasmin (Jacques Boé, dit), poète gascon, né et mort à Agen (1798-1864). Fils d'un tailleur, il passa quelque temps au séminaire, puis il ouvrit une boutique de perruquier. Lecteur passionné de Florian et de Goudouli, il conçut le projet de relever la langue du pays natal. A vingt-quatre ans, il publia sa première poésie gasconne *Me cal mouri* (Il me faut mourir), touchante élégie amoureuse qui fut popularisée par la musique. Peu après, il fit paraître deux poèmes : *lou Chilibari* (le Charivari) et *Mous soubenis* (Mes souvenirs), où il raconte ses impressions d'enfance, etc. Il réunit, en 1835, ses premières productions en un volume : *las Papillotos* (les Papillotes). Jasmin appartenait alors au parti libéral, et plus d'une de ses poésies de cette époque a un léger accent révolutionnaire. Un an après, en 1836, paraissait *l'Abuglo de Castel-Culié* (l'Aveugle de Castel-Culier), qui le fit appeler par Lamartine « l'Homère sensible des prolétaires ». Deux autres poèmes du même genre parurent : *Françouneto* (Françonnette) en 1842, et *Maltro l'Inoucènto* (Marthe la Folle) en 1847. Entre temps, il parcourait les villes du Midi, récitant lui-même ses poésies et consacrant le produit des soirées qu'il donnait à des œuvres de bienfaisance. Il réunit ainsi 1 million et demi de francs. Il alla à Paris en 1842, et Louis-Philippe donna une soirée en son honneur. Rentré à Agen, Jasmin partagea sa vie entre l'exercice de sa profession de perruquier et ses voyages de propagande gasconne. Trois volumes de poésies, portant le même titre : *las Papillotos*, succédèrent au premier en 1842, 1851 et 1863. La dernière pièce fut dirigée contre l'auteur de « la Vie de Jésus » : *lou Poèto del pople à M. Renan* (le Poète du peuple à M. Renan). Jasmin, très infatué de lui-même, accueillit froidement le félibrige et vit d'un œil indifférent l'apparition de *Mireille*. C'est un poète d'une grâce et d'une sensibilité fort remarquables, que relève encore un goût rare de la perfection. Ses compatriotes lui élevèrent une statue, en 1870.

Jasmin.

Jasminées (*smi*) n. f. pl. Tribu de la famille des oléacées, renfermant les genres *jasmin, ménodore* et *nyctanthe*, et caractérisée par un calice pentamère et deux étamines médianes. (Les jasminées sont représentées à l'état fossile par plusieurs espèces; à l'époque tertiaire, par le *jasminium palæanthum*.) — *Une* jasminée. ‖ On dit aussi : jasminacées, jasminiacées, jasminidées, jasminariées.

Jasminoïde (*smi*) n. m. Bot. Nom vulgaire du lyciet.

Jason. Myth. gr. Héros des légendes thessaliennes, de la race des Æolides. Il était fils d'Æson et petit-fils de Crétheus, fondateur d'Iolcos. On donnait à sa mère divers noms : Alcimède, Polymède ou Polymèle, Amphinome, Arné, Scarphé, Rhoe. Jason fut élevé sur le Pélion par le centaure Chiron. Parvenu à l'âge viril, il alla trouver son oncle Pélias, qui avait usurpé le pouvoir, et fit valoir ses titres à la royauté. Pélias promit de céder son royaume, si Jason rapportait de Colchide la toison d'or. C'est alors que Jason organisa l'expédition dite des *Argonautes*; cinquante héros partirent avec lui sur le navire *Argo*. Il toucha à Lemnos, où il fut aimé de la reine Hypsipyle, dont il eut un fils nommé Eunéos. Il tua Cyzikos, roi des Dolions, et Amykos, roi des Bébryces. Arrivé en Colchide, il sortit vainqueur de redoutables épreuves, grâce à l'amour de la magicienne Médée, fille du roi Æétès, dompta les taureaux aux pieds d'airain, leur fit labourer un champ consacré à Arès, sema dans ce champ les dents d'un dragon, massacra les géants nés de ces dents, et réussit à conquérir, sur le dragon qui la gardait, la toison d'or. De son union avec Médée, il eut plusieurs enfants, dont les noms varient suivant les traditions. Rentré en Grèce, il consacra à Poseidon, au sanctuaire de l'isthme de Corinthe, le navire *Argo*. Puis il vécut quelque temps à Iolcos, où il se réconcilia avec Pélias. Il s'établit ensuite à Corcyre ou en Thesprotie, où il régna avec Médée. D'après l'une des nombreuses versions de l'histoire de Jason, Médée, à Iolcos, rajeunit ou ressuscita Æson, et tua Pélias. Puis, avec Jason, elle se réfugia à Corinthe. Jason voulut abandonner Médée, pour épouser Créuse ou Glauké, fille du roi Créon. La magicienne tua sa rivale et les enfants qu'elle avait eus de Jason, puis elle s'enfuit en Attique. On considérait Jason comme le patron de la navigation. On lui rendait un culte à Abdère, à Sinope et dans plusieurs villes d'Asie Mineure, en Colchide, jusqu'en Arménie et en Médie. Ses aventures ont inspiré Euripide dans sa *Médée*, et Apollonios de Rhodes dans ses *Argonautiques*.

Jason et le taureau de Colchide (vase de Naples).

Jason, dit longtemps *le Cincinnatus*, statue antique en marbre pentélique (Louvre). — Le héros est représenté nu, occupé à rattacher sa chaussure. Il vient de quitter le travail des champs. A ses pieds se trouve un soc de charrue, indice de ses occupations. Le statuaire, qui a suivi dans cet ouvrage le récit de Phérécyde, s'est servi de la pose noble et simple de la figure pour développer la beauté des épaules et du dos. Le bras et l'épaule gauche sont modernes, et la tête elle-même, si justement admirée, n'en est pas moins rapportée.

Jason, dit *le Cincinnatus*. (Louvre.)

Jason, tyran de Phères en Thessalie, mort en 370 av. J.-C. Il réussit à établir son autorité sur toute la Thessalie, et se fit proclamer *tagos* ou chef suprême de la confédération thessalienne (375). Il intervint ensuite dans les affaires générales de la Grèce, et s'efforça d'y conquérir la suprématie qu'avaient tour à tour exercée Athènes et Sparte. Dans la lutte de Sparte et de Thèbes, il prit parti pour les Thébains, mais sans leur donner un appui efficace; et, après la victoire de ses alliés, il se posa en médiateur. Il était peut-être sur le point d'arriver à ses fins et de dominer la Grèce, quand il fut assassiné.

Jason, nom de quatre personnages différents, mentionnés en divers endroits de l'Ecriture : 1° Jason, grand prêtre des Juifs, au IIe siècle av. J.-C. [Fils du grand prêtre Simon II, il déposséda du souverain sacerdoce son frère Onias III, et acheta à prix d'argent la protection d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie. Pendant trois ans (175-172), il s'efforça d'introduire à Jérusalem les mœurs, les coutumes et les croyances grecques : il construisit un gymnase au pied du temple, envoya des députés aux jeux de Tyr et fit à Antiochus une réception magnifique. Mais il fut renversé à son tour par Ménélas, son oncle, et, après avoir erré chez les Ammonites, les Arabes et les Egyptions, périt misérablement à Sparte]; — 2° Jason, fils

d'Eléazar. [Il fut envoyé par Judas Macchabée en ambassade à Rome avec Eupolémus, fils de Jean (161 av. J.-C.)]; — 3° JASON, né à Cyrène. [Il écrivit, en cinq livres, l'histoire des Juifs sous les règnes de Séleucus, d'Antiochus Epiphane et d'Antiochus Eupator, qui ont rempli la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. Le *IIe Livre des Macchabées* est un résumé de son ouvrage]; — 4° JASON (saint), au Ier siècle apr. J.-C. [Parent de saint Paul, il l'accueillit, au péril de sa vie dans la synagogue de Thessalonique, dont il était le chef. Fête le 25 juin.]

JASON d'Argos, historien grec du IIe siècle apr. J.-C. Il écrivit entre autres une *Histoire d'Alexandre*, et, sous le titre d'*Archaiologia*, une histoire de la Grèce, depuis ses origines jusqu'à la prise d'Athènes par Antipator.

JASONIE (*ni*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des radiées, constituant une section du genre *pulicaria* et comprenant cinq espèces, qui habitent la région méditerranéenne et les îles Canaries.

JASPAGATE (*spa*) n. f. Pierre composée de jaspe et d'agate.

JASPAGE (*spaj'*) n. m. Imitation du jaspe au moyen des couleurs, ou production des *jaspures*, sur un livre, une boiserie, un mur : JASPAGE *d'une boiserie, d'une feuille de papier*.

JASPE (*jassp'* — du gr. *iaspis*, même sens) n. m. Nom donné à plusieurs variétés de silice.

— ENCYCL. Le *jaspe* proprement dit est un silex impur; tel le jaspe noir ou *pierre de touche* des bijoutiers. Le *jaspe sanguin* est une variété verte de calcédoine, avec petites taches rouges de sang. Le *jaspe opale* est une variété ferrugineuse de silice hydratée ou opale. Le jaspe se trouve en amas ou en couches dans les terrains métamorphiques. C'est au jaspe qu'il faut rapporter la plupart des bois silicifiés qui, s'étant détruits peu à peu dans le sein de la terre, ont été remplacés molécule à molécule par du quartz, qui en a pris la structure. On distingue des jaspes rouges, jaunes, verts, selon les matières qu'ils contiennent.

JASPER (*spé*) v. a. Bigarrer de diverses couleurs; imiter le jaspe avec des couleurs : JASPER *une boiserie*. ‖ Semer la tranche d'un livre de petites taches de couleurs. ‖ Répandre en gouttelettes de l'eau ou des couleurs liquides sur la basane d'une couverture de livre.

Jaspé, ée part. pass. du v. Jasper.

— Armur. *Arme jaspée*, Arme qui, à la suite de la trempe particulière qu'on lui donne, offre des jaspures sur sa surface. ‖ Substantiv. au masc. *Trempe au jaspé*, Trempe particulière donnée aux armes pour qu'il se forme des jaspures à leur surface.

— Filat. *Fil jaspé*, Fil retors qui est composé de plusieurs brins de couleurs différentes.

— Reliur. *Livre jaspé*, Livre sur la tranche duquel le relieur a fait tomber en fines gouttes la couleur donnant des jaspures.

JASPER, comté des Etats-Unis (Indiana); 15.000 hab. Ch.-l. *Renselaer*. — Comté de l'Etat d'Iowa; 30.000 hab. Ch.-l. *Newton*. — Comté de l'Etat de Missouri; 35.000 hab. Ch.-l. *Carthage*. — Comté de l'Etat de Mississipi, sur le plateau où prend naissance le Pascagoula, tributaire du golfe du Mexique; 15.000 hab. Ch.-l. *Paulding*. — Comté de l'Etat du Texas; 8.000 hab. Ch.-l. *Jasper*.

JASPER, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Marion; 2.400 hab.

JASPERON (*spe*) n. m. Très gros bouillon entier, servant pour les bordures de passementerie.

JASPILLER (*spi-llé* [*ll* mll.]) ou **JASPINER** (*spi*) v. n. Arg. Causer, bavarder. (De *jaspiner* on a fait *jaspinage*, *jaspinement*, *jaspineur*.)

JASPIN (*spin*) n. m. Arg. Bavardage.

JASPINER (*spi*) v. n. Arg. V. JASPILLER.

JASPINEUR, EUSE (*spi*) adj. Arg. Bavard, bavarde.

JASPIQUE (*spik'*) adj. Qui est formé de jaspe.

JASPOÏDE (*spo* — de *jaspe*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au jaspe.

JASPURE (*spur'*) n. f. Action ou manière de jasper la tranche ou la couverture d'un livre. ‖ Coloration spéciale donnée aux armes, par suite de la trempe. ‖ Couleur présentée par un fil composé de plusieurs brins ayant des colorations différentes et qui est retors.

JASSE ou **JASSUS** (*ja-uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *jassinés*, dont l'espèce type est une petite cicadelle de France (*jassus atomarius*). (Le nom de *jassus* sert aujourd'hui à désigner, d'une façon générale, les cicadelles de la tribu des jassinés, car le genre jasse, au sens des anciens auteurs, a été supprimé.)

JASSE n. f. Sorte de hangar à tous vents, où, l'été, les bestiaux se reposent pendant les grandes chaleurs du jour.

JASSERIE (*ja-se-rî*) n. f. Vacherie où se fabrique, en Auvergne, le fromage de Roche, ou *fourme*.

JASSIDÉS (*ja-si*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, dits aussi *cicadellidés*, et comprenant les cicadelles-jasses et formes voisines. (Les jassidés se subdivisent en cinq tribus : *bythoscopinés*, *tettigoninés*, *acocéphalinés*, *jassinés*, *typhlocybinés*.) — *Un* JASSIDÉ.

JASSINÉS (*ja-si*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, famille des *jassidés*, comprenant les *jasses*, aujourd'hui subdivisés en nombreux genres, tels que : *deltocéphale*, *gnathode*, *aconure*, *henschia*, etc. — *Un* JASSINÉ.

JASSY. Géogr. V. IASSY.

JASTROW, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), près de la Kuddow; 5.288 hab. Filature de laine. Fabriques de drap. Marché de chevaux et de bestiaux.

JASZ-ALSO-SZENT-GYÖRGY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]), sur la Zagiva, affluent droit de la Theiss; 4.326 hab.

JASZ-APATI, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]); 10.401 hab. Pays fertile. Culture du tabac.

JASZ-BERENY. Géogr. V. BERENY (*Jasz-*).

JASZ-FENYSZARU, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]); 4.783 hab.

JASZ-KARAJENÖ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]); 5.333 hab.

JASZ-KIS-ER, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]), sur un bras de la Theiss; 5.973 hab.

JASZ-LADANY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]), sur un bras de la Theiss; 8.149 hab.

JATA n. f. Coiffure nattée ou tressée du dieu Çiva, des anciens brahmanes et de certains religieux de l'Inde.

JATÉORHIZE n. f. Genre de plantes, de la famille des ménispermacées, auquel appartient une plante de la côte orientale d'Afrique et de Madagascar (*jateorhiza columba* ou *chasmanthera palmata*), dont la médecine utilise la racine, dite *colombo*, comme un tonique puissant.

JATIVA ou **SAN FELIPE DE JATIVA**, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur la Montesa, affluent droit du Jucar, au pied de la sierra Bernisa; 16.000 hab. Ville très prospère sous les Romains (*Setabis*), puis sous les Maures. Culture du mûrier; commerce de soie brute.

JATROPHA n. f. Genre d'euphorbiacées.

— ENCYCL. Les *jatropha* ou *médiciniers* sont des herbes, arbrisseaux ou arbres, à rameaux quelquefois charnus, à feuilles alternes, à fleurs groupées en panicules. On en connaît près de soixante-dix espèces, des régions chaudes des deux mondes, dont plusieurs (*jatropha gossypifolia*, *jatropha curcas*) ont des graines contenant une huile purgative. V. MÉDICINIER.

JATROPHÉES n. f. pl. Tribu d'euphorbiacées uniovulées, dont les fleurs sont unisexuées, les étamines insérées au centre de la fleur, les filets staminaux rectilignes, dressés. (L'ovaire a trois loges. Le type est le genre *jatropha*.) — *Une* JATROPHÉE. ‖ On dit aussi JATROPHIDÉES.

JATTE (du lat. *gabata*) n. f. Vase de forme ronde et sans rebord : *Une* JATTE *remplie de lait*. ‖ Contenu du même vase : *Une* JATTE *de lait*.

— *Cul-de-jatte*. V. ce mot à son rang alphab.

— Chim. Espèce de plat ou soucoupe, dont on se sert dans les laboratoires.

Jatte.

— Géol. *Jatte de glace*, Nom donné à des amas de glace observés sur divers points du nord de l'Asie et produits par la congélation des eaux autour des sources, lorsque les eaux sortent du sol avec une température supérieure à 0°, ce qui leur permet de s'écouler à l'air libre sur une petite distance.

— Mines. Nom vulgaire du chaland ou bateau venant charger le minerai ou la houille à pied-d'œuvre.

— Pyrotechn. Espèce de girandole. ‖ *Jatte d'eau*, Girandole qu'on jette à la surface de l'eau et qui brûle tout en plongeant ou serpentant à sa surface.

— Techn. Sébile de bois percée de trous vers son centre, dont se servent les passementiers pour faire les gros cordons de soie. ‖ *Suif en jatte*, Celui qu'on a laissé figer dans des jattes.

JATTÉE (*ja-té*) n. f. Ce que peut contenir une jatte : *Une* JATTÉE *de soupe*.

JAU (*jô*) n. m. Nom vulgaire, à Bayonne et aux environs, de la dorée.

JAUBE (*jôb'*) n. f. Nom vulgaire de l'ajonc, en Gascogne.

JAUBERT (François, comte), homme politique français, né à Condom en 1758, mort à Paris en 1822. Commissaire près le tribunal civil, il fut mis hors la loi comme fédéraliste, en 1793. Il devint membre du Tribunat en 1802, et fut parmi les rédacteurs du Code civil. Conseiller d'Etat et gouverneur de la Banque de France sous l'Empire, il reçut de Louis XVIII, en 1814, un siège à la Cour de cassation; il devint directeur des droits réunis aux Cent-Jours. A la seconde Restauration, il perdit tous ses emplois. Mais il rentra, en 1818, à la Cour de cassation.

JAUBERT (Guillaume-Auguste, baron), frère du précédent, né et mort à Condom (1762-1825). Curé de Notre-Dame de Bordeaux, il fut nommé, par Napoléon, évêque de Saint-Flour, mais le pape lui refusa l'institution canonique jusqu'en 1811. Ne pouvant se faire sacrer, il donna sa démission. Il avait assisté, en qualité d'évêque nommé, au concile national de 1811; en 1814, il représenta, au Corps législatif, le département du Cantal et vota avec la minorité.

JAUBERT (Pierre-Amédée-Emilien-Probe), orientaliste français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1779, mort en 1847. Elève de Silvestre de Sacy, il fit l'expédition d'Egypte, devint professeur de turc, puis accompagna Sébastiani en Orient (1802), Brune à Constantinople (1804), et, en 1805, fut envoyé en Perse, pour y négocier un traité d'alliance avec le schah. Arrêté par le pacha de Bayazet, il ne put reprendre sa route qu'après quatre mois de captivité, et rejoignit Napoléon à Varsovie (1807). Secrétaire-interprète du roi en 1819, il devint, après 1830, membre de la Chambre des pairs, professeur de persan au Collège de France et directeur de l'Ecole des langues orientales. On a de lui : *Voyage en Arménie et en Perse en 1805-1808* (1821); *Eléments de la grammaire turque* (1823-1834); *Géographie d'Edrisi*, trad. de l'arabe (1836-1840).

JAUCOURT (Louis, chevalier DE), savant français, né à Paris en 1704, mort à Compiègne en 1779. Il fit ses études à Genève, à Cambridge et à Leyde. Revenu à Paris en 1736, il se consacra exclusivement à la science, fut l'ami de Mably, de Condillac, de Montesquieu, etc. Erudit consciencieux, écrivain de mérite, il rédigea, dans l' « Encyclopédie », des articles de physiologie, de chimie, de botanique, de pathologie et aussi de politique et d'histoire (articles *Paris*, *Peuple*, etc.). Il avait publié en Hollande une *Histoire de la vie et des œuvres de Leibniz* (1734), qui reste son ouvrage le plus estimé. Il travailla aussi à la « Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe » (1728-1740) et à la « Description du musée de Séba » (1734-1765).

JAUCOURT (Arnail-François, marquis DE), homme politique français, né à Tournan (Seine-et-Marne) en 1757, mort à Presles (Seine-et-Marne) en 1852. Colonel du 2e régiment de Condé-dragons en 1788, il fut élu, en 1791, membre de l'Assemblée législative. Il vota avec la droite, mais approuva les mesures contre les émigrés et les prêtres insermentés. Suspect aux royalistes et aux républicains, il donna sa démission, mais fut arrêté le 10 août 1792. Il ne dut sa liberté qu'à l'intervention de Mme de Staël. Il accompagna Talleyrand à Londres, passa quelque temps en Suisse. Rentré en France après le 18-Brumaire, il fit partie du Tribunat. Ami de J. Bonaparte, il servit fidèlement l'Empereur. Il redevint royaliste en 1814, et fut alors nommé ministre et créé pair de France. Au retour de Napoléon, il se retira à Gand avec le roi. La Restauration le nomma ministre de la marine. Il quitta le ministère le 23 septembre, devint membre du conseil privé et s'occupa des intérêts protestants. Rallié à la monarchie de Juillet, la révolution de 1848 le rejeta de la vie publique. Il vota pour le prince Louis-Napoléon et approuva le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC, comm. de la Gironde, arr. et à 17 kilom. de Lesparre, sur des éminences dominant d'anciens marais desséchés, aujourd'hui cultivés en vigne; 1.749 hab. Marais salants. Vignoble donnant des vins rouges légers et agréables dans les crus suivants : *Château-Méric*, *cru Charmail*, *Château-Lacombe*, *Château-Loirac*, *à Dignac*, *cru Saint-Aubin-Richard*, etc.

JAUER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur la Wütenden-Neisse, sous-affluent de l'Oder; 11.576 hab.; ch.-l. de cercle. Tissage de drap, de toiles. Jauer fut le chef-lieu d'une petite principauté; en 1629, elle souffrit des dragonnades de Liechtenstein, qui contraignirent les Silésiens à embrasser le catholicisme.

JAUERNIG, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Freiwaldau]), au pied oriental des monts Sudètes; 2.253 hab. Brasserie. Au-dessus de la ville, château de Johannesberg, résidence du prince-évêque de Breslau.

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), prélat français, né à La Roque-Brussane (Provence), mort à Paris en 1823. En 1791, il fonda les *Annales de la religion et du sentiment*, pour lutter contre la Constitution civile du clergé. Plus tard, il collabora aux « Annales religieuses ». Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, le prit pour vicaire général. Devenu évêque de Metz en 1806, il fut nommé par Napoléon archevêque d'Aix en 1811, sans être institué canoniquement par le pape. Mais, en 1814, il donna sa démission pour reprendre le gouvernement du diocèse de Metz. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Du culte public* (1795); *Du suicide* (1797); *De la religion* (1790-1799). — Son frère JOSEPH (1781-1836) fut maître des requêtes au Conseil d'Etat (1814). On lui doit, entre autres ouvrages : *Examen des articles organiques publiés à la suite du concordat de 1801* (1817); *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du XIXe siècle* (1819-1824); *Du recours au Conseil d'Etat dans les cas d'abus en matières ecclésiastiques* (1825-1830); etc.

JAUFFRET (Pierre), agronome français, né à Ventabren (Bouches-du-Rhône) en 1776, mort à Bordeaux en 1837. Habitant une région privée de fourrage et, par suite, privée de bétail, Jauffret imagina de suppléer au défaut d'engrais par le moyen d'une espèce de terreau fabriqué avec les végétaux de la flore indigène, tels que ronces, orties, chardons, genêts, fougères, etc. Sa méthode consiste à couper ces plantes en menus fragments, à les mettre en meule, enfin, à les arroser abondamment avec de l'eau chargée de crottin et de matières salines.

JAUGE (*jôj'* — orig. incert.) n. f. Métrol. Capacité que doit avoir un vase fait pour contenir une quantité déterminée de liquide ou de grains. ‖ Futaille qui sert d'étalon pour ajuster les autres et les échantillonner. ‖ Verge de fer ou de bois, qu'on introduit dans une futaille pour en mesurer la capacité. ‖ Instrument employé par divers corps d'état ou de métier et servant à mesurer des diamètres ou des capacités. ‖ Instrument à l'usage de divers corps de métier et servant à déterminer le volume d'un corps solide : *Une* JAUGE *de charpentier*. *Une* JAUGE *de serrurier*.

— Agric. et arboric. Tranchée dans laquelle on dispose les jeunes plants côte à côte, quand leur mise en place définitive ne peut pas s'opérer immédiatement. ‖ Distance laissée entre la terre déjà déplacée par le labour et celle qui va l'être : *Plus la* JAUGE *est large et profonde, plus le labour est bon*. (Bosc.) ‖ Forte cheville de fer qu'on passe dans les trous de la flèche d'une charrue, pour assujettir cette flèche avec l'anneau, et lui donner plus ou moins de jeu et d'aisance, selon qu'il est nécessaire. ‖ *Jauge de défoncement*, Succession de tranchées creusées non seulement pour y planter de jeunes arbres, mais aussi pour détruire les mauvaises herbes. ‖ *Mettre des plants en vive jauge*, Mettre à nu les racines d'un jeune arbre, en remplaçant l'ancienne terre par du fumier recouvert ensuite d'humus. ‖ *Fumer à vive jauge*, Mettre beaucoup d'engrais.

— Charpent. Règle portant des divisions métriques, que les charpentiers emploient pour le tracé des assemblages et opérations de détail.

— Constr. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée destinée aux fondations d'un bâtiment.

— Electr. Organe de l'électromètre absolu de Thomson, consistant en un petit électromètre destiné à vérifier la constance du potentiel sur l'un des plateaux de l'électromètre principal. ‖ Echelle de grosseur des fils conducteurs. (On l'appelle le plus souvent JAUGE DE WASHBURN.) ‖ *Jauge micrométrique*, Appareil destiné à mesurer, au moyen d'un micromètre, la distance explosive de l'étincelle.

— Manuf. Quantité déterminée de mailles existant dans une surface donnée du tissu en tricot.

— Mar. Jaugeage : *Navire qui a 80 tonneaux de* JAUGE. ‖ Bande de parchemin divisée par centimètres et millimètres, servant à mesurer la grosseur des cordages.

— Mécan. *Robinets de jauge*, Robinets qui, sur un générateur de vapeur, sont placés perpendiculairement les uns au-dessus des autres, dans la partie de la chaudière contenant l'eau destinée à être transformée en vapeur. (Ces robinets, dans le cas où le tube de niveau d'eau se briserait, servent à constater, en les ouvrant successivement, la hauteur de l'eau au-dessus du ciel du foyer. ‖ *Jauge de pas*, Sorte de compas à plusieurs branches dentelées, qui sert à mesurer le pas d'une vis.

Jauge (robinet de).

— Serrur. Cercle ou disque métallique ayant sur son pourtour un certain nombre d'échancrures rectangulaires,

dans chacune desquelles on introduit le fil de fer dont on veut connaître le diamètre.

— Techn. Boîte percée de plusieurs trous, dont se servent les fontainiers pour mesurer la quantité d'eau fournie par une source. ‖ Barre de fer servant à mouvoir une enclume ou une autre forte masse de fer.

— Vitic. Instrument qui sert à mesurer le diamètre des sarments devant servir au greffage.

— ENCYCL. Métrol. Suivant l'usage auquel les *jauges* sont destinées, elles sont formées d'un ruban ou d'une règle en bois ou en fer. La jauge à ruban porte l'une à côté de l'autre, et de manière que les zéros correspondent, deux échelles divisées, l'une en centimètres pour mesurer les longueurs, et l'autre en parties égales chacune à $\frac{22}{7}$ de centimètre; d'où il résulte qu'en enroulant la jauge sur une circonférence, la première échelle donne sa longueur ou son développement, et la seconde son diamètre en centimètres.

Jauges : 1. De serrurier ; 2. Pour pas de vis ; 3. Pour bois de greffage ; 4. De cloutier ; 5. De charpentier.

La jauge constituée par une règle sert principalement au jaugeage des tonneaux. Les fûts usités pouvant se diviser en seize espèces distinctes par leurs formes, on a établi une jauge pour chacune d'elles. Dix de ces jauges sont indiquées par des clous implantés dans les quatre faces d'une règle carrée en bois, appelée *petite jauge*, et dont on se sert pour les plus petits barils. Les six autres jauges sont marquées à l'aide de clous sur les six faces d'une règle à six pans, dite *grande jauge*. On fait encore usage d'une jauge dite *diagonale*, qui consiste en une règle carrée en fer, que l'on introduit diagonalement, par la bonde, de manière à reposer son extrémité dans l'angle formé par les douves et le fond.

JAUGEAGE (*jô-jaj'*) n. m. Action de jauger. ‖ Droit qu'on paye pour faire jauger quelque chose.

— Hydraul. Opération par laquelle on détermine la dépense d'un cours d'eau, d'un canal, d'une conduite.

— Mar. Détermination du volume ou de la capacité d'un navire, servant de base au payement des droits et taxes. ‖ *Jaugeage brut* ou *Jauge totale*, Mesure d'après laquelle sont payées les primes à la navigation.

— ENCYCL. Hydraul. Les *jaugeages* des cours d'eau ou des conduites d'eau ont pour but de faire connaître la dépense ou le volume écoulé par seconde.

Pour les cours d'eau à section constante et à pente uniforme, on emploie un procédé très simple et très expéditif, qui consiste à mesurer, au moyen de flotteurs, la vitesse V maximum à la surface du courant, à en déduire la vitesse moyenne $v = 0,80$ V, et à multiplier cette dernière par la section transversale S.

On jauge encore un cours d'eau à section constante et à pente à peu près uniforme, en relevant un profil en travers, qui donne la section transversale S du cours d'eau et le périmètre mouillé P. Divisant S par P, on obtient le rayon moyen $R = \frac{S}{P}$. On fait le nivellement de la partie régulière du cours d'eau, et la pente totale, divisée par la longueur du développement, donne la pente I par mètre. On a ainsi les éléments qui entrent dans les formules connues de Prony, d'Eytelwein ou de Saint-Venant; on en conclut la vitesse v, qui, multipliée par la section transversale S, donne la dépense Q.

Si la section du cours d'eau n'est pas constante sur la longueur considérée, on relève un certain nombre de profils en travers, dont on calcule les sections; ou prend la moyenne de celles-ci, ainsi que des périmètres mouillés, et l'on opère ensuite comme dans le cas précédent.

Jaugeage d'un tonneau. En France, on emploie la formule de Dez, qui consiste à prendre pour la capacité d'un tonneau la valeur d'un cylindre ayant pour hauteur H ou pour longueur celle du tonneau, et pour rayon l'excès du rayon intérieur R du tonneau, à la bonde, sur les $\frac{3}{8}$ de la différence $R - r$:

$$V = \pi H \left[R - \frac{3}{8}(R - r) \right]^2.$$

Dans la pratique, on prend encore la capacité V d'un tonneau, en le considérant comme un cylindre de longueur H, moins l'épaisseur des fonds et des jables, ledit cylindre ayant pour base un cercle dont le diamètre est égal à la moyenne de ceux des fonds et du milieu, soit :

$$\delta = \frac{2d + D}{3};$$

d est le diamètre des fonds; D est celui du centre du tonneau, déterminé au moyen de la jauge, en tenant compte de l'épaisseur des douves; on a :

$$V = \frac{1}{4}\pi\delta^2 H.$$

Les employés de l'octroi de Paris prennent pour δ une valeur qui diffère un peu de la précédente; c'est

$$\delta = d + (D - d) \times 0,56,$$

d'où

$$V = \frac{1}{4}\pi[d + (D - d) \times 0,56]^2 \times H.$$

— Mar. L'unité de *jaugeage* varie suivant le but que l'on se propose. Pour enregistrer simplement le volume, on se sert du tonneau de 1.000 kilogrammes; pour le payement des taxes, on emploie le tonneau de jauge, qui vaut $2^{m3},83$; enfin, le tonneau d'affrètement ou d'encombrement est de $1^{m3},44$. On emploie aussi, pour signifier la même chose, le mot *port*.

JAUGER (*jô-jé* — rad. *jauge*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il jaugea. Nous jaugeons*) v. a. Mesurer avec la jauge ; calculer la capacité de : JAUGER *un tonneau*.

— Mar. Avoir une capacité de : *Navire qui* JAUGE *120 tonneaux.* ‖ Avoir un tirant d'eau de : *Bateau qui* JAUGE *2 mètres.*

— Techn. *Jauger une source, une pompe, un cours d'eau,* Calculer la quantité d'eau qu'ils fournissent dans un temps donné. ‖ *Jauger des pièces de bois,* Les placer sur un plan horizontal, parallèlement les unes aux autres, pour juger des différences qui existent dans leur équarrissage. ‖ *Jauger une pierre,* Prendre des longueurs sur les bouts déjà taillés, pour arriver à rendre parallèles les faces latérales opposées. ‖ *Jauger le débit d'une pompe,* Mesurer le volume d'eau que débite la pompe en un temps donné.

JAUGEUR (*jô-jeur'*) n. m. Celui dont l'emploi est de jauger. ‖ Ouvrier qui manœuvre avec la jauge une enclume ou une autre forte masse de fer.

JAUGUE (*jôgh*) n. f. Nom vulgaire de l'ajonc.

JAUJA ou **XAUXA**, ville du Pérou (départ. de Junin), sur le *Jauja*, affluent de l'Apurimac ; 2.806 hab. Ch.-l. de province. Mines d'argent; grains et fruits en abondance. Beaux pâturages, élève et commerce de bestiaux.

JAUJAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 18 kilom. de Largentière, sur l'Alignon, affluent de l'Ardèche ; 1.859 hab. Mines de houille et plomb sulfuré. Sources alcalines gazeuses froides du Peschier et du Cratère. Fabrique de draps, moulins à soie.

JAULNAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 10 kilom. de Poitiers, sur le Clain ; 2.034 hab. (*Jaulnaysiens, ennes.*) Commerce de vins, minoterie, scierie mécanique, vinaigrerie. Eglise du XII[e] au XVI[e] siècle. Châteaux : Couvert (XVI[e] s.), Le Perre (fin du XV[e] s.), Tour de Brin (XV[e] s.).

JAUMAVE, bourg du Mexique (Etat de Tamaulipas [distr. de Tula]), sur le rio côtier Tamesi ; 4.500 hab.

JAUMÉE (*jô*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des plantes herbacées, parfois suffrutescentes, à feuilles opposées, à fleurs en grands capitules. (On en connaît cinq espèces, de l'Amérique et de l'Afrique tropicales.)

JAUMIÈRE (*jô*) n. f. Ouverture ovale pratiquée dans la voûte d'un vaisseau, au-dessus de l'extrémité supérieure de l'étambot, pour le passage de la tête du gouvernail. ‖ On dit aussi TROU DE JAUMIÈRE.

A, barre; B, jaumière; C, mèche du gouvernail; D, gouvernail.

JAUNÂTRE (*jô*) adj. Qui se rapproche du jaune, qui tire sur le jaune : *Une teinte* JAUNÂTRE.

— n. m. Couleur jaunâtre : *Un mélange de blanc et de* JAUNÂTRE.

— Nom vulgaire du *figuier à gorge jaune,* variété de merle de la Louisiane.

JAUNAY (LA) ou **JAUNAIS**, hameau de la comm. de Saint-Sébastien (Loire-Inférieure) ; 23 hab. Château où fut conclue, le 17 février 1795, une suspension d'armes entre Stofflet, Charette et Canclaux.

JAUNE (*jôn'* — du lat. *galbinus,* même sens) adj. Qui est d'une couleur particulière, placée dans le spectre solaire entre le vert et l'orangé, et qui est celle de l'or, du citron, du safran, du soufre, etc. : *Fleur, Teint* JAUNE. ‖ *Etre jaune comme un coing,* Avoir le teint tout à fait jaune.

— Pop. *Etre peint en jaune,* Etre trompé par sa femme.

— Anat. *Ligaments jaunes,* Faisceaux ligamenteux qui sont fixés aux bords des lames des vertèbres.

— Anthropol. *Race jaune* ou *mongole,* Race humaine de l'Asie orientale, qui offre, entre autres caractères, la coloration jaune de la peau : *L'obliquité de l'œil est un des caractères de la race* JAUNE. (Quatrefages.)

— Comm. *Toile jaune,* Grosse toile de ménage qui n'a pas été blanchie.

— Pathol. *Fièvre jaune,* Maladie infectieuse caractérisée par l'ictère. ‖ *Maladie jaune,* La jaunisse.

— n. m. Couleur jaune : *Des fleurs d'un* JAUNE *éclatant.*

— *Jaune d'œuf,* Partie centrale ou vitellus de l'œuf des oiseaux, qui est colorée en jaune.

— Bot. *Jaune écarlate,* Agaric orange. ‖ *Jaune à collet rouge,* Champignon blanc cerné de jaune avec un collet rouge. ‖ *Jaune d'eau,* Nom vulgaire du nénufar. ‖ *Jaune d'œuf,* Nom vulgaire de l'oronge vraie.

— Minér. *Jaune antique,* Nom donné à plusieurs espèces de marbres. V. MARBRE.

— Techn. Coloration d'un brun jaunâtre, que la porcelaine prend quelquefois pendant la cuisson, grâce à l'action de la fumée.

— Teint. et comm. Matière qui sert à teindre ou à colorer en jaune. ‖ *Jaune de montagne,* Argile contenant de l'oxyde de fer. ‖ *Jaune de Turner, Jaune de Paris, Jaune de Cassel, Jaune de Vérone, Jaune minéral, Jaune d'antimoine, Jaune de cadmium, Jaune d'urane, Jaune de Mars, Jaune de Naples.* V. la partie encycl. ‖ *Jaune de chrome,* Chromate de plomb. ‖ *Jaune de Cologne,* Variété de chromate de plomb. ‖ *Jaune de zinc,* Chromate jaune de zinc. ‖ *Jaune de rhubarbe,* Nom donné au principe colorant de la rhubarbe. ‖ *Jaune d'Orléans,* Bixine. ‖ *Jaune indien,* Matière colorante jaune, qu'on apporte de l'Inde et de la Chine, et probablement dérivée de l'acide urique. ‖ *Jaune végétal,* Syn. de RUTINE.

— n. f. Bot. *Jaune pyramide,* Nom vulgaire d'une belle variété jaune de jacinthe. ‖ *Jaune d'œuf,* Nom vulgaire des fruits du lucuma. ‖ Nom commun donné à deux variétés de pêches : la *jaune* lisse et la *jaune* tardive. ‖ *Grosse jaune,* Variété de figue.

— Adverbialem. Avec une couleur jaune :

> La lampe brûlait *jaune* et *jaune* aussi les cierges.
>
> SAINTE-BEUVE.

— Fam. *Rire jaune,* Rire d'une manière contrainte.

— PROV. **Le jaune est le fard des brunes.**

— ENCYCL. Ethol. Le *jaune* était jadis, on ne sait pourquoi, une couleur ignominieuse. Le concile de Latran (1215) décida que les juifs porteraient sur leurs habits une marque distinctive de couleur jaune. Après la condamnation comme traîtres du connétable de Bourbon en 1521 et du prince de Condé en 1653, le seuil et la porte des hôtels de ces princes furent peints en jaune, etc. Plus tard, le jaune est resté la couleur emblématique des malheurs conjugaux.

— Teint. et comm. Nous citerons, parmi les principaux jaunes :

Iodure de plomb. (Peu employé.) Il se précipite par refroidissement en paillettes jaunes, lorsqu'on mélange des dissolutions de nitrate de plomb et d'iodure de potassium.

Jaune de cadmium. On l'obtient en précipitant, par l'hydrogène sulfuré, un sel de cadmium. Il devient plus foncé par la chaleur, et sert dans la peinture fine à l'huile.

Sulfure orangé d'antimoine. Il se forme sur tissu en imprimant un sel d'antimoine, et en exposant à l'hydrogène sulfuré gazeux.

Or mussif ou *bisulfure d'étain.* Le bisulfure d'étain, obtenu par la précipitation d'un sel stannique par l'hydrogène sulfuré, a une nuance jaune pâle. On l'obtient encore à l'état anhydre, en chauffant un mélange de soufre, d'étain en poudre et de sel ammoniac.

Jaune de Mars. C'est un mélange d'hydrate de peroxyde de fer et d'alumine. Par la calcination, on transforme le jaune de Mars en violet, en rouge et en orangé de Mars.

Ocres jaunes. Les unes sont des mélanges d'hydrate ferrique et d'argile plastique, les autres de calcaire et d'hydrate ferrique. Les plus belles se trouvent en Saxe et en France, dans les départements de l'Yonne, du Cher et de la Nièvre. Elles servent, seules ou mélangées, dans la peinture en détrempe, à la colle, à l'huile, et dans l'impression.

Jaune d'urane. On l'obtient en mélangeant le minerai d'urane avec de la chaux éteinte ou du calcaire broyé, et en calcinant au rouge dans un four à réverbère. On traite ensuite par l'acide sulfurique et on sature par le carbonate de soude. On se sert du jaune d'urane dans la coloration du verre et des poteries.

Jaune de Naples. C'est une couleur jaune assez brillante, belle et solide employée industriellement. On la prépare en calcinant au rouge, du blanc de plomb, du bi-antimoniate de potassium, du sel ammoniac et de l'alun.

Jaune minéral ou *Jaune de Paris, de Turner, de Cassel, de Vérone.* C'est un oxychlorure de plomb. On l'obtient en fondant de l'oxyde de plomb pur et du sel ammoniac ; on calcine ensuite. On l'utilise dans la peinture à l'huile, à cause de son éclat.

Jaune d'antimoine. C'est un jaune solide, résultant du mélange intime de l'antimoniate de plomb avec les oxychlorures de plomb et de bismuth.

Chromate neutre de plomb. Il se rencontre dans la nature en Sibérie, et aussi au Brésil.

Chromates basiques de plomb. Leur couleur varie du jaune orangé au rouge orangé, et même au rouge. On peut préparer des rouges et des orangés de chrome de nuances graduées, en précipitant une solution d'acétate de plomb par du chromate de potassium additionné de plus ou moins de lessive de potasse.

Le chromate jaune de plomb s'emploie en carrosserie, à la coloration des papiers de tenture, des différents tissus, des faïences et des autres poteries.

Chromate de zinc ou *Jaune de zinc.* On l'obtient en ajoutant à une solution bouillante de sulfate de zinc du chromate neutre de potassium.

Acide picrique. L'acide picrique cristallisé est usité dans la teinture et l'impression. Associé au carmin d'indigo, il donne à la laine et à la soie des verts très brillants. On le mélange au vert Juignet sur les étoffes pour fleurs artificielles. Pour le coton comme pour la soie, on teint sans mordant. Les nuances obtenues résistent assez bien à la lumière et à l'air, mais elles passent peu à peu par un lavage prolongé.

Jaune indien ou *Purrhée.* Cette matière colorante vient de l'Inde ou de la Chine. Elle se présente en fragments arrondis, bruns à la superficie et d'un jaune orangé à l'intérieur. Le coton mordancé à l'alumine se teint dans un bain de jaune indien monté avec de l'eau et du borax. La nuance fournie est jaune de soufre. Cette couleur est très employée dans la peinture à l'huile et l'aquarelle.

Les végétaux usités pour la teinture en jaune sont : l'écorce de quercitron ; le mûrier jaune ; le fustel ou fustet, bois du *rhus cotinus* ou sumac à perruque ; l'écorce, la tige et les baies des nerpruns ; les gousses de Chine ; les fleurs de safran ; les fleurs de carthame ; les fruits et les feuilles du recouyer ; la racine de rhubarbe, les lichens des murailles ; la gaude ou réséda lutéola ; la racine d'épine-vinette ; la racine de curcuma, le suc d'aloès, les fleurs du genêt, de la camomille, du fenugrec, de la sarriette, et en général les fleurs jaunes ; la racine de carotte, les coquilles de noix, le bois du marronnier, du peuplier, du thuya ; le sorgho, la racine de grenadier.

— Méd. La *fièvre jaune* ou *typhus d'Amérique* ou *vomito-negro* espagnol est une maladie infectieuse endémique dans le golfe du Mexique, épidémique sur les autres rivages de l'Amérique du Sud. Elle a été importée plusieurs fois en Europe, dont six fois en France.

Trois à six jours après le contage, la maladie débute brusquement par un frisson, une douleur rachidienne intense (*coup de barre*) ; puis surviennent la céphalalgie, des douleurs des globes oculaires et des articulations, de la constipation, du délire, etc., pendant que la température atteint et dépasse 40 degrés et le pouls 120 pulsations. Des nausées, des vomissements bilieux, puis noir de suie, par suite d'hémorragies stomacales et intestinales, et souvent une période de calme (*mieux de la mort*) précèdent l'ictère caractéristique. On peut classer les cas en graves, moyens et bénins ; la forme grave se termine du troisième au septième jour par la mort ; la fièvre moyenne présente une rémission au cinquième jour et prend ensuite les allures d'une fièvre typhoïde. Le diagnostic est facile, le pronostic toujours grave ; il est facteur intime de la quantité d'urine émise ; plus l'anurie est prononcée, plus le cas est sévère. Le traitement est mal connu ; on doit faire de l'antisepsie intestinale et combattre la constipation.

La fièvre jaune doit être déclarée par le médecin ; les navires sur lesquels cette maladie a été constatée doivent être désinfectés et les passagers soumis à la quarantaine.

JAUNE (HAIE), baie du Dominion canadien, entre le Labrador et la province de Québec à l'E., le Keewatin et la province d'Ontario à l'O. Elle termine au midi la baie d'Hudson.

JAUNE (MER) [en chin. *Hoang-Hai*], mer comprise entre la Chine à l'O., la Mandchourie au N., la Corée à l'E. Baignant en Chine les trois provinces de Kiang-Sou, de Chan-Toung et de Petchili, elle se sépare de la mer de Chine par 400 kilom. de travers, et c'est d'abord la mer Jaune proprement dite, entre la Corée méridionale, Kiang-Sou et Chan-Toung ; puis, après un rétrécissement à 200 kilom., c'est la baie de Corée entre la côte nord du Chan-Toung, et la pointe de la Mandchourie ; enfin, après

un troisième rétrécissement, c'est le golfe du Petchili, qui s'enfonce en Mandchourie sous le nom de golfe de Liao-Toung. Elle reçoit de ses fleuves, notamment du Hoang-Ho, tant de matériaux qu'elle s'encombre peu à peu : profondeur moyenne environ 40 mètres, brumes fréquentes, bancs, récifs, navigation périlleuse.

JAUNE (FLEUVE) ou **HOANG-HO**, fleuve de la Chine septentrionale, le plus grand de l'Empire après le Yang-Tsé-Kiang. Il part du Thibet, remplit deux lacs à plus de 4.000 mètres d'altitude, contourne un massif de 6.500 mètres de haut et passe dans la Chine propre pour y baigner le Kan-Sou, le Chen-Si, le Chan-Si, le He-Nan et le Chan-Toung. Il baigne Lang-Tchéou, fait un détour de 2.000 kilom. en Mongolie et reçoit le Weïho. Arrivé dans la plaine chinoise, on l'y emprisonne entre des digues, qu'il lui arrive souvent de rompre, et, suivant le côté, il va se verser, soit dans le golfe du Pétchili, au N. des monts du Chan-Toung, soit à 900 kilom. de là vers le S.-S.-E., dans la mer de Chine. Ces inondations sont peut-être les plus terribles du globe ; elles ont valu au fleuve Jaune les surnoms de « Fléau des fils de Han » et de « Crève-cœur de la Chine ». Cours 3.760 kilom. Il n'est pas de fleuve plus gorgé d'alluvions, en raison du peu de consistance des terrains qu'il draine.

JAUNEAU (*jô-no* — rad. *jaune*) n. m. Pop. Pièce d'or. ‖ On dit plus souvent JAUNET.
— Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

JAUNELET (*jô-ne-lè*) ou **JAUNIRE** (*jô*) n. m. Nom vulgaire, dans le nord de la France, de la chanterelle ou *girole*, champignon comestible.

JAUNEMENT (*jô*) adv. D'une manière jaune.

JAUNET, ETTE (*jô-nè, nèt'*) adj. Un peu jaune ; petit et jaune : *De belles pommes* JAUNETTES. *Des fleurs* JAUNETTES. ‖ *Pain jaunet*, Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis.
— n. m. Pop. Pièce d'or : *Compter des* JAUNETS.
— Bot. *Jaunet d'eau*, Nom vulgaire du nénufar jaune.

JAUNÊTRE (*jô*) n. m. Nom vulgaire de la gaude, dite aussi *reséda bâtard*.

JAUNEUR (*jô*) n. f. Etat de ce qui est jaune ; couleur jaune. (Vieux.)

JAUNIFIQUE (*jô, fik'*) adj. Qui produit la couleur jaune.

JAUNIR (*jô*) v. a. Rendre jaune, teindre peindre en jaune : *Le soleil* JAUNIT *et fait mûrir les raisins*.
— Techn. *Jaunir le laiton*, Lui donner la première façon, dans la fabrication des épingles. ‖ *Jaunir des clous*, Les agiter dans un vase rempli de vinaigre. ‖ *Jaunir des cadres*, Les couvrir d'une couche de jaune à l'eau, avant de les dorer.
— v. n. Devenir jaune : *Linge qui* A JAUNI.
Se jaunir, v. pr. Devenir jaune.

JAUNISSAGE (*jô-ni-saj'*) n. m. Opération qui, dans la dorure en détrempe, consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier doreur ne pourrait introduire des feuilles d'or.

JAUNISSANT (*jô-ni-san*), **ANTE** adj. Qui jaunit, qui devient jaune, qui est jaune ou jaunâtre : *Des moissons* JAUNISSANTES.

JAUNISSE (*jô*) n. f. Teinte jaune de la peau.
— Econ. rur. Maladie particulière des vers à soie qui ont mangé des feuilles de mûrier humides. ‖ Maladie des plantes, caractérisée par la teinte jaune que prennent les feuilles. (V. CHLOROSE.) ‖ Maladie des bois, pourriture sèche qui les colore en jaune annulairement à partir de l'axe.
— Pathol. Syn. de ICTÈRE.

JAUNISSEMENT (*jô-ni-se-man*) n. m. Action de rendre jaune ou de devenir jaune.

JAUNPOOR. Géogr. V. DJANPOUR.

JAURAVIE (*jô, vî*) ou **JAURAVIA** (*jô*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant quelques espèces de l'Inde. (Les jauravies sont des scymnes globuleux, voisins des zénories.)

JAUREGUI Y AGUILAR (don Juan), peintre et poète espagnol, né à Séville en 1570, mort à Madrid en 1640 ou 1641. Il passa la première moitié de sa vie à Rome. En même temps qu'il faisait des copies de Raphaël, de Michel-Ange et du Guide et qu'il exécutait des portraits, il entreprenait une très fidèle traduction de l'*Aminta*, du Tasse, et commençait celle de la *Pharsale*, de Lucain. Ces deux œuvres furent imprimées à Séville (1618), avec quelques poésies de l'auteur. La Bibliothèque nationale (Paris) possède de Jauregui une série de dessins composés pour l'illustration d'un ouvrage du P. Alcazar, *Investigatio arcani sensus in Apocalypsi* (1604). Ces esquisses donnent une haute idée du talent de Jauregui. De retour à Séville, il exécuta le *Portrait* de Miguel Cervantès, qui est un des chefs-d'œuvre du musée de Madrid. Comme poète, il ne fut guère qu'un imitateur de Herrera. On lui doit, outre les deux traductions mentionnées plus haut, des *Rimes* (1618); *la Mort de la reine Marguerite*; un poème d'*Orphée* (1624) ; un *Discours sur le style cultiste* (1628), où il attaque les disciples de Gongora ; et une *Apologie de la peinture*, renfermant des renseignements précieux sur l'art espagnol.

Jauréguiberry.

JAURÉGUIBERRY (Jean-Bernard), marin français, né à Bayonne en 1815, mort à Paris en 1887. Entré à l'Ecole navale en 1831, il se distingua pendant les guerres de Crimée, de Cochinchine et de Chine, devint capitaine de vaisseau en 1860, gouverneur du Sénégal et contre-amiral (1869) ; pendant l'invasion allemande de 1870, il fut chargé d'organiser la défense des lignes de Carentan, puis devint, en novembre, commandant de la 1re division du 16e corps, sous Chanzy, se distingua à Coulmiers, à Villepion, à Patay, fut promu vice-amiral et commandant du 16e corps et se conduisit brillamment à la bataille du Mans (janv. 1871). Elu député à l'Assemblée nationale dans les Basses-Pyrénées, il démissionna en décembre 1871 pour devenir préfet maritime à Toulon. Il présida ensuite le conseil des travaux de la marine, commanda l'escadre d'évolutions et fut ministre de la marine (1879-1880), puis de 1882 à 1883. Il était, depuis 1879, sénateur inamovible.

JAUREGUY (Juan), régicide, né en Biscaye vers 1557 ou 1562, mort à Anvers en 1582. Il était employé chez le banquier Gaspard d'Anastre, lorsqu'il se laissa persuader d'assassiner le prince Guillaume d'Orange. Le 18 mars 1582, sous prétexte de présenter une requête au prince, il s'approcha de lui et lui tira un coup de pistolet à bout portant. La balle traversa les joues, sans faire de blessure grave. Le meurtrier, instrument de Philippe II, fut aussitôt mis en pièces par les gardes. Le banquier prit la fuite ; deux autres complices, Antonio Vero et le dominicain Antonin Timmermann, malgré les recommandations de la victime, qui suppliait de ne pas « les faire souffrir grand tourment et de se contenter, s'ils l'avaient mérité, d'une courte mort », furent écartelés.

JAUREGUY Y JAUREGUY (D. Gaspar), surnommé **el Pastor**, chef de guérillas espagnoles pendant la guerre de l'Indépendance, né à Villareal en 1780, mort à Vitoria en 1844. Il était berger en 1808, réunit une bande de paysans et, soit seul, soit aidé par le major Acedo, fit une guerre acharnée aux Français en Biscaye. Nommé brigadier par Ferdinand VII, il déposa, en 1815, contre son ancien ami Renovales, accusé de complot. Constitutionnel en 1820, il combattit les Français en 1823, sous les ordres de Torrijos, se retira en Angleterre après la victoire des absolutistes et rentra en Espagne à la mort de Ferdinand VII. La régente le fit major général.

JAURÈS (Constant-Louis-Jean-Benjamin), marin français, né et mort à Paris (1823-1889). Elève de l'Ecole navale, il prit part à la guerre de Crimée, aux expéditions de Chine, de Cochinchine et de l'Annam, et fut promu capitaine de vaisseau en 1869. Lors de l'invasion allemande de 1870, il fut adjoint d'abord à Jauréguiberry, puis fut nommé général de brigade, divisionnaire à titre provisoire, commandant du 21e corps (nov.), et se distingua par son intrépidité à Marchenoir, à Vendôme, au Mans. A la paix, il fut promu contre-amiral, devint, en 1871, député du Tarn à l'Assemblée nationale, où il vota avec le centre gauche, et fut élu, en 1876, sénateur inamovible. Vice-amiral en 1878, il fut nommé, cette même année, ambassadeur à Madrid, puis à Saint-Pétersbourg (1882), devint commandant de l'escadre d'évolution en 1883, et reçut le portefeuille de la marine en 1889.

Constant Jaurès.

JAURÈS (*Jean-Léon*), professeur et homme politique français, neveu du précédent, né à Castres (Tarn) en 1859. Ancien élève de l'Ecole normale, il professa à Albi, puis fut maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. Elu, en 1885, député du Tarn, il vota avec les républicains modérés et échoua en 1889. Il retourna alors à Toulouse comme chargé de cours, devint adjoint au maire, et prit part à la fondation de l'académie de médecine. Déjà, il avait commencé à évoluer vers le socialisme. Il se fit le défenseur des grévistes de Carmaux et fut élu député à Albi (1893). A la suite d'une interpellation retentissante sur les grèves, il devint le chef du parti socialiste à la Chambre, où son éloquence enflammée et de forme très littéraire le plaça au premier rang. A partir de ce moment, il joua un grand rôle, soit à la tribune, soit dans le pays, notamment lors de la nouvelle grève de Carmaux et dans les polémiques de l'affaire Dreyfus. Non réélu député de Carmaux en 1898, Jaurès devint le principal rédacteur de la « Petite République », admit l'entrée d'un socialiste dans le cabinet Waldeck-Rousseau, lutta contre le groupe du Parti ouvrier français, dirigé par J. Guesde, et chercha à amener l'union des diverses fractions du parti socialiste.

Jean Jaurès.

JAUSIERS, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 8 kilom. de Barcelonnette, sur l'Ubaye ; 1.759 hab. Tourbières inexploitées, mines de gypse et schiste ardoisier. Forêt. Moulinage de la soie, étoffes et draps. Eglise du XIIe siècle.

JAUTTEREAU (*jo-te-ro*). Mar. V. JOTTEREAU.

JAVA, île hollandaise de l'Insulinde, archipel de la Sonde, entre la mer de Java au N., l'océan Indien au S., les détroits de la Sonde et de Bali à l'O. et à l'E. ; 131.509 kilom. carr. de superficie (avec Madoera) ; 1.000 kilom. de longueur, sur 195 de largeur maximum. C'est un quadrilatère allongé du N.-O. au S.-E. De relief élevé, elle est sillonnée de part en part, en sa partie méridionale, d'une cordillère de massifs et plateaux, sur lesquels ont surgi des centaines de volcans, dont 45 sont encore actifs ou fumants : *Ghédéh* (3.022 m.) ; *Tikoraï* ou *Tjikoeraj* (2.817 m.) ; *Papandayang* (2.634 m.) dominant la fameuse *vallée de la mort* (Gouva Oupas); *Goentaer* ou *Gountour* (1.982 m.) ; *Slamat* (3.426 m.) ; *Soembing* ou *Soumbing* (3.361 m.) ; *Lawoe* (3.254 m.); *Wilis* (2.551 m.). Le plus élevé et le plus redoutable de ces cratères est, vers l'E., le Seméroe ou Sémérou (3.671 m.), montagne sacrée du brahmanisme. Les trois cinquièmes de Java se composent, d'ailleurs, de sédiments, et au Nord, une plaine tertiaire s'incline vers Bornéo et Sumatra, dont le séparent de faibles profondeurs marines. Les moussons versent sur Java, d'octobre à mars (mais surtout en janv. et févr.), avec accompagnement d'orages et cyclones, des pluies abondantes. De cette humidité résulte une hydrographie copieuse, mais contrariée dans son développement par la faible largeur de l'île et la continuité des montagnes. Les fleuves du versant nord, (*Solo, Taroem, Brantas, Man-Oek*, etc.), comme ceux du Sud (*Tandoui, Progo*), sont de véritables torrents violents et irréguliers, qui accumulent à l'embouchure les alluvions en barres de boue ou en deltas mobiles. Les tributaires de la mer de Java aboutissent, en général, à des plages basses et peu découpées. Au contraire, les côtes de l'océan Indien sont hautes et rocheuses, avec des promontoires effilés (caps *Ouest, Genteng, Est, Sédano*) et des myriades d'îlots (*Kambangan, Baroeng*), détachés par érosion. Le climat est nettement tropical, marqué par l'élévation de la chaleur et, surtout, la faiblesse des écarts thermométriques. Mais l'altitude permet de distinguer des zones de plus en plus rafraîchies et saines. Cet ensemble de conditions physiques détermine une prodigieuse fertilité du sol. La variété du relief permet à des plantes et à des cultures très diverses de prospérer côte à côte. L'humus, d'origine en partie volcanique, est constitué par une terre noire, sorte de *tchernoziom*, très gras. La végétation, du reste, s'étage comme les climats. La plaine basse est le pays des rizières, de l'indigo, de la canne à sucre et du gingembre. Dans une zone supérieure, on cultive le tabac, le bétel, le café et le thé. De 1.450 à 2.300 mètres, dans une zone luxuriante de forêts, dont l'arbre dominant est le tek, réussissent tous les végétaux européens. Au-dessus de ces forêts, on rencontre des prairies, enfin les *batounangas* ou coulées de laves. La faune comporte quelques espèces originales, une race de buffles très endurants, quatre de tigres, une espèce spéciale du genre léopard (*leopardus melas*), plusieurs familles de singes. Ni l'orang-outan, ni l'éléphant, ni le tapir ne sont actuellement représentés. Mais Java possède le rhinocéros, de nombreux reptiles et le crocodile, qui fait presque autant de victimes que le tigre, dans la population indigène.

Celle-ci appartient à plusieurs familles de race malaise

Danseuses javanaises.

JAVA
Echelle
0 10 50 100 150 200k
Chemins de fer
Limites de résidences

et qui, toutes, parlent des idiomes plus ou moins imprégnés de sanscrit. A ces peuples se sont ajoutés successivement des Hindous; des Chinois, qui apportèrent le bouddhisme, furent chassés plusieurs fois, mais revinrent toujours en nombre et détiennent, aujourd'hui, la plus grande partie du trafic intérieur; des Arabes qui, au XVe siècle, imposèrent aux Javanais l'islamisme et les groupèrent dans les deux grands empires du Bantam et du Mantaram. Les Javanais sont intelligents et hospitaliers. Très tolérants en matière de religion, c'est le Coran qui les guide dans l'application de la justice. La polygamie n'est pas rare parmi les grands, mais le divorce est facile et s'achète moyennant une somme variable avec la position de l'individu. Les Javanais sont très friands des spectacles, et les combats d'animaux, les danses bayadères sont fort en vogue chez eux. L'élément européen, à Java, se compose surtout des Hollandais (40.000) qui, vers 1600, expulsèrent les Portugais de l'Insulinde et firent de Java le centre des Indes orientales néerlandaises. Leur domination s'exerce sans secousses, facilitée par un système administratif qui laisse aux Javanais leurs lois et même leurs chefs nationaux, sous le contrôle des agents métropolitains.

L'île, divisée en 21 provinces (22 avec Madoera), avec une population de 26.125.000 hab., compte 4.000 localités de plus de 1.000 hab. Sur la côte nord s'élèvent : *Batavia*, capitale de toute la Malaisie hollandaise, avec son excellent mouillage de *Priok; Samarang* ou *Semarang*, port encore plus actif que Batavia, enrichi par ses exploitations de café, sucre, indigo, et en communications rapides avec l'intérieur de l'île; *Sourabaya* ou *Soerabaya*, place de commerce fréquentée et grand arsenal maritime de ces parages. A l'intérieur, on note les deux cités de *Sourakarta* ou *Soerakarta* et de *Djokjakarta* ou *Djokjokarta*, où vivent, pourvus de somptueux traitements et entourés d'honneurs, mais privés de tout pouvoir réel, les deux principaux rajahs javanais. Outre l'importance des villes, les chiffres du trafic, le développement sans cesse accru des voies ferrées et des lignes télégraphiques, tout donne à Java l'impression d'une grande prospérité.

— BIBLIOGR. : R.-A. Wallace, *der Malayische Archipel* (Brunswick, 1869); Chailley-Bert, *Java et ses habitants* (Paris, 1900).

— *Langue*. V. JAVANAIS.

— *Religions*. A Java, comme dans tout l'archipel malais, la religion dominante est l'islamisme, mais les anciennes formes religieuses indigènes se retrouvent encore chez les peuplades qui sont demeurées en dehors de son action. Leur religion est un *animisme fétichique*, qui a pour expression le culte d'esprits ou démons, bons ou mauvais, présents partout dans la nature. Le culte s'adresse surtout aux mauvais, et le magicien et le sorcier y jouent le rôle principal. A ce fétichisme indigène se joignent encore les débris du brahmanisme et du bouddhisme, qui, du IIIe ou IVe à la fin du XIIIe siècle, vécurent en bonne harmonie à Java.

JAVA (PETITE), nom sous lequel a été parfois désignée l'île de Bali, voisine de Java (Indes néerlandaises).

JAVA (MER DE), nom donné à la partie de l'océan Indien située au N. de l'île de Java, à l'O. de Sumatra, au S. de Bornéo, et se confondant, à l'E., avec la mer de Banda, qui baigne l'île de Célèbes.

JAVAL (Louis-Emile), médecin ophtalmologiste, né à Paris en 1839, auteur d'une remarquable thèse *Sur le strabisme* dans ses *Applications à la théorie de la vision* (1868). Il a été chargé, en 1877, de diriger un laboratoire pour l'étude de la vision à l'Ecole des hautes études. On lui doit un travail important sur *l'Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles* (1884). Il a été élu membre de l'Académie de médecine (1885).

JAVAN, fils de Japhet. La Bible en fait l'ancêtre des Chittim et des Doddanim, c'est-à-dire des Japhétites habitant à l'ouest de la Mésopotamie. Les Livres saints désignent souvent les Grecs par le nom de Javan; ainsi, par exemple, au livre de Daniel. Alexandre est appelé roi de *Javan*. Il faut noter l'étroite parenté de ce mot avec celui d'Ion (*Iaon*, dans Homère), origine du nom d'Ioniens, porté par les Grecs d'Asie Mineure. Ezéchiel appelle aussi Javan une ville de l'Arabie Heureuse, célèbre par ses manufactures d'armes.

JAVANAIS, AISE (*nè, èz'*), personne née à Java ou qui habite cette île. — *Les* JAVANAIS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Java ou à ses habitants : *Les produits* JAVANAIS.

— n. m. Langue parlée à Java.

— Fam. Langage conventionnel, qui consiste à intercaler dans les mots les syllabes *va* ou *av;* par ex., *bonjour* se dit *bavonjavour*.

— ENCYCL. Linguist. Les langues parlées à Java sont, à l'ouest de l'île, le *sondéen*; à l'est, le *madoerais*, et, dans la partie centrale, le *javanais*. Ces idiomes sont apparentés et forment une subdivision du groupe malais des langues maléo-polynésiennes. Le javanais, parlé par dix-huit millions d'individus, est le représentant moderne de la langue étudiée par Guillaume de Humboldt sous le nom de *kawi*. Il y a une assez grande différence entre le langage familier ou *ngoko* et le langage courtois, le *krama*, qui s'emploie aussi dans la prose historique. Le *madya* participe de l'un et de l'autre. L'écriture javanaise est une transformation de l'écriture du kawi, laquelle est en rapport étroit avec les anciens alphabets hindous. La littérature javanaise est abondante en œuvres de tout genre (poésies, chroniques, drames, etc.). Une bonne partie de cette littérature consiste en traductions d'ouvrages écrits en kawi. L'influence sanscrite est partout sensible.

JAVANINE n. f. Alcaloïde cristallisé, extrait de la variété *javanica* du *quinquina calisaya*.

JAVANIQUE (*nik'*) adj. Ethnogr. Qui appartient à la race de Javan, fils de Japhet, d'après les écrivains ecclésiastiques.

JAVARI, YAVARI ou **YAHUARI**, rivière de l'Amérique du Sud, servant de frontière sur presque tout son cours, de 900 à 1.000 kilom., entre le Brésil et le Pérou, dans d'immenses plaines habitées par des Indiens, avec peu d'Européens. Embouchure près de Tabatinga.

JAVART (*var'* — orig. incon.) n. m. Abcès cutané qui vient aux jambes du cheval, du bœuf.

— ENCYCL. On distingue, en médecine vétérinaire, deux sortes de javarts : le *javart cutané* et le *javart encorné*. Le premier désigne de véritables furoncles, dont l'extrémité inférieure des jambes des chevaux communs, à crins grossiers, est souvent le siège, et qui sont causés par le travail sur des chemins boueux et sales. Il se guérit par des soins de propreté.

Le *javart encorné* a pour siège le cartilage de prolongement de la troisième phalange du pied et résulte de contusions qui ont provoqué une *carie* de ce cartilage et une *fistule* qui vient s'ouvrir au bord supérieur de la paroi cornée des talons.

Le javart encorné se traite : 1° soit par des injections escarotiques dans la fistule du javart, lesquelles vont guérir la carie du cartilage et, par suite, le javart. (La substance employée dans ce cas est une solution de sels de cuivre et de plomb dans du vinaigre, et connue sous le nom de *liqueur de Villate*, et son emploi pour le traitement du javart encorné a été particulièrement préconisé par le vétérinaire Mariage); 2° soit par une opération spéciale, dite *opération du javart*, qui consiste à extirper toute la partie cariée du cartilage. C'est surtout lorsque la maladie a résisté aux injections qu'on en vient à l'opération qui ne doit pas intéresser la synoviale de l'articulation de la deuxième avec la troisième phalange. Des injections avec une solution de sublimé ont aussi amené des guérisons de javart encorné.

JAVEA, JABEA ou **XABEA**, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le Jalon; 6.330 hab. Vieilles murailles flanquées de tours. Le port de Javea exporte des fruits. De là part le câble qui relie l'Espagne aux Baléares.

JAVEAU (*vo* — pour *javel;* de l'anc. franç. *javelle*, monceau) n. m. Ile de sable, de limon, formée dans la campagne par le débordement d'un cours d'eau.

JAVEL, ancien village de la banlieue de Paris, faisant actuellement partie du XVe arrondissement. Un moulin isolé au bord de la Seine, appelé le *moulin de Javel*, fut l'origine de cette localité, qui ne naquit vraiment qu'en 1777, après la fondation de la manufacture du comte d'Artois pour les acides et les sels minéraux. (Les habitants de Javel s'appellent *Javelais, aises.*)

— *Eau de Javel*. L'eau de Javel est une solution d'hypochlorite de potasse. (V. CHLORE.) Son odeur rappelle celle du chlorure de chaux. L'eau de Javel est détersive et décolorante. Les ménages et les blanchisseries en font un usage fréquent pour laver le linge et pour enlever les taches d'encre, de fruit, de vin, etc. Elle peut aussi remplacer, comme désinfectant, le chlorure de chaux. (L'orthographe *eau de Javelle*, donnée par l'Acad., est fautive.)

JAVELAGE (*laj'*) n. m. Techn. Action ou manière de javeler le blé, le sel ou les tissus; son résultat. ‖ Prix que l'on paye aux javeleurs. ‖ Dessiccation complète d'une plante, à l'air libre, dans les champs.

— ENCYCL. Agric. L'époque du fauchage des céréales doit précéder un peu celle de leur maturité parfaite; sinon, beaucoup de grains tomberaient de l'épi ou de la panicule quand les tiges reçoivent le coup de faux. Il est donc nécessaire que les grains achèvent de mûrir quand les tiges, abattues sur le sol, sont réunies en javelles, ou bien quand on les a dressées en moyettes. Le javelage a pour objet principal de hâter la maturation et la dessiccation des graines. Par les temps variables ou pluvieux, le javelage se prolonge beaucoup trop, le retournement des tiges occasionne des frais de main-d'œuvre considérables, la paille se salit et s'abîme, le grain se salit et tend à germer. Il convient donc mieux, en général, d'opérer immédiatement la mise en moyettes.

JAVELER (rad. *javelle*. — Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je javelle. Nous javellerons*) v. a. Agric. Réunir en petites poignées les céréales coupées, et les coucher sur le sillon. V. JAVELAGE.

— Techn. Dans les salines, Détacher des tables le sol qui s'y est déposé pour le mettre en petits tas.

— Teint. *Javeler un tissu, une toile*, Passer le tissu, la toile, dans un bain d'eau de Javel.

— v. n. Prendre la couleur jaune que prennent les céréales mises en javelle.

Javelé, ée part. pass. ‖ *Avoine javelée*, Celle dont le grain est devenu noir et pesant, par l'action de la pluie à laquelle elle était exposée pendant le javelage.

JAVELEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui met les moissons en javelles.

— n. m. Organe de la moissonneuse qui fait le travail du javelage.

JAVELINE (dimin. de *javelot*) n. f. Arme d'hast ou de jet pouvant se manier comme une courte pique ou se lancer comme un javelot.

— ENCYCL. La *javeline* se compose d'une hampe de bois, d'un fer aigu en forme de feuille, d'un talon en métal, qui peut servir de contrepoids, et souvent ce talon se termine par une pointe longue et aiguë. La javeline est une arme usitée de tout temps, en tous pays, et que les noirs d'Afrique, notamment en Ethiopie, portent encore aujourd'hui, avec le bouclier rond, exactement comme les peltastes grecs. La longueur habituelle de l'arme est de 1m,50. Mais les javelines portées par les cavaliers étaient plus longues, atteignant jusqu'à 4 mètres, comme les sagaies ou lances gaies des stradiots, au XVIe siècle. La framée franque, les dardes du moyen âge étaient des javelines. Ces armes disparaissent, avec le XVe siècle, dans l'infanterie. Les genétaires espagnols, les stradiots grecs et albanais, les Turcs et les Hongrois continuèrent cependant à les porter. Les lances des lanciers, comme celles des uhlans et des dragons modernes, sont des javelines. Il faut réserver le nom de « lance » à la grande arme d'hast, longue de 5m,50 à 7 mètres, que l'on maniait avec le faucre.

Javeline (XVIe s.).

JAVELINE n. f. Agric. Petite javelle.

JAVELLE (*vèl'* — orig. dout.) n. f. Poignée de céréales coupées, qui est demeurée couchée sur le sillon, en attendant le moment d'être mise en gerbe. ‖ Autref. Monceau.

— Par ext. Poignée de tiges, de sarments, de branchages quelconques : *Se chauffer à un feu de* JAVELLES. ‖ Fagot ou botte d'échalas, ou de lattes : *Il doit y avoir cinquante échalas à la* JAVELLE *ou botte*. (Dict. forest.

— *Tonneau, Baril tombé en javelle*, Tonneau, Baril dont les douves et les fonds sont tombés.

— Navig. anc. Syn. de JAVEAU.

— Pêch. Tas de huit morues ayant reçu plusieurs soleils.

— Techn. Dans les salines, Petit tas de sel détaché des tables et mis de côté pour qu'il sèche à l'air.

JAVELLE (EAU DE) n. f. Orthographe vicieuse de JAVEL.

JAVELOT (*lo*) n. m. Arme de trait, lance de petite dimension, qu'on lançait avec la main ou avec une machine.

— Zool. Nom vulgaire d'un serpent du genre éryx, l'*eryx jaculus*, qui atteint 1 mètre de long, et qui est le seul représentant européen du groupe des *pythons*. (Il est répandu de la Grèce à l'Arabie et à l'Egypte.)

— ENCYCL. Hist. Le *javelot* a été en usage pendant toute l'antiquité. Mais il n'est guère possible de le distinguer nettement de la lance, dont il différait seulement par les dimensions. Dès l'époque héroïque, et plus tard pendant toute la période historique, les Grecs employaient simultanément des javelots courts comme armes de jet, et des javelots longs ou lances pour les combats corps à corps, et chaque soldat portait un javelot de chaque espèce. Ces armes offensives se composaient d'une hampe lisse, ordinairement en bois de frêne, garnie à une extrémité d'une pointe en bronze ou en fer aux formes très diverses, et, à l'autre bout, d'une ferrure qui pouvait s'enfoncer en terre. Le javelot proprement dit (*akontion*) était muni d'une courroie (*ankyle*), qui permettait d'imprimer au trait un mouvement de rotation. Ce fut d'abord une arme de chasse ou de tournoi. Plus tard, l'*akontion* devint l'arme distinctive de certains corps d'auxiliaires, qu'on appelait les *akontistes*, puis des peltastes. Dans tous les jeux grecs, avait lieu l'*akontisme* ou concours de javelot.

1 2

1. Javelot romain; 2. Javelot de chasse slave.

Chez les Romains et les Grecs, l'arme de trait se composait essentiellement d'une hampe en bois, quelquefois en fer, munie d'une pointe acérée (*cuspis*), et, à l'autre extrémité, d'une ferrure (*spiculum*), qu'on pouvait enfoncer en terre. On s'en servait pour le corps à corps; ou bien on la lançait avec la main ou à l'aide d'une courroie (*amentum*). Les variétés en étaient d'ailleurs très nombreuses. On distinguait surtout la *hasta*, plus longue et plus légère, et le *pilum*, plus gros et plus court. La *hasta*, qui avait d'abord été l'arme des *hastati*, puis des *triarii*, fut supprimée enfin dans les légions, et ne fut plus en usage que dans les corps auxiliaires. Elle fut remplacée par le *pilum*. On lançait aussi des javelots à l'aide des machines.

Le javelot ne fut guère en usage dans l'ancienne France, Ce sont surtout les Orientaux qui se sont servis de ces armes de jet, lancées parfois au moyen de balistes ou autres machines de guerre du type des arbalètes. Les Turcs, les Persans, les Indiens se sont servis, jusqu'à notre époque, de javelots souvent tout en fer.

JAVELOTTE n. f. Techn. V. JAVOTTE.

JAVENÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 4 kilom. de Fougères, sur le Couesnon; 913 hab.

JAVERDAT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 23 kilom. de Rochechouart, sur la Glane; 1.114 hab.

JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT, comm. de la Dordogne, arrond. et à 11 kilom. de Nontron, sur le Bandiat, qui y reçoit le Merlançon; 1.465 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. Colonie agricole pénitentiaire à Jommelières. Mégalithe dit *Pierre Virade*. Châteaux des XIIIe, XVe et XVIIIe siècles.

JAVIE (LA), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 15 kilom. de Digne, au confluent de la Bléone et de l'Arigeol; 464 hab. Prunes renommées, moulins. Château ruiné. — Le canton a 10 comm. et 2.292 hab.

JAVOGUES (Claude), homme politique français, né à Bellegarde en 1759, fusillé à Paris en 1796. Huissier à Montbrison, lors de la Révolution, député de Rhône-et-Loire à la Convention, en 1792, il se rangea du côté de la Montagne et fut envoyé en mission dans Saône-et-Loire en 1793, puis dans les départements de Rhône-et-Loire et de l'Ain. Il assista au siège de Lyon, fit démolir les châteaux, « pour en construire des chaumières ». Couthon, qu'il avait attaqué, le fit rappeler : il se rétracta devant le comité de Salut public. Arrêté après l'insurrection de prairial, il bénéficia de l'amnistie générale (4 brumaire an IV); mais, ayant pris part à la conspiration du camp de Grenelle, le 25 fructidor an IV, il fut condamné à mort et fusillé.

JAVOLS, comm. de la Lozère, arrond. et à 21 kilom. de Marvejols, sur le Triboulin, affluent de la Truyère; 1.103 hab. Sources thermales aux environs. — L'emplacement de ce village aurait été celui de la résidence d'un proconsul romain. Javols fut la cité principale des Gabales et posséda un évêché. On a retrouvé autour de ce village de nombreux vestiges de l'époque romaine.

JAVOTTE (n. pr. de femme) n. f. Pop. Femme bavarde, babillarde.

— Techn. Masse de fer coulé, sur laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge. ‖ On dit aussi JAVELOTTE.

JAVOTTER (*vo-té* — rad. *javotte*) v. n. Arg. Bavarder.

JAVRON, comm. de la Mayenne, arrond. et à 26 kilom. de Mayenne, sur le plateau de la rive droite de l'Aisne, affluent gauche de la Mayenne; 2.087 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de clous, de machines agricoles. Eglise des XIIe et XVe siècles.

JAWOROW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un tributaire du San, affluent droit de la Vistule; 9.219 hab.

JAWORZNO, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Chrzanow]); 6.637 hab. Mine de houille. Zinc oxydé. Fabrique de vitriol.

JAY (John), homme d'Etat américain, né à New-York en 1745, mort à Bedford (Massachusetts) en 1829. D'une famille de réfugiés protestants français, originaire de La Rochelle, il prit part aux premiers mouvements en faveur de l'indépendance américaine (1774). Ambassadeur en Espagne en 1779, il assista, à Paris, aux négociations dirigées par Franklin (1782-1784). Président de la cour suprême de l'Etat de New-York (1789), négociateur du traité de délimitations avec l'Angleterre (1794), gouverneur de New-York, il prit sa retraite en 1800. — Son fils

WILLIAM (1789-1868) occupa, dans le comté de New-York, de hautes fonctions judiciaires, et combattit l'esclavage. Citons de lui : *War and peace* (1848) ; *Miscellaneous writings on slavery* (1854) ; *the Life and writings of J. Jay* (1832).

JAY (Antoine), littérateur et publiciste français, né à Guitres (Gironde) en 1770, mort à Chaberville (Gironde) en 1854. D'abord avocat, il parcourut l'Amérique du Nord de 1795 à 1802, comme précepteur des fils de Fouché, dont il avait été lui-même l'élève, chez les oratoriens de Niort. Il partagea, en 1810, avec Victorien Fabre, le prix proposé par l'Institut pour l'auteur du meilleur *Tableau littéraire du* XVIIIe *siècle,* et devint, la même année, directeur du « Journal de Paris ». Il fonda le journal *le Constitutionnel,* qui s'appela d'abord *l'Indépendant* (1815), et le *Minerve* (1818), qui fut l'un des organes de l'opposition libérale. Il eut la réputation d'un très brillant journaliste. Il fonda ensuite avec Jouy, Arnault et de Norvins, la *Biographie nouvelle des contemporains.* Sa *Conversion d'un romantique* (publiée, en 1830, à propos du *Joseph Delorme* de Sainte-Beuve), ses pamphlets écrits en collaboration avec Jouy, *les Ermites en prison* (1823), et *les Ermites en liberté* (1829), firent grand bruit. Son œuvre de prédilection fut une *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* (1815), écrite sur un ton léger, demi-profond. On a de Jay encore : *Eloge de Corneille* (1808) ; *Eloge de Montaigne* (1812) ; *Histoire moderne* (1816) ; *le Salon d'Horace Vernet* (1822), et un choix de ses *Œuvres littéraires* (1831). Il entra à l'Académie française, en 1822.

JAYAT, comm. de l'Ain, arrond. et à 19 kilom. de Bourg, entre la Reyssouze et son affluent le Reyssouzet ; 1.058 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Elevage de volailles.

JAYET n. m. Bijouter. Syn. de JAIS.

JAYME. Biogr. V. JACQUES.

JAYOTYPE (*ja-io* — de *Jayot,* l'inventeur, et de *type*) n. m. Cercle de bois gradué, dont les chapeliers se servent pour prendre la mesure des têtes.

JAZ n. m. Métall. Dans les Pyrénées, Creux produit dans le fond d'un creuset par l'action de la tuyère.

JAZENEUIL, comm. de la Vienne, arrond. et à 23 kilom. de Poitiers, sur la Vonne ; 1.134 hab. Eglise du XIIe siècle ; fontaine de Saint-Macoux.

JAZEQUENÉ, ÉE (*ke*) adj. Archéol. Garni d'anneaux d'acier : *La jaque à armer revêtue d'anneaux, de mailles d'acier, était* JAZEQUENÉE. (Ce terme, usité au moyen âge, s'appliquait à l'habillement de l'homme comme à celui du cheval.)

Jazequené (XIIIe s.).

JAZET (Jean-Pierre-Marie), graveur, né à Paris en 1788, mort à Yerres (Seine-et-Oise) en 1871. Il s'attacha à populariser les œuvres de David, de Gros, etc. Nous citerons de lui : *le Combat de Nazareth, le Général Lassalle,* d'après Gros ; *le Serment du jeu de paume, le Couronnement de l'impératrice Joséphine,* d'après David ; *l'Atelier d'Horace Vernet, Raphaël au Vatican,* etc., d'après H. Vernet ; *la Mort d'Elisabeth,* d'après P. Delaroche ; etc.

JAZLOWIEC ou **JASLOWITZ**, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Buczacz]), sur la Stypa, affluent du Dniester ; 3.195 hab. Source thermale. Vieilles forteresses.

JAZYGES. Ethnol. V. IAZYGES.

JAZYGIE-ET-KOUMANIE, JAZYGIE-ET-CUMANIE, ou **JAZYGIE-GRANDE-KOUMANIE-SZOLNOK** (en magyar **Jasz-Nagy-Kun-Szolnok**), comitat de Hongrie, créé par décret du 20 juin 1876. Il se compose du territoire des Iazyges, de la Grande-Koumanie, de l'ancien comitat d'Ausser-Szolnok et de la partie du comitat de Heves située sur la rive gauche de la Theiss. Superf. 5.371 kilom. carr. ; pop. 318.400 hab. Arrosé par la Theiss et ses affluents (Zagyra, Körös), c'est un pays de pâturages et de culture des céréales. Ch.-l. *Szolnok.*

J.-C., abréviation du nom de Jésus-Christ.

JE (du lat. *ego,* gr. *egô,* même sens), pron. pers. de la première personne du singulier, servant de sujet à la proposition : JE *marche.* JE *travaille.*

— Substantiv. *Je ne sais quoi,* Chose qu'on ne peut définir : *Un* JE NE SAIS QUOI *qui se sent, mais qui ne peut se préciser.*

— ENCYCL. Gramm. Bien que ce pronom ait pour fonction spéciale de représenter la première personne comme sujet (lat. *ego*), tandis que *moi* la représente comme régime (lat. *me*), on emploie souvent *moi* à la place de *je,* quand le sujet est composé, quand on intercale entre le sujet et le verbe une phrase relative, lorsque le verbe est sous-entendu, et lorsqu'on l'exprime une première fois d'une manière emphatique, pour le répéter sous sa forme ordinaire : *Mon père et* MOI *serons heureux de vous voir.*

Quand il se place après le verbe, il se joint à celui-ci par un trait d'union, et il exige le changement de l'*e* muet final par un *é* fermé : *Aimé-*JE, *cueillé-*JE. L'usage ne permet guère de placer ainsi *je* après le verbe que lorsque celui-ci a au moins deux syllabes, cependant, on dit bien : *Fais-*JE, *dis-*JE, *puis-*JE, *vois-*JE, *ai-*JE *suis-*JE, *vais-*JE.

Enfin, *je* subit l'élision devant une voyelle quand il précède le verbe, mais il conserve toujours son orthographe entière quand il le suit : *J'aime ; j'ai compris ; où suis-*JE?

JÉ n. m. Techn. Sorte de sonde faite en rotin, et que l'on emploie pour nettoyer un tuyau qui est engorgé ou bouché par des matières peu résistantes.

JEAN (*jan* — de *Jean,* n. pr. n. m. Fam. Homme lâche : *C'est un vrai* JEAN. ‖ Sot. ‖ Cocu : *Sa femme le fait* JEAN.

JEAN (*jan*), nom propre d'homme, qui entre dans un certain nombre de locutions dont la plupart ont vieilli : *Jean l'enfumé,* Nom vulgaire du jambon, dans les campagnes. ‖ *Jean du houx,* Nom sous lequel les campagnards désignent communément un bâton, une trique. ‖ *Jean farine,* Pierrot, Personnage du théâtre de la foire qui a le visage enfariné. ‖ *Jean lapin,* Nom que La Fontaine donne au lapin. ‖ *Jean fait tout,* Celui qui veut tout faire sans rien avoir appris. ‖ *Jean raisin,* Vigneron. ‖ *Jean qui ne peut,* Impuissant. ‖ *Jean des vignes,* Homme sot, mal avisé, par allusion à la bataille de Poitiers, que le roi Jean livra dans les vignes. ‖ *Mariage de Jean des vignes,* Concubinage. (On a dit que *Jean des vignes* était une corruption de *gens des vignes,* et l'on a vu dans la locution une allusion aux unions passagères que contractent les vendangeurs des deux sexes.) ‖ *Train de Jean de Paris.* V. JEAN et JEHAN DE PARIS. ‖ *Chien de Jean de Nivelle.* V. CHIEN. ‖ *Jean de Logny qui n'a point hâte.* (Homme très lent, inactif, par allusion à Jean de Bourgogne, qui, en 1417, perdit deux mois dans Lagny.) ‖ *Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs.* Se disait à un rieur fâcheux. ‖ *Faire le Jean lorgne,* Faire l'innocent, le sot. ‖ *Jean Ridoux, marguillier de Saint-Cloud,* Ancien terme populaire de mépris. ‖ *Jean le Blanc,* Nom que les protestants donnaient par dérision à l'hostie eucharistique. ‖ *Feux de la Saint-Jean,* Feux qu'il est d'usage d'allumer dans la nuit qui précède la fête de la Saint-Jean. ‖ *Saint Jean Bouche d'or,* Homme qui parle très bien ou Homme qui fait de grandes promesses. (Se dit par allusion à saint Jean Chrysostome, dont le surnom signifie en grec « Bouche d'or ».) ‖ *Faire comme saint Jean, qui donnait le baptême sans l'avoir reçu,* Se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris. ‖ *Herbes de la Saint-Jean.* V. HERBE. ‖ *Ce n'est que de la Saint-Jean,* Ce n'est rien en comparaison. (L'origine de cette locution est peu certaine ; on a pensé aux poires de la Saint-Jean, qui sont de qualité médiocre, mais l'explication peut être contestée.) ‖ *C'est du bon temps de Jean de Vert, Je m'en soucie comme de Jean de Vert,* C'est du temps passé, je ne m'en soucie plus (par allusion à Jean de Wert, chef des Impériaux, qui épouvanta d'abord les Français, et fut ensuite pris par eux). ‖ *C'est comme le bréviaire de messire Jean, cela va sans dire,* C'est une chose toute naturelle.

— Hist. relig. *Chrétiens de Saint-Jean,* Sabéens. ‖ *Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem.* V. MALTE (ordre de). ‖ *Ordre militaire de Saint-Jean-Baptiste.* V. MALTE (ordre de). ‖ *Ordre de Saint-Jean et de Saint-Thomas,* Ordre religieux militaire qui fut établi à Saint-Jean d'Acre. ‖ *Chanoines de Saint-Jean-l'Evangéliste,* Congrégation de chanoines réguliers établie en Portugal au XVe siècle. ‖ *Ermites de Saint-Jean-Baptiste,* Ancien ordre religieux établi dans la Navarre.

— Pathol. *Mal de Saint-Jean,* Nom vulgaire de l'épilepsie.

SAINTS

JEAN l'Évangéliste (saint), apôtre, né en Galilée, à Betsaïde. Fils de Zébédée et de Salomé, frère de Jacques le Majeur, il s'attacha de bonne heure à Jésus, après avoir été probablement disciple de saint Jean-Baptiste. Le quatrième Evangile nous représente Jean comme le *disciple bien-aimé* de Jésus, qui le rend témoin de sa transfiguration, et, plus tard, de son agonie au jardin des Oliviers ; sur la croix, enfin, il lui confie sa mère. Jean fut, avec saint Pierre, l'un des premiers prédicateurs de l'Evangile. D'après la tradition ecclésiastique, il assista, en 51, au concile de Jérusalem, prêcha la foi aux Parthes, et se fixa à Ephèse. Conduit à Rome sur l'ordre de Domitien et condamné à être brûlé vif, il aurait été jeté dans une cuve d'huile bouillante, d'où il serait sorti sain et sauf. Relégué dans l'île de Patmos, il retourna à Ephèse, où il mourut. Le quatrième *Evangile,* les *Epîtres* et l'*Apocalypse* portent le nom de Jean. — Fête le 27 déc. En outre, le 6 mai, l'Eglise catholique célèbre le souvenir de son martyre sous Domitien, devant la Porte Latine, à Rome.

— Iconogr. Saint Jean occupe une place importante dans les représentations de la *Cène* et du *Crucifiement.*

L'aigle est l'attribut ordinaire de saint Jean. Beaucoup d'artistes ont représenté saint Jean occupé à écrire l'*Evangile* ou l'*Apocalypse.* Nous citerons : Alonzo Cano (Madrid), le Dominiquin, Carlo Dolci (palais Pitti et musée de Berlin), le Guide (Munich et Naples), Memling (hôpital Saint-Jean, à Bruges), Sébastien Le Clerc, J. Lutma, etc. Quelquefois, saint Jean est représenté tenant à la main un calice d'où sort un serpent. Des représentations de ce genre ont été peintes par Elsheimer, le Guerchin (pinacothèque de Bologne), Van der Goes (Vienne), etc. D'autres figures de saint Jean ont été peintes par B. de Bruyn (Munich), Hans Burgkmair (1518, même musée), H. Corradi, le Corrège, le Dominiquin (Berlin), le Giorgione (Vienne), le Guerchin, C.-H. Hallé, Ch. Lebrun (Montpellier), le Pérugin (Toulouse), Valentin (Dijon), le Volterrano (église de l'Annunziata, à Florence), etc. Citons encore : les estampes d'Agostino Veneziano, J.-B. Barbé, M.-A. Bellavia, Franz Brun, J. Callot, Albert Dürer, etc. Il figure naturellement dans les groupes de statues représentant les douze *Apôtres* ou les quatre *Evangélistes ;* une statue de ce saint, sculptée par Pradier, se voit dans l'église Saint-Sulpice, à Paris. Un bas-relief en terre cuite de Luc Breton (Besançon) représente *le Ravissement* ou *l'Extase de saint Jean.* Ce dernier sujet a inspiré à Raphaël une composition remarquable (Berlin). Un petit tableau de Carlo Dolci, au palais Pitti, représente la *Vision de saint Jean à Patmos.*

Saint Jean l'Évangéliste, d'après le Pérugin.

Quinze gravures sur bois d'Albert Dürer ont trait aux visions de saint Jean. Il y a, sur le même sujet, une suite de vingt et une estampes de Holbein.

La *Vocation de saint Jean et de saint Jacques,* son frère, a été peinte par Lucio Massari (Bologne) et par Marco Basaiti (Vienne). Zurbaran a représenté *Saint Jean accompagnant la Vierge sur le chemin du Golgotha* (Munich).

Une ancienne mosaïque du portique de Saint-Jean de Latran représente *le Martyre de saint Jean.* Son immersion dans la chaudière d'huile bouillante a été représentée par Rubens sur l'un des volets d'un triptyque de l'église Saint-Jean, de Malines ; l'autre volet nous le montre écrivant l'*Apocalypse.* Les mêmes scènes ont été retracées par Hans Fries (1514, Bâle). Le *Martyre de saint Jean* et une autre composition se rattachant à cet apôtre ont été peints par Glaize, dans une chapelle de Saint-Sulpice, à Paris.

JEAN-BAPTISTE (saint), *le Précurseur,* fils du prêtre Zacharie et d'Elisabeth, né dans la tribu de Juda, mort à Machérus (Palestine), vers l'an 31. Nous ne connaissons sa vie que par les Evangiles. Dès sa première jeunesse, il se retira dans le désert, où il vécut dans la pratique du jeûne et de la prière. Vers la quinzième année de l'empereur Tibère (29 apr. J.-C.), il vint sur les bords du Jourdain prêcher la pénitence. Jésus étant venu lui demander le baptême, Jean le désigna à la foule comme le Messie et l'Agneau de Dieu. Mandé à la cour d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, il reprocha à ce prince les scandales de sa vie, et fut enfermé dans la forteresse de Machérus. Hérode, cependant, n'osait attenter à sa vie. Les sollicitations de Salomé, fille d'Hérodiade, son épouse incestueuse, vainquirent ses répugnances. Il fit décapiter son prisonnier, dont la tête fut apportée sur un plat à Salomé, qui la remit à sa mère. Les disciples de Jean recueillirent son corps et le déposèrent à Sébaste, l'ancienne Samarie, dans le tombeau où reposaient les prophètes Elisée et Abdias. Tel est le récit de l'Evangile. L'historien Josèphe, qui mentionne le supplice de Jean, l'attribue aux dangers politiques et sociaux qu'Hérode découvrait dans les prédications hardies de cet ascète. — L'Eglise catholique célèbre, le 24 juin, la Nativité de saint Jean-Baptiste et honore, le 21 août, le souvenir de sa mort.

— Iconogr. Les baptistères, toujours érigés sous le vocable du Précurseur, renfermaient ordinairement un autel en son honneur, des statues et des peintures reproduisant son image. Un des plus célèbres est le Baptistère de Florence, que décorent plusieurs chefs-d'œuvre retraçant des épisodes de son histoire : porte en bronze d'Andréa Pisano ; statues en bronze par G.-F. Rustici ; V. Danti ; Andrea Contucci da Monte-Sansovino et Innocenzio Spinazzi ; mosaïques de Fra Jacopo, Gaddi, Andrea Tafi, Baldovinette, Dom, Ghirlandajo, etc.

Florence possède encore, sur le même sujet, les dix fresques du cloître de la confrérie *dello Scalzo,* par Andrea del Sarto, les sept fresques du chœur de Santa-Maria-Novella, par Ghirlandajo, et la statue de bronze de Donatello (Offices). Les fonts baptismaux de San-Giovanni, de Sienne, sont décorés de bas-reliefs en bronze, de Jacopo della Quercia, Ghiberti, Donatello. Bouguereau a représenté, à Saint-Augustin (Paris) *la Prédication dans le désert, Saint Jean baptisant le Christ* et *la Tête de saint Jean remise à Hérodiade.* N. Perrey a décoré le portail central de l'église de Belleville, à Paris, de bas-reliefs retraçant les principaux épisodes de la vie de saint Jean. La *Naissance de saint Jean* a été peinte par Fra Angelico (Offices), L. Carrache (pinacothèque de Bologne), Luca Giordano (Ermitage), le Tintoret (même musée), Santi di Tito (Saint-Jean-de-Jérusalem, à Florence), le Pontormo (Offices), Artemisia Gentileschi (Madrid), etc.

Carlo Dolci a peint le *Sommeil du petit saint Jean* (palais Pitti) ; le Guide et Van Dyck, *Saint Jean à genoux devant l'Enfant Jésus.* Les images de *Saint Jean enfant* sont nombreuses : tableaux du Dominiquin (Besançon), Geronimo Espinosa (Madrid), Murillo (Madrid, etc.), Palomino (Madrid), B. Schidone, B. Strozzi (Louvre, tableau qui a été aussi attribué à Murillo) ; les statues de Rossellino ou Michelozzo (Offices), Mino da Fiesole (même musée), Donatello (même musée), Canova, J.-B.-J. Debay (bronze en 1852, marbre en 1855), Giov. Luini (marbre, 1855), Paul Dubois (plâtre, 1863, Luxembourg), Lafrance (1876).

Saint Jean-Baptiste enfant, d'après Murillo.

Strozzi a peint *Saint Jean déclarant sa mission aux lévites et aux docteurs* (Belvédère) ; Ph. de Champaigne, *Jean entouré de ses disciples et saluant l'arrivée de Jésus ;* J. Restout, *Jean-Baptiste s'humiliant devant Jésus* (séminaire de Plombières). Poussin a peint *Saint Jean baptisant les pharisiens* (Louvre).

La *Prédication de saint Jean-Baptiste* a été représentée par les peintres Alessandro Allori (palais Pitti), Dom. Ambrogi (Offices), H. de Bles (Vienne), A. Bloemaert, Bon Boulogne, P. Breughel le Vieux (Bâle et Munich), Luca Cambiaso (Escurial), B. Castello (église du Gesù, à Gênes), J.-B. de Champaigne, Ad. Elzheimer (Munich), Van Heemskerk (Vienne), H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich), Jacopo da Empoli (église San-Niccolo, à Florence), Al. Magnasco (Offices), H. Van der Goes (Munich, attribué par d'autres à Memling), Rembrandt, Massimo Stanzioni (Madrid), A. Tassi (palais Pitti), Annibal Carrache, F. Mola, Taunay, dont les œuvres sont au Louvre, T. Van Thulden (Besançon), etc.

Saint Jean-Baptiste, d'après Paul Dubois.

De nombreux artistes célèbres ont représenté le Précurseur vêtu d'une peau, portant une croix formée de deux

roseaux, près d'une source jaillissant d'un rocher, accompagné de son agneau. V. BAPTÊME, DÉCOLLATION, FAMILLE (sainte).

Jean (ORDRE ROYAL DE **Saint-**), créé en Prusse le 23 mai 1812, modifié le 15 octobre 1852. Il a pour protecteur souverain l'empereur d'Allemagne et comprend des commandeurs et des chevaliers, de droit ou honoraires. La décoration est une croix de Malte en or, émaillée de blanc, anglée de l'aigle noire prussienne ; elle se porte suspendue à un ruban noir moiré.

Ordre royal de Saint-Jean.

JEAN Chrysostome (saint), Père de l'Eglise d'Orient et patriarche de Constantinople, né à Antioche vers 347, mort près de Comane (Pont) en 407. D'une famille riche, il suivit à Antioche les leçons du sophiste païen Libanius, et mérita par son éloquence le surnom de *Bouche d'or* (Chrysostome). Ordonné lecteur par le patriarche, il voulut s'enfuir au désert; le désespoir de sa mère le retint d'abord; puis son désir l'emporta: il se retira dans une caverne, où il passa quatre années consacrées aux mortifications et à l'étude des livres saints.

Quand il revint à Antioche, le patriarche Flavien l'ordonna prêtre et le chargea d'annoncer au peuple la parole de Dieu. Chrysostome devint rapidement l'orateur le plus populaire de l'Orient.

A la mort du patriarche Nectaire (397), l'eunuque Eutrope, favori de l'empereur Arcadius, fit enlever par ruse et amener de force Chrysostome, que le peuple acclama comme évêque. Sur le premier siège de l'Orient, Chrysostome resta le moine austère qu'il avait été à Antioche et dans le désert. Sa parole ardente flagellait les dérèglements de la cour, et ceux même de l'Eglise.

Eutrope, ayant tenté d'enlever aux églises le droit d'asile, dut céder devant la résistance de Chrysostome. Bientôt, même, obligé de chercher un refuge auprès de lui contre la colère de l'empereur et la fureur du peuple, il fut sauvé par l'éloquence du saint. Cependant, le patriarche ne cessait de dénoncer les exactions et les débauches de l'impératrice Eudoxie. Celle-ci se servit contre lui du ressentiment de plusieurs évêques, dont il avait repris les scandales. Théophile, patriarche d'Alexandrie, était à la tête de ses ennemis. Un premier synode, réuni à Chalcédoine, le déposa. Mais le peuple ayant pris la défense de son évêque, la sentence ne put être exécutée sans effusion de sang. Un tremblement de terre qui survint amena Eudoxie à se réconcilier avec le patriarche. Rétabli sur son siège, il en fut arraché de nouveau, après avoir été condamné par un concile de quarante évêques. Le peuple prit encore les armes, et une partie de Constantinople fut livrée aux flammes. Cependant, Chrysostome était emmené à Cucuse, au pied du Taurus, d'où on le transféra à Pytionte, en plein Caucase. Il mourut dans le trajet. Le pape Innocent, dont il avait réclamé l'intervention, venait de convoquer un concile à Thessalonique pour examiner sa cause.

Jean Chrysostome.

Saint Jean Chrysostome est l'orateur le plus parfait des Pères de l'Eglise : son éloquence est abondante et colorée. Son style se ressent peu des défauts de son temps. Parmi ses œuvres, au premier rang dans les monuments de l'antiquité chrétienne, il faut citer : *Homélies sur le retour de Flavien; la Disgrâce d'Eutrope; la Genèse et l'Ancien Testament; Commentaires sur les prophètes et le Nouveau Testament; Exhortation à Théodore sur la vie monastique; Traités sur la virginité et le sacerdoce.* Sa vie a été écrite par Palladius, son contemporain. L'Eglise l'a mis au nombre de ses docteurs, et célèbre sa fête le 27 janvier.

JEAN le Silencieux (saint), évêque de Coloni, né à Nicopolis (Arménie) vers 454, mort vers 558. Il abandonna le monde pour fonder un monastère, où il vécut dans la retraite et le silence. Par la suite, il fut nommé évêque de Coloni, mais n'en continua pas moins à suivre les règles de la vie monastique ; après un épiscopat de neuf ans, il se retira dans le monastère de Saint-Sabas. — Fête le 13 mai.

JEAN l'Aumônier (saint), patriarche d'Alexandrie, né à Amathonte, dans l'île de Chypre, mort vers 617. Il se maria et eut plusieurs enfants. Devenu veuf, il fut élu patriarche d'Alexandrie. Sa charité lui mérita, dans la suite, le surnom d'*Aumônier*. Menant la vie la plus austère, il organisa un service d'assistance, qui lui permit de secourir plusieurs milliers de réfugiés syriens, chassés par les Perses. Quand ceux-ci menacèrent l'Egypte, Jean se réfugia dans l'île de Chypre, où il mourut. — Fête, chez les Latins, le 23 janvier, et, chez les Grecs, le 12 novembre.

JEAN Damascène (saint) [ou de *Damas*], appelé aussi **Chrysorrhoas**, écrivain du VIIIe siècle. Né en Syrie, d'une famille chrétienne, mais en territoire arabe, il servit d'abord ses maîtres musulmans, puis il se retira au couvent de Saint-Sabas, en Palestine, où il mourut après 754. Il combattit l'hérésie iconoclaste, et composa, entre 726 et 737, trois discours contre les destructeurs des images. L'Eglise grecque l'a mis au nombre de ses grands docteurs, à cause de son ouvrage intitulé Πηγὴ γνώσεως (la Source de la connaissance), où l'on trouve un remarquable essai de systématisation de la doctrine chrétienne, qui a fait de ce livre le manuel dogmatique du moyen âge grec. Jean de Damas tient aussi une place éminente dans l'histoire de la poésie religieuse; il a renouvelé la forme de l'*octoichos*, inventé les hymnes en forme de canons. Il y a dans ses œuvres un art savant et très raffiné, qui touche souvent au maniéré; qualités et défauts qui le firent considérer par les Byzantins comme le plus admirable des mélodes et trouva beaucoup d'imitateurs. Ses écrits ont été publiés dans la *Patrologie grecque*. On a une biographie de Jean de Damas, écrite au Xe siècle par le patriarche Jean de Jérusalem, et fort teintée de couleurs légendaires. Les Latins célèbrent sa fête le 6 mai ; les Grecs chantent l'office en son honneur le 29 novembre, et font de nouveau mémoire de lui le 4 décembre.

JEAN de Bergame (saint), évêque de Bergame vers 656, mort en 683. Il acquit une grande réputation de science et de vertu, combattit les ariens, dont il convertit un grand nombre, et fut assassiné, dit-on, par des chefs de cette secte. — Fête le 11 juillet.

JEAN de Matera (saint), religieux italien, né à Matera, dans la Pouille, vers 1050, mort en 1139. Prédicateur éminent, il fonda, vers 1118, sur le mont Gargan, l'ordre de Pulsano, qui n'existe plus. — Fête le 20 juin.

JEAN de Méda (saint), né à Méda, près de Milan, vers la fin du XIe siècle, mort à Milan en 1159. Devenu supérieur de l'ordre des humiliés vers 1140, il unifia et soumit à la règle de saint Benoît les différentes congrégations de cet ordre. — Fête le 26 septembre.

JEAN de Matha (saint), fondateur de l'ordre des Trinitaires, né près de Barcelonnette en 1160, mort à Rome en 1213. Il prit, à Paris, le grade de docteur en théologie, puis résolut de se consacrer à la rédemption des chrétiens, captifs des musulmans. Dans ce but, il fonda, en compagnie d'un ermite, saint Félix de Valois, une communauté, consacrée à la Trinité, dont l'évêque de Paris rédigea la règle. A peine fondés (1198), les *Trinitaires* se répandirent en France, en Italie et en Espagne. Jean de Matha se rendit, à plusieurs reprises, dans les Etats barbaresques, et, chaque fois, en ramena de nombreux chrétiens. Il a été canonisé par le pape Innocent XI, en 1679. — Fête le 8 février.

JEAN de Dieu (saint), né à Monte-Mor-el-Novo (Portugal) en 1495, mort à Grenade en 1550. Il mena une vie désordonnée, fut successivement berger, soldat, intendant, colporteur, et parcourut la Hongrie, le nord de l'Afrique et le midi de l'Espagne. Il se convertit à quarante ans, et se voua au service des pauvres et des malades. Avec les aumônes qu'il recueillit, il fonda, en 1540, un hôpital, où il jeta les premiers fondements de l'ordre qui porte son nom. (V. l'art. suiv.) — Fête le 8 mars.

Jean-de-Dieu (FRÈRES DE **Saint-**) ou **de la Charité**, institué en 1540 par saint Jean de Dieu, cet ordre fut confirmé en 1571 par le pape Pie V, qui approuva ses constitutions. Les frères de Saint-Jean-de-Dieu font, outre les trois vœux de religion, celui de se consacrer au service des malades. Il leur est permis d'avoir parmi eux quelques prêtres, mais la grande majorité de l'ordre doit toujours se composer de laïques. L'Institut de la Charité prit une grande extension en Espagne et en Portugal. Introduit en France en 1601, il fut autorisé par Henri IV (1606) et Louis XIII (1611). Il donna son nom à l'hôpital de la Charité, qu'il créa à Paris.

Après avoir établi de nombreux hôpitaux en France, les frères de Saint-Jean-de-Dieu furent dispersés par la Révolution. Rétablis en 1828, ils possèdent actuellement, en France, plusieurs établissements de charité; entre autres, un hôpital à Marseille, un refuge d'aliénés à Lyon, une maison de santé, avec un hospice pour les enfants infirmes, à Paris. Ils ont pour costume une soutane et un scapulaire de drap noir, avec une ceinture de cuir.

Frère de Saint-Jean-de-Dieu.

JEAN de la Croix (saint). V. CROIX.

JEAN DEVANT LA PORTE LATINE (saint). V. JEAN L'ÉVANGÉLISTE (saint).

PAPES

JEAN Ier (saint), pape, né en Toscane vers 470, élu et sacré en 523, mort à Ravenne en 526. Théodoric l'obligea à s'embarquer pour Constantinople, avec mission de réclamer, auprès de l'empereur Justin, la tolérance pour les ariens d'Orient. Mais le pontife profita de sa présence en Orient pour affirmer la suprématie de l'Eglise romaine, et sacra l'empereur Justin. A son retour à Ravenne, Théodoric le fit jeter en prison, où il mourut. Il est honoré comme martyr. — Fête le 27 mai.

JEAN II, pape, né à Rome vers 470, élu et sacré en 532, mort à Rome en 535. Il obtint d'abord du roi des Ostrogoths, Athalaric, un décret condamnant la simonie et assurant la régularité de l'élection pontificale. En 534, il approuva la profession de foi que l'empereur Justinien lui avait envoyée avec de riches présents; il excommunia, en même temps, les moines qu'on appelait *acémètes*, suspects de nestorianisme; il mit fin à la querelle qui divisait l'Orient depuis plusieurs années, en condamnant les subtilités imaginées par les nestoriens, sur le sens de la proposition suivante : *Un de la Trinité a souffert*. Il s'appelait *Mercure* avant son élection; c'est le premier pape qui ait changé son nom, en prenant la tiare.

JEAN III, pape, élu et sacré en 559, mort à Rome en 573. Il acheva et consacra l'église de Saint-Philippe-et-Saint-Jacques, fit rétablir par le roi Gontran les évêques d'Embrun et de Gap, déposés par le concile de Lyon.

JEAN IV, pape, né à Zara vers 580, élu et sacré en 640, mort en 642. Il condamna le symbole publié par l'empereur Héraclius, sous le nom d'*Ecthesis*, et favorable à l'hérésie monothélite. Dans une lettre à l'empereur Constantin III, Jean IV défendit la mémoire du pape Honorius, accusé de n'avoir admis qu'une nature en Jésus-Christ.

JEAN V, pape, né en Syrie, élu et sacré en 685, mort à Rome la même année. Il avait représenté, en qualité de légat, le pape Agathon, au troisième concile œcuménique de Constantinople, en 681. Jean V est le premier pape qui, après son élection, n'ait pas attendu, pour se faire sacrer, l'autorisation de l'empereur d'Orient.

JEAN VI, pape, élu et sacré en 701, mort à Rome en 705. Il protégea Théophylacte, exarque de Ravenne, contre la fureur de ses soldats révoltés. Le Lombard Gilulfe, duc de Bénévent, ayant ravagé la Campanie, Jean VI racheta les captifs avec les trésors de l'Eglise romaine.

JEAN VII, pape, né en Grèce, élu et sacré en 705, mort à Rome en 707. Il éleva à Rome plusieurs églises ; entre autres, celle de *Sainte-Marie-l'Ancienne*, et obtint d'Aribert, roi des Lombards, la reconnaissance de la juridiction du saint-siège sur les Eglises des Alpes Cottiennes.

JEAN VIII, pape, né vers 820, élu et sacré en 872, mort à Rome en 882. Après avoir, à Rome, en 875, donné à Charles le Chauve la couronne impériale, il conféra à Ansegise, archevêque de Sens, le titre de primat des Gaules (876). Il s'efforça, par ses libéralités, de soulager les populations de l'Italie, ravagée par les Sarrasins. Assiégé dans Rome par le duc de Spolète, Lambert, il s'enfuit en France (878), et présida, à Troyes, un concile où il reconnut et sacra le roi de France, Louis le Bègue. De retour à Rome, il ne consentit qu'après de longues hésitations à couronner empereur Charles le Gros (881). En Orient, Photius venait d'être rétabli sur le siège de Constantinople par un concile dévoué à sa faction (878); Jean VIII, trompé par ses propres légats, inclinait à le reconnaître; mais, sous l'influence du diacre romain Marin, qui, après un voyage à Constantinople, lui dévoila la perfidie des Orientaux, il prononça contre Photius une excommunication solennelle (882). On a de ce pape un recueil de 326 lettres.

JEAN IX, pape, né à Tibur vers 840, élu et sacré en 898, mort à Rome en 900. Il était moine de l'ordre de Saint-Benoît. Sergius, son compétiteur au siège pontifical, soutenu par un parti puissant, fut cependant contraint de se retirer en Toscane. Jean IX avait d'abord reconnu comme empereur Bérenger, duc de Frioul, dont l'armée occupait Rome; mais, redevenu libre, il donna la couronne impériale à Lambert, duc de Spolète. Il fit réhabiliter la mémoire du pape Formose aux conciles de Rome et de Ravenne, et condamner la coutume qui s'était établie, en Italie, de livrer au pillage, après la mort des papes et des évêques, leurs maisons et leurs biens.

JEAN X, pape, né à Rome vers 860, élu et sacré en 914, mort en 928. Evêque de Bologne, puis archevêque de Ravenne, il dut son élection à l'influence de Théodora, veuve du consul romain Théophylacte, qui s'était emparée de tous les biens du saint-siège. Il remporta en personne une victoire sur les Sarrasins, en 915. Marozia, fille de Théodora et mariée à Gui de Toscane, excita une émeute contre ce pape, qui fut fait prisonnier et mis à mort.

JEAN XI, pape, né en 906, élu et sacré en 931, mort à Rome en 936. Il était fils naturel de Marozia. (V. JEAN X.) Après l'avoir fait élire, sa mère le tint enfermé et lui permit seulement de présider quelques cérémonies. Lorsque Albéric, autre fils de Marozia, se fut emparé de Rome, Jean XI fut jeté dans une prison, où il mourut. Pendant sa captivité, des prêtres romains se rendirent à Constantinople, sous le titre de légats, mais sans mission canonique, et reconnurent le patriarche Théophylacte.

JEAN XII, pape, né vers 938, élu et sacré en 956, mort à Rome en 964. Fils d'Albéric (v. JEAN XI), il appartenait à cette famille dont la pernicieuse influence disposait alors de toutes choses à Rome. Il fut proclamé prince des Romains, à la mort de son père (954). Devenu pape à l'âge de dix-huit ans, il quitta le nom d'Octavien et prit celui de Jean. Tous les vices et tous les crimes lui ont été justement reprochés. L'empereur d'Allemagne, Othon Ier, qu'il avait couronné en 960, le fit déposer en 962 par un concile réuni à Rome, qui élut, en sa place, le protonotaire de l'Eglise romaine, sous le nom de Léon VIII. Jean XII, à la tête d'une armée, rentra dans la ville après le départ de l'empereur (964), réunit un autre concile, qui annula tout ce qui avait été fait en 962, et exerça de cruelles représailles contre les partisans de Léon VIII. Il mourut, peut-être assassiné.

JEAN XIII, pape, né à Rome, élu et sacré en 965, mort à Rome en 972. Evêque de Narni, il fut élu par l'influence de l'empereur Othon Ier, qui vint en personne à son secours lorsque, en 966, une révolte des Romains l'eut obligé à s'enfuir à Capoue, et punit cruellement les rebelles. Jean XIII travailla avec ardeur au rétablissement de la discipline ecclésiastique, à Rome et dans l'Italie.

JEAN XIV, pape, élu et sacré en 983, mort à Rome en 984. Ancien chancelier de l'empereur Othon Ier, puis évêque de Pavie, il fut, quelques mois après son élection, fait prisonnier par les partisans de Francon, antipape sous le nom de Boniface VII, et mourut de faim dans le château Saint-Ange. Après sa mort, Boniface VII fut reconnu comme pape légitime.

JEAN XV, pape, né à Rome, élu en 983, mort la même année, quatre mois après son élection. Beaucoup d'historiens croient qu'il ne fut pas sacré, mais les catalogues romains ont toujours conservé son nom.

JEAN XVI, pape, né à Rome, élu et sacré en 985, mort à Rome en 996. Opprimé par la faction de Crescentius, il s'enfuit en Toscane et fit appel à l'empereur Othon III. Crescentius, effrayé, traita avec le pape, qui rentra à Rome. En 993, il cassa la sentence de déposition d'Arnoul, archevêque de Reims, prononcée par un concile français, en 991, sur l'ordre de Hugues Capet.

JEAN XVII, antipape en 997. Né à Cossane (Calabre) de parents grecs, il s'appelait PHILAGATHE. La faveur de l'empereur Othon III l'avait fait nommer évêque de Plaisance. Proclamé pape en 997, sous le nom de Jean XVII, par la faction de Crescentius, qui venait d'expulser le pape Grégoire V, il tomba dans les mains des soldats d'Othon, fut horriblement mutilé et mourut en prison.

JEAN XVII, pape, élu et sacré en 1003, mort à Rome la même année.

JEAN XVIII, pape, né à Rome, élu et sacré en 1003. Il abdiqua et mourut en 1009.

JEAN XIX, pape, élu et sacré en 1024, mort à Rome en 1033. Frère du pape Benoît VIII, il ne dut son élection qu'à son autre frère, Albéric, comte de Tusculum, qui l'avait achetée à prix d'or. En 1027, il couronna l'empereur Conrad qui, six ans après, accourut à son secours et le rétablit dans Rome, d'où l'avait chassé une révolte du peuple. Il résista énergiquement aux prétentions du patriarche de Constantinople, Eustathe, qui réclamait le titre d'*œcuménique;* il protégea le moine Gui d'Arezzo.

JEAN XX, antipape pendant quelques mois, en 1044. Son nom était JEAN; quelques auteurs le nomment également *Gratien*, comme celui qui fut pape en ce temps-là sous le nom de Grégoire VI. Par une singulière erreur historique, son nom a été maintenu sur la liste des papes.

L'archevêque de Braga, Pierre Juliani, a semblé consacrer cette anomalie en prenant, après son élection, en 1276, au trône pontifical, le titre de Jean XXI.

JEAN XXI (Pierre-Juliani), pape, né à Lisbonne vers 1220, élu et sacré à Viterbe en 1276, mort dans cette ville en 1277. Après de brillantes études à l'Université de Paris, il y avait pris tant de grades dans les différentes facultés, que ses contemporains lui donnèrent le surnom de *Clerc universel*. Premier médecin du pape Grégoire X, qui le nomma archevêque de Braga, il était cardinal, évêque de Viterbe, quand il fut élu pape par les cardinaux, enfermés dans le palais de Viterbe par les officiers de la cour de Rome. Jean XXI rétablit la paix entre le roi de France Philippe le Hardi et Alphonse X, roi de Castille, donna l'investiture du royaume des Deux-Siciles à Charles d'Anjou, négocia avec l'empereur Michel Paléologue l'union des Églises grecque et latine, et commença les préparatifs d'une croisade. La mort déçut les grandes espérances que les débuts de son règne avaient fait concevoir : blessé par la chute d'un plafond, il ne tarda pas à succomber.

JEAN XXII (Jacques D'EUSE), pape, né à Cahors vers 1244, élu et sacré à Lyon en 1316, mort à Avignon en 1334. Fils d'un cordonnier selon les uns, d'un gentilhomme selon les autres, il fut successivement évêque de Fréjus, archevêque d'Avignon (1310) et cardinal-évêque de Porto (1312). Le saint-siège vaquait depuis trois ans, lorsqu'il fut élu. Il choisit Avignon pour sa résidence. Il fit publier les constitutions de Clément V, sous le titre de *Clémentines*. Averti qu'une conspiration était tramée contre sa vie, il en fit arrêter le principal auteur, Géraud, évêque de Cahors, qui fut brûlé (1318). Il eut à intervenir dans les discussions qui agitaient l'ordre des franciscains, divisé en deux partis : les *Frères de l'observance commune* et les *Frères spirituels*, et se prononça contre ces derniers. (V. SPIRITUEL.) Plusieurs d'entre eux furent punis de mort; Michel de Césène, général de l'ordre, finit par se soumettre. Jean XXII essaya de mettre fin à la guerre entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, compétiteurs du trône impérial, en se réservant de décider entre les deux compétiteurs. Frédéric posa les armes; mais Louis, sans attendre la décision du pape, s'empara de l'administration de l'empire. Excommunié pour ce fait (1327), il descendit en Italie, s'empara de Rome, s'y fit couronner par des évêques déposés, et opposa à Jean XXII l'antipape Nicolas V, tandis que Marsile de Padoue et Guillaume Ockam écrivaient contre Jean XXII de violents pamphlets. Mais, menacé par les troupes pontificales, il dut rentrer précipitamment en Allemagne. Jean XXII mourut avant d'avoir vu la fin de la lutte. Il a laissé plusieurs traités latins sur des questions de médecine et de nombreuses lettres.

JEAN XXIII (Balthazar COSSA), pape, né à Naples vers 1360, élu et sacré à Bologne en 1410, déposé en 1415. Il abdiqua en 1419, et mourut la même année. Après avoir été corsaire, il entra dans les ordres, devint archidiacre à Bologne, puis cardinal et légat pontifical dans la Romagne. Le grand schisme durait depuis trente-deux ans. A la mort d'Alexandre V, pape romain, Cossa fut élu et reconnu par une partie de la chrétienté. Sur la demande de l'Université de Paris et de l'empereur Sigismond, il convoqua le concile de Constance (1414), où il se rendit en personne. Mais, effrayé par les accusations qui y furent portées contre les scandales de sa vie privée, il s'enfuit, grâce à la protection du duc Frédéric d'Autriche. Fait prisonnier, il fut enfermé dans le château de Gutlieben et déposé par le concile (1415). Transféré à Heidelberg, il obtint sa liberté, en 1418; l'année suivante, il abdiqua solennellement le pontificat et reconnut Martin V. Balthazar Cossa reçut de ce pontife le titre de « doyen des cardinaux », et se fixa à Florence, où il mourut.

Monnaie de Jean XXIII.

EMPEREURS D'ORIENT.

JEAN Ier Tzimiscès, empereur d'Orient (969-976). Né en Arménie en 925, parent de l'empereur Nicéphore Phocas, il avait été l'un des plus brillants généraux des guerres asiatiques, lorsqu'une disgrâce imprévue et l'ardente passion qu'il éprouvait pour l'impératrice Théophano le déterminèrent à assassiner Nicéphore (10 déc. 969) et à s'emparer de l'empire. Maître du trône, il se débarrassa vite de sa maîtresse, et il sut, par de larges concessions à l'Église, apaiser le patriarche Polyeucte. Il réprima la révolte de Bardas Phocas (970) et régna, comme tuteur et collègue des jeunes fils de Romain II, avec une glorieuse énergie. En Europe, les Russes de Sviatoslav occupaient la Bulgarie. Une première campagne aboutit à l'indécise bataille d'Arcadiopolis (970). Tzimiscès, en 971, franchit les Balkans, prit la Grande-Péréiaslavets, accula les Russes dans Dorystolor (Silistrie), et, après un siège de trois mois, il obligea enfin Sviatoslav à signer la paix et à se retirer (971). La Bulgarie orientale fut annexée à l'empire. En Asie, il marcha à deux reprises (974 et 975) contre les musulmans, poussa jusqu'à Damas, Nazareth, et soumit Beyrouth. Il mourut, au retour, d'une maladie mystérieuse. Les contemporains accusèrent le parakimomène Basile, dont Tzimiscès voyait avec quelque inquiétude la prodigieuse richesse territoriale, de l'avoir empoisonné.

JEAN II Comnène, empereur d'Orient (1118-1143), fils et successeur d'Alexis Ier. Prince brave et énergique, loyal et bienveillant, il dut à ces qualités d'être appelé par ses sujets « Jean le Bon » (*Kalo Joannes*) et de forcer l'estime même des Latins. Intelligent et habile, il sut, avec le concours de son ministre, le Turc Axouchos, tirer parti des résultats acquis par son père. En Europe, il écrasa les Petchenègues, qui disparaissent désormais de l'histoire (1122-1123); il battit les Serbes, il intervint heureusement dans les affaires de la Hongrie (1124-1126). Il essaya également de tenir tête aux Vénitiens et refusa de renouveler leurs privilèges; mais, après quatre ans de guerre (1122-1126), il dut céder : du moins, pour faire concurrence à Venise, augmenta-t-il la situation des Génois et des Pisans. En Asie, il battit à plusieurs reprises les Turcs et reconquit une grande partie de l'Asie Mineure; il rétablit sur les principautés franques de Syrie la suzeraineté byzantine, soumit la Cilicie (1137), obtint l'hommage du prince d'Antioche, des comtes de Tripoli et d'Edesse (1137). Il songeait à constituer avec Chypre, la Cilicie et Antioche, un apanage pour son fils Manuel, lorsqu'il mourut en Cilicie, d'un accident de chasse (avr. 1143).

JEAN III Vatatzès, empereur grec de Nicée (1222-1254), né à Didymotique (Thrace) en 1193. Gendre et successeur de Théodore Ier Lascaris, c'est lui qui, par son infatigable activité, reconstitua véritablement l'empire grec, détruit en 1204 par les croisés. Battant les Latins de Constantinople à Poimamenon (1224), s'agrandissant en Asie et dans les îles du littoral aux dépens des Vénitiens, il étendit bientôt ses ambitions à l'Europe et occupa Andrinople. Obligé de reculer momentanément devant les despotes grecs d'Épire, il employa les années suivantes à se fortifier en Asie, et, bientôt, fort de son alliance avec les Bulgares (1235), il menaça Constantinople. L'effort commun des Latins sauva la capitale, et Vatatzès, plusieurs fois battu, dut se contenter d'achever la conquête de l'Asie Mineure (1240). L'invasion mongole, en écrasant le sultanat turc d'Iconium, fut pour Jean III l'occasion de nouveaux avantages (1244); les luttes intestines du despotat grec d'Épire lui permirent d'intervenir en Macédoine, de prendre Thessalonique (1246), de s'agrandir aux dépens des Bulgares. En même temps que Vatatzès reconstituait ainsi l'empire par une administration habile, il en développait la prospérité économique.

JEAN IV Lascaris, empereur grec de Nicée (1258-1259), né en 1250, mort, après 1261. Fils de Théodore II Lascaris et encore mineur quand il succéda à son père, il vit la régence passer des mains du protovestiaire Muzalon, renversé par une révolte militaire, à celles de Michel Paléologue, qui, malgré ses serments de fidélité, se fit bientôt associer au trône (1er janv. 1259), et, en 1261, il fit aveugler et emprisonner Jean IV.

JEAN V Paléologue, empereur d'Orient (1341-1376 et 1379-1390). Fils d'Andronic III et tout jeune quand il succéda à son père, il vit sa minorité troublée par les luttes entre l'impératrice régente et le grand domestique Jean Cantacuzène, qui se souleva dès 1341, et, après six ans de guerre civile, prit Constantinople et se fit associer à l'empire (1347). Pendant ce temps, la monarchie, affaiblie par les progrès du tsar serbe Etienne Douchan, les insolences des Génois, l'établissement des Turcs à Gallipoli (1354), épuisée par une nouvelle guerre civile engagée entre les deux empereurs (1353), déclinait de jour en jour. La retraite de Cantacuzène, en faisant Jean V seul empereur (déc. 1354), ne modifia rien à cette situation. En 1365, le sultan Amurat Ier établissait sa capitale à Andrinople. Vainement Jean V allait, en Occident, tâcher de se concilier le pape par des promesses d'union (1369) : telle était la détresse de l'empereur qu'il fut retenu pour dettes à Venise. Retourné en Orient, il vit les sultans intervenir sans cesse dans les luttes intestines qui troublaient l'empire. Renversé, en 1376, par son fils Andronic, il fut rétabli, en 1379, par Amurat; après le désastre des Serbes à Kossovo (1389), il dut subir les insolences de Bajazet et raser les travaux qu'il avait fait exécuter pour défendre Constantinople.

JEAN VI Cantacuzène, empereur de Byzance (1341-1355), né vers 1292, mort en 1383. Apparenté à la famille des Paléologue et grand favori d'Andronic III, sous le règne duquel il parvint à la haute charge de *grand domestique*, il se proclama empereur, quand la mort d'Andronic (1341) eut laissé le trône à un enfant mineur, Jean V. Il ne lui fallut pas moins de six ans pour conquérir Constantinople, en appelant à son aide les Serbes, les Bulgares, l'émir turc d'Aïden, Omar-beg, tandis que ses adversaires sollicitaient l'appui des Vénitiens et des Ottomans. La lutte se poursuivit avec des succès divers, jusqu'au moment où Cantacuzène s'empara de Byzance (3 févr. 1347) et se fit reconnaître comme empereur, sous promesse d'associer plus tard le jeune Jean V au pouvoir. A la faveur de ces dissensions, les Bulgares enlevaient les places byzantines de Thrace. Cantacuzène ne pensait qu'à assurer son pouvoir et à constituer des apanages pour ses fils (despotat de Mistra, 1348); il s'occupait de questions théologiques, en particulier du grand débat des hésychastes : il laissait l'empire, épuisé par la peste noire de 1348, perdre ses dernières possessions au profit des Génois, qui prirent Chios, ou des Vénitiens. Il fit plus : quand, en 1352, le jeune Jean V, avec l'appui des Serbes et des Vénitiens, se souleva contre son impérial collègue, Jean VI appela les Ottomans et, en leur livrant Gallipoli, leur ouvrit le chemin de l'Europe. Un coup de main heureux, qui livra Byzance à Jean V, mit fin à la lutte. Cantacuzène dut abdiquer (1354), entrer au cloître sous le nom de frère Joasaph Christodoulos; il y employa la fin de sa vie à composer des traités contre les hésychastes, les juifs, les musulmans, et à écrire des mémoires fort curieux sur la période qui va de 1320 à 1356, ouvrage partial, où l'auteur songe surtout à faire son apologie personnelle.

JEAN VII, empereur de Byzance, né en 1360, mort en 1410. Fils d'Andronic et petit-fils de Jean V, il fut associé à l'empire par son père lorsque celui ci se révolta, en 1376, contre Jean V. En 1390, il renversa Jean V, mais il ne se maintint que quelques mois au pouvoir.

JEAN VIII Paléologue, empereur d'Orient (1425-1448). Né en 1390 et fils de Manuel II, il succéda à son père en 1425 et dut partager avec ses frères les misérables débris de l'empire. Pressé par les Turcs, qui occupèrent Thessalonique, il se tourna vers l'Occident, et, pour en obtenir des secours, il se prêta volontiers aux propositions du pape Eugène IV. Soutenu par le haut clergé byzantin, par des hommes comme Bessarion, il conclut, au concile qui eut d'abord lieu à Ferraro (1438), puis à Florence (1439), l'union entre les deux Églises. Mais il fut impuissant à la faire accepter par son peuple. Le désastre de Varna, en ruinant le dernier effort des chrétiens d'Occident (1444), suscita sur l'empereur les fureurs d'Amurat II. Le Péloponèse, où les despotes de Mistra avaient reconstitué l'autorité byzantine, fut ravagé par les Turcs (1446) : les Paléologues durent se reconnaître tributaires du sultan. L'empire, quand Jean mourut, était réduit au néant.

Médaille de Jean VIII.

ABYSSINIE

JEAN (DEDJAH KASSAÏ, dit), empereur d'Abyssinie, né vers 1832, mort en 1889. Étant gouverneur du Tigré, il se révolta en 1867 et se déclara indépendant. Il portait alors le nom de *Dedjah Kassaï*. Lorsqu'en 1868 les Anglais entreprirent une expédition contre le roi Théodoros, Kassaï se fit leur allié. Ayant soumis le roi d'Amhara, il se fit proclamer empereur (*Negus Negest*, roi des rois) d'Éthiopie à Axoum, sous le nom de Jean (1871). De 1875 à 1876, il battit les Égyptiens dans de nombreux combats, puis, en 1878, Ménélik, roi de Choa et, en 1880, ras Adal, prince de Godjam. Les Italiens s'étant établis à Massouah, le ras Alula, beau-frère du négus, les vainquit à Saati (1887). Jean, fut tué dans un combat contre les Derviches, près de Métemneh.

ALLEMAGNE

JEAN le Constant, électeur de Saxe, né en 1468, mort en 1532. Succédant à son frère Frédéric le Sage, en 1525, il réprima la révolte des paysans, fut un des partisans les plus énergiques de la Réforme, provoqua la protestation des princes protestants à la diète de Spire contre les mesures hostiles à leur religion (1529), adhéra à la confession d'Augsbourg et décida les princes protestants à former la ligue de Smalkalde, pour la défense de leur foi (1530). Il chargea Luther de réorganiser dans ses États le culte et l'enseignement.

JEAN-FRÉDÉRIC Ier, le Magnanime, électeur de Saxe, fils du précédent, né à Torgau en 1503, mort à Iéna en 1554. Il succéda à son père en 1532, céda Cobourg à son frère Jean-Ernest, et devint le chef de la ligue de Smalkalde. En 1542, il attaqua le chef des catholiques, le duc Henri de Brunswick; en 1546, l'empereur Charles-Quint intervint dans la lutte et lança contre Jean-Frédéric Ier le propre cousin de l'électeur, le duc Maurice de Saxe. Fait prisonnier à la bataille de Mühlberg, il dut renoncer à l'électorat (1547); en 1552, Maurice de Saxe se tourna contre l'empereur et délivra son cousin. Jean-Frédéric essaya vainement de reprendre le titre d'électeur; en 1553, son frère lui laissa Cobourg.

JEAN-FRÉDÉRIC II, duc de Saxe, fils du précédent, né en 1529, mort en 1595. Après la bataille de Mühlberg, il administra les pays que Charles-Quint laissa à sa famille, et inaugura en 1558 l'université d'Iéna. Il succéda à son père avec ses deux frères : Jean-Guillaume et Jean-Frédéric III, et gouverna d'abord seul tous leurs États; après la mort de Jean-Frédéric III, les deux autres frères procédèrent à un partage; Jean-Guillaume devint duc de Saxe-Weimar; Jean-Frédéric, duc de Saxe-Gotha (1565). Il fut mis au ban de l'empire en 1566, pour avoir soutenu la révolte de Guillaume de Grumbach. Tombé entre les mains de l'électeur Auguste de Saxe, il fut détenu à Vienne, puis à Steyer, où il mourut par accident.

JEAN-GEORGES Ier, électeur de Saxe, fils de Christian Ier, né en 1585, mort en 1656. Associé au gouvernement depuis 1607, il succéda, en 1611, à son frère Christian II. C'était un grand buveur et un grand chasseur, mais un politique médiocre. Pendant la guerre de Trente ans, bien que luthérien, il soutint d'abord l'empereur Ferdinand II contre l'électeur palatin Frédéric V, puis se tourna contre lui, lorsque Ferdinand eut donné l'électorat à Maximilien de Bavière. En 1630, il refusa d'abord le secours de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et voulut former une ligue des neutres (convention de Leipzig); puis, quand ses États furent envahis par les Impériaux, il implora le secours et l'alliance des Suédois. Après la mort de Gustave-Adolphe (1632), il signa avec l'empereur le traité de Prague (1635), qui lui donnait la Lusace, et se tourna même contre les Suédois; mais il fut de nouveau battu par eux et contraint de demander un armistice (1645). Les traités de Westphalie lui donnèrent la Lusace et les évêchés de Naumbourg, de Meissen et de Mersebourg. Selon son désir, ses quatre fils se partagèrent ses États.

JEAN-GEORGES II, électeur de Saxe, fils du précédent, né en 1613, mort à Freiberg en 1680. Devenu électeur en 1656, il fit embellir Dresde, reçut d'abord des subsides de Louis XIV, mais se prononça, en 1673, pour l'empereur Léopold Ier et lui fournit des troupes contre la France; puis il se rapprocha de nouveau de Louis XIV et fit avec lui un accord secret. Il mourut de la peste, en 1680.

JEAN-GEORGES III, électeur de Saxe, fils du précédent, né en 1647, mort à Tubingue en 1691. Dans la guerre contre la France (1673), il montra de réelles qualités militaires; il succéda à son père en 1680, lutta contre les prétentions de ses oncles et cousins à l'électorat, et gouverna avec fermeté. En 1683, il vint au secours de l'empereur Léopold Ier et délivra, avec Jean Sobieski, Vienne assiégée par les Turcs, puis, en 1686, envoya une armée à l'empereur, pour arracher Budapest aux Turcs. Il se déclara ensuite contre Louis XIV; nommé, en 1690, au commandement d'une armée, il mourut au début de la campagne.

JEAN-GEORGES IV, électeur de Saxe, fils du précédent, né en 1668, mort en 1694. Son grand-père, Frédéric III, roi de Danemark, le choisit comme son héritier. Jean-Georges se trouvait à l'armée du Rhin, dans la guerre contre Louis XIV, quand il succéda à son père (1691). Il resserra l'alliance avec l'empereur, épousa la veuve du margrave de Brandebourg-Ansbach, mais fit donner le titre de comtesse de Rochlitz à Madeleine-Sibylle de Neidschütz, qu'il aima avec passion. Il mourut sans avoir pu prendre part à la guerre contre la France.

JEAN (Népomucène-Marie-Joseph), roi de Saxe, fils du prince Maximilien et de Caroline de Parme, né à Dresde en 1801, mort à Pillnitz en 1873. Il compléta de sérieuses études par un voyage en Italie (1821-1822), et devint un des princes les plus érudits du XIXe siècle. Il publia une traduction de la *Divine comédie* de Dante, sous le pseudonyme de PHILALETHES (1839-1849). En 1830, son frère aîné, Frédéric-Auguste, devint corégent; lui-même fut nommé commandant de la garde civique, puis président du Conseil d'État. Devenu roi en 1854, après la mort de son frère Frédéric-Auguste, il réforma la justice et la législation économique de son pays, et montra la plus grande tolérance religieuse. En 1863 et 1864, il prit part à l'occupation du Holstein. Il se montra ensuite hostile à la Prusse,

et, en 1866, rejoignit, avec son armée, les Autrichiens en Bohême. Après Sadowa, il fut, par le traité de Prague, contraint d'entrer dans la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, dirigée par la Prusse. En 1870, il envoya son armée contre la France, sous les ordres du prince héritier Albert et accepta la constitution du nouvel empire allemand. Son fils, le roi Albert, lui succéda.

JEAN-CASIMIR, comte palatin, fils de l'électeur Frédéric III, né en 1543, mort en 1592. Elevé à la cour de France, sous Henri II, il retourna dans le Palatinat, en 1559, et devint un des champions de la religion réformée. Il secourut, en 1567, les chefs du parti protestant en France et contribua à amener la paix de Longjumeau. Après la Saint-Barthélemy, il accueillit plusieurs protestants français; à l'appel du prince de Condé (1575), il rentra en France, à la tête de ses reitres, et ne s'arrêta qu'à la conclusion de la paix de 1576. Frédéric III étant mort, laissant pour successeur son fils aîné Louis VI, Jean-Casimir se retira dans ses Etats, dont la capitale, Neustadt, devint le centre du mouvement protestant. Tuteur du jeune électeur Frédéric IV, à la mort de son frère Louis VI, il continua sa politique d'union entre les Etats protestants; c'est grâce à lui que le parti réformé se trouva armé, à la veille de la guerre de Trente ans.

JEAN DE SOUABE, dit le Parricide, prince de la maison d'Autriche, né en 1290, mort à une date inconnue. Il était, par son père Rodolphe II de Souabe, petit-fils de Rodolphe de Habsbourg. Son oncle, l'empereur Albert Ier, refusa de lui rendre son patrimoine. Pour se venger, Jean de Souabe fit une conspiration avec plusieurs seigneurs et assassina l'empereur au passage de la Reuss, à Rheinfelden (Suisse), près du château de Habsbourg (1308). Mis au ban de l'empire, plusieurs des conjurés furent pris et exécutés, mais Jean disparut complètement. Suivant la légende, déguisé en moine, il se jeta, en 1313, aux pieds de l'empereur Henri VII, à Pise, et disparut ensuite.

JEAN (Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien), archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Léopold II et frère de l'empereur François Ier, né à Florence en 1782, mort à Gratz en 1859. En 1800, commandant de l'armée autrichienne en Bavière, il fut battu par Moreau, à Hohenlinden et à Salzbourg. Pendant la guerre de 1805 entre la France et l'Autriche, il commanda l'armée du Tyrol, battit les Bavarois au pas de Strub, puis alla rejoindre l'archiduc Charles, et se retira avec lui vers Vienne. En 1809, comme chef de l'armée de l'Autriche inférieure, il vainquit le prince Eugène à Sacile (16 avr.) et s'avança jusqu'à Vérone; contraint à la retraite par les victoires françaises d'Eckmühl et de Ratisbonne, il se fit battre à Tarvis, à Raab (14 juin), arriva trop tard sur le champ de bataille de Wagram, et se brouilla à ce sujet avec son frère, l'archiduc Charles. Tombé en disgrâce, Jean ne joua qu'un rôle effacé en 1815, où il dirigea le siège de Huningue. Il vivait dans la retraite, s'occupait de sciences, et fonda à Gratz un musée et une école, le *Joanneum*. En 1848, son libéralisme et son amour pour le peuple le rendirent très populaire. L'empereur Ferdinand Ier, en quittant Vienne, le chargea de l'y suppléer et d'ouvrir l'Assemblée constituante. Le parlement de Francfort, à son tour, le nomma administrateur de l'empire (1848). L'archiduc, partisan de l'unité allemande, forma un ministère libéral, mais défendit la suprématie de l'Autriche. Voyant qu'il ne pouvait faire accepter son programme à l'Assemblée, il démissionna en 1849, et se retira à Gratz. En 1827, il avait épousé morganatiquement la fille d'un maître de poste, Anna Plochl, créée comtesse de Méran en 1845. Son fils unique, François, né en 1839, devint comte de Méran.

JEAN DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, fils de l'empereur Henri VII, né en 1296, mort à Crécy en 1346. Par son mariage avec Elisabeth, sœur de Wenceslas III, le dernier des Prémyslides, Jean devint maître de la Bohême (1310); son père lui laissa le Luxembourg (1315). Il soutint Louis de Bavière contre Frédéric d'Autriche et prit une part décisive à la bataille de Muhldorf (1322). Pendant trente ans, ce prince brillant et aventureux guerroya en Italie, en Autriche, en Silésie, en France et dans les pays de la Baltique, laissant à sa femme le gouvernement de la Bohême. En 1322, sa sœur Marie épousa Charles IV le Bel, roi de France. Jean soutint Philippe VI contre Robert d'Artois et le duc de Brabant, reçut le gouvernement du Languedoc (1338) et combattit les Anglais; il se brouilla avec Louis de Bavière en 1335, parce que celui-ci refusa à son fils Jean l'héritage de sa femme, Marguerite Maultasch, la Carinthie et le Tyrol. En 1346, Jean fit proclamer empereur son fils Charles sous le nom de Charles IV; mais Louis de Bavière les força de se réfugier en France. Devenu aveugle, Jean prit néanmoins part à la bataille de Crécy et y trouva une mort glorieuse. En 1327, il avait mis la Silésie sous la dépendance de la Bohême.

JEAN Ier, duc de Lorraine, fils de Raoul, duc de Lorraine, et de Marie de Blois, né en 1339, mort à Paris en 1390. Il succéda à son père, sur le trône ducal de Lorraine, dès 1346. Durant sa minorité, sa mère eut la régence avec Frédéric, comte de Linange, qu'elle épousa en secondes noces. Jean combattit, en 1356, à Poitiers, pour la France, contre les Anglais. Il fut emmené prisonnier en Angleterre. En 1386, il fit une campagne dans la Prusse ducale pour secourir les chevaliers Teutoniques contre Algerde, duc de Lithuanie. En Lorraine, son administration fut rude et sévère. On a dit, sans aucune preuve, qu'il mourut empoisonné par son secrétaire.

ANGLETERRE

JEAN sans Terre, roi d'Angleterre, quatrième fils de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine, né en 1167, mort à Newark en 1216. Le surnom de « Sans Terre », en anglais « Lackland », lui vint de ce que, quand il était enfant, son père avait partagé tous ses domaines entre ses aînés. Il avait huit ans quand sa mère fut empoisonnée, et dut assister aux amours adultérines de son père et aux révoltes de ses frères. Il épousa, en 1176, Avice, fille de William, comte de Gloucester. En 1185, il fut nommé gouverneur de l'Irlande, puis roi, mais ne fut jamais couronné. Sensuel, fourbe et cruel, il ne tarda pas à se rendre odieux. Son frère Richard, étant monté sur le trône à la mort de son père, lui confia les comtés de Dorset, Somerset, Devon et Cornwall, puis partit pour la croisade. Dès que Jean apprit la captivité de son frère, il s'efforça par mille intrigues de prendre sa place. Au retour de Richard, il s'enfuit. Mais il rentra en grâce, guerroya en Normandie contre les Français. Sur son lit de mort, Richard le désigna comme son successeur (1199). Les anciens domaines des Plantagenets, la Touraine, le Maine et l'Anjou, se déclarèrent pour Arthur, neveu de Jean. Celui-ci triompha de leur résistance. Il conclut avec Philippe Auguste l'accord des Andelys (1200). Louis, fils de Philippe Auguste, devait épouser Blanche de Castille, nièce de Jean, avec Evreux pour dot et tous les châteaux de Normandie que les Français possédaient au moment de la mort de Richard. La même année, Jean répudia Avice, de qui il n'avait pas d'enfant, pour épouser Isabelle, fille d'Adhémar, comte d'Angoulême. Isabelle était fiancée à Hugues le Brun, fils du comte de la Marche. La guerre se réveilla. Invité à comparaître devant la cour de France, Jean fit défaut. Ses biens furent confisqués. S'étant emparé de son neveu Arthur, Jean sans Terre le tua de ses propres mains, non loin de Rouen (1203). Les Français conquirent la Normandie et le Poitou. En 1206, Jean conclut une trêve par laquelle il abandonnait toutes ses anciennes provinces au N. de la Loire. Le conflit né entre Jean sans Terre et le saint-siège à propos du siège de Cantorbéry eut pour conséquence une nouvelle intervention du roi de France, une révolte des barons et prélats anglais, qui amena, d'une part, le triomphe des armes françaises à Bouvines (1214), d'autre part la concession aux barons anglais de la fameuse *Grande Charte* (1215). Cependant, une partie des barons élisait Louis, fils de Philippe Auguste. Au cours de la nouvelle campagne, Jean mourut de la dysenterie à Newark, et sa mort même ruina les chances de son adversaire.

Pierre tombale de Jean sans Terre (Cathédrale de Worcester).

Jean (LE ROI), tragédie de Shakspeare, écrite probablement en 1595 ou en 1596, imprimée pour la première fois en 1623. — Shakspeare n'a pas suivi l'histoire dans ce drame, mais une ancienne pièce de 1591, intitulée : *le Regne troublé du roi Jean d'Angleterre*, qu'il a modifiée, afin de mettre en présence d'un côté le caractère sombre et cruel de Jean et de l'autre la douleur d'une mère aimante, dont le jeune fils, Arthur, est massacré par ordre du roi. Shakspeare insiste sur les côtés honteux du règne de Jean, qu'il nous représente comme un usurpateur, plutôt que sur la signature de la *Magna Charta*, qui assura les libertés anglaises. Cette tragédie nous offre trois grandes figures : le roi, vil, bas, capable de toutes les trahisons; Constance, admirable personnification de la tendresse maternelle, et Faulconbridge, l'Anglais courageux, franc, positif, tout rempli de l'orgueil national. Au milieu de ces personnages qui mènent l'action, Arthur, le jeune duc de Bretagne, émeut par sa gentillesse et son innocence.

JEAN de Gand. V. LANCASTRE.

ESPAGNE

JEAN Ier, roi d'Aragon, né en 1350, mort en 1395. Il s'était brouillé avec son père, Pierre IV, pour épouser Yolande de Bar. Devenu roi (1387), il se laissa gouverner par sa femme, et voulut faire de sa cour le rendez-vous des troubadours de Provence. Les Aragonais se soulevèrent, et forcèrent la reine à exiler sa favorite Carroza. Jean repoussa, en 1390, les attaques du comte d'Armagnac, héritier des rois de Majorque; il reconquit, en 1391, la Sardaigne révoltée, et mourut d'une chute de cheval, laissant le trône d'Aragon à son frère Martin.

Sceau de Jean Ier.

JEAN II, roi d'Aragon, né en 1397, mort en 1479. Il prit le titre de roi de Navarre comme mari de Blanche d'Evreux, fille de Charles le Noble (1425), essaya de dominer en Castille avec son frère Henri. Chassé de Castille, il fit la guerre à son fils D. Carlos, prince de Viane, légitime héritier du royaume de Navarre, devint roi d'Aragon à la mort de son frère, Alphonse V (1458), fut obligé par les Catalans d'abandonner au prince de Viane la lieutenance générale de Catalogne, et, après la mort du prince (1461), dut lutter dix ans contre les Catalans avant de les soumettre. Il maria son fils Ferdinand à l'infante Isabelle, héritière de Castille, et laissa la Navarre à sa fille Eléonore, comtesse de Foix. Il avait engagé le Roussillon à Louis XI, pour soutenir la guerre contre les Catalans.

Jean II, d'après un tableau du XVe siècle.

JEAN Ier, roi de Castille, né à Epila en 1358, mort en 1390. Il succéda, en 1379, à son père Henri II. Il essaya de conquérir le Portugal et mit le siège devant Lisbonne, mais fut battu, en 1385, à Aljubarota. La même année, le duc de Lancastre débarqua en Galice et conquit quelques places, mais le traité de Bayonne (1387) mit fin à la guerre : Catherine de Lancastre épousa l'héritier de Castille, don Enrique, qui fut le premier infant portant le titre de « prince des Asturies ».

JEAN II, roi de Castille, né en 1405, mort en 1454. Il n'avait pas encore deux ans lorsqu'il succéda à son père, Henri III (1406). La Castille fut habilement gouvernée, pendant sa minorité, par son oncle, Ferdinand (roi d'Aragon en 1412). Mais, après la mort du roi (1416), ses fils se disputèrent l'autorité en Castille et la troublèrent de leurs querelles. Impuissant à contenir les factieux, Jean abandonna le pouvoir à son ancien page D. Alvaro de Luna, qu'il fit décapiter, en 1453, pour complaire à la jeune reine Isabelle de Portugal, et qu'il regretta ensuite amèrement. C'était un roi lettré, et il avait remporté deux belles victoires sur les Mores de Grenade, à Figuière et à Guadix.

JEAN Ier, roi de Navarre. Le même que Jean Ier le Posthume, roi de France.

JEAN II, roi de Navarre. Le même que Jean II, roi d'Aragon.

JEAN III, sire d'Albret, puis roi de Navarre, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Limoges par son mariage (1484) avec Catherine de Foix, nièce du roi Louis XII. Leur inféodation à la politique française leur coûta, en 1512, la partie cispyrénéenne de leurs domaines, conquis par Ferdinand d'Aragon. Jean d'Albret fut le grand-père de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

JEAN D'AUTRICHE (DON), prince espagnol. V. JUAN.

JEAN (Charles-Marie-Isidore), prince DE BOURBON, né en 1822, mort à Brighton en 1887. Fils de don Carlos, comte de Molina, il succéda, en 1861, aux droits de son frère Charles XI, comte de Montemolin, sur le trône d'Espagne; mais, en 1868, il y renonça en faveur de son fils don Carlos et se retira en Angleterre. A la mort du comte de Chambord, quelques légitimistes le proclamèrent roi de France, sous le nom de Jean III.

FRANCE

JEAN Ier, le Posthume, roi de France, né et mort à Paris (1316), âgé de cinq jours. Sa mère, Clémence de Hongrie, le mit au jour cinq mois et demi après la mort de son père, Louis X, dit le Hutin. Il était seul héritier de la couronne de France : son oncle, Philippe de Poitiers, plus tard Philippe le Long, avait exercé la régence en attendant la délivrance de la reine, et fut accusé de l'avoir fait périr pour devenir roi. D'après d'autres témoignages, il aurait substitué à l'enfant véritable un enfant moribond qui périt. Le problème est insoluble. Il est du moins certain qu'un faux roi Jean Ier parut en Italie et en Provence, sous le règne de Jean II. On l'incarcéra, et il mourut en prison.

JEAN II, dit le Bon (c'est-à-dire, dans la langue du temps, *le Brave*), roi de France, né au château du Gué-de-Maulni, près du Mans, en 1319, mort à Londres en 1364. Il était fils de Philippe VI de Valois et de Jeanne de Bourgogne. Il succéda à son père (1350), fut brave à toute épreuve, mais dépourvu de sens politique et d'esprit de gouvernement. Il était excessif dans ses haines comme dans ses amitiés, ainsi qu'en témoignerait l'histoire du pauvre Raoul d'Eu, connétable de France, qu'il fit assassiner dans l'hôtel de Nesle. Après avoir marié sa fille aînée, Jeanne, à Charles le Mauvais, roi de Navarre (1352), il s'aliéna ce prince en ne lui donnant pas les domaines promis. Dès 1351, les états provinciaux s'étaient plaints des prodigalités royales et des nombreuses altérations de monnaies qui avaient marqué le début du règne. En 1355, le roi Jean dut céder aux états généraux le contrôle de l'administration financière. Charles le Mauvais ayant fait assassiner le connétable de La Cerda, favori de Jean, celui-ci fit arrêter le meurtrier et saisit ses fiefs de Normandie. Philippe de Navarre, frère de Charles, s'allia alors avec les Anglais, qui attaquèrent la France au Nord et en Guyenne. Battu et fait prisonnier à Poitiers (1356), Jean II fut emmené à Bordeaux, puis en Angleterre. En 1359, il signait à Londres un traité qui devait lui rendre la liberté au prix des plus lourds sacrifices. Mais les états, réunis à Paris, rejetèrent le traité et votèrent la continuation de la guerre. Le traité de Brétigny (1360) accorda aux Français des conditions meilleures. La plus grande faute commise par Jean II fut peut-être la cession en apanage à Philippe le Hardi, son plus jeune fils, du duché de Bourgogne, nouvellement réuni à la couronne. De là sortit cette dangereuse maison de Bourgogne qui, dirigée par des princes aussi habiles que vaillants, faillit arrêter le développement de la monarchie française. Rentré en France, Jean s'était occupé d'acquitter son énorme rançon. Il fit argent de tout. Il maria sa fille, argent comptant, à Jean-Galéas Visconti de Milan. Enfin, son fils, le duc d'Anjou, un des otages fournis par lui au roi d'Angleterre, ayant rompu sa parole, Jean alla à Londres prendre la place du fugitif, après avoir répondu, dit-on, à ceux qui lui conseillaient de rester en France : « Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois. » Son retour arracha à Edouard III un cri d'admiration : « Moult souvent disait que oncques si loyal n'avait vu comme son frère Jean. » Il est bon d'ajouter que la captivité du roi de France, au milieu des splendeurs et des fêtes de la cour d'Edouard, n'était pas sans agréments de toute sorte. Jean II mourut en captivité, en 1364; mais son corps fut enseveli à Saint-Denis. Il eut pour successeur son fils Charles V.

Jean le Bon.

JEAN Ier, le Roux, duc de Bretagne de 1237 à 1286. Fils de P. Mauclerc, il accompagna saint Louis dans sa deuxième croisade, et fut témoin de sa mort en Afrique. Il ajouta à ses domaines le comté de Léon.

JEAN II, comte de Richemont de 1239 à 1286, duc de Bretagne de 1286 à 1305, fils et successeur du précédent. Il fit tour à tour alliance avec l'Angleterre et la France, et fut créé duc et pair par Philippe le Bel. Il avait accompagné Louis IX à la croisade (1270), puis Philippe le Hardi dans son expédition d'Aragon (1285). Il mourut à Lyon.

JEAN III, le Bon, duc de Bretagne de 1312 à 1341. Attaché au roi de France, Philippe de Valois, il le suivit dans son expédition de Flandre, et mourut à son retour.

JEAN IV DE MONTFORT, duc de Bretagne. Il s'empara, à la mort de son frère Jean III (1341), de la plus grande partie du duché, au détriment de Charles de Blois, que Jean III avait institué son héritier. La cour des pairs rendit un arrêt en faveur de son rival, et le fils du roi de France entra en Bretagne à la tête d'une armée. Assiégé dans Nantes, Jean de Montfort fut obligé de se rendre. Mais sa femme, Jeanne de Flandre, continua la

guerre avec l'appui des Anglais. Elle parvint à se maintenir dans Hennebont, pendant que Charles de Blois perdait Guérande, Vannes et Carhaix. Jean parvint à s'échapper de Paris (1345), où il était retenu prisonnier, et rejoignit sa femme; mais il mourut peu de temps après.

JEAN V, le Vaillant, duc de Bretagne, fils du précédent, né en 1338, mort à Nantes en 1399. Il était encore enfant à la mort de son père; sa mère, Jeanne, continua la guerre contre Charles de Blois, et la Bretagne fut assurée au jeune prince par la victoire d'Auray (1364) et le traité de Guérande (1365). Jean rendit hommage à Charles V; mais ses sympathies pour les Anglais attirèrent sur la Bretagne l'invasion de la France. Forcé de fuir, il se réfugia en Angleterre, puis revint, à la suite du duc de Lancastre, ravager la Picardie. La cour des pairs avait prononcé la réunion à la couronne de son duché, mais Charles V souleva les Bretons par l'établissement de la gabelle, et les poussa à rappeler leur duc, qui fut confirmé par la paix de Guérande (1381).

JEAN VI, le Sage, duc de Bretagne, fils du précédent, mort en 1442. Il lui succéda en 1399, sous la tutelle de sa mère, puis du duc de Bourgogne. Pendant les guerres entre les factions de Bourgogne et d'Armagnac, il suivit une politique déloyale, en reconnaissant, au gré des circonstances, Charles VII ou Henri VI d'Angleterre comme roi de France.

JEAN II, dauphin de Viennois, fils de Humbert Ier, né vers 1279, mort près d'Avignon en 1318. Il succéda à son père en 1307, acquit le comté de Genève (1316) et presque tous les biens de la maison de Clermont (1317). Son fils, Guignes VIII, lui succéda.

JEAN sans Peur, duc de Bourgogne, né à Dijon en 1371, assassiné au pont de Montereau en 1419. Il succéda en 1404 à son père, Philippe le Hardi. Il était fils de Marguerite de Flandre. Connu tout d'abord sous le titre de comte de Nevers, il épousa en 1385 Marguerite de Bavière. Il disposait ainsi du duché et de *la comté* de Bourgogne (Franche-Comté), des comtés de Charolais, de Nevers, de Rethel, de l'Artois et de la Flandre. Par mariages, sa famille avait acquis le Brabant, le Hainaut, le Limbourg, la Hollande. De ces provinces, un véritable État pouvait se constituer entre la France et l'Allemagne. Très intelligent, actif, tenace, robuste et sans scrupules, il fut, en 1407, l'instigateur, sinon l'auteur, de l'assassinat du duc d'Orléans. Pour résister au parti des Orléans, aussi appelé des Armagnacs, il s'appuya sur les Anglais, puis sur la corporation des bouchers parisiens et la populace qu'elle mène (Cabochiens). C'est le parti des Bourguignons. Après la paix d'Arras, qu'il n'accepte qu'en 1415, il continue ses manœuvres contre la couronne royale. Paris lui ayant fermé ses portes, il se retire à Chartres, où il organise un nouveau pouvoir avec la reine Isabeau. Entré dans Paris par surprise, grâce à la complicité de Perrinet Le Clerc, il y installe la terreur. Il abandonne Rouen aux Anglais, se sauve de Paris à l'approche des forces ennemies. Le roi d'Angleterre jouait de son côté avec lui au plus fin. Jean s'aperçoit qu'en somme il n'a travaillé que pour le roi d'outre-Manche. Il tente un rapprochement avec le Dauphin. En 1419, sur le pont de Montereau, les deux princes ont une entrevue : chacun d'eux avait amené dix hommes. Les officiers du Dauphin, avec Tanneguy du Chatel, égorgèrent Jean sans Peur. Son fils, Philippe le Bon, lui succéda.

Jean sans Peur, d'après une miniature du XVe siècle.

JEAN, comte d'Angoulême, prince et littérateur français, né à Orléans en 1404, mort à Cognac en 1467. Il était le second fils de Louis d'Orléans, fils de Charles V, qui fut assassiné à Paris en 1407, et de Valentine de Milan. Son frère Charles l'ayant donné en otage aux Anglais, il demeura trente-deux ans en captivité et composa à Londres le *Caton moralisé*. Ayant vendu le comté de Périgord pour payer sa rançon, il recouvra sa liberté en 1445. Il reçut le surnom de *Bon*. De sa femme, Marguerite de Rohan, il eut Charles, qui mourut en 1496, après avoir eu, de Louise de Savoie, celui qui fut plus tard François Ier. En 1562, à la prise d'Angoulême, le manuscrit de son œuvre fut brûlé par les huguenots, qui déterrèrent son cadavre.

JEAN, duc d'Alençon, né à Argentan en 1409, mort à Paris en 1476. Il était frère de Jean IV, dit « le Sage », et de Marie de Bretagne. Il porta lui-même le nom de Jean V, dit « le Beau ». Fait prisonnier par les Anglais à Verneuil, en 1424, il ne recouvra la liberté qu'en 1427, moyennant une forte rançon. Il aida de tout son pouvoir l'œuvre de Jeanne d'Arc. Nommé, après la délivrance d'Orléans, lieutenant général du roi, c'est lui qui, après une série de succès sur les Anglais, conduisit Charles VII à Reims et l'y fit couronner. Il se brouilla cependant avec Charles VII à la suite de ses différends avec le duc de Bretagne et entra dans la *Praguerie* (1440). Il s'allia ensuite avec le duc de Bourgogne, ce qui l'amena devant le tribunal des pairs, qui le condamna, en 1458, pour haute trahison. La peine fut commuée en une détention au château de Loches, où Jean d'Alençon se trouvait lors de l'avènement de Louis XI, en 1461. Louis XI le rendit libre. Il reprit pourtant ses menées, fut arrêté de nouveau et condamné à mort en 1474, et enfermé dans la prison du Louvre, d'où il sortit en 1476, pour mourir peu après.

POLOGNE

JEAN Ier ou JEAN-ALBERT, roi de Pologne, né en 1459, mort à Thorn en 1501. Sous le roi Casimir IV, son père, il se signala par des exploits contre les Tartares, et, après la mort de Mathias Corvin, roi de Hongrie, il fut appelé par une partie de la noblesse à lui succéder. Quoique soutenu par son père, il fut vaincu. Mais, en 1492, il fut élu roi de Pologne. Ayant entrepris, à l'instigation du pape, une guerre contre Bajazet II, il fut vaincu en Bukovine, et dut conclure, en 1501, un armistice onéreux. Son frère Alexandre, grand-duc de Lithuanie, lui succéda.

JEAN II ou CASIMIR V, roi de Pologne, fils de Sigismond III, né en 1609, mort à Nevers en 1672. Il fut élu en 1649, après la mort de son frère, le roi Vladislas. Il était entré dans la compagnie de Jésus et avait été promu au cardinalat. Relevé de ses vœux, il épousa Marie-Louise de Gonzague, veuve de son frère, lutta longtemps contre les Cosaques, les Tartares, les Russes et les Suédois, et fut vaincu par ces derniers et leur roi, Charles-Gustave. Cependant, avec l'appui de l'empereur, Casimir se releva, souleva les palatinats, et put imposer à son ennemi le traité d'Oliva (1660), qui lui rendit ses États. Fatigué de lutter contre une aristocratie turbulente, il abdiqua en 1668, se retira en France, et devint abbé de Saint-Germain des-Prés, puis de Saint-Martin de Nevers.

JEAN III, roi de Pologne. V. SOBIESKI.

PORTUGAL

JEAN Ier, roi de Portugal, fondateur de la dynastie d'Aviz, né à Lisbonne en 1358, mort en 1433. Fils naturel du roi don Pedro Ier, il était grand maître de l'ordre d'Aviz. Après la mort de son frère Ferdinand, il renversa la reine Éléonore Tellez, détestée des Portugais, et se fit proclamer *gouverneur* et *défenseur* du royaume (1383). Puissamment aidé par don Nuño Alvarez Pereira, il repoussa le roi de Castille, qui assiégeait Lisbonne, et le força à évacuer le Portugal. En reconnaissance, les Cortès, réunies à Coïmbre, l'élurent roi de Portugal et des Algarves (1385). L'éclatante victoire d'Aljubarrota (1385) sur les Espagnols affermit définitivement son trône; puis il envahit à son tour l'Espagne et lui imposa, en 1389, une trêve de six ans, qui, plusieurs fois renouvelée, fut transformée, en 1431, en traité de paix définitif. Libre de ce côté, Jean Ier se tourna vers l'Afrique et s'empara de Ceuta (1415). Sous son règne, grâce à l'impulsion de son frère Henri, commencèrent les premières découvertes maritimes. A l'intérieur, il rédigea, le premier, en langue vulgaire les lois du royaume, fit exécuter de nombreux travaux publics et dota le Portugal d'une foule d'institutions de bienfaisance, méritant ainsi son surnom de *Grand* et de *Père du peuple*.

JEAN II, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1455, mort en 1495. Fils d'Alphonse V et d'Éléonore de Portugal, il eut une jeunesse dissipée, puis se conduisit brillamment dans l'expédition d'Arzila (1471), à la bataille de Toro (1476). Chargé de la régence pendant l'expédition de son père en Espagne (1475-1476), puis pendant les voyages de celui-ci en France (1477), il s'acquitta de sa mission avec un tel succès que son père lui laissa la direction des affaires. Devenu roi en 1481, Jean II s'appuya sur les Cortès et le peuple pour combattre la noblesse, dont il châtia sévèrement les complots, tout en montrant une constante sollicitude pour le peuple. A l'extérieur, il s'efforça de rester en paix avec l'Espagne, de façon à poursuivre le cours de ses expéditions maritimes. C'est sous son règne que Barthélemy Diaz découvrit le cap de Bonne-Espérance (1486) et que fut signé, en 1494, le traité de Tordésillas, préparé par le pape Alexandre VI, et qui partageait le monde entre la Castille et le Portugal.

JEAN III, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1502, mort en 1557. Fils d'Emmanuel le Fortuné et de Marie d'Aragon, il monta sur le trône en 1521. Prince dévot, il introduisit l'Inquisition en Portugal (1531), appela les jésuites (1540) et leur abandonna le monopole de l'éducation. D'autre part, il est vrai, le commerce portugais, favorisé par les découvertes de Vasco de Gama, atteignit un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. Lisbonne devint un immense entrepôt de richesses coloniales, fréquenté par d'innombrables navires de tous les pays.

JEAN IV, roi de Portugal, le premier de la maison de Bragance, né à Villaviçosa en 1604, mort à Lisbonne en 1656. Il était le fils aîné de don Théodore et descendait par sa mère, Catherine, du roi Jean Ier. D'abord duc de Bragance, comme son frère, ses droits étaient bien supérieurs à ceux du roi d'Espagne, Philippe II, auquel le Portugal était alors soumis. Mais, d'une nature circonspecte à l'excès, il ne chercha pas d'abord à les faire valoir. Plus ambitieuse, sa femme, Luisa de Guzman, noble Espagnole, fille du duc de Medina-Sidonia, le poussa vers le trône. Une conspiration aristocratique, dirigée par elle avec l'appui de Richelieu, aboutit, le 1er décembre 1640, à une révolution qui arracha le Portugal à la domination castillane; la vice-reine, doña Margarida de Savoie, duchesse de Mantoue, put s'enfuir sans être inquiétée, mais le ministre Vasconcellos, renégat, fut tué. La nuit suivante, le duc de Bragance débarquait à Lisbonne, était proclamé roi par le peuple, et confirmé par les Cortès. Un complot ourdi par le parti espagnol échoua complètement. De son côté, l'armée espagnole fut écrasée à Montijo par Mathias d'Albuquerque (1644). Dès lors, habilement secondé par ses ministres Pinto-Ribeiro et Francisco de Luceno, Jean IV put accomplir de nombreuses et utiles réformes intérieures; ses entreprises coloniales furent moins heureuses : il enleva le Brésil aux Hollandais, mais dut leur abandonner Malacca, Colombo et le Cap.

JEAN V, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1689, mort en 1750. Gendre de l'empereur Léopold Ier, il continua la politique de son père Pierre II, dans la guerre de la succession d'Espagne, et fut défait par les Français à Almanza et à Villaviciosa, pendant que Duguay-Trouin ravageait et incendiait Rio de Janeiro (1711); abandonné par son alliée, l'Angleterre, il dut consentir à une paix humiliante (1715). Il laissa alors tomber peu à peu son armée et sa marine, et épuisa les revenus des mines du Brésil en fêtes interminables et en constructions monastiques. Sa dévotion fut récompensée par le titre de « Majesté très Fidèle », que le pape lui accorda après d'ardentes sollicitations. Atteint de paralysie en 1744, il abandonna le gouvernement à son confesseur, le récollet Gaspard de Incamaçao.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis), roi de Portugal, né à Lisbonne en 1769, mort en 1826. Sa mère, la reine doña Maria, étant devenue folle en 1788, il devint régent sous le nom de prince des Algarves. Il se laissa entraîner par l'Angleterre dans les coalitions contre la France. Il vit ses ports et ses colonies ravagés et dut céder Olivença à l'Espagne (traité de Badajoz, 1801), puis la Guyane à la France (traité de Madrid). En 1807, le régent ayant refusé de fermer ses ports aux Anglais, un décret de Napoléon prononça la déchéance de la maison de Bragance. Le maréchal Junot vint occuper Lisbonne. Le prince des Algarves dut s'embarquer, avec la reine, les ministres et toute la cour, pour le Brésil. Il y fonda un nouveau royaume qu'après 1815 il continua de gouverner de Rio de Janeiro, et qui fut dénommé « Royaume-Uni de Portugal et de Brésil ». Devenu roi à la mort de doña Maria (1816), sous le nom de Jean VI, il n'en resta pas moins au Brésil. Cette indifférence suscita en Portugal une révolution qui aboutit à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle (1820). Enfin, Jean VI se décida à revenir en Europe, et, avant de débarquer, prêta serment au projet de constitution élaboré par les Cortès (1821). Il fut mal récompensé de cette condescendance. Tandis que le Brésil se constituait en empire indépendant sous l'autorité du prince royal lui-même, don Pedro, Jean VI, à la suite d'un soulèvement fomenté par la reine Charlotte et son plus jeune fils, don Miguel, se vit obligé de rétablir la monarchie absolue (1823). Puis, en 1824, don Miguel se révolta contre son père, qu'il voulut forcer d'abdiquer en sa faveur. Délivré par l'intervention diplomatique de la France, le roi exila les coupables, exclut son fils du trône et restaura le régime constitutionnel auquel il resta fidèle.

RUSSIE

JEAN. Biogr. V. IVAN.

ÉTATS SCANDINAVES

JEAN (en danois *Hans*), roi de Danemark, de Suède et de Norvège, né et mort à Aalborg (1455-1513). Fils et successeur de Christian Ier, mort en 1481, c'est seulement en 1483, et après avoir fait de graves concessions à la noblesse et au clergé, qu'il fut couronné à Copenhague et à Trondjhem, et proclamé roi de Suède à Kalmar; il ne fut couronné à Stockholm qu'après quatorze années de luttes contre Sten Sturo (1497), se vit enlever une seconde fois Stockholm, et acheva son règne en luttant contre les Suédois et les Hanséates.

JEAN Ier, roi de Suède, né vers 1201, mort à Visingsœ en 1222. Fils de Sverker Karlsson, il succéda, en 1216, à Eric X. Il accrut les privilèges du clergé, fit une croisade en Esthonie (1216), et fut enterré au monastère d'Alvastra.

JEAN II, roi de Suède. V. JEAN, roi de Danemark.

JEAN III, roi de Suède, fils de Gustave Vasa, né au château de Stegeborg en 1537, mort à Stockholm en 1592. Emprisonné pendant quatre ans (1563-1567) par son frère Eric XIV, il le renversa, le fit emprisonner et prit la couronne. Il combattit vainement le luthéranisme, mit fin par le traité de Stettin à la guerre contre le Danemark, et, grâce à l'alliance polonaise, conquit l'Ingrie et la Carélie sur les Moscovites.

Tombeau de Jean III, dans la cathédrale d'Upsal.

PERSONNAGES DIVERS

JEAN, comte d'Armagnac. V. ARMAGNAC.

JEAN de Nivelle, fils aîné de Jean II de Montmorency. V. NIVELLE.

Jean de Nivelle, opéra-comique en trois actes, paroles d'Edmond Gondinet et Philippe Gille, musique de Léo Delibes (Opéra-Comique, 1880). — En donnant pour titre à leur œuvre le nom de ce héros burlesque et pseudo-historique, les auteurs l'ont pris simplement en guise d'enseigne destinée à piquer la curiosité du public. Le fond de la pièce est purement imaginaire, roule uniquement sur les amours de Jean de Nivelle avec la gentille paysanne Arlette. L'intrigue est un peu décousue, de mince intérêt. La musique reproduit les qualités et les défauts du compositeur : une inspiration pleine d'élégance, un style d'une rare pureté, un orchestre délicieux, et, à côté de cela, une recherche qui devient de la préciosité. La partition n'en contient pas moins des pages charmantes. Il faut citer au premier acte le chœur des vendangeuses et le duo de Simonne et d'Arlette; au second, un joli trio bouffe, les couplets de Simonne : *Se consoler...*, un chœur exquis : *Sur tes pas, charmante Arlette*, le fabliau d'Arlette : *Dans le moulin du grand meunier*, et le finale; et, au troisième, un excellent chœur de soldats, de nouveaux couplets de Simonne et une aimable romance de baryton.

JEAN, chroniqueur français du XIIe siècle. Moine à l'abbaye de Marmoutiers, il composa plusieurs ouvrages latins, dont le plus remarquable est une *Histoire de Geoffroy, comte d'Anjou et duc de Normandie*. Cette chronique, écrite avec une rare élégance et renfermant de nombreux et précieux documents. Jean est aussi l'auteur de l'*Histoire abrégée des consuls d'Angers* et de plusieurs fragments historiques concernant la Touraine. L'*Histoire de Geoffroy*, publiée pour la première fois en 1610, avec les *Œuvres* de Grégoire de Tours, figure dans la grande collection latine des « Scriptores rerum Gallicarum ».

JEAN d'Antioche, chroniqueur byzantin, qui vivait probablement au commencement du VIIe siècle. Il avait composé, pour remplacer la chronique trop populaire de Malalas, une histoire universelle qui allait de la création du monde jusqu'en l'année 610. Il n'en reste que des extraits, publiés par Müller (« Fragmenta historicorum Græcorum »). L'histoire de Jean d'Antioche a été fort employée par les annalistes byzantins postérieurs.

JEAN d'Antioche, surnommé **le Scolastique,** patriarche de Constantinople de 564 à 578. Il fut un légiste distingué. On lui doit deux ouvrages estimés, qui ont été insérés dans la « Bibliotheca juris canonici veteris » de Voell (1661). L'un est une collection systématique de lois ecclésiastiques, qui est devenue la base du droit canonique chez les Grecs; l'autre, intitulé *Nomocanon*, est un recueil de constitutions relatives à l'Église, promulguées avant et sous Justinien.

JEAN d'Arras, prosateur français du XIVe siècle. Il fut secrétaire de Jean, duc de Berry, frère de Charles V; c'est pour ce prince et sa sœur, la duchesse de Bar, qu'il écrivit, vers 1390, probablement d'après d'anciennes traditions poitevines, le *Roman de Mélusine*, par lequel il introduisit dans la littérature la légende de la femme-serpent. Ce roman a eu un immense succès, tant en France qu'à l'étranger; la première édition est de 1478.

JEAN d'Arras, dit CARON, prosateur français du XVe siècle, auteur, avec Fouquet de Cambrai et Antoine du Val, de l'*Evangile des quenouilles*. Ce petit livre, important pour l'étude historique du folklore, est un recueil de superstitions populaires, dont les auteurs ont dramatisé l'exposé en le plaçant dans la bouche de six commères, dont chacune préside une « journée ». L'*Evangile des quenouilles*, publié pour la première fois à Bruges vers 1475, a été souvent réimprimé; la meilleure édition est celle de P. Janet (« Biblioth. elzévirienne », Paris, 1855).

JEAN BON SAINT-ANDRÉ (André JEANBON, dit **baron**), conventionnel français, né à Montauban en 1749, mort à Mayence en 1813. Issu d'une famille protestante, il fit à Bordeaux des études navales et navigua quelque temps, puis, ruiné par des naufrages, il résolut de se faire pasteur et, après avoir été consacré à Lausanne, il fut nommé pasteur à Castres. En 1789, il se fit l'apôtre des idées nouvelles, comme chef de la Société populaire de Montauban. Elu membre de la Convention en 1792, il siégea à la Montagne. Membre très actif du comité de Salut public, il s'occupa surtout de la marine. Après avoir été envoyé en mission dans les armées de l'Ouest et du Nord, il partit pour Brest, il prit part, avec Villaret-Joyeuse, au combat qui eut lieu à cette époque pour protéger un convoi de blés contre les flottes anglaises. Au 9-Thermidor, qu'il approuva, il se trouvait à Toulon où il connut Bonaparte. Il se vit compromis par la réaction thermidorienne, mais fut amnistié en 1796. Nommé par le Directoire consul général à Alger, puis à Smyrne, il fut pris par les Turcs qui le retinrent trois ans prisonnier à Kirassoum. Lorsqu'il revint en France, le Premier Consul, se souvenant de son énergie et de son dévouement à Toulon, le nomma conseiller général des quatre départements de la rive gauche du Rhin. Il se dévoua tout entier à sa tâche, et acquit l'estime et l'amitié de ses concitoyens. Il succomba, en 1813, au typhus qu'il avait contracté en soignant les blessés français.

JEAN de Bruges. Biogr. V. EYCK (Van).

JEAN de Capoue, en latin **Joannes de Capua,** traducteur italien, né à Capoue. Il vivait au XIIIe siècle, et quitta le judaïsme, dans lequel il avait été élevé, pour embrasser le christianisme. On lui doit, sous le titre de *Directorium humanæ vitæ, alias parabolæ antiquorum sapientium*, la traduction latine d'un ouvrage hébreu du rabbin Joel, ouvrage traduit lui-même d'un livre sanscrit intitulé *Calila et Dimna*. C'est une sorte de roman moral et politique imité du *Pantcha tantra*, et connu en Occident sous le nom de *Fables de Pilpay* ou *Bidpai*. Le *Directorium* a été imprimé vers 1408, in-4° gothique, sans date ni indication de lieu, avec de nombreuses figures sur bois.

JEAN de Cappadoce, préfet du prétoire de Justinien. Intelligent, ambitieux, avide, il fut en grande faveur chez l'empereur, mais par sa dureté et ses vexations excita un mécontentement général, qui le fit disgracier en 532, au moment de la sédition Nika. Revenu en 534 à la préfecture, consul en 538, il osa entrer en lutte avec Théodora, et succomba en 541 à la haine de l'impératrice. Il fut fait moine et exilé en Egypte. Ce fut, malgré ses vices, un très grand administrateur, que les contemporains ont peut-être parfois calomnié.

JEAN, dit **Catholicos,** historien et *catholicos* (ce qui équivaut à patriarche) arménien, mort en 925. Il a laissé une *Histoire d'Arménie* tirée surtout de Moïse de Khoren, d'Elisée et d'autres historiens arméniens, et qui a été traduite par Saint-Martin.

JEAN DES ENTOMMEURES (frère), personnage du *Gargantua* et du *Pantagruel*. On croit que Rabelais a dissimulé sous ce sobriquet joyeux le P. Buinart, moine à l'abbaye de Seuillé. La clef de *Pantagruel* dit que frère Jean désigne le cardinal de Lorraine. Frère Jean des Entommeures apparaît dans le *Gargantua* au moment de l'attaque de l'abbaye de Seuillé par les habitants de Lerné. Il sauve l'abbaye et assomme les assaillants en se servant du bâton de la croix. Gargantua est tellement ravi d'entendre narrer les exploits du moine, qu'il l'invite à sa table, le fait boire à pleins pots, et fait bâtir pour lui l'abbaye de Thélème. Dans le *Pantagruel*, il figure aux côtés de Panurge et d'Epistémon.

JEAN d'Éphèse ou **d'Asir,** chroniqueur syriaque du VIe siècle. Né vers 506, et d'abord moine à Amida, il vint en 535 dans la capitale, et, quoique monophysite, fut en grande faveur auprès de Justinien et de Théodora. Il aida l'empereur dans sa lutte contre le paganisme, et quand, en 543, l'Eglise monophysite se reconstitua, il fut désigné comme évêque d'Ephèse. Persécuté sous Justin II, emprisonné, proscrit, il mourut vers 585. Il a composé une grande *Histoire ecclésiastique*, qui allait de la création du monde à l'année 584. Des trois parties qui la constituaient, la première est perdue; la seconde, qui allait de Théodose II à 572, nous est connue par un certain nombre de fragments; la troisième, qui va de 572 à 584, nous est conservée intégralement (édit. Schönfelder, Munich, 1862). On a aussi de Jean d'Ephèse des *Vies des bienheureux orientaux* (édit Van Douwen et Haos, Amsterdam, 1889). Ces écrits sont fort précieux pour l'histoire du règne de Justinien et de sa politique religieuse.

JEAN d'Épiphanie, historien byzantin de la seconde moitié du VIe siècle. Il composa un ouvrage racontant les événements de 571-572 à 592-593, ceux surtout des guerres avec la Perse. Il n'en reste qu'un fragment contenant la préface et le début du premier livre.

JEAN GÉOMÈTRE, poète byzantin du Xe siècle. Après avoir rempli d'abord des emplois publics, il prit les ordres, fut évêque, peut-être métropolitain de Mélitène, et finit sa vie comme moine, sans doute, au monastère de Stoudion. Ses œuvres poétiques sont intéressantes par les renseignements qu'elles fournissent sur les événements historiques du temps. Profondément patriote et grand admirateur de Nicéphore Phocas, Jean Géomètre est une des personnalités les plus connues de la littérature byzantine. Ses œuvres se trouvent dans la « Patrologie grecque ».

JEAN de Giscala, zélateur juif, né à Giscala, mort l'an 70 de notre ère. D'abord chef de brigands, il devint, lors du siège de Jérusalem par Titus, l'un des trois chefs qui se partageaient le commandement des zélateurs. Il mourut en prison, après la prise de la ville.

JEAN de Hauteseille, écrivain latin du XIIe siècle, moine à l'abbaye de Hauteseille (Vosges). Il est l'auteur du *Dolopathos*, roman à tiroirs composé d'après des sources orientales, qui a été traduit librement en vers français par un certain Herbert (commenc. du XIIIe s.). L'original latin, longtemps considéré comme perdu, a été retrouvé vers 1870 et publié par Œsterley (1873).

JEAN de Hauteville, nommé parfois **Jean de Hantville,** poète normand de la fin du XIIe siècle. Il est l'auteur d'un poème latin en neuf livres, dédié à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen de 1184 à 1207 et intitulé *Archithrenius*. Par ce nom bizarre (tiré de θρῆνος, lamentation), l'auteur désigne son héros qui, parcourant la terre, y rencontre successivement tous les vices, et finit par s'adresser à la Nature pour connaître le moyen de les éviter; la Nature lui conseille de se marier. Ce poème, versifié avec une laborieuse élégance, donne de curieux renseignements sur les mœurs de l'époque. Il a été imprimé à Paris par Josse Bade d'Asche, en 1517.

JEAN de Holywood, en latin **Joannes de Sacro-Bosco,** moine et mathématicien anglais, né à Holywood (comté d'York), vers 1190, mort vers 1250. Elève des écoles d'Oxford, il enseigna, à l'université de Paris, l'astronomie et les mathématiques. Son traité latin *De la sphère* (1472), résumé des connaissances astronomiques que les Arabes avaient transmises à l'Occident, servit, pendant tout le moyen âge, de manuel classique. Il fut commenté par plus de quatre-vingts auteurs différents. Parmi ses autres ouvrages conservés, il faut citer un *Traité d'arithmétique*, un *Traité de l'astrolabe* et un livre sur *le Comput ecclésiastique*. La Bibliothèque nationale possède un remarquable manuscrit de ses *Œuvres*.

JEAN Italos, philosophe et hérésiarque grec, né en Italie, au XIe siècle. Il fut l'élève, à Constantinople, du célèbre Michel Psellus, dont il devint bientôt l'adversaire. Choisi vers 1075, par l'empereur Ducas, pour une mission diplomatique, il trahit les intérêts de l'empire. Son crime découvert, Jean eut l'adresse d'échapper aux poursuites et de convaincre l'empereur de son repentir. Rappelé à Constantinople, il succéda à Psellus (1077) dans l'office d'*hypatos* ou de philosophe en chef; de là vient qu'il est souvent appelé **Jean Hypatos.** Il commenta Platon, Aristote, Porphyre, Jamblique, Proclos, mais, accusé d'hérésie, il fut anathématisé. Italos était violent, et malmenait ses adversaires autrement qu'en paroles. On a de lui quelques ouvrages philosophiques manuscrits.

JEAN le Jeûneur, patriarche de Constantinople (582-595). Il exerça une grande influence sur l'empereur Maurice, auquel il conseilla la tolérance à l'égard des monophysites. Malgré les protestations de la papauté, Jean prit le titre de *patriarche œcuménique*, et, soutenu par le gouvernement, maintint sa prétention de traiter d'égal à égal avec Rome: c'est le commencement de la lutte entre les deux Eglises, qui aboutira au schisme. On a sous son nom un *pénitentiel*.

JEAN de Leyde ou **JOHANNES BEUKELSZOON,** en allem. **Johann Bockhold,** chef des anabaptistes de Munster, né à La Haye vers 1509, mort en 1536. Elevé en partie à Leyde chez des parents, il voyagea comme ouvrier tailleur en Angleterre, en Portugal, à Lubeck. De retour à Leyde, il y ouvrit une auberge, qui devint un centre de réunions musicales et théâtrales; lui-même se distingua comme poète et comme acteur. Enclin par tempérament à la révolte contre toutes les autorités, il se rendit, en 1534, à Munster, centre d'une prédication anabaptiste radicale et d'une émeute populaire. Il se lia avec le boulanger Matthiesen, de Haarlem, ardent apôtre de l'anabaptisme, et, de concert avec lui, révolutionna la ville. La communauté des biens fut établie, tous les livres furent brûlés à l'exception de la Bible, des phalanstères s'organisèrent. A la mort de Matthiesen (1534), Jean de Leyde devint le seul maître de Munster. Il s'entoura d'abord d'un conseil de douze fidèles pour juger les douze tribus de Sion, mais il se fit proclamer bientôt roi absolu. Il décréta la polygamie, épousa jusqu'à dix-sept femmes et exécuta sans jugement quiconque résistait à ses volontés. Cependant, Munster, assiégée par les catholiques, devint la proie d'une famine si épouvantable qu'on y distribuait régulièrement la chair des morts. Le peuple, toujours aveuglé, n'aurait point songé à se rendre, si un transfuge n'avait donné à l'évêque le moyen de rentrer dans sa ville. Jean de Leyde, fait prisonnier, mourut horriblement mutilé.

JEAN de Meung, écrivain français du moyen âge. Son vrai nom est *Jean* CLOPINEL ou peut-être CHOPINEL. Né à Meung-sur-Loire, probablement vers 1240, il mourut avant 1305; il paraît avoir été attaché au service de plusieurs princes de son temps, peut-être de Charles d'Anjou et de Philippe le Bel. Son principal ouvrage, la seconde partie du *Roman de la Rose* (V. ROMAN DE LA ROSE), est une œuvre de jeunesse (vers 1270). Il fit ensuite un grand nombre de traductions, notamment du traité *De re militari* de Végèce (pour Jean de Brienne), de la *Consolation* de Boëce (pour Philippe le Bel), et des *Lettres* d'Abélard et d'Héloïse. Sa dernière œuvre, *le Testament*, d'un style vigoureux, prend à partie les diverses classes de la société, du genre le mieux écrit et le plus vigoureusement pensé.

JEAN de Nikion, chroniqueur byzantin de la seconde moitié du VIIe siècle. Il a composé une chronique qui va de la création du monde jusqu'au milieu du VIIe siècle, et qui fournit, surtout sur l'histoire de l'Egypte au VIIe siècle et sa conquête par les Arabes, des renseignements intéressants. L'ouvrage, écrit en grec, nous est parvenu dans une version éthiopienne, faite sur une ancienne traduction arabe. Il a été publié par Zotenberg.

JEAN de Paris, personnage de la légende. Fils d'un roi de France, il semait sur son passage l'or et l'argent. Il donna lieu à cette locution proverbiale : **C'est un train (ou un équipage) de Jean de Paris,** pour désigner une vie fastueuse. V. JEHAN DE PARIS.

JEAN de Paris, dominicain et docteur de l'Université de Paris, né à Paris vers 1240, mort à Bordeaux en 1306. Il prit le parti de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII, et écrivit une sorte d'apologie latine du roi de France, sous le titre *De la puissance royale et du pouvoir pontifical*, où il entend établir l'indépendance des princes vis-à-vis des papes dans le domaine temporel. Il composa aussi un traité latin sur *le Mode d'existence qui appartient au corps du Christ dans le sacrement*, et y avança une théorie voisine de celle que Luther défendit plus tard sous le nom de *impanation*. Cité devant l'évêque de Paris pour répondre de l'accusation d'hérésie, il en appela à Rome et mourut avant la fin de son procès. Son esprit sarcastique lui mérita le surnom de *Pungens asinum*, « Pique-âne ».

Jean de Paris, opéra-comique en deux actes, paroles de Saint-Just (G. d'Aucourt), musique de Boieldieu (Opéra-Comique, 1812). — Le dauphin de France veut connaître la princesse qu'on lui destine, et, voyageant avec elle sous le nom supposé de JEAN, bourgeois de Paris, il sait se rendre aimable et, en même temps, devient amoureux de sa fiancée. La donnée est agréable et le livret bien fait. Quant à la partition, elle est une des plus gracieuses et des plus élégantes parmi les œuvres du maître. Tous les morceaux sont populaires : le grand air du sénéchal : *C'est la princesse de Navarre*; la cavatine : *Quel plaisir d'être en voyage*; la romance du troubadour : *Le troubadour fier de son doux servage*; le chœur d'introduction et le chœur du second acte : *De monsieur Jean que le festin s'apprête!*

JEAN de Parme (le bienheureux), général des frères mineurs, né à Parme vers 1209, mort à Camerino en 1289. Il enseigna la théologie à Naples, à Bologne et à Paris, fut élu général de l'ordre des frères mineurs en 1247, et s'attacha à ramener les couvents de son ordre à la stricte observance de la règle. Deux ans après, le pape Innocent IV l'envoya en Grèce pour disposer les Orientaux à se rapprocher de l'Eglise romaine. A son retour, il fut accusé de protéger le parti des *spirituels*, qui s'était formé au sein de l'ordre des franciscains. Le chapitre général, réuni à Rome en 1256, le déposa et élut à sa place saint Bonaventure. Jean, menacé d'être jeté en prison, fut sauvé par l'intervention du pape Alexandre IV, et se retira dans le couvent de Grecchia, près de Rieti, où il vécut pendant trente-deux années. Un décret de la congrégation des rits (1777) a réhabilité sa mémoire et permis aux frères mineurs de l'honorer comme bienheureux. Jean de Parme est appelé par quelques auteurs JEAN BORELLUS ou BURALLUS. On lui a attribué, sans preuve, la composition de l'*Evangile éternel*, ouvrage mystérieux qui fit grand bruit au XIIIe siècle. La bibliothèque du Vatican conserve de lui quelques manuscrits; entre autres, un *Commentaire du* « Livre des sentences », de Pierre Lombard. — Fête le 19 avril.

JEAN Philoponos, grammairien et philosophe grec, qui vivait à Alexandrie au VIe siècle de notre ère. Il fut réputé pour sa dialectique. En théologie, il enseigna le trithéisme, soutint des thèses hérétiques sur la résurrection et fut anathématisé par le sixième concile général. Il défendit le dogme chrétien de la création, dans ses ouvrages : *De l'éternité du monde, contre Proclus* (1535), et *Sept livres sur la cosmogonie de Moïse* (1630).

JEAN de Prague, évêque d'Olmutz (Moravie) et cardinal, né vers 1360, mort en 1430. Il siégea au concile de Constance et s'y prononça contre Jean Hus. Rentré dans son diocèse, il combattit à main armée les hussites, et fut assiégé dans sa ville épiscopale. Ses tendances belliqueuses lui valurent le surnom d'*Evêque de fer*.

JEAN, dit **le Prémontré,** chef hussite, né vers 1370, mort à Prague en 1421. Il fut l'un des plus ardents auxiliaires de Jean Ziska. Chef, plus tard, du parti intransigeant qui repoussait tout accommodement avec les catholiques, il s'empara de Prague et fit décapiter Jean Sadlo, le principal de ses adversaires; mais le parti des modérés, ou calixtins, ayant repris l'avantage, Jean fut mis à mort par ordre du sénat de Prague; une émeute de ses partisans ensanglanta la ville pendant plusieurs jours.

JEAN de La Rochelle, théologien français, né à La Rochelle vers 1205, mort à Paris en 1271. Entré dans l'ordre des frères mineurs, il enseigna la philosophie à Paris. Saint Thomas d'Aquin paraît avoir profité de ses travaux. Le principal de ses ouvrages est un commentaire latin du livre d'Aristote : *Sur la nature de l'âme*.

Jean de Latran (PALAIS et ÉGLISE DE **Saint-**), à Rome. V. LATRAN.

Jean de Thommeray, comédie en cinq actes, en prose, tirée par Emile Augier d'une nouvelle de Jules Sandeau. (Comédie-Française, 1873.) — Jean de Thommeray, un des fils d'un brave gentilhomme de Bretagne, a tout quitté, famille et fiancée, pour suivre à Paris une coquette, la baronne de Montlouis. Sur le conseil de la dame, Jean de Thommeray entreprend de faire figure en ce Paris, où le manque d'argent ne lui donne qu'une considération illusoire. Augmentant sensiblement au jeu l'humble somme de 2.000 francs qui constitue sa fortune, il devient agioteur, puis viveur à l'instar des fils de famille les mieux favorisés. Démoralisé par ce régime, il veut fuir Paris, qui sera bientôt investi par l'armée prussienne. En se rendant à la gare pour gagner l'étranger, il entend un son de biniou : des mobiles bretons passent, venus à la défense de Paris. De Thommeray les commande. Jean ose s'approcher de son père; mais, celui-ci, sans vouloir le reconnaître, lui tend simplement un fusil. Alors, le commandant fait l'appel de ses hommes : « Jean de Thommeray ! — Présent ! » crie l'enfant prodigue, qui s'est placé dans le rang.

JEAN de Troyes, personnage à qui l'on a longtemps attribué la *Chronique de Louis XI*, dite « Chronique scandaleuse ». B. de Mandrot a trouvé l'origine du nom dans une faute de lecture : l'un des manuscrits de la *Chronique*, conservé à la Bibliothèque nationale, est signé non « Jean de Troyes », mais « Jean de Roye ». Ce Jean de Roye, était secrétaire du duc Jean II de Bourgogne. Sa *Chronique*, toute parisienne, a été écrite à Paris et, au moins jusqu'à la fin de 1478, à l'hôtel de Bourbon, dont il était le garde.

JEAN d'Udine, peintre italien, né à Udine en 1494, mort à Rome en 1561. Il étudia à Venise sous le Giorgione, à Rome sous Raphaël, s'adonna à la peinture des fleurs, des fruits, des animaux, où il excella, et réussit également bien dans les ouvrages de stuc. C'est lui qui exécuta et peut-être conçut, sous la direction de Raphaël, la merveilleuse décoration en *grotesques* des *Loges* du Vatican. Le musée de Madrid possède de lui de remarquables tableaux de fleurs et des natures mortes. On voit également de lui, à Rome, de belles fresques et, à Venise, une *Présentation au temple* et *Jésus parmi les docteurs*.

JEAN de Vicence, dominicain italien, né à Vicence vers 1200, mort à Bologne vers 1262. Dans la première

partie de sa vie, apôtre de la paix, il parcourt tout le nord de l'Italie, prêchant la concorde. Soutenu par le pape Grégoire IX, il convoqua, près de Vérone, dans la plaine de Paquara, une assemblée où accoururent, dit-on, plus de 400.000 Italiens. On y jura une paix perpétuelle (1223). Ébloui par ses succès, il s'empara du pouvoir à Vicence et à Vérone, décréta de nouvelles lois, et prononça des exécutions capitales. Sa popularité s'évanouit rapidement, et il ne tarda pas à s'enfermer dans un couvent à Bologne. Il en sortit un moment, en 1260, pour réconcilier la ville de Vicence avec le pape Alexandre IV.

JEAN-BONITE n. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation fondée à Mantoue par Jean Bon, au commencement du XIIIe siècle. ‖ Pl. *Des* JEAN-BONITES.

JEANFESSE [*jan-fèss* — de *Jean*, et de *fesse*] n. m. Fam. Adoucissement du mot JEAN-FOUTRE.

JEAN-FOUTRE n. m. invar. Pop. Terme injurieux et grossier, à sens très variés, selon l'intention de celui qui s'en sert. (S'écrit par abréviation J.-F.)

JEAN-GUALBERT (saint), né à Florence, mort en 1073. Il entra dans l'ordre des bénédictins au monastère de Saint-Miniat, passa ensuite quelque temps à celui de Camaldoli et fonda, en 1040, un institut monastique à Val-Ombreuse, en Toscane. — Fête le 12 juillet.

JEAN-JEAN n. m. invar. Fam. Niais, nigaud. ‖ Conscrit.

JEAN-LE-BLANC n. m. invar. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de circaète.

JEAN-LOUIS, maître d'armes français, né à Saint-Domingue en 1785, mort à Montpellier en 1865. Soldat dans les armées de l'Empire, il fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Russie, et devint maître d'armes au 32e régiment d'infanterie. Une rencontre célèbre, près de Madrid, entre maîtres d'armes du 32e et du 1er régiment d'infanterie (ceux-ci presque tous Italiens), le mit en vedette : il tua ou blessa successivement, à lui seul, douze de ses adversaires (1814). Il fut décoré pour ce fait. Il quitta l'armée en 1815, et s'installa alors à Montpellier, où, maître incomparable, il ouvrit une école d'armes longtemps réputée. Il a mérité d'être considéré comme l'un des créateurs de la nouvelle escrime française au XIXe siècle ; et une des premières salles d'armes de Paris, dirigée avec distinction par Vigeant, élève de Jean-Louis, puis par Kirchhoffer, rappelle son nom (salle Jean-Louis).

JEAN-MAYEN ou **JAN-MAYEN**, île polaire, de l'océan Glacial arctique, à 550 kilom. N.-N.-E. de l'Islande ; 413 kilom. carr. Terre inhabitée de monts, de volcans, de glaciers : culmen à 1.943 m. Découverte par les Hollandais, au commencement du XVIIe siècle.

JEANNE, l'une des saintes femmes de l'Évangile. Elle était mariée à Chusa, intendant de la maison d'Hérode. On lit dans l'Évangile qu'après avoir été guérie par Jésus, elle l'accompagna dans ses courses apostoliques ; elle assista à ses derniers moments, porta des parfums à son tombeau et apprit sa résurrection aux apôtres.

JEANNE (LA PAPESSE). On désigne sous ce nom le personnage féminin qui, d'après une légende longtemps accréditée même chez les historiens catholiques, mais aujourd'hui rejetée universellement, aurait occupé, à une date d'ailleurs mal fixée, le trône pontifical. S'il faut en croire la forme populaire de la légende, la papesse Jeanne aurait été, en réalité, une jeune fille de Mayence qui, partie avec son amant pour Athènes, aurait acquis dans cette ville une science considérable. Après la mort de son amant, elle serait venue à Rome, déguisée en homme, sous le nom de *Jean l'Anglais*. Elue pape, elle aurait accouché et serait morte en pleine procession, après un règne de près de deux ans et demi. Les travaux du protestant Blondel (1648-1649) et, de nos jours, ceux de l'historien catholique Dœllinger (1863) ne laissent rien subsister de cet invraisemblable récit. Il est à remarquer que les seuls chroniqueurs qui, à partir de la fin du XIIIe siècle, rapportent l'histoire de la papesse Jeanne, placent son règne en des périodes où la succession chronologique des papes est déjà strictement établie. Le dominicain auxerrois Jean de Mailly (1250), d'après lequel la papesse Jeanne aurait été, après son accouchement, jugée et lapidée par le peuple, place son règne en 1089, c'est-à-dire sous le règne réel de Victor III. Etienne de Bourbon (1260) assigne au même fait la date de 1100, qui correspond au pontificat de Pascal II. En m. Martin de Troppau, dit *le Polonais*, qui a surtout contribué à répandre la légende de la papesse Jeanne, la fait vivre vers 885, c'est-à-dire au moment du pontificat de Benoît III. Quant à l'origine même du récit, la moins invraisemblable des nombreuses hypothèses qui ont été proposées est celle qui y voit un mythe populaire rappelant l'influence exercée sur les élections pontificales par les princesses toscanes Théodora et Marozia.

JEANNE, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Baudoin IX, comte de Flandre et empereur de Constantinople, morte en 1249. Elle succéda à son père, tué par les Bulgares après la défaite d'Andrinople (1206). Elle continua contre Philippe Auguste la lutte que son père avait entamée : mais son mari, Ferrand de Portugal, que le roi de France lui avait imposé, fut pris, et Jeanne dut traiter avec Philippe Auguste. Menacée par la révolte qu'avait provoquée un faux Baudoin, soi-disant échappé aux Bulgares, elle sollicita l'appui de Louis VIII. Profitant de la captivité de Ferrand, qui s'éternisait, Jeanne s'apprêtait à se remarier avec Pierre Mauclerc, comte de Bretagne : Louis VIII rendit alors à Ferrand sa liberté. C'est seulement après la mort de Ferrand que Jeanne épousa, en 1237, Thomas de Savoie.

JEANNE, reine de France, née vers 1326, morte en 1360. Fille de Guillaume XIII, comte d'Auvergne et de Boulogne, elle épousa, toute jeune, Philippe de Bourgogne, qui la laissa veuve vers 1348. En 1349, elle devenait la femme du dauphin de France, fils de Philippe de Valois, qui devint roi, en 1350, sous le nom de Jean II. Devenue régente pendant la captivité de Jean (1356), elle ne paraît pas avoir exercé d'influence sérieuse.

JEANNE Ire, reine de Naples, née en 1326, morte en 1382. Fille de Charles, duc de Calabre, elle fut mariée en 1333 avec André, fils du roi de Hongrie Charobert, et succéda, en 1343, à son grand-père Robert le Bon, petit-fils de Charles d'Anjou. Les Hongrois, attirés par la présence d'André, irritèrent les Napolitains et Jeanne elle-même, qui n'aimait pas son mari. Une conspiration l'en débarrassa : en 1345, il fut étranglé au château d'Aversa. Alors commença pour Jeanne une vie agitée. Elle épousa en secondes noces son cousin Louis de Tarente (1346), et dut peu de temps après se réfugier à Avignon, pour échapper à la vengeance de Louis, roi de Hongrie, frère d'André, qui était descendu en Italie avec une armée. A Avignon, Clément VI la cita devant un consistoire ; mais il finit par traiter avec elle, et elle lui céda, pour 80.000 florins d'or, la ville d'Avignon. La somme versée par Clément VI ne lui suffit pas pour reconquérir Naples, et elle dut recourir aux offices d'Innocent VI, successeur de Clément, pour rentrer dans son royaume (1352). En 1362, mourait Louis de Tarente ; l'année suivante, Jeanne se maria avec Jacques d'Aragon, infant de Majorque, qui se retira peu après en Espagne, où il mourut en 1374. Quelques mois après, Jeanne convolait en quatrièmes noces avec Othon de Brunswick. Par malheur, elle avait, pour sa succession, fixé son choix sur un de ses cousins, Charles de Durazzo, qui obtint du pape Urbain VI qu'il déclarât la déchéance de la reine et le couronna lui-même roi de Naples. Puis il envahit le royaume et s'empara d'Othon ; Jeanne, forcée de se rendre, reléguée à Muro, dans la Basilicate, fut, peu après, étouffée entre deux coussins.

JEANNE II, dite **Jeannelle**, reine de Naples, née en 1371, morte en 1435. Fille de Charles III de Durazzo, roi de Naples, elle succéda à son frère Ladislas, en 1414. Elle avait épousé en premières noces Guillaume, duc d'Autriche, dit « l'Ambitieux » (1389), mort en 1406. Elle offrit alors sa main à Jacques de Bourbon, comte de la Marche. Celui-ci fut informé de la conduite scandaleuse de la reine ; mais il fut si bien accueilli par les barons, puis par Jeanne, que le mariage fut célébré sans tarder. Sa sévérité, sa cruauté même vis-à-vis des favoris de sa nouvelle épouse, sa partialité pour les Français firent à Jacques de nombreux ennemis. A la suite de nouvelles révélations sur la conduite de sa femme, il la condamna à une étroite réclusion. Elle parvint à recouvrer sa liberté et en profita pour emprisonner son mari dans un château fort. Jacques, cependant, s'évada (1419) et se retira bientôt dans un couvent, à Besançon, où il mourut en 1438. Débarrassée de ce mari incommode, Jeanne s'éprit de Giovani Caracciolo, qui devint le véritable chef du gouvernement. Menacée par Louis III d'Anjou (1420), elle lui opposa Alphonse V, roi d'Aragon, qu'elle adopta et à qui elle donna le duché de Calabre (1421). Mais, en 1423, Jeanne révoqua les dispositions qu'elle avait prises en faveur d'Alphonse pour en faire bénéficier Louis III d'Anjou. Une flotte catalane attaqua Naples, dont Alphonse s'empara ; mais les Génois, alliés à Jeanne, l'en chassèrent bientôt. Réconciliée avec Alphonse en 1433, elle l'adoptait de nouveau. Puis, après la mort de Louis III d'Anjou (1434), elle changeait encore d'avis et désignait pour lui succéder, le frère puîné de Louis III, René d'Anjou, qui fut supplanté par Alphonse d'Aragon, dit le Sage.

JEANNE la Folle, reine de Castille, née à Tolède en 1479, morte à Tordesillas en 1555. Fille de Ferdinand et d'Isabelle, elle épousa, en 1495, le fils de Maximilien, l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, prince de Flandre, et lui donna, en huit ans, deux fils et quatre filles. Elle fut la mère de Charles-Quint. En 1502, accompagnée de Philippe, elle alla en Espagne où elle fut reconnue héritière de Castille par les Cortès ; mais Philippe retourna seul en Flandre, et Jeanne, affligée de l'indifférence de son mari qu'elle aimait avec passion, commença à donner quelques signes d'égarement. Indignée des infidélités de l'archiduc, elle tomba dans une mélancolie profonde, que son avènement au trône de Castille (1504) ne put dissiper. Après la mort inopinée de Philippe (1506), la douleur troubla tout à fait sa raison ; elle refusa de s'occuper des affaires publiques et, pendant de longues semaines, promena de ville en ville le cadavre de son mari. Peut-être eût-il été possible de la guérir, mais son père et, après lui, son fils, avaient tout intérêt à la considérer comme incapable de régner. Ferdinand l'interna au château de Tordésillas, près de Valladolid (1509), et lui donna pour gardien Mowen Luis Ferrer, un rude Aragonais de ses amis. Un instant tirée de sa solitude par les Comuneros (1520), elle y fut replongée par leur défaite, et vécut jusqu'à sa mort sous la surveillance étroite et tracassière du marquis de Denia et de son fils.

Jeanne la Folle.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, fille du roi Henri d'Albret et de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, née à Paris en 1528, morte à Paris en 1572. En raison de la situation du royaume de Navarre, limitrophe de la France et de l'Espagne, François Ier tint la main à ce que l'éducation de sa nièce se fît à portée directe de son influence, au Plessis-lez-Tours. Elle avait douze ans quand le roi de France, malgré la répugnance de l'enfant, la maria par procuration au duc de Clèves ; elle eut, du reste, la présence d'esprit de faire rédiger une protestation solennelle contre cette union, dissoute trois ans plus tard. En 1548, elle épousa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme ; cette union fut d'abord heureuse. Elle cessa de l'être quand Antoine eut trouvé à la cour de Charles IX trop de prétextes de mauvaise conduite. En 1550, Jeanne succéda à son père. C'était une princesse d'un caractère à la fois viril et tendre et d'une capacité politique qui parurent avec éclat au milieu des circonstances difficiles où elle se trouvait. Placée entre les prétentions ambitieuses de la France et de l'Espagne, qui voulaient s'emparer de ses États, mal protégée par un époux qui était le jouet de tous les partis, elle résista avec une énergie persévérante et donna tous ses soins à l'administration intérieure de son royaume. A la mort de François II, Antoine de Bourbon fut nommé lieutenant général du royaume, et Catherine de Médicis, appela Jeanne et ses enfants à la cour. Antoine de Bourbon, circonvenu par les Guises, abandonna peu à peu la Réforme. Jeanne déjà sympathique, en secret, aux doctrines calvinistes, leur fit alors adhésion publique et regagna le Midi. Veuve en 1562, elle donna, pendant neuf ans, tous ses soins à la prospérité de ses États et, sans fanatisme, à la diffusion du culte de son choix. Ce fut en vain qu'en 1568 les officiers du roi essayèrent d'implanter leur domination en Béarn et basse Navarre ; le comte de Montgomery eut bientôt fait d'y restaurer celui de Jeanne d'Albret (1569). Au commencement de 1572, elle vint négocier à la cour de France le mariage de son fils Henri avec la princesse Marguerite, sœur du roi. Après de longs pourparlers, on était d'accord sur tous les points quand la reine, prise de fièvre, s'alita : deux jours après, elle n'était plus. Cette mort subite, due à une maladie de poitrine, donna lieu à une légende d'empoisonnement. Elle laissait un fils qui fut plus tard Henri IV, et une fille, Catherine de Bourbon.

Jeanne d'Albret.

JEANNE D'ARAGON, dame napolitaine du XVIe siècle, fille de Frédéric, duc de Montalto, qui était lui-même fils naturel de Ferdinand Ier, roi de Naples, morte en 1577. D'une beauté remarquable, elle se maria avec l'un des hommes les plus durs et les plus malheureux de la famille Colonna, Ascanio, prince de Pagliano et de Tagliacozzo, grand connétable du royaume de Naples, qui mourut dans cette ville en 1557, après une longue captivité. On a accusé son mari de lui avoir fait subir, à elle et à ses enfants, de mauvais traitements ; Jeanne eut aussi beaucoup à souffrir de la querelle qui éclata entre Paul IV et les Colonna. L'un de ses fils, Marcantonio, s'illustra à la bataille de Lépante (1571). Les poètes de son temps l'ont chantée dans un recueil publié par Girolam Ruscelli : *Tempio alla diva signora donna Giovanna d'Aragona* (1555).

Jeanne d'Aragon (PORTRAIT DE), par Raphaël (1518) [musée du Louvre]. — Elle est représentée coiffée d'une toque de velours rouge ornée de pierres précieuses et vêtue d'une robe de la même étoffe. Son ajustement est remarquable par une richesse de détails, une vérité de plis, une somptuosité qui marquent la suprême élégance. On croit que la tête seule est de Raphaël, et que le reste est de Jules Romain. Ce portrait, peint sur bois, fut transporté sur toile et, plus tard, vers 1538, le Primatice le restaura.

Jeanne d'Aragon, d'après Raphaël.

JEANNE DE BOURBON, reine de France, née à Vincennes en 1338, morte à Paris en 1378. Fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et d'Isabeau de Valois, elle épousa, en 1350, le dauphin Charles, depuis Charles V. Belle et intelligente, au dire des chroniqueurs, son mari l'appelait « le soleil de son royaume ». Quelques historiens prétendent, sans aucune preuve, qu'elle aurait été empoisonnée par Charles le Mauvais.

JEANNE DE BOURGOGNE, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, onzième enfant de saint Louis, née en 1293, morte en 1348. Elle épousa, en 1313, Philippe de Valois.

JEANNE DE BOURGOGNE, reine de France, née vers la fin du XIIIe siècle, morte à Roye en 1325. Elle était fille d'Otton IV, comte palatin de Bourgogne et de Mahaut, fille de Robert II, comte d'Artois. Elle épousa, en 1306, Philippe, comte de Poitiers, qui devint roi de France en 1316, sous le nom de Philippe V. Elle fut impliquée avec ses belles-sœurs, Marguerite et Blanche de Bourgogne, dans un procès d'adultère et condamnée à une réclusion perpétuelle. Mais, peu après la condamnation, Philippe V la déclara innocente, peut-être parce qu'il eût fallu restituer le comté de Bourgogne, dot de Jeanne. Après la mort de Philippe V (1322), elle se retira à Gray. C'est elle qui fonda à Paris le collège de Bourgogne.

JEANNE DE CASTILLE, surnommée **la Beltraneja** (la fille de Beltran), infante de Castille, née en 1462, morte en 1530. Fille de Jeanne de Portugal et fiancée au roi de Portugal Alphonse V, elle eut un moment la moitié de la Castille dans son parti, mais ses partisans furent vaincus à Toro et à Albuféra de Mérida, et le traité de Cacérès ne lui laissa d'autre alternative que d'entrer en religion ou d'attendre que l'infant de Castille, don Juan, alors âgé d'un an, fût en âge de se marier. Elle prit le voile au couvent de Sainte-Claire de Coïmbre (1480), mais vécut par la suite à la cour de Portugal, fut recherchée en mariage par François Phébus (1482), puis par Ferdinand le Catholique lui-même (1505), et continua jusqu'à sa mort à signer « moi, la reine », comme vraie fille de roi.

JEANNE DE FLANDRE, comtesse de Montfort, fille de Louis de Flandre, comte de Nevers, célèbre par le courage qu'elle déploya, après la mort, en 1535, de son mari, Jean, duc de Bretagne et comte de Montfort, en défendant Hennebont et en contraignant le comte de Blois à évacuer le duché.

JEANNE DE FRANCE, duchesse d'Orléans, fille de Louis XI, roi de France, et de Marguerite de Savoie, née

en 1464, morte à Bourges en 1505. Elle était charmante et spirituelle, mais chétive et même un peu contrefaite. Louis XI l'imposa comme femme à Louis, duc d'Orléans (1476). Devenu roi sous le nom de Louis XII, le duc d'Orléans s'empressa de demander au pape la nullité de son mariage avec la femme qu'il n'avait jamais aimée. La bulle qui l'accordait fut apportée par César Borgia, fils du pape Alexandre VI. Louis XII épousa la reine Anne, veuve de Charles VIII. Jeanne aimait son mari, et vit la séparation avec douleur. Elle se retira à Bourges, où elle vécut comme une sainte et mourut en 1505. Elle fonda l'ordre des Annonciades de Bourges.

JEANNE HENRIQUEZ, reine de Navarre et d'Aragon, née vers 1425, morte en 1468. Fille de l'amiral de Castille D. Fadrique, elle épousa, en 1447, Jean d'Aragon, roi de Navarre. Intelligente et active, elle exerça un grand ascendant sur son mari et on la rendit responsable de la haine que Jean II témoigna au prince de Viane, fils de son premier mariage avec Blanche d'Evreux. Les historiens navarrais l'ont accusée, sans preuves, de l'avoir empoisonné. Elle fut la mère de Ferdinand le Catholique.

JEANNE DE NAVARRE, reine de France et de Navarre, née à Bar-sur-Seine en 1273, morte au château de Vincennes en 1305. Elle était fille unique de Henri le Gros, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie. Par la mort de son frère Thibaut, elle se trouva seule héritière de leurs domaines. En 1284, elle épousa Philippe le Bel, héritier de la couronne de France, et devint reine, l'année d'après. Elle réunit ainsi à la couronne ses droits sur le royaume de Navarre, sur les comtés de Champagne et de Brie. Lors de la campagne de 1297 contre le comte Henri de Bar, elle se mit à la tête des troupes pour repousser l'envahisseur. Son mari, Philippe le Bel, avait pour elle une vive tendresse, et elle exerça sur lui une grande influence. La légende lui attribue des traits de cruauté dont on ne trouve nulle trace dans les documents du temps.

JEANNE DE PENTHIÈVRE, fille de Gui, comte de Penthièvre, et nièce de Jean III, duc de Bretagne, qui lui légua son duché. Cet héritage lui fut disputé (1340) par Jean de Montfort, frère de Jean III, et amena la guerre de la succession de Bretagne, terminée en 1365 par le traité de Guérande. V. BRETAGNE (*guerre de la succession de*).

JEANNE PLANTAGENET, reine de Sicile, comtesse de Toulouse, morte à Rouen vers 1200. Fille de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eléonore d'Aquitaine, elle épousa le roi de Sicile Guillaume II. En secondes noces, elle épousa Raymond VI comte de Toulouse. Au cours d'une insurrection contre Raymond VI, elle vint, à la tête d'un corps de troupes, assiéger les insurgés dans le château de Cozar. Elle mourut presque subitement à Rouen, où elle avait été rejoindre son frère Jean sans Terre.

JEANNE DE PORTUGAL, reine de Castille, fille d'Edouard, roi de Portugal, née en 1438, morte en 1475. Elle épousa, en 1455, Henri IV, roi de Castille, qui venait de faire casser son union avec Blanche d'Aragon « pour impuissance respective ». Après sept ans de stérilité, la reine donna naissance à une fille, qui fut nommée Jeanne et reconnue héritière du royaume (1462). Mais les grands prétendirent qu'elle était fille de D. Beltran de La Cueva, favori du roi, et obtinrent, en 1468, le renvoi de la reine et de l'infante. La reine, prisonnière au château d'Alarcon, y donna naissance à deux enfants adultérins, ce qui n'empêcha pas Henri IV de se réconcilier avec elle, de déclarer à nouveau Jeanne pour son héritière (1470). A la mort de Henri IV (1474), Jeanne soutint les droits de sa fille et mourut quelque mois après son mari, ayant fiancé l'infante au roi Alphonse V de Portugal.

JEANNE SEYMOUR, reine d'Angleterre, troisième femme de Henri VIII, née vers 1509, morte en 1537. Fille de sir John Seymour, sœur du protecteur Somerset, elle fut remarquée par Henri VIII. Jeanne entra très bien dans les intrigues nouées pour la faire monter sur le trône et sut se faire désirer en se refusant constamment. Dès que la reine eut été exécutée, Henri accourut auprès de Jeanne, qui ne se montra plus cruelle. Le mariage, cependant, n'eut lieu que longtemps après (30 mai 1536). Jeanne était d'une santé délicate et elle mourut des suites de couches laborieuses, le 24 octobre, après avoir donné le jour à un fils, qui fut Edouard VI. Henri VIII paraît l'avoir aimée plus que ses autres femmes.

Jeanne Seymour.

JEANNETON (*ja-ne*) n. f. Arg. et pop. Servante d'auberge, de mœurs peu farouches.

JEANNETTE (*ja-nèt'* — dimin. de *Jeanne*) n. f. Fam. Jeune servante. (Peu usité.)

— Bot. Nom vulgaire du narcisse des poètes.

— Jardin. Boîte en fer battu, dont les botanistes se servent dans leurs excursions pour renfermer les plantes.

— Mod. *Croix à la Jeannette* ou simplem. *Jeannette*. Croix d'or qui se porte au cou, attachée par un ruban très court, et dont la mode a été empruntée aux paysannes.

— Techn. Ancien nom de la jenny, machine à filer le coton appelée aussi MULL-JENNY.

A, croix à la Jeannette.

JEANNETTE, île de l'océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie, et au N.-E. de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, découverte par le commandant de la « Jeannette » en 1881.

JEANNIN n. m. Linguist. V. JANOT.

JEANNIN (Pierre), dit le **Président Jeannin**, magistrat et homme d'Etat français, né à Autun en 1540, mort à Paris en 1622. Elève de Cujas, il fut avocat à Dijon, et devint membre du parlement de Bourgogne. C'est grâce à son influence que furent empêchés, en Bourgogne, les massacres de la Saint-Barthélemy. Nommé conseiller au parlement de Dijon (1579), puis président (1581), il chercha à réconcilier Mayenne avec Henri IV. Henri IV l'attacha à son service, après le combat de Fontaine-Française (1595). Il le fait entrer dans son conseil et le nomme intendant des finances (1602). Jeannin est mêlé à toutes les opérations politiques du règne de Henri IV. Il négocie avec le duc de Savoie le traité de Lyon; mais le plus bel épisode de sa vie est son ambassade en Hollande, pendant laquelle il conclut une alliance défensive entre la France et les états généraux des Provinces-Unies (1608) et oblige l'Espagne à reconnaître les Provinces-Unies comme puissance souveraine et à conclure avec elles une trêve de douze ans (1609). Surintendant des finances sous Louis XIII, il essaya de rétablir l'harmonie entre Louis XIII et Marie de Médicis. Jeannin a entretenu une correspondance suivie avec plusieurs hommes de lettres. On a publié ses *Négociations*.

Jeannin.

JEANNINGROS (Pierre-Jean-Joseph), général français, né à Besançon en 1816. Engagé volontaire, il fit les campagnes de Crimée et d'Italie, fut promu colonel après Solferino, général de brigade en 1865, pendant la guerre du Mexique, commanda une brigade de la garde à l'armée de Metz (1870) et lacéra ses drapeaux, lors de la capitulation. Général de division en 1872, il fut mis à la retraite en 1881 et devint, en 1883, inspecteur général des bataillons scolaires. Il a publié une *Histoire des zouaves*.

JEANNOT (*ja-no* — dimin. de *Jean*) n. m. Fam. Personnage niais, type de niais. V. JANOT.

— *Jeannot lapin*, Nom donné au lapin, par La Fontaine.

Jeannot et Colin, conte de Voltaire (1674), dont l'idée est empruntée à une fable de l'abbé Aubert : *Fanfan et Colas*. — Jeannot et Colin ont été élevés ensemble à l'école d'Issoire. Mais le père de Jeannot s'est enrichi à Paris et est devenu le marquis de La Jeannotière. Il fait venir son fils, qui oublie Colin ; il lui donne un gouverneur, qui ne lui enseigne que les belles manières. Au moment où Jeannot recherche en mariage une jeune veuve de qualité, il apprend la ruine de son père : sa fiancée lui propose de prendre sa mère comme femme de chambre. Il se désespère; mais voici qu'il rencontre Colin, et son ami, qui s'est enrichi dans la chaudronnerie, le tire de peine, lui donne sa sœur en mariage et l'associe à son commerce. L'histoire est contée avec une simplicité charmante, rendue plus piquante par une fine satire des mœurs du temps. — De ce conte, Florian a tiré la comédie en prose *Jeannot et Colin*, jouée au Théâtre-Italien en 1780, et Etienne le livret d'un opéra-comique en trois actes, musique de Nicolo, joué en 1814 à l'Opéra-Comique. La partition est l'une des œuvres les plus aimables de Nicolo.

JEANNOTISME n. m. Linguist. V. JANOTISME.

JEANRON (Philippe-Auguste), peintre français, né à Boulogne-sur-Mer en 1809, mort au château de Comborn (Corrèze) en 1877. Il se lia tout jeune avec Sigalon et Godefroy Cavaignac. Après juillet 1830, il fonda et présida la *Société libre de peinture et de sculpture*, fit des conférences publiques, collabora à divers journaux, et exposa : *Douze épisodes de la vie du prolétaire*, pour Ledru-Rollin. Après la révolution de 1848, il fut nommé directeur des musées nationaux. Ce fut lui qui organisa l'*Exposition libre* en 1848, créa le musée du Luxembourg, fit restaurer le Louvre et la galerie d'Apollon, classa les tableaux du Louvre par écoles, ouvrit le musée égyptien, accrut le musée ethnologique, organisa la chalcographie, etc. Remplacé, en 1849, par de Nieuwerkerke, il fut nommé, en 1853, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Marseille, et devint membre correspondant de l'Institut.

On lui doit un assez grand nombre d'articles, des *Mémoires*, ainsi que *Origines et progrès de l'art* (1849); *De l'art de la peinture* (1865), etc. Parmi ses tableaux, citons : *le Port abandonné d'Ambleteuse*, qui a figuré au Luxembourg, et des paysages : *la Pierrelevade, à Comborn* (1870); *Bords de la mer, Près du lac Grisnez* (1874); *l'Attente, le Chaume, la Roche-aux-Oiseaux, les Bords de la Durance* (1875); *De Gênes à Marseille par le cap Lardier* (1876); etc.

JEANROY (Marie-Henri-Gustave-*Alfred*), professeur français, né à Mangiennes (Meuse) en 1859. Elève de l'Ecole normale (1878), il enseigna dans les lycées, devint chargé de cours (1889), puis professeur de langue et de littérature du moyen âge à l'université de Toulouse. Outre ses thèses de doctorat : *De nostratibus medii ævi poetis qui primum lyrica Aquitaniæ carmina imitati sint* (1890) et *les Origines de la poésie lyrique en France* (1889), il a publié : *Extraits des chroniqueurs français du moyen âge* [avec Gaston Paris] (1891); *Mystères provençaux du* XV^e *siècle* [avec Teulié] (1893); *Chansons et dits artésiens du* XIII^e *siècle* [avec H. Guy] (1898); etc. Il a donné au *Nouveau Larousse illustré* un certain nombre d'articles d'histoire littéraire du moyen âge.

JEANVROT (Victor), jurisconsulte français, né à Montreuil-sur-Mer en 1846. D'abord avocat, il est devenu en 1883 conseiller à la cour d'Angers. On doit à ce magistrat, à l'esprit réformateur, entre autres ouvrages : *Etudes sur le droit public, le régime de la presse, etc., en Suède* (1877); *la Législation de l'Algérie* (1877); *la Législation spéciale de la Corse* (1878); *De l'application des décrets du 29 mars 1880 sur les congrégations religieuses* (1880); *la Magistrature* (1882-1883); *la Suppression du Serment* (1887); *Manuel de la police des cultes* (1888-1890); *Code pratique de la presse et de l'imprimerie* (1894); etc.

JEAURAT (Etienne), peintre, né à Vermenton (Yonne) en 1699, mort à Versailles en 1789. Il était frère du graveur Edme Jeaurat (1672-1738). Elève de Nicolas Wleughels, il suivit son maître en Italie en 1724, et fut agréé à l'Académie en 1733. Il se livra à la peinture de genre. A partir de 1738, il exposa : *la Couturière, l'Accouchée, la Relevée, le Transport des filles de joie à l'hôpital*, etc., toiles vives, spirituelles, un peu lestes parfois, mais d'une forme distinguée; *le Déménagement du peintre, la Noce villageoise, les Deux Savoyardes, l'Eplucheuse de salade* (1753); *les Citrons de Javotte* (1763), etc. Les œuvres sérieuses : *Daphnis et Chloé* (1741); *Achille allant venger Patrocle* (1753), etc., ont moins de valeur. Professeur en 1737, recteur en 1765, chancelier en 1781, il était doyen de sa compagnie lorsqu'il mourut. Il exposait encore au Salon de 1769, à l'âge de soixante-dix ans, un *Pressoir de Bourgogne*, une *Veillée de paysannes*.

Le Louvre ne possède qu'une toile d'Etienne Jeaurat, et non des meilleures : *Diogène brisant son écuelle*.

JEAURAT (Edme-Sébastien), astronome, neveu du précédent, né et mort à Paris (1724-1803). Son premier ouvrage est un *Essai de perspective à l'usage des artistes* (1750). En 1753, il obtint une chaire de mathématiques à l'Ecole militaire et entra à l'Académie des sciences en 1763. Il publia, en 1766, ses nouvelles *Tables de Jupiter*, et décrivit, en 1778, une lunette à double image dite *diplantidienne*. En 1772, il succéda à Lalande dans la rédaction de la « Connaissance des temps ». Il entra à l'Institut en 1796.

JEBB (Richard Claverhouse), helléniste anglais, né à Dundee en 1841. Il fut nommé, en 1875, examinateur de littérature classique à l'université de Londres, puis professeur de littérature grecque à l'université de Glasgow. On lui doit : *Vie de Richard Bentley* (1882); *Homère : introduction à l'Iliade et à l'Odyssée* (1887); *Développement et influence de la poésie grecque classique* (1893); *Erasme* (1890); etc.

JEBEROS, JIBAROS ou **JIVAROS**, Indiens de l'Amérique du Sud, qui vivent dans la région du haut Amazone et, de l'autre côté des Andes, sur le territoire péruvien. — *Un* JEBERO, JIBARO ou JIVARO.

— ENCYCL. De haute taille, les *Jeberos* ont la face arrondie, les yeux vifs, petits, le nez aquilin, les lèvres minces. Leurs cheveux sont noirs et la barbe rare. Guerriers indomptables, ils préparaient de curieux trophées (*chanchas*), consistant en têtes humaines dont on a enlevé les os et qu'on a séchées au moyen de pierres chauffées. Ces trophées étaient suspendus aux chevaux des guerriers, dans les combats. Un certain nombre d'entre eux ont embrassé le christianisme.

JÉBUS, selon la Bible, nom primitif de la ville qui s'appela plus tard Jérusalem.

JÉBUSIENS, peuplade qui habitait la terre de Chanaan (Palestine), avant son occupation par les Hébreux. (Leur territoire peu étendu avait pour capitale Jérusalem, qu'ils nommaient *Jébus*. Les Jébusiens ne furent définitivement chassés de leur pays que par David, et Salomon les rendit tributaires.) — *Un* JÉBUSIEN.

JÉCHONIAS ou **JOACHIM**. V. ce dernier nom.

JECKER (Jean-Baptiste), banquier suisse, né à Porrentruy vers 1810, fusillé à Paris en 1871. Employé de banque à Paris, il alla au Mexique, fonda une banque, obtint une concession de mines et, en 1856, l'autorisation de reconnaître les terrains de la Sonora et de la Basse-Californie. En 1859, le président Miramon, chef du parti catholique, signa avec lui une convention destinée à retirer de la circulation les bons de la dette intérieure, et à les remplacer par une émission de 75 millions de titres garantis par la banque Jecker. Mais Juarez, élu président en 1861, fit suspendre l'exécution des traités financiers pendant deux ans. Jecker se rendit en France, se fit naturaliser et intéressa à son affaire le duc de Morny. Ce fut, sinon la cause, du moins l'occasion de l'intervention française au Mexique. Après la mort de Morny (1861), Jecker ne put se faire payer complètement par Maximilien, bien qu'il eût réduit sa créance. Il revint en France. En 1871, au plus fort de la Commune, il allait quitter Paris quand il fut arrêté, emprisonné et fusillé.

JÉCORAIRE (*rèr'* — du lat. *jecur, oris*, foie) adj. ‖ *Veine jécoraire*, Veine de la main droite qu'on supposait autrefois en rapport avec le foie.

JÉCORAL, ALE, AUX (du lat. *jecur, oris*, foie) adj. Méd. Se dit du son que l'on entend lorsqu'on percute la région du foie : *Son* JÉCORAL. (Peu us.) ‖ On dit plutôt HÉPATIQUE.

JECTANIDES ou **YÉMÉNIENS**, un des deux groupes dans lesquels se divisa la nation arabe primitive. (Les Jectanides acquirent de bonne heure une influence considérable et envahirent bientôt le territoire de leurs frères du Nord.) — *Un* JECTANIDE ou YÉMÉNIEN.

JECTISSES (*jè-ktiss* — de *jeter*, qui s'est dit *jecter*) adj. f. pl. Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. — Constr. *Pierres jectisses*, Celles dont les dimensions sont peu considérables et qui peuvent se poser à la main.

JEDAHIAH HAPPENINI BEDRASCHI ou **RABBI JEDAAIA'H BEN ABRAHAM HAPPENINI**, surnommé **Habbedrasci**, rabbin espagnol, né à Barcelone en 1250, mort après 1298. Profondément versé dans la connaissance de la loi mosaïque, il était en même temps un poète distingué et possédait une telle éloquence qu'il a été surnommé par Buxtorf le « Cicéron des Hébreux ». Son œuvre capitale est *Bechinath Olam* (« Appréciation du monde »), publiée à Mantoue (1476) et traduite en français par Philippe d'Aquin (1629) et par Michel Berr (1804).

JEDBURGH, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Roxburgh, sur le *Jed*; 6.000 hab. Fabrication de draps, couvertures, tapis, flanelles. Ruines d'une abbaye détruite lors de la Réforme et considérée comme le monument le plus parfait de l'architecture gothique en Ecosse.

JEDLERSDORF ou **GROSS-JEDLERSDORF**, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche distr. de Korneuburg); 7.834 hab. Fabrique de locomotives. Filature et tissage du jute. Fabrique de machines à coudre, de gutta-percha.

JÉDOT (*do* — de *Jédot*, n. d'un prof.) n. m. Arg. de l'Ecole polytechn. Pluie.

JEFFERIES (Richard), littérateur anglais, né dans le Wiltshire en 1848, mort à Goring (Sussex) en 1887. Fils d'un petit fermier, il s'enfuit à seize ans de la maison paternelle, avec l'intention de s'embarquer pour l'Amérique. Ramené chez son père, il lut beaucoup et débuta comme publiciste dans le « Herald ». Il réussit, peu à peu, à se faire un nom par ses romans, où il a fait preuve de rares qualités d'observation de la nature, et où il a rendu, avec

émotion, les aspects variés de la vie rurale. Les plus connus sont : *Gamekeeper at home* (1877), *Wild life in a Southern County* (1879), *Greene Ferne Farm* (1880), *Wood magic* (1881), *Bevis* (1882), *the Story of my heart* (1883), *Red Deer* (1884), *After London* (1885), *Amaryllis at the Fair* (1887).

JEFFERISITE (*jè-fe*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la phlogopite.

JEFFERSON, une des branches mères du Missouri. V. MISSOURI.

JEFFERSON, nom de 23 comtés et de nombreux bourgs et villes des États-Unis, dont voici les principaux : JEFFERSON, comté de l'Alabama ; 25.000 hab. Ch.-l. *Elyton*. — Comté de l'Arkansas ; 25.000 hab. Ch.-l. *Pine-Bluff*. — Comté de l'Illinois ; 25.000 hab. Ch.-l. *Mount-Vernon*. — Comté de la Géorgie ; 18.000 hab. Ch.-l. *Louisville*. — Comté de l'Indiana ; 30.000 hab. Ch.-l. *Madison*. — Comté du Kentucky ; 150.000 hab. Ch.-l. *Louisville*. — Comté du Missouri ; 20.000 hab. Ch.-l. *Hillsboro*. — Comté de New-York ; 76.000 hab. Ch.-l. *Waterton*. — Comté du territoire de Washington ; 2.000 hab. Ch.-l. *Port-Townsend*. — JEFFERSON, ville de l'Ohio, ch.-l. du comté d'Ashtabula. — Ville du Texas, ch.-l. du comté de Marion ; 4.000 hab. — Ville du Wisconsin, ch.-l. de comté, au confluent des branches du Rock River ; 3.800 hab.

JEFFERSON (Thomas), homme d'État américain, né à Shadwell (Virginie) en 1743, mort à Monticello (Virginie) en 1826. Fils d'un riche planteur, il fit des études de droit, et fut reçu avocat en 1767 et élu (1769) député du comté à la Chambre de la colonie où il fit une opposition très vive à la politique de la métropole. Par sa *Summary View of the rights of British America* (1774), il fut le principal artisan de la déclaration d'indépendance. Membre du congrès de 1775, président de la commission qui rédigea l'acte d'indépendance (1776), il introduisit dans la Virginie les réformes les plus libérales. Gouverneur de cet État (1779-1781), négociateur des traités de commerce avec l'Europe (1784), ministre plénipotentiaire à Paris (1785), où il succéda à Franklin, secrétaire d'État dans le cabinet de Washington (1792), il devint le chef du parti républicain, dont le programme comportait l'alliance française et la décentralisation. Vice-président des États-Unis en 1797, il faillit l'emporter sur Adams et devint président, en 1801, après une lutte électorale acharnée. Réélu en 1805, il refusa une troisième réélection en 1809. Son administration, très simple, fut extrêmement populaire. Après sa présidence, Jefferson se retira à Monticello, où il avait fait construire une belle résidence. Gardant de sa retraite son influence considérable sur les affaires américaines, Jefferson, ami et disciple des philosophes français Condorcet, d'Alembert, Destutt de Tracy, appliqua le premier les principes dont la Révolution française devait se réclamer. On a publié la collection de ses écrits : *the Writings of Ths. Jefferson* (1833-1835).

Th. Jefferson.

JEFFERSON-BARRACKS ou **JEFFERSON-LES-CASERNES**, ville des États-Unis (Missouri [comté de Saint-Louis]), sur la rive droite du Mississipi ; 9.000 hab. Poste militaire de l'Union.

JEFFERSON-CITY, ville des États-Unis, capitale de l'État du Missouri, sur la rive droite du Missouri ; 6.742 hab.

JEFFERSONIE (*jè-fèr, nî*) n. f. Genre de berbéridées. — ENCYCL. Les *jeffersonies* (jeffersonia) sont des herbes vivaces et glabres, à souche pure, à feuilles radicales, longuement pétiolées, à fleurs isolées, dont le fruit est une pyxide piriforme. On en connaît deux espèces, de l'Amérique septentrionale et de la Mandchourie. On cultive, pour ses feuilles singulières, très glabres, à deux segments ovales et opposés, la *jeffersonia diphylla*, des États-Unis, qui aime l'ombre et un sol poreux.

Jeffersonie.

JEFFERSONITE (*jè-fèr*) n. f. Minér. Variété de pyroxène.

JEFFERSONVILLE, ville des États-Unis (Indiana), sur l'Ohio. Constituée en municipalité distincte, elle n'est, en réalité, qu'un faubourg de Louisville, située en face sur le Kentucky ; 10.660 hab. Commerce de transit.

JEFFERY (Hudson), nain anglais, né à Oakham (Rutlandshire) en 1619, mort en 1692. Le duc de Buckingham le prit à son service. Quand il reçut Charles Ier et Henriette de France, après leur mariage, il enferma Jeffery dans un pâté froid qu'il fit servir à table. Il fut offert à Henriette de France, qui l'emmena. A la cour, il prit une grande importance, surtout quand la reine l'envoya chercher une sage-femme pour elle en France. A son retour, des corsaires de Dunkerque le retinrent quelque temps prisonnier. Il était d'une humeur chagrine et violente. Jeffery appela en duel un gentilhomme, nommé Crofts, qui vint au rendez-vous, armé seulement d'une sarbacane. Rendu furieux, il exigea un duel sérieux au pistolet, dans lequel il tua son adversaire. Plus tard, il fut pris encore une fois sur mer par un pirate turc, et fut quelque temps esclave en Barbarie. Il séjourna en France, de 1644 jusqu'à la restauration. Compromis dans le complot des papistes, en 1682, il fut enfermé à Gatehouse, où il mourut. Sa taille, à huit ou dix ans, était de 0m,48 ; elle atteignit, à trente ans, 1m,18.

JEFFREY (Francis, lord), écrivain et homme politique anglais, né et mort à Édimbourg (1773-1850). Avocat brillant, il fréquenta les réunions de la *Speculative Society*, entra à l'Académie des sciences physiques de Londres, et dirigea, à sa fondation, l'« Edinburgh Review » (1802). Nommé, en 1830, lord avocat, il devint membre de la Chambre des communes, et juge de session en 1834. Sa maison d'Édimbourg accueillit les littérateurs les plus connus du temps. On y vit Dickens, Macaulay, Carlyle, mais Jeffrey était classique par tempérament. Il méconnut le mouvement romantique inauguré par W. Scott, et combattit, non sans malveillance, Byron et Moore. Une partie de ses articles de la « Revue d'Édimbourg » ont été réunis en quatre volumes (1844-1853).

JEFFREYS (George, lord), chancelier d'Angleterre, né à Acton (comté de Denbigh) en 1648, mort à Londres en 1689. Après une jeunesse fort dissipée, il se fit inscrire au barreau de Londres (1668), et, aussi ambitieux que dépourvu de préjugés, il ne tarda pas à se faire une belle carrière dans la magistrature. Il fit éclater, à l'occasion du complot papiste, le zèle gouvernemental le plus excessif, et fut nommé conseiller de la couronne (1680). Même zèle dans la répression du complot de la Rye House et la charge de chief-justice (1683). Le procès de Titus Oates lui rapporta la couronne de baron (1685). Les *Assises sanglantes* lui valurent le poste de lord chancelier (1685) et beaucoup d'argent. La révolution de 1688 arrêta cette scandaleuse fortune. Jeffreys, déguisé en matelot, s'empressa de prendre la fuite, dès l'arrivée de Guillaume d'Orange. Mais il fut arrêté, enfermé à la Tour, et mourut peu après.

JEFFREYSIE (*jè-frè-zî*) ou **JEFFREYSIA** (*jè-frè-zi*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *jeffreysiidés*, comprenant quelques espèces paléarctiques. (Les jeffreysies sont des animaux marins, à petite coquille perforée et transparente, qui vivent parmi les algues, où ils se suspendent par un filament muqueux. La *jeffreysia diaphana* habite l'océan Atlantique.)

JEFFREYSIIDÉS (*jè-frè-zi*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, dont le genre *jeffreysie* est le type. — *Un* JEFFREYSIIDÉ.

JÉGA. Géogr. V. DJÉGA.

JÉGNEUX n. m. Mobil. Syn. de GÉNIEUX.

JEGUN, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 17 kilom. d'Auch, au-dessus de l'Oustère ; 1.460 hab. Fabriques de sabots, tuileries. Ruines d'un château fort. — Le canton a 12 comm. et 5.377 hab.

Jehan de Paris, roman en prose du XVe siècle, d'un auteur inconnu. — Il met en scène un vieux roi d'Angleterre et un jeune prince français, qui aspirent tous deux à la main d'une infante d'Espagne ; ils se mettent en route ensemble, et le second, qui voyage incognito, en simple bourgeois, sous le nom de Jehan de Paris, s'amuse à cribler d'épigrammes son compagnon de route. Arrivé à Burgos, il émerveille la cour espagnole par le luxe inouï d'une escorte qui l'avait suivi à distance, se fait reconnaître, et il est préféré à son rival. Comme la plupart des romans en prose du XVe siècle, ce récit repose sur des poèmes antérieurs : les principaux épisodes sont empruntés notamment à *Jehan et Blonde*, de Philippe de Beaumanoir. Ce roman eut un immense succès, fort explicable à une époque où l'Anglais était l'ennemi national.

Jehan de Saintré (HISTOIRE DU PETIT) **et de la Dame des Belles-Cousines**, roman du XVe siècle, par Antoine de La Sale. — La dédicace en fut composée en 1459 et l'œuvre imprimée en 1517, à Paris, sous ce titre : *Histoire et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré, et de la jeune dame des Belles-Cousines, sans autre nom nomma*. Le héros du livre, cité par Froissart en ses « Chroniques », a réellement existé ; sénéchal d'Anjou, il a combattu à Poitiers et est mort en 1368. Il joue le rôle de l'archétype du chevalier, apte à tous les exploits, combattant à tous les tournois et champs de bataille, pour Dieu et sa dame (celle des Belles-Cousines), dont l'auteur a voilé, à dessein sans doute, la personnalité. Mais l'ouvrage intéresse surtout par ce que l'auteur y a mis de description réaliste et d'ironie satirique. A la fin du XVIIIe siècle, Tressan avait donné de *Jehan de Saintré* une adaptation qui eut un succès énorme.

JEHOAKHAS, JEHOASH, JEHOÏADA, etc. V., sous Jo, tous les noms d'hommes hébreux qui commencent par la forme Jého, du nom de Jahvèh ou Jéhovah.

JEHOL. Géogr. V. DJÉHOL.

JÉHOTTE (Louis), statuaire belge, né à Liége en 1803, mort à Bruxelles en 1884. Élève de Kessels et de Thorwaldsen, il exécuta un certain nombre d'ouvrages remarquables : le *Monument de M. de Méan, prince-évêque de Liége*, groupe en marbre blanc ; le *Prince Charles de Lorraine* (1848), statue érigée à Bruxelles devant le Palais de l'industrie ; une *Baigneuse ; Caïn* (1855), statue en bronze qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, etc. On lui doit, en outre, les bustes du *roi Léopold*, de *l'archevêque Charles d'Argenteau*, etc.

JÉHOVAH. Dans la Bible, Nom par excellence de Dieu. On lit dans l'*Exode* (III, 14) qu'il fut révélé à Moïse lors de la vision du *Buisson ardent*. Composé des consonnes qui, en hébreu, désignent les trois temps du verbe « être » à la troisième personne du masculin singulier, il signifie *celui qui était, qui est et qui sera*. Rien n'égalait le respect dont l'entouraient les anciens Juifs. Le grand prêtre le disait à haute voix dans le temple, le jour de la fête de l'Expiation ; mais, ordinairement, il était rigoureusement interdit de le prononcer. Aussi, toutes les fois que le lecteur le rencontrait dans la Bible, il devait lui substituer soit celui d'*Adonaï*, qui veut dire *Seigneur*, soit celui d'*Elohim*, qui est le nom habituel de Dieu. Cet usage explique pourquoi les Septante l'expriment par le mot grec *Kurios*, et la Vulgate par le mot latin *Dominus*, qui sont la traduction d'Adonaï. Les commentateurs modernes ne sont pas d'accord sur la manière dont il convient de le prononcer, c'est-à-dire sur les voyelles qu'il faut ajouter aux quatre consonnes qui le composent. Les exégètes protestants et rationalistes disent *Jahveh* ; mais les théologiens catholiques sont restés fidèles à l'antique prononciation *Jéhovah*, qui a pour elle le suffrage d'un grand nombre d'hébraïsants. D'ailleurs, c'est toujours sous la forme de Jéhovah que le nom sacré du Dieu des Juifs a passé dans les langues phénicienne, samaritaine, grecque et latine.

JÉHOVISME (*vissm'*) n. m. Culte de Jéhovah.

JÉHOVISTE (*visst'* — rad. *Jéhovah*) adj. Qualification donnée par certains critiques aux parties de l'Écriture où Dieu est appelé Jéhovah, tandis qu'ailleurs il est appelé Elohim.

JÉHU, fils de Nimshi, l'un des généraux qui commandaient l'armée de Joram devant Ramoth de Galaad, en 843. Il fut oint roi par un disciple d'Élisée, assassina Joram, Okhosias de Juda, Jézabel, toute la famille d'Omri, et fut reconnu roi de tout Israël. En 842, il envoya des présents à Salmanasar III d'Assyrie, mais celui-ci ne le délivra pas de Hazael, roi de Damas, et il perdit toute la partie de son royaume qui s'étendait à l'E. du Jourdain. Il mourut en 815, après un règne désastreux de vingt-huit ans.

Jéhu (COMPAGNIE DE). Hist. V. COMPAGNIE DE JÉSUS.

JÉHUISTE (*isst'*) n. m. Membre de la compagnie de Jéhu : *Les* JÉHUISTES *se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre*. (Ch. Nodier.)

JÉJUNO-ILÉON ou **JÉJUNO-ILÉUM** (*om'*) n. m. Partie de l'intestin grêle qui s'étend du duodénum au gros intestin.

— ENCYCL. Rien ne distingue l'iléum du jejunum ; aussi doit-on étudier ensemble ces deux parties de l'intestin grêle, séparées jadis par les anatomistes. Le *jéjuno-iléon* remplit la grande partie de l'abdomen ; continuant le duodénum, il finit à la valvule iléo-cæcale, après de multiples circonvolutions. Sa longueur varie de 6 à 8 mètres et son diamètre de 25 à 30 millimètres ; il est maintenu en place par un repli du péritoine, le *mésentère*, assez lâche pour lui permettre tous mouvements. C'est au commencement de cet intestin que débouchent ensemble les canaux cholédoque et pancréatique. Au point de vue anatomique, le jéjuno-iléon se compose de quatre tuniques : *séreuse* (mésentère), *musculeuse*, qui contient des fibres longitudinales et circulaires, *celluleuse* et *muqueuse*. Cette dernière, la plus importante, de couleur rosée ou blanc grisâtre, forme des saillies circulaires (valvules conniventes), parsemées de *villosités* et de follicules, tantôt solitaires (follicules clos), tantôt réunis (plaques de Peyer) ; à sa surface débouchent les orifices des glandes de Lieberkühn et de Brunner. Les artères qui apportent le sang au jujéno-iléon viennent de la mésentérique supérieure, et s'épanouissent dans la couche muqueuse ; les veines forment, par leur réunion, la veine mésaraïque. Les nerfs émanent du plexus solaire. Enfin, les villosités contiennent de nombreux chylifères, qui forment un réseau sous-muqueux et se jettent dans les ganglions mésentériques et la citerne de Pecquet.

JEJUNUM (*jé, nom'*) ou **JÉJUNUM** (*nom'*) n. m. Anat. Portion de l'intestin grêle, qui fait suite au duodénum. V. JÉJUNO-ILÉON.

JEKNITE (*jèk'*) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de fer météorique ou sidérite, formé de deux alliages, qui sont la tænite et la plessite (cette dernière prépondérante et lamellaire).

JÉLIOTTE ou **JÉLYOTTE** (Pierre), chanteur scénique français, né à Lasseube en 1713, mort à Estos en 1797. Élève de la maîtrise de la cathédrale de Toulouse, sa très belle voix de haute-contre le fit appeler à Paris par l'administration de l'Opéra, en 1733. Il y produisit une très grande impression et, peu à peu, s'empara du grand emploi. Pendant vingt-deux ans, Jéliotte fut « l'étoile » de ce théâtre, où il créa tous les grands rôles des opéras de Rameau, de Mondonville et de quelques autres, tels que *les Indes galantes, Dardanus, Zaïs, Naïs, Zoroastre, Acanthe et Céphise, Isbé, le Carnaval du Parnasse, Daphnis et Alcimadure*, et aussi *le Devin du village*, de Jean-Jacques Rousseau. Il prit sa retraite en 1755, mais resta le professeur de chant des filles de Louis XV. Il jouait fort bien du luth, écrivait des chansons charmantes, qu'il chantait en s'accompagnant lui-même, et, en 1745, il fut chargé de composer la musique d'un opéra-ballet, *Zélisca*, représenté à Versailles, au mariage du Dauphin, père de Louis XVI. Sa statue, due au sculpteur Ducuing, a été inaugurée à Pau, en 1901.

Jéliotte.

JELLACHICH DE BUZIM ou **JELACIC** (François, baron DE), général autrichien, d'origine croate, né à Pétrinia en 1746, mort en 1810. Il entra dans l'armée autrichienne, se distingua en 1789 pendant la guerre contre les Turcs, prit part à la campagne du Rhin (1796), remporta, en 1799, un avantage marqué sur Oudinot et Masséna et fut promu, en 1800, maréchal-lieutenant. En 1805, il fut enveloppé par les Français et dut se rendre à Augereau.

JELLACHICH DE BUZIM ou **JELACIC** (Joseph, baron DE), général autrichien, ban de Croatie, fils du précédent, né à Petervarad (Slavonie) en 1801, mort à Agram en 1859. Entré dans l'armée autrichienne, il devint colonel en 1842, se distingua pendant la guerre de Bosnie (1845), et devint populaire chez les Croates irrités de subir la suprématie de la Hongrie. En 1848, sur la demande de ses compatriotes, il fut nommé général et ban de Croatie et Slavonie. Étant entré en conflit avec le gouvernement hongrois au sujet des confins militaires, il fut destitué par l'empereur Ferdinand, mais il ne tint pas compte de cette destitution, entraîna les Croates à faire la guerre aux Hongrois, qu'il refoula à Schwechat, marcha sur Vienne, alors en révolution, puis retourna en Hongrie et entra à Budapest en janvier 1849, avec le général Windischgratz. Nommé feldzeugmeister, il rentra après la paix dans l'armée autrichienne, et reçut le titre de comte (1854). La

Jellachich de Buzim.

ville d'Agram lui a érigé une statue. On lui doit un recueil de *Poésies* en allemand (1851).

Jellett (John Hewitt), ecclésiastique et savant irlandais, né à Cashel en 1817. Élève du collège de la Trinité de Dublin, il devint professeur de physique à l'université de cette ville en 1848, puis membre du comité d'éducation nationale en 1868 et président de l'Académie royale irlandaise en 1869. Il a fourni aux revues scientifiques et, entre autres, au « Journal de mathématiques » de Liouville, un grand nombre de mémoires de mathématiques pures et appliquées, de physique, de chimie. Citons : *Traité du calcul des variations* (1850); *Essai sur certaines difficultés morales de l'Ancien Testament* (1867); etc.

Jellettite (*jè-lè-tit'*) n. f. Variété de grenat mélanite.

Jelling, village du Danemark (Jutland mérid.), près de Veile. Tertres funéraires du fondateur de la monarchie danoise (960) et de sa femme, et, à côté, pierres runiques, monument précieux du paganisme scandinave.

Jelsa ou **Gelsa**, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), sur l'Èbre; 2.300 hab.

Jeltouga ou **Jelta**, rivière de la Mandchourie septentrionale, sous-affluent de l'Amour. Sur ses bords, mines d'or qui attirèrent jusqu'à 20.000 hommes à partir de 1883 et amenèrent la fondation d'une république éphémère, détruite par les Chinois en 1886.

Jemblet (*jan-blè*) n. m. Partie du moule du fondeur en fer.

Jemelle, comm. de Belgique (prov. de Namur), arrond. admin. et judic. de Dinant; 2.300 hab.

Jemeppe-sur-Meuse, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége, sur la Meuse; 10.210 hab. Houillères importantes. Ce n'est, en réalité, qu'un faubourg de Liége. Beau pont suspendu.

Jemeppe-sur-Sambre, ville de Belgique (prov. de Namur), arrond. admin. et judic. de Namur, près du confluent de l'Orneau et de la Sambre; 3.204 hab. Charbonnages.

Jemmapes ou mieux **Jemappes**, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons, sur la Haine; 12.491 hab. Mines de houille; forges. Raffineries de sel et savonneries; élève de chevaux. Victoire des Français sur les Autrichiens (1792). Sous la première République et le premier Empire, Jemmapes donna son nom à un département français. Ch.-l. : *Mons*; sous-préfectures : Tournai et Charleroi.

Jemmapes (bataille de). La victoire de Valmy avait sauvé la France de l'invasion prussienne : Jemmapes vit la défaite des alliés de la Prusse, les Autrichiens. Entré en Belgique le 28 octobre, Dumouriez rencontra, le 5 novembre, l'armée ennemie de Clairfayt et Beaulieu, forte de 28.000 hommes, campée sur les collines qui bordent la

Plan de la bataille de Jemmapes.

Haine, en avant de Mons; elle était protégée par quatorze redoutes garnies d'une formidable artillerie. L'armée française, forte de 40.000 hommes, occupait une ligne de hauteurs parallèles. D'après le plan de Dumouriez, son aile gauche, sous Ferrand et Rosières, devait enlever Quaregnon, puis pénétrer dans Jemmapes par la droite, que le centre, aux ordres du jeune duc de Chartres, plus tard le roi Louis-Philippe, attaquerait de front. La droite, commandée par Beurnonville et Dampierre, avait pour objectif Cuesmes. Enfin, d'Harville, à l'extrême droite, devait tourner l'armée autrichienne et lui couper la retraite. L'action débuta à sept heures du matin, par une canonnade qui dura jusqu'à dix heures. A ce moment, Rosières, à la tête de l'aile gauche, se jeta sur Quaregnon, qui fut emporté. Puis, à onze heures, comme la colonne n'avançait plus, l'adjudant général Thouvenot, aide de camp de Dumouriez, en prit le commandement. A midi, il pénétrait dans Jemmapes. A la même heure, le centre s'élançait à l'assaut des hauteurs, mais se débandait sous le feu des redoutes. Dumouriez et ses lieutenants les rallient et forment une seule colonne, « dite bataillon de Mons », qu'ils lancent sur les retranchements ennemis. Jemmapes est emporté à la baïonnette. Dumouriez vole alors à l'aile droite qu'ont ébranlée les charges de la cavalerie autrichienne. Il harangue les soldats, et, au chant de la *Marseillaise*, les ramène au combat. Cuesmes est enlevé, et l'armée autrichienne, que d'Harville a malheureusement laissée échapper, s'enfuit vers Bruxelles.

Jemmapes, comm. d'Algérie (dép. de Constantine), entre Philippeville et Bône, au milieu de belles forêts de chênes-lièges. Commune de plein exercice de 3.366 hab., et commune mixte de 28.800 hab. Vignoble, dont les produits sont de bonne qualité. Aux environs, mine de mercure de Ras-el-Ma; gisements de manganèse, fer, inexploités.

Jemtland ou **Iemtland**, prov. du Norrland ou Suède septentrionale, sur le revers oriental des Alpes de Scandinavie. Pays montueux, riche en lacs, en marais, avec fer, cuivre, peu de culture, grands pâturages. Superf. 52.219 kilom. carr.; 108.000 hab. Capit. *Œstersund*.

Jenesano, bourg des États-Unis de Colombie (État de Boyaca [départ. du Centre]), sur un sous-affluent du rio Meta par l'Upia; 7.700 hab.

Jenil ou **Xenil**, rivière d'Espagne, tributaire du Guadalquivir. Le Jenil prend sa source au versant de la sierra Nevada, dans la province de Grenade, coule au N.-O., passe à Grenade, Loja, Ecija, sert de limite aux provinces de Cordoue et de Séville, et se jette dans le Guadalquivir, près de Palma. Cours 213 kilom.

Jenina (corrupt. du mot arabe *Djenina*, le petit jardin). Nom de l'ancien palais, aujourd'hui détruit, des deys d'Alger. (En 1817, Ali-Khoudja, pour se soustraire aux caprices des janissaires, s'installa à la Kasbah.)

Jenisch (Bernard, baron de), orientaliste allemand, né et mort à Vienne (1734-1807). Il fut attaché comme secrétaire à l'ambassade d'Autriche à Constantinople (1755), passa ensuite à Temesvar en qualité d'interprète (1757), et devint chargé d'affaires auprès de la Porte (1772), conseiller aulique (1776), conseiller à la chancellerie intime (1791), et directeur de la chancellerie italienne (1798). Lorsqu'il mourut, il était, depuis 1772, conservateur de la bibliothèque impériale. On lui doit : *Anthologia Persica* (1778); *De fatis linguarum Orientalium nimirum persicæ et turcicæ* (1780); *Historia priorum regum Persarum*, en persan et en latin (1782); nouvelle édition du *Grand dictionnaire arabe-persan-turc* de Meninski (1780-1782).

Jenkin (Henrietta Camilla), femme auteur anglaise, née à La Jamaïque vers 1807, morte à Edimbourg en 1885. Fille de Robert Jackson, fonctionnaire à Kingston, elle épousa, en 1832, un officier de la marine anglaise, Charles Fleeming Jenkin. Elle a laissé d'assez nombreux romans qui ont eu du succès, entre autres : *Cousin Stella* (1859); *Who Breaks pays* (1861); *Once and again* (1865); *Two french marriages* (1868); *Jupiter's daughter* (1874).

Jenkinsite (*jun*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de serpentine.

Jenlain, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 35 kilom. d'Avesnes, sur la Petite Aunelle, sous-affluent de l'Escaut; 938 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, moulins, fabrique de chicorée, fabriques de boutons, passementerie, vannerie.

Jenner (Édouard), célèbre médecin anglais, né et mort à Berkeley (comté de Glocester) [1749-1823]. Déjà connu pour des travaux remarquables, Jenner commença, en 1796, les recherches qui devaient amener, sinon la découverte, du moins la première démonstration positive du virus vaccin, de la possibilité de l'inoculer des animaux à l'homme, de celui-ci aux sujets de son espèce; de remplacer, par cette inoculation préservatrice de la petite vérole, celle de la petite vérole elle-même; par conséquent, une opération souvent dangereuse par une opération généralement bénigne. Il paraît démontré que l'existence du virus vaccin, que ses effets sur l'homme étaient connus depuis longtemps dans l'Inde; que Rabaut-Pommier, pasteur à Montpellier, s'entretint, en 1781, avec le Dr Pew, médecin anglais, de la possibilité d'inoculer le virus pris au pis de la vache, inoculation qui semblait propre à préserver de la petite vérole; que le Dr Pew promit d'engager son ami Jenner à faire des expériences régulières sur ce sujet. Toutefois, ce fut en 1798 seulement que Jenner publia son premier ouvrage sur l'inoculation de la vaccine, qui, depuis lors, a été partout substituée à celle de la petite vérole, et qu'il attacha son nom à cette admirable découverte, pour laquelle il fut dès son vivant comblé d'honneurs. Des monuments ont été élevés à sa gloire en Angleterre, en France et en Italie. Citons, notamment, le groupe de Monteverde : *Édouard Jenner expérimentant le vaccin sur son fils*, à l'hospice de Gênes. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur les causes et les effets de la variole du vaccin, etc.* (1798), traduit en latin et en français; *Nouvelles observations sur le cowpox* (1799); *Continuation des observations relatives au cowpox* (1800); *Origine de l'inoculation du vaccin* (1801); *Éruptions ou modifications du vaccin variolique* (1804); *Lettre à Henry Parry sur l'influence des éruptions artificielles dans certaines maladies de l'homme, etc.*

E. Jenner.

Jenner expérimentant le vaccin sur son fils (groupe de Monteverde).

Jennérien, enne (*jè-né-ri-in, èn'*) adj. Se dit du vaccin, de la vaccination de Jenner par le cowpox contre la variole : *Vaccin* jennérien. *Vaccination, Méthode* jennérienne.

Jenneval (Hippolyte-Louis-Alexandre Dechet, dit), comédien et poète français, né à Lyon en 1801, mort devant Lierre en 1830. Après s'être montré à Ajaccio et à Marseille, il fut engagé en 1826 à l'Odéon, quitta ce théâtre pour aller à Lille, puis, de là, passa, en 1828, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles. Il débuta, en 1830, à la Comédie-Française, où il parut dans *Mérope*, dans *les Rivaux d'eux-mêmes* et dans *les Étourdis*. Après la révolution de Juillet à Paris, il retourna en Belgique, combattit avec les patriotes belges contre les troupes hollandaises. C'est pendant les repos du bivouac qu'il improvisa les couplets de *la Brabançonne*, devenue le chant national belge. Il fut tué par un boulet, dans une sortie opérée par les défenseurs de Lierre contre les troupes de Saxe-Weimar. Sa mère publia, l'année suivante, un recueil de vers de son fils sous ce titre : *Études poétiques de Jenneval* (1831).

Jennings (Sarah). V. Marlborough (duchesse de).

Jenny n. f. Machine à filer du coton, inventée par Thomas Highs, perfectionnée par Hargraves, Arkwright, et enfin par Samuel Crompton, qui en fit la mull-jenny.

Jenny l'Ouvrière, drame de Decourcelle et J. Barbier (Porte-Saint-Martin, 1850). C'est l'histoire d'une jeune fille sur laquelle fondent tous les malheurs et qui est déshonorée par un jeune banquier, puis réhabilitée grâce au mariage auquel la dignité, le dévouement, la générosité de la jeune ouvrière amènent le séducteur. On ne connaît guère, aujourd'hui, que la romance intercalée dans la pièce par les auteurs.

Jensen (Adolphe), compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1837, mort à Baden-Baden en 1879. Élève d'Ehlert et de Marpurg, il devint chef d'orchestre du théâtre de Posen, puis retourna à Kœnigsberg. Professeur à l'École supérieure de piano de Tausig, à Berlin en 1866, sa santé l'obligea de renoncer à ces fonctions. Il se rendit alors à Dresde, puis à Gratz, et enfin à Baden-Baden. On a de lui de nombreux recueils de *lieder*, dont quelques-uns forment des cycles : *A l'innommée, Dolorosa, Gaudeamus, Romances et ballades, Chants d'amour, Chants d'Espagne, Jensen-Album*, etc. Il a publié aussi, pour piano : *Voix intérieures, Tableau de voyage, Erotikon, Musique de noce, Souvenirs, Chants du pays de Berchtesgaden*, recueils d'une rare saveur, etc.

Jensen (Wilhelm), écrivain et publiciste allemand, né à Heiligenhafen (Holstein) en 1837. Il fit des études de médecine aux universités de Kiel, Wurtzbourg et de Breslau, puis se fit recevoir docteur en philosophie. Il habita successivement Munich, Stuttgart et Flensbourg, où il s'occupa de journalisme, Kiel, Fribourg-en-Brisgau et Munich (1888). Ses premières nouvelles : *Maître Timothée* (1866), *la Brune Erica* (1868), marquaient une prédilection regrettable pour le fantastique et le bizarre. Sa personnalité s'affirma mieux dans les nouvelles *Sous un soleil plus chaud* (1869) et *Eddystone* (1872). Il se consacra ensuite au roman historique, sans s'attacher d'ailleurs à une exactitude scrupuleuse, avec : *Nirwana* (1877); *Mondes engloutis* (1882); *le Ménétrier de Dusenbach* (1884); *la Chute de l'empire* (1886), et les deux recueils de nouvelles : *A l'époque de la Hanse* (1883) et *Souvenirs d'un passé pénible* (1888). Jensen a aussi publié un nombre considérable de romans modernes.

Jenyns (Soame), littérateur anglais, né à Londres en 1704, mort en 1787. Il siégea à la Chambre des communes et obtint une lucrative sinécure au ministère du commerce. Il écrivit divers ouvrages d'un style vif, spirituel; entre autres : *l'Art de la danse*, poème (1728); *Libre recherche de la nature et de l'origine du mal* (1757), où il s'efforce d'établir que le bien et le mal sont également nécessaires; *Vues sur l'évidence de la religion chrétienne* (1776), trad. en franç. par Letourneur et Feller.

Jenzat, comm. de l'Allier, arrond. et à 8 kilom. de Gannat, à la lisière de la Limagne, près de la Sioule; 922 hab. Sources bicarbonatées sodiques; vins.

Jenzschite (*jinss-chit'*) n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la calcédoine.

Jephson (Robert), littérateur anglais, né en 1736, mort en 1803. Il commença par suivre la carrière des armes, parvint au grade de capitaine et donna sa démission en 1763. A ce moment, il fut en relation avec Garrick, Samuel Johnson, Edmond Burke, puis il se rendit en Irlande en qualité de premier écuyer du vice-roi et devint membre du Parlement. On a de lui des tragédies qui eurent beaucoup de succès : *Bragance* (1775); *le Comte de Narbonne* (1781); *Julia* ou *l'Amant italien* (1787); *la Conspiration* (1796); des opéras bouffes : *l'Hôtel* (1783); *l'Amour et la Guerre* (1787); *Deux cordes à son arc*. Enfin, il a publié : *les Portraits romains* (1794); *les Confessions de J.-B. Couteau, citoyen français* (1794), satire de la Révolution française.

Jephté, un des juges d'Israël. D'après le récit biblique, Jephté, fils de Galaad, appartenait à la tribu du même nom. Chassé de la maison paternelle par ses frères, parce que sa naissance avait été illégitime, il se réfugia au delà du Jourdain, dans le pays de Tob, et y devint le chef d'une bande d'aventuriers. Ses compatriotes le supplièrent de les délivrer du joug des Ammonites. Jephté leur promit son secours, à la condition d'être reconnu pour chef de toute la tribu de Galaad. Avant d'attaquer l'ennemi, il fit le vœu imprudent d'offrir en holocauste à Dieu, après la victoire, la première personne qui viendrait le saluer. Ce fut sa fille unique qui accourut la première au-devant de lui. Jephté, pénétré de douleur, dut accomplir son vœu. Cependant, les habitants d'Éphraïm, jaloux des succès des Galaadites, leur déclarèrent la guerre. Jephté fut encore victorieux. Les Éphraïmites, vaincus, perdirent quarante-deux mille hommes au passage du Jourdain. Jephté régna sur Israël pendant six ans, et fut enseveli dans la ville de Galaad. Le sacrifice de Jephté était rappelé chaque année, chez les Israélites, par une fête funèbre. Il a souvent inspiré les poètes et les artistes. Quelques théologiens ont cru que Jephté avait seulement consacré sa fille à Dieu. Mais cette interprétation n'est pas conforme au sens littéral du texte.

Jéquirity (*ku-i*) n. m. Graines d'une légumineuse, l'abrus à chapelet (*abrus precatorius*).

— Encycl. Ces graines sont ovoïdes, de la grosseur d'un fort grain de poivre, lisses, dures, d'un rouge vermillon, avec une extrémité noire. Elles viennent soit de l'Afrique, soit des Antilles, où l'on s'en sert pour faire des colliers ou des chapelets. La macération de ces graines a été employée contre la conjonctivite chronique; l'action thérapeutique est due à une toxalbumine, l'*abrine*, ou *jéquiritync*, que les graines renferment.

Jéquirityne (*ku-i*) n. f. Principe extrait des graines du jéquirity.

Jequitinhonha. Géogr. V. Belmonte.

Jerecuaro, bourg du Mexique (État de Guanajuato), sur un affluent du rio de Lerma; 11.600 h. Ch.-l. de district.

Jereica (*jé-ré-i*) n. f. Paléont. Genre d'éponges pierreuses, famille des rhizomorinidés, fossiles dans le crétacé supérieur. (Les *jereica* sont des éponges solitaires ou disposées en colonies; elles sont cylindriques, coniques ou piriformes, avec un pédoncule court, terminé par une large racine discoïde. La *jereica polystoma* se trouve dans la craie supérieure d'Ahlten, en Hanovre.)

Jérémiéwite n. f. Borate naturel d'alumine, dont la formule est $(Al\,Fe)^2B^2O^6$, le poids spécifique 3,28 et la dureté 6,5.

JÉRÉMIADE (du prophète *Jérémie*, auteur des *Lamentations*) n. f. Plainte, lamentation persistante et importune. — Syn. Complainte, doléance. V. complainte.

JÉRÉMIE (mi) n. f. Nom donné parfois aux leçons du prophète Jérémie, que l'on chante à l'église, à l'office des Ténèbres, et qu'on nomme véritablement les *Lamentations*. V. Jérémie (Lamentations de).

JÉRÉMIE, ville maritime de la république d'Haïti (prov. du Sud), sur le golfe de Léogane; 6.000 hab. Commerce de bois de campêche, d'acajou, de café et de cacao; c'est un des endroits les plus sains de l'île.

JÉRÉMIE, un des quatre grands prophètes d'Israël. D'après les récits contenus dans le livre de ses prophéties, Jérémie naquit à Anatoth, dans la tribu de Benjamin, vers 650, et mourut en Egypte, vers 590 av. J.-C. Il appartenait à la tribu de Lévi, et Helcias, son père, était prêtre. Il exerça son ministère sous les règnes de Josias, de Joachaz, de Joachim, de Jéchonias et de Sédécias. Adversaire de l'alliance avec l'Egypte, il ne cessa de conseiller à ses concitoyens la soumission envers les rois de Babylone. Ses remontrances lui attirèrent de cruelles persécutions : il fut même, sous le règne de Sédécias, jeté dans un puits, où il aurait trouvé la mort, sans l'intervention d'un officier du roi. Cependant, les événements lui donnèrent raison : il vit Jérusalem prise deux fois par les Chaldéens, ses rois et son peuple emmenés en captivité sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Après le dernier désastre de la ville sainte, il resta au milieu des ruines; il fallut qu'un groupe d'Israélites l'en arrachât pour le conduire en Egypte, dans la ville de Taphnès (Daphné), près de Péluse. D'après une ancienne tradition chrétienne, il aurait été martyrisé par les Juifs, irrités de ses reproches.

— Iconogr. La figure de Jérémie, que Michel-Ange a tracée dans la chapelle Sixtine, et qui fait partie de ses célèbres *Prophètes*, est majestueuse. D'autres images de Jérémie se voient dans les nombreuses suites de *Prophètes* qui ont été peintes ou sculptées pour la décoration de diverses églises. Rubens a peint *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem* (musée de Madrid). Ce sujet a été traité par Édouard Bendemann, dans un tableau qui a obtenu un succès excessif en Allemagne, en 1837. Henri Lehmann a représenté *Jérémie enchaîné, dictant à Baruch ses imprécations* (musée d'Angers). Horace Vernet a peint un *Jérémie* gravé par Allais.

Jérémie, d'après Michel-Ange.

Jérémie (Prophéties de). Les prophéties de Jérémie, classées dans la Bible après celles d'Isaïe, se composent d'oracles et de véritables *Mémoires* sur la vie et le ministère du prophète. Les premiers ont été écrits sous sa dictée, par Baruch, son secrétaire : Jérémie y parle à la première personne; les seconds, au contraire, font mention de lui au style indirect. L'ensemble du livre se divise en trois parties : 1° Rejeté de Dieu à cause de ses crimes, Israël est condamné, et sa punition est proche; 2° La sentence divine s'exécute; 3° Les peuples serviteurs des faux dieux, seront punis à leur tour. Le dernier chapitre raconte la chute de Jérusalem, presque dans les mêmes termes que le xxv° chapitre du IVe livre des *Rois*. L'ordre des chapitres, depuis le xxv° jusqu'au xlv°, a été bouleversé, on ne sait pourquoi, dans la version grecque des Septante. Jérémie n'a pas la sublimité d'Isaïe; son style, simple et naturel, est doux et touchant. Son livre a un caractère personnel si évident, que, sauf pour quelques passages, son authenticité est généralement reconnue.

Jérémie (Lamentations de). On appelle ainsi cinq admirables élégies en vers sur la destruction de Jérusalem qui, bien que ne portant pas le nom de Jérémie, lui ont toujours été attribuées par la Synagogue, aussi bien que par l'Eglise : d'ailleurs, le style et les habitudes littéraires du prophète s'y révèlent presque à chaque ligne. Elles forment une série de strophes, dont chacune commence par une lettre de l'alphabet. Rarement la mélancolie religieuse et les tristesses patriotiques ont été exprimées avec un charme aussi pénétrant. L'Eglise catholique a introduit les *Lamentations de Jérémie* dans la liturgie des trois derniers jours de la semaine sainte.

JÉRÉMIE, archevêque de Sens, né vers 740, mort à Sens en 827. Chancelier de Charlemagne, puis trésorier du monastère de Saint-Riquier, il fut élu, en 818, archevêque de Sens. Il remplit, avec le comte Donat, les fonctions de *missus dominicus* dans le Sénonais (822), puis fut chargé par l'empereur Louis le Débonnaire de porter au pape Eugène II le mémoire rédigé par les évêques de la Gaule, sur le culte des images (825).

JÉRÉMIE, patriarche de Constantinople, né à Anchialos en 1536, mort à Constantinople en 1594. Après avoir été archevêque de Larisse, il fut élu patriarche de Constantinople en 1572. Deux fois déposé et exilé à Rhodes par le sultan Mourad III (1580 et 1587), il fut deux fois rétabli, grâce à l'intervention des ambassadeurs de France et de Venise. En 1589, il conféra à Job, métropolite de Moscou, le titre de cinquième patriarche. Le tsar le combla de présents. Il correspondit avec les docteurs luthériens Jacob Andrea, Osiander et Martin Chrusius, mais se refusa à toute transaction. Les pièces de cette négociation ont été publiées à Wittenberg (1584).

JEREZ (*hré-rèss*) ou **XÉRÈS** (*ké-rèss*) n. m. Vin très estimé, que l'on récolte à Jerez (prov. de Cadix) : *Une bouteille de vieux* jerez (ou xérès).

— Encycl. Le *jerez* est un vin blanc dont on distingue plusieurs variétés : la plus connue est le *sherry*, sec, alcoolique; on exporte en Angleterre, sous le nom de « sherry », un vin provenant du mélange d'un peu de jerez avec du vin blanc des bords du Guadalquivir, mais il est bien inférieur au véritable sherry; le *manzanilla*, plus pâle, plus léger, possède un goût amer et aromatique, rappelant un peu celui de la camomille; au bout de cinq ou six ans, le manzanilla acquiert une saveur très délicate; c'est alors un *amontillado*, qui devra vieillir encore pour arriver à posséder toutes les qualités du vrai jerez; les coteaux de Jerez produisent enfin un vin blanc doux, liquoreux et parfumé, appelé *pajarète*, du nom du village où il est récolté; ce vin, analogue aux malvoisies, se distingue en *pajarete seco* et *pajarete abocado*, suivant qu'il est sec ou demi-doux; il est produit par le cépage pedro-jiménès. La méthode de production des jerez est analogue à celle de tous les vins blancs liquoreux, c'est-à-dire que la cueillette du raisin est faite après complète maturité, que les raisins sont mis à sécher pendant quelques jours pour concentrer le sucre, épluchés et égrappés avant de passer au fouloir; la fermentation a lieu en tonneaux et, pendant de nombreuses années, les vins sont soumis aux diverses opérations qui doivent développer leurs qualités.

JEREZ (ou **XÉRÈS**) **de la Frontera**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]); 60.000 hab. Alcazar et murailles anciennes du temps des Maures. Les Arabes, commandés par Tarik, y vainquirent, en 711, Roderic, le dernier roi des Wisigoths d'Espagne, qui y fut tué. Les campagnes de Jerez jouissent d'une célébrité universelle, à cause du grand commerce et de la préparation des vins qui s'y font. V. l'art. précéd.

JEREZ ou **CIUDAD GARCIA**, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur un affluent du rio Grande do Santiago; 26.000 hab. Ch.-l. de district.

JEREZ (ou **XÉRÈS**) **de los Caballeros**, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 9.000 hab. Centre agricole important pour la production des céréales, des légumes, des fruits, du vin. Elevage de porcs et de mulets qui sont une des principales ressources du pays. Jerez fut autrefois possédée par les chevaliers du Temple.

JERICA, ville d'Espagne (prov. de Castellon de la Plana), sur une haute colline dominant le fleuve côtier Palancia; 3.015 hab.

JÉRICHAU (Jens Adolf), sculpteur danois, né à Assens (Fionie) en 1816, mort à Copenhague en 1883. Elève de l'académie de Copenhague, puis de Thorwaldsen à Rome, il se fit connaître par un bas-relief pour le château royal de Christiansborg : *le Mariage d'Alexandre avec Roxane*. En 1846, son groupe colossal, *Hercule et Hébé*, révélait un grand artiste. Il exécuta ensuite une *Pénélope* en marbre, un *Christ* colossal, pour la princesse de Prusse. *Adam et Eve après la chute*, lui valut le titre de membre de l'académie de Copenhague. En 1849, il fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, dont il devint plus tard le directeur. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : *l'Ange de la mort et de la résurrection; Moissonneuse dormant au milieu de fleurs; Couple d'esclaves enchaînés*; une statue colossale du *roi David*; une *Résurrection du Christ*; *Jeunes filles jouant avec des chats; la Création d'Eve* et une *Femme dormant*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris, en 1867; etc.

JÉRICHAU (Anna Maria Elisabeth Baumann, dame), femme peintre, épouse du précédent, née à Varsovie en 1819, morte à Copenhague en 1881. Elle s'est attachée à reproduire des scènes populaires, et ses tableaux sont remarquables par la vigueur de la touche et par les effets de lumière. Nous citerons : *la Lecture de la Bible; la Sirène du Nord; les Délices d'une mère; Paysans polonais quittant leur village; Naufrage sur la côte de Jutland; les Costumes nationaux danois; Finis Poloniæ*. Elle a écrit la relation de ses nombreux voyages, sous le titre de : *Souvenirs de jeunesse* (1874); *Tableaux variés de voyages* (1881).

JÉRICHO (*ko* — en turc *Er-Riha*), ville de la Turquie d'Asie (Syrie), sur l'ouadi el-Kelt, affluent du Jourdain, sur une des routes qui conduisaient jadis du pays de Galaad à la Méditerranée. Ce fut, à ce titre, une des grandes villes de la Judée ancienne, souvent nommée dans les Ecritures, qui fent tomber ses murailles au son des trompes de Josué. Particulièrement prospère au temps d'Hérode, la première des cités juives après Jérusalem, elle fut détruite par Vespasien, mais rebâtie au siècle suivant par Adrien, et devint, au moyen âge, le siège d'un évêché important. De nombreuses ruines témoignent de cette splendeur passée; mais la ville n'est aujourd'hui qu'une agglomération de huttes de terre, au milieu d'une campagne malsaine, abritant une population inactive et dégradée de Bédouins et d'Arabes; 600 hab. environ.

Jéricho (Aveugles de). V. aveugles de Jéricho.

Jéricho [*ko*] (Rose de) n. f. Petite espèce de crucifères, originaire de Syrie et de Palestine, et dont le nom scientifique est *anastatica Hierochuntina*.

— Encycl. Dès que les graines de la *rose de Jéricho* atteignent leur maturité, elle se dessèche et se pelotonne sur elle-même, grâce à une différence de structure entre les deux faces de chaque rameau, qui les rend inégalement sensibles à la dessiccation. Transportée par le vent sur un sol humide, elle s'étale de nouveau et, dit-on, se fixe au sol pour y parcourir une nouvelle période de végétation. Même vieille et desséchée, elle s'ouvre et s'épanouit si on la laisse quelque temps dans l'eau; si on la retire, elle se contracte de nouveau en se desséchant. La rose de Jéricho a été l'objet de nombreuses légendes : on a prétendu, par exemple, qu'elle s'épanouissait spontanément, la nuit de la Nativité, pour se refermer ensuite.

Rose de Jéricho : *a*, rameau; *b*, fleur.

JERKER (pron. angl *jèr-keur*) n. m. Nom donné à certains méthodistes convulsionnaires des Etats-Unis.

JERNINGHAM (Edouard), littérateur et poète anglais, né en 1727, mort en 1812. Il fit ses études au collège catholique anglais de Douai et à Paris. Ses poèmes forment un volume publié en 1804. Nous citerons : *la Religieuse; l'Enthousiasme; Abélard à Héloïse*. Il écrivit encore la *Galerie shakspearienne*; quelques pièces de théâtre, entre autres : *le Siège de Berwick; la Dignité de la nature humaine* (1805); *le Doux Caractère du christianisme* (1807); *l'Ecole d'Alexandrie* (1810).

JÉROBOAM Ier, fondateur et premier roi du royaume d'Israël. Son règne, de vingt-deux ou vingt-six ans, paraît se placer entre 960 et 930. Il était de la tribu d'Ephraïm, et Salomon l'avait mis à la tête de ses compatriotes. Désigné par le prophète Ahias, dit la Bible, comme devant être un jour l'auteur du schisme des dix tribus, il s'enfuit en Egypte, et y resta caché jusqu'à la mort de Salomon. Après l'avènement de Roboam, il accourut, et, profitant de l'indignation excitée par l'insolence du nouveau prince, il se fit reconnaître roi par les dix tribus du Nord. Sa capitale fut Sichem, puis Therza. Il fit élever des veaux et des taureaux d'or à Dan et à Béthel. Il institua un collège de prêtres, qui n'était pas de la tribu de Lévi, mais leur ordonna d'observer le rit mosaïque. Dieu lui enleva son fils aîné, Abia, l'humilia sous la main du successeur de Roboam et lui annonça, par la voix du prophète Ahias, que sa postérité ne conserverait pas le trône d'Israël.

JÉROBOAM II, roi d'Israël (826 à 773 av. J.-C.). Malgré les exhortations du prophète Jonas, il persista dans la conduite impie de ses prédécesseurs. Il vainquit les Syriens, et leur prit Emath et Damas.

JÉRÔME (saint), en latin **Hieronymus**, père et docteur de l'Eglise latine, né à Stridona (Dalmatie) vers 331, mort à Bethléem (Palestine) en 420. Son père, Eusèbe, était riche et chrétien; il commença, sous ses yeux, de fortes études littéraires, qu'il termina à Rome. Il reçut le baptême à vingt ans. Après quelques écarts de jeunesse, revenu à l'étude, il visita la Gaule (369) et, pendant un séjour à Trèves, s'initia à l'étude de la théologie. Dans un monastère voisin d'Aquilée, il fit vœu d'embrasser la vie monastique; puis il partit pour l'Asie Mineure, et s'enfonça dans le désert de Chalcis, sur les confins de l'Arabie, où il vécut en anachorète pendant trois ans (373-376). Les souvenirs de la vie voluptueuse de Rome vinrent parfois le troubler. Ordonné prêtre, il se rendit à Constantinople (380), pour soumettre ses premiers travaux d'exégèse à saint Grégoire de Nazianze. En 382, il est à Rome, où le pape saint Damase le retient pendant trois ans. Il devient le conseiller de plusieurs dames romaines, désireuses de se vouer à une vie monacale, principalement de sainte Paula et de sa fille sainte Eustochium. En 385, à la mort de Damase, Jérôme se rendit dans l'île de Chypre, puis à Alexandrie, où il voulut entendre les leçons de Didyme l'Aveugle. L'année suivante, il se fixa à Bethléem, où sainte Paula et sainte Eustochium avaient fondé un monastère. C'est dans sa retraite qu'il entreprit la revision du texte grec des Septante et l'achèvement d'une nouvelle traduction latine, faite sur le texte hébreu, et qui fut la *Vulgate*. Le nombre de ses ouvrages est immense. Il faut citer, outre ses traductions de la Bible, ses traités d'exégèse, ses travaux d'histoire ecclésiastique, et enfin ses *Lettres*, peinture fidèle de son temps. Son style clair, incisif, vigoureux, tombe parfois dans l'enflure. L'âpreté de son caractère l'a plusieurs fois entraîné dans des discussions fort vives, dont la plus fameuse est celle qu'il soutint, à propos d'Origène, avec Rufin d'Aquilée, l'ami de sa jeunesse, devenu un adversaire qu'il n'épargna pas même dans son tombeau. A cette franchise, vigoureuse jusqu'à la violence, saint Jérôme joint une éloquence entraînante, animée par une puissante imagination. — Fête le 30 septembre.

— Iconogr. Augustin Carrache (Pinacothèque de Bologne) et le Dominiquin (Vatican) ont retracé le dernier épisode de la vie du saint (*la Communion de saint Jérôme*) dans deux toiles devenues célèbres. Le Dominiquin a peint plusieurs tableaux relatifs au même saint; entre autres, le *Baptême de saint Jérôme*, et la *Tentation de saint Jérôme*. Son *Apparition de deux anges à saint Jérôme* occupé à écrire dans le désert est au musée de Madrid. Un *Saint Jérôme dans le désert*, du même auteur, a fait partie de la galerie Bridgewater, à Londres. Ribera est un des peintres qui ont consacré le plus de tableaux à saint Jérôme : Madrid en possède quatre; les musées de Berlin, de Munich, Dresde, Turin, Florence en ont chacun un. Au musée de Vienne, est une curieuse peinture de Wohlgemuth, représentant *saint Jérôme* en costume de cardinal, caressant son lion; dans un vaste paysage sont représentés divers épisodes de la vie du saint : d'un côté, sa *Pénitence* dans le désert, et son *Débarquement dans l'île de Chypre*. Albert Durer a consacré à saint Jérôme sept estampes.

Saint Jérôme, d'après Benner. (Musée du Luxembourg.)

Le songe de saint Jérôme, qui se voit mené devant le tribunal de Dieu et battu de verges, a été représenté dans l'un des compartiments de la *predella* d'un retable de l'église Saint-Jérôme, à Fiesole, et qui a été attribué à Fra Angelico (auj. au Louvre). Le musée du Louvre possède une *predella* peinte par Sano di Pietro, artiste siennois du xve siècle, et représentant cinq épisodes de la vie de saint Jérôme. Salvator Rosa a aussi représenté d'une façon très pittoresque le *Songe de saint Jérôme*. La *Vision* que saint Jérôme eut dans le désert, alors qu'il crut être réveillé par la trompette du jugement dernier, a été représentée par le Guerchin et Sigalon (Louvre). Un autre tableau du Guerchin sur le même sujet appartient au musée de l'Ermitage. Parmi les innombrables tableaux qui représentent *saint Jérôme dans le désert*, méditant ou contemplant le crucifix, nous citerons ceux de Sisto Badalocchio (Turin); H. van Balen (Munich); Marco Basaiti (National Gallery); J. Bassan (Munich); Bonifazio (pinacothèque de Venise); V. Catena (même collection); Cagnacci (Belvédère); D. Calvaert (palais Pitti); B. Campi (Madrid); Fr. Camillo (pinacothèque de Bologne); S. Cantarini (même musée); A. Cano (Madrid); Augustin

Carrache (Naples); Matteo Cerezo (Madrid); L. Cranach (Belvédère); D. Crespi, Dosso Dossi (Louvre); Van Dyck (Dresde); B. Gennari (Belvédère); D. Ghirlandajo (Florence); L. Giordano (musées de Madrid et de Toulouse); etc. Au Salon de 1881 parurent un *Saint Jérôme*, de Henner, un autre, de E. Benner, qui est au musée du Luxembourg. La *Madone au saint Jérôme*, un chef-d'œuvre de Corrège (Parme), qu'on intitule *le Saint Jérôme*, est, comme beaucoup de tableaux de la même époque, un *ex-voto*.

JÉRÔME EMILIANI (saint), né vers 1481, mort en 1537. Après une jeunesse dissipée, il se consacra à l'exercice des bonnes œuvres et fonda, à Venise et à Brescia, des hôpitaux pour les malades, des orphelinats, des maisons de refuge pour les filles pénitentes. En 1530, il établit une congrégation de clercs réguliers voués au service des malades, et les nomma *somasques*, du nom d'un petit village situé entre Bergame et Milan, où il bâtit leur premier couvent. — Fête le 20 juillet.

JÉRÔME de Cardia, historien grec. V. HIÉRONYME.

JÉRÔME de Moravie, moine et musicographe, né en Moravie au XIIIe siècle. Il était dominicain et résida longtemps, à Paris, dans le couvent de la rue Saint-Jacques. On lui doit un traité de musique, *Tractatus de musica, compilatus a fratre Hieronymo Moravo*, dont certains chapitres ont une très grande importance au point de vue de l'histoire de l'art, surtout en ce qui concerne les instruments en usage au XIIIe siècle et antérieurement. Coussemaker a publié le traité de Jérôme de Moravie dans ses *Scriptores de musica medii ævi*.

JÉRÔME de Prague, disciple de Jean Hus, né à Prague vers 1374, mort à Constance en 1416. Il ne fut jamais ordonné prêtre. Il prit, à Paris, le grade de maître ès arts, puis s'initia, à Oxford, aux doctrines de Wiclef. Dès 1407, on le trouve à Prague, puis à Constance, assistant Jean Hus dans sa lutte contre l'Eglise romaine. Cependant, voyant le danger qui le menaçait lui-même, il s'enfuit, mais fut arrêté en chemin, ramené à Constance, et jeté en prison. Le supplice de Jean Hus l'effraya, et il signa une rétractation (23 sept. 1415). Maintenu malgré cela dans la plus cruelle des détentions, Jérôme demanda à être entendu publiquement, et, aux cent-sept articles de l'acte d'accusation, il opposa une éloquente réponse qui se terminait par un magnifique panégyrique de Jean Hus, que Le Pogge, témoin oculaire, compare aux plus beaux modèles de l'éloquence classique. Il fut condamné comme hérétique et relaps, le 30 mai 1416. Comme une vieille femme s'approchait du bûcher pour y ajouter un fagot, il prononça le mot resté célèbre : « *Sancta simplicitas !* », et à l'exécuteur qui se dissimulait pour mettre le feu il adressa cette héroïque apostrophe : « Viens ici, et allume devant moi. O pauvre homme ! si j'avais craint ce feu, je ne serais pas venu ici, pouvant échapper. » Ses cendres, comme celles de Jean Hus, furent jetées dans le Rhin.

Jérôme de Prague.

Jérôme Coignard (LES OPINIONS DE), par Anat. France (1893). — Dans ce volume sont rapportés les propos que l'abbé J. Coignard est censé avoir tenus vers l'an 1724, en présence de son disciple Tournebroche, chez le libraire, chez le rôtisseur, ou, plus souvent encore, à l'hôtellerie du Petit-Bacchus. Tout en réservant l'orthodoxie, J. Coignard critique avec liberté ce que les hommes révèrent : « car rien n'égale l'audace de sa pensée ». Il estime que la science ne fait que compliquer les erreurs de nos sens ; que l'histoire n'est qu'une série de contes divertissants ; que le hasard surtout mène les hommes d'Etat ; qu'il n'y a rien de plus simple que l'esprit de ceux qui font de grandes choses ; qu'il est sans profit de changer la forme des gouvernements, car le bonheur des nations n'en dépend nullement ; que les hommes aiment naturellement la guerre parce qu'ils sont cruels ; mais que la peur qu'ils ont les uns des autres les fait tenir en paix ; que les lois de justice sont fondées sur l'intérêt et la vengeance, etc. J. Coignard, « pour ne point haïr les hommes, les méprise tendrement ». De quelque sujet qu'il disserte, il y a lieu de goûter la parfaite modération de son langage, l'élégance souriante de son ironie, son éloquence douce et attique, qui se répand en de gracieux hors-d'œuvre. Son pessimisme est tempéré par un vif enthousiasme pour la beauté sous toutes ses formes, même sous les espèces de Catherine la Dentellière. Il est inutile de faire remarquer que l'auteur qui, dans sa préface, reprend pour son compte les idées de son héros imaginaire, s'arrange pour faire examiner par le bon abbé du XVIIIe siècle les événements les plus contemporains.

Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale (1843). **Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques** (1848), romans, par Louis Reybaud. — Dans le premier de ces deux ouvrages, l'auteur nous représente son héros comme le type du jeune bourgeois qui se croit propre à tout et qui n'est bon à rien. Le livre ne manque pas d'intérêt. On y trouve, à côté de maintes scènes assez plaisantes, mais qui le seraient davantage si elles ne donnaient parfois dans la charge, quelques tableaux assez justes de mœurs contemporaines. Le livre eut un très grand succès et passa longtemps pour un chef-d'œuvre. Facile et agréable de forme, mais sans grand relief, il est, quant à sa morale, superficiel et terre à terre. — *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* vaut moins que son aîné. Certaines pages en sont amusantes ; celle, par exemple, où l'on nous peint une petite ville au lendemain de la révolution de 1848. Mais le volume se passe presque tout entier en scènes caricaturales et sans aucune valeur proprement littéraire. Jérôme Paturot a passé dans la langue comme le type de l'ambitieux ignorant et grotesque.

JÉRONYMITE n. m. Membre d'un ordre religieux fondé au XIVe siècle. ‖ On dit aussi ERMITE DE SAINT-JÉRÔME. V. HIÉRONYMITE.

JÉROSE (de *Jéricho*, et de *rose*) n. f. Syn. de ROSE DE JÉRICHO. V. JÉRICHO (*rose de*).

JÉROSOLYMITAIN, AINE (*tin, tèn'*) ou **HIÉROSOLYMITE,** personne née à Jérusalem ou qui habite cette ville. — *Les* JÉROSOLYMITAINS ou HIÉROSOLYMITES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Jérusalem ou à ses habitants : *La population* JÉROSOLYMITAINE ou HIÉROSOLYMITE.

JERROLD (Douglas William), littérateur anglais, né et mort à Londres (1803-1857). Poésie légère, roman, théâtre, il aborda tous ces genres avec succès. Quelques-unes de ses pièces, notamment *Suzanne à l'œil noir,* eurent plusieurs centaines de représentations. Il ne réussit pas aussi bien comme directeur du Strand Theatre. Après cet échec, il fonda successivement plusieurs journaux, dont l'un du moins, le *Lloyd's Weekly Newspaper,* marqua dans la presse libérale de l'époque. Il fut un des plus spirituels collaborateurs du « Punch ». *Les Anglais peints par eux-mêmes* (trad. franç., 1839), *les Hommes de caractère, les Chroniques de Clovernook*, méritent de ne pas être oubliés. — Son fils WILLIAM-BLANCHARD, né à Londres en 1826, mort à Westminster en 1884, prit, à la mort de son père, la direction du « Lloyd's Weekly Newspaper ». Il passa une grande partie de sa vie en France, où il puisa le sujet de la plupart de ses ouvrages, tels que : *Histoire de la Légion d'honneur ; les Français sous les armes ; les Enfants de Lutèce ; Sur le boulevard ; Paris chez lui pendant la paix et pendant la guerre,* et surtout une *Histoire de Napoléon III* (1874-1882), dont il fut grand admirateur. Citons encore son livre sur *Londres,* illustré par Gustave Doré, quelques comédies, des *Esquisses suédoises* (1851), et quantité d'articles et d'opuscules gastronomiques, qu'il signait BEC-FIN.

JERSEY (*jèr'-zé*) n. m. Sorte de corsage en laine maillée qui moule exactement le buste de la femme. ‖ Tissu avec lequel est fait ce vêtement au moyen d'un métier, dit *métier à jersey*.

Métier à jersey.

JERSEY (anc. *Cæsarea*), la principale des îles Normandes. Superf. 116 kilom. carr. ; 54.500 hab. (*Jersiais, aises*), à 20 kilom. de la côte française de la Manche, séparée du département de ce nom par le dangereux passage de la Déroute, où divers écueils rappellent la terre qui rattachait Jersey au Cotentin, avant l'invasion de la mer en 709. Capit. *Saint-Helier*.

Comparable à la Bretagne, la côte de Jersey présente des falaises, où les érosions de la mer ont produit des curiosités pittoresques telles que les rochers de Corbière et de l'Etac, les caves de Plémont, le Trou du Diable, etc. Jersey est une table de granit, qui s'incline de plus de 100 mètres dans les falaises du Nord, à 20 mètres sur les falaises du Sud, autour de la baie de Saint-Aubin, où aboutissent la plupart des petites rivières de l'île. Sur les hauts plateaux du Nord, balayés par les vents de mer, pâture le bétail jersiais. La race des bœufs et des vaches de Jersey, soigneusement conservée pure, est de petite taille et excellente laitière. Dans les vallées abritées, sur les plages attiédies par le Gulf-Stream, poussent des magnolias, myrtes, chênes verts et des choux cavaliers hauts de 2 mètres. D'immenses serres fournissent Londres de raisin. Minerais de fer et de manganèse, pêche du hareng et du homard.

Le bailliage de Jersey est administré par un lieutenant gouverneur de la couronne d'Angleterre et par les Etats de Jersey, dont les membres, en partie magistrats nommés par le souverain, en partie élus au suffrage universel, tiennent lieu de députés, car les îles Normandes ne sont pas représentées au Parlement de Londres.

JERSEY

JERSEY-CITY, ville des Etats-Unis (New-Jersey), sur la rive droite du fleuve Hudson, près de son embouchure dans la baie de New-York ; 163.000 hab. Quoique appartenant politiquement à l'Etat de New-Jersey, elle participe en réalité à l'agglomération new-yorkaise. Depuis 1897, on construit un pont pour réunir les deux cités.

JERSEY-VILLE, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du *comté de Jersey,* à 120 kil. S.-O. de Springfield ; 2.895 hab.

JERSIAIS, AISE (*zi-è, èz'*), personne née à Jersey ou qui habite cette île. — *Les* JERSIAIS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Jersey ou à ses habitants : *Les falaises* JERSIAISES.

JÉRUSALEM, ville sainte des juifs et des chrétiens, dans la Turquie d'Asie (Syrie méridionale [ancienne Palestine]), au milieu des montagnes de Judée ; 60.000 hab. (*Jérosolymitains, aines* ou *Hiérosolymites.*) Ch. de f. pour Jaffa (87 kilom.). Dominée par le mont des Oliviers à l'E., le mont Scopus au N., le mont du Mauvais-Conseil au S., entourée sur trois côtés par les ravins profonds des deux vallées de Josaphat et de Hinnom, enfermée dans l'enceinte fortifiée du sultan Soliman (1534), que percent sept portes (dont deux murées), la ville est située sur une montagne qui incline sensiblement au N. vers la plaine. Sa forme est celle d'un trapèze irrégulier, dont les côtés les plus longs sont au N. et au S. Elle se divise en quatre quartiers : celui des chrétiens ou des Francs, au N.-O. (il renferme les principaux couvents, les missions protestantes, l'église du Saint-Sépulcre) ; celui des Arméniens, au S.-O. ; celui des musulmans, au N.-E. (il renferme la résidence du gouverneur ou Seraï, et la mosquée d'Omar) ; celui des juifs, au S.-E., sur le penchant du mont Sion. Les chrétiens sont surtout des Syriens catholiques ou de rit grec. Composée de rues irrégulières, étroites, de bazars voûtés, de maisons d'argile, dont les terrasses sont dominées par des minarets et les deux coupoles du Saint-Sépulcre et de la mosquée d'Omar, Jérusalem ne diffère point d'aspect de la plupart des villes d'Orient. Cependant, des constructions nouvelles, de type européen, dépassent de plus en plus les anciennes limites, surtout à l'O. L'été y est très chaud et fiévreux ; l'hiver, très humide. L'église du Saint-Sépulcre (Keniset-el Guiyâmet, l'église de la Résurrection), bâtie par Constantin en 335, ruinée au VIIe siècle par Chosroès II, roi de Perse, relevée partiellement par le patriarche Modeste, détruite complètement par Hakem, sultan d'Egypte, relevée en 1048 par l'empereur byzantin, de nouveau détruite en partie en 1808 par l'incendie, de nouveau reconstituée par des architectes grecs, se compose d'une quinzaine de petits sanctuaires, répartis entre les diverses communautés chrétiennes, et groupés autour de la coupole ; sous celle-ci, dans un petit monument intérieur, se trouve le sépulcre, « recouvert d'une espèce de sarcophage de marbre blanc qui entoure et cache entièrement à l'œil la substance même du rocher primitif où le sépulcre était creusé ». (LAMARTINE.) Menant de la porte Saint-Etienne à l'église du Saint-Sépulcre, la voie Douloureuse est formée par une série de ruelles étroites ; on y remarque le couvent latin de la Flagellation, la chapelle du couronnement d'épines, l'arc de l'*Ecce Homo*, etc. Mais le monument le plus remarquable, avec le Saint-Sépulcre, est la grande mosquée d'Omar, ou es-Sakhra, située sur le sommet aplani du mont Moriah, vaste terrasse dominant la vallée de Josaphat, et qui fut l'emplacement du temple de Salomon. V. OMAR.

— Mystic. et au fig. Eglise catholique :

Quelle *Jérusalem* nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés!
RACINE.

‖ *Jérusalem céleste, nouvelle*, Ciel, Séjour des bienheureux.

— Arg. *Lettre de Jérusalem*, Lettre qu'un détenu adresse à une personne pour lui soutirer de l'argent. V. ARCASINEUH. ‖ *Jerusalem-poney*, Ane.

— Hist. Nommée *Jebus* ou *Jebous* avant David, la ville fut conquise par ce roi sur les Jébusites, et fortifiée. Sous le fils de David, Salomon, elle devint, par la construction du temple et du palais royal, le centre de la nation juive. Après la séparation des dix tribus d'Israël, elle subit pendant trois siècles les invasions successives des Egyptiens, des Philistins, des peuplades arabes. Saccagée par les Assyriens qui brûlèrent le temple (587 av. J.-C.), elle ne vit revenir de captivité son peuple que cinquante-sept ans plus tard. Puis elle tomba sous la domination d'Alexandre le Grand, des Ptolémées d'Egypte, des Séleucides d'Asie. Délivrée par la famille des Macchabées, elle fut prise (63 av. J.-C.) par Pompée. Après le règne d'Hérode, qui releva une fois encore le temple, et au temps duquel vécut et mourut Jésus, la ville de Jérusalem, révoltée, fut prise et détruite par Titus (70 apr. J.-C.). De ce jour commença la dispersion des Juifs sur toute la surface de la terre. Omar s'en empara en 637 ; elle obéit aux califes de Damas et de Bagdad, puis aux Seldjoukides. Godefroy de Bouillon et les croisés s'en emparèrent le 15 juillet 1099 et en firent la capitale du royaume latin. Dès 1187, Saladin la reprenait. Quelques instants aux mains de l'empereur Frédéric II (1229), des Templiers (1299), elle passa, en 1517, avec toute la Syrie, sous la domination des sultans de Constantinople ; elle y est demeurée depuis.

Le district de Jérusalem, détaché en 1887 de la province de Damas, s'étend sur 21.300 kil. carr., et compte 333.000 hab. Commerce des oranges de Jaffa, de l'huile d'olives, des objets en bois d'olivier, de la coloquinte.

— *Royaume de Jérusalem*, généralement appelé le « royaume latin de Jérusalem », la plus importante des principautés fondées par les chrétiens en Syrie et Palestine après la conquête. A la fin de la première croisade, des seigneurs chrétiens étaient établis en Asie sur quatre points : Baudouin à Edesse, Godefroy à Jérusalem, Boemond à Antioche, Raymond dans le pays de Tripoli. Les chrétiens n'occupaient en réalité que des places fortes, mais chacune d'entre elles devint le point d'appui d'une campagne, de conquêtes incessantes. Godefroy, roi de Jérusalem, mourut en 1100 ; son frère Baudouin, qui était établi à Edesse, vint sur le trône de Jérusalem. Ce Baudouin, qui régna de 1100 à 1118, peut être considéré comme le véritable fondateur du royaume. Il conquit les villes de la côte : Saint-Jean d'Acre, Sidon,

Armes du royaume de Jérusalem.

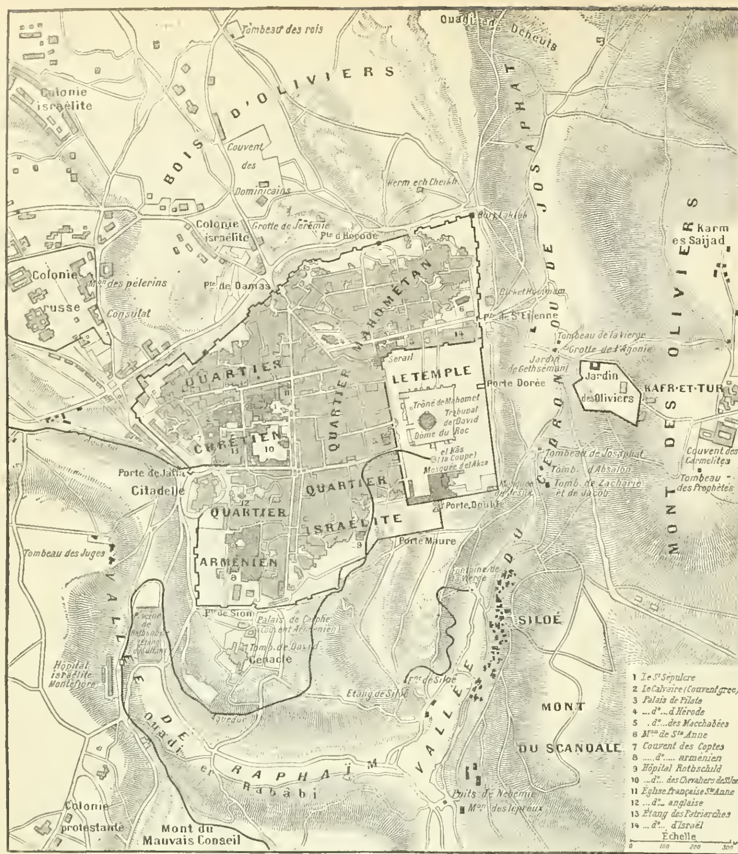

Plan de Jérusalem.

Beyrouth, Arsouf, Césarée. Tyr ne succomba aux armes chrétiennes qu'en 1124, Ascalon en 1153. Le roi de Jérusalem n'était pas maître dans les autres principautés, mais obtint parfois l'hommage des princes. Le recueil des coutumes qui régirent le royaume a pris le nom d'*Assises de Jérusalem*. (V. cet art.)

Cette création d'un royaume tout féodal, où le pouvoir des rois resta perpétuellement faible devant l'indiscipline des vassaux, ne pouvait subsister en présence de l'ennemi musulman, qui venait incessamment ravager les campagnes. La capitale fut prise, le 2 août 1187, par Saladin. Voici la succession des rois de Jérusalem : Godefroy de Bouillon élu en 1099, mort en 1100; Baudouin Ier, mort en 1118; Baudouin II, mort en 1131; Foulques V, qui régna jusqu'en 1144; Baudouin III, mort en 1163; Amaury, mort en 1173; Baudouin IV, dit le Mexel ou le Lépreux, qui, devenu aveugle, abdique en 1182; Baudouin V (sous la tutelle de Gui de Lusignan), mort en 1186; enfin Sibylle et Gui de Lusignan. Le royaume latin est détruit, en fait, depuis la prise de la ville (1187); mais le titre royal subsiste. Jusqu'en 1291, les chrétiens possèdent des fragments de leur conquête en Palestine.

— Iconogr. L'*Entrée de Jésus à Jérusalem* a été représentée par Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue; par Ant. Vassilacchi (église des Bénédictins de Pérouse ; par Giov. Ant. Fassolo (Dresde); par le Cigoli et le Biliverti (église Santa-Croce, à Florence); par le Passignano (palais Capponi, à Florence ; par Seb. del Piombo; par D. Vinckeboons; par le Maître à la licorne; par Nic. Vleughels; par A. Dieu; par Léonard Limousin (émail, au musée de Cluny), à Paris; par Nic. Poussin; par Lebrun (1689, Louvre); par Ch. Muller (cathédrale de Digne); par Edouard Dubufe (1845); par J.-F. Brémond (église de la Villette, à Paris); par Hippolyte Flandrin (église Saint-Germain-des-Prés, à Paris); par Gustave Doré (1876); etc.

Entrée de Jésus à Jérusalem, d'après H. Flandrin.

Jerusalem (LES DERNIERS JOURS DE), par F. de Saulcy (Paris, 1866). C'est une étude surtout archéologique, assez fouillée, des dernières années et de la destruction de Jérusalem par les Romains, que de Saulcy prétend n'avoir pas été aussi complète que l'affirme Josèphe.

Jérusalem délivrée (LA), poème épique italien de Torquato Tasso (*Le Tasse*) [1575]. — Divisé en vingt chants et écrit en octaves, il a pour sujet la croisade de Godefroy de Bouillon et la conquête du Saint-Sépulcre sur les infidèles. Le merveilleux, emprunté soit à la religion catholique, soit à la mythologie du moyen âge et à la magie, est habituellement mêlé aux descriptions historiques. L'action est à peine commencée, qu'on voit la belle Armide, nièce et élève du magicien Hydraot, roi de Damas, pénétrer dans le camp des chrétiens, incendier leurs tentes et jeter dans les fers l'élite des chefs de l'armée. Renaud seul lui résiste. Elle lui dresse alors des embûches, où elle réussit à l'attirer. Elle lui réserve la mort; mais, au moment de frapper, la beauté de Renaud la touche, l'enflamme. Elle n'a plus recours à son art que pour l'enchaîner et le retenir par les nœuds de l'amour. L'absence du héros livre les chrétiens aux infidèles. Il revient; les chrétiens n'ont plus rien qui les arrête, et Jérusalem est prise.

La partie historique du poème met aux prises, du côté des chrétiens, le pieux, brave et prudent Godefroy, chef de l'expédition, le brillant et impétueux Renaud, l'intrépide et généreux Tancrède, ainsi que maints autres preux : Guelfe, Raymond de Toulouse, Baudouin et Eustache, Odoard, Roger, Othon, les deux princes Robert, offrant autant de types et de caractères bien tracés. Du côté des infidèles : Aladin et son vieil enchanteur Ismen, Clorinde, Argant, Soliman, la tendre Herminie et l'enchanteresse Armide. Des épisodes pleins de charme, comme les amours de Tancrède et d'Herminie, font un contraste heureux avec les faits d'armes des chevaliers et des Sarrasins.

Jerusalem (CONCILES DE). Il y eut, dès l'an 33, deux assemblées à Jérusalem, que l'on pourrait appeler des conciles. Dans la première (*Actes des apôtres*, I), Mathias fut choisi et associé aux onze apôtres, en remplacement de Judas ; dans la seconde, on désigna sept diacres, auxquels les apôtres imposèrent les mains. Mais la plus célèbre de ces assemblées eut lieu un peu plus de quinze ans après, en 50 ou 52, pour décider de l'attitude à tenir à l'égard des judéo-chrétiens. V. JUDÉO-CHRISTIANISME.

Il y a eu, depuis, un grand nombre de synodes, réguliers ou irréguliers, à Jérusalem.

JÉRUSALEM (Jean-Frédéric-Guillaume), théologien protestant allemand, né à Osnabruck en 1709, mort à Brunswick en 1789. Il fut appelé à Wolfenbuttel, par le duc Charles de Brunswick, comme précepteur de son fils. Sur son conseil, fut fondé le *Collegium Carolinum* de Brunswick. Il transforma l'abbaye de Riddagshausen en un séminaire, qu'il dirigea pendant quarante ans. Il a laissé des *Sermons* et des œuvres d'apologétique. Le suicide, inspiré par une passion sans espoir, de son fils Charles-Guillaume (1772), suggéra à Gœthe l'idée de *Werther*.

JERVINE (*jèr'*) n. f. Alcaloïde $C^{26}H^{37}AzO^{2}$, qu'on trouve associé, avec la vératrine, dans l'ellébore blanc.

JERZYCE ou **JERSITZ**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]); 11.716 hab. Engrais chimiques, colle forte.

JÉSAARITES, descendants de Jésaar, petit-fils de Lévi. — *Un, Une* JESAARITE.

JESHOUA, fils de Jozadat, fut le premier prêtre du temple de Jérusalem, lorsque les Juifs restaient dans cette ville l'an II de Cyrus, roi des Perses. Il présida avec Zorobabel à l'installation des exilés et à la première réorganisation du culte. Il était encore en charge, lors de la mission du prophète Haggel, en l'an II de Darius.

JESSE (*jèss*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson, l'*ide mélanote* ou *able jesse*, propre à l'Europe orientale. V. IDE.

JESSÉ ou **ISAÏ**, petit-fils de Booz et de Ruth (S. Matth., I, 5). Il eut huit fils, dont le plus jeune, DAVID, fut sacré roi par Samuel. Le Christ est quelquefois désigné comme descendant de Jessé.

JESSÉ (ARBRE DE). Iconogr. V. ARBRE.

JESSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur l'Elster, au pied du Windmühlenberg; 2.595 h. Vignoble. Tuilerie. Fabrique de machines, de quincaillerie.

JESSENTUKI, ville d'eaux de la Russie sud-orientale (Ciscaucasie [prov. du Térek]), sur la Bogunta; 7.756 hab. Deux sources alcalines.

JESSNITZ, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Dessau]), sur la Mulde, affluent de l'Elbe; 4.269 hab. Fabriques de drap, de lainages, de couvertures, de papier, filature de laine. Blanchisserie.

JESSORE. Géogr. V. DJESSORE.

JESSULMERE. Géogr. V. DJESSELMIRE.

JÉSUATE (rad. *Jésus*) n. m. Membre d'un ordre religieux fondé en Italie au XIVe siècle.

— n. f. *Jésuate* ou adjectiv. *Religieuse jésuate de Saint-Jérôme*, Membre d'un ordre de femmes, institué à la même époque et dans le même pays.

— Adjectiv. : *Religieux* JÉSUATE.

— ENCYCL. Les *clercs réguliers de Saint-Jérôme*, institués vers 1363 par saint Jean Columbini et François de Mino, furent surnommés *jésuates*, parce qu'une de leurs principales pratiques était l'invocation fréquente du nom de Jésus. Leur règle, très austère, rédigée par Jean de Tossignan, fut approuvée, en 1367, par le pape Urbain V. Admis par Paul V au nombre des ordres mendiants (1606), ils se vouaient au service des pauvres et des malades. Ils se laissèrent entraîner à des spéculations commerciales qui obligèrent le pape Clément IX à les supprimer en 1668. La république de Venise obtint l'autorisation d'employer aux frais de la guerre de Candie le produit de la vente de leurs biens. — Saint Jean Columbini avait également fondé un ordre de religieuses qui portèrent aussi le nom de *jésuates*; elles se sont maintenues dans la régularité primitive et possèdent, encore aujourd'hui, plusieurs maisons en Italie.

Religieuse et religieux jésuates de Saint-Jérôme.

JÉSUITE (de *Jésus*) n. m. Membre d'un ordre religieux appelé *Société de Jésus*.

— *Jésuite de robe courte*, Laïque affilié à la Société de Jésus.

— Par dénigr. Personne hypocrite, astucieuse, par allusion aux restrictions mentales attribuées aux jésuites.

— Adjectiv. Qui appartient aux jésuites, qui est inféodé à leurs doctrines : *Le parti* JÉSUITE.

— ENCYCL. 1° *Organisation de la compagnie*. Les *clercs réguliers de la Compagnie de Jésus* ou *jésuites* ont été institués, en 1534, par saint Ignace de Loyola et approuvés, en 1540, par une bulle du pape Paul III. Leur fondateur leur imposa, outre les trois vœux habituels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, un quatrième vœu, la soumission absolue au pape, et leur donna une organisation quasi militaire. A la tête de la Compagnie est le *général*, élu à vie et revêtu d'une autorité presque illimitée. Il nomme à toutes les charges, et ses décisions sont sans appel et sans contrôle : six *assistants* forment son conseil. La Compagnie est divisée en provinces, régies chacune par un *provincial*, qu'assistent des *consulteurs*. Chaque maison de l'ordre a un supérieur propre, soumis au provincial et aidé d'un *conseil*. Tout membre de la Compagnie, quelle que soit sa situation, est pourvu d'un *admoniteur*, chargé de surveiller sa conduite.

Avant de mourir, le général doit désigner le *vicaire* qui sera chargé de gouverner la Compagnie *par intérim*, jusqu'à ce que la *congrégation générale*, composée de tous les Pères provinciaux et de deux religieux des maisons professes, lui aient donné un successeur et aient nommé six nouveaux assistants. Soumis à cette forte hiérarchie, les jésuites s'appliquent à toutes les fonctions du ministère

ecclésiastique, mais ils s'engagent à n'accepter aucune dignité, sinon par ordre formel du pape. Ils ne sont pas astreints au chant du chœur, n'observent que les mortifications imposées par l'Eglise à tous les chrétiens et portent le costume des prêtres séculiers, sauf le rabat.

Celui qui se présente pour être admis dans la Société est d'abord éprouvé pendant un mois et, s'il en est jugé digne, il est admis ensuite parmi les *novices*. Ceux-ci, durant deux années entières, s'adonnent uniquement aux pratiques de la piété, en suivant principalement les *Exercices spirituels* de saint Ignace. Ils doivent servir dans un hôpital l'espace d'un mois et voyager un autre mois en demandant l'aumône. Devenu *scolastique* ou *écolier approuvé*, le religieux, après avoir prononcé les trois vœux monastiques, consacre deux ans à la littérature et trois ans aux sciences : pendant cinq ou six ans, il enseigne lui-même dans un collège. Vers l'âge de vingt-huit à trente ans, il est renvoyé en *théologie* pour quatre ou six années, suivant ses aptitudes : le sacerdoce ne lui est pas conféré avant l'âge de trente-deux ou trente-trois ans. A l'expiration de ses études théologiques, et après des examens sévères, il retourne au noviciat pour faire sa *troisième année de probation*, pendant laquelle il renonce de nouveau à l'étude et à toute relation extérieure pour se livrer uniquement à la méditation. L'année révolue, le général, instruit par ses supérieurs immédiats, décide s'il doit être admis parmi les *coadjuteurs spirituels* ou parmi les *profès*. Les premiers renouvellent seulement, mais avec solennité, les trois vœux de religion ; les seconds prononcent le quatrième vœu d'obéissance au pape. Le général, les provinciaux, les assistants ne peuvent être choisis que parmi les profès, qui seuls ont le droit de prendre part aux *congrégations*. Outre les religieux revêtus des ordres sacrés, la Compagnie compte encore des serviteurs destinés aux emplois matériels : ils sont appelés *coadjuteurs temporels* et sont admis à prononcer les vœux publics après deux ans de noviciat et dix ans d'épreuve. Ils portent un costume civil.

Jésuites : 1. Au XVII[e] siècle ; 2 et 3. Costumes actuels.

2° *Histoire des jésuites.* Bien qu'appelés par Henri II, les jésuites rencontrèrent en France, dans les membres du parlement de Paris, ennemi des tendances ultramontaines, des adversaires déterminés. Toutefois, en 1561, ils purent ouvrir à Paris le collège de Clermont, devenu plus tard le collège Louis-le-Grand. La part qu'ils prirent à la Ligue et la condamnation (1596) du régicide Jean Châtel, qui avait été leur élève, fournirent de nouvelles armes à leurs ennemis. Henri IV les chassa de France ; ils étaient en même temps expulsés de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Russie et des Etats de Venise. Mais, rappelés bientôt par le même Henri IV (1603), ils fondent en France un grand nombre de collèges et acquièrent une influence considérable. Quand le jansénisme apparaît, on les trouve au premier rang de ses adversaires. En même temps, ils pénètrent en Chine, s'y établissent à la cour impériale et obtiennent le libre exercice du culte chrétien. En Amérique, ils évangélisent le Canada et établissent, dans les *Réductions* du Paraguay, une sorte de république évangélique.

Cette éclatante prospérité dura pour eux près de deux siècles ; mais alors, profitant du scandale provoqué par la banqueroute du P. Lavalette, qui avait établi à la Martinique une véritable maison de commerce, le parti des philosophes parvint peu à peu à obtenir leur expulsion de presque tous les princes catholiques. Il fut secondé dans cette entreprise par le ministre Pombal en Portugal, par le roi Charles III en Espagne, et par Choiseul, en France. Enfin, le pape Clément XIV, cédant aux instances dont il était l'objet, prononça la suppression de l'ordre (1773). Mais on vit alors deux princes étrangers à l'Eglise catholique, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie, accueillir les fugitifs. Bientôt, grâce à la protection discrète des papes Pie VI et Pie VII, l'ordre se reforma peu à peu ; ses membres prirent, en Italie et en Allemagne, les noms de Paccanaristes et de Pères de la Foi. Enfin, après la première chute de Napoléon, Pie VII, de retour à Rome, rétablit la Compagnie de Jésus dans tous ses droits et tous ses privilèges (1814). Depuis cette époque, les jésuites retrouvèrent, soit dans les missions, soit dans les contrées catholiques ou protestantes de l'Europe et de l'Amérique, une partie de leur ancienne influence : leur sort, toutefois, demeura soumis aux vicissitudes de la politique, et ils eurent souvent à subir le contre-coup des révolutions qui agitèrent le XIX[e] siècle. Ils étaient rentrés en France après 1815.

La Compagnie de Jésus a produit, dans la théologie, les lettres et les sciences, des hommes qui l'honorent : Suarez, Bourdaloue, Petau, Boscovitch, Jouvancy, Brunoy, de Ravignan, Secchi et bien d'autres. Elle compte plus de huit cents martyrs et un grand nombre de saints, dont les plus célèbres sont : Ignace de Loyola, François Xavier, François Borgia, François Régis, Louis de Gonzague. Mais, en retour, on l'a accusée de prendre part aux affaires politiques et on lui a reproché, avec Pascal, les maximes relâchées de plusieurs de ses moralistes.

On a fait souvent usage aussi contre les jésuites d'un ouvrage intitulé : *Monita secreta* (Instructions secrètes), lequel aurait cours parmi eux et inspirerait leur conduite. Ils ont toujours protesté contre l'authenticité et les théories de ce livre, d'ailleurs anonyme. V. MONITA SECRETA.

— BIBLIOGR. : P. Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (Paris, Liège, 1869) ; Piaget, *Essai sur l'organisation de la Compagnie de Jésus* (Paris, 1894).

JÉSUITESSE (*tèss* — rad. *jésuite*) n. f. Religieuse d'une communauté qui a existé en Italie et en Flandre.

— Femme qui partage les doctrines des jésuites ; qui est affiliée à leur société. (Ne se dit qu'en mauv. part.)

JÉSUITIÈRE n. f. Fam. et par dénigr. Maison de jésuites : l'ordre des jésuites.

JÉSUITIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport, qui est propre, qui convient aux jésuites. ‖ Fam. Hypocrite, astucieux : *Toutes les passions sont essentiellement* JÉSUITIQUES. (Balz.)

— *Morale jésuitique*, Morale autorisant les restrictions mentales, attribuée aux jésuites.

JÉSUITIQUEMENT (*ke*) adv. Fam. A la manière des jésuites, selon les habitudes attribuées aux jésuites ; d'une manière astucieuse, pleine d'équivoques : *Répondre* JÉSUITIQUEMENT. (Montesq.)

JÉSUITISER v. n. Avoir une conduite tortueuse, un langage dissimulé.

JÉSUITISME (*tissm'*) n. m. Système moral, social, religieux des jésuites. ‖ Fam. Astuce, hypocrisie.

JÉSUS (*zu*) n. m. Image, représentation de Jésus enfant : *Un* JÉSUS *en cire.* ‖ Fam. Petit enfant, innocent ; nom d'amitié que l'on donne aux tout petits : *Mon* JÉSUS.

— Arg. Jeune garçon dressé au vol et à la débauche.

— Imprim. et comm. *Jésus*, ou adjectiv. *Papier jésus*, Sorte de papier de grande dimension, dont la marge portait autrefois les lettres J. H. S., monogramme de Jésus.

— Métrol. *Jésus dévalisé*, Monnaie de Genève, où figurait le monogramme du Christ.

Absolum. Jésus-Christ. V. pl. bas.

— Interjectiv. *Jésus ! Mon Jésus ! Doux Jésus ! Jésus Maria !* Exclamations de surprise, de frayeur, d'admiration.

JÉSUS, auteur du livre de l'*Ecclésiastique*, inscrit par l'Eglise catholique au canon des livres inspirés. On peut conclure, de plusieurs passages de son ouvrage, qu'il était contemporain du grand prêtre Simon I[er], fils d'Onias. Il naquit à Jérusalem et son père se nommait Sirach. L'éloge qu'il fait de la médecine a fait supposer qu'il pratiquait cet art. D'autres le croient prêtre. Son petit-fils ajouta un prologue à son livre et le publia, probablement, sous le règne du roi d'Egypte, Ptolémée III Evergète.

JÉSUS (*zu*) ou **JÉSUS-CHRIST** (*kri*) [de *Jésus* (en hébreu *Jeschouang*, c'est-à-dire *Jéhovah sauveur*), nom propre qui fut usité chez les Juifs à toutes les époques de leur histoire ; et de *Christ*, transcription française du mot grec *Khristos*, par lequel les Septante ont traduit l'hébreu *Maschiach* (Messie), qui signifie *oint* et désigne, dans la Bible, le Rédempteur promis par Dieu à son peuple], Fils de Dieu, suivant les Evangiles, né à Bethléem l'an de Rome 749, mort l'an 30 de l'ère chrétienne. V. ÈRE CHRÉTIENNE.

— ENCYCL. *Exégèse.* A le considérer uniquement comme un des grands personnages de l'histoire, Jésus-Christ occupe, de l'aveu unanime, « le plus haut sommet de la grandeur humaine ». (E. RENAN.) Il partage l'histoire universelle en deux versants opposés : d'un côté, les temps antiques, qui l'ignorent ; de l'autre, le moyen âge et les siècles modernes, où les plus civilisés des peuples, pénétrés par ses doctrines, lui doivent les idées morales qui les honorent le plus et que, jusqu'à lui, l'humanité n'avait pas connues. Mais, si l'on s'accorde à reconnaître les bienfaits et l'étendue de son influence ; si l'on admire aussi, dans tous les camps, l'idéale beauté de son âme, le dogme de sa divinité reste un sujet éternel de contradiction. A toutes les époques, mais surtout dans les temps plus rapprochés de nous, il a rencontré des adversaires, tantôt hésitants, tantôt déterminés, comme aussi de nombreux et ardents défenseurs. Les textes évangéliques ont été soumis à des enquêtes minutieuses, qui ont confirmé la foi des uns et l'incrédulité des autres. Présentons un tableau de cet état général des esprits ; retraçons, dans un résumé rapide, la *vie de Jésus*, telle que l'interprètent les critiques modernes, soit catholiques, soit protestants, soit rationalistes.

I. *La vie de Jésus d'après les critiques catholiques.* Aux yeux des catholiques, les Evangiles sont des ouvrages absolument sûrs, dont la vérité, comparable humainement à celle des récits les plus certains et dont personne n'a jamais douté, est, de plus, garantie par l'inspiration même de Dieu ; la tâche d'un historien de Jésus se borne, par conséquent, à grouper leurs témoignages, tout en replaçant leur divin héros dans le cadre où il a vécu. Et voici les résultats où conduit cette méthode :

1° *Les faits.* Par la voix de ses penseurs et de ses poètes, le monde antique semblait appeler et attendre un âge nouveau. Les Juifs, en particulier, instruits par leurs Livres sacrés, savaient que le Messie, promis à leurs pères et dépeint d'avance par leurs prophètes, allait bientôt venir visiter et sauver le monde. A l'heure précise que les prophètes avaient marquée, c'est-à-dire *quand le sceptre était sorti de Juda*, la dernière année d'Hérode, roi des Juifs par la faveur romaine, dans la seconde moitié du règne de l'empereur Auguste, l'an 749 de Rome, Jésus naquit à Bethléem, de la Vierge Marie, rejeton elle-même de la race royale de David. Fils adoptif de Joseph, mais, en réalité, Fils de Dieu et Verbe fait chair, il n'avait pas de véritable père parmi les hommes. Quant à ceux que l'Evangile nomme ses frères, suivant l'usage des Juifs, ils étaient, comme nous dirions aujourd'hui, ses cousins, étant fils de Cléopas et d'une sœur de sa mère. La crèche qui lui servit de berceau fut d'abord visitée par les humbles, des bergers qui paissaient leurs troupeaux dans les campagnes voisines, puis par les riches : des mages venus de l'Orient : aux uns comme aux autres, des signes éclatants révélèrent sa divinité. Menacé, dès sa naissance, par une tyrannie ombrageuse, qui redoutait ce que les mages avaient nommé sa royauté, il échappa au massacre où l'on essaya de l'envelopper. Toutefois, la sainte famille crut devoir fuir en Egypte. Après la mort d'Hérode, elle rentra de son exil et s'établit à Nazareth, en Galilée. C'est là que Jésus passa son enfance et sa jeunesse, relevant, par son exemple, comme ouvrier dans l'atelier de Joseph, la dignité du travail, où l'antiquité n'avait guère vu que le partage exclusif des esclaves. Il avait environ trente ans, quand il commença à prêcher la « Bonne Nouvelle ». Sa vie publique comprend un peu plus de trois années (27 à 30 de l'ère chrétienne), et, sauf un passage à Samarie, une excursion sur les confins de Tyr et de Sidon et un séjour dans la Pérée, elle a deux théâtres distincts : d'un côté, la Galilée, c'est-à-dire Nazareth, les environs du lac de Génésareth et les villes baignées par ses flots, Gérasa, Bethsaïda, Chorozaïn, surtout Capharnaüm, où le maître résidait ordinairement ; de l'autre, Jérusalem, qu'il visita quatre fois durant son apostolat, et toujours au moment de la Pâque. En Galilée, parcourant les campagnes, les bourgs et les villes, Jésus annonce aux foules qui le suivent le Royaume de Dieu ; c'est là, aussi, qu'il recrute ses douze apôtres et les prépare à être ses témoins jusqu'aux extrémités de la terre. En même temps, il sème les miracles sur son passage, et, résumant lui-même ses œuvres, il peut dire aux disciples que Jean lui avait envoyés : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent. » A Jérusalem, harcelé sans cesse par l'hostilité croissante des pharisiens, il flagelle leur hypocrisie et déjoue leurs pièges. Comme preuve de sa mission divine, il leur donne la guérison d'un aveugle-né et la résurrection de Lazare, depuis trois jours enseveli. Ce dernier prodige déchaîna tous ses ennemis : les scribes, les docteurs et les princes des prêtres. Jésus dit aux siens que son heure était venue ; il leur annonça sa mort, mais aussi sa résurrection. Judas, un des Douze, le trahit pour trente pièces d'argent. Après avoir célébré la Cène et institué l'Eucharistie, il comparut, chargé de liens, devant la justice de sa nation, représentée par le grand prêtre, puis devant la justice romaine, représentée par Ponce-Pilate. La première écouta contre lui la déposition de faux témoins et le condamna : la seconde demeura convaincue de son innocence, mais n'osa pas le défendre. Abreuvé d'outrages, maudit par le peuple, qui venait de le porter en triomphe, il monta au Calvaire et y mourut entre deux larrons sur la croix. Sa mort laissa ses apôtres découragés. Mais trois jours ne s'étaient pas écoulés qu'il sortit de son tombeau, comme il l'avait prédit. Il se montra ressuscité à Madeleine, à Pierre, aux disciples d'Emmaüs, au groupe des Onze enfin, et bien des fois : il leur parlait, mangeait avec eux, leur faisait toucher ses plaies. Pendant quarante jours, il ne cessa ainsi de converser avec ses disciples ; un jour même, cinq cents personnes jouirent à la fois de sa présence ; sa mission étant terminée, il s'éleva enfin dans le ciel, sous les yeux d'une grande foule. Hésitants jusque-là et pusillanimes, les apôtres, désormais transformés, s'élancèrent à la conquête du monde : ils racontèrent partout la résurrection de leur maître, malgré les menaces, la prison et les verges, répétant : « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu, » et mourant plutôt que de rétracter ou même de taire leur témoignage.

L'Enfant Jésus, d'après Elisabeth Sirani.

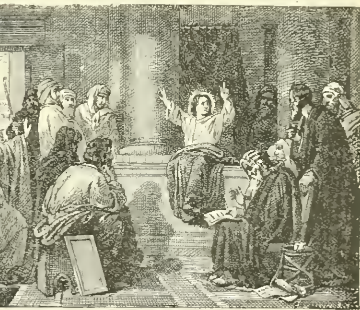

Jésus au milieu des docteurs, d'après Félix Barrias.

2° *Enseignements, miracles et caractère de Jésus.* La nature intime de Dieu et ses rapports avec nous, caractérisés par le nom de Père que nous devons lui donner en le priant ; l'expiation des péchés du monde par la mort du Rédempteur, et le pardon promis au repentir ; la morale résumée dans le double précepte de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes, et sanctionnée par des joies ou des souffrances éternelles ; l'obligation pour nous de pardonner à nos ennemis et de leur faire du bien ; la miséricorde de Dieu pour la faiblesse, sa sévérité pour l'orgueil, son horreur pour l'hypocrisie ; enfin, l'autorité de l'Eglise, chargée d'interpréter authentiquement l'Evangile et de guider les peuples vers le ciel, où Dieu les appelle : voilà les principaux enseignements de Jésus. On peut dire que rien n'en égale la sublimité, jusque-là sans exemple parmi les hommes, si ce n'est peut-être la manière merveilleusement simple dont ils furent donnés. Ce qui caractérise l'éloquence de Jésus, c'est la sérénité dans le sublime. Rien, en lui, ne trahit jamais l'exaltation ni la recherche. Il n'apprend pas, il ne découvre pas, il voit. Atteignant du premier coup aux mystères les plus hauts, il trouve, pour les enseigner, des expressions si naturelles et si profondes, que, par un don à peu près inouï, sa parole convient tout ensemble à l'esprit des humbles et à celui des sages. C'est en ce sens que Pascal a dit de son enseignement, comparé à un fleuve : « L'agneau le passe à gué, et l'éléphant y nage. » Depuis vingt siècles, aucune de ses paroles n'a vieilli. Il ne se passe point de jour que l'une d'elles, en pénétrant au plus intime d'une âme, inquiète ou coupable, n'y fasse germer tout à coup la consolation ou le repentir. Aussi l'univers répète-t-il encore, avec les foules qui l'entendirent pour la première fois : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme. »

Jamais homme non plus n'a agi avec autant de puissance. Il a multiplié autour de lui les miracles les plus éclatants; et point de mise en scène, aucun appareil théâtral : un mot, un appel, un signe, et le voilà obéi de la tempête, de la maladie ou de la mort. Ces prodiges, à la fois si grands dans leurs effets et d'une simplicité si pleine d'aisance dans leurs moyens, rendent sans doute témoignage à la mission de leur auteur, tout autant que l'excellence suprême de sa doctrine, mais non pas plus, sans doute, que sa personne même et son caractère, mélange harmonieux de tout ce qui excite la sympathie des hommes, leur confiance et leur admiration. Rien n'est plus frappant que sa miséricorde infinie, la bonté sans mesure et la divine tendresse de son cœur. Il a aimé tous les hommes en général, et il a demandé qu'on les aimât comme lui. Mais il a aimé particulièrement tout ce qui souffre et tout ce qui est faible sur la terre : les pauvres, les persécutés, les malades, les enfants, les pécheurs surtout, et jusqu'à scandaliser les sages d'Israël. Aussi, quand il se déclare le Messie, Fils de Dieu, ne prouvât-il pas, comme il le fait, la vérité de sa parole par l'autorité du miracle, on serait encore obligé de le croire; car il est impossible de voir en lui ni un imposteur, ni un fou, aucune âme n'ayant été meilleure et plus sincère, ni, d'autre part, plus sensée et plus maîtresse d'elle-même.

II. *La vie de Jésus d'après les critiques protestants.* Les premiers réformateurs, ayant conservé une foi entière dans l'inspiration des Evangiles, s'écartèrent peu de l'enseignement catholique sur la vie de Jésus-Christ et sa divinité. On peut en dire autant des exégètes réformés du XVIIe et du XVIIIe siècle. Mais, au XIXe siècle, un mouvement se produisit dans un autre sens, et les nouveaux courants d'opinion qui se formèrent partagèrent les critiques protestants en plusieurs groupes distincts. Certains, surtout en Angleterre, restant fidèles à la foi traditionnelle, continuèrent, dans leurs ouvrages, à étudier Jésus à la fois comme homme et comme Dieu; ainsi firent, également, en Allemagne Ebrard; en France E. de Pressensé. Ce dernier écrivain, après avoir démontré, par l'histoire des religions, que l'antiquité tout entière était travaillée par le besoin de se réconcilier avec Dieu, prouve que le christianisme seul a donné au monde, par la croix et la mort de Jésus, le vrai et l'unique sacrifice expiatoire. Il s'attache ensuite à reproduire les récits évangéliques, en s'efforçant de mettre en relief tous les traits qui peuvent dessiner à nos regards la physionomie humaine de Jésus. Un second groupe chercha une sorte de compromis entre la foi et la critique, et emprunta aux rationalistes un grand nombre de leurs théories. Parmi ces théologiens, le plus remarquable est Neander. Il admet, en principe, l'origine divine de Jésus-Christ et la réalité de sa puissance miraculeuse; mais il croit que les évangélistes ont plus d'une fois exagéré les faits dans leurs récits. Il semble, d'ailleurs, prendre pour critérium de sa foi l'inspiration intérieure de l'Esprit saint au fond des âmes; c'est à l'Esprit saint qu'il paraît attribuer la mission de faire discerner aux hommes le divin de l'humain dans les pages évangéliques. D'autres, tels que Colani et Reuss, cherchèrent à faire une part plus large, la plus large qu'il fût possible, aux plus hardies hypothèses de la critique moderne. Il faut ranger, enfin, dans un troisième groupe ceux des écrivains protestants qui ne sont plus chrétiens que de nom et ne peuvent être distingués des rationalistes; nous parlerons d'eux en parlant de ceux-ci.

III. *La vie de Jésus d'après les critiques rationalistes.* La critique rationaliste refuse toute valeur historique aux Evangiles, dont, à ses yeux, aucun n'est dû à l'auteur dont il porte le nom, et qui ne sont, d'après elle, qu'un ensemble de traditions orales, confuses et souvent contradictoires, recueillies après la mort de Jésus et de ses disciples immédiats. (V. ÉVANGILES.) C'est cependant à cette source que les rationalistes sont obligés d'avoir recours, puisqu'il n'y en a pas d'autres, pour se donner une idée de la vie de Jésus, de ses prédications et de sa doctrine; aussi remarque-t-on entre eux bien des divergences : les uns s'appuyant sur certaines parties des Evangiles qu'ils considèrent comme authentiques, les autres sur d'autres parties, et tous envisageant le texte à des points de vue différents. Les premiers exégètes allemands, Herder, Eichhorn, Paulus, admettent les faits racontés par les évangélistes et ne rejettent que le surnaturel, les miracles; encore essayent-ils de leur donner des explications naturelles. Strauss substitue à cette hypothèse la théorie du mythe. Pour lui, les Evangiles renferment non des récits de faits authentiques, mais des mythes, c'est-à-dire des faits travestis de bonne foi par le travail secret de l'imagination populaire. Schleiermayer et Baur refusent, comme Strauss, de reconnaître à Jésus tout caractère divin; ils en font, toutefois, un sage placé fort au-dessus de l'humanité. Ernest Renan, dans sa *Vie de Jésus*, rejette également tout surnaturel, tout miracle. Il place à Nazareth le lieu de naissance de Jésus, et lui donne des frères et des sœurs. (V. JÉSUS [vie de].) Salvador n'a vu dans l'enseignement de Jésus que l'enseignement juif, celui de la Synagogue; tous les éléments du Sermon sur la montagne, avant d'être condensés éloquemment dans l'Evangile, se trouvaient épars, d'après lui, dans les docteurs juifs contemporains de Jésus. Pour Hippolyte Rodrigues, Jésus ne fut qu'un agitateur politique, ayant opéré contre la domination romaine une tentative de soulèvement qui échoua, par la pusillanimité des pharisiens : que sa prédication fût en même temps religieuse, cela ne fait pas de doute, religion et politique se tenant indissolublement chez les Juifs et un soulèvement contre les Romains ne pouvant avoir de chance d'aboutir qu'en s'étayant sur la religion et sur les idées messianiques. Cette hypothèse s'appuie sur le caractère du supplice, exclusivement romain, de la croix et la qualification de « roi des Juifs » donnée à Jésus par Pilate. Un grand nombre d'autres critiques, parmi lesquels Hase, Schenkel et Keim, s'attachèrent principalement à faire l'histoire des textes évangéliques, ne cherchant à en extraire une biographie, d'ailleurs purement humaine, de Jésus, qu'après avoir discuté leur origine, expliqué comme ils l'entendaient la manière dont ils s'étaient formés, et indiqué les retouches qu'ils leur paraissaient avoir subies.

— BIBLIOGR. : Outre les ouvrages qui seront analysés dans les articles suivants, on peut citer :

Auteurs catholiques : le P. F. de Ligny, *Histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1774, rééditée en 1862); Ludolphe le Chartreux, *la Grande Vie de Jésus-Christ*, trad. lat. en franç. par Dom Augustin (1864-1865); le comte de Stolberg, *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son siècle*, traduite de l'allemand par l'abbé Jager (1842); Foisset, *Histoire de Jésus-Christ d'après les textes contemporains* (1855); L. Veuillot, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1864); Dupanloup, *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1869); C. Fouard, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1881); Le Camus, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1883); E. Bougaud, *Jésus-Christ* (1884); le P. Coleridge, *la Vie de notre vie*, ou *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, trad. de l'angl. par le P. Petit et l'abbé Mazoyer (1888-1890); l'abbé Lesêtre, *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Evangile* (1892).

Auteurs protestants : Neander, *Vie de Jésus-Christ* (1837); T. Colani, *Jésus-Christ et les Croyances messianiques de son temps* (1864); E. de Pressensé, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre* (1866); Roger Hollard, *Essai sur le caractère de Jésus-Christ* (1866); Sabatier, *Essai sur les sources de la vie de Jésus* (1866); L. Fabre, *Témoignage de Jésus-Christ sur sa divinité, d'après les Evangiles synoptiques* (1884); L. Albert, *l'Humanité de Jésus-Christ* (1888); le révérend Ferrard, *Vie de Jésus-Christ*, trad. de l'angl. par Mme de Witt, née Guizot (1888); Stapfer, *Jésus-Christ pendant son ministère* (1896-1898).

Auteurs rationalistes : Paulus, *Vie de Jésus* (1828); J. Salvador, *Jésus-Christ et sa doctrine* (1838); A. Peyrat, *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (1864); Rabbinowicz, *le Rôle de Jésus et des apôtres* (1866); A. Réville, *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (1868); J. Soury, *Jésus et les Evangiles* (1878); L. Martin, *Essai sur la vie de Jésus* (1887); P. de Régla, *Jésus de Nazareth* (1891).

— Iconogr. Nous mentionnerons d'abord quelques-unes des compositions dans lesquelles la *Vie de Jésus* a été retracée d'une manière suivie par un même artiste. Une des œuvres les plus considérables en ce genre est la série

Jésus apaisant la tempête, d'après Antoine Dietrich.

de 41 fresques exécutées par Giotto vers les premières années du XIVe siècle, sur les murs de la chapelle de Santa-Maria-dell' Arena, à Padoue, chefs-d'œuvre de grâce, de simplicité et de sérénité. L'Académie des beaux-arts de Florence possède une suite de 12 tableaux, peints en détrempe par Giotto et représentant les principaux épisodes de la vie de Jésus, et une collection de 35 petites peintures de Fra Angelico sur le même sujet.

La vie de Jésus, depuis l'*Annonciation* jusqu'à l'*Ascension*, a été tracée par Lorenzo Ghiberti dans les bas-reliefs d'une des portes du baptistère de Florence (1424). Un tableau de Memling (musée de Turin), que quelques auteurs intitulent les *Sept douleurs de la Vierge*, représente les événements de la vie de Jésus qui s'écoulent depuis l'*Entrée à Jérusalem* jusqu'à la *Cène à Emmaüs*. Cette période de la vie du Messie, qui est celle de la Passion, a été retracée par une foule d'artistes. V. PASSION.

Jésus au milieu de ses apôtres nous est représenté au Louvre par deux *predella* : l'une dans le style de Giotto, l'autre exécutée par Zucci di Andria. Citons encore treize vitraux exécutés, vers la fin du XVIe siècle, par les frères Crabeth, pour la grande église de Gouda; la fresque de l'une des coupoles de l'église de Tous-les-Saints, à Munich, par H. de Hess; des tableaux du Parmesan, d'Augustin Carrache, de Schelte, etc.

Jésus bénissant le monde a été peint par Rogier Van der Weyden sur le volet d'un triptyque; par Giovanni Bellini (Berlin), Cima da Conegliano (Dresde), Rosalba Carriera (Dresde), etc. Au palais Spinola, à Gênes, est un tableau de L. Cambiaso représentant *Jésus-Christ bénissant la Vierge*. Un beau tableau d'Annibal Carrache (palais Pitti) représente Jésus sur les nuées entre saint Pierre et saint Jean l'Evangéliste. Edouard Cibot a peint, pour l'église Saint-Leu, à Paris, *Jésus recevant les martyrs au ciel*. Andrea Schiavone, l'Académie des beaux-arts de Venise et Ary Scheffer ont représenté *Jésus pleurant sur la chute de Jérusalem*. La fresque de la coupole de l'église russe à Paris, peinte par E. Sorokine, a pour sujet *Jésus-Christ dans la gloire céleste*. Jordaens a peint *Jésus chassant les vendeurs du temple* (Louvre).

Jésus guérissant les malades a été figuré par Jouvenet (Louvre, 1689), par Dietrich (Dresde), P. Orrente (Belvédère), Benj. West (National Gallery), et Rembrandt. L'œuvre de ce dernier est une eau-forte connue sous le titre de la *Pièce aux cent florins*. (V. CHRIST.) J. Richomme a peint *Jésus guérissant une femme malade*. La *Guérison de la belle-mère de Pierre* a été peinte par Paul Véronèse (Louvre). D'autres guérisons miraculeuses opérées par Jésus ont été retracées par divers artistes. La *Guérison des aveugles de Jéricho* a été peinte par Poussin (v. AVEUGLES); par Et. Villequin (Louvre), Alexandre Desgoffe (Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris). La *Guérison de l'aveugle-né* a été représentée par L. Carrache, Lucas de Leyde (Ermitage), Le Moine (autrefois dans l'église Saint-Martin-des-Champs), L. Bassan (Dresde), etc. La *Guérison de l'aveugle de Bethsaïde* a été peinte par Gaspard de Witte (Anvers); celle de l'*Hémorroïsse*, par Louis Boullongne (autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris); celle d'un *Possédé*, par Fr. Vanni (1593, église Saint-Dominique, à Sienne); celle des *Lépreux*, par le Parmesan; celle du *Paralytique*, par Bon Boullongne, J. Restout (Louvre), Michel Corneille, Jouvenet (autrefois à la cathédrale de Paris), P. Van Lint (Vienne); etc. Perin a exécuté, dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, une peinture murale représentant *Jésus guérissant les aveugles et les sourds*. *Jésus endormi dans la barque pendant la tempête* figure dans un tableau d'Eugène Delacroix (1853), de L. Backhuizen (1704).

Jésus et Pierre marchant sur les eaux a été peint par Salvator Rosa, Hans Schauffelein (Munich), Amb. Franck (Dresde), Gustave Brion (1863). On connaît de Martin de Vos (Berlin) et de Charles Jalabert la première partie de la scène, celle où le *Christ, marchant sur la mer*, apparaît aux disciples. J.-J. Henner a exposé au Salon de 1879 *Jésus au tombeau* (musée de Lyon). Citons aussi *Jésus apaisant la tempête*, tableau d'Antoine Dietrich; *Jésus au milieu des docteurs*, de Félix Barrias. — Pour l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*, v. JÉRUSALEM, *Jésus au jardin des Oliviers*, v. OLIVIERS.

Jésus (VIE DE), par le docteur Frédéric Strauss. — Dans l'introduction, l'auteur après avoir fait une histoire rapide de la critique hétérodoxe, depuis Celse jusqu'aux écrivains du XIXe siècle, expose et réfute la méthode suivie par Eichhorn et Paulus dans l'*interprétation rationaliste* des Evangiles. Il définit alors l'explication nouvelle qu'il adopte et qu'il appelle l'interprétation mythique. Le mythe, dit-il, est l'exposition d'un fait réel, mais transformé par l'imagination. On reconnaît sa présence dans un récit, lorsque la narration est en contradiction soit avec les lois générales de la science, soit avec elle-même ou avec d'autres narrations similaires. Dans tout le cours de son ouvrage, Strauss s'efforce de démontrer que ces deux caractères se rencontrent dans les textes évangéliques. Suivant pas à pas la vie de Jésus, il donne de chaque récit trois interprétations successives qu'il nomme : *surnaturaliste*, c'est-à-dire orthodoxe, *rationaliste*, c'est-à-dire conforme à la méthode de Paulus, enfin *mythique*. Il rejette les deux premières, et propose la troisième comme pouvant seule concilier les contradictions qu'il voit dans les Evangiles. Une conclusion empreinte des théories hégéliennes montre, en Jésus, *la plus haute expression de l'humanité dans la conscience qu'elle prend de Dieu*. Le livre de Strauss eut, à son apparition (1835), un grand retentissement, et fut longuement discuté. Il a été traduit en français par E. Littré (Paris, 1839-1840), qui lui a adjoint, dans les éditions françaises données en 1853 et en 1864, un Avant-Propos, contenant ses propres sentiments sur la nature des religions et sur la philosophie positive. Ed. Quinet a combattu l'interprétation mythique dans son *Examen de la vie de Jésus, du docteur Strauss* (Paris, 1857). Sous le titre de *Nouvelle vie de Jésus* (1864), Strauss a donné, non plus à l'adresse des théologiens, mais du grand public, un exposé de l'exégèse rationaliste en Allemagne, et un double tableau de la vie de Jésus; le premier renfermant ce qui lui paraît historique, le second les mythes qu'il suppose greffés sur l'histoire.

Jésus (VIE DE), par E. Renan (Paris, 1863). — Ce livre, qui fit grand bruit en France et valut à son auteur le retrait de sa chaire au Collège de France, est le point de départ d'une série d'études sur les *Origines du christianisme*. (V. CHRISTIANISME.) L'introduction s'inspire des théories rationalistes : d'une part, sur l'impossibilité du miracle, de l'autre sur l'inauthenticité des Evangiles. Le récit proprement dit commence par une description du milieu inquiet et tourmenté où vécut Jésus; il raconte ensuite son enfance, ses premières impressions, son éducation. Viennent, bientôt après, les trois années du ministère public, que E. Renan divise en trois périodes : d'abord la prédication du royaume de Dieu, marquée par les premiers aphorismes de Jésus sur la paternité de Dieu et l'adoration en esprit et en vérité; puis « l'idylle de Galilée », ou l'époque des plus nobles enseignements moraux; enfin, la sombre surexcitation des derniers mois, accompagnée de l'annonce du jugement de Dieu et de la destruction de Jérusalem; c'est alors qu'éclate la haine des ennemis de Jésus, qui s'était longtemps contenue : il est arrêté, jugé, mis à mort et enseveli. Le récit des apparitions, qui ont suivi la résurrection, est renvoyé au volume qui a pour titre *les Apôtres*.

D'après Renan, les Evangiles « sont à peu près des auteurs à qui on les attribue, mais leur valeur historique est fort diverse et le plus souvent incertaine »; on ne peut pas apporter dans la reconstitution détaillée et chronologique de la vie et des actes de Jésus une certitude historique absolue, indiscutable. Mais on peut *imaginer* « comment les choses ont dû se passer ». Au surplus, le fond de l'enseignement des Evangiles reproduit fidèlement la doctrine du maître : s'il n'a pas dit toutes les paroles que les textes sacrés lui prêtent, il est probable qu'il ne s'est pas exprimé d'une manière bien différente. Jésus a-t-il cru faire des miracles? S'en est-il laissé attribuer? A-t-il même pratiqué quelques *innocentes jongleries?* Chacune de ces hypothèses est donnée par E. Renan comme une probabilité. Quant à la conclusion, Jésus, dépouillé de son auréole de Dieu fait homme, y est présenté cependant comme une « sublime personne qu'il est permis d'appeler *divine*, en ce sens que Jésus est l'individu qui a fait faire à son espèce le plus grand pas vers le divin ».

Un grand nombre d'ouvrages ont été écrits en France, soit pour analyser, soit pour réfuter la *Vie de Jésus* de Renan : l'*Examen critique de la Vie de Jésus, de Renan*, par l'abbé Freppel (1863); la *Vie de Jésus de M. Renan*, par Ed. Schérer (1864-1865); *Examen de la Vie de Jésus de M. Renan*, par T. Colani (1863); *Jésus-Christ, réponse à M. Renan*, par le P. Gratry (1864).

Jésus (CLERCS RÉGULIERS DU BON-). En 1538, quelques prêtres italiens embrassèrent la vie commune sous la conduite de Jérôme Maluselli, qui dressa pour eux des constitutions, tirées des règles de la bienheureuse Marguerite de Ravenne. Celle-ci, morte vingt ans auparavant, avait fondé elle-même une congrégation, que les clercs réguliers du Bon-Jésus continuèrent. Cet ordre fut approuvé par Jules III en 1531 et supprimé par Innocent X en 1651; il ne comprenait plus alors que dix religieux.

Jésus (FRÈRES ET SŒURS DE L'**Enfant-**), congrégation fondée à Paris en 1678 par le P. Nicolas Barré, religieux de l'ordre des minimes, et comprenant des personnes des deux sexes, qui se consacrent à l'enseignement gratuit des garçons et des filles. Les hommes et les femmes vivent dans des communautés distinctes, sans être soumis à des vœux.

Il existe aussi à Rome des *filles de l'Enfant-Jésus*. C'est une communauté fondée en 1673 par Anne Moroni. Les membres ne doivent pas être plus de trente-trois, en l'honneur des trente-trois années de Jésus-Christ. Les filles de l'Enfant-Jésus ne font d'autre vœu que celui de persévérer jusqu'à la mort dans la congrégation. Elles s'occupent de travail manuel, de plain-chant, de musique et reçoivent des pensionnaires.

Jésus (FILLES DE), Nom d'une congrégation fondée dans le diocèse de Cahors en 1820. Elle a pour but l'éducation chrétienne des filles du peuple, et aussi le soin des malades, soit à domicile, soit dans les hospices.

Fille de Jésus (XIXe s.).

Jésus (CONGRÉGATION DES FIDÈLES COMPAGNES DE). Nom d'une congrégation fondée à Paris en 1820, par un jésuite, le P. Varin. Elle fut approuvée par Léon XII en 1826. Son but est l'éducation des jeunes filles, particulièrement des jeunes filles de la classe élevée. Elle a, cependant, des orphelinats pour les enfants pauvres.

Jésus (ORDRE DU NOM DE), ordre de chevalerie créé, en 1654, par Charles-Gustave, roi de Suède, le jour de son couronnement. La décoration, qui consistait en un soleil ayant au centre, sur champ d'émail, les lettres J. H. S., était portée, par les chevaliers, suspendue à un ruban de moire d'argent; le même soleil était brodé en argent sur le côté gauche de l'habit. L'ordre disparut après la mort de son fondateur.

Jesus (COMPAGNIE DE). Outre les Jésuites, on désigne quelquefois sous le nom de *Compagnies de Jésus* les *Compagnies de Jehu*. V. COMPAGNIE.

Jésus et Marie (PRÊTRES DE). V. EUDISTES.

Jésus et Marie (ORDRE DE), institué à Rome, en 1615, par le pape Paul V. Il comprenait des chevaliers, des prêtres chapelains et des frères servants. A sa tête étaient trente-trois commandeurs ou grands-croix et un grand maître. Les chevaliers portaient, attachée à la boutonnière de leur habit, une croix d'or à huit pointes, émaillée de bleu. Les jours de fête, ils revêtaient un manteau blanc sur lequel le nom de Jésus était brodé en or.

JÉSUS-CHRIST. V. JÉSUS.

Jésus-Christ (ORDRE DE LA MILICE DE). V. MILICE.

Jesus-Christ (ORDRE MILITAIRE ET RELIGIEUX DE), institué en 1320 par Jean XXII à Avignon et disparu avec son fondateur. Les chevaliers suivaient la règle de saint Augustin et portaient une décoration en or représentant un chevalier armé de pied en cap, à cheval, la lance enfoncée dans la gueule d'un dragon.

Jesus-Christ (ORDRE DE LA FOI DE). Deux ordres militaires portent ce titre : l'un fut établi en France en 1220, pour la défense des personnes et des biens des catholiques contre les albigeois; l'autre existait à Milan aux XIIIe et XIVe siècles : ses membres faisaient vœu de consacrer leur vie et leurs biens au service de l'Inquisition.

Jésus-Christ, par le P. Didon, de l'ordre des Frères prêcheurs (Paris, 1891). — Cet ouvrage est précédé d'une remarquable *Introduction*, où l'auteur discute la valeur des sources de l'histoire de Jésus. Les œuvres des évangélistes sont avant tout des témoignages. Les évangélistes ne discutent pas, ils racontent. C'est ce qui explique comment des hommes peu lettrés ont pu écrire l'Évangile, ce chef-d'œuvre incomparable; c'est aussi ce qui leur a permis de mettre dans leurs narrations, malgré les divergences de détail, une incontestable harmonie. D'ailleurs, la critique rationaliste, qui a attaqué les Évangiles, se ruine elle-même, selon le P. Didon, par ses propres divergences. Après avoir tracé un résumé rapide des prophéties messianiques et affirmé la possibilité du miracle au nom de la philosophie, le P. Didon déroule la trame des faits évangéliques, mêlant sans cesse au récit le commentaire historique ou géographique.

JÉSUS-MARIA, ville des États-Unis de Colombie (État de Santander [dép. de Velez]), près du rio del Valle, sous-tributaire du Magdalena; 14.550 hab. (avec le district).

JÉSUS-MARIA, bourg du Mexique (État et distr. d'Aguascalientes); 8.200 hab. — Bourg du Mexique (État de Chihuahua) dans la sierra Tarahumare, près des sources du rio côtier Mayo. Minerai d'argent aurifère. — Bourg du Mexique (État de Jalisco [dép. d'Atotonilco]); 6.250 hab.

Jésus-Marie (CONGRÉGATION DE), Congrégation de femmes, fondée à Lyon en 1816 par un missionnaire, André Coindre, et Mlle Claudine Thevenet. Elle a pour but l'éducation des jeunes filles; elle a des pensionnats et des orphelinats appelés *providences*. On trouve de ses établissements jusqu'au Canada et dans les Indes orientales.

JET (*jè* — subst. verb. de *jeter*) n. m. Action de jeter, de lancer : *Le* JET *d'une pierre. Le* JET *des dés.*

— Par ext. Émission de rayons, etc. : *Un* JET *de flammes. Un* JET *lumineux.* ‖ Mouvement d'un liquide, d'un fluide, qui s'échappe avec force par une ouverture étroite : *Un* JET *de sang, de vapeur.*

— Fig. Expansion, manifestation soudaine : *Le* JET *de la pensée. Un* JET *de verve.*

— Loc. div. *Jet de pierre,* Distance égale à l'espace parcouru par une pierre qu'un homme lance de toute sa force : *Deux maisons situées à un* JET DE PIERRE *l'une de l'autre.* ‖ *Premier jet,* Première ébauche : *Les imperfections du* PREMIER JET. ‖ *Du premier jet,* Du premier coup, sans qu'on ait été obligé d'y revenir. ‖ *Arme de jet,* Arme propre à être lancée ou à lancer des projectiles avec violence et d'un seul coup : *Le javelot, la fronde, l'arbalète sont des* ARMES DE JET. — Fig. *Fondu, Coulé d'un seul jet, de plein jet, tout d'un jet.* Se disent d'une chose conçue, exécutée avec sûreté, avec unité et sans tâtonnement.

— Petite corde que l'exécuteur mettait au cou du condamné pour le conduire au lieu du supplice.

— Agric. Pousse d'un végétal, droite et vigoureuse.

— Apic. *Jet d'abeilles,* Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— Bot. Syn. de COULANT ou STOLON. ‖ Nom vulgaire du rotang ou rotin, genre de palmiers dont on fait des cannes sans nœuds. ‖ *Jet de chou.* En Belgique, Chou de Bruxelles.

— Dr. mar. *Jet à la mer,* Acte consistant à jeter à la mer tout ou partie du chargement, pour alléger le navire et le préserver de la tempête ou de la poursuite de l'ennemi. ‖ *Jet et contribution,* Part contributive des chargeurs dans ces conditions.

— Eaux et for. *Bois de jet.* Bois de chauffage jeté à flot ou à bois perdu.

Manière de passer le jet (faucon.) : A, 1er temps; B, 2e temps; C, 3e temps.

— Faucon. Petite courroie de cuir souple, passée au pied d'un oiseau de fauconnerie et qui servait à fixer les sonnettes et à attacher la filière.

— Hydraul. *Jet d'eau,* Filet d'eau, qui jaillit verticalement à une certaine hauteur.

— Mar. *Ancre à jet,* Petite ancre légère destinée à être élongée avec un canot.

— Pêch. Demi-folle tendue en ravoir. ‖ Action de jeter le filet. ‖ Poissons pris dans un coup de filet.

— Peint. Vigueur dans la conception, dans la composition : *Ce qu'avait surtout Guérin, c'est le* JET, *c'est la veine, c'est le charme.* (Ste-Beuve.) ‖ Manière de marquer le mouvement, de disposer les plis d'une draperie : *Des draperies d'un beau* JET.

— P. et ch. *Jet de fossé,* Terre que l'on rejette sur le bord d'un fossé que l'on creuse de manière à former un talus. ‖ Dans les terrassements, Action de lancer la terre à la pelle, soit horizontalement (*jet horizontal*), soit le long de la fouille (*jet sur berge*), soit sur un plancher supérieur (*jet sur banquette*).

— Pyrotechn. *Jet de feu,* Sorte de fusée fixe lançant des étincelles extrêmement brillantes qui retombent en cascade comme le ferait un jet d'eau.

Jet de pompe.

— Techn. Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, quand elle est en fusion. ‖ Nom donné aux petites arêtes que laisse le moule sur la pièce fondue aux points de jonction des diverses parties constituant ce moule. ‖ Nom donné aux bâtons de cire disposés en différents points du modèle et qui, entourés de terre glaise, fondent au moment de la coulée et forment autant de canaux servant d'évents qui conduiront la fonte. ‖ Chez les fondeurs, Excédent du métal qui a servi à couler les caractères. ‖ Action de verser le suif fondu sur les mèches disposées autour du cerceau. ‖ Espèce de jonc ou de rotin que les ouvriers plombiers emploient pour déboucher et dégager les tuyaux engorgés d'un siphon de cabinet d'aisances ou d'un tuyau d'écoulement des eaux ménagères. (En ce sens, on dit aussi JÉ.) ‖ *Jet de pompe,* Sorte de tuyau de cuivre ayant une forme allongée et recourbée, par lequel s'échappe l'eau aspirée par le piston. ‖ *Jet d'eau,* Ajutage en cuivre vissé à l'extrémité d'une conduite d'eau. (V. JEU.) — Traverse inférieure du châssis d'une fenêtre ayant une feuillure à l'intérieur et qui est curviligne à l'extérieur, pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie. — Nom d'une sorte de rabot servant aux menuisiers à obtenir cette saillie.

JJ, jet d'eau (fenêtre).

Jet d'eau (rabot).

— ENCYCL. Hydraul. *Jets d'eau.* Les *jets d'eau* sont alimentés par des tuyaux de conduite amenant l'eau d'un réservoir élevé. On doit donner une très grande section aux tuyaux, par rapport à celle des ajutages par lesquels s'échappe le jet d'eau. Leur théorie repose sur le principe des *vases communicants.* Pour les jets d'eau naturels, V. GEYSER, ARTÉSIEN.

— Dr. Le *jet à la mer* est une avarie commune, consistant à jeter à la mer tout ou partie de la cargaison, soit en cas de danger, soit pour échapper à la chasse de l'ennemi (C. comm., art. 410). Le jet à la mer ne doit se faire qu'après délibération entre le capitaine et l'équipage; c'est le jet régulier, et on dresse aussitôt procès-verbal. Quand le capitaine agit de sa propre initiative, c'est le jet irrégulier, qui n'en est pas moins une avarie commune. L'article 411 du Code indique l'ordre dans lequel on doit procéder au jet à la mer. Les pertes causées par cette opération sont supportées en partie par les marchandises préservées, par l'armateur ou propriétaire du navire, sur le pied de la moitié de la valeur du navire et de la moitié du fret (art. 417). Le Code fixe les cas dans lesquels le propriétaire des marchandises supporte seul la perte du jet à la mer et détermine les marchandises et objets du bord exempts de la part contributive. Telles sont les munitions de guerre, provisions, hardes, etc. Il décide aussi que le propriétaire a droit à la restitution, si ses marchandises sont retrouvées.

Jet d'eau.

JETAGE (*taj'*) n. m. Action de jeter : *Le* JETAGE *du métal fondu.* ‖ Action de lancer les bûches de bois destinées au chauffage dans un cours d'eau, pour les faire flotter. ‖ Action de jeter, de lancer un pont au-dessus d'un cours d'eau.

— Pathol. Suintement de liquide morbide, chez l'homme ou les animaux : JETAGE *purulent.*

— ENCYCL. Art vétér. Le *jetage* est la sécrétion mucopurulente qui s'écoule du nez d'un animal atteint de certaines affections auxquelles participe la muqueuse de Schneider ou nasale. Chez le cheval, il y a le jetage de la *gourme*, celui de la *morve*, celui de la *pneumonie*, de la *fièvre typhoïde*, etc. Chez le chien, il y a le jetage de la *gourme*, de la *pneumonie*, etc. Chez le bœuf, il y a le jetage de la *péripneumonie*, etc.

JETAIBA (*ta-i*) n. m. Nom vulgaire de l'hyménée courbaril.

JÉTAVANA, jardin magnifique, voisin de l'antique cité indienne de Çrâvastî, où le bouddha Çâkya-mouni prononça un grand nombre de ses sermons. Il avait été donné à Çâkya-mouni par un marchand de Çrâvastî, Anâtha Pindada ou Pindika, qui y fit construire, pour recevoir les bhikchous, un grand vihâra (monastère) de sept étages, dont il reste encore quelques ruines.

JETÉ n. m. Mouvement de danse qui n'a pas de valeur propre par lui-même, mais qui fait partie du *coupé.* ‖ *Jeté battu,* Autre mouvement, du même genre, mais un peu plus compliqué. Il y a aussi les *jetés passés,* les *grands jetés,* les *grands jetés développés,* les *jetés tournés,* etc.

JETÉE (subst. partic. de *jeter*) n. f. Chaussée qui s'avance dans la mer ou dans un cours d'eau, pour protéger un port contre la violence des lames ou pour diriger un courant. ‖ Amas de pierres, graviers, etc., jetés dans la longueur d'un chemin pour le rendre plus praticable.

— Apic. *Jetée d'abeilles,* Syn. de JET D'ABEILLES.

— Pathol. *Jetée goutteuse,* Mouvement de la goutte qui se jette sur un point déterminé du corps.

— Techn. Réunion de feuilles de papier que la jeteuse prend à la fois et jette sur le ferlet. ‖ Quantité de chandelles qu'on moule d'une seule fonte de suif.

— ENCYCL. Les *jetées* sont construites en pierres ou en pilotis. En général, elles s'avancent jusqu'à l'estran ou laisse de basse mer; elles précèdent immédiatement l'avant-port, sont orientées, si possible, en travers du vent régnant, munies d'un brise-lames et de feux indicateurs.

Souvent, on est obligé de construire des jetées en eau profonde, pour créer des bassins dans lesquels les navires puissent s'abriter. On dispose alors des pierres sur le fond jusqu'à ce que le niveau de la mer soit atteint, et on

Jetée.

place sur cette base des blocs artificiels sur lesquels on peut aisément circuler. Souvent, même, le soubassement est fait en blocs artificiels, quand la roche est trop menue pour supporter sans se déplacer le choc des lames.

JETER (du bas lat. *jettare*, altérat. de *jactare*. — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je jette. Tu jetteras*) v. a. Lancer loin de soi, d'un lieu dans un autre : JETER *de l'eau par la fenêtre.* ‖ Mettre de côté, rejeter, se débarrasser de : JETER *des fruits gâtés.*

— Distribuer, répandre : JETER *du ridicule sur quelqu'un.*

— Émettre, lancer hors de soi : JETER *un cri. Tison qui* JETTE *des étincelles.* ‖ Laisser suinter : *Arbre qui* JETTE *de la gomme.* ‖ On dit aussi absolum. : *Plaie qui commence à* JETER.

— Pousser, en parlant des plantes : *Arbres qui* ONT JETÉ *de profondes racines.* (Absolum. : *Vigne qui commence à* JETER.) ‖ Répandre, en parlant de la lumière physique ou intellectuelle : *Astre, Artiste qui* JETTE *un vif éclat.*

— Construire, établir : JETER *un pont sur une rivière.*

— Mettre, soit avec une idée de force ou d'autorité : JETER *quelqu'un à la porte, en prison,* soit, au contraire, avec une idée de négligence ou de rapidité : JETER *quelques mots sur le papier, un fichu autour de son cou.*

— Renverser : JETER *un enfant par terre.* ‖ Porter brusquement : JETER *ses bras autour du cou de quelqu'un.* ‖ Faire entrer, introduire pour concourir à la défense : JETER *du renfort dans une place assiégée.*

— Diriger, porter, en parlant des yeux : JETER *un regard de côté.* ‖ Porter, incliner : JETER *sa tête en arrière.*

— Fig. Inspirer, causer : JETER *l'épouvante, le désespoir.* ‖ Amener sur : JETER *quelqu'un sur un chapitre.*

— Loc. div. *Jeter par terre, Jeter bas,* Démolir. ‖ *Jeter les fondements,* Commencer à édifier, à établir. ‖ *Jeter une chose à la tête de quelqu'un,* La lui offrir, la lui donner sans qu'il la demande. V. BONNET, COGNÉE, COTON, CRI, DÉVOLU, FROC, GOURME, GRAPPIN, HUILE, etc.

— Apic. *Jeter un essaim* ou absolum. *Jeter,* Produire et mettre dehors un nouvel essaim, en parlant des abeilles : *Ces mouches n'*ONT *point* JETÉ *cette année.*

— Faucon. *Jeter un faucon,* Donner le vol sur la proie. ‖ *Jeter aux pieds de la perdrix.* Se dit du faucon qui vole droit au-dessus de la perdrix et la lie.

— Mar. *Être jeté à la côte,* Faire naufrage. V. CÔTE. ‖ *Jeter l'ancre,* Mouiller. — Fig. S'arrêter quelque part. ‖ *Jeter le loch,* Immerger le bateau et la ligne de loch pour connaître la vitesse du navire. ‖ *Jeter la sonde,* Laisser couler au fond le plomb de sonde pour déterminer la profondeur.

— Méc. *Jeter bas les feux,* Éteindre les feux des foyers.

— Pêch. *Jeter une maille.* Se dit, en T. de pêche, pour Ajouter une maille à celles qui existent déjà dans un filet, soit pour l'agrandir, soit pour le réparer.

— Techn. Couler dans un moule, en parlant d'une statue. ‖ En terme de potier d'étain, Ajuster une anse ou toute autre pièce à un vase. ‖ *Jeter en soie.* Chez les passementiers, Couvrir un moule de bouton d'une soie tournée

sur la bobine en plusieurs brins. ‖ *Jeter des chandelles, des bougies,* Les fabriquer au moule.

— Typogr. *Jeter un blanc,* Mettre une ou plusieurs interlignes entre deux lignes données. ‖ *Jeter une espace* ou *des espaces,* Mettre une ou plusieurs espaces entre deux ou plusieurs mots.

— Véner. *Jeter sa tête,* En parlant du cerf, Perdre ses bois, ce qui se produit chaque année, vers la fin de février. ‖ *Jeter ses fumées,* Se vider, fienter.

Jeté, ée part. pass. du v. Jeter.

— n. m. Techn. Chez les passementiers, Brin jeté sur une aiguille à tricoter, avant de prendre la maille, ce qui fait une maille de plus.

Se jeter, v. pr. Être jeté : *Dans un ménage économe, rien ne* SE JETTE. ‖ S'élancer, se précipiter : SE JETER *à l'eau.* ‖ Se laisser tomber, s'étendre : SE JETER *sur son lit.* ‖ Chercher un refuge : *Gibier qui* SE JETTE *dans une remise.* ‖ S'abattre avidement : SE JETER *sur un plat.*

— Avoir son embouchure, se déverser : *Le Rhône* SE JETTE *dans la Méditerranée.*

— Fig. S'engager résolument ou imprudemment ; tomber par sa faute : SE JETER *dans la misère, dans le péril.* ‖ Se tourner, se décider : SE JETER *dans la dévotion.*

— *Se jeter au travers, à la traverse,* Venir faire obstacle.

— Manèg. Se dit du cheval qui, au lieu de céder aux aides, va du côté où elles lui viennent : SE JETER *sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite.*

JETEUR, EUSE n. Personne qui jette : *Un* JETEUR *de sorts.*

— n. f. Techn. Ouvrière qui, dans les fabriques de papier à la main, est chargée de *jeter* les feuilles sur le ferlot que lui présente une autre ouvrière, afin que celle-ci les place sur les cordes de l'étendoir, pour le séchage.

JETHRO, nommé également **Raguel**, beau-père de Moïse. D'après la Bible, il était Madianite et remplissait des fonctions sacerdotales. Moïse, fuyant la colère du pharaon, fut accueilli par lui, épousa sa fille Séphora, et garda ses troupeaux pendant de longues années. Après la sortie d'Égypte, Jethro vint trouver son gendre dans le désert et lui amena sa femme avec ses deux fils, Gersa et Eliézer. Le voyant accablé par le grand nombre de différends qu'il avait à juger, il lui conseilla de renoncer à l'administration de la justice et de la confier à un conseil composé d'hommes sages. Il retourna ensuite dans sa patrie.

JETISSES adj. f. pl. Agric. V. JETISSES.

JETON (rad. *jeter*) n. m. Petite plaque de métal, d'ivoire, de nacre, etc., avec laquelle, autrefois, on calculait, et dont on se sert aujourd'hui pour marquer et payer au jeu. ‖ *Jeton de présence* ou simplem. *Jeton,* Pièce de métal que l'on remet aux membres présents de certaines compagnies, de certaines administrations, etc., et qui leur sert à toucher une certaine somme ; cette somme elle-même : *Toucher de beaux* JETONS DE PRÉSENCE.

— Loc. *Être faux comme un jeton,* Avoir un caractère faux (parce que le jeton imite souvent une monnaie).

— Apic. Essaim d'abeilles qui a été jeté, qui a abandonné la ruche.

— Techn. Petite règle d'acier qui sert à vérifier la régularité des caractères d'imprimerie.

— ENCYCL. En Grèce, le *jeton* remplaça le coquillage ; à Rome, le caillou (*calculus*). En France, on l'appela, dans l'ancienne langue, *gectoire,* puis *gettoire,* puis *jetton,* du verbe *jeter,* parce que, pour calculer, on jetait ou disposait les jetons d'une certaine manière. Sous Louis XIV, on comptait encore avec des jetons, et, dans certains contrats de mariage, les tabellions notaient que la fiancée était habile à calculer de la sorte. La mention : « Gettes bien, paies bien », gravée sur les jetons prouve qu'ils servaient à la fixation des sommes à payer. Généralement, les jetons portaient des marques semblables à celles des monnaies. De là le dicton : *Faux comme un jeton.* Pour éviter la fraude, on avait soin de mentionner la matière dont ils étaient faits. Beaucoup portaient la légende : « Je ne suis pas d'argent. Je ne s. pas vray agneil d'or. »

Les corporations eurent leurs jetons. Ils servaient à constater en quelque sorte l'identité corporative. Les rois, princes et princesses en firent frapper à leurs armes, souvent à leur nom, pour compter au jeu. Le musée de l'Hôtel des monnaies conserve les coins de tous ces anciens jetons. On en compte plus de 4.000.

Jetons de jeu.

— *Jetons de présence.* Les jetons de présence servent à constater, puis à rémunérer la présence de certaines personnes.

Sur le traitement annuel de 1.500 francs des membres de l'Institut, il est prélevé 300 francs pour former les fonds des jetons qui leur sont attribués comme droit de présence aux séances générales ou aux séances particulières de leur classe. On a cessé de distribuer aux membres de l'Institut des *jetons* réels : l'expression *jetons de présence* ne sert plus qu'à désigner la somme qui est allouée à chaque membre. Le droit de présence des absents vient en accroissement à la part des présents.

On distribue des jetons aux membres de certaines commissions administratives dépendant de quelque ministère ; aux administrateurs de certaines sociétés anonymes, même aux actionnaires, pour exciter leur exactitude aux assemblées. Ces jetons sont ensuite échangés contre de l'argent. Pour les administrateurs, les jetons sont souvent remplacés par la signature sur la feuille de présence.

JETONNE n. f. En T. rur., Nom vulgaire sous lequel on désigne dans certains départements, la Vienne en particulier, les jeunes mules ayant moins d'un an. ‖ On dit aussi GITONNE.

JETONNIER (*to-ni-é* — rad. *jeton*) n. m. Par plaisant. Académicien (à cause des jetons de présence).

JETTATORE (*djèt'-ta, ré* — mot ital. [napol.] signif. *jeteur*) n. m. Sorcier, jeteur de sort, en Italie. ‖ Pl. JETTATORI.

— ENCYCL. V. JETTATURA.

JETTATURA (*djèt'-ta-tou* — mot ital. [napol.] signif. *action de jeter*) n. f. Sorcellerie ; mauvais œil en Italie.

— ENCYCL. Ce mot, qui dérive de l'expression *gettare le sorti* (jeter les sorts), est surtout employé dans le midi de l'Italie, où il désigne un pouvoir naturel de porter malheur, par sa présence ou par ses paroles. Le *jettatore* est une espèce de sorcier innocent et passif. La *jettatura* désigne aussi, plus simplement, le mauvais augure ; par exemple, le fait d'entreprendre un voyage un vendredi.

JETTE-FEU n. m. Mécan. Appareil pouvant faire pivoter sur elles-mêmes les grilles des foyers de locomotives, pour faire tomber instantanément le charbon enflammé dans le cendrier, en cas d'arrêt accidentel des appareils d'alimentation de la chaudière. ‖ Pl. *Des* JETTE-FEU.

JETTE-SAINT-PIERRE, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles ; 9.759 hab. Fabrique de produits chimiques.

JETTESTUER (*jè-tè-stu-èr'*) n. m. Archéol. Nom donné, en Danemark, à des sortes de dolmens.

JETTICE (*jè-tiss*) adj. f. ‖ *Laine jettice,* Laine de rebut, laine jarrée.

JETZIRA (*jèt'*) n. m. Nom d'un livre cabalistique, attribué au rabbin Akiba. V. CABALE.

JEU (du lat. *jocus,* même sens) n. m. Amusement, divertissement, exercice de récréation : *Se livrer aux* JEUX *de son âge.* ‖ Exercice d'adresse, d'agilité, de vigueur : *Le* JEU *de paume, de billard.* ‖ Lieu où l'on se livre à cet exercice : *Un* JEU *de boule ombragé.*

— Divertissement public, composé principalement d'exercices dans lesquels les concurrents se disputent certains prix : *Les* JEUX *Olympiques. Les* JEUX *du cirque.*

— Récréation établie d'après certaines règles, et dans laquelle il y a différentes combinaisons de calcul ou de hasard : *Le* JEU *d'échecs. Le* JEU *de dominos.* ‖ Manière de jouer : *Joueur qui a un* JEU *élégant, hardi.* ‖ Règle du jeu ; manière dont il convient de jouer : *Jouer d'après le* JEU. ‖ Cartes ou dés qui viennent à un joueur : *Avoir un beau* JEU. ‖ Ce qui sert à jouer : *Un* JEU *de cartes neuf.*

— A la paume, Chacune des divisions de la partie : *Une partie de quatre* JEUX, *de six* JEUX. ‖ A la balle, Chacune des quatre divisions de la partie en quinze points. ‖ Marque qui détermine, au jeu de paume, l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu : *Sortir du* JEU. ‖ Enjeu : *Jouer gros* JEU.

— Action, goût, habitude de hasarder de l'argent à un jeu quelconque : *Avoir la passion du* JEU.

— Par ext. Plaisanterie, chose qui n'est pas sérieuse ou sincère : *Les disputes des avocats ne tirent pas à conséquence, ce n'est qu'un* JEU. ‖ Caprices, vicissitudes du sort : *Il y a quelquefois dans la destinée un* JEU *bizarre et cruel.* (Mme de Staël.) ‖ Fantaisie de la pensée, de l'intelligence, des facultés morales : *L'histoire n'est pas un simple* JEU *d'abstraction.* (Renan.) ‖ Action dont le résultat est incertain : *On ne joue pas longtemps impunément le* JEU *des batailles.* (Général Foy.)

— Fonctionnement, mouvement régulier des différentes pièces d'un engin, d'un organisme, d'un ensemble : *Le* JEU *d'une pompe, des poumons. Le* JEU *des institutions.* ‖ Aisance dans les mouvements ; espace pour se mouvoir : *Donner du* JEU *à une serrure. Porte qui a trop de* JEU.

— Effet produit par la lumière sur un corps mobile : *Le* JEU *des rayons solaires sur les vagues.*

— *Petits jeux, Jeux de société, Jeux innocents.* Jeux qui consistent surtout en dialogues et en pénitences imposées à ceux qui, ayant commis une faute, ont été condamnés à donner un gage. ‖ *Jeux de main,* Jeux dans lesquels on se frappe les uns les autres avec la main : *La main chaude est un* JEU DE MAIN. ‖ *Jeux d'esprit,* Jeux de société où l'on exerce la sagacité et la présence d'esprit des joueurs. — Petite œuvre ou exercice quelconque de l'esprit, qui a quelque chose de puéril et d'ingénieux à la fois : *Les énigmes sont des* JEUX D'ESPRIT.

— *Jeu entier* ou *de reversi,* Assemblage de cinquante-deux cartes. ‖ *Jeu de piquet,* Assemblage de trente-deux cartes. ‖ *Jeu de dedans.* A la paume, Galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé au service. ‖ *Jeu de carré,* Jeu de paume qui n'a point de dedans, et où l'on a pratiqué, au pied du mur de largeur, un carré d'un pied et demi. ‖ *Jeu de commerce,* Jeu de cartes dans lequel se trouve un banquier. ‖ *Jeu du commerce,* Sorte de jeu de cartes dans lequel le banquier cède à prix d'argent les cartes dont le joueur a besoin. ‖ *Jeu de renvi,* Jeu dans lequel on ajoute une mise à l'enjeu existant. ‖ *Petit jeu* ou *Bas jeu.* Au trictrac, Coup de dés qui amène un petit nombre de points. ‖ *Jeu simple.* A l'ambigu, Position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner. ‖ *Ouvrir le jeu.* Au jeu de renvi, Faire la première vade. ‖ *Fermer le jeu.* Au jeu de domino, Poser un domino de manière que le jeu soit arrêté nécessairement. — Au jeu de renvi, Ne point faire de renvi, tout en tenant la dernière vade. ‖ *Avoir le jeu serré.* Au jeu d'échecs, Ne pas étendre suffisamment son jeu. ‖ *Avoir un jeu pressé et serré,* Avoir ses dames sur les cases les plus éloignées au risque de ne pouvoir faire ses points, si les dés donnent uniquement des cinq ou des six. ‖ *Tenir jeu,* Continuer à jouer avec le perdant. ‖ *Couper jeu,* Se retirer du jeu avec le gain réalisé, sans vouloir continuer. (On dit aussi dans le même sens *faire Charlemagne.*) ‖ *Entrer au jeu,* Jouer selon sa fantaisie, quand on a fait la première main. ‖ *Mettre au jeu,* Déposer son enjeu sur la table ou dans la corbeille. ‖ *Le jeu en dit* ou *n'en dit pas à un joueur,* Il lui plaît ou Il ne lui plaît pas de jouer. ‖ *Tenir* ou *Jouer le jeu de quelqu'un,* Jouer pour un autre joueur. ‖ *Tirer le jeu,* Déterminer la valeur de l'enjeu en s'en remettant au sort.

Archit. hydraul. *Jeu d'eau,* Formes diverses qu'on fait prendre aux jets d'eau, en variant la forme des ajutages. ‖ Nom donné à ces ajutages divers. ‖ Jet d'eau dans lequel le mouvement ascensionnel que possède le liquide est utilisé pour faire fonctionner une mécanique quelconque.

Jeux d'eau (tubulures) : 1. Douche ; 2. Jet ; 3. Gerbe ordinaire ; 4. Gerbe fine ; 5. Gerbe fine à un gland ; 6. Gerbe à conducteur.

— Art dram. Manière dont un acteur remplit ses rôles : *Artiste qui a le* JEU *brillant.* ‖ *Jeux de scène,* Effets produits par les gestes, les entrées, les sorties : *Tout l'ensemble du* Barbier de Séville *est gai de situation, de contraste, de pose, de motif et de* JEUX DE SCÈNE.

— Cartom. *Le grand jeu,* Le jeu complet de tarots.

— Charpent. Longue pièce de bois qui reçoit l'arbre d'un moulin à vent, du côté de la tête.

— Ch. de f. *Jeu de la voie,* Intervalle que l'on ménage entre les bandages des roues des véhicules et les bords intérieurs des rails, pour que les roues ne frottent pas continuellement des deux côtés, et pour faciliter le passage dans les courbes.

— Constr. *Jeu d'orgue,* Soubassement construit sous le manteau d'une cheminée.

— Dr. *Exception de jeu.* V. la partie encycl.

— Escr. Maniement d'une arme blanche. ‖ Façon de faire les armes. ‖ *Jeu dur,* Celui dans lequel le tireur développe trop de force. ‖ *Jeu de la pointe de l'épée,* Mouvement par lequel on élève l'épée au-dessus de celle de l'adversaire. ‖ *Jeu simple,* Celui qui a lieu avec vitesse, sur une seule ligne.

— Faucon. *Donner jeu aux autours,* Leur laisser plumer la proie.

— Littér. *Jeu de mots,* Équivoque reposant sur la ressemblance ou la consonance des mots. ‖ *Jeu parti,* Pièce de vers en dialogue, par demandes et par réponses, sur des sujets galants, autrefois fort à la mode.

— Mar. *Jeu d'avirons,* Ensemble des avirons armant un canot. ‖ *Jeu de pavillons,* Série complète des pavillons d'un navire. ‖ *Jeu de voiles,* Ensemble des voiles pouvant se hisser en même temps. ‖ *Prendre du jeu* ou *du mou,* Mollir, se relâcher. ‖ *Jeu de la barre,* Course de la barre de chaque bord.

— Mécan. Défaut de serrage ou intervalle réservé entre deux pièces frottantes pour assurer les mouvements. ‖ Fonctionnement : *La machine est en* JEU. ‖ Course, espace ménagé pour être parcouru par un organe de machine, durant son mouvement : *Le* JEU *du piston, du tiroir.*

— Menuis. *Donner du jeu à une porte, à une fenêtre,* Enlever sur les montants ou dans les feuillures toute l'épaisseur de bois nécessaire pour que la porte, la fenêtre puisse fonctionner, s'ouvrir ou se fermer avec facilité.

— Milit. *Jeu de la guerre,* Exercice, d'origine allemande (en allem. *kriegspiel*), destiné à l'instruction des officiers d'état-major. Il consiste en opérations fictives, poursuivies sur la carte, entre deux partis, qui communiquent successivement à un arbitre directeur de la manœuvre les ordres donnés, les dispositifs de marche et d'attaque adoptés pour chaque phase de l'opération.)

— Mus. *Jeux d'orgue,* Rangée d'un certain nombre de tuyaux de même espèce, placés d'ordinaire sur un même registre, qui forment une suite chromatique de sons de l'étendue convenable à sa qualité, étendue de quatre octaves au plus. V. ORGUE.

— Mythol. *Jeux,* Divinités allégoriques qui, d'après les poètes, présidaient aux amusements.

— Pêch. Ligne de fond munie d'un nombre plus ou moins grand d'hameçons et dont la cablière est reliée au rivage avec un tourniquet muni d'un grelot qui résonne quand le poisson mord. (S'emploie généralement au pl.) ‖ *Jeu en pater noster.* V. PATER NOSTER.

Jeu à grelot (pêch.).

— Turf. *Faire le jeu.* Se dit d'un cheval qui, dès le départ, mène un train rapide, pour obliger les autres chevaux à dépenser d'un seul coup le meilleur de leurs forces, et permettre à un cheval associé de gagner la course. (Fig. *Faire le jeu de ses adversaires,* Agir, sans le vouloir, au mieux des intérêts de ses adversaires.)

— Typogr. Nombre déterminé de feuilles de papier, généralement vingt-cinq, que l'on soumet à l'opération du glaçage ou du satinage.

— Loc. div. *Jeu joué,* Feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes pour en tromper d'autres : *Tout cela n'est pas sincère ; c'est un* JEU JOUÉ. ‖ *Jeu d'enfant* ou simplem. *Jeu,* Chose facile ou peu importante : *Les guerres et les révolutions ne sont que des* JEUX *aux yeux de Dieu.* (Mass.) ‖ *Ce n'est pas jeu* ou *un jeu d'enfant,* C'est une chose sérieuse. ‖ *Ce n'est qu'un jeu pour,* Cela n'offre aucune difficulté à. ‖ *Les jeux de Mars,* La guerre. ‖ *Jeux de la nature,* Combinaisons naturelles qui ont quelque chose de bizarre : *Les stalactites offrent de singuliers* JEUX DE LA NATURE. ‖ *Vieux jeu,* Suranné, bon pour une autre époque, poncif (par allusion au jeu des vieux comédiens que l'on trouve démodé) : *Je vous fais l'effet d'un monsieur très* VIEUX JEU, *très arche de Noé.* (H. Lavedan.) ‖ *Jeu de hasard,* Jeu dans lequel le hasard seul décide de la perte ou du gain. — Fig. Chose qui dépend du hasard : *Tout, dans la vie, est un* JEU DE HASARD. ‖ *Jeux d'adresse,* Jeux où l'adresse a la principale part, comme le billard, la balle, etc. ‖ *Maison de jeu,* Établissement public où l'on joue de l'argent. ‖ *Académie de jeux,* Établissement où l'on donne à jouer toute espèce de jeux. ‖ *A deux de jeu.* Se dit lorsque deux personnes se trouvent dans des conditions égales pour contester, lutter, etc. ‖ *A jeu sûr,* Avec certitude de gagner, de l'emporter, de réussir. ‖ *De bon jeu,* Franchement, vigoureusement. ‖ *Y aller de franc jeu,* Faire une chose sérieusement, sans feinte, sans hypocrisie. ‖ *Y aller bon jeu, bon argent,* Faire une chose sérieusement ou de bonne foi, sans arrière-pensée. ‖ *Cacher son jeu,* Dissimuler ses intentions. ‖ *Faire le jeu,* Mettre l'enjeu. ‖ *Se faire un jeu de,* Trouver du plaisir, s'amuser à. ‖ *Voir beau jeu,* Se dit pour menacer quelqu'un de sa colère ou de sa vengeance : *Vous me payerez ou vous* VERREZ BEAU JEU. ‖ *Avoir beau jeu,* Être dans des conditions favorables. ‖ *Passer le jeu,* Aller au delà de ce que permettent les convenances, la plaisanterie. ‖ *Mettre au jeu,* Prendre part à un jeu intéressé, en y hasardant une somme. ‖ *Mettre en jeu,* Employer, faire agir. ‖ *Jouer gros jeu, grand jeu, un jeu d'enfer,* Hasarder de grosses sommes au jeu. — Fig. Risquer beaucoup. ‖ *Jouer un jeu serré,* Jouer prudemment, afin de ne laisser aucun avantage à son adversaire.

— Fig. Éviter de donner prise sur soi. ‖ *Jouer un jeu dangereux, un mauvais jeu,* Faire des choses qui peuvent

avoir des conséquences fâcheuses. || *Etre en jeu*, Etre engagé, intéressé dans une chose. || *Etre à son jeu*, Faire attention en jouant. || *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer à jouer, malgré les pertes qu'on a faites. — Fig. Ne pas se laisser décourager par les obstacles, les insuccès, être animé par eux. || *Tirer son épingle du jeu*, Sortir adroitement d'un mauvais pas; rentrer heureusement dans des avances qu'on risquait de perdre. || *Mettre quelqu'un en jeu*, Le faire intervenir. || *Le jeu lui plaît*. Se dit d'une personne qui trouve une chose agréable et qui voudrait la recommencer. || *Cela n'est pas de jeu*, C'est une chose qui n'a pas été convenue ou qui n'est pas dans les règles.

— Loc. prov. : **Le jeu ne ou n'en vaut pas la chandelle**, Le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir. || **Jeu de main, jeu de vilain**, Il n'y a que les gens mal élevés qui jouent à se frapper, qui se donnent des coups en jouant.

— Allus. littér. : **Ce sont là jeux de prince**, Hémistiche de la fable de La Fontaine *le Jardinier et son Seigneur* (IV, 4). Le seigneur, sous prétexte de forcer un lièvre qui cause de légers dégâts dans le jardin du pauvre homme, y pénètre avec un attirail de chasse complet et y met tout en piteux état. Ces mots, *jeux de prince*, se disent des fantaisies que se permettent les gouvernants aux dépens des gouvernés, les forts aux dépens des faibles, etc.

— Encycl. *Jeu de société*. Antiq. gr. Les Grecs aimaient passionnément les *jeux* de toute sorte, et plusieurs de ces jeux sont mentionnés dès les temps homériques. Le jeu de balle ou de paume était cher aux jeunes gens dans les palestres, et aussi aux femmes, comme le montre déjà l'exemple de Nausicaa. Les jeunes filles aimaient les osselets, l'escarpolette et l'*enkotylé*. (V. ce mot.) Les hommes, à la fin des banquets, se livraient volontiers aux jeux de société : le *kottabos*, la *petteia* ou trictrac, les dés, les échecs, le jeu de *morra*, les combats de coqs ou de cailles.

Antiq. rom. Le *jeu* avait à Rome comme partout ses sectateurs passionnés. Toutefois, il y est rarement fait allusion pour les temps primitifs de l'histoire de Rome. Les lois somptuaires devaient l'interdire ou le limiter sous la république, puisque les Romains, après avoir conquis la Grèce, y établirent une réglementation pour le jeu. Sous l'empire, il était défendu à Rome de jouer de l'argent ou des objets de valeur, et dans un festin il était interdit de jouer plus que son écot. Ces prohibitions n'eurent aucun succès. César, Auguste, l'empereur Claude surtout furent de grands joueurs. Juvénal prétend que, pour jouer, on ne se contente pas d'apporter sa bourse et qu'il y faut le coffre-fort tout entier. Les jeux les plus répandus étaient les *dés* et le *ludus latrunculorum*, qui se jouait avec des jetons de deux couleurs et semble tenir à la fois des dames et des échecs. Les *osselets* donnaient lieu à plusieurs jeux différents. Le jeu des *duodecim scriptorum*, se jouant avec des dés et des pièces, sur une table spéciale, devait être analogue à notre trictrac. On connaissait aussi la mérelle, le solitaire, la *mourre*, etc.

— Bibliogr. : Becq de Fouquières, *les Jeux des anciens* (Paris, 1869).

Moy. âge et temps mod. Le jeu a été de tout temps en honneur dans l'ancienne France. Les *dés*, apportés par les Romains, étaient pratiqués en tous lieux; il exista même, au moyen âge, des *scholæ deciorum* (académies de jeu), où l'on enseignait le *rafle*, le *passe-dix*, le *creps* et autres jeux de dés. Dès le XII^e siècle, le jeu de dés joué sur une table-cassette donna naissance au *trictrac*. Le *jeu de l'oie* et les jeux analogues sur tableaux recrutaient leurs fidèles dans les milieux populaires. Les *jeux de cartes* firent leur apparition à la fin du XIV^e siècle; la folie de Charles VI s'en amusa, mais ils lui sont antérieurs de quelque dix ans, malgré la légende qui en attribue l'invention à Jacquemin Gringonneur. Les cartes permirent le *piquet* et le *reversi*, d'origine française; le *lansquenet*, venu d'Allemagne pendant les guerres de religion; l'*hombre* (ou *jeu de l'homme*); le *whist* et le *boston*, venus d'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle. Dès le XVII^e siècle, on avait vu paraître des jeux, où le gain était subordonné au tirage de tel ou tel numéro; de ces jeux, le *loto* a seul subsisté; les autres, *hoca*, *biribi*, *cavagnole*, ont disparu. Les *échecs* étaient connus dès Charlemagne, qui reçut de Haroun-al-Raschid un échiquier d'ivoire; saint Louis en avait un de cristal. Bien savoir le jeu d'échecs faisait partie de l'éducation du jeune noble. Au XVIII^e siècle, les parties de Philidor illustrèrent le café de la Régence.

La lutte contre le jeu a commencé de bonne heure; dès 813, le concile de Mayence exclut de la communion quiconque a joué aux jeux de hasard. En 1254, saint Louis interdisait même la fabrication des dés. En 1319, Charles IV défend les dés, le trictrac et jusqu'au palet, aux quilles, aux billes. Mêmes défenses sous Charles V, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI. Cependant, à la cour de Louis XIV, on jouait tous les jours de 3 heures à 6; il y avait le jeu du roi et le jeu de la reine, et les mémoires du temps rapportent plus d'une scandaleuse histoire de tricherie. Sous Louis XV naquirent les tripots, à l'origine vrais salons du meilleur monde, et, par la suite, véritables nids d'escrocs. Sous la Révolution, le jeu devint effréné; on jouait partout, et les salons dorés du numéro 33 du Palais-Royal acquirent une fâcheuse célébrité. Le Directoire réduisit à neuf le nombre des maisons de jeu à Paris et obligea les directeurs à payer une redevance à l'Etat. Sous le Consulat fut créée la *ferme des jeux*, dont le fermier versait à l'Etat 5 millions et demi de francs; elle fut abolie en 1837, et la clôture de toutes les maisons de jeu fut prononcée.

— *Jeux publics*. Antiq. gr. Les *jeux publics*, qui apparaissent déjà dans les poèmes homériques, ont été très populaires en Grèce jusqu'à la fin du monde antique. Ils avaient lieu toujours à l'occasion d'une fête religieuse et en l'honneur d'un dieu. Primitivement, ils comprenaient seulement des concours athlétiques : lutte, course, pugilat, disque, courses de chars, etc. Plus tard, surtout à Delphes, on y ajouta des concours musicaux et poétiques. Les plus célèbres étaient les grands jeux d'Olympie, de Delphes, de Némée, de l'Isthme. Mais toutes les cités un peu importantes avaient leurs jeux particuliers.

Antiq. rom. Chez les Romains, les jeux, tels que les courses de chars, combats de gladiateurs, représentations scéniques et autres semblables, étaient l'accompagnement ordinaire des fêtes, des célébrations d'anniversaires, des funérailles, etc. Les uns étaient offerts par des particuliers, des magistrats, en remerciement d'une élection, etc. Les autres étaient célébrés au nom de l'Etat, mais les magistrats avaient l'habitude d'ajouter de leurs propres deniers aux subsides officiels. Les principaux d'entre ces jeux étaient : les *jeux Apollinaires* (*ludi Apollinares*), en l'honneur d'Apollon (du 5 ou du 6 juill. jusqu'au 13), en partie au théâtre, en partie au cirque; les *jeux Capitolins*, en l'honneur de Jupiter; les *jeux Floraux*, au début de mai, en l'honneur de Flore, qui avaient un caractère licencieux; les *grands jeux*; les jeux dits *megalenses*, en l'honneur de la mère des dieux; les *jeux plébéiens*, en souvenir du succès remporté par le peuple après sa retraite sur l'Aventin; les *jeux séculaires*, célébrés tous les cent ans avec une grande solennité. C'est à l'occasion de ces jeux que fut composé par Horace le *Chant séculaire*. Les jeux furent supprimés, non sans difficulté, par les successeurs de Constantin.

— Législ. Le Code civil (art. 1965 et suiv.) établit, au sujet des obligations contractées au jeu, une distinction importante. S'il s'agit de dettes contractées dans « les jeux propres à exercer au fait des armes, les courses à pied ou à cheval, les courses de chariot, le jeu de paume et autres jeux de même nature, qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps », ces dettes sont garanties par une action du gagnant contre le perdant. Néanmoins, les tribunaux ont la faculté de rejeter la demande, si la somme leur paraît excessive.

Au contraire, en ce qui concerne les dettes résultant des jeux qui sont de hasard (jeux de cartes, billard, jeu de quilles, etc.), toute action en justice est déniée au gagnant contre le perdant. Cependant, le joueur qui a volontairement payé sa dette n'est pas admis à répéter le payement qu'il a fait, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie.

D'autre part, le jeu donne lieu à des dispositions répressives : 1° l'article 410 du Code pénal prévoit et punit les jeux de hasard établis d'une façon permanente, la tenue de maisons de jeu où le public est admis, soit librement, soit sur présentation; 2° les articles 475, § 5, 477 et 478 du même code répriment les jeux de hasard accidentellement tenus dans un lieu public; 3° la loi du 27 mai 1885 (art. 4) assimile au vagabondage le fait de tirer sa subsistance habituelle de la tenue de jeux de hasard.

Il est cependant à remarquer qu'une tolérance administrative permet, en fait, aux tenanciers d'un grand nombre de casinos de stations thermales ou balnéaires, l'organisation de jeux de hasard (*chemin de fer*, *roulette*, *petits chevaux*, etc.), sur le produit desquels ils prélèvent, grâce au système de la cagnotte, une abondante dîme.

— Littér. Le *jeu parti* est un genre lyrique du moyen âge, dans lequel deux interlocuteurs débattent une question qui relève, le plus souvent, de la casuistique amoureuse. Le jeu parti diffère de la « tenson » en ce que, dans celle-ci, les deux adversaires soutiennent librement leur propre avis, tandis que, dans celui-là, le trouvère qui propose la question laisse à son adversaire le choix entre deux solutions et garde pour lui celle des deux qui reste libre. Ce genre, qui paraît avoir émigré du Midi dans la France du Nord aux environs de l'an 1200, y fut cultivé jusqu'à la fin du XIII^e siècle, notamment dans les cercles bourgeois; c'est l'école d'Arras qui nous a laissé le plus grand nombre de jeux partis.

Jeu de la Feuillée, poème dramatique d'Adam de La Halle, représenté pour la première fois à Arras par le poète et ses confrères du puy, probablement le 1^er mai 1262. — C'est une des productions les plus originales de l'ancien théâtre français : l'auteur, qui se met lui-même en scène, ainsi que son père, sa femme et bon nombre de bourgeois d'Arras, raille très librement les ridicules de ses concitoyens et multiplie les allusions mordantes aux questions qui les passionnaient alors. A ces tableaux d'un réalisme si cru succèdent des scènes d'un merveilleux très poétique : nous voyons apparaître les fées Morgue, Arsile et Magloire, et entendons le vacarme qui accompagne le passage de la « mesnie Hellequin ». On a comparé cette pièce aux comédies d'Aristophane et aux drames les plus fantaisistes de Shakspeare. Le genre connu dont elle se rapprocherait le plus serait la moderne revue. Le *Jeu de la Feuillée* a été publié par Monmerqué et Michel (1839), de Coussemaker (1872) et Rambeau (Marburg, 1886).

Le Serment du Jeu de Paume, d'après Louis David et Luc-Olivier Merson.

Jeu de l'amour et du hasard (LE), comédie en trois actes et en prose, de Marivaux (Comédie-Italienne, 1730). — Un prochain mariage doit unir Dorante et Sylvia. Mais Sylvia, pour mieux juger du mérite de son futur époux, obtient de son père Orgon la permission de changer d'habit et de rôle avec sa suivante Lisette. De son côté, Dorante, pour observer la femme qu'on lui destine, a pris la livrée de son valet Arlequin, qui a revêtu les habits de son maître. De cette double substitution résultent de piquantes méprises. Sous le nom de Bourguignon, Dorante s'éprend de la fausse Lisette et laisse voir tout son esprit. Sylvia se défend d'abord d'être sensible à l'amour de celui qu'elle croit être un valet; mais elle ne peut s'empêcher de s'attacher à lui. Dorante finit par lui révéler qui il est. Heureuse de cet aveu, Sylvia n'en imite cependant pas la franchise : elle met son amour-propre à se faire épouser comme femme de chambre. Dorante s'y décide et apprend alors que ses sentiments ne l'ont pas fait déchoir. Cependant, Arlequin et Lisette ont cru, chacun de son côté, s'être fait aimer d'une personne de qualité. Ils ne s'en marient pas moins après une explication comique, où ils se sont mutuellement avoué leur véritable condition. L'intrigue de cette pièce est peu de chose : l'idée même du double travestissement est peu vraisemblable. L'intérêt est tout dans la peinture d'une passion naissante, qui lutte contre la timidité et l'amour-propre, dans la galanterie délicate et subtile des propos, dans le contraste plaisant des mêmes sentiments agitant les âmes moins raffinées d'un valet et d'une soubrette.

Jeu de Paume (SERMENT DU), célèbre épisode de la Révolution française, lequel, le 20 juin 1789, marqua la puissance nouvelle de l'Assemblée nationale, à peine constituée depuis le 17 juin. — Des intrigues contre le tiers état s'agitaient auprès du roi qui, sur les instances des princes et des évêques, consentit à empêcher la réunion de l'Assemblée, en prétextant la nécessité de préparer la salle pour une séance royale. Le matin du 20 juin, on afficha sur l'hôtel des Menus, salle habituelle des séances, la résolution du roi, et le président Bailly en fut averti par un billet de Dreux-Brézé. Conscient de l'irrégularité du procédé, il se dirigea avec les deux secrétaires vers la salle de l'avenue de Paris. La porte était fermée, et l'hôtel entouré par les gardes-françaises. Malgré l'indignation des députés, qui arrivaient peu à peu, et la fureur de la foule qui criait déjà : « A Marly ! », de Vassan, lieutenant aux gardes, resta fidèle à sa consigne. Sur la proposition de Guillotin, les députés résolurent alors de tenir leur séance dans une vaste salle du jeu de paume, qui se trouvait non loin de là, dans la rue de l'Hôtel-de-Lorge. Entourés et acclamés par la foule, les députés délibérèrent sur la conduite à suivre. Sur la proposition de Mounier, ils prêtèrent alors le fameux serment dont le texte est de Barnave et de Le Chapelier : « L'Assemblée nationale, considérant que, appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations... Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, etc. » Un seul député, J. Martin Dauch, député de Castellane, refusa de s'associer à un acte qu'il jugeait révolutionnaire.

— Iconogr. Louis David qui, en 1791, s'était proposé de peindre cette scène historique, n'en a laissé que l'esquisse. D'après sa méthode, il avait dessiné toutes ses figures nues. Le sens politique de la scène qu'il voulait retracer, l'union qui reliait tous les membres de l'assemblée sont rendus avec une précision frappante par le groupement sur le premier plan de dom Gerle, un chartreux, Rabaud-Saint-Etienne, ministre protestant, l'abbé Grégoire, prêtre catholique. Quelques têtes seulement sont peintes, à peine brossées, mais vivantes et parlantes déjà; ce sont celles de Mirabeau, de Barnave, de Dubois-Crancé et du père Gérard. Tout le reste n'est que tracé au pinceau, avec des indications sobres et fortes des muscles et des mouvements, des parties d'ombres jetées çà et là. Au milieu de ces têtes animées se dresse la figure grave de Bailly. Cette esquisse, exposée au Salon de 1791, est au musée du Louvre. Une copie en camaïeu, par Luc-Olivier Merson, figure dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles. Les personnages sont habillés. — La même scène a été représentée par Auguste Couder, dans un tableau qui a figuré au Salon de 1848 (aujourd'hui au musée de Versailles).

Jeu de Robin et Marion, pastorale dramatique d'Adam de La Halle, représentée pour la première fois à Naples, devant la cour de Charles d'Anjou, entre 1283 et 1285. — L'action est d'une extrême simplicité : une jeune bergère, Marion, échappe aux poursuites d'un chevalier, qu'elle raille spirituellement, et se livre, avec son amoureux Robin et les compagnons de celui-ci, à d'innocents ébats. Le *Jeu de Robin et Marion* est loin d'avoir la puissante originalité du *Jeu de la Feuillée*; l'auteur s'est borné à reprendre des motifs depuis longtemps familiers à la pastourelle provençale et française; il les a, du reste, traités avec beaucoup de charme et un savoureux mélange de réalisme et de grâce un peu mièvre. Cette bluette marque pourtant une date dans l'histoire du théâtre en France : c'est là que la musique, au moins la musique profane, fait son apparition sur la scène. On a donc eu le droit de regarder le *Jeu de Robin et Marion* comme le plus ancien des opéras-comiques français; il serait peut-être plus exact, car l'intrigue y est presque nulle, de le comparer aux « intermèdes » ou « divertissements » du XVII^e siècle. Il a été plusieurs fois publié, notamment par Monmerqué et Michel (1839), de Coussemaker (1872), E. Langlois (1896).

Jeu du Prince des sots, par Gringore. C'est une sorte de trilogie dramatique, composée d'une sotie, d'une moralité et d'une farce, représentée aux Halles de Paris, devant le roi, l'Université, le Parlement et la foule, le

mardi gras de l'an 1511. Louis XII, à la veille de déclarer la guerre à Jules II, craignait un soulèvement de l'opinion ; comprenant quelle pouvait être sur celle-ci l'influence du théâtre, il chargea Gringore de défendre sur la scène sa politique. — La sotie est un dialogue sans action dramatique, entre *Sotte commune* (le peuple), le *Prince des sots* (le roi de France), *Mère sotte* (l'Église) et divers comparses. Au dénouement, Mère-sotte, dont tous ont compris l'ambition et la rapacité, est honteusement démasquée. Dans la moralité de l'*Homme obstiné*, *Peuple italique* et *Peuple françois* échangent leurs doléances ; ils chantent les louanges du roi de France et font un portrait fort peu flatté de l'Homme obstiné, que guette *Punition divine*. La farce de *Dire et Faire* est une bouffonnerie sans portée politique. Par la gravité du sujet, l'esprit nettement royaliste et bourgeois dans lequel il est traité, la pièce de Gringore est l'un des documents les plus curieux de la littérature du temps et l'un des monuments les plus considérables de l'ancien théâtre français. Elle a été publiée par Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon (Paris, 1858).

Jeux Floraux, Nom donné au concours poétique annuel fondé à Toulouse, d'après une tradition populaire, par Clémence Isaure (v. ISAURE), mais, d'après des documents certains, créé en 1323 par un groupe de jeunes poètes, désireux de relever la langue d'oc de la décadence où l'avait fait tomber la croisade contre les albigeois et de *maintenir* la culture des dialectes du Midi. De là le titre de « mainteneurs », donné aux membres de la célèbre compagnie littéraire, qui fut la conséquence de cette initiative. Les sept troubadours (*la sobre-gaia companhia dels set trobadors de Tholosa*) étaient : Bernard de Panassac, Guillaume de Lobra, Bérenger de Saint-Plancart, Pierre de Mejanaserra, Guillaume de Montaut, Pierre Camo et Bernard Oth. Leur première manifestation poétique eut lieu le 1^er^ mai 1323, et la violette d'or fut attribuée à Arnaud Vidal, de Castelnaudary, qui avait chanté la Vierge. La compagnie s'érigea en *Consistoire des sept mainteneurs du gai savoir*, augmenta le nombre des fleurs symboliques en ajoutant à la violette l'églantine et le souci, et surtout créa une sorte de code de la poésie romane, en faisant paraître, en 1356, *las Leys d'amors* (les Lois d'amour) (publiées à Toulouse par Gatien-Arnoult, 1841). La langue d'oc fut seule jusqu'au XVI^e^ siècle admise aux jeux Floraux, mais, à partir de 1513, une place est faite à la langue française qui, peu à peu, élimine la langue d'oc. A partir du milieu du XVI^e^ siècle, cette dernière est proscrite et

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Prix des jeux floraux : 1. Eglantine ; 2. Jasmin ; 3. Amarante ; 4. Immortelle ; 5. Primevère ; 6. Lis ; 7. Violette ; 8. Œillet ; 9. Souci.

son exclusion est consacrée par la réorganisation du « consistoire des mainteneurs », décidée par lettres patentes de Louis XIV, qui l'érigea, en 1694, en *Académie des jeux Floraux*, avec quarante mainteneurs. Depuis le mouvement de renaissance des dialectes populaires du Midi, à la voix de Jasmin et de Mistral, de véhémentes protestations s'étaient élevées contre la proscription de la langue d'oc. Grâce à une généreuse donation, un prix a été institué pour récompenser les œuvres écrites dans l'un des dialectes du midi de la France. Frédéric Mistral a été reçu au Capitole comme l'un des quarante mainteneurs. A l'imitation des jeux Floraux de Toulouse et en vue de suppléer à l'ancienne exclusion de la langue d'oc, des concours annuels ont été fondés sous ce titre par le *félibrige de Provence*, qui en couronne les lauréats tous les sept ans, dans une ville du Midi, et par le *félibrige de Paris*, qui décerne tous les ans des prix à l'occasion de la fête de Sceaux. Onze prix, outre le prix de poésie romane, sont actuellement décernés, le 3 mai de chaque année, par l'académie des jeux Floraux de Toulouse : amarante d'or (ode), violette d'argent (poème, épître, discours en vers), souci d'argent (élégie, idylle, églogue, ballade), lys (hymne ou sonnet à la Vierge), primevère d'argent (fable), églantine d'or (discours en prose), immortelle d'or (études historiques), jasmin d'or (philosophie chrétienne), violette d'or (poésie avec sujet imposé), églantine d'argent (sonnet), œillet d'argent (prix dit « d'encouragement pour tous les genres »). De nombreuses illustrations françaises ont inauguré leurs succès littéraires comme lauréats des jeux Floraux ; entre autres, Marmontel, Voltaire, Soumet, Chateaubriand, Thiers, Victor Hugo, de Laprade, Henri de Bornier, etc. L'académie des jeux Floraux est la plus ancienne société littéraire d'Europe.

Jeux de la Fête-Dieu, à Aix, célèbre fête et procession symbolique, à moitié païenne, qui, avant la fin du siècle dernier, avait lieu tous les ans à Aix en Provence, depuis 1462, date de sa fondation par le roi René. (C'est parmi les airs chantés aux « Jeux de la Fête-Dieu » que Bizet a pris le thème de la farandole de l'*Arlésienne*.)

Jeux rustiques (LES), par Joachim du Bellay. — Ce recueil, dont le véritable titre est : *Divers jeux rustiques et autres œuvres poétiques de Joachim du Bellay* (1558), contient de petits poèmes, imités du grec et du latin. Ceux qui ont donné son titre à l'ouvrage sont inspirés par les *Lusus* de Navagerio ou Naugerius, poète latin du XVI^e^ s. (contenus dans ses *Eclogæ* [1546]). On y trouve aussi une imitation du *Moretum* de Virgile, du *Combat d'Hercule et d'Acheloüs*, d'Ovide, la *Courtisane repentie*, imitée d'un poème latin du P. Gillebert, la *Vieille courtisane*, tirée des *Dialogues* de l'Arétin ; une ode satirique contre les pétrarquistes, etc. Dans ses chansons, élégies, épitaphes, J. du Bellay célèbre les divinités rustiques, les bois, les plaisirs de la vie rurale, l'amour. Les vers en sont gracieux et souples. Du Bellay fait dans ce recueil d'heureux essais de rythmes nouveaux. Des pièces souvent citées, comme la chanson de *un Vanneur de blé au vent, la Villanelle, A Vénus*, sont des chefs-d'œuvre d'harmonie poétique.

JEUDI (du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter) n. m. Cinquième jour de la semaine. ‖ *Jeudi gras*, Dernier jeudi avant le carême, l'un des principaux jours du carnaval. ‖ *Jeudi saint*, Jeudi de la semaine sainte. (On a dit aussi JEUDI ABSOLU ou JEUDI DE L'ABSOUTE.)

— Loc. fam. *La semaine des trois, des quatre jeudis*, Jamais.

JEUFFROY (R.-Vincent), graveur en pierres fines français, né à Rouen en 1749, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1826. Il apprit son art sans maître et alla se perfectionner à Rome, devint directeur de l'école de gravure sur pierres établie à l'Institution des sourds-muets de Paris et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1803). Jeuffroy excellait surtout à rendre les têtes de femmes. Nous citerons : *les Trois consuls de la République française*, médaille d'une exécution magistrale ; *le Génie de Bacchus dans un char ; Vainqueur buvant dans une coupe* ; une *Tête de Méduse ; la Prison du Temple ; la Vénus de Médicis*, deux médailles d'une brillante exécution ; une *Bacchante* ; une *Tête de Jupiter* ; une *Tête de Régulus* ; les portraits de *Mirabeau*, de *M^me^ d'Eprémenil* en Minerve, de *M^me^ Regnault de Saint-Jean-d'Angély*. On trouve à la Bibliothèque nationale des médailles et plusieurs camées de Jeuffroy.

JEUMÉRANTE n. f. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUMONT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 29 kilom. d'Avesnes, sur la rive droite de la Sambre canalisée ; 3.626 hab. Ch. de f. Nord. Exploitation de terres réfractaires, marbre. Manufacture de glaces et verreries. Briqueteries. Forges et ateliers de construction de machines. Restes d'un château du XIII^e^ siècle.

JEUN (À) [du lat. *jejunus*, qui est à jeun], loc. adv. Se dit quand on n'a encore pris aucune nourriture de la journée : *Etre* À JEUN. ‖ Fam. Se dit d'un ivrogne qui, par hasard, n'est pas pris de boisson.

— ALLUS. HIST. : **J'en appelle à Philippe à jeun.** V. APPELER.

JEUNE (du lat. *juvenis*, même sens) adj. Qui est peu avancé en âge : *Un* JEUNE *enfant*. ‖ Qui est né après un autre, cadet : *Martin* JEUNE, *marchand de vin*. ‖ Cadet, par opposition à Aîné : *Un tel, le* JEUNE. ‖ Par opposition à Ancien, pour distinguer quelques personnages historiques. (Prend une majuscule dans ce sens) : *Pline le* JEUNE. ‖ Epithète ou surnom pour distinguer deux personnes : *Dagobert le* JEUNE.

— Qui ne date pas de loin, en parlant des choses : *Rien des choses, et des choses excellentes dans l'ordre de l'esprit, sont* JEUNES *dans le monde*. (Renan.)

— Qui appartient à quelqu'un de jeune : *La* JEUNE *raison des enfants*. ‖ Qui convient à la jeunesse : *Couleur qui est trop* JEUNE *pour quelqu'un*. ‖ Qui a les caractères, la vigueur, l'entrain de la jeunesse : *On peut être* JEUNE *à quarante ans, et déjà vieux à vingt-cinq*. ‖ Simple, naïf, crédule : *Vous croyez cela ? Que vous êtes* JEUNE ! Qui n'a pas encore acquis toutes ses qualités : *Un vin* JEUNE.

— *Jeune homme*, Homme de dix-huit à vingt-cinq ans environ. (Fam. *Faire le jeune homme*, S'amuser comme un jeune homme.) ‖ Pop. *Avoir son petit jeune homme*, Etre un peu gris. ‖ *Jeune personne*, Fille nubile, mais peu avancée en âge. ‖ *Jeunes gens*, Jeunes hommes et jeunes filles.

— *Dans le jeune temps de*, Au temps de la jeunesse de : DANS NOTRE JEUNE TEMPS, *les choses se passaient tout autrement*.

— Fam. *Une jeune barbe*, Un jeune homme. ‖ *Avoir la barbe trop jeune*, Etre trop jeune pour se permettre certaines choses.

— Théâtr. *Jeune premier, Jeune première*, Acteur, Actrice qui joue les rôles d'amoureux, d'élégants.

— Substantiv. Personne jeune :

Tu murmures, vieillard ! vois ces *jeunes* mourir.
LA FONTAINE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Je suis *jeune*, il est vrai, mais aux âmes bien nées,

Vers de Corneille, dans le *Cid*. V. ÂME.

— n. m. Animal non encore adulte : *Le soin des* JEUNES *occupe longtemps les femelles*.

— *Les jeunes*, Ancien nom de certaines confréries d'artisans dans le Midi.

— Eaux et for. Se dit des baliveaux de l'âge du taillis.

— Féod. Officier subalterne d'un seigneur : *Les* JEUNES *d'un duc, d'un comte*.

Jeune fille qui pleure son oiseau mort (LA), tableau de Greuze (Salon de 1765). — Comme dans *la Cruche cassée*, comme dans *la Fille confuse* ou *Malheur imprévu*, l'artiste met en scène un accident naturel, et même vulgaire, mais qu'il poétise ou rend équivoque, à notre choix, en lui prêtant de trop aimables sous-entendus. Diderot, dans son *Salon* de 1765, a insisté plus que de raison sur les motifs cachés d'une douleur si grande. La tête est bien éclairée et de la couleur la plus agréable qu'on puisse donner à une blonde.

La jeune fille qui pleure son oiseau mort, d'après Greuze.

Jeune Henry (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul (théâtre Favart, 1797). — Par suite de l'ineptie du poème, la chute de cet opéra fut bruyante et complète ; mais l'ouverture, qui figurait une chasse et qui était superbe, eut, malgré tout, un vif succès et devint aussitôt célèbre. Pendant quarante ans elle resta au répertoire de l'Opéra-Comique, où on la jouait souvent comme intermède entre deux pièces.

Jeune Sibérienne (LA), anecdote romanesque, composée par Xavier de Maistre vers 1820, pendant son séjour en Russie, et publiée à Paris en 1825, avec *les Prisonniers du Caucase*. — L'auteur y raconte l'histoire véritable d'une jeune fille, Prascovie Lopouloff, qui, vers la fin du règne de Paul I^er^, partit des frontières de Tobolsk, seule, à pied, presque sans argent, pour aller à Saint-Pétersbourg implorer la grâce de ses parents. Après vingt mois employés à traverser, au prix de souffrances inouïes, les solitudes glacées de la Sibérie, Prascovie réussit à mener à bien son noble pèlerinage ; après quoi, pour remercier la Providence, elle prit le voile à Kiev, et s'enferma dans un monastère à Novogorod, où elle mourut. Ce simple récit, d'un style pur et exact, d'un pittoresque sobre et nouveau, d'une moralité élevée, a beaucoup fait pour populariser le nom de X. de Maistre. M^me^ Cottin, dans *Élisabeth* ou *les Exilés de Sibérie*, avait traité le même sujet, mais l'avait gâté par sa romanesque prolixité.

Jeune-Allemagne (la). On désigne sous ce nom, en Allemagne, les représentants de deux mouvements littéraires différents :

1° Le mouvement né, vers 1830, de l'opposition politique au courant réactionnaire qui suivit les événements de 1815, ainsi que de l'opposition littéraire aux théories romantiques. (C'est surtout la tendance libérale qui réunit des écrivains de tempérament fort divers, et c'est un fait politique qui donna à l'école une cohésion restée malgré tout assez faible. Sur la dénonciation de l'écrivain gallophobe Menzel, la diète de Francfort interdit, le 10 décembre 1835, l'impression et la vente des écrits de Heine, Gutzkow, Wienbarg, Mundt et Laube, appartenant à « l'école littéraire connue sous le nom de Jeune-Allemagne ». Si, à ces écrivains, on joint les noms de Börne, Grün, Herwegh, Dingelstedt et Immermann, on aura les principaux représentants du mouvement. C'est vers 1848 que disparaît la Jeune-Allemagne) ;

2° Le mouvement de 1884 environ, qui a été une lutte contre l'autorité des règles littéraires et des conventions sociales. (Les théories de la nouvelle école, dont les principaux doctrinaires sont Brahm et Schlenther, et qui a subi l'influence russe, scandinave et française, ont été réalisées dans la poésie lyrique, le drame et le roman. Dans la Jeune-Allemagne nouvelle se réunissent plusieurs courants : le naturalisme, le modernisme, l'art décadent, le symbolisme et quelquefois des tendances opposées. Les noms de ses écrivains les plus importants sont ceux de Detlev de Liliencron, Bleibtreu, Conrad, Holz, Schlaf, et surtout ceux de Sudermann, qui est son grand romancier, et de Hauptmann, son grand auteur dramatique.)

Jeune-France, Nom donné, vers 1830, à un groupe d'écrivains qui exagérèrent les théories de l'école romantique, et qui se firent remarquer par l'excentricité de leur toilette ou de leurs manières autant que par la hardiesse juvénile de leurs opinions artistiques et surtout littéraires. Ils publiaient des recueils de vers ou des romans à titres effrayants, les plus propres à épouvanter le *bourgeois*. Un grand nombre de *Jeune-France*, après avoir payé de leur personne à la bataille d'Hernani, et lutté vigoureusement en faveur des doctrines romantiques, furent les premiers, quand celles-ci eurent triomphé, à sourire de leur intransigeance farouche d'autrefois. Théophile Gautier, dans son volume *les Jeune-France*, s'est moqué finement de la coterie dont il avait été un des champions. Avec lui, il faut rappeler les noms de Gérard de Nerval, Célestin Nanteuil, Jehan Du Seigneur, Petrus Borel (*le Lycanthrope*), Dondey-Dupré, auteur du volume *Feu et flamme* (signé : O'NEDDY), Jules Vabre, auteur de l'*Essai sur l'incommodité des commodes*, etc. Parmi les *Jeune-France*, plusieurs se distinguèrent par l'exaltation de leurs opinions politiques : quelques-uns firent le coup de feu aux barricades du cloître Saint-Merry. Par là ils se rapprochaient des *Bousingots*. V. ce nom.

Jeune-Italie, association fondée par Mazzini. V. ITALIE.

Jeunes de langues. V. ÉCOLE des Langues orientales.

Jeunes-Artistes (THÉÂTRE DES). Il s'installa, au cours des derniers mois de l'année 1794, dans une salle située sur le boulevard, occupée précédemment par le Théâtre-Français comique et lyrique. Les premiers directeurs furent Robillon, Boirie, puis, en 1801, le compositeur Foignet et son fils. Le répertoire, qui ne comprenait d'abord que des comédies et des vaudevilles, était uniquement composé de pièces nouvelles. Avec les deux Foignet, le théâtre devint une véritable petite scène lyrique. On y jouait des sortes de féeries musicales. Cependant, vers 1805, Foignet céda l'entreprise à son premier fondateur, Robillon, qui abandonna le genre lyrique, conserva la féerie et ramena la comédie et le vaudeville. Le théâtre fut brutalement mis à mort par le décret impérial de 1807, qui supprimait la liberté des théâtres. Il avait duré environ quinze ans.

Jeunes-Comédiens (THÉÂTRE DES). Fondé à Paris, vers 1804, par Hurpy, au Palais-Royal, et transporté l'année suivante dans l'enclos des Capucines (aujourd'hui rue de la Paix), sa troupe était composée d'enfants de quatre à onze ans, qui jouaient des pièces du répertoire et des pièces nouvelles, écrites à leur intention : comédies, vaudevilles, opéras-comiques. Le décret impérial de 1807 amena sa suppression.

Jeunes-Élèves (THÉÂTRE DES). Il y eut à Paris, à l'époque de la Révolution, deux théâtres d'enfants ainsi nommés. Le premier, qui ne vécut que quelques mois, fut fondé par Deharne, qui installa son théâtre boulevard du Temple en 1798 ; le second fut fondé par Belfort et Dorfeuille, rue de Thionville (rue Dauphine), en 1799. La troupe était composée d'enfants qui jouaient la comédie et le vaudeville avec quelques ballets.

Belfort céda son entreprise, en 1804, à Dupont et à Maxime de Redon, qui eux-mêmes eurent pour successeur, l'année suivante, d'Husseneт. Le décret impérial de 1807 vint terminer l'existence de ce théâtre.

JEÛNE (subst. verb. de *jeûner*) n. m. Abstinence d'aliments : *Le* JEÛNE *entretient la santé.* (Balz.) ‖ Fig. Privation d'une chose dont on a besoin : *Un effroyable* JEÛNE *de divertissements.* (Molière.) ‖ Abstinence volontaire d'aliments pendant un temps déterminé, faite dans une pensée religieuse : *Le* JEÛNE *des Turcs pendant la fête du Ramadan.*

— Loc. fam. *Long comme un jour de jeûne.* Se dit d'une chose ennuyeuse qui dure longtemps.

— Arboric. Opération qui consiste à ôter une partie de la bonne terre d'un côté du pied d'un arbre, lorsque ce côté se développe trop et que l'autre dépérit. (Mieux vaut, pour arriver au même résultat, courber fortement toutes les branches du côté le plus vigoureux.)

— ENCYCL. Méd. Le *jeûne* est une des formes de l'*inanition* ; c'est une inanisation généralement méthodique, une alimentation insuffisante. Le jeûne prolongé, surtout quand il s'accompagne de surmenage et aussi de diverses débauches, conduit rapidement à un état de *misère physiologique,* dans lequel la résistance vitale diminuée facilite ainsi l'accès des maladies et particulièrement des infections. Enfin, on constate dans certaines vésanies, dans l'hystérie, une anorexie à peu près complète, coïncidant avec une désassimilation très restreinte ; aussi le jeûne hystérique peut-il se prolonger fort longtemps ; c'est du reste à l'hystérie qu'il convient sans doute de rapporter les longs jeûnes que l'on cite. V. JEÛNEURS.

— Rel. Les canonistes catholiques distinguent le *jeûne eucharistique* et le *jeûne ecclésiastique.* Le premier précède la réception de l'eucharistie. L'Eglise en a porté le précepte par respect pour le sacrement et afin d'écarter tout péril d'inconvenance. Il exige l'abstention *absolue,* de tout aliment solide ou liquide, depuis la veille, à minuit, jusqu'au moment où l'on communie. Les malades qui reçoivent l'eucharistie en *viatique,* sont seuls dispensés du jeûne. Le second jeûne est une pratique de pénitence aussi ancienne que l'Eglise. Très sévère autrefois, il a été peu à peu adouci. Jeûner, aujourd'hui, c'est ne faire dans la journée qu'un repas, auquel il est permis d'ajouter une collation. Les jours de jeûne, observés par l'Eglise catholique, sont les quarante jours du *Carême,* les dimanches exceptés, les *Quatre-temps* et les *Vigiles.* Outre ces jeûnes prescrits à tous, les différentes règles des ordres religieux en commandent beaucoup d'autres qui sont pratiqués dans les couvents. L'obligation du jeûne n'atteint les fidèles qu'à l'âge de vingt et un ans ; elle cesse à l'époque de la vieillesse, c'est-à-dire à soixante ans. Les soldats et les officiers sont dispensés du jeûne pendant la durée du service militaire. Les évêques ont le droit d'accorder à leurs diocésains toutes les dispenses individuelles dont ils ont besoin : ils ont l'habitude de déléguer cette faculté aux curés, aux supérieurs, aux aumôniers et aussi aux confesseurs. Les papes seuls peuvent accorder des dispenses générales.

Dans l'*Eglise grecque schismatique,* le jeûne est très rigoureux. Il est prescrit le *mercredi* et le *vendredi* de chaque semaine, excepté la quinzaine qui sépare Noël de l'Epiphanie et les semaines qui suivent Pâques et la Pentecôte. On doit l'observer aussi *quarante jours* avant Noël, *quarante jours* avant Pâques, *depuis la Trinité jusqu'à la Saint-Pierre, du 1er au 15 août;* enfin, les jours de *vigiles* et en plusieurs autres occasions. Personne, pas même le patriarche, ne peut en dispenser. Les *protestants* ont généralement rejeté les jeûnes établis par l'Eglise ; mais les anglicans les ont conservés. Chez les *Juifs,* la loi de Moïse ne prescrivait qu'un jour de jeûne, celui de la fête des *Expiations,* le dixième jour du septième mois (*Lévit.,* XXIII, 27). Plus tard, les Juifs établirent les quatre *jeûnes nationaux* (quatrième, cinquième, septième, dixième mois) en souvenir des principaux événements du siège de Jérusalem et le jeûne de *Purim,* pour rappeler le danger couru par leur nation sous Assuérus. Enfin, l'Ancien Testament mentionne un grand nombre d'occasions où tantôt le peuple entier, tantôt des particuliers s'imposèrent des jeûnes accidentels, dans une intention particulière. Le Nouveau Testament rapporte le jeûne de quarante jours observé par Jésus avant le début de sa vie publique, mais il insiste sur la nécessité d'unir la contrition du cœur à la pénitence du corps.

On trouve la pratique du jeûne dans presque toutes les religions antiques, excepté celle des Perses. Aujourd'hui encore, les musulmans jeûnent pendant le mois du Ramadan ; ils s'abstiennent alors de toute nourriture, du lever du soleil à son coucher.

JEUNEMENT adv. Fam. En jeune homme, d'une manière jeune : *Se conduire* JEUNEMENT.

— Vénér. n. m. *Dix cors jeunement,* Cerf qui a atteint sa

Le Dix cors jeunement (sonnerie de trompe).

sixième année et dont les bois ont à eux deux dix andouillers. ‖ Sonnerie de trompe.

JEÛNER (du lat. *jejunare,* même sens) v. n. S'abstenir volontairement de manger, par esprit de mortification ; ne manger qu'à certaines heures et dans certaines conditions fixées par les règles de l'Eglise, pour certains temps d'abstinence :

Quatre-Temps, vigiles *jeûneras*
Et le carême entièrement.
(*Commandements de l'Eglise.*)

— Abusiv. *Jeûner au pain et à l'eau,* Ne manger que du pain et ne boire que de l'eau.

— Par ext. S'abstenir de manger, pour une raison quelconque : *Les serpents* JEÛNENT *parfois six mois de suite.* (L. Cruveilhier.) ‖ Ne pas manger ou manger très peu, faute de nourriture : *Les bohèmes* JEÛNENT *souvent.*

— Fig. S'abstenir de quelque jouissance, en être privé :

Six mois loin de Paris! c'est trop longtemps *jeûner!*

— *Jeûner de,* S'abstenir ou être privé de : JEÛNER DE *vin,* DE *plaisirs.*

— Arboric. *Faire jeûner un arbre,* Enlever une partie de la bonne terre d'un côté du pied d'un arbre lorsque ce côté profite trop et que l'autre dépérit. V. JEÛNE.

JEUNESSE (*nèss* — rad. *jeune*) n. f. Epoque de la vie intermédiaire entre l'enfance et l'âge mûr : *L'esprit de l'homme n'est malléable que dans sa* JEUNESSE. ‖ Etat d'une personne jeune, avantages dont elle jouit. ‖ Vie, conduite d'une personne jeune : *Une* JEUNESSE *orageuse.*

— Ensemble de ou des personnes jeunes : *Se consacrer à l'éducation de la* JEUNESSE. ‖ Les jeunes hommes. *La* JEUNESSE *doit le service militaire.*

— Fam. Jeune homme, jeune fille :

Je suis tout réjoui de voir cette *jeunesse.*
RACINE.

— Par anal. Jeune âge : 1° d'un animal : *L'âne ne manque pas de grâce dans sa* JEUNESSE ; 2° des végétaux : *La* JEUNESSE *d'une vigne.* ‖ Qualité d'une chose qui n'a pas encore acquis toutes les qualités dont elle est susceptible : *La verdeur et la* JEUNESSE *d'un vin.* ‖ Premier temps des choses, temps qui en précède d'autres : *L'antiquité est la* JEUNESSE *du monde.* (H. Taine.)

— Fig. Vigueur, activité, éclat ; énergie et fraîcheur des sentiments : *Conserver longtemps la* JEUNESSE *du cœur.*

— *Air de jeunesse,* Apparence extérieure qui fait croire jeune une personne qui ne l'est plus. ‖ *Première jeunesse,* Années qui suivent immédiatement l'enfance. ‖ *N'être pas de la première jeunesse.* Se dit familièrement d'une personne qui parfois est déjà âgée. ‖ *Seconde jeunesse,* Renouvellement de vigueur et de santé qui se produit dans la maturité.

— *La grande jeunesse,* Ancien nom de certaines confréries d'artisans dans le Midi.

— Loc. adv. *De jeunesse,* Dès la jeunesse, dès un âge plus avancé : *Etre accoutumé* DE JEUNESSE *à la fatigue.*

— Hist. *Jeunesse dorée,* Epithète par laquelle on désigna, pendant les derniers jours de la Convention et sous le Directoire, les jeunes royalistes qui, tout en conspirant contre le gouvernement, donnaient le ton à la bonne société et mettaient à la mode les costumes étranges des *muscadins,* des *incroyables* et des *merveilleuses.* (Le terme s'est appliqué par extension à toute jeunesse élégante.)

— PROV. : **Il faut que jeunesse se passe,** Les fautes de la jeunesse doivent être excusées, parce qu'elles proviennent plutôt de la légèreté que d'une intention mauvaise. ‖ **Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait!** Les jeunes gens manquent d'expérience, et les vieillards de force. ‖ **La jeunesse revient de loin,** Proprem., Les jeunes gens se tirent, par la vigueur de l'âge, de maladies qui semblaient mortelles. — Fig. Les jeunes gens sont capables de revenir au bien après de grands écarts.

— ENCYCL. Biol. La *jeunesse* est la période qui s'étend depuis la naissance d'un organisme jusqu'au moment où il atteint l'état adulte. Chez les êtres unicellulaires, elle coïncide avec les phénomènes de croissance. Chez certains animaux, elle comprend toute la série des mues et métamorphoses ; chez les animaux supérieurs et chez l'homme, elle est limitée par le développement de tous les organes.

Chez l'homme, la jeunesse dure jusqu'à vingt-cinq ou trente ans, suivant le sexe, la race et l'individu ; l'état adulte est plus prompt chez la femme et dans les races méridionales que chez l'homme et dans les peuples du Nord.

Le caractère physiologique le plus saillant est la prédominance de l'assimilation, entraînant l'appétit plus vif, le sommeil plus long et plus profond, l'activité plus intense, le fonctionnement plus aisé de tous les organes, que l'on observe chez tous les jeunes gens. Pour la même raison, les jeunes gens sont plus facilement impressionnés que les adultes par les variations, s'adaptent plus aisément, acquièrent moins rarement des caractères nouveaux, qui pourront être parfois transmis aux descendants. L'évolution sexuelle s'achève, le périmètre thoracique et le cœur augmentent jusqu'à vingt-cinq ans, la taille parfois jusqu'à vingt-huit ou trente ; le crâne et le cerveau ont atteint leur dernier développement, mais les circonvolutions peuvent encore se compliquer, car le système nerveux est le dernier atteint par l'état adulte. La plupart de leurs maladies reconnaissent pour origine la déminéralisation qu'entraîne l'accroissement du squelette ; certaines infections la frappent particulièrement, notamment les fièvres éruptives, rougeole, scarlatine, etc. Les caractères psychiques spéciaux de la jeunesse sont : mémoire facile et prompte, imagination vive, intelligence éveillée, crédulité, enthousiasme, etc.

Jeunesse (LA), comédie en cinq actes, en vers, d'Emile Augier (Odéon, 1858), aujourd'hui au répertoire de la Comédie-Française. — Mme Huguet, veuve d'un chef de division, a beaucoup peiné pour donner à son ménage une fausse apparence de richesse. Aussi s'est-elle bien juré d'éviter à ses enfants une vie semblable, en les mariant richement. Sa fille Mathilde trompe son espoir en épousant un petit propriétaire de campagne ; quant à son fils Philippe, il avait l'âme fière, mais sa mère lui a fait un tel tableau de la vie sans argent qu'on le voit, tour à tour, se prêter aux plus basses combinaisons. Cependant, il aime sincèrement sa cousine Cyprienne, et, pour l'épouser, il tente de s'enrichir par le jeu ; mais il s'y ruine définitivement. Alors, n'ayant pas le droit de choisir sa femme, il se décide à épouser celle qu'on lui propose ; sans amour, mais avec de l'argent. Philippe va faire ce faux pas, lorsqu'il se retrouve en face de sa cousine. Tous deux comprennent qu'ils s'aiment en dépit de leur fortune. Le caractère de Mme Huguet, sans être odieux, est vrai ; c'est une des meilleures créations d'Augier. Le style montre souvent de l'énergie, de la grâce, de l'esprit.

Jeunesse (LA), sculpture de marbre, par Chapu (1875), décorant le monument érigé dans la cour du Mûrier à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, en l'honneur de Henri Regnault et des autres élèves de cette Ecole tués pendant la guerre de 1870-1871. — Chapu a représenté la Jeunesse sous les traits d'une vierge, vêtue d'une légère tunique, appuyant un genou sur le degré du mausolée, contre lequel elle est aux trois quarts tournée, et élevant le bras pour fixer au sommet un rameau d'or. La tête n'a rien d'héroïque et rien de classique ; l'artiste a répandu une nuance de grâce contemporaine sur ses traits émus. L'ajustement même a une teinte de modernité.

La Jeunesse, tombeau de H. Regnault, d'après Chapu.

JEUNET, ETTE (*nè, nèt'*) adj. Fam. Très jeune ; assez jeune ; trop jeune : *Etre vraiment* JEUNET *pour donner des leçons aux autres.*

— Substantiv. Personne toute jeune : *Vouloir faire le* JEUNET.

JEÛNEUR, EUSE n. Personne qui jeûne, qui observe les jeûnes.

— *Le grand jeûneur,* Autre nom de la statue que l'on appelait aussi *Vendeur de gris.* V. GRIS.

— ENCYCL. Les *jeûneurs* datent de loin. Il existe plusieurs relations curieuses de jeûnes extraordinaires : l'une, publiée en 1586, contient l'*histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou,* qui fut quatre ans sans user d'aucune nourriture que d'un peu d'eau ; une autre, publiée en 1618, renferme l'histoire d'un Provençal qui vivait « sans boire ni manger ». Toutefois, ce n'est guère que vers 1885 que l'on vit apparaître des jeûneurs en quelque sorte *professionnels.* Après l'Américain Tanner, vinrent Succi, Merlatti, Cetti, Breithaupt ; mais ce dernier ne se soumit au jeûne que dans un but scientifique. Tanner était resté quarante jours sans manger ; Succi dépassa cinquante jours, et Merlatti voulut aller jusqu'à soixante.

Chez les jeûneurs, l'ingestion d'eau permet de prolonger plus longtemps l'abstinence, en facilitant l'élimination des déchets toxiques, dont l'accumulation entraînerait beaucoup plus rapidement la mort. Enfin, le retour du jeûne à l'alimentation ordinaire doit se faire méthodiquement à l'aide d'aliments liquides au début, pour éviter la surcharge digestive, faciliter le retour des sécrétions ralenties et ne pas exposer l'organisme, affaibli par le jeûne, à une intoxication alimentaire qui pourrait être fatale.

JEU PARTI n. m. Littér. V. JEU.

JEUSSIR (*jeu-sir'* — du lat. *jacere,* être couché) v. a. Agric. Dans les Vosges, Javeler.

JEVDOKIMOV (Nikolaï-Ivanovitch, comte), général russe, né en 1804, mort en 1873. Entré de bonne heure dans l'armée, il combattit dans le Caucase sous les ordres de Jermolov, et défit Schamyl en 1858. Ses victoires amenèrent la prise de Schamyl et la soumission du Caucase oriental. En 1861, il réussit, après une campagne de trois ans, à soumettre les Tcherkesses. En 1864, la prise de Wurdan achevait la conquête du Caucase occidental. Depuis, Jevdokimov fut attaché au grand-duc Michel, gouverneur du Caucase.

JEVER, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg), ch.-l. du bailliage de *Jeverland,* à l'O. du golfe de Jade, reliée à la mer du Nord par un canal ; 5.189 hab. Elevage et marché de bœufs et de chevaux. Le *Jeverland,* dont Jever fut la capitale, était une principauté qui passa à la Hollande en 1807 et revint à l'Oldenbourg en 1814.

JEVONS (William Stanley), philosophe et économiste anglais, né à Liverpool en 1835, mort à Saint-Léonards en 1882. Il fut chargé des cours de logique et de philosophie intellectuelle et morale à l'Université de Londres. En 1864, il alla suppléer Cobden à Manchester pour les cours d'économie politique. En 1881, il se démit de ses fonctions de professeur d'économie politique à l'*University College* de Londres. Ses ouvrages traitent de questions philosophiques et économiques. Citons : *la Question du charbon, Etude sur le développement de la population et l'épuisement probable de nos mines de charbon* (1865) ; *la Monnaie et le Mécanisme de l'échange* (1872) ; *Méthode de réforme sociale* (1883) ; etc.

JÉWELLITE (*vèl'*) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de fer météorique ou sidérite, formé de deux alliages qui sont la taénite et la plessite en quantité à peu près égale.

JEWLASCHEWSKI (Stepan Iakovlevitch), astronome et géographe russe, né en 1734, mort à Saint-Pétersbourg en 1815. Elève d'Euler, il devint, en 1757, professeur de mathématiques et, en 1763, astronome impérial, puis membre de l'Académie des sciences. Il dressa les premières cartes géographiques exactes qu'ait possédées la Russie. Il devint, en 1804, curateur de l'université de Kazan, puis directeur de la dette publique. Jewlaschewski a écrit, en russe, en latin et en français, un certain nombre d'ouvrages de mathématiques pures et d'astronomie.

JEWREINOWITE (*vré*) n. f. Variété d'idocrase incolore ou d'un bleu pâle, ne renfermant pas de magnésie et trouvée en Finlande.

JEWSBURY (Maria Jane), femme de lettres anglaise, née à Measham (Derbyshire) en 1800, morte à Poonah (Indes) en 1833. A dix-huit ans, elle débutait dans la littérature par des écrits pleins d'esprit et d'imagination : *Phantasmagoria* or *Sketches of life and character* (1824) ; *Letters to the Young* (1828) ; *Lays of Leisure Hours* (1829) ; *the Three histories* (1830). Elle épousa, en 1832, le pasteur W. C. Fletcher, qu'elle accompagna aux Indes. — Sa sœur, GÉRALDINE ENDSOR, née à Measham en 1812, morte à Londres en 1880, a débuté fort jeune dans les lettres par des compositions qui parurent dans divers Magazines. Citons : *Zoé* (1845), roman plein de passion et de verve ; *les Belles-sœurs* (1848) ; *Marianne Withers* (1850), peinture de la vie industrielle ; *Constance Herbert* (1854) ; etc.

JEYPOORE. Géogr. V. DJEÏPOUR.

JEYTPORE. Géogr. V. DJAÏTPOUR.

JÉZABEL (*bèl'*) n. m. Arg. de Saint-Cyr. Ragoût de mouton.

JÉZABEL, épouse d'Achab, roi d'Israël (prem. moitié du IXe s. av. J.-C.). Voici ce que la Bible rapporte sur elle : fille d'Ethbaal, roi de Tyr et de Sidon, elle exerça une grande influence sur l'esprit de son mari et lui persuada d'élever, à Samarie, un temple en l'honneur de Baal. Elle chercha à faire périr le prophète Elie, qui avait confondu les prêtres des faux dieux ; mais l'homme de Dieu lui échappa et lui annonça qu'elle souillerait de son sang la vigne de Naboth, pauvre cultivateur de Jezraël, qu'elle avait mis à mort pour permettre au roi Achab de s'emparer de son petit domaine. Ses deux fils, Ochosias et Joram, qui régnèrent successivement, continuèrent à

favoriser le culte de Baal. Mais Jéhu, chargé par le prophète Elisée d'accomplir les vengeances divines, conspira contre Joram, le mit à mort, et fit jeter Jézabel par une fenêtre du palais. Le corps de la reine, traîné jusque dans la vigne de Naboth, y fut dévoré par les chiens.

On fait quelquefois allusion à la fin tragique de la reine impie; le plus souvent, en citant les vers que Racine met dans la bouche d'Athalie, lorsque celle-ci, dans la pièce qui porte son nom, raconte le songe qu'elle a eu :

> Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée
> . . . .
> Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
> Et moi, je lui tendais les bras pour l'embrasser ;
> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
> Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
> Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

JEZD. Géogr. V. YEZD.

JÉZIDIS n. m. pl. Nom d'une secte religieuse de l'Asie Antérieure, qui suit certaines pratiques du christianisme, en même temps que quelques autres qui sont musulmanes. (Les jézidis qui, vers 1840, étaient au moins 200.000, ne comptent plus aujourd'hui que 50.000 individus environ, dans le Kourdistan, le Diarbékir, et la province d'Erivan.) — *Un* JÉZIDI.

JEZIERNA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Zloczow]); 5.576 hab.

JEZOWE, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le *Jezowe*, tributaire du San; 3.600 hab.

JEZRAËL, ville de l'ancienne Palestine, tribu d'Issachar, près des monts Gelboé et du ruisseau de *Jezraël*, affluent du Jourdain. Ce fut la capitale des Etats d'Achab et de Jézabel, le lieu de la mort de Naboth et, plus tard, de celle de Joram et de Jézabel. Aujourd'hui *Zer'aïn.*

JEZUPOL, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), au confluent de la Bistriza et du Dniester; 3.502 hab.

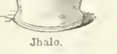

Jhalo.

JHALO n. m. Tambour de l'île de Céram, fait en bois et tendu d'une peau de cerf.

JHANG. Géogr. V. DJANG.

JHANJH-KHANJANI n. m. Petit tambour à main, en usage dans l'Inde. (Il est pourvu de deux petites cymbales qui résonnent à l'intérieur quand on bat la membrane tendue sur le cadre de l'instrument.)

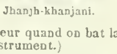

Jhanjh-khanjani.

JHANSIE. Géogr. V. DJANSI.

JHARAL n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des ovidés, tribu des caprinés, comprenant trois espèces asiatiques. — ENCYCL. Les *jharals* (hemitragus) sont de grandes chèvres à longues cornes dressées, peu spiralées, à livrée rousse ou brunâtre, qui habitent les hautes montagnes escarpées; leurs mœurs sont celles des bouquetins. Le jharal proprement dit (*hemitragus Jemlaicus*) est particulier à l'Himalaya. Il est remplacé dans les Ghates du centre et du sud de l'Inde par l'*hemitragus hylocrius*, et dans les montagnes du sud-ouest de l'Arabie par l'*hemitragus Jayakari*, récemment découvert dans l'Oman (Djebel-Taw).

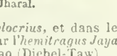

Jharal.

JHÂRÎDAP n. m. Tambour employé dans l'Inde durant les festivités et cortèges de mariage, et dont l'introduction date de l'invasion des musulmans. (Le corps de ce tambour est en terre cuite; on le bat avec une baguette.)

Jhâridap.

JHEEND. Géogr. V. DJIND.

JHELUM. Géogr. V. DJELAM.

JHERING (Rudolf VON), jurisconsulte allemand, né à Aurich en 1818, mort à Gœttingue en 1892. C'est un des plus éminents jurisconsultes de la seconde moitié du XIXe siècle. Il aime à chercher la raison psychologique des faits juridiques et à constituer en quelque sorte l'histoire naturelle du droit. Ses principaux ouvrages sont : *Esprit du droit romain* (1852); *le Combat pour le droit* (1872); *l'Intention en droit* (1883); *Questions de droit civil sans décisions* (1847); *la Jurisprudence dans la vie journalière* (1893); *le Pourboire* (1889). Il a laissé inachevées une *Préhistoire des Indo-Européens* et une *Histoire du développement du droit romain.*

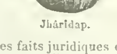

J. H. S. Abréviation du latin *Jesus, hominum Salvator*, Jésus, Sauveur des hommes. ‖ S'écrit aussi I. H. S.

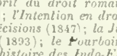

JI adv. Arg. Oui.

JIBARA, bourg de l'île de Cuba, sur la côte nord-est; 26.342 hab. C'est le port de Holguin.

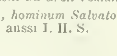

JIHLAVA. Géogr. V. IGLAN.

JIJONA, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), bâtie sur la pente d'une montagne que couronne un beau château; 5.000 hab. Miel; fabrication de massepains et de nougat.

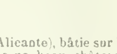

JILOTEPEC, bourg du Mexique (Etat de Mexico); 10.400 hab. Ch.-l. de district.

JILOTEPEQUE, bourg de la république du Guatemala (dép. de Jalapa); 4.750 hab.

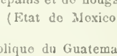

JIMAMAYLAN, comm. de l'archipel des Philippines (île de Negros); 6.500 hab.

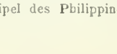

JIMENA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du Gil de Oli, affluent du Guadalquivir; 2.400 hab.

JIMENA de la Frontera, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), sur le Hozgarganta, affluent du Guadiaro; 8.622 hab.

JIMÉNÈS ou **XIMÉNÈS** [*hri-mé-ness*] (Roderic), cardinal et historien espagnol, mort en 1247. Issu d'une famille noble de la Navarre, il entra dans l'ordre des franciscains, devint archevêque de Tolède et cardinal. Il se signala au cours de la lutte contre les Mores, et combattit en personne à la journée de Talacara. Il mourut au retour d'un voyage qu'il venait de faire à Lyon, auprès du pape Innocent IX. On a de lui un certain nombre d'ouvrages précieux pour l'histoire de l'Espagne au moyen âge : une *Histoire d'Espagne*, en neuf livres, une *Histoire des Ostrogoths*, une *Histoire des Huns et des Vandales*, une *Histoire de Rome*, et surtout une *Histoire des Arabes*, qui va de 770 à 1050. Tous ces ouvrages ont été réunis dans l'« Hispania illustrata », d'André Schott.

JIMÉNÈS ou **XIMÉNÈS DE CISNEROS,** cardinal et homme d'Etat espagnol, né à Torre-Laguna (Castille) en 1436, mort à Tolède en 1517. Il fit des études très complètes et brillantes aux universités d'Alcala, puis de Salamanque, reçut les ordres, fit un voyage à Rome, puis retourna à Tolède, où l'hostilité de l'archevêque Carillo d'Acunha entrava d'abord l'essor de son ambition. Il fut cependant archiprêtre d'Ucéda, puis, à Siguenza, grand vicaire du cardinal Mendoza; mais, à cinquante ans à peine, il résignait ses bénéfices pour entrer chez les cordeliers de Tolède, où sa science, en même temps que l'austérité dont il ne se départit jamais, le mirent vite au premier rang. En 1492, il devient confesseur d'Isabelle de Castille, et, deux ans après, provincial de son ordre, dont il réforme, non sans violence, l'administration un peu relâchée. En 1495, son élévation au siège archiépiscopal de Toledo fait de lui le primat d'Espagne et le chancelier de la Castille; mais il faut l'intervention personnelle du pape pour l'obliger à renoncer, dans sa situation nouvelle, à sa vie d'ascète. En 1507, Ferdinand le Catholique, qui cependant ne l'aimait pas, lui donne la charge de grand inquisiteur. Maître presque absolu de l'administration religieuse et politique de l'Espagne, Jiménès usa de son autorité avec une rudesse parfois cruelle (notamment à l'égard des Mores, dont il poursuivit sans pitié, par le fer et par le feu, la conversion en masse), mais pour le plus grand bien de la royauté, au profit de laquelle il réduisit les privilèges judiciaires et financiers de la noblesse « dont il écrasa la fierté sous ses sandales de moine », et aussi du peuple, réprimant les nombreux abus qui régnaient dans la perception des impôts, créant des greniers d'abondance, des hôpitaux, des refuges, etc. En 1510, il envoya une flotte espagnole contre les Barbaresques, et occupa momentanément Oran, Bougie et Tripoli. En 1516, institué régent par le testament de Ferdinand le Catholique, il réussissait, malgré l'existence de Jeanne la Folle, à assurer l'avènement de Charles d'Autriche. Cependant, le premier acte du futur Charles-Quint allait être de renvoyer dans son diocèse, où il mourait, quelques jours après, de découragement et de douleur, le moine austère, l'homme d'Etat, à la fois habile et intransigeant, qui avait merveilleusement préparé son règne.

Jiménès.

JIMENEZ, bourg de l'archipel des Philippines (île de Mindanao); 6.000 hab.

JIMENEZ, bourg du Mexique (Etat de Chihuahua), sur un sous-affluent du rio Bravo del Norte; 4.970 hab.

JINGO n. m. Surnom qu'on donna, en 1877, aux partisans anglais de la guerre immédiate contre la Russie. ‖ Pl. *Des* JINGOES.

— ENCYCL. Le nom de *jingo* était emprunté au refrain d'une chanson de café-concert composée par un certain Macderwood, et qui souleva l'enthousiasme du public des tavernes : « Nous ne voulons pas la guerre, mais, par Jingo, s'il nous faut la faire, nous avons les navires, nous avons les hommes, nous avons aussi l'argent. » Les jingoes appartenaient surtout au parti tory. Quant à l'expression elle-même « par jingo » (*by jingo*), c'est un jurement familier aux boutiquiers de Londres. Jingo est, vraisemblablement, une altération du nom de saint Gingoulf. Ce mot est devenu synonyme de « chauvin », de « nationaliste exclusif ».

JINGOÏSME (*issm'*) n. m. Opinion des *jingoes*. V. JINGO.

JINGOÏSTE (*isst'*) adj. Qui a rapport au jingoïsme.

JINIGARAN ou **GUINIGARAN,** bourg de l'archipel des Philippines (île de Negros); 9.000 hab.

JINOTEGA, ville de la république de Nicaragua, sur un sous-affluent du Rio Grande; 6.000 hab. Canne à sucre.

JINOTEPEC, bourg de la république du Nicaragua, sur le *plateau de Jinotepec*; 4.650 hab. Culture de la canne à sucre et du café. Elève du bétail.

JIQUILITE (*ki*) n. m. Nom commercial d'une variété d'indigo provenant du Salvador.

JIQUILPAM ou **JIQUILPAN,** v. du Mexique (Etat de Michoacan), sur le lac de Chapala; 4.925 hab. Ch.-l. de district.

JIQUIPILCO, bourg du Mexique (Etat de Mexico [district d'Ixtlahuaca]); 6.300 hab.

JIRASEK (Aloïs), romancier tchèque, né à Hronov, près de Nachod, en 1851. Professeur à Litomysl, il a débuté comme écrivain en 1874. Ses écrits, pleins de fraîcheur et de grâce, sont consacrés soit à la vie rustique, soit à l'histoire tchèque. On lui doit : *Vklora* (1875); *Au château ducal* (1877); *le Paradis du monde* (1881); *la Fin et le Commencement* (1882); *le Siècle d'or en Bohême* (1883); *Maryla* (1885); *Contes et nouvelles* (1887); *les Rochers* (1888); etc.

JIRECEK (Joseph), écrivain et homme politique tchèque, né à Visoké-Myto (Bohême) en 1825, mort à Prague en 1890. Docteur en droit, il se fit connaître par la publication d'une série de livres scolaires en tchèque. En 1871, il fit partie, comme ministre des cultes, du cabinet Hohenwart; depuis, il a été constamment réélu député au Parlement bohème, ainsi qu'au Reichsrat autrichien (1879), et il a été nommé président de la Société royale des sciences. On lui doit : *Sur la tentative d'écrire le ruthène en caractères latins* (1859); *Manuel de littérature tchèque* (1874-1876); *Histoire de la littérature tchèque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (1879). — Son frère, HERMENEGILD **Jirecek,** avocat à Prague, né à Visoké Myto en 1827, a publié une *Histoire du droit romain en Bohême et en Moravie*; une *Histoire de l'Autriche, de l'an 500 à 1000*, et diverses études historiques.

JIRON ou **SAN JUAN DE JIRON del rio del Oro,** ville des Etats-Unis de Colombie (Etat de Santander [départem. de Soto]), sur le *rio del Oro*, affluent du Magdalena; 9.955 hab. Tabac renommé.

JITE n. f. Bot. Syn. de JET.

JITO n. m. Nom brésilien de plusieurs méliacées purgatives, en particulier d'une plante du genre guarée.

JITOMIR (en polon. **Zitomierz**), ville de la Russie occidentale (Volhynie), sur le Teterev, tributaire du Dniéper; 65.000 hab. Siège d'un évêché grec et d'un évêché catholique. Industrie. La ville marque à peu près la limite entre le pays des forêts, au N., et celui des steppes, au S. Ch.-l. d'un district qui comprend 435.000 hab.

JIVAROS. Ethn. V. JEBEROS.

JIZDRA, ville de la Russie centrale (gouv. de Kalouga), sur la *Jizdra*, sous-affluent du Volga par l'Oka; 12.000 hab. — Le *cercle de Jizdra* comprend 7.433 kilom. carr. et 255.000 hab.

JOAB, fils de Zeraviah, sœur de David. Suivant la Bible, il était originaire de Bethléem comme son oncle, qu'il servit bravement dans ses guerres contre Saül, et fut élevé par lui au poste de chef de l'armée. Il enleva Jébus d'assaut, puis, quand Abner eut trahi Ishbaal, le fils de Saül, il assassina Abner pour se débarrasser d'un rival dont il craignait la puissance. Lorsque David cessa de conduire ses troupes, ce fut lui qui le remplaça à leur tête et qui battit tour à tour les Syriens, les Edomites, les Ammonites; il réprima la révolte d'Absalon et tua celui-ci de sa propre main. David ne le lui pardonna pas et, au moment de mourir, il recommanda à son fils Salomon de le tuer; Joab fut assassiné dans le temple, au pied de l'autel, quelques jours après l'avènement de Salomon.

JOACHAZ (*kaz'*), roi d'Israël (seconde moitié du IXe s. av. J.-C.). Fils de Jéhu, il fut plusieurs fois vaincu par les rois de Syrie, Hazaël et Benadab. Mais, dit la Bible, Dieu, qu'avait irrité son idolâtrie, eut pitié de son repentir et l'arracha des mains de ses ennemis.

JOACHAZ (*kaz'*) nommé aussi **Sellum,** roi de Juda (prem. moitié du VIe s. av. J.-C.). Elevé sur le trône à la mort de Josias, son père, il fut, après trois mois de règne, fait prisonnier et emmené en Egypte par le pharaon Néchao.

JOACHIM (*chin*) ou **JOAKIM** (*kim'*) ou **ELIACIM** (*sim'*), fils de Josias, roi de Juda (fin du VIe s. av. J.-C.). Il fut élevé sur le trône par le pharaon Néchao II, qui venait de déposer son frère, Joachaz. Il fut d'abord vassal et tributaire de l'Egypte, puis, après la bataille de Carchemish, il passa sous la domination du roi de Chaldée. Ayant essayé de secouer le joug, il mourut à Jérusalem, tandis que Nabuchodonosor accourait pour le réduire. Le roi de Chaldée pilla Jérusalem et réduisit en captivité un grand nombre de ses habitants.

JOACHIM (*chin*) ou **JOACHIN,** nom que le fils de Joachim (v. l'art. précéd.), Jéchonias, prit en montant sur le trône de Juda, vers 598. Assiégé dans Jérusalem par Nabuchodonosor, il dut bientôt se rendre, et il fut déporté à Babylone avec toute sa cour et une partie de la population juive, après trois mois seulement de règne. Il demeura prisonnier trente-cinq ans, et fut mis en liberté à la mort de Nabuchodonosor.

JOACHIM [*chin*] (saint), époux de sainte Anne et père de la sainte Vierge. Il n'est pas nommé dans l'Evangile; son culte, fondé sur d'antiques traditions, est très ancien dans l'Eglise d'Orient. Institué par le pape Jules II, sa fête fut abolie par Pie V, et rétablie par Grégoire XV, en 1620. D'après la tradition, Joachim naquit et passa sa vie à Nazareth. Son corps, enseveli dans la vallée de Josaphat, fut transporté à Jérusalem, où il est encore vénéré. Pourtant, son crâne est honoré à Cologne. — Fête, le 20 mars, dans l'Eglise romaine, et, le 9 septembre, chez les Grecs.

Joachim (ORDRE DE Saint-), créé en 1755 par le duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld et plusieurs autres seigneurs allemands. — Les membres de cet ordre, disparu depuis 1810, formaient trois classes : grands commandeurs, écharpe; commandeurs, sautoir et plaque; chevaliers, boutonnière. Ils devaient justifier de quatre quartiers de noblesse. Leur devise était : *Deo, principi, legi* (à Dieu, au prince, à la loi). Ils élisaient eux-mêmes leur grand maître. L'ordre avait pour insigne une croix à quatre branches formant huit pointes perlées d'or; cette croix, en émail blanc avec bordure dorée, présentait sur médaillon, au centre, un moine armé d'un glaive, et une croix noire au revers. Elle était surmontée d'un heaume et suspendue à un ruban vert. La plaque, tout argent, reproduisait le médaillon avec la devise de l'ordre. Les membres honoraires ne portaient qu'un ruban vert à liséré d'argent.

Ordre de Saint-Joachim.

JOACHIM (*chin*) **de Flore** ou **de Fiore,** théologien mystique, né à Célico (Calabre) vers 1145, mort à Fiore vers 1202. Après avoir été page à la cour de Roger, roi de Sicile, il visita la Terre sainte; de retour dans sa patrie, il se fit moine cistercien et devint abbé du monastère de Corace (lat. *Curatium*). Il exerça cette charge pendant douze ans; puis, désireux de ramener l'ordre de Cîteaux à la rigueur primitive de sa règle, il installa, au couvent de Saint-Jean de Fiore, une congrégation nouvelle que le pape Célestin III approuva en 1196. Joachim était alors le chef d'une école mystique, et il enseignait à ses disciples l'approche d'un nouveau règne du Saint-Esprit et d'une révolution dans les âmes qui purifierait l'Eglise de toutes ses

souillures. Encouragé par les papes, consulté par les rois et les évêques, Joachim était regardé comme un saint lorsqu'il mourut. Mais, depuis, ses disciples compromirent son nom. Il avait composé plusieurs ouvrages latins : *Concorde des deux Testaments; Commentaire sur l'Apocalypse; les Dix cordes du Psaltérium*; tous ont été interpolés après sa mort par les *joachimites*.

JOACHIM [*kim'*] Ier, électeur de Brandebourg, fils aîné de Jean-Cicéron, né en 1484, mort en 1535. Il devint électeur en 1499, se prononça contre Luther, contrairement à sa femme Elisabeth, qui dut se réfugier à Wittenberg (1528). Il proclama, en 1527, la constitution de Joachim, et fonda l'université de Francfort, mais ne put rétablir l'ordre dans le Brandebourg. En 1517, il avait acquis la Nouvelle-Marche et il signa, en 1529, le traité de Grimnitz avec le Danemark et la Poméranie, traité qui assura à sa famille ce dernier duché en cas d'extinction de la famille ducale. Joachim partagea ses Etats entre ses fils Joachim et Jean.

JOACHIM [*kim'*] II (Hector), électeur de Brandebourg, fils du précédent, né en 1505, mort en 1571. Il se déclara pour le protestantisme en 1539, réorganisa l'Eglise dans ses Etats, soutint Charles-Quint contre les Turcs (1542), et même contre les confédérés protestants de Smalkalde; puis il appuya Maurice de Saxe dans sa révolte contre l'empereur (1550). En 1552, il acquit l'archevêché de Magdebourg, et prépara l'annexion de la Silésie (1537) et la réunion de la Prusse orientale à la monarchie des Hohenzollern.

JOACHIM [*kim'*] (Georges), surnommé **Rheticus**, astronome, né à Feldkirchen (Rhétie) en 1514, mort à Kassa (Hongrie) en 1576. Il professa les mathématiques à Wittenberg, se lia en 1539 avec Copernic, et se fit remarquer par la vivacité de ses attaques contre les partisans du système de Ptolémée. Sa table trigonométrique a été publiée par son disciple Valentin Othon, en 1596, sous le titre : *Opus palatinum de triangulis*. Rheticus avait calculé les sinus avec quinze chiffres, mais sa table, publiée par Othon, n'en contenait que dix. Pitiscus retrouva un second exemplaire complet des sinus à quinze décimales, le corrigea et le publia sous ce titre : *Thesaurus mathematicus* (1613). On doit encore à Rheticus : *Narratio de libris revolutionum Copernici* (1540, 1541); *Orationes de astronomia* (1542); *Ephemeris ex fundamentis Copernici* (1550).

JOACHIM [*kim'*] (Joseph), violoniste hongrois, né à Kittsee en 1831. *Concertmeister* à Weimar, puis à Hanovre, il se fixa à Berlin, et devint directeur de l'Académie de musique, membre de l'Académie des arts. Comme compositeur, il s'est fait connaître par un petit nombre d'œuvres qui rappellent un peu le style et la manière de Schumann. — Sa femme, Amélie SCHNEEWEISS, cantatrice, née à Marbourg en 1839, morte à Berlin en 1899, débuta avec succès à l'Opéra impérial de Vienne, et devint une cantatrice de premier ordre dans le *lied* et l'oratorio.

JOACHIMISME (*ki-missm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine des joachimites.

JOACHIMITE (*ki*) n. m. Disciple de Joachim de Flore.
— ENCYCL. Les *joachimites*, exagérant la doctrine de leur maître, prétendaient avoir découvert dans l'Ancien et le Nouveau Testament, interprétés allégoriquement, que l'humanité devait traverser trois états : le règne du Père, le règne du Fils et le règne du Saint-Esprit. Pour donner plus de poids à leurs spéculations, les joachimites ne craignirent pas de les insérer dans les ouvrages de leur maître; ils firent même paraître, sous son nom, des œuvres auxquelles il était complètement étranger, telles que : le *Commentaire sur Jérémie*, l'*Ecrit sur Isaïe*, et surtout la fameuse *Introduction à l'Evangile éternel*. (V. ÉVANGILE ÉTERNEL.) Alliés aux *franciscains spirituels*, condamnés avec eux, les joachimites ne disparurent qu'au XIVe siècle.

JOACHIMSTHAL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), entre les lacs de Grimnitz et de Werbellin ; 2.071 hab. Carrières; pavés. Tuileries. Aux environs, château royal de Hubertusstock.

JOACHIMSTHAL, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), dans une vallée de l'Erzgebirge, près de la frontière de Saxe; 5.726 hab. Mines de fer, de plomb argentifère, d'étain. Papeterie. Autrefois, hôtel des monnaies, où furent frappés les premiers *joachimsthalers*, qui, par abréviation, conservèrent le nom de *thalers*.

JOAD. Biogr. V. JOÏADAH.

JOAILLERIE (*jo-a-ill-e-rî* [*ll* mll.]) n. f. Art, commerce du joaillier : *S'occuper de* JOAILLERIE. ‖ Articles que vend le joaillier : *Acheter de la* JOAILLERIE.

JOAILLIER (*jo-a-ill-é* [*ll* mll.]), **ÈRE** n. Personne qui confectionne ou vend des joyaux ou des pierreries.
— Adjectiv. : *Un marchand* JOAILLIER.

JOAL, petit port de commerce du Sénégal français, à 80 kilom. au S. de Gorée, ancien comptoir portugais; débouché des produits de la fertile vallée du Sine.

JOALLE n. f. Vitic. Syn. de JOUALLE.

JOANNE (*Adolphe*-Laurent), littérateur, voyageur et géographe français, né à Dijon en 1813, mort à Paris en 1881. Il se fit d'abord recevoir avocat, puis, à partir de 1840, se lança complètement dans le journalisme et dans les lettres. En 1843, il fonda l'*Illustration* avec Charton et Paulin, et il en fut sous-directeur jusqu'en 1852. A la suite de voyages en Suisse et en Allemagne, il entreprit la publication d'une série de *Guides* faits avec soin et qui obtinrent un grand succès. Ces *Guides* sont le point de départ de la collection actuelle des *Guides Joanne*, tenue à jour sous la direction de Paul Joanne, fils d'Adolphe, et qui contient des renseignements historiques, archéologiques, etc., plus développés que la collection allemande des *Guides Bædeker*. Adolphe Joanne a publié aussi un important *Dictionnaire des communes de France* (1864), avec une remarquable introduction d'Elisée Reclus, qui, refondu, complété et développé, est devenu le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de P. Joanne (Paris, 5 vol.); une série de *Guides-diamants*, résumés de ses grands *Guides*; un roman, *Albert Fleuvier* (1872), et différentes traductions d'ouvrages anglais.

JOANNÈS (*a-nèss* — du lat. *Joannes*, Jean) n. m. Monnaie d'or de France, frappée à l'image du roi Jean : *Un* JOANNÈS.

JOANNITE (*a-nit'* — du lat. *Joannes*, Jean) n. m. Nom donné aux partisans de saint Jean Chrysostome, qui lui restèrent attachés, même pendant son exil. ‖ Membre d'une ancienne secte qui existe encore en Asie, et qui confère le baptême au nom de saint Jean-Baptiste. V. MENDAÏTES.

JOANNY (Jean-Baptiste-Bernard BRISEBARRE, dit), acteur français, né à Dijon en 1775, mort à Paris en 1849. Les succès qu'il obtint dans *les Vêpres Siciliennes* et *le Paria*, de Casimir Delavigne, *Saül*, *Cléopâtre* et *Jeanne d'Arc*, de Soumet, le firent appeler à la Comédie-Française, en 1825. Il hérita de l'emploi de Talma. Il se fit remarquer dans nombre de créations.

JOAO, nom de plusieurs rois de Portugal. V. JEAN.

JOAS ou **JEHOIASH** ou **JOASH**, roi d'Israël, fils et successeur de Joachaz. D'abord vassal du roi de Damas Benhadad III, fils de Hazael, il le battit trois fois près d'Aphek, et se rendit indépendant, mais il ne put reconquérir que la partie de son royaume située à l'O. du Jourdain. Quand Amasias, roi de Juda, voulut rompre le lien de vasselage qui le rattachait à lui, il le vainquit à Beth-Shemesh, puis il prit Jérusalem et pilla le temple. Il mourut après un règne de dix-huit ans, et eut pour successeur son fils Jéroboam II.

JOAS ou **JOASH**, roi de Juda, fils d'Ochozias. Sauvé par sa tante Josabeth du massacre de la famille royale qu'avait ordonné sa grand'mère Athalie, il fut placé tout jeune sur le trône par le grand prêtre Joad ou Joïadah. Il vécut d'abord sous la tutelle de ce dernier, puis il prit en main le pouvoir, se débarrassa par un meurtre du grand prêtre Zacharie, fils de Joïadah. Menacé par Hazael, roi de Damas, il dut acheter sa grâce en lui cédant tous les trésors du temple et en reconnaissant la suprématie de la Syrie. Il fut assassiné après un règne de quarante ans. C'est le roi que Racine a mis en scène dans sa tragédie d'*Athalie*.

JOATHAM ou **JOTHAM**, fils d'Oziah le Lépreux. Il fut chargé de la régence en Juda, lorsque son père fut atteint de la lèpre : il régna seize ans, en partie avec lui, en partie seul. Il profita des troubles qui suivirent la mort de Jéroboam II, pour se déclarer indépendant du royaume d'Israël, et il répara les murs de Jérusalem, très endommagés depuis la défaite d'Amasias, afin de mettre sa capitale à l'abri des entreprises de Menakhem.

JOB, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kilom. d'Ambert, sur le versant ouest des monts du Forez et près de la Dore ; 2.552 hab. Eaux minérales. Rocher et cascade de la Volpie ; église du XVe siècle.

JOB, personnage biblique, qui ne nous est connu que par le livre qui porte son nom. D'après une hypothèse, imaginée au IVe siècle par Théodore de Mopsueste et généralement adoptée par les protestants et les rationalistes, le *Livre de Job* serait seulement un roman philosophique. Mais la tradition juive, appuyée par les écrivains sacrés et l'Eglise catholique (IIe concile œcuménique de Constantinople), regardent au contraire Job comme un personnage historique. Voici comment nous le présente la Bible : né dans la terre de Hus, c'est-à-dire dans le Haouran, près de Damas, il vécut après Abraham et avant Moïse. Riche et puissant, il fut éprouvé par Dieu, perdit ses enfants et ses biens et tomba dans une affreuse misère ; c'est alors qu'il dit ces paroles, souvent citées : « Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni ! » Il mérita, par sa résignation, que la Providence lui rendît beaucoup plus qu'elle ne lui avait enlevé.
— Le fumier sur lequel gisait Job, sa pauvreté, les injures de sa femme, les railleries de ses amis, etc., sont l'objet d'allusions fréquentes : *Pauvre comme Job*, Très pauvre. ‖ *Les amis de Job*. Amis qui se moquent de vous dans le malheur. ‖ Pop. *Femme à Job*, Femme acariâtre. ‖ V. CHEVAL DE JOB.
— Iconogr. Job est représenté sur le sarcophage de Junius Bassus; sur un bas-relief d'Arles; sur une fresque des Catacombes; sur un sarcophage du musée lapidaire de Lyon. Au Campo-Santo de Pise, l'histoire de Job a été retracée d'une manière magistrale sur six fresques attribuées à Giotto, dont il ne subsiste aujourd'hui que deux. Certains critiques ont voulu y voir des œuvres de Taddeo Gaddi ou de Francesco da Volterra. Une miniature peinte par Jean Foucquet, vers 1455, pour le livre d'heures d'Etienne Chevalier, nous montre *Job sur son fumier*. Le musée de Cluny possède une grande châsse en ivoire, du XIVe siècle, que décorent cinquante et un bas-reliefs, rehaussés d'or et de couleur; quinze de ces bas-reliefs retracent les principaux épisodes de la *Vie de Job*.
Rubens a peint *Job sur son fumier*. Ce tableau, qui décorait autrefois l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, a été détruit au XVIIe siècle. *Job visité par ses amis* a été représenté par Hans-Sebald Beham (estampe, 1547), le Calabrèse (musée de Bruxelles), Rembrandt, Barry. Un peintre anglais, P.-F. Poole, a représenté *Job et les messagers*. Une peinture de *Job sur son fumier* a été exécutée par Gérard Seghers. Un tableau de Fra Bartolommeo, qui décorait autrefois une des chapelles de l'église de l'Annunziata, à Florence, représente une figure isolée de Job. Klagmann a exposé, au Salon de 1835, une statue de Job, figure souffrante et décharnée. Signalons enfin le *Job* de Bonnat, qui a figuré à l'Exposition de 1889. Job, entièrement nu et accroupi par terre, lève les yeux au ciel.

Job, d'après Bonnat.

Job (LIVRE DE), un des livres de la Bible, regardé comme inspiré par les Juifs et par l'Eglise catholique. Il se divise en trois parties. La première contient le tableau des prospérités et des malheurs de Job. La seconde aborde nettement la question qui fait l'objet de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la solution du problème de l'existence du mal dans le monde. Les quatre amis de Job : Eliphaz, Baldad, Sophar et Eliu s'efforcent de lui démontrer que ses douleurs ne peuvent avoir d'autres causes que ses fautes. Job proteste et prend Dieu à témoin de son innocence. Dans la troisième partie, Dieu apparaît et distribue à chacun le blâme et le reproche : il reconnaît l'innocence de Job, tout en lui reprochant quelques excès de parole; et il fait comprendre à ses amis que, s'ils avaient raison dans leur thèse générale, ils ont péché par dureté de cœur et par entêtement. Les derniers versets montrent Job entouré de nouveau d'une nombreuse famille et comblé de biens. Le *Livre de Job* est l'un des chefs-d'œuvre de la littérature hébraïque. Beaucoup de commentateurs l'ont attribué à Moïse; quelques-uns retardent sa composition jusqu'à la captivité de Babylone; le plus grand nombre le regardent comme l'œuvre d'un écrivain contemporain de Salomon. Il est écrit en hébreu et en vers, sauf le prologue et la conclusion. Presque tous les versets se composent de deux vers parallèles d'un même nombre de syllabes. Deux commentaires, intitulés l'un et l'autre *le Livre de Job*, sont à citer : l'un, publié à Paris en 1858, et réédité en 1860 et en 1865, a été composé par E. Renan, d'après les méthodes et les théories rationalistes ; l'autre (1873) est de l'abbé Le Hir. Tous deux sont accompagnés de traductions françaises remarquables.

Job et d'Uranie (SONNETS DE), sonnets célèbres dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle, et qui ont partagé la société précieuse entre les deux camps des *jobelins* et des *uranistes* (ou *uraniens*, ou *uranins*). En 1638, Voiture avait fait le *Sonnet d'Uranie* et Benserade le *Sonnet de Job*. Chacune de ces deux pièces eut bientôt ses partisans : la duchesse de Longueville, les marquises de Sablé et de Montausier, Balzac, Sarrazin, tenaient pour Uranie; le prince de Conti était du parti des jobelins. Sarrazin fit sur le sonnet de Job une glose en quatorze stances. Corneille, dans un spirituel sonnet, trancha à sa manière la querelle en louant également les deux morceaux.

JOB (Jacques-Marie-Gaston ONFROY DE BRÉVILLE, dit), dessinateur et caricaturiste, né à Bar-le-Duc en 1858. Il se fit connaître en donnant à la « Caricature », au « Musée des Familles », au « Gil Blas illustré », au « Figaro illustré », à la « Vie Parisienne », etc. des dessins qui attestent un talent original et fantaisiste, beaucoup de verve et de gaieté. Il a illustré des albums destinés, pour la plupart, à faire la joie des enfants : *Histoire d'un bonnet à poil, Flamberge au vent, les Gourmandises de Charlotte, le Grand Napoléon des petits enfants, le Bon roy Henri, les Mots historiques du pays de France, les Epées de France*, etc. On lui doit aussi de remarquables illustrations pour des ouvrages ayant trait à l'armée, à l'Empire : *Récits de la vieille France, le Page de Napoléon*, etc., ainsi que des affiches et des dessins de costumes pour des théâtres.

JOB (abrév. de *jobard*) n. m. Sot, niais, imbécile : *Est-il* JOB ! ‖ Pop. *Monter le job à quelqu'un*, Le tromper, le duper. ‖ *Se monter le job*, Se monter la tête, s'illusionner.

JOBARD (*bar'*), **ARDE** [du vx franç. *jobe*, même sens, d'orig. inconn.] adj. Fam. Crédule à l'excès, sot, facile à duper. ‖ Substantiv. : *Les escrocs vivent des* JOBARDS.

JOBARDER v. a. Duper, traiter comme un jobard.

JOBARDERIE (*rî*) n. f. Crédulité, bêtise de jobard. ‖ Paroles d'un jobard : *Ennuyer quelqu'un de ses* JOBARDERIES.

JOBARDEUR, EUSE n. Personne qui jobarde, qui aime à jobarder : *Le monde est le terrain où se rencontrent jobards et* JOBARDEURS.

JOBBÉ-DUVAL (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix en 1821, mort à Paris en 1889. Elève de Paul Delaroche, il appartenait à ce groupe d'artistes qu'on a appelés les néo-grecs (Gérome, Hamon, etc.), et qui se distinguait par une grâce un peu mièvre. Nous citerons de lui : *Marguerite dans le jardin de Marthe* (1845) ; *l'Evanouissement de la Vierge* (1849), une de ses meilleures toiles ; *la Moisson* (1849), au musée du Mans; *le Jeune Malade* (1850), acheté par l'Etat; *la Fiancée de Corinthe* (1853); *la Toilette d'une fiancée, l'Oaristys* (1855); plusieurs compositions à la cire, dans l'église Saint-Louis en l'île, à Paris ; les portraits de *Jobbé-Duval père*, de *Mlle Jobbé-Duval*, d'*Androuet Du Cerceau* et d'*Antoine Jacquet*, reproduits en tapisserie dans la galerie d'Apollon au Louvre; la décoration de la grande salle de l'hôtel de ville de Lyon ; *l'Agriculture et le Commerce ; l'Industrie et l'Art*, au tribunal de commerce de la Seine; etc. En 1870, Jobbé-Duval fut adjoint au maire du XVe arrondissement (Paris). Elu conseiller municipal pour le quartier Necker, en 1871, il fut réélu en 1874 et en 1878.

JOBELIN (rad. *job*) n. m. Sot, nigaud. ‖ On a dit aussi JOBELDT.
— Hist. littér. Nom donné aux partisans du fameux sonnet sur Job. V. JOB.
— Adjectiv. *Argot jobelin*, Argot des charlatans, des gueux, des étudiants, au XVIe siècle.

JOBER (du n. de *Job*, qui fut raillé par sa femme) v. a. Railler, moquer : JOBER *quelqu'un*. (Vieux.)
— v. n. Plaisanter maladroitement ; se faire moquer. ‖ Par ext. Faire maladroitement quelque chose qu'on a la prétention de bien faire.

JOBERT (Louis), jésuite numismate français, né à Paris en 1637, mort en 1719. Il fut un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance des médailles. Sa *Science des médailles* (1692), plusieurs fois réimprimée, a fait autorité pendant un demi-siècle.

JOBERT (Antoine-Joseph), dit **Jobert de Lamballe**, chirurgien français, né à Matignon (Côtes-du-Nord) en 1799, mort à Paris en 1867. Il devint chirurgien des hôpitaux de Paris, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine (1840) et de l'Académie des sciences (1856). On a adopté en chirurgie l'invagination intestinale telle qu'il la pratiquait par l'adossement des séreuses. C'est à lui qu'on doit la cure radicale de la fistule vésico-vaginale par l'autoplastie (*élytroplastie*). On lui doit, entre autres, les ouvrages suivants : *Traité théorique et pratique des*

maladies chirurgicales du canal intestinal; Traitement des fistules vésico-vaginales (1852); *Sur l'invagination et les sutures intestinales; Des appareils électriques des poissons électriques* (1858); *Sur la texture intime de l'utérus.*

JOBET (*bè*) n. m. Fil de fer qui tient la matrice du moule dans les fonderies.

JOBISME (*bissm'* — rad. *Job*) n. m. Fam. Pauvreté, dénuement.

JOBOURG (NEZ DE), cap granitique, haut de 128 mètres, situé au nord-ouest du Cotentin (Manche), sur le raz de Blanchart, en face l'île d'Aurigny.

JOC (*jok'*) n. m. Etat de repos du moulin : *Mettre le moulin à* JOC.

JOCARA n. m. Bot. Nom vulgaire de l'euterpe comestible.

JOCARITÉ n. f. Linguist. Syn. de JOCOSITÉ.

JOCASSE n. f. Nom vulgaire de la grosse grive, appelée aussi TOURDE ou LITORNE.

JOCASTE ou **ÉPICASTE.** Myth. gr. Héroïne du cycle thébain, fille de Ménoikeus, sœur de Créon, femme de Laïos, et mère d'Œdipe. Jocaste avait épousé Laïos, roi de Thèbes. Leur union demeurant stérile, ils consultèrent l'oracle de Delphes ; la Pythie répondit que, s'il leur naissait un enfant, cet enfant tuerait son père et épouserait sa mère. La prédiction se réalisa. Jocaste mit au monde un fils, nommé Œdipe (v. ŒDIPE), qui, en effet, tua plus tard Laïos et épousa Jocaste. L'inceste fut découvert. D'après l'*Œdipe roi* de Sophocle, Jocaste se pendit de désespoir. D'après Euripide, elle survécut à Œdipe, et ne se tua qu'après la mort d'Etéocle et de Polynice.

Jocelyn, poème de Lamartine (1836). Ce poème devait être la dernière partie d'une vaste épopée philosophique et symbolique dont la *Chute d'un ange* formait le début, et qui devait raconter les épreuves d'une âme chassée du ciel, ses souffrances à travers plusieurs existences et son retour vers Dieu, obtenu par la douleur et le sacrifice. — *Jocelyn* est le journal et la confession d'un prêtre. Jocelyn est entré au séminaire afin de pouvoir abandonner à sa sœur sa part d'héritage et lui permettre d'épouser l'homme qu'elle aime. Les événements de 1793 l'obligent à se réfugier dans une grotte solitaire des Alpes. Un émigré, poursuivi par les soldats, meurt dans la montagne en confiant à Jocelyn son fils Laurence. Les deux jeunes gens vivent dans les bois, pleins de santé et de bonheur, attirés l'un vers l'autre par de vagues désirs. Enfin, Jocelyn découvre que Laurence est une femme, et une femme qui l'aime tendrement. Un jour, Jocelyn est appelé auprès de son évêque, prisonnier et mourant. Le vieillard lui confère les ordres, afin de pouvoir se confesser à lui. Une sœur de charité va annoncer à Laurence le sacrifice de Jocelyn. Deux années se passent. Jocelyn est devenu curé de Valnoige. Après avoir longtemps souffert, il a conquis la paix du cœur. Laurence, pour s'étourdir, s'est jetée dans les plaisirs du monde. Quelques années après, elle vient mourir dans la montagne où elle a vécu heureuse, et c'est Jocelyn qui reçoit sa confession. L'amour, à la fois ardent et chaste, des deux jeunes gens, la grandeur du sacrifice chez Jocelyn, la sérénité où son âme arrive à la fin, des descriptions de la nature amples et abondantes, quoique souvent un peu indécises, une pensée philosophique élevée côtoyant parfois une poésie intime et familière, des épisodes de toute beauté comme ceux des Laboureurs, de l'ordination de Jocelyn, des funérailles de Laurence, tels sont les principaux mérites de cette œuvre.

Jocelyn, opéra en quatre actes, tiré du poème de Lamartine, paroles d'Armand Silvestre et de Victor Capoul, musique de Benjamin Godard (Bruxelles, 1888). Les auteurs du livret ont suivi le plan du poème de Lamartine. Quant à la musique de Benjamin Godard, écrite avec trop de hâte, elle est très inégale. Parmi les pages charmantes de la partition, citons : au premier acte, la scène un peu longue de Jocelyn et de sa mère ; au second, un joli prélude, le grand duo de Jocelyn et de Laurence, une chanson paysanne à deux voix, *Mignonne, c'est bientôt le temps des accordailles* ; au quatrième, un chœur d'hommes doucement accompagné par les violons.

JOCHANAN-BEN-NAPÂCHA, rabbin juif, né en Judée vers 185 de notre ère, mort vers 280. Il passait pour descendre de Joseph, pour avoir eu parmi ses maîtres Juda le Saint, et pour s'être mis à la tête de l'école de Tibériade dès l'âge de quinze ans. Sa beauté, dit-on, était merveilleuse, et son regard si puissant qu'il pouvait donner la mort. Jochanan est l'un des *Amoraïm, répétants,* docteurs juifs qui ont constitué la *Guémare* ou *Talmud de Jérusalem.* La *Guémare de Jérusalem* a été imprimée pour la première fois à Venise, par Daniel Bomberg, vers 1520.

JOCHANAN-BEN-SAKKAÏ-HACOHEN, rabbin juif, mort vers 80 apr. J.-C. Pour quitter Jérusalem, assiégée par Titus, et qu'il sentait perdue, il simula le décès, se fit porter hors de la ville dans un cercueil; il fut autorisé par les Romains à fonder une école à Jabneh. Il obtint de l'empereur la grâce d'un certain nombre de docteurs de la loi venus de Jérusalem, avec lesquels il forma un nouveau sanhédrin, dont il fut le premier président.

JOCHMUS (Auguste-Jacques), baron DE COTIGNOLA, général et homme d'Etat allemand, né à Hambourg en 1808, mort à Bamberg en 1881. D'abord employé de commerce, il partit en 1827 pour la Grèce comme volontaire, devint capitaine, puis ministre de la guerre du roi Othon (1832). En 1835, il alla organiser en Angleterre la légion étrangère destinée à soutenir la reine Christine d'Espagne, au service de laquelle il entra, en 1837, comme général de brigade. A la fin de la guerre civile (1838), il retourna en Angleterre et en repartit en 1840 pour commander, en qualité de général de division, les troupes ottomanes de Syrie. De retour en Allemagne en 1848, il fut nommé par l'archiduc Jean vicaire de l'empire, ministre des affaires étrangères et de la marine. Rentré dans la vie privée, il en sortit, en 1859, sur les instances de l'empereur François-Joseph, qui lui destinait un commandement en Italie. Arrivé trop tard sur le théâtre de la guerre, il fut récompensé de sa bonne volonté par le titre de baron et le grade de feld-maréchal lieutenant autrichien. Le *Recueil de ses œuvres* a été publié de 1883 à 1884.

JOCKEY (*jo-kè* — mot angl., pour *Jackey*, dimin. de *Jack*, Jean) n. m. Turf. Professionnel dont le métier est le monter les chevaux de course. ‖ S'est dit autrefois d'un domestique de petite taille, particulièrement employé à conduire les chevaux de voiture en postillon. — Manèg. Sorte de sellette, munie de tringles de bois en croix, auxquelles on attache les rênes et que l'on emploie pour dresser les jeunes chevaux à porter la selle et le cavalier. — Mod. Ornement emprunté aux jockeys, et qui consiste en une garniture attachée près de l'épaule, dans les robes de femme. ‖ *Chapeau à la jacquet* ou *à la jockey,* Chapeau d'homme, à fond bas, à ailes assez larges, légèrement rabattues devant et derrière et fort à la mode dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. — Techn. Marteau d'un appareil d'appel pour la téléphonie.

Jockey (manèg.).

— ENCYCL. Le *jockey* est le produit naturel du turf : intelligence précoce et vigueur exceptionnelle dans un corps rabougri, voilà l'idéal du jockey, atteint par l'hérédité, la sélection et l'entraînement. Il faut que le poids du jockey n'excède pas 50 à 55 kilogrammes, s'il veut monter en courses plates, et cependant, il doit être doué d'une bonne constitution, d'une santé excellente, avoir des bras fermes et vigoureux pour soutenir le cheval et l'enlever, pour ainsi dire, de la main.

Chapeau à la jockey (1779).

Le métier de jockey exige un assez long apprentissage. Dès l'âge de six ou sept ans, l'apprenti jockey est juché sur un vieux cheval paisible qui lui fait faire les premiers temps de galop; et bientôt, sans transition, il s'essaye sur la croupe mobile et capricieuse d'un pur sang. En quelques années, s'il est bien doué, il a acquis la science du cheval, la souplesse, la sûreté de coup d'œil, la légèreté de main nécessaires; mais ce n'est que vers dix-sept ou dix-huit ans qu'on le lance sur l'hippodrome.

Jockeys.

Pour monter en course, le jockey doit être pourvu d'une licence accordée par la Société d'encouragement, renouvelable chaque année. Il est soumis à une discipline sévère, dont la sanction consiste en des amendes et le retrait provisoire ou définitif de la licence. Les paris lui sont interdits, et une réglementation spéciale a pour but, sans toujours y réussir, de prévenir les fraudes.

Le costume du jockey consiste en bottes à revers, une culotte de peau de daim, plus la casaque de soie et la toque aux couleurs du propriétaire pour lequel il monte.

Le turf compte parmi les jockeys un certain nombre d'illustrations. A la fin du XIXe siècle, les plus renommés en Angleterre, dans les courses plates, ont été : Grimshaw, Tom et Mornington Cannon, Fordham, Fred. Archer, Woodburn, Barrett, Madden, les frères Reiff. En France : Hudson, Rolfe, Dodge, Tom Lane, H. Barlen, Dodd, W. Pratt, Ed. Watkins, l'Américain Rigby, etc.

JOCKEY-CLUB (*jo-ké-klub'* — mots angl. signif. *club des jockeys*) n. m. Association formée pour l'amélioration de la race chevaline, et qui s'occupe spécialement de l'organisation des courses de chevaux.

— ENCYCL. A l'imitation et sur le modèle du Jockey-Club anglais, fondé à Newmarket, vers le milieu du XVIIIe siècle, par un certain nombre de membres de l'aristocratie britannique, le *Jockey-Club* français s'est constitué en 1833, sous le titre de *Jockey-Club, cercle et société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.* Parmi les quatorze membres fondateurs, figuraient le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de la Moskova, lord Henry Seymour, le comte Demidoff, etc. Pour l'admission au *Jockey-Club,* les candidats sont soumis à des conditions sévères de notabilité et de fortune.

JOCKO (*jo-ko*) n. m. Un des noms de l'orang-outan. — Pop. Boulanger. ‖ *Pain jocko,* Pain long.

JOCONDE (du n. d'un personnage de l'Arioste) n. m. Galant séducteur. (Peu usité.)

Joconde, nouvelle racontée par l'Arioste au XXVIIIe chant de son *Roland furieux.* — Astolphe, roi de Lombardie, prince d'une grande beauté, apprend que le frère d'un de ses gentilshommes, nommé Joconde, pourrait rivaliser avec lui et lui disputer le cœur des belles. Il le mande auprès de lui. Joconde s'arrache avec peine des bras de sa jeune épouse, qui gémit à fendre l'âme. Le lendemain, il s'aperçoit qu'il a oublié des gages d'amour qu'elle lui avait donnés. Il revient et trouve sa femme dormant auprès d'un valet. Il s'éloigne sans mot dire et se rend à la cour où sa mine désespérée fait le plus grand tort à sa beauté. Mais, bientôt, il se console en s'apercevant que la reine trompe Astolphe avec un nain. Il fait part de sa découverte au roi, et tous deux, pour se venger, s'en vont courir les aventures galantes, mettant à mal le plus de femmes possible. Un jour, ils prennent une maîtresse commune : elle trouve moyen de les tromper tous deux en leur présence. Dès lors, acceptant philosophiquement la nécessité, ils retournent auprès de leurs femmes, qui les accablent de caresses. Cette nouvelle a inspiré à La Fontaine un conte plein de fine malice.

Joconde (LA), de Léonard de Vinci. — Ce tableau du Louvre est le portrait de Monna (Madonna) Lisa, femme de Francesco del Giocondo (1468-1528), citoyen de Florence. Léonard de Vinci y travailla quatre années de suite, vers l'an 1500. François Ier l'acheta 12.000 livres. Léonard avait, dit Vasari, entouré son modèle de musiciens, de chanteurs et de bouffons, pour maintenir sur ses lèvres ce sourire divin. Les études pour la *Joconde* ont dû être nombreuses. Il n'en reste qu'un petit nombre, dont la principale est la sanguine de la bibliothèque de Windsor. Quant au tableau, joyau inestimable du Louvre, il a moins souffert du temps que des restaurateurs. La couleur de son ciel a verdi; le visage, jadis éblouissant de fraîcheur, a jauni sous le vernis, et certains détails, comme ceux des cils, ont disparu. Cette toile a inspiré des pages enthousiastes à Michelet, Th. Gautier, Gustave Planche, à George Sand, etc. Les pages de Vasari sont peut-être aussi les plus simples et les plus éloquentes. La *Joconde* a été reproduite par Calamatta et Ferdinand Gaillard.

La Joconde, d'après Léonard de Vinci.

JOCONDE (Frère). Biogr. V. GIOCONDO.

JOCOSITÉ (du lat. *jocosus,* plaisant, badin) n. f. Joie, gaieté, esprit badin. ‖ Amusement joyeux : *Se livrer à d'innocentes* JOCOSITÉS. (On disait autrefois JOCARITÉ.)

JOCOTAN, municipe de la république de Guatemala (départ. de Chiquimula), sur le *rio Jocotan,* sous-affluent du Motagua ; 9.500 hab.

JOCOTEPEC, bourg du Mexique (Etat de Jalisco [départ. de Chapala]), sur le lac de Chapala ; 7.200 hab.

JOCOTITLAN, bourg du Mexique (Etat de Mexico [distr. d'Ixtlahuaca]), près du rio Hondo de Lerma ; 9.000 hab.

JOCRISSE (de *Jocrisse,* type comique) n. m. Homme qui se laisse conduire, qui s'occupe des soins du ménage qui ne lui conviennent pas : *Un mari qui fait le* JOCRISSE. ‖ Valet niais et maladroit. ‖ Sot, benêt : *Je vous le dis, en vérité : nous sommes les* JOCRISSES *de l'honneur.* (H. Rochefort.)

JOCRISSE, type du benêt, au théâtre et dans le langage populaire. On le trouve dans des ballets du temps de Louis XIII ; Molière n'a pas dédaigné de le faire figurer, à l'arrière-plan, dans *Sganarelle ;* mais il n'a acquis sa grande célébrité qu'au XVIIIe siècle, par une pièce de Dorvigny, *le Désespoir de Jocrisse.* Le même auteur oublié se trouve ainsi avoir créé deux types populaires : Jocrisse et Janot. Jocrisse est le type achevé de la niaiserie, de la bêtise ; auprès de lui, Janot est ingénieux et fin.

Jocrisse.

JOCRISSERIE (*kri-se-rî*) n. f. Niaiserie, maladresse d'un jocrisse.

JOCRISSIADE (*kri-si*) n. f. Farce ou autre composition littéraire, mettant en scène la niaiserie et la maladresse d'un jocrisse : *Nos pères appelaient une* JOCRISSIADE *ce que nous appelons, nous, une* calinotade. (F. Sarcey.)

JOCUS. Myth. lat. Dieu de la raillerie et des amusements.

JODAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du Guadalquivir ; 6.000 hab. Savons et poteries.

JODE (Peter DE), dit **le Vieux,** graveur flamand, né et mort à Anvers (1570-1634). Il exécuta sa belle gravure de *la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux,* d'après Titien, et *la Vie et les Miracles de sainte Catherine de Sienne,* d'après Vanni. Il reproduisit le *Jugement dernier,* de Jean Cousin, et la belle œuvre *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre,* de Rubens.

JODE (Peter DE), dit **le Jeune,** graveur flamand, fils du précédent, né et mort à Anvers (1606-1674). Il exécuta, vers 1635, une *Sainte Famille* d'après Titien, un *Saint François* d'après Barrochio, et *l'Ange de la mort* d'après Artémise Gentilena, etc. Il reproduisit les plus beaux portraits de Van Dyck ; sur une immense plaque de cuivre, *la Visitation de la Vierge,* d'après Rubens, puis *Vénus sortant des eaux et les Trois Grâces,* d'après le même maître ; *Renaud témoignant sa surprise à la vue des charmes d'Armide ; l'Extase de saint Augustin,* d'après Van Dyck ; *Jésus-Christ présenté au peuple,* d'après Diepenbeck, etc.

JODELET (Julien BEDEAU, dit), acteur comique, né en 1590, mort en 1660. Entré, en 1610, dans la troupe du Marais, il fut incorporé, en 1634, dans celle de l'Hôtel de Bourgogne. Il créa Cliton dans le *Menteur,* de P. Corneille, Jodelet dans le *Jodelet prince,* de Thomas Corneille, le Jodelet des *Précieuses ridicules,* de Molière, et surtout celui de Scarron. Son nom, d'après le *Dictionnaire* de Trévoux, devint synonyme de « badin, folâtre, qui fait rire par ses sottises », et l'on disait couramment : *Un ton de Jodelet. C'est le Jodelet de la compagnie.*

Bedeau n'était point le *Zanni* italien d'où procédèrent les Mascarille et les Scapin, mais bien le *gracioso* espagnol, philosophe vulgaire, spirituel et lâche. Il portait devant le public un visage barbu et moustachu. Son nasillement grotesque, sa mine ahurie, sa constante consternation provoquaient le rire. On l'a souvent confondu avec un autre farceur, Jofrin ou Geoffrin. Tallemant des Réaux lui a consacré une *Historiette*.

Jodelet.

Jodelet ou *le Maître valet*, comédie en cinq actes et en vers, de Scarron, représentée en 1645 à l'Hôtel de Bourgogne. — Cette pièce est imitée, aux noms près, de *Donde hay agravios no hay zelos, y Amo criado*, de don Francisco de Rojas. Don Juan d'Alvarèdo vient à Madrid pour épouser Isabelle, fille de don Fernand de Roxas. Mais son valet, Jodelet, a envoyé son portrait à la jeune fille, au lieu de celui de son maître. Don Juan profite de la méprise pour apprécier sa fiancée, sur laquelle il a quelques doutes. A cette intrigue s'en joint une autre, plus compliquée : le frère de don Juan a été tué en duel par don Louis, cousin d'Isabelle, et sa sœur abandonnée par ce même don Louis. Ce qui est bien de Scarron, à travers ce mélange de drame et de comédie, c'est la peinture de certains caractères, les détails originaux, l'esprit français, et surtout le personnage principal, Jodelet, écrit pour l'acteur Bedeau.

JODELLE (Etienne), sieur DE LIMODIN, poète français (1532-1573). Dans la restauration de la poésie antique que tenta la Pléiade, il se chargea de la poésie dramatique. La représentation éclatante de *Cléopâtre captive*, dans la cour de l'hôtel de Reims, en 1652, marque une date importante dans l'histoire littéraire de la France. C'est la fin des Mystères, et le premier essai, encore informe, de la tragédie classique. Le roi Henri II fit donner au poète, selon Brantôme, 500 écus « de son épargne » et lui conserva toujours sa faveur. Après un autre succès tragique, *Didon se sacrifiant*, Jodelle et ses amis allèrent célébrer ce triomphe à Arcueil, et, comme la petite troupe passait près d'un champ où paissait un bouc, les amis s'emparèrent de l'animal et l'amenèrent, couronné de feuillage, au poète tragique. A cette plaisanterie, racontée par Ronsard dans le *Folastrissime voyage d'Hercueil*, se borne le prétendu sacrifice païen dont on a parlé.

Jodelle.

C'est surtout comme initiateur que Jodelle a bien mérité de la tragédie française, car son imitation est servile, son style poétique rude, sa versification peu régulière. Ronsard, qui l'avait admiré d'abord, se montra plus tard plus sévère.

Jodelle, outre les deux tragédies citées, a donné encore : *Eugène*, comédie en cinq actes, un *Recueil des inscriptions, figures, devises et mascarades ordonnées à l'Hôtel de ville de Paris le jeudi 17 février 1558; l'Hyménée du roi Charles IX; les Amours*. Ses œuvres ont été réunies par Charles de La Motte (1574), puis par Marty Laveaux (1868-1870), dans la collection de la « Pléiade française ».

JODLER (allem. *jodeln* — probablem. d'une onomatopée) v. n. Chanter à la manière des montagnards de la Suisse et du Tyrol, qui vocalisent sans paroles, en passant, et sans transition, de la voix de poitrine à la voix de tête.

JODOIGNE, ville de Belgique (prov. de Brabant [arr. admin. et judic. de Nivelles]), sur la Grande-Geete, affluent de la Demer ; 4.453 hab. Distilleries, moulins à huile.

JŒCHER (Christian-Gottlieb), érudit allemand, né et mort à Leipzig (1694-1758), où il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie (1730) et d'histoire (1731), et enfin bibliothécaire de l'université. Son ouvrage capital est son *Dictionnaire général de savants*, qui contient environ soixante mille notices (1750). Adelung l'a augmenté et Rotemond réédité et continué (1810).

JŒGERSBORG, château royal de Danemark (île de Seeland), à environ 8 kilom. de Copenhague, devenu aujourd'hui une école militaire. Près de Jœgersborg, grand parc royal qui, pendant l'été, attire, avec les bains de mer et les eaux de Klampenbourg, nombre de visiteurs.

JOEL n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre athérine (*atherina Boyeri*), qui habite la Méditerranée.

JOËL, fils aîné du prophète Samuel, que celui-ci, lorsqu'il fut vieux, établit pour juger Israël, de concert avec son frère Abijah. Il en fut d'eux comme des fils d'Elie : ils voulurent faire des gains déshonnêtes, et ils vendirent la justice, si bien que le peuple d'Israël, las de leurs exactions, les rejeta et demanda un roi.

JOËL, un des petits prophètes dont parle la Bible. D'après le *Livre de Joël*, le prophète fut contemporain de Joas, roi de Juda. Le livre de Joël se compose de deux parties. La première contient la description dramatique d'une invasion de sauterelles, symbole probablement d'une guerre meurtrière ; la seconde renferme l'annonce et la description de l'effusion de l'Esprit de Dieu sur les enfants d'Israël, qui doit avoir lieu aux temps du Messie. La prédiction du jugement dernier, dans la vallée de Josaphat, termine la prophétie. Inscrit au canon des Juifs, son livre a toujours été regardé par l'Eglise comme inspiré.

JŒUF, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 8 kil. de Briey, sur l'Orne de Woëvre ; 3.123 hab. Ch. de f. Est. Mines de fer ; métallurgie ; fabrique d'engrais, savonnerie.

JOG n. m. Nom donné par les Hindous aux âges du monde.

JOGUE (*jogh'*) n. f. Nom vulgaire de l'ajonc.

JOGUENEY (*ghe-nè*) n. m. Outil en bois, dont se servent les tisseurs pour élever la cristelle, lors de la confection des lisses.

JOGYNAÏTE (*ji*) n. f. Arséniate hydraté naturel de fer. Variété de scorodite.

JOHANNA n. f. Planète télescopique, n° 127, découverte en 1872, par Prosper Henry.

JOHANNEAU (Eloi), érudit français, né à Contres (Loir-et-Cher) en 1770, mort à Paris en 1851. Il fut le fondateur du Jardin des plantes de Blois et l'un des créateurs de l'Académie celtique, plus tard Société des antiquaires de France, dont il devint le secrétaire. Enfin, il fut nommé censeur impérial de la librairie (1811), censeur royal honoraire (1814) et conservateur des monuments d'art des résidences royales. Parmi ses écrits, nous citerons : *Monuments celtiques* ou *Recherches sur le culte des pierres* (1805); *Mémoires de l'Académie celtique* (1807 et suiv.); *Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales* (1818); des éditions de *Montaigne* (1821-1826); de *Charron* (1821); de *Rabelais* (1823-1826); etc.

JOHANNESBURG, ville de la république Sud-Africaine, chef-lieu du district minier de Witwatersrand, célèbre par ses importantes mines d'or et de charbon. La ville fut fondée, en 1886, à la suite de la découverte des mines d'or de Witwatersrand. Sa population, en 1890, s'élevait à 26.303 habitants. A la veille de la guerre anglo-boer, dans un rayon de 28 milles carrés autour de la ville de Johannesburg, la population de l'agglomération était de 102.078 hab., dont la moitié de blancs.

JOHANNÉSIE (*jo-a-né-zî*) n. f. Genre d'euphorbiacées jatrophées. (Les johannésies ou joannésies (*johannesia*) sont des arbres du Brésil, à feuilles alternes, digitées, à fleurs monoïques, groupées en cymes. Les graines de la *johannesia princeps* ou *anda gomesii* sont oléagineuses et purgatives.)

JOHANNÉSIÉES (*jo-a-né*) n. f. pl. Division des euphorbiacées jatrophées, ayant pour type le genre *johannésie*. — *Une* JOHANNÉSIÉE.

JOHANNGEORGENSTADT, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Schwarzwasser, dans l'Erzgebirge ; 5.124 hab. Fabrique de gants, de coffrets ornementés. Mines de fer et de bismuth.

JOHANNIQUE (*jo-an'-nik'* — du lat. *Johannes*, Jean) adj. Qui appartient à saint Jean l'Evangéliste : *L'école* JOHANNIQUE *de l'Asie Mineure*.

JOHANNISBAD, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême), dans une vallée du Riesengebirge, au sud-est du Schwarzenberg ; 272 hab. Sources thermales fréquentées.

JOHANNISBERG (*jo-a-ni-sbèr'* — du village du même nom) n. m. Vin renommé, récolté à Johannisberg.

JOHANNISBERG, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le versant méridional des collines du Rheingau ; 1.346 hab. Vignoble donnant des produits excellents, particulièrement sur la colline du château (*Schlossberg*) qui fournit le célèbre *johannisberg* (Schloss-johannisberg). Le château, bâti de 1757 à 1759, sur les ruines d'un couvent de bénédictins, appartint successivement à l'évêché de Fulda, à Kellermann, qui l'avait reçu de Napoléon, et à la famille de Metternich.

JOHANNISBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), à l'extrémité occidentale du lac de Rosch : 3.222 hab. Commerce de bois. Le *canal de Johannisburg* relie cette ville au lac de Spirding.

JOHANNISME (*jo-an'-nissm'* — du lat. *Johannes*, Jean) n. m. Nom qu'on donne parfois à la théologie mystique et contemplative de l'Evangile de saint Jean.

JOHANNITE (*jo-an'-nit* — du lat. *Johannes*, Jean) n. m. Chrétien de saint Jean, membre d'une secte orientale qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

JOHANNITE (*jo-an'-nit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel d'urane et de cuivre, qu'on a trouvé en Bohême.

JOHANNITZA, surnommé **Kalojoannes**, tsar de Bulgarie (1197-1207). Prince intelligent et brave, mais d'une féroce cruauté, il se faisait nommer *Rhomæoctonos* (le Tueur de Romains). Profitant des discordes intérieures de l'empire, il se fit céder par Byzance les conquêtes qu'il avait faites de Belgrade à la mer Noire et du Danube au Vardar (1201) et obtint d'Innocent III le titre de roi (1203). Dédaigneusement accueilli par les croisés, il souleva les Grecs ; en 1205, à la bataille d'Andrinople, il fit l'empereur Baudouin prisonnier et ravagea le pays : il échoua pourtant devant Thessalonique (1206). En 1207, allié avec l'empereur de Nicée Lascaris, il attaqua de nouveau Thessalonique, mais fut assassiné par un de ses familiers.

JOHANNOT (François), artiste et industriel français, né à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse) vers 1760, mort à Mannheim en 1832. Il établit une manufacture de soieries à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse). S'étant ruiné, il retourna en Allemagne. — Son fils CHARLES, graveur français, né à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse) en 1783, mort à Paris en 1825, a laissé des gravures au pointillé qu'il exécuta pour une édition de l'*Aminta*, du Tasse (1813), et le *Trompette blessé*, d'après Horace Vernet. — CHARLES-HENRI-*Alfred*, frère de Charles, peintre, dessinateur et graveur français, né à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse) en 1800, mort à Paris en 1837, commença à se faire connaître par une belle planche, *les Orphelins*, d'après Scheffer ; il devint bientôt un graveur de vignettes renommé. Parmi les éditions qu'il a illustrées, en partie avec son frère, on cite celles de *Walter Scott*, *F. Cooper*, de *lord Byron*. Son *Don Juan naufragé* (1831) lui valut des commandes de la cour de Louis-Philippe, et il se consacra tout entier à la peinture. Après avoir peint, à Notre-Dame-de-Lorette (Paris), la *Vie de saint Hippolyte*, il mourut à trente-sept ans. Le talent de cet artiste, comme peintre, se distingue surtout par la correction du dessin. Sa meilleure œuvre en ce genre est *l'Entrée de Mlle de Montpensier à Orléans pendant la Fronde* (1833). Citons encore, parmi ses tableaux : *Annonce de la victoire d'Hastenbeck* (1833); *François Ier et Charles-Quint* (1834); *Cromwell, la Maréchale d'Ancre*, aquarelles (1834); *la Bataille de Bratteleu* (Versailles); etc. — TONY, frère de Charles et d'Alfred, peintre et graveur français, né à Offenbach-sur-le-Mein en 1803, mort à Paris en 1852, aida son frère Alfred dans les illustrations de Walter Scott et de Cooper, et le surpassa bientôt. C'est lui qui a inauguré, peu après 1830, le genre des illustrations dans le texte. La série commence par *Molière*, *le Diable boiteux* et *Don Quichotte*, ses chefs-d'œuvre. Tony Johannot a illustré ensuite de spirituelles vignettes : *Paul et Virginie*, les *Fables* de La Fontaine, *le Vicaire de Wakefield*, *Manon Lescaut*, *l'Ane mort*, *Voyage sentimental*, *Werther* et *Faust* de Gœthe, les *Contes* de Nodier, le *Voyage où il vous plaira*, *Raphaël* et les *Confidences* de Lamartine, *Jérôme Paturot*, etc. Ses eaux-fortes sont délicates et légères. Parmi les gravures de Tony Johannot publiées à part, on cite les *Enfants égarés*, d'après Scheffer (1827). Son œuvre, comme peintre, est moins remarquable. Le dessin y manque de précision, et la couleur d'harmonie.

Alfred et Tony Johannot.

JOHANNY-CRAPAUD, surnom américain des Français, allusion au prétendu goût immodéré des Français pour la chair de grenouille.

JÖHLINGEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]) ; 2.288 hab. Culture du tabac.

JOHN (François, baron DE), général autrichien, né à Brück-sur-Leitha en 1815, mort à Vienne en 1876. Il était capitaine à l'état-major de Radetzki en 1848 et se distingua dans les campagnes d'Italie. Aussi resta-t-il dans ce pays comme colonel (1857), major général (1860), et chef d'état-major de l'armée d'occupation. Il prit part, en cette qualité, à la bataille de Custozza (1866), où il se distingua. Promu feld-maréchal, il devint membre de la Chambre des seigneurs, puis ministre de la guerre (1867-1868). Après avoir commandé la circonscription militaire de Gratz, il fut nommé chef d'état-major général de l'armée (1874).

JOHN (Eugénie), femme de lettres allemande, connue sous le pseudonyme de E. MARLITT, née et morte à Arnstadt (Thuringe) (1825-1887). Protégée par la princesse de Schwarzbourg-Sondershausen, elle devint lectrice de la princesse et, en 1865, débuta dans les lettres par *les Douze apôtres*. Elle publia ensuite toute une série de romans, qui eurent beaucoup de succès et furent traduits en français : *Barbe-Bleue* (1866); *le Secret de la vieille demoiselle* (1867); *la Comtesse Gisèle* (1869); *la Seconde Femme* (1873); etc.

JOHN BULL. Linguist. V. BULL.

John Bull, journal anglais, fondé vers la fin de 1820 pour combattre la popularité de la reine Caroline. Cet organe n'obtenait pas grand succès lorsque Walter Scott fit nommer pour rédacteur en chef le satiriste Théodore-Edouard Hook. Audacieux, grossier, obscène, mais toujours amusant, Hook réussit à arrêter net le mouvement de sympathie qui s'était dessiné en faveur de la reine.

JOHN SAFRAN, sobriquet donné par les Américains aux immigrants chinois.

JOHNIE (*jo-nî*) n. f. Genre de légumineuses phaséolées, comprenant quelques sous-arbrisseaux originaires de l'Asie tropicale. Syn. SALACIE.

JOHNITE n. f. Minér. Syn. de TURQUOISE.

JOHNIUS (*jo-ni-uss*) n. m. Sous-genre de corbs, comprenant de nombreuses espèces des régions chaudes du globe. — ENCYCL. Les *johnius* sont des poissons d'eau douce et d'estuaires, qui atteignent une assez grande taille. Leur livrée, ordinairement verdâtre en dessus, argentée en dessous, se rehausse souvent de taches brunes ; leur chair est assez estimée ; sur les marchés du Bengale on les nomme *bola*, et *katélé* sur ceux du Coromandel, que ce soient les *johnius anei*, *johnius chaptis*, ou autres espèces.

Johnius.

JOHNSON (Benjamin *ou* Ben). V. JONSON.

JOHNSON (Charles), auteur dramatique anglais, né en 1679, mort à Londres en 1748. Quelques-unes de ses pièces réussirent, et Johnson se crut assez fort pour s'attaquer à Pope, qui se vengea cruellement de lui dans la *Dunciade*. Johnson ne fit pas fortune, et, sur la fin de sa vie, il se fit, dit-on, cabaretier. Citons de lui : *the Wife's Relief* (1711); *the Sultaness* (1717), adaptation du *Bajazet* de Racine; *Country Lasses* (1715); *Cœlia or the Perjured Lover* (1733).

JOHNSON (Samuel), écrivain anglais, né à Lichfield en 1709, mort à Londres en 1784. Pauvre, scrofuleux, défiguré par la maladie, il n'en finit pas moins, grâce surtout à son robuste bon sens, à son intrépidité morale et à sa brillante conversation, par exercer longtemps une véritable dictature littéraire. D'abord maître d'études, il épousa une veuve bien plus âgée que lui et ouvrit une pension ; mais, n'ayant que trois élèves, il alla à Londres, en 1737, pour y vivre de sa plume. Son existence pendant un quart de siècle fut une lutte continuelle contre la misère. Dans ses deux satires, imitées de Juvénal : *Londres* (1738), et *la Vanité des désirs humains* (1749), on trouve plus de rhétorique que de vraie poésie, et sa tragédie d'*Irène*, jouée par son ancien élève Garrick, ne s'élève pas au-dessus du médiocre ; mais sa *Vie de Richard Savage* (1744) révèle un esprit critique de premier ordre. De 1747 à 1755, il écrivit son fameux *Dictionnaire de la langue anglaise*, remarquable pour la clarté des définitions et les

nombreuses citations qu'il contient. En 1750, il fonda *le Rôdeur* (the Rambler), qui parut deux fois par semaine pendant deux ans, et, en 1758, *l'Oisif* (the Idler), qui eut une centaine de numéros. Son roman de *Rasselas* eut un vif succès, bien que la fable en soit absurde et les personnages trop enclins à prêcher. En 1762, il reçut une pension de 300 livres, et fut se reposer dans la société de ses amis du *Club littéraire*, Gibbon, Reynolds, Burke, etc. Il publia, dans ses dernières années, son *Voyage aux Hébrides* et ses *Vies des poètes anglais*, le meilleur de ses ouvrages et presque le seul qu'on lise aujourd'hui. Son style pompeux, travaillé, ses antithèses fatiguent en effet le lecteur; mais son incomparable biographie par Boswell lui assure l'immortalité.

Johnson.

JOHNSON (le capitaine Charles), littérateur anglais du XVIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, et il est assez probable que Johnson est un pseudonyme. En tout cas, il est l'auteur d'un livre qui a eu un nombre d'éditions extraordinaire, qui a été traduit dans toutes les langues et pillé par tous les auteurs qui spéculent sur les sensations fortes. C'est : *a General History of the robberies and murders of the most notorious pirates* (1724), dont la traduction française est de 1726. Un autre ouvrage attribué au « capitaine Johnson », et qui est un remaniement du premier, est intitulé : *a General History of the lives and adventures of the most famous highwaymen, murderers, street robbers, etc.* (1734). Il renferme de curieuses gravures.

JOHNSON (Andrew), homme d'Etat américain, né à Raleigh, dans la Caroline du Sud, en 1808, mort à Caster-County (Tennessee) en 1875. D'abord apprenti tailleur, il fit lui-même son instruction; il se jeta dans la politique et, soutenu par les travailleurs, il se fit élire, en 1835, membre de la législature du Tennessee. Réélu en 1839, il fit partie du Sénat de l'Etat en 1841, du Congrès fédéral en 1843, du Sénat fédéral en 1857. Il prit le parti des Etats du Nord au début de la guerre de Sécession et fut gouverneur militaire du Tennessee (1862). Elu vice-président des Etats-Unis en 1864, il remplaça Lincoln à la présidence, en 1865, et s'efforça de réprimer les tendances sécessionnistes. Autoritaire à l'excès, il entra en conflit violent avec le Congrès, fut mis en accusation devant le Sénat (1868), et dut se retirer en 1869. Il ne fut plus réélu qu'en 1875 au Sénat fédéral.

JOHNSON, nom de nombreux comtés, bourgs et villes des Etats-Unis d'Amérique, dont nous ne citons que les principaux : JOHNSON, comté de l'Etat d'Indiana; 25.000 hab. Ch.-l. *Franklin-City*. — Comté de l'Etat d'Iowa; 30.000 hab. Ch.-l. *Iowa-City*. — Comté de l'Etat de Missouri; 30.000 hab. Ch.-l. *Warrensburg*. — Comté de l'Etat de Kansas; 18.000 hab. Ch.-l. *Olathe*. — Comté de l'Etat d'Arkansas; 15.000 hab. Ch.-l. *Clarksville*. — Comté de l'Etat de Tennessee; 10.000 hab. Ch.-l. *Taylorsville*. — Comté de l'Etat de Nebraska; 10.000 hab. Ch.-l. *Tecumseh*. — Comté de l'Etat de Texas; 20.000 hab. Ch.-l. *Cleburne*. — Bourg de l'Etat de Vermont (comté de Louisville); 3.600 hab.

JOHNSONIE (*jon'-so-nî*) n. f. Genre de liliacées, comprenant trois espèces d'herbes australiennes, à tiges cespiteuses et jonciformes, avec seulement des feuilles basilaires, et dont les fleurs, à périanthe turbiné, sont groupées en capitules spiciformes.

JOHNSON'S-CITY, ville des Etats-Unis (Tennessee [comté de Washington]), au pied des Black Mountains; 4.616 hab. Fonderie importante et fabrique de clous.

JOHNSTON (Alexander Keith), géographe anglais, né à Kirkhill (Ecosse) en 1804, mort à Edimbourg en 1871. D'abord médecin, il se tourna ensuite résolument du côté de la géographie, et, après treize ans d'un travail opiniâtre, fit paraître son *Atlas national* (1843), auquel succéda un *Atlas physique*. On lui doit encore : *Dictionnaire géographique* (1855); *Atlas de géographie historique* pour servir à l'« Histoire de l'Europe moderne » d'Alison; *Atlas d'astronomie*; etc. — Son fils, KEITH, cartographe et voyageur, né à Edimbourg en 1844, mort en 1879, fit, en 1874-1875, un voyage dans l'Amérique du Sud, partit, en 1878, pour les lacs Nyassa et Tanganyika, et mourut au cours de cette expédition.

JOHNSTON (Josephus Eccleston), général américain, né à Cherry Grove (Virginie) en 1807, mort à Washington en 1891. Il servit dans l'état-major de Scott, pendant la campagne de Séminoles, puis dans la guerre du Mexique. Général de brigade au début de la guerre de Sécession, il se déclara en faveur des confédérés. Il commanda l'armée de Virginie, gagna la bataille de Bull-Runn, fut blessé à la bataille de Fair-Oaks (1862), et battu par Jackson à Vicksburg (1863). Il remplaça Bragg dans son commandement, en novembre 1863; il fut battu par Sherman en différents engagements, et dut se rendre à Durham's Station (Caroline du Nord) en 1865. Depuis lors, il se tint dans la vie privée. Il a donné : *Narrative of military operations*, etc. (1874).

JOHNSTON (Henry Hamilton), voyageur anglais, né à Kennington, près de Londres, en 1858. Dès 1879, il parcourait la Tunisie et d'autres parties de l'Afrique du Nord, puis, en 1882, visitait le Mossamédès et l'Orambo, puis remontait le Congo jusqu'à Bolobo, se rendait au Kilimandjaro en 1884, explorait le Cameroun de 1885 à 1888, devenait consul anglais dans l'Afrique orientale, puis (1891) dans l'Afrique centrale anglaise. On lui doit plusieurs récits de voyages : *the River Congo from its mouth to Bolobo* (1884); *the Kilima-Njaro expedition* (1886); *Livingstone and the exploration of central Africa* (1891).

JOHNSTONE, ville d'Ecosse (comté de Renfrew), sur le Black-Cart; 10.000 hab. Filatures, métallurgie.

JOHNSTONE (DÉTROIT DE), détroit du Dominion canadien (Colombie anglaise), entre le littoral du continent et l'île de Vancouver; 40 kilom. environ de longueur.

JOHNSTONITE (*jon'-sto* ou *djon'-sto* — de *Johnston*, n. pr.) n. f. Substance minérale, altération de la galène.

JOHNSTOWN, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Cambria]), sur le Conemaugh; 21.225 hab. Presque détruite, en 1889, par un débordement de la rivière et l'écroulement d'un réservoir de pêche, elle s'est relevée de ses ruines. Aciéries de Cambria. — Ville de l'Etat de New-York, ch.-l. du comté de Fulton; 15.000 hab.

JOHORE. Géogr. V. DJOHORE.

JOHRÉNIE (*nî*) n. f. Genre d'ombellifères peucédanées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles radicales, pennées, qui croissent dans le Liban.

JOHSTADT ou **JOSEPHSTADT**, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur le Schwarzwasser, à la frontière de Bohême; 2.280 hab. Ecoles musicale et dentellière. Fabrique de passementerie et de meubles laqués.

JOHUR n. m. Sabre hindou.

— ENCYCL. Le *johur* de rajah est un cimeterre à petite garde étroite, dont la lame courbe, à tranchant convexe, de grandes dimensions, est montée sur une poignée assez simple, composée d'une croisette, d'une fusée et d'un pommeau discoïde horizontal. De la tête d'un des quillons formant la croisette naît un arc de ointure à plusieurs courbes, qui rejoint le pommeau. L'écusson, très long, descend assez bas sur le talon de la lame.

Johur indien.

JOÏADAH, JÉHOÏADAH ou **JOAD**, grand prêtre du temple de Jahvèh à Jérusalem, sous Okhozias et sous Athalie. Il fit assassiner cette reine, et il éleva au trône le neveu de sa femme, Joas, qu'il avait sauvé du massacre et tenu caché jusqu'alors. Il gouverna d'abord sous le nom du jeune roi, mais il fut mis de côté quand celui-ci fut devenu homme, et il mourut dans la disgrâce. Racine l'a mis en scène dans *Athalie*.

JOIE (*joi* — du lat. *gaudium*) n. f. Vive satisfaction de l'âme : *Tressaillir, Pleurer de* JOIE. *Remplir, Combler quelqu'un de* JOIE. ‖ Gaieté, vive démonstration de la satisfaction intérieure : *Une* JOIE *bruyante*. ‖ Au plur. Plaisirs, jouissances : *Les* JOIES *profanes. Les* JOIES *d'une mère*.

— Par ext. Objet ou personne qui cause de la joie : *Joseph et Benjamin étaient toute la* JOIE *de Jacob*. (Boss.)

— Loc. div. : *Vive la joie!* Cris de gens en fête. ‖ *Avoir la joie d'une chose*, En jouir. ‖ *Faire la joie de quelqu'un*, Etre la cause principale de son bonheur. ‖ *Avoir le cœur à la joie*, Etre disposé à la joie, à la gaieté. ‖ *Etre à la joie* ou *dans la joie de son cœur*, Etre plein de joie. ‖ *Ne pas se sentir, Ne plus se sentir de joie*, Etre extrêmement content. ‖ *S'en donner à cœur joie*, autrefois AU *cœur joie*, Jouir largement, pleinement de quelque chose. ‖ *Feu de joie*, Feu que l'on allume en plein air en signe de réjouissance. ‖ *Fille de joie*, Prostituée. (On a dit dans le même sens *Dame de joie*.) ‖ Fam. *Joies de mariage*, Plaisirs de courte durée. — Ironiq. *Les quinze joies du mariage*, Contrariétés attachées à l'état de mariage. V. QUINZE.

— Astrol. *Etre dans sa joie*. Se dit des planètes qui se trouvent dans certaine position réputée heureuse : *Vénus* EST DANS SA JOIE *lorsqu'elle atteint la cinquième maison*.

— n. f. pl. Cout. Dans les jeux publics sur les côtes de la Méditerranée, Cerceau auquel sont suspendus les prix destinés aux vainqueurs.

— Loc. PROV. : **Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer**, Entendre le bruit d'un divertissement dont on est privé.

— SYN. Joie, gaieté. V. GAIETÉ.

Joie fait peur (LA), comédie en un acte, en prose, de Mme Emile de Girardin (Comédie-Française, 1854). — Adrien Desaubiers, jeune officier de marine, est mort dans un combat livré à des sauvages. C'est, du moins, la nouvelle qui parvient à sa famille. Sa mère, qui veut mourir aussi, demande chaque jour à Dieu de la réunir à son fils; Blanche, la sœur du jeune homme, est lentement minée par le chagrin; et sa fiancée, la fière Mathilde de Pierval, partage le désespoir de la famille en deuil. Il n'est que le vieux domestique Noël qui ne peut croire à la mort de son maître, et ses pressentiments ne l'ont pas trompé, puisque le jeune officier, miraculeusement sauvé, apparaît soudain et sans avertir personne. Noël en éprouve une telle commotion, qu'il comprend que la joie peut effrayer; aussi conseille-t-il à Adrien de ne pas se montrer brusquement aux êtres chers qui le pleurent. Il faut peu de ménagements avec Blanche et Mathilde; c'est avec Mme Desaubiers qu'on prendra le plus de précautions. Ce sont alors des demi-mots, des allusions, à ce point significatifs, que Mme Desaubiers remarque la joie revenue autour d'elle; enfin, le regard éclatant de la fiancée de son fils lui fait deviner la vérité : « Viens, viens, mon fils! » supplie-t-elle. Adrien vole dans ses bras, et c'est le vieux Noël, préparateur de cette scène émouvante, qui se trouve mal. La pièce de Mme de Girardin, dans un cadre un peu mince, montre de la tendresse, du sentiment, de l'esprit.

Joie de vivre (LA), roman, par Emile Zola (1884). C'est le douzième volume des *Rougon-Macquart*. — La *Joie de vivre* oppose l'un à l'autre deux personnages principaux : Pauline et Lazare. Créature saine et vaillante, bien équilibrée d'esprit comme de tempérament, Pauline symbolise l'amour de la vie. Lazare, nature mobile, inquiète, prompte à l'enthousiasme et au découragement, finit, après avoir gâché sa jeunesse, par sombrer dans un désespoir incurable. La peur de la mort lui fait haïr la vie. Il traîne une misérable existence de maniaque, et ni l'ambition ni l'amour ne peuvent le délivrer de l'idée fixe qui hâte la décomposition de son être. Peut-être l'auteur voulut-il représenter en Lazare le pessimisme de la jeunesse contemporaine. Mais la signification même de l'œuvre n'a rien de pessimiste. Quand, sur la fin, Lazare dit de son fils, le petit Paul : « Ses nerfs sont plus détraqués que les miens... C'est la loi des dégénérescences. — Veux-tu te taire! s'écrie Pauline; je l'élèverai, et tu verras si j'en fais un homme! »

JOIGNANT (*gnan* [*gn* mll.] — rad. *joindre*) prép. Immédiatement à côté de : *Une maison* JOIGNANT *les remparts*. (Vx.)

JOIGNANT (*gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** (rad. *joindre*) adj. Contigu, tout voisin : *Une terre* JOIGNANTE *à un pré*.

— SYN. **Adjacent, attenant**, etc. V. ADJACENT.

JOIGNEAUX (Pierre), agronome, publiciste et homme politique français, né à Ruffey-lès-Beaune en 1815, mort à Bois-Colombes (Seine) en 1892. Sorti de l'Ecole centrale, devenu journaliste, il fut condamné, en 1838, à quatre ans de prison, pour des articles insérés dans l'« Homme libre ». En 1848, Joigneaux, resté politique militant, s'occupait d'agriculture à Châtillon-sur-Seine. Elu par son département membre de l'Assemblée constituante, il dut s'exiler, à la suite du coup d'Etat de 1851. De 1871 à 1889, il a représenté la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, puis à la Chambre des députés, enfin au Sénat (1889). On lui doit de nombreux ouvrages, dont les deux principaux sont : un *Dictionnaire d'agriculture pratique* (1855), *le Livre de la ferme et des maisons de campagne* (1860).

JOIGNEUR (*gn* mll. — rad. *joindre*) n. m. Celui qui assemble les morceaux dont se compose un soulier, une bottine, et qui donne à la chaussure sa forme parfaite.

JOIGNY, ch.-l. d'arrond. de l'Yonne, à 24 kilom. d'Auxerre, sur un coteau escarpé (côte Saint-Jacques), de la rive droite de l'Yonne; 6.299 hab. (*Joviniens, ennes*.) Ch. de f. P.-L.-M. Port sur l'Yonne. Grand commerce de bois, vins, raisiné, céréales, bestiaux. Distilleries, corderies, tonnelleries, tanneries. Joigny, l'ancienne *Joviniacum*, fut, au Xe siècle, le siège d'un comté puissant, relevant de celui de Champagne et qui passa plus tard successivement aux familles de La Trémoille, de Gondi et de Villeroi. Elle soutint un siège mémorable contre les Anglais, en 1429. La ville, bâtie en amphithéâtre, possède des rues étroites, bordées de maisons en bois du XVIe siècle, dont l'une porte un arbre de Jessé. Les principaux monuments sont : l'église Saint-André (XIIe, XVIe, XVIIe s.), avec portail orné de bas-reliefs de la Renaissance; l'église Saint-Jean (XVe s.); l'église Saint-Thibault avec plusieurs tableaux, dont l'un attribué à Albert Dürer; Château Vieux; porte Saint-Jean (ancienne porte de ville).

Armoiries de Joigny.

Joigny est au centre d'un vignoble établi sur les collines dominant l'Yonne, et qui fournit des vins renommés (*côte Saint-Jacques, haut de Saint-Jacques, les Ronces, la Croix Guemard, Muscadet*). — L'arrondissement a 9 cant., 108 comm. et 86.188 hab.; le canton a 18 comm. et 16.160 hab.

JOINDRAGE (*draj'* — rad. *joindre*) n. m. Autref. Regain. ‖ Redevance payée pour faire paître les bestiaux.

JOINDRE (du lat. *jungere*, même sens : *Je joins, tu joins, il joint, nous joignons, vous joignez, ils joignent. Je joignais, nous joignions. Je joignis, nous joignîmes. Je joindrai, nous joindrons. Je joindrais, nous joindrions. Joins, joignons, joignez. Que je joigne, que nous joignions. Que je joignisse, que nous joignissions. Joignant. Joint, jointe*) v. a. Unir, lier, faire adhérer ou mettre en contact : JOINDRE *deux morceaux de bois en les collant, deux morceaux d'étoffe en les cousant*. ‖ Réunir en un seul tout : JOINDRE *deux pièces de terre pour en faire un grand jardin*. ‖ Servir à réunir, servir de lien ou de communication entre : *Rue qui* JOINT *deux boulevards. L'amitié qui* JOINT *deux personnes*. ‖ Etre contigu à : *Echoppe qui* JOINT *une église*.

— *Joindre les mains*, Unir les mains par la paume et, le plus souvent, en entre-croisant les doigts : JOINDRE LES MAINS *pour prier, pour remercier avec effusion, en signe d'affliction*. ‖ *Joindre les pieds*, Les faire se toucher dans le sens de la longueur.

— Par ext. Ajouter : JOINDRE *les intérêts au capital, une table à un ouvrage*. ‖ Associer : JOINDRE *des intérêts*.

— Par anal. Unir par les liens du mariage ou de l'amour.

— Se réunir, s'ajouter à : *Division de cavalerie qui* JOINT *le corps d'armée*. ‖ Atteindre : *Express qui* JOINT *un train omnibus*. ‖ *Joindre un navire*, L'atteindre en le chassant ou en cherchant à le rallier. ‖ Trouver, rencontrer, approcher, accoster : *Attendre une occasion de* JOINDRE *quelqu'un*.

— Fig. Allier, ajouter, associer : JOINDRE *l'utile et l'agréable*. JOINDRE *la douceur à la fermeté*. ‖ Remarquer, considérer, observer en outre : JOIGNEZ *à cela que...*

— Fam. *Joindre les deux bouts de l'année, Joindre les deux bouts*, Avoir de quoi fournir à ses dépenses de toute l'année, atteindre avec ses ressources le bout de l'année.

— Dr. Juger en même temps : JOINDRE *la cause du défaillant à celle du défendeur présent...*

— v. n. Etre joint, amené en contact : *Deux battants qui ne* JOIGNENT *pas*.

Joint, inte, part. pass. du v. Joindre.

— *A pieds joints*, Avec les pieds au contact et sans les séparer : *Sauter un fossé* À PIEDS JOINTS. (Fig. Sans s'arrêter, rapidement : *Sauter* À PIEDS JOINTS *de vilains souvenirs*.)

— *Ci-joint*, Ajouté, réuni à ceci. (Se dit particulièrem. d'un écrit ajouté à un autre. Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *joint* est invariable : CI-JOINT *la copie du contrat*. Au milieu ou à la fin d'une phrase, *joint* est invariable devant un substantif employé sans article et sans déterminatif, et il varie quand le substantif est déterminé ou placé avant : *Vous trouverez* CI-JOINT *copie du contrat. Vous trouverez* CI-JOINTE *la copie. Lisez attentivement la copie* CI-JOINTE.)

Loc. conj. *Joint que*, Outre que, et de plus. (Vx.)

Se joindre, v. pr. Etre ou devenir joint, uni, lié; adhérer. ‖ Se mettre, s'allier avec d'autres. ‖ Se rencontrer.

— Fig. S'ajouter, s'unir. ‖ Prendre part, s'associer : SE JOINDRE *aux acclamations de la foule*.

— Gramm. Dans le sens de *ajouter*, joindre prend la préposition *à* devant son complément indirect : *Si vous* JOIGNEZ *vos efforts* AUX *nôtres*. Quand il signifie *unir*, il prend À ou AVEC : JOINDRE *la prudence* À ou AVEC *la valeur*.

— Manèg. *Joindre la piste*, En parlant d'un cheval, Marcher le plus près possible du mur du manège.

— Mar. *Etre à joindre*. Se dit des écoutes, quand elles sont pesées à bloc.

— SYN. **Assembler, unir**. V. ASSEMBLER. ‖ **Aborder, accoster**. V. ABORDER.

JOINQUÉE n. f. Econ. rur. Syn. de JONCHÉE.

JOINT (*join* — rad. *joindre*) n. m. Endroit où se réunissent deux objets : *Des* JOINTS *invisibles, tant ils sont bien faits*. ‖ Articulation : *Le* JOINT *de l'épaule, du genou*.

— Fig. Secret, raison cachée, point délicat : *Voici le* JOINT *de l'affaire.* ‖ Moyen secret ou subtil de réussite : *Trouver un* JOINT.

— Constr. Faces le long desquelles deux pierres de taille s'appliquent l'une contre l'autre. ‖ *Joint à onglet,* Assemblage à équerre à 45 degrés. ‖ *Joint de douelle,* Joint apparent d'une voûte, dans le sens de la longueur. ‖ *Joint de lit,* Joint horizontal sur lequel une pierre repose. ‖ *Joint en coupe, de face* ou *de tête,* Joint sur lequel une pierre s'appuie. ‖ *Joint montant,* Joint vertical. ‖ *Joint carré,* Joint en équerre à son retour. ‖ *Joint de recouvrement,* Joint de dalles croisées. ‖ *Joint feuillé,* Joint à feuillure, c'est-à-dire pratiqué en entaillant chacune des pierres juxtaposées. ‖ *Joint gras,* Joint opéré à angle obtus. ‖ *Joint maigre,* Joint opéré à angle aigu. ‖ *Joint incertain,* Joint entre pierres taillées en polygones irréguliers. ‖ *Joint ouvert,* Joint qui laisse un espace entre les pierres, au moyen de cales interposées. ‖ *Joint refait,* Joint retaillé sur place. ‖ *Joint démaigri,* En termes de marbrier, Joint qui n'a qu'une arête vive. ‖ *Joint brut,* Celui qui n'est pas dressé au ciseau. ‖ *Joint perdu,* Celui que forme un morceau de marbre taillé pour dissimuler une brisure dans une autre pièce de marbre plus grande.

— Electr. Union intime des extrémités de deux conducteurs électriques par juxtaposition, torsion ou liaison, et complétée par la soudure. ‖ Sorte d'étau à main qui sert à opérer le joint. ‖ *Joint par torsade,* Joint obtenu en tordant l'extrémité des deux fils croisés, et en y coulant de la soudure. ‖ *Joint anglais,* Joint obtenu en juxtaposant les extrémités des fils recourbés extérieurement en crochet en coulant de la soudure dans l'intervalle. ‖ *Joint par étranglement,* Joint obtenu en enroulant l'extrémité d'un fil autour de la partie continue de l'autre fil et en les soudant après le rapprochement effectué par la tension.

— Géol. Nom par lequel on désigne le plus souvent des cassures qui n'intéressent pas une grande épaisseur de terrain. (Les joints peuvent avoir une origine dynamique ou résulter du retrait de la roche.)

— Mar. *Joint carré,* Joint bout à bout ou à franc bord.

— Mécan. Articulation : *Les* JOINTS *des charnières.* JOINTS *coniques.* JOINT *plastiques.* ‖ *Joint brisé,* ou *universel,* ou *hollandais,* ou *de Cardan,* Mode d'articulation entre deux arbres, qui permet la transmission du mouvement sous un angle quelconque. ‖ *Joint d'Oldham,* Mode d'articulation semblable au précédent, mais appliqué au cas spécial où les arbres sont parallèles. ‖ *Double joint de Hooke,* Joint brisé modifié pour le cas où l'angle que font les deux arbres se rapproche de 90°. ‖ *Joint autoclave,* Appareil de fermeture employé dans les machines à vapeur, et fonctionnant exactement comme les couvercles des chaudières autoclaves.

Joint autoclave : 1. Coupe ; 2. Plan.

— Techn. Chez les menuisiers, Face la plus petite, c'est-à-dire la plus étroite dans chaque planche. ‖ *Cloison à plat joint,* Cloison faite de planches jointives, mais non assemblées entre elles. ‖ *Porte à plat joint,* Porte dont le cadre n'a ni languettes ni rainures pour les assemblages. ‖ Entre-deux des pavés, que l'on remplit de sable ou de mortier. ‖ *Joint en bout,* Celui qui règne entre chaque rangée. ‖ *Joint en rive,* Celui qui existe entre chaque pavé d'une même rangée. ‖ *Faire le joint d'une glace,* En user, en dresser les bords.

JOINT STOCK BANKS (mots angl.) n. m. pl. En Angleterre, Banques de dépôts par actions, à responsabilité limitée. ‖ Sing. *joint stock bank.*

— ENCYCL. Les *joint stock banks* constituent de simples caisses communes entre commerçants, dont elles effectuent les services de caisse en recevant sans intérêt leurs fonds libres en dépôt et en payant, pour leur compte, les chèques que ceux-ci délivrent sur elles. Obligées de faire face chaque jour à des exigibilités énormes, elles n'opèrent que des placements rapidement réalisables, bons du trésor consolidés, etc., ou bien elles escomptent à court terme du papier de banque de toute sécurité.

JOINTE (rad. *joindre*) n. f. Main fermée. (Vieux.) V. JOINTÉE.

— Econ. rur. Dans le département de l'Isère, Durée du travail des chevaux de labour. ‖ Temps qui s'écoule entre leur sortie de l'écurie et leur rentrée à la ferme.

— Manèg. Paturon : *Avoir la* JOINTE *flexible.*

— Techn. Dans les manufactures de soie, Nom de l'organsin employé pour renouer les fils brisés. ‖ Matière semblable à la chaîne qui, pendant le tissage, sert à remplacer les fils défectueux, manquants ou rompus. ‖ Au pl. Nom donné aux planches assemblées à languettes et à rainures, pour former un plancher ou une cloison.

— n. f. pl. Dans le Berry, Tintement de la cloche qui invite à prier pour les agonisants : *Sonner les* JOINTES.

JOINTÉ, ÉE adj. Se dit d'un cheval qui a le paturon fait d'une certaine façon, toujours exprimée par un adjectif qui précède le mot *jointé* : *Cheval court-*JOINTÉ, Celui chez lequel les paturons sont courts. ‖ *Cheval long-*JOINTÉ, Celui dont les paturons sont allongés. ‖ *Cheval bas-*JOINTÉ, Celui dont les paturons sont presque horizontaux au lieu d'être droits ou légèrement inclinés. V. APLOMB.

JOINTÉE (rad. *joint*) n. f. Quantité d'objets qui peuvent tenir à la fois dans les mains rapprochées du côté des petits doigts : *Une* JOINTÉE *de blé, d'orge, d'avoine.*

JOINTEMENT (*man*) n. m. Action de joindre, de former un joint.

— Constr. Syn. de JOINTOIEMENT.

JOINTEUR n. m. Outil servant à joindre les douves d'un tonneau.

Jointeur.

JOINTIF, IVE (rad. *joint*) adj. En contact par les bords : *Des planches* JOINTIVES.

— n. f. Cloison faite de planches jointives, non assemblées à languettes et à rainures.

JOINTIVEMENT adv. D'une manière jointive : *Des dalles posées* JOINTIVEMENT. (Peu us.)

JOINTOIEMENT (*toi-man*) n. m. Remplissage des joints d'une maçonnerie avec du mortier liquide.

JOINTOUT (*tou*) n. m. Varlope à poignée, qui laisse entre l'avant du fer et le fût un grand espace libre, à travers lequel passent les copeaux de bois enlevés par l'outil.

Jointout.

JOINTOYER (*toi-ié* — rad. *joint.* Change *y* en *i* devant un e muet : *Je jointoie. Qu'ils jointoient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp., de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous jointoyions. Que vous jointoyiez*) v. a. Remplir avec du mortier liquide les joints d'une maçonnerie.

JOINTURE n. f. Joint, endroit où deux objets se joignent, sont en contact : *La* JOINTURE *de deux pierres, des pièces d'une armure.* (On dit plutôt JOINT en ce sens). ‖ Articulation : *La* JOINTURE *du genou.*

— Fig. Adresse à trouver le point favorable pour agir. (Vieux.)

— Fig. et fam. *N'avoir point de jointures,* Avoir les mouvements durs et raides, comme si l'on n'avait pas d'articulations à ses membres. ‖ Manquer complètement de souplesse d'esprit ou de caractère.

— Manèg. *Avoir la jointure longue* ou *la jointure courte.* Se dit d'un cheval long-jointé ou court-jointé. V. APLOMB.

— Techn. Mode d'assemblage de deux pièces de cuir. ‖ Face le long de laquelle des pierres, des planches, etc., sont jointives.

JOINVILLE (TERRE DE), terre antarctique, découverte par Dumont d'Urville en 1838, par 65° de lat. S., située à l'E. de la terre Louis-Philippe.

JOINVILLE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 18 kilom. de Wassy, sur la Marne ; 3.814 hab. (*Joinvillois, oises.*) Ch. de f. Est. Industrie métallurgique importante : hauts fourneaux, fonderies, fabriques de chaînes de fer. Bonneterie. Château du Grand-Jardin, bâti par Claude de Lorraine, premier duc de Guise, à la fin du XVI^e siècle. Dans le cimetière, monument commémoratif des anciens seigneurs de Joinville.

Armes de Joinville.

Joinville, capitale du pays de Vallage, fut, au moyen âge, le siège d'une seigneurie, dont les titulaires avaient la charge de *sénéchaux de Champagne* : de leur nombre fut le biographe de saint Louis. La baronie de Joinville passa, en 1393, à la maison de Lorraine, et fut attribuée, au XVI^e siècle, à Claude de Lorraine, chef de la maison de Guise. Henri II l'érigea en principauté au profit de cette maison ; c'est à Joinville que fut signée, en 1583, l'alliance dite « du Bien public » entre les Guises, la Ligue et l'Espagne. — Le canton a 15 comm. et 8.156 hab.

JOINVILLE (Jean DE), chroniqueur français, né vers 1224 au château de Joinville, près Wassy, mort en 1317. Issu d'une ancienne famille, où la charge de sénéchal de Champagne était devenue héréditaire, il accompagna, en 1248, saint Louis en Egypte ; il combattit à Mansourah et fut fait prisonnier quelques semaines plus tard avec le reste de l'armée. Délivré un mois après, il ne put se décider à quitter son roi, et il vécut avec lui durant quatre années dans l'intimité la plus étroite. Il rentra en France au printemps de 1254 et ne quitta plus guère son château que pour faire à la cour d'assez fréquentes visites. En 1270, il refusa de prendre part à l'expédition de Tunis.

Joinville (MÉMOIRES DU SIRE DE). Ce livre fut écrit par Joinville, alors âgé de près de quatre-vingts ans, à la requête de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe IV. La princesse mourut (1305) avant que l'ouvrage fût terminé, et c'est à l'aîné de ses fils, le futur Louis X, que Joinville l'offrit au mois d'octobre 1309. Il devait être, suivant le désir exprimé par Jeanne de Navarre, un recueil « des saintes paroles et des bonnes actions » du roi, et tel est en effet le plan qui paraît avoir présidé à sa composition. Mais ce plan fut loin d'être rigoureusement suivi : la seconde partie est quinze fois plus longue que la première ; le récit de la croisade y tient une place démesurée et elle

Joinville offrant le manuscrit de l'histoire de saint Louis au roi Louis X le Hutin (d'après une miniature du XIV^e s.).

se termine par des emprunts (aux chroniques de Saint-Denis) et des répétitions à peu près textuelles de la première. G. Paris a démontré que le noyau du livre de Joinville était formé par un récit de ses aventures en Terre sainte, qu'il avait rédigé, sans doute pour ses proches et ses amis, vers 1272, et qu'il a incorporé, sans y rien changer, au livre sur saint Louis. De là la place prépondérante que tient sa propre personne dans toute la partie centrale du récit, de là aussi les digressions (sur le Nil, les Bédouins, etc.) étrangères à la vie de saint Louis, mais qui rentrent dans le cadre d'un livre de souvenirs. Joinville possédait à un haut degré les qualités qui font le charme des livres de Mémoires : une sincérité qui touche parfois à la candeur, une singulière aptitude à observer et à peindre, un style d'un incomparable naturel. Les *Mémoires* de Joinville, publiés dès le XVI^e siècle (par A.-P. de Rieux, Poitiers, 1546) ont été souvent réimprimés (par C. Ménard, 1617 ; Ducange, 1668 ; Capperonnier, 1761 ; F. Michel, 1859). Le texte en a été complètement renouvelé par les études de N. de Wailly, qui n'en a pas donné moins de quatre éditions (Paris, 1867, 1868, 1874, 1881).

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* t. VIII ; G. Paris, dans *Hist. litt.* XXXII, 291-459.

JOINVILLE (François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie D'ORLÉANS, prince DE), né à Neuilly-sur-Seine en 1818, mort à Paris en 1900. Il était le troisième fils du roi Louis-Philippe. Entré à l'Ecole navale en 1834, lieutenant de vaisseau en 1836, il fut nommé capitaine de vaisseau en 1839, en récompense de l'intrépidité qu'il avait montrée à la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa et devant La Vera-Cruz. En 1840, il ramena en France les restes de Napoléon. En 1843, il épousa la princesse Françoise de Bragance, sœur de Pedro II, et en eut deux enfants : Françoise, née en 1844 et mariée en 1863 au duc de Chartres ; Pierre, duc de Penthièvre, né en 1845. Contre-amiral et pair de France en 1843, il commanda, en 1844, la flotte qui bombarda Mogador. Son hostilité au ministère Guizot lui valut une réelle popularité. Il suivit, en 1848, son père en exil. En 1870, il offrit en vain ses services au gouvernement de la Défense nationale. En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale et réintégré dans son grade de vice-amiral. Il rentra dans la vie privée en 1875. Outre plusieurs études sur des questions de marine, il a publié, en 1894, un volume de *Vieux souvenirs.*

Le prince de Joinville.

JOINVILLE-LE-PONT, comm. de la Seine, arrond. et à 18 kilom. de Sceaux, sur la Marne, non loin du bois de Vincennes ; 5.016 hab. (*Joinvillais, aises.*) Ecole militaire de gymnastique. V. ÉCOLE.

JOJO adj. Pop. Joli. ‖ *Faire son jojo,* Faire l'enfant, l'imbécile.

JÓKAI (Maurice), romancier hongrois, né à Komarom en 1825. Il s'adonna de bonne heure à la littérature et joua un rôle important pendant la Révolution. Il devint député en 1861 et exerça son mandat jusqu'à sa nomination comme membre de la Chambre des magnats. Jókai est le romancier le plus fécond et le plus populaire de la Hongrie. Son œuvre comprend des romans, des nouvelles, des croquis, des poésies, des pièces de théâtre et des discours parlementaires, mais c'est surtout comme romancier qu'il excelle. Il est le disciple des romantiques français. Son grand mérite est d'avoir créé un style nouveau, qui exprime le jeu de l'imagination avec la fraîcheur et le naturel du génie magyar. Son imagination a créé une riche galerie de figures aimables et souriantes, de héros qui sont nationaux d'âme et de cœur. C'est le XIX^e siècle, notamment la régénération de la Hongrie de 1825 à 1848, la Révolution, et l'époque de la réaction qui servent de cadre à ses principaux romans. Les plus connus sont : *Tableaux des batailles de la Révolution* (1850) ; *un Nabab magyar,* continué dans *Karpathy Zoltan* (1854) ; *les Bons vieux Sablabirok ; le Nouveau Seigneur* (1863) ; *les Fils de l'homme au cœur dur* (1868) ; *Autres temps, autres mœurs ; la Femme aux yeux perçants ; Dieu est unique* (1877) ; *la Rose jaune* (1893), toute une série de romans historiques, de scènes de la vie politique et sociale. Parmi ses pièces de théâtre : *le Roi Coloman, les Martyrs de Szigetvar, Sang noir* ont eu le plus de succès. Jókai a pris une part active à la rédaction de l'ouvrage : *l'Autriche-Hongrie en paroles et en images,* où chaque province de la monarchie est décrite au point de vue ethnographique, historique et littéraire.

Jókai.

JOKHANAN, fils de Kareeb, l'un des chefs juifs demeurés en Judée après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. Lorsque Ismaël eut assassiné Quédaliah, il le força à se réfugier chez les Ammonites, mais, craignant d'être poursuivi pour ces faits par les Chaldéens, il s'enfuit en Egypte, entraînant avec lui Jérémie et une partie du peuple hébreu.

JÖKULL'S-A (*rivière des glaciers*), nom de deux rivières de l'Islande. Le Jökull's-A de l'Ouest descend du glacier du Vatna-Jökull, coule vers le N. en hautes et nombreuses cascades, et finit dans l'Axar fjord ; cours 200 kilom. Le Jökull's-A de l'Est descend aussi du Vatna-Jökull, et finit dans l'océan Glacial ; cours 140 kilom.

JOLI, IE (orig. incert.) adj. Qui est agréable à voir, mignon : *Une* JOLIE *femme. De* JOLIS *enfants. Une* JOLIE *robe.* ‖ Gentiment, agréablement tourné, en parlant d'une partie du corps : *Une* JOLIE *bouche. Une* JOLIE *main.*

— Par anal. Agréablement tourné, gentiment imaginé et exprimé, en parlant des productions de l'esprit : *Avoir un* JOLI *style. Faire de* JOLIS *vers.*

— Par ext. Avantageux ; assez considérable ; agréable, commode : *Occuper une fort* JOLIE *position. Jouir d'un* JOLI *revenu.* ‖ Plaisant, drôle, piquant, amusant : *Un* JOLI *tour.*

— Ironiq. S'emploie pour exprimer toutes les idées opposées aux divers sens du mot : *Voilà une* JOLIE *guenon ! Jouer un* JOLI *tour à sa famille !*

— Loc. fam. : *Joli à croquer,* Très joli. ‖ *Joli cœur,*

Personne pleine d'afféterie, qui cherche à paraître agréable : *Faire le* JOLI CŒUR. ‖ *Joli sujet*, Jeune homme plein de mérite, et qui donne de belles espérances. ‖ *Joli garçon*, Jeune homme aimable et de commerce agréable.

— Techn. *Bois joli*, Nom que les boisseliers donnent, en Picardie et dans l'Ile-de-France, aux menus ouvrages en bois qu'ils fabriquent : cuillers et fourchettes, mortiers et pilons, montures d'huiliers, etc.

— Substantiv. Ce qui est joli : *Le* JOLI *plaît, le beau ravit.* ‖ Ce qui est piquant, plaisant : *Le* JOLI *de l'affaire, c'est que...*

— SYN. Joli, beau, gentil. V. BEAU.

Joli Gilles, opéra-comique en deux actes, paroles de Charles Monselet, musique de Ferdinand Poise (Opéra-Comique, 1884). — Monselet avait emprunté le sujet de sa pièce à une vieille comédie de d'Allainval, *l'Embarras des richesses*, qui renouvelait la fable de La Fontaine, *le Savetier et le Financier*. Sur ce livret, construit avec adresse, Poise avait écrit une partition charmante, aimable, dans le ton du vieil opéra-comique, dont l'instrumentation révélait un musicien plein de goût et de savoir. On y applaudit surtout son ouverture, l'air de Gilles : *Voici le matin*, le pas des Pierrots et des Pierrettes, un entr'acte charmant, le duo final et la chanson de Violette.

Jolie Fille de Perth (LA) ou *la Saint-Valentin*, roman anglais de Walter Scott (1828). — La scène se passe à Perth, en Ecosse, pendant les dernières années du XIVe siècle, sous le règne du faible roi Robert III. L'héroïne est la fille du gantier Simon. On est à la veille de la Saint-Valentin (14 févr.), jour où le premier jeune homme que voit une jeune fille devient son ami pour un an au moins. Henri Smith, forgeron, quitte Edimbourg pour venir saluer Catherine, fille de Simon, dès le matin. Le jour même de son arrivée, Henri sauve sa fiancée des entreprises audacieuses du duc de Rothsay, fils du roi, et de son fidèle Ramorny, auquel le forgeron, du revers de son épée, coupe la main. Dès lors les jeunes amoureux sont en butte aux tentatives de vengeance de Ramorny, qui veut les faire assassiner. Mais le duc de Rothsay est mis à mort par l'ordre de son oncle, le duc d'Albany, et le roman se termine par le mariage de Catherine et de Henri. Les caractères historiques sont fort intéressants ; à côté du roi et de son fils se détachent des personnages fictifs, tels que le belliqueux armurier de Perth, Henri Gow, le gantier Simon, sa fille ; Eachin, jeune montagnard, fils du chef du clan, Quhele. L'ouvrage abonde en tableaux plein de mouvement et de variété.

Jolie Fille de Perth (LA), opéra-comique en quatre actes et cinq tableaux, paroles de Saint-Georges et Jules Adenis, musique de Georges Bizet (Théâtre-Lyrique, 1867). — Le sujet était emprunté au roman de Walter Scott, mais la pièce était loin d'en reproduire l'intérêt. La partition est inégale. A côté de grandes faiblesses, on y trouve une instrumentation variée et originale. Le deuxième acte, le finale du troisième, la fête de la Saint-Valentin en sont les passages les plus remarquables.

Jolie Parfumeuse (LA), opérette en trois actes, paroles d'Hector Crémieux et Ernest Blum, musique de Jacques Offenbach (Renaissance, 1873). — C'est un chassé-croisé d'amourettes entre le financier La Cocardière et la danseuse Clorinde d'une part ; de l'autre, Rose, la jolie parfumeuse et le bachelier Bavolet. La musique est une des plus agréables qu'ait écrites le compositeur.

Jolie Persane (LA), opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq (Renaissance, 1879). — Le livret, plein de quiproquos, est d'une fantaisie folle et d'une invraisemblance voulue, mais le plus souvent comique. La musique, légère, vive, fraîche, se fait écouter avec un réel plaisir. Des chansons et des couplets pleins de verve, le finale du premier acte, une brillante valse chantée, un joli quatuor se détachent surtout de l'ensemble de cette aimable partition.

JOLIADE n. f. S'est dit, pendant la Fronde, pour Assassinat simulé, à cause du président Joli qui feignit que la cour l'avait voulu faire assassiner.

JOLIBOIS (*boi*) n. m. Bot. Nom vulgaire donné parfois au *daphne mezereum*. V. DAPHNÉ.

JOLIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous joliions. Que vous joliiez*) v. n. Faire le joli. (Vx.)

JOLIESSE (*li-èss*) n. f. Caractère de ce qui est joli : *Elle était jolie, de cette* JOLIESSE *déjà si faite...* (P. Bourget.)

JOLIET, ETTE (*li-è, èt'* — dimin. de *joli*) adj. Assez joli, mignon. (No s'emploie guère qu'au fém.)

JOLIET, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Will, sur la rivière des Plaines ; 23.365 hab. ; commerce important avec Chicago : elle lui fournit les matériaux extraits des abondantes carrières de pierre dont elle est entourée et lui envoie ses houilles et ses aciers.

JOLIET (Charles), littérateur français, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1832. Il fut employé au ministère des finances jusqu'en 1861, et donna à de nombreux journaux et à des revues des articles écrits d'une plume légère et spirituelle. D'une grande fécondité, il a publié un grand nombre de volumes, des poésies, des romans, des pièces de théâtre, des ouvrages divers. Nous nous bornerons à citer : *le Roman de deux jeunes mariés* (1866) ; *les Pseudonymes du jour* (1867) ; *la Société des gens de lettres* (1868) ; *le Budget d'un Parisien en 1873* (1874) ; *les Ecritures secrètes dévoilées* (1874) ; *Curiosités des sciences, des lettres et des arts* (1883) ; *la Chasse et la Table* (1888) ; *le Trésor des curiosités : l'Argot* (1891) ; *Nouveaux jeux d'esprit* (1892) ; etc.

JOLIETTE (*li-èt'*) n. f. Planche à polir, couverte de potée d'étain.

JOLIFFIE n. f. Bot. Syn. de TELFAIRIE.

JOLIFFIÉES (*li-fi*) n. f. pl. Tribu de cucurbitacées. — *Une* JOLIFFIÉE. ‖ On dit aussi TELFAIRIÉES.

JOLIMENT adv. D'une façon jolie, gentille : *Chanter, Danser, Ecrire* JOLIMENT. ‖ Par ext. Beaucoup, extrêmement : *Etre* JOLIMENT *content.* ‖ Ironiq. Très mal, sévèrement : JOLIMENT *recevoir, arranger quelqu'un.*

JOLIMETZ, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 26 kilom. d'Avesnes, sur un affluent et près de la Rhônelle, tributaire de l'Escaut ; 901 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de beurres et de fromages ; brasseries, etc.

JOLIN (Johan Kristoffer), acteur et auteur dramatique suédois, né et mort à Stockholm (1818-1884). Il débuta sur la scène en 1845 et s'en retira en 1868, puis dirigea l'école dramatique à partir de 1857. Il donna une quarantaine de pièces, dont la moitié sont des traductions ou des adaptations. Citons, parmi ses productions originales : *Maître Smith* (1847) ; *les Orphelins* (1849) ; *Lutte et victoire* (1851) ; *la Fille du jeune Hause* (1860) ; *la Demoiselle du meunier* (1865), etc., et les comédies : *un Homme bien et un Homme de bien* (1846) ; *un Homme qui veut avoir la paix* (1858) ; *le Prétendant de Vermland* (1864) ; *Ma femme veut s'amuser* (1868) ; *Vanité d'auteur* (1883) ; etc. Nouvelliste et romancier sous le pseudonyme de Jo. Jo., il a publié, entre autres recueils de contes, cent *Petits récits*.

JOLIVETÉ n. f. Caractère de ce qui est joli. (Vx.) ‖ Petit objet joli, mais sans grande utilité. ‖ Propos gentils, spirituels : *Les* JOLIVETÉS *des enfants*. (Peu usité.)

JOLIVETTES (*vèt'* — corrupt. du mot *olivettes*) n. f. pl. Nom, donné dans le Blaisois, à une danse qui n'est autre que la danse provençale des *olivettes*. V. ce mot.

— Fig. *Faire danser les jolivettes*, Faire mouvoir comme un pantin.

JÖLLENBECK, comm. d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), dans le Teutoburger-Wald ; 3.637 hab. Tissage du lin, fabrique d'étoffes de soie, de peluche.

JOLLIVET (Adolphe), publiciste et député, né à Rennes en 1799, tué à Paris en 1848. Avocat à Rennes, il y fut élu député en 1830, et devint membre du conseil privé du roi. Délégué des planteurs de la Martinique, il combattit avec acharnement l'émancipation des noirs. Lors de la révolution de 1848, il fut frappé à mort par une balle. Nous citerons, parmi ses écrits : *Historique de la traite et du droit de visite* (1844) ; *Du travail libre et du travail esclave* (1845) ; *Politique de la France et des colonies sur l'émancipation des noirs* (1848).

JOLLIVET (Gaston), littérateur français, né à Paris en 1842. Il a collaboré au « Figaro », au « Gaulois », à l'« Eclair », soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de BIXIOU. On lui doit : *Nos petits grands hommes*, vers (1884) ; *l'Art de vivre*, sous le pseudonyme de FONTENEILLE (1888) ; *Plutus*, opéra-comique, avec A. Millaud (1886) ; *la Briguedondaine*, revue avec P. Ferrier (1886) ; etc.

JOLLOIS (Jean-Baptiste-Prosper), ingénieur et antiquaire français, né à Brienon (Yonne) en 1776, mort à Paris en 1842. En sortant de l'Ecole polytechnique, il fit partie de l'expédition d'Egypte et devint ingénieur en chef du département des Vosges, en 1819. Il devint, en 1829, directeur des travaux du département de la Seine et membre et président de la Société des antiquaires de France. Citons de lui : *Histoire du siège d'Orléans* (1833) ; *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines de Paris* (1843) ; etc.

JOLLY (François-Antoine), poète dramatique français, né et mort à Paris (1662-1753). Il devint, en 1737, censeur royal. On lui doit des comédies : *l'Ecole des amants* (1718), qui eut beaucoup de succès ; *la Capricieuse* (1726) ; *la Femme jalouse* (1726) ; des éditions des *Œuvres de Molière* (1734), *de Racine, de P. Corneille, de Montfleury père et fils* ; des mémoires d'*Omer Talon*. Il est l'auteur du *Nouveau et grand cérémonial de France*, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale.

JOLLYTE (*jo-lit'*) n. f. Substance minérale du genre chlorite.

JOLO. Géogr. V. SOULOU.

JOLOFS, peuple de la Sénégambie. V. YOLOFS.

JOLSVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Gömör]), sur la *Jolsva*, sous-affluent de la Theiss ; 2.730 hab. Forges, tanneries. Carrière de marbre. Ecole des arts et manufactures. Source d'eaux minérales.

JOLY DE FLEURY (Guillaume-François), magistrat, né à Paris en 1675, mort en 1756. Il devint successivement avocat général à la cour des aides, puis au parlement de Paris (1705), et remplaça d'Aguesseau comme procureur général (1717). Il se démit de sa charge en 1746. On a de lui des mémoires manuscrits sur des questions de jurisprudence. — Son fils, OMER (1715-1810), fut successivement avocat général au grand conseil (1737), avocat général au parlement de Paris (1746) et président de ce corps (1768). Plusieurs de ses réquisitoires furent attaqués par Voltaire. — Un autre de ses fils, JEAN-FRANÇOIS (1718-1802), fut conseiller au Parlement. Il était maître des requêtes, conseiller d'Etat lorsqu'il fut appelé, en 1781, à succéder à Necker comme ministre des finances. Pendant son passage aux affaires, il ne sut prendre l'initiative d'aucune réforme. Au bout de deux ans, il donna sa démission. Pendant la Révolution, il vécut dans la retraite.

JOLY (Gui), historien français, qui vivait au XVIIe s. Conseiller au Châtelet de Paris, puis syndic des rentes de l'Hôtel de Ville, il s'attacha, pendant la Fronde, au cardinal de Retz, puis se brouilla avec lui. Il a laissé des *Mémoires historiques* allant de 1648 à 1665, contre-partie de ceux du cardinal de Retz. Il rédigea aussi, vers 1667, à la demande de Louis XIV, deux mémoires pour établir les droits de Marie-Thérèse sur une partie des Pays-Bas.

JOLY (le P. Romain-Joseph), écrivain de l'ordre des capucins, né à Saint-Claude en 1715, mort à Paris en 1805. Il a laissé de nombreux ouvrages sur les sujets les plus divers. On peut citer, parmi ceux qui eurent, de son temps, le plus de succès : *le Diable cosmopolite* (1760) ; *Lettres sur les spectacles à mademoiselle Clairon* (1762) ; *Histoire de la prédication* (1767) ; *la Géographie sacrée et les Monuments de l'Histoire sainte* (1784).

JOLY, chef vendéen, né à Bordeaux vers 1750, mort à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) en 1795. Il était chirurgien à Machecoul, lorsque éclata l'insurrection vendéenne. Il organisa un corps royaliste à la tête duquel il essaya vainement de s'emparer des Sables-d'Olonne (24-27 mars 1793), rejoignit Charette dans le bas Poitou, battit avec lui les *bleus* à Machecoul et prit part à l'attaque de Nantes, puis se rejeta dans le Marais, où il entreprit une guerre de guérillas, qu'il déshonora par ses cruautés. Il combattit encore avec Charette à Torfou, Montaigu et Saint-Fulgent. Ayant voulu disputer à Charette le commandement du bas Poitou, il ne put l'obtenir : d'où une haine féroce entre les deux chefs. Dénoncé en 1795 comme ayant détourné les approvisionnements de l'armée, il se vit abandonné par ses soldats, et fut fusillé quelque temps après à Saint-Florent, par les chasseurs de Stofflet.

JOLY (Jean-Baptiste-Jules DE), architecte et lithographe français, né à Montpellier en 1788, mort à Paris en 1865. Il a organisé les expositions industrielles du Louvre en 1823 et 1827, restauré les Ministères de l'instruction publique et des cultes (1826), construit l'ancienne salle des séances de la Chambre des députés (1833), et approprié le Palais-Bourbon, dont il devint l'architecte, à sa nouvelle destination. On a de lui : *Recueil classique d'ornements et de bas-reliefs* (1819) ; *Vue de Métaponte*, pour les *Antiquités de Métaponte* du duc de Luynes (1833) ; etc.

JOLY (Nicolas), physiologiste et anthropologue français, né à Toul en 1812, mort à Toulouse en 1885. Professeur de faculté à Toulouse, après y avoir suppléé de Quatrefages, il s'est surtout fait connaître par ses travaux sur l'hétérogénie ou génération spontanée. On cite, parmi ses mémoires : *Sur la main et le pied de l'homme, et sur les extrémités des mammifères ; Considérations sur la vie physique et ses principales manifestations ; Principes d'ostéologie comparée ; Recherches sur les vers à soie et leurs maladies* (1858) ; *Recherches sur l'origine, la génération et la fructification de la levure de bière* (1861) ; *Etudes sur l'embryogénie de l'axolotl du Mexique ; Etudes de psychologie comparée* 1876) ; *l'Homme avant les métaux* (1879) ; etc.

JOLY (Aristide), littérateur français, né à Châtillon (Seine) en 1824, mort à Caen en 1893. Docteur ès lettres en 1856, il fut nommé professeur de littérature française à la faculté d'Aix (1858), puis à celle de Caen (1862), dont il devint doyen (1871). On lui doit : *Etude sur J. Sadolet* (1856), thèse ; *Recherches sur Benoet du Lac* (1862) ; *Marie de France et les Fables du moyen âge* (1863) ; *les Procès de Mirabeau en Provence* (1863) ; *Antoine de Montchretien, poète et économiste normand* (1865) ; *une Conspiration de la noblesse normande au XVIIIe siècle* (1865) ; *Jean Marot et la Poésie françoise au temps de Louis XII* (1867) ; *Poésies inédites des XVe et XVIe siècles* (1867) ; *la Vraie Histoire de Triboulet* (1867) ; *Benoît de Sainte-Morte et le roman de Troie* (1869-1871), couronné par l'Académie des inscriptions, etc.

JOLY (Henri), philosophe français, né à Auxerre en 1839. Ancien élève de l'Ecole normale, il fut nommé, en 1871, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, dont il a été le doyen. Après avoir suppléé Caro, il fut chargé de cours à la faculté des lettres de Paris, puis occupa, pendant une année, au Collège de France, une chaire qui fut supprimée. On a de lui : *De cynica institutione sub imperatoribus romanis* (1870) ; *l'Instinct : ses rapports avec la vie et l'intelligence* (1870), thèses ; *Nouveau cours de philosophie* (1875) ; *l'Imagination* (1877) ; *Psychologie comparée : l'Homme et l'Animal* (1877) ; *le Crime : la France criminelle, le Combat contre le crime* (1873) ; *la Psychologie des saints* (introduction à une collection de vies de saints dirigée par lui) ; *Psychologie des grands hommes* (1883) ; *Notions de pédagogie* (1884). Il a donné au *Nouveau Larousse illustré* un certain nombre d'articles sur des sujets philosophiques.

JOLY (Eugène-Alexandre), chimiste français, né et mort à Paris (1845-1897). Ancien élève et maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, il a laissé des travaux importants et d'une remarquable précision sur quelques métaux rares, le tantale, le niobium, le ruthénium et les métaux de la mine de platine.

JOLYE (*li*) ou **JOLYA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionidés, comprenant des formes propres à l'Algérie. (Les jolyes sont voisines des mutèles, mais habitent les eaux saumâtres ; l'espèce type est la *jolya Letourneuxi*.)

JOMARD (Edme-François), ingénieur-géographe et archéologue, né à Versailles en 1777, mort à Paris en 1862. Il fit partie de la première promotion de l'Ecole polytechnique (1794), puis de la commission scientifique et de l'Institut d'Egypte. Dans ce pays, il exécuta une partie des travaux géodésiques qui permirent d'établir la carte du pays. Après diverses missions aux îles Ioniennes et en Bohême, il revint à Paris en 1803 et travailla à la publication du grand ouvrage où furent résumés les travaux scientifiques de la commission d'Egypte.

Philanthrope éclairé, il s'occupa avec zèle de l'organisation de l'enseignement primaire en France. Il fut un des fondateurs de la Société de géographie. Nommé, en 1828, conservateur administrateur à la Bibliothèque royale, il entreprit un peu plus tard un grand recueil des *Monuments de la géographie*, auquel, à sa mort, il n'avait pas encore donné sa forme définitive. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Voyage à l'oasis de Syouah* (1819) ; *Remarques sur le cours du Nil, du Sénégal et de la Gambie* (1822-1828) ; *Aperçus et coups d'œil sur les nouvelles découvertes dans l'Afrique centrale* (1824-1827) ; etc. Il fut élu, dès 1818, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOMARIN n. m. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JOMBARDE (*jon*) n. f. Sorte de flûte à trois trous.

JOMBARDE (*jon*) n. f. Nom vulgaire de la joubarbe.

JOMINI (Henri, baron), général et écrivain militaire, né à Payerne (Suisse) en 1779, mort à Paris en 1869. Il servit d'abord dans les régiments suisses au service de la France. Après leur licenciement, il retourna dans son pays natal. Il se consacra à l'étude de l'art de la guerre et publia, en 1804, un *Traité des grandes opérations militaires*, histoire critique des guerres de Frédéric II. Admis dans l'armée française, Jomini fut attaché comme aide de camp à Ney. Il combattit en Espagne, en Russie, contribua au gain de la bataille de Bautzen et fut proposé pour le grade de général de division. Berthier le lui ayant refusé, Jomini profita de l'armistice de Parschwitz pour gagner le quartier général des Alliés à Prague, où il offrit ses services à l'empereur de Russie. Celui-ci le nomma aussitôt son aide de camp, avec le grade de général de

Jomini

division. Jomini se borna, d'ailleurs, pendant les campagnes de 1811 et de 1815, à aider les Alliés de ses conseils. A la paix, il reprit ses études de prédilection et publia successivement les quinze volumes de l'*Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution* (1819-1824). Il fut choisi, en 1822, comme précepteur militaire du grand-duc Nicolas qui, lors de son avènement au trône en 1826, le prit comme aide de camp et l'emmena avec lui, en 1828, pendant la campagne du Danube contre les Turcs. Chargé, en 1837, de l'éducation militaire du prince héritier, depuis empereur Alexandre II, Jomini écrivit pour son élève son célèbre *Précis de l'art de la guerre,* dont une nouvelle édition a été publiée en 1894 par le colonel fédéral Lecomte. Il prit sa retraite en 1848, se retira à Bruxelles, puis alla, en 1856, terminer ses jours à Passy, près Paris. Il avait reçu le titre de baron en 1807. — Son fils, ALEXANDRE, né en 1814, mort à Saint-Pétersbourg en 1888, entra, en 1835, au ministère des affaires étrangères en Russie, y devint premier conseiller, représenta la Russie au congrès de Bruxelles (1874) et suppléa à diverses reprises les ministres Gortschakov et de Giers. On a de lui des *Etudes diplomatiques sur la guerre de Crimée.*

JOMMELLI (Nicola), compositeur italien de l'école napolitaine, né à Aversa en 1714, mort à Naples en 1774. Il étudia au conservatoire de San Onofrio et à celui de la Pietà dei Turchini, à Naples. A vingt-trois ans, il donna l'*Errore amoroso,* qui eut du succès, puis *Odoardo.* Appelé à Rome, il y écrivit deux opéras : *Ricimero* et *Astianatte;* à Bologne, il donna *Ezio,* et à Venise, sa *Merope* lui valut d'être nommé directeur du conservatoire des filles pauvres (1741). C'est alors qu'il écrivit plusieurs compositions religieuses, ainsi qu'un oratorio, *Gioas,* qui produisit une impression profonde. Il donna plusieurs opéras à Rome (*Didone, Artaserse*) et à Naples (*Eumene, l'Amor in maschere*), et fut appelé à Vienne, où il mit en musique la *Didone abbandonata* de Métastase.

Jommelli.

En 1749, Jommelli fut nommé maître de chapelle de Saint-Pierre de Rome, et occupa ces fonctions jusqu'en 1754. Il alla pendant quinze ans (1754-1769) occuper à Stuttgart les fonctions de maître de chapelle et de compositeur de la cour. Là, sous l'influence de la musique allemande, son talent prit de l'ampleur sous le rapport de l'harmonie et de l'instrumentation ; c'est ce qui lui fit donner alors le nom de **Gluck italien.** De retour à Naples, il donna une *Armide,* qui fut fort bien accueillie ; mais ses ouvrages suivants plurent moins, et le dernier même, *Ifigenia,* tomba complètement. Il en mourut de chagrin.

Jommelli reste l'un des plus grands artistes qu'ait produits l'Italie. Il unissait la noblesse et la grandeur du style à la fertilité d'invention. Il a écrit plus de quarante opéras, quatre oratorios, un grand nombre de morceaux de musique religieuse, etc.

JOMSBORG, célèbre repaire de pirates, institué, au Xe s., dans l'île de Wollin par Palnatoke. La solide organisation de ces pirates les fit craindre jusqu'au jour où Hakon, jarl de Norvège, les battit à Hjörungavog (994) ; la citadelle fut prise et détruite par Magnus le Bon (1043).

JON (Du), appelé aussi **Junius.** V. DU JON.

JONA ou **JONEN,** comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la *Jonen,* affluent du lac de Zurich ; 2.500 hab.

JONACATEPEC, bourg du Mexique (Etat de Morelos) ; 7.850 hab. Ch.-l. de district.

JONADAB, fils de Récab, contemporain du roi d'Israël Jéhu (IXe s. av. J.-C.). Il fonda la secte des récabites, et leur donna cette règle : « Vous ne boirez jamais de vin, vous ne bâtirez point de maisons, vous ne sèmerez aucune semence, vous ne planterez point de vignes et vous n'en posséderez point ; mais vous habiterez sous des tentes toute votre vie. » Il existait encore, dit-on, vers 1840, quelques récabites au nord de l'Arabie.

JONAGE, comm. de l'Isère, arrond. et à 36 kilom. de Vienne, au-dessus du Rhône, et dominant la vaste plaine de Lyon ; 1.720 hab. Régularisation du Rhône par un canal qui sert à l'irrigation.

JONAS, prophète d'Israël, né à Gath-Hépher, dans la tribu de Zabulon. Son livre, qui occupe le cinquième rang parmi les petits prophètes, contient le récit historique de la mission que Jonas remplit auprès des Ninivites. Il peut être partagé en trois parties : 1° Chargé par Dieu d'aller à Ninive prêcher la pénitence en son nom, Jonas résiste à l'appel divin et s'embarque, à Jaffa, sur un navire phénicien. Jeté dans les flots par l'équipage, il est avalé par une baleine et demeure pendant trois jours dans le corps du monstre. Rejeté par celui-ci, il atterrit à Joppé ; 2° Jonas, délivré et repentant, se rend à Ninive, et les habitants de la ville, touchés par ses prédications, font pénitence par l'ordre de leur roi ; 3° Dieu, par un exemple frappant, apprend à Jonas qu'il préfère le salut des pécheurs à leur perte. Ce livre, écrit en hébreu, est en prose, sauf quelques versets du chapitre second, qui renferment une prière de Jonas à Dieu.

— Iconogr. Les monuments de l'art chrétien primitif nous offrent de nombreuses représentations de l'histoire de Jonas ; une des plus complètes est une fresque du cimetière de Saint-Callixte, qui se divise en quatre compartiments. Sur un sarcophage du cimetière du Vatican, la tempête qui fut la cause de l'infortune du prophète est représentée par une demi-figure ailée, sortant de l'anfractuosité d'une montagne et soufflant avec fureur sur le navire. Au musée des Offices est un sarcophage antique, sur lequel l'*Histoire de Jonas* est représentée en bas-relief.

Une superbe figure de *Jonas* a été peinte par Michel-Ange à la chapelle Sixtine ; Raphaël a donné le dessin d'une statue du même prophète, qui se voit dans l'église Santa-Maria del Popolo, à Rome. Une très belle peinture de Poussin représente Jonas se précipitant dans la mer. Le même sujet a été peint par Rubens dans un tableau qui décorait autrefois une chapelle de Notre-Dame de Malines, et dont le dessin nous a été conservé par une gravure de Tassaert.

Le sujet de *Jonas rejeté par la baleine* a été représenté par Domenico Bolognese (voûte de Saint-Sigismond, à Crémone, en 1537), Hippolyte Flandrin (peinture murale de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris), les frères Crabeth (vitrail de l'église de Gouda), etc.

Jonas, d'après H. Flandrin.

JONAS (Justus), réformateur allemand, né à Nordhausen en 1493, mort à Eisfeld en 1555. Il fut un des premiers partisans de Luther avec Mélanchthon. Nommé professeur de théologie et pasteur à Wittenberg (1521), il accompagna le grand réformateur à Worms en 1521, collabora à la traduction de la Bible, prit part au colloque de Marbourg entre Luther et Zwingle et la diète d'Augsbourg. Il assista Luther à sa mort. Il fut nommé, en 1541, pasteur à Halle, d'où Maurice de Saxe le chassa en 1546. En 1551, il devint prédicateur à la cour de Cobourg, puis pasteur à Eisfeld, où il mourut. On lui doit de nombreux ouvrages de théologie et de polémique et quelques opuscules intéressants sur Luther.

JONAS (Emile), compositeur français, né à Paris en 1827. Second grand prix de Rome en 1849, professeur de solfège au Conservatoire dès 1847, Jonas fut chargé ensuite d'une classe d'harmonie pour les élèves militaires. Auteur d'un intéressant *Recueil de chants hébraïques,* Jonas a fait représenter de nombreuses opérettes : *le Duel de Benjamin* (1855) ; *la Parade* (1856) ; *Le roi boit, les Petits prodiges* (1857) ; *Job et son chien* (1863) ; *le Manoir des La Renardière* (1864) ; *Avant la noce, les Deux Arlequins* (1865) ; *le Canard à trois becs* (1869) ; *Désiré, sire de Champigny* (1869) ; *Javotte* (1871) ; *le Chignon d'or* (1874).

JONATHAN n. m. Jeu d'importation américaine, qui consiste en un parallélogramme divisé en seize cases dont les dimensions inégales sont en rapport inverse avec le nombre qu'elles portent, comme l'indique la figure ci-jointe.

— ENCYCL. Le *jonathan* ou *frère Jonathan* se joue ordinairement en cent cinquante points ; les joueurs, soit chacun pour soit, soit divisés en camps, lancent à tour de rôle un palet et marquent le nombre de points indiqué par la case dans laquelle il s'arrête. Les palets qui touchent une ligne ne sont pas comptés.

20	30	50 / 40	20	40
			30	25
15	15		20	20
10			10	
1			1	

Jonathan.

JONATHAN (FRÈRE), sobriquet par lequel on désigne le peuple des Etats-Unis. (Il viendrait du nom d'un franc-maçon, gouverneur du Connecticut et ami de Washington, qui donna d'excellents conseils à celui-ci pour la défense du Massachusetts. L'expression : « Consulter le frère Jonathan » devint alors proverbiale.) V. SAM (*oncle*).

JONATHAN, fils de Saül. V. JONATHAS.

JONATHAS ou **JONATHAN,** fils de Saül, mort vers 1055 av. J.-C. D'après le récit des premiers livres des *Rois* (XVIII-XXI), « son âme s'attacha étroitement à l'âme de David » ; il se montra toujours, pour ce dernier, un protecteur fidèle. Tué à la bataille de Gelboé, il fut pleuré par David, dans un chant célèbre.

JONC (*jon* — du lat. *juncus*) n. m. Bot. Genre de *joncacées.*

— Par ext. Canne de jonc ou de rotang : *Un* JONC *à pomme d'or.*

— Fam. *Etre droit comme un jonc,* Avoir la taille droite et ferme.

— Comm. Ancienne sorte de toile de Caen. ‖ *Petit jonc,* Sorte de basin dont la chaîne est de lin et la trame de coton. ‖ *Jonc de travers,* Nom commercial de l'étoffe appelée *grenade.*

— Econ. rur. *Fromage de jonc,* Fromage fabriqué dans l'Aude, et qu'on appelle aussi JONCHÉE, FONTJONCOUSSE.

— Joaill. Bague dont le cercle est partout de même grosseur et ne porte pas de chaton : *Porter un* JONC *d'or.* (Vx.)

— Techn. Nom que les tonneliers donnent au *scirpus lacustris.* ‖ *Jonc à balais.* Chez les fabricants de balais, Nom commun du *phragmites communis.* — Chez les plombiers, Sorte de long rotin très flexible, et qui leur sert pour dégorger et nettoyer les conduites d'eaux.

— Zooph. *Joncs de pierres,* Nom donné jadis aux tubipores pétrifiés, parce que leurs tubes parallèles imitent une poignée de joncs.

— ENCYCL. Bot. Les *joncs* sont des herbes généralement vivaces, à tige cespiteuse ou à rhizome rampant, à feuilles linéaires ou cylindriques, dont on connaît plus de cent espèces, croissant dans les marais et les lieux humides ou dans les sables maritimes des régions tempérées et froides. La flore de France en renferme une trentaine d'espèces : le *jonc commun* ou *à mèches* (*juncus communis,* avec la variété *effusus*), le *jonc glauque* (*juncus glaucus*) ou *jonc des jardiniers,* le *jonc aigu* (*juncus acutus*) ; ces derniers, habitant les bras de mer, ont des tiges longues et flexibles, qu'on emploie pour faire des liens, des nattes, des corbeilles. Les joncs constituent un fort mauvais fourrage ; ce sont des herbes très nuisibles et bonnes à détruire, parce qu'elles ne laissent vivre aucune autre plante à côté d'elles.

On désigne souvent et improprement du nom de *joncs* les scirpes, les linaigrettes, les roseaux, les phragmites, les rotangs, etc. C'est ainsi que les tiges appelées partout *joncs de l'Inde,* que le public prend pour de vrais joncs et dont on fait des cannes, proviennent des rotangs. (V. ce mot.) On donne encore le même nom à des plantes plus différentes encore des véritables joncs, telles que le *spartium junceum* (jonc d'Espagne), le *sarothamnus scoparius* (jonc à balais), l'*ulex Europæus* (jonc marin ou ajonc). Le *jonc fleuri* est le butome en ombelles.

Jonc épars : *a,* fleur ; *b,* fruit.

JONCACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *jonc.* — *Une* JONCACÉE.

— ENCYCL. Bot. Les *joncacées* sont des herbes à feuilles alternes, linéaires ou cylindriques, dont les fleurs, ordinairement petites et groupées en fascicules, ont un périanthe herbacé, composé de deux verticilles de trois pièces ; il y a six ou, plus rarement, trois étamines et un ovaire uniloculaire ou triloculaire, à ovules solitaires ou en nombre défini ; les graines ont un albumen plus ou moins charnu. On en connaît une quinzaine de genres, parmi lesquels les joncs et les luzules.

Les joncacées fossiles sont représentées à l'époque tertiaire par quelques périanthes glumacées à Œningen, et par quelques fruits à Monod. Les autres restes, consistant en rhizomes ou en tiges, ne sont pas probants.

JONÇAGE (*saj'*) n. m. Opération du travail des cuirs corroyés, qui consiste à frotter certaines peaux, surtout celles de chèvre, avec une tresse de jonc roulée, assez grosse pour remplir la main. ‖ On dit aussi ESPARRAGE.

JONCAGINÉES n. f. pl. Bot. Syn. de TRIGLOCHINÉES.

JONCAGO n. m. Bot. Syn. de TRIGLOCHIN ou TROSCART.

JONCÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui a rapport, qui ressemble au jonc.

JONCÉES n. f. pl. Bot. Syn. de JONCACÉES.

JONCER (*sé.* — Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Il jonça. Nous jonçons*) v. a. Soumettre une peau de chèvre à l'opération du jonçage. (On dit aussi ESPARRER. ‖ *Joncer des chaises,* Les garnir en jonc.

JONCHAIE (*chè*) n. f. Lieu où croissent des joncs.

JONCHE n. f. Ganse plate de corde, servant à joindre bout à bout plusieurs pièces de filet en forme de nappes.

JONCHÉE n. f. Quantité d'objets qui jonchent le sol : *Une* JONCHÉE *de paille, de fleurs.*

— Par ext. Action de joncher le sol, de jeter ou de répandre quelque chose à terre :

> La principale *jonchée*
> Fut donc des principaux rats.
> LA FONTAINE.

— Petit fromage de crème ou de lait caillé, que l'on fait dans un panier de jonc : *Une* JONCHÉE *de crème.*

JONCHEMENT (*man*) n. m. Action de joncher. (Peu us.)

Jonchée.

JONCHER (rad. *jonc*) v. a. Couvrir le sol, etc., de débris de végétaux : JONCHER *une salle de fleurs.* ‖ Etre épars sur, en parlant de débris des végétaux : *Des fleurs qui* JONCHENT *le sol.*

— Par anal. Répandre en grande quantité sur le sol ou sur une autre surface, en parlant d'objets d'une nature quelconque : JONCHER *la terre de cadavres.*

— Fig. *Joncher le sol de ses débris, Joncher le sol,* Etre détruit, anéanti.

Jonché, ée part. pass. du v. Joncher.

— Fig. Qui offre de nombreux objets de même nature :

> Que de pleurs, sur ce seuil *jonché* de banqueroutes !
> PONSARD.

Se joncher, v. pr. Etre, devenir jonché.

JONCHÈRE n. f. Lieu couvert de joncs, marécage. (Syn. JONCHAIE.) ‖ Touffe de joncs sur pied. — Ilots flottants composés de joncs verts et desséchés, que l'on voit souvent dans les marais et les étangs.

JONCHÈRE (LA), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 28 kilom. de Limoges, au pied du puy de Sauvagnac ; 1.190 hab. Ch. de f. Orléans. Terre à porcelaine.

Jonchets.

JONCHET (*chè* — rad. *joncher*) n. m. Jeux. Petite tige de bois, d'os ou d'ivoire, que l'on jette avec beaucoup

d'autres sur une table, pour s'exercer ensuite à enlever ces bâtons un à un avec un crochet, sans imprimer le moindre mouvement aux bâtons voisins. ‖ On dit également HONCHET.

JONCHEUR, EUSE n. Personne qui jonche. ‖ *Joncheur d'herbes*, Homme qui, au moyen âge, avait la charge de garnir d'herbes les planchers des salles. V. JONCHÉE.

JONCICOLE *si* — du lat. *juncus, junci*, jonc, et *colere*, habiter adj. Bot. Qui croît sur les joncs ou parmi les joncs.

JONCIER (*si-é*) n. m. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

JONCIÈRES (Félix-Ludger, dit **Victorin de**), compositeur français, né à Paris en 1839. Il étudia d'abord la peinture, puis entra au Conservatoire, écrivit une musique pour l'*Hamlet* d'Alexandre Dumas et Paul Meurice. Mais c'est en 1867 que Joncières fit son véritable début de compositeur dramatique en donnant au Théâtre-Lyrique *Sardanapale*, opéra en trois actes, dont le succès fut négatif. Le *Dernier jour de Pompéi*, représenté au même théâtre en 1869, ne fut pas plus heureux. Mais le public accueillit avec faveur *Dimitri* (1876), qui est sa meilleure production. Joncières a donné encore : *la Reine Berthe* (1878); *le Chevalier Jean* (1885), et *Lancelot* (1900).

Joncières.

En dehors du théâtre, on connaît de Joncières plusieurs compositions : un concerto de violon, exécuté en 1869 par Danbé aux concerts du Conservatoire ; une symphonie romantique (1873); *la Mer*, poème lyrique (1881); une sérénade hongroise; une suite d'orchestre; *Li Tsin*, chœur chinois, etc. Joncières est devenu président de la Société des compositeurs de musique. Pendant près de trente ans, de 1871 à 1900, il a occupé les fonctions de critique musical à « la Liberté », en même temps qu'il signait à ce journal, du pseudonyme de JENNIUS, une chronique quotidienne des théâtres.

JONCIFORME (*si* — de *jonc*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un jonc, qui présente l'aspect d'un jonc.

JONCINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de JONCÉ, ÉE.

JONCKBLOET (Willem Jozef Andreas), érudit et critique néerlandais, né à La Haye en 1817, mort à Wiesbaden en 1885. Professeur à l'université de Deventer (1841), puis à celle de Groningue, il fut ensuite (1864-1877) député à la seconde Chambre des états généraux, puis obtint la chaire de littérature néerlandaise à l'université de Leyde (1878). Citons de lui : une *Histoire de la poésie médiévale néerlandaise* (1851-1855); une *Histoire de la littérature néerlandaise* (1868-1872), travail considérable et apprécié; une *Etude sur le Roman de Renart* (1863), et une édition de la correspondance et des œuvres de C. Huygens (1885).

JONCOÏDE adj. Syn. de JONCÉ, ÉE.

JONCTION (*ksi-on* — du lat. *junctio*, même sens) n. f. Action de joindre, d'unir : *Opérer, au moyen d'un pont, la* JONCTION *de deux rives*. ‖ Action de réunir, d'assembler en un tout : *Opérer la* JONCTION *de deux corps d'armée*. ‖ *Point de jonction* ou simplem. *Jonction*, Lieu où deux objets se joignent, se touchent, se confondent : *Le* POINT DE JONCTION *de deux rues*.

— Ch. de f. *Voie de jonction*, Voie oblique reliant par des aiguillages deux voies parallèles, pour faciliter le passage des trains d'une voie sur l'autre. (Les aiguillages sont placés de manière à présenter constamment leurs talons à la direction que suivent les trains sur l'une et l'autre des voies parallèles.)

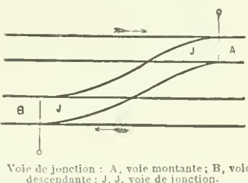

Voie de jonction : A, voie montante; B, voie descendante; J, J, voie de jonction.

— Dr. *Jonction d'instance*, Acte par lequel deux causes sont mises en une seule et vidées par un seul jugement.

JONCY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Charolles, sur la Guye, sous-affluent de la Saône par la Grosne; 1.022 hab. Forêt. Eglise du XIIe siècle.

JONDELLE (*dèl'*) n. f. Nom vulgaire du foulque ou poule d'eau. (V. FOULQUE.) ‖ On dit aussi JUDELLE.

JONES, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord) : 10.000 hab. Ch.-l. *Trenton*. — Comté de l'Etat de Géorgie; 15.000 hab. Ch.-l. *Clinton*. — Comté de l'Etat d'Iowa; 20.000 hab. Ch.-l. *Anamosa*.

JONES (Inigo), dit **le Palladio anglais**, architecte anglais, d'origine espagnole, né et mort à Smithfield (Londres) [1572-1651]. Il était fils d'un tailleur. Lord Pembroke lui donna les moyens d'aller passer plusieurs années en Italie. Après s'être adonné pendant quelque temps à la peinture, il se livra entièrement à des études architecturales. Le roi de Danemark, Christian IV, le connut à Venise et le ramena à Londres, quelques années plus tard. D'abord architecte de la reine et du prince Henri, Jones fut nommé plus tard intendant général des bâtiments de la couronne. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de parcourir l'Italie, en 1612, afin de réunir pour le roi une collection de dessins d'après les antiquités les plus remarquables. En 1620, il reçut la mission d'aller examiner les ruines de Stonehenge. Mais la révolution vint briser sa fastueuse existence ; c'est à Cromwell lui-même qu'il dut de mourir paisiblement dans le fond d'une pauvre maison de Londres.

Inigo Jones.

On doit à Jones la construction ou la restauration, en général d'après une imitation plus ou moins heureuse des chefs-d'œuvre italiens, des principaux monuments entrepris de son vivant, notamment le palais de Whitehall, l'église et la place de Covent-Garden, la chapelle de la Reine, etc. Il a laissé, en outre, une immense collection de dessins originaux, fort remarquables, dont la majeure partie forme le *Vitruvius Britannicus* de Campbell et figure aussi dans les « Albums de Kent » (1727 et 1744).

JONES (Henry), poète dramatique irlandais, né à Beau lieu, près de Drogheda, en 1721, mort en 1770. Il était maçon comme son père, lorsque quelques pièces de vers de sa composition tombèrent entre les mains du comte de Chesterfield, lord-lieutenant d'Irlande, qui le prit sous sa protection et lui fournit les moyens de développer son talent. Mais Jones vécut misérablement, par suite de sa conduite déréglée. Son meilleur ouvrage est sa tragédie : *le Comte d'Essex*, représenté à Covent-Garden en 1753.

JONES (William), savant orientaliste, né à Londres en 1746, mort à Calcutta en 1794. Il apprit la plupart des langues anciennes et modernes de l'Europe et de l'Orient, et publia en français, à l'âge de vingt-trois ans, une *Vie de Nadir-Chah* et un *Traité sur la poésie orientale*. Deux ans après (1772), il donna, toujours en français, une *Grammaire persane*, encore estimée. Il obtint, en 1783, une place de juge à la cour suprême de Calcutta, et fonda la Société asiatique, dont il fut président jusqu'à sa mort. Ses travaux ont été le point de départ du développement que les études orientales ont pris à notre époque. Les principaux ouvrages de W. Jones sont : *Cacountala*, de Calidasa, traduit du sanscrit (1789); *Lois de Manou* (1794); *Digeste des lois hindoues*, publié par Colebrooke (1800); *Lettres sur l'état de l'Inde* (1803). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Londres, en 1799.

William Jones.

JONES (Paul JOHN, surnommé), marin écossais, né à Arbigland (Ecosse) en 1747, mort à Paris en 1792. Il reçut du Congrès américain le commandement d'une flotte envoyée contre l'Angleterre, et s'empara même d'un navire anglais d'une force double du sien (1779). Louis XVI lui offrit une épée d'or. Après la paix, il prit du service dans la marine russe et y fut nommé contre-amiral par Catherine II. Il partit avec Potemkin pour la mer Noire, mais ne put s'entendre avec lui, et, après avoir séjourné quelque temps à Amsterdam, puis en Suède, il retourna à Paris, où il mourut dans la misère. Il a laissé des *Mémoires* dont les assertions demandent à être contrôlées. Il est le héros du *Pilote*, de Fenimore Cooper, et du *Capitaine Paul*, d'Alexandre Dumas.

Paul Jones.

JONES (sir John Thomas), général anglais, né à Landguard Fort (Suffolk) en 1783, mort à Cheltenham en 1843. Il entra dans l'armée en 1798, surveilla à Gibraltar les travaux de défense et la construction, dans le roc, des fameuses galeries, puis servit à Malte, en Italie, où il défendit avec habileté le fort Sylla (1808). En 1809, il dirigea le siège de Flessingue, et, en 1810, il défendit Lisbonne contre Masséna. Fort estimé par Wellington, il l'accompagna à Paris en 1815, et il prit part aux négociations de la convention entre la Hollande et l'Angleterre (1816), relative à la mise en défense des Pays-Bas, dont il eut ensuite à surveiller l'exécution. Inspecteur des fortifications de Gibraltar à partir de 1840, il traça le plan de complément de la défense, qui fut exécuté par la suite. Jones a laissé des *Mémoires* estimés dans le monde militaire. Citons : *Journal of sieges carried in Spain* (1814); *Account of the war in Spain*, etc. (1817); *Reports relating to the re-establishment of the fortresses in the Netherlands* (1861).

JONES (Ernest-Charles), homme politique et littérateur anglais, né à Berlin en 1819, mort à Manchester en 1868. Très exalté dès son enfance, il s'enfuit un jour de la maison de son père pour participer à la révolution de Pologne (1830). Il suivit sa famille en Angleterre en 1838, fut présenté à la reine en 1841 et épousa miss Atherley de Barfield. La même année, il publiait un roman : *the Wood Spirit*, et se lançait dans le journalisme. En 1846, il s'affiliait au chartisme. Lieutenant de Feargus O'Connor, directeur du « Labourer » et du « Northern Star », puis du « People's Paper » (1852), il réclama la communauté des propriétés. Il était très populaire, et ses chants politiques eurent un succès considérable. Les plus connus sont : *the Song of the day labourers ; the Song of the factory slave ; the Song of the poorer classes*. Citons encore, parmi ses écrits, un roman curieux : *the Lass and the Lady* (1854); des nouvelles comme *the Maid of Warsaw* ou *Woman's Wrong*; des poésies, comme *the Battle Day* (1855); etc.

JONES (Henri-Arthur), auteur dramatique anglais, né dans le Buckinghamshire en 1851. Il ne reçut qu'une éducation primaire, et fut mis dans le commerce. Sa vocation littéraire se manifesta par une pièce jouée à Exeter en 1878 (*Only Round the Corner*). Il a donné depuis : *le Roi d'Argent* (1882), *Saints et Pécheurs* (1884), où il porte les questions religieuses sur la scène, ce qui suscita beaucoup de controverses; *the Middleman* (1889), *Judah* (1890), pièces traduites et représentées dans tous les pays saxons et scandinaves; *la Danseuse* (1891); *les Croisés* (1891), que l'auteur fit représenter sur son propre théâtre (*the Avenue Theatre*); *le Tentateur* (1893); *le Cas de Suzanne la rebelle* (1894); *Michel et son ange déchu*, satire contre la vie cléricale (1896); *la Comédie du Coquin* (1896); *le Médecin et les Menteurs* (1897); *les Manœuvres de Jane* et *Carnac Sahib* (1899).

JONÉSIE (*zî*) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres et des arbrisseaux dont on connaît plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

JONESTOWN, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Washington ; 1.200 hab.

JONGE (Johannes Cornelis DE), historien et numismate hollandais, né à Zierikzée en 1793, mort en Zélande en 1853. Il étudia le droit à l'université de Leyde, suppléa, puis remplaça l'archiviste Van Wyn aux archives royales de La Haye, et dirigea le cabinet royal des médailles. Son principal ouvrage est *Histoire de la marine néerlandaise* (1866). — Son fils, JOHANNES KARREL JACOB, né et mort à La Haye (1828-1880), fut sous-archiviste aux Archives royales à La Haye, édita les dix premiers volumes du grand ouvrage : *l'Origine de la puissance néerlandaise dans les Indes orientales* (1862-1889), recueil de documents tirés des archives coloniales.

JONGELINGX ou **JONGHELING** (Jacques), sculpteur belge, né et mort à Anvers (1531-1606). Il étudia en Italie, devint sculpteur et médailleur de Philippe II. Il reste de lui : le *Mausolée de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, à Notre-Dame de Bruges. Parmi ses œuvres, citons la statue du *duc d'Albe* (1571, à Anvers), détruite par le peuple révolté en 1574, et huit statues en bronze, de grandeur naturelle, représentant *Saturne, Mars, Jupiter, Mercure, Vénus, Diane, Apollon, Bacchus*.

JONGERMANNIACÉES, JONGERMANNIE, JONGERMANNIÉES. Bot. Syn. de JUNGERMANNIACÉES, JUNGERMANNIE, JUNGERMANNIÉES.

JONGKIND (Johan Barthold), peintre et graveur hollandais, né à Latrop (Overyssel) en 1819 ou en 1822, mort à La Côte-Saint-André (Isère) en 1891. Peintre de marines et de paysages, il a exposé, depuis 1845, grand nombre de tableaux qui se recommandent par des qualités de couleur et de finesse : *Vue du port d'Harfleur* (1850); *le Tréport; Saint-Valery-en-Caux* (1852); *Souvenir du Havre; Cours de la Seine* (1853); *Paysages hollandais* (1859); *Entrée du port de Honfleur* (1864) etc.; *Paysage normand; Marine* (1866); *Patineurs sur un canal de Hollande; la Meuse à Dordrecht; Intérieur du port à Dordrecht* (1870), et *Entrée du port de Dordrecht* (1872); etc.

JONGLER (rad. *jongleur*) v. n. Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit : JONGLER *avec des boules, avec des poignards*. ‖ Faire des tours d'adresse ou de passe-passe.
— Au fig. : JONGLER *avec les difficultés*.

JONGLERESSE n. f. Linguist. V. JONGLEUR.

JONGLERIE (*rî*) n. f. Autref. Métier de jongleur. — Œuvre que les troubadours improvisaient en chantant. ‖ Auj. Action de jongler, tour d'adresse de jongleur : *Faire des* JONGLERIES.

— Fig. Hypocrisie, mensonge; charlatanisme, qui déguise une fâcheuse vérité sous de belles apparences : *La prétendue douceur de la censure est pure* JONGLERIE. (Chateaubr.)

JONGLEUR, EUSE (du lat. *joculator, trix*, même sens) n. Personne qui jongle. ‖ Personne qui exerce la profession de bateleur, escamoteur, charlatan. (Au fém., on dit aussi JONGLERESSE.)

— Par ext. Personne qui se donne les apparences des qualités qu'elle n'a pas.

— n. m. Poète, ménestrel qui récitait lui-même ses vers en s'accompagnant de quelque instrument.

— ENCYCL. Hist. littér. Le mot *jougleor* (au cas sujet *jouglere*), qui devint dans la suite *jongleur*, désignait au moyen âge des musiciens, chanteurs et bateleurs ambulants. Cette classe, dont on trouve la mention dès l'époque gallo-romaine, se recruta d'une part dans les mimes et histrions que la chute du théâtre, vers le Vᵉ siècle, priva de leur emploi, et, de l'autre, dans les bardes ou harpeurs germaniques attachés aux armées ou à la personne des princes. Comme ces derniers, les jongleurs chantaient en s'accompagnant d'un instrument de musique (ordinairement la vielle), des poésies lyriques ou épiques (chansons de geste) et, plus tard, ils récitèrent des poésies badines (fabliaux) ou même des contes en prose; comme les mimes romains, ils étaient aussi acrobates, montreurs de bêtes savantes, etc. Quelques-uns étaient sedentaires, mais la plupart allaient de ville en ville, de château en château, pour égayer les fêtes, les tournois. Au XIIIᵉ siècle, ils formaient dans bien des villes, notamment à Paris, de puissantes corporations. Primitivement, ils se bornaient à réciter les poésies d'autrui, puis quelques-uns se procurèrent l'instruction nécessaire pour composer eux-mêmes ;

Jongleurs (XIIIᵉ s.). Jongleur.

ceux-là acquirent vite richesse et considération : ils devinrent ménestrels, hérauts d'armes, historiographes, hébergés par les grands seigneurs ; les autres virent leur profession s'avilir de plus en plus. Il existait aussi des « jongleresses », dont le métier était plus décrié encore.

— Prestidig. Le nom de *jongleur* ne doit s'appliquer qu'à une personne qui, avec adresse, jette et rattrape différents objets. Par extension, le jongleur doit être équilibriste. Les plus forts jongleurs étaient autrefois les Japonais, qui faisaient en même temps de l'acrobatie. Ils sont aujourd'hui surpassés par les Européens. L'art du jongleur, parmi ceux qui dépendent exclusivement du doigté de l'opérateur, doit être pratiqué journellement et sans interruption, car il exige une sûreté absolue. Il est bon de dire que, souvent, les exercices de l'opérateur sont aidés par les lois de l'équilibre, par exemple dans cet exercice qui consiste à tenir des piles de boîtes rectangulaires, et à en retirer une ou plusieurs au milieu, sans laisser tomber les autres, qui restent en place par la force d'inertie.

JONICOLE (rad. *jonc*) n. f. Nom vulgaire des aphyllanthes.

JÖNKÖPING, ville de la Suède méridionale (Smaland), chef-lieu de département, à l'extrémité méridionale du lac Vetter, et non loin du Munksjöa (ou lac des Moines); 21.000 hab. Ville neuve, rebâtie à la suite d'un incendie, en 1790. Fabriques de toiles et de lainages, tanneries. Métallurgie ; fabriques d'armes, d'allumettes.

Le *département de Jönkoping*, comprenant, dans les terres basses, marécageuses, la Gothie, une superficie de 11.575 kilom. carr., est couvert en partie de grandes forêts, produit le blé, le chanvre, le lin, et possède des ressources minérales (fer, cuivre, et même l'or, à Odelfors). Population : 194.000 hab.

JONOLAIMA (*lè*) n. m. Sous-genre de calothorax, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *jonolaima* sont de grands et magnifiques colibris vert doré, avec la gorge violette et la tête émeraude ; leur bec est long et droit, leur taille dépasse 15 centimètres. Le *jonolaima frontalis* habite les Andes de Bolivie ; il se retrouve avec le *jonolnima Schreibersi* dans la vallée supérieure de l'Amazone et du rio Napo.

Jonolaima.

JONQUE (*jonk'* — mot d'orig. chinoise) n. f. Bateau à voile, servant au cabotage ou armé en guerre, employé en extrême Orient, du Japon à la Cochinchine.

— Encycl. Les *jonques* les plus puissantes sont celles qu'on trouve en Chine et au Japon et qui peuvent jauger jusqu'à 400 tonnes. Leur forme rappelle les anciennes nefs de Christophe Colomb. La carène est plate et lourde, de formes très arrondies à l'avant et à l'arrière, qui est surmonté d'un château où loge une partie du personnel. La mâture comprend trois mâts gréant des voiles rectangulaires, souvent très grandes, en natte ou en coton, et les bandes qui les composent sont renforcées par des lattes de bambou. Le gouvernail coulisse dans une rainure placée à l'arrière et a généralement des dimensions invraisemblables. L'avant présente de chaque côté un œil ouvert. C'est, dit-on, une obligation imposée autrefois à tous les armateurs par un édit de la cour de Chine, et cet usage s'est répandu en Annam. Ces bateaux sont incapables de louvoyer ; ils se contentent de marcher largue en se servant de la mousson, mais ils n'en font pas moins de très longs voyages aux Indes hollandaises, à Singapore.

Jonque chinoise.

JONQUIÈRES, comm. de Vaucluse, arrond. et à 9 kilom. d'Orange, près de l'Ouvèze ; 1.944 hab. Le territoire est arrosé par le canal de Carpentras. Grains ; volailles.

JONQUIÈRES-ET-SAINT-VINCENT, comm. du Gard, arrond. et à 16 kilom. de Nîmes, dans la plaine d'Argence, près du Rhône et du canal de Beaucaire à Aiguesmortes ; 1.530 hab. Vins de coteaux ; carrière de pierre de taille.

JONQUILLE (*kill* [*ll* mll.] — de l'espagn. *junquillo*, dérivé de *junco*, jonc) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de narcisse (*narcissus jonquilla*), dont les feuilles rappellent un peu celles des joncs. ‖ Fleur de cette plante.

— n. m. Couleur secondaire, blanc et jaune.

— Adjectiv. Qui a cette couleur. ‖ Fam. *Mari jonquille* Mari trompé.

JONSSIÉE (*jon-si-é*) n. f. Botte d'herbes dont on se sert pour prendre des écrevisses.

JONSON ou **JOHNSON** (Benjamin), connu sous le nom de **Ben Jonson**, poète dramatique anglais, né à Westminster en 1572 ou 1573, mort en 1637. Après une éducation incomplète, il fut quelque temps maçon, puis soldat, et enfin acteur. Arrêté pour avoir tué en duel un de ses camarades, il se mit, à sa sortie de prison, à écrire des pièces de théâtre. La première, *Chacun dans son caractère*, jouée en 1598, lui valut la protection d'Elisabeth. En 1599 parut *Chacun hors de son caractère*, bientôt suivi des *Fêtes de Cynthie*, du *Pœtaster* et de la tragédie de *Séjan*. Employé par Jacques Ier aux divertissements de la cour, il ne composa pas moins de vingt-trois *Masques*. En 1605, il donna *Volpone* ou *le Renard*, en 1609 *Epicœne* ou *la Femme silencieuse*, en 1610 *l'Alchimiste* et, en 1611, la tragédie de *Catilina*. Ce qu'il écrivit ensuite n'ajouta guère à sa gloire, bien que son dernier ouvrage, *le Berger mélancolique*, drame pastoral resté inachevé, contienne des passages d'une grande beauté. En 1619, il fut nommé poète-lauréat. Sa verve et son humour le faisaient rechercher, et nul ne brillait plus que lui dans le fameux club de la Sirène, fondé par sir Walter Raleigh. Cependant, ses derniers jours furent sombres. Atteint de paralysie, il tomba dans la misère, mais Charles Ier lui vint en aide. Il fut enterré dans l'abbaye de Westminster. Ses tragédies, où il s'efforce d'imiter les anciens, sont bien éloignées de l'esprit classique, et, si ses comédies sont fortement nouées, les personnages sont trop excentriques et excitent plutôt le mépris ou le dégoût que la gaieté. Son style, enfin, manque de naturel, sauf dans les courts poèmes, dont il a laissé un grand nombre et où se révèle une véritable inspiration lyrique.

Jonson.

JONSTON (Jean), naturaliste polonais, d'origine écossaise, né à Sambter (Grande Pologne) en 1603, mort en 1675. Il a composé des ouvrages fort estimés de son temps, notamment : une *Histoire universelle des animaux*, son ouvrage capital (1649-1653).

JONTE, torrent de la Lozère et de l'Aveyron. La Jonte descend de l'Aigoual (1.567 m.), court dans un cañon magnifique, entre le causse Méjan et le causse Noir, baigne Meyrueis, s'enfouit pendant 2.500 mètres, reparaît et va se perdre dans le Tarn, rive gauche, à Peyreleau, à l'issue même du cañon du Tarn. Cours 40 kilom.

JONVELLE, comm. de la Haute-Saône, arroud. et à 38 kilom. de Vesoul, sur la Saône ; 525 hab. Grès ; commerce de fromages façon gruyère ; fabrique de chaises ; ruines de portes et de murs du XVe siècle ; restes de fortifications et d'un château. Eglise partie romane, partie ogivale et partie Renaissance. Conférence, en 1450, entre le duc de Bourgogne et le roi de Sicile. Bourgade prise, perdue, puis reprise sous Louis XIII, par Grancey, qui fit démolir le château.

JONZAC, ch.-l. d'arrond. de la Charente-Inférieure, à 110 kilom. de La Rochelle, sur la Leugne ; 3.344 hab. (*Jonzacais, aises.*) Ch. de f. Etat. Commerce de grains, vins, bestiaux, œufs et volailles. Distilleries d'eaux-de-vie supérieures. Fabriques de serges, teintureries, taillanderies. Restes d'un château, ancienne forteresse, avec donjon du XVe siècle. Anciens souterrains d'Ortebise. — L'arrond. a 7 cant., 120 comm. et 69.881 hab. Le cant. a 20 comm. et 10.637 hab.

JONZIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Etienne, au-dessus de la Semène, affluent droit de la Loire ; 1.142 hab.

JOPLIN, ville des Etats-Unis (Missouri [comté de Jasper]) ; 19.675 hab. Mines de zinc et de plomb.

JOPLIN (Thomas), économiste anglais, né à Newcastle-sous-Tyne en 1790, mort à Böhmischdorf (Silésie autrichienne) en 1847. Il créa en Angleterre plusieurs banques importantes. On a de lui, entre autres ouvrages : *Essai sur les principes généraux et la pratique actuelle des banques en Angleterre et en Ecosse* (1822) ; *Esquisse d'un système d'économie politique* (1823) ; *Analyse et histoire de la circulation du numéraire* (1832) ; *Essai sur la condition de la banque nationale et provinciale d'Angleterre* (1843) ; *Réforme de la circulation, progrès èt non-dépréciation* (1844) ; etc.

JOPPA (*jo-pa*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ichneumonidés, comprenant de nombreuses espèces propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *joppas* sont de beaux ichneumons, voisins des *trogus*, mais ils sont moins grands, revêtus de couleurs plus brillantes ; ils ont les ailes enfumées ou violacées. On en peut prendre comme exemple le *joppa antennata*, du Brésil.

Joppa (gr. d'un tiers).

JOPPE n. f. Antiq. Sorte de chaussure qui s'introduisit en France sous les rois de la première race, et qui avait été empruntée aux Hongrois.

JOPPÉ, ville de Palestine, aujourd'hui *Jaffa*.

JORAGHAYI (*ga-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. Instrument hindou, composé de deux tambours : un petit que l'on frappe avec la main, un grand qu'on frappe avec une baguette.

JORAN n. m. Dans la Suisse romane, Vent frais qui souffle du N. ou du N.-O., et qui descend vers le soir des hauteurs du Jura.

JORAM ou **JÉHORAM**, roi d'Israël, fils d'Achab. Ayant succédé à son frère Ochosias, il voulut reconquérir les parties du territoire israélite que les Moabites avaient enlevées à son père, et assiégea en vain leur capitale, Dhibôn. Vassal de Damas, il lui envoya son contingent, lorsque Salmanasar III envahit la Syrie ; mais, bientôt, il se souleva contre Benhadad, et, assiégé dans Samarie, il ne dut son salut qu'à une panique qui saisit les Syriens. Après la mort de Benhadad, il se révolta contre Hazael, et mit le siège devant Ramoth-Galead. Jéhu souleva l'armée contre lui et le tua, avec ses enfants et tous les princes de la famille d'Achab (843).

Joraghayi.

JORAM ou **JÉHORAM**, roi de Juda. Après avoir épousé Athalie, fille d'Achab, il succéda à son père Josaphat. Il voulut ramener dans le devoir les Edomites révoltés ; mais ceux-ci cernèrent son camp, et ce fut à grand'peine qu'il leur échappa. Les Philistins et les Bédouins ravagèrent tout le royaume. Il eut Ochozias pour successeur.

JORAT (en allem. **Jurten**), plissement montagneux au N. du lac de Genève, qui se développe entre les Alpes bernoises et le Jura, sur une longueur d'environ 75 kilomètres. Les pentes les plus douces, généralement boisées, sont au Nord ; les pentes les plus raides, couvertes de vignobles, sont au Sud, surtout dans la partie orientale, où se trouvent aussi les sommets les plus élevés : 1.368 mètres (Pléiades) et 1.216 mètres (mont Pèlerin).

JORDAENS, nom porté par toute une série de peintres flamands du XVIIe siècle, parmi lesquels on peut signaler cinq ou six Jean Jordaens ; deux Simon Jordaens et deux Jacob Jordaens. Le seul de ces divers Jordaens qui soit considérable est Jacob Jordaens. V. l'art. suiv.

JORDAENS (Jacob), peintre flamand, né et mort à Anvers (1593-1678). Elève d'Adam van Noort, dont il épousa la fille, il débuta comme peintre à la détrempe et fut reçu à l'académie de Saint-Luc, en 1616. Il ne fit pas, comme on l'a souvent prétendu, le voyage d'Italie. Il ne fut pas non plus élève de Rubens, ni son collaborateur ; mais il ressentit la profonde influence de ses œuvres. Jordaens fit des tableaux pour le roi de Suède. En 1652, il alla à La Haye, appelé par la princesse Amélie de Solm, pour décorer sa célèbre *Maison du Bois*. Là est la plus vaste toile de Jordaens : *le Triomphe de Frédéric-Henri*. Il a aussi travaillé pour les tapissiers bruxellois. Associé à l'animalier Fyt, il a exécuté de magnifiques cartons pour tentures, représentant des chasses, des natures mortes. Mais le principal de son œuvre est cette quantité prodigieuse de sujets religieux ou populaires, de portraits ou de scènes de famille, que son pinceau riche et souvent rabelaisien semble avoir enfantés dans la joie. C'est surtout dans ses dîners ou concerts de famille qu'il faut voir Jordaens : des victuailles chargent la table, des femmes plantureuses, parmi lesquelles il fait souvent figurer sa femme Catherine, rient et chantent, des enfants florissants s'épanouissent parmi les fruits et les brocs : *le Concert de famille* (Louvre) ; *le Roi de la fève* ; *le Satyre et le Paysan* (Munich et Bruxelles) ; *l'Enfance de Bacchus* (Cassel) ; *la Fécondité* (Bruxelles), etc. Dans l'allégorie historique, Jordaens a une superbe magnificence. Dans la peinture religieuse, c'est un païen plein de maîtrise, comme en témoignent ses *Adorations des bergers*, ses *Nativités*. Mais c'est surtout dans les sujets mythologiques qu'il s'est abandonné à sa fougue et à sa luxuriante sensualité.

Jacob Jordaens.

JORDAN (Claude), dit **de Colombier**, publiciste français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort vers 1746. Il fonda à Leyde une librairie (1686). Un peu plus tard, il rentra en France avec une pension du roi de France, et publia ses *Voyages historiques de l'Europe* (1692-1703). En 1704, il commença, à Luxembourg, la publication d'un journal mensuel, intitulé : *Clef du cabinet des souverains*, et plus connu sous le nom de *Journal de Verdun*, qui eut un succès énorme et ne disparut qu'en 1776. On lui doit, en outre : *Choix de bons mots* ou *Pensées des gens d'esprit sur toutes sortes de sujets* (1709).

JORDAN (Camille), écrivain et homme politique français, né à Lyon en 1771, mort à Paris en 1821. Il se signala, dès le début la Révolution, par des écrits contre la Constitution civile du clergé. Il prit part à l'insurrection de Lyon, en 1793, se réfugia en Suisse, puis en Angleterre. Rentré en France après le 9-Thermidor, député du Rhône au conseil des Cinq-Cents en 1797, il protesta contre l'interdiction de l'usage des cloches, et demanda l'abrogation des lois contre les prêtres insermentés. Proscrit au 18-Fructidor, il se rendit à Weimar, où il fut fort bien accueilli par Gœthe. Il rentra en France en 1800, et dévoila les projets ambitieux du Premier Consul, dans une brochure intitulée : *Vrai sens du vote national pour le Consulat* (1802). Etranger à la vie publique sous l'Empire, il prit de nouveau part au mouvement politique de la Restauration. Député de l'Ain à la Chambre en 1816, il soutint d'abord la politique ministérielle, puis, lorsque celle-ci devint nettement réactionnaire, il passa à l'opposition, vers 1818. Eloquent et convaincu, C. Jordan se rattachait au groupe des doctrinaires. Outre ses discours politiques, il a publié d'intéressantes études sur Klopstock.

JORDAN (Wilhelm), poète et littérateur allemand, né à Insterburg (Prusse orientale) en 1819. Il habita Berlin et Leipzig, mais dut quitter cette dernière ville, à la suite du procès de presse que lui attirèrent ses tendances libérales. S'étant rendu à Berlin, il fut élu député. Il se rapprocha alors du parti constitutionnel et devint conseiller de la marine. Mis à la retraite, il se fixa à Francfort. Outre des traductions d'Homère, de Sophocle, de Shakspeare et de l'*Edda*, Jordan a publié des poésies lyriques : *la Cloche et le Canon* (1841) ; *Fantaisies terrestres* (1842) ; *l'Ecume* (1846), etc ; des romans : *les Seebalds* (1885) et *Deux berceaux* (1887), qui ont été très remarqués ; *Demiurgos* (1852-1854), sorte de profession de foi philosophique, et plusieurs pièces de théâtre. Son œuvre maîtresse est le poème épique des *Nibelungen : 1° la Légende de Siegfried ; 2° le Retour d'Hildebrand* (1874), dans lequel il a fait revivre les motifs les plus intéressants de la légende germanique et qu'il a récité, à la manière des rapsodes antiques, dans plus de deux cents villes de l'ancien et du nouveau monde.

JORDAN (Samson), métallurgiste français, né à Genève en 1831, mort à Paris, en 1900. Ingénieur civil, attaché à diverses usines métallurgiques, il devint professeur de métallurgie à l'Ecole centrale. Outre des études insérées dans les « Mémoires » de la Société des ingénieurs civils, dont il a été président, on a de Jordan : *Etudes sidérurgiques à propos de l'Exposition internationale de 1862* (1865) ; *Note*

sur la fabrication de l'acier fondu par l'affinage de la fonte (1869 ; *Album du cours de métallurgie professé à l'École centrale des arts et manufactures* (1874-1875, avec atlas) ; etc.

JORDAN (Marie-Ennemond-Camille), mathématicien français, petit-fils de Camille Jordan, né à Lyon en 1838. Admis à l'École polytechnique en 1855, il entra à l'École des mines, mais préféra suivre la carrière de l'enseignement. D'abord examinateur à l'École polytechnique (1873-1876), il y devint professeur d'analyse, et succéda à Liouville, du Collège de France, dans la chaire de mathématiques, en 1883. Dans l'intervalle, il fut élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Chasles (1881). On lui doit d'importants travaux sur les intégrales abéliennes, la symétrie des polyèdres, les formes, la géométrie à *n* dimensions, etc. Il a publié de nombreux Mémoires dans les recueils spéciaux ; on lui doit, en outre, un *Traité des substitutions et des équations algébriques* (1870), et son *Cours d'analyse de l'École polytechnique, calcul différentiel et calcul intégral* (1882-1887).

JORDANÈS. Biogr. V. JORNANDÈS.

JORDANITE n. f. Arséniosulfure naturel, rhombique, de plomb.

JORDANUS NEMORARIUS, géomètre du XIIIe siècle, mort en 1237. Son traité sur le planisphère, compris dans la collection publiée à Toulouse en 1536, sous le titre de : *Spheræ atque astrorum cœlestium natura et motus*, etc., est le plus ancien qui contienne, sous une forme générale, l'énoncé du théorème fondamental de la théorie des projections stéréographiques, que tout cercle de la sphère se projette suivant un cercle. Jordanus projetait la sphère sur un plan tangent au pôle boréal.

J'ORDONNE (MONSIEUR, MADAME, MADEMOISELLE) [*don'* — de *je*, et *ordonne*]. Fam. Qualification donnée aux personnes qui aiment à donner des ordres.

JORDONNER (*do-né* — de *je*, et *ordonner*) v. n. Donner des ordres : *La maison est pleine de voix qui* JORDONNENT. (V. Hugo.)

JORET (Charles), philologue français, né à Formigny (Calvados) en 1829. Il devint professeur au lycée Charlemagne (Paris), puis fut appelé à professer la littérature étrangère à la faculté des lettres d'Aix. On a de lui : *Du C dans les langues romanes* (1874) ; *Herder et la renaissance littéraire en Allemagne au XVIIIe siècle* (1875) ; *Essai sur le patois du Bessin* (1881) ; *la Légende de saint Alexis en Allemagne* (1881) ; *Des caractères et de l'extension du patois normand* (1883) ; *Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne avant 1789* (1885) ; *Flore populaire de la Normandie* (1887) ; *le P. Guevare et les Bureaux de charité au XVIIe siècle* (1889) ; *la Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (1892) ; et enfin, un remarquable et intéressant travail : *les Plantes dans l'antiquité et au moyen âge* (1897) ; etc.

JORNANDÈS, ou, d'après les plus anciens manuscrits, **JORDANÈS** et **JORDANIS,** évêque et historien goth du VIe siècle. On ignore presque tout de sa vie. On sait seulement qu'après avoir fait quelques études en Italie, il fut évêque de Ravenne, selon les uns, de Cortone, selon les autres, et qu'il accompagna le pape Vigile à Constantinople en 551. Il a résumé, dans un latin barbare, sous le titre d'*Origine et histoire des Gètes*, le grand ouvrage aujourd'hui perdu, composé sur le même sujet par son contemporain Cassiodore ; son livre, malgré les incorrections du style, a cependant rendu de grands services, car il est, pour la plus grande partie de l'histoire des Goths, la source unique où l'on puisse recourir. Jornandès décrit les premiers établissements des Goths dans la Scandinavie et la Scythie, leurs luttes contre les Vandales et les Huns, leurs migrations et leurs conquêtes dans les Gaules, l'Espagne et l'Italie jusqu'à la fin du règne de Théodoric (525). Il a inséré dans ses récits un certain nombre de légendes et de chants héroïques fort anciens. Il est aussi l'auteur d'une histoire universelle, écrite en latin et intitulée : *De l'origine du monde et des gestes des Romains et de toutes les autres nations*, sèche nomenclature de noms et de faits, qui commence à la création du monde et s'arrête à la vingt-quatrième année du règne de Justinien (551).

JORQUERA, ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]), près du Jucar ; 2.600 hab. Tisseranderie ; étoffes.

JORULLO, volcan du Mexique (État de Michoacan), dans la région dite du *Mal pais*, plaine boursouflée de débris volcaniques, au-dessus de laquelle le Jorullo se dresse à 1.222 mètres d'altitude. C'est seulement au cours du XVIIIe siècle que le volcan fit son apparition, en un brusque embrasement du sol ; après les paroxysmes de 1759 et 1760, il a vu diminuer la violence et la fréquence de ses éruptions. Sur ses flancs et sur son sommet, pousse une végétation luxuriante.

JOSABETH ou **JOSABA,** fille de Joram, roi de Juda (IXe s. av. notre ère). Elle épousa le grand prêtre Joad, et sauva des fureurs exterminatrices d'Athalie le jeune Joas, fils d'Ochosias, rejeton de la maison de David.

JOSAPHAT (VALLÉE DE), célèbre vallée de la Palestine, arrosée par le Cédron, située aux environs de Jérusalem, s'ouvrant au N. sur la plaine ou plateau que traverse la route de Jérusalem à Damas. Josaphat, roi de Juda, y vainquit les Ammonites, les Moabites et les Arabes. Là, suivant l'interprétation abusivement donnée à la prophétie de Joël, devrait avoir lieu le jugement dernier.

JOSAPHAT, roi de Juda, fils et successeur d'Asa. Il régna à Jérusalem de 904 à 889 av. J.-C. Il restaura le culte de Jéhovah, bâtit de nombreuses forteresses et établit des magasins de blé. Une commission de seigneurs, de prêtres et de lévites, parcourut le royaume pour répandre la connaissance de la Loi. A l'extérieur, après une guerre infructueuse contre les Syriens, il vainquit les Moabites avec l'appui de Joram, roi d'Israël, et repoussa une invasion des Ammonites, alliés aux Iduméens. Il donna son nom (en hébreu, *Dieu est juge*) à la vallée du même nom.

JOSAS (le) [en lat. *Jotacensis* ou *Josacensis pagus*], petit pays de l'ancienne France (Ile-de-France), compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

JOSCELIN, dit **le ROUX,** évêque de Soissons, né vers 1080, mort à Soissons en 1152. Il enseigna d'abord la philosophie à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, et sa réputation balança quelque temps celle d'Abélard. En 1115, il devint évêque de Soissons, fut un des juges d'Abélard au concile de Sens (1140). Joscelin exerça, jusqu'à sa mort, une grande influence sur tout le clergé français. Il a laissé deux traités latins intitulés : l'un, *Exposition du symbole* ; l'autre, *Exposition de l'Oraison dominicale*.

JOSCIUS, appelé également **JODOCUS, JOSTHO** et **GOTHO,** archevêque de Tours, né vers 1110, mort en 1173 ou 1174. Après avoir été évêque de Saint-Brieuc (1150-1157), il devint archevêque de Tours, eut de vifs démêlés avec les chanoines de Saint-Martin et se rendit à Rome (1159), chargé par Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, de combattre l'influence de l'empereur Frédéric Ier Barberousse. L'antipape Victor disputait alors la tiare à Alexandre III. Joscius prit contre le parti allemand la défense du pape, et l'emmena en France. Il fut chargé par le souverain pontife de lancer l'excommunication contre le roi d'Angleterre, complice du meurtre de Thomas Becket (1170), et d'absoudre ce prince après qu'il eut fait pénitence (1172).

JOSÉITE n. f. Tellurure naturel rhomboédrique de bismuth.

JOSEPH (*zèf*) adj. m. ‖ Comm. *Papier joseph*. Se dit (du nom de l'inventeur : *Joseph* Montgolfier) d'une espèce de papier mince et très léger, employé pour filtrer des liquides troubles. ‖ *Coton joseph*, Sorte de coton filé.

JOSEPH (CANAL), branche du Nil. V. BAHR-YOUCEF.

JOSEPH, patriarche hébreu, fils de Jacob et de Rachel. Voici le résumé de son histoire, telle qu'elle est racontée au livre de la *Genèse*. L'affection que lui portait son père, et aussi des récits imprudents de songes qui semblaient lui promettre un avenir glorieux, excitèrent contre Joseph la jalousie de ses frères. Livré par eux à des marchands ismaélites, Joseph fut ensuite emmené en Égypte et vendu à Putiphar, intendant de la maison royale et chef des eunuques. La femme de ce dernier calomnia le jeune Israélite, qu'elle n'avait pu séduire, et obligea son mari à le jeter en prison. Il y rencontra l'échanson et le panetier du pharaon, à qui il prédit l'avenir : heureux pour le premier, malheureux pour le second. Rentré en grâce, l'échanson se rappela son ancien compagnon de captivité, et le présenta à la cour. Joseph avait alors trente ans. Il calma les angoisses du pharaon en lui montrant, dans deux songes qui l'avaient épouvanté, l'annonce de sept années d'abondance que devaient suivre sept années de stérilité. Le prince le combla d'honneurs, lui donna en mariage Aseneth, fille d'un prêtre d'Héliopolis, et lui confia l'administration de toute l'Égypte. Les prédictions de Joseph se réalisèrent : il profita des sept années d'abondance pour accumuler dans les greniers de l'État d'immenses provisions de blé, qui préservèrent le pays de la famine pendant les sept années de disette. Pressés par le besoin, manquant de blé, les fils de Jacob se rendent en Égypte, sans savoir que le premier ministre est le frère qu'ils ont vendu comme esclave. Celui-ci, ému, leur accorde un généreux pardon. A leur retour en Chanaan, les fils de Jacob racontèrent à leur père la gloire de Joseph et le ramenèrent avec eux en Égypte, où le pharaon l'établit dans le pays de Gessen, avec toute sa famille. Joseph eut deux fils, Éphraïm et Manassé, et conserva jusqu'à la fin de sa vie la confiance du pharaon. Ses restes, après sa mort, furent transportés à Hébron et ensevelis dans le tombeau de ses pères. Les détails de l'histoire de Joseph dénotent, chez le narrateur sacré, une profonde connaissance des coutumes et des mœurs égyptiennes. La plupart des commentateurs placent ces faits, de date incertaine, à l'époque de la domination des *Hycsos*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le manteau de Joseph.** La femme de Putiphar, ayant conçu pour Joseph une passion criminelle, essaya de le séduire. Elle alla jusqu'à le saisir un jour par son manteau et l'attirer près d'elle. Pour lui échapper, Joseph abandonna son manteau et prit la fuite. On comprend aisément dans quel ordre d'idées il est fait allusion au manteau de Joseph et à la femme de Putiphar.)

— Iconogr. L'histoire de Joseph a été représentée par Benozzo Gozzoli, dans d'admirables fresques du Campo-Santo de Pise, par Ph. Veit, Cornélius, Overbeck et Shadow, dans des peintures de la villa Bartholdi, à Rome ; par Lucas de Leyde ; par Rembrandt, dans divers tableaux et estampes ; par Aldegrever ; par Nicolas de Bruyn (1628) ; par Raphaël, dans les Loges du Vatican ; par Andrea del Sarto, dans deux tableaux du palais Pitti ; par le Guerchin ; par J.-W. Meil. Citons encore : *Joseph racontant ses songes à ses frères* : composition de Raphaël ; eau-forte et tableau de Rembrandt ; tableau d'Herman Swanewelt (Bâle) ; etc. — *La robe de Joseph rapportée à Jacob* : tableau de Rembrandt (1639) ; tableau de Vélasquez (Escurial), etc. — *Joseph vendu par ses frères* : fresque de Raphaël, dans les Loges ; peinture d'Hipp. Flandrin, à l'église Saint-Germain-des-Prés (Paris) ; tableaux de J.-F. Armand (Besançon), Al. Magnaschi (palais épiscopal d'Orléans), P. Van der Weyden, Alexandre Decamps. — *Joseph et la femme de Putiphar* ou *la Chasteté de Joseph* : fresque de Raphaël, dans les Loges ; tableaux de Carlo Cignani (musées de Dresde et de Besançon) ; A. Allori (Offices), Sim. Cantarini (Dresde) ; J.-Marc Nattier, Van der Werff (Louvre) ; Séb. Bourdon (Angers), W. Mieris (Ermitage), Biliverti (Offices et galerie Barberini), L. Spada (Lille), le Parmesan, F. de Troy, etc. Ce sujet a encore inspiré à Rembrandt une belle eau-forte, datée de 1634. Il existe aussi deux tableaux de ce maître, représentant *Joseph accusé par la femme de Putiphar*, dont l'un est au musée de l'Ermitage. Le Pontormo a peint *Joseph conduit en prison* (musée des Offices). — *Joseph interprétant les songes du panetier et du grand échanson* : tableaux de Ribera, de Strozzi (Louvre), de Migliori (Dresde), de J.-G. Cuyp. — *Joseph expliquant les songes du pharaon* : fresque de Raphaël ; tableau du Guerchin ; de Subleyras (Toulouse) ; de Cornélius. — *Joseph nommé gouverneur de l'Égypte* : tableau d'Amiconi (Madrid) ; de Rubeus (autrefois dans l'église des jésuites, à Anvers). — *Joseph faisant distribuer du blé aux Égyptiens* : tableau de B. Breemberg (Dresde). Un bas-relief en bronze, de Coysevox, sur le même sujet, décorait le mausolée de Colbert, qui a été détruit pendant la Révolution. — *Mariage de Joseph avec la fille de Putiphar* : tableau de Pierre Van der Weyden. — *Joseph reconnu par ses frères* : tableaux de Michel Corneille, P. de Cornélius, Coypel (Marseille), etc. — *La coupe d'or du pharaon trouvée dans le sac de Benjamin* : tableaux d'Amiconi (Madrid), Gérard Hoet, Jacopo Ligozzi (Offices), Jan Victoor (Dresde) ; estampe de Giulio Bonasone. — *Joseph présentant son père au pharaon* : tableaux de Ferd. Bol (Dresde), et du Pontormo (Offices).

Joseph vendu par ses frères, d'après H. Flandrin.

Joseph, opéra en trois actes, paroles d'Alexandre Duval, musique de Méhul (Opéra-Comique, 1807). — Ce chef-d'œuvre fut le fruit d'une gageure. Duval écrivit le livret en quinze jours, Méhul composa la partition dans l'espace de deux mois. Bien que le poème de Duval fût froid et languissant, Méhul, s'inspirant de la grandeur du sujet, en fit une sorte d'oratorio scénique, d'une forme ample, d'une couleur intense et d'une incomparable poésie. C'est le chef-d'œuvre de Méhul. Il faut citer l'ouverture, l'air admirable de Joseph : *Vainement Pharaon dans sa reconnaissance* ; sa romance : *A peine au sortir de l'enfance* (dont on connaît quatre versions différentes) ; l'air dramatique de Siméon, le chœur des frères et le finale du premier acte ; au second le chœur célèbre : *Dieu d'Israël*, la romance de Benjamin : *Ah ! lorsque la mort trop cruelle*, le trio, la prière de Jacob : *Dieu d'Abraham*, d'une onction toute biblique ; le chœur des jeunes filles ismaélites, et le duo touchant et pathétique de Jacob et de Benjamin ; enfin, au troisième, la scène émouvante dans laquelle Jacob, après avoir maudit ses enfants qui ont vendu leur frère, consent, sur leurs supplications, à leur pardonner, et celle dans laquelle Joseph se fait reconnaître. Le 26 mai 1899, *Joseph* a paru sur la scène de l'Opéra, le dialogue parlé étant remplacé par des récitatifs dont Bourgauld-Ducoudray avait écrit la musique sur des vers d'Armand Silvestre.

JOSEPH (saint), époux de Marie. On lit dans l'Évangile qu'il était fils de Jacob et descendant de David ; fiancé, puis marié à la sainte Vierge, il fut le père nourricier de l'Enfant Jésus, l'emmena en Égypte pendant la persécution d'Hérode, s'établit avec lui et avec Marie dans la petite ville de Nazareth. Il exerça le métier de charpentier. On croit généralement qu'il mourut dans un âge avancé. Son culte, répandu en Orient dès le Ve siècle, fut adopté, en Occident, après l'année 800, par plusieurs Églises et par quelques ordres religieux. Sa fête et son office ont été institués et étendus à toute l'Église latine par les papes Pie V, Urbain VIII et Grégoire XV. Depuis le XVIIe siècle, la dévotion à saint Joseph n'a cessé de se développer parmi les catholiques. En 1870, Pie IX a proclamé saint Joseph patron de l'Église universelle, et Léon XIII, dans l'encyclique *Quanquam pluries* (1889), a recommandé son culte. — Fête le 19 mars.

— Iconogr. Dans les monuments anciens, saint Joseph n'est représenté qu'avec la Vierge et Jésus enfant.

Saint Joseph est représenté souvent tenant à la main un bâton fleuri, qu'il ne faut pas confondre avec un lis. [Cette tradition artistique vient de la légende que voici : la Vierge Marie étant en âge d'être fiancée, plusieurs prétendants se présentèrent ; il fut convenu que celui-là serait l'élu dont le bâton, déposé avec les autres en un lieu sûr, fleurirait miraculeusement. Ce fut le bâton de Joseph qui fleurit.] Parmi les œuvres d'art où il est représenté isolément, nous citerons : des tableaux de Ph. de Champaigne (Bruxelles), Fr. Wouters (Belvédère), C. Cignani (San-Filippo de Neri, à Forli), Guerchin (palais Pitti), Andrea del Sarto (Munich), J.-A. Escalante (Ermitage), Lorenzo di Credi (Santa-Maria-dell' Fiore, Florence), H. Wagner von Culmbach (Pinacothèque de Munich), Gius M. Crespi (Dresde), etc. Saint Joseph a été souvent représenté portant l'Enfant Jésus dans ses bras, l'embrassant ou le tenant par la main, notamment par Ribera (Madrid), le Sassoferrato, C. Maratte, J. Führich, Corneille, Miguel Tobar (Berlin), le Guerchin, Subleyras (Toulouse), Schelte à Bolswert, etc.

Une scène que les peintres ont souvent retracée est le *Songe de saint Joseph* à qui l'ange ordonne de fuir en Égypte. Elle a été peinte par Bern. Luini (pinacothèque de Milan, Ph. de Champaigne (ancienne galerie Fesch), L. Giordano (Madrid et Belvédère), François de Troy (Toulouse), C. Cignani, Ab. Bloemaert (Berlin), D. Crespi (Belvédère), G. Honthorst (Belvédère), Fr. Trevisani (Offices), S. Vouet, Vélasquez. La *Mort de saint Joseph* a été peinte par Carle Maratte (Belvédère), Vélasquez, L. Giordano (Belvédère), C. Lotti (église de l'Annunziata, à Florence), Franceschini, Overbeck (Bâle), Biennoury (Saint-Roch, à Paris), etc.

Saint Joseph, d'après le Guerchin.

Joseph (ORDRE CIVIL ET MILITAIRE DE **Saint-**), créé le 9 mars 1807 par le grand-duc Ferdinand III de Wurtzbourg et introduit par lui en Toscane, le 19 mars 1817. Les membres de l'ordre, en nombre illimité, étaient répartis en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoirs ; chevaliers, boutonnière. La décoration était une croix à six branches, en émail blanc bordure dorée, anglée de rayons d'or, présentant au centre un médaillon ovale où se voyait l'effigie de saint Joseph avec cet exergue : *Ubique similis* (Partout semblable). Le ruban était rouge, avec liséré blanc. L'ordre fut aboli en 1860.

Joseph (PRÊTRES, MISSIONNAIRES et RELIGIEUSES DE **Saint-**), Vocable sous lequel ont été fondées plusieurs congrégations d'hommes et de femmes. Voici les principales : *Prêtres de Saint-Joseph* (à Rome). Ils furent institués, en 1620, par le P. Paul Motta et approuvés par le pape Paul V. Ils pratiquent la vie commune, renoncent à toute propriété privée et exercent toutes les fonctions du ministère sacerdotal.

Missionnaires de Saint-Joseph ou *Crétenistes*. Institués à Lyon, en 1613, par un homme de bien nommé Jacques Crétenet, qui, après avoir perdu sa femme, entra dans les ordres, ils portaient le costume des prêtres séculiers et se vouaient à la prédication dans les campagnes.

Frères de Saint-Joseph. Cette communauté, établie d'abord à Oullins (1835), puis à Cîteaux par l'abbé Rey, a pour but d'élever les enfants abandonnés ou vicieux, et de leur apprendre un métier. Quelques-uns de ces frères sont prêtres.

Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Deux congrégations de femmes vouées au service des hôpitaux ont été fondées : l'une à Bordeaux, en 1638, par Marie Delpech de L'Etang, l'autre à La Flèche, en 1643, par Marie de La Ferre et l'évêque d'Angers, Claude de Rueil.

Sœurs de Saint-Joseph, du Puy, dites « du Bon-Pasteur ». Instituées, en 1650, par Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy et par le P. Médaille, de la compagnie de Jésus. ces religieuses se consacrent à l'assistance des malades dans les hôpitaux ; elles dirigent également des maisons de refuge, des écoles et des orphelinats de jeunes filles. Leur maison mère a été transférée à Clermont, en 1838. Elles portent un bandeau blanc sur le front ; leur coiffe est de la même couleur ; elles ont une robe et un voile noirs, un crucifix de cuivre sur la poitrine et un chapelet à la ceinture.

Sœur hospitalière de Saint-Joseph

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Cette congrégation eut pour fondatrice, à Chalon-sur-Saône, en 1807, la Mère Marie-Anne Javouhey. La maison mère, transférée à Cluny, en 1810, fut ensuite fixée à Paris, où elle est encore. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny s'adonnent à la direction des écoles et à toutes les œuvres de charité, principalement au service des aliénés, des malades et des vieillards. Elles possèdent de nombreux établissements en France et dans les colonies françaises. Leur costume est une robe de laine bleue avec manches larges, et grand scapulaire d'étamine noire ; elles portent une croix sur la poitrine, un anneau au doigt et un chapelet à la ceinture.

Sœurs de Saint-Joseph de Bourg (Ain). Instituées en 1824, par l'évêque de Belley, Devie, ces religieuses se destinent à la fois au service des malades et à la direction des écoles. Leur robe et leur voile sont noirs ; elles ont, de plus, une guimpe blanche avec un bonnet et un bandeau de même couleur ; elles portent à la ceinture un chapelet et un crucifix de bronze sur la poitrine.

Sœur de Saint-Joseph de Cluny.

JOSEPH d'Arimathie, membre du sanhédrin de Jérusalem et disciple secret de Jésus, dont il vint demander le cadavre à Pilate pour l'ensevelir. Il détacha de la croix le corps du Christ, avec Nicodème, et le déposa dans le sépulcre.

JOSEPH BRINGAS, homme d'Etat byzantin du Xe s. Intelligent, énergique, habile et honnête, il eut toute la confiance de Constantin VII, qui le nomma patrice, préposite, sacellaire et grand drongaire (959), fit de lui son premier ministre et le recommanda en mourant à son fils Romain II. Investi de la haute charge de parakimomène, il fut l'âme du nouveau règne : il fit décider l'expédition de Crète et choisir en Nicéphore Phocas le chef qu'il fallait pour la conduire (960-961). Grand ministre, il garda, après la mort de Romain II (963), la régence, et il défendit énergiquement son pouvoir contre les intrigues du palais, de l'armée et de la capitale. Il ne put réussir, pourtant, a se débarrasser de Nicéphore ; et, quand le général se proclama empereur malgré cette tenace résistance, il fut exilé en Paphlagonie (963), où il mourut en 971.

JOSEPH de Naxos (Joseph NACI), homme d'Etat, né en Portugal en 1525, mort à Constantinople en 1574. Juif, il se convertit au catholicisme sous le nom de **João Miques**, afin d'échapper à l'Inquisition, puis quitta le Portugal pour s'établir en Italie et définitivement à Constantinople. La, il redevint juif et reprit son nom de Naci. Soliman le Magnifique en fit son conseiller. Naci était doué de rares qualités administratives et diplomatiques. Il se maintint en faveur sous Sélim, qui le créa duc de Naxos.

JOSEPH (François LE CLERC DU TREMBLAY, dit **le Père**), capucin et diplomate, né à Paris en 1577, mort a Rueil en 1638. Fils aîné de Jean du Tremblay, président de la chambre des requêtes au parlement de Paris et de Marie Motier de La Fayette, il fut d'abord destiné à la carrière des armes ; après de fortes études et un long voyage à travers l'Italie et l'Allemagne, présenté à la cour sous le nom de baron de Maffliers, il se distingua au siège d'Amiens (1597). Deux ans plus tard, il renonçait au monde et entrait à Orléans dans l'ordre des capucins, malgré les résistances de sa famille. Ses prédications eurent un grand succès. En 1613, il était provincial en Touraine, où il travailla à réconcilier la reine Marie de Médicis avec les princes du sang (1616). Ses premières relations avec Richelieu datent de l'année 1612 ; depuis ce moment jusqu'à sa mort, elles devinrent toujours de plus en plus étroites. Confident et conseiller du grand ministre, on le trouve, en 1627, au siège de La Rochelle, en 1628 au pas de Suze. L'objet de ses incessantes préoccupations était l'abaissement de l'Espagne et de la maison d'Autriche. Après avoir tenté, en 1630, de conclure à Ratisbonne un traité qui devait, dans sa pensée, lier les mains à l'empereur Ferdinand II, mais qui fut désavoué par Richelieu, il engagea ce dernier à jeter Gustave-Adolphe sur l'Allemagne, puis à engager la France elle-même dans la guerre de Trente ans. En 1638, il persuada à Louis XIII de soutenir la révolte du Portugal contre l'Espagne. L'influence qu'il exerçait sur Richelieu lui suscita des ennemis, qui faisaient courir sur l'*éminence grise* (c'est le surnom qu'on lui donnait à la cour et dans Paris) de nombreux couplets satiriques et se plaisaient à relever ses travers ; mais l'histoire doit rendre hommage à son patriotisme, à l'élévation de son caractère, à la sincérité de sa foi. En 1606, il fonda, avec l'aide d'Antoinette d'Orléans, religieuse de Fontevrault, l'ordre des filles du Calvaire. Onze ans après, il essaya d'organiser une milice chrétienne, destinée à combattre les infidèles. Il envoya à plusieurs reprises des missionnaires de son ordre en Orient, réforma en France un grand nombre de couvents et travailla à la conversion des protestants.

Le Père Joseph.

JOSEPH Ier, empereur d'Allemagne, né et mort à Vienne (1678-1711), fils aîné de l'empereur Léopold Ier. Il reçut une excellente instruction, fut proclamé roi des Romains en 1690, et empereur en 1705, après la mort de son père. Il avait commandé, en 1702, l'armée qui assiégea Landau ; il continua avec énergie la guerre de la succession d'Espagne contre Louis XIV, et soutint jusqu'au bout son frère Charles, qui voulut arracher l'Espagne à Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Joseph Ier sut maintenir la paix avec Charles XII, roi de Suède, que Louis XIV sollicita de faire une diversion en Allemagne ; dans le traité d'Altranstadt avec les Suédois (1706), l'empereur accorda aux protestants de Silésie la liberté du culte et leur rendit deux cent vingt églises, que les jésuites leur avaient enlevées. Joseph Ier mit au ban de l'empire les alliés de la France, les électeurs de Bavière et de Cologne (1706) et le duc de Mantoue (1708) ; mais l'opposition des princes allemands l'empêcha d'annexer la Bavière. En Hongrie, François Rakoczy tint les Impériaux en échec ; malgré leurs victoires, Marlborough et le prince Eugène ne purent venir à bout des Français ; ceux-ci prirent même le dessus en Espagne, et l'empereur mourut avant la fin de la guerre. Son frère Charles lui succéda. Joseph Ier, tolérant et éclairé, avait entrepris d'améliorer la condition des paysans et tenté une réforme de la justice. De son mariage avec Wilhelmine-Amélie de Brunswick (1699), il n'eut que deux filles.

Joseph Ier.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne, fils aîné de François Ier et de Marie-Thérèse, né et mort à Vienne (1741-1790). Elu roi des Romains en 1764, il succéda à son père en 1765 ; Marie-Thérèse l'associa officiellement à son pouvoir dans ses Etats héréditaires, sans lui accorder une influence quelconque dans la politique intérieure. Il sut agrandir l'Autriche par le partage de la Pologne et par l'acquisition de la Bukovine, de Temesvar, et du quartier de l'Inn. Après avoir voyagé en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, il prit, après la mort de sa mère, la direction du gouvernement. Esprit agité, volontaire, hardi, doué d'une activité désordonnée, sans méthode et sans fermeté, il voulut soumettre les différents peuples de ses Etats à des lois et à une administration uniformes, sans tenir compte des différences de race, de langues et de traditions, et causa ainsi, dès le début, un vif mécontentement chez ses sujets. Il voulut réformer l'Eglise catholique et la subordonner à l'Etat, et ne fut même pas arrêté par les démarches personnelles du pape Pie VI à Vienne (1782). Il supprima tous les ordres qui ne faisaient pas œuvre d'enseignement, d'assistance ou de prédication, plaça les couvents sous le contrôle de l'Etat, établit le mariage civil et le divorce, et autorisa les sectes dissidentes ; enfin, il prétendit au droit de nomination des évêques, et exigea d'eux le serment de fidélité. Il abolit le servage, proclama la liberté de la presse, entreprit de grands travaux d'utilité publique. Il fut arrêté par les protestations des privilégiés et du clergé et par l'insurrection des Pays-Bas en 1788, et forcé de revenir sur plusieurs de ses édits. A l'extérieur, il essaya, sans succès, de s'agrandir aux dépens de la Turquie (1788). L'échec de ses tentatives parfois généreuses, mais maladroites et mal préparées, avait brisé Joseph II ; il mourut, laissant la couronne à son frère Léopold II.

Joseph II.

JOSEPH Ier, roi de Portugal, né en 1715, mort en 1777, fils de Jean V et de Marie-Anne d'Autriche. Il monta sur le trône en 1750. Paresseux et léger, passionné pour le théâtre, la chasse et la galanterie, il laissa le marquis de Pombal gouverner sous son nom. Son règne fut signalé par la prospérité du Brésil et des colonies portugaises d'Afrique. Joseph ayant été blessé dans un attentat, en 1758, Pombal rendit ses ennemis responsables de ce crime, poursuivit les grands seigneurs, qu'il accusait d'être trop portés vers la cour de Rome, et les jésuites qu'il réussit à expulser du royaume en 1759. Joseph, frappé d'apoplexie dès 1774, languit jusqu'à sa mort. Il dut céder la régence, en 1776, à sa femme, Maria-Anna-Victoria, fille de Philippe V d'Espagne, qu'il avait épousée en 1729.

JOSEPH, archiduc et palatin hongrois, né à Florence en 1776, mort à Pest en 1847. Fils de Léopold II, il fut élu à l'unanimité palatin de Hongrie en 1795 et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort. Animé des meilleurs sentiments envers le peuple hongrois, il resta pendant cinquante et un ans l'intermédiaire entre la cour et la représentation nationale. La régénération de la Hongrie, entreprise en 1825 par Etienne Széchenyi et le groupe libéral, trouva en lui un de ses promoteurs les plus vaillants. La Hongrie lui doit des réformes économiques importantes. On lui éleva une statue à Budapest, en 1870.

JOSEPH (Charles-Louis), fils du précédent, né en 1833. Chef de l'armée nationale de la Hongrie (honvéd), il s'est occupé également d'agriculture et a fait de son domaine d'Alcsuth une exploitation modèle. Il a transformé l'île Sainte-Marguerite, près de Budapest, et publié une excellente grammaire tzigane. Il est devenu membre honoraire de l'Académie. Une de ses filles a épousé le duc d'Orléans.

JOSEPH (le roi), nom sous lequel on désigne généralement Joseph Bonaparte, qui a régné successivement à Naples et à Madrid. V. BONAPARTE.

JOSEPH (Frédéric-Ernest-Georges-Charles), duc de Saxe-Altenbourg, né à Hildburghausen en 1789, mort à Altenbourg en 1868. Il succéda à son père Frédéric en 1834, fit de nombreuses réformes ; mais ses sujets se révoltèrent en 1848, proclamèrent la république et furent écrasés. Joseph, abattu par la mort de sa femme, Amélie-Thérèse de Wurtemberg, abdiqua en faveur de son frère, le duc Georges (1848), et se retira dans la vie privée.

JOSEPH d'Exeter. Biogr. V. ISCANUS.

Joseph Delorme (VIE, POÉSIES ET PENSÉES DE), par Sainte-Beuve (1829). — Le critique se donna seulement comme l'éditeur de ces poésies. Il les attribuait à un jeune étudiant en médecine, mort récemment, Joseph Delorme, dont il racontait d'abord la *Vie* en quelques pages d'introduction. Le recueil eut un grand succès dans le cénacle romantique. Au point de vue de la forme, il présente des nouveautés intéressantes, en conformité avec les théories de la jeune école ; dans *les Pensées*, en prose, qui terminent le volume, l'auteur s'explique sur les changements apportés par le romantisme dans la facture de l'alexandrin et invoque l'autorité d'André Chénier. Pour le fond, ces poésies appartiennent à un genre d'élégie domestique et familière, que Sainte-Beuve se proposait d'acclimater en France. L'auteur y fait sur lui-même des confidences assez piquantes, qui lui valurent un moment le surnom de « Werther-Carabin » : il s'y montre découragé, las de vivre seul, le plus souvent hanté de préoccupations amoureuses et sensuelles.

JOSEPHA (*zé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des buccinidés, comprenant des formes propres à l'Océanie. (L'espèce type du genre est la *josepha Tasmanica*, de Tasmanie.)

JOSÈPHE (Flavius), historien juif du Ier siècle de notre ère, né à Jérusalem vers l'an 37 ou 38. D'après son *Autobiographie*, Josèphe descendait d'une ancienne famille sacerdotale. A l'âge de dix-neuf ans, il s'attacha, après une longue délibération, au parti des pharisiens. En 64, il alla plaider à Rome la cause des Juifs déportés par ordre du procurateur Félix, et gagna son procès, grâce à l'appui que lui prêta Poppée, femme de Néron. A son retour en Judée (66), il conseilla d'abord la résignation à ses compatriotes, impatients de secouer le joug des Romains ; puis, cédant à l'entraînement général, il prit part à la révolte, et fut chargé d'organiser l'insurrection en Galilée. Il fut assiégé dans la forteresse de Jotapata par les Romains, et tomba en leur pouvoir. Conduit devant Vespasien, il lui appliqua les prophéties bibliques qui concernent le Messie et lui promit l'empire au nom de Dieu. Monté sur le trône impérial, Vespasien rendit la liberté à son prisonnier, qui ajouta à son nom de Josèphe le nom patronymique de son bienfaiteur (Flavius). Il assista au siège de Jérusalem dans les rangs de l'armée romaine, et servit plusieurs fois de parlementaire auprès des assiégés. Après la prise de la ville, il se fixa à Rome. Quatre ouvrages de Josèphe, écrits en grec, nous sont parvenus : *la Guerre juive*, qui contient un émouvant récit du siège et de la prise de Jérusalem ; *les Antiquités judaïques*, résumé de l'histoire du peuple juif ; sa propre *Vie*, qui est une apologie plutôt qu'une histoire ; le *Traité contre Appion*, réponse aux critiques publiées par un savant égyptien contre les *Antiquités judaïques*, et contre la nation juive en général. Un grand ouvrage historique de Josèphe, probablement sur les successeurs d'Alexandre, a été perdu ; en revanche, on lui a souvent attribué à tort un écrit apocryphe, connu sous le titre de *Quatrième livre des Macchabées*.

JOSEPHINA (*zé*) n. f. Planète télescopique, n° [illegible], découverte par Millosevich, en 1891.

JOSÉPHINE n. f. Bot. Genre de pédalinées, comprenant plusieurs espèces qui proviennent de l'Australie et des Moluques.

— Arboric. Variété de poire, qu'on appelle souvent JOSÉPHINE DE MALINES.

JOSÉPHINE (Marie-Josèphe-Rose TASCHER DE LA PAGERIE), impératrice des Français, née à la Martinique en 1763, morte à la Malmaison, près Rueil, en 1814. Elle alla en France avec son père en 1779 et y épousa le

vicomte Alexandre de Beauharnais. Elle en eut deux enfants : l'un qui devint le prince Eugène, l'autre la reine Hortense. Cette union fut traversée par quelques orages, mais la responsabilité en revient uniquement au vicomte de Beauharnais. Sous la Terreur, celui-ci, devenu suspect comme noble et comme ancien général en chef de l'armée du Rhin, fut arrêté, puis décapité, malgré l'intervention de sa femme. Le 9-Thermidor sauva Joséphine qui avait été incarcérée aux Carmes. Elle y connut M^me^ de Fontenoy (Térésia de Cabarrus), qui devint M^me^ Tallien et qui l'aida à se tirer de la misère où la Révolution l'avait jetée. En 1796, elle épousa le général Bonaparte, qui avait dû son grade non à l'intervention de Tallien, mais à celle de Carnot.

Joséphine.

Pendant le séjour de Bonaparte en Egypte, la conduite légère de Joséphine lui mérita de justes reproches ; mais ses légèretés et ses imprudences furent exagérées par les parents de Bonaparte, qui la détestaient et ne cessèrent de l'accuser et de la poursuivre cruellement jusqu'à sa mort. Au retour de Bonaparte, elle se réunit à lui et ne donna plus de prise certaine contre elle à la critique. Son luxe seul et ses dépenses excessives lui valurent de temps à autre des observations de Napoléon ; mais celui-ci, malgré le divorce auquel il obligea Joséphine en 1809, dut regretter lui-même ses charmes et sa bonté. Joséphine, retirée à la Malmaison, reçut de Napoléon de magnifiques dotations et une rente de deux millions de francs ; elle entretint même avec lui une correspondance dont Marie-Louise se montra plus d'une fois jalouse. L'Empereur et tous les contemporains s'accordent à louer son bon cœur, sa grâce et sa générosité. Elle avait arraché de la mort de Rivière et de Polignac, et fait radier de la liste des émigrés un grand nombre de royalistes. L'histoire n'oublie pas qu'elle a essayé de sauver le duc d'Enghien et n'a pas à son égard la rancune implacable des frères et sœurs de Napoléon.

Joséphine vendue par ses sœurs, opérette bouffe en trois actes, paroles de Paul Ferrier et Fabrice Carré, musique de Victor Roger, représentée aux Bouffes-Parisiens (1886). — C'est une contre-partie burlesque et amusante de la légende biblique de Joseph vendu par ses frères. La fantaisie la plus folle se donne carrière dans les trois actes de cette bouffonnerie plantureuse, et la musique, qui l'accompagne sans prétention, est gracieuse et aimable.

JOSÉPHINOS (*sé, noss*) ou **AFRANCESADOS** (*sé, doss*) [partisans de la France] n. m. pl. Epithètes par lesquelles on désignait les Espagnols qui, en 1808, reconnurent Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne. (Les uns le suivirent en France après sa chute, les autres furent persécutés ou bannis par le gouvernement absolutiste de Ferdinand VII.) ‖ Sing. JOSEPHINO ou AFRANCESADO.

JOSÉPHISME (*fissm'*) n. m. Système imaginé par Joseph II pour subordonner l'Eglise à l'Etat.

JOSÉPHISTE (*fisst'*) adj. et n. Partisan du système de Joseph II. ‖ Partisan du roi Joseph d'Espagne.

JOSÉPHITE n. m. Membre d'une congrégation de missionnaires. V. JOSEPH (SAINT-). ‖ Sectaire vaudois. V. JOSÉPINS.

JOSEPHSTADT, ville forte d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]), sur l'Elbe, près du champ de bataille de Sadowa ; 2.000 hab. La forteresse, une des plus fortes de l'Autriche, fut construite, de 1781 à 1787, par Joseph II, qui lui donna son nom.

JOSÉPIN ou **JOSEPPIN** (Giuseppe CESARI, dit **le chevalier d'Arpino, ou le**), peintre italien, né à Arpino, royaume de Naples, en 1560, mort à Rome en 1640. Il se rendit jeune à Rome et entra dans l'atelier de Roncalli. Ayant attiré l'attention du pape Grégoire XIII, il fut chargé d'exécuter, avec Giacomo Rocca, des décorations importantes, dans lesquelles on remarqua des qualités brillantes et une grande fécondité d'invention. Peu après, il exécuta seul des fresques remarquables : la *Bataille de Tullus Hostilius contre les Véiens*, et la *Naissance de Romulus* (Capitole). L'*Ascension*, à Saint-Jean de Latran (Rome), et la *Gloire de la Vierge*, à Saint-Chrysogone (Rome), sont ses meilleures inspirations. Depuis lors, son talent alla en décroissant. Trop confiant en lui-même, il se crut dispensé d'études sérieuses, et ne produisit plus que des œuvres médiocres. En effet, l'*Enlèvement des Sabines*, *Romulus traçant l'enceinte de Rome*, *Numa confiant aux vestales la garde du feu sacré*, le *Combat des Horaces* sont des imitations pénibles. Accablé d'honneurs et d'argent, il montra une vanité excessive. Il se mit à molester ses confrères, et insulta impunément Caravage et Carrache. Il fut enseveli avec une pompe presque royale, à Saint-Jean de Latran.

Josépin.

Le Louvre possède du Josépin deux tableaux seulement : *Adam et Eve chassés du paradis* et *Diane et Actéon*. A Londres, on voit de lui un *Triton portant une nymphe* ; à Dresde, une *Bataille* ; à la Pinacothèque de Munich, *la Vierge avec sainte Claire et un pape* ; à Vienne, *Persée et Andromède*. Le musée de Naples possède *le Christ au Jardin des Oliviers* ; *Saint Michel* ; *la Madeleine*, *la Samaritaine* et un *Chœur d'anges*. Mais c'est à Rome surtout qu'il a laissé la meilleure partie de son œuvre.

JOSÉPINS (du n. de *Joseph*, époux de Marie) n. m. pl. Membre d'une secte vaudoise qui s'abstenait des plaisirs charnels, et n'admettait qu'un mariage spirituel. — *Un* JOSÉPIN. ‖ On les appelait aussi JOSÉPHITES.

JOSIAS, roi de Juda (641-610 av. J.-C.). Fils et successeur d'Amon, il fit détruire les idoles de Baal dans les pays de Juda et d'Israël, et fit faire une lecture solennelle de l'exemplaire de la Loi écrit de la main même de Moïse, et retrouvé par Helcius. La guerre ayant éclaté entre la Chaldée et l'Egypte, Josias voulut s'opposer à la marche du pharaon Néchao ; mais, vaincu et blessé à Mageddo, il retourna à Jérusalem pour y mourir. Sa mort fut pleurée par le prophète Jérémie.

JOSIKA (Nicolas), romancier hongrois, né à Torda en 1794, mort à Dresde en 1865. Il entra dans l'armée autrichienne et fit la campagne de France de 1814. Il vécut ensuite à Vienne, se retira sur ses terres en Transylvanie et s'adonna à la littérature. Pendant la révolution de 1849, il déploya une grande activité dans la commission de la défense nationale, dut se réfugier à Bruxelles, où il vécut de sa plume, et se fixa finalement à Dresde. Josika, surnommé **le Walter Scott hongrois,** est le créateur du roman historique magyar. Ses romans les plus estimés sont : *Abafi* (1836) ; *Zolyomi* (1836) ; *le Dernier Bathori* (1837) ; *les Tchèques en Hongrie* (1839) ; *Zrinyi, le poète* (1843). Pendant son exil à Bruxelles, il s'inspira principalement des romantiques français. *Esther, le Juge royal de Nagy-Szeben, la Fille du savant, Deux reines* et toute une série de romans intéressants datent de cette époque. Les *Mémoires* de Josika ont paru en 1865.

JOSNES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 27 kilom. de Blois, en Beauce, non loin de la Sixtre ; 1.397 hab. Défense des lignes de Josnes par Chanzy, en 1870, contre le prince Frédéric-Charles.

JOSSAÏTE n. f. Chromate naturel de plomb et de zinc.

JOSSE, JOBST ou **JODOCUS de Luxembourg,** ou **de Moravie,** margrave de Moravie, né en 1351, mort à Brunn (Moravie) en 1411. Il était, par son père Jean-Henri, petit-fils du roi Jean de Bohême et neveu de l'empereur Charles IV. Il se fit céder par ses cousins Wenceslas et Sigismond de Hongrie le Luxembourg, la Lusace, le Brandebourg et une partie de la Hongrie. Il voulut renverser l'empereur Wenceslas ; en 1411, une partie des électeurs le nommèrent, pendant que l'autre élut Sigismond roi d'Allemagne ; mais Josse mourut subitement, peu de temps après l'élection.

JOSSE (MONSIEUR), un des personnages de l'*Amour médecin*, comédie de Molière. V. ORFÈVRE.

JOSSELASSAR n. m. Comm. Coton filé de Smyrne.

JOSSELIN, ch.-l. de cant. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Ploërmel, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest ; 2.453 hab. (*Josselinais, aises.*) Tanneries, fabriques de gros draps ; ardoisières. Eglise Notre-Dame du Roncier avec la vieille chapelle romane Sainte-Catherine, et le tombeau du connétable Olivier de Clisson (1407) et de sa femme. Ancienne capitale du comté de Porhoët, la ville s'est agglomérée autour d'une chapelle dédiée par le comte Josselin I^er^ à Notre-Dame du Roncier (pèlerinage remontant à 808). Château, monument historique, jadis importante forteresse, dont le capitaine Beaumanoir commanda les Bretons au *combat des Trente*, livré sur la lande voisine de Mi-Voio. Le connétable de Clisson posséda le château de Josselin, et sa femme Marguerite de Rohan y soutint victorieusement un siège contre le duc de Bretagne (1393). Le château de Josselin tint pour la Ligue avec le duc de Mercœur (1589), et fut démantelé par ordre du roi (1629). Le duc de Rohan l'a fait en partie restaurer. — Le canton a 11 comm. et 15.262 hab.

Château de Josselin.

JOSSELIN ou **JOSCELIN I^er^ DE COURTENAY,** surnommé **le Grand,** comte d'Edesse, mort en 1131. D'une des plus illustres maisons de France, il se rendit en Palestine avec Etienne de Blois, en 1091, reçut en 1107, de son cousin Baudouin, comte d'Edesse, la souveraineté de plusieurs villes des bords de l'Euphrate, les perdit à la suite de la guerre avec les Sarrasins, dont il fut cinq ans prisonnier, fut nommé prince de Tibériade, puis comte d'Edesse en 1118. Il mourut des suites de blessures reçues en attaquant un château, près d'Alep (1131).

JOSSELIN ou **JOSCELIN II DE COURTENAY,** comte d'Edesse, fils du précédent, mort en 1159. Il succéda à son père en 1131, s'adonna, tout jeune encore, à la débauche. Le sultan de Mossoul, Zenki, vint assiéger Edesse, dont il s'empara malgré une héroïque résistance, et où il exerça d'horribles cruautés (1143). Après la mort de Zenki (1146), Josselin voulut reprendre Edesse, mais ne put s'emparer du château fort. Tombé en 1150 aux mains de Noureddin, prisonnier à Alep, il y mourut de chagrin et de misère au bout de neuf ans. Sa fille Agnès épousa en secondes noces Amaury, comte de Jaffa, puis roi de Jérusalem. — Son fils, **Josselin III de Courtenay,** prisonnier des Sarrasins à la bataille d'Harem (1164), fut racheté par Baudouin, roi de Jérusalem (1176), reçut de lui le titre de sénéchal et devint, par la suite, tuteur de Baudouin V (1183). Il mourut vers 1200.

JOST (Isaak Markus), historien juif allemand, né à Bernburg en 1793, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1860. Il fut professeur à l'école *réale* juive de Francfort. Il a laissé : *Histoire des Israélites* (1820-1829) ; *Histoire contemporaine des Israélites, pour la période 1815-1845* (1847) ; *Histoire du judaïsme et de ses sectes* (1859) ; une traduction allemande avec commentaires de la *Mischna* (1834). Il publia aussi les *Israelitische Annalen* et le journal *Sion*.

JOSTEDALSBRAE, le plus grand névé de l'Europe, dans la Norvège méridionale, sur un plateau de 1.200 à 1.400 mètres d'altitude, bosselé de croupes montant à 2.055 mètres, vaste de 900 kilom. carr. Il est frangé de glaciers descendant jusqu'au Sogne-fjord.

JOSUÉ, successeur de Moïse dans la conduite du peuple d'Israël (XIV^e^ s. av. J.-C.). Voici le résumé de son histoire, telle qu'elle est racontée, partie dans le livre qui porte son nom (v. plus bas), partie dans l'*Exode* et les *Nombres*. Il était fils de Nun et appartenait à la tribu d'Ephraïm. Moïse, après l'avoir pris à son service, changea son nom d'Osée en celui de Josué qui, en hébreu, est le même mot que Jésus. Dieu lui confia, à la mort de Moïse, la mission de conduire le peuple d'Israël dans la terre de Chanaan. Il franchit donc le Jourdain, soumit les populations indigènes et partagea la Palestine entre les tribus. De nombreux miracles, le passage du Jourdain à pied sec, la chute des murs de Jéricho, la prolongation du jour pendant la bataille de Gabaon, lui manifestèrent la protection de Dieu. Selon Josèphe, Josué mourut à cent dix ans et fut enseveli à Thamnathsaré, où d'antiques traditions indiquent aujourd'hui la place de son tombeau.

Josué (LIVRE DE). Ce livre, qui, dans la Bible, est placé immédiatement après les cinq livres de Moïse, raconte la conquête et le partage de la Palestine. Il se divise en deux parties. La première (I-XII) retrace l'invasion de la terre de Chanaan, les prodiges qui l'ont accompagnée ; la seconde (XIII-XXI) indique la position, l'étendue et la nature de la portion de territoire attribuée à chaque tribu. On ne connaît point, avec une certitude absolue, l'auteur du *Livre de Josué*, mais la tradition de la Synagogue l'attribue à Josué lui-même, sauf, naturellement, le récit de sa mort (XXIV, 29-33). Il est écrit dans un hébreu très ancien. Son authenticité et son intégrité ont été, depuis le XVIII^e^ siècle, vivement attaquées par les rationalistes. Les interprètes juifs et catholiques, au contraire, trouvent dans l'unité de composition et l'uniformité du style qui y règnent une preuve de son antiquité et de sa parfaite conservation.

JOTA (*hro-ta* — mot espagn.) n. m. Lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui représente une aspiration forte et gutturale, pouvant se figurer à peu près par *hr*.

JOTA (*hro-ta*) n. f. Danse populaire espagnole, fort ancienne, et que certains croient dérivée de la passacaille, si florissante aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

— ENCYCL. La *jota* est d'un caractère très spécial, surtout en Aragon, car la *jota aragonaise* est la vraie danse nationale de cette province, et elle est l'objet d'une sorte de culte de la part de ses habitants. Elle est ordinairement exécutée par trois personnes qu'accompagnent deux chanteurs. Elle est de toutes les fêtes populaires, et parfois même se mêle aux fêtes religieuses. Une jota particulière, nommée *la Nativité du Seigneur*, accompagnée par des chants, se danse en Aragon, la veille de Noël. De même, lors de la fête de Notre-Dame del Pilar, tous les carrefours de Saragosse sont envahis par les jotas, et le peuple se livre avec enthousiasme à cette danse, en chantant des couplets en l'honneur de la Vierge.

JOTACISME n. m. Linguist. V. IOTACISME.

JOTAPATE, ville de l'ancienne Palestine (Galilée), célèbre par le siège qu'y soutint Josèphe contre Vespasien. (Le plateau sur lequel s'élevait l'antique *Jotapata* s'appelle aujourd'hui *Tell Djefat*.)

JOTAPIEN, usurpateur qui prit la pourpre en Syrie, après la mort d'Alexandre Sévère, dont il se prétendait parent. Il fut vaincu et massacré (249).

JOTE n. f. En T. rur., Nom vulgaire de la bette ou poirée, dans plusieurs départements. ‖ Nom du moutardon, dans le département du Loiret. (C'est le *sinapis arvensis*.)

JOTIQUE (*tik'*) n. m. Dialecte danois, appelé aussi *jutlandais*.

JOTTE n. f. Mar. anc. Joue d'un vaisseau.

JOTTEREAU (*jo-te-ro* — rad. *jotte*) n. m. ‖ Mar. *Jottereau de l'avant*, Dauphin. ‖ *Jottereau de mât*, Pièce de bois fixée au mât et sur laquelle reposent les élongis de la hune.

Jottereau : A, ton du mât ; B, élongis de hune ; C, jottereau ; D, cercle de trelingage ; E, manille et cosses des gambes de revers ; F, bas mât.

JOTTRAND (Lucien-Léopold), jurisconsulte et publiciste belge, né à Genappes (prov. de Brabant) en 1804, mort à Bruxelles en 1877. Il se fit inscrire comme avocat au barreau de Bruxelles, combattit l'administration hollandaise et fut nommé membre du Congrès après la révolution de 1830, qui amena la séparation de la Belgique et de la Hollande. Lors de l'élection d'un roi, il soutint la candidature du duc de Leuchtenberg. Depuis cette époque, il siégea à peu près constamment à la Chambre des députés belges, où il vota avec le parti libéral. Citons de lui : *Guillaume-Frédéric d'Orange avant son avènement au trône des Pays-Bas* (1827) : *Garantie de l'existence du royaume des Pays-Bas* (1829) ; *Notre frontière du Nord-Ouest* (1843) ; *les Eglises d'Etat, dernière cause d'intolérance religieuse* (1849) ; *la Question flamande* (1849).

JOTUNFJELDE ou mieux **JOTUNHEIM,** massif montagneux de la Norvège, remarquable par ses sites pittoresques. Il est couronné par le plateau de l'Ymesfjeld, où s'élève le Galdhöpig (2.560 m.), le sommet le plus élevé de l'Europe septentrionale.

JOUABLE adj. Qui peut être joué : *Coup* JOUABLE. *Drame* JOUABLE. *Musique* JOUABLE.

JOUAIL n. m. Mar. Syn. de JAS.

JOUAILLER (*a-ill* [*ll* mll.]) v. n. Jouer petit jeu. ‖ Jouer maladroitement. ‖ Jouer pour s'amuser.

JOUAILLON (*a-ill* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Celui qui jouaille. ‖ On dit aussi JOUANON.

JOUALLE n. f. Vigne plantée selon le mode dit *à joualles* ou *en joualles*. On dit aussi JOALLE.

— ENCYCL. Les plantations de vignes sont pleines ou alternées. Elles sont alternées, ou *à joualles*, lorsqu'à des rangées de ceps succèdent des places vides. Généralement, on plante deux billons de vigne, et on les sépare par deux billons de terre; mais on peut augmenter le nombre des billons de vigne (trois, quatre, cinq) et laisser des intervalles plus grands (trois, quatre, cinq billons de terre). La terre intercalaire est cultivée en céréales, légumes, etc., et reçoit des fumures dont la vigne profite. Ce mode de plantation présente l'inconvénient de fournir aux limaçons et aux insectes nuisibles un abri à proximité des ceps. Il laisse aussi un accès plus facile aux gelées.

JOUAN (GOLFE), golfe de Provence (Alpes-Maritimes), au pied méridional de l'Esterel, entre le golfe de la Napoule ou de Cannes à l'O. et celui d'Antibes et Nice, dont le sépare la presqu'île de la Garoupe. Il forme une bonne rade, protégée du S.-O. par l'archipel de Lérins; là débarqua Napoléon en 1815, à son retour de l'île d'Elbe.

JOUANGS, tribu qui vit au nord de l'Inde, dans les contreforts de l'Himalaya, et paraît se rattacher aux Négritos, qui ont formé le fond de la population de ces contrées. — *Un* JOUANG.

JOUANNÉTIE (*a-né-sî*) ou **JOUANNETIA** (*a-né-si*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des pholadidés, comprenant quelques espèces de l'Océanie septentrionale, qui vivent dans les rochers et les coraux. (Leur coquille globuleuse, parfaitement close, a ses deux valves fort dissemblables. L'espèce type est la *jouannetia Cumingi*, des Philippines.)

JOUARRE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kil. de Meaux, au-dessus du Petit Morin; 2.313 hab. Carrières de pierre meulière. Ruines, avec crypte d'une ancienne abbaye, fondée en 634 par saint Adon, frère de saint Ouen, et qui fut, au moyen âge, le siège d'écoles célèbres. La dernière abbesse fut Henriette de Montmorin de Saint-Hérem, qui n'a rien de commun avec l'héroïne de Renan (v. ABBESSE DE JOUARRE), et le couvent fut à peu près complètement détruit au début de la Révolution.

JOUARS-PONCHARTRAIN, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Rambouillet; 1.389 hab. Château de Ponchartrain, bâti sous Louis XIV qui, en 1680, érigea en comté la *terre de Ponchartrain*.

JOUASSAIN (Julie-*Clémentine*-Catherine), actrice française, née à Saint-Léonard (Haute-Vienne) en 1829, morte à Paris en 1902. Second prix de comédie au Conservatoire, elle fut engagée à l'Odéon, puis à la Comédie-Française (1851), où elle débuta par le rôle de Céphise d'*Andromaque*; après quoi, elle joua Arsinoé, du *Misanthrope*. Elle se consacra dès lors à l'emploi des duègnes et des rôles marqués, qui lui valut de solides succès. Elle se fit remarquer dans l'ancien répertoire par l'ampleur de son jeu et le mordant de sa diction, et fit dans les œuvres nouvelles un grand nombre de créations intéressantes. Reçue sociétaire en 1863, elle prit sa retraite en 1887.

JOUAUST (Damase), imprimeur-éditeur, né et mort à Paris (1834-1893). Après avoir étudié le droit, il s'associa aux travaux de son père, qui était imprimeur, et lui succéda en 1865. En 1869, il fonda la librairie des Bibliophiles, qui se distingua dans les reproductions des œuvres anciennes, surtout des éditions elzéviriennes. Lui-même pourvut un certain nombre de ses éditions de notes et d'introductions, et il collabora à plusieurs publications périodiques.

JOUBARBE (des m. lat. *Jovis barba*, barbe-de-Jupiter) n. f. Genre de crassulacées. ‖ *Petite joubarbe*, Orpin blanc.

— ENCYCL. Les *joubarbes* sont des plantes grasses, arbrisseaux ou herbes souvent acaules, à feuilles charnues, groupées généralement en épaisses rosettes, dont les fleurs, de couleurs variées et construites sur un type supérieur à 5, sont groupées en cymes paniculées. On en connaît une cinquantaine d'espèces de l'Europe centrale et méridionale, de la région méditerranéenne, de l'Himalaya, etc. Une des plus connues est la *joubarbe des toits* (*sempervivum tectorum*). Les joubarbes, cultivées comme plantes ornementales, se multiplient par rejets. Les feuilles fraîches ou le suc en sont utilisés contre les piqûres d'abeilles, les cors aux pieds, etc.

Joubarbe des toits.

JOUBELINEN (*nin*) n. m. Nom breton du mantelet à capuchon que portent les Bretonnes.

JOUBERT (Laurent), médecin français, né à Valence en 1529, mort à Lombers (Tarn) en 1583. Professeur d'anatomie, chancelier de l'Université (1573), médecin de Henri III et du roi de Navarre, il attaqua avec une grande hardiesse, dans ses *Paradoxes*, différents points importants du système de Galien, attribuant la force médicatrice aux lois de la nature et aux suites de la réaction. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire entière des poissons* (1558); *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé* (1578); *Seconde partie des erreurs populaires* (1579); *Pharmacopée* (1579); *la Grande Chirurgie de Guy de Chauliac, restituée par Joubert* (1598).

JOUBERT (Pierre-Matthieu), évêque constitutionnel, né à Angoulême en 1748, mort à Paris en 1815. Curé de Saint-Martin-sous-Angoulême, il fut élu représentant aux états généraux de 1789. C'est lui qui, dans un discours solennel, annonça aux députés du tiers état qu'une partie des membres du clergé était résolue à se joindre à eux. Les électeurs de la Charente le nommèrent évêque de leur département. En 1793, il renonça à ses fonctions, et se maria. Après le 18-Brumaire, il devint préfet du Nord.

JOUBERT (Joseph), moraliste français, né à Montignac (Périgord) en 1754, mort à Paris en 1824. Il commença ses études dans sa ville natale, qu'il quitta à quatorze ans pour aller à Toulouse. Là, il fut tour à tour, jusqu'en 1776, élève et professeur dans le collège des Pères de la Doctrine chrétienne. Il se rendit à Paris au commencement de 1778; il y connut Marmontel, Laharpe, d'Alembert et Diderot; et il semble qu'il ait donné à ce moment dans les idées du siècle et les agitations de la jeunesse. Cependant, il rencontra Fontanes, et leur commun amour des lettres établit entre eux une indissoluble amitié. Lorsque la Révolution survint, Joubert fut élu juge de paix par ses compatriotes de Montignac. De retour à Paris, il se maria (1793), et il resta libre de toute occupation jusqu'au jour où, en 1809, Fontanes le nomma inspecteur, puis conseiller de l'Université. Au reste, la grande affaire de sa vie fut la lecture, puis le commerce de ses amis: Chateaubriand, M^me de Beaumont, à laquelle il était tendrement attaché; M^mes de Chateaubriand, de La Briche, de Vintimille, de Lévis, etc.; puis Clausel, de Féletz, de Bonald, de Sèze, etc. Dans cette société cultivée ou dans sa campagne solitaire de Villeneuve-sur-Yonne, il ne cessait d'exercer sa pensée, qui était subtile, et son jugement délicat. Sous une forme brève, incisive, parfois un peu affinée et précieuse, il notait dans ses carnets les impressions que lui suggéraient ses lectures ou le spectacle de la vie. C'est seulement quatorze ans après la mort de Joubert que Chateaubriand fit imprimer un choix des *Pensées* de son ami (1838). En 1842, Paul de Raynal, neveu par alliance de Joubert, publia en deux volumes une deuxième édition, considérablement augmentée, des *Pensées* de Joubert, auxquelles il joignit une partie de sa correspondance. Enfin, en 1883, a été publié un volume qui, sous le titre de *les Correspondants de Joubert*, contient un choix des lettres à lui adressées par M^mes de Beaumont, de Chateaubriand, de Guitant, etc.

Joseph Joubert.

JOUBERT (Nicolas), bouffon. V. ANGOULEVENT.

JOUBERT DE LA SALETTE (Pierre-Jean), général français et musicographe, né et mort à Grenoble (1762-1832). Il devint général de brigade pendant les guerres de la Révolution, puis inspecteur de l'artillerie, et, après avoir pris sa retraite, se livra à son goût pour la musique. Inventeur d'une prétendue sténographie musicale, qui n'était autre qu'une reproduction du système de J.-J. Rousseau, dans laquelle il substituait des lettres aux chiffres de celui-ci, il préconisa aussi le système de l'égalité absolue des demi-tons. Nous citerons, parmi ses écrits: *Sténographie musicale* (1805); *Considérations sur les divers systèmes de la musique ancienne et moderne, et sur le genre enharmonique des Grecs* (1810); *De la fixité et de l'invariabilité des sons musicaux* (1824); etc.

JOUBERT (Barthélemy-Catherine), général français, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1769, tué à la bataille de Novi en 1799. Étudiant en droit à Dijon en 1789, il fut élu, en 1791, caporal au 3^e bataillon des volontaires de l'Ain et envoyé à l'armée du Rhin. Sous-lieutenant à l'armée d'Italie, puis lieutenant, il se signala par son énergie à la prise d'Isola, au combat du camp des Fourches, au col de Tende, où il fut fait prisonnier. Relâché quelque temps après, il retourna dans sa ville natale, mais il rejoignit bientôt l'armée de Kellermann en Italie. La valeur qu'il déploya à Loano (1795) lui valut le grade de colonel, puis celui de général. Pendant la campagne de 1796-1797, il combattit en héros à Montenotte, Mondovi, Lodi, Castiglione, Rivoli, et fut promu général de division. Lancé par Bonaparte à la poursuite d'Alvinzi, dans les gorges du Tyrol, il culbuta son adversaire, puis rallia le gros de l'armée française dans la vallée de la Drave. Bonaparte lui confia la mission de présenter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. Nommé successivement général en chef des armées de Hollande (1797), de Mayence, d'Italie (1798), il conquit le Piémont sans coup férir. Mais, blessé de l'ingérence des commissaires du gouvernement dans l'emploi des fonds levés sur les pays occupés, il démissionna. Il reprit son commandement (1799). Le jeune général, qui venait d'épouser M^lle de Montholon, dit en partant à sa jeune femme: « Tu ne me reverras que mort ou victorieux. » A peine arrivé dans le Piémont, il vint se heurter, à Novi, à l'armée austro-russe, supérieure en nombre à la sienne. Au début de l'action, il tomba frappé d'une balle au cœur.

G^al Joubert.

JOUBERT (Pietrus Jacobus), général transvaalien, né à Cango (Natal) en 1831, mort à Pretoria en 1900. Issu d'une famille provençale, qui avait émigré au Cap après la révocation de l'édit de Nantes, il suivit, en 1841, son père au Transvaal et s'occupa de l'exploitation d'une ferme dans le Vokkerstroom. En 1852, il fut mis à la tête d'un commando, avec lequel il battit les Cafres. Il devint ensuite juge de paix du Vokkerstroom, membre du Volksraad, et lorsqu'en 1880, la guerre éclata avec l'Angleterre qui voulait s'emparer du Transvaal, il fut élu membre du triumvirat avec Pretorius et Krüger, et général en chef des Boers. A diverses reprises, il battit les Anglais et, à la suite de la sanglante défaite qu'il leur infligea à Majuba-Hill, l'Angleterre consentit à reconnaître l'indépendance de la république Sud-Africaine (1881). Joubert, maintenu dans les fonctions de général, procéda alors à l'organisation militaire du pays. En 1893, il fut porté candidat à la présidence de la république, mais il échoua contre Krüger. Lorsqu'en 1896 Jameson fit son raid fameux, il le battit et le fit prisonnier. A partir de ce moment, il s'associa aux efforts de Krüger, qui considérait la guerre avec l'Angleterre comme inévitable, pour se pourvoir secrètement en Europe de l'armement qui manquait au Transvaal. Lorsqu'à la suite de longues négociations, le gouvernement anglais réunit, en 1899, de nombreuses troupes sur la frontière transvaalienne, Joubert, nommé généralissime des forces du Transvaal et de l'Orange, somma les Anglais de s'éloigner et, sur leur refus, il prit l'offensive, pénétra dans le Natal, leur infligea plusieurs défaites et mit le siège devant Ladysmith, Kimberley, Mafeking. On lui reprocha alors d'avoir substitué à la guerre d'embuscade, dans laquelle excellent les Boers, un genre de guerre pour lequel ils n'étaient pas faits, et d'avoir manqué d'énergie. Fatigué et malade, il quitta l'armée et se retira à Pretoria, où il mourut. C'était un homme au caractère droit, un politique probe, un chef d'armée plein d'humanité.

G^al Joubert.

JOUBERT (Jules-François), physicien français, né à Tours en 1834. Entré à l'École normale en 1857, il fut successivement professeur de physique dans plusieurs lycées de province, enfin au collège Rollin, à Paris (1874), puis inspecteur d'académie (1888), inspecteur général (1893). Il a collaboré aux travaux de Pasteur sur la génération spontanée et étudié les conditions de la phosphorescence. Il est surtout connu par ses travaux sur l'électricité, en particulier sur les courants alternatifs. Outre de nombreuses notes insérées dans les « Comptes rendus » et deux ouvrages classiques sur l'électricité, il a publié, notamment: *Leçons sur l'électricité et le magnétisme*, en collaboration avec Mascart (1882), et un savant mémoire *Sur la théorie des machines dynamo-électriques* (1881).

JOUBERT (André), littérateur français, né à Angers en 1848, mort en 1891. Avocat dans sa ville natale, il a publié de curieuses études d'histoire locale: *Paysages et croquis* (1867); *les Invasions anglaises en Anjou aux* XIV^e *et* XV^e *siècles* (1872); *la Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627* (1881); *Recherches épigraphiques* (1883); *Étude sur la vie privée au* XV^e *siècle en Anjou* (1884); *un Mignon de la cour de Henri III, Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise* (1885); *la Vie agricole dans le haut Maine au* XV^e *siècle* (1855); *Histoire de Saint-Denis d'Anjou*, X^e-XVIII^e *siècles* (1886-1887); *Étude sur les misères de l'Anjou aux* XV^e *et* XVI^e *siècles* (1887); *Histoire de la baronnie de Craon* (1888), etc.

JOUE (*joû* — du lat. *gavata* ou *gabata*, jatte, devenu *gauta*) n. f. Partie latérale du visage, limitée par la tempe, l'œil, le nez, la bouche, le menton et l'oreille: *Embrasser un enfant sur les deux* JOUES.

— Par anal. Partie latérale de la tête d'un animal: *Un cheval qui a trop de* JOUES.

— Loc. div. *En joue*, Position d'une arme à feu, dans laquelle on vise un objet sur lequel on est prêt à tirer. ‖ *Être en joue*, Avoir son arme en joue. ‖ *Coucher, Mettre en joue*, Viser avec une arme à feu. — Par anal. Viser avec un objet quelconque en guise d'arme à feu: *Des enfants qui* SE COUCHENT EN JOUE *avec des bâtons*. — Fig. Rechercher, poursuivre, diriger ses vues sur: COUCHER EN JOUE *une grosse dot*. ‖ Fam. *Avoir les joues cousues*, Avoir les joues maigres. ‖ *Couvrir la joue à quelqu'un*, *Lui donner sur la joue*, Lui appliquer un soufflet. ‖ *Donner des soufflets à quelqu'un sur la joue d'un autre*, Blesser le premier en feignant de diriger ses attaques contre le second.

— Ch. de f. *Joues de coussinet*, Parois latérales d'un coussinet qui servent à maintenir un rail à double champignon dans ce coussinet.

— Constr. *Joue de solive*, Face latérale d'une solive considérée par l'entrevous. ‖ Dans une cour à chaussée bombée, Nom des deux parties de revers qui existent entre le passage d'une porte cochère et le point où les deux ruisseaux se réunissent. ‖ Dans une pièce de bois mortaisée, Chacun des intervalles qui sont compris entre les arêtes de la mortaise et les faces voisines et parallèles de l'entaille.

J, J, joue.

— Mar. Partie renflée du navire qui va du sabord de chasse à l'étrave. ‖ *Joue de poulie*, Chacun des deux côtés de la poulie. ‖ *Joue de vache*, Demi-poulie collée à un mât ou à une vergue. (On dit aussi *demi-joue* ou *poulie plate*.

— Mécan. Chacune des parties d'un coussinet que l'on réunit et dans lequel tourne un tourillon ou un arbre de couche.

— Milit. Face latérale d'une embrasure; chacune des parois symétriques de certaines parties d'armes: *Les* JOUES *de la boîte de culasse*. ‖ *Joue!* (pour *En joue!*) Commandement préparatoire pour faire placer aux soldats le fusil dans la direction du but, avant le commandement d'exécution *Feu!*

— Techn. Chacune des petites plaques qui terminent les broches d'un peson. ‖ Chacun des côtés de la lumière d'un rabot ou d'une varlope. ‖ Partie latérale d'une boucle. ‖ Ouverture latérale de la caisse d'un ventilateur et par laquelle l'air pénètre dans la caisse. ‖ Dans l'ameublement, Surface disposée de manière à maintenir en place, à empêcher de sortir. Ainsi, dans un fauteuil ou un canapé, la joue est l'espace compris au-dessous de l'accotoir, entre le dossier et la console qui soutient l'extrémité du bras. La joue est dite *ouverte*, si cet espace n'est pas garni.)

A, joue de fauteuil; 1. Fermée; 2. Ouverte.

— Vitic. Dans l'Orléanais, Bouture de vigne coupée sur le jeune bois.

— Encycl. Anat. La région de la *joue* s'étend entre le nez et l'oreille, limitée par l'arcade zygomatique en haut, et par le bout inférieur de la mâchoire en bas. Elle forme la paroi latérale de la cavité buccale. La joue est saillante chez les enfants et chez les personnes *joufflues*; quelquefois, elle présente une petite fossette gracieuse. La joue est, au contraire, creusée et aplatie chez les personnes maigres ou atteintes de maladies chroniques.

La peau de la joue, douce et fine chez la femme, est recouverte en partie par la barbe chez l'homme. A sa face profonde sont de petits muscles, qui peuvent donner au visage humain de multiples nuances d'expression. Du côté de la bouche, la joue est tapissée par une muqueuse qui se continue avec la muqueuse des gencives. Entre la joue et la muqueuse passe le *canal de Sténon*. On trouve là aussi une couche de graisse abondante, surtout en avant du masséter, où elle constitue la *boule de Bichat*.

— Chir. et pathol. Les plaies de la *joue* sont assez communes. Selon que la cavité buccale se trouve ouverte ou non, on les dit « pénétrantes » ou « non pénétrantes ». Dans le premier cas, il faut réunir et refermer la double muqueuse, puis la peau; sans quoi, on s'expose à la formation d'une fistule. Si le canal de Sténon est sectionné, la production d'une fistule salivaire permanente est presque fatale. Une intervention spéciale est alors nécessaire.

Les tumeurs de la joue sont souvent inflammatoires. Elles peuvent être le signe d'un *empyème* du sinus maxillaire. Le plus souvent, cette tuméfaction inflammatoire ou *fluxion* est due à la production d'une ostéopériostite maxillaire, d'origine dentaire. Il faut surveiller l'évolution de cette ostéopériostite, traiter la dent et, au besoin, évacuer par une incision buccale le petit abcès qui se trouve dans le cul-de-sac gingival.

Les tumeurs non inflammatoires peuvent être causées par l'hypertrophie de la boule de Bichat, par un kyste du canal de Sténon, par un *odontome* ou un *kyste dentigère*.

JOUÉ-DU-BOIS, comm. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. d'Alençon; 902 hab. Carrière de granit; dolmens.

JOUÉE (rad. *joue*) n. f. Archit. Epaisseur de mur dans une ouverture, qu'il s'agisse d'une porte, d'une fenêtre, d'une baie quelconque. ‖ Autref. Coup sur la joue, soufflet.

— Archéol. Pièces d'un casque couvrant les joues.

Jouée : 1. En ardoise; 2. En zinc.

— Charpent. Face latérale triangulaire d'une lucarne, que l'on recouvre de zinc ou d'ardoises.

— Mar. Syn. de JOUET.

— Techn. Etoffe qui remplit l'espace vide entre le siège et les bras d'un fauteuil ou d'un canapé.

JOUÉE (rad. *jouer*) n. f. Jeu d'une porte, d'une fenêtre. (Vieux.)

JOUELLE (*èl'* — rad. *joug*) n. f. Sorte de joug, sur lequel on attache la vigne : *Mettre une vigne sur la* JOUELLE (ou *en* JOUELLE).

JOUÉ-EN-CHARNIE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 27 kilom. du Mans, sur un affluent droit de la Vègre; 1.021 hab. Ch. de f. Ouest. Marbre gris. Ancien prieuré. Château du XVIIe siècle.

JOUÉ-ÉTIAU, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. d'Angers. Joué est sur un sous-affluent du Layon, Etiau se trouve à 3 kilom. de Joué; 919 hab. Commerce de bestiaux. Clocher ogival.

JOUÉ-LÈS-TOURS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. de Tours, sur le plateau qui sépare la Loire de l'Indre; 2.462 hab. Ch. de f. Etat. Minerai de fer; fontaine pétrifiante. Vins rouges estimés.

JOUER (lat. *jocare*) v. n. Se livrer au jeu, s'ébattre, se récréer : *Tous les enfants aiment à* JOUER. *La véritable grandeur rit,* JOUE *et badine, mais avec dignité.* (La Bruy.)

— Par anal. S'agiter ou scintiller, en parlant des choses : *Le vent* JOUE *dans le feuillage. Les pavillons* JOUENT *au haut des mâts. Le soleil* JOUE *sur les flots.*

— Fonctionner, être manœuvré, mis en mouvement : *Ressort qui* JOUE *bien. Serrure qui ne* JOUE *pas. Faire* JOUER *les pompes.* ‖ Se dit particulièrement des eaux que l'on fait jaillir de diverses façons pour produire certains effets d'agrément : *Les eaux de Versailles* JOUERONT *tel jour.*

— Se livrer à des jeux intéressés, et particulièrement à des jeux de hasard :

. . . . . Quiconque aime, aimera,
Et quiconque *a joué*, toujours *joue* et *jouera*.
REGNARD.

Jouer à, avec un nom, Faire une ou plusieurs parties de : JOUER AUX *cartes*, AUX *dominos*. Imiter par jeu, par vanité : *Des enfants qui* JOUENT AUX *soldats*. JOUER AU *grand seigneur*. ‖ *Jouer à*. Avec un verbe, S'amuser à : JOUER À *courir*, À *sauter*. — S'exposer légèrement à : JOUER À *se faire tuer*.

— *Jouer de*, Exécuter de la musique sur : JOUER DU *piano*. (Se servir, user habilement ou activement de : JOUER DES *coudes*, DU *bâton*. JOUER DE *l'éventail*.) ‖ *Jouer de quelqu'un*, Le faire agir à sa guise. ‖ *Jouer du drapeau*, Jongler avec de petits drapeaux que l'on fait voltiger.

— *Jouer avec*, Avoir pour compagnon de jeu : JOUER AVEC *ses amis*. (Se servir, pour jouer, de : *Il ne faut jamais* JOUER AVEC *des armes*. — Traiter sans ménagement : JOUER AVEC *sa santé*. — S'exposer légèrement à : JOUER AVEC *la mort*. — User témérairement de : *Les femmes* JOUENT AVEC *leur beauté comme les enfants* AVEC *leur couteau : elles s'y blessent.* (V. Hugo. — Traiter sans respect : *Il ne faut pas* JOUER AVEC *les choses sacrées*. (J. Simon.))

— Bours. Acheter des valeurs à terme qu'on n'est pas dans l'intention de lever; vendre des valeurs à terme qu'on ne livrera pas, n'ayant en vue que des différences à recevoir ou à payer : JOUER *à la hausse, à la baisse*.

— Carr. et min. *Faire jouer la mine*, Mettre le feu à la mèche qui est en communication directe avec la cartouche bourrée dans le trou de mine.

— Charpent. et menuis. En parlant du bois, Se contracter ou se dilater de telle sorte que les joints se trouvent disloqués.

— Hortic. En parlant des plantes ou des fleurs, Se modifier par hybridation : *Une plante* JOUE, *quand elle est fécondée par le pollen d'une plante de même famille.*

— Jeux. *Faire jouer*, Nommer la couleur de la carte qui doit être jouée par l'associé. ‖ *Jouer sans prendre*, Forcer son adversaire à jouer les cartes qu'il a en main en lui refusant de changer une ou plusieurs cartes qu'il possède par un nombre égal de cartes se trouvant au talon. — Au jeu de tri ou de quadrille, Jouer sans réclamer le roi. — A la bête ombrée, Indiquer par avance le nombre de levées que l'on compte faire. (Au même jeu, on dit *jouer*, quand on est certain de faire un nombre de levées suffisant pour gagner.)

— Manèg. *Jouer de la queue*, Agiter sa queue, en parlant du cheval. ‖ *Jouer avec le mors*, Le mâcher vivement en secouant la tête.

— Mar. *Jouer sur son ancre*, Se balancer, en parlant d'un navire à l'ancre. ‖ *La brise joue*, La brise varie à tout moment.

— Loc. div. : *Donner à jouer*, Recevoir chez soi des joueurs. ‖ *Jouer sur les mots*, Faire des équivoques sur des mots ou des phrases à double sens. ‖ *Jouer du couteau, du bâton*, etc., Se servir de ses instruments contre un adversaire. ‖ *Jouer de l'épée à deux jambes*, S'enfuir loin du combat. ‖ *Jouer de l'épée à deux mains*, Ramer sur les galères. ‖ *Jouer des mains*, Voler, filouter. ‖ *Jouer à la fausse compagnie*, Trahir ses associés, les abandonner. ‖ *Jouer au plus fin*, Chercher à se duper l'un l'autre. ‖ *Jouer à jeu sûr*, Ne risquer une tentative que lorsqu'on est certain de réussir. ‖ *Jouer de bonheur* ou *de malheur*, Avoir une chance très heureuse ou très malheureuse. ‖ *Jouer de la prunelle, Jouer des yeux*, Lancer des œillades et particulièrement des œillades amoureuses. ‖ *Faire jouer tous les ressorts*, Employer tous les moyens pour réussir. ‖ *Jouer de son reste*, Employer pour réussir les moyens extrêmes, après avoir épuisé les autres. — Exposer ses dernières ressources, ses derniers moyens. — Consumer ce qu'on a encore de bien.

— Prov. : **Qui a joué, jouera**, La passion du jeu est incurable.

— v. a. Faire, tenter en jouant : JOUER *une partie de dames.* JOUER *un coup difficile.* ‖ Lancer, jeter, en parlant d'un objet avec lequel on joue : JOUER *une boule, une bille.* ‖ Mettre sur le jeu, avancer, en parlant d'une carte ou d'une pièce de jeu : JOUER *un atout, le roi.* ‖ Hasarder au jeu, en parlant de l'enjeu : JOUER *un louis.*

— Par anal. Faire quelque chose dont l'issue est douteuse et peut être heureuse ou malheureuse : *On ne* JOUE *pas longtemps impunément le jeu des batailles.* (Gal Foy.)

— Par extens. Exposer dans des tentatives incertaines, compromettre légèrement : JOUER *sa vie dans un duel.*

— Fig. Duper, abuser, tromper : *La fortune nous* JOUE. (Boss.) ‖ Feindre, simuler : JOUER *la douleur, la surprise.* ‖ Chercher à imiter : JOUER *l'homme d'importance.* ‖ Imiter, ressembler à : *Etoffe qui* JOUE *la soie.*

— Théâtr. Représenter sur le théâtre : JOUER *une tragédie.* ‖ Représenter sur le théâtre la personne ou le caractère de : *Molière ne se gênait pas pour* JOUER *les marquis de son temps.* ‖ Etre spécialement chargé de certains rôles : JOUER *les ingénues.* ‖ *Jouer le grand trottoir*, Jouer les pièces du style noble et du genre élevé.

— Loc. div. *Jouer le jeu de quelqu'un*, Agir, volontairement ou non, de façon à le servir. ‖ *Jouer bien son jeu*, Agir avec ruse ou prudence. ‖ *Jouer jusqu'à sa chemise*, Etre un joueur enragé, se ruiner au jeu. ‖ *Jouer le tout pour le tout*, Risquer beaucoup pour gagner beaucoup. ‖ *Jouer un rôle, un personnage*, L'exécuter, le représenter sur le théâtre. — Fig. Remplir un emploi ou occuper une position. — Figurer à certain titre dans certains événements : JOUER LE RÔLE *de dupe.* — Avoir une certaine influence, en parlant des choses : *L'azote* JOUE *dans l'air* LE RÔLE *de modérateur.* (A. Rion.) ‖ *Jouer son rôle*, Remplir son emploi au théâtre. — Fig. S'acquitter de son emploi, de sa charge, de ce qu'on a à faire : *Chacun peut s'illustrer dans son rôle, s'il le* JOUE *bien.* (De Custine.) ‖ *Jouer son jeu serré, Jouer serré*, Jouer de façon à laisser peu de prise et peu de répit à son adversaire, au propre et au figuré. ‖ *Jouer un tour, une pièce, une farce*, Faire à quelqu'un quelque tour malin ou méchant, quelque surprise désagréable. — Faire tomber dans quelque inconvénient : *L'ambition d'être aimées* JOUE *souvent de mauvais* TOURS *aux femmes.* (Mariv.) ‖ *Jouer la fille de l'air*, S'enfuir. V. COMÉDIE, JAMBE, etc.

Joué, ée part. pass. ‖ Jeux. Au trictrac, *Dame touchée, dame jouée*, La règle oblige le joueur, ayant mis le doigt sur une de ses dames, à la jouer coûte que coûte.

— Allus. hist. et littér. : **Le premier président ne veut pas qu'on le joue**, Phrase amphibologique que l'on attribue à Molière. La deuxième représentation du *Tartufe* allait avoir lieu, lorsqu'il arriva un ordre du premier président Lamoignon, portant défense de jouer la pièce. Molière aurait alors dit à l'assemblée : « Messieurs, nous allions vous donner le *Tartufe*, mais *monsieur le premier président ne veut pas qu'on* LE *joue.* »

Se jouer, v. pr. Etre joué : *Coup qui peut* SE JOUER *et se gagner.* ‖ Etre joué habituellement : *Cercle où* SE JOUE *le baccara.* ‖ Pouvoir être joué : *Le piquet* SE JOUE *à deux, à trois, à quatre.* ‖ Etre représenté sur le théâtre : *Pièce qui* SE JOUE *longtemps.*

— Par anal. S'agiter, scintiller, en parlant des choses.

— Fig. Etre exécuté, accompli, en parlant de certaines actions publiques ou privées : *La comédie politique qui* SE JOUE *sous nos yeux.*

— *Se jouer de*, Jouer cruellement avec : *Les jeunes chats* SE JOUENT DE *la souris avant de la tuer.* (Faire, surmonter sans la moindre peine : SE JOUER DES *difficultés.* — Etre fait, traité, résolu sans la moindre difficulté : *Les plus hautes questions de métaphysique sacrée* SE JOUENT *sous la plume de madame de Sévigné.* (Lamart.) — Ne faire nul cas : SE JOUER DE *sa propre vie.* — Se railler, se moquer : *La malignité des uns* SE JOUE DE *la faiblesse des autres.* (Fléch. — Décevoir, tromper dans ses pensées ou ses calculs; duper, abuser : *La fortune* SE JOUE DE *nous.*)

JOUEREAU (*joù-ro*) n. m. Celui qui joue petit jeu ou qui joue mal. (Vieux.)

JOUES-CUIRASSÉES n. f. pl. Groupe de poissons, aujourd'hui supprimé, et qui répondait aux triglidés et aux scorpénidés actuels. — *Une* JOUE-CUIRASSÉE.

JOUÉ-SUR-ERDRE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. d'Ancenis, sur l'*Erdre*; 2.803 hab. Etang-réservoir du Vioreau, alimentant le canal de Nantes à Brest. Forges. Eglise du XVIe siècle. Chapelle de Notre-Dame-des-Langueurs (XVIe s.), but de pèlerinage.

JOUET (*jou-è*) n. m. Petit objet dont les enfants se servent pour jouer : *Un marchand de* JOUETS.

— Poétiq. Ce qui est abandonné à l'action des vents des eaux, etc. : *Etre le* JOUET *de la tempête.*

— Fig. Personne qui sert de sujet de moquerie : *Conscrit qui est le* JOUET *de ses camarades.* ‖ Personne dont une autre dispose d'une manière absolue, tyrannique : *Nous sommes les* JOUETS *des rois, les rois sont les* JOUETS *de Dieu.* (Et. Pasq.) ‖ Personne ou Etre personnifié abandonné sans résistance efficace à quelque action qui l'entraîne ou le domine : *Etre le* JOUET *du sort, de ses passions.*

— Manèg. Chaînette que l'on suspend à la brisure du canon qui forme l'embouchure dans le mors d'un cheval

— Mar. Plaque de fer que l'on cloue au côté du sep de drisse, pour le préserver du frottement des poulies.

— Techn. Plaque de fer clouée de chaque côté des fourches de la potence d'une pompe, et à travers laquelle passent les chevilles qui tiennent la brimbale. ‖ Plaque de métal garnissant le passage d'un essieu dans le moyeu pour empêcher le frottement d'agrandir l'ouverture.

— Encycl. Les *jouets* ont existé de toute antiquité. Les plus anciens que l'on ait retrouvés ne remontent cependant qu'à l'époque égyptienne. La Grèce fut particulièrement fertile en inventions appliquées aux jouets.

Voici la nomenclature des principaux jouets construits aujourd'hui : armes et équipements militaires ou autres, boîtes de couleurs, de pastels, de mercerie et les cartonnages divers, chevaux, autres animaux et voitures, instruments de musique, jouets en caoutchouc ou en baudruche, jouets scientifiques, jouets mécaniques ou électriques, personnages habillés, jouets en métal (soldats, etc.), jouets en bois, ménages, ménageries, arches de Noé, forts, fermes, montres, masques et jouets en carton moulé, meubles, poupées, bébés et leur habillement, polichinelles, pantins, clowns, personnages articulés ou à musique, danseuses, etc. L'industrie du jouet, essentiellement française et parisienne, invente chaque année de nombreux articles. L'Allemagne en produit aussi considérablement, et son exportation est fort importante.

JOUET-SUR-L'AUBOIS, comm. du Cher, arrond. et à 64 kilom. de Saint-Amand, sur l'*Aubois*; 1.988 hab. Chaux hydraulique; tréfilerie.

JOUETTE (*èt'*) n. f. Trou que le lapin se creuse comme en se jouant, et qui ne peut lui servir de terrier à cause de son peu de profondeur.

— Nœud de ruban que les jeunes gens offrent, en Bretagne, aux jeunes filles, pour les inviter à venir au bal.

JOUEUR, EUSE n. Personne qui joue actuellement : *Des* JOUEURS *de billard, de barres.* ‖ Personne qui aime à jouer, à s'amuser en folâtrant : *Une* JOUEUSE *infatigable.* ‖ Personne habile à certain jeu déterminé : *Un fort* JOUEUR *d'échecs.* ‖ Personne qui a la passion de jouer de l'argent : *La plupart des* JOUEURS *se ruinent.*

— Personne qui joue d'un instrument de musique : *Un* JOUEUR *de harpe.* ‖ Personne qui manie de certains objets pour faire des tours de passe-passe ou pour amuser le public : *Un* JOUEUR *de gobelets, de bâton.*

— Fig. Personne ou Etre personnifié qui peut amener certain résultat disputé : *Les diplomates chinois sont des* JOUEURS *qui battent leurs adversaires en les lassant.*

— *Beau joueur*, Celui qui risque de grosses sommes et ne montre ni dépit lorsqu'il perd, ni joie excessive lorsqu'il gagne. ‖ *Mauvais joueur*, Celui qui s'irrite de la perte. ‖ *Rude joueur*, Celui qui aime beaucoup à jouer, et aussi celui qui joue très habilement. — Fig. Personne qui mène vivement une affaire ou une discussion.

— Archéol. Maître d'armes au moyen âge.

— adj. Qui aime à s'amuser : *Enfant* JOUEUR. ‖ Qui aime à jouer de l'argent : *Avoir un fils* JOUEUR.

— Prov. **La balle cherche le joueur** (ou **va au joueur**); **La balle au joueur; Au bon joueur la balle**, L'occasion se présente de préférence à celui qui sait la mettre à profit.

— Encycl. *Joueur d'échec, de flûte, de tambourin.* V. AUTOMATE.

— Archéol. On appela longtemps *joueurs d'épée* tous les maîtres d'armes et autres gens habiles à manier l'épée ordinaire et l'espadon. Bien au delà du moyen âge, le terme de « joueur d'épée » subsiste pour désigner les gens de pied qui savaient manier cette dernière arme à la guerre. En Suisse et en Allemagne, il exista jusqu'à nos jours des associations de joueurs d'épée qui se faisaient un divertissement de s'escrimer avec des espadons.

Joueur d'épée (XVIe s.).

— Iconogr. Un grand nombre de statues représentant des musiciens sont désignées par le mot *joueur*. Citons le *Joueur de flûte* de Coysevox, connu aussi sous le titre de *Faune jouant de la flûte*, qui orna primitivement les jardins de Marly. Des *Joueurs de flûte* ont été peints par Teniers, G. Dov, Fr. Bassan (Belvédère), Grimou, G. Schalcken sous le titre : *les Jeunes musiciens*, etc. Une belle statue antique de *Flûteur* (coll. Giustiniani) a été gravée par B. Bloemaert. Le même sujet a

Le joueur de violon, d'après Raphaël.

été traité par A. Blanc (statue [nouveau Louvre]), E. Lévêque (statue [Tuileries]), etc.

Les joueurs d'instruments ont fourni d'innombrables sujets aux peintres de toutes les écoles. Nous mentionnerons : *le Joueur de violon* (il Suonatore di violino), de Raphaël, au palais Sciarra, à Rome ; *le Joueur de violon*, de Wilkie, conservé à la National-Gallery ; des *Joueurs de violon*, par D. Teniers, etc. ; la *Joueuse de luth*, tableau de G. Honthorst, au Louvre (1624). Des *Joueuses de luth* ont été peintes par Karel de Moor (galerie Fesch), le Caravage, etc. ; des *Joueuses de mandoline*, par Terburg, Honthorst, Verkolje (1676). Le *Joueur de luth*, de Meissonier, eut un grand succès au Salon de 1850. Des *Joueurs de luth* ont été représentés par Strozzi (Belvédère) ; D. Teniers (Bâle) ; Ant. Carrache (Belvédère), etc. L'une des meilleures œuvres de Metsu est sa *Joueuse de guitare* (Offices). Des sujets du même genre ont été peints par D. Teniers (Turin), Gérard de Lairesse, Watteau (Vienne), Meissonier, etc. Une *Joueuse de clavecin*, par G. Netscher, est au musée de Dresde (1666). Une charmante *Joueuse de clavecin*, de Metsu, a figuré dans les célèbres collections de de Jullienne. Van der Meer, de Delft, a peint plusieurs *Joueuses de clavecin*. A. Van Ostade a peint deux fois un *Joueur de vielle*. Un *joueur de vielle*, peint par J. Van der Venne, se voit au musée du Belvédère. On connaît le *Joueur de cornemuse*, de Teniers, au musée du Louvre. Une estampe d'Albert Dürer, datée de 1514, représente un *Joueur de cornemuse*. Des *Joueurs de cornemuse* ont été peints par Wille, Jan Metsys (Vienne), etc. Un tableau d'Abraham Bloemaert, qui est au musée de Toulouse, nous montre un *Joueur de musette*. Citons encore : un *Joueur de clarinette*, par Th. Van Baburen (1623) ; un *Joueur de tambourin*, par le Titien (Belvédère) ; une *Jeune fille jouant du tambour de basque*, par Schnetz ; des *Joueurs de basse*, par P.-C. Comte, Meissonier ; et, parmi les statues, un *Joueur de cymbales*, par R. Westmacott le Jeune ; un *Joueur de biniou*, par Ch. Le Bourg, et une *Jeune fille napolitaine jouant du tamburetto*, statue de bronze, par Dantan aîné.

Joueur (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (Théâtre-Français, 1696). — Valère ne sait pas résister à sa passion pour le jeu. Quand il gagne, il ne veut plus entendre parler d'amour ni de mariage ; s'il vient à perdre, il sent revenir sa tendresse pour Angélique, une jeune fille de province qui s'est éprise de lui : c'est là toute l'intrigue de la comédie. Tout d'abord, après un jeu malheureux, il promet à son père de s'amender ; il se fait bienvenir d'Angélique, qui lui donne son portrait enrichi de diamants. Mais son valet Hector lui amène Mme La Ressource, une usurière, et Valère lui abandonne en gage le portrait de sa maîtresse. Il gagne et ne songe plus guère ni à Angélique ni au portrait. Bientôt la chance tourne. Il va retrouver Angélique. La jeune fille, qui a appris de Mme La Ressource le cas que l'on a fait de son portrait, donne sa main à Dorante, le propre oncle de Valère, et rompt avec ce dernier. Regnard, qui était joueur, a su donner à Valère une vérité de caractère qu'on ne rencontre pas ordinairement dans son théâtre. Il déploie son ordinaire gaieté dans les personnages épisodiques d'Hector, de Valère ; de Nérine, suivante d'Angélique et ennemie de Valère ; de la comtesse, sœur d'Angélique, qui croit tous les hommes amoureux d'elle ; de l'usurière, du faux marquis, dans la bouche duquel Regnard place les brillants couplets marqués du refrain fameux : « Allons, saute, marquis. » Regnard, dans sa préface, se défend du plagiat dont l'accusait Dufresny, auteur du *Chevalier joueur*.

Joueurs de boule (LES), tableau de Meissonier (1855). Sous les ombrages du cours la Reine, vers 1750, quelques joueurs s'amusent à faire rouler la boule, entourés d'une galerie d'amateurs. Les personnages, d'une taille minuscule, sont exécutés avec une remarquable finesse. Le paysage et les costumes sont d'une couleur claire et gaie.

Les joueurs de boules, d'après Meissonier.

Joueuse d'osselets (LA). B.-arts. V. ASTRAGALIZONTE.

JOUFFLU (*jou-flu*), **UE** adj. Qui a des joues pleines, rebondies : *Campagnard* JOUFFLU.

— Mar. Se dit d'un navire à joues très renflées.

— Substantiv. Personne joufflue : *Un gros* JOUFFLU.

— Syn. **Bouffi, mafflé ou mafflu.**

JOUFFROI (Jean DE), cardinal et évêque d'Albi, né à Luxeuil en 1412, mort en 1473. Il professa le droit canon à Pavie et devint aumônier de Philippe de Bourgogne. Nommé abbé de Luxeuil et évêque d'Arras, il s'attacha au parti du Dauphin qui, devenu le roi Louis XI, le chargea de nombreuses missions. En 1461, il négocia entre le pape Pie II et Louis XI, l'abolition de la *pragmatique sanction*, ce qui lui valut le chapeau de cardinal avec l'évêché d'Albi. Il commanda, en 1473, l'expédition contre Lectoure, qui aboutit à la prise et au sac de la ville, et à la mort du duc d'Armagnac.

JOUFFROY D'ABBANS (Claude-François-Dorothée, marquis DE), mécanicien français, né à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne) en 1751, mort à Paris en 1832. Il conçut, vers 1775, l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation, en visitant la pompe à feu de Chaillot, récemment établie par Périer. Il parvint à faire marcher par la vapeur un bateau sur le Doubs (1776). L'appareil était mû par une machine à la Newcommen, à simple effet. Ce système, que l'on a appelé depuis *palmipède*, imitait les procédés de progression employés par les oiseaux aquatiques. Aux rames il substitua les roues à aubes, et, en 1783, il lança à Lyon un bateau pourvu de cet appareil ; l'expérience réussit. A l'époque de la Révolution, Jouffroy émigra, revint en France sous le Consulat, fut témoin des premières expériences de Fulton, mais ne songea qu'en 1816 à revendiquer le mérite de la découverte, dans un écrit ayant pour titre : *les Bateaux à vapeur*. Ses droits ont été établis par Arago ; Fulton lui-même les avait proclamés devant les tribunaux des Etats-Unis. — Son fils ACHILLE, né à Ecully (Rhône) en 1785, mort à Turin en 1859, chercha aussi à perfectionner les bateaux à vapeur. Ce fut également lui qui proposa, pour assurer l'adhérence des locomotives à la voie dans les fortes pentes, l'usage d'un rail à crémaillère. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Des bateaux à vapeur, précis historique de leur invention* (1839-1841) ; *Chemins de fer, système Jouffroy* (1844) ; etc.

JOUFFROY (Théodore), philosophe français, né aux Pontets (Doubs) en 1796, mort à Paris en 1842. De complexion maladive, de caractère doux, plus mélancolique et plus tendre que vigoureux et décidé, il entra à l'Ecole normale en 1814 ; c'est là qu'il perdit la foi, ainsi qu'il l'a raconté lui-même dans une page fameuse. Il suivit à l'Ecole les leçons de Cousin. En 1816, il fut reçu docteur avec deux dissertations : *Du beau et du sublime ; De la causalité*, et fut chargé de conférences à l'Ecole normale. En 1817, il fut reçu agrégé des Facultés. A la fermeture de l'Ecole normale (1822), resté sans emploi, il ouvrit un cours libre de psychologie. Il entra au journal « le Globe », où un de ses articles intitulé : *Comment les dogmes finissent* eut un grand retentissement. L'avènement du ministère Martignac le fit rentrer à l'Ecole normale. En 1833, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales.

Théodore Jouffroy.

On doit surtout à Jouffroy d'avoir fait connaître en France la philosophie écossaise, et, par son enseignement éloquent, quoique un peu superficiel, éveillé chez beaucoup le goût de la recherche philosophique. Ses œuvres principales sont : une traduction des *Esquisses de philosophie morale*, de Dugald Stewart (1826) ; une traduction de l'*Essai sur les pouvoirs de l'âme humaine*, de Th. Reid (1828-1836) ; *Mélanges philosophiques* (1833) ; *Cours de droit naturel* (1835) ; *Nouveaux mélanges philosophiques* (1842) ; *Cours d'esthétique* (1843) ; etc.

JOUFFROY (François), sculpteur, né à Dijon en 1806, mort à Laval en 1882. Il obtint le prix de Rome en 1832, avec *Capanée foudroyé sous les murs de Thèbes*, exécuta, à Rome, un *Pâtre napolitain sur un tombeau*, et, à Paris, *Caïn maudit*. La *Jeune fille confiant son premier secret à Vénus* (1839) mit en évidence ses qualités, la délicatesse et la grâce. Il donna ensuite : la statuette de *Lamartine* (1839) et le buste de *Monge ; la Désillusion*, marbre, au musée de Dijon (1840) ; le buste de *Merlin* (1844) ; *le Printemps* et *l'Automne* (1845), marbres ; *Erigone*, marbre, au musée de Dijon ; *Bénitier de Saint-Germain-l'Auxerrois* (Paris), groupe en marbre de trois enfants (1843) ; un groupe colossal décorant le portail de l'église Saint-Gervais (1854) ; *le Châtiment et la Protection*, pour le Palais de Justice (1865) ; un *Saint Bernard*, marbre, au Panthéon. Il était membre de l'Institut depuis 1857.

JOUG (*jough'* — du lat. *jugum*, même sens) n. m. Pièce de bois que l'on attache sur la tête des bœufs pour les atteler : *Mettre des taureaux sous le* JOUG.

— Fig. Sujétion, contrainte exercée par une autorité quelconque : *Le* JOUG *du devoir, des lois, des convenances, de la reconnaissance.* ‖ *Faire joug*, Se soumettre. (Vieux.)

— Antiq. Pique attachée horizontalement sur deux autres piques fichées en terre, sous laquelle on faisait passer en signe de soumission des personnes et surtout des armées vaincues. (On retrouve cet usage chez tous les peuples qui combattirent les Romains, aussi bien chez les Parthes que chez les Numides ou les Germains et en Italie même.)

Vaincus passant sous le joug.

— Mar. Techn. Bâton servant à tordre certains cordages dans les corderies. ‖ Pièce de bronze qu'on engage sur les hélices des torpilles Whitehead pour les empêcher de tourner pendant le balancement. ‖ *Joug* ou *Joup*, Chacune des deux traverses sur lesquelles repose le cadre inférieur des galères anciennes.

— Techn. Fléau d'une balance.

— ENCYCL. Agric. L'attelage au *joug* est le plus économique. On distingue du *joug double*, auquel on accouple deux animaux, le *joug simple* ou *jouguet*, qui ne s'applique qu'à un seul bœuf. Le joug double est une pièce de bois volumineuse, mais légère, préparée de telle façon qu'on puisse l'ajuster par sa face inférieure, soit à la tête, soit à la nuque des bœufs accouplés. Suivant les localités, en effet, on dispose le joug, par l'intermédiaire d'un coussin, sur le front ou sur la nuque, en arrière des cornes, et on le fixe au moyen de longues courroies qui l'entourent, ainsi que le coussin et la base des cornes. En son milieu, il est percé d'un trou qui reçoit le timon de la voiture, ou il porte un anneau auquel on attache la chaîne de traction, ou bien encore il est traversé par une cheville de fer qui porte cet anneau. Dans ce dernier cas, on donne au joug une assez grande longueur et on le perce de plusieurs trous, de manière à pouvoir rapprocher la cheville de l'animal le plus vigoureux. Le joug double est rigide pour des animaux de même taille ; il est articulé lorsque les bœufs ont des tailles différentes. Le joug simple présente sur le joug double l'avantage de laisser à chaque animal toute son indépendance. Aux extrémités il porte des anneaux pour attacher les traits ou passer les brancards.

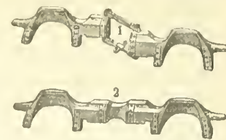

Jougs : 1. Articulé ; 2. Rigide.

En Italie et en Savoie, on emploie un *joug multiple*, qui se compose de deux jougs ordinaires. L'un est fixé sur la tête, et l'autre en avant du garrot. Enfin, dans quelques départements du midi de la France, on utilise pour l'attelage des chevaux une sorte de joug double, construit pour l'encolure. Il est formé de deux traverses disposées perpendiculairement au cou des animaux et appuyant, l'une, contre la partie supérieure ; l'autre, contre la partie inférieure du collier. Ces traverses sont reliées par des tiges de fer et des pièces de bois, dont l'une est placée juste au milieu de l'intervalle qui sépare les chevaux. Celle-ci porte une ouverture qui reçoit le timon.

JOUGNE, comm. du Doubs, arrond. et à 19 kilom. de Pontarlier ; 1.215 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Au milieu de forêts de sapins, station d'été assez fréquentée. Forges, clouteries, articles d'horlogerie. Ruines d'un château et de fortifications du moyen âge.

JOUGO-SLAVES. Ethnogr. V. YOUGO-SLAVES.

JOUGUET (*ghè*) n. m. Joug simple servant : 1° à habituer les bouvillons à l'attelage ; 2° à atteler des bœufs très différents de taille.

Jouguet.

JOUHAUD (Auguste), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1806 de parents français, mort à Paris en 1888. Il possédait la tournure d'esprit, la verve spirituelle qui conviennent au vaudeville. Parmi ses pièces, nous citerons : *les Petits Prisonniers* (1822) ; *Napoléon ou l'Empereur et le Colonel* (1827) ; *Guillaume le Têtu* (1830), dont le héros était le roi de Hollande ; *le Volontaire belge* (1830) ; *Charles X ou les Suites d'un coup d'Etat* (1830) ; *la Prise d'Anvers* (1830) ; *Robert Macaire en Belgique* (1837) ; *la Vieillesse du gamin de Paris* (1838) ; *la Fille du pacha* (1839) ; *les Ouvriers du faubourg* (1841) ; *le Diogène du faubourg Saint-Antoine* (1846) ; *Promettre et tenir...* (1847) ; *les Consultations de Jocrisse* (1854) ; *Prenez mon ours* (1855) ; *les Trois habits* (1878), etc. — Son fils, AUGUSTE, né à Bruxelles en 1836, est l'auteur de nombreuses opérettes ou vaudevilles en un acte : *A quinze ans* (1866) ; *l'Orgon de Tartufe* (1872) ; *l'Amour au village* (1873) ; *un Beau-père pas bête* (1873) ; *Chambre à louer* (1874) ; *une Dame au violon* (1874) ; *un Mari dans les « Petites Affiches »* (1874) ; *Mariages riches* (1876) ; *l'Article 349* (1877) ; *un Dîner à la carte* (1878) ; *une Explosion* (1878) ; *35 minutes de captivité* (1879) ; *les Cascades de Taupin* (1881) ; *Divorcez !* (1882) ; *l'Education de Clairette* (1882) ; *les Hussards de la République* (1882) ; *un Mari en location* (1883) ; *Mes petits mémoires* (1888).

JOUI n. m. Liquide dont se nourrissent les Japonais, et dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUIÈRE (*jou-i-èr'*) n. f. Chacun des murs d'aplomb, avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse et reçoivent les coulisses des vannes. ‖ On dit aussi JOUILLÈRE.

JOUILLAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 11 kilom. de Guéret, sur un affluent de la Creuse ; 1.231 hab. Eglise des XIIe et XVe siècles. Anciens châteaux de Jouillat, de Boisfranc et de Bretouilly.

JOUIN (Nicolas), pamphlétaire et poète français, né à Chartres en 1684, mort à Paris en 1757. Il fut joaillier, puis banquier à Paris. Janséniste, il publia contre les jésuites et les adhérents à la bulle *Unigenitus* un grand nombre de satires en vers et de pamphlets en prose, d'un style parfois plus que grivois. Nous citerons, entre autres : *le Porte-feuille du diable* (1733) ; *les Regrets des jésuites au sujet du nouveau bréviaire de Paris* (1736), en vers ; *Chanson d'un inconnu ; le Philotanus moderne* (1740) ; *Harangues des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur Christophe de Beaumont* (1754), recueil de pièces satiriques en vers patois, réimprimées sous le nom de *Sarcellades*, et qui le firent mettre à la Bastille en 1753-1754.

JOUIN (*Henry*-Auguste), écrivain français, né à Angers en 1841. Il a débuté par des travaux d'économie sociale, des articles d'art et des poésies dans les journaux de province et des revues belges. En 1874, il entra à la direction des beaux-arts, où il fut attaché à la publication de l'« Inventaire général des richesses d'art de la France ». En 1877, il s'occupa de l'organisation des congrès annuels des sociétés des beaux-arts des départements, et de la publication des mémoires de ces congrès. En 1891, il fut nommé secrétaire de l'Ecole des beaux-arts. Citons encore de lui : *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains* (1878) ; *Antoine Coysevox* (1883) ; *Esthétique du sculpteur* (1888) ; *Charles Le Brun et les arts sous*

Louis XIV (1890); etc. Henry Jouin a fait représenter à l'Odéon deux actes en vers fort gracieux : *le Neveu de Beaumarchais* (1899); *Corneille et Lulli* (1901). Il a collaboré, pour l'histoire de l'art, au *Nouveau Larousse illustré.*

JOUIR (du lat. *gaudere*, même sens) v. n. Avoir un usage avantageux; tirer avantage ou agrément : JOUIR *d'une grande fortune, d'une entière liberté.* ‖ Se réjouir, être satisfait : JOUIR *de l'embarras, de la surprise de quelqu'un.* ‖ Etre en possession : JOUIR *d'une parfaite santé, de l'estime publique.* ‖ Se dit des choses dans un sens analogue : *La coutellerie de Châtellerault* JOUIT *d'un grand renom.*

— Absol. Avoir l'usage des choses, en tirer du profit, de l'agrément ou du plaisir : *On veut* JOUIR; *après soi le déluge.* (Dider.) ‖ Goûter le plaisir particulier au coït : *Dans les animaux quadrupèdes, le mâle, dès qu'il* A JOUI, *se sépare de la femelle.* (Buff.)

— *Jouir de quelqu'un,* S'en servir à son avantage. ‖ *Jouir d'une femme,* Obtenir ses faveurs. ‖ Avoir l'agrément de la présence : JOUIR *d'un ami pendant deux jours.* ‖ *Jouir de son reste,* Profiter de quelques avantages que l'on va perdre pour toujours.

— n. m. Action de jouir : *C'est le* JOUIR, *non le posséder, qui nous rend heureux.* (Montaigne.)

— Véner. Faire la curée, en parlant des chiens.

JOUISSANCE (*i-sanss*) n. f. Libre usage, faculté de jouir : *Avoir la pleine* JOUISSANCE *de tous ses droits.* ‖ Action d'user librement, de jouir : *Ce n'est pas la possession qui nous rend heureux, c'est la* JOUISSANCE. (Mme de Lambert.) ‖ Plaisir de l'âme ou des sens : *Les pures* JOUISSANCES *de l'intelligence. Les grossières* JOUISSANCES *de la brute.* ‖ Se dit particulièrement du plaisir procuré par le coït : *La fornication est la* JOUISSANCE *passagère de deux personnes libres, mais non concubinaires.* (Proudh.)

— Faveur obtenue d'une dame : *Celui-ci a fait un madrigal sur une* JOUISSANCE. (Mol.) ‖ Pièce de vers contenant le récit d'une faveur obtenue d'une femme : *Homme connu par beaucoup de bouquets à Iris, d'impromptus, de* JOUISSANCES. (Volt.) [Vieux dans ces deux sens.]

— Comm. Date à partir de laquelle on aura la jouissance d'une chose mobilière ou immobilière. (Quand on dit d'un titre qu'il est jouissance 1er janvier, cela veut dire que l'intérêt qu'il produira, au profit du porteur, part de cette date.)

— Dr. Perception des fruits : *Avoir la* JOUISSANCE *d'une terre.* ‖ Action de toucher les intérêts d'une rente, les dividendes d'une action. ‖ *Action de jouissance,* Action dont le capital remboursé ne comporte plus qu'une part dans les dividendes.

JOUISSANT (*i-san*), **ANTE** adj. Qui jouit; qui a l'usage, la jouissance d'une chose ou d'un droit.

JOUISSEUR (*i-seur'*), **EUSE** n. Personne qui jouit. ‖ Personne qui mène une vie joyeuse, qui ne cherche qu'à se procurer des jouissances.

JOUJOU (forme enfantine de *jouet*) n. m. Jouet, objet servant d'amusement aux enfants. ‖ Pl. *Des* JOUJOUX.

— Par anal. Objet relativement petit et mignon ou objet quelconque dont se servent habituellement certaines personnes : *Les télescopes, ces* JOUJOUX *des savants.* ‖ Objet sans valeur sérieuse, et qu'on apprécie cependant : *Les hommes faits ont leurs* JOUJOUX, *aussi bien que les enfants.*

— Fam. *Faire joujou,* Jouer.

JOUKOVSKY (Vassili Andréevitch), poète russe, né dans le district de Mistchensko (gouv. de Toula) en 1783, mort à Baden-Baden en 1852. Fils naturel d'un propriétaire agricole, Bounine, et d'une esclave turque, il fut adopté par un ami de la maison, dont il porta le nom. Ses débuts datent de 1797, avec deux pièces, *Camille* et *Paul et Virginie*, représentées dans un salon de Toula. En 1802, il publia une adaptation de Gray, *le Cimetière du village;* une traduction de Kotzebue, *l'Enfant du lac*, et une autre de Cervantes, *Don Quichotte.* En 1808, il prit la direction de la revue « le Messager de l'Europe », où il publia ses poésies. En 1812, il s'engagea dans un régiment de la garde nationale, prit part à la bataille de Borodino, et composa peu après son grand poème : *le Chantre dans le camp des guerriers russes.* Après la guerre, il publia des odes : *Au chef des vainqueurs* (1815); *le Barde au Kremlin* (1816); etc. En 1816, il devint lecteur de l'impératrice et, l'année suivante, précepteur du prince héritier, le futur tsar Alexandre II. Il suggéra à son élève la noble idée de la libération des serfs. Il ne reprit sa plume qu'en 1827 pour publier des traductions en vers de l'*Odyssée*, de l'*Enéide* et de l'*Iliade.* Il mourut au moment où il allait se convertir au catholicisme. Joukovsky a contribué puissamment à l'évolution de la poésie russe. Ses poésies captivent par la belle harmonie de la forme et l'étrangeté d'une sensibilité excessive.

Joukovsky.

JOULE n. m. Unité pratique d'énergie électrique valant dix millions de fois l'unité C G S, qui est l'*erg*, ou encore 10 *még-ergs.* (Par conséquent,

$$1 \text{ joule} = \frac{1}{9{,}81} \text{ kilogrammètre.}$$

Ce terme, tiré du nom du physicien anglais Joule, a été proposé en 1882 par sir William Siemens, et rapidement adopté par les praticiens.)

JOULE (James Prescott), physicien anglais, né à Salford en 1818, mort à Sale, près de Manchester, en 1889. Il obtint le grade de docteur ès lois de l'université d'Edimbourg (1871), de docteur ès sciences physiques et mathématiques de l'université de Leyde (1875). Membre de la Société royale de Londres, il a présidé le congrès de l'Association britannique tenu à Bradford en 1873. Joule a publié, sur la théorie mécanique de la chaleur, deux ouvrages très estimés : *Découverte des lois relatives à l'émission de chaleur par les courants électriques; Découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur.*

Joule (LOIS DE), Nom donné aux lois thermiques énoncées par Joule relativement aux courants électriques : 1° *La quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps par le passage d'un courant électrique dans un conducteur est proportionnelle à la résistance de ce conducteur.* 2° *Elle est proportionnelle au carré de l'intensité du courant.*

— ENCYCL. Si l'on désigne par q la quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps, par r la résistance du conducteur considéré, par I l'intensité du courant, par t le temps et par J l'équivalent mécanique de la calorie, on a la relation :

$$q = \frac{1}{J} r I^2 t.$$

Cette loi s'applique aussi aux quantités de chaleur dégagées dans les couples et dans les électrolytes, à condition de tenir compte des quantités de chaleur absorbées ou dégagées dans les phénomènes chimiques. Le produit It de l'intensité par le temps étant, d'après la loi de Faraday, égal à la quantité Q d'électricité qui passe, et Ir étant d'autre part, d'après la loi d'Ohm, égal à la force électromotrice E, le travail $T = Jq$, équivalant au passage d'un courant, est $T = QE$.

JOUQUES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 24 kilom. d'Aix, au-dessus du Vallat de Roques, affluent de la Durance; 1.301 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, fabrique de pipes, distillerie. Bassin de Couroublaou; grottes.

JOUR (du lat. *diurnus*, diurne) n. m. Lumière dont le soleil éclaire la terre : *Avant le* JOUR. *Au lever du* JOUR. *Pièce où le* JOUR *entre à peine.* ‖ Temps pendant lequel on y voit; temps qui s'écoule depuis le commencement de l'aurore jusqu'à la fin du crépuscule : *La nuit appartient à la pensée, le* JOUR *à l'action.* (E. Pelletan.) ‖ Temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : *Au pôle, il n'y a qu'un* JOUR *de six mois et une nuit de six mois.* ‖ Espace de temps réglé par une révolution de la terre sur elle-même, ou par la révolution apparente du soleil autour de la terre : *Le* JOUR *se divise en vingt-quatre heures.* ‖ Temps de la journée réservé au travail : *Perdre un* JOUR. ‖ Se dit particulièrement des journées employées au travail : *Avoir un habit pour tous les* JOURS *et un pour le dimanche.*

— Pris dans le sens d'Espace de vingt-quatre heures, le mot *jour* est fréquemment déterminé par diverses circonstances. (Par la température : *Un* JOUR *de pluie.* ‖ Par la saison à laquelle le jour appartient ou semble appartenir par sa température : *Un* JOUR *d'hiver, d'été.* ‖ Par la façon dont la journée est employée : *Un* JOUR *de congé, de repos.* ‖ Par une occurrence particulière : *Le* JOUR *de votre fête.* ‖ Par une action particulière que l'on fait : *Un* JOUR *de barbe, de médecine.* ‖ Par la fête que l'on célèbre : *Le* JOUR *de Pâques, de Noël.* ‖ Par un fait ou un événement particulier : *Le* JOUR *de la bataille d'Iéna.* ‖ Par les dispositions dans lesquelles on passe la journée : *Un* JOUR *de joie, d'angoisse.*)

— Par anal. Clarté quelconque : *Le gaz donne un* JOUR *blafard.*

— Par ext. Manière dont les objets sont éclairés : *Tableau qui n'est pas dans son* JOUR. V. la rubr. Peint.

— Epoque, circonstance : *Le* JOUR *où la liberté de la presse périra, ce* JOUR-*là nous retournerons à la servitude.* (Royer-Collard.) ‖ Temps très court : *Vous n'avez qu'un* JOUR *à passer sur la terre...* (Lamenn.)

— Epoque actuelle, moment actuel : *Les hommes, les nouvelles du* JOUR. ‖ Aujourd'hui, par opposition à demain : *Les rois ont le* JOUR, *les peuples ont le lendemain.* (V. Hugo.)

— Poétiq. Vie humaine : *Sauver les* JOURS *de quelqu'un.* ‖ *Astre, Flambeau, Père, Dieu du jour,* Le soleil.

— *Plein de jours,* Qui a vécu longtemps : *Mourir* PLEIN DE JOURS. ‖ Plein de vie, vivant et en bonne santé :

Tel que l'on croyait mort est *plein de jours* peut-être.
PONSARD.

— *Homme des anciens jours,* Homme du temps passé; vieillard. ‖ *L'Ancien des jours,* En style biblique, Dieu.

— Fig. Ce qui éclaire, ce qui sert à faire comprendre : *Jeter du* JOUR *sur une question.* ‖ Aspect, apparence, point de vue : *Le cardinal de Retz sait donner un beau* JOUR *à ses défauts.* (La Rochef.) ‖ Evidence, clarté propre : *Mettre la vérité dans tout son* JOUR. ‖ Issue ou existence possible ou probable : *Voir* JOUR *à une affaire.*

— Loc. div. *Le grand jour,* Lumière complète, éclatante, du jour : *Beauté qui ne soutient pas le* GRAND JOUR. (Au fig. Etat de publicité; publicité : *Vivre au* GRAND JOUR.) ‖ *Le premier jour de l'an,* et absol. *Le jour de l'an,* Le 1er janvier. ‖ *Jour férié,* Jour chômé, consacré à des fêtes religieuses ou nationales. ‖ *Jours ouvrables,* Jours où la loi religieuse permet de se livrer au travail. ‖ *Jours gras,* Jeudi, dimanche, lundi et mardi qui précèdent immédiatement le mercredi des cendres, et sont consacrés à des réjouissances particulières. ‖ *Jour artificiel,* Clarté obtenue à l'aide d'un foyer produit artificiellement. ‖ *Demi-jour,* Jour faible, naturel ou artificiel. — Fig. Etat d'incertitude, de doute, de connaissance incomplète. ‖ *Bon jour,* Jour heureusement ou agréablement passé : *Souhaiter un* BON JOUR, *le* BON JOUR *à quelqu'un.* (Ne s'emploie guère qu'en un seul mot : *Bonjour.*) — Jour de grande fête : *Robe que l'on ne met qu'aux* BONS JOURS. — Communion : *Faire son* BON JOUR. (Rare.) ‖ *Les beaux jours,* Le printemps, la belle saison. — Le temps de la jeunesse, le bel âge. ‖ *Les vieux jours,* La vieillesse. ‖ *Le plus beau jour de la vie,* Le jour de la première communion. ‖ *Mauvais jour,* Jour malheureux ou fatal. — Jour où l'on est mécontent, mal disposé. ‖ *Les mauvais jours,* Le temps de l'hiver. — Au fig. Période de malheur, de misère : *Qui n'a connu de* MAUVAIS JOURS? ‖ *Jours critiques,* Jours où il arrive, où il doit arriver quelque chose de fâcheux, une crise dans une maladie, etc.; jours où une femme a ses menstrues. ‖ *Jour de quelqu'un,* Jour où il est disponible pour faire quelque chose : *Donnez-moi* VOTRE JOUR. — Jour où il doit faire, où il fait quelque chose à son tour : *Vous êtes de garde ce soir; c'est* VOTRE JOUR. ‖ Jour qui a, pour quelqu'un ou quelque chose, une importance solennelle ou décisive : *La vérité finira par avoir son* JOUR. (Proudh.) ‖ *Le jour d'une dame,* Le jour où elle reçoit. ‖ *Au jour la journée* ou *Au jour le jour,* Chaque jour à mesure et isolément, et de façon que le gain de la journée ne suffise qu'au jour présent, sans s'occuper de l'avenir : *Vivre* AU JOUR LE JOUR. — Fig. *Les hommes vivent* AU JOUR LA JOURNÉE *avec leur conscience.* (Rivarol.) ‖ *Mettre au jour, Donner le jour à,* Enfanter ou procréer. — Publier : METTRE AU JOUR *un nouvel ouvrage.* — Divulguer, faire connaître : *La philosophie n'a fait que* METTRE AU JOUR *ce que contenait l'esprit humain.* (Guizot.) ‖ *Voir le jour,* Naître : *Peu d'habitants de Paris* ONT VU LE JOUR *à Paris.* — Etre exhibé, tiré d'un lieu caché ou fermé : *Un habit qui n'*AVAIT *pas* VU LE JOUR *depuis cinq ans.* — Etre publié : *Nombre de manuscrits ne* VOIENT *jamais* LE JOUR. ‖ *Perdre, Quitter le jour,* Mourir. ‖ *Priver quelqu'un du jour,* Le faire mourir. ‖ *Se faire jour.* Se dit du moment où le jour succède à la nuit : *Il commence à* SE FAIRE JOUR. — S'ouvrir un passage : SE FAIRE JOUR *à travers les ennemis.* — Trouver une issue, un moyen de réussir : SE FAIRE JOUR *au milieu d'affaires épineuses.* — Se montrer, se produire : *La vérité finit par* SE FAIRE JOUR.

— Loc. fam. : *Etre beau comme le jour,* Etre très beau ou très bien mis. ‖ *Etre clair comme le jour,* Etre évident. ‖ *Etre le jour et la nuit, comme le jour et la nuit,* Ne pas se ressembler du tout. ‖ *Faire du jour la nuit et de la nuit le jour,* Dormir le jour et veiller la nuit. ‖ *Etre jour, petit jour, grand jour chez quelqu'un.* Se dit d'une personne levée, levée depuis peu, levée depuis longtemps.

— Loc. adv. *Un jour, Un beau jour, Quelque jour,* A une certaine époque passée ou future. ‖ *Un de ces jours,* Prochainement. ‖ *Au premier jour,* Très prochainement. ‖ *Ces jours derniers, L'autre jour,* Tout dernièrement. ‖ *De nos jours,* A notre époque, dans notre temps. ‖ *Chaque jour, Tous les jours,* Journellement, continuellement. (On dit dans le même sens TOUS LES JOURS QUE DIEU FAIT.) ‖ *De jour en jour, D'un jour à l'autre,* Graduellement, successivement. ‖ *Du jour au lendemain,* Dans peu de temps ou En peu de temps : *Le poisson se gâte* DU JOUR AU LENDEMAIN. ‖ *Jour pour jour, A pareil jour,* Exactement à la même date : *Il y a vingt ans* JOUR POUR JOUR. ‖ *Par jour,* Dans chaque jour, En un jour. ‖ *De jour,* Pendant le jour : *Travailler* DE JOUR *et de nuit.* ‖ *De tous les jours,* Journalier, Dont on se sert ou qu'on fait tous les jours, habituellement, et non pas seulement dans certains jours exceptionnels. ‖ *Du jour,* Fait, produit, fabriqué le jour même : *Du pain* DU JOUR. *Des œufs* DU JOUR. ‖ *D'un jour,* Peu ancien ou qui doit peu durer : *Un bonheur* D'UN JOUR. ‖ *A jour,* De façon à laisser des jours nombreux, des ouvertures multipliées : *Une broderie* À JOUR. — A point, au courant, jusqu'au jour où l'on est : *Mettre* À JOUR *un travail en retard, des livres de commerce.* ‖ *Percer à jour,* Dévoiler, deviner : PERCER À JOUR *l'hypocrisie.*

— Loc. interj. : *Jour de Dieu!* Juron emprunté au roi Charles VIII.

— Archit. Ouverture destinée à donner du jour à un bâtiment : *Ouvrir des* JOURS *sur une cour. Des* JOURS *bien ménagés.* ‖ Fente, crevasse, ouverture accidentelle par laquelle le jour pénètre : *Mur dans lequel il s'est fait des* JOURS. ‖ *Bâtiment à jour,* Bâtiment dont les ouvertures sont béantes, n'ayant pas reçu ou n'ayant plus les boiseries qui servent d'ordinaire à les fermer. ‖ *Jour du haut* ou *d'en haut,* Jour éclairant une pièce d'appartement au moyen de miroirs inclinés ou traversant des vitres formant le plafond d'une pièce. ‖ *Jour droit,* Jour que fournit directement une fenêtre ordinaire. ‖ *Jour à verre dormant,* Jour que donne une fenêtre fixe. ‖ *Faux jour,* Lumière pénétrant par une fenêtre percée dans une cloison et éclairant l'intérieur d'une chambre, d'un escalier existant derrière la cloison. ‖ *Jour d'escalier,* Vide existant entre les limons qui supportent la rampe de cet escalier. ‖ *Jour de souffrance,* Baie qui s'ouvre soit avec le consentement du propriétaire voisin, s'il s'agit d'un mur mitoyen, soit même sans ce consentement s'il s'agit d'un mur non mitoyen, à condition qu'elle soit garnie, extérieurement, d'une grille et d'un châssis dormant. ‖ Intervalle libre que, dans un plafond, on laisse entre les solives pour éviter le pourrissage par échauffement.

Jour de souffrance.

— Astr. Temps employé par la terre pour faire sur elle-même sa révolution. ‖ *Jour vrai.* Temps que met le soleil vrai à revenir au même méridien. ‖ *Jour astronomique,* Période de vingt-quatre heures comptées de midi à midi. ‖ *Jour moyen,* Jour solaire moyen qui, répété 365 fois, donne 365 jours solaires consécutifs. ‖ *Jour civil,* Jour compté de minuit à minuit. ‖ *Jour sidéral,* Intervalle qui sépare deux passages consécutifs d'un étoile au même méridien. ‖ *Jour lunaire,* Temps mis par la lune à revenir au même méridien. (Il est plus long de cinquante-deux minutes que le jour moyen et est la cause du retard diurne des marées.)

— Chronol. *Jour mondain,* Période de dix siècles, formant, d'après les traditions étrusques, une division de la durée de l'univers, qui devait vivre quatre-vingts siècles ou huit jours mondains. ‖ *Jours complémentaires,* Jours au nombre de cinq ou six que l'on ajoutait après les douze mois de trente jours, dans le calendrier républicain. (On les appelait aussi *sans-culottides.*)

— Cout. anc. Assises, séance. ‖ *Jours généraux,* Jours de l'assemblée des états d'une province. ‖ *Hauts jours,* Epoque où les maîtres des eaux et forêts tenaient leurs assises, selon la coutume de Normandie. ‖ *Jours des barons.* Epoque où les barons s'assemblaient pour juger les causes de leurs domaines. ‖ *Jour servant,* Jour où doit être appelée une affaire litigieuse. ‖ *Grands jours.* V. GRAND.

— Dr. et fin. *Jours utiles,* Jours pendant lesquels on peut agir juridiquement et en dehors desquels l'action n'est plus recevable. ‖ *Jour de grâce ou de faveur,* Délai que les débiteurs avaient autrefois pour acquitter une lettre de change. ‖ *Jours d'usance,* Terme variable, sur certaines places étrangères, pour le payement des lettres de change. ‖ *Jours fériés.* V. FÉRIÉ. ‖ *Jour a quo,* Jour de l'acte qui fait courir un délai de procédure. ‖ *Jour ad quem,* Dernier jour du délai où l'on puisse procéder utilement.

— Hist. *A un autre jour* (en latin *alio die*), Formule qui a joué un grand rôle dans la politique romaine, les augures pouvant s'en servir à volonté pour rompre les délibérations de l'assemblée des comices. ‖ *Cent-Jours,* Temps qui s'est écoulé entre le retour de l'île d'Elbe et la seconde chute de Napoléon. ‖ *Grands jours de Champagne et de Brie,* Cour de justice instituée en 1302, et qui se tenait deux fois l'an dans la ville de Troyes. (V. GRAND.) ‖ *Grands jours de Venise,* Cour de justice de Venise.

— Joaill. *Sertir, Monter une pierre à jour,* L'enserrer entre des griffes de manière que son bord soit seul maintenu et que, la lumière passant au-dessus et au-dessous, cette pierre puisse jeter tous ses feux.

— Mar. *Jours de planche* ou *de starie,* Délai accordé au capitaine d'un navire pour opérer le déchargement ou le chargement de la cargaison.

— Milit. *Etre de jour,* Etre de service quand celui-ci se fait par jour au lieu de se faire par semaine.

— Peint. Imitation, dans un dessin ou une peinture, du jour naturel : *Le* JOUR *est l'âme d'un paysage.* ‖ Partie éclairée dans un tableau : *Les vrais artistes n'éparpillent pas les* JOURS *dans leurs tableaux, mais les concentrent en masses.* ‖ *Jour d'atelier,* Imitation, dans les tableaux, du jour particulier ménagé dans les ateliers pour produire certains effets de clair-obscur : *Les* JOURS D'ATELIER *doivent être réservés à des intérieurs et même à certains intérieurs.* ‖ *Faux jour, Jour faux.* Il y a un *jour faux* dans un tableau, quand les objets y sont éclairés contre nature; un tableau est dans un *faux jour,* quand il reçoit la lumière dans un sens contraire à celui que le peintre a choisi.

— Relig. *Jour de Brahmâ.* Dans le brahmanisme, Période pendant laquelle doit durer l'univers, soit 4.320.000 années. (Au bout de ce temps, l'univers sera détruit par le vent et le feu, et le chaos régnera pendant une période égale, après laquelle recommencera l'œuvre de la création.)

— Théâtr. *Petits jours,* Jours que les premiers sujets du Théâtre-Français consacraient au repos, et où leurs rôles étaient remplis par les doublures.

— Loc. prov. : **Demain il fera jour,** Attendons demain pour faire cela. ‖ **Bon jour, bonne œuvre,** Voilà une bonne œuvre accomplie un jour de fête. ‖ **Les jours se suivent et ne se ressemblent pas,** Les circonstances varient avec le temps. ‖ **A chaque jour suffit son mal** (ou sa peine), Il ne faut pas se donner des inquiétudes au sujet de l'avenir. ‖ **A la Sainte-Luce, les jours croissent du saut d'une puce,** Les jours commencent à croître un peu à la Sainte-Luce (autref. 13 déc., auj. 23 déc.).

— Syn. **Jour, journée.** *Jour* marque une division du temps : *La semaine se compose de sept* JOURS; *journée* se rapporte surtout à ce qui se passe, à ce qui s'accomplit dans un jour : *La* JOURNÉE *d'un ouvrier finit souvent bien avant le jour.* Cependant, *jour, journée* peuvent quelquefois s'employer indifféremment l'un pour l'autre.

— Encycl. Astron. On donne le nom de *jour sidéral* à la durée de la rotation diurne du ciel, c'est-à-dire à l'intervalle de temps compris entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au même méridien. On entend par *jour artificiel* le temps pendant lequel le soleil se trouve au-dessus de l'horizon. Sa durée est variable avec la latitude et la saison. On désigne indistinctement sous les noms de *jour vrai, jour solaire, jour solaire vrai, jour astronomique,* l'intervalle de temps qui sépare deux passages consécutifs du soleil au méridien, ou le temps qui s'écoule entre deux *midis vrais.* Sa durée est d'environ 4 minutes plus grande que le jour sidéral. Au reste, cette durée n'est pas constante; c'est pourquoi nous sommes obligés d'imaginer un soleil fictif parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique. En admettant que ces deux soleils partent au même instant de l'équinoxe de printemps, il sera *midi moyen,* toutes les fois que le soleil fictif passera par le méridien. On appelle *équation du temps* la différence de ce midi avec le midi vrai. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et la *Connaissance des temps,* pour chaque jour de l'année, l'heure qu'une montre, réglée sur le temps moyen, doit indiquer à midi vrai. Le jour moyen vaut 1 jour 3 minutes 56s,54 de temps sidéral.

Les astronomes et les navigateurs comptent le *jour* à partir de midi, parce que le passage du soleil au méridien est facile à établir, et qu'il sert de vérification. Ils comptent de 24 heures en 24 heures. La plupart des peuples commencent le jour civil à minuit, et le partagent en deux périodes de 12 heures. Les Romains commençaient le jour au lever de soleil, et ils le divisaient en 12 heures égales. Ils comptaient également 12 heures de nuit. Ce jour artificiel était divisé en quatre parties principales, qu'ils appelaient *prime, tierce, sexte* et *none,* et chacune de ces parties contenait trois parties secondaires ou heures ordinaires. Les 12 heures de la nuit se divisaient en quatre parties de trois heures dites *veilles.*

— Dr. *Jour ad quem.* En principe (C. proc. civ., art. 1033), le *dies a quo,* jour de signification, et le *dies ad quem,* jour de l'échéance, ne sont pas comptés dans le délai général fixé pour les ajournements, citations, sommations, etc.; les délais sont dits alors *délais francs.* Cette règle fléchit cependant en ce qui concerne le *jour ad quem* dans certaines circonstances nettement indiquées par la loi, comme, par exemple, en matière de constitution de rente viagère, de saisie-arrêt, de surenchère, d'ordre, etc., dans lesquels il est compris dans la supputation du délai.

Jour natal (Du), traité astrologique, composé au IIIe siècle de notre ère par le grammairien Censorinus, à l'occasion du jour natal d'un de ses amis. — Grâce à la façon dont l'auteur a daté son livre et aux indications qu'il donne sur les autres ères, ainsi que sur les erreurs résultant de la confusion entre la chronologie solaire et la chronologie lunaire, on a pu fixer l'ère de Nabonassar et l'année initiale de plusieurs autres.

Jour et la nuit (Le), opérette en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq (Nouveautés, 1881). Le livret est gai, alerte et amusant, sans grande nouveauté, mais adroitement mis en scène; la musique, charmante et fraîche, fait honneur au talent délicat de son auteur.

JOURDAIN (en arabe *Cheriat-el-Kébir* ou *Nahr-el-Cheriat*), fleuve de la Syrie, tributaire de la mer Morte. Il naît au pied de l'Anti-Liban, au massif du Djebel-ech-Cheikh, en plusieurs fontaines jaillissant des basaltes, puis coule dans une vallée rectiligne, encadrée d'escarpements volcaniques, le Gohr, d'une largeur qui varie de 14 à 20 kilom. et en faible pente vers le S. Dans ce bas-fond, aride et exagérément échauffé, qui est assurément le reste, par endroits lacustre et marécageux, d'un ancien lac desséché, dont la mer Morte aurait marqué le fond extrême, le fleuve coule en larges méandres. Il traverse, non loin de sa source, le lac de Houlèh (ancien *Mérom*), puis le lac de Tibériade, où ses eaux sont déjà au-dessous du niveau de la Méditerranée. Elles atteignent la mer Morte par 392 mètres au-dessous de ce niveau, sans avoir traversé aucune ville notable. Le Jourdain, dont les eaux sont considérées comme sacrées, est chaque année visité par des troupes nombreuses de pèlerins. Cours, environ 700 kilom.

JOURDAIN (Alfonse), comte de Toulouse, né en Syrie en 1103, mort à Césarée en 1148. Fils de Raymond IV et d'Elvire de Castille, il naquit près de Tripoli et fut baptisé dans le Jourdain, d'où son surnom. Comte de Rouergue en 1105, il succéda, en 1112, à son frère Bertrand, comme comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence; le duc d'Aquitaine, Guillaume le Vieux, s'empara du comté de Toulouse, pendant que le comte de Barcelone lui disputait la Provence. Assiégé dans Orange, délivré par les Toulousains (1123), Alfonse, en 1125, traita avec le comte de Barcelone et conserva ses domaines jusqu'en 1141, époque à laquelle Louis le Jeune envahit le comté de Toulouse. Deux fois excommunié, à cause de démêlés avec le clergé, il partit, en 1147, pour la Terre sainte, après avoir fondé Montauban (1144). Il mourut empoisonné, dit-on, par la femme de Louis VII.

JOURDAIN de Saxe (le bienheureux) [en lat. *Jordanus de Saxonia*], général des dominicains, né vers 1150, mort en 1236. Après avoir enseigné l'Ecriture sainte à Paris, il devint prieur de la province de Lombardie. A la mort de saint Dominique, il eut (1223) la direction de l'ordre. Il obtint la canonisation de son prédécesseur (1233), et mourut dans un naufrage, en revenant de Palestine. Il a écrit en latin l'*Histoire du commencement de l'ordre des Frères prêcheurs.* — Fête le 13 février.

JOURDAIN (Joseph), explorateur français, né à Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle) en 1761, mort à Murtin-Bogny (Ardennes) en 1840. Il prit part à l'expédition de l'amiral d'Entrecasteaux, envoyée en 1791 à la recherche de La Pérouse. En 1795, il s'embarqua sur l'*Hougly.* Il prit sous sa sauvegarde les documents où étaient consignés les résultats de la campagne, et, quand l'*Hougly* eut été capturé par les Anglais, il obtint de les conserver. Il les sauva encore, lors du naufrage du vaisseau; il ne s'en sépara que pour les envoyer en France, sur l'ordre du comte de Provence. Il rentra dans sa patrie, après la paix d'Amiens.

JOURDAIN (Charles-Marie-Gabriel Bréchillet-), philosophe et littérateur français, né à Paris en 1817, mort à Paris en 1886. Chef de division de la comptabilité au ministère de l'instruction publique, puis membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1863), il fut inspecteur général de l'Instruction publique et nommé, en 1875, par Wallon, secrétaire général du ministère de l'instruction publique. Ses ouvrages sur des questions de philosophie et d'histoire sont nombreux. Citons : *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident et principalement en France, pendant la première moitié du* XIIe *siècle* (1838); *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin* (1858); *Histoire de l'Université de Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1862-1866); *l'Education des femmes au moyen âge* (1871); etc.

JOURDAIN (Calixte-Raphaël-*Frantz*), architecte et écrivain, né à Anvers en 1847. Il se rendit à Paris et se fit naturaliser Français. Parmi ses œuvres architecturales, nous citerons : le monument de La Fontaine (1884); le château de Bouffémont (1893); la chapelle des Ursulines, à Chelles (1897). Comme écrivain et critique d'art, on lui doit, notamment : *Beaumignon* (1886); *A la côte* (1889); *Exposition universelle de 1889; Constructions élevées au Champ-de-Mars par Charles Garnier,* texte explicatif et descriptif (1889 et suiv.); *l'Atelier de Chantorel* (1893), livre plein d'esprit et de fine observation sur la vie et les mœurs des architectes; *les Décorés. Ceux qui ne le sont pas* (1895), recueil de « médaillons » littéraires, publiés pour la plupart dans le « Figaro ».

JOURDAIN (Monsieur), principal personnage du *Bourgeois gentilhomme,* de Molière. Jourdain est le type du parvenu sot et ridicule, qui affecte maladroitement les belles manières, se laisse duper par les flatteurs, et ne réussit qu'à faire rire de lui. V. Bourgeois gentilhomme.

JOURDAN (Mathieu Jouve), surnommé **Coupe-têtes,** révolutionnaire français, né à Saint-Just en 1749, exécuté à Paris en 1794. Après avoir exercé de nombreux métiers, il joua un rôle à Paris dans les premières journées tumultueuses de la Révolution, et prétendit même être l'auteur du meurtre du gouverneur de la Bastille. Puis, chef de l'armée révolutionnaire de Vaucluse, il prit part aux expéditions de pillage dans le Comtat-Venaissin. En 1791, il provoqua à Avignon, où les esprits étaient très excités contre les adversaires de la réunion du Comtat à la France, l'odieux massacre de la Glacière (16-17 oct.). Commandant de la gendarmerie en 1793, il eut des démêlés avec le parti fédéraliste à Marseille, et seconda activement le tribunal révolutionnaire d'Orange. Ses violences le perdirent. Il fut guillotiné.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), maréchal de France, né à Limoges en 1762, mort à Paris en 1833. Après avoir combattu comme simple soldat pendant la guerre d'Amérique, il s'établit mercier dans sa ville natale. En 1792, il rejoint Dumouriez à l'armée du Nord, comme lieutenant des volontaires de la Haute-Vienne. Sa belle conduite à Jemmapes et Nerwinden lui valut le grade de général (juill. 1793). Nommé, deux mois plus tard, généralissime des armées du Nord et des Ardennes, il battit le prince de Cobourg à Wattignies (16 oct.). Destitué pour refus de continuer les opérations en hiver, Jourdan revint à Limoges. Mais, dès le mois d'avril 1794, on le remettait à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il remporta, le 26 juin, la victoire de Fleurus, dégageant toute la frontière française du Nord, battit de nouveau Cobourg sur l'Ourthe (18 sept.), Clerfayt à Aldenhoven (2 oct.), puis occupa Cologne, Coblentz et Dusseldorf. Dans la campagne de 1796, Jourdan fut d'abord vainqueur à Altenkirchen; mais, battu à son tour, il tomba en disgrâce. Ses compatriotes l'envoyèrent alors aux Cinq-Cents, où il fit voter la loi de 1798 sur la conscription militaire. En 1799, il accepta le commandement de l'armée du Danube : victorieux à Stockach, Jourdan fut repoussé ensuite sur le Rhin par l'archiduc Charles. Réélu aux Cinq-Cents, il désapprouva le coup d'Etat de Brumaire. Bonaparte ne l'en nomma pas moins ambassadeur près la république Cisalpine (1800), conseiller d'Etat (1802) et maréchal de France (1804). Attaché au roi Joseph à Naples, puis à Madrid, Jourdan fut, de 1808 à 1814, major général de l'armée française en Espagne. A la chute de Napoléon, il se rallia aux Bourbons, et accepta de présider le conseil de guerre primitivement chargé de juger Ney. Créé comte en 1816, il entra à la Chambre des pairs en 1819. Ministre des affaires étrangères après la révolution de Juillet, il échangea son portefeuille, le 11 août 1830, contre la place de gouverneur des Invalides. C'est là qu'il mourut et fut inhumé. Ses *Mémoires militaires* ont été publiés par le vicomte de Grouchy.

J.-B. Jourdan.

JOURDAN (Louis), publiciste français, né à Toulon en 1810, mort à Alger en 1881. Il entra très jeune dans le journalisme, devint un chaud partisan du saint-simonisme, et écrivit dans un grand nombre de journaux. Plein de verve et de vigueur, il a publié, notamment : *les Prières de Ludovic* (1854); *Contes industriels* (1859); *les Femmes devant l'échafaud* (1861); *un Philosophe au coin du feu* (1861); *les Martyrs de l'amour* (1862); *les Célébrités du jour,* recueil de biographies; etc. — Son fils, Prosper, né à Alger en 1840, mort en 1866, laissa des poésies et les essais littéraires publiés sous le titre de *Contes et poésies* (1866).

JOURDAN (Alfred), économiste français, né à Fréjus en 1825, mort à La Motte (Var) en 1891. Il professa l'économie politique à la Faculté d'Aix, dont il fut doyen, et devint correspondant de l'Académie des sciences morales. Citons de lui : *le Droit français* (1875); *Épargne et capital* (1878); *Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique* (1882); *Cours analytique d'économie politique* (1882); *Des rapports entre le droit et l'économie politique* (1884). Il fonda avec Gide la *Revue d'économie politique.*

JOURDANNE (Pierre-Gaston), littérateur et homme politique français, né à Carcassonne en 1858. Docteur en droit, il s'occupa activement de politique à Carcassonne, dont il devint le maire socialiste. Il abandonna ces fonctions à la suite d'une condamnation d'ordre politique et, sorti de prison, se voua surtout à la littérature. Il devint, avec Fourès, l'un des chefs les plus militants du mouvement félibréen en Languedoc, et fut nommé félibre majoral. Ses principaux livres sont : *les Littérateurs languedociens de Narbonne; Bibliographie languedocienne de l'Aude; Eloge de Goudelin* (couronné par l'Académie des jeux Floraux); mais son œuvre la plus importante est l'*Histoire du félibrige de 1854 à 1896* (1897), recueil complet et documenté sur la renaissance des dialectes du Midi.

JOURDE (Gilbert-Amable, chevalier), homme politique français, né à Riom (Puy-de-Dôme) en 1757, mort à Paris en 1837. Il fut reçu, en 1781, avocat au parlement de Paris. Républicain modéré, il devint membre du Directoire du district de Riom (1790), accusateur public près le tribunal du département (1791) et député à la Convention (1792). Membre du conseil des Cinq-Cents (1798), il fut nommé commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, mais céda son poste à Abrial. Il fut alors envoyé dans le Piémont, pour remettre de l'ordre dans la magistrature. Revenu en France, il fut nommé avocat général, puis conseiller près la cour de cassation. Il a laissé : *Bulletins sur l'administration du Piémont* (1800-1804); *Instruction sur l'administration de la justice* (1801).

JOURDE (François), membre de la Commune de Paris, né à Chassagne (Puy-de-Dôme) en 1843, mort à Nice en 1893. Employé dans une banque, il se mit, en 1868, à la tête d'une entreprise commerciale qui ne réussit pas. Le 18 mars 1871, il fit partie du comité central et fut élu, le 26 mars, membre de la Commune dans le Ve arrondissement (Paris). Délégué aux finances le 21 avril, il montra autant de capacité que de probité, protégea les dépôts de la Banque de France, démissionna après la création du comité de Salut public, mais fut réélu. Arrêté le 30 mai, après l'entrée des troupes à Paris, il fut condamné à la déportation et envoyé à la Nouvelle-Calédonie, d'où il s'évada avec Rochefort (1874). Il vécut à l'étranger, jusqu'à l'amnistie de 1877. De retour en France, il se présenta sans succès au conseil municipal et à la députation, et mourut pauvre. Il a publié : *les Condamnés politiques en Nouvelle-Calédonie,* récit de deux évadés, avec P. Grousset (1876), et *Souvenirs d'un membre de la Commune* (1877).

JOURD'HUI (*du-i* — de *jour,* et du lat. *hodie,* aujourd'hui) n. m. Jour actuel. (N'est plus usité qu'au Palais, dans la locution : *Ce* JOURD'HUI.)

JOURDY (Paul), peintre d'histoire, né à Dijon en 1805, mort à Paris en 1856. Elève de Lethière et d'Ingres, il obtint le grand prix de Rome en 1834, avec *Homère chantant ses poésies.* On cite de lui : *Eve tentée par le démon* (1836); *Prométhée enchaîné* (1842, musée de Dijon); *le Christ au milieu des docteurs* (1843); *le Baptême du Christ* (1847); *les Sept sacrements* (1850).

JOURNADE n. f. Saye à longues manches, qui se portait, à la fin du XVe siècle, par-dessus les armes.

— Encycl. Les manches de la *journade* se rattachaient aux entournures par des aiguillettes, de manière qu'une fois la tunique posée sur la cuirasse, on fixait les épaulières par-dessus. La manche était arrêtée à la saignée par le canon d'avant-bras, à moins qu'on ne la laissât flotter sur le brassard.

Journade (XVIe s.).

JOURNAL (du lat. *diurnalis,* journalier). Autref. adj. Propre à chaque jour. — *Livre, papier journal,* Livre, papier où l'on inscrit les événements de chaque jour. ‖ Auj. n. m. Relation faite jour par jour et sans ordre autre que celui des temps : *Ecrire le* JOURNAL *de sa vie, d'un siège.*

— Publication journalière ou périodique, qui donne des nouvelles politiques, littéraires, etc. : *Les* JOURNAUX *du gouvernement, de l'opposition. Un* JOURNAL *de modes.*

— Mar. *Journal du bord, Journal de la machine,* Registres sur lesquels on inscrit les événements intéressant le navire et le fonctionnement de l'appareil moteur.

— Métrol. Ancienne mesure de superficie indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. (Elle est encore usitée dans quelques départements.) ‖ On dit aussi JOURNAU, et JOURNÉE.

— Philol. Recueil de formules dont les papes se servirent dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle.

— Encycl. Avant le XVIIe siècle, le *journal* existait, mais à l'état rudimentaire en Hollande, dans quelques contrées

de l'Allemagne et surtout à Venise, où la *gazetta,* petite pièce de monnaie qui représentait le prix d'un exemplaire, donna bientôt son nom à la feuille périodique. C'est de Venise qu'en 1631 le médecin Théophraste Renaudot rapporta l'idée de la première *gazette,* qui paraissait tous les samedis. Il eut pour collaborateurs Louis XIII et Richelieu, qui en fit une sorte de journal officiel, un instrument du gouvernement. En 1762, la *Gazette* prit le titre de *Gazette de France* et devint, par ordonnance, l'organe officiel du gouvernement. (V. GAZETTE.) Avant la Révolution, outre certains périodiques s'occupant d'érudition et de littérature, surtout légère, quelques journaux politiques se publiaient à Paris, tels que le *Journal de Paris,* véritable ancêtre de la presse quotidienne, le *Journal général,* de l'abbé de Fontenay, le *Journal de Genève,* le *Journal de Bruxelles,* malgré leur titre étranger. La *Correspondance secrète,* du banquier Métra, s'imprimait à Strasbourg, le *Courrier de l'Europe* probablement à Boulogne-sur-Mer. Les mieux renseignées des feuilles étrangères étaient la *Gazette de Leyde* et la *Gazette de Clèves.* En 1789, Brissot de Warville voulut inaugurer l'ère nouvelle avec le journal *le Patriote français;* mais la publication en fut arrêtée par la censure royale, ainsi que celle des *Etats généraux,* de Mirabeau, qui n'eurent que deux numéros. Le *Journal des états généraux,* de Lehodey, le *Courrier français,* de Poncelin, et le *Point du jour,* de Barère, furent au contraire tolérés.

De la prise de la Bastille date véritablement le journal tel que nous le comprenons aujourd'hui. C'est alors que parurent : *les Révolutions de Paris,* de Louis Prudhomme, *la Chronique de Paris,* de Condorcet, *les Révolutions de France et de Brabant,* de Camille Desmoulins. La *Gazette nationale* et le *Moniteur universel* propagent et défendent les idées nouvelles, que combattent André Chénier dans le *Journal de Paris;* Rivarol, dans le *Journal politique national;* Mallet du Pan, dans le vieux *Mercure* de Panckouke. Une pléiade de tirailleurs défendent plus ou moins efficacement la royauté dans les organes suivants : *l'Ami du roi, les Actes des apôtres, la Chronique scandaleuse, les Folies du mois, le Journal pie,* etc. De leur côté, les journaux *l'Ami du peuple* de Marat, *l'Orateur du peuple* de Fréron, *le Père Duchesne* d'Hébert préconisent les mesures violentes. Les royalistes et les girondins répandent de même encre dans les feuilles : *la Quotidienne, l'Avertisseur, la Feuille du matin, le Vieux Cordelier, l'Ami du peuple,* etc. Mais 1793 fait taire ces feuilles réactionnaires ou modérées devant le *Journal de la Montagne,* organe du club des Jacobins, puis *l'Ami des sans-culottes* de Tallien, *l'Anti-Fédéraliste* et quelques autres, seuls tolérés. En 1795, le Directoire prélude à l'hécatombe de journaux que doivent achever le Consulat (1799) et l'Empire. En 1800, il ne reste que treize journaux; en 1810, six seulement : *Moniteur, Journal de Paris, Débats* sous le titre de *Journal de l'Empire, Gazette de France, Publiciste* et *Mercure;* ces deux derniers disparurent en 1811. Avec la Restauration apparaissent ou réapparaissent : *la Quotidienne, le Drapeau blanc,* de tendances ultra-royalistes, auxquels les libéraux opposent : *le Constitutionnel, le Courrier français, le Temps, le National, le Figaro* et *le Globe,* etc., dont la protestation contre les ordonnances de 1830 sera le premier acte de la révolution de Juillet.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe (1830-1848) sont fondés, par les diverses nuances de l'opposition libérale : *la Tribune* de Raspail, *le Bon Sens* de Cauchois-Lemaire et Louis Blanc, *le Monde* de Lamennais. Emile de Girardin, avec sa *Presse,* fait du journal un organe d'affaires, en mettant à la portée de la spéculation la publicité sous toutes ses formes : annonce, réclame, fait divers et même articles tendancieux. C'est lui qui ajoute au journal l'attrait du roman-feuilleton, en même temps qu'il abaisse le prix de l'abonnement. Le *Siècle* paraît au même moment. Sont encore à signaler : *l'Epoque* de Granier de Cassagnac, et, dans un autre genre, *la Caricature* et *le Charivari.*

La république de 1848 voit éclore une masse énorme de journaux, parmi lesquels sont à signaler : *le Peuple constituant* de Lamennais, *l'Ami du peuple* de Paul Féval, *le Bon Sens* de George Sand, *le Représentant du Peuple* de Proudhon, *le Bien public* de Lamartine, *la Liberté* de Victor Hugo, ses fils et Vacquerie, etc. Sous le second Empire, se fondent les journaux suivants : *le Pays, la Patrie, l'Estafette, l'Assemblée nationale,* qui, avec le *Constitutionnel* et le *Moniteur,* sont les soutiens du nouveau régime. La *Gazette de France,* l'*Union,* l'*Univers* se vouent à la défense des principes conservateurs et catholiques. Toute une presse fleurit, purement littéraire et exclusivement mondaine, dont le *Figaro* est le prototype. Le *Journal des Débats,* la *Presse* et le *Siècle* sont, à cette époque, des journaux d'opposition. Le *Petit Journal* de Moïse Millaud est l'organe du fait divers; quant aux suivants : *la Rue,* de Vallès, *la Lanterne,* de Rochefort, *la Cloche,* d'Ulbach, *le Rappel,* de Vacquerie, *la Marseillaise,* de Delescluse, ils signalent la fin du régime impérial. Arrivent 1870, le siège de Paris et la Commune; une foule de feuilles, violentes le plus souvent, se montrent pour disparaître aussitôt. Avec la troisième République et la liberté de la presse qu'elle a donnée, les journaux se sont particulièrement multipliés. Nous citerons les plus importants, représentant les opinions les plus diverses : *le Mot d'ordre, le XIXe Siècle, la République française, l'Evénement, le Gaulois, le Soleil, la Petite République, le Petit Parisien, la Lanterne, le Voltaire, la Paix, l'Estafette, Gil Blas, l'Intransigeant, la Justice, la Croix, le Radical, l'Etendard, le Drapeau, le Petit Caporal, la Cocarde, la Bataille, Paris, le Matin, l'Echo de Paris, l'Autorité, l'Eclair, le Jour, le Soir, la Libre Parole, le Journal, le Signal, le Peuple français, l'Aurore, le Petit Bleu, le Petit Sou, les Droits de l'homme, le Français.*

Pendant cette dernière période, le journalisme en province a pris un grand développement. Parmi les feuilles qui ont le plus fort tirage, nous citerons : *la Dépêche de Toulouse, la Petite Gironde, le Petit Marseillais, le Petit Var, le Petit Provençal, le Lyon républicain, le Progrès de Lyon, le Progrès du Nord,* etc.

— Comptab. En comptabilité, le *journal* est l'organe classificateur par datos des faits à comptabiliser.

On distingue : 1° *les journaux originaires* ou *analytiques;* 2° *le journal général* ou *synthétique.*

Sur les premiers, on porte, au fur et à mesure qu'elles se produisent, les opérations d'après le mode unigraphique ou simple, en ayant soin de créer pour chaque sorte de valeur un livre-journal originaire distinct; c'est ainsi qu'on peut rencontrer dans une comptabilité : un journal originaire *des achats;* id. *des ventes;* id. *du magasin de matières premières;* id. *du magasin de produits fabriqués;* id. *d'effets à recevoir;* id. *d'effets à payer;* id. *de caisse;* id. *de transactions diverses,* où l'on inscrit celles des opérations qui ne figurent pas sur les autres journaux et pour lesquelles on n'a pas créé de livres-journaux.

Le journal général ou synthétique centralise, sur le mode digraphique ou double, les opérations portées sur les journaux originaires pendant une période déterminée. Son total doit donc être égal à celui de tous les journaux originaires réunis : c'est là un contrôle comptable qu'il est très utile d'employer.

Le journal général peut aussi être tenu de façon à faire office à la fois de journal et de grand livre : c'est le *journal-grand-livre,* qu'on utilise dans certaines comptabilités où le nombre des comptes généraux est restreint.

La loi exige que le journal soit visé, coté et parafé par l'autorité compétente, afin d'éviter les fraudes provenant de la soustraction ou du remplacement des feuillets. Dans la pratique, on ne soumet d'ordinaire à cette formalité que le journal général. De plus, le journal doit être tenu sans blancs, lacunes ni transports en marge, sans grattages ou surcharges. Les erreurs qui peuvent s'y glisser doivent donc être rectifiées au moyen de nouvelles écritures, sans raturer les précédentes.

Journal (LE), feuille politique, littéraire et artistique, fondée à Paris en 1892, par Fernand Xau. Le « Journal » eut un rapide succès, grâce à ses chroniques, ses nouvelles légères, ses informations variées. Après la mort de F. Xau en 1899, il passa sous la direction de H. Letellier, qui augmenta le nombre des pages. Ses principaux rédacteurs ont été ou sont : A. Silvestre, Séverine, Catulle Mendès, G. Geffroy, O. Mirbeau, Paul Adam, A. Theuriet, F. Coppée, Jules Claretie, Hugues Le Roux, Maurice Barrès, G. d'Esparbès, A. Saissy, Jean Lorrain, Alex. Hepp, etc.

Journal officiel, publication officielle, divisée en cinq parties ayant chacune sa pagination distincte. La première comprend la partie officielle proprement dite : lois, décrets, actes et documents administratifs, et une partie non officielle contenant les télégrammes et correspondances de l'étranger, des avis et communications, les bourses et marchés, et des annonces. La seconde partie renferme le compte rendu *in extenso* des séances du Sénat; la troisième, les documents parlementaires du Sénat; la quatrième, le compte rendu des séances de la Chambre; et la cinquième, les documents parlementaires de la Chambre. Depuis le décret-loi du 5 novembre 1870, la publication des lois et décrets dans la partie officielle en opère la promulgation. Le *Journal officiel* a succédé, en 1868, au *Moniteur universel.* Depuis 1880, il est exploité en régie, sous le contrôle du ministre de l'intérieur. Le service matériel est assuré par une Société ouvrière. Il a pris, en 1885, la succession du *Bulletin des Communes,* créé en 1852. Cette édition spéciale du *Journal officiel* est envoyée obligatoirement, pour être affichée, à toutes les communes non chefs-lieux de canton.

Journal de la cour de Louis XIV, par le marquis de Dangeau. V. DANGEAU.

Journal et mémoires du marquis d'Argenson. René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, qui fut ministre des affaires étrangères sous Louis XV, a été un des esprits les plus intéressants de son temps, par la hardiesse de ses idées. Son *Journal,* dont le manuscrit était conservé dans l'ancienne bibliothèque du Louvre, n'est qu'un ensemble de matériaux jetés au hasard et au courant de la plume. La pensée en est rude, d'un bon sens raboteux, mais robuste. Le style est hérissé, mais pittoresque. L'œuvre est surtout remarquable par les théories économiques et sociales par lesquelles d'Argenson devance Rousseau, avec un esprit non moins novateur, mais plus pratique. La meilleure édition est celle de Ratbery pour la Société de l'histoire de France (1859-1862).

Journal des savants (LE), le plus ancien recueil littéraire de la France (1665). — Mézeray obtint, un peu avant 1665, un privilège pour un journal destiné à faire « sçavoir ce qui se passe de nouveau dans le monde des lettres ». Il devait contenir l'indication de l'analyse des ouvrages nouveaux, des notices sur les écrivains célèbres qui viendraient à mourir, les décisions des tribunaux ecclésiastiques et séculiers. Son premier directeur fut de Sallo qui, du premier coup, porta son recueil à une rare perfection. Le nouvel *Aristarque,* comme l'appela Ménage, souleva les protestations de ceux qu'il jugeait avec sévérité. Colbert dut remplacer de Sallo par l'abbé Gallois (1666-1674), qui ne fit paraître la feuille que d'une manière intermittente. En 1674, l'abbé Laroque, médiocre écrivain, mais directeur plus exact, prit sa succession. Le président Cousin donna au « Journal des savants » plus d'autorité encore. En 1702, il fut transformé par de Pontchartrain, qui forma un comité de direction, composé des hommes les plus compétents. Il cessa de paraître de 1792 à 1816. Le « Journal des savants » est actuellement organisé à peu près comme une académie. Il se recrute par l'élection, soumise à l'approbation du ministre de l'instruction publique. Les membres sont divisés en *assistants* et en *auteurs.* Des écrivains étrangers au comité peuvent être choisis pour rédiger des notices sur des ouvrages désignés par le bureau. Ces notices sont souvent d'une grande importance et presque de noms illustres.

Journal historique et anecdotique de Barbier, avocat au parlement. V. BARBIER.

JOURNALEUX (*leû*) n. m. Par dénigr., Rédacteur d'un journal insignifiant, mauvais journaliste.

JOURNALIER (*li-é*), **ÈRE** [rad. *journal*] adj. Qui a lieu, qui se renouvelle chaque jour : *Les besoins* JOURNALIERS.
— Par ext. Changeant, inégal : *Esprit* JOURNALIER. *Beauté* JOURNALIÈRE. *Le sort des armes est* JOURNALIER.
— n. m. Autref. Récit quotidien écrit : *Le* JOURNALIER *d'un bourgeois.*
— Auj. Homme qui travaille à la journée.
— Ce qui est journalier : *Le* JOURNALIER *suffit aux esprits légers; les autres regardent l'avenir.*
— Mar. *Etre au journalier,* Acheter ses provisions au jour le jour, en parlant d'un navire qui n'a pas encore ses munitions de bouche. ‖ *Vivres journaliers,* Vivres qu'on va chercher chaque jour à l'arsenal pour ne pas toucher aux approvisionnements de campagne.

JOURNALISER v. n. Fam. Ecrire dans les journaux, faire un journal.

JOURNALISME (*lissm'*) n. m. Etat du journaliste. ‖ Influence, moyens d'action des journaux : LE JOURNALISME *est puissant en toutes choses.*

JOURNALISTE (*lisst'*) n. Personne dont la profession est d'écrire dans les journaux.
— Typogr. Compositeur d'un journal.

JOURNALISTIQUE (*stik'*) adj. De journal : *Style* JOURNALISTIQUE.

JOURNAU (*no* — du lat. *diurnus,* journalier) n. m. Dr. Corvée d'une journée de travail à laquelle étaient soumis certains tenanciers. (V. JOURNAL.) ‖ Pl. *Des* JOURNAUX.

JOURNÉE (du lat. pop. *diurnata,* même sens) n. f. Espace de temps qui s'écoule du lever au coucher du soleil, considéré : 1° au point de vue du temps qu'il fait : *Une belle* JOURNÉE; 2° au point de vue de ce qui se passe dans cet intervalle : *Une* JOURNÉE *bien remplie.*
— Milit. *Feuille de journées,* Etat spécial dressé tous les mois par chaque corps de troupes pour faire ressortir le nombre des diverses sortes de journées qui correspondent à la situation de son personnel, et justifier ainsi le montant des allocations auxquelles il a droit.
— Par ext. Travail que l'on a fait durant le jour : *Louer un ouvrier à la* JOURNÉE. ‖ Argent que l'on a gagné par le travail d'un jour : *Gagner des* JOURNÉES *de six francs.*
— Par anal. Chemin que l'on parcourt ordinairement à pied, en un jour : *A trois* JOURNÉES *de Paris.* ‖ Marche comparée au chemin que l'on parcourt en un jour; vitesse : *Aller à grandes, à petites* JOURNÉES.
— Métrol. V. JOURNAL.
— Poétiq., au plur., Vie humaine :

J'ai vu mes tristes *journées*
Décliner vers leur penchant.
J.-B. ROUSSEAU.

— Dr. anc. Vacation. ‖ *Journée bourgeoise,* Journée de travail ordinaire. ‖ *Journée du roi,* Appréciation vague d'un salaire qu'on ne peut régler d'une manière précise sur la durée du travail : *Le salaire d'un architecte est réglé à la* JOURNÉE DU ROI.
— Hist. Jour marqué par quelque événement : *La* JOURNÉE *des Dupes.* ‖ Se dit absolument des 27, 28 et 29 juillet 1830 : *Les trois* JOURNÉES. ‖ Se dit particulièrement d'une bataille ou d'un jour de bataille : *La* JOURNÉE *de Solferino.*
— Littér. Division usitée dans les anciennes pièces du théâtre espagnol : *Comédie en trois* JOURNÉES.
— Loc. div. : *Cette journée,* Aujourd'hui. (Vx.) ‖ *Prendre journée,* Prendre jour. (Vx.) ‖ *Au jour la journée.* (V. JOUR). ‖ *Mentir à la journée,* Mentir comme si l'on était payé pour le faire, y mettre du zèle.
— SYN. **Journée, jour.** V. JOUR.

Journée (LA) [*il Giorno*], poème satirique italien, œuvre capitale de Giuseppe Parini (1763). — L'auteur donne en quatre chants l'emploi du temps d'un jeune désœuvré : le *Matin* nous fait assister au réveil et à la toilette de monsieur; le *Mezzo-giorno* ou midi nous transporte chez une élégante patricienne; nouveau lever, nouvelle toilette; déjeuner, suivi d'une partie de trictrac. Le *Soir* amène le carrosse pour la promenade au *Corso* et la description du *Corso* et du luxe des toilettes. La *Nuit* se passe dans un salon du grand monde, dont le poète décrit l'ameublement et les personnages. Le poème, d'un style très soigné, eut un tel succès que certains morceaux : *l'Invention du trictrac, le Canapé, l'Origine des iniquités sociales, la Paix entre Cupidon et l'Hymen,* se récitaient dans tous les salons et sont restés classiques en Italie.

Journées (LES DEUX), opéra-comique en trois actes, paroles de Bouilly, musique de Cherubini (théâtre Feydeau, 1800). — Le livret met en scène, à l'époque de la Fronde, un certain comte Armand, qui a conspiré contre Mazarin, dont la haine le poursuit et qui échappe à la mort grâce au dévouement d'un brave porteur d'eau, nommé Mikéli. La pièce est assez faible, et le dénouement est manqué; mais la musique est superbe. Il faut citer : l'ouverture, devenue rapidement célèbre; les couplets de Mikéli : *A leurs yeux j'dérob' madame;* le finale éblouissant du premier acte, la charmante chanson d'Antonio : *Un pauvre petit Savoyard;* un beau chœur de soldats. Oubliées en France après un succès éclatant, les *Deux journées* n'ont pas cessé de faire partie du répertoire de toutes les scènes musicales de l'Allemagne, où on les joue sous le titre de *Porteur d'eau.*

JOURNEL n. m. Métrol. Syn. de JOURNAL.

JOURNELLEMENT (*nè-le*) adv. Chaque jour : *Travailler* JOURNELLEMENT *à la même tâche.* ‖ D'une façon continue, de jour en jour : *La désuétude entame* JOURNELLEMENT *la langue.* (E. Littré.)

JOURNET, comm. de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Montmorillon, sur un affluent du Salleron; 1.182 hab. Ch. de f. Orléans. Lanterne des morts (XIIe s.). A Villesalem, belle église romane.

JOURNET (Jean), dit **l'Apôtre Journet,** utopiste français, né à Carcassonne en 1799, mort à Paris en 1861. Etudiant en pharmacie, à Paris, en 1819, affilié aux carbonari, Journet s'enfuit en Espagne. Il y rencontra Armand Carrel et s'enrôla dans l'armée de l'Indépendance. Fait prisonnier, traduit devant le tribunal de Perpignan, il fut acquitté. Il se maria quelque temps après à Limoux, où il avait acheté une pharmacie. Il s'enthousiasma pour les doctrines de Fourier, et résolut de quitter sa famille pour répandre la nouvelle religion. A Paris, les phalanstériens, le prenant pour un illuminé, le reçurent fort mal. Ayant composé des brochures et les ayant jetées au milieu du parterre, un jour de représentation à l'Opéra, il fut enfermé comme fou. Rendu à la liberté grâce à l'intervention de Montgolfier, il voulut couvrir la province et retourna à Paris, où, pour vivre, il se fit fleuriste. Il fonda un phalanstère d'enfants, qui échoua. Après la révolution de 1848, il continua à prêcher, fut enfermé quelque temps à Bicêtre. Il a laissé de nombreuses brochures d'un fouriérisme exagéré.

JOURNOYER (*noi-ié* — rad. *journée.* Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je journoie. Qu'ils journoient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous journoyions. Que vous journoyiez*) v. n. Pop. Passer la journée à ne rien faire.

JOUSANT (*zan*) n. m. Se dit quelquef. pour JUSANT.

JOUSLIN DE LA SALLE (Armand-François), auteur dramatique, né et mort à Paris (1794-1863). Avocat, puis

journaliste, il collabora à diverses feuilles de l'opposition. Il devint régisseur au théâtre de la Porte-Saint-Martin, fut nommé, en 1832, directeur du Théâtre-Français et, en 1839, dirigea les Variétés. Il a écrit, en collaboration, un assez grand nombre de pièces : *le Caissier*, drame (1826); *la Famille du charlatan*, vaudeville (1824); *les Frères féroces* (1825); *les Dix francs de Jeannette*, vaudeville (1828). On a encore de lui : *Quelques essais* (1817); *Petit cours de jurisprudence littéraire* (1818); *De l'équilibre en Europe* (1818).

JOUSSE (Daniel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1704, mort en 1781. Avocat distingué, puis conseiller au présidial d'Orléans, il collabora avec Pothier à des notes sur la coutume d'Orléans. Il est resté surtout célèbre par ses ouvrages de droit criminel, parmi lesquels nous citerons : *Nouveau commentaire sur l'ordonnance du mois d'août 1670 sur la justice criminelle* (1763); et surtout *Traité de la justice criminelle de France, etc.* (1771).

JOUSSERANDOT (Louis-Etienne), écrivain et administrateur français, né à Lons-le-Saunier en 1813, mort à Genève en 1887. Avocat à Besançon et républicain ardent, il protesta contre le coup d'Etat de 1851 et se rendit en Savoie, puis à Genève, où il professa le droit. Rentré en France après 1870, il devint préfet des Pyrénées-Orientales, puis de la Marne, fut révoqué après la chute de Thiers et retourna alors à Genève, où il reprit sa chaire. On lui doit des pièces de théâtre, des romans et des ouvrages de droit : *Du pouvoir judiciaire et de son organisation en France* (1878); *l'Edit perpétuel restitué et commenté* (1883); etc.

JOUSSET DE BELLESME (Georges-Louis-Marie-Félicien), physiologiste et pisciculteur français, né à Paris en 1839. Docteur en médecine, préparateur de Claude Bernard, il a professé la physiologie à l'école de médecine de Nantes (1875-1882) et a été directeur de l'aquarium de la ville de Paris (1882-1891). Il a transformé la pisciculture en montrant la nécessité de l'élevage des alevins; il a acclimaté dans les affluents de la Seine la truite arc-en-ciel et le saumon de Californie, et organisé, en 1893, les pêcheries de l'empire ottoman. Citons de lui : *Acclimatation du saumon de Californie dans le bassin de la Seine* (1892) et *le Sang et la Rate dans l'alimentation des alevins* (1893).

JOUTE (subst. verb. de *jouter*) n. f. Archéol. Combat courtois à cheval et à la lance, différant essentiellement du tournoi, où l'on n'employait jamais l'arme d'hast précitée.
— Par anal. Combat d'animaux : JOUTE *de coqs*.
— *Joute sur l'eau*, Divertissement où deux hommes, debout chacun sur l'arrière d'un batelet, cherchent à se faire

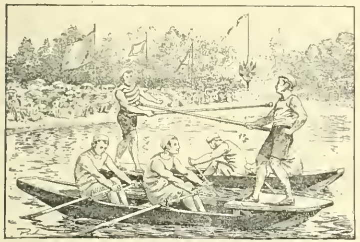

Joute sur l'eau.

tomber à l'eau, au moment où les batelets se croisent, en se poussant avec une longue perche munie d'un tampon.
— Fig. Lutte, rivalité quelconque : JOUTE *oratoire*.
— ENCYCL. L'origine des *joutes* est aussi ancienne que celle des tournois; mais l'application des règles ne remonte guère au delà du XIIe siècle. C'est surtout à partir du XIVe siècle, lorsque le faucre fixé au plastron de la cuirasse rendit le maniement de la lance plus aisé, que la joute devint un combat régulier. Toujours un seul champion courait contre un autre, soit à carrière libre, soit le long d'une barrière qui séparait les deux adversaires à hauteur de la ceinture. Le jouteur galopait, ayant toujours sur sa gauche la barrière, au-dessus de laquelle il dirigeait un peu obliquement sa lance pour atteindre son adversaire, autant que possible à la tête ou à la région scapulaire, pour le désarmer. Les lances de joute, plus courtes que les lances de guerre, ne mesuraient guère que 4 mètres de long, et leur contrepoids était court; leur pointe s'élargissait en une sorte de fleuron à trois ou quatre pointes mousses, pour mieux mordre sur la face polie des pièces de renfort qui défendaient la poitrine, l'épaule gauche et la partie gauche du mézail de la salade. Avant l'adoption de la barrière, la monture était très exposée aux coups de lance, encore que ce fût considéré comme une félonie de frapper le cheval de son adversaire. Les joutes demeurèrent en honneur jusqu'au XVIIe siècle, notamment en Allemagne; il semble qu'en France on y ait renoncé presque complètement, vers la seconde moitié du XVIe siècle. La mort du roi Henri II, qui fut tué dans un de ces divertissements, à Paris, près de la porte Saint-Antoine (1559), en avait fait passer, dès cette époque, presque complètement la mode. Les carrousels, moins dangereux, remplacèrent, au XVIIe siècle, les joutes du moyen âge et du XVIe siècle.

JOUTER (anciennem. *jouster* — du lat. pop. *juxtare*, joindre) v. n. Combattre, par amusement, à la lance et à cheval : *Il n'était pas permis à un écuyer de* JOUTER *contre un chevalier*.
— Fig. Se disputer, disputer à quelqu'un un succès : *Milton a* JOUTÉ *avec le Tasse avec des armes inégales*. (Volt.)

JOUTEREAU n. m. Mar. Syn. de JOTTEREAU.

JOUTEUR, EUSE n. Celui, celle qui joute. ‖ Au fig. Personne qui dispute un succès quelconque : *Avoir affaire à une rude* JOUTEUSE.
— n. m. Celui qui disputait le prix de la joute : *Les* JOUTEURS *étaient armés de pied en cap*.

JOÛTIR v. n. Se dit des fruits qu'on cueille avant maturité complète, et qu'on met dans un lieu chaud pour hâter et parfaire cette maturité : *Mettre* JOÛTIR *des nèfles*.

JOUVANCY ou **JOUVENCY** (Joseph), jésuite et humaniste français, né à Paris en 1643, mort à Rome en 1719. Il enseigna la rhétorique à Caen, à La Flèche et à Paris, puis fut mandé à Rome pour y travailler à la continuation de l'histoire des Jésuites, qu'il mena de 1591 à 1616 (1710). Il a donné des éditions de Juvénal, Perse, Térence, Horace, Martial, Ovide. Il est encore l'auteur de quelques poésies latines et de nombreux écrits pédagogiques.

JOUVE (Esprit-Gustave), prêtre, archéologue et compositeur français, né au Buis-les-Baronnies (Drôme) en 1805, mort à Valence (Drôme) en 1872. Il abandonna l'étude du droit pour entrer dans les ordres (1829), et devint chanoine à Valence (1839). A partir de 1840, il s'adonna à la prédication, consacra ses loisirs à l'étude des monuments de l'art chrétien et s'attacha en même temps à étudier l'origine de la musique et du chant ecclésiastique. Parmi ses travaux, citons : *Aperçu historique sur l'origine et l'emploi des vitraux peints dans les églises* (1842); *Du chant liturgique* (1854); *Etudes historiques et philosophiques sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen âge* (1855); *Philosophie du chant liturgique* ou *Modes ecclésiastiques* (1855); *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* (1856), son œuvre capitale. Il s'est également fait connaître comme un compositeur estimable. Tout en exaltant les anciens maîtres, il a écrit dans le style libre : une *Messe à trois parties avec accompagnement d'orchestre* (1844); une *Messe en ré* (1858); une *Messe en si bémol* (1863); un *Recueil de motets*; un *Recueil de cantiques* et divers morceaux de musique de chambre.

JOUVENCE (*vanss* — anc. franç. *jouvente*, du lat. *juventa*, même sens) n. f. Jeunesse. (Vieux.) ‖ *Fontaine de Jouvence*, Locution par laquelle on désigne une source emblématique, dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en usent. ‖ *Eau, Elixir de Jouvence*, Nom donné à des produits de parfumerie qui auraient la même vertu.
— ENCYCL. *Fontaine de Jouvence*. Pausanias signale l'existence d'une fontaine qu'il désigne sous le nom de *Calatos*, située, dit-il, non loin de Nauplie, et dans laquelle Junon avait l'habitude de venir se baigner, afin de paraître toujours jeune et belle à Jupiter. Suivant d'autres auteurs, *Jouvence* était une nymphe que Jupiter métamorphosa en fontaine, aux eaux de laquelle il communiqua la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner. La légende subit, au moyen âge, diverses transformations. Lors de la découverte de l'Amérique, on allait partout répétant que la fontaine merveilleuse devait se trouver dans la contrée nouvelle. C'est en cherchant cette source magique qu'un navigateur espagnol aurait découvert la Floride. — La *Fontaine de Jouvence* a souvent été traitée par les peintres. Parmi les tableaux les plus connus, nous citerons celui de Ehrmann, remarquable par le dessin et la composition (1873).

La Fontaine de Jouvence, d'après Ehrmann.

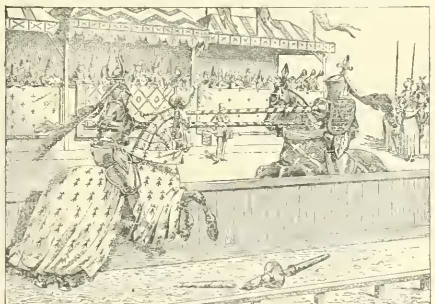

Joute au XVIe siècle.

JOUVENCEAU (*van-so*) [ou quelquef. **JOUVENCEL**], **ELLE** (*van-sèl'* — du lat. pop. *juvencellus*, pour *juvenculus*) n. Adolescent, adolescente. (Ne se dit plus que par plaisant.)
— Adjectiv. Jeune :

Soudain paraît un souriceau
Tout *jouvenceau*.
LA FONTAINE.

JOUVENCEL, famille originaire de Savoie et du Lyonnais, qui a donné, depuis le XVe siècle, quatre syndics nobles à Chambéry, un échevin de Lyon et de nombreux officiers. Les principaux membres de cette famille sont : JACQUES-FERDINAND **de Jouvencel**, né à Lyon en 1760, mort en 1826. Devenu officier de marine, il émigra en 1790, et prit part à l'expédition de Quiberon. La Restauration le nomma commissaire général ordonnateur de la Martinique]; — BLAISE FRANÇOIS-ALDEGONDE **de Jouvencel**, homme politique français, né à Lyon en 1762, mort en 1840. [Receveur des domaines à Versailles, puis maire de cette ville, il fut nommé député en 1821. Réélu en 1827, il se rallia, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe]; — FERDINAND-ALDEGONDE **de Jouvencel**, homme politique français, fils du précédent, né à Versailles en 1804, mort à Ville-d'Avray en 1873. [Sorti, en 1824, de l'Ecole polytechnique, il donna, l'année suivante, sa démission d'officier d'artillerie et étudia le droit. Maître des requêtes en 1832, il fut élu, en 1842, député du Xe arrondissement de la Seine. Il vota avec le parti catholique et fut réélu en 1846. En 1848, il se rallia à la République et fut nommé conseiller d'Etat, mais il perdit sa place pour avoir protesté contre le coup d'Etat. En 1870, il présida la commission provisoire qui remplaça le conseil d'Etat. Elu membre de l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Oise en 1871, il siégea au centre]; — HIPPOLYTE-FÉLICITÉ-PAUL **de Jouvencel**, neveu du précédent, né à Versailles en 1817, mort en 1897. [Commissaire du département de Seine-et-Oise en 1848, il fut proscrit en 1852, amnistié en 1859, et élu député en 1869 et en 1885.]

JOUVENCELLE n. f. Ling. V. JOUVENCEAU.

JOUVENET (Jean), peintre français, né à Rouen en 1644 ou 1647, mort à Paris en 1717. Issu d'une famille de peintres, il se rendit à Paris, où il exécuta d'abord un grand nombre de médaillons, de panneaux, etc., dans les grands hôtels. En 1673, il exécuta le tableau qu'on voit encore à Notre-Dame de Paris : *Jésus guérissant un paralytique* (c'était le *May* offert à la cathédrale par la confrérie des orfèvres de Paris). Cette œuvre savamment composée, habilement dessinée et d'un coloris vigoureux, produisit une vive sensation. Lebrun lui fit ouvrir, en 1675, les portes de l'Académie, sur la présentation d'*Esther évanouie devant Assuérus*. Depuis ce moment jusqu'en 1713, Jouvenet produisit les plus beaux morceaux de son œuvre. Citons une *Descente de croix*, au Louvre; *Jésus guérissant les malades* et *la Pêche miraculeuse* (Louvre), qui forment l'ensemble des peintures faites par l'artiste à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs et dont la manufacture des Gobelins exécuta de belles copies. Louis XIV chargea ensuite Jouvenet de décorer la chapelle du palais de Versailles et celle de l'église des Invalides. L'artiste, dans la première, peignit *la Pentecôte*, et, dans la seconde, *les Douze apôtres*. A mesure que Jouvenet avança en âge, son coloris perdit de son éclat. En 1713, une paralysie du bras droit le contraignit à ne plus peindre que de la main gauche. C'est ainsi qu'il acheva la *Visitation de la Vierge* (chœur de Notre-Dame, à Paris), qui a appartenu à la grande salle du parlement de Rouen. Il a laissé aussi plusieurs portraits : ceux du Louvre sont d'une belle exécution. Les qualités puissantes que l'on trouve dans les vastes compositions de Jouvenet disparaissent presque entièrement dans ses tableaux de chevalet.

Jouvenet.

JOUX (VAL DE), vallée du Jura franco-suisse, entre le Risoux, le Noirmont, le mont Tendre et la dent de Vaulion. L'Orbe, sortie en France du lac des Rousses, la parcourt du S.-O. au N.-E., y formant un chapelet de trois lacs allongés, dont le *lac de Joux* (1.060 hect.) est le plus considérable, et s'y perd momentanément en plusieurs gouffres naturels. Population agricole (fromageries) et industrieuse (horlogerie de précision, coutellerie, bonneterie.)

JOUX (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, arrond. et à 4 kilom. de Pontarlier, commandant, en même temps que le fort du Larmont (au-dessus du Doubs), les routes de Neuchâtel et de Lausanne et les voies ferrées de Pontarlier en Suisse. Ce fut, au moyen âge, une importante forteresse féodale, qui des seigneurs de Joux passa à plusieurs familles. En 1476, elle appartenait à Charles le Téméraire : Maximilien la prit en 1507, Bernard de Saxe-Weimar en 1639, les Autrichiens en 1814. La place était française depuis le traité de Nimègue. Prison d'Etat souvent utilisée, le fort de Joux a abrité, à des époques diverses, Mirabeau, Toussaint-Louverture, le général Dupont, etc. En 1870, c'est à l'abri de ses canons que l'armée française de l'Est, poursuivie par Manteuffel, opéra sa retraite en Suisse, par la vallée des Verrières.

JOUX, comm. du Rhône, arrond. et à 37 kilom. de Villefranche, dans les monts de Tarare, sur la Turdine, petite rivière du bassin de la Saône; 1.011 hab. Mines de plomb sulfuré. Fabrique d'étoffe de soie et de mousseline.

JOUX-LA-VILLE, comm. de l'Yonne, arrond. et à 16 kil. d'Avallon, dans une vallée sèche débouchant sur celle de la Cure, en amont de Vermenton; 1.080 hab. Commerce de bestiaux, tuilerie, vannerie. Eglise du XIVe siècle. Près de là, à Oudun, restes d'un ancien prieuré.

JOUXTE (lat. *juxta*) prép. Près de : JOUXTE *le château*. ‖ Conformément à : JOUXTE *l'original*. (Vieux.)

JOUY (Victor-Joseph-*Etienne*, dit DE), littérateur français, né à Jouy-en-Josas en 1764, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1846. La première partie de sa vie fut romanesque. Soldat à la Guyane française, puis aux Indes orientales, il rentre en France en 1790, repart pour l'armée du Nord, où il est nommé adjudant général après la prise de Furnes. Suspect de royalisme, il s'expatrie en Suisse, rentre après le 9-Thermidor, prend part aux luttes politiques, est arrêté de nouveau et prend sa retraite en 1797. Sous la Restauration, il joua un certain rôle politique dans les rangs du parti libéral. Après 1830, il devint quelques jours maire de Paris, puis fut nommé conservateur du musée du Louvre. En 1815, il avait été élu membre de l'Académie française. Le littérateur fut d'une extraordinaire fécondité. On louait fort, chez lui, l'esprit, l'ironie, et aussi l'universalité des aptitudes. Dans le genre

dramatique, notamment, tout lui fut bon : tragédies, comédies, opéras, vaudevilles. Citons, comme spécimens : *Tippo-Saïb* (1813), *Bélisaire* (1818), et surtout *Sylla* (1824), tragédies ; *la Vestale* (1807), *Fernand Cortez* (1809), [musique de Spontini], *les Bayadères* (1810) [musique de Catel], *les Amazones* (1812) [musique de Méhul], *les Abencérages* (1813) [musique de Cherubini], *Guillaume Tell* (1829) [musique de Rossini], *Moïse* (idem), opéras. Jouy fut aussi publiciste et romancier. Il collabora à la « Gazette de France », à la « Minerve », au « Courrier français », au « Mercure », etc., ainsi qu'à la « Biographie universelle des contemporains ». Il écrivit de nombreuses nouvelles et composa des tableaux de mœurs contemporaines, publiés d'abord sous forme de lettres dans la « Gazette de France », puis réunis en volumes : *l'Hermite de la Chaussée d'Antin* (1812-1814) ; *l'Hermite de la Guyane* (1816) ; *l'Hermite en province* (1824) ; etc. Ses œuvres, d'ailleurs incomplètes, furent publiées par lui-même en 1823-1828.

Etienne Jouy.

JOUY (*Jules*-Théodore-Louis), chansonnier français, né et mort à Paris (1855-1897). Peintre en bâtiments, il envoya des articles au « Tintamarre », débuta, en 1881, au Chat-Noir par des chansons réalistes, argotiques et satiriques, qui devinrent rapidement populaires, et fournit chaque jour une chanson nouvelle au « Cri du peuple », au « Paris », à la « Bataille », où il fit une guerre ardente au boulangisme, et dirigea quelque temps le cabaret des Décadents, puis fut atteint d'aliénation mentale. Beaucoup de ses chansons ont été réunies dans des recueils : *les Chansons de l'année* (1888) ; *Chansons de bataille* (1889) ; *la Muse à Bibi* (1892). Les plus célèbres sont : *A Saint-Lazare ; Derrière l'omnibus ; Mad'moiselle, écoutez-moi donc ! C'est ta poire ! ; les Sergots ; la Complainte de Gamahut ; un Bal chez un ministre ;* etc.

JOUY-EN-JOSAS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 7 kilom. de Versailles, sur la Bièvre ; 1.485 hab. Ch. de f. de Grande-Ceinture. Ancienne manufacture fondée par Oberkampf, aujourd'hui abandonnée. Eglise du XVIe siècle.

JOUY-LE-CHÂTEL, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kilom. de Provins, près de la *forêt de Jouy* ; 1.371 h. Cidrerie ; imprimerie ; fabriques d'instruments aratoires.

JOUY-SUR-MORIN (lat. *Gaudiacus*), comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Coulommiers, sur le Grand Morin, affluent gauche de la Marne ; 1.705 hab. Ch. de f. Est. Papeterie de la Banque de France. Fabrique de cire et pains à cacheter. Eglise des XIIIe et XVIe siècles.

JOVE, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur la côte de l'Atlantique, près du cap de Moras ; 3.500 hab.

JOVE (Paul), en ital. **Paolo Giovio**, historien italien, né à Côme en 1483, mort à Florence en 1552. Il fit à Milan ses études médicales (vers 1506-1515). Il passa, quelques années plus tard, à Rome, où il commença, tout en exerçant la médecine, à écrire ses fameuses *Histoires*, qui lui valurent successivement la faveur de Léon X, d'Adrien VI et de Clément VII. Ce dernier le promut, en 1528, à l'évêché de Nocera. Divisées en quarante-cinq livres, les *Histoires* de Jove [*Historiæ sui temporis*] (1550-1552), traduc. franç. de Denys Sauvage (1552-1561), tout en lui donnant une gloire solide, soulevèrent de violentes critiques. Il est certain qu'il avait « la langue longue », comme le disait, dès 1525, un jeune Toscan qui devait devenir le pape Marcel II. Les Florentins surtout, blessés dans leur patriotisme, furent sévères pour Jove. Cependant, par son latin original et vivant, par l'abondance et la sûreté de son information, Jove est assurément le premier historien de son siècle. Son œuvre, qui s'étend de 1494 à 1547, est malheureusement incomplète des livres V-XI (1498-1513), perdus dans le sac de Rome de 1527. Les autres ouvrages de Jove sont, outre les *Vies* latines de quelques hommes célèbres de son temps (Léon X, Gonzalve de Cordoue, Alphonse d'Este, etc.), un traité sur les poissons : *De piscibus marinis, lacustribus, etc.* (1527) ; un *Dialogo delle imprese militari ed amorose* (1559) ; et surtout ses *Elogia* (1551).

JOVELLANIE (*vè-la-nî*) ou **JOVELLANIA** (*vè-la*) n. f. Genre de mollusques céphalopodes, famille des nautilidés, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les jovellanies sont allongées, de coupe triangulaire, avec le siphon placé près du bord de la coquille. La *jovellania Buchi* est fossile dans le dévonien de l'Amérique du Nord.)

JOVELLANOS ou mieux **JOVE LLANOS** (Gaspard-Melchior DE), publiciste et homme d'Etat espagnol, né à Gijon (Asturies) en 1744, mort à Vega en 1811. Il entra dans la magistrature, et devint, en 1778, assesseur à la haute cour criminelle de Madrid. Ecrivain de talent, il composa une tragédie (*el Pelayo* [1769]), une comédie (*el Delincuente honrado* [1773]), des poésies lyriques et des opuscules politiques. En 1790, il partagea la disgrâce de son ami le comte de Cabarrus. En 1797, il fut nommé ministre de la justice, puis disgracié par Godoy et emprisonné sept ans dans l'île de Majorque. En 1808, à la suite de l'invasion française, il fit partie de la junte centrale de Séville, qui dirigeait la résistance à l'invasion. Bien qu'il eût décliné l'offre que lui fit le roi Joseph de recevoir le portefeuille de l'intérieur, il fut accusé d'intelligence avec l'étranger, et se défendit dans un admirable mémoire justificatif : *A mis compatriotas* (1811). L'occupation de Gijon par l'armée française le força à s'enfuir par mer, et il vint mourir à Vega.

JOVIAL, ALE (de l'ital. *gioviale*, même sens, dérivé du lat. *jovialis*, relatif à Jupiter ; la planète Jupiter étant regardée comme une source de bonheur par les astrologues) adj. Gai, joyeux, porté à rire et à plaisanter : *Femme, Humeur* JOVIALE. ‖ Inspiré par la gaieté : *Propos* JOVIAL. ‖ Qui exprime la gaieté : *Figure* JOVIALE.

— REM. *Jovial* s'emploie assez rarement au masculin pluriel. La plupart des grammairiens, cependant, donnent JOVIALS au pluriel ; quelques-uns écrivent JOVIAUX.

— SYN. Jovial, enjoué, gai. V. ENJOUÉ.

JOVIALE (du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter ou jeudi) n. f. Assemblée qui se tient tous les jeudis. ‖ Académie fondée par Christine de Suède, et qui s'assemblait le jeudi.

JOVIALEMENT adv. D'une façon joviale.

JOVIALIES (*lî* — du lat. *jovialia* ; de *Jovis*, génit. de *Jupiter*) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Jupiter.

JOVIALITÉ n. f. Caractère jovial : *On connaît la pétulance des Provençaux, leur brutale* JOVIALITÉ. (Michelet.) ‖ Trait d'une personne joviale : *Les* JOVIALITÉS *de Rabelais*.

JOVICENTRIQUE (*san-trik'* — du lat. *Jovis*, gén. de *Jupiter*, et de *centre*) adj. Qui a rapport au centre de la planète Jupiter : *Le mouvement* JOVICENTRIQUE *des satellites de Jupiter*.

JOVIEN, ENNE (*vi-in, èn* — du lat. *Jovis*, gén. de *Jupiter*) adj. Géol. Qui est antérieur aux temps historiques : *Phénomènes* JOVIENS. (Très peu employé.)

— n. m. Hist. Nom donné par Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qu'il substitua aux cohortes urbaines et prétoriennes : *Les* JOVIENS *et les herculiens*.

— Sc. occ. Nom donné, en astrologie, en chirognomonie et en physiognomonie, à ceux qui portent dans leur horoscope, dans les formes et les lignes de la main et sur le visage, la signature astrale de Jupiter.

JOVIEN (Flavius Claudius *Jovianus*), empereur romain, né en Pannonie vers 331, mort en 364. A la mort de Julien l'Apostat (363), il fut, grâce à la popularité que lui avaient value sa bienfaisance et son affabilité, proclamé empereur par les légions. Il conclut aussitôt avec Sapor un traité honteux qui mit fin à la guerre. Chrétien, il rendit à l'Eglise la paix et la liberté. Il mourut asphyxié par accident, après huit mois de règne, et ne laissa ni haine ni regret.

Monnaie de Jovien.

JOVILABE (du lat. *Jovis*, gén. de *Jupiter*, et du gr. *lambanein*, prendre) n. m. Instrument employé jadis pour trouver les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter. (Il est remplacé aujourd'hui par l'équatorial.)

JOVIN, général romain, né en Gaule, mort en 370. Il combattit en Gaule sous Julien, qui, devenu empereur, le fit maître de la cavalerie de cette province. A la mort de Julien, il refusa la pourpre, puis repoussa trois invasions des Germains, et devint consul en 367. Reims lui doit plusieurs monuments. Il fonda, dit-on, des châteaux forts à Joigny et à Joinville.

JOVIN, usurpateur gaulois, peut-être petit-fils du précédent, mort en 412. Proclamé à Mayence en 411, il fut bientôt attaqué par les Francs et par Ataulf, roi des Wisigoths, alliés d'Honorius. Il fut pris dans Valence et livré au préfet Dardanus, qui le fit à mort.

JOVINIANISTE (*nisst'*) ou **JOVINIEN** (*ni-in*) n. m. Membre d'une secte fondée par Jovinien.

— ENCYCL. Les *jovinianistes* niaient l'utilité des bonnes œuvres : ils enseignaient que la foi en Jésus-Christ suffit pour le salut. En conséquence, ils proscrivaient le jeûne, la pénitence, les mortifications, le célibat et la virginité. A leurs yeux, tous les péchés étaient égaux en malice ; la grâce, une fois acquise, ne pouvait être perdue. Leur nombre semble avoir été considérable en Italie au IVe s., car saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme ont cru devoir leur opposer des réfutations détaillées. Le pape saint Sirice condamna leurs doctrines et excommunia Jovinien au concile de Milan (390). Ils disparurent vers le milieu du Ve siècle.

JOVINIEN, hérésiarque romain du IVe siècle. Il était moine à Milan, lorsqu'il quitta le cloître et prêcha la doctrine exposée ci-dessus. Il mourut en exil, vers 412.

JOWRA. Géogr. V. DJAORA.

JOYAU (*joi-i-o* — anc. franç. *joel*, de *jouer*) n. m. Objet de matière précieuse, qui sert à la parure : *Des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles et autres* JOYAUX.

— Par ext. Objet d'un grand prix : *La création est un vaste écrin dont chaque* JOYAU *a sa valeur*. (G. Sand.)

— *Joyaux de la couronne*. V. DIAMANT.

— Dr. *Bagues et joyaux*, Présents mobiliers faits à la future épouse par le mari ou ceux qui la dotent. ‖ Dans quelques villes du Midi, c'était aussi un gain de survie.

— SYN. Joyau, bijou. V. BIJOU.

— ENCYCL. Cout. anc. Les *joyaux* ou *jouels* étaient des prix distribués dans les réunions littéraires, les concours de tirs à l'arc et à l'arbalète. Ces joyaux, conservés par les *serments* ou *corporations* auxquelles appartenaient les vainqueurs, étaient ensuite exposés et promenés par les huissiers ou *messagers*, dans les occasions solennelles.

Joyau de corporation (XVIe s.).

JOYAUT (Aimé-Augustin-Alexis), chef de chouans, né à Lénac en 1778, décapité à Paris en 1804. Connu sous le nom de D'ASSAS dans les guerres de la chouannerie bretonne, il s'attacha, en 1799, à Georges Cadoudal. Lors de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, contre Bonaparte, il conduisait la charrette du porteur d'eau sur laquelle était installée la machine infernale. Il put s'enfuir en Angleterre ; mais, revenu à Paris avec Cadoudal, il fut arrêté et condamné à mort en même temps que lui.

JOYCE (Jérémie), érudit anglais, né en 1763, mort à Londres en 1816. Il s'adonna à l'enseignement privé, puis devint ministre de la secte des unitaires et s'établit à Londres. Il collabora à l'« Encyclopédie » du Dr George Gregory, et publia : *Education systématique* ou *Instruction élémentaire* (1815) ; *Dialogues sur la chimie et le microscope*, traduits en français par Coulier (1825) ; *Dialogues scientifiques*, traduits en français par E. Niogret (1827).

JOYENVAL ou **JOYE-EN-VAL**, autrefois **JOIENVAL** (*Gaudium Vallis*), ancienne abbaye de l'ordre des prémontrés, fondée en 1221, située à Chambourcy, canton de Saint-Germain-en-Laye.

JOYEUSE, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 12 kilom. de Largentière, sur des collines dominant la rivière de la Baume, affluent de l'Ardèche ; 2.062 hab. (*Joyeusains, aines*.) Culture de mûrier, soieries, nombreux moulinages. Ancien château du XIIe siècle. Joyeuse fut, au moyen âge, le siège d'une importante seigneurie, dont Bernard d'Anduze, puis la famille de Châteauneuf-Randon, furent titulaires, et qui fut érigée en duché au XVIe siècle. — Le canton a 17 comm. et 13.623 hab.

JOYEUSE (Guillaume, vicomte DE), né vers 1520, mort en 1592. Il avait déjà reçu l'évêché d'Aleth, quoiqu'il ne fût pas dans les ordres, quand la mort de son frère aîné lui fit quitter la carrière ecclésiastique. Lieutenant général du Languedoc et chevalier du Saint-Esprit, en 1575, il reçut, en 1583, le bâton de maréchal. La *Correspondance du vicomte de Joyeuse* (1560-1585) a été publiée par Ed. de Barthélemy (Paris, 1876).

JOYEUSE (Anne, duc DE), né en 1561, mort à Coutras en 1587. Il fut, avec d'Epernon, le successeur de Quélus, Maugiron, Schomberg et Saint-Mégrin, dans la faveur de Henri III, qui lui fit épouser Marguerite de Lorraine-Vaudémont, sœur de la reine. Il fut blessé au siège de La Fère (1580) et périt assassiné, après une défaite complète à Coutras, en combattant le roi de Navarre.

JOYEUSE (François DE), cardinal et archevêque de Rouen, frère du précédent, né en 1562, mort en 1615. Il fut élevé, à vingt ans, sur le siège archiépiscopal de Narbonne, et devint cardinal l'année suivante (1583). Transféré à l'archevêché de Toulouse, il négocia la réconciliation du roi Henri IV avec la cour de Rome. En 1604, il fut nommé archevêque de Rouen, et, l'année suivante, il présida l'assemblée générale du clergé ; membre de la régence établie par Henri IV en 1610, il sacra Louis XIII à Reims et dirigea, avec le titre de président, les états généraux de 1614.

JOYEUSE (Henri, duc DE), frère d'Anne et de François de Joyeuse, capucin et maréchal de France, né en 1567, mort à Rivoli en 1608. Il servit d'abord dans les rangs des royalistes, sous le titre de COMTE DU BOUCHAGE. Marié à Catherine de La Valette, il la perdit au bout de six ans, prit à Paris l'habit de capucin et le nom de PÈRE ANGE (1587). Après la journée des Barricades (1588), il conduisit au roi Henri III, réfugié à Chartres, les députés chargés de le prier de rentrer à Paris. Mais, lorsque la mort de son frère eut laissé vacant le titre de « duc de Joyeuse » (1592), il rentra dans le monde. Il reparut aussitôt à la tête des armées et fut, dans le Languedoc, un des derniers soutiens de la Ligue. Henri IV le nomma maréchal de France. Il reprit la robe de capucin en 1599, et mourut dans le cours d'un pèlerinage qu'il faisait en Italie.

JOYEUSE, nom de l'épée de Charlemagne.

JOYEUSEMENT adv. D'une manière joyeuse.

JOYEUSETÉ n. f. Fam. Propos, acte joyeux : *Les délicieuses* JOYEUSETÉS *de la vie de garçon*. (Balz.)

JOYEUX (*joi-i-eû*), **EUSE** adj. Qui a de la joie : *Un ivrogne* JOYEUX *est une créature heureuse*. (Chateaubr.) ‖ Qui est inspiré par la gaieté ; qui respire la gaieté, qui la manifeste au dehors : *Des cris* JOYEUX. *Une figure* JOYEUSE. ‖ Qui inspire la joie : *Une* JOYEUSE *nouvelle*.

— Fam. *Joyeuse vie*, Vie de plaisir. ‖ *Bande joyeuse*, Troupe de gens qui se divertissent.

— *Joyeux avènement*. V. AVÈNEMENT.

— Substantiv. Personne joyeuse : *Les* JOYEUX *guérissent toujours*. (A. Paré.)

— n. m. Milit. Sobriquet donné aux soldats des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, appelés également *zéphirs*.

— ENCYCL. Hist. *Frères joyeux*. Cet ordre fut fondé, en 1233, par le dominicain Barthélemy de Vienne. Les membres faisaient vœu de chasteté conjugale et d'obéissance ; ils s'obligeaient à prendre les armes contre les perturbateurs du repos public et à protéger les veuves et les orphelins. Leurs mœurs, avec le temps, se relâchèrent, au point qu'ils méritèrent le nom de *Frères joyeux*.

Joyeuses Commères de Windsor (LES), comédie en cinq actes, de Shakspeare, écrite probablement en 1600 et publiée en 1602. — Falstaff, le joyeux compagnon du prince Hal, dans *Henri IV*, est encore le héros de cette pièce ; mais, vieilli, devenu rapace, cupide, il n'a plus cette fleur de gentilhommerie qui le rendait amusant et sauvait sa vulgarité. Il courtise deux bourgeoises fort riches : mistress Ford et mistress Page, rusées commères qui s'entendent pour le berner. Falstaff, mystifié de la belle façon, tantôt est forcé de s'échapper dans un panier rempli de linge sale, tantôt de s'esquiver déguisé en vieille bohémienne et de recevoir une volée de bois vert. Le comble, c'est qu'il accepte de se trouver à un rendez-vous dans la forêt de Windsor, à minuit, sous les traits de Herne le chasseur, mort depuis longtemps, et qui passe pour revenir toutes les nuits d'hiver avec un grand bois de cerf sur la tête. Lorsqu'il se présente dans ce singulier accoutrement, il est entouré par une troupe de farfadets railleurs, qui le harcèlent, le pincent, le bousculent, jusqu'à ce que, se faisant connaître pour des habitants de Windsor, ils confondent l'amoureux de cinquante ans. « Je commence à voir, dit-il, qu'on a fait de moi un âne. » La comédie est un peu grossière, mais très gaie, et reste à peu près unique en son genre dans l'œuvre de Shakspeare.

JOZE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 25 kilom. de Thiers, en Limagne, sur l'Allier ; 1.214 hab. Ch. de f. du Puy-de-Dôme. A Médagnes, sources froides chloro-bicarbonatées fortes. Usine à chaux hydraulique.

JOZÉ ou **JOSÉ DA SILVA** (Antonio), auteur dramatique portugais, né en 1705 à Rio de Janeiro, brûlé vif à Lisbonne en 1739. Protégé par le comte Ericeira, Jozé contribua à faire renaître dans son pays le goût du théâtre, et son génie comique, de libre allure, plut singulièrement au public. Ses succès lui attirèrent la haine de rivaux envieux : quelques plaisanteries assez inoffensives le firent accuser d'irréligion, et, comme il avait eu des aïeux juifs, on le dénonça à l'Inquisition. Après une longue détention, il fut condamné à périr sur le bûcher. Son théâtre, réuni

après sa mort, sous le titre de *Teatro comico portuguez* (1759-1762), renferme seize pièces d'une incontestable originalité, dont le dialogue est vif, piquant et spirituel.

JOZGAD, ville de la Turquie d'Asie (vilayet d'Angora), ch.-l. du saudjak ou district de Bozouk, sur un plateau où naît un petit affluent du Delidji-Irmak; 15.000 hab. Aux environs, ruines d'une cité antique.

JOZO n. m. Nom spécifique d'un poisson du genre gobie, le *gobius jozo*, espèce des côtes atlantiques méridionales et de la Méditerranée.

JOZSEFFALVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale [comitat de Bacs-Bodrog]); 5.350 hab.

JUAN (GOLFE). V. JOUAN (*golfe*).

JUAN (DON), célèbre personnage légendaire. V. DON JUAN.

JUAN D'ARAGON (DON), prince des Asturies, fils de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, né à Séville en 1478, mort en 1497. Il était le seul enfant mâle des Rois Catholiques. Afin de préparer l'unité de la Péninsule, les Rois avaient marié leur fille aînée Isabelle au prince de Portugal. Pour se ménager des alliances en Europe, ils s'unirent par un double mariage avec la maison d'Autriche. La flotte qui avait amené l'infante Jeanne aux Pays-Bas, où elle devait épouser Philippe d'Autriche, en ramena Marguerite d'Autriche, qui épousa à Burgos, en 1497, le prince des Asturies. Don Juan était à peine âgé de dix-neuf ans et d'une complexion délicate; il mourut au bout de quelques mois de mariage, et sa mort, suivie à peu d'intervalle par celle de sa sœur Isabelle, porta l'héritage des Rois dans la maison d'Autriche.

JUAN D'AUTRICHE (DON), fils naturel de Charles-Quint et d'une bourgeoise de Ratisbonne, né à Ratisbonne en 1547, mort à Namur en 1578. Il fut élevé, sous le nom de Geronimo, par don Luis Quijada, gentilhomme attaché au service de Charles-Quint. Dans son testament, l'empereur recommanda don Juan à la bienveillance de Philippe II. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il montra une telle passion pour la gloire que Philippe II lui permit d'embrasser le métier des armes. Il se signala dans une croisière contre les Barbaresques, commanda, en 1569, l'armée destinée à opérer contre les Morisques révoltés, et leur arracha la ville de Galera. Le pape Pie V le désigna comme généralissime des flottes combinées d'Espagne, de Rome, de Venise et de Malte, qui battirent la flotte ottomane en face de Lépante (1571). En 1573, don Juan fondit à l'improviste sur Tunis et s'en empara. Il eût voulu obtenir de Philippe II le titre de « roi de Tunis ». Philippe refusa, et, dès 1574, Kilidj-Ali, beyler-bey d'Alger, reprit la ville aux Espagnols. En 1576, Philippe II donna à son frère le gouvernement des Pays-Bas, au moment même où le pillage d'Anvers par l'armée royale réunissait contre les Espagnols les calvinistes et les catholiques. Don Juan accepta d'abord la *pacification de Gand*, et négocia avec les états généraux catholiques réunis à Bruxelles, puis, rompant les négociations, il reprit Namur (1577), battit l'armée flamande à Gembloux (1578), établit à Louvain le siège de son gouvernement et travailla à détacher les catholiques de l'alliance de Guillaume le Taciturne. Il mourut de la peste, sans avoir réussi à relever les affaires de l'Espagne.

Don Juan d'Autriche.

Juan d'Autriche (DON) ou *la Vocation*, comédie en cinq actes, en prose, par Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 1835). — Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, a été élevé par don Quexada (Quijada), qu'il croit son père, et qui a reçu l'ordre de le préparer à l'état de moine. Mais le jeune homme ne rêve qu'amour et combats; il s'échappe tous les jours pour aller retrouver la juive doña Floriude, qu'il entend épouser. Le roi Philippe II vient à Tolède sous le nom de comte de Santa-Fiore, pour voir si son frère est prêt à endosser la robe monacale. Don Juan ne cache pas sa vraie vocation au prétendu comte; il le conduit même chez sa fiancée. Philippe II retrouve en doña Florinde une femme dont il est épris. Resté seul avec elle, il lui déclare qu'il est le roi et lui défend d'épouser don Juan. Il ordonne à Quexada de conduire son élève au couvent des Frères de la Passion. Mais le vieillard mène don Juan à Saint-Just, où Charles-Quint s'est retiré, sous le nom de Frère Arsène. Le vieil empereur reconnaît son fils sans se faire connaître à lui et l'aide à s'enfuir du couvent. Cependant, Philippe II, pour vaincre la résistance de doña Florinde, la menace des poursuites de l'Inquisition : elle n'échappe à la passion du roi qu'en disant : « Je suis une juive. » A ce moment, don Juan, qui est accouru à Tolède et qui est caché dans la maison, se précipite à son secours : il lève son épée sur son rival, mais doña Florinde se jette entre les deux hommes en criant : « C'est le roi ! » Don Juan est arrêté; le roi le fait comparaître devant lui et lui donne le choix entre voir mourir doña Florinde et s'engager à prononcer ses vœux. Don Juan va jurer, quand l'empereur Charles-Quint paraît à la cour; il révèle à don Juan sa naissance et ordonne à Philippe de promettre à son frère protection et amitié; puis Frère Arsène retourne en son couvent, emmenant doña Florinde.

La pièce, sans vraisemblance historique, plaît par la verve et le mouvement de l'intrigue, par ce qu'il y a d'émouvant et aussi de plaisant dans les situations. L'élément comique, représenté par le rôle de don Quexada, par les espiègleries du moine Peblo et, au troisième acte surtout, par les intrigues de couvent auxquelles prend part Charles-Quint, se mêle, sans cesse, au drame.

JUAN D'AUTRICHE (DON), fils de Philippe IV, roi d'Espagne, et de la comédienne Maria Calderon, né et mort à Madrid (1629-1679). Il fut grand prieur de Castille et de Léon dans l'ordre de Saint-Jean, combattit, en 1647, les Napolitains révoltés, reprit Barcelone en 1653, et gouverna les Pays-Bas de 1656 à 1657. Battu par les Portugais à Estremoz (1663), il fut disgracié à la mort de Philippe IV (1665) et relégué à Consuegra; mais, en 1669, il parvint à faire exiler le P. Nithard et devint, par la suite, premier ministre de Charles II.

JUAN FERNANDEZ, MANUEL, MENA. V. FERNANDEZ, MANUEL, MENA.

JUAN Y SANTACILIA (DON Jorge), marin espagnol, né à Novelda (roy. de Valence) en 1712, mort à Madrid en 1773. Il entra dans le corps des gardes-marine en 1727, visita les côtes de l'Amérique et devint membre de l'académie de Madrid. En 1735, il fit partie de l'expédition scientifique dirigée par La Condamine et Bouguer, puis il fut nommé chef d'escadre des armées navales et commandant des gardes-marine (1753). Ses principaux ouvrages sont : *Relacion historica del viage a la America meridional* (1748), *Traité de mécanique appliquée à la construction des vaisseaux*, trad. en franç. par Lévêque (1783).

JUAN-DE-FUCA (DÉTROIT DE), passage formé par l'océan Pacifique septentrional, entre la côte ouest des États-Unis (Territoire de Washington) et la côte méridionale de l'île Vancouver. Découvert par *Juan de Fuca*, il fut reconnu et décrit par Vancouver.

JUAN-DE-NOVA, petite île française du canal de Mozambique, dépendance de Madagascar, annexée en 1897.

JUAN-FERNANDEZ (ÎLES), petit archipel de l'océan Pacifique méridional, à 600 kilom. environ à l'O. de la côte du Chili, dont il dépend politiquement. L'archipel comprend deux groupes distincts : l'île *Mas-a-tierra* (95 kilom. carr.), volcanique, boisée, avec une végétation luxuriante de fougères arborescentes, sous un climat salubre, mais fort pluvieux, avec le port principal de l'archipel, d'accès difficile et peu sûr, San-Juan-Bautista. Près de Mas-a-tierra s'élève l'îlot de *Santa-Clara*. — L'île *Mas-a-fuera*, piton volcanique de 1.850 mètres d'altitude, est boisée aussi, difficilement abordable et sans abri sûr.

Découvertes, en 1653, par le navigateur *Juan Fernandez*, ces îles servirent, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de repaire aux flibustiers. Elles devinrent célèbres par le séjour du matelot écossais Alexandre Seldkirk, dont les aventures ont fourni à Daniel de Foë le sujet de son *Robinson Crusoé*. Après l'échec de quelques tentatives de colonisation par les Espagnols, elles furent occupées par le Chili, qui en fit un lieu de détention, puis les afferma à des particuliers. Elles dépendent actuellement de la province de Valparaiso, produisent du bétail, surtout des chèvres, et nourrissent une centaine d'habitants.

JUANA DIAZ, bourg de l'île américaine de Porto-Rico; 20.965 hab.

JUANIE (*ni*) n. f. Genre de palmiers, comprenant des arbres à feuilles pinnatiséquées, à fruits de la grosseur d'une cerise, et qui croissent dans les îles de l'archipel Juan-Fernandez.

Juanita, opérette en trois actes, musique de Franz de Suppé (Vienne, 1880, Paris, 1892). La partition, peut-être un peu trop touffue, est gracieuse et écrite avec goût. Signalons les gentils couplets de la pantomime, le finale du premier acte, les couplets du baiser, etc.

JUANULLOA n. m. Genre de solanées.

— ENCYCL. Les *juanulloa* sont des arbrisseaux dressés ou épiphytes, souvent sarmenteux, à feuilles coriaces et entières, à fruit bacciforme, dont on connaît cinq espèces de la Colombie, du Pérou, du Mexique. Le *juanulloa aurantiaca*, du Mexique, à rameaux charnus et glabres, à corolle jaune orangée ainsi que le calice, est cultivé en serre tempérée, sur une terre légère.

Juanulloa.

JUAREZ (CIUDAD-) ville du Mexique septentrional (État de Chihuahua), sur le rio Bravo del Norte; 15.000 hab. Commerce actif. Vin renommé. Fondée en 1630 par les Espagnols, cette ville est le lieu de transit naturel entre les États-Unis et le Mexique.

JUAREZ, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), ch.-l. de district; 3.000 hab.

JUAREZ (Benito), homme d'État mexicain, né à San Pablo Guelatao (État d'Oajaca) en 1806, mort à Mexico en 1872. Il était avocat à Oajaca quand il fut envoyé, en 1850, au congrès fédéral de Mexico. Vice-président de la République l'année suivante, il prit la direction de la résistance contre les usurpateurs Zuloaga et Miramon, rentra à Mexico en 1861, et obtint le renouvellement de son mandat présidentiel. Les intrigues de Miramon et du banquier Jecker amenèrent d'abord l'intervention de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne (1862), la signature de la convention de la Soledad, qui donnait aux cabinets de Londres et de Madrid des réparations suffisantes, puis une expédition armée de la France qui s'empara de la capitale (1863), et érigea le Mexique en empire, sous le sceptre de l'archiduc Maximilien d'Autriche. Juarez et les *juaristes* furent l'âme de la résistance nationale, obtint l'appui des États-Unis (1865) et l'évacuation du Mexique par les troupes françaises (1867). Après l'exécution de Maximilien à Queretaro, Juarez se fit réélire président de la République, comprima plusieurs révoltes, promulgua une amnistie générale, et imprima une vigoureuse impulsion au développement économique du pays. Il mourut subitement, après avoir été réélu à la présidence.

Juarez.

JUARISTES (*risst'*) n. m. pl. Partisans de Juarez. — *Un* JUARISTE.

JUBA Ier, roi de Numidie, fils d'Hiempsal, à qui il succéda vers 50, mort en 42 av. J.-C. Il avait embrassé le parti de Pompée, protecteur de sa famille, et rendit de grands services à sa cause. Battu par César à Thapsus, avec Metellus Scipion, il fut, bientôt après, réduit à se donner la mort. Son royaume fut transformé en une province, dont le premier gouverneur fut l'historien Salluste.

Monnaie de Juba Ier.

JUBA II, roi de Maurétanie, fils du précédent, né vers 52 av. J.-C., mort en 18 de l'ère chrétienne. Emmené à Rome après la bataille de Thapsus, il orna le cortège de César, qui lui fit donner une excellente éducation. Octave lui constitua un royaume assez vaste. En l'honneur de l'empereur, il appela sa capitale Césarée (Cherchell), et y dédia un temple à Auguste. Mari de Cléopâtre Séléné, fille de César et de la reine d'Égypte, il fit de Césarée un centre brillant de civilisation hellénistique, au point qu'Athènes lui éleva une statue. Il écrivit en grec des ouvrages d'histoire, de grammaire, de géographie, d'histoire naturelle, de critique d'art. Il fit des livres sur l'histoire de Rome et sur les causes de la décadence de la langue grecque. De tous ces ouvrages, que les anciens citaient avec estime, il ne reste que des fragments réunis dans les « Fragmenta historicorum græcorum », de Müller (Paris, 1849).

Monnaie de Juba II.

JUBABA n. f. Comm. Écorce provenant d'un arbre de l'Inde, et qui a une odeur de vanille. ‖ On dit aussi JUBABE.

JUBÆA n. f. Bot. Syn. de JUBÉA.

JUBAINVILLE (Marie-Henri D'ARBOIS de). V. ARBOIS.

JUBAL, personnage biblique antérieur au déluge, fils de Lamech, un des descendants de Caïn. On lit dans la *Genèse* (IV, 20-23) que, des trois fils de Lamech, l'un, Jabel, fut « le père de ceux qui vivent sous la tente et des pasteurs »; le second, Jubal, fut « le père de ceux qui jouent de la cithare et autres instruments »; le troisième, Tubalcaïn, forgea l'airain et le fer.

JUBARTE n. f. Nom vulgaire d'une grande baleine des mers arctiques (*megaptera boops*), appelée aussi baleine à bec, poisson de Jupiter, etc. V. MÉGAPTÈRE.

JUBAT (*ba*) n. m. Brise de mer, qui souffle souvent depuis le matin jusqu'au soir, et cesse pendant la nuit.

JUBE (du lat. *juba*, même sens) n. f. Crinière du lion; crête de certains serpents; cimier d'un casque. (Vieux.)

JUBÉ (du premier mot de la prière *Jube, Domine, benedicere*, qu'on chantait au jubé avant la lecture des leçons) n. m. Archit. Sorte de tribune ou de galerie, qui se trouvait anciennement entre la nef et le chœur des églises : *Le* JUBÉ *de Saint-Étienne-du-Mont. Monter au* JUBÉ.

— Loc. prov. : *Venir à jubé*, Se soumettre malgré soi (par un jeu de mots sur le lat. *jube*, ordonne).

— ENCYCL. Le *jubé* appartient à la primitive Église, il a succédé à l'ambon (v. ce mot) des basiliques grecques et latines, sans en conserver l'aspect. Le jubé est une galerie surélevée, entre le chœur et la nef principale; il forme une sorte de tribune transversale, du haut de laquelle se faisait autrefois la lecture de l'épître et de l'évangile. On y publiait aussi les actes solennels. Dans les églises abbatiales d'Occident, les jubés servaient de clôture au chœur des religieux. L'usage des ambons et des jubés cessa vers le XVIIe siècle, où l'on adopta la chaire à prêcher. Le jubé de la cathédrale d'Albi est le plus beau de l'époque gothique et le plus grand qu'il y ait en France, où l'on peut remarquer encore ceux de Chartres, d'Amiens, de Reims, ainsi que ceux de la Madeleine à Troyes, de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, qui datent de la Renaissance. En Bretagne, l'église de Saint-Fiacre au Faouet a conservé son ancien jubé en bois sculpté et peint. Hors de France, on peut citer le jubé de l'église de Dixmude, en Belgique, d'une exécution délicate et orné de nombreuses figures dues au sculpteur Taillebert (1600).

Jubé (Saint-Étienne-du-Mont, à Paris).

JUBÉ (Auguste), baron DE LA PÉRELLE, général et historien français, né et mort à Dourdan (1765-1824). Employé dans l'administration de la marine quand éclata la Révolution, il entra dans l'armée avec le grade d'adjudant général en 1796, fut chef d'état-major de Hoche, puis commandant de la garde du Directoire, organisa la garde consulaire et siégea au Tribunat jusqu'en 1807. A cette époque, Jubé devint préfet de la Doire, puis du Gers. Sous la Restauration, il fut nommé historiographe du ministère de la guerre et maréchal de camp. Il écrivit plusieurs ouvrages historiques, dont le principal est intitulé : *Temple de la gloire* ou *Fastes militaires de la France depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (1819).

JUBEA (*bé-a*) n. f. Bot. Genre de palmiers.

— ENCYCL. La *jubea spectabilis,* qui représente la famille des palmiers au Chili, habite le versant occidental de la chaîne des Andes, à une altitude d'environ 1.200 mètres, sur des sols granitiques. Son stipe, haut quelquefois de plus de 20 mètres, se dénude peu à peu et devient lisse; ses feuilles sont raides et pinnatiséquées; sa spathe, très grande, est couverte d'un duvet roux et chatoyant; son fruit est ovoïde, de couleur jaune roussâtre; la graine a un albumen comestible, dont le goût rappelle celui de la noix de coco. Pour l'obtenir facilement, on donne les fruits comme nourriture aux bœufs, qui rejettent les noyaux : on n'a plus qu'à les briser. On emploie quelquefois, pour décorer les appartements, de jeunes *jubea* en pots ou en caisses.

Jubea.

JUBILAIRE (*lèr'*) adj. Qui a rapport au jubilé : *Année* JUBILAIRE. ‖ Par ext. Qui a cinquante ans de profession ou d'exercice : *Docteur* JUBILAIRE.

JUBILANT (*lan*), **ANTE** adj. Fam. Qui jubile, qui est dans la jubilation.

JUBILATE (*la-té* — mot lat. signif. *livrez-vous à la jubilation*) n. m. Liturg. Nom donné au troisième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par le mot *jubilate.*

JUBILATION (*si-on* — rad. *jubiler*) n. f. Joie vive et expansive.

JUBILE n. f. Arg. des gantiers, Peau économisée par l'ouvrier pour lui-même, sur celle qu'on lui a confiée pour tailler des gants.

JUBILÉ (du lat. *jubilæus*) n. m. Remise générale de toutes les dettes, de toutes les peines, de toutes les fautes, qui avait lieu chez les Juifs tous les cinquante ans.

— Par ext. Fête domestique, que les époux célèbrent à l'occasion de leur cinquantième année de mariage : *Célébrer son* JUBILÉ. ‖ Cinquantième année d'exercice et particulièrement cinquantième année de règne : *Edouard III d'Angleterre mourut dans son* JUBILÉ.

— Jeu. *Faire jubilé,* Brouiller les cartes de manière qu'il n'y ait pas de perdants.

— Relig. cathol. Pardon solennel qui s'est célébré à Rome d'abord tous les cent ans, puis tous les cinquante, et qui se célèbre aujourd'hui dans tout l'univers catholique tous les vingt-cinq ans, et toutes les fois que le pape le décrète. ‖ Indulgence attachée à la célébration du jubilé : *Gagner le* JUBILÉ. ‖ Ensemble des pratiques par lesquelles on mérite cette grâce : *Faire son* JUBILÉ.

— ENCYCL. *Jubilé chez les Juifs.* D'après la loi de Moïse (*Lévit.,* XXV et XXVII), chaque cinquantième année, appelée *année de rémission* (en hébreu *jobal,* d'où le latin *jubilæus* et le français *jubilé*), était spécialement consacrée à Dieu ; pendant toute sa durée, tout travail des champs demeurait suspendu, les esclaves devaient être affranchis et les fonds de terre aliénés retournaient à leurs propriétaires primitifs ou à ceux qui les représentaient. Cette institution maintenait l'équilibre de la société juive et l'égalité entre les tenanciers du sol.

Jubilé dans l'Eglise catholique. Le jubilé, dans l'Eglise catholique, est une indulgence plénière et extraordinaire que le pape accorde pendant une année, appelée *année sainte,* à tous ceux qui remplissent certaines conditions, dont les principales sont : 1° la visite, à Rome, des basiliques apostoliques, et, dans les autres lieux de la chrétienté, d'un certain nombre d'églises désignées : 2° la confession et la communion; 3° la récitation de prières spécialement ordonnées. En temps de jubilé, les confesseurs reçoivent des pouvoirs très étendus pour la commutation ou la dispense des vœux simples et l'absolution des péchés réservés ou des censures. Presque toutes les indulgences pontificales, autres que celle du jubilé, sont suspendues à l'égard des fidèles vivants; mais elles continuent à pouvoir être appliquées aux défunts. L'ouverture de l'année sainte se fait à Rome avec une grande solennité. Le jour de Noël, le pape se rend, en grande pompe, devant l'une des portes de la basilique de Saint-Pierre, nommée *Porte sainte,* et qui est demeurée murée depuis le dernier jubilé; il la frappe trois fois avec un marteau d'argent : on la démolit aussitôt, et le cortège pontifical entre dans la basilique au chant du *Te Deum.* Le lendemain, le pape donne la bénédiction dite « du jubilé », et la porte sainte demeure ouverte, pour être murée à la fin de l'année. Le jubilé est d'abord célébré à Rome pendant un an, et c'est l'année suivante qu'il est étendu au reste de l'Eglise. Outre les jubilés *ordinaires,* les papes ont coutume d'en accorder d'autres, appelés *extraordinaires,* soit à leur avènement, soit à l'occasion d'événements graves. Les jubilés extraordinaires, nommés aussi *indulgences sous forme de jubilé,* ne sont, le plus souvent, accordés que pour un ou plusieurs mois.

JUBILÉ, ÉE (de *jubilé* n. m.) adj. m. Qualification donnée, dans les ordres mendiants, à tout docteur qui avait exercé quinze ou dix-huit ans : *Un docteur* JUBILÉ. ‖ Par anal. Qui a exercé pendant cinquante ans une même profession : *Un poète, Un musicien* JUBILÉ. V. JUBILAIRE.

JUBILER (*lé* — du lat. *jubilare,* pousser des cris de joie) v. n. Fam. Se livrer à la joie avec transport.

JUBINAL (Michel-Louis-Achille), littérateur et homme politique, né et mort à Paris (1810-1875). Elève de l'Ecole des chartes, il devint professeur de littérature étrangère à la Faculté de Montpellier, se déclara républicain en 1848, se rallia au coup d'Etat de 1851 et fut, de 1852 à 1870, député de Bagnères-de-Bigorre au Corps législatif. Il fut rédacteur en chef du « Voleur » et collabora à de nombreux journaux. Outre des éditions d'ouvrages, il a publié plusieurs volumes, dont les principaux sont : *Jongleurs et trouvères* (1835); *les Mystères du* XV*e siècle* (1836-1837), avec une introduction historique et des notes; *les Anciennes Tapisseries historiques* (1837); *Nouveau recueil de contes dits fabliaux* (1839-1842); *Vers à Napoléon III* (1853); *Impressions de voyage* (1859); *Napoléon et M. de Sismondi en 1815* (1865); etc.

JUBIS (*bi*) n. m. Raisin de Provence séché en grappes.

JUBLAINS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 11 kilom. de Mayenne, près de la forêt de Bourgon; 1.531 hab. Débris de l'ancienne cité gallo-romaine de *Nœodunum,* capitale des *Aulerci Diablintes.* Castellum remarquable, vestiges de thermes et d'un temple de la Fortune.

JUBRIQUE, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), près du Genal, affluent du Guadiaro; 2.840 hab. Distilleries d'eau-de-vie, tisseranderies, draps.

JUBY, cap de la côte occidentale d'Afrique, sur l'Atlantique, à l'extrémité sud-ouest du Maroc. C'est un endroit dangereux, dont les navires s'écartent. Le refuge de Tarfaïa est à peu près désert. Les Anglais y fondèrent un comptoir qu'ils cédèrent, en 1895, au sultan du Maroc.

JUC (du lat. *jugum,* joug, perche posée horizontalement) n. m. Juchoir. (Vieux.)

JUCAR ou **XUCAR,** fleuve de l'Espagne orientale, tributaire de la Méditerranée, né, non loin du Tage, dans le Cerro de San Felipe (1.800 m.). Il traverse, sans recevoir (en dehors du Huecar, qui le rejoint à Cuenca) de notable affluent, le plateau désolé de la Manche; puis, décrivant un grand arc de cercle concave au N.-E., il franchit les sierras côtières des provinces de Murcie et de Valence en de profonds défilés, pour atteindre la côte au S. de la plaine de Valence, dont ses eaux, aménagées par un réseau d'irrigation, qui date de la domination arabe, contribuent à accroître la fertilité. Cours 500 kilom. environ.

JUCHART (*char'*), **JAUCHART** (*jô-char'*), **JUCHERT** (*chèr'*), **JAUCHERT** (*jô-chèr'*) n. m. Métrol. anc. Mesure agraire allemande valant, selon les pays, de 25 à 40 ares. (Il est à peu près l'équivalent du *journal* français.)

JUCHÉE n. f. Lieu où juchent les faisans.

JUCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 2.323 hab. Filature de laine.

JUCHER (orig. inconn.) v. n. Se percher, se poser en un lieu élevé pour y dormir, en parlant de certains oiseaux : *Les faisans* JUCHENT *sur les arbres.*

— Fam. Loger très haut : JUCHER *au septième étage.*

— v. a. Placer à une grande hauteur : JUCHER *un tableau si haut qu'on ne peut le voir.*

Juché, ée part. pass. Manèg. Bouleté. Syn. de JOINTÉ.

Se jucher, v. pr. Se poser dans un lieu élevé pour y dormir, en parlant de quelques oiseaux : *Les poules* SE JUCHENT *à l'entrée de la nuit.*

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS (Antoine), général français, né à Bastia en 1778, mort en 1842. Elève de l'école militaire de Brienne au moment de la Révolution, il émigra après la mort de son père, guillotiné pendant la Terreur, et alla terminer ses études aux Etats-Unis. De retour en Europe en 1802, il servit dans l'armée ottomane, et, en 1807, mit en état de défense les places fortes du Bosphore et du Danube. Rappelé en France l'année suivante par Napoléon, et nommé colonel du génie, Juchereau servit en Espagne. En 1815, il assista aux batailles de Ligny et de Waterloo; en 1823, on le retrouve, en Espagne, chef d'état-major de l'armée française, puis en Morée (1828); enfin, en 1830, il coopéra à l'expédition d'Alger comme sous-chef de l'état-major général de l'armée française; peu de temps après, il fut promu maréchal de camp. On lui doit un ouvrage remarqué sur la révolution de Constantinople en 1807 et 1808 (Paris, 1819).

JUCHIPILA, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur un affluent du rio côtier Grande de Santiaga; 8.800 hab.

JUCHITAN, bourg du Mexique (Etat d'Oajaca); 6.000 h. Ch.-l. de district.

JUCHITLAN, bourg du Mexique (Etat de Jalisco [dép. de Cocula]); 5.500 hab.

JUCHOIR n. m. Perche ou bâton préparé pour faire jucher des oiseaux de basse-cour. (Syn. PERCHOIR.) ‖ Endroit d'une ferme, disposé pour que la volaille y juche. ‖ Sorte d'étagère placée à une certaine hauteur du mur, près de la pâture quotidienne, et sur laquelle on installe, sans qu'ils puissent en descendre, les lapins destinés à l'engraissement.

Juchoirs : 1. A dindons ; 2. A poules ; 3. A engraisser les lapins.

JUCOARA n. m. Nom vulgaire de l'euterpe comestible.

JUDA, quatrième fils de Jacob et de Lia. Il naquit en PaddanAzam, et, lorsque ses frères voulurent tuer Joseph, ce fut lui qui leur conseilla de le vendre aux Madianites. Il se sépara d'eux ensuite, et il épousa la fille d'un homme d'Adoullam, nommé Shouah; il en eut trois fils : Er, Onan et Shélah. Il eut plus tard de sa belle-fille Tamar, veuve d'Er et d'Onan, deux jumeaux : Pharez et Zarah. Il descendit en Egypte avec ses frères, et il y mourut. Il est l'ancêtre de la tribu de Juda.

JUDA, une des douze tribus du peuple d'Israël, la plus nombreuse de toutes; elle occupait la partie méridionale de la Palestine. Elle avait pour villes principales Jérusalem, Jéricho, Hébron et le port de Joppé. Son territoire comprenait, à l'Est, le désert de Jéricho; au Centre, les montagnes d'Hébron, à l'Ouest, une plaine vaste et fertile, descendant vers la Méditerranée. La tribu de Juda, groupée autour de Jérusalem, fut, pendant de longs siècles, le centre de la vie religieuse et politique de la nation. A l'époque hellénistique, son territoire forma le premier noyau du royaume asmonéen et le dernier rempart de la nationalité juive.

JUDA (ROYAUME DE). Lorsque, après la mort de Salomon (962 av. J.-C.), Jéroboam entraîna dix tribus dans le schisme et fonda le royaume d'Israël, Roboam, petit-fils de David, ne garda sous son sceptre que les deux tribus de Juda et de Benjamin. Le nom de la première servit à désigner le nouveau royaume, qui conserva pour capitale Jérusalem et resta le centre de la religion. Les rois de Juda se montrèrent, en général, plus fidèles que leurs voisins d'Israël au culte de Jéhovah. Nabuchodonosor assiégea et prit Jérusalem (587), brûla le temple.

Voici la liste chronologique des rois ou reines de Juda :

Roboam.	Athalie.	Manassé.
Abia ou Abiam.	Joas ou Josias.	Amon.
Asa.	Amasias.	Josias.
Josaphat.	Osias ou Ozariah.	Joachaz.
Joram.	Jotham.	Joachim.
Ochosias ou Akbaziah.	Achaz.	Sédécias ou Zédékias.
	Ezéchias.	

JUDA HAKKADOSCH (*Juda le Saint*), savant rabbin, né en 135 de notre ère, mort vers 220. Il succéda, vers 167, à son père Simon comme chef du sanhédrin. Il réunit pour son enseignement la collection complète des lois juives, en y ajoutant ses propres commentaires. Ce recueil forma la *Mischna* (Répétition de la loi), qui a été traduite en latin par Surenhusius (1698-1703).

JUDA RAB (*Juda le Maître*), docteur juif du IIIe siècle de notre ère. Il transporta en Babylonie la *Mischna* de Juda Hakkadosch et fonda une école à Sourâ pour la commenter en public. C'est de cet enseignement que naquit la *Guémare* ou *Talmud de Babylone,* éditée pour la première fois à Venise, par Daniel Bomberg, vers 1520.

JUDA-BEN-DAVID ou **JUDA-CHAJUG** (ou **CHIUG**), rabbin et grammairien juif, né à Fez au commencement du XIe siècle. Il fut élevé par les Arabes et exerça, à partir de 1040, la médecine dans le nord de l'Afrique. C'est surtout comme grammairien qu'il s'est fait connaître, et les Juifs le regardent comme le restaurateur de leur langue. Ses ouvrages ont été réunis sous le nom d'*Œuvres grammaticales* (1844).

JUDA-BEN-SAMUEL HA-LEVI ou **LEVITA,** poète et théologien juif espagnol, né vers 1080, mort en 1140. Son ouvrage capital est le célèbre *Cosri,* composé pour répondre aux objections que les chrétiens, les Arabes et les caraïtes élevaient contre la religion juive, et rattaché à la conversion du roi Cozare Bulan. Levita, ayant entrepris un pèlerinage en Terre sainte, entrait à Jérusalem en chantant une admirable élégie sur les malheurs de cette ville, lorsqu'un Sarrasin, irrité de l'entendre, poussa son cheval sur lui et l'écrasa. Le *Cosri* a été édité à Amsterdam en 1663 et traduit en plusieurs langues.

JUDACILIUS, né à Ascoli, un des chefs italiotes pendant la guerre sociale en 90 av. J.-C. Il s'empara de plusieurs villes d'Apulie, battit Cn.-Pompée Strabon, mais ne put faire lever le siège d'Ascoli. Enfermé dans la ville, quand il vit sa position désespérée, il massacra les partisans des Romains, s'empoisonna, s'étendit sur un bûcher et y mit le feu.

JUDAÏCO-CHRÉTIEN, ENNE (du lat. *judaicus,* judaïque, et de *chrétien*) adj. Qui tient à la fois au judaïsme et au christianisme. Syn. de JUDÉO-CHRÉTIEN, ENNE.

JUDAÏQUE (*da-ik'* — du lat. *judaicus;* de *judæus,* juif) adj. Qui appartient aux Juifs : *Loi* JUDAÏQUE. *Histoire* JUDAÏQUE.

— Fig. Etroit, mesquin, qui s'attache à la lettre et néglige l'esprit : *Interprétation* JUDAÏQUE.

— Echin. *Pierres judaïques,* Nom donné anciennement aux pointes d'oursins et aux articulations d'encrines.

JUDAÏQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière judaïque.

JUDAÏSANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui judaïse : *Chrétien* JUDAÏSANT. *Secte* JUDAÏSANTE.

— Substantiv. Chrétien qui judaïse : *Les* JUDAÏSANTS.

— ENCYCL. V. JUDÉO-CHRISTIANISME.

JUDAÏSER (du lat. *judæus,* juif) v. n. Observer quelques pratiques religieuses de la loi judaïque : *Beaucoup de chrétiens de la primitive Eglise* JUDAÏSAIENT.

— Par ext. Interpréter judaïquement les textes, leur donner un sens judaïque.

JUDAÏSME (*da-issm'* — rad. *judaïser*) n. m. Religion juive, pratique des prescriptions de la loi juive : *Abjurer le* JUDAÏSME. ‖ Manière trop étroite d'observer une loi.

— ENCYCL. V. MOSAÏSME.

JUDAÏTE ou plus fréquemment **JUDÉEN, ENNE** (*dé-in, èn'*), personne née au royaume de Juda ou qui l'habitait. — *Les* JUDAÏTES, ou JUDÉENS.

— Adjectiv. : *Histoire* JUDAÏTE ou JUDÉENNE.

— n. Hist. rel. Membre d'une secte juive qui exista sous Ponce-Pilate et qui refusait l'obéissance à l'autorité romaine.

JUDAS (*da* — de *Judas,* n. de l'apôtre de Jésus qui le trahit) n. m. Personne perfide qui trahit ses amis. ‖ Adjectiv. Traître, perfide : *Que cela est* JUDAS ! (Mol.)

— Ouverture permettant de regarder, de surveiller sans être vu : *Pratiquer un* JUDAS *dans une porte, un plancher.*

Judas.

— Pop. *Bran de Judas,* Tache de rousseur.

— Loc. prov. : **Baiser de Judas**, Démonstration d'amitié donnée par quelque traître. (Se dit par allusion au baiser que Judas donna à Jésus dans le jardin des Oliviers.) ‖ *Le point de Judas*, Le nombre 13.

Judas, surnommé **Iscarioth**, parce qu'il était né dans la ville de ce nom), un des douze apôtres et le traître qui livra Jésus à ses ennemis. D'après le récit évangélique, Judas était le dépositaire de la modeste bourse destinée à l'entretien du Maître et de ses apôtres. A la vue du parfum versé à Béthanie sur les pieds de Jésus par Marie-Madeleine, il s'indigna de cette profusion; il eût préféré recevoir la somme dépensée par la pécheresse : « dans l'espoir d'en détourner une partie », dit l'évangéliste. Ayant appris que les princes des prêtres cherchaient les moyens de s'emparer de Jésus, il leur promit de le livrer entre leurs mains, moyennant trente deniers d'argent. Judas résista aux miséricordieux appels de son maître qui, plusieurs fois et notamment pendant la Cène, essaya de toucher son cœur; et, accompagné d'une troupe armée, il vint, le soir du jeudi saint, saluer Jésus dans le jardin des Oliviers, et lui donna un baiser. C'était le signal convenu. Jésus fut aussitôt saisi et chargé de liens. Après la condamnation, aveuglé par le remords, le traître se serait pendu, après avoir jeté dans le temple l'argent qui l'avait séduit. Les ennemis de Jésus se firent un scrupule de verser dans le trésor sacré « le prix du sang » et l'employèrent à l'achat d'un terrain pour la sépulture des étrangers.

Judas, le Gaulonite ou **le Galiléen**, originaire de la ville de Gamala. Il suscita, en 759 de Rome (7 de l'ère chrétienne), de concert avec un pharisien nommé Sadoc, la formation d'une secte nouvelle et une insurrection, en vue de s'opposer au recensement de la population, que P. Sulpicius Quirinius, proconsul de Syrie, était chargé d'opérer et que les juifs mécontents regardaient comme un commencement de servitude.

Judas Macchabée. Biogr. V. Macchabée.

JUDASSERIE (*da-se-rî* — rad. *Judas*) n. f. Pop. Traîtrise.

Jude (saint), surnommé **Thaddée** et **Lebbée**, l'un des douze apôtres. Il était frère de saint Jacques le Mineur et cousin de Jésus. On rapporte qu'il souffrit le martyre en Mésopotamie, après avoir prêché l'évangile sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, et à Edesse. L'épître qui porte son nom est inscrite sous le nom de *Epître catholique* dans le canon du Nouveau Testament. Cet opuscule, dont l'authenticité, contestée par quelques Pères, a été reconnue par l'Eglise dès le IX^e siècle, signale l'apparition parmi les chrétiens « d'hommes impies qui renient Jésus-Christ, notre seul Souverain et Seigneur ». Il s'agit ici, probablement, des premiers gnostiques. — Fête le 28 octobre.

Judée, pays des Juifs. Sous les premiers Macchabées, ce nom désignait toute la Palestine; au temps d'Hérode le Grand (39 av. J.-C.-1 apr. J.-C.), il ne fut plus donné qu'à la province méridionale qui comprenait, avec l'Idumée et le pays des Philistins, le territoire des tribus de Juda, de Benjamin et de Dan : Jérusalem, Jéricho, Joppé en étaient les villes principales. Après la mort d'Hérode, la Judée, augmentée de la Samarie, forma le royaume d'Archélaüs. L'an 6 apr. J.-C., elle fut incorporée à l'empire romain et régie par un procurateur. Caligula la reconstitua en royaume et la donna à Agrippa I^er (37). Sept ans après (44), elle fut de nouveau réunie à l'empire romain et devint une dépendance de la province de Syrie. Au V^e siècle, le nom de Judée fut remplacé par celui de Palestine I^re.

— Arg. *La petite Judée*, Préfecture de police [Paris] (parce qu'elle était située rue de Jérusalem).

— Arbor. *Arbre de Judée*, Nom vulgaire du gainier, arbre à fleurs rouges, de la famille des légumineuses.

— Minér. *Bitume de Judée*, Espèce d'asphalte qui surnage en certains points des eaux de la mer Morte.

JUDELLE (*dèl'*) n. f. Nom vulgaire d'une poule d'eau, la grosse foulque noire ou morelle (*fulica astra*).

Judenburg, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), sur la Mur, affluent de la Drave; 4.642 hab. Brasserie. Château; Judenburg est l'ancienne *Idunum*. Aux environs, ruines de la forteresse de Liechtenstein.

JUDÉO-ALLEMAND adj. m. Se dit d'un idiome hybride dont se servent, à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, les descendants de juifs expulsés d'Allemagne.

— Substantiv. : *Le* judéo-allemand.

— Encycl. L'élément essentiel de cette langue est l'allemand, mais les mots hébreux et les hébraïsmes y abondent. On rencontre encore des formes allemandes archaïques ou surannées, des mots latins, italiens, français, etc., à demi germanisés. Le *judéo-allemand* est usité chez les Juifs d'origine allemande établis dans la Russie, la Pologne, la Bosnie, la Hongrie, la Serbie et la Roumanie. On l'entend aussi en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en Amérique, dans la bouche de Juifs dont la famille est originaire d'Allemagne. Il est même devenu une langue littéraire en Pologne et en Allemagne, dans la première moitié du XVI^e siècle : on s'en est servi pour des traductions et des paraphrases de la Bible, du Talmud, des *Mille et une nuits*, etc. La traduction allemande de la Bible par Mendelssohn commença la décadence de ce dialecte. Toutefois, il se publie encore dans cette langue plusieurs journaux et revues.

JUDÉO-CHRÉTIEN, ENNE adj. Qui a rapport au judéo-christianisme : *Pratiques* judéo-chrétiennes.

— Substantiv. Partisan du judéo-christianisme.

JUDÉO-CHRISTIANISME n. m. Doctrine professée dans les premiers temps du christianisme, et d'après laquelle l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ.

— Encycl. Fidèles à l'exemple que leur avait donné Jésus pendant sa vie, les Apôtres, qui étaient tous Juifs et circoncis, continuèrent à fréquenter le Temple de Jérusalem, même après la Pentecôte, et à observer les prescriptions de la loi. Les premiers fidèles, Juifs comme eux, les imitèrent. Cependant, à mesure que les païens commencèrent à entrer dans l'Eglise, on se demandait s'il fallait imposer l'observation de la loi de Moïse aux nouveaux chrétiens qui n'étaient pas d'origine juive. L'affirmative était soutenue par un groupe nombreux de judéo-chrétiens résidant à Jérusalem; la négative, par les chefs de l'Eglise d'Antioche. Députés par ces derniers, saint Paul et saint Barnabé, accompagnés de Tite, Grec baptisé, se rendirent à Jérusalem (50 ou 52 apr. J.-C.), où les Apôtres et les Anciens se réunirent en assemblée : sur la proposition de saint Pierre et de saint Jacques, il fut décidé que la circoncision et l'observation de la loi n'étaient pas obligatoires pour les païens convertis; on leur interdit seulement, avec la fornication, l'usage des viandes offertes aux dieux dans les sacrifices. Alors, surgit une seconde question plus haute : la loi de Moïse était-elle abrogée par la venue et la mort du Messie? Saint Paul, dans l'*Epître aux Romains*, affirma que Jésus-Christ avait aboli la loi pour remplacer son règne par celui de la grâce. Cette doctrine, acceptée avec joie par tous les païens convertis, blessa un grand nombre de judéo-chrétiens. Enfin, la prise de Jérusalem et la destruction du Temple par les Romains (70), en rendant impossible l'observation complète de la loi, fit tomber l'opposition de la plupart des judéo-chrétiens. Seule, une minorité continua à entretenir, en Judée et dans les contrées voisines, un foyer d'opposition dont l'influence se fit sentir dans plusieurs hérésies et en particulier dans celles des *ébionites* et des *elcésaïtes*.

Judet (*Ernest*-Martial-Gaston), journaliste français, né à Avesnes en 1851. Elève de l'Ecole normale, il fut envoyé à Bastia, puis nommé professeur de rhétorique à Châteauroux; mais, n'ayant nul goût pour l'enseignement, il refusa, pour raison de santé, d'occuper ce poste, et fut mis en non-activité (1877). Poussé par son tempérament vers le journalisme, il collabora au « National » (1882), puis il entra au « Petit Journal », où il donna des articles sur la politique étrangère, sous le pseudonyme de Tristan. Pendant l'affaire Dreyfus, il a mené, dans cette feuille, une vive campagne contre Zola (1898), puis s'est fait le défenseur de la politique nationaliste.

Judic (*Anna*-Marie-Louise Damiens, dame), actrice française, née à Semur en 1850. En 1867, elle débuta au Gymnase, épousa Israël, dit « Judic », qu'elle suivit, en 1868, à l'Eldorado, dont il devint régisseur, et obtint de vifs succès dans la chansonnette. Elle joua ensuite à la Gaîté, aux Folies-Bergère, aux Bouffes (1872), où elle créa avec éclat la *Timbale d'argent*. Engagée aux Variétés en 1876, elle y créa, entre autres rôles, *Niniche*, *Lili*, *Mademoiselle Nitouche*, et devint alors une des plus brillantes actrices de Paris. Spirituelle et fine, douée d'une voix charmante, elle excella dans les rôles d'ingénue déniaisée. Depuis lors, elle a joué et chanté aux Menus-Plaisirs, à l'Eldorado, à l'Alcazar-d'Eté, aux Variétés, et dans les principales villes de l'Europe, aux Etats-Unis.

JUDICA n. m. Le dimanche de la Passion, parce que l'introït commence par le mot *judica* (juge), impératif du verbe latin *judicare*, juger.

Judicaël I^er, roi de Bretagne, mort en 658. Dépouillé de l'héritage de son père, Joël III, par son frère Salomon ou Gazlun II, il se retira dans le monastère de Saint-Méen-de-Ghé. A la mort de Salomon, vers 632, les populations de l'Armorique appelèrent à leur tête Judicaël, qui quitta le cloître et prit le titre de roi. Deux ans plus tard, il abdiqua en faveur de son fils Alaüs II, et termina sa vie dans un couvent. Le peuple breton a vénéré sa mémoire comme celle d'un saint; mais Judicaël n'a jamais été canonisé, comme on le croit généralement.

JUDICATIF, IVE (du lat. *judicatus*, jugé) adj. Gramm. S'est dit quelquefois pour *indicatif* : *Mode* judicatif. ‖ Substantiv. : *Le* judicatif.

JUDICATION (*si-on* — du lat. *judicatio*; de *judicare*, juger) n. f. Philos. Action de former un jugement. (Peu usité.)

JUDICATOIRE (du lat. *judicare*, juger) n. m. Dr. anc. Jugement. ‖ Objet décidé par jugement. ‖ Ce qui met à même de prononcer un jugement.

JUDICATUM SOLVI (du lat. *judicatum*, chose jugée, et *solvi*, être payé), loc. adj. Dr. Usité seulement dans l'expression *Caution judicatum solvi*, Caution exigée d'un étranger demandeur dans une instance en France contre un Français, pour assurer le payement des frais du procès. V. caution.

JUDICATURE (du lat. *judicaturus*, devant juger) n. f. Condition et profession des personnes chargées de rendre la justice : *Exercer la* judicature. (Vx.) ‖ Juridiction, tribunal : *En Angleterre, la cour des lords est la suprême* judicature *du pays*. (Ledru-Rollin.)

— Dr. anc. *Offices de judicature*. Dans l'ancienne monarchie, Nom donné aux charges de magistrats.

— Hist. Dignité de juge, chez les Hébreux. ‖ Pouvoir souverain des juges : *La* judicature *finit après Samuel*.

JUDICIAIRE (*si-èr'* — du lat. *judicarius*, même sens) adj. Relatif à la justice, à son administration : *Pouvoir* judiciaire. *Hiérarchie* judiciaire. ‖ Qui se fait en justice, par autorité de justice : *Les formes* judiciaires. *Enquête* judiciaire. ‖ *Genre judiciaire*, Genre d'éloquence usité en justice. ‖ *Eloquence judiciaire* ou *du barreau*, Un des trois genres d'éloquence que distingue la rhétorique. ‖ *Témoin judiciaire*, Témoin appelé à déposer en justice. ‖ *Acte judiciaire*, Acte fait sous la surveillance du juge.

— Astrol. *Astrologie judiciaire*. V. astrologie.

— Dr. anc. *Bail judiciaire*, Bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. ‖ *Fermier judiciaire*, Celui qui, en pareil cas, prenait l'héritage à ferme. ‖ *Combat, Duel judiciaire*, Combat entre les parties d'un procès criminel, pour faire décider par la victoire d'un des champions de la justice de sa cause.

— Philos. Qui a rapport au jugement : *Faculté* judiciaire.

— n. m. Astrologue. ‖ Assesseur, celui qui prenait part à la fonction de juger.

— n. f. Fam. *La judiciaire*, La faculté de juger, d'apprécier.

— Syn. **Judicature, magistrature.** Le premier ne s'applique qu'aux juges; le second s'applique aussi à un maire, à un conseiller municipal, etc.

— Encycl. Hist. *Duel judiciaire*. A l'époque barbare, on qualifiait le duel *judiciaire* de « jugement de Dieu ». Le roi Gondebaud le mentionne dans la loi Gombette. La loi salique ne le mentionne pas, mais il apparaît dans la loi des Ripuaires. Il fut surtout en vigueur du X^e au XII^e s.; il était ordonné par les juges dans toute espèce de causes, civiles et criminelles. Les hommes libres et les nobles seuls étaient admis à se justifier d'une accusation par un duel ou à provoquer leur adversaire. Dans les affaires criminelles, le vaincu subissait la peine que son crime méritait; si c'était la mort et qu'il fût tué, on pendait son cadavre. L'Eglise et les rois s'efforcèrent de faire cesser l'usage du duel judiciaire. Les conciles l'interdirent; saint Louis, puis Philippe le Bel, le prohibèrent, et le duel, en tant que preuve judiciaire, disparut peu à peu. V. duel.

Un duel judiciaire, d'après Grasset.

— Littér. *Eloquence judiciaire*. Le genre *judiciaire* a pour objet le juste et l'injuste et s'occupe de toutes les questions portées devant les tribunaux. Les principales qualités de l'éloquence judiciaire sont : la clarté, la précision, la propriété des termes, en même temps qu'une argumentation serrée et vigoureuse, qualités qui n'excluent pas, lorsque les sujets plus élevés le réclament, la véhémence et le pathétique. L'éloquence judiciaire remonte, en Grèce, aux époques les plus reculées; mais c'est à partir de Périclès qu'on en peut suivre le développement avec Critias, Antiphon, Andocide et, un peu plus tard, Lysias, Isocrate et Isée, le maître de Démosthène. Celui-ci débuta par des plaidoyers judiciaires contre ses tuteurs. Son *Discours pour la couronne* appartient à la fois à l'éloquence judiciaire et à l'éloquence politique. A côté de lui se place Eschine, son rival en éloquence comme en politique. Citons encore Lycurgue, Hypéride, Dinarque et Démade, et enfin Démétrius de Phalère, que Quintilien appelle « le dernier des orateurs attiques »; en effet, à partir de 283, l'éloquence grecque périt avec la liberté.

A Rome, après Caton l'Ancien, si célèbre par la vigueur de sa parole, rappelons les noms de Crassus, Cotta, Hortensius et enfin celui de Cicéron, qui porta l'éloquence judiciaire à son plus haut degré de perfection. Sous l'empire, le barreau eut d'illustres représentants en Messala, Domitius Afer, Maternus, Tacite, Pline le Jeune.

Nous trouvons en Gaule, après la conquête romaine, de célèbres écoles d'éloquence, qui disparurent sous l'invasion des Barbares. Le barreau ne reparaît que sous Philippe le Bel, mais les avocats d'alors se plaisent dans des discours longs et diffus. A l'époque de la Renaissance, ils se font gloire d'une érudition déplacée et de citations souvent ridicules, empruntées aux auteurs anciens. Cette manie se maintient jusqu'au milieu du XVII^e siècle, où elle fut l'objet des fines attaques de Racine dans sa comédie des *Plaideurs*. Cependant, ce siècle même produisit quelques orateurs judiciaires; tels sont : Omer Talon, Le Maistre, Patru, Pellisson, puis d'Aguesseau et Cochin, aux noms desquels il convient d'ajouter, pour le XVIII^e siècle, ceux de Dupaty, de Linguet, de Target, de Lally-Tollendal, etc. La Révolution vit s'illustrer dans le barreau : Mirabeau, Barnave, Lanjuinais, Vergniaud, Mounier, à côté desquels il faut citer Tronchet, Malesherbes et de Sèze, qui défendirent le roi Louis XVI.

Sous la Restauration, on vit briller dans ce genre le grand Berryer, Dupin aîné, de Martignac; puis apparut toute une pléiade d'avocats du plus grand talent, qui ont illustré la seconde moitié du XIX^e siècle, les Liouville, les Bethmont, les Dufaure, Odilon Barrot, Michel de Bourges, Crémieux, Chaix d'Est-Ange, Lachaud et Jules Favre, Gambetta, Allou, etc.

JUDICIAIREMENT (*si-è*) adv. Au point de vue judiciaire : Judiciairement *parlant*. ‖ En forme judiciaire : *Informer* judiciairement.

JUDICIEL, ELLE (*si-èl'* — du lat. *judicium*, jugement) adj. Qui appartient à la justice. ‖ Se disait autrefois particulièrement d'une gendarmerie attachée aux tribunaux.

JUDICIEUSEMENT (*si*) adv. D'une façon judicieuse.

JUDICIEUX (*si-eû*), **EUSE** [du lat. *judicium*, jugement] adj. Qui a le jugement droit, qui juge sainement : *Un homme, Un esprit* judicieux. ‖ Qui est inspiré par un jugement sain : *Un avis* judicieux.

JUDICIS POSTULATIO n. f. Dr. rom. Une des formes de la procédure, sous le système des actions de la loi.

— Encycl. La *judicis postulatio* parait avoir été connue dès la loi des Douze Tables, mais elle doit être plus récente que le *sacramentum*. On pense qu'elle avait pour but de permettre aux parties de demander la nomination d'un *arbiter*, c'est-à-dire d'un juge investi de pouvoirs plus larges que le *judex* ordinaire, et elle a dû avoir son utilité, chaque fois qu'il y avait plutôt un règlement à faire qu'un litige à vider (partage, bornage, etc.).

Judicis (Louis-Marie-Julien Judicis de Mirandol, connu sous le nom de **Louis**), littérateur français, né à Saint-Brieuc en 1816, mort près de Fontainebleau en 1893. Il était attaché à la préfecture de la Seine, où il devint chef de division, en 1870. Il obtint un prix de l'Académie française pour une traduction en vers et en prose de la *Consolation*, de Boèce. Il a composé un grand nombre de drames, pour la plupart en collaboration avec Arnault. Nous citerons, parmi ces pièces : *les Pâques véronaises*, drame (1848); *Sur la gouttière*, vaudeville; *la Peau de chagrin* (1851); *Constantinople* (1853); *les Cosaques*, drame (1853); *les Aventures de Mandrin* (1856); et, parmi ses romans : *Frère et sœur* ou *les Bienfaits de l'éducation* (1852); *l'Homme de minuit* (1857), avec E. Enault; *le Vagabond* (1859), avec le même; *la Folle d'Apremont* (1881). Sous le pseudonyme de Paul Lagarde, il a publié plusieurs volumes, notamment : *Mémoires d'un enfant de troupe, épisodes de la guerre franco-allemande* (1873).

JUDICIUM RUSTICORUM (mots lat. signifiant *jugement des paysans*) n. m. Dr. anc. Jugement qui partage par

égale part, entre parties, l'objet en litige, et qui est une sorte de compromis, comme en font parfois les paysans.

JUDITH, héroïne juive, dont l'histoire est racontée dans le livre de l'Ancien Testament qui porte son nom. En voici la substance. La ville de Béthulie, assiégée par l'armée d'Holopherne, général de Nabuchodonosor, roi de Ninive, allait succomber. Une veuve, nommée Judith, résolut, par l'inspiration de Dieu, de sauver son peuple. Elle quitte la ville avec une seule de ses servantes, et se rend au camp des Assyriens. Introduite auprès d'Holopherne, elle le captive par sa beauté, accepte de s'asseoir à sa table et, quand elle le voit accablé par l'ivresse, elle lui tranche la tête et rentre à Béthulie pendant la nuit. Le lendemain, les Juifs suspendent à leurs murs la tête sanglante d'Holopherne et les Assyriens, terrifiés, lèvent le siège après avoir éprouvé une sanglante défaite.

Judith (Livre de). Le *Livre de Judith*, inscrit au canon des livres saints par l'Eglise catholique, fait partie des *deutéro-canoniques* de l'Ancien Testament. Le texte original, écrit en hébreu ou peut-être en chaldéen, a été perdu ; la version grecque des Septante est fautive et souvent incorrecte. On ignore l'auteur du *Livre de Judith* et la date de sa composition. La plupart des commentateurs protestants le considèrent comme un simple roman ; mais les rabbins juifs et le plus grand nombre des interprètes catholiques le regardent comme un monument historique. On a identifié le roi de Ninive, appelé par le copiste Nabuchodonosor, avec Assurbanipal, Holopherne avec Oropherne, cité par Appien, Diodore de Sicile, etc.

Judith (représentations figurées de). Judith a été représentée, le plus souvent, tenant par les cheveux la tête d'Holopherne. Des compositions de ce genre ont été peintes ou dessinées par la plupart des grands artistes : Botticelli (Offices), le Dominiquin (Saint-Sylvestre, à Rome), Michel-Ange (chapelle Sixtine), Palma le Vieux (Offices), Palma le Jeune (Venise), Raphaël, Jules Romain, Rubens (Belvédère), le Tintoret, le Titien, Paul Véronèse (Belvédère), etc.

Un tableau de Pietro Liberi représente *Judith arrivant au camp d'Holopherne*. Dans les tableaux d'Horace Vernet (1831) et de Henri Regnault (1869, Marseille), on voit Judith au moment où elle s'apprête à tuer Holopherne. Dans un de ses trois tableaux du musée de Madrid, le Tintoret a représenté Judith levant son épée pour frapper Holopherne endormi. Dans un tableau du Calabrese (Naples), nous la voyons debout près du corps décapité. Enfin, au musée de Toulouse, un tableau attribué à Matteo Rosselli représente *Osias recevant Judith qui revient du camp des Assyriens*. L'histoire de Judith a été peinte à fresque, au XVII^e s., par Paolo Guidotte, au Campo-Santo de Pise.

Judith, d'après Horace Vernet (Louvre).

Un tableau d'Andrea Mantegna, au musée de Berlin, nous montre l'héroïne venant d'accomplir le meurtre (1488). Une autre *Judith*, de Mantegna, figure dans la galerie Pembroke. Un tableau de Raphaël (Ermitage) représente Judith, seule, adossée contre un petit mur. Elle appuie son pied gauche sur la tête d'Holopherne. Le musée de Madrid possède trois tableaux du Tintoret, relatifs à Judith : l'un représente l'héroïne écartant le rideau du lit où Holopherne dort profondément. La seconde toile nous montre Judith tendant à sa servante la tête qu'elle vient de couper. Dans la troisième composition, la plus remarquable, Judith rejette la couverture du lit sur le cadavre d'Holopherne. Le Bronzino a peint *Judith tenant la tête d'Holopherne* (palais Pitti). Judith est représentée à mi-corps, serrant dans sa main droite le cimeterre et tenant par les cheveux, de l'autre main, la tête d'Holopherne. Le musée des Offices en possède une réduction peinte par le Bronzino lui-même. J.-C. Cazin a exposé une *Judith* au Salon de 1883.

JUDITH, seconde femme de l'empereur Louis le Débonnaire, née au commencement du IX^e siècle, morte en 843. Fille du comte bavarois Welf, elle fut amenée, à Aix, à cette sorte de concours de beautés où Louis voulait choisir une seconde femme (819). Elle voulut pour son fils, le futur Charles le Chauve, né en 823, un royaume comme en possédaient les fils de la première femme, Lothaire, Louis et Pépin. De là une série de troubles et de révoltes dans l'empire. En 829, Louis veut donner à Charles l'Alamannie ; les princes se soulèvent ; l'assemblée de Compiègne envoie Judith au cloître ; celle de Nimègue (830) rétablit Louis, qui bientôt dépose Pépin et donne à Charles son royaume d'Aquitaine. Judith, purgée par serment du crime d'adultère avec Bernard de Septimanie, reprend son pouvoir. En 832, nouvelle coalition ; en 833, à Rothfeld, Louis est abandonné de tous, obligé de faire pénitence à Saint-Médard de Soissons, et Judith reléguée à Tortone. Louis reprend le pouvoir en 835, donne en 837 un nouveau royaume à Charles (838) ; à la mort de Pépin, sur les instances de Judith, un nouveau partage est décidé (Worms, 839). Après la mort de Louis, Judith, assiégée dans Poitiers par Pépin II, est délivrée par son fils Charles, et meurt deux ans après la bataille de Fontanet.

JUDITH, fille de Charles le Chauve, petite-fille, par sa mère Hermentrude, du célèbre Adalhard, née en 844, morte à la fin du IX^e siècle. Mariée, en 856, à Ethewolf, roi de Wessex, elle épousa, après la mort de ce prince, en 858, son beau-fils, Ethelbold ou Ethelbald. Chassée par l'indignation du peuple et du clergé, elle vendit ses biens et revint auprès de Charles le Chauve qui la fit garder, sous la surveillance du clergé, à Senlis. Elle se donna au comte Baudouin de Flandre, dit *Bras de Fer*, et le suivit sous un habit d'homme (862). L'année suivante, à la prière du pape, Charles le Chauve consentit à l'union des fugitifs.

JUDITH, nièce de Guillaume le Conquérant, fille de sa sœur Adélaïde et d'Enguerrand, comte de Ponthieu. Le roi d'Angleterre la maria, en 1070, à Waltheof, comte de Northumberland. Celui-ci, ayant pris part aux complots que les seigneurs tramaient pendant les séjours de Guillaume en France, fut exécuté (1076). Judith avait été un des témoins à charge les plus acharnés contre son mari. Après sa mort, elle fonda une maison de bénédictines à Elotow, près de Bedford.

JUDOLIE (*lî*) ou **JUDOLIA** n. f. Sous-genre de leptures, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *judolies* sont des longicornes de taille médiocre, assez trapus, avec les élytres larges. L'espèce de France, répandue surtout dans les montagnes, est la *judolia cerambyciformis*, brune, avec les élytres fauves, portant chacun trois bandes noires ; elle est longue de 12 à 13 millimètres.

Judolie (gr. de moitié).

JUEL (Niels), amiral danois, né à Christiania en 1629, mort à Copenhague en 1697. Il servit dans la marine hollandaise, sous les ordres de Tromp et de Ruyter ; rentré en Danemark (1656), nommé amiral (1657), il prit une part brillante à la guerre contre la Suède, défendit Copenhague du côté de la mer pendant le siège de 1658-1659. Quand la guerre recommença contre la Suède, il s'empara de l'île de Gotland (1676), et, de concert avec le Hollandais Tromp, fut victorieux au sud de l'île d'Œland (1676), puis près de l'île Möen et dans la baie de Kjöge (1677), où la flotte suédoise fut anéantie. Vrai chef de la flotte danoise dès 1678, il devint, en 1683, président de l'amirauté. — Son frère Jens **Juel**, né à Nörtorp en 1631, mort à Copenhague en 1700, fut un diplomate et un marin de valeur. On a de lui : *In litterarum studia affectus* (1651). Il porta, depuis 1672, le nom de « baron de Juellinge ».

JUÈNE n. m. Un des noms vulgaires du chevesne ou meunier.

JUEWA n. f. Planète télescopique, n° 139, découverte en 1874, par Watson.

JUGA (mot lat. formé de *jugum*, joug), surnom sous lequel, à Rome, on adorait Junon, qui présidait aux mariages.

JUGAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la joue : *Os* jugal. *Les os* jugaux. V. malaire.

JUGATINUS, nom de l'un des dieux qui, à Rome, présidaient aux mariages.

JUGE (*juj'* — du lat. *judex*, même sens) n. m. Homme qui a pour fonction spéciale de rendre la justice au nom du pouvoir souverain : *Celui qui sollicite un* juge *ne lui fait pas honneur.* (La Bruy.)

— *Juges ordinaires.* Autref. Ceux qui avaient la connaissance de certaines causes en vertu du droit que leur conférait leur titre, et non en vertu d'une commission exceptionnelle. (On appelait du même nom les juges qui siégeaient toute l'année, et non successivement et par semestre.) ‖ *Juges extraordinaires* ou *d'attribution*, Juges qui ne connaissaient que de certaines matières exceptionnelles, distraites des juridictions ordinaires. ‖ *Juge de rigueur*, Juge astreint à juger d'après la rigueur des lois, et non par les simples règles de l'équité. ‖ *Juge suppléant*, Celui qui est chargé de remplacer les magistrats titulaires, en cas d'empêchement. ‖ *Juge délégué*, Celui qui est commis pour un cas spécial et déterminé. ‖ *Juges consulaires*, Nom parfois donné, actuellement, aux juges composant les tribunaux de commerce. ‖ *Simple juge*, Magistrat titulaire d'un tribunal, qui n'est ni président ni juge d'instruction. (Se dit surtout par opposition à ce dernier titre.) ‖ *Juge-commissaire*, *Juge d'instruction*, *Juge de paix*. V. la partie encycl. ‖ *Grand juge*, Titre du ministre de la justice sous l'Empire. ‖ *Juges royaux*, Ceux qui rendaient autrefois la justice au nom du roi, par opposition aux juges des seigneurs, qui rendaient la justice au nom des vassaux du roi. ‖ *Juge botté*, Nom qu'on donnait anciennement aux juges non gradués, et qu'on donna plus tard à tout juge ignorant. ‖ *Juge mage* ou *Mage*, Nom du lieutenant du sénéchal dans quelques provinces méridionales. ‖ *Juge d'armes*, Magistrat qui était chargé de résoudre toutes les questions relatives aux titres de noblesse et aux armoiries. ‖ *Juge de camp*, Celui qui décidait les cas douteux, dans une joute ou un tournoi. — Par ext. Personne qui juge les contestations élevées entre deux adversaires d'une nature quelconque.

Juge de camp (XV^e s.).

— Par anal. Celui qui prononce sur le sort d'un homme, des hommes : *Dieu est le souverain* juge. ‖ Personne ou être personnifié qui décide des contestations ou des questions d'une nature quelconque : *Il n'y a point d'homme qui ne puisse être son propre* juge, *quand il le veut sincèrement.* (Grimm.) ‖ Appréciateur, personne qui décide du mérite de quelque chose : *Les femmes sont les* juges *naturels du mérite des hommes.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Moyen de contrôle, d'appréciation, d'approbation ou d'improbation : *Nos sens sont des* juges *trompeurs. La conscience est un* juge *éclairé.*

— Pop. *Juge de paix*, Bâton. ‖ Tourniquet et cornet à dés, de marchand de vins. (C'est lui qui désigne celui qui doit payer.)

— Hist. Titre que les Visigoths donnaient à leur chef. V., plus loin, juge d'Israël.

— Hist. relig. *Juges des causes.* Chez les augustins, Religieux qui décidaient certaines contestations soumises au chapitre provincial, et examinaient les droits de ceux qui s'y présentaient pour voter.

— Mythol. gr. *Juges des enfers*, Minos, Eaque et Rhadamante, qui jugeaient les âmes des morts. (On leur adjoignait quelquefois Triptolème.)

— Sport. Commissaire chargé, dans une course, de constater l'ordre des arrivées.

— Loc. prov. : **Etre juge et partie**, Juger dans sa propre cause. ‖ **De fou juge, briève sentence**, Les ignorants décident sans examen.

— Allus. littér. : **Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin**, Vers d'Andrieux, dans le *Meunier Sans-Souci*. Le roi de Prusse voulait faire agrandir son parc de Sans-Souci ; mais un moulin gênait l'exécution de son projet. Frédéric fait mander le meunier et le somme de lui céder la place. Celui-ci s'obstine à conserver son héritage :

> Frédéric, un moment par l'humeur emporté :
> « Parbleu ! de ton moulin c'est bien être entêté !
> Je suis bon de vouloir t'engager à le vendre !
> Sais-tu que, sans payer, je pourrais bien le prendre ?
> Je suis le maître. — Vous ? de prendre mon moulin ?
> *Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin.* »

Ces mots, *il y a des juges à Berlin*, ont formé depuis une locution proverbiale, que l'on emploie lorsque la force prétend l'emporter sur le droit.

— Encycl. Dr. rom. Le rôle du *juge* (judex) venait après celui du magistrat, qui organisait l'instance et fixait l'objet du litige entre les parties. Le juge tranchait le différend par une sentence, toujours seul, d'où la désignation d'*unus judex* ; il était choisi par les parties ou tiré sur une liste dressée à l'avance. Le rôle du juge a été rempli aussi par des *récupérateurs* et par des *centumvirs* et des *décemvirs* (decemviri litibus judicandis). Avec le système de la procédure extraordinaire, le magistrat devint en même temps le *judex*.

— Dr. mod. Dans sa plus large acception, le mot *juge* s'applique à tout magistrat institué pour rendre la justice aux particuliers ; dans un sens restreint, il désigne les membres des tribunaux de première instance ou de commerce, par opposition aux membres des cours d'appel ou de la Cour de cassation, appelés *conseillers*.

Chaque tribunal de première instance se compose, suivant son importance, de 3 à 15 juges (y compris le président et autant de vice-présidents qu'il y a de chambres, moins une) et de juges suppléants. Juges et juges suppléants sont nommés par le chef de l'État, mais ils sont inamovibles. Les conditions de leur nomination sont : la qualité de Français, le grade de licencié en droit, un stage de deux ans comme avocat et l'âge de 25 ans (27 ans pour les présidents et vice-présidents).

Chaque tribunal de commerce se compose, suivant son importance, de 3 à 15 juges (dont un président) et de juges suppléants. Leurs fonctions sont purement honorifiques et temporaires. Ils sont nommés, pour deux ans, à l'élection, par les commerçants.

Juge-commissaire. C'est le juge *commis* par le tribunal pour diriger ou surveiller une opération ; ainsi, par exemple, au cas d'un partage de succession fait en justice, d'un ordre, d'une distribution, d'une enquête.

Juge d'instruction. C'est un juge du tribunal d'arrondissement qui, en dehors de ses fonctions ordinaires de juge, est spécialement chargé des fonctions de l'instruction en matière pénale. Pris parmi les juges titulaires ou parmi les juges suppléants, il est nommé pour trois ans, par décret du président de la République, et peut être, sans décret nouveau, indéfiniment maintenu dans ses fonctions (C. instr. crim., art. 55 et 56). Il ne peut concourir au jugement des affaires qu'il a instruites, et cela à peine de nullité.

En ce qui concerne son rôle et ses pouvoirs, v. instruction, détention préventive, interrogatoire, etc.

Juge de paix, Magistrat qui forme, à lui seul, le tribunal appelé *justice de paix*. Il est nommé et révoqué par le chef de l'État, et il est, par conséquent, amovible. Il ne peut remplir aucune autre fonction. Pour être juge de paix, aucun grade en droit n'est exigé ; il suffit d'être Français et âgé de trente ans. Afin d'assurer le remplacement du juge de paix en cas d'empêchement, existent, dans chaque justice de paix, deux suppléants, qui ne reçoivent aucun traitement et peuvent remplir d'autres fonctions ; la plupart sont maires, notaires ou avoués.

Les juges de paix sont officiers de police judiciaire, auxiliaires du procureur de la République pour la constatation des crimes et délits. V. police judiciaire.

En outre, ils remplissent trois sortes de fonctions : 1° des fonctions *extra-judiciaires* ; 2° des fonctions de *conciliateur* ; 3° des fonctions *judiciaires*.

Nous indiquerons leurs fonctions *judiciaires* aux articles justice de paix et tribunal de simple police. V. ces mots.

Les fonctions *extra-judiciaires* des juges de paix sont nombreuses. Elles consistent, notamment : à convoquer et à présider les conseils de famille, pour tout ce qui concerne les mineurs et les interdits ; à faire l'apposition et la levée des scellés, soit après décès, soit en cas de faillite ou de liquidation judiciaire ; à dresser les actes d'adoption, de tutelle officieuse et d'émancipation ; à assister, sur la réquisition du procureur de la République, à l'inventaire du mobilier et des titres de l'absent ; à faire procéder, en cas de saisie, à l'ouverture des portes, si elle est refusée ; à présider l'assemblée électorale des ouvriers pour la nomination des prud'hommes. Quant à ses fonctions de *conciliateur*, le juge de paix les exerce à l'occasion de la procédure dite *essai, tentative* ou *préliminaire de conciliation*. V. conciliation.

Juge suppléant. Dans les tribunaux de première instance, les juges suppléants peuvent, à défaut de substitut, remplir les fonctions de représentant du ministère public. Ils peuvent être aussi chargés des fonctions de juge d'instruction. Ils ne reçoivent pas de traitement, sauf dans certains tribunaux importants, où il existe des *juges suppléants rétribués*.

Juge d'Aragon (GRAND) [*justicia mayor*], magistrat d'Aragon, qui n'eut d'abord que la présidence du conseil des Riches-Hommes, puis fut chargé de trancher les procès entre les nobles et le roi, fut mis au-dessus de tous les tribunaux du royaume par les Cortès de 1348 et rendu inamovible par celles de 1441. Il recevait le serment du roi à son avènement, convoquait les Cortès en cas d'empêchement du monarque et gouvernait le royaume pendant les interrègnes. Par la *jurisfirma*, il pouvait évoquer à son tribunal toute cause pendante devant une autre juridiction; par la *manifestacion*, il prenait les accusés qui en faisaient la demande sous sa sauvegarde. Un conseil de dix enquêteurs, élus tous les ans, recevait les plaintes des citoyens contre le grand juge. En 1590, don Juan de Lanuza osa soustraire Antonio Perez à la colère de Philippe II. Il paya de sa tête sa témérité; mais Philippe laissa subsister l'office de grand juge, qui ne disparut qu'au début du XVIIIe siècle.

Juges d'Israël, Nom de chefs qui exercèrent le pouvoir en Israël, depuis la mort de Josué jusqu'à l'établissement de la royauté.

— ENCYCL. Dans l'histoire des Hébreux, on entend par *juges* des chefs qui exercèrent le pouvoir à des intervalles irréguliers. Ils eurent, avant tout, pour mission de délivrer le pays de la domination étrangère. Si quelques-uns exercèrent ensuite les fonctions de chef d'État, leur autorité se borna à quelques tribus. On n'est pas d'accord sur le nombre exact des juges. L'estimation la plus large en admet dix-sept : Othoniel, Aod, Samgar, Jahel, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephté, Abézan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli et Samuel. Mais beaucoup écartent Héli et Samuel, qui exercèrent plutôt une magistrature régulière : le premier comme grand prêtre, le second comme prophète. Ils ne comptent non plus ni Jahel, sur lequel le texte est très obscur, ni Abimélech, en qui ils voient un usurpateur.

Le *Livre des Juges* raconte les hauts faits de ces chefs militaires. Le récit s'étend longuement sur quelques-uns (Aod, Débora, Barac, Gédéon, Jephté, Samson); il contient à peine quelques lignes sur d'autres. Le livre se divise habituellement en deux parties : la première expose l'état politique et religieux d'Israël durant cette période; la seconde renferme la matière principale de l'ouvrage, l'histoire de chacun des juges. Le livre se termine par une sorte de long appendice où sont racontés deux épisodes contemporains de cette période : celui de l'idolâtrie des Danites et celui du lévite Ephraïm et de la guerre civile qui faillit détruire la tribu de Benjamin. Ce livre a été composé entre la consécration de Saül comme roi d'Israël et la septième année du règne de David. La critique rationaliste croit qu'il renferme des pages de dates et de mains différentes. Au contraire, la critique orthodoxe y voit l'œuvre d'un seul auteur, attestée par l'unité du plan et l'homogénéité de la forme; mais cet auteur a mis à profit des documents conservés par la tradition, comme le cantique de Débora. Le Talmud et les rabbins pensent que cet écrivain est le prophète Samuel : cette opinion est partagée par beaucoup de commentateurs catholiques. Le *Livre des Juges* a été mis par l'Eglise dans le canon des Livres saints.

JUGEABLE (*jabl'*) adj. Qui peut être mis en jugement : *Le souverain n'est pas* JUGEABLE. ‖ Qui peut être décidé par un jugement : *Question* JUGEABLE.

JUGEMENT (*je-man* — rad. *juger*) n. m. Décision, sentence émanée d'un tribunal : *Prononcer un* JUGEMENT. *Infirmer, Signifier un* JUGEMENT.

— *Jugement criminel*, Sentence en matière criminelle. ‖ *Jugement civil*, Sentence en matière civile. ‖ *Jugement par défaut*, Celui qui est rendu contre une partie qui n'a pas comparu et ne s'est pas défendue à l'audience, quoique régulièrement assignée. ‖ *Jugement préparatoire, Jugement avant faire droit*, Celui qui règle préalablement une question accessoire, et ne décide rien sur le fond. ‖ *Jugement interlocutoire*, Celui qui préjuge sur le fond de la cause, sans avoir force exécutoire. ‖ *Jugement convenu* ou *expédient*, Celui qui confirme une transaction intervenue entre les parties. ‖ *Jugement contradictoire*, Celui qui est rendu sur la défense de toutes les parties en cause. ‖ *Jugement provisionnel*, Celui qui, par provision, au cours d'une instance, adjuge à une des parties quelque chose qui lui est indispensable.

— *En jugement*, Sur-le-champ, séance tenante : *Un délit commis à l'audience se condamne* EN JUGEMENT.

— *Mettre en jugement*, Soumettre à la sentence des tribunaux, en parlant d'un accusé : *Nul ne peut être mis* EN JUGEMENT, *si ce n'est par les magistrats et conformément aux lois.* ‖ *Ester en jugement*, Intenter un procès ou le soutenir : *La femme ne peut* ESTER EN JUGEMENT *sans l'autorisation de son mari.* ‖ *Entrer en jugement avec quelqu'un* (vx.), Plaider avec quelqu'un. — Fig. Avoir une discussion avec quelqu'un. ‖ *S'élever en jugement contre quelqu'un* (vx.), Ouvrir une discussion avec quelqu'un.

— Par ext. Avis, appréciation, qui approuve ou condamne : JUGEMENT *éclairé. Porter un* JUGEMENT *téméraire.*

— Dr. admin. *Jugement des monnaies*, Décision de l'ancienne commission des monnaies, et aujourd'hui du directeur de l'administration des monnaies, en vertu de laquelle les espèces monnayées sont mises en circulation, après que le titre, le poids et les empreintes en ont été vérifiés.

— Dr. can. *Jugement décisif*, Jugement porté par une autorité ecclésiastique, concile, synode, évêque, etc. ‖ *Jugement doctrinal*, Jugement porté par un théologien, un docteur, une personne privée, mais respectable par la science et le caractère.

— Hist. *Jugement de Dieu*, Epreuves auxquelles on soumettait autrefois les accusés pour décider de leur culpabilité. V. JUDICIAIRE, ÉPREUVE, DUEL, COMBAT.

— Philos. Faculté intellectuelle, qui compare et qui prononce sur la convenance ou la disconvenance des idées : *Le* JUGEMENT *est une faculté par laquelle nous affirmons l'existence et la manière d'être des objets de nos connaissances.* (Géruzez.) ‖ Même faculté, considérée sous le rapport de la rectitude; raison : *Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne de son* JUGEMENT. (La Rochef.) ‖ Acte de l'entendement qui affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées : *Il n'y a pas une opération de l'esprit qui ne soit un* JUGEMENT *ou qui ne soit accompagnée d'un* JUGEMENT. (V. Cousin.) ‖ *Jugement analytique*, D'après Kant, Affirmation d'un attribut du sujet, qui n'ajoute rien à la notion de sa nature. ‖ *Jugement synthétique*, Celui qui ajoute quelque chose au concept du sujet. ‖ *Critique du jugement*, Partie du système de Kant qui s'occupe du jugement. (V. CRITIQUE.) — *Forme du jugement*, Dans le même système, Modes et catégories dans lesquels les idées s'encadrent pour former les jugements.

— Relig. *Jugement de Dieu*, Volonté divine, décret de la Providence. ‖ *Jugement dernier, Jugement universel* ou simplement *Jugement*, Jugement solennel par lequel Dieu, d'après la doctrine de l'Eglise, doit prononcer, à la fin du monde, sur le sort de tous les hommes et devant toute l'humanité. — *Jugement particulier*, Jugement que Dieu fait subir à chaque homme, à l'instant même de sa mort.

— ALLUS. HIST. : **Le jugement de Salomon.** V. SALOMON.

— SYN. **Jugement, discernement.**

— ENCYCL. Philos. Le *jugement* est l'acte essentiel de l'intelligence. Penser, c'est juger; et juger, c'est affirmer un rapport entre nos états de conscience et la réalité, entre nos états et nous-même, entre nos états et nos actes. Tout jugement réel et explicite se formule nécessairement par une proposition. Aussi y a-t-il autant d'éléments dans le jugement que de termes dans la proposition : ce sont le sujet, le verbe et l'attribut.

La logique traditionnelle tient compte de la quantité, de la qualité, de la modalité et de la relation des jugements. Au point de vue de la quantité, ils sont dits *universels*, lorsque le sujet est pris dans toute son extension, désigne tous les individus d'une espèce ou d'un genre (les mammifères sont vertébrés), *particuliers*, lorsque le sujet désigne une partie seulement des individus de l'espèce ou du genre (quelques mammifères sont carnivores), ou *singuliers*, lorsque le sujet désigne un individu (Néron fut cruel). Au point de vue de la qualité, les jugements sont dits *affirmatifs* ou *négatifs*, selon que le verbe affirme ou nie l'attribut du sujet. Au point de vue de la modalité, ils sont *nécessaires* ou *contingents*, selon que le verbe énonce un rapport qui ne peut pas ne pas être (tout triangle a trois côtés) ou qui, au contraire, peut ne pas exister (il pleut). Au point de vue de la relation, les jugements sont *catégoriques* (l'homme est mortel), *hypothétiques* (si l'homme est juste, il est heureux), *disjonctifs* (le monde existe en vertu du hasard ou d'une nécessité intérieure ou d'une cause extérieure).

Kant a introduit dans la classification des jugements une distinction importante au point de vue de son système : c'est celle des jugements *analytiques* et des jugements *synthétiques*. Est *analytique* tout jugement dans lequel l'attribut est tiré par analyse de la notion essentielle que nous avions du sujet (le tout est plus grand que la partie); est *synthétique* ou extensif tout jugement où l'attribut ajoute quelque chose au sujet (les corps sont pesants).

Tout jugement suppose une comparaison préalable des idées qu'il unit; il ne se confond ni avec la sensation, ni avec l'association des idées; affirmer, c'est choisir entre le oui et le non, et ce choix, si rapide qu'il soit, suppose une réflexion. Résulte-t-il nécessairement des idées et de leur force intrinsèque; la volonté, au contraire, y entre-t-elle pour une part? Ce problème se ramène à la question de savoir quelle est l'origine de la *croyance*.

— Législ. Le mot *jugement*, dans son sens général, désigne toute décision émanée de l'autorité judiciaire. Mais on donne plus spécialement le nom de *jugements* aux décisions des tribunaux inférieurs (justices de paix, tribunaux d'arrondissement ou de commerce). Par opposition, on appelle *arrêts* les décisions de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et des cours d'appel.

Selon le rapport sous lequel on les considère, les jugements se divisent en *définitifs* ou *avant faire droit*, *contradictoires* ou *par défaut*, *en premier ressort* ou *en dernier ressort*, *exécutoires* ou *non exécutoires par provision*.

Un jugement est régulier aux conditions suivantes : 1° concours du nombre de juges fixé par la loi; 2° assistance des juges à toutes les audiences de la cause; 3° délibération secrète; 4° pluralité des voix (majorité absolue); 5° prononcé de la décision en public; 6° conformité du jugement avec la demande. La rédaction des jugements est divisée en deux parties : l'une est l'œuvre des juges, c'est la minute, ou original du jugement, qui, notamment, contient les motifs et le dispositif; l'autre est l'œuvre des avoués : ce sont les qualités.

Les principaux effets des jugements sont : 1° donner un titre authentique et exécutoire; 2° assurer hypothèque judiciaire sur tous les biens du perdant; 3° opérer une novation du titre, qui n'est plus prescriptible que par trente ans; 4° créer la présomption de chose jugée entre les parties. Les règles que nous venons de signaler concernent plus spécialement les jugements en matière civile. Elles sont contenues dans les articles 116 et suivants du Code de procédure civile. Quant aux jugements en matière correctionnelle ou de simple police, ils font l'objet de certaines dispositions particulières, qu'énoncent les articles 149 et suivants, 186 et suivants du Code d'instruction criminelle.

— Théol. *Jugement dernier*. L'Eglise catholique fonde le dogme du *jugement dernier* sur les textes du Nouveau Testament. Le chapitre XXVe de l'Evangile de saint Matthieu contient une description détaillée de cette grande scène. Apparaissant dans sa majesté, le Fils de l'homme, ressuscité et glorifié, placera les bons à sa droite, les méchants à sa gauche; les premiers iront à la vie, les seconds à la mort éternelle. Le jugement dernier sera précédé de catastrophes qui annonceront la fin de ce monde, et la résurrection générale de tous les morts (S. Matth., XXIV), et il sera suivi, d'après un texte mystérieux de l'*Apocalypse* (XXI, 1-6), d'une rénovation générale de la nature. C'est alors que le grand drame joué par l'humanité prendra fin; ce sera le dénouement, et l'ensemble du gouvernement divin apparaîtra à tous dans sa grandeur et son harmonie. Quant à l'époque du jugement, on lit dans l'Evangile que Dieu ne l'a révélée à personne (S. Matth., XXIV, 36). Une interprétation d'un passage du prophète Joël (IV, 2 et s.) a donné naissance à une opinion accréditée au moyen âge, mais qui ne reçut jamais l'approbation de l'Eglise : on pensait que le *jugement dernier* devait avoir lieu dans la vallée de Josaphat (en hébreu : *jujement*), située près de Jérusalem. Quelques écrivains ecclésiastiques des premiers siècles enseignèrent que Jésus-Christ devait régner pendant mille ans, sur la terre régénérée. L'Eglise grecque séparée a toujours cru au *jugement dernier*; elle n'admet même que celui-là : à ses yeux, le sort éternel des âmes n'est décidé, d'une manière définitive, qu'après la fin de toutes choses. Les communions protestantes qui ne sont pas devenues rationalistes ont également conservé le dogme du jugement universel.

— Iconogr. Le *Jugement dernier* est une des scènes qu'on rencontre le plus fréquemment dans la décoration des églises du moyen âge, particulièrement au-dessus de la porte d'entrée. On le voit à Notre-Dame de Paris, à la cathédrale de Rouen, à la cathédrale d'Autun, etc. Le *Jugement dernier* a été peint sur des vitraux de la cathédrale de Bourges. Nous trouvons encore le *Jugement dernier* sculpté sur la chaire du baptistère de Pise, sur celle de la cathédrale de Sienne, chefs-d'œuvre du célèbre Nicolas de Pise.

Vers le commencement du XIVe siècle, Giotto peignit à fresque, dans la chapelle de Santa-Maria dell' Arena, à Padoue, un *Jugement dernier*, un des chefs-d'œuvre de la primitive école italienne. Parmi les autres peintures célèbres, citons celle de Michel-Ange, qui laissa bien loin ses devanciers, par l'ampleur et l'audace des conceptions, la grandeur de l'ordonnance, la puissance de l'exécution : sa fresque de la Sixtine exigea huit années de travail et fut terminée en 1541; celle du Titien, du Tintoret, peinture colossale et d'un style violent, dans l'église de la Madonna dell' Orto, à Venise), etc.

En France, on fait de peintures, nous trouvons, au XVIe s., l'admirable composition de Jean Cousin (Louvre).

On doit à la primitive école flamande plusieurs peintures remarquables du *Jugement dernier*; les plus célèbres sont : celle de Rubens (à la Pinacothèque de Munich), de Jordaens (Louvre). Une œuvre de premier ordre est le *Jugement dernier* de Rogier Van der Weyden, à l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or), en neuf compartiments. Citons, enfin, la fresque de Cornélius, dans la Ludwigskirche, à Munich (1840), œuvre d'un travail considérable, mais dont l'ensemble est froid.

Jugement du prix de l'arc (LE), chef-d'œuvre de Barthélemi Van der Helst (musée d'Amsterdam, 1657). — Ce tableau représente, assis autour d'une table, les arbitres de la confrérie (*gilde*) des arbalétriers d'Amsterdam. Les principaux personnages tiennent à la main les objets qui

Le Jugement du prix de l'arc, d'après Van der Helst.

doivent servir de prix. A droite, dans le fond, sont deux jeunes gens, l'arc à la main. Ce tableau est un admirable mélange de sentiment délicat de la nature, de perfection des détails et d'harmonie générale. Le Louvre possède une réduction de ce chef-d'œuvre, peinte par Van der Helst lui-même, en 1658.

Jugement de Daniel, de Midas, de Pâris, de Salomon, sujets traités par divers peintres. V. DANIEL, MIDAS, PÂRIS, SALOMON.

JUGEOLINE (*jo*) n. f. Nom vulgaire des sésames. ‖ Nom vulgaire de la digitale des Indes. (On dit aussi JUGOLINE et JUGIOLINE.)

JUGEOTE (*jot'* — rad. *juger*) n. f. Pop. Jugement, bon sens : *Avoir de la* JUGEOTE.

JUGEOTEUR, EUSE (*jo*) n. Fam. Mauvais petit juge. ‖ Personne qui juge les choses sans les connaître.

JUGER (*jé* — du lat. *judicare*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A ou O : *Il jugea. Nous jugeons*) v. a. Décider en qualité de juge : JUGER *un procès en dernier ressort.* ‖ Juger le procès, l'affaire de : JUGER *un criminel.*

— Décider, régler en qualité d'arbitre : JUGER *un différend.* JUGER *un coup.*

— Se former une opinion, énoncer un jugement, donner son avis sur : JUGER *un livre avec sévérité.* ‖ Absolum : *Ne* JUGEZ *point, si vous ne voulez être jugé.* (Evangile.)

— Estimer, croire, trouver : *Dire au public ce qu'on* JUGE *la vérité.* ‖ Penser, être d'avis : *Que* JUGEZ-*vous que je doive faire?* ‖ Se figurer, s'imaginer, supposer : *Vous devez* JUGER *si nous sommes heureux.*

— Hist. Exercer le pouvoir, en parlant des juges d'Israël : *Ceux qui* JUGEAIENT *le peuple.*

— Jeux. A la paume, *Juger la balle*, Prévoir où la balle ira tomber.

— Véner. Reconnaître l'espèce, le sexe, l'âge et la taille d'une bête sans la voir et uniquement par le pied, par les fumées, les abatures, les portées, etc.

— v. n. *Juger de*, Décider de : *Nous souscrirons à ce que vous en* JUGEREZ. ‖ Porter un jugement, émettre un avis sur : JUGER DES *gens sur l'apparence.* ‖ Servir à apprécier, à distinguer : *L'œil* JUGE DES *couleurs, l'oreille* DES *sons.*

— n. m. *Au juger*, D'après ce qu'on juge, ce qu'on pense, ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière, à telle ou telle place : *Tirer* AU JUGER, *c'est tirer à l'endroit où l'on suppose la pièce.* ‖ On écrit aussi AU JUGÉ.

Jugé, ée part. pass. du v. Juger.

— Dr. *Chose jugée*. V. CHOSE.

— Substantiv. *Le bien-jugé, Le mal-jugé*, Déclaration qu'une sentence a été portée selon ou contre les règles, et qu'il n'y a pas ou qu'il y a lieu de la réformer.

Se juger, v. pr. Etre jugé : *Le procès qui* SE JUGE. ‖ Etre apprécié : *Un acte* SE JUGE *par ses conséquences.*

— Juger ses propres actes, ses pensées, ses discours : *Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'observe et* SE JUGE. (Guizot.) ‖ Juger les actes, les sentiments, les paroles, le mérite l'un de l'autre : *Il faudrait avoir les mêmes talents pour* SE JUGER *sans méprise.*

— Méd. Se terminer : *La fièvre* SE JUGERA *par une crise.*

— Véner. Se dit d'une bête qui met les pieds de derrière dans l'empreinte qu'ont laissée sur le sol ceux de devant.

— SYN. **Juger, décider, prononcer.** V. DÉCIDER.

JUGÈRE (*jér'* — du lat. *jugerum*, mot qu'on traduit ordinairement par *arpent*) n. m. Métrol. anc. Mesure de superficie usitée chez les Romains. (C'était un rectangle de 240 pieds de long, sur 120 de large. On l'évalue à 25 ares.)

JUGERIE (*je-rî* — rad. *juger*) n. f. Dr. anc. Ressort, juridiction d'un juge. || Circonscription judiciaire et administrative créée dans la sénéchaussée de Toulouse, au XIIe siècle, par Alphonse de Poitiers. (Dans chacune de ces divisions avaient été placés des juges de première instance, et les appels contre leurs décisions étaient portés devant le sénéchal de Toulouse. L'organisation des jugeries fut définitive sous Philippe III.)

JUGEUR (*jeur'*), **EUSE** n. Personne qui se plaît à juger, à critiquer : *La coterie des* JUGEURS. (Beaumarch.)
— n. m. Prat. anc. Conseiller du Parlement dont la mission se bornait à juger, et qui n'était tenu à présenter aucun rapport.

JUGIOLINE n. f. Bot. Syn. de JUGEOLINE ou SÉSAME.

JUGLANDACÉES (*sé*) ou **JUGLANDÉES** n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales, dont le type est le genre noyer (*juglans*). — *Une* JUGLANDACÉE (ou JUGLANDÉE).
— ENCYCL. Les *juglandacées* comprennent cinq genres d'arbres, à fleurs diclines; les mâles en chatons, les femelles en épis pauciflores et dressés. On en connaît un grand nombre d'espèces fossiles; les genres *juglans, carya, pterocarya*, étaient circumpolaires à l'époque tertiaire; le *juglans regia* existait déjà dans le sud de la France, à l'époque quaternaire.

JUGLANDICOLE (du lat. *juglans, andis*, noyer, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît sur le noyer.

JUGLANDINE n. f. Chim. Syn. de JUGLÔNE.

JUGLANDITE (du lat. *juglans, andis*, noyer) n. m. Débris végétaux fossiles, appartenant au genre noyer.

JUGLÔNE (rad. *juglans*, noyer) n. f. Composé en longues aiguilles jaunes, sublimables à 90°, solubles dans l'ammoniaque, extrait du brou de noix. Syn. de NUCINE.

JUGO-MAXILLAIRE adj. Se dit du muscle masséter et de la veine qui en est voisine.

JUGON, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Dinan, sur l'Arguenon; 534 hab. Ch. de f. Ouest. Moulins à blé et à tan, teinturerie. Eglise avec clocher du XIIe siècle et vestiges du XVe. Maisons Renaissance. — Le canton a 8 comm. et 11.683 hab.

JUGULAIRE (*lèr'* — du lat. *jugulum*, gorge, gosier) adj. Anat. Qui appartient à la gorge ou au cou.
— *Poissons jugulaires*, Poissons qui ont les nageoires ventrales placées au-dessous de la gorge.
— *Veine jugulaire* ou substantiv. *La jugulaire* n. f. Une des grosses veines du cou.
— n. f. Archéol. Pièce accessoire d'un casque, suspendue de chaque côté de la bombe, à hauteur des oreilles, et qui se rejoint avec la pareille sous le menton. || *Fausse jugulaire*, Ornement du képi formé d'un galon d'or ou d'argent, qui figure une jugulaire ramenée sur la visière.
— Milit. Accessoire de la coiffure militaire, ordinairement en cuir, quelquefois recouvert de chaînettes ou d'écailles métalliques, destiné à fixer la coiffure sur la tête du soldat en la maintenant sous le menton.
— ENCYCL. Anat. On a décrit des *veines jugulaires* postérieures, antérieures, obliques. Plus importantes sont les *jugulaires internes* et les *jugulaires externes*, qui collectent tout le sang veineux de la tête et du cou, de chaque côté du tube laryngo-trachéal.
La jugulaire interne profonde atteint presque le volume du petit doigt. Elle accompagne avec le nerf pneumogastrique la carotide interne et la carotide primitive. La jugulaire externe, superficielle sous-cutanée, visible parfois dans l'effort, s'étend de l'angle de la mâchoire à la clavicule. C'était autrefois, chez l'homme, la veine d'élection pour la saignée. Chez le cheval, c'est encore elle que l'on choisit ordinairement.

Jugulaire.

JUGULANS (*lanss* — m. lat. signif. *égorgeant*) n. m. Nom ancien de la constellation d'Orion.

JUGULATEUR n. m. Celui qui jugule.

JUGULER (du lat. *jugulare*, même sens) v. a. Fam. Egorger : JUGULER *un chien.*
— Fig. Ennuyer, tourmenter à l'excès. || Pressurer, dépouiller de son argent : *Hôte qui* JUGULE *les voyageurs.*

JUGUM (*gom'* — mot lat. signif. *joug*) n. m. Un des noms de la constellation de la Balance.

JUGURTHA, roi de Numidie, neveu de Micipsa, né vers 154 av. J.-C., mort à Rome en 104. La popularité du jeune prince, qui s'était distingué au siège de Numance, sous les ordres de Scipion, obligea son oncle à l'admettre en mourant au partage de ses Etats, avec ses deux cousins, Adherbal et Hiempsal (119). Jugurtha, encouragé par les grands de Rome, assassina bientôt Hiempsal, s'empara de ses Etats et menaça Adherbal, qui en appela à Rome. Mais Jugurtha corrompit les sénateurs, et un nouveau partage lui donna la plus riche part. Il ne tarda pas, du reste, à envahir celle de son frère d'adoption, qu'il força à capituler et fit égorger.
L'indignation causée à Rome par ce forfait obligea le sénat à envoyer contre Jugurtha une armée, dont le chef se laissa corrompre à son tour. Cité à Rome comme témoin, Jugurtha ne craint pas de s'y rendre, triomphe de ses ennemis à force d'or et ose faire assassiner en pleine ville un petit-fils de Masinissa, qui pouvait devenir son rival. Puis il sort de Rome en s'écriant : « Ville à vendre! tu périrais bientôt, si tu trouvais un acheteur! » La guerre fut reprise contre lui. Après une lutte où il fit des prodiges de valeur et d'habileté, il fut livré aux Romains par son beau-père, Bocchus, roi de Mauritanie. Après avoir orné le triomphe de Marius, il fut jeté dans une prison, où il mourut de faim et de froid.

Jugurtha. (Pierre gravée.)

Jugurtha (GUERRE DE), par Salluste. — Salluste se propose de montrer dans ce livre, non seulement les événements de la guerre, mais encore les commencements de la lutte contre la noblesse et de cette longue guerre civile qui ensanglanta l'Italie. C'est aussi une satire des mœurs vénales de la noblesse romaine. La corruption, en effet, n'est pas entre les mains de Jugurtha un instrument moins puissant que le crime, l'audace et l'habileté dans l'art de la guerre. Entre les faits de guerre est esquissée la lutte de Métellus, chef malheureux des Romains, orgueilleux représentant du parti des nobles, et de Marius, homme nouveau, dont le succès au consulat est pour son ancien chef une cuisante humiliation, et à qui tout réussit. A la fin du récit apparaît Sylla, chef de la cavalerie sous Marius, et à qui reviennent une partie des succès brillants qui amènent l'issue de la guerre. A ses habituelles qualités de moraliste et de psychologue Salluste joint ici une connaissance personnelle des lieux et des peuples dont il parle. La bravoure, la mobilité, la perfidie des Numides sont mises en scène avec autant de vérité que l'ambition et l'avarice des Romains. On a appelé la *Guerre de Jugurtha* le « livre des diplomates ». Les harangues, inventées par l'auteur, se distinguent par la sobriété de la forme et la force du raisonnement.

JUGY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Chalon-sur-Saône; 434 hab. Vins rouges et blancs. Ruines d'une ancienne église, au sommet de la montagne de Saint-Germain-des-Buis.

JUHLKE (Charles-Louis), voyageur allemand, né à Eldena (Prusse) en 1856, assassiné à Kismayou en 1886. Parti en 1884 avec Peters, sous les auspices de la Société pour la colonisation de l'Afrique orientale allemande, il y acquit pour son pays les territoires d'Ousegouha, Oukami, Ngourou, Ousagara (1884), puis la contrée qui s'étend entre Pangani et le Kilimandjaro (1885). En 1886, il remonta le Djouba jusqu'à une certaine distance de la côte, puis regagna Kismayou, où il fut assassiné. On doit à Juhlke : *la Conquête du Kilimandjaro* (1886).

JUIDA n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, tribu des *juidinés*, comprenant plus de soixante espèces, répandues dans les régions chaudes de l'Afrique.
— ENCYCL. Les *juidas* ou *lamprotornis* sont de beaux oiseaux à plumage bronzé ou doré, à longue queue; on les nomme vulgairement *merles du Sénégal, merles métalliques;* ils sont voisins des étourneaux, dont ils ont les mœurs. On en détruit chaque année des milliers, pour le commerce de la plumasserie. L'espèce type du genre est le *juida ænea*, de l'Afrique occidentale.

Juida.

JUIDINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, renfermant les *juidas* et genres voisins. — *Un* JUIDINÉ.

JUIF, IVE (du lat. *Judæus*, gr. *Ioudaios;* de *Judæa*, Judée, pays des enfants de Juda), personne née en Judée, ou qui descend des habitants de ce pays. — *Les* JUIFS.
— *Juif errant*, Personnage légendaire qui, selon une tradition populaire, aurait été condamné à marcher sans s'arrêter jusqu'à la fin du monde, pour avoir injurié Jésus portant sa croix. (V. AHASVÉRUS, LAQUEDEM.) || Fam. Homme qui voyage sans cesse.
— Adjectiv. Qui appartient à la Judée ou à ses habitants : *Les mœurs* JUIVES.
— Chronol. *Année juive*, Année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois, alternativement de 29 jours et de 30. (Les 11 jours restants se compensaient par un mois intercalaire de 30 jours, nommé *adar* second, que l'on ajoutait tous les trois ans, et quelquefois plus tôt.)
— n. Qui professe la religion judaïque. (S'écrit, dans ce sens, avec une minuscule) : *Les* JUIFS *observent encore le Sabbat.*
— Fam. Personne qui prête à usure, qui vend extrêmement cher; personne qui gagne de l'argent par des moyens injustes et sordides : *Quel* JUIF, *quel arabe est-ce là ?* (Mol.)
— Archéol. *Ouvrage de juif*, Nom donné, au XVIe siècle, à des émaux assis sur un fond d'orfèvrerie ajouré. (Il est probable que l'on appelait, en France, « ouvrage de juif » le même travail qu'on appelait en Espagne *salomonien*, parce qu'à cette époque un juif du nom de Salomon s'était rendu fameux dans ce genre de travail.)
— Pêch. Nom que les pêcheurs français du littoral donnent vulgairement à un poisson de mer, sorte de squale, appelé également *squale-marteau*. V. SQUALE.
— ENCYCL. Hist. Pour la période antérieure à la dispersion définitive de la nation juive, nous renvoyons au mot HÉBREU et au mot ISRAËL.
Après la répression terrible de la révolte de Barcochebas par l'empereur Adrien (135), la nation juive disparut; ce qui avait échappé au massacre se dispersa à travers le monde romain et les pays de l'Orient. Ce fut surtout vers les cantons de la Babylonie, qui avaient été assignés à leurs ancêtres par Nabuchodonosor, au temps de la Grande Captivité, que se dirigèrent la majeure partie des vaincus. Sous le gouvernement tolérant des Arsacides, ils y formèrent comme un Etat vassal, auquel présidait un *exilarque* (resch-galouta), et qui, florissant du IIIe au Ve siècle, rayonna sur le monde juif entier par ses académies théologiques de Sora, Poumbadita et Nahardea. Dans l'empire romain, les *juifs* furent relativement bien traités par les Césars païens et, à partir de Caracalla (211-217), il n'exista aucune différence légale entre eux et les autres citoyens romains. Il faut arriver à Constantin (306-337) et aux empereurs chrétiens pour voir les juifs assujettis à des législations exceptionnelles. La chute de l'empire d'Orient (1453) les délivra, mais ne leur rendit pas la prospérité.
Dans les royaumes barbares qui se formèrent après la chute de l'empire d'Occident, le sort des juifs avait été assez tolérable. Ainsi en fut-il sous les Ostrogoths en Italie, et en Espagne sous les premiers rois wisigoths; mais peu à peu naquit une législation qui fit des juifs de véritables serfs. En France, sous les rois mérovingiens et les premiers Carolingiens, les juifs vécurent en assez bons termes avec les pouvoirs et la population. Mais, au IXe s., l'hostilité publique se manifeste contre eux sur plusieurs points du territoire (expulsion des juifs de Sens [883]; confiscation de leurs biens-fonds à Narbonne [899]; lapidation le dimanche des Rameaux à Béziers, etc.).
Malgré toutes ces vicissitudes, la race juive se développa au moyen âge; elle avait, dans tout l'Orient et le nord de l'Afrique, des colonies importantes qui prospéraient sous la tolérance des califes musulmans. L'Espagne chrétienne, la France, l'Italie comprenaient des communautés juives très florissantes, qui pénétrèrent à des époques diverses en Angleterre, en Allemagne et dans les pays magyars et slaves. La situation économique de ces populations n'était pas aussi précaire que les restrictions dont elles étaient entourées pourraient le faire supposer. A la vérité, presque partout, la propriété foncière était interdite aux juifs, et l'agriculture leur était, par suite, inaccessible. La plupart devaient donc résider dans les villes où ils étaient *argentiers*, c'est-à-dire orfèvres, monnayeurs et banquiers et, dans certains pays, marchands d'esclaves. Ailleurs, en Italie notamment, ils prenaient une part notable aux grandes opérations de négoce, au commerce maritime. Mais, où ils régnèrent en maîtres, jusqu'à ce que les Lombards et les Caborsins vinssent leur disputer la place, ce fut dans la banque. L'Eglise interdisait le prêt à intérêts, qu'elle appelait usure. Les juifs pratiquaient amplement ce genre d'opération et se firent un monopole de la banque, ce qui leur permit d'acquérir de grandes richesses, qui furent à la fois la cause de l'influence dont ils jouirent pendant tout le moyen âge et une partie des siècles suivants, et des persécutions dont ils eurent à souffrir pendant les mêmes périodes. Les seigneurs, en effet, avaient souvent à solliciter des juifs des prêts d'argent; mais, comme ils savaient qu'ils ne leur seraient accordés qu'à un taux usuraire, ils étaient souvent tentés d'enlever par la force ce qu'on ne leur offrait qu'à un titre très onéreux. Mais la cause principale de l'antipathie publique qui les poursuivait était leur religion, ou plutôt leur race. L'Eglise ne tenait pas à faire disparaître les juifs; elle voulait qu'il y eût des témoins de l'ancienne loi, pour faire mieux ressortir le caractère de la nouvelle et qu'ils attestassent, par un abaissement bien apparent, le châtiment du déicide et de l'incrédulité. Voilà pourquoi elle enfermait les juifs au *ghetto* et les marquait par la *rouelle* ou par un chaperon grotesque. Les rois et les peuples joignirent avec empressement ces griefs religieux à leurs griefs économiques. Eux aussi, consignèrent les juifs dans la *carrière*, le *judenviertel*, la *judengasse*, selon les pays.

Juifs au moyen âge.

Les mouvements de la Réforme et de la Renaissance n'eurent aucune action sur le sort des juifs. Les vexations légales ou arbitraires qui s'exerçaient contre eux étaient à peu près générales, mais avec des intermittences, dans tous les pays de l'Europe; certains, comme l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre jusqu'à Cromwell, les avaient complètement expulsés. Au commencement du XVIIIe siècle, un mouvement de réforme contre leur condition civile sortit des communautés juives d'Allemagne. Il eut pour initiateur le juif allemand Moïse Mendelssohn, de Berlin (1729-1786). La suppression du *leibzoll* (péage corporel) et du *geleitzoll* (sauf-conduit pour voyager) en furent les principaux résultats. En France, par la loi du 27 septembre 1791, la Constituante déclara abolies toutes les lois d'exception relatives aux juifs. Napoléon organisa leur culte et les obligea à prendre des noms de famille. Les gouvernements postérieurs ont confirmé l'égalité civile des juifs. Enfin, en 1870, un décret du garde des sceaux israélite, Ad. Crémieux, a naturalisé en masse tous les juifs de l'Algérie. En 1901, on peut dire qu'à l'exception de la Russie et de la Roumanie, dans tous les Etats de l'Europe, les juifs jouissent des mêmes avantages que les autres citoyens, dont ils ne se distinguent plus que par le culte. Cependant, en Turquie, au Maroc et en d'autres pays musulmans, leur capacité civile n'est pas entière.
— Littér. Depuis Esdras jusqu'à Jochanan Ben-Sakkai, fondateur du rabbinisme, la littérature juive se compose d'apocryphes écrits en Palestine, ainsi que d'ouvrages liturgiques et de paraphrases de la Bible dus à l'activité des 120 *soferim* ou savants. L'esprit conservateur des pharisiens favorisa le développement de cette littérature exégétique. Vers le 1er siècle av. J.-C. se forment la *Halacha*, recueil de prescriptions légales, et la *Haggada*, qui contient des commentaires édifiants, moraux, historiques, etc., sur les Livres saints. Pendant la même période, les juifs hellénisants d'Alexandrie traduisent la Bible en grec (*Septante*) et mettent au service de la tradition juive la culture intellectuelle qu'ils ont reçue de la Grèce (Philon, Josèphe, etc.).
Après la prise de Jérusalem, les juifs abandonnent les luttes politiques et se bornent à conserver, en la codifiant et en l'éclaircissant, leur tradition religieuse. Ils suivent en cela le conseil du rabbin Jochanan Ben-Sakkai, dont l'œuvre fut continuée par Gamliel. Les *Tannaïm* travaillent à la constitution de la *Mischna*. Cette période, qui s'étend jusqu'au VIIIe siècle de notre ère, est celle de la littérature talmudique. V. TALMUD.
Puis les juifs se mettent à l'école des Arabes, qu'ils suivent à travers l'Asie, l'Afrique et l'Europe : Babylone, avec ses *Geonim*, dont le plus célèbre est Amram (869-881), Le Caire, Kairouan furent des centres importants de culture intellectuelle. A partir du Xe siècle, c'est l'Espagne qui devient le lieu d'élection de la littérature juive. L'école de Tolède est florissante. Citons les noms de Menachem Ben-Saruk, l'auteur du premier dictionnaire hébreu en langue

hébraïque; Juda Chajug, le père de la grammaire hébraïque; Salomon Ibn-Gabirol, poète et philosophe néo-platonicien; Isak Ben-Jacob Alfasi, l'illustre talmudiste; Ibn-Esra, poète et philologue; Moses Ben-Maïmon (v. MAÏMONIDE), le plus illustre philosophe du judaïsme, qui commenta la *Mischna* et codifia le *Talmud*; Abravanel; etc. Au XIIIe siècle, se constitue la Cabbale. Mathématiques, astronomie, physique, médecine, histoire, géographie, sont cultivées par les juifs, qui composent leurs ouvrages en arabe ou en hébreu moderne. A la même époque, des colonies juives cultivent avec succès la science arabe en Palestine, en Provence (Narbonne, Marseille). Après leur expulsion d'Espagne (1492) et du Portugal (1496), où ils avaient fondé la célèbre académie de Lisbonne, les juifs se réfugient surtout en Italie. Les études talmudiques sont en honneur à Bari, Otrante, Lucques, Naples, etc. A partir de 1475, la littérature juive reçoit une plus grande extension, grâce aux imprimeries hébraïques fondées à Brescia, Bologne, Mantoue, Naples, Livourne, etc. En France et en Allemagne, les juifs s'occupent plus exclusivement d'études talmudiques. La plus grande partie de cette littérature juive du moyen âge est encore inédite.

Du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, l'activité intellectuelle des juifs se ralentit; cependant, des imprimeries hébraïques se fondent en Turquie (à Constantinople, Salonique, Andrinople), en Allemagne (Francfort-sur-le-Mein, Dessau, Berlin), etc., mais l'esprit de la littérature est asservi à la tradition; la synagogue excommunie Spinoza.

Au XIXe siècle, les juifs se mêlent de plus en plus à la vie politique et sociale des nations où ils ont établi leur résidence. La littérature proprement juive disparaît. Dans les pays slaves seulement, où l'assimilation n'est pas faite, l'hébreu continue à être parlé et écrit.

Juif errant (LE), roman d'Eugène Sue (1845). — Le Juif errant de la légende a ici une sœur, condamnée au même supplice que lui : leurs tourments ne doivent prendre fin qu'au jour où s'éteindra le dernier de leurs descendants. Or leur descendance comprend toute la famille Rennepont, composée des personnages les plus divers. Cette famille, il est vrai, est en butte à la haine de la compagnie de Jésus : un immense héritage — 150 millions — qui peut échoir soit aux jésuites, soit aux membres de la famille présents à Paris à telle date, est l'enjeu d'une terrible partie qui s'engage. Les pièges tendus par la célèbre compagnie incarnée en Rodin, les accidents provoqués, les crimes des uns, les prodiges de vaillance ou de vertu des autres, forment le fond du roman. Parmi les principaux personnages, outre Rodin, il faut citer en première ligne Dagobert, grognard de la Grande Armée, qui ramène du fond de la Sibérie les deux filles du colonel Rennepont, tué dans la déroute, et qui veille sur elles avec la tendresse d'un père et le dévouement d'un chien. Rodin attire à lui toutes les aversions; Dagobert est le personnage sympathique par excellence. Après eux viennent Morok, agent des jésuites, puis le missionnaire Gabriel, le prince indien Djalma et la brillante Adrienne de Cardoville; Jacques Rennepont, dit Couche-tout-nu, dégradé par la misère et n'ayant plus d'affection que pour Bacchanal, la reine des orgies du faubourg; le jeune Agricol, qui représente l'idéal du travailleur intelligent et honnête, au cœur loyal et généreux; la Mayeux, pauvre fille bossue et recélant sous sa difformité, tous les trésors d'une âme vertueuse et bonne. Les jésuites, secondés d'ailleurs par le choléra, triomphent. Tous leurs adversaires succombent. Rodin se prépare à aller recueillir le fruit de ses machinations ténébreuses. Mais il a compté sans un vieux juif, dépositaire du trésor, et qui a pris soin de ne laisser dans le coffre qu'un monceau de cendres, seul vestige des titres au porteur qui constituaient l'héritage. La malédiction qui pesait sur le Juif errant et la Juive errante cesse, puisque les destinées sont accomplies, et ils tendent avec joie vers la mort libératrice leurs bras devenus enfin débiles. Le roman d'Eugène Sue a marqué dans les fastes littéraires du XIXe siècle, tant par l'imagination qui s'y révèle que par l'influence qu'il donna au feuilleton dans le journalisme. C'est, en effet, des *Mystères de Paris* et du *Juif errant* que date l'avènement du roman-feuilleton. La vie des personnages fait oublier quelques exagérations de pensée et certaines incohérences de style. Eugène Sue a tiré de son roman un drame, joué avec grand succès à l'Ambigu (1849).

Juif polonais (LE), drame en trois actes et cinq tableaux d'Erckmann-Chatrian (théâtre Cluny, 1869; depuis, au répertoire de la Comédie-Française). — Tout le monde honore un certain M. Mathis, maire et aubergiste d'un petit village d'Alsace, alors qu'il n'est qu'un profond scélérat, coupable d'avoir assassiné un juif polonais pour lui voler son argent. Mathis, afin d'être encore plus sûr de la considération générale, marie sa fille Annette au sous-officier de gendarmerie Christian. Le soir de la signature du contrat, Mathis, dont le tempérament apoplectique veut des ménagements, quitte la compagnie pour se retirer dans sa chambre, où il fait un terrible rêve. Il croit comparaître devant les assises, où les juges le forcent d'endosser la défroque du juif polonais. Mathis persiste à se dire innocent, mais les juges font venir un magnétiseur qui le met en état somnambulique. Et, sous l'empire de l'hypnose, Mathis confesse l'assassinat. Au jour, quand Christian pénètre dans la chambre de son beau-père, il le trouve mort. Au point de vue moral, le drame d'Erckmann-Chatrian conclut avec sagesse, car Mathis est puni; mais ses enfants, qui ne sont point coupables, restent ignorants du crime de leur père. Le rêve, rendu visible par un décor spécial, est un beau spécimen de mise en scène. — De ce roman, Caïn et Gbeusi ont tiré le livret d'un conte lyrique en 3 actes et 6 tableaux, musique d'Erlanger, représenté à l'Opéra-Comique de Paris, le 11 avril 1900.

Juif de Carrion (Rabbi don Santo, connu sous le nom de), un des plus remarquables poètes espagnols du XIVe siècle. Il vivait sous le roi Pierre le Cruel, auquel il a dédié un recueil de proverbes moraux : *Conseils et enseignements*. Ses autres ouvrages sont : *la Doctrine chrétienne*, qu'il écrivit après sa conversion au catholicisme, et *la Danse des morts*, qui est la plus importante et la plus originale de ses compositions poétiques (1360).

Juigné (Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de), archevêque de Paris, né et mort dans cette ville (1728-1811). Aux élections de 1789, il fut nommé député aux états généraux, combattit d'abord l'union avec le tiers état, mais céda deux jours après et se fit remarquer, dans la nuit du 4-Août, par son empressement à renoncer aux privilèges nobiliaires. Quelque temps après, il émigra à Chambéry, puis à Augsbourg. En 1802, il rentra en France, où il termina sa vie dans la retraite. Son tombeau est à Notre-Dame (Paris). Il a publié un *Rituel* (1776) et un *Pastoral* (1786).

Juigné-sur-Sarthe, comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de La Flèche, sur la *Sarthe*; 1.218 hab. Ch. de f. Ouest. Mines d'anthracite, carrières de marbre. Château du XVIIe siècle.

Juillac, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de Libourne, non loin de la Dordogne; 352 hab. Anciennes carrières. Vins rouges ordinaires.

Juillac, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 30 kilom. de Brive, sur une colline; 2.542 hab. Bestiaux et vins. Fabrique de conserves alimentaires. Ruines d'un ancien château. — Le canton a 10 comm. et 10.660 hab.

Juillan, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. de Tarbes, sur l'Echez, affluent gauche de l'Adour; 1.507 hab. Ch. de f. Midi. Restes d'un camp antique.

JUILLET (*ju-i-llè* ou *ju-llè* [*ll* mll.] — en anc. franç. *jugnet*, de *juin*, par confusion entre les deux mots lat. *junius* (juin) et *julius* (juillet) : *jugnet* est devenu *juillet* par retour à la forme *julius*) n. m. Septième mois de l'année : *La France célèbre sa fête nationale le* 14 JUILLET.

— Hist. *Journées de Juillet* [27, 28 et 29 juillet 1830]. (On a appelé aussi ces journées *les trois Glorieuses*.) ‖ *Révolution de Juillet*, Révolution qui s'est accomplie pendant ces trois journées. (V. JUILLET 1830.) ‖ *Dynastie de Juillet, Gouvernement de Juillet*, Dynastie formée par la branche cadette des Bourbons, Gouvernement issu de cette révolution.

— Encycl. Ce mois était le cinquième de l'année instituée par Romulus, et s'appelait *Quirinalis*. Marc-Antoine changea ce nom contre celui de *Julius*, en l'honneur de Jules César, le réformateur du calendrier romain, né le douzième jour de ce mois. Dans la concordance avec le calendrier républicain, le mois de *juillet* s'étend à peu près du 13 messidor au 13 thermidor.

— Econ. rur. *Travaux agricoles du mois de juillet :* 1° *Grande culture*. Hersage et roulage des terres qu'on doit semer en colza ou navette. Binage des cultures sarclées (carottes, betteraves, etc.) et buttage des pommes de terre et des topinambours. On butte également le maïs et on l'éclaircit. On continue de labourer, herser et fumer les jachères et d'irriguer les prairies. On herse et bine les navets semés en juin; on sème en culture dérobée le sarrasin, le millet, le maïs quarantain, la moutarde blanche, la spergule, les navets. On continue le fauchage des prairies artificielles. La récolte des céréales s'achève dans le Midi, s'effectue dans le Centre; elle commence à peine dans le Nord. Dans le Midi, récoltes du lin, du chanvre, de la gaude, du pastel, des premières pommes de terre. Dans le Nord, récoltes du colza, de la navette, du seigle, de l'escourgeon.

Le mois de Juillet (émail de P. Raymond) [Louvre].

2° *Vignes*. Labours, binages, taille en vert des rameaux, destruction des chenilles de pyrale et traitement des maladies cryptogamiques.

3° *Arbres fruitiers*. Taille en vert des rameaux. Greffage en écusson de l'abricotier, du prunier, du poirier, du pommier, du cerisier, de l'amandier. Effeuillage du pêcher.

4° *Culture potagère*. Semis des brocolis, chicorée de Meaux, escarole verte, épinard, radis rose et noir, cerfeuil, chou de Milan, raiponce, navet, carotte, scorsonère. Plantation des céleris, ainsi que des choux et des choux-fleurs d'automne. Mise en place des laitues, des romaines, des poireaux. Taille des melons, concombres, tomates, aubergines. On met les tuteurs aux asperges. Récoltes de toutes sortes : melons, haricots verts, romaines, laitues, choux-fleurs, carottes, pommes de terre et tomates hâtives, pois, radis, navets, concombres, fraises, poireaux, graines d'oseille, d'épinard et de pois hâtif.

Le mois de Juillet, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

5° *Jardin d'agrément*. Arrosements copieux, ratissages, soins d'entretien de tout genre. Tonte des bordures et des haies. Premiers semis de cinéraires, calcéolaires, primevères de Chine, pensées. Marcottage des œillets.

6° *Bois et forêts*. Vers le 15 du mois, on cesse la carbonisation, tandis qu'à la fin on commence l'abatage des perches de bouleau et de merisier employées à la fabrication des sabots et des cercles à cuves. On façonne les bois d'industrie. On choisit les baliveaux. On procède à la récolte du liège et à celle des semences mûres.

Juillet (ÉDIT DE), nom d'un édit, rendu le 11 juillet 1561, qui fixa la jurisprudence à l'égard des protestants : il laissa aux évêques la connaissance des crimes d'hérésie, mais réduisit les peines à encourir au bannissement et à la confiscation des biens; la peine capitale se trouvait par là même exclue. Ce n'en fut pas moins une défaite pour le chancelier de L'Hospital, qui avait préconisé la tolérance absolue. L'édit de janvier (1562), d'influence éphémère, devait être sa revanche.

Juillet 1789 (JOURNÉE DU 14), date de la prise de la Bastille (v. BASTILLE [*prise de la*]) et de la fête nationale de la France.

Juillet 1830 (ORDONNANCES et JOURNÉES DE), ordonnances de Charles X, qui consacrèrent la violation de la Charte, provoquèrent la révolution de Juillet, et entraînèrent la chute des Bourbons. Le roi, encouragé par les membres ultra-royalistes du ministère Polignac, irrité du résultat des élections de 1830, qui avaient envoyé à la Chambre des députés libéraux en grand nombre, se résolut à signer les célèbres ordonnances qui parurent au « Moniteur » le 26 juillet. Ces ordonnances, prises en dehors de l'ordre légal, mais conformes, disait le préambule, au véritable « esprit de la Charte », édictaient : 1° la suspension de la liberté de la presse périodique et le rétablissement de l'autorisation pour les brochures; 2° la dissolution de la nouvelle Chambre; 3° un remaniement de la loi électorale qui réduisait les députés au nombre de 258, rétablissait le renouvellement par cinquième, l'influence toute-puissante des préfets et supprimait les patentes dans le cens électoral; 4° le rappel d'ultra-royalistes dans le Conseil d'Etat. Ce coup d'Etat excita immédiatement une grande agitation dans Paris. Le jour même de la publication des ordonnances, quelques députés se réunirent pour examiner les moyens de résistance; une protestation de journalistes fut rédigée par Thiers dans les bureaux du « National », et, le 27, malgré la défense royale, les journaux suivants : *le National, le Temps* et *le Globe* parurent. Les députés qui voulaient maintenir la résistance sur le terrain légal s'assemblèrent chez Casimir Perier sans trouver de solution. Pendant ce temps, une formidable insurrection se préparait. Les commerçants et les industriels ayant fermé les boutiques et les ateliers, les ouvriers se joignirent aux étudiants et aux polytechniciens que se rassemblaient au Carrousel et au Palais-Royal aux cris de : « Vive la Charte! A bas les ministres ! » Les vieux soldats de l'Empire, quelques-uns en uniforme, dirigeaient la résistance. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, gouverneur de Paris, fit sortir les troupes pour abattre les barricades qui commençaient à se former. Le 28, Paris entier était en armes. La bourgeoisie même descendait dans la rue. Charles X comprit enfin la gravité de la situation, mais sans vouloir céder. Paris fut déclaré en état de siège. Au matin du 28, la révolution était maîtresse de l'Imprimerie nationale, de l'arsenal, de l'Hôtel de Ville, de Notre-Dame, et s'y maintint, malgré les efforts de Marmont. Celui-ci qui, après une démarche de quelques députés, avait vainement supplié Charles X de retirer les ordonnances, dut évacuer le Louvre, puis sortir de Paris et faire retraite sur Saint-Cloud, tandis que les insurgés occupaient les Invalides, les Tuileries et la caserne de Babylone, où mourut le polytechnicien Vaneau. Charles X avait fait, trop tard, le sacrifice du ministère Polignac et des Ordonnances. Les modérés profitèrent de l'hésitation du peuple pour confier la lieutenance du royaume au duc d'Orléans, qui alla à l'Hôtel de Ville retrouver La Fayette et se faire acclamer par la foule, avant d'être proclamé roi par la Chambre. V. Louis-Philippe.

— Bibliogr. : Duvergier de Hauranne, *Histoire du régime parlementaire*, 10e vol. (1869); Viel-Castel, *Histoire de la Restauration* (20e vol., 1878).

Juillet (CROIX DE). V. CROIX de juillet.

Juillet (MÉDAILLE DE), médaille créée par la loi du 13 décembre 1830 pour récompenser les citoyens qui s'étaient signalés dans les trois journées de Juillet. Elle est en argent et porte, d'un côté, un coq gaulois perché sur un drapeau tricolore entouré d'une couronne de chêne avec cette inscription : « A ses défenseurs, la patrie reconnaissante. » Elle présente, au revers, trois couronnes de laurier entrelacées et les dates 27, 28, 29 juillet, avec l'exergue : « Patrie et Liberté. »

Croix de Juillet. Médaille de Juillet.

Juillet (COLONNE DE). V. COLONNE.

Juillet 1840 (TRAITÉ DU 15), traité qui termina, en 1840, le conflit turco-égyptien. — Le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, vainqueur à Nézib et maître de la flotte turque, marchait sur Constantinople, après la mort de Mahmoud II (juin 1839), quand les puissances, inquiètes de ses progrès, tentèrent de l'arrêter. La France, qui lui était favorable, proposa de le satisfaire en lui offrant la souveraineté héréditaire de l'Egypte et de la Syrie. Mais l'Angleterre refusa d'adhérer à cette proposition; lord Palmerston, pour brusquer la solution de la question, réunit à Londres les représentants de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, et obtint d'eux la signature d'un protocole (15 juillet), qui ne laissait à Méhémet-Ali, outre l'Egypte, que la possession viagère du pachalik de Saint-Jean-d'Acre, sous la suzeraineté de la Porte et imposait à Méhémet-Ali un délai de vingt jours pour accepter ces conditions et évacuer les territoires qu'il avait occupés. L'ambassadeur de France à Londres, Guizot, n'eut connaissance de ce protocole qu'après qu'il eut été signé. Le traité eut un retentissement considérable, non seulement en Orient, où Méhémet-Ali refusa d'abord de s'y conformer (16 août), mais encore en France, où l'opinion se montra vivement irritée de le voir conclu à son insu. La France se trouvait, en fait, exclue du « concert européen ». Après quelques semaines d'exaltation patriotique, qui semblèrent présager une guerre générale, le ministère Thiers fit place au cabinet Guizot (oct. 1840), aux tendances pacifiques, et dont le premier soin fut d'acquiescer au traité du 15 juillet.

Juilly, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kil. de Meaux, près des sources de la Beuvronne, affluent de la Marne, et du canal de l'Ourcq; 1.076 hab. (*Juliaciens*,

ennes.) Ch. de f. Nord. Distillerie et raperie de betteraves. Collège d'oratoriens, fondé en 1638 dans une ancienne abbaye, qui renferme le tombeau et la statue du cardinal de Bérulle, et est situé dans un beau parc.

JUIN (du lat. *junius*, « le mois consacré à Junon ») n. m. Sixième mois de l'année : *Pour presque toute la France, le mois des roses est le mois de* JUIN. (A. Karr.)

— Hist. *Journées de Juin* (23, 24, 25, 26 juin 1848), Insurrection qui eut lieu à Paris à la suite du licenciement des ateliers nationaux. V. JUIN 1848.

— Prov. : **Mi-juin, mi-graisse**, Au milieu de juin, les cerfs commencent à s'engraisser.

— ENCYCL. *Juin* était le quatrième mois de l'année instituée par Romulus.

Dans le calendrier républicain, ce mois s'étendait à peu près du 13 prairial au 13 messidor.

On sait que le 21 juin est le jour le plus long de l'année.

— Écon. rur. *Travaux agricoles pendant le mois de juin* : 1° *Grande culture.* Suivant que le climat est plus ou moins froid, on est, pendant le mois de juin, en pleine fenaison, ou bien on la termine, et, dans ce cas, on commence la moisson. Outre ces travaux essentiels, un grand nombre d'autres s'imposent aux cultivateurs, tels que : buttage du maïs et des pommes de terre, binage, éclaircissage des betteraves et des pavots, éclaircissage des féveroles, dont on coupe les sommités lorsque apparaissent les gousses inférieures, sarclage des céréales, repiquage des choux, du tabac, des rutabagas, soins divers aux jachères : labours, hersages, fumures, etc., écobuage des landes et des vieux gazons, défrichements; dessèchements, arrosements copieux aux fumiers et composts, enfouissement des engrais verts, ensemencement du sarrasin et du navet et même, s'il y a lieu, semis tardif, au début du mois, du chanvre, de la navette d'été, du maïs, du millet, de la moutarde blanche; enfin, récolte et battage du colza et de la navette d'hiver.

2° *Vignes.* Labours et binages, traitements contre les maladies cryptogamiques, destruction de l'altise, ébourgeonnage.

Le mois de Juin (émail de P. Raymond) [Louvre].

3° *Arbres fruitiers.* Opérations diverses de la taille en vert, surtout au pêcher, dont on palisse les rameaux de l'année, à moins qu'on ne remplace le palissage par des pincements méthodiques. Également, on éclaircit les fruits du pêcher.

4° *Culture potagère.* Semis de choux de Milan courts, choux de Vaugirard, brocolis, choux-fleurs, choux-raves, navets, raiponce, laitue, escarole, chicorée de Meaux, pois de Clamart ridés, pois nains verts de Prusse, haricots, poireau, ciboule, fraisiers. A l'ombre, on fait des semis de cerfeuil, épinards, cresson alénois. On ne plante que le soir, on couvre de paillis les terres nouvellement plantées ou semées, on multiplie les arrosements. On récolte quelques graines (cerfeuil, mâche, cresson alénois)

Le mois de Juin, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

et de nombreux fruits et légumes : asperge, choux (York, cœur-de-bœuf, cabus blanc), choux-fleurs, céleris blancs, artichauts, épinards, haricots, fèves des marais, laitues, chicorée d'été, aubergines, concombres, fraises, framboises, groseilles, cerises, et, à la fin du mois, poires de petit muscat et d'amiré johannet et prunes myrobolan.

5° *Jardin d'agrément.* Taille en vert des arbres et arbustes d'ornement; formation des massifs, semis de roses trémières, lins vivaces de Sibérie, campanules, violettes marines, giroflées, cocardeaux, etc., greffage en écusson à œil poussant des rosiers et lilas. On met à l'air libre les plantes de serre tempérée.

6° *Bois et forêts.* Transport des bois façonnés, écorçage du chêne et du tilleul; sarclage et binage des pépinières, extraction des vieilles souches et des arbres secs.

Juin 1792 (JOURNÉE DU 20), épisode de la Révolution française, préliminaire du 10-Août. — Cette émeute parisienne fut causée par le renvoi des ministres girondins. Les principaux meneurs furent : Santerre, commandant le bataillon des Enfants-Trouvés, le boucher Legendre et Fournier l'Américain. Pétion, s'il était de cœur avec les manifestants, devait, comme maire de Paris, faire respecter les lois, et les partisans de la Révolution lui reprochèrent ses hésitations. L'agitation commença le 20 juin, à 11 heures du matin. Descendant des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine pour se rendre aux Tuileries, les manifestants, qui voulaient adresser une pétition au roi, entrèrent dans la salle des séances de l'Assemblée nationale, puis se dirigèrent vers les Tuileries. Arrivée devant le club des Feuillants, la foule enfonça la porte et pénétrant par le Carrousel, cerna le palais. Tandis qu'une partie des manifestants remplissait la cour, des cris de : « Vivent les patriotes ! A bas le veto ! », l'autre partie envahissait le palais, montant aux appartements du roi. « Monsieur, lui dit Legendre, vous êtes un perfide, vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore; mais prenez garde, le peuple est las d'être votre jouet ! » Louis XVI ne promit que d'observer la Constitution. Puis, pour terminer la manifestation, il se coiffa du bonnet rouge, et cria : « Vive la nation ! » Le peuple, alors, se retira sans trop de désordre aux cris de : « Vive le roi ! » Il devait revenir le 10 août.

Juin 1832 (INSURRECTION DES 5 ET 6), émeute qui eut lieu pendant le règne de Louis-Philippe, à l'occasion de l'enterrement du général Lamarque. — Député libéral connu par sa droiture, Lamarque jouissait d'une grande popularité parmi les républicains. On prévoyait que ses funérailles donneraient lieu à une manifestation. Mais les différents groupes républicains ne purent s'entendre et s'organiser. Le cortège, composé d'une foule nombreuse, marcha sans incident jusqu'à la rue de la Paix, où l'agitation commença, excitée encore par la venue des polytechniciens, mêlés à la foule malgré la consigne. La collision éclata au pont d'Austerlitz. Les républicains se répandirent dans Paris, élevant des barricades. La répression fut rapide. On se battit toute la nuit; mais, le lendemain, les insurgés étaient repoussés derrière l'église Saint-Merri, leur dernier retranchement. Ce fut la fameuse émeute du cloître Saint-Merri. Les meneurs furent arrêtés et condamnés, l'Ecole polytechnique dissoute, des pensions distribuées aux défenseurs de la royauté.

Juin 1848 (INSURRECTION DE), épisode sanglant de la seconde République.— Le gouvernement provisoire s'était imprudemment engagé « à garantir du travail à tous les citoyens », et, pour remplir ses promesses, il avait dû créer des ateliers nationaux. Les cent vingt mille ouvriers qui y travaillaient constituaient à la fois une lourde charge et un danger, étant données leur oisiveté relative et les menées des adversaires de la République. Il eût fallu, comme le proposa le ministre des travaux publics, Trélat, les disperser graduellement. Mais le *Moniteur* du 22 juin publia un arrêté de la commission exécutive, qui décidait, sur un rapport de Falloux, le départ pour la province des ouvriers ou leur enrôlement militaire. Le désespoir et la fureur s'emparèrent alors des ouvriers, qui se crurent trahis au profit de la réaction. Dès le 23, des barricades s'élevaient, depuis le Panthéon jusqu'au clos Saint-Lazare. Le ministre de la guerre, Cavaignac, envoya au secours de la garde nationale et de la garde mobile les généraux Bedeau, Lamoricière et Damesme. Quelques barricades seulement furent enlevées à grand'peine. Une des plus importantes, celle du faubourg du Temple, défia toute attaque. Le 24, l'Assemblée, effrayée, confia la dictature à Cavaignac. L'état de siège fut proclamé et les gardes nationales des départements appelées à Paris; quelques représentants essayèrent en vain de persuader les insurgés de mettre bas les armes. La lutte continua, surtout autour de l'Hôtel de Ville, où le général Duvivier était bloqué. Le 25, les troupes essayèrent de dégager le faubourg Saint-Antoine et les alentours de la Bastille. Le général Bréa et Mgr Affre, archevêque de Paris, qui essayaient de calmer les combattants, trouvèrent la mort : l'un assassiné à la barrière de Fontainebleau, l'autre tué sur une barricade au faubourg Saint-Antoine. Après d'inutiles négociations, qui prirent la nuit du 25 au 26, et un dernier combat désespéré, le faubourg fut occupé par les troupes. Ces journées sanglantes furent suivies d'une implacable répression, et des mesures sévères furent prises contre la presse.

JUIVAILLON (*va-ill* [*ll* mll.] — de *juif*, avec une terminaison péjorative) n. m. Juif, en mauvaise part : *Les* JUIVAILLONS *de la Bourse.*

Juive (LA), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de F. Halévy (Opéra, 1835). — L'action se passe au commencement du XVe siècle. La ville de Constance est en fête, à l'occasion de l'arrivée de l'empereur Sigismond. Le prince Léopold, son neveu, est épris de Rachel, la fille du juif Eléazar, et parcourt la foule sous un déguisement, dans le dessein de revoir celle qu'il aime. Rachel et son père, qui se sont réfugiés sous la porte de l'église pour voir passer le cortège, sont bientôt reconnus et vont être massacrés par le peuple, lorsque Léopold leur sauve la vie. Cette nuit même, Eléazar doit célébrer la Pâque dans sa maison, et c'est là que Rachel donne rendez-vous à Léopold, dont elle ignore le rang et la religion. — Deuxième acte, chez Eléazar. On célèbre la Pâque; Léopold jette sous la table le pain sans levain qu'on lui a distribué selon le rit juif. Rachel a vu son mouvement; elle prie son amant de revenir pendant le sommeil d'Eléazar. Voici qu'on frappe à la porte, au nom de l'empereur. Tous les convives se retirent, sauf Léopold, qui, pourtant, se dissimule avec effroi en voyant paraître sa femme, la princesse Eudoxie, qui vient acheter au juif un riche collier qu'elle destine à son époux. Eléazar lui montre un joyau qu'il lui portera demain au palais. La princesse partie, Léopold vient retrouver Rachel. Elle apprend de lui avec terreur qu'il est chrétien. Mais la passion l'emporte, et ils vont fuir ensemble, lorsque Eléazar leur barre le passage. En apprenant que le séducteur de sa fille est chrétien, il va le frapper. Mais Rachel le supplie de lui donner Léopold pour époux, et Eléazar consent, lorsque Léopold, qui ne peut accepter, s'enfuit sous la malédiction de ceux qu'il a trompés. — Troisième acte. Les jardins du Palais. Fête en l'honneur du prince Léopold, vainqueur des hussites. Bientôt, on introduit Eléazar et Rachel, porteurs du précieux collier, que la princesse Eudoxie offre aussitôt à son époux. Mais Rachel reconnaît Léopold. Indignée, elle le dénonce devant tous et réclame pour lui le châtiment réservé au chrétien coupable d'avoir possédé une juive. Elle est sa complice et mérite aussi la mort. — Quatrième acte. Eléazar, Rachel et Léopold vont être jugés par le concile. Eudoxie vient supplier Rachel de déclarer qu'elle a menti et que Léopold est innocent. Rachel se laisse fléchir. De son côté, le cardinal Brogni offre à Eléazar son salut et celui de sa fille s'il consent à abjurer sa foi. Eléazar refuse et, dans sa haine contre les chrétiens, il lui révèle un mystère qui lui déchire le cœur. Naguère, quand Ladislas, roi de Naples, s'empara de Rome, Brogni, alors magistrat de cette ville, vit tous les siens massacrés. Il le croit, du moins. Mais Eléazar, pour le torturer, lui affirme que sa fille fut sauvée par un juif, qu'elle est encore vivante; mais il refuse de lui en dire davantage. — Cinquième acte, le supplice. Rachel et Eléazar ont été condamnés à périr dans l'eau bouillante, Léopold sera seulement exilé. Sur la grande place de Constance, on prépare le supplice. Les deux juifs sont amenés. Pris de remords, Eléazar demande à Rachel si elle veut devenir chrétienne et briller au premier rang; il n'a pour cela qu'un mot à dire. Sans répondre, elle se jette à son cou et se dirige vers le lieu du supplice. Alors, tandis que le bourreau s'empare d'elle et la plonge dans la cuve, Eléazar dit à Brogni : « Oui, ta fille était vivante, et... la voilà ! »

C'est sur ce poème, à qui l'on peut pardonner ses invraisemblances en faveur de son intérêt dramatique, qu'Halévy a écrit une partition qui est l'une des œuvres les plus belles de l'art lyrique français. La musique, pleine de puissance et de grandeur, d'un souffle vigoureux, d'un rare sentiment dramatique, se fait remarquer encore par un style superbe et par la richesse d'un orchestre tel qu'on n'en écrivait guère jusqu'alors. Il faut signaler au premier acte le *Te Deum*, les chœurs, la marche triomphale; au second, l'admirable scène de la Pâque, l'air de Rachel : *Il va venir !*; le duo des amants, le trio du collier, d'une forme si originale; au troisième, la scène de la dénonciation et celle, si puissante, de l'anathème; au quatrième, l'air d'Eléazar : *Rachel, quand du Seigneur*, d'une si radieuse beauté, et son duo si pathétique avec Brogni.

JUIVERIE (*rî* — rad. *Juif*) n. f. Quartier d'une ville où habitent les juifs.

— Fam. Ensemble des juifs. ‖ Lieu où l'on exerce l'usure; boutique d'usurier. ‖ Rapacité sordide : *Reprocher à quelqu'un sa* JUIVERIE.

JUIZ-DE-FORA ou **PARAHYBUNA**, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), sur le *Parahybuna;* 8.000 hab. Aux environs, colonie allemande de *Dom Pedro II.*

JUJPOOR. Géogr. V. DJADJPOUR.

JUJUBE (du lat. *zizyphus*, gr. *zizuphos*, même sens) n. f. Fruit du jujubier.

— ENCYCL. Les *jujubes*, dites aussi *chicourlis* ou *guindauliers*, renferment une pulpe jaunâtre et un noyau à deux loges, dont une contient une graine huileuse. Sèches, elles ont la forme et la grosseur d'une petite olive ridée, avec un noyau dur, à deux loges; la saveur en est douce et rappelle celle des fruits cuits. La gomme que contient ce fruit en fait un émollient, employé en infusion (fruits pectoraux); elle entre dans la composition de la *pâte de jujube* du Codex. En Orient et dans le midi de la France, on les consomme à l'état frais ou desséchées.

JUJUBIER (*bi-é* — rad. *jujube*) n. m. Bot. Genre de rhamnacées.

— ENCYCL. Les *jujubiers* (zizyphus) sont des arbustes ou arbres épineux, à feuilles alternes, pétiolées, coriaces, à stipules épineuses, à fleurs petites et verdâtres, dont l'ovaire supère se transforme en un drupe comestible, à noyau biloculaire ou quadriloculaire, plus ou moins entouré par le tube du calice. On en connaît cinq espèces, vivant surtout dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Le *jujubier commun* (zizyphus jujuba), originaire de Syrie, acclimaté depuis longtemps dans le bassin de la Méditerranée, y compris les îles d'Hyères, est cultivé dans le midi de la France. C'est un arbrisseau à rameaux tortueux, à petites feuilles marquées de trois nervures longitudinales; son bois, dur et de couleur roussâtre, se prête au tournage. Le *jujubier des lotophages* (zizyphus lotus) est un arbrisseau buissonnant des rochers littoraux de la Tunisie et de la Tripolitaine; c'est sans doute le « lotus » dont les auteurs grecs citent si fréquemment les fruits que mangeaient les « lotophages » de Tunis et de la Tripolitaine. Le *jujubier épine du Christ* (zizyphus spina Christi), de Palestine, est une des espèces auxquelles on a pensé que pouvaient appartenir les rameaux épineux qui servirent à faire la couronne du Christ.

Jujubier : *a*, fleur; *b*, coupe du fruit.

JUJUR. Géogr. V. DJADJAR.

JUJURIEUX, comm. de l'Ain, arrond. et à 31 kilom. de Nantua, au pied du Revermont, près du Riez, affluent gauche de l'Ain; 2.831 hab. Carrières. Fabrique de ciment et de sabots; industrie de la soierie.

JUJUY, province de la république Argentine. Riche en productions subtropicales et tempérées, elle doit sa principale importance au transit vers la Bolivie. Couverte en majeure partie de montagnes et fertile dans sa partie orientale, elle s'étend sur une superficie de 45.286 kilom. carr., et nourrit une population de 70.000 hab. Capit. *Jujuy.*

JUJUY, rivière de l'Amérique du Sud (républ. Argentine). Née sur le versant oriental de la Cordillera Real, elle coule du N. au S., arrose la ville de son nom, puis se dirige du S.-O. au N.-E. et se termine dans le rio Vermejo, après un cours de 700 kilomètres. On lui donne souvent le nom de rio Grande dans son cours supérieur et de rio San-Francisco dans son cours inférieur.

JUJUY ou **SAN SALVADOR DE JUJUY**, ville de la république Argentine, sur le rio *Jujuy*, et capitale de la province du même nom; 5.000 hab. Commerce d'ânes et de mulets. Sources thermales.

JUK n. m. Métrol. anc. Somme de 1.000 piastres turques.

JULE ou **JULES** (*jul'*) n. m. En Italie et principalement à Rome, Monnaie dont la valeur était de *30 centimes*, avant l'introduction, dans cette péninsule, du système décimal.

JULE-ANTOINE (*L. Julus Antonius*, et non *Julius*), consul romain et poète du temps d'Auguste. Fils de Marc-Antoine et de Fulvie, il fut élevé par Octavie, sœur d'Auguste et dernière femme de Marc Antoine. Il épousa Marcella, fille d'Octavie et de son premier mari, Marcellus. Auguste lui accorda les plus hautes dignités; mais sa

liaison avec la fille de l'empereur, Julie, entraîna sa perte. Accusé de conspiration, il fut condamné à mort et se tua lui-même. Poète de mérite, il avait composé un poème épique en douze chants sur *Diomède*. Horace lui avait dédié la première ode du IVe livre.

JULEP (*lèp'* — de l'arabe *djoulab*, potion composée de fruits, de miel et d'eau) n. m. Ancien nom générique de toutes les potions. ‖ Auj. Mélange d'eau et de sirop, destiné à servir d'excipient à un médicament actif.

— Encycl. Il existe au Codex trois sortes de *juleps* : le *julep gommeux* ou *potion gommeuse*, qui sert d'excipient pour les poudres insolubles (il se prépare avec gomme arabique 10, sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 10, eau distillée 100) ; le *julep simple* ou *potion simple* (sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 20, eau distillée 100) ; le *julep calmant* ou *potion calmante* (sirop d'opium 10, sirop de fleur d'oranger 20, eau distillée de tilleul 120).

JULES (*jul'*) n. m. Arg. milit. Baquet de propreté. ‖ Vase de nuit. ‖ *Tirer l'oreille* ou *les oreilles à jules*, *Passer la jambe à jules*, Porter le baquet jusqu'à la fosse où il doit être vidé.

Jules l'Africain (Sextus Julius *Africanus*), né en Afrique, ou, suivant d'autres, en Palestine, mort vers 232. Il fut l'un des premiers auteurs savants parmi les chrétiens. Il avait composé une *Chronologie*, de la création du monde à l'an 221 apr. J.-C., dont nous avons des fragments. Il passe aussi pour l'auteur d'un ouvrage appelé *Cestes*, qui embrasse les sujets scientifiques les plus variés, et dont il existe des manuscrits incomplets.

Jules (saint), soldat et martyr, mort à Durostore (Mésie) vers 303. Dénoncé par ses officiers pendant la persécution de Dioclétien, il fut mis à mort par ordre de Maxime, gouverneur de la Mésie inférieure. (Fête le 27 mai.) — L'Eglise honore plusieurs autres martyrs du même nom ; entre autres, saint Jules, sénateur romain, qui souffrit sous le règne de l'empereur Commode (fête le 19 août), et saint Jules, mort en 177, compagnon de l'évêque de Lyon saint Pothin (fête le 2 juin).

Jules Ier (saint), pape, né et mort à Rome (280-352), élu et sacré en 337. Il proclama l'innocence de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, calomnié par les eusébiens (342), et envoya Hosius, évêque de Cordoue, en qualité de légat au concile de Sardique (347). Aux canons de Nicée sur la condamnation de l'arianisme ce concile ajouta vingt canons de discipline. La légitimité des appels au pape y fut reconnue et sanctionnée. On a de Jules Ier une *Lettre aux eusébiens* et deux autres lettres aux Eglises d'Orient. Ses reliques reposent, à Rome, sous le maître-autel de Sainte-Marie-du-Transtévère. — Fête le 12 avril.

Jules II (Julien de La Rovère), pape, né près de Vérone en 1441 ou 1443, élu et sacré en 1503, mort à Rome en 1513. Nommé évêque de Carpentras par Sixte IV, son oncle, il fut successivement archevêque d'Avignon et cardinal-évêque d'Ostie. Après avoir été légat en France (1480-1484), il fut obligé d'y revenir, mais en fugitif, sous le règne d'Alexandre VI, qui l'exila. Elu pape à la mort de Pie III (1503), il affirma, dès son avènement, sa ferme volonté de restaurer la puissance politique des papes en Italie, et, pendant toute la durée de son règne, il travailla à l'accomplissement de ce dessein avec toute l'ardeur de sa belliqueuse nature et toute la puissance de son génie. En moins de trois ans (1503-1506), César Borgia, dépossédé des places fortes qu'il occupait, était réduit à l'impuissance. En 1506, le pape en personne reprenait Pérouse et Bologne. Il conclut avec le roi de France, Louis XII, et l'empereur d'Allemagne, Maximilien, la *ligue de Cambrai* (1508) contre les Vénitiens, dont Louis XII en personne expulsa les troupes des Etats de l'Eglise. L'ingérence de la France, dont il venait précisément de se servir, dans les affaires de l'Italie lui parut alors un danger pour l'indépendance de la papauté. Aussitôt, il rompit avec Louis XII et lui chercha partout des ennemis. Le roi de France crut, pour se défendre, devoir transporter la lutte dans le domaine spirituel. Un concile national, réuni à Orléans (1510), déclara la France soustraite à l'obédience de Jules II ; un second concile fut réuni en Italie même, à Pise, puis à Milan (1512). Le pape opposa au roi de France, d'une part, le cinquième concile œcuménique de Latran (1512), de l'autre, la *Sainte-Ligue*, où il fit entrer les Suisses, Venise, les rois Ferdinand d'Aragon et Henri VIII d'Angleterre, et enfin l'empereur Maximilien. Lui-même se mit plusieurs fois à la tête de ses troupes, et dirigea le siège de la Mirandole (1511). Dès 1512, les Français étaient chassés de l'Italie. Tout en s'occupant activement de politique, Jules II donnait de grands encouragements aux missions. Mais c'est la protection qu'il accorda aux arts qui est un de ses meilleurs titres devant la postérité. Il confia à Bramante la reconstruction de la basilique de Saint-Pierre et posa, en 1506, la première pierre du nouvel édifice. Michel-Ange peignit par son ordre les fresques de la chapelle Sixtine et fit pour son tombeau la fameuse statue de Moïse. Raphaël exécuta pour lui les peintures de la chambre de la Signature et celles de la chambre d'Héliodore, au Vatican. Il immortalisa ses traits dans un portrait bien connu. Jules II plaça également dans la cour du Belvédère les antiques dont il s'était rendu acquéreur et, en particulier, l'Apollon et le Laocoon. Ce pape, entreprenant et ferme en ses desseins, a été décrié ou exalté sans mesure. Il eut, avec tous les vices communs à l'Italie de son temps, les qualités d'un très grand homme d'Etat laïque, utilisant avec une rare énergie les ressources d'une diplomatie que Machiavel devait admirer ; s'il fut grand sur le siège de saint Pierre, avec son caractère et ses goûts il eût été plus grand encore sur un trône profane.

Jules II, d'après Raphaël.

Jules III (Jean-Marie del Monte), pape, né à Rome en 1487, élu et sacré en 1550, mort à Rome en 1555. Le pape Jules II l'avait nommé évêque de Siponte, et Clément VII l'avait fait cardinal. Aussitôt après son élection, Jules III réunit à nouveau (1551) le concile de Trente, dont les travaux étaient arrêtés depuis 1548. Mais il dut les suspendre encore dès 1552, après les succès remportés en Allemagne par les protestants. Il s'allia à Charles-Quint contre Henri II, avec lequel il ne tarda pas à conclure la paix (1553). Il confirma les statuts des jésuites et les autorisa à fonder à Rome leurs deux grands établissements d'instruction : le Collège romain et le Collège germanique.

Julgaum, Géogr. V. Djalgam.

Julia (île) ou **Nerita**, île volcanique, momentanément apparue, en 1831, dans le détroit entre la Sicile et la Tunisie, à quelques kilomètres au N. de l'île, volcanique aussi, de Pantelleria. Formée de scories, de débris cinéritiques, élevée un moment d'une quarantaine de mètres au-dessus des eaux, elle n'était que le cratère émergé d'un volcan sous-marin en éruption. Celle-ci terminée, les eaux eurent vite fait de miner la masse de débris spongieux qui subsistait et l'île fut rasée, ne laissant comme trace qu'un dangereux écueil, avant qu'on eût pu trancher la question de possession soulevée par le royaume de Naples et par l'Angleterre (1831).

Julia n. f. Planète télescopique, n° 89, découverte en 1866, par Stephan.

Julia (gens), maison patricienne de l'ancienne Rome. Elle prétendait descendre d'Iule, fils d'Ascagne et petit-fils d'Enée, et par conséquent remonter à Vénus elle-même, mère d'Enée. C. Julius Julus, consul en 265, fut l'ancêtre de la branche des Libo, qui prit le nom de César, soit parce qu'un de ses membres aurait dû le jour à l'opération *césarienne*, soit parce qu'il aurait tué un éléphant (*cæsar*, en langue punique). Le dictateur Jules César qui n'avait point d'enfant, conserva par l'adoption de C. Octavius la perpétuité de la *gens*, qui, grâce à des adoptions successives dura jusqu'en 68 apr. J.-C. Elle s'éteignit avec Néron. D'autres Romains qui ont porté le nom de Jules n'étaient peut-être pas de cette maison.

Julia (lex). Dr. rom. Il existe un grand nombre de lois romaines qualifiées de *Juliæ* ; les unes dues à Jules César, les autres votées sous Auguste, et, pour quelques-unes d'entre elles, on ne sait si l'on doit les attribuer à César ou à Auguste. Parmi celles qui touchaient au droit public, nous citerons la *lex Julia Campana* (59 av. J.-C.), relative au partage des terres de Campanie ; la loi sur les dettes (*de mutuis pecuniis*) de l'an 49 av. J.-C. ; la *lex Julia municipalis*, etc. Dans le domaine du droit privé, diverses *leges judiciariæ* ont été rendues sous César ou sous Auguste. D'autres ont eu pour objet d'encourager au mariage, comme la loi *Julia de maritandis ordinibus* ; puis il faut citer la *lex Julia de vi*, la *lex Julia de adulteriis* et la *lex Julia de fundo dotali*, qui en est une dépendance, la *lex Julia* sur la tutelle, celle relative à la cession de biens et une loi *Julia* de l'an 664 accordant le droit de cité à toute l'Italie après la guerre Sociale. La *lex Julia de adulteriis*, la *lex Julia de vi* touchent au droit criminel. V., ci-dessous, pour quelques-unes de ces lois.

Julia municipalis (lex). Dr. rom. Loi de l'an 709, relative à la police de Rome et au régime municipal des cités. On n'en possède pas le commencement, mais on en a trouvé la fin, dans la première moitié du XVIIIe siècle, sur deux tables de bronze que l'on appelle souvent, du nom du lieu où elles ont été trouvées, les tables d'Héraclée. Les dispositions qui concernent la police de Rome ont trait notamment à l'entretien de la voie publique et à la circulation des voitures ; celles qui concernent le droit des municipes, au cens italique et à l'éligibilité au décurionat et aux magistratures municipales.

Julia et Pappia Poppæa (leges). Dr. rom. V. caducaires (*lois*).

Julia de adulteriis (lex). Dr. rom. Loi rendue sous Auguste, probablement en l'an 736, qui punissait l'adultère de la femme de la peine de la relégation, en même temps que d'autres déchéances accessoires. Le père et le mari de la femme avaient le droit exclusif d'exercer la poursuite pendant soixante jours ; après ce délai, la poursuite pouvait être intentée par toute personne. La même loi défendit le mariage entre la femme adultère et son complice. Enfin, dans le but de faciliter la preuve de la répudiation, elle la soumit à la formalité d'une notification adressée à l'autre époux devant sept témoins.

Julia de fundo dotali (lex). Dr. rom. Cette loi, qui faisait très probablement partie de l'ensemble des dispositions de la loi *Julia de adulteriis*, restreignit les droits absolus du mari sur la dot. Il ne put désormais aliéner les immeubles dotaux sans le consentement de sa femme. Cette prohibition ne s'appliquait pas aux immeubles reçus en dot avec estimation, aux aliénations dites nécessaires, aux fonds provinciaux.

Julia Domna (Pia Felix Augusta), impératrice romaine, née à Emèse (Syrie) vers 158 de notre ère, morte en 217. Elle était fille d'un prêtre du Soleil, et Septime-Sévère l'épousa, dit-on, parce qu'un oracle avait annoncé qu'elle serait la femme d'un empereur. Douée de toutes les qualités du corps et de l'esprit, elle eut un grand ascendant sur son mari, l'incita à prendre les armes contre Pescennius Niger et Clodius Albinus, et à se faire proclamer empereur. Elle s'entoura des hommes les plus remarquables dans les lettres et la philosophie. Cependant, sa conduite passait pour fort déréglée. Après la mort de son mari, elle essaya vainement de rétablir le bon accord entre ses deux fils Caracalla et Géta. Le premier, après l'assassinat de son frère, tenta de lui faire oublier le crime en lui laissant une grande part au gouvernement. Après le meurtre de Caracalla par Macrin, elle se laissa mourir de faim.

Julia Domna.

Julia Fontenelle ou **de Fontenelle** (Jean-Sébastien-Eugène), chimiste français, né à Narbonne en 1790, mort en 1842. Il étudia sous Barthès, Fourcroy et Berthollet, et se fit connaître par de nombreux écrits de vulgarisation scientifique. Il se rendit, en 1820, à Barcelone, pour y étudier la peste, qui décimait cette ville. Il devint, en 1823, médecin en chef de l'hôpital général de Catalogne. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Recherches sur l'air marécageux* (1823), couronné par l'Académie de Lyon ; *Manuel de chimie médicale* (1824) ; *Manuel de physique amusante* (1826), souvent réimprimé ; *Guide pour les recherches et observations microscopiques* (1836) ; *Histoire naturelle des Fables de La Fontaine* (1841) ; etc.

Julia Mæsa, belle-sœur de l'empereur Septime-Sévère, née à Emèse, morte vers 225. De ses deux filles, l'une, Julia Sœmias, fut mère d'Héliogabale, l'autre, Julia Mammæa, fut mère d'Alexandre Sévère. Elle prit une grande part à la chute de Macrin et d'Héliogabale, et profita de son autorité, pendant la minorité d'Alexandre Sévère, pour réparer les désordres des règnes précédents.

Julia Mæsa.

Julia Mammæa ou **Mammée**, fille de la précédente et mère d'Alexandre Sévère, morte en 235 de notre ère. Elle éleva son fils avec soin, se montra favorable aux chrétiens, et, quand la chute d'Héliogabale eut mis son fils sur le trône, elle exerça la régence en s'entourant de sages conseillers, parmi lesquels le jurisconsulte Ulpien. Mais, Alexandre ayant pris en main le gouvernement, elle se rendit odieuse par son orgueil et son avarice, et fut massacrée avec son fils par les soldats révoltés.

Julia Mammæa.

Juliaca, ville du Pérou méridional (départ. de Puno), non loin des rives du Titicaca ; 10.000 hab. environ. Nœud de chemins de fer important.

Juliana, femme célèbre dans l'Hindoustan par le crédit dont elle jouit à la cour des souverains de Delhi, née au Bengale en 1658, morte en 1733. Elle était d'origine portugaise. Elle charma l'empereur Aureng-Zeb par son esprit, et fut chargée de l'éducation du fils de ce prince et de l'intendance du harem. Elle conserva cette influence sur les trois successeurs d'Aureng-Zeb. Elle avait attiré à Delhi un grand nombre de Portugais et laissa à sa nièce la dignité de gardienne de la couronne, qui resta dans sa famille jusqu'en 1745.

JULIANE n. f. Genre de térébinthacées anacardiées, comprenant des arbres à feuilles alternes imparipennées, à fleurs en grappes ramifiées. (Deux espèces du Pérou et du Mexique.)

JULIANITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de cuivre.

Julianshaab ou **Julianeshaab**, établissement colonial danois du Groenland méridional (inspection du Sud) ; 4.999 hab. Ch.-l. de district.

JULIBRISSIN ou **JULIBRIZZIN** n. m. Espèce d'arbres de la famille des légumineuses.

— Encycl. Le *julibrissin* ou *julibrizzin*, vulgairement appelé *acacia de Constantinople* ou *arbre de soie*, appartient au genre *albizzia*, voisin des *inga*. Originaire de Perse, on le cultive dans le midi de l'Europe. Il peut atteindre jusqu'à 15 ou 20 mètres de hauteur ; ses feuilles, légères et caduques, sont, dit-on, mangées par les bestiaux ; ses fleurs sont groupées en capitules, autour desquels les longues étamines forment des sortes d'aigrettes (d'où le nom d'*arbre de soie*) ; son bois, dur, jaune et marbré, est susceptible d'être employé dans l'industrie.

Julie, fille de Caius Julius César et de Marcia, morte en 68 av. J.-C. Elle avait épousé Marius l'Ancien. César, son neveu, prononça son oraison funèbre, et rétablit à cette occasion les trophées de Marius enlevés par Sylla.

Julie, fille de Jules César et de Cornélie, née en 82, morte en 54 av. J.-C. Elle épousa d'abord Cornelius Cæpion, puis Pompée, sur les instances de son père et pour devenir un gage de concorde entre les deux rivaux momentanément réconciliés. Elle mourut des suites du saisissement qu'elle éprouva en voyant rapporter des comices le manteau sanglant de son mari, qu'elle crut mort. Le peuple exigea qu'elle fût inhumée dans le Champ de Mars, réservé aux plus grands personnages de l'Etat. On célébra, malgré l'opposition du sénat, les fêtes funéraires, et César, devenu maître du pouvoir, célébra des jeux en son honneur (46).

Julie, fille d'Auguste et de Scribonia, sa seconde femme, née en 39 av. J.-C., morte en 14 de notre ère. Auguste lui fit donner l'éducation la plus sévère et la plus soignée. Mariée, à quatorze ans, à son cousin Marcellus, elle devenait veuve trois ans après, et épousait en secondes noces un mari laid et vieux, M. V. Agrippa. Elle fut bientôt infidèle, puis

Julie (fille d'Auguste).

se laissa entraîner à la débauche la plus éhontée. A la mort d'Agrippa, elle épousa Tibère ; mais celui-ci, honteux des débordements de sa femme, quitta la cour. Auguste, désespéré alors, adressa au sénat une lettre où il exposait les turpitudes qui souillaient son foyer et le consultait sur le châtiment qu'il devait infliger à sa fille. Julie fut exilée dans l'île de Pandataria et étroitement surveillée. Cinq ans plus tard, Auguste adoucit son sort et la fit transporter à Rhegium. Tibère, devenu empereur, redoubla au contraire de sévérité et la réduisit à mourir de faim. On a supposé que la politique ne fut pas étrangère à la disgrâce de Julie. Pline fait même allusion à des projets parricides qu'on lui aurait attribués.

JULIE, fille de la précédente et d'Agrippa, née en 18 av. J.-C., morte en 28 de notre ère. Elle mérita la même réputation et eut le même sort que sa mère. Auguste la relégua dans l'île de Trémère, sur la côte d'Apulie, où elle mourut. Elle fut sans doute la cause du bannissement d'Ovide, qui l'a chantée sous le nom de Corinne.

JULIE, fille de Drusus, fils de Néron et de Livie, sœur de Germanicus, née l'an 5 de notre ère, morte en 42. Ayant épousé Néron, fils de Germanicus, elle espionna ce dernier pour le compte de sa mère. Devenue veuve, elle se remaria avec le chevalier Rubellius Blandus. Haïe de Messaline, Claude la fit périr.

JULIE (*Julia Livilla*), la plus jeune fille d'Agrippine et de Germanicus, née à Lesbos l'an 18 de notre ère, morte en 43. En 32, elle épousa M. Vinicius. Elle inspira un amour incestueux à son frère Caligula qui, cependant, l'envoya en exil en 37. Claude la rappela, puis, poussé par Messaline, la fit périr comme coupable d'adultère. Sénèque, qui passait pour son amant, fut banni en Corse.

Julie (fille d'Agrippine). [Médaille.]

JULIE, fille de l'empereur Titus et de Marcia Furnilla, née vers 65 de notre ère. Elle épousa Flavius Sabinus, petit-fils de Vespasien et son cousin germain. Domitien, qui avait d'abord refusé sa main, s'éprit alors d'elle, la séduisit, fit périr son mari, et, dès lors, Julie vécut au palais avec le titre d'*Augusta*. Elle mourut des suites d'un avortement. Domitien la mit au rang des divinités.

JULIE (sainte), vierge et martyre, morte dans l'île de Corse en 450. Née à Carthage, elle fut vendue comme esclave après la prise de cette ville par Genséric, roi des Vandales (439). Emmenée en Syrie, puis en Corse, elle refusa de prendre part à une fête païenne, et fut mise à mort. Ses reliques furent transférées, en 763, à Brescia, par l'ordre de Didier, roi des Lombards. — Fête le 22 mai.

Julie (fille de Titus).

Julie (LA GUIRLANDE DE), recueil de soixante-deux madrigaux que le duc de Montausier fit composer par la plupart des beaux esprits de son temps, y compris le grand Corneille, et dont il rima lui-même seize morceaux, en l'honneur de la belle Julie-Lucine d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, qu'il épousa, en 1645, après quatorze ans d'attente. C'est un manuscrit sur vélin in-folio. Vingt-neuf feuillets contiennent chacun une fleur peinte par le fameux Robert, et au-dessus de cette fleur sont écrits, de la main du calligraphe Jarry, un ou plusieurs madrigaux. La précieuse guirlande fut envoyée à Mlle de Rambouillet en 1641 pour le jour de sa fête. Ce manuscrit, après diverses fortunes, est devenu la possession du duc d'Uzès. Une copie a été imprimée par Didot en 1794, et une autre en 1824, à Montpellier.

Julie ou la Nouvelle Héloïse, ou *Lettres de deux amans habitans d'une petite ville au pied des Alpes*, recueillies et publiées par J. J. Rousseau (Amsterdam, 1761). — Dans ce roman, écrit de 1757 à 1759 à l'Ermitage, en des heures de communion intime avec la nature et d'exaltation sentimentale, Rousseau a peint sous le voile d'une fiction romanesque son amour pour Mme d'Houdetot, son amitié pour Mme d'Épinay, tous les rêves et toutes les aspirations de sa jeunesse. C'est l'histoire d'une nouvelle Héloïse ; la jeune Vaudoise Julie d'Étanges, se laisse aller à aimer son précepteur, le mélancolique et fatal Saint-Preux. Celui-ci veut fuir, sentant le danger ; mais il est déjà trop tard : Julie, affolée, cède à l'entraînement de la passion. Le baron d'Étanges, irrité, jure que sa fille n'épousera jamais Saint-Preux et lui défend de le voir. Les amants continuent à s'écrire, et la mère de Julie, qui a surpris leurs lettres, meurt en apprenant le déshonneur de sa fille. Julie, désespérée, accepte alors le raisonnable mari qu'on lui destine, M. de Wolmar. Régénérée par le mariage, elle devient une épouse et une mère sans reproche, bien qu'au fond d'elle subsiste le vestige du premier amour. Alors, Wolmar, dans son audacieuse sagesse, imagine de faire revenir Saint-Preux des lointains pays où nous le croyions perdu, et il l'installe à Clarens dans son propre foyer ; il a foi en son honneur et en celui de Julie. Les deux amants luttent héroïquement contre les souvenirs du passé : Saint-Preux serait vite vaincu, mais Julie puise dans le sentiment de la maternité et dans la religion les armes nécessaires. Elle est cependant à bout de forces, quand une mort accidentelle vient la délivrer à temps, pleurée à l'envi par son mari, par son ancien amant, par une fidèle amie. Saint-Preux redevient maître d'études : il élèvera les enfants de celle qu'il a tant aimée.

Ce roman épistolaire obtint en son temps un succès considérable. Sujet vraiment romanesque : cœurs aux prises avec les fatalités du sort, aimant et souffrant plus que l'humanité moyenne ; enfin, la nature entière, les lacs mélancoliques, les cimes grandioses des Alpes servant de cadre à ce drame intime ; style grave et éloquent, qui tranche avec la spirituelle frivolité des conteurs à la mode : tels sont les principaux caractères de ce roman, le plus grand du XVIIIe siècle, et qui, malgré son aspect aujourd'hui vieilli, ouvre toute la littérature moderne. C'est, de toute son œuvre, celle où Rousseau a mis le plus de sa pensée et de son cœur.

JULIEN, ENNE *li-in, én'* — du lat. *Julius*, Jules) adj. Se dit de l'année commune de trois cent soixante-cinq jours, avec intercalation d'un jour supplémentaire tous les quatre ans, telle qu'elle fut établie sous Jules César : *Lors de la réforme grégorienne, l'année* JULIENNE *avait donné dix jours d'erreur.* ‖ *Correction julienne*, Correction qui a introduit les années bissextiles, et qui a eu lieu par ordre de Jules César. ‖ *Calendrier julien*, Calendrier réformé par Jules César. ‖ *Période julienne*, Espace de temps qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans, et qui résulte de la multiplication des trois cycles ordinaires : le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction : *Jules-César Scaliger est l'inventeur de la* PÉRIODE JULIENNE. V. CALENDRIER.

JULIEN (*li-in* — du lat. *Julius*, Jules) n. m. Nom donné à des prêtres de l'ancienne Rome, formant un des trois collèges de Luperques et institués en l'honneur de Jules César.

JULIEN de Brioude (saint), né à Vienne en Dauphiné, martyr en 304. Il servit dans les armées romaines, et mourut pour la foi à Brioude, par l'ordre du gouverneur Crispinus. L'église de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, lui est dédiée. — Fête le 28 août.

JULIEN (saint), archevêque de Tolède, né et mort dans cette ville (620-690). Élevé, en 680, sur le siège de Tolède, il présida quatre conciles importants, fut le conseiller des rois Wamba et Erwigh, et composa en latin plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire des guerres du roi Wamba* et *Vie de saint Ildefonse*. — Fête le 8 mars.

JULIEN l'Hospitalier (saint). On ne sait ni en quel pays ni à quelle époque ce saint a vécu. On le trouve particulièrement honoré en Espagne, en Sicile, où la peinture en fait un chasseur ; en Belgique, où on le représente vêtu en soldat, conduisant une barque, avec un cerf à ses côtés, et où la plupart des hospices destinés aux voyageurs le vénèrent comme leur patron. Saint Antonin raconte qu'ayant involontairement tué son père et sa mère, il se retira, pour faire pénitence, avec sa femme Castellana, près d'un grand fleuve, en un endroit où le passage était fort périlleux ; là ils construisirent un vaste hospice, où ils recevaient les voyageurs pauvres. Ils moururent là tous deux, riches des bonnes œuvres qu'ils avaient accomplies au service du prochain. — Fête le 29 janvier.

Julien du Poirier (ORDRE DE **Saint-**), ou d'**Alcantara**. V. ALCANTARA.

JULIEN (Salvius), jurisconsulte romain de l'époque d'Adrien, né à Adrumète. Élève de Javolenus, il fut préteur en l'an 134, gouverneur de l'Aquitaine sous Adrien, deux fois consul, la première fois en 148, et la seconde fois entre les années 158 et 160, et enfin préfet de la ville en 162. Il rédigea, entre l'an 117 et l'an 138, une codification des édits des préteurs, qui reçut le nom d'*Edictum perpetuum*, composa jusqu'à un âge avancé un grand nombre d'ouvrages. Le Digeste a emprunté à quatre d'entre eux un total de quatre cent cinquante-sept fragments.

JULIEN (Marcus Aurelius), usurpateur romain, mort en 285 de notre ère. Gouverneur de la Vénétie, il se révolta contre Carinus après l'assassinat de Numérien par Aper, en 284, et fut tué en combattant près de Vérone. Quelques auteurs pensent que ce Julien est le même que Julius Sabinus, défait seulement en 292.

JULIEN, dit **l'Apostat** (Flavius Claudius Julianus), empereur romain, né en 331 apr. J.-C., mort en 363. Neveu de Constantin, il échappa seul avec son frère Gallus au massacre qui fut fait du reste de sa famille. Les deux enfants passèrent six années dans la somptueuse et sombre demeure de Macellum, ancien palais des rois de Cappadoce. Surveillés, astreints à de continuels exercices de piété, ils grandirent tristement, appréhendant sans cesse un arrêt de mort. Cependant, l'eunuque Mardonius, hellène d'opinion, les élevait dans le culte d'Homère et de Platon. Julien conçut une haine violente contre la religion qu'on lui imposait. Demeuré seul Auguste, Constance changea d'attitude à l'égard de ses neveux. Gallus fut fait César, mais les intrigues où l'entraîna sa femme Constantine causèrent sa perte. Cependant, Julien avait obtenu de poursuivre ses études à Constantinople, où il subit l'influence du rhéteur païen Libanius. Puis il alla à Pergame, à Éphèse, où l'hiérophante et néo-platonicien Maxime lui fit abjurer le christianisme et l'initia au culte de Mithra. Dès lors, Julien se livra aux sciences occultes, sans toutefois cesser de pratiquer extérieurement le christianisme. Il se lia même, à Athènes, avec saint Basile et saint Grégoire de Nazianze. Enfin, Constance le nomma César et l'envoya défendre la Gaule contre les Germains. Julien y déploya une énergie et une habileté remarquables. Volontiers il résidait à Lutèce. Quand des intrigues de cour poussèrent Constance à lui retirer ses meilleures troupes pour les faire venir en Orient, les légions se révoltèrent et le proclamèrent Auguste. Constance refusa de le reconnaître et marcha contre lui, mais il mourut de la fièvre à Mopsucrène, en Cilicie (361). Julien, resté maître de l'empire, jeta aussitôt le masque. Les temples se relevèrent, l'enseignement fut interdit aux chrétiens, le clergé païen organisé à l'imitation du clergé chrétien, des œuvres de charité, hôpitaux, etc., créées en concurrence avec les œuvres similaires des chrétiens. Julien eût peut-être été entraîné à une persécution générale s'il fût revenu vainqueur de son expédition contre les Perses. Mais, après quelques succès qui lui firent oublier toute prudence, il dut battre en retraite et fut frappé d'un javelot. Ramené dans sa tente, il s'entretint de l'immortalité de l'âme et mourut paisiblement, suivant les uns ; en s'écriant avec rage, suivant les autres : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Avec lui disparaissait le dernier espoir du paganisme. Tous les historiens anciens racontent ses vaines tentatives pour faire mentir les prophéties en rebâtissant le temple de Jérusalem.

Julien avait eu la prétention de rajeunir le paganisme en l'alliant à la philosophie néo-platonicienne. Il a laissé d'assez nombreux écrits philosophiques, satiriques, politiques et polémiques et quelques vers légers. On possède, en outre, quatre-vingt-trois lettres de Julien.

Julien empereur, statue antique en marbre dur, dans les *Thermes* contigus à l'hôtel de Cluny (Paris). L'empereur est revêtu d'un manteau grec ; il porte sur sa tête un diadème où le laurier se voit entrelacé avec des cordons, et relevé par des pierreries. On pense que la ville de Lutèce a fait, du vivant de Julien, exécuter en Grèce cette belle statue. On est frappé de la perfection un peu maniérée de la figure, et de sa ressemblance merveilleuse avec celle que nous donnent les médailles.

Julien. (Cluny.)

JULIEN, comte d'Orient, oncle de l'empereur Julien, mort en 363. Il favorisa de tout son pouvoir la lutte de son neveu contre les chrétiens et fit périr dans les supplices Théodoret, prêtre d'Antioche, qui avait refusé d'abjurer. L'empereur le réprimanda de sa conduite.

JULIEN d'Eclanum (en lat. *Julianus Eclanensis*), hérésiarque du Ve s., mort vers 455. Son père, Mémerius, lié avec saint Augustin et saint Paulin de Nole, avait surveillé son éducation. Il se maria et eut plusieurs enfants ; devenu veuf, il entra dans les ordres et fut élu évêque d'Eclanum en Apulie (416). Julien, ayant embrassé l'hérésie de Pélage, consacra à la défendre son talent et son zèle. De la polémique qu'il soutint alors contre saint Augustin, il ne nous est resté que les réponses de ce dernier, dans l'ouvrage latin intitulé *Contre Julien*. Anathématisé et déposé par le pape Célestin, Julien se retira d'abord en Cilicie, auprès de Théodore de Mopsueste, puis à Constantinople, où le patriarche Nestorius l'accueillit avec faveur. Il mourut dans l'obscurité et la misère.

JULIEN (le cardinal). V. CESARINI.

JULIEN ou **JULIANUS ANTECESSOR**, jurisconsulte romain du VIe siècle. Il professa le droit à Constantinople sous le règne de Justinien et donna, du vivant même de cet empereur, ou, suivant d'autres, après sa mort, en 570, une traduction latine abrégée de cent vingt-cinq *Novelles* de Justinien, connue sous le nom de *Novellarum epitome*.

JULIEN (le comte). Suivant des légendes très anciennes, Julien aurait été gouverneur d'Andalousie sous D. Rodrigue, dernier roi wisigoth d'Espagne, et aurait appelé les Maures dans la Péninsule pour se venger d'un outrage fait par le roi à sa fille Florinde. Les historiens modernes voient dans le comte Julien un gouverneur byzantin de Ceuta, allié au parti du prétendant Achila, fils de Witiza. Il figura peut-être à la bataille de Jerez (711), premier succès important remporté par les envahisseurs.

JULIEN de Fontenay, graveur en pierres fines, de l'époque de Henri IV, que l'on a souvent confondu, à tort, avec un autre graveur, Coldoré. V. COLDORÉ.

JULIEN (Pierre), sculpteur français, né à Saint-Paulien, près du Puy, en 1731, mort à Paris en 1804. Élève, à Paris, de Guillaume Coustou, il remporta le prix de Rome en 1765, exécuta en Italie des copies de l'*Apollon du Belvédère*, du *Gladiateur combattant*, etc., puis, à son retour, travailla avec Coustou au mausolée du Dauphin, fils de Louis XV. Quelque temps après, il sollicita les suffrages de l'Académie et présenta *Ganymède versant le nectar* (Louvre), morceau d'un bon style, qui, néanmoins, ne put le faire recevoir. Mais le *Gladiateur mourant*, remarquable statue qu'il exécuta en 1778 (Louvre), lui valut le titre d'académicien, en 1779. Peu après, il exécuta la statue de *La Fontaine* et celle de *Poussin*, figures d'un grand caractère. Dans un genre très différent, la *Baigneuse*, qui décora longtemps la laiterie de Rambouillet, n'est pas moins remarquable. La *Chèvre Amalthée* (Louvre), *Apollon chez Admète*, appartenaient à la même résidence.

JULIEN (Noël, dit **Stanislas**), orientaliste français, né à Orléans en 1799, mort à Paris en 1873. Il suppléa Gail en 1821, dans sa chaire de langue et de littérature grecques au Collège de France. Il fut successivement nommé sous-bibliothécaire de l'Institut (1827), professeur de chinois au Collège de France en 1832, membre de l'Académie des inscriptions en 1833, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (1839), enfin administrateur du Collège de France (1859). Stanislas Julien a laissé un grand nombre d'ouvrages, surtout des traductions ; les principaux sont : *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam, dissertatio* (1830) ; *Dissertations grammaticales sur certaines règles de position en chinois* (1841) ; *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexicographie chinoises* (1842) ; *Méthode pour déchiffrer et transcrire les mots sanscrits qui se trouvent dans les livres chinois* (1861) ; *Meng-Tseu* vel *Mencium...* (1824-1826), texte chinois et traduction latine ; *Hoei-lan-ki* ou *Histoire du cercle de craie* (1832), drame chinois ; *Tchao-chi-kou-eul* ou *l'Orphelin de la Chine* (1834), drame suivi de nouvelles et de poésies traduites du chinois ; *Pé-che-tsing-ki* ou *Blanche et Bleue* (1834), roman ; *Kan-ing-pien* ou *le Livre des récompenses et des peines* (1835), en chinois et en français ; *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie* (1837) ; *Lao-tseu Tao-te-King* ou *Livre de la voie et de la vertu* (1841), texte chinois avec traduction française ; *Histoire de la vie d'Hiouen Thsang et de ses voyages dans l'Inde* (1853-1857-1858), son œuvre capitale, qui a permis de reconstituer en partie l'histoire et la géographie de l'Inde au VIIe siècle ; *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise* (1856) ; *les Avadânas*, contes et apologues indiens (1859) ; *Yu-kiao-li* ou *les Deux cousines*, roman (1863) ; *San-Tseu-King*, texte chinois (1864) ; *Industries anciennes et modernes des Chinois* (1869) ; *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise* (1870).

Julien.

JULIÉNAS, comm. du Rhône, arrond. et à 33 kilom. de Villefranche, sur le versant d'une montagne dominant

la Mauvaise, affluent de la Saône; 1.175 hab. Vins rouges renommés, un peu durs en primeur, mais gagnant beaucoup en vieillissant. Principaux crus : *En Bessay, les Capitans, les Fouillouses, le Mouilles, le Bucherat, le Château, la Trève et les Blondels,* etc. Distilleries; moulins.

JULIENNE (*li-èn'* — de *Jules* ou *Julien,* n. pr.) n. f. Bot. Genre de crucifères.

— Art culin. Potage aux légumes.

— Pêch. Nom que les pêcheurs de la côte d'Audierne donnent à un poisson qu'ils font sécher au soleil.

Julienne : *a,* fruit.

— Encycl. Bot. Les *juliennes* (hesperis) sont des herbes bisannuelles ou vivaces, à feuilles entières, à fleurs versicolores, odorantes surtout le soir, dont on connaît une vingtaine d'espèces habitant l'Europe, l'Asie Mineure, la Perse et la Sibérie. On cultive comme ornementales : la *julienne des jardins* (hesperis matronalis), indigène dans les bois et les haies de France, à longues grappes de fleurs violettes qu'on peut doubler par la culture ; la *giroflée de Mahon* (hesperis maritima), formant des touffes basses, à fleurs roses et violettes.

JULIENNES (Alpes), partie des Alpes orientales, entre la dépression du col d'Adelsberg (548 m.) à l'E. et les Alpes Carniques à l'O. Elles rappellent le souvenir de Jules César, qui y aurait fait construire une route pour pénétrer en Illyrie. Elles sont circonscrites par des voies ferrées : au N., de Tarvis à Laybach, par la Save ; à l'E., de Laybach à Trieste, par le col d'Adelsberg; au S., de Trieste à Udine; à l'O., d'Udine à Tarvis. Peu de sommets dépassent 2.000 mètres ; le plus élevé, le Triglaff ou Terglou, culmine à 2.864 mètres.

JULIER (col du), col alpestre, haut de 2.287 mètres, dans le massif de l'Albula (Alpes des Grisons), reliant la vallée de l'Oberhalbstein, tributaire du Rhin, avec celle de l'Inn. Au sommet du col, par où passe une route carrossable, on remarque les deux colonnes Juliennes, fragments d'une colonne brisée d'origine fort ancienne.

JULIERS (duché de) [en lat. *Juliacensis Ducatus;* en allem. **Jülich**], ancienne principauté de l'empire germanique, sur la rive gauche du Rhin, entre la Gueldre et le duché de Clèves au N., l'électorat de Cologne à l'E., le duché de Limbourg au S.-O. et le duché de Clèves à l'O. Elle comprenait une superficie de 4.130 kilom. carr., avec une population de 400.000 hab. Capit. *Juliers;* villes principales : Aix-la-Chapelle, Duren et Dalen.

Au XIe siècle, on rencontre pour la première fois des *comtes de Juliers,* vassaux des ducs de Basse-Lorraine. Ils deviennent héréditaires, et acquièrent, au XIIIe siècle, l'immédiateté de l'empire. En 1336, Guillaume V fut créé margrave par l'empereur Louis IV de Bavière ; vingt ans après, Charles IV le fit duc. De ses deux fils, l'un, Guillaume VI, lui succéda en 1362, et, par un mariage, acquit la Gueldre; l'autre, Gérard, épousa l'héritière du comté de Berg. Guillaume VI mourut en 1402 ; son successeur, Renaud ou Rainald IV, étant mort sans enfant (1423), le duché de Juliers revint aux descendants de Gérard, fils de Guillaume V, créés ducs en 1389. Adolphe (mort en 1437) réunit les duchés de Juliers et de Berg. Son deuxième successeur, Guillaume VIII, mourut en 1511, laissant ses possessions à Marie, mariée à Jean, duc de Clèves. Le duché de Juliers suivit les destinées de la maison de Clèves jusqu'à l'extinction de la famille ducale, en 1609. L'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg et le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neubourg, fils des deux sœurs de Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers, réclamèrent son héritage; après de longues contestations où Henri IV se préparait à intervenir au moment de sa mort (1610) et une guerre ouverte, les duchés revinrent à la maison de Neubourg par les traités de Xanten (1614) et de Clèves (1666). A l'extinction de cette branche, en 1742, ils passèrent à la branche de Palatinat-Soulzbach, qui devint la maison électorale de Bavière. Le traité de Lunéville les donna à la France (1801), où ils firent partie du département de la Roër. Par le traité de Vienne (1815), le duché de Juliers fut dévolu à la Prusse, qui l'incorpora dans la Province-Rhénane.

JULIERS, ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane [présid. d'Aix-la-Chapelle]), sur la Roër ; 4.869 hab. Ecole de sous-officiers. Fabriques de sucre, de papier, de plumes. Juliers (le *Juliacum* des Romains) a été conquis en 1277 par l'archevêque de Cologne, en 1609 par l'archiduc Léopold, en 1610 par Maurice d'Orange, en 1622 par les Espagnols. Les Français le prirent en 1794 et en firent le chef-lieu du département de la Roër.

JULIETTE, héroïne du drame de Shakspeare : *Roméo et Juliette.* Caractère très simple et profond dans sa simplicité, on peut dire que Juliette, c'est l'amour même dans sa fleur et sa puissance tragique. V. Roméo et Juliette.

JULIS (*liss*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre girelle.

JULIUS PORTUS, port de la Campanie, constitué par l'ancien lac Averne. Il fut l'ouvrage d'Agrippa, qui lui donna ce nom pour honorer la mémoire de Jules César et rassembla dans ce port la flotte qui devait aller combattre Sextus Pompée. Aujourd'hui, le lac Averne est à nouveau séparé de la Méditerranée, depuis un tremblement de terre qui fit en même temps surgir une montagne de cendres, à la place du lac Lucrin.

JULLIANGES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 46 kilom. de Brioude, sur un sous-affluent de la Loire, par l'Arzon ; 947 hab. Commerce de dentelles.

JULLIÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 32 kilom. de Villefranche, non loin de la Mauvaise, affluent de la Saône ; 884 hab. Bons vins rouges, principalement des crus suivants : *les Chanoriers, la côte de Beauvernais, aux Vayolettes,* etc. Distilleries, huilerie, scierie. Château de la Roche-Jullié, de la fin du XVIe siècle.

JULLIEN (Marc-Antoine), dit **Jullien de Paris,** homme politique français, né et mort à Paris (1775-1848). Admirateur passionné de Robespierre, il entra au comité de Salut public, fut envoyé en mission dans l'Ouest et dans le Midi et fit rappeler Carrier. Chargé, à Bordeaux, d'arrêter et de condamner les girondins, il remplit impitoyablement sa mission. Arrêté au 9-Thermidor, l'amnistie de l'an IV lui rendit la liberté. Il fut compromis dans la conspiration de Babeuf, mais put se réfugier en Italie. Il obtint de Napoléon différents postes dans l'administration des armées, mais il fut arrêté, en 1813, pour avoir écrit un mémoire contre le despotisme de l'Empereur. Il fut disgracié comme libéral par la Restauration, et se voua dès lors au journalisme. — Son fils, Pierre-Adolphe, né à Amiens en 1803, mort à Paris en 1873, ingénieur, construisit le pont-canal du Guétin sur l'Allier et celui de Digoin sur la Loire, le chemin de fer de Paris à Orléans, et de Paris à Lyon.

JULLIEN (Charles-Edouard), ingénieur, né à Paris en 1813. Attaché d'abord à l'usine du Creusot, Jullien devint sous-directeur des Forges de Montataire et chef de fabrication à l'aciérie de Rive-de-Gier. On lui doit des ouvrages estimés sur la fabrication des locomotives et la métallurgie du fer et de l'acier.

JULLIEN (Jean-Lucien-*Adolphe*), littérateur et musicographe français, né à Paris en 1845. Il étudia le droit, la musique, et devint un critique musical distingué. Il a été attaché, à ce titre, à divers journaux et revues et, en dernier lieu, au « Journal des Débats ». Citons de lui : *la Musique et les Philosophes au XVIIIe siècle* (1873) ; *Histoire du théâtre de Mme de Pompadour* (1874) ; *les Grandes Nuits de Sceaux* (1876) ; *Weber à Paris en 1826* (1877) ; *l'Eglise et l'Opéra en 1735* (1877) ; *la Cour et l'Opéra sous Louis XVI* (1878) ; *la Comédie et la Galanterie au XVIIIe siècle* (1879) ; *Histoire du costume depuis les origines du théâtre en France jusqu'à nos jours* (1880) ; *la Ville et la Cour au XVIIIe siècle* (1880) ; *l'Opéra secret au XVIIIe siècle* (1880) ; *Gœthe et la Musique* (1880) ; *Hector Berlioz* (1882-1888) ; *la Comédie à la cour* (1883) ; *Richard Wagner* (1886) ; *Monographie parisienne* (1891) ; *Musiciens d'aujourd'hui* (1891-1894) ; *Musique* (1895) ; etc.

JULLIEN (Jean), littérateur et auteur dramatique français, né à Lyon en 1854. Ingénieur-chimiste, il s'occupa d'abord de l'exploitation des varechs dans une usine du littoral breton, puis il se rendit à Paris et se tourna vers les lettres. Il fonda et dirigea pendant trois ans la revue *Art et Critique,* puis collabora au « Paris ». Passionné pour un art dépouillé de toute convention, voulant que toute pièce de théâtre fût « une tranche de la vie, mise sur la scène avec art », il a fait représenter : *la Sérénade* (1888); *l'Echéance* (1890); *le Maître* (1890); *la Mer* (1891); *la Poigne* (1900). On lui doit, en outre : *Perdreau et papillon,* conte (1885), *Trouble-cœur* (1886), *la Vie sans lutte* (1892), nouvelles ; *le Théâtre vivant,* essai théorique (1891-1896); *les Petites Comédies* (1900); etc.

JULLIÉNIE (*ju-li-é-nî*) ou **JULLIENIA** (*ju-li-é*) n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des hydrobiidés, comprenant des espèces propres à l'Asie tropicale. (Les julliénies sont des animaux fluviatiles à coquille renflée, ovale, conique, non perforée, avec des côtes spirales. L'espèce type est la *jullienia flava,* de Cochinchine.)

JULLY-LÈS-BUXY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Chalon-sur-Saône ; 529 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins rouges et blancs.

JULOCROTON n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des sous-arbrisseaux voisins des *crotons,* auxquels ils ressemblent par leur feuillage et leurs fleurs, et dont on connaît une quinzaine d'espèces brésiliennes. (Plusieurs sont aromatiques et stimulantes.)

JULODIS (*diss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, comprenant une centaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

Julodis (réd. d'un tiers)

— Encycl. Répandus surtout dans les pays désertiques, les *julodis* sont de gros buprestes bronzés ou vert dorés, avec des bandes farineuses ou des pinceaux de poils formant des lignes rouges, jaunes, grises ou blanches sur les élytres. Le *julodis onopordi* habite la France; il est bronzé obscur, varié de bandes grises et rousses. Une des plus grandes et des plus belles espèces est le *julodis Clouei,* de l'île Sokotora. On a créé pour les julodis une tribu de buprestidés, dite des *julodinés.*

JUMALA. Chez les Finnois et les Lapons, Jumala désignait le ciel et l'agent du tonnerre; mais ce mot a été étendu à d'autres divinités, et il n'est plus qu'un terme générique appliqué aux dieux en général.

JUMARAS (*ra*) n. m. Comm. Taffetas des Indes.

JUMART (*mar'* — du provenç. *gemerre* ou *gemarre*) n. m. Animal légendaire, qui serait soit le produit du taureau avec la jument ou l'ânesse, soit le produit de la vache avec le cheval ou l'âne. ‖ On trouve aussi la forme jumare.

JUMEAU, ELLE (*mo, mèl'* — du lat. *gemellus,* même sens) adj. Qui est né du même accouchement : *Frères* jumeaux. *Sœurs* jumelles.

— Fig. Qui est né, s'est produit ou existe avec une autre chose semblable : *La médecine naquit avec un frère* jumeau, *le charlatanisme.* (Monaret.)

— *Bains jumeaux,* Deux baignoires réunies dans un même cabinet. ‖ *Lits jumeaux,* Deux lits de même forme, placés l'un à côté de l'autre et parallèlement. ‖ *Epées jumelles,* Deux épées symétriques, disposées de manière à pouvoir être placées dans le même fourreau.

— Substantiv. Personne née avec une autre personne, d'un même accouchement : *Accoucher de deux* jumeaux, *de deux* jumelles, *de trois* jumeaux. (Acad.)

— Anat. Se dit de deux muscles superficiels du mollet ; de deux muscles profonds de la région fessière.

— Hortic. Se dit de deux fruits joints ensemble : *Une pomme* jumelle. *Des cerises* jumelles.

— Techn. *Machines jumelles,* Machines à vapeur fixes qui commandent le même arbre de couche et fonctionnent, par conséquent, d'une manière isochrone. ‖ *Hélices jumelles,* Hélices placées à l'arrière de chaque côté de l'étambot. ‖ *Roues jumelles,* Roues portées par un même essieu. ‖ *Alambics jumeaux,* Appareil qui sert à distiller au moyen de la méthode dite « par circulation », et qui se compose de deux alambics communiquant l'un avec l'autre, le bec de l'un venant s'implanter dans le ventre du second.

— Encycl. Anat. *Muscles jumeaux.* Le premier groupe des jumeaux pelvitrochantériens occupe la partie profonde de la fesse. Il est formé de deux petits faisceaux charnus, longs de 6 centimètres, allant du bassin au grand trochanter. Le second groupe est formé de deux muscles appelés aussi les *gastro-cnémiens,* parce qu'ils constituent la masse du mollet. Insérés en haut séparément en arrière des deux condyles du fémur, ils se réunissent en bas avec l'aponévrose du soléaire. Ainsi se forme le *tendon d'Achille,* qui va s'insérer en bas au calcanéum. Les deux jumeaux et le soléaire constituent le *triceps sural,* muscle extenseur du pied. Sa rétraction détermine le pied bot équin.

— Physiol. Les *jumeaux* ne sont pas toujours au nombre de deux; ce nombre s'étend quelquefois à trois, rarement à quatre, et les annales médicales citent même les cas de six jumeaux; à mesure que le nombre augmente, ceux-ci sont de moins en moins viables. Les naissances de jumeaux sont relativement peu fréquentes (environ 1 p. 100) et en proportion variable suivant les races. Le diagnostic d'une grossesse gémellaire, peut le plus souvent, être fait assez longtemps avant la naissance. Les jumeaux sont, dans la majorité des cas, de même sexe et d'une ressemblance souvent frappante.

— Dr. L'ancienne jurisprudence tranchait la question de primogéniture au profit de celui des deux jumeaux qui était venu au monde le second, le considérant comme le premier conçu. Le code actuel considère, au contraire, comme l'aîné celui qui voit la lumière le premier.

JUMEAUX, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. d'Issoire, sur l'Allier; 1.144 hab. Mine de baryte sulfatée, houille non exploitée. — Le canton a 11 comm. et 9.591 hab.

JUMEL (*mèl'*) adj. m. ‖ *Coton jumel.* Se dit d'une espèce de coton produit en Egypte, ainsi nommé parce qu'il provient de graines de Sea-Island, importées dans ce pays par un Français du nom de Jumel.

JUMELAGE (*laj'*) n. m. Action de jumeler.

JUMELER (rad. *jumelle.* — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je jumelle. Nous jumellerons*) v. a. Mar. Renforcer, consolider, en ajustant une jumelle : Jumeler *un mât.*

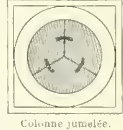
Colonne jumelée.

— Techn. Ajuster, accoupler longitudinalement des pièces de bois. *Jumelé, ée* part. pass. Archit. *Colonne jumelée* ou quelquefois *jumellée,* Colonne dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et retenus par le bas avec des goujons, et par le haut avec des crampons.

— n. f. pl. Constr. Assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre.

JUMELLE (*mèl'* — forme fém. de *jumeau*) n. f. Fille née avec un autre enfant d'un même accouchement. (V. jumeau.) ‖ Voiture très légère. ‖ Espèce de traîneau employé dans les arsenaux.

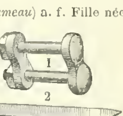

Jumelles : 1. De carrosserie ; 2. De mouleur.

— Archéol. Pièce d'artillerie du XVIe siècle, composée de deux canons unis ensemble à la moitié postérieure de leur volée et qui n'avaient, par conséquent, qu'une seule culasse et deux âmes. (La jumelle ne fut jamais d'usage courant; on la chargeait au moyen d'un refouloir double en forme de fourche.)

— Carross. Ensemble formé de *huits* que traversent des boulons pour le support des ressorts de voitures.

— Mar. Pièce de bois appliquée sur une autre pour la conserver ou la fortifier.

— Métallurg. Réunion des deux montants ou poteaux du bocard.

— Optiq. Double lorgnette, qui sert principalement au spectacle, ou encore aux officiers, chez qui elle fait partie de la tenue de campagne. ‖ *Jumelle marine* ou *de marine,* Instrument construit à peu près sur le modèle du précédent, mais dont la portée est plus longue, la puissance plus considérable.

— P. et chauss. Rangée de pavés qui forment la moitié du ruisseau, du côté de la chaussée. ‖ *Contre-jumelle,* Côté du ruisseau opposé au précédent, c'est-à-dire le plus proche du trottoir ou du mur d'un bâtiment.

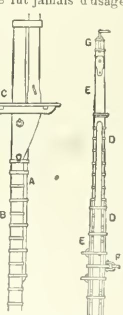

Jumelle : A, jumelle de racage ; B, bas mât ; C, hune ; D, jumelle de brasseyage ; E, vergue ; F, cercle de suspente ; G, fusée de la vergue

— n. f. pl. Blas. Pièce héraldique, formée par deux burelles parallèlement disposées.

— Pyrotechn. Ensemble de deux fusées adossées sur une même baguette.

— Techn. Réunion de deux pièces de bois ou de métal absolument semblables, qui entrent dans la composition d'une machine ou de quelque outil. ‖ Réunion de deux pièces de charpente montantes, qui entrent dans la composition d'un pressoir. ‖ Réunion de deux longues pièces de bois qui forment le dessus de l'établi d'un tourneur. ‖ Tringles de fer, entre lesquelles se trouvent les broches du peigne à tisser. ‖ Les deux montants verticaux placés de chaque côté de la mécanique Jacquard. ‖ Outil de mouleur servant à régulariser les noyaux dans un moulage.

Jumelles : 1. De théâtre ; 2. De marine.

— Typogr. Ensemble de deux pièces de charpente parallèles et perpendiculaires au sol, qui s'élèvent des deux côtés de l'ancienne presse en bois, et qui, soutenant les deux sommiers, s'assemblent par le haut dans une forte pièce appelée chapeau, et par le bas dans deux patins unis par une traverse. || On dit aussi MONTANTS.

JUMELLES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Baugé; 1.490 hab. Ch. de f. Orléans.

JUMELLIÈRE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Cholet; 1.358 hab. Ch. de f. Etat.

D'argent à deux jumelles en fasce d'azur.

JUMENT (*man* — du lat. *jumentum*, bête de somme) n. f. Zool. Femelle du cheval : *Les femmes tartares ne boivent que du lait de* JUMENT. (Buff.) || *Jument vide*, Jument non fécondée.

— Techn. Machine mue par un cheval, dont on se servait pour fabriquer la monnaie avant l'invention de la machine à balancier. || Fer à gaufrer des faux monnayeurs.

— PROV. et LOC. PROV. : **Jamais coup de pied de jument ne fit mal à cheval**, Les hommes prennent comme des galanteries les tapes, les coups que leur donnent les femmes. || **Avoir reçu un coup de pied de jument**, Etre atteint d'une maladie vénérienne. (Se dit à cause du nom populaire de *poulain*, appliqué au bubon inguinal.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Jument de Roland**, Jument du célèbre paladin qui, suivant l'expression plaisante de l'Arioste, n'avait d'autre défaut que celui d'être morte.

JUMENTAIRE (*man-tèr'* — du lat. *jumentum*, bête de somme) adj. Qui est de la nature des bêtes de somme : *Bêtes* JUMENTAIRES. (Peu us.)

JUMENTERIE (*man-te-rî* — rad. *jument*) n. f. Haras destiné à la production des étalons.

JUMENTÉS (*man*) n. m. pl. Groupe de mammifères périssodactyles, répondant à la famille actuelle des équidés. (Ce nom n'est plus guère employé, le synonyme le plus usité d'*équidés* étant *solidongulés*.) — *Un* JUMENTÉ.

JUMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** [du lat. *jumentum*] adj. Méd. Se dit d'une urine trouble et chargée comme celle du cheval.

JUMET, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 25.031 hab. Houille, verreries, briqueteries, brasseries, distilleries, tanneries, clouteries.

JUMIÈGES (lat. *Gemmeticum*), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Rouen, sur la Seine; 1.020 hab. Ch. de f. Ouest. Jumièges doit son origine à une abbaye fondée en 654 par saint Filbert ou Philibert. D'après la tradition, saint Philibert aurait reçu parmi ses religieux deux fils de Clovis II, mutilés à la suite d'une rébellion, les « énervés de Jumièges ». (V. ÉNERVÉS.) Dès l'origine, l'abbaye jeta un grand éclat. Pépin fit d'un abbé de Jumièges son ambassadeur près des papes Etienne III et Paul I^{er}, et Louis le Débonnaire en prit un autre pour chapelain. Pillée et détruite vers 851 par les Normands, l'abbaye fut relevée de ses ruines par Guillaume Longue-Epée, qui y appela des moines de Saint-Cyprien de Poitiers (930). Malgré quelques vicissitudes, elle prit un nouveau lustre. Aux XI^e et XII^e siècles, ses écoles étaient célèbres, et les libéralités qu'elle faisait aux pauvres lui valurent le surnom de *l'Aumônier*. C'est dans cette abbaye que fut élevé Edouard le Confesseur et que Guillaume Calarbu composa sa chronique. Les rois de France eurent de bonne heure une maison de plaisance à Jumièges, où Charles VII résida si longtemps avec Agnès Sorel, qui y mourut; son corps fut transporté à Loches, mais son cœur fut inhumé à Jumièges, dans la chapelle de la Vierge.

Ruines de l'abbaye de Jumièges.

Au XVII^e siècle, l'abbaye accepta la réforme de saint Maur (1621) et produisit quelques hommes éminents : dom Dufour, dom Garet, etc. A la Révolution, les religieux prêtèrent serment et se dispersèrent. En 1802, dom Bride devint curé d'Yvetot. Dom Gourdin avait recueilli la riche bibliothèque, qui a contribué à former celle de Rouen.

Il subsiste de l'abbaye des ruines pittoresques; notamment, le portail avec ses deux tours, les piliers de la nef, les bas côtés et une partie des murs latéraux (XI^e s.), quelques fragments de la basilique du X^e siècle, la salle des gardes du XII^e siècle, avec des remaniements du XV^e, l'ancienne salle capitulaire, des morceaux de la bibliothèque, la maison abbatiale du XVII^e siècle.

JUMILHAC (dom Pierre-Benoît DE), musicien français et bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1611 au château de Saint-Jean-de Ligoure (Limousin), mort à Paris en 1682. Il est l'auteur d'un ouvrage justement célèbre qui, en dépit de quelques erreurs, témoigne d'une vaste érudition et est rempli de recherches curieuses : *la Science et la Pratique du plain-chant* (1673, 1847).

JUMILHAC-LE-GRAND, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 43 kilom. de Nontron, sur l'Isle naissante; 3.130 hab. Carrière de kaolin; hauts fourneaux et forges dans les environs; moulins. Château du XV^e siècle. — Le canton a 7 comm. et 10.903 hab.

JUMILLA (lat. *Gemellæ*), bourg d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie]); 14.334 hab. Vins excellents. Fabrication de draps, étoffes communes, savons; huileries. Salines aux environs; ruines d'une ancienne forteresse.

JUNC... V. par JONC... tous les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

JUNCELLE (*jon-sèl'*) ou **JUNCELLA** (*jon-sèl'-la*) n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des gorgonidés, comprenant plusieurs espèces, fossiles dans les terrains tertiaires, comme la *juncella antiqua*, de l'éocène, ou habitant diverses mers.

JUNCKÉRITE (*jon-ké*) n. f. Variété silicifère de carbonate de fer.

JUNCTION-CITY, ville des Etats-Unis (Kansas), chef-lieu du comté de Davis, sur le Smoky Hill River, une des branches du Kansas; 4.502 hab.

JUNCUS (*jon-kuss*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre *jonc*.

JUNDT (Gustave-Adolphe), peintre français, né à Strasbourg en 1830, mort à Paris en 1884. Il s'adonna surtout à la peinture de genre et à la caricature. Il aborda le Salon en 1856 avec *une Fête au village voisin*, puis il exposa : *l'Invitation à la noce* (1857); *un Quatuor* (1861); *le Départ de la mariée et une Leçon de danse dans le Tyrol* (1863); *Après Sadowa* (1866); *Vive la France! Les internés quittent la Suisse* (1872); *le Retour de la mariée* et *Faneuse* (1880); *le Retour* et *Noce surprise par la neige* (1881); *l'Aurore* et *le Crépuscule* (1882); *les Premiers Rayons* et *Sous bois* (1883), etc. Tantôt railleur, tantôt poétique, il charmait une partie du public par les *Iles du Rhin*, les *Libellules* et autres œuvres pleines d'une intention sentimentale; d'autres fois, il apparaissait piquant, amusant dans des tableaux d'observation ou des caricatures spirituelles.

JUNEE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Clarendon]); 2.000 hab. Grands ateliers de matériel de chemins de fer.

JUNG (Jean-Henri), plus connu sous le nom de **Jung-Stilling**, écrivain et médecin allemand, né à Grund en 1740, mort à Carlsruhe en 1817. Il fut d'abord instituteur, puis fit sa médecine à l'université de Strasbourg, et s'établit comme médecin à Elberfeld, d'où il alla professer la science financière à l'Académie des sciences politiques de Kaiserslautern, transférée, en 1784, à Heidelberg. En 1787, il fut nommé à Marbourg, et, en 1803, l'électeur Charles-Frédéric de Bade l'appela à Carlsruhe. Jung, qui avait été toujours un mystique et un illuminé, jouit à la fin de sa vie d'une grande autorité. L'empereur Alexandre I^{er} ne dédaigna pas de le consulter. Il a laissé des romans, des livres de spiritisme, etc., une autobiographie (*Enfance, adolescence, etc., de Jung-Stilling*), qui est son meilleur ouvrage.

JUNG ou **IUNG** (Henri-Félix-Théodore), général et écrivain français, né et mort à Paris (1833-1896). Officier d'état-major, il fit la guerre d'Italie, fit, en 1870, partie de l'état-major de l'armée du Rhin et fut fait prisonnier à Metz. Colonel en 1883, chef de cabinet du général Boulanger (1886), général de brigade (1887), gouverneur de Dunkerque, il fut mis à la retraite en 1891. En 1895, il devint directeur de l'« Intermédiaire des chercheurs et des curieux ». Soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de MUSTAPHA, il a écrit plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *la Vérité sur le Masque de fer* (1873); *France et Rome* (1874); *Bonaparte et son temps* (1880-1881); *Lucien Bonaparte et ses Mémoires* (1882-1883); etc.

JUNGAPEO, bourg du Mexique (Etat de Michoacan); 5.000 hab.

JUNGE (Joachim), en latin **Jungius**, naturaliste et philosophe allemand, né à Lubeck en 1587, mort à Hambourg en 1657. Il est considéré comme le créateur de la botanique scientifique. Plusieurs de ses ouvrages les plus importants furent détruits dans un incendie. Parmi ceux qui restent, on cite : *Geometria empirica* (1688); *Doxoscopiæ physicæ minores* (1662); *Isagoge phytoscopica* (1678); *Mineralia* (1689); *Opuscula physica botanica* (1747).

JÜNGER (Jean-Frédéric), littérateur allemand, né à Leipzig en 1759, mort à Vienne en 1794. Il obtint la place de poète dramatique du théâtre de la cour de Vienne (1787-1789). Parmi ses écrits, citons : *le Petit César* (1782); *le Comte Henri de Moreland* (1783); *Lunes de l'oncle Jacob* (1787-1792); *le Mélancolique* (1795-1796); son *Théâtre* (1803-1804).

JUNGERMANNIACÉES (*jon-jèr'-ma-ni-a-sé*) n. f. pl. Famille de plantes, caractérisée par un sporange pédicellé, s'ouvrant en quatre valves et contenant des élatères. — *Une* JUNGERMANNIACÉE. (On écrit aussi JONGERMANNIACÉES.)

JUNGERMANNIE (*jon-jèr'-ma-nî*) n. f. Genre de plantes, de la classe des hépatiques et de la famille des jungermanniacées. (On écrit aussi JONGERMANNIE.)

— ENCYCL. Les *jungermannies* (jungermannia) sont de petites plantes à tiges rampantes, plus ou moins rameuses et chargées de feuilles; leur sporogone, situé au sommet d'un rameau et pédicellé à sa maturité, s'ouvre longitudinalement en quatre valves, auxquelles restent pendant quelque temps adhérentes des élatères entremêlées de spores. Elles sont communes dans les lieux frais et humides des régions tempérées et froides.

Jungermannie.

JUNGERMANNIÉES (*jon-jèr'-ma-ni-é*) n. f. pl. Tribu de la famille des *jungermanniacées*, à laquelle appartient le genre *jungermannie*, et qui ne renferme que des formes à tige feuillée, avec archégones terminaux. — *Une* JUNGERMANNIÉE. (On écrit aussi JONGERMANNIÉES.)

JUNGFLEISCH (Emile-Clément), chimiste français, né à Paris en 1839. Il étudia la pharmacie, fut reçu docteur ès sciences en 1868 et agrégé de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris en 1869, où il devint, en 1877, professeur titulaire. On lui doit d'intéressants travaux sur les dérivés chlorés de la benzine, sur la lévulose et le sucre interverti, etc. Citons de lui, outre de nombreux mémoires : *Traité de chimie organique* (1881), en collaboration avec Berthelot; *Manipulations de chimie* (1886); *la Production de la gutta-percha* (1892); etc.

JUNGFRAU (*ioung-fraou*) [mot allem. signif. *la Vierge*], un des principaux sommets de l'Oberland bernois, au-dessus des gorges de la Lutschine Blanche. Haute de 4.167 mètres, cette belle montagne a été gravie souvent depuis la première ascension connue (1811). Du sommet, arête étroite, panorama admirable. L'ascension se fait généralement par le versant sud. Une voie ferrée conduit vers le sommet.

JUNGHANS (Sophie), romancière allemande, née à Cassel en 1845, fille d'un conseiller aulique. Elle tient, dans le roman de famille, une place honorable par la vigueur et la probité de son talent. Nous citerons d'elle : *Joies et peines* (trois nouvelles, 1873); *Osanna et autres récits* (1880); *les Hôtes de madame Santines* (1884); *une Enigme* (1889); *l'Iris* (1893); etc.

JUNGLE (*jongl'*), **JONGLE** ou **DJONGLE** [du sanscr. *jangala*, désert] n. f. Dans l'Inde principalement, Fourré d'herbes, de roseaux, d'arbres, de lianes, peuplé de fauves, de serpents, etc. (Les jungles sont souvent marécageuses et insalubres.) || *Fièvre des jungles*, Fièvre paludéenne pernicieuse, que l'on contracte dans les jungles.

JUNGMANN (Joseph), littérateur tchèque, né à Hudlice en 1773, mort à Prague en 1847. Il fit ses études à Prague, devint professeur à Leitmeritz, puis à l'université de Prague. Pour ranimer le goût de la langue et de la poésie tchèques, il traduisit Chateaubriand et Milton, entreprit sa grande *Histoire de la littérature tchèque* (1825), publia un *Dictionnaire tchèque-allemand* (1835-1839), et un *Traité de littérature* (1845); ses *Œuvres diverses en vers et en prose* (1842) renferment des traductions de poèmes français, allemands et anglais, et un grand nombre de vers originaux, entre autres : *les Voix des patriotes*.

JUNHAC, comm. du Cantal, arrond. et à 24 kilom. d'Aurillac, au-dessus de l'Auze de Veinazès; 879 hab. *Mur du diable*, formé de roches du granit superposées sur une longueur de 500 mètres. Eglise des XII^e et XV^e siècles.

JUNIA (GENS), famille plébéienne de l'ancienne Rome. Le plus anciennement connu de ses membres avait épousé la fille du dernier roi Tarquin et fut le père de L. Junius, célèbre sous le nom de Brutus, l'un des deux premiers consuls romains. Elle donna un consul à la république en 429 et beaucoup de personnages connus. Les deux plus fameux sont Marcus Junius Brutus et Decimus Junius Brutus Albinus, meurtriers de César.

Junia de repetundis (LEX). Dr. rom. Loi, d'une date inconnue, qui, reprenant une disposition analogue de la loi Calpurnia de l'an 149 av. J.-C., ouvrit aux pérégrins la procédure du *sacramentum* en matière de concussion, et leur permit ainsi, dans ce cas spécial, de saisir les tribunaux romains par voie de *legis actio*.

Junia norbana (LEX). Dr. rom. Loi dont la date est inconnue (elle doit être antérieure à la loi Æliasentia de l'an 757), qui admit que les esclaves affranchis sans l'emploi des formes solennelles seraient libres, mais décida en même temps qu'ils ne deviendraient pas citoyens. Ils furent assimilés, sous le nom de *Latini juniani*, aux *Latini coloniarii*.

Junia velleia ou **Junia vellæa** (LEX). Dr. rom. Loi rendue au commencement de l'empire (peut-être en l'an 26 apr. J.-C.), qui permit d'instituer ou d'exhéréder les enfants qui, conçus lors de la confection du testament, naîtraient héritiers siens du vivant même du testateur. On les a appelés posthumes *velléiens*. V. VELLÉIENS.

JUNIN, village et département du Pérou. Le village, situé à 25 kilom. au S. de Pasco, est célèbre par la victoire qu'y remporta Bolivar sur les Espagnols, le 6 août 1824. Le département a une superficie de 112.251 kilom. carr. et une population de 209.871 hab. Capit. *Cerro de Pasco*.

JUNIN, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), sur la grande voie ferrée transcontinentale de Buenos-Ayres à Valparaiso.

JUNIN, ville de la Colombie (prov. de Cundinamarca), dans le haut bassin de l'Upia, tributaire de l'Orénoque; chef-lieu d'un district qui a 9.000 hab.

JUNIOR (mot lat. qui signifie *plus jeune*) adj. Puîné, cadet. (S'emploie quelquef. à la suite d'un nom propre, pour distinguer la personne qu'on veut désigner de ses frères tous plus âgés : *Laurent* JUNIOR.)

JUNIORAT (*ra* — du lat. *junior*, plus jeune) n. m. Office de vicaire ou de desservant dans une église; droit de nommer à cet office. (Ne se dit plus.)

JUNIPÈNE n. m. Chim. Essence de genièvre.

JUNIPÉRACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *juniperus*, genévrier] adj. Bot. Qui ressemble au genévrier.

JUNIPÉRITE n. m. Bot. Genre de conifères fossiles, voisin des genévriers, et comprenant trois ou quatre espèces, trouvées dans des lignites.

JUNIPERUS (*pé-russ*) n. m. Nom scientifique latin du genre *genévrier*.

Junius (LETTRES DE). Lettres politiques qui parurent dans le « Public Advertiser », du 21 janvier 1769 au 21 janvier 1772, puis en volumes (1772); la meilleure édition est celle qu'en donna, en 1812, le fils de Woodfall, directeur de ce journal. Elles ont été traduites en français par Parisot (1823). Elles étaient adressées à divers personnages et furent écrites à l'occasion des démêlés de Wilkes avec les ministres, de sa mise hors la loi et des dénis de justice dont il fut victime. L'auteur, un libéral indépendant, y attaqua violemment pendant trois ans, en restant dans un mystère impénétrable, le ministère de lord North. Ces pamphlets ont été tour à tour attribués à divers personnages : Sackville, Burke, lord Shelburne, Barré, Wilkes, Horne Tooke, lord Lyttelton, Hamilton, etc. John Taylor, de Quincey, Macaulay et d'autres écrivains, s'appuyant sur une certaine similitude d'écriture, ont cru que l'auteur de ces lettres était sir Philip Francis, secrétaire de lord Chatham, mais le talent, le souffle de Junius ne se retrouvent nulle part dans les œuvres de ce personnage.

JUNIVILLE, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 14 kilom. de Rethel, sur la Retourne, dans la Champagne Pouilleuse; 1.070 hab. Mérinos. Commerce de bestiaux et de bois. — Le canton a 13 comm., et 5.687 hab.

JUNJEERA. Géogr. V. DJINDJIRA.

JUNKER (pron. allem. *ioun'-kèr'* — mot allem., contract. de *junger herr,* jeune noble) n. m. Nom donné, en Allemagne, aux fils des gentilshommes terriens, quand, au sortir de l'enfance, ils entrent au service en qualité de simples soldats : *La plupart des officiers allemands se recrutent parmi les* JUNKERS. ‖ Se dit aussi des gentilshommes terriens. (*Junker* est, en ce cas, synonyme de HOBEREAU.)

JUNKER (Guillaume), voyageur russe, né à Moscou en 1840, mort à Saint-Pétersbourg en 1892. Après avoir achevé ses études médicales en Allemagne, il se rendit en Egypte, gagna Khartoum et descendit le Sobat inférieur (1876). Puis il partit de Gondokoro, remonta le Nil Bleu et explora le territoire de ses affluents occidentaux jusqu'en 1878, date à laquelle il rentra en Europe. En 1880, il recommençait ses explorations, pénétrait dans le pays des Niams-Niams, des Monbouttous, et découvrait les sources de l'Ouellé, jusqu'en 1883; puis il regagnait Lado, s'y rencontrait avec Emin et avec le capitaine Casati, et, en 1884, après avoir échappé à grand'peine aux troupes du mahdi, rentrait en Allemagne. Après une nouvelle expédition en Afrique (1886), Junker rentra définitivement en Europe et rédigea la relation de ses voyages, qui a paru dans les « Petermanns Mitteilungen » (1888-1889), sous le titre de *Reisen in Afrika, 1875-1886* (1889-1891).

JUNKSSEYLON, une des Pescadores. V. DJANKS-SEYLON.

JUNOD (Victor-Théodore), médecin suisse, né à Bonvillars (Suisse) en 1809, mort à Londres en 1882. Il fit ses études à Paris et fut reçu docteur en 1833. En 1837, il obtint de l'Institut le prix Montbyon pour son application en grand du principe de la ventouse à l'aide d'appareils pneumatiques (méthode hémospasique). Il est aussi l'inventeur d'appareils propres à donner des bains d'air comprimé. On lui doit : *Méthode hémospasique* (1843); *Traité théorique et pratique de l'hémospasie* (1875).

JUNON (nom mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 3, découverte en 1804, par Harding.

JUNON. Mythol. Une des grandes divinités romaines, fille de Saturne et de Rhéa, femme de Jupiter et reine du ciel, déesse de la lumière et du mariage. Elle a été de bonne heure identifiée avec l'Héra des Grecs. (V. HÉRA.) — Junon, avant d'être hellénisée, était adorée comme une personnification de la lumière céleste, dans les villes du Latium, chez les Sabins, les Osques, les Ombriens, les Etrusques. Elle avait des attributions assez diverses, qu'indiquaient différentes épithètes. On distinguait, par exemple : *Juno Regina,* associée à Jupiter et Minerve dans le grand temple du Capitole; *Juno Lucina,* déesse de la lune et des enfantements, souvent assimilée à Diane (les matrones, aux calendes de mars, célébraient en son honneur les *matronalia.* Elle recevait des sacrifices, sur le Capitole et à la Regia, aux calendes de chaque mois; le mois de juin, appelé d'abord *junonius,* lui était consacré); *Juno Pronuba,* déesse du mariage; *Juno Moneta,* déesse des bons conseils; *Juno Sospita,* protectrice des femmes; *Juno Cælestis,* la Tanit ou l'Astarté de Carthage, transportée à Rome après la troisième guerre punique, etc. Chacune d'elles avait à Rome son culte spécial.

— Iconogr. D'une façon générale, le type figuré de *Junon* est le même que celui de l'Héra grecque. (V. HÉRA.) Cependant, on relève quelques traits particuliers dans certaines représentations romaines. Le type de Juno Pronuba nous est connu par des bas-reliefs de sarcophages; celui de Juno Lucina, par des monnaies; celui de Juno Sospita, par une belle statue du Vatican; ceux de Juno Regina et de Juno Cælestis, par de nombreuses monnaies et plusieurs statues. Ordinairement, la Junon romaine est représentée dans une attitude pleine de majesté, sévèrement drapée, tenant le sceptre et la patère, parfois le foudre. Juno Cælestis est voilée, avec un croissant sur le front, ou des étoiles, ou une couronne de tours; quelquefois, elle est montée sur une lionne ou sur un char attelé de lions.

Les modernes ont conservé à Junon sa physionomie imposante. Un tableau d'Andrea Sacchi (Vienne) nous la montre assise sur un char tiré par deux paons. Dans un tableau de Natoire (Louvre), elle est assise sur de légers nuages, au-dessus de l'arc-en-ciel. Une composition de Raphaël, gravée par Marco da Ravenna, représente *Junon, Cérès* et *Psyché.* Un tableau de Paul Véronèse (Bruxelles), qui décorait autrefois le plafond de la salle du conseil des Dix, à Venise, montre *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise. Junon se parant de la ceinture de Vénus* a été peinte par A. Coypel, G. Hamilton, L. Cordier (1870). Parmi les autres sujets relatifs à cette déesse, nous citerons : *Junon confiant à Argus la garde d'Io,* tableau de J. Jordaens; *Junon transportant les yeux d'Argus sur la queue du paon,* tableaux de Rubens (autrefois au palais Durazzo, à Gênes, et actuellement en Angleterre) et du Poussin (Berlin); *Junon jalouse,* tableau de Galimard (1819); *Junon allaitant Hercule,* tableaux du Tintoret et de Rubens.

Junon allaitant Hercule, d'après Rubens.

JUNONALES n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Junon. ‖ On dit aussi JUNONIES.

JUNONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui appartient à Junon, qui a son caractère : *Une santé* JUNONIENNE. (Edm. et J. de Goncourt.) [On dit aussi JUNONIQUE.] ‖ Surnom de Janus qui, comme Junon, présidait au commencement de chaque mois.

JUNOT (Andoche), duc D'ABRANTÈS, général français, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or) en 1771, mort à Montbard en 1813. Il était étudiant en droit quand il partit, en 1792, comme grenadier dans un bataillon de volontaires de la Côte-d'Or. Simple sergent, il devint secrétaire de Bonaparte au siège de Toulon (1793), le séduisit par sa bravoure (Bonaparte l'avait baptisé **sergent la Tempête**), s'attacha à sa fortune, le suivit en Italie et en Egypte et fut nommé colonel (1796), puis général de brigade (1798). Resté en Egypte, il rentra en France après Marengo (1800), et reçut le commandement de la place de Paris et le titre de général de division (1803). Mécontent de n'avoir pas été nommé maréchal, il accepta la légation de Lisbonne (1804), la quitta sans autorisation pour rejoindre Napoléon un peu avant Austerlitz (1805), fut nommé au retour de la campagne gouverneur militaire de Paris (1806), mais en repartit en novembre 1807 pour commander l'armée du Portugal. La rapidité avec laquelle il conquit ce pays lui valut le titre de *duc d'Abrantès;* mais il ne sut pas résister à Wellington et dut évacuer le pays, après sa défaite de Vimeiro (1808), en signant à Cintra une convention avec le vainqueur. A son retour en France, il tomba dans une demi-disgrâce, dont il ne sortit que pour commander sans succès un corps de l'armée de Masséna en Portugal (1810-1811), puis un corps de la Grande Armée en Russie (1812). Son incapacité décida Napoléon à le reléguer dans le gouvernement des provinces illyriennes; le chagrin fut fatal à sa raison, déjà ébranlée par les embarras d'argent auxquels l'exposait sa prodigalité. Il se rendit chez son père, à Montbard, pour se rétablir, mais se jeta par la fenêtre dans un accès de fièvre chaude. — Il épousa LAURE **Permon,** qui a laissé d'intéressants *Mémoires.* (V. ABRANTÈS [duchesse d'].) De son mariage Junot eut deux fils, NAPOLÉON-ANDOCHE, né et mort à Paris (1807-1851), et ADOLPHE-ALFRED-MICHEL, né à Ciudad-Rodrigo en 1810, lieutenant-colonel en 1858, blessé mortellement à Solferino (1859). — Sa fille, CONSTANCE, se consacra aux lettres. V. AUBERT (Constance).

Junot, duc d'Abrantès.

JUNQUERA (LA), bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Gerone]), au pied méridional des Albères; 2.230 hab. Chênes-lièges.

JUNTE (*jont'* — de l'espagn. *junta;* du lat. *juncta,* partic. pass. fém. de *jungere,* supin *junctum,* réunir, assembler) n. f. Conseil, assemblée, en Espagne et en Portugal.

— ENCYCL. Les *juntes* sont des commissions perpétuelles ou temporaires, revêtues ou non d'un caractère officiel, et créées en vue de répondre à tel ou tel besoin politique, à telle ou telle nécessité administrative. En 1520, les villes de Castille, révoltées contre Charles-Quint, établirent une sainte junte pour diriger le mouvement. Philippe II et ses successeurs réunirent des juntes (*juntas de medios*) pour aviser aux moyens de réformer l'Etat. Charles II institua une junte pour gouverner l'Espagne après sa mort, avant l'arrivée de Philippe V. En 1808, de grandes commissions appelées « juntes » existaient à Madrid auprès des conseils et jouaient le rôle de comités d'administration et de tribunaux. Lorsque Napoléon eut fait de Joseph un roi d'Espagne, il convoqua à Bayonne une junte de cent cinquante notables pour voter la constitution qu'il voulait donner à la Péninsule. Les Espagnols répondirent à la junte de Bayonne en érigeant dans presque toutes les villes des juntes insurrectionnelles, qui bientôt se groupèrent sous l'autorité d'une junte centrale, transférée successivement à Aranjuez, à Séville et à Cadix. Ce régime, très favorable à l'autonomie régionale a reparu à plusieurs reprises au cours du XIXe siècle pendant les époques troublées et notamment en 1823, en 1840, en 1873.

JUNTE (en ital. *Junta, Giunta* ou *Zunta*), nom d'une ancienne famille de Florence. En 1480, LUC'ANTONIO, après avoir exercé quelque temps à Florence la profession de libraire, alla s'installer à Venise, où il publia avec grand succès des traductions latines d'auteurs grecs imprimés par les Alde. A sa mort (1538), ses fils et plus spécialement Tommaso l'aîné continuèrent son commerce, et, après celui-ci, ses neveux Modesto et Bernardo, sous la rubrique : *Apud Juntas.* Au milieu du XVIIe siècle, l'atelier fut repris par leurs cousins de Florence; en 1791, il existait encore. — FILIPPO, frère de Luc'Antonio, resté à Florence, avait, en 1497, sa boutique à côté de S. Maria della Badia, à l'enseigne du Lys rouge (marque commune en rouge ou en noir à tous les Junte d'Italie, de France et d'Espagne). Honoré de la protection spéciale du pape Léon X, il acquit une très grande renommée par ses éditions de classiques grecs et latins. A sa mort (1517), ses fils Benedetto (mort en 1531) et Bernardo (mort en 1551) continuèrent brillamment l'œuvre paternelle. L'apogée de leur célébrité est marqué par le *Decamerone* de 1527. Leur maison ne disparut que vers la fin du XVIIe siècle. — JACQUES-FRANÇOIS, neveu de Luc'Antonio et de Filippo, fut envoyé par son oncle, chez qui il était, de Venise à Lyon, fonder, en 1520, un nouvel atelier pour y imprimer des classiques grecs, connus sous le nom de contrefaçons Aldines, et de là les répandre en Allemagne et en Italie. Quand il mourut, en 1556, ses filles Jacqueline et Jeanne lui succédèrent sous la qualification de *heredes Giunti.* L'atelier n'existait plus au XVIIe siècle.

JUOIL n. m. Nom ancien d'un poisson de la Méditerranée, l'athérine joël (*atherina Boyeri*).

JUPE (de l'arabe *djoubba,* vêtement de dessous) n. f. Cost. Partie du vêtement des femmes qui descend de la taille aux pieds. (Auj. Se dit surtout du vêtement de dessus, de la *robe.*) ‖ Partie d'un vêtement d'homme qui prend de la taille jusqu'à mi-jambe : *La* JUPE *d'une redingote.* — Techn. *Porte-jupe* ou *Retrousse-jupe,* Sorte de pinces qui servent à retrousser les robes et à les maintenir.

JUPIER (*pi-é*), **ÈRE** n. et adj. Se dit du tailleur, de la couturière qui a pour spécialité la jupe de femme.

A, jupon (XVe s.); B, jupe (XVe s.); C, jupe moderne; D, jupon moderne; E, jupe de cycliste.

JUPILLE (lat. *Jobii villa*), ville de Belgique (prov. de Liège), arrond. admin. et judic. de Liège, près de la Meuse; 5.600 hab. Houille; filatures de laines; fabriques de draps; papeteries. Pépin d'Héristal y mourut en 714.

JUPILLES, comm. de la Sarthe, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Calais, à la lisière de la forêt de Bersay, près du Dinan; 1.288 hab. Importante fabrique de sabots.

JUPIN, surnom ou plutôt synonyme familier de JUPITER, qui ne convient qu'au style familier et badin.

JUPITER. Mythol. Principale divinité des Romains; dieu souverain du ciel et du monde; fils de Saturne et de Rhéa. Jupiter a été de bonne heure identifié avec le Zeus des Grecs, dont on lui a attribué presque toutes les aventures, les légendes et les fonctions. (Pour tout ce qui concerne le dieu grec, v. ZEUS.) — Dès les plus anciens temps, Jupiter était l'objet d'un culte chez toutes les populations italiques, pour qui il personnifiait la lumière, les phénomènes célestes, l'agriculture. Il était adoré chez les Osques, à Capoue et Atella, dans le Samnium, en Lucanie et dans le Brutium; chez les Ombriens, les Sabins, les Marses, les Volsques, etc. Des temples de Jupiter s'élevaient dans toutes les villes du Latium. Avant la fondation même de Rome, Jupiter paraît avoir été adoré sur quelques-unes des sept collines. Plus tard, le dieu se présentait à l'esprit des Romains sous des aspects et des noms assez divers. On distinguait notamment : *Jupiter Lucetius,* dieu des Ides; *Jupiter Fulgur,* dieu de la foudre, dont le temple s'élevait sur le Champ de Mars; *Jupiter Elicius,* dieu de la pluie; *Jupiter Dapalis,* dieu des semailles; *Jupiter Liber,* dieu des vendanges; *Jupiter Penetralis,* dieu protecteur de la maison; *Jupiter Terminus,* dieu des bornes; *Jupiter Feretrius,* dont le temple, fondé, dit-on, par Romulus, fut restauré par Auguste; *Jupiter Victor,* qui avait trois temples à Rome : sur le Palatin, sur le Quirinal et le mont Capitolin; *Jupiter Stator,* qui possédait deux sanctuaires : l'un sur la pente nord du Palatin, l'autre près du *Circus Flaminius;* enfin, *Jupiter Optimus Maximus Capitolinus,* qui, en compagnie de Junon et de Minerve, trônait sur le Capitole, dans un magnifique temple à trois nefs, construit par les Tarquins et plusieurs fois détruit, puis rebâti. Il se subordonna peu à peu les autres dieux du Panthéon romain. Au culte de Jupiter présidait le *flamen dialis;* mais beaucoup d'autres prêtres y jouaient un rôle. On célébrait en l'honneur du dieu de nombreuses fêtes : par exemple, le 19 août, les *vinalia rustica,* pour demander de bonnes vendanges; le 11 octobre, les *meditrinalia,* où l'on goûtait le vin nouveau, etc. Mais les plus importantes de ces fêtes étaient celles de *Jupiter Optimus Maximus,* qui étaient l'occasion de jeux solennels : les *Ludi Romani* ou *Ludi Magni,* les *Ludi Capitolini,* et, plus tard, sous Domitien, l'*Agôn Capitolinus.* En outre, des sacrifices étaient offerts au grand dieu du Capitole par les consuls entrant en charge, par les triomphateurs, par les empereurs nouvellement proclamés, à certains anniversaires, dans toutes les circonstances solennelles.

— Iconogr. Le type figuré du Jupiter romain est exactement conforme au type du Zeus grec. (V. ZEUS.) Le type est plus intéressant à suivre sur les monnaies. A l'époque républicaine, le dieu s'y montre tantôt barbu, tantôt imberbe, tenant le foudre et l'aigle; parfois monté sur un quadrige et guidé par la Victoire; ou encore, avec Junon et Minerve. Les médailles ou médaillons du temps de l'Empire représentent souvent la Triade capitoline, debout ou assise; ou bien *Jupiter Victor* s'y montre seul, assis, tenant une Victoire dans sa main droite, et la main gauche appuyée au sceptre; ou encore apparaît *Jupiter Conservator,* debout, couvrant l'empereur de son manteau.

Jupiter et Thétis, d'après Ingres.

Parmi les figures modernes de Jupiter, nous citerons : *la Naissance de Jupiter,* tableau de Jules Romain; *l'Enfance* ou *l'Education de Jupiter,* ou *Jupiter chez les corybantes :* tableaux de Jordaens (Louvre), de J. Romain, de Poussin, de Noël Coypel (Grand Trianon), de Cataei (palais Pitti), de Hopfgarten, etc.; — *Jupiter nourri par la chèvre Amalthée :* tableau de C. Cignani (Munich); — *Jupiter et Alcmène :* peinture de J. Romain; — *Jupiter et Antiope :* chef-d'œuvre du Corrège; fresque de Raphaël dans la chambre de bain du cardinal Bibbiena à Rome; tableaux du Titien

(Louvre), de Watteau (Louvre), G. Schalcken, Ingres (Exp. univ. de 1855 [Paris]), Palma le jeune ; J. Van Achen (Belvédère) ; — *Jupiter et Callisto :* tableaux de J. Romain, J.-B. de Troy, Fr. Boucher ; — *Jupiter et Danaé :* gravure de G. Duchange (d'après le Corrège), P.-C. Levesque (d'après F. de Troy), N. Lemire (d'après A. Carrache), L.-M. Bonnet (d'après Fr. Boucher) ; tableau de J. Romain ; — *Jupiter et Europe :* gravures de G. Bonasone (d'après Raphaël), de T. Cook et R. Pollard (d'après Benjamin West), de Fr. Bartolozzi (d'après le Guide) ; tableau de Cl. Lorrain, etc. ; — *Jupiter et Ganymède :* composition de Raphaël, gravée par le Maître au Dé ; gravures de P. Meyer (d'après F. Linder), W. Boettner (d'après Nahl), Cherubino Alberti (d'après P. Caldara), etc ; — *Jupiter foudroyant les Géants :* peintures de J. Romain (Mantoue), Jean Le Blond (Louvre), P. del Vaga (palais Doria, à Gênes) ; gravures de B. Coriolano (1647, d'après le Guide), etc. ; — *Jupiter et Hébé :* groupe de bronze par Carrier-Belleuse (1859), etc. (V. Hébé.) — *Jupiter et Io :* tableaux de J. Romain, du Corrège, de J.-B. Regnault, de Schiavone, etc. (V. Io.) — *Jupiter et Junon :* tableaux du Titien, d'Annibal Carrache (galerie Farnèse) ; gravure de G. Duchange (d'après A. Coypel), Giulio Bonasone (1546), G.-P. Benoist (d'après Julien de Parme), F. Bartolozzi (d'après G.-B. Cipriani), etc. ; — *Jupiter et Léda :* compositions diverses du Corrège, du Tintoret, de P. Véronèse, de Poussin, d'Andrea del Sarto, etc. ; — *Jupiter et Lycaon :* tableau de Jean Cossiers (Madrid) ; — *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis :* tableaux du Bronzino (Munich), J.-Bernard Restout (Toulouse), J. Jordaens (Belvédère), etc. ; — *Jupiter et Sémélé :* gravures de Pasqualini (d'après le Guerchin), J. Haussard (d'après J. Romain), Caraglio, L.-M. Bonnet, Th. Cook (d'après B. West), C. Bos, C. Bloemaert (d'après Abr. Diepenbeek), etc. ; — *Jupiter et Thétis :* tableau d'Ingres (1811, au musée d'Aix).

Au nombre des sculptures modernes, il convient de rappeler le *Jupiter Pluvius*, de Jean de Bologne, dans le jardin du palais de Pratolino. Un rocher sert de base à la statue colossale de Jupiter Pluvieux, vulgairement appelée *l'Apennin*. Autour de son front rayonnent de nombreux filets d'eau. Assis et penché en avant, le dieu s'appuie d'une main sur le rocher ; de l'autre, il presse la tête d'un monstre qui lance un volume d'eau considérable.

JUPITER (*tèr'* — n. mythol.) n. m. Astron. Planète qui est placée entre Pallas et Saturne : JUPITER, *la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de masse que le soleil.* (D'Alemb.) — Alchim. Etain. ‖ *Sel de Jupiter,* Chlorhydrate d'étain.

— Charp. *Trait de Jupiter,* Mode d'assemblage des bois, dont le profil présente une ligne brisée comme les zigzags de la foudre.

Trait de Jupiter : 1. Simple ; 2. Double. (A, détail de l'assemblage ; B, coin de serrage.)

— Encycl. Astron. *Jupiter* est la plus grosse des planètes, et la plus brillante après Vénus. Le diamètre de Jupiter est 11.061 fois plus grand que celui de la terre. Sa distance au soleil est 5.202.800, celle de la terre étant prise pour unité. Il accomplit sa révolution sidérale dans l'espace de onze ans trois cent quatorze jours ; ses années sont de douze ans moins cinquante-deux jours ; ses jours de neuf heures cinquante-cinq minutes trente-sept secondes. L'axe de rotation de Jupiter est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Ses saisons sont, par suite, très peu distinctes.

Jupiter.

Le volume de Jupiter est 1.279.412 fois celui de la terre, mais sa densité est 0,242 par rapport à la densité de cette dernière. Sa surface accidentée paraît sans cesse tourmentée par de violents cataclysmes.

C'est Galilée qui fit, le premier, connaître les particularités qui distinguent cette planète. Il remarqua d'abord sur son disque deux larges bandes de couleur grise ou jaunâtre, qui l'entourent au-dessus et au-dessous de l'équateur, deviennent de plus en plus pâles et disparaissent vers les pôles. William Herschell conjectura que les bandes brillantes correspondent aux zones « où l'atmosphère de cette planète est la plus remplie de nuages », et les bandes plus faibles « aux régions dans lesquelles l'atmosphère, complètement sereine, permet aux rayons solaires d'arriver jusqu'aux parties solides de la planète, où la réflexion est moins forte que sur les nuages ».

Cassini, qui étudia Jupiter de 1665 à 1691, y découvrit une tache obscure, qui lui parut fixe. On a reconnu depuis que, au lieu d'une seule tache, il y en avait plusieurs, qu'elles sont mobiles, que celles de l'équateur se meuvent même avec une vitesse différente de celles des régions polaires ; elles ont un noyau et une pénombre comme celles du soleil, et on en a conclu qu'elles devaient avoir la même origine : le soulèvement des gaz qui met, parfois, à nu le noyau obscur de la planète.

Jupiter, d'après une autre version, est entouré d'une épaisse enveloppe gazeuse, au milieu de laquelle se forment de gros nuages, entraînés par des courants analogues à nos vents alizés, avec une violence et une rapidité extrêmes, et dans une direction parallèle à l'équateur. William Herschell a calculé que la rapidité de ces courants pouvait être de quatre-vingt-dix lieues à l'heure. Les bandes brillantes seraient formées par des zones nuageuses ; les bandes obscures, par des éclaircies que causent la brisure et le refoulement des nuages. Ces vents, très rapides, exigent, si Jupiter est habité, que les animaux aient d'autres formes que celles qu'ils ont sur la terre, de façon à donner moins de prise au vent et à s'accrocher plus fortement au sol.

— *Satellites de Jupiter.* C'est en 1609 que Galilée, d'une part, et S. Marius, d'autre part, s'aperçurent que Jupiter était escorté de satellites ; Galilée considéra cette magnifique planète, au milieu de son cortège de lunes, comme une image du soleil au milieu des planètes, et donna au groupe le nom de : *Monde de Jupiter* (Mundus Jovialis).

La théorie des satellites de Jupiter a été définitivement arrêtée par Laplace, à qui elle a fourni un de ses plus beaux titres de gloire. Nous donnons ici le tableau de ces satellites :

SATELLITES de JUPITER	AUTEURS de la DÉCOUVERTE	Masse par rapport à la planète	1/2 grand axe de l'orbite par rapport au 1/2 diam. équat.	Durée de la révolution sidérale (en temps moyen)
I. *Io*	Galilée (7 janv. 1610) et S. Marius (8 janv. 1610)	0,000016877	5,933	1 j. 18 h. 27′33″,51
II. *Europe*. . .	S. Marius (8 janv. 1610)	0,000023227	9,439	3 j. 13 h. 13′42″,05
III. *Ganymède*.	Galilée (7 janv. 1610) et S. Marius (8 janv. 1610	0,000088437	15,057	7 j. 3 h. 42′33″,39
IV. *Callisto* . .	Galilée (7 janv. 1610) et S. Marius (8 janv. 1610)	0,000042475	26,486	16 j. 16 h. 32′11″,20
V.	Barnard (9 sept. 1892)	»	2,55	0 j. 11 h. 57′22″,68

Le cône d'ombre de Jupiter s'étend très loin, et sa section, à la distance même du quatrième satellite, est encore très peu inférieure au disque de la planète ; d'ailleurs, les orbes des satellites comprennent, à très peu près, dans leurs plans l'axe de ce cône d'ombre ; il en résulte que les éclipses des satellites sont très fréquentes. Les trois premiers s'éclipsent à chacune de leurs révolutions, et le quatrième presque toujours ; cela donne une moyenne de trois éclipses à peu près par jour.

L'éclat des satellites varie périodiquement pendant leur révolution autour de la planète ; cela tient, sans doute, à ce que la lumière qu'ils nous envoient dépend, à chaque instant, de la disposition variable de la face tournée de notre côté, par rapport au soleil et à la planète, dont la réverbération n'est pas négligeable.

Le retard apporté dans la perception des éclipses des satellites de Jupiter par un accroissement de la distance qui nous sépare de la planète a servi de donnée à la détermination de la vitesse de la lumière.

JUPITÉRIE (*ri*) ou **JUPITERIA** (*té*) n. f. Sous-genre de léda, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire. (Les jupitéries sont des coquilles bivalves renflées, à lunule non carénée, à pointe rostrale courte et recourbée. L'espèce type est la *jupiteria concava.*)

JUPITÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui tient de Jupiter, qui a un caractère impérieux, dominateur : *La contraction* JUPITÉRIENNE *de ses sourcils.* (Balz.)

JUPON n. m. Jupe de dessous plus courte que celle de dessus. (V. jupe.) ‖ Par ext. Femme ou fille : *Ce qui est ridicule, c'est que les habits se croient le droit d'opprimer les* JUPONS. (E. Laboulaye.)

— Par plaisant. Robe que portent certains hommes :

Vous pourriez bien ici, sur votre noir *jupon,*
Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton.
Molière.

JUPONNER (*po-né*) v. a. Revêtir d'un jupon : JUPONNER *une danseuse.*

Se juponner, v. pr. Mettre, disposer d'une certaine manière son ou ses jupons : *Femme qui ne sait pas se* JUPONNER.

JUPONNIER (*po-ni-é* — rad. *jupon*) n. m. Pop. Homme qui court après les femmes.

JURA n. m. Nom donné à l'ensemble des terrains jurassiques. ‖ *Jura noir,* Lias ou jurassique inférieur. ‖ *Jura brun,* Jurassique moyen. ‖ *Jura blanc,* Jurassique supérieur. (Ces désignations avaient été établies par Léopold de Buch, d'après la teinte générale des terrains jurassiques de la Souabe, teinte qui est d'autant plus foncée que ces terrains sont plus anciens.)

JURA ou **DIURA**, île de la Grande-Bretagne (Ecosse), dans le groupe méridional des Hébrides, dépendant du comté d'Argyle ; 207 kilom. carr. ; environ 900 hab., agriculteurs et pêcheurs. Mines de fer. Au nord de l'île, gouffre de la Chaudière, *Coirebhreacain,* dangereux courant dont la vitesse est évaluée à 15 ou 20 kilom. à l'heure.

JURA (lat. *Juratus* ou *Juratus mons,* allem. **Leberberg**), système montagneux, qui s'allonge en forme de croissant du confluent de l'Aar et du Rhin à la coupure du Rhône, entre les plaines de la Saône et le plateau suisse, sur une longueur d'environ 300 kilomètres, avec une largeur moyenne de 50 à 80 kilomètres.

Les terrains dont se compose le Jura appartiennent pour la plus grande partie à ces terrains de la période secondaire, qu'on a, de son nom, appelés *jurassiques.* Ces strates calcaires, entre lesquelles s'intercalent assez régulièrement des couches marneuses ou argileuses beaucoup moins épaisses, ont été, vers le milieu des temps tertiaires, fortement plissées, par suite du refoulement horizontal provoqué par le soulèvement alpin.

Ce mode de soulèvement a donné lieu à des formes de terrain spéciales. Les deux formes fondamentales sont le pli en creux et le pli en relief, le *val* et la *voûte.* Une gouttière longitudinale, le long de l'arête d'une voûte, s'appelle une *combe.* Les bords, plus ou moins réguliers, d'une combe, portent le nom de *crêts.* Quand les eaux ont creusé entre un val et une combe une communication en forme de cirque, c'est un *ruz.* Enfin, les fractures transversales, à parois verticales, qui font communiquer deux vals, portent le nom de *cluses.*

Le refoulement des strates s'est trouvé limité au Nord et au Sud par des masses de terrains primitifs, qui ont joué le rôle de butoirs. Les plis sont venus se serrer contre ces môles (masse hercynienne des Vosges et de la Forêt-Noire au Nord et au Nord-Ouest), tandis qu'au Centre les ondulations se propageaient librement et venaient expirer contre le petit massif gneissique de la Serre, au N. de Dôle. De là la disposition du système en croissant : la

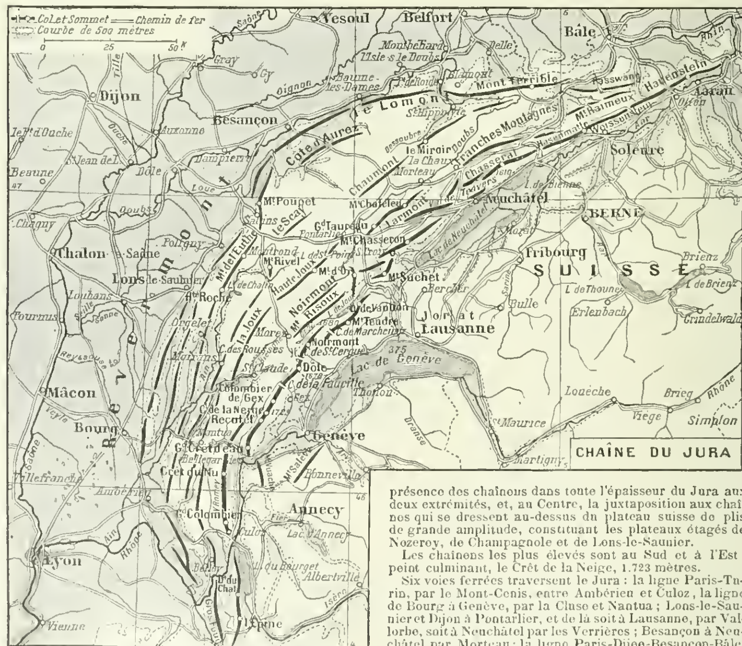

présence des chaînons dans toute l'épaisseur du Jura aux deux extrémités, et, au Centre, la juxtaposition aux chaînes qui se dressent au-dessus du plateau suisse de plis de grande amplitude, constituant les plateaux étagés de Nozeroy, de Champagnole et de Lons-le-Saunier.

Les chaînons les plus élevés sont au Sud et à l'Est ; point culminant, le Crêt de la Neige, 1.723 mètres.

Six voies ferrées traversent le Jura : la ligne Paris-Turin, par le Mont-Cenis, entre Ambérieu et Culoz, la ligne de Bourg à Genève, par la Cluse et Nantua ; Lons-le-Saunier et Dijon à Pontarlier, et de là soit à Lausanne, par Vallorbe, soit à Neuchâtel par les Verrières ; Besançon à Neuchâtel par Morteau ; la ligne Paris-Dijon-Besançon-Bâle.

JURA (département du), formé de la partie méridionale de la Franche-Comté, et tirant son nom de la chaîne de montagnes qui le traverse du N.-E. au S.-O. Il est limité par la Haute-Saône au N. ; par la Côte-d'Or au N.-O. ; par Saône-et-Loire à l'O. ; par l'Ain au S.-O. et au S. ; par la Suisse et le département du Doubs à l'E. Superf. 5.054 kilom. carrés.

Ce département comprend 4 arrond. (*Lons-le-Saunier,* chef-lieu ; Dôle, Poligny et Saint-Claude), 32 cantons, 584 comm., et une population de 266.143 hab. Il fait partie du 7e corps d'armée (Besançon), de la 5e inspection des ponts et chaussées, de la 13e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Besançon, à l'évêché de Saint-Claude, suffragant de Lyon.

Le département du Jura se divise en trois grandes régions naturelles : la région montagneuse, celle du Vignoble et la Plaine. La montagne (terrains jurassiques) est

formée par sept chaînons parallèles, dirigés du N.-E. au S.-O. et s'infléchissant de l'E. à l'O. pour former d'immenses gradins jusqu'à la Plaine. Les points les plus élevés sont sur la frontière franco-suisse (Crêt Pela, 1.496 m.; Noirmont, 1.550 m.). Cette partie du département est coupée de cluses, creusée de combes, dont le fond est souvent rempli par un lac; les vallées sont charmantes, quelquefois grandioses avec leurs *creux*, leurs sources vives et leurs cascades; les hauts plateaux, tristes et monotones, quand ils ne sont pas couverts de forêts, sont remplis d'abîmes, où se perdent les eaux qui formeront, au pied des escarpements, des fontaines jaillissantes.

La région des collines (Vignoble) sépare le pied du chaînon de l'Heute de la Plaine; elle est couverte de forêts et de vignes. Quant à la Plaine, qui comprend une partie de la Bresse, c'est une région remplie d'étangs que l'on s'efforce de dessécher, insalubre sur quelques points, mais assez fertile dans le *Finage*.

Le Jura envoie ses eaux au *Rhône :* par l'Ain, qui reçoit la Serpentine, la Source de Conte, la Lemme, l'Angillon, le Bief d'Œuf, le Hérisson, la Syrène, le Frête, la Bienne avec ses affluents et la Valouse, toutes rivières au cours très pittoresque; par le Doubs, qui traverse la partie septentrionale du département et y reçoit l'Arne, la Vèze, la Clauge, la Loue, l'Orain et la Sablonne; par la Valserine, enfin, affluent direct du Rhône, et dont une partie du cours sépare le Jura de l'Ain; mais il est tributaire également du *Rhin* par l'Orbe, qui traverse le lac des Rousses avant de passer en Suisse. Le canal du Rhône au Rhin le traverse dans sa partie septentrionale.

Le climat de ce département est rude sur les sommets et, à part la région du Vignoble, où règne le climat rhodanien, la température est froide et sujette à de brusques variations.

La principale culture est celle du blé; ensuite, vient celle de la vigne, puis celle de l'avoine. On cultive encore les autres céréales, les plantes fourragères, le houblon, le colza, la betterave à sucre, etc. La vigne, florissante dans les cantons d'Arbois, de Poligny, de Salins et de Voiteur, donne des vins rouges estimés dans les crus suivants : les Arsures (entre Montigny et Aiglepierre), Arbois, Salins, Poligny, Ménétru; Arbois, Salins, L'Etoile et Quintigny fournissent des vins blancs doux et mousseux; Château-Chalon possède un vin jaune très généreux et comparable au madère sec. Les bestiaux et les pâturages sont la richesse de la montagne. Les forêts, outre les sommets, couvrent aussi une partie du Vignoble et de la Plaine.

L'industrie est assez active dans le Jura, qui possède des mines de fer, de houille, de lignite, de nombreuses carrières de pierre (marbre, meulière, gypse), des fours à plâtre et à chaux, des scieries de marbre, des tourbières et surtout des mines de sel gemme (Montmorot, Salins, Grozon). Il existe aussi, dans le département, de nombreuses usines métallurgiques, forges, hauts fourneaux, fonderies; Saint-Claude a la spécialité des petits objets de tabletterie, Septmoncel celle de la taille des pierreries; Morez a des ateliers de lunetterie et d'horlogerie; enfin, des papeteries, des moulins, des scieries, mues par les nombreux cours d'eau et alimentées par les forêts du haut Jura, sont établies sur toute la surface du département. Il se fabrique à Lons-le-Saunier une grande quantité de vins champagnisés. Enfin, la majeure partie des villages jurassiens possèdent des fromageries, qui fabriquent d'excellent gruyère, du *septmoncel*, analogue au roquefort, et des *chevrets* (fromages de chèvre) réputés.

JURA BERNOIS, région située sur le versant occidental et au pied des monts Jura. Elle comprend les districts de Porrentruy, Délémont, Moutiers, Franche-Montagne, Courtelari, Bienne et Neuveville; c'est l'ancienne *Rauracie* gauloise. Le Jura bernois faisait partie, avant 1789, du territoire du prince-évêque de Bâle. En 1792, il se déclara indépendant, sous le titre de République de Rauracie; en 1793, Délémont et Porrentruy, réunis à la France, formèrent le département du Mont-Terrible, auquel furent bientôt incorporés Moutiers et Bienne. Le congrès de Vienne (1815) donna le Jura bernois au canton de Berne, sauf quelques communes rattachées à Bâle.

JURABLE (rad. *jurer*) adj. Se disait des choses pour lesquelles était dû le serment de fidélité : *Fief* JURABLE.

— Dr. féod. *Fiefs jurables et rendables,* Fiefs qui devaient faire retour au suzerain à toute réquisition.

JURADE n. f. Dr. féod. Corps des jurats. V. JURAT.

JURANÇON n. m. Vin récolté à Jurançon et dans les communes voisines. ‖ Variété de cépage blanc, cultivée dans les Basses-Pyrénées, mais qui n'entre pas dans la fabrication du vin de Jurançon. (On l'appelle aussi PLANT DRESSÉ, QUILLARD, SÉCAL.)

— ENCYCL. Le *jurançon*, rouge ou blanc, est un vin corsé, alcoolique et qui prend, en vieillissant, un goût analogue à celui du madère. Sa valeur provient d'un mélange de divers cépages : bouchi, petit mansenc, tannat, etc., et les principaux crus où il est récolté sont les suivants : *Pourtaou, Perpigna, Ségur, Noguet, Roux, Larreyat, Jurques, Neys, Lousteau*, etc.

La légende veut que le grand-père de Henri IV, lui ayant frotté les lèvres d'une gousse d'ail et fait avaler un petit verre de jurançon quelques minutes après sa naissance, se soit écrié, voyant que l'enfant avait subi l'épreuve sans sourciller : « Tu seras un vrai Béarnais! »

JURANÇON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 1 kilom. de Pau, sur la rivière du Nés, affluent du Gave de Pau; 2.800 hab. Minoterie, scierie hydraulique, treillages. Vignobles situés non loin de Pau, et sur le territoire des communes de Jurançon, Laroin, Gan et Saint-Faust, qui donnent d'excellents produits rouges et blancs.

JURANDE (rad. *jurer*) n. f. Charge conférée à certains maîtres, dans les corporations de l'ancien régime.

— ENCYCL. Les titulaires, élus par leurs collègues, avaient le titre de jurés, syndics ou bayles. Ils présidaient les assemblées des maîtres, et recevaient les apprentis et les nouveaux maîtres.

Sous Louis IX, les *jurandes* de Paris furent officiellement reconnues, et le prévôt des marchands, Etienne Boileau, codifia les règlements des corporations de la capitale. Louis XI imposa de nouvelles réglementations aux communautés d'arts et métiers. La royauté commit, d'ailleurs, la faute d'accroître le pouvoir des jurés, au détriment des droits des compagnons et apprentis. La jurande devint le centre de la résistance des maîtres contre les ouvriers.

Sous Colbert, les membres des jurandes reçurent des pouvoirs spéciaux, afin de contrôler la qualité des objets manufacturés en conformité des règlements royaux.

Les jurandes, abolies une première fois sous Turgot (1778), disparurent définitivement en juin 1791.

JURANVILLE (Clarisse), institutrice française, née à Mardié, près d'Orléans, en 1826. Elle collabora au journal « l'Ecole normale », dirigé par Pierre Larousse. Elle fit paraître de nombreux ouvrages classiques, remarquables par leurs qualités pédagogiques : une *Méthode de calcul oral* (1857); un cours de style, un cours de dictées attrayantes, suivies par *les Participes en histoire* et *la Conjugaison enseignée*. A ces titres il faut ajouter la *Géographie du Loiret*, et, comme livres de lectures courantes : *le Savoir-faire et le Savoir-vivre; Manuel d'éducation morale et d'instruction civique; le Premier, le Deuxième Livre des petites filles; le Troisième Livre des jeunes filles; la Civilité des petites filles; les Neveux du capitaine Francœur; le Bagage scientifique de la jeune fille; le Bagage littéraire* (ces cinq derniers en collaboration avec Mme Pauline Berger); *la Voix des fleurs; Jeanne d'Arc; le Voyage au Pays des merveilles; les Curiosités de notre histoire nationale; Bibliothèque choisie des jeunes filles*, en 10 volumes.

JURARE IN VERBA MAGISTRI (*Jurer par l'autorité du maître*), Allusion d'Horace (*Ep.*, I, 14) à ces disciples trop respectueux, pour qui l'autorité d'un philosophe qu'ils ont pris pour maître suffit. [C'est ainsi que les philosophes scolastiques pensaient avoir donné leur meilleur argument quand ils avaient écrit à propos d'Aristote : Le maître l'a dit (*magister dixit*).]

JURASSIEN, ENNE (*ra-si-in, èn'*), personne née dans le Jura ou qui habite ce pays. — *Les* JURASSIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte au Jura ou à ses habitants : *Population* JURASSIENNE.

JURASSIQUE (*ra-sik'*) adj. Se dit d'un terrain secondaire dont le Jura fournit de nombreux exemples.

— Econ. rur. Se dit d'une race bovine originaire du Jura. (V. la partie encycl.)

— ENCYCL. Géol. *Système jurassique*. Ce système est l'une des trois grandes divisions de la période du groupe secondaire. Il doit son nom à l'importance des formations de cet âge dans la chaîne du Jura. La période jurassique a été divisée en trois séries de couches : la série inférieure ou *liasique*, la série intermédiaire ou *médiojurassique* et la série supérieure ou *suprajurassique*.

La série *liasique* a été divisée en cinq étages, qui sont, de bas en haut : *rhétien, hettangien, sinémurien, charmouthien* et *toarcien*. Le rhétien est caractérisé par une coquille bivalve, qui est l'*avicula contorta*. L'hettangien est l'*infralias* de plusieurs géologues. Le sinémurien renferme la gryphée arquée, caractéristique du niveau. Le charmouthien est le *liasien* de d'Orbigny. Le toarcien offre des niveaux riches en poissons fossiles.

La série médiojurassique comprend deux étages : le *bajocien* à la base et le *bathonien* à la partie supérieure. Le bajocien présente une puissance de 250 mètres au causse Méjean, et le bathonien constitue les érosions ruiniformes de Montpellier-le-Vieux; les deux étages réunis forment les parois des gorges du Tarn.

La série suprajurassique a été divisée en cinq étages, qui sont, de bas en haut : *callovien, oxfordien, séquanien, kiméridgien* et *portlandien*. Les deux premiers étages renferment toutes les formations contemporaines de l'argile d'Oxford. Le séquanien est le *corallien* de nombreux géologues. Le kiméridgien est caractérisé par l'*ostræa virgula*. Le portlandien forme, en France, les sites pittoresques du rocher de Crussol, du bois de Païolive, etc.

— Paléont. La série liasique est caractérisée par l'apparition des premiers mammifères, qui sont des petits marsupiaux. Parmi les reptiles nageurs, l'*ichthyosaurus* se développe pendant le trias, et le *plesiosaurus* apparaît : les vertèbres de ces animaux sont creuses comme celles des poissons. Cette période voit encore apparaître les premiers sauriens ailés, de très nombreux insectes, de nouvelles ammonites, etc. Les bélemnites et les ostracées se multiplient. Au cours de la série médiojurassique, les reptiles continuent à se perfectionner. L'essor des échinoïdes est remarquable. La série suprajurassique ne présente guère de grands progrès du côté des mammifères; un oiseau, l'*archæopteryx*, des calcaires de Solenhofen, a été retrouvé avec les plumes de ses ailes et de sa queue. Le

pterodactylus et le *rhamphorhynchus* sont des reptiles volants. Cette période est caractérisée par des reptiles de grande taille : *brontosaurus, atlantosaurus,* etc. Les crocodiliens et les chéloniens se développent. Parmi les poissons, les ganoïdes hétérocerques se font rares. Les mollusques se multiplient; les échinodermes, les polypiers, les spongiaires remplissent un rôle important.

La flore jurassique est assez riche; les cycadées, les conifères et les gnétacées représentent les gymnospermes. Parmi les cryptogames, on a relevé de nombreuses fougères.

La période jurassique offre une première tendance à l'établissement des climats. C'est ainsi que deux provinces maritimes se produisent au cours de la série suprajurassique, l'une *boréale* et l'autre dite *méditerranéenne.* Or, durant cette période, c'est seulement dans la deuxième province que prospèrent les polypiers constructeurs, lesquels ne se développent qu'avec une température élevée.

— Econ. rur. *Race bovine jurassique.* Quelques zootechniciens, Sanson notamment, appellent *race jurassique* le groupement d'un certain nombre de variétés très analogues du bœuf domestique. On les trouve en Suisse (variétés fribourgeoise, du Simmenthal, de Frutigen), en France (variétés charolaise, nivernaise, du Bourbonnais, femeline, bressane, comtoise), en Allemagne (variétés du Glane, du Donnersberg, du Neckar), en Autriche (variété du Pinzgace). Les animaux de race jurassique sont remarquables par leur aptitude à l'engraissement. Purs de croisements étrangers, ils ont la taille haute, le squelette fort, le thorax profond, la croupe relevée, les muscles volumineux, la peau épaisse, le fanon développé. Suivant les variétés, le pelage est tantôt uniformément rouge, jaune ou blanc, avec des mélanges de jaune, de rouge ou de noir. Le mufle et les paupières sont roses.

JURAT (*ra* — du lat. *juratus,* qui a fait serment) n. m. Féod. Nom donné, dans certaines villes de l'ancienne France, notamment à Bordeaux, La Rochelle, Rouen, aux magistrats municipaux entrés dans la commune en prêtant un serment solennel.

— Admin. Nom donné autrefois à certains inspecteurs des mines, dont les fonctions furent déterminées par un règlement du 20 messidor an XIII, et s'absorbèrent plus tard dans celles des agents secondaires des mines appelés, d'abord, *gardes-mines,* et, depuis un décret (13 févr. 1890), *contrôleurs des mines.*

JURATEUR (lat. *jurator*) n. m. Témoin assermenté. (Vx.)

JURATOIRE (du lat. *jurare,* jurer) adj. ‖ Dr. *Caution juratoire,* Serment qu'on fait en justice de se représenter en personne, ou de rapporter une chose dont on s'est chargé. (Ainsi, les tribunaux peuvent ordonner, à la demande d'un usufruitier, qu'une partie des meubles nécessaires à son usage personnel lui soit délivrée sous sa simple *caution juratoire* de les représenter à l'extinction de l'usufruit.)

JURDES ou **HURDES.** Géogr. Nom donné, en Espagne, aux gorges profondes et sauvages du versant oriental de la Sierra de Gata, habitées par une population misérable.

JURÉ, ÉE (du lat. *juratus,* qui a juré) adj. Se disait, dans les corporations, de la personne qui avait prêté les serments exigés par la maîtrise : *Chirurgien* JURÉ.

— Qui a une supériorité prononcée en son genre, surtout en mal.

Maître *juré* filou, sortez de la maison.
REGNARD.

— Fig. Déclaré d'une manière formelle, irrémédiable : *Les fainéants sont les ennemis* JURÉS *des personnes occupées.*

— *Ecolier juré,* Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université, et qui en avait le certificat pour pouvoir être reçu maître ès arts. ‖ *Docteur juré,* Docteur reçu par l'Université. ‖ *Médecin juré,* Médecin qui était établi auprès d'un tribunal pour faire des rapports en justice. ‖ *Interprète juré,* Interprète admis auprès du tribunal.

— Substantiv. Féod. Personne attachée par serment; vassal. ‖ Allié, confédéré. ‖ Bourgeois d'une commune.

— n. m. Cout. anc. *Jurés de castel,* Officiers assermentés qui avaient pouvoir de rédiger les conventions relatives à des meubles. ‖ *Jurés de la visitation royale,* Les quatre grands jurés qui visitaient tous les mois les maîtres de la communauté des corroyeurs et tous les deux mois ceux de la communauté des cordonniers. ‖ *Jurés de la conservation,* Les quatre petits jurés des maîtres corroyeurs de Paris. ‖ *Juré du cuir tanné* ou *Juré du marteau,* Gardien du marteau avec lequel on marquait les cuirs forains. ‖ *Juré teneur de livres,* Expert qui était chargé de la vérification de comptes.

— Dr. anc. Magistrat municipal. V. JURAT.

— Dr. mod. Chacun des citoyens appelés à prononcer sur certains crimes et délits : *Les* JURÉS *ne sont juges que du fait.* ‖ Chacun des citoyens qui composent un jury d'expropriation. ‖ *Juré militaire,* Membre du jury dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale, selon la constitution de 1791.

— ENCYCL. V. JURY.

JURÉE (rad. *jurer*) n. f. Féod. et dr. cout. Serment. ‖ Droit annuel que les bourgeois payaient au roi ou au seigneur pour obtenir justice ou cas de procès : *Payer la* JURÉE. Commune, bourgeoisie. ‖ Enquête judiciaire.

— *Mettre en jurée,* Mettre à l'encan.

JURE ET FACTO, loc. lat. signif. : *de droit et de fait : Henri IV ne fut roi* JURE ET FACTO *qu'après son entrée solennelle dans Paris.*

JUREMENT (*man* — du lat. *juramentum,* même sens) n. m. Serment fait sans nécessité : *Le* JUREMENT *fréquent tient du blasphème.* (Boss.) ‖ Blasphème, imprécation, exécration : *Proférer des* JUREMENTS.

— Scolast. *Jurement assertoire,* Serment qui affirme une chose présente ou passée. ‖ *Jurement promissoire,* Serment qui garantit l'exécution d'une promesse pour l'avenir.

— SYN. **Jurement, juron.** Le premier est de tous les styles; le second, du style familier. En outre, *juron* se dit surtout d'un jurement habituel.

JURER (du lat. *jurare,* même sens) v. a. Prendre à témoin avec serment la Divinité, une personne ou une chose que l'on juge sacrée : *Dieu en vain tu ne* JURERAS. (Comm. de Dieu.) JURER *sa foi.* ‖ Promettre avec serment une absolue fidélité à : JURER *la paix, l'alliance.* ‖ Vouer, s'engager fortement à : JURER *le secret,* JURER *une haine éternelle.*

— Fam. *Jurer ses grands dieux,* Faire de nombreuses protestations.

— v. n. Prononcer un serment : *Lever la main pour* JURER.

— Blasphémer; prononcer des jurons : JURER *comme un païen, comme un charretier.*

— Fam. Se dit d'un violon ou de tout autre instrument qui rend un son aigre ou discordant : *Un violon qui* JURE *sous l'archet.*

— Fig. Se dit de deux choses dont le rapprochement choque : *Des airs évaporés* JURENT *avec des cheveux gris.*

— *Jurer de,* Promettre par serment de, s'engager par serment à : JURER DE *perdre quelqu'un.* ‖ (On dit aussi *jurer que* avec une proposition pour complément : JURER QU'*on perdra quelqu'un.*)

— *Jurer sur la parole du maître,* Soumettre aveuglément ses opinions à celles d'un homme choisi pour maître. V. JURARE IN VERBA.

— PROV. : **Il ne faut jurer de rien,** Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver.

Juré, ée part. pass. Assuré, promis avec serment : *Foi* JURÉE.

Se jurer, v. pr. Se promettre l'un à l'autre.

JUREUR (rad. *jurer*) n. m. Celui qui fait un serment : *Un* JUREUR *peu scrupuleux.* ‖ Celui qui blasphème par habitude : *Un grand* JUREUR *du nom de Dieu.*

JURIDICIER (*si-é* — du lat. *jus, juris,* droit, et *dicere,* dire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous juridiciions. Que vous juridiciiez*) v. a. Rendre la justice. (Rare. — On trouve chez Pascal, dans une phrase qu'il emprunte à Montaigne, un exemple du part. prés. et du part. pass. de ce verbe employés substantivement : *La juridiction ne se rend pas pour le* JURIDICIANT, *mais pour le* JURIDICIÉ.)

JURIDICTION (*ksi-on* — autref. *jurisdiction* [lat. *jurisdictio*]; de *jus, juris,* droit, et *dicere,* dire) n. f. Justice. (Vieux.) ‖ Pouvoir de juger, de dire le droit; ressort, étendue du droit de juger : JURIDICTION *ordinaire.* ‖ Corps de judicature : *Juge qui appartient à telle* JURIDICTION. ‖ *Degré de juridiction,* Chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée.

— Par anal. Compétence, droit de juger, de décider : *L'opinion publique est une* JURIDICTION *qu'il ne faut ni trop ni trop peu respecter.*

— ENCYCL. Dr. On nomme *juridiction* le pouvoir attribué à des fonctionnaires de prononcer un jugement sur des litiges relatifs à l'application des lois (juridiction *contentieuse*), et aussi d'accomplir certains actes qui ne supposent aucune contestation (juridiction *non contentieuse,* dite encore *gracieuse* ou *volontaire*). Citons, comme rentrant dans cette dernière catégorie, les actes de tutelle en matière judiciaire et les demandes en remise d'impôts directs en matière administrative.

Toute la juridiction est, actuellement, déléguée à des tribunaux divers, les uns judiciaires, les autres administratifs. Rentrent dans les institutions judiciaires la justice civile, la justice commerciale et la justice criminelle. Les cours et tribunaux sont le plus généralement groupés deux à deux, de manière qu'il puisse y avoir deux degrés de juridiction. Le pourvoi en cassation n'est pas un degré de juridiction, la cour suprême ne statuant jamais sur le fond.

Le principe de la séparation des pouvoirs, qui forme, depuis 1789, la base du droit public français et celui de la séparation des autorités administratives et judiciaires, qui en est la conséquence, ont nécessité la création de tribunaux administratifs. Bornons-nous à citer le conseil d'Etat, la Cour des comptes, les conseils de préfecture, les conseils spéciaux de l'instruction publique, les conseils de revision, etc.

Il n'y a plus lieu, aujourd'hui, de distinguer la juridiction ordinaire ou de droit commun et la juridiction extraordinaire. Il n'y a plus, en effet, dans le droit moderne, de tribunaux exceptionnels, constitués spécialement en vue de statuer sur certaines affaires que l'on veut soustraire à la juridiction investie du droit d'en connaître. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que certains tribunaux à compétence spéciale et bien délimitée sont institués par avance; ainsi la haute cour de justice, qui connaît des attentats et complots contre la sûreté de l'Etat.

— Dr. rom. La *juridiction* (jurisdictio), ou pouvoir de *dire le droit* dans un procès, était l'un des attributs de l'autorité suprême du magistrat (*imperium*). Dans la partie de l'instance qui se déroulait *in jure,* le magistrat investi de la *jurisdictio* entendait les parties et, s'il ne pouvait terminer lui-même l'affaire, il la renvoyait à l'examen d'un juge; sous la procédure formulaire, il délivrait une formule aux parties. La *jurisdictio,* qui appartenait d'abord aux rois, passa aux consuls sous la république, et, plus tard, aux préteurs et aux édiles curules à Rome, aux propréteurs et aux proconsuls dans les provinces. Le magistrat investi de la *jurisdictio* avait, en même temps, le droit de rendre des édits prescrivant des mesures de police réglementaire et indiquant les règles qu'il suivrait dans l'organisation des instances. V. ÉDIT.

— Dr. can. La *juridiction* ecclésiastique est définie, par les canonistes, *une délégation légitime donnant le droit et le pouvoir d'exercer un ministère spirituel.* Jésus-Christ est la source unique de la juridiction ecclésiastique : nul ne peut la recevoir que par l'entremise de ceux à qui il l'a confiée, c'est-à-dire ses apôtres et leurs successeurs, soumis au pape comme à leur chef. Quant à son objet, on divise la juridiction en *intérieure* et en *extérieure* : la première s'exerce dans le tribunal de la pénitence et confère le pouvoir de donner l'absolution, la seconde est le droit d'exercer dans l'Eglise le pouvoir législatif et de prononcer des censures. En ce qui regarde son mode de transmission, la juridiction est dite *ordinaire* quand elle est attachée à un titre canonique donnant charge d'âmes, et *déléguée* quand elle est simplement accordée à un inférieur par un supérieur. Le pape, les évêques et les curés ont seuls une juridiction ordinaire.

La juridiction du pape, chef suprême de l'Eglise, atteint immédiatement tous les pasteurs et tous les fidèles; les évêques reçoivent du pape, avec l'institution canonique, la juridiction qu'ils exercent sur leurs diocésains et dans toute l'étendue de leur diocèse; soit que l'institution par le pape soit la source de leur juridiction, soit, comme d'autres le veulent, qu'il faille y voir seulement une condition nécessaire pour exercer le pouvoir épiscopal qui, en lui-même, vient immédiatement de Jésus-Christ. Ce qu'il y a de certain, c'est que les évêques sont de vrais pasteurs et non pas des vicaires ou des délégués du souverain pontife; ils investissent les curés, qui sont les pasteurs du second ordre, d'une juridiction permanente sur leur paroisse et leurs paroissiens. La juridiction ordinaire ne peut être enlevée à ceux qui en sont revêtus et qui sont inamovibles que par une déposition prononcée canoniquement : elle peut être suspendue par une sentence d'excommunication. Mais la juridiction déléguée peut être retirée au gré de celui qui l'a conférée.

— Dr. intern. *Juridiction des consuls.* Dans les pays de chrétienté, les consuls n'exercent en général aucune juridiction civile et criminelle sur leurs nationaux; mais ils doivent leur prêter assistance pour protéger leurs droits devant les autorités locales. Toutefois, dans le Levant, l'extrême Orient, sauf le Japon, et les pays barbaresques, dans ce qu'on appelle les pays « hors chrétienté », les consuls ont généralement sur leurs nationaux un droit de juridiction criminelle plus ou moins étendu, selon les traités et usages. Ils jugent encore les procès civils et commerciaux entre leurs nationaux; dans les différends que ceux-ci peuvent avoir avec les sujets du pays, la juridiction locale appelée à les connaître ne peut procéder contre eux et prononcer un jugement sans la participation de leurs consuls. Entre étrangers appartenant à des nations différentes, les consuls du défendeur ou des commissions mixtes jugent les procès civils.

Les règles de la juridiction des consuls en pays hors chrétienté se trouvent dans les *capitulations,* dont la plus complète est celle du 28 mai 1740, entre la France et la Porte ottomane. Une loi française du 28 mai 1836 règle les droits de juridiction des consuls français; on doit encore citer pour la France les lois du juillet 1852, du 18 mai 1858 et du 28 avril 1869.

La juridiction exceptionnelle des consuls, prévue par les capitulations, a disparu en Tunisie depuis 1896 et au Japon depuis 1899. En Egypte, l'organisation des tribunaux mixtes, inaugurée en 1896, a de même diminué puissamment la juridiction consulaire dans ce pays. Dans l'île de Chypre, placée, depuis 1878, sous le protectorat de la Grande-Bretagne, une haute cour anglaise a été substituée à la juridiction consulaire. V. CONSUL.

Juridictions (LIGUE DES **Dix**), dite aussi des *Dix Droitures,* une des alliances qui se formèrent entre vallées suisses, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, pour la défense de leurs libertés. Elle fut créée par la réunion, en 1436, des dix juridictions de la Rhétie orientale (Prættigau et Davos), à la mort du dernier des comtes de Toggenbourg, sous la souveraineté desquels elle se trouvaient. La ligue des Dix Juridictions s'unit, en 1450, à celle de la Maison de Dieu et, en 1471, à la ligue Grise pour former la ligue Perpétuelle, qui fut l'origine de l'Etat ou canton des Grisons. V. GRISONS.

JURIDICTIONNEL, ELLE (*ksi-o-nèl'*) adj. Qui est relatif à la juridiction : *Droit, Pouvoir* JURIDICTIONNEL.

JURIDIQUE (*dik'* — du lat. *juridicus,* même sens) adj. Qui se fait en justice; qui est dans les formes, dans les usages de la justice : *Intenter une action* JURIDIQUE.

JURIDIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière juridique.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre-Roch), marin français, né à Gannat (Allier) en 1772, mort à Paris en 1849. Capitaine de frégate en 1798, il se distingua à l'affaire de Léogane, devint capitaine de vaisseau en 1803, et livra, en 1809, à la hauteur des Sables-d'Olonne, avec trois frégates, un combat acharné à six vaisseaux anglais, qu'il força à la retraite. En 1814, il reprit possession de l'île Bourbon. Contre-amiral en 1817, créé vicomte par Louis XVIII, il devint, après 1830, vice-amiral et pair de France.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Jean-Pierre-Edmond), marin français, fils du précédent, né à Brest en 1812, mort à Paris en 1892. Capitaine de vaisseau en 1850, après une campagne dans les mers de la Chine, il prit part à la guerre d'Orient (1854), fut promu contre-amiral (1855), reçut le commandement des forces françaises envoyées au Mexique en 1861, et devint vice-amiral (1862). Rentré en France après la convention de la Soledad, il fut nommé aide de camp de l'empereur (1864), puis commandant de l'escadre de la Méditerranée. Lors de la révolution de 1870, il protégea la fuite de l'impératrice, et devint, en 1871, directeur des cartes et plans de la marine. C'était un officier très instruit et lettré, un grand travailleur, qui entra, en 1866, à l'Académie des sciences et, en 1888, à l'Académie française. On lui doit de nombreux ouvrages, en général d'une grande valeur, et dont les principaux sont : *Voyage en Chine* (1854); *Guerres maritimes sous la République et l'Empire* (1864); *la Marine d'autrefois* (1865); *le Voyage de la corvette* Bayonnaise *dans les mers de la Chine* (1872); *la Marine d'aujourd'hui* (1872); *la Station du Levant* (1876); *les Marines du* XV^e^ *et du* XVI^e^ *siècle* (1878); *la Marine des anciens* (1880); *les Campagnes d'Alexandre* (1883-1884); *la Marine des Ptolémées et la Marine des Romains* (1884); *les Derniers Jours de la marine à rames* (1885); *Doria et Barberousse* (1886); *les Chevaliers de Malte et la Marine de Philippe II* (1887); *les Corsaires barbaresques et la Marine de Soliman le Grand* (1887); *la Guerre de Chypre et la Bataille de Lépante* (1888); *les Gloires maritimes de la France* (1888); *les Origines de la marine et la Tactique naturelle* (1891); etc.

Jurien de La Gravière.

JURIEU (Pierre), théologien et controversiste protestant français, né à Mer, près de Blois, en 1637, mort à Rotterdam, en 1713. En 1681, inquiété pour ses croyances religieuses, il dut se rendre à Rotterdam, où il devint pasteur des réfugiés français. Prévoyant la révocation de l'édit de Nantes, il avait publié, en 1681, *la Politique du clergé de France.* Il lança, presque en même temps contre Bossuet, dont il fut l'adversaire opiniâtre, son *Préservatif contre le changement de religion.* Quelques années plus tard, ses *Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone* (1686-1689) parurent de quinzaine en quinzaine et se répandirent par milliers dans toute la France. Il lutta contre la révocation par les *Derniers*

efforts de l'innocence affligée (1682); les *Réflexions sur la cruelle persécution* (1685), attaquant le principe de la monarchie absolue au nom de la souveraineté populaire. On lui attribue avec vraisemblance les *Soupirs de la France esclave* (1689), éloquent pamphlet, qui parut sans nom d'auteur et dans lequel il donne un libre cours à sa haine contre Louis XIV. En dehors de cette question, Jurieu a soutenu de longues et âpres controverses avec le P. Maimbourg, Arnauld, Bayle, qu'il fit condamner et destituer, Basnage, Saurin, etc. C'est pour ces discussions qu'il a écrit la plupart de ses ouvrages : *Apologie pour la morale des réformés* (1675); *l'Esprit de Monsieur Arnauld* (1684); *Histoire critique des dogmes et des cultes, bons et mauvais, qui ont été dans l'Eglise* (1704); *le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu* (1706); etc.

Jurieu.

JURIN (James), médecin et mathématicien anglais, né en 1684, mort en 1750. Il pratiqua la médecine à Londres, fut nommé médecin à l'hôpital de Guy, et secrétaire de la Société royale de Londres. Il eut de nombreuses polémiques avec les savants de son temps. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages de mathématiques et de physique, et donné une édition de la *Géographie* de Varenius (1712).

JURINÉE n. f. Genre de composées carduées, comprenant des herbes à fleurs disposées en cymes corymbiformes ou parfois solitaires. (On en connaît quarante espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne et en Asie.)

JURINITE n. f. Minér. Syn. de BROOKITE.

JURISCONSULTE (*skon* — du lat. *jurisconsultus*, même sens) n. m. Celui qui est versé dans la science du droit et des lois. (Ce mot est pris souvent pour désigner ceux qui ont acquis dans cette science une réputation. Il est à peu près synonyme de *juriste* ou de *légiste*. Néanmoins, ces deux derniers s'emploient souvent un peu en mauvaise part : *Des arguties de* LÉGISTE, *de* JURISTE.)

— ENCYCL. Dr. rom. Les premiers *jurisconsultes* romains furent les pontifes qui tenaient secrètes les formules et les règles nécessaires pour agir en justice. Mais, au Ve siècle de Rome, ces formules furent divulguées, et Coruncanius donna en public ses consultations. Il y eut ainsi sous la république, puis sous l'Empire, des jurisconsultes libres de toute attache avec l'Etat. Auguste donna à certains d'entre eux le *jus publice respondendi*, c'est-à-dire que l'avis donné par eux faisait loi pour le procès qui leur était soumis. En 426 de notre ère, la loi des citations de Théodose II et Valentinien III admit qu'on ne pourrait citer dans les procès que les avis de cinq jurisconsultes : Papinien, Paul, Ulpien, Modestin et Gaïus. En cas de désaccord, la majorité et, en cas de partage, Papinien l'emportait. Le juge était lié par l'avis de ces jurisconsultes. Enfin, Justinien donna force de loi à tous les fragments des jurisconsultes qui forment le Digeste.

En France, la profession de jurisconsulte n'existe pas de façon spéciale, et les écrivains juridiques n'ont qu'une autorité morale.

JURISPRUDENCE (*spru-danss* — du lat. *jurisprudentia*; de *jus, juris*, droit, et *prudentia*, connaissance) n. f. Science du droit. ‖ Ensemble des décisions des tribunaux, des solutions données à des questions de droit controversées : *La* JURISPRUDENCE *admet l'inaliénabilité de la dot mobilière.*

— ENCYCL. Les lois ne pouvant prévoir tous les cas possibles, les tribunaux doivent, par leur *jurisprudence*, régler ceux qui n'ont pas été prévus ou qui donnent lieu à discussion, sous peine de déni de justice (C. civ., art. 5). Dans de pareils cas, les décisions prises par les tribunaux ou par la Cour de cassation ne les lient pas pour les affaires identiques qui se présentent dans l'avenir; mais, en fait, les juges évitent de contredire les décisions antérieures, surtout celles de la Cour de cassation.

La Jurisprudence, d'après Raphaël (peinture du Vatican).

D'autre part, quand les lois sont anciennes, en désaccord avec des idées nouvelles, souvent la jurisprudence, utilisant son pouvoir de régler les points nouveaux ou obscurs, donne, dans ces hypothèses, une série de décisions en rapport avec les besoins nouveaux.

La jurisprudence, complément nécessaire de la loi, est consignée dans les recueils périodiques de Dalloz, Sirey, Fuzier-Hermann; des « Pandectes françaises », du « Bulletin de la Cour de cassation », du « Recueil des arrêts du conseil d'Etat »; des journaux : « la Loi », « le Droit », « la Gazette des Tribunaux », « la Gazette du Palais ». Le *Répertoire de jurisprudence*, par Merlin [de Douai], d'abord publié par J.-N. Guyot (1773-1786), fut, après l'œuvre de codification napoléonienne, refondu par Merlin, qui ajouta aux parties les plus intéressantes concernant l'ancien droit les principes du droit nouveau et les espèces nouvelles qui s'étaient présentées. Il est encore utile à consulter.

JURISPRUDENT (*spru-dan* — rad. *jurisprudence*) n. m. Fam. Légiste, jurisconsulte.

JURISPRUDENTIEL, ELLE (*spru-dan-si-èl'*) adj. Qui se rapporte à la jurisprudence.

JURISTE (*risst'* — lat. scol. *jurista*) n. m. Celui qui connaît les questions de droit. V. JURISCONSULTE.

JURJURA, Géogr. V. DJURDJURA.

JURKOWSKI (A.-J.), historien et romancier polonais, né vers la fin du XVIIIe siècle dans le gouvernement de Mohilew. Il se voua à l'enseignement et publia, entre autres ouvrages : *Jules ou l'Inégalité de la fortune*, roman historique (1826); *Telles sont les femmes*, nouvelles; *l'Invasion des Suédois*, roman historique (1827); *Histoire de l'ordre des chevaliers du Temple depuis sa fondation jusqu'à sa chute, 1118-1314* (1845).

JURKOWSKI (Stanislas), théologien et poète polonais, mort en 1656. Il devint bibliothécaire, sous-chancelier et recteur de l'académie de Cracovie. On a de lui : un *Poème sur les funérailles de Sigismond III et d'Anne d'Autriche*; *Quæstio theologica de scientia Dei* (1649); etc.

JURO (m. lat. signif. *je le jure*). Il rappelle une scène du *Malade imaginaire*, de Molière. Le malade imaginaire, reçu docteur, prête serment et, à chaque promesse saugrenue que lui demande le président, il répond solennellement : *Juro!* C'est en prononçant ce mot que Molière, déjà souffrant, se rompit un vaisseau de la poitrine; il mourut quelques heures après.

JURON (rad. *jurer*) n. m. Jurement, façon de jurer dont quelqu'un se sert habituellement : Ventre-saint-gris *était le* JURON *de Henri IV.*

— Dans le Jura, Vent d'est, appelé aussi MONTAINE.

— SYN. **Juron, jurement, serment.** V. JUREMENT.

JURUA, rivière de l'Amérique du Sud (Brésil), affluent de droite de l'Amazone. Cours 2.000 kilom.; accessible aux vapeurs sur 1.560 kilom., aux barques sur 1.825.

JURUBÉBA n. m. Genre de solanées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans les régions équatoriales de l'Amérique. (On emploie, au Brésil, le jurubéba comme diurétique, hydragogue et tonique.)

JURUENA, rivière du Brésil. Née dans le Matto-Grosso, où elle entremêle ses sources avec celles du Paraguay, la Juruena coule du S. au N. pendant environ 600 kilom., et s'unit à l'Arinos pour former le Tapajoz.

JURY (mot angl., dérivé de l'anc. franç. *jurée*) n. m. Corps de jurés; ensemble de tous les citoyens qui peuvent être jurés. ‖ *Jury d'accusation*, Celui qui décide s'il y a lieu de mettre un prévenu en accusation : *Le* JURY D'ACCUSATION *fonctionne en Angleterre.* ‖ *Jury de jugement*, Celui qui décide si l'accusé est coupable ou non. ‖ *Jury d'expropriation*, Réunion de jurés qui prononce sur les indemnités à allouer en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Par ext. Commission chargée d'une décision à donner à la pluralité des voix : *Le* JURY *du Salon.*

— ENCYCL. *Jury criminel.* Le jury est une commission de simples citoyens qui, en cour d'assises, siège à côté des magistrats, avec la mission de prononcer sur la culpabilité de l'accusé. L'organisation du jury est régie par les articles 389, 391 à 406 du Code d'instruction criminelle et par les lois des 21 novembre 1872 et 31 juillet 1875.

Pour être juré, il faut : 1° avoir trente ans accomplis; 2° jouir de ses droits civils, civiques et politiques; 3° n'être dans aucun des cas d'incapacité, d'incompatibilité, d'exclusion ou de dispense que déterminent les articles 2 et suivants de la loi de 1872. Une *liste annuelle* de citoyens remplissant ces conditions, et dressée dans la proportion générale de 1 juré par 500 habitants, s'obtient à l'aide d'opérations administratives, confiées à des commissions cantonales et d'arrondissement; cette liste est, finalement, arrêtée par le premier président de la Cour d'appel ou le président du tribunal chef-lieu d'assises.

A l'aide d'un tirage au sort fait sur la liste annuelle, s'obtient une *liste de session*, pour le service de chaque session de la Cour d'assises. Cette liste comprend 36 jurés et 4 jurés suppléants. Au jour indiqué pour le jugement de chaque affaire, les noms des jurés de la session qui sont présents sont tirés au sort, et les douze premiers jurés dont les noms sortent de l'urne, sans qu'il y ait récusation, constituent le jury *de jugement*. Puis il est, en audience publique, procédé à la réception du serment de chacun des jurés individuellement, suivant la formule inscrite dans l'article 312 du Code d'instruction criminelle.

Une fois les débats clos, des questions écrites, énonçant le fait principal et chacune des circonstances, sont lues et remises au jury, qui, retiré dans une salle spéciale, arrête, au scrutin secret et après délibération, ses réponses, ou *verdict*. Le jury rentre alors dans la salle d'audience, et le *chef du jury* (celui des jurés dont le nom est sorti le premier de l'urne) donne lecture du verdict, qui, selon son caractère négatif ou affirmatif, entraîne l'acquittement ou la condamnation de l'accusé. V. COUR D'ASSISES.

Jury d'expropriation. Aux termes de la loi du 3 mai 1841 (art. 29 et suiv.) le jury d'expropriation est formé à l'aide de trois listes successives : 1° la *liste annuelle* dressée, chaque année, pour chaque arrondissement, par le conseil général (elle comprend au moins 36 noms et au plus 72, sauf à Paris, où elle contient 600 noms, et à Lyon, où elle en contient 200); 2° la *liste de session*, formée de 16 jurés et de 4 suppléants, choisis par la cour d'appel siégeant dans le département, ou, à défaut, par le tribunal du chef-lieu judiciaire; 3° la *liste de chaque affaire*, qui comprend 12 jurés. La direction des débats, qui sont publics, et la police de l'audience appartiennent à un membre du tribunal, dit *magistrat directeur*. Le jury choisit un président, qui a voix prépondérante en cas de partage. Sa délibération est secrète.

JUS (*ju* — mot lat. signif. *bouillon*) n. m. Suc, liqueur extraite de quelque chose, soit par la pression, soit par la coction ou par quelque préparation : JUS *de citron.* JUS *d'orange.* JUS *d'herbes.* JUS *de gigot. Le cidre se fait avec le* JUS *de pommes.* ‖ Absol. Jus de viande : *Des épinards au* JUS.

— Poét. ou fam. *Jus de la treille, Jus de la vigne, Jus d'octobre, Jus du bois tortu*, Vin.

— Pop. *Avoir du jus*, Etre élégant. ‖ *Jus de chapeau, de chique*, Mauvais café. ‖ *Jus de bâton*, Coups. ‖ *Jus de coude*, Travail, effort énergique.

— Comm. *Jus de réglisse*, Suc de racine de réglisse préparé en bâtons ou en pâte. ‖ Pop. Nègre.

— PROV. : **C'est jus vert et vert jus**, L'un est la même chose que l'autre.

— ENCYCL. Art culin. On prépare le *jus* destiné à donner de la couleur et du goût aux ragoûts et potages, en mettant dans une casserole du bouillon, des tranches de bœuf, de jambon et de lard, des os de veau, avec des oignons entiers, du persil, quelques ciboules, du thym, du laurier, un ou deux clous de girofle et des queues de champignon. On fait cuire à grand feu (en mouillant) jusqu'à ce que tout soit bien réduit. On passe alors au tamis. Le jus pour les sauces blanches se prépare de la même manière, en remplaçant le jambon et le bœuf par des carcasses et des abatis de volaille et de la rouelle de veau.

JUSANT (*zan* — de l'anc. adv. *jus*, en bas; du lat. *jusum*) n. m. Reflux de la marée. ‖ *Courant de jusant*, Courant causé par ce reflux. ‖ Fam. Diminution du niveau d'un liquide : *Il y a du* JUSANT *dans cette bouteille.*

JUSCLAINE (*sklèn'*) n. f. Dans la Drôme, Courroie qui sert à lier le joug.

JUSÉE (rad. *jus*) n. f. Liqueur acide, produite par la macération du tan déjà épuisé par son séjour dans la fosse et qui sert pour gonfler les peaux et aider à les débourrer.

JUS ET NORMA LOQUENDI (*la loi et la règle du langage*), expression d'Horace (*Art poétique*, v. 72) :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et *jus et norma loquendi*.

« Beaucoup de mots renaîtront qui ont déjà péri, et beaucoup périront, qui sont maintenant en honneur, si le veut l'usage, arbitre souverain des lois et des règles du langage. » On cite souvent ces vers pour rappeler qu'il n'appartient pas aux grammairiens, mais à l'usage de fixer les lois du langage et l'emploi des mots.

JUS GENTIUM (mots lat. signif. *droit des gens*). A Rome, Droit applicable aux étrangers. ‖ Auj. Droit international.

JUS PRIVATUM (mots lat. signif. *droit privé*). Droit des particuliers entre eux.

JUS PUBLICUM (mots lat. signif. *droit public*). Droit des citoyens, dans leurs rapports avec l'Etat.

JUSQUE ou **JUSQUES** (*jussk'* — du lat. pop. *deusque*, lat. class. *usque*, même sens) prép. qui marque le terme, la limite que l'on atteint, sans la dépasser : *Aller* JUSQU'À *Bordeaux.* ‖ Sert aussi à indiquer une limite de temps atteinte, mais non dépassée : *Depuis le commencement du monde* JUSQU'À *nos jours.* ‖ La limite assignée peut être une personne considérée au point de vue de son rang ou de son mérite : *Elevons les petits* JUSQU'À *nous, au lieu de nous abaisser* JUSQU'À *eux.* ‖ La limite peut également être un état ou une action : *S'emporter* JUSQU'À *la colère.*

— *Jusqu'à*, Même : *Tuer* JUSQU'AUX *enfants.*

— *Du matin jusqu'au soir*, Continuellement, sans cesse, toute la journée.

— Fam. *Etre enfoncé jusqu'au cou*, Etre complètement absorbé : ETRE ENFONCÉ JUSQU'AU COU *dans la politique.*

— Loc. conj. *Jusqu'à ce que*, et pop. *Jusqu'à tant que*, Jusqu'au moment où.

— Gramm. On écrit *jusques* seulement devant une voyelle, soit en vers pour avoir une syllabe de plus, soit en prose quand l'euphonie l'exige. JUSQUES *à quand.*

Jusque est toujours suivi d'une préposition ou d'un mot qui en renferme une implicitement dans sa signification. On dit bien *jusqu'ici, jusque-là, jusqu'où*, parce que les mots *ici, là, où* signifient *dans ce lieu-ci, dans ce lieu-là, en quel lieu.* Mais on ne doit pas dire *jusque ce soir*; il faut dire *jusqu'à ce soir.* On dit aussi bien *jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui*; mais il faut remarquer qu'étymologiquement *aujourd'hui* signifie *à le jour* ou *aujourd'hui.*

Jusqu'à ce que est ordinairement suivi d'un verbe au subjonctif; cependant, si le fait à exprimer est certain, et surtout s'il se rapporte au passé, on emploie quelquefois l'indicatif : *Le sang enivre le soldat,* JUSQU'À CE QUE *le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages émus.* (Boss.)

JUSQUIAME (*ski-am'*) n. f. Bot. Genre de solanées.

— ENCYCL. Les *jusquiames* sont des herbes dressées, rudes, dont les fleurs ont une corolle infundibuliforme, à pétales plus ou moins imbriqués, pâles ou veinés, réticulés; leur fruit est une capsule, qui s'ouvre par une fente transversale, déterminant une sorte d'opercule. On en connaît une dizaine d'espèces, de la région méditerranéenne. La *jusquiame noire* (hyoscyamus niger), dite aussi *potelée, mort aux poules* ou *hennebon*, commune dans les décombres, peut dépasser 50 centimètres de haut et a des fleurs jaunâtres, veinées de brun. La *jusquiame blanche* (hyoscyamus albus), plus méridionale, a des fleurs d'un jaune pâle et verdâtre. Ce sont des plantes vénéneuses, renfermant un alcaloïde dit *hyoscyamine*; la jusquiame noire est employée en médecine.

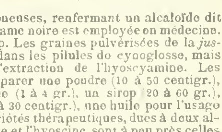

Jusquiame : *a*, fruit.

— Pharm. et thérap. Les graines pulvérisées de la *jusquiame noire* entrent dans les pilules de cynoglosse, mais servent surtout à l'extraction de l'hyoscyamine. Les feuilles servent à préparer une poudre (10 à 50 centigr.), une teinture alcoolique (1 à 4 gr.), un sirop (20 à 60 gr.), un extrait aqueux (10 à 30 centigr.), une huile pour l'usage externe, etc. Les propriétés thérapeutiques, dues à deux alcaloïdes, l'hyoscyamine et l'hyoscine, sont à peu près celles de la belladone, qui agit à doses environ moitié moindres.

JUSQUIAMINE n. f. Chim. Syn. de HYOSCYAMINE.

JUSSAC, comm. du Cantal, arrond. et à 6 kilom. d'Aurillac, au-dessus de l'Authre, affluent de la Cère, dominée par le Suquet de Cabi (773 m.); 1.476 hab.

JUSSERAND (Jean-Adrien-Antoine-Jules), littérateur français, né à Lyon en 1855. Secrétaire d'ambassade, il devint sous-chef du cabinet du ministre des affaires étrangères en 1881, chef du bureau des affaires tunisiennes, conseiller d'ambassade à Londres (1887-1890), sous-directeur à la direction politique pour le Nord et l'extrême Orient (1890), enfin ministre de France en Danemark. Il a publié les ouvrages suivants : *De Josepho Exoniensi vel Iscano* (1877), et *le Théâtre en Angleterre depuis la*

conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare (1878) [thèses]; *les Anglais au moyen âge : la vie nomade et les routes d'Angleterre au* XIVe *siècle* (1884), ouvrage couronné par l'Académie française; *le Roman anglais* (1886); *le Roman au temps de Shakespeare* (1888); *l'Epopée mystique de William Langland* (1893); *Histoire littéraire du peuple anglais, des origines à la Renaissance* (1894); *le Roman d'un roi d'Ecosse* (1895); *Shakespeare en France sous l'ancien régime* (1898). Il a fondé les *Grands écrivains français*, suite de monographies d'histoire littéraire, pour la plupart fort bien venues.

JUSSEY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 35 kil. de Vesoul, sur l'Amance et non loin de la Saône; 2.602 hab. Ch. de f. Est. Concession de mine de fer. — Le canton a 22 comm. et 12.208 hab.

JUSSIÉE (*ju-si-é*) n. f. Bot. Genre d'onothéracées.
— ENCYCL. Les *jussiées* (*jussiæa*) sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, membraneuses, entières, à fleurs solitaires, jaunes ou blanches. On en connaît une quarantaine d'espèces, des régions tropicales. La jussiée à grandes fleurs (*jussiæ grandiflora*) est une plante aquatique, à grandes fleurs jaunes, cultivée pour l'ornement des pièces d'eau.

Jussiée.

JUSSIEU (Antoine DE), médecin et botaniste, né à Lyon en 1686, mort à Paris en 1758. Reçu docteur en médecine à Montpellier, il parcourut le midi de l'Europe avec son frère Bernard, puis exerça la médecine à Paris. Il fut nommé professeur au Jardin royal, puis membre de l'Académie des sciences. Il a laissé de nombreux mémoires sur la zoologie, la botanique, et un *Traité des vertus des plantes*.

JUSSIEU (Bernard DE), botaniste français, frère du précédent, né à Lyon en 1699, mort à Paris en 1777. Il succéda à Vaillant comme démonstrateur au Jardin du Roi et fut chargé par Louis XIV de diriger la création d'un jardin botanique à Trianon. Bernard de Jussieu, qui avait depuis longtemps cherché à établir une méthode naturelle, la réalisa sur le terrain; il distribua les plantes en 65 ordres, subdivisés en genres, et réunis en groupes supérieurs, basés, paraît-il, sur les caractères de l'embryon. Malheureusement, il n'a rien publié sur la méthode qu'il avait suivie, car ses *Ordines naturales in Ludovici XIV horto Trianonensi dispositi* sont un simple catalogue. Son neveu, A.-L. de Jussieu, a fait connaître cette méthode, et c'est ainsi que l'on a pu attribuer à Bernard de Jussieu le premier établissement de la *méthode naturelle*. En 1734, il avait rapporté d'Angleterre deux cèdres, dont l'un se trouve encore au Jardin des Plantes (Paris).

Bernard de Jussieu.

JUSSIEU (Joseph DE), botaniste français, frère des précédents, né à Lyon en 1704, mort à Paris en 1779. Il accompagna La Condamine et Bouguer au Pérou, et explora l'Amérique du Sud. On lui doit l'introduction en Europe de diverses plantes ornementales, et il a laissé quelques manuscrits aujourd'hui au Muséum.

JUSSIEU (Antoine-Laurent DE), neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort à Paris en 1836. Il étudia la botanique sous la direction de son oncle Bernard de Jussieu et devint professeur de botanique au Jardin du Roi, directeur du Muséum et membre de l'Institut. Appelé à transformer l'Ecole de botanique du Jardin des Plantes de Paris, il exposa dans deux mémoires présentés à l'Académie des sciences, en 1773 et 1774, les principes qui devaient servir de base à la méthode naturelle, et qui sont encore aujourd'hui considérés comme fondamentaux par les botanistes. En 1788, il publia son ouvrage capital : *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, qui fit abandonner le système de Linné. V. BOTANIQUE.

JUSSIEU (Adrien DE), botaniste français, fils du précédent, né et mort à Paris (1797-1853). Il succéda à son père dans la chaire de botanique du Muséum. Il a laissé quelques *Monographies*, un travail intéressant sur les *Embryons monocotylédonés* et un *Traité élémentaire de botanique*, souvent réédité. Il entra à l'Académie des sciences, en 1831.

JUSSIEU (Laurent-Pierre DE), homme politique et moraliste français, neveu d'Antoine-Laurent, né à Villeurbanne (Rhône) en 1792, mort à Passy en 1866. Secrétaire général de la Seine (1831), maître des requêtes au conseil d'Etat, il entra, en 1839, à la Chambre des députés. Il est surtout connu par la part qu'il a prise à la propagation de l'instruction primaire et par ses ouvrages d'éducation : *Simon de Nantua* ou *le Marchand forain* (1818); *le Village de Valdoré* ou *Sagesse et prospérité* (1820); *Antoine et Maurice* (1821); *Histoire de Pierre Giberne* (1825); *Œuvres posthumes de Simon de Nantua* (1829); *les Petits Livres du père Lami* (1830-1842); *Fables et contes en vers* (1844); etc.

JUSSION (*ju-si-on* — du lat. *jussio*; de *jubere*, supin *jussum*, ordonner) n. f. Ordre, commandement adressé par lettres scellées, par le roi, aux juges d'une compagnie supérieure comme le parlement, pour leur enjoindre d'enregistrer une ordonnance, un édit ou un autre acte. (Si la cour n'obtempérait pas à cette injonction, il lui était envoyé des *lettres itératives de jussion*, et, en cas de nouveau refus, le roi faisait procéder à l'enregistrement de l'acte dans un lit de justice.)

JUSSY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Quentin, sur le canal de Crozat; 1.302 hab. Carrières.

JUSSY-LE-CHAUDRIER, comm. du Cher, arrond. et à 29 kilom. de Sancerre, sur la Vauvise, près de la Loire et du canal latéral; 1.222 hab. Commerce de bois, tuilerie. Eglise du XIIIe siècle, chapelle des XIIe et XIVe siècles.

JUST (saint), martyr à Alcala de Hénarès vers 304. Il fut martyrisé à treize ans, en même temps que saint Pasteur, son frère, âgé de sept ans. Fête le 6 août.

JUST ou **JUSTE** (saint), évêque de Lyon, né dans le Vivarais, mort en Egypte vers 390. Il fut successivement diacre de l'Eglise de Vienne et évêque de Lyon (350), puis se retira dans un monastère de la Thébaïde. Deux des lettres de saint Ambroise qui nous sont parvenues lui sont adressées. — Fête le 2 septembre.

JUST ou **JUSTE** (saint), archevêque de Cantorbéry, mort en 627. Il fut envoyé en Angleterre avec saint Augustin par le pape Grégoire le Grand (601). Evêque de Rochester (604), puis archevêque de Cantorbéry (624), il reçut le pallium du pape Boniface V, et sacra saint Paulin, premier archevêque d'York. — Fête le 10 novembre.

JUST ou **JUSTE** (les), famille de sculpteurs. Leur vrai nom est BETTI. Ils sont originaires de San-Martino a Manzola, près de Florence. A la suite des guerres d'Italie, les Juste vinrent s'établir en Touraine. On compte trois sculpteurs de ce nom, et peut-être y en a-t-il eu un quatrième, encore mal déterminé. Ce sont : ANTOINE **Juste** (1479-1519); — Son frère JEAN **Juste**, le plus remarquable, né en 1485, et qui paraît avoir été encore vivant en 1560. — Un troisième Juste, dénommé souvent **Just de Just** (c'est-à-dire Juste, fils de Juste) [1505-1558], s'appelait aussi *Antoine*, et était fils du premier Antoine et neveu de Jean. Il prit une part assez importante aux travaux de Gaillon. Jean Juste a sculpté notamment le magnifique mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Saint-Denis, entre 1517 et 1531. Just de Just, ou Antoine II, a surtout travaillé pour François Ier, à Paris et à Fontainebleau. Ce sont ces artistes qui ont apporté de Florence le goût de leur pays dans l'ornementation architecturale.

JUSTÆ NUPTIÆ (mots lat. qui signif. *justes noces*, ou mieux *noces conformes au droit*), expression par laquelle les Romains caractérisaient le mariage légitime, réservé aux citoyens.

JUSTAUCORPS (*stô-kor* — de *juste, au*, et *corps*) n. m. Espèce de pourpoint serré à la taille, muni de basques et de manches, et qui fut en usage surtout au XVIIe siècle.
— ENCYCL. Le *justaucorps* était un habit porté par les civils et les militaires. Louis XIV établit des *justaucorps à brevet* : c'étaient des habits bleus brodés d'or, qu'avaient seuls le droit de porter les gentilshommes jouissant de leurs entrées auprès du roi en tout temps. Louis XV et Louis XVI eurent aussi leurs gentilshommes à justaucorps à brevets.

1. Justaucorps (XVIIe s.); 2. Justaucorps de femme (1650).

JUSTE (*just'* — du lat. *justus*, même sens) adj. Equitable, conforme au droit, à la justice : *Une sentence* JUSTE. *Une* JUSTE *récompense*. ‖ Fondé, légitime : *Une* JUSTE *colère*.
— Qui se conforme aux règles du droit et de la justice : *Un homme* JUSTE. *Une mère* JUSTE *dans ses remontrances*. ‖ Qui est fidèle à la loi du devoir, de l'honneur, de la religion : *L'âme* JUSTE *s'envole dans le sein de Dieu*. (Mass.)
— Exact, qui s'ajuste bien, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être : *Une* JUSTE *mesure. De* JUSTES *proportions. Un vêtement* JUSTE. ‖ Qui est étroit : *Chaussure trop* JUSTE. ‖ Qui fonctionne exactement, avec précision : *Une montre* JUSTE. ‖ Qui touche le but : *Tireur* JUSTE, *qui a le tir bien* JUSTE. ‖ Qui apprécie, qui juge bien les choses : *Un coup d'œil* JUSTE. *Une oreille* JUSTE. ‖ Se dit d'un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques, ou qui est exactement dans le ton : *Note qui n'est pas* JUSTE. ‖ Se dit d'une voix, d'un instrument qui donnent exactement les sons voulus : *Chanteur qui a la voix* JUSTE. *Piano qui n'est pas* JUSTE.
— Raisonnable, conforme à la vérité : *C'est* JUSTE. ‖ Qui voit ou sent les choses comme elles sont : *Il y a peu d'esprits* JUSTES. ‖ Exact, précis : *Se renfermer dans de* JUSTES *bornes*. (Ponsard.)
— *Juste ciel! Juste Dieu!* Exclamations qui expriment des sentiments vifs quelconques.
— Antiq. rom. Se disait des solennités réglées par la loi ou des actes accomplis conformément au droit. ‖ *Juste cavalerie*, Corps de trois cents cavaliers attachés à chaque légion. ‖ *Juste liberté*, Affranchissement obtenu par l'un des trois modes solennels : la vindicte, le cens ou le testament, et qui donnait à l'affranchi la qualité de citoyen romain.
— Dr. rom. *Jours justes*. V. JUSTIDIUM.
— Littér. et b.-arts. Qui est exactement et nettement ce qu'il doit être : *Avoir le mot* JUSTE. *Dessin* JUSTE.
— Manèg. *Cheval juste*, Cheval qui manœuvre avec régularité et mesure. ‖ *Partir juste*, Entamer sur le pied de dedans l'allure du galop.
— n. m. Homme juste; homme qui suit les lois de la morale ou de la religion : *La conscience du* JUSTE *lui tient lieu des louanges de l'univers*. (J.-J. Rouss.) ‖ *Dormir du sommeil du juste*, Dormir d'un sommeil paisible, profond. ‖ Ce qui est juste : *La distinction du* JUSTE *et de l'*INJUSTE.
— Relig. *Le Juste*, Nom donné au Messie, particulièrement dans les livres saints.
— n. f. Archéol. Espèce de vêtement; syn. de JUSTAUCORPS. ‖ Du XIIIe au XVe siècle, Flacon de table, en étain, en argent, ou même en or, muni d'un couvercle et d'une ou deux anses, et qui fut longtemps une mesure de capacité pour le vin et la bière, pouvant contenir exactement trois chopines à la mesure de Saint-Denis.
— adv. Exactement, dans la juste proportion : *Peser* JUSTE. *Chanter* JUSTE. *Tirer* JUSTE. ‖ Précisément : *Voici* JUSTE *ce que vous vouliez*. ‖ A l'étroit : *Etre chaussé un peu* JUSTE. ‖ *Frapper juste*, Atteindre exactement le but, et, au fig., Dire ou faire exactement ce qu'il faut.
— Loc. adv. *Au juste*. En parlant du prix, du nombre, du poids, de la mesure, Exactement, précisément : *On ne sait jamais* AU JUSTE *le nombre de ses ennemis*. (Galiani.) ‖ *Comme de juste, Comme juste*, Comme il est juste : *Vous serez payé*, COMME DE JUSTE. (Les grammairiens condamnent cette locution.)
— ALLUS. HIST. : **Paysan ennuyé d'entendre appeler Aristide « le Juste »**, Mots qui rappellent une particularité curieuse de la vie d'Aristide. (V. ce nom.) Dans l'application, ces mots expriment l'espèce de fatigue que produit chez les esprits légers un éloge trop souvent répété.
— ALLUS. LITTÉR. : **Homme juste d'Horace**, Allusion à une ode célèbre du poète latin. V. JUSTUM ET TENACEM... ‖ **Par le juste et l'injuste**, c'est-à-dire Par tous les moyens possibles. V. PER FAS ET NEFAS.
— SYN. **Juste, équitable.** *Juste* éveille l'idée du droit; *équitable* éveille l'idée d'égalité qui est dans le latin *æquus*. L'homme juste s'inspire avant tout de la règle; l'homme équitable, de sa conscience.

JUSTES (LIVRE DES) [en hébr. *Iacher* ou *Iacher Sefer*]. C'est le titre d'un ouvrage cité deux fois dans l'Ancien Testament (Josué, X, 13, et II, Rois, I, 18). Quelques commentateurs l'identifient avec le *Livre des guerres du Seigneur*, également cité dans la Bible (Nombres, XXI, 12-14). Les autres, plus nombreux, le regardent comme un ouvrage différent, recueil d'anciens chants populaires.

JUSTE (Théodore), historien belge, né et mort à Bruxelles (1818-1888). Il était conservateur du musée d'artillerie, professeur d'histoire à l'Ecole de guerre et membre de l'Académie de Belgique. Parmi ses nombreux travaux, d'un mérite inégal, nous citerons : *Histoire de la Belgique* (1840); *Histoire de la révolution belge de 1790* (1846); *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche* (1858); *Histoire du congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge* (1850); *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II* (1855); *les Pays-Bas sous Charles-Quint* (1855); *le Comte d'Egmont et le Comte de Hornes* (1862); *Histoire des états généraux des Pays-Bas* (1864); *le Soulèvement de Hollande en 1813 et la Fondation du royaume des Pays-Bas* (1870); *la Révolution belge de 1830* (1872); *Guillaume le Taciturne, d'après sa correspondance et les papiers d'Etat* (1873); *Léopold Ier et Léopold II, rois des Belges* (1878); *la Révolution de juillet 1830* (1883); *les Fondateurs de la monarchie belge* (1862-1881).

JUSTEL (Christophe), théologien protestant, né à Paris en 1580, mort en 1649. Secrétaire de Henri IV au moment de son assassinat, il reçut alors du duc de Bouillon la mission de former la bibliothèque de l'université de Sedan, qui devint, sous sa direction, une des plus riches du XVIIe siècle. Son principal ouvrage est *le Temple de Dieu* ou *Discours de l'Eglise, de son origine et de l'excellence des perfections de l'Eglise chrétienne* (1618), réédité sous le titre de : *Excellent traité de l'Eglise chrétienne* (1628). — Son fils, HENRI, né à Paris en 1620, mort à Londres en 1693, secrétaire et conseiller du roi, se rendit en Angleterre en 1681, et fut nommé garde de la bibliothèque royale de Saint-James. On a de lui : *Bibliotheca juris canonici* (1661).

JUSTELETTE (*ste-lèt'*) n. f. Flacon de table, pareil à la juste (V. JUSTE n. f.), mais plus petit : *Les* JUSTELETTES *étaient des pichets dans lesquels on buvait la bière*.

JUSTEMENT (*ste*) adv. Avec justice, équité : *Châtiment* JUSTEMENT *infligé*. ‖ Avec raison, vérité : *Comme on l'a dit si* JUSTEMENT. ‖ Précisément, dans la juste proportion : *Voici* JUSTEMENT *ce qu'il vous faut*.

JUSTE-MILIEU n. m. Politiq. V. la partie encycl. ‖ Pl. *Des* JUSTE-MILIEU.
— Pop. Derrière.
— Adjectiv. : *La malveillance de nos bourgeois* JUSTE-MILIEU *s'accroît tous les jours*. (Proudhon.) ‖ S'écrit aussi sans trait d'union : *Se tenir dans un* JUSTE MILIEU.
— ENCYCL. La définition la plus rigoureuse de ce mot a été donnée par Montesquieu : « Le *juste-milieu*, dit-il, est une méthode d'administration, de gouvernement, qui consiste à se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis. » On emploie le même mot pour désigner un partisan de ce système : « Les économistes ont peur de s'arrêter en chemin et d'être traités de *juste milieu*. » (Proudhon.) Le roi Louis-Philippe, en répondant, en 1831, à une députation de la ville de Gaillac : « Quant à la politique intérieure, nous chercherons à nous tenir dans un *juste-milieu*, » a fait que remettre dans la circulation un mot en usage bien avant lui.

JUSTESSE (*stèss* — rad. *juste*) n. f. Qualité de ce qui est exactement adapté, approprié, etc. : *La* JUSTESSE *d'une vis pour un écrou. La* JUSTESSE *d'une balance*. ‖ Qualité qui fait apprécier les choses d'une façon exacte : *La* JUSTESSE *de l'oreille, du coup d'œil*. ‖ Manière de faire une chose avec précision, avec exactitude : *Tirer le pistolet avec* JUSTESSE. *Chanter avec une grande* JUSTESSE.
— Fig. Exactitude, raison, vérité : *Observations d'une grande* JUSTESSE.
— Turf. *Gagner de justesse*. Se dit d'un cheval qui gagne une course dans les dernières foulées, « sur le poteau ».
— SYN. **Justesse, exactitude, précision.**

JUSTH (Sigismond), romancier hongrois, né à Neckpal en 1856, mort à Cannes en 1894. Il appartient au groupe des jeunes écrivains qui s'inspirent du roman réaliste français. Il a vécu assez longtemps à Paris, et une de ses œuvres : *le Livre de la Pouszta*, a été traduite en français par Vautier (1892). Ses autres romans sont : *les Eléments de Paris, la Légende de l'argent, Faimus*.

JUSTI (Johann Heinrich Gottlob), économiste allemand, né à Brücken (Prusse) en 1702, mort à Küstrin en 1771. Il professa au Theresianum de Vienne, à l'université de Gœttingue (1755), et devint inspecteur colonial à Copenhague (1757), et enfin inspecteur des mines en Prusse. Il fut emprisonné pour détournement de fonds publics. Parmi ses nombreux ouvrages, souvent inspirés des physiocrates français, nous citerons : *Economie politique* ou *Traité systématique de toutes les sciences économiques et financières* (1755); *Traité complet des manufactures et des fabriques* (1758); *Traité des impôts et taxes* (1762).

JUSTI (Ferdinand), orientaliste allemand, né à Marbourg en 1837. Il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Gœttingue, la linguistique et les langues orientales. Habilité en 1861 à Marbourg, il fut nommé dans cette ville, en 1865, professeur extraordinaire, en 1869 professeur ordinaire de grammaire comparée. On lui doit un excellent *Manuel de la langue zend* (1864); une édition critique du *Bundehesh*, avec glossaire (1868); une *Grammaire kurde* (1880), et plusieurs autres publications relatives à l'histoire des langues et des littératures iraniennes.

JUSTICE (*stiss* — du lat. *justitia*, même sens) n. f. Vertu qui inspire le respect du droit, des droits d'autrui, et qui

fait rendre à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus.* ‖ Bon droit, vérité : *Ne comptez pas tant sur la* JUSTICE *de votre cause.*

— *En bonne justice,* Selon ce qui est de droit.

— Action ou pouvoir de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser : *La* JUSTICE *divine. La* JUSTICE *humaine.* ‖ Action de reconnaître les droits de quelqu'un, de faire droit à ses réclamations, en lui accordant ce qui est juste : *Demander, Obtenir* JUSTICE. ‖ Acte par lequel on reconnaît, on avoue ce qui appartient ou ce qui est dû à quelqu'un : *On vous doit cette* JUSTICE. ‖ *Rendre* ou *Faire justice à quelqu'un,* Réparer le tort qui lui a été fait, et, au fig., Reconnaître ses qualités.

— Autref. Exécution capitale : *Louer une fenêtre pour cette* JUSTICE. (Molière.)

— Juridiction : JUSTICE *civile, criminelle, militaire, commerciale.* ‖ Tribunaux, magistrats et ensemble de toutes les personnes chargées d'appliquer les lois : *Déférer quelqu'un à la* JUSTICE. *Appeler quelqu'un en* JUSTICE. ‖ Ministère de la justice : *Chef de division à la* JUSTICE.

— *Justice distributive,* Celle qui récompense le bien et punit le mal. ‖ *Justice commutative,* Celle qui règle les échanges. ‖ *Gens de justice,* Les magistrats, et, plus souvent, les Officiers inférieurs de justice. ‖ *Repris de justice,* Homme qui a déjà été condamné à une peine afflictive ou infamante. ‖ *Déni de justice,* Refus par un juge de prononcer un arrêt qu'on a droit d'exiger de lui. ‖ *Bois de justice,* La charpente de l'échafaud.

— *Faire justice de quelqu'un,* Le punir, le traiter comme il le mérite : FAIRE *bonne et prompte* JUSTICE D'*un assassin.* ‖ *Faire justice d'une chose,* La signaler telle qu'elle est; l'immoler : *La comédie* FAIT JUSTICE DES *ridicules et* DES *travers.* ‖ *Se faire justice,* Se venger soi-même, se faire droit à soi-même. — Se condamner et se punir soi-même : *L'accusé* S'EST FAIT JUSTICE : *il s'est pendu.*

— Personnification de la Justice considérée comme divinité. (S'écrit, dans ce sens, avec une majuscule) : *Le glaive et la balance sont les attributs de la* JUSTICE.

— Fam. *Se brouiller avec la justice,* S'exposer par quelque méfait aux poursuites de la justice.

— Féod. Fourches patibulaires : *Avoir tant de piliers à sa* JUSTICE. ‖ *Justice seigneuriale,* Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on distinguait en *haute, basse* et *moyenne justice.* (On la nommait aussi *justice subalterne,* par opposition à la *justice royale.*) ‖ *Justice domaniale* ou *féodale,* Juridiction qui appartenait au seigneur du domaine, en raison de son titre. ‖ *Justice foncière et justice censière,* Juridiction qui consistait seulement à condamner les redevables à payer au seigneur les rentes foncières et le cens. ‖ *Justice sous latte,* Audiences qui se tenaient dans la maison du seigneur. ‖ *Justice manuelle,* Droit pour le seigneur de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rentes. ‖ *Justice réglée,* Tribunal ordinaire, qui avait le droit de contraindre. ‖ *Homme de justice,* Vassal soumis à la juridiction du seigneur.

— Mar. *Barre de justice,* Peine des fers, appelée ainsi parce que les anneaux des fers coulissent le long d'une barre fixée au pont. ‖ *Justice maritime,* Tribunaux connaissant les délits commis à bord ou à terre dans les lieux et bâtiments dépendant de la marine. ‖ *Pavillon de justice,* Pavillon hissé en tête du grand mât et appuyé d'un coup de canon, pour faire connaître qu'on lit publiquement, sur un navire, un arrêt du tribunal.

— Milit. *Maison de justice,* L'une des trois sections de la prison militaire établie au siège de chaque conseil de guerre, et qui reçoit les officiers punis de prison par mesure disciplinaire, ainsi que les militaires à envoyer aux compagnies de discipline avant leur mise en route, et ceux qui voyagent sous l'escorte de la gendarmerie.

— Relig. Rectitude de l'âme que vivifie la grâce : *Les saints persévèrent dans l'état de* JUSTICE. ‖ Observation scrupuleuse des devoirs de la religion : *Ne pas s'écarter des voies de la* JUSTICE.

— ALLUS. LITTÉR. : **La justice arrive d'un pied boiteux,** Traduction du *pœna pede claudo* d'Horace. V. ces mots.

— ALLUS. HIST. : **Justice immanente,** Paroles célèbres de L. Gambetta. (Discours de Cherbourg, 9 août 1880.) L'orateur, après avoir rappelé la nécessité de maintenir la France forte et puissante, ajoutait : « Si nos cœurs battent, c'est dans ce but..., c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir *s'il y a dans les choses d'ici-bas une* JUSTICE IMMANENTE, *qui vient à son jour et à son heure.* » On fait souvent allusion à cet appel à une justice réparatrice, immanquable et nécessaire. Les paroles du tribun sont gravées sur l'une des faces du monument qu'on lui a élevé à Paris, place du Carrousel.

— SYN. **Justice, droiture, équité.** V. DROITURE.

— ENCYCL. Philos. mor. La *justice* consiste dans le respect du droit d'autrui. Les jurisconsultes anciens la définissaient : « Une volonté constante de donner à chacun son droit. » Les devoirs dont elle est la réalisation sont d'ordinaire négatifs : « Ne tue pas, ne vole pas. » Par suite, ils paraissent plus stricts que les devoirs positifs de charité. Ils peuvent avoir, pourtant, une forme affirmative : par exemple, quand il s'agit d'une réparation à accorder.

La formule : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît » a l'avantage de noter le caractère négatif des prescriptions de la justice et les idées d'égalité et de réciprocité sur lesquelles elles sont fondées. Mais, réduite à elle-même, elle est trop vague. Kant observe que le criminel pourrait l'invoquer contre le juge qui le punit et qui ne voudrait pas subir lui-même cette punition. Il faut donc ajouter que la volonté dont on veut parler est la volonté droite ou morale.

Les devoirs de justice sont déterminés par les droits qu'il faut maintenir. Au droit de vivre que tout individu possède correspond le devoir de ne pas attenter à la vie d'autrui. Au droit qu'a tout homme de se former librement une opinion correspond le devoir de respecter les convictions sincères. On distingue parfois la justice *commutative,* qui s'exerce entre les égaux et dont la règle est l'égalité, et la justice *distributive,* qui s'exerce entre les inégaux, qui se rapporte au mérite, et dont la règle est la proportionnalité, laquelle rétablit une sorte d'égalité.

Il ne faut ni confondre ni séparer trop la justice et la charité. En fait, bien des devoirs qui étaient considérés jadis comme des devoirs de charité, apparaissent aujourd'hui, sous une notion plus claire de la moralité, comme des devoirs de justice. Mais, tout en étant obligatoire, la charité n'est pas exigible par la force : elle est le complément indispensable de la première. Sans elle, sans les élans du cœur qui l'accompagnent, la pratique de la stricte justice serait souvent impossible; sans affection pour autrui, on distingue malaisément ses droits. D'autre part, la justice est la condition nécessaire de la charité. La charité qui prétendrait faire du bien sans respecter la liberté serait oppressive et mauvaise.

— Dr. anc. Le pouvoir des seigneurs de rendre la *justice* se manifesta sous deux formes bien distinctes : la justice *seigneuriale* et la justice *féodale.* La dernière était la conséquence logique du régime féodal et de la concession du fief. Le vassal, par l'hommage, s'était soumis à la juridiction du suzerain, qui lui assurait le jugement par ses pairs pour tous les litiges relatifs à la tenure féodale ou aux rapports personnels créés par le contrat féodal. La justice seigneuriale, au contraire, résultait d'un démembrement de la puissance publique. Les fonctions des comtes et autres grands officiers royaux avaient cessé de s'exercer par délégation temporaire et étaient devenues indépendantes et patrimoniales, aux mains des chefs territoriaux. Le droit de justice fut désormais un patrimoine inféodé comme le vol.

La *haute* justice donnait seule le droit de connaître de toute accusation criminelle entraînant une peine afflictive, la mort ou toute mutilation, et de tous les procès civils pouvant donner lieu au duel judiciaire. Le haut justicier ne jugeait pas lui-même, mais présidait les assises qu'il convoquait. La *basse* justice comprenait tout ce qui ne rentrait pas dans la haute justice. Au XIVe siècle, apparut la *moyenne* justice, intermédiaire entre les deux autres. Après le XIIe siècle, la justice seigneuriale fut battue en brèche par diverses institutions : l'appel au roi, les cas royaux, etc. Les légistes aidèrent les rois dans cette lutte. En fait, les justices seigneuriales, sans être supprimées en droit, avaient cessé de fonctionner au XVIe siècle.

— Dr. mod. *Administration de la justice en France.* L'administration de la *justice* est confiée au ministre de la justice. Parmi les services placés sous sa direction, nous citerons notamment les suivants : organisation et surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire; rapports au chef de l'État sur les matières de législation, sur l'administration de la justice, sur la statistique de la justice civile, commerciale et criminelle, sur les recours en grâce et en commutation de peine, sur les dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage, sur les demandes en naturalisation; ordres et instructions aux cours et tribunaux; propositions relatives à la nomination des membres des cours et tribunaux civils, des juges de paix, des greffiers, des notaires, des officiers ministériels, à l'institution des magistrats consulaires; discipline judiciaire; nomination des présidents d'assises; création et suppression des offices ministériels; promulgation des lois.

Le ministre de la justice est, en même temps, garde des sceaux, et, à ce titre, il veille à la garde du sceau de l'État, l'appose sur les lois, traités, actes de chancellerie, promulgue les lois et en conserve les originaux.

Organisation judiciaire en France. Sous l'ancien régime, la justice était rendue par des parlements, des bailliages, des sénéchaussées, des présidiaux, des juridictions inférieures royales et seigneuriales, etc. V., plus haut, la rubr. Dr. anc. et COUR *du roi,* PARLEMENT, SÉNÉCHAUSSÉE, etc.

L'organisation judiciaire actuelle date, dans ses lignes générales, d'une loi des 16-24 août 1790. En principe, la justice émane du chef de l'État et est rendue en son nom; mais ceux qui la rendent sont inamovibles, et ainsi, ils sont indépendants du chef de l'État; d'autre part, la justice est gratuite : ce qui veut dire que les magistrats sont salariés par le gouvernement, et non par les plaideurs.

Les corps constitués pour exercer le pouvoir judiciaire et rendre la justice au nom du chef de l'État portent le nom général de *tribunaux.* Ceux-ci se divisent en tribunaux *ordinaires* (tribunaux d'arrondissement et cours d'appel) et tribunaux *spéciaux* ou d'*exception* (justices de paix, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes), suivant que leur compétence est générale ou spéciale. On les divise encore en *tribunaux de première instance* et *tribunaux* ou mieux *cours d'appel,* suivant qu'ils jugent en premier ou en deuxième ressort. V. TRIBUNAL.

Chaque tribunal exerce la justice sur une certaine partie du territoire, appelée *ressort.*

Les circonscriptions judiciaires correspondent à peu près aux circonscriptions administratives. Ainsi, il y a : une justice de paix par canton, un tribunal de première instance par arrondissement, une cour d'appel pour un ou plusieurs départements, une Cour de cassation pour toute la France. Quant aux tribunaux de commerce, il y en a seulement dans les villes commerçantes. Enfin, il y a des conseils de prud'hommes dans les villes manufacturières.

En dehors et au-dessus des divers tribunaux, la Cour de cassation a pour fonction de veiller à l'application des lois et des formes de procédure; elle juge non pas les affaires, mais les jugements. V. CASSATION.

Les organes directs de la justice sont les juges; mais auprès d'eux se placent : d'une part, les membres du ministère public, qui requièrent, au nom de la société, les décisions de la justice; d'autre part, les avocats, chargés de présenter, en les développant, les moyens des parties; enfin, des officiers ministériels (huissiers, avoués, greffiers), qui, revêtus d'un caractère public, ont mission d'assister soit les juges, soit les parties.

Déni de justice. V. DÉNI.

Haute cour de justice. V. COUR.

Maison de justice. V. PRISON.

Justice de paix. La justice de paix forme le premier degré de la hiérarchie judiciaire. Cette juridiction a été instituée par la loi des 16-24 août 1790; elle est, en outre, régie par les lois des 29 ventôse an IX, 25 mai 1838 et 2 mai 1855.

Il y a une justice de paix par canton; mais, à Paris, il y a autant de justices de paix que d'arrondissements, c'est-à-dire vingt. Chacune comprend un juge et deux suppléants. (V. JUGE DE PAIX.) A chaque justice de paix est, en outre, attaché un greffier, nommé par le chef de l'État. Le service des audiences y est fait par tous les huissiers du canton.

En matière civile, il n'y a pas de ministère public devant la justice de paix.

Au mot JUGE DE PAIX, nous avons signalé l'ensemble des fonctions du juge de paix, et c'est à l'article TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE que nous indiquerons l'organisation spéciale des justices de paix quant à leur compétence en matière de contraventions de simple police.

En matière civile, la compétence du juge de paix est limitée aux actions de modique intérêt et à celles qui exigent une prompte solution. Les juges de paix connaissent de toutes actions purement personnelles ou mobilières, en dernier ressort jusqu'à la valeur de 100 francs, à charge d'appel devant le tribunal d'arrondissement jusqu'à 200 francs. Cependant, d'une part, ils jugent parfois sans limitation de taux, mais toujours avec appel au-dessus de 100 francs (ainsi, dans les actions civiles pour rixe ou voies de fait); d'autre part, parfois, aussi, l'appel de leurs décisions est permis même au-dessous de 100 francs (ainsi, en matière d'actions possessoires). Le recours en cassation n'est admis que pour excès de pouvoir.

— BIBLIOGR. : Centurier, *Formulaire général et complet de la procédure civile et criminelle des justices de paix* (Paris, 1866); Ségéral, *Code pratique de la justice de paix* (Paris, 1894).

Justice militaire. La première organisation régulière de la justice militaire remonte à l'ordonnance de 1667, rendue par Louis XIV, et qui constitue déjà une sorte de code instituant des tribunaux militaires dits « conseils prévôtaux » et réglant la procédure à suivre devant eux. En 1750, le duc de Choiseul institue les conseils de guerre, que la Révolution remplace par des cours martiales, fonctionnant avec un jury d'accusation et un jury de jugement. En 1793, substitution d'abord totale, puis partielle, aux juges militaires de juges civils, qui disparurent dès 1794. En 1796, création de tribunaux militaires permanents, à raison de un par division, auxquels fut rendu l'ancien nom de *conseil de guerre,* qu'ils ont conservé depuis. Enfin, l'année suivante, l'organisation de la justice militaire fut complétée par l'institution des conseils de revision, chargés d'examiner, au point de vue des irrégularités de forme, les jugements rendus par les conseils de guerre.

Cette organisation subsista sans changements importants jusqu'à la promulgation du *Code de justice militaire,* édicté par la loi du 9 juin 1857.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé *la Justice* sous le nom de Thémis, et la représentaient sous la figure d'une femme à la physionomie sévère, tenant une balance d'une main et un glaive de l'autre, et quelquefois ayant un bandeau sur les yeux. Les modernes lui ont conservé ces attributs. Une des plus anciennes représentations en ce genre est une figure attribuée à Giotto. Une des plus célèbres est celle que Raphaël a retracée dans la chambre de la Signature, au Vatican; elle est souvent désignée comme représentant *la Jurisprudence.*

La Justice, d'après Raphaël (peinture du Vatican).

Un tableau de Luca Giordano, qui est au musée de Naples, a pour sujet : *la Justice désarmée par l'Amour et par l'Ignorance.* Sous ce titre : *la Justice chassée des villes se réfugie à la campagne,* Salvator Rosa a peint un tableau qui est au Musée de Vienne. Il y a, au musée de Besançon, une peinture de Rottenhamer, avec fond de paysage par P. Bril, représentant *la Justice et la Paix.*

La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime, tableau de Prud'hon, qui parut au Salon de 1808 (musée du Louvre). C'est la toile la plus dramatique de Prud'hon. Dans un lieu désert, un homme fuit, à la clarté de la lune; il tient dans sa main droite un poignard, et de la gauche

La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime, d'après Prud'hon (Louvre).

il serre sa tunique contre sa poitrine. Derrière lui, gît le cadavre de l'homme qu'il vient d'assassiner. Au-dessus du groupe, la Vengeance tenant une torche et la Justice personnifiée par l'épée et la balance fendent les airs et vont mettre la main sur le coupable. Les jeux de lumière produits à la fois par la clarté de la lune et par la lueur de la torche sont d'un effet saisissant.

D'importantes compositions allégoriques, relatives à la *Justice,* avaient été exécutées pour la décoration des nouvelles salles du Palais de Justice, à Paris, par Lehmann. Plusieurs ont été brûlées en 1871. L'incendie n'a laissé subsister aucune des peintures du conseil d'État exécutées par Charles Landelle, Bénédict Masson et autres, et représentant *la Justice, la Loi, le Droit,* etc. *La Justice* a été peinte par Eugène Delacroix dans l'un des salons de la Chambre des députés, à Paris. Mentionnons encore un tableau de Dosso Dossi et un tableau de S. Pignoni (Dresde).

Parmi les allégories sculptées, nous citerons : une statue de Mino da Fiesole (XVe s.), décorant le tombeau de

Bernardo Giugni, dans l'église de l'abbaye de Saint-Benoît, à Florence; une statue exécutée par Guillaume della Porta, sur les dessins de Michel-Ange, pour le tombeau de Paul III, à Saint-Pierre de Rome; une statue de bronze, par Barthélemy Prieur (Louvre); une statue et un bas-relief de marbre, par Fr. Anguier, provenant du monument de Henri de Longueville (Louvre); une statue par Coysevox, sur la balustrade de la cour de marbre, au château de Versailles; un bas-relief de David d'Angers, qui représente *l'Innocence implorant la Justice*, et qui décore un œil-de-bœuf de la cour du Louvre; une statue de pierre exécutée par C. Demesmay, vers 1857, pour la décoration extérieure du nouveau Louvre; une statue par A. Dumont, pour la Chambre des députés (1833); une statue de pierre par A. Toussaint (1850) et une figure de haut-relief, sculptée par le même artiste, vers 1857, pour la salle des Pas perdus du Palais de Justice de Paris; un bas-relief de F. Felon, représentant *la Justice* et *la Fermeté*, et décorant un des œils-de-bœuf du pavillon Richelieu, au Louvre; une statue de bronze par Elias Robert, pour la fontaine Saint-Michel, à Paris; etc. Aimé Millet a exécuté en pierre, pour la mairie du I^er^ arrondissement de Paris, une belle statue de *la Justice civile*.

Justice (Palais de), à Paris, situé dans l'île de la Cité, à l'angle du quai de l'Horloge et du boulevard du Palais. — Elevé sur l'emplacement d'anciens édifices romains et mérovingiens, ce palais servit longtemps de château fort, puis de palais royal. Robert le Pieux le fit reconstruire presque en entier. Saint Louis y fit ajouter par l'architecte Pierre de Montereau des constructions considérables, dont il subsiste encore une grande salle voûtée, qu'on nomme la *cuisine de saint Louis*. Dès cette époque, le parlement et les cours de justice siégeaient dans la grand'chambre. Les tours rondes de la Conciergerie (v. ce mot), sur le quai de l'Horloge (tour d'Argent, tour Bombée, tour

Palais de Justice (Paris).

de César ou de Montgomery), datent probablement du même roi, auquel on doit aussi la Sainte-Chapelle. (V. Sainte-Chapelle.) De vastes jardins s'étendaient du côté du quai des Orfèvres. Philippe le Bel confia l'agrandissement du palais à Enguerrand de Marigny, qui le mit en état de loger les membres du parlement devenu sédentaire. C'est au palais que le dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean, vit massacrer ses conseillers, les maréchaux de Normandie et de Champagne. Devenu roi, il y reçut, en 1376, l'empereur Charles IV. En 1370, il y fit établir par De Vic la grosse horloge de la tour carrée, dont le cadran a été décoré, sous Henri III, de sculptures dues à Germain Pilon, remplacées, dans les réparations ultérieures, par des figures de Toussaint. Mais, bientôt, Charles V délaissa cette demeure pour l'hôtel Saint-Paul. Charles VI y reçut Manuel Paléologue et Sigismond, roi de Hongrie. Sous Charles VII, les clercs de la basoche obtinrent de jouer des farces et moralités sur l'immense table de marbre de la grand'salle. Louis XII fit orner cette salle d'un magnifique plafond (1506) et construire la Cour des comptes. En 1618, un incendie consuma la grand'salle et une partie du palais: il ne resta que les tours et la grand'chambre. Jacques Debrosse fut chargé de la reconstruction: il refit la grand'salle, qui est aujourd'hui la salle des Pas perdus. L'incendie de 1737 détruisit la Cour des comptes et ses archives. Un nouvel incendie, en 1776, anéantit la partie du palais qui longeait la rue de la Barillerie (aujourd'hui boulevard du Palais). Les architectes Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine édifièrent les bâtiments qui entourent la cour du Mai (ainsi nommée parce que, autrefois, les clercs de la basoche y plantaient un mai chaque année). Cette cour est séparée du boulevard par une belle grille en fer forgé. Ces bâtiments furent prolongés vers le S. par les édifices qui entourent la cour de la Sainte-Chapelle. A la suite des travaux entrepris entre 1835 et 1868 par Duc et Dommey, furent reconstruites les parties avoisinant la tour de l'Horloge et fut bâtie la façade occidentale sur la place Dauphine. Le 24 mai 1871, le feu fut mis au Palais de Justice, brûla les bureaux de l'état civil et fut l'occasion de nouvelles réparations.

Justice (De la) **dans la Révolution et dans l'Eglise**, *Nouveaux principes de philosophie pratique*, par P.-J. Proudhon (Paris, 1858). — Ce brillant ouvrage, qui tient à la fois de la métaphysique, du pamphlet et de l'autobiographie, est une attaque violente contre le catholicisme et la religion en général. Ironiquement dédié au cardinal Mathieu, il valut à son auteur une condamnation à trois ans de prison et 4.000 fr. d'amende. Selon Proudhon, la justice est la base nécessaire de toute société. Or, à l'heure actuelle, elle disparaît dans la dissolution sociale où nous nous abîmons et dont l'agent le plus redoutable est précisément la religion et l'Eglise. C'est la Révolution française qui, la première, a démontré que le principe de justice repose dans la conscience, non dans le dogme. Au culte de la raison d'Etat et à la foi aveugle, la Révolution oppose la théorie de la conscience libre et de l'enseignement égalitaire, la certitude de la distinction du bien et du mal, la nature et la fonction de la liberté, la théorie du progrès, conséquence nécessaire de la justice et de la liberté, et la théorie de la solidarité, solution définitive du progrès social. Sur ce fond philosophique, Proudhon a brodé mille riches variantes. Signalons, en particulier, un curieux projet de concordat pour régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Justice (la), journal républicain radical, fondé à Paris en 1880, sous la direction de Clemenceau, avec Camille Pelletan pour rédacteur en chef. — Il devint l'organe du parti radical et fit une large part aux idées socialistes. La *Justice* eut d'abord un vif succès, mais son influence diminua après l'affaire de Panama. Elle devint, en 1893, un journal à 5 centimes, avec Clemenceau pour rédacteur en chef; mais ce dernier s'en sépara.

Justice (la), poème philosophique de Sully-Prudhomme (1878). — Le poète se demande d'abord s'il est possible de trouver la justice avec les seules lumières de la science. Il ne la rencontre nulle part dans les relations des espèces, des états ou des individus entre eux, où il ne voit qu'instincts égoïstes, lutte pour la vie, triomphe de la force. La raison ne saurait découvrir la justice dans les lois de la nature. Mais la conscience conserve, malgré tout, l'idée de la responsabilité devant la loi morale. Par le cœur, le poète trouve un sens nouveau à l'évolution des êtres: ils tendent vers une dignité morale plus haute, dont la vie de cité est la plus haute expression. Ainsi, « l'application de la justice est le terme idéal de la science étroitement unie à l'amour ». Le poème se compose de dix *Veilles*. Dans les sept premières, le *Chercheur* expose sous forme de sonnets l'opinion de la raison positiviste. Des *Voix* répondent en faveur de l'antique sentiment spiritualiste dans des strophes en quatrains, que le Chercheur achève en deux vers par une réplique amère et sceptique. Ce poème, dont la construction savante manque quelque peu d'ampleur, exprime avec une mâle sobriété les efforts et les émotions d'une âme éprise de vérité.

JUSTICIABILITÉ (*sti-si*) n. f. Etat, condition d'un justiciable.

JUSTICIABLE (*sti-si* — rad. *justicier*) adj. Qui relève de certains juges ou tribunaux. ‖ Fig.: *L'homme politique est* justiciable *de l'opinion publique*.
— Substantiv.: *Les* justiciables.

JUSTICIE (*sti-sî*) n. f. Genre d'acanthacées.
— Encycl. Les *justicies* (justicia) sont des herbes ou arbustes des régions chaudes du globe, dont plusieurs espèces sont ornementales et cultivées dans les jardins botaniques. Le genre *gendarussa* en est une section. Du reste, la plupart des acanthacées cultivées ont été désignées sous le nom de *justicia*. Ces plantes demandent la serre chaude ou tempérée, le châssis pendant l'été. Plusieurs sont employées en thérapeutique; telles sont la *justicia adhatoda* ou noyer des Indes, arbuste à feuilles donnant une infusion antispasmodique; la *justicia nasuta*, dont les feuilles et racines sont employées en infusion dans l'Inde contre l'impétigo. Il contient la *rhinacanthine*, analogue à l'acide chrysophanique. La *justicia gendarussa* est employée comme émétique.

Justicie.

JUSTICIÉ, ÉE (*ti-si*) adj. Bot. Qui ressemble à une justicie.
— n. f. pl. Tribu d'acanthacées, ayant pour type le genre *justicie* et caractérisée par un calice à 4, 5 sépales, une corolle plus courte que le limbe. — *Une* justiciée.

JUSTICIER (*sti-si-é* — rad. *justice*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous justiciions. Que vous justiciiez*) v. a. Soumettre à un châtiment corporel, en vertu d'une condamnation: Justicier *un criminel*.

JUSTICIER (*sti-si-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait, qui aime à faire justice: *Les bienfaiteurs abondent au catalogue des saints; on n'y trouve pas un* justicier. (Proudh.)
— Celui qui a droit de justice en quelque lieu: *Un* justicier. *Un haut* justicier. ‖ Officier qui rendait la justice au nom du roi. ‖ *Grand justicier* ou simplem. *Justicier*, Titre que portait le président des Etats d'Aragon.
— Personne ou chose qui décide, qui prononce en certaines matières: *Les gens de goût sont les hauts* justiciers *de la littérature*. (Rivarol.)
— adj. Qui a droit de justice: *Un seigneur* justicier. ‖ Qui rend la justice: *L'œil de l'homme* justicier *ne perce pas toutes les portes et tous les murs*. (Méry.)
— Encycl. *Haut, moyen et bas justicier*. V. justice.

JUSTIDIUM (*sti-di-om'* — mot lat. formé de *justus*, conforme au droit, à la loi, et *dies*, jour) n. m. Dr. rom. Espace de trente jours francs, que la loi des Douze Tables accordait au débiteur pour se libérer, après la condamnation, ou pour le payement d'une dette avouée.

JUSTIFIABLE (*sti*) adj. Qui peut être justifié: *Conduite qui n'est pas* justifiable.

JUSTIFIABLEMENT (*sti*) adv. D'une manière justifiable.

JUSTIFIANT (*sti-fi-an*), **ANTE** adj. Théol. Qui rend juste, qui justifie: *La grâce* justifiante.

JUSTIFICATEUR, TRICE (*sti*) adj. Qui justifie, qui tend à justifier: *Témoignage* justificateur.
— n. m. Ouvrier qui justifie les caractères d'imprimerie. ‖ Outil dont il se sert.

JUSTIFICATIF, IVE (*sti*) adj. Qui sert à justifier quelqu'un ou à prouver quelque chose: *Moyen* justificatif.
— *Pièces justificatives*, Documents servant à la justification d'une chose ou d'un fait, et plus spécialement, en matière comptable. ‖ Pièces qui viennent à l'appui des entrées ou des sorties de valeurs: reçus, connaissements, bordereaux, lettres d'envoi, contrats, etc.

JUSTIFICATION (*sti, si-on* — du lat. *justificatio*, même sens) n. f. Action de justifier; preuves qui tendent à justifier: *Ecouter, Examiner la* justification *de quelqu'un*. ‖ Preuve que l'on fait d'un acte, d'une action, d'un fait, par titres ou par témoins: *La* justification *d'un fait*.
— Techn. Action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice. ‖ Opération par laquelle on aligne et on met de niveau entre elles les matrices dans lesquelles se fondent les lettres.
— Théol. Acte par lequel l'homme, passant du péché à l'état de grâce, devient agréable à Dieu et digne de la vie éternelle.
— Typogr. Longueur de la ligne d'impression, comprise entre les marges.
— Syn. **Apologie, défense.** V. apologie.
— Encycl. Théol. D'après la doctrine catholique, exposée par le concile de Trente (session IV^e^), l'homme est justifié par la grâce et la charité que Dieu répand dans les cœurs en nous appliquant les fruits du sacrifice de Jésus-Christ: la *justification* est donc vraiment intérieure et inhérente à notre âme. L'homme se dispose à obtenir la justification par la foi, le repentir et l'amour de Dieu, mais il ne peut produire efficacement aucun de ces actes sans le secours de la grâce. Enfin, le pécheur justifié doit, par ses bonnes œuvres, s'efforcer de mériter, avec le secours de Dieu, soit une augmentation de la grâce sanctifiante, soit la persévérance finale. La justification obtenue n'est pas inamissible, et un péché mortel suffit pour nous en priver.
Les réformateurs du xvi^e^ siècle, notamment Luther et Calvin, ont professé une théorie toute différente. Le pécheur, à leurs yeux, est justifié par la simple imputation que Dieu lui fait des mérites de Jésus-Christ; son âme reste souillée par le péché, mais la sainteté du Rédempteur la couvre comme d'un vêtement; la justification ne peut être perdue une fois acquise et ne comporte aucun progrès. Sauf quelques modifications de détail, cette doctrine a été conservée dans les Eglises luthériennes et calvinistes. Quant à l'Eglise grecque, sa foi est, sur ce point capital, identique, quant au fond, à la foi catholique.

JUSTIFIER (*sti* — du lat. *justificare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous justifiions. Que vous justifiiez*) v. a. Déclarer, montrer l'innocence, la justice, la légitimité de: *Avocat qui* a justifié *son client*. Justifier *ses prétentions*. ‖ Faire passer pour juste ou innocent, excuser, expliquer: *La fortune* justifie *bien des défauts, même des crimes, mais elle n'en console pas*. (Christine de Suède.)
— Prouver qu'une chose est vraie, fondée: *Jérémie* justifia *la vérité de ses prédictions par les événements*. (Mass.)
— Théol. Rendre juste: *La grâce* justifie *le pécheur*.
— Typogr. *Justifier le composteur*, Le mettre sur la justification requise par la composition qui est à faire. ‖ *Justifier une ligne*, La mettre à la longueur des autres au moyen du composteur.
— v. n. *Justifier de*, Donner la preuve de: Justifier de *l'accomplissement de toutes les formalités*.
— Techn. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre matrice ou modèle; faire la justification.
— Prov.: **La fin justifie les moyens**, Faux principe, d'après lequel le but excuserait les actions coupables commises pour l'atteindre.
Se justifier, v. pr. Etre justifié. ‖ Prouver son innocence.

JUSTIFIEUR (*sti*) n. m. Typogr. Principale partie du coupoir.

Justin (saint), surnommé **le Martyr**, philosophe et apologiste chrétien, né à Naplouse (ancienne Samaria) vers l'an 100, martyrisé à Rome vers 165. Ses parents étaient d'origine grecque et païens. Après avoir reçu le baptême, il conserva le costume et les allures d'un philosophe. Fixé à Rome, il y ouvrit la première école chrétienne. Le philosophe cynique Crescens le dénonça aux magistrats, et Justin comparut devant le préfet de Rome, Junius Rusticus, philosophe stoïcien, qui avait été le maître de Marc-Aurèle. Il fut condamné et exécuté. Le premier en date de ses ouvrages est le *Dialogue contre Tryphon*, démonstration de la vérité évangélique par l'accomplissement des prophéties; le second, et le plus célèbre, est la première *Apologie pour les chrétiens*, adressée à l'empereur Antonin le Pieux. Citons encore la *Seconde apologie*, dédiée à Marc-Aurèle; un traité sur *les Hérésies*, fréquemment cité par saint Irénée, aujourd'hui perdu; d'autre part, c'est à tort qu'on lui a attribué le *Discours aux Grecs*, et la *Lettre à Diognète*. Saint Justin est le plus ancien théologien catholique, plus remarquable comme penseur que comme écrivain. — Fête le 13 avril.

Justin (saint), martyr, mort à Louvres, dans le territoire parisien, vers 304. C'était un enfant de neuf ans qui, pendant la persécution de Dioclétien, se dévoua à la mort pour sauver la vie de son père et de son frère. Une partie de ses reliques est conservée à Auxerre; une autre dans la cathédrale de Paris. — Fête le 1^er^ août.

Justin (saint), évêque de Tarbes et martyr. Son culte est très ancien dans le Midi; l'époque de sa vie et celle de sa mort sont incertaines. — Fête le 1^er^ mai.

Justin, historien romain, qui vécut au plus tard sous les Antonins. Ses *Histoires philippiques*, en quatorze livres, sont le résumé de la grande *Histoire universelle* de Trogue-Pompée, aujourd'hui perdue. Cette compilation, généralement dépourvue de sens historique (Justin fait de la conquête de la Grèce par Philippe le centre de l'histoire universelle), mais précieuse par le grand nombre de faits qu'elle contient, est relevée çà et là par des épisodes brillants et romanesques.

Justin I^er^, empereur d'Orient (518-527). Paysan d'origine illyrienne, parvenu à une haute fortune dans l'armée, il s'empara du trône à la mort d'Anastase. Guidé par son neveu Justinien, qu'il associa, avant de mourir, officiellement au trône, il rétablit l'union avec Rome, persécuta les monophysites de Syrie, et se débarrassa par un assassinat de l'ambitieux Vitalien. Au dehors, il essaya d'attirer à la clientèle de Byzance les Lazes et les Ibères, ce qui provoqua une guerre avec la Perse (527).

Justin II, empereur d'Orient (565-578). Neveu et successeur de Justinien, il essaya d'administrer plus sévèrement les finances et de prendre une attitude plus énergique à l'égard des barbares. Cependant, il dut acheter la paix aux Avares (574) et vit les Slaves s'établir en Illyrie; en Asie, il provoqua, en 572, la reprise de la guerre perse,

qui allait durer vingt ans, et fut très désastreuse pour l'empire. Pendant ce temps, les Lombards envahissaient l'Italie (568). Par surcroît, l'empereur, sur les conseils du patriarche Jean de Sirimis, reprit, en 572, la lutte contre les monophysites. Justin, dont la raison semble parfois avoir été troublée, devint complètement fou en 574 : il associa alors au pouvoir le comte des excubiteurs, Tibère, qui partagea le gouvernement avec l'impératrice Sophie.

JUSTINE (*stin'*) n. f. Ancienne monnaie d'argent vénitienne, frappée à l'image de sainte Justine. (Ce sont les ducatons de l'ancienne république de Venise, qui valaient un peu plus de 5 francs de la monnaie française actuelle.)
— Arg. des théâtr. *Marier Justine*, Arriver au but, précipiter le dénouement. (La locution viendrait d'un vaudeville en un acte : *Thibaut et Justine*, dont on fut obligé de précipiter le dénouement en *mariant Justine*, parce que le public commençait à s'impatienter.)

JUSTINE (sainte), vierge et martyre, morte pour la foi à Nicomédie en 304. Elle convertit son fiancé, Cyprien, et fut martyrisée avec lui par l'ordre de Dioclétien. Leurs reliques, transportées plus tard à Rome, y sont vénérées à Saint-Jean de Latran. — Fête le 26 septembre.

JUSTINE (sainte), vierge et martyre. Selon plusieurs auteurs, elle fut mise à mort à Padoue, sous le règne de Néron ; selon d'autres, elle mourut vers 304, pendant la persécution de Dioclétien. Opilion, préfet du prétoire, lui fit élever un tombeau et construisit en son honneur (453) une église. Venise la prit pour sa patronne, conjointement avec saint Marc. — Fête le 7 octobre.

JUSTINE (sainte), vierge et martyre, massacrée à Mayence en 451 par les ariens, en même temps que l'évêque saint Aurens, son frère. — Fête le 16 juin.

JUSTINE (LA BIENHEUREUSE), recluse à Arezzo au XIIe s. Ses restes sont honorés à Arezzo, dans le monastère des religieuses de Sainte-Croix. — Fête le 12 mars.

JUSTINE (Flavia Justina Augusta), impératrice romaine, née en Sicile, morte à Thessalonique en 388. Elle était fille de Juste, gouverneur du Picenum. Belle et intelligente, elle épousa le tyran Maxence, puis, en secondes noces, l'empereur Valentinien, qui répudia pour elle l'impératrice Severa (368). A la mort de Valentinien, elle fit proclamer par les légions son fils Valentinien le Jeune, âgé de cinq ans, à la place de Gratien, l'héritier légitime. Elle fixa sa demeure à Milan et favorisa les ariens. Mais saint Ambroise refusa d'abandonner son Eglise et son siège épiscopal. Le tyran Maxime profita du conflit pour marcher contre Valentinien qu'il chassa d'Italie, tandis que Justine allait finir ses jours à Thessalonique.

Justine la Vaurienne (*la Picara Justina*), de fray Andrès Perez (1610), un des meilleurs romans picaresques espagnols. — Justine y fait elle-même sa confession. Elle nous édifie d'abord sur ses aïeux : barbiers, savetiers, marchands de crêpes, gratteurs de guitare, etc., dont elle dessine le portrait comme s'il s'agissait de grands d'Espagne ; piquante satire des généalogies des familles nobles. Partie sur un chariot pour aller en pèlerinage, elle ne manque ni d'amoureux ni d'aventures ; enrôlée dans une bande d'étudiants, qui sont de vrais filous, initiée à tous les secrets de la Bigornie, la truanderie espagnole, elle devient voleuse, puis mendiante, pilier de salles d'armes, etc., et finit par se marier honnêtement. Tous ces tableaux de mœurs sont amusants.

JUSTINIANA PRIMA, ville de l'empire romain d'Orient (Mésie inférieure) ; patrie de Justinien, qui changea ainsi son ancien nom de *Tauresium*. Auj. *Ouskoub*.

JUSTINIANA SECUNDA, ville de l'empire romain d'Orient (Mésie supérieure) ; nommée d'abord *Ulpianum*. Auj. *Kustendje*.

JUSTINIANI. Biogr. V. GIUSTINIANI.

JUSTINIEN Ier, empereur d'Orient (527-565). Né en Dardanie en 482, d'une famille de paysans illyriens, et non point slaves, comme on l'a dit souvent, il dut à l'heureuse fortune de son oncle Justin, devenu empereur, d'approcher du trône, et, officiellement associé à l'empire (avr. 527), de succéder sans difficulté à Justin (août 527). Il se donna pour tâche, au dehors, de reconstituer l'empire romain dans son intégrité, en reconquérant l'Occident perdu ; au dedans, de suivre dans le gouvernement la tradition romaine, en instituant une monarchie absolue, fondée sur une administration réorganisée, sur une législation coordonnée et refondue. Elevé dans la tradition chrétienne, il voulut au dehors propager par les missions le christianisme byzantin ; au dedans, il se fit contre le paganisme et l'hérésie le champion de l'orthodoxie, et prétendit, en échange, au gouvernement absolu de l'Eglise.

Justinien, d'après la mosaïque de Saint-Vital, à Ravenne.

Aussitôt que la guerre, peu glorieusement terminée avec la Perse (532), et la sanglante répression de la sédition Nika (532) eurent laissé à Justinien le loisir de réaliser ses ambitions, il envoya Bélisaire reconquérir l'Afrique sur les Vandales (533-534), puis l'Italie sur les Ostrogoths (535-540), et, au prix de quinze ans de guerre, il fit enfin, grâce à Narsès, rentrer la Péninsule dans l'unité impériale (552), ainsi qu'une partie de l'Espagne (554). Sans doute, pendant ce temps, en Orient, les Perses reprenaient l'offensive (540-562), les Huns et les Slaves franchissaient les frontières dégarnies, et la diplomatie impériale, achetant à prix d'or les Barbares, créait pour l'avenir de redoutables dangers. Pourtant, malgré les humiliations et les désastres de la fin, longtemps l'empire demeura fort, grâce au réseau de forteresses dont Justinien couvrit toutes les frontières ; longtemps, il garda, par l'habile combinaison de la propagande religieuse et de la diplomatie, un prestige sans égal.

Au dedans, l'œuvre législative de Justinien : la rédaction du *Corpus juris civilis, Institutes* (533) ; *Digeste* (533) ; *Code Justinien* (534) ; *Novelles* (534-565), ne fut pas moins considérable. Une grande réforme fut tentée, d'autre part, dans l'ordre administratif (536), pour rendre l'administration moins vexatoire. Sur les suggestions de Théodora, femme énergique et intelligente, il tenta, en réconciliant les monophysites, d'apaiser les tendances séparatistes de l'Egypte et de la Syrie. Surtout le goût de luxe, l'amour des constructions qui animaient l'empereur couvrirent la monarchie de monuments admirables, parmi lesquels Sainte-Sophie marqua l'apogée du nouvel art qui se constitua au VIe siècle (537). Et, sans doute, la réforme administrative échoua ; l'amour de l'empereur pour les questions religieuses l'entraîna, non seulement à persécuter le paganisme (fermeture de l'école d'Athènes, 529), mais encore à opprimer l'Eglise dans la *Querelle des trois chapitres* (544-553) ; sans doute, les grandes constructions et les grandes ambitions coûtèrent cher, le poids des impôts s'aggrava ; et, sans doute enfin, les derniers temps du règne furent marqués par une lamentable décadence. Ce règne, cependant, fut grand. La législation de Justinien a exercé dans le monde une longue influence, et ses institutions administratives ont été le point de départ de la réforme des *thèmes*.
— BIBLIOGR. : Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* (Paris, 1901).

Justinien, tableau de Benjamin-Constant (1886). — Sur un siège de marbre, sous une niche contenant une Victoire en bronze, Justinien est assis de face, couronné d'un bandeau d'or, et vêtu d'une robe violette semée de croix d'or. A gauche sont assis, la tête nue, trois personnages en robes de brocart d'or. A droite, se tiennent un ecclésiastique en chasuble blanche brodée d'or ; un autre ecclésiastique en chasuble dorée, puis un jeune dignitaire en robe bleue semée de pierreries, tenant un rouleau de parchemin. Au premier plan, sur les dalles, bras et jambes nues, un vieillard, vêtu d'un sayon de chèvre, lit sur un grand rouleau de parchemin. On trouve dans cette page de brillantes qualités de couleur et d'exécution.

JUSTINIEN II, surnommé **Rhinotmetos** (*au nez coupé*), empereur d'Orient (685-695 et 705-711). Fils et successeur de Constantin IV, il monta sur le trône à l'âge de seize ans, et une paix d'apparence heureuse conclue avec les Arabes (685) ainsi que la soumission des Slaves de Macédoine (687) semblèrent inaugurer brillamment son règne. Mais la maladresse qu'il fit de transplanter en Thrace les Mardaïtes du Liban affaiblit l'empire en Asie, et l'établissement des Slaves dans l'Opsitrion, en les mécontentant, prépara d'autres désastres. Battu par les Bulgares et les Arabes, capricieux et tyrannique, Justinien fut renversé, en 695, par une révolution militaire ; on lui coupa le nez, et on l'exila à Cherson. Il en revint, en 705, avec l'appui du kan des Bulgares, Tervel, qu'il nomma César, et se comporta alors comme le plus cruel des tyrans. Pendant ce temps, les Arabes avançaient en Asie et prenaient Tyane (709). Justinien, cependant, ne songeait qu'à punir ses ennemis de Ravenne et de Cherson. Une révolution militaire mit fin à son despotisme. Philippicus Bardane se souleva à Cherson, et prit la capitale. Justinien, abandonné de tous, fut tué. C'était la fin de la maison d'Héraclius.

JUSTINIEN, général byzantin du VIe siècle, fils de Germanos, le neveu de l'empereur Justinien. Il fut, dans les guerres de Perse, l'un des meilleurs lieutenants de Tibère et battit, en 576, Chosroès II, près de Mélitène. Défait à son tour en 577, il fut rappelé.

JUSTINOPOLIS, ancienne ville de l'empire romain d'Orient (Istrie), fondée par Justinien en l'honneur de son oncle Justin Ier, sur l'emplacement d'Ægida. Auj. *Capo-d'Istria*.

JUSTITIA n. f. Planète télescopique, n° 269, découverte, en 1887, par Palisa.

JUSTITIUM (*sti-si-om'* — mot lat. ; rad. *justitia*, justice) n. m. Antiq. rom. Clôture des tribunaux par suite de vacances régulières, à l'occasion d'un deuil public, etc.

JUSTUM ET TENACEM PROPOSITI VIRUM... (*L'homme juste et ferme en son dessein...*), Début d'une ode d'Horace (*Odes*, III, III, 1). « Quand le monde brisé s'écroulerait, ses ruines accableraient sans l'émouvoir (v. IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ) *l'homme juste et ferme en son dessein*. »

JUSZYNSKI (Michel), bibliographe et littérateur polonais, né en 1760, mort en 1830. Il fit de brillantes études à l'université de Cracovie, puis en Allemagne, et, de retour en Pologne, il entra dans les ordres (1785) ; c'est à cette époque qu'il fit d'importantes recherches dans les archives de Varsovie et recueillit de précieux documents pour l'histoire de son pays. Il écrivit beaucoup de recueils de vers politiques, satiriques et érotiques, dont le plus connu est *Asketomoria*, poème en six chants (1794). Il publia aussi un *Dictionnaire des poètes polonais* (1820) ; une *Histoire de l'imprimerie* (1789), et des *Sermons* (1799).

JUTAHY, cours d'eau du Brésil, affluent droit de l'Amazone supérieur. Sa longueur est de 650 kilom. ; les vapeurs le remontent pendant 500 kilom., les barques pendant 600.

JUTAY n. m. Bot. Syn. de TAMARIN, TAMARINIER.

JUTE (de l'angl. *jute* ; du sanscr. *juta*) n. m. Bot. Nom vulgaire du corrète capsulaire (*corchorus capsularis*). ‖ *Jute bâtard*, Nom commercial d'un textile indien analogue au jute, extrait de l'*hibiscus cannabinus*.
— Etoffe faite avec ces fibres : *Des rideaux de* JUTE.
— ENCYCL. Bot. Le *jute* est une grande herbe de la famille des malvacées, voisine des tilleuls, originaire de l'Inde et cultivée en Chine, Algérie, Guyane, etc. Semée en mai, la plante, qui dépasse 3 mètres de haut, peut fleurir en juin et fructifier en septembre. On en coupe les tiges avant la maturité des fruits, on les débarrasse de leurs feuilles, puis on les rouit dans une eau froide et courante, et, au bout de quelques jours, on sépare facilement les fibres, même à la main. La matière textile ou *jute* est utilisée dans l'Inde depuis la plus haute antiquité ; vers le milieu du XIXe siècle environ, on l'importa en Europe. Remarquables par leur longueur et leur éclat soyeux, les fibres prennent bien la couleur.
— Manuf. Le *jute*, avant d'être travaillé, est graissé pour obtenir une souplesse suffisante qui, sans cela, lui ferait défaut. Ce textile est *peigné*, après qu'on l'a coupé en fragments courts ; il subit alors le travail des métiers ordinaires usités en filature. Le jute est également *cardé* au moyen d'une machine spéciale appelée *loup*, qui le transforme en étoupe. On le traite ensuite par les procédés analogues à ceux du cardage ordinaire pour les autres textiles. Le jute, mélangé à d'autres textiles, le lin en particulier, est utilisé pour fabriquer les velours ; on s'en sert surtout lorsqu'on l'emploie seul, pour la fabrication de sacs, de toiles d'emballage, et, en télégraphie électrique, pour envelopper les câbles.

JUTER (rad. *jus*) v. n. Rendre du jus : *Rôti qui* JUTE *beaucoup*.
— Fig. Etre imbibé d'eau (pop.).
— Arg. Baver d'étonnement : *Vous me faites rigoler, crever*, JUTER. (H. Lavedan.)

JÜTERBOG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), ch.-l. du cercle de *Juterbog-Luckenwalde*, sur la Nuthe ; 7.181 hab. Fabrique de draps. Vignobles.

JUTES (lat. *Juti*), peuple de la famille gothique, qui habitait la Chersonèse Cimbrique et a donné son nom au Jutland (terre des Jutes). — *Un, Une* JUTE.

JUTEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui a beaucoup de jus : *Viande* JUTEUSE. *Fruits* JUTEUX.
— Pop. Elégant. ‖ Excellent.

JUTHIA ou **AYUTHIA**, ancienne capitale (1350-1782) du Siam. En 1766, elle opposa une vive résistance aux Birmans envahisseurs. En 1782, le roi Phra-Phuti-chao-Luang transporta le siège du gouvernement à Bangkok. Les ruines de Juthia subsistent près de Kroung-Kao.

JUTICALPA, JUTIGALPA ou **JUTECALPA**, ville du Honduras (ch.-l. du départ. d'Olancho), sur un affluent du Patuco, dans une haute plaine, au climat sain, au sol fécond. Elle est peuplée en majeure partie de métis espagnols.

JUTLAND (en dan. *Jylland*), partie continentale du Danemark. Ce n'est pas toute la Chersonèse Cimbrique des anciens : il lui manque, pour parfaire la Péninsule, le Slesvig, qui fut danois, et qui est maintenant prussien. Tel quel, le Jutland, continuant au N. le Slesvig, s'élève entre le Cattégat, qui le sépare de la Suède à l'E., le Skager-Rak, qui le sépare de la Norvège au N., et la mer du Nord à l'O. ; mais il ne s'élève pas beaucoup : son culmen, qui est en même temps celui de tout le royaume, ne monte qu'à 180 mètres. Longueur 300 kilom. ; largeur 60 à 180 ; surface 25.242 kilom. carr. ; 950.000 hab. Climat doux, humide ; dunes, étangs, marais, terres basses, plaines fertiles, agriculture avancée, élève du bétail ; pays prospère.

JUTLANDAIS, AISE (*dè, èz'*), personne née au Jutland ou qui habite ce pays. — *Les* JUTLANDAIS.
— Adjectiv. Qui se rapporte au Jutland ou à ses habitants : *Les cultures* JUTLANDAISES.

JUTURNALES (du lat. *juturnalia*) n. f. pl. Antiq. rom. Fête que célébraient, en l'honneur du dieu Juturne, les ouvriers qui employaient l'eau dans leur travail.

JUTURNE, petite source située à Rome, sur le Forum, près des temples de Castor et de Vesta.

JUTURNE, nymphe romaine, protectrice des eaux, qui fut aimée de Jupiter. (Invoquée en temps de sécheresse, elle avait son temple dans le Champ de Mars.)

JUVARA ou **IUVARA** ou **IVARA** (Philippe), architecte et graveur italien, né à Messine en 1685, mort à Madrid en 1736. Elève de Fontana, il construisit à Rome, à Messine, à Turin, pour le cardinal Ottoboni, pour Victor-Amédée, pour le duc d'Aoste. En 1724, il fut appelé à Lisbonne, où il fit les plans de l'église Patriarcale et du palais Ayudo. De retour en Italie, il construisit la coupole de Saint-André à Mantoue et celle du dôme de Côme, et la façade de Saint-Ambroise à Milan. Sur la fin de sa vie, il fit, à Madrid, les plans pour le nouveau Palais. Il a donné à Rome, en gravures, une suite de *trophees*.

JUVARDEIL, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Segré, sur la Sarthe ; 869 hab. Mine de fer. Commerce de bestiaux ; construction de bateaux.

JUVATITE ou **JUVATITES** (*tèss*) n. m. Paléont. Genre d'ammonites, famille des tropitidés. (Les juvatites sont discoïdes, avec tous les tours semblables et les bords modérément dentés ; ils renferment des espèces triasiques, telles que les *juvatites alterniplicatus* et *Ehrlichi*.)

JUVAVIQUE (*vik'* — du lat. *Juvavo*, anc. n. de la ville de *Salzbourg*) adj. Géol. Se dit d'une province géologique, division du trias alpin, caractérisée par le trias de Hallstatt (Autriche).

JUVEIGNERIE (*vé-gne-rî* [*gn* mll.] — de *junior*, plus jeune) n. f. Dr. anc. Rang de naissance d'un frère puîné.
— ENCYCL. Dans quelques coutumes, notamment de Bretagne, on accordait, sous le nom de *droit de juveignerie*, certains avantages aux enfants puînés au détriment de l'aîné. Dans le comté de Cornouailles, un droit analogue se retrouvait sous le nom de droit de *quevoise*, dans les pays flamands sous celui de *maineté*. La juveignerie était *en parage et ramage*, lorsque le fief ayant été partagé, d'après la coutume, entre l'aîné et les puînés, ces derniers étaient pairs et coteneurs du fief avec leurs aînés ; elle était dite *sans parage*, quand la portion de fief baillée au juveigneur était passée par une aliénation à un étranger qui n'était pas du « ramage ». Dans les deux cas, le juveigneur devait hommage à l'aîné et au seigneur de qui celui-ci tenait son fief.

JUVEIGNEUR (*vé*, et *gn* mll. — du lat. *juvenior*, comparat. inus. de *juvenis*, jeune) n. m. Féod. Frère puîné ayant un apanage : *Le duc d'Orléans était* JUVEIGNEUR *de la maison de France*. (St-Sim.)
— Dr. cout. En Bretagne, Le plus jeune des frères.

JUVEN (Balthasar), prototype du personnage qu'Otway a immortalisé dans sa *Venise sauvée*, sous le nom de Juffier. Il dénonça la conjuration anarchiste de 1618, formée par les Espagnols contre Venise.

JUVÉNAL (Decimus Junius *Juvenalis*), poète satirique latin, né probablement à Aquinum, en Apulie, vers 42 de notre ère, mort vers 125. On sait peu de chose sur sa vie. Il était fils d'un riche affranchi, vint à Rome et déclama dans les écoles jusqu'à l'âge de quarante ans. Ces exercices n'ont pas été sans influence sur le développement de sa manière. Puis, ayant sans doute fait des mécontents par l'âpreté de ses satires, il fut envoyé commander une cohorte en Ecosse ou en Egypte. C'était un exil déguisé. L'existence de Juvénal à Rome fut certainement besogneuse et pleine de blessures d'amour-propre. Il connaissait par expérience ces longues attentes du matin à la porte des riches patrons ou dans le vestibule, pour recevoir l'humiliante sportule. Longue rhétorique, ambi-

tion souffrante et humiliée, voilà deux facteurs qui contribuent pour une grande part au talent de Juvénal. De là cette tension que l'on remarque dans ses écrits, cette continuelle déclamation, ces invectives violentes contre ce qui nous apparaît parfois comme de simples travers. Ajoutons qu'ayant vécu sous des princes comme Néron et Domitien, dans un temps où les mœurs d'une partie de la société romaine étaient des plus dissolues, sa verve satirique trouvait une abondante matière. Au reste, Juvénal s'en prend aux personnes, aux vices, mais il n'en rend pas responsable un régime politique que tout le monde avait alors accepté. Ce n'est pas un républicain. Littérairement, ses plus notables qualités sont la verve et le pittoresque réaliste, qui va souvent jusqu'à la crudité. On possède quatorze satires authentiques de Juvénal : 1° *la Vocation satirique*; 2° *les Hypocrites*; 3° *les Embarras de Rome*; 4° *le Turbot de Domitien*; 5° *les Parasites*; 6° *les Femmes*; 7° *les Gens de lettres*; 8° *la Noblesse*; 9° *les Débauchés*; 10° *les Vœux*; 11° *le Luxe de la table*; 12° *le Retour d'un ami*; 13° *le Remords*; 14° *l'Education d'Egypte*; et une douteuse : *l'Etat militaire*. Boileau a imité les satires III, VI et VIII.

— Bibliogr. : édition de Jahn, revue par Bücheler (1893) [trad. dans la collection Panckouke et en vers par Jules Lacroix]; Nisard, *les Poètes latins de la décadence*; Boissier, *l'Opposition sous les Césars*; *la Religion romaine*.

Juvénal ou Jouvenel des Ursins, famille originaire de Champagne. Le vrai nom de la famille fut sans doute *Jouveigne, Jouveignaux, Jouvenel*; et ce n'est qu'en passant par le latin, où il a donné *Juvenalis*, que s'est produite la forme *Juvénal*, plus généralement connue. L'opinion du P. Anselme, qui donne aux Juvénal des Ursins une origine anglaise est dénuée de toute preuve et, d'ailleurs de vraisemblance. Le nom *des Ursins* vint de ce que Jean Juvénal reçut de la ville de Paris, vers 1400, l'hôtel dit *des Ursins*.

Juvénal ou Jouvenel des Ursins (Jean), seigneur et baron de Traînel en Champagne, magistrat français, né à Troyes en 1360, mort à Poitiers en 1431. Il étudia d'abord à l'université d'Orléans, puis à l'université de Paris. Conseiller au Châtelet dès 1380, il fut reçu avocat au parlement de Paris en 1384. Par son mariage (1386) avec Michelle de Vitry, il entra dans une des plus nobles et des plus riches familles du royaume. En 1388, il devint prévôt des marchands. Son administration est marquée par la liberté de navigation accordée sur la Seine et sur la Marne, et par l'assainissement de la montagne Sainte-Geneviève. La ville lui fit don de l'hôtel des Ursins, dont le nom s'ajouta à son nom de famille (1400). Il quitta alors la charge de prévôt pour rentrer dans la magistrature, avec la charge d'avocat du roi au parlement, où il défendit avec fermeté, au milieu des troubles du temps, la cause de la royauté. C'est lui qui fit donner, en 1408, la régence à Isabeau de Bavière, acte dont les conséquences trompèrent ses calculs. Il se montra non moins énergique défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, dans la lutte du grand schisme entre les papes de Rome et d'Avignon. Proscrit par les Bourguignons, maîtres de Paris (1418), il devint président au parlement de Poitiers, puis, en 1420, au parlement de Toulouse. Mais il ne tarda pas à retourner à Poitiers, où il demeura jusqu'à sa mort. Un tableau, peint en 1445, conservé au musée du Louvre, représente le prévôt des marchands et sa femme et les onze enfants qu'il avait encore à cette date.

Juvénal, d'après une estampe du XVe s.

Juvénal des Ursins (Jean II), magistrat, prélat et historien, fils du précédent, né à Paris en 1388, mort à Reims en 1473. Il embrassa, comme son père, la carrière de la magistrature, fut maître des requêtes (1418), puis avocat général au parlement de Poitiers (1425). En 1432, il succéda, comme évêque de Beauvais, à P. Cauchon, de sinistre mémoire. En 1444, il passa au siège épiscopal de Laon et, en 1449, au siège archiépiscopal de Reims. Il joua un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de son temps, dans le procès de Jacques Cœur, dans la revision du procès de Jeanne d'Arc, etc. Après avoir sacré Louis XI à Reims (1461), il fut, par le nouveau roi, tenu à l'écart. Il est surtout connu comme auteur de la *Chronique de Charles VI*, qui va de 1380 à 1422. Il l'avait rédigée à Poitiers, du vivant de son père. C'est l'une des meilleures sources pour l'histoire de cette époque, plus complète que l'histoire latine du Religieux anonyme; que l'histoire de messire Jean de Boucicaut, dont l'auteur s'occupe presque exclusivement des actions de son héros; plus complète que les mémoires de Pierre de Fenin, dont l'attachement au parti bourguignon laisse au récit peu d'impartialité. La première édition en a été donnée par Théodore Godefroy, en 1614; une seconde édition, par Denis Godefroy, fils de Théodore, date de 1653.

Juvénal ou Jouvenel des Ursins (Guillaume), chancelier de France, frère du précédent, né à Paris en 1400, mort à Paris en 1472. Conseiller au parlement en 1423, armé chevalier à Reims par Charles VII, à l'occasion de son sacre, en 1429, Jouvenel se distingua dans la guerre contre les Anglais. Successivement lieutenant du Dauphiné, bailli de Sens, il devint chancelier en 1445. Louis XI le comprit dans l'inimitié dont il poursuivit les ministres de son père; mais, en 1465, il fut réintégré dans sa charge, et ouvrit, en qualité de chancelier, les états de Tours.

JUVÉNALESQUE (*lèssk*) adj. Qui imite Juvénal, qui a le caractère des satires de Juvénal.

JUVÉNALIES (*lî* — du lat. *juvenalia*) n. f. pl. Antiq. rom. Jeux institués par Néron en l'honneur de la déesse Juventa, le jour où il coupa sa barbe pour la première fois.

JUVÉNALISER v. n. Imiter le style mordant de Juvénal, faire des satires.

JUVENAT (*na* — du lat. *juvenis*, homme jeune) n. m. Sorte de stage en usage chez les religieux, particulièrement chez les jésuites, durant lequel on revoit les études classiques et littéraires pour se préparer au professorat.

JUVÉNAUX (*nô* — du lat. *juvenales*; de *juvenis*, jeune) adj. m. pl. Antiq. Se dit des jeux qu'on célébrait pendant les juvénalies : *Les jeux* JUVÉNAUX.

Juvencus (C. Vettius Aquilinus), poète latin, du temps de Constantin, né en Espagne. Chrétien, il s'efforça de reproduire dans le style classique de la poésie virgilienne les récits de l'Evangile. Ces imitations ne sont point maladroites, mais, naturellement, l'originalité fait totalement défaut à sa poésie. On a de lui une *Historia evangelica*, et on peut aussi lui attribuer un *Liber in Genesim*, adapté de l'Ancien Testament par le même procédé.

Juvencus (Cœlius), auteur dalmate, né au plus tôt au XIIe siècle. Il est l'auteur d'une intéressante *Histoire d'Attila*, écrite en latin et peut-être traduite du grec. Elle a été donnée souvent à la suite des *Vies* de Plutarque, et publiée à part, notamment dans le t. Ier des « Scriptores rerum Hungaricarum » (1736).

JUVÉNILE (du lat. *juvenilis*, même sens) adj. Qui appartient à la jeunesse : *Candeur* JUVÉNILE. *Formes* JUVÉNILES. ‖ On disait autref. *juvénil* au masc.

JUVÉNILEMENT adv. D'une manière juvénile.

JUVENILIA (*vé* — du lat. *juvenis*, jeune) n. m. pl. Œuvres et surtout poésies de jeunesse : *Les* JUVENILIA *de Th. de Bèze*.

JUVÉNILITÉ n. f. Caractère, qualité de ce qui est jeune, juvénile : *La* JUVÉNILITÉ *des goûts*.

Juventa, déesse de la jeunesse, chez les Romains. (On l'invoquait le jour où les enfants quittaient la robe prétexte pour la toge.)

Juventien (SÉNATUS-CONSULTE). Dr. rom. Sénatus-consulte rendu sous le règne d'Adrien, en 129 apr. J.-C.

— Encycl. Ce sénatus-consulte, proposé par *Juventius* Celsus, modifia le règlement des obligations de l'héritier apparent vis-à-vis de l'héritier réel, auquel il fut tenu désormais de restituer une succession, après avoir succombé dans l'action en pétition d'hérédité. Le possesseur de bonne foi dut rendre tout ce dont il s'était enrichi, même le prix des choses héréditaires vendues, ainsi que les fruits perçus et non consommés; le possesseur de mauvaise foi continua à être tenu, en principe, à réparer le dommage causé par son immixtion.

Juventinus Albius Ovidius, poète latin, sans doute du IIIe siècle de notre ère. En trente-cinq distiques intitulés *Elegia de philomela*, il s'efforce de reproduire, par harmonie imitative, différents cris d'animaux.

JUVIA n. m. Autre nom du CHATAÎGNIER DU BRÉSIL.

Juvigné, comm. de la Mayenne, arrond. et à 26 kilom. de Laval, près de l'Etang Neuf, d'où sort une des branches de la Vilaine; 2.533 hab.

Juvigny, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 9 kilom. de Mortain, sur le faîte entre Sée et Sélune; 758 hab. Laines. — Le canton a 9 comm. et 4.960 hab.

Juvigny-sous-Andaine, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 12 kilom. de Domfront, sur l'Andainette; 1.333 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains, bestiaux, laine, lin, bois et chanvre. Dolmen. Deux tours, du XVe s., dites « phare de Bonvouloir »; restes d'un château féodal. — Le canton a 13 comm. et 9.070 hab.

Juvisy-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kilom. de Corbeil, près du confluent de l'*Orge* et de la Seine; 2.912 hab. Ch. de f. Grande-Ceinture, Orléans et P.-L.-M. Pépinières, constructions mécaniques, carreaux de mosaïque. Fabrication de levure de bière. Port sur la Seine. Château moderne, dont le parc a été dessiné par Lenôtre. Dans la vallée de l'Orge, pont à double étage d'arches, dit « des Belles-Fontaines », parce que les parapets sont décorés de deux fontaines.

JUXTA-COURANT n. m. Nom donné par Dove au courant induit ordinaire, par opposition à l'*extra-courant*.

JUXTALINÉAIRE (du lat. *juxta*, auprès, et de *linéaire*) adj. Se dit d'un mode de traduction dans lequel le texte et la version occupent deux colonnes contiguës; une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celui-là.

JUXTAPOSER (du lat. *juxta*, auprès, et de *poser*) v. a. Poser à côté, à la suite d'une autre chose.

Se juxtaposer, v. pr. Se poser l'un à côté de l'autre.

JUXTAPOSITION (*si-on*) n. f. Action de juxtaposer; état des objets juxtaposés : *Les corps bruts ne croissent que par* JUXTAPOSITION. (Richerand.)

JUXTATROPICAL, ALE, AUX (du lat. *juxta*, auprès, et de *tropical*) adj. Qui est dans le voisinage des tropiques.

Juynboll (Théodore-Guillaume-Jean), orientaliste hollandais, né à Rotterdam en 1802, mort en 1861. Docteur en théologie en 1832, il entra dans les ordres, devint pasteur à Voorhout, près de Leyde, puis enseigna l'arabe à Franeker (1831), à Groningue (1841) et à Leyde (1845). Ses écrits se composent de *Discours*, de *Dissertations* latines sur l'histoire et la littérature arabe, et dont une des plus intéressantes est intitulée : *Disputatio de amore* (1828); enfin, d'études littéraires recueillies sous le titre de *Letter Kundige Bydragen*.

JUZAN n. m. Nom vulgaire de l'éléphantiasis.

Juzennecourt, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Chaumont, près des sources de la Blaise, affluent gauche de la Marne; 282 hab. — Le canton a 24 comm. et 4.889 hab.

JYNGIPICUS (*jin-ji, kuss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, comprenant quelques espèces de l'Asie septentrionale.

— Encycl. Les *jyngipicus* sont des épeiches ou petits pics bariolés de gris, de blanc et de noir, avec le ventre fauve clair, grivelé de brun. On peut en prendre comme exemple le *jyngipicus scintilliceps*, du nord de la Chine, dont la tête est marquée de rouge vif.

(*ka* dans l'anc. syst. d'épellation ; *ke* dans le nouveau) n. m. Onzième lettre et huitième consonne de l'alphabet français : *Un* K *majuscule. Un petit* k.

— Paléogr. Quelques particularités doivent être relevées dans l'histoire du K. Tout d'abord, en latin, quand le C, qui avait primitivement la valeur d'un G, eut pris le son dur que représentait le K, et que le G eut été inventé (vers le IIIe s. av. notre ère), le K fut supplanté et éliminé. Il ne reparut que pour exprimer des mots d'origine étrangère, ou dans quelques abréviations. Tandis que les alphabets germaniques, slaves et scandinaves, font largement usage de cette lettre, les langues romanes gardent, dans une certaine mesure, la tendance des Latins à s'en débarrasser. Dans la graphie médiévale, nous remarquons surtout la forme qui fait ressembler le K à un R, et d'où dérive visiblement le K cursif allemand.

DÉRIVATIONS ET FORMES DU **K** DES ÉCRITURES LATINES

hiératique égyptien.	phénicien.	grec cadméen.	éolo-dorien.	latin archaïque.

LE **K** DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques.	graffiti.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.
capitale (ve siècle).	onciale (ve siècle).	cursive (ve siècle).	capitale (VIe siècle).	onciale (VIe siècle).

semi-onciale (VIe siècle).	cursive (VIe siècle).	onciale (VIIe siècle).	semi-onciale (VIIe siècle).	cursive (VIIe siècle).
minuscule (VIIe siècle).	capitale (VIIIe siècle).	onciale (VIIIe siècle).	semi-onciale (VIIIe siècle).	cursive (VIIIe siècle).
onciale (IXe siècle).	cursive (IXe siècle).	minuscule (IXe siècle).	capitale (Xe siècle).	semi-onciale (Xe siècle).
cursive (Xe siècle).	minuscule (Xe siècle).	capitale (XIe siècle).	onciale (XIe siècle).	semi-onciale (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DU **K** DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule.	inscript. (XIIe siècle).	min. et curs.	majuscule	minus. curs. (XIIIe siècle).

majuscule	inscript. (XIVe siècle).	min. curs.	majuscule	inscript. (XVe siècle).	min. curs.

LE **K** DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

cap. et min. méroving.	cap. curs. lombarde.	cap. onc. wisigothiq.	cap. onc. anglo.-sax.	cap. curs. irlandaise.

ÉCRITURES MODERNES

anglaise.	ronde.	bâtarde.

— Chim. K désigne le potassium dans la nomenclature chimique. (Le potassium s'appelait autrefois *kalium*, d'où K pour le désigner.)

— Epigr. Sur les médailles antiques, K est l'initiale des noms propres : KAISAR, César ; KLAUDIOS, Claude ; KAMPANIA, la Campanie ; des noms communs : KOLONIA, colonie ; KORÊ, vierge ; KOINON, communauté, ainsi que du nom de Carthage, KARTHAGO. On trouve dans les inscriptions latines la lettre K comme abréviation des mots *Kæso* (nom propre), *calendæ*, *candidatus*, *caput* (tête), *carus*, *castellum*, *castrum*, *castra* (camp), *conjux* (époux), *carissimus*, *carissima* (très cher, chère), *casa* (maison), *carmentalia* (carmentales, fêtes), etc. On trouve KAL., *calendæ* ; KAND., *candidatus* ; KAS. PER., *castra peregrina* (camp des pérégrins) ; K. K., *calumniæ causa* (pour allusion calomnieuse) ; K. L., *caput legis* (titre de loi) ; KLM., *clementis* ; KRS. KRSMÆ., *carissimæ* ; K. S., *carus suis* (cher aux siens) ; KVR., *cyrenaica* (légion cyrénaïque), etc. || Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Karolus*, Charles. || Dans les chartes, *K. T.* est mis pour *capite tonsus*, tonsuré.

— Gramm. compar. La lettre *k* a sensiblement la même valeur dans tous les systèmes de transcription et dans tous les alphabets en caractères latins. Notons que cette lettre n'existe en français que dans les mots empruntés au grec (*kilogramme*, *kyrielle*, etc.), à l'allemand moderne (*képi*, *kirsch*, etc.), à l'anglais (*bifteck*, *stock*, etc.), aux langues slaves (*ukase*), à l'arabe (*moka*), au turc (*kiosque*), etc. Le latin avait, en effet, remplacé la lettre *k* par le signe *c*, sauf dans un petit nombre de mots. En alle-

mand, *k* initial se prononce avec une légère aspiration : *kind*, enfant, et *kuh*, vache, devraient donc être écrits phonétiquement *khind* et *khu*. Le *k* allemand correspond ordinairement à un *g* indo-européen (cf. *kennen*, connaître, et le grec *gi-gnô-sc-ô*; *kind*, enfant, et le grec *genos*, race, etc.). Inversement, un *k* indo-européen est resté *k* en grec (*c* en latin) et est devenu *h* en germanique (cf. l'allemand *herz*, le cœur, et le grec *kardia*). Dans le domaine indo-iranien et balto-slave, c'est une consonne spirante, qui correspond au *k* indo-européen.

— Métrol. *k*, *kil.* ou *kilo* est l'abréviation de kilogramme.

— Numér. Comme lettre numérale, *k* représente le nombre cent cinquante, d'où le vers :

K quoque centenos et quinquaginta tenebit;

ou, selon d'autres, deux cent cinquante, d'où le vers :

K quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

‖ Surmonté d'un trait ($\bar{k}$), il signifie cent cinquante mille ou deux cent cinquante mille. ‖ En grec, le κ sert à désigner le nombre *vingt*; avec un accent aigu placé à gauche et au-dessous (,κ), il désigne *vingt mille*. ‖ Comme signe d'ordre, K indique le onzième objet d'une série, le onzième rang : *Le casier* K. *Le rayon* K.

— Numism. Sur les monnaies françaises, K était la marque de l'hôtel des monnaies de Bordeaux.

— Phonét. Le *k* français représente une consonne explosive gutturale sourde, identique à *c* dur et à *qu* de *qui*, *que*, *quotient*, etc. Devant *é* et *i*, *k* est palatal (*képi*, *kilomètre*); devant *a* et *o*, il est vélaire (*kaolin*, *Paul de Kock*), c'est-à-dire articulé, dans le premier cas, près du palais dur, et, dans le second, près du voile du palais.

KA n. m. Nom du *k* français, dans l'ancienne épellation, qui est encore très usitée. ‖ Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui est la douce de l'ordre des gutturales. (On écrit aussi KHA.)

KA n. m. Relig. Nom égyptien du double. V. DOUBLE.

KA (mot sanscrit signif. *qui ?*), pronom interrogatif, transformé en nom d'un dieu, par une erreur peut-être volontaire des auteurs des *Brâhmanas*, qui donnèrent aux phrases interrogatives, telles que : « Qui a créé cet univers? » une valeur affirmative et firent du prénom « qui » un dieu *Ka*, dieu caché, antérieur et supérieur à tous les autres.

KAA ou **KAHA** n. m. Curcuma originaire de Ceylan.

KAABA. Rel. hindoue. V. CAABA.

KAADEN ou **KADANIE**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Éger, affluent gauche de l'Elbe; 6.889 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de sucre, de chaussures. Aux environs, mines de houille.

KAALUND (Hans Vilhelm), poète danois, né à Copenhague en 1818, mort en 1885. D'abord sculpteur et peintre, il débuta par un poème en l'honneur de Thorvaldsen (1838), puis donna successivement : un *Recueil de poésies*; une épopée, *le Roi Haldan le Fort* (1840), et un drame romantique, *la Valkyrie Gœndul* (1842). Beaucoup plus originales sont ses *Fables et poésies mêlées* (1844) et ses *Fables pour enfants*, illustrées par Lundbye. Longtemps méconnu, il ne fut apprécié qu'après la publication de *un Printemps* (1858), où se révélait une conception sentimentale et joyeuse de la nature du Nord. En 1860, il fut chargé de l'enseignement des détenus à la prison cellulaire de Vridslœselille. Citons encore de lui : *Fulvia* (1875), drame lyrique, remanié et joué avec grand succès en 1880; *Retour de printemps* (1877); *Idéalité et réalité* (1879); *Poésies* (1881); etc.

KAARTA, vaste plateau fertile, compris entre le pays des Maures et la vallée du haut Sénégal. En 1863, Mage et Quintin le traversèrent. Le colonel Archinard chassa de cette province les Toucouleurs d'Ahmadou-Cheikou, dans la campagne de 1890-1891, et rétablit la domination des Bambaras. — Forme aujourd'hui une province de l'Afrique occidentale française, dont le chef-lieu est *Nioro*.

KAAT (*ka-at'*) n. m. Arbrisseau épineux de l'Inde, qui paraît être un lyciet, et dont la pulpe sert à faire des pastilles que les indigènes mâchent comme le bétel.

KABA, village d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat des Haiduques; 6.341 hab. Tabac. Élève de bétail.

KABABÎCH, KOBABÎCH ou **KOUBABÎCH**, tribus pastorales nomades, d'origine berbère, mais de langue arabe, qui vivent dans le désert de Libye, à l'O. et au S. de Dongola (Nubie).

KABAÏTE n. f. Hydrocarbure analogue à l'ozocérite, trouvé par Wœhler dans certaines météorites.

KABAK (*bak'*) n. m. Lieu public, en Moscovie, où l'on vend du vin, de la bière, des liqueurs.

KABANI n. m. Officier public qui, dans le Levant, remplit des fonctions analogues à celles des notaires en France.

KABARY n. m. Assemblée populaire dans laquelle, à Madagascar, sont examinées et discutées les décisions à prendre par une tribu.

KABARDA, région de la Russie d'Europe, entre le Caucase central au S., le Térek moyen et son affluent, la Malka, au N., formant la province du Térek, le district de Vladikavkas et la partie sud-ouest de celui de Georgievsk; 9.000 ou 10.000 kilom. carr.; environ 50.000 hab. (*Kabardiens, ennes*, ou *Kabardes*.) [V. plus bas.]

KABARDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) ou **KABARDE**, population du Caucase appartenant au groupe *tcherkesse* (V. CAUCASE [Ethn.]). — *Les* KABARDIENS *ou* KABARDES.

— Adjectiv. : *Population* KABARDIENNE.

— ENCYCL. Très hospitaliers, les *Kabardiens* tiennent beaucoup à la fidélité de leurs femmes, et souvent l'épouse adultère est mise à mort par les siens. C'est la femme kabardienne qui donne la mode au Caucase; son costume d'apparat est en soie brodée d'or et orné de galons d'argent. Elle porte une haute coiffure garnie de tresses d'or ou d'argent, de chaînettes en métal, de cordons en or, etc. Les Kabardiens sont presque tous musulmans.

KABÉLÉ, marigot de la rive gauche du Congo-Kamolando, séparé du fleuve par une sorte de digue naturelle d'alluvions, percée de quelques chenaux.

KABESKI ou **KABESQUI** (*bé-ski*) n. m. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre de Perse, valant un dixième du *chayé*, ou 0 fr. 025.

KABIR, fondateur de la secte des *kabir-panthis*. Il vécut à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Il fut d'abord disciple de Râmânanda, le chef de la secte des râmânandis; puis il prêcha le culte d'un seul Dieu, adoré indifféremment sous le nom de Vichnou ou de son incarnation Râma. Les kabir-panthis le tiennent pour une incarnation de ce Dieu unique, bien qu'actuellement ils pratiquent aussi le culte de la plupart des divinités indiennes, en les considérant simplement comme des manifestations de Vichnou. Ils admettent l'immortalité et la transmigration des âmes, sans croire au paradis ni à l'enfer.

KABIR-PANTHIS (*ti*) n. m. pl. Secte fondée par Kabir. (V. ce nom.) — *Un* KHABIR-PANTHI.

KABOSCHIR (*boss*) n. m. Membre d'une caste nobiliaire, parmi les nègres d'Abyssinie.

KABOU, KHABOU ou **GARBOU**, province du Fouta-Djalon, comprise entre la Casamance et le rio Geba. Ch.-l. *Kadé*.

KABOUCHAN ou **KOUTCHÂN**, ville de Perse (prov. de Khorassan), sur l'Atrek, entre les monts de Goulistan et l'Ala-Dagh; 12.000 hab., pour la plupart Kurdes. Point stratégique entre les vallées de l'Atrek et du Kachaf-Roud, près de la frontière du Turkestan russe. Commerce de chevaux, laines, céréales; vignobles.

KABOUL ou **CABOUL** (RIVIÈRE DE), rivière de l'Afghanistan oriental, qui arrose la capitale de ce pays et en reçoit son nom, et tributaire de l'Indus. Née à 80 ou 100 kilom. à l'O. de Kaboul, dans les contreforts orientaux du Kôh-i-Baba, elle se grossit, en aval de cette ville, de la rivière de Logbar, venue de la région de Gazna, puis des cours d'eau, très abondants, descendus de l'Hindou-Kouch. En aval de Djellalabad, elle longe la base des montagnes de Kaïber, puis coule dans une plaine basse et chaude où elle reçoit la rivière de Khonar, descendue du Tchitral, et la Landa, et, enfin, atteint l'Indus presque en face d'Attok. Cours, 500 kilom.

KABOUL ou **CABOUL**, capitale de l'Afghanistan, sur la rivière qui porte son nom, dans une haute vallée à 1.762 mètres d'altitude; population estimée à 50.000 ou 60.000 hab. Ville mal bâtie, sans voies régulières, sauf deux grandes rues commerciales, ou bazars, qui la coupent d'E. en O. Le quartier de Bala-Hissar, à l'extrémité sud-est, était fortement défendu par une enceinte, en partie détruite par les Anglais, en 1880; il renferme la citadelle, et, au-dessous d'elle, le palais et les jardins de l'émir; malgré des marais situés au N., la ville est salubre. L'industrie locale est peu importante (armes). Cependant, la position de Kaboul, au point où se croisent les routes vers la Perse à l'O., l'Inde à l'E., et Kandahar au S., fait de son bazar un entrepôt très fréquenté. Soieries, étoffes, fruits.

Soumise aux kans de Kandahar, Kaboul devint, avec Timour-Châh, la capitale de l'Afghanistan, en 1774. En 1842, un soulèvement ayant détruit une armée anglaise venue pour remettre sur le trône un fils exilé de Timour-Châh, les Anglais prirent et ruinèrent en partie la ville. A la suite du traité de Gandamak, qui autorisait la résidence à Kaboul d'un agent anglais, cet agent fut massacré dans une émeute; les Anglais reprirent encore une fois la ville et y laissèrent de nouvelles ruines.

KABR-IBRAHIM ou **EL-KHALÎL** (l'ancienne *Hébron*), ville de la Turquie d'Asie (Syrie méridionale [anc. Palestine]), au centre du plateau qui sépare la Méditerranée de la mer Morte, sur le flanc oriental d'une vallée sans cours d'eau; 12.000 à 14.000 hab. Sources, vignobles et vergers aux environs. Commerce de raisins et de vins; cotonnades bleues, verreries, bracelets.

KABYLE n. m. Comm. Grand châle commun, à petites fleurs détachées, sur un fond tissé en armure, sergé de quatre en quatre.

KABYLES, population d'origine berbère, aujourd'hui fixée dans la Grande et la Petite Kabylie. — *Un, Une* KABYLE.

— Adjectiv. : *Population* KABYLE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les Kabyles.

— ENCYCL. Ethnogr. D'une taille au-dessus de la moyenne, le *Kabyle* a la peau un peu brune et les cheveux tantôt noirs, tantôt blonds. Son crâne est allongé et ses traits, lorsqu'il n'est pas métissé d'Arabe, rappellent ceux des

Kabyles.

paysans du centre de la France. L'homme se vêt d'une sorte de chemise serrée à la taille et d'un burnous ou d'un petit tablier de cuir; sa coiffure est un morceau d'étoffe enroulé en turban et, lorsqu'il va au soleil, un large chapeau de paille à fond pointu. La femme porte une tunique serrée par une ceinture et se couvre la tête d'un capuchon. Les deux sexes sont d'une saleté repoussante.

Les Kabyles, sédentaires, sont répartis en villages dont chacun, par l'intermédiaire de la *djemâa* (assemblée de citoyens majeurs), élit son chef ou *amin*; chaque quartier ou *karouba* est administré par un véritable conseil municipal. La justice est rendue d'après la coutume ou *kanoun*, qui se conserve par tradition, et souvent les tribunaux français en tiennent compte. La femme a les mêmes droits juridiques que l'homme, mais sa situation dans la famille est tout à fait inférieure; elle peut être vendue par ses parents mâles, ou répudiée par son époux.

Bien que les Kabyles écrivent aujourd'hui en caractères arabes, leur langue est restée berbère.

KABYLIE (GRANDE) ou **KABYLIE DU DJURDJURA**, région montagneuse de l'Algérie, située à l'E. d'Alger, comprise dans les provinces d'Alger et de Constantine. Elle est limitée au N. par la mer, à l'E. et au S. par la dépression de l'oued Sahel, à l'O. par l'oued Isser, qui entaille le massif kabyle par les gorges de Palestro.

Le massif kabyle proprement dit s'étend au N. du Djurdjura (v. ce mot), dont le sépare seulement la dépression de Dra-el-Mijan; il est composé de terrains anciens, d'une altitude de 800 mètres en moyenne, et découpé par des vallées étroites et profondes, qui forment des fossés entre les tribus, dont les villages ou *tnddert* couronnent les mamelons. Au delà de la dépression du Sebaou s'étend une chaîne littorale, d'une altitude de 900 à 1.200 mètres, composée de terrains crétacés et de grès éocènes; ces derniers constituant le massif forestier de l'Akfadou. La grande artère de la Kabylie est le Sebaou, qui reçoit l'oued Aïssi, grossi de l'oued Djemaâ, et l'oued Bou-Gdoura. Ce fleuve, ainsi que les innombrables torrents de la Kabylie, est alimenté par des pluies très abondantes et par les neiges qui persistent dans le Djurdjura, de novembre à fin mai.

Le massif kabyle est, par excellence, un pays de vergers; dans les dépressions seulement, il y a assez d'espace pour cultiver les céréales. Dans les parties forestières, les essences dominantes sont le chêne-liège, le chêne zéen, le chêne à feuilles de châtaignier ou chêne-afarès. Dans le Djurdjura, les chênes sont remplacés par les conifères, cèdres et genévriers.

Le caractère le plus saillant de la Grande Kabylie est l'extraordinaire densité de la population (102 hab. au kilom. carré). Aussi, quoique les Kabyles aient à un haut degré le goût de la propriété foncière, ne peuvent-ils tous vivre de la culture de leurs vergers d'oliviers et de figuiers. Ils se livrent à des industries diverses (tissage, bijoux, armes, etc.), et travaillent le fer et le bois. Certaines tribus émigrent temporairement en grandes masses au moment de la moisson, fournissant à une grande partie de l'Algérie la main-d'œuvre dont elle a besoin.

La véritable forteresse naturelle qu'est le massif kabyle a servi de tout temps de refuge aux populations vaincues, qui ne pouvaient plus tenir dans la plaine, et qui ont réussi à y conserver leur langue et leurs coutumes ou *kanouns*, antérieurs à la conquête arabe. Il est probable que les Romains ne vinrent jamais complètement à bout de la Kabylie. Elle fut conquise en 1857 par le maréchal Randon, qui y construisit Fort-Napoléon (Fort-National). Après la révolte de 1871, le principal effort pour établir des colons français fut fait, de 1872 à 1875, avec des éléments alsaciens-lorrains.

KABYLIE (PETITE) ou **KABYLIE DES BABORS**, région montagneuse de l'Algérie, province de Constantine, qui s'étend à l'E. de la Kabylie du Djurdjura, entre Djidjelli, Bougie et Sétif. Elle est dominée par la chaîne des Babors (1.970 m. au Grand-Babor), et entaillée par des cluses profondes, comme celle du Chabet-el-Akra, où coule l'oued Agrioun. Dans cette belle région forestière, la colonisation française n'a presque pas pénétré, faute de voies de communication. On donne aussi quelquefois le nom de Kabylie à la région qui fait suite à celle-ci vers l'E., entre l'oued el-Kébir et Philippeville : c'est la Kabylie de Collo.

Kacchapî-vînâ.

KACCHAPÎ-VÎNÂ n. m. Instrument de musique indien, à cordes frottées comme le violon.

— ENCYCL. Le *kacchapî-vînâ* est l'instrument classique par excellence et le plus répandu au Bengale. Il doit le nom qu'il porte à la forme de la gourde qui sert de caisse sonore, et qui ressemble au dos d'une tortue (*kacchapa*). Il est monté de cinq cordes; la première et la quatrième d'acier, les trois autres de laiton, qui donnent les notes ci-contre :

1 2 3 4 5

On ajoute parfois sur le côté, en dehors du manche, deux petites cordes latérales d'acier, que l'on pince à vide, et qui donnent les deux notes suivantes :

Le manche porte seize divisions, comme celles de la guitare.

KÂCHAN, ville de Perse (Irak-Adjemi), au centre du plateau de l'Iran; 70.000 hab. Mosquée Meïdan (XIVe s.); minaret penché, plus ancien encore, bazars, caravansérails, fabrication de soies légères, de vases en cuivre, impression de livres, et, aux environs, palais royal de Fin, commencé par le châh Abbas. Fondée, dit-on, par la sultane Zobéide, femme de Haroun-al-Raschid, Kâchan fut dévastée au XVIIIe siècle par les Afghans.

KACHA-VÎNÂ n. m. Instrument hindou, qui offre cette particularité que la touche est de verre et laisse voir les cordes sympathiques de laiton posées sur le chevalet d'une seconde caisse sonore recouverte d'une membrane.

Kacha-vînâ.

KACHE n. m. Mets polonais fait avec de l'orge mondé, que l'on cuit dans du lait et auquel on ajoute des œufs frais battus et de la crème aigre pour cuire ensuite.

KACHGAR ou **KACHKAR**, ville du Turkestan oriental (prov. chinoise de Kan-Sou-Sin-Tsiang), sur le *Kachgar*-Daria, torrent du bassin du Tarim; 50.000 hab. Kachgar se compose de deux villes, la vieille et la neuve, que séparent 8 kilom. d'une oasis, arrosée par les canaux dérivés du *Kachgar*-Daria ou Kizil-Sou (l'Eau rouge). Son importance est surtout militaire, en vertu des cols qui la mettent en relation, à travers d'énormes montagnes, avec le Turkestan occidental, sur une des grandes routes entre l'Orient et l'Occident.

Capitale de l'empire fondé, en 1873, par Yâcoubbeg, ce n'est plus que le chef-lieu de l'une des trois intendances entre lesquelles les Chinois ont divisé la nouvelle province.

Kachgarie. Géogr. V. Turkestan oriental.

Kachmir ou **Kashmir**. Géogr. V. Cachemire.

Kachrou ou mieux **Cacherou**, comm. mixte d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. de Mascara ; 31.954 habitants, dont 500 Français. Le chef-lieu en est *Palikao* (800 hab.), dans la plaine d'Eghris, à l'O. de Mascara.

Kacim, Kasim ou **Kassim**, région de l'Arabie centrale, à l'O. des possessions turques du Hedjaz, et s'étendant au N. jusqu'au djebel Chomer. Le *Kacim propre*, comprenant, entre Médine et le Sedeïr, une haute plaine naturellement sèche, mais qui devient très fertile aussitôt que l'irrigation est suffisante, produit des dattes, du coton, contient de nombreux villages entourés de jardins et un certain nombre de villes, parmi les plus prospères de l'Arabie : Oneïzehi, Bereïda, Rass et surtout Henakya. Habité par 300.000 musulmans sédentaires et par les tribus nomades des Meteir et des Hoteïm, il forme une confédération sous la suzeraineté du Nedjed. — Le *Haut-Kacim*, au S. du désert, moins fertile, comprend une quarantaine de bourgades entourées de bosquets de dattiers, peuplées d'environ 30.000 à 40.000 hab., et dépend du royaume de Chomer. Le Kacim, qui fut une des premières régions de l'Arabie à embrasser l'islam, jouit d'une grande prospérité au moyen âge : Oneïzehi fut la capitale d'une dynastie darimite, qui dura pendant trois siècles (XIᵉ-XIVᵉ). Le mouvement wahabite, avec l'invasion de Saoud (1745), le réunit au Nedjed ; depuis, le Kacim a été successivement province égyptienne (1815), wahabite (1845) et est redevenu indépendant sous la double suzeraineté du Nedjed et du Chomer, après l'écrasement par les Turcs, en 1871, des wahabites du Haça.

Kacongo, fleuve côtier de l'Afrique équatoriale, qui sépare le Congo français de l'Etat indépendant du Congo.

Kaczkowski (Sigismond), romancier polonais, né à Bereznitza en 1826, mort en 1896. Compromis, en 1861, comme rédacteur en chef d'un journal, « la Voix » (publié à Lemberg), il quitta la Galicie, et s'en alla s'établir à Paris. Il est l'auteur d'un grand nombre de romans historiques intéressants, parmi lesquels nous citerons : *Murdelio* (1855) ; *Sodalis Marianus* (1858) ; *Annuncyata*, roman dont l'action se passe au temps de la confédération de Bar (1858) ; *les Juifs* (1860) ; *le Naufrage* (1861).

Kadapa. Géogr. V. Cuddapah.

kadarka n. m. Cépage cultivé en Hongrie et comprenant deux variétés, kadarka blanc et kadarka bleu (*kadarka kek*) ou noir (*fekete*). Syn. torok zolo, fekete czigany, raisin noir de Scutari, etc.

Kadashmanbouriash, roi de Babylone, de la dynastie cosséenne. Il ne régna que deux années, pendant lesquelles il fut en guerre contre Salmanasar Iᵉʳ, roi d'Assyrie (XIVᵉ s. av. J.-C.).

Kadeï, rivière de l'Afrique équatoriale (Congo français). Elle naît non loin de Koundé, à environ 900 mètres d'altitude, coule vers le S., puis le S.-E., dans le pays mal connu qui avoisine la frontière du Cameroun, et se jette dans le Mambéré, une des branches de la Sangha.

Kadesh ou **Qodshou**, déesse éponyme de la ville de Qodshou, ou Kadshou (v. Kadshou), représentée sur plusieurs monuments égyptiens, debout sur un lion passant, nue, et tenant une poignée de fleurs à la main droite, un serpent à la main gauche. (Elle était la dame du ciel, la régente de tous les dieux, l'œil incomparable du Soleil. C'était une déesse à la fois voluptueuse et guerrière.)

Kadessia ou **Kâdiçièh**, nom de deux localités, aujourd'hui ruinées, dans l'Irak-Arabi (Turquie d'Asie). L'une, célèbre par la défaite, en 636 (15 de l'hégire), de Yezdigerd par le calife Omar (bataille des *Trois-Journées*), s'élevait, vraisemblablement, à quelques kilomètres de Koufa ; l'autre était située sur la rive gauche du Tigre, non loin de Samara.

Kadi ou **Kati**, ou **Qodi**, nom que les Egyptiens donnaient à un peuple d'Asie, avec lequel ils furent longtemps en rapport, au temps du second empire thébain. Il habitait probablement les portions de la Syrie du Nord et de la Cilicie voisines de l'Amanus.

Kadiak ou **Kodiak**, île de l'océan Pacifique septentrional, sur la côte méridionale de la presqu'île d'Alaska, et semblant prolonger la presqu'île de Kenaï, de même aspect et de même constitution granitique, et à laquelle elle est reliée par un chapelet d'îles, auxquelles on donne quelquefois le nom d'*archipel Kadiak*. Superficie, environ 10.000 kilom. carr. Découverte en 1741 par le navigateur Béring, occupée par les Russes en même temps que la Sibérie orientale, elle a été cédée, en 1867, avec les autres territoires de l'Alaska, aux Etats-Unis. Pop. 3.000 hab. environ (*Kadiagmioutes*), pour la plus grande partie de race esquimau ou aléoute, adonnés à la chasse des petits fauves (loutres, renards bleus, zibelines, etc.), dont les fourrures alimentent leur commerce.

Kadi-keuï, ville de l'empire ottoman (Anatolie [prov. de Constantinople]), près de l'entrée du Bosphore ; 25.000 h. environ. Commerce actif avec Constantinople. Kadi-Keuï est l'antique Chalcédoine.

kadin (du turc *kaduu*) n. f. Dame, femme d'un rang respectable. (Dans le harem du sultan, on donne ce nom aux esclaves qui deviennent maîtresses en titre du souverain ; leur nombre était d'abord de quatre : il fut élevé à sept par le sultan Abd-el-Hamid Iᵉʳ ; la mère d'une princesse prend le nom de *khasséki kadin*, tandis que celle d'un prince se nomme *kasséki sultane*.)

Kadirabad. Géogr. V. Djalna.

Kadjaga ou **Gadiaga**, pays de l'Afrique occidentale française, au confluent du Sénégal et de la Falémé. Il faisait partie de l'ancien royaume de Galam, et dépend aujourd'hui du cercle de Bakel.

Kadjars (dynastie des), dynastie d'origine turque, qui règne en Perse. — *Un, Une* Kadjar.

— Adjectiv. : *Famille* kadjar.

— Encycl. Le premier membre de cette famille qui compte dans l'histoire de l'Iran est Mohammed-Hosein-Khan, qui chercha à s'emparer de Chiràz en 1757, au milieu de l'anarchie qui suivit la mort de Nadir-Shah. En 1786, Aga-Mohammed-Kadjar, qui s'était rendu indépendant dans le Mazendéran, s'empara d'Ispahan et s'établit à Téhéran. C'est le premier souverain kadjar ; il mourut en 1798. Ses successeurs ont été : Feth-Ali-Schah, son neveu, mort en 1834 ; Mohammed-Schah, mort en 1848 ; Nasr-ed-Din-Schah, mort en 1896, et Mozaffer-ed-Din-Schah.

Kadlubek (Vincent), chroniqueur polonais, né en 1160, mort en 1223. D'abord prévôt de Sandomir, puis évêque de Cracovie (1207), il acquit la confiance du roi Leszek le Blanc. Vers 1218, Kadlubek se retira dans un couvent de l'ordre de Cîteaux. On lui doit : *Historia polonica* (1612), livre très précieux à consulter pour la période qui va du XIᵉ au XIIᵉ siècle.

Kadoc ou **Cadoc**, appelé aussi **Cazou** (saint), né dans le pays de Galles vers 440, mort à Wedon vers 513. Il succéda, comme chef de clan, à son père, saint Gondèle ou Gundlée, puis fonda le monastère de Llan-Carvan, où il établit une école célèbre. Il se retira dans l'île de Ronech, puis bâtit un ermitage à Benevenne, aujourd'hui Wedon. — Fête le 24 janvier.

Kadom, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Tambov), sur la Mokcha, affluent de la Tzna ; 7.258 hab. Elle aurait été fondée par des Tartares, dont les descendants forment encore la majeure partie de ses habitants. En 1209, victoire des Russes sur les Bulgares.

kadosch, kadoche ou **cadoche** (*doch'* — de l'hébr. *kadash*, sacré) n. m. Haut grade de la franc-maçonnerie du rit écossais ancien accepté ; il occupe le 30ᵉ rang.

Kadouna ou **Lifoun**, grande rivière du Soudan central. Elle naît dans le Sokoto et se jette dans le Niger (rive gauche), après un cours d'environ 500 kilom. Principaux affluents : la Mariga et l'Ekon.

Kadsand, Kadzand ou **Cadsand**, bourg des Pays-Bas (Zélande), tout près de la frontière de la Belgique, à une petite distance de la mer du Nord, où s'ouvre l'estuaire de la Honte ou Escaut occidental ; 1.500 hab.

Kadshou, Kodshou ou **Qodshou**, nom d'une cité syrienne, située sur la rive gauche de l'Oronte, à 8 kilom. environ du lac moderne de Bahr-el-Kadès, sur le tell actuel de Nebi-Miudèh, dans les replis d'un ruisseau bourbeux, le Tannour, qui se jette dans l'Oronte sous ses murs. Dès le XVIᵉ siècle avant notre ère, elle était la capitale du pays d'Amaour, les Amorrhéens de la Bible, et la forteresse principale de la Cœlésyrie. Après Ramsès III, elle n'apparaît plus qu'une fois dans l'histoire, comme l'une des cités sur lesquelles David étendit la domination d'Israël. Peut-être correspond-elle à la cité de *Kadytis*, nommée par Hécatée de Milet, puis Hérodote, et que Néchao III conquit en 608 av. J.-C.

kadsura (m. japon.) n. m. Genre de schizandracées, comprenant des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles alternes, persistantes, et à fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles. ‖ On écrit aussi cadsura.

Kadsura : *a*, fruit.

— Encycl. On connaît plusieurs espèces de *kadsura*, de Java et du Japon, dont quelques-unes ont été introduites dans les serres d'Europe. Le *kadsura du Japon* porte des fleurs d'un blanc jaunâtre, auxquelles succèdent des baies rouges, semblables à des grains de raisin. La cuisson de ses branches et de ses feuilles donne un mucilage servant à la fabrication des papiers. Les dames japonaises l'emploient pour dégraisser leurs cheveux.

Kadytis. Géogr. anc. V. Kadshou.

Kadzousa, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Tsiba]), dans la presqu'île montagneuse qui ferme à l'E. la baie de Yédo ; environ 500.000 hab. Localités principales : Kisaratzou, port sur la baie, en face de Yokohama, Naka-Ouootsigo ; Itsinomiya, port sur la côte du Pacifique.

Kæferthal, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim]) ; 5.842 hab. Fabrique de glaces. Produits chimiques. Fonderie de fer.

Kaemmerer (Frédéric-Henri), peintre hollandais, né à La Haye en 1839, mort à Paris en 1902. Elève de Gérôme, il se fixa à Paris. Ses tableaux de genre, composés avec goût, révèlent un esprit observateur. Kaemmerer commença à exposer en 1869. Citons de lui : *une Ascension en l'an VIII ; Sous la tonnelle ; Calendrier républicain ; la Romance ; la Marchande de plaisirs ; le Domino* ; etc.

Kaempfen (Albert), littérateur, né à Versailles en 1826. D'origine suisse, naturalisé Français en 1849, il fut avocat, collabora à de nombreux journaux, sous les pseudonymes de Feyrnet, Henri Eite, etc., et devint rédacteur en chef du « Journal officiel » (1871-1874). Inspecteur des beaux-arts en 1879, directeur des beaux-arts en 1882, il fut nommé, en 1887, directeur des musées nationaux et de l'Ecole du Louvre. On lui doit : *la Tasse à thé*, roman (1866) ; *Paris, capitale du monde* (1876), avec Ed. Texier ; etc.

kæmpféride (*kèm'-pfé*) n. f. Chim. Substance cristalline, de couleur jaune, fondant au-dessus de 100°, qu'on a extraite d'une espèce de kæmpférie. ‖ On dit aussi kæmpférine.

kæmpférie (*kèm'-pfé* — de *Kæmpfer*, n. pr.) n. f. Bot. Genre de zingibéracées.

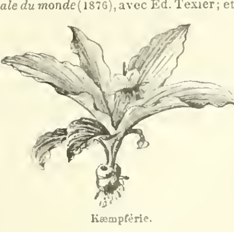
Kæmpférie.

— Encycl. Les *kæmpféries* (*kæmpferia*) sont des herbes vivaces, rhizomateuses, à racines souvent tubéreuses, à feuilles peu nombreuses, portées par de courts rameaux aériens ; elles habitent l'Afrique et l'Asie tropicales. On en distingue une vingtaine d'espèces. La *kæmpferia rotunda* fournit à la pharmacie la racine de zédoaire. Ces plantes ont des propriétés stimulantes énergiques, mais sont peu employées.

Kæstner (Abraham Gotthelf), mathématicien et littérateur allemand, né à Leipzig en 1719, mort à Gœttingue en 1800. Il apprit douze langues européennes, cultiva presque toutes les sciences et tous les genres de littérature, mais s'adonna plus particulièrement à l'astronomie, et devint professeur à Gœttingue (1756), puis directeur de l'observatoire de cette ville. Il est regardé comme le vulgarisateur des sciences mathématiques et astronomiques en Allemagne au XVIIIᵉ siècle. Parmi ses très nombreux écrits, nous citerons : *Eléments de l'analyse des grandeurs finies* (1760) ; *Eléments de l'analyse de l'infini* (1760) ; *Mémoires d'astronomie* (1772-1774) ; *Mémoires de géométrie* (1790-1791) ; *Histoire des mathématiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle* (1796-1800) ; *Epigrammes et saillies* (1800) ; *Recueil complet des écrits non scientifiques composés par Kæstner en vers et en prose* (1841).

Kaf.

kaf n. m. Philol. Lettre de l'alphabet sémitique phénicien, hébreu, etc.), correspondant au *k* français. [C'est l'origine du *kappa* grec. (V. kappa.) Comme signe de numération, le *kaf* vaut 20 en hébreu.]

kafal n. m. Résine d'Abyssinie, provenant d'un baumier.

Kaffa, province de l'empire d'Ethiopie, limitée au N. par l'Enaréa, à l'O. par le pays de Géra, au S. par le cours du Godjeb, affluent de l'Omo, à l'E. par le cours de l'Omo. Région de hauts plateaux montagneux, d'une altitude de 2.000 à 3.000 mètres. Pays boisé, arrosé par de nombreux cours d'eau. Le caféier y pousse à l'état sauvage, et c'est, vraisemblablement, de ce pays qu'il est originaire, et que lui vient son nom. Les habitants sont de race et de langue sidama. Ils s'adonnent surtout à la récolte et au commerce du café.

Kâfiristan ou **Kaféristan**, région montagneuse de l'Asie centrale, au N.-E. de l'Afghanistan. C'est proprement la partie supérieure des vallées du versant sud de l'Hindou-Kouch, depuis la Pandjir, au N. de Kaboul, jusqu'aux confins du Tchitral (Inde anglaise). Superficie : 12.950 kilom. carr. ; population : plus de 200.000 hab. ; sol montagneux, climat très rude et extrêmement inégal. Cultures principales : céréales, fruits et vigne. Mais la richesse du pays est dans ses forêts et ses pâturages (gros bétail, moutons, chèvres). De ces troupeaux, les habitants tirent leur subsistance et leurs vêtements.

Kâfirs, nom (signif. *infidèles*), que les musulmans ont appliqué spécialement aux Siahpôch, peuplade habitant le Kâfiristan, et qui a été appliqué aussi aux idolâtres du sud de l'Afrique. (V. Cafres.) — *Un, Une* Kâfir.

— Adjectiv. : *Mœurs* kâfirs.

— Encycl. Les *Kâfirs* ou Siahpôch de l'Asie sont des Aryens, vivant dans les montagnes. Ils élèvent des bestiaux et récoltent un peu de blé, dont ils font de grandes galettes. Les armes des Siahpôch consistent en arcs et en poignards ; leur costume est une espèce de robe de chambre serrée à la taille. Les hommes se rasent la tête, à l'exception d'une longue mèche qu'ils gardent au sommet ; les femmes se tressent la chevelure.

Les Kâfirs croient à un être suprême et à de mauvais esprits, mais n'ont qu'une confiance très limitée dans leurs prêtres et ne semblent guère vénérer les idoles que ceux-ci fabriquent.

Kafît (ethnique *Kafiti*, prononcé plus communément *Kafto, Kefti*), nom d'un pays et d'un peuple asiatique, avec lesquels les Egyptiens entretinrent des relations suivies de la XVIIIᵉ à la XXᵉ dynastie.

— Encycl. Les Egyptiens des temps ptolémaïques les identifiaient avec la Phénicie et les Phéniciens ; mais plusieurs savants modernes ont reporté le Kafît dans l'île de Chypre, en Crète ou en Cilicie. Le terme désigna d'abord la Phénicie sidonienne de Dor, à Byblos, par opposition à la Phénicie aradienne, qui s'appelait alors le Zahi ; il s'étendit bientôt à tous les pays que les Phéniciens de Sidon et de Tyr visitaient ou qu'ils avaient colonisés. Les tableaux égyptiens du temps de Thoutmôsis III nous montrent parfois ces peuples vêtus d'un pagne court, brodé et teint, serré à la taille ; portant des sandales en cuir découpé et formant presque bottines ; la chevelure serrée aux tempes par un ruban, pendant en tresse dans le dos, relevée en boucles sur le front et sur le haut du crâne : ils apportent en tribut des vases en or et en argent, des armes, des étoffes, des colliers. Leur importance a été fort grande pour l'histoire des civilisations méditerranéennes. Ils ont été assurément les intermédiaires industrieux entre la Grèce et les nations plus anciennement polies.

Kafr-ez-zayât, ville d'Egypte, sur la branche de Rosette du Nil ; 9.854 hab., ch.-l. d'un des markaz de la province de Gharbièh. Usines d'égrenage de coton.

Kaga, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Isikava]), baignée, à l'O., par la mer du Japon ; 435.000 hab. Elle est dominée, au S.-E., par l'ancien volcan Hakou-San ou Siro-Yama (mont Blanc), haut de 2.700 m., et d'où descend la principale rivière de la province, le Tétori-Gava. Le sous-sol renferme du cuivre et de l'or. Les villes fabriquent des porcelaines peintes (à Koutani, Gokozi, Soustani), des bronzes ciselés, des soieries. Ch.-l., *Kanazava* ; autres villes : Komatsou, Kanaïchi.

Kagalnik, bourg de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la mer d'Azov ; 5.000 hab. Pêcheries.

kagami, miroir de métal poli, qui figure sur l'autel de tous les temples shintoïstes du Japon et dans ceux de la secte mixte shinto-bouddhique de Riô-bou. (Ces miroirs, emblèmes de pureté et symboles du soleil, sont consacrés à Amatérasou, la grande déesse solaire.)

Kagarlik, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Kiev), sur un affluent droit du Dniéper ; 4.000 hab.

Kagava, ken ou gouvernement du Japon (île Sikok). Superf. 1.751 kilom. carr. ; pop. de 638.830 hab.

Kagera ou **Nil-kagera**, rivière de l'Afrique orientale, affluent du Victoria-Nyanza, peut-être la branche initiale du Nil. Elle est formée par la réunion du Nya-Varongo et de l'Akenyarou ou Kagoma.

KAGNE (*gn* mll.) n. f. Comm. Pâte d'Italie, faite avec la plus belle farine de froment.

KAGO, ville et port du Japon (île Kiou-Siou, ken de Kagosima [prov. de Satzouma]), sur une baie de la côte sud de l'île; 24.900 hab.

KAGOMA ou **AKENYAROU**, rivière du plateau des grands lacs (Afrique orient. allem.). Elle se jette dans le Nya-Varongo, qui prend alors le nom de Kagera.

KAGOSIMA, ville et port du Japon (île Kiou-Siou [prov. de Satzouma]), sur la baie qui porte son nom; 54.300 hab. Ch.-l. du *ken de Kagosima*. Faïences, porcelaines, armes, filés de coton. Capitale du puissant daïmio de Satzouma, elle fut bombardée et brûlée (1863) par une escadre anglaise. — La *baie de Kagosima*, sur la côte sud de l'île Kiou-Siou, est longue de plus de 80 kilom., large de 10 à 18.

KAGOUL ou **KAHOUL**, ville de Russie (Bessarabie), près de la rive gauche du Pruth, affluent du Danube; 7.100 hab. Elle a donné son nom au *liman de Kagoul*, golfe qui, séparé de la mer par les atterrissements du Danube, est devenu une longue lagune d'eau douce.

KAGOURA-FOUYE (*fou-ill* [*ll* mll.]) n. m. Instrument de musique à vent, en bois. (C'est la flûte classique des Japonais, percée de six trous. Elle sert principalement dans l'exécution de certaine musique classique très ancienne, la *kagoura*, spécialement consacrée au culte des dieux.)

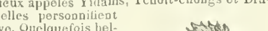
Kagoura-fouye.

KÂGRÔMA, nom collectif d'un groupe de divinités bouddhistes thibétaines, d'origine indienne (elles correspondent aux *Dâkinîs*), que l'on donne pour épouses, ou *Çaktîs*, aux dieux appelés Yidams, Tchoit-chongs et Dragçads, dont elles personnifient l'énergie active. Quelquefois belles, les Kâgrômas ont le plus souvent des formes hideuses, afin d'inspirer la terreur aux démons et aux ennemis de la religion. La plus redoutable de toutes est la déesse à tête de lion (Senggéi-dontchhan Kâgrôma). Les Tibétains s'efforcent d'obtenir la protection de ces déesses au moyen de cérémonies magiques et d'offrandes de chair, de sang et de liqueurs fermentées, qui leur sont particulièrement agréables.

Senggéi-dontchhan Kâgrôma.

KAHENA (la) [*la Prophétesse*], reine des tribus berbères de l'Aurès, qui vivait vers la fin du VII^e siècle de notre ère. Certains écrivains l'ont appelée *Dâmia*. Elle serait, selon Ibn-Khaldoun, originaire de la tribu juive des Djoraoua. Après avoir soumis toutes les tribus de la Tunisie centrale, elle refoula les Arabes au delà de Gabès. Pressentant une nouvelle invasion, elle fit détruire les forêts d'oliviers et les jardins. Abandonnée de ses partisans, elle fut vaincue et tuée par les Arabes, probablement en 698. Ce fut la fin de l'indépendance berbère.

KAHLA, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenburg), sur la Saale; 3.555 hab. Porcelaine. Fonderie. Aux environs, château de Leuchtenburg.

KAHLENBERG ou **KALENBERG**. V. CALEMBERG.

KAHN (Zadoc), grand rabbin de Paris, né à Mommenheim (Bas-Rhin) en 1839. Lorsqu'il eut terminé ses études à l'école rabbinique de Metz (1856), il fut nommé rabbin adjoint au grand rabbin de Paris (1867); grand rabbin de Paris en 1868, et grand rabbin du Consistoire central des israélites de France, en 1890. Kahn a publié : *l'Esclavage selon la Bible et le Talmud* (1867); *le Livre de Joseph le Zélateur* (1882); plusieurs recueils de sermons et allocutions.

KAHN (Gustave), poète et romancier français, né à Metz en 1859. Après avoir suivi les cours de l'École des chartes et de l'École des langues orientales, il partit pour l'Afrique. A son retour, en 1885, il fonda une petite revue, *la Vogue*, dans laquelle il publia la plupart des poèmes réunis, l'année suivante, en volume sous le titre des *Palais nomades*. Dans ses poèmes règnait le vers libre, dont il usa aussi dans ses recueils : *Chansons d'amant* (1891); *la Pluie et le Beau Temps* (1895); *Limbes de lumière* (1895); *le Livre d'images* (1897). Il a écrit aussi des romans : *le Roi fou* (1895); *le Cirque solaire* (1899) et *les Fleurs de la Passion* (1900); des études : *l'Esthétique de la rue* (1901).

KAHOÈ n. m. Mot qui désigne généralement, en arabe, toutes sortes de boissons, mais plus spécialement celle qui se fait avec les graines du caféier. (Il y a trois espèces de cette dernière boisson; l'une, nommée *kaftah*, est faite avec une graine inconnue : elle est défendue à cause de sa violence; la seconde se fait avec les gousses du café, la troisième avec la graine elle-même.)

KAH-TO-TO-HAY n. m. Instrument des Indiens Sioux. (C'est une lame longue et mince, qu'ils font vibrer en la frappant contre le tomahawk, dans le moment qui précède un combat. Il est orné de plumes, de verroteries et de fourrures.)

Kah-to-to-hay.

KAIANIDES ou **KAIANIENS**. Ethnol. V. KÉANIDES.

KAIDACARPUM (*ka-i. pom'*) n. m. Bot. foss. Inflorescences mâles de pandanées, rencontrées dans l'oolithe d'Angleterre, de Sibérie, du Groenland, dans le grès vert d'Angleterre.

KAIDAFA, reine et enchanteresse dont il est question dans la légende musulmane d'Alexandre le Grand. Les mythographes racontent qu'elle était d'origine grecque, fille de Marsous (Marsyas [?]) et reine de Berda, ville qu'ils placent soit dans la mer Rouge, soit au Maroc. Alexandre, ayant entendu parler de son pouvoir magique, chercha à pénétrer, déguisé en mendiant, dans ses Etats; mais la reine le convainquit d'espionnage en lui montrant un portrait qu'elle avait fait faire de lui par surprise. Elle le relâcha, cependant, sous le serment qu'il ne tenterait rien contre elle; mais Alexandre viola sa promesse, et détruisit Berda. Kaïdafa se réfugia dans une citadelle située sur une montagne.

KAIFFA (*ka-i-fa*) n. m. Préparation alimentaire, provenant de l'Orient, qui sert à faire des potages. (Elle se compose d'un mélange de fécule de pommes de terre, de farine de riz, de cacao torréfié, de sucre, de sagou, de salep, de gelée de lichen et de gélatine, le tout aromatisé avec de la vanille.) ‖ On l'appelle aussi FÉCULE ORIENTALE.

KAÏ-FONG ou **KAÏ-FOUNG**, ou **KAÏ-FENG**, ville de l'empire chinois, ch.-l. de la province de Ho-Nan, sur le Ko-Ho, affluent gauche du Vei-Ho (tributaire du grand lac Houng-Tsé-Hou); 100.000 hab. environ. Ancienne capitale de l'empire, de 1280 à 1405, sous le nom de Toung-King, ou *Résidence orientale*, ce n'est plus aujourd'hui qu'une place de commerce.

KAIGUEN (*ouverture des yeux*) n. m. Cérémonie pratiquée au Japon, dans le but de faire entrer dans une image l'esprit du dieu ou du saint qu'elle représente.

KAÏ-HOA ou **KHAÏ-HOUA**, ville de l'empire chinois (Yunnan), près de la frontière du Tonkin, dans une boucle de la rivière Claire, affluent du fleuve Rouge, au pied d'un plateau rocheux. La ville, bâtie au sommet d'un petit mamelon, est entourée de faubourgs commerçants, très peuplés.

KAIL (*kél'*) n. m. Espèce de chou d'Écosse.

KAÏMAC (*mak'*) n. m. Sorte de sorbet turc.

KAÏNARDJI ou **KUTCHUK KAÏNARDJI** (*Petit Kaïnardji*), village de la Turquie d'Europe (Bulgarie), près de la frontière de la Dobroudja, sur un affluent du Danube. Traité de 1774, entre la Turquie et la Russie, qui y gagna l'accès de la mer Noire.

KAÏ-NEN n. m. Harmonica du Cambodge, formé de seize gongs de bronze. (L'instrumentiste s'accroupit dans le cercle formé par les gongs et les frappe de chaque main avec un marteau de bois.)

Kaï-nen.

KAÏNITE n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, chlore et potasse, qui a été trouvé au Vésuve et dans les fermentations salifères de Stassfurt.)

KAINOPOLIS ou **KENÊ POLIS**. Géogr. V. KÉNÈH.

KAINOSITE (*ké*) n. f. Silicate hydraté naturel d'yttrium, erbium et chaux.

KAINOZOÏQUE adj. Géol. Syn. de NÉOZOÏQUE.

KAINSDORF. Géogr. V. CAINSDORF.

KAÏNSK, ville de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur l'Om, sous-affluent gauche de l'Ob, par l'Irtych, dans le steppe de Baraba; 10.000 hab. Station du transsibérien. — Le *cercle de Kaïnsk* a une superficie de 81.096 kilomètres carrés.

KAIR n. m. Bot. V. COIR.

KAIRA (*kè*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant sept espèces américaines. ‖ On écrit aussi CAIRA.

— ENCYCL. Les *kaira* sont des épeires assez grandes, à abdomen bombé, bossu, portant des saillies, des cornes divergentes, des tubercules ou des protubérances. Ces araignées sont répandues des Etats-Unis méridionaux (*kaira alba*) jusqu'au Brésil et au Paraguay (*kaira echinus*).

KAÏRA, ville de l'empire anglais de l'Inde (prov. de Goudjerat [présid. de Bombay]), sur un affluent gauche de la Sabarmatî; 12.680 hab. La ville, mentionnée dans le Mahabharata, existait déjà au V^e siècle avant notre ère. Possession du sultan d'Ahmedabad, puis des Mahrattes, elle fut cédée par le Gaïkevar, en 1803, aux Anglais. Le district est peuplé de 782.733 hab.

KAÏRANA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [Mirat]), non loin de la rive gauche de la Djemna, tributaire du Gange; 17.750 hab.

KAÏRATA-VÎNÂ n. m. Instrument à cordes, en usage dans l'Inde. (Il est formé d'un tuyau de bambou et d'une gourde, placée sous le chevalet et destinée à renforcer le son.)

Kaïrata-vînâ

KAIRINE (*kè*) n. f. Chlorhydrate d'orthoxyltétrahydrométhylquinoléine.

— ENCYCL. Ce dérivé de la quinoléine se prépare en méthylant l'oxyhydroquinoléine. Ce sont de petits cristaux jaunâtres, à odeur faible de musc, amers, solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans la glycérine. Ce corps a été essayé comme antithermique. On peut l'employer en cachets de 0^{gr},25 à 0^{gr},50 (dose maximum : 1 gr.). La *kairine* a le grave inconvénient d'être très toxique (dose mortelle : 2 gr.). Elle altère les hématies et provoque des troubles de la sensibilité. On l'a employée en élixir, associée au sirop d'écorces d'oranges amères, et en solution.

KAIROS. Mythol. gr. Dieu allégorique, personnification de l'occasion, du moment favorable, le plus jeune fils de Zeus, suivant le poète Ion de Chios. Il était souvent représenté sous les traits d'un jeune homme, avec des ailes aux épaules ou aux pieds, ou encore marchant sur une roue ailée, la tête rasée par derrière pour ne pas donner prise à ceux qui le poursuivaient, mais garnie de cheveux par devant. Il avait un autel à Olympie. Lysippe fit, pour Sicyone, une statue en bronze de ce dieu.

Kairos (d'après un relief romain de Turin.

KAIROUAN ou **KÉROUAN**, ville de Tunisie, ch.-l. d'un contrôle civil; 25.000 hab. (*Kairouanais, aises.*) Bâtie dans une plaine dénudée, la ville est entourée de hautes murailles dentelées, percées de cinq portes principales. Kairouan possède encore des *souks*, où se vendent des étoffes, des tapis, de la sellerie ornementée de broderies d'or et d'argent, mais ne produit plus que pour les besoins locaux.

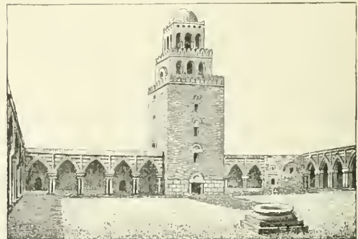
Mosquée de Kairouan.

Ce qui fait actuellement l'originalité de la ville, ce sont ses édifices religieux : koubbas, zaouïas mosquées. De ces dernières, la plus célèbre est la Djamâa Kebira (Grande Mosquée), dont la grande salle est soutenue par une forêt de colonnes et prend jour sur une immense cour, entourée d'une double colonnade.

Fondée en 669 par Sidi Okba, Kairouan fut surtout embellie par les Aghlabites (X^e s.). Délaissée au profit de Mehdia, puis de Tunis, elle conserva néanmoins son prestige de cité sainte, jusqu'à l'entrée des Français (1881).

KAISAKS. Ethnol. V. KIRGHIZ.

KAÏSARIÈH, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Angora]), sur un petit affluent du Kara-Sou, tributaire du Kizil-Irmak, et au pied du mont Argée; 50.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce important de grains, de peaux, de tissus d'ameublement et de tapis. Kaïsarièh est l'ancienne *Césarée* (Cæsarea), dont les ruines subsistent encore à quelques centaines de mètres au S. de la ville actuelle. — Le *district de Kaïsarièh*, montagneux, mais généralement fertile, compte environ 132.000 hab.

KAISER n. m. Mot allemand signifiant *empereur*.

KAISER-FRANZ (*ka-i-zèr'-franz'*) n. m. Hortic. Belle variété bleue de jacinthe.

KAISERLICK (*ka-i-zèr'-lik'* — de l'allem. *kaiserlich*, impérial) n. m. Nom donné, pendant la Révolution, aux soldats de l'empereur d'Allemagne, dits auparavant les « Impériaux ». ‖ Par ext. Emigré, réactionnaire, personne soupçonnée de connivence avec la coalition.

KAISERSBERG, ville et ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [autref. départ. du Haut-Rhin]), cercle de Ribeauvillé, sur la Weiss; 2.746 hab. Filature et tissage du coton. Vignoble. Kaisersberg, fondée par Frédéric II, fut prise en 1525 par les paysans révoltés. La forteresse fut détruite par les Suédois, en 1632.

KAISERSLAUTERN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), près de la *Lauter*, tributaire de la Nahe; 37.047 hab. Ch.-l. de district. Point de croisement de lignes de chemins de fer dans les directions de Spire, Karlsruhe, Sarrebruck, Bingen, Worms. Fonderies de fer, draperie, bonneterie, cotonnade, papeterie, tannerie. Prison bâtie sur l'emplacement d'un palais construit en 1152 par Frédéric Barberousse. Eglise ogivale de la fin du XIII^e siècle. Halle de construction byzantine. Combats entre les Français et les Prussiens, en 1793 et 1794. La ville devint française en 1795 et fut jusqu'en 1814 le chef-lieu du département français du Mont-Tonnerre. — Le district a 647 kilom. carr. et 75.250 hab.

KAISERSWERTH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le Rhin; 2.379 hab. Eglise et maison centrale des diaconesses. Fabrique d'étoffes de soie. Pépin d'Héristal y eut un château, sur une île du Rhin.

KAÏTAL ou **KAÏTHAL**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Delhi]); 15.000 h. Sa fondation serait due, d'après la tradition, au héros Youdisthira; belles ruines, dominant un vaste étang.

KAÏ-TCHÉOU ou **KAÏ-PING-HSIEN**, ville fortifiée de l'empire chinois (Mandchourie [prov. de Ching-King]), à peu de distance du golfe de Liao-Toung; marché de bétail.

KAIVARTA (*kè*) n. m. Hindou hors caste, né de père nichâda (fils d'un brahmane et d'une çoûdrâ) et de mère âyogavâ (fille de çoûdrâ et de vaïçyâ).

KAÏ-YUEN ou **KHAÏ-YUAN**, ville de l'empire chinois (Mandchourie [prov. de Ching-King]), sur un affluent gauche du Liao-ho, tributaire du golfe de Liao-Toung; 35.000 hab. La ligne de palissades qui sépare la province du reste de la Mandchourie passe à une faible distance au N. de Kaï-Yuen.

Kakémono.

KAKÉMONO (mot japon., signif. *chose suspendue*) n. m. Nom donné aux tableaux japonais, aquarelles, peintures, autographes, que l'on suspend dans les appartements, à la façon des cartes géographiques scolaires.

Kakéou (le *Kaiékhos* de Manéthon), pharaon de la leuxième dynastie thinite. La légende assurait qu'il avait établi officiellement le culte des animaux sacrés; entre autres l'Apis de Memphis, le Mnévis d'Héliopolis et le bouc de Mendès.)

KAKERLAK (*kèr'-lak'*) ou **KAKERLAT** (*kèr'-la*) n. m. Nom vulgaire des blattes, insectes nommés aussi cancrelats, cafards, etc.
— Encycl. Le nom de *kakerlak* s'applique particulièrement aux grandes blattes des régions tropicales, appartenant au genre *periplaneta*, et dont certaines espèces pullulent à bord des navires et dans les magasins de tous les ports. Certains de ces kakerlaks sont devenus ainsi cosmopolites.

Kakerlak.

KAKERLAQUE (*kèr'-lak'*) n. m. Nom donné aux albinos, assez nombreux parmi les Malais de l'île de Java.

KAKERLAQUISME (*kèr'-la-kissm'*) n. m. Etat des albinos à Java.

Kakhétie, région de la Transcaucasie (Asie russe). Comprise entre le Kour au S. et l'Alazan, elle forme aujourd'hui les districts de Signakh et de Télav (gouvern. de Tiflis); c'était une province de l'ancien royaume de Géorgie.

KAKI n. m. Fruit d'une ébénacée, le *diospyros kaki*.
— Adjectiv. : *Couleur* kaki, Couleur d'un brun jaunâtre, peu voyante, peu salissante, utilisée surtout pour les vêtements d'usage, de chasse ou de campagne.

Kakimni ou **Kakimna**, nom d'un scribe égyptien qui vivait à la fin de la troisième et au commencement de la quatrième dynastie, et à qui l'on attribuait la composition du premier des deux traités de morale qui nous ont été conservés par le *Papyrus Prisse* de la Bibliothèque nationale de Paris.

KAKO n. m. Philol. Onzième lettre de l'alphabet slave, correspondant ordinairement au *k* français.

KAKOCHNICK (mot russe) n. m. Coiffure en forme de diadème, que portent les femmes russes.

A, kakochnick.

KAKODYLE n. m. Chim. V. cacodyle.

KAKOTECHNIE (*tè-knî* — du gr. *kakotekhnia*; de *kakos*, mauvais, et *tekhnê*, art) n. f. Antiq. gr. Pratiques frauduleuses et, spécialement, subornation de témoins.

KAKOUR n. m. Variété de cépage blanc, cultivée en Perse.

Kakyên ou **Katchin**, peuple qui vit dans les régions montagneuses du nord de la Birmanie, et s'avance jusqu'au Bengale. — *Un* Kakyên ou Katchin.
— Encycl. Les *Kakyên* sont des Mongols de petite taille, à face large et avec des yeux obliques, de caractère turbulent. Ils cultivent des céréales, de l'indigo, du pavot qui leur fournit de l'opium. Leurs chefs transmettent à leurs plus jeunes enfants mâles les dignités dont ils sont revêtus. Ils rendent un culte aux esprits, sont très superstitieux et respectent peu les morts.

KAL n. m. Nom de la première des sept formes du verbe hébreu. || On l'appelle aussi pahal.

Kâla, Dans la religion brahmanique, le Temps déifié, supérieur aux autres dieux, quelquefois leur père, créateur et destructeur de l'univers. Par la suite, on l'a assimilé tour à tour à Brahmâ, à Yama, à Vichnou et enfin à Çiva, dont il constitue, sous le nom de *Mâha-Kâla* « le Grand Temps », la forme sous laquelle ce dieu doit détruire les mondes à la fin des temps, ce qu'indiquent ses attributs : têtes de morts et voile avec lequel il éteindra le soleil. Il a passé dans le panthéon du bouddhisme Mahâyâna, prenant au Thibet le nom de *Mgonpo-Nagpo* et au Japon celui de *Matali-Djin*.

Kâla.

KÂLAA ou **KÂLAAT** (*la-a*) n. f. Mot arabe signifiant *château fort*, ou, par ext., position difficilement accessible, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots géographiques, désignant le plus ordinairement, surtout en Syrie et en Palestine, des sites de ruines, des restes de châteaux forts.
— Encycl. Les plus fameux de ces sites sont : Kâlaa-Banias, sur la route de Jérusalem à Damas, restes d'une forteresse chrétienne abandonnée depuis le xiiie siècle; Kâlaa-el-Chougik, à l'E. de Tyr, le Beaufort des chroniques franques, qui fut occupé successivement par Foulques, roi de Jérusalem, par les seigneurs de Sagette et les Templiers; Kâlaa-el-Hosn, au S.-O. de Hamah, vieille forteresse sans doute égyptienne, et qui fut possédée au moyen âge par Tancrède, puis par les Hospitaliers; Kâlaa-Seidjar, restes de la *Larissa* édifiée par Seleucus Nicanor, et siège, au vie siècle, d'un évêché; Kâlaa-Seman, dont le nom et les ruines d'une église et d'un monastère rappellent le souvenir de Siméon le Stylite, etc.

Kâlaa des Beni-abbas, ville indigène d'Algérie (dep. de Constantine), dans la chaîne des Bibans, sur un rocher escarpé, au-dessus d'un ruisseau tributaire du Bou-Sellam. La Kâlaa, voisine des Portes de Fer, permettait aux Kabyles de gêner, au temps des Turcs, les communications entre Alger et Constantine.

Kalaa-kebira, gros bourg du Sahel tunisien, à 15 kilom. au N.-O. de Sousse, sur le chemin de fer qui mène à Tunis, au sommet d'une colline dominant une forêt d'oliviers; 4.500 hab. Commerce d'huile.

Kâlaat-el-kebch (*la forteresse du Bélier*), nom d'un des quartiers du Caire. La tradition veut que la colline qui le domine soit celle sur laquelle Abraham offrit au Seigneur son fils Isaac, puis sacrifia le bélier que le Seigneur lui envoya comme substitut : d'où le nom actuel de la forteresse. Ahmed Ibn-Touloun, sultan d'Egypte, y construisit, en 868, son palais, puis, en 879 de J.-C., la mosquée qui porte son nom : elle devint alors le noyau de la ville d'El-Katayah, qui prospéra jusqu'à l'invasion d'Amaury de Jérusalem, mais qui, ruinée par ce prince, fut réunie peu après au Caire par Saladin.

Kalabaka, Kalambaka ou **Stagous**, ville de la Grèce septentrionale (prov. de Trikala), au milieu des gorges formées par la Salamvria, tributaire du golfe de Salonique; 5.600 hab. Ch.-l. d'arrond. Commerce de céréales, de pelleteries. Au nord de la ville, couvents célèbres des *Metéores*, anciens asiles d'anachorètes, pour la plupart ruinés aujourd'hui.

Kalabchéh, village de la Nubie, sur la rive gauche du Nil; 1.335 hab. Il a succédé à la ville ancienne de Taramit ou Talamit, la *Talmis* de l'époque gréco-romaine, dans le Dodécaschène.

KALADANA n. m. Graines d'une euphorbiacée, le *pharbitis*, très commune sur les montagnes de l'Inde.
— Encycl. Les graines de *kaladana* ont à peu près la grosseur d'une lentille et la forme d'un grain de café, muni d'une arête mousse, et possédant un point d'attache à l'une des extrémités. La couleur est noirâtre, la saveur douce, puis âcre. On y trouve 15 p. 100 d'huile et 8 p. 100 d'une résine purgative (*pharbitisine*).

Kaladghî, ville de l'empire anglais des Indes (présid. de Bombay), sur le Gatparba, affluent du Krichna; chef-lieu de district; 6.590 hab.

Kalafat. Géogr. V. Calafatu.

Kalahari, ou **Kalakhari**, ou **Karri-karri**, région quasi désertique de l'Afrique méridionale, comprise approximativement entre le 20e parallèle S., qui coupe les fonds lacustres du Ngami et du Soa au N., le fleuve Orange et le Griqualand au S., le Stellaland et les hauteurs qui bordent le plateau transvaalien à l'E., le Namaqualand à l'O., au total, une superficie d'environ 1.300.000 kilom. carr., formant une haute et vaste plaine, déprimée seulement vers sa partie méridionale, où viennent aboutir, semblables aux *ouaddi* du Sahara, mais, s'il est possible encore, plus pauvres qu'eux, les rivières du Nosob et du Molopo, réunies un peu au N. du 26e parallèle, et grossies du Kourouman. — Le caractère désertique du Kalahari, ancien fond de mer exhaussé et progressivement desséché, au sol encore salin, tient à sa situation de bassin fermé, au moins de trois côtés, par les bourrelets montagneux, qui bordent la côte atlantique et indienne de l'Afrique du Sud, et interceptent en grande partie les précipitations d'eau. Cependant, la sécheresse n'y est point absolument continue, et la saison pluvieuse de l'Afrique méridionale s'y fait encore — très brièvement — sentir en février et mars; la végétation est une brousse buissonneuse, un *bosjeveld*, mais elle comporte des fourrés de grands arbres; une faune abondante et variée, de grands troupeaux d'antilopes, des rongeurs, des carnivores l'habitent, enfin, de nombreuses tribus de Bushmen, de Bakalaharis et de Bétchouanas y circulent, vivant surtout de chasse, et parfois de l'élevage.

KALAÏ n. m. Fortin, palanque fortifiée, en Turquie.

Kalakaua Ier (David), roi des îles Hawaï, né en 1836, mort à San-Francisco en 1891. Il fut élu roi en 1874, malgré l'opposition des partisans de la reine Emma, qui ne déposèrent les armes que lorsqu'il fut reconnu par l'Angleterre. Instruit, parlant plusieurs langues, il alla, en 1874, aux Etats-Unis, où il conclut un traité de commerce, visita en 1881 l'Inde, l'Egypte, l'Italie, la France, et s'efforça de repeupler les îles en y attirant des colons malais (1885). Il exerçait un pouvoir presque absolu lorsqu'une assemblée nationale revisa dans un sens plus libéral la constitution (1887). Il mourut pendant un voyage aux Etats-Unis.

Kalakaua (ordre de), créé le 28 septembre 1875 par Kalakaua Ier, roi d'Hawaï. Il comprenait quatre classes : 12 grands-croix, écharpe et plaque; 20 grands officiers, sautoir et plaque; 30 commandeurs, sautoir; 60 chevaliers, boutonnière. La décoration se portait à un ruban à sept raies égales, dont quatre bleues et trois blanches. Mais l'ordre a cessé d'être conféré.

Ordre de Kalakaua.

Kalakh, Kalkhou ou **Calach.** Géogr. anc. V. Calach.

KALAMA n. m. Instrument de musique, en usage au Bengale.
— Encycl. Le *kalama* prend son nom de la plume « kalam », à laquelle il ressemble. Il est fait d'un bout de roseau et percé sur le devant de sept trous à peu près équidistants, lesquels produisent les intonations suivantes :

Kalama A, anche.

Kalamas ou **Kalama**, fleuve côtier de la Turquie d'Europe (Epire), tributaire de la mer Adriatique. Il naît au sud-ouest de la chaîne des Nemerzika, contreforts du Pinde, reçoit les émissaires des lacs de Janina et de Lapchista, qui régularisent son débit, et débouche dans le canal de Corfou, après un cours d'environ 80 kilomètres. C'est le *Thyamis* des anciens.

Klamata ou **Calamata**, ou **Calamæ**, ville de Grèce (Péloponèse [prov. de Messénie]), au fond du golfe de Koron, sur la rive gauche du Nedon; chef-lieu d'Iparchie; 4.000 hab. environ. Kalamata est renommée pour ses jardins et fait un important commerce d'huile, de figues et de cocons. Au-dessus de la ville, ruines du château de Villehardouin.

Kalamazoo, ville des Etats-Unis (Michigan), chef-lieu du *comté de Kalamazoo*, sur la rivière de ce nom; 17.855 hab. Commerce de grains, nombreuses manufactures.

KALANCHOÉ (*ko-é*) n. m. Genre de crassulacées, tribu des crassulées.
— Encycl. Le genre *kalanchoé* comprend des plantes grasses, herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées, profondément dentées ou même pennatifides, à fleurs disposées en corymbes terminaux blanches, jaunes ou rouges. Le fruit se compose de quatre capsules allongées, à une seule loge polysperme. Les vingt espèces de ce genre croissent dans les régions tropicales des deux continents. On les emploie comme topiques dans les ulcères, ou parfois comme vulnéraires; elles sont cultivées dans les serres chaudes.

Kalanchoé : *a*, fleur.

Kalantân ou **Kelantan**, principauté de l'Indo-Chine, vassale du Siam, dans la presqu'île de Malacca, sur la côte orientale, à l'entrée du golfe de Siam, entre les principautés de Tringanou au S. et de Patani au N.; population estimée à 65.000 hab., dont 15.000 Chinois. Le pays, encore peu exploré, produit de l'or, de l'étain, du poivre.

Kalatch, ville de la Russie mérid. (gouv. de Voronèje), sur la Podgornaïa, petit affluent du Don; 15.000 hab. Grand commerce de grains; foires de bétail.

Kalau ou **Calau**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur la Dober, affluent de la Sprée; 3.019 hab. Eglise gothique. Fabrique de chaussures.

Kalavryta, ville de la Grèce moderne (Péloponèse [Achaïe-et-Elide]), près du *Kalavryta*, qui se jette dans le golfe de Corinthe, et dominée par le mont Vélia; 2.170 hab. Ch.-l. d'arrond. En 1821, l'archevêque de Patras, Germanos, y appela les Grecs à l'indépendance. Les Turcs prirent la ville et la brûlèrent. Elle fut reconstruite depuis.

Kalbe-an-der-saale, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), ch.-l. de cercle; 9.060 hab. Filature et tissage de lin et de laine. Papeteries. Sucreries. Brasserie. Tuilerie. Charbon de terre.

Kalbeck (Max), pseudonyme de *Jeremias* Deutlich, poète allemand, né à Breslau en 1850. Appelé par Paul Heyse à Munich en 1872, il s'y livra à des études artistiques et littéraires, et devint un violoncelliste distingué. Il fut ensuite archiviste au musée de Breslau. Depuis 1888, il a été rédacteur, à Vienne, de plusieurs journaux. Kalbeck est un poète lyrique, dont les vers mélancoliques sont pleins d'harmonie. Il a publié : *Dans la nature et dans la vie* (1871); *Nuits* (1878); *Jadis et aujourd'hui* (1890).

KALBFUSSIE (*fu-sî* — de *Kalbfuss*, n. pr.) n. f. Genre de composées chicoracées, voisin des léontodons, comprenant des herbes à feuilles alternes en rosettes, à fleurs en cymes ou en capitules, propres aux régions tempérées.

Kalckreuth (Frédéric-Adolphe, comte de), feld-maréchal prussien, né à Sotterhausen en 1737, mort à Berlin en 1818. Il entra, en 1752, dans les gardes du corps de Prusse, fut adjudant du prince Henri (1758), major après la bataille de Freiberg (1762), fit, en qualité de colonel la guerre de la succession de Bavière, et, en qualité de major général, l'expédition de Hollande. Dans la campagne de France, il se distingua en Champagne et au siège de Mayence. En 1795, il commanda en chef les troupes de Poméranie et fut nommé, en 1806, gouverneur de Thorn et de Dantzig, qu'il défendit vigoureusement (1807). Il reçut pour sa bravoure le grade de feld-maréchal; il signa le traité de Tilsit et fut nommé gouverneur de Berlin (1810). C'était un homme brave, mais vaniteux et souvent injuste. — Son fils, Frédéric, a publié ses Mémoires sous le titre de : *Dictées du feld-maréchal Kalckreuth*.

Kaldenkirchen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près de la Meuse; 3.254 hab. Fabriques de rubans et de toiles de lin et de coton, de cigares; imitation de cognac. Teinturerie en bleu.

Kalébina, rivière de l'Afrique équatoriale (colonie allem. du Cameroun). Elle naît dans les hauteurs de l'Adamaoua, passe près de Ngaoundiré, et s'en va, sous divers noms, rejoindre la Sanaga.

Kalédjik, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Angora]), non loin de la rive gauche du Kizil-Irmak, tributaire de la mer Noire; 6.790 hab. Kalédjik serait la *Pessinonte* des Galates. Inscriptions gallo-grecques, dans la citadelle à demi ruinée dominant la ville.

Kalèh-soultanièh, Kalèh-i-sultanièh ou **Tchanak-kalessi**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le détroit des Dardanelles; 11.000 hab. Port de quarantaine, pour les navires se dirigeant sur Constantinople. Fabrication de poteries. Le saudjak de Bigha (prov. de Constantinople), dont Kalèh-Soultanièh est le chef-lieu, contient de nombreuses mines.

KALÉIDOSCOPE (*skop'* — du gr. *kalos*, beau *eidos*, aspect, et *skopein*, regarder) n. m. Appareil formé d'un tube opaque contenant deux miroirs, quelquefois trois, ou plus, disposés de façon que de petits objets colorés placés dans le tube y produisent des dessins agréables et variés. || Quelques-uns écrivent caléidoscope.
— Fig. Ce qui embellit, fait voir les choses sous un jour agréable : *Le* kaléidoscope *de l'espérance, de la jeunesse.*

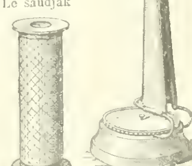
Kaléidoscopes.

— Encycl. Le *kaléidoscope* est construit de manière à tirer d'un assemblage confus de petits objets irréguliers de diverses couleurs, des images symétriques remplissant autour d'un point les quatre angles droits du tableau, et présentant, par conséquent, un ensemble régulier, agréable à la vue, et d'ailleurs variable à volonté, d'une infinité de manières. Le kaléidoscope le plus ancien et le plus simple se compose de deux miroirs plans formant un angle de 45° l'un sur l'autre, ou de trois miroirs inclinés de 60°, renfermés dans un tube en carton, fermé à ses deux extrémités par deux disques de verre, dont l'un sert d'oculaire, tandis que l'autre, dépoli, supporte, sans les soustraire à la lumière diffuse ambiante, les objets dont les images multiples doivent former le spectacle.
Les artistes dessinateurs, ainsi que ceux en tissus imprimés, en broderies, etc., ont souvent recours à cet instrument pour trouver des motifs d'ornements et de dessin. Ils font généralement usage d'un kaléidoscope sans enveloppe cylindrique extérieure et constitué par deux miroirs formant entre eux un angle de 30 degrés.

KALÉIDOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui se rapporte au kaléidoscope. ‖ Quelques-uns écrivent CALÉIDOSCOPIQUE.

KALENBERG, ancienne principauté allemande Prusse [prov. de Hanovre]), composée de cercles dans les présidences de Hanovre, d'Hildesheim et de Lüneburg; 2.250 kilom. carr., avec 300.000 hab. environ. Elle appartenait primitivement au duché de Brunswick-Lüneburg. En 1705, elle échut à Ernest-Auguste, électeur de Hanovre, dont elle a suivi les destinées.

KALERGIS (Dimitri), général et homme politique grec, né dans l'île de Candie en 1803, mort à Athènes en 1867. Il étudia d'abord à Saint-Pétersbourg, et alla faire sa médecine à Vienne; prit part à la guerre de l'Indépendance, et devint aide de camp du général Fabvier, puis de Capo d'Istria. Lors de l'insurrection de 1843, Kalergis fut nommé gouverneur d'Athènes. Deux ans après (1845), à la chute du ministère Mavrocordato, il dut donner sa démission, et passa plusieurs années à Londres, où il se lia avec Louis-Napoléon Bonaparte. En 1848, il rentra en Grèce, fut arrêté, mais bientôt relâché. En 1854, Mavrocordato, revenu au pouvoir, le nomma ministre de la guerre. Il quitta son poste l'année suivante, poursuivi par l'animosité du roi Othon et de la reine Amélie. Il fut pourtant nommé ministre plénipotentiaire à Paris (1861), et joua un rôle considérable dans les négociations qui aboutirent à la chute de la dynastie bavaroise (1862-1863).

KALESJAM ou **CALESJAM** (mot malais) n. m. Arbre de Malabar, à écorce astringente.

KALEVALA n. m. Epopée finnoise, composée de fragments recueillis de 1834 à 1847, chez les paysans finlandais, par le médecin Lönnrot.
— Encycl. Parmi ces poèmes (*runo*), les uns remontent à la plus haute antiquité, les autres ne datent que de l'introduction du christianisme en Finlande. Certains d'entre eux ont, au point de vue de la mythologie finnoise et de la mythologie comparée, une grande valeur. Dans cette épopée sont racontés les exploits des trois héros du pays de Kaleva : le chantre Waïnamoïnen, le forgeron Ilmarinen et Lemminkaïnen, qui se disputent la conquête d'une jeune fille du pays de Pohjola. Ils vont ensuite à la recherche du Sampo, le moulin magique. — *Kalevala taikka wanhoja Karjalan Runoja* (Helsingfors, 1835) a été traduit en français par Léouzon-Leduc (1867-1870).

KALGÂN ou **KALGANG** (en chinois **Tchang-Kia-Kou**), ville fortifiée de l'empire chinois (prov. de Pétchili), sur le tracé de la Grande Muraille, dominée, à l'O., par les monts In-Chan; environ 70.000 hab. Située sur la grande route entre la Russie et la Chine, par Irkoutsk, Kiakhta et Ourga. Kalgân (dont le nom signifie *porte* ou *barrière*) est une importante place commerciale; transit de thé pour la Russie. Dans les environs, on exploite des gisements de houille.

KALGOUEV, KALGOUIEF ou **KOLGOUIEF**, île de la mer Glaciale, qui fait partie du gouvernement d'Arkhangelsk. C'est une terre marécageuse, au climat malsain, très peu peuplée et fréquentée seulement par les navires de chasseurs ou de pêcheurs (on y prend des renards, ours blancs, phoques, dauphins, cygnes, grèbes, eiders, etc.). Une forte couche de guano y est exploitée.

KALHAT ou **KALHOUT**, province de l'Oman, dans le sud-est de la péninsule Arabique, sur le golfe d'Oman, au S. du Ras Masandam. Superficie 3.579 kilom. carr.; population 60.000 hab. Le sol est fertile: la pêche, fructueuse. Ch.-l. *Debi* ou *Dibba*, sur une belle baie.

KALI (de l'arabe *gali*, même sens) n. m. Bot. Soude à feuilles épineuses de l'Europe méridionale.
— Comm. Nom arabe de la soude.
— Techn. Cendre de la soude.

KALI, mot japonais qui signifie *rivière*, et qui entre dans la composition de tous les noms de rivières de Java : KALI *Brantas*, KALI *Bensawan*, etc. (Mais on le supprime quelquefois pour éviter le pléonasme; c'est ainsi que l'on dira : *la rivière* BRANTAS.)

KÂLÎ (*la Noire*), déesse indienne. V. CÂLÎ.

KALI BENGAWAN ou **SOLO**, fleuve de Java (Indes néerlandaises), le plus long (500 kilom.) et le plus abondant de l'île. Né, sous le nom de *Penambangan*, dans la région du volcan Mérapi, à 13 kilom. seulement de l'océan Indien, il se grossit du *Denkeng* et draine toutes les eaux des monts Lawou, coulant vers le N.-O. jusqu'à Sourakarta, puis, s'inclinant au N.-E., pour gagner le détroit du Trechter, où il couvre de boues un vaste delta.

KALI BRANTAS, fleuve de Java (Indes néerlandaises), né, près de l'océan Indien, dans le massif volcanique du Keloet. Il coule au S.-N. par Kédiri, Melirip, Modjokerto, et se jette dans la mer de Java, au S. du détroit du Trechter. C'est le premier fleuve javanais après le Solo.

KALIA ou **KALIÉ** n. m. Pirogue double de Tongatabou, dont la longueur varie de 15 à 27 mètres.
— Encycl. Le *kalia* est formé de deux pirogues inégales, plus creuses que larges. Une plate-forme, portée par des baux, joint les deux pirogues et supporte une cabane contre laquelle repose le mât. La voile est triangulaire et a deux vergues : une supérieure et une inférieure. Ces embarcations portent un grand nombre de guerriers; elles marchent assez bien à la voile, et ce qu'il y a de remarquable en elles, c'est que la plus courte des deux pirogues remplit à l'égard de l'autre l'office de balancier; ce moyen de stabilité est utilisé pour fournir une faculté de transport plus étendue. Ces pirogues naviguent moins bien que celles à balancier.

Kalia.

KALIAZIN, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvern. de Tver, au confluent du Volga et de la Jabnia; 6.000 hab. Commerce de laines. — Le district a 3.080 kilom. carr., et 120.000 hab.

KALICINE (*sin'*) n. f. Bicarbonate hydraté naturel de potasse, que l'on a trouvé dans le Valais (Suisse).

KALIDASA. Biogr. V. CALIDASA.

Kalila et Dimna, recueil de fables hindoues. V. PILPAY.

KALINA (Jaroslav), poète tchèque, né à Hajda en 1816, mort à Prague en 1847. Il s'occupa surtout de philologie, et donna de nombreuses traductions de chefs-d'œuvre anglais, français, portugais et polonais. Son poème *Ksaft* (le Testament) eut un vif succès. Ses poésies furent réunies après sa mort par Kober (1874).

KALINGA n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des dorididés, comprenant quelques espèces indiennes. (Les kalingas sont des animaux marins nus, ovales, papilleux sur leurs bords. L'espèce type du genre est le *kalinga ornata*, de la côte de Coromandel, mollusque de grande taille et brillamment coloré.)

KALINITE n. f. Minér. Syn. de ALUN POTASSIQUE.

KALINKA (Valérien), historien polonais, né à Cracovie en 1826, mort à Lemberg en 1886. Il débuta dans le « Czas » (« le Temps »), journal politique très répandu, et publia, entre autres travaux : *Ce qu'a été la Pologne* (1848); *Galicie et Cracovie* (1859); *Dernières années du règne de Stanislas-Auguste* (1868); *la Politique autrichienne et la Constitution du 3 mai* (1873); *la Diète de quatre ans* (1880-1886). Il entra dans les ordres, sur la fin de sa vie.

KALIOUB ou **KÉLIOUB**, ville de la Basse-Egypte, près de la rive droite du Nil. Ch.-l. de la prov. de Kalioubièh. Kalioub a été construite avec les ruines de l'ancienne Héliopolis, qui se trouvait à 10 kilom. au N.-O.

KALIOUN n. m. Pipe turque, à eau.

KALIS, peuplade nigritique de petite taille, de mœurs très primitives, sur la rive occidentale de la rivière Kari-Nadé, affluent du Gange. (Les Kalis descendent des anciens Négritos, qui habitèrent la Péninsule.) — *Un* KALI.

KALISCH (Louis), écrivain allemand, né à Lissa en 1814, mort à Paris en 1882. Après une jeunesse aventureuse, il étudia à Munich et à Heidelberg, et s'établit ensuite à Mayence, où il publia le journal humoristique *Narhalla*. Son attitude, en 1848, le força de s'exiler à Paris, où il se fixa après un séjour à Londres. Il a publié : *le Livre de la folie* (1845); *Paris und London* (1852); *Tableaux de mon enfance* (1872); *Vie de Paris* (1876).

KALISCH (David), poète et littérateur allemand, né à Breslau en 1820, mort à Berlin en 1872. Il fut obligé, pour soutenir sa famille, d'entrer dans le commerce, et ce ne fut qu'en 1844 qu'il débuta dans la carrière littéraire, à Paris, où il se lia avec Heine et Proudhon. En 1846, il collabora, à Leipzig, au « Charivari » d'Ottinger; puis il fonda, à Berlin, le journal humoristique *der Kladderadatsch*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. On lui doit encore d'amusantes comédies : *Cent mille thalers* et *Berlin la nuit*.

KALISZ, ville de la Russie occidentale (Pologne), ch.-l. de gouvernement, tout près des frontières de la Silésie (Allemagne), sur la Prosna, tributaire gauche de la Wartha; 22.000 hab. Industries assez actives : cuirs, draps, lainages, etc. Foires importantes. Peu de restes du passé, bien que Kalisz passe pour la ville la plus antique de la Pologne et qu'on l'identifie avec la *Kalisia* de Ptolémée.
Le *gouvernement de Kalisz*, l'un des dix de la Pologne, a 11.374 kilom. carr., avec 850.000 hab. Vastes plaines, lacs et marais. Culture des céréales, élève du bétail.

KALIUM (*om'*) n. m. Chim. Ancien nom du potassium.

KALIX-ELF, fleuve de la Suède septentrionale (Laponie [prov. de Norrbotten]). Il descend du versant est de monts séparant la Laponie suédoise de la norvégienne, reçoit les déversoirs de lacs nombreux, se grossit à gauche d'une branche du Tornea-Elf, et se perd dans le golfe de Bothnie. Cours 400 kilom.

KALI-YOUGA (*âge noir*) n. m. D'après la cosmogonie indienne, Quatrième et dernière période d'évolution du monde actuellement existant, qui correspond à l'âge de fer des Grecs.
— Encycl. Le *Kali-youga* est un âge de corruption et de décadence où les enseignements des Vedas sont méconnus, où la durée de la vie humaine, qui était de 2.000 années pendant l'âge précédent, décroît continuellement et finira par ne plus être que de 10 ans. Le Kali-youga a commencé, disent les brahmanes, le vendredi 12 février 3102 avant J.-C., le jour de la mort de Krichna, et doit durer 1.000 années divines, soit 432.000 ans. A la fin de ce youga, l'univers sera détruit par le feu, l'eau et le vent, et retombera dans le chaos pour un temps égal à celui de la durée totale des quatre âges du monde actuel.

KALK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 13.555 hab. Fabriques de produits chimiques, de porcelaines. Forges, fonderies de fer, brasseries.

KALKANDELEN, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), vilayet de Kossovo, sur le Vardar, tributaire du golfe de Salonique; 14.000 hab.

KALKAR (Henri DE), surnommé **Æger**, c'est-à-dire *le Malade*, écrivain ascétique de l'ordre des chartreux, né à Kalkar (duché de Clèves) en 1328, mort à Cologne en 1408. Bachelier de l'université de Paris, il devint chanoine de Cologne, entra, en 1365, chez les chartreux, et devint prieur du couvent de Mœnickhuysen, puis réforma les monastères de Ruremonde, de Cologne et de Strasbourg. Ses principaux ouvrages, en latin, sont : *Psautier de la sainte Vierge; Chronique des prieurs des grands monastères de la Chartreuse; l'Holocauste quotidien; Exhortation aux moines* : le premier, seul, de ces livres a été imprimé.

KALKBRENNER (Chrétien), pianiste et compositeur, né à Minden en 1755, mort à Paris en 1806. Il fut, à Berlin, maître de chapelle de la reine de Prusse en 1788, puis du prince Henri de Prusse. Il fit un voyage en Italie, puis alla se fixer à Paris, où il devint chef du chant à l'Opéra. Il fit représenter à ce théâtre : *Olympie* (1798); *la Descente des Français en Angleterre* (1798); *Saül*, oratorio (1803), et *la Prise de Jéricho*, oratorio (1805); *Don Juan*, indigne travestissement du chef-d'œuvre de Mozart; *le Mort par spéculation* (1800); *Œnone*, ouvrage posthume. Kalkbrenner, qui avait écrit pour le service du prince Henri de Prusse quelques opéras français : *la Veuve du Malabar, Démocrite, les Femmes et le secret, Lanassa*, a écrit aussi deux scènes lyriques : *Pygmalion* et *Ossian*, et un chant funèbre pour la mort du général Hoche (1797). Il a publié un recueil de romances d'*Estelle* (de Florian), et trois suites de sonates pour piano et violon. Son *Histoire de la musique* (1802) est médiocre.

KALKBRENNER (Frédéric-Guillaume), compositeur et pianiste, fils du précédent, né à Cassel en 1784, mort à Paris en 1849. Elève, au conservatoire de Paris, de Louis Adam, il passa ensuite quelques années à Vienne, où il modifia son jeu dans le sens de la manière de Clementi. De retour à Paris, il y fit apprécier un talent plein de puissance, d'éclat et de distinction. En 1814, il alla se fixer à Londres, où il passa dix années et où il s'associa avec Logier pour l'exploitation du *chiroplaste*, que celui-ci venait d'inventer. Il entreprit ensuite, avec le harpiste Dizi, un voyage artistique à travers l'Allemagne et l'Autriche. De nouveau de retour à Paris, il s'associa avec Camille Pleyel. Il devint alors, en quelque sorte, le chef de l'école française de piano. Ses compositions sont très nombreuses. Elles comprennent quatre concertos, une quantité de sonates, des rondeaux, fantaisies, études, fugues, etc., soit plus de cent vingt œuvres diverses. Il faut ajouter à cela une *Méthode de piano* devenue célèbre, et un *Traité d'harmonie du pianiste*.

Frédéric Kalkbrenner.

KALKSINTER (*tèr'*) n. m. Variété stalactitiforme de *calcite*.

KALKSPATH n. m. Minér. Syn. de CALCITE.

KALL (Abraham), érudit danois, né à Aarhuus en 1743, mort à Copenhague en 1821, fils de l'orientaliste Jean-Chrétien Kall (1714-1775). Il fut successivement bibliothécaire, professeur (1770), membre de l'Académie des sciences (1780), et enfin historiographe des royaumes de Danemark et de Norvège. Citons de lui : *Specimen supplementi thesauri græcæ linguæ stephaniani ex Theognidis sententiis* (1760); *Nonnulla de scientia Homeri medica* (1776); *Analyse des annales irlandaises manuscrites de la Bibliothèque royale de Copenhague* (1792).

KALLAKADOU ou **CALCAUD**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), au pied oriental des monts du Travankôr; 11.500 hab.

KALLAY (Benjamin DE), homme politique hongrois, né en 1839. Il étudia le droit et voyagea en Russie, en Turquie, en Asie Mineure, puis entra dans la diplomatie. Consul général de Belgrade de 1869 à 1875, il recueillit les matériaux d'une *Histoire des Serbes* (1878). A son retour, il appartint pendant plusieurs années à la Chambre des députés hongroise et fit partie du groupe conservateur. Dans son livre : *la Politique de la Russie en Orient* (1878), il défendit une politique d'Orient austro-slave. A la mort d'Haywerlé (1881), il fut ministre intérimaire des affaires étrangères jusqu'à la nomination de Kalooky; en 1882, il succéda à Szlavy comme ministre des finances de l'empire et s'occupa activement, comme gouverneur civil, de l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine.

KALLE, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]); 2.578 hab. Distillerie. Scieries mécaniques.

KALLIES, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Köslin]), sur un affluent de la Drage; 3.557 hab.

KALLIMASIN, roi de Babylone, de la dynastie cosséenne. Il vivait au temps du pharaon Aménothès III, auquel il maria successivement deux de ses filles. Une lettre de lui à ce prince, en caractères cunéiformes, trouvée en Egypte, à El-Amarna, est conservée au British Museum.

KALLIWODA (Johann Wenceslas), compositeur tchèque, né à Prague en 1801, mort à Carlsruhe en 1866. Il fut maître de chapelle à Donaueschingen, puis chef d'orchestre du théâtre de la cour à Carlsruhe. Il n'a écrit qu'un opéra, *Blanda*, représenté à Prague en 1847; mais il a montré une rare fécondité dans la musique instrumentale. — Son fils, WILHELM, né à Donaueschingen en 1827, mort à Carlsruhe en 1893, lui succéda comme chef d'orchestre de la cour à Carlsruhe. Il a publié des *lieder* et de nombreux morceaux de piano.

KALLNBERG, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), séparée de Lichtenstein par la Rödlitz, affluent de la Mulde; 2.697 hab. Fabrique de tissus, de rideaux.

KALLUNDBORG, ville du Danemark (île de Seeland), sur la côte ouest; port au fond d'un fjord qui s'ouvre sur le Grand-Belt, vis-à-vis la côte orientale du Jutland; 4.000 à 5.000 hab. Commerce de blé, de bestiaux.

KALLYMÉNIE (*ka-li, nî*) n. f. Genre de floridées gigartinées, comprenant des algues caractérisées par une fronde charnue, perforée, dont on connaît vingt espèces.

KALLYMÉNIÉES (*ka-li*) n. f. pl. Tribu de gigartinées, dont le genre *kallymenie* est le type. — *Une* KALLYMÉNIÉE.

KALM (Pierre), voyageur et naturaliste suédois, né en 1715, mort en 1779. A la suite de nombreuses explorations dans l'Europe septentrionale et l'Amérique du Nord, il se fit connaître par des travaux estimés sur l'histoire naturelle de ces régions, parmi lesquels on peut citer : *Voyage dans l'Amérique du Nord* (1753-1761). Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

Kalmie.

KALMAR. Géogr. V. CALMAR.

KALMIE (de *Kalm*, n. pr.) n. f. Bot. Genre d'éricacées.

— ENCYCL. Les *kalmies* (kalmia) sont des arbrisseaux vénéneux de l'Amérique du Nord et de Cuba, assez voisins des rhododendrons. On en connaît cinq espèces, dont les *kalmia latifolia*, *angustifolia* et *glauca* sont recherchées comme plantes d'ornement pour l'élégance de leurs corolles blanches ou roses ; on les cultive sur la terre de bruyère et à l'ombre.

KALMOUK ou **CALMOUCK** (*mouk*) n. m. Tissu velu en laine commune, dont la chaîne est en fils peignés et la trame en fils gras.

KALMOUKS ou **CALMOUCKS**, peuple mongolique, répandu dans le sud de la Russie, entre le Volga, le Don, la Kouma et la Kouban, et en Asie, dans la Dzoungarie, entre les monts Altaï et les monts Célestes (le groupe asiatique s'étend même, au N., jusqu'à l'Obi, et dépasse, dans la direction du S., le Tian-Chan). — *Un* KALMOUCK ou CALMOUCK.
— Adjectiv. : *Femme* KALMOUK ou CALMOUCK.
— n. m. : *Parler le* KALMOUK.

— ENCYCL. Le vrai nom des *Kalmouks* paraît être *Eleuths* ou *Olïouts*. Ils sont divisés en quatre tribus principales : les *Khochotes* ou *Khochooutes*, les *Torgotes* ou *Torgoutes*, les *Derbetes* ou *Durbetes* et les *Zoongares* ou *Tchorosses*. La plupart sont sous la domination de la Russie ; les autres sont sujets de la Chine. De taille au-dessous de la moyenne, ils ont la peau d'un brun jaunâtre, les cheveux noirs, la barbe rare, la tête courte et la face large ; leurs pommettes sont très saillantes, leurs yeux bridés, et leur nez paraît enfoncé entre les joues. Le costume se compose essentiellement, pour les deux sexes, d'une espèce de grande robe de chambre serrée à la taille. Les femmes y ajoutent un pardessus et un col blanc. Des bottes en cuir rouge ou noir et des bonnets bizarres en drap ou en fourrure, complètent l'accoutrement. Presque exclusivement pasteurs et nomades, les Kalmouks habitent des tentes en osier, couvertes de feutre. L'alimentation se compose surtout de viande de mouton ; le lait y entre pour une bonne part, et celui de jument constitue un régal lorsqu'il est fermenté (*koumys*). La boisson ordinaire est le thé, qu'on prend avec du beurre, du lait et du sel. Tout le monde, hommes, femmes et enfants, fait une grande consommation de tabac.

Kalmouks.

La réunion de plusieurs tentes constitue le *khoton* (campement) ; plusieurs *khotons* campant à proximité forment l'*aïmak* (clan). Quand plusieurs aïmaks ont des liens de parenté, ils s'appellent *anghi* (tribu) ; enfin, l'*oulou* (peuple) résulte de la réunion de plusieurs *anghis*. Aujourd'hui, les chefs n'ont qu'un pouvoir des plus restreints.

Les Kalmouks sont bouddhistes-lamaïstes, et ils ont un clergé nombreux. Pour s'épargner la peine de réciter des oraisons, ils font usage de moulins à prières (*kourdé*).

Le dialecte éleuth, que parlent les Kalmouks, appartient à la famille mongole ; l'écriture diffère peu de celle des habitants de la Mongolie. Les livres qu'on trouve entre les mains des Kalmouks sont, pour la plupart, traduits du thibétain, du chinois ou du russe ; néanmoins, il existe une littérature populaire, qui consiste en chansons originales, composées par des bardes indigènes.

KALMUSIE (*zî*) n. f. Champignon du groupe des sphériacées, se présentant sous la forme de petites taches ou pustules noirâtres à la surface des écorces d'arbres.

KALNA ou **CULNA**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Burdwan]), sur l'Hougli, bras occidental du delta du Gange ; 27.300 hab. Ch. de f. pour Calcutta. Port animé.

KALNOKY (Gustave, comte DE), homme d'Etat autrichien, né à Lettowitz (Moravie) en 1832, mort à Brunn en 1898. Issu d'une ancienne famille hongroise, il embrassa la carrière militaire, entra ensuite dans la diplomatie (1854) et passa par les ambassades de Munich, de Berlin, de Londres, de Rome, de Copenhague et de Saint-Pétersbourg. Après la mort de Haymerlé, il fut nommé ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie (nov. 1881). Il resserra l'alliance austro-allemande conclue par Andrassy en 1879, s'occupa de la question du Danube (conférence de Londres, 1883) et voulut faire entrer la Russie dans l'alliance (entrevue des trois empereurs à Skierniewice, sept. 1884). Mais la question bulgare divisa la Russie et l'Autriche ; Kalnoky s'efforça alors de consolider la triple alliance. Au commencement de 1895, le nonce de Vienne, Mgr Agliardi, ayant prononcé quelques discours en Hongrie contre les lois politico-ecclésiastiques, un conflit éclata entre Kalnoky et le président du conseil hongrois, Banffy. Kalnoky donna sa démission et fut remplacé par Goluchowski (1895).

Kalnoky.

KALOCSA ou **KALOCA**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), sur le Danube, à cet endroit divisé en bras multiples dans une vallée marécageuse ; chef-lieu du district de Solt-Kösep ; 18.167 hab. Archevêché. Commerce important de céréales. Pelleteries.

KALOFER ou **KALIFER**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie orientale), au versant sud des Balkans, sur la Toundja, tributaire de la Maritza ; 4.000 hab. Passementerie, étoffes pour meubles. Très prospère au cours du XVIIIe et du XIXe siècle, cette ville a été prise d'assaut et effroyablement ravagée, pendant la guerre russo-turque de 1877, par les troupes de Rassim-Pacha.

KALOÏAR, ville de la Russie méridionale (gouv. de Saratov), sur un sous-affluent droit du Volga ; 11.000 hab. Pays agricole, élève du bétail.

KALOPHRYNUS (*nuss*) n. m. Zool. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des bufonidés, comprenant une seule espèce propre aux îles de la Sonde. (Le *kalophrynus pleurostigma* est un crapaud de taille médiocre, à petite tête anguleuse et pointue, à large bouclier dorsal ; il est gris et brun, plus clair en dessous.)

KALOUGA, ville de la Russie centrale, ch.-l. du *gouvernement de Kalouga*, sur l'Oka, grand tributaire droit du Volga ; 50.000 hab. Ville industrielle : tanneries, fourrures, manufacture de poudres de l'Etat. — Le *gouvernement de Kalouga* a 30.929 kilom. carr. et 120.000 hab. C'est une plaine basse, une contrée froide, où les rivières sont gelées de novembre à mars. Un quart du pays est en forêts. La terre est peu fertile ; elle renferme, toutefois, de la houille, de la tourbe, des gisements de fer qui alimentent forges et fonderies ; industries actives ; agriculture peu développée.

KALOUGAS (*gha*) n. m. pl. Bonbons russes préparés avec de la crème et du sucre en poudre, cuits à feu doux et mis à refroidir sur un marbre huilé.

KALOULA n. m. Genre de batraciens anoures discodactyles, comprenant quelques espèces propres à la région indo-malaise. (Les *kaloula* sont des rainettes de taille médiocre, à doigts très dilatés ; à livrée brune ou grisâtre, olivâtre, variée de brun. Tels sont les *kaloula pulchra*, de l'Inde et de la Chine, *picta*, des Philippines, et *baleata*, répandu de Ceylan et de l'Inde jusqu'à Java.)

Kaloula.

KALOZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat de Feher]), sur le canal de Sarviz ; 3.940 hab. Vignobles donnant des produits assez estimés. Elève de moutons et de chevaux.

Kalpa-soûtra, livre sacré du djaïnisme, consacré au récit de la vie et des existences de *Vardhamâna Mahâvîrâ*, le vingt-quatrième et dernier *Tirthamkara*, et, selon toutes probabilités, le véritable fondateur de la religion djaïne. (V. DJAINISME.) ‖ Dans le brahmanisme, Celui des six *vedângas* qui traite des règles du rituel des sacrifices, exprimées en de courtes formules ou *soûtras*.

KALPAK n. m. Cost. V. COLBACK.

KALPÎ, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Djansî]), sur la Djemna, affluent gauche du Gange ; 15.570 hab. Beaux monuments et nombreuses ruines. Exportation de cotons ; fabriques de sucre, de papier ; mines de cuivre.

KALUSZ, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Siwka, affluent du Dniester ; 7.526 hab. Mines de sel. Mégisserie. Fabrique de corde et de fil.

KALUSZYN, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Varsovie]), à la source de la Rzondra, affluent du Boug ; 7.300 hab.

KALYBÉE (du gr. *kalubê*, hutte) n. f. Maison de village, dans certaines provinces de Grèce. ‖ Village lui-même.

KALYMNO, **KALYMNOS** ou **KALMIOS**, et, quelquef., **KALINNA** ou **CLAROS**, île de la Turquie d'Asie (Anatolie) ; 109 kilom. carr. Sol montueux, côtes très découpées ; collines jadis boisées, maintenant dénudées et sèches. Environ 18.000 hab., pêcheurs d'éponges sur la côte, ou cultivant le figuier, l'olivier et la vigne. Ch.-l. *Kalymno*, sur la côte méridionale de l'île ; petits ports de Linari, Vathi et Katzouni.

Kama.

KAMA n. m. Chez les Circassiens, Grand poignard à simple poignée fusiforme, sans garde, avec large lame à deux tranchants, fuyant graduellement vers la pointe aiguë.

— ENCYCL. En général, il existe, sur la face de la lame, une gouttière placée sur un des côtés, et la gouttière d'une face ne correspond pas à la gouttière de l'autre. Cette dague, dont le pommeau en losange arrondi ou en croissant n'est jamais volumineux, se porte dans un fourreau de bois, habillé de maroquin, et accompagne l'épée de même forme. C'est un type extrêmement ancien, et qu'on trouve déjà figuré sur les monuments héthéens. Il est encore en usage chez les Géorgiens, les Circassiens, les Tcherkesses et les Kurdes.

KAMA, rivière de la Russie d'Europe, dans les gouvernements de Viatka, Perm, Oufa et Kazan, affluent gauche du Volga. Elle naît dans un district marécageux des Ouvalli, décrit d'abord une immense boucle, presque fermée vers le N., en recevant la Kosa, la Keltma, enfin la Vicherkaa, et communique, par la Keltma méridionale et le *canal de Catherine*, avec le bassin de la Dvina. Poursuivant vers le S. son cours large, profond et lent, elle passe à Solikamsk, à Perm, reçoit encore l'Iaïva, l'Ohva, la Toulva, enfin, son principal tributaire, la Biélaïa, et la Viatka ; elle atteint le Volga à 70 kilom. en aval de Kazan. Très poissonneuse, accessible aux vapeurs pendant les deux tiers de son cours, elle est une des routes commerciales les plus importantes de la Russie orientale.

KÂMA et **KÂMA-DÉVA**, l'Eros indien, dieu de l'amour et du désir et, d'après les Brahmanas, le plus ancien des dieux, antérieur, à ce qu'il semble, à Brahmâ, à Pourourcha, à Pradjâpati lui-même, puisque c'est lui qui fit naître dans l'esprit du Créateur le désir de ne plus être seul existant dans l'univers. Kâma est représenté sous les traits d'un adolescent, armé d'un arc et de flèches dont le fer est remplacé par un bouton de lotus. On lui donne pour épouse *Ratî*, déesse de la volupté, la Vénus indienne, et un perroquet lui sert de monture. Le culte du Kâma, que l'on nomme aussi *Kandarpa*, *Madana*, *Mâra*, etc., n'est plus pratiqué que lors des mariages, comme dispensateur de la félicité conjugale. Les bouddhistes lui ont donné un caractère démoniaque.

KAMAKOURA, ville maritime du Japon (prov. de Sagami), à 17 kilom. de Yokohama ; 6.500 hab. Dès la fin du XIe siècle, cette ville était le siège de la famille Minamoto. Quand celle-ci triompha avec Yoritomo, elle devint la résidence des shogouns, mais elle perdit, par la suite, toute importance.

KAMALA n. m. Plante de la famille des euphorbiacées.

— ENCYCL. Le *kamala* (echinus Philippensis), originaire de l'Inde, a des graines couvertes de petites vésicules rouges, dont la réunion forme une poussière brun orangé, brillante. On l'emploie pour la teinture des soies et comme ténifuge, soit en teinture alcoolique, soit en poudre (dose de la poudre : enfants, 2 gr. ; adultes, 6 à 12 gr.). Il réussit surtout comme ténifuge.

Kamala : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

KAMAR ou **KOUMR** (DJEBEL el-) [*montagnes de la Lune*], chaîne hypothétique, que les géographes, jusqu'au milieu du XIXe siècle, plaçaient dans l'Afrique équatoriale, et où le Nil était censé prendre sa source.

Kâma-soûtra, traité des règles de l'amour, écrit en sanscrit, vers le commencement de notre ère, par le sage Vatsyâyana.

— ENCYCL. Le *Kâma-soûtra*, malgré son caractère érotique, fait partie de la littérature religieuse de l'Inde. Ce fait s'explique par l'importance toute particulière qu'attachait l'Inde ancienne à la perpétuité de la famille. Le Kâma-soûtra se compose de onze chapitres, qui traitent : des soixante-quatre arts que doit connaître l'homme distingué et des soixante-quatre talents de volupté ; des principes à observer pour vivre d'une manière convenable ; des unions permises ou défendues ; des caresses ; des diverses sortes de mariage ; des devoirs conjugaux du roi ; des devoirs de la femme ; des relations extra-conjugales ; des intermédiaires en affaires d'amour ; enfin, de règles et de conseils à l'usage des courtisanes. Toute la partie relative aux mariages, aux unions permises et défendues, aux devoirs du mari et de la femme, est identique aux prescriptions des lois de Manou.

KAMASSINTZÉ ou **KAMATCHINZI**, peuplade de Sibérie, habitant les deux rives du haut Iénisséi. (Ce sont des individus de race mongolique, parlant une langue turque et vivant pour la plupart à la russe. Le plus grand nombre se livre à la chasse et fait le commerce des fourrures.)

KAMBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur l'Ems, tributaire de la Lahn ; 2.368 hab.

KAMBING-OUTAN (du malais *kambing*, chèvre, et *outan* bois) n. m. Nom indigène d'un ruminant de Malaisie, le *nemorhœdus Sumatrensis*. V. NEMORHŒDUS.

KAMBLY (Melchior), sculpteur sur bois et orfèvre, né à Zurich en 1710, mort en 1783. Il travailla surtout à Berlin, et produisit beaucoup pour Frédéric II ; on lui doit un style d'ornementation où l'argent tient la place du bronze doré, employé dans le style Louis XV. C'est lui qui exécuta le « mobilier de parade » de Potsdam. Son art représente assez ce qu'on appelle le « rococo allemand ».

KAMBURG. Géogr. V. CAMBURG.

KAMEHAMEHA, nom d'une dynastie souveraine de l'archipel Hawaï. Ses représentants sont : **Kamehameha Ier** ou **Tamehameha**, né vers 1744, mort en 1819. [Il était un des chefs de ces îles quand Cook les découvrit, mais il demeura étranger à la mort du navigateur (1780). Quatre ans plus tard, nommé roi de l'île d'Hawaï, il entreprit de grouper sous son pouvoir les îles de l'archipel et d'y introduire la civilisation européenne. Il se plaça, en 1794, sous le protectorat de l'Angleterre. Sa veuve, la régente Kaahumanu, continua son œuvre.] — **Kamehameha II**, fils du précédent, mort en 1824. [Il succéda en 1819 à son père, sous la régence de sa mère Kaahumanu, et abolit l'idolâtrie dans ses Etats. Il mourut au cours d'un voyage qu'il

avait fait en Angleterre pour demander l'appui du gouvernement britannique]; — **Kamehameha III,** roi des îles Hawaï, frère du précédent, né en 1814, mort en 1854. [Monté sur le trône en 1824, il régna sans difficultés jusqu'au moment où, à l'instigation des missionnaires protestants anglais, il bannit des îles les missionnaires catholiques (1837). Craignant, devant l'attitude menaçante de l'amiral Dupetit-Thouars, pour son indépendance, il demanda l'appui de l'Angleterre, dont les troupes occupèrent un instant l'archipel (1843). Cette même année, il fit un traité de commerce avec la France et, l'année suivante, il conclut un traité d'alliance avec l'Angleterre pour obtenir son protectorat. A la suite de difficultés avec le consul français Dillon (1849), qui fit débarquer dans l'archipel des troupes françaises, Kamehameha se tourna du côté des Etats-Unis (1851)]; — **Kamehameha IV,** roi des îles Hawaï, fils du précédent, né en 1833, mort en 1863. [Il rompit les négociations entamées par son père avec les Etats-Unis et déclara qu'il maintiendrait intacte l'indépendance nationale. A l'instar de l'Angleterre, il établit un parlement et voulut être un roi constitutionnel]; — **Kamehameha V,** roi des îles Hawaï, frère du précédent, mort en 1872. [Partisan enthousiaste de la civilisation européenne, il appela aux affaires des Européens et des Américains, développa la prospérité commerciale et industrielle et ne cessa de régner paisiblement, entouré de l'affection du peuple.]

Ordre de Kamehameha.

Kamehameha (ORDRE DE), fondé le 4 avril 1865 par Kamehameha V. Les étrangers étaient admis dans l'ordre, qui comprenait trois classes : 10 grands-croix, écharpe et plaque; 30 commandeurs, sautoir; 50 chevaliers, boutonnière. Le ruban de cette décoration était : rouge avec liséré blanc sur chaque bord, pour les grands-croix; à quatre raies rouges, alternées de trois raies blanches, pour les autres classes. Cet ordre n'est plus conféré.

KAMEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie [présid. d'Arnsberg]), sur la Lesevre; 7.063 hab. Mines de houille, usines métallurgiques; fabriques de papier.

KAMENETZ Podolskii, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de la Podolie, près de la frontière autrichienne, au-dessus du Smotrich, affluent du Dniester; 35.000 hab. Eglise de 1280. Vieille forteresse, démantelée en 1813.

KAMENETZ Litovskii, ville de la Russie occid. (gouv. de Grodno), sur la Losna, tributaire droit du Boug; 5.000 hab.

KAMENSKAÏA, ville de la Russie méridionale (prov. du Don [ch.-l. du distr. du Donetz]), sur le Donetz, tributaire droit du Don; 15.000 hab. — Le district a 20.216 kilom. carr. et 461.000 hab.

KAMÈS ou **KAMOSI,** pharaon de la XVII[e] dynastie thébaine, probablement frère et prédécesseur d'Ahmôsis I[er]. Le musée du Caire possède quelques beaux bijoux qui lui avaient appartenu et qui ont été trouvés par Mariette sur la momie de sa fille Ahhotpou I[re].

KAMES (Henri HOME, lord), philosophe écossais, né dans le Berwickshire en 1696, mort à Edimbourg en 1782. Arrivé par son mérite aux plus hautes magistratures, il était lord-juge en chef en 1763. On lui doit, entre autres ouvrages de philosophie : *Essays on the principles of morality and natural religion* (1751); *an Introduction to the art of thinking* (1761); *Elements of criticism* (1762); *Sketches of history of man* (1774); etc.

KAMI (mot japon., signif. *en haut*) n. m. Nom générique des divinités nationales au Japon. || Par ext. Titre de noblesse japonais.

— ENCYCL. Le mot *kami* est remplacé parfois par le titre de *mikoto* (auguste), qui s'applique aussi aux anciens empereurs. Il ne faut pas confondre ce nom divin de *kami* avec le titre, de même prononciation, qui se donnait jadis aux seigneurs de grande importance. En ce dernier sens, il désigne (VIII[e] s.) le chef d'un département ministériel ou d'une province; plus tard, les empereurs conférèrent ce titre avec une fonction, d'ailleurs toute nominale. Le shogoun portait aussi le titre de *kami*; enfin, les daïmios recevaient ce même titre ajouté au nom d'une province, presque toujours autre que celle qu'ils gouvernaient.

KAMICHI n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant une seule espèce propre à l'Amérique.

— ENCYCL. Les *kamichis* proprement dits, dont le nom scientifique est *palamedea*, sont de grands et beaux oiseaux à long cou, à pattes hautes, à ailes armées de deux éperons en avant, à tête munie d'une longue lanière cornée. L'espèce type est le kamichi cornu (*palamedea cornuta*), répandu dans toute l'Amérique centrale et méridionale; il mesure 80 centimètres de long, 2 mètres d'envergure, 60 centimètres du haut à l'épaule; c'est l'*aniuma* des Indiens. Il est brun, à reflets verdâtres, avec la gorge grise et le ventre blanc; il vit dans les forêts au bord des eaux. Aux kamichis se rapportent les *chauna*, oiseaux également américains, qui ne possèdent pas de corne sur la tête. On en connaît deux espèces : le *chauna chavaria*, du Paraguay et du Brésil; le *chauna Derbiana*, de l'Amérique du Sud.

Kamichi.

KAMIENSKI (Mathias), compositeur polonais, né à Edenbourg (Hongrie) en 1734, mort à Varsovie en 1821. Professeur de musique à Vienne, puis à Varsovie, il fit jouer dans cette ville le premier opéra polonais (1778). Il donna ensuite : *Sophie ou les Amours de village; la Simplicité vertueuse; le Bal champêtre; le Rossignol; la Saisie réglée.* Il écrivit aussi deux opéras allemands, des messes.

KAMIN ou **CAMIN,** ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienverder, cercle de Platow]), sur la Kamionka; 1.500 hab.

KAMINAL n. m. Nom donné, dans le commerce du Levant, au sel impur, nommé aussi *beurre de montagne*, et qui est une variété jaune de halotrichite.

KAMINE-MASLA (*beurre de pierre*) n. m. Nom d'une espèce d'enduit minéral que l'on trouve en Russie, à la surface de certaines pierres, et auquel on attribue des propriétés médicinales.

KAMINSKI (Jean-Népomucène), littérateur et acteur polonais, né en 1777, mort à Lemberg en 1855. Il fonda, en 1810, un excellent théâtre à Lemberg. Il traduisit plusieurs des pièces de Schiller, de Shakspeare et de Calderon; parmi ses œuvres personnelles, on peut citer : *Cracoviens et montagnards* (1817); *les Princes de Mazovie; les Turcs en Wolhynie*; etc.

KAMIONKA-STRUMILOWA, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Boug occidental; 6.483 hab. Ch.-l. de district. Scieries mécaniques. Fabrique de poteries.

KAMÎT, KÊMÎT, KHÊMI ou **KÊMÉ** (*la Noire* ou *Terre Noire*, par opposition au désert, qui s'appelait **Doshirit,** *la Rouge* ou *Terre Rouge*), nom que les Egyptiens donnaient à leur pays. [C'est de ce nom que viennent les noms de *chimie, alchimie*; l'alchimie ou la chimie étant la science égyptienne par excellence.]

KAMMERÉRITE (*ka-me*) n. f. Silicate hydraté naturel, voisin du *clinochlore.*

KAMMIN, ville et ch.-l. de cercle d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), sur le *Kamminer-Bodden*, lagune traversée par le Dievenow, tributaire de la Baltique; 5.681 hab. Fonderie de fer.

KAMNITZ (BÖHMISCH-), ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]); 4.599 hab. Brasserie. Fabrique de papier. Verrerie. Centre industriel important.

KAMOLONDO ou **KAMORONDO,** nom d'une section du cours supérieur du Congo, entre la chute de Kalong et le confluent du Louapoula. Le fleuve, entièrement navigable, coule sur environ 500 kilom. dans une plaine basse où les eaux remplissent des lacs, comme le Kassali, et des lagunes latérales, comme le Kabélé ou l'Oupemba.

KAMOURI n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans la région du Caucase.

Kamous (*l'Océan*), nom du plus célèbre des dictionnaires arabes rédigés par les musulmans. — Son titre exact est *el-Kamous-el-mohit wél Kabous-el-wasit*, et il a pour auteur le Persan Medjd ed-Din Mohammed-ibn-Yakoub Firouzabadi-Shirazi, qui mourut en 1414. L'auteur raconte dans sa préface que le *Kamous* n'est que l'abrégé d'un dictionnaire beaucoup plus considérable, qu'il avait composé pour réunir les deux dictionnaires de Ibn-Saïd, le *Mohkam*, et de Hadao, le *Obab*. Le *Kamous* fut composé sur l'invitation du sultan du du Yémen. Souvent glosé, critiqué et continué, il a été traduit en turc à plusieurs reprises (1814 à 1817). Le texte arabe, qui a servi de base au dictionnaire arabe-latin de Giggei (Milan, 1632), a été traduit en latin par Freytag, et cette traduction latine, à son tour, a été traduite en français par Kazimirski. Malgré l'enthousiasme des musulmans pour le *Kamous*, cet ouvrage ne donne qu'une faible partie de la langue arabe.

KAMPAN ou **CAMPAN** (Jacob VAN), appelé également **Jacob Coomans,** anabaptiste hollandais, né à Ysselmunden vers 1470, mort à Amsterdam en 1535. Son véritable nom était *Jacob* JANS. Ami intime de Jean de Leyde, il embrassa la doctrine et le parti des anabaptistes. A Munster, il assista au couronnement de Jean de Leyde, et fut nommé par lui évêque anabaptiste d'Amsterdam. Dans cette dernière ville, il fit, avec l'assistance de Jean de Geleen, un grand nombre de prosélytes; mais, ayant fomenté, avec ses adeptes, un vaste complot, dans le dessein de s'emparer du pouvoir, il fut trahi, recherché par les autorités protestantes, et enfin découvert. Il périt dans d'affreuses tortures.

KAMPAS, peuplade du Sikkim, plus connue sous le nom de *Lepchas*. V. LEPCHAS.

KAMPEN, ville maritime des Pays-Bas (prov. d'Over-yssel), arr. de Zwolle, sur la rive gauche de l'Yssel, non loin du Zuyderzée; 18.680 hab. Port de pêche défendu contre l'ensablement par de longues jetées. Eglise du XIV[e] siècle, hôtel de ville de la Renaissance. Kampen, aujourd'hui un peu déchue, fut ville libre et ville hanséatique.

KAMPEN (Nicolas-Godefroi VAN), historien et littérateur hollandais, né à Haarlem en 1776, mort à Leyde en 1839. Après avoir collaboré à la « Gazette de Leyde », il devint professeur de langue allemande à Leyde (1815), à Amsterdam. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, encore utilement consultés.

KAMPONG (*kan-pongh'*) n. m. Petite agglomération d'habitants, à Java et dans l'Indo-Chine.

KAMPÔT ou **CAMPÔT,** prov. et ville du Cambodge, sur la rivière de ce nom, qui se jette dans le golfe de Siam en face de l'île de Phu-Quoc. Centre de culture et débouché du commerce des poivres dans le royaume du Cambodge.

KAMPTÎ ou **KAMTHÎ,** ville de l'empire anglais de l'Inde (gouvern. des Provinces-Centrales), sur le Kanhan, affluent droit de la Waïnganga (bassin de la Godavéri); 48.830 hab. Centre militaire et administratif. Beaux bazars; commerce de bestiaux; cotonnades.

KAMPTZ (Karl Albert Christoph Heinrich VON), homme d'Etat prussien, né à Schwerin en 1769, mort à Berlin en 1849. Il fut successivement directeur du ministère de la police et conseiller d'Etat (1817), ministre de la justice (1832) et chargé de la révision du code et de la haute direction de la justice dans les provinces rhénanes. Il se rendit impopulaire par ses mesures de rigueur. Il a laissé : *les Droits provinciaux et statutaires dans la monarchie prussienne* (1828); *Exposé de la revision du code prussien* (1842).

KAMRÂDJ, district de l'empire anglais de l'Inde (Cachemire). C'est un pays élevé et montagneux, qu'enserre de trois côtés la haute chaîne du Daravar Pandjâl. Au Sud, ses nombreux cours d'eau se jettent dans le Parou, affluent de droite du Djilam (bassin de l'Indus). Les vallées, fertiles, produisent des fruits réputés; 4.800 kilom. carr.; 80.000 hab. Localités principales : Matchipour, Taragâm, Tchaôgal.

KAMROUP, district de l'empire anglais de l'Inde (Assam), entre les districts de Dorang à l'E., de Goulpara à l'O., entre le Boutan au N. et les montagnes des Khassia au S.; 9.400 kilom. carr.; 560.000 hab. Ch.-l. *Gaohatti.* Le nord du pays est couvert de forêts; le centre, que traverse le Brahmapoutra, est cultivé en rizières; le sud a des plantations de thé. Le Kamroup, sous la domination anglaise depuis 1825, fut jadis un royaume, mentionné dans le *Mahabhârata*, et qui comprenait, avec la vallée de l'Assam, une partie du haut Bengale. Ce royaume fut détruit, en 1205, par les conquérants mahométans.

KAMTCHADALE (*kam'-t*), la principale des peuplades habitant le Kamtchatka.

— Adjectiv. : *Mœurs* KAMTCHADALES.

— ENCYCL. Les *Kamtchadales* se donnent à eux-mêmes le nom d'*Itelmen* ou *Itulmans*. Petits, de teint basané, les Kamtchadales offrent en général tous les traits des Mongols. Leur costume ancien se composait de fourrures. Aujourd'hui, la plupart des individus ont adopté les modes russes; les femmes continuent néanmoins à se peindre le visage de rouge et de blanc. Les habitations d'hiver sont construites sous terre; celles d'été sont élevées sur pilotis et surmontées d'un toit pointu dans lequel s'ouvrent les portes, qu'on ne peut atteindre qu'au moyen d'une échelle. Les Kamtchadales vivent de chasse et de pêche; leur seul animal domestique est le chien. Un très petit nombre de Kamtchadales ont embrassé le christianisme.

KAMTCHATKA (*kam'-t'*), presqu'île de l'extrême nord-est de l'Asie, comprise politiquement dans la province sibérienne du Littoral (cercle de Pétropavlovsk), et formée par un double corps montagneux elliptique, orienté du N.-N.-O. au S.-S.-E., étranglé, au N., en un isthme étroit (120 kilom. environ), entre la mer de Behring à l'E., et la mer d'Okhotsk à l'O. Superf. 270.483 kilom. carr.; pop. 10.000 hab. environ. Le soulèvement du Kamtchatka, dont l'arête montagneuse paraît être généralement granitique, mais que les basaltes, les trachytes et les laves issues des éruptions volcaniques modernes ont partiellement recouverte, est lié à celui des îles Kouriles, du Japon, des Liou-Kiou, etc., présentant, à l'E., des côtes élevées, tourmentées et rocheuses, tandis que le littoral de la mer d'Okhotsk est bas et régulièrement convexe. Le volcanisme, ainsi que l'activité séismique, est resté intense : plus de douze volcans sont encore en pleine activité : le Klioutchevsk (4.804 m.), le Koriakovsk (3.420 m.), l'Avatcha (2.548 m.), etc. Les cours d'eau, nombreux, sont de médiocre ampleur. Le Kamtchatka, le Tighil, la Bolchaïa et l'Avatcha sont les principaux. Sous un climat rude, très froid et sec, le Kamtchatka a de faibles ressources naturelles. Si le fer magnétique, le cuivre, l'ambre et le soufre ne sont pas rares, l'agriculture est limitée, le plus souvent, à la culture de l'avoine et de l'orge. Soumise aux Russes depuis la fin du XVII[e] siècle, la population indigène du Kamtchatka (Koriaks, Lamouts, Kamtchadales et Tatares), se livre à la chasse et au commerce des fourrures, et paye en nature l'impôt au tsar. Le siège de l'administration du cercle est à Pétropavlovsk, sur la baie de l'Avatcha; Bolcheretzk, Tighilsk, Nijnii-Kamtchask sont les principaux villages et ont de petites garnisons.

KAMTCHATKA (*kam'-t'*), fleuve du versant est du Kamtchatka, tributaire de la mer de Behring. Il coule, du S. au N., le long du massif du Klioutchevsk (4.804 m.). Cours 500 kilom.

KAMYCHIN ou **KAMOUICHIN,** ville de la Russie, ch.-l. de district du gouv. de Saratov, sur la falaise de la rive droite du Volga qui domine le steppe; 16.000 hab. — Le district a 12.418 kilom. carr. et 310.000 hab.

KAMYCHLOV ou **KAMOUICHLOV,** ville de la Russie orientale, ch.-l. de district du gouv. de Perm, à l'E. de l'Oural, sur la Pychma, sous-affluent de gauche de l'Obi; 8.000 hab. — Le district a 15.277 kilom. carr. et 255.000 hab.

KAN ou **KHAN** n. m. Prince souverain en Turquie, chez les Tartares et en Perse.

— Lieu préparé pour le repos des caravanes : *Les* KANS *sont des refuges ouverts aux étrangers dans les villes.*

— Mesure de capacité pour les liquides, usitée dans les Pays-Bas, et qui équivaut exactement au litre.

KANÂDA, philosophe indien, fondateur de l'école de philosophie exotérique, nommé *Vaïcéchika*. Il vécut, croit-on, entre le VIII[e] et le VI[e] siècle avant notre ère.

KANAGAVA, ken et ville du Japon (île de Nippon). Le ken est formé de la province de Sagami et de la plus grande partie de celle de Monzasi; 2.401 kilom. carr.; 719.700 hab. Ch.-l. *Yokohama*, dans la province de Monsasi. La ville, dans la même province, est située sur la baie de Yokohama (golfe de Tôkiô); 12.000 hab. Là fut signé avec les Etats-Unis (1854) le traité qui rouvrait, après deux siècles, le Japon au commerce européen.

KANAHIE ou **CANAHIE** (*na-i*) n. f. Genre d'asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît trois espèces, qui croissent en Arabie. || On dit aussi KANAHIA.

KANARA ou **CANARA,** région de l'Inde anglaise, sur la côte occidentale du Deccan, entre la mer d'Oman et la crête des Ghâtes; 20.233 kilom. carr.; 1.502.000 hab. Le Kanara comprend deux régions naturelles, séparées par un étranglement de 10 kilom. de large, et formant chacune une division administrative. Le district de *Kanara Nord*, dans la présidence de Bombay, a une superficie de 10.127 kilom. carr., une population de 446.000 hab. Minerais de fer; forêts; cultures du riz, millet, canne à sucre, safran, noix de coco, poivre; industrie du sel, de l'huile de coco; scieries mécaniques. Ch.-l. *Carror*. — Le district de *Kanara Sud*, dans la présidence de Madras, a une superficie de 10.106 kilom. carr., une population de 1.056.000 hab. Kaolin, or, grenats; bois de santal; riz, millet, froment, vergers, épices, canne à sucre; transit des produits du Maïssour. Ch.-l. *Mangalore*. Le Kanara est devenu anglais après la chute de Tippou-Sahib, en 1799.

KANARIS ou **CANARIS** (Constantin), héros de l'indépendance grecque, né à Ipsara en 1790, mort à Athènes en 1877. Il commandait un navire de commerce au moment où la Grèce se souleva contre les Turcs. Dans la nuit

du 18 au 19 juin 1822, aidé par un de ses compagnons, il incendia deux vaisseaux ottomans. Le 22 novembre suivant, il brûla le vaisseau amiral de la flotte turque, dans la rade de Ténédos. Il poursuivit son œuvre de destruction à Samos et à Métélin (1824). Capitaine de vaisseau, il combattit vaillamment aux côtés de Miaulis, mais ne put réussir, en 1825, à incendier, dans le port d'Alexandrie, les vaisseaux égyptiens destinés à transporter en Morée les soldats de l'expédition que devait diriger Méhémet-Ali. Commandant de l'*Hellas* en 1826, il fut envoyé à l'Assemblée nationale de la Grèce par sa ville natale, Ipsara. Ses rapports avec Capo d'Istria lui valurent le commandement de la forteresse de Monembasia et d'une escadre. Après l'assassinat du président (1831), il parut s'éloigner de la vie publique, mais son ardeur patriotique l'y ramena bientôt. Nommé successivement capitaine de vaisseau de première classe, amiral, ministre de la marine président du conseil, il fut, une seconde fois, chargé du même ministère, de 1854 à 1855. Président du conseil en 1862, la hardiesse de son programme l'empêcha de rester au pouvoir. Mais, après le soulèvement de Nauplie, qui provoqua un changement de dynastie, il fit partie du gouvernement provisoire jusqu'à l'avènement du prince Georges de Danemark. Il ne reparut à la tête des affaires qu'une seule fois, en 1877, à l'occasion de la guerre russo-turque. Il est le héros d'une *Orientale* célèbre de V. Hugo.

Kanaris.

KANASTER (*stèr'* — du lat. *canistrum*, panier) n. m. Panier de jonc ou de canne, dans lequel on envoie le tabac d'Amérique. ‖ *Tabac de kanaster*, Celui qui arrive dans des kanasters.

KANAT (*na*) n. m. Charge d'un kan. ‖ Pays soumis à cette juridiction.

KANAWHA, rivière des Etats-Unis (Virginie), avec source de sa branche mère dans la Caroline du Nord. Elle descend des Alleghanys, court dans le cañon de New-River, et gagne l'Ohio, rive gauche, à Point-Pleasant. Cours 650 kilom.

KANAZAVA ou **ISIKAVA**, ville du Japon (île de Nippon), ch.-l. du ken d'Isikava, province de Kaga, sur deux petits cours d'eau : le Saï-Gava et l'Asano-Gava ; 88.800 hab. Tribunal. Fabriques de bronzes ciselés, porcelaines, étoffes, soieries. Son port est Takamats, à 10 kilom. O. de la ville.

KANCHIL n. m. Zool. Nom indigène des tragules de Malaisie en général, et du *tragulus Javanicus* en particulier. V. TRAGULE.

KANDAHAR ou **CANDAHAR**, grande ville de l'Afghanistan, située sur un plateau élevé (1.063 m. d'altitude), que contourne, au N.-O., l'Arghandab supérieur, affluent de l'Helmend, et qui s'abaisse, au S.-E., vers le Tarnak ; population estimée de 50.000 à 80.000 hab. La ville est défendue par un mur et par un fossé ; au N., s'élève la citadelle, où fut assiégé par Eyoub-Khan, en 1880, le général anglais Primrose, que délivra le général Roberts. Mausolée d'Ahmed-Chah, dont la coupole dorée et émaillée domine la ville. Bazar très important, au centre duquel s'élève le dôme de Tchar-Souk. Kandahar, situé à l'intersection des routes vers Hérat et Méched, Kaboul, l'Inde (le chemin de fer Sind-Pichin arrive à Tchaman, à 100 kilom. S.-E. de Kandahar), est un centre industriel et commercial. Les environs produisent en quantité du vin, des fruits ; une mine d'or y est exploitée. La ville fabrique des soies et des feutres. Les Persans importent de la soie, des ustensiles en cuivre, armes, chevaux, tapis ; ils exportent laines, feutres, peaux. Les restes du vieux Kandahar (peut-être une des sept cités asiatiques fondées par Alexandre) se trouvent à 5 kilom. de la ville actuelle. Longtemps disputée par les Turcomans, les Persans, les Mongols, rebâtie par Nadir-Chah (1731), puis par Ahmed-Chah (1747), fondateur de la monarchie afghane, Kandahar fut capitale jusqu'à la mort de ce dernier ; les Anglais l'ont occupée à diverses reprises : 1839, 1878, 1879.

KANDAVOU ou **KANDAVU**, île de la Mélanésie (archipel des Viti), au S.-O. de l'île Viti-Lévou, dont elle est séparée par un détroit auquel elle donne son nom ; 535 kilom. carr. C'est une terre volcanique, divisée en deux masses, reliées par un isthme, qu'échancre, au S., la magnifique baie de Natheva ; 10.000 hab.

KANDÊCH, KHANDÊCH, KANDEISCH ou **CANDÊCH**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Deccan]). C'est la vallée moyenne de la Tapti, qui y reçoit ses deux principaux affluents : le Ghirna et le Pandjra ; 26.319 kilom. carr. ; 1.028.000 hab. Ch.-l. *Dhoulian*. Les montagnes (les monts Sâtpoura, au N.) sont couvertes de forêts. La vallée donne : coton, millet, froment, graines oléagineuses. Les Bhils y forment une tribu à demi sauvage. Le Kandêch est devenu anglais en 1818.

KANDÉLIE (*lî*) n. f. Genre de rhizophorées, comprenant de petits arbres à feuilles opposées, à fleurs en cymes pauciflores, qui croissent au Malabar.

KANDI, ch.-l. de la province de ce nom, dans le Borgou (Soudan occidental) ; 10.000 hab., de race bariba.

KANDI, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Radjchahi]) ; sur le Mor, affluent de la Baghirâti, une des dérivations du Gange inférieur ; 12.000 hab.

KANDJAR ou **CANDJIAR** (de l'ar. *khandjar*, coutelas) n. m. Arme de main turque, et surtout albanaise, qui est un coutelas étroit à grand pommeau ailé. ‖ On dit aussi KANGIAR et HANDJAR.

— ENCYCL. La lame du *kandjar* comporte un dos convexe ou légèrement coudé, un tranchant presque droit, une pointe longue et retaillée. Presque droite, elle garde à peu près partout la même largeur. La poignée n'a pas de garde ; une garniture de métal enserre obliquement le talon de la lame et fait suite à une virole, qui ceint la base de la fusée. Celle-ci est ordinairement d'ivoire et composée de deux attelles rivées à pied de soie, comme dans la monture des grands couteaux de cuisine. Le pommeau n'est qu'un épanouissement de la partie supérieure de cette fusée, qui se fend en deux et s'élargit en ailes. C'est le type des pommeaux dits *à oreilles*, que l'on observe dans les dagues levantines en usage en France aux XVe et XVIe siècles. Le kandjar paraît représenter une forme de la *machaira* ou épée asymétrique des anciens Spartiates. Sa longueur moyenne est de 65 centimètres.

Kandjar.

KAND-SI n. m. Variété de papier japonais.

KANDY n. m. Unité de poids et de mesure usitée dans les Indes, mais qui diffère de valeur suivant les contrées : 235 kilogr. à Pondichéry ; 226 kilogr. 800 à Ceylan ; 162 kilogr. 568 à Bombay.

KANDY. Géogr. V. CANDY.

KANÉITE n. f. Arséniure naturel de manganèse que l'on a trouvé en Saxe.

KANEL, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouv. de Kief, sur la rive droite du Dniépor ; 9.000 hab. — Le district compte 3.260 kilom. carr. et 271.000 hab.

KÂNEM, contrée de l'Afrique centrale, occupant les rives nord et est du Tchad, limitée à l'E. par le Ouadaï et au S. par le Bahr-el-Ghazal. Le nord de ce pays est occupé par les Ouled-Blimans, Arabes venus vers 1835 du sud de la Tripolitaine, et nomades ; les autochtones (*Kanembous*), mahométans, sont noirs et forment une grande tribu sédentaire dans un pays de riches oasis, où viennent les dattes, le blé, le maïs et le millet. Capit. *Mao*.

Ce pays a été conquis, pacifié et organisé par le capitaine Joalland, qui a signé avec le sultan Halifa Djerab (1899) un traité plaçant les rives nord et est du Tchad sous le protectorat de la France.

KANGABA, ville du Soudan français (Mandingue), sur le Niger, sous le protectorat de la France depuis 1881.

KANGDOUNG ou **KKANG-DUNG** n. m. Instrument de musique religieuse au Thibet, sorte de trompette ou de cor formé d'un tuyau de cuivre enjolivé d'ornements, et auquel on ajoute une embouchure et quelquefois un pavillon. (Le *kangdoung* s'emploie dans les cérémonies de sorcellerie pour mettre en déroute les démons. Certains religieux errants s'en servent pour annoncer leur présence devant les maisons où ils vont mendier.)

Kangdoung.

KANG-HI, empereur de la Chine, le deuxième de la dynastie des Tsing, né en 1654, mort en 1722. Il pacifia l'île Formose (1685), signa avec la Russie le traité de Nertchinsk, qui réglait la délimitation territoriale des deux empires (1689), mit fin à la guerre contre les Tartares Eleuths (1697). Il reçut à sa cour les missionnaires jésuites de Louis XIV, les attacha au tribunal d'astronomie et de mathématiques de Pékin, autorisa le culte chrétien, introduisit en Chine les sciences européennes et essaya de les répandre parmi ses sujets. Kang-hi est également réputé comme législateur et comme lettré : il fonda la bibliothèque appelée *Youen-Kien* (le Miroir des sources), renfermant tous les ouvrages qu'on put rassembler relatifs à l'histoire, aux sciences et à la littérature chinoises, et composa lui-même des ouvrages renommés.

KANGIAN ou **KANGEAN** (ÎLES), petit archipel des Indes néerlandaises, à 120 kilom. N. de Bali, 130 kilom. N.-E. de Java, sous 7° de lat. S. ; 633 kil. carr. ; 8.000 hab.

KANGOUROU ou mieux **KANGUROO** (*gou-rou*) n. m. Zool. Terme général sous lequel on comprend habituellement tous les mammifères marsupiaux de la famille des macropodidés : *kangourous* proprement dits, *halmatures*, *thylogales* et *pétrogales*.

— Arg. *Vol au kangourou*, Vol que les femmes commettent aux étalages en faisant disparaître des marchandises dans une poche dissimulée sous leur manteau.

— ENCYCL. Zool. Les *kangourous* proprement dits (*macropus*) sont les géants des marsupiaux pœphages ; le kangourou géant (*macropus giganteus*), dressé sur ses pattes de derrière, atteint 2 mètres de haut. On connaît six espèces de kangourous, toutes propres au continent australien. Ce sont de puissants animaux, dont la tête, avec ses vastes

Kangourous.

oreilles, rappelle celle d'un petit âne. Les membres antérieurs, démesurément raccourcis, ne servent pas à la locomotion ; mais les inférieurs, énormes, se combinent avec la queue longue et épaisse pour former un puissant trépied sur quoi la bête se dresse et peut faire des sauts de plusieurs mètres. Comme les antilopes africaines, les kangourous, exclusivement herbivores, remplacent dans les plaines australiennes les antilopes de l'Afrique ; comme celles-ci, ils vivent en grands troupeaux, sous la conduite de vieux mâles, les petits prêts à se cacher, au moindre danger, dans la poche ventrale de leur mère. On a tellement chassé les grands kangourous qu'ils se font rares ; leur chair est mangeable, mais peu délicate. Des formes gigantesques (*macropus titan*) ont vécu en Australie à l'époque pléistocène.

KANGOUROUS (ÎLE DES), île de l'Océanie, sur la côte méridionale de l'Australie, à l'entrée du golfe de Saint-Vincent, entre les caps Ouest et Jervis ; 450 kilom. carr. Terre déserte, basse, sablonneuse, de climat sec. Les kangourous, nombreux lors de la découverte par Flinders, en 1802, ont à peu près disparu.

KANGRA, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Djalandar]), sur la Bânganga, affluent de la Bias (bassin de l'Indus) ; 6.500 hab. Ch.-l. de district. Très ancienne ville, jadis capitale d'une principauté hindoue, beau temple. Fabrication de bijoux d'or émaillés ; forteresse longtemps considérée comme imprenable. Le district, montagneux, s'étend de la plaine du Pendjab jusqu'à la frontière thibétaine. Superficie de 23.278 kilom. carr., population : environ 750.000 hab. Cultures, d'après l'altitude, de riz, blé, orge, maïs, canne à sucre, thé, millet.

KANGUROO n. m. Zool. V. KANGOUROU.

KANH-HOA ou **NHA-TRANG**, ville de l'Indo-Chine française (roy. d'Annam), au pied du versant oriental du plateau de Lang-Bian, à 15 kilom. de la côte de la mer de Chine. — La province du même nom, au sol montagneux (jusqu'à 2.000 m.), a une longueur de côtes de 130 kilom., du cap Varella, au N., à la baie de Kang, au S. ; forêts.

KANICHKA ou **KANISKA**, roi indo-scythe du Cachemire, qui conquit le Goudjerat, le Sindh et toute l'Inde du Nord, et qui vécut probablement dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère ; son existence est affirmée par des monnaies que l'on a trouvées en assez grand nombre.

Monnaie de Kanichka.

KANIN (PRESQU'ÎLE DE), péninsule de la Russie septentrionale (gouvern. d'Arkhangelsk), formée d'un corps granitique, rocheux, que termine au N. le *cap Kanin*, et reliée au continent par un isthme bas, marécageux, par où communiquaient, sans doute, autrefois le golfe de Tcheskaïa et la mer Blanche. Infertile, environnée de toundras, habitée par un millier de Samoyèdes, la presqu'île paraît contenir quelques gisements de cuivre et des sources de naphte.

KANITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Brünn]), sur l'Iglawa, sous-affluent de la Morawa ; 2.928 h. Vignoble. Commerce de fruits. Ancien château fort.

KANITZ (Philippe-Félix), historien et ethnographe hongrois, né à Budapest en 1829. Il a surtout étudié les pays habités par les Slaves méridionaux et la Bulgarie. Ses ouvrages principaux sont : *Exploration géographique et ethnographique des Balkans ; la Bulgarie danubienne et les Balkans* (1875-1879), traduit en français (1881). Cet ouvrage contient une carte qui servit de base aux opérations de l'armée russe en Bulgarie. Kanitz a aussi étudié les antiquités des pays parcourus par lui depuis 1859.

KANIZSA (NAGY- ou **GROSS-)**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala]), sur la *Kanizsa* ; 20.619 hab. Commerce de bestiaux et de céréales.

KANIZSA (O- ou **ALT-)**, ville d'Austro-Hongrie (comitat de Bacs-Bodrog]), sur la rive droite de la Theiss ; 15.494 hab. Culture des céréales et du tabac. Elevage.

KANKAKEE, comté des Etats-Unis (Illinois) ; 1.500 kilom. carr. ; 30.000 hab.

KANKAKEE-CITY, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de même nom, sur la rive droite du *Kankakee* ; 5.660 hab., pour la plus grande partie Canadiens français.

KANKAN (onomatop.) n. m. Linguist. V. CANCAN.

— Mamm. Nom donné par quelques voyageurs à la civette.

KANKAN, gros village du Ouassoulou (Soudan), sur la rive gauche du Milo, traversé par René Caillé le 17 juin 1827. C'était un des centres de la domination de Samory. Le colonel Archinard s'en empara en 1891. Kankan devint alors la tête d'étapes de guerre des colonnes lancées contre Samory. Aujourd'hui, ch.-l. de cercle et centre agricole.

KANLIDJÉ, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), sur la rive asiatique du Bosphore ; 25.200 hab. Beaux jardins de cyprès et de pins d'Italie ; nombreuses villas.

KANNA (*kan'-na*) n. m. Nom égyptien de l'*acorus calamus* : *Le* KANNA *sert de fard aux Egyptiennes.*

KANNE n. f. Mesure de capacité, employée en Allemagne, en Suède et en Danemark et dont la valeur varie de 1 à 2 litres environ, selon les contrées.

KANNSTADT ou **CANNSTADT**, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Neckar ; 20.265 hab. Filatures de laines et fabriques de draps, de cigares. Vignoble. Eaux minérales. Victoire des Français sur les Autrichiens (21 juill. 1796).

— ENCYCL. Anthrop. *Race de Kannstadt*. Les anthropologistes désignent sous le nom de race de Kannstadt un type humain dont les restes (une portion de la voûte crânienne) ont été retrouvés au milieu d'ossements d'animaux quaternaires, au commencement du XVIIIe siècle, dans les fouilles d'un oppidum romain, non loin de la ville. Le crâne découvert à Kannstadt présente un aspect massif, un front étroit, un angle facial faible, une arcade sourcilière particulièrement développée. Ces caractères sont assez sensiblement ceux de la race de Néanderthal, et il semble qu'il faille confondre les deux types.

KANÔ, ville du Soudan central, en pays haoussa colonie angl. du Niger). C'est une énorme agglomération de 100.000 habitants, entourée d'une triple enceinte, dont la plus large, de 20 kilom. de tour, enferme la ville et une banlieue bien cultivée. Située dans un pays riche et peuplé, Kanô est la grande fabrique de cotonnades et le plus grand entrepôt de commerce du Soudan central.

Kanôdj, Kanoudji ou **Canoudge**, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces du Nord-Ouest [prov. d'Agra]), sur le Kali-Nadi, affluent du Gange; 17.000 hab. Très ancienne, elle fut, du VIe au XIIe siècle de notre ère, la capitale d'un royaume radjpout, renversé par Mahmoud le Ghaznévide (1018). Nombreuses ruines; temple de Djeï-Pâl (commenc. du XIe s.); mausolées des XVIe et XVIIe siècles.

Kanoon ou **Qânon** n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en grand usage parmi les musulmans de l'Inde. — Encycl. Les habitants du Bengale lui donnent aussi le nom de *çata tantri vina* (luth à cent cordes), mais le nombre de celles-ci est très variable; on en voit de trente-six, de soixante-neuf, de soixante-quinze cordes. Seulement, ces cordes se groupent trois par trois pour chacun des sons de l'échelle, et le total des sons n'est que le tiers de celui des cordes. L'instrument est une caisse sonore, plate, trapéziforme; les cordes sont de boyau; l'exécutant les pince avec un plectre d'écaille.

Kanoon.

Kanoun n. m. Droit fixe perçu en Tunisie sur chaque pied d'olivier et de dattier, principalement dans le Centre et dans le Sud, les régions du Nord étant plutôt soumises au régime de l'achour, perception égale au dixième de la récolte. (Le gouvernement du protectorat exonéra de l'impôt kanoun, pendant vingt ans, les nouvelles plantations d'oliviers et de dattiers, et les oliviers sauvages nouvellement greffés.)

Kanouris ou **Kanoris**, population du Bornou (Afrique centrale), composée de nègres et de métis, résultant du croisement avec des Arabes ou des Peuls. — *Un* Kanouri ou Kanori.

— Encycl. La plupart des *Kanouris* ont adopté le costume et la religion arabes. Ils font un peu d'agriculture, et se livrent surtout à l'élevage; beaucoup font du commerce assez important et emploient comme monnaie des bandes d'étoffe ou des coquilles (*cypræa moneta*). Les Kanouris sont polygames et possèdent des esclaves; les jeunes filles achetées deviennent des concubines et acquièrent souvent une grande influence dans la famille.

Kansara n. m. Dans les Indes, Gong que l'on frappe avec un maillet. (On l'emploie dans les temples au moment de l'adoration.)

Kansara.

Kansas, un des États de l'Union de l'Amérique du Nord, limité à l'E. par la vallée du Missouri, au N. du côté du Nebraska par le 40e degré de latitude N., à l'O., vers le Colorado, par le 102e degré de Greenwich, au S., vers le territoire indien, par le 37e degré de latitude. Il est situé au centre géométrique des États-Unis; 212.580 kilom. carr.; 1.427.096 hab. C'est une plaine ondulée de 200 mètres d'altitude, sur les bords du Missouri, et qui se relève peu à peu vers l'O., où elle atteint 1.000 mètres à la frontière du Colorado. La rivière *Kansas* la traverse de l'O. à l'E., et l'Arkansas y coule dans la région occidentale. Les vallées y sont larges et boisées. Appelé autrefois « désert américain », le Kansas, malgré des sécheresses parfois prolongées ne mérite plus ce nom; c'est un bon pays agricole, surtout pour la culture des céréales. Il possède des houillères étendues et des mines de plomb, de zinc dans la vallée du Neosho.

Kansas, rivière des États-Unis. Elle prend naissance dans un steppe du Colorado, au pied est des Rocheuses, à 1.500 ou 1.600 m. d'altitude, court vers l'E., dans une zone torride, baigne Topeka, Lawrence, et gagne le Missouri, à Kansas-City. Cours de plus de 1.000 kilomètres.

Kansas-City, ville des États-Unis (Missouri [comté de Jackson]), sur la rive droite du Missouri et près du confluent de la rivière *Kansas*; 132.716 hab., sans compter 38.316 hab. pour son faubourg *Kansas-City*, dans l'État de Kansas, anciennement Wyandotte, et qui lui a été annexé. C'est un énorme foyer de chemins de fer, où convergent dix-huit lignes. La ville de l'État de Missouri est la plus commerçante, celle de l'État de Kansas la plus industrielle. Nombreuses fabriques, fonderies, minoteries, abattoirs.

Kansi n. m. Gong indien, à bords relevés. (On l'emploie avec le tambour appelé *dahôl* pour marquer la mesure.)

Kansi.

Kansk, ville de l'Asie russe (Sibérie centr. [gouv. d'Iénisséisk]), sur la rive gauche du Kan, affluent droit de l'Iénisséi; 3.550 hab.; ch.-l. de cercle. Salines. Commerce actif de pelleteries. Station du Transsibérien. — Le *cercle de Kansk* a une superficie de 83.063 kilom. carr. et une population de 65.000 hab.

Kan-sou, province de l'empire chinois. Elle se composait naguère encore de deux parties : le Kan-Sou chinois, le Kan-Sou mongol. Ce dernier, en 1884-1885, a contribué à former une nouvelle province de *Kan-Sou-Sin-Tsian*. Le Kan-Sou chinois est actuellement bordé à l'E. par le Chen-Si, au S. par le Sé-Tchouen, à l'O. par le Koukou-Nor, au N. par le Kan-Sou mongol; sa superficie est d'environ 275.000 kilom. carr., sa population seulement de 8.275.000 hab. L'insurrection des Dounganes (1860 à 1875) a contribué à dépeupler ainsi ce pays. Le Hoang-Ho l'arrose du S.-O. au N.-E. Le sud-est de la province est arrosé par le Weï-Ho (bassin du Hoang-Ho). Le climat est assez humide pour revêtir les flancs des montagnes d'une riche végétation forestière de pins et de bouleaux; dans les dépressions, la terre produit céréales, tabac, pavots, légumes. La province est moins industrielle que commerçante : elle trafique avec les nomades du Gobi et du Thibet et avec la Chine (opium, graines oléagineuses, musc, rhubarbe). Capit. *Lan-Tchéou*; autres villes : Tsing-Tchéou, Liang-Tchéou, Si-Ning, Ping-Ling.

Kan-sou-sin-tsian (**Tsiang** ou **Tchiang**), province de l'empire chinois, de formation récente (1884-1885). C'est l'ancien Turkestan oriental, la partie mongole de l'ancienne province du Kan-Sou; 1.426.000 kilom. carr.; 1.500.000 hab. Du gouverneur général du Kan-Sou-Sin-Tsian dépend aussi l'ancienne province de Kouldja ou Ili.

Kant (Emmanuel), philosophe allemand, né et mort à Kœnigsberg (1724-1804). Kant était fils d'un sellier d'origine écossaise. Ses parents, ardents piétistes, le mirent, à neuf ans, au collège Frédéric, dirigé par leur protecteur Franz-Albert Schultz, professeur à la faculté de théologie de Kœnigsberg, disciple à la fois de Spener, fondateur du piétisme, et de Wolf, l'illustre leibnizien. On destinait l'enfant à la carrière de pasteur. De 1740 à 1745, à l'université de Kœnigsberg, Kant étudie, à côté de la théologie, la physique, et surtout les mathématiques et la philosophie newtonienne. En 1746, il publie : *Pensées sur la véritable estimation des forces vives.* Il se fait précepteur, de 1746 à 1755. En 1755, il achève son *Histoire universelle de la nature et théorie du ciel, où il est traité du système et de l'origine mécanique de l'univers d'après les principes de Newton.* En même temps, il soutint une thèse de promotion sur le feu et une thèse d'habilitation : *Nouvelle exposition des premiers principes de la connaissance métaphysique.* Il est nommé privat-docent. Il ne devait obtenir une chaire de professeur titulaire que quinze ans plus tard. C'est alors qu'il écrivit, en 1770, comme thèse professorale, son premier ouvrage de philosophie critique : *De la forme et des principes du monde sensible et du monde intelligible.* Les trente années qui suivent sont consacrées à l'élaboration de la philosophie critique. En 1781, paraît la *Critique de la raison pure*; en 1783, un opuscule destiné à faire comprendre le sens exact de la critique : *Prolégomènes à toute métaphysique future visant à se présenter comme science.* Les *Premiers principes métaphysiques de la science et de la nature* sont de 1786. Kant expose sa doctrine morale, en 1785, dans le *Fondement de la métaphysique des mœurs* et, en 1788, dans la *Critique de la raison pratique.* La *Critique de la faculté de juger* (1790) traite du beau et du sublime, et de la finalité. En 1793, la *Religion dans les limites de la pure raison* légitime la religion par la morale. La théorie du droit et de la moralité est exposée dans les *Principes métaphysiques de la théorie du droit* et les *Principes métaphysiques de la théorie de la vertu*, dont l'ensemble constitue la *Métaphysique des mœurs* (1797). Il ne quitte sa chaire qu'en 1797 et travaille jusqu'à sa mort, en 1804, à un ouvrage resté inachevé, sur le *Passage des principes métaphysiques de la science de la nature à la physique* (1882).

Kant.

Au début, Kant est disciple de l'école leibnizo-wolfienne. L'étude de Newton l'amène à considérer la science comme un fait, dont il ne s'agit pas de prouver l'existence, mais de faire comprendre la possibilité. Par la lecture de Rousseau, il est conduit à voir dans la moralité un autre fait : pour qu'il y ait une science nécessaire et universelle et, par conséquent, prévoyant les phénomènes, il faut qu'une connaissance *a priori* des objets de l'expérience soit possible. Fonder cette possibilité, tel est l'objet de l'*Idéalisme critique.* Kant n'admet pas l'intuition intellectuelle des dogmatiques. Puisque l'esprit ne peut pénétrer la nature de ses objets, il faut, si l'on veut sauvegarder l'accord de l'esprit et des choses, condition de la science, admettre que ce sont les choses qui, en tant que connaissables, acceptent les lois de l'esprit. Sinon, on aboutit au scepticisme de Hume, et c'est par réaction contre le scepticisme que Kant, « réveillé de son sommeil dogmatique », élabore le système critique. Les choses sont donc connues comme *phénomènes*, en tant qu'elles rentrent dans les intuitions de la *sensibilité* (espace et temps) et les catégories de l'*entendement*, et qu'elles subissent les lois régulatrices de la *raison.* En tant qu'elles sont indépendantes de l'esprit qui les pense, en tant que *noumènes*, elles sont inconnaissables. A la métaphysique se substitue la *critique.* Quant à la morale de Kant, elle est dogmatique, mais n'est nullement en contradiction, pour cela, avec la théorie de la connaissance. Au contraire, la *critique de la raison pure* prépare la *critique de la raison pratique.* Le noumène, inconnaissable par la sensibilité et l'entendement, est connu au point de vue pratique par la raison, en tant que soumis à la loi du devoir. La morale de Kant est donc une morale rationnelle, fondée sur l'idée du devoir.

— Bibliogr. : les tomes III et IV de l'*Histoire de la philosophie moderne*, de Kuno Fischer; Hermann Cohen, *la Théorie kantienne de l'expérience*; Benno Erdmann, *le Criticisme de Kant*; Hans Vaihinger, *Commentaire à la « Critique de la raison pure »*, et les études de Boutroux.

Kan-tchéou, ville de l'empire chinois (prov. de Kiang-Si), ch.-l. de départ., sur le Kia-Kiang, tributaire du lac Po-Yang (bassin du Yang-Tsé-Kiang). Ville industrielle et commerçante, elle fabrique de l'encre de Chine et des vernis; centre du commerce de la vallée du Kia-Kiang, qui communique, par la passe de Méi-Ling, avec la vallée du Si-Kiang; marché de thé.

Kanterkaas (*tèr'-ka-ass*) n. m. Fromage fait en Hollande.

Kanth ou **Canth**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]); sur la Weistritz; 2.785 hab. Culture du chardon; horticulture.

Kantien, enne (*ti-in, èn'*) adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant : *Catégories* kantiennes.

Kantisme (*tissm'*) n. m. Système de philosophie, fondé à la fin du XVIIIe siècle, par Kant. V. Kant.

Kantiste (*tisst'*) adj. Philos. Qui appartient à la philosophie de Kant.

— Substantiv. Partisan du système de Kant.

Kantour (**El-**), bourg d'Algérie (dép. de Constantine); 3.008 hab. (avec les annexes du Col-des-Oliviers, de l'Armée-Française, de Sainte-Wilhelmine). Près de là, le chemin de fer de Constantine à Philippeville traverse la chaîne numidique par un tunnel.

Kanya (beurre de), corps gras, appelé aussi *oddjendjé*, fourni par le *pentadesma vulgare*, de la côte occidentale d'Afrique. (Ce beurre est en larges galettes brunâtres, friables, blanches à l'intérieur, à odeur faiblement rance, qui nous arrivent enveloppées de feuilles de palmier. On en peut fabriquer un savon de bonne qualité.)

Kan-ying-pien (*Livre des récompenses et des peines*), le plus répandu des livres de la religion populaire de la Chine et qui peut être considéré comme l'Évangile taöiste.

— Encycl. Les Chinois de cette croyance n'ayant aucune notion de ce que nous appelons l'enfer, ni de la métempsycose indienne, les châtiments réservés aux pécheurs se rapportent exclusivement à la vie matérielle présente. La récompense des hommes vertueux consiste dans le bonheur matériel et, à titre d'exception, dans une sorte de canonisation, qui leur confère, avec l'immortalité, l'accession aux demeures sidérales ou célestes. Ce livre a été traduit en français par Abel de Rémusat et Stanislas Julien.

Kanzler (**der**), minnesinger de la fin du XIIIe siècle, né dans le sud de l'Allemagne. Il composa des poésies amoureuses et des sentences rimées. Il appartient à l'époque de la décadence du minnesang, dont il a les défauts.

Kanzler (Hermann, baron), général allemand au service du saint-siège, né à Bade en 1822, mort à Rome en 1888. Il entra au service du pape en 1845. Colonel en 1859, il fut chargé, l'année suivante, de seconder Lamoricière dans l'organisation des troupes pontificales, se distingua au siège de Castelfidardo, et suivit le général à Ancône. Nommé général de brigade, il fut, en 1865, appelé à remplacer de Mérode comme pro-ministre des armes, et Pie IX lui donna le commandement des troupes pontificales. Il ne put empêcher l'occupation de la ville par les troupes italiennes, le 20 septembre 1870. Il dut signer la capitulation qui faisait de Rome une ville purement italienne. Quoique n'ayant plus réellement de fonctions à remplir, il resta au Vatican jusqu'en 1878. En 1886, il fut créé baron par le pape Léon XIII.

Kao-bang ou **Cao-bang**, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin), ch.-l. du deuxième territoire militaire, sur le Song-Bang-Giang. Place forte près de la frontière de Chine. — Le *cercle de Kao-Bang*, montagneux et triste, mais salubre et fertile, est habité par des Mans-Meo, de la grande famille Thaï.

Kaoko, nom de la plus septentrionale des trois divisions territoriales de la colonie allemande du Sud-Ouest Africain. Elle tire son nom d'une tribu qui l'habite. Elle est limitée au N. par la colonie portugaise d'Angola, au S. par le Damaraland.

Kaolin (de *Kauling*, localité chinoise où cette argile a été trouvée) n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine. ‖ On écrit aussi caolin.

— Encycl. Le *kaolin* résulte de l'altération du feldspath des granits et pegmatites à mica blanc. Aussi est-il rempli des grains de quartz, qui constituent l'un des éléments de cette roche. C'est un silicate hydraté naturel d'alumine pur. Sa formule est $H^4Al^2Si^2O^9$, son poids spécifique est de 2,2, sa dureté de 1. Le kaolin mélangé à l'eau devient plastique et ne subit aucun retrait à la cuisson. Il happe à la langue, comme toutes les argiles. Il est infusible, résiste à l'acide chlorhydrique et est décomposé par l'acide sulfurique bouillant.

On appelle « kaolin argileux » la partie la plus divisée et la plus pure d'un kaolin déjà pur par lui-même. Le kaolin caillouteux est la même argile mêlée naturellement à des fragments de feldspath quartzeux, assez gros pour être reconnus de prime abord. Le sable kaolin est presque entièrement formé de feldspath et de quartz; il contient conséquemment plus d'alcali que d'argile; on l'obtient par lévigation, ce qui fait qu'à volume égal, il est plus lourd que les autres matières employées.

Après ceux de la Chine et du Japon, les principaux gîtes de kaolin sont ceux de Saint-Yrieix, en France; de la vallée d'Aue, en Saxe; de Passau, en Bavière; de Devon et de Cornouailles, en Angleterre; de Chiesi, en Italie, etc. C'est avec le kaolin d'Aue que la plus ancienne porcelaine européenne a été obtenue, et avec celui de Saint-Yrieix que la belle poterie a été faite, pour la première fois en France. V. porcelaine.

Kaolinique (*nik'*) adj. Qui tient du kaolin. ‖ *Sables kaoliniques*, Sables d'origine probablement granitique, que l'on trouve sur les plateaux, entre les vallées de la Seine et de l'Eure. (Ils appartiennent au terrain miocène, étage burdigalien.)

Kaolinisation (*si-on* — rad. *kaoliniser*) n. f. Altération des roches cristallisées par la transformation de leur feldspath en kaolin, due à l'action des eaux d'infiltration. (Cette transformation change le granit en arène. La kaolinisation est superficielle, mais elle peut atteindre une épaisseur de quelques mètres. Quant aux grands gisements de kaolin, ils seraient contemporains de l'éruption des roches cristallines qui les contiennent.)

Kaoliniser v. a. Transformer en kaolin.

Se *kaoliniser*, v. pr. Se transformer en kaolin.

Kaolinite n. f. Argile pure. Syn. de kaolin.

Kao-tong-kia, auteur dramatique chinois, qui vivait vers la fin du XIVe siècle, sous la dynastie des Youen. On sait seulement qu'il était surnommé **Tsé-tching**, qu'il vécut dans la retraite et mourut dans la pauvreté. Il est l'auteur d'un drame appelé le *Pi-pa-ki*, ou « l'Histoire du luth », qui passe pour être le chef-d'œuvre du théâtre chinois. Ce ne fut qu'en 1404, sous la dynastie des Ming, que son drame, représenté pour la première fois à Pékin, fut acclamé avec enthousiasme. Le *Pi-pa-ki* a été traduit en français, sur le texte original, par Bazin, en 1841.

Kaoua ou **Kaoudji** n. m. Arg. milit. Café.

Kaouar ou **Kawar**, oasis du Sahara central, sur la route de caravanes la plus facile entre Tripoli et le lac Tchad. Longue de 80 kilom., large de 8 à 10, elle a 2.750 kilom. carr. de superficie et une population de 3.000

à 6.000 hab. L'oasis est fertile et riche en palmiers. Les habitants vivent du produit de leurs salines, de la vente de leurs dattes et du transit des caravanes.

Kaoushou ou **Koushou**. Dans les monuments égyptiens, Nom des pays situés au S. de l'Égypte. V. Éthiopie.

kapâla (en sanscr. *crâne*) n. m. Ustensile fait ou imité d'un crâne humain, qui sert, au Népâl et au Thibet, comme vase à offrandes de liqueurs fermentées ou de sang, dans les sacrifices magiques du bouddhisme tântrique.

kapa-mara n. m. Nom commercial de l'acajou à pommes.

kapané n. f. Antiq. gr. Char en usage chez les Thessaliens. ‖ Voiture traînée par des mules.

Kapaonik, sommet le plus élevé de la Serbie, sur la frontière de la Macédoine ; 1.839 mètres.

Kapilavastou, capitale du royaume des Çâkyas et ville natale du bouddha Çâkya-mouni. Cité belle, riche et puissante, si nous en croyons les descriptions des Écritures bouddhistes ; elle fut détruite de fond en comble par Viroûdhaka, roi de Kosala, peu d'années avant la mort du Bouddha. Malgré son importance capitale, on ignorait même sa situation, lorsque la découverte, à Nigliva, dans le Téraï népalais, en mars 1895, d'une colonne inscrite, qui fut reconnue pour celle qu'avait élevée Açoka au jardin de Loumbinî, permit au Dr Führer de retrouver sûrement les ruines de Kapilavastou. Peppé, fouillant, en 1898, un grand tumulus de briques à Piprâva-Aligarh, village situé à 15 milles au S. de la porte orientale de Kapilavastou, y découvrit, dans une urne de stéatite portant une inscription en caractères plus archaïques que ceux dont se servait Açoka, un coffret de bois de santal, renfermant des ossements que l'inscription de l'urne désigne comme étant des restes du bouddha Çâkya-mouni, que les Çâkyas de Kapilavastou reçurent pour leur part, après la crémation du grand sage.

Kapiolani-le-Grand (ordre de), créé le 30 août 1883 aux îles Hawaï, par Kalakaua Ier. L'ordre, accessible aux étrangers, n'est plus conféré. Il comprenait six classes : grands-croix, écharpe et plaque ; hauts grands officiers, écharpe ; grands officiers, sautoir et plaque : commandeurs, sautoir ; officiers compagnons et médaillés, boutonnière. Le ruban de la décoration était moitié orange et moitié rouge par raies verticales, dont quatre de chaque couleur.

Ordre de Kapiolani-le-Grand.

Kaplitz, ville d'Austro-Hongrie (Bohême) ; 2.374 hab. Ch.-l. de district. Forges ; poterie.

kapnicite (*sit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine.

Kapnik-banya, village d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szatmar]) ; 2.881 hab. Fonderie ; mines d'or, d'argent, de plomb et de cuivre.

Kapnist (Vassili Vassiliévitch), poète russe, né et mort à Oboukhovka (1743-1823). Ses principaux travaux sont : *la Chicane*, comédie lyrique (1798), qui obtint un grand succès ; *Stichotvorenia*, poésies (1806) ; *Antigone*, tragédie (1815). En 1820, Kapnist fut élu membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

Kaposvar, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Somogy]), sur le *Kapos*, affluent du Sarviz ; 12.544 hab. Cathédrale gothique, marché de chevaux ; vignoble.

Kapouas ou **Kapoeas**, fleuve de Bornéo (Malaisie). Il prend sa source sur le revers ouest du massif central, près de la frontière orientale du Saravak, dans le district de Sintang et, par l'O., se dirige vers la mer de Chine, où il se jette en deux branches séparant un delta très actif, après 800 kilom. Le Kapouas proprement dit arrose le grand port fluvial de Pontianak ; l'autre branche, le *Davat*, tombe à 120 kilom. plus au S. Crues violentes, d'octobre à mai.

Kapourtala ou **Koupourthala**, principauté de l'Inde anglaise (Pendjab), et l'un des États sikhs du Sirhind. Elle est enclavée entre les provinces anglaises d'Amritsir et de Djalandar, et occupe, sur la rive gauche de la Bias (bassin de l'Indus), une superficie de 1.605 kilom. carr., que peuplent 258.500 hab. Son rajah, de plus, possède dans l'Aoudh les principautés de Baondî et de Bithaoli, d'une superficie de 2.200 kilom. carr., avec une population de 220.000 hab. La capitale (*Kapourtala*) est située sur la Keloua, affluent de gauche de la Bias.

Kappa : 1. Majuscule ; 2. Minuscule (cursive).

kappa n. m. Dixième lettre de l'alphabet grec, correspondant au *k* français, à *c* dur ou à *qu* dans *qui*, *quantième*, etc. (Le *kappa* est le *kaf* de l'alphabet sémitique. V. les articles k [Paléogr.], et koppa.)

kappar (*ka-par'*) n. m. Ancienne mesure de capacité usitée en Suède, en Finlande et en Russie, et qui varie de 5 l. 066 à 4 l. 578.

Kappel, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]) ; 5.245 hab. Tuilerie, fonderie en fer, fabrique de machines, de bonneterie, de gélatine. Scieries à vapeur.

Kappelrodeck, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Bade]), sur l'Acher ; 2.206 hab. Vignoble, fonderie, tannerie. Ruines du château de *Rodeck*.

Kappeln, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur l'estuaire de la Schlei ; 2.492 hab. École d'agriculture, fonderie de fer.

Kapper (Siegfried), poète et historien tchèque, né à Smichow en 1821, mort à Pise en 1879. Après avoir étudié la médecine à Prague et à Vienne, il voyagea en Serbie et dans les pays habités par les Slaves du Sud, et se fixa en Italie. Ses travaux font connaître les mœurs et la littérature des Slaves. On lui doit : *Mélodies slaves* (1844) ; *Feuilles tchèques* (1846) ; *le Prince Lazare* (1851) ; *les Manuscrits de Grunberg et de Königinhof* (1859) ; *le Pays des Tchèques* (1864) ; *la Poésie nationale serbe* (1871).

Kaproncza, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Körös]), sur la *Kapronczа*, affluent de la Drave ; 6.512 hab. Château fort. Culture des céréales.

Kaptchak, nom donné, au moyen âge, au pays situé au N. de la mer Caspienne, entre l'Oural et l'Aluta, et habité par les Cumans ou Polovtses. Les Mongols ou Tartares y fondèrent, vers 1224, un kanat, connu sous le nom d'« empire du Kaptchak » ou « de la Horde d'Or » ; ce vaste empire comprenait, au milieu du xve siècle, cinq kanats, qui furent successivement soumis et détruits par les Turcs et les Russes, du xve au xviiie siècle.

Kapuvar, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Odenburg]), sur la Rabitz ; 6.078 hab. Culture du tabac.

Kara (mer de), mer secondaire, dépendant de l'océan Glacial arctique, et comprise entre la Nouvelle-Zemble au N.-O. et la presqu'île sibérienne d'Ialmal au S.-E. Elle s'ouvre largement, dans la direction du N.-E., sur l'océan Glacial, entre l'île Blanche et le cap Glacé (Nouvelle-Zemble), tandis qu'au S.-O., son entrée est embarrassée par l'île Vaïgatch, sur les côtes de laquelle s'ouvrent les détroits de Yougor et de Kara. Ainsi délimitée, ses dimensions sont de 770 kilom. environ de longueur, contre 450 kilom. de largeur moyenne. Elle tire son nom de son tributaire principal, la petite rivière *Kara*. C'est une des mers les plus inhospitalières du globe, bordée, au S. et à l'E., de *toundras* glacés, ne présentant aucune rade notable, et restant gelée de septembre à juin.

Kara (détroit de), détroit formé par l'océan Glacial arctique, entre la Nouvelle-Zemble et l'île de Vaïgatch.

karabe n. m. Petit bâtiment grec du moyen âge.

Karabagh (*le Jardin noir*), région de l'Asie russe (Transcaucasie [gouv. d'Élisavetpol]). Cédé par la Perse en 1813 (traité de Goulistan), cet ancien kanat forme, entre le Kour, l'Aras et le gouvernement d'Érivan, le district de Choucha ; 18.000 kilom. carr. ; 250.000 hab., Tartares et Arméniens. Bien que très montagneux (Gamich, 3.740 m. ; Kapoudjich, 3.715 m.), c'est, dans les hautes vallées, un pays très fertile : céréales, riz, chanvre. Élevage de chevaux. Ch.-l. *Choucha*.

Kara-boghaz (*le Gouffre noir*), golfe formé par le littoral oriental de la mer Caspienne. C'est une vaste lagune de 16.000 kilom. carr., que le dessèchement progressif et l'abaissement de niveau de la mer Caspienne tendent à rendre indépendante. Son nom de *gouffre* rappelle la croyance, plusieurs fois exprimée par les géographes anciens, d'une communication entre la Caspienne et le Pont-Euxin.

Karabouroun ou **Kara-bournou** (*le Cap noir*), presqu'île de la Turquie d'Asie, entre le golfe de Smyrne au N. et le golfe de Scala au S. Il s'avance de 80 kilom. dans la Méditerranée.

Kara-dagh (*la Montagne noire*), nom que portent, dans la péninsule des Balkans, l'Asie Mineure ou la Perse, un certain nombre de sommets ou massifs montagneux, ainsi dénommés en raison de la couleur de leurs roches, ou, le plus souvent, de leur revêtement forestier. — En Grèce, le *Kara-Dagh*, calcaire, boisé, mamelonné (les *Cynocéphales* des anciens), de 798 mètres d'altitude maximum, domine le lac de Karla. — En Asie Mineure, le *Kara-Dagh*, dans la province de Koniéh, constitue un petit massif volcanique isolé de 2.400 mètres d'altitude, au N. du Taurus de Cilicie. — En Perse, le *Kara-Dagh* limite, au N.-O., le plateau de l'Iran, et vient finir, orienté de l'E. à l'O., au-dessus de la vallée de l'Aras. — Dans la Turquie d'Europe, un *Kara-Dagh*, formé de roches granitiques, particulièrement sauvage et boisé, se développe entre les hautes vallées du Vardar et de la Morava bulgare.

Karadja-fokia (**Fotcha** ou **Foudgès**), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), au fond d'une baie du golfe de Tchandarlik ; 6.140 hab. Marais salants. Les Grecs qui l'habitent l'appellent *Palaia Phokia* (Vieille Phocée), par opposition à *Nea Phokia* (Nouvelle Phocée), ou *Iénidjé-Fokia*, qui s'élève, au S.-O., à l'entrée du golfe de Smyrne ; celle-ci compte 4.000 hab. C'est l'antique *Phocée*. Les restes de l'ancienne acropole se voient au S.-E.

Karadjitch (Stéfanovitch Vouk), littérateur serbe, né à Trchitch (Serbie) en 1787, mort à Vienne en 1864. Il fut secrétaire du Sénat serbe, et chef de district, puis il s'établit à Vienne et y entreprit la publication des chants populaires de son pays et la réforme de la langue serbe. A la langue littéraire il substitua la langue populaire, identique pour tous les pays serbes. Il la dota d'une grammaire et d'un dictionnaire, réforma son alphabet, et parvint, après de longs efforts, à l'imposer, créant ainsi l'unité littéraire. De 1828 à 1831, il occupa diverses fonctions officielles en Serbie. Nous citerons son recueil de chants populaires serbes, traduit dans toutes les langues de l'Europe ; sa grammaire et son *Serbisch-deutsch-lateinisches Wœrterbuch*, qui est resté classique.

karagan n. m. Variété du corsac, petit renard répandu du Volga au Thibet et de la Caspienne au lac Baïkal.

Karagasses, peuplade d'origine samoyède, qui vit dans la Sibérie méridionale, entre la haute Toungouska et l'Iénisséi supérieur. (Les Karagasses, jadis nomades, sont devenus chasseurs et agriculteurs. La plupart ont embrassé la religion grecque, sans renoncer toutefois à leurs pratiques chamanistes.) — *Un*, *Une* Karagasse.

Karageorges. Biogr. V. Czerny.

Karahissar (*le Château noir*), nom de deux districts de la Turquie d'Asie (Anatolie) : l'un (*Karahissar-Charki*), dans la province de Sivas, entre les provinces de Trébizonde au N., d'Erzeroum à l'E. et le district de Sivas au S. et à l'O. ; c'est, au S. de la chaîne côtière de la mer Noire (le Goumbel-Dagh, 2.710 m.), une bande de terrain montagneux que borde le Kelkit, branche orientale du Jékil-Irmak ; 9.800 kilom. carr. ; 77.000 hab., dont 20.500 Grecs et 18.000 Arméniens. Ch.-l. *Chabin-Karahissar*; autres localités : Afan, Elmenek, Koïlu-Hissar. Mines d'alun, de plomb argentifère. L'autre (*Karahissar-Sahib*), dans la province de Khodavendikiar, entre les provinces d'Angora au N.-E., de Koniéh au S.-E. et au S., est un pays montagneux, que parcourt au N. l'Emir-Dagh, où naissent les affluents supérieurs du Sakaria, tributaire de la mer Noire, et le Méandre, tributaire de la mer Égée, et dont le centre est occupé par la vallée de l'Akar-Jou ; 16.700 kilom. carr. ; 256.900 hab., dont 5.000 Arméniens. Ch.-l. *Afioum-Karahissar*. Carrières de marbre. Grande production de froment. Tapis et armes.

Karaïskakis (Georges), héros de l'indépendance grecque, né à Agrapha (Grèce) en 1782, mort près d'Athènes en 1827. Énergique et intrépide, il préserva, en 1823, Missolonghi de l'envahissement turc, mais ne put, trois ans plus tard, l'empêcher de tomber en leur pouvoir, et il amena la défaite de Chaïdari, en contrariant les opérations de Fabvier en Roumélie. Au congrès de Trézène (avr. 1827), il contribua à élever Capo d'Istria à la présidence de la Grèce. Il fut blessé à mort, près du Pirée. — Son fils, Spiridion, né à Munich, a été l'un des chefs de l'insurrection de 1854 contre les Turcs.

Karak, **Karedj** ou **Kharek**, île du golfe Persique, sur la côte du Farsistan (Perse) ; 1.000 hab. D'abord au pouvoir des Portugais, occupée, de 1746 à 1768, par les Hollandais, elle fut prise, en 1838, par les Anglais, qui la rendirent à la Perse par le traité de 1856, à la condition qu'elle serait érigée en port franc. Pêcherie de perles.

karaka n. m. Nom donné au corynocarpe de la Nouvelle-Zélande.

Karakal (roum. *Caracalu*), ville de Roumanie (Valachie), ch.-l. du départ. de Ramanatzi, à quelques kilomètres de l'Aluta, tributaire du Danube ; 11.000 hab. Ainsi nommée de l'empereur Caracalla, qui y fit bâtir une tour, dont on voit encore les ruines.

Kara-kalpak, **Kara-kiptchak** ou **Bonnets-noirs**, tribus à demi nomades qui comptent actuellement, des représentants en Russie (dans le gouvern. d'Astrakan), en Sibérie (dans le gouvern. de Tobolsk) et dans le Turkestan russe. — *Un* Kara-Kalpak ou Kara-Kiptchak, ou Bonnet-noir.

— Encycl. Les *Kara-Kalpak* ont formé jadis une nation puissante ; dispersés aujourd'hui au milieu d'autres populations, ils se sont croisés avec elles et ne présentent plus un type uniforme. En général, ils sont, cependant, grands et forts, possèdent une face large, de grands yeux, un nez court et un gros menton. Leur nom de *Bonnets-Noirs* leur vient de leur haute coiffure en peau de mouton. Ils sont tous musulmans.

karakine n. f. Chim. Principe extrait de la noix de *karaka*, cristallin, amer, fusible à 100°, insoluble dans l'alcool et dans l'eau bouillante.

Karakol ou **Prjevalsk**, ville de l'Asie russe (Turkestan [prov. de Sémiriétchensk]). Fondée par des Cosaques, elle compte aujourd'hui, grâce à la colonisation volontaire, 2.800 hab. C'est une étape sur la route qui franchit, au S.-E., les monts Tian-Chan. — Le *district de Karakol* a une superficie de 43.000 kilom. carr., et une population de 43.500 hab.

Karakorum, **Karakoroum**, **Karakoram**, **Caracorum** ou **Caracoroum** (en tartare *Mouztagh* [mont de glace]), chaîne de montagnes qui relie, du S.-E. au N.-O., le Thibet au Pamir, entre le Turkestan oriental au N. et l'Inde au S. Il se lève en arrière de l'Himalaya, par delà la dépression où court l'Indus, et il est plus élevé et plus froid que l'Himalaya (à part l'Everest), avec cols plus impraticables. Longueur, 750 kilom. ; largeur, 150. Point culminant, le Dapsang (8.615 m.). Grands glaciers, sur le versant sud ; le versant nord du Karakorum, qui fait face à l'Asie centrale, est balayé par des vents très froids, mais secs.

Karakorum, site de ruines de l'Asie centrale, en Mongolie, à 2 kilom. de la rive droite de l'Orkhon (bassin du lac Baïkal), au lieu dit *Erdeniin-Bou* ; là était la capitale de l'empire mongol, détruite en 1289.

Karakoul, ville et oasis de l'Asie centrale (Boukharie), près du marais-lagune où le Zarafchan s'arrête avant d'atteindre l'Amou, jadis *Oxus*. Il y eut là 30.000 hab., beaucoup moins aujourd'hui, par le progrès de la sécheresse et de l'ensablement.

Kara-koul (*lac noir*), nom de plusieurs lacs ou lagunes saumâtres de l'Asie centrale. Le plus important est le Kara-Koul du Pamir septentrional, dans le Turkestan russe (Ferghana). Il se creuse, au sud des monts Transalaï, à 4.000 m. d'altitude, et semble avoir eu jadis des dimensions plus considérables : à cause de la rareté des pluies, le lac, aux eaux magnésifères, n'a plus qu'une superficie de 300 kilom. carrés. Il est presque toujours sans écoulement ; lors des grandes crues, il semble qu'une partie des eaux se déverse vers l'Amou-Daria.

Karakoum (*les Sables noirs*), nom d'un immense désert de sable, dans le Turkestan russe, à l'O. de Khiva et de Boukhara, entre le fleuve Amou et le plateau du Khorassan ; 1.000 kilom. sur 500. Il est longé d'abord à l'O., puis traversé au S. par le chemin de fer transcaspien.

karakul, **karrakul**, **karakoul** ou **caracul** n. m. Nom commercial donné à la fourrure formée par le ventre de l'astrakan, dont le poil est ondulé, au lieu d'être frisé. (Tire son nom de Karakoul, ville du Turkestan où cette fourrure est préparée.)

karali n. m. Mot d'origine slave, qui signifie « roi » ou « chef » : *Le* karali *de Croatie*. ‖ On dit aussi kral.

Karaman, ville maritime de la Turquie d'Asie (Anatolie [distr. et prov. de Koniéh]), au pied du Taurus ; 7.500 hab. Ville déchue, ancienne capitale de la Karamanie indépendante, occupant la place de l'ancienne ville de Laranda, dont elle a d'ailleurs conservé officiellement le nom ; commerce d'étoffes de coton et de cuirs.

Karamanie, **Karaman-ili** ou **Caramanie**, pays de l'Anatolie méridionale (Turquie d'Asie), tirant son nom du prince Karaman-Ala-Eddin, qui, lors de la dissolution, au xive siècle, de l'empire d'Iconium, se rendit pendant quelques années indépendant, et se constitua une petite principauté autour de l'ancienne cité de *Laranda* (auj. *Karaman*). La Karamanie forme un haut plateau sec, mais fertile, traversé par la chaîne boisée du Taurus, arrosée par le Kizil-Irmak et l'Ermeneh, et confrontant, au S., à la Méditerranée, par une côte basse et peu hospitalière, à laquelle on réserve parfois le nom de *Karamanie*. Les villes principales sont : Adalio, Karaman et Koniéh, cette dernière devenue chef-lieu de province.

karamsinite n. f. Minér. Variété d'actinote.

Karamzin (Nikolaï Mikhaïlovitch), historien russe, né dans le gouvernement d'Orenbourg en 1765, mort à Saint-Pétersbourg en 1826. Après avoir servi deux ans au régiment Préobrajenski (1782-1784), il donna sa démission pour se consacrer à la littérature et commença par voyager en Allemagne, en Angleterre et en France, dans le

but de compléter son instruction. De retour à Moscou, il fonda le *Journal de Moscou* (1791) et la revue *Aglaé* (1794), dans lesquels il employa le russe tel qu'on le parlait, au lieu de la langue de convention qu'on écrivait alors. Il publia avec Derjavine un *Almanach poétique*; écrivit, en 1798, le *Panthéon de la littérature étrangère*; en 1801, un *Eloge historique de Catherine II*, et collabora au *Messager de l'Europe*. Sous le titre de *Mes bagatelles*, il publia des traductions des contes de Marmontel et de Mme de Genlis; son principal travail de cette époque est le roman *la Conquête de Novgorod*, qui lui donna l'idée d'écrire une histoire de Russie. Nommé historiographe de l'empire (1804), il présenta, en 1816, les huit premiers volumes de son ouvrage à Alexandre Ier, qui le nomma conseiller d'Etat. Les trois volumes suivants parurent en 1824, et le dernier en 1826. Son histoire s'arrête à la fin de la *période des troubles*, avec l'avènement de Michel Romanov; elle a été traduite dans toutes les langues, même en chinois; la traduction française est de 1819-1826.

Karamzin.

KARANA n. m. Hindou hors caste, descendant d'un vrâtya (excommunié) de la caste des kchatriyas.

KARANGOLAM n. m. Bot. Syn. de ALANGIER.

KARANSEBES, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krasso-Szöreny]), près du confluent du Sebes et du Temes; 5.464 hab. Vignoble. Sources minérales. Cette ville défend le défilé de la Porte-de-Fer, qui conduit de Hongrie en Transylvanie.

KARAS (*rass*) n. m. Nom vulgaire de la carpe de Kollar (*cyprinus Kollari*).

KARASIN n. m. Arbor. Variété de poirier.

KARA-SOU (*rivière noire*), nom qui se rencontre très fréquemment sur la carte de la Turquie, de l'Asie Mineure et de l'Asie centrale. (Cependant, la plupart de ces Kara-Sou se nomment autrement, d'un nom national, chez les peuples soumis à la Turquie : tels la Mesta et la Strouma des Bulgares, la Vistritza des Grecs, le Nahr-el-Asouad des Arabes de Syrie, etc.)

KARASOU-BAZAR, ville de la Russie mérid. (gouv. de Tauride), en Crimée, au versant nord des monts de la Crimée, sur le *Kara-Sou*, tributaire du Sivack ou mer Putride; 13.000 hab. Tannerie, sellerie, maroquinerie. Ancienne résidence du kan de Crimée, elle est restée un des principaux marchés de l'intérieur. Elle prépare des peaux, fabrique de manteaux de feutre, objets de sellerie, savons.

KARA-SOU (INDJÉ-). Géogr. V. INDJÉ-KARA-SOU.

KARASOUTZAS (Joannis), poète grec, né à Smyrne en 1824, mort en 1873. Il publia, dès 1839, à Hermopolis, où il était encore étudiant, ses premiers recueils : *la Muse au berceau* (1840), publications de beaucoup surpassées par ses *Chants d'aurore* (1846). Trois ans après, il publia une *Anthologie poétique* (1849). En 1860, il donna un nouveau recueil : *le Luth*. Son dernier livre porte le titre de *Cléonice* (1868). Il traduisit *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, et *la Case de l'oncle Tom*, de H. Beecher-Stowe.

KARASSI, district (sandjak) de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), entre les districts de Brousse et de Kutahièh à l'E., au N. la mer de Marmara (où la presqu'île de Kapoudagh et les îles avoisinantes lui appartiennent), et le district de Bigha, qui le sépare des Dardanelles, au S.-O. la mer Egée (golfe d'Edremid), au S. la province d'Aïdin. Superf. 15.200 kilom. carr.; pop. 390.000 hab. Sol montagneux (dans le Sud, l'Ousoun-Yaïla-Dagh); vers la mer de Marmara coulent le Kodja-Tchaï, le Karadir, qui forme le grand lac Manas, et le Souzouatou-Tchaï. Eaux thermales; mines de plomb argentifère, de boracite, de houille; grande récolte de céréales : froment, orge. Le district prépare des peaux, fabrique des savons, huiles, étoffes, tapis, prépare des vins. Ch.-l. *Balikesri*; autres villes : Artaki, sur la mer de Marmara, Aïvalik et Edremid, sur la mer Egée.

KARATAS (*tass*), **KARATA** ou **CARATAS** (*tass*) n. m. Genre de broméliacées.

— ENCYCL. Les *karatas*, plantes voisines des ananas, ont des feuilles souvent teintées de rouge. Les feuilles d'une espèce poussant à Saint-Domingue fournissent des fibres textiles, et ses racines ou ses feuilles, broyées et jetées dans les cours d'eau, étourdissent les poissons qu'on peut ensuite prendre avec la main. Une espèce de la Guyane, vulgairement appelée *bois de mèche*, fournit une moelle, dite *tol*, qu'on utilise à la façon de l'amadou; son fruit est appelé *citron de terre*, à cause de sa saveur et de la particularité qu'il présente de mûrir sous terre. Les karatas sont de belles plantes d'ornement pour les serres.

Karatas : *a*, coupe de la fleur.

KARATCHEF ou **KARATCHOV**, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district. du gouvern. d'Orel, sur le Snéjet, sous-affluent gauche du Dniéper par la Desna; 16.000 hab. — Le district a 3.600 kilom. carr. et 137.000 hab.

KARATCHÎ ou **KURRACHEE**, ville maritime de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Sindh]), au fond d'une baie de la mer d'Oman, entre le delta de l'Indus à l'O., et le cap Monze à l'E.; 105.000 hab. Ch.-l. de district. Le climat est humide et chaud; les apparitions de choléra sont fréquentes. Le port, que tendent à combler les alluvions de l'Indus, a fait la prospérité de la ville, simple village au XVIIe siècle. Le commerce porte surtout sur les céréales et le coton. — Le district a une superficie de 36.730 kilom. carr. et une population de 505.000 hab.

KARATCHIAGHI, population de la Circassie occidentale, caractérisée par des traits réguliers, de grands yeux noirs et une peau blanche. (Les Karatchiaghi se livrent à l'élevage et à l'agriculture. Ils sont convertis à l'islamisme depuis la fin du XVIIIe siècle.)

KARATÉGHÎN, principauté de l'Asie russe (Turkestan central), vassale de l'émir de Boukhara. C'est proprement la haute vallée du Sourkhab, affluent de droite de l'Amou-Daria, appelé ici Kisil-Sou; elle est entourée de hautes montagnes qui la séparent, au N., du Ferghana, au S., du Darwaz; à l'E., la principauté confine au district russe du Trans-Alaï. Environ 65.000 hab. Kirghiz nomades et Galtchas. Malgré la rudesse du climat, l'agriculture est très développée; le Karatéghîn fournit de blé les pays voisins : Hissar, Darwaz; fruits; fabrication d'huile de noix; pâturages abondants; les forêts recouvrent les pentes des montagnes. Mines de sel.

KARATHÉODORY (Alexandre). V. CARATHÉODORY.

KARATOVA ou **KRATOVO**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [vilayet de Kossovo]), sur un affluent gauche du Vardar; 7.000 hab. Mines d'argent, de cuivre, chaudronnerie.

KARATS ou **KARATSOU**, ville de l'empire du Japon, dans l'île de Kiou-Siou (ken de Saga [prov. de Hizen]), située non loin de la côte nord-ouest de l'île, sur un petit fleuve côtier : 7.720 hab. Importantes mines de houille.

KARAVANKAS ou **monts des Karvates** (*des Croates*), chaîne de montagnes traversant d'O. en E. la Carinthie, la Carniole, la Styrie, entre les bassins de la Drave au N., de la Save au S. Culmen, 2.559 mètres.

KARAVELOV (Petko), homme politique bulgare, né à Kalofer en 1840. Elevé en Russie, où il professa, il rentra en Bulgarie en 1878, fit partie, en 1879, du grand Sobranié de Tirnovo, devint ministre des finances (1880), président du conseil, passa en Roumélie orientale après le coup d'Etat d'Alexandre (1881), et protesta contre l'immixtion des Russes dans le gouvernement. Revenu à Sofia en 1883, il devint président du conseil (1884) et contribua à préparer l'union avec la Roumélie. Il fut, après la conjuration de 1886 et l'abdication d'Alexandre, un des trois régents (1886). Lors de l'avènement du prince Ferdinand, il entra dans l'opposition, fut arrêté, puis relâché (1887). Arrêté après le complot de Panitza (1891), il fut torturé dans sa prison par ordre de Stamboulov et condamné à cinq ans de prison (1892). Amnistié en 1895, il vécut dans la retraite, puis se rapprocha de Ferdinand et devint, en 1901, président du conseil.

KARBACOV n. m. Bateau de charge des rivières de Russie.

KARBASS (*bass* — m. russe) n. m. Espèce de petit navire à ancre, dont on se sert principalement pour la chasse au morse dans la mer Blanche.

KARBAU, KARABAU ou **KÉRABAU** (*bo*) n. m. Variété du buffle de l'Inde, répandue en Malaisie.

— ENCYCL. Le *karabau* est un buffle de très grande taille, à cornes immenses, aplaties en lame de sabre, et qui n'est qu'une variété domestique du grand arni (*buffelus bubalus*) de l'Inde continentale. Il a été importé aux Philippines, mais il ne faut pas le confondre avec une espèce voisine, indigène à Mindanao et autres îles du même archipel (*buffelus Mindorensis*). V. BUFFLE.

Karbau.

KARCHI ou **NAKCHEB**, ville de l'Asie russe (Turkestan [kanat de Boukhara]), sur le cours inférieur de la *rivière de Karchi*, qui se perd, à peu de distance à l'O., dans les sables; 25.000 hab. Fabriques d'armes, couteaux, aiguières, plats de cuivre incrustés d'argent; l'oasis produit beaucoup de tabac. A 10 kilom. à l'O., Zendjii-Seraï était une des résidences favorites de Tamerlan.

KARCZAG, ville d'Austre-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Jazygie-et-Coumanie]); 18.197 hab. Agriculture.

KARDEC (Hippolyte-Léon-Denizard RIVAIL, plus connu sous le pseudonyme de **Allan**), écrivain spirite français, né à Lyon en 1803, mort à Paris en 1869. Sous le nom d'ALLAN KARDEC, Rivail a composé un certain nombre d'ouvrages, destinés à répandre en France les doctrines spirites : *la Revue spirite*; *le Livre des esprits* (1857); *le Livre des médiums*; *l'Imitation de l'Evangile selon le spiritisme* (1864). Avant de se consacrer au spiritisme, Rivail avait été chef d'institution, et il avait composé quelques bons ouvrages élémentaires. Ses doctrines spirites furent appelées *kardécisme*, et ses partisans *kardécistes*.

KARDÉCISME n. m. et **KARDÉCISTE** n. et adj. V. KARDEC.

KARDIS, localité russe, située sur les confins de la Livonie et de l'Esthonie, aux environs du lac Péïpous. Traité de 1661, par lequel le tsar Alexis rendait à la Suède quelques villes prises en Livonie.

KARDITZA ou **KARDHITSA**, ch.-l. d'éparchie de la Thessalie (Grèce), au pied du Pinde, dans une plaine marécageuse; 10.000 hab. avec la commune.

KAREJEV (Nicolas), historien russe, né à Moscou en 1850. Il fit ses études à Moscou et y fut professeur. Le gouvernement russe l'envoya travailler à Paris (1877-1878), dans les bibliothèques et aux archives. Il devint professeur d'histoire à Varsovie (1879) et à Saint-Pétersbourg (1884). Il a écrit : *les Paysans et la Question rurale en France dans le dernier quart du* XVIIIe *siècle* (1879); *Histoire de la réforme et de la contre-réforme en Pologne* (1885); *la Pologne et la Littérature historique* (1888); *les Réformes polonaises du* XVIIIe *siècle* (1889); *la Méthode historique et l'Individu dans l'histoire* (1890); etc.

KARÉLINITE (de *Karelin*, n. pr.) n. f. Oxysulfure naturel de bismuth.

KAREMA, station de l'Est-Africain allemand, auprès de la côte est du Tanganyika. Elle fut fondée, en 1879, par le capitaine Cambier, agent du comité belge de l'Association internationale africaine. Lorsqu'en 1885 le pays fut reconnu à l'Allemagne, les Belges évacuèrent le poste et le cédèrent à la mission des Pères Blancs d'Alger, qui en firent leur établissement central.

KARENS, KARAINS ou **KARYANS**, population de l'Indo-Chine, composée de plus d'un million d'individus, qui compte des représentants dans le Ténassérim, le Siam, le Pégou, et surtout en Birmanie, depuis les montagnes d'Arakan jusqu'à l'Assam. — *Un* KAREN, ou KARAIN ou KARYAN.

— ENCYCL. Les *Karens* sont fractionnés en une multitude de tribus. On reconnaît trois groupes principaux : les Karens blancs, rouges et noirs, ainsi désignés d'après la couleur habituelle de leurs vêtements. Ces individus, qui descendent d'une des races primitives de l'Indo-Chine, ont vécu complètement isolés jusque vers la fin du XVIIIe siècle. Depuis, un certain nombre sont entrés en relation avec les Birmans et les Européens, et se sont croisés avec eux. Peu civilisés, mais intelligents et laborieux, ils font un peu d'agriculture et se livrent à l'élevage des chevaux. Leur gouvernement est patriarcal, et ils professent un bouddhisme mélangé de fétichisme; quelques-uns ont embrassé le christianisme. Presque tous incinèrent leurs morts.

Leur langue se divise en trois dialectes principaux : le *sgau*, le *pwo* et le *talaing* ou *bghai*; il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de déterminer avec précision sa place parmi les langues indo-chinoises.

KARGOPOL ou **CARGOPOL**, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvern. d'Olonetz, sur le haut Onéga, tributaire de la mer Blanche; 3.000 hab. — Le district a 22.504 kilom. carr. et 82.000 hab.

KARI n. m. Art. culin. V. CARI.

— Comm. Nom indigène et commercial d'une variété d'eucalyptus provenant d'Australie et dont le bois, très estimé, sert en ébénisterie et en marqueterie.

KARIKAL, KARICAL ou **CARICAL**, établissement français de l'Inde, enclavé dans la présidence anglaise de Madras, sur la côte de Coromandel (golfe du Bengale), sur le bras droit du Coleroun; 93.000 hab. Il se compose de cinq districts : *Karikal*, Tirnoular, Nallajendour, Nédouncadou, Kitchéry; superficie totale : 13.670 hectares. Bien arrosé par les bras du Coleroun et de nombreux petits canaux, le sol est extrêmement fertile (riz surtout); vastes salines. L'industrie porte sur la fabrication des tissus de coton, ou guinées, et des mousselines. Le port est profond, mais mal abrité. Commerce avec Ceylan, les Straits Settlements, la France. Tribunal de 1re instance; séminaire. Karikal, cédé à la France par le sultan de Tandjaour en 1739, joua un rôle important pendant les guerres du Carnatic (1740-1765), et fut occupé par les Anglais de 1803 à 1814.

KARIMATA, groupe d'îles de la Malaisie hollandaise (Océanie), situé au S.-O. de Bornéo. Il donne son nom au détroit qui sépare la grande île de celle de Sumatra. Terre madréporique et volcanique, riche en étain et antimoine; 149 kilom. carr., avec 500 hab., dépendant de la province de Bornéo occidental.

KARKÉMISH. Géogr. V. CARCHEMISH.

KARLOVO, ville de la Roumélie orientale (Turquie d'Europe [départ. de Philippopoli]), ch.-l. de cant., sur la Souchitza, sous-affluent de la haute Maritza par le Ghiopsou, à l'entrée de la gorge de Troïa, au pied du Mara-Ghéduk; 4.000 hab. environ. Eaux thermales ferrugineuses et sulfureuses. Ancienne industrie, assez active, de passementerie, d'étoffes de laine, etc. La ville a eu beaucoup à souffrir, en 1877, de son pillage par l'armée turque.

KARLSBURG, nom allemand de la ville hongroise de GYULA-FEHERVAR ou KAROLY-FEHERVAR. V. ce dernier mot.

KARLSKOGA, ville de Suède (län d'Orebo); 11.040 hab. Croisement de plusieurs lignes de chemins de fer. Mines de fer.

KARLSTADT ou **CARLSTAD**, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur le Mein; 2.525 hab. Fabrique de ciment et de cigares. Vignoble. Ruines de Karlsburg, détruite, en 1525, par les paysans insurgés.

KARMATIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une variété de l'écriture arabe, moins raide et moins anguleuse que le koufique des deux premiers siècles de l'hégire, quoique très différente de la cursive du Ve siècle. (Les points diacritiques et les signes vocaliques manquent très souvent dans cette écriture.)

KARNA n. m. Grande trompe droite en cuivre, en usage en Perse. (On l'emploie dans les grandes fêtes, au lever

Karna.

et au coucher du soleil, dans les grandes villes. Cet instrument ne se fabrique que pour le gouvernement : les particuliers n'ont pas le droit d'en jouer, et il est défendu de leur en vendre.)

KARNABAD ou **KARINABAD**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie orient. [départ. de Bourgas]), sur un plateau qui s'appuie au N. au Balkan; 5.100 hab. Fabrique de drap, de mouchoirs imprimés. Karnabad aurait été, au XIIIe siècle, la capitale de la province côtière de Kenska de l'empire bulgare.

KARNAK. Géogr. V. CARNAC.

KARNÂL, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Delhi]), non loin de la Djemna, sur le canal de Firoz-Chah; 27.000 hab. Sa fondation serait due, d'après la légende, au roi *Karna*, l'un des héros du Mahabhârata; belle mosquée.

KARNATIC ou **CARNATIC**, nom, de moins en moins employé, qui désigne la région orientale du Deccan méridional, à l'E. des Ghâtes orientales, à partir du delta du

Kistna au N., jusqu'au cap Comorin au S. C'est à peu près la côte de Coromandel avec son arrière-pays jusqu'à la montagne.

Karnoul ou **Karnoulou**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), sur le Toungabhadra, affluent du Krichna ; 25.600 hab. Ch.-l. de district. Mausolées de l'époque musulmane. Le district, pour une superficie de 18.520 kilom. carr., compte une population de 915.000 hab. ; il est situé sur le plateau du Deccan. Mines de fer et de diamant ; belles forêts : teck ; vallées fertiles : riz, blé, coton, tabac, indigo, canne à sucre, sorgho. Climat très chaud. Prise par les Anglais en 1815, Karnoul leur appartient définitivement depuis 1851.

Karolinenthal (en tchèque *Karlin*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), banlieue de Prague, sur la Moldau, affluent de l'Elbe ; 19.540 hab. Fabrique de machines et de produits chimiques ; tissage du coton.

Karoly (Nagy-), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie orient. [comitat de Szatmar]) ; 13.475 hab. Ch.-l. de district. Vignobles. Tuilerie. Culture du tabac. Commerce de bestiaux et de céréales. Château des Karolyi.

Karoly-Fehervar ou **Gyula-Fehervar** (allem. *Karlsburg*), ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat d'Also-Feher]), sur le Maros, sous-affluent du Danube par la Theiss ; 7.500 hab. Forte citadelle, élevée par le prince Eugène. Raffineries de salpêtre, poudrerie, papeteries. Belle bibliothèque. Cathédrale romane très curieuse. Aux environs, vignobles donnant des vins blancs très estimés. — D'origine romaine (c'est l'ancien *Apulum*), Karoly-Fehervar fut pendant longtemps la résidence des princes de Transylvanie.

Karolyi (Aloys), diplomate hongrois, né à Vienne en 1825, mort au château de Thotmegyer en 1889. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il passa par les ambassades de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Rome, d'Athènes et de Copenhague. Après la guerre d'Italie, il prit part à la conférence de Zurich, puis fut nommé ambassadeur à Berlin, où il resta jusqu'en 1866. En 1871, il retourna comme ambassadeur à Berlin, où il assista au congrès de 1878, fut nommé, la même année, ambassadeur à Londres, et garda ce poste jusqu'en 1888.

Karons, peuplade nigritique de la Nouvelle-Guinée, qui paraît résulter du croisement de Négritos et de Papous. — *Un* Karon.

— Encycl. Les *Karons* habitent les forêts qui couvrent les montagnes situées en face de la baie de Geelwink. Petits et trapus, ils ont la peau noire et les cheveux crépus. D'un caractère belliqueux, ils ne font guère d'agriculture ; ils se nourrissent principalement de végétaux sauvages, de viande de porc et de chair humaine. Leurs armes consistent en piques de bois garnies de pointes en os et en arcs. Ils achètent leurs femmes et les traitent avec la dureté. Ils croient à des mauvais génies, qui errent dans les forêts et peuvent entrer dans le corps des hommes.

Kâroucha ou **Kârusa** n. m. Indien hors caste descendant de vrâtyas (excommuniés) vaiçyas. (Ils ne sont cependant pas soumis à des métiers dégradants et conservent une supériorité marquée sur les hors-castes vulgaires ou parias.)

Karoun ou **Kourân**, rivière de Perse. Elle rassemble des torrents du Khouzistan et du Louristan, pays de hautes montagnes (4.000 à 5.200 m.), qui sont le rebord occidental du plateau de l'Iran. Jadis, c'était un fleuve tributaire du golfe Persique ; c'est maintenant, pour la plus grande part de ses eaux, un affluent gauche du Chatt-el-Arab. Il passe près des ruines de Suse. Les vapeurs le remontent pendant 250 kilom.

Karouss-arals, petite tribu de Nogaïs, qui vit dans le Caucase, au sud du Kouban, et qui se livre à l'élevage et à l'agriculture. V. Nogaïs.

Karpathes ou **Carpathes**, l'un des grands systèmes de montagnes de l'Europe centrale, corruption du mot slave *Khrbet*, qui veut dire : arête, crête de mont. Les Karpathes décrivent au-dessus de la plaine de Hongrie et du plateau de Transylvanie un arc de cercle coudé de 1.450 kilom. environ de longueur, « rempart continu, coupé seulement d'un petit nombre de gorges où les torrents se frayent avec peine un passage à travers les blocs de pierre ». Sur le pourtour, ils commandent de haut, au N. la Galicie, à l'E. la Bukovine et la Moldavie, au S. la Valachie. Ils débutent sous le nom de *Petits Karpathes* à l'E., et non loin de Vienne, au-dessus de Presbourg, juste « vis-à-vis du dernier renflement des Alpes », à la rive gauche du Danube, et bientôt ils atteignent leur culmen, à leur extrémité nord, dans le sauvage massif du Tatra (2.663 m.) ; puis ils se dirigent vers le S.-E., couverts de forêts, pour s'avancer en promontoire extrême de la véritable Europe « dans les plaines à demi asiatiques de l'Orient sarmate », avec plus de 2.000 mètres de hauteur (2.305 au Pietross). Ensuite, la chaîne, tournant à l'O., devient, au-dessus de la grande plaine roumaine, la rangée des Alpes de Transylvanie, qui a pour tête le Negoï (2.536 m.) ; enfin, les Karpathes achèvent comme ils ont commencé, au-dessus de la rive gauche du Danube. De leurs énormes bastions découlent des affluents de la Vistule, le Dniéper et de grands tributaires gauches du Danube : Theiss, Aluta, Sereth et Pruth.

Karpathique (*tik'*) adj. Qui appartient aux Karpathes.

Karpatho ou **Karpathos**, ou **Scarpanto**, île de la mer Egée (Turquie d'Asie [prov. de Djezaïri-Bahri-Séfid]). Elle se développe du S. au N., particulièrement étroite dans sa partie septentrionale que prolonge, après le détroit de Gourgounta, le petit îlot de Saria. Montagneuse (le Lastos atteint 1.218 m.), très sèche, assez peu cultivée, elle possède quelques carrières de marbre, et nourrit, sur une superficie de 330 kilom. carr. environ, une population de 5.000 hab. Agglomération principale : *Elymbos*, sur la côte occidentale de l'île. Pernisi et Porto-Grato sont de petites rades bien abritées.

Karpfen (hongr. *Korpona*), ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Hont]), dans une vallée dominée par le mont Szuna ; 3.658 hab. Vignoble.

Karpinski (François), poète polonais, né à Holoskow (Galicie) en 1741, mort en 1825. Il fonda une école où il enseigna lui-même longtemps. Ses poésies, nationales et patriotiques, sont simples et énergiques. Ses *Œuvres* (1801) comprennent, outre des poésies, une tragédie : *Judith*, et une traduction des *Psaumes*. Ses *Mémoires* ont été publiés par Moraczewski (1849).

Karr (Jean-Baptiste-*Alphonse*), fils du précédent, littérateur français, né à Paris en 1808, mort à Saint-Raphaël en 1890. Il débuta dans la littérature par son roman le plus célèbre : *Sous les tilleuls* (1832), qui lui valut son entrée au « Figaro ». De l'esprit et de la fantaisie, beaucoup d'originalité, vraie et affectée, une tendance amusante à se mettre en scène et à rapporter ingénument tout à soi, une verve gouailleuse tempérée par un grain de sentimentalité égoïste et une extrême facilité de plume devaient faire d'Alphonse Karr un journaliste brillant, plus encore qu'un romancier à la mode. En effet, des nombreux romans qu'il a publiés, à peine se rappelle-t-on quelques titres : *Une heure trop tard* (1833), *Fa dièze* (1834), qui fournit à Jules Sandeau et Emile Augier l'idée d'une comédie : *la Pierre de touche ; Vendredi soir* (1835), et *le Chemin le plus court* (1836), qui sont, comme *Sous les tilleuls*, des fragments arrangés d'autobiographie ; *Geneviève* (1838) ; *Clotilde* (1839) ; *Hortense ; Feu Bressier*, qu'on lit encore ; *la Famille Alain* (1848) ; *Clovis Gosselin* (1851) ; *Agathe et Cécile* (1853) ; *Fort en thème*, un des livres qui préparèrent l'opinion aux réformes de l'enseignement secondaire ; *les Femmes* (1853) ; *Histoire d'un pion* (1854) ; etc. Mais c'est dans les petits pamphlets mensuels qu'il publia, à partir de 1839, pendant plus de dix ans, sous le titre : *les Guêpes*, qu'Alphonse Karr a mis le plus de son esprit et de son talent. Candidat malheureux à la Constituante dans la Seine-Inférieure (1848), il fonda *le Journal* pour soutenir la politique de Cavaignac. Après le coup d'Etat, il se retira près de Nice, où il fonda un établissement d'horticulture, dont les fleurs eurent longtemps la vogue parmi les mondains. Il avait été déjà pêcheur amateur : *les Soirées de Sainte-Adresse* (1853) ; *Au bord de la mer ; la Pêche en eau douce et en eau salée* (1860) ; devenu jardinier professionnel, il resta littérateur et publia : *Voyage autour de mon jardin* (1845) ; *Lettres écrites de mon jardin* (1853) ; *le Credo du jardinier* (1875), et un grand nombre d'autres volumes satiriques et humoristiques. Alphonse Karr a donné sans grand succès, au Vaudeville, *la Pénélope normande* (1860) et, au Théâtre-Français, *les Roses jaunes* (1860), pièces tirées de ses romans. — Une de ses filles, Mlle Thérèse **Alphonse-Karr** (1835-1887), s'est acquis quelque réputation par des traductions de l'allemand et des ouvrages d'éducation et de piété.

Alphonse Karr.

Karrous (*rouss* — du hottentot *harrô*, sol aride) n. m. Nom qu'on donne en Afrique australe, dans la colonie du Cap, à de hautes plaines (800 m. d'alt.) stériles, faute d'eau, parce que des montagnes les privent des vents de l'océan Atlantique et de la mer des Indes. (Les karrous, pâturages secs, sont habités par une rare population de Hottentots et de Hollandais pasteurs.)

Kars ou **Cars**, ville de l'Arménie russe, ch.-l. de province, sur l'Arpa-Tchaï, sous-affluent du Kour par l'Aras, dans une position stratégique importante, au croisement des routes qui font communiquer entre elles les vallées du Kour, de l'Aras et de l'Euphrate ; place très forte, entourée de trois côtés par les eaux de l'Arpa-Tchaï, bâtie sur le basalte et entourée d'une ceinture continue de forts détachés. Ville fort ancienne, correspondant apparemment à la *Khorsa* de Ptolémée et à la *Khorzéné* de Strabon ; siège, au moyen âge, d'une principauté bagratide, et souvent disputée aux Turcs par les Russes, qui l'ont assiégée et prise trois fois au cours du XIXe siècle : en 1828, en 1855, enfin en 1878, après un long et opiniâtre investissement. Depuis le traité de Berlin, Kars est annexé à l'Arménie russe.

Kars (province de), territoire militaire de l'Arménie russe, occupant les vallées supérieures de l'Arak et de l'Arpa-Tchaï, en pleine région de hautes montagnes ; 1.856 kilom. carr. ; 150.000 hab. environ.

Karsoun ou **Korsoun**, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvern. de Simbirsk, au confluent de la *Karsounka* et du Barych ; 1.200 hab. — Le district a 7.600 kilom. carr. et 222.000 hab.

Karst (ital. *Carso*), région de plateaux autrichiens, de nature calcaire, comprise entre la Carniole et l'Istrie, à l'endroit où cette dernière péninsule s'articule au continent. Entièrement formés de roches crétacées, les plateaux du Karst (Karst *triestin* au N., Karst *liburnien* au S.-E.) présentent, sous des formes grandioses, les accidents les plus curieux de l'érosion en terrains calcaires : amas chaotiques de blocs, qui ont valu à la région son nom de Karst (en celtique, *désert de pierre*). Aucune hydrographie extérieure : cirques, puits, des entonnoirs à formes irrégulières, analogues aux *avens* des causses français qui deviennent ici des *doline* ou des *foibe*. Le sous-sol apparaît comme une véritable éponge, creusé d'une infinité de galeries de largeur et de parcours capricieux. Dans ces gouffres disparaissent successivement la Piuka, la Ricka, l'Unz, pour reparaître à de plus ou moins grandes distances, ouvrant à la sortie d'immenses et interminables grottes, dont quelques-unes, parmi lesquelles la grotte fameuse d'Adelsberg, possèdent d'admirables colonnades de stalactites et des séries de larges salles successives.

La population du Karst, de race croate, est pauvre et raréfiée. Sur ce sol extraordinairement sec et sans arbres, refroidi par les tempêtes du *bora*, les céréales viennent peu, et les pâturages, maigres, sont à peu près la seule ressource d'une agriculture encore arriérée.

Karsten (François-Chrétien-Laurent), agronome allemand, né à Butzow (Mecklembourg) en 1751, mort en 1839. Outre de nombreux opuscules et articles insérés dans divers recueils, notamment dans les « Annales de la Société agronomique du Mecklembourg » (1803-1809) et dans les « Nouvelles Annales » (1813-1828), on a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *le Commerce de l'Europe avec les deux Indes* (1780) ; *Traité de l'état actuel de la science agronomique et de son utilité* (1785) ; *De l'étude théorique de l'économie rurale* (1789) ; *Premiers éléments de l'économie rurale* (1805) ; *Préface et remarques pour l'introduction à l'agronomie expérimentale de Lanquist* (1800) ; *Description de la méthode de Hundt pour la construction des bâtiments ruraux* (1811) ; etc. Il fut conseiller secret du grand-duc de Mecklembourg et membre d'un grand nombre de sociétés savantes.

Karsten (Didier-Louis-Gustave), minéralogiste allemand, né à Butzow en 1768, mort à Berlin en 1810. Professeur de minéralogie à l'école des mines de Berlin, Karsten fut ensuite nommé l'un des conservateurs du cabinet de minéralogie de cette ville. On lui doit une classification des minéraux d'après leurs caractères naturels. On a de lui les ouvrages suivants : *Museum Leskeanum* (1789) ; *Tableau synoptique des fossiles simples* (1791), et des traductions.

Karsten (Charles-Jean-Bernard), minéralogiste allemand, né à Butzow en 1782, mort à Berlin en 1853. Il fut administrateur des mines de la Silésie, puis nommé conseiller supérieur privé des mines dans le ministère de l'intérieur. Citons de lui : *Manuel de la science des mines* (1841) ; *Système de métallurgie* (1831-1832) ; *Manuel de la science saunière* (1846) ; etc. Il avait, en outre, publié des *Archives pour l'exploitation et l'entretien des mines* (1818-1831), qu'il continua ensuite sous le titre d'*Archives pour la minéralogie, la géologie, l'exploitation des mines et de la métallurgie* (1829-1854).

Karsten (Gustave), physicien allemand, né à Berlin en 1820. Il fit faire d'importantes réformes pour l'unification des poids et mesures ; il fut élu membre de la Chambre des députés prussienne (1872), puis du Reichstag (1878). Citons de lui : *Recherches sur le phénomène de la dissolution du sel pur de cuisine dans l'eau* (1846) ; *Cours théorique de physique mécanique* (1849-1853) et *Mémoire sur le grand canal du nord de l'Allemagne* (1865) ; *Contribution à la géographie des duchés de Schleswig et de Holstein* (1869-1872) ; *Comptes rendus annuels sur les recherches dans les mers allemandes* (1869-1872).

Karsténite n. f. Minér. Syn. de anhydrite.

Kartalie ou **Karthli**, ancienne région de l'Asie russe (Transcaucasie). C'était la division la plus considérable et centrale de la Géorgie, entre l'Iméréthie à l'O. et le Kathéti à l'E. ; elle a donné aux Géorgiens leur nom national de *Kartvel* ou *Karthouli*. Sa capitale était *Mtzkhet*. Elle forme aujourd'hui, presque en entier, les trois districts de Tiflis, de Gori et de Douchet (gouvern. de Tiflis).

Karthaus, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), entre deux petits lacs qui envoient leurs eaux à la Radaune ; 2.351 hab. Scieries à vapeur. Séjour fréquenté.

Kartsipas (*pa*) n. m. pl. Classe de lamas rouges tbibétains, qui s'occupent d'astrologie et de divination. — *Un* kartsipa.

Karttikéya, appelé aussi *Skanda*, fils de Çiva. C'est le dieu indien de la guerre et le régent de la planète Mars (*Mangala*). Son culte paraît être en honneur surtout dans l'Inde du Sud, où il reçoit le nom de *Subrahmanya*. Il a pour attributs une lance, un arc et une flèche, un *vadjra* (foudre) et une sorte de sabre (ou peut-être de massue). Un paon lui sert de monture et figure sur sa bannière.

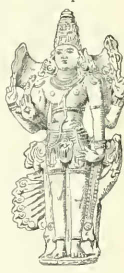

Karttikéya.

Kartvel, nom national des Géorgiens. ‖ On dit aussi Kartaliens, Karthouli ou Kartheveliens.)

Karyans. Ethnol. V. Karens.

Karyinite n. f. Arséniate naturel de plomb, manganèse, chaux et magnésie.

Karysto, ville maritime de la Grèce (île d'Eubée), dans un cirque de montagnes que domine le Hagios-Ilias, et au fond d'une baie bien abritée ; 9.000 hab. environ. Ville très ancienne, dont on retrouve l'acropole au *Palæocastron*, célèbre jadis par ses carrières de marbre vert et l'amiante qu'on y venait chercher. Production, encore aujourd'hui active, d'un miel renommé.

Karytæna ou **Gortys**, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse [prov. d'Arcadie]), dans une situation pittoresque, non loin de la rive gauche de l'Alphée, tributaire de la mer Ionienne ; 4.400 hab. Château féodal qui appartint, au XIIe siècle, aux seigneurs de Brienne.

Kasassîn, ville d'Egypte (prov. de Charkièh), vers l'entrée de l'ouady Toumilât ; 3.759 hab. Le général Wolseley y concentra ses forces, en septembre 1882, à la veille du combat de Tell-el-Kébir.

Kaschau ou **Cassovie** (en hongr. *Kassa*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr.), ch.-l. du comitat d'Abauj-Torna, sur le Hernad, sous-affluent du Danube par la Theiss ; 28.844 hab. Belle ville, régulièrement bâtie. Papeteries, sucreries. Commerce actif entre la plaine hongroise et la région montagneuse des Karpathes. Cathédrale gothique de la dernière moitié du XVe siècle.

Kaschiris, tribu du groupe des Guaranis, qui vit dans le centre du Brésil. — *Un* Kaschiri.

Kasikumuch ou **Kazikoumoukh**, région de la Russie méridionale (Ciscaucasie), dans le Daghestan, au pied du Caucase oriental, dans le bassin supérieur d'une des branches du Soulak, tributaire de la Caspienne ; 2.071 kilom. carr., avec 40.000 hab.

Kasimiersh, bourg de Russie (Pologne [gouvern. de Lublin, cercle de Nova-Alexandria]), près de la Vistule ; 3.174 hab.

Kasimof, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvern. de Riazan, sur l'Oka, tributaire du Volga ; 13.500 hab. Tannerie, corderie. — Le district a 5.723 kilom. carr. et 175.000 hab.

Kaskaskia, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Randolph]), sur la rivière *Kaskaskia*, affluent du Missis-

sipi, qui est navigable sur tout son parcours, d'environ 460 kilom.; 3.000 hab. Cette ville est le plus ancien établissement de l'Illinois; fondée, en 1673, par des Français, elle fut autrefois la capitale de l'Etat.

Kaspar von der Roen (*Gaspard de la Roen*), l'un des auteurs du *Livre des héros*. V. Heldenbuch.

Kasperle ou **Casperl**, un des bouffons modernes du théâtre allemand, sorte de Jocrisse. Un théâtre de Vienne s'appelle le *Kasperle*-Theater.

Kasr-es-saïad (littéral. *le Château des chasseurs*), village d'Egypte, moudirièh de Kénèh, sur la rive droite du Nil; 2.922 hab. A 6 kilom. environ de ce village, à mi-hauteur de la chaîne Libyque, tombeaux de deux princes féodaux, contemporains de la VIe dynastie, Adou et Zaouti, qui vivaient sous Papi II.

Kasr-kéroun, nom donné au temple égyptien en ruines qui s'élève à l'extrémité sud-ouest du Birkèt-el-Kéroun, l'ancien lac Mœris. Il mesure environ 30 mètres de long sur 20 mètres de large, et les murs atteignent encore une hauteur de 15 mètres. Il est construit en belle pierre, bien appareillée, mais il ne porte aucune inscription; le style de l'ensemble permet de le dater de l'époque romaine. A 40 mètres au S.-E., un petit temple, de style romain cette fois, complète cet ensemble. Tout autour, des vestiges d'une ville considérable, probablement la *Dionysias* des géographes gréco-romains.

Kassaba, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]); 23.000 hab., dont 1.500 Grecs et 1.000 Arméniens. Production de coton. — Autres localités du même nom en Anatolie: 1° dans la prov. de Konièh, village à 30 kilom. N.-E. de Castelloryzo, sur la côte (tombeaux lyciens; ruines antiques); petite ville à 25 kilom. N.-O. de Karaman; 2° dans la prov. de Khodavendikiar, à 26 kilom. S.-S.-E. de Karahissar, à 1.197 mètres d'altitude.

Kassaï ou **Moï-taï**, tribu birmane, qui habite le nord-ouest de l'Indo-Chine, sur les frontières de l'Assam et de l'Arakan, population assez mélangée, peu civilisée qui fait cependant un peu d'agriculture.

Kassaï, **Cassaï** ou **Kassabi**, fleuve de l'Afrique équatoriale, le plus grand des affluents du Congo (rive gauche), long de 1.530 kilom. Il prend sa source non loin de celle du Zambeze, par 1.500 mètres d'altitude, et coule vers le N., dans un pays encore mal connu, jusqu'aux *chutes Wissmann*, après lesquelles il devient navigable et s'infléchit vers le N.-O., puis vers l'O. Il présente alors une série d'expansions remarquables, dont l'une, le *Wissmann Pool*, a 10 kilom. de large et se joint au Congo après avoir traversé la *gorge de Koua*.

Kassala ou **Cassala**, ville du Soudan égyptien. Fondée par Méhémet-Ali en 1840, elle fut prise par les mahdistes, commandés par Osman-Digma, après vingt mois de siège (30 juill. 1885). Le général italien Baratieri reprit la ville le 17 juin 1894, mais les Italiens la remirent aux Anglo-Egyptiens en décembre 1897, après leurs défaites en Abyssinie.

Kassali, **Kissalé** ou **Kikondja**, lac situé sur le cours supérieur du Congo (appelé en cet endroit *Kamolondo*), au confluent de la Loufila. Entrevu vaguement par Cameron en 1874, il fut véritablement découvert par Delcommune en 1891, et revu depuis par Brasseur en 1896.

Kassân, ville de l'Asie russe (Turkestan [prov. de Ferghana]), sur une rivière du même nom, affluent droit du Syr-Daria; 10.000 hab. Bazar très animé; environs bien cultivés. C'est une ville ancienne; les tombes du cimetière de Sadpir, dans le voisinage, datent du moyen âge.

Kassimbazar ou **Cossimbazar**, bourg de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Radjchahî]). C'est proprement un faubourg de Mourchedobad, distant de 2 kil. au N., sur la rive gauche de la Baghiratî, branche ouest du delta du Gange; 4.000 h. Kassimbazar était renommée pour ses manufactures d'articles de soie; aujourd'hui, elle est à peu près déserte. Ruines imposantes.

kasso n. m. Sorte de harpe, en usage dans la Sénégambie. (La caisse sonore est composée d'une gourde hémisphérique, fermée par une membrane. Au montant s'attachent vingt cordes, dont la tension s'opère à l'aide de petites bandelettes de cuir.)

Kasso.

Kassongo, ville de l'Etat indépendant du Congo (Manyema [distr. des Stanley-Falls]), à 60 kilom. environ en amont de Nyangoué, sur la rive droite du Congo. Elle fut fondée par les marchands arabes de Zanzibar et fut un des principaux centres pour la traite des nègres. Longtemps au pouvoir de Tippo-Tip, elle passa ensuite à son fils Sefou, l'un des chefs de l'insurrection arabe du Manyema (1891-1893). Elle fut reprise par les Belges en 1893, et le sultan Sefou fut tué.

kassu (*ka-su*) n. m. Variété de cachou, que l'on retire de la liqueur surnageant sur le dépôt formé par le *cachou coury*.

Kastamouni (gr. *Kostamboul*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. de vilayet et de district, sur le Gheuk-Irmak, tributaire du Kizil-Irmak, dans une situation assez insalubre; 40.000 hab. environ, en grande partie musulmans. Restes d'un château fort d'époque byzantine (Kastamouni est une corruption de *Castra Commeni*): industrie assez active de cotonnades imprimées; tanneries, teintureries. Commerce, un peu déchu, d'ustensiles de cuivre.

— La *province de Kastamouni*, développée sur le littoral méridional de la mer Noire, entre les embouchures du Sakaria et du Kizil-Irmak, correspond à l'ancienne Paphlagonie. Montagneuse, fertile, relativement bien cultivée, arrosée par le Kizil-Irmak et le Filias, desservie par le port de Sinope, elle occupe une superficie de 53.659 kilom. carr. et nourrit 772.000 hab. Elle est partagée en 4 districts: *Kastamouni*, Boli, Kiankari et Sinope.

kaste (*kasst'*) n. f. Faux plancher ou échafaudage que l'on établit dans une galerie de mines, pour soutenir les déblais ou pour élever les mineurs à la hauteur de l'attaque.

Kastner (Charles-Guillaume-Dieudonné), chimiste allemand, né à Greifenberg (Poméranie) en 1783, mort à Erlangen en 1857. Il professa la chimie à Heidelberg, à Halle, à Bonn (1818) et à Erlangen (1821). Kastner a publié de nombreux ouvrages; les principaux sont: *Matériaux pour servir au développement des sciences naturelles* (1805); *Documents pour servir à poser les principes d'une chimie scientifique* (1806-1807); *Introduction à la chimie moderne* (1814); *Eléments de physique et de chimie* (1821); *Manuel de météorologie* (1823-1830); *Théorie de polytechnochimie* (1827-1829); *Manuel des sciences naturelles appliquées* (1835-1849); *Explication des rapports de la chimie avec la physique expérimentale* (1850); etc. On lui doit, en outre: *l'Ami de l'industrie allemande* (1815-1821), intéressant recueil de procédés industriels; *Archives de toutes les sciences naturelles*, revue fort estimée (1824-1829); *Archives de chimie et de météorologie* (1830-1835).

Kastner (Georges-Eugène-Frédéric), physicien français, né à Strasbourg en 1852, mort à Bonn en 1882. A la suite de curieuses expériences qu'il fit sur les flammes chantantes, il inventa le pyrophone, orgue dont les tuyaux sont mis en vibration par des jets de gaz enflammés. Il a publié: *Expériences nouvelles sur les flammes chantantes* (1873); *les Flammes chantantes* (1875); *Application du gaz d'éclairage au pyrophone* (1875); etc.

Kastoria ou **Castoria**, ou **Kesrié**, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Salonique [distr. de Bitolia]), entre les deux branches du *lac de Kastoria*; 8.000 hab., Grecs et Turcs. Commerce de grains. Restes de murailles byzantines. Kastoria est l'antique *Keletron*, prise par le consul Sulpicius l'an 200 av. J.-C.

— Le *lac de Kastoria*, disposé en forme de croissant très fermé, entouré par les montagnes du Grammos et du Neretcha Planina, occupe une superficie de 5.000 hectares. Il se déverse, au S., dans l'Indjé-Kara-Sou, par un étroit canal d'une quinzaine de kilomètres de longueur.

Kastri, bourg de la Grèce moderne (prov. d'Attique-et-Béotie [arrond. de Parnassos]), sur une haute colline. Un tremblement de terre détruisit ce village, en 1870. L'antique Delphes se trouvait située près de là.

Kastrop, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Dortmund]); 4.988 hab. Orphelinat. Mines de houille. Tuilerie.

kataf n. m. Résine d'Abyssinie, produite par un arbre de la famille des térébinthacées, probablement un bursera.

Katagoum, ville d'Afrique (Soudan central [empire de Sokoto]), sur l'Yeou (bassin du lac Tchad), à la frontière du Bornou; 8.000 hab. environ.

kata-kana (*écriture de fragments*) n. f. Ecriture japonaise, formée de fragments de caractères chinois.

— Encycl. La *kata-kana* est usitée pour certains usages philologiques, et correspond, dans les dictionnaires et dans les textes, aux lettres *italiques* employées par les Européens pour fixer l'attention sur un mot. Elle doit à son extrême simplicité l'avantage d'avoir été la seule écriture qu'aient connue pendant longtemps les orientalistes et la seule que comprennent aujourd'hui la grande majorité des étrangers qui résident au Japon. Les indigènes, entre eux, n'en font jamais usage isolément: ils ne l'écrivent que pour se mettre à la portée de ceux qui ne peuvent lire leur écriture usuelle, le *hira-kana*.

Katanga, ancien royaume nègre de l'Afrique centrale, aujourd'hui partie de l'Etat indépendant du Congo, entre les 9e et 12e degrés de lat. S., le Louapoula et le Louboudi-Congo. Il est traversé par le Loufira et le Nzilo. Visité d'abord par Kaiser, Böhm et Reichard (1881-1884), et peu après par Capelo et Ivens, qui en vantèrent les richesses, il est connu surtout depuis les expéditions envoyées par la Compagnie commerciale belge du Katanga, créée en 1890, et le voyage du capitaine Lemaire (1898-1900). Abondants gisements métallifères, surtout de cuivre et de fer d'excellente qualité, et dont l'exploitation semble facile. Le centre principal est *Bounkeia*.

Katar (presqu'île de), péninsule de l'Arabie, dans le golfe Persique, qu'elle sépare assez nettement en deux bassins: arête montagneuse, sèche, sans cultures, bordée de plages basses de sables mouvants et de boue. Environ 45.000 kilom. carr. de superficie; population, généralement sédentaire, de 100.000 hab. environ, répartis en une quarantaine de villages généralement fortifiés contre les incursions des Bédouins du Haça. Sur la côte, pêcheries de perles actives et prospères, autour des petits ports de Ouakra et de Sabara. La presqu'île forme le district septentrional de la province turque d'Oman, avec la petite ville de El-Béda comme chef-lieu.

kataspilite (*spi*) n. f. Pseudomorphose de la cordiérite, analogue à la pinite.

katatonie (*nî* — du gr. *kata*, au-dessous, et *tonos*, tonicité) n. f. Pathol. Etat de dépression mentale, caractérisé par des périodes alternantes, plus ou moins régulières, de manie, de mélancolie, d'attaques épileptiformes et cataleptiformes, avec des hallucinations et une certaine tendance aux idées dramatiques. (Cette affection, plus commune chez la femme que chez l'homme, guérirait par l'emploi de la médication bromurée.)

Katavothra, massif montagneux de la Grèce centrale, entre les plaines de la Phthiotide et celles de la Phocide. C'est l'ancien *Œta*, boisé, escarpé surtout dans sa partie occidentale, et dont les plus hautes crêtes s'élèvent à 2.102 mètres. La légende veut qu'à cet endroit se soit dressé le bûcher d'Hercule.

Katch ou **Katch-bhoudj** (en angl. *Cutsh*), principauté du nord-ouest de l'Inde, au bord septentrional du golfe de Katch, avancée de la mer d'Oman à 150 kilom. dans les terres. C'est une île comprise entre ce golfe, qui le sépare du Goudjerat au S., le Rann, immense marais salin de 23.300 kilom. carr. qui l'enveloppe au S.-E., à l'E. et au N., et le détroit de Kori, voisin du delta de l'Indus. Le Katch, tributaire de l'empire anglais, est un pays de collines (455 m.) nues, stériles, avec quelques bonnes vallées et des pâturages; 16.835 kilom. carr.; près de 60.000 hab., Djates-Kôles. Capit. *Bhoudj*, au centre de l'île.

Katchar ou **Catchar**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. d'Assam]), sur les confins de la Birmanie. C'est, proprement, la vallée supérieure du Barak, affluent du Brahmapoutra inférieur; 3.328 kilom. carr., avec 205.000 hab. On y rattache le pays d'Asalon ou Katchar septentrional, avec 9.622 kilom. carr. et 50.000 hab. environ. Forêts (bois de construction, caoutchouc), thé (la principale richesse), rizières, bambous et arbres fruitiers; gisements d'anthracite, pétrole. Le Barak, navigable, est la voie commerciale: exportation de thé et de caoutchouc. Ch.-l. *Siltchar*, sur le Barak; autres localités: Sonai et Sialketh. Le Katchar a été annexé en 1830.

Katch-béhar ou **Katch-bahar**, ou **Koutch-béhar**, principauté indigène de l'Inde, tributaire de l'empire anglais, enclavée dans la province de Koutch-Béhar-Radjchâhi (présid. du Bengale); 3.385 kilom. carr.; 532.500 hab. C'est, au pied de l'Himalaya, une vaste plaine, qu'arrosent le Tista, le Kaldjani, le Gadadhar; culture du riz, jute, tabac; climat fiévreux. Le Katch-Béhar est vassal des Anglais depuis 1773. Capit. *Katch-Behar*, bourgade de 10.000 hab. environ.

Ka-tchek, ville de l'empire chinois (île de Haï-Nan), à quelque distance de la mer de Chine; 11.000 hab. Sources chaudes.

Katchenovsky (Michel Trofinovitch), né en 1775 à Charkov, mort en 1842. Il professa l'esthétique et l'archéologie, puis l'histoire, à l'université de Moscou, dont il devint recteur, de 1837 à sa mort. De 1805 à 1830, il rédigea le *Messager d'Europe*. Il publia tous ses écrits dans ce journal et dans les travaux de la Société des amis de la littérature russe. Chef de l'école critique et sceptique, il s'oppose à l'école de Karamzin.

Katch-gandava ou **Katchî**, province du Béloutchistan (kanat de Khélat), tributaire de l'empire anglais de l'Inde; 23.000 kil. carr. environ, que peuplent 100.000 hab. C'est, entre la terminaison des monts Soleïman au N., et les monts Hala ou Brahoui à l'O., une vaste plaine, continuation occidentale de la plaine de l'Indus, et qu'arrosent des affluents torrentiels de ce fleuve: la Narî, la Bolan, la Moula. Les gorges de ces torrents constituent les routes de l'Inde au cœur de l'Afghanistan méridional et au cœur du Béloutchistan. De là vient l'importance politique du Katch-Gandava (postes stratégiques anglais). Climat constamment très chaud. Pop.: Djâts, musulmans, agriculteurs, et tribus Talouches des Rînd et des Brahoui. Capit. *Gandava*; autres localités: Lehri, Dadar, sur le Bolan, Bâgh, Kotrî.

Kate (Lambert **ten**), grammairien et critique hollandais, né et mort à Amsterdam (1674-1732). Il a fixé d'une manière définitive les règles de la grammaire néerlandaise dans un traité célèbre, intitulé: *Introduction à la connaissance de la langue néerlandaise* (1723). Amateur éclairé, il avait formé une remarquable collection de dessins, et on trouva dans ses papiers, après sa mort, un *Mémoire sur le beau idéal dans les arts*.

Kate (Jan Jakob Lodewijk, **ten**), poète et traducteur néerlandais, né à La Haye en 1819. Il se partagea entre le ministère ecclésiastique et la littérature. Il a publié des œuvres originales fort remarquables; entre autres, des *Poésies* (1836); *Fleurs et feuilles* (1839); les cinq poèmes philosophiques: *Ahasverus sur le Grimsel* (1840), et *la Création* (1866); ce dernier passe pour son chef-d'œuvre. Il a aussi fait paraître de nombreuses traductions fort estimées, notamment du *Giaour*, de Byron (1840); de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse (1852); de *la Divine Comédie*, de Dante (1876-1878), et une anthologie des principaux poètes de l'Europe intitulée *Panpoeticon* (1862).

Kate (Hermann Frédéric Karel, **ten**), peintre hollandais, né à La Haye en 1822, mort à Scheveningue en 1891. Il eut pour maître Cornelis Kruseman, fit un voyage à Paris, puis se fixa à Amsterdam en 1849. Cet artiste s'est adonné avec succès à la peinture de genre. Citons de lui: *les Prisonniers calvinistes sous Louis XIV*, qui ont commencé la réputation de l'artiste; *la Bénédiction paternelle, la Fête champêtre et les Discussions politiques* (1855); *Enrôlement militaire, les Pêcheurs de Marken* (Bordeaux); *l'Enrôleur, la Pointe de l'épée, la Pointe du pinceau* (1878).

Kater (Henri), mathématicien anglais, né à Bristol en 1777, mort à Londres en 1835. Il fit pendant plusieurs années des expériences pour déterminer la longueur du pendule à secondes, lorsque le Parlement anglais vota l'établissement d'un système uniforme de poids et mesures, et obtint des résultats fort remarquables. (V. pendule de *Kater*.) On lui doit aussi une comparaison des télescopes de Grégory et de Cassegrain et l'invention du *floating collimator*. Outre de nombreux et savants *Mémoires*, insérés dans les « Philosophical Transactions », on lui doit: *an Account of the construction and verification of certain standards of linear measur for the russian government* (1832); *Treatise on Mechanics*, traduit en français par Cournot, sous le titre de *Traité de mécanique* (1834).

Katernberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 7.650 hab. Mines de houille. Tuilerie.

Kati, village et poste du Soudan français, à 10 kilom. de Bamako, sur la ligne de faîte entre le Sénégal et le Niger, et dans une situation particulièrement salubre. Sanatorium et bel hôpital.

Katich (Sima), héros des guerres de l'indépendance serbe, né à Dvor (Bosnie), vers 1783, mort à Glogolats (Serbie) en 1832. Il joua un rôle brillant dans la première insurrection (1804-1813), et fut un des principaux auxiliaires du prince Milach, lors du second soulèvement (1815). Il devint ensuite administrateur de la Matchva.

Katif ou **El-katif**, ville maritime de l'Arabie orientale (prov. de Haça), sur le golfe de Bahreïn; 6.000 hab., cultivant, autour de la ville, une oasis de plus de 1.200.000 dattiers; commerce de blé, de riz, de dattes, de cuivre travaillé. Le port, qui eut jadis une importance considérable, El-Katif ayant été la capitale, au moyen âge, de l'empire des Karmathéens chyites, est aujourd'hui envasé. Le *district de Katif*, fertile, prospère, bien arrosé, mais malsain, contient une population sunnite d'environ 90.000 hab.

katine n. f. Alcaloïde extrait des feuilles d'une célastracée, le *catha edulis*, arbuste d'Abyssinie.

— Encycl. La *katine* est liquide, soluble dans l'eau, et formant un acétate cristallisé. Cet alcaloïde a été proposé comme succédané de la cocaïne, aux mêmes doses. Les feuilles de *catha*, mâchées, permettent aux Arabes, dit-on, de supporter longtemps la soif et les fatigues de la marche.

KATKI ou **KATQUI** *(ki)* n. f. Etoffe de coton, qui se fabrique dans l'Inde, surtout à Surate.

KATKOF (Michel Nikiphrovitch), publiciste russe, né à Moscou en 1818, mort à Znameeskoë en 1887. Il compléta ses études en Allemagne, professa quelque temps la philosophie à l'université de Moscou, fonda, en 1856, le *Ruski Wiestnik*, où il défendit les idées libérales, et créa le lycée du tsarevitch Nicolas. Chargé, en 1861, de diriger la « Gazette de Moscou », il modifia profondément ses idées, devint l'apôtre ardent du panslavisme, de la russification des provinces slaves, le défenseur du vieux parti russe hostile aux réformes, acquit une grande influence sous Alexandre II, et devint à ce point gênant par son autoritarisme que le gouvernement supprima pendant quelque temps son journal, en 1866. Il reprit bientôt la plume et, après avoir défendu l'alliance austro-allemande, il préconisa l'alliance française.

Katkof.

KATONA (Etienne), historien hongrois, né à Bolyk en 1732, mort à Kalocsa en 1811. Professeur à l'université de Nagy-Szombat, puis à celle de Bude, il se retira à Kalocsa, comme bibliothécaire de l'archevêché. Son ouvrage principal est une précieuse *Historia critica regum Hungariæ*, en quarante-deux volumes (1779-1797).

KATONA (Joseph), dramaturge hongrois, né et mort à Kecskemét (1792-1830). Il fit son droit à Pest, mais se sentit attiré de bonne heure vers le théâtre. Il écrivit d'abord quelques pièces de chevalerie, dans le genre de *Gœtz de Berlichingen*, de Gœthe, mais qui eurent peu de succès. En 1819, il donna enfin sa tragédie *Bankban*, également méconnue en son temps, mais regardée aujourd'hui comme la meilleure tragédie hongroise.

KATOU-INDEL n. m. Nom indien de l'arec à cachou.

KATRAKA n. m. Variété de faisan habitant la Guyane.

KATRAN n. m. Racine ligneuse, de couleur rouge, que l'on emploie en Russie pour le tannage des peaux, et qu'on appelle aussi *katran rouge de Pallas*. (Elle appartient au statice à larges feuilles ou *statice latifolia*.)

KATRINE (LOCH) ou **CATERAN**, lac d'Ecosse, près du lac Lomond, entre des monts nus. Il donne naissance au Teith, l'une des branches mères du Forth.

KATSCHER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Troja, affluent de l'Oder; 3.976 hab. Tissage du lin et du coton.

KATTAH n. m. Sorte de brosse rude, dont se servent les Arabes pour lisser le poil de leurs chevaux, et dont l'usage a été introduit en France.

KATTAK ou **CUTTACK**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale), ch.-l. de la prov. d'Orissa, sur la Mahanadî inférieure, au point où se détache du bras principal, pour former le delta, la Katdjourî; 50.800 hab. Commerce de riz, froment, épices; fabriques de tissus de coton. Capitale de l'Orissa depuis sa fondation (x^e s.), elle possède encore un magnifique quai, œuvre des Mahrates, et la porte monumentale de sa citadelle (xv^e s.). Le district, partie fertile (riz, canne à sucre, maïs, épices), partie sablonneux, compte, pour 11.688 kilom. carr., 1.622.500 hab.

KATTÉGAT. Géogr. V. CATTÉGAT.

KATTOWITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le Rawabach; 16.513 hab. Ch.-l. de cercle. Village insignifiant en 1815, Kattowitz s'est rapidement développé. Ateliers de construction pour les chemins de fer. Mines de houille et de zinc. Métallurgie.

KATTYAUMA-VÎNÂ n. m. Instrument de musique à cordes, très répandu dans la population musulmane de l'Inde. (Cet instrument a jusqu'à trente-six cordes, et son étendue est de cinq octaves.)

KATTYAVAR, KATTIVAR, KATHIAVAR ou **SOURACHTRA**, région de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [Goudjerat]). C'est une vaste presqu'île, d'une superficie de 57.000 kilom. carr., peuplée de 2.600.000 hab., et comprise entre la mer d'Oman au S. et à l'O., le golfe de Cambaye à l'E., le golfe de Katch et le Rann au N.; un isthme, de 100 kilom. de largeur, la rattache, au N.-E., à la partie continentale du Goudjerat. Traversée par des collines peu élevées, sauf dans le Sud (monts Ghirnar, 1.150 m.), parcourue par le Bhadar, la presqu'île exporte du coton, de la laine, des grains, élève des chevaux et des moutons, produit du fer. Elle est divisée en 188 Etats, tributaires soit du gouvernement anglais, soit du Gaïkowar; ces Etats sont répartis, depuis 1822, en quatre groupes : Djalavar, Hallar, Sorath, Gohilvar, administrés chacun par un officier anglais, relevant d'un agent politique, installé à Radjkot.

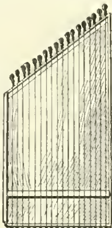

Kattyauma-vînâ.

KATTY-KOURGAN, ville de l'Asie russe (Turkestan [prov. de Zarafchân]), à une faible distance du Zarafchân, presque sur la frontière de la Boukharie; 4.500 hab. à peine. Station du chemin de fer transcaspien, c'est un poste stratégique important.

KATULAMPA *(lan)* n. m. Nom vulgaire de l'éléocarpe à grandes feuilles, grand arbre des montagnes de Java.

KATWYK, ville des Pays-Bas (Hollande mérid.), sur le Vieux Rhin, qui se perd près de là dans la mer du Nord à *Katwyk-aan-Zee*, faubourg de la ville; 7.500 hab. Canal assurant l'écoulement du Vieux Rhin dans la mer. Bains de mer.

KATZBACH, rivière de Prusse (prov. de Silésie), affluent gauche de l'Oder. Elle naît dans la petite chaîne du *Katzbacher*-Gebirge, chaînon latéral des Riesengebirge, coule au N., puis au N.-O., en arrosant Schœnau, Liegnitz, Goldberg, et finit en deux bras, après un cours de 90 kilom. Crues rapides et dangereuses, en raison de sa pente.

KAUCHTEUX *(kô-chteû)*, **EUSE** adj. Abondant en houille : *Mine, Veine* KAUCHTEUSE.

KAUFBEUREN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur la Wertach; 7.337 hab. Filature et tissage de coton. Fabrique de machines agricoles. Commerce de vins et de fromages. De 1286 à 1803, Kaufbeuren fut ville libre impériale.

KAUFFMANN (Marie-Anne-*Angélica*-Catherine), femme peintre suisse, née à Coire (Grisons) en 1741, morte à Rome en 1807. Elle reçut des leçons de son père, Joseph Kauffmann, portraitiste de talent secondaire, puis se forma rapidement par l'étude des maîtres de l'Italie, où elle retourna, après un séjour en Angleterre. Elle jouit d'une célébrité surprenante dès l'âge de douze ans. Elle fut appelée à Londres en 1765 et y séjourna jusqu'en 1781. Le nombre des portraits qu'elle eut à peindre en Angleterre est considérable. Son genre rappelle Reynolds, et ce peintre célèbre estimait les œuvres d'Angélica comme étant supérieures aux siennes propres. Elle exécuta le portrait de Reynolds, et fit partie de l'Académie royale de Londres (1768). Mariée à un aventurier, le faux comte de Horn (1767), elle parvint à faire casser cette union (1768), et, à la mort de son premier mari (1781), elle épousa le peintre Zucchi. Bien qu'Angélica ait abordé le genre historique après son retour en Italie (1782), son principal titre de gloire est dans ses portraits à la touche légère, au coloris brillant et d'une certaine chaleur, mais sans grande solidité. Le sentimentalisme de l'époque où vécut Angélica aida beaucoup à sa vogue extraordinaire. Ses meilleurs tableaux d'histoire sont : *Hermann reçu par Thusnelda après sa victoire sur Varus* et *Lamentations sur la mort du jeune Pallas* (musée de Vienne); *la Religion entourée des vertus* (National Gallery). Le portrait de la *duchesse de Brunswick*, sœur de George III, est considéré comme son chef-d'œuvre.

Angélica Kauffmann.

KAULBACH (Wilhelm DE), peintre allemand, né à Arolsen (principauté de Waldeck) en 1805, mort à Munich en 1874. Elève de Cornélius à Dusseldorf et Munich, il fut chargé de peindre *Apollon et les Muses* au plafond d'une salle de concert. Ce fut dans la décoration de la salle du trône des appartements de la reine, où il représenta la victoire d'Hermann sur les Romains, qu'il fit apprécier sa valeur. Son tableau, *la Maison des fous*, mit le sceau à sa réputation par la vérité effrayante des attitudes. Dès 1837, Kaulbach se plaçait à la tête de l'école qui venait de proclamer que le véritable style réside dans l'individualisme de l'artiste. Il donna la *Bataille des Huns*, toile mi-partie historique et symbolique, puis son épopée des animaux, tirée du *Roman de Renart*, et la *Destruction de Jérusalem par Titus* (Pinacothèque de Munich). Il alla ensuite à Berlin pour décorer de six grandes compositions historiques une salle de musée. En 1847, il exécuta son vaste tableau de la *Tour de Babel*, toile de mouvement et d'expression, qui fut envoyé, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris. Depuis, il a exécuté : *la Bataille de Salamine, le Mariage d'Alexandre et de Roxane, l'Ouverture du tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle par Othon le Grand*; puis une importante série de fresques représentant l'histoire de l'art depuis la Renaissance, pour la Pinacothèque de Munich; enfin, huit compositions représentant les scènes du *Déluge universel*. Il a encore illustré les principales scènes des œuvres de Shakspeare et les *Evangiles*. — Son fils HERMANN, né à Munich en 1846, fut remarqué tout d'abord, grâce à de petites compositions comme *Louis XI, la Confession des enfants*, et surtout *Mozart mourant*. Parmi ses autres compositions, citons : *Lucrèce Borgia dansant devant le pape Alexandre VI* (1882); *le Couronnement de sainte Elisabeth, Hænsel et Grethel*, etc.

Kaulbach.

KAULBACH (Friedrich), peintre allemand, né à Arolzen en 1822. Elève de son oncle Wilhelm, il s'adonna de préférence au portrait. Comme peintre d'histoire, on cite surtout de lui le *Couronnement de Charles le Gros* au Maximilianeum de Munich; *Roméo et Juliette* (1884). La Galerie royale et le Musée provincial de Hanovre contiennent de nombreux portraits. Il a été le portraitiste de beaucoup de princes et de personnages aristocratiques.

KAULBACH (Friedrich August VON), peintre de genre et de portraits, fils du précédent et d'abord son élève, né à Hanovre en 1850. Il étudia ensuite sous Kreling, à Nuremberg. En 1872, il s'établit à Munich, où il fut professeur et directeur de l'Académie jusqu'en 1888. Ses portraits sont remarquables par la vérité minutieuse de la physionomie et l'expression profondément marquée du caractère. Sa couleur est d'une grande harmonie, unie à une réelle force. Le musée de Vienne a de lui le *Quartett* (1885); la pinacothèque de Munich, son *Christ au tombeau* (1892). Citons, parmi ses portraits : *Johanna Lohmeyer* (1876); sa *Sœur*, la *Princesse Gisèle de Bavière*; etc.

KAULBARS (Nicolas, baron DE), officier et diplomate russe, né en 1842. Issu d'une famille originaire d'Esthonie, il servit dans la garde impériale russe, et se distingua pendant la guerre russo-turque de 1877. Attaché militaire en Allemagne, au Montenegro, chargé d'une mission en France (1881), attaché militaire à Vienne (1885), il fut, en 1886, envoyé en Bulgarie pour y rétablir l'influence russe, et devint, en 1887, gouverneur de la Finlande. Il est l'auteur d'un *Rapport* sur l'armée allemande (traduit en français par G. Le Marchand), d'une très grande valeur d'analyse et de critique. — Son frère aîné, ALEXANDRE, a servi également dans l'armée russe, où il est devenu général. Il a été un moment détaché en Bulgarie (1883), où il a rempli les fonctions de ministre de la guerre.

KAULFUSSIE *(kôl'-fu-si* — de *Kaulfuss*, n. pr.) n. f. Genre de fougères, tribu des marattiées, comprenant de belles plantes à frondes digitées, de Java.

KAUNITZ (Wenzel Anton, prince DE), homme d'Etat autrichien, né et mort à Vienne (1711-1794). Descendant d'une vieille famille de Moravie et d'abord destiné à l'Eglise, il entra dans la carrière diplomatique, après la mort de ses aînés. Il s'y prépara par de solides études à Vienne, Leipzig et Leyde, et par de longs voyages en France, en Italie et en Angleterre (1732-1735), et fut nommé conseiller aulique par l'empereur Charles VI. Il représenta son souverain auprès du saint-siège, puis de la cour de Turin, gouverna par intérim les Pays-Bas (1745), fut ambassadeur au congrès d'Aix-la-Chapelle (1747), et signa la paix au nom de l'Autriche. Parvenu à l'apogée de sa fortune, il alla, comme ambassadeur, en France, (1750-1753), jeter les bases du rapprochement de la France et de l'Autriche. A son retour, il obtint successivement les places de chancelier de cour de l'Etat, de chancelier des Pays-Bas et d'Italie, ce qui le mit à la tête des affaires politiques intérieures et extérieures de l'Autriche. Son influence déclina sous Joseph II, surtout après l'insuccès des négociations ouvertes pour l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas; il appuya pourtant les réformes de ce souverain, surtout celles qui étaient dirigées contre le clergé. Rappelé aux affaires sous Léopold II (1790-1792), il se démit définitivement, à l'avènement de François II. Les singularités de son caractère, son dédain de l'étiquette, le rendirent aussi célèbre comme homme que comme ministre. Mais son zèle, son dévouement et sa discrétion en firent un collaborateur précieux pour les souverains de l'Autriche et lui valurent un moment le surnom de *Cocher de l'Europe*.

Prince de Kaunitz.

KAURI ou **KOURI** n. m. Sorte de résine, fournie par une espèce de dammara. V. DAMMARA.

KAURIM, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Kolin]); 3.333 hab. Fabrique de sucre. Anciens remparts.

KAURZIM, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Czaslau]); 3.500 hab.

KAUSLER (François DE), général et écrivain militaire allemand, né à Stuttgart en 1794, mort à Karlsruhe en 1848. Il prit part, en 1813, à la guerre contre la France, combattit à Leipzig, puis à Montereau (1814), où il fut blessé, et devint successivement major en 1819 et général en 1836. Nous citerons de lui : *la Science de la guerre* (1819); *Essai d'une histoire des guerres de tous les peuples et de toutes les époques* (1826-1832); *les Guerres de 1812 à 1815, en Europe et en Egypte* (1840-1842).

KAUWÉLERIE *(kô-ou-é-le-rî)* n. f. Dr. cout. Redevance que l'on payait au seigneur pour racheter le service à exécuter avec des chevaux.

KAVA ou **KAWA** n. f. Espèce de poivrier de la Polynésie, le *piper methysticum*. ‖ On dit aussi AWA et KAWA-KAWA.

— ENCYCL. La racine de *kava*, pleine et blanche à l'intérieur, grisâtre à l'extérieur, est utilisée par les Polynésiens pour fabriquer une liqueur enivrante du même nom, qui est leur boisson favorite. Ils la mâchent d'abord, jusqu'à ce que les tissus fibreux soient complètement broyés; puis la pulpe est délayée dans une certaine quantité d'eau, qu'on laisse fermenter; le liquide, d'abord doux, devient bientôt âpre et piquant. A faible dose, cette boisson est tonique; prise en excès, elle produit une sorte d'ivresse comateuse, qui laisse intactes les facultés intellectuelles, avec une grande difficulté de parole. On a extrait de la racine de kawa une résine anesthésiante à la façon de la cocaïne et un principe cristallisable (*méthysticine*), qui paraît inactif. Cette racine a été proposée comme antiblennorragique et apéritive.

KAVALA, jadis, en français levantin, LA CAVALE, ville maritime de la Turquie d'Europe (prov. de Salonique), au fond du golfe ancien de Pieris, en face de l'île de Thasos; 5.000 hab. Rade mal abritée, escale fréquentée entre Salonique et Constantinople. Commerce assez actif de céréales, de soie, de tabac. Kavala fut jadis la colonie grecque de *Neopolis*, qui dut au voisinage de Philippes, dont elle constituait le port, une certaine importance. Ce fut, au moyen âge byzantin et jusqu'au dernier siècle, une forteresse importante.

KAVALIS, une des tribus des Kroumen. V. KROUS.

KAVANAGH (Julia), femme de lettres anglaise, née à Thurles (Irlande) en 1824, morte à Londres en 1877. Elevée à Paris, elle ne se fixa à Londres qu'en 1844. Ses ouvrages, d'un style élégant et facile, sont assez pauvres d'invention, et recouverts du vernis conventionnel cher à la « bonne société » anglaise. Citons *les Trois sentiers* (1847), *Madeleine* (1848), *Nathalie* (1850), *Daisy Burns* (1853), traduit en français sous le titre *Tuteur et pupille* (1860); *la Reine Mab* (1863); *Dora* (1868), *les Deux lys* (1877), et, dans un autre genre, *les Femmes en France au* XVIII^e *siècle* (1850), *les Femmes du christianisme, les Femmes de lettres françaises*, et *Un hiver et un été dans les Deux-Siciles* (1858).

KAVARDA ou **KAOURDA**, ou **KAWARDA**, ville de l'Inde, ch.-l. d'une petite principauté indépendante, dans le Gondvana; 7.000 hab. — La principauté, montagneuse dans sa partie occidentale, mais fertile et produisant en abondance le coton, a 2.297 kilom. carrés de superficie, et 75.000 hab.

KAVATCHA n. m. Nom générique des talismans, amulettes et charmes de diverses natures, que les bouddhistes,

ceux du Nord surtout, portent sur eux pour se protéger contre les agressions des démons, les maladies, etc.

KAVELIN (Constantin), jurisconsulte russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1818-1885). Il fut professeur de droit civil aux universités de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Dès 1843, il avait publié son *Histoire de la procédure civile et de l'organisation des tribunaux en Russie, du* XIIe *siècle à l'époque actuelle;* ensuite : *Esquisse générale du développement juridique de la Russie antérieurement à Pierre le Grand* (1847). La collection de ses articles, réunis sous le titre d'*Œuvres complètes*, forme quatre volumes (1857). Kavelin a pris une grande part à l'émancipation des serfs. On lui doit encore : *Problèmes de psychologie* (1870); *Problèmes d'art* (1875).

KAVIS (*vi*) n. m. pl. Génies pervers et malfaisants dans la religion mazdéenne. — *Un* KAVI.

KAWAJA ou **KAVAÏA**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie [vilayet de Scutari]), non loin de la mer Adriatique; 4.200 hab.

KAWA-KAWA n. m. Bot. et pharm. Syn. de KAVA.

KAWI (*ka-ou-i*) n. m. Ancienne langue littéraire de Java : *Le* KAWI *est au javanais moderne à peu près ce qu'est le latin au français.* ‖ Adjectiv. : *Alphabet* KAWI.

— ENCYCL. Le *kawi* est un idiome agglutinant du groupe maléo-polynésien. Ce fut la langue littéraire (*kawi*, poli, s'oppose à *djawi*, nom de la langue populaire de l'île de Java, entre 800 et 1400 de l'ère chrétienne. Sa littérature se compose surtout de traductions d'ouvrages hindous (poésie, histoire, mythologie, législation). Le lexique kawi contient un grand nombre d'éléments empruntés au sanscrit. Cf. G. de Humboldt, *la Langue kawi* (1836-1840).

KAYAC (*ka-i-ak'*) ou **KAJAC** (*jak'*) n. m. Bateau de pêche du Groenland, en peau de phoque, très peu stable. (Il a 5

Kayac.

à 6 mètres de long sur 0m,50 de large. Ceux qui le montent se servent d'une pagaie et s'entourent de vêtements étanches et insubmersibles.)

KAYAGE (*kè-i-aj'* — du vx. franç. *kai*, quai) n. m. Droit que l'on payait pour pouvoir charger et décharger des marchandises sur un quai.

KAYANOS, tribu du nord-ouest de la Birmanie. — *Un* KAYANO.

— ENCYCL. Les *Kayanos* ressemblent beaucoup aux Karens et, comme eux, paraissent descendre des habitants primitifs de l'Indo-Chine. Ils élèvent des troupeaux, se livrent à la pêche et tissent des étoffes de coton. On vante leur caractère bon et loyal; l'homicide est toujours puni d'une amende, et, si le coupable ne peut la payer, il devient l'esclave de la famille de la victime.

KAYE (sir John William), historien et administrateur anglais, né à Londres en 1814, mort à Forest-Hill en 1876. Il servit au Bengale dans l'artillerie. En 1845, renonçant au métier de soldat, il fonda la *Revue de Calcutta*. De retour en Angleterre, il entra, en 1856, dans l'administration générale de la Compagnie des Indes, puis remplaça John Stuart Mill comme secrétaire du département de la politique au bureau de l'Inde jusqu'en 1876. Il a publié en anglais de nombreux ouvrages : *Histoire de la guerre de l'Afghanistan* (1850); *Histoire de l'administration de la Compagnie des Indes orientales* (1853); *Vie et correspondance de lord Metcalf* (1854); *Vie et correspondance de sir John Malcolm* (1856); *le Christianisme dans l'Inde* (1859); *Histoire de la guerre de Sepoy, dans l'Inde* (1871); *Essais d'un optimiste* (1870); etc.

KAYÉE (*ka-ié*) n. f. Genre de clusiacées, comprenant des arbres à feuilles oblongues opposées, à fleurs en grappes de cymes. (On en connaît quatre espèces, qui croissent dans l'Inde.)

KAYENTAÏKO (*ka-i-an*) n. m. Tambour japonais, que l'on tient suspendu dans un cadre de bois sculpté et décoré.

Kayentaïko.

KAYES, ancien chef-lieu du Soudan français, résidence du délégué du gouverneur général de l'Afrique occidentale, sur la rive gauche du fleuve Sénégal. L'importance de cette localité tient à sa situation administrative. Les navires y remontent aux hautes eaux; c'est la tête de ligne de la voie ferrée du Sénégal au Niger. Fondée en 1881 par Borgnis-Desbordes.

KAYSÉRIE (*kè, ri*) ou **KAYSERIA** (*kè-sé*) n. f. Sous-genre d'athyris (molluscoïdes brachiopodes), fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les kaysérias sont des coquilles suborbiculaires, aplaties latéralement; leurs valves portent des plis rayonnants. La *kayseria lens* est fossile dans le dévonien de l'hémisphère nord.)

KAY-SHUTTLEWORTH (sir James Phillips), pédagogue anglais, né à Rochdale en 1804, mort à Londres en 1877. Il est connu pour avoir introduit en Angleterre (1839) le système d'éducation nationale, qui fonctionne encore. Ses écrits sur ce sujet sont nombreux. Citons : *Public education* (1853); *Four periods of public education* (1862); *Thoughts and suggestions on certain social problems* (1873).

KAZALINSK, ville de l'Asie russe (Turkestan [prov. du Syr-Daria]), sur le cours inférieur du Syr-Daria; 2.950 hab., pour la plupart Kirghiz. C'est, pour les habitants des steppes, un centre de ravitaillement. Son fort commande le fleuve et la route de Khiva à Orenbourg. — Le district a une superficie de 99.920 kilom. carr., et une population de 61.770 hab.

KAZAN (GOUVERNEMENT DE), gouv. de la Russie d'Europe, confinant à ceux de Viatka, d'Oufa, de Samara et de Simbirsk. Superf. 63.716 kilom. carr.; pop., 2.192.000 hab. des plus disparates quant à l'origine et la religion, avec une proportion relativement forte de Tatars musulmans. Sol généralement plat, coupé seulement par les moyennes collines qui bordent, sur sa rive droite, le Volga. Au N. du fleuve, il devient progressivement marécageux et forestier. Agriculture développée (céréales, particulièrement le blé et l'orge), élevage intensif surtout pour le mouton, dans les districts méridionaux du gouvernement. Industrie active et variée, distilleries, tanneries, fabriques de cuirs ouvrés, filatures, usines métallurgiques, verreries, fabrication de machines. Commerce considérable, portant particulièrement, à l'exportation, sur les pelleteries, les cuirs travaillés, les bois de construction et le poisson fumé ou conservé.

KAZAN, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de ce nom, sur la *Kazanka*, près de son confluent avec le Volga; 131.508 hab. Ville sans régularité, comprenant, en dehors du Kremlin, qui représente la haute ville, fortifiée, entourée d'une muraille en pierre, la ville proprement dite, et, vers la plaine, d'interminables faubourgs de maisons de bois, bazars tatars, encore aux mains de la population musulmane, que les décrets du tsar ont, depuis le XVIIIe siècle, chassée de la ville. Université très fréquentée, observatoire, académie ecclésiastique. Industrie et commerce actifs : teintureries, tanneries, cuirs ouvrés, fabrication de savon et de stéarines, fabriques d'armes. Trafic considérable entre la Russie proprement dite et la Sibérie et la Chine, portant principalement sur les pelleteries, les étoffes précieuses, tapis, etc. Port très fréquenté sur le Volga.

Kazan fut fondée vers le milieu du XIIIe siècle, probablement par Batou-Khan, et déplacée vers sa position actuelle, en 1437, par le kan de la Horde d'Or, dont elle resta longtemps la capitale; marché très fréquenté d'où rayonnaient les caravanes vers Nijni-Novogorod, Moscou, Azof et Astrakan, elle fut prise sur les Tatars par les Russes, en 1552.

KAZANLIK ou **KÉZANLIK**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie orientale), sur le Ketchidéré, sous-affluent de la Maritza par le Toundja, et à l'issue méridionale de la passe de Chipka; 25.000 hab. environ, malgré les ravages dont la ville, qui servait de point d'appui aux Turcs dans leur défense de la passe de Chipka, souffrit en 1877-1878. Eaux thermales. Dans la vallée de Kazanlik, abritée au N. par la chaîne principale des Balkans, au S. par l'arête du Karadja-Dagh, culture industrielle très ancienne du rosier, dont les fleurs sont distillées en eau et en essence de rose dans la ville même. Nombreux *tumuli*, épars dans la vallée.

KAZBEK, montagne du Caucase, près du défilé du Dariel, grande route entre l'Europe et l'Asie, cône de trachyte de 5.043 mètres, que les neiges éternelles couvrent à partir de 3.660 mètres. Vastes glaciers.

KAZBIN, CAZBIN ou **KAZVIN**, ville de la Perse (prov. d'Irak-Adjmi), au pied du versant méridional des monts du Guilan et au N. de l'Absar-Roud; 25.000 hab.; ch.-l. de district. Située à la jonction des routes de Tauris (frontière russe) et Recht (sur la mer Caspienne) à Téhéran, c'est une importante place de commerce; entrepôt des soies du Ghilan et du Chirvan, du riz du Ghilan et du Mazandéran; fabrication de soieries, tapis, cotonnades. Belle mosquée, vastes cimetières. Fondée au IIIe, peut-être au IIe siècle de notre ère, elle s'illustra en repoussant, en 1723, les Afghans, déjà maîtres de la Perse. Elle fut pendant longtemps la capitale de la Perse.

KAZEROUN, ville de la Perse (prov. de Farsistan), dans les montagnes du Tengsir; 8.000 hab. Marché de chevaux renommés; culture du tabac. A 30 kilom. au N., ruines de Châpour ou Sapor, ville sassanide (parois sculptées, statue colossale renversée).

KAZINCZY (François), écrivain hongrois, né à Er-Semlye en 1759, mort à Széphalom en 1831. Inspecteur des écoles sous Joseph II, il fut impliqué dans la conjuration de Martinovics et subit six ans et demi de captivité. Mis en liberté, il se retira dans sa propriété de Széphalom. Kazinczy est le grand réformateur de la langue et de la poésie hongroises. Il a surtout agi par ses nombreuses et élégantes traductions (Molière, La Rochefoucauld, Wieland, Gœthe, Gessner), et sa correspondance, éditée par l'Académie, grâce à laquelle il dirigea, de sa retraite, pendant trente ans, le mouvement littéraire en Hongrie.

KCHATRIYA n. f. La seconde des castes de l'Inde, celle des guerriers ou nobles, de laquelle sortent les princes et les rois. ‖ Adjectiv. : *Caste* KCHATRIYA.

— ENCYCL. Après les brahmanes, les *kchatriyas* sont les premiers des hommes; ils reçoivent une initiation qui leur confère un droit égal au titre de *dvidja* (deux fois né), et ne leur sont guère inférieurs que par certains privilèges. Il semble, d'ailleurs, que les kchatriyas n'aient pas accepté la suprématie des brahmanes sans des luttes ardentes, que peut-être rappellent la légende de Paraçou-Râma, qui vainquit et massacra les kchatriyas dans vingt et une rencontres, ou celle de la compétition acharnée du brahmane Vasichtha et du kchatriya Viçvâmitra, qui finit par l'emporter sur son rival. La caste kchatriya existe encore nominalement dans l'Inde, mais elle n'est plus considérée comme une race d'origine aryenne pure (sauf peut-être chez les Râdjpouts), et on la range dans la catégorie des *Varna-Cankara*, c'est-à-dire « castes mélangées ».

KCHATTAR n. m. Membre de la dernière des quatre classes supérieures parmi les *hors-castes* de l'Inde, né d'un çoûdra et d'une kchatriya.

KEA. Géogr. V. ZÉA.

KEADY, paroisse d'Irlande (Ulster [comté d'Armagh]), sur le Keady, affluent du Callan; 7.250 hab. Toiles.

KEAN (Edmund), tragédien anglais, né à Londres en 1787, mort à Richmond en 1833. Fils d'un tailleur, Aaron Kean, il eut pour mère la fille du poète Saville Carey, et pour oncle un mime et ventriloque fameux, Moses Kean. A treize ans, il avait l'éducation d'un clown, revenait d'un voyage comme mousse à Madère, et s'était engagé comme singe dans une troupe de bateleurs. Mis au collège d'Eton par les soins du Dr Drury, il n'y resta que trois ans, reprit la vie de comédien ambulant, se maria et débuta enfin, en 1814, à Drury-Lane, dans le rôle de Shylock. Ce fut un triomphe et une révolution. Le romantisme avait son grand interprète sur le théâtre anglais. Il donnait à ses caractères, Hamlet, Othello, Iago, Roméo, Richard III, Brutus, de la tragédie de Thomas Payne, une intensité de passion et une violence d'expression inouïes. Il eut les mêmes succès en Ecosse, aux Etats-Unis, et même à Paris, où Talma le reçut princièrement en 1818 et où, dix ans après, il joua Richard III au théâtre Favart. D'une prodigalité sans frein et crapuleux dans sa vie privée, il gaspilla follement et honteusement des sommes immenses, abusa de la faveur du public jusqu'à paraître plusieurs fois ivre sur la scène, et mourut usé par les excès, alcoolique et misérable. — Son fils, CHARLES-JOHN, né à Waterford (Irlande) en 1811, mort à Londres en 1868, fut un acteur médiocre, mais consciencieux, et finit par se faire applaudir comme son père. Plusieurs tournées en Amérique et dans les provinces anglaises lui rapportèrent fortune et renommée. Les fatigues d'un dernier voyage, après sa direction de Princess's Theatre, où il poussa jusqu'en Australie et qui dura trois ans (1863-1866), épuisèrent sa santé. Il avait épousé, en 1842, *Ellen* TREE, née en 1805, morte à Londres en 1880, qui était un des meilleurs sujets de Covent-Garden. Elle renonça au théâtre à la mort de son mari.

Edmund Kean.

Kean ou *Désordre et Génie*, comédie en cinq actes et en prose, d'Alexandre Dumas père (Variétés, 1836). — Kean est aimé de deux femmes : la comtesse de Kœfeld, que courtise le prince de Galles, et miss Anna Damby, riche héritière, qui s'est enfuie de chez son tuteur pour ne pas épouser lord Mewill. Kean sauve la jeune fille d'un guet-apens où l'avait attirée lord Mewill, et écrase le noble lord de son mépris. Mais le comédien n'aime que la comtesse, et la reçoit dans sa loge, où elle lui a promis rendez-vous. Malheureusement, les deux amants sont troublés par l'arrivée du prince de Galles et du comte de Kœfeld. Kean fait cacher la comtesse : mais elle laisse dans la loge son éventail. Le comte le ramasse et se retire. Resté seul avec le prince de Galles, le comédien le supplie en vain de renoncer à courtiser Mme de Kœfeld. Pendant la représentation, Kean, apercevant le prince dans la loge de la comtesse, cesse de jouer son rôle, et adresse publiquement à son rival de violentes injures. Il tombe évanoui : ses amis le font passer pour fou. Miss Anna lui fait ses adieux; la comtesse veut rompre avec lui; le comte le provoque. Tout se termine bien, grâce à la générosité du prince de Galles, qui sauve la réputation de la comtesse et pardonne à Kean. Le comédien partira en Amérique avec Anna Damby, qu'il doit épouser. Cette comédie a été écrite spécialement pour Frédérik Lemaître. Kean, avec sa vanité naïve, avec ses nobles attitudes et ses débauches, avec ses tirades sur l'alliance nécessaire du *désordre* et du *génie*, sur l'amour des artistes, sur le rôle de la critique, etc., exprime, encore plus fidèlement peut-être que ne l'a voulu l'auteur, le caractère d'un comédien suivant l'esthétique de 1830. Médiocrement écrite, cette pièce est amusante par la variété et l'habile arrangement des épisodes.

KEANE (John Joseph), évêque américain, né à Ballyshannon (Irlande) en 1839. Il fut nommé évêque de Richmond (1878), et devint, en 1887, recteur de l'Université catholique. Il organisa la représentation de l'Eglise catholique au parlement des religions qui se tint à Chicago en 1893. Ayant été attaqué pour ses idées démocratiques et libérales, Léon XIII lui demanda sa démission de recteur (1896). Il se rendit à Rome, où il fut nommé assistant au trône pontifical, chanoine-évêque de Saint-Jean de Latran et consulteur de la Propagande (1897). Trois ans après, il fut pourvu d'un évêché en Amérique.

KÉANIDES, nom porté par les souverains de la seconde dynastie légendaire de l'Iran, qui succéda aux Pishdadiens (*Paradhâta*). — *Un, Une* KÉANIDE.

— ENCYCL. L'ancêtre des *Kéanides* est Kaï-Kobad, qui eut pour successeurs : Kaï-Kaous, son fils, Kaï-Khosrev, fils de Siavusch, Kaï-Lohrasp, fils d'Arvand, Gushtasp, fils de Lohrasp, Ardeshir, fils d'Isfendiar, Houmaï, fille d'Ardéchir, Darab (*Darius*), fils de Bahman et Darab II, qui fut vaincu par Alexandre le Grand.

KEARNEY-CITY, ville des Etats-Unis (Nebraska [ch.-l. du comté de Buffalo]), sur la rivière Platte; 8.000 hab.; station du chemin de fer du Pacifique. La ville est au centre d'un district agricole important.

KEARSLEY, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), aux environs de la grande cité industrielle de Bolton, dont elle est une dépendance; 7.255 hab. Fabrication de tissus de coton, velours, moussolines, toiles imprimées, etc.

KEARY (Annie), femme de lettres anglaise, née à Bilton (Yorkshire) en 1825, morte à Eastbourne en 1879. Très précoce, elle composa, toute jeune fille, des contes de fées agréablement écrits. Elle rapporta d'Egypte un *Early Egyptian History* (1861). Ses nombreux romans, presque tous consacrés à la peinture de la vie domestique, cachent, sous des apparences aimables, de profondes observations. Les plus connus sont : *Janet's Home* (1863); *Clemency Franklyn* (1866); *Castle Daly* (1875); *a York and a Lancaster Rose* (1876); *a Doubting Heart* (1879).

KEATINGITE n. f. Minér. Variété de bustamite.

KEATS (John), poète anglais, né à Finsbury en 1795, mort à Rome en 1821. Ayant commencé des études de chirurgie, il les abandonna bientôt pour suivre son inclination poétique. Il donnait à vingt-trois ans son premier volume de vers : *Lines in Imitation of Spencer* (1817), où l'on percevait toute l'heureuse influence de Spencer sur son jeune talent; mais il ne prit place vraiment parmi les premiers poètes de son temps qu'en publiant, l'année suivante, *Endymion*, poème dédié aux mânes de Chatterton. Rapidement il donna *Lamia, Isabella, Hypérion* dans *les Tales and Poems* (1820). Toutes ces œuvres furent très attaquées par la critique et, malgré l'admiration de Leigh Hunt et de Shelley, Keats en éprouva un grand chagrin.

Pour se distraire et remettre sa santé, il partit en voyage, parcourut l'Ecosse et l'Irlande, puis se rendit en Italie. C'est là qu'il devait mourir.

Son œuvre est peu considérable ; mais quelques-uns de ses sonnets, certaines pages d'*Endymion* comptent parmi les plus beaux poèmes de toute la littérature anglaise. On leur reproche parfois des négligences de facture, et une sorte de nonchalance prosodique.

KEBAO, île montagneuse de l'Indo-Chine française (Tonkin [prov. de Kouang-Yen]). Important centre de mines de charbon, ayant pour débouché Port-Wallut. Petit arsenal pour la marine de guerre.

KEBARS, population guerrière et anthropophage de la Nouvelle-Guinée. (Les Kebars font cependant un peu d'agriculture et cultivent notamment le tabac, qui constitue pour eux un article d'échange.) — *Un* KEBAR.

KEBBI ou **KABBI**, pays du Soudan central, territoires anglais du Niger. Il est compris à peu près entre le Niger, le Goulbi-N'Kabbi ou rivière de Sokoto et le Dalloul-Maouri. Centres principaux : Birni-N'Kabbi et Argoungou, toutes deux sur le Goulbi-N'Kabbi. Les habitants sont appelés *Kabbaoua*.

KÈBE n. m. Sorte de feutre brodé pour tapis de pied ou pour tentures de portes, qui est fabriqué à Brousse.

KÉBER (*bèr'*) n. m. Membre d'une secte persane qui reconnaît plusieurs dieux, et qui croit à l'immortalité de l'âme.

KEBILLI, ville de la Tunisie méridionale, siège du caïdat des Nefzaoua et d'un commandement militaire ; 5.000 h. Marché fréquenté par les Hamama et les Beni-Zidi.

KÉBIR, mot arabe qui signifie *grand*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots géographiques.

KÉBIR (NAHR EL-) fleuve côtier de la Turquie d'Asie (Syrie), l'Eleuthéros des géographes gréco-romains. Il prend sa source dans le Liban, et coule d'abord vers le N.-E., puis fait un coude brusque vers l'O., et se jette dans la Méditerranée, un peu au S. du village de Samra, la *Zimyra* des Phéniciens. Il sépare les districts du Liban de ceux des Nosaïris. — Un second nahr *el-Kébir* existe un peu plus au nord. Il prend sa source au djebel Akrâd et se jette dans la Méditerranée près de Ladikièh.

KEBLE (John), poète et théologien protestant anglais, né à Fairford en 1792, mort à Bournemouth en 1866. Il fut nommé professeur de poésie et examinateur à Oxford. Mais, plein de goût pour la vie calme et retirée, il abandonna Oxford pour la cure d'Hursley, dans le Hampshire, où il resta jusqu'à sa mort. Keble est surtout célèbre pour la part qu'il eut, avec Pusey et Newman, au mouvement d'Oxford. Il est connu aussi pour ses poésies religieuses : *the Christian Year* (l'Année chrétienne), la *Lyra innocentium* (Lyre des innocents), pensées en vers sur les enfants, et des *Mélanges*, qui offrent quelques-uns des plus intéressants modèles de la poésie sacrée anglaise.

KECHAN, KECHIN, ville de la Turquie d'Europe (vilayet d'Andrinople), sur un sous-affluent du delta de la Maritza ; 5.000 hab.

KECHMISH ou mieux **KISHMISH** n. m. Variété de cépage oriental, que l'on distingue en *kechmish ali violet, kechmish blanc à grains ronds*, et *kechmish blanc à grains oblongs*. Syn. de CORINTHE.

KECSKEMET, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), dans la plaine sablonneuse nommée *Kecskemeter*-Haide qui s'étend entre le Danube et la Theiss ; 48.500 hab. Vignobles ; nombreuses industries.

KEDABEK, bourg de l'Asie russe (Transcaucasie), dans les monts du Petit-Caucase, sur un affluent du Kour. Grande fonderie de cuivre.

KÉDAH, KEDDAH ou **QUEDAH**, ville de l'Asie méridionale, côte occidentale de la péninsule de Malacca, à l'embouchure de la rivière Mangsaï et à l'entrée nord du détroit de Malacca ; 10.000 hab. Capitale du *royaume du Kédah* (20.000 kilom. carr., avec l'annexe insulaire de Langkarah), vassal du Siam, qui s'étend entre les provinces anglaises du Tenassérim et de Wellesley, protégé de l'Angleterre ; pays montueux, chaud, mais arrosé et sain, riche en étain, poivre, riz, ivoire ; 72.000 hab.

KÉDÈS, bourg de la Turquie d'Asie (Palestine), sur le territoire de l'ancienne tribu de Nephtali. Cette ville, qui portait primitivement le nom de Kédech-Nephtali, fut conquise par Josué sur les Chananéens et consacrée comme ville de refuge. Kédès tomba plus tard au pouvoir de Téglatphalasar, et Josèphe la mentionne, sous le nom de *Cydœssa*, comme une place forte des Tyriens.

KÉDIRI, province de la région orientale de Java (Malaisie holland.) ; 6.400 kilom. carr. et 980.000 hab. La capitale, *Kédiri*, sur le Kali Brantas, n'a plus que quelques milliers d'âmes ; nombreux souvenirs religieux, palais, temples, nécropoles, etc.

KEDOE ou **KÉDOU**, province de la région centrale de Java (Malaisie holland.) ; 2.048 kilom. carr. ; 751.000 hab. Ch.-l. *Magelang*. Forêts de teck et chevaux renommés.

KÉDRON, nom moderne du Cédron. V. CÉDRON.

KEEL (pron. angl. *kil'*) n. f. Mesure de poids, usitée dans les mines de charbon anglaises, et qui vaut environ 21 tonnes métriques.

KEELBOT (pron. angl. *kil'-bot'*) n. m. Type de bateau de pêche employé sur les lacs de l'Ecosse.

KEELING (ILES), petit archipel de l'océan Indien, situé à l'O. de Java, à 100 kilom. de l'entrée du détroit de la Sonde. Il se compose de 23 îlots madréporiques, d'une superficie totale de 122 kilom. carr., annexés, en 1887, au gouvernement anglais des *Straits Settlements* ; 554 hab. vivant du trafic de l'huile de cocotier. Lieu de ravitaillement pour la grande pêche.

KEENE, ville des Etats-Unis (New-Hampshire), ch.-l. du comté de Cheshire, sur l'Ashuelot, affluent gauche du Connecticut ; 7.000 hab. Commerce actif de denrées agricoles et de minerais de fer.

KEEPSAKE (pron. angl. *kip'-sèk'* — de *to keep*, garder, et de *sake*, cause, objet) n. m. Mot anglais signif. *chose donnée pour être gardée en souvenir*, et désignant spécialement des livres-albums, illustrés de fines gravures, que l'on offre en cadeau, à Noël et au jour de l'an.

— ENCYCL. Le format de ces livres, élégamment reliés en soie ou en maroquin doré, protégés par un petit étui, varie du petit in-16 à l'in-folio. La mode en vint d'Angleterre et se propagea un peu partout, mais surtout en France ; elle dura de 1820 à 1850 environ. Ces recueils contiennent des morceaux souvent fort curieux de tous les littérateurs de l'époque romantique. Les meilleurs graveurs anglais et français en ont exécuté les planches, que les éditeurs se vendaient ou échangeaient pour illustrer des *keepsakes* différents. Parmi les plus beaux et les plus intéressants, nous citerons : les *Books of Beauty*, de Heath ; *the Keepsake*, de F.-M. Reynolds ; *the Literary Souvenir*, d'A. Watts ; *the Forget-me-not* ; *Paris-Londres*, keepsake français ; *Annales romantiques* ; etc.

KEERBERGEN, comm. de Belgique (prov. de Brabant [arrond. admin. et judic. de Louvain]), sur la Dyle, affluent du Ruppel ; 2.522 hab.

KÉERLIE (*ké-èr'-li*) n. f. Genre de composées eupatoriées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à fleurs en capitules. (Deux espèces, qui croissent au Mexique.) Syn. APHANOSTEPHE.

KEEWATIN, territoire du Dominion canadien, entre la baie d'Hudson à l'E., l'Ontario et le Manitoba au S., le Saskatchewan, l'Athabaska, le Mackenzie à l'O., le Franklin (Terres polaires) au N. ; 730.000 kilom. carr. Terres très froides, encombrées de lacs, peu ou point colonisables ; quelques Indiens y chassent, pêchent, et font le commerce des fourrures.

KEF (LE) ou **EL-KÂF** (*le Rocher*), ville de la Tunisie, accrochée à la montagne du Dyr, vieille forteresse commandant la route d'Algérie, avant la construction du chemin de fer Tunis-Alger ; 6.000 hab., presque tous indigènes. Contrôle civil. Kasbah et enceinte crénelée. Ruines romaines et byzantines de la cité *Sicca Veneria*.

KEFERSTEIN (Chrétien), géologue et érudit allemand, né à Halle en 1784, mort en 1866. Il s'occupa de droit, d'archéologie, de géologie et de minéralogie, et fonda la revue *l'Allemagne géologique* (1821-1831). Citons, parmi ses ouvrages : *Remarques géognostiques sur les formations basaltiques de l'Allemagne occidentale* (1820) ; *Tableau de géognosie comparée* (1825) ; *Exposition de la nature géognostique et géologique de l'Allemagne* (1821-1832) ; *Histoire naturelle du globe terrestre* (1834) ; *Mineralogia polyglotta* (1849) ; *Souvenirs d'un vieux géognote* (1855) ; etc.

KÉFIR ou **KÉPHIR** n. m. Boisson gazeuse fermentée, d'aspect opalescent, de saveur aigrelette, très en faveur dans le Caucase, et assez employée chez les malades et convalescents.

— ENCYCL. On prépare le *kéfir* en mettant en contact le petit-lait avec des *grains de kéfir*. Ces grains jaunâtres, d'odeur caséeuse, du diamètre d'un grain de poivre à celui d'une cerise, de consistance cornée, devenant gélatineuse au contact des liquides, sont formés par l'association d'une bactérie (*dispora Caucasica*) et d'une levure (*saccharomyces kefir*). Mis dans le petit-lait, ils en font fermenter la lactose, d'où production d'alcool et d'acide carbonique ; il se forme aussi de la peptone (provenant de la caséine du petit-lait) et de l'acide lactique. Le kéfir se conserve mal et prend rapidement une odeur butyrique.

KÉGUEM (*ghèm'*) n. m. Idiome sénégalien, qui a beaucoup d'analogie avec le *wolof*. ‖ On dit aussi QUÉQUEM.

KEHL, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Offenbourg]), au confluent de la Kinzig et du Rhin, vis-à-vis de Strasbourg ; 5.600 hab. Autrefois, célèbres imprimeries, où paraissaient les ouvrages défendus ailleurs. Fabriques de tapisserie, papiers peints, toiles métalliques. Beau pont de 235 mètres sur le Rhin. Kehl fut fortifié par Vauban en 1683, pour défendre Strasbourg. Elle fut cédée par la France au margrave de Bade, en 1697. Tour à tour prise et perdue pendant les guerres de l'Autriche avec la France, cette petite ville redevint française en 1796. Elle fut rendue au duc de Bade en 1814 ; ses fortifications furent démolies en 1815. Elle est aujourd'hui comprise dans la zone fortifiée de Strasbourg.

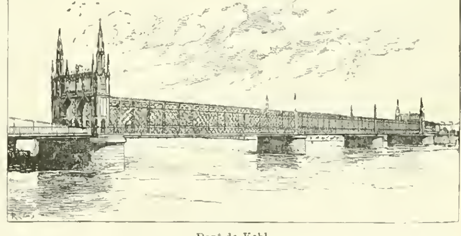
Pont de Kehl.

Kehl (PONT DE), pont construit de 1858 à 1861 pour remplacer l'ancien pont de bateaux qui unissait Strasbourg à la rive droite du Rhin. Les piles, établies sur caissons coulés et noyés, sont en pierre de taille, avec avant-becs et arrière-becs en ogive. Au droit de chaque pile-culée s'élève un portique en fonte moulée, surmonté d'un clocheton gothique et muni, à la partie inférieure, d'un dégagement en ogive donnant accès sur la passerelle latérale. Les portiques sont décorés de statues représentant l'Ill et le Rhin, et, du côté droit, le Rhin et la Kinzig.

KEHREN (Joseph), peintre allemand, né à Hülchrath en 1717, mort à Dusseldorf en 1880. Il se consacra à la peinture religieuse et historique, et travailla, avec Alfred Rethel, à l'exécution des grandes fresques de la *Vie de Charlemagne*, dans la salle de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. Citons encore de lui : *Christ en croix*, le *Bon berger*, décoration d'autel, puis *Justice*, dans la salle des assises de Marienwerder, d'après les dessins de Rethel : *Seigneur, où devons-nous aller ?*, peinture dans l'église catholique de Glottau (1844) ; la *Loreley* (1847) ; etc.

KEÏ ou **KÉ**, groupe insulaire de la Malaisie hollandaise, dans la mer de Banda. Superficie, 124 kilom. carr. pour une trentaine d'îles, dont la principale est *Djout* (682 kilom. carr.) ; 6.000 à 8.000 hab. Le rajah, protégé de la Hollande, réside à Doula, sur la côte ouest de Djout. L'autonomie la plus large est laissée à son peuple, qui vit surtout de la pêche de la nacre.

KEÏ ou **KAÏ**, fleuve côtier de l'Afrique australe, né dans les monts Drakengeber, qui se jette dans l'océan Indien, à 230 kilom. au N.-E. de la baie d'Algoa et du cap Padrone. Le cours de cette rivière sert de limite entre la colonie anglaise du Cap et les territoires cafres de protectorat anglais dits « transkéiens ».

KEIGHLEY ou **KEITHLEY**, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding], sur l'Aire ; 20.012 hab. Cité manufacturière et commerçante, dépendance de Bradford. Fabrication de toiles, draps, cotonnades.

KEILHAUITE (*kè-lo-it'*) n. f. Variété de sphène, riche en yttria. Syn. YTTROTITANITE.

KEIROUN (*kè*) n. m. Nom vulgaire, dans le midi de la France, du *dacus oleæ* ou mouche d'olives. V. DACUS. ‖ On écrit aussi KEIRON, KAIROUN.

KEÏSANIEN (*ni-in*) n. m. Membre d'une secte hétérodoxe de l'islamisme, dont les adeptes prétendaient qu'après la mort d'Hoseïn l'*imamat* revenait non à Zein-el-Abidin, mais à un fils qu'Ali avait eu d'un second mariage, Mohammed, fils de la Hanéfite. (Les keïsaniens considéraient ce Mohammed comme le mahdi, et ils tentèrent d'établir un synchrétisme entre l'islamisme et le christianisme ; ils opposaient au Coran un livre particulier dont un fragment a été conservé par Nowaïri.)

KEISER (Reinhard), musicien allemand, né à Teuchern en 1674, mort à Hambourg en 1739. Elève de l'université de Leipzig, il fit jouer, à vingt ans, son *Basilius*, bientôt suivi de : *Irène, Janus, Ismène*, puis il fonda, en 1700, des concerts dont le succès fut éclatant et, avec l'Anglais Drusike, il prit la direction de l'Opéra. Il séjourna à Saint-Pétersbourg, où il dirigea l'Opéra impérial. Keiser est un des meilleurs et des plus féconds musiciens de l'Allemagne. Il écrivit 116 opéras, plusieurs oratorios, des cantates, des sérénades, de la musique de chambre, etc.

KEITH, paroisse d'Ecosse (comté de Banff), au pied des montagnes ; 4.340 hab. Toiles et lainages.

KEITH (George, dit **comte Marishal**), maréchal écossais, né vers 1693, mort à Potsdam en 1778. Entré jeune dans l'armée, il servit sous Marlborough, se rangea, en 1715, dans le parti jacobite et combattit à Sheriffmuir. Très compromis par ses relations avec le Prétendant, il fut condamné à mort par le parlement, et ses biens furent confisqués. Il réussit à passer en France, puis en Espagne, et revint dans les Highlands, où il souleva les montagnards, et fut de nouveau battu. Keith s'établit en Prusse, où Frédéric II le prit en amitié et le nomma ambassadeur à Paris (1751), puis en Espagne (1759), et gouverneur de Neufchâtel, en 1754. Il fut lié avec Rousseau, et gagna une espèce de célébrité par ses excentricités.

James Keith.

KEITH (James Francis Edward), général anglais, frère du précédent, né près de Peterhead en 1696, mort à Hochkirchen en 1758. Jacobite, il combattit à Sheriffmuir, et, après l'échec définitif, passa en France. Elève de Maupertuis, il devint un mathématicien distingué et fit partie de l'Académie des sciences de Paris. En 1719, il prit part à l'expédition d'Alberoni dans les Hautes Terres, et s'enfuit ensuite en Hollande. Colonel au service de l'Espagne, il assista au siège de Gibraltar, puis s'engagea en Russie, où il fut lieutenant-colonel de la garde de l'impératrice Anne. La succession de Pologne lui procura l'occasion de se distinguer (1733-1735) ; la guerre de Turquie (1737) mit le comble à sa réputation. Keith fut fait gouverneur de l'Ukraine. Durant la guerre de Suède (1741-1743), il prit Willmannstrand, Helsingfors, les îles Aland. La jalousie et les intrigues des grands seigneurs russes l'obligèrent à quitter l'empire. Frédéric le Grand s'empressa de l'accueillir, le nomma feld-maréchal et gouverneur de Berlin. Il eut une part prépondérante dans les opérations de la guerre de Sept ans. La victoire de Lobositz, la défense de Leipzig, la bataille de Rosbach, le siège d'Olmutz sont célèbres dans les annales militaires. Keith fut mortellement blessé à Hochkirchen. Frédéric lui fit élever une statue de marbre à Berlin.

George Keith.

KEITH (George ELPHINSTONE, lord), amiral anglais, né près de Stirling en 1746, mort à Tullialan en 1823. Entré dans la marine en 1761, il se distingua, en 1776, dans la guerre contre les corsaires, se signala, en 1781, en s'emparant du navire hollandais *Rotterdam* ; dans ses moments de loisir, il siégeait au Parlement, où il avait été élu en 1780. En 1793, il s'emparait du fort français La Maldague dont il fut nommé gouverneur. Contre-amiral en 1794, vice-amiral

l'année suivante, il fut envoyé comme commandant en chef aux Indes. Chemin faisant, il s'empara du cap de Bonne-Espérance et des établissements de Ceylan. Il continua la série de ses hauts faits par la prise de Minorque et le bombardement de Gênes (1800), où il obligea Masséna à capituler. Il fut moins heureux à Cadix, où il ne put opérer une descente. C'est lui qui signa la capitulation d'Alexandrie (1801), et il devint l'un des hommes les plus populaires d'Angleterre. Commandant en chef dans la Manche depuis 1812, Keith fut chargé de notifier à Napoléon les mesures relatives à son internement à Sainte-Hélène.

KEITHIE (*kè-tî* — de *Keith*, n. pr.) n. f. Genre de labiées, tribu des satuléiées, comprenant des herbes, parfois des sous-arbrisseaux, dont on connaît sept ou huit espèces brésiliennes.

KEITHIEN (*kè-ti-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une société de quakers, fondée en 1691 par George Keith, qui admettait le baptême et la communion.

KÉKULÉ (Frédéric-Auguste), chimiste allemand, né à Darmstadt en 1829. Après s'être fait recevoir privat-docent de chimie à Heidelberg en 1856, il fut nommé professeur à Gand en 1858, et professeur de chimie et directeur de l'institut de chimie à Bonn en 1865. Kékulé est surtout connu pour son hypothèse sur la constitution de la benzine, à laquelle il attribue une formule hexagonale, permettant d'expliquer l'existence de trois dérivés bisubstitués. (V. BENZINE.) On lui doit aussi les hypothèses sur les composés à *chaîne ouverte* et à *chaîne fermée*. On a de lui : *Traité de chimie organique* ou *De la chimie des combinaisons du carbone* (1861-1867); *Chimie des dérivés du benzol* (1867); *Tableaux servant à l'analyse chimique*, en collaboration avec Wallach.

Kékulé.

KÉKULÉ (Reinhard), archéologue allemand, né à Darmstadt en 1839. Il a professé à Bonn (1870), puis est devenu, en 1889, un des directeurs du musée royal à Berlin et, en même temps, professeur à l'Université. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur les antiquités grecques et romaines, entre autres : *les Figures d'argile grecques de Tanagra* (1878); *les Terres cuites antiques* (1880).

KEK-ZOLO n. m. Variété de cépage noir de Hongrie.

KÉLAOUN (Mélik-Mansour-Seïf-ed-Din), sultan de la dynastie des mamlouks-bahrites d'Egypte, né dans le Kiptchak vers le commencement du XIIIe siècle, mort au Caire en 1290. D'origine mongole, il détrôna Sélamesh, fils de Beïbars, qui n'avait que sept ans, et dut lutter contre les compétitions d'un émir nommé Sonkor-Ashkar, qui se proclama sultan à Damas. Vainqueur, à Homs (1281), des Mongols, qui avaient envahi la Syrie, il poursuivit la lutte contre les chrétiens de Syrie, à qui il enleva Markab (1285), Karak et Tripoli (1288).

KÉLAT ou **KALAL**, ou **KHÉLAT** (*le Château*), ville du Béloutchistan, capitale d'un kanat, sous le protectorat britannique, sur un plateau élevé où naît la Gandava, affluent de l'Indus; 14.000 hab. environ. Climat très rude; la neige séjourne pendant deux mois. Les jardins qui entourent la ville sont fort beaux. Bâtie à l'extrémité d'une chaîne rocheuse, fortifiée naturellement, elle commande les routes de l'Inde, des frontières afghane et persane, de la mer. Cette position attira de bonne heure l'attention de l'Angleterre. Dès 1839, celle-ci prenait la ville, et l'occupait jusqu'en 1841. En 1854, elle imposait au kan un traité de protectorat, renouvelé en 1876. Depuis 1877, un gouverneur général britannique est établi à Kélat. Le kanat couvre toute la région occidentale du Béloutchistan; il comprend les provinces de Saravan, Kélat, Katch-Gaudava, Djalavan et Lous.

KELB (NAHR EL-) [*le fleuve du Chien*], le *Lycus* des géographes anciens, petit fleuve de la Phénicie, qui prend sa source au Sannin, dans le Liban, et se jette dans la Méditerranée, près de Beirout. Près de son embouchure, stèles hiéroglyphiques et cunéiformes, taillées dans le roc : la plus ancienne est de Ramsès II, d'autres sont d'Assur-Nazir-Habal, de Sennachérib, d'Asarhaddon et de quelques autres rois assyriens.

KELBIA (LAC), lac de la Tunisie centrale. C'est une dépression peu profonde, d'environ 100 kilom. carrés, à mi-chemin entre Sousse et Kairouan. Une grande partie des eaux pluviales de la Tunisie du centre s'y rendent par l'oued Zeroud et ses affluents. Presque à sec, pendant l'été, il forme, en hiver, une belle nappe d'eau, dont le trop-plein s'écoule à la mer.

KELEH n. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Égypte, et dont la valeur est d'un peu plus de quinze litres.

KELEK (*ké-lèk'* — mot arabe) n. m. Sorte de radeau formé avec des outres, surmontées de traverses formant plancher. (Les bas-reliefs assyriens en donnent déjà la représentation, et le kelek est encore aujourd'hui en usage.)

Kelek.

KELHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [cercle de Basse-Bavière]), au confluent du Danube et de l'Altmühl; 3.390 hab. Carrières; sur le Michelsberg, près de la ville, monument commémoratif des guerres de 1813-1815.

KELIBIA ou **KÉLIBIYA**, petite ville de la Tunisie, sur la côte nord-est de la presqu'île du cap Bon; 6.000 à 7.000 h. Vieille citadelle turque. Environs fertiles en céréales, oliviers, fèves. C'est l'ancienne cité romaine de *Clypea*.

KÉLIFA (de l'ar. *khalifa*, remplaçant, lieutenant) n. m. Au Maghreb, Substitut du caïd, qui remplit des fonctions analogues à celles des juges de paix.

KELLER (Christophe). V. CELLARIUS.

KELLER (Jacques) [en lat. **Cellarius**], écrivain jésuite, né à Seckingen (Souabe) en 1568, mort à Munich en 1631. Il devint recteur des collèges de Ratisbonne, puis de Munich. L'électeur de Bavière, Maximilien le Grand, le chargea de plusieurs missions diplomatiques. Le P. Keller a publié, en allemand ou en latin, un grand nombre d'ouvrages de controverse religieuse et de polémique politique. Les plus connus sont : *la Doctrine catholique sur l'assassinat des tyrans* (1611); *Avertissement au roi de France, Louis XIII* (1625); *Mystères politiques*, ou *Lettres confidentielles de plusieurs hommes illustres* (1625), en latin. Ces deux derniers livres, traduits en français, critiquaient l'alliance conclue entre la France et les princes protestants; ils furent censurés, à Paris, par la chambre du clergé, et brûlés par sentence du lieutenant civil (1625).

KELLER (les), fondeurs célèbres du XVIIe siècle. L'aîné, JEAN-JACQUES, né à Zurich en 1635, mort à Colmar en 1700, fut nommé par Louis XIV commissaire de l'artillerie à la fonderie royale de Paris. Il appela près de lui son frère, JEAN-BALTHASAR, né à Zurich en 1638, mort à Paris en 1702, qui devint inspecteur de la fonderie de l'Arsenal. Outre les nombreuses pièces d'artillerie fondues par les soins des deux frères avec une rare perfection, il faut citer à leur honneur la plupart des statues en bronze placées dans les jardins de Versailles, la statue de Louis XIV, érigée à Lyon en 1715, mais fondue dès 1674, d'après le modèle de Girardon, et principalement la statue colossale du roi, également de Girardon, érigée à Paris en 1699, sur la place Vendôme, et fondue d'un seul jet. Un alliage très recherché porte le nom des Keller.

KELLER (Henri-Adalbert DE), philologue allemand, né à Pleidelsheim (Wurtemberg) en 1812, mort à Tubingue en 1883. Keller fut alternativement bibliothécaire et professeur de littérature allemande à l'université de Tubingue. Il a édité : *le Roman des sept sages* (1836); *Anciennes légendes françaises* (1839-1840); *Anciens poèmes allemands* (1846); *Drames d'Ayrer* (1865); *le Livre des héros* (1867). Il a présidé, depuis 1849, le Cercle littéraire de Stuttgart, fondé en 1839 en vue de la publication des textes anciens.

KELLER (Godefroy), romancier suisse, né à Glatsfelden, près de Zurich, en 1819, mort à Zurich en 1890. Après avoir quelque temps travaillé la peinture, il publia en 1846 ses premières poésies (*Gedichte*), écrivit un roman autobiographique : *Henri le Vert*, terminé en 1854 et composa des nouvelles publiées sous le titre de : *les Gens de Seldwyla* (1856-1873), son chef-d'œuvre. Il fit paraître encore une série d'œuvres caractérisées, comme les précédentes, par l'humour et l'enjouement; trois recueils de nouvelles : *Sept légendes* (1872); *Nouvelles zurichoises* 1877); *l'Epigramme* (1881), et le roman *Martin Solander* (1886), où la satire politique tient une assez grande place.

KELLER (Emile), homme politique français, né à Belfort en 1828. Elu député du Haut-Rhin en 1859, il combattit la politique italienne de l'Empire (1859), et défendit le pouvoir temporel de la papauté; après avoir échoué en 1863, réélu en 1869, il se rangea dans l'opposition. A la suite des premiers revers de la France, il se mit à la tête d'un corps de volontaires. Elu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, il protesta contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. En 1871, les électeurs de Belfort le choisirent pour leur représentant. Il siégea au centre droit. Il échoua en 1881, mais fut réélu en 1885. On lui doit, entre autres ouvrages : une *Histoire du général de Lamoricière* (1873), et une *Histoire de la défense de Belfort* (1871).

KELLER (Gérard), journaliste et romancier néerlandais, né à Gouda en 1829. Il a composé quelques pièces de théâtre; notamment, *la Fille du barbier*, et un grand nombre de romans, de récits de voyages. Ses ouvrages les plus estimés sont : *la Famille du précepteur* (1858); *un Eté dans le Nord* (1860); *un Eté dans le Midi* (1862); *Paris assiégé* (1871); *Paris massacré* (1872); *Joyaux d'art* (1875); *Diamants* (1876).

KELLER (Ferdinand), peintre allemand, né à Carlsruhe en 1812. Il s'adonna à la peinture d'histoire. Parmi ses œuvres, il faut citer : *la Mort de Philippe II* (1867); *l'Incendie de Rome sous Néron* (1873); *Héro trouvant le cadavre de Léandre*, composition d'un effet très dramatique (1882); une série de compositions sur l'*Art classique*, l'*Art romantique* et les *Sciences* sont à Carlsruhe. Citons encore une allégorie sur la *Fondation de l'empire allemand par Guillaume Ier*. Dans le genre de la peinture allégorique et monumentale, ses œuvres sont dépourvues d'intérêt. Ses portraits, en revanche, sont remarquables : *Grand-duc de Bade*, *Guillaume Ier* (deux fois), *Guillaume II*, *Grande-duchesse d'Oldenbourg et ses filles*, *Grande-duchesse de Bade*, etc. En 1880, il fut nommé directeur de l'Ecole des beaux-arts de Carlsruhe.

KELLER (Ludwig), historien allemand, né à Fritzlar en 1848. Nous citerons de lui : *la Deuxième Guerre punique et ses sources* (1875); *Histoire des anabaptistes et de leur pouvoir à Munster* (1880); *la Contre-réforme en Westphalie* (1881); *la Réforme et les Anciens Partis réformés* (1885), *J. von Staupitz et les Commencements de la Réforme* (1888).

KELLERMANN, comm. de plein exercice d'Algérie (dép. de Constantine [arrond. de Guelma]), sur un affluent de la Seybouse; 2.300 h., dont 2.200 indigènes. Aux environs, dans le djebel Debar, mines de zinc.

KELLERMANN (François-Christophe), duc DE VALMY, maréchal de France, né à Strasbourg en 1735, mort en 1820. A quinze ans, il entra dans l'armée comme cadet, se signala, pendant la guerre de Sept ans, aux affaires de Bergen et de Friedberg, et devint successivement enseigne au Royal-Bavière (1753), lieutenant aux volontaires d'Alsace, capitaine aux volontaires du Dauphiné (1759). En 1770, il fut envoyé en Pologne avec un corps de volontaires, et fut nommé lieutenant-colonel à son retour en France (1772), puis colonel (1780), brigadier (1784) et maréchal de camp (1788). Il adhéra avec enthousiasme à la révolution de 1789 et fut chargé, en 1791, de défendre l'Alsace. Lieutenant général en 1792, il fut mis à la tête de l'armée du centre à Metz. Il alla, avec quarante mille hommes, rejoindre l'armée de Dumouriez en Champagne. Son énergique attitude à Valmy contribua au gain de cette première victoire des armées de la République. Appelé, en 1792, au commandement de l'armée des Alpes et chargé de réduire l'insurrection lyonnaise, il fut arrêté en 1793, resta treize mois à la Conciergerie, puis fut remis en possession de son commandement.

Kellermann.

Pendant toute l'année 1795, il ne cessa de tenir tête aux Autrichiens qui menaçaient d'envahir la Provence; il n'en fut pas moins tenu à l'écart des opérations militaires, après l'arrivée de Bonaparte à l'armée d'Italie, et ne joua plus dès lors qu'un rôle effacé. Nommé par le Directoire inspecteur général de l'armée de Hollande, il accepta de Napoléon Ier les titres de sénateur, de maréchal de France, de duc de Valmy, avec le don du magnifique domaine de Johannisberg. Napoléon l'utilisa en lui donnant le commandement des armées de réserve du Rhin et d'Espagne et des camps d'observation installés sur l'Elbe, sur la Meuse et l'Alsace. En 1814, il se rallia aux Bourbons. La pairie fut sa récompense; il siégea sur les bancs du parti libéral.

KELLERMANN (François-Etienne), duc DE VALMY, général français, fils du maréchal, né à Metz en 1770, mort en 1835. Il devint aide de camp de son père, à l'armée des Alpes. Chef de brigade en 1796, il passa à l'armée d'Italie sous Bonaparte et fut nommé général. Il suivit Macdonald à Rome, Championnet à Naples. Il commandait, à Marengo, une brigade de dragons et fut promu, le lendemain, divisionnaire. Il se signala de nouveau par sa bravoure à Austerlitz, en Portugal (1807) et en Espagne (1809). Malade en 1812, Kellermann reparut sur les champs de bataille de Lutzen et de Bautzen; puis, en 1814, à Mormant et Bar-sur-Aube. Comme son père, il se rallia aux Bourbons en 1814, mais s'empressa d'aller rejoindre Napoléon après son débarquement au golfe Juan. Le 16 juin 1815, aux Quatre-Bras, il enfonça les lignes anglaises à la tête de ses cuirassiers, et fut grièvement blessé le surlendemain à Waterloo. Tenu à l'écart par la seconde Restauration, il adhéra avec enthousiasme au gouvernement de Juillet.

KELLERMANN (François-Christophe-Edmond), duc DE VALMY, homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1802, mort en 1868. Il devint, après la révolution de Juillet, chef de cabinet du ministre des affaires étrangères, puis chargé d'affaires en Suisse (1831). Démissionnaire en 1833, il entra à la rédaction du « Rénovateur », et devint propriétaire de la « Quotidienne », organe légitimiste. Peu après, il fut élu député de Toulouse. Il ne cessa de manifester à la tribune contre la politique étrangère de Louis-Philippe. En 1843, il alla à Londres porter ses hommages au comte de Chambord. Flétri par un vote de la Chambre, il démissionna, avec cinq de ses collègues, et fut réélu. Mais, en 1846, il abandonna la politique militante pour se consacrer à des travaux littéraires. Il a publié, entre autres ouvrages : *la Question d'Orient* (1840); *De la force du droit et du droit de la force* (1850); *Histoire de la campagne de 1800* (1854), d'après des documents laissés par son grand-père; *l'Eglise et l'Etat au XIXe siècle* (1861); *la Turquie et l'Europe en 1867* (1867).

KELLGREN (Johan Henrik), poète suédois, né à Floby (Gothie) en 1751, mort à Stockholm en 1795. Il conquit rapidement la célébrité (1777-1780) par ses poésies, inspirées des érotiques latins et des poètes badins français du XVIIIe siècle. Sa facilité délicate et tendre lui valut le surnom de **Poète de la grâce.** Il fut l'un des treize membres choisis par Gustave III pour faire partie de l'académie suédoise, et le sort l'appela à en être le premier directeur. Enfin, il devint le collaborateur du roi pour la composition d'opéras dont celui-ci lui fournissait les plans : *Enée à Carthage* (1782), représenté en 1799; *la Reine Christine* (1785); *Gustave Vasa* (1786), son chef-d'œuvre; *Gustave-Adolphe et Ebba Brahe* (1788). Journaliste et polémiste, il publia des poésies, critiques, chroniques, toutes empreintes du goût académique et français. Il défendait ces tendances contre celles de l'école nouvelle, représentée par Thorild, rendait un culte à Voltaire et combattait pour le despotisme éclairé, pour les idées de tolérance et la souveraineté de la raison. Son génie s'approfondit; dans des poèmes tels que *la Nouvelle création* (1790), *Sigvarth et Hilma*, *A Christine* (1792), comme dans ses articles, l'épicurien d'antan devenait le chantre de l'amour sérieux, l'apôtre de la liberté, dont il saluait l'avènement dans la Révolution française.

KELLINE (*kèl'-lin'*) n. f. Chim. Glucoside extrait par l'alcool des graines de l'*ammi visnosa* (*herbe aux cure-dents* du midi de la France, *kell* de la basse Egypte, famille des ombellifères), mélangée de chaux. [Elle possède des propriétés narcotiques et vomitives.]

KELLINGHUSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur le Stœr, affluent de l'Elbe; 2.292 hab. Fabrique de poteries et de machines.

KELLY (Hughes), écrivain irlandais, né près du lac de Killarney en 1739, mort à Londres en 1777. Parmi ses comédies, dont quelques-unes ont été jouées avec succès, nous citerons : *la Fausse Délicatesse* (1768), *Un mot suffit au sage* (1770); *l'Ecole des femmes* (1774); *le Roman d'une heure* (1774); *l'Homme raisonnable* (1776). On lui doit, en outre : *Clémentine*, tragédie (1771); *Thespis*, pamphlet spirituel et piquant contre les acteurs de Drury Lane (1768); *les Mémoires d'une fille du monde*, roman. Ses œuvres ont été publiées en 1778.

KELLYA (*kè-li*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des érycinidés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans presque toutes les mers. — ENCYCL. Les *kellya* sont de petite taille; leur coquille lisse, mince, globuleuse, est souvent irrégulière. Elles vivent dans les coquilles mortes, les trous que font les pholades dans les rochers, etc. L'espèce type est la *kellya suborbicularis*, de l'Atlantique.

Kellya.

KELLYELLA (*kè-li-è-la*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *kellyellidés*, comprenant des formes propres aux profondeurs abyssales de l'Atlantique. (Les *kellyella* ont le pied robuste, coudé, avec des tentacules

en arrière: leur coquille est petite, close, renflée, presque orbiculaire et couverte de côtes concentriques. (L'espèce type est la *kellyella abyssicola* de l'Atlantique nord.)

KELLYELLIDÉS (*kè-li-è-li*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les *kellyella* et genres voisins, tels que: *lutetia, allopagus, turtonia, cyamium.* — *Un* KELLYELLIDÉ.

KÉLOTOME n. m. Chir. Syn. de CÉLOTOME.

KÉLOTOMIE n. f. Chir. Syn. de CÉLOTOMIE.

KELP (*kèlp'*) n. m. Barille, caillotis dont on se sert dans la fabrication du verre ou vitre ou de bouteille.

KELPY ou **KELPIE** (*kèl'-pi*) n. m. Mythol. écoss. Esprit des rivières, dont le regard fascine les voyageurs et les attire au fond des eaux.

KELSO, ville d'Ecosse (comté de Roxburgh), sur la rive gauche de la Tweed, vis-à-vis de l'embouchure du Teviot; 5.000 hab. Fabrication de draps. Château des ducs de Roxburgh. Ruines de l'*abbaye de Kelso*.

KELT (*kèlt'* — mot angl.) n. m. Saumon pris peu de temps après la ponte.

KELTSCH, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Weisskirchen]), sur la Juchina; 2.619 hab. Château. Commerce de meubles et de pipes.

KELTY (Mary Ann), femme de lettres anglaise, née à Cambridge en 1789, morte à Londres en 1873. Elle débuta dans les lettres par un roman: *the Favourite of nature* (1821), qui eut un grand succès, et qui fut traduit en français, en 1823, sous le titre de *Eliza Rivers*. Miss Kelty joua un rôle brillant dans la société, jusqu'au jour où elle se convertit brusquement aux pratiques du quakérisme austère. Citons, parmi ses écrits les plus connus: *Early days in the Society of Friends* (1840); *Visiting my relations* (1851); *the Real and the Beau idéal* (1860); *Reminiscences of thought and feeling* (1852); *the Solace of a solitaire* (1869).

KÉ-LUNG ou **KÉ-LOUNG**, ou **KI-LUNG**, ville et port du Japon (île de Formose), non loin du cap Siao-Ki, extrémité nord de l'île; 5.000 hab. Aux environs, importantes mines de houille; riches gisements de soufre; pétrole. Ruines de fortifications espagnoles. Port actif: exportation de thé, camphre, charbon: importation de riz, opium, cotonnades, pétrole, tabac, soies. Port et mines furent occupés, du 5 août 1884 au 22 juin 1885 par la France.

KÉLYPHITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de serpentine.

KEM, fleuve de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangelsk). Il part de la « hauteur des terres » de la frontière de Finlande, descend de lac en lac, baigne Kem et se perd dans le golfe d'Onéga (mer Blanche); 405 kilom.

KEM, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvern. d'Arkhangelsk, sur le *Kem*; 1.800 hab., presque tous pêcheurs. — Le district a 45.479 kilom. carr. et 37.000 hab.

KÉMAKH ou **KEMAK**, ville de la Turquie d'Asie (Arménie [prov. d'Erzeroum]), dominant, dans une situation très forte, la rive gauche du Kara-Sou ou Euphrate occidental; 4.000 hab. environ. Ville fort ancienne; sous les souverains arméniens, elle eut rang de capitale, posséda les tombeaux des rois et leurs plus beaux temples.

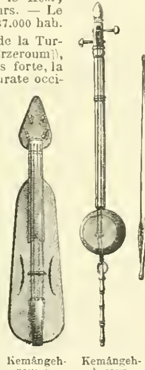
Kemângeh-roumy. Kemângeh-à-gouz.

KEMÂNGEH-À-GOUZ n. m. Instrument de musique à cordes frottées, en usage dans les pays musulmans.

— ENCYCL. Le *kemângeh-à-gouz* est originaire de la Perse, et son nom signifie « viole ancienne ». Il est formé d'une moitié de noix de coco, sur les bords de laquelle est collée une membrane. Le manche est rond, sans divisions, et terminé, à son extrémité, par un chevillier. Les cordes sont en crin de cheval.

KEMÂNGEH-ROUMY n. m. Instrument de musique familier aux pays musulmans.

— ENCYCL. Le *kemângeh-roumy*, fort ancien, semble avoir servi de type et de modèle à la viole d'amour européenne. La caisse sonore est taillée en entier dans une pièce de bois; le manche, le cordier et la table se rapprochent de ceux du violon. L'instrument est monté de quatre cordes de boyau ainsi accordées: et de quatre cordes sympathiques de laiton, dont voici l'accord: On doit noter qu'à l'encontre de la coutume européenne, les Arabes placent les cordes aiguës à gauche.

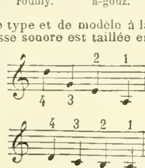

KEMARAT ou **KEMMERAT**, ville de l'Indo-Chine française, ancien chef-lieu d'une province siamoise, placée dans la zone neutre franco-siamoise de la rive droite du Mékong (traité de 1896); résidence d'un commissaire du gouvernement français. Au-dessous, rapides dangereux, qui ont été franchis en 1894 par des canonnières françaises.

KEMBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), sur un affluent de l'Elbe; 2.528 hab.

KEMBLE (John Philip), acteur anglais, né à Preston en 1757, mort à Lausanne en 1823. Il arriva, après bien des échecs, à la perfection dans la représentation des grands rôles du drame anglais, et même de la comédie. Il prit un intérêt dans la direction de Covent Garden, dont il fut la gloire et l'attraction. Il visita le midi de la France et Rome, et alla finir sa vie dans le repos à Lausanne. J. P. Kemble a écrit des prologues, quelques comédies et farces et un volume de vers de jeunesse, sous le titre de *Fugitive pieces* (1780).

KEMBLE (Charles), acteur anglais, frère du précédent, né à Brecknock (pays de Galles) en 1775, mort à Londres en 1854. Son frère le prit avec lui à Covent Garden, dont il devint directeur en 1822; mais la surdité dont il était affecté s'accentuant, il quitta le théâtre en 1840. Charles Kemble adopta pour son théâtre deux pièces de Kotzebue: *Edouard en Ecosse* et *Kamtchatka* ou *le Tribut de l'esclave*, et quelques comédies françaises, comme *le Portrait de Cervantes*, de Dieulafoy, et le mélodrame intitulé *la Tête de bronze*. — Sa femme, *Maria Theresa* DE CAMP, née à Vienne en 1774, morte à Chertsey (Surrey) en 1838, figura dans les ballets de l'Opéra à Londres. On lui doit quelques comédies: *les Premières Fautes, Sourires et larmes*, et *le Lendemain du mariage*.

KEMBLE (Sarah), actrice anglaise, sœur des précédents. V. SIDDONS (Mrs.).

KEMBLE (John Mitchell), philologue et historien anglais, né en 1807, mort à Dublin en 1857, de la famille des précédents. Il se mêla à la rébellion de Torrijos contre Ferdinand VII d'Espagne, puis il revint à l'étude de la philologie. Citons de lui: *the Poems of Beowulf* (1833); une introduction à la *Bibliothèque anglo-saxonne* de Francisque Michel (1836); *Translation of the poem of Beowulf* (1837); *Codex diplomaticus ævi saxonici* (1830-1848); *the Saxons in England* (1849); *State papers and correspondence illustrative of the State of Europe from the revolution to the accession of the house of Hanover* (1857).

KEMBLE (Francesca Ann, dite **Fanny**), actrice anglaise, fille de Charles Kemble, née et morte à Londres (1809-1893). Après avoir joué avec son père, elle donna, à Londres et à Paris, des lectures de Shakspeare. On lui doit des ouvrages dramatiques: *François Ier, l'Etoile de Séville*, des impressions de voyages, des *Souvenirs*, des *Poésies diverses*, etc. — Sa sœur ADÉLAÏDE, née à Londres en 1814, morte en 1879, obtint de grands succès dans *Norma, les Noces de Figaro, la Somnambule, Sémiramide* et *le Mariage secret*.

KÉMÉA n. m. Sorte de taffetas à fleurs, que l'on tirait anciennement de l'Inde.

KEMÉNY (Jean), prince de Transylvanie, né à Bukœs en 1607, mort en 1662. Il prit part aux guerres de Georges Ier Rakoczy. En 1657, il fut pris par les Turcs, qui le gardèrent deux ans. Il écrivit des *Mémoires* pendant sa captivité. Après la mort de Georges II Rakoczy, Kemény fut proclamé prince de Transylvanie (1661); mais, la Turquie ayant soutenu Apafi, la guerre éclata et Kemény périt dans la bataille de Nagy-Szöllös.

KEMÉNY (Sigismond, baron DE), homme politique et romancier hongrois, né à Siebenburgen en 1816, mort à Puszta-Kamarás en 1875. Il a vaillamment lutté pour le dualisme. Kemény a écrit des romans et des nouvelles, qui se distinguent par l'étude psychologique des caractères. On lui doit: *Paul Gyulai* (1844), roman historique; *la Veuve et sa fille* (1857), *les Fanatiques* (1859), son chef-d'œuvre, où il évoque les luttes religieuses de la Transylvanie; *les Temps durs* (1862), épisode de la domination turque; *l'Homme et la Femme, Amour et vanité, Images flottantes, les Abîmes du cœur*.

KEMER-ADRAMIT ou **KÉMER-EDREMID**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [Asie Mineure, prov. de Khodavendikiar]), près du golfe d'*Adramit* ou d'*Edremid*; 4.150 hab. Culture de fruits. Le port est *Aktcheï*.

KÉMI, fleuve de la Russie septentrionale (Laponie finlandaise [gouv. d'Uleaborg]). Il réunit plusieurs torrents, partis des frontières de Russie et de Norvège, remplit le lac *Kémi* et se verse dans le golfe de Bothnie; 408 kilom.

KEMO, rivière du Congo français, affluent de droite de l'Oubangui. Elle naît non loin de Gribingui (Chari), coule vers le S., puis vers le S.-O., et reçoit à droite la Tomi. Sa vallée conduit de l'Oubangui au Chari et au Tchad.

KEMPELEN (Wolfgang, baron DE), mécanicien hongrois, né à Presbourg en 1734, mort à Vienne en 1804. Il est surtout connu par son automate *le Joueur d'échecs*. V. AUTOMATE.

KEMPEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), chef-lieu de cercle; 5.878 hab. Musée d'antiquités. Fabriques d'étoffes de lin, de laine et de soie. En 1642, victoire du général français Guébriant sur les Impériaux.

KEMPEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), sur le Niesjob, sous-affluent de la Warthe; 5.465 hab. Fabriques de savon et distillerie, commerce de pelleteries.

KEMPIS [*kin-piss*] (Thomas HEMERKEN, dit A), écrivain mystique, né à Kempen (diocèse de Cologne) en 1379, mort au couvent de Mont-Sainte-Agnès (Pays-Bas) en 1471. C'est en 1400 qu'il prit, au couvent de Mont-Sainte-Agnès, l'habit de chanoine régulier: il ne reçut le sacerdoce qu'en 1412. Devenu sous-prieur en 1425, il fut chargé de la direction des novices: les troubles qui agitèrent le diocèse d'Utrecht, en 1429, l'obligèrent à quitter son couvent; mais il ne tarda pas à y rentrer, pour ne plus le quitter jusqu'à sa mort, sauf quelques mois passés à Arnheim en 1432, au lit de mort de son frère Jean, religieux comme lui. Calligraphe distingué, Thomas a Kempis, durant sa longue carrière, a copié un grand nombre de manuscrits; il a également composé en latin des ouvrages de piété très estimés, dont les principaux sont: *Sermons aux novices; Dialogue du mépris du monde; Sermons aux frères; Discours*, et *Méditations*. Il a été regardé parfois comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

KEMPTEN (lat. *Cambodunum*), ville d'Allemagne (Bavière [présid. de Souabe]), ch.-l. de cercle, sur l'Iller, affluent droit du Danube; 14.370 hab. Toiles et cotonnades. Principauté au XIe siècle, elle appartient, depuis 1803, à la Bavière. — Le cercle a 75.250 hab.

KEN (*kèn'*) n. f. Epée droite, à deux tranchants, type primitif du sabre japonais, dont sont armés beaucoup de dieux shintoïstes et bouddhistes.

KEN (*ken'*) n. m. Division administrative du Japon, répondant à peu près au département français, et qui est subdivisée en *kori* ou *gori* (districts).

KEN, rivière de l'Inde anglaise, qui naît dans les monts Windbya, court en rapides et cascades vers le N.-N.-E., traverse le Bundelkund, laisse à droite Banda et se verse dans la Djemna, après un cours de 370 kilom.

KÉNAÏ, peuplade des Etats-Unis, dans l'Alaska, sur le fleuve Youkon et le rivage de l'océan Glacial, au nombre de 8.000 ou 10.000. (Ils sont chasseurs, pêcheurs, de race indienne, mais non sans mélange avec les Esquimaux.)

KENAU HASSELAAR (*ke-nô-a-se-lâr*) n. m. Hortic. Belle variété de jacinthe rose.

KENDAL ou **KIRKBI-KENDAL**, ville d'Angleterre (comté de Westmoreland), sur la Kent; 20.000 hab. Fabrication de tissus de laine et de coton, flanelles, draps, chapeaux, cuirs; exploitation et travail du marbre. Ruines du *château de Kendal*. Eglise de la Trinité.

KENDALL, comté des Etats-Unis (Illinois), entre l'Illinois et le Fox River; 20.000 h. Ch.-l. *Oswego* et *Yorkville*.

KENDALL, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Mac-Kean]); 3.000 hab.

KENDALLVILLE, ville des Etats-Unis (Indiana [comté de Noble]); 5.000 hab.

KÉNÉDOUGOU, prov. française de l'Afrique occidentale (Soudan), berceau de la puissance du roi Thiéba, dont le chef-lieu était Sikasso. Le colonel Audéoud s'empara, en mai 1898, de cette ville, que défendit énergiquement Ba-Bemba, fils et successeur de Thiéba.

KÉNÈH, ville d'Egypte (Haute-Egypte), ch.-l. de moudirièh, sur la rive droite du Nil, en face de Dendérah; 24.364 hab., y compris une intéressante colonie de Ghavazzi. Culture du riz, de maïs et de canne à sucre. Fabrication de poteries. Port très actif sur le Nil; commerce considérable entre la haute Egypte et l'Arabie par Koceïr. Fondée, au moment de la décadence de Coptos, sous le nom grec de *Néapolis* ou *Kainopolis* (la *Ville neuve*), abrégé en *Kainé*, d'où le nom moderne, *Kénèh*. Elle se développa pendant la domination mamelouke, mais ce n'est que depuis le commencement du XIXe siècle qu'elle est devenue la ville principale de la Haute Egypte. Commerce de dattes; production de l'opium; fabrication des vases en terre poreuse, connus sous le nom de *goullehs*. — La moudirièh ou province de Kénèh-Koceïr, qui fait partie de la Haute-Egypte, est peuplée de 711.457 hab.

KÉNIA, mont volcanique de l'Afrique orientale anglaise, à l'E. du lac Victoria, et presque sous l'équateur. Découvert par Krapf en 1849, le Kénia a été gravi jusqu'au sommet en 1899 par Mackinder, qui a déterminé son altitude exacte, 5.200 mètres. Autour du sommet, pyramide abrupte de blocs cristallins, où la neige ne peut subsister, s'étendent quinze grands glaciers. Jusque vers 4.200 mètres, les flancs de la montagne sont couverts de forêts.

KENIÈRA, village de l'Afrique occidentale française, sur un sous-affluent du haut Niger; sous ses murs, en 1882, le colonel Borgnis-Desbordes défit Samory en une rencontre qui fut le prélude d'une longue guerre de dix-huit ans.

KENILWORTH, ville d'Angleterre (comté de Warwick); 4.173 hab. Fabrication de peignes en corne; ammoniaque, bleu de Prusse. Ruines d'un château qui fut le théâtre de fameux événements historiques (siège soutenu par les partisans du comte de Montfort; fêtes données à Elisabeth par le comte de Leicester en 1575, etc.). Il en reste le donjon, appelé aussi « tour de César ». Walter Scott y a placé la scène d'un de ses plus beaux romans. V. CHÂTEAU DE KENILWORTH.

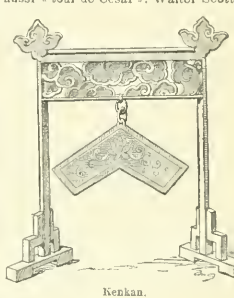
Kenkan.

KENKAN n. m. Gong japonais, formé d'une lame de bronze suspendue à un support de bois sculpté.

KENNA (*kèn'-na*) n. m. Bot. Nom de l'orcanette ou buglosse tinctoriale.

KENNEBEC, fleuve côtier des Etats-Unis (Maine). Il sort du plus grand lac de l'Etat, le Moosehead (311 kil. carr.), baigne Augusta, se double de l'Androscoggin et se perd dans un fjord de l'Atlantique à Bath; 360 kilom.

KENNEBUNK, ville des Etats-Unis (Maine [comté d'York]), sur le *Kennebunk*, fleuve côtier; 2.800 hab. Petit port assez actif; construction de navires, corderie.

KENNEDY (CANAL), détroit de l'océan Glacial arctique, séparant le Groenland de la terre de Grinnel et mettant en communication le détroit de Kane et le canal Robeson.

KENNEDY, district du Queensland (209.116 kilom. carr.), à peu près au centre de cette colonie. Pâturages, plantations de canne à sucre et de coton; 23.543 hab. Ch.-l. *Charters-Towers*.

KENNEDY (John Pitt), ingénieur militaire anglais, né à Donagh en 1796, mort à Londres en 1879. Il se consacra avec un certain succès à l'œuvre de réforme du déplorable système d'agriculture suivi jusque-là en Irlande. Napier l'appela à ses côtés, dans son commandement en chef de l'Inde (1849). Kennedy construisit alors des routes à travers le Thibet et traça des plans pour la construction de chemins de fer. Sa santé l'obligea à demander son rappel. Il a laissé un très grand nombre de travaux techniques, entre autres: *British home and colonial empire* (1865-1869).

KENNÉDYE ou **KENNÉDIE** (*kè-né-di*) n. f. Bot. Genre de légumineuses phaséolées, voisin des glycines.

— ENCYCL. Les *kennédyes* sont des arbrisseaux rampants ou volubiles, à feuilles simples ou composées de trois folioles, à grandes fleurs rouges ou violacées, solitaires ou réunies en bouquets: le fruit est une gousse. On en connaît douze espèces, qui croissent en Australie, et plusieurs sont cultivées dans les jardins européens; on les tient en serre froide ou tempérée; elles sont rustiques et peu difficiles sur la nature du sol. La *kennédye rouge* atteint jusqu'à 10 mètres; ses grandes feuilles, d'un pourpre foncé, paraissent en hiver.

Kennédye

KENNEL-BOOK (pron. angl. *kèn'-l'-bouk'* — littéral. *livre du chenil*) n. m. Livre sur lequel on inscrit la date de naissance des chiens de certaines races et les noms de leurs père et mère.

KENNEL-KOHLE (pron. angl. *kèn'-l'-kôl'*) n. m. Variété du charbon de terre en Irlande.

KENNETH Ier (Macalpin), roi d'Ecosse, mort en 860. Fils d'Alpin, il succéda à son père, comme roi de Galloway, en 834. Il combattit avec succès les Danois et les Pictes, devint, en 844, roi d'Ecosse, et transporta le siège de son gouvernement de la Dalriade, trop exposée aux incursions des pirates, à Scone. Il fonda l'église de Dunkeld, où il transféra les reliques de saint Colomban, et ce nouveau siège épiscopal devint le centre religieux du nouveau royaume. Il est considéré comme le fondateur de la dynastie écossaise. Son frère, Donald V, lui succéda (861).

KENNETH II, roi d'Ecosse, fils de Malcolm Ier. Il monta sur le trône en 971, guerroya en Northumbrie et ne rendit jamais hommage à Eadgar, roi de Wessex. Kenneth fut assassiné en 995 par les chefs d'Angus, qui l'avaient attiré dans un guet-apens ourdi par une de leurs filles, Fenella.

KENNETH III, neveu du précédent. Il devint roi d'Ecosse en 997, et mourut vers 1005.

KENNEY (James), auteur dramatique anglais, né en Irlande en 1780, mort à Londres en 1849. Il se fit connaître par une farce : *Raising the wind*, qui eut à Covent Garden un succès considérable (1803). Depuis, il a beaucoup produit. Citons de lui : *the World* (1808) ; *Love, law and physic* (181?), et surtout *Sweet hearts and wives* (1823), qui se joue toujours. Kenney était très au courant de la littérature française ; il séjourna longtemps en France, où il épousa la fille du critique Louis Sébastien Mercier.

KENNEY (Charles Lamb), littérateur anglais, né à Bellevue (Seine-et-Oise) en 1821, mort à Londres en 1881. Il débuta à dix-neuf ans, comme reporter au « Times », s'employa activement au lancement de diverses grandes affaires, comme l'Exposition de Londres de 1851, le canal de Suez, etc. En 1858, il entra dans l'état-major du « Standard ». Spirituel et grand amateur de mystifications, très répandu dans le monde artistique et littéraire de Londres, il fut, en compagnie de Dickens et de Thackeray, une des célébrités de l'époque. C'est lui qui a introduit en Angleterre l'opéra bouffe français, et notamment : *la Belle Hélène, la Princesse de Trébizonde, la Grande-Duchesse*, etc. Il a écrit un certain nombre de pièces jouées avec succès, beaucoup de chansons devenues populaires, des traductions d'opérettes et opéras français : *Lucie de Lammermoor, les Noces de Figaro, la Fille du régiment, la Muette de Portici, le Domino noir, la Favorite*, etc. — Ses enfants, HORACE et ROSA **Kenney**, ont été des acteurs de talent.

KENNINGTON, division de la commune de Lambeth (Angleterre [comté de Surrey]), rattachée aujourd'hui à l'agglomération londonienne.

KÉNOMÈRE (du gr. *kénos*, vide, et *méros*, partie) adj. Chim. Se dit des corps isomères par kénomérie.

KÉNOMÉRIE (*rî* — rad. *kénomère*) n. f. Chim. Cas particulier de l'isomérie.

— ENCYCL. Berthelot a désigné sous ce nom « l'isomérie des corps formés par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts. Ainsi, deux composés distincts peuvent perdre, par l'effet de certaines décompositions, des groupes différents d'éléments, de façon à être ramenés à une composition identique. La même chose peut arriver lorsque deux composés isomériques perdent les mêmes éléments. Or, dans un cas comme dans l'autre, on conçoit à priori que les deux dérivés puissent demeurer distincts par leurs propriétés physiques et chimiques. » Prenons des exemples. L'aldéhyde et l'oxyde d'éthylène sont des corps kénomères, produits par élimination d'éléments différents dans des corps différents :

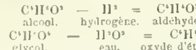

$$C^4H^6O^2 \quad - \quad H^2 \quad = \quad C^4H^4O^2$$
alcool. hydrogène. aldéhyde.

$$C^4H^6O^4 \quad - \quad H^2O^2 \quad = \quad C^4H^4O^2$$
glycol. eau. oxyde d'éthylène.

Parfois, les deux kénomères prennent naissance l'un au lieu de l'autre. « C'est ainsi, dit Würtz, que l'oxyde d'éthylène ne se forme point quand on traite le glycol par des agents déshydratants, tels que le chlorure de zinc. Dans ces circonstances, on obtient, indépendamment d'autres produits, de l'aldéhyde, c'est-à-dire un isomère de l'oxyde d'éthylène. »

Dans d'autres cas, la *kénomérie* est observée dans des corps qui dérivent de générateurs isomères, par élimination d'éléments identiques.

KENONG n. m. Instrument de musique javanais, fait d'un gros bassin de cuivre qui repose sur quatre cordes tendues en croix, au travers d'une caisse carrée, et que l'on frappe avec un marteau de bois.

Kenong.

KENOSHA, ville des Etats-Unis (Wisconsin), autrefois *Southport*, sur le lac Michigan ; 5.000 hab. Port animé, qui exporte des céréales et des farines. Capitale du comté du même nom.

KÉNOUS ou **KENNOUS**, nom que se donnent les Nubiens qui habitent au voisinage de la cataracte d'Assouan. (Leur nom dérive de celui de *Kenousit, Kanousit*, que portait le territoire où ils vivent, dès la plus haute antiquité.) — *Un* KENOU ou KENNOU.

KÉNOZOÏQUE (du gr. *kainos*, nouveau, et *zôon*, animal) adj. Se dit des terrains tertiaires, qui contiennent les animaux les plus récents.

KENRICK (William), auteur dramatique et critique anglais, né à Watford en 1725, mort à Londres en 1779. Sa première pièce, *les Noces de Falstaff* (1766), est un excellent pastiche qu'il donna d'abord comme une œuvre de Shakspeare. Citons encore de lui : *l'Immortalité de l'âme* (1751) ; une *Critique de la nouvelle édition de Shakspeare par Johnson* (1765) ; un *Dictionnaire anglais* (1773) et de bonnes traductions de l'*Emile* et de *la Nouvelle Héloïse*. Il avait fondé la *London Review*, en 1775.

KENRICK (Francis Patrick), archevêque de Baltimore, né à Dublin en 1797, mort à Baltimore en 1863. Il présida par délégation du pape Pie IX, le premier concile qui ait siégé aux Etats-Unis (1852). Il essaya d'empêcher la guerre de Sécession et jouit, même parmi les protestants, d'une grande popularité. Il a publié, en latin, une *Théologie dogmatique* (1839-1840), et une *Théologie morale* (1841-1843). — Son frère, PETER RICHARD, archevêque de Saint-Louis, né à Dublin en 1806, mort à Saint-Louis en 1892, est l'auteur d'un traité écrit en anglais sur les *Ordinations anglicanes*.

KENSINGTON, paroisse d'Angleterre (comté de Middlesex). Ce n'est plus qu'un quartier de Londres, à l'O. d'Hyde-Park, sur la rive gauche de la Tamise. Château royal servant de musée et vaste parc servant de promenade aux habitants de Londres. Le *South Kensington Museum* est, de tous les musées de Londres, le plus riche

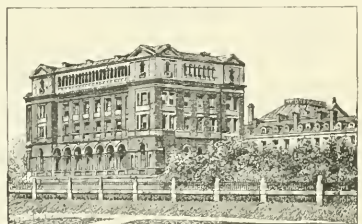

Musée de Kensington.

après le British Museum. On y trouve un peu de tout : livres et tableaux, porcelaines et sculptures, bronzes, bijoux, poteries, machines, instruments de physique, reproductions de monuments, etc. On y remarque surtout d'admirables cartons de Raphaël, de très belles sculptures de la Renaissance italienne, les plus anciennes machines d'Arkwright, de Watt et de Stephenson. Les collections de Kensington servent de matière à des cours très importants, professés dans l'établissement même.

KENT, comté maritime de l'Angleterre méridionale, comprenant la presqu'île largement articulée qui termine, au S.-E., la terre anglaise. Le comté de Kent est limité au N. par la Tamise et la mer du Nord ; à l'O., il touche aux comtés de Sussex, de Surrey, de Middlesex. Superficie : 4.048 kilom. carr. ; 1.025.000 hab. Ch.-l. *Maidstone*. Sol montueux, de formation jurassique et tertiaire, où les North Downs et les Quarry Hills, formant à l'O. et au S.-O., la région argileuse du Weald, reproduisent de l'autre côté du Pas de Calais la disposition générale des terrains et du relief du Boulonnais français, et viennent, de Walmer à Folkestone, opposer aux vagues de hautes falaises de craie, que la mer érode sans cesse, particulièrement aux environs de Douvres. Climat très tempéré et humide, assurant à la terre une fécondité remarquable. Le comté de Kent est, au point de vue de l'agriculture et surtout de l'élevage, parmi les premiers de la Grande-Bretagne, produisant en abondance le houblon et le blé, nourrissant une très belle race bovine. L'industrie, par contre, est relativement peu développée, et l'absence, sur la côte du Pas de Calais, de bonnes rades, éloigne de la mer les populations. Douvres et Folkestone sont surtout des ports d'échange rapide entre Paris et Londres.

KENT, comté des Etats-Unis (Delaware) ; 40.000 hab. Ch.-l. *Dover*. — Comté de l'Etat de Maryland ; 20.000 hab. Ch.-l. *Chestertown*. — Comté de l'Etat de Michigan ; 90.000 hab. Ch.-l. *Grand-Rapids*.

KENT (William), architecte et sculpteur anglais, né près d'York en 1685, mort à Burlington en 1748. Il s'est fait connaître, au dire de Walpole, pour avoir construit le château de Holkam, dans le comté de Norfolk, dont il dessina le parc d'après les règles qui, appliquées après lui, ont constitué ce qu'on appelle communément un *jardin anglais*. Cette innovation n'était pas encore connue de l'Angleterre, bien que Dufresny l'eût employée en France depuis quelques années. Le succès des jardins anglais valut à Kent une fortune rapide ; car c'est lui qui dessina tous les parcs qui furent créés de son temps. On ne cite de Kent, comme sculpture, que le *Monument de Shakspeare*, à Westminster.

KENT (Edward Augustus, duc DE), quatrième fils de George III d'Angleterre et de la reine Charlotte, né à Buckingham en 1767, mort à Sidmouth en 1820. Dès sa jeunesse, il fit des dettes, dont il traîna le poids à travers toute son existence. Son père, furieux, lui donna un commandement à Gibraltar ; il s'y fit tellement détester qu'on dut le rappeler d'urgence (1791) ; on l'exila alors au Canada. Il se battit courageusement à la Martinique (1794). Général en 1799, il fut nommé, en 1802, gouverneur de Gibraltar, d'où il fut encore bientôt rappelé. Feld-maréchal en 1805, le duc de Kent n'eut jamais une occasion de faire la preuve de ses talents. Il s'occupa, à partir de 1810, avec assez d'assiduité, des débats parlementaires. Il avait épousé, en 1818, la princesse Victoria-Marie-Louise de Saxe-Saalfeld-Cobourg, dont il eut une fille, qui fut la reine Victoria.

KENT (William-Charles-Mark), poète et publiciste anglais, né à Londres en 1823. Il a occupé une place importante dans le journalisme, et a collaboré à plusieurs grandes revues. Parmi ses recueils poétiques, on peut citer : *Aletheia* (1850) ; *le Pays des Rêves* (1862). Il a publié de curieux portraits politiques, sous le titre de : *Ministère Derby, Ministère Gladstone*, un livre intéressant sur le *Catholicisme*, et une étude sur *Charles Dickens*.

KEN-TAO, localité de l'Indo-Chine française, au confluent du Nam-Houang et du Mékong, ancien ch.-l. d'une province siamoise, aujourd'hui dans la zone neutre franco-siamoise de la rive droite du Mékong (traité de 1896).

KENTIA (de *Kent*, n. pr.) n. m. Genre d'arécées, comprenant des palmiers à feuilles pinnatiséquées, à spadices étalés, dont on connaît trois espèces océaniennes.

KENTROPHYLLE (du gr. *kentron*, aiguille, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Genre de composées carduacées.

— ENCYCL. Le genre *kentrophylle* comprend des plantes herbacées, à feuilles alternes, ovales, lancéolées, épineuses au sommet ; les fleurs sont groupées en capitules solitaires terminaux. On en connaît sept espèces, qui croissent surtout dans l'Europe australe et la région méditerranéenne. Une espèce s'avance davantage vers le N., et se trouve aux environs de Paris. C'est le *kentrophylle laineux*, vulgairement nommé *carthame laineux* ou *chardon bénit*, à fleurs jaunes, groupées en un gros capitule ovoïde. Il est employé en médecine, comme sudorifique.

Kentrophylle : *a*, fleur.

KENTUCKY, rivière des Etats-Unis, tout entière dans l'Etat auquel elle a donné son nom. Elle se forme, à Proctor, de trois branches nées du versant ouest des Alleghanys, court en un cañon calcaire, traverse la capitale de l'Etat, Frankfort, et s'achève dans l'Ohio, rive gauche, en amont des chutes de Louisville ; 375 kilom.

KENTUCKY, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, limité au N. par le cours de l'Ohio, qui le sépare des trois Etats d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois, à l'O. par le cours du Mississipi ; à l'E., il confine à un chaînon des Alleghanys, depuis le cours de la rivière Big-Sandy jusqu'à la brèche dite Cumberland-Gap ; enfin, il est séparé du Tennessee par une ligne géométrique qui suit 36°30' de latitude ; 101.630 kilom. carr. ; 1.858.635 hab. L'Etat appartient presque en entier au bassin de l'Ohio, et doit son nom à l'affluent de cette rivière, le *Kentucky*. C'est un pays fertile, sauf en quelques endroits, où la roche calcaire se perce d'entonnoirs et manque de ruisseaux ; c'est surtout une contrée agricole ; il produit environ le tiers des tabacs de tous les Etats de l'Union ; dans la région dite du « blue grass », on élève d'excellents chevaux. L'industrie existe surtout dans les villes riveraines de l'Ohio et dans les régions minières du versant des Alleghanys : la partie sud-orientale de l'Etat, couverte de forêts, exploite en outre des mines de houille et de fer, et fournit aussi du pétrole, du gaz naturel et du grès bitumineux. Cap. *Frankfort*.

KENTY, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Biala]), sur la rive de la Sola ; 5.235 hab. Couvents. Fabrique de draps. Tannerie.

KENZINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg]), sur l'Elz ; 2.570 hab. Carrière de grès. Culture du tabac et fabrique de cigares. Eaux minérales.

KEOKUK, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Lee, entre le Mississipi et le Desmoines, au-dessus de leur confluent, sur une sorte de péninsule, en aval des rapides. Un canal de 13 kilom. contourne le seuil calcaire, ce qui donne à Keokuk une importance exceptionnelle comme escale ; 14.100 hab. Centre industriel actif.

KÉORO-EVA, dieu des îles Hawaï. On lui offrait des cochons, que le prêtre marquait d'un signe à l'oreille et qu'on laissait ensuite vaquer dans l'île.

KEP, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin), dont le général de Négrier s'empara en 1884 ; station de la voie ferrée Hanoï-Langson, et chef-lieu de province.

KÉPI (de l'allem. *kæppi*, dimin. de *kappe*, bonnet) n. m. Coiffure militaire portée par la plupart des corps de troupes de l'armée française. ‖ Coiffure de même forme, que portent les collégiens.

— ENCYCL. Le *képi* a pris naissance lors de la conquête de l'Algérie, comme un allégement du shako. Sa forme, d'abord de forme cylindrique, assez élevée, varia peu à peu ; vers 1870, il avait atteint le minimum de ses dimensions, un peu réaugmentées depuis, en même temps que sa visière plate et rectangulaire devenait convexe et arrondie en avant. Le képi comprend trois parties : le *bandeau*, qui entoure la tête ; le *calot*, plat, circulaire ou légèrement ovale, qui ferme la coiffure par en haut ; le *turban*, qui réunit le bandeau au calot et sur lequel sont cousues les soutaches indiquant les grades. Dans toutes les armes, autres que la cavalerie, un képi dit « de 1re tenue » porte une ornementation particulière, composée d'un pompon ou plumet fixé au calot, de la cocarde nationale et d'un attribut de même métal que le bouton, dont la nature : grenade, cor de chasse, canons croisés, etc., varie suivant l'arme. Le képi de la gendarmerie et de la garde républicaine est orné d'un galon plat, large d'environ 1 centimètre, à l'assemblage du bandeau et du turban. Il en est de même de celui des élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de santé militaire de Lyon.

Képis : 1. 1830 ; 2. 1860 ; 3. Mou (1900) ; 4. Rigide (1900).

KÉPHIR n. m. V. KÉFIR.

KÉPISME (*pissm'*) n. m. Manie du képi et de tout ce qui est propre à la vie du soldat.

KÉPLER ou **KEPPLER**, ou **KEPLER** (Jean), savant allemand, un des créateurs de l'astronomie moderne, né près de Weil (Wurtemberg) en 1571, mort à Ratisbonne en 1630. Fils d'un cabaretier, il aida d'abord ses parents

dans leur auberge et aux champs, puis fut admis gratuitement aux séminaires d'Adelberg (1584), de Maulbrunn (1586) et de Tubingue (1589). Expulsé de cette dernière école pour ses opinions peu orthodoxes, il suivit les cours de mathématiques de l'Université et fut nommé, à vingt-deux ans, professeur de mathématiques à Gratz, en Styrie.

En 1599, les persécutions religieuses l'obligèrent à quitter Gratz. Tycho-Brahé l'appela à Prague pour l'aider dans la composition de ses *Tables Rudolphines;* à la mort de Tycho (1601), il lui succéda comme astronome de l'empereur Rodolphe II. La vie de Képler n'offre plus qu'une série de misères domestiques et d'infortunes de toutes sortes. Malheureux avec une femme acariâtre, qui devint épileptique, puis folle, il fut, dans un second mariage, accablé d'enfants. En 1611, il fut obligé d'aller intercéder auprès du duc de Bavière, pour sauver sa mère, sur le point d'être brûlée comme sorcière. Pensionné par des princes et manquant le plus souvent de pain, Képler sut quand même poursuivre ses études profondes et ardues. Il mourut pendant un des fréquents voyages qu'il faisait, pour essayer de toucher ses appointements arriérés.

Képler.

Le premier ouvrage de Képler est son *Prodromus dissertationum cosmographicarum, continens mysterium cosmographicum de admirabili proportione orbium cælestium,* etc. (1596). Dans l'intervalle, Képler s'était presque exclusivement occupé d'achever les *Tables Rudolphines.* Outre les calculs astronomiques et de bonnes et solides raisons à l'appui du système de Copernic, le *Prodromus* contient beaucoup de divagations astrologiques, musicales, etc. Les *Harmonices mundi libri V de figurarum regularium,* etc. (1619), participent encore de la première manière de Képler.

Antérieurement aux *Harmonies,* Képler avait publié, en 1604, sous ce titre : *Ad Vitellionem Paralipomena quibus astronomiæ pars optica traditur,* etc., un ouvrage plus posé, mieux raisonné, où l'on trouve une très bonne table des réfractions. En 1606, l'apparition subite d'une nouvelle étoile le faisait retomber dans ses écarts ; le titre du livre qu'il publia sur cette étoile suffit pour le faire juger : *J. Kepleri, de stella nova in pede Serpentarii, et qui sub ejus exortum de novo iniit Trigono igneo, libellus astronomicis, physicis, metaphysicis, meteorologicis et astrologicis disputationibus ἐνδόξοις et παραδόξοις plenus.*

L'ouvrage qui assure à Kepler une gloire immortelle est de 1609; il parut sous ce titre : *Astronomia nova seu Physica cælestis tradita commentariis de motibus stellæ Martis,* etc. C'est là qu'il énonça les trois lois qui portent son nom. Nous citerons encore : la *Dioptrique,* où il décrit sa lunette astronomique; une table des logarithmes (1624); *Epitome astronomiæ Copernicanæ* (1618-1622); *Tychonis-Brahei Dani Hyperaspistes,* etc., réfutation d'un détracteur de Tycho-Brahé; *Nova dissertatiuncula de fundamentis astrologiæ* (1602); *De cometa anni 1604: Narratio de quatuor Jovis satellitibus* (1610-1611); *Apologia Harmonices mundi* (1622); *Discursus conjunctionis Saturni et Jovis in Leone* (1623); enfin, sa *Stereometria doliorum,* purement géométrique, dans laquelle il se propose la cubature des solides engendrés par les coniques tournant autour d'axes contenus dans leurs plans.

Képler (LOIS DE). V. PLANÈTE.

KÉPLÉRIEN, ENNE *(ri-in, èn')* adj. Qui appartient à Képler : *Hypothèses* KÉPLÉRIENNES.

KEPPEL (Auguste, vicomte), amiral anglais, né en 1725, mort en 1786. Entré dans la marine en 1735, il fit partie du célèbre voyage d'Anson autour du monde (1740). En 1758, il fut chargé de commander l'escadre envoyée pour occuper les établissements français de Gorée. Il se distingua, en 1759, à la bataille de Quiberon, et il eut une part importante, en 1761, à la conquête de La Havane. Amiral en 1778, il reçut la direction de la flotte destinée à combattre la France. Il empêcha l'amiral La Clocheterie de sortir de Brest, mais il ne put obtenir l'avantage sur le comte d'Orvilliers à Ouessant. Traduit devant une cour martiale, il fut acquitté (1779). Il se fit alors nommer député de Windsor, et critiqua âprement la gestion de la marine. Il occupa les fonctions de premier lord de l'Amirauté en 1782, et les garda jusqu'à la fin de 1783.

KEPPEL (Georges-Thomas). V. ALBEMARLE.

KÉRABAU n. m. Zool. V. KARBAU.

KÉRAÏTES, peuplade mongole sur les rives de l'Amour. — *Un, Une* KÉRAÏTE.

KÉRAK ou **KARAK,** ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. de Damas]), près de l'oued *Kérak,* tributaire de la mer Morte ; 9.000 hab. environ, en grande majorité musulmans. Kérak, aujourd'hui très déchue, fut jadis, sous le nom de Kraka-Moab, la capitale des Moabites, souvent citée dans les Livres saints. Elle fut prise par les croisés, fortifiée puissamment par le roi Foulques, et devint le siège d'un évêché qui subsista jusqu'en 1188, date à laquelle Saladin s'empara de la forteresse.

KÉRALIO (Louis-Félix GUYNEMENT, chevalier DE), né à Rennes en 1731, mort à Grosley en 1793. Professeur de tactique à l'École militaire de Paris, il publia son cours sous le titre de : *Recherches sur les principes généraux de la tactique.* Il s'était livré à de savantes recherches sur les origines et l'histoire des peuples du Nord, et fut membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1780).

KÉRALIO (Agathon GUYNEMENT, chevalier DE), général français, frère du précédent, né en 1734, mort en 1788. Après avoir été précepteur du roi de Bavière, Maximilien-Joseph, il fut nommé maréchal de camp et sous-inspecteur général des écoles militaires. C'est en cette qualité que, dans un rapport sur les élèves de l'école de Brienne, il signala, dans une note restée célèbre, l'aptitude du jeune Bonaparte pour les mathématiques, le représentant comme appelé à faire « un excellent marin ». — Sa fille, LOUISE-FÉLICITÉ (1758-1821), a publié diverses traductions de l'anglais et de l'italien, et donné, sous l'Empire, une série de romans. Elle avait épousé le conventionnel Robert de Givet.

KÉRAMIDE n. m. Bot. Syn. de CONCEPTACLE.

KÉRAMION n. m. Antiq. gr. Nom donné parfois au *métrète,* mesure principale de capacité pour les liquides.

KERANIOU (Ange-Bon-Marie LE ROY DE), littérateur français, né à Montauban (Ille-et-Vilaine) en 1829, mort en 1872. S'étant rendu à Paris, il y fit représenter : *Noblesse oblige* (1859); *Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit* (1860), puis publia des romans : *les Valets de grande maison* (1860); *les Infâmes* (1863); *la Femme du spirite* (1866); etc.

KÉRAPHYLLEUX *(ké, fi-leu),* **EUSE** [du gr. *kéras,* corne, et *phullon,* feuillet] adj. Art vétér. Se dit du tissu corné de la paroi du sabot de cheval, qui forme à sa face interne de nombreuses lames verticales s'engrenant avec les lames correspondantes du tissu podophylleux. (Ces feuillets permettent la poussée de la corne par glissement, sans que l'adhérence des tissus cornés avec la chair qui revêt la troisième phalange soit compromise.)

KÉRAPHYLLOCÈLE *(ké, fi-lo-sèl'* — de *kéraphylleux,* et du gr. *kélé,* tumeur) n. m. Tumeur du tissu kéraphylleux.

— ENCYCL. Art vétér. Le *kéraphyllocèle* est une tumeur longitudinale, qui se montre dans l'épaisseur du sabot, surtout à la face interne, et qui, comprimant les tissus vivants, fait beaucoup souffrir le cheval. Il est souvent la conséquence d'une seime, fente du sabot dans toute son épaisseur, qui intéresse le tissu kéraphylleux, et irrite le tissu podophylleux correspondant, d'où sécrétion d'une couche de corne pathologique, qui vient fermer la seime en dessous, mais en formant un kéraphyllocèle.

L'enlèvement du kéraphyllocèle se fait de deux manières : *par amincissement,* en enlevant couche par couche, à coups de rénette, toute la tumeur ; ou en *l'extirpant* d'un seul coup, après l'avoir délimitée par deux profonds sillons creusés dans la corne jusqu'au vif par la rénette. L'arrachement se fait brusquement, au moyen de la tricoise.

KÉRARGYRE n. m. Minér. Syn. de CÉRARGYRITE.

KÉRATECTASIE *(tèk', zî* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *ektasis,* extension) n. f. Pathol. Ectasie ou saillie de la cornée, consécutive à une inflammation de cet organe non suivie de perforation.

KÉRATECTOMIE *(tèk', mî* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *ektomê,* amputation) n. f. Chir. Excision de la cornée.

KÉRATERPÉTON *(tèr')* n. m. Paléont. Genre d'amphibiens stégocéphales, famille des nectridés, comprenant de grands animaux fossiles dans les terrains paléozoïques.

— ENCYCL. Les *kérateroétons* étaient des batraciens allongés, à grande queue, à tête plate munie de deux fortes cornes en arrière ; leur corps était armé de boucliers larges et plats, et leur ventre d'écailles carrées. Les espèces connues ont été découvertes dans le permien de Bohême et le carbonifère d'Irlande.

KÉRATINE (du gr. *kéras, atos,* corne) n. f. Substance fondamentale des productions tégumentaires et cornées, cheveux, poils, laine, ongles, sabots, cornes, plumes, etc.

— ENCYCL. La *kératine* est une substance albuminoïde, qui renferme du soufre et donne à haute température, sous l'influence des acides minéraux, comme produits de décomposition de l'acide carbonique, de l'ammoniaque, des acides amidés, et surtout de la tyrosine; elle est très résistante aux agents chimiques, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et n'est attaquée ni par les acides étendus, le suc gastrique ou le suc pancréatique; en revanche, les alcalis caustiques et les acides forts à l'ébullition la décomposent. On rencontre la kératine non seulement dans les productions épidermiques, mais aussi dans les épithéliums, dans le système nerveux (*neurokératine*); une substance très analogue constitue les enveloppes ou membranes cellulaires. Elle paraît se produire aux dépens des noyaux des cellules épithéliales. V. KÉRATINISATION.

KÉRATINISATION *(si-on)* n. f. Formation de la kératine.

— ENCYCL. La kératine apparaît au cours du fonctionnement des cellules épithéliales. D'après Rabl, elle provient du noyau cellulaire, par transformation, non de la chromatine, mais d'une partie constitutive de ce noyau mal connue, et se solidifie en atteignant la périphérie.

La kératine envahit peu à peu tout le corps cellulaire, et le cytoplasma et le noyau dégénèrent et meurent; les parties relativement rigides, ainsi constituées, peuvent s'allonger et forment souvent des organes de protection ou de défense (poils, cheveux, ongles, cornes, sabots, etc.). La formation de la kératine explique les modifications de la peau au cours de l'âge; la peau durcit, devient écailleuse, se desquame et se couvre de rides, qui figent pour ainsi dire la forme que prend la peau sous l'action des contractions musculaires des muscles sous-jacents.

KÉRATION *(ti-on* — mot gr. signif. *petite corne)* n. m. Antiq. gr. Poids dont on se servait surtout dans la médecine. (Il se subdivisait en quatre *sitaria,* et valait 0gr,242, soit 1/3 de l'obole et 1/18 de la drachme.) ‖ Nom donné par les Grecs à la *siliqua* des Romains. ‖ Monnaie d'or du Bas-Empire, qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs, et qui valait environ 3 francs.

KÉRATIQUE *(tik')* adj. Anat. Qui concerne la cornée.

KÉRATITE (du gr. *kéras, atos,* cornée) n. f. Inflammation de la cornée.

— ENCYCL. Les *kératites* se divisent en deux classes : *suppuratives* et *non suppuratives.*

La kératite suppurative revêt plusieurs formes : *l'ulcère cornéen* est caractérisé par une perte de substance de la cornée, qui paraît à ce niveau mate et creusée en cupule. Il peut guérir avec opacité, ou aboutir à la perforation et à la perte de l'œil; *l'abcès cornéen* se présente sous forme d'un amas jaunâtre dans l'épaisseur de la cornée. Il est dû à des micro-organismes ; la *kératite par lagophtalmie* peut guérir avec opacités ou amener la perte de la vision ; la *kératomalacie* est un ramollissement de la cornée, sous l'influence d'un mauvais état général ; la *kératite neuroparalytique,* est due à la paralysie du trijumeau ; la *kératite non suppurative* est *superficielle* ou *profonde.* La forme superficielle s'accompagne souvent de vésicules (kératite phlycténulaire), auxquelles succèdent des opacités permanentes. La forme profonde est la *kératite parenchymateuse* ou interstitielle, caractérisée par des opacités diffuses et due presque toujours à la syphilis. Le traitement local des kératites consiste en instillations d'atropine, en applications de compresses chaudes et humides et d'une pommade à l'oxyde jaune de mercure.

KÉRATOCÈLE *(sèl'* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie de la membrane de Descemet, à travers les lames superficielles détruites de la cornée. (Elle se présente sous forme d'une vésicule transparente et proéminente.) ‖ On dit aussi DESCEMÉTOCÈLE.

KÉRATOCÔNE (du gr. *kéras, atos,* corne, et de *cône*) n. m. Affection caractérisée par la saillie de la partie centrale de la cornée, donnant à cette dernière un aspect conique.

KÉRATO-CONJONCTIVAL, ALE, AUX (du gr. *kéras, atos,* corne, et de *conjonctival*) adj. Qui appartient à la cornée et à la conjonctive.

KÉRATO-CONJONCTIVITE (du gr. *kéras, atos,* corne, et de *conjonctivite*) n. f. Inflammation simultanée de la cornée et de la conjonctive.

KÉRATOGÈNE *(jèn'* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *gennân,* engendrer) adj. Anat. et physiol. Qui produit la corne.

KÉRATOGLOBE (du gr. *kéras, atos,* corne, et de *globe*) n. m. Affection caractérisée par ce fait que la cornée transparente est, dans sa totalité, plus grande qu'à l'état normal.

KÉRATOÏDE (du gr. *kéras, atos,* corne, et *eidos,* aspect) adj. Anat. Qui a la forme ou les apparences de la corne.
— n. f. Cornée de l'œil.

KÉRATOLYSE (du gr. *kéras, atos,* corne, et *lusis,* dissolution) n. f. Dégénérescence de la kératine, particulièrement dans le cours des métamorphoses des animaux.

KÉRATOMALACIE *(si* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *malakia,* mollesse) n. f. Pathol. Ramollissement de la cornée ne s'observant que dans l'enfance, et lié à des troubles de la nutrition générale. (Le pronostic est d'autant plus grave que l'enfant est moins âgé.)

KÉRATOME (du gr. *kéras, atos,* corne) n. m. Pathol. Tumeur qui se forme sur la cornée.

KÉRATONYXIS *(ksiss* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *nuxis,* action de piquer) n. f. Chir. Méthode d'opération de la cataracte, qui consiste à ponctionner avec une aiguille le cristallin, pour faciliter la résorption.

KÉRATOPLASTIE *(stî* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *plastes,* forme) n. f. Autoplastie de la cornée.

KÉRATOSCOPE *(skop'* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *skopein,* examiner) n. m. Méd. Instrument inventé par Placido pour diagnostiquer l'astigmatisme par l'examen de la cornée.

KÉRATOSCOPIE *(sko-pî* — rad. *kératoscope*) n. f. Méd. Méthode de détermination de la réfraction de l'œil, d'après le sens dans lequel se déplace l'ombre pupillaire, quand on projette sur l'œil un faisceau lumineux en imprimant de petits mouvements au miroir projecteur. (Ce procédé, inventé par Cuignet, s'appelle aussi SKIASCOPIE [du gr. *skia,* ombre].)

KÉRATOSE (du gr. *kéras, atos,* corne) n. f. Épaississement de l'épiderme.

— ENCYCL. Les *kératoses* sans hypertrophie des papilles sont dues à la compression exercée pendant longtemps, d'une manière continue et très fréquemment répétée, sur un même point de la peau. Le résultat est la formation d'une callosité, d'un durillon, d'un cor, etc. Quand les callosités prennent une certaine importance, surtout en profondeur, et atteignent des parties richement innervées, elles peuvent devenir très douloureuses ; quelquefois, enfin, elles se fendillent et donnent naissance à des crevasses. On les traite par le ramollissement et le grattage fait avec précaution, parfois aussi par l'extirpation ; quand elles sont fendillées et douloureuses, il faut recourir à des poudres antiseptiques et analgésiques : acide borique, acide salicylique, iodoforme, etc.

Les verrues sont également des kératoses cutanées, mais se différencient des kératoses simples par une hypertrophie des papilles dermiques.

KÉRATOSPERME *(spèrm'* — du gr. *kéras, atos,* corne, et *sperma,* graine) adj. Bot. Qui a des semences en forme de corne.

KÉRATOTOME (du gr. *kéras, atos,* corne, et *tomê,* section) n. m. Chir. Petit couteau très mince, employé pour sectionner la cornée.

KÉRATOTOMIE *(mî* — rad. *kératotome*) n. f. Chir. Incision de la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte.

KÉRATRY (Auguste-Hilarion DE), homme politique et littérateur français, né à Rennes en 1769, mort à Port-Marly en 1859. S'étant rendu en 1790 à Paris, il s'y lia avec Bernardin de Saint-Pierre; de retour en Bretagne, il fut emprisonné sous la Terreur, puis s'occupa de littérature jusqu'en 1814. Élu, en 1818, membre de la Chambre, il vota avec l'opposition libérale, attaqua les cléricaux dans le « Courrier français », échoua en 1824, fut réélu en 1827 et prit une part active à la révolution de Juillet. Conseiller d'État (1830), il entra en 1837 à la Chambre des pairs. Élu député à la Législative dans le Finistère (1849), il y fut un des chefs du parti monarchique, et rentra dans la vie privée après le coup d'État de 1851. Outre ses articles dans des journaux et des encyclopédies, il a écrit : *Contes et idylles* (1791) ; *Lysus et Cydippe,* poème (18[illegible]) ; *Inductions morales et physiologiques* (1817) ; *Documents pour servir à l'histoire de France* (1820) ; *Du beau dans les arts d'imitation* (1822), *le Dernier des Beaumanoir* (1824), *Clarisse* (1854) ; etc.

Aug. de Kératry.

KÉRATRY (Emile, comte DE), homme politique et publiciste, fils du précédent, né à Paris en 1832. Il servit en Crimée et au Mexique, où il devint officier d'ordonnance de Bazaine, donna sa démission en 1865, puis publia, dans la « Revue contemporaine » et dans la « Revue moderne », des articles sensationnels sur la guerre du Mexique. Elu député dans le Finistère en 1869, il devint un des membres les plus actifs du tiers parti, et se prononça pour la guerre en 1870. Après la révolution du 4-Septembre, il fut nommé préfet de police et demanda la suppression de ces fonctions, dont il se démit en octobre. Il quitta alors Paris en ballon, alla trouver Gambetta, qui le nomma général au titre auxiliaire et le chargea de la création du camp de Conlie; mais, le 27 novembre, il donna sa démission. Nommé par Thiers, en 1871, préfet de la Haute-Garonne, puis des Bouches-du-Rhône, il s'y signala par son énergie un peu cassante, donna sa démission en 1872, se présenta plusieurs fois sans succès à la députation et fonda, en 1883, un journal qui dura peu, *la Monarchie constitutionnelle.* Outre des comédies et proverbes, on lui doit: *la Contre-guérilla française au Mexique* (1868); *la Créance Jecker* (1867); *l'Élévation et la Chute de l'empereur Maximilien* (1867); *le Quatre-Septembre et le Gouvernement de la Défense nationale* (1872); *Mourad V* (1878); *Bas-fonds et sommets* (1878); *A travers le passé* (1887); *Petits mémoires* (1898).

Em. de Kératry.

KÉRAUDRÉNIE (*ré-dré-ni*) n. f. Genre de malvacées lasiopétalées, comprenant des arbustes dont on connaît six espèces, qui croissent en Australie.

KÉRAUNALGIE (*rô-nal-jî* — du gr. *keraunos*, foudre, et *algos*, douleur) n. f. Douleur consécutive à la fulguration, ou qui est la conséquence de l'application de l'électrolyse à la destruction de certains tissus pathologiques.

KÉRAUNATROPHIE (*rô, fi* — du gr. *keraunos*, foudre, et *atrophie*) n. f. Atrophie consécutive à la fulguration et se montrant dans les masses musculaires intéressées par les kéraunoparalysies.

KÉRAUNOGRAPHIQUE (*rô, fik'* — du gr. *keraunos*, foudre, et *graphein*, tracer) adj. Physiq. Se dit des empreintes particulières qu'on a remarquées sur les corps frappés de la foudre, et qui étaient l'image de certains objets voisins.

KÉRAUNOPARALYSIE (*rô, zî* — du gr. *keraunos*, foudre, et de *paralysie*) n. f. Paralysie consécutive à la fulguration.

KÉRAUNOSCOPIE (*rô-no-sko-pî* — du gr. *keraunos*, foudre, et *skopein*, examiner) n. f. Antiq. gr. Divination fondée sur l'observation de la foudre.

KERBÉLA ou **MÉCHED-HOUSSEÏN**, ville de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi [prov. de Bagdad]), à 90 kilom. S.-O. de cette ville; 65.000 hab. L'Euphrate passe à peu de distance, vers l'O., et le Hindièh, grand canal dérivé, couvre la campagne de marécages. Sanctuaire des musulmans schiites; tombeau de Housseïn; mosquée de Hassan. De Perse, de Bombay, arrivent par milliers les cadavres des fidèles qui ont demandé, avant leur mort, d'être enterrés à Kerbéla. Fabrication de *torba* ou briques de terre sainte et de linceuls. — Le district a une superficie de 23.000 kilom. carr., et compte 200.000 hab., répartis en trois cantons: *Kerbéla*, Hindièh, Nédjef. Culture des dattiers et des céréales; élève du bétail.

KERBORS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Lannion, sur l'estuaire du Trieux; 924 hab.

KERCKHOFFS (Auguste-Guillaume), lexicologue, né à Maestricht en 1835. Étant allé en France, où il se fit naturaliser, il s'adonna à la linguistique, se lia avec Schleyer, l'inventeur du volapük, et fit, depuis lors, une active propagande en faveur de cette langue. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Cryptographie militaire* (1883).

KERCKHOVE (Joseph VAN DEN), peintre flamand, né et mort à Bruges (1667-1724). Élève d'Erasme Quellyn le Vieux, il quitta ce maître pour aller compléter ses études à Paris, puis en Italie. De retour en Flandre, il fut chargé d'exécuter, pour l'église des Jacobins de Bruges, seize tableaux, dont chacun représentait un des épisodes de la *Vie du Christ*. On lui doit encore, dans la même ville, un tableau pour le maître-autel de la chapelle Sainte-Rose; les *Œuvres de miséricorde*, à l'église Saint-Sauveur; la *Résurrection du Christ*, à la chapelle de la Boucherie. Au double point de vue de l'arrangement et de l'idée, la *Résurrection* est, sans contredit, la meilleure de ces productions importantes. Kerckhove est l'auteur du *Conseil des dieux*.

KÉRELLE (*ké-rèl'*) n. f. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *saurel* ou *carangue*. ‖ On l'appelle encore ALOSE À GROS ŒIL.

KEREM (*ké-rèm'*) n. m. Excommunication du second degré, qui était en usage chez les Hébreux.

KEREN, ville d'Afrique (colonie italienne de l'Erythrée), à environ 120 kil. à l'O.-N.-O. de Massaouah (pays des Bogos). Primitivement abyssine, elle fut conquise par les Égyptiens pendant l'époque troublée qui suivit la mort de Théodoros en 1868. L'empereur Johannès la reprit en 1883; mais, à sa mort, les Italiens profitèrent des disputes entre Debeb et Ménélik pour s'en emparer (1889). Le traité d'Addis-Ababa de 1896 l'a laissée à l'Italie.

KÉRENSK, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouv. de Penza, 4.000 hab. — Le district a 2.705 kil. carr. et 108.000 hab.

KÈRES (du gr. *kêr*, destin) n. f. pl. Démons de la mythologie grecque, qui président à toute mort violente, surtout dans les batailles. (Hésiode en fait des filles de la Nuit, et les associe aux Parques. Les poètes tragiques en font les exécutrices de la vengeance céleste.) — *Une* KÈRE.

KERESZTUR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bács-Bodrog]), sur le canal François-Joseph; 5.038 hab.

KERFEUNTEUN, comm. du Finistère, arrond. et à 1 kilom. de Quimper, sur le Steir; 2.918 hab. Minoteries, houille. Dans l'église, vitraux de 1575.

KERFOURN, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kilom. de Pontivy; 1.029 hab. Minerai de fer. Eglise Saint-Eloi, vitraux et retable en bois de la fin de l'époque gothique.

KERGLOFF, comm. du Finistère, arrond. et à 45 kilom. de Châteaulin; 1.288 hab. Dolmen dans les bois de Keryvon.

KERGOMARD (Pauline RECLUS, dame DUPLESSIS-), femme de lettres française, née à Bordeaux en 1838. Elle devint, en 1879, inspectrice générale des écoles maternelles. Elle a été membre du conseil supérieur de l'instruction publique, de 1886 à 1892. Outre plusieurs ouvrages pour les enfants, on lui doit: *Education maternelle dans l'école* (1886). Mme Kergomard a fondé l'« Ami de l'enfance » et la « Société de sauvetage de l'enfance ».

KERGORLAY (Louis-Florian-Paul, comte DE), homme politique et publiciste français, né et mort à Paris (1769-1856). Il servit dans l'armée de Condé, revint en France sous le Consulat, fut un des ultra-royalistes les plus violents de la Chambre introuvable (1815-1816), entra, en 1823, à la Chambre des pairs, et, après la révolution de 1830, fit une guerre acharnée à la dynastie d'Orléans. Il subit quatre procès de presse et fut condamné à la prison, en 1831 et en 1836. Son parti l'avait surnommé **la Voix rigide**. On lui doit quelques écrits.

KERGRIST, comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Pontivy; 1.257 hab.

KERGRIST-MOËLOU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Guingamp; 2.514 hab. Eglise du XVIe siècle.

KERGUÉLEN (ÎLE) ou **île de la Désolation**, île de l'océan Indien, appartenant à la France, à peu près également distante de l'Afrique et de l'Australie, reconnue, en 1772, par le lieutenant de vaisseau français de Kerguélen, qui lui donna son nom, et visitée quelques années après par Cook. Superf.: 3.700 kilom. carr.

Située au centre d'un petit groupe d'îlots et d'écueils volcaniques, constituée presque exclusivement elle-même par des roches basaltiques, au milieu desquelles la mer, surtout dans la partie orientale, a découpé de profondes baies, l'île de Kerguélen représente le sommet d'un plateau en grande partie immergé, reste d'un continent plus ancien, sur lequel s'appuyait aussi l'île d'Amsterdam. Montagneuse, dressant son plus haut piton, le mont Ross, à 1.860 mètres d'altitude, presque constamment embrumée, très arrosée, et, pour ce motif, possédant des glaciers à des altitudes relativement basses (vers 1.300 m.), avec une température moyenne et à peu près invariable de + 2°, sans autre végétation que celle, à caractère tout à fait antarctique, de l'étroite lisière basse qui borde la côte, et ne possédant, en dehors des innombrables colonies d'oiseaux migrateurs: pétrels, frégates, mouettes, qui viennent périodiquement nicher sur ses rochers, qu'une faune terrestre extraordinairement restreinte, Kerguélen est fréquentée seulement des baleiniers des mers australes.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph DE), navigateur français, né à Quimper en 1734, mort en 1797. Chargé, après plusieurs voyages dans la mer du Nord, d'une exploration des terres australes (1771), il découvrit, en 1772, différentes terres, dont il prit possession au nom de la France, en particulier celle qui porte son nom, et en fit les amorces d'un continent austral étendu. Pour répondre aux objections formulées à ce sujet, Kerguélen entreprit, en 1773, une nouvelle exploration infructueuse, qui entraîna sa disgrâce. Condamné par un conseil de guerre, et enfermé au château de Saumur (1774), il reprit bientôt son service. On a de lui: *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits de 1771 à 1774* (1782), livre rare, le gouvernement ayant fait détruire presque toute l'édition; *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778 entre la France et l'Angleterre* (1796).

KÉRIEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kil. de Guingamp; 953 hab., dans la vallée du Blavet. Menhirs.

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zende, né en 1699, mort en 1779. Il se proclama souverain dans le sud de la Perse après la mort de Nadir-shah, dans les armées duquel il avait servi (1750), et s'empara de Chiraz; vainqueur de l'Afghan Asad-shah et du Kadjar Asan-khan, il se rendit maître du Mazandéran, du Khoraçan de l'Azerbeidjan et du Kirman. Son règne rendit un peu de prospérité à la Perse; il embellit sa capitale, Chiraz, et reçut avec bienveillance les Européens.

KÉRION n. m. Pathol. Syn. de ACHORES.

KÉRIRI n. m. Bot. Violier; giroflier jaune.

KÉRITE n. f. Composition de caoutchouc vulcanisé et de substances grasses ou cireuses due à Hutchinson. (Elle résiste mieux aux alternatives de sécheresse et d'humidité que la gutta-percha, mais lui est inférieure comme isolant.)

KÉRITY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kilom. de Saint-Brieuc, sur la baie de Paimpol; 2.551 hab. Ruines de l'abbaye de Beauport. Fondée par le comte Alain de Penthièvre et de Goëlo en 1198, pour les religieux de Saint-Victor de Paris, passée ensuite à l'ordre des prémontrés, elle eut pour abbé, au XVIIIe siècle, un petit-fils de Colbert. Lamennais voulut y installer une colonie d'écrivains.

KERJEAN (CHÂTEAU DE), monument situé dans la commune de Plougar (Finistère), arrond. et à 32 kilom. de Morlaix, forteresse construite en 1560, présentant les différents styles usités en France depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri IV. On l'a surnommée le « Versailles de la Bretagne ».

Château de Kerjean.

KERKA ou **KRKA**, fleuve côtier de l'Austro-Hongrie (Dalmatie). Il sort d'une source énorme, au versant ouest des Alpes Dinariques (1.812 m.), tombe de 42 mètres à la cascade de Scardona et se perd dans la baie de Sebenico (Adriatique); 55 kilom.

KERKENA, **KERKENNAH** ou **KARKENNAH** (ÎLES) [anciennem. *Cercina*], petit archipel, situé à 30 kilom. de la côte tunisienne, à l'entrée du golfe de Gabès, composé de quelques îlots et des deux îles de Kerkena et Gherba. Pop. environ 10.000 hab., pêcheurs de poulpes, d'éponges et de poissons divers, dont ils fournissent la ville de Sfax. Les îles renferment des troupeaux et sont plantées de palmiers, arbres fruitiers, vignes.

KERKHA (le *Khoaspes* antiq.), fleuve de la Perse, descendant des monts du Louristan (3.746 m.), sous le nom de Gamasab. Il coule dans le Louristan et le Kouzistan, entre en Turquie d'Asie et gagne le rivage du Chatt-el-Arab; 600 kilom. Crues terribles.

KERKOUK, ville fortifiée de la Turquie d'Asie (Mésopotamie [prov. de Mossoul]), sur le Kaza-Tchaï, sous-affluent du Tigre par l'Adhim; 25.000 hab., en grande majorité d'origine kurde ou arménienne. Ville très commerçante, en relations suivies avec Alep et Bassora, pour le trafic du sel, des noix de galle, des cuirs travaillés, des draps grossiers, des poteries, etc. Sources thermales salines. Sources de naphte très abondantes et très anciennement exploitées. (Kerkouk est la *Corcura* gréco-romaine.) Carrières d'albâtre. Aux alentours de la ville, la plaine, fertile et bien cultivée, du Kaza-Tchaï, produit des céréales, et nourrit l'olivier et la vigne.

KERKRADE, bourg des Pays-Bas (duché de Limbourg [arrond. de Maestricht]), près de la frontière de la Prusse-Rhénane; 7.019 hab. Petit bassin houiller.

KERL ou **KERLE** (Jean-Gaspard DE), musicien allemand, né à Gaimersheim en 1628, mort à Munich en 1693. Il reçut de l'empereur Léopold des lettres de noblesse. On a de lui quelques compositions pour l'orgue: *Modulatio organica super Magnificat, octo tonis organicis respondens* (1686), et des œuvres vocales remarquables: motets, messes, chansons, etc.

KERLE (Jacques DE), savant musicien néerlandais, né à Ypres, mort vers 1583. Il paraît avoir séjourné en Italie dans sa jeunesse, devint ensuite maître de chapelle et chanoine à Cambrai, puis entra au service du prince-évêque d'Augsbourg. On connaît de lui des Messes, des *Te Deum*, des chansons sacrées, des motets et d'autres compositions religieuses, ainsi qu'un recueil de madrigaux.

KERLÉREC (Louis BILLOUART, chevalier DE), marin et administrateur français, né à Quimper (Finistère) en 1704, mort à Paris en 1770. En 1746 et 1747, comme lieutenant de vaisseau, il se distingua dans plusieurs combats maritimes contre les Anglais, devint capitaine de vaisseau en 1751, après avoir fait une croisière aux îles Sous le Vent, et devint, l'année suivante, gouverneur de la Louisiane, qu'il administra avec habileté et intégrité jusqu'en 1764. A son retour, il fut cependant disgracié et exilé (1769).

KERLOUAN, comm. du Finistère, arrond. et à 35 kilom. de Brest, au bord de la Manche; 2.700 hab. (*Kerlouanais, aises.*) Pêche. Manoir de Keryvois. Mégalithes.

KERMADEC, petit archipel du Pacifique, au N.-E. de la Nouvelle-Zélande (Océanie). Il se compose de cinq îlots inhabités, au sol inégal et boisé, au climat humide, annexés, en 1886, par l'Angleterre.

KERMAN ou **KIRMÂN** (anc. *Caromani*), province littorale de la Perse méridionale, sur le golfe Persique et le détroit d'Ormuz. Triste plateau, sec et salin, de climat rude et inégal; dans les parties basses, certains fonds descendent à 300 mètres seulement, tandis que des monts s'élèvent à 3.000, 4.000 et 4.500 mètres. Quelques vallées arrosées, fertiles, agréables; 600.000 hab. environ, Persans, Baloutches, Arabes.

KERMAN ou **KIRMAN**, ville de la Perse, capitale de la prov. de Kerman, sur le haut plateau; 40.000 hab., dont 1.500 Guèbres.

KERMÂNCHÂH, **KIRMÂNCHÂH** ou **KERMÂNCHÂHÂN**, ville de la Perse, capitale d'un des deux gouvernements du Kurdistan persan, à 430 kil. O.-S.-O. de Téhéran; 25.000 hab. Ville forte. Elle eut une époque de grande prospérité au commencement du XIXe siècle; elle fut alors dotée d'arsenaux et de fabriques d'armes; ses fabriques de tapis étaient renommées. Malgré sa décadence, sa situation au centre de plaines fertiles et bien arrosées et sur la route de Perse à Bagdad lui a conservé une certaine importance économique. A quelques kilomètres au N. E., le *Takt-i-Bostan* ou « Voûte des jardins » renferme deux salles ornées de sculptures célèbres.

KERMANIEN, ENNE (*kèr', ni-in, èn'*), personne qui habite la province de Kerman. — *Les* KERMANIENS.
— Adjectiv.: *Coutumes* KERMANIENNES.

KERMASSON (*kèr'-ma-son*) n. m. Etoffe de soie du Levant, provenant principalement d'Alep.

KERMASTI, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [Asie Mineure, prov. de Khodavendikiar]), à 66 kilom. O.-S.-O. de Brousse; 4.860 hab. L'Atarnos-Tchaï (Adyrnos) l'arrose. Fabriques d'étoffes; teintureries.

KERMÈS (*ker'-mèss* — de l'arabe *kirmiz*, d'orig. pers.) n. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, famille des coccidés, comprenant quelques espèces de l'ancien monde.
— Minér. *Kermès minéral*, Syn. de KERMÉSITE.
— Pharm. Médicament qui est un mélange complexe de sulfure d'antimoine hydraté, d'antimonite de sodium avec un peu de sulfure de potassium.
— ENCYCL. Entom. Les *kermès* sont des cochenilles globuleuses, à segments épineux; les mâles, beaucoup plus petits que les femelles, sont ailés, vivent dans un petit sac soyeux. L'espèce type du genre est le kermès des teinturiers (*kermes baphica*), petite cochenille rouge, qui vit dans la région circaméditerranéenne sur le chêne garrouille ou kermès (*quercus coccifera*). Les femelles, grosses comme un pois, se trouvent fixées aux rameaux et, au moment de la ponte, se recouvrent d'une pellicule cornée,

qui servira d'abri aux œufs. On récoltait jadis les kermès en grandes quantités, parce que sous le nom de *graine d'écarlate*, ils servaient à fabriquer une excellente teinture rouge. Les cochenilles, séchées au soleil, étaient traitées par un acide. Encore aujourd'hui, en Orient, on se sert du kermès pour teindre les fez, et en Italie on fait toujours une liqueur dite *alkermès liquide*, colorée avec le kermès, et qui passe pour un réconfortant énergique, comme l'antique sirop de kermès.

— Pharm. Le *kermès médicinal*, dit encore *kermès minéral*, se prépare en faisant bouillir pendant une heure un mélange de sulfure d'antimoine pur, carbonate de soude et eau, et filtrant à chaud. Il se sépare à froid une poudre brune, légère, veloutée, qui est le kermès. On s'en sert comme expectorant, à doses de 5 à 20 centigrammes. Comme il est insoluble, on l'administre en pastilles (1 centigr. par pastille), ou en suspension dans une potion gommeuse ou un looch. A hautes doses, il est vomitif.

k, kermès sur une branche de chêne kermès.

— Techn. V. COCHENILLE.

KERMÉSITE (*kèr'*) n. f. Oxysulfure naturel d'antimoine, qui cristallise en aiguilles rouges. (Sa composition est égale à $2\,Sb^2S^3 + Sb^2O^3$, avec 4 ou 5 p. 100 d'oxygène ; son poids spécifique varie de 4,5 à 4,6 ; sa dureté de 1 à 5.) Syn. de KERMÈS MINÉRAL.

KERMESSE (*kèr'-mèss* — du flam. *kerkmisse ; de kerk*, église, et *miss*, messe) n. f. Nom, en Hollande et dans les Pays-Bas, des fêtes paroissiales, des foires annuelles célébrées avec de grandes réjouissances. (On dit aussi KARMESSE.) ‖ Peinture représentant une de ces fêtes : *Les* KERMESSES *de Teniers*. ‖ Par anal. Grande fête publique.

Kermesse (LA), l'un des chefs-d'œuvre de Rubens, au Louvre. La fête se passe sur la grande place d'un village flamand. A gauche, à la porte d'une maison rustique, sont dressées de longues tables entourées de buveurs, dont l'ivresse se manifeste de différentes manières : les uns sont appesantis par les fumées alcooliques et dorment, la tête sur la table ; les autres rêvent les yeux tout ouverts ; d'autres chantent à tue-tête. Cette peinture est d'une exécution pleine de verve, d'une couleur brillante et vigoureuse. Teniers a peint un grand nombre de *Kermesses* ; entre autres : *la Kermesse* ou *la Fête de village*, du musée de Dresde. Citons, parmi les modernes, Adrien Moreau, qui a exposé au Salon de 1876 une *Kermesse au moyen âge*.

La Kermesse, d'après Rubens.

KERN (Johann Conrad), homme politique suisse, né à Berlingen (Thurgovie) en 1808, mort à Zurich en 1888. Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe exigea du gouvernement fédéral l'éloignement de Louis-Napoléon Bonaparte (depuis Napoléon III), Kern, en sa qualité de député du canton de Thurgovie et de la commune de Salenstein, qui avait donné des lettres de bourgeoisie au fils de la reine Hortense, défendit les droits de l'hospitalité étrangère au sein de la Diète. Lors de la réforme libérale de 1848, il fut nommé rédacteur de la constitution nouvelle. Il fut appelé, en 1850, à la présidence du conseil fédéral. En 1857, à la suite de l'insurrection royaliste de Neuchâtel, lorsque la guerre devint imminente entre la Suisse et la Prusse, qui voulait conserver la suzeraineté de ce canton, il alla à Paris pour demander la médiation de la France ; ainsi fut conclu avec la Prusse le traité de paix par lequel cette puissance renonçait à ses prétentions sur Neuchâtel, moyennant une indemnité de 1 million. Kern fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire à Paris, poste qu'il occupa jusqu'en 1883.

KERN (Heinrich), linguiste et orientaliste, né dans l'île de Java, en 1833, de parents hollandais. Il alla en Hollande en 1840, suivit les cours des universités d'Utrecht, de Leyde et de Berlin, enseigna, de 1858 à 1862, le grec à l'Athénée de Maestricht, puis, après un séjour à Londres (1862), fut nommé professeur de sanscrit au collège de Bénarès. En 1865, il retourna à Leyde, où il enseigna le sanscrit et la grammaire comparée. Il a publié, entre autres ouvrages : *Grammaire de la langue hollandaise* (1884) ; *Histoire du bouddhisme dans l'Inde* (1881-1883) etc. ;

KERNER (Justin), poète allemand, né à Ludwigsbourg (Wurtemberg) en 1786, mort à Weinsberg en 1862. Il a fait paraître de nombreuses publications médicales ; d'autres ouvrages sont consacrés au spiritisme, qui tint une grande place dans ses préoccupations ; par exemple : *la Voyante de Prévorst* (1829). On a encore de lui une œuvre autobiographique : *le Livre d'images, souvenirs de mon enfance* (1849), des esquisses humoristiques et fantastiques, parues sous le titre de *Silhouettes de voyages du Luchs, le montreur de lanterne magique*, etc. Il est surtout connu comme lyrique et constitua, avec Uhland, Schwab et Mœrike, l'*école souabe*. Ses poésies, sur des sujets souvent légendaires et mystérieux, sont caractérisées par une langueur morbide, la mélancolie et la résignation. Il est le plus romantique des quatre poètes souabes.

KERNET (*kèr'-nè*) n. m. Conduit d'aérage, que l'on établit dans certaines mines, en élevant un mur de maçonnerie à une distance convenable des parois. Syn. ROYON.

KERNÉVEL, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kilom. de Quimperlé ; 2.341 hab. Ch. de f. de Rosporden à Paimpol. Céréales et pommes.

KERNROSTUNG (*kèrn'-ro-stungh'* — mot allem. signif. *grillage à noyau*) n. m. Désulfuration partielle des minerais de cuivre, avant la fonte.

— ENCYCL. Le *kernrostung* se fait à l'air libre, en tas pyramidaux. On dispose sur une aire bien sèche et assez élevée au-dessus du sol un lit de bûches fendues, en ayant soin de ménager au milieu une sorte de cheminée. On répand sur ce premier lit de combustible une petite couche de charbon de bois, puis du minerai de grosseur moyenne ; un second lit de charbon et du minerai plus fin, qui supporte une dernière couche de combustible, et enfin une troisième couche de minerai ; le tout est recouvert de minerai très mince, qu'on répand de même sur les parois latérales ; celles-ci sont, de plus, garnies d'une couverte de minerai pulvérulent, provenant d'un grillage précédent. On règle la combustion de manière à trouver les morceaux comme on les a mis, sans fusion ni agglomération. Ce grillage peut durer de deux à six mois, suivant la grosseur du tas.

KERONA (*kè*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, comprenant une espèce de France. (Le *kerona polyporum* est un animalcule bombé, réniforme, arrondi en avant, un peu pointu en arrière, avec des brosses de soies circonflexes. Ces *kerona*, qui mesurent environ 1/120e de millimètre, vivent en commensaux sur les hydres d'eau douce.)

KÉROSÈNE n. m. Pétrole épuré, destiné à l'éclairage.

KÉROSOLÈNE n. m. Produit obtenu, dans les raffineries de pétrole, par la distillation des résidus. (Il a des effets anesthésiques analogues à ceux du chloroforme.)

KÉROUAL ou **KÉROUALLE** (Louise-Renée DE PENANCOËT de), duchesse de Portsmouth, née aux environs de Brest en 1649, morte à Paris en 1734. Elle était fille de Guillaume de Penancoët, seigneur de Kéroualle (ou mieux Kéroual). Entrée fort jeune en qualité de demoiselle d'honneur dans la maison de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, elle accompagna cette princesse dans la visite qu'elle fit à son frère, le roi Charles II, en mai 1670, et qui eut pour conséquence l'alliance entre les couronnes de France et d'Angleterre. Charles II la retint à sa cour lorsque Henriette regagna la France ; elle avait alors la charge de dame d'honneur de la reine Catherine. Peu après (1671), elle devint la maîtresse du roi, qui la créa duchesse de Portsmouth. Comme elle coûtait fort cher à la nation, et représentait dans son sein l'influence étrangère, le peuple anglais l'exécrait. En 1679, le Parlement demanda en vain son renvoi ; elle demeura toute-puissante jusqu'à la mort de Charles II. Elle ne quitta l'Angleterre qu'après la révolution de 1688, pour rentrer dans la terre d'Aubigny, en Berry, dont Louis XIV l'avait gratifiée. — De Charles II elle avait eu, en 1673, un fils, Charles, créé duc de Richmond, mort en 1728.

Louise de Kéroual.

KÉROUL (Henri QUEYROUL, dit), auteur dramatique et romancier, né à Corte (Corse) en 1857. Il a donné au théâtre : *le Tigre de la rue Tronchet* (1886) ; *le Sosie* (1887), musique de Raoul Pugno ; *Bonheur à quatre* (1888) ; *les Boulinard* (1888) ; *l'Oncle Célestin* (1891), musique d'Edmond Audran ; *Cousin-cousine* (1892), musique de Gaston Serpette ; *le Voyage des Berluron* (1892) ; *les Colles des femmes* (1893), musique de Louis Ganne ; *l'Élève du Conservatoire* (1894), musique de Léopold Wengel ; *les Noces de Grivolet* (1895), musique de Marius Carman ; *les Frisons de Vénus* (1897) ; *la Belle Épicière*, musique de Louis Varney, etc. Entre temps, Henri Kéroul a fait paraître plusieurs romans populaires : *le Fils d'un autre, Fille sans dot, Mam'zelle Fauvette*, dans le « Petit Parisien » ; *le Petit Muet, Victime d'amour* et *Miochette*, dans la « Vie populaire » ; etc.

KÉROUN (BIRKET-EL-), nom que les Égyptiens modernes donnent à l'ancien lac Mœris. V. ce nom, et FAYOUM.

KERPEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la Naffel ; 2.936 hab.

KERPERT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 26 kil. de Guingamp, près des sources du Trieux ; 1.171 h.

Kerr (PHÉNOMÈNE DE), Phénomène découvert par le docteur Kerr de Glascow en 1875. Il se produit lorsqu'on électrise un corps isolant et consiste en ce que ce corps isolant devient biréfringent, lentement s'il est solide, brusquement s'il est liquide.

KERRIE (*kè-rî*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées et de la tribu des spirées.

— ENCYCL. On cultive en France, sous le nom impropre de *corchorus*, ou sous celui de *spirée du Japon*, l'espèce type de ce genre, *kerria japonica*, originaire de la Chine et du Japon, à feuilles alternes, ovales, fortement dentées, parfois panachées, à fleurs jaunes d'or, facilement doublées par la culture. Elle croît très bien en plein air, dans presque toute la France.

Kerrie du Japon.

KERRITE (*kè-rit'*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fer et magnésie.

KERRY, comté d'Irlande (prov. de Munster) ; 4.892 kil. carr. et 200.000 h. Ch.-l. *Tralee*. L'aspect pittoresque de ses montagnes et ses nombreuses beautés naturelles (surtout le lac de Killarney) lui ont fait donner le surnom de « Suisse irlandaise ».

— *Race bovine de Kerry*, variété de la *race irlandaise* de A. Sanson, à laquelle appartiennent également les races bretonne et des îles de Jersey et de Guernesey. (La race de Kerry est composée principalement de vaches extrêmement petites, rustiques et sobres, à squelette fin, à mamelles relativement volumineuses. Le pelage est noir ou brun, avec une bande blanche sous le ventre.)

KERSA (*kèr'*) n. f. Jeu de mail, cher aux classes inférieures de l'Abyssinie, durant les fêtes qui suivent le carême.

KERSAINT (Guy-François DE COETNEMPREN, comte DE), marin français, né au manoir de *Kersaint*, près de Morlaix, en 1707, mort en mer en 1759. Il débuta comme garde-marine en 1722, et devint lieutenant de vaisseau en 1741. Sa vie ne fut plus, dès lors, qu'une série de combats contre les Anglais. En 1745, à Terre-Neuve, il prit à l'abordage le *Prince-d'Orange*, qui portait le gouverneur de la Nouvelle-York. Dans la campagne suivante, il fut grièvement blessé en forçant le passage de la flotte anglaise dans les eaux de Lorient. Capitaine de vaisseau en 1745, Kersaint fut nommé chef d'escadre en 1756. En 1757, assailli sur l'*Intrépide* par trois vaisseaux ennemis, il réussit, malgré neuf blessures, à dégager son bâtiment. Il périt glorieusement, avec son bâtiment le *Thésée*, à la bataille de Quiberon, en voulant protéger le vaisseau-amiral français, attaqué par l'amiral Hawke.

KERSAINT (Armand-Gui-Simon DE COETNEMPREN, comte DE), marin et homme politique, fils du précédent, né au Havre en 1742, décapité en 1793. Il débuta en 1755 comme garde-marine et gagna sur l'*Intrépide*, aux côtés de son père, le grade d'enseigne. En 1782, devenu capitaine de vaisseau, il pénétra avec une division navale dans la rivière de Surinam et s'empara des établissements anglais. En 1789, il se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, et présenta à l'Assemblée constituante un projet de réforme de la marine, où il proposait la substitution du système anglais de la « presse » au système des classes. Élu député de Paris à l'Assemblée législative, il siégea sur les bancs de la Gironde, et fut envoyé, après le 10-Août, en mission à l'armée des Ardennes. Il fut arrêté à Sedan, mais bientôt remis en liberté. Envoyé à la Convention par le département de Seine-et-Oise, Kersaint, tout en combattant vigoureusement la Montagne, se spécialisa dans les questions maritimes et de défense nationale. Il fut promu vice-amiral en 1793, et démissionna avec éclat, après l'exécution du roi. Appelé à la barre, il se défendit énergiquement, refusa de reprendre son siège, et se retira à Ville-d'Avray. C'est là qu'il fut arrêté comme suspect, en 1793. Enfermé à l'Abbaye, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté. — Son frère, GUI-PIERRE, né à Brest en 1747, mort à Suresnes en 1822, était capitaine de vaisseau en 1786. Il fut chargé, l'année suivante, d'une mission en Cochinchine auprès de l'empereur Gia-Long. Il émigra en 1790. A son retour en France (1803), il fut chargé de diriger les travaux de l'Escaut, et devint préfet maritime d'Anvers en 1811. La Restauration le fit contre-amiral, puis préfet de la Meurthe. Il fut mis à la retraite en 1816.

KERSANTITE (*kèr'*) n. f. ou **KERSANTON** n. m. Roche cristalline, appartenant au groupe des roches neutres et composée de feldspath oligoclase et de mica magnésien. (C'est en Bretagne, à Kersanton, qu'existe le type de cette roche.)

KERSANTON, hameau de la commune de Loperhet (Finistère), arrond. et à 16 kil. de Brest, sur la rade, à l'entrée de la rivière de Daoulas. Kersanton a donné son nom à une pierre très peu altérable, qui est un granit volcanique, d'un vert sombre ou grisâtre. (V. l'art. précéd.)

KERSAUSIE (Joachim-René-Théophile GUILLARD de), officier et homme politique français, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) en 1798, mort en 1874. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823). Lors de la promulgation des ordonnances du 26 juillet 1830, Kersausie, commandant à Pontivy, y souleva son régiment, et marchait sur Paris, quand il apprit la chute de Charles X. Mais, d'opinions encore trop radicales, il fut destitué. Affilié au carbonarisme depuis 1823, il fit tant de propagande avancée qu'il fut arrêté ; le jury l'acquitta. Membre du comité de la Société secrète des Droits de l'homme, il fut condamné à la déportation, et resta trois ans prisonnier à Doullens, puis à Brest. Il bénéficia de l'amnistie du 8 mai 1837, et passa deux ans à l'étranger. Il revint en France après la révolution de 1848, et prit part aux journées du 15 mai 1848, et du 13 juin 1849. Condamné par contumace à la déportation par la haute cour de Versailles, il passa à l'étranger.

KERSTENITE (*kèr'-ste*) n. f. Sélénate naturel de plomb.

KERTCH, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tauride), sur une étroite baie que forme à cet endroit le

détroit d'Iénikaleh, entre la mer d'Azof et la mer Noire; 25.000 hab. Ville régulièrement bâtie, en pierre, puissamment fortifiée depuis la guerre de Crimée, pendant laquelle elle fut en partie détruite, et défendant le passage du détroit; marais salants. Commerce de blé et de pelleteries. Pêche de l'esturgeon; commerce de caviar.

Kertch occupe la situation de l'antique colonie milésienne de *Panticapée* (v. ce mot), qui devint, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, sous le nom de *Vospro*, la capitale du royaume du Bosphore. Relevée par les Génois, puis cédée aux Turcs en 1475, elle fut prise par les Russes en 1771, et cédée à Catherine II par le traité de Koutchouk-Kaïnardji. Nombreux souvenirs archéologiques: tumuli, catacombes, statues, réunis en musée.

Kertch (DÉTROIT DE). V. IÉNIKALEH.

Kervignac, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Lorient; 2.631 hab. Etangs, ferme modèle.

Kervyn de Lettenhove (Joseph-Marie-Constantin-Bruno, baron), homme politique et érudit belge, né à Saint-Michel (Flandre occidentale) en 1817, mort à Bruxelles en 1891. Membre de la Chambre des représentants de Bruxelles, il siégea dans les rangs catholiques. En 1870, il reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet d'Anethan, et démissionna avec le cabinet en 1871. Depuis lors, il siégea avec la majorité catholique du Parlement. Membre de l'Académie royale de Bruxelles, il élabora une œuvre marquée d'un chauvinisme flamingant qui obscurcit le jugement de l'historien, mais précieuse par la quantité énorme de documents inédits publiés. On trouve une liste de ses ouvrages dans *les Notices biographiques et bibliographiques de l'Académie de Belgique* (1887). Son œuvre principale est son *Histoire de Flandre* (1847-1850). Il a donné une édition des œuvres de Froissart (1867-1877).

Késhab Chandar Sen, réformateur religieux de l'Inde moderne, le troisième des chefs de l'école déiste du Brâhma-Samâdj, fondée par Râm Mohun Roy en 1828. Il naquit à Calcutta en 1828, et mourut en 1884. Il fonda une nouvelle société progressiste sous le nom de Brâhma-Samâdj de l'Inde, dont les doctrines principales étaient la croyance en un dieu unique et l'abolition de la distinction des castes. Progressivement, Késhab Chandar Sen se rapprocha des doctrines et du rituel de l'Eglise anglicane, mais ses adversaires et coreligionnaires lui firent une violente opposition qui, en 1881, l'amena à fonder une nouvelle association, sous le titre de: Eglise de la nouvelle loi. Késhab mourut, laissant sa dernière fondation en complète anarchie et ayant plutôt nui à l'idée de réforme religieuse dans l'Inde, œuvre à laquelle il avait voué sa vie.

KESMET (*kè-smèt'*) n. m. Hist. relig. Nom donné par les Turcs au destin, à la fatalité.

Kesrouân, district de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik de Tripoli, presque entièrement couvert par les ramifications de la chaîne du Liban, qui atteint au mont Sannin l'altitude de 2.608 mètres. Environ 30.000 habitants, presque tous chrétiens maronites, cultivant, sur des terrasses bien entretenues, le mûrier et la vigne, qui donne d'excellents produits (*vin d'or* du Liban). Ch.-l. *Ghazir*, situé près de la côte.

Kessel, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines, sur la Grande Nethe, branche du Rupel; 2.289 hab. Métiers à tisser.

Kessel (Johann Van), peintre flamand, né et mort à Anvers (1626-1679). Il est devenu l'émule de Van Huysum et de David de Heem, par son habileté à peindre les fleurs, les oiseaux, les insectes, etc. On cite de cet artiste: *Animaux et fleurs*. Le musée de La Haye possède de lui une *Forge d'armurier*, pleine de détails, armes, outils, pièces démontées, d'une exécution admirable; son tableau *les Quatre éléments* est au musée de Madrid. Le musée du Louvre possède de Kessel une *Sainte famille au milieu d'une guirlande de fleurs*. — Son fils Ferdinand, né à Anvers en 1648, mort à Bréda en 1696, exécuta pour Sobieski, roi de Pologne, une variante des *Quatre éléments*, peints par son père. Il peignit ensuite *les Quatre parties du monde*, qui attestent une imagination brillante, un savoir réel. Il exécuta pour Guillaume III, roi d'Angleterre, d'importantes peintures au palais royal de Bréda. — Le neveu de Ferdinand, Nicolas **Van Kessel**, né et mort à Anvers (1684-1741), peignit le paysage et les sujets de genre dans la manière de Van Ostade et de Teniers.

Kessel-Loo, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain, près de la Dyle, branche mère du Rupel; 7.273 hab.

Kessels (Matthieu), statuaire flamand, né à Maestricht en 1784, mort à Rome en 1836, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de Paris, exécuta ses premiers ouvrages à Maestricht. De retour à Paris en 1815, il travailla dans l'atelier du peintre Girodet, qu'il quitta pour se rendre en Italie. A Rome, il reproduisit pour Thorwaldsen les deux médaillons célèbres de *l'Aurore* et de *la Nuit*, obtint le prix d'un concours ouvert par Canova avec sa statue *Saint Sébastien percé de flèches*. Il exécuta ensuite, pour le duc d'Albe, un *Discobole couché*, et, plus tard, un *Discobole debout lançant le disque*, qui se trouve au musée de Londres. Citons encore un *Mausolée*, à Saint-Julien-des-Belges de Rome, pour la comtesse de Celles, son morceau capital; *Scène du déluge*, groupe en marbre, etc. Il a laissé inachevé un groupe de *Saint-Michel terrassant le Doute et l'Anarchie*, destiné à l'église Sainte-Gudule de Bruxelles.

Kesselsdorf, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 791 hab. Victoire des Prussiens de Léopold de Dessau, lieutenant de Frédéric II de Prusse, sur les Saxons, alliés de Marie-Thérèse, et commandés par Rutowsky (15 déc. 1745).

Kessenich, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), près du Rhin; 3.429 hab. Hôpital pour maladies nerveuses. Filature et tissage du jute. Vignoble.

Kessera (MONTS DE LA), groupe de hauteurs de la Tunisie centrale, sur la ligne de montagnes orientée de Tébessa vers le cap Bon. Le principal sommet, le djebel Serdj (1.375 m.), domine une zone de plateaux circulaires de 7 à 8 kilom. de diamètre, où vivent 2.000 à 3.000 hab., groupés dans six villages, dont le plus important est la *Kessera*. Oliviers et troupeaux. Forêts de chênes et de pins d'Alep.

Kestenholz, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine) [distr. de Basse-Alsace, cercle de Schlestadt], au pied des Vosges; 3.165 hab. Fabriques de vêtements de laine et de soie. Tuilerie. Vignoble. Eaux minérales. Avant 1871, le nom de ce bourg était *Châtenois*.

KESTROSPHENDONÉ n. f. Antiq. V. CESTRE.

Keswick, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la Greta et à l'extrémité septentrionale du lac de Derwentwater; 3.000 hab. Fabrication de grosses étoffes. Ville fréquentée par les touristes qui visitent les lacs voisins et les beaux sites de la vallée de Saint-Jean, entre Keswick et Ambleside.

Keszthely, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala]), à l'O. du lac Balaton; 6.195 hab. Couvents. Château avec ferme-modèle du comte Festetich. Vignobles. Institut agricole. Source sulfureuse.

Ket, rivière de l'Asie russe (Sibérie). Elle part à 150 kilom. N. de Krasnoïarsk, de marais peu éloignés de la rive gauche du Iénisséi, reçoit à droite un affluent relié par un canal de navigation au Kass, tributaire gauche de l'Iénisséi, et se perd dans l'Obi, rive droite, en amont de Narym; 1.088 kilom.

Keta ou **Quetta**, ville d'Afrique (colonie angl. de la Côte de l'Or), sur le littoral du golfe de Guinée, à l'E. de l'embouchure de la Volta. Elle est bâtie sur le mince cordon littoral qui sépare de la mer la grande lagune d'Avounah-Songo.

Ketbogha (Melik-Adel-Zeïn-ed-Din), treizième sultan de la dynastie des mamelouks babrites d'Egypte, né dans la première moitié du XIIIe siècle, mort à Damas après 1296. Esclave d'origine mongole, il parvint aux plus hauts grades de l'armée, sous le règne de Kélaoun; lieutenant général à l'avènement de Melik-Naser, fils de Kélaoun, Ketbogha s'empara du trône en 1294: pendant son court règne, la peste et la famine désolèrent la Syrie et l'Egypte, et les Mongols envahirent la Syrie; il fut détrôné, en 1296, par l'émir Hosam-ed-Din Ladjin, qui lui donna le commandement de la ville de Sarkhad, puis celui de Damas.

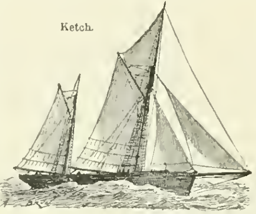
Ketch.

KETCH (*kèt'-ch'*) n. m. Côtre à tapecu gréant deux focs et dont le mât de l'arrière est sur l'avant du gouvernail.

KÉTCHÉ (mot turc signif. *étoffe grossière de laine foulée*) n. m. Bonnet de feutre des janissaires. (Les Turcs donnent aux Uzbeks et aux Tartares le nom de *kétché bash*, parce qu'ils portent des bonnets faits de cette laine.)

Kétché.

Ketegyhaza, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centr. [comitat de Bekes]); 3.766 hab. Elève des bestiaux.

Ketel (Corneille), peintre hollandais, né à Gouda en 1548, mort à Amsterdam en 1616. Il séjourna en France, où il travailla à la décoration du palais de Fontainebleau, et en Angleterre, où il fit des portraits de la reine Elisabeth (1578), et de nombreux personnages. Le *Portrait du comte d'Oxford*, surtout, est une bonne peinture. Vers 1581, Ketel se fixa à Amsterdam. Ses meilleures œuvres sont une *Compagnie d'arquebusiers*, au musée d'Amsterdam, et la *Force domptée par la sagesse*, dans la galerie royale de Londres. D'après quelques auteurs, Ketel aurait été, en outre, architecte, sculpteur et poète.

KÉTINE n. f. Base répondant à la formule générale $C^nH^{2n-4}Az^2$, résultant de la réduction de la nitroso-acétone et de ses homologues.

— Encycl. Parmi les *kétines*, on connaît: la *kétine* simple $C^6H^8Az^2$, dérivée de la nitroso-acétone, liquide, bouillant à 180°; la *diméthylkétine* solide, fusible à 87°; la *diéthylkétine* liquide, bouillant à 215°; la *dipropylkétine* liquide, bouillant à 240°. La série des kétines a été découverte par Meyer et Treadwell.

KETIPOENG (*kè, po-in*) n. m. Tambour javanais en bois, dont les membranes sont en peau de mouton ou de cerf que l'on tend à l'aide de lanières provenant du palmier des Indes. (L'exécutant le pose soit sur ses genoux, soit sur un support placé devant lui; il peut en varier les effets en le jouant tantôt avec le paume, tantôt avec les doigts, tantôt avec deux baguettes.)

KETJAPI (*kèt'*) n. m. Instrument de musique javanais, ayant au moins huit cordes de laiton.

— Encycl. L'exécutant tient le *ketjapi* de la main gauche, comme une guitare, en pinçant les cordes de la main droite. La caisse sonore a la forme d'une longue pirogue, dont la quille est ouverte. Les cordes, fixées à des pointes en fer, reposent chacune sur un chevalet de bois et vont s'enrouler sur des chevilles de bois, qui font saillie sur un des côtés de l'instrument.

Ketjapi.

KETMÂN (*kèt'* — mot ar. signif. *action de cacher*) n. m. Nom que les musulmans et surtout les Persans donnent à une restriction mentale qui leur permet d'accepter et de respecter tous les dogmes de la foi islamique, en gardant dans leur for intérieur les opinions les plus hétérodoxes.

KETMIE (*kè-tmî*) n. f. Genre de malvacées.

— Encycl. Les *ketmies* (hibiscus) sont caractérisées par la constitution de leur colonne staminale, qui porte les anthères au dehors, et par la nature de leur fruit, qui est une capsule loculicide. Ce sont des plantes herbacées ou arborescentes, à feuilles souvent divisées, à fleurs de couleurs variées, dont l'ovaire à cinq loges est surmonté d'un style à cinq branches. On en connaît près de deux cents espèces, dispersées à travers les régions chaudes des deux hémisphères, et dont plusieurs sont cultivées en France. Un grand nombre de ketmies fournissent des fibres textiles: de ce nombre est la *ketmie à chanvre* (hibiscus cannabinus), herbe de l'Inde, qu'on y cultive activement depuis longtemps, et qui fournit le *chanvre de Gombo*, à fibres blanchâtres, peu brillantes, faibles et grossières. Le *gombo* (hibiscus esculentus), herbe originaire aussi de l'Inde, est cultivé en Orient, en Amérique, voire en France, pour ses fruits comestibles quand ils sont encore verts. La *ketmie musquée, abelmoschus* ou *ambrette* (hibiscus abelmoschus), arbrisseau originaire de l'Inde, a été transportée en Egypte et aux Antilles; on la cultive pour ses graines, desquelles on extrait le *musc végétal*. Certaines ketmies sont cultivées comme plantes d'ornement; telles la *ketmie de Syrie* (hibiscus Syriacus), cultivée sous le nom d'*althæa en arbre*, et la *ketma rose de Chine* (hibiscus rosa Sinensis), qui possède un beau feuillage persistant et de superbes fleurs carmin.

Ketmie.

Ketteler (Guillaume-Emmanuel, baron DE), évêque de Mayence, né à Harkotten (Westphalie) en 1811, mort à Burghausen (Bavière) en 1877. Il était député au parlement de Francfort, où il se fit remarquer dans le groupe ultramontain par l'énergie de sa parole. Un bref le nomma évêque de Mayence, et, dès lors, ce fut entre lui et l'administration une lutte sans trêve pour la suprématie dans les questions d'éducation. Voulant canaliser le mouvement socialiste naissant, il lança sa brochure: *la Question ouvrière et le Christianisme*, qui fit de lui l'initiateur du socialisme chrétien. Très diplomate dans la question de l'infaillibilité pontificale, il se soumit aux décisions du concile après une opposition vigoureuse, et consacra dès lors toute son énergie, un peu âpre, à sa lutte contre l'empire. Parmi ses écrits, qui le rattachent aux catholiques libéraux français, nous citerons: *Liberté, autorité et Eglise* (1862): *les Véritables Principes de la liberté religieuse* (1868); *les Catholiques dans l'empire d'Allemagne* (1873); etc.

Kettering, ville d'Angleterre (comté de Northampton), près de l'Ise, affluent du Nen; 20.000 hab. Filature de laine; fabrication d'étamines, lustrine, dentelle.

Kettwig, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Ruhr; 5.293 hab. Fabriques et teinture de draps, filatures de laines, forges et fonderie de fer. Mines de houille.

KÉTUPA n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des *kétupinés*, comprenant quatre espèces propres à l'Asie orientale et méridionale.

— Encycl. Les *kétupas* sont de grands hiboux dont les longues aigrettes sont rejetées en arrière; leurs mœurs sont celles des ducs. Le kétupa de Ceylan (*ketupa Ceylonensis*) est répandu de la Palestine au sud de l'Inde; roux brun et fauve, il mesure 60 centimètres de long et 1m,25 d'envergure; il vit de petits animaux et aussi de poissons, qu'il pêche la nuit. D'autres espèces habitent les îles de la Sonde et l'Himalaya.

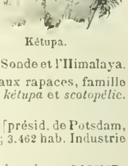
Kétupa.

KÉTUPINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille de bubonidés, renfermant les genres *kétupa* et *scotopélic*. — *Un* KÉTUPINÉ.

Ketzin, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam, cercle de Osthavelland]), sur le Havel; 3.462 hab. Industrie métallurgique.

KEULNAAR ou **KEULSCHE** (*de Cologne*), ou **SAMMEREUS** (*mé-ré-uss*) (*de Sambre*) n. m. Bateau long et gréant deux mâts à rabattement et dont le gouvernail est très large. (Il navigue sur le Rhin, l'Escaut et la Sambre.)

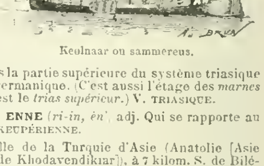
Keulnaar ou sammereus.

KEUPER (*keu-pèr'*) n. m. Nom par lequel on a désigné longtemps la partie supérieure du système triasique de la province germanique. (C'est aussi l'étage des *marnes irisées*. Auj., c'est le *trias supérieur*.) V. TRIASIQUE.

KEUPÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui se rapporte au keuper: *Assise* KEUPÉRIENNE.

Keuplu, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [Asie Mineure, prov. de Khodavendikiar]), à 7 kilom. S. de Bilédjik, sur le Kara-Sou; 6.500 hab. Ville industrielle: filatures de soie; coutellerie; exportation de graines de ver à soie. Station de la ligne Scutari-Angora.

KEUPRIQUE (*prik'*) adj. Se dit des terrains du keuper.

Kevelaer, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près de la Niers, affluent de la Meuse; 4.507 hab. Eglise, lieu de pèlerinage célèbre depuis le XVIIe siècle.

Kew, ville d'Australie (Victoria), près du Port-Philip, à 7 kilom. de Melbourne; 4.290 hab.

Kew, paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), sur la rive droite de la Tamise. Château royal, observatoire et jardin botanique, un des plus riches qu'il y ait au monde.

Kewanee ou **Keewanee**, ville des États-Unis (Illinois [comté de Henry]), au centre d'un district agricole; 3.000 hab. Commerce du blé.

Kexholm, ville de la Russie septentrionale (Finlande [gouv. de Viborg]), dans une île voisine de la rive ouest du lac Ladoga; 1.200 hab. Longtemps disputée entre Finlandais, Suédois et Russes.

Key (Ellen), femme de lettres suédoise, née à Sundsholm (Smaland) en 1849. Fille de la comtesse Posse et d'un membre du Riksdag, qui tenta vainement d'y régénérer le parti paysan; simple institutrice d'une école mixte à Stockholm, elle s'est donnée à la cause des ouvriers, a fondé, avec le Dr Anton Nystrœm, l'institut ouvrier de Suède. Elle a publié nombre d'écrits, articles de revue, livres de vulgarisation, etc. Citons : *Du droit de propriété de la femme et son émancipation du pouvoir marital* (1887); *De l'enfance de l'espèce humaine* (1888); *Considérations sur la cause des réactions* (1889); *Récits historiques* (1889); *Développement de la morale*, d'après Letourneau (1891); *Individualisme et socialisme* (1895); les biographies d'*Ernest Ahlgren* (1889), de *Mme A.-C. Edgren-Leffler* (1893); un essai sur *C.-J.-L. Almqvist* (1897); *Mauvais usage des forces féminines; le Domaine des travaux naturels aux femmes* (1896); *Psychologie de la femme et logique féminine* (1896); *Figures mentales* (1898); etc.

Keyport, ville des États-Unis (New-Jersey [comté de Monmouth]), sur la rive méridionale de la baie de Raritan; 2.400 hab. Chantiers pour la marine, grandes huîtrières; cabotage actif pour l'approvisionnement de New-York.

Keys, archipel coralliaire de Floride, formé d'une rangée d'îlots bas, sablonneux, disposés en chapelet, et semblant prolonger, sur la rive gauche du Gulf-Stream, qui érode fortement leur littoral sud, tandis qu'au N. se déposent sans cesse de nouvelles alluvions marines, le rivage méridional de la Floride. Ce sont successivement les groupes des *Tortugas*, des *Marquesas*, les *Pine Islands*, les *Vaccas Keys*, etc., toujours étroites et longues, affectant la forme générale d'un arc de cercle convexe vers le S., toujours basses aussi, formées de sables et de boues souvent mouvantes, déposées sur une ossature de récifs coralliens, les *riffs*, et couvertes d'une végétation luxuriante de palétuviers, de cocotiers, de pins, etc. La chaîne des Keys est prolongée au large et complétée dans l'intérieur de l'arc par des alignements de *riffs* encore immergés, qui rendent cette partie de la côte américaine d'un abord particulièrement difficile.

Keyser (Henri Van), architecte hollandais, né à Utrecht en 1565, mort à Amsterdam en 1621. Il a construit la Bourse d'Amsterdam, édifice d'un aspect qui n'est pas sans grandeur. — Son fils ou son neveu, *Théodore* ou *Thomas Van*, peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1596-1667) a donné deux toiles qui figurèrent au Louvre, sous le premier Empire, et qui furent reprises par les Alliés en 1815. L'une représente l'*Assemblée solennelle des bourgmestres d'Amsterdam*, vaste composition d'une grande puissance d'effet. Le second tableau, *Portrait d'un homme vêtu de noir avec une fraise au cou*, révèle un rare talent de portraitiste. Le coloris de Keyser le rapproche de Rembrandt.

Keyser (Nicaise de), peintre belge, né à Sandvliet (prov. de Brabant) en 1813, mort à Anvers en 1887. Il débuta, en 1834, par un remarquable *Crucifiement*, pour une église catholique de Manchester. Il est devenu un des chefs de l'école belge. Il fut directeur de l'académie d'Anvers et membre de l'Académie royale de Bruxelles. Ses œuvres joignent à un dessin hardi et correct une bonne entente de la composition et un coloris agréable. Citons de lui : *la Bataille de Courtrai* (1836); *la Bataille de Wœringen* (1839), son œuvre capitale, qu'on voit au palais de la Nation, à Bruxelles; *Charles-Quint en méditation; Saint Dominique; le Calvaire; la Bataille de Sénef; la Bataille des Éperons d'or; la Bataille de Nieuport*; etc.

Keywest-city, port des États-Unis (Floride), ch.-l. du comté de Monroe, sur une petite île du même nom, appartenant à la chaîne de récifs qui prolonge la côte occidentale de la Floride; 18.080 hab. Fabrication de cigares. Ce port, qui commande les passes faisant communiquer l'Océan et le golfe du Mexique, est devenu une escale fréquentée; grand commerce avec La Havane, dont il n'est séparé que par 125 kilomètres.

Kézanlik ou **Kazanlik**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie-Orientale), au pied méridional des Balkans, près de la Toundja, tributaire de la Maritza, et du col de Chipka; 11.000 hab. Universellement célèbre pour ses champs de rosiers et son essence de roses.

Kezdi-Vasarhely, ville libre d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Haromszek]), sur la Fekete-Ugy, affluent de l'Aluta; 4.700 hab. Distilleries, filatures.

KHA n. m. Gramm. Septième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Signe numérique de 600, chez les Arabes. ‖ En sanscrit, Consonne gutturale vélaire sourde aspirée.

Khabarofka ou **Khabarovka**, ville de l'Asie russe (Sibérie orientale), ch.-l. de la province du Littoral, au confluent de l'Amour et de l'Oussouri; 15.000 hab. Commerce de fourrures.

Khabbisha ou **Khabbash**, chef libyen, qui vivait au ve siècle av. J.-C., et qui appartenait probablement à une branche collatérale de la XXVIe dynastie. Il se révolta contre les Perses en 486, et il se proclama roi à Saïs, ainsi qu'à Memphis. Il fut vaincu par Xerxès Ier en 483, et disparut sans qu'on sache ce qu'il devint. En l'an II de son règne (485-484), il enterra un Apis au Sérapéum.

Khabour, rivière de la Turquie d'Asie (Mésopotamie). Elle descend des monts dolomitiques de Tour-Abdin, de l'autre côté desquels coule le Tigre, va vers le S.-S.-O. et court à l'Euphrate, rive gauche, à travers des steppes arides, où elle diminue de volume et passe devant de nombreuses ruines; 350 à 400 kilomètres.

Khabour, torrent de la Turquie d'Asie. Il descend des montagnes de la province de Van, dans les Alpes du Kourdistan, coule entre les monts Djoudi et les monts Zakhô, baigne Zakhô, passe dans la province de Mossoul et se jette dans le Tigre, rive gauche.

KHACÉKI n. f. Linguist. V. assari.

Khadidja, nom de la première épouse de Mahomet, née vers 563, morte en 628 de notre ère. Elle appartenait à la tribu des Koréischites et, après la mort de son mari, continua son commerce de caravanes avec la Syrie; elle prit à son service Mahomet, alors pauvre, et qui fit prospérer son commerce. Khadidja consentit alors à devenir sa femme (603), quoiqu'il y eût entre eux plus de quinze ans de différence. Cette union fut tellement heureuse que Mahomet mit Khadidja au nombre des quatre saintes de l'islam et que, tant qu'elle vécut, il n'eut pas d'autre femme qu'elle. Khadidja fut la première qui crut en la mission prophétique de Mahomet; elle eut quatre fils qui moururent en bas âge et quatre filles, dont l'aînée fut la célèbre Fatima.

Khaghizman, ch.-l. de district de l'Arménie russe (Transcaucasie), dans un pays de hautes montagnes, sur l'Aras, tributaire de la Caspienne; 5.000 hab.; arbres fruitiers. — Le district a 1.602 kilom. carr. et 10.000 hab.

KHAHOON ou **KHAOON** n. m. Mesure de capacité usitée dans l'Inde pour les grains et variant suivant les contrées de 17hl,45l à 52hl.

Khaïber ou **Kaïbar**, ou **Khyber** (passe de), l'un des principaux passages entre l'Afghanistan et l'Inde. Il coupe l'extrémité orientale du Sefid-Koh au pied du mont Tartara, et conduit de Djamrod, dans le Pendjab, à l'E., à Dhaka, dans la vallée de Caboul, à l'O. Sa longueur est de 53 kilom.; son altitude, de 1.011 mètres. Au centre, à Ali-Masdjid, à 22 kilom. de Djamrod, ce n'est plus qu'un couloir, large de 10 à 12 mètres, et qu'enserrent des rochers à pic, de 400 mètres de hauteur. C'est, proprement, le lit de deux torrents, qui coulent l'un vers l'Inde, l'autre vers l'Afghanistan; aussi est-il sujet à de terribles inondations. Les Anglais l'ont franchi en 1839 et en 1842; ils le possèdent depuis le traité de Gandanak, en 1879.

Khaïdalou ou **Khaïdali**, une des cités royales de la Susiane. Elle répond peut-être pour le site à la forteresse actuelle de *Dis-malkân*. Pendant les guerres des Élamites contre les rois assyriens de la famille de Sargon, Koutournakhounta y tint tête à Sennachérib, en 693-692. Elle fut pillée par Assur-bani-pal (646).

Khaled ou **Caled**, conquérant arabe, né en 582 de J.-C., mort à Homs (Émèse) en 641. Il était fils de Vélid, petit-fils de Makhzoum, le chef de la branche makhzoumiet de la tribu de Koreish. D'abord adversaire de Mahomet, il battit le Prophète à Ohod, mais passa à sa religion en 629 et devint son meilleur général; vainqueur des Byzantins à Moutalli, il reçut le titre d'« Épée de Dieu » (630), et fut ensuite envoyé par Mahomet contre La Mecque. Abou-Bekr lui confia l'armée qui conquit l'Irak en 633, puis il l'envoya en Syrie, avec Amrou et Abou-Obeïda; il conquit Bosra, Palmyre, battit les armées d'Héraclius à Homs et à Adjnadin, et s'empara de Damas (634). Omar, cependant, lui retira le commandement en chef pour le donner à Abou-Obeïda. Les musulmans le regardent comme un des meilleurs généraux de tous les temps.

KHALIFAL, KHALIFAT, KHALIFE. Autres orthogr. de califal, califat, calife.

Khalil (El-Melik-el-Ashraf-Salah-ed-Din), huitième sultan d'Égypte, de la dynastie des Mamelouks bahrites, né dans la seconde moitié du xiiie siècle, mort en 1293. Il succéda en 1290 à son père Kélaoun; il enleva aux Français leurs dernières possessions en Terre sainte, prit Saint-Jean d'Acre (1291), et fit massacrer tous les chrétiens qui s'y trouvaient. Son orgueil le rendit insupportable à ses émirs, et deux d'entre eux le tuèrent à coups de sabre, au cours d'une partie de chasse près du Caire.

Khalkas, grande population répandue dans tout le nord de la Mongolie, depuis la Dzoungarie jusqu'aux monts Khingan. — *Un, Une* Khalka.

— Encycl. Les *Khalkas* comprennent à peu près tous les Mongols orientaux. Trapus et de taille au-dessous de la moyenne, ils offrent les caractères les plus accusés du type jaune (cheveux noirs et gros, barbe rare, crâne court, face large et plate, yeux petits et bridés, nez peu saillant, épaté, et lèvres assez grosses). Adonnés à l'élevage, malpropres, paresseux, ils vivent sous des tentes en feutre, faciles à transporter. Les Khalkas soumis à la Chine ont d'ailleurs adopté les vêtements, les mœurs, les coutumes des Chinois. Leur religion est le bouddhisme, et, à côté d'Ourga, vit le principal lama après le Grand Lama du Thibet. La caste sacerdotale y est extrêmement nombreuse.

Khalouli, ville chaldéenne, sur la rive gauche du Tigre, près de son confluent avec la Tournât : c'est peut-être aujourd'hui la petite ville de *Hebheb*. En 691 av. J.-C., Sennachérib y livra bataille au roi de Babylone, Moushêzîbmardouk, et au roi d'Élam, Oummanminânou.

Kham, l'une des quatre provinces du Thibet, la plus orientale, confinant à l'E. à la frontière de la Chine, et au N. à la Birmanie. C'est un haut plateau très froid, sillonné de montagnes ayant jusqu'à 6.000 mètres, aux têtes du Mékong, de la Salouen, affluents du Brahmapoutre. Pays fort peu habitable, avec bourgades en partie peuplées de lamas ou prêtres bouddhistes, et tribus nomades, indépendantes de fait, mais acceptant la suprématie religieuse du dalaï-lama.

Khama ou **Bamangouato** (États de), royaume nègre de l'Afrique australe, qui s'étend de la rive droite du Lambèze, aux environs des cataractes de Victoria, jusqu'à la rive gauche du Limpopo, qui le sépare du Manovaal. (La population est composée de Bamangouato, du groupe des Betchouanas Bakalaharis.)

Khambas, population des hauts plateaux du Thibet oriental. (Les Khambas sont en partie agriculteurs, mais un très grand nombre d'entre eux mènent l'existence de mendiants religieux.) — *Un, Une* Khamba.

KHAMITIQUE adj. Linguist. Autre forme de chamitique.

Khâmoisît ou **Khâmoïs**, nom d'un prince égyptien, fils de Ramsès II et de sa sœur, la reine Isinofrît. Il fut investi, fort jeune encore, des fonctions de grand prêtre à Memphis, et il prit part aux guerres contre les Khati : il se battit bravement, aux sièges de Kadshou et d'Ascalon. Il acquit bientôt une telle influence que Ramsès II, vieillissant, le choisit, en l'an XXX de son règne, pour exercer la régence, et se déchargea sur lui du gouvernement de l'empire. C'est en qualité de régent qu'il présida aux fêtes du Nil à Silsilis et qu'il fit creuser, à Memphis, la grande galerie du Sérapéum, où les Apis furent enterrés pendant plusieurs siècles. Il mourut vers l'an LV, et il fut enterré au pied des pyramides de Gizèh. Il s'était adonné aux études théologiques; il garda aussi, après sa mort, la réputation d'un bon magicien. Nous possédons encore deux romans, écrits en démotique, et dont il est le héros : l'un découvert par Brugsch en 1867, l'autre par Griffith en 1900.

Khampas, tribus du Thibet occidental, établies surtout dans la province de Gnari-Khorsoum. (Armés de sabres et de fusils, les Khampas sont de grands chasseurs et de grands maraudeurs. Leur religion est le bouddhisme.) — *Un, Une* Khampa.

KHAMSIN (*kam'* — mot égyp. signif. *cinquante*) n. m. Nom donné à un vent du S., chaud et sec, qui souffle sur l'Égypte, pendant une période de cinquante jours ou deux mois.

— Encycl. De même que le *siroco* algérien, avec lequel il présente de nombreuses analogies, le *khamsin* paraît être dû à l'appel d'air produit vers le nord par le régime de basses pressions qui domine, particulièrement en mars et avril, dans la Méditerranée orientale. Plutôt sec que chaud, il s'annonce par une courte période de calme et de lourdeur dans l'air, à laquelle succède, pour durer parfois pendant trois jours, une brise irritante, desséchante, qui suffoque presque, et, à la longue, plisse et racornit la peau.

Khamtî ou **Khamptî**, population du nord-ouest de l'Indo-Chine, qui vit sur le Brahmapoutre et l'Iraouaddi.

— Encycl. Mêlés aux Birmans et aux gens de l'Assam, les *Khamti* ne se distinguent guère de leurs voisins par leurs traits. Ce sont les plus civilisés des peuples montagnards de la région. Les hommes ont un caractère pacifique et font du commerce; les femmes vivent dans des maisons isolées jusqu'à leur mariage, c'est-à-dire jusqu'au moment où elles sont achetées à leurs parents.

KHAN n. m., **KHANAT** n. m. Admin. turque. V. kan, et kanat.

Khanguet (le) [*le Défilé*], région voisine de Tunis, à la base de la presqu'île du cap Bon, où sont installés de nombreux agriculteurs français. C'est le « défilé de la Hache », où Amilcar cerna les mercenaires révoltés contre Carthage.

KHANJANI n. m. Tambour à main, avec lequel les mendiants de l'Inde accompagnent leurs chants.

Khanjani.

Khara-Balgassoun, ancienne ville de l'empire chinois, dans la Mongolie septentrionale. Ce fut la capitale de l'empire Ouïgour (viie-ixe s.). Ses ruines s'étendent, dans la vallée de l'Orkhon, affluent de droite du Selenga, à 35 kilom. S.-S.-O. du lac Ougheï-Nor. Les murailles du palais des kans mongols, de construction plus récente, sont demeurées intactes. L'ensemble des ruines reconstitue la cité entière, avec ses faubourgs : nombreuses maisons en terre battue, tours, statues, colonnes, etc. Ces ruines furent découvertes par le savant russe Iadrintsef. Elles portaient des inscriptions en chinois, en ouïgour et en caractères runiformes, semblables à celles des monuments scandinaves. A 25 kil. N.-N.-O. sont les ruines de *Kara-Koroum*, ancienne capitale mongole.

KHARATALA n. m. Cymbales en usage dans l'orchestre d'harmonie des fêtes et des processions au Bengale.

Kharatala.

Kharbê, nom d'un dieu cosséen, équivalant au Bel des Chaldéo-Assyriens. Son nom entre dans celui de deux rois cosséens de Babylone : Kadashmankharbê.

Kharbendeh (Euldjaïtou), souverain mongol de Perse, fils d'Arghoun-khan, né en 1280, mort à Sultaniyyèh en 1316. Converti d'assez bonne heure à l'islamisme, il succéda, en 1303, à son frère Ghazan-khan et fit immédiatement assassiner Alafreuk, fils de Kaï-Khatou, qui aurait pu revendiquer la couronne; il envoya, en 1305, une ambassade au sultan d'Égypte, Mohammed, pour l'assurer de son amitié; détruisit la dynastie des Kara-Khitaïens du Kirman, qui régnaient depuis 1223, et, cette même année, fonda Sultaniyyèh. En 1306, son général, Boudjaï, s'empara de Hérat, et, en 1307, le Ghilan fut conquis. Kharbendeh se convertit, en 1310, au schiisme alide.

KHAREDJISME (*ka-rèd'-jissm'*) ou **KHARIDJISME** n. m. Doctrine de la secte des *kharedjites*.

KHAREDJITES (*ka-rèd-jit'*) ou **KHARIDJITES** (en arabe *el-khararidj*, « ceux qui sortent de l'orthodoxie ») n. m. pl. Secte musulmane du bas Euphrate, née à l'époque de la contestation qui s'éleva entre Ali et Moaviyya au sujet du califat. — *Un* kharedjite ou kharidjite.

Khargheh (El-) ou **Khardjeh**, la plus grande des oasis égyptiennes du désert Libyque. Située à l'O. des ruines de Thèbes, elle a environ 120 kilom. de long, sur une largeur moyenne de 20 kilom. Les sables recouvrent la plus grande partie de cette dépression, allongée du N. au S.; les terrains cultivés produisent des céréales et surtout des dattes. Les puits profonds et en partie ensablés fournissent à l'irrigation une eau dont la température varie de 25° à 30°. L'oasis, jadis plus peuplée, possède des ruines intéressantes : temples, nécropole, fortifications. El-Khargheh, le chef-lieu actuel, compte 3.500 hab., la moitié environ de la population totale de l'oasis.

Kharism (lac de), dénomination donnée quelquefois à la mer d'Aral.

Kharism ou **Khowaresm**, partie du Turkestan occidental, située entre le lac d'Aral au N., la mer Caspienne à l'O., la Perse au S., et comprise entre le territoire du kanat de Khiva à l'O. Entremêlé de steppes herbacées, de plaines fertiles, de montagnes escarpées, ce pays, habité primitivement par les Khorasmiens, forma, de 994 à 1231, un État indépendant, qui fut renversé par Gengis-Khan. Détaché de l'empire du Kaptchak vers la fin du xve siècle, il est aujourd'hui possédé en grande partie par le kan de Khiva.

Kharismien, enne (*smi-in, èn'*), personne habitant le Kharism ou née dans ce pays. — *Les* Kharismiens. — Dynastie qui régna au Kharism : *Un* Kharismien. — Adjectiv. Qui appartient à la dynastie des Kharismiens : *Prince* kharismien. V. Khvarizmien.

Kharkhar, nom d'un pays et d'une ville situés dans les montagnes du Zagros, à l'est de l'Assyrie. Le pays répondait probablement à la Cambadène des géographes gréco-romains, et la ville, à la ville moderne de Kirmânshahân. Il paya tribut à Salmanasar III, roi d'Assyrie, en 837, puis à ses successeurs. Redevenu indépendant au VIIIe siècle, il fut soumis de nouveau vers 745, et incorporé à l'empire assyrien. Il dut passer aux mains des Mèdes vers 630, et son nom disparut désormais de l'histoire.

Kharkof, ville de la Russie méridionale, chef-lieu du gouvernement de ce nom, sur l'Oudai, affluent du Donetz septentrional, au milieu d'une des régions les mieux cultivées et les plus peuplées de toute la Russie; 137.000 hab. Nœud de chemins de fer important. Université. Grandes foires. Commerce très actif des produits du steppe : blés, lainages, peaux brutes, chevaux, poisson frais et salé, feutres, pelleteries. La ville, fondée en 1650 par le Cosaque Kharikof, qui lui donna son nom, fut, depuis 1780, la capitale de l'Ukraine.

Armes de Kharkof.

Kharkof (gouvernement de), un des quatre gouvernements de la Petite Russie (Russie d'Europe), confinant aux gouvernements de Voronèje, de Koursk, d'Iékatérinoslav, de Poltava et au territoire des Cosaques, sur les anciens confins de l'Ukraine. Sol généralement uniforme, varié seulement à l'ouest par les collines du Donetz, arrosé par le Dniéper, le Don, le Donetz et leurs tributaires; climat sec, salubre, mais à fortes variations et avec un hiver généralement rigoureux, malgré la latitude. Pays jadis boisé, maintenant dénudé dans sa plus grande étendue, mais merveilleusement fertile — c'est le *Tchernoziom* ou Terre Noire — et bien cultivé, produisant en grande quantité le blé, l'orge, la betterave, le tabac, élevant dans la partie du steppe non encore labourée des quantités considérables de bétail, bœufs et moutons, dont la viande et surtout les peaux alimentent le commerce de Kharkof. Superf. 54.494 kilom. carr.; pop. 2.125.000 hab.

Kharou ou **Khairou**. Géogr. anc. V. Charou.

kharouba (mot kabyle) n. f. Association de familles kabyles : *La* kharouba *comprend tous les individus rapprochés entre eux par des liens de parenté ou d'alliance, et se trouve représentée dans les assemblées par son dahman.*

kharoubah n. m. Poids en usage sur la côte septentrionale de l'Afrique et qui équivaut à 1.044 décigrammes.

Kharpout, ville de la Turquie d'Asie (Arménie), ch.-l. de la province de Mamouret-ul-Aziz, à 95 kilom. N.-N.-O. de Diarbékir. Elle se compose en fait de deux agglomérations : Kharpout, la vieille ville, située sur une hauteur qui domine la rive gauche du Mourad-Tchaï ou Euphrate oriental, et Mezré, plus bas, à 6 kilom. de distance. Les autorités résident, depuis 1834, à Mezré. Pop. : Kharpout, 20.000 hab.; Mezré, 5.000 hab. Collège arménien de missionnaires américains.

Khartoum, ville du Soudan égyptien, au confluent du Nil Bleu et du Nil Blanc. Elle fut créée par le pacha d'Egypte Méhémet-Ali, qui en fit, en 1830, la capitale administrative du Soudan. Elle prospéra rapidement, grâce à sa situation au croisement des grandes voies fluviales du pays. Vers 1850, on y comptait près de 50.000 habitants. Sa prospérité se maintint jusqu'au moment de l'insurrection mahdiste. Après l'échec de Yousouf-pacha en 1882, c'est à Khartoum que se concentra l'armée de Hicks-pacha, qui fut exterminée à Kasghil. A ce moment, l'Angleterre intervint et fit appel à Gordon-pacha, qui, le 18 février 1884, arriva à Khartoum. Ses efforts ne purent empêcher les mahdistes de bloquer la ville, dès le 12 mars. Le 26 novembre, la ville était livrée par trahison aux rebelles et Gordon fusillé.

Khartoum fut délaissée par le mahdi triomphant, qui installa sa capitale à Omdourman, jadis simple camp fondé par Gordon sur l'autre rive du Nil, et elle ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines, envahi par les arbres sauvages. En 1896, l'Angleterre et l'Egypte entreprirent de reconquérir le Soudan. L'expédition, dirigée par le sirdar Kitchener, arriva devant Khartoum en 1898. Les mahdistes furent battus; Omdourman et les ruines de Khartoum tombèrent aux mains des Anglo-Egyptiens.

Depuis, Khartoum est redevenue la capitale du Soudan.

Khâs, nom générique, donné par les Laotiens et les Siamois aux tribus sauvages qui vivent dans l'Indo-Chine centrale. — *Un, Une* Khâ.

— Encycl. Les Annamites désignent les mêmes tribus par le mot *Mois*, et les Cambodgiens par celui de *Penongs*. La plupart des *Khâs* offrent le type des Indonésiens et descendent des populations primitives de la contrée. Refoulés par les envahisseurs, ils se sont réfugiés dans les montagnes de l'intérieur, où ils mènent une vie misérable dans des huttes en branchages. Ils sont à peine vêtus et ne connaissent guère comme arme que la lance. Un certain nombre de Khâs présentent les traits des Malais et parlent un idiome qui n'est qu'un dialecte malais.

khasia n. m. Idiome de l'Indo-Chine, parlé au sud de l'Assam, sur la rive gauche du Brahmapoutra.

— Adjectiv. : *La langue* khasia.

— Encycl. Le *khasia* forme un type de transition entre les langues monosyllabiques et les langues agglutinantes; car, distinguant, comme le chinois, des mots *pleins* et des mots *vides*, il a également recours à la dérivation par préfixes et suffixes. Hovelacque a publié : *la Langue khasia étudiée sous le rapport de l'évolution des formes* (1880). Roberts en a donné une *Grammaire* (1891).

Khasias ou **Khassias**, peuple de la région montagneuse de l'Assam, dans le nord-est de l'Inde. — *Un, Une* Khasia ou Khassia.

— Encycl. Physiquement, les *Khasias* sont des Indo-Chinois, mais ils diffèrent sensiblement de leurs voisins par leur langue et leurs institutions politiques. Ils sont divisés en petits Etats, dirigés par des chefs élus. Grands agriculteurs, ils récoltent du riz, des fruits variés et des pommes de terre, qu'ils exportent. Ils font un commerce assez important, qui comprend non seulement leurs récoltes, mais aussi la pierre à chaux, du fer, des poteries, des nattes, etc. Ils fabriquent des étoffes, des instruments agricoles, de l'argenterie, etc. Chez eux, la descendance est féminine : c'est l'épouse ou sa mère qui est considérée comme le chef de la maison. Ils enterrent leurs morts dans de véritables dolmens.

Khasso ou **Khasson**, petit Etat de l'Afrique occidentale française, dépendant du cercle de Médine. Pays très fertile, habité par une population très mélangée (*Khassonkés*). Le roi du Khasso, Sambala, plaça son pays sous le protectorat de la France par traité du 30 septembre 1855. Faidherbe construisit un poste à Médine.

khata (*écharpe de félicité*) n. m. Echarpe d'étoffe de soie légère, terminée à chaque bout par des franges. (C'est l'élément indispensable de la politesse thibétaine. Deux Thibétains de bonne compagnie ne s'abordent jamais sans se présenter le *khata*.)

Khatanga, fleuve de l'Asie russe (Sibérie [gouv. d'Iénisseisk]). Il naît près du tracé du cercle polaire arctique, coule vers le N.-N.-E., remplit des lacs, reçoit des déversoirs de coupes lacustres et se jette dans l'océan Glacial, à l'E. de la presqu'île de Taïmyr. Cours 737 kilom.

Khatchi ou **Khatsi**, pays partagé entre la province thibétaine de Tsang et la province mongole de Koukou-Nor, haut plateau de 4.000 à 4.600 mètres d'altitude, où se dressent des montagnes de 5.000 à 6.000 mètres faisant partie de la chaîne des Kouen-Loun. Nombreux lacs salins, gelés presque toute l'année. Climat très froid, très sec, très orageux; fort peu de végétation; ressources à peu près nulles. Quelques centaines de moines bouddhistes à Dorkin, et de petites tribus nomades obéissant moins au Thibet qu'à la Chine.

Khatmandou ou **Kathmandou**, ville de l'Inde, capitale du royaume de Népal, sur la Vichnoumati, sous-affluent du Gange par le Baghmati; 50.000 hab. Cité de briques, aux rues tortueuses et étroites, et fermée aux Européens. Vastes palais du maharadjah, d'une grande richesse d'architecture et de décoration extérieure. Très nombreux temples et pagodes. Résidence du souverain du Népal, surveillé par un fonctionnaire et quelques soldats anglais, casernés hors des murs de la cité indigène.

Khatousarou, Khétasar ou **Khitisar**, roi des Hittites, fils puîné du roi Maourousarou. Il assassina son frère Maontallou et monta sur le trône en l'an IV de Ramsès II. Il déclara aussitôt la guerre à l'Egypte et, en l'an V, il fut battu sous les murs de Kadshou; il continua néanmoins la lutte, et, en l'an XXI, les Egyptiens consentirent à traiter avec lui sur le pied d'égalité complète. La minute du traité conclu entre Ramsès II et Khatousarou nous a été conservée : c'est le plus ancien monument diplomatique que nous possédions. Vers l'an XXXIV, le mariage de Ramsès II avec la fille aînée du prince hittite resserra encore les liens d'amitié entre les deux Etats.

Khavza, station balnéaire de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), à 40 kilom. N.-N.-O. d'Amasieh. Pittoresquement située sur une petite rivière, affluent de gauche du Tosanli, elle voit sa population, qui n'est que d'un millier d'habitants en temps ordinaire, sextupler dans la saison des bains. On croit que c'est le lieu des thermes *Phazémonitôn*.

khattali (*ka-ta*) n. m. Castagnettes de fer en usage au Bengale.

Khattali.

Khazarie, dénomination par laquelle on a désigné tantôt tout l'empire des Khazars, tantôt la Crimée seule.

Khazars, ancien peuple qu'on suppose apparenté aux Scythes et qui habitait jadis au N. de la mer Caspienne. — *Un* khasar.

— Encycl. Les *Khazars* ont fait de fréquentes incursions en Perse et se sont rendus maîtres d'une partie de l'Arménie. Vaincus par les Arabes, ils réussirent à s'installer en Crimée. En 858, ils embrassèrent le christianisme. Leur puissance commença à déchoir lorsque se fonda l'empire russe, et, au XIe siècle, ils perdirent la Crimée.

Khazars (mer des), autre nom de la mer Caspienne.

khédivat (*va*) ou **khédiviat** (*vi-a*) n. m. Dignité de khédive; temps pendant lequel on l'exerce.

khédive (du persan *khédiv*, seigneur) n. m. Titre qui se donne aux ministres de la Sublime-Porte et répond assez exactement au titre d'Excellence. (Il est appliqué, depuis 1867, au vice-roi d'Egypte. Dans la hiérarchie ottomane, il vient immédiatement après celui de sultan et avant celui de vizir.)

khédival ou **khédivial, ale, aux** adj. Qui dépend du khédive; qui est placé sous sa protection : *Société* khédiviale *de géographie*.

khédivien, enne (*vi-in, èn'*) adj. Qui se rapporte au khédive, à son pouvoir et à son gouvernement : *Les prérogatives* khédiviennes.

khedma (*kéd'*) n. f. Taxe perçue par les gendarmes indigènes, en Tunisie, sur les délinquants qu'ils sont chargés d'arrêter et les débiteurs dont ils recouvrent la dette.

khélat ou **khilat** (*la* — de l'ar. *khilaa*, vêtement) n. m. Vêtement d'honneur que le calife abbasside envoyait aux princes pour leur marquer sa satisfaction. Il se composait d'un habillement complet de soie noire, d'un collier d'or, d'un cheval sellé et caparaçonné et, très rarement, des caleçons de la noblesse [foutowèh], qui conféraient à celui à qui ils étaient adressés des prérogatives considérables.)

khèn n. m. Instrument national des Laotiens.

— Encycl. Le *khèn* est composé de dix à seize bambeus accouplés, dont les nœuds ont été coupés intérieurement

Khèn.

et forment comme des tuyaux d'orgue, de longueur inégale, attachés les uns aux autres au moyen d'un bambou plus gros, que les tuyaux traversent perpendiculairement. C'est en bouchant les trous dont chaque tuyau est percé que l'on fait sortir les sons. Les petits khèns à l'usage des enfants ont 1 mètre de long; les plus grands jusqu'à 4 mètres.

Khenchela, comm. mixte d'Algérie (dép. de Constantine [arrond. de Batna]; sur le versant nord et au pied de l'Aurès; 26.550 hab. Khenchela était, à l'époque romaine, l'une des grandes villes du versant nord de l'Aurès; elle s'appelait *Mascula*. — Le territoire de *commandement de Khenchela* a 22.277 hab.

Kherba (*la Mine*), comm. d'Algérie (départ. d'Alger [arrond. de Miliana]), dans la plaine du Chéliff; 2.505 hab. Ch. de f. d'Alger à Oran.

Kherson ou **Cherson**, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvern. de ce nom, sur le Dniéper inférieur; 56.000 hab. Ecole de marine; importants chantiers de constructions navales. Commerce important de bois flottés, de céréales, de cuirs, de pelleteries. Filatures et blanchisserie de laines. Ville fondée en 1778, sous les ordres du général russe Hannibal, et selon le vœu de Catherine II.

Kherson ou **Cherson** (gouvernement de), gouvernement de la Russie méridionale, en bordure sur le littoral de la mer Noire, confinant d'autre part aux gouvernements de Tauride, d'Iékatérinoslav, de Poltava, de Kief et de Podolie. Superf. 71.282 kilom. carr.; pop. 1.850.000 hab. Sol plat, présentant tous les caractères du steppe, tombant par pentes insensibles vers les *limans*, ou lagunes à demi desséchées, qui bordent le littoral de la mer Noire. Climat très sec, très inégal. Peu d'arbres, sinon aux abords des rares cours d'eau, tributaires du Dniéper, du Dniester et de l'Ingouletz. Agriculture encore arriérée, malgré la fertilité du sol. Elevage du cheval et du mouton. Commerce de laines et de peaux par le port d'Odessa.

Khevenhüller (François-Christophe), homme d'Etat et historien allemand (1588-1650). Ambassadeur à Madrid (1617), il prit part à la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Savoie, et négocia le mariage de l'infante Marie avec Ferdinand II, roi de Hongrie. Il remplit de nombreuses missions auprès des électeurs ecclésiastiques de la cour de France et de la cour de Madrid. On a de lui un ouvrage considérable, où il raconte les événements qui se sont passés en Allemagne pendant la guerre de Trente ans et le règne de l'empereur Ferdinand II (1578-1637) : *Annales Ferdinandei*.

Khevsoures, population du Caucase, appartenant à la famille géorgienne. — *Un, Une* Khevsoure.

— Encycl. Les *Khevsoures* n'ont pas la beauté proverbiale des autres Caucasiens. Ils sont d'humeur assez batailleuse, et l'on voit les hommes se rendre aux champs revêtus d'une cotte de maille et de brassards, la tête couverte d'un casque en métal et porteurs d'une grande épée. Les habitations sont des espèces de tours fortifiées, dont la pièce du haut est seule meublée. La femme est assez durement traitée; le mariage doit toujours être précédé du rapt de la fiancée par le futur. Les divorces sont extrêmement communs. La religion des Khevsoures est un mélange de paganisme et de croyances musulmanes et bibliques; « ils célèbrent le dimanche des chrétiens, le vendredi des mahométans, le samedi des juifs, et beaucoup ajoutent encore le lundi ».

khigalène n. m. Un des premiers produits que la distillation sépare des naphtes russes.

Khimara ou **Chimœra**, monts littoraux de la Turquie d'Europe (Albanie), au-dessus du détroit d'Otrante, au N. de l'île de Corfou. Culmen 2.024 mètres. Anciens monts Acrocérauniens.

Khingan, monts de l'Asie orientale (Mongolie et Mandchourie). Ils s'élèvent du steppe de Gobi, au N. et pas très loin de Pékin, à partir du 41e degré de lat. N., et se dirigent vers le N.-N.-E., en frontière du désert mongol. Aucune de leurs cimes n'atteint la ligne des neiges perpétuelles. Point culminant, 2.091 mètres. Ce système finit à la rive droite de l'Amour. C'est le *Grand Khingan*, par opposition au *Petit Khingan*, qui lui est parallèle, à 400 ou 500 kilom. à l'E., et que traversent les deux brèches où passent le Soungari et l'Amour.

Khîti ou **Khaîti**, nom de deux rois égyptiens appartenant à la IXe dynastie héracléopolitaine. Khîti Ier nous est connu par quelques scarabées et par une coupe en bronze, conservée au musée du Louvre. Il fut le fondateur des dynasties héracléopolitaines, fit la guerre aux Bédouins de la péninsule sinaïtique, et demeura assez populaire pour qu'on écrivît des romans dont il était le héros. C'est l'Akhthoès des listes de Manéthon. Khîti II appartient à la même dynastie que Khîti Ier, dont il paraît avoir été le cinquième ou sixième successeur.

Khiva, ville du Turkestan occidental, soumise à l'empire russe, capitale du kanat du même nom, à 750 kilom. O. de Tachkent. Sa population est estimée à 10.000 ou 15.000 hab. (*Khiviens, ennes*). Les murailles de la ville et de la citadelle sont en terre. La citadelle renferme le palais du kan, des mosquées, un caravansérail. Les faubourgs, où des canaux dérivés de l'Amou-Daria fertilisent des jardins et des vergers, sont la partie la plus agréable de la ville. Très important marché d'esclaves, avant la conquête russe (1873), Khiva est peu commerçante et peu industrielle; fabrication de tapis, soieries et cotonnades.

Khiva ou **Khivie**, kanat du Turkestan occidental, soumis à l'empire russe. Il est borné au N.-O. et au N. par la mer d'Aral; au N.-E., par le Taldik, bras occidental du delta de l'Amou-Daria; à l'E., par l'Amou-Daria, de son delta à Mechekli, point où le fleuve pénètre en Boukharie; puis par la frontière de ce dernier kanat; au S., par le désert de Karakoum; à l'O., il s'avance jusqu'aux lacs de Sari-Kamich. Sa superficie est évaluée à 57.800 kilom. carr., et sa population totale ne dépasse guère 700.000 hab. (*Khiviens, ennes*). Khiva est constitué par un ensemble d'oasis et par de vastes steppes désertiques. Les oasis se développent, à l'O. de l'Amou-Daria, grâce à un système de canaux et d'étangs; ce sont celles de Kounia-Ourghendj, ancienne capitale; Iani-Ourghendj; Chahabad, Ambar, Tachaous, Iliali, Bagat, Khazarasp, Khiva; celle-ci est de beaucoup l'oasis la plus étendue et la plus peuplée. L'été, les chaleurs sont insupportables; l'hiver, l'Amou-Daria est pris par les glaces. Les cultures des oasis sont : blé, orge, millet, riz, sésame, cotonnier, pavot, garance, tabac, chanvre. L'industrie est peu importante : poteries,

briques, faïence vernie, tissus, soieries. Les steppes qui enveloppent les oasis sont, en général, très plats, stériles et sablonneux; sur les routes de caravanes, on ne rencontre que quelques citernes ou puits à l'eau saumâtre. Province, avant Alexandre, de l'empire achéménide, puis, au Xe siècle, de l'empire des Samanides; province turque jusqu'en 1221, province, dans la dernière moitié du XIVe s., de la monarchie de Tamerlan, le Khiva passa, en 1521, sous l'autorité d'un prince euzbeg; depuis, il a vécu d'une vie indépendante et isolée, jusqu'à l'arrivée des Russes. Les traités de 1703 et 1740 étant demeurés sans effet, deux tentatives de conquête ayant échoué, en 1839 et 1853-1854, les Russes, en 1873, envahirent le pays, entrèrent à Khiva et placèrent le kan sous leur domination.

Khivien, enne (*vi-in, èn'*), personne née à Khiva ou qui habite ce pays. — *Les* Khiviens.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Khiva et à ses habitants : *Les steppes* khiviens.

Khlesl ou **Klesel** (Melchior), cardinal et archevêque de Vienne, né et mort dans cette ville (1552-1630). Successivement chancelier de l'Université et prédicateur de la cour, il devint archevêque de Vienne (1598), soutint, en 1608 et 1611, contre l'empereur Rodolphe II, l'archiduc Mathias, qui, monté plus tard sur le trône impérial (1606), le nomma son premier ministre et lui obtint le cardinalat (1616). Mais, en 1618, il fut disgracié pour avoir déconseillé la guerre de Bohême. Bientôt, même, l'archiduc Ferdinand le fit enlever et enfermer dans la forteresse d'Ambras (Tyrol); mais, devenu empereur sous le nom de Ferdinand II, il lui rendit la liberté, à la prière du pape Urbain VIII (1623); ce ne fut, toutefois, qu'en 1627 qu'il lui permit de rentrer à Vienne.

Khmelnik, ville de la Russie (Podolie), sur le Boug méridional, au milieu de vastes champs de houblon : d'où son nom, qui veut dire *houblonnière ;* 12.000 hab.

Khmer, ère (*kmèr*), ancienne population du Cambodge, ayant succédé aux peuplades qui n'employaient que la pierre et le bronze pour fabriquer leurs instruments et dont nous avons parlé à propos des *Indo-Chinois*. — *Les* Khmers.

— Adjectiv. Qui a rapport aux Khmers, qui concerne les Khmers : *Antiquités* khmères. *Monuments* khmers.

— Encycl. Les *Khmers* ont fondé, avant l'ère chrétienne, un royaume qui, vers le VIIe siècle de notre ère, s'étendit de 8° 30′ à 20° de latitude N. En 1670, ce royaume commença à décliner rapidement, harcelé par le Siam et la Cochinchine.

Les Khmers sont, en somme, les ancêtres directs des Cambodgiens actuels. De bonne heure, ils avaient atteint un remarquable degré de civilisation, dont nous pouvons nous faire une idée par les imposantes ruines qu'on a découvertes dans le pays; les plus célèbres sont celles d'Angkor-Thom, la vieille capitale du Cambodge. Les monuments qu'elle renferme peuvent se ranger en trois classes : monuments plans à galeries circulaires concentriques, monuments pyramidaux à étage, et monuments mixtes, composés de la combinaison de ces deux formes. Dans tous, indistinctement, le principal motif d'ornementation architecturale est la porte, qui occupe presque toujours tout un côté de l'édifice. Le grand temple d'Angkor (*Angkor-Vât*), décrit en 1861, offre des proportions gigantesques. Des galeries étagées, des portiques, des escaliers monumentaux, des tours, des colonnes innombrables constituent cet ensemble, qui est entièrement recouvert de sculptures et d'inscriptions. L'architecture de ces édifices rappelle celle de l'Inde. Les statues prouvent également qu'au VIIe siècle, les Khmers professaient le culte de Çiva et de Vichnou, mêlé d'un peu de bouddhisme. Les plus anciennes inscriptions sont en sanscrit. Tout, en un mot, dénote une civilisation brahmanique, et démontre que c'est dans l'Inde qu'il faut aller chercher l'origine première de la race. Mais les Khmers s'étaient croisés avec des Mongols, car les figures des monuments nous montrent un type mixte, qui n'est pas sans charme. Depuis, les croisements se sont multipliés, et la langue a subi des modifications analogues; elle présente aujourd'hui cette particularité curieuse que tous les mots qui ont trait à la religion sont du bali altéré. — Le musée du Trocadéro, à Paris, renferme une collection remarquable de monuments architecturaux et plastiques de l'art khmer. V. Cambodge.

Ruines d'Angkor-Vât.

Khoaï-chau ou **Phou-khoaï**, ville de l'Indo-Chine française, dans le Tonkin (prov. de Houng-Yen), à 20 kil. N.-O. du chef-lieu, à 4 kilom. de la rive gauche du fleuve Rouge (tributaire du golfe du Tonkin). La préfecture ou « fou » de Khoaï-Chau a une population estimée à 120.000 hab; autres centres de population : Dong-Yen, Phou-Cou, An-Thi, Kim-Dong.

Khodabendèh (Mohammed), souverain sofi de Perse, né dans la première partie du XVIe siècle, mort en 1587. Fils de Tahmasp, il fut proclamé souverain après l'assassinat de son frère Shah-Ismaïl II (1578). Il s'occupa peu des affaires de son empire, préférant la société des soufis à celle des hommes d'État; son règne commença par un désastre. Mourad III envahit la Géorgie, dont les troupes s'emparèrent sans peine; mais Hamza-Mirza, fils de Khodabendèh, parvint à deux reprises différentes à repousser les Osmanlis et à leur reprendre Erivan et Tauris (1583 et 1584). En 1585, Abbas-Mirza, le plus jeune fils de Khodabendèh, envoyé dans le Khoraçan pour combattre Ali-Kouli-khan, se déclara indépendant à Hérat.

Khodavendikiar, Khoudavendikiar, Hudavendighiar ou **Houdavendikiar**, prov. de la Turquie d'Asie, d'une superficie de 68.400 kilom. carr., avec environ 1.700.000 hab. Elle répond à des fractions des antiques pays de *Bithynie, Phrygie* et *Mysie*. Climat et produits variables. Vastes forêts de chênes, hêtres, sapins, noyers, charmes; blé, orge, tabac, opium, olives, vignes. Industries de la soie. Ch.-l. *Brousse*.

Khodjend, Khodjent, Khodjient ou **Hodjent**, ville de la Russie d'Asie (Turkestan occid. [prov. de Sir-Daria), sur la rive gauche du Sir-Daria (tributaire de la mer d'Aral), à 140 kilom. S.-E. de Tachkent; 30.000 hab. Les Russes ont colonisé l'emplacement entre l'ancienne ville musulmane et le fleuve. Ancienne capitale et l'une des plus riches cités du Turkestan jusqu'au commencement du XIXe siècle. Ch. de f. transcaspien. Belle mosquée de Hazret-Raba (commenc. du XVIIIe s.). — Le district a 180.000 hab. et 14.000 kilom. carrés.

Khoï, ville de la Perse occidentale (prov. d'Aderhaïdjan), à 110 kilom. N.-O. de Tauris, à 38 kilom. E. de la frontière turque; la population est estimée de 20.000 à 35.000 hab. Fortifications dues au général Gardanne. Défaite du sultan Sélim Ier par le shah de Perse Ismaïl (1514).

Khoï-khoï, nom que se donnent à eux-mêmes les Hottentots.

Khoï-sandjak, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Mossoul]), à 58 kilom. N.-E. de Kerkouk; 10.000 hab., presque tous Kurdes. La ville s'étend dans une plaine, qu'arrose le Petit Zab, affluent de gauche du Tigre. Nombreuses ruines de couvents chrétiens.

Khokand, Khoukand ou **Kokan**, ville de l'Asie russe (Turkestan occid. [prov. de Ferghana]). Elle est située à 167 kilom. S.-E. de Tachkent, sur le Kara-Sou, affluent du Sir-Daria, et non loin de ce fleuve; 82.000 hab. Station du chemin de fer transcaspien. Ancienne capitale de kanat indépendant (jusqu'en 1875), puis de la province de Ferghana, elle a conservé sa splendeur et son importance commerciale. Vaste place du palais; palais moderne des kans, recouvert de briques émaillées, orné de belles peintures sur bois; bazar très fréquenté, où se vendent soie et velours de Boukhara, soie et étoffes en poil de chameau de Marghélân, cuivres repoussés de Karchi et de Khokand, bijoux en or et en argent, turquoises, coutellerie de Samarkand. Les Russes, jugeant le climat malsain, ont établi l'administration de la province à Marghélân.

Khol.

khol n. m. Tambour en usage chez les Hindous. (Le corps de cet instrument est en terre cuite. On s'en sert pour accompagner les chants religieux.)

Khôles, population de l'Hindoustan, qui résulte du mélange des Négritos primitifs avec des individus de race blanche. — *Un, Une* Khôle.

— Encycl. Le teint des *Khôles* est assez foncé, et la plupart ont les cheveux frisés. Ils vivent misérablement dans les montagnes, et pourvoient à leur nourriture en partie au moyen de la chasse et en partie au moyen de l'agriculture. Leurs procédés agricoles sont, d'ailleurs, des plus primitifs : ils abattent les arbres, y mettent le feu et sèment au milieu des troncs enchevêtrés.

Kholmogory, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvernement d'Arkhangelsk, sur la Dvina, tributaire de la mer Blanche; 1.100 hab. Ville antique, ruinée par le développement d'Arkhangel. — Le district a 16.765 kilom. carr. et 36.000 hab.

Khomiakov (Alexiei Stepanovitch), écrivain russe, né à Moscou en 1804, mort en 1866. Il prit part à la campagne contre les Turcs (1828), voyagea en France et en Angleterre, et collabora, dès 1856, à la rédaction de la « Kousskaïa Besieda », organe des slavophiles. Il a exprimé les aspirations de ce parti dans ses poésies lyriques qui sont devenues populaires. Il a laissé aussi des tragédies (*Erman, Dmitri l'Usurpateur*) et des écrits théologiques.

Khondémir (Ghiyas ed-Din-ibn-Homam-ed-Din), historien persan, né à Hérat en 1474, mort dans le Goudjerat en 1534. Il devint bibliothécaire du sultan Hoseïn-Mirza. Après avoir passé de longues années à Hérat, occupé à des travaux littéraires, il partit pour l'Inde, où il fut fort bien traité par les deux empereurs Baber et Houmayoun. Il a laissé deux ouvrages fort importants : le *Hébib el siyyer fi akhbar éfrad el bisher*, histoire générale jusqu'en 1523, et le *Khilaset el akhbar*, qui s'étend jusqu'en 1499.

Khonds ou **Khounds**, peuplade de l'Inde centrale, qui vit dans la région appelée Mahals. — *Un* Khond ou Khound.

— Encycl. Petits et de teint foncé, les *Khonds* rappellent le type négrito. Ils construisent, au penchant des collines, des maisons de terre et de bois. Leurs villages sont gouvernés par les anciens; la justice est rendue dans des assemblées publiques. Ils reconnaissent un dieu suprême, principe de tout le bien, et sa femme, principe de tout le mal; ils admettent, en outre, l'existence d'une foule de divinités secondaires. Ils se livrent à l'agriculture et payent tribut au gouvernement britannique.

khong (*kongh'*) n. m. Instrument de musique. V. kaïnen.

Khong ou **Kong**, île de l'Indo-Chine française, sur le Mékong, riche et bien cultivée; résidence du commissaire du gouvernement du Bas-Laos. Héroïque résistance du lieutenant français Pourchot contre les Siamois, en mai 1893.

Khonsar, ville de la Perse centrale (prov. d'Irâk-Adjemi), à 150 kilom. N.-O. d'Ispahan; 12.000 hab. environ. Elle s'étend dans une riche vallée, qu'arrose un affluent de l'Abi-Chour; beaux jardins; cotonnades.

Khoper ou **Khopior**, rivière de la Russie méridionale. Elle commence au S.-O. de Penza, se dirige vers le S.-S.-O., baigne Balachof, Borissogliebsk, où elle reçoit la Vorona, et s'unit au Don, rive gauche, à 190 kilom. N.-O. de Tsaritzin; 898 kilom. Eaux rares en été.

Khor, nom du soleil, chez les Mazdéens.

Khoraçan, Koraçan ou **Khorassan** (on écrit aussi **Khorasan**), province du nord-est de la Perse, qui correspond plus ou moins à ce qui fut le pays des Parthes. Borné au N. par la Transcaucasie russe, à l'E. par l'Afghanistan, au S. et à l'O. par des provinces persanes, son nom veut dire : *Lieu du Soleil, Orient*. Compris entre les sables du Kara-Koum, au N., le désert salin de Lout au S., lui-même est presque un désert sillonné de monts de 2.000 à 4.000 mètres ; en tout cas, un steppe nu, stérile, altéré, très chaud en été, très froid en hiver. Égal en étendue à plus de la moitié de la France, il n'entretient qu'un million d'habitants (*Khoraçaniens, ennes*), Persans, Kurdes, Turcs, Arabes, etc., tous mahométans; le sang iranien y domine, mais l'idiome le plus répandu est le turc. Il n'y a de cultures qu'aux endroits arrosés : fruits, vins, coton, céréales; richesses minérales. Capit. *Meched*.

Khoraçan, cant. de la Turquie d'Asie (prov. et distr. de Bagdad), l'un des plus fertiles de la province; 80.000 hab. (*Khoraçaniens, ennes*), sur 10.500 kilom. carr. Ce canton récolte et fait commerce de dattes, raisins, grenades, céréales. Ch.-l. *Bakouba*.

Khoraçanien, enne ou **Khorassanien, enne** (*ra-sa-ni-in, èn'*), personne née au Khoraçan ou qui habite ce pays. — *Les* Khoraçaniens (ou Khorassaniens).

— Adjectiv. Qui se rapporte au Khoraçan ou à ses habitants : *Les cultures* khoraçaniennes (ou khorassaniennes).

khoradak n. m. Dans l'Inde, Nom de tambours qui se jouent en même temps avec les doigts et la paume de la main : le plus aigu de la main droite, l'autre de la main gauche. (Ils sont employés dans une sorte de fanfare. Les corps sont en terre cuite, et leur tension n'est pas graduelle.)

Khoradaks.

Khors, dieu guerrier, sorte de Mars, chez les Slaves.

Khorsabad ou **Khos-robat**, village de la Turquie d'Asie, à 16 kil. à l'E. de Mossoul, sur l'emplacement de la cité antique de Hisr-Sargon, Dur-Sarkin ou Dour-Sarroukîn. Cette ville fut bâtie, de 711 à 707 av. J.-C., par le roi d'Assyrie Sargon II, qui lui donna son nom. Il l'entoura d'une enceinte carrée en briques, avec soubassement en pierre, d'environ 1.900 sur 1.800 mètres de côté. Il y ménagea huit portes, consacrées aux dieux principaux du Panthéon assyrien. Il la peupla de prisonniers et l'entoura de vergers et de parcs. A cheval sur le mur oriental, il éleva un temple à tour pyramidale et un grand palais décoré de briques émaillées, où il entassa ses trésors : il consacra le tout en 707, mais il n'y alla vivre qu'en 706, et il n'en jouit pas longtemps, car il y fut assassiné deux ans plus tard. Après lui, Dour-Sarroukîn ne fut plus habitée qu'à de longs intervalles par ses successeurs : elle déclina et elle fut ruinée complètement, vers 630, pendant l'invasion scythique. Un gros village s'éleva sur ses ruines qui, à l'époque byzantine, prit le nom d'un des Khosroès qui régnèrent sur la Perse, Khorostabad, abrégé en Khorsabad. La ville ancienne et son palais furent découverts et explorés en partie de 1843 à 1845 par Botta, consul de France à Mossoul : la collection formée par Botta est aujourd'hui au musée assyrien du Louvre. Explorée de nouveau, une quinzaine d'années plus tard, par Place, elle fournit une seconde collection, qui fut presque entièrement perdue pendant le voyage. C'est à Khorsabad qu'ont été découvertes les inscriptions qui ont permis de rétablir l'histoire du règne de Sargon.

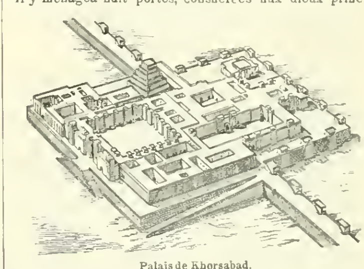

Palais de Khorsabad.

Khosrou ou **Chosroès**, roi parthe arsacide (107 à 131). Il voulut donner à son frère la couronne d'Arménie, mais Trajan s'y opposa, réduisit l'Arménie en province romaine (114), et chassa Khosrou de Ctésiphon, sa capitale. Khosrou, favorisé d'ailleurs par le sort des armes, négocia avec Trajan et vécut en paix avec l'empire.

Khosrou, surnommé **Medz** (*le Grand*), roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, mort en 232. Il monta sur le trône en 198 apr. J.-C., à la mort de son père Vagharsch ou Vologèse, tué en repoussant une invasion des Khazars. Aussitôt roi, il attaqua et vainquit les Khazars. Il défendit ensuite son parent Ardavan, roi de Perse, détrôné par Ardaschir, gagna à sa cause l'empereur romain Alexandre Sévère, et pénétra en Perse. Les partisans d'Ardaschir furent vaincus; mais, étant revenu dans son royaume, Khosrou fut poignardé par un Arsacide nommé Anag, qui avait été gagné par Ardaschir.

Khosrou II, roi d'Arménie, surnommé **le Petit**, mort en 325. Il succéda, en 314, à son père Tiridate. L'Arménie était alors en pleine anarchie. Secouru par une armée romaine, Khosrou parcourut le pays, et réduisit à l'obéissance les princes révoltés. Il avait abandonné sa capitale, Artaxate, pour résider à Tovin, qu'il avait fait bâtir.

Khosrou III, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, mort en 415. Lors du partage que le roi de Perse Sapor III fit de l'Arménie avec les Romains, en 387, il donna, avec la main de sa sœur, le gouvernement de l'Arménie persane à Khosrou III. Celui-ci, bientôt après, vainquit Arsace, roi de l'Arménie romaine, et rétablit l'unité du royaume. Sapor III, mécontent, fit alors envahir l'Arménie par une armée qui battit Khosrou, et ce prince, fait prisonnier (392), demeura vingt ans dans une forteresse, en Susiane, jusqu'en 414. Il venait d'être rendu à la liberté et de recouvrer sa couronne, lorsqu'il mourut.

Khosrou ou **Khosrav I^er Anoushirvan**, souverain sassanide de la Perse, fils de Kobad, né au commencement du VI^e siècle, mort en 579; les Grecs le nomment **Khosroès**, et son surnom d'**Anoushirvan**, en pehlvi *Anoshak-ravan*, signifie « dont l'âme est immortelle ». Khosrou succéda à son père en 531 et traita avec l'empereur Justinien, à la condition que ce dernier lui payât une contribution de guerre de 11.000 livres d'or. Après avoir réprimé une conspiration, qui avait pour but de lui substituer son neveu Kobad, Khosrou recommença la lutte contre l'empire byzantin en excitant Almoudhir, souverain d'Hira, à envahir les provinces qui appartenaient à Justinien. Cette guerre dura de longues années. Khosrou, vaincu, allait demander la paix aux Byzantins, quand il mourut. Son règne fut un des plus glorieux de la dynastie des Sassanides; c'est lui qui mit fin à l'hérésie de Mazdak, et il entretint des relations continues avec les contrées situées à l'E. de l'Iran, avec l'Inde; c'est sous son règne que le *Kalila et Dimna* fut apporté en Perse et traduit en pehlvi.

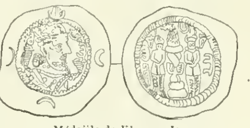
Médaille de Khosrou I^er.

Khosrou ou **Khosrav II** (Parviz), souverain de la dynastie sassanide de Perse, né dans la seconde moitié du VI^e siècle, mort en 628. Il succéda, en 590, à son père Ormazd (*Hormisdas* des Byzantins), renversé par une révolution, et eut immédiatement à combattre Bahram Tchoubinèh, qui prétendait à la couronne; vaincu à Nisibe, Khosrou dut se réfugier dans l'empire grec, et ce fut grâce à l'appui de l'empereur Maurice que Khosrou II reconquit son trône. Bahram Tchoubinèh fut battu par le général byzantin Narsès, et il fut réduit à s'enfuir chez les Turcs. En retour, Khosrou rendit à Maurice les villes de Dara, Nisibe et une partie de l'Arménie; il épousa la fille de l'empereur byzantin. Le meurtre de Maurice par Phocas ralluma les hostilités entre l'Iran et Byzance; sous prétexte de venger Maurice, Khosrou Parviz envahit l'empire romain (604), et, durant dix-sept ans, battit toutes les troupes qui lui furent opposées. La Syrie fut conquise en 614, l'Égypte et l'Asie Mineure en 616, et les Persans vinrent camper devant Byzance; sortant de son apathie, l'empereur Héraclius reprit l'offensive, chassa les Persans, envahit à son tour l'empire iranien et s'avança jusqu'à Ctésiphon. Khosrou II, vieilli, ne put lui résister; il fut déposé par les grands du royaume, et assassiné par son fils Shirouyèh.

Médaille de Khosrou II.

Khotan, Iltchi ou **Alty Chahri Khoutan**, ville de l'empire chinois, dans le Turkestan oriental (prov. de Kan-Sou-Sin-Tsiang [intendance de Kachgar]), à 300 kil. S.-E. de Yarkand, sur la rive gauche du Khotan-Daria, tributaire du Tarim; 5.000 hab. La ville chinoise (Yanghichar), fondée, en 1883, à l'O. de la ville turque, et fortifiée, a 500 hab. Ancienne capitale d'un puissant empire, l'un des centres du bouddhisme, malgré sa déchéance et son dépeuplement, elle a conservé, grâce à sa situation entre la Chine et le Turkestan occidental, quelque importance économique. Elle fournit toujours musc, or et jade; elle fabrique des étoffes et tentures de soie, des habits en cotonnade, des vases en cuivre, des tapis. Elle commerce surtout avec les possessions russes et avec les oasis du Turkestan nord. — L'oasis de *Khotan*, arrosée par les fleuves Kara-Kach et Youroun-Kach, occupe une superficie d'environ 1.000 kilom. carr., que peuplent 130.000 habitants. La préfecture de Khotan, en outre de cette oasis, comprend celles de Tchira, Keria, Nia, et s'étend, à l'E., jusqu'à la vallée du Tchertchen.

Khotin. Géogr. V. Choczim.

Khouîtatonou (littéral. *l'Horizon du disque solaire*), nom que le pharaon Aménôthès IV, de la XVIII^e dynastie, donna à la ville qu'il fonda sur le territoire du nome Hermopolitain pour en faire sa résidence et le centre du culte de son dieu Atonou. Elle s'élevait sur la rive droite du fleuve, près du village actuel d'El-Tell, et l'on y voyait un immense palais, ainsi que deux temples, dont il ne reste plus que les arrasements. La nécropole, partagée en deux groupes, est creusée dans les parois du cirque immense de hauteurs qui borde la plaine à l'E., vers le désert Arabique. La tombe du roi Aménôthès IV est placée assez loin, dans un ravin qui sépare les deux groupes.

Khoullé n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée par les indigènes pour l'huile, en Algérie, et valant 16^lit,66.

Khoulm, Khouloum ou **Tâchkourgân**, ville de l'Afghanistan, dans le Turkestan méridional, à 100 kilom. S.-O. de Koundouz et à 30 kilom. de la rive gauche de l'Amou-Daria, sur la rivière *Khoulm*, dérivée, aux environs de la ville, en canaux d'irrigation. C'est une ville déchue, ancienne capitale de principauté.

Khouzistan ou **Arabistan** (c'est-à-dire *pays des Arabes*), province occidentale de la Perse, l'ancienne *Susiane*. Fait de chaînes de monts (jusqu'au-dessus de 4.000 m.) et de vallées, dont les torrents vont au Chatt-el-Arab et au golfe Persique, le Khouzistan a 101.481 kilom. carr., peuplés de Lours (de race kurde) et d'Arabes : ceux-ci dans le bas du pays, ceux-là dans le haut. Capit. *Choustér*.

Khovarezmi (Abou Djaafer Mohammed Ibn-Mousa-el-), mathématicien arabe du VIII^e siècle de notre ère. Il vécut à la cour du calife abbasside el-Maamoun et traduisit en arabe le traité d'astronomie hindou de Brahmagoupta intitulé *Siddhanta*; il composa, en compilant des documents d'origine hindoue, persane et grecque, des tables astronomiques qu'Adelhard de Bath fit connaître en Europe; d'autres de ses écrits, traduits par Gérard de Crémone (XII^e s.), ont fait connaître le calcul à l'aide des chiffres. C'est son nom d'el-Khovaresmi qui a été déformé en *algorithme*.

Khozat, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Mamouret-ul-Aziz]), à 45 kilom. N. de Kharpout; 5.600 hab. Ce n'était qu'un village en 1875; c'est aujourd'hui le chef-lieu de district de Dersim.

Khozdar, ville du Béloutchistan (prov. de Djalavan), à 135 kilom. S.-E. de Kélât; 2.500 hab. Ancienne capitale du Djalavan, ce n'est plus qu'une bourgade dans une vallée des monts Brahoui; les hivers y sont rigoureux. Dans les environs, mines de plomb et d'antimoine de *Sékrân*.

Khroub (*Khouroub*, « les ruines », pl. de *Kherba*), ville d'Algérie, dép. et arr. de Constantine, près du Bou-Merzoug, affluent du Rummel; 9.013 hab. Embranchement du ch. de f. de Bône et de Tunis sur la ligne de Constantine. Eaux abondantes; important marché de bestiaux.

Khroumirie ou **Kroumirie**, région montagneuse du nord-ouest de la Tunisie, entre la vallée de la Medjerda, la Méditerranée et la frontière algérienne. La partie orientale du massif est constituée par le crétacé supérieur, sous forme de calcaires blanchâtres en bancs réguliers, avec marnes grises et blanches subordonnées, donnant naissance à de nombreuses petites sources d'eau vive. Dans la partie occidentale, on trouve des marnes à fucoïdes dans les vallées, tandis que les grès occupent les sommets et constituent la plus grande partie du pays entre Béja, Aïn-Draham et Tabarca. Ces montagnes sont couvertes de superbes forêts de chênes-lièges et de chênes zéens. Les tribus khroumiriennes comptent environ 18.000 individus. V. Khroumirs.

Khroumirien, enne adj. Syn. de khroumir (adj.).

Khroumirs, Kroumirs ou **Khoumirs**, confédération de tribus mélangées d'Arabes et de Berbères, qui vivent dans la contrée montagneuse située au nord-ouest de la Tunisie. — *Un, Une* Khroumir, Kroumir ou Khoumir.

— Adjectiv. : *Race* khroumir, kroumir ou khoumir.

— Encycl. Les *Khroumirs* habitent des huttes en branchages, en pierres et en terre, recouvertes de plaques de liège. Ils exploitent à outrance leurs forêts et exportent du bois, du charbon et du tan. Leurs ressources consistent surtout dans les produits de la chasse et dans leurs troupeaux. Turbulents, grands amateurs de vol et de pillage, ils sont toujours restés indépendants du bey de Tunis. En 1878, ils ont pillé les naufragés de l'« Auvergne », et, leurs méfaits sur la frontière de la province de Constantine s'étant renouvelés avec fréquence, la France se décida, en 1881, à y mettre fin en entreprenant l'expédition qui se termina par l'établissement du protectorat français sur la Tunisie.

Khroumirs.

Kshatrita, nom que prit, en se proclamant roi, vers 521 av. J.-C., le Mède Fravartish (Phraorte), de la race de Cyaxare. V. Phraorte.

Khudra ghanta n. m. Dans l'Inde, Clochette de bronze, destinée à marquer la mesure.

Khudra ghanta.

Khudra kattyauna-vînâ n. m. Même instrument que le *kattyauna-vînâ*, de plus petite dimension.

— Encycl. La caisse sonore est formée de la moitié d'une gourde plate, sur les bords de laquelle est appliquée une table de bois mince; dans le haut se trouvent des chevilles, auxquelles sont attachées des cordes d'acier, dont le nombre varie. Pour opérer la tension des cordes, on les tourne à l'aide d'une clef, comme pour les chevilles du piano.

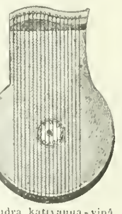
Khudra kattyauna-vînâ.

Khvalynsk, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouv. de Saratof, sur une falaise de la rive droite du Volga; 16.000 hab. — Le district a 6.288 kilom. carr. et 200.000 hab.

Khvarizmiens ou **Khvarezmshahs**, ou **Kharismiens**, dynastie qui régna dans le Kharizm au XII^e et au XIII^e siècle. — *Un* Khvarizmien, ou Khvarezmshah ou Kharismien.

— Le premier de ces princes, Koth-ed-Din, fils d'Anoushtikin, reçut du Seldjoukide Barkyarok la souveraineté du Khvarizm (1097), et mourut en 1127. Après lui régnèrent : Atsiz, son fils (mort en 1156); Il-Arslan, fils d'Atsiz (mort en 1173); Mahmoud-Sultanshah, fils d'Il-Arslan (mort en 1193); Tukush, fils d'Il-Arslan (mort en 1200); Ala-ed-Din-Mohammed (mort en 1200); Djelal-ed-Din-Mankobirti (mort en 1231).

Khyngoun. Géogr. V. Amgoun.

Kiabin (du persan *kabin*) n. m. Chez les Turcs, Confirmation du mariage prononcée par le kadi, et Somme que le mari est tenu de payer à sa femme quand il la répudie. (C'est de ce mot que les marins provençaux ont fait *capain*, désignant les mariages temporaires qu'ils contractaient dans l'archipel avec des Grecques.)

Kiaf n. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc, dont la prononciation est analogue à celle du groupe *qui* dans le mot français *inquiet*. (C'est un *k* suivi d'un *yod*. Cette lettre correspond au *caf* des Arabes.)

Kia-hing, ville de l'empire chinois (prov. de Tché-Kiang), à 80 kilom. N.-E. de Hang-Tchéou, ch.-l. de département. Située dans une campagne fertile, coupée de canaux et couverte de mûriers, c'est un des centres de la production de la soie. Beaux portiques et arcs de triomphe.

Kiakhta, ville de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale (prov. de Transbaïkalie [cercle de Verkhné-Oudinsk]), à 200 kilom. S. de cette ville, sur la *Kiakhta*, affluent de droite de la Sélenga (bassin du lac Baïkal). Elle a, avec son port sur la Sélenga, *Oust-Kiakhtinskaïa*, et la bourgade de Troïtzkosavsk, à 2 kilom. au N., environ 10.000 hab.; mais la ville proprement dite (500 hab. environ) n'est qu'une agglomération de comptoirs et de magasins, commandée par un poste fortifié de cosaques. Située sur la grande route de Russie en Chine, c'est l'entrepôt russe des marchandises qu'apportent, de ce dernier pays, les caravanes : thé surtout, soie, soieries, objets de curiosités. Grand marché en février. *Maïmatchin*, à peu de distance au S., est l'entrepôt chinois.

Kia-king, empereur de la Chine, de la dynastie des Tsing, né en 1759, mort en 1820. Il était le dix-septième fils de l'empereur Kien-Long, qui abdiqua en sa faveur en 1796. Ce prince, dans un état d'ivresse presque continuel, eut un règne très agité. En 1813, à la suite d'une grande révolte causée par la famine, Kia-King fit mettre à mort une foule de séditieux. On tenta par deux fois de l'empoisonner et, en 1818, le premier eunuque, Lin-King, l'eût renversé du trône, sans le fils de Kia-King. Sous son règne, le débordement du fleuve Jaune, en 1818, causa la mort de plus de 100.000 personnes. Kia-King persécuta les missionnaires catholiques, et fut toujours xénophobe.

Kiama, ville maritime d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Camden]); 3.208 hab. Port assez actif, sur le Pacifique; commerce de denrées agricoles et de charbon.

Kiama, petite ville de l'Afrique occidentale anglaise (Borgou), à 120 kilom. au S.-O. de Boussa, habitée par des Baribas, et dans laquelle les marchands haoussas ont des entrepôts d'échanges.

Kiang n. m. Zool. Espèce d'hémione, qui habite l'Asie centrale, du Cachemire au Thibet, et descend dans les régions supérieures de la vallée de l'Indus. V. hémione.

Kiangari, Kanghéri, Kiankari, Kiangri ou **Tchangri**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), à 90 kilom. S. du chef-lieu; 16.000 hab. Dominée par une citadelle élevée, elle s'étage dans une vallée au N. du Kouch-Dagh. Ancienne cathédrale byzantine, convertie en mosquée. Mine de sel gemme, depuis des siècles exploitée; houille. Sur cet emplacement s'élevait *Gangra*, qui fut capitale de la Paphlagonie. — Le district, pour une superficie de 13.500 kilom. carr., a 167.600 hab.; forêts, céréales, fruits; pelleteries; élève d'un nombreux bétail : chèvres, moutons, bœufs.

Kiang-ning. Géogr. V. Nanking.

Kiang-si, province de l'empire chinois, entre le Kouang-Toung au S., le Fo-Kien à l'E., le Tché-Kiang au N.-E., le Ngan-Hoéi au N., le Hou-Pé au N.-O., le Hou-Nan à l'O.; 180.000 kilom. carr.; 24.600.000 hab. Capit. *Nan-Tchang*. C'est le bassin du Kia-Kiang, né au Sud dans les monts Meï-Ling, et qui, après avoir traversé toute la province du S.-O. au N.-E., grossi de très nombreux cours d'eau, se jette dans le lac Poyang, tributaire du Yang-Tsé-Kiang. Climat chaud et humide, souvent insalubre. Pays déboisé. La grande richesse est le thé (le meilleur vient du nord-ouest de la province); autres cultures : riz, maïs, coton, arbres fruitiers, légumes. Industrie florissante de la pisciculture. Le sous-sol a des gisements d'or, argent, plomb, fer, étain, pour la plupart inexploités. Fabrication active de porcelaines. Le commerce n'est considérable que le long de la grande voie qui mène, par les passages des monts Meï-Ling, le Kia-Kiang et le Poyang, de la Chine du Sud dans la vallée du Yang-Tsé-Kiang.

Kiang-sou, province de l'empire chinois, sur la mer de Chine orientale, entre le Chan-Toung au N., le Ho-Nan au N.-O., le Ngan-Hoéi à l'O., le Tché-Kiang au S.; 100.000 kilom. carr.; 21 millions d'hab. Capit. *Nanking* (ou Kiang-Ning); autres villes : Shang-Haï (ou Changhaï), ville la plus commerciale de la Chine; Sou-Tchéou, Yang-Tchéou, Tching-Kiang. C'est le pays des bouches du Yang-Tsé-Kiang : sol généralement plat, coupé de canaux (le canal Impérial), de lacs (Houng-Tsé, Kao-Yéou, Taï-Lou). Sur la côte, deux îles : Tsoung-Ming, à l'embouchure du fleuve; Yu-Tchéou ou Yeu-Tchou, plus au N. La province, avec un climat tempéré et sain, est bien cultivée et fertile : riz, céréales, fruits, légumes, tabac, lin, coton, soie; les arbres à vernis et à gomme laque abondent; dans le Sud, le thé prospère. Salines considérables. Industrie active : étoffes de soie, de nankin, objets vernis, papiers, encre.

Kiao-tchéou, ville et baie de l'empire chinois (prov. de Chan-Toung). La ville est située à 100 kilom. S. de Laï-Tchéou, à 8 kilom. N. de la baie; faubourgs étendus et commerçants. La baie a été occupée par l'Allemagne, en décembre 1897. La convention du 6 mars 1898 a concédé à bail à cette puissance : les eaux de la baie et le territoire adjacent, soit une concession d'une superficie de 920 kilom. carr. (370 pour la terre ferme, 550 pour les eaux). Tout autour, l'Allemagne s'est réservé une zone d'influence, vaste demi-cercle de 50 kilom. de rayon, de 7.100 kilom. carr. La baie possède un ancrage profond et vaste. Le climat est sain.

Kia-ting, ville de l'empire chinois (prov. du Sé-Tchouen), à 130 kilom. S. de Tching-Tou, sur le Min, affluent du Yang-Tsé-Kiang; 25.000 hab. Lieu d'expédition, pour toute la Chine, de la précieuse cire blanche (*pei-la*), que produisent les cochenilles apportées de la région de Ning-Yuen, à 300 kilom. au S.-O. Commerce de soie, de bois de construction. — A 20 kilom. à l'O., montagne d'O-Mi, sainte pour les bouddhistes.

Kiaway (*a-ouè*), tribu qui habite près des sources du Platte (Colorado).
— n. m. Idiome polysynthétique, propre à cette tribu : *S'exprimer en* KIAWAY.

KIBARA ou **KIBARE** n. f. Genre de monimiacées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes axillaires ou terminales. (On en connaît plusieurs espèces, de Java.)

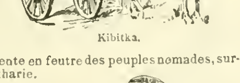
Kibitka.

KIBESSIE (*bé-sî*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant plusieurs espèces d'arbustes malaisiens

KIBITKA n. f. Chariot russe, long et couvert. ‖ Tente en feutre des peuples nomades, surtout dans la Boukharie.

Kibitka.

KIBLA ou **KIBLÈH** *point vers lequel on tourne son regard*) n. m. Chez les musulmans, Le point qui indique la position géographique du temple de La Mecque, vers lequel les fidèles doivent se tourner pour faire leur prière.

Kichêngarh ou **Kichanghar**, principauté de l'Inde (Radjpoutana), tributaire de l'Angleterre. Cette principauté, démembrement du Marvar, a 1.875 kilom. carr. et 105.000 hab.; le sol, pauvre, produit de l'orge et du mil. Gisements de grenats; salines. Sa capitale, *Kichêngarh*, est située sur une haute colline; 15.000 hab. C'est une ville déchue, où sont nombreux les palais ruinés.

KICHE n. f. Pâtisserie faite avec un feuilletage renfermant une crème parfumée.

Kichinef ou **Kichinev**, grande ville du sud-ouest de la Russie, chef-lieu de la Bessarabie, sur le Byk, affluent droit du Duiestr; 110.000 hab. Quand, de roumaine, elle devint russe, en 1812, elle n'avait que 7.000 âmes. D'une grande étendue, elle occupe le centre d'un pays agricole riche en vignes et en arbres fruitiers de toute sorte, mais surtout de pruniers. Commerce de fruits, de vins. C'est aussi une ville industrielle.

Kichm, Kischm, Keich ou **Kissim**, île de Perse, appelée aussi **Tavilah** (*île longue*), à l'entrée du golfe Persique par le détroit d'Ormuz; séparée du littoral du Laristan par un détroit de 110 kilom. de long; 1.333 kilom. carr. Rocheuse, nue, sans eau, sous un climat torride, elle est presque inhabitée.

Kickx (Jean), naturaliste belge, né et mort à Bruxelles (1803-1864). Sous son impulsion, la botanique belge a pris un grand développement, et le jardin botanique de Gand est devenu un des plus importants de la Belgique. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Flore cryptogamique des environs de Louvain* et sa remarquable *Flore cryptogamique des Flandres* (1867), où sont décrites plus de deux mille espèces.

KICKXELLE (*ki-ksèl'*) n. m. Champignon du groupe des mucédinées, à fructifications blanchâtres, vivant sur les matières organiques en décomposition, à la surface desquelles il forme un duvet plus ou moins serré.

Kidderminster, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur la Stour et le canal de Stafford et Worcester; 25.000 hab. Fabrication renommée de tapis, draps, étamines, soieries, popelines, etc. Aux environs, château de lord Lyttleton, avec une belle galerie de tableaux.

Kidsgrove, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 4.160 hab.

Kidwelly, bourg et port de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Caermarthen]), sur la baie de même nom, à l'embouchure du Gwendraeth. Mines de houille. Fonderies de fer et d'étain.

Kiedrich, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau]), dans une vallée du Rheingau; 1.500 hab. Belle église gothique du XVᵉ siècle. Ruines du château de Scharfenstein, sur un célèbre coteau vignoble (*Gräfenberg*) donnant des vins estimés (*gräfenberger*).

KIEF, KIEFF ou **KIEHF** (*ki-èf'*) n. m. Le repos absolu chez les Turcs : *S'indigne qui voudra du* KIEFF *des Orientaux.* (Mᵐᵉ de Gasparin.)

Kiel, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la Baltique; 86.000 hab. Cette ville n'avait encore, au début du XIXᵉ siècle, qu'un millier d'habitants. Ville active par son commerce de grains, de beurre et par ses manufactures de tabac, elle doit surtout son développement à son port, qui est excellent, et à son canal, qui met en relation directe la mer du Nord et la Baltique. C'est à 3 kilom. de Kiel que commence ce canal, qui se prolonge sur 99 kilom. de longueur, avec une largeur de 22 mètres et une profondeur qui varie de 8 à 9 mètres. Kiel est le principal port militaire de l'Allemagne. L'observatoire d'Altona y a été transféré.

Fondée au XIᵉ siècle, Kiel entra, au XIVᵉ, dans la ligue hanséatique, et fit partie du royaume de Danemark en 1773. Le château qui domine la ville, l'église Saint-Nicolas, qui date du XIIIᵉ siècle, et quelques vieilles rues assez pittoresques évoquent encore l'histoire de la cité.

Kielce ou **Kjelze**, ville de la Russie occidentale (Pologne), ch.-l. du *gouvernement de Kielce*, sur un tributaire gauche de la Nida, affluent de la Vistule; 24.000 hab. — Le *gouvernement de Kielce* a 10.093 kilom. carr. et 764.000 hab. Riches mines de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, de calamine, de soufre; gîtes houillers; forêts; céréales; climat dur.

Kieldrecht, bourg de la Belgique (prov. de la Flandre-Orient.), arrond. admin. de Saint-Nicolas, arrond. judic. de Termonde; 3.334 hab. Agriculture; bétail.

Kielland ou **Kjelland** (Alexandre Lange), écrivain norvégien, né à Stavanger en 1849. Il devint bourgmestre de sa ville natale, en 1891. Il a publié : deux recueils de captivantes nouvelles (*Nouvellettes,* 1879; *Nouvelles nouvellettes,* 1880); une abondante série de romans : *Garmann et Worse* (1880); *le Capitaine Worse* (1882); *Gens de travail* (1881); *Poison* (1883); *Fortuna* (1884); *Neige* (1886); *Jacques* (1891); des récits : *la Saint-Jean* (1887); *la Plaidoirie* (1890); *Hommes et bêtes* (1891); des drames : *Pour la scène* (1880), livre contenant trois petits drames; et des comédies : *Trois couples* (1886); *le Tuteur de Betty* (1887); *le Professeur* (1888). D'abord disciple des romanciers français, puis des réalistes danois, fortement influencé par Ibsen, Kielland est vite devenu l'un des chefs du naturalisme en Norvège; il a surtout dirigé ses coups contre l'exclusivisme et l'étroitesse du clergé luthérien, contre la société actuelle, hostile au libre développement de l'individu.

Kielmeyer (Charles-Frédéric de), naturaliste allemand, né à Bebenhausen, près de Tubingue, en 1765, mort à Stuttgart en 1844. Il enseigna l'histoire et la philosophie naturelles et fut le maître de Cuvier. Ses idées furent celles d'un précurseur. Malheureusement, il n'a laissé que quelques écrits peu importants sur la botanique et un remarquable ouvrage intitulé : *Sur les rapports des forces organiques entre elles dans la série des êtres organisés* (1793), traduit en français (1815), qui l'a fait considérer par Cuvier comme le père de la philosophie naturelle.

KIELMÉYÈRE (*ki-èl'*) n. f. Genre de terustræmiacées bonnétiées, comprenant des arbustes résineux, à feuilles persistantes, à fleurs en grappes simples, dont on connaît quinze espèces croissant au Brésil.

Kien-long, empereur de Chine, le quatrième de la dynastie des Tsing, né en 1709, mort en 1799. Il était l'aîné des fils de Young-Tching, auquel il succéda en 1736. Il débuta par des actes de clémence qui le popularisèrent. Son règne, qui est un des plus longs de la Chine, est marqué par la conquête des Eleuths, la guerre contre le royaume d'Ava (1768), la transmigration des Torgotes de la Caspienne dans l'Asie centrale (1770), et la réduction des Miao-Tseu, qui jusque-là avaient conservé leur indépendance (1775). Il abdiqua en faveur de son fils Kia-King, en 1796. Il fut le protecteur des lettres, qu'il cultiva lui-même. On lui doit : un *Abrégé de l'histoire des Ming*; l'éloge de la ville de Moukden; des pièces de vers *Sur le thé, Sur la soumission des Miao-Tseu*; un écrit sur la *Conquête du pays des Eleuths,* etc. On lui doit aussi une revision du *Miroir de la langue mandchoue,* grand dictionnaire en langues mandchoue et chinoise, comprenant six volumes (1772). La plupart de ses travaux ont été traduits en français par le P. Amiot.

Kienmayer (amalgame de), amalgame trouvé, en 1788, par Kienmayer et destiné à frotter les coussins d'une machine électrique. (Il est composé de deux parties de mercure, d'une de zinc et d'une d'étain.)

KIENZHEIM n. m. Vitic. Syn. de LIGNAN.

Kienzheim, bourg d'Allemagne (Haute-Alsace [cercle de Ribeauvillé]), dans la vallée de la Weiss, sous-affluent du Rhin; 835 hab. Vins renommés. Eglise des XIIIᵉ et XVᵉ siècles. Sur un mur extérieur, se voit une *Danse macabre* restaurée, attribuée à Holbein. Eglise de Sainte-Régule; autrefois pèlerinage très fréquenté.

Kiéou-kiang ou **Kiou-kiang**, ville de l'empire chinois (prov. de Kiang-Si), à 160 kilom. N. de Nan-Tchang, sur la rive droite du Yang-Tsé-Kiang et à proximité du lac Poyang; 40.000 à 50.000 hab. Entrepôt du Kiang-Si : exportation de thé, graine végétale, tabac, chanvre, poteries chinoises; importation d'opium, filés, coton et cotonnades, pétrole, lainages, métaux. Climat salubre, malgré les fortes chaleurs de l'été.

Kiepert (Henri), géographe allemand, né et mort à Berlin (1818-1899). Ses premiers travaux importants furent l'*Atlas de la Grèce et des colonies helléniques* (1840-1846), avec Ritter, et les *Cartes de la Palestine,* de Robinson et de Smith (1841). Entre temps, il exécutait une *Carte de l'Asie Mineure* (1843-1845), qui est encore aujourd'hui le meilleur travail que l'on ait sur ce pays. Son *Eclaircissement historico-géographique des guerres entre l'empire romain d'Orient et les rois perses de la dynastie des Sassanides,* qui obtint, en 1844, le grand prix proposé par l'Institut de France, n'a pas été publié. Kiepert reçut la direction technique de l'École géographique de Weimar. De retour à Berlin en 1852, il devint, en 1853, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'université (1854-1865), et membre du Bureau de statistique de Berlin. Il faut citer encore son *Nouvel Atlas de la terre* (1857-1861), son *Lehrbuch der alten Geographie* (1879), l'*Atlas de l'Asie centrale* pour la *Géographie* de Ritter, des cartes pour la *Zeitschrift für allgemeine Erdkunde,* ainsi que de nombreux mémoires sur la géographie et l'ethnographie ancienne. — Son fils Richard, né à Weimar en 1846, a collaboré à ses travaux, et succédé à Andrée, en 1875, à la direction du « Globus ».

Kierings (Alexander), peintre hollandais, né à Utrecht en 1590, mort en 1646. Habile paysagiste. Ses principales œuvres sont aux musées de Vienne, de Munich et de Saint-Pétersbourg; ce dernier possède un *Paysage* et un *Intérieur de forêt.* On ne possède en France qu'un tableau de lui : une *Création de l'homme,* au musée de Rouen. Les figures de ses tableaux sont dues, la plupart du temps, à Cornélis Pœlenburg.

Kierkegaard (Sœren Aabye), philosophe et théologien danois, né et mort à Copenhague (1813-1855). Enfant d'humeur sombre et amère, il étudia la théologie, soutint, pour l'obtention du grade de « magister », une thèse remarquable : *le Concept de l'ironie* (1841), séjourna un an à Berlin, puis, de retour à Copenhague, solitaire et actif, se donna à la composition de ses ouvrages. En quinze ans (1840-1855), il en publia une trentaine, la plupart sous des pseudonymes. Le plus considérable, *Ou ceci ou cela, fragment de vie,* par Victor Eremita (1843), oppose à la vie esthétique ou de volupté la vie éthique ou de moralité et exalte au-dessus de toutes deux la vie religieuse. Puis, dans une série d'œuvres d'édification : *le Concept d'angoisse,* par Vigilius Hafniensis (1844); *Etapes sur le chemin de la vie* (1845); *Coupable... non coupable, Histoire d'une passion. Expérience psychologique,* par Frater Taciturnus, l'auteur ramène ses spéculations religieuses au point de vue spécialement chrétien. Des polémiques violentes assombrirent ses derniers jours. Kierkegaard a eu sur ses contemporains une très grande influence. Ibsen lui doit quelques-unes des idées fondamentales de son théâtre.

KIERMESSIRE (*ki-èr'-mé-sir'*) n. m. Comm. Etoffe de soie d'Alep.

Kierspe, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arnsberg]), entre la Wupper à l'O., et la Volme à l'E., toutes deux tributaires de la Ruhr; 3.569 hab. Forges et aciéries.

Kiersy-sur-Oise. Géogr. V. Quierzy.

KIESELGUHR (pron. allem. *ki-zel'-gour'* — mot allem. signif. *gravier*) n. m. Variété de farine fossile siliceuse.
— Encycl. Cette substance, formée par l'accumulation de frustules de diatomées, et que l'on appelle aussi *tripoli siliceux,* se rattache à l'opale ou silice hydratée. On l'exploite pour la préparation de la dynamite, sa porosité lui permettant d'absorber de fortes quantités de nitroglycérine; on s'en sert aussi pour la fabrication de l'outremer, du verre soluble, de l'émail, des ciments. Il sert encore à polir certaines matières.

KIESÉRITE (*ki* — de *Kieser,* sav. allem.) n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, dont la formule est H^2MgSO^5, le poids spécifique 2,51 et la dureté 5. (On le trouve dans les formations salifères de Stassfurt.)

Kiesewetter de Weisenbrunn (Raphaël-Georges), musicographe autrichien, né à Holleschau en 1773, mort à Baden, près Vienne, en 1850. Conseiller de la cour impériale, référendaire de la haute cour militaire, puis directeur de la chancellerie à Vienne, il se livra à des recherches historiques relatives à l'art musical, et publia : *les Mérites des Néerlandais dans la musique* (1829); *Histoire de la musique moderne dans l'Europe occidentale* (1834); *Sur la musique des Grecs modernes, avec des pensées sur cet art chez les anciens Grecs et Egyptiens* (1838); *Guido d'Arezzo, sa vie et ses travaux* (1840); *Destinée et nature de la musique mondaine depuis le commencement du moyen âge jusqu'à l'invention du style dramatique et du commencement de l'opéra* (1841); *la Musique des Arabes, d'après les sources originales* (1842); *Mémoires épars des Aristoxènes modernes* (1846); *Sur l'octave de Pythagore* (1848), et de nombreux articles et mémoires.

Kiev, Kiiev ou **Kief**, grande ville du sud-ouest de la Russie, ch.-l. du *gouvernement de Kiev,* au-dessus de la rive droite du Dniéper; 250.000 hab. Nombreux édifices religieux; église de Sainte-Sophie, fondée en 1037; couvent de Pétchersk, qui reçoit tous les ans des quantités innombrables de pèlerins. Kiev est, pour les Russes, une ville sainte. Université.

Eglise Sainte-Sophie de Kiev.

Le *gouvernement de Kiev* compte 50.999 kilom. carr., avec 3.600.000 hab. Pays d'une grande richesse agricole, qui vend en grand ses céréales; un quart du sol en forêts. Industrie en progrès.

— *Histoire.* La ville de Kiev apparaît au milieu du IXᵉ siècle de notre ère, date à laquelle elle est délivrée par un général de Rurik, Œskold, de la domination des Khazars, puis réunie à la principauté de Novogorod, dont elle ne tarde pas à devenir la capitale (880). En 989, la légende veut que Vladimir le Grand se soit converti dans ses murs au christianisme, et avec lui toute son armée. Capitale de toute la Russie en 1037, elle fut dépossédée de son titre au siècle suivant (1180), au profit de Vladimir, et commença dès lors à déchoir. Elle tomba successivement aux mains des Polonais (1205), des Mongols de Batou-Khan (1239), des Lithuaniens (1320), enfin des Tatars de Crimée, en 1481, qui la détruisirent presque complètement. Reconquise par les Polonais au commencement du XVIᵉ siècle, capitale de l'Ukraine, elle fut rendue définitivement à la Russie en 1686, et devint le chef-lieu d'un gouvernement du nouvel empire.

KIF-KIF, expression arabe, rapportée d'Algérie par les soldats français : *C'est* KIF-KIF, C'est la même chose.

KIGÉLIE (*jé-lî*) n. f. Genre de bignoniacées crescentiées, comprenant de grands arbres à feuilles imparipennées. (Quatre espèces de l'Afrique orientale.)

KIGELLAIRE (*jèl'-lèr'*) n. f. Genre de bixacées pangiées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs dioïques, disposées en grappes pauciflores. (On en connaît trois espèces de l'Afrique australe, cultivées souvent dans les jardins d'Europe.)

Kii ou **Kihi**, province de l'empire du Japon (île de Nippon), ken de Vakayama. Baignée au S. par la mer Intérieure et le Pacifique, elle est bordée par les provinces d'Idzoumi, Kavatsi, Yamato et Isé. Production d'anthracite, de cannes à sucre, de soie, de céramique; sources sulfureuses. Peuplée de 661.000 hab., elle a pour chef-lieu *Vakayama*; ports : Youasa, Tanabé, Singou.

KIKAJON n. m. Sorte de kiosque, dans la Suisse romande.

Kikinda (Nagy-), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 19.845 hab. Grand commerce de bestiaux.

KIKKABOS (*boss*) n. m. Métrol. anc. Petit poids employé en Egypte et dans une partie de l'Asie.

KILAUÉA ou **KILAOUÉA**, cratère de l'île Hawaï, dans la Polynésie (Océanie), ouvert sur le flanc oriental du Mauna-Loa, à 1.210 mètres d'altitude, avec 15 kilom. de circonférence. Le fond en est occupé par un lac de lave bouillonnante, de profondeur variable, selon les mouvements du volcan.

KILBARCHAN, ville d'Ecosse (comté de Renfrew); 2.550 hab. Petite cité industrielle assez active. Exploitation de houille. Fabrication de toiles.

KILBARRON, ville d'Irlande (Ulster [comté de Donegal]), sur la côte orientale de la baie de Donegal; 5.665 hab.

KILBEGGAN, paroisse d'Irlande (comté de Westmeath), sur la Brosna. Distilleries, brasseries, moulins. Par la rivière et le grand canal, Kilbeggan est uni à Dublin et fait un commerce important avec cette ville.

KILBRICKÉNITE n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb, que l'on trouve à *Kilbricken*, en Irlande.

KILCHURN, célèbre château d'Ecosse, en partie ruiné,

Ruines du château de Kilchurn.

entre Gladich et Dalmally, bâti sur un promontoire rocheux et chanté par Wordsworth.

KILDARE, ville d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-l. du comté de ce nom; 2 100 hab. Ruines d'une ancienne cathédrale. Courses de chevaux renommées.
— Le *comté de Kildare*, situé dans la dépression centrale de l'Irlande, au sol marécageux, sous un climat froid et brumeux, arrosé par le Barrov et la Boyne, est presque tout entier consacré à l'élevage, particulièrement à celui du cheval; 1.693 kilom. carr.; environ 82.000 hab.

KILDERKIN (pron. angl. *kil'-deur'-kin'*) n. m. Métrol. Mesure de capacité anglaise, qui varie, suivant les matières, de 68[lit],13 à 81[lit],78.

KILEMBA, ville de l'Etat indépendant du Congo (distr. de Stanley-Falls). Visitée par Cameron en 1875, par Delcommune en 1892-1893.

KILIA, CHILIA ou **CHILIE**, ville du sud-ouest de la Russie (gouv. de Bessarabie), sur la branche nord du delta du Danube, dite *branche de Kilia*, qui la sépare de la Dobroudja (Roumanie); 12.000 hab. La branche de Kilia, la plus considérable des trois bouches du fleuve, est devenue la moins praticable.

KILIAN (saint), évêque irlandais du VII[e] siècle. Il fut sacré vers 675, passa en Allemagne et exerça surtout ses prédications dans la Franconie, où il convertit au christianisme une partie des habitants. Jeté en prison à Wurtzbourg, il subit le martyre en 689. — Fête le 8 juillet.

KILIAN, nom d'une famille de graveurs, tous nés à Augsbourg. Les principaux sont: LUCAS, élève de Custos (1579-1637); WOLFGANG, peintre et graveur (1581-1662); PHILIPPE, fils de Wolfgang (1628-1693); BARTHÉLEMY II, frère de Philippe (1630-1696); GEORGE, petit-fils de Philippe (1683-1755); GEORGE-CHRISTOPHE, fils de George (1709-1781); et PHILIPPE-ANDRÉ, frère du précédent (1714-1759).

KILIARE (du gr. *kilioi*, mille, et de *are*) n. m. Mesure de superficie, valant mille ares ou dix hectares. (Peu usité.)

KILIDJ-ALI, grand amiral ottoman, appelé par les historiens occidentaux **Occhiali**, mort vers 1577. Il était d'origine calabraise, et se rendait à Naples pour y faire des études théologiques, quand il fut enlevé par des Turcs; devenu musulman, il se fit corsaire, servit sous Dragut, et fut nommé gouverneur d'Alger. Il chassa de Tunis les Hafsides et les Espagnols. Il ravagea, en 1571, les îles de l'Archipel, battit les flottes vénitiennes et s'empara de Dulcigno. Il commanda l'une des divisions de l'escadre ottomane à Lépante, et rallia Constantinople avec les débris de la flotte. Sélim II le nomma grand amiral et lui confia la réorganisation de la flotte; en 1573, il débloqua Modon, assiégée par le prince de Parme, et reprit Tunis, en 1574.

KILIDJ-ARSLAN, sultan seldjoukide du pays de Roum, né dans la seconde moitié du XI[e] siècle, mort en 1107. La mort de son père Soleïman (1082) le força à se réfugier en Perse, où le sultan Melik-Shah le retint prisonnier. A la mort de ce prince (1092), il put revenir dans ses Etats, qu'il augmenta considérablement en enlevant aux Grecs plusieurs parties de l'Asie Mineure et les îles de l'Archipel. L'invasion des croisés, en 1097, prit Kilidj-Arslan au dépourvu, mais il triompha aisément des bandes indisciplinées de Pierre l'Ermite et de Gautier sans Avoir; mais, après l'arrivée de Godefroy de Bouillon, Nicée, sa capitale, fut prise par les chrétiens (1097); la terrible défaite qu'il éprouva à Dorylée le débarrassa, néanmoins, des envahisseurs, qui continuèrent leur route sur Jérusalem; il se vengea en exterminant un corps de 1.500 Danois, conduits par Suénon, fils du roi de Danemark; attaqué par l'empereur grec Alexis Comnène, Kilidj-Arslan ne dut son salut qu'à l'entrée en ligne du prince de Mossoul, Korbogha. Tantôt allié de l'empereur grec, tantôt seul, le sultan seldjoukide lutta durant tout son règne contre les croisés. Débarrassé de ces derniers, il s'empara de Mossoul et se déclara indépendant du sultan seldjoukide de Perse; il périt dans une bataille qu'il livra à un de ses vassaux révolté contre lui, Djaouéli, prince d'Edesse.

KILIDJ-ARSLAN II, sultan seldjoukide du pays de Roum, mort à Iconium en 1192. Il succéda, en 1155, à son père Masoud, et dut lutter contre l'empereur grec Manuel et son beau-frère Yaghisyani et Zoulnoun, sultan de Césarée, pour y maintenir l'intégrité de son empire. Le célèbre atabek d'Alep et de Damas, Nour-ed-Din, lui enleva Maraash, Sivas et plusieurs autres citadelles de l'Arménie; la mort de ce redoutable adversaire lui permit de les reprendre et de s'emparer de la Cappadoce. Il battit par deux fois Manuel Comnène, qui voulait s'emparer de ses Etats, et, après la mort de ce prince, conquit plusieurs provinces de l'empire grec. Vers la fin de sa vie, il partagea ses Etats entre ses différents fils, et, réduit à une situation voisine de la misère, il dut entreprendre contre eux une guerre pendant laquelle il mourut.

KILIMANDJARO ou mieux **KILIMA-N'DJARO**, montagne volcanique de l'Afrique orientale allemande, la plus haute de toute l'Afrique, au S.-E. du lac Victoria. Découvert par Rebmann et Krapf en 1849, le Kilimandjaro a été gravi pour la première fois par Hans Meyer, en 1889. Il présente un socle conique de 90 kilom. de diamètre à la base et 4.200 m. d'altitude, sur lequel se dressent deux sommets: le *Maouendzi* (5.360 mètres) et le *Kibo* (6.010 m.), avec son grand cratère éteint de 2 kilom. de diamètre et 200 mètres de profondeur. Ces sommets sont couverts de neiges et de glaciers.

KILINSKI (Jean), patriote polonais, né à Trzemeszno en 1760, mort à Varsovie en 1819. Simple artisan de Varsovie, il avait acquis, par son patriotisme et son caractère énergique, une grande influence sur ses compatriotes. En 1794, il se signala en organisant la défense de Varsovie et en forçant les Russes à battre en retraite. Il fut nommé membre du gouvernement provisoire et colonel de la milice de Varsovie. Après la chute de la Pologne, il fut arrêté par les Prussiens et livré par eux à Souvarof. Rendu à la liberté par Paul I[er], il revint à Varsovie et y reprit paisiblement l'exercice de sa profession de cordonnier. Son nom est resté aussi populaire que celui de Kosciuszko.

KILKENNY, ville d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-lieu du comté du même nom, sur la Nore; 15.000 hab. Fabriques de lainages, distilleries, scieries de marbre, tanneries, savonneries. Commerce de bestiaux. Houille, carrières de « marbre de Kilkenny ». Ville très ancienne, fondée au XII[e] siècle; quelques édifices remarquables; la cathédrale de Saint-Canice et l'abbaye Noire. Le château a été restauré dans les temps modernes.
— Le *comté de Kilkenny*, en grande partie montagneux, de climat relativement sec et sain, baigné par la Nore, est essentiellement agricole, bien qu'il possède des gisements de houille, de fer, de manganèse, et de belles carrières de marbre; 2.053 kilom. carr.; 107.000 hab.

KILKIS (*kiss* — mot russe) n. m. Petit poisson qui se prépare comme la sardine et dont la ville de Revel a la spécialité: *Canapé de* KILKIS.

KILLALA, baie d'Irlande, qui a été, en 1798, le point de débarquement des Français conduits par le général Humbert. Aux environs, restes des abbayes de Roserk et de Moyne. Elle tire son nom du petit bourg de *Killala*, qui possède une vieille cathédrale dédiée à saint Patrick.

KILLAMUKS, nation de la famille orégonienne, qui vit au nord de la Californie, entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique. — *Un* KILLAMUK.
— ENCYCL. Les *Killamuks* sont de taille moyenne et de couleur brune; leurs cheveux sont noirs et lisses. Ils vivent de chasse et de pêche.

KILLARNEY, ville d'Irlande (comté de Kerry), près du *lac de Killarney*; 10.000 hab. Evêché catholique. Fabrication de toiles. Aux environs, exploitation de cuivre. Ville fréquentée pendant l'été et à l'automne par de nombreux étrangers, qui viennent visiter ses lacs en gradins (*Leane, Torc, Upper lake*), occupant dans la même vallée trois échelons glaciaires successifs, et presque dissimulés sous une végétation riche et touffue.

KILLAS (*kil'-lass*) n. m. Nom donné par les mineurs de Cornouailles à des schistes dévoniens, qui renferment des minerais d'étain et de cuivre en filon.

KILLEM, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Dunkerque, dans la plaine de Flandre; 1.091 hab. Brasseries, moulins.

KILLINGLY (autref. **Danielsonville**), ville des Etats-Unis (Connecticut [comté de Windham]), sur le Quinebaug, tributaire de l'Atlantique, par le Thames; 5.400 hab. Filatures de coton et de laine; fonderies.

KILLINITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération d'un silicate naturel qui est le triphane.

KILLIS ou **KILIS**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. d'Alep]), à 55 kilom. du chef-lieu; 20.000 hab., dont 2.800 Arméniens et 1.400 Syriens. La campagne est couverte d'oliviers. Ville industrielle: nombreuses manufactures de tissus, savonneries, moulins à farine, pressoirs à huile.

KILLMAINHAM, village d'Irlande, véritable faubourg de Dublin, un peu à l'O. de la ville, entre la Liffey et le Grand Canal. Ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Hospice royal des Invalides.

KILLOT (*kil'-lo*) n. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie, et valant, à Constantinople, 33[lit],148; à Smyrne, 51[lit],321. ‖ On dit aussi KILLOW, KILE, etc.

KILLYBEGS, paroisse d'Irlande (comté de Donegal), sur la rive septentrionale de la baie de Donegal. Petit port de pêche actif; pêche au hareng très importante; 3.200 hab.

KILMARNOCK, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le *Kilmarnock*; 25.000 hab. Manufactures de tapis, étoffes de laine, toiles peintes, mousselines, châles, chaussures. Bel hôtel de ville. Au nord de la ville, ruines de Dean-Castle, ancienne résidence des *comtes de Kilmarnock*.

KILO (du gr. *kilioi*, mille), préfixe indiquant la multiplication par mille, dans des noms qui expriment une valeur égale à mille fois l'unité principale: KILO*mètre*, KILO*gramme*.
— n. m. Abréviation très usitée du mot *kilogramme*, à laquelle on donne la marque du pluriel: *Quatorze* KILOS.
— Pop. Litre de vin. ‖ Faux chignon.

KILOGRAMME (de *kilo*, et *gramme*) n. m. Poids de mille grammes: *Une baleine franche peut peser plus de cent cinquante mille* KILOGRAMMES. (Lacép.)

KILOGRAMMÈTRE (de *kilogramme*, et *mètre*) n. m. Unité de mesure de travail, équivalant à l'effort nécessaire pour élever un kilogramme à la hauteur d'un mètre: *Un cheval-vapeur vaut* 75 KILOGRAMMÈTRES.
— ENCYCL. V. TRAVAIL.

KILOLITRE (de *kilo*, et *litre*) n. m. Mesure de capacité qui contient mille litres, et équivaut à un mètre cube. (Peu usité.)

KILOMÉTRAGE (*traj'*) n. m. Action ou manière de kilométrer; état de ce qui est kilométré: *Le* KILOMÉTRAGE *d'une route*.

KILOMÈTRE (de *kilo*, et *mètre*) n. m. Mesure de longueur, égale à 1.000 mètres.

KILOMÉTRER (change *é* en *è* devant une syllabe muette: *Je kilomètre. Qu'ils kilomètrent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés.: *Je kilométrerai. Il kilométrerait*) v. a. Marquer les distances kilométriques de: KILOMÉTRER *une route*.

KILOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport au kilomètre: *Mesure* KILOMÉTRIQUE. *Distances* KILOMÉTRIQUES. ‖ Qui marque une distance d'un kilomètre: *Borne, Poteau* KILOMÉTRIQUE.
— Ch. de f. *Voyageur kilométrique*, Voyageur ramené par supposition au kilomètre parcouru par lui: *Le voyageur qui parcourt 30 kilomètres représente 30* VOYAGEURS KILOMÉTRIQUES. ‖ *Tonne kilométrique*, Même signification que pour le voyageur.

KILOMÉTRIQUEMENT (*ke-man*) adv. En kilomètres; par kilomètres: *Dépense calculée* KILOMÉTRIQUEMENT.

KILOSTÈRE (*stèr'* — de *kilo*, et *stère*) n. m. Volume égal à mille stères. (Peu usité.)

KILOWATT n. m. Multiple de l'unité électromagnétique, valant 1.000 watts. (Le kilowatt équivaut à 1.36 de cheval-vapeur, ce qui donne, pour la valeur d'un *cheval-vapeur*, 736 watts.)

KILPATRICK (NEW- ou **EAST-)**, paroisse d'Ecosse (comté de Dumbarton), sur le canal du Forth à la Clyde; 8.000 hab. Extraction de houille; fabrication importante de cotonnades.

KILPATRICK (WEST- ou **OLD-)**, paroisse d'Angleterre (comté de Dumbarton); 10.000 hab. Industrie très active, papeteries, blanchisseries, fonderies de fer. Extraction de houille.

KILRUSH, bourg d'Irlande (prov. de Munster [comté de Clare]), à l'embouchure du Shannon. Lieu de bains très fréquenté, relié par un chemin de fer à la plage de Kilkee, que baignent les eaux de l'Atlantique.

KILSÉRITE n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, qui se trouve à Stassfurt.

KILSYTH, paroisse d'Ecosse (comté de Stirling); 5.405 hab. Exploitation de fer, houille et pierre à bâtir. C'est près de Kilsyth que Montrose livra bataille aux Covenantaires, en 1645.

KILT n. m. Jupon court des montagnards écossais.

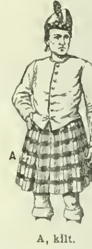

A, kilt.

KILWARDEBY (Robert) [en lat. **Robertus de Valle Verbi**], archevêque de Cantorbéry et cardinal, né en Angleterre vers 1200, mort à Viterbe en 1279. Il étudia d'abord à Oxford, puis à Paris, où il fut reçu maître ès arts. Entré dans l'ordre des dominicains, il composa trente-neuf traités sur différentes questions de logique et de métaphysique, et prit part à la querelle des *réalistes* et des *nominalistes*. Nommé archevêque de Cantorbéry en 1272, il se rendit en Italie cinq ans après et y devint cardinal-évêque de Porto. Il est souvent désigné par les historiens sous le nom de **Maître Kilward**.

KILWINNING, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), sur la rive droite du Garnock; 7.000 hab. Ruines d'une abbaye du XII[e] siècle, dédiée à saint Winning et détruite pendant la Réforme. D'après la tradition, c'est là qu'aurait été fondée la première loge de la franc-maçonnerie écossaise. Château d'Eglinton.

KIMBERLEY, ville de la colonie anglaise du Cap, chef-lieu de la province et de la division électorale qui porte le même nom. Cette ville doit son origine à la découverte de mines de diamants qui fut faite dans le Griqualand occidental à partir de 1867. C'est au mois de juillet 1871 que la découverte des placers de Colesberg Kopje (ou New-Rush) décida la fondation de la ville de Kimberley, qui compte 13.000 hab. En 1899-1900, les Boers assiégèrent sans succès Kimberley pendant cent vingt-quatre jours.

KIMBERLEY, nom donné à plusieurs circonscriptions administratives de l'Australie, dont la principale est un district de l'Australie occidentale, comprenant le domaine fluvial du Fitz-Roy et la côte de la baie de King-Sound (capit. *Derby*). Il a 12.000 hab.; richesses aurifères. — Port de 3.500 hab., situé au fond du golfe de Carpentarie, au N.-O. du Queensland.

KIMBERLEY (John WODEHOUSE, comte DE), homme politique anglais, né en 1826, mort à Londres en 1902. Créé comte de Kimberley en 1866, il fut sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1852 à 1861, sauf un intervalle de deux ans 1856-1858), qu'il passa en Russie avec le titre d' « envoyé à Saint-Pétersbourg ». En 1863, il fut chargé d'une mission auprès des cours du Nord, au sujet du Slesvig-Holstein. Sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde en 1864, lord-lieutenant d'Irlande de 1864 à 1866, lord du sceau privé dans le cabinet Gladstone de 1868 à 1870, secrétaire d'Etat aux colonies de 1870 à 1874 et de nouveau de 1880 à 1882, il fut secrétaire d'Etat pour l'Inde, de 1882 à 1894, sous Gladstone, et ministre des affaires étrangères, de 1894 à 1895, sous Rosebery. Il fit une vive opposition au cabinet Salisbury.

KIMBERLITE (*kin-bèr'*) n. f. Roche appartenant au groupe des roches basiques. (Ce type ne contient pas de feldspath; il est riche en olivine, serpentine, avec différents minéraux. La kimberlite est en relation avec la brèche diamantifère du Cap.)

KIMCHI, famille de savants juifs de Narbonne, dont les membres les plus connus sont: JOSEPH **Kimchi**, docteur juif du XII[e] siècle, né à Narbonne. [Il composa plusieurs

ouvrages de théologie, pour la plupart inédits]; — Moïse **Kimchi**, docteur juif, fils du précédent, né à Narbonne. [Son meilleur ouvrage est une grammaire hébraïque *Sentiers de la langue sainte*, 1536 ; — David **Kimchi**, grammairien juif, frère du précédent, né et mort à Narbonne (1160-1240). [On le désigne fréquemment sous le nom de Radak, formé des initiales de Rabbi David Kimchi. Il fut choisi, en 1232, comme arbitre dans les discussions rabbiniques relatives au *More Neboukim* de Maïmonide. On possède de lui une excellente grammaire : *Livre de la perfection*, et un dictionnaire : *Livre des racines*, qui a eu un grand nombre d'éditions.]

Kimmeridge-clay, important massif d'argile de la *baie de Kimmeridge* (Angleterre), qui a donné son nom à l'étage *kimméridgien*; mais la partie supérieure de cette assise épaisse, au maximum, de 120 mètres, appartient à l'étage portlandien.

Kimono.

Kimméridgien, enne (*kim'-mé-ri-dji-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage et des terrains appartenant à la partie supérieure du système jurassique : *Argile* kimméridgienne.

— n. m. : *Le* kimméridgien.

— Encycl. Le *kimméridgien* doit son nom à l'argile de la baie de *Kimmeridge* ou *Kimmeridge-Clay* des Anglais. Il a été subdivisé en deux sous-étages, d'après la prédominance de certains fossiles : *ptérocérien* à la base et *virgulien* à la partie supérieure, du nom d'une petite huître qui est l'*exogyra virgula*. Le célèbre calcaire dit *de la Porte de France*, à Grenoble, appartient en grande partie à cet étage.

Kimono n. m. Longue tunique, portée au Japon par les deux sexes. (Elle se croise par devant, le côté gauche sur le côté droit, et est maintenue fermée, du moins au milieu, par une large ceinture.) ‖ Par ext. Tout vêtement en usage dans ce pays.

Kimpolung, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine), dans une vallée des Karpathes orientaux, sur la Moldava, sous-affluent de gauche du Danube par le Sereth ; 6.000 hab. Monastère de Putna, avec tombeau d'Etienne le Grand, le héros populaire des Roumains.

Kimri, petite ville de Russie (gouvern. de Tver), au confluent du Volga et de la Kimerka ; 3.000 hab. Commerce de cuirs ; fabriques de chaussures.

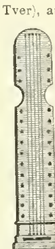
Kin.

Kin n. m. Espèce de lyre chinoise à cinq cordes.

Kin, dynastie tartare, qui régna simultanément avec celle de Soung. Elle domina au nord de la Chine de 1115 à 1235 de notre ère, et compta neuf empereurs : 1° Taï-Tsou (1115-1123); 2° Taï-Tsong (1123-1135); 3° Hi-Tsong (1135-1149); 4° Tchou-Liang (1149-1161); 5° Chit-Tsong (1161-1190); 6° Tchang-Tsong (1190-1209); 7° Tchou, Yong-Ki (1209-1213); 8° Hiouen-Tsong (1213-1224); 9° Ngaï-Tsong (1224-1235).

Kina n. m. Syn. de quinquina.

Kinaï n. m. Linguist. V. kenaï.

Kinalia ou **Kounouloua**, probablement le village actuel de *Tell-Kounâna*, sur la rive droite de l'Afrîn, capitale du royaume de Patina, le principal Etat de la Syrie du Nord au IXe siècle avant notre ère. Elle fut plusieurs fois pillée par les Assyriens, et incorporée à l'empire par Tuklat-pal-Assar III. Elle n'est plus mentionnée après la chute de l'Assyrie.

Kinan n. m. Sorte de harpe chinoise.

— Encycl. Le *kinan* est une sorte de harpe munie d'une caisse sonore affectant la forme d'un bateau dont le pont sert de table d'harmonie. A l'une des extrémités est fixée une sorte de mât, qui s'arrondit en quart de cercle vers le bout opposé. C'est sur cet arc que sont attachées les cordes de boyau qui descendent jusqu'à la table, où elles sont fixées à l'aide de chevilles.

Kinan.

Kinate n. m. Chim. Syn. de quinate.

Kinbourn ou **Kinburn**, ancienne place forte de la Russie méridionale (Tauride), près de la pointe de la presqu'île sablonneuse projetée entre le liman du Dnieper au N. et la mer Noire au S. C'est peut-être la *Cercinite* des Grecs. De turque devenue russe en 1774, ruinée par les Anglo-Français en 1855, rasée en 1860.

Kincardine, petite ville et port d'Ecosse (comté de Perth), sur le golfe de Forth ; 4.000 hab. Bon port ; chantier de construction. Fabriques de clous et de toiles à voiles. — Bourg d'Ecosse, où le marquis de Montrose perdit sa dernière bataille, en 1650. — Comté de la partie occidentale de l'Ecosse, sur la côte de la mer du Nord, entre ceux de Forfar au S. et d'Aberdeen au N. ; 992 kilom. carr. et 35.000 hab. Ch.-l. *Stonehaven*.

Kinchassa, ville de l'Etat indépendant du Congo (distr. du Stanley-Pool), sur la rive sud du Stanley-Pool, à 7 kilom. en amont de Léopoldville. Factoreries importantes.

Kindberg, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Bruck]), sur la Mürz ; 3.428 hab. Château du comte Attems.

Kindergarten (pron. *kin'-der'-gar'-tèn'*) [*jardin d'enfants*] n. m. invar. Nom donné par Frœbel à l'institution qu'il fonda en Allemagne, à Blankenburg, vers 1840, en vue de transformer l'enseignement de l'école enfantine.

— Encycl. Dans la théorie pédagogique de Frœbel, l'enfant est une plante, l'école est le jardin symbolique où se cultive cette plante, par les soins des jardinières d'enfant. Comme moyen d'éducation, le programme de Frœbel comprenait des jeux d'ensemble, sorte de gymnastique modérée accompagnée de chants. Les appareils mis à la disposition de chaque enfant étaient les *dons de Frœbel*. Les disciples du célèbre pédagogue les ont adoptés, sans se préoccuper du sens allégorique qu'il y attachait. Ces dons consistaient en six balles de diverses couleurs, une boule ou sphère, des cubes divisés en 8 ou en 27 cubes, ou en 8 briques, ou encore en 2 ou 4 prismes triangulaires. A l'aide de ce matériel, les enfants reproduisaient et inventaient des constructions variées. Il se complétait par de petites tablettes en bois, des lignes matérielles ou bâtonnets, des lattes, des anneaux entiers ou fragmentés, propres à représenter toutes les figures. Signalons encore les exercices de pliage, de découpage et de tressage du papier, le moulage de l'argile, etc.

Kindrantz, ville de la Turquie d'Asie (Arménie [prov. de Van]), à 27 kilom. S.-O. de Van ; 4.060 hab. Située sur la rive méridionale du lac de Van, elle est en trafic continuel avec son chef-lieu ; production de bois de chauffage et de construction. Monastère de Sohorp ; couvent célèbre de Surp Agap, à Kouskoun-Krao, village voisin.

Kinésie (*zî* — du gr. *kinêsis*, mouvement) n. f. Faculté motrice, faculté que possède l'âme de commander aux mouvements des membres.

Kinésimétrie (*trî* — du gr. *kinêsis*, mouvement, et *métron*, mesure) n. f. Mécan. Art ou manière de mesurer le mouvement.

Kinésimétrique (*trik'*) adj. Mécan. Qui a rapport à la kinésimétrie : *Méthode* kinésimétrique.

Kinésithérapie (*pî* — du gr. *kinêsis*, mouvement, et *therapeia*, traitement) n. f. Méd. Gymnastique méthodique des organes, des membres, avec ou sans appareils.

— Encycl. La *kinésithérapie* a pour objet de modifier puissamment la respiration, la circulation, la digestion, la musculation, l'innervation et enfin la nutrition. La gymnastique respiratoire, qui consiste à faire respirer méthodiquement, dans des conditions déterminées, a pour effet d'accroître la capacité pulmonaire ; elle s'emploie à la suite de maladies qui ont diminué celle-ci : pleurésie, emphysème, tuberculose. La gymnastique cardiaque doit être pratiquée prudemment et sans surmenage. Les marches graduées, les ascensions méthodiques, enfin tous les exercices physiques faits sans surmenage et de façon spéciale sont de la kinésithérapie.

Des appareils avec moteurs prenant les membres peuvent leur faire effectuer méthodiquement les mouvements dont ils sont incapables ou peu capables normalement : c'est de la kinésithérapie mécanique ; avec des leviers appropriés mis par le patient lui-même en mouvement et réglant ainsi son effort, on fait fonctionner les muscles atrophiés, en partie dégénérés. Ainsi peut s'augmenter le volume des muscles et se régulariser leur contraction. Les malformations squelettiques, certaines affections nerveuses et même convulsives peuvent recourir, avec précaution, à la kinésithérapie. Les forces s'équilibrent ainsi ; la graisse des obèses ou l'acide urique des rhumatisants et des goutteux se trouvent comburés.

Kinésodique (*dik'* — du gr. *kinêsis*, mouvement, et *odos*, voie) adj. Se dit des nerfs moteurs. (Peu us.)

Kinétite n. m. Composé de nitrobenzine gélatinisée par de la nitrocellulose, mélangée à les azotates ou des chlorates et additionnée de sulfure d'antimoine. (Composition moyenne, pour 100 parties : nitrobenzine 16 à 21 ; nitrocellulose 0,5 à 1 ; chlorates ou azotates 82,5 à 75 ; sulfure d'antimoine 1 à 3. C'est, comme la hellofite, un explosif par réaction. Elle a été inventée en Allemagne.)

Kinétogénèse n. f. Biol. V. cinétogénèse.

Kinétoscope (*skop'* — du gr. *kinêma*, mouvement, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil construit par Edison, en 1894, pour la reconstitution photographique du mouvement.

— Encycl. Cette application de la photographie au phénakisticope de Plateau avait été indiquée en France, dès 1864, par Louis Ducos du Hauron et réalisée, en 1892, par Démeny. Cet appareil était destiné à la vision directe, et non aux projections comme les cinématographes.

King ou **Pien-king** n. m. Instrument chinois du genre des harmonicas, composé de seize pierres. (On frappe ces pierres avec un marteau de bois ou de métal.)

King ou pien-king.

King n. m. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois. ‖ Spécialem. Les livres sacrés réunis par Confucius : *La part prise par Confucius à l'élaboration des* Kings *est assez difficile à déterminer*.

— Encycl. Les *Kings*, tels qu'on les possède aujourd'hui, sont au nombre de cinq : *Y-King* ou *Livre des transformations*, attribué à Fou-hi ; *Chou-King* ou *Livre des annales*, attribué à Confucius ; *Chi-King* ou *Livre des chants* ; *Tchoun-Tsiéou* ou *Histoire des divers royaumes*, très ancien livre continué par Confucius ; *Li-King* ou *Livre des cérémonies*, recueil de règles pratiques pour la conduite ordinaire de la vie.

King, nom de trois comtés, dans le Dominion canadien : comté du Nouveau-Brunswick ; 3.647 kilom. carr. ; 26.000 hab. Ch.-l. *Hampton*. — Comté de la Nouvelle-Ecosse ; 2.100 kilom. carr. ; 24.000 hab. Ch.-l. *Kentville*. — Comté de l'île du Prince-Edouard ; 1.667 kilom. carr. ; 24.000 hab. Ch.-l. *Georgetown*.

King, nom de deux comtés des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : l'un, dans le territoire de Whasingtoo ; 5.000 kilom. carr. ; 6.500 hab. Ch.-l. *Seattle* ; l'autre, à peine organisé, dans le Texas.

King (comté de) ou **King's county** (*comté du roi*), division administrative de l'Irlande (prov. de Leinster) ; 1.995 kilom. carr. ; 70.000 hab. Ch.-l. *Tullamore*. Une partie du comté est couverte de marais et de montagnes, mais le reste, compris dans la vallée du Shannon, est d'une très grande fertilité.

King ou **King's-island**, île d'Australasie, à l'entrée ouest du détroit de Bass, entre l'Australie et la Tasmanie ; 1.123 kilom. carr. C'est une terre allongée du S. au N., entourée, sauf à l'E., de brisants dangereux. L'intérieur est une table de granit, bornée vers l'O. de collines sablonneuses et creusée de lacs vers le centre. Climat pluvieux. King, fréquentée par les pêcheurs de Victoria et de Tasmanie, n'a d'autre population permanente que le personnel de ses deux phares.

King (William), homme de lettres anglais, né à Londres en 1663, mort en 1712. Il débuta par une réfutation de l'*Histoire de l'hérésie* de Varillas et des réflexions critiques sur le tableau du Danemark de Molesworth. Avocat de son métier, polémiste et humouriste par goût, il donna, en 1695, ses *Dialogues des morts*, puis, en 1698, son *Voyage à Londres*. En 1700, il renonce à la chicane, traverse différents emplois et se retrouve, à Londres, rédacteur de l'« Examiner » (1710), journal tory, puis de la « Gazette officielle ». Il ne cessa jusqu'à sa mort de publier une série d'ouvrages, pamphlets, satires politiques et poésies, réédités, en 1776, par John Nichols. Citons, parmi ses œuvres les meilleures et les plus connues : *l'Art de l'amour* et *l'Art de la cuisine*.

King (Rufus), homme politique américain, né à Scarborough (Maine) en 1755, mort à Jamaica (Long Island) en 1827. Avocat en renom, il entra au Congrès en 1784 ; il y proposa l'abolition de l'esclavage. L'Etat de New-York l'élut sénateur (1786) et il devint un des chefs des fédéralistes. Ambassadeur à Londres, de 1796 à 1804, King perdit cet emploi, à la chute des fédéralistes. Réélu sénateur en 1813, il fut encore une fois ambassadeur à Londres, en 1825. Il a joué un rôle très important dans l'histoire des Etats-Unis, au point de vue du développement économique du pays, grâce à ses procédés d'aliénation, à bas prix, des terres du domaine public.

King (Peter, lord), baron d'Ockham, économiste anglais, né en 1776, mort en 1833. Arrière-petit-fils du lord chancelier Peter King (1669-1734), qui fut l'un des magistrats les plus éminents que l'Angleterre ait produits, il entra de bonne heure à la Chambre des lords. Il combattit l'expédition des Pays-Bas (1800), la suspension du bill de l'*habeas corpus*, et appuya toutes les mesures libérales. Il a laissé des écrits économiques justement estimés. Citons : *Thoughts on the effects of the Bank restrictions* (1804); *On the conduct of the british government towards the catholics of Ireland* (1807); *a Short history of the Job of Jobs* (1816), et son étude biographique sur Locke, parue sous le titre : *the Life of John Locke* (1829).

King (William Parker), marin et hydrographe anglais, né dans l'île de Norfolk en 1793, mort à Sidney en 1856. Chargé, en 1817, de relever toute la côte australienne, depuis la Terre de Nuyts jusqu'à la pointe nord-est, il mit quatre années à exécuter ce travail, à la suite duquel il fut nommé membre de la Société royale de Londres (1826), et chargé de relever les côtes de l'Amérique méridionale, de l'embouchure du rio de la Plata à la Terre de Feu. Mis en disponibilité en 1830, il retourna en Australie, et y devint directeur de la Société d'agriculture australienne. On lui doit : *Narrative of a survey of the Intertropical and Western Australia* (1828); des *Instructions nautiques pour les côtes orientales et occidentales de la Patagonie* (1832).

Kingani, rivière de l'Afrique orientale allemande. Née dans les monts Roufoutou, elle coule à la limite de l'Ouakami, reçoit, à gauche, le Geringeri et se jette dans l'océan Indien, en face de Zanzibar et un peu au N.-O. de Bagamoyo. Sa vallée est une voie de pénétration.

King-charles ou **King's-charles** n. m. invar. Petit chien du groupe des epagneuls.

— Encycl. L'expression anglaise de *king-charles* est usitée en France seulement depuis le XIXe siècle. Au XVIIIe siècle encore, on appelait *gredins* ou *pyrames* ces petits chiens à longues soies, qu'ont rendus célèbres les peintures de Van Dyck et l'amour que leur portèrent les rois Charles Ier, Charles II et Jacques II. Le king-charles de race pure est un petit chien tout noir, marqué, ou non, de feu à la tête et aux pattes. Dans la variété dite *épagneul de Blenheim*, le pelage ondé est blanc, avec des taches orangées. Les croisements avec le king-charles par produisent des animaux à robe pie. Suivant la pureté de leur type, ces petits chiens atteignaient des valeurs considérables.

King-charles.

Kingena (*jé*) n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes, famille des térébratulidés, fossile dans les terrains crétacés. (Les *kingena* sont des coquilles globuleuses, à contour arrondi, lisses ou munies de petits tubercules. L'espèce type est la *kingena lima*, du crétacé français.)

Kingiacé, ée (*ji-a-sé*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la kingie.

— n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *kingie*. — *Une* kingiacée.

Kingie (*jî*) n. f. Genre de *kingiacées*, comprenant des herbes à tige ligneuse, à feuilles linéaires, rigides, à fleurs disposées en capitule terminal. (On en connaît plusieurs espèces, qui croissent en Australie.)

Kinglake (Alexander William), écrivain anglais, né près de Taunton en 1809, mort à Londres en 1891. D'un voyage en Orient il rapporta des impressions écrites à la manière de Sterne, qui eurent, sous le titre d'*Eothen*, le plus grand succès dans l'Europe entière. Tout en exerçant sa profession d'avocat, il donna ensuite des articles à l'« Encyclopædia Britannica ». En 1845, il accompagna Saint-Arnaud dans ses expéditions d'Algérie, et suivit plus tard la guerre de Crimée. A la mort de lord Raglan, il publia son important ouvrage sur l'*Invasion de la Crimée* et

ses causes; traduit et publié à Bruxelles par Karcher, ce livre fut interdit en France pendant l'Empire, ainsi que l'extrait intitulé *Histoire du Deux-Décembre* (1867). On a encore de Kinglake : *la Méditerranée, lac français* (1845), et une étude sur *Madame de La Fayette*.

Kingo (Thomas), poète religieux danois, né dans l'île de Seeland (1634), mort à Odensee (Fionie) en 1703. Issu d'une famille d'origine écossaise, il étudia la théologie et devint successivement chapelain, puis pasteur de Slangerup, enfin évêque de Fionie (1677). Il est surtout connu comme poète religieux : ses *Psaumes* et ses *Cantiques* sont encore aujourd'hui chantés pendant les offices, dans les églises danoises. Kingo composa également des poésies profanes, dont plusieurs sont restées populaires. Ses contemporains l'avaient surnommé **l'Horace danois.**

King-pao (*Informations de la cour*), journal chinois, plus généralement connu sous le nom de « Gazette de Péking ». — Ce journal, qui remonte à la dynastie des Tang (VIII[e] s. de notre ère), renferme tous les documents émanant du gouvernement, les décrets et rescrits impériaux, les mouvements et nominations dans les diverses administrations, etc. Il parut d'abord de façon intermittente, devint hebdomadaire en 1351, et quotidien en 1804. En province, des éditions très abrégées sont vendues à bas prix.

Kingsborough (Edward King, vicomte), archéologue anglais, né en 1795, mort à Dublin en 1837. Il s'adonna aux études de l'antiquité mexicaine, et publia : *Antiquities of Mexico, comprising fac-similies of ancient mexican paintings and hieroglyphics, etc.* (1830 et suiv., avec atlas); les sept premiers volumes de l'ouvrage ne coûtèrent pas moins de 1.500.000 francs, et ruinèrent l'auteur, qui mourut dans la prison pour dettes de Dublin.

Kingsley (Charles), romancier anglais, né à Holne, près de Dartmoor, en 1819, mort à Eversley (Devonshire) en 1875. Ministre protestant, il obtint, en 1844, la cure d'Eversley, qu'il garda jusqu'à sa mort. Il fut aussi, de 1860 à 1869, professeur d'histoire moderne à Cambridge, puis chanoine à Chester; en 1871, il fit un voyage aux Indes; enfin, en 1873, il devint chanoine à Westminster et chapelain de la reine. Son œuvre est très varié. Kingsley commença par la poésie, avec la *Tragédie de la sainte* (1848) et quelques autres poèmes de grande valeur. Mais il l'abandonna bientôt pour se consacrer tout entier à sa tâche : améliorer la condition des classes pauvres par le christianisme. Le « prêtre chartiste », comme on l'appelle, fut, en effet, l'un des plus ardents promoteurs du mouvement socialiste chrétien, qui devait aboutir à la création des fameuses écoles des *déguenilles* et des associations ouvrières par « l'union du capital, du travail et du talent ». Kingsley plaidait sa cause dans des conférences, dans des sermons, dont quelques-uns furent publiés : *Sermons de village* (1844); *Sermons* (1856); dans de nombreux articles envoyés aux journaux; dans ses romans enfin : *Alton Lock, tailleur et poète* (1849); *Yeast* (1849); *Hypathie* (1853). Il faut ajouter à ces romans socialistes des œuvres de nature différente : *Westward Ho* (1855); *Glaucus ou les Merveilles de la mer* (1855); et les *Bébés de l'eau* (1863), conte. Bien qu'inégal, Kingsley mérite, par la générosité de ses idées, la beauté de ses descriptions, la vie qu'il sait donner à ses personnages, d'être classé parmi les meilleurs romanciers anglais. — Son frère, George Henry, né en 1830, mort en 1876, passa une grande partie de sa vie en Australie. Mort assez jeune, écrivant ses romans pour vivre et trop vite, Henry Kingsley ne put donner sa mesure. Inférieur sans doute à son frère, il a cependant de l'humour, de la force et le don de faire vivre ses personnages. Nous citerons de lui : *Geoffroy Hamlyn* (1859), son meilleur roman, avec *Ravenshoe* (1861); *Austin Elliot* (1863); *the Hillyars et the Burtons* (1865).

Kingsley.

Kings-lynn ou **Lynn-regis**, ville d'Angleterre (comté de Norfolk), à l'embouchure de l'Ouse dans le Wash; 20.000 hab. Malgré l'envasement progressif du Wash, la ville a conservé un port assez actif, que les navires peuvent gagner à marée haute. Fonderies.

Kingston, ville des Antilles anglaises, capitale de la Jamaïque depuis 1869, port de la côte sud de l'île; cité de 40.000 hab. Commerce avec la Jamaïque.

Kingston, ville des États-Unis (New-York), sur la rive droite de l'Hudson, au lieu de départ du canal Hudson-Delaware; 25.000 hab. Grand commerce, industrie développée. Fondée par les Hollandais au XVII[e] siècle.

Kingston, ville d'Irlande (comté de Dublin), sur la mer d'Irlande; 20.345 hab. Beau port artificiel, construit pour tenir lieu de port à Dublin. Bains de mer. La ville a porté le nom de *Dunleary* jusqu'en 1821.

Kingston, ville du Canada (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Frontenac, sur le Saint-Laurent, là où ce beau fleuve se dégage du lac Ontario; 20.000 hab. Lieu de départ du canal du Rideau (203 kilom.), reliant le lac et le fleuve à Ottawa.

Kingston (Elizabeth Chudleigh, comtesse de Bristol, duchesse de), aventurière anglaise, née dans le Devonshire en 1720, morte en 1788. Orpheline de bonne heure, spirituelle, fort jolie et vaniteuse, elle fut poussée à la cour par le comte de Bath, et fit partie de la maison de la princesse de Galles. Aussitôt, les soupirants se disputèrent ses faveurs. Le duc d'Hamilton était au premier rang; elle lui préféra un petit lieutenant de la flotte, Hervey, qu'elle épousa en secret (1744). Elle l'abandonna bientôt pour agréer les galanteries de George II, puis pour s'abandonner au duc de Kingston (1760), qui l'épousa. Entre temps, elle avait fait la conquête de Frédéric II de Prusse. Kingston étant mort en lui laissant son énorme fortune, Elizabeth fut attaquée par les héritiers, qui l'accusèrent de bigamie, et condamnée (1776). Mais Hervey était devenu comte de Bristol, et elle était du moins comtesse. Elle avait d'ailleurs quitté l'Angleterre avant la fin du procès. On la vit en France, en Russie, en Italie, accueillie avec distinction par les princes et les souverains, mais laissant partout une réputation déplorable et partout exploitée par une meute d'aventuriers. Ses aventures ont donné lieu à une infinité de publications, plus ou moins authentiques, et même inspiré des littérateurs comme Thackeray.

Kingston-upon-thames, ville d'Angleterre (comté de Surrey), à 7 kilom. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 35.000 hab. Ville très ancienne; autrefois, peut-être, station romaine. On conserve, sur une des places de la ville, la pierre sur laquelle, dit-on, s'asseyaient les rois saxons, le jour du couronnement.

Kingstown ou **Kingston**, ville des petites Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de Saint-Vincent, au bord d'une vaste baie de la côte sud-ouest de l'île; 6.000 hab. A peu près complètement détruite par le terrible cyclone de 1780.

King-tchéou, nom de trois villes de l'empire chinois : 1° dans la province du Hou-Pé, à 200 kilom. O. de Ou-Tchang, sur la rive gauche du Yang-Tsé-Kiang; — 2° dans la province de Kan-Sou, à 315 kilom. S.-E. de Lan-Tchéou, sur le versant septentrional des monts Lung-Tchan; — 3° dans la Mandchourie (prov. de Liao-Toung), à 220 kilom. S.-O. de Moukden, à 20 kilom. du golfe de Liao-Toung.

King-té-tchen ou **King-ti-tchin**, bourg de l'empire chinois (prov. de Kiang-Si), dans le bassin du lac Poyang, à 64 kilom. N.-E. de Yao-Tchéou. C'est un des principaux centres pour la fabrication des porcelaines chinoises; mais son importance a diminué depuis le XVIII[e] s., où il aurait compté 500 fabriques. Cependant, ses produits sont toujours très estimés et donnent lieu à un grand commerce, qui se concentre surtout autour de Yao-Tchéou.

King-ti, empereur de la Chine, de la dynastie des Ming, qui régna de 1450 à 1456 de notre ère. Il était le frère cadet de l'empereur Ying-Tsoug, qu'il remplaça sur le trône, lorsque celui-ci tomba aux mains des Tartares. Aidé de son ministre Yu-Kien, il repoussa les Mongols et paya la rançon de son frère, qui rentra à Péking en 1451. Tombé gravement malade, King-Ti rendit, en 1457, le pouvoir à Ying-Tsoug, et mourut peu après.

Kington, petite ville d'Angleterre (comté de Hereford), sur l'Arrow, au pied des premiers contreforts des montagnes du pays de Galles; 2.950 hab. Fabriques de draps.

King-williamstown, ville de la colonie anglaise du Cap, ch.-l. de la prov. de l'Est, sur l'embranchement du chemin de fer de Peelton à Fort-Beaufort, qui se détache à l'O. de la ligne d'East-London à Queenstown; 12.000 hab.

kinkajou n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des procyonidés, des cercoleptinés, comprenant une seule espèce, propre à l'Amérique centrale et méridionale.

— Encycl. Le *kinkajou potto* (cercoleptes caudivolvulus) est un animal allongé, à longue queue prenante, à petite tête ronde; sa taille est celle d'un chat, sa livrée d'un jaune brunâtre doré. Nocturnes, essentiellement grimpeurs, les kinkajous vivent dans les forêts, se nourrissent de fruits, de miel, d'œufs d'oiseaux, d'insectes. Ils s'apprivoisent aisément. Par leur caractère, leurs allures, ils se rapprochent des makis.

Kinkajou.

Kinkel (Johann Gottfried), homme politique et écrivain allemand, né à Oberkassel en 1815, mort à Zurich en 1882. Pasteur comme son père, il devint prédicateur à Cologne, et y épousa, en 1843, une femme séparée de son mari, ce qui le fit destituer. Il s'occupa alors de poésie, d'esthétique, professa à Bonn, puis se lança, en 1848, dans le mouvement révolutionnaire, prit part à l'insurrection de Bade, et fut condamné à la détention perpétuelle. S'étant évadé de la forteresse de Spandau, il alla en Amérique, en Angleterre, et fut, à partir de 1866, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à Zurich. On lui doit des *Poésies* (1843-1850); un poème, *Otto der Schutz* (1843); *l'Histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture des peuples chrétiens* (1845); *l'Art et la Civilisation dans l'Italie antique* (1878); etc. — Sa femme, Jeanne **Kinkel**, née à Bonn en 1810, morte à Londres en 1858, a donné des *Contes* en collaboration avec son mari (1849); un roman posthume, etc.

kinkéliba n. f. Pharm. et thérap. Feuilles d'une combrétacée, le *combretum Raimbaultii*, très répandue en Casamance. (La poudre des feuilles est vantée contre les fièvres hématuriques des pays chauds; l'infusion en est tonique et diurétique. On n'y trouve, malgré la faveur dont la plante jouit comme antifébrile, aucun principe fébrifuge.)

kin-kon n. m. Tambour chinois, dont le nom varie suivant les ornements qui le décorent.

Kin-kon.

kinnari-vîna n. m. Instrument classique des Hindous, monté de cinq cordes s'accordant comme celles de l'esrar. (Trois de ces cordes sont en laiton, la première et la quatrième sont en acier; le manche est garni de seize barres de division. La longueur totale de l'instrument est d'environ 92 centimètres.)

Kinnari-vinâ.

Kinneret, ville de Galilée, sur les bords du lac de Tibériade, peut-être sur l'emplacement même où Tibériade s'éleva plus tard. Prise par Thoutmôsis III, en l'an XXIII de son règne, elle demeura soumise aux Égyptiens jusqu'à la fin de la dix-neuvième dynastie. Occupée par les Amorrhéens, elle fut annexée plus tard par les Hébreux à la tribu de Nephtali. Elle donna son nom au lac de *Gennésareth* ou de Tibériade.

kinnery n. m. Harmonica à lames de métal, en usage dans l'Inde. (Les lames qui le composent sont au nombre de 17; elles sont faites d'un mélange de cuivre, d'argent et de bismuth) : *Le timbre du* kinnery *est pur et sonore.*

Kinnery.

Kinnoul, bourg et paroisse d'Écosse (comté de Perth). Beau pont sur le Tay, reliant Kinnoul à Perth; 3.460 hab.

kino n. m. Suc concret, astringent, fourni par diverses légumineuses.

— Encycl. Le *kino d'Amboine* est fourni par le *pterocarpus marsupium*, ceux d'Afrique par le *pterocarpus erinaceus*, celui du Bengale par le *butea frondosa*. Le kino de la Jamaïque provient d'une polygonée, *coccoloba uvifera*, et celui de la Colombie d'une *rhizophora mangle*. Les kinos se distinguent des cachous par la propriété qu'ils possèdent de colorer la salive en rouge.

kinoïne n. f. Glucoside extrait du kino, et paraissant être un éther méthyl-pyrocatéchique de l'acide gallique.

Kinross, ville d'Écosse, ch.-l. du *comté de Kinross*, sur le Leven, un peu au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans le lac Leven, à 25 kilom. S.-E. de Perth; 2.500 hab. Fabrication de cotons, châles et tartans. Les environs, surtout les bords du lac Leven, sont pittoresques; dans une des îles du lac, ruines du château où fut enfermée Marie Stuart. Non loin est la cascade du Cauldran. — Le *comté de Kinross* a 188 kilom. carr. et 7.000 hab.

Kinsale, ville maritime d'Irlande (comté de Cork), à l'embouchure du Bandon; 6.000 hab. Arsenal, brasseries, pêche d'huîtres. Exportation de grains, poissons, viandes salées. Bains de mer très fréquentés.

Kinsbergen (Jean-Henri Van), comte de Doggers-Bank, amiral hollandais, né à Doesborg en 1735, mort en 1819. Aspirant de marine à quinze ans, il se signala dans plusieurs voyages au long cours, fut promu capitaine de vaisseau en 1770, passa au service de l'impératrice de Russie, Catherine II, en guerre avec la Turquie, et battit dans la mer Noire une flotte turque (1773). Rentré en Hollande, il conclut un traité de paix avec l'empereur du Maroc et le dey d'Alger. En 1781, il se distingua à la bataille de Doggers-Bank contre les Anglais et fut nommé contre-amiral. A la révolution, en 1795, il transporta en Angleterre le stathouder et sa famille et, à son retour, fut arrêté et destitué. Le Danemark le prit à son service; mais, en 1806, le roi Louis et, en 1810, l'empereur Napoléon le rétablirent dans ses fonctions. En 1813, il fut un des chauds défenseurs de l'indépendance nationale. Le roi Guillaume le plaça à la tête de la marine comme lieutenant amiral. Il a laissé de nombreux ouvrages sur la marine.

Kintampo, ville de l'Afrique occidentale, dans le pays des Achantis (colonie anglaise de la Côte de l'Or), sur un plateau d'environ 350 mètres d'altitude, à quelque distance au sud du cours supérieur de la Volta Noire.

Kintchindjinga ou **Kantchandjanga**, mont de l'Himalaya central, aux confins du Népal et du Sikkim; les gorges du Kosi la séparent, à l'O., du massif du Gaurisankar. On lui attribue 8.480 mètres.

Kintyre (presqu'île de). V. Cantyre.

Kinver, village du comté et à 42 kilom. S.-O. de Stafford, sur le Stour, affluent du Severn; 2.840 hab. Forges et fonderies de fer.

Kinzheim, bourg d'Alsace-Lorraine, cercle, cant. et à 5 kilom. O. de Schlestadt, autref. comm. de France (dép. du Haut-Rhin), au pied d'une colline des Vosges; 1.460 hab. Mines de houille; carrières de gypse; vins. Près de Kinzheim, belles ruines d'un château du XIV[e] siècle.

Kinzig, nom de deux rivières de l'Allemagne occidentale. La Kinzig du grand-duché de Bade descend du versant de la Forêt-Noire, court au N.-O. dans une gracieuse vallée, entre en plaine près d'Offenburg et se jette dans le Rhin, rive droite, à Kehl; 112 kilom. — La Kinzig de Hesse-Nassau coule au S.-O., entre le Vogelsgebirge à droite, le Spessart à gauche, et se jette dans le Mein, à Hanau; 80 kilom. Eaux constantes et limpides.

kinzigite (*jit'*) n. f. Roche composée de grenat manganésifère, mica magnésien, oligoclase et fibrolite.

Kiokos, peuplade nègre de l'Afrique, qui vit au S. de l'équateur, dans l'empire de Mouata-Yamvo. — *Un* Kioko.

— Encycl. Les *Kiokos* étaient cantonnés jadis dans les montagnes où le Couango prend sa source; de là ils se sont répandus dans les directions du N. et du S. Ce sont des pillards, quoiqu'ils soient réputés comme chasseurs, et qu'ils passent pour être adroits vanniers et les plus habiles forgerons de la contrée, ce qui leur permettrait de se procurer, par échange, d'abondantes ressources.

Kiomidzou, temple bouddhique, situé à Kiéto et dédié au Bodhisattva Kouan-on, personnification de la charité et de la grâce. Pèlerinage très fréquenté.

Kiorboë (Charles-Frédéric), peintre suédois, né à Christiansfeld en 1799, mort à Dijon en 1876. Élève du Hollandais Henning, il alla fort jeune se fixer à Paris. Il s'est consacré à la peinture de genre, de nature morte, et surtout d'animaux. On a de lui : *Hallali de cerf, Renard pris au piège, Chiens de Tartarie, Course de trotteurs sur un lac en Suède, Surprise réciproque, Nature morte, Terrier, Chiens de relais*, fort admirés en 1857; *Griffons des Pyrénées* (1859), *Souvenir d'Ivenak* (1865); etc.

KIOSQUE (*ki-osk'* — du turc *kiouchk*, emprunté au persan *kouchk*, même sens) n. m. Constr. Pavillon dans le style oriental, dont on décore les jardins et les parcs. ‖ Nom, à Paris et dans les grandes villes, des édicules établis sur les boulevards, pour la vente des journaux, des fleurs etc. — Mar. Bateau de plaisance, à Constantinople. ‖ Construction élevée sur les passerelles pour mettre à l'abri le commandant, les cartes, le compas. ‖ Autrefois, Nom donné aux tours ou châteaux élevés sur les dunettes des caravelles turques.

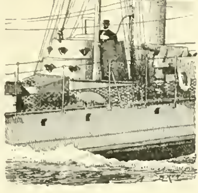

Kiosque.

KIÔTO, ville de l'empire du Japon, dans la grande île de Nippon (prov. de Yamasiro), à 380 kilom. S.-O. de Tôkiô : 354.000 hab. Le Kamo-Gava l'arrose (bassin du Yado-Gava). Ch. de f. de Tôkiô à Kôbé. Capitale pendant dix siècles, jusqu'en 1868, de l'empire; aujourd'hui, simple chef-lieu du département (*fou*) de Saïkio. Ville historique et industrielle. Ancien palais des mikados, le *Gosi*, *Daïri* ou *Kinri*, et ancien château fort, ou *Nizien*, des shégouns; multitude de temples, dont quelques-uns sont des merveilles d'ornementation. Cette ville est demeurée un des centres industriels de l'empire, grâce à ses tissages de soie, à ses porcelaines, à son industrie d'art : laques, émaux, bronzes. La faïence, qui se fabrique dans son faubourg d'Avata, est célèbre, depuis des siècles. Ses porcelaines *Eirakou* (dessins d'or sur fond rouge) sont universellement recherchées. Les environs produisent le meilleur thé du Japon.

KIOU-FOU, KIO-FOU ou **KU-FAO**, ville de l'empire chinois (prov. de Chan-Toung), à 20 kilom. N.-E. de Yen-Tchéou; 25.000 hab. Le Si-Ho l'arrose (tributaire du canal Impérial). C'est la patrie de Confucius : près des quatre cinquièmes des habitants portent son nom. Temple splendide, consacré à Confucius. Tombeau, d'une noble simplicité, du philosophe. Le chef de la famille de Confucius jouit, aujourd'hui encore, des honneurs impériaux. Le tombeau de l'empereur Chaou-Haou (2500 av. J.-C.), à une courte distance de la ville, est une haute pyramide, monument unique en Chine.

KIOU-KIANG. Géogr. V. KIÉOU-KIANG.

KIOUNG-TCHÉOU ou **KHIOUNG-TCHÉOU**, ville de l'empire chinois (prov. de Kouang-Toung [île de Haï-Nan]); c'est le chef-lieu du département que forme cette île; 25.000 hab. Elle est située à une dizaine de kilom. de la côte du détroit de Haï-Nan, sur la rive gauche du Ta-Kiang, vers l'extrémité septentrionale de l'île. Son port est *Hoï-Hao*, à 15 kilom. au N.-O., qui fut ouvert aux étrangers par le traité de Tien-Tsin, en 1858, mais ne fut visité par eux qu'en 1876. Exportation de sucre, porcs, drap, noix de bétel.

KIOU-SIOU ou **KIU-SIU** (c'est-à-dire *les Neuf Provinces*), île de l'archipel japonais, la plus méridionale des quatre grandes îles du groupe, à peu près entre 31° et 34° N. Le détroit de Simonoséki la sépare, au N., de Nippon, et celui de Boungo la sépare de Sikok. Pays montagneux, volcanique, de 38.735 kilom. carr.; 6.800.000 hab.

KIPLING (Rudyard), écrivain anglais, né à Bombay en 1865. Fils de John Lockwood Kipling, directeur de l'École d'arts de Lahore et auteur de *la Bête et l'Homme dans l'Inde* (1891). Il publia, à cette époque, plusieurs volumes de récits sur la vie dans l'Inde, notamment les *Simples histoires des Collines*. A partir de 1889, il voyagea en Chine, au Japon, en Amérique, en Afrique et dans les îles océaniennes, et publia à Londres des romans, des nouvelles et des poèmes remarquables. Nous citerons : *la Lumière éteinte, le Handicap de la vie*, scènes orientales (1891); *Ballades de la chambrée* (1892), qui l'ont fait appeler **le Tyrtée saxon ;** *Maintes inventions*, les deux *Livres de la jungle* (1894-1895), merveilleux tableaux de la vie animale dans les forêts de l'Inde; *les Sept mers, Histoires de soldats* (1896); *les Capitaines courageux* (1897), *la Journée de travail* (1898), *Stalky et Cie* (1899); *D'une mer à l'autre* (1900). Il a publié, dans le « Pall Mall Gazette », le « Daily Chronicle » et le « Times » des récits et des poèmes à la gloire de la force brutale et conquérante de l'Angleterre, qui ont eu le plus grand retentissement.

KIPTCHACKS, nom d'une peuplade turque, habitant la province russe de Ferghana (au N. des monts du Turkestan). — *Un* KIPTCHACK.

KIR n. m. Géol. Nom par lequel on désigne une terre imbibée de goudron.

KIR, l'une des localités dans lesquelles Tuklat-pal-Asar III, roi d'Assyrie, exila la population de Damas, lorsqu'il eut vaincu Rézin, en 731. Il semble qu'elle se trouvait au voisinage de l'Elam, et qu'elle était associée aux tribus araméennes qui vivaient sur les rives du Tigre.

KIR, nommée tantôt **KIR-HARESETH**, tantôt **KIR-MOAB**, ville moabite, située à l'E. de la mer Morte. Très forte par sa position, elle fut bloquée longtemps par les rois d'Israël et de Juda. Joram et Josaphat. Vers 850 av. J.-C., le roi des Moabites, Mésha, se voyant obligé de se rendre, brûla son fils en holocauste au dieu Kamash, et ce sacrifice effraya les Hébreux si fort que la panique les saisit et qu'ils levèrent le siège précipitamment. La ville fut prise et pillée par Jéroboam II, trois quarts de siècle plus tard, mais elle se releva rapidement. A l'époque byzantine elle devint le siège d'un évêché; après la conquête arabe, elle s'appela Kerak ou Krak.

KIRALY n. m. Variété de cépage cultivé en Hongrie. Syn. LEMPOR.

KIRANTIS, peuplade du Népal, dans le nord de l'Inde. (Les Kirantis sont des métis d'Hindous et de Mongols, mais le sang jaune ne révèle guère sa présence que par la saillie des pommettes. Ils sont divisés en castes, et vivent à la façon des Hindous véritables.) — Un KIRANTI.

KIRÂTAS, habitants des régions montagneuses de l'Inde, que les anciens auteurs indiens décrivent comme étant moitié hommes et moitié tigres. (Çiva prit l'apparence d'un chasseur de cette race pour combattre Ardjouna, lors de son ascension au mont Kaïlâsa.) — *Un, Une* KIRÂTA.

KIRCH (Gottfried), astronome allemand, né à Guben (Basse-Lusace) en 1639, mort à Berlin en 1710. Il publiait chaque année, en Saxe, des éphémérides contenant les principales observations faites l'année précédente. Le grand électeur, Frédéric Ier, l'appela à Berlin pour le mettre à la tête de l'observatoire qu'il venait de fonder (1706). Ses observations ont été insérées dans les « Miscellanea Berolinensia » et dans les « Actes de Leipzig », Il a publié, entre autres écrits : *Ephemeridum motuum cœlestium annus primus* (1681-1702); *Relation succincte de la nouvelle comète* (1683); *Calendarium christianum, judaicum et turcicum* (1685), qu'il publia chaque année dans cette ville jusqu'à sa mort. — Sa seconde femme, *Marie-Marguerite* WINCKELMANN, née à Panitzsch (Haute-Lusace) en 1670, morte à Berlin en 1720, partagea ses travaux, et, après la mort de celui-ci, publia des almanachs. On lui doit la découverte de la comète de 1702. Mme Kirch a publié deux opuscules : l'un *Sur la conjonction du Soleil, de Saturne et de Vénus* (1709), l'autre *Sur la position de Jupiter et de Saturne en 1712* (1712). — Leur fils, CHRISTFRIED, né à Guben en 1694, mort à Berlin en 1740, succéda à son père dans la direction de l'observatoire royal de Prusse. On a de lui : *Observationes astronomicæ selectiores* (1730), où l'on trouve des éclaircissements sur la chronologie des Tartares et des Mongols; des *Éphémérides* pour les années 1714, 1715, 1716; les *Phénomènes célestes remarquables pendant l'année 1726* (1725), et de nombreuses observations insérées dans les « Philosophical transactions », dans les « Miscellanea Berolinensia », etc.

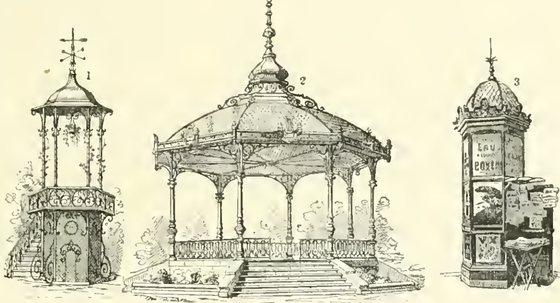

Kiosques : 1. De jardin; 2. De musique; 3. De marchand de journaux.

KIRCHBERG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle et distr. de Zwickau]); 7.730 hab. Filatures de laine; draps.

KIRCHBERG, ville d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle de la Jagst]), sur la Jagst, affluent droit du Neckar; 1.197 hab. Château des princes de Hohenlohe.

KIRCHBERG-AM-WALD, bourg de la Basse-Lusace (cercle de Waidhofen), sur la Thaya; 806 hab. Château habité par Charles X après 1830.

KIRCHDRAUF (en hongrois *Szepes-Varalja*), ville libre de la Hongrie septentrionale (comitat de Zips), sur les collines du versant septentrional de la vallée de la Hernad; 3.129 hab. La ville est dominée par le château et le palais du Chapitre. Aux environs, bains de Baldocz.

KIRCHEHR, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie (prov. d'Angora), à 145 kilom. S.-E. du chef-lieu; 8.440 hab. Elle s'élève, à 987 mètres d'altitude, à l'extrémité est du Baranly-Dagh. Ce n'est qu'un vaste jardin (arbres fruitiers, peupliers) de 17 kilom. de longueur, et que prolongent encore les nombreux villages des environs. Dans les cimetières, inscriptions grecques et latines. — Le district (sandjak) a 119 000 hab. Mine de plomb argentifère (à Maaden); mines de sel; céréales, fruits, raisins, tabac; élève de chèvres, moutons, chameaux, bœufs; fabrication de tapis.

KIRCHER (Athanase), savant jésuite, né à Geisa, près de Fulda, en 1601, mort à Rome en 1680. Il entra chez les jésuites, au noviciat de Mayence (1618), et enseigna d'abord la philosophie et les mathématiques à Wurtzbourg, se retira à Avignon (1633-1635), puis à Rome, où il professa les mathématiques pendant onze ans. Il a écrit sur la physique, l'histoire naturelle, l'astronomie, les mathématiques, la médecine, l'archéologie, la philosophie, la théologie et même les sciences occultes. Ses ouvrages contiennent beaucoup de découvertes utiles, déparées, toutefois, par des rêveries et des erreurs. Il a inventé, outre la lanterne magique, plusieurs instruments ingénieux, en particulier une machine à écrire. L'un des premiers, il essaya de déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens. Il avait formé à Rome, sous le nom de *Museum Kircherianum*, un cabinet de physique et archéologie, maintenant ouvert au public. Ses œuvres principales sont les traités latins sur *l'Aimant* (1641); sur *le Monde souterrain* (1664); sur *l'Œdipe égyptien* (1652-1654); sur *la Chine* (1667).

KIRCHHAIN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Francfort, cercle de Luckau]), sur la Petite Elster; 3.850 hab. Fabriques de drap. Filatures de laine.

KIRCHHEIM, village d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle et distr. de Heidelberg]); 2.980 hab.

KIRCHHEIMBOLANDEN, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle du Palatinat rhénan]); 3.500 hab. Château, avec parc. Mines de fer et de mercure.

KIRCHHEIM-UNTER-TECK, ville d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle du Danube]), au confluent de la Lindach et de la Lauter; 7.029 hab. Fabriques de machines, de ciment, de papier, d'instruments de musique. Ruines du château de Teck.

KIRCHHELLEN, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Munster [cercle de Recklinghausen]); 3.196 hab. Tuilerie. Brasserie.

KIRCHHOFF (Gustave-Robert), physicien allemand, né à Kœnigsberg en 1824, mort à Berlin en 1887. Après avoir étudié les mathématiques et la physique à l'université de sa ville natale, il se fit recevoir agrégé à Berlin en 1848, puis devint professeur extraordinaire à Breslau (1850), professeur de physique à Heidelberg en 1854 et professeur de physique mathématique à Berlin (1875). Il était membre de l'Académie des sciences de Berlin et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit de nombreux travaux sur l'électricité et le galvanisme, sur l'élasticité, la dilatation et autres propriétés des corps, sur la force d'expansion de la vapeur, sur des questions d'optique; sa réputation a été établie par les belles expériences qu'il a faites avec Bunsen sur l'analyse du spectre, et qu'il a exposées dans ses *Recherches sur le spectre solaire et sur les spectres des éléments chimiques* (1861). Il a établi les formules relatives à la transmission de l'onde électrique le long d'un fil, en tenant compte de sa capacité et des phénomènes d'induction électro-dynamique.

Kirchhoff (LOIS DE), conséquences des *lois d'Ohm* relatives aux points de rencontre de plusieurs conducteurs électriques et aux circuits fermés. V. COURANT.

KIRCHHOFF (Adolf), philologue allemand, né en 1826 à Berlin. Il fut professeur au gymnase de Joachimsthal, devint, en 1860, membre ordinaire de l'Académie des sciences et, en 1865, professeur ordinaire de philosophie classique à l'Université. Il s'est occupé avec éclat de critique textuelle et d'épigraphie grecques. Il a publié : *Quæstionum Homericarum particula* (1846); *l'Odyssée d'Homère et sa formation* (1859); *la Composition de l'Odyssée* (1869); etc. Il ne faut pas oublier sa contribution au *Corpus inscriptionum græcarum* (pour les inscriptions chrétiennes, 1859), et au *Corpus inscriptionum atticarum* (inscriptions anté-euclidiennes, 1873, et les suppléments, 1877-1891). On lui doit des éditions d'Euripide, de Plotin, d'Eschyle, d'Hésiode, etc.

KIRCHHÖRDE, village d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Hörde]); 8.781 hab. Mines de charbon et de fer.

KIRCHHUNDEM, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle d'Olpe]), sur la *Hundem*, affluent de la Lenne; 3.955 hab. Forges et aciéries.

KIRCHLINDE, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Dortmund]); 2.409 hab. Houillères.

KIRCHWÆRDER, village allemand (territ. de Hambourg), près de l'Elbe; 3.774 hab. Construction de bateaux.

KIRDAR n. m. Bail perpétuel, en usage dans la régence de Tunis, qui donne au preneur un droit d'établissement sur un immeuble inaliénable, moyennant une redevance variable, suivant que l'immeuble aura acquis une plus-value ou subi une moins-value sans le fait du preneur.

KIRDORF ou **KIRDORF-IM-TAUNUS**, village d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Wiesbaden, cercle d'Obertaunus]); 2.283 hab. Fabriques de chocolat, de conserves, de tabac, de produits chimiques.

KIRENSK ou **KERINSK**, ville de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. d'Irkoutsk]), à 670 kilom. N.-E. du chef-lieu, dans une île formée par la Kirenga, à son confluent avec la Léna (rive droite); 1.100 hab. Station militaire. Commerce de pelleteries. Kirensk fut fondée dès 1655.

KIREZUN, KIRÉSOUN, KÉRAZONDE ou **KÉRASSUNDE**, ville et port de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde]), sur la mer Noire; 8 440 hab. La ville est située sur une presqu'île rocheuse, qui était défendue, à l'époque byzantine, par une forteresse; les environs sont couverts de cerisiers et de noisetiers. Le port, très actif, exporte une quantité énorme de noisettes, du minerai de plomb, des haricots, des peaux, etc.

KIRGANÉLIE (*li* — de *Kirganel*, n. pr.) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des phyllanthées, dont plusieurs espèces habitent l'Inde et l'île Maurice. ‖ On dit aussi KIRGANELLE.

KIRGHIZ ou **KIRGHIZES** (*ghiz'*), importante population nomade de l'Asie. — *Un, Une* KIRGHIZ ou KIRGHIZE.
— Adjectiv. : *Mœurs* KIRGHIZ ou KIRGHIZES.
— ENCYCL. Les *Kirghiz* se rencontrent surtout au sud-est de la Sibérie, dans le steppe qui porte leur nom; mais, à l'Ouest, ils ont gagné la Russie d'Europe, où ils s'avancent jusqu'au fleuve Oural. A l'Est, on en trouve dans le Turkestan chinois et, au Sud, ils ont atteint le Pamir et le haut Oxus. Ils s'appellent eux-mêmes *Kazaks* ou *Kaizaks*; ce sont les Russes qui leur ont donné le nom sous lequel ils sont généralement désignés et qui signifie « coureurs de champs, nomades ». Ils se divisent en deux grands groupes : les *Kara-Kirghiz* (Kirghiz noirs, Kirghiz sauvages ou Bouroutes) et les *Kirghiz-Kazaks*. Ce sont des hommes de taille moyenne, robustes, à peau brune, à cheveux noirs et raides, à crâne court, à face large, avec des pommettes saillantes et des yeux légèrement obliques. Ils sont loin de constituer une race pure; des Mongols véritables et d'autres tribus, poussés dans leur pays par le manque d'herbe et d'eau, ayant pris le nom de « Kirghiz », tout en sachant bien qu'ils appartiennent à d'autres groupes.
Les Kara-Kirghiz, qui vivent principalement dans la province de Sémiriétchensk, se divisent en deux grandes

sections : les *on* et les *sol*. Les Kazaks sont subdivisés en Petite, Moyenne et Grande Horde, au total plus de 3 millions d'individus. Le costume de tous ces nomades se compose d'une sorte de longue tunique, serrée par une ceinture, d'un large pantalon, d'un bonnet rond ou pointu en peau de mouton et de grandes bottes de cuir. Les hommes se rasent la tête tandis que les femmes laissent croître leurs cheveux, qu'elles divisent en une multitude de petites tresses, ornées à leur extrémité de bijoux métalliques ou de pièces de monnaie.

Kirghiz.

Pasteurs et nomades, les Kirghiz élèvent des chevaux, des vaches, des moutons, des chèvres et des chameaux. Obligés à de fréquents déplacements, ils vivent sous des tentes (*kibitka*), composées d'une carcasse en bois articulée et recouvertes d'une pièce de feutre. Une agglomération de tentes constitue l'*aoul* ou village; plusieurs villages forment le canton, et plusieurs cantons la tribu. Les chefs ou *kans* sont subordonnés à un chef de district russe. Les Kirghiz sont polygames.

Quelques rares Kirghiz se livrent à l'agriculture; ce sont généralement des pauvres, qui ne possèdent pas assez de bestiaux pour suffire à leurs besoins, c'est-à-dire pour leur fournir la viande et le lait qui constituent la base de l'alimentation de ces tribus. Un des aliments les plus appréciés est le lait de jument fermenté (*koumys* ; les céréales, le riz entrent aussi dans le régime ordinaire des Kirghiz. Peu industrieux, les Kirghiz se livrent volontiers au brigandage pour se procurer ce dont ils ont besoin.

Tout en étant mahométans de nom, les Kirghiz ont conservé beaucoup de croyances fétichistes. Les Russes se sont contentés de prélever sur eux un léger tribut.

Kirghiz ou **Kirghizes** [*ghiz'*] (steppe des), immense région de l'Asie russe, qui s'étend du Turkestan au S., à la Sibérie au N., des monts de l'Asie centrale à l'E., à la mer Caspienne et au steppe du Volga à l'O. Le steppe des Kirghizes occupe tout ou partie de six provinces : Semiritchensk, Syr-Daria, Oural, Tourgaï, Akmolinsk, Sémipalatinsk, sous un climat redoutablement froid en hiver, en même temps qu'extraordinairement chaud en été et sec en toute saison, ce qui fait du pays une région très nue; pâture avec chameaux, chevaux, bœufs, moutons, chèvres. Il est parcouru par des Kirghiz nomades, au nombre d'au moins 3 millions.

kirghize (*ghiz'*) n. m. Idiome turc, de la famille des langues ouralo-altaïques, parlé par les Kirghiz.

Kiriath-Jéarîm (*la Ville des bois*), nom d'une cité chananéenne, dépendant d'abord de la cité de Gibéon, puis rattachée à la tribu de Juda. Elle fut le séjour de l'Arche d'alliance, entre le moment où les Philistins la renvoyèrent à Israël et celui où le roi David la transporta à Jérusalem. C'est aujourd'hui le village d'*Abou-Gôsh*, ou *Kariet-el-Enâb*, à deux heures de marche à l'E. de Jérusalem.

Kirilov, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouv. de Novgorod, à un peu plus de 400 kilom. E. de Saint-Pétersbourg, près de la Chexna, tributaire gauche du Volga; 4.500 hab. — Le district, très forestier, a 14.875 kilom. carr. et 125.000 hab.

Kirin ou **Ghirîn**, ville de la Mandchourie (Chine), sur la rivière Soungari, affluent de droite du fleuve Amour, capitale de la province du même nom. Point de biforcation de l'embranchement du Transsibérien, qui va, d'une part à Vladivostok, d'autre part à Port-Arthur.

kiris (*riss*) n. m. Nom vulgaire de la giroflée quarantaine.

Kirjatch, ville de la Russie centrale (gouv. de Vladimir), à 100 kilom. E.-N.-E. de Moscou, sur un sous-affluent droit du Volga, par la Kliazma et par l'Oka; 5.000 hab. Soieries et cotonnades.

Kirkagatch, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), 20.000 hab. Ch. de f. de Smyrne à Panderma. Les environs produisent une grande quantité de coton, utilisée en partie dans des ateliers locaux. Minoterie.

Kirkbi-Kendal. Géogr. V. Kendal.

Kirkburton, bourg d'Angleterre (comté d'York); 3.405 hab. Fabriques de lainages.

Kirkcaldy, ville d'Ecosse (comté de Fife), sur l'estuaire du Forth, en face d'Edimbourg; 8.000 hab. Filatures de lin, fabriques de toiles de coton. Tanneries, distilleries. Mines de houille et de fer. Exploitation de marais salants. Port de pêche et bains de mer fréquentés.

Kirkcudbright ou **East-Galloway**, ville et port d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom, sur la rive gauche du Dee, à 10 kilom. au-dessus de son embouchure; 3.000 hab. Le port est très bon, mais fait peu de commerce; ruines du vieux château des Mac-Clellan et tour de la Jail, du haut de laquelle on découvre une vue très étendue. Dans les environs, ruines de l'abbaye de Dundrennan. — Le *comté de Kirkcudbright* a une superficie de 2.325 kilom. carr., et une population de 45.000 hab. La plus grande partie est couverte de marais, de bruyères et de pâturages. Important élevage.

Kirke (Percy), général anglais, né vers 1646, mort à Bruxelles en 1691. Entré jeune dans l'armée, il servit notamment en France (1673), sous Monmouth, et à Tanger (1680). Il fut envoyé en ambassade (1681) à l'empereur du Maroc, visita Fez, puis devint gouverneur de Tanger (1682). Lorsque cette place fut évacuée, en 1684, Kirke revint en Angleterre, fut fait brigadier général (1685) et figura à la bataille de Sedgmoor. Ses soldats, qui avaient fait campagne au Maroc, étaient de féroces massacreurs. On les appelait ironiquement « les Agneaux ». Il courait aussi des bruits, peut-être exagérés, sur la sévérité de Kirke, qui, dit-on, fit pendre et écarteler des centaines de personnes et rançonnait outrageusement ses prisonniers. Il fut un des agents de la révolution de 1688. Guillaume III le nomma major général. Kirke, promu lieutenant général en 1690, fut envoyé à l'armée de Flandre, où il mourut.

Kirkham, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), près de l'embouchure du Ribble dans la mer d'Irlande; 3.840 hab. Fabriques de coton et de toiles à voiles.

Kirkheaton, ville d'Angleterre (comté d'York); 2.745 hab. Fabrique de lainages.

Kirkintilloch, ville d'Ecosse (comté de Dumbarton); 7.445 hab. Textiles.

Kirk-Kilissé ou **Kirk-Kilissia**, ville de la Turquie d'Europe (vilayet d'Andrinople), sur un sous-affluent de la Maritza, à 240 mètres; 13.000 hab. Son nom, *les Quarante-Eglises*, lui vient de ses églises grecques et de ses nombreuses mosquées.

Kirkwall, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté des Orcades, sur la côte nord-est de Pomona, la plus importante des Orcades; 4.000 hab. Fabrication de tissus. Petit port assez actif; exportation de grains, peaux, soude, varech. Armements pour la pêche du hareng. Paquebots pour Aberdeen et Leith. Cathédrale du XII^e siècle. Ruines du palais des comtes des Orcades (XIII^e s.).

kirlanghish (*ghich'*) n. m. Petit bâtiment léger, qui accompagne toujours le vaisseau-amiral, chez les Turcs.

Kirn, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz, cercle de Creuznach]), au confluent du Hahnenbach et de la Nahe; 5.166 hab. Mégisserie. Fabrique de drap.

Kirnberger (Johann Philipp), compositeur et théoricien musical allemand, né à Saalfeld en 1721, mort à Berlin en 1837. Il a publié un certain nombre d'œuvres de divers genres : fugues, menuets, danses caractéristiques, etc. Mais c'est surtout comme théoricien que ses travaux sont considérables : *l'Art de la composition pure dans la musique; les Vrais Principes concernant l'usage de l'harmonie* (1773); *Principes de la basse continue comme premiers éléments de la composition* (1781); *Idées sur les différentes méthodes de composition, comme introduction à la connaissance de la fugue* (1782); *Instruction sur la composition du chant* (1782); *l'Art de composer des menuets et des polonaises sur-le-champ.*

Kirounga, volcan de l'Afrique équatoriale (Etat indépendant du Congo), entre le lac Albert-Edouard et le Kivou, découvert, en 1894, par von Gœtzen. Il est le sommet le plus élevé (3.475 m.) du groupe des monts Viroungo.

Kir-Ova ou **Tchinêh**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]); 11.000 hab. Composée de quatre bourgs distincts, elle est arrosée par le Tchina-Tchaï, affluent de gauche du Mendérèh (Méandre); la vallée, très fertile, exporte beaucoup de céréales, farines et raisins.

Kirriennuir ou **Killamuir**, bourg d'Ecosse (comté de Forfar), sur la Garry; 4.390 hab. Industrie active. Fabrication de toiles à voiles et à sacs.

Kirsanof, ville de la Russie centrale, ch.-l. du district du gouvernement de Tambof, sur la Vorona, sous-affluent gauche du Don par le Khoper; 11.000 hab. — Le district a 6.867 kilom. carr. et 265.000 hab.

kirsch (*kirch'*) ou **kirsch-wasser** (de l'allem. *kirschwasser*, eau de cerises) n. m. Liqueur alcoolique, ayant pour base une espèce particulière de cerise, qui croît en abondance dans la Forêt-Noire, en Allemagne, d'où cette liqueur est originaire, et dans les Vosges, où on la fabrique également : *Un verre de* KIRSCH (ou KIRSCH-WASSER).

— Encycl. C'est surtout le fruit du merisier qui est employé dans la fabrication du *kirsch*. Cette liqueur a un arome particulier, dû à la présence d'une faible quantité d'acide cyanhydrique. Pour la fabriquer, on remplit presque entièrement une barrique de cerises aigres ou de merises mûres à point, et on laisse la fermentation s'opérer. La distillation peut se faire au bout de sept à huit semaines. L'eau-de-vie ainsi obtenue doit être ensuite rectifiée à l'alambic, après avoir ajouté quelques poignées de feuilles de merisier fraîches et une petite quantité de noyaux de cerises concassés. Une pièce ordinaire, d'une contenance de 220 litres, donnera environ 50 litres de kirsch.

Kirschleger (Frédéric), naturaliste français, né à Munster (Haut-Rhin) en 1804, mort en 1869. Professeur à l'école de pharmacie de Strasbourg, ce savant s'est occupé surtout de la flore de son pays, sur laquelle il a publié de nombreux ouvrages. Le plus important est *la Flore d'Alsace et des contrées limitrophes* (1852-1862), travail suivi depuis de nombreux suppléments.

Kirstein (Jacob Friedrich), orfèvre et ciseleur, né à Strasbourg vers 1770, mort vers 1840. Il a contribué au développement de l'orfèvrerie et des ouvrages dits « au repoussé » par le choix des sujets dont il ornait des *vases*, des *coupes*, des *plaquettes* en métal précieux. Il prit part aux Salons de 1810, 1827 et 1834. On a souvent cité un *Vase d'argent* de grandes proportions, délicatement orné par Kirstein d'un bas-relief circulaire représentant le *Triomphe d'Alexandre*, d'après la composition de Thorvaldsen. — Son fils et élève, Friedrich, sculpteur, né à Strasbourg en 1805, entra à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, en 1825. Il a pris part aux Salons de 1831, 1838 et 1842. Citons de lui : *Laure et Pétrarque, la Mélodie et l'Harmonie, le Christ bénissant les enfants*, bas-reliefs marbre; *Benjamin Constant*, médaillon albâtre; *Erwin de Steinbach*, statue, à la cathédrale de Strasbourg, et, au musée de cette ville, le buste en marbre de *Kirstein père*.

Kirwan (Richard), chimiste et minéralogiste irlandais, né à Cloughballymore (comté de Galway) en 1735, mort à Dublin en 1812. Il devint membre de la Société royale, puis président de l'Académie irlandaise. Outre un grand nombre de mémoires, on cite de lui : *Eléments de minéralogie* (1784), ouvrage traduit en français par Gibelin, où l'auteur, l'un des premiers, classe les minéraux d'après leur composition chimique; *Estimation de la température de différents degrés de latitude* (1787), trad. par Adet; *Essai sur la phlogistique et sur la composition des acides* (1787).

kirwanite n. f. Variété d'amphibole, mélangée de quartz et d'épidote.

Kisaïsippi, grand fleuve du Canada (Labrador [territ. d'Oungava]), le *Big River* (ou Grande Rivière) des Anglais. Il part, à peu près au centre du Labrador, du lac Nitchegon, coule vers l'O. et se perd dans la baie d'Hudson, littoral oriental.

Kisamos (anc. *Cysamus*), ville de la Turquie d'Europe, sur la côte nord-ouest de l'île de Candie, au fond du *golfe de Kisamos*.

kiseh (*zè*) n. f. Métrol. Ancienne monnaie de compte égyptienne, dont la valeur est de 500 piastres, soit 129 fr. 62 : *Le* KISEH *est le centième du khazneh ou trésor.*

Kisfaludy (Alexandre), poète hongrois, né et mort à Sümeg (1772-1844). Il entra dans la garde royale de Vienne, et prit part, entre 1795 et 1800, aux guerres contre les Français. En 1796, il fut fait prisonnier à Milan et envoyé en Provence. Il visita Avignon et se lia d'amitié avec une jeune Française, Charlotte d'Esclapon, qui l'initia au culte de Rousseau. Délivré, il combattit encore en Allemagne et en Suisse, puis il donna sa démission et se maria avec Rose Szegedi, à laquelle il adressait ses plus belles poésies. Kisfaludy est le premier grand poète lyrique hongrois. Son *Himfy*, cycle de quatre cents sonnets (1801 et 1807), montre l'influence de Pétrarque et de Rousseau, et eut une vogue extraordinaire. Kisfaludy a donné, en outre, des *Contes poétiques*, qui plaisent par l'intrigue et par la couleur romantique du récit. Il y glorifie l'ancienne noblesse et la bravoure hongroises.

Kisfaludy (Charles), poète et écrivain dramatique hongrois, frère du précédent, né à Téth en 1788, mort à Pest en 1830. Il entra de bonne heure dans l'armée et prit part aux guerres contre Napoléon. Il démissionna en 1811, parcourut l'Allemagne et l'Italie, et se fixa, en 1817, à Pest. Kisfaludy est le créateur de la comédie hongroise. Parmi ses drames historiques, les plus connus sont : *les Tartares en Hongrie* (1819), *Ilka*, *Stibor* (1819) et surtout *Irène*; parmi ses comédies : *les Prétendants, la Déception, le Gardien de filles, les Conjurés.* Il a donné également quelques *Contes* en prose et des poésies populaires. Son élégie, *Mohacs*, description émouvante du grand désastre de 1526, est un des morceaux les plus célèbres de la poésie magyare. Kisfaludy fonda, en 1822, l'almanach *Aurora*, où il groupa les meilleurs écrivains de l'époque. Ses amis fondèrent, en 1836, en sa mémoire, la « Société littéraire Kisfaludy », aujourd'hui très florissante.

Kish, nom du père du roi hébreu Saül; il appartenait à la tribu de Benjamin, et il en était l'un des chefs.

Kis-Hegyes, bourg d'Autriche (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]); 5.559 hab. Le 14 juillet 1849, victoire des Hongrois sur les Autrichiens, conduits par Jellachich.

kisiak n. m. Fumier des étables, que, dans certaines provinces russes, l'on transforme en briquettes, pour servir de combustible.

Kis-Jenö, bourg d'Autriche (Hongrie [comitat d'Arad]), sur le Köros, affluent gauche de la Theiss; 2.250 hab. Château. Ferme-modèle de l'archiduc Joseph.

Kisliar. Géogr. V. Kizliar.

Kismayou, ville de l'Afrique orientale anglaise (Iléa), sur la côte des Somalis, à peu de distance au S. de l'embouchure du Djouba. Elle faisait partie, jadis, du sultanat de Zanzibar; après avoir été revendiquée par les Italiens en 1888, puis par les Allemands, elle échut définitivement à l'Angleterre en 1890.

Kiss (Auguste), sculpteur allemand, né à Paprotzan (Haute-Silésie) en 1802, mort à Berlin en 1865. Elève de Rauch, il exécuta, en 1839, le modèle en plâtre de son fameux groupe colossal : *Amazone attaquée par un tigre* (bronze, au musée de Berlin). Kiss est également l'auteur d'une statue équestre en bronze de *Frédéric le Grand* (Breslau); de deux statues en bronze du *roi Frédéric-Guillaume III* (Potsdam et Kœnigsberg). En 1851, une reproduction de l'*Amazone* obtint, à l'Exposition universelle de Londres, le premier rang parmi les ouvrages de sculpture. Kiss exécuta ensuite un *Saint Michel triomphant du Dragon*, en bronze, monument du *duc Léopold-Frédéric-François*, à Dessau; et quatre statues de héros en bronze (Wilhelmsplatze). Il fut membre de l'Académie des beaux-arts et professeur à l'Ecole industrielle de Berlin.

kissar (*ki-sar'*) n. m. Lyre éthiopienne, munie de cinq cordes donnant les notes : *ré, sol, la, si, mi.*

— Encycl. La caisse sonore du *kissar* est formée d'une sébile de bois, que recouvre une membrane. Deux montants, partant de la sébile, vont en s'écartant et s'ajustent dans une traverse qui les maintient dans une position oblique. Sur cette traverse s'enroulent cinq cordes de boyau, qui s'attachent par leur extrémité opposée au bas de la caisse sonore.

Kissar.

Kisselef (Paul Dmitriévitch, comte de), général et diplomate russe, né à Moscou en 1788, mort à Paris en 1863. Il entra, à dix-huit ans, aux chevaliers-gardes et se distingua à Eylau, à Friedland et à Borodino. Alexandre I^er l'attacha, en 1814, à son état-major particulier et, à partir de ce moment, Kisselef eut un avancement rapide. Il devint aide de camp général de l'empereur en 1823. Nicolas I^er, après la campagne de Turquie (1828), le nomma lieutenant général, puis commandant de l'armée de Valachie (1829). Dès que la paix eut été signée, il reçut, sous le titre de « président plénipotentiaire », le gouvernement de la Moldavie et de la Valachie (1829-1835), et son administration rendit quelque prospérité à ces deux provinces. De retour en Russie, il devint général en chef de l'infanterie et ministre des domaines impériaux. En 1856, Alexandre II l'envoya comme ambassadeur à Paris et, en 1858, il représenta la Russie aux conférences de Paris; il se démit de ses fonctions en 1862.

kissénie (*ki-sé-nî*) n. f. Genre de loasacées, comprenant des herbes dressées ou volubiles à feuilles lobées, à fleurs en cymes unipares terminales, qui croissent en Afrique.

Kissénie.

Kisser, Kiser ou **Kissa**, de son vrai nom **Jetawawa,** île de l'Océanie (archipel de la Sonde), dans le groupe du Sud-Ouest, entre les îles de Timor au S.-O. et Wetter au S.-E.; 184 kilom. carr.; 700 hab. Terre volcanique, élevée et forestière (bois de santal). C'est le centre administratif des îles du Sud-Ouest.

Kissi, ancienne province de l'empire de Samory, comprise entre le haut Niger et un de ses affluents de droite, le Milo. Conquise par le colonel Combes en 1892-1893, elle forme aujourd'hui un cercle de la Haute-Guinée, dont le chef-lieu est *Kissidougou.*

Kissingen, ville et ch.-l. de district d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), dans une vallée agréable de la Saale franconienne; 2.245 hab. Statue du roi Louis I^er^. Fabrication de voitures. Vignobles. Sources minérales. La source Rakoczy, la plus réputée, jaillit d'une profondeur de 4 mètres, à la température de 10°. — Le 10 juillet 1866, combat furieux entre Prussiens et Bavarois.

KISTE (*kisst'*) n. m. Variété de laine, provenant d'Allemagne.

KISTIE (*stî*) n. m. Chaland à voile, aux formes étranges, naviguant sur le Gange. (Il a une cabane sur le pont et grée une voile carrée, faite de nattes cousues ensemble.)

Kistie.

Kistnah. Géogr. V. Krichna.

Kisujszallas, cercle libre d'Autriche (Hongrie [comitat de Jazygie-et-Coumanie]); 12.517 hab. Cultures et vignobles très importants.

Kisvarda, ville d'Autriche (Hongrie [comitat de Szabolcs]); 6.458 hab. Entrepôt de tabac.

Kita ou **Makandiambougou,** cercle et ch.-l. de cercle de l'Afrique occidentale. Vaste plateau d'une altitude moyenne de 500 mètres, relativement sain. Le capitaine français Galliéni y fonda un poste militaire, qui eut une grande importance pendant les campagnes françaises au Soudan, de 1880 à 1900. Ce n'est plus qu'un centre administratif, sur la ligne Kayes-Bammakou.

KITAI (*tê*) n. m. Espèce de damas, dont les femmes de certaines peuplades sibériennes se font des voiles.

Kitaibel (Paul), médecin, botaniste et chimiste hongrois, né à Mattersdorf en 1757, mort en 1817. Des études médicales très brillantes le firent nommer professeur à Pest étant encore étudiant. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les plus célèbres concernent surtout la botanique et l'hydrologie : *Plantes rares indigènes de la Hongrie; la Botanique générale du royaume de Hongrie; Hydrographie de la Hongrie;* etc.

KITAÏBÉLIE (*ta-i, lî* — de *Kitaibel,* n. pr.) n. f. Genre de malvacées, tribu des malopées, comprenant de grandes plantes vivaces, à corolle blanche et tordue, dont l'espèce type croît sur les bords du Danube, et qui a été importé en France. (On la rencontre dans les bois de Meudon [Seine-et-Oise].)

Kitaïbélie.

Kit-cat-club, cercle littéraire, fondé à Londres sous le règne de la reine Anne, et dont firent partie Addison, Steele, Garth, Tonson, etc. (Ses membres se réunissaient dans une taverne, tenue par *Christophe Cat,* d'où le nom de *Kit-cat.* Les murs de la salle étaient décorés des portraits des associés, peints par sir Godfrey Kneller. Garth écrivit pour les verres à toast [*toasting glasses*] du club des vers galants à l'adresse des beautés professionnelles de l'époque : lady Carlisle, lady Essex, lady Hyde, etc.)

Kitchener (lord Horatio Herbert), général anglais, né en 1851. Élève de l'École militaire de Woolwich, il était major de cavalerie lorsqu'il entra, en 1881, dans l'armée égyptienne. Il s'occupa de la réorganiser, prit part à la bataille de Toski, fut nommé pacha, puis sirdar de l'armée anglo-égyptienne, et dirigea le corps expéditionnaire qui écrasa la puissance des derviches à Omdurman (1898). Il parvint à Fachoda, où la mission Marchand, que le gouvernement français, pour éviter un conflit aigu avec l'Angleterre, rappela ensuite, avait planté le drapeau tricolore. En récompense de ses services, il reçut un siège à la Chambre des pairs, avec le titre de « lord Kitchener de Khartoum et d'Aspell », puis il retourna au Soudan. Il en fut rappelé, en 1899, pour devenir chef d'état-major de lord Roberts, contre les Boers. Il remplaça ce dernier en 1900, et essaya, par des rigueurs excessives, de lasser l'énergie de ses adversaires.

KITOOL n. m. Matière textile, fournie par les feuilles d'une espèce de palmier, le *caryota urens,* qui pousse naturellement dans les jungles du Malabar, du Bengale, de l'Assam et autres contrées avoisinantes. (Cette matière a été introduite en Angleterre, vers 1860, par les frères Armitage, de Colombo [Ceylan].)

Kitowicz (André), historien polonais, né en 1718, mort en 1804. Il s'est occupé plus particulièrement du XVIII^e^ siècle, et, après maintes recherches dans les archives et les bibliothèques, il écrivit : *Description des mœurs et des coutumes de la Pologne sous Auguste III* (1840-1812), et des *Mémoires* concernant les règnes d'Auguste III et de Stanislas-Auguste (1840). Sa *Correspondance* présente un grand intérêt. Il fut d'abord militaire et fit partie des confédérés de Bar, puis il entra dans les ordres, et devint chanoine de Kalisz.

Ki-tse, philosophe chinois, du XII^e^ siècle avant notre ère. On lui attribue le chapitre du *Livre des Annales* (« Chou-king »), intitulé « la Sublime Doctrine », qui passe pour être le plus ancien monument de la philosophie chinoise.

Kittanning ou **Kittaning,** ville des États-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté d'Armstrong, sur la rive gauche de l'Alleghany; 4.300 hab.

Kittery, ville des États-Unis (Maine [comté d'York]), au N. de la baie commerçante de Portsmouth; 4.000 hab. Arsenal considérable.

Kitzingen, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur le Main; 7.507 hab. Fabriques de chocolat, de couleurs. Construction de bateaux. Vignobles; commerce de bois et de vins.

Kivou, lac du plateau de l'Afrique orientale (État indépendant du Congo), au N. du Tanganyika, dans lequel il se déverse par la rivière Rousisi et à 1.490 mètres d'altitude. Il fut découvert, en 1894, par von Gœtzen. Il est encaissé entre de hautes montagnes, dont les principales sont, au Nord, les monts Virounga.

Ki-yng, homme d'État chinois, né au commencement du XIX^e^ siècle, mort en 1858. Président du ministère des finances en 1835, il fut, en 1842, envoyé à Canton pour ratifier avec les Anglais le traité de Nankin. En 1844, il signa avec le plénipotentiaire américain Cushing le traité de Wanghia, et, avec le ministre français de Lagrené, le traité de Whampoa. Il s'attacha toujours à entretenir des relations amicales avec les Européens. Nommé vice-roi du Kouang-Si et du Kouang-Toung, il resta à ce poste jusqu'en 1848, époque à laquelle il revint à Pékin; il tomba ensuite en défaveur. En 1858, après avoir essayé de négocier de sa propre autorité avec lord Elgin, à Tien-Tsin, il fut condamné à s'empoisonner lui-même.

Kizil-Arvat, bourgade de la Russie d'Asie (prov. Transcaspienne), chez les Turcomans Akhal-Tekké, à 230 kilom. S.-E. de Krasnovodsk (mer Caspienne), sur la lisière du désert de Karakoum; environ 3.500 hab. Poste fortifié russe de 500 hommes. Ch. de f. Krasnovodsk-Merv-Audidjan.

KIZILBACHE (*tête rouge*) n. m. Nom sous lequel les historiens turcs désignaient les Persans de l'époque Séfévie, à cause de la coiffure rouge des partisans d'Haïder. (De nos jours encore, les Persans repoussent cette épithète comme une injure.)

Kizil-Koum (*Sable Rouge*), désert de l'Asie russe (Turkestan), entre les fleuves Syr et Amou; 600 kilom. sur 350; ancien fond de mer, comme le Karakoum et l'Akkoum : ces trois déserts de sable continuaient l'Aral à l'Est et au Sud.

Kizil-Ouzen (la *Rivière Rouge* des Turcs, qui est en même temps le *Sefid Roud* ou *Rivière Blanche* des Persans), fleuve de Perse, qui naît dans les monts du Kourdistan, coule sur le plateau de l'Iran en longeant pendant 200 kilom. la base méridionale de l'Elbourz, coupe cette chaîne par une superbe brèche et se perd dans la Caspienne, rive sud, par les branches d'un delta; 600 kilom. environ.

Kizliar ou **Kisliar,** ville de la Russie méridionale (Ciscaucasie), ch.-l. de district de la province du Térek, à 290 kilom. S.-S.-O. d'Astrakhan, sur le Térek, affluent de la Caspienne, en amont de son vaste delta; 12.000 hab. Culture de la vigne et des arbres fruitiers. — Le cercle a 6.731 kilom. carr. et 35.000 hab.

Kjaerteminde ou **Kjerteminde,** ville maritime du Danemark, à la rive orientale de l'île de Fionie, sur le Grand-Belt; 3.500 hab.

Kjerulf (Halfdan), compositeur norvégien, né en 1818, mort à Christiania en 1868. Ses mélodies vocales, ses chœurs, tout empreints de poésie, ont rendu son nom justement populaire parmi ses compatriotes. Kjerulf a écrit aussi un certain nombre de morceaux de piano, d'une inspiration très personnelle.

KJERULFINE n. f. Minér. Variété de wagnérite.

KJŒKKEN-MŒDDING ou **KJŒKKEN-MADDING** (du danois *kiœkken,* cuisine, et *mœddin,* fumier) n. m. Archéol. préhist. Amas de débris et ustensiles de cuisine d'anciens peuples de l'âge de pierre. (On a trouvé et fouillé des kjœkken-mœddings sur les côtes du Cattégat et de la Baltique, de l'Écosse, du Portugal, dans l'Amérique du Sud, etc.)

Kjöge ou **Kiöge,** ville du Danemark, sur la côte est de l'île de Seeland; 4.000 hab.

Kjölen (en suéd. *Kölen*), étroit plateau septentrional de la Scandinavie, à partir de la latitude de Drontheim. Fait de granits, il s'abat rapidement à l'O. sur les fjords norvégiens, et descend lentement à l'E. sur la Suède. Sur ce socle de 700 à 800 mètres d'altitude, des monts s'élèvent jusqu'au-dessus de 2.000 mètres.

KK, double lettre qui, anciennement, désignait, en termes d'imprimerie, la trente-troisième feuille d'un volume.

Klaarwater ou **Griquatown,** ville de la colonie anglaise du Cap (Griqualand occid.), à 50 kilom. à l'O. du confluent de la rivière Vaal et du fleuve Orange.

KLABBER (*bèr*) n. m. Nom donné, en Irlande, à des êtres surnaturels dont la superstition populaire peuple les campagnes. (Les klabbers descendent la nuit, quand il n'y a pas de lune, pénètrent dans les habitations par les cheminées, et rallument, en signe de protection, les foyers éteints.)

Klaczko (Julien), poète et écrivain polonais, né à Vilna en 1828. Il débuta par la traduction de poésies polonaises en hébreu. Il alla s'établir à Paris en 1849, et devint un collaborateur distingué de la « Revue des Deux Mondes », où il publia de remarquables études historiques et diplomatiques. On lui doit : *les Cabinets de l'Europe en 1863-1864* (1866); *une Annexion d'autrefois : l'Union de la Pologne et de la Lithuanie* (1869); *les Préliminaires de Sadowa* (1869); *les Deux chanceliers* (1876), étude politique sur Bismarck et Gortschakov; *Causeries florentines* (1880); *Rome et la Renaissance, Jules II* (1898). Klaczko a fait partie du Landtag galicien, et a été directeur au ministère des affaires étrangères de Vienne; en 1887, l'Académie des sciences morales et politiques l'a élu membre correspondant.

Kladno, ville d'Autriche (Bohême [cercle de Prague, distr. de Smichow]); 17.215 hab. Établissements métallurgiques importants, usine d'acier fondu au creuset. Vaste bassin houiller.

KLAFTER n. m. En Allemagne, Mesure de longueur valant 1^m^,90. ‖ Dans le même pays, Mesure de volume qui vaut environ 3^m³^,340. ‖ En Autriche, Mesure de superficie de 36 pieds carrés environ.

Armes de Klagenfurt.

Klagenfurt, ville de l'Austro-Hongrie (Carinthie), à 232 kilom. S.-O. de Vienne, sur la Glan, sous-affluent de droite du Danube par la Drave; 21.000 hab. Palais des États (XVI^e^ s.); palais ducal, reconstruit en 1777; église d'Ægidius, avec tour de 92 mètres; statue de Marie-Thérèse, dressée en 1873; obélisque érigé en souvenir de la paix de Presbourg; boulevards remplaçant la vieille enceinte détruite en 1809; musée Rodolphe, avec collections curieuses. Bâtie près de l'emplacement de l'antique *Virunum;* autrichienne et capitale de la Carinthie depuis 1518; saccagée par un tremblement de terre en 1690.

Klagmann (Jean-Baptiste-Jules), sculpteur français, né et mort à Paris (1810-1867). Il exposa, en 1834, cinq statuettes charmantes : *le Dante, Machiavel, Shakspeare, Corneille, Byron.* En 1835, les *Saintes femmes au tombeau* et le *Saint homme Job* furent très appréciés; la *Nymphe endormie,* l'*Enfant au lapin,* la *Petite fille effeuillant une rose,* révélèrent un véritable statuaire. A dater de 1848, Klagmann s'occupa surtout d'art industriel. Il est un des fondateurs de l'*Union centrale des Arts décoratifs.*

Klamath, fleuve des États-Unis, dans l'Orégon et la Californie. Il sort du *lac Klamath,* grand de 422 kilom. carr., à l'E. et au pied de monts de 2.800 mètres, coule, devant le Shasta (4.403 m.), dans la brèche ouverte entre la chaîne des Cascades au N., la sierra Nevada au S., et se jette dans le Pacifique. Cours 500 kilom.

Klapka (Georges), général hongrois, né à Temesvar en 1820, mort à Budapest en 1892. Il entra, en 1842, dans la garde royale hongroise, à Vienne. En 1848, il offrit ses services au gouvernement hongrois, et devint chef d'état-major du général Vetter. Après la défaite de Kassa (1849), il rempaça le général Meszarols, et repoussa le général autrichien Schlick. Il se distingua dans les batailles de Kápolna, d'Izsaseg, de Vácz et de Nagy-Sarlo. Après la catastrophe de Vilagos, Klapka défendit brillamment Komarom, et Haynau lui accorda une capitulation honorable (2 oct. 1849). Klapka alla ensuite à Londres, à Gênes, puis à Genève; aida, en 1859, à la création de la légion hongroise, et devait, pendant la guerre entre l'Autriche et la Prusse (1866), faire irruption en Hongrie. En 1867, il rentra dans son pays natal, fut élu député, se rendit, en 1873, à Constantinople, où il fut chargé de réorganiser l'armée turque. En 1877, il revint à Budapest, et se retira de la vie politique. Klapka a publié : *la Guerre nationale en Hongrie et en Transylvanie* (1850); *Mémoires d'avril jusqu'à octobre 1849* (1851); *la Guerre d'Orient de 1853 à 1855;* puis ses *Mémoires de l'émigration* (1886).

Klapka.

Klaproth (Martin Heinrich), chimiste et minéralogiste allemand, né à Wernigerode en 1743, mort à Berlin en 1817. Pharmacien à Berlin, puis professeur de chimie à l'école d'artillerie et, en 1809, à l'université de Berlin, il découvrit le zircone, le titane et l'urane. C'est lui qui, le premier, décrivit les propriétés chimiques du tellure, du chrome, etc., montra la différence entre la baryte et la strontiane, et démontra que la mine d'argent rouge était un sulfure double d'antimoine et d'argent. Presque tous les écrits de Klaproth consistent en mémoires insérés dans divers recueils scientifiques; ses *Mémoires de chimie* ont été traduits en français par Tassaert (1807). Il a publié, en collaboration avec F. Wolff, un *Dictionnaire de chimie* (1807-1810) qui a été traduit en français (1811).

Klaproth.

Klaproth (Heinrich Julius von), orientaliste allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1783, mort à Paris en 1835. Il étudia fort jeune les langues orientales, en particulier le chinois, et fonda, à l'âge de dix-neuf ans (1802), le *Magasin asiatique;* appelé en 1804 par l'académie de Pétersbourg, il fut désigné pour accompagner en Chine le comte Golowkin (1805); mais le voyage ne put s'achever. Klaproth fut alors chargé par l'académie de Pétersbourg d'étudier les peuples de la région du Caucase. Les résultats de cette mission furent les ouvrages suivants : *Voyage au Caucase et en Géorgie pendant les années 1807 et 1808* (1812), traduction française (1823); *Description géographique et historique du Caucase oriental* (1814); *Description des provinces russes situées entre la mer Caspienne et la mer Noire* (1814); etc. Tombé en disgrâce, il alla se fixer à Paris. En 1816, Frédéric-Guillaume III le nomma professeur de langues asiatiques, et c'est à Paris qu'il publia son *Asia polyglotta* (1823), avec atlas; *Mémoires relatifs à l'Asie* (1831); *Vocabulaire et grammaire géorgienne* (1827), 2^e^ partie publiée par Brosset en 1837; *Chrestomathie mandchoue* (1828); etc. Son érudition était considérable. Cependant, il a eu le tort d'attacher, dans la

comparaison des idiomes, beaucoup plus d'importance au vocabulaire qu'à la grammaire.

KLAPROTHIE (*ti*) n. f. Genre de plantes loasacées, comprenant des herbes volubiles, qui croissent dans les Andes.

KLAPROTHINE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, magnésie, fer et chaux, dont la formule est égale à $H^2(Mg\,Fe\,Ca)^3Al^4P^4O^{20}$, dont le poids spécifique varie de 3,05 à 3,12 et la dureté de 5 à 6. (Sa couleur bleue lui a fait donner le nom de *lazulite* et de *faux lapis*. On la trouve principalement dans les roches métamorphiques.)

KLAPROTHITE n. f. Minér. Sulfure naturel de bismuth.

KLAR-ELF ou **KLARA-ELF**, rivière de Scandinavie. Elle sort du lac norvégien de Fœmund, et finit dans le lac Wener, en Suède ; 350 kilom.

KLATTAU (tchèque *Klatovy*), ville d'Autriche (Bohême [cercle de Pilsen]), sur un affluent de l'Angel (bassin de l'Elbe) ; 10.811 hab. Fabriques de machines, d'allumettes.

KLAUBER (Ignace-Sébastien), graveur allemand, né à Augsbourg en 1754, mort à Saint-Pétersbourg en 1817. Il publia à Paris son album *Basilica Mannheimensis*, où l'on remarque surtout les portraits de *Paul Ier*, de *l'impératrice Élisabeth, du statuaire Allegrain* ; la *Femme de Mieris*. Il rapporta d'Italie la *Madone* de Carrache et la *Charité* de Guido Reni. De retour à Paris, il fut reçu, en 1787, à l'Académie de peinture. Lorsque la Révolution éclata, il se rendit à Augsbourg, puis à Nuremberg, et, en 1796, en Russie, où il fut nommé directeur général de l'École de gravure à Saint-Pétersbourg.

KLAUSENBOURG. Géogr. V. KOLOSZVAR.

KLAUSTHAL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hildesheim, cercle de Zellerfeld]), sur le plateau occidental du Harz, près des sources de l'Innerste ; 8.736 hab. École des mines (avec laboratoire, bibliothèque et collections minéralogiques). Exploitation de mines. Métallurgie.

KLAVAIS (*vè*) n. m. Nom donné par les mineurs aux filons qui coupent les lits de houille et remplissent généralement des failles.

KLÉBAN n. m. Arme de main, longue de 40 à 60 centimètres, en usage chez les Malais des îles de la Sonde.

— ENCYCL. Le *kléban* est une sorte de long poignard ou de sabre court, dont la lame droite, assez étroite, d'une largeur uniforme du talon à la pointe, présente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni pommeau. Le fourreau est fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une bielle de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le kléban est surtout une arme de guerre.

Kléban.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg en 1753, assassiné au Caire en 1800. Fils d'un maçon, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme : Il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1779. Sa qualité de roturier lui interdisant l'accès des hauts grades, il se découragea et rentra en Alsace, où il obtint la place d'inspecteur des bâtiments, à Belfort. C'est à ce titre qu'il dirigea la construction du château de Grandvillars et de l'hospice de Thann. La Révolution trouva en Kléber un adhérent enthousiaste et réveilla sa vocation militaire. Nommé adjudant-major au 4e bataillon des volontaires du Haut-Rhin, il en devint lieutenant-colonel, en 1792. Déjà, à cette époque, ses qualités physiques et morales révélaient le futur chef des armées républicaines. Il attirait l'attention par sa haute taille, la fierté de sa tournure, son air à la fois martial et franc, qu'éclairait un regard dominateur, la franchise et l'énergie de son caractère. Comme début, il prit une part active à la défense de Mayence en 1793, et fut promu général de brigade. Après la reddition de la place, il fut envoyé en Vendée, avec 18.000 *Mayençais*. D'abord vainqueur à Port-Saint-Père (1793), il fut battu, huit jours après, à Torfou, par les Vendéens, de beaucoup supérieurs en nombre. Il prit sa revanche, à Saint-Symphorien, et à Cholet, où il écrasa la grande armée catholique et royale. Nommé général de division, il battit encore les Vendéens au Mans et les acheva à Savenay. En 1794, Kléber, passé à l'armée de Sambre-et-Meuse sous Jourdan, décida de la victoire de Charleroi et de celle de Fleurus, emporta Maestricht, puis fut chargé de diriger le siège de Mayence. En 1795, il fut mis à la tête de l'armée du Rhin et de la Moselle. En 1796, commandant de l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, il battit les Autrichiens à plusieurs reprises (Altenkirchen, Friedberg, etc.). Mais, mécontent de la préférence donnée à Hoche, son rival, comme généralissime, il démissionna, et se retira à Chaillot. A son départ pour l'Égypte, Bonaparte lui donna le commandement d'une division. En 1798, il prit d'assaut Alexandrie, où il fut blessé. Dans l'expédition de Syrie, il prit Gaza et Jaffa, et remporta sur les Turcs la brillante victoire du Mont-Thabor. Bonaparte, revenant en France, lui laissa le commandement de l'armée d'Égypte. La situation était désespérée. Kléber, alors, ne perdit pas courage et essaya d'obtenir par la diplomatie ce qu'il ne pouvait obtenir par les armes. Il signa la convention d'El-Arich. [V. ÉGYPTE (*campagne d'*).] Trompé par les négociateurs, il reprit la lutte, écrasa les Turcs à Héliopolis et étouffa la révolte du Caire. Il s'occupait de réorganiser l'administration du pays, lorsqu'il tomba sous le poignard du fanatique Suleyman. Ses restes, d'abord transportés au château d'If, furent déposés, en 1818, dans un caveau sur la place d'armes de Strasbourg, où une statue de bronze lui a été élevée, en 1840.

Kléber.

— BIBLIOGR. : général Pajol, *Kléber, vie et correspondance* (1875).

KLEBS (Edwin), médecin allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1834. Après avoir été aide de Virchow, il fut appelé, en 1866, à la chaire d'anatomie pathologique de Berne. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il fit de remarquables études sur les blessures par armes à feu. Il occupa ensuite successivement les chaires d'anatomie pathologique de Wurtzbourg (1872), de Prague (1873), de Zurich (1882) et de Carlsruhe (1892). Outre des monographies dans les revues spéciales, on lui doit : *Manuel d'anatomie pathologique* (1868) ; *Contribution à l'anatomie pathologique des blessures par armes à feu* (1872) ; *Pathologie générale* (1887) ; *Traitement causal de la diphtérie* (1893) ; *Traitement causal de la tuberculose* (1894).

KLEEBRONN, village de l'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]) ; 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Magenburg, sur le Michelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLEIN (Dominique-Louis-Antoine, comte), général français, né à Blamont (Meurthe) en 1761, mort en 1845. Il prit part, comme officier de cavalerie, à toutes les guerres de la Révolution et se distingua notamment à Jemmapes, Fleurus, Neuwied et Altenkirchen. Général de division en 1799, il contribua comme chef d'état-major de Masséna au gain de la bataille de Zurich. Sa brillante conduite pendant les campagnes de 1806 et 1807 mit le sceau à sa réputation. Retraité en 1808, le général Klein entra au Sénat. Il fut nommé pair de France, sous la Restauration.

KLEIN (Bernard), compositeur allemand, né à Cologne en 1793, mort à Berlin en 1832. Il mérita une réputation solide dans le domaine de la musique religieuse. Citons encore de lui : *Didon*, grand opéra (1823) ; *Ariane* (1825) ; entr'actes pour *la Nuit sur la terre*, tragédie de Raupach ; *Job, Jephté, David, Athalie*, oratorios ; *les Paroles de la foi*, cantate de Schiller ; *Ich danke dem Herrn*, hymne allemand ; etc.

KLEINELLE (*klè-nèl'*) ou **KLEINELLA** (*klè-nèl'-la*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des pyramidellidés, comprenant quelques espèces des mers de Chine. (Les kleinelles ont leur coquille spiralée, allongée, avec la bouche oblongue, entière ; elles sont rugueuses, striées. L'espèce type est la *kleinella cancellaris*, du Japon.)

KLEINHOVE ou **KLEINHOVIE** (*klè-no-vî*) n. f. Genre de malvacées hélictérées, comprenant des arbres à fleurs roses, disposées en grappes, habitant les îles de la Sonde.

KLEINHOVIÉES n. f. pl. Tribu de malvacées, qui a pour type le genre *kleinhove*. — *Une* KLEINHOVIÉE.

KLEINIE n. f. Bot. Syn. de CACALIE. ‖ Syn. de JAUMÉE.

KLEIN RAUSCHLING n. m. Variété de cépage blanc, à rendement assez abondant et donnant des vins de bonne qualité. (Il est cultivé dans toute l'Alsace.) Syn. de PETIT RAUSCHLING, KNIPPERLÉ, PETIT MIELLEUX, PETIT RIESSLING.

KLEINROSSELN, village d'Allemagne (distr. de Lorraine [cercle et cant. de Forbach]), sur la Rossel ; 2.510 hab. Mine de houille.

KLEINSCHMALKALDEN, village d'Allemagne, au pied du Thüringer Wald, sur la *Schmalkalde*. Il appartient en partie au royaume de Prusse (présid. de Cassel [cercle de *Schmalkalden*]), en partie au grand-duché de Gotha (bailliage de Waltershausen) ; 2.300 hab.

KLEIST (Ewald Christian DE), poète allemand, né à Zeblin (Poméranie) en 1715, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1759. La nécessité le força d'embrasser la carrière des armes. Officier de valeur, il fit les campagnes de Frédéric II, sans toutefois abandonner la poésie. A Potsdam, il se lia avec Gleim et Nicolaï ; en Suisse, avec Bodmer et Breitinger ; à Leipzig, avec Weisse, Gellert et Lessing ; ce dernier lui adressa ses *Lettres sur la littérature* (1759). Blessé mortellement à la bataille de Kunersdorf (1759), où il avait eu une conduite héroïque, il fut recueilli chez Nicolaï et y mourut. Ses poésies (odes et hymnes) : *A l'armée prussienne ; Louange de la Divinité ; Chant d'un Lapon*, ont beaucoup de verve et de charme. Son œuvre capitale est *le Printemps*, plusieurs fois traduite en français.

KLEIST (Henri DE), poète allemand de l'école romantique, de la même famille que le précédent, né à Francfort-sur-l'Oder en 1777, mort près de Potsdam en 1811. Il entra dans la carrière militaire, mais donna sa démission d'officier dès 1799. Il se rendit à Paris en 1801, avec sa sœur Ulrique, pour répandre en France la philosophie de Kant. Dès ce moment, se manifestait le désaccord, qui devait troubler sa vie, entre ses aspirations poétiques et les nécessités de l'existence. H. de Kleist avait un caractère exalté, ombrageux, avec des moments d'aliénation. De Paris, il se rendit en Suisse, où il commença sa comédie de *la Cruche cassée*, et continua son drame *la Famille Schroffenstein*, commencé à Paris ; puis il retourna en Allemagne et séjourna à Osmannstadt, où le vieux Wieland écouta avec ravissement la lecture de fragments de son drame *Robert Guiscard*, resté inachevé (1803). Cette même année, il fit en France un nouveau voyage, au cours duquel il faillit être fusillé comme espion. De retour à Potsdam, il accepta d'entrer dans l'administration des domaines à Kœnigsberg. C'est là qu'il écrivit ou commença *la Marquise d'O.*, nouvelle dont le sujet est scabreux ; *Amphitryon*, pièce imitée de Molière et de Plaute ; *Penthésilée*, drame plein de haute poésie. En 1806, il quitta sa place, fut arrêté comme espion par les autorités françaises et interné au fort de Joux, puis à Châlons-sur-Marne. Relâché, il alla à Dresde, publia les deux nouvelles : *le Tremblement de terre au Chili* et *les Fiançailles de Saint-Domingue* (1807-1808). Dans les trois années suivantes, il écrivit ses deux beaux drames : *Bataille d'Hermann* (1808) et *le Prince de Hombourg* (1810) et son célèbre roman *Michel Kohlhaas*. Dénué de ressources, malade et découragé, il se donna la mort à l'âge de trente-cinq ans, en compagnie d'une jeune femme, Henriette Vogel, sur les bords du lac de Wann, près de Potsdam. La gloire ne lui est venue qu'après sa mort. L'Allemagne le place aujourd'hui au rang de ses classiques. Outre les œuvres citées plus haut, Kleist a laissé : *le Duel, la Mendiante de Locarno, l'Enfant trouvé, Sainte Cécile* et quelques ouvrages ou fragments de moindre importance.

KLEIST DE NOLLENDORF (Émile-Frédéric, comte DE), feld-maréchal prussien (1762-1823). Il fit les campagnes de la Révolution contre la France ; général en chef de l'infanterie, il contribua aux désastres de Kulm et de Leipzig (1813), fut battu, pendant la campagne de France, à Joinvilliers (1814), mais gagna la bataille de Laon. Il fut chargé de se rendre en Angleterre, pour annoncer à Louis XVIII son avènement au trône.

KLEITZ (Charles), ingénieur français, né à Schlestadt en 1808, mort à Paris en 1886. On lui doit un grand nombre de publications relatives à l'art de l'ingénieur. Nous citerons, entre autres : *Mouvement des locomotives* (1848) ; *Stabilité des poutres continues* (1877) ; *Théorie de l'écoulement par déversoir, Étude des forces moléculaires* (1873) ; *Théorie du mouvement non permanent des liquides* (1877) ; etc.

KLENZE (Léo DE), architecte allemand, né à Hildesheim en 1784, mort à Munich en 1864. Élève de l'académie d'architecture de Berlin et, à Paris, de l'École polytechnique, il fut directeur des bâtiments royaux de Westphalie et de la cour de Bavière. On lui doit, à Munich, l'*École royale d'équitation*, l'*Hôtel du duc de Leuchtenberg*, et principalement les fameuses Pinacothèque et Glyptothèque. Le palais de Maximilien, l'Odéon, le Bazar, enfin la magnifique Walhalla, dont l'ordonnance rappelle le Parthénon, révélèrent l'originalité de son talent, d'inspiration cependant hellénique. Il a fait d'importants séjours à Athènes et à Saint-Pétersbourg. Klenze a été associé de l'Institut de France dès 1841. Il a publié *la Walhalla sous le rapport artistique et technique* (1842), et de nombreux traités sur des questions d'architecture. — Son frère, CLÉMENT-CHARLES-AUGUSTE, né près d'Hildesheim en 1795, mort en 1838, fut un jurisconsulte distingué, et devint, en 1826, professeur de droit romain et de droit pénal à l'université de Berlin. On lui doit : *Manuel de l'histoire du droit romain* (1827) ; *Manuel de droit pénal commun* (1833) ; *Manuel d'instruction criminelle* (1836) ; etc.

KLEPHTE n. m. Hist. V. CLEPHTE.

KLEPPER (*klé-pèr'*) n. m. Cheval russe d'une race particulière, qui vit dans l'île d'Œsel, et dont on fait remonter l'origine aux croisades. (Des chevaliers allemands auraient ramené dans les provinces baltiques des chevaux de race orientale, qui s'y seraient perpétués.)

KLEPTOMANE (du gr. *kleptein*, voler, et *mania*, folie) adj. et n. Qui est atteint de kleptomanie. ‖ On écrit aussi CLEPTOMANE.

KLEPTOMANIE (*nî*) n. f. Syn. de CLEPTOMANIE.

KLERKSDORP, ville de la république Sud-Africaine, ch.-l. du district de même nom, à 10 kil. de la rive droite du Vaal et à 145 kil. de Johannesburg, auquel elle est reliée par un chemin de fer. Mines d'or.

KLEVER (Jules-Serge DE), peintre russe, né à Dorpat en 1850. Il fréquenta, depuis 1867, l'académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, où il étudia surtout le paysage. En 1873, il exposa sa première œuvre à Vienne ; en 1878, il devint membre de l'académie de Saint-Pétersbourg ; en 1881, professeur de peinture de paysage. Ses principales peintures, d'un coloris vigoureux et brillant, sont : *une Maison de pêcheur en Esthonie, Fin d'automne en Russie, Crépuscule au bord de la mer Baltique, l'Île de Nargœ près de Reval, Parc abandonné du château de Marienbourg en Livonie, Forêt russe en hiver, Feuilles mortes*, etc.

KLIAZMA, rivière de la Russie centrale. Elle naît sur un plateau marécageux, à 50 kilom. N.-O. de Moscou, passe au N. de cette ville, baigne Vladimir, Kovrov, où elle devient navigable, et gagne l'Oka, tributaire droit du Volga ; 682 kilomètres.

KLIK (*klik'* — onomatop.) n. m. Claquement de langue que les Hottentots, les Bosjesmans et les Cafres, etc., font entendre en parlant. ‖ On écrit aussi CLIC et CLICK.

— ENCYCL. Les *kliks* sont des consonnes d'un genre particulier ; ils peuvent précéder les consonnes gutturales *n*, *h* et toutes les voyelles ; on les rencontre presque à chaque mot. On distingue le klik *dental*, figuré dans les grammaires par un trait vertical ou par un *c* ; le klik *cérébral*, rendu par un point d'exclamation ou par la lettre *q* ; le klik *palatal*, figuré par deux traits horizontaux coupant un trait vertical, ou par un *v* ; enfin, le klik *latéral*, figuré par deux traits verticaux ou par un *x*.

KLIMOVA ou **KLIMOF**, ville du sud-ouest de la Russie (gouvern. de Tchernigof), à 525 kilom. S.-O. de Moscou, sur un cours d'eau du bassin de la Desna, tributaire gauche du Dnieper ; 6.000 hab. Apiculture.

KLIMOVITCHI, ville de Russie (gouvern. de Mohilef), ch.-l. de district, sur la Kalinitza ; 4.000 hab. — Le district a 4.200 kilom. carr. et 80.000 hab. environ.

KLIN n. m. Sorte de flageolet siamois percé de sept trous sur sa face postérieure, et d'un huitième sur le côté opposé. Ce huitième trou se trouve à une hauteur correspondant à la moitié de l'espace compris entre le sixième et le septième. (L'ouverture successive de ces trous donne la gamme diatonique complète de *la* majeur, augmentée du *la* dièse aigu.)

KLIN, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvernement de Moscou, sur la Sestra, tributaire droit du Volga ; 5.000 hab. Cotonnades. — Le district a 3.532 kil. carr. et 120.000 hab.

KLINGE ou **CLINGE**, bourg des Pays-Bas (prov. de Zélande), à la frontière et près du bourg belge de La Clinge ; 2.500 hab.

KLINGEMANN (Ernest-Auguste-Frédéric), poète dramatique allemand, né et mort à Brunswick (1777-1831). Il a composé de nombreuses pièces, se pliant aisément au goût du jour. Son *Faust* (1815), écrit avec une certaine habileté dramatique, s'est maintenu longtemps au répertoire.

KLINGENSTIERNA (Samuel), mathématicien suédois, né à Tollefors en 1698, mort à Stockholm en 1765. Il visita, de 1727 à 1730, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, professa les mathématiques à l'université d'Upsal (1728), puis fut instituteur du prince royal, depuis Gustave III. On lui doit la découverte des lunettes achromatiques.

KLINGENTHAL, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Zwotau, près de la frontière de Bohême ; 5.023 hab. École de musique et fabrique d'instruments de musique et de dentelles.

KLINGER (Frédéric-Maximilien DE), poète allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1752, mort à Dorpat en 1831.

D'une famille pauvre, orphelin de bonne heure, il publia à Francfort ses premiers drames : *Otto* et *la Femme souffrante* (1775), et se lia avec Gœthe. Officier autrichien en 1778, il se rendit, en 1780, à Saint-Pétersbourg, où il fut bien accueilli par Catherine II. Il fit un long voyage en Europe avec l'archiduc Paul, prit part à la guerre de Pologne, et mourut lieutenant général et curateur de l'université de Dorpat. Il a écrit des romans traitant de questions morales et sociales : *Vie, actions et voyage de Faust aux enfers* (1791); *Faust l'Oriental* (1797); *Voyage avant le déluge* (1795); des comédies : *les Tricheurs* ; *les Deux amies*; et de très nombreux drames, dont le plus fameux est *Ouragan et emportement* (1776), qui a donné son nom à la période de crise que la littérature allemande a traversée à la fin du XVIII[e] siècle.

Klingsor. Littér. V. Clingsor.

Klintzy, Klintsy ou **Klinzy**, ville du sud-ouest de la Russie (gouv. de Tchernigof), sur un cours d'eau du bassin du Soj, affluent gauche du Dniéper; 8.000 hab. Industrie active.

Klip, rivière de la colonie anglaise du Natal, qui prend sa source dans les monts Drakensberg, près de la passe de Van Reenen, traverse Ladysmith et se jette dans la Tugela, à 20 kil. en aval de cette ville.

Klobouk, ville d'Autriche (Moravie [distr. d'Ungarisch-Brod]), près de la frontière hongroise; 3.047 hab. Fabriques de drap et de chaussures. Élève de bestiaux.

Klobouk, bourg d'Autriche (Moravie [distr. d'Auspitz]); 2.319 hab. Château. Vignobles. Distillerie. Verrerie.

Klœsterle, ville d'Autriche (Bohême [distr. de Kaaden]), sur l'Eger, affluent gauche de l'Elbe; 2.539 hab. Fabriques de faïence et de porcelaine. Brasserie. Aux environs, ruines de Schœnburg et l'Egerberg.

Klœtze, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Magdebourg]), sur la Purnitz, sous-affluent de l'Elbe; 2.951 hab.

Klondike et, fautivement, **Klondyke**, pays aurifère de l'Amérique anglaise du Nord (territoire du Yukon), aux deux rives du grand fleuve Yukon, tributaire du Pacifique, notamment dans la vallée du *Klondike*, affluent droit du Yukon. Région très dure, très froide, près du cercle polaire, le Klondike, dont le nom indien (*Thron-Diouk*) signifie « riche en poisson », ne peut valoir que par ses mines, surtout par son or. En 1887, il y avait déjà sur le Klondike environ 300 orpailleurs ; vers 1896, à la nouvelle de trouvailles merveilleuses, nouvelle invasion de mineurs du Canada, des Etats-Unis, d'Australie, du monde entier; des milliers d'hommes périrent en chemin, d'autres milliers dans les champs d'or mêmes, de froid, de misère et de surmenage. A la fin de 1896, Dawson-City, au confluent du Klondike et du Yukon, avait déjà 6.000 hab.

Klonowicz (Sébastien-Fabian), dit **Acernus**, poète satirique polonais, né à Sulmierzyce (palatinat de Kalisch) en 1545, mort à Lublin en 1602. Il eut une existence des plus misérables. Il écrivit, en vers polonais et latins, tantôt des satires contre les mœurs licencieuses de son siècle, tantôt des éloges de son pays et du peuple polonais. Il composa en l'honneur de la Ruthénie un beau poème imité des *Géorgiques*, intitulé *Roxolania* (1584). On a encore de lui : *Victoria deorum* (1595), sorte de dissertation scolastique sur la vraie noblesse.

klopémanie ou **clopémanie** n. f. Syn. de kleptomanie ou cleptomanie.

Kloppenburg ou **Cloppenburg**, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg), à l'une des sources de la Söste, sous-affluent de l'Ems ; 2.184 hab. Marché de bestiaux et de chevaux.

Klopstock (Friedrich Gottlieb), poète allemand, né à Quedlimbourg en 1724, mort à Hambourg en 1803. Elevé à la campagne, il fut envoyé à l'école de Pforta pour s'y préparer à l'Université. Il étudia à Iéna, puis à Leipzig, se partageant entre la théologie et la philologie. Il ne se décida d'ailleurs à embrasser aucune carrière, ne voulant être autre chose que poète. Dès le collège, il avait eu l'ambition de devenir le grand poète épique, le Milton de l'Allemagne, et conçut le plan de sa fameuse *Messiade*, qui, selon lui, devait rivaliser avec le *Paradis perdu*. Il travailla près de trente ans à réaliser ce dessein, sans y réussir entièrement. La *Messiade* est une grande œuvre, remarquable par la chaleur de l'inspiration, la fécondité de l'imagination, la profondeur du sentiment, la beauté soutenue de la langue, et l'on comprend qu'elle ait fait, dès l'apparition des premiers chants (1748, dans les « Bremer Beiträge »), une impression dont Gœthe et bien d'autres nous ont transmis le souvenir. Cependant, on y chercherait en vain la science de la composition, la progression de l'intérêt, la clarté des récits, la mesure dans le pathétique et, pardessus tout, la vérité des détails qui caractérisent le poème de Milton. V. Messiade.

Klopstock.

Klopstock ne dut de pouvoir se livrer exclusivement à la poésie qu'à l'intervention du roi de Danemark Frédéric V, qui, sur la recommandation du comte de Bernstoff, lui assura une pension de 400 thalers. Après un court séjour en Suisse auprès de Bodmer, dont il appliquait les théories esthétiques, Klopstock se rendit à Copenhague (1751). Le comte de Bernstoff étant tombé en disgrâce en 1770, Klopstock alla se fixer à Hambourg, qu'il habita jusqu'à sa mort. Sa première femme fut Marguerite Moller, qui paraît dans ses œuvres sous le nom de *Cidli*.

Klopstock composa trois tragédies bibliques : *la Mort d'Adam, Salomon, David* (1764-1772) ; trois poèmes dramatiques, qu'il appela des *bardits*, s'imaginant que les bardes celtiques avaient été des poètes germains, sur Hermann, l'*Arminius* de Tacite (1769-1787), *la République des Savants* (1774), et un traité sur l'orthographe. Mais c'est surtout par ses *odes* (1771) qu'il a fait œuvre de créateur et doté l'Allemagne d'une poésie sévère, élevée, pleine de sentiment, magnifique par l'expression, encore que heurtée et rocailleuse parfois. L'influence de Klopstock a été considérable sur les écrivains allemands de l'époque classique. — Bibliogr. : Bailly, *Etude sur la vie et les œuvres de Klopstock* (Paris, 1883).

Kloster-Bergen, monastère bénédictin, fondé en 937, par l'empereur Othon I[er], dans l'intérieur de la ville de Magdebourg. Il fut, en 967, transféré sur une montagne voisine des remparts. Il fut érigé en abbaye, vers l'an 1000. Lorsque la ville de Magdebourg embrassa la Réforme (1524), le monastère fut fermé ; ses bâtiments, incendiés en 1518, furent réédifiés en 1555 et devinrent le siège d'un chapitre protestant. C'est dans ses murs que l'assemblée des théologiens luthériens rédigea, en 1577, la profession de foi, appelée tantôt *Formule de concorde*, tantôt *Livre de Bergen*. Le nouvel édifice, qui eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Trente ans, notamment en 1629 et en 1631, devint, en 1806, une forteresse que les Français occupèrent et qu'ils n'évacuèrent qu'en 1814. Démoli en 1816, il a été remplacé par un jardin.

Klostergrab, ville d'Autriche (Bohême [distr. de Teplitz]), aux pieds de l'Erzgebirge ; 2.256 hab. Mines de houille. Fabriques de verre, de machines.

Klostermansfeld, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), cercle de la Montagne ; 3.955 hab. Exploitation de cuivre.

Klosterneuburg, ville de la Basse-Autriche (présid. de Tulla), sur la rive droite du Danube, à 10 kilom. de Vienne ; 8.988 hab. Vignobles donnant des produits estimés. Fabriques de clous, de fil de fer. Laboratoire d'ampélographie. Célèbre abbaye des augustins, qui renferme une belle chapelle avec un autel célèbre, composé de cinquante et une plaques métalliques datant de 1181 (autel de Verdun), un cabinet d'histoire naturelle, et un cellier fameux, contenant une tonne géante.

Klotz (Christian Adolf), humaniste et archéologue allemand, né à Bischofswerda (Saxe) en 1738, mort à Halle en 1771. Il est l'auteur de poésies latines : *Opuscula poetica* (1766), d'éditions de Tyrtée (1764) ; de l'*Art poétique* de Vida (1766). Ses travaux en latin ont été réunis dans les « Opuscula varii argumenti » (1766) et les « Opuscula philologica et oratoria » (1772). Sa collaboration à la « Bibliothèque universelle allemande » l'entraîna dans de vives polémiques. Lessing écrivit contre lui ses *Lettres sur l'antiquité*. Klotz essaya de rendre les coups qu'on lui portait, dans les « Acta litteraria » (1764-1772).

Klotzsche, village d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]) ; 2.523 hab. Nombreuses villas de plaisance.

Klovio. Biogr. V. Clovio.

Klüber (Jean-Louis), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Tann, près de Fulde, en 1762, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1837. Professeur de droit à Erlangen (1786), puis à Heidelberg (1807), ensuite conseiller d'Etat, il assista, en 1814, au Congrès de Vienne, en qualité de secrétaire rédacteur des procès-verbaux, puis fut attaché au ministère des affaires étrangères de Prusse. Persécuté pour ses opinions libérales après la deuxième édition de son *Droit public de la Confédération germanique*, il donna sa démission en 1822. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages ; notamment, *Droit des gens moderne de l'Europe* (1819), publié d'abord en français, puis en allemand.

klugie (*ji*) n. f. Genre de gesnéracées cyrtandrées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs bleues, disposées en grappes terminales pendantes. (On en connaît quatre espèces, de l'Amérique et de l'Océanie.)

Klugie.

Klumpp (Frédéric-Guillaume), pédagogue allemand, né à Reichenbach (Forêt-Noire) en 1790, mort à Stuttgart en 1868. Professeur de mathématiques et de littérature ancienne à Stuttgart, il critiqua la direction imprimée aux études dans le sens purement classique et philologique ; il lui sembla nécessaire d'y introduire un élément pratique. Il fit paraître *les Écoles savantes, d'après les lois fondamentales d'un véritable humanisme et les besoins du temps* (1829-1830). Le roi de Wurtemberg lui donna la mission de dresser un plan d'études, qui devint officiel, et fut suivi dans la plupart des institutions pédagogiques du royaume (1845). On a de lui : *la Direction des écoles pratiques* (1836), et des éditions des *Jeux de la jeunesse* et *De la gymnastique*, de Guts Muths (1845).

Klundert, ville des Pays-Bas (Brabant septentrional), au N.-O. de Bréda; 3.490 hab. Klundert est près du bras de la Meuse nommé Hollandsche-Diep. — Le 3 mars 1793, Klundert fut pris par Dumouriez, après une résistance héroïque.

Klüppelberg, ville allemande (Prusse [présid. de Cologne, cercle de Wipperfürth]), sur la Wipper ; 4.111 h. Fabriques de poudre et de dynamite. Distillerie.

Kmety (Georges), général hongrois, né à Pokragy en 1814, mort à Londres en 1865. Lorsque la Révolution hongroise éclata, il quitta son régiment qui stationnait en Italie et entra dans l'armée des *honvéd*. Après la bataille de Csorna, il fut nommé général et se distingua à Izsaszeg et dans l'assaut de Bude. Il commandait l'aile gauche à Temesvar. Après Vilagos, il s'enfuit en Turquie, où il se convertit à l'islam. Sous le nom d'Ismaïl-pacha, il défendit héroïquement la forteresse de Kars (1855), et battit les Russes dans les montagnes Taknan. Après la guerre, il se retira à Londres.

Knabl (Joseph), sculpteur autrichien, né à Fliess (Tyrol) en 1819, mort à Munich en 1881. Elève de F. Renn et de O.-J. Entres à Munich, il se pénétra du style des imagiers du moyen âge. On lui doit : *le Baptême du Christ*, groupe colossal pour Mergentheim ; *Sainte Anne et Marie*, groupe, pour la cathédrale d'Eichstætt; *le Couronnement de Marie*, son œuvre maîtresse (à Munich), etc.

Knapp (Albert), poète allemand, né à Tubingue en 1798, mort à Stuttgart en 1864. Prédicateur de talent, il fut pasteur à Kirchheim et à Stuttgart. Ses chants religieux passent pour les plus remarquables de l'Allemagne contemporaine. Citons de lui : *Poésies chrétiennes* (1829) ; *Trésor de chants évangéliques* (1837) ; *Chants chrétiens* (1841) : *Fleurs d'automne* (1859).

Knäred, ville de Suède (län de Halland), célèbre dans l'histoire de Suède et de Danemark par de nombreux congrès qui y furent tenus, et notamment par la *paix de Knäred*, qui y fut signée, en janvier 1613, entre les Danois et les Suédois.

Knaresborough, ville d'Angleterre (comté d'York), sur la rive gauche de la Nidd ; 6.000 hab. Manufactures de toiles et de coton. Très ancienne église. Ruines d'un vieux château du XI[e] siècle. Chapelle Saint-Robert, taillée dans le roc. Source pétrifiante.

Knaus (Louis), peintre de genre et portraitiste allemand, né à Wiesbaden (Nassau) en 1829. Il reçut, à Wiesbaden, des leçons de Jacobi, puis fut envoyé à l'académie de Dusseldorf, où il eut pour maîtres Sohn et Schadow (1845-1852). Il manifestait déjà son goût pour la peinture des scènes populaires; il devait, dans ce genre, atteindre rapidement à la célébrité. Ses scènes de mœurs sont d'une vie, d'un humour charmants, en même temps que d'une belle couleur.

Knaus a séjourné à Paris, de 1852 à 1857, puis de 1858 à 1860. Son premier grand succès date de l'Exposition universelle de 1855. Depuis, sa réputation grandissant, il a résidé à Dusseldorf, puis à Berlin. Membre de nombreuses académies, récompensé dans les grandes Expositions françaises, il figurait encore à celle de 1900, avec un tableau grouillant de vie et plein d'intérêt : *Au quartier juif*. Parmi ses toiles, très nombreuses, dont plusieurs sont populaires, nous nous bornerons à citer : *le Convoi funèbre* (1852) ; *Campement de bohémiens, l'Incendie de la ferme, le Matin après une fête de village* (1855); la *Cinquantaine* (1859) [v. Cinquantaine]; *les Petits Fourrageurs* (1861); le *Saltimbanque, un Invalide* (1867) ; *les Funérailles* (Expos. univ. de 1878); la *Fête d'enfants, Derrière les coulisses* (1880). La Galerie nationale de Berlin possède de lui les portraits de *Mommsen* et de *Helmholtz*.

Knaus.

knébélite n. f. Minér. Variété ferromanganésienne de péridot.

knœffia (*kné-fi*) n. f. Champignon de la famille des hydnées, formant, sur les souches ou les branches d'arbres, une croûte molle, hérissée de petit poils raides. (Rare en France, abondant en Suède et en Norvège.)

Knecht (Justin-Henri), compositeur et musicographe allemand, né et mort à Biberach (1752-1817). Il fut directeur de musique à Biberach et chef d'orchestre du théâtre et de la musique de la cour à Stuttgart. Knecht a publié de nombreux ouvrages de théorie : *Traité élémentaire de l'harmonie et de la basse continue* (1792-1798) ; *Petit vocabulaire alphabétique des principaux et des plus intéressants articles de la théorie musicale* (1795); *Méthode complète de l'orgue* (1795-1798) ; *Méthode théorique et pratique de la basse continue; Petite méthode de piano; Catéchisme général de musique* (1803). On lui doit aussi de nombreuses compositions.

Kneipp (Sébastien), prêtre et guérisseur bavarois, né à Stefansried en 1821, mort à Wœrishofen en 1897. Fils d'un pauvre tisserand, il manifesta un persévérant désir d'entrer dans les ordres, et reçut, à vingt ans, des leçons gratuites d'un prêtre qui essaya en vain de le faire entrer au gymnase de Dollingen. Sa santé avait été tellement ébranlée par les fatigues et les privations, qu'il était condamné par les médecins. Le *Traité d'hydrothérapie* de Hahn, qui lui tomba sous la main, lui donna l'idée d'essayer ce genre de traitement et de l'adapter à son cas en le simplifiant. Il guérit, entra au séminaire de Munich, guérit plusieurs de ses condisciples et, plus tard, dans sa paroisse, continua d'employer sa méthode, avec tant de succès, qu'en 1881 il fut appelé à Wœrishofen, où il put l'appliquer en grand. Son établissement ne tarda pas à attirer des malades de toutes les parties du monde. Le pape lui-même le consulta et le fit camérier secret et prélat domestique. Les pratiques qu'il recommande : affusions froides, bains, maillots de linge mouillés, promenades le matin dans la rosée, etc., ne sont que des variantes des procédés usités en hydrothérapie ; il ne veut pas qu'on s'essuie après une application d'eau froide. Sa méthode s'est beaucoup répandue ; il l'a exposée dans divers ouvrages. Une société exploite, sous le nom de « malt Kneipp » un produit destiné à remplacer le café, et d'ailleurs inoffensif, qui est de l'avoine germée et torréfiée.

Kneller (Godefroi), peintre allemand, né à Lubeck en 1648, mort à Londres en 1723. Élève de Rembrandt et de Ferdinand Bol, Kneller est un portraitiste distingué. Il travailla dans les principales cours d'Allemagne. Le duc de Monmouth l'emmena à Londres, où les plus grands personnages vinrent poser devant lui. A la mort de Leslie, Charles II le nomma peintre ordinaire de la cour, fonctions qui lui furent conservées jusqu'à George I[er]. Kneller, par son coloris brillant, rappelle Van Dyck.

Knesebek (Charles-Frédéric, baron de), général prussien, né à Karwe en 1768, mort en 1848. Il fut chargé, en 1803, d'élaborer un mémoire relatif à l'organisation d'une milice provinciale, sous le nom de *Réserve de la patrie* ou de *Légion provinciale*. A Auerstædt, il sauva, par sa présence d'esprit, le roi de Prusse, qui allait être fait prisonnier. Lors de la réorganisation de la milice nationale, en 1810, Scharnhorst mit en pratique la plupart des idées que Knesebek avait exposées en 1803. En 1811, il fut envoyé en Russie pour engager le tsar à faire une résistance acharnée à Napoléon. Sa chanson intitulée : *Eloge de la guerre* (1805) excita l'enthousiasme du public.

knesme n. m. Pathol. V. cnesme.

Knesselaere, bourg de Belgique (prov. de la Flandre-Orient.), arrond. admin. et judic. de Gand; 4.175 hab. Fabrication de toiles, de dentelles, de perles fausses.

knèz ou **knèze** (du slave *kniaz*, prince) n. m. Titre porté, en Russie, par tous les chefs de principautés et par leurs descendants. (Il est encore porté par le prince de Monténégro et, à l'époque de la domination turque, il était pris par les chefs des familles princières de Roumanie.)

Kniajevats, Kniazevac ou **Knajevatz**, ville de la Serbie orientale, ch.-l. du cercle du Timok, en pleine montagne, sur un des torrents qui forment le Timok, affluent droit du Danube; 5.000 hab. — Le cercle du Timok a 3.196 kil. carr. et 130.000 hab.

Kniajnine (Iakov Borissovitch), poète russe, né à Pskov en 1742, mort à Saint-Pétersbourg en 1791. Après avoir servi comme capitaine dans l'armée, Kniajnine embrassa la carrière littéraire (1769). Ses œuvres sont : *Vadime*, poème dramatique; *Didon, Rosslav, Vladischah, Sophoniesse*, tragédies; *Originaux, Fanfaron*, comédies. En 1783, Kniajnine fut élu membre de l'académie de Saint-Pétersbourg.

Kniaziewicz (Charles), général polonais, né près de Mitau en 1762, mort à Paris en 1842. Il était lieutenant en 1792, lorsque commença la guerre contre la Russie. Il prit une part brillante à l'insurrection de 1794, et fut promu général de brigade après la levée du siège de Varsovie par les Russes. Fait prisonnier à la fatale journée de Maciejowice, il fut rendu à la liberté en 1796. Deux ans plus tard, il entra dans les légions polonaises que Dombrowski organisait au profit de la France. Il se signala à Rome, à Naples, sous les ordres de Championnet, à Magliano, à Terni, fit capituler, par un coup d'audace, la place de Gaëte, et fut envoyé à Paris pour porter au Directoire les drapeaux pris sur l'ennemi. En 1800, il se signala durant la campagne du Rhin. Mais, découragé de voir Bonaparte ne rien tenter pour sauver la Pologne, il donna sa démission (1801) et se retira en Pologne. En 1812, il reprit les armes et se distingua à la Moskova et à la Bérésina, où il fut grièvement blessé. Lors de l'insurrection de 1830-1831, il fut chargé d'affaires du gouvernement national à Paris.

Kniaznin (François-Denis), poète polonais, né à Witebsk en 1750, mort en 1807. Les désastres de sa patrie et l'amour qu'il conçut pour la fille aînée de son protecteur le firent tomber en démence. Ses poésies lyriques sont pleines de charme.

Knigge (Adolphe-François-Frédéric-Louis, baron de), écrivain allemand, né près de Hanovre en 1752, mort à Brême en 1796. Il fut membre de la secte des illuminés (1780), sur laquelle il publia des documents intéressants. Il a écrit des pièces de théâtre et des romans : *Roman de ma vie; Du commerce avec les hommes; Voyage à Brunswick*, traduit en français par Daulnoy.

Knight (Richard Payne), archéologue et philologue anglais, né en 1750, mort à Londres en 1824. Il fut administrateur du Musée britannique, et légua à cet établissement une collection d'antiques et d'objets d'art d'une grande valeur. Parmi ses ouvrages scientifiques, on remarque : *Description des restes du culte de Priape à Iserma* (1786); *Essai analytique sur l'alphabet grec* (1791); *Spécimens d'anciennes sculptures extraites de différentes collections de la Grande-Bretagne* (1809-1835), magnifique publication éditée par la société des *Dilettanti*.

Knight (Cornélie), femme de lettres anglaise, née en 1757, morte à Paris en 1837. Elle composa divers ouvrages qu'elle illustra elle-même. Ses principales œuvres sont : *Dinarbus* (1790), conte traduit en français (1827); *Marcus Flaminius* (1792), traduit en français sous le titre de *Vie privée des Romains sous Auguste et Tibère* (1801). Son *Autobiographie* a été publiée en 1861.

Knight (Charles), éditeur et littérateur anglais, né en 1791, mort à Addlestone en 1873. Son père, libraire à Windsor, l'associa à son commerce, qu'il transporta plus tard à Londres, où il fonda le *Knight's Quarterly Magazine*, avec Macaulay et de Quincey pour collaborateurs. Il dirigea dès lors tous ses efforts vers les publications d'enseignement populaire à bon marché, telles que le *Penny Magazine* (1832-1845), la *Penny Cyclopædia* (1833-1844) et les *Weekly Volumes*. Il édita encore *the English Cyclopædia* (1853-1861), les œuvres de Shakspeare, qu'il prit comme sujet de plusieurs travaux de critique originale, une *Histoire populaire d'Angleterre* (1856-1860) et la *Gazette de Londres*. On lui doit une *Biographie de Caxton, Savoir c'est pouvoir, le Vieil Imprimeur et la Presse moderne, les Ombres des vieux libraires*, et des fragments autobiographiques : *Episodes d'une vie de travail* (1861-1865).

Knight (John Prescott), peintre anglais, né à Stafford en 1803, mort à Londres en 1881. Il acquit une grande réputation comme portraitiste. On vit de lui, à l'Exposition universelle de 1855, *les Naufrageurs* et *John Knox cherchant à arrêter la violence du peuple*. En 1878, il exposa une *Côte sablonneuse*. Ses portraits n'ont pas franchi le détroit. Knight est entré à l'Académie royale de Londres, en 1844.

Knight (Joseph-Philippe), compositeur anglais, né à Bradford-sur-Avon en 1812, mort à Great-Yarmouth en 1887. C'est comme auteur de chansons et de ballades qu'il est devenu populaire en Angleterre. Il a publié plus de deux cents mélodies à une, deux ou trois voix. Telles sont : *the Last Rose, the Veteran, the Parting, the Grecian Daughter, Beautiful Venice, the Watchman, the Ancor*, etc.

knightie (pron. angl. *naï-ti* — de *Knight*, n. pr.) n. f. Genre de protéacées, tribu des grévillées, comprenant des arbres qui croissent dans la Nouvelle-Zélande.

kniphofie (*fî*) n. f. Genre de liliacées hémérocallées, comprenant des herbes vivaces à feuilles basilaires allongées, à fleurs en grappes ou parfois en épis. (On connaît plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance, dont plusieurs sont cultivées comme ornementales pour leurs belles fleurs rouges.)

Knipperdolling ou **Knipper-dollink** (Bernard), l'un des chefs des anabaptistes de Munster, né dans cette ville vers la fin du xvᵉ siècle, mort en 1536. Lors du triomphe de la secte, Jean de Leyde le nomma bourgmestre de la cité (1534), exécuteur des hautes œuvres, puis stathouder. Après le triomphe du parti catholique (1536), il fut fait prisonnier et subit avec courage une mort horrible.

knipperlé ou **kniperlé** n. m. Vitic. Syn. de klein rauschling.

Knistenaux, tribu de Peaux-Rouges du haut Canada. — *Un* Knistenau.

— Encycl. Ethnogr. Les *Knistenaux*, répandus entre le lac Winnipeg et les montagnes Rocheuses, peuvent être classés parmi les plus beaux Indiens de l'Amérique du Nord. L'idiome *knistenau* appartient au groupe algonkin des langues américaines. Des grammaires de cette langue ont été publiées par Howse (1844 et 1866) et Lacombe (1874). Un grand nombre de Knistenaux (on dit aussi *Knistinaux, Crees* et *Kri*) parlent anglais ou français.

Knittlingen, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de Neckar]), sur la Weissach, sous-affluent du Rhin; 2.572 hab. Carrières de sable. Vignoble.

Knobelsdorf (Jean-Georges-Wenceslas, baron de), peintre et architecte allemand, né à Kuckshædel (Lusace) en 1697, mort à Berlin en 1753. Il fut nommé par Frédéric le Grand surintendant des bâtiments royaux et conseiller des finances. Il construisit notamment l'Opéra de Berlin, la résidence de Sans-Souci, etc. Il a laissé, en outre, de bons portraits et des paysages. Son *Eloge* a été écrit par Frédéric lui-même et se trouve dans le tome VII de ses *Œuvres complètes*. C'est un des artistes qui ont le plus reflété le goût français à la cour de Prusse.

Knoller (Martin de), peintre allemand, né à Steinach (Tyrol) en 1725, mort à Milan en 1804. Il obtint, en 1753, de l'académie de Vienne, le grand prix de peinture historique. La même année, il retourna dans le Tyrol et y exécuta les fresques de l'église d'Anrass. En 1755, il partit pour l'Italie, séjourna à Rome, à Naples, à Milan, où il se lia avec Raphaël Mengs et Winckelmann. De retour en Allemagne, il exécuta, en 1761, les fresques de l'église de Volders, près de Hall, dans le Tyrol, où il peignit différents épisodes de la vie de saint Charles Borromée. En 1765, il retourna à Milan auprès de son protecteur, le comte Firmiani; il y fit de longs séjours. Parmi les œuvres qu'il y exécuta, nous citerons surtout un plafond, dans le palais du prince Belgiojoso. En Allemagne, ses œuvres les plus remarquables sont : les fresques qui décorent l'église du couvent d'Ettal (1769-1790), dans les Alpes de Bavière; les sept coupoles de l'église de Neresheim, en Wurtemberg; une immense fresque de 36 mètres de longueur sur 9 mètres de hauteur, représentant l'*Ascension de la Vierge*, à l'hôtel de ville de Munich, et des retables dans diverses églises de la Bavière méridionale. A Vienne, il fut anobli par Marie-Thérèse. Enfin, Innsbruck, Botzen et d'autres villes du Tyrol possèdent de ses toiles, et l'on trouve trois retables de lui dans l'église de son village natal.

Knolles, Knollys ou **Knowles** (Robert), capitaine anglais, désigné par les historiens français sous le nom de **Canolle**, né vers 1317, mort à Sculthorpe en 1407. Il fit la guerre en Bretagne avec Calveley, figura au combat des *Trente* (1350), et fit prisonnier Du Guesclin au pont d'Evron (1351). L'un des chefs des grandes compagnies, il ravagea la Normandie, les bords de la Loire (prise de Châteauroux, 1358), la Bourgogne (prise d'Auxonne, 1359), commanda une des ailes de l'armée anglo-bretonne à la bataille d'Auray (1363), reçut du duc Jean V plusieurs fiefs et conduisit des secours en Espagne au prince Noir, qui le nomma sénéchal de Guyenne. Après la reprise des hostilités avec la France, en 1369, il se distingua de nouveau, puis retourna en Angleterre, où il contribua à réprimer l'insurrection de Wat-Tyler (1381). Assez enrichi par ses butins pour pouvoir prêter à Richard II, il fit plusieurs fondations (hospice à Rome, 1380) et reconstruisit l'église du lieu où il mourut.

Knollys (Francis), homme d'Etat anglais, né vers 1514, mort à Londres en 1596. Membre de la Chambre des communes dès 1542, il servit en Ecosse en 1547. Ses convictions protestantes le rendirent odieux au gouvernement de Marie Stuart. Il passa en Allemagne, par prudence, et habita longtemps Strasbourg. Le triomphe d'Elisabeth le ramena en Angleterre : il fut fait vice-chambellan de la maison royale, et on lui confia la garde de Marie Stuart au château de Carlisle et le soin d'instruire le procès de la malheureuse reine. Il a laissé quelques traités religieux du plus étroit puritanisme et une correspondance importante pour l'histoire du temps.

knoppern ou **knobben** n. m. Bot. et comm. Galle qui se développe sur la cupule du gland de chêne rouvre, après la piqûre du *cynips quercus calycis*.

— Encycl. Cette galle se produit particulièrement en Hongrie, en Styrie, en Croatie, dans l'Esclavonie, dans la Natolie, dans le Piémont. Les *knopperns* servent, comme les gallons du Levant, au tannage des cuirs. Ils ne sont pas aussi bons pour teindre que la noix de galle.

knorria n. m. Bot. foss. Genre appartenant à la famille des lycopodiacées, caractérisé par des cicatrices quadrangulaires losangiques et non par des appendices fusiformes, à tiges dichotomes, recouvertes d'une écorce épaisse subéreuse, portant les *vraies* cicatrices. (Répandu dans le dévonien supérieur, le terrain houiller moyen et supérieur, mais à l'état sporadique en dernier lieu.)

knot (*knot'*) n. m. Portion de câble télégraphique sous-marin, de la longueur d'un mille ou 1.852 mètres.

Knotendjé, Géogr. V. Kustendjéh.

knotes n. f. pl. Mélange de plomb sulfuré qui, dans certains gisements, se trouve associé au grès.

knout (*knout'* — russe *knut*) n. m. Supplice usité en Russie, et qui consiste à frapper sur le dos avec un fouet composé de lanières de cuir terminées par des boules de métal : *Donner, Recevoir le* knout. ‖ Fouet avec lequel on inflige ce châtiment : *S'armer d'un* knout.

— Encycl. Le supplice du *knout* a été officiellement aboli en 1845 et remplacé par le fouet simple (*plet*), qui a été virtuellement supprimé lui-même en 1863, mais existe toujours dans le régime de l'armée et le système pénitentiaire de la Russie.

knouter v. a. Frapper avec le knout.

Knowles (James Sheridan), auteur dramatique irlandais, né à Cork en 1784, mort à Torquay en 1862. Dès l'âge de quatorze ans, Knowles composait un poème d'opéra sur une vieille ballade : *the Welshtarper* (le Barde gallois). Knowles s'engagea comme acteur. Ses débuts à Dublin ne furent pas brillants, mais il persévéra; à la fois acteur, professeur de diction à Belfast, auteur dramatique. Ce fut pour le célèbre Kean, rencontré dans ses pérégrinations, qu'il composa sa première pièce de théâtre : *Leo the Gipsy* (Léo le Bohémien), bientôt suivie de *Brian Boroihme*, drame fort applaudi, et de sa première grande tragédie : *Caius Gracchus* (1815). Cinq ans plus tard, *Virginius*, considéré comme son chef-d'œuvre, était joué sur le théâtre de Londres. On a encore de lui une tragédie, *Guillaume Tell*, des comédies dont les meilleures sont : *the Hunchback* (le Bossu), et *the Love chase* (la Chasse à l'amour). Vers la fin de sa carrière, Knowles aborda le roman avec : *George Lowell* et *Henry Fortescue*, œuvres de peu de valeur, et termina sa vie dans une polémique ardente dirigée par les baptistes contre l'Eglise catholique. Knowles fonda véritablement, en Angleterre, la tragédie bourgeoise romanesque. Les anachronismes sont fréquents; l'imitation forcée du style des auteurs dramatiques de l'époque d'Elisabeth est fatigante, l'image parfois trop fleurie et brillante; ces défauts sont largement compensés par des qualités dramatiques de premier ordre : Knowles sait mener une action, construire des scènes, faire vivre des personnages empruntés à la vie commune et répandre partout un rayon de poésie.

knowltonie (*knôl'-to-nî*) n. f. Genre de renonculacées, tribu des clématidées, comprenant des plantes vivaces, à racine fibreuse, à tiges terminées par des ombelles de petites fleurs d'un blanc verdâtre ou jaunâtre. (Le fruit est charnu et ressemble à une mûre de ronce. On en connaît plusieurs espèces, qui croissent sur les pentes humides des montagnes du cap de Bonne-Espérance. On emploie les feuilles contuses à la place des cantharides.)

know-nothing (*nô-no-cingn'* — mots angl., signif. littéral. *connaître rien*) n. m. Parti politique et religieux qui a essayé de se fonder aux Etats-Unis après la guerre de l'Indépendance. (Il prétendait réagir surtout contre l'immigration étrangère, rendre très difficile la naturalisation et tenir en suspicion les catholiques comme sujets d'un prince étranger.)

Knox (John), réformateur écossais, né à Gifford (comté de Haddington) en 1505, mort à Edimbourg en 1572. Il étudia la philosophie et la théologie à l'université de Glasgow, et fut chargé de l'enseignement philosophique dans celle de Saint-André. Poursuivi, en 1542, comme partisan de la Réforme, il se réfugia dans le sud de l'Ecosse. Enfermé avec les meurtriers du cardinal Beaton dans le château de Saint-André, il y fut fait prisonnier par les troupes de la reine régente, et envoyé aux galères. Rendu à la liberté en 1549, il passa en Angleterre, où, protégé par Cranmer, il prêcha la Réforme. L'avènement de Marie Tudor le força à passer en France, d'où il se rendit à Genève. Après avoir exercé quelque temps le ministère pastoral à Francfort, il retourna à Edimbourg en 1555, pour lutter contre la réaction catholique, et contribua, en 1557, à l'établissement du premier covenant qui devait travailler au succès de la Réforme. Chassé de nouveau par la persécution vers Genève, il fut condamné au bûcher, et brûlé en effigie sur la place de la Haute-Croix, à Edimbourg. En 1559, il rentrait dans sa patrie pour ne plus la quitter. Il se mit à prêcher avec hardiesse, et obtint de la régente, effrayée par les émeutes, le rappel des proscrits et la liberté de la prédication. La mort de la régente assura bientôt la victoire des protestants, consacrée par le Parlement, en août 1560. Knox fit abolir le culte romain à la cour de Marie Stuart, et organisa l'Eglise protestante d'Ecosse. Il continua à prêcher jusqu'à sa mort, et le régent Morton put dire sur sa tombe : « Ici repose celui qui ne redouta jamais la face d'un homme. » Le meilleur des écrits de Knox est son *Histoire de la Réformation en Ecosse*, publiée en 1573.

John Knox.

Knox (Robert), voyageur anglais, né en 1638, mort vers 1700. S'étant embarqué à dix-neuf ans sur un navire commandé par son père, il fut fait prisonnier à Ceylan en 1660 et y demeura neuf ans en captivité; il ne regagna l'Angleterre qu'en 1680 et devint, peu de temps après, pour la Compagnie des Indes, capitaine d'un navire avec lequel il navigua à plusieurs reprises dans la mer du Sud. On doit à Knox une bonne *Historical relation of the island of Ceylan* (1681), qui a été traduite en français.

Knox (Vigésime), professeur et moraliste anglais, né à Newington Green (Middlesex) en 1752, mort à Tunbridge en 1821. Son principal titre de gloire, c'est d'avoir défendu la tolérance religieuse et de s'être fait l'apôtre des droits des catholiques. Ces vues sont exposées dans ses *Sermons* (1792) et dans sa *Philosophie chrétienne* (1795), son meilleur ouvrage. On lui doit encore quelques éditions estimées des classiques latins et plusieurs recueils de morceaux choisis (*Elegant extracts*).

knoxie (*kno-ksî*) n. f. Genre des rubiacées chiococcées, comprenant des herbes souvent suffrutescentes, à feuilles opposées, à fleurs en cymes terminales. (On connaît dix espèces des régions tropicales.) Syn. cuncea.

Knoxville, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du *comté de Knox*, sur le Holston; 22.535 hab. Ancienne capitale de l'Etat. Commerce actif, au centre d'un district qui exploite de nombreuses carrières de marbre.

Knoxville, ville des Etats-Unis (Etat de New-York [comté de Steuben]); 4.000 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio (comté d'Anglaize); 3.150 hab. — Ville de l'Etat de Mississipi (comté de Franklin), sur un ruisseau de l'Homochitto; 2.000 hab. — Ville de l'Etat de Missouri (comté de Ray); 2.300 hab. — Ville de l'Etat de Maryland (comté de Frederick), sur le Potomac; 2.500 hab. — Ville de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Marion, dans la vallée du White Breast; 3.000 hab. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Knox; 3.500 hab.

Knut, rois de Danemark. V. Canut.

KNUTSFORD, ville d'Angleterre, comté et à 45 kilom. N.-E. de Chester, sur le Birken; 3.893 hab. Fabrication de velours; tanneries. La ville est ainsi nommée de ce que le roi Canut ou Knut y passa, dit-on, le gué (*ford*).

KNUTWIL, village de Suisse (cant. de Lucerne [distr. de Sursee]), dans la vallée de la Suhr, affluent droit de l'Aar; 1.009 hab. Source minérale, avec établissement de bains et pour cure de petit-lait.

KNYCHIN, ville de la Russie occidentale (gouv. de Grodno), au bord d'un lac tributaire de la Vistule par la Naref; 3.400 hab.

KNYFF (Alfred DE), peintre belge, né à Anvers en 1829, mort à Paris en 1885. Paysagiste distingué, il a pris part aux Salons de Paris, de 1855 jusqu'à sa mort. Citons de lui : la *Gravière abandonnée*; les *Ruches étudiées d'après nature; le Barrage du moulin de Champigny; Souvenir du lac de Côme; Souvenir de Chennevières-sur-Marne; la Rue des Martyrs vue de l'ancien atelier Troyon; la Vallée de la Toucque; le Jardin d'Alfred Stevens; un Marais de la Campine au printemps; le Bois de Stolen dans la Campine et les Prairies de Lagrange; Environs de Bruges; les Prairies de Mortefontaine* et *l'Ile de Cesambre*.

KNYSNA, ville de la colonie anglaise du Cap, ch.-l. de division de la prov. du Sud-Ouest, à 560 kil. de Capetown, à l'embouchure de la rivière du même nom dans l'océan Indien; 4.000 hab.

KO (ÎLE DE). Géogr. V. COS.

KOA n. m. Bois des Sandwich, employé aux mêmes usages que l'acajou, dont il a la couleur et la finesse de grain.

Koala.

KOALA n. m. Genre de mammifères marsupiaux grimpeurs, famille des phalangéridés, comprenant une seule espèce australienne.

— ENCYCL. Le *koala* (phascolarctus cinereus) est répandu de l'est du Queensland jusqu'à la Nouvelle-Galles du Sud. C'est un gros phalanger gris foncé, trapu, sans queue, à museau obtus, à larges oreilles poilues, et qui ressemble à un petit ours. Nocturne, assez lent, il vit de fruits et se tient dans les arbres. Une forme fossile, voisine des koalas, est le *koalemus ingens*, du pléistocène australien.

KOANGO. Géogr. COUANGO.

KOANT-TSEE n. m. Instrument de musique chinois, sorte de flûte de Pan, composée de douze tubes de bambou.

Koant-tsee.

KOAN-TSIONG, divinités subalternes du panthéon chinois, génies à l'air rébarbatif et terrible, chefs des armées célestes. Ils sont trente-six. Leur chef suprême se nomme *No-Tcha*.

KOB ou **KOBUS** (*buss*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant plusieurs espèces africaines de grande taille, à cornes en lyre, et dont les formes sont robustes et trapues.

Kob.

— ENCYCL. Le type des *kobs* est l'antilope singsing [*kobus ellipsiprymnus*], répandue dans l'Afrique australe et qui habite les forêts marécageuses, menant une vie quasi aquatique. Les Boërs appellent ce kob *waterbock* ou antilope d'eau; il atteint la taille du cerf.

KOBANG n. m. V. COPANG.

KOBDO, bourgade de l'empire chinois, dans la Mongolie occidentale, à 40 kil. O. d'Ouliassoutaï; 1.000 hab. C'est proprement une forteresse chinoise, à l'abri de laquelle s'est développé un bourg marchand chinois (Maïmatchin).

KOBÉ ou **KOBEH**, ville du Soudan égyptien, dans le Darfour, à 60 kilom. au N.-O. d'El-Facher. Avant l'insurrection mahdiste, Kobé était la principale ville commerciale du Darfour.

KÔBÉ, ville de l'empire du Japon (prov. de Setzou); 161.000 hab. (avec *Hiôgo*). C'est, avec Yokohama, le plus grand port japonais pour le commerce extérieur.

KOBÉLIAKI, ville du sud-ouest de la Russie, ch.-l. de distr. du gouv. de Poltava, sur la Vorskla, tributaire gauche du Dniéper; 12.000 hab. Tout près, à Perevolotcha, Charles XII se rendit aux Russes. — Le district a 3.673 kil. carr. et 225.000 hab.

KOBELLITE (*bèl'*) n. f. Sulfoantimoniure naturel de plomb et de bismuth, qui se rencontre dans certaines mines de cobalt de Suède.

KOBERSTEIN (Charles-Auguste), littérateur et philologue allemand, né à Rügenwalde (Poméranie) en 1797, mort à l'école de Schulpforta en 1870. Il étudia la langue du moyen âge allemand et l'allemand moderne, dans plusieurs ouvrages : *Sur la langue du poète autrichien Pierre Suchenwirt* (1828-1842); *Théorie des accents et des flexions dans le haut allemand du moyen âge et dans le haut allemand moderne* (1862). Son œuvre essentielle est le *Précis de l'histoire de la littérature nationale allemande* (1827), revue par K. Bartsch (1872-1874).

Kobez.

KOBEZ (*bèz'*) n. m. Espèce de faucon, propre à l'Europe centrale et orientale.

— ENCYCL. Le *kobez* (falco vespertinus) est le type d'un sous-genre (*erythropus*) qui comprend une seconde espèce de Sibérie (*falco Amurensis*). Ce petit faucon, gris cendré et brun, à pattes rouges, chasse, surtout au crépuscule, les insectes et aussi les reptiles et autres menues proies. Répandu dans le sud, le centre et l'est de l'Europe, il hiverne au Sénégal et au Soudan, tandis que le kobez de Sibérie hiverne en Egypte, en Nubie et en Ethiopie.

KOBI ou **GOBI** (DÉSERT DE). V. GOBI.

KOBIERZYCKI (Stanislas), historien polonais, né en 1602, mort en 1665. Il fut castellan de Dantzig et palatin de Poméranie. Son *Historia Vladislai, Poloniæ principis* (1655), a une très grande valeur.

KÔBÔ DAÏ-SHI, de son véritable nom KOUKAÏ, naquit au Japon dans la dernière moitié du VIIIe siècle de notre ère. Disciple de la secte bouddhique de Tendaï, il obtint (806) de la cour impériale l'autorisation de fonder une nouvelle secte, basée sur la *Saddharma Pundarika-Sûtra* (Lotus de la bonne loi) et sur la doctrine, toute récente alors, du mysticisme tântrique, qu'il nomma *Singon* (en sanscrit *Mantra*), et dans le panthéon de laquelle il fit une place à un certain nombre de *Kamis* shìntôistes. Seize ans plus tard, il érigea le temple de Gôko-Koudji, « temple protecteur de l'Etat », qui est, aujourd'hui encore, le principal sanctuaire de la secte singon. Il mourut en 835 et reçut le nom honorifique posthume de *Kôbô Daï-shi*. On lui attribue l'invention de l'écriture cursive et élégante appellée *hirakana*.

Kôbô Daï-shi.

KOBOLD (peut-être du gr. *kobalos*, malicieux, imposteur) n. m. Nom qu'ont reçu, dans les temps anciens, en Allemagne, de soi-disant esprits familiers, des lutins, qui étaient censés jouer de mauvais tours aux hommes. (Ce sont, peut-être, les âmes mécontentes des ancêtres. Ils répondent aux *gobelins* français et anglais. Plus tard, la superstition les attacha, comme gardiens des métaux et trésors, aux mines et aux cavernes.)

KOBURG. V. Géogr. COBOURG.

KOBRYN ou **KOBRIN**, ville de la Russie occidentale, ch.-l. de district du gouvernement de Grodno, au confluent de la *Kobrynka* et de la Moukovtza, sous-affluent droit de la Vistule par le Boug; 10.500 hab. — Le district a 5.280 kilom. carr. et 190.000 hab.

KOBYLIN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Posen]), près de l'Orla; 2.223 hab. Commerce de bestiaux.

KOÇALA, royaume de l'Inde ancienne, limitrophe du Magadha, dont il est souvent question dans les Ecritures bouddhiques. Sa capitale était *Crâvasti*. Du vivant de Çâkya-mouni, le Koçala était gouverné par le roi Prasénadjit, qui se convertit au bouddhisme et fut un des premiers protecteurs de cette religion.

KOCH (Christophe-Guillaume DE), publiciste et historien, né à Bouxwiller (Alsace) en 1737, mort à Strasbourg en 1813. Il succéda à Schœpflin dans la chaire de droit de Strasbourg, fut nommé à l'Assemblée législative par le département du Bas-Rhin (1791), se prononça contre la journée du 10 août 1792, et fut arrêté pendant la Terreur. Membre du Tribunat en 1802, fondateur du séminaire protestant de Strasbourg, il était l'homme de son temps le plus versé dans les questions de droit public. Nous citerons : *Tableau des révolutions de l'Europe* (1782), et *Abrégé de l'histoire des traités de paix* (1797).

KOCH (Henri-Christophe), musicographe et théoricien allemand, né et mort à Rudolstadt (1749-1816). Violoniste dans la musique du prince de Rudolstadt, il publia : *Essai d'une introduction à la composition* (1782-1793), sorte d'encyclopédie de la théorie et de la pratique musicales. Il donna ensuite un *Lexique musical* (1802), dont il publia plus tard un abrégé sous ce titre : *Vocabulaire abrégé de musique pour les musiciens pratiques et les amateurs* (1807); un *Manuel pour l'étude de l'harmonie* (1811); *Essai sur le passage du mode majeur et mineur de tout degré de l'échelle diatonique et chromatique, au moyen de la modification enharmonique dans les modes majeur et mineur des autres notes* (1812), etc.

KOCH (Guillaume-Daniel-Joseph), botaniste allemand, né à Kusel en 1771, mort à Erlangen en 1849. Ses études de botanique systématique lui ont valu une grande notoriété. Son principal ouvrage est le *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ* (1835-1837). Il a servi de modèle à la *Flore de France* de Grenier et Godron.

KOCH (Charles-Henri-Emmanuel), naturaliste et voyageur allemand, né à Ettersberg, près de Weimar, en 1809, mort à Berlin en 1879. D'abord professeur à Iéna, il recueillit dans de nombreux voyages les matériaux d'une série d'ouvrages estimés sur la botanique, l'histoire, la géographie et l'ethnographie des pays qu'il avait traversés. A son retour, il devint directeur de la pépinière royale de Potsdam et fonda l'académie d'économie rurale de Berlin. Son principal ouvrage est intitulé : *Dendrologie; Bäume, Sträucher und Halbsträucher, welche in Mittel und Nord-Europa in Freien Kultivirt werden* (1869-1873).

KOCH (Robert), médecin allemand, né à Clausthal en 1843. Après avoir fait ses études à Gœttingue de 1862 à 1866, il devint médecin adjoint de l'hôpital général de Hambourg, puis il exerça successivement la médecine à Langenhagen (1866), à Rackswitz et à Wœllstein (1872-1880). Dès cette époque il se livrait à d'actives recherches bactériologiques sur les plaies infectieuses, la septicémie, la pustule maligne, qui lui valurent d'être nommé membre de l'office de santé à Berlin, en 1880. Deux ans plus tard, il publiait ses remarquables études sur la tuberculose et la découverte du bacille auquel son nom est resté attaché. Il réussit ensuite à le cultiver hors de l'organisme et à reproduire la maladie chez les animaux avec les produits de cette culture, démontrant ainsi la spécificité du bacille. Nommé directeur de l'expédition allemande en Egypte et aux Indes, pour l'étude du choléra, il découvrit alors le *bacille-virgule* (« bacille de Koch »), qui est l'agent microbien de cette maladie. Lors de son retour en Allemagne, en 1884, il fut envoyé en France pour étudier le choléra qui venait d'y éclater. En 1885, il fut nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine, et directeur de l'Institut d'hygiène nouvellement installé à l'université de Berlin. En 1890, il annonça la découverte sensationnelle d'une lymphe vaccinale contre la tuberculose, préparée au moyen de cultures du bacille spécifique. Si la lymphe de Koch, à laquelle on a donné le nom de *tuberculine*, n'a pas donné au point de vue thérapeutique ce qu'annonçait son auteur, elle est restée, dans l'art vétérinaire, un réactif presque infaillible pour déceler la tuberculose au début, chez les animaux. Depuis cette époque, Koch a continué ses recherches, et il a fait au Congrès de la tuberculose à Londres, en 1901, une communication assez inattendue, où il nie la possibilité de la contagion par les aliments provenant d'animaux tuberculeux. Il a publié : *Etiologie de la pustule maligne* (1876); *Recherches sur l'étiologie des plaies infectieuses* (1878); *Sur la vaccination contre la pustule maligne* (1882); *Contribution à l'étiologie de la tuberculose* (1882); *l'Inoculation préventive du charbon* (1883); etc.

Koch

KOCHANOWSKI (Jean), poète polonais, né à Sycynoa en 1530, mort à Lublin en 1584. Il devint un humaniste distingué. Pendant sept ans, il voyagea en Europe; à Paris, dit-il, « j'eus le bonheur de voir ce célèbre Ronsard, qui fit vibrer les cordes de la lyre nationale, et il me sembla un nouvel Orphée ». Il passa quelque temps à Padoue, à Rome. A son retour en Pologne, il devint secrétaire du roi Sigismond-Auguste, et célébra la mémorable diète de Lublin (1569), qui scellait l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Il se retira ensuite dans son village de Czarnolas, où il continua à écrire ces poèmes polonais ou latins qui lui valurent le titre de « poète national ». Son chef-d'œuvre est un recueil d'élégies intitulé *Thrènes*, qu'il composa sur la mort de sa fille Ursule; sa traduction du *Psaumes* est remarquable par son énergique simplicité. Enfin, on peut encore citer : *le Satyre*, où il passe en revue les passions de son temps; *les Bagatelles*, poésies légères et humoristiques; *Gallo crocitanti* (ou Gaulois croassant), réponse à *l'Adieu à la Pologne*, de Philippe des Portes, lequel avait accompagné Henri de Valois à Cracovie; *l'Orphée sarmate*; *Sobotka*, poème lyrique; *le Renvoi des ambassadeurs grecs* (trad. en franç., 1844), drame composé sur le modèle des pièces de Sophocle, écrit à l'occasion du mariage de Jean Zamoyski et de Christine Radziwill.

Kochanowski.

KOCHANSKI (Adam), jésuite et mathématicien polonais, né à Dobrzyn dans la première moitié du XVIIe s., mort vers 1695. Il fut nommé mathématicien et bibliothécaire du roi de Pologne, Jean III Sobieski. Outre plusieurs dissertations, qui furent publiées dans les « Annales de Leipzig », nous citerons de lui : *Analecta mathematica sive Theoreses mechanicæ de natura machinarum fundamentalium* (1668); *Considerationes et observationes physico-mathematicæ circa diurnam Telluris vertiginem* (1682); *Observationes cyclometricæ ad facilitandam praxin accommodatæ*, un de ses meilleurs ouvrages.

KOCHEM, KOCHEIM ou **COCHEM**, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Coblentz]), ch.-l. de cercle, sur la Moselle; 3.331 hab. Ancien cloître de capucins; beau château restauré du Reichsburg. Vins blancs estimés.

KOCHIE (*chi*) n. f. Genre de chénopodiacées, comprenant des herbes ligneuses, glabres, à feuilles alternes, à fleurs axillaires. (On en connaît trente espèces, des régions chaudes et tempérées.)

KOCHLANI (*kla*) n. m. Nom arabe d'une race de chevaux des plus estimés. (Cette race provient de l'Arabie centrale.) — On écrit également KOCKLANI.

KOCHLORINE (*klo*) n. f. Genre de crustacés cirripèdes abdominaux, famille des cryptophialidés, comprenant des formes parasites de divers mollusques. (Les kochlorines vivent surtout dans les haliotides ou oreilles de mer.)

Kochlowitz, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Oppeln]; 2.820 hab. Houillère, mine de fer.

Kochstedt, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [prés. de Magdebourg]), sur un affluent de la Bode (bassin de l'Elbe); 2.377 hab. Fabrique de sucre.

Kock (Charles-*Paul* de), romancier et auteur dramatique français, né à Passy en 1794, mort à Paris en 1871. Il était le fils d'un banquier hollandais, établi à Passy pendant la Révolution, et qui fut envoyé à l'échafaud, sous l'inculpation de complicité avec l'étranger. Dès l'âge de quinze ans, il fut placé par sa mère dans une maison de banque, où, plus occupé de littérature que de finances, il écrivit son premier roman : *l'Enfant de ma femme*. Le titre et l'ouvrage même lui valurent d'être immédiatement congédié; mais les éditeurs ne lui demeurèrent pas longtemps rébarbatifs. Il n'arrêta pas de publier ses « poèmes de joie », ou, pour le dire en prose, ses folles anecdotes et ses amusantes peintures des réalités bourgeoises. Nous citerons, entre tant de volumes : *l'Enfant de ma femme* (1813), déjà cité, et qui fut mis en vaudeville en 1835; *Georgette ou la Nièce du tabellion* (1820); *Gustave le mauvais sujet* (1821); *Mon voisin Raymond* (1822), le roman typique du genre; *Monsieur Dupont ou la Jeune Fille et sa bonne* (1824); *la Laitière de Montfermeil* (1827); *la Pucelle de Belleville* (1834); *un Jeune Homme charmant* (1839); *l'Homme aux trois culottes* (1841); *un Homme à marier* (1843); *Sans cravate ou les Commissionnaires* (1844); *un Bal dans le grand monde* (1845); *Monsieur Choublanc à la recherche de sa femme* (1858); *Paul et son chien* (1858); *la Fille aux trois jupons* (1861); etc.

Paul de Kock.

Au théâtre, sa verve ne fut guère moins féconde. Il fit jouer des mélodrames : *Catherine de Courlande* (1814), *le Moulin de Mansfeld* (1815); des vaudevilles, des opéras-comiques : *le Muletier* (1823); des féeries, des pantomimes, etc.

La vogue appartenait surtout au conteur. En Italie, en Espagne, pendant une période, tous les romans français étaient attribués à Paul de Kock, comme toutes les pièces à Scribe. Aujourd'hui, l'auteur de *Georgette* est délaissé. La partie faible, chez Paul de Kock, a été le style. Son extrême popularité tenait à ce qu'il fut, d'esprit et de langage, pareil à l'âme de ses lecteurs, et, mieux que tout autre, eut le don de faire épanouir sur les lèvres le bon rire.

Kock (Henri de), romancier et auteur dramatique français, fils du précédent, né à Paris en 1819, mort à Limeil (Seine-et-Oise) en 1892. Il se porta vers le roman populaire et grivois, avec une abondance et une facilité presque égales à celles de son père, mais sans y montrer cette gaieté prime-sautière, ce naturel et cette bonhomie malicieuse qui ont fait la popularité de Paul de Kock : *Folies de jeunesse* (1866); *Ni fille, ni femme, ni veuve* (1867); *la Fille à son père* (1869); *Mademoiselle ma femme* (1868); *la Fille de ma cousine* (1876); *Ma petite cousine* (1881); *les Douze travaux d'Ursule* (1885); etc. Mais Henri de Kock compta surtout parmi les nombreux fournisseurs du roman-feuilleton. Dans *le Médecin des voleurs* (1857), *la Voleuse d'amour* (1863); *le Roman d'une femme pâle* (1861), *l'Auberge des treize pendus* (1866), *la Grande empoisonneuse* (1872); etc., il a visé à intéresser ses lecteurs bien moins par la peinture de types pris sur le vif, que par des récits empreints d'une couleur sombre et mélodramatique. Nous ne signalons que pour mémoire, en dehors d'un certain nombre de vaudevilles et de pièces à tableaux, une série de publications : *les Courtisanes, les Libertins et Libertines célèbres* (1871-1872); etc.

Kodagou n. m. Idiome dravidien, parlé dans la présidence de Madras, par 150.000 individus environ. (Le kodagou ne possède point de littérature; son rapport avec les autres langues dravidiennes n'est pas encore déterminé avec précision. R. Cole en a publié une grammaire [Bangalore, 1867].)

Kodor ou **Codor**, fleuve de la Russie d'Asie (Transcaucasie). Il descend du versant sud du Caucase, du voisinage de l'Elbrouz (5.612 m.). Ce torrent furieux, tout en cascades, se perd dans la mer Noire, au S.-E. de Soukhoum-Kaléh.

Kôdzouké ou **Kôdzké**, province de l'empire du Japon (Nippon [ken de Gounbaj]). Elle est comprise entre les provinces d'Etsigo et Ivasiro au N., Simôdzouké à l'E., Simosa au S.-E., Mouzasi au S., Sinano à l'O. Longue de 110 kil., large de 120, elle est peuplée de 580.000 hab. C'est proprement la région des sources du Toné-Gava tributaire de l'océan Pacifique); sol très montagneux; volcans de l'Asama-Yama (2.520 m.) et du Siranè-San (2.600 m.), dans une région très pittoresque; de tous côtés, il faut, pour parvenir dans la province, franchir des cols élevés (1.200 à 1.800 m.). Élève des vers à soie; industrie séricicole. Eaux minérales; minerais de fer. Villes principales : Mayébasi et Takasaki, centres industriels pour la soie.

Kœberger (Venceslaws ou Wenceslaüs), peintre et architecte flamand, né à Anvers vers 1550, mort à Bruxelles en 1610. Appelé à Bruxelles par l'archiduc Albert d'Autriche, il restaura et orna de ses peintures le château de Tervère. Il fut chargé de construire et de décorer l'église Notre-Dame-de-Montaigu, qui rappelle Saint-Pierre de Rome. Parmi les tableaux qu'il a laissés en dehors de ses décorations, citons : *le Christ détaché de la croix; le Christ présenté au peuple; le Christ au tombeau, pleuré par les saintes femmes*, et *le Martyre de saint Sébastien*. Kœberger laissa quelques dessins d'architecture, d'après les ruines antiques de Rome et de Naples.

Kœberlinie (*bèr', nî*) n. f. Genre de rutacées quassiées, comprenant des arbustes subaphylles, à fleurs en grappes, dont on connaît quelques espèces du Texas et du Mexique.

Kœchlin, nom d'une famille d'industriels français, originaire de Mulhouse et primitivement de Suisse. Samuel **Kœchlin** fonda à Mulhouse, en 1746, la première fabrique de draps, et l'aîné de ses dix-sept enfants, Jean (1746-1836), donna un élan nouveau à l'industrie cotonnière. — Jacques (1776-1834), un des dix-neuf enfants de Jean, maire de Mulhouse et député libéral sous la Restauration, fut impliqué dans la conspiration de Belfort, ainsi que son frère Nicolas (1781-1852), député du Haut-Rhin sous Charles X et Louis-Philippe, commissaire du gouvernement provisoire en 1848. — Daniel (1785-1871), frère de Jacques, élève à Paris, pour la chimie, de Fourcroy et de Vauquelin, il succéda à son frère Nicolas dans la direction, à Mulhouse, de sa fabrique d'indiennes. Il perfectionna notamment la teinture en garance et découvrit l'*enlevage*, qui consiste à imprimer les dessins sur l'étoffe en décolorant sur certains points donnés, par différents réactifs, la pièce déjà teinte. — André (1789-1875), petit-fils de Jean, a été, en 1872, un des fondateurs de la grande *Société alsacienne de constructions mécaniques*, qui a absorbé les anciens ateliers de Grafenstaden (construction de locomotives, machines-outils, etc.). On lui doit un certain nombre de perfectionnements dans les métiers de tissage pour le coton. Philanthrope éclairé, c'est sur ses conseils que furent créés à Mulhouse, en 1835, les premiers modèles de *cités ouvrières*. Il fut, de 1842 à 1848, député de Mulhouse, et siégea parmi les conservateurs.

Kœchlin-Schlumberger (Joseph), géologue et industriel français, de la famille des précédents, né en 1796, mort en 1863. Directeur, à Mulhouse, d'une fabrique de toiles imprimées, maire de la ville, il est l'auteur d'un certain nombre de cartes géologiques du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et de plusieurs bonnes études sur la géologie de l'Alsace, des Vosges et du Dauphiné.

Kœchlin-Schwartz (Alfred), industriel et homme politique français, né à Mulhouse en 1829, mort à Grasse en 1895. Il fit de longs voyages à l'étranger, puis dirigea la filature de son père. Lors de la guerre de 1870, il organisa à Mulhouse des bataillons de volontaires, envoya à Belfort des approvisionnements considérables, fut arrêté lors de l'entrée des troupes allemandes, puis relâché, et nommé par Gambetta commandant des légions d'Alsace-Lorraine. De retour à Mulhouse après la guerre, il en fut expulsé par les Allemands, alla à Belfort, puis à Paris, où il fut maire du VIII^e arrondissement, de 1879 à 1888. Rallié au boulangisme, il fut élu député du Nord en 1888, mais ne fut pas réélu. Il a publié : *un Touriste au Caucase* (1881), et *un Touriste en Laponie* (1882).

Kœchlin-Steinbach (Alfred), né en 1825, mort en 1872. Maire de Mulhouse et chef, dans cette ville, du parti républicain sous le second Empire, il offrit au gouvernement du 4 septembre 1870 de lever à ses frais 5.000 hommes. Député du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, il fut parmi ceux qui protestèrent contre la cession de l'Alsace-Lorraine.

Kœchly (Hermann), philologue et archéologue allemand, né à Leipzig en 1815, mort à Trieste en 1876. Après avoir fait ses études à Leipzig, avoir enseigné à Saalfed (1837), à Dresde (1840), il fut élu à la seconde Chambre de Saxe (1849). Forcé de s'expatrier à la suite de troubles, il se réfugia à Bruxelles, d'où il se rendit à Zurich comme professeur de littératures anciennes (1851). En 1864, il fut chargé du même enseignement, à Heidelberg. Il a écrit des ouvrages de pédagogie et un certain nombre de dissertations, mais on consulte surtout ses éditions de Quintus de Smyrne (1850), de Maxime de Tyr (1851), et sa traduction allemande des écrivains militaires grecs (1853-1855).

Kœck (Pierre), peintre et architecte hollandais, né à Alost en 1502, mort à Anvers en 1553. Il visita l'Italie et fit ensuite un séjour prolongé à Constantinople, d'où il rapporta, en dessins et tableaux, des scènes pleines d'observation, d'esprit et d'humour. Il exécuta, d'après ses meilleures petites toiles, des eaux-fortes remarquables. Charles-Quint le nomma, en 1549, son peintre particulier. Savant architecte, Kœck publia des traités d'architecture et de perspective. Il s'est adonné aussi à la peinture religieuse et historique. Mais son principal titre à la réputation doit être cherché dans ses tableaux de genre, ses eaux-fortes, ses dessins d'architecture.

Kœflach, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Gratz]), sur le Gradnerbach; 2.927 hab. Fabrique de verre. Brasserie. Mines de houille et de fer.

Kœhler (Jean-David), historien allemand, né près de Leipzig en 1684, mort à Gœttingue en 1735. Après avoir enseigné à Altorf la logique et l'histoire, appelé, en 1725, à Gœttingue pour y occuper une chaire d'histoire, il y passa le reste de sa vie. Parmi ses quatre cents ouvrages, il faut citer son *Abrégé de l'histoire de l'empire d'Allemagne*.

Kœhler (Chrétien-Louis-Henri), compositeur allemand, né à Brunswick en 1820, mort à Kœnigsberg en 1886. Il remplit les fonctions de chef d'orchestre à Marienbourg, Elbing, Dantzig et Kœnigsberg, où il se fixa, et ouvrit une école de piano et de théorie. Ses ouvrages didactiques sont fort estimés. Nous citerons : *Méthode systématique d'enseignement du piano et de la musique* (1856); *l'Enseignement du piano* (1860); *la Nouvelle Direction dans la musique* (1861); *De l'emploi de la pédale au piano* (1882); *Méthode générale de musique* (1883). Il a fait représenter trois opéras et un ballet, écrit une musique pour l'*Hélène* d'Euripide, une ouverture pour le *Phormion* de Térence, et publié environ trois cents compositions pour le piano.

Kœhne (Bernard, baron de), numismate, héraldiste et administrateur allemand, né à Berlin en 1817, mort à Wurtzbourg en 1886. Il s'était fixé en Russie, où il fut conseiller d'État. On lui doit plusieurs ouvrages importants : *Mémoires de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg* (1847-1852).

Kœk-Kœk (Bernard-Cornélius), paysagiste hollandais, né à Middelbourg en 1803, mort à Clèves en 1862. Fils du peintre de marines Jean-Hermès Kœk-Kœk, il fut élève de son père, de Van Oos et de Schelfhout. Il s'est acquis une grande réputation comme paysagiste. Citons de lui : *Intérieur de bois; Paysage d'automne* et *Bois en hiver* (Exposition universelle de 1855 [Paris]). La gravure et la lithographie ont souvent reproduit ses œuvres capitales.

Kœlérie (*ké-lé-rî*) n. f. Bot. Genre de graminées festucées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent surtout l'Europe centrale. || On l'appelle aussi collinaire.

Kœlliker (Rodolphe-Albert), biologiste allemand, né à Zurich en 1817. Il devint, en 1841, aide de Henle, à l'université de Zurich; en 1845, il fut nommé professeur extraordinaire de physiologie et d'anatomie comparée à la même université, et chargé, en 1847, du même enseignement à l'université de Wurtzbourg. On cite, comme ses ouvrages les plus importants : *Histoire du développement des céphalopodes* (1844); *Anatomie microscopique* (1850-1854); *Manuel de la science des tissus du corps humain* (1863), traduit en français par Béclard; *Histoire du développement de l'homme* (1861), et *Icones histologicæ* (1864 et suiv.); *Description anatomique et systématique des alcyonaires* (1870-1872); *la Résorption normale du tissu osseux* (1873); *Tableau du développement comparé de l'homme et des animaux supérieurs* (1844). Depuis 1849, il rédigea avec von Siebold une importante publication : *Zeitschrift für Wissenschaftliche Zoologie*.

Kœllikérie (*kèl'-li-ké-rî*) n. f. Genre de gesnériacées, comprenant des herbes vivaces, à petites fleurs disposées en grappes, qui croissent au Pérou et au Mexique.

Kœlln-an-der-Elbe, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur l'Elbe; 5.923 hab. Château. Industrie céramique. Produits chimiques. Raffinerie.

Kœlpinie (*kèl'-pi-nî*) n. f. Bot. Genre de composées, tribu des carduées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la Daourie.

Kœlreuter (Joseph-Théophile), botaniste allemand, né en 1733, mort en 1806, professeur à Carlsruhe et savant distingué. Ses travaux sur l'hybridation des végétaux font encore autorité, et il fut un des premiers à élucider la question des sexes dans les plantes. On a donné son nom au genre *kœlreutérie*, de la famille des sapindacées.

Kœlreutère n. f. Bot. Syn. de kœlreutérie.

Kœlreutérie (*kèl', rî* — de *Kœlreuter*, bot. allem.) n. f. Genre de sapindacées paucoviées, comprenant des arbres à tige droite, couverte d'une écorce grise et gercée. || On dit aussi kœlreutère.

Kœlreutérie : *a*, coupe de la fleur; *b*, coupe du fruit.

— Encycl. Les rameaux nombreux de la *kœlreutérie* portent des feuilles alternes, pétiolées, très grandes, imparipennées, d'un vert foncé en dessus. Ses fleurs, jaunes, sont groupées en panicules terminales; les fruits sont des capsules vésiculeuses. Originaire de la Chine, la kœlreutérie se recommande par l'ampleur et la belle couleur de son feuillage et la richesse de sa floraison.

Kœngen, bourg d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Neckar; 2.182 hab. Vignobles. Aux environs, camp romain; nombreux tombeaux romains.

Kœnig (Samuel), mathématicien allemand, né à Budingen (comté d'Isenbourg) en 1712, mort à Zuilestein en 1757. Il avait reçu les leçons de Jean Bernoulli et de Wolf, et eut pour élève la marquise du Châtelet, dont il fut le secrétaire particulier. Il habita ensuite Paris, la Suisse, la Hollande, et fut appelé, en 1749, à professer les mathématiques, la philosophie et le droit naturel à La Haye. Il comptait au nombre de ses amis Voltaire et Réaumur. Outre de nombreux articles insérés dans les « Acta eruditorum », les « Mémoires » de l'académie de Berlin, etc., il s'est fait connaître par sa querelle avec Maupertuis sur le principe de la moindre action, querelle à laquelle se mêla Voltaire, et qui donna naissance à l'impitoyable *Diatribe du docteur Akakia*, ce qui amena la brouille du philosophe avec le roi de Prusse.

Kœnig (Frédéric), mécanicien allemand, inventeur de la presse mécanique, né à Eisleben (Saxe) en 1775, mort à Oberzell (Bavière) en 1883. Il conçut de bonne heure l'idée de remplacer la presse à bras par une machine. Les premiers essais eurent lieu en 1810. Après bien des tâtonnements, on tirait le « Times » à la presse mécanique, le 29 novembre 1814. Kœnig alla ensuite fonder à Oberzett, en Bavière, une usine pour la construction des presses mécaniques, et fournit de ces machines à toute l'Allemagne.

Kœnig (Henri-Joseph), homme politique et littérateur allemand, né à Fulda (Hesse-Nassau) en 1790, mort à Wiesbaden en 1869. Il eut une jeunesse fort pénible, débuta comme expéditionnaire à la mairie de Fulda, et s'éleva peu à peu jusqu'au poste de secrétaire de la cour d'appel. Il fut député à la Chambre de l'électorat de Hesse, et ses opinions libérales lui valurent de nombreuses tracasseries de la part de ses supérieurs. Il démissionna en 1847, et s'occupa dès lors exclusivement de littérature. Il écrivit surtout des romans, dont les plus connus sont : *l'Auguste Francée* (1833); *les Vaudois* (1836); *les Clubbistes à Mayence* (1847); *De Saalfeld à Aspern* (1864). Kœnig se distingue par une certaine âpreté dans les idées et le style, mais aussi par l'élévation des sentiments et la noblesse de la pensée.

Kœnig (Ewald August), romancier allemand (pseudonyme Ernest Kaiser), né à Barmen en 1833, mort à Cologne en 1888. Il est l'auteur de romans et de nouvelles humoristiques qui obtinrent un grand succès. Citons seulement : *Par la lutte à la paix* (1871); *la Fille du franc-tireur* (1873); *Pour l'argent et l'honneur* (1874); *la Main de Némésis* (1879); *un Vampire moderne* (1883); *Méphisto* (1887); *Après nous le déluge* (1891).

Kœnig-Bey (Matthieu-Auguste Kœnig, dit), savant français, né à Paris en 1802, mort à Alexandrie en 1865. Il apprit de bonne heure les langues orientales. A dix-huit ans, il se rendit en Égypte, qu'il visita ainsi que la Syrie, le Sennaar, le Darfour, et fut attaché, en 1827, en qualité de professeur de français, à l'école d'état-major de Djihad-Abad, près du Caire. Le vice-roi Méhémet-Ali le chargea, en 1834, de diriger l'éducation de plusieurs

princes de sa famille. Il fut ensuite nommé directeur du bureau de traduction au ministère de l'intérieur, avec le titre de bey, et devint, sous Saïd-pacha, secrétaire des commandements. Il a laissé des traductions, en arabe, de nombreux ouvrages de science.

Kœniggrætz ou **Königgrätz**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), au confluent de l'Adler et de l'Elbe; 7.816 hab. Cathédrale gothique du XIVe siècle. Fabrique d'instruments de musique. Jusqu'en 1884, la ville a été fortifiée. C'est à Kœniggrætz que les Prussiens battirent les Autrichiens, le 3 juillet 1866, dans la journée dite généralement « de Sadowa ».

Kœnigie (*ké-ni-jî*) n. f. Genre de polygonacées, comprenant de petites herbes, à feuilles alternes, à fleurs petites, qui croissent en Laponie et en Islande.

Kœniginhof, ville d'Austro-Hongrie [cercle de Kœniggrætz]), sur la rive gauche de l'Elbe; 8.635 hab. Fabrique et imprimerie de cotons; jute. Dans une des églises de cette ville, Hanka découvrit, en 1817, les manuscrits de Kœniginhof. Le 29 juin 1866, les Autrichiens y furent battus par les Prussiens.

Kœniglich-Schmelz, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Kœnigsberg]), à l'embouchure de la *Schmelz* et du canal Kœnig-Wilhelm, dans le Kurisches-Haff (mer Baltique); 4.338 hab. Commerce de bois.

Kœnigs (Paul-Xavier-Gabriel), mathématicien français, né à Toulouse en 1858. Ancien élève de l'École normale, docteur ès sciences (1882), chargé de cours à la Faculté de Besançon (1883), puis à la Faculté de Toulouse (1885), et, enfin, professeur de mécanique à la Sorbonne. On lui doit un grand nombre de mémoires, insérés dans les principaux journaux scientifiques français et traitant plus particulièrement de géométrie et de mécanique. Outre sa thèse *Sur les propriétés infinitésimales de l'espace réglé* et son travail *Sur les lignes géodésiques* (1893), couronné par l'Académie des sciences, il a publié à part : *Leçons de l'agrégation classique de mathématiques* (1892); *Leçons de cinématique* (1895); *la Géométrie réglée et ses applications* (1895); etc.

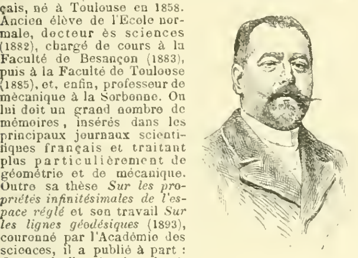
Kœnigs.

Kœnigsbach, village d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur le Remsbach, sous-affluent du Rhin; 2.035 hab. Moulins; commerce de bétail.

Kœnigsberg, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Orient.]); 172.800 hab. C'est avant tout une ville militaire, enserrée de murailles puissantes et défendue par treize forts détachés. Mais c'est aussi une ville commerçante et industrielle; grand marché de produits agricoles et qui exporte du chanvre, du lin, des étoupes, des

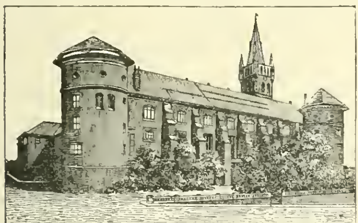
Château de Kœnigsberg.

bois et surtout de l'ambre jaune, dont la vente suffisait autrefois à enrichir l'ordre Teutonique. Son activité serait bien plus grande encore si le Pregel était accessible aux gros navires et si les bateaux n'étaient pas obligés de décharger leur cargaison à Pillau. Enfin, la ville possède une université jadis florissante, où Kant enseigna.

Kœnigsberg est formé de trois petites villes, autrefois distinctes, et qui s'unirent en une seule. Fondée en 1255 par l'ordre Teutonique, cette ville devint un centre très important avec Frédéric Ier, qui s'y fit sacrer roi en 1703. Les statues de Frédéric Ier, du duc Albert et de Guillaume Ier et celle, beaucoup plus récente, de Frédéric-Guillaume III rappellent les longs séjours qu'y firent les grands maîtres de l'ordre Teutonique et les rois de Prusse. Le château, reconstruit aux XVIe et XVIIIe siècles, et la cathédrale gothique du XIIIe siècle dominent la ville de leurs murailles imposantes et ne permettent pas d'oublier que Kœnigsberg fut le berceau de la monarchie prussienne et le lieu de couronnement de ses rois. — La *présidence de Kœnigsberg* a 21.107 kilom. carr. et 1.172.140 hab.; le cercle 1.052 kilom. carr. et 55.067 hab.

Kœnigsberg, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), sur l'Eger; 3.819 hab. Brasseries; exploitations de houille. — Ville d'Austro-Hongrie (comitat de Bars); 4.281 hab. Verrerie.

Kœnigsberg-in-der-Neumark, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la Rœbrike, affluent de l'Oder; 5.864 hab.

Kœnigsbrück, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), dans la vallée de la Pulsnitz; 2.414 hab. Château; établissement hydrothérapique; fabrique de faïence; carrière de granit.

Kœnigseck, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Budweiss]); 2.336 hab. Fabrique de toiles.

Kœnigsee, ville d'Allemagne (princip. de Schwarzbourg-Rudolfstadt), sur la Rinne (bassin de l'Elbe), au pied du Thüringer-Wald; 2.706 hab. Belle église gothique. Mines de cuivre et de cobalt, autrefois importantes. Fabriques de produits chimiques, de machines, de porcelaine, de chaussures.

Kœnigsek (Lothaire-Joseph-Georges, comte de), feld-maréchal autrichien (1673-1751). Chanoine de Salzbourg, chambellan, à Rome, du pape Innocent VII, son goût le poussa bientôt vers la carrière des armes. Lieutenant général en 1708, il devint successivement gouverneur général des Pays-Bas, ambassadeur à Paris (1718), puis à Varsovie, feld-maréchal, ambassadeur extraordinaire à La Haye, à Madrid. Commandant de l'armée d'Italie, il surprit le duc de Broglie dans son camp de la Secchia (1734), mais fit, quelques jours plus tard, de grandes pertes à la bataille de Guastalla. En 1736, il fut appelé à présider le conseil de guerre. Il fut grand écuyer après l'avènement de Marie-Thérèse. Pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche, en 1742, il assista à la bataille de Chotusitz, perdue par les Impériaux, passa ensuite en Bavière, se rendit, en 1745, dans les Pays-Bas, et partagea le commandement de l'armée anglo-hollandaise avec le duc de Cumberland dans la campagne de Fontenoy.

Kœnigshofen, village d'Allemagne (Basse-Alsace), près du confluent de la Bruche et de l'Ill; 3.533 hab. Faubourg de Strasbourg. Brasserie et fabrique de machines.

Kœnigshofen (Jacques Twinger, plus connu sous le nom de), chroniqueur strasbourgeois, né à Strasbourg en 1346, mort à Kœnigshofen, près de Strasbourg, en 1420. Chancelier de l'évêque de Strasbourg, chanoine de l'église Saint-Thomas, il écrivit, sous le titre de *Chronique du monde*, une histoire qui va jusqu'à l'an 1386 et qui est très importante pour tout ce qui concerne la ville et le diocèse de Strasbourg.

Kœnigshütte, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Oppeln]); 36.502 hab. Mines de houille, de fer et de zinc; importantes usines. Moulins à vapeur, fabrique de verre, tuilerie. Commerce de bois.

Kœnigslutter, ville d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Helmstedt]), sur la *Lutter*, sous-affluent de l'Aller (bassin du Weser); 3.140 hab. Sucrerie; fabriques de conserves, de machines, de papier. Carrières. Aux environs, magnifique basilique renfermant de nombreux tombeaux, parmi lesquels celui de l'empereur Lothaire II.

Kœnigsmark (Jean-Christophe, comte de), général au service de la Suède, né à Kœtzlin (Brandebourg) en 1600, mort à Stockholm en 1663. Il entra, en 1630, au service de la Suède; sous les ordres de Baner, puis de Torstenson, il combattit à Wolfenbuttel (1641), à Breitenfeld, ravagea la Saxe, la Bohême, pilla Prague, et envoya en Suède le fameux *Codex argenteus* d'Ulphilas. Il devint comte, gouverneur de Brême et Verden, feld-maréchal (1655). Jeté par une tempête dans le port de Dantzig pendant la guerre de Pologne, il fut retenu prisonnier jusqu'à la paix d'Oliva. Réintégré dans ses fonctions, il mourut pendant un voyage à Stockholm.

Kœnigsmark (épée à la), espèce de rapière du XVIIe siècle, que l'on appelle ainsi parce qu'on la dit inventée par le comte de Kœnigsmark.

Kœnigsmark (Othon-Guillaume, comte de), général allemand (1639-1688). Ambassadeur de Suède en Angleterre, puis en France; autorisé à suivre les armées françaises en Hollande, il se distingua au siège de Maestricht, à la bataille de Senef, et reçut de Louis XIV le grade de maréchal de camp. Rappelé en Suède par le roi Charles XI, il guerroya pour lui en Allemagne, et fut créé duc de Poméranie. Après s'être battu contre les Turcs en Hongrie, il entra, en 1686, au service de la république de Venise, battit les Turcs, et prit Athènes (1687). Il mourut de la fièvre, après une expédition contre Négrepont.

Kœnigsmark (Philippe-Christophe, comte de), officier suédois, né à Stade en 1665, mort à Hanovre en 1694. Il servit dans l'armée autrichienne contre les Turcs (1685-1686), entra au service du Hanovre, puis devint, peu avant sa mort, major général en Saxe. Violemment épris de la princesse Sophie-Dorothée, qui épousa le prince électoral, depuis roi d'Angleterre sous le nom de George Ier, il fut dénoncé par la comtesse de Platen et assassiné, comme il sortait des appartements de la princesse; celle-ci fut enfermée dans la forteresse d'Ahlden jusqu'à sa mort (1726).

Kœnigsmark (Marie-Aurore, comtesse de), favorite du roi de Pologne Auguste II, née à Stade vers 1668, morte à Quedlimbourg en 1728. Aurore se rendit à Dresde pour obtenir la protection d'Auguste, alors électeur de Saxe, au sujet de l'héritage de son frère Philippe-Christophe, dont la fortune était détenue par des banquiers de Hambourg. Frappé de sa beauté et de son esprit, Auguste conçut pour elle la plus vive passion. Elle garda, dans sa faveur, une conduite des plus dignes. En 1696, elle eut d'Auguste un fils, qui devint le célèbre Maurice de Saxe. Ce fut, par les conseils d'Aurore que l'électeur parvint à monter sur le trône de Pologne. Elle mourut abbesse de Quedlimbourg, et pauvre. Elle composa des poésies françaises et allemandes; un drame : *Cecrops*, et une comédie en vers français qui fut jouée à Stockholm.

Kœnigssee (*Lac du roi*), lac de l'Allemagne du Sud (Haute-Bavière), dans les Alpes de Salzbourg. Superficie, 5 kil. carrés environ; profondeur maximum, 240 mètres. Il est dominé par la haute cime du Watzmann (2.714 m.), et ses eaux, au milieu desquelles s'avance le pittoresque château de Saint-Barthélemé, se déversent dans le Salzach, affluent de droite de l'Inn (bassin du Danube).

Kœnigsstadtl, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Czaslau]); 2.475 hab. Sucrerie; moulins à vapeur.

Kœnigssteele, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arnsberg]), non loin de la Roër; 3.345 hab. Verrerie et polissage de glaces. Aux environs, houillères.

Kœnigstein, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur l'Elbe, dans la région nommée Suisse saxonne; 3.988 hab. Scieries mécaniques; fabriques de papier, de cellulose, de machines. Aux environs, établissements hydrothérapiques de Kœnigsbrunn et de Schweizermühle. Forteresse située sur un rocher de 374 mètres de haut, ayant servi de prison d'État.

Kœnigstuhl (*Siège du roi*), sommet de la chaîne de la Forêt-Noire (gr.-duché de Bade), sur la rive gauche du Neckar; 566 mètres d'altitude. C'était là qu'en plein air les antiques électeurs d'Allemagne choisissaient, entre eux, l'empereur.

Kœnigswart, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]); 2.128 hab. Château du prince de Metternich. Sources minérales; établissements hydrothérapiques.

Kœnigswinter, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Cologne]), sur la rive droite du Rhin, dans une belle situation, au pied du Drachenfels (Siebengebirge); 3.303 hab. Carrières, vignobles; fabriques de briques réfractaires. Ruines de l'abbaye de Heisterbach.

Kœnigswusterhausen, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Notte et près de la Dame; 2.334 hab. Brasserie; fabriques de machines, d'ouvrages en corne, de draps.

Kœnleinite (*kèn'-lé*) n. f. Carbure d'hydrogène $C^6 H^4$ ou *cire fossile*, trouvé dans le lignite d'Utznach.

Kœnnern, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Merseburg]); 4.921 hab. Fabrique de sucre et de ciment. Tuilerie à vapeur.

Kœppen (Pierre de), publiciste et géographe russe, né à Kharkof en 1793, mort à Karabagh en 1864. Il explora la plus grande partie de la Russie aux points de vue géographique, ethnographique et archéologique, remplit des fonctions administratives et devint membre de l'académie de Pétersbourg. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Carte ethnographique de la Russie d'Europe* (1851), et *Matériaux pour l'histoire de la civilisation en Russie* (1827); *Taurica* (1840); *les Forêts et le Volume des eaux du bassin du Volga* (1841); *Voyage statistique dans le pays des Cosaques du Don* (1852); etc.

Kœpping (Karl), graveur allemand, né à Dresde en 1848, élève de Waltner. Il a pris part aux Salons de Paris depuis 1879. Citons de lui : des *Paysages*, d'après J. Van Beers; *Lucrèce*, d'après Rembrandt, et *François Ier*, d'après le Titien; *Sainte Marie l'Égyptienne agenouillée devant son tombeau*, d'après Ribeira; *l'Atelier de Ch. Munkacsy*, d'après Munkacsy, et le portrait du *Connétable de Bourbon*, d'après Rembrandt; *Rôdeurs de nuit*, d'après Munkacsy, et *Froufrou*, d'après G. Clairin; *le Matin*, d'après Jules Breton, puis *the Cottage Door* et *the Market cart*, d'après Gainsborough; *le Mont-de-Piété*, d'après Munkacsy. Il faut aussi rappeler *les Syndics des Drapiers*, d'après Rembrandt, et *le Christ au calvaire*, d'après Munkacsy, etc.

Kœrlin, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Kœslin]), au confluent de la Ratüe et de la Persante; 3.128 hab. Forges et fonderies de fer. Fabrique de ciment.

Kœrmend, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Eisenburg]), sur le Raab, affluent du Danube; 15.334 h. Château du prince Batthyany. Fabrique de café indigène.

Kœrner (Chrétien-Godefroi), littérateur allemand, né à Leipzig en 1756, mort à Berlin en 1831. Après avoir occupé, de 1781 à 1815, diverses fonctions judiciaires en Saxe, il entra au service de la Prusse et fut, jusqu'à sa mort, conseiller d'État attaché au ministère de l'instruction publique. Il est surtout connu comme père du poète Théodore Kœrner et comme ami de Schiller. Celui-ci passa deux années (1785-1787) chez Kœrner et y composa son *Don Carlos*. La correspondance entre les deux amis, publiée en 1847, témoigne de la sûreté du goût et de l'étendue des connaissances de Kœrner. Il a fait paraître une excellente édition des œuvres de Schiller, précédée d'une biographie du poète.

Kœrner (Théodore), poète allemand, fils du précédent, né à Dresde en 1791, mort à Gadebusch en 1813. Il montra de bonne heure beaucoup de goût pour le dessin, la musique et surtout la poésie. Schiller, l'ami de son père, exerça sur lui une très grande influence. Kœrner alla poursuivre ses études à l'académie des mines de Freiberg, où il resta deux ans (juin 1808-juin 1810), puis fréquenta l'université de Leipzig (1810). Mais il se laissa entraîner à une vie dissipée, et, à la suite d'un duel, il dut s'enfuir et se réfugia à Berlin (1811). Kœrner composa une série de pièces qui obtinrent à la scène un très vif succès et lui valurent le titre de « dramaturge » du Burgtheater (1813). Les principales sont : *la Fiancée, le Domino vert, le Veilleur de nuit*, comédies; *Toni, Zriny, Rosamonde, Hedwig, Joseph Heyderich*, drames. Toutes ces pièces, et quelques autres encore, furent composées dans le court intervalle de dix-huit mois; elles témoignent d'un véritable talent dramatique. Une carrière assurée et brillante s'ouvrait devant lui. Kœrner quitta tout pour répondre à l'appel de l'Allemagne, qui se soulevait contre Napoléon. Il s'engagea dans le corps franc des chasseurs de Lutzow (1813). Cinq mois après, il était tué dans un obscur combat, près de Schwerin (Mecklembourg). En même temps poète et soldat, il exprimait son enthousiasme patriotique dans une série de poésies lyriques (*Lyre et épée*), d'une inspiration noble et grave, où il chantait avec des accents presque religieux sa haine farouche de l'oppresseur et son ardent amour de la patrie.

Kœrner.

Kœrting (Gustav), romaniste allemand, né à Dresde, en 1845. En 1892, il devint professeur ordinaire de philologie romane à Kiel. Citons, parmi ses nombreuses et importantes publications : *les Sources du roman de Rou* (1867); *Histoire de la littérature italienne pendant la Renaissance* (1878-1884); *Encyclopédie et Méthodologie de philologie romane* (1884-1888); *Précis d'histoire de la littérature anglaise* (1887); *Encyclopédie et méthodologie de philologie anglaise* (1888); *Lexique latin-roman* (1890-1891); *Morphologie de la langue française* (1893); etc.

Kœs (Frédéric), en latin **Kosius**, mathématicien danois, né à Sleswig en 1684, mort à Kiel en 1766. Après avoir parcouru la Hollande et l'Angleterre, il se rendit à Berlin, professa le génie et l'artillerie à Rendsbourg, et

devint, en 1721, professeur de mathématiques à l'université de Kiel. Nous citerons de lui : *De analysi æquationum differentialium* (1715); *De superficiebus geometricis earumque generibus, proprietatibus, etc.* (1749) : *De corporibus dissimilaribus et præcipue quantitatibus quæ illis accedunt* (1754); *De ratione proficiendi geographiam mathematicam* (1721); *De situ loci geographici diversis modis determinando* (1746); *De periodica anni solaris intercalatione* (1724); *Chronologiæ historicæ subsidia mathematica* (1748); etc.

Kœsen, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Mersebourg, cercle de Naumbourg]), dans la vallée de la Saale; 2.512 hab. Commerce de bois. Vignobles. Eaux minérales, connues depuis le XVIIe siècle.

Koesfeld ou **Coesfeld**, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Munster]), sur la Berkel, sous-tributaire du Zuyderzée; 5.614 hab. Château qui était la résidence des princes-évêques de Munster. Maroquinerie. Château de Varlar, résidence du prince de Salm-Horstmar.

Kœslin. Géogr. V. Cœslin.

Kœthen. Géogr. V. Cœthen.

Kœtz (Ralof), peintre hollandais, né et mort à Zwoll (1655-1725). Elève de Gérard Terburg, il fut surtout un portraitiste éminent. On cite surtout ses portraits de Guillaume III, roi d'Angleterre, et du pensionnaire Hoornbeck. Il aurait exécuté près de cinq mille portraits. Il avait habité successivement la Frise, la Gueldre, La Haye et l'Angleterre. Kœtz était aussi un musicien distingué.

Kœtzschenbroda, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle et distr. de Dresde]), sur la rive droite de l'Elbe; 4.523 hab. Nombreuses villas. Vignobles; asperges renommées.

Kœvorden ou **Cœvorden**, ville et place forte des Pays-Bas (prov. de Drenthe), sur l'Aa, affluent de la Vechte, tributaire du Zuiderzée; 3.000 hab. Manufacture de coton.

Koff n. m. Bâtiment hollandais qui porte un grand mât et un mât de misaine, avec des voiles inférieures qui sont à baleston, et des voiles supérieures qui ne sont que des huniers.

Koff.

Kôfou, ville de l'empire du Japon, dans la grande île de Nippon, ch.-l. du ken de Yamanasi (prov. de Kaï), à 110 kil. O. de Tôkiô; 32.000 hab. Le Fouzi-Yama domine au S. la *plaine de Kôfou*. Filature de soie; commerce de raisins et de vins.

Kohat, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab [prov. de Poïchaver]), à 60 kil. S. du chef-lieu; 27.000 hab. Kohat s'élève, sur la rivière du même nom (affluent de droite de l'Indus), à la base orientale des monts Séfid-Koh, Belles mosquées. La vallée jouit du climat le plus agréable. — Le district compte 145.000 hab. sur 7.350 kilom. carr.; le sol est montagneux; gisements de sel gemme, soufre, pétrole. Culture du blé, orge, maïs.

Koheul n. m. Ethol. V. kohol.

Koh-i-Baba [ou *le Père des monts*] (nom perse), massif de l'Afghanistan, prolongement occidental de l'Hindou-Koh, à l'O. de Caboul, aux origines de l'Hilmend, du Caboul et d'affluents gauches de l'Amou. Point culminant 5.486 mètres.

Koh-i-noor ou **Kohinor** (n. indien signif. *Montagne de lumière*), n. m. Diamant célèbre qui, après avoir appartenu au Grand Mogol, puis au roi de Lahore, Runjet-Sing, fait maintenant partie des diamants de la couronne d'Angleterre. (Son poids, avant la taille, était de 800 carats; la taille, accomplie maladroitement par un joaillier vénitien, l'a réduit à 279 carats; il n'en est pas moins évalué à une cinquantaine de millions.)

Koh-i-noor.

Kohistan. Géogr. V. Kouhistan.

Kohl (Jean-Georges), écrivain et voyageur allemand, né et mort à Brême (1808-1878). Après avoir parcouru une partie de l'Europe, il se rendit, en 1854, pour recueillir des documents sur l'histoire de la découverte de l'Amérique, aux Etats-Unis, où il fut chargé, par le *Coast survey Office*, d'écrire une histoire de la découverte des côtes des Etats-Unis et une histoire des recherches faites dans le Gulf-Stream. A son retour en Allemagne, il devint bibliothécaire de la ville de Brême (1858). Citons, parmi ses nombreux écrits : *Voyages dans l'intérieur de la Russie et de la Pologne* (1841); les *Provinces germanico-russes de la mer Baltique* (1841); les *Iles des duchés de Slesvig-Holstein et leurs habitants* (1846); *Observations sur les rapports de la nationalité et de la langue allemandes avec la nationalité et la langue danoises, dans le duché de Slesvig* (1847); *l'Homme et l'Influence qu'exerce sur lui le sol qu'il habite* (1841); *Histoire de la découverte de l'Amérique* (1861), à laquelle se rattache la publication d'une vieille mappemonde portugaise (1855), et des *Deux plus anciennes cartes générales de l'Amérique* (1860); *Histoire de la découverte du Maine* (1869); *Histoire des voyages de découvertes et de la navigation dans le détroit de Magellan* (1877); etc. — Sa sœur, Ida **Kohl**, née en 1814, mariée en 1846 au comte Hermann de Baudissin, a publié, avec son frère, des *Esquisses anglaises* (1845) et, seule, *Paris et les Français* (1845).

Kohljanowitz, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Czaslau]); 2.035 hab. Distillerie.

Kohlrausch (Rudolf Hermann Arndt), physicien allemand, né à Gœttingue en 1809, mort à Erlangen en 1858. Il a construit un électromètre, et publié, dans les « Annales de Poggendorff », des travaux importants *Sur la théorie de la pile, Sur l'état résiduel de la bouteille de Leyde*. C'est dans un de ces mémoires : *Electrodynamischen Massbestimmungen* (1857 [en collaboration avec Weber]) que se trouve indiquée la théorie qui porte son nom.

Kohlrausch (Frédéric), physicien allemand, fils du précédent, né à Rinteln en 1840. Il a surtout étudié les courants électriques; il a mesuré la résistance à la conductibilité de beaucoup de liquides, en particulier des solutions, et il a trouvé la relation entre cette résistance et les phénomènes de l'électrolyse. Son ouvrage *Guide de physique pratique* (1870), exposé résumé des principales méthodes de mesure usitées en physique, souvent traduit, sert de guide dans la plupart des laboratoires de physique. On lui doit, en outre, de nombreux mémoires, publiés dans les recueils scientifiques allemands et, de plus : *Uber den absoluten elektrischen Leitungswiderstand des Quecksilbers* (1888).

Kohol, Koheul ou **Khôl** n. m. Substance noirâtre, dont les Orientaux frottent leurs sourcils et leurs paupières. || On écrit aussi cohol.

— Encycl. Le *kohol* est une poudre onctueuse, provenant de la carbonisation incomplète de diverses substances grasses, additionnées, ou non, d'essences parfumées. Il en existe une foule de modes de préparation. Le kohol s'applique à l'aide d'une petite tige de bois préalablement humectée. Il existe aussi un *kohol* liquide, sorte d'encre de Chine liquide, qui s'applique au pinceau. Il est moins brillant et moins facile à employer que le premier. Le kohol donne aux yeux de l'éclat et de la langueur.

Koholo.

Koholo n. m. Grande trompette droite, en usage dans les Indes et mesurant 1m,65.

Koïbals, tribu samoyède, qui vit sur le haut Iénisséi. — *Un* Koïbal.

— Encycl. Ethnol. Les *Koïbals* ont la face ronde et plate des véritables Mongols; ils parlent un idiome turc. Ils ont embrassé le christianisme.

Kojalowicz (Adalbert), historien et jésuite lithuanien, né en Lithuanie en 1609, mort à Wilna en 1677. Il professa la théologie à l'académie de Wilna, devint, en 1654, recteur du collège de cette ville et, enfin, recteur de l'académie. On lui doit, entre autres ouvrages : *Historia Lithuaniæ, pars prior, de rebus Lithuanorum ante susceptam christianam religionem, libri novem* (1650); *Historiæ Lithuaniæ pars altera seu De rebus Lithuanorum a conjonctione Magni Ducatus cum regno Poloniæ, ad unionem eorum dominiorum, libri octo* (1669); etc.

Kojetein, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Prerau]), sur la Hanna, affluent de la March.; 5.605 hab. Fabrique de sucre.

Kojiki (*Kodjiki*, « Récits des choses anciennes »), le document le plus ancien que nous possédions sur les origines du Japon.

— Encycl. C'est une compilation systématique d'antiques traditions nationales, depuis la création du monde et la naissance des grands dieux du Shintô jusqu'au règne de l'impératrice Souikô (593 de notre ère), réunies et contrôlées, dit-on, par l'empereur Temmou-Tennô (673-686), qui en aurait confié la version authentique à la mémoire prodigieuse d'une personne de sa cour, nommée Hiyéda-no-Aré, de laquelle la reçut, vingt-cinq ans plus tard, le lettré Yasoumaro, chargé d'en faire la rédaction définitive par l'impératrice Gemmiô (708-714). Cette rédaction fut terminée en 712; elle a été imprimée pour la première fois en 1644 et, depuis lors, a eu de nombreuses éditions.

Kojima Tanakori, personnage japonais du commencement du XIVe siècle de notre ère. Partisan de l'empereur Go-Daïgo, il prit une part active à la restauration du pouvoir impérial et à la chute des Hojo. Le papier-monnaie émis en 1877 le représente écrivant sur un arbre pour soutenir le courage de Go-Daïgo, que les Hojo emmènent en captivité.

Kokel. Géogr. V. Küküllö.

Kôken, impératrice du Japon, qui régna de 749 à 758 de notre ère. Elle abdiqua en faveur de son cousin Junnin-Tennô, puis, sous l'influence du bonze Dôkio, le détrôna bientôt et reprit le pouvoir, de 765 à 769. Très dévote, elle aurait fait fabriquer un million de petites pagodes, renfermant chacune une prière imprimée. Si le fait est vrai, c'est une date pour les débuts de l'imprimerie.

Kokiou n. m. Violon japonais, dont la caisse sonore est formée d'un cadre de bois recouvert de parchemin sur les deux ouvertures formant dos et table. (Le manche, très élégant, porte quatre chevilles destinées à tendre quatre cordes de soie. L'archet est curieux : il est formé d'une baguette de 1m,10 de long, recourbée vers sa partie supérieure, où s'attache une mèche de crin noir.)

Kokiou.

Kokomo, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Howard, sur le Wild-Cat-River, affluent gauche du Wabash; 4.000 hab.

Kokoone n. f. Genre de célastracées évonymées, comprenant de grands arbres à feuilles opposées, à fleurs en cymes axillaires, dont on connaît deux espèces, de l'Inde.

Kokoubou, ville du Japon (île de Kiousiou [prov. d'Osoumi, ken de Kagosima]) près de la baie de Kagosima; 17.145 hab. Tabac estimé.

Kokoura, ville du Japon (île de Kiousiou [prov. de Bouzen, ken de Foukouoka]), sur le détroit de Simonoséki; 15.006 hab. Port envasé.

Kokscharowite n. f. Substance appartenant au genre amphibole, variété de *trémolite*.

Koksoak, fleuve du Dominion canadien (Labrador [territoire d'Oungava]), qui part du lac Caniapuscaw, long de 70 kilomètres, court vers le N., reçoit une foule d'émissaires de lacs, tombe en cascades et finit dans la baie d'Oungava (détroit d'Hudson). La marée remonte le Koksoak pendant 110 kilomètres sur 800.

Koku (*ko-kou*) n. m. invar. Mesure japonaise, employée pour les grains, équivalente à 180 litres environ. (Les revenus des *daimios* et le traitement des fonctionnaires étaient jadis évalués en *koku* de riz.)

Kokum (beurre de). V. garcinie.

Kol n. m. Grand filet ressemblant à une senne de mer, que les Hollandais traînent à la remorque pour prendre les morues.

Kol, nom d'un peuple de l'Hindoustan.

— n. m. Idiome de ce peuple : *S'exprimer* en kol.

— Encycl. L'origine des *Kols* est inconnue. Ceux de l'Ouest, les Bhil, les Mena, parlent l'hindi et le marathi, idiomes indo-européens; ceux de l'Est, les Kolarians ou Kolariens, dont le nombre est évalué à 2 millions, ont conservé leur ancienne langue, de type agglutinant, qui offre une certaine ressemblance avec celle des Shans (Indo-Chine). Le kol comprend plusieurs dialectes : moundari, santhal, ho, korwa, etc.

Kola ou **Cola** n. m. Bot. Genre de malvacées, tribu des sterculiées.

— Encycl. Bot., pharm. et thérap. Les *kola*, très voisins des *sterculia*, habitent l'Afrique tropicale, où ils sont représentés par une douzaine d'espèces. Leurs fleurs sont polygames et apétales, leurs carpelles indépendants et même ouverts avant leur maturité. Leurs graines sont exalbuminées. Celles du *kola acuminata*, arbre ayant le port du châtaignier et de 10 à 20 mètres de haut, sont connues sous le nom de *noix de kola*; elles ont un pouvoir excitant supérieur à celui du café et du thé, et dû à la forte proportion de *caféine* qu'elles contiennent, concurremment avec le *rouge du kola*, mélange d'alcaloïdes qui agissent sur le système musculaire, alors que la caféine n'agit que sur le système nerveux. Depuis longtemps, les indigènes de l'Afrique tropicale les emploient pour soutenir leurs forces; la thérapeutique moderne considère la kola comme un antidéperditeur des forces très efficace; fraîche, elle contient une huile à propriétés excitantes, qui augmente encore son action et qui est détruite par la dessiccation. On en fait une *poudre*, une *alcoolature*, une *teinture*, un *extrait alcoolique*, un *vin*, un *saccharure*.

Kola; *a*, fruit; *b*, noix de kola.

Kola, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Arkhangelsk), ch.-l. de district, au milieu d'une contrée âpre et sauvage, non loin de l'embouchure de la petite rivière de son nom dans une baie de la mer Glaciale; 700 hab., généralement pêcheurs de baleines, de morses et de requins. Très ancien entrepôt de pêche, que, dès le XIVe siècle, utilisaient les navigateurs norvégiens, et où venaient commercer les Russes. Près de la ville, toute en bois, s'élevait un fort, que les Anglais brûlèrent pendant la guerre de Crimée (1854).

Kola (péninsule de), large presqu'île de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangelsk), dans l'océan Glacial arctique, séparée de la terre par un seuil lacustre qui joint le *fjord de Kola*, prolongeant la rivière du même nom, et l'extrémité la plus septentrionale de la mer Blanche. C'est un plateau granitique, modérément élevé (400 à 500 m.), coupé de courtes collines qui prolongent le Fiamark norvégien, et, dans la plus grande partie de son étendue, entamé de vallées peu profondes et de larges conques où se développe le tapis tremblant du *toundra*. La presqu'île reste inhabitée dans l'intérieur, mais se peuple de villages russes, sur le littoral de la mer Blanche. Sur la côte septentrionale, au contraire, la population de pêcheurs (2.000 ou 3.000 hab.) est à peu près entièrement laponne. A Kola, au pied du fjord du même nom, réside « l'administration » de la péninsule, qui forme un district du gouvernement d'Arkhangelsk.

Kolapour, Kolhâpour ou **Colapour**, principauté et ville de l'Inde, dans le Deccan occidental, tributaires de l'empire anglais. La principauté, enclavée dans la présidence de Bombay, occupe, des Ghâtes occidentales à la rive droite du Krichna, une superficie de 7.195 kil. carr; 802.000 hab. A l'Ouest, les montagnes, couvertes de superbes forêts, recèlent des minerais de fer et des carrières de basalte; à l'Est, la plaine, bien arrosée (lac de Rankala), produit riz, millet, canne à sucre, coton, tabac, safran. Protectorat britannique, depuis 1811. La capitale est située à 102 kilom. S.-E. de Sattara, dans le bassin du Krichna; 40.000 hab.; bazar très fréquenté.

Kolar, ville de l'Inde, dans le Mysore, à 59 kil. N.-E. de Bangalore, capit. du royaume, près de la rive droite du Palar; 10.000 hab. Ch. de f. de Madras à Bangalore. Fabrication de couvertures de laine (*kamblis*); culture du ver à soie. — Le *district de Kolar* compte, pour 6.674 kil. carrés, 620.000 hab. Culture du riz et du sorgho.

Kolatier (*ti-é*) n. m. Nom donné quelquefois à l'arbre qui produit la noix de kola.

Kolau (*lo*) ou **Kolo**, petite plaine de la Russie d'Europe (Pologne), à 4 kilom. de Varsovie. La noblesse polonaise s'y réunissait pour l'élection des rois.

Kolbe (Pierre), voyageur et naturaliste allemand, né à Dorlas (Bavière) en 1675, mort en 1726. Chargé, en 1704, de se rendre au cap de Bonne-Espérance pour y faire des observations astronomiques et des recherches sur l'histoire naturelle, Kolbe demeura jusqu'en 1712 dans cette colonie hollandaise. On a de lui différents ouvrages, dont le plus important est un *Voyage au cap de Bonne-Espérance* (1719), dont un abrégé a été publié en français, sous le titre de : *Description du cap de Bonne-Espérance* (1741).

Kolbe (Adolphe-Guillaume-Hermann), chimiste allemand, né à Elliehausen, près de Gœttingue, en 1818, mort à Leipzig en 1884. Il se livra à des recherches sur les propriétés électriques de plusieurs combinaisons organiques, recherches qu'il compléta plus tard à Marbourg, et dont il publia les résultats dans les « Annales de chimie », de Liebig (1849). De retour en Allemagne, il collabora à la rédaction du *Dictionnaire portatif de chimie*, de Liebig et de Wœhler. Lorsque Bunsen eut quitté Marbourg, Kolbe

devint professeur de chimie à l'université de cette ville (1851), et il quitta cette chaire, en 1865, pour aller enseigner à Leipzig. On lui doit la découverte de la transformation de l'acide phénique en coralline (en collaboration avec R. Schoenitt), d'une méthode pour la préparation artificielle de l'acide salicylique en grande quantité (1873), ainsi que des propriétés antiseptiques de cet acide. Nous citerons de lui : *Manuel détaillé de chimie organique* (1854-1863); *le Laboratoire de chimie de l'université de Marbourg* (1865), recueil des travaux qu'il a exécutés dans cette ville de 1859 à 1865; *le Laboratoire de chimie de l'université de Leipzig* (1872), où il donne le relevé des travaux qu'il y a accomplis et la description de cet établissement, considéré comme un modèle du genre; *Traité sommaire de chimie inorganique* (1877); *Traité sommaire de chimie organique* (1879). Depuis la mort d'Edmann (1869), il dirigeait la rédaction du « Journal de chimie pratique ».

Kolberg ou **Colberg**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie, régence de Cœslin]), à 4 kilom. de la Baltique, sur la Persante; 17.100 hab. Pêcheries et salines, fonderies, filatures, marché de grains, petit port d'estuaire assez actif. C'est surtout une place forte, bien protégée par les marais de la Persante et d'une certaine importance pour les communications entre Dantzig et Stettin. Aussi a-t-elle soutenu trois sièges contre les Russes (guerre de Sept ans) et un siège contre les Français (1807).

kölbingite (*jit'*) n. f. Variété de hédenbergite.

Kolbitz, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Magdebourg]); 2.200 hab. Scieries à vapeur.

Kolbuszowa, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district, sur le Leg, affluent de la Vistule; 3.072 hab. Commerce de bois.

Kölcsey (François), poète, critique et orateur hongrois, né à Szö-Demeter en 1790, mort à Cseke en 1838. Élu député à la Diète de 1832, il se distingua par son esprit libéral. Kölcsey se rattache à *l'école classique* de Karinczy. Le triste état de son pays a inspiré à son âme mélancolique des accents navrants. Il a introduit dans la poésie hongroise la ballade et la romance littéraires. Sa poésie, *les Siècles orageux de la nation magyare*, est devenue hymne national. Ses *Éloges* de Kazinczy et de Berzsenyi s'inspirent des meilleurs modèles français.

Kolding, ville de Danemark, sur la côte orientale du Jutland, à l'origine d'un fjord étroit qui s'ouvre sur le Petit-Belt; 10.000 hab. Étoffes de laine. Ruines d'un vieux château royal brûlé en 1808.

Kolditz. Géogr. V. Colditz.

Koléa ou **Coléa** (en arabe *le Fortin, le Petit Château*), comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 40 kilom. d'Alger, près de la mer; 5.667 hab. Gracieusement étagée sur les pentes du Sahel, dominant la vallée du Mazafran et la plaine de la Mitidja, Koléa est séparée de la mer par des hauteurs couvertes de jardins et de vignes. Excellents vins. Mosquée de Sidi-Embarek, convertie en hôpital militaire; beau jardin des Zouaves, dont Koléa a été le berceau.

kolenda (*lin* — du lat. *kalendæ, festa kalendarum*, fêtes des calendes, qui correspondaient au commencement de l'année nouvelle) n. m. Sorte de chant populaire, en Pologne et en Roumanie.

— Encycl. En Pologne, le *kolenda* est un cantique correspondant aux noëls français. Le kolenda débute par une sorte d'invocation symbolique à la feuille d'un végétal quelconque : ainsi, la feuille du chêne est l'emblème de la force; celle du muguet, l'emblème de la grâce. Chez les Roumains, le mot « kolenda » désigne aussi des cantiques de Noël, mais il a, en outre, un sens plus étendu et désigne un chant populaire; tel le célèbre *Chant du Pruth*.

Kolga (n. pr.) n. f. Planète télescopique, n° 191, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1878.

Kolgouiev. Géogr. V. Kalgouev.

Kollar (Jean), poète tchèque, né à Mossocz (Hongrie) en 1793, mort à Vienne en 1852. Le gouvernement autrichien l'appela à Vienne, où il devint professeur à l'Université. Panslaviste dans l'âme, il devint un des promoteurs les plus ardents de la renaissance littéraire tchèque. Ses *Poésies* parurent dès 1821; son poème le plus célèbre : *Slavy dcera* (la Fille de la gloire), successivement augmenté, compte six cent vingt-deux sonnets. On lui doit, en outre : *Recueil de chansons populaires slovaques* (1823-1827); plusieurs travaux archéologiques qui montrent plus d'imagination que de critique : tels *la Déesse Slawa, l'Ancienne Italie slave*. Ses *Rapports littéraires entre les races et les dialectes de la nation slave* (1837) excitèrent l'attention universelle.

Koller (François, baron de), général autrichien, né en 1767. Il fit campagne, en 1792, dans le corps d'armée de Clerfayt. Colonel en 1805, il sortit d'Ulm avec son régiment et sut se soustraire à la capitulation de Mack. En 1809, à la bataille d'Aspern, il repoussa une formidable attaque de douze régiments de cuirassiers français, et fut promu au grade de général major. Il fut, en 1814, un des commissaires chargés de conduire à l'île d'Elbe Napoléon, à qui il montra les plus grands égards. Il fut plus tard intendant général de l'armée envoyée à Naples pour réprimer l'insurrection qui venait d'y éclater en 1821.

kollerie (*rî*) n. f. Genre de portulacacées aizoïdées, comprenant de petits arbustes à feuilles opposées, parfois alternées et non stipulées. (On en connaît dix-sept espèces, de l'Afrique centrale.)

Kollin ou **Neu Kolin**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Czaslau]), ch.-l. de district, sur l'Elbe; 13.000 hab. Nœud de chemins de fer important. Belle église gothique du xiv° siècle. Industrie active : distilleries, fabriques de calicots. Le 18 juin 1757, pendant la guerre de Sept ans, bataille gagnée sur le roi de Prusse Frédéric II par le maréchal autrichien Daun, et dont le résultat fut la levée, par les Prussiens, du siège de Prague, et la perte de la Bohême. — Le *district de Kollin* a 493 kilom. carrés et 67.000 hab.

Kolno ou **Skolnus** (Jean de), navigateur polonais de la seconde moitié du xv° siècle, né près de Varsovie. Il fut chargé, par le roi de Danemark Christian Ier, de plusieurs voyages d'exploration, visita les côtes de Norvège, le Groenland, et découvrit, en 1478, le Labrador.

kolo (*cercle*) n. m. Danse nationale des Serbes. Les danseurs, se tenant par la main, par les épaules ou par la ceinture, se rangent d'abord sur une ligne; puis, en suivant le *kolovodja* (conducteur du kolo), ils forment des figures géométriques variées.)

Kolo, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Kalisz]), sur la Warta, tributaire de l'Oder; 10.000 hab.

Koloche (russe *Koljuzi*), personne née sur les côtes de l'Alaska ou qui habite ce pays. — *Les* Koloches. || On dit aussi Kolouche, Kalouche, et, moins exactement, Goloutche.

— Adjectiv. : *Les idiomes* koloches.

— n. m. : *S'exprimer en* koloche.

— Encycl. Ethnogr. et linguist. Les Russes désignent sous le nom commun de *Koloches* les diverses peuplades d'Indiens qui habitent la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, en particulier les Tlinkit. Il existe plusieurs idiomes koloches, correspondant aux différentes tribus. D'une manière générale, le koloche présente le type ordinaire des langues américaines, sauf pour le verbe, dont la structure est plutôt celle des langues hyperboréennes : il se forme, en effet, à l'aide de suffixes, qui font corps avec les thèmes des pronoms personnels.

Kologrif, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvernement de Kostroma, sur l'Amdja, tributaire gauche du Volga; 2.600 hab. — Le district, très boisé, a 12.972 kil. carr. et 113.000 hab.

Kolokol (le) ou *la Cloche*, journal russe, fondé à Londres, en 1857, par Hertzen et Ogareff. — Cette feuille, qui demandait des réformes libérales, l'émancipation des paysans, la décentralisation des provinces, etc., circula clandestinement en Russie, pénétra partout, même dans le cabinet du tsar, et eut une influence considérable jusqu'en 1863. Elle cessa de paraître en 1865, reparut en français à Genève en 1868, mais sans succès, puis disparut.

Kolomea ou **Colomea**, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Pruth supérieur, au pied du versant septentrional des Karpathes; 30.235 hab. Raffinerie de pétrole.

Kolomna, ville de la Russie centrale, chef-lieu de cercle du gouvernement de Moscou, sur la Moskova, qui y boit la Kolomenka et se perd peu après dans la gauche de l'Oka; 21.000 hab. Ville industrielle, des plus anciennes de Russie, détruite quatre fois par les Tartares. — Le district a 2.118 kilom. carr. et 113.000 hab.

Kolontaj ou **Kollontay** (Hugo), littérateur polonais, né dans le voïvodat de Sandomir en 1750, mort à Varsovie en 1812. Il fut nommé, en 1744, chanoine de la cathédrale de Varsovie, puis il devint membre de la commission de l'instruction publique et s'appliqua à réformer l'académie de Cracovie, dont il fut recteur en 1782. De retour à Varsovie, il occupa les fonctions de vice-chancelier de la couronne, et fut l'un des auteurs de la constitution du 3 mai 1791. Au moment du dernier partage de la Pologne, il se réfugia à l'étranger et ne rentra dans son pays qu'après la paix de Tilsit (1807). On a de lui : *Recueil des écrits relatifs à la réforme des écoles* (1777); *Lettres à Stanislas Malachowski, grand référendaire du royaume* (1788); *Discours* (1791); *État de l'instruction publique*, œuvre posthume (1842).

Kolosz, **Kolos** ou **Kolozs**, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Kolosz]); 3.592 hab. Gisements de sel qui n'ont pas encore été exploités. — Le *comitat de Kolosz* a 5.149 kilom. carr. et 230.000 hab.

Koloszvar, **Kolozsvar** ou **Klausenbourg** (la *Clus* des Roumains), ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), ch.-l. du comitat de *Kolosz*, sur le Kis-Szamos, l'une des branches du Szamos, sous-affluent du Danube par la Tisza; 30.000 hab. Véritable capitale, centre intellectuel, social, artistique des Hongrois transylvains. Vieille enceinte, avec tours carrées. Maison où naquit Mathias Corvin. Église catholique de 1414. Bâtie sur l'emplacement de *Napoca*, colonie romaine.

kolotome (du gr. *kôlon*, membre, et *tomê*, section) n. m. Instrument propre à hacher la viande et les légumes.

Kolowrat, famille de Bohême, qui prit, dès le xiv° s., une part active à la vie politique et militaire du pays. Deux branches de cette famille existent encore : les Kolowrat-Krakowsky et les Kolowrat-Liebsteinsky. Les membres les plus remarquables sont les suivants :

Kolowrat-Krakowsky (Léopold, comte de), homme d'État autrichien (1726-1809). Il fut, pendant plusieurs années, ministre de l'intérieur et devint grand chancelier de Bohême.

Kolowrat-Krakowsky (Jean-Charles, comte de), feld-maréchal autrichien (1748-1816). Colonel, il se distingua, en 1788, à l'assaut de Belgrade, s'empara de l'artillerie turque et força la citadelle à capituler. Feld-maréchal lieutenant et commandant de l'artillerie sous Clairfayt, pendant les premières campagnes de la Révolution française, il protégea, à Wagram, la retraite de l'armée autrichienne; il fut, peu après, promu feld-maréchal.

Kolowrat-Liebsteinsky (François-Antoine, comte de), homme d'État autrichien (1778-1861). Burgrave suprême de la Bohême, il fonda à Prague, en 1818, le musée national tchèque. L'empereur François le nomma, en 1826, ministre d'État et de cabinet. Il resta aux affaires sous Ferdinand Ier, et se retira en 1848.

Koltsov (Alexieï Vassilievitch), poète russe, né et mort à Voronège (1809-1842). Fils d'un marchand de bestiaux, il fréquenta pendant trois ans l'école primaire du district, puis, tout en gardant les troupeaux de moutons de son père, il lut les poètes russes et s'adonna lui-même à la versification. Il est le véritable créateur de la poésie populaire russe. Ses *Doumi* (« Méditations ») sont d'une tristesse poignante et d'un grand souffle poétique.

Koltzov-Massalsky. Biogr. V. Dora d'Istria.

Kolpino, ville de la Russie (gouv. de Saint-Pétersbourg), sur l'Ijora, tributaire de la Neva; 5.000 hab. Grands établissements industriels.

Kolva, rivière de la Russie orient. (gouv. de Perm). La Kolva naît au versant ouest de l'Oural, haut ici de 1.517 m., non loin des origines de la Petchora, et se perd dans la Vichéra, sous-affluent gauche du Volga par la Kama; 395 kilom.

Kolyma ou **Kolima**, fleuve de l'Asie russe (Sibérie orient. prov. d'Iakoutsk). Le Kolyma commence au versant nord des Stanovoï, parallèles à la mer d'Okhotsk, coule vers le N.-E., passe à Verkhneé-Kolymsk, franchit le cercle polaire arctique et se perd dans l'océan Glacial par les trois branches d'un delta de 100 kilomètres de long.

Kolyvan, ville de l'Asie russe (Sibérie [gouv. de Tomsk]), sur l'Obi; 20.000 hab. Station du Transsibérien. Grand marché agricole.

Kolyvan, lac de l'Asie russe (Sibérie mérid. [gouv. de Tomsk]), dans les *monts de Kolyvan*, pittoresque chaîne détachée de l'Altaï; petit, mais profond, dans une région granitique où abondent les mines de cuivre et roches précieuses : jaspes, marbres, quartz, porphyre, serpentines; or et argent.

Kôm. Géogr. V. Koum.

Komadougou ou **Komadougou-Ouaoubé**, rivière du Soudan central, dans les territoires anglais du Niger. Elle naît dans le Sokoto, au S.-E. de Kano, et coule vers le N.-E. Elle traverse Katagoum, pénètre dans le Bornou, où elle reçoit, à gauche, la rivière de Thaba et plusieurs grands affluents, et se jette dans le lac Tchad, au S. de Barroua. Cours 800 kilom. environ.

Komans ou **Cumans**. Ethnogr. V. Comans.

Komarno, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Rudki]), sur un petit lac poissonneux qui s'écoule dans le Dniestr; 5.239 hab. Victoire des Polonais sur les Turcs, en 1524 et en 1695.

Komarof (Aleksander Visarionovitch), général russe, né en 1832. Il fit la campagne de Hongrie (1849), et fut envoyé, en 1856, dans le Caucase, où il fut gouverneur du Daghestan méridional et du district de Mengishlak (1869). Il fit ensuite partie de l'état-major du grand-duc Michaïl Nicolaiévitch à Tiflis, et organisa les districts de Kars et de Batoum, cédés par la Turquie en 1878. En 1882, il fut investi du gouvernement du territoire transcaspien, qu'il garda jusqu'en 1890; il s'empara de Merv en 1884, et contribua à la construction du chemin de fer de Samarkande.

Komarom (en allem. *Komorn* ou *Comorn*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat du même nom, sur le bras principal du Danube, au confluent commun du bras septentrional et du Vag, à la pointe sud-est de la grande île de Schütt; 13.076 hab. Important commerce de bois et de céréales. L'ancienne forteresse, bâtie par Mathias Corvin, fut restaurée en 1808. La ville fut assiégée par les Turcs en 1594 et en 1663. En 1848-1849, elle se souleva contre les Autrichiens; assiégée, elle se rendit par une capitulation, le 27 septembre 1849. — Le *comitat de Komarom* a 29.449 kil. carr. et 159.401 hab. Culture des céréales, de la vigne, du tabac, élevage des bestiaux.

Komarzewski (Jean-Baptiste), général et savant polonais, né en 1748, mort à Paris en 1810. Il remplit diverses missions diplomatiques sous Stanislas-Auguste, qui le nomma successivement aide de camp, lieutenant général et directeur des mines en Pologne. On lui doit un *graphomètre souterrain*, destiné à remplacer la boussole dans les mines (1803); *Coup d'œil sur les causes de la décadence de la Pologne* (1807), et une *Carte hydrographique de la Pologne* (1809).

kombé (*kon*) n. m. Nom africain d'un *strophanthus* (strophanthus kombe), dont les graines aplaties, de la forme et de la grosseur d'une graine de frêne, soyeuses et munies d'une hampe de 5 à 6 centimètres de long, sont employées comme toniques du cœur.

Komlos (Nagy ou **Banat-)**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 5.235 hab.

Komlos (Tot-), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bekes]); 9.636 hab. Industrie très prospère.

Komotau, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Saatz]), au pied de l'Erzgebirge, sur un tributaire de l'Eger, affluent de l'Elbe; 13.050 hab. Laminerie; atelier central de travaux pour les chemins de fer de la Bohême; fabriques de papier, de soieries. Aux environs, mines de houille.

komouso n. m. Ordre mendiant de religieux bouddhistes japonais, aujourd'hui supprimé, et qui fut le refuge, pendant plusieurs siècles, des déclassés, des criminels politiques et même de vulgaires bandits.

Komrat, ville de la Russie méridionale (Bessarabie), sur l'Ialpoukh, affluent du Danube; 7.000 hab. Fabriques de draps, poteries.

konak ou **conac** (en turc, *lieu où l'on fait halte*) n. m. Hôtel ou palais qui sert de séjour à un haut fonctionnaire. (Le mot désigne, en Serbie, le palais du roi.)

konakdji ou **conakdji** (du turc *konaktchi*) n. m. En Turquie, Officier qui, dans les voyages des hauts personnages, désigne et fait préparer les logements.

Konakry ou **Conakry**, ch.-l. de la Guinée française (Afrique occid. franç.), dans l'île de la Tumba, à l'embouchure de la Dubreka. L'île est reliée à la terre ferme par un beau pont métallique. Le caoutchouc, le café, l'arachide récoltés dans la Guinée ont leur débouché naturel à Konakry, qui est dotée de vastes bâtiments administratifs et possède de nombreuses factoreries.

Konarski (Stanislas-Jérôme), littérateur et poète polonais, né à Konary (palatinat de Cracovie) en 1700, mort à Varsovie en 1773. Il entra dans l'ordre des piaristes, professa la rhétorique à Varsovie, passa quatre années à Rome, puis alla, en 1729, à Paris, où il se lia d'amitié avec Fontenelle. Très attaché à Stanislas Leczinski, il fit tous ses efforts, en 1733, pour amener la réélection de ce prince au trône de Pologne et l'accompagna ensuite en France, où il habita jusqu'en 1739. Rentré dans son pays, il fonda un collège près de Varsovie. Konarski a laissé des ouvrages remarquables, entre autres : *Volumina legum* (1733-1739), en latin et en polonais; *Des moyens d'introduire des réformes dans les diètes par l'abolition du liberum veto* (1760-1763); *Epaminondas*, tragédie (1744); etc.

Konda, rivière de l'Asie russe (Sibérie occid. [gouv. de Tobolsk]). Elle se perd dans l'Irtych, après avoir rempli plusieurs lacs. Cours 661 kilomètres.

Kondé ou **Kondoa**, station de l'Afrique orientale allemande, dans l'Ousagara, non loin du cours de l'Ouami

Elle fut fondée en 1880, pour le compte de l'Association internationale africaine, par une expédition que dirigeait le Français Blayot. Celui-ci resta cinq ans à la tête de la station. Elle devint ensuite possession allemande.

Kondratowicz (Louis), connu aussi sous le pseudonyme de Louis Syrokomla, poète et écrivain polonais, né à Smolkowo (gouv. de Minsk) en 1822, mort à Wilna en 1862. Il débuta en 1853 par un volume de poésies fort remarquables, intitulé : *Bavardages*. Son poème de *Margier* (1855) passe pour son chef-d'œuvre. On a encore de lui : *la Mort d'Acern* (1856); *le Jour de l'expiation et de la résurrection* (1858); *Sophie*, drame historique (1858); des *Contes en vers* (1860); ses *Poésies de la dernière heure* (1862); la *Traduction des œuvres des poètes polonais-latins* (1851-1852); *Histoire de la littérature polonaise* (1852). Ses ouvrages sont écrits avec beaucoup d'éclat et de charme.

Kong, région de l'Afrique occidentale, où les anciennes cartes plaçaient jadis les *montagnes de Kong*, paraît constituer un simple gradin granitique à forme de plateau, constituant, en arrière des territoires de Libéria et de la Côte d'Ivoire, le faîte de partage entre les bassins du Niger au N., de la Volta et de l'Assinie au S. Son altitude moyenne ne paraît pas dépasser un millier de mètres.

Kong, ch.-l. de cercle de la colonie française de la haute Côte d'Ivoire. Ville bien déchue de son ancienne splendeur. Quand le capitaine français Binger la visita en 1888, c'était le centre commercial le plus important de la boucle du Niger. Elle fut mise à sac par Samory. Le lieutenant Dumas y entra en 1898 et résista pendant treize jours aux assauts de l'armée de Samory, jusqu'au moment où il fut délivré par le commandant Caudrelier. C'est un des grands marchés et, vraisemblablement, des plus anciens du Soudan occidental. Commerce d'indigo, de noix de kola, de sel; tissus de laine. Environ 15.000 hab., Mandés, Kouroubaris, Diaoulas et Ouattaras, tous musulmans.

Kong ou **Koung**, prince chinois et homme d'État illustre, né en 1832, mort en 1898. Il était le sixième fils de l'empereur Tao-Kouang et le frère de l'empereur Hien-Foung. En 1858, il fit partie de la commission chargée de juger le fameux Ki-Yng, qui avait conclu le traité de Naoking avec les Anglais; en 1859, il fut nommé membre du département des affaires coloniales; en 1860, lors de la prise de Pékin par les Anglais et les Français, il fut désigné comme plénipotentiaire pour conclure le traité de Tien-Tsin. L'empereur Hien-Foung s'étant enfui à Jehol, le prince Kong resta seul pour faire face aux alliés. De 1861 à 1891, nous le voyons plusieurs fois dégradé de ses fonctions, mais bientôt réintégré. En 1894, il fut rappelé, comme président du Tsong-li-Yamen, afin d'arranger avec Li-Hung-Tchang les affaires de Corée et prendre des mesures contre les Japonais. Très intelligent, il a été le véritable chef du gouvernement chinois, jusqu'au moment où l'influence de Li-Hung-Tchang est devenue prépondérante.

kongô-réi n. f. Sonnette sacrée qui sert, dans les cérémonies bouddhiques japonaises, à *éveiller l'attention* des Bouddhas et des dieux et à mettre en fuite les démons.

Kongô-satt'a (en sanscrit *Vajra-Sattva* « Celui qui possède la qualité de la foudre [ardeur dévorante] ou du diamant [fermeté inébranlable] », dieu bouddhiste japonais, le premier et le chef des seize grands Bodhisattvas dénommés *Kongôs*. Il est généralement considéré comme une émanation (fils spirituel) du Nioraï Ashikou (Akchobhya), personnification de l'Esprit de Bodhi (*Sagesse suprême*) et de l'Intelligence *Daiyen-kiô-tchi* ou du « Grand miroir circulaire » (la première des quatre Intelligences primordiales des Bouddhas), qui permet de contempler d'un seul regard tous les êtres qui existent dans les trois mondes.

Kongô-Satt'a.

Kongsberg, ville de la Norvège méridionale, à 70 kil. de Christiania, sur le Laagen ou Laagen, tributaire du Skager-Rak; 5.500 h. Fondée en 1624. Fonderie, monnaie, fabrique d'armes, poudrerie. A 6 kilomètres, mines d'argent abondantes.

Koniakary, ville du Kaarta, ancienne citadelle de l'empire toucouleur d'El-Hadj-Omar, prise d'assaut par le colonel Archinard, le 16 juin 1890.

koniaku n. m. Légume japonais, de la famille des aroïdées. || On écrit aussi konnyakou.

— Encycl. Le *koniaku* (conophallus konjah), importé du Japon en 1877, produit des tubercules à chair blanche, à odeur forte, à saveur âcre et brûlante, devenant comestible par un traitement spécial au lait de chaux. Les Japonais en font une sorte de vermicelle et des galettes, et ils en extraient de la colle à papier. Le koniaku peut se cultiver dans les terrains arides. Il se récolte en automne, à la façon des pommes de terre.

Konieh ou **Konia**, ville de la Turquie d'Asie ou Anatolie, ch.-l. d'un vilayet; 30.000 hab. environ. Fabrication et commerce d'étoffes de coton, de cuirs ouvrés, d'ustensiles de cuivre, de tapis. Ville aujourd'hui bien déchue, qui fut l'ancienne *Iconium*, capitale de la Lycaonie, et plus tard la résidence des sultans seldjoukides, dont le palais, plus tard forteresse, subsiste encore à demi ruiné. En 1832, défaite des Turcs par les troupes égyptiennes d'Ibrahim pacha. — Le *vilayet de Konieh*, confinant aux provinces d'Angora, d'Adana, d'Aïdin, de Khodavendikiar et à la Méditerranée, comprend une superficie de 106.766 kilom. carr., peuplée de 750.000 hab. Elle embrasse le plateau central d'Anatolie (ancienne Lycaonie), dominé au S. O. par les massifs du Taurus Cilicien, à climat sec, par endroits presque désertique, coupé de lacs, souvent saumâtres ou salés, dont les principaux sont le Boulouk-Gheul et l'Ak-Gheul. Elle produit surtout du blé.

König. Pour tous les noms allemands commençant par ce mot, v. la forme Kœnig.

koniga ou **konig** n. m. Genre de crucifères, tribu des alyssinées, comprenant plusieurs plantes qui croissent dans la région méditerranéenne et dans le nord de l'Asie.

Koninck (Laurent-Guillaume de), naturaliste paléontologiste belge, né à Louvain en 1809, mort à Liège en 1887. Professeur de paléontologie et de chimie organique à l'université de Liège (1838), membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Belgique (1842), ses principaux ouvrages sont : *Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de la Belgique* (1842-1851); *Recherches sur les crinoïdes du terrain carbonifère de la Belgique*, en collaboration avec Le Hon (1854); *Monographie des genres productus et chonetes* (1847); etc.

koninckella (*nin-kel'*) n. f. Paléont. Genre de mollusc oïdes brachiopodes, famille des *koninckinidés*, comprenant des formes fossiles dans le lias. (Les *koninckella* sont de petites coquilles lisses et bombées, à valves très rapprochées, à contour presque carré, s'arrondissant du côté opposé à la charnière. L'espèce type est la *koninckella liasina*, du lias de Normandie.

Koninckella.

koninckina (*nin-ki* n. f. Paléont. Genre de molluscoïdes brachiopodes, famille des *koninckinidés*, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques et mésozoïques. (Les *koninckina* sont des coquilles bombées, suborbiculaires lisses, avec la charnière droite; la valve ventrale a son crochet recourbé, etc. La *koninckina Leonhardi* est propre au trias; la *koninckina lamellosa*, type du sous-genre *anoplotheca*, est propre au dévonien.)

koninckinidés (*nin-ki*) n. m. pl. Paléont. Famille de molluscoïdes brachiopodes articulés, comprenant les *koninckina* et genres voisins, tels que *davidsonia, koninckella, thecospira*, etc. — *Un* koninckinidé.

koninckite (*nin-kit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

Koning (Pierre), tisserand et tribun brugeois, né vers 1240, mort dans la première moitié du xive siècle. Il joua un rôle prédominant dans le soulèvement des communes de Flandre contre le roi de France Philippe le Bel. Simple tisserand, il conduisit les milices de Bruges sur le champ de bataille de Courtrai, où la chevalerie française fut anéantie (1302). Ce jour, avant le combat, il avait été armé chevalier par Jean de Namur, fils du comte de Flandre. Désormais, mis en possession d'une partie des domaines du puissant sire de Ghistelles, il s'installa dans l'une des maisons qui devinrent vacantes par l'émigration des partisans du roi; la ville de Bruges lui fit une rente annuelle de 1.000 livres, somme énorme pour le temps. La fin de sa vie est très obscure.

Koning, Coninc ou **Koninck**, nom de plusieurs artistes flamands et hollandais, dont les principaux sont : **Koning** ou **Koninck** (Salomon), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1609-1656). Élève de David Colyn, de François Vernando et de Nicolas Moyaert, il fut nommé, en 1630, membre de l'académie des peintres d'Amsterdam. Il peignit des scènes bibliques et des portraits qui trahissent l'imitation de Rembrandt. Citons, parmi ses œuvres : *Saint Jérôme* (Bâle); *David et Saül* (Francfort); *Jésus parmi les docteurs* (Munich); *la Vocation de saint Matthieu* (Cologne et Berlin); etc. Il a également gravé dans la manière de Rembrandt. — **Koning** (Philips de), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1619-1688). Il eut pour maître Rembrandt, et peignit des paysages et des portraits. On cite particulièrement de lui le portrait du poète Vandel, qui lui a consacré des vers, et deux beaux paysages : l'un au musée de La Haye, l'autre au musée d'Amsterdam. Son portrait, peint par lui-même, est dans la galerie de Florence. — **Koning** (David de), peintre flamand, né à Anvers en 1636, mort à Rome en 1689. Élève et imitateur de Jean Fyt, il est un peintre d'animaux, de fleurs et de fruits. Dans presque toutes ses toiles on voit des lapins, ce qui lui a valu le surnom de **Romelaër.** Koning se distingue par sa touche ferme, par ses coloris vigoureux. Citons de lui : *Oiseaux morts et vivants*, et *Vue de Hollande*, à Bruxelles; *Jardin avec fontaine et animaux*, à Gand; *Cygnes vivants, poissons et gibier*, à Bruges, tableau qui passe pour son chef-d'œuvre.

Koning (Victor), auteur dramatique français et directeur de théâtre, né à Paris en 1842, mort à Suresnes en 1894. Il entra dans le journalisme, collabora à des pièces de théâtre, notamment à *la Reine Carotte* et à *la Fille de Mme Angot*, puis fut successivement directeur de la Gaîté (1868), de la Renaissance (1875), du Gymnase (1880), où il éprouva de lourds revers; dirigea sans succès la Comédie-Parisienne (1893-1894), et mourut fou. Il avait épousé Jane Hading (1884), puis Raphaële Sisos (1893).

Konings-Hoyckt, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines; 2.612 hab. Tisseranderies.

Konitz, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Marienwerder]), ch.-l. de cercle; 10.107 hab. Fabrique de drap; fonderies de fer. Moulins et tuileries à vapeur. Fondée en 1205 par le duc Sambor Ier, elle fut une des plus importantes forteresses de l'ordre Teutonique; elle appartint à la Pologne, puis à la Prusse depuis 1772.

Konitz, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Littau]); 2.662 hab. Tissage du coton.

Konitza, ville de la Turquie d'Europe (Albanie), au pied du Grammos, sur la Voïoutza, tributaire de l'Adriatique; 4.000 hab.

Konkan ou **Concan**, province de l'empire anglais de l'Inde, dans la présidence de Bombay, entre la province de Goudjerat au N., celle de Deccan à l'E., la présidence de Madras au S. et la côte de la mer d'Oman à l'O.; 37.000 kil. carrés; 3.260.000 hab. C'est proprement la région côtière, au pied des Ghâtes occidentales, large de 50 kilom. au plus, coupée de nombreux petits fleuves et contrastant par son climat, sa flore, sa population, avec le plateau du Deccan qui la domine. Elle est divisée en cinq districts : Tanna, *Bombay*, Colaba, Ratnaghiri, Nord-Canara, et comprend en outre trois principautés indigènes protégées : Savantvari, Djinjira, Djavar. La colonie portugaise de Goa est enclavée dans cette province.

könlite n. f. Minér. Craie fossile. Syn. de kœnléite.

Konosso, petite île située à l'entrée de la première cataracte du Nil, à environ 300 mètres au N. de Philæ. Ses blocs de granit portent de nombreuses inscriptions hiéroglyphiques, gravées par les pharaons et par les particuliers, depuis la XIe dynastie jusqu'à l'époque romaine

Konotop, ville de la Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tchernigof, sur un sous-affluent gauche du Dniéper par le Seim et la Desna; 20.000 hab. — Le district a 2.411 kilom. carr. et 160.000 hab.

Konskie, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Radom]), sur la Drzewicka, sous-affluent gauche de la Vistule par la Pilica; 8.500 hab.

Konstadt, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Brinica, près de son confluent avec la Stober; 2.525 hab. Scieries mécaniques. Distillerie.

Konstantinow, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Siedlce]), sur un ruisseau qui gagne le Boug, affluent droit de la Vistule; 4.000 hab.

Kontchinien, enne (*ni-in, èn'*) ou **Loucheux, euse**, tribu indienne chamaniste de l'Amérique du Nord établie sur le cours inférieur du fleuve Mackenzie, à l'O du lac du Grand-Ours. — *Les* Kontchiniens ou Loucheux

— Adjectiv. : *Tribu* kontchinienne ou loucheuse.

— Encycl. Les *Kontchiniens*, qui se donnent à eux-mêmes le nom de *Déné-Dindjié*, ont les traits bien plus réguliers et le teint plus clair que les Peaux-Rouges. Chasseurs, ils échangent des fourrures avec les Européens. La polygamie est en usage chez eux, et les femmes sont bien traitées.

Kontokara ou **Kontagora**, ville du Soudan central, au S. du Yaouri (territoires anglais du Niger), sur le cours supérieur du Goulbi n'Kentagora, affluent de gauche du Niger et à 90 kilom. environ de Boussa.

Konzas, tribu de Peaux-Rouges, vivant dans l'Amérique du Nord, entre le Mississipi et les montagnes Rocheuses. — *Un, Une* Konza.

koona ou **kooma** (*kou*) n. f. Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

koonsie (*si*) ou **koonsia** n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches tectibranches, famille des pleurobranchidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Nord. (Les koonsies ne constituent, à vrai dire, qu'un sous-genre de *pleurobranchus*, caractérisé par le grand développement des bords du manteau. Le type est la *koonsia obesa*.)

kop (*kop'*) n. m. Nom du litre, dans les Pays-Bas.

Kopal ou **Kapal** (autref. **Vernoïé**), ville du Turkestan russe (prov. de Sémirietchensk), ch.-l. de cercle, sur le plateau de Djounké, rameau de l'Ala-Taou; 5.426 h Ancienne stanitza, fondée en 1841. Dans les environs, sources sulfureuses. — Le cercle a 108.000 kilom. carr. et 100.000 hab. Cosaques et Kirghiz.

Kop-dagh, chaîne de montagnes de l'Arménie turque (prov. d'Erzeroum), qui domine le cours du Karasou ou Euphrate supérieur. C'est le *Paryadres* des anciens. Le point le plus élevé atteint 3.300 mètres.

kopek ou **kopeck** (*pèk'*) n. m. Métrol. V. copek.

Köpenick ou **Cöpnick**, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Potsdam]), sur une île formée par le confluent de la Dahme et de la Sprée; 14.619 hab. Fabriques de verre, linoléum, sucre. Aux environs, le lac de Müggel et les Müggelberge sont un lieu d'excursion.

Kopet-dagh, chaîne de montagnes de l'Asie centrale russe (prov. Transcaspienne), dans le pays des Turkomans et sur les frontières de la Perse. Située à l'E. de la Caspienne, cette chaîne, qui est orientée du N.-O. au S.-E., s'étend des monts du Kourian à la chaîne du Goulistan, et constitue, avec ces deux massifs, ce que les Persans appellent *Daman-i-Koh* (Monts de la frontière). Son altitude moyenne est de 2.300 mètres.

kopf ou **kop** n. m. Mesure de capacité employée dans quelques parties de l'Allemagne (6lit,18).

kopfstuck (*kopf'-stuk'*) n. m. Ancienne monnaie d'argent, qui avait cours en Allemagne pour 20 kreutzers, et dont la valeur correspond à 80 centimes environ de monnaie française.

Köping, ville de la Suède (lan de Westeras), sur le *Kopingsaa*, tributaire du lac Mälar; 4.600 hab.

kôpis n. m. Archéol. V. copide.

Kopitar (Barthélemi), philologue slave, né à Repnie (Carniole) en 1780, mort à Vienne en 1844. Son influence a été décisive sur le développement de la philologie slave. Ses principales publications sont : *Grammaire des dialectes slaves de la Carniole, de la Carinthie et de la Styrie* (1808); *Glagolita Clozianus* (1836), édition d'un ancien manuscrit slave qui fit époque; *Hesychii Glossographi discipulus russus* (1839); etc.

kopje n. m. Nom donné, dans l'Afrique du Sud, particulièrement au Transvaal, aux éminences, pitons ou hautes croupes du pays.

Kopp (Joseph-Eutyche), historien suisse, né à Beromunster en 1793, mort à Lucerne en 1866. Président du département de l'instruction publique de son canton, il a laissé : *Documents pour servir à l'histoire des ligues suisses*, où il conteste l'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell et cherche à prouver que le soulèvement des Suisses contre l'empereur Albert n'était qu'une insurrection violente et non justifiée. Son *Histoire des ligues suisses*, qui va de Rodolphe de Habsbourg jusqu'en 1322, lui coûta vingt ans d'études.

Kopp (Émile), manufacturier, né à Wasselonne (Alsace) en 1817, mort à Zurich (Suisse) en 1875. C'est lui qui a découvert le phosphore amorphe ou phosphore rouge; il est, en outre, parvenu à préparer industriellement la purpurine et l'alizarine, qu'il extrayait de la garance.

Kopp (Hermann), chimiste allemand, né à Hanau en 1817, mort à Heidelberg en 1892. Il travailla dans le laboratoire de Liebig à Giessen (1839), et enseigna la chimie de 1843 à 1864. A cette époque, il alla remplir les mêmes fonctions à Heidelberg. Nous mentionnerons, parmi ses

travaux : *Sur le poids spécifique des combinaisons chimiques* (1841); *Histoire de la chimie,* son principal ouvrage (1843-1847); *Contribution à l'histoire de la chimie* (1869-1875); *Aurea catena Homeri* (1880); *le Développement de la chimie dans les derniers temps* (1873); *Introduction à la cristallographie; Quelques mots sur les pronostics du temps* (1879). Il a publié en outre, avec Buff et Zamminer, un *Traité de chimie* (1857); avec Liebig (1847-1856), puis avec Will (1857-1862), le « Compte rendu annuel » sur les progrès de la chimie; enfin, avec Liebig, Wœhler, etc., les « Annales de chimie », de 1851 à 1871, et de nombreux mémoires.

1 2
Koppa. 1, lettre; 2, chiffre.

KOPPA n. m. Ancienne lettre de l'alphabet grec, dérivée du *qof* ou *qouf* phénicien. (On ne la rencontre, employée comme consonne, que dans les inscriptions archaïques, devant une voyelle vélaire. Le koppa correspondait à peu près au *c* dur français devant *o, ou.* Remplacé par le *kappa,* il ne subsista que comme signe de numération valant 90.)

Kopparberg Falu ou **Stora-Kopparberg** (« Grand Mont de cuivre »), län de la Suède centrale, formé de l'ancienne Dalécarlie, et qui confine de l'O. à la Norvège, mais n'atteint pas à l'E. la Baltique, dont la sépare le län de Gefleborg; dans le bassin du Dal 30.041 kilom. carr., dont 1.789 en lacs. Pays de bois, de mines, très froid, très sain; 212.000 hab. Capit. *Falun.*

Koppe (Jean-Théophile), agronome et économiste allemand, né à Beesdau, près de Luckau, en 1782, mort en 1863. On lui doit, outre plusieurs dissertations et une édition des *Conseils d'économie rurale,* les ouvrages suivants : *Etudes d'agriculture* (1814-1821), en collaboration avec Schmalz et d'autres savants; *Revision des différents systèmes d'agriculture* (1818); *Leçons d'agriculture et d'élevage des bestiaux* (1821), livre très estimé; *Instructions pour connaître, élever et traiter les mérinos* (1827); *Instructions pour cultiver les terres d'une manière neuve et avantageuse* (1829); *Tableau de l'état de l'agriculture dans la marche de Brandebourg* (1839); etc. Fermier ou régisseur de plusieurs grandes propriétés, il fut nommé membre du conseil d'économie rurale de Prusse, membre du synode général de Berlin, membre de la Chambre des seigneurs.

KOPRIKINE (du gr. *kopros,* matière fécale) n. f. Produit retiré des fèces, et qui passe pour être de la choléine modifiée unie au mucus, ou un résidu des matières animales non chymifiées.

Koprili ou **Koproli.** Biogr. V. Kupruli.

Koprivchtitza, ville de la Turquie d'Europe (Bulgarie), au versant nord de la Sredna-Gora ou Balkan moyen; 4.500 hab.

KOPSIE (*psî*) n. f. Genre d'apocynées plumériées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs blanches ou roses, disposées en cymes terminales, et dont on connaît quatre espèces de l'archipel Indien et de la Malaisie.

Koraï, nom donné par les ethnologues à la famille humaine qui comprend les Coréens. — *Un, Une* Koraï.

— Adjectiv. : *Langue* koraï.

— Encycl. Les individus de la famille *koraï* sont aujourd'hui assez mêlés : les uns, de grande taille, offrent tous les traits des Mongols; les autres, plus petits, ont la face allongée, les pommettes peu saillantes et le nez proéminent. Au point de vue des mœurs, de l'organisation sociale, les Koraï offrent également un mélange des mœurs, des institutions de la Chine et du Japon.

Koraïschites ou **Koréischites.** Ethnogr. V. Coréischites.

KORALLEN-ERTZ n. m. Minerai de mercure, qui se trouve dans le schiste bitumineux.

Koran, livre sacré des musulmans. V. Coran.

Koranas, Korannas, Koras ou **Koraquas,** tribus de l'Afrique australe, de la famille des Hottentots, quoique, à l'heure actuelle, ils se soient assimilé beaucoup d'éléments étrangers. (Doux et indolents, ils présentent un certain penchant au vol et à l'alcoolisme. Ils abandonnent leur langue maternelle pour adopter le hollandais.) — *Un, Une* Korana, Koranna, Kora ou Koraqua.

KORAQUES (*rak'*) n. f. pl. Grosse toile de coton de Surate.

Korat, prov. et ch.-l. de prov. du Siam, placée dans la sphère d'influence de la France depuis l'arrangement franco-anglais de 1896. La province est bien cultivée; la ville est le débouché du commerce du moyen Laos.

Korb, village d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Heppbach; 2.232 hab. Carrières de gypse et de pierres de taille. Vignoble renommé.

Korbach. Géogr. V. Corbach.

Korbous, station thermale et balnéaire sur le golfe de Tunis, dont les trois sources chaudes sont efficaces contre les rhumatismes et les accidents syphilitiques.

Kordofan, Kordofâl ou **Cordofan,** partie du Soudan égyptien, entre la Nubie au N., le Sennaar à l'E., le Darfour à l'O. et l'ancienne province Equatoriale au S., sur la rive gauche du Nil Blanc. C'est un vaste plateau couvert de sables, d'aspect très monotone, à la surface duquel se dressent, surtout vers le Nord et l'Est, quelques montagnes granitiques peu élevées : la principale (djebel el-Kordofaa) ne dépasse pas 600 mètres d'altitude. Région assez aride : la saison humide y dure à peine trois mois (juillet à septembre) et les averses sont très peu abondantes, si bien que le pays a un aspect souvent désertique. Les rivières n'y sont que des ouadi temporaires, sauf dans les parties montagneuses, et la plaine, durant les longs mois de sécheresse, n'a guère d'autre végétation que des herbes épineuses ou quelques arbustes, comme les acacias gommiers. La seule vie possible est la vie pastorale nomade; les herbes de la savane servent à nourrir des chameaux, des moutons, des chèvres, des bœufs à bosse et aussi des chevaux. Ces plaines sont également des territoires de chasse, où l'on trouve l'éléphant, la girafe, diverses antilopes, l'autruche et le lion. Les bords du Nil et les oasis échappent à la stérilité presque générale, et l'on y voit dans les oasis de fort belles cultures de palmiers, de sésame, de coton, etc. La population est très clairsemée dans tout le pays : le centre principal est l'oasis d'El-Obeïd.

Après avoir été sous la dépendance du Sennaar, puis du Darfour, le Kordofan fut conquis par Méhémet-Ali et forma une province du Soudan égyptien. Il faisait alors avec l'Egypte un commerce assez important de gomme renommée pour sa limpidité, d'ivoire, d'or, de plumes d'autruche, de bestiaux et d'esclaves. Cette prospérité relative cessa brusquement, lors de l'insurrection mahdiste. Le 15 janvier 1883, le mahdi s'empara d'El-Obéïd, dont il fit sa capitale, et Hicks-pacha, qui voulut reprendre le Kordofan, se fit écraser à Kashgil (3 nov. 1883). La province a été reconquise, en janvier 1900, par les Anglo-Egyptiens.

Koréischites ou **Koraïchites,** tribu ou famille de l'Arabie ancienne, qui prétendait descendre en ligne directe d'Ismaël, fils d'Abraham. — *Un, Une* Koréischite ou Koraïchite.

— Adjectiv. : *Race* koréischite ou koraïchite.

— Encycl. Au v^e siècle de notre ère, cette tribu avait acquis, dans l'Hedjaz et la région de La Mecque, une certaine prépondérance. Elle était chargée de la garde de la Kaaba. Mahomet, qui dut, au commencement de son apostolat, soutenir contre elle de longues luttes, en faisait partie, de même que sa femme Khadidja : c'est dans le dialecte koréischite que fut écrit le Coran. Aujourd'hui, les Khatanides du Maghreb et de l'Adramaout prétendent être les représentants directs des anciens Koréischites.

Korf (Jean-Albert, baron de), homme politique russe, né en 1696, mort à Copenhague en 1766. Il représenta durant vingt-quatre ans la Russie auprès de la cour de Danemark et occupa ses loisirs à rassembler des volumes rares et des incunables. Il protégea le célèbre philologue Lomonosof, et provoqua la seconde expédition scientifique au Kamtchatka. Il fut président de l'Académie des sciences en 1732 et il vendit sa bibliothèque à Catherine II, qui lui en laissa la jouissance jusqu'à sa mort.

Koriak, aque (*ri-ak'*), peuplade du nord-est de la Sibérie, qui vit entre le fleuve Anadyr et le Kamtchatka. — *Les* Koriaks.

— Adjectiv. : *Race* koriaque.

— n. m. Langue parlée par les Koriaks, apparentée à celle des Tchouktches (groupe des langues hyperboréennes) : *S'exprimer en* koriak.

— Encycl. Les *Koriaks,* qui se donnent à eux-mêmes le nom de *Toumougoutou* (hommes errants), sont de petite taille, de teint brun, avec une face large. Ils sont, pour la plupart, pasteurs et nomades, et possèdent d'énormes troupeaux de rennes, quelques bœufs et quelques chevaux. Doux et inoffensifs, ils ont en majorité adopté le christianisme.

Koristka (Karl Franz Eduard, chevalier de), mathématicien et géographe autrichien, né à Brusau (Moravie) en 1825. Il fut, de 1867 à 1869, député au Reichsrat autrichien. Il a contribué à répandre dans son pays l'enseignement scientifique industriel, et a exécuté d'intéressants travaux cartographiques. Citons : *le Comté de Moravie et le Duché de Silésie dans leurs rapports géographiques* (1860); *Hypsométrie de Moravie et de Silésie* (1863); *le Mittelgebirge et le Sandsteinigebirge en Bohême* (1869); *les Monts de l'Iser et des Géants* (1877); etc.

Koritschan, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Gaja]), sur la Stupava, tributaire de la Morava; 2.751 hab. Château. Fabrique de meubles. Verrerie.

Korkoud. Biogr. V. Corcud.

Korna ou **Kourna,** ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irâk-Arabi (prev. de Bassora), à 75 kilom. N.-O. du chef-lieu, au confluent du Tigre et de l'Euphrate; 5.000 hab. Exportation de dattes et de lainages; station douanière, télégraphique et sanitaire.

Kornelisz ou **Cornelisz** (Jacob), peintre hollandais, né à Oostsanen vers 1480, mort à Amsterdam vers 1550. On ne sait rien de la vie de cet artiste. Ses meilleures toiles ont été détruites pendant les guerres de religion. L'expression de ses figures était vraie; sa couleur, quoique un peu crue, ne manquait pas d'effet. On citait, parmi ses meilleures œuvres : la *Circoncision,* à Haarlem; une *Descente de croix,* à Amsterdam; une autre *Descente de croix,* à Alcmaar. Kornelisz a gravé lui-même sur bois plusieurs de ses peintures; notamment, la *Passion de Notre-Seigneur.* — Son frère, Buys **Kornelisz,** était un peintre d'un certain mérite. — Son fils, Dirck Jacob, né en 1497, mort en 1567, exécuta plusieurs tableaux d'histoire et quelques portraits placés à l'hôtel de ville d'Amsterdam.

Korneuburg ou **Kornneuburg,** ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la rive gauche du Danube; 7.271 hab. Station et chantiers de bateaux à vapeur. Fabrique de tapis, d'ouate.

KORNTHALISTE (*lisst'*) n. m. Membre d'une congrégation luthérienne, fondée en 1818 à Kornthal, près de Stuttgart.

Korolenko (Vladimir Galaktionovitch), écrivain russe, né à Jitomir (Volhynie) en 1853. Exilé politique, il passa dix ans (1875-1885) à Permet, dans la Sibérie orientale. Ses débuts littéraires datent de 1880, mais il attira surtout l'attention par *le Rêve de Makar* (1885), récit de la vie de Yakoust, et par *le Musicien aveugle,* poème en prose (1889). Autres ouvrages (nouvelles) : *Récits d'un touriste sibérien; Souvenirs d'un touriste; La forêt murmure; la Nuit de Pâques; En route; le Vieux Sonneur;* etc. Ses écrits, pénétrés de mélancolie, en même temps que d'enthousiasme et de foi morale, sont réunis sous le titre de *Otscherki i Raskazy* (1897) et traduits (quelques-uns) en français, en allemand, en anglais. Korolenko est devenu directeur de « la Richesse russe » [*Rouskoïé Bogatsvo*], revue mensuelle (Saint-Pétersbourg).

Korond, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat d'Hudvarhely]); 3.022 hab. Ville d'eaux. Plusieurs sources d'eaux minérales acides.

Korop, ville de la Russie (gouv. de Tchernigof), près de la rive gauche de la Desna, tributaire gauche du Dniéper; 6.500 hab.

Korôrofa, pays du Soudan central, sur la rive gauche de la Bénoué, à l'O.-S.-O. de l'Adamaoua. C'était jadis un Etat puissant, dont la capitale était *Woukari* ou *Oukaré.* Il se trouve aujourd'hui partagé entre les possessions allemandes du Cameroun et les territoires anglais du Niger.

Körös, rivière de Hongrie, qui réunit trois moindres Körös : Fekete-Körös (Körös Noir), Feher-Körös (Körös Blanc), Sebes Körös (Körös Rapide), qui passe à Nagy-Varad ou Grosswardein, tous trois nés de monts transylvains ou hongrois, de 1.000 à 1.838 mètres. Le Körös erre dans la grande Puszta hongroise, baigne Gyoma et se perd dans la Tisza, près du Czongrad, à 54 kilom. N. de Szegedin; 550 kilom.

Körös (Kis-), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), au milieu de la Puszta; 7.878 hab. Elevage de bœufs et de moutons.

Körös (Nagy-), ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), dans la Puszta; 22.770 hab. Vignobles. Foires importantes.

Korosko, ville de Nubie, située sur la rive droite du Nil, à 170 kilom. au S. de la première cataracte dans la moudirièh d'Assouân; 1.746 hab. Un fort y commande l'accès de la route qui mène directement jusqu'à Abou-Hammed, à travers le désert, et permet d'éviter les longs détours et les trois cataractes que fait le Nil en parcourant la Nubie.

Körösladany, village d'Autriche (Hongrie [comitat de Bekes]), sur le Körös; 7.122 hab. Vignobles. Elevage.

Körösmezö-Jaszinya, village d'Autriche (Hongrie [comitat de Marmaros]), dans une haute vallée du versant méridional des Karpathes orientaux, sur l'une des branches de la Tisza, près de la frontière de Galicie; 7.620 hab. Sources de pétrole.

Korotcha, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouvern. de Koursk, à 550 kilom. S. de Moscou, sur la *Korotcha,* sous-affluent du Don par le Donetz; 14.500 hab. — Le district a 3.033 kilom. carr. et 161.000 hab.

KORREL (*ko-rèl'*) n. m. Unité de poids des Pays-Bas, équivalant exactement au décigramme.

KORRIGAN, ANE n. Nom, dans les traditions populaires de la Bretagne, d'esprits malfaisants, nains hideux ou fées, qui semblent se rattacher aux monuments mégalithiques, appelés, à cause de cela, *maisons des korrigans.*

Korrigane (la), ballet fantastique en deux actes, scénario de François Coppée, chorégraphie de Louis Mérante, musique de Ch.-M. Widor (Opéra, 1880). Le sujet est tiré des légendes des korrigans, et tient naturellement à la féerie; la musique est fort aimable. Aussi ce ballet obtint-il un succès très vif.

Korsakof (Alexandr Mikhaïlovitch), surnommé **Rimski,** général russe, né en 1753, mort à Saint-Pétersbourg en 1840. Il fit la campagne des Pays-Bas contre la France, celle de Perse sous les ordres de Zoubof, fut promu lieutenant général à l'avènement de Paul I^er et envoyé en Suisse avec 30.000 hommes pour renforcer Souvarof; mais, avant qu'il eût pu opérer sa jonction avec ce général, il fut écrasé à Zurich, par Masséna (1799). Général d'infanterie en 1801 et gouverneur de Moscou, il quitta l'activité, en 1830.

Korschenbroich, village d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle de München-Gladbach]), sur la Niers, affluent du Rhin; 3.183 hab. Filature de soie, scieries mécaniques.

Korsör, village du Danemark, sur la côte ouest de l'île de Seeland, port sur le Grand-Belt; 4.000 hab. Pêche, cabotage. Aux environs, nombreux tumuli funéraires.

Kortchéva, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvernement de Tver, à 125 kilom. de Moscou, sur le Volga; 2.400 hab. — Le district a 4.400 kilom. carr. et 120.000 hab.

KORTHALSIA n. m. Genre de lépidocaryées, comprenant des palmiers à tige allongée et grimpante, à feuilles pennatiséquées à nervures, en éventail, à fleurs dioïques. (Quinze espèces de l'Océanie.)

Korti, ville du Soudan égyptien, sur la rive gauche du Nil, à 70 kil. en amont et à l'E. de Dongola. Conquise en 1819 par Ismaïl-Pacha, fils de Méhémet-Ali, elle échappa à l'Egypte, lors du triomphe du mahdi (1885). Elle a été reprise, en 1896, par les troupes anglo-égyptiennes.

Korybut Wisnowiecki (Michel), roi de Pologne (1669-1673). Il fut élu après l'abdication de Jean-Casimir Sans génie, sans courage, il livra la Pologne aux intrigues de cour et aux luttes intestines. Ses ennemis allaient profiter de cette anarchie lorsque Sobieski apparut, qui délivra sa patrie en gagnant la bataille de Choczim (1673) et en faisant annuler le traité honteux que le roi venait de signer au profit des Turcs. Wisnowiecki mourut le jour même de cette victoire, et fut remplacé par Sobieski.

KORZEC (*zèk'*) ou **KORSCHETZ** (*chètz'*) n. m. Mesure de capacité en Pologne (Galicie), etc., valant de 120 litres environ à 128.

Korzeniowski (Joseph), auteur dramatique polonais né à Brody (Galicie) en 1797, mort à Dresde en 1863. On lui doit environ soixante pièces, qui sont justement célèbres, et quelques romans. Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *Morts et vivants* (1812); *les Montagnards des Carpathes* (1843), drame populaire; *les Juifs* (1843), comédie en quatre actes qui eut le plus grand succès; *la Jeune Veuve* (1847), comédie en trois actes; *les Bohémiens* (1857), drame en vers; *le Bien ou le Nom* (1860). On peut reprocher à Korzeniowski de viser trop à l'effet et d'ignorer l'art si difficile des gradations; mais il rachète ces défauts par la vivacité et par l'esprit du dialogue.

Kosadavlef (Jean-Pierre), homme d'Etat russe, sénateur et conseiller privé, né à Moscou en 1779, mort à Saint-Pétersbourg en 1819. L'empereur Alexandre I^er lui confia, en 1816, le ministère de l'intérieur, et Kosadavlef s'occupa surtout de la question de l'émancipation des serfs qui devait être résolue par Alexandre II. Ce fut sur ses conseils qu'Alexandre I^er abolit le servage en Esthonie.

Kosaï, chef de la tribu arabe des Koréischites, né en 398, mort en 480. Il épousa la fille de Halil, gardien du temple de la Caaba, et, à la mort de son beau-père, vers 440, il s'empara de l'intendance du sanctuaire. Il établit les Koréischites autour du sanctuaire et fonda La Mecque. Il fit bâtir le *dar-el-nadoua* ou palais du conseil, qui devint le centre religieux de l'Arabie.

Kosciuszko (Thadée), patriote polonais, né en 1746, mort à Soleure en 1817. Élève à l'École des cadets de Varsovie, puis à l'académie militaire de Versailles et à Brest, il séjourna ensuite à Paris jusqu'en 1772. Il alla en Amérique défendre la cause de l'indépendance. Il devint aide de camp de Washington et général de brigade. Kosciuszko consacra ensuite ses talents militaires à sa patrie menacée d'un second partage. Il rentra en Pologne ; avec 4.000 hommes, il vainquit 20.000 Russes en 1792, et soutint, à Dubienka, une lutte héroïque. Stanislas-Auguste ayant signé le décret d'acceptation du second partage, Kosciuszko se retira à Dresde où, en 1794, des patriotes vinrent lui offrir le commandement des troupes insurrectionnelles et la dictature. Il accepta, décréta la levée générale de toute la jeunesse, reforma ainsi une armée nationale. Il remporta à Wraçlawice une victoire décisive, qui détermina le soulèvement du pays entier ; mais, bientôt, les Prussiens se joignirent aux Russes, et Kosciuszko, malgré ses efforts admirables, ne put rien contre cette écrasante coalition. Il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Maciejowice. C'est en cette fatale journée que, suivant les versions russes, il aurait prononcé le *Finis Poloniæ;* mais ce cri de désespoir n'est jamais sorti de sa bouche. Fait prisonnier, il ne fut rendu à la liberté qu'en 1796. Il alla à New-York, où le Congrès lui vota une somme de 150.000 francs, en récompense de ses anciens services, puis il alla se fixer à Paris (1798), où il vécut à l'écart. Il crut aux promesses de Napoléon et, plus tard, en 1814, aux espérances qu'Alexandre lui donna. Kosciuszko se rendit au Congrès de Vienne pour y faire une dernière et infructueuse tentative en faveur de son pays. Ses restes reposent à Cracovie, dans la crypte qui renferme aussi ceux de Sobieski et de Poniatowski. Les Polonais lui élevèrent un monument à la manière des anciens Sarmates : c'est un tertre, situé près d'une des portes de Cracovie.

Kosciuszko.

Kosciuzko (mont), montagne de la région nord-ouest des monts Warragong ou Alpes australiennes, et point culminant du système ; 2.189 mètres d'altitude.

Kosi, rivière qui part du Thibet méridional, entre dans le Népal par une brèche de l'Himalaya dominée par les « géants du monde », Gaurisankar et Kintchindjinga, puis passe dans le Bengale et se perd dans le Gange, rive gauche ; 520 kilom.

Kosiki, opérette en trois actes, paroles de William Busnach et Armand Liorat, musique de Charles Lecocq (Renaissance, 1876). La pièce est une fantaisie japonaise, parfois un peu leste, mais amusante et gaie ; la musique, gracieuse, légère, aimable, est une des meilleures qu'ait écrites l'auteur. L'ouvrage obtint un succès très vif.

kosjuskin (*koss-ju-skin*) n. m. Ancienne monnaie d'or du Japon, qui vaut 2 taëls, ou 20 mas (7 fr. 33 c.), et qui est une fraction du kobang.

Kosloudja ou **Kozludza,** bourg de la Turquie d'Europe (Bulgarie), à 25 kilom. N.-O. de Varna, sur un affluent de la Provadi, elle-même tributaire de la mer Noire à Varna. Victoire des Russes sur les Turcs en 1774, suivie de la paix de Koutchouk-Kaïnardji.

Kosow ou **Kossow,** bourg d'Autriche (Galicie), ch.-l. de district, sur la Rybnicza ; 3.037 hab. Commerce de bois et de sel. Tissage de la laine.

kossa (mot russe, signif. *tresse*) n. f. Mouton russe des hordes de Simbinsk.

Kossak (Karl Ludwig Ernst), littérateur et critique musical allemand, né à Marienwerden en 1814, mort à Berlin en 1880. Pendant près de vingt ans, il rédigea presque seul la revue hebdomadaire « la Poste du lundi », puis fut rédacteur littéraire de « la Poste », et correspondant de nombreux autres journaux. Kossak se distingue par une verve humoristique d'une ironie douce et sans fiel. Citons de lui : *Berlin et les Berlinois* (1851) ; *Historiettes berlinoises* (1856) ; *Silhouettes berlinoises* (1859) ; *Dessins berlinois à la plume* (1860-1865) ; *Récits humoristiques de voyages* (1862) ; etc.

Kossovo, vilayet de la Turquie d'Europe, confinant, au S. et au S.-E., aux provinces d'Albanie, de Janina et de Salonique, au N. et au N.-O. à la Bulgarie, à la Serbie et à la Bosnie. C'est un plateau de faible altitude, dominé par les sommets du Kara-Dagh et de la Soukha-Planina, et s'ouvrant au N. vers le Danube par la vallée de l'Ibar, au S.-E. vers la mer Egée par la vallée du Vardar : à ce titre, un des grands chemins de la Péninsule. C'est dans la plaine de Kossovo, ou *Champ des merles,* que furent vaincues, en 1389, l'armée serbe par Mourad I^er^ et, en 1448, par Mourad II, l'armée confédérée commandée par Jean Hunyade. — La province occupe une superficie de 7.300 kilom. carr. environ ; peuplée de 1.100.000 hab., elle est partagée en 4 districts. Ch.-l. *Prizren.*

Kossuth (Louis), homme d'Etat hongrois, né à Monok en 1802, mort à Turin en 1894. Il fit ses études à Sárospalak et devint avocat. Il exerça pendant quelques années en province, puis se rendit, en 1831, à Pest, et devint, l'année suivante, mandataire d'un magnat à la diète de Pozsony. En cette qualité, il rédigea la « Gazette de la diète », qui, copiée à la main, fut répandue dans les comitats pour renseigner le public sur le mouvement libéral qui se manifesta alors en Hongrie. A la fin de la diète (1836), Kossuth rédigea un journal, également copié, qui rendait compte des délibérations des comitats. Le gouvernement de Metternich, alarmé, défendit à Kossuth de continuer sa publication, et, sur son refus, le fit arrêter (mai 1837) et condamner à trois ans de prison. Il en sortit, en 1840, avec l'auréole du martyre, et fonda, l'année suivante, le « Pesti Hirlap », organe du parti libéral, qui eut une vogue extraordinaire. Au bout de trois ans, Kossuth dut quitter la rédaction ; il se consacra ensuite à des études économiques et financières, et devint un des fondateurs du *Védegylet,* association qui avait pour but de favoriser l'industrie nationale. Elu député du comitat de Pest, en 1847, il fut bientôt le chef du parti populaire et national. Batthyany lui offrit, dans le premier cabinet hongrois (1848), le portefeuille des finances. Après la démission de Batthyany, au moment où la révolution allait éclater, Kossuth devint le chef du gouvernement. Il incarna le soulèvement national qui devait faire de la Hongrie féodale un pays constitutionnel. Après l'issue fatale de la révolution, il se retira en Turquie, puis en Angleterre et en Amérique. Il organisa, en Italie, la légion hongroise et tenta à plusieurs reprises une fédération des peuples du bas Danube et des Balkans. En 1875, il se fixa à Turin, et, quoique élu à plusieurs reprises député à la Chambre hongroise, il ne quitta point l'exil. Son corps fut ramené à Budapest ; il eut des obsèques nationales. — Son fils François, né en 1842, est député et chef du parti de l'indépendance.

Kossuth.

Kostel (tchèque *Podivín*), ville d'Autro-Hongrie (Moravie [distr. de Göding]), sur la Thaya, affluent du Danube ; 2.517 hab. Fabrique de sucre.

kosteletzkye (*sté-lèt'-ski*) n. f. Genre de malvacées, tribu des hibiscées, comprenant des herbes, parfois des arbustes, à feuilles sagittées, à fleurs axillaires ou en grappes terminales. (On en connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale et de Madagascar.)

Kosten, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), sur l'Obra, affluent de l'Oder ; 4.701 hab. Fabriques de sucre, de papier, de cigares.

Kostha Ben-Luca, philosophe chrétien du IX^e^ siècle, né à Héliopolis (Syrie), mort en Arménie vers 864, d'après les uns, 890 d'après d'autres. Ecrivain arabe de premier ordre, il avait rapporté d'un voyage en Grèce de nombreux manuscrits. Appelé à Bagdad par les califes, il traduisit en arabe plusieurs ouvrages grecs ; entre autres, les *Aphorismes* d'Hippocrate. Il reste de lui des écrits savants sur les mathématiques, la philosophie et la médecine.

Kostheim, village d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Rhénane, cercle de Mayence]), près du confluent du Main et du Rhin ; 3.979 hab. Vignobles. Commerce de cire.

Kostomarof (Nikolaï Ivanovitch), poète et historien russe, né à Ostrogesch (gouv. de Voronéje) en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1885. Il fonda à Kiev une société secrète, la *Confrérie des saints Cyrille et Méthode,* pour la libération des serfs et pour l'élaboration d'une constitution. Détenu durant une année dans la forteresse de Saint-Pierre-Saint-Paul, il fut interné ensuite à Saratof (1847) et ne fut amnistié qu'après la mort de Nicolas I^er^ ; il fut alors nommé professeur d'histoire à l'université de Pétersbourg, mais il dut se démettre de ses fonctions. Parmi ses ouvrages, où la critique fait parfois défaut, on peut citer : *la Révolte de Stenko-Razin* (1858) ; *les Républiques de la Russie du Nord* (1865) ; *Mazeppa* (1882).

Kostroma ou **Costroma,** ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, au confluent du Volga et de la rivière *Kostroma ;* 30.000 hab. Belle cathédrale. Industrie active : tanneries, teintureries, filatures, usines métallurgiques, construction de machines agricoles ; port fluvial. Ville très ancienne, antérieure au moins au XIII^e^ siècle, mais à peu près entièrement reconstruite à la fin du XIX^e^, à la suite de plusieurs incendies successifs.

Kostroma ou **Costroma** (gouvernement de), gouvernement de la Russie centrale, confinant aux gouvernements de Vologda, de Viatka, de Vladimir et d'Iaroslav. Superf. 84.695 kilom. carrés ; pop. 1.260.000 hab. Ch.-l. *Kostroma.* Sol légèrement accidenté dans la partie méridionale du gouvernement, où des collines de 100 à 150 mètres dominent la plaine basse, facilement inondée, où circule le Volga ; au N., dans la direction de Viatka, région forestière et marécageuse, nombreux lacs. Climat rude et humide. Agriculture maigre, sauf dans la vallée même du Volga. Industrie assez active. Filatures de lin et de chanvre, tanneries, travail du cuir dit « de Russie », faïenceries ; exploitation des forêts, pêche et chasse, celle-ci donnant de précieuses pelleteries, dont les grandes foires de Kostroma sont le marché principal.

Kostrzewski (François), peintre polonais, né à Varsovie en 1826. Il étudia la peinture sous Kokular, Hadziewicz, Breslauer, etc. *L'Intérieur d'un cabaret,* sa première création, fut admis à l'Exposition de Cracovie, hors de concours, en 1854. Il exposa ensuite : la *Prière dans la campagne, Compte de la corvée, Passage de la Vistule, Charbonniers dans la forêt, Chasse au sanglier,* la *Colonie de Dobrzinski,* le *Vannier,* l'*Aumône dans la forêt.* Ses *Travailleurs sur la chaussée,* et l'*Affaire devant le maire,* notamment, sont ses œuvres les plus dignes d'estime. Son talent pour les dessins humoristiques et la caricature lui a valu une grande réputation.

Kostschin ou **Kostrzyn,** ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen, cercle de Schroda]) ; 2.117 hab.

Kosva, rivière de la Russie orientale (gouv. de Perm), qui descend du versant ouest de l'Oural et tombe dans la Kama, rive gauche, à 85 kilom. N. de Perm ; 320 kilom.

Kota ou **Kotah,** principauté et ville de l'Inde, dans le Radjpoutana oriental, tributaires de l'empire anglais. La principauté, pour une superficie de 9.850 kil. carrés, compte 526.000 hab. ; c'est le versant septentrional du plateau de Malva, incliné au N. vers le Tchambal, affluent de la Djemna ; épaisses forêts et basses jungles, où abondent les fauves ; dans les vallées, culture des céréales, coton, tabac, pavot à opium. Climat chaud et malsain. La capitale s'étage, à 315 kil. S.-O. d'Agra, sur la rive droite du Tchambal ; 38.600 hab. Nombreux temples et palais.

Kotaiba (ibn-), général musulman, mort en 716 de notre ère. Il était le fils d'un Persan nommé Mouslim el-Balkhi, et fut chargé par Hedjdjadj du gouvernement du Khoraçan (704) et de la conquête des divers pays de l'extrême ouest de l'Iran. Il envahit la Transoxiane en 705 et s'empara, l'année suivante, de Peïkend et de Boukhara. Il repoussa, en 707, avec l'aide des Thibétains, une armée chinoise envoyée par l'empereur Tchong-Tsong ; il battit tous les princes turcs, pénétra jusqu'à Tachkent, s'empara de Kachgar et s'avança même en Chine. Ce général, l'un des plus grands qui aient vécu dans l'islam, se révolta contre le califat, et fut tué en 716.

Kota-Radja, chef-lieu d'une division hollandaise de Sumatra, ancien royaume indigène d'Achem ou Atchin.

Kotas, population dravidienne de l'Inde méridionale. — *Un, Une* Kota.

— Adjectiv. : *Population* kota.

— Encycl. Les *Kotas* se livrent à l'agriculture et payent en céréales un tribut aux Todas, qu'ils reconnaissent comme les maîtres du sol. Ils n'ont comme vêtement qu'une longue pièce d'étoffe, dans laquelle ils se drapent. Ces peuplades, de caractère doux, montrent un véritable goût pour la musique.

Kotchoubey (Victor Pavlovitch, prince), homme politique russe, né en 1768, mort à Moscou en 1834. Il fut ambassadeur de Russie à Constantinople sous le règne de Catherine II, et vice-chancelier sous Paul I^er^ (1798). Alexandre I^er^ lui conserva la même faveur et le nomma, à deux reprises, ministre de l'intérieur (1802-1807 et 1819). Nicolas I^er^ lui donna la présidence du conseil suprême (1827), le créa prince (1831) et chancelier (1834).

kotchubéa (*kot'-chu*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbres à feuilles oblongues, opposées, à fleurs dioïques. (Les fleurs mâles des kotchubéas sont très belles et disposées en cymes corymbiformes. On en connaît quelques espèces, de l'Amérique tropicale.)

kotek (*tèk*) n. m. Tambour à main de Java. (Il sert à accompagner les chants des indigènes musulmans dans leurs cérémonies religieuses : processions, mariages, enterrements, etc.)

Kotek.

Kotelnii-Ostrof (l'*île du Chaudron*), île de l'Asie russe, dans l'océan Glacial (archipel de la Nouvelle-Sibérie) ; surface montagneuse et inhabitée ; 20.805 kilom. carr. Découverte en 1770, par Liakhof.

Kotoko, région du Soudan central, une des provinces du Bornou, comprise entre le lac Tchad au N., et le Chari à l'O. et au S. Région de basses plaines argileuses, fonds encore humides d'un lac Tchad plus étendu, mais d'une merveilleuse fertilité, produisant le sorgho, le coton, le maïs, l'indigo, la pastèque, etc. Population de nègres kotokos et makaris, généralement agriculteurs ou pêcheurs, et musulmans. Capit., bien déchue, *Afadé.* Villages principaux : Ngala, Goulféi et Kousseri.

Kotokou, empereur du Japon, qui régna de 645 à 654 de notre ère. Il est célèbre par les réformes qu'il apporta dans l'administration provinciale et par la création des huit ministères au-dessus desquels il plaça un conseil supérieur, composé d'un premier ministre (*dajo-daï-jin*), d'un ministre de gauche (*u-daï-jin*), et d'un ministre de droite (*sa-daï-jin*).

Kotonou, Cotonou ou **Appi,** ville maritime de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Esclaves, comprise dans le Dahomey français. Petit port entre une large plage maritime et la lagune de Denham. C'était jadis le port d'Abomey-Calari et de Porto-Novo, cédé à la France en 1858, puis en 1878, et rattaché, en 1883, au territoire de Porto-Novo. L'essor de Kotonou a été particulièrement rapide depuis 1893, et un wharf a été créé pour remédier à l'ensablement du port. Commerce de bois, arachides, huiles de palme. Kotonou est le chef-lieu d'un des trois centres administratifs de la colonie du Dahomey ; 3.000 hab.

Kôtsi ou **Kôtchi,** ken de l'empire du Japon, île de Sikok. Il est formé de la province de Toza ; il s'étend sur une superficie de 7.013 kil. carrés et compte 385.000 hab. Son chef-lieu, *Kôtsi,* est situé à 610 kil. S.-O. de Tôkiô, à l'extrémité de la profonde baie d'Ourato, sur la côte méridionale de l'île ; 34.700 hab. Centre de la fabrication du papier au Japon.

kott (*kot'*) n. m. Sorte de rouf, construit à l'avant de certains navires de la mer du Nord.

köttigite (*ko-ti-jit'*) n. f. Arséniate hydraté naturel de zinc, renfermant en outre sept parties d'oxyde de cobalt pour trente parties d'oxyde de zinc.

Kotzebue (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), littérateur allemand, né à Weimar en 1761, assassiné à Mannheim en 1819. Après avoir fait ses études à Iéna et à Duisbourg, il occupa diverses fonctions officielles, de 1781 à 1795, à Saint-Pétersbourg. Il quitta la Russie, pour y revenir cinq ans après, mais fut déporté en Sibérie comme auteur présumé de pamphlets contre Paul I^er^. Gracié au bout d'un an, et nommé directeur du théâtre allemand de Saint-Pétersbourg, il résigna ces fonctions, à la mort de l'empereur Paul. A Weimar, où il se retira, il essaya, par diverses intrigues, de miner le crédit de Gœthe, qu'il engloba avec les romantiques dans une haine commune. Il s'en prit surtout aux deux frères Schlegel, qu'il attaqua dans un drame satirique : *l'Ane hyperboréen* (1797). Quelques années auparavant, il avait fait paraître un pamphlet violent : *D^r^ Bahrdt au front d'airain* (1790). Au retour d'un voyage à Paris, il inaugura, par une relation de son séjour : *Souvenirs de Paris en 1804,* la série des attaques furieuses qu'il ne cessa de diriger contre Napoléon. Après Iéna, il retourna en Russie et rédigea diverses feuilles satiriques, dirigées surtout contre la France et son empereur. Il fut nommé conseiller d'Etat, puis consul général de Russie à Kœnigsberg. Etabli à Weimar comme agent secret de l'empereur Alexandre I^er^ (1817), il y rédigea le « Journal littéraire hebdomadaire »,

Kotzebue.

où il attaquait avec véhémence toutes les idées libérales. Ses dénonciations soulevèrent des haines terribles, et un jeune exalté, nommé Sand, le poignarda, en 1819. Outre ses pamphlets, quelques romans et ouvrages historiques, on a de Kotzebue un nombre considérable d'œuvres dramatiques ; les deux plus connues sont : *la Petite Ville allemande*, satire, poussée à la charge, des défauts qui distinguent les habitants d'une petite ville en Allemagne, et *Misanthropie et repentir* (1789), drame larmoyant qui obtint dans toute l'Europe un succès inouï.

Kotzebue (Otto de), navigateur russe, fils du précédent, né à Revel en 1787, mort en 1846. Après avoir, de 1803 à 1806, accompagné le capitaine Krusenstern dans les mers du Japon, il fut placé, en 1815, par le comte Romanzoff, à la tête du *Rurick*, et partit (oct. 1815) pour un voyage d'exploration dans l'océan Glacial et dans les parties les moins fréquentées de l'Océanie. Chargé, en 1823, d'une nouvelle expédition au Kamtchatka, il en rapporta des documents précieux sur l'ethnographie et l'histoire naturelle. Kotzebue a laissé des relations de ses deux principaux voyages, sous le titre de : *Voyages de découvertes dans la mer du Sud, etc.* (1821, 3 vol.), et *Nouveau voyage autour du monde pendant les années 1823-1826* (1830).

Kotzebue (Paul, comte de), général russe, frère du précédent, né à Berlin en 1801, mort en 1884. Après avoir fait plusieurs campagnes au Caucase et en Pologne, il fut nommé, en 1843, quartier-maître général de l'armée de Paskiévitch, en 1846 général lieutenant et commandant l'armée du Caucase, et, peu de temps après, aide de camp général. Il fit la campagne de Crimée comme aide de camp général du prince Gortschakof (1853), qu'il suivit ensuite en Pologne. Général d'infanterie en 1852, il fut, en 1862, envoyé en Nouvelle-Russie et en Bessarabie comme gouverneur. En 1874, il fut nommé gouverneur général de Pologne, fonctions dont il se démit en 1880.

Parmi ses autres frères, se trouvent : Maurice, général russe, né en 1789, mort en 1861. [Fait prisonnier par l'armée française en 1812, il écrivit, sous le titre de *der Russische Kriegsgefangene unter den Franzosen* (1815), le récit de sa captivité]; — Alexandre, membre de l'Académie des beaux-arts, né en 1815. Il quitta l'armée en 1837, et fut l'élève d'Horace Vernet; il peignit surtout des batailles]; — Guillaume, diplomate, né en 1813. [Il fut chargé d'affaires à Carlsruhe et fit représenter, sous le pseudonyme de Wilhelm Augustsohn, plusieurs pièces sur le théâtre de Dresde.]

Kotzenau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz, cercle de Lüben]); 3 669 hab. Usine métallurgique, scieries à vapeur, fabrique de gélatine.

Kou.

KOU n. m. Tambour chinois, garni de clochettes.

KOUA n. f. D'après Mungo-Park, Apocynée, dont le suc sert à empoisonner les flèches, chez les Mandingues.

KOUAN n. m. L'un des noms désignant, en Chine, les temples de la religion taoïste.

Kouang-Binh, **Quang-Binh** ou **Dong-Hoï**, prov. et ville de l'Indo-Chine française (Annam [résidence de Binh-Tri]). La province est située entre celles de Ha-Tinh au N. et de Kouang-Tri au S.; environ 350.000 hab. A l'O., plateau élevé, couvert de forêts (1.000 à 1.500 m.); à l'E., région littorale cultivée. Le chef-lieu, à 120 kilom. de Hué, sur l'estuaire de Sao-Bun (golfe du Tonkin), est fortifié; environ un millier d'habitants. Route mandarine du Tonkin en Cochinchine.

Kouang-Nam ou **Quang-Nam**, prov. et ville de l'Indo-Chine française (Cochinchine [résidence de Nam-Ngaï]). La province est située entre celles de Hué et de Kouang-Ngaï; 800.000 hab. environ. Houillères, culture du riz, gisement aurifère. Le chef-lieu, à 110 kilom. de Hué, sur le *Kouang-Nam*, affluent du Faï-Fo, compte environ 5.000 hab.

Kouang-Nan, ville de l'empire chinois (Yunnan), près des sources du You-Tchang, affluent du Si-Kiang, à 230 kilom. S.-E. de Yunnan-Sen. Population chinoise; mais les environs sont habités par les Houa-lo-lo, aborigènes que les Chinois considèrent comme des barbares.

Kouang-Ngaï ou **Quang-Ngaï**, prov. et ville de l'Indo-Chine française (empire d'Annam [résidence de Nam-Ngaï]). La province, située entre celles de Kouang-Nam au N. et de Binh-Dinh au S., a un littoral de 115 kilom. de long; la plaine littorale est bien cultivée (riz); les hauteurs occidentales sont couvertes de forêts; 500.000 hab. — Le chef-lieu est situé à 200 kilom. S.-E. de Hué et à 15 kilom. de la mer de Chine, sur le Daï, petit fleuve côtier.

Kouang-Si, prov. de l'empire chinois, entre les provinces de Hou-Nan et de Kouéi-Tchéou au N., de Yunnan à l'O., de Kouang-Toung au S.-E. et à l'E., et le Tonkin (Indo-Chine française) au S.; 200.000 kilom. carrés environ; 5.200.000 hab. C'est l'une des parties de la Chine les moins peuplées. Le sol est montagneux (monts Nan-Chan); le Si-Kiang, ou Rivière de Canton, traverse la province du N.-O. au S.-E. Le climat est chaud et humide. Les montagnes fournissent des bois et de l'excellente cannelle; dans les vallées, culture du froment, fèves, arachides, indigo, tabac, pavot à opium; la récolte de riz est insuffisante, et les famines sont presque périodiques. Les gisements (or et argent, cuivre, plomb, étain, houille) sont inexploités. Industrie de la soie et des étoffes de coton; fabrication locale du sucre de cannes et de l'huile de badiane. La capitale est *Kouéï-Ling*; autres villes : Vou-Tchéou, Nan-Ning, Long-Tchéou. Cette province est comprise, depuis 1898, dans la zone réservée à l'influence française.

Kouang-Sou, empereur de Chine, né à Pékin en 1872. Fils du prince Chun, petit-fils de l'empereur Ta-Kouan, il a porté, jusqu'à son avènement, en 1875, le nom de *Tsaitien*. Le pouvoir a été exercé, au cours de sa longue minorité (1875-1889), par l'impératrice douairière Tsou-Hsi, dont la politique xénophobe amena, dès 1884, le conflit avec la France au sujet du Tonkin. Après 1889, l'influence de Tsou-Hsi est restée considérable, en raison de la débilité physique et de l'incapacité politique du jeune empereur. Après la guerre du Japon, terminée par le traité de Simonoséki, et la concession aux étrangers de nombreuses voies ferrées et lignes télégraphiques, destinées à ouvrir la Chine à l'influence et au commerce européens, la vieille impératrice a repris par un véritable coup d'État (1897) la réalité du pouvoir, et la réaction xénophobe qui a suivi, couronnée par le soulèvement des Boxers, peut-être encouragés par le pouvoir impérial, a amené, en 1900, l'intervention de l'Europe, du Japon et des États-Unis, et l'occupation militaire de Pékin par les puissances.

Kouang-Toung (ou *province de Canton*), province de l'empire chinois, entre celles de Fo-Kien, de Kiang-Si et de Hou-Nan au N., de Kouang-Si à l'O., le Tonkin (Indo-Chine française) au S.-O., la mer de Chine au S. et au S.-E.; 259.100 kilom. carr., avec l'île de Haï-Nan; 29.850.000 hab. C'est un pays de montagnes de hauteur médiocre (monts Nan-Chan, monts Lo-Fou, 1.200 à 1.500 m.), se dirigeant pour la plupart vers le N.-E. Ses trois fleuves : le Si-Kiang, ou Rivière de Canton, venu du Yunnan, le Toung-Kiang, le Pé-Kiang, se réunissent dans leur cours inférieur pour former un vaste delta; ce sont des voies de communication très fréquentées. Côtes découpées : baie de Swatow, golfe de Canton, presqu'île de Loui-Tchéou (dont la baie de Kouang-Tchéou a été cédée à bail à la France), baie de Pakhoï. Pays de moussons ou de vents régulièrement alternés : du S.-O. en été (chaud et humide), du N.-E. en hiver (sec et frais). L'humidité est, en général, très grande. Cultures : riz, fruits, tabac, bétel, cardamome, casse, cocotiers, gingembre, chanvre, indigo, thé, mûriers, surtout canne à sucre. Le sous-sol contient cuivre, fer, mercure, argent, étain, plomb (toutes ces mines sont exploitées), pierres précieuses, marbres, houille. Industries principales : soie, tissage de drap, papeterie, ferronnerie, poterie, raffinerie de sucre, fabrication d'éventails, d'objets en écaille, sculpture en pierre. Commerce important vers Nan-Tchang et la Chine centrale; par mer, ports ouverts : *Canton*, ch.-l. de la province, Swatow, Pak-Hoï, Khioung-Tchéou, Hoï-Hou, auxquels il faut ajouter le port anglais de Hong-Kong et le port portugais de Macao. Autres villes : Fa-Tchan, Tchou-Hing, Toung-Koung.

Kouang-Trî ou **Quang-Trî**, prov. et ville de l'Indo-Chine française (Annam [résidence de Binh-Tri]). La province s'étend entre la chaîne annamite et la mer de Chine. Elle se réduit à une bande littorale, longue, entre les provinces de Kouang-Binh au N. et de Hué au S., de 70 kilom.; pop. 350.000 hab. Route, par les vallées du Da-Hân, tributaire de la mer de Chine, et du Tchepôn, affluent de gauche du Mékong, vers Aï-Lao et le Mékong (Laos français). Le chef-lieu, à 50 kilom. N.-O. de Hué, sur le Da-Hân, a une citadelle et des greniers à riz; les environs produisent du coton.

Kouang-Tsong, empereur de la Chine, de la dynastie des Song, né en 1149 de notre ère, mort en 1200. Il succéda à son père Hiao-tsong, qui avait abdiqué en sa faveur en 1190. Il se laissa dominer par sa femme, l'impératrice Li-chi, et ne fit rien pour mettre un terme aux troubles intérieurs qui agitaient ses États. En 1194, il refusa d'assister aux funérailles de son père; les grands de la cour le forcèrent alors d'abdiquer au profit de son deuxième fils, le prince de Kia, sous le nom de Ning-tsong.

Kouang-Yen ou **Quang-Yen**, prov. et ville de l'Indo-Chine française (Tonkin). La province, entre le delta du Song-Koï, la côte du golfe du Tonkin et la frontière chinoise (prov. du Kouang-Toung et du Kouang-Si), est peuplée de 30.000 hab.; sol très montagneux. La côte, très découpée, se creuse pour former la baie d'Halong (excellent mouillage de Port-Courbet) et se borde des îles de Kébao, de la Table, Rousse, de Cac-Ba; exploitation des houilles de Kébao; salines; la principale culture est le riz. — Le chef-lieu, à 115 kilom. E. de Hanoï et à 10 kilom. de la mer, sur le Song-Chang, branche la plus septentrionale du delta de Si-Kiang, et rivière très profonde, est dans une excellente situation. Il ne compte cependant que 2.100 hab. La citadelle de Kouang-Yen fut occupée par les Français, en 1883.

Kouan-Han-King, auteur dramatique chinois, né à Kiaï-Tchéou, dans la province de Chan-Si, sous la dynastie des Youen (XIIIe s. de notre ère). La plus célèbre de ses pièces, qui a pour titre : *Téou-Ngo-youên* (le Ressentiment de Téou-Ngo), a été traduite en français par Bazin, dans son « Théâtre chinois » (1838). Sept autres pièces : *le Miroir de jade, la Courtisane savante, la Courtisane sauvée, les Songes de Pao-Kong, le Ravisseur, le Mariage forcé* et *le Pavillon de plaisance* ont été analysées par le même savant dans *le Siècle des Youen* (1850).

KOUÂN-HOÂ (*kou-a-no-a*) n. m. Dialecte chinois, d'abord parlé à Nanking, et qui est devenu la langue commune de tous les gens cultivés de la Chine.

Kouan-P'ing, fils de Kouan-yu, général chinois de la dynastie des Han, qui devint plus tard le dieu de la guerre, sous le nom de *Kouan-Ti*. Kouan-P'ing fut, lui aussi, un guerrier valeureux, mais complètement effacé par l'éclat des actions de son père, dont il partagea les périls et la mort (219 de notre ère). V. Kouan-ti.

Kouan-Ti, dieu chinois de la guerre, est un personnage historique du nom de Kouan-yu. Kouan-yu naquit vers l'an 161, fut obligé de s'exiler à cause d'un meurtre commis dans un moment de colère, et vint s'engager en 184. Élevé aux plus hauts grades, il contribua par ses victoires à retarder la chute de la dynastie des Han. Mais il quitta, cependant, le parti de ces derniers, et s'attacha à son ami Liou-pi, qui s'était taillé un royaume indépendant; mais il fut vaincu et fait prisonnier, malgré les efforts de son fils Kouang-P'ing. Tous deux furent décapités (219 apr. J.-C.).

Kouan-ti, dieu des lettres. Kouan-ti, dieu de la guerre.

Kouan-yu demeura pour les Chinois le modèle de l'habileté, des vertus militaires, jusqu'à ce que l'empereur Hoeui-tsoung, de la dynastie de Soung, lui conféra (commencement du XIIe s.) la déification. En 1594, l'empereur Chun-tsoung, de la dynastie des Ming, lui décerna le titre suprême de *ti*, « empereur divin », lui éleva un temple, lui décréta des fêtes et des offrandes, et ordonna qu'il fût vénéré à l'égal de Confucius. La corporation des marchands le choisit pour son patron; puis, à leur tour, les lettrés le comptèrent parmi leurs protecteurs, parce que Kouan-yu aurait été l'auteur d'ouvrages estimés sur l'art militaire, et en firent le troisième dieu des lettres. La fête de Kouan-ti se célèbre deux fois par an. La croyance populaire veut que Kouan ti se soit réincarné plusieurs fois déjà en des généraux illustres et qu'il doive se manifester une fois encore sur la terre, pour assurer à jamais la suprématie de la Chine sur le monde.

Kouan-Yu. Géogr. V. Kouan ti.

Kouara. Géogr. V. Niger.

Kouba-Staraïa, ville de la Russie d'Asie (Transcaucasie), ch.-l. d'un cercle du gouvernement du Bakou, au pied de contreforts du Caucase, sur un tributaire et à 30 kilom. de la Caspienne; 15.000 hab. — Le cercle a 7.952 kilom. carr. et 150.000 hab.

Kouban, rivière de la Russie méridionale, tributaire de la mer d'Azov. Issu des glaciers du mont Elbrouz, dans le Caucase central, à plus de 4.000 mètres d'altitude, le Kouban coule dans une vallée, resserré, à sa sortie des montagnes, par les défilés de Batalpachinsk, et s'infléchit alors vers l'O., pour arroser en plaine la petite ville d'Iékatérinodar, et venir s'achever, dans la mer d'Azov, en un liman peu profond. Cours 800 kilom. environ.

Kouban (province de), province ciscaucasienne de la Russie, sur le revers septentrional du Caucase, et confinant à la mer Noire, au gouvernement de Stavropol, à la province du Térek, au territoire des Cosaques du Don; superf. 94.376 kilom. carr.; pop. 1.919.627 hab. Ch.-l. *Iékatérinodar*. Sol varié d'aspect et de productions : au nord de la zone montagneuse, versant boisé du Caucase, s'étend le steppe uniforme, sec, parsemé de lagunes quelquefois saumâtres, arrosé seulement par de courtes rivières épuisées l'été. La plus grande partie du steppe est consacrée à l'élevage du bœuf et surtout du mouton.

Koubân, petit village de la Nubie, sur la rive droite du Nil, à 108 kilom. au S. d'Assouân, la *Contra-Pselkhis* romaine. Ruines d'une forteresse bâtie en briques crues par les pharaons de la XIIe dynastie.

KOUBBA ou **KOUBBÈH** (de l'arabe *koubba*, dôme, coupole) n. m. Monument élevé sur la tombe d'un personnage vénéré, ou dans un endroit où il a séjourné.

— Encycl. Ces monuments, qui se rencontrent surtout au Maghreb, se composent d'une partie cubique surmontée d'un dôme sphérique ou ogival, quelquefois orné d'un croissant; leur dimension ne dépasse guère 4 mètres de côté; quelques-uns d'entre eux présentent dans leur intérieur une petite chambre où l'on peut s'abriter. Les Français donnent à ces constructions le nom impropre de *marabout*.

Koubba.

Koubba, village d'Algérie, départ. et à 9 kilom. d'Alger. Sa position sur une hauteur (127 m.) est belle et salubre; 3.000 hab. Beaux vignobles. Statue du général Margueritte, né à Koubba, tué à Sedan.

Koubies, tribu errante qui vit dans les forêts du Chittagong (Bengale). [Ils se construisent des huttes sur les arbres et sont renommés pour leur anthropophagie.] — *Un, Une* Koubie.

KOUBO n. m. Chef militaire, au Japon. V. shogoun.

Kouéï-Lin, ville de l'empire chinois, capitale de la province de Kouang-Si, à 400 kilom. N.-O. de Canton. Située sur le Koueï-Foung, affluent du Si-Kiang, ou rivière de Canton, et qu'un canal unit au Siang-Kiang, tributaire, par le lac Toung-Ting, du Yang-Tsé-Kiang, c'est une des places du transit entre la Chine centrale et la Chine du Sud. Les monts Nan-Chan la dominent au Nord.

Kouéi-Tchéou, ville de l'empire chinois (prov. du Sé-Tchouen), sur un plateau qui domine la rive gauche du Yang-Tsé-Kiang, à 450 kilom. O. de Han-Kéou. Faubourg sur le fleuve, avec une douane interprovinciale. Les environs sont riches en gisements métallifères.

Kouéi-Tchéou ou **Koei-Tchéou**, prov. de l'empire chinois, entre les provinces du Sé-Tchouen au N., du Hou-Nan à l'E., du Kouang-Si au S., du Yunnan à l'O.; 174.000 kilom. carr.; 7.700.000 hab. Le sol est très montagneux, surtout à l'Ouest où son relief se soude au plateau yunnanais, et au Nord-Ouest (pays des aborigènes Miao-Tsé). Le Kiao-Kiang traverse la province du S.-O. au N.-E., et se jette dans le Yang-Tsé-Kiang. Cultures du blé, maïs, thé, tabac, plantes médicinales, pavot à opium; élevage de chevaux et de bestiaux. Gisements de cuivre, de mercure, de fer, houille, or, argent, étain, plomb. L'industrie est presque nulle : fabrication de papier, tissage d'étoffes en soie écrue; importation de sel; exportation d'opium. L'insurrection des Taï Ping a ruiné cette province. Capit. *Kouéi-Yang*.

Kouéi-Yang, ville de l'empire chinois, ch.-l. de la province de Kouéi-Tchéou et du département de son nom, à 1.522 kilom. S.-O. de Pékin. On prétend qu'elle fut la demeure des anciens rois du pays. On y voit encore des restes de temples et de palais.

Kouen-loun, Kouen-lun ou mieux **Kun-lun**, ensemble de chaînes de l'Asie centrale, qui se détache du massif du Tagharma (7.860 m.) en même temps que le Karakoram, et s'en va vers l'E. en séparant le plateau thibétain, au S., du désert de Gobi, au N. Il finit en Chine, sur la Grande Plaine, après un parcours de près de 4.000 kilom. Pics au-dessus de 6.000 mètres en grand nombre ; plusieurs au-dessus de 7.000 ; peu de neiges et de glace, par suite de la sécheresse du climat.

Koufa, localité de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi (prov. de Bagdad), sur un canal dérivé de l'Euphrate. Ce n'est plus qu'un village et qu'un amas de ruines. Koufa, fondée en 636 par le calife Omar, fut la florissante capitale de seize califes, jusqu'à Almanzor, qui transféra le siège de son gouvernement à Bagdad. Restes de la mosquée où fut assassiné Ali.

KOUFIQUE, COUFIQUE ou **CUFIQUE** (*fik'* — de *Toufa*, n. pr.) adj. Qualificatif donné quelquefois à l'ancienne écriture arabe.

Koufra, Koufara ou **El-kofrâ**, groupe d'oasis du désert Libyque, au S. du plateau de Barka (anc. Pentapole cyrénéenne) et formant une longue dépression de 360 kilom. On compte cinq oasis principales, dont les plus étendues sont : Taiserbo au N. et Kebabo au S. La surface totale est d'environ 18.000 kilom. carrés et la population de 8.000 à 9.000 hab., Berbers mélangés d'éléments arabes et nègres. Entourées de tous côtés par les régions les plus désertiques du Sahara, les oasis de Koufra sont en dehors du trajet ordinaire des caravanes. La population, fanatisée par la secte des Senousi, s'est montrée très hostile au seul voyageur européen, l'Allemand Rohlfs, qui ait pu pénétrer, en 1879, dans cette région inhospitalière.

KOUGELHOF n. m. Pâtiss. Syn. de GOUGELHOF.

Kouhistan ou **Kohistan** (*pays montagneux*), nom de plusieurs régions d'Asie, qui font partie d'États différents : 1° dans la Perse (prov. du Khoraçan), massif montagneux, qu'entourent des déserts, le Dacht-i-Kabir, le Lout, et dont les vallées sont à 1.000 mètres d'altitude, les sommets à 2.000 mètres ; villes de Kahk, de Kaïn, sur la rivière du même nom, de Birdjani (1.340 m.) ; — 2° dans l'Afghanistan, ce sont les hautes vallées de l'Hindou-Koh, à l'E. de Kaboul, arrosées par les rivières qui forment la Pandjchir, affluent de gauche de la rivière Kaboul (tributaire de l'Indus) ; altitude de 2.000 à 2.500 mètres. [Les *Kohistani*, d'humeur batailleuse, sont estimés au nombre de 200.000] ; — 3° dans la région montagneuse, habitée par des tribus indépendantes et mal connues, qui sépare de l'Afghanistan la haute vallée de l'Indus, entre le Tchitral au N., le Svât au S., le Yaghistan à l'E. ; — 4° dans l'empire anglais de l'Inde (prov. du Sindh [distr. de Karatchi]). C'est le bassin pauvre et peu habité du Hab, tributaire de la mer d'Oman ; — 5° dans le Béloutchistan, région qui confine au territoire afghan, au N. de Kélat.

Kouilou ou **Djouma**, rivière de l'Afrique équatoriale (bassin du Congo). Le Kouilou naît dans le pays de Kioko (Congo portugais) et se jette dans le Kouango, peu avant le confluent de cette rivière avec le Kossaï. Il reçoit à gauche le Kouengo et la Saia.

KOUKA n. m. Insigne de la dignité d'hospodar.

Kouka ou **Koukaoua**, ancienne capitale du Bornou, dans le Soudan central, près de la rive occidentale du lac Tchad. Cette *reine du Soudan* avait, lors des voyages de Barth, Rohlfs, etc., près de 100.000 hab., et sa prospérité était sans égale. Les bandes de Rabah l'ont détruite, et la mission française Foureau-Lamy n'y a plus trouvé, en 1900, qu'un immense et attristant amas de ruines.

Koukan ou **Muong-koukan**, ville du Cambodge siamois, chef-lieu de province, sur le Prasat, affluent de droite du Sémoun ; environ 5.000 hab. — La *province de Koukan*, placée dans la zone d'influence française, est traversée par les monts Dougrek. Elle produit le coton, la laque de cochenille ; élève bœufs, porcs, chevaux. Environ 100.000 hab.

Koukou-khoto ou **Kouéi-houa-tcheng**, ville de l'empire chinois (prov. de Chan-Si), à 320 kilom. N. de Taï-Youan et à 85 kilom. N. de la Grande Muraille. La ville militaire et religieuse est une citadelle carrée, de 1 kilom. de côté ; siège des universités bouddhiques de Mongolie. La ville marchande occupe un espace de 10 kilom. de long sur 8 kilom. de large. Importante place de transit ; routes de caravanes vers Ouliassoutaï, Kobdo, Ourga ; grands marchés de bœufs, chevaux, moutons, chameaux ; entrepôt des cuirs, laine, crin de Mongolie, étoffes de Pékin, thé, cotonnades étrangères.

Koukou-nor (c'est-à-dire *lac Bleu*), lac de l'Asie centrale, dans le Thibet oriental, près des frontières de la Chine, à 3.200 mètres d'altitude, entre des monts de 5.000 à 6.500 mètres ; long de plus de 100 kilom., large de plus de 60, peu profond ; gelé trois mois par an. Il donne son nom à une province du Thibet possédant le cours supérieur du Hoang-Ho et peuplée de 150.000 Kalmouks nomades.

Koukri.

KOUKRI n. m. Arme de main, en usage au Thibet.

— Encycl. Le *koukri* ou *koukri-kora* est un coutelas court et massif, dont la lame à un seul tranchant présente un dos très épais et coudé vers le milieu de sa longueur. Le tranchant est convexe et va du talon à la pointe. Vers celle-ci, la lame s'élargit et s'échancre. Ce fort coutelas, qui mesure environ 40 centimètres, est propre à frapper d'estoc et de taille.

KOUL (mot turc, signif. esclave) n. m. En Turquie, Corps de garde, patrouille. ‖ Effectif des troupes de terre et de mer.

Koula ou **Kula**, village d'Autriche (Croatie-Slavonie [territoire militaire de Lika-Otocacs]) ; 2.655 hab.

Koula ou **Kula**, bourg d'Autriche (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), sur le canal qui réunit le Danube à la Tisza ; 8.480 hab.

Koula, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie (prov. d'Aïdin), à 110 kilom. E. de Manissa, au pied d'un ancien cratère, dont la lave a servi à la construction de la ville ; 6.000 hab. Production d'opium ; fabrication de tapis, expédiés à Smyrne (spécialité de tapis de laine et de fils de chanvre, dits « tapis de prière »).

Kouldja, ville de l'empire chinois, dans la Dzoungarie (prov. de Kan-Sou-Sin-Tsian), sur la rive droite de l'Ili, tributaire du lac Balkach ; 12.000 hab. C'était la capitale de l'ancienne *province de Kouldja* ou *d'Ili*. On distingue, éloignées l'une de l'autre de 40 kilom., Vieille-Kouldja et Nouvelle-Kouldja, la ville chinoise. La première est un vaste carré fortifié ; population en majorité musulmane ; cité industrielle ; centre commercial pour les caravanes du Turkestan russe ; marché pour les grains. Des jardins l'entourent. La deuxième a été fondée en 1764 par les Mandchoux ; l'insurrection doungane (1866) l'avait presque complètement détruite. A la suite de cette insurrection, la Russie occupa Kouldja ; elle l'a évacuée en vertu du traité du 16 août 1881.

KOULIBIAC (*bi-ak'*) n. m. Pâté russe, qui se fait ordinairement au saumon et quelquefois aux choux.

KOULIBINITE n. f. Minér. Variété de diopside.

Koulicoro, poste militaire de la Sénégambie, dans le pays de Meguetana, sur la rive gauche du Niger. Fort construit en 1884. C'est à Koulicoro que stationnent les canonnières qui explorent jusqu'à Tombouctou le Niger, large en cet endroit de 2 kilom.

Koulikovo, vaste plaine de la Russie centrale (gouv. de Toula [distr. d'Iépifan]), comprise entre le Don et la Népredva, célèbre par la victoire que le grand-duc Dmitri, surnommé Donskoï, y remporta sur les Tartares.

KOULOUGLI n. m. Ethnol. Syn. de COLOUGLI.

Koulouri (l'antique *Salamine*), île du golfe d'Egine ou d'Athènes, à 13 ou 14 kilom. O. d'Athènes ; longue de 12 kilom., vaste de 93 kilom. carr., avec 7.000 hab., dont 4.000 dans le chef-lieu, *Koulouri*, officiellement *Salamis*.

Koum, Coum ou **Kôm**, ville de Perse (prov. d'Irâk-Adjemi), à 120 kilom. S.-O. de Téhéran et à 90 kilom. N.-O. de Kachân, sur l'Annabar, qui se perd plus loin dans les sables du grand Désert persan ; 15.000 à 20.000 hab. La chaîne de Kohroud (3.000 m.) la domine au S. Fondée en 203 apr. J.-C., longtemps l'une des plus populeuses cités du pays, elle commence à peine à se relever d'une déchéance profonde. Elle possède le tombeau de Fatma, lieu de pèlerinage des plus fréquentés.

Kouma, fleuve de la Russie méridionale (Caucasie), tributaire de la mer Caspienne. La Kouma naît dans le Caucase, au pied du Chogalech, arrose Gheorgiewsk, reçoit le Podkoumok, traverse le gouvernement de Stavropol, et vient finir, près de la petite *baie de Kouma*, dans la Caspienne, épuisée pendant la plus grande partie de l'année par son trajet au milieu des steppes et des marécages. Longueur 540 kilom. non navigables.

Koumamoto, ken et ville du Japon (île de Kiou-Siou). Le ken, pour une superficie de 7.179 kilom. carrés, compte 1.080.000 hab. Le chef-lieu est situé dans la province de Higo ; 69.800 hab. A 40 kilom. N.-E. s'élève le mont Aso, volcan en activité.

KOUMYS, KOUMIS ou **KOUMYSS** (*miss*) n. m. Boisson fermentée, que les diverses peuplades nomades de l'Asie préparent avec le lait de leurs juments additionné de levure. (Il est employé comme succédané du kéfir.)

Koummoukh, forme originelle du nom que les historiens classiques ont rendu par Commagène.

KOUNA n. f. Nom générique désignant les peaux de martre, de zibeline, d'écureuil, etc., que, primitivement, les Russes employaient comme monnaie courante.

Koundouz, ville du Turkestan méridional, capitale d'un petit kanat vassal de l'Afghanistan, à 270 kilom. N. de Kaboul, sur la rivière du même nom, affluent de gauche de l'Amou-Daria ; 1.500 hab. Climat très malsain ; sa situation sur la route de Balkh à Faïzabad, capitale du Badakchan, donne seule quelque importance à cette bourgade, qui compte autant de tentes que de maisons.

KOUNG n. m. Nom par lequel on désigne spécialement, en Chine, les temples de la religion taoïste.

Koung-fou-tseu ou **Khoung-fou-tseu**. Biogr. V. Confucius.

Koungour, ville de la Russie orientale, ch.-l. de district du gouvernement de Perm, à 510 kilom. N.-E. de Kazan, au confluent de deux rivières du bassin du Volga par la Kama ; 15.000 hab. Industrie active. Très vastes et superbes grottes de la Ledianaïa-Gora, au bord de l'Iren. — Le cercle a 140.000 hab.

Koupalo, dieu des moissons, chez les anciens Slaves. (On allumait d'immenses feux en son honneur.)

Koupiansk, ville de la Russie méridionale, ch.-l. du district du gouv. de Kharkof, sur l'Oskol, sous-affluent droit du Don, par le Donetz ; 8.000 hab. — Le district a 6.908 kilom. carr. et 240.000 hab.

Kour (en russe *Koura* ; en géorg. *Mktvari*), fleuve de la Russie méridionale (Transcaucasie), né dans le territoire de Kars, sur le versant occidental du Kysyr-Dagh. Il coule d'abord vers le N., étranglé entre les monts Arsiani et le massif des Trialètes. Le Kour arrose Souram, puis Gori et Tiflis, sorti à cet endroit des montagnes et orienté définitivement vers le S.-E., coule dans une vallée progressivement élargie, marécageuse, où il se raréfie peu à peu sous l'influence du climat très sec et quasi désertique de tout son bassin inférieur, pour s'unir à l'Araxe, et s'épanouir en un delta marécageux et coupé de dunes, souvent remanié par les houles de la mer Caspienne, et où son cours a peine à se fixer. Longueur 1.050 kilom. Eaux poissonneuses, fournissant de nombreux esturgeons.

Kouramas, peuplade de la province de Syr-Daria (Turkestan russe). [Les Kouramas, quoique métissés, sont au fond des Kirghiz qui ont abandonné la vie nomade pour l'agriculture.] — *Un, Une* Kourama.

Kouranko ou **Koranko**, ancienne province de l'empire de Samory, aujourd'hui cercle de la Haute-Guinée. Constitué par un massif montagneux et boisé, dont le point culminant est le Tembi-Kounda où se trouvent les sources du Niger. Ce fut le colonel Combes qui plaça ce pays sous la domination française, en 1892-1893. Les forêts sont très riches en lianes à caoutchouc.

Kourde. Ethnogr. V. Kurde.

Kourdistan. Géogr. V. Kurdistan.

Koureïka, rivière de l'Asie russe (Sibérie [gouv. d'Iénisséisk]), qui coule dans un pays inhabité naturellement, et gagne la rive droite de l'Iénisséi, à 75 kilom. N. de Touroukhansk. Cours 650 kilom. environ.

Kourg, Courg ou **Kourgh**, prov. de l'empire anglais de l'Inde, enclavée dans la présidence de Madras, mais relevant directement du vice-roi. Elle s'étend des Ghâtes occidentales à l'O. à la Cavéri à l'E. ; 4.092 kilom. carrés ; 173.000 hab. Capit. *Merkara* (8.150 hab.). C'est un pays très montagneux et que couvrent d'épaisses forêts, sa principale richesse (tek, sandal, ébénier). Climat tempéré et humide. Les rares vallées propres à la culture produisent du riz surtout, du café, du cinchona. Région sacrée, comme renfermant les sources de la sainte Cavéri, le Kourg a été longtemps indépendant ; Haïder-Ali, sultan du Mysore, l'occupa ; mais, dès 1799, à la mort de Tipou-Sahib, les montagnards chassèrent les garnisons musulmanes ; en 1834, ils acceptèrent la domination anglaise.

Kourgan, ville de la Russie d'Asie (gouv. de Tobolsk), ch.-l. de cercle, sur le Tobol, affluent de l'Irtych ; 7.900 hab. Foires très fréquentées. Nombreux tumuli autour de la ville. — Le *cercle de Kourgan*, très marécageux, est peuplé de 196.000 hab. environ.

KOURGANE (mot russe) n. m. Sorte de tumulus, que l'on rencontre depuis la vallée du Dniéper jusqu'à celle du Volga, et depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à la mer Noire et à la mer Caspienne. (Les plus anciens appartiennent à des populations de race persane ; les autres sont d'origine mongolique, scandinave et slave.)

Kouriles (Iles), archipel du Pacifique, égrené sur une longueur de 1.200 kilom., du S.-S.-O. au N.-N.-E. de l'île japonaise d'Yézo à la pointe du Kamtchatka. Les Japonais, qui en sont les maîtres depuis 1875, après cession à la Russie de leur part du Sakhalin, les nomment Tsi-Sima, les *Mille Iles*. Montagneuses, volcaniques, au bord d'une des fosses les plus profondes de la mer (8.472 m.), elles ont ensemble 14.824 kilom. carr., dont 6.725 pour Itoroup, 2.479 pour Paramousir, et 500 hab. seulement.

KOURILIEN, ENNE (*li-in, èn*) ou **KOURILE** adj. Se dit des Kouriles et des langues parlées dans ces îles.

— Encycl. Les idiomes *kouriliens* sont rangés dans la catégorie des langues hyperboréennes, ainsi que la langue des Aïnos, qui habitent les trois îles les plus méridionales des Kouriles. On n'a pu rattacher ces idiomes, qui offrent à la fois des caractères du type monosyllabique et du type agglutinant, à aucune famille linguistique.

Kourmych, ville de la Russie orientale, à 530 kil. E. de Moscou, ch.-l. de district du gouvernement de Simbirsk, sur la Soura, affluent du Volga ; 3.500 hab. — Le district a 4.310 kil. carr. et 165.000 hab.

Kournah. Géogr. V. Gournah.

Kouro-sivo (d'un mot japon. signif. *fleuve noir*), courant marin chaud, circulant dans l'océan Pacifique occidental. Né aux environs des tropiques, il baigne les côtes orientales de Formose et du Japon, inclinant ensuite, en un vaste arc de cercle, vers les îles Havaï. Rapide et accusé, surtout pendant la saison des pluies, où son mouvement est favorisé par la mousson régulière du S.-O., il est reconnaissable, en mer, à la couleur grisâtre de ses eaux (d'où son nom de « fleuve noir ») et à leur échauffement relatif : 27° à 28° C., soit environ 3° à 4° de plus que la masse océanique environnante. Au Kouro-Sivo s'opposent, venus du Nord et longeant les côtes de manière à neutraliser son action climatérique, des contre-courants froids, dont le plus remarquable est l'*Oya-Sivo*, venu de la mer d'Okhotsk, et qui rafraîchit considérablement, surtout au moment de la mousson du N.-O., le climat des îles Kouriles et des îles japonaises d'Yéso et de Nippon.

Kourou, fleuve de la Guyane française. Il naît dans les montagnes de Plomb, coule du S.-O. au N.-E., se grossit de la Passoura et de la rivière Coupi, et gagne l'Atlantique par une embouchure ensablée de passage difficile. C'est sur les bords du Kourou que fut tenté, en 1763, un essai malheureux de colonisation, dont le souvenir a longtemps pesé sur les destinées de la colonie. Des huit ou dix mille colons, pour la plus grande partie Alsaciens, que les encouragements de Choiseul avaient attirés vers la Guyane, il ne restait plus, en 1765, que quelques centaines de malheureux, qui durent se réfugier vers la Guyane anglaise ou vers Sinnamary.

Kourou, quartier de la Guyane française, borné au N.-O. par la rivière Maroni, au N.-E. par la mer, au S.-E. par le quartier Macouria, au S.-O. par les forêts et traversé par le Kourou ; 975 hab. Exploitation de bois de construction ; café, coton, rocou. Principal centre, *Kourou*, non loin de l'embouchure de la rivière. Pénitencier.

KOUROUCHE n. m. Monnaie d'argent turque, valant 0 fr. 225.

Kouroush, forme originale du nom persan, que les Grecs ont transcrit *Kyros*. V. Cyrus.

Kour-singh, prince hindou, né vers la fin du XVIIIe s., pendant la conquête de l'Hindoustan par les Anglais, qu'il combattit dans toutes les révoltes fomentées contre la Compagnie des Indes. Vers 1840, il fit sa soumission, reçut une pension de la compagnie et créa une fabrique d'armes dont les produits lui valurent une médaille d'or à l'Exposition de Londres, en 1851. Il fit cause commune avec le célèbre rajah de Cawnpoore, Nana-Saïb, lors de l'insurrection de 1857, et il fut l'un des derniers à déposer les armes. Il a publié, en 1850, de curieux mémoires sur sa vie.

Koursk, ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouvernement de ce nom, au confluent du Touskor et de la Koura ; 67.000 hab. Nœud de chemins de fer important. Industrie active ; manufactures de tabac, filatures de chanvre, tanneries, briqueteries, fabriques d'hydromel. Commerce de céréales et de pelleteries avec l'Ukraine.

Koursk (gouvernement de), gouvernement de la Russie d'Europe (Grande Russie), limité par les gouvernements d'Orel au N., de Voronèje à l'E., de Kharkof

au S., de Tchernigof et de Poltava à l'O. Superf.: 46.454 kil. carr.; pop. 2.315.000 hab. Sol plat, ou très largement ondulé; nombreux cours d'eau (dont le Seïm est le principal), tributaires du Dnieper et du Don. Pays agricole, produisant abondamment les céréales. Elevage considérable de moutons et de bœufs, alimentant un commerce actif de pelleteries, cuirs ouvrés, etc. Exportation de cire et de miel.

KOURTCHI n. m. Corps de cavalerie, composé de nobles et qui servait de gardes aux rois de Perse de la dynastie des Séfévis.

KOURTKA ou **KURTKA** n. m. Mot polonais, diminutif de kurta (prou. *kourta*), qui signifie « habit court ». (Il servit à désigner, sous le premier empire, l'habit à plastron et à basques courtes des lanciers polonais, puis celui que portèrent les lanciers français.)

Kous ou **Gous**, nom actuel de la cité d'Egypte que les indigènes appelaient *Kasit* et les Grecs *Appolinopolis Parva*. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un district de la moudirièh de Kénèh, et compte 12.646 hab.

Koush, personnage biblique, fils de Cham et petit-fils de Noé. Il est le père des peuples koushites.

Koush, forme hébraïque du nom Kaoushou, Koushou, que les Egyptiens donnaient aux pays situés au S. de la première cataracte. ǁ On écrit aussi Kousch, Cushou Cusch.

Koushites ou **Kouschites** (de *Koush*, n. pr.), nom que portent, dans la géographie biblique, les habitants de l'Egypte méridionale, de l'Ethiopie, et ceux aussi de l'Arabie méridionale. — *Un, Une* Koushite ou Kouschite. ǁ On écrit aussi Coushites, Couschites, Cuscbites et Cushites.

— Adjectiv. : *Tradition* koushite ou kouschite.

— Encycl. Koush, un des quatre fils de Cham, est, d'après la Bible, l'ancêtre commun des *Koushites*. Postérieurement, le nom de *Koushite* a été donné par certains ethnographes à un groupement humain comprenant, en Afrique et dans l'Asie occidentale, des types de couleur noire ou foncée, mais présentant, dans les traits du visage, particulièrement les lèvres et le menton, une ressemblance frappante avec les Sémites et les Indo-Européens. Dans ce système, le groupe koushite est actuellement représenté par les Egyptiens, les Barabras de basse Nubie, les Abyssins, les Berbers de Tunisie et de la Tripolitaine, les Kabyles et leurs proches parents du Maroc, Chelloukhs, etc.

KOUSSER (*kou-sèr'*) n. m. Instrument de musique japonais, à cordes pincées. (Le corps sonore est octogonal.

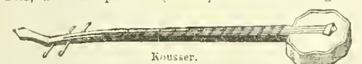

Kousser.

L'instrument est monté de quatre cordes, et le manche est divisé par quatorze sillets.)

KOUSSINE (*kou-sin'*) n. f. Glucoside jaune, de saveur amère, extraite par l'alcool des fleurs et des feuilles du *kousso* ou *cousso*.

Koussouri, Kousseri, Kossri ou **Koucheri**, ville du Soudan central (territ. franç. du Tchad), au confluent du Chari et du Logone. Elle faisait partie des Etats du sultan Rabah. Le commandant français Lamy la prit d'assaut en 1900 et livra, non loin de la ville, le combat dans lequel Rabah fut tué, mais qui lui coûta également la vie. On y a établi un poste français nommé *Fort-Lamy*.

Koutaièh, Kutahièh, Kioutahia ou **Kiutaveh**, ville de la Turquie (Anatolie [vilayet de Khodavendikiar]), sur le *Koutaièh-Sou*, affluent du Sakaria, dans une plaine fertile, sur une des grandes routes qui de Brousse mènent dans l'intérieur de l'Anatolie et vers l'Euphrate; 22.266 hab. Ville très industrielle et commerçante. Fabrication active de tapis, de cuirs ouvrés. Commerce de céréales, de cotonnades, etc. La ville, qui occupe l'emplacement de l'ancienne *Cotyaicum*, fut une importante forteresse byzantine, dont la citadelle a subsisté. En 1832, défaite de l'armée turque par les Egyptiens d'Ibrahim. Traité entre la Porte et Méhemet-Ali, signé le 5 mai 1833, qui donnait au pacha d'Egypte le gouvernement de la Syrie.

Koutaièh est le chef-lieu d'un district montagneux, mais bien arrosé et fertile; peuplé de 350.000 hab.

Koutaïs, ville de la Russie méridionale (Transcaucasie), ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur le Rion; 32.500 hab. Ch. de f. de Poti à Bakou. Belle ville d'aspect européen. Restes d'une église bagratide. Industrie active : chapellerie, métallurgie. Mines de houille de Tkirhoula, aux environs de la ville. — Edifiée, au IXe siècle, par le roi Léon II, probablement au lieu et place d'une cité très antérieure, Koutaïs fut, au moyen âge, la capitale de la Géorgie.

Koutaïs (gouvernement de), gouvernement de la Russie méridionale (Transcaucasie), confinant à la mer Noire, à la Turquie d'Asie, à la province du Térek et au gouvernement de Tiflis. Il correspond à l'ancienne Colchide, fermée de trois côtés par les contreforts du Caucase, arrosée par l'Ingour, le Rion et la Tcholoka, sous un climat pluvieux, malsain, mais remarquablement fertile dans le bassin inférieur des rivières, où croissent la vigne, le tabac, le coton, le mûrier, etc. Superf. 36.478 kilom. carr.; pop. très mélangée, de Géorgiens, de Souanètes, de Mingréliens, etc., environ 1.150.000 hab.

Koutou ou **Kouti**, ville très ancienne de la Chaldée, la *Kutah* des géographes arabes. Détruite à moitié par Assourbanabal, vers 650, elle fut restaurée par Nabuchodonosor. Elle fut colonisée par les Juifs de la captivité, et elle demeura, jusqu'à la conquête arabe, un centre important.

Koutouzof (Mikhail Larivonovitch Golenitchef), prince de Smolensk, feld-maréchal russe, né en 1745, mort à Bunzlau (Silésie) en 1813. D'origine allemande, il entra dans l'armée à seize ans, comme officier d'artillerie. Il fit toutes les campagnes de la fin du règne de Catherine II, en Pologne, en Turquie et en Crimée, se couvrit de gloire à Chouma (Crimée), où il perdit un œil (1774), à Otchakof (1788), à Ismail, qu'il emporta d'assaut (1790), à Matchin (1791). Catherine l'envoya comme ambassadeur à Constantinople, puis lui confia le gouvernement de la Finlande; Paul Ier lui donna plusieurs missions diplomatiques, et Alexandre Ier le chargea du gouvernement de Saint-Pétersbourg. En 1805, il fut envoyé avec 50.000 hommes au secours des Autrichiens, assista à la bataille d'Austerlitz, dont il avait prévu l'issue, et fit, de 1809 à 1811, la campagne de Turquie. En 1812, il fut nommé généralissime de l'armée qui opéra contre Napoléon, et, par son habileté, malgré la défaite de Borodino, il entrava la marche de la Grande Armée; sa victoire de Krasnoïé, près de Smolensk, lui valut le titre de « prince de Smolensk »; en 1813, il pénétra sur le territoire prussien, occupa Leipzig et Thorn, et mourut quelques semaines plus tard, après une courte maladie.

Koutouzof.

KOUTTAR (*kou-tar'*) n. m. Forte dague à lame large et plate, se terminant en pointe aiguë, souvent renforcée par la rencontre de deux tranchants, en usage dans l'Inde centrale et méridionale, et qui est un large et court poignard à poignée disposée en étrier.

Kouttar.

Kouvéra (*Kuvera*), le Plutus indien, dieu de la richesse et régent de la région du Nord.

KOU-WEN n. m. Langue littéraire des Chinois.

Kouys, Kouïs ou **Khouys**, tribus disséminées dans le centre de l'Indo-Chine, depuis le Cambodge jusqu'au nord du Tonkin. — *Un* Kouy ou Kouï, ou Khouy.

— Encycl. Les *Kouys* se rattachent aux Indonésiens et ont précédé les Khmers dans la contrée. Dans le Laos, ils ont presque adopté le costume du pays; mais les femmes échafaudent leur coiffure sur des cercles de bambou et portent de nombreux colliers de verroteries. Dans le Cambodge, ils se sont assimilés aux habitants civilisés.

Kouznetzk, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouvernement de Saratof, dans le bassin supérieur de la Soura, tributaire droit du Volga; 21.000 hab. Industrie active. — Le district a 5.266 kil. carr. et 185.000 hab.

Kouznetzk, ville de l'Asie russe (Sibérie), ch.-l. de cercle du gouvernement de Tomsk, sur le Tom, affluent droit de l'Ob; 10.000 hab. — Le cercle a 89.279 kilom. carrés et 125.000 hab.

Kovalevska (Sonia), mathématicienne russe, née à Moscou en 1850, morte à Stockholm en 1891. Elle fit ses études à Heidelberg sous la direction de Kirchhoff et Helmholz (1869-1871), puis à Berlin (1871-1874), sous la direction de Weierstrass; elle fut reçue docteur de l'université de Gœttingue en 1874. En 1884, elle fut chargée de la chaire d'analyse à l'université de Stockholm. On lui doit un certain nombre de mémoires sur les équations aux différentielles partielles, sur les intégrales abéliennes, etc. Son mémoire *Sur un cas particulier du problème de la rotation d'un corps pesant autour d'un point fixe* lui valut un prix de l'Académie des sciences (1888). On lui doit aussi quelques nouvelles parues dans des revues suédoises et russes.

Kovalevska.

KOVALEVSKIA (*lèss*) n. f. Genre d'ascidies, famille des appendicularidés, comprenant des formes propres à la Méditerranée. (Les *kovalevskia* sont des appendiculaires d'un type extrêmement simple; ces minuscules animaux ressemblent à des têtards, renfermés dans une coquille gélatineuse; ils ne possèdent ni cœur, ni endostyle, ni intestin terminal; leur corps est muni d'une longue queue.)

Kovalevsky (Alexandre), embryologiste russe, né à Dunabourg en 1840. Professeur à l'université de Pétersbourg, il a publié d'importants travaux sur le développement des ascidies (1866 et 1871), sur l'embryologie des vers et des arthropodes (1871), des brachiopodes, des cœlentérés (1874). Il s'est ensuite occupé des organes de sécrétion et des lymphatiques, chez les invertébrés. Ce savant a fait faire à l'embryologie comparée des progrès très importants.

Kovaszna, bourg d'Autriche-Hongrie (comitat de Haromszek [Transylvanie]); 3.873 hab. Sources d'eaux acidulées et ferrugineuses.

Koveit, Kouëit ou **Korein**, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Arabie septentrionale, port sur le Khâr-Abdilla, grande baie de la côte ouest du golfe Persique, à 123 kilom. S. de Bassora; 20.000 hab. Ville industrielle : construction de voiliers pour le cabotage; salines. Port de commerce en relations avec l'Inde; importation de lainages, café, riz, tabac; entrepôt de céréales.

Kovel, ville de la Russie occidentale (gouv. de Volhynie), ch.-l. de district, sur la Touria, sous-affluent du Dnieper par le Pripet; 17.500 hab. — Le district a 7.427 kil. carr. et 215.000 hab.

Kovno ou **Kaouna**, ville de la Russie occidentale, ch.-l. du gouvernement de ce nom, au confluent du Niémen et de la Vilia; 73.543 hab. Centre de commerce important entre la Russie et la Prusse, pour les céréales, les pelleteries, les poteries, etc. La ville fut, au moyen âge, une des plus importantes de la Lithuanie. Ruinée par les discordes religieuses et les guerres du XVIIe siècle entre Russes et Polonais, saccagée en 1812 par les Français, elle a repris, au XIXe siècle, un rapide essor.

Kovno (gouvernement de), gouvernement de la Russie occidentale, confinant à l'O. à la Pologne et à la Prusse, au N. à la Courlande, à l'E. au gouvernement de Vilna et correspondant à l'ancienne Samogitie (gr.-duché de Lithuanie); superf. 40.640 kil. carrés; pop. 1.550.000 hab. Ch.-l. *Kovno*. Sol plat, souvent déprimé et marécageux, comprenant cependant, au sud-est du gouvernement, quelques collines de 200 à 250 mètres d'élévation. Petites rivières lentes : le Niémen, la Minia, la Strava, etc. Climat tempéré, mais humide. Production assez considérable de céréales; exploitation des forêts. Industrie restreinte, commerce de grains, eaux-de-vie, cuirs, laines, etc.

Kovrof, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvernement de Vladimir, sur la Kliazma, sous-affluent du Volga par l'Oka; 15.000 hab. — Le district a 3.901 kil. carr. et 115.000 hab.

Koyoundjik, village et buttes situés sur la rive gauche du Tigre, en face de Mossoul, sur l'emplacement de l'antique Ninive. Ce site fut fouillé par Layard en 1844, et, depuis lors, n'a cessé de fournir aux musées d'Europe et d'Amérique, mais principalement au British Museum, des milliers de monuments de tout genre : bas-reliefs, statues, inscriptions, fragments de tablettes sur terre cuite, provenant de la bibliothèque et des archives des rois d'Assyrie. V. Ninive.

Kozaks, peuple de la Russie. V. Cosaques.

Kozan ou **Khozan**, district de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie (prov. d'Adana); 60.000 hab. Il comprend les hautes vallées du Taurus, arrosées par les branches supérieures du Seïhoun. Vastes forêts; industrie des tapis; exportation sur Alexandrie et Suez de moutons, chèvres et bœufs. Ch.-l. *Sis*.

Kozani ou **Kojani**, ville de la Turquie d'Europe (vilayet de Salonique), sur un affluent de l'Indjé-Karasou; 2.500 hab.

Kozeletz, ville du sud-ouest de la Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Tchernigof, sur l'Oster, sous-affluent de gauche du Dnieper par la Desna; 5.200 hab.

Kozelsk, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvernement de Kalouga, sur la Jizdra, sous-affluent du Volga par l'Oka; 6.000 hab. — Le district a 2.668 kil carr. et 130.000 hab.

Kozeluch (Jean-Antoine), compositeur tchèque, né à Wellwarn en 1738, mort à Prague en 1814. Il fut considéré comme le plus grand artiste de Prague, devint directeur du chœur de l'église de la Croix, puis maître de chapelle à l'église métropolitaine. Doué d'une fécondité rare, Kozeluch a laissé un grand nombre de compositions religieuses et deux opéras représentés à Prague : *Alexandre aux Indes* et *Démophon*. Il a fait exécuter aussi deux oratorios : *la Mort d'Abel* et *Joas, roi de Juda*.

Kozeluch (Léopold-Antoine), compositeur, cousin et élève du précédent, né à Wellwarn en 1752, mort à Vienne en 1818. Le nombre est énorme des compositions de cet artiste, un peu superficiel, mais aimable et bien doué. Au théâtre, il a donné plusieurs opéras : *Mazet, Didon abandonnée, Judith, Deborah et Sisara;* un oratorio : *Moïse en Egypte*, et plusieurs cantates.

Ko-zi Di. Littér. V. Kojiki.

Koziebrodzki (comte Ladislas), romancier et auteur dramatique polonais, né à Koledzieiowka (Galicie) en 1839, mort en 1891. On cite, parmi ses romans : *les Noces interrompues* (1858); *la Belle-mère, la Barcarolle, la Veuve* (1860). Ses drames et comédies sont restés au répertoire. Les plus importants sont : *Sur un chemin glissant* (1868); *les Gants pour le bal* (1869); *le Comte Moriano* (1870); etc.

Kozienice, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Radom]), à 80 kilom. S.-S.-E. de Varsovie, près de la rive gauche de la Vistule; 5.500 hab.

Kozlof, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouv. de Tambof, sur le Lesnoï-Voronej, affluent du Don; 40.000 hab. — Le district a 6.701 kilom. carr. et 340.000 hab.

Kozlowski (Michail Ivanovitch), sculpteur russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1740-1803). Parmi ses meilleures œuvres colossales, citons : la *Statue de Souwarof*, d'un effet puissant, placée sur le champ de Mars de Saint-Pétersbourg; la statue de l'impératrice *Catherine II*, sous la forme de Minerve, à l'Ermitage; la figure de *Samson*, à Peterhof; etc., et les bas-reliefs du palais de la Néva, représentant *Régulus* et *Camille*.

Kozlowski (Joseph), compositeur polonais, né à Varsovie en 1757, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Entré au service militaire de la Russie, il fut remarqué par Potemkin, qui l'emmena à Saint-Pétersbourg, où il put déployer son talent de compositeur. A l'occasion de la fête que Potemkin offrit à l'impératrice Catherine, Kozlowski écrivit une polonaise devenue célèbre. Appelé au service de la cour comme directeur de musique des théâtres impériaux, il conserva ces fonctions jusqu'en 1821. C'est pendant ce temps qu'il écrivit un grand nombre de chœurs et de cantates, ainsi que des polonaises à grand orchestre qui ont fait sa renommée par leur grâce et leur remarquable originalité. Il a écrit aussi des ouvertures et des chœurs pour plusieurs drames, une messe de *Requiem*, son chef-d'œuvre, et beaucoup de chansons.

Kozmian (Gaëtan), homme d'Etat et poète polonais, né à Galenzow en 1771, mort en 1856. Il fut secrétaire de la Confédération polonaise en 1812, directeur de l'administration, ministre de l'intérieur (1815), et enfin sénateur castellan. Comme poète, il est le chef de l'école classique; ses *Odes*, son poème sur *Etienne Czarnieki*, et surtout ses *Géorgiques de la Pologne*, sont fort appréciés. On a aussi de lui de curieux *Mémoires* (1858-1865), qui vont de 1780 à 1855.

Kozmodemiansk, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouv. de Kazan, sur la rive droite du Volga; 5.500 hab. — Le district a 5.247 kil. carr. et 105.000 hab.

Krâ ou **Krah**, isthme qui rattache à l'Indo-Chine la presqu'île de Malacca, entre le golfe de Siam à l'E., le golfe du Pégou à l'O. Il n'y a là que 70 kilomètres entre les deux mers, 42 entre les têtes des estuaires, avec un seuil d'une douzaine de kilomètres seulement de largeur, de 25 à 30 mètres de hauteur.

KRAAK n. m. Bateau de transport de Hollande, à un mât gréant une voile sur corne et deux focs.

KRAAL n. m. Village, chez les Hottentots. Syn. de CORRAL.

KRABLITE n. f. Roche granulitique, appartenant au groupe des roches noutres et que l'on trouve en blocs rejetés par les volcans d'Islande.

KRABS (*krapss*) ou **KREPS** (*krèpss*) n. m. Jeu de dés, d'origine anglaise, interdit en France. ‖ On dit aussi CRABS, CRAPS, CREPS.

— ENCYCL. Le *krabs* se joue à deux; celui qui amène un nombre impair joue le premier. Avant de jouer, il annonce le « point de chance » qu'il choisit, et qui ne peut être que 5, 6, 7, 8 ou 9. Il gagne s'il amène le point annoncé; il perd s'il amène un krabs. Les krabs sont 2, 3, 11 et 12, si le point annoncé est 5 ou 9; ils sont 2, 3 et 11, s'il a choisi 6 ou 8; le 7 n'a pas de krabs. Si le premier en jeu n'amène ni le point de chance ni un krabs, il passe les dés à son adversaire.

KRACH (*krak'* — mot allem. signif. *effondrement*) n. m. Terme de Bourse, servant à désigner une débâcle financière, généralement non limitée à l'effondrement des cours d'une seule valeur, mais retentissant, par voie d'incidence, sur tout un groupe de valeurs similaires ou connexes, quelquefois sur toute la cote.

KRACHENA n. m. Sorte de tabac d'Algérie.

KRÆMER (Anders Robert, baron VON), écrivain suédois, né à Stockholm en 1825. Il était major dans l'armée, lorsqu'il donna sa démission en 1865. De 1850 à 1866, il fit partie de la Chambre haute du Riksdag, où il retourna siéger à partir de 1876. Dans les lettres, ses débuts remontent à 1850, année où l'Académie suédoise couronna son premier volume de vers : *la Nature du Nord*, publié en 1851. Puis ce furent des récits de voyages en Italie (*Fruits du Midi* [1853]); en Angleterre et en Écosse (*Diamants dans la houille* [1857]); en Espagne (*Deux voyages en Espagne* [1861]); en Orient (*un Hiver en Orient* [1866]); un second recueil de *Poésies* (1867) et des essais sur la *Métrique suédoise* (1871); sur la *Valeur rythmique des monosyllabes suédois* (1882). Dans une série d'articles donnés au journal « Aftonbladet » et réunis sous le titre : *la Question de la langue* (1858), il s'est efforcé, comme aussi dans ses écrits, de réhabiliter la langue suédoise parlée.

KRAFFT (Adam), sculpteur allemand, né à Nuremberg entre 1450 et 1460, mort à Schwabach en 1507. Il s'est fait connaître par le fronton d'une porte de l'église Notre-Dame, à Nuremberg. Après avoir terminé ce travail, Krafft sculpta douze remarquables *Stations* pour le cimetière Saint-Jean. Citons encore : le haut-relief représentant *le Christ au tombeau*, qui couronne une porte de l'église de Saint-Sebald; les hauts-reliefs représentant *la Cène, le Christ au jardin des Oliviers, l'Arrestation du Christ, le Christ portant sa croix*, dans la même église; *la Vierge au ciel, le Couronnement de la Vierge*, à l'église Notre-Dame; le magnifique tabernacle de l'église Saint-Laurent, etc. Toutes ces œuvres sont d'une grande énergie d'expression, d'une exécution large et magistrale.

KRAFFT (Pierre), peintre allemand, né à Hanau en 1780, mort à Vienne en 1856. Il fonda sa réputation à Paris, en 1805, par les deux charmantes figures de *Sapho* et d'*Hébé*. De retour à Vienne, il y exposa, en 1808, *le Roi Melai et son chien*, puis *l'Archiduc Charles à la bataille d'Aspern*. Il devint membre et professeur de l'académie de Vienne, puis directeur du Belvédère. Outre des portraits de la famille impériale, il exécuta de nombreux tableaux : *Bélisaire*, son chef-d'œuvre; *Œdipe et Antigone; le Couronnement de l'empereur François Ier, à Presbourg; la Bataille de Leipzig; Manfred*, et, au palais de Vienne, plusieurs épisodes de l'histoire de François Ier; notamment, le *Retour de l'empereur le 29 novembre 1809*, et le *Retour de l'empereur le 16 juin 1814*; etc.

KRAFFT-EBING (Richard VON), médecin allemand, né à Mannheim en 1840. Il professa la psychiâtrie à Strasbourg en 1872, à Graetz en 1873, et finalement à Vienne. Il a publié d'importants travaux sur les maladies mentales. Citons : *Traité de psychopathologie légale* (1875); *Traité de psychiâtrie* (1879); *Sur les nerfs sains et les nerfs malades* (1886); *Médecine légale des aliénés*, traduit en français par Raymond (1900); etc.

KRAFT Jens Edvard), savant norvégien, né à Christianssand en 1784, mort en 1853. Il fut interprète juré près le tribunal des prises de sa ville natale (1811), puis juge du district de Mandal. Nous citerons de lui : *Lexique général de la littérature danoise, norvégienne, irlandaise*, en collaboration avec R. Nyerup (1818-1819); *Lexique des écrivains norvégiens de 1814 à 1856* (continué par K.-K.-A. Lange, 1856-1863); *Description topographique et statistique du royaume de Norvège* (1820-1835). Il a, en outre, dirigé en collaboration avec J.-K. Berg les sept premières années de la revue d'histoire et de topographie « Budstikken » (1817-1826).

KRAGERÖ, ville de la Norvège méridionale (amt de Bratsberg), au bord d'une baie du Skager-Rak; 5.000 hab. Pêche, cabotage. Extraction de l'apatite, espèce de phosphorite qui sert à faire un engrais artificiel.

KRAGOUIEVATZ ou **KRAGUJEWATZ**, ville de la Serbie, ch.-l. de cercle, sur la Lepenitza, sous-affluent du Danube par la Morava; 14.000 hab. Première capitale du royaume, avant Belgrade, de 1818 à 1857. Grand arsenal, fonderie de canons, manufacture d'armes.

KRAÏNA (c'est-à-dire *la Frontière*), cercle de la Serbie, à l'angle nord-est du royaume entre Danube et Timok; 2.909 kilom. carr.; 100.000 hab. Capit. *Negotin*.

KRAJOVA ou **CRAÏOVA**, ville de Roumanie (Valaquie), ch.-l. du dép. de Dolj, à la rive gauche du Jiul, tributaire du Danube; 45.438 hab. Entrepôt agricole des riches plaines de la Petite Valaquie.

KRAKATOA, KRAKATAOU ou **KAKATA**, petite île de la Malaisie hollandaise, située dans le détroit de la Sonde, entre Sumatra et Java. Avant 1883, elle avait 32 kilom. carr. Mais l'explosion de son volcan, *Perbuatan*, l'a réduite à 10 kilom. carrés, ensevelissant sous 15 mètres de cendre une riche végétation, effondrant toute la région nord dans un gouffre marin de 300 mètres, et soulevant une vague de 30 mètres qui engloutit, sur la côte ouest de Java, quarante localités avec 20.000 personnes et transporta jusqu'au littoral de Madagascar des débris minéraux.

KRAKAU, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur la rive droite de l'Elbe; 2.883 hab.

KRAKE n. m. Sorte de câblière, qui sert aux Norvégiens pour la pêche au saumon.

KRAKUS Ier, souverain légendaire de la Pologne, qui aurait succédé à la dynastie de Lech, vers la fin du VIIe s. On lui attribue la fondation de Cracovie. Il aurait été enterré à Mogila, sous un grand tertre.

KRAKUS II, roi de Pologne, fils du précédent. Il vivait au commencement du VIIIe siècle, et fut assassiné à la chasse par son frère, Lech ou Leszek, qui fut déposé et banni. Sa sœur, Wanda, lui succéda. A la mort de cette héroïne, que l'on a comparée à Sémiramis, la race de Krakus se trouva éteinte, et la Pologne fut replacée sous la domination des douze palatins.

KRALIÉVITCH (Marko), fils du roi serbe Voukachine, mort en 1394. Il ne put recueillir l'héritage paternel. Chassé de Serbie, il se mit, avec deux de ses frères, à la solde des Turcs, qui lui donnèrent quelques territoires. Il fut tué dans une bataille contre les troupes ottomanes. La poésie populaire en Serbie, en Roumanie et en Bulgarie, a fait de ce personnage son héros favori. Marko Kraliévitch se réveillera lorsque le moment sera venu de rejeter les Turcs en Asie.

KRALINGEN, village des Pays-Bas (Hollande-Mérid.), sur la Maas; 18.600 hab. Faubourg industriel de Rotterdam. Chantiers maritimes; fabriques de vernis, de salpêtre, de verre, d'indiennes.

KRALOWNA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des précardiidés. comprenant une soixantaine d'espèces, propres au silurien de Bohême. (Les *kralowna* sont des coquilles fossiles minces, ovales ou allongées, de contour irrégulier. L'espèce type est la *kralowna Bohemica*.)

KRAM ou **KHRAM** (LE), petite ville de Tunisie, à 2 kilom. 700 du petit port de La Goulette, sur la langue de terre qui sépare le lac de Tunis de la haute mer. Lieu de plaisance, où les Tunisiens viennent passer l'été.

KRAMER (Jean-Antoine DE), chimiste italien d'origine allemande, né à Milan en 1806, mort à Tremezzo (Lombardie) en 1853. Il introduisit d'heureuses innovations dans le mode d'impression des étoffes, dirigea l'installation de plusieurs raffineries de sucre. Dans un but d'utilité publique, il étudia la question de la désinfection des matières fécales, celle de l'éclairage au gaz, etc. Son principal mérite est d'avoir popularisé, avec un rare talent, les notions les plus difficiles de la chimie, dans les cours du soir qu'il fit à Milan pendant dix ans. Il publia, avec Laugier : *Tableaux synoptiques* ou *Abrégé des caractères chimiques des bases salifiables* (1828). On lui doit aussi : *Ricerche per discoprire nel sangue....... le combinazioni minerali* (1842).

KRAMÉRIE (*rî*) n. f. Genre de polygalées.

— ENCYCL. Les *kraméries* (krameria) sont des herbes dures ou des arbrisseaux à feuilles entières ou trifoliées, à fruit globuleux et indéhiscent, à graines exalbuminées, dont on connaît environ vingt espèces, du Pérou et de la Bolivie. Le *ratanhia* du Pérou (*krameria triandra*) est un arbre à feuilles oblongues, lancéolées, couvertes d'un duvet blanc, à fleurs rouges solitaires, à fruit hérissé de pointes en harpon, à racines longues, rampantes, rameuses, dont l'extrait et la teinture, toniques et astringents, sont usités contre les hémorragies et les dysenteries. D'autres ratanhias sont fournis par les racines d'espèces voisines; le *ratanhia rouge* ou *des Antilles* est la racine de la kramérie faux ixia.

Kramérie : *a*, fleur, *b*, fruit.

KRAN (mot persan) n. m. Monnaie d'argent de la Perse actuelle, qui vaut 1 fr. 20 c. de monnaie française.

KRANAA. Mythol. V. CRANÉA.

KRANENBURG, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle de Clèves]), sur le Weteringbach; 2.991 hab. Tuilerie. Élève du bétail.

KRANEION. Géogr. V. CRANÉON.

KRANIDI ou **KRANIDION**, ville de Grèce (Péloponèse [prov. d'Argolide-et-Corinthie]), à 85 kilom. S.-O. d'Athènes, près de l'une des pointes de la presqu'île d'Argolide; 5.000 hab.

KRANOWITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln, cercle de Ratibor]), sur la Zauditz, affluent de l'Oder; 2.824 hab. Moulins à vapeur. Brasserie.

KRANTZ (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et homme politique français, né à Arches (Vosges) en 1817, mort à Paris en 1899. Élève de l'École polytechnique, il devint ingénieur en chef des ponts et chaussées, construisit le palais de l'Exposition universelle de 1867 (Paris), inventa un barrage mobile et commanda les travaux d'un secteur de Paris pendant le siège. Député de la Seine à l'Assemblée nationale (juill. 1871), il vota avec les républicains modérés, fut élu sénateur inamovible en 1876, et devint commissaire général de l'Exposition universelle de 1878. On lui doit, entre autres ouvrages : *Étude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique* (1849); *Projet de création d'une armée des travaux publics* (1847), *Étude sur les murs de réservoirs* (1870): etc.

KRANTZ (Jules-François-Émile), marin français, cousin du précédent, né à Arches (Vosges) en 1821. Entré dans la marine en 1837, il devint capitaine de vaisseau en 1867, commanda le fort d'Ivry pendant le siège de Paris, et fut chef du cabinet du ministre de la marine en février 1871. Contre-amiral en 1871, il commanda la division navale de la Chine, puis fut directeur des travaux de la marine (1875), vice-amiral (1877), préfet maritime, commandant de l'escadre d'évolutions, enfin ministre de la marine dans le cabinet Tirard (janv. 1888), dans le cabinet Floquet (avr. 1888-févr. 1889), et dans un second cabinet Tirard (mars-nov. 1889).

KRANTZ (Charles-Camille-Julien), homme politique français, neveu du sénateur J.-B.-S. Krantz, né à Dinozé (Vosges) en 1848. Élève de l'École polytechnique, il servit pendant la guerre franco-allemande de 1870, devint ingénieur des manufactures, professeur à l'École des ponts et chaussées, chef du cabinet du commissaire général de l'Exposition de 1878 et fut maître des requêtes au conseil d'État (1879-1891). Élu député, en 1891, à Épinal, comme républicain libéral, il a été réélu en 1893 et en 1898. En 1893, il fut commissaire général de la section française à l'Exposition de Chicago et, en 1898, rapporteur général du budget et vice-président de la Chambre. Il reçut, le 1er novembre 1898, le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Dupuy, puis fut ministre de la guerre (6 mai-22 juin 1899).

KRAPF (Jean-Louis), missionnaire et voyageur allemand, né près de Tubingue en 1810, mort à Kornthal en 1881. Il entra, en 1837, au service de la Société anglaise des missions, séjourna, de 1839 à 1842, au Choa, fonda, en 1844, la première station de missionnaires anglais chez les Wanika et fit dans l'intérieur du pays plusieurs voyages de reconnaissance, au cours desquels il découvrit le mont Kenia (1849). Krapf rentra en Allemagne en 1853 et ne la quitta plus qu'à l'époque de l'expédition anglaise contre le roi Théodoros, dont il fit partie comme interprète. Ce voyageur a fait d'importantes études linguistiques. On lui doit un récit de ses *Voyages dans l'Afrique orientale* de 1837 à 1855 (1858) et un *Dictionnaire* (posthume) *de la langue souahili* (1882).

KRAPIVNA, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouvernement de Toula, sur la Plava, sous-affluent du Volga par l'Oupa et l'Oka; 8.000 hab. — Le district a 2.189 kilom. carr. et 105.000 hab.

KRAPPITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. et cercle d'Oppeln]), au confluent de la Hotzenplotz et de l'Oder; 2.782 hab. Carrière. Fabrique de tapis. Commerce de jambons. Aux environs, dans la forêt, nombreux étangs consacrés à l'élève des truites.

KRASICKI (Ignace), littérateur polonais, surnommé **le Voltaire de la Pologne**, né à Dubiecko (Galicie) en 1735, mort à Berlin en 1801. Il fit ses études chez les jésuites, entra dans les ordres, devint évêque de Warmie (1767), et alla résider à Berlin lorsque son diocèse eut passé sous la domination prussienne, par suite du premier partage de la Pologne (1772). En 1795, il fut nommé archevêque de Gnezne. Krasicki a mérité son surnom par sa verve caustique et originale; ses livres se distinguent également par une philanthropie chaleureuse et des pointes mordantes contre les abus qu'il reproche au clergé catholique, dont il faisait partie. La plupart de ses ouvrages ont été traduits en français. On a de lui : *la Souriade* (1775), poème héroï-comique où les souris jouent le rôle principal; *Aventures de Doswiadczynski* (1775), où il propose des réformes dans les usages et l'éducation; des *Satires* (1778); *la Monomachie* ou *la Guerre des moines* (1778), son chef-d'œuvre; des *Fables et proverbes* (1780); des comédies, des contes, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Varsovie (1801).

Krasicki.

KRASINSKI (Sigismond-Napoléon, comte), poète polonais, né et mort à Paris (1812-1859). Il est connu en France sous le nom de **Poète anonyme de la Pologne**. Ses œuvres principales sont : *la Comédie infernale* (1837-1848); *Iridion* (1845); *le Poème inachevé, l'Aube, le Rêve de Césara, une Nuit d'été, le Dernier, Psaumes*. L'avenir de la Pologne se résume, aux yeux de Krasinski, dans un règne de paix et de bonheur. Le poète ne doute pas du progrès de l'humanité; mais il lui assigne, pour condition absolue, la réparation du « plus grand crime qui ait été commis depuis le Calvaire », — l'assassinat d'une nation, la suppression violente d'une pensée de Dieu par l'homme. Son *Credo* patriotique envisage la stérilité de la haine, mise en évidence dans *Iridion* et la *Comédie infernale*, et la fécondité de l'amour, qui forme l'idée générale de *l'Aube* et des *Psaumes de l'avenir*. Ses œuvres ont été traduites en français, par Ladislas Mickiewicz (1870).

Krasinski

KRASNII, ville de la Russie occidentale, ch.-l. de district du gouv. de Smolensk, sur un affluent du Dniéper; 3.000 hab. — Le district a 2.736 kilom. carr. et 105.000 hab.

KRASNII-IAR ou **KRASNOIARSK**, ville du sud-est de la Russie, chef-lieu de district du gouv. d'Astrakhan, dans une île du delta du Volga; 5.000 hab. — Le district a 33.677 kilom. carr. et 40.000 hab.

KRASNIK, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Lublin]), sur un affluent de la Vistule; 8.000 hab.

KRASNISTAV ou **KRASNOSTAV**, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Lublin]), sur le Wieprz, affluent de la Vistule; 9.000 hab.

KRASNOIARSK, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouv. d'Iénisséisk, sur l'Iénisséi; 25.000 hab. Son nom signifie *Falaise rouge*. Station du Transsibérien.

KRASNOÏÉ-SÉLO, ville du nord-ouest de la Russie, gouv. et à 26 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg; 3.000 hab. Résidence impériale et champ de manœuvres de la garde.

KRASNOKOUTZ, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkof), sur un sous-affluent du Dniéper; 7.000 hab.

KRASNO-OUFIMSK, ville de la Russie orientale, ch.-l. de district du gouv. de Perm, sur l'Oufa, sous-affluent

du Volga par la Biélaïa et la Kama. 6 500 hab. — Le district a 24.484 kil. carr. et 261.000 hab.

Krasnoslobodsk, ville de la Russie orientale (gouv de Penza), ch.-l. de district sur la Mokcha, sous-affluent du Volga par l'Oka ; 6.300 hab. — Le district a 4.600 kilom. carr. et 132.000 hab.

Krasnovodsk, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. de la province transcaspienne, sur la rive septentrionale du golfe de Balkan, auquel elle donne quelquefois son nom. Cité administrative et militaire fondée en 1869, et possédant une importante garnison russe ; 900 hab. Aux environs, sources de naphte. Tête de ligne du Transcaspien. — Krasnovodsk, autrefois *Kizil-Sou*, fut le premier établissement des Russes sur la côte orientale de la mer Caspienne.

Krasso-Szöreny, comitat du sud-ouest de la Hongrie, en Transylvanie, à la frontière de Roumanie, là où les Karpathes méridionaux s'achèvent à la rive gauche du Danube. Culmen du pays, 1.455 mètres ; principales rivières : Témès, Karas-Nera, tous affluents du Danube ; 9.750 kilom. carrés ; 410.000 hab. — Capit. *Lugos*.

Krassova, ville du sud-ouest de la Hongrie (comitat de Krasso-Szöreny), sur le Karas, affluent du Danube ; 4.000 h.

Kraszewski Joseph-Ignace), romancier polonais, né à Varsovie en 1812, mort à Genève en 1887. Kraszewski est l'Alexandre Dumas de la Pologne. Il a publié plus de trois cents ouvrages, dont les récits sont empruntés aux épisodes de l'histoire nationale ou aux mœurs de la vie de famille. Les plus remarquables sont : *le Monde et le Poète; Ulana* (1843) ; *Sous le ciel d'Italie* (1845) ; *le Sphinx; le Fils perdu ; Morituri ; Résurrection ; Iermola*, roman comparé à *Silas Marner*, de George Eliot, et qui a été traduit en français par Étienne Marcel (1869) ; *Sans cœur*, traduit par Ladislas Mickiewicz (1885) ; *la Comtesse Cosel; le Comte Brühl* 1876) ; etc. On doit encore à Kraszewski des *Études littéraires* (1842 et 1844) ; des souvenirs de voyage ; des œuvres purement historiques, comme : *Vilna depuis son origine jusqu'en 1750* (1840-1852) ; *la Lithuanie* (1847-1850) ; etc. Depuis 1863, Kraszewski, pour des raisons politiques, habitait Dresde. Il y vivait paisible, tout à sa féconde production littéraire, lorsqu'en 1883 il fut accusé de haute trahison au profit de la France, poursuivi et incarcéré à Magdebourg. En 1886, le romancier fut libéré sous caution ; il se retira à San-Remo, puis à Genève ; mais, gravement malade, il mourut quelques mois après. Il est enterré au Panthéon polonais, à Cracovie.

Kraszewski.

Kraszna ou **Krasnawes**, bourg de Hongrie (comitat de Szilagy), dans la haute vallée de la *Kraszna*, affluent du Szamos ; 3.281 hab.

Kratié ou **Kréché**, ville de l'Indo-Chine française (Cambodge), ch.-l. de résidence, sur le Mékong, au-dessous des rapides qui coupent le fleuve de Sambor à Sambok ; 1.000 hab. Entrepôt commercial. La province a été constituée en 1884 ; forêts dans l'intérieur ; cultures et villages sur les bords du Mékong ; kaolin. — La *résidence de Kratié* comprend 13 provinces.

Kratké (Louis-Charles), peintre et graveur français, né à Paris en 1848, élève de Gérome et de Waltner, a débuté au Salon de 1868. On lui doit, comme peintre : *un Bureau de diligences sous le Directoire* ; mais il a abandonné, depuis 1883, la peinture pour l'eau-forte. Citons, parmi ses récentes productions : *Quatre paysages et Pêcheur*, d'après Th. Rousseau ; le portrait de *J. Pereire*, d'après Bonnat ; *le Chant de l'alouette*, d'après J. Breton ; *l'Arquebusier*, d'après Fortuny ; *la Baratteuse et la Fileuse*, d'après Millet ; *une Matinée*, d'après Corot ; *Salisbury*, paysage d'après Constable, qui valut à l'artiste une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900 (Paris).

kraton n. m. Résidence d'un chef indigène, à Java.

Kratzau, ville d'Autriche (Bohême [distr. de Reichenberg]), dans la haute vallée de la Neisse, entre les monts Lausitz et l'Isergebirge, près de la frontière de Saxe ; 3.236 hab. Fabrique de drap. Filatures de lin.

Kraus (Johann Ulrich), graveur allemand, né et mort à Augsbourg (1645-1719). Elève de Kusel, avec qui il exécuta et signa les *Aventures d'Ulysse*, d'après le Primatice, il épousa la fille de son maître, puis se rendit en Italie. Parmi les productions qui datent de son séjour à Rome, nous citerons, comme une des meilleures, l'*Intérieur de Saint-Pierre de Rome*, gravure superbe, exécutée d'après un dessin original de l'auteur.

Kraus (Georg Melchior), peintre et graveur allemand, né et mort à Francfort (1737-1806), élève de Greuze. Il a imité ce maître et Chardin, tout en restant doué d'une réelle originalité. Citons de lui : *la Raccommodeuse de faïence, la Chaufferette, la Marchande de plaisirs, la Gaieté sans embarras, le Chaudronnier, la Marchande de carpes*, pochades charmantes, pleines d'humour et de malice. Le grand-duc de Saxe-Weimar l'engagea à aller à Francfort organiser et diriger une académie de peinture.

Krause (Charles-Christian-Frédéric), philosophe allemand, né à Eisenberg (duché d'Altenbourg) en 1781, mort à Munich en 1832. Après avoir fait ses études à l'université d'Iéna, entendu Fichte et Schelling, Krause ouvrit un cours à Iéna, l'interrompit pour voyager en Allemagne, en France et en Italie. Reçu privat-docent à Berlin en 1823, il commença, la même année, un cours libre à Gœttingue et le transporta, en 1831, à Munich, où il mourut l'année suivante. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Esquisse de la logique historique* (1803) ; *Fondement d'un système philosophique des mathématiques* (1804) ; *Esquisse de l'ensemble de la philosophie* (1804) ; *Essai sur la base scientifique de la morale* (1810) ; *Fondement du droit naturel* (1803) ; *les Trois plus anciens monuments de la franc-maçonnerie et histoire de la franc-maçonnerie* (1813) ; etc.

Krause (corpuscules de), terminaisons nerveuses qui se trouvent dans la conjonctive de l'homme et sont analogues aux corpuscules tactiles de Meissner.

Krauss (Marie-Gabrielle), cantatrice dramatique autrichienne, née à Vienne en 1842. Élève du Conservatoire de Vienne, elle débuta, en 1860, dans *Guillaume Tell*, à l'Opéra impérial, où elle joua ensuite *le Prophète, Freischütz, les Huguenots, la Dame blanche, Lohengrin, Lalla-Roukh, Fidelio, Cosi fan tutte, Euryanthe, les Noces de Figaro*. En 1866, elle parut à Paris, au Théâtre-Italien. Elle remporta d'éclatants succès dans *il Trovatore, Norma, Lucia di Lammermoor, Otello, Semiramide, Rigoletto*, et surtout dans le *Fidelio* de Beethoven. En 1872 et 1873, elle se fit applaudir à Naples, à Milan, à Saint-Pétersbourg, puis elle accepta un engagement à l'Opéra de Paris. Après avoir débuté triomphalement dans *la Juive*, elle joua *les Huguenots, Don Juan, Robert le Diable*, puis *Freischütz, l'Africaine, Faust, Sapho, Rigoletto*, créa *Jeanne d'Arc, Polyeucte, Aida, le Tribut de Zamora, Henri VIII*, et, en dernier lieu, *Patrie*. La noblesse de son style et sa puissance dramatique faisaient d'elle une remarquable tragédienne lyrique. Elle quitta le théâtre en 1888, et se consacra à l'enseignement.

kraussina (*krô-si*) n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes articulés, famille des térébratulidés, comprenant quelques espèces propres aux mers australes. (Les *kraussina* ont de petits bras non spiralés à l'extrémité ; leur coquille, arrondie, porte de légers plis rayonnants. L'espèce type du genre est la *kraussina rubra* du cap de Bonne-Espérance, longue de 5 millimètres.)

Kray, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle d'Essen]) ; 3.987 hab. Mines de houille.

Kray de Krajof (Paul, baron de), général autrichien, né à Kesmarck (Hongrie) en 1735, mort à Pest en 1804. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans, réprima, en 1788, la révolte des Valaques de Transylvanie, fut nommé général major à la suite d'une campagne contre les Turcs (1790) et servit contre la France. En 1799, il reçut le commandement de l'armée impériale pendant la maladie de Mélas, battit Scherer et emporta Mantoue. Grand maître de l'artillerie, chargé, en 1800, de remplacer l'archiduc Charles dans le commandement de l'armée d'Allemagne, il dut battre en retraite devant Moreau, et fut destitué.

Krebs (*Carl* August Miedcke, dit), compositeur allemand, né à Nuremberg en 1804, mort à Dresde en 1880. A l'âge de sept ans, il écrivit d'instinct un petit opéra. Élève de Scheible pour le piano, il étudia l'harmonie avec son père adoptif, le chanteur Jean-Baptiste Krebs, et, plus tard, à Vienne, la composition avec Seyfried. D'abord troisième chef d'orchestre à l'Opéra de Vienne, il prit la direction de l'orchestre de Hambourg, et, en 1850, du théâtre royal de Dresde. Il fut retraité en 1872. Krebs, qui avait épousé une cantatrice dont les succès furent très grands à Hambourg et à Dresde, Mlle Aloysia Michalesi, née à Prague en 1826, a fait représenter deux opéras : *Silva* (1830) et *Agnès Bernauer* (1835). Il a écrit aussi un *Te Deum*, une messe, une symphonie, des *lieder* et des morceaux de piano. — Sa fille Mary (Mme Brenning), née et morte à Dresde (1851-1900), fut une pianiste distinguée.

Krebs (Arthur-Constantin), officier et ingénieur français, né en 1850. Capitaine d'infanterie en 1880, il fut attaché, en 1885, aux sapeurs-pompiers de Paris, puis devint le collaborateur du commandant Renard à l'école d'aérostation de Chalais. Il a inventé un bateau sous-marin, mû par l'électricité. Chef de bataillon en 1890, il a quitté l'armée pour se consacrer à l'industrie.

Krédis ou **Kerdis**, ou **Krékis**, tribus idolâtres du Dar-Ferdit. (Les Krédis, de petite taille, ont un teint cuivré et présentent des caractères nigritiques très accusés.) — *Un* Krédi ou Kerdi, ou Kréki.

Kreider ou **Kheider** (Le), centre militaire d'Algérie (dép. d'Oran), avec redoute, télégraphe optique, gare crénelée, dans la traversée par la voie ferrée du Chott-ech-Chergui. (De beaux jardins y ont été créés par l'irrigation.)

Kreil (Charles), astronome autrichien, né à Ried (Autriche) en 1798, mort à Vienne en 1862. Il fut successivement attaché aux observatoires de Vienne, de Milan et de Prague, et fut nommé, en 1845, directeur de ce dernier. Il a publié, en italien, à Milan, des *Tables historiques et théoriques des comètes* (1822), et des *Observations sur le mouvement de la libration de la lune* (1836) ; en allemand, à Prague, des *Considérations sur l'influence de la lune sur l'état de notre atmosphère* (1841) ; de nouveaux *Mémoires sur les comètes* (1843), et des *Études géographiques et magnétiques*. Il rédigeait, depuis 1852, les *Annales de l'établissement central de météorologie et de magnétisme terrestre de Vienne*, à la tête duquel il avait été placé en 1851.

Kremenetz, ville de la Russie occidentale, ch.-l. de district du gouv. de la Volhynie, non loin de l'Ikva, sous-affluent du Dniéper par le Styr et le Pripet ; 18.000 hab. L'une des plus vieilles cités russes, ruines d'un château fort. Le district a 3.329 kilom. carr. et 225.000 hab.

Krementchoug, ville du sud-ouest de la Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Poltava, au confluent du Kagamlik et du Dniéper ; 60.000 hab. Port fluvial. Commerce des grains, des laines, des cuirs de l'Ukraine. Grands entrepôts de sel et de bois ; fabriques de machines agricoles, construction de bateaux. Ancienne forteresse, aujourd'hui ruinée. — Le *district de Krementchoug*, entièrement agricole, est peuplé de 225.000 hab., pour une superficie de 3.429 kilom. carr.

Kremer (Pierre), peintre belge, né à Anvers en 1801. Il a exécuté de nombreux tableaux d'histoire et de genre, parmi lesquels nous mentionnerons : *Vondel lisant une tragédie dans le château de Ter-Musden ; le Comte de Buren jouant aux échecs avec son châtelain ; Jean Steen auprès de Marie Herkalens ; le Peintre Adrien Brouwer faisant ses adieux à la famille de son maître Joseph Van Craesbeck*, etc.

krémersite (*mèr'* — de *Kremer*, savant allem.) n. f. Chlorure complexe de fer, potassium et ammonium, coloré en rouge rubis et de forme octaédrique, que l'on trouve au Vésuve.

Kremlin (le), ou **le Kreml** (mot slave signif. *forteresse* ; dérivé de *krem*, caillou), quartier central de la ville de Moscou, ancienne capitale de la Russie. C'est l'ancienne résidence des tsars. De forme presque triangulaire, dominant la rive gauche de la Moskova, il est entouré d'un mur, haut de 12 mètres et long de 2.220 mètres. Il renferme un grand nombre de monuments historiques, dont les plus importants sont les anciennes églises. Dans la cathédrale de l'Assomption, érigée sous Ivan III par le Florentin Fioraventi (1474) et renfermant l'image de Notre-Dame de Vladimir, peinte, d'après la tradition, par saint Luc, sont couronnés les monarques russes. La cathédrale de l'Annonciation, fondée au commencement du XIVe siècle, rebâtie en 1483, renferme encore les anciennes peintures de Roublef (XVe s.). L'église de l'archange Saint-Michel, surmontée de coupoles dorées, renferme les tombeaux de la plupart des anciens souverains moscovites. Dans son voisinage se trouve le Tsar-Kolokol, la plus grande cloche connue, d'une circonférence de 18 mètres, d'une hauteur de 6 mètres. Les principaux palais sont : le Teremnoï-Dvoretz, de 1487 ; le Nouveau-Palais, surmonté d'une coupole dorée, de 1838 ; la Granovitaïa-Palata, qui renferme la salle où se réunissaient les états généraux moscovites et où étaient reçus les ambassadeurs ; etc. Le Kremlin a été épargné par les flammes, lors de l'incendie de 1812 ; mais Napoléon dut l'abandonner, la chaleur étant devenue insupportable.

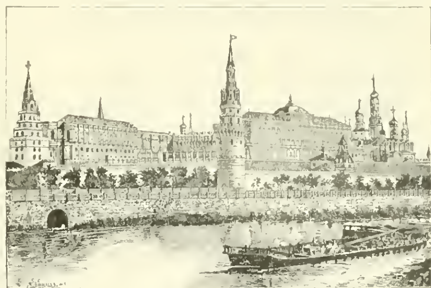

Vue générale du Kremlin (Moscou).

kremnitz n. m. Nom donné au ducat de Hongrie, monnaie d'or autrichienne. Valeur : 11 fr. 90 c.

Kremnitz (hongr. **Körmöczbanya**), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bars]), sur un affluent du Gran ; 9.179 hab. Nombreuses fabriques (papier, encre, faïence). Mines d'or et d'argent. Eaux minérales.

Krems, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Ober-Mannhartzberg]), au confluent du *Krems* et du Danube ; 10.584 hab. Fabrique de vinaigre et de moutarde. La petite ville de Stein, à 2 kilom., lui sert de port. Krems est la seule ville importante qui soit bâtie sur la rive gauche du Danube, dans l'archiduché d'Autriche. Elle a été bombardée, en 1809, par les Français.

Kremsier (slave **Cromierzic**), ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Morava ; 12.480 hab. Château. Fabriques de machines. Fonderie de fer. La ville, qui a huit faubourgs, est une commune à statuts spéciaux. En 1848 et 1849, elle fut le siège de la Diète d'Autriche.

krennérite (*krèn'*) n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent, dont la formule est égale à $Au^2 Ag^3$, Te^6, et le poids spécifique à 5,598. (Cette espèce se présente en cristaux prismatiques cannelés ; on la trouve en Transylvanie.)

Krestovsky (Vsevolod Vladimirovitch), écrivain militaire et romancier russe, né à Kiev en 1820, mort en 1892. Ses principaux ouvrages, inspirés d'Eugène Sue, sont : *l'Amour des serfs* (1858) ; *les Mystères de Saint-Pétersbourg* (1861) ; *En voyage* (1870), etc. Krestovsky fut l'un des historiographes de la guerre turco-russe.

Krestzy, ville de Russie, ch.-lieu de district du gouv. de Novgorod, sur la Kholova, rivière du bassin de la Néva ; 2.600 hab. — Le district a 9.093 kil. carr. et 105.000 hab.

kretzschmarie (*krèt'-schma-rî*) n. f. Genre de pyrénomycètes, comprenant une dizaine d'espèces de champignons, qui vivent sur les arbres pourris du Brésil, de Ceylan, de Bornéo, etc.

Kretschmer (Edmond), compositeur allemand, né à Ostritz (Saxe) en 1830. Organiste de l'église catholique (1854), puis organiste de la cour (1863), il a donné avec grand succès au théâtre un drame lyrique : *les Folkunger* (1874) ; *Henri le Lion* (1877) ; *l'Exilé* (1881), et *Schon Rothraut*. On lui doit aussi trois messes, un *Salve Regina*, un *Magnificat*, *les Vêpres des Psaumes de l'année ecclésiastique*, des *Litanies*, etc., qui se distinguent par leur harmonie savoureuse, leur savant contrepoint. Il a écrit aussi de nombreux lieder, plusieurs cantates, etc.

Kretzer (Max), romancier allemand, né à Posen en 1854. Parmi ses nombreux romans, où il a fait avec grand talent des peintures réalistes et sociales, nous citerons : *les Deux compagnons* (1880) ; *Bizarres enthousiastes* (1881) ; *les Trompées* (1882) ; *Nouvelles et études de mœurs berlinoises ; Dans la tempête du socialisme*, étude ; *Meister Timpe*, roman social (1880) ; *Mort bourgeoise* (1888) ; *un Homme renfermé* (1888) ; *Onkel Fifi* (1890) ; *Mirages et spectres*, roman populaire (1892-1893) ; *la Bonne Fille* (1895)

Kreubé (Charles-Frédéric), compositeur français, né à Lunéville en 1777, mort près de Saint-Denis en 1846. Il devint chef d'orchestre de l'Opéra-Comique (1809-1828). On lui doit un certain nombre d'opéras-comiques : *le Forgeron de Bassora* (1813) ; *une Nuit d'intrigue* (1816) ; *la Jeune Belle-mère* (1816) ; *l'Héritière* (1817) ; *la Jeune Tante* (1820) ; *le Coq de village* (1822) ; *Jenny la Bouquetière*, avec Pradher (1823) ; *les Enfants de maître Pierre* (1825) ; la *Lettre posthume* (1827) ; *le Mariage à l'anglaise* (1828), etc.

Kreutz ou **Körös**, ville libre d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Belovar-Kreutz]), sur la Glogovnica ; 4.092 hab. Agriculture et vignobles ; élève et commerce de bestiaux ; commerce de bois et de vins.

Kreutzberger (Frédéric-Guillaume), ingénieur français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) en 1822. Il fit son apprentissage dans la maison Nicolas Schlumberger de cette ville. En 1848, il s'expatria pour des raisons politiques, et se rendit en Amérique. Entré dans les établissements Remington à Ilion (New-York), il en devint, au bout de quatre ans, le directeur. En 1855, il se rendit à Paris, puis fonda à Puteaux un atelier spécial pour l'industrie des armes. Le fraisage, autrefois deviné par Vaucanson, puis oublié, et réinventé sans doute en Amérique, a été, par lui, réintégré dans ses foyers et perfectionné. Aujourd'hui, le vaste établissement de Puteaux est dirigé par des officiers. — Son frère, Charles, né à Guebwiller en 1829, fut d'abord écrivain lithographe dans sa ville natale. Après un séjour à Strasbourg, dans les ateliers de E. Simon, puis à Turin, il se rendit à Paris en 1857, collabora au « Musée franco-anglais » de Philipon, aux ouvrages de Champfleury, Louis Figuier, à « l'Art pour tous », à « la Gazette des beaux-arts », à « l'Art », à la « Bibliothèque d'enseignement des beaux-arts », etc., et illustra *l'Ornement des tissus*, de Dupont-Auberville. En peinture, il exposa au Salon des portraits et paysages, et, avant la guerre franco-allemande de 1870-1871, collabora à plusieurs recueils littéraires d'Alsace. Il a collaboré, pour la reproduction des tableaux de maîtres, au « Nouveau Larousse illustré ».

kreutzer ou **creutzer** (mot allem., formé de *kreutz*, croix) n. m. Ancienne monnaie de cuivre, qui avait cours en Allemagne. Valeur en monnaie française : 4 centimes ‖ Monnaie autrichienne, qui valait 2 centimes 1/2.

Kreutzer (Rodolphe), compositeur et violoniste français, né à Versailles en 1766, mort à Genève en 1831. Il devint second chef d'orchestre à l'Opéra en 1815, et premier en 1819. Il avait donné à la Comédie-Italienne (théâtre Favart) toute une série d'opéras : *Jeanne d'Arc* (1790) ; *Paul et Virginie* (1791) ; *Charlotte et Werther* (1792) ; *le Déserteur de la montagne de Harum* (1793) ; *la Journée de Marathon, le Siège de Lille* (1792) ; *le Lendemain de la bataille de Fleurus* (1795) ; *le Petit Page* (1795). Il fit représenter à l'Opéra : *Flaminius à Corinthe* (1801, avec Nicolo) ; *les Amours d'Antoine et Cléopâtre*, ballet (1808) ; *Aristippe* (1808) ; *la Fête de Mars*, ballet (1809) ; *Abel* (1810) ; *la Princesse de Babylone* (1815) ; *le Carnaval de Venise*, ballet (1816, avec Persuis) ; *les Dieux rivaux* (1816, avec Spontini, Persuis et Berton) ; *la Servante justifiée*, ballet (1818), et à l'Opéra-Comique : *les Surprises* (1806) ; *François Ier* (1807) ; *Jadis et aujourd'hui* (1808) ; *l'Homme sans façon* (1812) ; *le Camp de Sobieski* (1813) ; *Constance et Théodore* (1813) ; *les Béarnais* ou *Henri IV en voyage* (1814, avec Boieldieu) ; *la Perruque et la Redingote* (1815, avec F. Kreubé) ; *le Maître et le Valet* (1816) ; *le Négociant de Hambourg* (1821) ; *le Paradis de Mahomet* (1822, avec F. Kreubé). Virtuose de premier ordre, il écrivit pour le violon un grand nombre de compositions et une *Méthode de violon* (avec Rode et Baillot). — Son frère, Jean-Nicolas-*Auguste*, né à Versailles en 1781, mort à Paris en 1832, lui succéda, en 1826, comme professeur au Conservatoire.

Rodolphe Kreutzer.

Kreutzer (Conradin), compositeur allemand, né à Messkirch en 1782, mort à Riga en 1849. Il écrivit un grand nombre d'opéras, dont plusieurs obtinrent un brillant succès, entre autres : *une Mauvaise Nuit à Grenade* et *le Dissipateur, Libussa, Cordelia* et *la Montagnarde du Caucase*. Kreutzer était doué d'un heureux sentiment mélodique ; il écrivait avec élégance, mais manquait de grandeur et d'élan.

Kreutzer (*Léon*-Charles-François), pianiste, compositeur, fils d'Auguste Kreutzer, né à Paris en 1817, mort à Vichy en 1868. Il a publié des sonates, des études, des valses et des romances sans paroles pour piano, plusieurs recueils de mélodies, et un *Petit cours d'harmonie* spécial à la modulation. Il a tenu pendant près de trente ans le feuilleton musical de l' « Union ».

Kreuzburg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), ch.-l. de cercle, sur la Stober, affluent de l'Oder ; 7.558 hab. Moulins à vapeur. Fabriques de sucre, de machines, de cartons bitumés. Mégisserie.

Kreuzlingen, village de Suisse (cant. de Thurgovie [distr. de Gottlieben]), sur le lac de Constance ; 3.519 hab. Eglise avec d'intéressantes sculptures sur bois. Ancienne abbaye d'augustins ; chapelle, avec deux statues très anciennes des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Kreuznach, Géogr. V. Creuznach.

kreysigie (*kré-zi-jî*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs axillaires, qui croissent en Australie.

Krichna (par corrupt. **Kistnah**), fleuve de l'Inde commençant dans les Ghâtes occidentales, près de la mer d'Oman, pour aller se jeter dans le golfe du Bengale. Il baigne Sattara, Miradj, se brise en un rapide de 124 mètres de chute pour 4.500 mètres de longueur, absorbe la Bhima, la Thoungabhadra, et gagne la mer par les branches d'un vaste delta, Masulipatam ; 1.280 kilom.

Krichna enfant.

Krichna (« le Noir »), dieu principal de l'Inde actuelle, incarnation de Vichnou. Kamça, tyran de Matheurâ, s'était attiré la colère des dieux par ses exactions. Une voix céleste lui prédit qu'un fils de sa sœur (ou de sa nièce), Dévakî, le tuerait en punition de tous ses crimes. Pour échapper à cet oracle, Kamça fit égorger successivement six fils de Dévakî et la fit jeter elle-même en prison avec son mari Vasoudéva. C'est alors que Vichnou s'incarna en Krichna. Vasoudéva put emporter l'enfant chez le berger Nanda. Son enfance fut exposée à toutes sortes de dangers, mais il les surmonte tous, est vainqueur de Kamça et rétablit sur le trône Ougraséna, père de Kamça, jadis dépossédé par cet usurpateur. Vaincu dans dix-huit batailles par Jarâ-Sandha, roi de Maghada, beau-frère et vengeur de Kamça, Krichna se retira dans le Goudjerat, où il fonda sur le bord de la mer la ville mythique de Dvârakâ. C'est là qu'il reçut la visite d'Ardjouna, le héros du Mahâbhârata, lui donna pour épouse sa sœur Soubhâdra et s'allia avec lui contre les fils du Kourou. La guerre terminée, il revint à Dvârakâ et s'occupa d'élargir ses frontières et de civiliser ses peuples. Il fut tué par une flèche lancée par le chasseur Jaras, qui le prit pour un daim.

On lui attribue 16.000 épouses et 180.000 fils. Ses deux sanctuaires les plus renommés sont ceux de Matheurâ, sur la Djoumnâ, et de Djagannâtha à Pourâ.

Kriegshaber, village d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]) ; 2.709 hab. Fabriques de meubles et d'instruments de précision ; brasserie.

Kriemhild (*kri-mild'* — n. pr.) n. m. Planète télescopique, n° 242, découverte par Palisa, en 1884.

Kriens, village de Suisse (cant. et distr. de Lucerne), au pied du Pilate, sur le *Kriensbach*, affluent de la Reuss ; 4.323 hab. Métallurgie.

Kriescht, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur le Postumbach, sous-affluent de l'Oder ; 2.865 hab.

krigie (*jî*) n. f. Genre de composées chicoracées, comprenant des herbes à rameaux rigides, à fleurs en capitules sessiles, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

krigiées (*ji-é*) n. f. pl. Tribu des composées, ayant pour type le genre *krigie*. — *Une* krigiée.

krinickia n. f. Sous-genre de limaces, dont l'espèce type est la limace brune (*limax brunneus*) de France. (Les *krinickia* sont des limaces effilées, à grande cuirasse libre partout, excepté en arrière.)

Krinjabo ou **Kinjabo**, petite ville et poste militaire de la colonie de la Côte d'Ivoire (cercle d'Assinie), à une douzaine de kilomètres de la rivière Bia. Centre important pour le commerce de l'huile de palme.

Krishaber (Maurice), médecin d'origine hongroise, né à Fuketchegy en 1836, naturalisé Français en 1872, mort à Paris en 1883. Clinicien distingué et habile expérimentateur, il fonda, avec Isambert et Ladreit de Lacharrière, les *Annales des maladies de l'oreille et du larynx*, en 1875. Ses travaux ont peur principal objet la laryngologie. Citons de lui : *De la névropathie cérébro-cardiaque* (1873) ; *Des laryngopathies pendant les premières phases de la syphilis* (1876), avec Mauriac ; *Sur le cancer du larynx*, in « Annales des maladies de l'oreille et du larynx » (1879).

Kritchef, ville de la Russie occidentale (gouv. de Mohilef), sur le Sej, affluent gauche du Dniéper ; 5.000 hab.

Krivoï-Rog, bourg du sud-ouest de la Russie (gouv. de Kherson), sur l'Ingouletz, affluent droit du Dniéper. Gisements de fer importants.

Krojanke, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), sur la Glumia ; 3.344 hab. Mégisserie.

Krolévetz, ville du sud-ouest de la Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Tchernigof, sur la Dobraïa-Voda, sous-affluent du Dniéper par la Desna ; 10.500 hab. — Le district a 2.694 kilom. carr. et 135.000 hab.

Kromy, ville de la Russie centrale, chef-lieu de district du gouvern. d'Orel ; 5.500 hab. — Le district a 2.193 kil. carr. et 115.000 hab.

krona n. f. Monnaie d'argent suédoise, valant 1 fr. 33 c.

Kronberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), dans le Taunus ; 2.500 hab. Château de l'impératrice Frédéric (Friedrichshof). Sources minérales.

Kronborg, forteresse du Danemark, à la pointe nord de l'île de Seeland, à l'ouverture du Sund, dans le Kattégat, construite de 1574 à 1585. C'est là que le gouvernement danois prélevait le péage du Sund.

Krone, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]), dans la vallée de la Nahe, affluent de la Vistule ; 3.776 hab. Flottage de bois.

Kronecker (Léopold), mathématicien allemand, né à Liegnitz (Silésie) en 1823, mort à Berlin en 1891. Professeur à l'université de Berlin (1883), correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1868) et membre de l'académie de Berlin (1860), on lui doit de nombreux mémoires, dont les principaux, relatifs à la théorie des nombres, ont été publiés à part : *Grundzüge einer arithmetischen Theorie der algebraischen Græssen* et *De unitatibus complexis* (1882) ; *Ueber den Zahlbegriff* (1887).

Kronenberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur une hauteur, près de la rive gauche de la Wupper ; 8.702 hab. Forges et aciéries.

krönnkite n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et soude.

Kronoberg, län de la Suède méridionale, qui doit son nom au *château de Kronoberg*, dont les ruines puissantes se lèvent dans une île du lac Helga ; 9.997 kilom. carr. et 160.000 hab. Pays peu élevé, très boisé. Ch.-l. *Vexiö*.

kronprinz (*kron'-prin'-ss* — de l'allem. *krone*, couronne, et *prinz*, prince) n. m. Prince héritier, en Prusse.

Kronstadt, ville de Russie. V. Cronstadt.

Kronstadt (en magyar **Brasso**), ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), ch.-l. du comitat de ce nom, sur le Burzen, affluent de l'Aluta ; 32.000 hab. Fort du Schlossberg, construit en 1553. Commerce important de laines, peaux, cuirs, toiles, entre la Roumanie et la Transylvanie. Industrie active : filatures, papeterie, usines métallurgiques. Kronstadt est la ville la plus riche de toute la Transylvanie. La ville, qui date de 1203, avait été fortifiée dès le milieu du xve siècle, par Jean Hunyade.

Kronstadt (comitat de), comitat de Transylvanie, dans la partie sud-orientale du pays, sur le revers intérieur des Alpes de Transylvanie. Superf. 1.797 kilom. carrés ; pop. 85.000 hab. Sol montagneux, mais contenant d'abondantes richesses minérales : houille, fer, plomb.

Kroonstadt, ville de l'Etat libre d'Orange, ch.-l. de district, à 200 kil. au N. de Blœmfontein, sur la ligne de Prétoria.

kropatschek (*pat'-chêk'*) n. m. Nom du premier fusil à répétition adopté en France.

— Encycl. Il fut imaginé par le chevalier de *Kropatschek*, commandant de l'Ecole des cadets d'artillerie à Vienne. Il a le même canon que le *fusil Gras* modèle 1874 et tire la même cartouche. Le système de fermeture est aussi analogue ; l'arme peut être à volonté disposée pour exécuter le tir à répétition (7 cartouches) ou le tir coup par coup. Le système de Kropatschek fut adopté, en France, dans la marine, sous le nom de *fusil modèle 1878*.

Kröpelin, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwérin), près de la mer Baltique ; 2.377 hab. Tuilerie. Brasserie. Scierie à vapeur.

Kropotkine (Pierre-Alexiéïvitch, prince), révolutionnaire russe, né à Moscou en 1842, d'une famille de la plus antique noblesse. Après de brillantes études à l'école des pages de Saint-Pétersbourg, il fut officier en Sibérie, pendant plusieurs années. Il quitta le service actif après l'insurrection de Pologne, prit part à diverses expéditions scientifiques, et fut secrétaire d'une section de la Société géographique. En 1872, dans un voyage en Suisse et en Allemagne, il s'affilia à l'Internationale, et, de retour en Russie, s'occupa d'en propager les idées. Arrêté en mars 1874 et condamné, il parvint à s'échapper et à gagner l'Angleterre, puis la Suisse. De là, il prit la direction du mouvement anarchiste français, fonda le journal *la Révolte*, et parut avec éclat au congrès anarchiste de Londres. Expulsé de Suisse, il se rendit en France, mais fut impliqué dans les poursuites qui suivirent l'attentat de la place Bellecour, et condamné, en 1883, à cinq ans de prison et 2.000 francs d'amende. Gracié en 1886, il a vécu en Angleterre. C'est un théoricien impitoyable et, d'ailleurs, utopiste paisible et laborieux. On peut citer de lui : *Paroles d'un révolté* (1885) ; *les Prisons de Russie et de France* (1890, 2e édit.) ; *la Conquête du pain* (1892) ; *la Grande Révolution* (1893) ; *l'Anarchie, sa philosophie, son idéal* (1896) ; etc.

Kropotkine.

Kroppenstedt, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), encore entourée de ses anciens murs ; 2.360 hab.

Krosno, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Vislok, sous-affluent de la Vistule ; 13.218 hab. Ruines d'un ancien château royal. Ateliers importants de tisseurs.

krotophone (du gr. *krotos*, bruit, et *phônê*, voix) n. m. Sorte de téléphone qui reproduit la parole humaine par l'entremise de petits crépitements.

— Encycl. Le *krotophone* imaginé par Spaulding de New-York se compose d'une rondelle de charbon, au centre de laquelle appuie la pointe d'un crayon de même matière, dont la pression se règle au moyen d'une vis. Deux appareils identiques étant intercalés dans un circuit, il suffit de parler devant l'un d'eux pour que l'autre reproduise la parole.

Krotoschin, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), sur l'Orla, affluent de l'Oder ; 10.646 hab. Fonderie de fer et fabriques de machines.

Krottendorf. Géogr. V. Crottendorf.

krou n. m. Mesure de capacité, équivalant à 30 litres environ, et dont on fait usage au Grand-Bassam et au Dabou, pour le commerce de l'huile de palme.

Krou, côte du golfe de Guinée, entre l'embouchure du Bandama et celle du Cavally. Elle est d'un accès difficile, à cause du phénomène de la *barre*.

krouffe n. m. Nom donné par les mineurs aux roches qui coupent les lits de houille. ‖ On dit aussi crain.

Kroujévatz ou **Krouchévatz**, ville de la Serbie, ch.-l. de cercle, près de la Morava serbe, 7.000 hab. Antique capitale des tsars de Serbie ; turque à partir de 1127, serbe depuis 1833. Eglise du xive siècle. — Le cercle a 2.710 kil. carr. et 130.000 hab.

Kroujévo ou **Krouchevo**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [vilayet de Bitolia]), sur le Blato, sous-tributaire du Vardar par le Tcherna ; 10.000 hab.

Kroumir. Ethnogr. V. Kouroumir.

Kroumen. Ethnogr. V. Krous.

Kroupa, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie [cercle de Bihatch]) sur l'Ounna, sous-affluent du Danube par la Save, dans l'ancienne Croatie turque ; 3.000 hab.

Krous ou **Kraos**, ou **Kroumen**, nègres de la côte de Libéria et qui se divisent en deux grandes tribus : les *Biribris* et les *Kavalis*. — *Un* Krou ou Krao, ou Kroumen.

— Encycl. Grands, robustes, intelligents, les *Krous* semblent apparentés aux Mandingues. Pour se distinguer de leurs voisins, ils se liment les dents en pointe et se font un tatouage bleu, qui part du haut du front pour aboutir au milieu du nez. Ce sont les meilleurs marins de toute la contrée.

Kroyer (Peter Severin), peintre, aquarelliste et graveur norvégien, né à Stavanger en 1855, élève de Bonnat. Il a débuté au Salon de 1876 avec *Daphnis et Chloé* ; l'année suivante, il exposait : *Dans une sapinière à Concarneau* et, en 1881, *le Chapelier de village*. Les *Pêcheurs de Skagen* accrurent encore la réputation de l'artiste. Il a paru avec succès aux Expositions universelles de 1889 et de 1901, à Paris.

KRUBÈRE n. f. Genre d'ombellifères, tribu des silérinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions méditerranéennes et au cap de Bonne-Espérance.

KRÜDENER (Juliana DE WIETENGHOFF, baronne DE), femme de lettres et célèbre mystique russe, née à Riga (Livonie) en 1764; morte à Karazou-Bazar (Crimée) en 1824. Gracieuse, douce, d'une âme ardente et d'une sensibilité extrême, elle laissa percer, dès sa jeunesse, cette tendance à l'extase qui remplit toute sa vie. Petite-fille, par sa mère, du maréchal de Munich, elle épousa, en 1783, le baron de Krüdener, qui l'emmena dans ses ambassades à Venise, puis en Danemark (1786). Elle devint la maîtresse du secrétaire de légation Alexandre de Stakieff, qui se tua lorsqu'elle lui fut infidèle. C'est cette aventure qu'elle fit revivre plus tard, dans son roman de *Valérie*. Elle vécut en France de 1789 à 1791, se sépara de son mari, séjourna en Livonie (1792), puis en Suisse de 1796 à 1798, retourna près de son mari à Berlin (1800), où elle se lia avec la reine Louise.

Baronne de Krüdener.

Après la mort subite du baron de Krüdener (1802), elle voulut racheter ses fautes par la dévotion. Mais avant de dire adieu aux joies du monde, elle publia le roman autobiographique *Valérie* (Paris, 1803), dont elle soigna avec adresse le succès auprès du public parisien.

Depuis lors, elle entra toujours plus profondément dans les idées mystiques, se fit initier aux idées de Swedenborg par Jung Stilling, à celles des frères Moraves et d'autres illuminés, puis se crut appelée à prêcher une loi nouvelle en Europe. Elle exerça une certaine influence sur l'imagination de l'empereur Alexandre I^{er}, qui la reçut à Heilbronn en 1815, et l'emmena avec lui en France. Elle fut en partie l'inspiratrice de la *Sainte-Alliance*. Mais Alexandre la prit bientôt en aversion. Elle fut chassée de Suisse, puis d'Allemagne, retourna en 1821 à Saint-Pétersbourg, où elle manifesta ses sympathies aux Grecs révoltés. Elle mourut dans un voyage en Crimée.

KRUG ou **KRUGER** (Ludwig), graveur et orfèvre allemand, né à Nuremberg vers 1464, mort dans la même ville en 1530. On ne connaît plus de lui qu'un petit nombre de gravures : Le *Christ couronné d'épines*, la *Nativité*, l'*Adoration des mages*, *Sainte Catherine*, *Saint Jean l'Evangéliste*, sont comparables aux plus belles planches d'Albert Dürer et de Marc-Antoine.

KRUG (Wilhelm Traugott), philosophe et littérateur allemand, né à Radis, près de Wittemberg, en 1770, mort à Leipzig en 1842. Il succéda, en 1805, à Kant comme professeur de logique et de métaphysique à Kœnigsberg, et occupa, de 1809 à 1834, une chaire de philosophie à Leipzig. Engagé volontaire, en 1813, il fut plus tard président du Tugendbund ; en 1833, il représenta l'université de Leipzig à la Diète saxonne. Disciple de Kant, il s'efforça de concilier l'idéalisme transcendantal de son maître avec les doctrines réalistes. Citons de lui : *Lettres sur la perfectibilité de la religion révélée* (1795); *Essai d'une encyclopédie systématique des sciences* (1796-1797) ; *Lettres sur l'idéalisme moderne* (1801); *Système de la philosophie théorique* (1806-1810) ; *Histoire de la philosophie de l'antiquité* (1815) ; *Manuel général des sciences philosophiques* (1827-1834).

KRÜGER (François), peintre allemand, né à Radegast (Anhalt) en 1797, mort à Berlin en 1857. Son premier tableau, *le Régiment des cuirassiers prussiens passé en revue*, fonda sa réputation. Il fut chargé d'exécuter les portraits de la famille royale de Prusse, puis ceux des princes de Hanovre, des Pays-Bas, devint, en 1825, peintre de la cour, professeur à l'Académie des beaux-arts, puis fut nommé membre de cette académie. Outre ses portraits princiers, auxquels il faut ajouter ceux de *Berzélius* et d'*Oken*, Krüger a exécuté : *l'Empereur Nicolas à cheval avec sa suite; le Roi de Prusse à cheval avec sa suite;* le *Serment de fidélité prêté au roi Frédéric-Guillaume IV*; etc.

KRÜGER (J.-S.-*Paul*), président de la république Sud-Africaine, né à Rastenburg (colonie du Cap) en 1825. Fils d'un fermier d'origine hollandaise, il alla très jeune dans l'Etat d'Orange, devint commandant (1848), prit part, en 1852, à la fondation de la république du Transvaal, puis fut nommé commandant général, membre du conseil exécutif (1872), et vice-président de la République (1874). Lorsqu'en 1877 l'Angleterre annexa le Transvaal, il se rendit en mission à Londres pour faire rapporter cette mesure. En 1880, il fit partie, avec Joubert et Prétorius, du triumvirat nommé pour soutenir la lutte contre les Anglais, qui, après la défaite d'Amajouba durent reconnaître l'indépendance du Transvaal. Krüger fut élu président de la République en 1883 et réélu en 1888, 1893 et 1898. La découverte et l'exploitation des mines de diamant de Kimberley, puis celle des mines d'or du Transvaal, l'arrivée de nombreux étrangers venus pour les exploiter, l'ambition démesurée de Cecil Rhodes rendaient probable une prochaine invasion britannique. Après le fameux *raid* du D^r Jameson, le président Krüger, comprenant qu'il allait bientôt être aux prises avec l'Angleterre, acquit secrètement, en France et en Allemagne, un matériel de guerre perfectionné, négocia avec le ministre Chamberlain au sujet des prétentions des Uitlanders et contracta une alliance défensive avec l'Etat d'Orange. Le cabinet anglais ayant réuni des forces imposantes sur les frontières des deux républiques, Krüger fit prendre l'offensive aux commandos boers sous les ordres du général Joubert (1899). Les Boers remportèrent d'abord de brillants succès, puis ils se trouvèrent aux prises avec l'imposante armée du maréchal Roberts. Lorsque celui-ci s'empara de Prétoria (1900), Krüger se réfugia à Lorenço-Marquez, puis, s'embarqua pour l'Europe, se rendit à Paris (1900), à Bruxelles, à La Haye, s'efforçant d'amener les grandes puissances à intervenir en faveur de son peuple.

Paul Krüger.

KRUGERSDORP, ville de la république Sud-Africaine, à 30 kil. de Johannesburg, à laquelle elle est reliée par le chemin de fer allant à Vilerksdorp. Mines d'or.

KRUGITE (*jit'*) n. f. Minér. Variété de polyhalite.

KRUKOWIECKI (Jean, comte), général polonais, né vers 1770, mort à Varsovie en 1850. Il servit en Italie comme aide de camp de Wurmser (1796), passa dans l'armée française, lors de la formation du grand-duché de Varsovie (1807-1813), et devint général de brigade. En 1830-1831, il fut nommé président du gouvernement insurrectionnel, mais il se justifia pas la confiance de ses compatriotes ; le 7 septembre 1831, il traita avec le général Paszkiewicz, et signa l'acte de reddition de Varsovie.

KRUMBACH, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur le Kamlach ; 2.024 hab. Château. Brasserie. Culture du houblon. Commerce de chevaux. Aux environs, sources thermales.

KRUMMACHER (Frédéric-Adolphe), prédicateur protestant allemand, né à Tecklembourg (Westphalie) en 1767, mort à Brême en 1845. Professeur à la faculté de théologie de Duisbourg, il préféra bientôt la carrière pastorale, et fut appelé à Kettwig, en 1806. Nommé surintendant général et prédicateur de la cour du duc d'Anhalt à Bernbourg en 1812, il accepta, en 1824, la place de premier pasteur de l'église Saint-Anschaire, à Brême. On lui doit de nombreuses poésies populaires très remarquables.

KRUMAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Moldau, affluent gauche de l'Elbe, dans la région du Böhmerwald; 8.331 hab. Château du prince Schwarzenberg. Fabriques de papier et de drap ; filature de lin.

KRUMHERMERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 2.382 hab. Tisseranderie.

KRUMPER n. m. Nom donné, dans l'armée allemande, à des chevaux réformés, mais utilisables pour certains services, et dont chaque escadron ou batterie entretient trois ou quatre sur ses économies de fourrage.

KRUNITZ (Jean-Georges), écrivain allemand, né et mort à Berlin (1728-1796). On lui doit des traductions de l'*Histoire naturelle du Groenland*, par Egède (1763), et des *Principes chimiques de l'agriculture*, par Wallerius (1764). Son œuvre capitale est l'*Encyclopédie économico-technologique*, qu'il commença à publier à Berlin en 1773, et qu'il conduisit jusqu'au 73^e volume (1796), c'est-à-dire à la lettre L. Cet ouvrage a été continué par les frères Floerke, Korth, Hoffmann, et ne compte pas moins de 214 volumes.

KRUPP [*kroup'*] (Alfred), fondeur prussien, né à Essen (Prusse rhénane) en 1812, mort en 1887. A la mort de son père, Frédéric Krupp, il prit la direction d'une fabrique d'acier, créée par ce dernier à Essen en 1820. Il ne tarda pas à lui donner un développement prodigieux. C'est lui qui, le premier, grâce à des procédés nouveaux, a obtenu de l'acier fondu en grandes masses. En 1846, Krupp commença à s'occuper de la fabrication des canons : les canons d'acier munis du système de fermeture *à coin* — d'abord *simple*, puis *double*, et enfin *cylindroprismatique*. (V. CANON). Le gouvernement allemand a tiré la plupart des canons dont il s'est servi pendant la guerre contre la France de l'usine d'Essen, qui est devenue plus puissante encore depuis sa fusion, en 1892, avec l'usine Gruson, qui produisait surtout des plaques de cuirassement. — Son fils, FRÉDÉRIC-ALFRED **Krupp**, lui a succédé dans la direction de l'usine.

KRUSE (Christian *ou* Karsten), historien allemand (1753-1827). Directeur général des établissements d'instruction publique du duché d'Oldenbourg, puis conseiller aulique, Kruse, obtint, en 1812, la chaire des sciences auxiliaires de l'histoire à Leipzig. Son ouvrage capital est son *Atlas et tables, pour donner un aperçu sur l'histoire de tous les Etats européens*, travail aussi exact qu'impartial. — Son fils, FRIEDRICH KARL HERMANN (1790-1866), professeur à Halle, puis à Dorpat, a laissé des *Archives d'histoire, de géographie ancienne et d'archéologie*, et une *Description géographique et archéologique de l'ancienne Grèce et de ses colonies*.

KRUSE (Henri), publiciste et auteur dramatique allemand, né à Stralsund en 1815. Il fut pendant de longues années (1847-1884) rédacteur, puis directeur de la « Gazette de Cologne ». En 1869, son drame *la Comtesse* fut signalé en seconde ligne par la commission chargée de décerner le prix Schiller en 1869; mais ni *Wullenweber* (1870), ni *Maurice de Saxe* (1872), ni *Marino Faliero* (1876), ni *Hans Waldmann* (1890), ni aucun autre de ses drames n'a plus obtenu un succès semblable à celui de cet heureux début.

KRUSEMAN (Cornelis), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1797, mort en 1857. Ses œuvres, tableaux d'histoire et de genre, se distinguent par une recherche constante de la forme. Son œuvre la plus remarquable est la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, toile de dimension colossale. Citons aussi un *Bélisaire*, une *Madeleine*, et surtout une *Mise au tombeau*. On l'avait surnommé **le Kruseman italien**, pour le distinguer de son cousin, JEAN-ADAM **Kruseman**. Celui-ci, né à Haarlem en 1804, mort à La Haye en 1862 a donné aussi des tableaux de genre et d'histoire et des portraits appréciés : *Elisée et la Sunamite*, la *Jeune fille au repos*, la *Méridienne*, etc.

KRUSENSTERN (Adam-Jean DE), navigateur russe, né à Haggud (Esthonie) en 1770, mort en 1846. Après plusieurs voyages aux Indes orientales, en Chine, au Japon, il fut chargé, en 1803, par l'empereur Alexandre I^{er}, de mener au Japon l'ambassadeur russe Résanoff, puis d'exécuter un voyage de découvertes. Il put seulement remplir la seconde partie de sa mission, et rentra à Kronstadt, en 1806, après avoir précisé la géographie du golfe de Tartarie, de l'archipel des Kouriles et des côtes du Japon et d'Yeso. En 1810, Krusenstern commença la publication de son *Voyage autour du monde* (1810-1814), trad. en français par Eyriès (1821). En 1815, Krusenstern explora le détroit de Behring pour y chercher un passage entre l'Amérique et Arkhangel par le Nord-Ouest. Il fut ensuite nommé vice-amiral, puis (1826) directeur de l'Ecole navale de Russie. Outre sa relation de voyage, Krusenstern a laissé un *Vocabulaire des langues de quelques peuples de l'Asie orientale et de la côte nord de l'Amérique* (1813) ; un *Recueil de mémoires hydrographiques pour servir d'analyse et d'explication à l'atlas de l'océan Pacifique* (1824-1837); etc. — Son fils, PAUL **de Krusenstern**, né en 1809, mort en Esthonie en 1881, s'est fait connaître par une expédition entreprise en 1843 le long de la Petchora. Il en a publié les résultats dans ses *Observations scientifiques sur un voyage dans le territoire de la Petchora* (1843). Il est mort vice-amiral.

KRYLOV (Ivan Andreïvitch), fabuliste russe, né dans le gouvernement d'Orenbourg en 1768, mort à Saint-Pétersbourg en 1844. Il se fit connaître par un vaudeville sans grande valeur, *Kofeinitsa* [Diseuse de bonne aventure] (1783), et par *Cléopâtre et Philomène*, tragédie assez médiocre (1790). Ses *Satires* (1794) obtinrent plus de succès, surtout *les Farceurs*, *Ecrivain dans l'antichambre*, etc. En 1801, Krylov publia deux fables adaptées de La Fontaine : *le Chêne et le Roseau* et *la Fille*. Krylov est le seul fabuliste entièrement national de la Russie. Son recueil, contenant trois cents fables (*Basni*), reflète la physionomie de toutes les classes de la société. En 1811, Krylov fut élu membre de l'académie de Saint-Pétersbourg et nommé conservateur de la Bibliothèque impériale. La première édition de ses *Œuvres complètes* a paru en 1847.

Krylov.

KRYNICA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Neu-Sandec]), dans une vallée des Karpathes ; 2.237 hab. Sources minérales ; établissements hydrothérapiques.

KRYSTYNOPOL, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Sokal]), sur le Boug ; 3.588 hab. Commerce de bois.

KRZESZOWICE, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Cracovie]), sur la Rudarva, affluent gauche de la Vistule ; 2.300 hab. Sources thermales sulfureuses.

KSAR n. m. Mot berbère qui entre dans un grand nombre de noms de localités du sud de l'Algérie, et qui avait primitivement le sens de *lieu fortifié*. (Ce nom a été étendu ensuite, surtout depuis la conquête française, aux villes, bourgs, villages.) ‖ Pl. *Des* KSOUR.

KSAR-EL-KÉBIR (el) [c'est-à-dire *le Grand-Château*], ville du Maroc septentrional, sur la rive droite de l'oued Loukkos, dans la plaine du Gharb. Fondé au commencement du XIII^e siècle par Yakoub-el-Mansour, Ksar-el-Kebir était, au XVII^e siècle, plus considérable que Tanger ; il est aujourd'hui en décadence ; 8.000 à 10.000 hab.

KSEI n. m. Espèce de gui à baies rouges, qui croît au Japon, sur les arbres résineux.

KSEUR (EL-), comm. d'Algérie (prov. de Constantine [arrend. de Bougie]) ; 1.090 hab. Commerce de caroubes, de figues et d'oranges.

KSOUR n. m. pl. V. KSAR.

KUBUS ou **KOUBOUS**, ou **ORANG-KOUBOUS**, peuplade sauvage de Sumatra, chassée par les Javanais dans l'intérieur de Sumatra. — *Un* KUBU ou KOUBOU, ou ORANG-KOUBOU.

KÜCKEN (Friedrich Wilhelm), compositeur allemand, né à Bleckede (Hanovre) en 1810, mort à Schwerin en 1882. Admis dans l'orchestre de la cour, à Schwerin, il se rendit à Berlin, et y fit représenter avec succès un opéra : *la Fuite vers la Suisse*. Il fit ensuite un voyage à Vienne, puis à Paris, et, en 1851, fut appelé comme chef d'orchestre au théâtre de la cour, à Stuttgart. Il prit sa retraite en 1861. On lui doit un grand nombre de *lieder*, d'une inspiration facile et pleine de fraîcheur, dont plusieurs ont été traduits en français. Signalons encore de lui un opéra, *le Prétendant* (1849); des sonates de violon, des duos pour piano et violoncelle, etc.

KUDALUR. Géogr. V. CADDALORE.

KU-DZU (*kou-dzou*) n. m. Plante légumineuse du Japon. — ENCYCL. Le *ku-dzu* japonais, *ko-dès* chinois (*pueraria Thumbergiana*), est vivace, très vigoureux, à sarments volubiles et rampants, de 8 à 10 mètres de long, à feuilles alternes, à grappes de fleurs de couleur pourpre violacée, rappelant celle des haricots. Les feuilles servent à l'alimentation du bétail ; on retire de ses tiges bouillies dans l'eau, puis rouies, une filasse se tissant en toile légère et solide ; ses racines fournissent une fécule excellente.

KUERELLE (*kû-rèl'*) n. f. Grès schisteux, mêlé à la houille dans les mines d'Anzin.

KUFEN (mot allem. signif. *cuve*) n. m. Ancienne mesure de capacité pour la bière, en Allemagne et en Hollande, et variant d'un peu plus de 4 à 9 hectolitres.

KUFSTEIN, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), ch.-l. de district, sur l'Inn, près de la frontière bavaroise ; 2.545 hab. Fabrication de ciment et de chaux hydrauliques. La forteresse de Gerolds, jadis prison d'État, est devenue une caserne. C'est une ville d'été fréquentée. En 1805, Kufstein a été réunie à la Bavière, est revenue à l'Autriche en 1814.

KÜGELGEN (Gérard DE), peintre allemand, né à Bacharach en 1772, assassiné près de Dresde en 1820. Elève de Fegel et de Zick, il passa quatre ans à Rome, puis se rendit à Munich et à Riga, où il laissa un grand nombre de portraits (1795). A Saint-Pétersbourg, en 1798, il fut chargé de décorer divers palais, et exécuta plusieurs portraits de membres de la famille impériale. De retour à Dresde, il entra à l'Académie. Les tableaux de Kügelgen : *l'Enfant prodigue; la Madone à l'enfant; le Christ entre saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste*, se distinguent par une connaissance profonde de l'anatomie, une composition heureuse et un chaud coloris. — Son frère jumeau, CHARLES-FERDINAND, né à Bacharach en 1772, mort en 1832. Elève de Zick et de Fegel, il alla compléter ses études à Rome, avec Gérard, et resta dans cette ville jusqu'en

1798. Fixé à Saint-Pétersbourg, l'empereur de Russie le nomma peintre de la cour et le chargea, de 1804 à 1806, de dessiner les sites les plus remarquables de la Crimée et, plus tard, les sites de la Finlande. On lui doit un *Voyage pittoresque en Crimée* (1832).

Kugler (François-Théodore), écrivain allemand, né à Stettin en 1808, mort à Berlin en 1858. Il s'est occupé particulièrement d'histoire de l'art et d'archéologie. Professeur à l'Académie des beaux-arts, il devint, en 1819, membre de l'académie de Berlin. Citons de lui : *Monuments des arts plastiques du moyen âge dans les États prussiens* (1830) ; *Sur la polychromie dans l'architecture et dans la sculpture grecque* (1835) ; *Manuel de l'histoire de la peinture, depuis Constantin jusqu'aux temps modernes* (1837-1847) ; *Histoire de Frédéric le Grand* (1840) ; *Poésies* (1840) ; *Manuel de l'histoire de l'art* (1841) ; *Histoire de l'architecture* (1856) ; etc.

Kuhlau (Frédéric), musicien allemand, né à Ulzen (Hanovre) en 1786, mort à Copenhague en 1832. Son premier opéra, *le Château des brigands*, dans lequel il avait intercalé plusieurs chants populaires danois, obtint à Copenhague un succès éclatant. Cet ouvrage fut suivi de plusieurs autres, qui ne furent pas moins heureux : *Elisa, Lulu, la Harpe enchantée, Hugo et Adélaïde, la Montagne des Elfes*. Il écrivit aussi une scène dramatique, *Eurydice*, et la musique de deux drames : *Erlenhügel* et *Shakspeare*. Ses compositions instrumentales l'ont surtout fait connaître en Europe.

KUHLIE (*ku-li*) n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

Kuhlmann (Charles-Frédéric), chimiste et industriel français, né à Colmar en 1803, mort à Lille en 1881. Possesseur d'une grande fortune, il fonda à Lille, en 1823, et occupa jusqu'en 1854 une chaire de chimie appliquée à l'industrie. On lui doit de nombreux travaux relatifs aux applications de la chimie, et de belles recherches sur la force cristallogénique (1864-1865). Il a publié, en outre : *Cours de géologie ; Expériences chimiques et agronomiques* (1847) ; *Applications des silicates alcalins et solubles au durcissement des pierres calcaires poreuses* (1855) ; *Recherches scientifiques et publications diverses* (1827). — Son fils, Jules-Frédéric, né à Lille en 1841, mort en 1881, lui succéda dans la direction des importantes usines créées par lui à Lille. Il collabora, en 1863, à la découverte d'un nouveau métal, le thallium. Il a laissé nombre d'intéressants ouvrages et mémoires, parmi lesquels : *Recherches sur les mines de pyrite et d'argent natif en Norvège* (1872) ; *Études sur la condensation des vapeurs acides et l'emploi des gaz colorés pour déterminer la vitesse des gaz dans les cheminées* (1877) ; etc.

Kuhn (François-Félix-Adalbert), linguiste et mythologue allemand, né à Kœnigsberg en 1812, mort à Berlin en 1881. Il fut nommé, en 1841, professeur adjoint à Berlin ; en 1856, professeur titulaire, et, en 1870, directeur du gymnase de Cologne. Kuhn s'est fait remarquer par ses travaux de grammaire comparée et surtout par ses études de mythologie indo-européenne. Il fonda, en 1851, avec Aufrecht, le *Journal de linguistique comparée*, et, en 1862, avec Schleicher, les *Contributions aux recherches de linguistique comparée dans le domaine des langues aryennes, celtiques et slaves*. Les deux publications furent fondues, en 1875, pour former le *Journal de linguistique comparée dans le domaine des langues indo-germaniques*, publication continuée après la mort de Kuhn par son fils Ernst et par J. Schmidt. Citons, parmi les principales publications de Kuhn : *les Premiers Temps de l'histoire des peuples indo-germains* (1845) ; *Sur les degrés par lesquels a passé le développement de la mythologie* (1874). *Traditions, contes et coutumes de l'Allemagne du Nord* (1848) ; *Traditions, coutumes et contes de la Westphalie* (1859) ; etc.

Kuhn (François), baron de Kuhnenfeld, général autrichien, né à Prossnitz en 1817. En 1859, en Italie, il fut chef d'état-major du Gyulay et se distingua à Santa-Lucia. Sa grande réputation date de la campagne de 1866 dans le Tyrol méridional. Ministre de la guerre de 1868 à 1874, le général Kuhn a été le promoteur de la réorganisation de l'armée. On lui doit un ouvrage très estimé : *la Guerre en pays de montagnes*, qui a été traduit en français.

Kuhnau (Johann), musicien et savant allemand, né à Neugelsing en 1660, mort à Leipzig en 1722. Nommé, en 1684, organiste de l'église Saint-Thomas, de Leipzig, il devint plus tard directeur de musique à l'université et chef de l'enseignement musical à Saint-Thomas. Comme compositeur, il a publié : *Exercices de clavecin*, en 14 suites ; *les Fruits du clavecin*, en 7 sonates ; *Histoires tirées de la Bible*, avec les explications, en 6 sonates.

Kühne (Gustave), littérateur allemand, né à Magdebourg en 1806, mort à Dresde en 1888. Il fit ses débuts de journaliste à Berlin et fut ensuite, à Leipzig, rédacteur du « Journal du monde élégant » (1835-1842), et du journal « l'Europe » (1846-1859). Par ses œuvres, il se rattache à la *Jeune-Allemagne*. Poète lyrique et dramatique, il a fondé sa réputation dans le roman par *une Quarantaine dans une maison d'aliénés* (1835). Il a fait paraître des romans et des nouvelles très nombreuses : *Nouvelles du cloître* (1889) ; *Hommes et femmes allemands* (1851) ; etc.

Kühne (August), romancier allemand, connu sous le pseudonyme de *Jean* de Dewall, né à Herford (Westphalie) en 1829, mort à Wiesbaden en 1893. Il appartint à l'armée prussienne de 1848 à 1875, et prit part aux campagnes contre l'Autriche (1866) et la France (1870-1871). Il débuta par des œuvres d'histoire militaire et, après avoir quitté le service, publia un nombre considérable de nouvelles et de romans : *le Uhlan* (1872) ; *le Comte Rubezahl* (1882) ; *Tableaux de manœuvres et de guerre* (1888) ; etc.

Kühner (Raphaël), philologue allemand, né à Gotha en 1802, mort à Hanovre en 1878. Après avoir étudié à Gœttingue, il fut professeur à Hanovre, de 1824 à 1863. On lui doit des ouvrages sur l'enseignement classique, très répandus en Allemagne, en Angleterre, dans les royaumes scandinaves et l'Amérique du Nord. Il faut citer surtout ses grammaires latine et grecque : *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache* (1834-1835), et *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* (1877-1879).

KUHNIE (*ku-nî*) n. f. Genre de composées, tribu des eupatoriées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes, à fleurs en capitules de cymes. (On en connaît vingt-cinq espèces, de l'Amérique.)

KUHNITE n. f. Minér. Syn. de berzéliite.

KUITRA n. f. Sorte de guitare à quatre cordes doubles, en usage chez les Arabes. (Elle est à coquille de luth, et non à fond plat. Le haut du manche en est légèrement renversé, comme celui de la mandore.)

Kuitra.

Küküllö (en allem. **Kokel**), rivière d'Austro-Hongrie (Transylvanie), affluent gauche du Maros, formée de la réunion, à Balasfalva, de deux petites rivières descendues des Karpathes : le Petit et le Grand Küküllö. Le Küküllö baigne Segesvar, Elisabethstadt, et se jette dans le Maros près de Karlsburg.

Küküllö (en allem. **Kokel**), nom de deux comitats de la Hongrie (Transylvanie) : Nagy-Küküllö ou Grand-Küküllö, sur le cours du Grand Küküllö, tributaire gauche du Maros, a 3.110 kilom. carr. et 140.000 hab. Capit. *Schässburg* ou *Segesvar*. — Kis-Küküllö ou Petit Küküllö, sur le cours du Petit Küküllö, tributaire droit du Grand Küküllö, compte 1.646 kilom. carr. et 112.000 hab. Ch.-l. *Erzsebetvaros* ou *Elisabethstadt*.

KULDÉEN (*dé-in*) n. m. Nom donné à des ecclésiastiques écossais du IXe siècle.

Kullak (Théodore), pianiste et professeur allemand, né à Krotoczyn en 1818, mort à Berlin en 1882. Il fut, à Berlin, le professeur des princes de la maison royale. Après avoir fondé à Berlin, en 1850, avec Stern et Marx, le conservatoire Stern, il créa la nouvelle académie de musique. On lui doit plusieurs ouvrages didactiques (*Méthode du jeu d'octave, Matériaux pour l'enseignement élémentaire*, etc.), et un grand nombre de compositions intéressantes, mais dépourvues d'originalité.

Kulm (en polon. **Chelmno**), ville d'Allemagne. V. Culm.

Kulmann (Élisabeth), femme poète russe, née et morte à Saint-Pétersbourg (1808-1825). À quinze ans, elle savait onze langues, et composait des poésies en français, en russe : *Essais poétiques* (1833), et en allemand : *Sæmmtliche Gedichte* (1835). Ses œuvres se composent de poésies diverses et de traductions d'Horace, de Pindare, d'Anacréon et du Portugais Manoël. Elle mourut d'épuisement.

Kulmbach ou **Culmbach**, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Haute-Franconie]), chef-lieu de district, sur le Weissen-Main ; 6.999 hab. Brasseries. Filature de coton. Fabrique de machines, de ciment ; fonderie de fer. Aux environs, château de Plassenburg, résidence, depuis 1398, du margrave de Brandebourg-Kulmbach.

Le margraviat de Brandebourg-*Kulmbach* fut formé en 1486, et retourna, en 1557, à la maison d'Anspach.

Kulmsee ou **Culmsee**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), sur un petit lac ; 6.237 hab. Église du XIIIe siècle. Fabrique de sucre.

Kulpa ou **Kupa** (la), rivière de Croatie, affluent droit de la Save, tributaire du Danube. Elle naît dans les Alpes Dinariques, coule vers l'E., en une vallée sinueuse qui sépare la Croatie de la Carniole. Grossie de la Dobra, de la Korana, enfin de la Glina, elle baigne Carlstadt et atteint la Save près de Sissek. Cours 370 kilomètres.

KULTURKAMPF ou **CULTURKAMPF** (mot allem. signif. *lutte pour la civilisation*) n. m. Expression par laquelle on désigne une évolution de la philosophie et de la politique germaniques, caractérisée par la lutte de l'État prussien contre l'ultramontanisme sous le ministère de Bismarck, de 1871 à 1880.

— Encycl. Lorsque la politique de Bismarck se heurta à l'hostilité du centre catholique, il résolut de détruire la puissance du clergé, qui faisait la force de ses adversaires. Depuis la constitution de 1850, le clergé allemand était indépendant de l'État, libre de tout contrôle, maître de l'administration de ses affaires intérieures, de l'enseignement religieux primaire, et les actes de l'état civil rentraient aussi dans ses attributions. Le chancelier, qui avait pour adversaire le Hanovrien Windthorst, s'efforça d'anéantir cette puissance redoutable. La question de l'infaillibilité du pape donna le signal du combat. Les professeurs des universités et des gymnases qui refusèrent de reconnaître le nouveau dogme furent excommuniés par les évêques, mais soutenus par le gouvernement. Le clergé prêcha contre le ministre, et s'éleva contre les « vieux-catholiques », hostiles aux décisions du concile. Bismarck laïcisa alors l'inspection des écoles primaires, fit voter une loi d'expulsion contre les ordres affiliés, et supprima l'ambassade prussienne auprès du saint-siège. En 1873, 1874, 1875, furent votées successivement les *lois de mai*, qui exigeaient des prêtres une éducation universitaire, et soumettaient au contrôle de l'État les nominations ecclésiastiques. L'introduction du mariage civil (1874), l'état civil obligatoire, l'abolition des articles de la constitution de 1850, qui garantissaient l'indépendance de l'Église, complétèrent les lois de mai ; plusieurs évêques furent mis en prison. Cependant, les nécessités de sa politique intérieure économique obligèrent Bismarck à faire des concessions aux ultramontains. L'avènement de Léon XIII, en 1878, facilita cette évolution. De Puttkamer remplaça l'intransigeant ministre Falk. Après de longues négociations, le vote du Landtag qui, en 1880, attribua à l'empereur un pouvoir discrétionnaire au sujet des lois de mai, donna satisfaction au clergé, sans nuire aux prérogatives de l'État. Les relations diplomatiques avec le saint-siège furent reprises. La visite du prince impérial au Vatican en 1883 et la demande d'arbitrage pontifical que fit Bismarck au moment de l'affaire des îles Carolines marquèrent la réconciliation entre la papauté et l'Allemagne.

KUMMEL (*ku-mèl'*) n. m. Liqueur alcoolique d'origine russe, très appréciée pour ses qualités digestives.

— Encycl. Voici une recette pour la préparation de 10 litres de *kummel* : semences de cumin, 500 gr. ; fenouil, 25 gr. ; cannelle, 10 gr. ; alcool à 75°, 5 litres 8 décilitres. On distille jusqu'à ce qu'on ait obtenu 5 litres d'alcool ; puis on ajoute 5 litres de sirop de sucre très cuit, ce qui le fera cristalliser sur les parois des flacons. Les kummels de Riga, de Dantzig, de Magdebourg et de Breslau sont les plus appréciés.

Kummer (Ernst Eduard), mathématicien allemand, né à Sorau (Basse-Lusace) en 1810, mort à Paris en 1893. Il fut professeur à Liegnitz (1832-1842), aux universités de Breslau (1842-1855) et de Berlin (1855-1884). On lui doit de nombreux mémoires sur les nombres complexes, la série hypergéométrique, les intégrales définies, etc. ; il eut, en 1857, le grand prix de mathématiques de l'Académie des sciences de Paris, avec son travail : *De numeris complexis, qui unitatis radicibus et numeris integris realibus constant* (1844) ; il fut élu membre de l'académie de Berlin (1855) et associé étranger de celle de Paris (1868).

Kunckel (Jean), baron de Lœwenstjern, chimiste allemand, né à Hutten, près Rendsbourg, en 1638 (ou 1630), mort à Stockholm en 1703 ou 1702. Son père était alchimiste du duc de Holstein. D'abord attaché, comme chimiste et pharmacien, aux ducs Charles et Henri de Lauenbourg (1654), puis à Jean-Georges II, électeur de Saxe, il séjourna ensuite à Annaberg, puis à Wittemberg. Plus tard (1670), sur l'invitation de Frédéric-Guillaume, il alla à Berlin diriger le laboratoire et la manufacture de verre de l'électeur de Brandebourg. C'est là qu'il puisa les premiers éléments pour son grand livre *l'Art de la verrerie*. Le roi de Suède, Charles XI, l'appela à Stockholm (1693), et lui donna la place de conseiller des mines du royaume. On doit à Kunckel la découverte du phosphore ; de remarquables travaux sur le rubis artificiel, sur la fermentation et la putréfaction, sur la nature et la composition des sels, sur les huiles essentielles ; les premières observations concernant l'action de la lumière sur la végétation. Le *Laboratoire de chimie*, son ouvrage capital, ne parut qu'après sa mort (1716).

Kunckel.

Kunckel d'Herculais (Philippe-Alexandre-Jules), naturaliste français, né à Paris en 1848. Assistant au Muséum de Paris, il a publié d'intéressants travaux sur le développement des insectes diptères, l'anatomie des insectes, et particulièrement l'évolution des criquets et la manière de les combattre. Il établit à Buenos-Ayres un laboratoire d'études et parcourut les pays attaqués, de 1896 à 1900. Les résultats de ses recherches ont été publiés dans divers ouvrages considérables : *Recherches sur l'organisation et le développement des volucelles* (1875), ouvrage couronné par l'Académie des sciences ; *Études sur les acridiens et leurs migrations en Algérie* (1895) ; etc.

KUNDA (*kon*) n. m. Épée ou estramaçon à garde vaste et fermée, de moins en moins portée chez les Hindous. (Le *kunda de rajah*, suivant l'expression consacrée, est une forte épée à lame large, terminée en pointe arrondie ou en museau de brochet. Il se portait tout engainé à la main ; à cheval, on l'attachait au pommeau de la selle.)

Kunda.

KUNDMANNIE (*kound'-ma-nî* — de *Kundmann*, sav. all.) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des sésélinées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs en ombelles, qui habitent l'Europe centrale. Syn. brignolie, et campdérie.

Kunersdorf ou **Cunersdorf**, village d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), près de l'Oder ; 813 hab. Défaite de Frédéric II, le 12 août 1759, par l'armée austro-russe des généraux Laudon et Soltykoff.

Kunewalde, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), non loin de la source de la Sprée ; 3.217 hab. Tisseranderies mécaniques. Carrières.

Kunhegyes, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Coumanie]) ; 8.465 h.

KUNJERRY (*kon-jè-ri*) ou **KUNJERRE** (*kon-jèr'*) n. m. Instrument à archet, employé dans l'Inde, principalement dans le Népaul et à Madras.

Kunjerry.

Kun-lun. Géogr. V. Kouen-Loun.

Kunnersdorf, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur le Zacken ; 2.836 hab. Fabriques de cellulose et de papier.

Kunst (Cornelisz), peintre hollandais, né et mort à Leyde (1493-1544). Sa *Descente de croix*, au musée de Leyde, est une composition savante, pittoresque et expressive : *Jésus portant sa croix*, au même musée, rappelle Memling. Le musée de Leyde possède encore le *Portrait de Kunst entre ses deux femmes* (il s'était marié deux fois), œuvre de haut mérite. — Son frère Cornelisz, dit **le Cuisinier**, né à Leyde vers 1495, mort en Angleterre vers 1550, éprouva de grandes difficultés à se faire connaître et eut, un instant, recours à l'emploi de cuisinier, puis revint à la peinture. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, lui fit de fort belles commandes. Outre plusieurs peintures à la détrempe, on voit de cet artiste, à Leyde, *la Femme adultère*, d'une exécution assez timide.

Kun-Szent-Marton, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie]), sur le Körös, affluent de la Theiss ; 12.554 hab. Belle église. Élève de bétail et cultures importantes.

Kun-Szent-Miklos, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), dans des marais, près du Danube ; 8.239 hab. Cultures importantes.

Kunth (Charles-Sigismond), botaniste allemand, né à Leipzig en 1788, mort à Berlin en 1850. Il connut A. de Humboldt, qui le chargea de classer les plantes recueillies avec Bonpland dans l'Amérique équinoxiale. C'est ainsi qu'il put composer son magnifique ouvrage : *Nova genera et species plantarum quas in peregrinatione ad plagam equinoctialem orbis novi collegerunt Bonpland et Humboldt* (1815-1825). Dans son *Enumeratio plantarum omnium cognitarum secundum familias naturales disposita* (1833-1850), se trouvent décrites la plupart des monocotylédones.

Kunzée (*koun'-zé*) n. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou en capitules. (On en connaît quinze espèces d'Australie, dont quelques-unes cultivées dans les serres d'Europe.)

Kunzelsau, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle d'Iagst]), sur la Kocher ; 2.895 hab. Vignobles.

Kunzen (Frédéric-Louis-Emile), compositeur allemand, né à Lubeck en 1761, mort à Copenhague en 1817. Il fit représenter, en 1787, à Copenhague, son premier opéra, *Holger le Danois*. A Berlin, il publia avec Reichardt deux journaux : *Musikalisches Wochenblatt* (1791) et *Musikalische Monatschrift* (1792), puis fut chef d'orchestre à Francfort, à Prague et au théâtre de la cour à Copenhague. Kunzen, qui avait donné à Prague un opéra intitulé *les Vendangeurs*, fit représenter à Copenhague, entre autres ouvrages : *le Secret* (1796) ; *Jokeyen* (1797) ; *la Voix de la nature* (1799) ; *la Harpe d'Ossian* (1799) ; etc.

Kunzendorf, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Walditz ; 2.709 hab. Station de bains. Mines de houille. Filature et tissage du coton.

Kunzendorf, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder] ; 2.134 hab. Tissage de laine. Lignite.

Kuopio, ville du nord-ouest de la Russie, ch.-l. d'un gouvernement de Finlande, au bord du lac Kallavesi, dans le bassin du Vuoxen, tributaire de la Néva par le lac Ladoga ; 10.000 hab. Le *gouvernement de Kuopio* a 42.731 kilom. carr., dont 8.649 en lacs et 300.000 hab. environ.

Kupetzki ou **Kupeczky** (Jean), peintre hongrois, né à Bœsing, près de Presbourg, en 1667, mort à Nuremberg en 1740. Fils d'un tisserand, sa vocation pour les beaux-arts l'entraîna à fuir la maison paternelle. Il séjourna à Venise et à Rome, et fut appelé à Vienne par l'empereur d'Autriche Joseph Ier. Inquiété pour ses opinions religieuses sous le règne de Charles VI, il alla se fixer à Nuremberg. Il a peint des tableaux d'histoire ; mais c'est surtout ses portraits qui ont fondé sa réputation. On cite ceux d'*Alexandre Sobieski*, d'*Adam de Liechtenstein*, de *Joseph Ier*, *de Charles VI*, du *prince Eugène*, etc.

Kupfer-Berger (Ludmilla, dite **Mila**), cantatrice dramatique, née à Vienne en 1850. Elève du conservatoire de Vienne, elle débuta, en 1868, à Linz, fut engagée aussitôt à Berlin, où elle épousa Kupfer, puis passa à l'Opéra de Vienne, où sa belle voix de soprano et ses aptitudes scéniques lui valurent de grands succès. Elle se fit applaudir successivement à Turin, Rome, Barcelone, Milan, Budapest, Madrid, Lisbonne, Porto, et jusqu'en Amérique. Elle a chanté tour à tour *Faust, Anna Bolena, Lohengrin, Nabucco, les Huguenots, la Reine de Saba, l'Africaine, Aïda*, etc.

Kupffer (Théodore de), météorologiste russe, né à Mitau en 1799, mort à Saint-Pétersbourg en 1865. Professeur de chimie, de physique et de minéralogie à l'université de Kasan (1824-1828), il fut chargé, en 1828, par le gouvernement russe, d'explorer l'Oural. Membre de l'académie de Saint-Pétersbourg (1828), il fit établir un observatoire magnétique, explora le Caucase, puis fut professeur à l'Ecole des ponts et chaussées et à l'Institut pédagogique, de temps après, il fut placé à la tête de l'observatoire central de physique, et se retira en 1851. Il fit établir, le long des côtes de la Russie, des stations pour servir de signaux dans les tempêtes. Il a laissé : *Manuel de cristallonomie* (1831) ; *Sur l'élasticité des métaux* (1859) ; etc.

Kupruli ou **Kropoli**, famille d'origine albanaise, dont cinq membres furent, de 1656 à 1710, vizirs de l'empire ottoman. Les plus connus sont : Mohammed **Kupruli,** né à Kopri en 1585, mort à Andrinople en 1661. [Petit-fils d'un Albanais établi en Anatolie, il entra comme marmiton au sérail et parvint au poste de grand écuyer du vizir Kara-Moustafa, qui le fit nommer gouverneur de Damas. Destitué, il vécut dans la gêne jusqu'au jour où la sultane validèh le nomma grand vizir et le chargea de gouverner l'empire durant la minorité de son fils Mohammed IV (1656). Les conditions qu'il posa à la sultane fondèrent l'indépendance presque complète des vizirs. Kupruli releva la situation militaire et pécuniaire de l'empire, conquit Ténédos et Lemnos et réprima la révolte de la Syrie et de l'Egypte ; — Fazil-Ahmed **Kupruli Oglou,** fils du précédent (1626-1691). [Il succéda à son père dans ses fonctions de grand vizir. Il ne remporta que des succès dans les guerres de Hongrie, de Pologne et dans la campagne de Crète, mais il fut battu à Saint-Gothard par Montecuculli (1664) et à Choczim par Jean Sobieski (1673). Cependant il recula les frontières de l'empire ottoman, dans lequel il rétablit l'ordre et la tranquillité. Il favorisa les savants et fonda une riche bibliothèque qui s'est conservée jusqu'à nos jours] ; — Mustapha **Kupruli,** frère du précédent, surnommé *le Vertueux*, mort en 1691. [Le sultan Soleïman III le nomma grand vizir après la déposition de Mahomet IV, sous le règne duquel Kupruli avait été vice-grand vizir (1689). Il gouverna sagement l'empire et sut éviter une révolution à la mort de Soleïman III, qui eut pour successeur Ahmed II (1691). Il fit avec succès une campagne en Hongrie, fut tué en 1691, à Szalankamen, dans une bataille contre les Impériaux] ; — Amoudja-Zadèh-Hussein **Kupruli,** mort en 1702. [Il fut d'abord gouverneur de Belgrade, et Moustafa II le nomma grand vizir en 1697. Ce fut lui qui négocia la paix de Karlovitz, et il chercha à relever le niveau moral de l'empire en fondant des écoles et en faisant disparaître les barrières qui séparaient les chrétiens des musulmans ; mais, violemment combattu dans ses projets par le mufti, il se démit de sa charge et mourut peu après] ; — Noman **Kupruli,** grand vizir de l'empire ottoman, fils de Kupruli Mustafa, mort en 1710. [Il fut gouverneur de Négrepont, et le sultan Ahmed III lui confia le grand viziriat en 1710, après avoir destitué le vizir Ali-pacha, qui ne pouvait se débarrasser du roi de Suède Charles XII. Kupruli Noman se laissa entraîner dans une guerre avec la Russie, et fut destitué au bout de deux mois.]

Kuprulu, Kiuprili ou **Valésa,** ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique], sur le Vardar, tributaire du golfe de Salonique ; 22.000 hab. Magnaneries, filatures de soie, graines de vers à soie.

Kurades ou **Kyriades** n. f. pl. Sorte de fées qui, dans l'imagination populaire de la Grèce moderne, jouent à peu près le rôle des nymphes antiques. — *Une* kurade ou kyriade.

Kurde ou **Kourde,** personne née au Kurdistan ou qui habite ce pays. — *Les* Kurdes ou Kourdes.
— Adjectiv. : *Traditions* kurdes ou kourdes.
— n. m. Linguist. Langue iranienne.
— Encycl. Ethnogr. Les *Kurdes* présentent les traits des races blanches. Toutefois, les montagnards ont habituellement une physionomie plus rude et de fortes arcades sourcilières.

Après avoir été pendant un siècle sujets de la Perse, les Kurdes se révoltèrent et se soumirent en majorité à la Turquie (au XVIIe s.). Ils ont adopté un costume analogue à celui des Turcs. Ils se divisent en nombreuses tribus,

Kurdes.

parmi lesquelles il en est qui se livrent à l'agriculture. Les autres font de l'élevage et vivent sous des tentes Leur occupation favorite est le pillage à main armée. Ils se montrent, cependant, hospitaliers. A l'heure actuelle, ils sont mahométans, mais on retrouve dans leurs croyances des traces des religions les plus diverses.

— Linguist. Le *kurde* est une langue iranienne moderne, proche parente du persan, mais plus altérée dans sa phonétique. Son vocabulaire est pénétré d'éléments arabes et turques. Le kurde comprend un certain nombre de dialectes, dont le principal est le *kourmandji*, parlé depuis Mossoul jusqu'à l'Asie Mineure. Sa littérature, assez pauvre, consiste surtout en contes populaires, en poésies épiques et lyriques, recueillies récemment de la bouche des chanteurs par Prym et Socin (*Recueil de textes kurdes* [1887-1890]). V. la *Grammaire kurde* de Justi (1880).

Kurdistan ou **Kourdistan,** pays de l'Asie antérieure, partagé entre la Perse et la Turquie d'Asie. C'est, en somme, la contrée comprise entre la rive gauche du Tigre et la crête des monts dont l'autre versant plonge sur le plateau d'Iran ; terre très rude, mais très belle et fort bien arrosée par le Khabour, le Zab, le Diyalah, tributaire gauche du Tigre. Ce territoire correspond en partie à l'ancienne *Médie*, à une grande part de l'*Assyrie*, et à une petite part de l'*Arménie*.

Kürenberg, le plus ancien des *minnesinger* dont le nom nous ait été conservé, issu d'une famille noble des environs de Linz ou de Melk. On trouve encore dans ses poésies quelques caractères de la poésie populaire qui a précédé l'éclosion de la poésie courtoise. Ses poèmes sont composés sur le même mètre que la *Chanson des Niebelungen* qu'on lui a parfois attribué à tort.

Kurnik, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), sur un lac qui s'écoule dans la Warthe ; 2.470 hab. Fabriques de machines et de toile. Château du comte Zamoyski.

Kurpinski (Charles-Casimir), compositeur polonais, né à Wloszakowice en 1785, mort à Varsovie en 1857. Il fut chef d'orchestre du Théâtre-National de Varsovie, directeur du chant à l'Ecole royale de musique, maître de chapelle de la cour de Varsovie. Nous citerons, parmi ses opéras : *le Palais de Lucifer* (1811) ; *la Femme Martin au sérail* (1812) ; *Agar dans le désert*, scène lyrique (1814) ; *Hedwige* (1814) ; *les Deux Chaumières* (1815) ; *Héro et Léandre*, scène lyrique (1816) ; *Jean Kochanowski* (1817) ; *Czaromysl* (1818) ; *le Château de Czorsztyn* (1819) ; *Kalmora* (1820) ; *Zbigniew*, tragédie avec chœurs. On peut signaler aussi une *Elégie sur la mort de Kosciuszko*, plusieurs cantates, un *Te Deum* pour le sacre de l'empereur Nicolas, etc. Il a publié un *Exposé systématique de la musique pour le piano* (1819) ; *Principes d'harmonie* (1821) : deux années d'un *Journal hebdomadaire de musique* (1820-1821), etc...

Kurrimie (*ku-ri-mî*) n. f. Genre de célastracées à gynécée libre, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs disposées en grappes axillaires, originaires de l'Asie et de l'Océanie. Syn. bhèse.

Kurschner (Conrad), réformateur suisse, connu sous le nom de **Pellican,** né à Rouffach (Alsace) en 1478, mort à Zurich en 1556. Ordonné prêtre en 1501, il professa la théologie dans un couvent de Bâle. Un séjour qu'il fit à Rome le gagna aux idées de Luther. Il prêcha la Réforme aux Bâlois et fut appelé, en 1526, par Zwingle à Zurich. Il a laissé une petite grammaire hébraïque : *De modo legendi et intelligendi Hebræa* (1503) ; un dictionnaire hébreu et des commentaires sur la Bible ; enfin, une autobiographie : *Chronicon vitæ ipsius ab ipso conscriptum*.

Kurtchis (*kurt'-tchiss*) n. m. Chez les Persans, Corps de cavalerie, composé de l'ancienne noblesse.

Kurten, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la Sültz, tributaire de l'Agger ; 2.591 hab. Fabrique de poudre et aciérie.

Kurth (Godefroy), professeur et érudit belge, né à Arlon en 1847. Il a donné à l'université de Liége, où il est professeur depuis 1872, des cours très suivis, à tendances catholiques, et créé des conférences pratiques d'histoire. Il s'est particulièrement occupé de l'histoire littéraire et sociale du moyen âge. Nous citerons particulièrement de lui : *les Origines de la ville de Liége* (1882) ; *les Origines de la civilisation moderne* (1886), son ouvrage capital ; enfin, l'*Histoire poétique des Mérovingiens* (1893).

Kurtics, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Arad]) ; 6.582 hab., Roumains, Magyars et Allemands.

Kurz (Henri), littérateur et philologue allemand, né à Paris en 1805, mort à Aarau en 1873. Il étudia d'abord la théologie à Leipzig, puis les langues orientales. De 1827 à 1830, il séjourna à Paris ; ensuite, il fut journaliste à Munich et Augsbourg, où ses articles dans la « Zeit » lui valurent deux ans de forteresse à Wurtzbourg, et vécut de longues années en Suisse, où il devint bibliothécaire du canton d'Argovie. On a de lui : *Histoire de la littérature allemande* (1851-1859) ; une édition critique des *Œuvres de Schiller* (1868-1870) ; et surtout sa *Bibliothèque allemande*, réimpression d'œuvres littéraires des XVIe et XVIIe siècles. — Sa fille Isolde, née à Stuttgart en 1853, femme de lettres distinguée, a vécu à Munich puis à Florence, où elle a écrit divers recueils : *Poésies* (1889) ; *Florentiner Novellen* (1890) ; *Fantaisies et contes* (1890) ; *Récits italiens* (1895) ; etc.

Küss (Emile), physiologiste français, né à Strasbourg en 1815, mort à Bordeaux en 1871. Professeur à la faculté de médecine de Strasbourg en 1846, Küss fut nommé maire de Strasbourg le 11 septembre 1870, puis élu, le 8 février 1871, député du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale. Il mourut à Bordeaux, le jour où l'Assemblée votait les préliminaires de paix. Le docteur M. Duval a rédigé et publié un remarquable *Cours de physiologie professé à la faculté de médecine de Strasbourg par E. Küss* (1872).

Kussemet (*ku-se-mé* — mot hébr.) n. m. Céréale mentionnée dans la Bible, et qui paraît être l'épeautre.

Kussmard (type respiratoire de), type respiratoire symptomatique du coma diabétique, caractérisé par une respiration à quatre temps, savoir : une inspiration brusque, une pause, une expiration brusque, une pause. (Cet accident paraît dû à la présence dans le sang d'acide éthyldiacétique, agissant sur les centres respiratoires.)

Kussnacht ou **Küsnach,** bourg de Suisse (cant. de Schwytz), ch.-l. de district, à l'extrémité nord du lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi ; 1.898 hab. Aux environs, antique tour du château de Gessler, chapelle bâtie à l'endroit, où, suivant la légende, Guillaume Tell frappa l'oppresseur de sa patrie.

Kussnacht, bourg de Suisse (cant. de Zurich [distr. de Meilen]), sur la rive orientale du lac de Zurich ; 2.756 hab. Vignobles. Industrie métallurgique. Filature de la soie.

Kustendil, Keustendil ou **Kioustendil,** ville de la Bulgarie, ch.-l. de district ; 12.000 hab. Sources thermales sulfureuses, à 68°-75°. C'est l'antique *Pantalia*. — Le district a 4.460 kilom. carr. et 170.000 hab.

Kustendjeh, Kustendjé ou **Knotendjé** (en roumain **Constantza** ou **Constantsa**), ch.-l. d'un dép. de Roumanie, en Dobroudja, port très insuffisant sur la mer Noire ; 11.000 hab. Bains de mer. Ruines de *Tomis*, la ville romaine où mourut Ovide. — Le *département de Kustendjeh* a 7.150 kilom. carr. et 112.000 hab.

Kuster (Ludolphe), philologue hollandais, né à Blomberg en 1670, mort à Paris en 1716. D'abord précepteur des fils du premier ministre du roi de Prusse, il vint, après de nombreux voyages en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, occuper une chaire de belles-lettres à Berlin et la place de bibliothécaire du roi. A la suite d'un passe-droit, il se fixa à Paris, où il abdiqua le protestantisme, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions. Outre ses éditions de Suidas (1705) et d'Aristophane (1710), on consulte son *Historia critica Homeri* (1696).

Kutaïèh. Géogr. V. Koutaïèh.

Kutchuk Kaïnardji. Géogr. V. Kaïnardji.

Kuthy (Louis), romancier hongrois, né à Asszonyvasar en 1813, mort en 1864. Il fut secrétaire de Louis Batthyany, président du conseil du premier ministère hongrois. Ayant accepté un emploi administratif pendant la réaction qui suivit la Révolution, il fut mis au ban de la société. Kuthy a écrit des nouvelles, des romans, des pièces de théâtre. Ses *Mystères de la patrie* (1846) sont inspirés par Eugène Sue. Ses *Nouvelles* (1843-1848), recueillies en 10 volumes, eurent une vogue extraordinaire.

Kutorgaïna n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes inarticulés, famille des obolidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. (L'espèce type est la *kutorgaina cingulata*, du cambrien de Scandinavie.)

Kutsami ou **Kouthaï,** écrivain de Chaldée, qui aurait vécu plusieurs siècles avant l'ère chrétienne et à qui l'on attribue généralement un traité sur *l'Agriculture nabathéenne*, traduit en arabe par Ibn-Wahschiah, vers l'an 291 de l'hégire (904 de l'ère chrétienne). Suivant Clément Mullet, Ibn-Wahschiah serait non pas le traducteur, mais l'auteur véritable de *l'Agriculture nabathéenne*.

Kuttenberg, ville d'Austro-Hongrie Bohême [cercle de Czaslau]), sur un affluent de l'Elbe ; 16.000 hab. Belle église gothique de Santa-Barbara. Fabrique de sucre. La ville fut la résidence de plusieurs rois tchèques. — Le district a 546 kilom. carr. et 67.000 hab.

Kutzing (Friedrich Traugott), naturaliste allemand, né à Rittebourg en 1807, mort à Nordhausen en 1893. Il s'est fait connaître par de remarquables travaux sur les algues et d'intéressants écrits sur la philosophie de la botanique, où il s'est montré l'adversaire des théories de Darwin. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Phycologia generalis* (1843) ; *Species algarum* (1849), et *Eléments d'une philosophie de la botanique* (1851-1852).

Kutzo-Valaque. Ethnol. V. Roumain.

Kuwasseg (Carl Joseph), peintre paysagiste illyrien, né à Trieste en 1802, mort à Nanterre en 1877. Il voyagea en Europe et en Amérique, et se fit naturaliser Français en 1830. Nous citerons de lui : *Paysage* (1835) ; *Vue de la rade de Rio-Janeiro* (1837) ; *Chasse au chamois* (1840) ;

Marine, Souvenir de l'Amérique du Sud (1846); *Vue de Guayaquil* (1847); *Vue prise dans la Carinthie* (1857); *Falaises de la côte d'Écosse* (1863); *Cordillères de près Santiago* (1866); *Vue prise dans le Tyrol* (1872).

KUYK WOUTERSZOON (Jan VAN), peintre hollandais, né à Dort en 1530, brûlé vif dans cette ville en 1572. Il acquit une grande réputation comme peintre sur verre. Libre penseur, Kuyk fut emprisonné comme hérétique. Le *Jugement de Salomon*, qu'il exécuta dans sa prison, fut considéré comme une œuvre supérieure.

KVALÖ, îles de la Norvège septentrionale, dépendant de la prov. de Tromsö, séparées du continent par le canal de Grotsund. On y distingue principalement : l'île du Nord, 339 kilom. carr., 2.400 hab.; l'île Ringvasö, l'île du Sud, 746 kilom. carr., 2.000 hab. Climat relativement tempéré, mais brumeux. Population de pêcheurs.

KWAS ou **KVAS** (*kou-ass*) n. m. Boisson enivrante, en usage en Russie, surtout parmi les moujicks.

— ENCYCL. Le *kwas* s'obtient en versant de l'eau chaude sur de l'orge moulue ou sur de la farine d'orge, ou tout simplement sur des tranches de pain commun rôties, qu'on laisse fermenter. On le prépare encore avec le suc fermenté de certains fruits acides, à la façon du cidre. Le kwas ne se conserve pas. Aux propriétés enivrantes il joint l'effet laxatif. Mélangé avec du thé ou de l'eau-de-vie, il compose une boisson fort en honneur.

KWASER, nom d'un homme de la suite des dieux scandinaves, qui, d'après l'Edda, était si savant qu'il n'était point de questions auxquelles il ne pût répondre. Deux nains, Fjalar et Galar, le mirent à mort. Ils mêlèrent son sang avec du miel et composèrent un divin breuvage, ayant la propriété de donner l'inspiration poétique à ceux qui en goûtaient. Aussi désigne-t-on souvent, dans les sagas, la poésie sous le nom de *sang de Kwaser*.

KYA-BOU ZOURK OMMID ou **OUMID**, chef de la secte des ismaéliens ou assassins, mort en 1138 de notre ère. Il succéda, en 1124, à son père Hassan-Sabah, dont il avait été le lieutenant. Il eut à lutter contre les sultans de Perse, Sandschar, puis Mahmoud, prit et pilla Kaswin (1128), et s'empara du Ghilan. Il laissa le pouvoir à son fils Mohammed.

KYATAN, géographe chinois de la première moitié du IXe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'une carte, aujourd'hui perdue, de la Chine et des pays soumis à sa domination. Cette carte, remarquable par son exactitude, a servi de modèle à d'autres cartes chinoises.

KYBISTÉTÈRE (*sté* — gr. *kubistêtêr*; de *kubistan*, faire la culbute) n. m. Antiq. gr. Faiseur de tours, sauteur, plongeur. ‖ On dit aussi KYBISTÈRE.

— ENCYCL. Les *kybistétères* sont mentionnés déjà dans les poèmes homériques. Dans la description du bouclier d'Achille, deux de ces faiseurs de tours accompagnent de leurs évolutions le rythme de la danse crétoise. Xénophon parle assez longuement de ces exercices, souvent représentés sur des vases peints.

KYBISTIQUE n. f. Antiq. gr. Syn. de CUBISTIQUE.

KYBURIS ou **GYBERIS**, peuplade afghane, qui habite les montagnes situées sur les frontières de l'État de Caboul et du Pendjab. (Les Kyburis prélèvent un tribut sur les voyageurs qui traversent leur pays, et font volontiers des incursions à main armée chez leurs voisins.)

KYD (Thomas), poète dramatique anglais, né probablement à Londres vers 1560, mort à Londres en 1595. Il fut l'un des prédécesseurs immédiats de Shakspeare. La seule pièce qu'il publia sous son nom est *Pompée le Grand et Cornélie* (1593), imitée de la *Cornélie* de Robert Garnier. Mais Kyd est certainement l'auteur de la *Tragédie espagnole* ou *Jérôme est encore fou* (1592) et probablement de la *Première partie de Jérôme* (1587). Cette dernière pièce n'offre pas l'intérêt de *la Tragédie espagnole*, qui reste le chef-d'œuvre de Kyd, et qui semble avoir inspiré à Shakspeare certaines parties de *Hamlet*. On attribue aussi à Kid : *Solyman et Perseda* (1592). Ces quatre pièces ont été publiées dans le recueil des « Vieilles comédies anglaises », de Bodslez, dont W.-C. Hazlitt a donné une excellente édition (1875).

KYDIA n. m. Genre de malvacées buettnériées, comprenant des arbres à feuilles entières ou parfois lobées, à fleurs solitaires, dont on connaît trois espèces indiennes.

KYFFHÆUSER, sommet de l'Allemagne septentrionale, au S. du Harz et de la région appelée Goldne-Au, à la limite du cercle de Sangerhausen et de la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt. La crête septentrionale porte les ruines remarquables de Rothenbourg (396 m.), et, au-dessus de Tilleda, les ruines du château légendaire de Kyffhausen (457 m.). La légende veut que l'empereur Frédéric Barberousse attende, dans les cavernes ténébreuses de la montagne, le réveil de l'unité et de la puissance de l'Allemagne.

KYLLINGE (*ki-linj'*) ou **KYLLINGIE** (*ki-lin-jî*) n. f. Genre de cypéracées scirpées, comprenant des herbes à fleurs disposées en capitules terminaux. (On en connaît vingt-cinq espèces, de toutes les régions tropicales.)

KYLLOPODIE (*dî* — du gr. *kullos*, courbé, et *pous, podos*, pied) n. f. Difformité des pieds bots. ‖ On dit aussi KILLOSE.

KYMMENE, fleuve du nord-ouest de la Russie, en Finlande. Il sert de déversoir au grand lac Païjane, qui reçoit le tribut d'une infinité d'autres lacs, forme la cascade de Kogfors et se perd dans le golfe de Finlande; 300 kilom.

KYMOGRAPHION n. m. Physiol. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

KYMRIS (*kim'-ri*), nom donné jadis aux populations blondes, de grande taille et à tête allongée, du nord de la France et de la Belgique, que l'on regardait à tort comme les descendants des Cimbres. — *Un* KYMRI.

KYMRIQUE (*kim'-rik'*) n. m. Idiome celtique, parlé dans le pays de Galles.

— ENCYCL. Le *kymrique*, appelé aussi *gallois* (en angl. *welsh*), appartient au groupe breton des langues celtiques; c'est l'idiome le plus important de ce groupe : il est parlé encore aujourd'hui par près d'un million d'individus. On en a des monuments, consistant en gloses, qui remontent au VIIIe ou au IXe siècle de notre ère. C'est au moyen âge que se place la belle époque de la littérature kymrique. Aux approches de la Renaissance, le kymrique sembla fort en danger, mais il reprit de la vitalité, et, aujourd'hui encore, c'est une langue littéraire. Chaque année ont lieu des sessions poétiques (*eisteddfan*), où les bardes modernes concourent avec des pièces de vers écrites en kymrique.

KYNANCIE n. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

KYNASTON (sir François), poète anglais, né en 1587, mort en 1642. Admis à la cour, il plut par son esprit à Charles Ier, qui lui donna, avec des lettres de noblesse, le titre de gentilhomme de la Chambre. Il fonda, sous le nom de *Museum Minervæ*, une société artistique dont les membres devaient appartenir à la noblesse. Il a écrit : *Musæ querelæ de regis in Scotium profectione* (1633); *Corona Minervæ* (1635); et *Leoline et Sydanis*, roman entremêlé de poèmes (1642). Il traduisit en vers latins deux chants de *Troïlus et Cressida*, de Chaucer.

KYNETON, ville d'Australie (colonie de Victoria [comté de Dalhousie]), sur le Campospe, tributaire du Murray, au pied du Great-Dividing-Range; 3.000 hab. Centre important d'exploitation aurifère et d'agriculture.

KYOT, **KIOT** ou **GUYOT**, poète français, sur lequel on n'a d'ailleurs aucun détail, que Wolfram d'Eschenbach prétend imiter dans son *Parzifal*.

KYPARISSIA, ville de Grèce (Messénie), près de la côte ouest du Péloponèse, en amphithéâtre sur un contrefort du Psykhro; 6.500 hab. Habitée dès l'époque homérique, Épaminondas en fit le port de Mycènes.

KYPHONISME (*nissm'* — du gr. *kuphônismos*; de *kuphôn*, carcan) n. m. Antiq. gr. Supplice du carcan, qui consistait à exposer au soleil le patient nu, le corps enduit de miel, attaché contre une pièce de bois recourbée.

KYRIE, ELEISON (*ki-ri-é-é-lé-i-son'* — du gr. *Kurie*, Seigneur, et *eléêson*, aie pitié) n. m. Sorte d'invocation que l'officiant fait au commencement de la messe. ‖ On dit aussi simplement KYRIE.

— Par ext. Musique composée sur les paroles du *kyrie*.

— ENCYCL. Dans la liturgie catholique, le prêtre, après être monté à l'autel et avoir lu l'introït, revient au milieu de l'autel, et répète trois fois, alternativement avec le servant ou avec le diacre, les invocations *Kyrie, eleison* (Seigneur, ayez pitié), puis *Christe, eleison* (Christ, ayez pitié), puis de nouveau *Kyrie, eleison*. A la grand'messe, ces mêmes paroles sont, en outre, chantées par le chœur. Il en existe plusieurs notations en plain-chant, dont quelques-unes, d'une noble simplicité, remontent probablement aux premières années du moyen âge. Toutes les messes en musique contiennent également des partitions notées du Kyrie pour voix et pour instruments. Cette prière faisait déjà partie, au IIIe siècle, de la liturgie orientale. Elle ne paraît avoir été introduite dans la liturgie de l'Église latine qu'au VIe siècle. Les Grecs disent seulement *Kyrie, eleison* : l'invocation *Christe* a été ajoutée par les Latins.

KYRIELLE (*ri-èl'*. — Ce mot provient des litanies, où, après les mots *Kyrie eleison*, vient une longue suite de saints) n. f. Litanie. (Vieux.) ‖ Fam. Longue suite de choses (ordinairement dans un sens défavorable) : *Une* KYRIELLE *d'injures*.

— Littér. anc. Pièce de vers français de huit syllabes, à rimes plates, divisée en petits couplets égaux, terminés par le même mot. ‖ On disait aussi adjectiv. RIME KYRIELLE.

KYRIOLOGIE (*jî* — du gr. *kurios*, propre, et *logos*, langage) n. f. Philol. Usage d'expressions propres, et non d'expressions figurées.

KYRIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la kyriologie. ‖ *Écriture kyriologique*, Écriture égyptienne, ainsi appelée par saint Clément d'Alexandrie, parce qu'elle consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue usuelle.

KYRITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), ch.-l. du cercle d'Ostpriegnitz, sur la Jæglitz; 5.086 hab. Fabriques d'amidon, de vinaigre, de sucre.

KYROSITE n. f. Marcassite arsénifère et cuprifère, qui se trouve près d'Annaberg (Saxe).

KYSTE (*kisst'* — du gr. *kustis*, vessie) n. m. Pathol. Sorte de poche pathologique en forme de vessie, ayant un contenu liquide ou semi-liquide, comme la matière celloïde ou sébacée.

— ENCYCL. Les *kystes* ont une origine, une localisation et un contenu fort variables.

Certains kystes spéciaux ont une origine parasitaire; les *cysticerques* de l'œil, les *kystes hydatiques* du foie, de la rate, du poumon et des autres viscères sont dus au développement, chez l'homme, de l'embryon du *ténia* du bœuf ou du *ténia échinocoque* du chien.

D'autres kystes, dits *congénitaux*, sont dus à un accident de développement, à un *enclavement* de l'ectoderme; ils contiennent du mucus, comme les kystes congénitaux du cou, ou bien de la matière sébacée, avec des productions dermiques des cheveux et des dents : kystes dermoïdes du sourcil ou de l'ovaire. Enfin, les kystes non congénitaux proviennent de la distension continue d'un appareil glandulaire ou d'une poche synoviale cuticulaire ou tendineuse; tels sont les kystes sébacés du cuir chevelu nommés *loupes*, les kystes salivaires (grenouillettes), pancréatiques, les kystes synoviaux du poignet, fréquents chez les scribes et les pianistes. Les kystes peuvent être aussi d'origine néoplasique et épithéliale, comme les kystes de la mamelle, du testicule et surtout de l'ovaire.

Le kyste détermine des accidents par la compression qu'il exerce sur les organes voisins. Il peut acquérir des proportions extraordinaires, comme le kyste de l'ovaire, l'abdomen paraissant plus distendu encore que dans la grossesse à terme. Certains kystes peuvent aussi se résorber, se rompre, suppurer ou dégénérer en cancer. Le seul traitement est l'extirpation chirurgicale.

— Art vétér. Le *kyste* est généralement dû à un décollement limité de la peau, conséquence d'un froissement ou d'une contusion. Quand le froissement a été peu violent, mais répété, son contenu est séreux d'emblée. Ce genre de kyste se voit chez le cheval, aux points où portent des pièces de harnachement mal ajustées : au garrot, sur le dos, au poitrail. Quand la contusion a été brusque, le kyste contient du sang et est un *hématome*. On le constate aux oreilles ou sur le dos du cheval ou du chien, à la suite de morsure, de coups, etc.

Les kystes *mellicériques* ou *dermoïdes*, à contenu filant, sont spontanés ou plutôt congénitaux, et sont assez fréquents chez le cheval.

Les kystes séreux ou hématiques se traitent par la ponction, l'évacuation de leur contenu, et son remplacement par un liquide irritant (teinture d'iode étendue), qui provoque l'irritation des parois, leur adhésion consécutive et, par suite, leur disparition. Les kystes récents disparaissent souvent par l'emploi des astringents seuls, qui provoquent la résorption des liquides.

Les kystes dermoïdes ne disparaissent que par l'extirpation, par dissection des parois du kyste d'avec les tissus environnants.

KYSTEUX (*steû*), **EUSE** ou mieux **KYSTIQUE** (*stik'*) adj. Qui est de la nature des kystes : *Tumeur* KYSTIQUE.

KYSTITOME (*sti* — de *kyste*, et du gr. *tomê* section) n. m. Petit instrument en forme de crochet acéré, qui sert à diviser la partie antérieure de la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte.

Kystitome.

KYSTITOMIE (*sti, mî* — rad. *kystitome*) n. f. Opération qui consiste, pour extraire le cristallin, à inciser sa capsule.

KYSTOPTOSE n. f. Chir. V. CYSTOPTOSE.

KYSTOTOME n. m. Pathol. V. CYSTOTOME.

KYSTOTOMIE n. f. Pathol. V. CYSTOTOMIE.

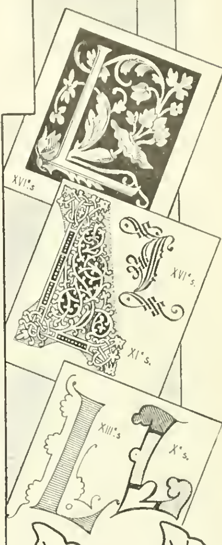

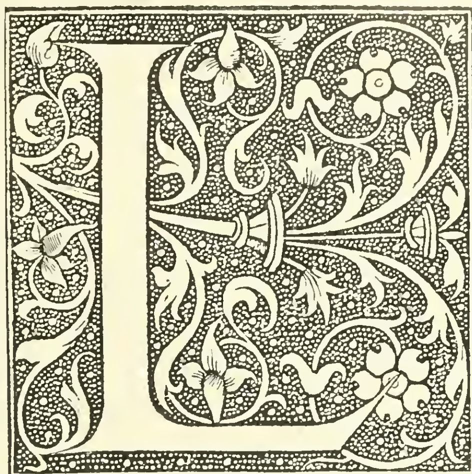

L n. m. dans la nouvelle épellation, n. f. dans l'ancienne (*le* dans la nouvelle épellation, *él'* dans l'ancienne). Douzième lettre et neuvième consonne de l'alphabet français : *Un grand* L. *Un petit* l.

— Paléogr. En passant de l'égyptien hiératique au phénicien, la lettre L a subi une assez forte déformation; tandis que l'hébreu l'a sensiblement modifiée et que l'arabe courant a pris une forme plus voisine du phénicien, le latin, de son côté, est revenu à une figuration plus voisine de ce dernier. Dans l'histoire de l'alphabet grec, l'L argien est assez remarquable par sa double forme, dont l'une se rapproche de celle qui a été plus tard adoptée par la minuscule grecque; dans cette minuscule, au moyen âge, les jambages du lambda descendent généralement au-dessous de la ligne. Les particularités à remarquer dans l'écriture du moyen âge sont la liaison de *l* avec le *c* précédent, qui donne aux lettres l'apparence d'un *d ;* la liaison avec *i* suivant, qui donne aux deux lettres l'apparence d'un *h;* la barre horizontale ou oblique qui tranche *l* pour désigner diverses abréviations. En polonais, *l* barré désigne un *l* dur ; en russe, *l* cursif ressemble à notre *h* anglais.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'**L** DES ÉCRITURES LATINES

hiératique égyptien.	phénicien.	grec cadmeen.	éolo-dorien.	latin archaïque.

LA LETTRE **L** DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

inscriptions antiques.	graffiti.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.

inscriptions (ve siècle).	capitale (ve siècle).	cursive (ve siècle).	inscriptions (vie siècle).	capitale (vie siècle).
cursive (vie siècle).	minuscule (vie siècle).	capitale (viie siècle).	onciale (viie siècle).	cursive (viie siècle).
minuscule (viie siècle).	inscriptions (viiie siècle).	capitale (viiie siècle).	onciale (viiie siècle).	cursive (viiie siècle).
capitale (ixe siècle).	onciale (ixe siècle).	cursive (xe siècle).	inscriptions (xe siècle).	capitale (xe siècle).
semi-onciale (xe siècle).	capitale (xie siècle).	onciale (xie siècle).	semi-onciale (xie siècle).	cursive (xie siècle).

DIVERSES FORMES DE L'**L** DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majusc. (xiie siècle).	min. et curs. (xiie siècle).	majusc. (xiiie siècle).	min. et curs. (xiiie siècle).

majusc. (xive siècle).	min et curs. (xive siècle).	majusc. (xve siècle).	inscript. (xve siècle).	min. et curs. (xve siècle).

L'**L** DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

capit. et curs. méroving.	capit. et curs. lombarde.	capit. onc. wisigothiq.	capit. onc. irlandaise.	capit. et curs. anglo-sax.

ÉCRITURES MODERNES

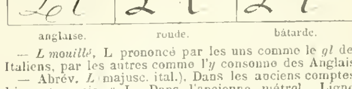

anglaise. ronde. bâtarde.

— *L mouillé*, L prononcé par les uns comme le *gl* des Italiens, par les autres comme l'*y* consonne des Anglais.

— Abrév. *L* (majusc. ital.), Dans les anciens comptes, Livre tournois. ‖ L, Dans l'ancienne métrol., Ligne. ‖ *l.* Litre. ‖ *l. a.*, En pharmacie, *lege artis*, Selon l'art. ‖ *l. c.*, *loco citato*, A l'endroit cité. ‖ *l. l.*, *loco laudato*, A l'endroit indiqué. ‖ L. S., *loco sigilli*, A l'endroit de la signature. ‖ *l. v.*, Dans l'annotation musicale, *læva manu*, Avec la main gauche. ‖ On écrit LL. MM. pour Leurs Majestés, LL. AA. pour Leurs Altesses.

En Angleterre, L ou £ ou l. s., Livre sterling. ‖ *lb* ou *lbs.*, Livre avoirdupois. ‖ L. L., *limited liability*, Responsabilité limitée.

— Chim. Dans l'ancienne chimie, L indiquait un composé d'argent; aujourd'hui, il sert à désigner le lithium.

— Epigr. L seul signifie : *legio*, *latum* (large), *leuga* (lieue), *lex*, *libertus*, *a* (affranchi, e), *locus*, *longum*, *Lucius* (n. pr.), *ludi* (jeux). On le trouve très souvent groupé avec d'autres lettres : LAP., *lapis* (pierre); LAR., *lares* (dieux lares); LC. ou LAT., *laticlavius* (qui porte le laticlave); L.A.S.,

libens animo solvit (a payé volontiers), LB.S., *libens solvit*; L.C., *locus concessus* (emplacement concédé); LC., *Lucius* (n. pr.); L.D., *libens dat votum* (accomplit son vœu avec bonne volonté); L.D., *locum dedit, locus datus*, etc. LEG., *legio, legatus*; LEG., *lege*; L.F., *laudabilis femina*: L.F., *liberti fecerunt*; L.F.D.D., *ludos fecerunt decurionum decreta* (ont célébré les jeux d'après le décret des décurions); LIB., *libellus, libertus, liber, liberalitas, libræ, librarius, Lybia*; LIBER., *libertas, libertus, a*; L.L., *libens lætus*; L.M., *libens merito*; L.M., *locus monumenti*; LOC.DAT., *locus datus* (emplacement donné); LOC.EMP., *locus emptus* (emplacement acheté); L.P.IT., *legio prima italica*; LVSTR., *lustratio* (purification); L.V., *luna quinta*.

— Gramm. comp. La langue mère indo-européenne possédait sans doute la liquide *l*, à la fois comme consonne et comme voyelle. L'arménien et les langues européennes ont conservé, en règle générale, les liquides primitives, mais le groupe indo-iranien a assimilé *l* à *r*: cf. le latin *linquere*, « laisser » et le sanscrit *rinákti*, « il laisse ». L voyelle indo-européen est ordinairement représenté, en grec, par les syllabes *la, al*; en latin, par les syllabes *ol, ul*. — Dans le passage du latin aux langues romanes, *l* est resté à peu près intact. Notons, toutefois, le développement de *l* mouillé (*gli*, en italien; *lh*, en portugais, etc.), et le changement de l'*l* en *yod* dans l'italien après une consonne (latin *flamma*; français *flamme*; italien *fiamma*). En français, il faut citer, outre de nombreux cas d'assimilation (*pèlerin* = *peregrinum*) ou de dissimilation (*rossignol* = *luscinolium*), la transformation de *l* en *u* (*taupe* = *talpam*; *cheveux* = *capillos*, etc.) et l'évolution de *l* + *yod*, devenant *l* mouillé, puis, suivant les cas, *yod* (*paille* = *palea*) ou *l* simple (*péril* = *periculum*).

— Numér. L vaut cinquante dans la numération des Romains, et, avec un trait au-dessus, cinquante mille. (Chez les Grecs, cette lettre, avec un accent aigu au-dessus à droite, vaut *trente*, et, avec le même accent au bas à gauche, *trente mille*.) ‖ Comme signe d'ordre, L marque le douzième rang: *Le casier* L.

— Numism. Sur les monnaies anciennes, *L* tient lieu du nom de plusieurs contrées ou villes dont il est l'initiale, comme la Laconie, Lacédémone, Lampsaque, etc. ‖ Sur les médailles grecques, sur les papyrus et les tessères, L est le signe du vieux mot *lukabas*, qui veut dire « année ». ‖ Sur les monnaies françaises, il signifie *Louis*. Un L couronné se voit sur celles de Louis XIII, et des LL entrelacés sur celles de Louis XIV et de Louis XV. ‖ C'était aussi la marque des monnaies frappées à Bayonne.

— Phonét. Pour faire entendre la consonne L, on ouvre un peu la bouche, dont la partie médiane, en arrière des dents, reste obstruée par la langue. L'air, en s'échappant des deux côtés de la langue, fait vibrer cet organe, d'où la double qualification de *vibrante* et de *latérale* donnée à la consonne, dite aussi *liquide*. (V. ce mot.) Suivant que la langue vibre près des dents ou près du voile du palais, *l* peut être *alvéolaire* ou *vélaire*. Il est probable que le latin possédait les deux espèces de *l*; la nature de la vibrante dépendait de celle des phonèmes qui la suivaient dans le mot. L vélaire existe en russe, par exemple dans *palka* (bâton). Cette consonne profonde devient facilement un *u* semi-voyelle (cf. le latin *alterum* et le français *autre*). L alvéolaire (appelé aussi *palatal*) est sujet devant une voyelle palatale (*é, i*) à l'affection dite du *mouillement*. Un *l* mouillé, tel qu'on l'entend dans le mot italien *figlia* ou dans le mot *fille* prononcé par un Français du Midi, est une combinaison de *l* et de *i* semi-voyelle (*yod*). En France, les gens du Nord et du Centre ont beaucoup de peine à reproduire ce phonème complexe. L mouillé n'équivaut nullement à un *l* simple suivi d'un *yod*, ou à un simple *yod*. Il y a la même différence entre *l* mouillé (transcrit *lh* en portugais), et *l* + *y* que entre *n* mouillé *ign* de *oignon* (*ñ* en espagnol), et *n* + *y* (cf. les deux noms propres *Ré-gnier* et *Ré-nier*). — La consonne *l* offre de fréquents cas d'assimilation ou de dissimilation avec les autres vibrantes *r* et *n* et la dentale *d*. — Enfin, *l* peut compter comme voyelle à la fin d'un mot, après une consonne (allemand *mittel*), ou entre deux consonnes.

LA art. fém. V. LE.

LA. Chim. Symbole du lanthane.

LA n. m. Musiq. Nom de la sixième note, dans la gamme en *do*.

LÀ (du lat. *illac*, par là) adv. En cet endroit, en cette situation, en cet objet (endroit, etc., que l'on indique, par opposition à celui où l'on est): *Ne restez pas ici, allez* LÀ. *Halte*-LÀ!

— Se met à la suite des pronoms démonstratifs et des substantifs, pour rendre la désignation plus précise: *Cet homme*-LÀ. *Quel est ce livre*-LÀ?

— A la suite d'un verbe, il signifie A ce point, à ce parti, à cette chose: *S'arrêter* LÀ. *En venir* LÀ. ‖ *Là* s'emploie aussi par redondance ou d'une manière explétive: *Que dites-vous* LÀ? *Vous avez fait* LÀ *une belle affaire!*

— On le met aussi avant quelques adverbes de lieu: LA *contre*. LA *dedans*. LÀ-*dessous*. LÀ-*dessus*. LÀ-*haut*. LÀ-*bas*.

— Gramm. Placé après l'un des pronoms *celui, celle, ceux, celles*, ou après un substantif qui a été déterminé par un adjectif démonstratif, *la* se joint au mot antérieur par un trait d'union. On met aussi le trait d'union dans *jusque-là, par-ci par-là*. Enfin, l'Académie écrit encore: *Quel discours est-ce-là? Quels gens sont-ce-là?* tandis qu'elle écrit sans trait d'union: *Sont-ce là nos gens? Est-ce la ce que vous m'avez promis?*

— Loc. adv. *Ça et là*, De coté et d'autre: *Errer, Courir* ÇÀ ET LÀ. ‖ *De là*, De ce lieu-là: *Otez-vous* DE LÀ. — Dans le temps qu'on indique (par opposition au temps où l'on est): *D'ici* LÀ. *A quelque temps de* LÀ. — De cette cause, de cette chose: DE LÀ *sont venus tous nos malheurs*. *De-là*. V. DELÀ. ‖ *Dès là*, Dès ce temps-là: *Il leur échut une succession, et,* DÈS LÀ, *ils se brouillèrent*. — Cela étant: *C'est votre père, et,* DÈS LÀ, *vous lui devez le respect*. ‖ *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là: *Passez* PAR LÀ. — Par ce moyen, par cette chose: *Que voulez-vous dire* PAR LÀ? — *En passer par là*, S'astreindre forcément à cela, ne pouvoir faire autrement. ‖ *Par-ci par-là*, De côté et d'autre, en divers endroits: *Dans l'ouvrage le plus soigné, on trouve des coquilles* PAR-CI PAR-LÀ. — A diverses reprises et sans aucune suite: *Il m'a parlé de cette affaire* PAR-CI PAR-LÀ.

— Arg. *Là-bas*. En prison ou au bagne.

— Interj. Sert pour apaiser, exhorter, consoler, réprimer, appeler: LÀ LÀ, *consolez-vous*. LÀ LÀ, *en voilà assez*.

— Adverbialem. et répété, Pas tout à fait, médiocrement: *Est-il heureux?* — LÀ LÀ... — *Est-elle jolie?* — LÀ LÀ...

— Véner. Quand les chiens courants, poursuivant une bête fauve ou noire, montent ou descendent une côte, le piqueur, pour les encourager et les guider, leur crie: *Il va là-haut, là, là-haut* ou *là-bas, là, là-bas*.

LA, centre commercial du Mossi, à cheval sur la frontière de ce pays avec le Yatenga; lieu d'échange entre les produits du nord et du sud de la boucle du Niger.

LAA (OBER-), ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), sur le Liesing, affluent droit du Danube; 2.300 hab. Commerce de céréales.

LAA, ville de la Basse-Autriche (cercle d'Unter-Manhartsberg [distr. de Misteibach]), sur la Thaya, sous-affluent du Danube; 3.148 hab.

LAACH (LAC DE) ou en allem. **LAACHERSEE**, petit lac de l'Allemagne occidentale (Prusse [Prusse-Rhénane]), à 23 kilom. N.-N.-O. de Coblentz, près d'Andernach et de la rive gauche du Rhin; 338 hectares, 57 mètres de profondeur, dans un cirque volcanique de l'Eifel.

LAAGE, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin [cercle des Wendes, distr. de Güstrow]), sur la Rechnitz; 2.349 hab. Fabriques de papier et de toile.

LAAGEN, fleuve de la Norvège méridionale. Le Laagen descend du versant méridional du Jöklen, traverse le plateau des Hardanger-Fielde, baigne Kongsberg et se jette dans le Laurvigsfjord, tributaire lui-même du Skager-Rack. Cours 300 kilom. environ, non navigable.

LAALAND ou **LOLLAND**, île du Danemark, la plus méridionale de l'archipel danois, dans la Baltique, et séparée au N. de l'île de Seeland par le détroit de Smaaland: 1.149 kilom. carr.; 75.000 hab. Elle forme, avec sa voisine à l'E., Falster, le district de Maribo. Pays plat, remarquablement fécond: c'est le grenier à blé du Danemark. Côtes très découpées, ports de pêche. Capit. *Maribo*.

LAALE ou **LOLLE** (Peder), poète danois du XVe siècle, sans doute originaire de l'île de Laaland. Il fut peut-être juge cantonal en Halland. Il a laissé un curieux recueil alphabétique de 1.200 sentences latines en vers léonins, traduites par un millier de sentences danoises correspondantes. Quoique écrit en méchant latin, l'ouvrage était destiné à apprendre cette langue aux écoliers. On en a deux éditions (Copenhague, 1506; Paris, 1515); traduction par Skaaning (1604); rééditées par Nyerup (1828).

LAAR, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle de Ruhrort]), sur la Ruhr; 4.518 hab. Mines de fer. Métallurgie.

LAAR ou **LAER** (Pierre VAN), peintre. V. BAMBOCHE.

LAASPHE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Wittgenstein]), sur la Lahn, affluent du Rhin; 2.172 hab. Forges, fabriques de drap. Station estivale.

LAB n. m. Physiol. V. LABFERMENT.

LABA, rivière de la Russie méridionale, tributaire gauche du Kouban. La Laba descend du Caucase occidental, formée par la réunion de la Grande et de la Petite Laba, qui confluent à Kaladjinskaia. Elle arrose le pays des Abkhases, traverse plusieurs stanitzas cosaques, et se jette dans le Kouban, à Oust-Labinsk. Cours 160 kilom.

LABACCO. Biogr. V. ABACCO.

LABADENS, maître de pension, dont il est question dans un vaudeville de Labiche: *l'Affaire de la rue de Lourcine*. On a fait de Labadens le type de ces chefs d'institution dont les établissements sont vulgairement appelés *fours à bachot*, et où l'on fabrique à forfait les bacheliers.

— Fig. n. m. Camarade de collège ou de pension: *Barentin, Coffineau et Paimpol sont trois* LABADENS. (J. Lemaître.)

LABADIE (Jean DE), mystique et réformateur protestant, né à Bourg (Guyenne) en 1610, mort à Altona en 1674. Jésuite, puis oratorien (1639), il devint chanoine du chapitre d'Amiens (1640) et s'adonna à la prédication. Après avoir entretenu des relations avec les jansénistes, il se rendit à Genève et y embrassa le calvinisme (1650). Il conçut bientôt le dessein de ramener les Eglises protestantes au christianisme primitif. Ses prédications n'eurent pas de succès, ni à Montauban, ni à Genève; elles furent mieux accueillies en Hollande, où il recruta quelques disciples. Pasteur à Middlebourg (1666), il fut bientôt, à cause de la singularité de ses opinions, déposé par le synode général protestant des Pays-Bas (1668). Sa doctrine reçut le nom de *labadisme*. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer: *le Hérault du grand Jésus* (1667); *le Chant royal du roi Jésus-Christ* (1670); *l'Empire du Saint-Esprit* (1671).

LABADISME (*dissm'*) n. m. Hist. eccl. Doctrine du théologien protestant Labadie.

— ENCYCL. Après la mort de Jean de Labadie, ses disciples, sous la conduite d'Anne de Shürmann, s'établirent au château de Waltha-Thelioga, près de Wiewert (Frise). La secte prospéra jusqu'en 1730. Les *labadistes* pratiquaient la communauté des biens et prenaient leurs repas en commun. Ils ne donnaient le baptême qu'aux adultes et célébraient rarement la Cène. Ils enseignaient que l'amour de Jésus-Christ était l'unique condition du salut. Les labadistes se répandirent le long des bords du Rhin et dans une grande partie de la Hollande; ils fondèrent des colonies à Surinam et même à New York. C'est à partir de 1730 que la secte commença à se dissoudre; son dernier *conducteur spirituel* fut Conrad Bosmann.

LABADISTE (*disst'* — rad. *labadisme*) n. Hist. eccl. Partisan de la doctrine, des opinions de Labadie.

LABAN, patriarche de la famille d'Abraham. D'après la *Genèse*, il vivait en Mésopotamie, au XVIIIe siècle av. J.-C. Sa sœur Rebecca avait épousé Isaac. Jacob, fuyant la colère d'Esaü, se réfugia auprès de lui, le servit pendant quatorze années, et obtint successivement pour épouses ses deux filles, Lia et Rachel. Laban, qui avait déjà trahi plus d'une fois son gendre, lui porta envie lorsqu'il le vit devenir riche. Ayant feint de le laisser partir avec ses femmes, ses serviteurs et ses troupeaux, il se mit à sa poursuite et le rejoignit sur les monts de Galaad. Mais Jacob parvint à toucher son cœur et conclut avec lui un traité de paix. D'après le texte biblique, Laban connaissait et honorait le dieu d'Abraham, mais, en même temps, il possédait des idoles, sorte de dieux lares, que sa fille Rachel lui déroba en le quittant pour suivre Jacob.

LABANA, LEBNA ou **LIBNA**, ville de l'ancienne Palestine (tribu de Juda), entre Lethel et Sichem. Auj. *El-Lebben*.

LABAND, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln, cercle de Tost-Gleiwitz]), sur la Klodnitz, affluent droit de l'Oder; 3.479 hab. Métallurgie, carrières.

LABARDE, comm. de la Gironde, arrond. et à 24 kilom. de Bordeaux, devant l'île de Cazau, sur la jalle de Laurios et près de la Gironde; 490 hab. Le vignoble de cette commune, qui fait partie du Médoc, donne un vin rouge remarquable de finesse et de bouquet. Principaux crus: *Château-Giscours, Château-Dauzac, Château-Bourgade-Lachapelle, Château-Rosemont-Geneste, Château-Siran*; etc.

LABARRAQUE (Antoine-Germain), chimiste et pharmacien français, né à Oloron (Basses-Pyrénées) en 1777, mort à Paris en 1850. Il fut incorporé, par la réquisition, dans les grenadiers de La Tour d'Auvergne. Il occupa ses loisirs de garnison, à Saint-Jean-de-Luz, à travailler comme élève chez un pharmacien. Nommé pharmacien en chef de l'hôpital espagnol de Berra, il fut licencié, à la suite d'une longue maladie, et alla à Montpellier et de là à Paris. En 1805, il publia un traité *Sur la dissolution du phosphore* et un autre *Sur les électuaires*. En 1820, il découvrit les propriétés désinfectantes de l'eau de Javel. Labarraque a publié encore: *De l'emploi des chlorures de sodium et de chaux* (1825); *Manière de se servir du chlorure de sodium* (1825); *Notes sur les asphyxies produites par les émanations des fosses d'aisances* (1825); etc.

Labarraque (EAU DE), composé analogue à l'eau de Javel, que l'on obtient en faisant passer à froid un courant de chlore dans une dissolution de soude. (La réaction peut se formuler: $2Cl + 2NaOH = ClONa + NaCl + H^2O$. Le mélange d'hypochlorite de sodium, de chlorure de sodium et d'eau constitue l'eau de Labarraque; ce liquide agit comme décolorant. V. CHLORE.

LA BARRE (Jean-François LE FÈVRE, chevalier DE), né et mort à Abbeville (1747-1766). Parent par alliance des d'Ormesson, son grand-père avait été gouverneur du Canada pendant le règne de Louis XIV. Intelligent et instruit, il se destinait à la carrière militaire quand il fut victime de l'odieuse machination qui le conduisit au supplice. En 1765, un crucifix de bois, élevé sur le pont Neuf d'Abbeville, fut mutilé. Un juge d'élection, Duval de Saucourt, pour se venger de Mme de Brou, avec laquelle il était en rivalité d'intérêts, désigna La Barre son neveu comme l'auteur du sacrilège. Il l'accusa, en outre, d'avoir négligé de se découvrir devant une procession, et d'avoir chanté des chansons injurieuses pour la religion. La Barre fut arrêté. Il avoua les faits en ce qui concernait la procession, mais en niant l'intention irrévérencieuse; il avoua aussi la chanson, en alléguant l'ivresse. Aucune preuve ne put être produite contre lui sur la question du crucifix. Il fut, cependant, condamné à avoir la langue et la main coupées, et à être brûlé vif. Il en appela au parlement de Paris, qui, malgré l'illégalité des procédures et la jeunesse du condamné, confirma la sentence, mais en ordonnant que La Barre serait décapité avant d'être brûlé. Il subit son supplice avec un admirable courage, au milieu de l'indignation générale. Voltaire essaya, en vain, d'obtenir sa réhabilitation, qui fut l'œuvre de la Convention (25 brumaire an II).

LABARRE (Etienne-Eloi), architecte français, né à Ourscamp (Oise) en 1764, mort à Vitry-sur-Seine en 1833. Il travailla, sous Chalgrin, à la restauration du Luxembourg et obtint, en 1801, au concours, le premier prix pour un monument à construire sur l'emplacement du château Trompette, à Bordeaux, projet qui ne fut pas exécuté. En 1813, il fut chargé de continuer la construction de la Bourse de Paris, que la mort de Brongniart laissait inachevée. En 1827, il fut élu membre de l'Institut.

LABARRE (Théodore), harpiste et compositeur français, né et mort à Paris (1805-1870). Il publia une série de romances charmantes. En 1831, il donna à l'Opéra-Comique *les Deux familles* et, en 1834, *l'Aspirant de marine*, puis, à l'Opéra, un ballet, *la Révolte au sérail* (1833). Après avoir professé à Londres, il donna, en 1845, un nouvel ouvrage à l'Opéra-Comique: *le Ménétrier* ou *les Deux duchesses*, devenait chef d'orchestre à l'Opéra-Comique et, en 1852, inspecteur de la chapelle impériale, enfin professeur de harpe au Conservatoire. Entre temps, il donna à l'Opéra: *Jovita* ou *les Boucaniers*, ballet (1853); *la Fonti*, ballet (1855); *Pantagruel*, opéra en deux actes (1855); *Graziosa*, ballet (1861); et *le Roi d'Yvetot*, ballet (1865). Il publia, en outre, plus de cent compositions pour la harpe, une *Méthode de harpe*, plusieurs albums de romances, etc.

LABARTE (Charles-Jules), archéologue, né à Paris en 1797, mort à Boulogne-sur-Mer en 1880. Avoué à Paris de 1824 à 1835, il s'est adonné ensuite à son goût pour l'archéologie, et il est devenu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1871. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment: *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge* (1856); *le Palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le Forum Augustéon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au Xe siècle* (1861); *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (1864-1866); *Inventaire du mobilier de Charles V* (1879), etc.

LABARTHE. Géogr. V. aussi BARTHE (La).

LABARTHE-RIVIÈRE, comm. de la Haute-Garonne, cant., arrond. et à 6 kilom. de Saint-Gaudens, à 2 kil. 500 de la rive droite de la Garonne; 1.359 hab. Deux sources sulfatées calciques et établissement thermal.

LABARUM (*rom'*) n. m. Etendard portant le monogramme du Christ, dont Constantin, après sa victoire sur Maxence, fit l'insigne le plus vénéré des armées romaines.

Labarum de Constantin.

— ENCYCL. La tradition rapporte qu'au moment d'engager le combat, Constantin avait aperçu dans le ciel une croix de feu entourée de cette inscription: *In hoc signo vinces*. (C'est par ce signe que tu vaincras.)

LABASSÈRE, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 6 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, au pied du *pic de*

Labassère, et entre deux petits affluents de l'Adour; 773 hab. Ardoisières. Eaux minérales sulfureuses sodiques.

LABASTIDE. Géogr. V. aussi BASTIDE (La).

LABASTIDE-CLAIRENCE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kilom. de Bayonne, sur la rive droite de l'Aran ; 1.361 hab. Jolie église, avec portail roman. — Le canton a 5 comm. et 6.018 hab.

LABASTIDE-D'ARMAGNAC, comm. des Landes, arr. et à 28 kilom. de Mont-de-Marsan, sur la rive gauche de la Douze ; 1.521 hab. Eaux-de-vie de bas Armagnac, bois merrains. Fabrique de chaussures. Soufflerie de verre pour instruments de précision. Ruines d'un couvent de templiers et belles mosaïques romaines au hameau de Gueux.

LABASTIDE-MURAT ou **LABASTIDE-FORTUNIÈRE,** ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 22 kilom. de Gourdon, entre le Céou, affluent de la Dordogne, et le Vert, affluent du Lot ; 1.395 hab. Briqueteries. Patrie de Joachim Murat. — Le canton a 9 comm. et 6.593 hab.

LABASTIDE-ROUAIROUX, comm. du Tarn, arrond. et à 38 kilom. de Castres, sur le Thoré naissant ; 2.820 hab. Ch. de f. Midi. Carrières. Fabrique de draps lissés, croisés, et nouveautés ; filatures de laine, teintureries. Scieries mécaniques. Dolmen du « Plo de la Caoto » ou de « las Tres-Peyros ».

LABASTIDE-SAINT-PIERRE, comm. de Tarn-et-Garonne, cant. de Grisolles, arrond. de Castelsarrasin, sur la rive gauche du Tarn ; 1.028 hab. Ch. de f. Midi. Vins.

LA BASTIE (Joseph DE BIMARD, baron DE), érudit français, né et mort à Carpentras (1703-1742). Il a laissé un grand nombre de dissertations archéologiques remarquables, insérées, pour la plupart, dans les « Mémoires de l'Académie des inscriptions ». Nous citerons, entre autres : *Eclaircissements sur la durée de l'empire de Probus, Carus, Carinus et Numérien, à l'occasion de quelques médailles;* une *Dissertation sur la vie de saint Louis;* une étude historique sur les *Légions et les Cohortes romaines ;* une *Chronique des rois de Bithynie, déterminée par les médailles;* etc.

LABAT (Jean-Baptiste), dominicain français, né et mort à Paris (1663-1738). Envoyé comme missionnaire à la Martinique (1693), il passa ensuite à la Guadeloupe, où on peut le regarder comme le fondateur de la ville de La Basse-Terre. En 1703, il organisa une compagnie de nègres, et combattit à leur tête contre les Anglais. S'étant rendu en Europe pour y recruter de nouveaux collaborateurs, il fut appelé en Italie, et ne put retourner aux Antilles. Ses principaux ouvrages sont : *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique* (1722); *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* (1728) ; *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne* (1730).

LABAT (Jean-Baptiste), organiste, compositeur et musicographe français, né à Verdun (Tarn-et-Garonne) en 1802, mort à Lagarasse en 1875. Comme compositeur, on connaît de lui plusieurs messes, des oratorios, des motets, des cantiques, des cantates, des fugues pour l'orgue, des romances de piano, etc. Comme écrivain, Labat a fourni à différents recueils de nombreux travaux, dont plusieurs ont été tirés à part : *le Stabat de Rossini; la Mue de la voix; Sainte Cécile; les Noëls; l'Histoire de l'orgue ; les Concerts ; les Chants de la chapelle Sixtine ; le Faux-Bourdon; les Nombres appliqués à la science musicale; les Notions musicales du moyen âge; l'Esthétique des huit modes de plain-chant; Donizetti;* etc. Son ouvrage le plus important : *Etudes philosophiques et morales sur l'histoire de la musique* (1852), n'est qu'une compilation un peu banale, présentant un résumé historique qui n'est pas exempt d'erreurs, dont le plan n'est pas toujours très logique et où l'on ne trouve nulle trace de vues morales et philosophiques. On a publié, après sa mort, un autre ouvrage, sous ce titre : *Œuvres littéraires musicales* (1879).

LABATIE (*tî*) n. f. Genre de sapotacées, comprenant des arbres à suc laiteux, à feuilles rapprochées de l'extrémité des rameaux, qui habitent l'Amérique tropicale.

LABATUT, comm. des Landes, arrond. et à 23 kilom. de Dax, sur la rive droite du Gave de Pau ; 1.385 hab. Ch. de f. Midi. Nombreuses fabriques de poteries, sabots, chaussures. Scierie hydraulique.

LABATUT (Jacques-Jules), sculpteur français, né à Toulouse en 1851. Élève de l'École des beaux-arts de Toulouse, puis de Jouffroy et de Mercié à Paris, il obtint le prix de Rome en 1881. Nous citerons de lui : *Narcisse* (1881); *la Pomme de discorde*, bas-relief (musée de Narbonne) (1883); *Roland à Roncevaux*, figure monumentale de marbre, d'un effet un peu gros, mais très énergique ; *Moïse*, bronze (musée de Toulouse); *Caton*, marbre, qui valut à l'auteur une première médaille en 1893 (à la ville de Paris).

LABBE n. m. Ornith. V. STERCORAIRE.

LABBÉ, ville sainte du Fouta-Djallon. Elle est habitée par les Peulhs, qui s'opposèrent pendant de longues années à ce que les Européens y pénétrassent. Il y existe aujourd'hui un poste militaire français.

LABBE (Philippe), jésuite français, né à Bourges en 1607, mort à Paris en 1670. Il enseigna les humanités et la théologie morale à Bourges, puis à Paris. On lui doit : *Géographie royale avec le tableau des villes et des provinces du royaume de France* (1646); *Eloges historiques des rois de France* (1651) : *Histoire du Berry abrégée dans l'éloge panégyrique de la ville de Bourges* (1647) ; en latin, *Vie de Gallien tirée de ses ouvrages* (1660); *Bibliothèque ethnologique des saints Pères* (1659); *Collection générale des saints conciles*, ouvrage continué par le P. Cossart (1672), etc. Le P. Labbe a également tracé le plan d'une vaste *Concordance des chronologies sacrées et profanes* et d'une *Bibliothèque de tous les manuscrits.*

LABBÉ (Léon), chirurgien français, né au Merlerault (Orne) en 1832. Agrégé en 1863, chirurgien des hôpitaux en 1864, il devint membre de l'Académie de médecine en 1876. Dans la fameuse *opération de la fourchette*, il fit de la taille stomacale (gastrotomie) une opération bien réglée, que tous les chirurgiens peuvent pratiquer. Il a été le premier à indiquer l'utilisation de son procédé pour établir la bouche stomacale, que Verneuil ne tarda pas à réaliser. Il a publié d'assez nombreux mémoires, dont les principaux sont : *De la coxalgie* (1863); *Leçons de Gosselin sur les hernies abdominales* (1865); *Progrès de la chirurgie en France* (1867) ; *Traité des tumeurs bénignes du sein* (1876); *Leçons de clinique chirurgicale* (1876). Il fut élu sénateur de l'Orne en 1892, et réélu en 1900.

LABBEY DE POMPIÈRES (Guillaume-Xavier), homme politique français, né à Besançon en 1751, mort à Paris en 1831. Capitaine d'artillerie en 1789, il devint, pendant la Révolution, président du district de Saint-Quentin. Il fut élu, en 1813, député au Corps législatif, dans l'Aisne, se prononça en faveur des Bourbons, mais défendit avec énergie la liberté de la presse, à la Chambre de 1814-1815. Il fut membre de celle des représentants, pendant les Cent-Jours. Élu de nouveau député en 1819, il prit place à l'extrême gauche. Il aida à l'avènement de Louis-Philippe, mais passa vite dans les rangs de l'opposition. Il a laissé plusieurs brochures politiques et discours.

LABDACIDES. Myth. gr. Descendants de Labdacos, roi de Thèbes. (Spécialement, Œdipe et ses fils.) — *Un, Une* LABDACIDE.

LABDACISME n. m. Gramm. V. LAMBDACISME.

LABDACOS. Myth. gr. Roi légendaire de Thèbes, fils de Polydoros, et père de Laios. Il fut l'ancêtre de la dynastie des Labdacides.

LABÉ (Louise), surnommée **la Belle Cordière,** femme poète français, née et morte à Lyon (1526-1566). Son père, nommé Pierre Charly, Charlin ou Charlieu, dit LABÉ, était d'origine italienne et lui avait fait donner une brillante instruction. D'une beauté remarquable, habile à l'équitation et à l'escrime, elle avait le goût des aventures et suivit, dit-on, à l'âge de seize ans, les troupes royales en Roussillon, où les soldats l'auraient appelée *le capitaine Loys*. A son retour, elle épousa un riche cordier (d'où son surnom), Ennemond Perrin, qui mourut en 1565, et elle réunit toute la société élégante et littéraire de Lyon dans les magnifiques jardins de son hôtel. Elle eut des amis enthousiastes et des ennemis acharnés : aussi ne saurons-nous jamais, au milieu de leurs affirmations contradictoires, que penser de ses mœurs. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a écrit quelques-uns des plus francs et des plus beaux vers d'amour qu'il y ait dans notre langue. Ses œuvres poétiques parurent en 1555. Une des meilleures réimpressions modernes est celle de Breghot du Lut (1824). On devra aussi consulter celle de Charles Boy (1887), dont le second volume est tout entier consacré à des *Recherches sur la vie et les œuvres de Louise Labé.*

Louise Labé.

LABÉATES, peuple de l'ancienne Dalmatie. (Leur ville principale était *Scodra.*) — *Un, Une* LABÉATE.

LABEATIS, lac de l'ancienne Dalmatie, appelé aujourd'hui *lac de Zante.*

LA BEAUMELLE (Laurent ANGLIVIEL **de**), littérateur français, né à Valleraugue (Gard) en 1726, mort à Paris en 1773. Élève des jésuites d'Alais, il abjura le catholicisme à Genève. Appelé comme précepteur particulier à Copenhague, il y publia quelque temps *la Spectatrice danoise* ou *l'Aspasie moderne*. Il fit fonder une chaire royale de langue et de littérature françaises, qu'il occupa jusqu'en 1751. Il se rendit alors à Berlin, attiré sans doute par Frédéric II. Mais, par un passage du livre *Mes pensées*, il blessa Voltaire, qui le poursuivit dès lors d'une haine mortelle. Obligé de quitter Berlin, il se fit bientôt d'autres ennemis par ses *Notes sur* « le Siècle de Louis XIV »; il fut mis à la Bastille en 1753, puis relâché, grâce aux protections d'amis influents, parmi lesquels Montesquieu et La Condamine. Pendant sa détention, il avait commencé la rédaction des *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, suivis d'un recueil de *Lettres*, reconnues depuis fortement interpolées. Cependant, il avait eu accès aux archives de Saint-Cyr, et c'est même sous l'inculpation de vol de documents qu'il fut enfermé de nouveau à la Bastille (1756), puis exilé à Toulouse (1757). La part qu'il prit à la défense de la famille Calas ne désarma pas Voltaire, qui l'accusa de lui avoir adressé quatre-vingt-quinze lettres diffamatoires, accusation dont La Beaumelle se disculpa facilement. Il obtint, en 1771, une place de bibliothécaire du roi et une pension.

LABECH (*bètch'* — espagn. *lebeche*, ital. *libeccio*, formes dérivées du gr. *lips, libos*, même sens) n. m. Vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée. ‖ On dit LABÉ, dans certaines localités.

LABECHIA (*bé*) n. f. Genre de polypes hydroïdes hydrocoralliens, famille des stromatoporidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains siluriens. (Les *labechia* sont orbiculaires, amincies sur leurs bords, rugueuses, d'aspect celluleux. Beaucoup de ces hydroïdes ont été classés parmi les bryozoaires du groupe des chœtétides. L'espèce type est la *labechia conferta.*)

LA BÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François HUCHET, comte DE), général français, né et mort à Paris (1786-1815). Issu d'une vieille famille de Bretagne, il entra très jeune au service, et fit les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807). Aide de camp du maréchal Lannes (1807-1809), puis du prince Eugène (1809), colonel en 1812 au 112e de ligne, blessé à Cologne en 1813, il se trouvait à Paris à la chute de l'Empire. Il avait épousé la fille d'un ancien émigré, et reçut de Louis XVIII le commandement du 7e de ligne, alors en garnison à Grenoble. Cependant, il était toujours resté chaud partisan de l'Empereur, et, lorsqu'en 1815, Napoléon revint de l'île d'Elbe, La Bédoyère se rendit au-devant de lui, et lui ouvrit les portes de la ville. L'Empereur le nomma général de division, pair de France, et le prit pour aide de camp. Après Waterloo, il défendit à la Chambre des pairs les droits de Napoléon II, puis il dut se cacher pour éviter la proscription. Il commit l'imprudence de retourner à Paris avant de s'exiler, fut reconnu et arrêté. Traduit devant le conseil de guerre, il fut condamné à être fusillé, et mourut courageusement.

LABÉGUDE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 34 kilom. de Privas, en face du confluent de l'Ardèche et de la Volane ; 1.585 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources bicarbonées sodiques ; feldspath pour poteries. Verrerie. Moulin à soie.

LA BELLAUDIÈRE (Louis BELLAUD **de**), poète provençal, né à Grasse en 1532, mort en 1588. Après une orageuse jeunesse en Provence, il fut tour à tour soldat dans l'armée royale, ligueur, coureur de grandes routes, etc. Arrêté en 1572 et enfermé dans les prisons de Moulins, il y composa des poésies pleines de mélancolique regret de la Provence, et qui sont du plus curieux intérêt pour la vie méridionale du temps. Relâché en 1574, il retourna s'établir définitivement à Aix. Il fut un des fondateurs de la joyeuse société dite des *Arquins*. Malherbe fut l'un de ses protecteurs, et Henri d'Angoulême se l'attacha comme gentilhomme à sa petite cour aixoise. Il mourut, usé par les excès. Son œuvre provençale (*Obros e Rimos, Lous Passatens, Lou Don-Don infernal*) fut réunie par son oncle, le capitaine Pierre Paul, de Salon, poète provençal lui-même. On y trouve surtout des sonnets, en langue provençale, étincelants de verve, et quelques bons sonnets en langue française.

LABELLE (*bèl'* — du lat. *labellum*, petite lèvre, dimin. de *labium*, lèvre) n. m. Bot. Pétale supérieur de la corolle des orchidées qui, par suite de la torsion du pédicelle floral, occupe la partie inférieure de la fleur et offre la plus grande variété de formes.

— Moll. Bord renversé de certains coquillages.

LABELLE, comté du Dominion canadien (prov. de Québec), ainsi nommé du « grand curé patriote et colonisateur ». Démembrement du comté d'Ottawa, sur des affluents gauche de l'Ottawa ; 8.000 kilom. carr. ; 32.000 hab. environ.

LABELLÉ, ÉE (*bèl'*) adj. Qui présente un labelle : *Fleur, Coquille* LABELLÉE.

LABEO, surnom donné à plusieurs familles romaines, dont les membres les plus célèbres furent : QUINTUS FABIUS (197 av. J.-C.). [Questeur, il obligea les prêtres et les augures à payer l'impôt ; préteur, il alla avec une flotte délivrer 4.000 citoyens romains prisonniers en Crète, puis détruisit la flotte du roi Antiochus. Il obtint le triomphe, devint consul (183) et grand pontife (180). Il protégea Térence, et peut-être fut son collaborateur]; — CAIUS ANTISTIUS, tribun du peuple (148 av. J.-C.). [Il lutta contre Métellus et fit donner aux tribuns du peuple voix délibérative dans le sénat]; — QUINTUS ANTISTIUS, jurisconsulte, mort en 42 av. J.-C. [Il prit part à la conjuration contre César, et se tua après la bataille de Philippes. Il avait composé des ouvrages de jurisprudence]; — MARCUS ANTISTIUS, jurisconsulte, fils du précédent. [Il resta toujours un adversaire décidé d'Auguste, et refusa le consulat que l'empereur lui offrait. Horace se permit de railler cette fière indépendance (*Labeone insanior*). Comme jurisconsulte, il fit pénétrer un des premiers dans le droit romain les grands principes de philosophie qui devaient en devenir l'honneur et la force. Il fut le fondateur de la grande école des proculéiens, ainsi appelée de son disciple Proculus, rivale de l'école sabinienne, qui descendait par Sabinus de Capito, l'adversaire de Labeo. Labeo avait laissé plus de quatre cents ouvrages, aujourd'hui perdus en presque totalité. Nous citerons : *Libri octo Peithonôn* (Il huit livres des probables) ; *Libri prætoris urbani ; Libri prætoris peregrini ; Commentarii ad duodecim tabulas; Libri posteriores ; De jure pontificali;* etc.

LABEO (Accius *ou* Attius), poète latin, fort goûté au temps de Néron. Il avait mis en vers latins l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Perse prétend que, pour échauffer sa froide imagination, il s'administrait, sans succès, de l'ellébore.

LABEOBARBUS (*bé, buss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant trois espèces de l'Afrique moyenne et des montagnes de l'Inde.

— ENCYCL. Les *labeobarbus* sont des barbeaux dont la bouche possède cinq barbillons ; ils atteignent 75 centimètres de long; forme allongée. Le *labeobarbus nadgia* est propre au Nil, le *labeobarbus jungha*, aux fleuves de l'Assam ; le *labeobarbus macrolepis*, à la rivière de Kashmir. Tous sont verdâtres, avec les nageoires jaunes ou rosâtres ; leur chair est estimée.

Labeobarbus.

LABÉON ou **LABEO** (*bé*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant une vingtaine d'espèces, propres aux eaux douces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *labéons*, voisins des barbeaux, sont remarquables par leur museau gonflé, proéminent, charnu, avec un petit barbillon à chaque angle de la bouche. L'espèce type est le *labeo Niloticus*, qui atteint 60 centimètres ; verdâtre avec les nageoires roses, très commun dans le Nil, il est renommé pour la finesse de sa chair. Les Fellahs le nomment *lebis, lebes* ou *lebse.*

Labeon

LABER, nom de quatre rivières de l'Allemagne méridionale, toutes en Bavière : LABER, LABER NOIRE, GRANDE LABER, PETITE LABER. Elles appartiennent également au bassin supérieur du Danube, rive gauche ou rive droite. Aucune d'elles n'atteint 100 kilomètres.

LABERGE (Auguste-*Charles* DE), peintre, né à Paris en 1805, mort en 1842. Il débuta par des tableaux au faire large et vigoureux; puis, changeant de manière, il s'attacha à rendre dans leurs plus minutieux détails les objets qu'il voulait représenter. Il mit deux ans à son *Coucher de soleil* (Louvre). Nous citerons, parmi ses tableaux : *une Diligence traversant un village de basse Normandie et annonçant aux gens du lieu la nouvelle de la révolution de Juillet* (1831); *le Médecin de campagne* (1832), regardé

comme son chef-d'œuvre ; *la Vieille au mouton* (1836), *la Laitière et le Pot au lait ; la Forêt de Virière ; le Chien et son maître ; Intérieur de château ; le Pêcheur et les Poissons* ; etc.

La Bergerie (Jean-Baptiste Rougier, baron de), agronome français, né à Beaulieu (Haute-Vienne) en 1757, mort à Paris en 1836. Riche propriétaire, il était, en 1789, membre de la Commune de Paris, un peu plus tard député de l'Yonne à l'Assemblée législative. Il fut préfet de l'Yonne, de 1800 à 1811. Il fut membre correspondant de l'Institut. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité d'agriculture pratique* (1795) ; *Rapport général sur les étangs de la République* (1795) ; *Histoire de l'agriculture française* (1815) ; *les Forêts de la France* (1817) ; *Histoire de l'agriculture ancienne des Grecs* (1829) ; *Histoire de l'agriculture des Gaulois* (1829) ; *Histoire de l'agriculture ancienne des Romains* (1834) ; etc.

Laberius (Decimus Junius), auteur comique du Ier s. av. J.-C., mort en 44. Il excellait surtout dans les farces appelées « mimes », mais Horace nous apprend qu'il plaisait au populaire plus qu'aux lettrés. César, on ne sait trop pourquoi, le força un jour à monter sur la scène et à jouer lui-même dans une de ses pièces. On possède encore le prologue que Laberius prononça à cette occasion.

La Berthonie (Pierre-Thomas), théologien français, né à Toulon en 1708, mort en 1771. Il entra dans l'ordre des dominicains, composa plusieurs ouvrages contre les matérialistes, les athées, les déistes, et s'adonna avec succès à la prédication. Ses écrits ont été publiés après sa mort, sous le titre de : *Œuvres pour la défense de la religion chrétienne contre les incrédules et contre les juifs* (1777), avec un *Supplément* (1811).

Labes, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin, cercle de Regenwalde]), au confluent de la Lössnitz et de la Rega ; 5.232 hab. Fabrique de machines agricoles.

Labès, nom du chien qui figure dans les *Guêpes* d'Aristophane.

La Besnardière (Jean-Baptiste de Gouy, comte de), diplomate français, né à Périers (Manche) en 1765, mort en 1843. Après s'être destiné à l'Oratoire, il entra, sous la Révolution, au ministère des relations extérieures, dont il devint chef de division sous l'Empire. Collaborateur de Talleyrand, il devint, sous la Restauration, directeur des *travaux politiques* et conseiller d'État.

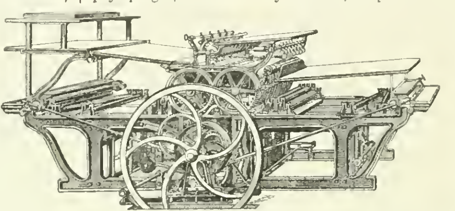
Presse à labeurs.

LABEUR (du lat. *labor*, même sens) n. m. Travail long et pénible : *Vivre de son* LABEUR.
— Agric. *Terre en labeur*, Terre labourée, cultivée. ‖ *Bêtes de labeur*, Bêtes employées au labourage.
— Typogr. Ouvrage de longue haleine, tiré à un grand nombre d'exemplaires, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue, que l'on termine rapidement et auxquels on a donné le nom de *bilboquets* ou de *travaux de ville* : *Le* « Nouveau Larousse illustré » *est un* LABEUR ; *une circulaire commerciale, une lettre d'avis sont des* « travaux de ville ». ‖ *Presse à labeurs*, Presse typographique, que l'on emploie de préférence pour les travaux de labeur.

Labeuvrière, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. de Béthune, sur la Clarence ; 1.078 hab. Houille.

LABFERMENT (*fer'-man*) n. m. Ferment soluble qui existe dans les extraits et macérations de caillette de veau (présures) et qui est apte à cailler le lait. (On l'obtient par les méthodes générales d'extraction des ferments, en partant des macérations chlorhydriques d'estomacs de jeunes veaux.) Syn. de CASÉASE.

LABIAL, ALE, AUX (du lat. *labium*, lèvre) adj. Qui appartient aux lèvres : *Muscle* LABIAL.
— Gramm. *Consonne, Voyelle labiale*, Phonème caractérisé par une position déterminée des lèvres : *o, ou*, sont des voyelles labiales ; *b, p*, des consonnes explosives labiales ; *f, v*, des continues labiales ; *m*, une nasale labiale. ‖ Substantiv. n. f. : *Une* LABIALE.
— Zool. Qui dépend de la lèvre inférieure (en parlant des animaux articulés et en particulier des insectes). ‖ *Palpes labiaux*, Appendices symétriques, au nombre de deux, qui sont articulés sur la lèvre inférieure. ‖ *Pièce labiale*. Chez les arachnides, Petite pièce placée en avant du sternum, entre les hanches des pattes-mâchoires, et qui sert de plancher à la cavité buccale.
Dr. anc. *Offres labiales*, Offres faites de bouche ou par écrit, sans exhiber les deniers, les espèces.

LABIALISER v. a. Donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

LABIATIFLORE (du lat. *labia*, lèvres, et *flos, floris*, fleur) adj. Se dit des fleurs composées dont les fleurons sont labiés et des plantes dont les fleurs ont une corolle bilabiée.

LABIATIFORME (du lat. *labia*, lèvres, et de forme) adj. Se dit d'une corolle dont la forme se rapproche de celles qui ont le limbe partagé en deux lèvres.

LABIATION (*si-on* — du lat. *labia*, lèvres) n. f. État d'un calice ou d'une corolle labiée, d'une plante chez laquelle le calice ou la corolle présente ce caractère.

Labiau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), ch.-l. de cercle, sur la Deime, près du Kurriches Haff, à l'entrée du canal Grossen-Friedrichsgraben ; 4.861 hab. Scieries à vapeur ; construction de bateaux.

Labiche (Eugène-Marin), auteur dramatique, né et mort à Paris (1815-1888). Il débuta en 1838, l'année même où il donna un roman qui n'eut pas de successeur : *la Clef des champs*, par un vaudeville, composé avec Marc Michel, pour le Palais-Royal : *Monsieur de Coislin* ou *l'Homme infiniment poli*. Doué de beaucoup de verve et d'esprit (d'un esprit porté surtout vers la bouffonnerie excentrique), inventeur d'une langue amusante, il fit rire Paris, la France et l'étranger, avec des comédies endiablées, telles que : *le Chapeau de paille d'Italie* (1851), « qui datera, dit Monselet, comme un des éclats de rire du XIXe siècle » ; *Embrassons-nous, Folleville* (1850) ; *un Garçon de chez Véry* (1850) ; *Edgar et sa bonne* (1852) ; *l'Affaire de la rue de Lourcine* (1857) ; *le Voyage de M. Perrichon* (1860) ; *les Vivacités du capitaine Tic* (1861) ; *Célimare le bien-aimé* (1863) ; *la Poudre aux yeux* (1861) ; *Un mari qui lance sa femme* (1864) ; *la Cagnotte* (1864) ; *le Papa du prix d'honneur* (1868) ; *la Grammaire* (1867) ; *la Main leste* (1867) ; *le Plus heureux des trois* (1870) ; *les Trente millions de Gladiator* (1875) ; *la Cigale chez les fourmis* ; etc.

Labiche.

Les pièces qu'il fit jouer au Palais-Royal, au Vaudeville, aux Variétés, au Gymnase, au Théâtre-Français, s'élèvent à une centaine environ, pour une très grande partie écrites en collaboration (avec Michel, Dumanoir, Clairville, Gondinet, Em. Augier), mais portant toutes la marque, qui fut la sienne, de la gaieté la plus vive et la plus naturelle, même lorsqu'y paraissent entassées à plaisir les situations les plus extravagantes et les quiproquos les plus invraisemblables. Sans être, à proprement dire, des œuvres littéraires, ces pièces ont un intérêt durable, par la vérité de l'observation, la finesse de certains détails, la note franche du comique. Labiche avait été reçu à l'Académie française, en 1880. Le *Théâtre complet* d'E. Labiche a été publié en 1878-1879.

LABICHÉE n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbustes ou sous-arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes axillaires, de couleur jaune, originaires de l'Australie.

LABIDODEMAS (*dè-mass*) n. m. Genre d'holothuries aspidochirotes, famille des holothuriidés, comprenant des espèces propres aux mers de l'Océanie. (Les *labidodemas* possèdent vingt tentacules ; leurs tubes ambulacraires sont disposés deux par deux en cinq rangées longitudinales. Espèce type : le *labidodemas semperinnum*, des îles Sandwich.)

LABIDOMERA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant une quinzaine d'espèces, de l'Amérique centrale et méridionale. (Les *labidomera* sont des chrysomèles voisines des doryphores ; une espèce des États-Unis [*labidomera clivicollis*] est nuisible aux cultures.)

LABIDOMÈTRE n. m. Chir. V. LABIMÈTRE.

LABIDOSTOME (*stom'*) ou **LABIDOSTOMIS** (*sto-miss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des clytrinés, comprenant une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.
— Encycl. Les *labidostomes* sont des clytres allongées, cylindriques, d'assez grande taille, bleues ou vertes, avec les élytres fauves ou jaunes ; les mâles ont les mandibules très fortes et les pattes antérieures très longues. On peut prendre comme exemple de ces insectes, considérés souvent comme un simple sous-genre de clytra (*melolontha*), le *labidostomis taxicornis* de la France méridionale et le *labidostomis longimana*, plus petit, très commun à Paris, sur les trèfles.

Labidostome (gr. d'un tiers).

LABIDURE ou **LABIDURA** n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues sur le globe.
— Encycl. Les *labidures* sont de grands perce-oreille, vivant surtout dans les terrains secs et sablonneux, où ils se creusent des terriers à proximité des eaux ; ils sont nocturnes. L'espèce type, répandue dans toutes les régions arides et désertiques de l'ancien monde, est la *labidura riparia*, jaunâtre livide et fauve foncé ; on la trouve dans le midi de la France.

Labidure (réd. au tiers).

LABIE (*bî*) ou **LABIA** n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, comprenant quelques espèces, répandues sur le globe.
— Encycl. Les *labies* sont de petites forficules à abdomen élargi en son milieu et terminé par des pinces faibles. L'espèce type est la *labia minor*, de France, en petit perce-oreille, d'un jaune plus ou moins foncé, commune dans les fumiers végétaux. La *labia Mœcklini*, du Brésil, est la plus petite forficule connue.

Labie (gr. 3 fois).

LABIÉ, ÉE (du lat. *labium*, lèvre) adj. Se dit particulièrement d'une corolle gamopétale et zygomorphe, dont le bord est découpé de manière à simuler deux lèvres : l'une supérieure et l'autre inférieure. (Par exemple, la corolle de l'ortie blanche ou lamier blanc et, en général, des labiées.)
— n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* LABIÉE.
— Encycl. Les *labiées* (plus de 30 genres, avec plus de 2.500 espèces, dispersées sur toute la terre, dans tous les climats, aux altitudes les plus diverses) sont des plantes à tiges ordinairement quadrangulaire, à feuilles opposées, sans stipules, entières ou découpées ; elles sont souvent couvertes de poils sécréteurs, qui produisent des essences variées. Leurs fleurs, diversement groupées, sont pentamères, avec pistil dimère, comme celles des borraginées,

Labiées : 1. Lamier (coupe de fleur) ; 2. Fleur germandrée ; 3. Fleur de menthe ; 4. Fleur de bugle ; 5. Tige carrée de lamier.

dont elles diffèrent surtout par leur zygomorphisme. Le calice est gamosépale et persistant ; la corolle est labiée (d'où le nom de la famille), la lèvre supérieure comprenant ordinairement deux pétales et la lèvre inférieure les trois autres. L'androcée comprend généralement quatre étamines didynames, les antérieures étant les plus longues. Le pistil est formé de deux carpelles biovulés ; mais, de bonne heure, se forme une fausse cloison, qui partage l'ovaire en quatre logettes uniovulées, du milieu desquelles se détache le style gynobasique. Le fruit est un tétrakène. Les labiées fournissent, à cause de leurs essences, des condiments ou des parfums. Parmi elles, on peut citer la lavande, la menthe, la mélisse, le thym, l'origan, le romarin, la sauge, etc.

Labienus [*bi-é*] (Titus), chevalier romain, né en 98 av. J.-C., mort en 45. L'un des plus brillants lieutenants de César en Gaule, il se rattacha, néanmoins, au parti pompéien, combattit à Dyrrachium, à Pharsale, en Afrique, puis en Espagne, avec les fils de Pompée, et fut tué à Munda. — Son fils, Quintus **Labienus**, mort en 39 av. J.-C., suivit le parti de Brutus et de Cassius, et, après Philippes, marcha contre l'armée d'Antoine, à la tête d'une troupe levée chez les Parthes. Il battit et tua Decidius Saxa, lieutenant d'Antoine ; mais il fut, à son tour, vaincu par Ventidius, pris par Démétrius, affranchi d'Octave, et mis à mort. — Le fils de ce dernier, Titus **Labienus**, orateur romain, vivait sous Auguste, dont il poursuivit le régime. Sa violence lui valut le surnom de *Rabienus* [l'Enragé]. Il avait écrit une histoire contemporaine, qu'il tenait cachée. Trahi, le sénat condamna le livre à être brûlé. Il ne survécut pas à la perte de son ouvrage, et se suicida, dans le tombeau de sa famille.

Labienus [*bi-é*] (les Propos de), pamphlet de A. Rogeard (1865). — Napoléon III venait de faire paraître la fameuse *Vie de César*. Rogeard, avec une verve incisive et malicieuse, met dans la bouche de Titus Labienus, sollicité de rendre compte des *Mémoires* d'Auguste, les raisons pour lesquelles il lui semblait impossible de juger, suivant le mot d'un ancien, la prose de qui peut proscrire.

LABILE (du lat. *labilis* ; de *labi*, tomber) adj. Sujet à tomber. ‖ Fig. Sujet à faillir (rare) : *Mémoire* LABILE. (St-Amant.)
— Bot. Se dit d'une partie qui se détache, qui tombe à la moindre secousse : *Pétales* LABILES. *Corolle* LABILE.
— Électr. méd. *Électrode labile*, Électrode en rouleau, que l'on déplace constamment pendant l'électrisation.

La Billardière (Jacques-Julien Houton de), naturaliste et voyageur français, né en 1755, mort en 1834. Une première fois, il visita l'Europe et le Levant, et publia ses *Icones plantarum Syriæ rariorum* (1791-1812). Il fit ensuite partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse. On peut citer de lui : *Novæ-Hollandiæ plantarum specimen* (1799), et *Sertum austro-caledonicum* (1824-1825).

LABIMÈTRE (du gr. *labis, idos*, pince, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer, sur la tête du fœtus, l'espace compris entre les deux cuillers du forceps. ‖ On dit aussi LABIDOMÈTRE.

LABINE n. m. Nom vulgaire du bar commun.

LABIO-GLOSSO-PHARYNGÉE (du lat. *labium*, lèvre ; du gr. *glossa*, langue, et de *pharynx*) n. f. Affection nerveuse, localisée dans les noyaux moteurs du bulbe et caractérisée par la paralysie fonctionnelle des lèvres, de la langue et du pharynx. ‖ On dit aussi PARALYSIE LABIO-GLOSSO-PHARYNGIENNE.

LABIO-NASALE (du lat. *labium*, lèvre, et de *nasal*) adj. f. Gramm. Se dit de la lettre M, parce qu'on la prononce à la fois des lèvres et du nez.

Labischin, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg, cercle de Schubin]), sur la Netze, affluent de la Warthe ; 2.328 hab. Château. Moulins.

LABISIE (*zî*) n. f. Genre de primulacées myrsinées, comprenant des arbustes résineux, à fleurs en grappes. (On en connaît quatre espèces, de l'archipel malais.)

Labitte (Charles), critique français, né à Château-Thierry en 1816, mort à Paris en 1845. Il devint, en 1842, suppléant de Tissot au Collège de France. Ami et émule de Sainte-Beuve, il s'était déjà fait une brillante réputation dans le genre du portrait littéraire, lorsqu'il mourut prématurément. On a de lui : *Essai sur l'affranchissement communal dans le comté de Ponthieu* (1836), avec Ch. Louandre ; *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, et *De jure poetico quid senserit Mariana*, thèses (1841) ; une bonne édition de la *Satire Ménippée* (1841) ; une remarquable étude sur *la Divine Comédie avant Dante* [en tête de la traduction de Brizeux (1862)] ; *Études littéraires* (1846), reproduction de ses articles dans la « Revue des Deux Mondes » et la « Revue de Paris ».

Labitzky (Joseph), compositeur tchèque, né à Schœnefeld en 1801, mort à Carlsbad en 1881. C'est en 1824, à Munich, qu'il fit exécuter ses premières compositions : valses, quadrilles, galops, mazurkas, etc., dont le succès fut brillant. Il les fit entendre à Vienne avec la même

faveur, puis parcourut toute l'Allemagne et la Pologne. En 1835, Labitzky prit la direction de l'orchestre des fêtes et bals de Carlsbad. Le nombre de ses compositions, toutes piquantes, originales et pleines de verve, est immense.

LABLAB (*lab'-lab'*) n. m. Genre de légumineuses, voisin des dolics.

— Encycl. Le *lablab* a une tige grimpante, haute de 3 à 4 mètres, portant des feuilles larges, glabres, d'un vert sombre, et de grandes fleurs odorantes, d'un violet pourpré, réunies en longues grappes; le fruit est une gousse aplatie, renfermant des graines petites, brun noirâtre. Cette plante croît en Égypte, où elle est vivace; en France, on ne la cultive que comme espèce annuelle ou comme plante d'ornement. Plusieurs espèces habitent l'Inde.

Lablab.

LABLACHE (Louis), chanteur italien, né et mort à Naples (1794-1858). D'origine française, il fut élevé au Conservatoire de Naples et débuta au petit théâtre San Carlino, d'où il passa à Messine, puis à Palerme. Son admirable voix de basse, étonnamment puissante et étendue, lui valut d'éclatants succès à Milan, à Turin, à Venise et à Vienne, enfin au théâtre San Carlo de Naples. Il alla pour la première fois se faire entendre au Théâtre-Italien de Paris, en 1830. Son triomphe fut complet dans tous les ouvrages où il se montra : *Sémiramide, Norma, i Puritani, Anna Bolena, Zaira, la Gazza ladra, il Barbiere, Cenerentola, il Matrimonio segreto, Don Pasquale, l'Elisir d'amor*, etc. En 1852, il fut engagé à Saint-Pétersbourg. Cependant, peu après, sa santé commença à décliner; il retourna en France, puis repartit pour l'Italie, et mourut près de Naples. Il avait publié une *Méthode de chant*, ainsi qu'un recueil d'exercices et un recueil de vocalises pour voix de basse.

Lablache.

LABLACHÈRE, comm. de l'Ardèche (cant. de Joyeuse), arrond. et à 15 kilom. de Largentière, sur un affluent de droite de la Baume; 1.928 hab. Filature de soie. Sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours.

LA BLANCHÈRE (Pierre-René-Marie-Henri Moulin du Coudray **de**), savant français, né à La Flèche en 1821, mort à Paris en 1880. Il se fit recevoir à l'École forestière (1841) et devint garde général; au bout de quelques années, il donna sa démission, et alla s'établir à Nantes, où il s'adonna à l'étude des sciences naturelles. Ayant eu l'idée de se servir de la photographie pour ses travaux scientifiques, il se rendit à Paris (1855); c'est là qu'il fit avec Faye les premières photographies solaires. On lui doit l'emploi du collodion sec. La Blanchère fut surtout, par ses écrits, un vulgarisateur spirituel. Citons, parmi ses ouvrages : *Plantes et animaux* (1867); *Nouveau dictionnaire général des pêches* (1867); *Voyage au fond de la mer* (1868); *les Oiseaux utiles et les Oiseaux nuisibles* (1870); *les Oiseaux, gibier, chasse, mœurs, acclimatation* (1875); *les Chiens de chasse* (1875). Depuis sa mort, on a encore publié de lui : *la Pêche en eau douce* (1881); *Récits de pêche et de voyages* (1885); *les Amis des plantes et leurs ennemis* (1885); *Choses et autres, Causeries de l'oncle Tobie* (1885); *les Animaux racontés par eux-mêmes* (1885). — Son fils, **René de La Blanchère**, né en 1858, élève de l'École normale supérieure, puis de l'École d'Athènes et de celle de Rome, a publié : *les États-Unis et l'Exposition de 1878* (1879); *Terracine, essai d'histoire locale* (1883); *Voyage d'étude dans une partie de la Mauritanie Césarienne* (1883); *De rege Juba regis Jubæ filio*, thèse de doctorat (1884). Nommé, en 1886, directeur du service beylical des antiquités et des arts, il a fait en Tunisie des découvertes précieuses pour l'archéologie romaine.

LA BLETTERIE (Jean-Philippe-René de), littérateur français, né à Rennes en 1696, mort en 1772. Il entra à l'Oratoire, où il enseigna la rhétorique. En 1742, il devint professeur d'éloquence au Collège royal, et entra à l'Académie des inscriptions. Son principal ouvrage est l'*Histoire de l'empereur Julien l'Apostat* (1735), érudite et exacte. Il a encore écrit une *Histoire de l'empereur Jovien* (1748) et une traduction des *Mœurs des Germains* et de la *Vie d'Agricola* (1755), puis des *Annales* de Tacite (1768).

LABORATOIRE (du lat. *laborare*, supin *laboratum*, travailler) n. m. Local muni des appareils, instruments, etc., propres à faire des opérations ou des expériences scientifiques : *Les principales parties d'un* laboratoire *de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents.* (J. Choquet.) ‖ Local analogue où les pharmaciens, les confiseurs, etc., préparent leurs produits. ‖ Par anal. Lieu où se produisent certaines combinaisons, comparables à celles de la chimie : *La nature, comme la chimie, a ses fourneaux et ses* laboratoires *souterrains.* (Trév.)

— Techn. Partie d'un fourneau à réverbère, où l'on met la matière pour la fondre. ‖ Partie du four à céramique ou à poteries, dans laquelle on place les pièces à cuire.

— Encycl. Les premiers *laboratoires* furent des laboratoires de chimie ou plutôt d'alchimie; puis on créa des laboratoires de physique, de physiologie, etc. Tous les grands établissements scientifiques et écoles publiques sont, depuis longtemps, pourvus de laboratoires, de même que toutes les usines de produits chimiques et métallurgiques. Il existe aussi des *laboratoires d'études*, situés au bord de l'Océan ou de la Méditerranée, où les naturalistes trouvent des sujets intéressants de travaux et une installation assez confortable pour pouvoir se livrer à des observations de longue durée. Les plus connues des stations de ce genre, en France, sont celles de Roscoff (Finistère), de Concarneau (Finistère), de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes), de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), de Vimereux (Nord); etc.

— *Laboratoire municipal.* Dans un but de sécurité et d'hygiène publiques, les lois concernant la police municipale (19 juill. 1791, 5 avr. 1884) autorisent le maire à faire visiter les boutiques des commerçants pour y saisir les denrées, produits et médicaments corrompus ou nuisibles à la santé du public. A Paris et dans les communes suburbaines, l'autorité du maire a été remplacée par celle du préfet de police et, depuis 1878, le conseil municipal de Paris a créé un *laboratoire municipal*.

Les analyses des produits sont faites dans ce laboratoire, d'après les dépôts opérés volontairement par le public ou les prélèvements faits par les inspecteurs dans les halles, marchés et boutiques des commerçants. Les échantillons sont pris en double et mis sous scellés, pour le cas où une contre-expertise serait nécessaire.

Les hôpitaux, prisons, collèges, les casernes font parvenir au laboratoire municipal des échantillons à analyser. Pour les vins, des dégustateurs donnent leur avis et complètent ainsi l'analyse chimique faite par laboratoire.

— *Laboratoire central d'électricité.* Institué par décret du 24 février 1882, son installation provisoire commença en 1886, avec des fonds représentant le bénéfice de l'exposition d'électricité de 1881. En 1893, il est transporté dans des locaux définitifs, rue de Staël (Paris). Aux ressources fondamentales sont venus successivement s'ajouter des dons de toute nature de l'État, de la ville de Paris et des membres de la Société internationale des électriciens.

Ce laboratoire est à la disposition des savants et des industriels dans les conditions fixées par un règlement. Il offre à l'industrie des moyens de contrôle et d'essai des appareils et matières, dans des conditions de haute précision et de parfaite impartialité. Il met à la disposition des jeunes gens qui se destinent à l'industrie électrique et qui possèdent déjà une instruction théorique suffisante le moyen d'acquérir, par la pratique, la connaissance et l'usage des instruments et des machines.

Depuis 1894, il a été adjoint au laboratoire central d'électricité une école d'application qui a reçu le nom d'*École supérieure d'électricité* et ayant pour but de donner aux ingénieurs les connaissances pratiques qu'exige l'emploi de l'électricité dans l'industrie.

L'admission à l'École supérieure d'électricité est prononcée à la suite d'un concours d'entrée, qui a lieu tous les ans. Peuvent être dispensés du concours d'entrée : les anciens élèves français de l'École polytechnique, les licenciés ès sciences pourvus des deux certificats de physique générale et de mécanique rationnelle, les anciens élèves diplômés des écoles suivantes : centrale, mines de Paris et de Saint-Étienne, ponts et chaussées, arts et métiers, s'ils ont obtenu une moyenne d'au moins 14 aux examens de sortie pour la mécanique et la physique.

Les élèves qui satisfont aux examens de sortie reçoivent un diplôme de fin d'études.

— *Laboratoire d'essais mécaniques, physiques, chimiques et de machines.* Ce laboratoire, créé par décret du 19 mai 1900, est organisé au Conservatoire national des arts et métiers, par le ministère du commerce et de l'industrie, avec le concours de la Chambre de commerce, et comprend, avec les mesures dynamométriques, les essais de résistance des matériaux, de mécanique, de physique industrielle, les vérifications prescrites par l'administration supérieure en ce qui concerne la métrologie de précision nationale ou internationale, l'étalonnage des poids et mesures prototypes du commerce, le service des alcoomètres et celui des densimètres.

LABORDE (Vivien), oratorien et controversiste, né à Toulouse en 1680, mort à Paris en 1748. Il devint directeur du séminaire de Saint-Magloire à Paris (1708). Le cardinal de Noailles l'envoya à Rome, en 1716, pour négocier un accommodement entre le pape et les opposants à la bulle *Unigenitus*. On a de lui, entre autres ouvrages : *Examen de la constitution* « Unigenitus » (1714); *Témoignage de la vérité dans l'Église* (1714), condamné par le parlement et par l'assemblée du clergé de 1715. Le père Laborde est également l'auteur des *Mandements* des évêques de Soissons et de Carcassonne contre l'ouvrage du jésuite Pichon, intitulé *Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion* (1741). Avant de mourir, il rétracta tout ce qu'il avait écrit ou fait contre la bulle *Unigenitus*. On publia, après sa mort : *la Distinction et les Limites des deux puissances spirituelle et temporelle* (1753).

LABORDE (Jean-Joseph, marquis de), financier français, né à Jaca (Aragon) en 1724, décapité à Paris en 1794. Grâce à des aptitudes commerciales remarquables, il fit une immense fortune, prêta de fortes sommes au gouvernement, lors de la guerre de Sept ans, et devint banquier de Louis XV. Il prit part à la création d'une foule d'établissements de bienfaisance; il commença la construction d'un quartier de la Chaussée-d'Antin, dont une rue et une place portent son nom. Arrêté, en 1793, en son château de Méréville, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

LA BORDE (Jean-*Benjamin* de), compositeur et musicographe français, né et mort à Paris (1734-1794). Issu d'une famille riche, il devint premier valet de chambre de Louis XV, puis entra dans la compagnie des fermiers généraux. Il cultiva la musique et les lettres, et dut à la faveur du souverain de pouvoir représenter ses ouvrages jusqu'à l'Opéra. Il n'écrivit guère moins d'une trentaine d'ouvrages, tant pour l'Opéra et la Comédie-Italienne que pour les théâtres de la cour et des grands : *les Bons Amis* (1761); *Annette et Lubin* (1762); *le Revenant* (1766); *la Meunière de Gentilly* (1768); *Candide* (1768); *le Chat perdu* (1769); *Colette et Mathurin* (1769); *le Billet de mariage* (1770); *Jeannot et Colin* (1770); *la Cinquantaine* (1771); *le Rossignol; la Chercheuse d'esprit*; etc.

Il a publié : un *Choix de chansons mises en musique à quatre parties* (1773), avec de belles illustrations; *Essai sur la musique ancienne et moderne* (1780); *Mémoire sur les proportions musicales, le genre enharmonique des Grecs et celui des modernes* (1781), et des *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy* (1781). La Borde, ruiné par la Révolution, s'était retiré en Normandie. Mais il fut découvert, arrêté, ramené à Paris et décapité, en 1794.

LABORDE (Henri-François, comte de), général français, né à Dijon en 1764, mort en 1833. Lieutenant dans les armées de la Révolution, il fit partie de l'expédition chargée de réprimer l'insurrection des Marseillais. Général de division en 1793, il prit part au siège de Toulon, aux campagnes des Pyrénées, puis retourna à l'armée du Rhin en 1799. Commandant de la 3e division militaire, il soutint, en Portugal, une lutte acharnée contre Wellington, et fit ensuite la campagne de Russie. Rallié aux Bourbons en 1814, il accueillit, cependant, avec enthousiasme Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. La seconde Restauration le destitua. Arrêté, il fut bien près d'être condamné; il put, cependant, quitter la France, qu'il ne revit qu'en 1819.

LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph, comte de), archéologue et homme politique français, né et mort à Paris (1774-1842). Il servit dans l'armée autrichienne jusqu'en 1797, visita en artiste la Hollande, l'Angleterre et l'Italie, et partit pour l'Espagne, en 1800, comme attaché à l'ambassade de Lucien Bonaparte. Il devint ensuite directeur des ponts et chaussées de la Seine. Pendant la première Restauration, il fit un voyage en Angleterre, pour y étudier la méthode de Lancaster (enseignement mutuel), qu'il propagea en France. Élu député en 1822, réélu en 1827 et de 1830 à 1841, il soutint les idées libérales. Il remplit les fonctions de préfet de la Seine à la suite des journées de 1830, puis celles d'aide de camp de Louis-Philippe, et continua de siéger à la Chambre. Citons de lui : *Voyage pittoresque et historique en Espagne* (1807-1818); *Itinéraire descriptif de l'Espagne* (1809-1827); *les Monuments de la France classés chronologiquement* (1816-1826); *Voyage pittoresque en Autriche* (1821-1823); *Paris municipe* (1833); etc.

LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon Joseph, comte, puis marquis de), archéologue et voyageur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1807-1869). Il parcourut une grande partie de l'Orient, tira de l'oubli une foule de monuments antiques de l'Asie Mineure et de la Syrie. Il explora seul la vallée du Nil et l'Arabie Pétrée. Devenu secrétaire de l'ambassade française à Rome (1828), dirigée par Chateaubriand, il suivit ce dernier dans sa retraite (1829). Après la révolution de Juillet, aide de camp de La Fayette, il fut ensuite attaché, comme secrétaire, à l'ambassade de Londres, à la légation de Hesse-Cassel, et, en 1836, se livra tout entier à ses goûts artistiques. En 1841, il fut élu député du département de Seine-et-Oise, en remplacement de son père, auquel il succéda, en 1842, à l'Académie des inscriptions. Il fut nommé, en 1845, conservateur du musée des antiques au Louvre, puis (1857) directeur général des Archives de l'Empire. En 1868, il fut appelé à siéger au Sénat. Ses ouvrages sont nombreux. Rappelons ici : *Voyage de l'Arabie Pétrée*, avec Linant (1830-1833); *Flore de l'Arabie Pétrée* (1833); *l'Orient et le Moyen Âge* (1833); *Voyage en Orient* (1837-1864); *Histoire de la gravure en manière noire* (1839); *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* (1840); *les Ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le* xv*e siècle* (1849-1851); *la Renaissance des arts à la cour de France, études sur le* xvi*e siècle* (1851); etc.

LABORDE (Étienne), officier et homme politique français, né à Carcassonne en 1782, mort à Paris en 1865. Capitaine en 1814, il suivit Napoléon à l'île d'Elbe, revint avec lui en France (1815), combattit à Waterloo, et fut tenu à l'écart sous la Restauration. Après 1830, il devint lieutenant-colonel, fit la campagne de Belgique, et prit sa retraite en 1838. Il prit part à l'échauffourée de Boulogne (1840), fut condamné à deux ans de prison, devint député de la Charente-Inférieure à la Législative (1849) et fut nommé, après le coup d'État de 1851, gouverneur du Luxembourg. On lui doit : *Napoléon et sa garde* ou *Relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe en 1814, du séjour de Napoléon dans cette île, etc.* (1840).

LABORDE (Jean-Baptiste-Vincent), médecin et physiologiste français, né à Buzet (Lot-et-Garonne) en 1831. Chef des travaux physiologiques à la faculté de médecine, il a inauguré de nombreuses expériences de physiologie pure (cœur, respiration, localisations cérébrales et bulbaires, réflexes, température, etc.), de curieuses recherches sur les suppliciés; il est l'auteur de la méthode dite « des tractions rythmées de la langue » pour réveiller le réflexe respiratoire en cas de mort apparente. Il a publié : *Physiologie expérimentale appliquée à la toxicologie et à la médecine légale* (1877); *Des aconits et de l'aconitine* (1887); *le Colchique et la Colchicine* (1887); *De l'intoxication par le carbone* (1889); *la Méthode expérimentale, principalement considérée dans les sciences biologiques* (1890); *Traitement physiologique de la mort* (1894, réédité en 1898); *Principes et essai d'une classification physiologique et thérapeutique* (1895).

LABORDÈRE (Jean-Marie-Arthur), officier et homme politique français, né à Beauvais en 1835. Élève de Saint-Cyr, il prit part à la guerre franco-allemande de 1870, et fut promu chef de bataillon en 1876. En garnison à Limoges en 1877, il protesta contre les ordres donnés à son régiment en vue d'un coup d'État, fut mis en retrait d'emploi, puis réintégré en 1879. Élu sénateur de la Seine en 1882, il défendit sans succès un projet de loi ayant pour but de soustraire l'armée à l'obéissance passive, dans le cas où des ordres seraient donnés pour la violation de la Constitution, donna sa démission en 1884 et demanda sa mise à la retraite comme officier. En 1885, il fut élu député de la Seine. Il se montra très hostile au boulangisme, et ne se représenta pas en 1889.

LABORDIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre labordie.

— n. f. pl. Tribu de loganiacées, ayant pour type le genre *labordie*. — *Une* labordiée.

LABORI (Fernand), avocat français, né à Reims en 1860. Avocat à la Cour d'appel depuis 1883, secrétaire de la conférence des stagiaires, il a acquis une notoriété par son vigoureux talent de parole et de discussion. On cite particulièrement ses plaidoyers pour Duval, Pini, Vaillant; pour Compayré contre Numa Gilly; pour Mme Dreyfus dans le procès Esterhazy; pour Zola (1898). Il fut un des avocats de Dreyfus au procès de Rennes (1899). Ancien rédacteur en chef de la « Gazette du Palais », il a fondé le *Répertoire encyclopédique du droit français* et la *Revue du Palais* (1897), devenue la *Grande Revue* (1898).

LABORIEUSEMENT adv. D'une manière laborieuse : *Gagner* laborieusement *sa vie.*

LABORIEUX (*ri-eû*), **EUSE** [du lat. *laboriosus*, même sens] adj. Qui travaille beaucoup, qui aime le travail : *Un homme, Un esprit* laborieux. ‖ En parlant des choses,

Fatigant, pénible : *Recherches* LABORIEUSES. *Digestion* LABORIEUSE. ‖ Qui est lourd, embarrassé : *La diction de saint Chrysostome est pure, mais* LABORIEUSE. (Chateaubr.)

— *Classe laborieuse*, Ouvriers, gens de labeur.

— Substantiv. Personne laborieuse : *Les* PARESSEUX *et les* LABORIEUX.

LABORIOSITÉ n. f. Qualité d'une personne laborieuse ; nature d'une chose laborieuse.

LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS (*Un travail opiniâtre vient à bout de tout*), Fragments de deux vers des *Géorgiques* de Virgile (liv. Ier, v. 144-145), devenus proverbe.

LABOUAN ou **LABUAN**, île d'Océanie, sur la côte nord de Bornéo, dans la Malaisie hollandaise ; 78 kilom. carr. ; 6.800 hab. (Malais et Chinois) ; assez accidentée (formation jurassique), fort boisée, riche en charbonnages. Cédée aux Anglais en 1846, elle est une station navale importante, entre Singapour et Hong-Kong.

LABOUCHÈRE (Henry), baron TAUNTON, homme politique anglais, né à Hylands (Essex) en 1798, mort à Londres en 1869, d'une famille française émigrée en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et passée de là en Angleterre. Entré à la Chambre des communes en 1826, il devint lord de l'Amirauté dans le cabinet Grey de 1832, directeur de la Monnaie en 1835, sous-secrétaire à la guerre, puis président du bureau du commerce en 1839, secrétaire chef du vice-roi d'Irlande en 1846, de nouveau président du bureau du commerce en 1847, secrétaire d'Etat pour les colonies en 1855.

LABOUCHÈRE (Henry), homme politique anglais, né en 1831, neveu du précédent. Attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg et à Dresde, secrétaire à Constantinople, il a été élu membre du Parlement pour Windsor en 1865, pour Middlesex de 1867 à 1868, pour Northampton depuis 1880. D'abord whig et l'un des partisans les plus fidèles de Gladstone, il embarrassa plus d'une fois le gouvernement par ses questions précises et ses propositions subversives : l'élection de tous les membres du Parlement par le suffrage universel (1893), suppression de la Chambre des lords, opposition tenace à la politique de lord Rosebery (1894) ; questions sur le *raid* de Jameson et les affaires du Transvaal ; etc. Labouchère, rédacteur en chef du « Truth », devint en partie propriétaire du « Daily News ».

LABOUHEYRE, comm. des Landes, arrond. et à 53 kil. N.-O. de Mont-de-Marsan, sur le Canteloup, qui se déverse dans l'étang d'Aureilhan ; 1.422 hab. Ch. de f. Midi. Chantiers de bois ; fabrique d'essences ; scieries mécaniques. Construction de wagons ; hauts fourneaux et forges. Église du XVe siècle.

LABOULAYE (Edouard-René LEFEBVRE **de**), publiciste, jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Paris (1811-1883). Il dut simultanément s'occuper de la fonte des caractères, étudier les historiens et jurisconsultes allemands, et se préparer au barreau, où il entra en 1842. En 1843, il devint membre de l'Académie des inscriptions, et, en 1849, professeur de législation comparée au Collège de France. Il fonda, en 1855, la *Revue historique de droit*. Il prit rang, sous l'Empire, dans l'opposition libérale ; par ses ouvrages : *Paris en Amérique* (1863), *le Prince Caniche* (1868), il sut adroitement et spirituellement défendre ses opinions, principalement en donnant comme exemple les institutions de l'Amérique. Il échoua en 1863 et en 1869, mais il se prononça, en 1870, pour le plébiscite. Élu député de Paris en 1871, il siégea au centre gauche, vota contre le septennat, mais contribua à la loi du 25 février 1875, qui organisait le régime républicain. Il se prononça, au 16-Mai, contre toutes les tentatives monarchiques. Il fut nommé sénateur inamovible en 1880. Il était administrateur du Collège de France depuis 1873. On a de lui : *Contes bleus* (1863) ; *Nouveaux contes bleus* (1866) ; *Contes amusants, fins et spirituels*, tirés des légendes de différents pays ; *l'Evangile de la bonté* (1869) ; *Souvenirs d'un voyageur* (1869) ; *Channing et sa doctrine* (1870) ; *Questions constitutionnelles* (1872) ; *Lettres politiques, esquisse d'une constitution républicaine* (1872) ; *Etudes sur l'Allemagne et les pays slaves* (1873) ; *Discours sur l'organisation des pouvoirs publics* (1875) ; *la Liberté religieuse* (1875). Il traduisit les « Œuvres sociales » de Channing, la « Procédure criminelle des Romains », de Walter, etc., et édita le « Coutumier de Charles VI ».

Ed.-R. de Laboulaye.

LABOULAYE (Charles-Pierre LEFEBVRE **de**), écrivain et fondeur, frère du précédent, né et mort à Paris (1813-1886). Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il renonça à suivre la carrière militaire pour se tourner vers l'industrie. Il établit une fonderie et inventa un nouveau moule pour lettres d'affiche et diverses machines-types, composées d'alliages économiques et ingénieux. Nous citerons de lui : *Organisation du travail* (1848) ; *Traité de cinématique* (1849) ; *Essai sur l'art industriel* (1856) ; *Essai sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1859) ; *Dictionnaire des arts et manufactures, Economie des machines et des manufactures d'après l'ouvrage anglais de Ch. Babbage* (1879) ; etc.

LABOULAYE (Antoine-Paul-René LEFEBVRE **de**), diplomate français, fils du précédent, né à Paris en 1833. Il entra, en 1855, au ministère des affaires étrangères, puis devint secrétaire d'ambassade à Constantinople (1870), Bruxelles, Berne, Saint-Pétersbourg (1875), ministre plénipotentiaire à Lisbonne (1878), puis ambassadeur à Madrid (1886) et à Saint-Pétersbourg (1886-1891), où il prépara la réception de Cronstadt et l'alliance franco-russe. Il fut mis à la retraite en 1891.

LABOULAYE-MARILLAC (Pierre-Charles-Madeleine DE), chimiste et voyageur français, né à Billom en 1771, mort en 1821. Lieutenant-colonel à l'époque de la Révolution et partisan dévoué de la royauté, il s'offrit à la Convention pour être un des otages de Louis XVI, émigra peu après et servit dans l'armée des princes. Après la dispersion de cette armée, rentré en France sous le Consulat, il s'occupa de travaux et de recherches chimiques relatives à la teinture des étoffes. En 1817, il devint directeur de la manufacture des Gobelins et devint, plus tard, contrôleur des dépenses de la maison du roi. On a de lui : *Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie, dans les années 1793 et 1794, par le professeur Pallas*, traduit de l'allemand, avec Tennelier (1805) ; *Mémoires sur les couleurs inaltérables pour la teinture, etc.*, suivis du *Rapport* fait, à ce sujet, par Vauquelin, Gay-Lussac et Berthollet, etc. (1814).

LABOULBÈNE (Jean-Joseph-Alexandre), médecin français, né à Agen en 1825, mort à Paris en 1898. Il devint professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris et membre de l'Académie de médecine. On lui doit : *Recherches chimiques et anatomiques sur les affections pseudo-membraneuses, productions plastiques, diphtériques, ulcéro-membraneuses, ophteuses, croup, muguet, etc.* (1861) ; *Faune entomologique française* (1854) ; *Eléments d'anatomie pathologique descriptive et histologique ; Histoire de la médecine* (1878) ; *l'Hôpital de la Charité à Paris* (1879).

LABOULBÉNIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de champignons, vivant en parasites sur des insectes aériens ou aquatiques. — *Une* LABOULBÉNIACÉE.

— ENCYCL. Thaxter, botaniste américain, a fait connaître plus de 150 espèces de *laboulbéniacées*, formant en tout 35 genres ; ils n'ont pas plus de 1 millimètre de hauteur et forment des sortes de poils ou de petits buissons, quelquefois très serrés, sur le corps des insectes, auxquels, d'ailleurs, ils ne paraissent pas nuire.

L'étude de la reproduction des laboulbéniacées fait connaître plusieurs faits importants relativement au développement et à la biologie générale des champignons. A l'intérieur des cellules d'un grêle filament, ou à l'extérieur, sur ses côtés, se forment de petits bâtonnets, qui sont les organes mâles ou *anthérozoïdes*. Ces anthérozoïdes, mis en liberté, fécondent une cellule femelle par l'intermédiaire d'un long prolongement de cette cellule appelé *trichogyne*. La cellule fécondée se développe, se divise, et donne naissance à un périthèce, dans lequel se forment des asques, et dans les asques des spores. L'origine sexuelle du périthèce et la sexualité, longtemps niée, chez les ascomycètes, est donc actuellement bien démontrée. En outre, ce mode de fécondation rappelle beaucoup celui des floridées et crée un nouveau rapprochement entre les algues et les champignons.

LABOULBÉNIE (*nî*) n. f. Genre de champignons, type de la famille des *laboulbéniacées*, ayant des asques supportés par un pédicelle bicellulaire à la base et présentant au sommet plusieurs files de cellules parallèles, spores en fuseau, bicellulaires.

Laboulbénies sur une antenne de brachine

LA BOULLAYE LE GOUZ (François), voyageur français, né à Baugé vers 1610, mort à Ispahan vers 1669. Il servit dans les troupes françaises à la solde de Charles Ier d'Angleterre, puis voyagea, après 1648, en Europe et en Orient, où il atteignit l'Asie Mineure et l'Egypte. De retour en France en 1650, il repartit, en 1664, pour la Perse, comme représentant de la Compagnie des Indes, et mourut à Ispahan. Dans l'intervalle, il avait publié d'intéressants mémoires sur les *Voyages et observations du sieur de La Boullaye Le Goust, gentilhomme angevin* (1653).

LABOUR (subst. verb. de *labourer*) n. m. Agric. Façon que l'on donne aux terres en les labourant : LABOUR *profond, léger*. LABOUR *à la bêche, à la charrue*. ‖ Terre labourée : *Chasser le lièvre dans les* LABOURS. ‖ *Bêtes de labour*, Animaux propres au labourage.

— Techn. Instrument ayant la forme d'une bêche à fer allongé et manche court, dont les fondeurs se servent pour remuer le sable autour des moules et ramener celui qui s'est éparpillé.

LABOUR (TERRE DE) [en ital. *Terra di Lavoro*], prov. d'Italie (Campanie), entre le Latium au N., l'Abruzze ultérieure au N.-E., les provinces de Molise et de Bénévent à l'E. et de Naples au S., la mer Tyrrhénienne à l'O. On l'appelle souvent *province de Caserte*. Superf. 5.267 kilom. carr. ; pop. 747.000 hab. Le sol, d'origine volcanique, forme une grande plaine, qui se relève à l'Est dans les monts Lepini et au massif de la Meta (2.270 m.). Le climat est très agréable ; les fleuves Garigliano et Volturne sont relativement abondants et réguliers. Quelques lacs, dont la lagune de Fondi, sur la côte. Sa fertilité est grande ; les pâturages abondent ; les oliviers, la vigne (lacryma-christi), le blé sont les principales cultures.

Labour.

LABOURABLE adj. Propre à être labouré : *Terrain qui n'est* LABOURABLE *que dans telle saison*.

LABOURAGE (*raj'*) n. m. Agric. Art, action ou manière de labourer : *S'entendre au* LABOURAGE. *Procéder au* LABOURAGE *d'un champ*. LABOURAGE *en travers*. ‖ Dans un sens plus général, Culture arable : LABOURAGE *et* PÂTURAGE *sont les deux mamelles qui nourrissent la France*. (Sully.)

— Navig. Partie d'un train qui est sous l'eau. ‖ Travail qui a pour but de faire passer les bateaux sous certains ponts. ‖ Action de tirer des tonneaux pleins hors des bateaux qui les ont amenés au port.

— ENCYCL. Agric. Le *labourage* consiste à retourner et diviser la couche superficielle du sol pour l'ameublir, l'aérer, l'assainir, en détruire les mauvaises herbes, exposer les couches profondes aux influences atmosphériques. Il facilite les réactions chimiques et les phénomènes biologiques, grâce auxquels les éléments nutritifs du sol passent de l'état organique à l'état minéral, et deviennent assimilables. De plus, c'est en labourant la terre végétale qu'on y incorpore les engrais, et c'est par le moyen des labours complétés par les hersages et les roulages qu'on lui donne une consistance extrêmement favorable à la germination des graines et au rapide développement des jeunes plantes.

On effectue les labours à plat, en planches ou en billons soit à la main, soit avec des instruments spéciaux mis en action par des chevaux, des bœufs ou des moteurs mécaniques. Les labours à la main sont les plus parfaits, mais les plus coûteux. La profondeur des labours est très variable : de 5 à 12 centimètres dans les *déchaumages* et les labours superficiels ; de 12 à 22 centimètres dans les labours moyens ; de 22 à 70 centimètres et plus dans les labours profonds et les *défoncements*.

Les labours sont exécutés à toute époque et suivant les besoins de la culture, mais à condition que la terre ne soit ni trop durcie par la sécheresse, ni gelée, ni trop imprégnée d'eau. En règle générale, on les opère à l'automne ou au printemps. Les labours d'automne sont avantageux dans les terres fortes, car les gels et dégels de l'hiver ont pour effet d'achever l'ameublissement du sol mieux que toute façon aratoire. Plus facilement que les terres fortes, les terres légères peuvent être labourées en toute saison, sauf pendant les grandes chaleurs.

Labourage nivernais (LE), tableau de Rosa Bonheur, au Luxembourg. — Six grands bœufs, à l'allure placide, sont attelés à une charrue qui soulève les mottes de terre brune. Un jeune paysan stimule avec l'aiguillon un bœuf placé au milieu de l'attelage. Derrière le vieux laboureur qui tient le manche de la charrue, un second attelage de six bœufs traîne une herse. Animaux et figures se détachent sur un ciel pâle, doux et profond, éclairé par le reflet des derniers rayons du soleil.

Le Labourage nivernais, d'après Rosa Bonheur.

Ce tableau a obtenu un grand succès au Salon de 1849, par l'extrême vérité des animaux, la solidité du terrain et le ton si juste, si franc, dans lequel ils sont peints.

LABOURD (PAYS DE) [lat. *Lapurdum*], petit pays de l'ancienne France, dans la Gascogne, comprenant, entre la région des Landes, la vicomté d'Orthez, la basse Navarre et la mer, les deux vallées de la Nive et de la Nivelle. *Bayonne*, la capitale, Hasparren et Hendaye étaient les principales villes de ce petit pays de langue, de nationalité et de mœurs basques, qui forma une vicomté relevant de la Gascogne, et dont le territoire est aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

LABOURDONNAIE (Anne-François-Auguste, comte DE), général français, né à Guérande en 1747, mort à Dax en 1793. Il prit part à la guerre de Sept ans, et devint maréchal de camp en 1788. En 1792, après le départ de Dumouriez pour l'Argonne et la victoire de Valmy, il put faire lever le siège de Lille. Chef de l'aile gauche de l'armée de Dumouriez en Belgique, il prit Anvers, après quatre jours de siège. En 1793, il fut investi du commandement de l'armée des côtes de l'Ouest. Ses hésitations l'ayant rendu suspect, il fut remplacé par Canclaux et mis à la tête de l'armée des Pyrénées occidentales. Il livra le combat d'Urrugue ; mais, bientôt, terrassé par la maladie, il dut se démettre de ses fonctions.

LA BOURDONNAIE (François-Régis DE), comte DE LA BRETÈCHE, homme politique français, né à la Brenne (Maine-et-Loire) en 1767, mort au château de Mésangeau (Maine-et-Loire) en 1839. Officier au moment de la Révolution, et royaliste ardent, il émigra en 1791, servit dans l'armée des princes, puis rentra en France pour combattre dans les rangs des Vendéens. Exilé pendant les Cent-Jours, mais député de Maine-et-Loire en 1815, il siégea à l'extrême droite, et fut le chef des ultra-royalistes les plus avides de représailles. Il attaqua tous les ministres, qui lui semblaient plus constitutionnels que royalistes, et ne craignit pas, pour les combattre, de se servir des armes libérales, ce qui le fit surnommer **l'Ajax du côté droit**. La motion rigoureuse qu'il présenta sur le projet d'amnistie, la haine qu'il montra aux députés Grégoire et Manuel, et son opposition constante à la politique financière du cabinet Villèle, témoignèrent de son irréconciliable antipathie pour les idées nouvelles. Ministre de l'intérieur dans le cabinet Polignac, il donna bientôt sa démission, sous prétexte qu'il n'avait pas sa liberté d'action, et fut, bientôt après, nommé ministre d'Etat, membre du conseil privé et pair de France. Après la révolution de juillet, il rentra dans la vie privée.

LA BOURDONNAIS (Bertrand-François MAHÉ **de**), marin et administrateur français, né à Saint-Malo en 1699, mort à Paris en 1755. Il entra, à dix-neuf ans, au service de la Compagnie française des Indes, en qualité de lieutenant. Nommé capitaine en 1723, il contribua puissamment à la prise de Mahé, dont il ajouta dès lors le nom au sien. Nommé, en 1733, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, il en releva d'une manière remarquable la prospérité. C'est en 1740 qu'il reçut du cardinal Fleury la mission d'aller délivrer, avec une escadre qu'il dut lui-même organiser en grande partie, le gouverneur de l'Inde, Dupleix, bloqué dans Pondichéry. Avec ses faibles ressources, il battit la flotte de lord Peyton, dispersa l'escadre de Barnet qui défendait la place de Madras et prit la ville (1746). Mais il eut le tort d'insérer dans la capitulation, pour des raisons qu'il est assez difficile de démêler, un article autorisant les Anglais à racheter la ville moyennant une rançon de 1.100.000 pagodes, soit 9 millions et demi de francs. C'était, en réalité, s'enlever la plus grande

partie du bénéfice de sa victoire. Dupleix, peut-être par dépit contre le nouveau chef, où il voyait un rival possible, peut-être sous des mobiles d'un ordre plus relevé, s'empressa de rompre le traité, et brûla la ville, en donnant en même temps l'ordre à La Bourdonnais de reconduire son escadre à la Martinique, et en le remplaçant comme gouverneur de l'île de France. Chose plus grave, il le dénonçait en même temps au gouvernement comme traître, l'accusant d'avoir accordé à prix d'argent aux Anglais la clause incriminée du traité de capitulation. Lorsque, à son retour en France (1748), après mille traverses, La Bourdonnais voulut se rendre à Paris, il fut arrêté et mis à la Bastille, où il subit une dure et stricte captivité de trois ans et demi. Il put à grand'peine se justifier. Déclaré innocent et remis en possession de tous ses titres, mais non de ses biens, qui lui avaient été confisqués d'abord, il succomba, après avoir langui trois ans dans une misère profonde. On lui doit un *Traité de la mâture des vaisseaux* 1751), et des *Mémoires* pour sa justification (1750-1751).

La Bourdonnais.

LABOURDONNÉIE (*do-né-î* — de *La Bourdonnais*, n. pr.) n. f. Genre de sapotacées, comprenant des arbres à fleurs axillaires, dont on connaît sept espèces, des îles orientales de l'Afrique tropicale.

LABOURER (du lat. *laborare*, travailler) v. a. Ouvrir et retourner la terre avec un instrument d'agriculture, spécialement en creusant des sillons avec une charrue : LABOURER *une terre ou hoyau, à la bêche.*

— Par anal. Remuer, creuser des trous ou des sillons dans : *Pré que les taupes* ONT LABOURÉ. *Une houle presque constante* LABOURE *ces rades.* (Lamartine.) ‖ Ecorcher, déchirer : LABOURER *son visage à coups d'ongles.*

— Fig. Soumettre à un travail : LABOURER *le champ de la science.*

— Absol. Se livrer au labourage : LABOURER *avec des bœufs.* ‖ Fig. Souffrir, se fatiguer beaucoup : *Il aura bien à* LABOURER *avant de parvenir à son but.*

— Manèg. *Labourer le terrain* ou simplem. *Labourer*, Butter fréquemment, en parlant du cheval.

— Mar. *Labourer le fond.* En parlant d'un navire, Passer sur un banc en le touchant avec la quille. (En parlant d'une ancre, Chasser.) ‖ *Les canons, L'embarcation labourent la mer* ou *la lame*, Ce bateau s'incline de façon que les canons ou le plat-bord rasent l'eau.

— Techn. Chez les fondeurs, *Labourer le sable*, Remuer avec le labour le sable contenu dans le châssis et celui qui est éparpillé autour du moule.

Labouré, ée part. pass. du v. Labourer.

— Techn. Se dit d'un papier qui présente des défauts résultant de ce que la forme a, au moment de sa fabrication, glissé un peu sur le feutre.

Se labourer, v. pr. Etre labouré. ‖ Déchirer à soi : SE LABOURER *le visage avec les ongles.*

LABOUREUR n. m. Ouvrier. (Vx.) ‖ Auj. Celui qui laboure, cultive la terre : *Personne ne peut se passer du* LABOUREUR.

— Navig. Celui qui transporte des marchandises par eau.

— SYN. **Agriculteur, cultivateur,** etc. V. AGRICULTEUR.

LABOUREUSE (rad. *labourer*) n. f. Charrue à vapeur.

LABOURSE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 6 kilom. de Béthune, sur l'Aisne, affluent de la Lawe; 965 hab. Mine de houille. Distillerie.

LABOUVERIE ou **LA BOUVERIE,** comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons; 7.039 hab. Tabac, charbonnages, produits chimiques.

LABRADOPHYRE n. m. Roche basique hypocristalline et porphyroïde. (Le porphyre *vert antique* en est un type.)

LABRADOR n. m. Minér. Syn. de LABRADORITE.

LABRADOR, région de l'Amérique du Nord (Dominion canadien), comprise entre l'océan Atlantique à l'E., le détroit d'Hudson au N., la baie d'Hudson à l'O., s'articulant au S. au Canada proprement dit, et dessinant, dans son ensemble, un trapèze assez régulier; superficie, 1.100.000 kilom. carr. environ. Encore mal étudié, le Labrador paraît être, dans son ensemble, un plateau granitique, qui ne serait pas sans analogie avec la Finlande, et porterait, comme cette dernière péninsule, la trace très accusée de l'érosion glaciaire dans la disposition en terrasses de son relief, l'abondance des formations erratiques et le manque de netteté de l'hydrographie, où les plus importants cours d'eau réunissent de longs chapelets de lacs. Le climat, extraordinairement rude sur la côte nord-ouest de la péninsule, devient humide et brumeux, mais plus hospitalier, au N. de l'embouchure du Saint-Laurent. La faune terrestre est réduite aux petits carnassiers polaires, recherchés pour leurs fourrures : le rat musqué, la martre zibeline, la loutre, etc. La faune marine, par contre, est abondante (morue, phoque) et alimente de fructueuses pêcheries; mais la difficulté de l'agriculture a rendu jusqu'ici inefficaces toutes les tentatives de colonisation. Depuis la découverte du pays par Cabot (1498), puis par Henri Hudson (1610), et la création de pêcheries bretonnes sur le bras de mer qui sépare le Labrador de l'île de Terre-Neuve (1504), la population d'origine européenne s'est toujours tenue sur la côte, et l'intérieur du pays n'est guère parcouru que par des bandes de chasseurs de fourrures ou trappeurs et quelques rares tribus d'Indiens ou d'Esquimaux; au total, une population clairsemée de 12.000 à 15.000 habitants, où les Franco-Canadiens tiennent la tête de la colonisation de race blanche.

LABRADOR (Pedro Gomez HAVELA, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né vers 1775, mort en 1850. Chargé d'affaires d'Espagne à Florence (1798), il suivit le pape Pie VI en France. Lors de la révolution espagnole, il accompagna Ferdinand VII à Bayonne. Chargé par son souverain de négocier avec de Champagny, ministre de Napoléon, il rentra à Madrid avec Ferdinand en 1814, fut nommé ambassadeur à Paris, et siégea au congrès de Vienne, dont il refusa de signer le protocole. A son retour, il fut nommé ambassadeur à Naples, puis à Rome en 1827. Ses *Mélanges* furent publiés en 1849.

LABRADORITE (de *Labrador*, n. de lieu) n. f. Silicate naturel d'alumine, chaux et soude, appartenant au genre feldspathide, de la famille des feldspaths, et à la série des plagioclases. ‖ On l'appelle aussi LABRADOR n. m.

— ENCYCL. La *labradorite* $(Ca,Na^2)Al^2Si^4O^{12}$, dont le poids spécifique est 2,68 à 2,71 et la dureté 6, contient 50 à 56 p. 100 de silice. Son éclat est vitreux et gris. Ce minéral, qui fond plus aisément que l'orthose et l'oligoclase, est attaqué par l'acide chlorhydrique. La labradorite est commune dans les roches basiques; on la trouve dans les laves du Vésuve et de l'Etna. Une variété particulièrement belle est celle de la côte du Labrador, à cause des reflets chatoyants, multicolores, principalement bleus, qu'elle offre, et qui sont particulièrement beaux sur les échantillons polis.

LABRAX (*brakss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant sept espèces propres à l'hémisphère boréal et à la Polynésie.

— ENCYCL. V. BAR.

Labrax.

LABRE ou **LABRUS** (*bruss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des *labridés*, comprenant une dizaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *labres* ou *vieilles de mer* sont remarquables par leurs teintes vives et tranchées; ils atteignent une assez grande taille, et vivent près des côtes rocheuses, parmi les coraux et les algues, dans les eaux peu profondes; leur chair est très estimée. Le labre neustrien (*labrus bergylta*) atteint 50 centimètres de long; il est répandu surtout en Bretagne; il est appelé vulgairement *vieille commune, labre vieille, carpe de mer, tanche de mer, perroquet de mer, grande vieille, crahotte, vras.* Le labre varié (*labrus mixtus*), un peu plus petit, habite l'Atlantique et la Méditerranée, et reçoit les noms vulgaires de *violon, vieille rayée, roussignaou, verdoun, coquette, couniet, roucaou, tenca;* le *labre à trois taches* est la femelle. Le labre vert (*labrus viridis*) habite la Méditerranée.

Labre.

LABRE (du lat. *labrum*, même sens) n. m. Anat. Lèvre.

— Zool. Pièce impaire de la bouche des insectes, faisant office de lèvre supérieure, et placée en avant ou au-dessous de l'épistome. ‖ Dépendance de l'ouverture de la coquille, chez certains mollusques, qui n'est autre que le bord externe de cette ouverture opposée à la columelle.

LABRE (saint) [Benoît-Joseph], né à Amette (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Rome en 1783. Son père, quoique simple cultivateur, lui fit apprendre le latin. Il entra dans différents monastères; entre autres, ceux de Montreuil et de Longuesse, de l'ordre des chartreux, et ceux de la Trappe et des Sept-Fonts. Mais sa santé, trop délicate, ne put supporter les austérités du cloître. Il commença alors (1768) une série de pèlerinages en Suisse et en Italie. En 1775, il se fixa à Rome. Il n'avait pour asile qu'une sorte de niche au Colisée, et passait la nuit sur la pierre froide, sans couverture ni oreiller. Vêtu d'un manteau en loques, sans linge, il pratiquait le détachement de toutes choses jusqu'à refuser à son corps les soins les plus nécessaires. Il croyait, par humilité, ne devoir vivre que d'aumônes et trouvait cependant moyen d'économiser pour secourir d'autres indigents. Le peuple romain, après sa mort, se disputa ses reliques. Son tombeau fut placé dans l'église Notre-Dame-des-Monts. Beatifié par Pie IX en 1861, il fut canonisé par Léon XIII. — Fête le 16 avril.

LABRÈDE, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Bordeaux, sur le ruisseau de Saucats, affluent de la Garonne; 1.704 hab. Ch. de f. de Beautiran à Hostens. Vins rouges et blancs. Scierie mécanique. Château

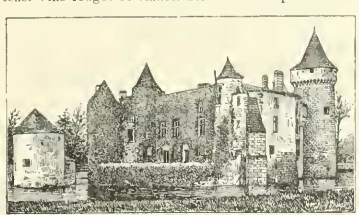

Château de Labrède.

de Montesquieu, où est né le célèbre écrivain. Le vignoble de Labrède, situé dans les Secondes Graves, donne des vins rouges corsés et colorés, classés parmi les bons ordinaires des Graves, et des vins blancs d'corageat assez estimés; principaux crus : *château-de-la-Sauque, château-des-Fougères, à Rambaud, château-de-l'Espérance, cru Bellevue, château-de-Lubrède, château-Guillaumot, château-la-Blancherie,* etc. — Le canton a 13 comm. et 13.196 hab.

LABRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les *labres* et genres voisins, tels que : *crénilabre, cténolabre, centolabre,* etc. — *Un* LABRIDÉ.

— ENCYCL. Les *labridés* comptent plus de quatre cents espèces, répandues dans toutes les mers; les formes fossiles sont propres au tertiaire. Les mers de France possèdent 7 genres et 31 espèces.

LABRIT, ch.-l. de cant. de Landes, arrond. et à 28 kilom. de Mont-de-Marsan, sur le Lesbrigou, dans les Grandes-Landes; 1.159 hab. Mines de fer, huileries, commerce de laines, de planches et de charbons. Ancienne capitale, avant Nérac, du duché d'Albret. Labrit fut appelé jadis *Albret.* — Le canton a 9 comm. et 6.164 hab.

LABROÏDE (de *labre*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble au labre : *Poisson* LABROÏDE.

— n. m. pl. Groupe de poissons acanthoptères, comprenant les *labres* et formes voisines. (Les labroïdes comprennent non seulement la famille des *labridés* ou *labres* proprement dits, mais encore les *scaridés, julididés*, etc.) — *Un* LABROÏDE.

LABRO-PALATIN, INE adj. Anat. Qui appartient au labre et au palais : *Parties* LABRO-PALATINES.

LABROSAURE (*sôr*) ou **LABROSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Genre de reptiles dinosauriens, famille des *labrosauridés*, comprenant des formes fossiles dans le jurassique des montagnes Rocheuses. (Les labrosaures étaient des animaux de petite taille, dont les membres postérieurs, très longs, indiquent l'allure sauteuse.)

LABROSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Famille de reptiles dinosauriens théropodes, dont le genre *labrosaure* est le type. — *Un* LABROSAURIDÉ.

LA BROSSE ou **LA BROCE** (Pierre DE), gentilhomme tourangeau, favori de Philippe III le Hardi, mort en 1278. Il entra au service de Louis IX comme officier de l'hôtel; en 1266, il devint chambellan et gagna, dès lors, l'amitié de l'héritier de la couronne, Philippe. Devenu roi en 1270, Philippe le Hardi multiplia à son égard les donations en argent et en domaines; c'est ainsi que Pierre devint seigneur de Langeais. Cette faveur lui valut, en outre, de nombreux dons de seigneurs et même de souverains qui voulaient, sans doute, gagner son concours. Enfin, il put faire donner de hautes charges à quelques-uns de ses parents.

Son pouvoir diminua du jour où Philippe III, veuf d'Isabelle d'Aragon, épousa Marie de Brabant. La Brosse se défendit contre la nouvelle reine en faisant courir le bruit qu'elle n'était pas étrangère à la mort subite de l'héritier du trône, fils du premier lit de Philippe III. Mais Marie, après avoir confondu l'accusation, porta un coup terrible à la faveur de La Brosse, en lui attribuant les échecs de la politique française à l'extérieur. La Brosse fut jeté en prison, et envoyé au gibet.

LA BROSSE (Gui DE), médecin et botaniste français, né à Rouen, mort en 1641. On lui doit la fondation du Jardin des plantes de Paris, qui est aujourd'hui le Muséum. Il avait recueilli et cultivé dans cet établissement plus de deux mille plantes, dont il donna le catalogue.

LABROUSSE (Clotilde-Suzanne COURCELLES DE), visionnaire, née à Vauxain (Périgord) en 1747, morte à Paris en 1821. Elle entra, à dix-neuf ans, dans le tiers ordre de Saint-François, et se crut appelée de Dieu à parcourir le monde pour convertir les pécheurs de tous pays. Elle écrivit alors sa biographie et le récit de ses visions. Le chartreux Dom Gerle cita ses prophéties à la tribune de l'Assemblée nationale (1789). S'étant fait des adeptes, elle se rendit à Paris, puis à Rome, prêchant sur sa route et annonçant l'approche d'une rénovation de l'univers. Le pape Pie VI la fit enfermer au château Saint-Ange, et les Français lui rendirent sa liberté en 1798. Elle retourna à Paris; mais, abandonnée de tous, elle passa la fin de sa vie dans la retraite. Elle avait publié (1790) un recueil de *Prophéties concernant la Révolution française, suivies d'une prédiction qui annonce la fin du monde pour 1899.*

LABROUSSE (Nicolas-Hippolyte), marin et savant français, né et mort à Brest (1807-1871). Admis à l'Ecole navale en 1822, il devint contre-amiral en 1860 et vice-amiral en 1867. Labrousse doit surtout sa grande notoriété à ses travaux, qui ont apporté d'importantes améliorations dans les constructions navales et l'armement maritime en France. La plupart ont été appliquées depuis, lors de la transformation de la flotte sous l'Empire, par Dupuy de Lôme. Outre plusieurs mémoires, Labrousse a donné des *Observations sur les machines à vapeur récemment introduites dans la marine impériale* (1868).

LABROUSTE (François-Marie-Théodore), architecte, né et mort à Paris (1799-1885). Il obtint le prix de Rome en 1827 et fit, pendant son séjour en Italie, de remarquables envois sur les *Tombeaux étrusques* de Corneto, le *Temple de Vesta, à Tivoli*, le *Temple d'Hercule, à Corée*, morceau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. On doit à cet artiste la maison dite « du Cadran solaire » dans la rue de Rivoli (Paris), et, sur la place du Panthéon, des bâtiments destinés à l'agrandissement du collège Sainte-Barbe.

LABROUSTE (Pierre-François-*Henri*), architecte, frère du précédent, né à Paris en 1801, mort à Fontainebleau en 1875. Il obtint le prix de Rome en 1824. De retour à Paris en 1829, il fut adjoint, en qualité d'inspecteur, à Duban pour les travaux de l'Ecole des beaux-arts. En 1837, il fut appelé à construire l'hospice de Lausanne, devint, l'année suivante, architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, organisa les funérailles de Napoléon Ier à Paris, et fut appelé, en 1843, à réédifier la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans cet édifice, il employa le fer comme système de charpente, et fit preuve d'une réelle habileté dans les aménagements intérieurs. Il succéda à Visconti, en 1855, dans la direction des travaux de reconstruction de la Bibliothèque nationale. Il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en 1867.

LABRUGUIÈRE, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 9 kilom. de Castres, sur le Thoré; 3.255 hab. Ch. de f. Midi. Nombreuses fabriques de bonneterie orientale; fours à chaux, huileries et briqueterie. Fabriques de molletons, flanelles, chapellerie. Eglise du XIIe siècle, remaniée en 1613, surmontée d'une tour octogone qui a servi de clocher et de prison. Château utilisé comme hospice. — Le canton a 6 comm. et 6.347 hab.

LABRUM (*brom'* — mot lat.) Antiq. rom. Grande baignoire, ordinairement de marbre, qui servait au bain chaud. ‖ Pl. *Des* LABRA.

Labrum.

— ENCYCL. Plusieurs personnes y prenaient place à la fois, et pouvaient s'y tenir debout. Le *labrum* était tantôt au ras du sol, tantôt un peu élevé au-dessus, tantôt, enfin, complètement hors du sol et monté sur un pied. On plaçait

aussi à l'entrée des temples des *labra,* pleins d'eau lustrale qui servait aux ablutions.

LABRUNIE (Gérard). V. GERARD DE NERVAL.

LA BRUYÈRE (Jean DE), moraliste français, né à Paris en 1645, mort à Versailles en 1696. Sa vie est mal connue. De famille bourgeoise (son trisaïeul Jean, apothicaire, et son bisaïeul Mathias, lieutenant civil, furent de fougueux ligueurs), il était fils de Louis de La Bruyère, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de ville, et d'Elisabeth Hamonyn. Reçu, à vingt ans, licencié ès deux droits à l'université de Poitiers (1665), il s'inscrivit au barreau de Paris, mais plaida peu, n'aimant pas la procédure. Au bout de huit ans (1673), il abandonna le barreau pour acheter l'office de trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Caen, office qui l'anoblit; mais il vécut surtout à Paris, et revendit sa charge en 1686. Dès 1684, il avait accepté d'être un des maîtres préposés à l'éducation du petit-fils du grand Condé, Louis de Bourbon, âgé de seize ans. En 1686, la mort de Condé mit fin à ses leçons; il resta cependant auprès du jeune prince, devenu *Monsieur le duc,* à titre de gentilhomme. Il lui servait de secrétaire, ainsi qu'à son père Henri-Jules de Bourbon. Il semble qu'il ait eu beaucoup à souffrir dans la maison de ces princes, tant de leurs violences et de leurs bizarreries que parce qu'il n'obtenait pas de son entourage la considération à laquelle son mérite personnel lui donnait droit. Cependant, il travaillait lentement à ses *Caractères.* La première édition parut en 1688, sans nom d'auteur, sous ce titre : *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères et les mœurs de ce siècle* ; depuis la quatrième édition (1689) jusqu'à la neuvième (1696), il ne cessa de les augmenter et de les améliorer. Après s'être présenté vainement à l'Académie en 1691 (une ou deux fois), il y fut reçu en 1693. Son *Discours de réception,* où il ne faisait l'éloge nommément que de quelques académiciens, les plus grands à vrai dire, mais tous partisans, comme lui, des Anciens, et le parallèle qu'il y établissait entre Corneille et Racine, scandalisèrent le parti des Modernes : Th. Corneille, Fontenelle et de Visé. La Bruyère répondit aux insinuations du « Mercure de France » par la *Préface* qu'il mit en tête de son *Discours,* quand il le fit imprimer. Il mourut d'apoplexie, dans l'hôtel des Condés, laissant inachevés ses *Dialogues sur le quiétisme,* qui sont peu de chose dans son œuvre.

La Bruyère.

La Bruyère n'est pas un moraliste original. Il a les idées de son temps. Il doit moins à l'imitation de Théophraste qu'à l'influence de La Rochefoucauld ou de Pascal, et au goût dominant de son époque pour les maximes et les portraits. Aucun système de morale n'ordonne son ouvrage, où la disposition des parties révèle seulement un classement méthodique. En revanche, son talent de peintre est éminemment personnel; dans les nombreux portraits où il s'est complu, où il excelle, et dont le nombre a toujours été croissant avec les éditions, il sait choisir le trait individuel et pittoresque, et, par là, il annonce le roman de mœurs à la façon de Le Sage. Il a parfois poussé le détail si loin qu'on n'a pas manqué de chercher les originaux de ses portraits; on a pu les trouver quelquefois. Mais, le plus souvent, La Bruyère a résumé toute une classe d'individus dans une esquisse faite de traits particuliers. Il était, d'ailleurs, porté en cela à appuyer sur le laid, par naturel esprit satirique et aussi par l'effet d'une humeur un peu chagrine. Il se laisse voir, en ses écrits, tel qu'il apparut à quelques-uns de ses contemporains : un honnête homme un peu contraint et mécontent. Mais il n'est nullement un révolutionnaire : dans ses chapitres du *Souverain* et des *Esprits forts,* il fait acte de loyal sujet et de bon chrétien. Sur toutes choses, il est un admirable artiste en fait de style. Toujours préoccupé de varier le ton, parfois jusqu'à l'affectation, il a recours à toutes les formes de développement, à toutes les figures de style : maximes, portraits, récits, dialogues, etc., non moins curieux de renouveler son vocabulaire, qu'il enrichit de mots archaïques, nouveaux ou techniques. Sa phrase, généralement courte, incisive, chef-d'œuvre de trait et d'expression artistement travaillée, est déjà la phrase du XVIIIe siècle.

— BIBLIOGR. : Suard, *Notice sur la vie et les écrits de La Bruyère* (1781); *Notice* de G. Servois, en tête de l'édition des *Grands écrivains* (1865-1878); Edouard Fournier, *la Comédie de La Bruyère* (1866); Etienne Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé* (1886).

LABRY n. m. Chien de berger, d'une race spéciale à la Provence et au Dauphiné. (Il est de taille élancée comme le lévrier, et à poil dur et demi-long comme le griffon.)

LABUISSIÈRE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. de Béthune, sur la Lawe; 1.314 hab. Mines de houille. Tour et donjon d'un château du XVIe siècle. Eglise du XVe, fonts baptismaux du XVIe.

LABULLA n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant cinq espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *labulla* sont des araignées de taille médiocre, voisines des linyphies, à abdomen clair, taché de brun, globuleux, à pattes antérieures très longues. Nocturnes, ils vivent dans les bois, et font, sous les pierres et autres abris, une vaste toile en nappe, tout près de terre. L'espèce type du genre est la *labulla thoracica,* de toute l'Europe.

LABURNE n. m. Cytise des Alpes ou faux ébénier.

LABURNINE n. f. Substance extraite des graines non mûres et des gousses du laburne ou cytise des Alpes.

LABURNIQUE (*nik'* — du lat. *laburnum,* cytise des Alpes) adj. Se dit d'un acide extrait, comme la laburnine, du cytise des Alpes.

LABYRINTHE (du lat. *labyrinthus,* gr. *laburinthos,* même sens) n. m. Antiq. Vaste enclos planté de bois et couvert de bâtiments disposés de manière que, quand on y était une fois entré, on n'en pouvait trouver l'issue : *Le* LABYRINTHE *de Crète* ou absolum. *Le* LABYRINTHE. *Le* LABYRINTHE *de Lemnos. Le* LABYRINTHE *d'Egypte.* ‖ Par anal. Chemins entre-croisés, où il est difficile de se reconnaître : *Le Jardin des Plantes, à Paris, possède un* LABYRINTHE.

— Fig. Complication où l'esprit s'égare : *Le cœur humain est un* LABYRINTHE. ‖ Adjectiv. : *Ceci n'est-il pas un peu* LABYRINTHE ? (Mme de Sév.)

— Anat. Ensemble des parties qui composent l'oreille interne, savoir : le vestibule, le limaçon et les canaux semi-circulaires. ‖ Sinuosités de la masse cérébrale.

— Archit. Entre-croisements de lignes d'ornement, formant des carrés incomplets.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons, dont la partie inférieure offre des circonvolutions irrégulières.

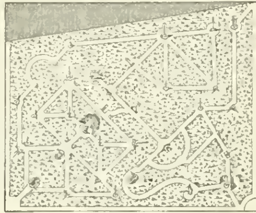

Labyrinthe (jardin).

— Jardin. Petit bois constitué par des arbrisseaux touffus, plantés dru, et que traversent des sentiers allant dans toutes les directions.

— Jeux. Jeu d'action, qui consiste, pour les joueurs, à se tenir par les mains en levant les bras, de manière à former une chaîne, tandis que deux autres joueurs, la *navette* et le *tisserand,* passent rapidement sous chacun des arceaux formés par les bras.

— Métall. Suite de canaux qui sont disposés près du bocard, et dans lesquels un courant d'eau entraîne et dépose la matière pliée.

Labyrinthe (pavage).

— Techn. *Labyrinthe de carrière,* Confusion qui s'établit entre les conduits d'une carrière exploitée depuis longtemps. ‖ Nom donné, dans l'industrie des tissus, aux genres de dessins dont les lignes forment des contours irréguliers. ‖ Ensemble de compartiments formés, dans un pavage, par des rangées de pavés ou de cérames aux colorations variées, s'entremêlant d'une façon irrégulière.

— SYN. **Labyrinthe, dédale.** V. DÉDALE.

— ENCYCL. Antiq. Le *labyrinthe* d'Egypte a été décrit par Hérodote (II, 178), qui le visita au milieu du Ve siècle av. J.-C. C'était un édifice construit tout entier en calcaire, sur plan carré. Il renfermait douze grandes salles placées parallèlement les unes aux autres et précédées d'un portique de vingt-sept colonnes monolithes ; on y comptait, outre ces salles, un grand nombre de chambres, trois mille d'après Hérodote, dont quinze cents étaient souterraines et servaient à la sépulture des rois et des crocodiles sacrés. Une pyramide placée à l'une des extrémités abritait la momie du fondateur, Imandès, selon Strabon ; Psammétique ou les Dodécarques selon Hérodote et Pomponius ; Mela, Menas ou Marros, selon Diodore de Sicile ; Lamarès, c'est-à-dire Amenemhaït III, selon Manéthon. Le labyrinthe n'est, en effet, que la ville funéraire et la pyramide d'Amenemhait III de la XIIe dynastie. Il s'élevait vers l'entrée du Fayoum, à l'endroit occupé aujourd'hui par le village de Hawarâ. Le mot « labyrinthe » est probablement le mot grec, transféré du labyrinthe de Crète à l'Egypte. Mais, de tous les labyrinthes, le plus célébré par les poètes fut celui que Dédale construisit sur l'ordre de Minos, près de Cnosse, en Crète, pour servir de repaire au Minotaure. Thésée, guidé par le fil d'Ariane, parvint jusqu'au Minotaure, et le tua. Pour fêter cet événement, des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles de Délos figuraient par leurs danses les méandres du Labyrinthe.

Labyrinthe, sur une monnaie de Cnosse.

— Archit. Au moyen âge, vers la fin du XIIe siècle, les églises sont souvent ornées de *labyrinthes,* consistant en pavages formant des lignes contournées. La cathédrale de Chartres renferme dans sa nef un labyrinthe appelé, on ne sait pourquoi, la *lieue,* qui est tracé sur le pavé de la nef, et se compose d'une grande série de cercles concentriques qui se replient les uns dans les autres avec une infinie variété. On trouve d'autres labyrinthes dans les églises de Sens, de Reims, de Saint-Quentin, d'Auxerre, d'Amiens, de Poitiers, etc.

On a vu tour à tour dans ces labyrinthes un emprunt aux païens, un emblème du temple de Jérusalem, etc. En réalité, il n'y a là, croyons-nous, qu'un jeu d'artiste, à moins qu'on n'y veuille voir un souvenir de la fabuleuse antiquité et de Dédale. Thésée et le Minotaure se voyaient jadis au centre du labyrinthe de Chartres.

— Optiq. Les *labyrinthes optiques* sont généralement composés de petits cabinets à six ou huit côtés, enchevêtrés les uns dans les autres par deux de leurs côtés manquants et recouverts de glaces étamées sur toutes les faces. Le visiteur engagé dans cet enchevêtrement de glaces perd vite la notion de la direction qu'il doit suivre et ne voit autour de lui que des perspectives qui, toutes, lui semblent des chemins.

LABYRINTHIFORME (du lat. *labyrinthus,* labyrinthe, et de *forme*) adj. Qui offre à sa surface des sillons tortueux : *Pharyngiens* LABYRINTIFORMES.

— n. m. pl. Groupe de poissons acanthoptères, comprenant ceux dont les os pharyngiens sont disposés en réservoirs sinueux, qui peuvent conserver longtemps de l'eau pour humecter les branchies quand l'animal se trouve à sec. — *Un* LABYRINTHIFORME.

— ENCYCL. Grâce à la structure de leur pharynx et de leurs branchies, les *labyrinthiformes* peuvent séjourner très longtemps hors de l'eau, et entreprendre de véritables voyages par terre, pour chercher de nouveaux points de séjour. Ils peuvent même, à l'aide des piquants de leurs nageoires, grimper sur les arbres, comme le font les anabas pour chasser les insectes. Les labyrinthiformes ont pour principaux représentants les *anabas, osphronèmes, ophicéphales, polyacanthes,* etc., qui, tous, habitent les eaux douces de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

LABYRINTHIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient ou convient à un labyrinthe : *Enchevêtrement* LABYRINTHIQUE.

— Anat. Qui appartient, qui a rapport au labyrinthe de l'oreille : *Nerf* LABYRINTHIQUE.

LABYRINTHODONTE ou **LABYRINTHODON** n. m. Genre d'amphibiens labyrinthodontiens, comprenant quelques espèces fossiles dans le trias.

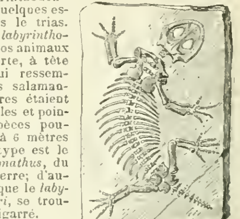

Labyrinthodonte.

— ENCYCL. Les *labyrinthodontes* étaient de gros animaux lourds, à queue courte, à tête large et plate, qui ressemblaient à d'énormes salamandres : leurs mâchoires étaient armées de dents grêles et pointues. Certaines espèces pouvaient atteindre 5 à 6 mètres de long. L'espèce type est le *labyrinthodon leptognathus,* du keupérien d'Angleterre; d'autres formes, telles que le *labyrinthodon Rütimeyeri,* se trouvent dans le grès bigarré.

LABYRINTHODONTIENS (*ti-in*) n. m. pl. Ordre d'amphibiens, renfermant des formes éteintes, qui vivaient à l'époque triasique. — *Un* LABYRINTHODONTIEN.

— ENCYCL. Les *labyrinthodontiens* étaient des animaux souvent gigantesques, dont le corps massif était cuirassé en partie de plaques dermiques ; ils devaient marcher lourdement en traînant leur ventre et mener une existence à demi aquatique. On a réparti les labyrinthodontiens en plusieurs genres, tels que : *labyrinthodon, archégosaure, chirotherium, trématosaure, métopias,* etc.

LABYRINTHULE ou **LABYRINTHULA** n. f. Genre de protozoaires, du groupe des *labyrinthulées,* comprenant quelques espèces d'Europe.

— ENCYCL. Les *labyrinthules* sont des organismes microscopiques, composés de cellules à noyaux qui s'unissent en un tout sous une membrane commune ou se désagrègent en demeurant retenues dans un réseau lâche. Les espèces observées vivent sur les pilotis des mers orientales : la *labyrinthula vitellina,* dans la mer Noire ; etc.

LABYRINTHULÉES n. f. pl. Groupe de protozoaires, comprenant quelques formes telles que les *labyrinthules.* — *Une* LABYRINTHULÉE.

LAC (*lak'* — du lat. *lacus,* même sens) n. m. Géogr. Etendue d'eau entourée de terre de tous côtés.

— Pop. *Etre dans le lac,* Etre dans l'ennui, en fâcheuse posture. (*Lac* est ici, probablement, une mauvaise version, pour *lacs.* [V. LACS].)

— Anat. *Lac lacrymal* Espace triangulaire, compris entre les parties des deux bords libres des paupières qui sont dépourvues de cils. (C'est là que s'accumulent les larmes.) ‖ *Lacs sanguins.* Les plus larges sinus du placenta.

— Techn. Dans les mines de sel gemme, Vaste chambre avec excavation centrale limitée par une sorte de digue et qui sert d'atelier de dissolution. ‖ On dit aussi SALON.

— ENCYCL. Géogr. Un *lac* se différencie d'un *étang,* et à plus forte raison d'une *mare,* par sa superficie et sa profondeur plus considérables, en même temps que par la fixité plus grande de son niveau et son indépendance relative à l'égard des conditions extérieures d'alimentation. On peut distinguer, parmi les lacs, d'après leur origine, les catégories suivantes :

Lac : 1. Elévation ; 2. Représenté sur une carte géographique.

1° Les lacs d'origine pélagique. Ce ne sont, en général, que les derniers vestiges de mers isolées par les mouvements tectoniques ou orogéniques, et en voie de dessèchement. Ces lacs, d'une salure qui augmente chaque jour, à mesure que leur masse diminue, sont caractéristiques des régions sèches et quasi désertiques. Citons, en ce genre : les sebkhas du Sahara africain, la mer Morte, la mer Caspienne, la mer d'Aral, le grand lac Salé de l'Utah ;

2° Les lacs d'origine tectonique. Ils peuvent être produits de mille manières, par des mouvements du sol qui, une fois le trajet des eaux douces établi, viennent entraver le cours d'une rivière dans sa vallée : ainsi le lac de Genève, formé par un exhaussement progressif de l'ancienne vallée du Rhône entre les Alpes et le Jura méridional. Les lacs du Jura, au moins les lacs de val, paraissent rentrer dans cette catégorie ;

3° Les lacs d'origine volcanique. On peut rapporter leur formation tantôt à des effondrements circulaires que l'eau vient remplir (lac d'Issarlès, près des sources de la Loire), tantôt au barrage d'une vallée fluviale par une coulée de laves (lac de Guéry, près du Mont-Dore), tantôt à l'extinction d'un cratère que les eaux ne tardent pas à envahir. Tels sont, en France, le lac Pavin (Auvergne), en Italie le lac Trasimène, en Amérique le lac Ilopango ;

4° Enfin, les lacs d'origine glaciaire, particulièrement nombreux dans l'hémisphère boréal. Ils peuvent se produire dans l'intérieur même d'une vallée glaciaire, toutes les fois que le sous-sol, moins résistant, se prête mieux que l'amont à l'action érosive du fond du lit glaciaire : tel est le cas pour les lacs des montagnes de la Norvège ou de l'Ecosse. Ils prennent naissance aussi à la sortie des montagnes, toutes les fois que le glacier en voie de retrait a déposé devant lui sa moraine terminale, qui forme comme un barrage derrière lequel les eaux viennent s'accumuler, jusqu'à ce qu'une rupture partielle leur permette de s'échapper en torrent ; ainsi, tous les lacs alpins : lacs de Garde, de Côme, d'Iséo, etc., autour desquels la topographie accuse nettement la présence d'amphithéâtres de collines morainiques. Ils se forment enfin en plaine même, quand un sol moins résistant s'est offert à la nappe glaciaire (lacs Ladoga et Onéga en Russie ; réseaux des grands lacs des Etats-Unis d'Amérique et du Canada).

Lac des fées (LE), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (Opéra, 1839). — La musique, pleine de grâce, ne suffit pas à compenser l'insignifiance d'un livret trop développé pour le sujet, qui était tiré d'une ballade populaire en Allemagne. Bien que le succès fût médiocre à Paris, la fortune de l'ouvrage fut assez grande en Allemagne, où elle se continua bien des années après qu'il eut disparu du répertoire de l'Opéra de Paris. L'ouverture du *Lac des fées* a toujours été célèbre.

Lac (ORDRE DU), ordre fondé, en 1352, par Louis de Tarente, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. On l'appelait communément *ordre du Nœud* (rarement *du Lac*), parce que les chevaliers portaient comme marque un nœud en forme de lacs d'amour. Mais le véritable nom est *ordre du Saint-Esprit au droit désir*, comme en témoignent les statuts publiés par Montfaucon (« Monuments de la monarchie française »). L'ordre disparut avec son fondateur.

Lac (LE), une des plus célèbres poésies de Lamartine, dans les *Premières méditations*. — La maîtresse du poète est morte : il revient seul revoir les lieux qu'il a visités autrefois avec elle. Surpris de trouver la nature toujours semblable à elle-même et indifférente, il souhaite qu'elle garde au moins le souvenir de leur bonheur passé. La douceur mélodieuse des vers exprime heureusement le calme voluptueux d'une nuit d'été, et la fuite rapide des heures. Les événements de la vie du poète auxquels se rapporte cette pièce sont racontés dans *Raphaël*. On la compare souvent à la *Tristesse d'Olympio*, de V. Hugo, et au *Souvenir*, d'A. de Musset. Elle a été mise en musique par Niedermeyer.

Lacadiera (*di-é*) n. f. Planète télescopique, n° 336, découverte par Charlois, en 1892.

LAÇAGE (*saj'*) n. m. Action ou manière de lacer : *Corset d'un* LAÇAGE *facile*. ‖ On dit aussi LACEMENT.

— Techn. Opération consistant à assembler, au moyen de lacets, les cartons du métier Jacquard et ceux des armures.

Lacaille (l'abbé Nicolas-Louis DE), astronome français, né à Rumigny en 1713, mort à Paris en 1762. Orphelin de bonne heure, il fut protégé par le duc de Bourbon et présenté à J. Cassini, qui lui donna un logement à l'Observatoire. Maraldi se l'associa (1738) pour le tracé géographique des côtes de France, depuis Nantes jusqu'à Bayonne. Bientôt (1739), Lacaille fut adjoint à la commission chargée de la vérification de la méridienne. Il fut nommé, vers la même époque, à la chaire de mathématiques du collège Mazarin. Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1741. En 1750, il décida le gouvernement français à pensionner une expédition scientifique au cap de Bonne-Espérance. Il resta quatre ans au Cap, observa environ 10.000 étoiles et forma 14 constellations nouvelles ; il fit, aux îles de France et de Bourbon, des observations utiles sur l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée, la longueur du pendule, etc. Il rentra en France en 1754 et mourut prématurément, en 1762.

Il a publié, à l'usage de ses élèves du collège Mazarin, des *Leçons élémentaires de mathématiques* (1741), *de mécanique* (1743), *d'astronomie géométrique et physique* (1746), *d'optique* (1750). Lacaille a inséré un grand nombre de mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences, depuis 1741 : sur les projections et la détermination des circonstances d'une éclipse (1744) ; sur les observations et la théorie des comètes (1746) ; sur les observations de Walthérus et de Régiomontan (1749) [dans la comparaison des faits à la fin du XV° siècle et à son époque, il découvre, le premier, le mouvement de la ligne des abscisses] ; sur la théorie du soleil (1750) ; sur les réfractions astronomiques et la hauteur du pôle à Paris (1755) ; sur une nouvelle théorie du soleil, où il commence à tenir compte des actions exercées sur la terre par la lune, Jupiter et Vénus (1757) ; sur l'observation des longitudes en mer par le moyen de la lune (1759). Son plus important ouvrage est : *Astronomiæ fundamenta* (1757). Le suivant, *Cœlum australe stelliferum*, n'a été publié qu'après sa mort (1763), par Maraldi.

L'abbé Lacaille.

La Calleja (André DE), peintre espagnol, né à Rioja en 1705, mort à Madrid en 1785. En 1744, il présida la commission chargée d'établir à Madrid une académie des beaux-arts, et, en 1752, il devint directeur de cette société, en même temps qu'il recevait le titre de peintre du roi Ferdinand VI. Il exécuta, pour les églises de Madrid, un grand nombre de tableaux, et des portraits, parmi lesquels celui de *don Jose de Carvajal* (1754).

La Calprenède (Gauthier DE COSTES **de**), romancier et dramaturge français, né au château de Toulgou-en-Périgord en 1614, mort au Grand-Andely, en 1663, des suites d'un accident de cheval. Il fit de bonnes études à Toulouse et se rendit à Paris, en 1632, pour entrer, en qualité de cadet, dans le régiment des gardes. C'est là qu'il écrivit *Silvandre*, son premier roman. Conteur agréable, il fut vite à la mode, et devint, en 1650, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il a laissé des tragédies : *la Mort de Mithridate* (1635) ; *Jeanne d'Angleterre* (1636) ; *Clarionte* (1637) ; *le Comte d'Essex*, sa meilleure composition dramatique (1638), dont Thomas Corneille a profité ; *la Mort des enfants d'Hérode* (1639) ; *Edouard, roi d'Angleterre* (1639) ; *Phalante* (1641) ; *Herménégilde* (1643) ; deux tragi-comédies : *Bradamante* (1637), et *Bélisaire*, non imprimée, mais qui fut représentée en 1659. Là n'est pas la gloire de La Calprenède, qui, outre *Silvandre* et *les Divertissements d'Alcidiane* (1661), a tenu un des premiers rangs parmi les littérateurs du XVII° siècle, grâce à ses trois romans. *Cassandre* (1642-1660) est une histoire d'Alexandre, pleine de longueurs excessives et d'une ridicule afféterie. Le succès accueillit de même *Cléopâtre* (1647-1658), répétition de *Cassandre*, transportée au siècle d'Auguste et qui charmait M^{me} de Sévigné, et *Faramond*, resté inachevé et que continua Vaumorière (1661-1671). Il devait, l'année même de sa mort, fournir à Molière une tragédie, sur laquelle il avait reçu 800 livres d'avance.

Lacanau, comm. de la Gironde, arrond. et à 40 kilom. de Bordeaux, dans la région des Landes ; 1.017 hab. Ch. de f. de Lacanau à Bordeaux. Résine, térébenthine.

Lacandons ou **Lakandones**, Indiens de l'Amérique centrale, vivant sur les confins du Mexique et du Guatemala. — *Un* LACANDON ou LACANDONE.

— ENCYCL. De coloration relativement claire, le front fuyant, le nez fort, les lèvres épaisses, les *Lacandons* forment de misérables tribus, douces et hospitalières, très attachées à leurs vieilles coutumes et cultivant un peu de maïs et quelques légumes autour de leurs cabanes. Sur leur territoire, ruines d'antiques monuments, que Charnay a désignées sous le nom de « cité Lorillard ».

Lacapelle-Marival, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 21 kilom. de Figeac ; 1.307 hab. Clouteries ; fabriques d'instruments agricoles. Château des XIV° et XVI° siècles. — Le canton a 19 comm. et 11.914 hab.

Lacassagne (Joseph), musicographe. V. CASSAGNE.

Lacassagne (Jean-Alexandre-Eugène), médecin français, né à Cahors (Lot) en 1843. Il obtint la chaire de médecine légale à la Faculté de Lyon. Il a publié, entre autres écrits, un *Précis d'hygiène* (1875) ; *Précis de médecine judiciaire* (1878), et une étude anthropologique et médico-légale : *les Tatouages* (1885) ; *l'Assassinat du président Carnot* (1894).

LACATANE n. f. Nom vulgaire d'une variété de banane des îles Philippines.

Lacaune (MONTS DE), plateau mamelonné, plutôt que chaîne de montagnes, dans les Cévennes du Tarn, de l'Hérault et de l'Aveyron. Cette chaîne est formée de roches anciennes, gneiss, schistes cristallins, granits ; région très fraîche, très arrosée, verte, avec belles hêtraies. Culmen, le roc de Montalet (1.265 m.). Principale rivière, l'Agout.

Lacaune, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 47 kilom. de Castres, dans le massif des *monts de Lacaune*, sur le Gijou, affluent de droite de l'Agout ; 3.606 hab. Carrières ; gisements de fer. Eaux froides et thermales bicarbonatées salines. Fromages renommés, dont la préparation s'achève dans les caves de Roquefort. Fabriques de draps. Fontaine du XIII° siècle. Menhir de Pierre-Plantée. Roc de Montalet (1.265 m.), surmonté d'une Vierge colossale en bronze. — Le canton a 8 comm. et 10.012 hab.

Lacaussade (Auguste), littérateur et poète français, né à l'île Bourbon en 1817, mort à Paris en 1897. Après avoir séjourné quelques années dans son île natale, il alla se fixer à Paris, collabora à des revues, à des journaux politiques en 1848, fut à deux reprises secrétaire de Sainte-Beuve, devint rédacteur à la « Revue française », au « Moniteur », à la « Revue contemporaine », dont il fut directeur, et entra comme bibliothécaire au Sénat. C'était un poète délicat, qui décrivait avec talent la nature tropicale. Nous citerons de lui : *Salaziennes* (1839), recueil de vers ; *Œuvres complètes d'Ossian* (1842), traduction couronnée par l'Académie française ; *Poèmes et paysages* (1852) ; *les Epaves* (1861) ; *Cri de guerre* (1871) ; *le Siège de Paris* (1871) ; *Poésies* (1876) ; *la Poésie de Leopardi* (1888).

Lacaze, comm. du Tarn, arrond. et à 40 kilom. de Castres, au-dessus d'une gorge du Gijou ; 1.974 hab. Fabrique de cotonnades et de basin. Filature de laine aux environs. Eglise du XV° siècle. Aqueduc du moyen âge.

La Caze (Louis), collectionneur et philanthrope français, né en 1799, mort en 1869. Il exerça la médecine à Paris, et employa une partie de sa fortune à former une collection de tableaux qu'il légua au musée du Louvre, où elle porte son nom. Il laissa, en outre, des sommes importantes à l'Académie des sciences et à l'Ecole de médecine, pour fonder des prix destinés à encourager des savants qui s'occupent de physiologie, de chimie, de physique et des moyens de combattre la phtisie et la fièvre typhoïde.

Lacaze-Duthiers (Félix-Henri DE), naturaliste français, né à Montpezat en 1821, mort à Las Fons (Dordogne) en 1901. Professeur de malacologie au Muséum (1865), puis professeur en Sorbonne (1868), membre de l'Académie des sciences (1871), il est surtout connu par ses travaux de détail sur l'anatomie des mollusques. Le nombre des mémoires publiés par lui est considérable ; un des plus importants, et qui a à peine vieilli, est l'*Histoire naturelle du corail* (1863). On lui doit la fondation des « Archives de zoologie expérimentale », en 1873, et de laboratoires scientifiques sur les rivages de Roscoff et de Banyuls.

LACAZELLA (*zèl'*) n. f. Sous-genre de *thecidea*, comprenant quelques espèces propres aux mers tempérées et chaudes, ou fossiles depuis l'époque jurassique. (Les *lacazella* ont leur coquille trigone, avec valve ventrale à crochet saillant, etc. Ces brachiopodes vivent fixés par le sommet de la valve ventrale au fond de la mer ; la *lacazella Mediterranea*, de la Méditerranée, mesure 15 millimètres.)

LACAZIE (*zî*) ou **LACAZIA** n. f. Genre de vers géphyriens inermes, famille des priapulidés, comprenant quelques espèces des mers de France. (Les lacazies sont des animaux marins, voisins des siponcles ; leur appendice caudal rétractile possède de nombreuses branchies, disposées sur deux rangées longitudinales. L'espèce type est la *lacazia longirostris*, de l'océan Atlantique.)

LACCASE n. f. Ferment soluble, qui oxyde (*oxydase*) la laque et la transforme en ce beau vernis dont les Chinois, les Japonais se servent pour leurs meubles. (La laccase existe dans un grand nombre de végétaux : betteraves, carottes, navets, luzerne, trèfle, pommes, etc.)

LACCATE (du lat. *lacca*, laque) n. m. Sel dérivant de l'acide laccique.

Lacchiarella, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur l'Olona, affluent gauche du Pô ; 3.856 hab. Belle église, château du XIII° siècle.

LACCIFÈRE (*lak'-si* — du lat. *lacca*, laque, et *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes qui produisent de la laque.

LACCINE (*lak'-sin'* — du lat. *lacca*, laque) n. f. Résine extraite de la laque en grains.

LACCIQUE (*lak'-sik'* — du lat. *lacca*, laque) adj. Se dit d'un acide extrait de la laque.

LACCOBIE (*bî*) ou **LACCOBIUS** (*bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *laccobies* sont de petite taille, globuleux ou elliptiques, bruns ou roux, variés de jaune ; ils vivent dans la vase, au fond des eaux douces ou saumâtres. Cinq espèces se trouvent dans le bassin de la Seine ; la plus commune est le *laccobius sinuatus*, long de 3 millimètres.

LACCOL n. m. Liquide huileux extrait de laque orientale, voisin des phénols polyatomiques et qui s'oxyde en présence de la laccase pour donner un corps noir d'encre.

LACCOLITE n. f. Nom donné par un géologue américain, Gilbert, à des masses trachytiques, formant des lentilles ou des dômes au milieu des roches sédimentaires des monts Henry, sur le territoire méridional de l'Utah. (C'est une structure d'éruption, de date relativement ancienne.)

Laccolite.

LACCOPHILE ou **LACCOPHILUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, tribu des *laccophilinés*, comprenant une soixantaine d'espèces cosmopolites.

— ENCYCL. Les *laccophiles* sont de petite taille, ovales, un peu bombés, bruns, roux ou verdâtres, parfois variés de jaunâtre ; ils vivent dans les mares et les ruisseaux, et sont très agiles. Trois espèces se trouvent aux environs de Paris ; la plus commune est le *laccophilus obscurus*, long de 3 millimètres et demi.

LACCOPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dytiscidés, dont le genre *laccophile* est le type. — *Un* LACCOPHILINÉ.

LACCOPTÈRE ou **LACCOPTERA** (*pté*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des cassidinés, comprenant une trentaine d'espèces, des régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *laccoptères* sont des cassides voisines des aspidomorphes. Ovales ou triangulaires, très rugueuses, elles se font remarquer par leurs épaules saillantes ; leur livrée est jaunâtre ou roussâtre, foncée. L'espèce type du genre est la *laccoptera cancellata*, de Cafrerie.

LACCOPTERIS (*pté-riss*) n. m. Genre de fougères fossiles, dont on connaît tous les degrés de développement, qui le rapprochent du genre *matonia*, encore vivant. (Ce genre est limité au rhétien [*laccopteris elegans*] et au bathonien [*laccopteris Phillipsii*].)

LACCOS (*koss* — du gr. *lakkos*, lac) n. m. Archéol. gr. Sorte de citerne, pratiquée sous les celliers et où l'on conservait le vin ou l'huile par grandes quantités.

LACÉA (*sé*) n. f. Nom vulgaire, à Nice, de l'alose commune.

La Cécilia (Napoléon), général de la Commune de Paris, né en 1835 à Tours, mort au Caire en 1878. D'abord professeur de mathématiques, il fit partie de l'expédition des Mille (1860). Il alla ensuite professer à l'université d'Ulm, puis se rendit en France, où il collabora au « Rappel ». Au début de la guerre entre la France et la Prusse, en 1870, La Cécilia s'engagea dans les francs-tireurs de Paris, sous les ordres de Lipowski, et reçut le grade de colonel, en 1871. Il adhéra au Comité central, reçut, après l'élection de la Commune, le grade de général de division, et fut chargé du commandement en chef, de Billancourt à la Bièvre. Il ne put empêcher l'entrée de l'armée de Versailles dans Paris, et parvint à gagner l'Angleterre, puis l'Egypte.

Lacédémon. Mythol. gr. Héros éponyme de Lacédémone. Il passait pour un des anciens rois du pays, antérieurs à la conquête dorienne. Il aurait introduit en Grèce le culte des Charites, à qui il avait élevé un temple entre Sparte et Amyclées.

Lacédémone. Géogr. anc. V. SPARTE.

LACÉDÉMONIEN, ENNE (*sé, ni-in, èn'*), personne née à Lacédémone ou qui habitait cette ville. — *Les* LACÉDÉMONIENS. Syn. de SPARTIATES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Lacédémone ou à ses habitants : *La rudesse* LACÉDÉMONIENNE.

LACÉDÉMONIES (*sé, nî*) n. f. pl. Fêtes que célébraient les Lacédémoniennes, et d'où les hommes étaient exclus.

Lacedonia (l'*Aquilonia* des Romains), ville d'Italie (Principauté-Ultérieure [prov. d'Avellino]) ; 5.802 hab. L'ancienne cathédrale a été bâtie sur les ruines d'un temple de Castor et Pollux. Craie et marbre rouge.

LACELLIE (*sèl'-lî*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées.

LACEMENT n. m. Linguist. V. LAÇAGE.

Lacenaire (Pierre-François), assassin, né à Francheville, près de Lyon, en 1800, exécuté à Paris en 1836. S'étant engagé sous un faux nom, il déserte, va à Paris, lance de fausses traites, s'enfuit en Italie, tue un Suisse à Vérone, va à Lyon, s'engage sous son nom et déserte de nouveau. De retour à Paris, il est condamné pour vols en 1829 ; en 1832, il s'associe à un scélérat, Avril, tue avec lui un de ses anciens codétenus, Chardon, et sa mère (1834), puis il tente d'assassiner et de dévaliser un garçon de recette. S'étant enfui, il fut, sur l'indication de ses complices, arrêté à Nevers et traduit avec eux en cour d'assises, en

1835. Il se posa en révolte contre la société, montra le plus grand cynisme, et fut condamné, avec Avril, à la peine de mort. Ce criminel, qui avait la prétention d'être écrivain et poète, rédigea pendant sa dernière détention des souvenirs. On a publié sous son nom : *Mémoires, révélations et poèmes de Lacenaire* (1836).

Lacenas, comm. du Rhône, arrond. et à 6 kilom. de Villefranche, entre deux affluents de la Saône, le Nizerand et le Morgon; 597 hab. Château du *Sou* du XIVe siècle. Vignobles produisant de bons vins rouges ordinaires : *aux Bruyères, aux Carbonnières*, etc.

Lacépède (Bernard-Germain-Étienne de Laville, comte de), naturaliste et écrivain français, né à Agen en 1756, mort à Épinay en 1825. Passionné, dès l'enfance, pour l'étude des sciences et des arts, il se rendit à Paris, et y fut chaudement accueilli par Gluck et Buffon. Encouragé par ses premiers succès dans le monde, il composa des symphonies, des sonates, écrivit la musique de plusieurs opéras, qui ne furent jamais représentés, mit en musique le *Télémaque* de Fénelon et publia, de 1781 à 1785, une *Poétique de la musique*, qui lui valut de pompeux éloges. Buffon lui fit donner la place de sous-démonstrateur du cabinet du roi. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il écrivit (1788-1789) l'*Histoire générale et particulière des quadrupèdes ovipares et des serpents*, pour faire suite à l'*Histoire naturelle des animaux*, de Buffon. Cet ouvrage, où l'on trouve un certain esprit de méthode, donne une classification, basée malheureusement sur des caractères trop superficiels, et renferme des erreurs inévitables à une époque où tant de choses restaient à découvrir. Partisan des idées de la Révolution, Lacépède devint membre, puis président de la Législative ; mais, effrayé par la Terreur, il se démit de ses fonctions au Muséum et se retira à la campagne ; rentré à Paris après le 9-Thermidor, il reprit le cours de ses travaux, et une chaire nouvelle fut créée pour lui au Muséum, celle des reptiles et des poissons. Admis à l'Institut en 1796, il donna, de 1798 à 1803, l'*Histoire naturelle des poissons*, puis, en 1804, l'*Histoire naturelle des cétacés*. Sénateur en 1799, président du Sénat en 1801, ministre d'État en 1804, Napoléon le fit comte et le nomma grand maître de l'Université pendant les Cent-Jours. A la Restauration, il fut créé pair de France, rayé de la liste à la rentrée des Bourbons, puis réintégré en 1819. La fin de sa vie se passa dans la rédaction d'une *Histoire générale de l'Europe*, qui ne vit le jour qu'après sa mort. Outre les ouvrages cités, Lacépède en avait écrit un grand nombre d'autres sur des sujets très variés : *Histoire naturelle de l'homme; les Âges de la nature*, des *Mémoires* insérés dans les recueils de l'Institut ou du Muséum et dans divers journaux scientifiques. Ses *Œuvres complètes d'histoire naturelle* ont été publiées en 1826 et années suivantes. Lacépède fut un homme laborieux, bienfaisant et de mœurs simples ; il convient d'ajouter que ses travaux, peut-être trop admirés de son vivant, furent certainement trop décriés après sa mort.

Lacépède.

LACER (*sé* — du lat. pop. *laciare*; lat. class. *laqueare*, même sens. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il laça. Nous laçons*) v. a. Serrer avec un lacet : Lacer *une bottine*. ‖ Serrer avec un lacet le corset, les bottines, etc., de quelqu'un : Lacer *une femme*.

— Couvrir la femelle, en parlant du chien.

— Mar. Transfiler. ‖ *Lacer une bonnette*, La réunir à la voile principale au moyen d'une corde passant dans des œils-de-pie ou anneaux fixés près des ralingues.

— Techn. *Lacer un filet*, En faire les mailles.

Lacé, ée part. pass. du v. Lacer.

— n. m. Techn. Entrelacement de petits grains de verre dont on orne les lustres.

Se lacer, v. pr. Serrer son corset, etc., avec un lacet.

LACÉRABLE (*sé*) adj. Qui peut ou doit être lacéré : *Écrit* lacérable.

LACÉRATION (*sé, si-on*) n. f. Action de lacérer un livre, un écrit.

Encycl. Dr. La *lacération* soit des affiches de l'autorité publique, soit des affiches électorales, est prévue par l'article 17 de la loi du 29 juillet 1881. Elle est, en principe, punie d'une amende de 5 à 15 francs; mais, si elle a été commise par un fonctionnaire ou un agent de l'autorité, le fait devient passible d'une amende de 16 à 100 francs et d'un emprisonnement de six jours à un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Quant aux affiches d'origine privée, leur lacération ne peut donner lieu qu'à des réparations civiles.

La Cerda (les infants de), famille princière de Castille, issue de D. Fernando, fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille. Les principaux membres de cette maison furent : D. Fernando, né en 1251, mort à Ciudad-Real en 1275. [Il épousa Blanche de France, fille de saint Louis. Il devait le nom de *La Cerda* à une longue soie qu'il avait sur l'épaule]. — Alphonse, dit *le Déshérité*, fils du précédent, né en 1270, mort après 1331. [Il aurait dû succéder à son grand-père Alphonse X en 1284, mais fut écarté par son oncle Sanche IV, qui s'était fait reconnaître en 1275 comme héritier de la couronne, et en 1282 comme régent. Alphonse voulut profiter de la minorité de Ferdinand IV pour faire valoir ses droits (1296). Il finit par les abandonner, pour une rente de 500.000 maravédis. Le roi de France le fit seigneur de Lunel]. — Louis, dit *Louis d'Espagne*, son fils aîné, mort après 1360. [Il fut amiral de France (1341), prit Guérande aux Anglais, fut fait sire de Talmont et reçut du pape le titre de roi des Canaries]. — Charles, dit *Charles d'Espagne*, second fils d'Alphonse, mort en 1350. [Il fut fait comte d'Angoulême et connétable par Jean le Bon, et périt assassiné par ordre de Charles le Mauvais]. — Les ducs de Medina-Celi se rattachent à la maison de La Cerda.

La Cerda (doña Bernarda Ferreira de), femme poète portugaise, née à Porto en 1595, morte à Lisbonne en 1644. Sa beauté, son savoir, ses talents poétiques, la firent regarder comme la merveille de son temps. Lope de Vega lui dédia, en 1635, son églogue intitulée *Phylis*. Philippe III la chargea d'enseigner les lettres latines aux infants d'Espagne don Carlos et don Fernando. On a d'elle : *España libertada*, chronique rimée (1618-1676) et *Saudades de Bussaco* (1634), recueil de vers portugais, espagnols et italiens.

LACÉRER (*sé* — du lat. *lacerare*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lacère. Qu'ils lacèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je lacérerai. Ils lacéreraient*) v. a. Déchirer en plusieurs morceaux : Lacérer *des livres*.

— Spécialem. Déchirer un écrit condamné par autorité de justice.

Lacéré, ée part. pass. du v. Lacérer.

— Bot. Se dit de toutes les parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières, semblables à des déchirures : *Calice* lacéré. *Feuilles* lacérées.

Se lacérer, v. pr. Être, devenir lacéré.

LACERET ou **LASSERET** (*la-se-rè*) n. m. Petite tarière en forme de cuiller, que les charpentiers emploient à faire les trous dans les assemblages pour y enfoncer des chevilles. (On dit aussi lacet.) ‖ Piton à vis. ‖ Pièce qui fixe l'espagnolette sur le battant d'une croisée.

Laceret.

LACERIE ou **LASSERIE** (*se-rî*) n. f. Sorte de tissu très souple et très fin que fait le vannier avec des pailles, des joncs, des osiers refendus menu.

LACERNE (*sèrn'* — lat. *lacerna*, même sens) n. f. Archéol. rom. Manteau retenu sur l'épaule par une agrafe ou une fibule.

— Encycl. La *lacerne* fut d'abord, chez les Romains, d'un usage exclusivement militaire. Un capuchon (*cucullus*) la complétait parfois. Vers le commencement de l'empire, la lacerne devint d'un usage général. Elle était de laine épaisse et de couleur sombre. Plus tard, elle devint un vêtement de luxe, fait d'étoffes légères et orné de broderies.

Lacerne.

LACERON (*se*) n. m. Nom vulgaire du laiteron.

LACERT (*sèr'*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson de l'Atlantique, le *scomberesox saurus*. ‖ Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le *callionyme*.

LACERTIDÉS (*sèr'*) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens lacertiliens, comprenant les lézards et genres voisins. — *Un* lacertidé.

— Encycl. Les *lacertidés* se divisent en pléodontes, ou lézards à dents pleines, propres au nouveau monde, et en cœlodontes, ou lézards à dents creuses, propres à l'ancien monde. On en compte une centaine d'espèces, réparties en dix-sept genres : *tachydrome, proromère, gastropholis, lézard, algiroïde, psammodrome, tropidosaure, nucras, latastie, acanthodactyle, cabrita, ophiops, ichnotropis, eremias, scapteira, aporosaura, holaspis*.

LACERTIENS n. m. pl. Syn. de lacertiliens.

LACERTIFORME (*sèr'* — du lat. *lacertus*, lézard, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un lézard.

LACERTILIENS (*sèr', li-in*) n. m. pl. Grande division des reptiles sauriens, comprenant les *lézards*, les *varans*, les *monitors*, les *scinques* et les *geckos*. — *Un* lacertilien.

— Encycl. Les *lacertiliens* répondent aux trois sous-ordres des *crassilingues*, des *brévilingues* et des *fissilingues*. On les répartit en vingt familles : *geckonidés, eublépharidés, uroplatidés, pygopodidés, agamidés, iguanidés, xénosauridés, anguidés, anniellidés, hélodermatidés, varanidés, xanthusiidés, téjidés, amphisbénidés, lacertidés, gerrhosauridés, scincidés, anélythropidés, didamidés*.

LACET (*sè* — rad. *lacs*) n. m. Petit lacs, cordon étroit qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement : *Les* lacets *sont souvent munis de bouts ferrés*.

— Série de zigzags, imitant la disposition du lacet d'un corset : *Des routes en* lacet.

— Cordon avec lequel les Turcs font étrangler un condamné. ‖ On dit plus souvent cordon.

— Cerde munie de boules, servant d'arme de guerre ou de chasse.

— Bot. *Lacet de mer* ou *Lacet de Neptune*, Espèce de varech filiforme.

— Chass. Piège fait avec un petit cordeau ou lignette, qui prend le gibier par le cou : *Tendre un* lacet. ‖ Fig. Au pl. Piège, embûche : *L'éloquence éblouit les simples, la dialectique leur tend des* lacets. (Boss.)

— Ch. de f. *Mouvement de lacet* ou simplem. *Lacet*, Oscillations transversales qu'éprouvent les trains, et, le plus souvent, les locomotives seules.

— Comm. Sorte de coutil, dont on fait le tissu servant à la fabrication des matelas. ‖ Cordelette platte tressée, unie ou ouvragée, dont on fait des cordons de souliers ou des bordures pour l'ameublement.

— Mar. Filin avec lequel on lace deux voiles ou une bonnette. ‖ *Anneau à lacet*, Petite ferrure à deux branches qui embrassent un anneau.

— Serrur. Sorte de piton à scellement ou terminé en vis, sur lequel vient s'adapter un bouton de porte, une poignée, un anneau, un moraillon. ‖ Collier à écrou, soutenant et maintenant la tige d'une espagnolette.

— Techn. Petite broche de fer, servant à unir les deux parties mobiles d'une charnière. ‖ Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache le bout de boyau qu'on veut retordre afin d'obtenir la corde à boyau.

L, L, lacets de charnières.

— Encycl. Archéol. On entendait jadis indifféremment par *lacets* ou *lacs* toute tresse de passementerie, ronde, carrée ou plate, tout ruban pouvant remplir l'office de lien et aussi d'aiguillette, ou aussi servant à porter le sceau appendu à une charte ou à toute autre pièce de chancellerie. Quand les lacets étaient terminés par des ferrets, on leur donnait, le plus souvent, le nom d'« aiguillettes ». Les corsages de femmes étaient lacés par un ou plusieurs lacets, et l'on appelait *laceure* ou *lacure* le devant du corsage ainsi rattaché. Les lacets des fauconniers portaient le nom de *jects*; on s'en servait pour attacher l'oiseau par la patte.

— Chass. Pour le gibier à poil, le *lacet* est constitué par un nœud coulant en laiton recuit, que l'on suspend à un arbre à hauteur de la tête du gibier dont on veut s'emparer; c'est la position donnée au lacet lorsqu'il s'agit du chevreuil. Le lacet est posé verticalement dans les *coulées* et retenu par un piquet fiché en terre, quand on veut prendre un lapin de garenne ou un lièvre. Quand on s'adresse au gibier à plume: perdrix et faisans, ou au menu gibier : alouette, petits oiseaux, le lacet est fait d'un crin de cheval, dont l'extrémité opposée au nœud coulant est reliée à une cordelette posée sur le sol, et qu'on y fixe solidement au moyen de piquets. Ces oiseaux se prennent, le plus souvent, par les pattes et, quelquefois, par le cou. La disposition des lacets pour grive et merle est différente. V. tenderie.

L, lacets.

— Ch. de f. Le mouvement de *lacet*, si incommode pour les voyageurs, quand la vitesse du train est un peu considérable, peut naître lorsque la locomotive et les wagons passent sur un point de la voie où la distance des rails augmente ou diminue; il s'éteint alors peu à peu, si le chemin devient régulier. Sur les locomotives, il est, le plus souvent, dû soit à une inégalité dans le fonctionnement des deux pistons, soit à l'alternance des efforts qu'ils transmettent; alors, il persiste tant que la vitesse est assez grande pour qu'il puisse se manifester.

— Math. Un *lacet* est constitué par une droite ou une courbe qui ne se coupe pas elle-même, ou encore par deux lignes infiniment voisines, ne se coupant pas et réunies par un cercle de rayon infiniment petit. Ainsi, les deux lignes mn, $m'n'$ infiniment voisines, réunies par la circonférence o, et telles que la distance nn' est infiniment petite par rapport au rayon du cercle, constituent un lacet. La conception des lacets est utilisée dans l'étude des fonctions. On fait décrire le lacet par la variable; si la fonction reprend, à la sortie, la valeur qu'elle possédait à l'entrée, on dit que le *lacet est inactif*; dans le cas contraire, il *est actif*. Les valeurs différentes que prend la fonction à l'entrée et à la sortie d'un lacet actif sont dites *permutées*, et on appelle *groupe de lacets*, les lacets qui permutent les deux mêmes valeurs d'une fonction. Lorsqu'on a une série de lacets formant contour et tels que la fonction reprenne à la sortie la valeur qu'elle possédait à l'entrée, on a un *cycle*. Le sens dans lequel la variable parcourt un lacet est dit *direct*, si l'aire du lacet reste à la gauche du point mobile; dans le cas contraire, le sens est *rétrograde*.

Lacet (mathém.).

LACEUR (*seur'* — rad. *lacet*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des filets pour la chasse, pour la pêche. Syn. de mailleur.

— Archéol. Artisan qui fabriquait des lacets de fil ou de soie. (La corporation des laceurs se fondit avec celle des passementiers. Aux XIIe et XIIIe siècles, il existait, à Paris, deux corps de métiers qui fabriquaient des lacets et autres ouvrages de passementerie.)

LACEURE n. f. Archéol. V. laçure.

LÂCHAGE (*chaj'*) n. m. Action de lâcher.

— Fig. et fam. Action d'abandonner quelqu'un : *Liaison qui finit par un* lâchage. ‖ On dit aussi lâchement.

— Navig. Action de faire descendre un cours d'eau à un bateau.

La Chaise ou **La Chaize** (François d'Aix de), jésuite et confesseur de Louis XIV, né au château d'Aix (Forez) en 1624, mort à Paris en 1709. Après avoir enseigné les humanités, les sciences et la philosophie à Lyon, il devint recteur des deux collèges de cette ville, puis provincial de son ordre. A la mort du P. Ferrier (1674), il devint confesseur du roi. Il exerça cet emploi délicat durant trente-quatre ans, et fit paraître dans des circonstances difficiles, de l'aveu de Saint-Simon, un esprit « juste, droit, sensé, sage, doux et modéré ». Il servit de négociateur secret entre le roi et les papes Innocent XI et Innocent XII, pendant les affaires de la régale; il combattit avec prudence l'influence de Mme de Montespan. Opposé d'abord au mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon, il se détermina à l'approuver, mais il obtint du roi la promesse de le tenir toujours secret (1686). Il disposait d'une manière presque absolue de la feuille des bénéfices. Numismate très distingué, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1701). Il aimait à se retirer dans la maison de plaisance des jésuites, située au N.-E. de Paris, sur le mont Louis, et la fit embellir, grâce aux libéralités du roi. Après sa mort, son nom resta

Le P. La Chaise.

à la colline et aux jardins qui la couvraient. On y ouvrit, en 1806, le cimetière appelé encore aujourd'hui « cimetière du Père-Lachaise ».

La Chaise (Jean-François, baron de), général et administrateur français, né à Montcenis, près d'Autun, en 1743, mort en 1823. Il prit sa retraite comme général de brigade en 1793, puis, maire de Beauvais, il fut nommé préfet du Pas-de-Calais en 1803, à la suite du discours emphatique adressé à Napoléon dans lequel il prononça cette phrase connue : « Dieu créa Bonaparte, et se reposa. » Rallié aux Bourbons en 1814, il fut destitué de sa préfecture par Napoléon, au retour de l'île d'Elbe.

La Chalotais (Louis-René de Caradeuc **de**), magistrat français, né et mort à Rennes (1701-1785). Avocat général au parlement de Bretagne, puis procureur général, il défendit contre le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, les privilèges de la noblesse bretonne. En 1762, ses conclusions contre la compagnie de Jésus, puis son livre sur *l'Education nationale*, lui valurent une énorme popularité. On ne saurait affirmer qu'il soit l'auteur des lettres anonymes injurieuses adressées à Saint-Florentin, qui le firent enfermer à la citadelle de Saint-Malo (1765). Il y écrivit ses *Lettres au roi* et au *comte de Saint-Florentin*, qui eurent un énorme retentissement, ainsi que la *Cédule évocatoire* et les quatre *Requêtes au roi*. Le roi coupa court à l'affaire en déclarant que le passé devait être oublié, mais exila La Chalotais, son fils et quatre conseillers, à Saintes. Louis XVI rappela de l'exil en 1774 et réintégra dans leurs charges les deux procureurs généraux. Une somme de 100.000 livres, plus une rente de 8.000 livres, furent données à La Chalotais. Une présidence à mortier était jointe à cette réparation ; toutefois, MM. de La Chalotais durent déclarer qu'ils renonçaient à toutes poursuites. Son fils lui succéda dans sa charge. A la Révolution, il se retira à Dinan ; mais, arrêté et condamné, il périt sur l'échafaud. Le procès des La Chalotais a été publié (1767), avec cette épigraphe : *Ad perpetuam sceleris memoriam*.

La Chalotais.

Lachambeaudie (Pierre), fabuliste et chansonnier français, né à Sarlat en 1807, mort à Brunoy en 1872. Il s'affilia à la secte saint-simonienne, et se rendit à Paris. En 1829, il avait publié des *Essais poétiques*. En 1839, le Père Enfantin l'aida à faire paraître ses *Fables populaires*, dont il donna deux nouvelles éditions (1840 et 1841) et qui furent couronnées par l'Académie. Il récitait lui-même ses fables dans les clubs et dans les concerts. Lié avec Blanqui, il fut arrêté après les journées de juin 1848, et mis en liberté, grâce à l'appui de Béranger. Il fut de nouveau arrêté après le 2-Décembre : la protection de Persigny changea sa déportation en exil. Il vécut à Bruxelles, où il publia ses *Fleurs d'exil* (1852). En 1859, il rentra en France et publia, en 1861, un recueil : *Fleurs de Villemomble*. On a encore de lui *Hors-d'œuvre* (1867), recueil d'œuvres scatologiques. Ses fables, écrites avec soin, reflètent ses opinions démocratiques.

La Chambre (Louis, comte de), gouverneur de Savoie, mort à la fin du XV^e siècle. En 1478, Louis XI, qui avait pris sous sa protection le jeune duc Philibert I^er, appela le comte de La Chambre au gouvernement de la Savoie et du Piémont. Mais, à peine en possession du pouvoir, La Chambre, par des actes d'une énergie intempestive, souleva contre son autorité les principaux personnages de l'entourage de Philibert, entre autres, son oncle, Philippe, comte de Bresse. Assiégé dans Turin par Philippe et par le marquis de Saluces, il fut fait prisonnier et enfermé au château de Veillane (1482). Remis en liberté cette année même, il se révolta, dix ans plus tard (1492), contre la régente Blanche de Montferrat, fut battu par Philippe de Bresse, se réfugia en France et n'évita une ruine complète que grâce à l'intervention de Charles VIII.

La Chambre (Marin Cureau **de**), écrivain français, né au Mans vers 1594, mort à Paris en 1669. Médecin du chancelier Séguier, il publia : *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination* (1634), livre rempli d'hypothèses excentriques, mais qui, écrit en français, ce qui était une nouveauté dans les ouvrages de science, lui valut la faveur de Richelieu, qui le fit entrer à l'Académie, à sa fondation (1635). A la mort du cardinal, ce fut La Chambre qui prononça son éloge au nom de la compagnie. Il devint médecin ordinaire de Louis XIII, fut en grande faveur auprès de Mazarin et entra à l'Académie des sciences, en 1666. La Chambre n'est pas un savant, mais il eut le mérite de rendre accessibles aux gens du monde les questions scientifiques, et de revendiquer l'indépendance de la science contre l'autorité d'Aristote. Son ouvrage le plus important est un traité sur les *Caractères des passions* (1640-1662). Citons encore : *Traité de la connaissance des animaux* (1648) ; *Nouvelles conjectures sur l'iris ; Recueil des épîtres, lettres et préfaces de M. de La Chambre* (1664) ; etc. — Son fils, Pierre Cureau **de La Chambre**, né et mort à Paris (1640-1693), fut curé de Saint-Barthélemy et entra à l'Académie en 1670. Il a laissé : des *Panégyriques de la bienheureuse Rose* (1669), de *saint Charles Borromée* (1670), de *sainte Thérèse* (1678), de *saint Louis* (1681) ; des *Oraisons funèbres de Séguier* (1672), de *la Reine* (1684) ; des discours académiques (1686) ; etc.

La Chapelle (Jean de), littérateur français, né à Bourges en 1655, mort à Paris en 1723. Il devint secrétaire des commandements du prince de Conti, et fut chargé, en 1697, d'une négociation avec le gouvernement de Neuchâtel. En 1688, il succéda à Furetière à l'Académie française. En 1719, il fut exilé à Bourges, à la suite d'intrigues politiques. Disciple peu heureux de Racine, il a composé de médiocres tragédies (*Zaïde, Téléphonte, Cléopâtre, Ajax*), une comédie (*le Carrosse d'Orléans*) ; des romans poétiques : *les Amours de Catulle* (1680) et *les Amours de Tibulle* (1712), où il entremêle des histoires galantes et de mauvaises paraphrases de vers de ces poètes. Il a écrit encore : *Lettres d'un Suisse à un Français, où l'on voit les véritables intérêts des princes et des nations de l'Europe* (1703-1711), etc.

La Chapelle (abbé de), mathématicien français, né vers 1710, mort à Paris en 1792. Il devint censeur royal, membre de la Société royale de Londres, des académies de Lyon et de Rouen. On lui doit l'invention d'un appareil en liège appelé *scaphandre*, pour marcher à la surface des eaux tranquilles. Nous citerons de lui : *Institutions de géométrie enrichies de notes critiques et philosophiques sur la nature et les développements de l'esprit humain* (1746) ; *Traité des sections coniques appliquées à la pratique de différents arts* (1750) ; *Traité de la construction du scaphandre ou du bateau-homme* (1774) ; etc.

Lachapelle (Marie-Louise Dugès, dame), sage-femme, née et morte à Paris (1769-1821). Mariée, en 1792, à Lachapelle, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, et veuve après quelques années de mariage, elle fut nommée, en 1795, sage-femme adjointe à l'Hôtel-Dieu, bientôt choisie pour organiser l'hospice de la Maternité, construit sous le ministère Chaptal ; elle fut nommée directrice de cet établissement, avec Baudeloque pour principal professeur. On a d'elle : *Pratique des accouchements* ou *Mémoires et observations choisies sur les points les plus importants de l'art* (1821).

Lachapelle-aux-Pots, comm. de l'Oise, arrond. et à 16 kilom. de Beauvais, sur un affluent de l'Avelon ; 956 hab. Ch. de f. Nord. Poteries de grès et vernies.

Lachapelle-Auzac, comm. du Lot arrond. et à 28 kilom. de Gourdon, sur le causse de Martel, près la source du Blagour ; 908 hab.

Lachapelle-Graillouse, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 70 kilom. de Largentière, sur un affluent gauche et près de la Loire ; 1.211 hab. Scierie.

Lâchard (*char*) n. m. Arg. Diamant de vitrier. Syn. lâcheton.

Lacharès, tyran d'Athènes (commenc. du III^e s. av. notre ère). Il acquit par son éloquence une grande action sur le peuple. Pendant le siège d'Athènes par Demetrios Poliorcète, il fit une guerre acharnée à l'aristocratie, et porta un décret frappant de la peine capitale quiconque parlerait de traiter avec Demetrios. Lorsqu'il vit que la ville, affamée, ne pouvait plus résister, il s'enfuit à Thèbes, puis en Thrace. En 279, Lacharès fut chassé de Cassandria par Apollodore.

Lachassagne, comm. du Rhône, arrond. et à 7 kilom. de Villefranche, sur le versant d'un massif dominant l'Azergues ; 439 hab. Vignoble donnant des vins corsés et rangés parmi les meilleurs du bas Beaujolais.

La Chassagne (Ignace-Vincent Guillot **de**), romancier français, né à Besançon vers 1705, mort à Paris vers 1750. Il entra dans les ordres, se rendit à Paris et publia des romans qui furent fort à la mode : *le Chevalier des Essarts et la Comtesse de Bercy* (1735) ; *Histoire du chevalier de L'Etoile* (1740) ; *les Amours traversés* (1741) ; *Mémoires d'une fille de qualité* (1742) ; *la Bergère russienne* (1745).

Lachâtre (Maurice), écrivain français, né à Issoudun (Indre) en 1814, mort à Paris en 1900. Editeur à Paris et écrivain aux idées avancées, il fut condamné à la prison sous l'Empire pour avoir publié « les Mystères du peuple », d'Eugène Sue, et le *Dictionnaire universel* (1856), se retira alors à Barcelone, revint à Paris en 1870, collabora, en 1871, au « Vengeur » de Félix Pyat, se réfugia à l'étranger après la Commune, rentra à Paris après l'amnistie, et rouvrit sa maison d'édition. Parmi ses compilations, écrites dans un esprit systématique, nous citerons : *Histoire des papes* (1842-1843) ; *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1874) ; *Histoire de l'inquisition* (1880).

Lachaud (Charles-Alexandre), avocat français, né à Treignac (Corrèze) en 1818, mort à Paris en 1882. Il s'établit à Tulle et devint tout à coup célèbre en plaidant pour M^me Lafarge dans un procès retentissant (1840), puis dans l'affaire Marcellange (1842). En 1844, il alla se fixer à Paris, où, par son éloquence chaleureuse et quelque peu théâtrale, il se plaça au premier rang des avocats de cours d'assises. Parmi les causes célèbres dans lesquelles il prit la parole, nous citerons : les procès Bocarmé, Lemoine, Taillefer, Troppmann, Bazaine, Bière, etc. Il avait été membre du conseil de l'ordre, de 1858 à 1867. En 1869, Lachaud se présenta sans succès à la députation, et devint, après la chute de l'Empire, un bonapartiste ardent. Il échoua de nouveau aux élections de 1871. Ses principales plaidoiries ont paru sous le titre de *Plaidoyers de Lachaud* (1885). — Son fils, Georges **Lachaud**, né à Paris en 1846, mort à Treignac en 1896, plaida à Paris avec un certain succès. Bonapartiste convaincu, il prit la défense de l'Empire dans : *Essai sur la dictature* (1875) ; *l'Empire* (1877) ; *les Bonapartistes et la République* (1877) ; *le Prince Napoléon et le Parti bonapartiste* (1880) ; etc. On lui doit aussi quelques romans : *Choses d'amour* (1881) ; *Pour de l'argent* (1883) ; *Cabotinage* (1886) ; etc.

Ch.-Alex. Lachaud

La Chaussade (Jacques de), baron, puis marquis de Calonges, gentilhomme français, né dans l'Agenais, vers la fin du XVI^e siècle. Issu d'une famille protestante, il prit une part active aux troubles qui éclatèrent pendant la régence de Marie de Médicis. En 1621, il défendit Montpellier contre le prince de Condé, obtint, en 1622, une pension de Louis XIII, et alla offrir son épée aux états généraux de Hollande. Il se distingua, en 1635, au combat d'Avein en Belgique, puis suivit en Orient le duc de Caudale, fils d'Epernon. — L'une de ses filles, Judith de Calonges, remarquable par son savoir, se réfugia en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes.

La Chaussée (Pierre-Claude Nivelle **de**), auteur dramatique, né et mort à Paris (1692-1754). Il ne débuta dans la littérature qu'en 1731 par un médiocre poème, les *Epîtres de Clio*, où il prenait la défense du langage poétique contre les théories de La Motte. Bientôt après, il aborda le théâtre, où il a profondément marqué sa trace au XVIII^e siècle. Sauf une tragédie, une tragi-comédie et une bouffonnerie, les dix-neuf pièces qu'il composa appartiennent à un genre nouveau dont il fut le créateur et qu'on appela, non sans malice, la *comédie larmoyante* ; les principales sont : *la Fausse Antipathie* (1733) ; *le Préjugé à la mode* (1735) ; *l'Ecole des Amis* (1737) ; *Mélanide*, qui passa pour son chef-d'œuvre du genre (1741) ; *l'Ecole des mères* (1744) ; *la Gouvernante* (1747) ; *l'Ecole de la jeunesse* (1749) ; *l'Homme de fortune* (1751) ; etc. Cette comédie nouvelle est fondée non plus sur l'observation railleuse des ridicules, mais sur la sympathie pour les infortunes humaines. Cette comédie morale et optimiste, où l'élément tragique et l'élément comique sont fondus à doses à peu près égales, annonce par bien des côtés la comédie française de mœurs. Mais la faiblesse de son style et de sa versification voua sa tentative à l'insuccès, malgré l'appui de Labarpe, de Diderot, de Voltaire lui-même. Il avait été reçu à l'Académie, en 1736.

La Chaussée.

— Bibliogr. : G. Lanson, *Nivelle de La Chaussée et la Comédie larmoyante* (1887).

Lachaux, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 30 kilom. de Thiers, entre la Cerdogne, affluent droit de la Dore, et le Sichon, tributaire de l'Allier ; 1.043 hab.

Lâche (adj. verb. de *lâcher*) adj. Qui n'est pas ou qui est trop peu serré ou tendu : *Nœud* lâche. *Corde* lâche. ‖ Dont les fils sont peu serrés : *Toile, Etoffe* lâche.

— Fig. Qui manque d'ardeur, d'activité : *Ouvrier* lâche *au travail.* ‖ Qui manque de courage : *Les hommes sont vils et* lâches. (P.-L. Courier.) ‖ Qui a des sentiments vils ; est vil et méprisable : *Etre assez* lâche *pour insulter au malheur. La* lâche *conduite d'un ingrat.*

— Ventre lâche, Estomac, ventre qui retient peu les aliments : *Le raisin rend, tient le* ventre lâche.

— *Temps lâche*, Temps mou, humide.

— Pop. *Réciter la prière de saint Lâche*, Dormir.

— B.-arts. Dont les formes manquent de vigueur, dont le trait est faible, indécis : *Un faire* lâche.

— Bot. Se dit des inflorescences dont les fleurs sont très écartées les unes des autres : *Epi* lâche. *Ombelle* lâche. ‖ *Connectif lâche*, Connectif qui est assez long pour empêcher que les lobes de l'anthère ne se touchent.

— Littér. Dépourvu de nerf, de concision : *Style* lâche. ‖ Qui écrit sans vigueur, sans concision : *Auteur* lâche.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui tient mal le vent.

— n. m. Homme dépourvu de courage ou qui s'attaque à qui ne peut se défendre, ou qui n'a pas de sentiments d'honneur : *Les* lâches *deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint.* ‖ Homme mou, paresseux : *Un grand* lâche.

— Adverbialem. D'une manière lâche, peu serrée : *Coudre* lâche.

— Syn. **Lâche, couard, poltron**, etc. V. couard.

Lachée (lat. *Lachæum*), promontoire de la Grèce ancienne, sur le golfe de Corinthe, célèbre par son temple de Neptune. Le bourg de Lachée était le port de Corinthe.

Lâchefer n. m. Outil employé dans les fonderies de canons.

Lachelier (*Jules*-Esprit-Nicolas), philosophe français, né à Fontainebleau en 1832. De 1864 à 1875, il remplit les fonctions de maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, où il professa la philosophie et l'histoire de la philosophie. Inspecteur de l'académie de Paris (1875), il fut, en 1877, nommé inspecteur général de l'instruction publique et, en 1901, inspecteur général honoraire. Il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1896. Lachelier a exercé une grande influence sur le développement des études philosophiques en France. Il a peu écrit. Mais son enseignement à l'Ecole normale, répandu par ses élèves, aurait fourni la matière de volumes aussi nombreux qu'originaux et profonds. On ne peut citer que ses thèses : *Du fondement de l'induction* et *De natura syllogismi* (1871). Deux articles de la « Revue philosophique », l'un intitulé : *Etude sur la théorie du syllogisme*, l'autre *Psychologie et métaphysique*, de libre inspiration kantienne, eurent aussi un grand retentissement.

Lâchement adv. D'une manière lâche, aux différents sens du mot.

Lâchement (*man* — subst. verb de *lâcher*) n. m. Action de lâcher.

Lachenal (Adrien), homme politique suisse, né à Genève en 1849. Il fut successivement substitut du procureur général (1874-1878), avocat, membre du grand Conseil. Il représenta ensuite son canton natal au Conseil national, dont il fut élu président en 1891. Membre du Conseil fédéral en remplacement de Droz (1892), il en est devenu le vice-président (1896) pour être élu ensuite président de la *Confédération helvétique* (1896). Il est un des représentants les plus écoutés du parti libéral-radical.

Lachenalie (*lî*) n. f. Genre de liliacées, comprenant de jolies plantes bulbeuses, voisines des jacinthes, à feuilles simples et radicales, engainées à leur base, à hampe terminée par des fleurs disposées en épi, en grappe ou en panicule. (Un certain nombre d'espèces croissent au Cap, et plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe.)

Lachenalie : *a*, fleur.

Lachenaux (*nô*) n. m. Nom vulgaire, dans le sud-est de la France, de l'anguille commune.

LÂCHER (du lat. *laxare*, détendre) v. a. Rendre peu ou moins tendu, serré : LÂCHER *un cordage, une ceinture.* — Laisser aller, laisser échapper : LÂCHER *un oiseau, les eaux d'un bassin.* ‖ Ouvrir, pour donner lieu à un écoulement : LÂCHER *le robinet d'une fontaine, une bonde.* — Faire partir, éclater : LÂCHER *un coup de fusil.* ‖ Appliquer violemment : LÂCHER *un coup de pied.* — Lancer, exciter à aller : LÂCHER *les chiens sur un lièvre, les huissiers après un débiteur.* — Fam. Quitter, délaisser brusquement : *Femme qui* LÂCHE *son amant.* ‖ Renoncer à : LÂCHER *la proie pour l'ombre.* ‖ Donner à regret : LÂCHER *quelque argent.* — Lancer, publier: *Le* XVIII*e siècle* LÂCHAIT *la vérité et l'erreur à pleines mains.* (Ste-Beuve.) ‖ Dire, émettre, laisser échapper : LÂCHER *un secret, une sottise.* — Loc. div. *Lâcher le ventre,* Rendre le ventre plus libre. ‖ *Lâcher de l'eau,* Uriner. ‖ *Lâcher un vent,* Laisser échapper un vent par en bas. ‖ *Lâcher tout sous soi,* Ne pouvoir retenir ses excréments. ‖ *Lâcher la bonde à sa colère, à ses larmes,* Leur donner un libre cours. ‖ *Lâcher pied,* S'enfuir, reculer. — Montrer de l'irrésolution, de la faiblesse. ‖ *Lâcher prise,* Laisser aller ce qu'on tient. — Cesser un combat, une poursuite, une dispute. ‖ Pop. *Lâcher la perche, la rampe,* Mourir.

— Escr. *Lâcher la mesure,* Rompre constamment, paraître reculer devant les attaques.

— Jeu. *Lâcher la main.* Se dit, à certains jeux de cartes, d'un joueur qui abandonne la main au suivant, bien que son jeu lui permette de tenir la main. ‖ Au jeu de paume, *Lâcher la balle,* Manquer son coup, ne pas la toucher de la main ou de la raquette.

— Manèg. *Lâcher la bride,* Laisser courir, ne pas retenir avec la bride. (Fig. Laisser une entière liberté, ne pas contraindre : LÂCHER LA BRIDE *à des écoliers, à ses passions.*) ‖ *Lâcher la main,* Cesser de tenir la bride tendue en abaissant la main. — Fig. Ne plus se montrer aussi ferme, aussi sévère. ‖ *Lâcher la gourmette,* Accrocher celle-ci au second maillon, au lieu du premier qui serrait trop la bouche du cheval.

— Navig. *Lâcher un chaland, un train,* Les laisser aller au cours de l'eau. ‖ *Lâchez tout!* Commandement remplacé par : *Larguez!,* destiné à faire lâcher le nœud d'une amarre et à le laisser filer quand le bateau appareille.

— Navig. aér. *Lâchez tout!* Commandement de laisser aller toutes les cordes qui retenaient un aérostat.

— Théâtr. *Lâcher la scène,* Mal jouer.

— v. n. Se détendre ; partir : *Si le fusil vient à* LÂCHER, *vous blesserez quelqu'un.* ‖ Se détacher, cesser de retenir : *Corde qui vient à* LÂCHER.

— Laisser échapper un vent par en bas.

Lâché, ée part. pass. du v. Lâcher.

— B.-arts. Fait avec négligence ou abandon : *Dessin* LÂCHÉ.

— Sport. Se dit d'un cheval auquel le handicapeur a attribué un poids estimé trop faible.

Se lâcher, v. pr. Se détendre; partir. ‖ Fig. et pop. Payer : SE LÂCHER *d'une tournée.*

— Se laisser aller, Tenir des propos trop francs, déplacés, inconvenants : *Il se repentit de* S'ÊTRE *tant* LÂCHÉ *devant eux.*

— Fam. Laisser échapper un vent.

LÂCHER (*ché* — même étym. qu'à l'art. précéd.) n. m. Action de laisser aller, partir : *Un* LÂCHER *de pigeons voyageurs.*

LACHES (*kèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des zodariidés, comprenant trois espèces, de la région égyptienne et syrienne.

— ENCYCL. Les *laches* sont de grosses araignées à pattes longues et fortes, de couleurs claires, avec des petites taches brunes ; elles vivent sous les pierres, dans les endroits arides et chauds. L'espèce type est le *laches perversa.*

Laches (réd. de 1/3).

LACHES, général athénien, mort en 418 avant notre ère. En 427, avec Charéades, il commanda une flotte envoyée en Sicile, et remporta quelques succès. L'année suivante, il fut accusé de malversations par Cléon. En 424, il prit part à la bataille de Délion. En 421, il fut l'un des commissaires athéniens qui négocièrent la paix dite de *Nicias.* Il fut tué en 418, à la bataille de Mantinée. Aristophane, dans ses *Guêpes,* fait allusion au procès de Lachès, quand il représente le chien Labès mis en jugement pour avoir volé un fromage de Sicile.

LACHÉSILLE (*ché-zill ll* mll.) ou **LACHESILLA** (*ke,* et *ll* mll.) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des psocidés, établi sur des formes européennes de cœcilius. La *lachesilla fatidica* n'est, en effet, qu'une forme à petites ailes du *cœcilius pedicularius,* petit psoque de France, vulgairement nommé « pou de bois », et très commun parfois dans les maisons.)

LACHÉSIS (*ké-ziss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, famille des vipéridés, comprenant une quarantaine d'espèces de l'Amérique.

Lachésis.

— ENCYCL. Sous le nom de *lachésis,* on entend aujourd'hui tous les serpents anciennement appelés *botrops, trigonocéphales* et une partie des crotales. Les lachésis proprement dits sont des crotales, chez qui la sonnette de la queue est remplacée par une masse d'écailles épineuses, recourbées en crochet, et disposées en dix ou douze rangées. L'espèce type est le *surucucu* (*lachesis mutus*), magnifique serpent orangé ou rougeâtre marqué de noir, répandu dans les forêts humides de l'Amérique tropicale. Sa morsure tue un homme en moins d'une heure; il atteint jusqu'à 3 mètres de long.

LACHÉSIS (*ké-ziss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des muricidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe, ou fossiles dans le miocène italien.

— ENCYCL. Les *lachésis,* dont le nom scientifique est *donovania,* ont une coquille étroite, fusiforme, épaisse, côtelée en long. L'espèce type de ces mollusques, qui se rapprochent autant des pleurotomes que des rochers, est la *donovania minima* de l'Atlantique nord, longue de 6 millimètres.

Lachesis (gr. 2 fois).

LACHÉSIS (*ké-ziss*). Myth. L'une des trois Parques, celle qui tenait le fuseau et filait la vie des hommes. V. PARQUES.

LACHÉSIS (*ké-ziss*) n. f. Planète télescopique, n° 120, découverte par Borelly, en 1872.

LA CHÉTARDIE (Jacques-Joachim TROTTI, marquis DE), officier et diplomate français, né en 1705, mort à Hanau en 1758. Il était colonel quand il fut nommé ambassadeur en Russie (1739). Il favorisa, en 1741, l'avènement d'Elisabeth, et profita au mieux des intérêts de la France de la vive affection qu'il avait su inspirer à la tsarine. Il quitta Saint-Pétersbourg en 1742, rentra dans l'armée (1745), gagna en Italie ses grades de maréchal de camp (1745) et de lieutenant général (1748), et fut nommé ambassadeur à Turin (1749). Il n'y réussit pas, quitta cette cour en 1751 et reprit du service au moment de la guerre de Sept ans. Il commandait à Hanau, quand il y mourut.

LÂCHETÉ (rad. *lâche*) n. f. Manque de courage, qu'il s'agisse de bravoure ou d'énergie : *La* LÂCHETÉ *d'un mauvais soldat. Montrer de la* LÂCHETÉ *au travail.* ‖ Action inspirée par ce manque de courage : *Commettre des* LÂCHETÉS.

— Action basse, vile, indigne d'un homme de cœur : *C'est une* LÂCHETÉ *que de trahir un ami.*

LÂCHEUR, EUSE (rad. *lâcher*) n. Linguist. Personne qui a l'habitude d'abandonner brusquement ceux avec qui elle est engagée : *Méfiez-vous des* LÂCHEURS.

— n. m. Navig. Celui qui lâche : LÂCHEUR *de bateaux.*

LA CHEVARDIÈRE (Auguste-Louis), homme politique français, né à Paris vers 1770, mort en 1828. Vice-président de l'administration départementale de Paris après le 10-Août, emprisonné après la chute de Robespierre, son ami, il resta quelque temps sans emploi, puis remplit les fonctions de secrétaire général de la police. Président du département de la Seine à la veille du 18-Brumaire, il essaya de faire échouer le coup d'Etat, et eût été déporté par Bonaparte, sans la protection du général Menou. Consul à Hambourg, puis à Dantzig (1807), il fut disgracié en 1808. — Son fils, ALEXANDRE **La Chevardière,** imprimeur, introduisit en France les presses mécaniques, contribua, sous la Restauration, à fonder le journal *le Globe,* et, en 1830, avec Cazeaux et Charton, *le Magasin pittoresque.*

LACHICHE (Claude-Quentin), ingénieur français, né à Dôle en 1719, mort à Paris en 1802. Etant entré dans le génie militaire, il prit part au siège de Fribourg (1744). En regagnant la France, il conçut le projet d'unir le Rhin au Rhône, et construisit les canaux du Doubs et de l'Ill, réunissant ces deux fleuves. Citons de lui : *Mémoire sur la navigation des rivières et des fleuves en général* (1791); etc.

LACHINE, ville du Dominion canadien (prov. de Québec [comté de Jacques-Cartier]), dans l'île de Montréal, sur la rive gauche du Saint-Laurent; 5.000 hab. — Le *canal de Lachine,* long de 14 kilomètres, évite le Sault-Saint-Louis, puissant rapide du fleuve.

LACHLAN ou **KALARE,** fleuve d'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Né sur le versant ouest des montagnes Bleues, il court O.-N.-O., puis, par le S.-O., va se jeter, après 1.127 kilom. de cours, dans le Murrumbidgee, affluent du Murray. — District de la Nouvelle-Galles du Sud, entre les fleuves Lachlan et Murrumbidgee ; 40.705 hab.

LACHMANN (Karl Konrad Friedrich Wilhelm), philologue allemand, né à Brunswick en 1793, mort à Berlin en 1851. En 1816, il fut nommé professeur au gymnase Friedrich de Kœnigsberg. En 1818, il fut chargé d'un cours à l'université de cette dernière ville; en 1825, il fut nommé professeur extraordinaire, et, en 1827, professeur ordinaire à Berlin. Il entra à l'Académie des sciences de Berlin, en 1830. Sa critique sagace et pénétrante s'est déployée à la fois sur le domaine des langues classiques et sur celui de l'ancien allemand. Citons, parmi ses travaux de philologie ancienne, ses *Considérations sur l'Iliade,* inspirées des travaux de Wolf (1837-1843); son édition de Lucrèce (1850), qui a fait époque, et ses éditions de Properce, de Tibulle, de Catulle, du *Nouveau Testament* (1831-1842-1850). — Dans l'œuvre du germaniste, il faut nommer en première ligne son étude sur les *Nibelungen* : *la Forme primitive des Nibelungen* 1816), et les éditions qu'il a données du vieux poème (1826). Mentionnons aussi ses éditions de *Walther von der Vogelweide* (1827); de l'*Iwein* de Hartmann von Aue (1827); sa traduction des *Sonnets* de Shakspeare (1820), et de *Macbeth* (1829), et son édition critique des œuvres complètes de Lessing (1838-1840).

LACHNÆA (*kné*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des clytrinés, comprenant une vingtaine d'espèces d'Europe et d'Afrique. (Les *lachnæa* sont des clythres d'assez grande taille, ordinairement rugueuses, bleues ou vertes, avec les élytres rouges ou fauves; les espèces suivantes : *lachnæa tristigma, pubescens* et *cyclindrica* vivent dans le midi de la France.)

Lachnæa (gr. 3 fois).

LACHNANTHE (*knant'* — du gr. *lakhnê,* duvet, et *anthos,* fleur) n. m. Genre d'amaryllidacées hémodorées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles distiques, à fleurs en cymes, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

LACHNE (*lakn'*) ou **LACHNUS** (*knu s*) n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtaires, tribu des *lachninés,* comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *lachnes* sont les plus grands des pucerons; ils ont l'abdomen carré, avec des mamelons à l'extrémité; leurs ailes sont vastes et transparentes. Ils vivent sur divers arbres, dont ils couvrent les branches de leurs déjections sucrées, qui attirent nombre d'insectes, notamment les abeilles. Le lachne du saule (*lachnus punctatus*), d'un gris brunâtre, est très commun en été; le *lachnus roboris* vit sur les chênes.

Lachne (gr. 4 fois).

LACHNÉE (*kné*) n. m. Genre de champignons discomycètes, de la famille des pézizées, dont la fructification a la forme d'une cupule blanche ou brune, toujours hérissée de poils. ‖ Genre de thyméliacées thymélées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, parfois alternes, à fleurs disposées en capitules, dont on connaît plusieurs espèces de l'Afrique du Sud, quelquefois cultivées dans les serres.

LACHNER (Franz), compositeur allemand, né à Rain en 1803, mort à Munich en 1890. En 1852, le roi de Bavière lui conféra le titre de directeur général de musique. Lachner, l'adversaire déclaré des doctrines de Richard Wagner, se retira en 1867. Au théâtre, il a donné : *la Caution* (1828); *Alidia* (1839); *Catarina Cornaro* (1841); *Benvenuto Cellini* (1849); et la musique du drame *Lanassa* (1832). Il a écrit aussi deux oratorios : *Moïse* et *les Quatre âges de l'homme;* un *Requiem,* deux *Stabat Mater,* etc. Mais sa grande supériorité s'est manifestée surtout dans ses compositions symphoniques et instrumentales. — Son frère, IGNACE, né à Rain en 1807, mort à Hanovre en 1895, devint, en 1831, directeur de la musique à Stuttgart, puis fit représenter quelques opéras : *la Tour des Revenants* (1837); *les Frères de la pluie* (1839); *Loreley* (1846), et il écrivit la musique de plusieurs drames et de quelques ballets. — Leur frère, VINCENT, né à Rain en 1811, mort à Carlsruhe en 1893, a écrit les ouvertures de *Turandot* et de *Demetrius,* des symphonies, un quintette, un quatuor, des *lieder* et des chœurs d'hommes, devenus populaires.

LACHNINÉS (*kni*) n. m. pl. Sous-genre d'insectes hémiptères phytophthires, famille des aphidés, dont le genre *lachne* est le type. — *Un* LACHNINÉ.

LACHNOCREPIS (*kno-kré-piss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant quelques espèces propres à l'Asie boréale et aux Etats-Unis. (Les *lachnocrepis* sont allongés, assez grands, d'un bronzé obscur : tel le *lachnocrepis prolixus,* du Japon, long de 12 millimètres.)

LACHNOLÈME (*kno*) ou **LACHNOLAIMUS** (*kno-lè-muss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, comprenant cinq ou six espèces propres aux mers des Antilles.

— ENCYCL. Vulgairement appelés *capitaines* ou *aigrettes,* les *lachnolèmes* sont des oreilles de mer, dont les premiers aiguillons de la nageoire dorsale se continuent en longs filaments; robustes, courts, comprimés, ils ont une livrée ordinairement rouge, plus ou moins variée de vert; leur dorsale postérieure porte une tache noire. La chair de ces grands poissons, qui dépassent 1 mètre, est bonne à manger; cependant, celle du *lachnolaimus caninus* serait considérée comme vénéneuse.

Lachnolème.

LACHNOPE (*knop'*) ou **LACHNOPUS** (*kno-puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues surtout aux Antilles. (Les lachnopes sont de taille médiocre, de couleurs brillantes, avec taches bleuâtres ou dorées.)

LACHNOPHORE (*kno*) ou **LACHNOPHORUS** (*kno, russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Elancés, élégants, roux ou bronzés plus ou moins variés de fauve ou de jaune, les lachnophores ressemblent beaucoup aux bembidions.)

LACHNOPTÈRE (*kno*) ou **LACHNOPTERUS** (*kno-pté-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant deux ou trois espèces des Philippines et des Moluques.

— ENCYCL. Les *lachnoptères* sont des capricornes voisins des *pachydissus;* l'espèce type du genre est le *lachnopterus auripennis,* des Philippines, brun mat, revêtu d'une pubescence serrée, d'un jaune doré.

Lachnoptère (réd. de 1/3).

LACHNOSPERME (*kno-spèrm'*) n. m. Genre de composées sénécionées, comprenant des arbustes à fleurs en capitules à fruits, munis d'une aigrette, croissant au Cap.

LACHNOSTOME (*kno-stom'*) n. m. Genre d'asclépiadées gonolobées, comprenant une seule espèce d'arbrisseaux, qui habite l'Amérique tropicale.

LACHTFORD, bourg d'Angleterre (comté de Chester), sur la rive gauche de la Mersey ; 4.280 hab.

LÂCHURE (rad. *lâcher*) n. f. Quantité d'eau qui s'écoule en aval d'une écluse quand on a ouvert toutes les portes. On dit aussi ÉCLUSÉE.

LACIER (*si-é*) n. m. ou **LACIÈRE** (*si-èr'*) n. f. Sorte de filet de pêche, en usage dans la Méditerranée.

LACINIATION (*la-si, si-on*) n. f. Etat de ce qui est lacinié : *Les* LACINIATIONS *foliaires de certaines plantes.*

LACINIE (*si-nî* — du lat. *lacinia*) n. f. Antiq. rom. Bord d'un vêtement, et, par ext., le vêtement lui-même.
— Bot. Découpure étroite et profonde que présente un organe végétal.

LACINIÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Se dit d'un organe qui offre des incisions profondes à sommet aigu.
— Zool. Qui est divisé en lambeaux étroits, en lanières : *Lobe* LACINIÉ.

LACINIEN, ENNE (*si-ni-in, èn'*), personne née au cap Lacinium ou qui l'habitait. — *Les* LACINIENS.
— Myth. Surnom de Junon, qui avait un temple célèbre situé sur le cap Lacinium, aujourd'hui des Colonnes, à l'entrée du golfe de Tarente, du côté de la mer Ionienne et élevé par Hercule en mémoire de sa victoire sur le brigand Lacinius : *Junon* LACINIENNE.
— Adjectiv. : *Antiquité* LACINIENNE.
— Archéol. *Table lacinienne*, Inscription qu'Annibal fit graver, en 206, sur l'airain et fixer à un autel près du temple de Junon Lacinienne. (Rédigée en langue grecque et en langue punique, elle relatait l'invasion des Carthaginois en Italie.)

LACINIFLORE (*si* — de *lacinié*, et du lat. *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont laciniées ou frangées.

LACINIFOLIÉ, ÉE (*si* — de *lacinié*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont laciniées.

LACINIFORME (*si* — de *lacinié*, et *forme*) adj. Hist. nat. Se dit des parties qui sont laciniées, frangées.

LACINIUM, nom ancien du cap des Colonnes.

LACINIURE n. f. Bot. Syn. de LACINIE.

LACINULAIRE (*si, lèr'*) ou **LACINULARIA** (*si*) n. f. Genre de vers rotateurs, famille des flosculariidés, comprenant quelques espèces des eaux douces d'Europe. (Les lacinulaires sont de minuscules animaux, qui vivent réunis en sociétés, dans une même enveloppe gélatineuse. L'espèce type est la *lacinularia socialis*.)

LACINULE (*si* — du lat. *lacinula*, dimin. de *lacinia*, frange) n. f. Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

LACINULÉ, ÉE (*si* — rad. *lacinule*) adj. Hist. nat. Se dit d'un corps qui présente des pointes, des divisions irrégulières.

LACIS (*si* — rad. *lacer*) n. m. Linguist. Réseau formé par des fils entrelacés : LACIS *de soie. Faire du* LACIS. ‖ Par ext. Objets entre-croisés : *Un* LACIS *de nerfs, de fibres.*
— Bot. Genre de podostémées mouréréos comprenant, des herbes flottantes, à feuilles pennées, qui croissent dans les rivières du Brésil.

LACISTÉMACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LACISTÉMÉ, ÉE.

LACISTÈME (*si-stèm'*) ou **LACISTEMA** (*si-sté*) n. m. Genre de bixacées, tribu des *lacistémées*, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, toujours vertes, à fleurs en petits épis. (On en connaît quinze espèces, de l'Amérique tropicale.)

LACISTÉMÉ, ÉE (*si-sté*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lacistème.
— n. f. pl. Tribu ou, pour certains, famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *lacistème*. — *Une* LACISTÉMÉE.

LACK n. m. En Perse et dans l'Inde, expression qui signifie *cent mille* et s'emploie surtout lorsqu'il s'agit de roupies : *Un* LACK *de roupies.*

LAC-LAQUE (*lak'-lak'* — rad. *laque*) n. m. Précipité que produit l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, et qu'on emploie dans l'Inde pour la teinture.

LA CLOCHE (Jacques), fils naturel de Charles II d'Angleterre et d'une mère inconnue, né en 1647. Élevé en France et en Hollande, il fut mené secrètement à Londres en 1665, puis voyagea sur le continent. Christine de Suède le convertit au catholicisme et, en 1667, il entra à Rome dans la Société de Jésus. En 1668, il fut employé, sous le nom de Henri de Rohan, à des négociations entre la papauté et le gouvernement anglais.

LACLOS (Pierre-Ambroise-François CHODERLOS **de**), général et littérateur français, né à Amiens en 1741, mort à Tarente en 1803. Brillant officier, il devint, peu après, secrétaire des commandements du duc d'Orléans (Philippe-Égalité), et se trouva mêlé à toutes les intrigues par lesquelles la branche d'Orléans essaya de se substituer à la branche aînée. On l'accusa d'avoir joué un rôle odieux à Versailles, dans les journées des 5 et 6 octobre, et il s'enfuit à Londres. Rentré en France, il s'affilia à la Société des jacobins, dont il rédigea le journal, et écrivit avec Brissot la pétition qui fut cause du massacre du Champ-de-Mars (17 juill. 1791). Nommé colonel d'artillerie, il fut adjoint au maréchal Lukner, qui commandait alors sur le Rhin (1792) et promu, la même année, au grade de maréchal de camp. Devenu suspect, il fut incarcéré à Picpus et ne recouvra la liberté qu'après le 9-Thermidor. Le Directoire le nomma général de brigade commandant l'artillerie de l'armée du Rhin. Sous l'Empire, il était inspecteur général à l'armée de Sud-Italie. On lui doit des *Poésies fugitives* (1783) et la continuation de l'ouvrage de Vilatte : *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor* (1795). Il a collaboré à la *Galerie des états généraux* (1789), à celle des *Dames françaises*, etc. Son chef-d'œuvre, les *Liaisons dangereuses*, montre un observateur pénétrant des mœurs, un écrivain sobre, puissant.

LACOMBE (Jacques), littérateur et jurisconsulte français, beau-père de Grétry, né et mort à Paris (1724-1811). D'abord avocat, il se consacra aux lettres et se fit libraire. Nous citerons de lui : *Dictionnaire portatif des beaux-arts* (1752-1759) ; *Abrégé chronologique de l'histoire du Nord et des États de Danemark, de Russie, de Suède, de Pologne, de Prusse, de Courlande, etc.* (1762) ; *Histoire de Christine, reine de Suède* (1762) ; *Histoire des révolutions de Russie* (1773) ; *Dictionnaire encyclopédique des arts et métiers* (1789 et 1791) ; *Dictionnaire encyclopédique des amusements des sciences mathématiques et physiques, etc.* (1792) ; *Encyclopediana* (1792) ; et un grand nombre d'autres dictionnaires qui font presque tous partie de l' « Encyclopédie méthodique ».

LACOMBE (François), littérateur français, né à Avignon en 1733, mort en 1775. Il a inventé de toutes pièces les *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnes illustres de son siècle* (1749). Il a laissé encore : *Lettres historiques et philosophiques du comte d'Orrery* (1753) ; *Dictionnaire du vieux langage français* (1765-1767) *Observations sur Londres* (1780) ; etc.

LACOMBE (Claire, dite **Rose**), comédienne, héroïne de la Révolution, née vers 1770, morte à une date incertaine. Elle s'enthousiasma pour le mouvement révolutionnaire, joua un rôle dans la journée des 5 et 6 octobre, et combattit, le 10 août, avec tant d'ardeur qu'une couronne civique lui fut décernée. Elle fit souvent partie des députations qui défilaient à la barre de la Convention. Elle eut avec les dames de la Halle des démêlés qui ne se terminèrent pas à son avantage. En 1793, elle fut soupçonnée d'être un instrument des royalistes, puis de la police, et elle rentra dans l'obscurité.

LACOMBE (Louis TROUILLON), compositeur français, né à Bourges en 1818, mort à Saint-Vaast-la-Hougue en 1884. Il fit d'abord paraître un recueil de piano : *les Harmonies de la nature*, un quintette et deux trios avec piano, puis bientôt des œuvres considérables : *Manfred, Arva* ou *les Hongrois, Epopée lyrique*, et une ouverture intitulée *Minuit*. Quelques-unes de ses mélodies, telles que *l'Ondine et le Pêcheur*, de ses pièces de piano, comme sa grande étude d'octaves, ont été très répandues. Parmi ses compositions, il faut signaler : *Sapho*, scène lyrique, un grand nombre de romances, de chœurs, puis, pour le piano, des sonates, nocturnes et des morceaux de genre. Il fit représenter, vers 1855, un drame lyrique, *l'Amour*, et en 1860, un opéra en un acte, *la Madone*. Après sa mort, on a donné à Genève (1892) un grand opéra en quatre actes, *Winkelried*, et, en Allemagne, un opéra-comique, *le Tonnelier de Nuremberg*. C'est après sa mort que parut *Dernier amour*, recueil de vers, et un volume, *Philosophie et musique* (1896).

LACOME D'ESTALENX (Paul-Jean-Jacques), compositeur français, né au Houga (Gers) en 1838. Il fit représenter d'abord quelques petites bouffonneries musicales : *Epicier par amour* (1870) ; *J'veux mon peignoir* et *En Espagne* (1872) ; *la Dot mal placée* (1873). À partir de ce moment, il devint l'un des fournisseurs attitrés des théâtres d'opérette. Il donna ainsi : *le Mouton enragé* (1873) ; *Amphitryon* (1874) ; *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* (1876) ; *Pâques fleuries* (1879) ; *le Beau Nicolas* (1880) ; *la Nuit de Saint-Jean* (1882) ; *Madame Boniface* (1883) ; *Myrtille* (1885) ; *les Saturnales* (1887) ; *la Gardeuse d'oies* (1888) ; *Ma mie Rosette* (1890) ; *Mademoiselle Asmodée* (1891) ; *Renaissance* (1891) ; *le Cadeau de noces* (1893) ; *la Fiancée en loterie* (avec André Messager, 1896) ; *les Quatre filles Aymon* (avec Victor Roger, 1898) ; *le Maréchal Chaudron* (1898). Il a publié : *les Contes de Perrault mis en musique* ; un recueil de *Vingt mélodies* ; un autre de *Douze psaumes de lyriques français*, et s'est fait l'éditeur des recueils suivants, donnés par lui avec accompagnement de piano : *les Fondateurs de l'opéra ; les Fondateurs de l'opéra-comique ; Echos d'Espagne ; le Tour du monde en dix chansons ; le Bon vieux temps.* Sa musique est fine, gaie. Il s'occupé aussi de critique et d'histoire musicales.

Lacome d'Estalenx.

LAÇON n. m. Nom que les braconniers donnent fréquemment à un *lacs* de laiton, servant à prendre le lièvre.

LACON n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant plus de cent espèces, répandues sur tout le globe.
— ENCYCL. Les *lacons* sont des taupins de taille moyenne, robustes, volant en plein jour dans les lieux découverts. L'espèce de France, *lacon murinus*, longue de 16 à 18 millimètres, d'un gris marbré, est très commune en été ; sa larve, souterraine, ronge les racines de diverses graminées.

LACON. Myth. gr. Un des chiens d'Actéon, dont parle Ovide dans les *Métamorphoses*.
— n. m. Chien de Laconie, fort estimé à Rome, surtout comme chien de chasse : *Acheter un* LACON.

Lacon (réd. de 1/3).

LACON (Cornelius), un des favoris de Galba, mort en 70 de notre ère. Préfet du prétoire (69), arrogant et incapable, il causa peut-être la mort de Galba, en lui conseillant de se présenter devant les soldats révoltés. Condamné par Othon à la déportation, il fut tué par le centurion chargé de le conduire en exil.

LA CONDAMINE (Charles-Marie DE), mathématicien et littérateur français, né et mort à Paris (1701-1774). Après une jeunesse assez orageuse, il embrassa la carrière militaire, puis se livra à l'étude des sciences. Il fut admis, comme adjoint chimiste, à l'Académie des sciences. Après différents voyages le long des côtes de l'Afrique et de l'Asie, il obtint, en 1736, de faire partie, avec Godin et Bouguer, de l'expédition qu'on envoyait à l'équateur déterminer la figure de la terre. Il fit dans les Cordillères quelques observations importantes, notamment celle de l'attraction du fil à plomb par les masses montagneuses. De retour en France, La Condamine s'occupa d'un projet de mesure universelle, et proposa d'adopter pour unité la longueur du pendule battant la seconde à l'équateur. Il chercha ensuite, en plusieurs écrits, à prouver l'utilité de l'inoculation de la petite vérole. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il s'exposa gravement, en heurtant sans hésitation les idées et les croyances superstitieuses du peuple. Malade et sourd, La Condamine s'amusait à chansonner ses douleurs en de petites pièces de vers faciles.

La Condamine.

Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale* (1745), traduite en anglais et en hollandais (1747) ; *la Figure de la terre, déterminée par les observations de MM. de La Condamine et Bouguer* (1749) ; *Mesure des trois premiers degrés du méridien dans l'hémisphère austral* (1751) ; *Histoire des pyramides de Quito* (1751) , *Journal du voyage fait par ordre du roi à l'équateur* (1751) ; trois *Mémoires sur l'inoculation* (1754, 1758, 1765) ; *Histoire de l'inoculation de la petite vérole* (1773) ; des *Lettres* et *Mémoires* ; diverses pièces de vers, telles que *l'Épître d'un vieil lard*, *la Dispute d'Ajax et d'Ulysse pour les armes d'Achille*, etc.

LACONICUM (*com'*) n. m. Antiq. Partie du bain romain, empruntée aux bains spartiates, et servant aux bains de vapeur.
— ENCYCL. Le *laconicum* consistait en une abside voûtée, située à l'extrémité du *caldarium*. Des tuyaux d'air chaud passant dans le mur et sous le dallage lui donnaient une température élevée. Au centre était un petit bassin. Au-dessus une petite ouverture circulaire, fermée par une sorte de bouclier, permettait à la vapeur de s'échapper au besoin, et à l'air frais de pénétrer.

Laconicum.

LACONIE ou **LAKONIA**, pays du royaume de Grèce, l'une des cinq provinces (nomes) du Péloponèse. La Laconie comprend essentiellement la vallée de l'Iri, l'ancien *Eurotas*. Elle s'ouvre sur la Méditerranée par le golfe de Marathonisi au S., et confine au N. aux nomes d'Arcadie et de Messénien. Superf. 4.239 kilom. carr. ; pop. 124.212 h. C'est l'ancien pays de Sparte, qui en est encore la capitale. Dans la langue des *Tzakones*, s'y retrouvent encore certaines traces du dialecte dorien. Pays généralement montagneux et rude, sauf dans la vallée même de l'Eurotas, où viennent assez bien la vigne et surtout l'olivier.

LACONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Laconie ou qui habite ce pays. — *Les* LACONIENS.
— Adjectiv. Qui a rapport à la Laconie ou à ses habitants : *Population* LACONIENNE.
— ENCYCL. Le *laconien*, dialecte employé en Laconie, à Tarente, à Héraclée, était un dialecte dorien, dont les caractères spécifiques étaient l'emploi du digamma, la substitution de δδ à ζ, de ρ à σ final, de σ à θ, etc. Il est connu par des monuments épigraphiques (tables d'Héraclée, stèle de Damonon, etc.) et par quelques textes littéraires (lexiques d'Hésychius). Le laconien s'est conservé de nos jours dans le tsaconien.

LACONIQUE (*nik'* — du lat. *laconicus* ; gr. *lakônikos*, même sens) adj. Qui appartient à la Laconie : *Disciple* LACONIQUE. ‖ On dit plus ordinairement, dans ce sens, LACONIEN, ENNE.
— Bref, concis, comme était le style des habitants de la Laconie : *Écrivain, Style* LACONIQUE.
— SYN. Bref, concis, etc. V. BREF.

LACONIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière laconique.

LACONISER v. n. Parler d'une façon laconique.

LACONISME (*nissm'*) n. m. Façon de s'exprimer laconique, concise : *Le* LACONISME *nuit quelquefois à la politesse.* (B. Constant.)

LA CONQUISTA (BASCO, comte DE), marin espagnol, né en 1730, mort en 1805. Il entra de bonne heure dans la marine, devint en 1776, capitaine général de la Jamaïque. Il sut défendre Manille contre les anglais, et ravitailla, en 1786, l'expédition de la Pérouse.

LACORDAIRE (Jean-Théodore), naturaliste et voyageur français, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) en 1801, mort à Liège en 1870. À la suite de quatre voyages fructueux en Amérique, il rentra en France, se livra au journalisme. Il devint plus tard professeur (1835), puis doyen de la faculté des sciences (1850) à l'université de Liège et membre associé de l'académie de Bruxelles. Il est connu surtout comme entomologiste : *Introduction à l'entomologie* (1834-1837) ; *Faune entomologique des environs de Paris* (1835) ; *Histoire naturelle des insectes* (1854-1868).

LACORDAIRE (Jean-Baptiste Henri, **le Père**), dominicain et prédicateur français, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) en 1802, mort à Sorèze en 1861. Élève du lycée de Dijon, il appartint, pendant deux ans, au barreau de Paris, et ses débuts furent remarqués par Berryer. En 1824, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et fut ordonné prêtre trois ans après (1827). Nommé aumônier du couvent de la Visitation, puis du collège royal Henri-IV, il subit l'influence de l'abbé de Lamennais et collabora au journal « l'Avenir » (1830). L'année suivante, accompagné de Montalembert, il suivit son maître à Rome ; mais, quand ce dernier se sépara de l'Église (1832), Lacordaire rompit ouvertement avec lui. Après avoir essayé ses forces dans la chapelle du collège Stanislas [Paris] (1834), il occupa pendant deux ans (1835-1836) avec grand éclat la chaire de Notre-Dame, où il avait été appelé par l'archevêque de Paris, de Quelen. Il s'imposa alors lui-même cinq années de recueillement, pendant lesquelles il visita de nouveau Rome (1836), prêcha un carême à Metz (1837), et enfin, prit l'habit de dominicain et le nom de **Dominique**, au couvent de la Minerve, à Rome (1839). En 1841, il reparut

Lacordaire.

dans la chaire de Notre-Dame, et, à partir de 1843, reprit le cours de ses conférences, qu'il termina en 1851. En 1848, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Bouches-du-Rhône, mais il se hâta de donner sa démission. A partir de 1851, il se livra presque exclusivement, soit au gouvernement de l'ordre des Frères prêcheurs qu'il développa en France, soit à la direction du collège de Sorèze, où il se fixa en 1854. Il prêcha cependant une fois encore (1853) à Paris, dans l'église Saint-Roch, un sermon qui fit sensation, et donna, en 1854, à Toulouse, une série de conférences sur la vie chrétienne. Sa parole avait quelque chose de moderne, de vivant et d'éclatant, qui captivait l'auditoire. Son discours de réception à l'Académie française, où il remplaça Alexis de Tocqueville, fut fort admiré. Les principaux ouvrages du P. Lacordaire sont : *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais* (1834); *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères prêcheurs* (1839); *Vie de saint Dominique* (1841); *Conférences de Notre-Dame de Paris* (1835-1851); *Conférences de Toulouse* (1854).

Lacour (dom Didier de), bénédictin, né à Monzeville (Meuse) en 1550, mort à Verdun en 1623. Maître des novices au monastère de Saint-Vanne, à Verdun, il conçut, dès 1581, le dessein de ramener l'ordre de Saint-Benoît à une observance plus stricte des anciennes règles. En 1591, le pape Grégoire XIV autorisa, par un bref, le cardinal Claude de Lorraine à réformer les bénédictins. Il institua alors, dans son ordre, une congrégation nouvelle, qui fut autorisée par le pape Clément VIII, sous le vocable de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe (1600); la plupart des monastères bénédictins des Pays-Bas, de la Lorraine et de la Champagne, ne tardèrent pas à s'y affilier.

Lacour (Pierre), peintre et archéologue français, né et mort à Bordeaux (1778-1859). Fils de Pierre Lacour (1745-1814), peintre d'histoire et directeur de l'Ecole de peinture de Bordeaux, il lui succéda dans ce poste et fit une étude particulière des monuments antiques, de l'hébreu et des langues anciennes. Nous citerons de lui : *les Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard* (1806); *Monuments de sculpture anciens et modernes*, par Lacour et Vautier (1812); *Cours complet de dessin* (1825); *Mon portefeuille* (1828); *la Gironde* (1833, 1834); *Etudes sur les vieux maîtres* (1836); *Essai sur les hiéroglyphes égyptiens* (1821); etc.

Lacour (Louis de Lacour de La Pijardière, dit **Louis**), littérateur français, né à Nantes en 1832, mort à Montpellier en 1891. Archiviste-paléographe, il fut attaché d'abord à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, puis nommé, en 1872, archiviste du département de l'Hérault. On lui doit un grand nombre d'ouvrages d'érudition, parmi lesquels nous citerons : *Traité inédit d'économie rurale, composé au* XIII*e siècle*, avec un glossaire (1856); *Note sur le journal de la santé du roi Louis XIV* (1857); *le Parc aux cerfs du roi Louis XV* (1859); *Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste* (1859-1863); *Grand monde et salons politiques de Paris après la Terreur* (1861); *Livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette* (1862); *le Meurtre du marquis de Monaldeschi* (1866); *Molière à Pézénas* (1885); et des éditions de Brantôme, de Despériers, de Régnier, des *Mémoires* de la duchesse de Brancas, du duc de Lauzun, du *Paris pendant la Révolution*, de Sébastien Mercier, etc.

Lacour (Léopold), écrivain, né à Paris en 1854. Elève de l'Ecole normale, il professa la rhétorique en province, puis alla à Paris, où il entra dans le journalisme. Il a fait des campagnes en faveur du féminisme. Outre des articles dans le « Gaulois », l'« Evénement », le « Gil Blas », etc., on lui doit des comédies : *Mensonges* (1889), avec P. Decourcelle; *Liliane* (1891), avec Champsaur; *le Seul lien* (1896), et les ouvrages suivants : *Trois théâtres : E. Augier, A. Dumas, V. Sardou* (1880); *Gaulois et Parisiens* (1883), études critiques sur des auteurs dramatiques; *Humanisme intégral* (1896); *Trois femmes de la Révolution* (1900).

Lacourt, comm. de l'Ariège, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Girons, sur le Salat : 1.075 hab. Culture du mûrier. Filatures de laine, scieries mécaniques, forges.

Lac-ou-Villers, comm. du Doubs, arrond. et à 37 kilom. de Pontarlier, près du lac des Brenets, sur la rive gauche du Doubs; 3.119 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source d'eau froide carbonatée, ferrugineuse; carrières, fromagerie, scieries; fabrication importante de pièces d'horlogerie. Dans le pays, la localité s'appelle *Villers-le-Lac*.

lacre n. f. Cire à cacheter, qui ne s'emploie plus. (Elle était en majeure partie composée de résine; on y ajoutait un peu de cire d'abeilles.)

La Cressonnière (Louis-Charles-Adrien Lesot de la Pennetерie, dit), acteur français, né à Chauny en 1819, mort au Portel en 1893. D'abord employé de commerce, il passa un an au Conservatoire, puis joua en province et, à partir de 1842, il se fit applaudir sur les théâtres de drame de Paris : l'Ambigu, le Théâtre-Historique, la Porte-Saint-Martin, la Gaîté, le Châtelet, l'Odéon, etc. C'était un artiste excellent et plein de chaleur. Citons, parmi ses meilleures créations : *la Closerie des Genêts, les Trois mousquetaires, le Courrier de Lyon*, un de ses triomphes; *la Maison du baigneur, les Deux orphelines, le Tour du monde, le Bossu, la Glu, Martyre*, etc. Il avait été, en 1887, un des cosociés du Théâtre de Paris.

Lacretelle (Pierre-Louis de), jurisconsulte et publiciste français, né à Metz en 1751, mort à Paris en 1824. Fils d'un avocat au parlement de Nancy, il débuta, en 1777, au barreau de cette ville, puis alla, en 1778, à Paris, où il collabora activement au « Répertoire de jurisprudence » de Guyot, et s'adonna à la littérature philosophique. Il débuta par un *Eloge de Montausier* (1781), et par un *Discours sur les peines infamantes*, couronné par l'Académie française (1784). Successivement membre de la Commune de Paris, député suppléant aux états généraux, membre de la Législative, il défendit la constitution de 1791. Il se retira de la politique après le 10-Août. Au Directoire, il fut membre de la haute cour nationale, puis membre du Corps législatif en 1801 et 1802, et de l'Institut en 1803. Indépendant de caractère, il vécut à l'écart jusqu'à la fin de l'Empire. Il fut alors rédacteur à la « Minerve française » avec Benjamin Constant. Outre les ouvrages cités, on a de lui : *Plaidoyers* (1775); *Discours sur la multiplicité des lois* (1778); *De l'établissement des connaissances humaines et de l'instruction publique* (1791); *Du système de gouvernement* (1797); *Idée sommaire d'un grand travail sur la nécessité de l'instruction* (1800); *Des partis de la prétendue aristocratie d'aujourd'hui* (1819).

Pierre-Louis de Lacretelle.

Lacretelle Jeune (Jean-Charles-Dominique de), frère du précédent, historien et publiciste français, né à Metz en 1766, mort à Mâcon en 1855. Il débuta comme avocat à Nancy, puis rejoignit, en 1787, son frère aîné à Paris, et fut attaché à la rédaction du « Journal des Débats » (1790), devint secrétaire du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui émigra. Après avoir passé un an dans l'armée, Lacretelle fut l'un des chefs de la jeunesse dorée. Forcé de se cacher après le 13-Vendémiaire, il fut exilé à Sinnamari après le 18-Fructidor, et y resta vingt-deux mois; après le 18-Brumaire, il se consacra entière ment aux lettres. Membre du bureau de la presse en 1800 et professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris en 1812, il fut élu membre de l'Académie française en 1811. Ses sentiments royalistes lui firent accueillir avec enthousiasme la Restauration et lui valurent d'abord le titre de censeur royal (1814), puis des lettres de noblesse (1822); mais ses convictions modérées le déterminèrent à blâmer la politique de la *Congrégation*, puis la loi sur la presse (1827), et à accueillir favorablement la monarchie de Juillet, qui le laissa pourtant à l'écart. Il prit sa retraite de professeur, en 1848. Il avait composé, dès 1795, son premier ouvrage d'histoire, l'*Histoire de France pendant le* XVIII*e siècle*. Il publia depuis, outre divers éloges académiques : le *Précis historique de la Révolution française* (1801-1806); *Histoire de France pendant les guerres de religion* (1814-1816); *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821); *l'Assemblée législative* (1824); *la Convention nationale* (1824-1825); *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1846). Tous ces ouvrages sont écrits avec la même modération et de la même manière élégante et froide. — Son fils, Pierre-Henri, littérateur et homme politique, né et mort à Paris (1815-1899), fut élu, en 1871, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, et envoyé à la Chambre des députés de 1876 à 1893; il vota presque toujours avec l'extrême gauche. Nous citerons de lui des recueils de vers : *les Cloches* (1841); *Nocturnes* (1846); un drame, *Fais ce que dois* (1856), joué à la Comédie-Française, des romans, etc.; *Dona Carmen* (1844); *Valence de Simian* (1845); *Contes de la méridienne* (1859); *les Nuits sans étoiles* (1861); *le Colonel Jean* (1865); *Sous la hache* (1872); *les Filles de Bohême* (1876); *Lamartine et ses amis* (1878).

Lacretelle Jeune.

Lacritos, sophiste grec, né à Phasélis (IVe s. av. J.-C.). Il vécut à Athènes. Elève d'Isocrate, il fut, au témoignage de Photios, le promoteur de plusieurs lois. Un discours du recueil de Démosthène est dirigé contre lui.

Lacroix, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 60 kilom. d'Espalion, sur un plateau entre la Truyère et son affluent de droite, le Goul; 1.662 hab.

La Croix du Maine (François Grudé, sieur de), en latin **Crucimanius**, bibliographe français, né au Mans en 1552, mort à Paris en 1592. Il s'adonna à d'incessantes recherches bibliographiques, d'abord au Mans, puis à Paris. Il fut assassiné par des fanatiques, qui le soupçonnaient d'être attaché au protestantisme. On lui doit un précieux ouvrage : *la Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine, qui est un catalogue général de toute sorte d'auteurs qui ont escrit en françois depuis cinq cents ans et plus jusqu'à ce jour d'huy, avec un Discours des Vies des plus illustres entre les 3.000 qui sont compris en cette œuvre* (1584).

Lacroix (Emeric de), littérateur, né à Paris vers 1590, mort à une date inconnue. Il est connu par un curieux ouvrage : *le Nouveau Cynée* ou *Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde* (1623), où il cherche à prouver la possibilité et la nécessité de la paix entre les peuples. On a encore de lui : *Adonis seu Mnemosyne Henrici Magni* (1613); *Soteria Casalea sive Expeditio italica Ludovici Justi* (1620); *P. Statii Silvarum frondatio sive Antidiatribe* (1639); *Ad Statii Silvas muscarium* sive *Elenchus* (1640).

Lacroix (Sylvestre-François), mathématicien français, né et mort à Paris (1765-1843). Il obtint, à dix-sept ans, une chaire de mathématiques à l'Ecole des gardes de marine, à Rochefort, et devint, en 1787, professeur à l'Ecole militaire, à l'Ecole d'artillerie de Besançon, à l'Ecole normale, à l'Ecole des Quatre-Nations, enfin à l'Ecole polytechnique (1799). Cette même année, il remplaça Borda à l'Académie des sciences. Doyen de la faculté des sciences, il fut ensuite professeur au Collège de France (1815). Citons de lui : *Eléments de géométrie descriptive* (1796); *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, son ouvrage le plus remarquable (1799); *Traité des différences et des séries* (1800); *Eléments de géométrie* (1791); *Introduction à la géométrie mathématique et critique, et à la géométrie physique* (1801); *Traité élémentaire du calcul des probabilités* (1816); etc.

Lacroix (Jean-François de), écrivain français de la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ne sait rien de la vie de ce fécond compilateur, qui a écrit un grand nombre d'ouvrages, publiés sans nom d'auteur : *Abrégé chronologique de l'histoire ottomane* (1768); *Anecdotes anglaises* (1769), *italiennes* (1769), *du Nord* (1770), *militaires* (1770), *des républiques* (1771), *arabes et musulmanes* (1772); *Dictionnaire portatif des faits et dits mémorables de l'histoire ancienne et moderne* (1768); *Dictionnaire historique des femmes célèbres* (1769); *Dictionnaire historique des cultes* (1770); etc.

Lacroix (*Paul*), littérateur et érudit français, connu sous le pseudonyme de P.-L. Jacob Bibliophile, ou de Bibliophile Jacob, né et mort à Paris (1806-1884). Durant sa longue carrière, il s'est acquis un renom durable par ses travaux d'érudition, surtout en bibliographie. Dès 1824, il publiait une édition de Marot, et peu après l'*Histoire du* XVI*e siècle*. Il s'attacha d'abord, dans de nombreux romans historiques, à reproduire les mœurs et le style des temps anciens : *les Deux fous, histoire du temps de François Ier, en 1524* (1830); *le Roi des ribauds, histoire du temps de Louis XII* (1831); *la Danse macabre* (1832); *les Francs-Taupins, histoire du temps de Charles VII* (1833); *Pignerol, histoire du temps de Louis XIV* (1836); *l'Homme au masque de fer* (1836); *Aventures du grand Balzac* (1836); *la Chambre des poisons, histoire du temps de Louis XIV* (1839); etc. On lui doit, en outre, dans le domaine de l'érudition pure ou de la bibliographie : *Réforme de la bibliothèque du Roi* (1845); *Histoire de l'orfèvrerie et de la joaillerie* (1850); *Histoire de la prostitution chez tous les peuples* [sous le pseudonyme de Pierre Dufour] (1851-1852); *les Mystificateurs et les mystifiés* (1856-1857); *les Secrets de beauté de Diane de Poitiers* (1857); *la Jeunesse de Molière* (1857); *Curiosités de l'histoire des arts; Curiosités de l'histoire de France; Curiosités de l'histoire du vieux Paris* (1858); *Curiosités des sciences occultes* (1858); *Enigmes et découvertes bibliographiques* (1867). Paul Lacroix publiait en même temps un grand nombre d'éditions annotées de Rabelais, de Béroalde de Verville, de l'*Heptaméron*, de Ronsard, de Despériers, de Villon, de Cyrano de Bergerac, d'Olivier Basselin, des catalogues pour les ventes de collections de livres célèbres, etc. Dans ce genre, sa *Bibliographie et iconographie* de tous les ouvrages de Restif de La Bretonne (1875) est un modèle d'érudition et d'exactitude. Son œuvre la plus considérable est une série commencée par lui en 1847 par le *Moyen âge et la Renaissance*, continuée par *Mœurs, usages et coutumes au moyen âge et à la Renaissance* (1871); *Vie militaire et vie religieuse au moyen âge* (1872), terminée par *Directoire, Consulat et Empire, mœurs et usages* (1883), et soigneusement illustrée. P. Lacroix était, depuis 1855, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

Paul Lacroix.

Lacroix (Jules), poète et littérateur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1809-1887). Il a écrit de nombreux romans : *Une fleur à vendre* (1835); *le Tentateur* (1836); *le Flagrant Délit* (1836); *les Parasites* (1837); *le Bâtard* (1838); *les Premières Rides* (1839); *le Banquier de Bristol* (1840); *les Folles Nuits* (1843); *la Vipère* (1844); *le Voile noir* (1844); *un Grand d'Espagne* (1845); *le Mauvais Ange* (1847); etc. Mais il est plus connu par ses poèmes et ses adaptations dramatiques, d'une versification vigoureuse et colorée : *Macbeth*, d'après Shakspeare (1830); *Pervenches*, sonnets (1834); *Satires de Juvénal et de Perse* (1846) et *Odes d'Horace* (1848), traduites en vers; *le Testament de César*, drame en vers (1849), *Valéria*, drame en vers (1851), en collaboration avec A. Maquet; *la Fronde*, opéra avec Maquet, musique de Niedermeyer (1853); *Œdipe roi*, traduction en vers de Sophocle (1858), couronnée par l'Académie française, et qui est demeurée au répertoire; *la Jeunesse de Louis XI*, drame en vers (1859); *le Roi Lear*, d'après Shakspeare (1868); *l'Année infâme*, recueil de sonnets (1872). Jules Lacroix avait épousé la princesse Rzewuska, belle-sœur de Balzac.

Lacroix (Octave), également connu sous le nom de **Lacroix de Crespel**, littérateur français, né à Egletons (Corrèze) en 1829. Il devint, en 1876, secrétaire rédacteur au Sénat. Il collabora à un grand nombre de journaux, de revues, et publia, entre autres ouvrages *les Chansons d'avril* (1852), poésies; *l'Ecole buissonnière* (1854), recueil de fantaisies et de pensées; *Du culte de la sainte Vierge, au point de vue de la poétique religieuse* (1858); *Euskal Erria* (1885); *les Heures errantes* (1891); etc. Il a fait jouer au Théâtre-Français une comédie en vers *l'Amour et son train* (1855).

Lacroix (Mathieu), poète languedocien, né vers 1827, mort en 1876. Enfant trouvé, maçon à la compagnie minière de la Grand'Combe (Gard), il se fit connaître par son élégie *Pauro Martino!* qui devint vite célèbre dans le Midi. Il a publié : *Sus la mort dou enfantounet; la Caritat*, etc.

La Croix (le Père Camille de), jésuite et archéologue belge, né au château de Mont Saint-Aubert (Belgique) en 1831. Il se fit jésuite et professa au collège de Poitiers. Grâce à une grande fortune, il put se consacrer à des études et des fouilles archéologiques, dont il enregistra les résultats dans des ouvrages très remarqués : *Hypogée martyrium de Poitiers* (1883); *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites « de Sanxay »*, lu à la Sorbonne dans la réunion des Sociétés savantes de Paris (1883); *Cimetières et sarcophages mérovingiens de Poitiers* (1887); *Monographie de l'hypogée martyrium de Poitiers* (1890); *les Fouilles archéologiques de Saint-Maur-de-Glanfeuil* (1899). On lui doit aussi une édition des *Lettres choisies de Voltaire* (1881).

Lacroix (*Sigismond*-Julien-Adolphe Krzyzanowski, dit **Sigismond**), publiciste français, né à Varsovie en 1845. Fils d'un Polonais, qu'il suivit en France, il se fit naturaliser en 1867, collabora au « Radical », à la « Réforme économique », devint, en 1874, conseiller municipal de la Salpêtrière, siégea avec les autonomistes et attaqua vivement Gambetta dans les « Droits de l'homme », dont il était rédacteur en chef. Elu député du XXe arrondissement en 1883, réélu en 1885, il combattit le boulangisme, échoua en 1889 et fut, depuis lors, un des principaux rédacteurs du « Radical ». On lui doit : *Histoire des prolétaires* (1873), avec Yves Guyot, et un *Mémento de droit civil* (1873-1874).

Lacroix-Saint-Ouen, comm. de l'Oise, arrond. et à 8 kilom. de Compiègne, sur l'Oise; 1.576 hab. Petit port, transport de bois, houille, produits agricoles.

Lacropte, comm. de la Dordogne, arrond. et à 24 kilom. de Périgueux, non loin du Vern, affluent de l'Isle; 998 hab.

Lacrosse (Jean-Baptiste-Raymond, baron de), amiral français, né et mort à Meilhan (Lot-et-Garonne) [1765-1829]. Il fit ses premières armes aux Indes, fut promu lieutenant de vaisseau pour sa belle conduite au siège de Gondelour et capitaine de vaisseau en 1792. Il pacifia les Antilles françaises révoltées, mais n'en fut pas moins emprisonné, à son retour, par ordre du comité de Salut public (1793) jusqu'au 9-Thermidor. En 1796, il prit une part brillante à l'expédition d'Irlande et fut nommé contre-amiral. Ambassadeur en Espagne en 1799, il fut envoyé, en 1802, comme capitaine général à la Guadeloupe, puis devint successivement chef de la flottille de Boulogne et préfet maritime à Rochefort. Il fut retraité en 1815. — Son fils, Bertrand-Théobald-Joseph, né à Brest en 1796, mort à Paris en 1865, servit dans la marine, puis dans l'armée, et fut, de 1834 à 1848, député de Brest. En 1842, il eut un duel retentissant avec Granier de Cassagnac. Représentant du Finistère à la Constituante (1848), puis à la Législative, il fut ministre des travaux publics (1848-1849 et 26 oct.-2 déc. 1851). Président de section au conseil d'État après le coup d'État de 1851, il devint sénateur en 1852.

Lacrouzette ou **Lacrousette**, comm. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. de Castres; 1,143 hab. Beau rocher de « Peyre Clabade ».

LACRYMA-CHRISTI (mots lat. signif. *larme du Christ*) n. m. Vin rouge, récolté au pied du Vésuve : *Le* LACRYMA-CHRISTI *est un vin muscat d'un goût exquis, d'un parfum suave.* ‖ Cépage qui produit ce vin. (C'est le chasselas violet cultivé en France dans le département de l'Isère; il fournit aussi d'excellents raisins de table.)

LACRYMA-DI-MARIA n. m. Cépage blanc cultivé en Sicile, et que l'on appelle aussi LACRYMA-DI-MADONA.

LACRYMAL, ALE, AUX (du lat. *lacryma*, larme) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux larmes. ‖ *Glande lacrymale*, Glande située dans l'orbite et qui a pour fonction de sécréter les larmes. ‖ *Points lacrymaux*, Petits orifices au nombre de deux (un supérieur, un inférieur), situés à 3 millimètres environ de la commissure interne, et qui absorbent les larmes pour les faire entrer dans les conduits lacrymaux. ‖ *Conduits lacrymaux*, Canaux au nombre de deux (un supérieur, un inférieur), faisant suite aux points lacrymaux, et se coudant pour aller vers l'angle interne de l'œil s'ouvrir ensemble dans le sac lacrymal. ‖ *Sac lacrymal*, Petite poche oblongue, sensiblement verticale, fermée supérieurement, et se continuant en bas par le canal nasal. ‖ *Canal lacrymal* ou *nasal*, Canal osseux continuant la partie inférieure du sac lacrymal et s'ouvrant dans la fosse nasale. (Il conduit les larmes dans le nez.) ‖ *Caroncule lacrymale*, Petit corps rougeâtre situé dans l'angle interne de l'œil. ‖ *Voies lacrymales*, Ensemble des canaux que suivent les larmes pour parvenir dans le nez.
— Bot. Se dit de certaines plantes gélatineuses, ayant d'abord la forme de globules, qui bientôt se confondent ensemble.
— Encycl. Anat. *Glande lacrymale*. Elle comprend deux parties : l'une située dans la région supéro-externe de l'orbite (glande orbitaire), l'autre dans le tiers externe de la paupière supérieure (glande palpébrale). Les canaux excréteurs de ces glandes débouchent dans le cul-de-sac conjonctival supérieur. La glande lacrymale sécrète les larmes, qui maintiennent l'œil humide et facilitent le jeu des paupières.
— Pathol. Les maladies de la *glande lacrymale* consistent en inflammations (dacryoadénites), tumeurs, dégénérescences. Les points et conduits lacrymaux peuvent s'oblitérer et donner naissance au larmoiement ou *épiphora*. On y remédie par les sondes de Bowmann ou les injections d'Anel. L'inflammation du sac lacrymal ou *dacryocystite* est aiguë ou chronique. La distension du sac donne lieu à la *tumeur lacrymale*, qui peut s'enflammer, s'ouvrir à l'extérieur en créant la *fistule lacrymale*.

Lacrymatoire romain.

LACRYMATOIRE (du lat. *lacrymatorium*, même sens) n. m. Nom de petits vases à parfum, dans lesquels on a cru à tort que les Romains conservaient les larmes répandues aux funérailles.
— Adjectiv. : *Urne* LACRYMATOIRE.

LACRYMIFORME (du lat. *lacryma*, larme, et de *forme*) adj. Se dit d'une coulée de lave qui, en sortant du cratère, s'épanche en forme de larme.

Lacrymosa, planète télescopique, n° 208, découverte par Palisa, en 1879.

LACRYMULE (du lat. *lacrymula*, dimin. de *lacryma*, larme) n. f. Petite larme. (Inus., sauf en pharmacie.)

Lettre ornée de lacs d'amour.

LACS (*lâ* — du lat. *laqueus*, même sens) n. m. Cordon : *Autrefois, le sceau était attaché aux édits avec des* LACS *de soie de diverses couleurs.*
— Longue corde qui sert à abattre les chevaux auxquels on veut faire une opération.
— Nœud coulant qui sert à prendre certains gibiers : *Un* LAÇS *de crin.* (Syn. de LAÇON.) ‖ Fig. Piège, situation difficile, où l'on a été placé par supercherie : *Tomber dans le* LACS. *Tendre des* LACS *à quelqu'un.*
— *Lacs d'amour*, Cordons d'ornement repliés sur eux-mêmes, de manière à faire un 8 couché : *Des initiales en* LACS D'AMOUR.
— Blas. *Lacs d'amour*, Meuble d'armoiries qui se compose d'un cordon entrelacé dont les bouts traversent le centre et ressortent par le bas, à dextre et à sénestre, en forme de houppe.
— Chir. Rubans de fil solide dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension, dans les fractures et les luxations. ‖ Cordon que les accoucheurs appliquent sur le fœtus, pour faciliter l'extraction dans les cas difficiles.
— Comm. Linge ouvré, que l'on fabriquait à Caen.
— Techn. Cordes disposées pour supporter des fils forts, et qui remplacent les lisses dans la fabrication des étoffes façonnées. ‖ *Lacs à l'anglaise*, Entrelacement de fils qui prend toutes les cordes du semple, pour aider à la séparation des prises, quand on fait les lacs ordinaires. ‖ Chez les rubaniers, Ficelles attachées aux marches, et qui font baisser les lames. ‖ Nom, dans les campagnes, des cordes qui servent à attacher les animaux domestiques. ‖ Nom des liens qui assujettissent les licols des chevaux aux queues des chevaux qui les précèdent, lorsqu'on mène un convoi de ces animaux au marché.

D'argent aux lacs d'amour, d'azur.

Lactaire.

LACTAIRE (*ktèr'* — du lat. *lactaris*; de *lac, lactis*, lait) adj. Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

LACTAIRE (*ktèr'*) ou **LACTARIUS** (*ri-uss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, comprenant une espèce du sud de l'Inde. (Le lactaire pêche-lait [*lactarius lactarius*], long de 25 à 30 centimètres, verdâtre et argenté, est très commun dans les mers du Coromandel. C'est le *chundawah* ou *sou dombou* des Hindous; sa chair délicate est très estimée.)

Lactaire.

LACTAIRE (*ktèr'*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, ainsi nommé parce qu'il laisse échapper, quand on blesse ses tissus, un suc ou *lait*, doux ou piquant, blanc, rouge, jaune, gris ou violet.
— Encycl. Certains *lactaires* sont comestibles, notamment le *lactaire délicieux*, qui a un lait rougeâtre et pousse sous les pins; mais les espèces dont le lait est piquant sont généralement vénéneuses.

Lactaire (colonne), colonne située à Rome dans le *forum olitorium* (marché aux légumes). [On y amenait les enfants qui devaient être nourris au lait tout frais apporté de la campagne.]

LACTALBUMINE n. f. Albumine du lait coagulable par la chaleur.

LACTAMATE n. m. Nom impropre, donné au produit de l'action du gaz ammoniac sur l'acide dilactique, en réalité formé d'un mélange de lactamide et de lactate d'ammoniaque.

LACTAMÉTHANE n. m. Dérivé éthylique de la lactamide : $CH^3.CH(O.C^2H^5)COAzH^2$. Cristaux fusibles à 62°, bouillant à 219°.

LACTAMIDE n. f. Nom d'une amide de l'acide lactique $CH^3.CH(OH).CO.AzH^2$, à prismes blancs, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther, fusibles à 74°, résultant de l'action du gaz ammoniac sur la lactide.

LACTAMIDIQUE (*dik'*) adj. Se dit d'un acide appelé aussi ALANINE.

LACTAMINE n. f. Nom d'une amine de l'acide lactique.
— Encycl. L'acide lactique peut donner des *amines* de deux types $CH^3.CH(AzH^2).CO^2H$ ou *alanine* (v. ce mot) et $CH^2(AzH^2)CH^2.CO^2H$, obtenu en traitant l'acide iodo-propionique $CH^2I.CH^2CO^2H$ par le gaz ammoniac. Cristaux fusibles à 180°.

Lactance (Firmianus Lactantius), apologiste chrétien, né en Italie ou en Afrique, vers 225 ou 230, mort, probablement à Trèves, vers 325. Élève d'Arnobe, il enseigna la rhétorique en Afrique, puis à Nicomédie. Il embrassa le christianisme à la fin du IIIe siècle et assista, à Nicomédie, à la persécution de Dioclétien et de Galère (303-311). Plus tard (313), Constantin le nomma précepteur de son fils aîné, Crispus. C'est alors qu'il se fixa à Trèves. Lactance vécut pauvre, même à la cour; il composa, en latin, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De l'œuvre de Dieu* ou *De la formation de l'homme*, exposé et démonstration du dogme de la Providence; *les Institutions divines; De la colère de Dieu*; enfin, *De la mort des persécuteurs*, récit de la fin tragique des principaux persécuteurs. Plusieurs autres ouvrages ont été perdus; en particulier, *le Banquet*, livre qui lui valut la faveur de Dioclétien, *l'Itinéraire*, plusieurs *Poèmes* et un recueil de *Lettres*. Pour la pureté et l'élégance du style, l'art de la composition et la noblesse des pensées, Lactance est peut-être le premier des écrivains chrétiens des premiers temps de l'Église. Saint Jérôme l'a appelé le **Cicéron Chrétien.** Les *Œuvres* de Lactance sont le premier ouvrage qui ait été imprimé en Italie avec une date (1465). Elles ont été traduites en français, par Louis Chevalier (1726).

Lactans ou **Lacturnus.** Mythol. rom. Dieu secondaire, qui, au dire de Varron, veillait à la formation et à la conservation du lait dans le jeune épi.

LACTASE n. f. Diastase ou ferment soluble sécrétée par quelques levures (*saccharomyces kéfir*), possédant la propriété d'hydrater le lactose et de le convertir en glucose et galactose.

LACTATE n. m. Sel dérivant de l'acide lactique.
— Encycl. Les *lactates* sont des matières solides, généralement incristallisables. Seul, d'ailleurs, le sel de zinc $(C^3H^5O^3)Zn,3H^2O$ se présente en fines aiguilles, et permet, par sa décomposition avec l'acide sulfurique étendu, la préparation d'acide lactique pur. Le sel ferreux, stable, peu oxydable, est souvent ordonné comme fortifiant. Le lactate d'argent entre dans l'émulsion de quelques plaques photographiques.

LACTATION (*si-on* — lat. *lactatio*; de *lac, lactis*, lait) n. f. Formation, sécrétion et excrétion du lait. ‖ Allaitement.

LACTÉ, ÉE (lat. *lacteus*; de *lac, lactis*, lait) adj. Qui tient du lait, qui ressemble au lait : *Un suc* LACTÉ. ‖ Qui a la couleur, la blancheur du lait : *Étoffe d'un blanc* LACTÉ.
— Anat. *Vaisseaux lactés*, Petits vaisseaux disposés dans le mésentère, et qui pompent le chyle à la surface des intestins.
— Astron. *Voie lactée*, Bande blanche, floue, à contours irréguliers, que l'on aperçoit dans le ciel pendant les nuits sereines, et qui est formée par l'accumulation d'un nombre prodigieux d'étoiles. V. voie.
— Bot. *Plante lactée*, Plante qui contient un suc laiteux. V. lactifère.
— Méd. *Diète lactée*, Usage du lait pour tout aliment. ‖ *Fièvre lactée*, Fièvre des nouvelles accouchées, vulgairement appelée fièvre de lait.
— Physiol. *Age lacté*, Age où l'enfant ne se nourrit encore que de lait.

LACTÉIFORME (du lat. *lac, lactis*, lait, et de *forme*) adj. Qui a l'apparence du lait.

LACTÉINE, LACTÉOLINE ou **LACTOLINE** n. f. Chim. Lait épaissi lentement au feu.

LACTESCENCE (*ktè-sanss* — rad. *lactescent*) n. f. Qualité d'un liquide qui ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE (*ktè-san, ant'* — du lat. *lactescens, entis*, part. prés. de *lactescere*, se transformer en lait) adj. Qui contient un suc laiteux. ‖ Se dit d'un liquide qui ressemble à du lait ou d'une plante renfermant un semblable liquide.
— Par ext. D'un blanc laiteux : *Les lueurs* LACTESCENTES *de l'aube.*

LACTÉTHYLAMIDE n. f. Lactamide substituée, de formule $CH^3.CH(OH).CO(AzH.C^2H^5)$, préparée par l'action de l'éthylamine sur la lactide. Cristaux fusibles à 48°, distillant à 260°.

LACTICÉMIE (*sé-mî* — de *lactique*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Méd. Accumulation de l'acide lactique dans le sang.
— Encycl. La *lacticémie* est une *auto-intoxication* chimiquement définie. Elle apparaît quand les oxydations intraorganiques sont entravées : dans les asphyxies, dans l'empoisonnement par l'oxyde de carbone et le phosphore. On la signale aussi dans le diabète et les affections gastro-intestinales. On la traite par les alcalins.

LACTIDE n. f. Anhydride de l'acide lactique, préparé en chauffant rapidement l'acide. Cristaux insolubles dans l'eau, fusibles à 121°, bouillant à 255°.

LACTIFÈRE (du lat. *lac, lactis*, lait, et *ferre*, porter) adj. Anat. Qui contient du lait. (Se dit des conduits excréteurs de la glande mammaire.) Syn. de galactophore.
— Bot. *Plantes lactifères*, Plantes qui contiennent abondamment un suc laiteux, comme la laitue, le pavot, etc.

LACTIFIER (du lat. *lac, lactis*, lait, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lactifiions. Que vous lactifiiez*) v. a. Fam. Soumettre à la diète lactée : Lactifier *un malade.*

LACTIFLORE (du lat. *lac, lactis*, lait, et *flos, floris*, fleur) adj. Dont les fleurs sont d'un blanc de lait.

LACTIFORME (du lat. *lac, lactis*, lait, et de *forme*) adj. Qui ressemble au lait.

LACTIFUGE (du lat. *lac, lactis*, lait, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Méd. Qui fait passer le lait.

LACTIGÈNE (*jèn'* — du lat. *lac, lactis*, lait, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Méd. Qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE n. f. Syn. inus. de lactose.

LACTIPHAGE (*faj'* — du lat. *lac, lactis*, lait, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit principalement de lait. V. galactophage, qui est préférable.

LACTIPOTE (du lat. *lac, lactis*, lait, et *potare*, boire) adj. Qui fait du lait sa boisson ordinaire.

LACTIQUE (*ktik'*) ou **LACTICA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant une cinquantaine d'espèces, des régions indo-malaises et de l'Amérique du Sud. (Les lactiques sont des altises voisines des hermœophages, ovales, un peu élargies en arrière, elles sont de taille médiocre. Telle est la *lactica tibialis*, du Brésil.)

LACTIQUE (*ktik'*) adj. Se dit de divers acides-alcools, de formule $C^3H^6O^3$.
— Encycl. A la formule générale correspondent deux types d'acides : le premier, $CH^2(OH)-CH^2-CO^2H$ ou acide *éthylénolactique*, a été décrit sous le nom d'acide *hydracrylique*; le second, $CH^3-CH(OH)-CO^2H$ ou *éthylidénolactique*, comprend trois isomères optiques : l'un dévie à droite la lumière polarisée, c'est l'acide *paralactique*, existant d'une façon constante dans les liquides de l'organisme, sauf dans l'urine; c'est un produit d'élimination, que l'on retire de l'extrait de viande. Ce composé a été longtemps désigné sous le nom d'*acide sarcolactique*. Le second, déviant à gauche, prend naissance dans la fermentation des sucres, sous l'influence d'un bacille particulier, le *bacillus acidi lævolacticis*; le troisième, inactif, constitue l'acide racémique ou acide lactique ordinaire (syn. oxypropionique, propanoloïque-2).
On le prépare en attaquant, en milieu légèrement alcalin, le sucre interverti par divers ferments, notamment ceux contenus dans le fromage pourri. Pur, l'acide lactique est un liquide sirupeux, de densité 1,215, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; chauffé, il se déshydrate, formant une série d'anhydrides (*lactide, lactone*) et de produits de condensation (*acide di, trilactique*). A cet acide se rattachent plusieurs dérivés, des sels, les *lactates*, des éthers formés soit par le groupe alcool, soit par le groupe acide, etc.
C'est à cette substance que la choucroute, les boissons fermentées obtenues avec le lait (koumys, kéfir) doivent leur saveur. En médecine, on l'a proposé comme auxiliaire du suc gastrique; il agit avec efficacité contre la diarrhée verte infantile.

LACTIVORE (du lat. *lac, lactis*, lait, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit exclusivement de lait; qui en consomme beaucoup.

LACTO-BUTYROMÈTRE (du lat. *lac, lactis*, lait; *butyrum*, beurre, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à mesurer la quantité de beurre que contient un lait.
— Encycl. Le *lacto-butyromètre* est constitué par un tube de verre fermé à la partie inférieure et portant des divisions qui séparent son volume en trois parties égales. Pour l'employer, on emplit le tube du lait à essayer jusqu'à la première division; on y ajoute une goutte d'une

solution de soude caustique, destinée à maintenir la caséine dissoute; on verse ensuite de l'éther jusqu'à affleurer la deuxième division, et on agite le tout. On remplit enfin la troisième division avec de l'alcool, on agite et on maintient le tube à une température d'environ 40° C. dans un bain-marie, jusqu'à ce que tout le beurre contenu dans le lait soit monté à la surface du liquide. Une graduation placée à la partie supérieure permet de mesurer la hauteur occupée par le beurre en centièmes du volume de lait employé.

Lacto-butyromètre.

LACTO-DENSIMÈTRE (du lat. *lac, lactis,* lait, et de *densimetre*) n. m. Appareil destiné à mesurer la densité du lait.

— Encycl. Le lait étant sensiblement plus lourd que l'eau, à volume égal, on peut se rendre compte approximativement de la quantité d'eau qui lui est parfois ajoutée, par la mesure de sa densité. En fait, la densité d'un lait pur peut varier de 1,029 à 1,045; le densimètre employé à cette mesure doit donc être assez sensible.

LACTOGLOBULINE (du lat. *lac, lactis,* lait, et de *globuline*) n. f. Albumine voisine de la sérumglobuline et qui se trouve dans le lait.

LACTOL n. m. Chim. Antiseptique inoffensif, constitué par l'éther lactique du naphtol.

LACTOLINE n. f. Chim. V. lactéine.

LACTOMÈTRE (du lat. *lac, lactis,* lait, et du gr. *métron,* mesure) n. m. Nom donné à certains appareils employés à essayer le lait.

— Encycl. Quelques *lactomètres* ont des noms spéciaux, tels que le *lacto-butyromètre* et le *lacto-densimètre,* le *crémomètre,* le *galactomètre.* Il existe, en outre, sous ce nom, un appareil destiné à mesurer la quantité de crème contenue dans un lait : c'est le *lactomètre de Banks* ou *de Valcourt.* Il est constitué par un tube de verre fermé à la partie inférieure, et dont la graduation donne les centièmes du volume total. La mesure consiste à emplir le tube du lait à essayer et à le laisser reposer assez longtemps pour que toute la crème soit montée à la partie supérieure. Il ne reste plus, alors, qu'à lire sur la graduation la hauteur occupée par la couche supérieure, pour connaître la quantité de crème contenue dans 100 parties de lait.

LACTONES (du lat. *lac, lactis,* lait) n. f. pl. Nom général, par lequel on désigne toute une classe de composés organiques qui dérivent des acides-alcools par perte d'une molécule d'eau. — *Une* lactone.

— Encycl. L'acide γ oxybutyrique, de formule

$$CH^2(OH)\text{-}CH^2\text{-}CH^2\text{-}CO^2H,$$

qui contient une fonction acide (CO^2H) et une fonction alcool ($-CH^2[OH]$), donne lieu à la production d'un éther acide interne qui est une lactone

$$\underbrace{CH^2\text{-}CH^2\text{-}CH^2\text{-}CO.}_{O}$$

Quand les deux fonctions acide et alcool sont voisines (acides α) ou séparées seulement par un atome de carbone (acides β), la formation de la lactone correspondante est difficile ou impossible; mais, quand ces fonctions sont séparées par deux, trois, etc., atomes de carbone (acides γ et δ, ...) la liaison lactonique apparaît facilement, que ces atomes intermédiaires appartiennent à des chaînes grasses ou à des noyaux aromatiques.

Les lactones s'obtiennent, dans le cas des acides γ, δ, ... assez facilement par déshydratation spontanée des acides-alcools correspondants, au moment où l'on dégage ces acides de leurs combinaisons salines, ou bien encore par réaction d'un aldéhyde sur le sel de Na d'un acide bibasique ou par élimination d'HCl entre un groupement Co^2H et un groupement CH^2Br ou CH^2Cl placé en γ, δ, ... Les lactones de la série grasse sont des liquides neutres, incolores, d'odeur agréable, peu solubles dans l'eau; en présence des alcalis, elles reprennent de l'eau et forment les sels des oxyacides correspondants; en présence de l'ammoniaque, elles donnent les amides. La première d'entre elles a été découverte en 1874 par Saytzoff; c'est la butyrolactone

$$\underbrace{CH^2\text{-}CH^2\text{-}CH^2CO;}_{O}$$

on en connaît actuellement un grand nombre correspondant à la formule générale $C^nH^{2n-2}O^2$ quand elles dérivent de molécules saturées (lactones de la série de l'acide lactique).

Les lactones aromatiques sont les premiers en date, puisque la première lactone connue, la coumarine, a été obtenue en 1868 par Fittig. Ce sont généralement des corps solides, d'odeur agréable et employés souvent en parfumerie, telle, par exemple, cette coumarine, qui possède un suave parfum de foin coupé.

LACTONIQUE adj. Chim. Syn. de galactonique.

LACTOPROTÉINE (du lat. *lac, lactis,* lait, et de *protéine*) n. f. Substance albumineuse, que l'on retire du petit-lait en le traitant par l'azotate acide de mercure.

LACTOSCOPE n. m. Chim. Syn. de lactomètre.

LACTOSE (du lat. *lac, lactis,* lait) n. f. (n. m. d'après les chimistes) Sucre du type saccharose $C^{12}H^{22}O^{11}$, préparé industriellement en laissant cristalliser le petit-lait concentré. Syn. lactine, sucre de lait.

— Encycl. Ce sucre, connu dès 1619, forme de gros cristaux prismatiques hydratés, $C^{12}H^{22}O^{11}, H^2O$, solubles dans 6 parties d'eau froide, insolubles dans l'alcool et l'éther, de saveur faiblement sucrée. La dissolution dévie la lumière polarisée de 56°4 à droite; elle réduit la liqueur de Fehling. Le lactose chauffé perd à 140° son eau de cristallisation et se caramélise à 175°; il subit, sous l'action des acides, une hydratation et se dédouble en deux sucres glucosiques $C^6H^{12}O^6$: le glucose et le galactose. Ce dédoublement peut avoir lieu sous l'influence d'une diastase, la *lactase,* contenue dans certaines levures; les sucs glucosiques subissent ensuite la fermentation alcoolique. Le lactose fermente directement, sous l'action du ferment lactique.

Le sucre glucosique dédoublé du lactose, le *galactose,* improprement appelé *lactose* par Pasteur, est un sucre en $C^6H^{12}O^6$, ayant beaucoup de ressemblance avec le glucose. Ce sont des cristaux fusibles à 142°, peu solubles dans l'eau froide, déviant la lumière polarisée de + 83°8 ; réduits, ils donnent la dulcite, sucre alcoolique; oxydés, ils se transforment en acide mucique. Le galactose subit directement la fermentation alcoolique.

— Pharm. et thérap. Le *lactose* a été préconisé comme diurétique par Germain Sée, à la dose de 80 grammes à 100 grammes par jour, ce qui correspond à peu près à la quantité contenue dans 3 litres de lait de vache. On fait dissoudre le lactose, soit dans le lait, soit dans l'eau. On s'en sert aussi comme dentifrice.

LACTUCA n. m. Nom scientifique latin du genre *laitue.*

LACTUCARIUM (*ri-om'*) n. m. Suc extrait par incision de la tige de diverses espèces de laitues; entre autres, du *lactuca altissima.*

— Encycl. Pour récolter cette substance, on coupe le pied de laitue à 30 centimètres du sol, on recueille avec le doigt le suc qui perle au bord de la section, et l'on recommence tous les jours, pendant trois ou quatre mois, à couper une nouvelle tranche mince. Le suc, desséché dans des pots, offre l'aspect de masses brunes, à saveur amère, à odeur vireuse. Le *lactucarium* est un faible et inconstant succédané de l'opium. Il entre dans le *sirop de lactucarium opiacé* du Codex.

LACTUCÉ, ÉE (*sé* — du lat. *lactuca,* laitue) adj. Bot. Qui ressemble à la laitue.

LACTUCIQUE (*sik'* — rad. *lactucine*) adj. Se dit d'un acide que l'on extrait du lactucarium.

LACTUCONE (du lat. *lactuca,* laitue) n. f. Substance cristallisable $C^{14}H^{24}O$, sans odeur ni saveur, que l'on extrait du lactucarium.

LACTUCO-PICRINE (du lat. *lactuca,* laitue, et de *picrine*) n. f. Nom donné à une substance incristallisable, qui reste dans les eaux mères lorsqu'on prépare la lactucine.

Lacturcia ou **Lacturcina,** déesse, appariée au petit dieu Lactans ou Lacturnus, et qui, comme celui-ci, veillait à la formation du lait dans le jeune épi.

LACTYLE (du lat. *lac, lactis,* lait, et du gr. *ulê,* matière) n. m. Radical de l'acide lactique.

— Encycl. Ce radical n'a jamais été isolé; le chlorure ($CH^3 — CHCl — CO.\ Cl$) obtenu dans l'action du perchlorure de phosphore sur le lactate de calcium est un liquide incolore, non distillable; l'eau le décompose en ($CH^3.CH.Cl\ CO^2H$), éther chlorolactique, bouillant à 188°.

Lacuée (Jean-Girard), comte de Cessac, général et homme politique français, né à La Massas (Lot-et-Garonne) en 1752, mort à Paris en 1841. Les écrits qu'il publia pour signaler les abus dans l'armée le firent appeler, en 1789, par l'Assemblée constituante au comité de réorganisation de l'armée. Envoyé par le Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, et chargé par intérim du ministère de la guerre, il contribua au succès de Valmy. En 1793, il fut envoyé dans les Pyrénées pour y organiser la défense et entra, deux ans plus tard, au comité de Salut public. Sous l'Empire, Napoléon le nomma président de la section de la guerre au conseil d'Etat, puis général de division, et ministre de l'administration de la guerre. En 1814, il se rallia aux Bourbons, qui l'écartèrent des affaires. En 1831, il fut élu à la Chambre des pairs. On a de lui quelques ouvrages : *Guide de l'officier en campagne, Projet de Constitution pour l'armée des Français;* l'article *Art militaire,* dans l' « Encyclopédie méthodique ».

LACUNA ou **LACUNE** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des littorinidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal ou fossiles dans le trias et le tertiaire. (Les lacunes sont des animaux marins de petite taille, à longs tentacules, à coquille turbinée ou globuleuse, mince, couverte d'un épiderme. L'espèce type est la *lacuna pallidula,* de l'Atlantique nord.)

LACUNAIRE (*nèr'* — rad. *lacune*) adj. Minér. Qui offre des interstices avec les points de jonction; qui est pourvu de lacunes : *Corps* lacunaire.

LACUNAIRE (*nèr'*) ou **LACUNARIA** n. f. Sous-genre de *lacuna,* comprenant quelques espèces fossiles dans les terrains tertiaires. (Les lacunaires sont des coquilles globuleuses ou naticiformes de petite taille. On peut en prendre comme exemples les *lacunaria macrostoma,* de l'éocène parisien, et *Alabamensis,* du tertiaire des Etats-Unis.)

LACUNAR (mot lat.) n. m. Archéol. rom. Vide que laissent entre elles les solives d'un plafond.

LACUNE (du lat. *lacuna,* petit lac) n. f. Espace vide dans l'intérieur d'un corps : *Minéral plein de* lacunes.

— Vide, interruption dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage : *Anciens manuscrits pleins de* lacunes.

— Ce qui manque pour compléter un tout quelconque : *Les* lacunes *d'une éducation mal surveillée.*

— Bot. Espace compris entre plusieurs cellules et provenant soit de l'agrandissement progressif d'un méat initial, soit de la résorption d'éléments anatomiques préexistants. (Les lacunes sont surtout développées dans la racine, la tige et la feuille des plantes aquatiques, où leur ensemble constitue une sorte d'appareil aérifère.)

LACUNETTE (*nèt'*) n. f. Petite lacune.

— Nom servant à désigner, en T. de travaux publics, une sorte de rigole creusée au centre même d'un fossé, et dans laquelle les eaux d'infiltration et autres s'écoulent. (C'est une mauvaise orthographe du mot cunette.)

LACUNEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui contient des lacunes.

LACUNOSITÉ n. f. Etat lacuneux.

LAÇURE n. f. Linguist. Action de lacer.

— Archéol. Partie d'un corsage fermée par un lacet passant par des œillets. On disait aussi laceure.

— Encycl. Archéol. La pièce d'étoffe qui formait soufflet sous le lacet s'appelait pièce de poitrine. Pendant tout le moyen âge, la *laçure* du corsage fut, en général, placée en avant. A partir du xvi^e siècle, on sacrifia à l'usage de lacer le corsage par derrière et de faire la taille au moyen de buscs mobiles, qu'on passait dans la doublure.

A, laçures xvi^e s.

Lacurne de Sainte-Palaye (Jean-Baptiste), érudit français. V. Sainte-Palaye.

LACUS (*kuss* — mot lat.) n. m. Archéol. rom. Bassin alimenté par des eaux vives jaillissant de terre. ‖ Bassin ou réservoir à ciel ouvert, souvent ornés d'une riche décoration. (Agrippa établit à Rome quatre cents de ces *lacus;* quelques-uns, plus anciens, sont célèbres, comme le *lacus Curtius,* le *lacus Juturnæ,* qui existe encore sur le Forum, le *lacus Servilius,* etc. Plus tard, Rome en compta plus de mille. Par analogie, le mot *lacus* était pris dans plusieurs autres acceptions voisines du sens primitif.)

LACUSTRAL, ALE, AUX adj. Syn. de lacustre.

LACUSTRE (*kusstr'* — du lat. *lacustris,* même sens) adj. Qui vit sur les bords ou dans les eaux des lacs : *Plantes, Animaux* lacustres.

— Archéol. *Cité* ou *Habitation lacustre,* Bourgade bâtie sur pilotis dans les lacs de la Suisse, de la Savoie et d'autres contrées, à peu de distance des rives.

— Géol. Dépôts formés au fond des lacs : *Formations* lacustres.

— Encycl. Archéol. Dès le xvi^e siècle, l'existence de nombreux pilotis (*palafitti,* d'où le nom de *palafittes* donné quelquefois aux habitations lacustres) était connue des pêcheurs des lacs de Suisse et d'Italie. Mais, au xix^e siècle, on constata que ces palafitti représentaient les ruines de bourgades préhistoriques, appartenant, les unes, comme la célèbre station de Robenhausen (canton de Zurich), à l'âge de la pierre polie; les autres, à l'âge du bronze et du fer.

Cité lacustre.

Aujourd'hui, on connaît des cités lacustres non seulement en Suisse, mais encore dans les lacs du nord de l'Italie, de Savoie, d'Autriche, de Wurtemberg et de Bavière. On en a trouvé aussi un certain nombre en Asie et en Océanie, dont plusieurs encore habitées de nos jours. Les cités lacustres d'Europe ont livré aux archéologues qui les ont explorées une foule d'outils, d'armes et de matières, qui leur ont permis de fixer l'âge de la construction et le genre de vie de leurs habitants. Elles furent longtemps indispensables à l'existence et à la sécurité des peuplades; on alla même jusqu'à en bâtir d'artificielles au milieu des terres qu'on entourait de canaux, comme les *terramares* d'Italie en offrent l'exemple.

LACUSTRER (*stré*) v. a. Fouiller les habitations lacustres.

LACUSTREUR (*streur*) n. m. Celui qui lacustre.

Lacy (Pierre, comte), feld-maréchal russe, né à Killedy (Irlande) en 1678, mort à Riga en 1751. Après avoir pris les armes en faveur de Jacques II, il passa, en 1691, dans la brigade irlandaise au service de la France, combattit sous Catinat, et, à la paix de Ryswick, s'engagea dans l'armée hongroise; de là, il passa au service de la Pologne. Le maréchal de Croy le présenta à Pierre le Grand, qui l'employa à la réorganisation de son armée. Lacy se distingua au siège de Bucko et surtout dans la campagne contre Charles XII et Mazeppa. Il gagna la bataille de Pultava, se signala dans toutes les guerres de 1709 à 1721, devint commandant en chef de Saint-Pétersbourg (1725), puis gouverneur de Livonie et d'Esthonie. C'est lui qui fut chargé, en 1727, d'expulser de Courlande Maurice de Saxe. Il figura encore au siège de Dantzig (1733), et contribua à l'établissement d'Auguste de Saxe sur le trône de Pologne. Feld-maréchal en 1736, il s'empara d'Azov (1736), commanda la seconde et la troisième expédition de Crimée (1737), et, chargé, en 1741, des opérations contre la Suède, remporta en Finlande les plus brillants succès (1742-1743). Après cette mémorable campagne, il se reposa, comblé d'honneurs, dans son gouvernement de Livonie.

Lacy.

Lacy ou **Lascy** (François-Maurice, comte de), feld-maréchal et ministre autrichien, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1725, mort à Vienne en 1801. Il passa au service de l'Autriche en 1744, et sauva l'armée autrichienne à Lowasitz (1756), décida la victoire de Hochkirch (1758), pénétra jusqu'à Berlin, reçut le bâton de feld-maréchal en 1762, et, en 1765, devint inspecteur général et président du conseil de guerre. Sous l'empereur Joseph II, il prit le commandement de l'armée qui opéra contre les Turcs (1788), mais cette campagne ne fut pas heureuse.

Lacy (don Louis de), général espagnol, d'origine irlandaise, né à Saint-Roch (près de Gibraltar) en 1775, fusillé à Majorque en 1817. Capitaine dans l'armée espagnole en 1792, il fut mis en disponibilité et passa en France; il s'y maria et combattit dans les rangs de l'armée française, en Allemagne et en Hollande. Chef de bataillon en 1807, il retourna dans sa patrie pour la défendre contre Napoléon. Après avoir pris part à la bataille de

Talavera, il fut nommé lieutenant et capitaine général de la Catalogne. Ferdinand III le destitua en 1814, à cause de ses idées libérales. L'impitoyable répression du gouvernement de la Camarilla l'indigna et, en 1817, il essaya de soulever la Catalogne. Trahi par des conjurés, il fut arrêté et, malgré la popularité de son nom dans l'armée, exécuté à Majorque.

Lacydes, philosophe grec, né à Cyrène (IIIe s. av. J.-C.). Il suivit à Athènes les leçons d'Arcésilas, succéda à son maître vers 241, dirigea l'école vingt-six ans, et fut l'un des fondateurs de la nouvelle académie. Il faisait ses leçons dans un magnifique jardin, don d'Attale, roi de Pergame. Il fit connaître l'enseignement d'Arcésilas, qui n'avait rien écrit; lui-même professait une sorte de scepticisme et niait à peu près l'autorité des sens. Suivant Athénée, il mourut de paralysie, après un copieux festin. Il laissa la direction de l'école à ses disciples Evandre et Téléclès. Aucun de ses ouvrages n'a été conservé.

Lad (*lad'* — mot angl. signif. *jeune homme*) n. m. Jeune garçon d'écurie, chargé de soigner les chevaux de course. (Les lads peuvent monter à l'entraînement; quelques-uns arrivent à monter en courses, devenant ainsi jockeys.)

Lada ou **Lado**, déesse de l'amour, de la beauté, chez les peuples slaves. Elle répond à la Freyja des Scandinaves, à la Vénus des Romains.

Ladak, région du nord-ouest de l'Inde, en même temps que du Thibet, rattachée, depuis 1835, au royaume de Cachemire; 73.138 kilom. carr., avec, seulement, 25.000 hab. (*Ladakis*), en raison des énormes et inhospitalières montagnes, Kouen-loun et Karakoroum, qui couvrent une partie de sa surface, et de son climat terriblement froid. Il se compose de deux vallées où courent les deux branches de l'Indus : l'Indus et le Chayok. Capit. *Leh*.

Ladakis, indigènes du Ladak ou Thibet moyen. (Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Bhot*. Eminemment agriculteurs, ils réussissent, malgré l'aridité générale de leurs montagnes, à récolter du blé, de l'orge. La polyandrie est en usage chez les Ladakis : une femme devient l'épouse de tous les frères de son mari.) V. Thibétain.

Ladanifère (de *ladanum*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes qui fournissent le ladanum.

Ladanum (*nom'* — mot lat., du gr. *ladanon*, même sens) n. m. Gomme-résine aromatique, fournie par quelques plantes et principalement par le ciste de Crète. ‖ On dit aussi labdanum.

— Encycl. Le *ladanum* de Crète exsude spontanément des feuilles et des branches du ciste. On le récolte en promenant sur l'arbrisseau des lanières de cuir, que l'on racle ensuite avec un couteau. Cette sorte de ladanum se présente en masses noires et tenaces, se ramollissant sous les doigts, d'une odeur qui rappelle celle de l'ambre gris. Le ladanum d'Espagne, également rare, est noir, coulant, et forme des masses qui s'aplatissent sous leur propre poids. Le ladanum le plus répandu, assez différent des précédents, porte le nom de *ladanum in tortis* (ladanum en cordes). Il est sec, dur et sous la forme de rouleaux contournés en spirale, d'où son nom. Il semble que ce ne soit autre chose que du ladanum véritable, plus ou moins mêlé à des corps étrangers, sable, cendres, etc.

Le ladanum était jadis utilisé comme stimulant. La parfumerie l'emploie aux mêmes usages que l'ambre gris. Les femmes grecques se servent du noir de fumée, obtenu par la combustion du ladanum, pour teindre leurs cils.

Ladapeyre, comm. de la Creuse, arrond. et à 20 kil. de Guéret, au-dessus d'un petit étang dont le déversoir gagne le Verraux; 1.505 hab. Eglise du XIIIe siècle.

Ladenbergie (*din-bèr'-jî*) n. f. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbres pubescents à feuilles opposées, à fleurs en grappes de cymes. (L'écorce des ladenbergies est amère, tonique. Ces faux quinquinas croissent au Pérou et dans la Colombie.)

Ladenburg (le *Lupodunum* des Romains), ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim]), sur la rive droite du Neckar; 3.284 hab. Culture du houblon et du tabac. Eglise du XIIIe siècle.

Ladères n. m. pl. Grès lustrés, que l'on trouve dans le terrain sparnacien des forêts de Châteauneuf et de Senonches.

Là-dessus adv. V. dessus, et là.

Ladies n. f. pl. V. lady.

Ladignac, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Yrieix, sur le *ru de Ladignac*, affluent droit et non loin de l'Isle; 2.203 hab. Kaolin.

Ladin n. m. Nom donné à un groupe de dialectes appartenant à la famille des langues romanes. V. romanes (*langues*) et rhétiques (*langues*).

Ladinhac, comm. du Cantal, arrond. et à 30 kilom. d'Aurillac, au-dessus du ruisseau de *Ladinhac* ou de Cances, qui va au Goul; 950 hab. A Labeylie, débris romains. A Montlogis, ruines d'un château.

Ladinique (*nik'*) adj. Qui se rapporte au ladin.

Ladins, population regardée comme issue des anciens *Rhetes* et divisée en deux fractions, dont l'une habite, en Suisse, le canton des Grisons, et l'autre le Tyrol oriental. (Ce sont des hommes vigoureux, aux cheveux et aux yeux noirs, parlant un dialecte issu du latin.) — *Un* Ladin.

Ladislas Ier (saint) [en hongr. *Lászlo*], roi de Hongrie, né vers 1045, mort à Nyitra en 1095. Il succéda à son frère Geyza, en 1077, et se montra aussi vaillant guerrier que sage législateur. C'est sous son règne que le christianisme s'établit définitivement en Hongrie. Ladislas conquit la Croatie après la mort de Zvojnimir, battit et enleva la Syrmie aux Byzantins. En 1088, les princes allemands lui offrirent la couronne impériale qu'il refusa. Le concile de Plaisance le choisit comme chef de la première croisade; il accepta cette distinction, mais mourut quelque temps après en se rendant en Bohême. Ladislas fut canonisé en 1198. Son tombeau, à la cathédrale de Nagy-Varad, devint un lieu de pèlerinage.

Ladislas II, roi de Hongrie, frère d'Etienne III. Il ne gouverna que six mois (1161); son règne se passa en guerres contre son frère.

Ladislas III, roi de Hongrie, fils mineur d'Eméric. Il fut chassé du royaume, en 1205, par son tuteur André. Sa mère, Constance d'Aragonie, se réfugia avec lui auprès de Léopold, duc d'Autriche, en emportant la Sainte-Couronne. L'enfant mourut la même année et fut enterré à Albe-Royale.

Ladislas IV, surnommé **le Cuman** (*Kun*), roi de Hongrie, né en 1262, mort en 1290. Il succéda à son père Etienne V, en 1272, et guerroya contre Ottokar, roi de Bohême. Lorsque la guerre éclata entre Rodolphe de Habsbourg et Ottokar, Ladislas accourut avec 40.000 soldats hongrois et cumans, et contribua à la victoire de Rodolphe, à la bataille de Stillfried (1278). Il épousa Isabelle, fille de Charles d'Anjou, roi de Sicile, puis la fit enfermer dans un couvent, négligea les affaires du royaume, et passa sa vie parmi les Cumans et les mahométans, qui l'assassinèrent dans un festin.

Ladislas V, dit **le Posthume**, roi de Hongrie et de Bohême, fils posthume d'Albert, né en 1439, mort en 1457. Sa mère Elisabeth confia son éducation à Frédéric III, duc d'Autriche. Après la mort de Ladislas, successeur d'Albert (1444), la Diète reconnut Ladislas comme roi; mais, Frédéric III ne voulant pas l'envoyer en Hongrie, Jean Hunyadi fut nommé gouverneur. Ce n'est qu'en 1452 que Ladislas devint effectivement roi. Son règne ne fut qu'un long conflit entre Czilley, son homme de confiance, et les Hunyadi. Ladislas était sur le point de fêter ses fiançailles avec Marie, fille de Charles VII, roi de France, lorsqu'il mourut subitement, probablement empoisonné.

Ladislas (Jean), roi de Bulgarie (1016-1018). Parvenu au trône par l'assassinat de son cousin Gabriel, fils du grand tsar Samuel, il continua contre les Byzantins la lutte suprême pour l'indépendance de la Bulgarie. Mais il ne put empêcher Basile II de prendre Achrida, sa capitale (1016), et, plusieurs fois battu, malgré l'alliance des Petchenègues, il mourut, peut-être assassiné, au moment où il assiégeait Dyrrachion (1018).

Ladislas ou **Lancelot**, roi de Naples, né en 1375, mort en 1414. Il succéda à Charles III de Durazzo, son père, en 1386, et fut couronné à Gaëte, en 1390. Malgré la lutte qu'il eut à soutenir contre Louis II d'Anjou, qui lui disputait le royaume de Naples, il eut des ambitions démesurées. En 1403, il se fait couronner roi de Hongrie à Raab. En 1408, il introduit dans Rome ses troupes, qui en sont chassées dès l'année suivante, et il est défait à Rocca-Secca (1411), par Louis II d'Anjou. En 1413, il s'empare de Rome par surprise, soumet tous les Etats pontificaux; puis, après quelques mois de repos, rentre en campagne. Devenu malade à Pérouse, il se fait ramener à Naples, où il meurt à trente-neuf ans.

Ladislas de Gara, palatin de Hongrie et ban de Croatie, né vers 1386, mort en 1466. Il joua un rôle important au milieu des troubles qui agitèrent la Hongrie à cette époque, contribua à l'élection des rois Sigismond, Albert II et Ladislas V, et, à la mort de ce dernier (1458), essaya vainement de faire proclamer roi l'empereur Frédéric III. Le parti national l'emporta et élut Mathias Corvin.

Ladislas de Hunyad. V. Hunyadi.

Ladislas ou **Vladislas Ier**, surnommé **Hermann**, roi de Pologne, né en 1043, mort en 1102. Il était le fils de Casimir Ier et succéda, en 1081, à son frère Boleslas le Hardi. Il eut à soutenir de longues luttes contre les Poméraniens et la Bohême, réprima une révolte de son fils, Zbigniew, et partagea ses Etats entre ce prince et son frère Boleslas.

Ladislas ou **Vladislas II**, roi de Pologne, né en 1104, mort en 1159. Il était le fils de Boleslas III, à qui il succéda en 1139. Mais il dut bientôt s'enfuir en Allemagne, devant une révolte que ses exactions et ses cruautés avaient provoquée.

Ladislas ou **Vladislas III**, surnommé **Laskonogi** (*Jambes déliées*), roi de Pologne, né en 1168, mort en 1221. Fils de Mieczyslas III, qui lui légua le duché de Posen, il fut élu roi de Pologne en 1203. Ses violences lui firent perdre successivement le duché de Cracovie (1207), puis la Grande-Pologne, et il alla mourir en Allemagne.

Ladislas ou **Vladislas IV**, dit **Lokietek** (*le Bref*) à cause de la petitesse de sa taille, roi de Pologne, né en 1260, mort à Cracovie en 1333. Elu, en 1290, à la place de Lech le Noir, il eut à lutter contre plusieurs compétiteurs, obtint l'appui du pape Boniface VIII, mais ne fut universellement reconnu qu'après la mort de Wenceslas de Bohême (1300). Il perdit la Poméranie, devenue indépendante, mais enleva aux chevaliers de l'ordre Teutonique, qu'il battit à Radziciewo (1331), Bromberg et Dobrzyn.

Ladislas Jagellon ou **Vladislas V**, prince de Lithuanie et roi de Pologne, né en 1348, mort à Grodek en 1434. Il succéda, en 1377, à son père Olgerd, fils de Gédimin. Son mariage avec Hedwige, princesse polonaise, et sa conversion au catholicisme (1386) lui donnèrent la couronne de Pologne; il fut sacré sous le nom de Ladislas, abolit l'idolâtrie dans ses Etats et signa les *Pacta conventa*, qui proclamaient l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Il combattit les chevaliers teutoniques, alliés aux Porte-glaives, et anéantit leur armée à Tannenberg, où le grand maître de l'ordre, Ulrich Jungingen, périt avec 40.000 de ses chevaliers (1410), et à Koronovo. Les hussites lui offrirent par deux fois la couronne de Bohême (1402 et 1420), mais des scrupules de conscience l'empêchèrent d'accepter ces offres.

Ladislas ou **Vladislas VI**, dit **le Warnénien**, roi de Pologne, né en 1423, mort à Varna en 1444. Fils et successeur (1434) de Ladislas Jagellon, il gouverna d'abord sous la tutelle d'un conseil de régence, puis s'efforça de pacifier son royaume. Elu roi de Hongrie à la mort de l'empereur Albert II, il quitta la Pologne, où il ne rentra qu'en 1440. Il envoya contre les Turcs le célèbre Jean Hunyade, et fut vaincu lui-même et tué, à la bataille de Varna.

Ladislas VII, roi de Pologne, né à Cracovie en 1595, mort à Merecz en 1648. Il était fils de Sigismond III; il refusa le trône de Russie, qu'on lui offrait à la condition qu'il embrassât la religion grecque. Il acquit cependant (1610) les duchés de Smolensk et de Tchernigov. A peine couronné (1632), il eut à lutter contre Michel Romanov, et réussit à le repousser. Il conclut avec la cour de Rome un Concordat très avantageux.

Ladmirault [*la-mi-ro*] (Louis-René-Paul de), général français, né à Montmorillon en 1808, mort au château de La Fonchardière (Vienne) en 1898. Elève de Saint-Cyr, il servit longtemps en Algérie, devint général de division en 1859, se distingua à Solférino, puis fut sous-gouverneur de l'Algérie, sénateur (1866), commandant du 2e corps. Nommé commandant du 4e corps lors de la guerre de 1870, il se distingua aux batailles sous Metz, particulièrement à Rezonville, puis, de retour de captivité, il commanda le 1er corps qui opéra contre la Commune de Paris, et prit, le 23 mai 1871, les hauteurs de Montmartre. Du 1er juillet 1871 à 1878, il fut gouverneur de Paris. Elu sénateur de la Nièvre en 1876, il fut réélu en 1882, vota avec la droite et ne se représenta pas en 1891.

Ladmirault.

Lado, ancienne station du Soudan égyptien, sur la rive gauche du Nil Blanc, capitale, avant l'insurrection mahdiste, de la Province équatoriale, et résidence d'Emin-pacha. Celui-ci, au début de la révolution du Soudan, l'évacua pour se retirer à Ouadelaï. Lado fut prise par les mahdistes, en 1888. En 1894, une convention, conclue entre l'Angleterre et l'Etat indépendant du Congo, donnait à bail à ce dernier Lado et le territoire voisin. Mais, lorsque les Belges pénétrèrent dans cette *enclave de Lado* et que le capitaine Chaltin eut vaincu les mahdistes à Redjaf (1896), Lado était déjà abandonnée depuis 1889. Elle a été remplacée par Redjaf.

Ladoga (lac), un des grands lacs du nord-ouest de la Russie d'Europe, entre la Finlande et les gouvernements d'Olonetz et de Saint-Pétersbourg. Le lac Ladoga, de forme sensiblement rectangulaire (200 kilom. de longueur sur 150 de large, avec une superficie totale de 18.130 kilom. carr.), n'est séparé du fond du golfe de Finlande, dont il fit partie autrefois, que par un seuil d'altitude insignifiante. Profond surtout dans sa partie occidentale (200 à 220 m.), il finit à l'est en lagunes indistinctes. Alimenté par les grandes rivières de Volkhof, du Svir et de la Voksa, il s'épanche vers le golfe de Finlande par l'abondante Néva, et nourrit, dans ses eaux, gelées seulement pendant quatre mois de l'année, de nombreux poissons : esturgeons, saumons, etc., et une espèce particulière de phoque.

Ladon, ancienne rivière du Péloponèse, affluent de l'Alphée, célèbre par la beauté de ses eaux et de ses rives.

Ladon, comm. du Loiret, arrond. et à 16 kilom. de Montargis, au bord de la Bezonde; 1.244 hab. Ch. de f. Orléans. Constructions mécaniques, fabrique de sabots, vanneries. Le 24 novembre 1870, combat entre Français et Prussiens.

Ladon, dragon à cent têtes, chargé par Junon de garder les pommes d'or du jardin des Hespérides. Hercule le tua, et Jupiter le plaça parmi les constellations.

Ladoucette (Jean-Charles-François, baron de), administrateur et littérateur français, né à Metz en 1770, mort à Paris en 1848. Il fut quelque temps secrétaire de Barthélemy, ambassadeur de la République française en Suisse, s'adonna aux lettres, devint, en 1802, préfet des Hautes-Alpes et créa dans ce département des voies de communication et des institutions de prévoyance et de charité. Il fut préfet de la Roër de 1809 à 1814, de la Moselle pendant les Cent-Jours, vécut à l'écart sous la Restauration, et fut député de Briey, de 1834 jusqu'à sa mort. Cet excellent administrateur était un écrivain de mérite. On lui doit une comédie : *Helvetius à Voré*; des romans, des *Nouvelles* (1822); des *Fables* (1827); *Topographie, histoire, usages et dialectes des Hautes-Alpes* (1820); etc. — De ses deux fils, l'un, Eugène-Frédéric-François, né à Paris en 1807, mort à Viels-Maison en 1887, fut sous-préfet de 1833 à 1846, puis s'occupa d'agriculture, fut député au Corps législatif de 1852 à 1870, puis député de Vouziers de 1876 à 1877; — l'autre, Louis-Napoléon-Lœtitia-Charles, né à Gap en 1809, mort à Paris en 1869, fut officier de cavalerie, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, député de la Moselle (1849), enfin sénateur (1857). — Le neveu de ce dernier, Etienne-Charles, né en 1846, a siégé à la Chambre des députés comme député de Briey (1876), puis de Vouziers (1881), et, de nouveau, de 1889 à 1893.

Ladre (forme popul. de *Lazare*) adj. Linguist. Qui est atteint de lèpre ou de ladrerie : *Une femme* ladre. ‖ Qui est atteint de la ladrerie, maladie particulière aux porcs.

— Chass. Se dit du lièvre qui vit dans les lieux marécageux et dont la chair, de mauvaise qualité et quelquefois malsaine, est filandreuse et flasque.

— Fig. Insensible, au physique comme au moral : *Il est* ladre, *il ne sent pas les coups*. ‖ Excessivement avare.

— Substantiv. (Il fait alors *ladresse* au fém.), Personne affectée de la ladrerie, de la lèpre : *C'est un* ladre, *une pauvre* ladresse. ‖ Personne extrêmement avare : *Un vieux* ladre, *Une vieille* ladresse.

— n. m. Art. vétér. *Taches de ladre*, Parties de la peau du cheval blanchâtres et dégarnies de poils, autour des yeux et du nez.

— Encycl. On désignait autrefois sous le nom de *ladre* l'homme atteint de la lèpre; aujourd'hui, cette expression sert à caractériser le porc, et, plus rarement, l'homme atteint de cysticerque.

Ladrerie (*ri* — rad. *ladre*) n. f. Ancien nom de la lèpre. (V. lèpre.) Hôpital où l'on enfermait les lépreux. (On disait aussi léproserie, et maladrerie.) ‖ Auj. Maladie spéciale aux porcs.

— Fig. Avarice sordide : *La* ladrerie *d'Harpagon*.

— Encycl. Pathol. La *ladrerie* des porcs peut se transmettre à l'homme. Elle est caractérisée par la présence, dans le tissu cellulaire et les muscles, de vésicules d'un cysticerque, le *cysticercus cellulosæ*.

La ladrerie de l'homme, comme celle du porc, est due à l'ingestion d'œufs de *tænia solium*, existant dans l'eau de

boisson, les salades, les légumes verts, etc. Ces œufs se développent en cysticerques, qui envahissent spécialement le tissu cellulaire, les muscles, le foie, la rate, le poumon, et aussi les méninges et le cerveau. Chez les animaux, la ladrerie est caractérisée par la faiblesse, la pâleur des muqueuses, l'infiltration du tissu cellulaire; son symptôme pathognomonique le plus net est la présence, sous la langue, de petites vésicules dues au cysticerque; aussi les experts chargés de reconnaître les porcs ladres sont-ils désignés sous le nom de *langueyeurs*. Chez l'homme, la présence de cysticerques se manifeste également par le développement d'un nombre plus ou moins considérable de vésicules, que l'on observe principalement sous la peau, dans les muscles et même dans l'œil. Quand les cysticerques se développent dans les méninges et dans le cerveau, ils donnent lieu à des accidents qui permettent de diagnostiquer leur présence, si l'on a soin d'éliminer d'abord, comme causes de ces accidents, la tuberculose et la syphilis : ce sont des céphalées vives et continues, des attaques épileptiformes et des convulsions, diverses paralysies, des troubles psychiques.

Quand la ladrerie n'atteint que le tissu cellulaire et les muscles, elle est quelquefois spontanément guérissable et ne présente généralement pas un danger immédiat; il n'en est pas de même, quand les cysticerques ont envahi le cerveau et les méninges; la mort survient inévitablement, par méningite ou rupture du kyste. On avait préconisé l'iodure de potassium à hautes doses, mais cette médication reste malheureusement inefficace. Au point de vue prophylactique, il faut s'abstenir de légumes et de salades crus, ne boire que de l'eau bouillie et surtout ne consommer la viande de porc que bien cuite.

— Art vétér. La *ladrerie* se rencontre chez le porc, le rat et le chien, qui s'infectent de cysticerques celluleux en dévorant des déjections d'hommes affectés du *tænia solium*, et le chevreuil très probablement en buvant de l'eau qui aura lavé ces déjections. Mais l'homme s'infecte lui-même; car, dans les cas observés, l'homme ladre avait des *tænia solium*, ou en avait eus. Un médecin de Lyon, Redon, s'est même donné de ces ténias en avalant des cysticerques celluleux, extraits chez un malade ladre.

On applique aussi le nom de *ladres* aux animaux qui sont infectés d'autres cysticerques que le *cysticercus cellulosæ*. Ainsi le bœuf et le veau peuvent être ladres par infection du cysticerque du ténia inerme de l'homme, le mouton par infection du *cysticercus longicollis*.

La ladrerie est incurable. Les viandes ladres susceptibles de transmettre le ténia aux personnes qui en useraient sont impropres à la consommation. On les fond pour en retirer la graisse, qui peut servir à l'industrie.

On empêche le porc de devenir ladre en ne le nourrissant que d'aliments propres et sains et en l'empêchant d'ingérer des ordures.

LADRINE n. f. Botte courte et évasée en usage au XVII^e siècle, pendant le règne de Louis XIII.

ENCYCL. Les *ladrines* ou lazarines ne se portaient guère qu'à pied : leur tige, qui allait en s'évasant de bas en haut, ne dépassait guère le premier tiers du mollet; tandis que la haute botte à entonnoir, grâce à sa tige molle, pouvait se remonter jusqu'à mi-cuisse ou se porter tombante.

Ladrine (1635).

LADRONES, nom espagnol des îles Mariannes.

LADURE n. f. Plateau circulaire qui, dans les salines de l'Ouest, occupe le milieu de la cloison des œillets et sur lequel on empile le sel à mesure qu'on le recueille.

LADVOCAT (Jean-Baptiste), érudit français, né à Vaucouleurs en 1709, mort à Paris en 1765. Il fut nommé bibliothécaire de la Sorbonne en 1742, et devint, en 1751, titulaire d'une chaire d'hébreu. On lui doit : *Dictionnaire géographique portatif*, publié sous le nom de VOSGIEN (1747); *Dictionnaire historique portatif* (1752); *Grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne* (1755); *Tractatus de conciliis in genere* (1769); etc.

LADVOCAT, éditeur et libraire français, né en 1790, mort à Paris en 1854. Sa librairie, située dans les galeries de bois du Palais-Royal, eut une vogue extraordinaire, au temps du romantisme. Il édita les *Messéniennes*, de C. Delavigne; *les Odes et ballades*, de V. Hugo; la traduction de Byron; les œuvres d'A. de Vigny, de Sainte-Beuve. Il acheta les *Œuvres* de Chateaubriand, et publia encore *les Mémoires* de M^me de Genlis, de M^me d'Abrantès, etc. Vers 1830, il s'installa quai Voltaire, se ruina, abandonna la librairie, devint fournisseur des objets d'art du roi et de la reine d'Espagne, et ne fit que végéter jusqu'à sa mort.

LADY (*lè-dé* — mot angl.; du saxon *hlæfdie*, maîtresse du pain, ou « qui sert le pain », parce que la dame du logis servait à table son seigneur) n. f. Titre donné, en Angleterre, aux femmes de pairs, de baronnets et de chevaliers, ainsi qu'à leurs filles : LADY *Russel*. LADY *Osborne*. ‖ Femme de distinction, en général : *Une jeune, Une jolie* LADY. (Pl. angl. LADIES, anciennem. LADYS en franç.)

— *Ladies Club*, nom donné, en Amérique et en Angleterre, à des cercles de femmes. (Une institution analogue a été fondée à Paris, en 1896, par M^me de Marsy.)

LADYBRAND, ville et ch.-l. de district de l'Etat libre d'Orange, sur la rive droite de la rivière de Caledon, à 20 kilom. au N. de Maseron, ville frontière du Basoutoland.

LADYSMITH, ville de la colonie anglaise du Natal, ch.-l. de la division de Klip-River, sur la rivière Klip : 7.500 hab. Point de bifurcation du chemin de fer de Durban à Prétoria (Transvaal) et à Bethléem (Orange). Pendant la guerre anglo-boer, Ladysmith, défendue par le général White, a été assiégée sans succès par les armées des deux républiques alliées, du 30 novembre 1899 au 1^er mars 1900.

LÆ.. Pour les termes d'histoire naturelle qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici, v. LÉ...

LÆDESE, ancienne ville de Suède (Gothie), où fut signée, en 1249, la paix entre la Suède et la Norvège. Là, en 1523, Gustave Wasa tint l'assemblée des états de son royaume, à laquelle assistèrent les représentants de Frédéric I^er, de Danemark, et où furent réglés les litiges qui divisaient les deux pays. La ville fut, en 1611, brûlée par les Danois; dès lors, elle disparaît de l'histoire comme ville, pour faire place à Göteborg.

LÆDONIEN (*ni-in*) n. m. Nom donné par Marcou au bajocien de la Franche-Comté.

LÆGERDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Slesvig]), sur le Breitenburger Kanal, qui débouche dans la Stör; 2.543 hab. Fabrique de ciment. Carrière de craie.

LAEKEN, ville de Belgique (prov. de Brabant), dans la banlieue de Bruxelles, près de la Senne, sous-affluent de gauche de l'Escaut par la Dyle; 28.950 hab. Canal de Bruxelles à Willebrock. Fabriques de drap, fonderie, savonnerie, produits chimiques. Beau château de la fin du XVIII^e siècle, résidence royale, avec parc superbe et avenues sur Bruxelles. La crypte de l'église Notre-Dame renferme des sépultures de la famille royale, celle de Léopold I^er et de la reine Marie-Louise. Dans le cimetière voisin, tombe de la Malibran, morte en 1836.

Château de Laeken.

LAEKÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage du système éocène de Belgique, ainsi nommé de *Laeken*. — n. m. *Le* LAEKÉNIEN.

LÆLAPS, chien donné par Diane à Procris et par celle-ci à Céphale. Jupiter le pétrifia avec le renard de Tumesus qu'il poursuivait.

LÆLIA n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, très voisin du genre *cattleya*, dont il se distingue par la présence de huit pollinies au lieu de quatre. (On en cultive un assez grand nombre d'espèces ornementales.)

LÆLIA, dame romaine du II^e siècle avant notre ère, fille du consul Lælius Sapiens. Elle donna le ton à la société polie de son temps. Cicéron vante la pureté de sa langue, la grâce d'une diction toute romaine, et une éloquence qui tenait de celle de son père et de celle de Scipion l'Africain. Licinius Crassus, son gendre, se forma à l'éloquence à son école.

LÆLIANUS ou **LOLLIANUS** (Ulpius Cornelius), l'un des trente tyrans qui s'élevèrent après la mort de Gallien. Après l'avoir proclamé à Mayence (266), ses troupes le massacrèrent (267), parce qu'il les forçait à travailler trop activement à la restauration des forteresses gauloises. Lælien avait de la bravoure, du mérite et des vues sages sur la Gaule.

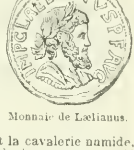
Monnaie de Lælianus.

LÆLIUS (Caius), consul romain, né vers 235 avant notre ère, mort après 170. Il fut l'ami et le confident de Scipion l'Africain, qu'il accompagna en Espagne, en Sicile et en Afrique. Il fut questeur en 202, fit Syphax prisonnier (204), décida de la victoire de Zama en culbutant la cavalerie numide, assiégea et prit Carthagène dont il devint gouverneur. Il devint préteur, gouverna la Sicile (196), fut élu consul, et passa deux ans dans la Gaule cisalpine. Il fut, dit-on, l'inspirateur de Polybe dans le récit des campagnes des Scipions en Espagne.

LÆLIUS (Caius Lælius Sapiens), consul romain, fils du précédent, né en 185 av. J.-C., mort vers 115. Tribun du peuple en 151, préteur en 145, consul en 140, il accompagna Scipion au siège de Carthage et s'y distingua. Il commanda en chef contre Viriathe, en Espagne. Il avait du goût pour la poésie et fut l'un des premiers acteurs de son temps. Il fut l'ami de Polybe, de Térence, de Scipion, dont il est, dans le fameux dialogue de Cicéron, *De amicitia*, un des principaux interlocuteurs. Il avait commencé par soutenir les Gracques, puis il les abandonna. C'est ce qui lui valut, de ses partisans, le surnom de *Sage*.

LÆMARGUE (*margh'*) ou **LÆMARGUS** (*guss*) n. m. Genre de crustacés copépodes siphonostomes, famille des caligides, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les læmargues sont de petits animaux parasites, vivant sur divers poissons : le *læmargus muricatus* se tient sur le poisson lune [*orthagoriscus mola*].)

LAEMLEIN (Alexandre), peintre, né à Hohenfels-sur-le-Mein (Bavière) en 1813, mort à Pontlevoy (Loir-et-Cher) en 1871. Il suivit les cours de l'école des beaux-arts de Paris. En 1836, il débuta au Salon en envoyant un *Portrait*. Il se fit naturaliser Français en 1848, devint, en 1855, professeur à l'Ecole spéciale de dessin, à Paris, et fut chargé de peindre un grand plafond pour le salon dit de « Louis XIV » à Baden-Baden. Sa manière est simple et décorative. Outre des lithographies, des peintures sur émail, des compositions pour la manufacture de Sèvres, des eaux-fortes, des copies extrêmement fidèles, des peintures murales exécutées dans l'église Sainte-Clotilde, on lui doit un grand nombre de portraits, dont quelques-uns, tels que ceux de *Jean sans Peur, Philippe le Hardi, Raymond Dupuy*, grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le *Maréchal de Boucicaut*, appartiennent à la galerie de Versailles, et des tableaux : *la Chasteté de Joseph* (1839); *le Réveil d'Adam* (1841); *Tabitha ressuscitée par saint Pierre* (1843); *la Charité* (1846); *l'Echelle de Jacob* (1847); *la Vision de Zacharie* (1851), au musée de Rochefort, etc.

LÆMOPHLŒUS (*flé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cucujidés, comprenant une soixantaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *læmophlœus* sont petits, allongés, très aplatis, jaunes ou fauves; ils vivent sous les écorces des arbres. Le *læmophlœus monilis*, type du genre, long de 3 millimètres, est commun en France.)

LÆNA n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des hélopinés, comprenant une vingtaine d'espèces d'Europe et des régions voisines.

— ENCYCL. Les *læna* sont des hélops de taille médiocre ou petite, ovales, étranglés en leur milieu; l'espèce type du genre est la *læna Viennensis*, noire avec les pattes fauves, longue de 6 à 7 millimètres, qui vit sur les hêtres dans l'Europe centrale.

LÆNA (mot lat.) n. f. Antiq. Manteau très ample, mais court, et dont la largeur, au dire de Varron, équivalait à deux toges.

— ENCYCL. La *læna* laissait les bras libres. C'était un vêtement chaud. A l'origine, elle paraît avoir fait partie du costume royal. Les flamines sacrifiaient vêtus d'une læna. Mais, sous l'empire, elle était d'un usage très commun et se substituait souvent à la toge.

Læna.

LA ENCINA (Juan DE) ou **ENCINA** (Juan DEL), auteur dramatique et poète espagnol, né en 1468 ou 1469, probablement au village de La Encina, près d'Alba, mort à Salamanque en 1534. Il s'attacha à la maison d'Albe, puis se fixa à Rome, où il devint prêtre et maître de chapelle de Léon X. Il fit (1519-1521) un pèlerinage à Jérusalem, qu'il raconta, dans sa *Tribagia*, en couplets *de arte mayor*. Après avoir rempli des fonctions ecclésiastiques dans le royaume de Léon, il rentra, en 1534, à Salamanque. Toutes ses œuvres sont renfermées dans son *Cancionero* (1496). Ce *Cancionero* contient un *Arte de poesia castellana*, en prose; des poésies lyriques empreintes d'un caractère national et souvent populaire; une traduction très libre des *Bucoliques* de Virgile; quelques compositions d'un style plus élevé, telles que le *Triunfo de la Fama*, où l'auteur chante les gloires de son pays; des poésies religieuses ou courtoises, et surtout onze *Representaciones, autos* ou *Eglogas*, qui forment l'un des recueils les plus anciens du théâtre.

LÆNDLER (*lind'-ler'*) n. m. Danse à trois temps, sorte de valse lente, populaire en Allemagne et en Autriche.

LAENNEC [*la-é-nèk'*] (René-Théophile-Hyacinthe), médecin français, né à Quimper en 1781, mort à Kerlouanec (Finistère) en 1826. En 1802, il remporta à Paris les grands prix de médecine et de chirurgie. Nommé médecin de l'hôpital Necker en 1806, il enseigna l'anatomie pathologique.

Dès 1805, il avait démontré d'une manière irréfutable la véritable nature des kystes à hydatides. En 1815, il communiqua à ses élèves les premiers résultats obtenus par l'application de l'acoustique à la connaissance des maladies de poitrine. Il avait inventé le *stéthoscope*, et donna le nom d'*auscultation médiate* à celle qu'il pratiquait à l'aide de cet instrument. En 1819, il publia son *Traité d'auscultation médiate*, qui fit une grande sensation dans le monde savant. En 1822, il remplaça Hallé dans la chaire de médecine au Collège de France. Lors de la réorganisation de la faculté de médecine de Paris en 1823, Laënnec fit partie de la commission chargée de cette reconstitution, et on lui reproche d'avoir proposé des choix dictés par l'unique désir de plaire à la cour. Peu de temps après sa nomination à la chaire de clinique interne de la Charité, il mourut d'une phtisie pulmonaire, dont il avait suivi les progrès avec autant de calme que de clairvoyance. Il était membre de l'Académie royale de médecine.

Laënnec

Nous citerons, parmi ses nombreux travaux : *Histoires d'inflammations de poitrine, recueillies à la clinique interne de l'école de Paris; Mémoires sur les vers vésiculaires* (1805); *Mémoire sur l'anatomie pathologique*, inséré dans la « Bibliothèque médicale »; *Exposition du système du docteur Gall; Observations sur les fièvres intermittentes* (1807); *De l'auscultation médiate ou Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, établi principalement à l'aide de ce nouveau procédé d'exploration* (1819). Laënnec a fourni au « Dictionnaire des sciences médicales » et aux « Archives de médecine » divers articles et de nombreux mémoires.

La découverte de Laënnec a été représentée dans un groupe de Boucher (Salon de 1884) et dans un panneau de l'escalier de la nouvelle Sorbonne, par Chartran.

Laënnec (HÔPITAL). L'hôpital Laënnec, situé rue de Sèvres, à Paris, ne porte ce nom que depuis 1878; il s'appelait auparavant *hospice des Incurables* (1635-1870), puis *hôpital temporaire* (1870-1874). Les bâtiments sont disposés en forme de croix. On soigne à Laënnec toutes les maladies médicales et chirurgicales; de plus on y a établi une crèche, des salles spéciales pour les tuberculeux, enfin un service balnéaire et hydrothérapique important.

LAENSBERG ou **LANSBERT** (Matthieu), chanoine de Liège, qui vivait vers l'an 1600. Il s'adonnait à l'astrologie judiciaire, et passe pour l'auteur du premier *Almanach de Liège*, dont la plus vieille édition connue est de 1635. Elle contenait des pronostics, l'origine des prédictions sur le beau temps et la pluie, prophétisait les événements qui devaient s'accomplir dans le cours de l'année et donnait des recettes de médecine plus ou moins absurdes. Ce petit livre, réimprimé annuellement et souvent contrefait, a surtout servi à répandre d'ineptes superstitions. On publie tous les ans, en France, le *Véritable triple Liégeois*.

LAER ou **LAAR** (Pierre VAN). Biogr. V. BAMBOCHE.

LAERCE (Diogène). V. DIOGÈNE.

LAËRTE. Myth. gr. Roi légendaire d'Ithaque et père d'Ulysse. Il prit part à la chasse du sanglier de Calydon

et à l'expédition des Argonautes. Suivant une tradition, sa femme Anticlée aurait été séduite par Sisyphe, peu de temps avant son mariage. Ulysse serait né de cette liaison; mais Laërte l'aurait élevé comme son propre fils.

LÆTA, dame romaine, fille du grand pontife Albin, femme de Rorax, fils de sainte Paule. Elle convertit son beau-père. Saint Jérôme lui a adressé une importante épître, sur l'éducation de sa fille Paule.

LÆTARE (*ré* — mot lat. signif. *réjouis-toi*) n. m. Nom donné au 4e dimanche de carême, parce que l'introït de ce jour commence par les mots LÆTARE, *Jerusalem : Le dimanche de* LÆTARE.

LÆTIE (*sî*) n. f. Genre de bixacées flacourtiées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, crénelées, à fleurs hermaphrodites, apétales, disposées en cymes axillaires. (On en connaît dix espèces, de l'Amérique tropicale.)

LÆTITIA (*ti-si*), planète télescopique, n° 39, découverte par Chacornac, en 1856.

LÆTUS (Quintus Ælius), préfet du prétoire sous Commode, mort en 193. Il empêcha, dit-on, cet empereur de brûler Rome, et prévint sa colère en le faisant étrangler et empoisonner. Il mit à sa place Pertinax, qu'il détrôna au bout de trois mois. Il périt lui-même, sur l'ordre du nouvel empereur, Didius Julianus.

LÆTUS, général romain du IIe siècle. Il montra de grandes qualités militaires dans la guerre contre les Arabes et les Parthes, et fut mis à mort par Septime-Sévère, inquiet, dit-on, de sa popularité parmi les soldats.

LÆVOGYRE (du lat. *lævus*, gauche, et *gyrare*, tourner) adj. Chim. Se dit des substances qui font dévier à gauche le plan de polarisation. || On écrit aussi LÉVOGYRE.

LAFAGE (Raymond DE), peintre, dessinateur et graveur français, né à Lisle (Tarn) en 1656, mort à Lyon en 1690. Son tableau *Josué arrêtant le soleil* le fit admettre, à Toulouse, dans l'atelier de Rivals, qui l'envoya quelque temps après à Paris, avec son fils. De retour à Toulouse, Lafage trouva un protecteur dans l'intendant Foucault, qui lui fournit les moyens de se rendre à Rome. En 1682, à son retour de la Péninsule, il peignit en grisaille, chez le président Fieubet, l'histoire de Toulouse, qui fut gravée par Estinger. Peu après, il retourna en Italie, puis en France, et mourut à Lyon, victime de ses excès. Il peignait mal, mais il avait un rare talent de dessinateur. Il excellait à représenter des sujets libres ou grandioses, des bacchanales, des batailles, etc.

LA FAGE (Juste-*Adrien* LENOIR **de**), compositeur et musicographe français, né à Paris en 1805, mort à Charenton en 1862. Après un long voyage en Italie, où il fit représenter un petit opéra intitulé *i Creditori*, il revint en France et fut nommé maître de chapelle de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Ses compositions comprennent des messes, des motets, cantiques, cent chansons morales, un *De profundis*, de nombreuses mélodies, des psaumes, etc. Il a publié avec Choron, un *Manuel complet de musique vocale et instrumentale* ou *Encyclopédie musicale* (1836-1838). Citons encore : *Histoire générale de la musique et de la danse* (1844); *Cours complet de plain-chant* (1855-1856); *Nouveau traité de plain-chant romain* (1859); *Essai de diphthérographie musicale ancienne et moderne; Appendice au Cours complet de plain-chant;* etc.

LA FAILLE (Jean-Charles DE), ou mieux **Della Faille**, jésuite flamand, né à Anvers en 1597, mort à Barcelone en 1654. Il enseigna avec un grand succès les mathématiques, puis devint professeur de l'infant don Juan d'Autriche, qu'il accompagna dans ses voyages. On a de lui : *Theses mechanicæ* (1625); *Theoremata de centro gravitatis* (1632). La Faille précéda de quelques années le père Guldin par ses recherches intéressantes sur les centres de gravité.

LA FARE (Charles-Auguste, marquis DE), poète français, né à Valgorge en 1644, d'une famille du Vivarais, mort à Paris en 1712. La première partie de sa vie s'écoula dans les camps. A la suite d'une rivalité d'amour avec Louvois, ayant dû renoncer au métier des armes, il alla mener à Paris une vie mondaine et de plaisirs. Son humeur enjouée et son esprit le firent rechercher : sa passion pour Mme de La Sablière, son amitié pour Chaulieu, ses succès de poète galant sont célèbres. Mais La Fare ne sut pas s'arrêter sur cette pente dangereuse et versa dans la débauche. Il mourut d'indigestion, s'il faut en croire Saint-Simon. Ses poésies (réunies et publiées en 1755) se composent d'un médiocre opéra : *Panthée*, et de pièces légères, où l'auteur chante négligemment sa véritable muse, la Paresse. Ses *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV* (1715) sont moins connus, mais valent beaucoup mieux, par le fond et par la forme.

LA FARE (Anne-Louis-Henri DE), archevêque de Sens et cardinal, petit-fils du précédent, né près de Luçon en 1752, mort à Paris en 1829. Il fit partie, en 1787, de l'assemblée des notables, et devint, la même année, évêque de Nancy. Il fut député aux états généraux de 1789, y prononça le discours d'ouverture, émigra à Vienne, et s'y fixa, avec le titre de chargé d'affaires de Louis XVIII. Rentré en France en 1814, il fut nommé premier aumônier de la duchesse d'Angoulême, archevêque de Sens (1817), pair de France et ministre d'Etat. Le pape Pie VII lui donna le chapeau de cardinal, en 1823. Deux ans après, il prononça, à Reims, le discours religieux qui précéda le sacre de Charles X. Mondain dans la première partie de sa vie, il se montra plus austère à partir de l'émigration.

LA FARE-ALAIS (Gustave-Christophe-Valentin, marquis DE), né au château de Lacoste, à Saint-Martin-de-Valgalgues, près Alais, en 1791, mort en 1846. C'est le plus éminent poète languedocien de la première moitié du XIXe siècle. Après avoir étudié le droit à la Faculté de Toulouse et servi dans les gardes du corps au début de la Restauration, il se retira, en 1818, à Alais. Vivant au milieu des paysans épris de leur langue, il consacra tous ses loisirs à chanter, en pur parler des Cévennes, le pays natal, et composa un important et magistral recueil de poésies, suivi d'un intéressant glossaire, sous le titre : *las Castagnados* (la Cueillette des châtaignes), dont deux éditions successives parurent à quelques années d'intervalle. Un monument a été élevé à sa mémoire, en 1889, à Alais.

LAFARGE (Joachim), économiste français, né à Paris vers le milieu du XVIIIe siècle, mort vers 1825. Il soumit, en 1790, à l'Assemblée nationale, un projet de tontine ayant pour but : 1° de déterminer la classe indigente à faire des économies dont elle recueillerait les fruits dans sa vieillesse ; 2° de faire concourir les riches à la prospérité de cette fondation ; 3° d'éteindre une partie des dettes de l'Etat, sans qu'il en coûtât rien à la nation. Il put établir à Paris une caisse d'épargne, qui devint la célèbre « tontine Lafarge ». Le succès fut d'abord très grand, mais on s'aperçut bientôt que les bases adoptées pour le calcul de la mortalité étaient erronées. La caisse ne put tenir ses promesses, et Lafarge se vit enlever, en 1809, la direction de la Caisse d'épargne.

LAFARGE (Marie-Fortunée CAPPELLE, femme **POUCH-**), née à Villers-Hélon (Aisne) en 1816, morte à Ussat (Ariège) en 1852. Accusée d'avoir empoisonné son mari, maître de forges au Glandier (Corrèze), elle fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Graciée en 1852, elle mourut l'année suivante ; elle n'avait cessé de protester de son innocence. On lui doit des *Mémoires* (1841), empreints d'une mélancolique et touchante résignation : *Heures de prison* (1853).

LAFARGUE (Paul), homme politique et socialiste, né à Santiago-de-Cuba, de parents français, en 1842. Il fut envoyé à Paris pour y étudier la médecine, fut exclu des facultés pour avoir pris part au congrès de Liège (1865), et alla terminer ses études médicales à Londres, où il connut Karl Marx, dont il devint le gendre. Rentré en France, il fut un membre actif de l'Internationale, dut, après la Commune (1871), se réfugier en Espagne, puis en Portugal. De retour à Paris après l'amnistie (1880), il collabora à des journaux révolutionnaires, se lia avec Jules Guesde, dont il partageait les idées, fit une active propagande collectiviste et révolutionnaire, et subit plusieurs condamnations (1883-1891). Il était en prison lorsqu'il fut élu, en 1891, député à Lille. N'ayant pas été réélu en 1893, il continua à faire des conférences dans des centres ouvriers, et combattit avec âpreté ceux des collectivistes qui, sous la direction de Jaurès, approuvaient l'entrée des socialistes dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899). On lui doit, entre autres écrits : *Cours d'économie sociale* (1884); *le Communisme et l'Evolution économique* (1892); *le Socialisme et la Conquête des pouvoirs publics* (1899); etc.

LAFARGUE (Fernand), romancier français, né à Bordeaux en 1856. Il se rendit Paris en 1881, collabora à des journaux littéraires, puis se fit connaître par de nombreux romans. Nous citerons de lui : *la Fausse Piste* (1885); *la Gourme* (1886); *une Idylle à Taïti* (1887); *Fin d'amour* (1890); *une Seconde Femme* (1895); *Luttes d'amour* (1896); *Toujours aimé* (1897); *les Ouailles du curé Fargeas* (1899), œuvre couronnée par l'Académie; *Passion de plage* (1900); *Ruth* (1900), etc. On lui doit aussi *Sans aimer* (1893), des sonnets et des comédies.

LA FARINA (Giuseppe), écrivain et homme d'Etat italien, né à Messine (Sicile) en 1815, mort à Turin en 1863. Il demanda, en 1828, à partager la captivité de son père, emprisonné pour cause politique, devint, en 1837, un des chefs de la révolte sicilienne, et quitta l'île, où il revint en 1839. Ayant fondé plusieurs journaux qui furent supprimés, et menacé sans cesse d'être arrêté, il alla habiter Florence (1841), où il publia, entre autres ouvrages, une *Histoire populaire de l'Italie* (1846), ainsi que deux drames, et fonda, en 1847, le journal démocratique l'*Alba*. Lors de la révolution sicilienne, en 1848, il retourna à Palerme, fut élu député, contribua à la déchéance du roi de Naples, et fut envoyé en mission à Rome, à Florence, à Turin, devint ministre, se prononça pour la résistance à outrance, et, lorsque l'autorité royale fut rétablie, il gagna Paris, où il resta jusqu'en 1853, puis habita Turin (1854), où il fonda la *Rivista encyclopedica*, puis *il Piccolo corriere d'Italia*. Patriote ardent, il fut un des fondateurs de la société nationale italienne, mit en rapport Cavour et Garibaldi, et contribua aux efforts qui aboutirent, en 1859, à la guerre avec l'Autriche. Il devint alors chef de cabinet de Cavour, puis, en 1860, conseiller de la lieutenance de Sicile. Il siégea au Parlement, et fonda, en 1863, la *Rivista contemporanea*. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Histoire de la révolution sicilienne de 1848-1849* (1851); *Histoire d'Italie de 1815 à 1850* (1851-1852); *Ecrits politiques* (1870).

LAFAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 34 kilom. de Guéret, au-dessus de la rive gauche de la Brézentine; 1.021 hab. Ch. de f. Orléans. Camp romain.

LAFAYE (Jean-Elie LÉRIGET **de**), ingénieur français, né à Vienne (Dauphiné) en 1671, mort en 1718. Il servit successivement dans les mousquetaires et les gardes-françaises, devint capitaine en 1704. Il consacrait en même temps ses loisirs à l'étude des sciences, levait des plans sur les champs de bataille, imaginait des machines nouvelles pour passer les rivières, etc. Il entra, en 1716, à l'Académie des sciences. Il n'a laissé que des *Mémoires*, insérés dans le recueil de ce corps savant, entre autres : *Sur une machine à élever les eaux*, et *Sur la formation des pierres de Florence*. — Son frère, JEAN-FRANÇOIS, né à Vienne en 1674, mort à Paris en 1731, officier comme lui, fut un des seigneurs les plus recherchés de la cour de Louis XIV, puis de celle de Louis XV. Il fut envoyé, comme ambassadeur à Gênes, au congrès d'Utrecht et en Angleterre. Il tournait agréablement les vers, et fut admis à l'Académie en 1730.

LAFAYE (Georges DE), chirurgien français, né à Paris en 1701, mort en 1781. Il fut, pendant de longues années, démonstrateur à l'Académie royale de chirurgie. Les principaux de ses écrits sont : *Principes de chirurgie* (1739), ouvrage qui eut 12 éditions; *Arsenal chirurgical* ou *Recueil des instruments employés en chirurgie* (1800).

LAFAYE (Pierre-Benjamin LAFAIST **de**), professeur et philologue français, né à Mont-Saint-Sulpice (Yonne) en 1809, mort à Aix en 1867. Il a successivement enseigné la philosophie à Orléans, à Marseille (1837) et (1846) à la faculté des lettres d'Aix dont il fut pendant plusieurs années le doyen (1853). On a de lui : *Sur la philosophie atomistique* (1833); *De l'enseignement de la philosophie* (1834); *Synonymes français, synonymes grammaticaux* (1841), ouvrage remarquable sur la synonymie des mots a radical identique, qui lui valut un prix de linguistique en 1843; *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (1858), et qui lui fit décerner le prix Volney.

LA FAYETTE (Gilbert MOTIER **de**), maréchal de France, né vers 1380, mort en 1462. Il appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. En 1409, il servit sous le maréchal de Boucicaut, puis, l'année suivante, sous le duc de Bourbon, Jean Ier. Celui-ci le nomma sénéchal du Bourbonnais, et il fit campagne contre les Anglais et contre les Bourguignons. En 1417, il fit partie des ambassadeurs de Charles VI, chargés de négocier avec les représentants du roi d'Angleterre. Il fut fait maréchal de France en 1420, et, l'année suivante il battit, à Baugé, les Anglais commandés par le duc de Clarence, qui périt dans la bataille. La Fayette fut fait prisonnier à la funeste journée de Verneuil (1424). Remis en liberté, il fit partie du grand conseil du roi, d'où La Trémoille le fit écarter; mais Charles VII le rappela bientôt, et l'envoya aux conférences de Nevers. Il prit part à la conclusion du traité d'Arras. En 1439, il reçut la charge de sénéchal de Beaucaire. Il fut désigné pour être du nombre des ambassadeurs qui se rendirent à Lyon et à Rome, pour arriver à la pacification de l'Eglise (1448). Il prit une grande part à la réforme de l'armée.

LA FAYETTE (Louise DE), une des maîtresses platoniques de Louis XIII, née vers 1615, morte supérieure du couvent de la Visitation, en 1665. Elle était fille du comte Jean de La Fayette, descendant du maréchal de France de ce nom sous Charles VII. Placée comme fille d'honneur auprès d'Anne d'Autriche, elle supplanta dans la faveur, toute platonique, d'ailleurs, de Louis XIII, Mlle de Hautefort. C'est Richelieu qui fit opérer ce changement de favorite, et il n'eut pas lieu de s'en louer, car Mlle de La Fayette, qui le détestait, « ne fit que fortifier le roi, dit Mme de Motteville, dans son aversion pour le cardinal ». Elle prit la robe de religieuse en 1638, sous le nom de **Mère Angélique**, à l'âge de vingt et un ans.

LA FAYETTE (Marie-Madeleine PIOCHE DE LA VERGNE, comtesse DE), femme auteur française, née et morte à Paris (1634-1692). Fille de Marc Pioche de La Vergne, maréchal de camp et gouverneur du Havre, et d'Elisabeth Pena, elle eut pour maître Ménage, qui lui enseigna l'hébreu, le latin et l'italien, et qui, jusqu'à la fin de sa vie, demeura quelque peu amoureux de son élève. Sa mère, devenue veuve, s'était remariée (1651) avec le chevalier Renauld de Sévigné, oncle de Mme de Sévigné, qui devait être l'intime amie de Mme de La Fayette. En 1655, Mlle de La Vergne épousa Jean-François Motier, comte de La Fayette, frère de Louise de La Fayette; son mari vécut presque toujours loin d'elle, en province; il devait mourir en 1683. Elle devint dame d'honneur de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qu'elle assista dans sa douloureuse agonie (1670). Dès lors, malgré son crédit, elle vécut loin de la cour; elle recevait Ménage, Huet, Segrais, La Fontaine; elle était connue dans le monde des précieuses sous le nom de *Féliciane*. Sa longue et étroite liaison avec La Rochefoucauld dura de 1665 à 1680. Elle correspondait avec Jeanne-Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie (*Madame royale*), dont elle était l'intermédiaire auprès de la cour. La fin de sa vie fut attristée par la mort de La Rochefoucauld (1680) et de Ménage (1692). Elle s'était tournée de plus en plus vers la religion. D'un jugement ferme, solide et sérieux, instruite avec un grand soin à dissimuler son savoir, Mme de La Fayette cachait sous une froideur apparente (on l'appelait *le Brouillard*) une sensibilité délicate et mélancolique. Ces traits de caractère paraissent dans ses romans, dont aucun n'a été publié sous son nom : *la Princesse de Montpensier* (1662); *Zayde* (publiée sous le nom de SEGRAIS, 1670), et surtout *la Princesse de Clèves* (1678), qui inaugurait le roman d'analyse, chef-d'œuvre de fine observation, d'élévation morale, de style sobre, mesuré et pur. (V. CLÈVES [*la Princesse de*].) Parmi ses œuvres, outre ses *Lettres* (à Ménage, à Mme de Sévigné, etc.), il convient de mentionner sa *Vie de Henriette d'Angleterre* (1720), qui contient un pathétique récit de la mort de cette princesse, et les *Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689* (1731).

Mme de La Fayette.

LA FAYETTE (Marie-Joseph-Paul-Roch-Yves-Gilbert MOTIER, marquis DE), général et homme politique français, né au château de Saint-Roch de Chavaniac (Haute-Loire) en 1757, mort à Paris en 1834. D'une ancienne et noble famille d'Auvergne, la mort de ses parents le mit, dès l'âge de treize ans, en possession d'une fortune considérable. Sous-lieutenant au régiment de Noailles, il épousa, en 1774, la seconde fille du duc d'Agen, et quitta le service deux ans après. Enthousiaste des idées philosophiques, et malgré l'opposition de sa famille, il réussit à quitter la France pour aller se joindre aux insurgés américains. Il se distingua aux côtés de Washington, se rendit en France, où il sollicita l'intervention française, et retourna aux Etats-Unis annoncer l'arrivée de Rochambeau. Après avoir amené Cornwallis à capituler à Yorktown, il rentra dans sa patrie, déjà célèbre. Après divers voyages en Europe, il fit partie de l'Assemblée des notables (1787) et fut élu, en 1789, par la sénéchaussée de Riom, député de la noblesse aux états généraux. Il prit l'initiative de la rédaction de la « Déclaration des droits de l'homme ». Elu commandant de la milice bourgeoise au lendemain du 14-Juillet, il organisa la garde nationale et fit adopter la cocarde tricolore. Entraîné à Versailles par le flot populaire aux journées d'Octobre, il s'interposa entre le peuple et la famille royale, et fut, en 1790, un des fondateurs du club qui devint plus tard le club des Feuillants. Le jour de la fête de la Fédération, il prêta serment sur l'autel de la patrie. Il ne sut ni prévoir ni empêcher la fuite de Louis XVI, et la répression de l'émeute du Champ-de-Mars ébranla sa popularité.

Gal La Fayette.

Chargé du commandement de l'armée du Centre, il quitta son camp pour aller protester, à la barre de la Législative, contre la journée du 20-Juin, et se vit accuser d'aspirer à la dictature militaire. Après la proclamation de la déchéance du roi, il pensa à aller mettre son armée au service de la royauté ; mais, abandonné de tous, il dut franchir la frontière. Pris par les Autrichiens, il fut conduit de prison en prison jusqu'à Olmütz, où il fut enfermé. Le traité de Campo-Formio (1797) le délivra. Rentré en France après le 18-Brumaire, il vécut dans la retraite jusqu'à la chute de Napoléon. Bien qu'il eût vu avec satisfaction le retour des Bourbons, en 1814, il se fit élire à la Chambre des Cent-Jours par le département de Seine-et-Marne. Après Waterloo, il présenta une motion qui réclamait l'abdication de l'Empereur, et fut chargé auprès des Alliés d'une mission diplomatique, d'ailleurs infructueuse. Député de la Sarthe en 1818, il combattit au premier rang du parti libéral, s'affilia à la Charbonnerie, et fut compromis dans le complot de Belfort (1822). Candidat malheureux en 1824, il fut élu par l'arrondissement de Meaux en 1827, après un voyage triomphal aux Etats-Unis ; une tournée politique qu'il fit, en 1829, en Auvergne et en Dauphiné, ne fut qu'une longue ovation. Quand la révolution de Juillet éclata, il fut élu commandant en chef de la garde nationale et contribua à faciliter au duc d'Orléans l'accession au trône. Mais il ne tarda pas à combattre à la Chambre la politique de la monarchie de Juillet, qu'il ne jugeait pas suffisamment libérale. — Son fils, WASHINGTON-GEORGES **Motier,** marquis **de La Fayette,** né à Paris (1779-1849), après avoir combattu dans les rangs de l'armée impériale, donna sa démission en 1807. Il fit partie de la Chambre sous la Restauration, sous Louis-Philippe, et fut député à l'Assemblée constituante de 1848. — OSCAR-THOMAS-GILBERT **Motier de La Fayette,** fils de Washington, né et mort à Paris (1815-1881), fut député à la Constituante et à la Législative de la seconde République, vécut dans la retraite sous le second Empire, fit partie de l'Assemblée nationale de 1871, et fut élu sénateur inamovible en 1875. — EDMOND **Motier de La Fayette,** frère de ce dernier, né à La Grange en 1818, mort à Paris en 1890, fut député à la Constituante de 1848, se retira sous l'Empire, et fut élu sénateur, de 1876 à 1888.

— BIBLIOGR. : *Mémoires, correspondances et manuscrits du général La Fayette* (Paris, 1837-1838); E. Charavay, *le Général La Fayette* (Paris, 1895).

LAFENESTRE (Georges), littérateur français, né à Orléans en 1837. Il se fit connaître comme poète et critique d'art, puis fut attaché à la direction des beaux-arts, et devint inspecteur, commissaire des expositions, conservateur au musée du Louvre (1888), professeur à l'école du Louvre, suppléant de Guillaume au Collège de France, et membre libre de l'Académie des beaux-arts (1892). Outre des articles et des recueils de vers : *Espérances* (1863), *Idylles et Chansons* (1874), on lui doit : *l'Art vivant* (1881); *les Maîtres anciens* (1882); *la Peinture italienne* (1885); *la Vie et l'Œuvre du Titien* (1886); *le Livre d'or du Salon* (1879 et suiv.); *l'Exposition universelle des beaux-arts* (1889); *la Peinture en Europe* (1893-1895); *Artistes et amateurs* (1900); etc.

LAFERRIÈRE (Louis-Firmin **Julien-**), jurisconsulte français, né à Jonzac en 1798, mort à Paris en 1861. Avocat à Angoulême, puis à Bordeaux, il publia, en 1836, un *Essai sur l'histoire du droit français*, qui fonda sa réputation, devint professeur de droit administratif à la Faculté de Rennes (1838), inspecteur général des facultés de droit (1846), conseiller d'Etat (1849), recteur de l'académie de Seine-et-Oise (1850), inspecteur général des facultés de droit (1852), recteur à Toulouse (1854) et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Indépendamment d'articles insérés dans des revues de législation, nous citerons de lui : *Cours de droit public et administratif* (1839-1854); *Histoire du droit civil de Rome et du droit français* (1846-1858), son ouvrage capital; *Essai sur la réforme hypothécaire et sur le développement du crédit foncier* (1848); *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la Révolution française* (1850); etc.

LAFERRIÈRE (Edouard **Julien-**), jurisconsulte et administrateur français, fils du précédent, né à Angoulême, en 1841, mort à Bourbonne-les-Bains en 1901. Avocat à Paris en 1864, il devint, en 1869, rédacteur au « Rappel », où il fit une vive opposition à l'Empire, fut emprisonné, relâché et condamné à un mois de prison, et fonda, en 1870, le journal *la Loi*. Après la révolution du 4-Septembre, il devint maître des requêtes dans la commission remplaçant le conseil d'Etat, commissaire du gouvernement dans la commission du contentieux, puis fut nommé successivement directeur des cultes au ministère de l'intérieur (1879), président de la section du contentieux (1879) et vice-président du conseil d'Etat (1886). En 1898, il accepta le poste de gouverneur général de l'Algérie ; mais il se trouva bientôt aux prises avec de grandes difficultés, par suite de l'agitation antisémite, et il démissionna. Il fut nommé procureur général à la Cour de cassation (1900). Outre des articles dans la « Revue critique de législation », le « Temps », etc., on lui doit : *les Journalistes devant le conseil d'Etat* (1865); *Recueil des constitutions d'Europe et d'Amérique*, avec Bathie (1869); *la Revendication* (1869), et surtout un *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux* (1887-1888), ouvrage devenu classique ; etc.

Laferrière.

LAFERRIÈRE (Louis-Fortuné-Adolphe DELAFERRIÈRE, dit), artiste dramatique français, né à Alençon en 1806, mort à Paris en 1877. Il joua le drame à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, à l'étranger, retourna en France en 1837, obtint de vifs succès à la Gaîté, au Vaudeville (1840), en province, à l'Odéon, au Théâtre-Historique, sur divers autres théâtres français et étrangers, de nouveau à l'Odéon, enfin à Cluny. C'était un comédien passionné, séduisant, qui put conserver jusqu'à un âge avancé l'apparence de la jeunesse. Il avait publié : *Mémoires de Laferrière* (1874).

LA FERRONNAYS (Auguste-Pierre-Marie FERRON, comte DE), homme politique français, né à Saint-Malo en 1777, mort à Rome en 1842. Emigré en Suisse, il combattit dans l'armée de Condé et passa en Angleterre avec le duc de Berry, dont il était aide de camp. Après quelques campagnes à l'étranger, il alla remplir une mission auprès d'Alexandre I[er], en 1812. Maréchal de camp, puis pair de France sous la Restauration, il fut un des juges du maréchal Ney, et vota pour la mort. Ambassadeur en Danemark (1817) et en Russie (1819-1827), il prit part aux congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821) et de Vérone (1822). Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Martignac, il contribua à l'intervention de la France dans les affaires de Grèce. Sa santé l'obligea à quitter ses fonctions, en 1829. Il fut cependant envoyé en ambassade à Rome, au début de 1830, mais il abandonna ce poste pour ne pas servir le gouvernement de Juillet.

La Ferronnays.

LA FERTÉ (Henri DE SENNETERRE ou SAINT-NECTAIRE, marquis, puis duc DE), maréchal de France, né en 1600, mort en 1680. Il fit ses premières armes en Hollande, dans la campagne que Maurice de Nassau soutenait contre l'Espagne (1621). Il retourna en France pour prendre part au siège de La Rochelle (1628), et fut blessé devant Privas (1629). Lorsque éclata la guerre pour la succession du duché de Mantoue, il se signala à l'attaque du Pas de Suze (1629). Dans la guerre de Trente ans, on le trouve à la prise de Hesdin, où Louis XIII le fait maréchal de camp. A Rocroi, il commandait l'aile gauche de l'armée de Condé. Anne d'Autriche lui confia le gouvernement de Lorraine avec le titre de lieutenant général, et, en 1651, elle le fit maréchal de France. Pendant la Fronde, il resta fidèle à la cause royale, et lutta contre Condé, au combat de la porte Saint-Antoine. De 1653 à 1655, il reprit avec Turenne toutes les villes dont s'était emparé le prince de Condé ; mais, en 1656, il fut fait prisonnier à Valenciennes. Racheté par le roi, il s'empara de Montmédy et de Gravelines. Après la paix des Pyrénées, il obtint le gouvernement de Metz et de Verdun. Saint-Simon lui reconnait de grandes qualités militaires, mais le représente comme jaloux et d'esprit étroit. — Son fils, HENRI-FRANÇOIS, duc **de La Ferte,** né en 1651, mort en 1703, prit part à la guerre de Hollande, succéda à son père dans le gouvernement de Metz et de Verdun, se distingua pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, et obtint le grade de lieutenant général en 1696. Il avait beaucoup d'esprit, mais « le vin et la crapule le perdirent ». Louis XIV avait pour lui une véritable amitié, mais il ne put le corriger de ses débauches. Il se sépara de sa femme, fille de la maréchale de La Mothe, dont il n'eut que deux filles. — Le troisième fils du maréchal, LOUIS **de La Ferte,** né en 1653, mort en 1732, se fit jésuite, malgré son père (1676), et devint un prédicateur estimé.

LAFERTÉ-SUR-AMANCE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 37 kilom. de Langres, sur un coteau qui domine le *val d'Amance*; 474 hab. Ch. de f. Est. Tuilerie, fabrique de chaux. — Le canton a 13 comm. et 4.756 hab.

LA FEUILLADE (famille DE), famille issue de la grande famille d'Aubusson, en la personne de Guillaume d'Aubusson, troisième fils de Jean I[er], qui eut en partage la seigneurie de La Feuillade et épousa, en 1420, Marguerite Helie, fille de Gultier, seigneur de Villac en Périgord. Les principaux de ses membres sont les suivants : GEORGES D'AUBUSSON **de La Feuillade,** prélat et diplomate, né en 1609, mort à Metz en 1697. [Deuxième fils de François d'Aubusson, comte de La Feuillade, il fut nommé archevêque d'Embrun en 1649, ambassadeur à Venise en 1651, à Madrid de 1661 à 1667. Il devint évêque de Metz en 1668 et conseiller d'Etat d'Eglise, en 1690. Il se fit remarquer par son opposition au jansénisme]. — FRANÇOIS, vicomte D'AUBUSSON, duc **de La Feuillade,** maréchal de France, né en 1625, mort à Paris en 1691, frère du précédent. [En 1647, il s'échappa de l'académie, où il faisait son éducation, et se rendit à l'armée auprès du roi, qui le renvoya à ses études à la fin de la campagne. Il devint maréchal de camp en 1664, lieutenant général en 1667, colonel des gardes-françaises en 1672. Gouverneur de Dôle en 1674, il se distingua dans la campagne de Franche-Comté, en 1674 ; maréchal de France en 1675, vice-roi de la Sicile et chef de l'armée navale en 1678, gouverneur du Dauphiné en 1681. A Parme, en 1664, il faillit être assassiné dans un guet-apens, avec le chevalier de Sourdis. Il fut en Hongrie, sous le comte de Coligny, puis au secours des Vénitiens contre les Turcs. Il fit sa dernière campagne sous les ordres du roi, en 1691, en Hainaut. C'est lui qui, ayant acheté l'hôtel de Senneterre, à Paris, le fit abattre, pour construire la place qui fut nommée *des Victoires,* et sur laquelle il fit élever, en 1686, à ses frais, une statue de Louis XIV. Il avait épousé Charlotte Gouffier, fille de Henri, marquis de Boisy, qui avait, dit-on, éveillé une passion respectueuse dans le cœur de Pascal]; — LOUIS D'AUBUSSON, comte **de La Feuillade,** maréchal de France, né en 1673, mort à Marly en 1725, fils du précédent. [Il devint colonel de cavalerie en 1689, gouverneur du Dauphiné en 1691, lieutenant général en 1704, commandant du comté de Nice en 1705. En 1706, il prit part aux campagnes d'Italie, où il échoua au siège de Turin. Ce brillant courtisan était, néanmoins, un homme brave et intelligent. Il fut créé, en 1716, pair de France et maréchal en 1724. Il mourut sans enfant, et avec lui s'éteignit la maison de La Feuillade.]

Fr. de La Feuillade.

LAFFEMAS (Barthélemi DE), contrôleur général du commerce sous Henri IV, né à Beausemblant, en Dauphiné, vers 1545, mort vers 1612. Il fut attaché, vers 1566, en qualité de tailleur-valet de chambre à la maison du roi de Navarre, puis, à partir de 1576, en qualité de fournisseur de son argenterie. Il avait fait, à tous ces titres, des affaires importantes, mais médiocrement heureuses, et fut emprisonné pour dettes. Mais il médita sur les causes de ses revers, projetant de réformer les institutions et les abus dont il avait été victime. Lors de l'assemblée des notables à Rouen, en 1596, il présenta au roi un mémoire intitulé : *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume*. Il s'y montrait partisan du système protecteur, proposait d'attirer les ouvriers étrangers, préconisait la sériciculture et l'industrie des soieries ; l'unité des poids et mesures, etc. Créé contrôleur général du commerce en 1602, il appliqua quelques-unes des réformes qu'il avait sollicitées, favorisant les plantations de mûriers, établissant un droit d'ancrage et de tonnage sur les vaisseaux étrangers, diminuant les taxes sur la circulation intérieure, etc. Il a publié des ouvrages, dont le but était d'indiquer les sources de prospérité de la France et les moyens d'améliorer l'agriculture et le commerce.

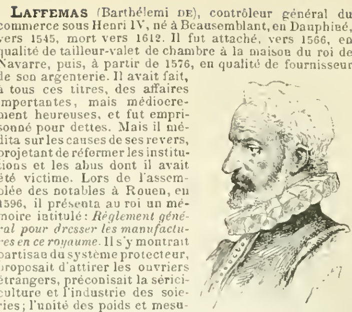
B. de Laffemas.

LAFFEMAS (Isaac DE), sieur DE HUMONT, fils du précédent, né en 1589, mort en 1650. Avocat au parlement, il acheta une charge de maître des requêtes, devint lieutenant civil de Paris en 1637, et enfin conseiller d'Etat. Il fut membre des commissions extraordinaires chargées par Richelieu de juger les nobles rebelles, et il les condamna sans pitié; aussi a-t-il laissé une mémoire exécrée, malgré sa probité et son intégrité reconnues.

LAFFITTE (Jacques), financier et homme d'Etat français, né à Bayonne en 1767, mort à Paris en 1844. Fils d'un charpentier, il alla chercher fortune à Paris, en 1788, et entra, comme teneur de livres, dans la maison du banquier Perregaux, qui le prit pour associé (1800) et, à sa mort, le désigna comme son successeur. Régent de la Banque de France en 1809, président du tribunal de commerce en 1813, il fut, de 1814 à 1819, gouverneur de la Banque. Napoléon, après Waterloo, lui avait confié les débris de sa fortune ; plusieurs fois, aux heures de crise, il avança des milliens au Trésor. A partir de 1816, il siégea à la Chambre comme député de Paris dans les rangs de l'opposition. En 1817, il défendit la liberté de la presse; cependant, il n'hésita pas, en 1824, à soutenir le ministère Villèle, lors de la conversion des rentes 5 pour 100. En 1827, à la suite de la dissolution de la garde nationale, il proposa la mise en accusation du ministère. En 1830, après un moment d'hésitation, il se jeta dans le mouvement insurrectionnel, et sa maison devint le quartier général de la Révolution. Il envoya chercher le duc d'Orléans, auquel les députés, sous sa présidence, offrirent le trône. Ministre sans portefeuille du nouveau gouvernement, puis ministre des finances et président du conseil, il s'aliéna la gauche par sa modération et la droite par ses faiblesses devant le parti révolutionnaire ; contrecarré par Louis-Philippe dans sa politique extérieure, il remit son portefeuille en 1831. Il sortit pauvre du ministère, et ne conserva son hôtel à Paris que grâce à une souscription publique. Il siégea à la Chambre, dans les rangs de l'opposition radicale, jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut presque subitement, en 1844, à la suite d'un discours fort mordant pour le gouvernement, qu'il venait de prononcer comme doyen d'âge, à l'ouverture de la session des députés. Sa fille avait épousé le prince de la Moskova, fils du maréchal Ney. Outre quelques opuscules financiers, il a laissé des mémoires manuscrits.

Jacques Laffitte.

LAFFITTE (Pierre), philosophe et savant français, né à Begney, près Cadillac (Gironde), en 1823. Il s'adonna à l'enseignement des mathématiques, entra en 1844 en relation avec Auguste Comte, dont il adopta les idées philosophiques, politiques et religieuses. A la mort de Comte (1857), il fut le président de ses exécuteurs testamentaires, qui le mirent à la tête du comité positiviste. Il collabora à la « Politique positive » (1872), fonda, en 1878, la *Revue occidentale*, qui devint l'organe de la doctrine. En 1879, il céda la direction de l'école positive à Jeannolle. Depuis janvier 1892, il est professeur d'histoire générale des sciences au Collège de France. Parmi ses écrits, souvent originaux et curieux, nous citerons : *Leçons de cosmographie* (1853); *Cours philosophique sur l'histoire générale de l'humanité* (1859); *Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise* (1861); *les Grands Types de l'humanité, appréciation systématique des principaux agents de l'évolution humaine* (1874, 1875, 1897); *De la morale positive* (1880); *Cours de philosophie première* (1889-1895), son ouvrage capital; *le* « Faust » *de Gœthe* (1899); etc.

LAFFORIENNE (*la-fo-ri-èn'* — de *Laffore*, nom de l'inventeur) adj. f. Se dit d'une méthode particulière de lecture, nommée par l'inventeur *statilégie*.

— ENCYCL. La *méthode lafforienne* consiste surtout à faire, avec les signes connus et employés, un alphabet plus complet que l'alphabet vulgaire (par exemple, *eau* et *pr* sont considérés respectivement comme une voyelle ou une consonne *double*), puis à abandonner l'épellation alphabétique et à donner immédiatement aux syllabes le son qu'elles ont dans la réalité, par exemple, dans *phare*, *ph* ne sera pas décomposé en *pé* + *hache*, mais sera tout de suite articulé en *f*; *re* ne sera pas décomposé en *erre* + *é*, mais articulé *reu*. La méthode lafforienne simplifiée

qui a inspiré, en France, la plus grande partie des méthodes de lecture modernes.

Laffrey, comm. de l'Isère, arrond. et à 24 kilom. de Grenoble, sur le froid plateau de la Matheysine, près du *lac de Laffrey* (175 hect.), voisin lui-même du lac de Petit-Chat (100 hect.); 381 hab. C'est à Laffrey qu'au retour de l'île d'Elbe, Napoléon se fit acclamer du détachement royaliste envoyé pour lui barrer le passage.

Lafitau (Pierre-François), évêque de Sisteron, né à Bordeaux en 1685, mort au château de Lurs en 1764. Entré chez les jésuites, il quitta la compagnie, fut chargé, par intérim, des affaires de France à Rome; il devint évêque de Sisteron et siégea au concile d'Embrun, où fut déposé Soanen, évêque de Senez. Il a publié : *Histoire de la constitution « Unigenitus »* (1737); *Vie de Clément XI* (1752); *Sermons* (1756); *Vie et mystères de la Très-Sainte Vierge* (1759).

Lafite de Pellepore (comte Vladimir de), littérateur russe, né au château de Krukovo (district de Viazma) en 1818, mort en 1870, était d'origine française. Il fit de longs voyages et publia sous son nom ou sous le pseudonyme de Piotre Artamov, entre autres ouvrages intéressants : *la Ménagerie littéraire* (1863); *les Instruments de musique du diable* (1864); *la Russie historique, pittoresque et monumentale* (1864), son œuvre capitale; *Affaire Kominkow* (1865); etc.

Lafitte, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 28 kilom. de Marmande, sur le Salabert, affluent du Lot; 970 hab. Commerce de prunes.

Lafitte (Nicolas), corsaire français, né à Bordeaux en 1781, mort à une date inconnue. Il fut incorporé, au début de l'Empire, dans les marins de la garde. En 1806, il déserta pour se soustraire à une condamnation capitale, rejoignit les corsaires qui parcouraient la mer des Antilles, et devint leur capitaine. Fait prisonnier en 1813, il fut mené à la Nouvelle-Orléans. Les services qu'il rendit au général américain Jackson dans la défense de la Louisiane contre les Anglais lui valurent sa mise en liberté. Il s'installa alors à Galveston, et reprit sa vie de pirate. Toutefois, il respecta toujours le pavillon français et, par contre, ne cessa de faire une chasse implacable aux bâtiments anglais.

Lafitte (Jean-Baptiste-Pierre), littérateur français, né et mort à Paris (1796-1879). Comédien, puis journaliste, il écrivit, seul ou en collaboration, des comédies, des drames, des vaudevilles, entre autres : *Jeanne de Vaubernier* (1832); *Voltaire et Mme de Pompadour* (1832); *Lauzun* (1840), et publia quelques romans : *le Docteur rouge* (1844); *Gautier d'Orléans* (1845); etc. Ce fut lui qui revit et refondit les *Mémoires* du comédien Fleury (1835).

Lafitte-Clavé, ingénieur français, né à Clavé en 1750, mort en 1793. En 1792, il commanda le corps du génie aux armées du Nord, fit la campagne de Belgique, où il conquit le grade de général de brigade, puis servit à l'armée des Pyrénées-Orientales. On a de Lafitte-Clavé : *Mémoire militaire sur la frontière du Nord* (1779); *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*, imprimé en turc à Péra (1787). Cet ouvrage était destiné à l'école fondée par l'auteur en Turquie.

Lafleur (Louis Juvenon, dit), comédien français, né en 1638, mort en 1678. D'abord cuisinier, il entra, en 1667, dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où il succéda à Montfleury. Il créa Lélius dans la *Sophonisbe* de Corneille, Burrhus dans *Britannicus*, Acomat dans *Bajazet*. Il épousa la fille de Gros-Guillaume, dont il eut un fils, connu au théâtre sous le nom de Lathuillerie.

Lafleur, type de valet des comédies de Regnard. Il paraît fréquemment dans les pièces de théâtre du XVIIIe s. C'est, d'ordinaire, un valet adroit, délié, mais honnête.

lafœa (*fé*) n. f. Genre de méduses campanulaires, famille des thaumantiadés, comprenant plusieurs espèces des mers d'Europe. (Les *lafœa* forment des colonies de polypes hydroïdes, d'où se détachent des méduses en cloche allongée, munie de longs tentacules.)

lafoensie (*fo-in-sî*) n. f. Genre de lythrariées, tribu des lagerstrœmiées, comprenant des arbres glabres, à feuilles opposées, luisantes, à belles fleurs axillaires. (On en connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale.)

Lafolie (Charles-Jean), écrivain, né et mort à Paris (1780-1824). Il était employé à l'administration départementale de la Seine, lorsqu'il publia, à propos du procès de Moreau (1804), une brochure dont la lecture décida, dit-on, Napoléon à ne pas faire condamner le général à mort. De 1805 à 1812, il fut directeur des bureaux du ministre de la justice d'Italie. Secrétaire général du Tagliamento, puis préfet de Ravenne, il retourna en France en 1814, et obtint de Louis XVIII la place de conservateur des monuments publics de Paris. On lui doit : *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau* (1804); *l'Angleterre jugée par elle-même* (1806); *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française* (1823); etc.

La Follie (Louis-Guillaume de), chimiste français, né à Rouen en 1739, mort en 1780. Quoique adonné au commerce, il se livra avec ardeur à l'étude de la chimie appliquée aux arts industriels. Il décrivit un nouveau procédé pour blanchir le basin, parvint, le premier, à fixer sur le fil la couleur dite *rouge des Indes*, et rendit populaire la teinture en jaune avec la gaude. Il fut d'un grand secours à Dambourney dans les essais que ce dernier avait entrepris pour fixer sur la laine les couleurs indigènes. Il imagina pour cela un mordant particulier, qui est encore connu des vieux teinturiers, sous le nom d'*apprêt de La Follie*. Il venait d'être nommé par le roi inspecteur des manufactures lorsque, étant tombé avec un matras rempli d'une composition chimique, il se fit à la main droite une blessure dont il mourut. Il a publié, outre de nombreux mémoires, un ouvrage fort curieux : *le Philosophe sans prétention ou l'Homme rare* (1775), où il traite les questions de physique et de chimie sous forme de roman.

Lafon (Jean-Baptiste-Hyacinthe), conspirateur français, né à Pessac (Gironde) vers 1766, mort en 1836. Il se consacra aux intrigues du parti royaliste sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Il organisa avec le général Mallet la conspiration du 13 août 1812, destinée à renverser Napoléon. Deux fois arrêté, il réussit, plus heureux que Mallet, à s'échapper deux fois, et publia, en 1814, *Histoire de la conspiration de Mallet*.

Lafon (Pierre Rapenouille, dit), acteur, né à Lalinde (Périgord) en 1773, mort à Bordeaux en 1846. Il écrivit très jeune une tragédie, *la Mort d'Hercule*, représentée à Bordeaux en 1793, puis se rendit à Paris, suivit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut reçu, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors avec un réel succès les rôles de la haute comédie.

La Fons ou **La Font** (Jean-Alexandre de), gazetier du XVIIe siècle, qui passa presque toute sa vie en Hollande, quoique d'origine française. Bayle parle de lui dans deux lettres. Il dit que La Fons a mis les gazettes françaises de Hollande (v. gazette) dans la plus haute réputation où elles aient été. La carrière de La Fons fut assez tourmentée, par suite des plaintes incessantes de ceux que blessaient ses gazettes satiriques. Il vécut d'abord à Amsterdam, puis à Leyde, où il fonda la gazette qui porte le nom de cette ville. Quelques auteurs le font mourir en 1689.

Lafont (Joseph de), auteur dramatique français, né à Paris en 1686, mort à Passy en 1725. Il mourut jeune, après une existence désordonnée, laissant des tragédies, comédies, ballets, et aussi des opéras-comiques, pour lesquels il collabora souvent avec Le Sage et d'Orneval. On peut citer de lui les comédies : *Danaé* ou *Jupiter Crispin* (1707); *le Naufrage* ou *la Pompe funèbre de Crispin* (1710); *les Trois frères rivaux* (1713); la tragédie *Hypermnestre* (1716); les ballets : *les Fêtes de Thalie* (1714) et *les Amours de Protée* (1720); etc.

Lafont (Charles-Philippe), violoniste français, né à Paris en 1781, mort en 1839. Il se fit entendre comme chanteur aux concerts du théâtre Feydeau, et fit partie, pendant quelque temps, de la troupe du théâtre des Jeunes-Artistes, où, de plus, il fit représenter, en 1801, un opéra-comique, *la Rivalité villageoise*. Il obtint d'éclatants succès, comme violoniste, dans les concerts de l'Opéra, en Italie, en Angleterre, et il se fixa pendant plusieurs années à Saint-Pétersbourg, où il fut violon solo de l'empereur de Russie. En 1815, de retour à Paris, il fut nommé premier violon de la musique de Louis XVIII. Il trouva la mort dans un accident de voiture. Lafont a publié de nombreuses compositions et environ 200 romances.

Lafont (Pierre-Chéri), acteur français, né à Bordeaux en 1797, mort à Paris en 1873. Il était aide-chirurgien de marine, lorsque, étant venu à Paris, il se tourna vers le théâtre et débuta au Vaudeville en 1821. Élégant, distingué, plein de verve et de finesse, il joua les rôles d'amoureux avec un vif succès. Après avoir passé deux ans aux Nouveautés, il retourna au Vaudeville, où il resta jusqu'en 1833. Il alla alors en Angleterre, entra, en 1839, aux Variétés, où il resta quinze ans, et tint l'emploi des grands jeunes premiers jusque vers 1850. En 1855, il retourna au Vaudeville, où il tint l'emploi des comiques élégants. En 1858, il entra au Gymnase, où il joua les pères nobles dans *le Père prodigue*, *les Ganaches*, *les Vieux Garçons*, etc., et compta, parmi ses dernières créations, *Rabagas* au Vaudeville, et *les Beaux Messieurs de Bois-Doré* à l'Ambigu.

Lafont (Charles), auteur dramatique français, né à Liége en 1809, mort à Paris en 1864. Il entra, en 1838, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et se fit connaître en faisant représenter notamment : *le Chef-d'œuvre inconnu* (1837) et *un Cas de conscience* (1839), comédies; *Ivan de Russie*, tragédie (1841), et des drames : *le Marquis d'Aubray* (1848); *Madame de Laverrière* (1850); *un Français en Sibérie* (1843); etc.

Lafont (Louis-Charles-Georges-Jules), marin français, né à Fort-de-France (Martinique) en 1825. Il se distingua à Sébastopol, dans la Baltique, à Canton, à l'attaque des forts de Peï-Ho, à la prise de Saïgon, devint capitaine de frégate en 1859, capitaine de vaisseau en 1867, et commanda des subdivisions pendant la guerre de 1870. Contre-amiral en 1875, gouverneur de la Cochinchine (1877-1879), il représenta la France à la démonstration navale de Dulcigno (1880), fut promu vice-amiral (1881), commanda l'escadre de la Méditerranée (1886), présida le conseil des travaux de la marine et prit sa retraite en 1896.

La Fontaine (Jean de), poète français, né à Château-Thierry en 1621, mort à Paris en 1695. Son père était maître des eaux et forêts. Il entra à l'oratoire de Reims, d'où son manque absolu de vocation ecclésiastique le fit bientôt sortir. Dès lors, il commença de mener la vie facile et insouciante qui fut la sienne jusqu'à la fin. Pour essayer de le fixer, sa famille le maria en 1647 (avec Marie Héricart), et son père lui laissa sa maîtrise dans les forêts. Mais le jeune épicurien négligea également la femme et l'emploi. Mauvais administrateur et mauvais mari, il se hâta de vendre la charge et d'abandonner le foyer conjugal : il en vint même, si l'on en croit certaines anecdotes, à oublier qu'il eût été jamais marié. Il quitte Reims après avoir joyeusement mangé une partie de « son fonds avec son revenu » et s'installe à Paris : le démon de la poésie, éveillé en lui, paraît-il, à la lecture d'une ode de Malherbe, l'avait déjà piqué. Durant cette première partie de sa carrière littéraire, La Fontaine se mêle aux sociétés du temps, et se confond avec les poètes précieux et les poètes libertins alors en vogue. Il adore Voiture et Benserade, mais il raffole surtout de Rabelais, de Marot, de Boccace; d'ailleurs, il en lit qui sont du Nord et qui sont du Midi : il aime tout et tous, il est *Polyphile*. La Fontaine, alors, est un bel esprit, mais un bel esprit gaulois. Il traduit *l'Eunuque* de Térence (1654), écrit une comédie, *Clymène* (vers 1659), un petit poème, *Adonis*, fait des petits vers, des épîtres, des ballades, des relations, des épigrammes, et déjà rêve à ses contes. Il est le protégé du surintendant Foucquet, qu'il célèbre au temps de sa faveur (*le Songe de Vaux*), et qu'il défend noblement dans sa chute (*Elégie aux Nymphes de Vaux*, 1661; *Ode au roi*, 1663). Il fréquente chez la duchesse de Bouillon et chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné : Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à ses débuts. C'est l'époque où les quatre amis se réunissent dans le logis de la rue du Vieux-Colombier ou dans quelque cabaret à la mode. De cette féconde intimité sortira, en 1669, le joli roman (en prose entrecoupé de vers) *les Amours de Psyché et de Cupidon*.

Jean de La Fontaine.

C'est après cette longue jeunesse (La Fontaine a quarante-trois ans) passée « chez les autres », notamment chez Mme de La Sablière, chez Hervart, « à ne rien faire », que La Fontaine trouve enfin sa voie, qui n'était point celle du poème, ni du théâtre, mais plutôt celle du conte.

Par bonheur, il fit deux parts de son génie. Ce qu'il y avait de moins bon en lui, il le mit dans les contes, imités pour la plupart de Boccace, et charmants d'ailleurs, de style, de rythme et d'esprit (*Contes et nouvelles en vers*, 1re partie, 1664; 2e partie 1667). [V. contes.] Tout le reste de lui-même, cette conception pratique de la vie, cette philosophie avisée, cette franche satire des mœurs et des ridicules, ce profond amour du naturel et du vrai en toutes choses, il le mit dans une forme exquise, empruntée aux anciens, et qu'il illustra à tout jamais, dans la fable. (*Fables choisies et mises en vers*, six livres, 1668.) V. fables.

On a tout dit sur le charme de ces petits récits, si vrais et si vivants, sur la variété presque homérique de cette « ample comédie à cent actes divers, et dont la scène est l'univers », sur le réalisme de l'observation, et l'art souverain qui transforme le sec apologue d'Esope et de Phèdre en un poème achevé. Signalons seulement deux qualités par lesquelles La Fontaine se place au-dessus des autres poètes de son temps. Sa versification est une des plus souples et des plus ingénieuses qu'ait jamais connues la française langue : l'auteur se joue avec un art infini dans la liberté des rythmes. De plus, La Fontaine est déjà lyrique, au sens moderne du mot : il sent et exprime vivement, il jouit avec délices du spectacle de la vie; il peint d'un trait pittoresque plantes, bêtes et gens; il aime la nature; il se met lui-même dans son œuvre avec ses opinions et ses goûts.

Taine a admirablement analysé, dans un livre fameux, le caractère de La Fontaine, où il retrouve le type de la race champenoise. Pourtant, il ne faudrait pas exagérer le côté sensuel et égoïste du bonhomme, ni ses légendaires distractions, ni la prétendue lourdeur d'esprit qu'il montrait au public (d'après La Bruyère). La Fontaine ne connut ni l'ambition, ni l'avarice, ni l'hypocrisie; il aima profondément ses amis; il fut compatissant aux petits et aux faibles. Enfin, ce « paysan du Danube » était doué de l'esprit le plus fin, et savait plaire, quand il voulait.

Les *Fables*, dès leur apparition, eurent pour elles le suffrage des gens de goût : Boileau, Molière, Mme de Sévigné, etc. Mais elles n'obtinrent pas, vu la modestie du genre, tout le succès qu'elles méritaient. Boileau n'a cité ni La Fontaine ni la fable dans l'*Art poétique*. Louis XIV s'opposa, pendant quelque temps, à l'admission du poète à l'Académie française, qui l'avait élu en 1683, en remplacement de Colbert. Mais la postérité a remis La Fontaine à sa vraie place.

En dehors des *Fables*, dont le second recueil (liv. VII-XI) parut en 1678, et le troisième (livre XII) en 1694, La Fontaine donna, en 1671 et 1675, de nouveaux recueils de *Contes*. Il composa pour le théâtre des opéras : *Daphné* (1674); *Galatée* (1682); *Astrée* (1691); des comédies : *le Florentin* (1685); *la Coupe enchantée*, *Je vous prends sans vert*, *Ragotin* (avec Champmeslé); des poèmes : *la Captivité de Saint-Malc* (1673); *le Quinquina* (1682); *Philémon et Baucis* (1685); beaucoup de poésies, parmi lesquelles il faut noter la belle *Epître à Huet* et le *Discours à Mme de La Sablière*; quelques épigrammes, et aussi des poesies religieuses. Il nous reste encore de lui des *Lettres*, souvent charmantes, notamment celles adressées, en 1663, à Mme de La Fontaine, et celles à son ami Maucroix.

Il mourut, à l'âge de soixante-quatorze ans, après s'être réconcilié avec la religion.

— Bibliogr. : Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*; Sainte-Beuve, *Portraits* (I), *Lundis* (VII); Taine, *La Fontaine et ses fables*; Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les Fabulistes*; H. Regnier, *Notice* en tête de l'édition des *Grands écrivains de la France*; Lafenestre, *La Fontaine* (1896).

La Fontaine (Éditions illustrées de). Parmi les éditions anciennes avec gravures, il convient de citer : celle d'Amsterdam (1685), gravures de Romain de Hooge; celle de Paris (1695), gravure d'Eisen, édition dite des *Fermiers généraux*; celle d'Oudry, gravée par Cochin (1755). Deux dessinateurs du XIXe siècle, Grandville (1848) et Gustave Doré (1867), ont interprété La Fontaine. Le premier n'est parvenu à faire qu'une œuvre ingénieuse. Presque tous ses personnages humains sont manqués; en revanche, les animaux sont parfaitement saisis, pleins d'expression et de malice. Le plus souvent, Grandville dessine la scène telle que l'a dépeinte le fabuliste, et interprète dans les fonds, en prenant des humains comme personnages. Gustave Doré s'est surtout attaché à la partie décorative avec plus de fougue et de fécondité que de fini.

La Fontaine (Essai sur les fables de), par H. Taine. V. Fables de La Fontaine.

Lafontaine (Auguste-Henri-Jules), romancier allemand, né à Brunswick en 1758, mort à Halle en 1831. Il abandonna, en 1800, ses fonctions de pasteur, et fut pourvu d'un canonicat par le roi de Prusse. Il fut, sinon le créateur, du moins le principal représentant en Allemagne, du roman de famille sentimental. Il écrivit avec succès plus de deux cents romans et nouvelles, où l'on trouve des personnages assez bien dessinés, des situations heureuses, un style facile, mais peu de variété. Nous citerons : *Histoires de famille* (1797-1803), contenant *la Famille de Haldée*, *Vie d'un pasteur pauvre*, etc.; *Tableau de la vie humaine* (1811), contenant *les Dangers du grand monde*, etc.; *Reinhold* (1818); *Frère et sœur* ou *le Repentir* (1819).

Lafontaine (Louis-Marie-Henri Thomas, dit), acteur français, né à Bordeaux en 1826, mort à Versailles en 1898. Il appartenait à la famille de Thomas, l'auteur des *Eloges*. Séminariste, puis marin, employé de commerce, il débuta comme acteur en province sous le nom de **Charles Roock**, se fit colporteur pour se rendre à Paris et joua aux Batignolles, à la Porte-Saint-Martin, puis au Gymnase vers 1852. Possédant de grandes qualités dramatiques, une verve

éclatante, mais inégale, il fut engagé, en 1856, au Théâtre-Français, où il ne put rester. Il alla alors au Vaudeville (1857), puis au Gymnase (1860), eut de grands succès, épousa, en 1863, l'actrice Victoria. Il retourna, cette même année, comme sociétaire imposé, au Théâtre-Français, où il resta jusqu'en 1871. Depuis, il fut attaché tour à tour à l'Odéon, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, au Gymnase, etc., et remporta ses plus grands succès dans *le Fils de famille, Dalila, les Ganaches, Frou-frou, l'Abbé Constantin*, etc.

Lafontaine.

Lafontaine a publié : *la Servante* (1879); *les Petites Misères* (1881), œuvre couronnée par l'Académie française; *l'Homme qui tue* (1882); *les Bons Camarades* (1885); *Thérèse, ma mie*, souvenirs de théâtre (1883), et a fait représenter, entre autres pièces : *Pierre Gendron* (1877); *Jack* (1881), avec A. Daudet; *la Servante* (1886), etc. — Sa femme, *Victoria* VALOUS, née à Lyon vers 1840, débuta dans cette ville, se rendit à Paris, entra en 1857 au Gymnase sous le nom de **Victoria**, se fit applaudir pour son intelligence, sa sensibilité gracieuse, épousa Lafontaine, et entra avec lui comme sociétaire au Théâtre-Français, où elle resta jusqu'en 1871. Elle joua ensuite à la Gaîté et au Vaudeville, puis quitta le théâtre.

La Fontenelle de Vaudoré (Armand-Désiré DE), antiquaire et érudit français, né en Poitou en 1784, mort en 1847. Il occupa plusieurs fonctions dans la magistrature et s'occupa d'archéologie. Il reçut, en 1838, le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit : *Vie et correspondance de Duplessis-Mornay* (1822-1842), en collaboration avec Auguis; *Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France* (1826); *les Arts et métiers à Poitiers* (1837); *Notice sur le maréchal de La Meilleraye* (1840); *Journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats à Saint-Maixent* (1846); etc.

Laforce, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 9 kil. de Bergerac, sur une colline dominant la Dordogne; 1.162 hab. Commerce de vins et de bestiaux. Restes du *château de Laforce*, détruit en 1793, et qui appartint à la famille de Caumont. — Le canton a 12 comm. et 8.413 hab.

La Force (Henri NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), capitaine français, né en 1582, mort en 1678. Il se distingua au siège de Montauban, attaqué par les troupes de Louis XIII (1622), s'empara de Montflanquin, rentra ensuite dans la fidélité du roi et fut fait maréchal de camp en 1638. Durant les troubles de la Fronde, il fut du parti du prince de Condé. Louis XIV le tint à l'écart.

La Force (Henri-Jacques NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), mort en 1699. Il fut mis à la Bastille, en 1689, pour avoir refusé d'abjurer le protestantisme, ce qu'il fit, d'ailleurs, en 1691. — Sa femme, *Suzanne* DE BERINGHEN, resta calviniste, et, après la mort du duc, passa en Angleterre.

Henri, duc de La Force.

La Force Armand DE CAUMONT), marquis DE MONTPOUILLAN, capitaine français, frère du précédent, né en 1615, mort en 1701. Il combattit en Languedoc (1632), en Lorraine, puis en Guyenne (1637). Mestre de camp en 1644, maréchal de camp en 1651, il se mit du parti du prince de Condé pendant la Fronde, fut arrêté (1653), emprisonné à Blaye; remis en liberté en 1655, il reçut, peu après, le grade de lieutenant général. Après la révocation de l'édit de Nantes, il s'exila en Hollande.

La Force (Louis-Joseph NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), général et pair de France, né en 1768, mort en 1838. Il était, par sa mère, petit-fils du maréchal de Tourville. Émigré à la Révolution, il combattit dans l'armée des princes, rentra en France en 1809, fit la campagne de Russie, devint membre du Corps législatif en 1811, pair de France à la Restauration.

La Force. Biogr. V. PIGANIOL DE LA FORCE.

La Forest (Pierre DE), archevêque de Rouen et cardinal, né près du Mans en 1314, mort en 1361. Chancelier des duchés de Normandie et d'Aquitaine, puis chancelier de France et évêque de Paris, il rendit de grands services à Philippe de Valois, au roi Jean, ainsi qu'au Dauphin (depuis Charles V), pendant la captivité du premier.

Laforest (Antoine-René-Charles-Mathurin, comte DE), diplomate et homme politique français, né à Aire en 1756, mort dans sa terre de Préchines (Pas-de-Calais) en 1846. Consul général aux Etats-Unis, il reçut à son retour, de Talleyrand, la direction de la comptabilité au ministère des affaires étrangères. Pendant le Consulat, il devint directeur des postes, prit part au congrès de Lunéville et à la diète de Ratisbonne. Il fut ministre plénipotentiaire à Berlin, ambassadeur en Espagne, et négocia avec Ferdinand VII le traité de Valençay. En 1814, il se rallia à Louis XVIII, qui le chargea de l'intérim des affaires étrangères et de la préparation du traité de Paris. Elu à la Chambre des députés en 1815, il resta en faveur jusqu'en 1830.

La Forge (*Anatole*-Alexandre DE), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1820-1892). Il entra dans la diplomatie, qu'il quitta en 1848, et devint, sous l'Empire, un des rédacteurs du « Siècle », où il défendit les idées libérales et le principe des nationalités. Nommé, après le 4 septembre 1870, préfet de l'Aisne, il organisa la résistance à Saint-Quentin et défendit cette ville avec une telle énergie, le 8 octobre, que les Prussiens durent se retirer. Il fut alors blessé à la jambe. La Forge devint ensuite vice-président du camp de Bordeaux, préfet des Basses-Pyrénées (janv.-févr. 1871), puis reprit sa collaboration au « Siècle ». Directeur de la presse au ministère de l'intérieur (1877-1879), il fut élu député à Paris en 1881, vota le plus souvent avec les radicaux, fut réélu en 1885, et devint vice-président de la Chambre. De 1883 à 1885, il avait été président de la Ligue des patriotes. Un instant favorable au général Boulanger, il le combattit lorsqu'il le vit entrer dans la voie césarienne, et ne se représenta pas en 1889. Il fut estimé de tous les partis, pour son caractère chevaleresque. Citons de lui : *Des vicissitudes politiques de l'Italie dans ses rapports avec la France* (1850); *Histoire de la république de Venise sous Manin* (1853); *l'Autriche devant l'opinion* (1859); *les Utopistes en Italie* (1862); etc.

Anatole de La Forge.

Laforgue (Jules), littérateur français, né d'une famille bretonne à Montevideo en 1860, mort à Paris en 1887. Il fut, à Berlin, lecteur de l'impératrice Augusta. Il ne publia, de son vivant, que deux recueils de vers : *les Complaintes* (1885) et *l'Imitation de Notre-Dame la Lune* (1886), d'une bizarre fantaisie, où se mêlent à des méditations métaphysiques d'émouvantes confessions personnelles. Les *Moralités légendaires* (1887) sont des contes philosophiques. Un recueil posthume, *les Fleurs de bonne volonté*, contient ses plus parfaits poèmes.

Lafosse, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Blaye, sur le Bourdillot, affluent du Moron; 290 hab. Vignoble donnant des vins rouges ordinaires et de bons vins blancs. Eglise, en partie romane.

Lafosse (Charles DE), peintre français, né et mort à Paris (1636-1716). Elève de Lebrun, il passa quelques années en Italie. De Rome, où il avait peint quelques fresques, il fut appelé à Lyon pour décorer une chapelle, puis il retourna à Paris, où Louis XIV lui confia d'importantes peintures aux Tuileries, à Marly et à Trianon.

Son morceau de réception à l'Académie fut l'*Enlèvement de Proserpine* (Louvre), accueilli avec enthousiasme par le public, et à la suite duquel il fut nommé professeur, puis recteur de l'Académie. Vers cette époque, il fut appelé en Angleterre par lord Montaigu, qui lui fit décorer son palais de Londres. Guillaume III engagea Lafosse à ne plus quitter l'Angleterre; mais l'intervention de son protecteur Mansard le fit retourner à Paris, où l'attendait l'héritage de Lebrun. Il esquissa les divers morceaux qui devaient former l'ensemble de la décoration des Invalides; mais, après la mort de Mansard, le travail fut partagé entre Lafosse, Coypel, Boulongne et Jouvenet. Il ne peignit que le dôme et quatre panneaux; la fresque du dôme représente *saint Louis déposant sa couronne et son épée entre les mains de Jésus-Christ*, morceau capital, d'une grande allure et d'une couleur assez agréable. C'est au palais de Versailles que se trouvent réunies ses meilleures œuvres. Le plafond de la salle du Trône, divisé en plusieurs panneaux, montre *Auguste faisant construire le pont de Misène; Vespasien dirigeant les travaux du Colysée; Coriolan fléchi par les larmes de sa mère*; dans la salle de Diane, le plafond représente l'*Arrivée de Jason à Colchos* et *Alexandre chassant des lions*; dans le chœur de la chapelle se trouve une immense *Résurrection*; les galeries offrent également un grand nombre de panneaux dus à sa brosse infatigable : *le Sacrifice d'Iphigénie, Moïse sauvé des eaux*, etc. Lafosse fut, en effet, un praticien consommé; admirablement doué, il fut gâté à la fois par Lebrun et par son propre succès.

Lafosse (Antoine DE), sieur D'AUBIGNY, neveu du précédent, poète français, né et mort à Paris (1653-1708). Il voyagea en Portugal, puis en Italie, comme secrétaire de Foncher, envoyé du roi à Florence. Attaché ensuite à la personne du marquis de Créqui, il devint plus tard secrétaire du duc d'Aumont. Il a donné au théâtre les tragédies de *Polixène* (1696); *Manlius Capitolinus* (1698); *Thésée* (1700); *Corésus et Calirrhoé* (1704). Le *Manlius* était une adaptation, avec un nom antique et sous la forme classique, de la *Conjuration de Venise* de l'Anglais Otway. On peut encore citer de lui une traduction en vers des *Odes* d'Anacréon (1704).

Lafosse (Philippe-Etienne), hippiatre français, né à Paris en 1738, mort en 1820. Il devint médecin ordinaire des écuries du roi, puis vétérinaire en chef, successivement aux voitures de la cour, au corps des carabiniers et à celui de la gendarmerie : il n'en fut pas moins un des plus chauds partisans de la Révolution, se signala à la prise de la Bastille, et devint commandant de section, officier municipal et membre du comité militaire. Nommé, en 1791, inspecteur vétérinaire des remontes de la cavalerie, il s'attira, par sa vigilance, la haine des dilapidateurs, et donna sa démission en 1793. Il fut membre correspondant de l'Institut dans la section d'économie rurale. On a de lui divers ouvrages d'hippiatrique.

Lafrançaise, ch.-l. de canton de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Montauban, sur une colline dominant la rive droite du Tarn; 3.140 hab. Culture du mûrier. Eglise de Notre-Dame de Lapeyrouse, pèlerinage. — Le canton a 4 comm. et 5.105 hab.

Lafuente (Modeste), écrivain satirique espagnol, né à Rabanal de los Caballeros (prov. de Palencia) en 1806, mort à Madrid en 1866. De 1844 à 1850, il publia, sous le pseudonyme de FRAY GERUNDIO et sous celui de TIRABECQUE, une série d'amusants pamphlets : *Colleccion de capilladas y disciplinazos de fray Gerundio; Periodico satirico de politica y costumbres; Viajes de fray Gerundio por Francia, Belgica y Alemania* (1843); *Viaje aerostatico de fray Gerundio y Tirabecque* (1847); *Capricho Gerundiano; Teatro social del siglo XIX, por fray Gerundio* (1846). Son œuvre principale est une *Historia general de España* (1850-1867).

Lafuente y Alcantara (Michel), historien espagnol, né à Archidona (prov. de Malaga) en 1817, mort à La Havane en 1850. Il fut élu, en 1846, député aux Cortès, puis il devint procureur de la reine (*fiscal*) à Cuba. On a de lui une *Histoire de Grenade* (1843-1848) et une édition de la chronique d'Andrès Bernaldez : *Historia de los reyes catolicos Fernando y Isabel* (1856).

Lafuentée (*fu-in*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes velues, à feuilles orbiculaires subréniformes, dont on connaît plusieurs espèces qui croissent en Espagne.

Lagadec (*dèk*) n. m. Nom ancien d'un pagel (*pagellus centrodontus*) des mers d'Europe, appelé aussi ROUSSEAU et GROS-YEUX.

La Galissonnière (Roland-Michel BARRIN, marquis DE), marin français, né à Rochefort en 1693, mort en 1756. Capitaine de vaisseau en 1738, il fut nommé, en 1745, gouverneur du Canada et se signala par la douceur de son administration et son esprit d'initiative : il créa un arsenal et des chantiers de construction à Québec, et relia par une série de forts le Canada à la Louisiane. Rappelé en France en 1749, il fut nommé chef d'escadre et directeur du dépôt des cartes et plans de la marine. En 1750, il fut chargé de délimiter avec les commissaires anglais les possessions de la France et celles de l'Angleterre en Acadie. Après la reprise des hostilités, il commanda deux escadres d'évolutions dans l'Océan (1754) et la Méditerranée (1755). Chargé, en 1756, du commandement de la flotte qui transportait à Minorque le corps expéditionnaire du duc de Richelieu, il infligea une défaite complète à l'amiral Byng.

La Galissonnière.

Lagan (vx mot franç., signif. *droit d'épave*, et venant, d'après Du Cange, de *laga* ou *lex* [*laga maris*, loi de la mer]) n. m. Privilège qu'avait le seigneur de s'approprier les objets apportés par la mer sur le littoral de son domaine, et même de faire payer rançon à l'équipage, aux passagers des navires échoués. (Ce mot est pris parfois dans le sens de *destruction* ou de *conquête*, ou plus souvent dans celui d'*abondance*.)

Lagane ou **Laganum** (*nom'*) n. m. Genre d'oursins clypéastroïdes, tribu des *laganinés*, comprenant plusieurs espèces des mers chaudes ou fossiles dans les terrains tertiaires. (Les laganes sont des oursins de taille forte ou moyenne, aplatis, ovales ou pentagonaux. L'espèce type est le *laganum depressum*, d'Australie.)

Laganinés n. m. pl. Tribu d'oursins clypéastroïdes, famille des clypéastridés, renfermant les laganes et genres voisins, tels que *rumphie*, etc. — *Un* LAGANINÉ.

Laganum (*nom'*) n. m. Antiq. rom. Sorte de beignet.

La Garaye (Claude-Toussaint MAROT, comte DE), chimiste et philanthrope français, né à Rennes en 1675, mort en 1755. Après avoir servi dans les mousquetaires, il se retira en Bretagne, et consacra sa fortune et son temps au soulagement des malheureux. Il étudia la médecine, la chirurgie, la chimie, pendant que la comtesse de La Garaye apprenait la botanique et l'art des pansements, et, bientôt, l'un et l'autre transformèrent leur château de La Garaye en une sorte d'établissement hospitalier (1707). Chimiste de mérite, La Garaye a appris aux pharmaciens à préparer l'extrait sec de quinquina, longtemps appelé *sel essentiel de La Garaye*.

Lagarde, comm. de la Corrèze, arrond. et à 14 kilom. de Tulle, sur le massif d'où descend la Souvigne; 1.042 hab.

La Garde (Antoine ESCALIN DES AIMARS, dit **le capitaine Paulin, puis le baron de**), capitaine français, né au bourg de La Garde (Dauphiné) en 1498, mort en 1578. Il accomplit avec succès plusieurs missions sous François Ier, et reçut la charge de général des galères. Il fut, par la suite, le chef impitoyable des persécutions contre les vaudois de Cabrières et de Mérindol. Plus tard, il parut avec distinction aux batailles de Jarnac, de Moncontour (1569), et au siège de La Rochelle (1573).

La Garde (Philippe BRIDARD **de**), littérateur, né et mort à Paris (1710-1767). Il entra dans les ordres, mais avait plus de goût pour le théâtre que pour l'Eglise. Il organisa les fêtes particulières de Louis XV. Mme de Pompadour lui fit donner une pension sur le « Mercure ». Ce fut lui qui introduisit les costumes historiques sur le théâtre aux représentations d'*Alceste* à la cour, en 1754. Nous citerons de lui : *Lettres de Thérèse ou Mémoires d'une jeune demoiselle pendant son séjour à Paris* (1739); *Annales galantes* (1743); *la Rose* ou *les Fêtes de l'hymen* (1754), opéra-comique; *les Amours grivois, le Bal de Strasbourg, les Fêtes de Paris*, avec Favart; *Mignonnette* ou *le Quart d'heure*, comédie-ballet.

Lagarde (Augustin-Marie-Balthazar-Charles PELLETIER, comte DE), général et diplomate français, né en 1780, mort à une date inconnue. Il émigra en 1792, et il servit dans l'armée des princes jusqu'en 1798. Passé, en 1806, au service de la Russie, il devint major général. De retour en France avec les Bourbons, il fut promu au grade de général, reçut le commandement militaire de Nîmes, où il désarma Trestaillon et sa bande. Blessé dans une émeute, il fut obligé de renoncer au service militaire. Il devint ambassadeur en Bavière (1816), à Madrid (1820), et, en 1821, pair de France.

Lagarde (Léonce), administrateur et diplomate français, né en 1860. Envoyé en 1885 à Obock, où la France venait de créer un établissement, il l'organisa, en fut nommé gouverneur en 1887 et devint administrateur de 1re classe en 1894. En mai 1896, il retourna à Paris en qualité de secrétaire général du ministère des colonies; puis, en décembre suivant, le gouvernement le chargea d'une mission politique et commerciale en Ethiopie. Il arriva en mars 1897 à Addis-Ababa, où l'empereur Ménélick lui fit le meilleur accueil et le créa duc d'Entato. Sa mission eut un plein succès. Il fut alors nommé ministre plénipotentiaire en Ethiopie, avec résidence à Djibouti, où il remplit en même temps, jusqu'en 1899, les fonctions de gouverneur de la Côte des Somalis.

La Gardie (Pontus DE), baron D'ECKHOLM, général suédois, d'origine française, né à La Gardie (diocèse de

Carcassonne) en 1530, mort à Narva en 1585. Il fit ses premières armes en Piémont, sous le maréchal de Brissac, fit partie, en 1556, du corps de troupes envoyé au secours de la reine d'Écosse, Marie Stuart, et, après la paix de Cateau-Cambrésis (1559), entra au service du Danemark. Il prit part à la guerre contre les Suédois, et fut fait prisonnier à Varberg (1565). Après la paix, il passa au service de la Suède. Jean III le nomma baron, feld-maréchal, sénateur ; en 1576, il fut envoyé à Rome avec Petrus Fecht, secrétaire du roi, pour négocier la réconciliation de l'Église suédoise avec la papauté. Dès 1574-1575, il commandait en chef les troupes suédoises en Livonie. En 1580, il conquit, sur les Russes, l'Ingrie, dont le gouvernement lui fut confié avec celui de la Livonie, et périt dans un naufrage devant Narva. — Son fils, JACOB, comte **de La Gardie**, général suédois, né à Revel en 1583, mort en 1652, défendit héroïquement Wolmar contre les Polonais, mais fut pris par eux, et demeura quatre ans captif. Il commanda ensuite avec succès les troupes suédoises contre les Polonais et les Russes. Gustave-Adolphe fit avec lui ses premières armes, et le nomma gouverneur de Livonie (1628).

La Gardie (Magnus Gabriel DE), comte DE LECKŒ et ARENSBURG, homme d'État suédois, fils du précédent, né à Revel en 1622, mort à Venngarn en 1686. Il fit ses premières armes sous G. Horn, dans la guerre de Danemark (1643). Peu après, il alla à la cour, fut le favori de la reine Christine, qui songea à l'épouser, et fut chargé d'une mission extraordinaire en France (1646). Exilé dans ses terres en 1652, il y resta jusqu'à l'avènement de Charles-Gustave. Chancelier de l'université d'Upsal en 1654, il reçut, en 1655, un commandement en Livonie, prit part à la négociation de la paix d'Oliva (1660), et fit partie du conseil de régence de Charles XI, où il se montra plus habile à ajourner qu'à résoudre les difficultés. Conseiller écouté du jeune roi, il condamna bientôt sa politique absolue, perdit peu à peu sa faveur, fut presque ruiné par la réduction des terres nobles, abandonna toutes ses charges en 1682, et mourut pauvre, laissant le souvenir d'un généreux protecteur des lettres et des arts. — Ses deux frères : JACOB-CASIMIR (1629-1658), et PONTUS-FREDERIC (mort en 1693), occupèrent comme lui d'importantes situations militaires et administratives en Suède.

LAGAROSIPHON n. m. Genre d'hydrocharidées, tribu des hydrillées, comprenant des herbes aquatiques submergées, à feuilles linéaires, à fleurs dioïques, à fruit capsulaire. (On en connaît trois espèces, de l'Afrique.)

LAGARUS (*russ* — du gr. *lagaros*, vide) n. m. Vers hexamètre, dans lequel on trouve une syllabe brève à la place d'une longue. (*Iliade*, II, 731.)

LAGARUS (*russ*) n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant quelques espèces d'Europe et d'Asie boréale. (Les *lagarus* sont de petites féronies noires, allongées, luisantes, qui vivent dans les endroits humides, sous les débris végétaux. La seule espèce des environs de Paris est le *lagarus vernalis*, long de 6 à 7 millimètres.)

LAGASCA (*ska*) n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant des herbes, parfois des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs en capitules, dont on connaît une dizaine d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

La Gasca (D. Pedro DE), homme d'État espagnol, né à Barco de Avila en 1485, mort à Palencia en 1560. Prêtre, membre du conseil de l'Inquisition, chargé par les Cortès de Monzon de l'inspection des côtes de Catalogne et de Valence, il les mit en état de défense contre les pirates algériens. En 1546, Charles-Quint l'envoya au Pérou pour y rétablir l'ordre troublé par l'ambition de Gonzalo Pizarre. Il réussit dans sa mission, et fut promu aux évêchés de Siguenza, puis de Palencia.

La Gasca (Mariano), botaniste espagnol, né en 1776, mort en 1839, directeur du jardin botanique de Madrid. Il a publié des mémoires sur la flore d'Espagne et d'Amérique, parmi lesquels on peut citer : *Elenchus plantarum horti regii Matritensis* (1816) ; *Genera et species plantarum novarum aut nondum recte cognita* (1816). Son nom a été donné au genre *lagasca*, de la famille des composées.

Lage, ville d'Allemagne (princip. de Lippe [distr. de Detmold]), sur la Werre, affluent du Weser ; 4.117 hab. Sucreries. Ateliers de tissage mécanique de la laine.

LAGÉNAIRE (*jé-nèr'*) n. f. Genre de cucurbitacées, comprenant des plantes grimpantes, croissant dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe.

LAGÈNE (*jèn'* — du lat. *lagena*, bouteille) n. f. Antiq. Vase à col étroit, ayant la forme des bouteilles. ‖ Mesure de capacité, qui contenait environ 1^{lit},5 cent.

LAGÈNE (*jèn'*) ou **LAGENA** (*jé*) n. f. Genre de rhizopodes foraminifères, famille des *lagénidés*, comprenant de nombreuses espèces vivantes ou fossiles depuis l'époque liasique.

— ENCYCL. Les *lagènes* sont de minuscules animaux marins, à coquille ovale, plus ou moins allongée, et comptant une seule loge. Certaines de ces coquilles sont prolongées en un long col, qui leur donne l'apparence d'une bouteille (*lagena semistriata*, du crag d'Anvers) ; d'autres ont leur surface délicatement treillissée (*lagena squamosa*).

LAGÉNIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de rhizopodes foraminifères réticulariés, comprenant les *lagènes, vaginules, dimorphines*. — *Un* LAGÉNIDÉ.

LAGÉNIFORME (*jé* — de *lagène*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille.

LAGÉNIOCRINE (*jé*) ou **LAGENIOCRINUS** (*jé, nuss*) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des cupressocrinidés, comprenant des formes fossiles dans le calcaire carbonifère. (L'espèce type est le *lageniocrinus seminulum*, de Belgique.)

LAGÉNIOPTÉRIS (*jé, riss*) n. m. Genre de fougères fossiles, dont les pinnules sont parcourues par un faisceau de nervures disposées en eventail, terminées par des organes aquifères en forme de bouteilles. (Ce genre est assez répandu dans le terrain houiller de Saint-Étienne.)

LAGÉNODÈRE (*jé*) ou **LAGENODERUS** (*jé, dé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant quelques espèces propres à Madagascar. (Les lagénodères sont des attelabes à long prothorax cylindrique, à tête rétrécie en arrière. L'espèce type, *lagenoderus gnomoides*, est noir violet et bleu d'acier, glabre, profondément sculptée et chagrinée.)

LAGENŒCA (*jé-né*) n. m. Genre d'infusoires, comprenant une espèce qui habite les eaux stagnantes de France.

— ENCYCL. Le *lagenœca cuspidata* est un animalcule microscopique, mesurant un 400ᵉ de millimètre. Il affecte la forme d'une bouteille, dont le goulot s'épanouit en un entonnoir, du milieu duquel sort le flagellum. L'animal est pris dans une cuirasse en cloche, dont le fond arrondi est armé de cornes, et dont l'ouverture est nettement circulaire.

LAGÉNOPHRYS (*jé, friss*) n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des vorticellidés, comprenant trois espèces d'Europe. (Les *lagenophrys* sont des animalcules microscopiques, vivant fixés sur divers crustacés d'eau douce, notamment sur les gammares.)

LAGÉNORHYNQUE (*jé, rink'*) ou **LAGENORRHYNCHUS** (*jé, rin-kuss*) n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, famille des delphinidés, comprenant une dizaine d'espèces de toutes les mers.

— ENCYCL. Les *lagénorhinques* sont des dauphins à tête large, à museau assez court. La seule espèce qui fréquente dans les mers d'Europe est le *lagenorrhynchus*

Lagénorhynque.

acutus, qui ne dépasse guère, vers le sud, les îles Féroë. Le *lagenorrhynchus electra* s'étend dans l'océan Indien jusqu'en Océanie ; le *lagenorrhynchus obliquidens* est propre au Pacifique californien.

Lagerlœf (Petrus), écrivain suédois, né à Œstanas (Vermland) en 1648, mort à Stockholm en 1699. Nommé secrétaire du chancelier M.-G. de La Gardie, il fut pourvu d'une chaire à l'université d'Upsal (1682), puis devint historiographe du royaume (1695). On cite surtout, parmi ses poésies suédoises : *le Chant pour Elisandra* et *Ce qu'est l'amour*, pièce à concetti ; des chants nuptiaux, funéraires, des traductions de psaumes, etc.

Lagerlœf (Selma), femme de lettres suédoise, née en 1859. Institutrice à Landskrona, elle se fit connaître par la publication, en 1891, de la *Saga de Gœsta Berling*, contes du vieux Vermland, excellent pastiche des récits de l'ancien temps. Elle a donné, depuis, un roman : *les Miracles de l'Antechrist* (1897) ; *une Légende seigneuriale* (1899) ; des recueils de nouvelles : *Mailles invisibles* (1894) ; *les Reines de Kungahælla* (1899).

Lagerstrœm (Magnus), administrateur suédois, né à Stettin en 1691, mort à Göteborg en 1759. Il fut attaché, en 1712, au gouvernement général à Stettin, puis envoyé à Stralsund. En 1715, il se rendit à Stockholm, entra au conseil du commerce et, en 1731, devint secrétaire, puis directeur (1746) de la compagnie des Indes orientales à Göteborg. Il a laissé de nombreuses traductions d'ouvrages français, allemands et danois.

LAGERSTRŒMIE (*jèr'-stré-mî*) n. f. Genre de lythrariées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux tétragones, à feuilles opposées ou alternes au sommet, très entières ; à fleurs pourpres ou blanches, bibractéolées, paniculées. (Ce genre renferme sept espèces, que de Candolle a réparties en trois sections. Toutes ces espèces, recherchées comme plantes d'ornement, développent leurs belles fleurs en août et septembre.)

Lagerstrœmie.

LAGERSTRŒMIÉ, ÉE (*jèr'-stré*) n. f. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lagerstrœmie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des lythrariées, ayant pour type le genre *lagerstrœmie*. — *Une* LAGERSTRŒMIÉE.

La Gervaisais (Nicolas-Louis-Marie MAGON, marquis DE), publiciste français, né à Saint-Servan en 1765, mort à Paris en 1838. A vingt ans, il était lieutenant dans les carabiniers de Monsieur. Obligé, par une chute de cheval, de faire une cure aux eaux de Bourbon-l'Archambault, il s'y lia, d'une façon romanesque et sentimentale, avec la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon, fille du prince de Condé. Leur correspondance a été publiée par Ballanche, sous le titre de *Lettres écrites en 1786 et 1787* (1834). Après avoir d'abord témoigné de sa sympathie aux idées révolutionnaires, il passa en Angleterre (1791), retourna en France sous la Terreur, et, plus tard, écrivit des pamphlets contre l'Empire. Après la Restauration, La Gervaisais publia un nombre incalculable de brochures sur les questions les plus variées de sociologie, de finances, de politique. Sous le titre de : *un Prophète inconnu, prédictions, jugements et conseils*, Damas Hinard a publié (1850) des extraits fort curieux des écrits de La Gervaisais, relatifs aux événements qui se sont accomplis de 1790 à 1850.

LAGETTA (*jè-ta*) n. m. Genre de plantes, de la famille des thyméléacées.

— ENCYCL. Le genre *lagetta* ne comprend qu'une espèce, *lagetta linencia*, originaire des Antilles, arbre à feuilles alternes, cordiformes, luisantes, à fleurs hermaphrodites et pentamères, ayant un périanthe coloré et groupées en épi, à fruit sec, velu, contenant une graine à tégument charnu. Le liber de cette plante, textile et réticulé, lui a fait donner le nom de *bois-dentelle* : par macération et compression, on en obtient une sorte de tulle à mailles irrégulières, qui sert à fabriquer des nattes, des cols, des manchettes.

Laghouat, ville d'Algérie (départ. d'Alger et ch.-l. d'une oasis importante du Sahara algérien, sur l'oued Mzi, une des branches de l'oued Djedi, et au revers méridional du djebel Amour. L'oasis, probablement connue et fréquentée dès l'époque romaine, est fertilisée par les dérivations de l'oued Mzi, et nourrit, malgré son altitude relativement considérable (780 m.), environ 30.000 palmiers, des vignes, des vergers et quelques champs de céréales, sur une superficie totale de 2.000 hectares environ. La fixation de ses dunes, aujourd'hui à peu près réalisée, a assuré la prospérité de cette station avancée de l'Algérie, reliée par un chemin de fer au chef-lieu de la colonie. — La ville, chef-lieu d'une commune mixte de 41.911 hab., et d'une commune indigène de 55.000 hab., est bâtie, en terre et en argile, sur les deux rives de l'oued Mzi, dominée par deux petits forts détachés, construits après l'occupation de vive force par les Français, en 1852, et possède une forte garnison. (L'agglomération, elle-même, a 5.000 hab.) Elle est le siège d'un important commerce de dattes, de sel, de céréales et d'étoffes.

LAGIAS (*ji-ass*) n. m. Espèce de cotonnade peinte, de la famille des indiennes, qui se fabriquait dans l'Inde orientale. (Les lagias les plus estimés au XVIIIᵉ s. provenaient du Pégou ; on les appelait *lagias du roi*.)

Lagides. Nom donné à la dynastie établie en Égypte, après la mort d'Alexandre le Grand, par un de ses meilleurs lieutenants, Ptolémée Soter, fils de *Lagos*. Elle se maintint dans la vallée du Nil de la fin du IVᵉ siècle avant notre ère à l'an 30 de J.-C. Son fondateur, Ptolémée Iᵉʳ, avait eu l'habileté de greffer en quelque manière sa dynastie exotique sur les vieilles dynasties nationales, en respectant les anciens usages et l'antique religion de l'Égypte, mais en ménageant, par la fondation d'Alexandrie, l'accès de la civilisation grecque dans sa nouvelle conquête. Il régna de 306 à 283 av. J.-C. Il eut pour successeurs : Ptolémée Philadelphe (283-246), prince éclairé, aimable et mélancolique, sous le règne duquel la puissance militaire du nouvel État parvint à son apogée ; Ptolémée Evergète (246-221), qui construisit le fameux temple d'Enesh ; après lui commence, malgré l'éclat encore remarquable de la civilisation alexandrine, une irrémédiable décadence politique, qui se continue sous les règnes de Ptolémée IV, Ptolémée V, Ptolémée VI, Ptolémée VII, Ptolémée VIII, enfin sous le règne de Cléopâtre. La bataille d'Actium devait mettre fin à la dynastie des Lagides et réduire l'Égypte en province romaine.

LAGIDIUM (*ji-di-om'*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des lagostomidés, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *lagidiums* ou *lagotis* sont des animaux de taille médiocre ; voisins des chinchillas, ils ont comme eux un pelage fin, serré et moelleux, qui fait une très belle fourrure d'un jaune verdâtre, brillant en dessus, jaune en dessous. De formes élégantes, de la grosseur d'un petit lapin, ils ont de grandes oreilles et une longue queue en panache. Les *lagidium Peruanum* et *pallipes* habitent le Pérou et la Bolivie.

Lagidium

LAGMAN (du suéd. *lag*, loi, et *man*, homme) n. m. Ancien nom des plus hauts magistrats des pays scandinaves, chargés dans les provinces d'interpréter la coutume, de fixer et souvent de compléter la loi.

LAGMI n. m. Boisson fermentée, que l'on retire de la sève du palmier.

Lagnasco, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur la Varaïta, affluent droit du Pô ; 2.115 hab.

Lagneau (David), médecin français, né à Aix (Provence) vers 1590, mort vers 1660. Il usa en vaines expériences presque toute sa fortune. Ses principaux ouvrages sont : *Harmonia seu Consensus philosophorum chimicorum* (1611), traduit en français sous le titre de *Harmonies mystiques* (1636) ; *les Douze clefs de philosophie*, de B. Valentin (1624), livre traduit en français ; *Traité pour la conservation de la santé* (1650), ouvrages rares et recherchés.

Lagneau (Gustave), médecin français, né et mort à Paris (1827-1896). Fils du docteur Vivant Lagneau, syphiligraphe distingué (1781-1867), il s'est occupé tout spécialement d'hygiène et de démographie au point de vue de la dépopulation en France. Les titres de ses principaux ouvrages sont : *De la prostitution sous le rapport de l'hygiène publique* (1852) ; *Mémoire sur les mesures hygiéniques propres à prévenir la propagation des maladies vénériennes* (1856) ; *Maladies syphilitiques du système nerveux* (1860).

Lagnes, comm. de Vaucluse, arrond. et à 26 kilom. d'Avignon, près de la fontaine et du mont Vaucluse ; 912 hab. Mines de fer délaissées. Ruines des remparts et d'un château du XIIᵉ au XVᵉ siècle.

Lagniet (Jacques), graveur, né et mort à Paris (1620-1672). On ne sait presque rien de sa vie. La série la plus importante de ses gravures est le *Recueil des plus illustres proverbes* (1657). Quatre autres séries sont à la Bibliothèque nationale : *la Vie de Tiel Ulespiègle* ; *l'Esbattement moral des animaux* ; *les Adventures du fameux Don Quixote de la Manche* ; *les Adventures de Buscon*. Méon avait, en outre, réuni de cet artiste 504 dessins, scènes grotesques ou caricatures, qui sont passés en Angleterre. Toutes ses gravures sont très recherchées pour leur verve brutale et caustique, la reproduction des allures et des habitudes populaires de l'époque.

Lagnieu, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 46 kil. de Belley, dans un petit cirque de montagnes, arrosé par la fontaine d'Or, près du Rhône ; 2.347 hab. Vignobles ; taille du diamant ; fabrique de liqueurs. Débris d'anciens remparts. — Le canton a 14 comm. et 10.143 hab.

Lagny, ch.-l. de canton de Seine-et-Marne, arrond. et à 21 kilom. de Meaux, sur la rive gauche de la Marne; 5.341 hab. Ch. de f. Est. Fours à chaux, fabrique de chandelles, corroiries, carrosseries, fabrique de brosses pour tableaux. Fabrique de flanelles. Imprimeries, vinaigreries. Commerce de grains, fromages de Brie. Port sur la Marne. Eglise Saint-Pierre, autrefois abbatiale; chœur d'un édifice commencé au XIIIe siècle, parties du XVe, voûte refaite en 1866. Pierres tombales des XIVe et XVe siècles. Restes de l'église Saint-Fursy (XVe s.).

Armes de Lagny.

Lagny (le *Latiniacum* des Romains) doit son origine à l'abbaye bénédictine fondée au VIIe siècle par saint Fursy, et dont les abbés étaient, en même temps, comtes de la ville. Fortifiée au XIIIe siècle, elle fut pillée par les Anglais en 1358. Au XVIe siècle, les habitants ayant fait cause commune avec les moines contre l'abbé, nouveau siège, massacre des habitants et pillage. — Le canton a 29 comm. et 22.577 hab.

Lagny (Thomas Fantet de), mathématicien français, né à Lyon en 1660, mort en 1734. Il fut nommé (1697) professeur d'hydrographie à Rochefort, où il demeura dix-neuf ans. En 1716, le duc d'Orléans le nomma sous-directeur de la Banque générale. A la chute de cet établissement, il reprit ses travaux favoris et devint conservateur de la bibliothèque du roi. Il était, en outre, depuis longtemps, membre de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres. Nous citerons de lui : *Méthode nouvelle infiniment générale et infiniment abrégée pour l'extraction et l'approximation des racines carrées et cubiques, etc.* (1691); *la Cubature de la sphère*, (1702); *Arithmétique nouvelle* (1702); *Analyse générale des méthodes nouvelles pour résoudre les problèmes* (1733).

Lago, comm. d'Italie (Calabre citérieure [prov. de Cosenza]), sur les pentes de l'Apennin; 3.630 hab.

Lagoa, ville du Portugal (Algarve [distr. de Faro]), ch.-l. de concelho, entre la mer et le rio de Sylves; 5.275 hab. Vins estimés. — Le concelho a 4 comm. et 10.000 hab.

Lagoa, ville de l'archipel portugais des Açores, sur la côte méridionale de l'île de San-Miguel, ch.-l. de concelho; 7.490 hab. — Le concelho a 3 comm. et 11.400 hab.

Lagoa Santa, ville du Brésil oriental (prov. de Minas Geraes), à l'extrémité du petit lac dont elle porte le nom. Grottes célèbres, où un naturaliste danois a trouvé des restes d'animaux quaternaires, associés à des débris humains. L'homme préhistorique de Lagoa Santa, fortement prognathe, avait le crâne allongé. C'est de cette race que doivent descendre certains sauvages du Brésil, notamment les *Botocudos*.

LAGOCHILE (*kil'*) n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutélinés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud.
— Bot. Genre de labiées bétonicées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles pétiolées, crénelées, dont on connaît quinze espèces, qui croissent dans l'Asie centrale.

LAGOCHILE (*kil'*) ou **LAGOCHILUS** (*ki-luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cyclophoridés, comprenant quelques espèces propres à l'Asie orientale. (Les lagochiles sont des animaux terrestres, à coquille mince, conique, couverte d'un épiderme; leur bouche arrondie peut s'occlure par un opercule mince et rond. L'espèce type est le *lagochilus tomotrema*, de l'Indo-Chine.)

LAGOCHIRE (*kir'*) ou **LAGOCHIRUS** (*ki-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les lagochires sont de beaux acanthocines de grande taille, jaune brun ou gris verdâtre, avec les élytres marqués d'une tache noire veloutée. Le *lagochirus araneiformis*, de Cuba, est le type du genre.)

LAGŒCIE (*ghè-sî*) n. f. Genre de saniculées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles pinnées, pétiolées, glabres, à fleurs disposées en ombelles pédonculées. (Les lagœcies croissent en Orient et dans les îles de l'archipel grec. On les cultive dans les jardins d'Europe, et parfois on les emploie comme condiment. Les semences sont carminatives.)

Lagœcie (*a*, coupe de la fleur).

LAGOMORPHES n. m. pl. Sous-ordre de mammifères rongeurs, comprenant les ochotones actuels et les genres fossiles *titanomys* et *myogalus*. — *Un* lagomorphe.

LAGOMYS (*miss*) n. m. Ancien nom des mammifères rongeurs du genre *ochotone*.

LAGON (dimin. de l'espagn. *lago*, lac) n. m. Nom donné, dans l'Amérique du Nord, à des sortes de petits lacs ou étangs salés qui se trouvent près des côtes. ‖ Petite mare ou étang d'eau de mer, que les coups de vent, les marées ou les remous laissent sur les plages. ‖ Nom par lequel on désigne la masse d'eau qui a subsisté à l'intérieur d'un atoll.

LAGONE (augment. de l'ital. *lago*, lac) n. m. Nom des bassins où se déverse l'eau qui résulte de la condensation des vapeurs dégagées par les *suffioni* de Toscane. (Cette eau renferme une quantité notable d'acide borique, que l'on exploite activement.) V. suffioni.

Lagonegro, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), à la source du Tanagro ou *Negro*, près d'un lac; 4.035 hab. Ch.-l. de circondario. Toiles, chapellerie. Victoire des Français sur les Napolitains, en 1806. — Le circondario a 2.811 kilom. carr. et 118.000 hab.

LAGONITE (de *lagoni*, plur. de *lagone*) n. f. Borate hydraté naturel de fer, qui se trouve dans les lagoni de Toscane.

LAGOPE n. m. Espèce de trèfle, dont l'épi velu rappelle la patte de lièvre.

LAGOPÈDE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, comprenant quatorze espèces de l'hémisphère boréal.
— Encycl. Les *lagopèdes* (lagopus) sont voisins des gelinottes. Ils habitent les forêts des montagnes; leur plumage roussâtre, marbré de gris et de jaune, change avec les saisons; leurs pieds sont emplumés jusqu'aux ongles; la chair de ces oiseaux est délicate et, malgré sa saveur résineuse spéciale, en fait un gibier recherché. Le lagopède blanc (*lagopus lagopus*) est répandu de l'Europe aux États-Unis; le lagopède d'Écosse ou grouse (*lagopus Scoticus*) est propre au nord de l'Angleterre; le lagopède des Alpes (*lagopus mutus*) est propre au nord de l'Europe et ne dépasse pas l'Oural.

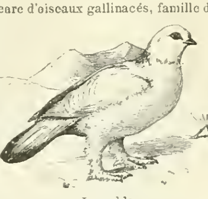
Lagopède.

LAGOPHTALMIE (*mî* — du gr. *lagôs*, lièvre, et *ophthalmos*, œil [l'orthogr. étymol. serait *lagophthalmie*]) n. f. Occlusion imparfaite de la fente palpébrale, lors de la fermeture des paupières.
— Encycl. La *lagophtalmie* est due à des brûlures ou à des ulcérations des paupières, à la paralysie du muscle orbiculaire, à l'exophtalmie. Il en résulte que la cornée, constamment exposée à l'air (même pendant le sommeil), se dessèche, s'opacifie, s'ulcère. Le traitement de cette affection consiste à faire la blépharoplastie, et surtout à remédier à la cause.

LAGOPHTALMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la lagophtalmie.

Lagor, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 16 kilom. d'Orthez, sur une colline dominant la rive gauche du Gave de Pau; 931 hab. — Le canton a 21 comm. et 7.727 hab.

Lagorce, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 28 kilom. de Largentière, sur un affluent de l'Ibie; 1.390 hab. Eglise réformée du consistoire de Vallon.

Lagorce, comm. de la Gironde, arrond. et à 22 kilom. de Libourne, entre la Dronne et le Lary, affluent de l'Isle; 1.133 hab. Papeterie, vignoble produisant quelques vins rouges ordinaires, mais surtout des vins blancs d'ouragеat, destinés à la fabrication des eaux-de-vie.

LAGORCHESTE (*kèsst'*) ou **LAGORCHESTES** (*kè-stèss*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des macropodidés, comprenant trois espèces propres à l'Australie.
— Encycl. Les *lagorchestes* sont des kanguroos de taille moyenne, caractérisés par leur museau garni de poils courts et serrés, leurs tarses et leurs griffes faibles, leurs pattes de devant très courtes. L'espèce type du genre est le *lagorchestes conspicillatus*.

Lagorcheste.

Lagos (lat. *Lacobriga*), ville du Portugal (prov. d'Algarve), sur un petit golfe de la côte méridionale, à l'embouchure d'un torrent souvent à sec; 7.885 hab. Pêcheries de thon et de sardines. Vins estimés. La ville souffrit beaucoup du tremblement de terre de 1755. Capture d'un convoi anglais par Tourville et destruction de la flotte qui l'accompagnait, commandée par l'amiral Rooke (1693). Le 17 août 1759, défaite de l'amiral français La Clue, par l'Anglais Boscawen.

Lagos ou **Lagos de Moreno**, ville du Mexique (Etat de Jalisco), ch.-l. de cant. et de départ.; 12.320 hab. Marché fréquenté.

Lagos ou **San Juan de Los Lagos**, ville du Mexique (Etat de Jalisco), ch.-l. de départ. et de cant.; 18.650 hab. Foire annuelle, célèbre.

Lagos, colonie anglaise de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Esclaves. Elle est limitée à l'O. par le Dahomey; au N., elle s'étend jusqu'au 9e parallèle, touchant de ce côté et à l'E. aux territoires anglais de la Nigeria du Sud et de la côte du Niger.
Très plat le long de la côte, le pays se relève vers l'intérieur en collines qui vont de Liptako, sur le Niger, à Tchaki, où elles s'étalent en un large plateau. Le climat, humide et chaud, est meurtrier pour les Européens. Les rivières, nombreuses, dont la principale est l'Ogoun, ne sont pas navigables; elles se jettent dans les grandes lagunes qui bordent la côte basse et marécageuse, sans cesse modifiée (lagunes de Lagos, lac Kradou, etc.). La région du Sud est couverte par la forêt, qui s'éclaircit de plus en plus vers le Nord. L'ensemble des territoires est fertile et nourrit une population considérable, groupée souvent en de vastes agglomérations. Outre Lagos, il faut citer Oyo-Abbéokouta Ibadan. De nombreux villages sont occupés par les nègres yorubas, très industrieux, cultivant tous les produits tropicaux, bons tisserands et forgerons.
On importe surtout au Lagos des cotonnades, de l'alcool, de la quincaillerie; on exporte du caoutchouc, de l'huile de palme, de l'acajou.
L'Angleterre y intervint, en 1852, pour empêcher la traite et imposa son protectorat au roi de Lagos. En 1861, elle fit reconnaître sa souveraineté effective. La colonie a été agrandie, à la suite de l'accord anglo-français de juin 1898. Les Anglais y ont construit une voie ferrée de Lagos à Ibadan par Abbéokouta. Mais la *lagune de Lagos* est séparée par une barre dangereuse, et l'embouchure de sa rivière s'obstrue de plus en plus.

Lagos, ville de l'Afrique occidentale, ch.-l. de la colonie anglaise du même nom, sur une petite île de la *lagune de Lagos*, au N.-O. de l'île Couramo; 36.000 hab. Le chenal qui la met en communication avec la mer est ensablé et défendu par une barre; au Nord le chemin de fer du Lagos part de l'île d'Iddo, avec laquelle la ville ne communique que par un pont pour piétons.

Lagosanto, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), au bord des lagunes de Comacchio; 2.120 hab. Pêcheries.

Lagosta, île d'Austro-Hongrie (Dalmatie), à 55 kilom. de la côte dalmate. Bloc rocheux, montueux, de 421 mètres de haut; ravins nus; 2.000 hab. environ. Vignes, oliviers.

LAGOSTOME (*stom'* — du gr. *lagôs*, lièvre, et *stoma*, bouche) n. m. Méd. Bec-de-lièvre. (Peu us.)

LAGOSTOME (*stom'*) ou **LAGOSTOMUS** (*sto-muss*) n. m. Nom scientifique des mammifères du genre *viscache*.

LAGOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, renfermant les *viscaches*, *lagidium* et *chinchillas*, ainsi que les genres fossiles *megamys*, *euphilus*, *strophostephanus*, etc. — *Un* lagostomidé.

LAGOSTROPHE (*strof'*) ou **LAGOSTROPHUS** (*stro-fuss*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des macropodidés, comprenant une espèce australienne.
— Encycl. Le *lagostrophus fasciatus* est un kanguroo gros comme un *lièvre*, très épais, avec les pattes de devant extrêmement courtes; son pelage, fourni et doux, est gris, ondé de brun, avec la queue plus claire. Il vit dans les régions accidentées de l'Ouest australien; la saveur de sa chair en fait un gibier recherché.

Lagostrophe.

LAGOTIS n. m. Mamm. Syn. de lagidium.

LAGOTRICHE ou **LAGOTHRIX** n. m. Genre de singes platyrrhiniens, famille des cébidés, tribu des cébinés, comprenant deux espèces propres à l'Amérique du Sud.
— Encycl. Les *lagotriches* sont voisins des atèles; comme eux grêles, avec les membres longs et la queue prenante, ils vivent dans les arbres et sont d'une agilité extraordinaire. De taille médiocre, bruns ou noirâtres, ils ont une fourrure épaisse et moelleuse. Le lagotriche de Humboldt ou capparo (*lagothrix lagotrica*) est répandu du Brésil aux Guyanes, de la Colombie à l'Orénoque, jusqu'à 3.000 mètres d'altitude. Le *lagothrix infumatus* se trouve au Brésil et au Pérou.

Lagotriche.

La Gournerie (Jules-Antoine-René Maillard de), ingénieur français, né à Nantes en 1814, mort à Paris en 1883. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, professeur à l'Ecole polytechnique, puis au Conservatoire des arts et métiers, et membre de l'Académie des sciences (1873). On lui doit, entre autres travaux : *Traité de perspective* (1859); *Traité de géométrie descriptive* (1864); *Recherches sur les surfaces réglées tétraédrales symétriques* (1867); *Etudes économiques sur l'exploitation des chemins de fer* (1880).

Lagout (Edouard), ingénieur français, né à Ussel en 1820, mort à Nogent-sur-Aube en 1884. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées en Algérie, il tenta d'abord d'appliquer aux beaux-arts les procédés algébriques. C'est à ce courant d'idées que se rattache sa première publication : *Esthétique nombrée* (1861); *l'Equation du beau* (1873). Lagout fut chargé de la construction des chemins de fer italiens de l'Adriatique. C'est là qu'il conçut l'idée de la *tachymétrie*. Un service de tachymétrie fut institué au ministère des travaux publics, et Lagout en fut nommé chef. On peut citer encore de lui : *Panorama du Tout-Savoir* (1872); *Panorama de la géométrie, tachymétrie, géométrie en trois leçons* (1872); *Takitechnie, mathématiques* (1882); *Takitechnie, règle de Gunter* (1884); *Takitechnie, sciences des nombres, formes et poids* (1884).

La Grande, ville des Etats-Unis (Etat d'Orégon), ch.-l. du comté d'Union, aux sources de la *Grande* Ronde; 2.585 hab. Centre de l'exploitation des mines du comté.

La Grandière (Pierre-Paul-Marie de), marin français, né en 1807, mort à Quimper en 1876. Il assista comme enseigne de vaisseau, en 1827, à la bataille de Navarin, puis explora le Parana, l'Uruguay et se fit remarquer à l'attaque de l'île Martin-Garcia. Capitaine de vaisseau en 1849, il reçut (1854), lors de la guerre de Crimée, le commandement provisoire d'une division navale, prit part aux expéditions contre le Kamtchatka et Sitka. Il commandait le « Breslaw » pendant la guerre d'Italie, et fut mis, l'année suivante, à la tête de la division navale de Syrie. Vice-amiral en 1865, il fut nommé gouverneur et commandant en chef dans la Cochinchine, et s'empara, en 1867, de trois provinces occidentales de cette colonie, dont il est le fondateur véritable.

Lagrange, ville des Etats-Unis (Etat de Géorgie), ch.-l. du comté de Troup, dans la vallée de Chatrahoochie; 3.000 hab. Ecoles renommées d'enseignement primaire supérieur. — Ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du *comté de Lagrange*; 1.500 hab. — Ville de l'Etat de Missouri (comté de Lewis); 1.300 hab.

La Grange (Jean Le Lièvre de), seigneur de Bougival, magistrat français, né vers 1460, mort en 1525.

Conseiller au parlement de Paris en 1500, il fut chargé par Louis XII de la rédaction des coutumes du royaume. En 1510, il fut nommé premier avocat général au parlement de Paris. Lors des débats pour la conclusion du Concordat de Bologne (1517) entre François Ier et le pape Léon X, il s'éleva avec énergie contre l'abolition de la pragmatique sanction. — GILLE **Le Lièvre de La Grange,** petit-fils du précédent, mort en 1595. Ligueur ardent, il se rallia bientôt au parti des catholiques influents qui s'entremirent pour donner la couronne de France à Henri de Navarre, à condition que celui-ci abjurât le protestantisme. Henri IV, cependant, l'exila après la prise de Paris. Il se retira à l'abbaye de Marmoutiers, où il mourut. — NICOLAS **Le Lièvre de La Grange,** neveu du précédent, mort en 1636, fût maître des comptes. Il se lia d'amitié avec François de Sales et tenta d'établir en France la réforme de sainte Thérèse. Lors du divorce de Henri IV avec Marguerite de Valois, en 1602, il fut choisi comme arbitre par la reine.

LAGRANGE D'ARQUIEN (Henri, marquis DE), prélat français, né à Calais en 1613, mort à Rome en 1707. Capitaine des gardes suisses de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, il alla rejoindre en Pologne, sa fille, mariée en secondes noces à Jean Sobieski, qui devint roi de Pologne en 1674; sa fille, après avoir vainement essayé de le faire nommer duc et pair par Louis XIV, lui obtint, en 1695, du pape Innocent XII, le chapeau de cardinal. Après la mort de Sobieski, il se retira à Rome, avec sa fille.

LA GRANGE (Charles VARLET, sieur DE), comédien de la troupe de Molière, né à Amiens vers 1639, mort à Paris en 1692. Après avoir joué quelque temps en province, il s'engagea dans la troupe de Molière, avec lequel il alla débuter à Paris. C'est en sa faveur que Molière, six ans avant sa mort, se démit de l'emploi d'*orateur* de la troupe du Palais-Royal; c'est lui qu'en 1667 il chargea d'aller avec La Thorillière présenter un placet au roi, à Lille, et réclamer contre l'interdiction du *Tartufe*. A la mort de Molière, il passa au théâtre Guénégaud, puis, lors de la fusion avec l'hôtel de Bourgogne, remplaça Hauteroche dans l'emploi d'orateur de la troupe. Il se distinguait dans les rôles du haut comique. Il a donné, en 1682, avec Vinot, une édition de Molière qui fait date. Mais il est surtout connu par son *Extrait des recettes et des affaires de la Comédie depuis Pâques de l'année 1659 jusqu'au 1er septembre 1685, appartenant au sieur de Lagrange, comédien du roi.* Ce registre, où il inscrivait les pièces, les recettes, les dépenses de chaque jour, les naissances, mariages, décès survenus dans la troupe, est précieux pour l'histoire de Molière et de ses comédiens, et fait aimer l'exactitude et la bonhomie de l'auteur.

LA GRANGE (dom Antoine RIVET **de**), historien de l'ordre de Saint-Benoît, né à Confolens en 1683, mort au Mans en 1749. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il travailla avec la collaboration de dom Colom, dom Poncet et dom Duclou, à la publication, depuis 1733, des neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. Dom Rivet, qui était dévoué au parti des jansénistes, a édité la *Nécrologie de Port-Royal*, d'après les notes de la mère Angélique Arnault (1723).

LAGRANGE (Joseph-Louis), géomètre, né à Turin en 1736, mort à Paris en 1813. Il descendait d'une famille de Touraine, alliée à celle de Descartes. Nommé, à dix-neuf ans, professeur à l'Ecole d'artillerie de Turin, Lagrange fonda avec ses élèves l'académie de Turin, qui publia, en 1759, le premier volume de son recueil, sous le titre d'*Actes de la société privée*. Ce volume contenait, entre autres, la nouvelle méthode des isopérimètres, qui a formé depuis le calcul des variations, et des applications à l'hydrodynamique et à l'acoustique de la belle méthode par laquelle l'auteur a su étendre l'emploi du principe d'Alembert aux problèmes concernant des milieux continus déformables suivant des lois données. Euler s'empressa de faire associer Lagrange à l'académie de Berlin. Vers la même époque (1766), en s'attaquant aux fameux théorèmes de Fermat, il découvrit le principe d'une solution complète de l'équation du second degré à deux variables, en nombres entiers. Il succéda à Euler comme président de l'académie de Berlin.

Jos.-L. Lagrange.

Ses principaux mémoires ont rapport à l'intégration des équations aux différentielles partielles; au problème de Képler, qui lui suggéra la découverte de la formule qui porte le nom de « série de Lagrange »; à la résolution des équations numériques; à la méthode des dérivées, qu'il devait plus tard opposer à la fois au calcul différentiel et au calcul des fluxions; au problème de la rotation d'un corps de figure quelconque; à la théorie des nombres et au calcul des probabilités; à l'attraction des sphéroïdes elliptiques et à différentes questions d'économie pratique. Enfin, il a calculé les changements successifs qui s'opèrent dans les dimensions et les positions des orbites planétaires.

Lagrange avait composé à Berlin sa *Mécanique analytique*, qui fut imprimée à Paris; il alla lui-même s'y fixer. Il était associé étranger de l'Académie des sciences; pour lui donner droit de suffrage, on changea son titre en celui de pensionnaire vétéran. La Révolution ne l'atteignit pas directement. Il avait été nommé président de la commission chargée de l'établissement du nouveau système de poids et mesures, puis l'un des administrateurs de la Monnaie, et un arrêté du comité de Salut public l'avait dispensé d'obéir au décret de la Convention qui bannissait tous les étrangers. Napoléon le combla d'honneurs. Après sa mort, ses restes furent déposés au Panthéon.

Lagrange a imprimé les traces de son génie à toutes les branches des mathématiques, depuis la trigonométrie sphérique, à laquelle il donna la forme analytique qu'elle a conservée, et qu'il enrichit de théorèmes nouveaux, jusqu'à la mécanique céleste. C'est à lui surtout qu'est due la substitution dans l'enseignement de la méthode analytique à la méthode synthétique. Parmi ses ouvrages, citons : *Additions à l'algèbre d'Euler* (1772); *Mécanique analytique* (1787); *Théorie des fonctions analytiques* (1797); *Résolution des équations numériques* (1798), *Leçons sur le calcul des fonctions* (1806); *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'Ecole normale; Essai d'arithmétique politique* (1796). Lagrange avait abordé des études diverses, mais il n'a laissé que des travaux de mathématiques. Une édition des *Œuvres complètes de Lagrange*, revue par Serret, de l'Institut, a été publiée (1867-1870).

LAGRANGE (DE), humaniste français, né et mort à Paris (1738-1775). Précepteur des enfants du baron d'Holbach, il entreprit, sur les conseils de Diderot, une traduction de Lucrèce (1768), dont le succès fut très vif. On lui doit la traduction des *Antiquités de la Grèce*, par Lambert Bos (1769), et celle des *Œuvres de Sénèque le Philosophe* (1778-1779), que Naigeon revit et termina, et pour laquelle Diderot écrivit un *Essai sur la Vie de Sénèque*.

LAGRANGE (Joseph, comte), général français, né à Sempesserre (Gers) en 1763, mort en 1836. Il fit, comme capitaine de volontaires, les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1796, dans la campagne d'Italie, servit avec distinction pendant l'expédition d'Egypte (1798), et, à son retour en France, fut promu général de division. En 1805, il commanda le corps expéditionnaire envoyé aux Antilles anglaises et s'empara de la Dominique. Il fit la campagne de Prusse (1806) et, après la formation du royaume de Westphalie, devint aide de camp du roi Jérôme. Envoyé en Espagne en 1808, il assura la victoire de Tudela et fut créé comte. En 1809, il combattit à l'armée du Danube, fit les campagnes de Russie (1812), d'Allemagne (1813) et de France (1814). Rendu à la vie privée par la chute de l'Empire, le général Lagrange fut élu député du Gers en 1817. Louis-Philippe l'appela à la Chambre des pairs en 1831. — Son fils FRÉDÉRIC, comte **de Lagrange,** né en 1816, représentant du Gers à la Législative de 1849, puis, en 1852, au Corps législatif, fut constamment réélu comme bonapartiste. Grand propriétaire et sportsman distingué, ses écuries restèrent longtemps célèbres.

LA GRANGE (Adélaïde-Blaise-François LE LIÈVRE, marquis DE FOURILLES et DE), général français, né à Paris en 1766, mort en 1833. Il assista, comme colonel de dragons, à la bataille de Valmy. Arrêté comme suspect en 1793, il fut relâché au 9-Thermidor et prit part à l'insurrection du 13-Vendémiaire. Il servit dans la Grande Armée en 1805 et 1806, et devint général après l'affaire d'Heilsberg (1807), où il fut blessé. Passé l'année suivante en Espagne, il fut compris dans la capitulation de Baylen. Ses énergiques protestations contre la faiblesse du général Dupont lui valurent l'estime de Napoléon, qui lui donna un commandement à l'armée du Danube. Après Essling, où il eut le bras emporté par un boulet, il fut promu divisionnaire et chargé du gouvernement de la Haute-Autriche, puis du gouvernement d'Anvers. Louis XVIII, auquel il se rallia en 1814, lui confia le commandement des mousquetaires noirs, puis, après les Cent-Jours, celui de la 20e division militaire, qu'il conserva jusqu'en 1830. — Son frère, ARMAND-CHARLES-LOUIS, né en 1783, mort en 1864, devint général de brigade en 1812, fit la campagne de Russie en 1812, et commanda le quartier impérial pendant la retraite. Il se distingua en 1813 à Hanau et, en 1814, sous les murs de Paris. Il fut nommé lieutenant général par Louis XVIII; mais, ayant consenti à reprendre du service aux Cent-Jours, il resta en disgrâce jusqu'en 1830. Appelé à la Chambre des pairs en 1832 et nommé inspecteur de la cavalerie, il quitta l'armée en 1848. Son adhésion au second Empire lui valut un siège de sénateur en 1859.

LA GRANGE (Adélaïde-Edouard LE LIÈVRE, marquis DE FOURILLES et DE), homme politique français, né et mort à Paris (1796-1876). Successivement attaché d'ambassade à Madrid, à Carlsruhe, à Vienne à deux reprises, puis à La Haye (1828), il refusa, en 1830, de servir le gouvernement de Juillet, et consacra ses loisirs à divers travaux d'archéologie et de littérature. Député de la Gironde de 1837 à 1848, il fut réélu à la Législative de 1849, après la révolution de Février, il accepta le coup d'Etat de Louis-Napoléon. Sénateur en 1852, sa carrière politique se termina en 1870. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a laissé de nombreux ouvrages historiques, politiques et littéraires, ainsi que des traductions.

LAGRANGE (Charles), homme politique français, né à Paris en 1804, mort à La Haye en 1857. Révolutionnaire militant en 1830, il fut condamné, en 1835, par la cour des pairs, à vingt ans de détention, pour son rôle actif dans l'insurrection de Lyon (1834). Délivré par l'amnistie de 1839, il prit part à la révolution de 1848. Accusé d'avoir tiré, le 23 février, le coup de pistolet qui provoqua la fusillade du boulevard des Capucines, il s'en défendit avec véhémence. Il lut au peuple l'acte d'abdication de Louis-Philippe. Gouverneur de l'Hôtel de Ville, puis député de la Seine à la Constituante de 1848 et à la Législative de 1849, il soutint le parti socialiste, mais resta étranger à l'insurrection de Juin. Emprisonné, puis banni à la suite du coup d'Etat de 1851, il vécut en Belgique, puis en Angleterre et en Hollande.

LAGRANGE-CHANCEL (Joseph DE CHANCEL, dit **de**), poète dramatique français, né près de Périgueux en 1677, mort au château d'Antoniat (Dordogne) en 1758. Enfant prodige, il rima de bonne heure, au collège de Bordeaux, tragédies et comédies. S'étant rendu à Paris à quatorze ans, il apporta une tragédie, *Jugurtha*, que Racine, sur la recommandation de la princesse de Conti, corrigea sans doute et fit représenter, en 1694, sous le titre d'*Adherbal*. L'auteur n'avait pas encore dix-sept ans. Dès lors, Lagrange-Chancel, devenu maître d'hôtel honoraire de la duchesse d'Orléans, composa toute une suite de tragédies, fort appréciées alors, aujourd'hui profondément oubliées : *Oreste et Pylade* (1697); *Méléagre* (1699); *Athénaïs* (1699); *Amasis* (1701); *Alceste* (1703); *Ino et Mélicerte* (1713); etc. C'est à l'occasion de cette dernière pièce que l'auteur se brouilla avec le duc de La Force, puis avec le Régent, qui l'exila en Périgord. Compromis dans la conjuration de Cellamare, il lança contre Philippe d'Orléans trois virulents pamphlets en vers (*Philippiques*, 1720). Obligé de fuir, il fut arrêté et enfermé dans l'île Sainte-Marguerite, d'où il s'évada. Retiré en Hollande, il lança encore deux *Philippiques*, et ne rentra en France qu'en 1728. Outre ses tragédies et ses satires, Lagrange-Chancel a composé une tragi-comédie, des opéras, et s'est occupé de travaux historiques. Comme poète dramatique, il est un de ceux qui, par la fadeur des sentiments, la faiblesse de la versification, ont, avec Longepierre, Campistron et quelques autres, précipité la décadence de la tragédie classique.

LAGRASSE, ch.-l. de canton de l'Aude, arrond. et à 25 kilom. de Carcassonne, sur l'Orbieu; 998 hab. Gypse. Bons vins blancs mousseux et vins rouges. Plâtrerie. Restes d'une abbaye bénédictine de 779, dotée par Charlemagne. — Le canton a 18 comm. et 5.305 hab.

LA GRASSERIE (Raoul-Robert GUÉRIN **de**), écrivain français, né à Rennes en 1839. Avocat, juge au tribunal de Rouen, puis de Rennes, il s'est adonné à des travaux littéraires, philologiques, juridiques et sociologiques, et a publié un très grand nombre de monographies et d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Etudes de grammaire comparée* (1888-1891); *De la représentation proportionnelle de la majorité et des minorités* (1889); *Hommes et singes* (1889), poésies; *Jeanne d'Arc* (1890), poème; *les Rythmes* (1892), où il expose dans la préface les règles de l'école objective; *Des religions comparées au point de vue sociologique* (1899); *De la psychologie des religions* (1899); *Des principes sociologiques de la criminologie* (1901); etc.

LAGRAULET, comm. du Gers, arrond. et à 17 kilom. de Condom, sur le Sampon, affluent de l'Auzone; 808 hab. Ch. de f. du Midi. Vins et eaux-de-vie, tonnellerie.

LAGRAULIÈRE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. de Tulle, sur un ruisseau qui descend au Brezou, affluent gauche de la Vezère; 2.095 hab.

LAGRE (de l'allem. *lager*, lit, litière) n. m. Plaque de verre, sur laquelle, dans la fabrication du verre à vitres par le procédé des cylindres, on place les manchons pour les soumettre à l'opération de l'étendage.

LAGRENÉ (Théodose-Marie-Melchior-Joseph DE), diplomate français, né à Amiens en 1800, mort à Paris en 1862. Entré au ministère des affaires étrangères en 1822, il accompagna le ministre, Montmorency, au congrès de Vérone. Il fut successivement ministre à Darmstadt (1834) et à Athènes (1835). Chargé d'une mission extraordinaire en Chine, il signa le traité de Whampoa (1844), ratifié à Canton (1845). En outre, deux édits de l'empereur de Chine (1845 et 1846) autorisèrent l'exercice de la religion chrétienne par les Chinois. Lagrené ne négligea pas le côté commercial de sa mission. A défaut de l'île de Basilan, primitivement choisie pour constituer un entrepôt et un port militaire, il avait désigné Shang-Haï. De retour en Europe, Lagrené fut élevé à la pairie. Elu, en 1849, membre de l'Assemblée législative par le département de la Somme, il fit partie de la majorité conservatrice. Après le coup d'Etat, il devint l'un des administrateurs du chemin de fer du Nord.

LAGRENÉE (Jean-Louis-François) ou **Lagrenée l'Aîné,** peintre, né et mort à Paris (1724-1805). Elève de Carle Van Loo, il obtint, en 1749, le prix de Rome, passa quatre années en Italie, et, de retour à Paris, exposa l'*Enlèvement de Déjanire*, qui eut un grand succès. Cette toile n'avait pourtant que des qualités secondaires : une certaine science d'arrangement et quelques intentions de couleur. L'artiste, néanmoins, fut bientôt en vogue : l'Académie de peinture venait de lui ouvrir ses portes (1755). En 1760, l'impératrice de Russie le nomma son premier peintre, et l'appela à Saint-Pétersbourg, où il devint directeur de l'Académie des beaux-arts. Il retourna à Paris trois ans après. En 1781, il obtint la direction de l'Ecole de Rome. Ce fut à Rome qu'il peignit son tableau le plus connu, *la Veuve d'un Indien*, peinture larmoyante et léchée, mais qui eut un succès inouï. Lagrenée reçut, en effet, en quittant l'Ecole de Rome, une pension du roi et un appartement au Louvre. La République lui conserva ses fonctions de professeur à l'Ecole des beaux-arts. Sous l'Empire, il fut nommé conservateur des musées (1804). Des graveurs du XVIIIe siècle ont reproduit ses meilleures compositions : *la Chaste Suzanne, le Désespoir d'Armide, Sarah et Agar, la Vierge aux anges, la Mort du Dauphin, le Sacrifice de Polyxène, Alexandre consolant la famille de Darius*, etc. — Son fils, ANTHELME-FRANÇOIS **Lagrenée,** né en 1775, mort du choléra en 1832, visita aussi la Russie, et peignit pour l'empereur Alexandre. En France, il a surtout fait des camées et de la miniature.

LAGRENÉE (Jean-Jacques), peintre, frère de J.-L.-François, né et mort à Paris (1739-1821). Il fut l'élève de son frère, qu'il suivit en Russie (1760). Il alla ensuite à Rome en 1763, puis retourna auprès de son frère à Paris. Il exécuta, à Fontainebleau : *Moïse sauvé des eaux* et *les Noces de Cana*, très faibles compositions, de même que : *Télémaque racontant ses aventures à Calypso, le Martyre de saint Etienne, Tarquin admirant la vertu de Lucrèce*, etc. Il fit surtout preuve d'un remarquable talent en exécutant sur toile, sur bois et sur verre, des fleurs, des arabesques, etc., avec autant de délicatesse que de goût. Attaché à la manufacture de Sèvres, il opéra, par ses dessins et ses compositions, une heureuse révolution dans les formes et les ornements des produits de la manufacture.

LAGRIE (*gri*), **LAGRIA** ou **LAGRIAIRE** (*èr*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des *lagriidés*, comprenant plus de soixante espèces propres aux régions tempérées et chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *lagries* sont de taille moyenne, allongées, glabres ou pubescentes, souvent métalliques, surtout dans les régions tropicales. Les espèces françaises *lagria hirta* et *glabrata* sont noires avec les élytres fauves : elles vivent sur les arbustes; leurs larves se développent dans le bois pourri.

Lagrie (gr. 3 fois).

LAGRIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, dont le genre *lagrie* est le type. — *Un* LAGRIIDÉ.

— ENCYCL. Les *lagriidés* sont répandus surtout dans les régions chaudes du globe. On les subdivise en deux tribus : *trachélosténinés* et *lagriinés*. A ces derniers se rapportent les genres *lagrie, eutrapèle, statire*.

LAGTHING, nom de l'ancienne assemblée législative populaire de la Norvège, et qui n'est plus qu'une des divisions du Storthing.

LAGUE (*lagh'* — orig. inconn.) n. f. Sillage d'un vaisseau. (Vieux.)

LAGUENNE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 5 kilom. de Tulle, au-dessus de la Valouse, sous-affluent de la Corrèze ; 1.071 hab. Brasserie. Eglise du XVI^e siècle, avec inscriptions curieuses ; suspension de cuivre émaillé en forme de colombe du XIII^e siècle.

LAGUÉPIE, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 48 kilom. de Montauban, au confluent de l'Aveyron et du Viaur ; 1.280 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de cuivre et de plomb, grès rouge. Fabrique de chaux, filature de laine.

LA GUÉRONNIÈRE (Louis-Etienne-Arthur DUBREUIL-HÉLION, vicomte DE), publiciste et homme politique français, né à Villemartin (Haute-Vienne) en 1816, mort à Paris en 1875. Il entra très jeune dans le journalisme de province, devint l'admirateur et le disciple de Lamartine, qui l'attacha à la rédaction du « Bien public » (1846), puis il passa à la « Presse » et au « Pays », dont il devint rédacteur en chef (1850). En 1851, il publia des *Portraits politiques*, qui firent grand bruit. Lors du coup d'Etat de décembre 1851, il protesta avec éclat ; mais, à la suite d'une entrevue avec de Morny, il devint un chaud défenseur du nouveau régime, fut élu, en 1852, député du Cantal, puis devint conseiller d'Etat, directeur du service de la librairie et de la presse, et écrivit, après la guerre d'Italie, des brochures inspirées, dit-on, par Napoléon III. Sénateur en 1861, il fonda le journal *la France* en 1862, puis devint ministre plénipotentiaire en Belgique (1868) et ambassadeur à Constantinople (1870). Rappelé lors de la chute de l'Empire, il devint, en 1871, directeur de la « Presse », puis fonda le *Salut*, qui disparut bientôt, et il mourut dans un état de gêne extrême. Citons de lui : *la France, Rome et l'Italie* (1851) ; *Etudes et portraits politiques contemporains* (1856) ; *l'Abandon de Rome* (1862) ; *De la politique intérieure et extérieure de la France* (1862) ; *Comment finira la guerre ?* (1871) ; *le Droit public et l'Europe moderne* (1875). — Son frère aîné, ALFRED, né en 1810, mort à Thouon en 1884, resta fidèle à ses opinions légitimistes. On lui doit plusieurs écrits politiques, entre autres : *M. Thiers et sa mission* (1871) ; *les Hommes d'Etat de l'Angleterre* (1853).

LAGUERRE (Edmond), mathématicien français, né et mort à Bar-le-Duc (1834-1886). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie, il fut répétiteur (1864), puis examinateur d'entrée (1874) à l'Ecole polytechnique. Ses travaux ont trait surtout aux systèmes linéaires, à la théorie des équations ; il créa la géométrie de direction. Il avait succédé à Serret (1885) dans la section de géométrie, à l'Académie des sciences. Laguerre a publié de nombreux mémoires dans les principaux bulletins scientifiques français ; il a publié à part : *Note sur la résolution des équations* (1880) ; *Théorie des équations numériques* (1884) ; *Recherches sur la géométrie de direction* (1885).

LAGUERRE (Georges), avocat et homme politique français, né à Paris en 1858. Avocat à Paris en 1879, il plaida avec talent dans un grand nombre de causes politiques, fut élu comme radical-socialiste député d'Apt en 1883, collabora à la « Justice » et fut réélu député de Vaucluse en 1885. En 1888, il se prononça pour le général Boulanger, devint membre du comité national, fonda le journal *la Presse* pour défendre les multiples candidatures du général Boulanger, qu'il alla soutenir de sa parole en province, fut condamné à 100 francs d'amende lors des poursuites contre la Ligue des patriotes, fut réélu député à Paris en 1889. Après l'écrasement du boulangisme, il se rallia à la majorité républicaine, mais ne fut pas réélu en 1893. Depuis, il reprit l'exercice de la profession d'avocat en province, ayant été rayé, en 1892, du tableau de Paris, et fit de nombreuses conférences en France et à l'étranger.

LA GUESLE (Jacques DE), magistrat français, né à Paris en 1557, mort en 1612. En 1583, il succéda à son père, comme procureur général au parlement de Paris. C'est lui qui introduisit l'assassin Jacques Clément dans la chambre de Henri III et ne put empêcher le crime (1589). Il conserva sa charge sous Henri IV, qui lui accorda toute sa confiance. Il a laissé : *Lettre sur l'assassinat de Henri III* (1610) ; *Recueil de remontrances au Parlement* (1611) ; etc.

LAGUET ou **LAGHET**, hameau de la comm. d'Eze, départ. des Alpes-Maritimes, arrond. de Nice, célèbre à cause d'un oratoire où quantité de pèlerins accourent avec l'espoir d'obtenir un miracle de la Vierge. Nombreux et riches ex-voto, notamment un bambino d'or, envoyé par Charles-Emmanuel II. En 1701, le roi Victor-Amédée convertit en monnaie d'or ces ex-voto. Dans le couvent attenant à l'oratoire, colonne commémorative de la nuit que Charles-Albert y passa, après la défaite de Novare (1849).

LA GUETTE (Gérard DE), surintendant des finances au commencement du XIV^e siècle, né à Clermont-Ferrand vers la fin du XIII^e siècle, mort en 1322. Devenu favori de Philippe V, dit *le Long*, il se rendit odieux au peuple par l'établissement de nouveaux impôts. Accusé de concussions à l'avènement de Charles IV, il mourut dans les tortures.

LA GUETTE (Catherine DE MEURDRAC **de**), héroïne de la Fronde, née à Mandres (Brie) en 1613, morte en 1680. Tandis que son mari guerroyait un peu partout, Catherine de La Guette vivait dans son manoir de Sussy-en-Brie, qu'elle défendit, à plusieurs reprises, contre les bandes de pillards. A l'époque de la Fronde, elle se prononça pour le roi, et se rendit à Bordeaux, en 1653, pour ménager un accommodement entre la cour et le parti des princes, dans lequel se trouvait son mari. Deux de ses fils servirent sous les drapeaux de l'Espagne et passèrent ensuite sous ceux de la Hollande. M^{me} de La Guette alla les rejoindre en 1672. Son fils aîné, colonel dans l'armée du prince d'Orange, fut tué au siège de Maestricht. Elle mourut en Hollande, en 1680. Les *Mémoires* de M^{me} de La Guette, qui s'arrêtent à la mort de son fils aîné, renferment des détails intéressants sur l'époque de la Fronde. Ils ont été publiés en Hollande en 1681 et réédités par Moreau dans la « Collection elzévirienne » (1856).

LA GUICHE (famille DE), famille française, qui tire son nom d'une ancienne baronnie du Charolais, aux environs de Mâcon. Elle était connue dès le XIII^e siècle. Ses principaux membres sont : au XV^e siècle, GÉRARD **de La Guiche**, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, fait chevalier par le duc de Bourgogne au siège de Liège (1408) ; — CLAUDE **de La Guiche**, fils du précédent, mort après 1497, conseiller et chambellan du roi, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon : — PIERRE, fils du précédent (1464-1544), également conseiller et chambellan du roi, bailli d'Autun et de Mâcon. Il remplit sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, diverses ambassades à Rome, en Espagne, en Suisse et en Angleterre. Pierre eut, entre autres fils : Jean, né en 1504, tué au combat de la Bicoque en 1522 ; Georges, né en 1507, auteur de la branche des seigneurs de Sévignon] ; — PHILIBERT **de La Guiche**, fils du précédent, mort en 1607, gouverneur de Lyon, du Forez et du Beaujolais. [Il fut, en 1578, nommé grand maître de l'artillerie, en remplacement du maréchal de Biron. Il refusa de prendre part à la Saint-Barthélemy] ; — CLAUDE, frère du précédent, mort en 1592, auteur de la branche des comtes de Saint-Géran et de La Palice ; — JEAN-FRANÇOIS, fils du précédent, mort en 1632, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais. [Il dirigea, en 1621 et 1622, les sièges de Clérac, de Montauban, de Saint-Antonin et de Montpellier] ; — CLAUDE-MAXIMILIEN, fils du précédent, mort en 1659, également gouverneur du Bourbonnais ; — BERNARD, fils du précédent (1641-1696). [Il eut un procès célèbre pour prouver son état civil, et le gagna. Lieutenant général des armées, il fut, dans la suite, ambassadeur à Florence, en Angleterre et en Brandebourg] ; — GEORGES **de La Guiche**, auteur de la branche de Sévignon. [Il eut trois fils tués à la guerre] ; — JACQUES, gentilhomme de la chambre du roi, député aux états de Blois en 1588 ; — JEAN, né en 1719, mort en 1770, aide de camp du comte de Belle-Isle, puis lieutenant général ; — AMABLE-CHARLES, fils du précédent, décapité en 1794. [Ce dernier eut comme fils Louis-Henri-Casimir, mort pair de France, sous la Restauration.]

LAGUILLERMIE (Auguste-Frédéric), graveur et peintre français, né à Paris en 1841. Il entra, en 1860, à l'Ecole des beaux-arts, eut comme maîtres L. Flameng et Bouguereau, et remporta, en 1866, le grand prix de Rome en gravure. Il a gravé, notamment, avec une réelle maîtrise : *Hommage rendu à Voltaire sur le Théâtre-Français le 20 mars 1778 après la 6^e représentation d'Irène*, d'après une gravure de Moreau jeune (1863) ; *Jeune fille au puits*, d'après Hébert (1864) ; *un Cavalier*, d'après le tableau de Franz Hals (1865) ; *le Martyre de saint André*, d'après Ribeira ; *les Deux nains*, d'après Vélasquez (1873) ; *Reddition de la ville de Bréda*, gravure d'après Vélasquez (1873) ; *Fantasia*, d'après Fromentin, gravure (1874) ; *l'Etat-major autrichien devant le corps de Marceau*, d'après J.-P. Laurens (1880) ; portrait de *Jules Grévy, président de la République*, d'après Bonnat ; *les Deux familles*, d'après Munkacsy (1882) ; *la Fête à papa*, d'après Munkacsy, et *la Fête des grands parents*, d'après Brozick (1883) ; portrait de *Mon ami Leys*, *Far niente*, *le Massacre de Scio*, d'après Delacroix (1885) ; *la Vierge au baiser*, d'après Hébert (1886) ; *Musidore se baignant*, d'après Gainsborough (1887) ; *Beatrice de Cusance, princesse de Sainte-Croix, femme de Charles IV de Lorraine*, d'après Van Dyck (1888), etc.

LAGUILLIÈRE (*ghi-i-èr'*) n. f. Sorte de grand filet fixe, en usage dans le midi de la France. (C'est un tramail simple, c'est-à-dire à une seule nappe, et ayant de 100 à 300 mètres de longueur et une hauteur de 5 à 6 mètres.)

LAGUIOLE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kilom. d'Espalion, sur le flanc d'une coulée de basalte, baignée par la Selve, affluent de la Truyère ; 1.871 hab. Commerce des bœufs de l'Aubrac, des Ségalas, du Gévaudan, du Velay, du Vivarais. Fabriques de fromages ou *fourmes* de Laguiole, façon Hollande. Eglise du XVI^e siècle. Laguiole était autrefois une des deux capitales de l'Aubrac (l'autre était *Nabinals*). — Le canton a 5 comm. et 5.028 hab.

Laguis.

LAGUIS (*ghi* — du lat. *laqueus*, lacs) n. m. Cordage terminé par un nœud d'agui, qui se serre par le seul poids du corps qu'il entoure : *Le* LAGUIS *est simple ou double.*

LAGUNA, petite ville maritime du Brésil méridional (prov. de Santa-Catharina), à l'extrémité d'une péninsule sableuse ; 3.000 hab.

LAGUNA, province de l'archipel des Philippines (île de Luçon), à l'E. de la baie de Manille ; 2.258 kilom. carr. Elle tire son nom de la *laguna* ou *lac de Bay* (167 kilom. carr.) qui en occupe le centre. Pays montueux et volcanique, mais fertile. Cultures tropicales ; 150.000 hab., de race tagale. Ch.-l. *Santa-Cruz*.

LAGUNA (LA) ou **SAN CHRISTOBAL DE LA LAGUNA**, ville de l'île de Ténériffe, à 8 kilom. de Santa-Cruz, jadis capitale des Canaries. Quelques habitations y témoignent de son ancienne splendeur, mais elles sont toutes délabrées, et la ville tout entière présente un aspect morne et abandonné ; 12.000 hab.

LAGUNA COCHA, lac de l'Amérique du Sud (Colombie [Etat de Cauca]), au versant est de la Cordillère orientale, à 2.750 mètres d'altitude. Dominé de loin par des volcans, ce « Mar dulce » des conquistadores, long de 20 kilomètres, émet le Guames, sous-affluent de l'Amazone par l'Iça ou Putumayo.

LAGUNAIRE (*nèr'*) n. f. Genre de la tribu des hibiscées, comprenant des arbres à fleurs axillaires, à fruits capsulaires, dont on connaît deux espèces océaniennes.

LAGUNCULAIRE (*gon, lèr'*) n. f. Genre de combrétacées, comprenant des arbustes à fleurs ou épis axillaires, à fruit drupacé. (On en connaît plusieurs espèces, de l'Amérique tropicale et de l'Afrique occidentale ; leur bois est utilisé dans les constructions et l'ébénisterie.)

LAGUNE (ital. *laguna*) n. f. Espace de mer peu profond, voisin de la côte, entrecoupé d'îlots. (Nom donné en particulier aux régions du golfe de l'Adriatique qui se trouvent à l'embouchure de la Brenta, au N. de l'embouchure du Pô et de l'Adige, et qui sont parsemées d'îles basses et nombreuses, sur lesquelles est bâtie la ville de Venise.)
— ENCYCL. Les *lagunes* sont, en général, formées sur les côtes basses, par la mer elle-même, dont le flot rejette sur la côte des matériaux meubles, sables, graviers légers, qui donnent naissance à cet endroit à un cordon littoral souvent dépassé par les hautes marées, mais qui, en se fermant, isole de la haute mer des étendues peu profondes d'eau salée. La côte française de l'Atlantique, entre Bordeaux et Biarritz, la côte baltique de l'Allemagne, le littoral du golfe du Mexique, présentent de semblables lagunes. D'autres fois, c'est au comblement progressif opéré à leur embouchure par les fleuves travailleurs qu'il faut rapporter l'existence de ces régions intermédiaires entre la terre et l'eau : ainsi, les lagunes de Commacchio, en Vénétie.

LAGUNOA n. m. Bot. V. LLAGUNOA.

LAGURE ou **LAGURUS** (*russ*) n. m. Zool. Sous-genre de mammifères rongeurs, du genre *microtus*.
— Bot. Genre de graminées agrostidées, comprenant plusieurs espèces de plantes à fleurs en épillets, qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen.

LAGYNUS (*ji-nuss*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des trachélocercidés, comprenant deux ou trois espèces des eaux douces d'Europe.
— ENCYCL. Les *lagynus* sont en forme de flacon allongé, arrondi en son fond, à goulot présentant trois renflements successifs. Ces animalcules microscopiques nagent librement ; ils sont élastiques. L'espèce type est le *lagynus elegans*, qui mesure un 130^e de millimètre.

LA HALLE (Adam DE), poète français, né à Arras vers 1240, mort entre 1285 et 1288. Fils d'un modeste fonctionnaire au service des échevins de sa ville natale, il étudia à Vaucelles pour être clerc, quitta le cloître pour se marier (vers 1260), puis, vite dégoûté du mariage, partit seul pour Paris (c'est à cet événement que fait allusion le *Jeu de la Feuillée*), sans doute avec l'intention de reprendre ses études et l'espoir d'obtenir un bénéfice. Cet espoir ayant été déçu, c'est à la poésie qu'il demanda ses moyens d'existence. De retour à Arras, il fut enveloppé dans l'exil qui frappa les magistrats prévaricateurs et leurs partisans (1269). Vers 1272, il s'attacha à la personne de Robert d'Artois, frère de saint Louis, puis à celle de Charles d'Anjou, qu'il suivit en Italie ; il ne paraît pas en être revenu. Ses deux principales œuvres : le *Jeu de la Feuillée* et le *Jeu de Robin et Marion* sont parmi des productions les plus originales de l'ancien théâtre français (v. JEU) ; le *Congé* est un curieux morceau de poésie personnelle ; ses chansons et jeux partis comptent parmi les meilleurs spécimens de ces deux genres. Enfin, Adam est l'auteur de nombreuses compositions musicales, qui le placent parmi les créateurs de l'art harmonique. Ses œuvres complètes ont été publiées par de Coussemaker (Paris, 1872), ses chansons par R. Berger (Halle, 1900).
— BIBLIOGR. : H. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires d'Adam de La Halle* (Paris, 1898).

LAHARPE (Jean-François DELHARPE ou DELAHARPE, dit **de**), poète et critique français, né et mort à Paris (1739-1803). Orphelin de bonne heure et recueilli par les sœurs de la Charité, il fit, comme boursier, de brillantes études au collège d'Harcourt. Après un médiocre recueil d'*Héroïdes* (1759), il donna la tragédie de *Warwick* (1763), qui eut un grand succès, mais qui n'est cependant qu'une œuvre estimable, aussi froide que correcte. Ses autres œuvres dramatiques : *Timoléon* (1764) ; *Pharamond* (1765) ; *Gustave Wasa* (1766) ; *Mélanie* (1770) ; *Menzikoff* (1776) ; *les Barricades* (1778) ; *Jeanne de Naples* (1781) ; *les Brames* (1781) ; *Coriolan* (1784) ; *Philoctète* (1783) n'eurent pas de succès. Il fut chargé de la critique littéraire au « Mercure », et fut reçu à l'Académie, en 1776. En 1786, il trouva sa véritable voie en ouvrant au lycée de la rue Saint-Honoré un cours de littérature qui fut très suivi. Dévoué d'abord aux idées philosophiques, il fut, pendant la Révolution, arrêté comme suspect, et sortit de prison converti au catholicisme et portant, du reste, dans ses nouvelles convictions son acrimonie native. Après le 18-Brumaire, il reprit les cours du lycée et poursuivit avec violence « les tyrans de la raison, de la morale, des lettres et des arts », c'est-à-dire les philosophes. Le seul ouvrage durable de Laharpe est son *Cours de littérature* (1799). Laharpe manque d'idées, de verve, de savoir. Pourtant, quelques parties de son ouvrage sont des plus louables : tout ce qui touche en général au XVII^e siècle et, d'une façon particulière, à la tragédie de Racine, pour l'étude de laquelle il n'y a guère de meilleur guide. Il est encore l'auteur de la *Correspondance littéraire* [de 1774 à 1791] (publiée en 1801-1807) ; de traductions de Suétone (1770) et de Camoens (1776), de *Tangu et Félime*, poème (1780), de la *Prophétie*, de Cazotte ; d'éloges académiques, parmi lesquels il faut citer celui de Voltaire (1780) ; etc.

Laharpe.

LA HARPE (Amédée-Emmanuel), général suisse, né à Rolle (canton de Vaud) en 1754, tué à Codogno en 1796. Proscrit du pays de Vaud par les Bernois, La Harpe se rendit en France, et se fit soldat. Il se distingua, pendant la campagne de 1792, sous Luckner, et sa conduite au siège de Toulon (1793) lui valut le grade de général de brigade. Il alla ensuite à l'avant-garde de l'armée d'Italie, et, en récompense de l'habileté avec laquelle il couvrit un mouvement rétrograde du corps de Kellermann, fut fait général de division. Il se signala à Loano, à Montenotte, à Millesimo et à Dego. En 1796, il franchit le Pô à la tête de l'avant-garde française ; mais il fut tué par méprise, à Codogno, par ses propres troupes.

LA HARPE (Frédéric-César DE), homme politique suisse, né à Rolle (canton de Vaud) en 1754, mort à Lausanne en 1838. Avocat, sa vie fut employée à affranchir sa patrie, le pays de Vaud, de la lourde domination de Berne. Obligé de quitter son pays à cause de ses idées libérales, il devint précepteur des deux grands-ducs Alexandre et Constantin, petits-fils de Catherine II de Russie. Pendant ce temps, il continua contre Berne une guerre de mémoires et de pamphlets ; mais il dut quitter la Russie et se réfugier en France en 1796. Il fut un des principaux instruments de la constitution de la République helvétique de 1798, dont il devint l'un des directeurs. Un coup d'Etat le força, de 1800 à 1814, à retourner en France. Pendant ce temps, les Bernois essayèrent de rétablir leur pouvoir sur le pays de Vaud, et ils y seraient parvenus sans les efforts de La Harpe auprès du tsar Alexandre, qui, en 1815, au

congrès de Vienne, fit triompher l'indépendance de la Suisse. De 1816 à 1828, de La Harpe a siégé au grand conseil du canton de Vaud.

La Haye (Gilbert de), biographe français, né à Lille en 1640, mort en 1692. Il devint procureur général des frères prêcheurs dans les Pays-Bas. On a de lui, entre autres ouvrages : *Compendium historiæ provinciæ Germaniæ inferioris Fratrum prædicatorum, etc.; Insulæ belgo-dominicanæ* sive *Vitæ fratrum omnium qui ex ordine in Belgia ad sedes episcopales evecti fuerunt*, etc. Dans un opuscule intitulé : *la Fatalité de Saint-Cloud* (1672), il avait entrepris de prouver que ce ne fut pas Jacques Clément qui assassina Henri III.

Lahidjan ou **Laidjan**, ville de la Perse (Ghilan), à une faible distance de l'embouchure du Kizil-Ousen dans la mer Caspienne ; 8.000 hab. Culture du mûrier et des arbres fruitiers. Ville déchue, et qui fut autrefois la capitale du Ghilan.

La Hire (Etienne de Vignolles, plus connu sous le nom de), capitaine français, né en Gascogne vers 1390, mort à Montauban en 1443. Son impétuosité à la guerre lui fit donner le surnom de **La Hire** (la Colère). De compagnie avec son ami Poton de Xaintrailles, il s'attacha à la fortune du Dauphin (depuis Charles VII). En 1421, il fut fait prisonnier devant Château-Thierry. Remis en liberté, il assiégea Alençon, mit en fuite le comte de Salisbury, et vainquit le comte de Vaudemont (1422). Il se distingua à la funeste bataille de Verneuil (1424), mais dut signer la capitulation de Vitry (1424). Il aida le bâtard d'Orléans dans la brillante « rescousse » qui délivra Montargis, assiégé par les Anglais. La Hire fut un des plus fidèles compagnons de Jeanne d'Arc. En 1430, il s'empara de Château-Gaillard et de Louviers. Un an plus tard, il fut fait prisonnier devant cette place (1431). Le roi paya sa rançon et, l'année suivante, il pénétrait dans Chartres. Charles VII le nomma capitaine général dans les pays au nord de la Seine et bailli de Vermandois (1433). De Laon, son quartier général, il ne cessait d'inquiéter les Anglais et ravageait les pays qu'il parcourait. En 1435, il concourut à la prise de plusieurs places aux environs de Paris, battit les Anglais à Gerberoy, et contribua à mettre le pays de Caux sous l'autorité du roi de France. En 1437, il tenta de s'emparer de Rouen, mais il fut repoussé. Chargé de secourir Harfleur (1440), il dut battre en retraite. En 1441, il assista au siège de Pontoise. Il accompagna Charles VII dans son expédition de Guyenne, et mourut à Montauban.

La Hire, d'après une miniature de l'*Histoire* manuscrite de Monstrelet [Bibl. nat.]).

Le roi lui avait donné les terres de Montmorillon et du Castelet. Le nom de La Hire est devenu populaire. Dans les jeux de cartes, on a donné son nom au valet de cœur.

La Hire ou **La Hyre** (Laurent de), peintre, né et mort à Paris (1606-1656). Elève d'Etienne d'abord, puis de Georges Lallemant, il alla se perfectionner dans l'étude des décorations de Fontainebleau. A son retour à Paris, il débuta dans le *Martyre des douze apôtres*, suite de dessins, dont l'un, *le Martyre de saint Barthélemy*, fut exécuté en grand. Cette peinture, remarquable par une couleur brillante et vigoureuse, valut à l'artiste d'être choisi par les capucins du Marais du Temple pour décorer leur église. Il faut signaler, parmi ces travaux, une *Nativité*, tableau du maître-autel, et le *Saint François* qui ornait la chapelle de ce nom, et qu'on voit aujourd'hui au Louvre. C'est le meilleur morceau de La Hire. Il faut citer encore son *Saint Jérôme dans le désert*, exécuté pour l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis. Beaucoup de compositions de La Hire sont, en réalité, des paysages historiques.

L'artiste jouissait d'une grande vogue. Les orfèvres lui commandèrent deux fois le *May* de Notre-Dame. En 1635, il exécuta pour eux *Saint Pierre guérissant les malades par la vertu de son ombre*, et, en 1637, la *Conversion de saint Paul*. Les capucins de Paris lui demandèrent, bientôt après, une *Assomption de la Vierge* (toile médiocre). La *Descente de croix*, qu'il peignit pour les capucins de Rouen, passe pour être son chef-d'œuvre. Tallemant des Réaux et de Montoron confièrent à La Hire la décoration de leur hôtel. Le cardinal de Richelieu lui commanda les tableaux qui devaient orner la salle des Gardes, au Palais-Royal : *Thésée s'emparant des armes de son père Egée*, et *Persée délivrant Andromède*. Membre fondateur, en 1648, de l'Académie de peinture, il en fut nommé professeur en 1663. Le Louvre possède neuf de ses tableaux.

La Hire ou **La Hyre** (Philippe de), astronome, géomètre, physicien, naturaliste et peintre, fils du précédent, né et mort à Paris (1640-1718). Destiné d'abord à la carrière de son père, il fut entraîné par un goût naturel vers la géométrie. Desargues lui donna des leçons et finit par l'associer à ses travaux. Colbert et Louvois l'employèrent à de grands ouvrages de nivellement. Il entra à l'Académie des sciences en 1678, et devint ensuite professeur au Collège de France et à l'Académie d'architecture. Comme astronome, La Hire doit être classé parmi les observateurs purs ; il affirmait, d'ailleurs, sa préférence pour la méthode expérimentale. La *Gnomonique* ou *Méthodes universelles pour tracer des horloges solaires ou cadrans sur toutes sortes de surfaces* (1682) vaut mieux que ses théories astronomiques.

Philippe de La Hire.

La Hire s'était joint à Picard, en 1678, pour travailler à la carte de France. Les *Mémoires de l'Académie* contiennent de lui un grand nombre de communications relatives à la physique et à l'histoire naturelle. La Hire s'est aussi beaucoup occupé de géométrie pure ; ses principaux ouvrages relatifs à cette science sont : *Nouvelle méthode de géométrie pour les sections des superficies coniques et cylindriques* (1673) ; *Sectiones conicæ in novem libros distributæ* (1685) : *Mémoire sur les épicycloïdes* (1694) ; *Traité des roulettes* (1704) et *Mémoire sur les conchoïdes* (1708). Dans ces divers ouvrages, La Hire emprunte beaucoup, et de son propre aveu, à Desargues. — Son fils, Jean-Nicolas (1685-1727), fit partie de l'Académie des sciences. Il est surtout connu, comme botaniste, par sa célèbre théorie de l'accroissement des tiges.

Lahitolle (système de), nom donné au système de canons imaginé par le colonel Jérier de Lahitolle (1832-1879), et dont les types furent établis de 1872 à 1878.

— Encycl. C'étaient les premières pièces en acier construites et pratiquement étudiées par l'artillerie française, après la guerre de 1870. Elles étaient caractérisées par un système de fermeture de culasse, qui n'était pas sans analogie avec celui du fusil Chassepot. Il est resté en service, du système de Lahitolle, un canon de 95 millimètres, classé dans les équipages de siège, et un canon de côte de 19 centimètres, dont il existe deux modèles : celui de 1876 et celui de 1878.

La Hitte (Jean-Ernest Ducos, vicomte de), général et homme politique français, né et mort à Bessières (Tarn) [1789-1878]. Elève de l'Ecole polytechnique et officier d'artillerie, il combattit en Espagne, de 1811 à 1813, fit la campagne d'Espagne en 1823, se distingua pendant celle de Morée (1828), devint alors maréchal de camp et commanda l'artillerie dans le corps expéditionnaire d'Alger (1830). Général de division en 1840, après les combats de la Mouzaïa et de Médéah, il devint président du comité d'artillerie, et fut mis à la retraite en 1848. Louis Bonaparte lui confia le portefeuille des affaires étrangères (17 nov. 1849-9 janv. 1850), puis le nomma inspecteur de l'Ecole polytechnique et sénateur (1852).

Lahn, rivière du nord-ouest de l'Allemagne, en Westphalie et en Hesse-Nassau. Elle part de monts de près de 700 mètres, à 92 kilom. de Cologne, baigne Marbourg, Giessen, où elle devient navigable, Wetzlar, Limbourg, Nassau, Ems-les-Bains, et se perd dans le Rhin, rive droite, à 6 kilom. en amont de Coblence ; 218 kilom.

Lahnstein, nom de deux villes d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]). La première, Ober-Lahnstein, est située au confluent de la *Lahn* et du Rhin ; 7.037 hab. Chapelle où fut déposé le roi Venceslas (1400). Mines de plomb argentifère ; fabriques de couleurs ; usines métallurgiques, hauts fourneaux. Vignobles. Sources minérales. Château de Lahneck. — La seconde, Nieder-Lahnstein, a 3.540 hab. Forges. Construction de bateaux. Chapelle de Tous-les-Saints, but de pèlerinage.

La Hode (le Père). Biogr. V. Lamothe.

La Hoguette (Pierre Fortin, sieur de), né en 1578, mort en Saintonge vers 1660. Il devint capitaine au régiment du maréchal de Saint-Luc, et, en 1631, sergent-major de Blaye. En cette qualité, il mena la noblesse de Guyenne à l'expédition de Biscaye (1639). En 1620, il adressa à Louis XIII un mémoire contre les favoris en général, et contre les Luynes en particulier. Il est aussi connu par un ouvrage intitulé : *Testament* ou *Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, souvent réédité, où sont contenus plusieurs raisonnements chrétiens, moraux et politiques. — Un de ses fils, Hardouin, docteur de Sorbonne, agent général du clergé en 1670, fut nommé évêque de Saint-Brieuc en 1675, évêque de Poitiers en 1680, archevêque de Sens en 1685, conseiller d'Etat en 1704, et mourut en 1715. Saint-Simon fait de lui un grand éloge. — Un autre fils, Charles, devint lieutenant général et gouverneur de Mézières en 1693. Il montra de la valeur, et était très apprécié de Catinat. Il mourut en 1693.

La Hontan (baron de), voyageur et écrivain français, né aux environs de Mont-de-Marsan vers 1666, mort vers 1715. Parti, en 1683, pour le Canada, il servit d'abord comme simple soldat, et fut promu, en 1693, lieutenant du roi à Terre-Neuve ; mais, à la suite de différends avec le gouverneur, il dut presque aussitôt quitter cette île, et retourna en France, où il ne put, malgré tous ses efforts, obtenir de justifier sa conduite. Ordre ayant été donné de l'arrêter, il passa à l'étranger. Pendant son séjour au Canada, La Hontan exécuta dans l'intérieur deux excursions dont l'authenticité a été discutée, mais qui, cependant, semblent bien être réelles et l'avoir mené fort loin dans le Far West. On en trouve la relation dans son ouvrage : *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale, comprenant plusieurs relations des différents peuples qui l'habitent, etc.* (1703) ; un troisième volume fut publié par Gueudeville, sous le titre de : *Suite du voyage de l'Amérique* ou *Dialogue de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique, etc.* (1704). On a encore de La Hontan un pamphlet : *Réponse à la lettre d'un particulier, opposée au manifeste de Sa Majesté de la Grande-Bretagne contre la Suède.*

Lahor (Jean). Biogr. V. Cazalis.

Lahore, ville de l'empire anglais de l'Inde, capitale du vice-gouvernement du Pendjab, près de la rive gauche de la Ravî, affluent du Tchinab, tributaire de l'Indus ; 176.885 hab. Construite au-dessus des débris amoncelés de l'ancienne cité, qui était beaucoup plus étendue que la cité moderne, Lahore comprend un quartier central, dominé par la citadelle, et entouré d'une muraille et d'un boulevard ; les faubourgs sont ceux de Moutzang et d'Itchra : ils renferment l'université du Pendjab, le collège oriental, l'Ecole de médecine, l'hôpital, le musée, les édifices administratifs. Les principaux monuments datent de l'époque mogole : palais de Djihanghir, mosquée impériale d'Aurengzeb, mausolée de Randjit Singh, le fondateur de la puissance des Sikhs, la Mouti Masdjid (mosquée des Perles). Bazars animés ; fabrication de bijoux, de vases de fer et de cuivre incrustés d'or et d'argent, d'étoffes brochées, d'armes. — Parmi les ruines importantes qui parsèment les environs, on cite le mausolée de Djihanghir, le tombeau d'Anarkali, le Tchâr Bâgh, ancienne résidence de Randjit Singh. Capitale, au VII[e] siècle de notre ère, d'un Etat radjpout, prise en 1009 par Mahmoud de Ghazni, capitale, en 1152, de l'empire musulman de l'Inde, rivale de Delhi, prise, en 1748, par l'Afghan Ahmed Châh Dourani, capitale, en 1799, de Randjit Singh, Lahore est devenue anglaise en 1849. — La *province de Lahore*, pour une superficie de 64.418 kilom. carr., compte 4.580.000 hab. Céréales, riz, indigo, pâturages.

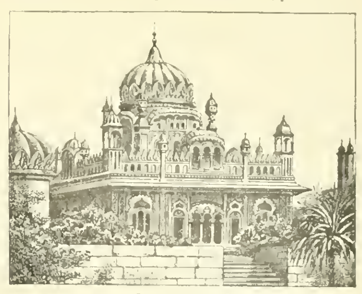
Palais de Lahore.

Lahorie (Victor-Claude-Alexandre Fanneau de), général français, né à Gavron (Mayenne) en 1766, fusillé à Paris en 1812. Engagé volontaire en 1792, il devint général de brigade en 1800, puis chef d'état-major de Moreau, après le procès duquel il dut s'expatrier ; de retour en 1808, il fut arrêté et jeté à la Force. Le général Malet, lors de sa conspiration de 1812, l'en tira pour en faire un préfet de police. Arrêté avec tous les conjurés, le général Lahorie fut fusillé, deux jours après.

Lahou, chef-lieu de cercle de la colonie française de la Côte d'Ivoire, au confluent de la rivière *Lahou* ou *Bandama* avec la *lagune de Lahou*. Commerce d'huile de palme. La lagune est accessible aux petits vapeurs et bordée de villages prospères. — A l'extrémité orientale, se trouve **Petit-Lahou.**

Lahoul, vallée de l'Inde (Pendjab), au versant sud de l'Himalaya occidental, ensemble de gorges dont les torrents forment le Tchinab ; 4.348 kilom. carr. ; 6.000 hab. de race thibétaine.

Lahovary (Alexandre), homme d'Etat roumain, né à Bucarest en 1841. Il fit ses études à Paris, et prit, à son retour en Roumanie, une part active à la révolution qui amena le remplacement du prince Couza par Charles de Hohenzollern. Il fut élu député et reçut, en 1870, le portefeuille de la justice. Il réforma le Code pénal et le Code d'instruction criminelle. Il rentra dans l'opposition à l'avènement du ministère Bratiano, quitta le Parlement en 1884, et n'y rentra qu'en 1888, dans les rangs du parti libéral conservateur. Ministre de l'agriculture (1888), puis des affaires étrangères (1889-1891), il a repris ce dernier poste après la courte interruption marquée par le ministère Floresco. — L'un de ses frères, Jacques, né à Bucarest en 1846, a été ministre de la guerre en Roumanie de 1891 à 1894 ; l'autre, Jean, né en 1845, est devenu, en 1893, ministre de Roumanie à Paris.

Lahovary (Georges-Emmanuel), journaliste roumain, né en 1857, tué en duel à Bucarest en 1897. Il fit ses études à Paris. De retour dans son pays, il se lança dans le journalisme comme directeur de l'*Indépendance roumaine*, rédigée en français. Il ne cessa de lutter contre le courant qui entraînait ses compatriotes vers la triple alliance. Il fut tué en duel par Filipesco, ancien maire de Bucarest, à la suite d'une polémique de presse.

Lahr, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Offenbourg]), ch.-l. de district, sur la Schutter ; 10.805 hab. Fabriques de cotonnades. Vignobles. Lahr, citée comme ville en 1278, fut le chef-lieu de la seigneurie de Geroldseck. Elle passa au grand-duché de Bade, en 1803.

La Huerta (Vicente Antonio Garcia de), écrivain espagnol, né à Zafra (prov. de Badajoz) en 1734, mort à Madrid en 1787. Il se fit connaître d'abord par quelques poésies, telles que la *Egloga de los Pescadores* (1760), et devint successivement bibliothécaire de la bibliothèque royale, employé à la secrétairerie d'Etat, membre des Académies de la langue, d'histoire et de San Fernando. En 1767, on lui attribua certaines satires contre le comte d'Aranda, et il fut exilé à Oran. En 1778, il était retourné Madrid, et s'attacha à la maison du duc d'Albe. Durant toute sa vie, il combattit furieusement les doctrines littéraires classiques et françaises, au nom des vieilles traditions nationales. Vers la fin de sa carrière, en 1785, il entreprit la publication d'une collection de pièces du théâtre espagnol, où il sacrifie Lope, Tirso, à Calderon et à Solis, mais qui eut l'avantage de remettre les chefs-d'œuvre méprisés sous les yeux du public. Ses pièces de théâtre démentent, par leur timidité et leur respect des règles classiques, ses théories littéraires. La principale, *Raquel o la Judia de Toledo* (1778), eut un énorme succès. La richesse de la versification rappelait les meilleures pièces de l'ancien théâtre espagnol.

Lahure (Louis-Joseph, baron), général français d'origine belge, né à Mons en 1767, mort à Wavrechain-sous-Faux, près Bouchain, en 1853. Réfugié en France après la révolution de Belgique en 1790, il prit part, comme capitaine de la légion belge, à la campagne de 1792, se signala à l'attaque de Courtrai, à la défense de Lille (1792). Chef de bataillon en 1794, il commanda l'avant-garde de la division Souham pendant la campagne de Hollande, et s'empara, à la tête d'un escadron de hussards, de la flotte néerlandaise, retenue par les glaces, au Helder. En 1796, chef de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, il combattit en Allemagne, puis en Italie. Blessé à la Trebbia, il fut promu général, mais dut renoncer au service actif. Elu, en 1803, député du département de Jemmapes au Corps législatif, il garda son siège jusqu'à la fin de l'Empire. En 1814, Napoléon lui confia la défense du département du Nord. Il fut mis à la retraite, en 1818.

Lahure (Auguste-Charles), imprimeur et éditeur, né et mort à Paris (1809-1887). Officier de cavalerie démis-

sionnaire, il s'associa avec l'imprimeur Crapelet, puis devint le chef de l'imprimerie qui prit alors son nom et qu'il développa largement. On lui doit la création du *Journal pour tous.*

LAI (*lè* — mot angl., même sens) n. m. Nom de deux genres poétiques du moyen âge : l'un narratif, l'autre lyrique.

— Encycl. Le *lai narratif* est une courte composition, presque toujours en vers de huit syllabes à rimes plates, qui traite un épisode se rattachant aux légendes arthuriennes ou au cycle de la Table ronde. C'est, vraisemblablement, sous la forme de lais (composés en Angleterre et dans la France du Nord) que sont arrivées en France les plus anciennes légendes celtiques. Le recueil de lais narratifs le plus considérable est celui de Marie de France, écrit avec beaucoup de simplicité et de grâce. Nous en avons, en outre, une vingtaine d'autres, pour la plupart anonymes, qui appartiennent à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe (publiés par F. Michel en 1836, et G. Pâris, dans *Romania*, t. VIII).

Les *lais lyriques* étaient probablement joués à l'origine sur des mélodies celtiques. L'essence du genre est de se composer, comme le *descort*, de couplets non symétriques, dont chacun se jouait sur une mélodie particulière. Au XIVe siècle, le nombre des couplets fut fixé à douze, et ils durent être symétriques deux à deux. La forme du lai, délaissée au XVIe siècle, fut reprise au XVIIe par quelques versificateurs, qui la traitèrent avec une grande liberté, se bornant à y employer de préférence, en les alternant, les vers de cinq et deux syllabes. Le recueil complet des *Lais et descorts du* XIIIe *siècle* a été publié, avec les mélodies, par Jeanroy, Brandin et Aubry (1901). Pour les siècles suivants, voir les œuvres poétiques de G. de Machaut, Christine de Pisan, Ed. Deschamps et Froissart.

LAI, LAIE (*lè* — du lat. ecclés. *laicus,* même sens) adj. Laïque : *Traduire un ecclésiastique en cour* LAIE. (Vx.) — *Frère lai, Sœur laie,* Religieux, Religieuse qui n'est point dans les ordres, et qui est destiné aux œuvres serviles du monastère. ‖ *Moine lai,* Nom donné autrefois aux militaires invalides, que le roi entretenait dans une abbaye, et qu'on appelait aussi OBLATS. ‖ *Patron lai,* Laïque qui avait fondé un bénéfice avec réserve de patronage.

— Substantiv. : *Les* CLERCS *et les* LAIS.

Laï, ville de l'Afrique équatoriale (Baghirmi), résidence du chef des Gabéri, sur les bords du Logone ; 10.000 hab. En novembre 1892, la mission Maistre signa avec le roi de Laï des traités mettant le pays sous le protectorat français. Elle est actuellement comprise dans les territoires militaires français du Tchad.

LAÏC n. m. Linguist. V. LAÏQUE.

LAÏCAL, ALE, AUX (rad. *laïc*) adj. Qui concerne les laïques : *Dîme* LAÏCALE. *Biens* LAÏCAUX.

LAÏCAT (*ka*) n. m. Condition laïque ; ensemble des laïques.

LAICHE (*lèch'*) n. f. Dans certaines parties de la France, Ver de terre que l'on accroche à l'hameçon. ‖ Par corruption, ce mot est synonyme du mot ESCHE ou APPÂT.

LAICHE (*lèch'* — de l'anc. haut allem. *lisca ;* allem. mod. *liesch*) n. f. Genre de cypéracées.

— Encycl. Les *laiches* (carex) sont des herbes à tige triquètre, à feuilles coupantes, à fleurs unisexuées, vivant ordinairement dans les lieux humides. Certaines espèces contribuent à la formation de la tourbe. On en connaît environ cinq cents espèces, répandues sur le globe entier, dont quatre-vingt-dix appartiennent à la flore de France. La *laiche des sables* (carex arenaria), qui vit seulement dans le sable, a des rhizomes rampants d'une longueur considérable, qui peuvent servir à fixer les dunes ; sa racine a été utilisée en médecine, comme succédané de la salsepareille, sous le nom de *salsepareille d'Allemagne.* Les feuilles de *carex brizoides,* recueillies dans les Landes, constituent le *crin végétal.*

Laîche : *a,* fleur mâle ; *b,* fleur femelle.

Laïchev, ville de la Russie orientale, ch.-l. de distr. du gouv. de Kazan, près de la rive droite de la Kama, voisine de sa rencontre avec le Volga ; 5.500 hab. — Le district a 5.500 kilom. carr. et 180.000 hab.

Laichingen, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur le versant méridional de la Rauhe Alp ; 2.757 hab. Établissement d'aliénés. Toiles.

LAÏCISATION (*si-za-si-on*) n. f. Action de laïciser : *La* LAÏCISATION *a ses adversaires et ses partisans.*

LAÏCISER (*si* — du lat. *laicus,* laïque) v. a. Rendre laïque. ‖ *Laïciser une école, un hôpital,* etc., Y remplacer le personnel religieux par un personnel laïque.

LAÏCISME (*sissm'*) n. m. L'ensemble, le caractère des laïques. ‖ Doctrine de certains théologiens du XVIe siècle, qui accordaient aux laïques le gouvernement de l'Église.

LAÏCITÉ (*si*) n. f. Caractère laïque.

LAÏCOCÉPHALE (*sé* — de *laïc,* et du gr. *kephalê,* tête) adj. Se dit d'un système religieux dont le chef suprême est laïque : *L'Église* LAÏCOCÉPHALE *d'Angleterre.*

LAID, LAIDE (*lè, lèd'* — de l'anc. haut allem. *laid,* désagréable) adj. Qui est désagréable à la vue : *Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être* LAIDS. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Qui déplaît comme contraire au devoir, à la bienséance : *Il est* LAID *de manquer à sa parole.*

— Loc. fam. : *Laid à faire peur, Laid comme le péché, comme le péché mortel, comme les sept péchés capitaux, Laid comme un démon, Laid comme une chenille, comme un pou,* Extrêmement laid. ‖ *Laid magot, Laide guenon,* Homme, Femme d'une laideur repoussante.

— Prov. : Il n'y a point de laides amours, On trouve toujours belle la personne qu'on aime.

— n. Personne laide : *Si une* LAIDE *se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument.* (La Bruy.)

Le laid n. m. Ce qui est laid : *La satiété du* BEAU *nous fait aimer et préférer* LE LAID.

— Syn. Affreux, difforme, etc. V. AFFREUX.

LAIDASSE (*lè*) n. f. Fam. Femme très laide.

LAIDE (*lèd'*) n. f. Droit coutumier, qui était levé sur les marchandises vendues dans les foires et marchés.

LAIDEMENT (*lè*) adv. D'une manière laide.

LAIDERON (*lè*) n. f. Jeune fille, jeune femme laide : *Mlle Corneille est une* LAIDERON *extrêmement piquante.* (Volt.) ‖ S'emploie au masculin, même en parlant d'une femme : *Un* LAIDERON.

LAIDEUR (*lè*) n. f. Défaut de ce qui est laid : *La* LAIDEUR *est une douleur qu'une femme conserve toute sa vie.* (Balz.)

— Au fig. : *La* LAIDEUR *du péché, de l'âme.*

LAIDIR (*lè*) v. n. Devenir laid. (Vx.)

LAIE (*lè* — orig. inconn.) n. f. Femelle du sanglier.

LAIE (*lè* — du bas lat. *leia, lia, laia,* même sens) n. f. Sentier rectiligne, percé dans une forêt : *Ouvrir, Tracer une* LAIE. (On dit aujourd'hui LIGNE.) ‖ Portion d'une forêt ou d'un bois, limitée par des sentiers à angle droit et rectilignes.

LAIE (*lè* — orig. inconn). n. f. Marteau à deux têtes, dit *marteau bretté,* en usage chez les tailleurs de pierres pour dresser les parements des pierres. ‖ Marteau à une seule panne et lame tranchante, pour piquer les moellons. (On écrit également LAYE.) ‖ Trace que ce marteau laisse sur la pierre.

Laies : 1. A dents ; 2. A deux taillants (de piqueur de moellon) ; 3. A grain d'orge (de piqueur de moellon) ; 4. De maçon.

LAIE (*lè* — du flam. *laeye ;* allem. *lade,* caisse, coffre) n. f. Boîte qui renferme les soupapes de l'orgue, par lesquelles arrive le vent pour s'y emmagasiner. ‖ Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile que l'on veut soumettre à une forte pression.

Laifour, comm. des Ardennes, arrond. et à 18 kilom. de Mézières, sur la rive gauche, dans une boucle de la Meuse ; 421 hab. Ch. de f. Est. Carrières. Source minérale froide, bicarbonatée, ferrugineuse. Fonderies. Port sur le canal de l'Est. A 1 kilom. S.-O., belles roches des Dames-de-Meuse ; sur la rive droite, en face, *roches de Laifour.*

Laigle, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 32 kilom. de Mortagne ; 5.125 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques d'aiguilles, d'épingles, d'agrafes ; tréfilerie de fer et de laiton, cordes d'instruments, gants, verrerie.

Laigle, sur la Rille, doit son nom à un château que Fulbert de Beine fit construire, au XIe siècle, à un endroit où il avait découvert un nid d'aigle. Église Saint-Jean (XIIe s.), remaniée au XVe ; beaux panneaux sculptés. Église Saint-Martin (XIIe-XIIIe s.), beau clocher (XVe s.), abside circulaire et voûte en bois de la Renaissance. Château (XVIIe s.), belles écuries, terrasses sur la Rille. — Le canton a 15 comm. et 11.619 hab.

Armes de Laigle.

LAIGLITE (*lé*) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de lithite ou pierre météorique contenant du fer métallique en granules visibles, et dont les roches composantes sont l'*aumalite* et la *chantonnite.*

Laigné, comm. de la Mayenne, arrond. de Château-Gontier, à 25 kilom. de Laval, sur le *ru de Laigné,* sous-affluent de l'Oudon ; 977 hab.

Laigné-en-Belin, comm. de la Sarthe, arrond. et à 12 kilom. du Mans, entre des ruisselets qui alimentent le Rhône, affluent de gauche de la Sarthe ; 1.253 hab. Ch. de f. Orléans. Église du XIIIe siècle. Bâtiment dit « la Chanterie » (XVe s.), remarquable par ses fenêtres à croisillons.

Laignelet, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 56 kilom. de Fougères ; 1.369 hab. Verrerie.

Laignes, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 17 kilom. de Châtillon-sur-Seine, près d'une belle source d'un affluent de gauche de la Seine ; 1.158 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 23 comm. et 7.774 hab.

Laigneville, comm. de l'Oise, arrond. et à 96 kilom. de Clermont, sur la Brèche, affluent droit de l'Oise ; 935 hab. Carrières, armurerie, corderie mécanique.

Laigue (famille DE) [en lat. **de Aqua**], ancienne famille française, établie en Provence et en Berry. Ses principaux membres sont : PHILIBERT **de Laigue,** dit *le Magnifique.* [Premier chambellan du roi René, comte de Provence, il fut chargé par ce prince de plusieurs missions importantes, notamment auprès du pape Paul II. En 1480, il devint grand sénéchal du duché de Bar] ; — ÉTIENNE **de Laigue,** seigneur de Beauvais en Berry, mort après 1537. [Gentilhomme ordinaire de François Ier, il fut envoyé comme ambassadeur en Écosse (1531-1534), en Allemagne, à Venise (1535), et en Suisse, où il leva quelques troupes. En 1537, il fut envoyé auprès du duc de Gueldre. Étienne de Laigue était un savant ; il s'était particulièrement adonné à l'étude des sciences naturelles. On a de lui : *Aquæi bituricensis in omnes Plinii naturalis historiæ libros commentarii* (1530) ; *Traité singulier des tortues* (1530), et une traduction des *Commentaires de Jules César* (1531)] ; — ANTOINE **de Laigue,** baron d'Oraison, petit-fils de Philibert. [En 1562, à la bataille de Dreux, il sauva la vie au connétable Anne de Montmorency] ; — FRANÇOIS **de Laigue,** mort en 1596. [Il s'attacha à Henri III, puis à Henri IV et contribua à délivrer Marseille du parti espagnol qui y dominait] ; — GEOFROI, marquis **de Laigue** (1614-1674). [Capitaine des gardes du corps de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, il fut promu maréchal de camp pour sa belle conduite au siège de Gravelines (1644). Il fut, pendant la Fronde, un des conseillers de la duchesse de Chevreuse. Il fit sa soumission en 1649] ; — ANTOINE-LOUIS **de Laigue** (1765-1854). [Il fut pendant longtemps chef des archives au ministère de la justice. On a de lui : *les Familles françaises* (1815).]

Laïgui.

LAÏGUI (*ghi*) n. m. Instrument de musique à archet, usité dans les Indes.

— Encycl. La caisse sonore est en bois, de forme cylindrique ; une baguette flexible, plantée sur le corps du cylindre, tend une corde de rotin fixée à son extrémité et à celle de la caisse. La table d'harmonie est faite d'un cercle d'écorce. L'archet est également formé d'une baguette et d'une corde de rotin.

Laillé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 50 kilom. de Redon ; 2.019 hab. Ch. de f. Ouest.

Lailly, comm. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. d'Orléans, dans la vallée de la Loire, sur l'Ardoux, affluent de gauche du fleuve ; 1.830 hab.

LAIMARGIDÉS a. m. pl. Zool. Syn. de SCYMNIDÉS.

LAIMARGUE (*lè-margh'*) ou **LÆMARGUS** (*lè, guss*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des scymnidés, comprenant quatre espèces, dont deux habitent les mers du nord, une la Méditerranée et une l'océan Indien.

— Encycl. Les *laimargues* sont des squales cyclospondyles allongés, à peau couverte de petits tubercules, à ouïes peu fendues. Le laimargue boréal ou squale du Groenland (*læmargus brevipinna*) atteint 6 mètres. Ce requin apparaît rarement sur les côtes de France ; audacieux et vorace, il se pêche facilement dans les mers arctiques ; son foie volumineux fournit une huile excellente pour la mégisserie ; sa peau est un des chagrins les plus estimés par les ébénistes. Le laimargue long museau (*læmargus rostratus*) ou liche long museau, de la Méditerranée, très rare sur les côtes méridionales françaises, est plus commun sur les côtes de Portugal. Il n'atteint pas 1 mètre ; d'un beau gris bleuâtre en dessus, blanc en dessous. C'est le *moure plat* ou *museau plat* de Provence.

Laimargue.

LAIMODONTE (*lè*) ou **LAIMODONTA** (*lè*) n. f. Sous-genre de *tralia,* comprenant quelques espèces propres à l'Océanie. (Les laimodontes sont des animaux littoraux à coquille ovale, oblongue, à spire conique. L'espèce type est le *laimodonta Sandwichensis,* des Sandwich.)

LAINAGE (*lè-naj'*) n. m. Toison des bêtes à laine : *Des mérinos d'un beau* LAINAGE. ‖ Étoffes, marchandises de laine : *Le commerce des* LAINAGES.

— Opération à laquelle on soumet les draps pour en faire ressortir le poil.

— Dr. cout. Droit de dîme qui était dû en quelques pays sur la tonte des bêtes à laine.

Lainate, village d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), circondario et à 20 kilom. de Gallarate ; 4.550 hab. Beau palais, renfermant de curieuses collections d'art.

LAINE (*lèn'* — du lat. *lana,* même sens) n. f. Poil épais, doux et frisé, du mouton et de quelques autres animaux dits *bêtes à laine.* ‖ *Laver la laine sur pied,* Sur l'animal avant de le tondre.

— Vêtement fait de laine : *Porter de la* LAINE.

— Par anal. Cheveux épais et crépus des nègres.

— *Tireur de laine* ou *Tire-laine,* Nom donné autrefois à des filous qui, la nuit, volaient le manteau des passants.

— *Jambes de laine,* Jambes faibles, chancelantes.

— Loc. prov. : *Se laisser manger la laine sur le dos.* Se dit au propre du mouton auquel la pie arrache des brins de laine et, au figuré, pour Se laisser dépouiller.

— Bot. Poils longs, fins et entre-croisés de certaines plantes composées.

— Chim. anc. *Laine de fer,* Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. ‖ *Laine philosophique,* Oxyde de zinc sublimé en flocons. (On le nomme aussi POMPHOLIX.)

— Industr. et comm. *Laine basse* ou *Basse laine,* Laine la plus courte qui provient du collet, c'est-à-dire de la partie antérieure du cou de l'animal. ‖ *Laine mère* ou *Laine prime,* Celle du dos et du dessus du cou. ‖ *Laine seconde,* Celle des flancs. ‖ *Laine tierce,* Celle du ventre. ‖ *Laine cuisse,* Celle que l'on coupe entre les cuisses de l'animal. ‖ *Laine pailleuse,* Laine chargée de débris de végétaux, et qu'il est difficile de nettoyer. ‖ *Laine morte,* Celle qu'on prend sur l'animal après sa mort. ‖ *Laine à dos,* Laine ayant subi un lavage sommaire sur le dos de l'animal vivant. ‖ *Laine artificielle* ou *Laine Renaissance,* Celle extraite de vieux draps et que l'on emploie, après peignage et filage, à la fabrication de tapis de velours, de vêtements, etc. ‖ Chez les tapissiers, Déchets provenant de toisons ou de vieux draps effilochés et qui servent à rembourrer. ‖ *Laine crue,* Celle qui n'est point apprêtée. ‖ *Laine en suint* ou *Laine grasse,* Laine qui n'a point été lavée. ‖ *Laine cavalière,* Laine d'Espagne bien triée et non mélangée. ‖ *Laine pelade* ou *Laine avalie,* Celle que les mégissiers et les chamoiseurs détachent des peaux. ‖ *Laine riflard,* La plus longue laine des peaux non apprêtées. ‖ *Laine haute,* dite aussi *Laine chaîne,* Laine à brins longs, mais grossiers. ‖ *Laine pignon,* Reste de la laine peignée. ‖ *Laine de chevron,* Sorte de laine noire qu'on tire du Levant. ‖ *Laine de bombardeira,* Sorte de textile provenant des poils de graines, *calotropis gigantea* (Ceylan, Sénégal). ‖ *Laine d'autruche,* Substance qui sert à faire les lisières des draps fins et qu'on appelle aussi *poil d'autruche* et *laine-ploc.* ‖ *Laine de Moscou* ou *de Moscovie,* Duvet très fin que l'on tire de la peau des castors sans enlever le poil long ou ordinaire. ‖ *Laine de coton* ou *Coton en laine,* Le coton brut. ‖ *Laine de bois,* Matière textile que l'on fabrique avec les feuilles du pin maritime. — Copeaux de bois de sapin très minces et très longs que

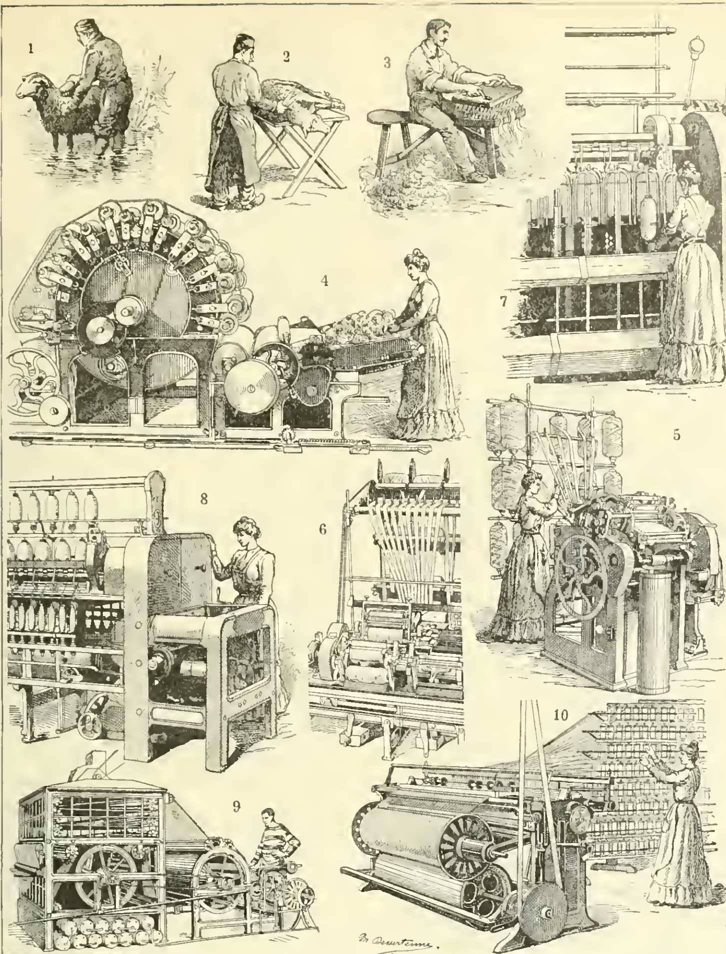

Laine : 1. Lavage des moutons; 2. Tonte; 3. Carde à main; 4. Carde mécanique; 5. Peigneuse; 6. Etireuse; 7. Banc à broches; 8. Banc continu à filer; 9. Encolleuse; 10. Ourdissoir.

l'on fabrique spécialement pour l'emballage des objets fragiles. ‖ *Laine de scories* ou *Laine minérale*, Produit laineux provenant des scories de hauts fourneaux déversées à l'état de fusion dans l'eau froide, et qui, mauvais conducteur de la chaleur, sert à envelopper les tuyaux de vapeur des générateurs ou les câbles télégraphiques souterrains.

— Minér. *Laine de la salamandre*, Un des noms vulgaires de l'amiante.

— Techn. *Demi-laine*, Nom de la barre de fer méplate, que l'on emploie pour ferrer et renforcer un seuil de porte cochère ou chacune des bornes qui en limitent l'entrée et le passage.

— n. f. pl. Techn. Banc peu épais de sulfate de chaux ou plâtre en cristaux allongés, dans les carrières des environs de Paris.

— Encycl. Econ. rur. et comm. Les filaments de *laine*, vus au microscope, offrent l'apparence de cylindres dont la surface est formée d'écailles disposées en recouvrement de bas en haut et légèrement courbées en dehors. La fibre renferme un grand nombre de matières étrangères, connues sous le nom de *suint*.

La laine est dite *lisse*, si le brin est droit et la mèche à surface unie : *frisée*, si le brin forme des angles nombreux et rapprochés; *ondulée*, s'il présente des flexuosités, des ondulations; *vrillée*, si la mèche est disposée en tire-bouchon. Dans la longueur du brin, il faut distinguer la longueur apparente de la longueur réelle; celle-ci est la longueur du brin quand il est tendu de manière à ne plus former ni vrilles ni ondulations; la première est celle qu'il présente sous son caractère naturel ; dans la pratique, on ne tient compte que de la longueur apparente, et l'on appelle laines courtes les laines d'un an de pousse. Indépendamment de la ténacité qu'il oppose à la traction, le brin de laine jouit d'une extensibilité et d'une élasticité qui varient. Les laines lisses et droites sont moins extensibles et moins élastiques que celles qui sont frisées ou ondulées, ou en zigzag. Le brin de laine est par lui-même blanc, ou noir, ou roux; ces deux dernières couleurs sont en général peu estimées. Plus le brin de laine est fin, souple, tenace, élastique, plus l'étoffe est forte; plus il est doux et fin, plus l'étoffe est moelleuse, serrée et en même temps souple, imperméable, propre à préserver du froid et de l'humidité. Les qualités de la laine tiennent surtout à la race; elles varient aussi suivant les climats, la nourriture, et, sur le même individu, avec les parties de son corps.

Industriellement, sauf pour la fabrication des matelas, des coussins, etc., la laine ne s'emploie jamais sans préparation. Ses usages sont multiples. Elle est employée dans l'industrie du vêtement et de l'ameublement : les étoffes légères sont confectionnées avec des laines peignées seulement; les fils cardés servant à la fabrication des draps épais. Les tapis, les gants, les chaussures d'hiver nécessitent l'emploi d'une assez grande quantité de laine. La laine sert aussi à faire le feutre utilisé en chapellerie et pour la garniture de certaines pièces mécaniques.

Pour arriver à former des fils, elle doit subir de longues et minutieuses opérations, dont les principales sont le peignage, le filage, le foulage, le tissage, le lainage, le tondage, etc.

LAINÉ (Joseph-Louis-Joachim, vicomte), homme politique français, né à Bordeaux en 1767, mort à Paris en 1835. Après avoir embrassé avec ardeur les idées nouvelles, il se rallia au Consulat et à l'Empire, et fit partie du Corps législatif. Mais son vif amour de la justice et de la liberté lui attira la colère de Napoléon. Il se retira à Bordeaux, et se tourna vers les royalistes. Quand le duc d'Angoulême entra dans la ville, Lainé l'accueillit avec enthousiasme. Réfugié en Angleterre pendant les Cent-Jours, il devint, après 1815, ministre de l'intérieur, président de la Chambre des députés. Il chercha à atténuer la politique rétrograde des ultra-royalistes, et se retira en 1818. Il ne cessa, pour cela, de s'intéresser à la vie politique, et, effrayé par les réclamations du parti libéral, il s'associa aux mesures dirigées contre la gauche. Membre du cabinet, sans portefeuille, en 1820, il n'y resta qu'une année, et, malgré le désaccord qu'il y eut entre lui et le gouvernement à propos de l'expédition d'Espagne et de l'expulsion de Manuel, il fut nommé pair de France. Il prévit, sans pouvoir les empêcher, les fautes politiques de Charles X, et se rallia à la monarchie de Juillet. Il était entré à l'Académie en 1816. Lainé mourut pauvre. Il distribuait son traitement de député aux indigents de son département.

Lainé.

LAINER (*lé*) v. a. Faire venir la laine à une étoffe avec des chardons, pour lui donner du velouté, du duveté. (On dit aussi APLAIGNER, et APLAINER.) ‖ Couvrir un papier de laine hachée, pour imiter le velouté des étoffes. ‖ En T. de fleuriste artificiel, Saupoudrer avec de la laine moulue ou de la tontisse de coton la tige, les boutons, les calices de fleurs artificielles pour leur donner le velouté que possèdent certaines plantes naturelles.

— Substantiv. n. m. : *Le* LAINER *d'une étoffe*, L'aspect laineux de sa surface.

LAINERIE (*lè-ne-ri*) n. f. Fabrication des étoffes de laine. ‖ Etoffes, marchandises de laine. ‖ Magasin où l'on vend de la laine, des lainages. ‖ Lieu où l'on tond les moutons. ‖ Machine rotative servant à lainer les draps et constituée par une sorte de tambour cylindrique muni d'un certain nombre de cadres métalliques garnis de têtes de chardons cultivés. Le tambour a un mouvement rotatif, atteignant jusqu'à 150 tours à la minute. Avant de passer sur le gros cylindre, le drap est enroulé sur deux rouleaux horizontaux, qui, tout en tendant le drap, le laisse se dérouler d'une manière continue et régulière, tandis que le drap est constamment humecté d'eau par un tuyau dit *arrosoir*, qui est percé d'un très grand nombre de petits trous. ‖ Etablissement où l'on s'occupe spécialement du lainage des draps.

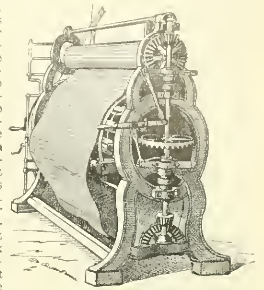

Lainerie.

LAINETTE (*lè-nèt'* — rad. *laine*) n. f. Variété de mousse.

LAINEUR, EUSE (*lè*) n. Ouvrier, ouvrière qui laine le drap. ‖ Ouvrier, ouvrière préparant la laine qui est destinée à la fabrication des étoffes de laine.

— n. f. Machine qu'en a substituée aux chardons et aux brosses, pour lainer le drap. V. LAINERIE.

LAINEUX (*lè-neû*), **EUSE** adj. Qui a beaucoup de laine : *Mouton* LAINEUX. ‖ Qui est bien fourni de laine : *Drap* LAINEUX. ‖ Qui a le caractère de la laine du mouton : *Le lama a le poil* LAINEUX. ‖ Qui a l'apparence de la laine : *Les cheveux* LAINEUX *des nègres*.

— Bot. Se dit des plantes ou de leurs diverses parties, quand elles sont recouvertes d'un duvet analogue à la laine des animaux.

— n. f. Nom vulgaire que l'on donne, dans les campagnes, à deux variétés de chenilles : celle du cerisier (*bombix lanestris*), et celle du chêne (*bombix catax*).

LAINEZ ou **LAYNEZ** (Jacques), deuxième général des jésuites, né à Almazan (Castille) en 1512, mort à Rome en 1565. Il étudiait la théologie à Paris quand il y rencontra saint Ignace et fut un des sept néophytes qui, en 1534, dans l'église de Montmartre, jetèrent les premières bases de la compagnie de Jésus. Dès 1545, le pape le délégua comme orateur du saint-siège au concile de Trente, où il ne tarda pas à prendre une influence prépondérante. Saint Ignace l'envoya en France, pour y hâter les progrès de la compagnie. En 1558, il succéda à saint Ignace comme général de l'ordre, et prit part, en cette qualité, au colloque de Poissy. Il reparut au concile de Trente, puis retourna à Rome, où il obtint du pape que le séminaire romain serait donné à la compagnie. Il faut louer sa science théologique, l'ardeur et la netteté de sa parole.

LAING (Alexandre GORDON), voyageur anglais, né à Edimbourg en 1794, assassiné au Soudan en 1826. Parti pour Sierra-Leone, comme aide de camp du gouverneur Mac-Carthy, Laing exécuta (1822) par son ordre un voyage dans l'intérieur, dont la relation, parue sous le titre de *Voyage à Timannee, Kooronko et Soolima*, contient les premiers renseignements exacts sur les sources du Niger. Chargé, en 1825, d'une nouvelle expédition, il atteignit Tembouctou, mais fut étranglé par l'ordre d'un cheik fanatique.

LAING (Samuel), homme politique et écrivain anglais, né à Edimbourg en 1810, mort à Sydenham en 1897. Secrétaire particulier de Labouchère, président du bureau du commerce, secrétaire de la direction des chemins de fer dès sa formation, membre libéral du Parlement depuis 1852, il occupa encore les hautes situations de secrétaire financier de la Trésorerie (1859-1860), et de ministre des finances de l'Inde (1860-1865). Il rentra dans la vie privée en 1885. Il a laissé des ouvrages fort intéressants sur l'Inde et la Chine (1863), sur l'archéologie préhistorique (1861), mais il est surtout connu par ses écrits à tendance philosophique : *Modern science and modern thought* (1885); *Problems of the future* (1889), et ses *Human origins* (1892), où il a vulgarisé les découvertes des savants relatives à l'histoire préhistorique du globe.

LAING'S NECK, défilé faisant communiquer la pointe septentrionale du Natal et le Transvaal, et où les Anglais, sous Colley, subirent une défaite célèbre, en 1880.

LAINIER (*lè-ni-é*), **ÈRE** n. Se dit d'une personne qui vend ou qui travaille les laines : *Une riche* LAINIÈRE. *Un ouvrier* LAINIER.

— Adjectiv. Qui appartient, qui est relatif à la laine : *L'industrie* LAINIÈRE.

— Mar. anc. *Barque lainière* ou substantiv. *Lainier* n. m. Petit bâtiment français, qui apportait en contrebande des laines d'Angleterre.

Laino Borgo, village d'Italie (prov. de Cosenza), circondario et à 30 kilom. de Castrovillari, sur la rive droite du Lao ; 2.975 hab.

LAÏQUE (*la-ik'* — du lat. *laicus*, même sens) adj. Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux : *Il ne doit pas y avoir un citoyen.* CLERC *ou* LAÏQUE, *qui soit soustrait à l'action des lois.* (Dupin.) ‖ Qui appartient aux personnes laïques, qui leur est propre : *Habit* LAÏQUE. (On écrit aussi au masculin LAIC.)

— Substantiv. Personne qui n'appartient pas au clergé, tant régulier que séculier : *Les* LAÏQUES.

— n. f. Pop. *La laïque*, L'école primaire laïque.

Lair (Pierre-Aimé), agronome et philanthrope français, né à Caen en 1769, mort en 1853. Il s'occupa de la création d'institutions scientifiques et philanthropiques, et leur laissa presque toute sa fortune. Outre des travaux d'un intérêt local, on lui doit un *Essai sur les combustions humaines produites par un long abus des liqueurs spiritueuses* (1800), qui a été traduit en plusieurs langues.

Lair (Pierre-Jacques-Guillaume, baron), ingénieur français, né à Caen en 1769, mort en 1830. Il fut chargé d'exécuter des travaux maritimes au Havre. Lorsque Napoléon projeta de faire une descente en Angleterre (1804), il concourut activement à la création d'une flottille de débarquement. Quelque temps après, il reçut la mission d'aller à Anvers pour y organiser un arsenal maritime et aida à repousser les Anglais qui venaient de débarquer à Flessingue (1809). Il se signala pas moins par son courage, lors du siège d'Anvers, en 1814. Directeur des constructions navales à Brest, inspecteur du génie maritime, il reçut de Louis XVIII le titre de baron.

Lair (Jules-Auguste), historien français, né à Caen en 1836. Archiviste paléographe (1858), il est ensuite entré dans l'industrie et devenu président de la Société générale des téléphones. Erudit sagace et bien informé, il est l'auteur de nombreux *Mémoires* sur l'histoire de la Normandie, parus dans la bibliothèque de l'Ecole des chartes, d'une bonne édition de Dudon de Saint-Quentin, etc. Citons encore de lui : *Louise de La Vallière et la Jeunesse de Louis XIV* (1881), et une étude sur *Nicolas Foucquet*, procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat de Louis XIV (1890).

LAIRD (*lèr'* — autre forme du mot *lord*) n. m. Seigneur, propriétaire d'un manoir en Ecosse.

Lairesse (Gérard DE), peintre, graveur et écrivain hollandais, né à Liége en 1641, mort à Amsterdam en 1711. Il débuta, à peine âgé de quinze ans, par des portraits, puis composa de grands tableaux d'histoire pour les électeurs de Cologne et de Brandebourg. Epris de luxe, il se ruina à Liége. Il habita ensuite Bois-le-Duc, puis Utrecht, où il se maria. Tombé dans un état voisin de la détresse, il fut attiré à Amsterdam par un marchand de tableaux. Il s'y fixa, et y refit fortune. Mais, à l'âge de cinquante ans, il devint aveugle et retomba dans un état précaire. Doué d'une facilité prodigieuse, il excella surtout dans la représentation de scènes mythologiques, de bacchanales, etc. En général, son dessin est gracieux, son coloris agréable, mais sans vigueur. Le *convenu* domine dans son art.

Gérard de Lairesse.

On cite, parmi ses œuvres remarquables : *le Festin de Cléopâtre*, dont il fit une très belle gravure ; *l'Institution de l'Eucharistie*; *Hercule jeune entre le Vice et la Vertu*; *le Débarquement de Cléopâtre au port de Tarse*, trois tableaux qu'on voit au Louvre ; *le Triomphe de Paul-Emile*, tableau aux dimensions colossales ; *le Martyre de sainte Ursule*; *le Baptême et la Pénitence de saint Augustin* ; cinq remarquables panneaux en grisaille, représentant : *la Poésie et la Peinture*, *Minerve accompagnée des Arts libéraux*, *le Chemin qui mène à l'immortalité*, *la Richesse*, *la Libéralité*. La qualité assez élevée (quoique plutôt académique) de son style et son érudition avaient fait appeler Lairesse, bien à tort, **le Poussin de la Hollande.** Lorsqu'il devint aveugle, en 1690, il se consacra entièrement à la littérature et à la rédaction de son traité de peinture, publié après sa mort en hollandais, sous le titre de *Leçons de peinture* (1720), et qui a été traduit en français sous celui de *Grand livre des peintres* (1787). Mentionnons aussi : *les Principes du dessin* (1719), en français.

Lairvels (Annibal-Servais DE), réformateur de l'ordre des prémontrés, né à Soignies (Hainaut) en 1560, mort à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Toul, en 1631. Devenu vicaire général de son ordre, puis coadjuteur du Père général, Daniel Picart, il visita les couvents des Pays-Bas, de la Lorraine et de l'Allemagne, et résolut de ramener les prémontrés à l'observance exacte de leur règle primitive. Son projet de réforme, approuvé par Paul V en 1617 et par Grégoire XV en 1621, fut autorisé pour la France par Louis XIII. Il triompha, après mille obstacles, et réforma complètement son ordre. Ses œuvres les plus remarquables sont, en latin : *Commentaire sur les règles de saint Augustin* (1603) ; *Catéchisme des novices* (1623) : en français : *Dialogue sur la vie religieuse*, resté manuscrit.

LAIS (*lè* — subst. verb. de *laisser*) n. m. Sylvic. Nom donné aux baliveaux réservés, lors de la coupe opérée dans un taillis, pour devenir arbres de haute futaie.

— Géol. Alluvion qui se forme sur le bord de la mer. ‖ On dit aussi RELAIS.

— ENCYCL. Admin. L'article 538 classe par erreur les *lais* dans le domaine public de l'Etat. L'article 41 de la loi du 16 septembre 1807 en autorise la concession. Ils sont également prescriptibles.

Les lais se forment soit naturellement, soit par suite de travaux d'art. L'Etat peut concéder, dans ce but, des terrains que la mer couvre encore, mais qui peuvent être conquis par des digues. Faut-il un acte de l'administration pour constater que le terrain ne fait plus partie du rivage de la mer? Non, si le travail se fait naturellement; car, par définition, le rivage de la mer est la partie du sol que la mer recouvre périodiquement. Si, au contraire, il y a travail de l'homme, il faut un acte de concession pour détacher des terrains du rivage et les faire rentrer dans le commerce, et le sol ne prendra le caractère de lais qu'à partir de la délimitation faite par l'administration. Les concessions sont effectuées soit par adjudication publique, soit directement. Les formalités sont réglées par l'ordonnance du 23 septembre 1825.

Laïs ou **Laïsh**, ville chananéenne, bâtie sur la colline d'où s'échappe l'une des sources du Jourdain. Elle fut soumise par Thoutmôsis III, au XVI^e siècle avant notre ère ; elle appartint à l'Egypte jusque vers le temps d'Aménôthès IV; après quoi, elle tomba aux mains des Amorrhéens, puis des Sidoniens. Elle fut conquise, vers le XII^e siècle, par les Hébreux de la tribu de Dan, qui changèrent son nom en celui de *Dan* (v. ce mot), qu'elle porta désormais. Ses ruines s'appellent aujourd'hui *Tell-el-Kadi*.

Laïs, nom porté par plusieurs courtisanes grecques, que l'on a souvent confondues. Il semble qu'on puisse en distinguer au moins trois. L'une, née probablement à Corinthe vers 480 avant notre ère, contemporaine d'Aspasie, fut célèbre par sa beauté autant que par son avidité. Elle fut sans doute la maîtresse du statuaire Myron, et quelques épigrammes de l'anthologie paraissent devoir se rapporter à elle. Une autre, née à Hyccara, en Sicile, en 422 av. J.-C., aurait été la fille d'une autre célèbre courtisane, Timandra. Comprise dans le butin provenant du sac d'Hyccara, elle aurait suivi en Thessalie un de ses amants. Hippolochus, et les femmes du pays, jalouses de sa beauté, l'auraient massacrée. La troisième enfin, la plus célèbre, vécut à Corinthe dans la seconde moitié du IV^e siècle avant notre ère, et compta parmi ses adorateurs tout ce que la Grèce avait de lettrés, d'homme politiques, d'artistes, en particulier le peintre Apelle.

Laïs, d'après la statue de Mathieu Meusnier (jardin des Tuileries).

— n. f. Femme galante ayant quelque réputation. — *Une vraie* LAÏS.

Laisant (Charles-Ange), savant et homme politique français, né à La Basse-Indre en 1841. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie et commanda au fort d'Issy pendant le siège de Paris (1870), fut élu, en 1871, conseiller général à Nantes, vota avec les républicains, et fut envoyé en disgrâce en Corse. Ayant donné sa démission de capitaine en 1876, il entra à la Chambre comme député de Nantes, fit partie des 363, fut réélu en 1877, se rallia peu après à l'extrême gauche, et devint directeur du « Petit Parisien ». Réélu en 1881 et en 1885, il se montra, à partir de 1887, un chaud partisan du général Boulanger, siégea au Comité national, collabora à la « Presse », de Laguerre, et fut condamné dans le procès fait à la Ligue des patriotes. Réélu en 1889, il ne se représenta pas en 1893, et devint alors professeur à l'école Monge, à Sainte-Barbe, et répétiteur à l'Ecole polytechnique. Il se vit impliqué dans le dernier procès de Panama, et acquitté (1897).

Laisant.

Laisant est un mathématicien distingué et le fondateur de l'*Intermédiaire des mathématiciens*. On lui doit encore, entre autres ouvrages : *Essai sur les fonctions hyperboliques* (1874), *les Applications mécaniques du calcul des quaternions* et *Nouveau mode de transformation des courbes et des surfaces* (1877), thèses; *Introduction à l'étude des quaternions* (1881) ; *Théorie et applications des équipollences* (1887) ; *Recueil de problèmes de mathématiques* (1895 et suiv.) ; *Algèbre, théorie des nombres* (1895) ; *la Mathématique, philosophie, enseignement* (1898) ; etc.

LAISCHE ou **LAICHE** (*lèch'*) n. f. Archéol. Défense de fer, dont on armait, au moyen âge, les jaques des gens de pied.

— ENCYCL. Les *laisches* ne différent point sensiblement des plaques ou mâcles qui, appliquées sur les cottes de cuir, en faisaient des cottes mâclées. C'étaient, en somme, des plates plus ou moins larges et longues, comme les miroirs des armures indiennes, et qui, comme eux, pouvaient s'adjoindre à la maille pour compléter la défense.

Laisné (Vincent), prédicateur français, né à Lucques en 1633, mort en 1677. Entré de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, il y professa les belles-lettres et la rhétorique, fit à Avignon sur l'Ecriture sainte des conférences fort suivies, et alla ensuite à Paris. Ses oraisons funèbres eurent une grande réputation d'éloquence. Les seules qui aient été imprimées sont celles du *chancelier Séguier* et du *maréchal de Choiseul*.

Laisné (Napoléon), professeur de gymnastique et écrivain français, né et mort à Paris (1810-1896). Sous-officier du génie, il fut le collaborateur d'Amoros, installa de nombreux gymnases et fut, de 1872 à 1892, inspecteur de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris. On lui doit, entre autres écrits : *Gymnastique pratique* (1850); *Applications de la gymnastique à la guérison de quelques maladies* (1865) ; *Notions pratiques sur les exercices du corps appliqués aux différents âges* (1875) ; *Dictionnaire de gymnastique* (1882) ; etc.

Laissac, ch.-l. de canton de l'Aveyron, arrond. et à 47 kilom. de Millau, sur un affluent de l'Aveyron ; 1.313 hab. Ch. de f. Midi. Houillères. A 3 kilom. au S., sur la hauteur de Montmerle, s'étend un camp retranché, qui pouvait contenir 10.000 à 12.000 hommes. — Le canton a 8 comm. et 6.408 hab.

LAISSADE (*lè-sad'* — rad. *laisser*) n. f. Endroit d'une galère où la largeur des fonds diminuait en venant sur l'arrière. ‖ On disait aussi AISSADE.

LAISSE et **LESSE** (*lès*) n. f. Corde avec laquelle on tient un chien pour le conduire, ou qui tient deux chiens accouplés. (Se dit aussi pour le cheval.) ‖ *Laisse de lévriers*, Couple de lévriers accouplés au moyen d'une laisse.

— Par ext. Cordon de chapeau : *Une* LAISSE *de soie*.

— Fig. *Mener quelqu'un en laisse*, Le mener à sa fantaisie.

LAISSE (*lèss'* — rad. *laisser*) n. f. Chacune des tirades d'un grand poème provençal, ou des tirades monorimes ou couplets d'un poème de la langue d'oïl.

— Mar. et navig. *Laisse de basse mer*, Espace que la mer laisse à découvert à chaque marée basse. (La laisse des plus basses mers est marquée sur les cartes marines par un trait appelé *ligne de laisse*.) ‖ *Laisse de haute mer*, Limite maximum atteinte par la mer aux marées de vives eaux. ‖ *Laisses*, Objets abandonnés par la mer à la laisse de haute mer. — Terres autrefois couvertes par la marée et aujourd'hui à sec. ‖ Alluvion, atterrissement au bord des fleuves. (V. LAIS). ‖ Terres mêlées de sable, de vase, que la mer laisse sur les côtes, où elles forment des sillons.

— Techn. Tour que l'horloger donne au ressort d'une montre ou d'une pendule après que la chaîne est complètement enroulée sur le barillet, de façon que le ressort n'est jamais complètement détendu.

— Véner. Fiente des sangliers ou bêtes noires. ‖ Endroit où les loups ont gratté la terre de leurs ongles. Syn. LAISSÉES, plus usité.

— n. f. pl. Métall. Nom donné aux bavures qui se forment sur les bords d'une table de plomb que l'on coule. ‖ On les appelle aussi LAVURES.

LAISSÉ (*lè-sé*) n. m. Tiss. Fil sur lequel passe la duite insérée par la navette dans la chaîne. ‖ Angle obtenu par la levée d'une partie des lames de remisse et le rabat simultané de l'autre partie de ces mêmes lames.

— Techn. Dans l'industrie des rubans et des tissus façonnés, Parties blanches du papier de mise en carte. ‖ On dit aussi SAUTÉ.

LAISSÉES n. f. pl. Véner. V. FUMÉES, et LAISSE.

LAISSER (*lè-sé* — du lat. *laxare*, lâcher) v. a. Quitter, se séparer ou s'éloigner de : LAISSER *son pays, ses parents, pour aller chercher fortune.* ‖ Ne pas emmener avec soi : LAISSER *sa femme à la maison.* ‖ Ne pas prendre avec soi, à dessein ou par oubli : LAISSER *sa canne dans un fiacre.* ‖ Abandonner, renoncer à : LAISSER *une mode.* ‖ Déposer, confier : LAISSER *ses fonds chez un notaire.* ‖ Remettre pour être transmis : LAISSER *sa carte à un concierge.* ‖ Ne pas changer la place, la situation, l'état de : LAISSER *un enfant en nourrice*.

— Abandonner le soin de : LAISSER *beaucoup de choses au hasard.* ‖ Confier exclusivement : *Je* LAISSE *à la vanité le soin d'honorer la vanité.* (Fléch.)

— Ne pas empêcher, souffrir avec patience, avec résignation : LAISSER *les choses suivre leur cours.*

— Ne pas ôter, ne pas chercher à détruire : LAISSER *la vie à quelqu'un.*

— Passer sous silence : LAISSONS *les détails.* ‖ Eloigner, bannir, se défaire de : LAISSEZ *vos chagrins, vos ennuis.*

— Céder, consentir à vendre : LAISSER *sa maison pour 20.000 francs.*

— Léguer, donner par testament : LAISSER *toute sa fortune à un neveu.* ‖ Transmettre après sa mort : LAISSER *des œuvres impérissables.* ‖ Laisser exister après sa mort, son départ : LAISSER *plusieurs enfants.* LAISSER *de bons souvenirs.* ‖ Avoir pour conséquence, être suivi de : *Vin qui* LAISSE *un goût fort agréable.*

— Souffrir, ne pas empêcher de : LAISSER *échapper un voleur.*

— Abandonner la direction de : LAISSER *une rue, une maison, à droite, sur la droite.*

— Elliptiq. *Laissez donc, Laissez!* C'est assez, ne continuez pas, ne dites pas cela : *Lui, un brave?* LAISSEZ-*moi* DONC! ‖ On dit aussi : LAISSEZ-MOI DONC TRANQUILLE.

— Loc. div. : *C'est à prendre ou à laisser*, Il faut accepter la chose ainsi ou y renoncer. ‖ *Il y a à prendre et à laisser*, Il y a du bon et du mauvais. ‖ *Ne laisser que les quatre murs*, Enlever tout ce qui garnit une maison, un appartement. ‖ *Laisser sa vie*, et, pop., *Laisser ses os*, *Laisser ses bottes*, *Laisser sa peau*, Périr. ‖ *Laisser des plumes, de ses plumes*, Faire une perte. ‖ *Laisser tout aller*, Négliger ses intérêts, ses affaires. ‖ *Laisser tout aller sous soi*, Ne pas retenir ses excréments. ‖ *Laisser faire*, *Laisser dire*, Ne pas se soucier de ce qu'on fait, de ce qu'on dit. ‖ *Laisser voir*, Faire deviner, montrer volontairement ou non : LAISSER VOIR *son intention.* ‖ *Laisser à découvert*, Ne plus couvrir, ne pas couvrir, permettre de voir. ‖ *Laisser de côté*, Négliger, ne pas s'occuper de, renoncer à. ‖ *Laisser à penser, à comprendre, à entendre*, Dire peu, afin de faire comprendre davantage : *La finesse employée des termes qui* LAISSENT *beaucoup* À ENTENDRE. (Vauven.) ‖ *Laisser à penser, à juger*, Ne pas expliquer quelque chose que l'on juge suffisamment compris, deviné : *Je vous* LAISSE À PENSER *s'il faut profiter d'une telle occasion.* — Donner lieu à bien des réflexions : *Il est parti! cela me* LAISSE À PENSER. ‖ *Laisser à désirer*, Ne pas contenter, ne pas satisfaire, n'être point irréprochable. ‖ *Ne pas laisser de*, *Ne pas laisser que de*, Ne pas s'abstenir, n'être pas empêché pour cela de : *Cette réponse* NE LAISSE PAS QUE DE *m'étonner*, c'est-à-dire, Cette réponse m'étonne. ‖ *Laisser en repos, en paix, Laisser là*, Ne point inquiéter, ne pas tourmenter; ne pas s'occuper de. ‖ *Laisser là*, Abandonner, rompre avec : LAISSER LÀ *un travail.* ‖ *Laisser une personne pour ce qu'elle est*, Ne pas se soucier de ce qu'elle peut dire ou faire. ‖ *Laisser derrière soi, loin de soi*, Devancer, dépasser au propre. — Au fig. Devancer, faire plus de progrès que. V. BRIDE, CHAMP, etc.

— Mar. *Laisse aller!* ou *Laisse courir!* Commandement du patron d'une baleinière ou d'une chaloupe pour mettre les avirons le long du bord, au moment d'un accostage. ‖ *Laisser porter* ou *Laisser arriver*, Se rapprocher de l'allure du vent arrière. ‖ *Laisser tomber une basse voile*, La larguer après avoir affalé toutes ses cargues. ‖ Dans l'anc. mar., *La mer laisse*, Elle descend. ‖ *L'ancre laisse le fond*, Elle est dérapée. ‖ *Laisser tomber l'ancre*, Mouiller.

— Substantiv. : *Avoir le* PRENDRE *et le* LAISSER, Avoir le choix.

— Ecrit. sainte. *Laissez venir à moi les petits enfants,* traduction de la parole évangélique : *Sinite parvulos venire ad me.* (Jésus-Christ l'adressa à ses apôtres, un jour que ceux-ci écartaient de lui les enfants qui se pressaient sur son passage.)

— Prov. : **Il faut bien faire, et laisser dire,** Il faut faire son devoir sans se préoccuper des propos. ‖ **On a beau être las, on ne laisse pas d'aller,** Quand la nécessité l'exige, il faut faire plier sa volonté, vaincre ses répugnances. ‖ **On ne laisse pas de semer, quoiqu'on craigne les pigeons.** La crainte d'un désagrément, d'un inconvénient, ne doit pas empêcher d'entreprendre une affaire.

— Prov. hist. : **Laissez faire, laissez passer,** Maxime des économistes du XVIII^e siècle.

— Allus. littér. : **Laissez toute espérance.** V. LASCIATE OGNI SPERANZA.

Laissé, ée part. pass. du verbe Laisser.

— Demeuré sur place : LAISSÉ *pour mort.*

— n. m. *Laissé pour compte,* Expression usitée dans le commerce pour désigner une chose dont on refuse de prendre livraison, parce qu'elle ne remplit pas les conditions stipulées ou exigibles. (En comptabilité, les « laissés pour compte » donnent lieu à l'ouverture de comptes d'ordre appelés le plus souvent *rendus.* On peut ouvrir un compte *rendus sous ventes* et un compte *rendus sous achats,* qui donnent alors la statistique de ces mouvements.) ‖ Spécialem. Vêtement qui a été fait par un tailleur, mais dont le client n'a pas pris livraison, pour un motif quelconque. (Pl. *Des* LAISSÉS-POUR-COMPTE.)

Se laisser, v. pr. Etre laissé. ‖ Laisser soi : SE LAISSER *tomber.* ‖ Laisser à soi : SE LAISSER *manquer de respect.*

— Loc. div. *Se laisser voir, Se laisser pénétrer,* Ne pas dissimuler assez sa pensée, ses intentions. ‖ *Se laisser aller,* Ne pas tenir ferme, céder. ‖ *Se laisser aller à,* S'oublier jusqu'à, se permettre de : SE LAISSER ALLER À *offenser un ami.* ‖ *Se laisser dire,* Entendre dire sans réclamation, mais sans grande foi : *Je* ME SUIS LAISSÉ DIRE *que.....* ‖ *Se laisser boire, Se laisser manger,* Etre assez bon à boire, à manger.

— Encycl. Econ. polit. *Laissez faire, laissez passer.* Cette phrase a été attribuée à Quesnay, qui est regardé comme le chef des économistes du XVIII^e siècle; d'autres l'ont attribuée à Gournay, qui proposait l'abolition des corvées, la libre circulation des grains, la suppression des douanes, etc. La maxime fut reprise par Adam Smith. Suivant lui, l'intervention des gouvernements produit un effet tout contraire à celui qu'ils se proposent; ils doivent éviter de se mêler des affaires de leurs sujets, se borner à les protéger, en laissant à la concurrence une libre carrière, au commerce intérieur et extérieur une liberté complète, sans entraver par un système de douanes, de prohibitions, et même de primes, qu'il considère comme de l'argent mal employé.

La doctrine du « laissez faire, laissez passer » se réclame des principes fondamentaux de l'économie politique, de la grande loi de l'offre et de la demande; enfin, ses adeptes en font même la base d'une doctrine politique parallèle, donnant ainsi à une loi purement économique une portée sociale. Aujourd'hui que les nations, au point de vue industriel, se font une concurrence de plus en plus âpre qui les oblige à protéger leur marché, le système du laissez faire, laissez passer perd chaque année du terrain.

— Syn. Laisser, délaisser. V. DÉLAISSER.

LAISSER-ALLER ou **LAISSER ALLER** n. m. Sorte d'abandon, de sans-façon dans la tenue, dans les manières : *Il faut tenir au bonheur sérieux et intime plus qu'*AU LAISSER-ALLER *et à l'amusement.* (Guizot.) ‖ Négligence, ou, en bonne part, absence de recherche, simplicité, naturel : *Le talent épistolaire est un* LAISSER-ALLER *qui, etc.* (Prince de Ligne.) ‖ Trop grande facilité, mollesse : *Le* LAISSER-ALLER *des parents entraîne les caprices de l'enfant.*

LAISSER-COURRE ou **LAISSÉ-COURRE** n. m. Véner.

Laisser-courre (sonnerie de trompe).

Lieu ou moment où l'on découple les chiens. ‖ Sonnerie de trompe. V. COURRE.

LAISSE-TOUT-FAIRE n. m. Sorte de tablier court, que portaient les femmes sous Louis XIV et Louis XV. ‖ Pl. *Des* LAISSE-TOUT-FAIRE.

LAISSEZ-PASSER n. m. Autorisation en vertu de laquelle on doit laisser une personne entrer, sortir. ‖ Ecrit nécessaire dans certains cas, pour faire circuler des boissons, des tabacs ou certaines choses soumises à des droits. (Pl. *Des* LAISSEZ-PASSER.)

— Encycl. *Boissons.* Quand la régie n'a pas de bureau dans le lieu de l'enlèvement des boissons, l'expéditeur signe un *laissez-passer* qui accompagnera la marchandise jusqu'au premier bureau, et ne sera pas valable au delà. Des formules en blanc, timbrées par l'administration des contributions indirectes, sont remises aux personnes autorisées à en faire usage (loi du 28 avr. 1816).

Tabacs. Les tabacs en feuilles ne peuvent être enlevés de chez le cultivateur qu'en vertu d'un *laissez-passer* des employés des contributions indirectes, lorsqu'ils sont destinés à l'exportation ou transportés au magasin le plus voisin. Quand ils ont une autre destination, ils ne peuvent circuler qu'accompagnés d'un *acquit-à-caution.* Les tabacs fabriqués en France ne peuvent également être transportés sans *acquit-à-caution* si la quantité excède 10 kilogrammes. De 1 à 10 kilogrammes, il faut un *laissez-passer,* si les vignettes de la régie ont été enlevées.

LAIT (*lè* — du lat. *lac, lactis,* même sens) n. m. Liqueur opaque, blanche, légèrement sucrée, sécrétée par les glandes mammaires de la femme et des femelles de mammifères, pour la nourriture des nouveau-nés.

— Fig. Première nourriture de l'esprit.

— Par anal. Liqueur blanchâtre qui se trouve au-dessus des œufs à la coque, lorsqu'ils sont cuits à point.

— *Petit-lait* ou *Lait clair,* Sérosité qui se sépare du lait quand il se caille. ‖ *Gros-lait,* Nom donné, en Bretagne, au lait caillé. ‖ *Lait de beurre,* Petit-lait qui demeure dans la baratte quand on fait le beurre. (On dit, en Bretagne, LAIT RIBOT.) ‖ *Lait coupé,* Lait auquel on a mêlé un autre liquide. ‖ *Lait artificiel,* Solution de caséine dans les carbonates alcalins. ‖ *Lait concentré,* Lait dont on a considérablement diminué le volume par évaporation, et qu'on peut reconstituer par une addition d'eau. ‖ *Lait de palme,* Liqueur blanche, douce et agréable, que l'on retire par macération de la base des feuilles de dattier. ‖ *Lait d'amandes,* Emulsion d'amandes qui sert à parfumer les crèmes, etc. ‖ *Lait virginal,* Produit de parfumerie qu'on emploie pour entretenir la fraîcheur du teint. ‖ *Lait de poule,* Jaunes d'œufs battus avec de l'eau bouillante et du sucre en poudre. — Préparation employée dans les rhumes, courbatures et maux de gorge, à cause de ses propriétés lénitives et sudorifiques. — Chez les Romains (*lac gallinaceum*), Chose impossible à trouver, comme notre *merle blanc.* ‖ *Lait de chaux,* Eau dans laquelle on a délayé de la chaux. ‖ *Lait de cire,* Composition qui sert à lustrer les meubles. ‖ *Jeune lait,* Lait d'une femme récemment accouchée. ‖ *Vieux lait,* Lait d'une femme accouchée depuis longtemps. ‖ *Frère de lait, Sœur de lait,* Enfant qui a été nourri du lait de la même femme. ‖ *Dent de lait,* Dent de la première dentition. V. DENT.

— *Vache à lait,* Vache que l'on nourrit pour tirer profit de son lait. (Fig. Personne ou chose dont on tire continuellement du profit.) ‖ *Veau de lait, Cochon de lait,* Veau, Cochon qui tette encore, ou qu'on nourrit de lait.

— *Pot au lait,* Pot destiné à contenir du lait. V. LAITIÈRE.

— Arg. *Lait à broder, Lait de la vache noire,* Encre.

— Art culin. *Lait de fève,* Purée de graine de cytise des Indes, servie dans les repas d'étiquette chinois.

— Bot. Liquide d'apparence laiteuse, blanc ou coloré, qui se trouve chez un grand nombre de plantes. (On dit mieux LATEX.) ‖ *Lait de coco,* Portion de l'albumen de la graine du cocotier. ‖ *Lait battu,* Nom vulgaire de la fumeterre officinale. ‖ *Lait d'âne,* Nom vulgaire du laiteron commun. ‖ *Lait de couleuvre,* Nom vulgaire de l'euphorbe petit cyprès. ‖ *Lait doré,* Nom vulgaire du lactaire délicieux. ‖ *Lait Sainte-Marie,* Nom vulgaire du chardon Marie (*silybum Marianum*).

— Minér. *Lait de lune* ou *Lait de montagne,* Terre calcaire très spongieuse et friable ou pulvérulente. (Elle prend, dans le premier cas, le nom d'*agaric fossile* ou *agaric minéral,* et dans le second, celui de *farine fossile.*) ‖ *Lait de roche,* Chaux carbonatée spongieuse.

— Pathol. *Fièvre de lait,* Elévation de la température qui se produit chez la femme, lors de la *montée du lait,* et s'explique par la mise en fonction de la glande mammaire. (Il ne faut pas la confondre avec la fièvre puerpérale.)

— Loc. div. : *Sucer avec le lait,* Recevoir dès la plus tendre enfance. ‖ *Troubler le lait à une nourrice,* La rendre grosse. ‖ *Avaler doux comme lait,* Recevoir avidement, avec plaisir. ‖ *Boire du lait,* Eprouver une douce satisfaction. ‖ *Bouillir du lait à quelqu'un,* Lui faire plaisir, le flatter. ‖ *Monter comme une soupe au lait,* S'abandonner facilement et promptement à la colère (par allusion au lait qui, étant sur le feu, se répand tout à coup s'il vient à bouillir un peu vite). ‖ *Si on lui serrait* (ou *tordait*) *le nez, il en sortirait du lait,* Se dit de quelqu'un qui veut se mêler de choses qui sont au-dessus de son âge.

— Prov. : **Vin sur lait, bien fait** (ou **c'est souhait**); **lait sur vin, venin,** On peut sans inconvénient prendre du vin après avoir bu du lait, mais non du lait après avoir bu du vin.

— Encycl. Physiol. Vers la fin de la gestation, les glandes mammaires sécrètent le *colostrum,* mais ce n'est que quarante-huit à soixante heures après l'accouchement que la sécrétion lactée (*montée du lait*) s'établit. La quantité journalière de lait produite varie avec l'âge de l'allaitement : de quelques grammes les premiers jours, elle atteint jusqu'à 1 litre et plus, sept ou huit mois plus tard.

— *Composition.* Le lait est un liquide blanc bleuâtre ou jaunâtre, opaque, d'une odeur spéciale, d'une saveur légèrement sucrée; sa densité varie de 1,028 à 1,034 à la température de + 15°. Ce liquide contient trois albuminoïdes : la *caséine,* une albumine simple (*lactalbumine*) et une globuline (*lactoglobuline*). Ce sont ces deux dernières qui, coagulables par la chaleur, forment sur le lait bouilli une membrane mince. En outre, on trouve dans le lait du beurre, qui résulte de l'agglomération des *globules,* du sucre à l'état de lactose et divers sels minéraux : chlorures, phosphates, carbonates et même sulfates alcalins et alcalino-terreux. Enfin, on y rencontre des ferments figurés, parfois pathogènes.

Le tableau suivant donne la composition centésimale moyenne du lait de diverses espèces animales :

	Femme.	Vache.	Anesse.	Jument.	Chèvre.
	—	—	—	—	—
Eau.	87,4	86,13	90,12	82,8	79,1
Caséine et autres albuminoïdes. . .	2,»	4,92	2,03	1,64	8,69
Corps gras.	3,4	4,05	1,55	6,87	8,55
Lactose.	7,»	5,50	6,80	5,50	2,70
Sels minéraux. . .	0,2	0,40	0,50	0,40	0,32

En général, un régime abondant, le repos, augmentent le beurre et diminuent la caséine; les boissons abondantes augmentent la sécrétion.

— *Examen* et *analyse du lait.* La couleur bleuâtre, la translucidité, l'odeur fade, indiquent un écrémage. Sa densité se mesure avec le *lactodensimètre.* Le dosage rapide du beurre se fait à l'aide du *lactobutyromètre,* celui de la caséine se fait par pesée, après précipitation par l'acide acétique et lavage à l'alcool et à l'éther. La quantité de sucre se mesure avec le *saccharimètre;* enfin, les sels se dosent après incinération de l'extrait sec.

— *Falsifications du lait.* Le lait est souvent l'objet de fraudes. La plus fréquente est l'écrémage et l'adjonction d'une certaine quantité d'eau (mouillage). De plus, pour augmenter la densité, relever la saveur, on ajoute de la farine, de l'amidon, de la fécule, etc. L'analyse chimique seule peut déceler ces multiples altérations.

— *Altérations morbides du lait.* Par suite d'une maladie des mamelles, d'une maladie générale, ou d'une mauvaise alimentation, le lait peut être altéré de différentes façons.

La *coagulation anticipée* du lait, surtout quand on le fait bouillir et qu'il *se tranche,* comme disent les ménagères, est due à l'abondance de ferment butyrique. On y remédie en donnant à la vache laitière 90 à 120 grammes de bicarbonate de soude par jour.

Le *lait aqueux* ou *bleuâtre* accuse quelquefois la tuberculose chez la vache; dans tous les autres cas, il est produit par des vaches maigres et débilitées.

Le *lait amer* est dû à l'ingestion de certaines plantes amères, comme les artichauts, l'absinthe.

Le *lait fétide* s'observe quand la vache est atteinte d'une maladie des mamelles, comme la *mammite infectieuse.* Il ne doit pas être livré à la consommation.

Le *lait rouge* est généralement dû à la présence de quelques gouttes de sang, qui accusent une congestion généralement passagère des mamelles.

Le *lait bleu* ne tient pas sa colloration de la vache, mais de la pullulation d'un bacille particulier dans les ustensiles de la laiterie. Ce défaut disparaît rapidement quand on a soin de nettoyer convenablement ces vases et la laiterie tout entière avec une lessive chaude bouillante ou avec de l'eau de chaux.

Globules du lait.

— *Conservation du lait.* Le lait doit être consommé frais; sinon, il s'altère rapidement : la crème vient à sa surface, et enfin il caille. Le meilleur procédé de conservation consiste à l'évaporer jusqu'au cinquième de son volume et à le placer dans des boîtes hermétiquement closes; au moment de l'emploi, il suffit de remplacer l'eau perdue pendant la première manipulation.

— Comm. C'est en Angleterre que la France exporte la presque totalité du lait qu'elle ne consomme pas. La Belgique et la Suisse fournissent presque tout le lait importé en France : c'est surtout le lait concentré, qui est ensuite exporté dans les colonies françaises, où il sert à la nourriture des colons et des soldats.

— Cuisin. Le lait est considérablement employé en cuisine et en pâtisserie. Il sert, notamment, à préparer des potages, des sauces, des entremets, des crèmes, etc. Quand on doit faire bouillir du lait, il faut toujours avoir soin de passer un peu d'eau fraîche dans la casserole et d'en laisser quelques gouttes au fond pour empêcher le lait de s'attacher et de brûler.

— Hyg. et thérap. Le *lait* est un excellent aliment, facile à digérer, pourvu que l'on n'en ingère pas de trop grandes quantités à la fois. On le recommande aux dyspeptiques, et il est indiqué dans toutes les maladies fébriles, les lésions rénales, vésicales, intestinales. Contenant des microbes, il faut, en général, le stériliser ou le faire bouillir avant de l'ingérer, surtout lorsqu'il s'agit de lait de vache; la tuberculose de la mamelle étant fréquente chez cet animal. Le lait sert à fabriquer le beurre, le fromage, le kéfir, le koumys.

LAITAGE (*lè-taj'*) n. m. Lait et tout ce qui provient du lait; qui se fait avec le lait : *Ne vivre que de* LAITAGE.

LAITANCE (*lè-tanss*) n. f. Zool. Organe de reproduction mâle des poissons.

— Constr. Lait de chaux qui, dans les constructions hydrauliques, se sépare du mortier de béton et entoure la masse de maçonnerie d'une sorte de gaine blanchâtre.

— Encycl. Zool. La *laitance* est une substance blanchâtre, laiteuse, qui est le sperme des poissons. Elle est contenue dans deux poches membraneuses, qui se réunissent derrière l'anus dans un conduit commun qui sert en même temps de canal urinaire.

— Art culin. Les *laitances* de carpes, de harengs, de maquereaux, sont les plus employées en cuisine, comme étant les plus faciles à se procurer. Elles s'utilisent comme garniture dans certains plats de poisson et de viande, ou en coquilles, avec des champignons et une sauce réduite, en ragoût et aussi en omelette. Préalablement à toute préparation, les laitances doivent être dégorgées et blanchies à l'eau acidulée.

LAITAR (*lè*) n. m. Dans certains départements, celui de la Drôme en particulier, Sorte de crème obtenue en mélangeant du lait de brebis à du lait de beurre bouillant.

LAITAT n. m. Econ. rur. Syn. de LAITAR.

Laï-tchéou ou **Léï-tchéou,** ville de l'empire chinois (prov. du Chân-Toung), à 270 kilom. N.-E. du Tsi-Nan et à 5 kilom. du golfe du Pétchili (mer du Japon), sur le cours inférieur du I-ho, tributaire du golfe. Fabrication d'objets, statuettes, temples, etc., en *lai-chi,* sorte de stéatite verdâtre, qui se trouve en abondance dans les environs.

LAITCHER (*la-i-tchèr'*) n. m. Tissu de grosse laine en usage en Moldavie. ‖ On l'appelle aussi VELINTZE.

LAITE n. f. Art culin. Syn. de LAITANCE.

LAITÉ, ÉE (*lè*) adj. Qui a de la laitance ou de la laite (mâle) : *Poisson* LAITÉ.

LAITÉ, ÉE (*lè*) adj. Qui a du lait. Usité seulement dans cette expression figurée : *Poule* LAITÉE, homme faible, pusillanime. Syn. de POULE MOUILLÉE.

LAITEAU (*lè-to*) n. m. Nom vulgaire, à l'embouchure de la Loire, d'un poisson du genre *alose.*

LAITÉE (*lè*) n. f. Portée d'une chienne de chasse et de quelques autres animaux.

LAITERIE (*lè-te-rî*) n. f. Econ. rur. Endroit où l'on conserve le lait; ensemble des bâtiments réservés à la conservation du lait et à la fabrication de ses produits (beurre et fromage). ‖ Manipulation du lait et de ses produits : *La* LAITERIE *exige des connaissances spéciales.*

— Etablissements où l'on vend du lait, du fromage, des œufs : *Déjeuner dans une* LAITERIE. Syn. CRÈMERIE.

— Archit. Petit pavillon construit dans un parc, et où l'on imite la disposition d'une véritable laiterie rustique : *La* LAITERIE *de Trianon, de Rambouillet.*

— Encycl. Econ. rur. La *laiterie* doit être exposée au nord, en un lieu tranquille et frais, à l'abri des odeurs fortes ou des vapeurs malsaines. On peut, néanmoins, la disposer au voisinage immédiat de l'étable, en les séparant l'une de l'autre par un mur mitoyen. Dans ce dernier cas, on traverse le mur d'un tuyau. Pourvu d'un entonnoir du côté de l'étable et débouchant de l'autre côté au-dessus d'un récipient, ce tuyau est employé au transvasement du lait.

Il faut y maintenir, en tout temps, la propreté la plus rigoureuse et une température à peu près constante de 10 à 14 degrés C. Le sol en doit être imperméable, se prêter aux lavages à grande eau. On le recouvre généralement de dalles ou de briques posées de champ et cimentées.

Une *laverie,* pour le nettoyage des ustensiles et des vases, est établie dans une petite salle contiguë à la

laiterie. Elle renferme une chaudière, une bassine à eau froide et un séchoir.

A la laiterie proprement dite on annexe fréquemment

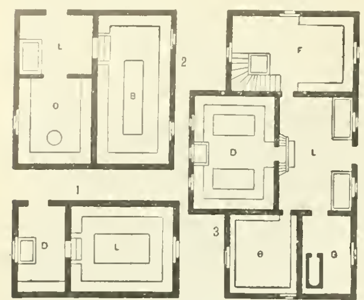

Laiterie : 1. Simple (D, dépôt de lait ; L, laverie), 2. Avec beurrerie (D, dépôt de lait ; L, laverie ; B, beurrerie) ; 3. Avec beurrerie et fromagerie (G, salle avec générateur à vapeur ; B, beurrerie ; L, laverie ; D, dépôt de lait ; F, fromagerie).

une beurrerie et une fromagerie, où sont installés les ustensiles et machines employés dans la fabrication du beurre et du fromage.

LAITEROL (*lè*) n. m. Face d'un feu d'affinerie de fonte, par où s'écoule le laitier, et qui est située à la partie antérieure du creuset. ‖ Plaque de fonte ou de pierre qui forme ou recouvre ce côté. (On dit aussi CHIO.)

LAITERON (*lè*) n. m. Bot. Genre de composées, tribu des liguliflores.

— ENCYCL. Les *laiterons* (sonchus) sont des herbes à feuilles ordinairement dentées, spinescentes, à fleurs jaunes, dont les akènes sont terminés par des aigrettes à soies très fines, soudées en fascicules à la base. Ces plantes, qui laissent écouler un latex blanc quand on brise leurs tiges ou leurs feuilles, sont très communes et se propagent rapidement. On en connaît une trentaine d'espèces répandues dans le monde entier, dont une demi-douzaine appartiennent à la flore de France. Le laiteron potager (*sonchus oleraceus*) constitue un assez bon fourrage, pour les porcs surtout ; les jeunes feuilles peuvent être mangées comme salade ou comme légume.

Laiteron ; *a*, fleuron.

LAITEUX (*lè-teû*), **EUSE** adj. Qui a rapport au lait, qui provient du lait : *Les maladies* LAITEUSES. ‖ Qui ressemble au lait : *Liquide* LAITEUX. ‖ Se dit d'une couleur blanche comme celle du lait : *Blanc* LAITEUX.

— Bot. Qui contient un suc semblable au lait.

— Ostréic. Se dit d'une huître qui, dans le manteau, contient une jeune huître en incubation.

— Techn. Se dit des pierres fines et notamment des opales qui offrent des taches d'un blanc troublé, ce qui en diminue la valeur.

— n. m. pl. *Laiteux poivrés*, Classe de champignons à suc laiteux âcre, piquant au goût.

LAITIAT (*lè-si-a*) n. m. Nom donné, dans le Jura, au petit-lait aigre, dans lequel on fait macérer divers fruits sauvages et qu'on emploie comme boisson rafraîchissante.

LAITICHE (*lè*) n. f. Nom vulgaire donné, dans l'ouest de la France, à l'hermine à robe blanche (*mustela herminea*), qui mange les œufs de poule et que les paysans accusent de tarir le lait des vaches.

LAITIER (*lè-ti-é*), **ÈRE** n. Personne dont le métier est de vendre du lait : *Les fraudes des* LAITIERS. ‖ Adjectiv. : *Marchand* LAITIER.

— n. f. Femelle considérée sous le rapport du lait qu'elle fournit : *Vache bonne* LAITIÈRE. ‖ Se dit quelquefois d'une femme, mais, le plus souvent, par plaisanterie.

— Adjectiv. Se dit d'une femelle consacrée à la production du lait : *Chèvre* LAITIÈRE. ‖ Qui est apte à la production du lait : *Les principales races* LAITIÈRES *sont les races normande, flamande, comtoise et bretonne.*

— ALLUS. LITTÉR. : **La Laitière et le Pot au lait.** V. PERRETTE.

— n. m. Bot. Nom employé quelquefois pour désigner les lactaires, champignons qui laissent échapper un suc laiteux quand on les casse. ‖ *Laitier commun*, Nom vulgaire de *polygala vulgaris*.

— Géol. *Laitier des volcans*, Variété de lave vitreuse.

— Métall. Scorie formée de plusieurs silicates ou masse de matière vitrifiée qui nage sur le métal en fusion, et que l'on fait écouler au dehors pour s'en débarrasser. ‖ On dit aussi LITIER.

— n. f. Carross. Voiture à deux ou à quatre roues, dont l'intérieur est divisé en un certain nombre de compartiments superposés, destinés à recevoir les bouteilles de lait que les laitiers portent à domicile aux clients.

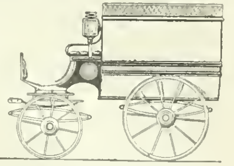

Laitière (carross.).

— ENCYCL. Métall. Pour obtenir la fusion de la gangue d'un minerai de fer, il faut déterminer la formation d'un silicate double de chaux et d'alumine. Ce silicate a reçu le nom de *laitier*. On arrive au résultat désiré en ajoutant de l'argile aux minerais calcaires, ou du carbonate de chaux (castine) aux minerais siliceux ; quelquefois, il faut employer un mélange des deux matières. C'est sous forme de laitier que toutes les impuretés du minerai, silice, chaux, alumine, etc., sont séparées du métal.

Les laitiers se produisent dans cette partie du haut fourneau que l'on nomme l'*ouvrage* ; ils s'écoulent dans le creuset, où ils forment une couche à la surface de la fonte, qu'ils protègent contre l'action de l'air des machines soufflantes. Lorsqu'ils se trouvent dans le creuset en quantité suffisante pour atteindre le niveau de l'ouverture de la *tympe*, ils s'écoulent au dehors, et, à partir de ce moment, ils sortent constamment du fourneau. On distingue, en métallurgie, deux sortes de laitiers : le *laitier de dégraissage*, qui est celui que l'ouvrier fait évacuer pendant l'opération ; le *laitier de fin de coulée*, qui s'écoule après que le métal fondu est sorti du haut fourneau.

Aujourd'hui, on recueille les laitiers, à leur sortie du creuset, dans des moules où ils se solidifient, et on emploie, notamment pour les constructions, les blocs de verre ainsi obtenus. On les concasse aussi pour s'en servir à l'empierrement des routes, sous le nom de *porphyre artificiel*. Les laitiers qui se décomposent à l'air peuvent être utilisés en agriculture comme amendements, par suite de leur richesse en acide phosphorique.

Les laitiers s'utilisent encore pour fabriquer des *ciments*, qui peuvent avantageusement lutter avec ceux dits « de Portland ». Pour les obtenir, le laitier est finement pulvérisé, puis bluté. A cette poudre on ajoute quelquefois du sable, comme avec le ciment ordinaire.

LAITON (*lè*) n. m. Alliage de cuivre et de zinc, dans la proportion générale de deux tiers de cuivre pour un tiers de zinc. ‖ *Fil de laiton*, Laiton étiré, ordinairement recouvert de papier, d'étoffe, etc., dont on se sert pour monter les fleurs artificielles, fabriquer les formes de chapeaux, les cribles, les tamis métalliques, etc.

— ENCYCL. Le *laiton* ou cuivre jaune est un alliage de cuivre et de zinc ; il contient souvent, en outre, de faibles proportions d'étain, de plomb et même de fer. Il est très ductile, et peut être laminé en feuilles extrêmement minces. On le rend un peu plus dur et plus tenace en y ajoutant de l'étain, et on augmente, au contraire, sa ductilité par une addition de plomb. Il s'obtient, le plus souvent, en alliant les métaux qui doivent entrer dans sa composition ; mais on le fabrique aussi en fondant ensemble, dans des creusets en terre, rangés dans un fourneau à réverbère, du cuivre et de la calamine (carbonate de zinc) ou du cuivre et de la blende (sulfate de zinc).

Le laiton est employé dans les machines pour faire des pièces qui n'ont que de faibles efforts ou peu de frottements à supporter, ou qui ne sont exposées qu'à une faible température. Il entre dans la fabrication de la bijouterie fausse, et l'on en fait également des lampes, des robinets, des épingles, des flambeaux, pendules, etc.

LAITONNAGE (*lè-to-naj'*) n. m. Action de faire déposer une mince couche de laiton sur la surface d'un métal.

LAITONNER (*lè-to-né*) v. a. Garnir de fil de laiton : LAITONNER *un chapeau de femme.*

LAITRON (*lè* — rad. *lait*) n. m. Nom que l'on donne, dans certaines provinces, au poulain de six à sept mois.

LAITUE (*lè-tû*) n. f. Genre de composées, tribu des liguliflores.

— ENCYCL. Les *laitues* sont des herbes dont les feuilles radicales sont entières, ou grossièrement dentées ou pinnatifides, tandis que les feuilles caulinaires sont auriculées, amplexicaules ; leurs fleurs sont jaunes ou bleues. L'involucre, de forme cylindrique, est formé de bractées herbacées, scarieuses sur les bords, les bractées externes étant plus petites que les autres ; le réceptacle est plat et nu ; l'aigrette de l'akène est composée de nombreuses soies, très fines et simples. On en connaît plus de soixante espèces, originaires de l'hémisphère boréal dans les deux mondes ; en France, on en rencontre une douzaine : les *laitues saligna, silvestris, virosa*, etc.

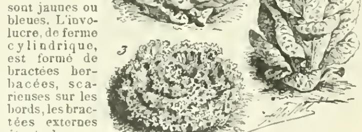

Laitues : 1. Verte grasse ; 2. Romaine blonde ; 3. Frisée de Californie.

La *laitue cultivée* offre plus de cent variétés, qu'on peut répartir en trois catégories : les *laitues pommées* ordinaires, les *laitues romaines*, les *laitues batavia*.

Les laitues pommées ont des feuilles arrondies glabres, vertes, souvent tachées de roux ; les feuilles du centre, redressées et conniventes, forment la pomme ou le cœur. Les jardiniers distinguent parmi ces laitues celles de *printemps*, d'*automne*, d'*hiver* et les *laitues à couper*, qu'on cultive d'une manière spéciale, de telle sorte que la pomme ne se forme pas.

Les laitues romaines ont des feuilles plus allongées, à côtes droites et fermes, dressées en cône renversé ; on y distingue aussi des variétés de printemps, d'été, d'hiver.

La laitue est un excellent légume, que l'on peut manger cru (en salade) ou cuit (par exemple au gras). Elle sert aussi pour l'alimentation des porcs et des volailles. Quand on laisse les laitues monter en tiges, le latex s'y développe abondamment et peut fournir un suc employé en pharmacie, le *lactucarium*. Par l'expression et la chaleur, on peut retirer des tiges la *thridace*, qui a des propriétés légèrement calmantes. L'eau de laitue sert de véhicule aux potions calmantes. On fait, avec des feuilles de laitue, des cataplasmes calmants.

— ALLUS. HISTOR. : **Laitues de Dioclétien.** Lorsque Dioclétien eut abdiqué le pouvoir (305), il se retira dans son palais de Salone, en Dalmatie, et, là, il cultivait lui-même son jardin. Comme son collègue Maximien le suppliait un jour de reprendre le pouvoir : « Si tu voyais les belles laitues que je fais pousser, lui répondit-il, tu ne me presserais pas tant de reprendre ce fardeau. » Le mot est resté comme l'expression de la lassitude, chez les hommes d'État.

LAÏUS (*la-i-uss*) n. m. Fam. Discours, allocution. (Cela vient de ce que, quand le cours de composition française fut créé en 1804, à l'École polytechnique, le premier sujet donné à traiter fut un discours de Laïus, père d'Œdipe.) ‖ *Piquer un laïus*, Prononcer un discours.

LAÏUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des malachiidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les laïus ressemblent aux *malachius*, dont ils ont l'aspect, les mœurs et les couleurs brillantes. L'espèce qui remonte le plus vers le Nord est le *laius venustus*, commun dans la basse Égypte.)

LAÏUS, roi de Thèbes, père d'Œdipe. V. ŒDIPE.

LAIVES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chalon-sur-Saône, à quelque distance de la Grosne, affluent de la Saône ; 1.018 hab. Vignoble donnant de bons vins rouges ordinaires, principalement dans les climats des *Rasiers*, des *Vignes-Rouges*, etc. Carrières. Sur le coteau qui domine le bourg, restes d'un ancien prieuré.

LAIZE ou **LAISE** (*lèz'* — du lat. pop. *latia*, même sens, tiré de *latus*, large) n. f. Comm. Largeur d'une étoffe entre deux lisières. ‖ Différence, en plus ou en moins, entre la largeur réelle d'une étoffe et sa largeur légale. ‖ *Grande laize*, Différence en plus. ‖ *Petite laize*, Différence en moins.

— Mar. Nom des bandes de toile dont se compose une voile. ‖ On les appelle aussi CUEILLES.

LAIZÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Mâcon, sur la Mouge, affluent de la Saône ; 530 hab. Vignoble produisant des vins rouges ordinaires ; distillerie, moulins. Vieux pont sur la Mouge.

LAIZY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. d'Autun, sur la rive gauche de l'Arroux. Belle église des XIe et XIIe siècles ; tableau attribué à Lebrun. Ruine du château du Chazeux (XVe s.), possédé plus tard par les Bussy-Rabutin ; 1.090 hab.

LAJA, rivière du Chili central, émissaire du lac Laja ou d'Antuco, situé sur le versant oriental du volcan Antuco. Après un cours coupé de magnifiques cascades, elle finit dans le Biobio, dont elle est une des branches maîtresses.

LAJARD (Jean-Baptiste-Félix), archéologue français, né à Lyon en 1783, mort à Tours en 1858. Il fut attaché, en 1807, comme secrétaire, à l'ambassade du général Gardanne en Perse. Il en profita pour étudier les antiquités et les anciennes doctrines religieuses de l'Orient. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1830. Citons de lui, entre autres travaux : *Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque de la collection Borghèse, actuellement au musée royal de Paris* (1828) ; *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident* (1837-1847) ; *Recherches sur le culte public de Mithra en Orient et en Occident* (1847-1848) ; etc.

LAJARTE (*Théodore*-Édouard DUFAURE **de**), compositeur et musicographe français, né à Bordeaux en 1826, mort à Paris en 1890. Il commença son éducation musicale à Bordeaux, et la termina au Conservatoire de Paris. Nous citerons de lui : *le Secret de l'oncle Vincent* (1855) ; *le Duel du commandeur* (1857) ; *Mam'zelle Pénélope* (1859) ; *le Neveu de Gulliver* (1861) ; *la Farce de maître Villon* (1872) ; *Pierrot ténor* (1876) ; *le Portrait* (1883) ; *le Roi de carreau* (1883) ; *les Jumeaux de Bergame* (1886) ; *On guérit de la peur* (1853). Il est l'auteur d'un grand nombre de compositions pour musique militaire, et il fit exécuter, en 1857, à Saint-Roch, une grande messe militaire.

Il a publié les ouvrages suivants : *Instruments Sax et fanfares civiles* (1867) ; *Bibliothèque musicale du théâtre de l'Opéra, catalogue historique, chronologique, anecdotique* (1877-1879) ; *Grammaire de la musique* (1879) ; *Petit traité de composition musicale* (1881) ; *Petite encyclopédie musicale* (1881-1883) [ces trois derniers ouvrages en société avec Alex. Bisson] ; *Curiosités de l'Opéra* (1883).

Il a donné des réductions au piano de partitions de Lulli et de Rameau, ainsi qu'un petit recueil intéressant publié sous ce titre : *Airs à danser, de Lulli à Méhul*, transcrits d'après les manuscrits originaux.

LAJETSCHNIKOV (Ivan Ivanovitch), romancier russe, né à Moscou en 1786, mort à Saint-Pétersbourg en 1860. Après avoir pris part à la guerre contre la France, Lajetschnikov débuta dans les lettres par ses *Mémoires de guerre d'un officier russe* (1822), puis il cultiva le roman historique : *Novice* (1824) ; *Palais de glace*, l'histoire de la lutte des partis sous le règne d'Anna Ivanovna (1838) ; etc. Ses pièces de théâtre, *Christian II et Gustave Vasa* (1841), *la Juive* (1846), sont inférieures à ses romans.

LAJONCHÈRE (Étienne LÉCUYER **de**), ingénieur français, né à Montpensier en 1690, mort vers 1740. Il ne put faire aboutir auprès des états de Bourgogne son plan d'établissement d'un canal de communication des deux mers, par la jonction de la Saône avec l'Yonne. Traqué par ses créanciers, il dut se réfugier en Hollande, puis en Angleterre. On a de lui : *Nouvelle méthode de fortifier les grandes villes* (1718) ; *Projet d'un canal de Bourgogne pour la communication des deux mers* (1718) ; *Principes d'hydraulique et de mécanique, suivis d'une dissertation sur les nouvelles pompes de la Samaritaine* (1719) ; *Découverte des longitudes estimées généralement impossibles à trouver* (1731) ; etc.

LA JONQUIÈRE (Jacques DE TAFFANEL, marquis DE), marin français, né près d'Albi en 1680, mort à Québec en 1753. Il se distingua particulièrement, sous les ordres de Duguay-Trouin, au siège de Rio de Janeiro (1711), au combat de Toulon (1744), enfin au combat naval du Finistère, où il se défendit, avec six bâtiments, contre les forces triples des amiraux anglais Anson et Waren. Il mourut lieutenant général et gouverneur du Canada (1753). — Un de ses parents, *Clément* DE TAFFANEL, marquis **de La Jonquière** (1706-1795), le suivit dans la plupart de ses campagnes, où il servit avec distinction, et devint chef d'escadre.

LAKAÉTINE n. f. Sorte de laque de Chine.

LAKANAL (Joseph), homme politique français, né à Serres (Ariège) en 1762, mort à Paris en 1845. Il modifia l'orthographe de son nom, *Lacanal*, afin de se distinguer de

ses frères royalistes. Elève des doctrinaires, doctrinaire lui-même et professeur dans leurs collèges jusqu'à l'âge de trente ans, vicaire général de son oncle, évêque constitutionnel de l'Ariège, il fut élu par ce département à la Convention, en 1792. Très républicain, mais hostile aux luttes de partis, il siégea au centre, et vota la mort de Louis XVI. Après une mission en Seine-et-Marne et dans l'Oise, il s'occupa avec ardeur des questions d'enseignement. Membre du comité d'instruction publique (1793), il inspira les décrets relatifs aux traitements des membres de l'Académie des sciences et à la réorganisation du Muséum d'histoire naturelle. Il présenta, en 1793, un projet d'éducation nationale qui ne fut pas accepté, mais il fit partie de la nouvelle commission des Six, qui, chargée de présenter un nouveau plan d'éducation, fit adopter le projet Lepelletier. Les décrets sur la propriété littéraire, l'adoption du télégraphe, la suppression des écoles militaires et l'établissement, en principe, de trois degrés d'instruction, témoignent de son activité, un instant détournée de son objet par une mission dans la Dordogne (1793). Président du comité d'instruction après Thermidor, il présenta les rapports sur l'organisation de l'Ecole normale, de l'instruction publique (1794) et de l'Ecole des langues orientales vivantes. Député au conseil des Cinq-Cents, il fut chargé de nommer les quarante-huit premiers membres de l'Institut, où il fut élu à son tour. Envoyé en mission, par le Directoire, dans les départements de la rive gauche du Rhin, il obtint une chaire sous le Consulat, et, sous l'Empire, le poste d'économe du lycée Bonaparte, puis d'inspecteur général des poids et mesures. Exilé par la loi des régicides (1816), il émigra aux Etats-Unis, où il fut nommé président de l'université de la Nouvelle-Orléans. Il retourna en France en 1833, et y mourut membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Lakanal.

LAKBI n. m. Boisson favorite des Tripolitains, qui la tirent du dattier en écorçant l'arbre sur son sommet et en tranchant toutes les branches. (Une incision faite dans cette partie de l'arbre laisse écouler le lakbi.)

LAKE (Gérard, vicomte), général anglais, né en 1744, mort à Londres en 1808. Il fit campagne en Allemagne (1760-1762), en Amérique (1781), et devint membre de la Chambre des communes en 1790. Pendant la guerre contre la France, en 1793, Lake servit en Flandre. En 1796, il commanda en chef en Irlande, où il réprima rudement les entreprises des « Irlandais unis ». Battu par le corps de débarquement du général français Humbert à Castlebar, il contraignit, peu après, Humbert à se rendre avec armes et bagages à Ballinamuck. En 1800, il obtint le commandement en chef des Indes, où il réalisa d'importantes réformes, et anéantit la confédération des Mahrattes (1803), prenant Dehli, Agra, et écrasant à Leswanee le reste des forces du Scindiah. Il compléta ses conquêtes par une série de brillantes victoires en 1804 : prise de Gwalior, de Bhurtpore, etc.

LAKHÎSH, LACHIS, aujourd'hui **TELL-HESÎ**, ville chananéenne, bâtie sur une haute colline, aux confins de la Shéphélah. Soumise aux Egyptiens du XVI^e au XIV^e siècle, elle passa sous la domination philistine, puis elle fut prise par les Hébreux vers la fin du XII^e siècle, et elle appartint désormais à la tribu de Juda. Amaziah y fut assassiné ; elle fut assiégée et enlevée par Senna, reprise et dévastée par Nabuchodonosor. Flinders Petrie a fait à Tell-Hesi, en 1890, des fouilles, qui ont ramené au jour les restes de toutes les civilisations orientales.

LAKHMINA n. f. Paléont. Genre de molluscoïdes brachiopodes, famille des obolidés, comprenant des formes fossiles dans le carbonifère de l'Inde. (L'espèce type est la *lakhmina linguloides*, de l'Inde.)

LAKHON, ville de l'Indo-Chine indépendante, dans le Siam, capitale d'une principauté chan ou laotienne, à 90 kilom. S.-E. de Xieng-Maï, sur le Ménam-Ouang, affluent de gauche du Ménam (tributaire du golfe de Siam) ; la population en a été estimée à 25.000 hab. Remparts de briques. Grand marché d'éléphants. Dans les environs, gisements de fer, cuivre, galène. La principauté est constituée, à l'O. du Laos français, par la haute vallée du Ménam-Ouang et les montagnes qui l'enserrent. Les forêts produisent le bois de teck, la laque et la résine ; les régions moyennes, le coton ; les régions basses, le riz.

LAKHON, ville de l'Indo-Chine, dans la zone neutre créée entre le Siam et les possessions françaises par le traité du 30 octobre 1893, sur la rive droite du Mékong. Colonie annamite. Fours à chaux. Climat chaud et peu salubre ; mais la situation de la ville, entre l'Annam et le Laos, lui donne quelque importance commerciale.

LAKÎ, nom d'une tribu araméenne des bords de l'Euphrate moyen, qui habitait entre le Khabour et le Balîkh. Soumise par Assournazirabal, roi d'Assyrie, elle fit partie de l'empire jusqu'à la chute de Ninive.

LAKISME (*kissm'*) n. m. Caractères, tendances de l'école lakiste : *Le* LAKISME *a fait invasion en France dans la poésie de Lamartine.*

LAKISTE (*kist'* — de l'angl. *lake*, lac) n. et adj. Se dit de poètes anglais dont les principaux sont : Wordsworth, Coleridge, Southey, et, après eux, Lowell, Wilson et quelques autres.

— ENCYCL. Les *lakistes* florissaient à la fin du XVIII^e s. et dans la première moitié du XIX^e ; mais l'école avait produit ses chefs-d'œuvre et exposé son programme avant la fin de 1800. La première édition des *Ballades lyriques*, l'œuvre collective de Wordsworth et de Coleridge, est de 1798, et la seconde, qui contient la grande préface-manifeste de Wordsworth, parut deux ans après. L'œuvre de ces poètes a été de réagir contre les formes pompeuses et vides de l'école classique, en faisant entrer les sentiments du cœur et les aspects familiers de la vie humaine dans les descriptions de la nature, en même temps que, suivant l'expression d'Edmond Gosse, ils « révolutionnaient la prosodie anglaise » et ouvraient la porte aux mille expériences du romantisme. Les traits dont Byron les cribla dans sa fameuse satire sur les *English Bards*, ne portaient pas tous à faux, mais ils n'en furent pas moins ses précurseurs. Ils habitaient ou fréquentaient le district des lacs (Rydal, Grassmere, Dorventwater), au N.-O. de l'Angleterre ; d'où le nom qu'on leur donna.

Lakmé, opéra-comique en trois actes, paroles d'Edmond Gondinet et Philippe Gille, musique de Léo Delibes (Opéra-Comique, 1883). — La scène se passe aux Indes anglaises. Un jeune officier, Gérald, entrant par hasard dans le jardin du brahmane Nilakhanta, s'est trouvé en présence de sa fille, Lakmé, dont il s'éprend et qui répond à son amour. Nilakhanta, ayant appris que sa demeure a été souillée par la présence d'un profane, jure de le retrouver et de se venger. Il oblige sa fille à le chercher avec lui, et le frappe d'un coup de poignard. La blessure, quoique grave, n'est pas mortelle, et le dévouement de Lakmé, qui soigne Gérald en secret, rend l'officier à la vie. Les deux amants sont heureux, et Lakmé prépare leur union secrète selon le rit de Brahma. Tout à coup, on entend au loin la musique d'un régiment qui passe : c'est celui de Gérald. Le devoir l'emporte sur l'amour : Gérald se prépare à rejoindre ses soldats, et Lakmé, désespérée, s'empoisonne et meurt dans les bras de son amant.

Sur ce livret, Delibes a écrit une musique vraiment originale, pleine de charme et de couleur. A mentionner surtout, au premier acte, le chœur religieux des Hindous, le beau chant de Nilakhanta : *Soyez trois fois bénis !* ; son invocation et le duo gracieux de Lakmé avec Mallika, sa suivante ; l'air de Gérald : *Fantaisie aux divins mensonges*, ainsi que le chant délicieux de Lakmé : *Pourquoi dans les grands bois...* ; au second, la scène du marché, les airs de danse qui suivent, les stances de Nilakhanta. *Lakmé, ton doux regard se voile*, la légende de la *Fille du paria* et le grand duo passionné de Gérald et de Lakmé ; enfin, au troisième, la berceuse chantée par Lakmé : *Sous le ciel tout étoilé*, les deux duos des amoureux.

LAKNAU, LAKNÔ ou **LUCKNOW**, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces du Nord-Ouest), à 280 kilom. N.-O. de Bénarès et à 71 kilom. N.-E. de Cawnpore, sur la Goumti, affluent gauche du Gange ; 273.000 hab. C'est, pour la population, la cinquième ville de l'Inde. Ch. de f. Ville moderne, bien construite, parsemée de parcs et de jardins. Collège de La Martinière, fondé par le général français Claude Martin. Bibliothèque précieuse de manuscrits persans, arabes, hindous. Grand entrepôt de commerce pour les grains, le sucre, le tabac. Fabrication active de mousselines, brocarts d'or et d'argent, velours brodés, bijouterie, cotonnades. Laknau, fondé au XVI^e siècle, sur l'emplacement d'une des plus anciennes villes de l'Inde, Lakchmânpour, devint, en 1753, la capitale du royaume musulman de l'Aoudh ; elle passa aux Anglais en 1857. C'est là qu'éclata, quelques mois plus tard, la révolte des cipayes. Défendue par le commandant Lawrence, ravitaillée par les généraux Hawelock et Outram, la ville subit un long et terrible siège de six mois, terminée par l'arrivée de sir Colin Campbell (oct. 1857). — La province, pour une superficie de 31.184 kilom. carr., compte une population très dense de 3.856.000 hab.

LALA, femme peintre grecque, née à Cyzique (Asie Mineure). Elle vivait au I^er siècle av. J.-C., alla à Rome vers les derniers temps de la république, et s'y rendit célèbre par son adresse à peindre des portraits à l'encaustique et sur ivoire. Lala excellait dans les portraits de femme et peignait avec une rapidité extrême.

LALAGE, une des maîtresses d'Horace, dont il parle dans ses *Odes* (I, 23. II, 5). [Ce nom de Lalage, qui fut sans doute assez répandu parmi les affranchies, vient du grec λαλαγεῖν, gazouiller. On a retrouvé, dans le columbarium de l'impératrice Livie, une *Livia Lalage* qui est peut-être celle d'Horace.]

LALAIN ou **LALAING** (Jacques DE), dit **le Bon chevalier** et **le Chevalier sans reproche**, né à Lalaing (Hainaut) vers 1421, mort au siège de Pouckes en 1453. Page du jeune duc de Clèves, qui était le neveu de Philippe le Bon, il acquit de bonne heure, par sa connaissance de tous les genres de vénerie, par son habileté d'écuyer et aussi par ses manières distinguées, le renom d'un parfait chevalier. Il devint une sorte de chevalier errant, défiant dans les tournois les chevaliers de tous pays. En 1449, il se proposa de tenir combat à la hache et à l'épée, pendant toute une année, contre tout venant, à la Fontaine-des-Fleurs, près de Chalon-sur-Saône. Une dizaine d'adversaires se présentèrent ; il les vainquit. Là finit sa carrière chevaleresque. Nommé chevalier de la Toison d'or, il fut envoyé comme ambassadeur auprès du pape Nicolas V, puis auprès de Charles VII, qu'il voulait décider à une croisade contre les Turcs. En 1451, il prit part à la répression de la révolte de Gand ; mais, au siège de Pouckes, il fut tué par un éclat de pierre. Le récit de ses exploits se trouve dans la *Chronique de J. de Lalain*, par Lefèvre de Saint-Remy, et dans le poème de Jean d'Enghien : *le Chevalier sans reproche*.

LALAING (Jacques, comte DE), peintre et sculpteur belge, né à Londres, en 1858, de parents belges. Il aborda le Salon de Paris, dès 1882, avec un tableau : *Courrier intercepté*, et, l'année suivante, il exposa un *Portrait* de très grand caractère, ainsi qu'une toile remarquable : *Prisonniers de guerre* (musée de Lille). De Lalaing exposait, en 1884, une œuvre capitale : *Portrait équestre* (musée d'Anvers). Un moindre succès accueillit les *Lutteurs*, qui parurent au Salon triennal de Bruxelles en 1884 et au Salon de Paris en 1885. On a de de Lalaing, comme sculpteur, une statue de *Cavelier de La Salle*, érigée à Chicago, et un groupe de *Tigres*, d'une curieuse sauvagerie de conception. On voit encore de lui, notamment, *Chasseur préhistorique*, au musée de Bruxelles, etc.

LALAND. Géogr. V. LAALAND.

LALANDE (Michel-Richard DE), organiste et compositeur français, né et mort à Paris (1657-1726). Il écrivit des symphonies et des chœurs pour diverses tragédies jouées par les élèves du collège des jésuites. Louis XIV le nomma professeur des princesses royales. Lalande obtint d'abord la charge de maître de la musique de la chambre du roi, et, plus tard, il devint l'un des quatre surintendants de la chapelle. Lalande fut le premier compositeur de musique religieuse de son temps. Il composa, pour la chapelle de Versailles, 60 motets avec chœur et orchestre, œuvres intéressantes et remarquables pour l'époque. On lui doit aussi, avec la musique de *Mélicerte*, pastorale de Molière, celle de plusieurs ouvrages scéniques représentés à la cour : le *Ballet de la Jeunesse*, en trois actes et trois intermèdes (1686) ; *l'Amour fléchi par la Constance*, pastorale (1697) ; et *les Folies de Cardenio*, ballet héroïque (1721), écrit en société avec Destouches, et joué ensuite à l'Opéra en 1725.

LALANDE (Joseph-Jérôme LE FRANÇAIS **de**), astronome français, né à Bourg en Bresse en 1732, mort à Paris en 1807. Elève des jésuites, puis du collège de Lyon, il alla faire son droit à Paris, où il suivit le cours que professait l'astronome Delisle au Collège de France. Il devint, bientôt après, l'élève de Lemonnier, qui le fit envoyer en mission à Berlin pour y faire des observations destinées à être confrontées avec celles que ferait Lacaille au Cap. Lalande fut bientôt reçu membre de l'académie de Berlin, et publia, dès 1752, une notice sous ce titre : *Domini de Lalande, astronomi regii, de observationibus suis berolinensibus, ad parallaxin lunæ definiendam.* L'Académie des sciences récompensa ce travail en le nommant, à vingt et un ans, à une place d'astronome vacante depuis plusieurs années. Il commença, vers 1753, à travailler à la théorie des planètes, et donna, en 1759, une nouvelle édition améliorée des tables de Halley pour les planètes et les comètes, augmentée des tables des satellites de Jupiter par Wargentin, du catalogue de Lacaille et de l'histoire de la fameuse comète de Halley.

Lalande.

En 1760, il fut chargé de la rédaction de la *Connaissance des temps*, et y fit entrer, pour la première fois, de nombreuses notices biographiques, en même temps qu'il disposa la publication de manière à rendre facile l'application de la méthode de Lacaille. Deux ans plus tard, il remplaçait Delisle dans sa chaire de professeur d'astronomie au Collège de France ; en 1769, il était investi, pour le passage de Vénus de cette année, des mêmes fonctions centralisatrices dont Lacaille avait été chargé pour le passage de 1761. Mais son autorité ne fut pas aussi généralement acceptée. Les expéditions dirigées par Hell en Finlande, Green et Cook à Taïti, et qui produisirent les meilleurs résultats, avaient été disposées en secret.

Passionné pour la discussion, très sensible aux louanges, il eut de nombreuses querelles, notamment avec Cassini de Thury et Bernardin de Saint-Pierre. Voici la nomenclature des principaux ouvrages de Lalande : *Mémoires sur la parallaxe de la lune et sur sa distance de la terre* (1752-1787) ; *Mémoires sur les équations séculaires* (1757) ; *Traité d'astronomie* (1764) ; cinq *Mémoires sur la théorie de Mercure* (1766-1786) ; *Mémoires sur les taches du soleil et sur sa rotation* (1776-1778) ; *Mémoire sur la planète d'Herschel* (1779-1787) ; *Mémoire sur la durée de l'année solaire* (1782) ; *Astronomie des dames* (1785-1806) ; *Histoire céleste française* (1801) ; *Tables de la lune* (1806) ; *Observation de huit mille étoiles boréales* (1789-1790) ; *Bibliographie astronomique* (1803). Lalande a abordé, plus ou moins heureusement, une foule de sujets variés. Nous citerons : *De la description de neuf arts différents* (1761-1767) ; *Traité des canaux de navigation* (1778) ; *Abrégé de navigation* (1793) ; etc.

LALANDE (Michel-Jean-Jérôme LE FRANÇAIS **de**), astronome français, neveu du précédent, né à Courcy, près de Coutances, en 1766, mort à Paris en 1839. De bonne heure il se rendit à Paris, où il travailla avec son oncle. Dès 1781, il commença à faire des observations et des calculs de tous genres. Il compta jusqu'à 50.000 étoiles sur l'horizon de Paris, décrivit toute la partie du ciel visible en France, établit exactement la théorie de l'orbite de Mars, aida Delambre, en 1792, dans ses travaux de triangulation autour de Paris, etc. En 1801, il entra à l'Académie des sciences. Il fut membre adjoint du Bureau des longitudes, directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire, suppléant de son oncle au Collège de France. On a de Lalande de nombreux articles et des notes, publiés dans la « Connaissance des temps » des *Catalogues* d'étoiles publiés dans le même recueil, les *Tables de Mars* (1801), des observations sur les étoiles, consignées dans l' « Histoire céleste française » (1801), à laquelle il collabora ; etc. Il avait épousé, en 1788, Marie-Jeanne-Amélie Harlay, qui était, comme lui, passionnée pour l'astronomie. Elle fournit à Lalande Joseph-Jérôme, les *Tables horaires* qui figurent dans son *Abrégé de navigation* (1793).

LALANDE-DE-POMEROL, comm. de la Gironde, arr. et à 6 kilom. de Libourne, dans la plaine de l'Isle ; 463 hab. Vignobles produisant des vins rouges colorés et qui acquièrent un fin bouquet en vieillissant. Principaux crus : *Bel-Air, Château-Bourseau, domaine des Annereaux, Château-de-la-Commanderie, à Peyron, Château-de-Viaud, Château-de-Musset* ; etc. Eglise romane.

LA LANDELLE (Guillaume-Joseph-Gabriel DE), littérateur français, né à Montpellier en 1812, mort à Paris en 1886. Lieutenant de vaisseau, il donna sa démission en 1839, collabora à la « Flotte » etc., publia des poésies : *la Vie du marin* (1852) ; des chansons : *le Gaillard d'avant* ; se fit surtout connaître par nombre de romans maritimes, qui eurent une grande vogue : *une Haine à bord* (1843) ; *la Gorgone* (1844) ; *la Couronne navale* (1848) ; *le Roi des rapaces* (1850) ; *le Dernier des flibustiers* (1856) ; *les Géants de la mer* (1871) ; *Légendes de la mer* (1880) ; etc.

LALANNE (Léon-Louis CHRÉTIEN-), ingénieur français, né et mort à Paris (1811-1892). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il construisit le chemin de fer de Sceaux (1846). En 1852, il exécuta d'importants travaux en Valachie. Après avoir dirigé successivement les travaux des chemins de fer de l'Ouest suisse, de 1856 à 1860, et du Nord de l'Espagne, de 1860 à 1861, il rentra au service de l'Etat français, en 1862. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur l'arithmo-planimètre*

1840); *Tables nouvelles pour abréger divers calculs relatifs aux projets de routes* (1840); *Tables graphiques des superficies de déblai et de remblai pour les routes et les chemins de 6 mètres de largeur* (1843); *Description et usage de l'abaque ou compteur universel* (1845); *Instruction pour l'usage de l'abaque des équivalents chimiques* (1846); *Exposé de deux méthodes pour abréger les calculs de terrassements* (1879).

Lalanne (Marie-Ludovic Chrétien-), érudit français, frère du précédent, né et mort à Paris (1815-1898). Directeur de l'« Athenæum français », puis de la « Correspondance littéraire », bibliothécaire de l'Institut, cet infatigable chercheur a publié, indépendamment d'un nombre considérable d'articles, de mémoires, de notes : *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe* (1841); *Curiosités littéraires* (1846); *Curiosités bibliographiques* (1846); *Curiosités biographiques* (1845); *Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes* (1847); *Curiosités militaires* (1851); *Curiosités de l'archéologie et des beaux-arts* (1857); *Curiosités philologiques, géographiques et ethnologiques* (1852); *Curiosités historiques* (1852); *Curiosités des inventions et des découvertes* (1853); *Curiosités anecdotiques* (1853); *Dictionnaire historique de la France* (1872); des éditions de Brantôme (Société de l'histoire de France), de Malherbe (grands écrivains de la France); etc.

Lalanne (*Maxime*-François-Antoine), dessinateur et graveur français, né à Bordeaux en 1827, mort à Nogent-sur-Marne en 1886. Il débuta, en 1852, au Salon par des fusains remarqués. Il n'a cessé, depuis, de fournir des dessins aux grandes publications illustrées, notamment à l'« Artiste » et à l'« Illustration nouvelle », organe de la société des aquafortistes, dont Lalanne a été l'un des fondateurs (1862). Parmi ses œuvres les plus connues, nous citerons : *la Maison de Victor Hugo à Guernesey, les Grandes Vues de Paris; Coin de parc à Montgeron,* fusain; *Bordeaux, vue prise des Chartrons,* fusain; *Vue prise du viaduc du Point-du-Jour, un Effet du bombardement, le Pont de Sèvres pendant la guerre, les Roches-Noires à Trouville, une Rue de Morlaix,* etc. Il a exécuté aussi un grand nombre de gravures et d'eaux-fortes d'après les maîtres, et illustré *la Hollande à vol d'oiseau*, de H. Havard (1881), *la Flandre à vol d'oiseau* (1883); *Rouen illustré* (1886); etc. Il a écrit : *Traité de la gravure à l'eau-forte* (1866); *le Fusain* (1869); etc. Comme peintre, on lui doit des *Vues du port de Bordeaux,* très intéressantes.

Lalauze (Adolphe), graveur et peintre français, né à Rive-de-Gier en 1838. Il aborda le Salon dès 1872 avec *une Heureuse Nouvelle*, gravure d'après Willems. Il a exposé une série importante d'eaux-fortes d'après Vélasquez, Rembrandt, Van Dyck, Fragonard, Dupré, Corot, Meissonier, etc. Il a également dessiné et gravé un grand nombre de portraits d'écrivains contemporains ou des deux derniers siècles. Citons, entre autres, les eaux-fortes destinées aux ouvrages suivants : *Œuvres de Molière, Voyages de Gulliver, Contes de Perrault, Manon Lescaut, Gil Blas* (édit. angl.), *Quinze joies de mariage, Werther, les Mille et une Nuits, Don Quichotte, le Vicaire de Wakefield, Paul et Virginie, la Physiologie du goût* de Brillat-Savarin, *les Contes fantastiques* d'Hoffmann, *le Diable amoureux* de Cazotte, *le Diable boiteux* de Le Sage, etc. Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris en 1900. — Son fils Alphonse **Lalauze**, né à Paris en 1872, a pris des leçons de Detaille et s'est adonné à la peinture militaire. Il a exposé depuis 1896 des aquarelles, des tableaux parmi lesquels nous citerons *le Soir de Borodino* (1901); il s'est occupé d'illustrations d'ouvrages.

Lalbenque, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 14 kilom. de Cahors, sur un coteau à l'extrémité sud-ouest du causse de Limogne; 1.705 hab. Ch. de f. Orléans. Fonderie de cloches. — Le canton a 13 comm. et 8.636 hab.

Lalétans (lat. *Laletani*), peuple de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), sur les bords de la Méditerranée, entre les embouchures de la Blanda et du Rubricatus. Ville principale : *Barcino* (Barcelone). *Un* Lalétan

Lalibéla, ville religieuse de l'Éthiopie, dans le Lasta (Tigré). Elle doit son origine et son nom au négus Laliloba ou Edileba, qui, au v^{e} siècle de notre ère, fit venir de Jérusalem et d'Alexandrie d'Egypte 500 ouvriers européens, pour y tailler dans le roc dix églises monolithes encore existantes.

Lalin, district du nord-ouest de l'Espagne (Galice), pays de petites montagnes granitiques et schisteuses, dont les eaux se rendent à l'Atlantique; 17.000 hab. Très grand nombre de paroisses. Ch.-l. *Sun Martin de Lalin.*

Lalinde, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 21 kilom. de Bergerac, sur la Dordogne, à la tête des *rapides de Lalinde*; 2.156 hab. Bastide ou ville fondée par les Anglais avant 1300. — Le canton a 15 comm. et 7.660 hab. — Le *canal de Lalinde* a été creusé pour éviter aux bateaux la navigation en Dordogne, dangereuse aux rapides du Grand-Thoret, du saut de la Gratusse, des Pesqueyreux, etc. Il a 16 kilomètres, et s'achève par un bel escalier de six écluses.

Lalita-patan ville de l'Inde, dans le Népaul, royaume tributaire de l'empire anglais, à 3 kilom. S.-E. de la capitale *Khatmandou,* dont la sépare la Bagmatti. La population est estimée de 20.000 à 25.000 hab. Fabrication de cotonnades. C'est l'ancienne capitale du pays.

Lalive de Jully (Ange-Laurent de), peintre et graveur français, né à Paris en 1725, mort en 1775. Il entra dans la diplomatie, fut quelque temps employé à Genève, et, à son retour en France, fut nommé introducteur des ambassadeurs. Doué d'un goût naturel pour les beaux-arts, il s'exerça lui-même avec succès à la gravure et à la miniature; il forma une des plus belles collections de tableaux des écoles française, flamande et italienne, dont la vente fut une des plus considérables du xviii^{e} siècle. Ses estampes les plus remarquables sont celles qu'il a gravées d'après Boucher, Saly et Greuze

Lalizolle, comm. de l'Allier, arrond. et à 20 kilom. de Gannat et sur un massif boisé d'où descendent des affluents de gauche de la Sioule; 1.012 hab. Fer, kaolin.

Lallaing ou **Lalaing**, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 8 kil. de Douai, sur la Scarpe canalisée; 2.059 hab. Mine de houille de la concession d'Aniche. Dans l'église, *Crucifiement*, peint sur bois, du xvi^{e} siècle.

Lalla-maghnia. Géogr V. Lella-Maghnia.

Lalla-Rookh (*Lalla-Roukh*), poème anglais de Thomas Moore (1817). Il fut payé 75.000 francs au poète, avant même qu'il en eût écrit un vers, et obtint un très grand succès, dû surtout à l'harmonie et au charme de son rythme. — *Lalla-Rookh* se compose de quatre parties : *le Poète voilé de Khorassan, le Paradis et la Péri, les Adorateurs du feu* et *la Lumière du harem*. Ces quatre contes en vers sont reliés par une narration qui nous apprend que Lalla-Rookh, fille de l'empereur Aurengzeb, se rend en Boukharie pour aller faire la connaissance de son fiancé, le prince Aliris; parmi les gens de la suite de la jeune fille, se trouve un poète, Feramorz, chargé de charmer, par ses récits, l'ennui de la route. Ce sont les quatre contes cités plus haut. La princesse s'éprend du poète, et elle voit avec terreur arriver le terme de son voyage et le moment de devenir la femme d'un autre. Mais tout s'arrange. Feramorz n'est qu'un nom d'emprunt, qui cache le prince Aliris lui-même. *Lalla-Rookh* fut traduit par A. Pichot (1820).

Lalla-Roukh, opéra-comique en deux actes, paroles d'Hippolyte Lucas et Michel Carré, musique de Félicien David (Opéra-Comique, 1862). — Le sujet est emprunté au poème de Thomas Moore. [V. l'art. précéd.] La partition de Félicien David est d'une originalité et d'un sentiment exquis. Il faut en citer surtout, au premier acte, l'introduction délicieuse : *C'est ici le pays des roses,* et la romance : *Ma maîtresse a quitté la tente;* au second, l'air de Lalla-Roukh : *O nuit d'amour,* plein de langueur et d'émotion; le duo charmant : *Loin du bruit, loin du monde*, et le duo bouffe : *Tout ira bien demain.*

Lallation n. f. Linguist. Syn. de Lambdacisme.

Lallemand (Charles-François-Antoine, baron), général français, né à Metz en 1774, mort à Paris en 1839. Engagé volontaire en 1792, il fit toutes les campagnes de la Révolution, devint colonel en 1806, général de brigade en 1811, et collabora, sous Davout, à la défense de Hambourg (1813-1814). Louis XVIII lui confia le commandement du département de l'Aisne, mais, ardent impérialiste, Lallemand n'eut pas plutôt appris le retour de l'île d'Elbe qu'il souleva ses troupes en faveur de Napoléon, et tenta, avec Lefèvre-Desnouettes, de s'emparer de l'arsenal de La Fère. En récompense, Napoléon le nomma général de division. A Waterloo, il se comporta vaillamment, et fut fait prisonnier par les Anglais. Condamné à mort par contumace, et ne pouvant rentrer en France, il s'embarqua pour les Etats-Unis et voulut fonder au Texas, avec environ 350 officiers et soldats français émigrés, une colonie, dite *du Champ d'asile*, mais les Espagnols s'y opposèrent, et Lallemand se retira à la Louisiane. En 1823, il combattit en Espagne dans les rangs des constitutionnels, puis alla à New-York comme chef d'institution. Il retourna en France après 1830, et Louis-Philippe lui rendit son grade, puis l'admit à la Chambre des pairs (1832). — Son frère, Henri-Dominique, suivit aussi la carrière militaire. Général de brigade en 1812, il aida son frère dans sa tentative de La Fère (1815), et fut promu divisionnaire aux Cent-Jours. Il commandait l'artillerie de la garde à Waterloo. Condamné à mort par contumace au retour des Bourbons, il s'enfuit au Texas, avec son frère. S'étant marié, il se retira à Borden-Tow, près de Philadelphie, où il composa un remarquable *Traité d'artillerie.*

Lallemand (Orphis-Léon), général français, né et mort à Etoignières (Ardennes) [1817-1893]. Officier d'état-major, il servit d'abord en Afrique, se distingua pendant la guerre de Crimée (1855), devint alors lieutenant-colonel, puis retourna en Algérie, et prit part à l'expédition de la grande Kabylie (1857). Colonel en 1860, général de brigade en 1868, divisionnaire en 1870, il réprima en Algérie la formidable insurrection de 1871, puis il commanda, de 1873 à 1880, les 11^{e} et 15^{e} corps d'armée.

Lallemant (Jacques-Philippe), jésuite et écrivain ascétique français, né à Saint-Valery-sur-Somme, vers 1660, mort à Paris en 1748. Il fut un des plus ardents adversaires des jansénistes. On a de lui : *Journal historique des assemblées tenues en Sorbonne pour condamner les* Mémoires de la Chine (1700); *Jansenius condamné par l'Eglise* (1705); *le Véritable Esprit des nouveaux disciples de saint Augustin* (1706); *Réflexions morales avec des notes sur le* Nouveau Testament (1713-1714); *Entretiens au sujet des affaires présentes de la religion* (1735-1741); etc.

Lallemantie (*tî*) n. f. Genre de labiées népétées, comprenant des herbes annuelles, à fleurs axillaires, réunies en glomérules. (On en connaît quatre espèces, qui croissent en Orient.)

Lalleu ou **Lalleu-saint-jouin**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 51 kilom. de Redon; 1.071 hab.

Lalli (Jean-Baptiste), poète et jurisconsulte italien, né à Norcia (Ombrie) en 1572, mort en 1637. Il fut pourvu des fonctions de gouverneur de Tessennano, puis de podestat de Foligno. Ses poèmes badins et burlesques surtout l'ont rendu célèbre. Les principaux sont : *la Moschéide* ou *Domitien tueur de mouches* (1619); *la Franceide,* poème sur le mal français (1629); une *Enéide travestie* (1633), et des *Rime del Petrarca in stil burlesco*, dans le recueil de ses « Œuvres poétiques » (1630). Il a laissé, en outre, un poème héroïque : *il Tito* ovvero *la Gierusalemme desolata* (1629).

Lally (Thomas-Arthur, comte de), baron de Tollendal, général et administrateur français dans l'Inde, né à Romans (Drôme) en 1702, d'une famille irlandaise, décapité à Paris en 1766. Pourvu, dès 1728, d'une compagnie dans le régiment irlandais de Dillon, Lally fut envoyé plus tard en Russie en mission diplomatique par le cardinal Fleury, et, de 1741 à 1743, servit avec distinction dans la guerre de Flandre, notamment à Fontenoy, puis dans les Pays-Bas, sous le maréchal de Saxe, à Maestricht (1748), où il mérita le grade de maréchal de camp; dans l'intervalle, il avait coopéré à la malheureuse expédition du prétendant Jacques III, et avait mérité, selon Voltaire, l'*âme de l'entreprise*. En 1756, alors que la Compagnie des Indes était déjà presque totalement ruinée par les Anglais, Lally forma le plan d'une grande expédition destinée à rendre à la France son ancienne puissance dans la péninsule. Nommé lieutenant général et gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, il partit enfin, en mai 1757, avec des forces insuffisantes, et, malgré les préparatifs faits par les Anglais, débuta (1758) par s'emparer de Gondelour et du fort Saint-David. Trente-huit jours après son arrivée, il avait chassé les Anglais de tout le sud de la côte de Coromandel. Malheureusement, il ne tarda pas à s'aliéner, par ses maladresses et son humeur, presque tous ses collaborateurs au moment même où il eut eu besoin du concours de tous. Il se consuma d'abord dans des opérations partielles, puis échoua devant Madras (1758), et fut bientôt après assiégé dans Pondichéry par les Anglais. Après un an de résistance, il dut capituler (1761), et fut transféré, malade et prisonnier, à Madras, puis à Londres, d'où il retourna à Paris pour se justifier des accusations portées contre lui par ses ennemis. Après un an de récriminations, Lally fut enfermé à la Bastille, où il resta dix-neuf mois sans être interrogé; puis, on lui fit son procès avec la dernière rigueur; on lui refusa même un conseil. Enfin, après deux ans de procédure clandestine et de débats orageux, il fut déclaré par le parlement coupable d'avoir trahi les intérêts du roi et condamné à mort (1766). « Voilà donc, dit-il, la récompense de cinquante-cinq ans de services! » L'opinion publique s'était émue de tant d'injustice. Voltaire, le premier, s'éleva contre ce jugement, dans un factum publié en 1773. Le fils de Lally ne put obtenir, devant les tribunaux, la réhabilitation de la mémoire de son père, mais le procès était gagné devant l'opinion. Lally fut certainement un honnête homme; mais il ne semble pas avoir eu les qualités nécessaires pour reprendre et mener à bonne fin l'œuvre de Dupleix contre un adversaire tel que Clive.

Thomas de Lally-Tollendal.

Lally-Tollendal (Trophime-Gérard, marquis de), fils légitimé du précédent, homme politique français, né et mort à Paris (1751-1830). Sa mère, Félicité Crafton, lui laissa ignorer le nom de son père jusqu'au jour du supplice de son père. Il consacra dès lors tous ses efforts à sa réhabilitation. Aidé par Voltaire, il réussit, malgré l'opposition obstinée de d'Epresmenil, à faire casser par le conseil l'arrêt de condamnation. Mais le procès ayant été renvoyé devant le parlement de Rouen, puis devant celui de Dijon, ceux-ci, par un aveugle et coupable esprit de solidarité, déclarèrent de nouveau Lally coupable. Grand bailli d'Etampes en 1779, Gérard Lally-Tollendal fut envoyé par la noblesse de Paris aux états généraux. Il émigra en Suisse en 1790, puis se réfugia en Angleterre. Nommé pair de France en 1815, ministre d'Etat, membre de l'Académie, il défendit à la Chambre des pairs les idées constitutionnelles et s'occupa de philanthropie et de littérature.

M^{is} de Lally-Tollendal.

Lalo n. m. Aliment des nègres, composé de feuilles de baobab séchées et pulvérisées.

Lalo (*Edouard*-Victor-Antoine), compositeur français, né à Lille en 1823, mort à Paris en 1892. Devenu violoniste très habile, il fit partie, en qualité d'alto, de l'excellente société de musique de chambre fondée par Armingaud et Jacquard. C'est alors qu'il fit paraître ses premières compositions, mélodies vocales et œuvres instrumentales. Ses tendances progressives se faisaient jour dans ses œuvres; aussi furent-elles bien accueillies en Allemagne, tandis qu'elles passèrent complètement inaperçues à Paris. Aux concerts populaires, il fit entendre son *Divertissement* pour orchestre, son concerto et sa *Symphonie espagnole* pour violon et quelques autres compositions. La musique d'un ballet, *Namouna*, représenté à l'Opéra en 1882, fut accueillie avec réserve. Mais *le Roi d'Ys*, opéra en trois actes et cinq tableaux, reçu à l'Opéra-Comique, fut joué sur ce théâtre (1888). Cette fois le succès fut éclatant. Il écrivit encore la musique d'une grande pantomime à spectacle, *Néron*, donnée à l'Hippodrome en 1891, mais ne put achever la partition d'un nouvel opéra, *la Jacquerie*, qui fut terminé par Arthur Coquard et représenté en 1895, trois ans après la mort du compositeur. Musicien châtié et soigneux, Lalo n'était pas un musicien fécond. Ses œuvres sont peu nombreuses. Pour l'orchestre ou pour la chambre, il a donné une symphonie, un *Divertissement*, une *Rapsodie norvégienne*, une *Suite* (tirée de *Namouna*), un *Allegro appassionato*, un quatuor pour cordes et trois trios avec piano; pour violon, deux concertos, une *Fantaisie norvégienne*, une *Symphonie espagnole*, une *Romance sérénade*; pour violoncelle, un concerto; pour piano, un concerto; puis divers morceaux pour piano et violon ou pour piano et violoncelle; enfin, un recueil de mélodies vocales, une vingtaine de mélodies détachées et quelques morceaux à plusieurs voix. — Son fils, Pierre, né à Puteaux en 1866, a été chargé de la critique musicale au journal « le Temps ».

E. Lalo.

Lalopathie (*tî* — du gr. *lalein*, parler, et *pathos*, maladie) n. f. Trouble de la parole.

— Encycl. Dans les *lalopathies*, on distingue la *dysphonie* de la *dysphasie* ou *aphasie*. La dysphonie, qui est un trouble dans la formation des sons, peut résulter soit d'une lésion de l'appareil phonateur (langue, lèvres, larynx), soit d'altérations nerveuses mettant obstacle au fonctionnement régulier de ces mêmes parties. C'est ce

que l'on observe notamment dans la sclérose en plaques, la paralysie générale. La dysphasie elle-même est réceptive ou motrice. Dans le premier cas, le sujet, encore que son appareil auditif soit intact, ne peut plus saisir le sens des mots (*surdité verbale*), ou bien, encore que son appareil visuel soit intact, il ne peut lire (*alexie*).

LALOPLÉGIE (*jî* — du gr. *lalein*, parler, et *plêgein*, frapper) n. f. Pathol. Paralysie de la parole.

La Loubère (Antoine de), appelé quelquefois **Lalloùère, Laloùère** ou **Lalouvère**, géomètre français, né en Languedoc en 1600, mort à Toulouse en 1664. Il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna à l'enseignement de la rhétorique, de la théologie, de l'hébreu et des mathématiques. La Loubère est surtout connu par ses démêlés avec Pascal sur la cycloïde. Il avait déjà publié (1651) ses *Elementa tetragonomisca sive quadratura circuli et hyperbolæ segmentorum ex datis ipsorum centris gravitatis*, qui contiennent de bonnes choses.

La Loubère (Simon de), littérateur et voyageur français, neveu du précédent, né à Toulouse en 1642, mort en 1729. Mis, en 1687, à la tête de la mission extraordinaire que Louis XIV envoyait en Siam, il passa trois ans dans ce pays, où il recueillit une foule de renseignements intéressants, consignés dans sa relation : *Du royaume de Siam* (1691). Envoyé ensuite en Espagne et en Portugal, afin de détacher ces deux pays de l'alliance anglaise, il fut quelque temps emprisonné à Madrid. Il devint précepteur des fils du chancelier de Pontchartrain, et fut admis, en 1693, à l'Académie française. Il alla résider à Toulouse. Nommé membre de l'Académie des jeux floraux, il en dressa les nouveaux statuts. Citons de lui : *Traité de l'origine des Jeux floraux de Toulouse* (1715).

LALOUETTE (Jean-François), musicien français, né et mort à Paris (1651-1728). Lulli l'engagea dans son orchestre lorsqu'il prit la direction de l'Opéra, et plus tard le mit à la tête de cet orchestre. Lalouette servit de secrétaire à Lulli, qui le chargeait parfois d'écrire les récitatifs de ses opéras et de remplir les parties des instruments. Lalouette, s'étant un peu trop vanté des services qu'il rendait à son maître, dut quitter l'Opéra. Il se livra alors à la composition, écrivit la musique d'un drame « à machines » de De Visé, *le Mariage de Bacchus*, et celle d'une cantate qu'il fit exécuter à l'abbaye de Chelles. Après avoir rempli les fonctions de maître de chapelle à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut chargé du même emploi à Notre-Dame-de-Paris. Il écrivit beaucoup de musique religieuse, mais n'a fait graver qu'un recueil de *Motets pour les principales fêtes de l'année*, à 2 et 3 voix.

LALOUVESC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 40 kilom. de Tournon, sur un plateau boisé (1.000 m. environ), entre deux affluents de droite du Rhône, l'Ay et le Doux ; 1.148 hab. Scieries mécaniques. L'église moderne renferme le tombeau de saint François Régis, but d'un pèlerinage.

La Lumia (Isidoro), publiciste et historien italien, né et mort à Palerme (1822-1879). Avocat, il prit part, en 1848, au mouvement insurrectionnel contre les Bourbons. Après l'expédition de Garibaldi en Sicile (1860), il dirigea la « Gazette officielle », puis devint, en 1864, directeur des archives de Palerme. On a de lui : *la Sicile sous l'empereur Charles-Quint* (1862) ; *Histoire de la Sicile sous Guillaume le Bon* (1867) ; *Études d'histoire sicilienne* (1870) ; *les Romains et les Guerres serviles en Sicile* (1874) ; etc.

LALUQUE, comm. des Landes, arrond. et à 43 kilom. de Saint-Sever, sur un affluent de droite du Lizou, tributaire de l'Adour ; 976 hab. Ch. de f. Midi. Pins. Mine de lignite. Produits résineux ; scierie mécanique.

LALUYÉ (Léopold), auteur dramatique, né et mort à Paris (1829-1899). Lithographe et graveur, il entra au ministère de l'instruction publique, et fut attaché au secrétariat de l'Institut. Parmi ses comédies en vers ou en prose, où l'on trouve de la grâce et de la fraîcheur, nous citerons : *Au printemps* (1854) ; *le Sansonnet de Sylvio* (1856) ; *le Rosier* (1858) ; *Scapin marié* (1870) ; etc. Un recueil de ses *Poésies* a paru en 1872.

La Luzerne (César-Henri, comte de), homme politique français, né à Paris en 1737, mort à Bernau (Autriche) en 1799. Lieutenant général des armées, gouverneur aux îles Sous-le-Vent, il devint, à son retour, ministre de la marine, démissionna avec Necker, reprit son poste sur l'ordre du roi, et se retira définitivement en 1790. La mort de son frère, Anne-César (1741-1791), ambassadeur à Londres, l'ayant appelé en Angleterre, il fut considéré comme émigré, et se retira en Autriche. On lui doit une excellente traduction de la *Retraite des Dix-Mille* et de la *Constitution des Athéniens*.

La Luzerne (César-Guillaume, cardinal de), frère des précédents, prélat français, né et mort à Paris (1738-1821). Évêque de Langres depuis 1770, il fit partie de l'Assemblée des notables (1788) avant de jouer un rôle actif à la Constituante. Hostile aux mesures dirigées contre le clergé, il cessa de prendre part aux travaux constitutionnels après les journées des 5 et 6 octobre 1789. Il émigra en 1791. Pair de France sous la Restauration, ministre d'État et, en 1817, cardinal, il fut remis nominalement en possession de l'évêché de Langres, dont il s'était démis lors du Concordat. On a de lui : *Oraison funèbre de Louis XV* (1774) ; *Considérations sur divers points de la morale chrétienne* (1795) ; *Considérations sur la déclaration du clergé de France en 1682* (1821) ; *Explication des Evangiles des dimanches* (1807). Ses *Œuvres complètes* ont été éditées en 1856.

LAM (*lam'*) n. m. Philol. Vingt-troisième lettre de l'alphabet arabe et vingt-sixième de l'alphabet turc, qui répond à l'*L* français. ‖ Signe numérique de *30*.

LAMA n. m. Prêtre du Bouddha, chez les Mongols et au Thibet. ‖ Titre donné par politesse à tous les religieux bouddhistes. ‖ *Lamas incarnés,* Personnages en qui, selon la croyance thibétaine, est incarnée l'âme d'un bouddha ou d'un bodhisattva. (On les appelle aussi *bouddhas vivants.*) V. bouddha.

— Encycl. Le *lama,* dont le nom signifie *supérieur, maître vénérable,* est le représentant le plus élevé de la religion, un maître universellement vénéré, aussi bien par les laïques que par les religieux. Outre l'initiation, qui le fait membre de la communauté bouddhique et lui impose l'observance des deux cent cinquante règles rigoureuses de discipline, le lama reçoit une sorte d'ordination, qui lui donne un caractère sacerdotal. Pour avoir droit au titre de « lama » — après avoir passé par les grades de gényen (serviteur, en sanscr. *upâsaka*), de gétsoul (novice, sanscr. *çrâmanera*), et de gélong (ascète, prêtre ordonné, sanscr. *çramana*) — il faut faire des études spéciales de théologie, de philosophie, de littérature, de médecine, d'astronomie ou de sciences occultes, subir avec succès de nombreux examens. Certains, poussant plus loin encore, obtiennent les titres enviés de *tchorjé* (maître de la loi), *rabjamba* (docteur universel), et de *lharamba* (docteur en théologie). C'est parmi les lamas que sont généralement nommés ou élus les supérieurs ou abbés des monastères. Les lamas qui ne sont pas pourvus de ces fonctions spéciales professent, dans les monastères, les sciences pour lesquelles ils ont été gradués, ou surveillent, comme maîtres des études, l'éducation et l'instruction des novices et des écoliers.

Lama de Mongolie.

LAMA n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des camélidés, comprenant deux espèces propres à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *lamas,* dont le nom scientifique ancien, *auchenia,* a été remplacé par celui de *lama,* sont des animaux de grande taille, à long cou, à pattes peu hautes, à toison laineuse, laissant à découvert presque toute la tête, qui est forte ; la queue est grande et velue. Ce sont des animaux de montagnes, qui se domestiquent facilement et servent de bêtes de somme. On tire parti de leur laine (alpaca) et de leur lait ; leur chair est comestible. Le lama commun (*lama huanachus*) ou guanaco compte plusieurs variétés, dont le lama domestique. Répandu dans les Andes, de l'Equateur à la Terre de Feu, à l'état sauvage, il existe en domesticité au Pérou, au Chili, en Bolivie, dans le Brésil occidental et l'ouest de l'Argentine. La vigogne (*lama vicugna*) se trouve de l'Equateur méridional au Pérou et en Bolivie, à partir de 4.000 mètres.

Lama.

Lama, vastes marécages s'étendant, au Dahomey, le long du 7e parallèle, entre le Kouffo et le Han, affluent du Zou, et coupant la route d'Allada à Abomey.

Lama, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 66 kilom. de Bastia, bâti sur les pentes du Monte Asto, dominant la rivière Ostriconi ; 541 hab. Trois menhirs, dont deux sont renversés. — Le canton a 3 comm. et 1.710 hab.

Lamachus, général athénien du ve siècle av. notre ère. Il fut chargé, avec Nicias et Alcibiade, du commandement de l'expédition contre la Sicile. Il périt dans un combat singulier avec le général syracusain Callicrate, qu'il avait lui-même blessé à mort. Il figure dans la comédie d'Aristophane, *les Acharniens.*

Lama dei Peligni, comm. d'Italie (prov. de Chieti [Abbruzze citérieure]), circondario de Lanciano, près d'un affluent gauche du Sangro ; 3.215 hab. Filature de laine et fabrique de draps.

La Madelène (Jules-François-Elzéar de Collet de), littérateur français, né à Versailles en 1820, mort à Carpentras en 1859. Il publia des romans et des nouvelles d'un style élégant : *le Marquis de Saffras* (1859) ; *le Comte Alghiera* (1861) ; *les Gants vert pâle ; les Aventures de Si-Babouri ; les Cinquante aveugles* ou *les Dîners de Nadir-Khouli* ; enfin, *Brigitte,* œuvre posthume. — Son frère, **Joseph-Henri de Collet de La Madelène,** né à Toulouse en 1825, mort à La Madelène, près de Carpentras, en 1887, publia des nouvelles et des études et fut un des fondateurs du *Monde illustré.* En 1864, il devint directeur de la « Revue de Paris ». En 1865, il fut attaché comme chroniqueur quotidien au journal le « Temps » et reprit, peu après, sa collaboration au « Figaro ». Nous citerons de lui : *Germain Barbe-Bleue* (1855), petit roman qui eut du succès ; *le Comte Gaston Raousset-Boulbon* (1856) ; *Eugène Delacroix à l'exposition du boulevard des Italiens* (1864) ; *Frontin malade* (1859), comédie ; *Rédemption d'Olivia* (1874) ; *les Amours d'Asnières* (1874) ; *les Contes contadins* (1874) ; *Silex,* suivi de *l'Ami d'une heure* (1875) ; *la Fin du marquisat d'Aurel* (1878) ; *l'Idole d'un jour* (1879) ; *les Fonds perdus* (1880) ; *Eugène Delacroix* (1885).

Lama di Mocogno, comm. d'Italie (prov. de Modène [Emilie]), circondario de Pavullo nel Frignano, au-dessus du Panaro, affluent droit du Pô ; 4.676 hab.

Lamagistère, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Moissac, sur la rive droite de la Garonne ; 1.615 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles ; tonnellerie.

LAMAÏQUE (*ik'*) adj. Qui appartient au lamaïsme.

LAMAÏSME (*issm'*) n. m. Doctrine des lamaïstes.

— Encycl. On appelle généralement *lamaïsme,* du nom de ses prêtres, les *lamas,* la forme particulière du bouddhisme qui s'est développée au Thibet, d'où elle a rayonné sur la Mongolie, la Chine, la Sibérie, s'étendant même jusqu'au Caucase, avec les Kirghiz et les Kalmouks ; quelques auteurs, cependant, réservent ce nom à l'organisation hiérarchique de cette religion, consécutive à la réforme de Tsong-Khapa (xve s.) et à l'établissement du pouvoir temporel des dalaï-lamas (xviie s.).

Au point de vue dogmatique, le lamaïsme ne diffère pas essentiellement du bouddhisme mahâyâna, modifié par le mysticisme et le tântrisme çivaïtes, qui régnaient au viiie siècle dans le Népâl et le Kachemire, d'où l'importa au Thibet le moine Padma Sambhava, appelé au Thibet, en 747, par le roi Thi-Srong Dé-Tsan. Padma Sambhava fut le véritable fondateur du lamaïsme ; il fit construire à Samyé (*Sa-Myas*) le premier monastère thibétain, et y institua la première communauté de lamas. On lui attribue le relâchement de la discipline bouddhique et la démoralisation du clergé par l'autorisation du mariage de ses moines (il était lui-même marié), ainsi que l'introduction dans le culte des cérémonies magiques et des pratiques de sorcellerie. Après lui, sa doctrine fut vivement combattue, non seulement par les prêtres de la religion indigène ou Bonpa, qui provoquèrent la persécution violente de Lang-Dharma (xe s.), mais encore par les représentants de la forme plus pure du bouddhisme. A partir de la fin du xie siècle, le calme se rétablit, et il se fonda de nombreux monastères des diverses écoles. Au xiiie siècle, le triomphe du sacerdoce sur le pouvoir civil fut assuré par la souveraineté absolue donnée par l'empereur de Chine Khoubitaï-Khan aux grands lamas, héréditaires de la secte Sakyapa (1271) ; mais, un siècle plus tard, les empereurs de la dynastie Ming (1368-1616) élevèrent les grands lamas des sectes Kâdampa et Kârgyoutpa à un rang égal à celui du hiérarque de Sakyapas en s'appliquant à attiser leurs rivalités, et restituèrent le gouvernement au roi laïque du Thibet. Cependant, un moine du pays d'Amdo, Tsong-Khapa (1355-1417), entreprit de rendre au bouddhisme sa pureté originelle et de rétablir la sévérité de la discipline. La secte ainsi réformée prit le nom de *gélougpa,* par opposition à la secte *nyigmapa,* ou « vieille école ». Il ne prit jamais d'autre titre que celui de « grand lama de Gâldan », monastère qu'il avait fondé en 1409. Mais le sixième de ses successeurs au siège abbatial de Gâldan, Ngavang Lozang, aussi ambitieux qu'habile, renversa le roi du Thibet avec l'aide du prince mongol Gouchi-Khân, s'attribua la souveraineté spirituelle et temporelle avec le titre de *gyelva rinpotché* (précieuse majesté, en mongol *dalaï-lama*), et se fit reconnaître en cette qualité par l'empereur de Chine, père de Khang-hi (1642). De lui date la puissance des dalaï-lamas, dont la suzeraineté spirituelle s'étend, du consentement de la Chine, sur la Mongolie, la Mandchourie et sur les communautés lamaïques de Pékin ; de lui date aussi la suprématie de la secte gélougpa comme secte orthodoxe. La hiérarchie de la secte lamaïque orthodoxe se compose du dalaï-lama, du pantchen-rinpotché, résidant à Tachilhounpo, personnage presque égal au dalaï-lama en sainteté et en importance ; les lamas incarnés ou bouddhas vivants, qui reçoivent les titres de « khoutouktou » ou de « khoubilgan », selon le rang du dieu ou du saint dont ils sont les représentants ; les khanpos, hauts dignitaires ; les lamas, prêtres savants ; les gélongs, prêtres ordonnés ; les gétshouls, novices initiés ; les gényens, novices non initiés. Les sectes dissidentes possèdent une hiérarchie identique, à l'exception du dalaï et du pantchen, remplacés par de simples grands lamas khoutouktous. A ces diverses classes, constituant le véritable clergé, il faut encore ajouter de nombreux ascètes, ermites et religieux mendiants, ainsi que quelques religieuses, dont les communautés relèvent de la célèbre abbesse du monastère de Balthi, incarnation de la déesse indienne Vajra-Vâhârî.

Le lamaïsme possède un panthéon des plus riches, à la tête duquel figurent les cinq dhyâni-bouddhas et leurs dhyâni-bodhisattvas, puis viennent : mille bouddhas, apparus avant et depuis Çâkya-Mouni dans les divers mondes qui composent l'univers, les dieux tutélaires appelés *ii-dams,* d'innombrables bodhisattvas et saints (lhag-lha), les *dragçeds* ou *tchhos-skyongs,* dieux d'origine indienne, chargés de combattre les démons, et les déesses de même nature, nommées *dâkinis* ou *kâgromas* ; les dieux terrestres, *youl-lhas,* les *sabdags,* divinités locales et familiales, et enfin une foule immense de démons.

La Maisonneuve. Biogr. V. Héroet.

LAMAÏSTE (*isst'*) n. m. Hist. relig. Sectateur du grand lama. ‖ On dit aussi lamaïte.

Lamalou-les-Bains, comm. de l'Hérault, arrond. et à 43 kilom. de Béziers, dans un vallon des Cévennes ; 809 hab. Ch. de f. Midi. Station d'eaux composée de trois parties ; en amont, Lamalou-le-Haut, entourée de superbes châtaigniers ; Lamalou-le-Centre, siège de la mairie ; Lamalou-le-Bas, quartier des plaisirs. Les eaux sont ferrugineuses, bicarbonatées, de 16 à 48 degrés C. Elles sont efficaces pour le traitement des névropathies et maladies de la moelle épinière. Eglise de Saint-Pierre-du-Rèdes (xie s.).

LAMAN n. m. Bot. Nom vulgaire de la morelle noire.

LAMAN (orig. german. : flam. *lotman,* allem. *lothsmann,* littéralem. « l'homme de plomb ; l'homme à la sonde de plomb ») n. m. Nom ancien, employé pour désigner l'art du pilote côtier ou de la solde due au pilote côtier. (Vx.)

LAMANAGE (*naj'*) n. m. Pilotage côtier. ‖ Profession et travail des pilotes lamaneurs. ‖ *Frais de lamanage,* Droits de pilotage à payer aux lamaneurs.

LAMANEUR (rad. *laman*) n. et adj. Se dit des pilotes reçus et commissionnés pour le service de pilotage de telle ou telle localité.

Lamanon (Robert de Paul, chevalier de), naturaliste français, né en 1752, mort en 1787. On lui doit des recherches sur la géologie et la paléontologie du midi de la France. Il fit partie de l'expédition de La Pérouse, et fut massacré par les indigènes de l'archipel des Navigateurs.

LAMANONIE (*nî* — de *Lamanon,* natur. franç.) n. f. Genre de saxifragacées cunoniées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs blanches, réunies en grappes axillaires. (On en connaît quatre espèces du Brésil.)

Lamansky (Vladimir Ivanovitch), écrivain et philologue russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1833-1893). Professeur de langues slaves à l'université de Saint-Pétersbourg (1865-1890). Ses principaux travaux sont : *Etudes historiques du monde gréco-slave* (1870) ; *les Chants de la Russie méridionale* (1875) ; *la Littérature tchèque* (1878) ; *Races slaves en Asie Mineure* (1879) ; etc.

LAMANTIN n. m. Genre de mammifères cétacés herbivores ou siréniens, famille des manatidés, comprenant trois espèces propres à l'Afrique et à l'Amérique.

— Encycl. Les *lamantins*, dont le nom scientifique est *manatus*, sont de gros animaux aquatiques, habitant les estuaires des fleuves, qu'ils remontent souvent loin dans l'intérieur. Par leur corps fusiforme, ils se rapprochent des phoques, mais leur tête est allongée, avec un gros museau cylindrique ; leurs membres antérieurs, modifiés en longues nageoires, sont terminés par une sorte de main munie d'ongles. Ils vivent d'herbes, d'algues litto-

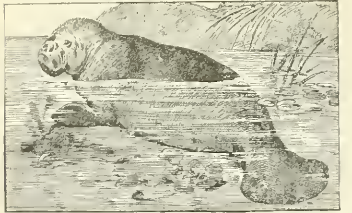

Lamantin.

rales et quittent souvent l'eau, la nuit, pour brouter sur les rives. Les anciens les confondaient avec les dugongs et les considéraient comme des êtres étranges, qu'ils appelaient « hommes marins » ou « femmes marines », d'autant qu'ils ont des mamelles très apparentes ; ces animaux dépassent 3 mètres de long. Le lamantin d'Afrique (*manatus Senegalensis*) est répandu au Sénégal et depuis le lac Tchad jusqu'en Guinée. Les lamantins d'Amérique habitent soit le Brésil méridional (*manatus inunguis*), soit la Floride au nord du Brésil (*manatus latirostris*). Quelques formes fossiles ont été trouvées dans le tertiaire américain.

Lamarche, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 37 kilom. de Neufchâteau, sur l'une des deux branches du Mouzon ; 1.625 hab. Ch. de f. Est. Broderie, lingerie ; ferronnerie. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Ancien couvent des Trinitaires. Près de là, restes du prieuré de Saint-Etienne-du-Mont. — Le canton a 26 comm. et 11.393 hab.

La Marche (Jacques II de Bourbon, comte de), fils de Jacques Ier, tige des comtes de La Marche, de la maison de Bourbon, né vers la fin du XIVe siècle, mort à Besançon en 1438. Il participa, jeune encore, à la croisade de Nicopolis, où il fut pris. Il retourna en France en 1405, après avoir payé une forte rançon, combattit dans les rangs des Bourguignons, et, pris par les Armagnacs, fut de nouveau prisonnier jusqu'en 1412. En 1415, il épousait en seconde noces la reine de Naples, Jeanne II, prenant lui-même le titre de duc de Calabre. Mais sa tyrannie souleva contre lui le peuple de Naples, et il fut chassé en 1419. Il revint alors en France et se retira à Besançon, où il porta dix-neuf ans l'habit de cordelier.

La Marche (Bernard d'Armagnac, comte de), guerrier français, né vers 1400, mort vers 1462. Fils de Bernard VII d'Armagnac et de Bonne de Berry, il s'attacha, dès 1419, au Dauphin (depuis Charles VII). En 1423, il prit part à l'expédition contre les Bourguignons, et, l'année suivante, il épousa Eléonore de Bourbon, fille unique et héritière de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Naples et de Sicile. Par suite de ce mariage, il acquit les comtés de Castres et de la Marche. Il fut l'un des principaux conseillers de Charles VII. En 1435, il reçut le gouvernement du Limousin et, en 1436, il fut nommé gouverneur du Dauphin (depuis Louis XI). Lorsqu'en 1439, le Dauphin devint gouverneur du Languedoc, il fut adjoint au prince comme conseiller. En 1440, lors de la Praguerie, il contribua à amener la soumission du prince. En 1441, il combattit de nouveau contre les Anglais. Il faisait partie du grand conseil de Charles VII.

La Marche (Olivier de), chroniqueur et poète français, né vers 1426, mort en 1501. Page de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, il fut attaché à la personne du comte de Charolais, depuis Charles le Téméraire. En 1456, il fut nommé premier panetier du duc. Capitaine de la garde ducale en 1474, il se distingua au siège de Neuss (1475) et fut fait prisonnier à Nancy (1477). Remis en liberté, il resta attaché à Marie de Bourgogne.

Son ouvrage le plus important consiste dans ses *Mémoires*, qui vont de 1435 à 1492. Ils ont été imprimés, pour la première fois, à Lyon, en 1562. Henri Beaune et J. d'Arbaumont en ont donné une excellente édition pour la Société de l'histoire de France (1883-1888). Nous citerons, parmi les autres ouvrages d'Olivier de La Marche : *le Chevalier délibéré*, poème (1483) ; *le Parement et triomphe des dames*, poème (1510) ; *le Débat de cuidier et de fortune*, poème (1500) ; *les Gages de bataille* ou *Traités des duels*, en prose (1586) ; *Traité de la manière de célébrer la noble fête de la Toison d'or*, en prose, édité par Prost.

Lamarche (François-Joseph-Drouot de), général français, né à Wiche (Vosges) en 1733, mort à Epinal en 1814. Lieutenant-colonel de hussards en 1789, il fut promu colonel en 1791, et général de brigade en 1792. Après la défection de Dumouriez, il prit le commandement de l'armée des Ardennes, auquel se joignit celui de l'armée du Nord, après la mort de Dampierre. Il demanda, devant cette responsabilité trop lourde, à être remplacé, et céda le commandement à Custine. Mis, sous l'Empire, à la tête d'un régiment de vétérans, il prit sa retraite en 1808.

Lamarche-sur-Saône, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 25 kilom. de Dijon, sur la rive droite de la Saône. Ch. de f. P.-L.-M. ; 1.381 hab. Grand commerce de bois. Fabrique de tonneaux et baquets. Engrais chimiques. Chapelle du XVIe siècle à Lamarchotte.

La Marck, famille belge, issue des comtes d'Altena-Altenberg, se rattachant aux familles d'Arenberg, de Bouillon, de Ligne, de Turenne. Nous donnons plus bas ses principaux représentants, issus d'Engelbert d'Altena, qui acquit la seigneurie de la Marck, érigée en comté, et mourut en 1251.

La Marck (Guillaume de), surnommé **le Sanglier des Ardennes**, né vers 1446, mort à Maestricht en 1485. Il fut élevé auprès de l'évêque de Liége, Louis de Bourbon. D'un caractère féroce, il tua un jour, dans l'intérieur du palais épiscopal, Richard, garde du sceau de l'évêque. Celui-ci bannit son protégé. Il se réfugia auprès de Louis XI, dont il reçut de l'argent pour faire soulever les Liégeois. La Marck attira l'évêque de Liége dans une embuscade, et le tua de sa propre main (1482). Il essaya alors de faire nommer son fils évêque de Liége et prit lui-même le titre de général en chef des Liégeois. Il ravagea le Brabant. Maximilien d'Autriche le poursuivit et le battit. Livré à Maximilien, il fut décapité.

La Marck (Robert II), duc de Bouillon, prince de Sedan, neveu du précédent, né vers 1465, mort en 1535. Il était fils de Robert Ier, qui fut tué devant Ivoy, en 1489. Avec son frère Evrard, évêque de Liége, il embrassa le parti de la France contre l'Autriche et combattit l'archiduc Maximilien. Il accompagna Charles VIII dans son expédition contre Naples, et, en 1513, sous Louis XII, il prit une part brillante à la bataille de Novare. Plus tard, à l'instigation de son frère, il s'engagea dans le parti de Charles-Quint. Il se réconcilia bientôt avec François Ier, déclara la guerre à l'empereur et envahit le Luxembourg. La défaite de Pavie lui fit perdre ses Etats, dont il rentra en possession après le traité de Madrid (1526).

La Marck (Evrard de), évêque souverain de Liége et cardinal, né et mort à Liége (1475-1538). Frère de Robert II, duc de Bouillon, il fut, quoique laïque, élu évêque de Liége en 1505. Il embellit la ville de Liége et y fit, par de sages ordonnances, fleurir le commerce et l'industrie. D'abord allié des Français, il obtint de Louis XII l'évêché de Chartres. En 1518, il passa dans le parti de l'Autriche, et contribua à l'élection de Charles-Quint au trône impérial. Léon X lui donna le chapeau de cardinal, en 1520. Clément VII l'investit, en 1533, des fonctions de légat *a latere*. Le cardinal de La Marck, durant son long épiscopat, montra un grand zèle pour la défense de la foi catholique et le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

La Marck (Robert III de), seigneur de Fleuranges, homme de guerre et historien, né à Sedan en 1491, mort à Longjumeau en 1537. Il fit ses premières armes en Italie en 1510, et se distingua à la bataille de Trécas (1513). Il retourna en Italie sous François Ier, et fut grièvement blessé à Marignan (1515). Il dut son salut à Bayard, et le roi l'arma chevalier sur le champ de bataille. En 1519, il fut envoyé comme ambassadeur en Allemagne, à la mort de Maximilien, pour soutenir les compétitions de François Ier à l'empire. Il fut fait prisonnier à Pavie (1525). Remis en liberté en 1526, maréchal de France, il vainquit, en 1536, le comte de Nassau, général de Charles-Quint. Sous le titre : *Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et de François Ier*, le maréchal de Fleuranges a laissé de curieux et intéressants mémoires, qui vont de l'année 1499 à 1521. Ces mémoires, écrits pendant sa captivité, ont été imprimés en 1731, par l'abbé Lambert ; Michaud et Poujoulat en ont donné une nouvelle édition dans leur « Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France » (1838).

La Marck (Auguste-Marie). Biogr. V. Arenberg.

La Marck (Robert IV de). Biogr. V. Bouillon.

Lamarck (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, chevalier de), naturaliste français, membre de l'Institut, né à Barentin (Picardie) en 1744, mort à Paris en 1829. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il embrassa la carrière des armes à la mort de son père. Un accident la lui fit abandonner, et, à partir de ce moment, il se livra tout entier à l'histoire naturelle. Son premier ouvrage fut la *Flore française* (1778), qui lui ouvrit les portes de l'Académie. Cette flore, dans laquelle Lamarck employa, le premier, les clefs dichotomiques, eut de nombreuses éditions, les dernières, en collaboration avec de Candolle. Peu de temps après, il publia, en collaboration avec Poiret, l'*Encyclopédie botanique* et l'*Illustration des genres* (1783-1817), qui lui valurent une grande notoriété. En 1793, quoique botaniste, il fut appelé, au Muséum, à la chaire des animaux à sang blanc, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Ce changement d'orientation fut fécond pour la science, car il amena Lamarck à écrire sa fameuse *Histoire des animaux sans vertèbres* (1815-1822), ouvrage de haute valeur, où il jeta les bases du transformisme, qu'il avait ébauchées dans sa *Philosophie zoologique* (1809) : principe de la génération spontanée ; descendance des espèces les unes des autres par adaptation au milieu et par hérédité. Lamarck a d'ailleurs donné à la zoographie des invertébrés une vive impulsion, et sa classification marqua un grand progrès sur celles de ses prédécesseurs. On a donné le nom de Lamarck à un genre de graminées et à une tribu d'algues.

Lamarck.

Lamarckée n. f. Bot. Syn. de marckée.

Lamarckie (*mar-kî*) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant des herbes à feuilles planes, à fleurs en épillets, souvent cultivées dans les jardins d'Europe et qui croissent dans les régions méditerranéennes. Syn. codion, et éléodendron.

Lamarckien (*ki-in*) n. m. Partisan du lamarckisme. — Adjectiv. : *Théorie* lamarckienne.

Lamarckisme (*kissm'*) n. m. Doctrine transformiste, due à Lamarck, suivant laquelle la modification des organismes et l'évolution des espèces sont le résultat de l'influence directe des milieux.

La Mare (Nicolas de), magistrat français, né à Noisy-le-Grand en 1639, mort à Paris en 1723. Commissaire du roi au Châtelet, il remplit diverses missions dans les provinces, désolées par la disette des grains, reçut de Louis XIV des éloges publics, et obtint l'intendance de la maison du comte de Vermandois. L'ouvrage sur lequel se fonde sa réputation est son *Traité de la police... avec une description historique et topographique de Paris...* (1707-1738). C'est sur les conseils de Lamoignon et de La Reynie que de La Mare entreprit cet ouvrage considérable et très précieux.

La Margarita (Clément Solar, comte de), homme d'Etat piémontais, né à San-Quirico (prov. de Gênes) en 1792, mort à Turin en 1869. Après avoir été avocat général à Turin, il devint secrétaire de légation à Naples, chargé d'affaires, puis ministre plénipotentiaire à Madrid (1825), et fut, de 1835 à 1847, ministre des affaires étrangères de Sardaigne. Il se montra hostile au mouvement national de 1846, et Charles-Albert dut lui retirer ses fonctions. Elu député en 1854, il devint le chef de l'extrême droite et ne fut pas réélu. On lui doit, entre autres écrits : *Memorandum* (1852), où il fait l'apologie de sa conduite, et *Avvenimenti politici*, où il expose son système de politique absolutiste.

La Marmora (Albert Ferrero, comte de), écrivain et général italien, né à Turin en 1789, mort en 1863. Il fit les dernières campagnes de l'Empire, fut privé, en 1821, de son grade de capitaine et passa plusieurs années en Sicile. Rentré dans l'armée sous Charles-Albert, il devint major général en 1840, lieutenant général en 1848, commandant militaire de la Sardaigne, puis directeur de l'Ecole des mines de Gênes et sénateur (1860). On lui doit : *Voyage en Sardaigne* (1826) ; *Itinéraire de l'île de Sardaigne* ; etc.

La Marmora (Alexandre Ferrero, chevalier de), général italien, frère du précédent, né à Turin en 1799, mort à Kadi-Koï, en Crimée, en 1855. Etant capitaine, il proposa la formation des *bersaglieri* (tirailleurs), qu'il organisa, devint major général en 1848, se distingua alors dans plusieurs combats, notamment au pont de Goïto, devint, en 1849, chef d'état-major de l'armée et mourut du choléra en Crimée, où il commandait une division.

La Marmora (Alphonse Ferrero, marquis de), général et homme d'Etat italien, frère puîné des précédents, né à Turin en 1804, mort à Florence en 1878. Après avoir reçu une éducation soignée, il sortit, en 1823, de l'Académie militaire comme lieutenant d'artillerie. Il était major (chef d'escadron) depuis 1845, lorsque éclata la guerre de l'Indépendance. Il se distingua aux affaires de Monzambano, Borghetto, Valeggio, Peschiera, Pastrengo, prit part aux négociations de paix et sauva Charles-Albert de l'émeute qui le menaçait au palais Greppi (1848). Il fut, à deux reprises, ministre de la guerre. Après la bataille de Novare, il fut chargé de réprimer l'insurrection de Gênes. Il s'y montra humain, fut nommé lieutenant général, et, bientôt après (1849), appelé au ministère de la guerre, qu'il conserva pendant près de dix années. Il réorganisa l'armée sarde, contribua à l'entrée de Cavour au ministère et commanda le corps de 17.000 hommes, que le Piémont envoya en Crimée. A son retour, il reprit le ministère, contribua à la préparation de la guerre de 1859, et se battit à San Salvatore, à Palestro et à Solferino. Il se retira du ministère avec le cabinet Rattazzi (1860), et fut nommé commandant du 1er corps d'armée, à Milan, puis remplaça le général Cialdini à Naples, en qualité de lieutenant du roi (1861). Appelé, en 1864, à la présidence du conseil avec le ministère des affaires étrangères, La Marmora conclut le traité de commerce avec la France, et surtout l'alliance avec la Prusse. Ministre de la guerre en 1866, il dirigea, en réalité, les opérations. Il renonça à ses fonctions après la conclusion de la paix, et, après une mission en France, fut nommé lieutenant du roi à Rome, à la suite de l'annexion.

La Marmora.

Il vécut ensuite quelque peu à l'écart, se bornant à siéger à la Chambre des députés. En 1873, il publia, sous le titre de : *Un peu plus de lumière sur les événements politiques de l'année 1866*, un ouvrage qui fut traduit aussitôt en français (1873) et eut un grand retentissement en Europe. Depuis lors, il vécut dans la retraite, et publia : *un Episode de la résurrection italienne* (1875), puis les *Secrets d'Etat dans le gouvernement constitutionnel*.

Lamarque, comm. de la Gironde, arrond. et à 29 kilom. de Bordeaux ; 1.127 hab. Le vignoble de Lamarque, dans le Médoc, fournit des vins recherchés, bien colorés et parfumés. Les principaux crus sont les suivants : (bourgeois) *Château-Lamarque, Cap-de-Haut-Bergeron, Château-du-Cartillon, Château-Retou-Pigueguy, Château-du-Retou-Rosset, châteaux Malescasse, Capdeville-Felletin* ; (artisans et paysans) *Château-du-Moulina, Château-Reverdi, cru de Micalet, au Bourg*, etc.

Lamarque (François, chevalier de), homme politique français, né à Montpont (Dordogne) en 1753, mort à Montpont en 1839. Avocat en 1789 et élu député à l'Assemblée législative (1791), il en fut l'un des membres les plus violents. Il fit mettre sous séquestre les biens du clergé, demanda la déchéance du roi. Réélu à la Convention (1792), il siégea à la Montagne, et partit pour l'armée du Nord afin d'y remédier aux désordres. Livré par Dumouriez aux Autrichiens, il ne revit la France qu'en 1795. Envoyé au conseil des Cinq-Cents, il en devint président en 1797. Réélu en 1798, il obtint l'ambassade de Suède, mais le roi refusa de recevoir un régicide. En 1799, il reprit sa place au conseil des Cinq-Cents, et fut nommé par Napoléon juge au tribunal de cassation du Tarn. Exilé, en 1816, par la loi contre les régicides, il rentra en France en 1818.

Lamarque (Maximilien, comte), général et orateur français, né à Saint-Sever en 1770, mort à Paris en 1832. Fils d'un député à la Constituante, il s'enrôla en 1791, et fit ses premières armes à l'armée des Pyrénées occidentales, s'emparant, avec une poignée d'hommes, de Fontarabie. Il gagna son grade de général de brigade à l'armée du Rhin (1801) et, sous l'Empire, fut envoyé en Italie. Il fit campagne dans le royaume de Naples, où il prit Gaëte (1806) et Caprée, et fit partie de l'armée qui rejoignit Napoléon à Wagram. Il fut ensuite employé à Anvers, puis de nouveau dans la Calabre, enfin en Espagne. Pendant les Cent-Jours, il réussit à réprimer la résistance royaliste en Vendée. Exilé après la seconde

Restauration, il se retira à Amsterdam. Rentré en France en 1818, il fut, dix ans après, élu député de Mont-de-Marsan, et se fit remarquer comme un des orateurs les plus énergiques de l'opposition. Il persista dans cette attitude à l'égard de la monarchie de Juillet. Il était devenu très populaire, quand le choléra l'emporta (1832). Ses funérailles furent l'occasion de l'émeute des 5-6 Juin.

Lamarque.

Le général Lamarque a publié : *Défense du général Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815* (1815) ; *Réponse au général Canuel* (1818) ; *Nécessité d'une armée permanente* (1820) ; *De l'esprit militaire en France* (1826) ; *la Vérité sur le procès d'un maréchal de France, pétition pour la translation des cendres de Ney au Panthéon* (1831). Enfin, sa famille a publié : *Souvenirs, mémoires et lettres du général Maximilien Lamarque* (1835-1836).

Lamarre (Flambeau). V. Flambeau.

La Martelière (Jean-Henri-Ferdinand), littérateur français, né à Ferrette (Haut-Rhin) en 1761, mort à Paris en 1830. Il donna au théâtre plusieurs pièces, entre autres, *Robert, chef de brigands*, drame imité de Schiller (1792), et *le Tribunal redoutable ou la Suite de Robert* (1793), qui obtinrent beaucoup de succès. Au commencement de l'Empire, il servit dans l'administration centrale des droits réunis, et prit sa retraite en 1823. Parmi ses œuvres dramatiques, nous mentionnerons : *le Testament ou les Mystères d'Udolphe* (1798) ; *Gustave en Dalécarlie ou les Mineurs suédois* (1803) ; *les Francs-juges ou les Temps de barbarie* (1807) ; *Pierre et Paul ou une Journée de Pierre le Grand* (1814) ; *Fiesque et Doria ou Gênes sauvée*, tragédie (1824). On a encore de La Martelière : *Théâtre de Schiller* ; *l'Obelliuo de Zschokke* (1799) ; des romans historiques.

Lamartine (Alphonse-Marie-Louis de Prat de), poète français, né à Mâcon en 1790, mort à Paris en 1869. Sa première éducation se fit au château paternel de Milly, sous la tendre surveillance d'une mère qui « ne lui demandait que d'être vrai et bon ». Après avoir achevé ses études au collège des jésuites, il voyagea, particulièrement en Italie, jusqu'à la chute de l'Empire, entra, en 1814, dans les gardes du corps, quitta le service lors de la seconde Restauration, puis, après quelques années d'une vie un peu décousue et éparse, il fit paraître, en 1820, ses *Premières méditations poétiques*, qui, du jour au lendemain, le consacrèrent grand poète. Trois ans après, ce furent : *les Nouvelles Méditations*, puis *la Mort de Socrate, le Dernier Chant du pèlerinage de Child-Harold*. En 1829, parurent les *Harmonies poétiques et religieuses*. Lamartine fut élu, l'année suivante, par l'Académie française. Après un voyage fastueux en Orient, il se fit nommer député, et joua dans la Chambre le beau rôle d'un orateur-poète que la générosité de son cœur et l'élévation de sa pensée mettent au-dessus des partis. Il publia successivement : *Voyage en Orient* (1835), *Jocelyn* (1836), *la Chute d'un ange* (1838), *Recueillements poétiques* (1839). Se tournant ensuite du côté de l'histoire, il composa ses *Girondins* (1846), où l'imagination a sans doute trop de part, mais qui sont un livre des plus éloquents et des plus vivants. Un peu plus tard, il se mit à la tête du mouvement révolutionnaire, et, quand fut établie la république de 1848, il devint membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères. Le discours qu'il prononça, le 25 février, contre le drapeau rouge, est resté célèbre. Impuissant, le 15 mai, à prévenir l'invasion de l'Assemblée nationale, les journées de Juin lui portèrent le coup de grâce. Il ne fut nommé à l'Assemblée législative que dans une élection partielle. Le coup d'Etat de décembre l'écarta définitivement de la politique. Ses principaux ouvrages, depuis 1848, furent : *les Confidences* (1849) ; *Geneviève* (1851) ; *le Tailleur de pierres de Saint-Point* (1851) ; *Graziella* (1852) ; *Cours familier de littérature* (1856). Les dernières années de sa vie s'écoulèrent dans la tristesse. Condamné à un labeur sans trêve par de continuels besoins d'argent, il finit par accepter du gouvernement impérial une dotation d'un demi-million (1867). Il mourut deux ans après, dans un chalet de Passy, que la ville de Paris avait mis à sa disposition.

Lamartine.

Le petit recueil des *Méditations* avait révélé à la France une poésie nouvelle, vraiment « sortie du cœur », en contraste avec le lyrisme factice et mythologique des Jean-Baptiste Rousseau et des Lebrun. Même inspiration dans le recueil suivant, sauf que l'on y sent parfois le virtuose. Quant aux *Harmonies*, la forme en est peut-être moins pure, l'abondance n'y est pas toujours exempte de virtuosité ; mais la veine du poète a plus de richesse, plus d'ampleur et de magnificence. *Jocelyn*, sorte de roman en vers, devait faire partie d'une vaste épopée, dont la *Chute d'un ange* est un autre épisode. Si l'on y regrette quelque mollesse de facture, nombre de pages valent ce que le poète avait écrit de plus beau. Il y montrait une aptitude singulière pour la poésie symbolique et philosophique. Quant aux *Recueillements*, malgré de très beaux morceaux, les défauts y prévalent, presque partout, sur les qualités. Le génie abondant et facile du poète ne savait pas s'astreindre au pénible travail du style.

On a dit que Lamartine était la poésie même. Cela signifie, sans doute, que la poésie a été pour Lamartine l'expression la plus spontanée et la plus sincère de ses sentiments intimes. Sa religion ? Le sentiment du divin, puisé, comme il le dit lui-même, non « dans cette région où les spécialités divisent les cœurs et les intelligences », mais « dans celle où tout ce qui s'élève à Dieu se rencontre et s'accorde », et tel, que l'expression, sinon la pensée, devient presque nécessairement panthéiste. Sa philosophie ? Une sorte de spiritualisme éthéré, qui ne se concrète dans aucune doctrine, une harmonie entre l'âme du poète et celle du monde, et, partant, un large optimisme et des espérances infinies. Et, enfin, comme poète, Lamartine se tint en dehors des cadres traditionnels et même de tout cadre fixe. Son génie répugne à toute limite. Il n'est pas le poète descriptif, l'artiste qui voit et fait voir des contours précis. Dans des paysages vaporeux où les lignes s'effacent, où les bruits s'apaisent, où les objets deviennent presque immatériels, se déploient ses rêves purs et nobles, sa mélancolie molle, flottante et douce. Lamartine a dit, dans des vers bien connus :

Je chantais, mes amis, comme l'homme respire.

C'est en ce sens qu'il est le plus poète des poètes français, qu'il est la poésie elle-même.

Lamartine (statues de). Il convient de citer d'abord la statue de Lamartine, en bronze, érigée à Mâcon en 1878, de facture un peu lourde, par Falguière. Une autre statue en bronze, à Passy (square Lamartine), où le poète est représenté assis, son lévrier favori allongé sous son fauteuil, est due à Marquet de Vasselot (1886). De son vivant, Lamartine avait surtout été représenté par David d'Angers [buste en marbre (1829) ; médaillon en bronze (1830) ; dessin (1828), etc.] Un superbe dessin d'Henriquel-Dupont (Luxembourg) nous montre Lamartine en 1837 ; le Louvre possède, de son côté, son portrait peint à l'huile, par Phillips, aux environs de 1850 (section de l'Ecole anglaise). Enfin, le musée de Versailles possède un grand buste de Lamartine, en bronze, officiel et froid. Un buste de Lamartine, destiné à l'Ecole normale et dû au ciseau d'Alfred Lenoir, a figuré au Salon de 1874.

La Martinière (Antoine-Augustin Bruzen de), littérateur français, né à Dieppe en 1683, mort à La Haye en 1749. Il devint secrétaire de François Farnèse, duc de Parme, qui l'envoya en mission en Hollande, où il se fixa. Son principal ouvrage est le *Grand dictionnaire géographique, historique et critique* (1720-1730), souvent réédité et traduit. Citons encore : *Introduction générale à l'étude des sciences et des belles-lettres, en faveur des personnes qui ne savent pas le français* (1731) ; *l'Etat politique de l'Europe* (1742-1749) ; *Nouveau recueil des épigrammatistes français* (1720). Il a publié les *Lettres choisies de Richard Simon* (1730) ; *les Œuvres de Scarron* (1737) ; *les Pensées d'Oxenstiern* (1731) ; etc.

Lamas, gros bourg du Pérou, sur le versant amazonien et dans le département de Loreto. Bâti sur les rives du rio Mayo, affluent du Huallaga, c'est un marché assez fréquenté, dont la population est d'environ 3.000 hab.

Lamaserie (*ri* — rad. *lama*) n. f. Couvent de lamas, prêtres de Bouddha, au Thibet.

Lamastre, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 33 kilom. de Tournon, sur la rive droite du Doux ; 3.763 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise réformée, siège d'un consistoire. Commerce de marrons et de pommes. Tuiles et poterie. Ruines d'un château, ancien prieuré. — Le canton a 9 comm. et 16.034 hab.

Lamazière-Basse, comm. de la Corrèze, arrond. et à 33 kilom. d'Ussel, près des belles gorges de la Luzège ; 1.574 hab. Ruines du château de Roussille.

Lamb (Charles), essayiste et poète anglais, né à Londres en 1775, mort à Edmonton en 1834. Il obtint un emploi à la Compagnie des Indes orientales, et le tint pendant trente ans. Lamb avait le caractère fort gai. Ses débuts littéraires furent un volume de poésies qu'il publia en 1797, avec Coleridge et Lloyd. L'année suivante, il donna *Rosamund Gray*, récit pathétique, qui fut très goûté du public lettré. Puis il se tourna vers le théâtre, et composa la tragédie de *John Woodvil* (1801), dans la manière des dramaturges du règne d'Elisabeth, et une farce, *Mr. H.* (1804), qui n'eut qu'une représentation. En 1807, parurent ses *Contes tirés de Shakspeare*, à la production desquels contribua sa sœur et, en 1808, ses *Spécimens des poètes dramatiques anglais du temps de Shakspeare*, où il fait preuve d'un rare esprit critique. Mais c'est surtout à ses essais, publiés dans le « London Magazine » et signés Elia, qu'il doit sa popularité. Les *Essais d'Elia* sont, en effet, un des meilleurs exemples de ce qu'on appelle l'*humour*. Un pouvoir d'observation peu commun, une réelle sensibilité qui se cache sous les dehors de l'enjouement et de l'ironie, font de cet ouvrage la plus attrayante lecture.

Lamb (lady Caroline), femme de lettres anglaise, célèbre par sa liaison romanesque avec lord Byron, née en 1785, morte en 1828. Elle épousa, en 1805, William Lamb, qui devint lord Melbourne. Après une rupture éclatante avec le poète, et en réponse à des vers ironiques de l'auteur de *Childe Harold*, elle écrivit le roman de *Glenarvon* (1816), dans lequel elle déversa sur Byron tout le fiel de son dépit. Ce livre lui ferma l'accès de la haute société anglaise. Deux autres romans suivirent : *Graham Hamilton* et *Ada Reis* (1823), aussi personnels que *Glenarvon*, mais moins violents. Malgré tout, lady Lamb ne put oublier Byron ; on n'osa pas lui annoncer sa mort, qu'elle apprit par hasard. Dès lors, elle ne fit que languir, et mourut trois ans après le poète.

Lamb (Horace), savant anglais, né à Stockport en 1849. Professeur de mathématiques à l'université d'Adélaïde (Australie), il occupa la même chaire à Victoria (Manchester) à partir de 1885. Membre de plusieurs sociétés savantes, il a conquis une grande réputation par ses travaux importants sur la physique mathématique et sur le calcul infinitésimal.

Lamba (*lan*) n. m. Sorte de pagne malgache.

Lambach, bourg de la Haute-Autriche (cercle du Hausruck [distr. de Wels]), sur la rive gauche de la Traun, affluent du Danube ; 1.674 hab. Couvent de bénédictins, fondé en 1032, avec une église ornée des peintures de Joachim de Sandrart, une riche bibliothèque, une galerie de tableaux et d'estampes. Dans l'église paroissiale, très grande, magnifiques orgues.

Lamballe, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc ; 4.531 hab. Ch. de f. Ouest. Tanneries, mégisseries, fabrique de serge.

Eglise Notre-Dame, monument historique, sur un rocher à pic. C'était la chapelle du château, qui, détruit par Richelieu, est remplacé par une promenade. Notre-Dame a deux portails du XIIe siècle, une triple nef du XIIIe, un chœur du XIVe. Eglises Saint-Jean, du XVe siècle, avec tour octogonale du XVIIe, et Saint-Martin, ancien prieuré, fondé en 1084, avec chœur du XVIe siècle. Ancien couvent d'augustins (1337), aujourd'hui justice de paix. Lamballe, mentionné dans les chartes du XIe siècle (*Lambalum*), devint, en 1134, chef-lieu du comté de Penthièvre. Parmi ses derniers seigneurs figurent le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et la princesse de Lamballe, qui périt pendant la Révolution. (V. plus bas.) — Le canton a 15 comm. et 15.931 hab.

Armes de Lamballe.

Lamballe (Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de), née à Turin en 1749, massacrée à Paris en 1792. Elle était la quatrième fille de Louis-Victor de Savoie-Carignan et de Christine-Henriette de Hesse-Rhinfelds. Agée de dix-sept ans, elle fut mariée au prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, descendant de l'un des bâtards légitimés de Louis XIV. Son mari était adonné à la débauche et mourut d'un mal honteux, une année après son mariage. La princesse se retira alors auprès de son beau-père, prince d'un caractère doux et charitable, jusqu'au jour où elle devint l'amie de Marie-Antoinette. Très belle, d'une physionomie sereine et tranquille, très bonne et prête à tous les dévouements pour la reine, elle avait pris quelque teinte des idées philosophiques du duc de Penthièvre. On la vit fréquenter des loges de francs-maçons. Enfermée, en 1792, à la prison de la Force, elle périt au cours des massacres de septembre, et son corps fut l'objet d'inouïs raffinements de cruauté. Elle avait été assommée à coups de marteau, au moment où ses geôliers l'« élargissaient » de l'hôtel de la Force. Son cœur fut arraché de sa poitrine, et, s'il faut en croire une atroce légende, dévoré par un des assassins. Son corps, décapité, fut porté sous les fenêtres du Temple, où était Marie-Antoinette.

Princesse de Lamballe.

Lambanao, ville des Philippines (Océanie), dans l'île de Panay (archipel des Visayas), province de Ilo-Ilo ; 8.450 hab., de langue visaya.

Lambarde (*lan*) n. f. Nom vulgaire de la famille du squale roussette à Nice.

Lambayèque, rivière, département et ville du Pérou septentrional. — La rivière, née sur le versant occidental de la Cordillère, fertilise par ses eaux de riches plantations et se jette dans le grand Océan, après un cours de 150 kilomètres. — Le département, où l'on cultive le riz, le tabac, la canne à sucre, a 26.722 kilom. carr. et 86.000 hab. Cap. *Chiclayo*. — La ville, située sur la rive gauche de la rivière, à quelques kilomètres de son embouchure, possède une mauvaise rade peu fréquentée ; 8.000 hab.

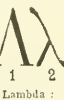
Lambda : 1. Majuscule ; 2. Minuscule.

Lambda (*lan-bda*) n. m. Gramm. et numér. Douzième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*l* français. ‖ Signe numérique des Grecs, qui, avec l'accent supérieur placé à droite, vaut 30, et, avec l'accent inférieur à gauche, 30.000.

— Anat. Suture occipito-pariétale, ainsi nommée à cause de sa forme, qui se rapproche de la lettre portant le même nom chez les Grecs.

Lambdacisme (*lan-bda-sissm'* — rad. *lambda*) n. m. Prononciation vicieuse de la lettre *l*, qui consiste à la doubler ou à la répéter trop, ou, enfin, à la substituer à la lettre *r*. ‖ On dit aussi labdacisme, et lallation.

Lambdoïde (*lan-bdo*) adj. Se dit de la suture occipito-pariétale du crâne, qui a la forme de la lettre grecque majuscule Λ (lambda) : *Suture* lambdoïde.

Lambdothérium (*lan-bdo, om'*) n. m. Genre de mammifères ongulés périssodactyles, famille des titanothéridés, comprenant trois espèces fossiles dans le tertiaire éocène de l'Amérique du Nord. (L'espèce type du genre est le *lambdotherium popoagicum*.)

Lambeau (*lan-bo* — soit du lat. *lamberare*, déchirer, ou *labellum*, lisière ; soit de l'anc. haut allem. *lappa*, morceau) n. m. Morceau d'une étoffe déchirée : *Vêtement en* lambeaux, *qui s'en va en* lambeaux.

— Par ext. Morceau de chair déchiré, arraché : *La chair des lépreux tombe en* lambeaux, *par* lambeaux. ‖ Fragment, débris quelconque : *Se disputer les* lambeaux *d'une fortune*. ‖ Passage isolé d'un écrit : *Retenir quelques* lambeaux *d'Horace, de Virgile*.

— Chir. Segment de parties molles qu'on ménage dans l'amputation des membres, pour pouvoir recouvrir complètement le squelette. (Quelquefois, on taille un seul lambeau. Le plus souvent, on en ménage deux inégaux. Pour former les lambeaux, on emploie soit la méthode de l'*entaille*, soit la *transfixion*.)

— Techn. Toile gommée, sur laquelle les chapeliers couchent le chapeau pour lui donner la forme.

— Véner. Fragments de peau velue qui couvre le bois du cerf, lorsqu'il a frayé, et qui s'en détache à une certaine époque de l'année.

Lambeaux (Joseph *ou* Jef), sculpteur belge, né à Anvers en 1852. Cet artiste s'est fait remarquer par un réalisme puissant et coloré. On a pu voir de lui, au Salon de 1898, un *Martyr*, fragment de son imposant bas-relief des « Passions humaines » ; *Diane*, buste plâtre ; au Salon de 1899 ; *Remords*, *Impéria* (buste), et *Belluaire*, groupe bronze. A l'Exposition universelle de 1900 (Paris), Lambeaux figurait avec *l'Abondance*, *le Triomphe de la femme*, et un autre fragment magistral des « Passions humaines », intitulé *la Séduction*. Le musée d'Anvers possède de lui le groupe en bronze *le Baiser*.

LAMBEL (*lan-bèl'* — forme archaïque de *lambeau*) n. m. Blas. Pièce d'armoiries, qui est une brisure et se compose d'un filet péri en fasce d'où pendent trois *gouttes, denticules* ou *pendants*. Quand ces pendants sont au nombre de plus de trois, il faut l'énoncer.

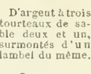

D'argent à trois tourteaux de sable deux et un, surmontés d'un lambel du même.

LAMBER (Juliette), pseudonyme de Mme EDMOND ADAM.

LAMBERG, nom d'une ancienne famille allemande qui, vers le milieu du XIVe siècle, quitta le duché d'Autriche et s'établit dans la Carniole, où elle acquit, par mariage, des possessions considérables. Elle se divise aujourd'hui en deux branches : 1° la branche princière, représentée par le prince GUSTAVE **de Lamberg,** né en 1841 ; 2° la branche comtale de **Lamberg-Ortenegg,** dont le chef est le comte FRANÇOIS, né en 1832. Plusieurs membres de cette famille se sont illustrés, comme hommes politiques et comme généraux.

LAMBERG (Jean-Maximilien, comte DE), né à Steyer en 1608, mort en 1682. Il devint, en 1642, ambassadeur de l'empereur à Rome, et prit part, de 1644 à 1647, aux négociations de Westphalie.

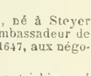

LAMBERG (François-Philippe), général autrichien, né en 1791, mort en 1848. Il prit part aux guerres d'Italie, et devint, en 1842, commandant de Gratz. Lorsque la Révolution hongroise éclata, Lamberg fut nommé commandant en chef des troupes stationnées en Hongrie et commissaire royal. En cette qualité, il voulut dissoudre la Diète hongroise, mais la foule, exaspérée, l'écharpa lorsqu'il se rendit de Bude à Pest, pour communiquer au ministère le décret de dissolution.

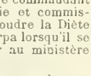

LAMBERSART, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Lille, sur la basse Deûle canalisée ; 4.820 hab. Ch. de f. Nord. Pépinières ; brasseries ; fabriques de carreaux céramiques ; filatures de coton, savonneries. Hippodrome de Lille. A Canteleu, ancienne église bâtie sur le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Armes de Lambersart

LAMBERT (saint), évêque de Maestricht, né vers 640, assassiné à Liège en 708. C'est en 668 qu'il succéda à Théodard, son maître et son tuteur, sur le siège épiscopal de Liège. Childéric II, roi d'Austrasie, lui accorda toute sa confiance ; à la mort de ce prince, Lambert, persécuté par Ebroïn, fut obligé de se retirer au monastère de Stavelo, d'où il sortit pour aller prêcher la foi dans la Zélande. Rétabli sur son siège en 681, il fut assassiné, en 708, par les ordres de Dodon, beau frère de Pépin d'Héristal. Ses reliques, conservées à Liège, y attirèrent bientôt un grand concours de pèlerins et contribuèrent à accroître la prospérité de la ville, où saint Hubert transféra, en 720, le siège épiscopal de Maestricht. — Fête le 17 septembre.

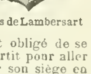

— Loc. prov. :

C'est aujourd'hui la *Saint-Lambert :*
Qui quitte sa place, la perd.

Dicton populaire, que l'on donne comme argument plaisant lorsqu'on s'est emparé de la place inoccupée de quelqu'un. On a voulu voir, dans ce dicton, une allusion à ce fait que la ville de Troyes fut prise et reprise en 1590, le jour de la Saint-Lambert. Mais il est probable que la rime seule a guidé l'auteur du dicton.

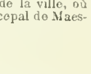

LAMBERT (saint), évêque de Lyon, né à Thérouanne, mort à Lyon en 689. Il entra de bonne heure au monastère de Fontenelle, en Normandie, et en devint abbé. Il fut nommé évêque de Lyon en 681. — Fête le 14 avril.

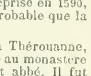

LAMBERT (saint), évêque de Vence, né près de Riez, mort à Vence en 1154. Il était moine de l'abbaye de Lérins lorsqu'il fut nommé, en 1114, évêque de Lyon. — Fête le 26 juin.

LAMBERT, empereur d'Italie, associé au pouvoir en 891 et couronné en 892, mort en 898. Il succéda à son père Gui, à la fin de l'année 894. Grâce à sa mère Agiltrude, il put résister aux attaques de son compétiteur Arnolphe, roi de Germanie. En 898, il battit Adalbert II, duc de Toscane, à Borgo San Donnino. Il mourut d'une chute de cheval.

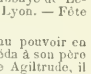

LAMBERT, duc de Toscane, fils puîné d'Adalbert II. Il succéda à Gui, son frère, en 929. Hugues, roi d'Italie, son frère utérin, qui craignait de le voir élire empereur, déclara qu'il n'était nullement le fils de Berthe, fille de Lothaire, roi de Lorraine, et femme d'Adalbert II, mais un enfant supposé. Cette calomnie resta stérile ; mais Hugues réussit à s'emparer de Lambert, et lui fit crever les yeux (931). Lambert paraît n'être mort qu'assez longtemps après.

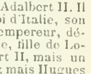

LAMBERT d'Aschaffenbourg de Hersfeld (*Lambertus Schafnaburgensis*), chroniqueur allemand du XIe s. Il vécut dans le couvent bénédictin de Hersfeld, fut ordonné prêtre à Aschaffenbourg, fit un pèlerinage à Jérusalem (1058), et mourut vers 1088. Nous n'avons que quelques fragments de son *Histoire du couvent de Hersfeld* (« Annales Hersveldenses »). Son *Chronicon historicum apud Germanos* a été publié dans les « Monumenta Germaniæ historica ». Il comprend l'histoire du monde depuis la création jusqu'en 1077. Les événements contemporains sont exposés avec beaucoup de détails et dans un latin très pur.

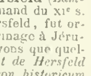

LAMBERT, évêque français, né à Guines, près de Calais, vers 1050 mort à Arras, en 1115. Il acquit la réputation d'un des premiers prédicateurs de son temps. Le pape Urbain II le choisit pour être le premier titulaire du siège d'Arras et voulut le sacrer lui-même à Rome (1094). Envoyé en Belgique, avec le titre de légat, il remplit, en 1104, les mêmes fonctions en France et fut chargé par Pascal II de relever le roi Philippe Ier de l'excommunication qu'il avait encourue en épousant Bertrade, déjà mariée à Foulques. Lambert a laissé un recueil de 140 *Lettres,* adressées aux principaux personnages de son temps et utiles pour l'histoire des XIe et XIIe siècles.

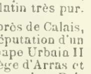

LAMBERT le Tort (l'orthogr. erronée *li Cors* [« le Court »] provient d'un mauvais manuscrit, de Châteaudun, poète français du XIIe siècle. Il est l'auteur, avec Alexandre de Bernay, Pierre de Saint-Cloud et d'autres trouvères anonymes, du *Roman d'Alexandre,* en vers de douze syllabes, remaniement d'œuvres plus anciennes sur le même sujet. V. ALEXANDRE *le Grand* (légende d').

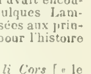

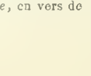

LAMBERT d'Ardres, chroniqueur français, mort au commencement du XIIIe siècle. Il était allié à la famille des comtes de Guines. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et, en 1194, il occupait la cure d'Ardres. Il a écrit une *Histoire des comtes de Guines,* qui va de l'an 918 à l'an 1203. Des fragments en ont été publiés par Duchesne, dans l'*Histoire de la maison de Guines* (1631) et dans les tomes XI, XIII et XVIII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* P. de Ludewig a inséré la chronique de Lambert dans le tome VIII des *Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum* (1727). Godefroy de Menilglaise en a donné une excellente édition (1855).

LAMBERT (Pierre), historien savoyard, né vers 1480, mort après 1543. Il a laissé des *Mémoires sur la vie de Charles, duc de Savoie neuvième* (1505-1539), avec un *Discours sommaire du succès du siège mis au devant du château de Nice par Françoys roy de France et par le Turch Barberosse de l'an 1543,* publiés dans le tome Ier des *Scriptores* de la collection des « Monumenta historiæ patriæ » (1840).

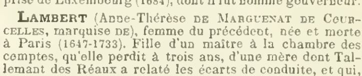

LAMBERT (Jean DE), marquis DE SAINT-BRIS, général français, né au château des Escuyers (Dordogne) en 1586, mort au château de Saint-Bris (Yonne) en 1665. Page de Henri IV, il fit ses premières armes en 1598, en Hollande, sous Maurice de Nassau. En 1610, il servit auprès de Bassompierre. Il se distingua aux sièges de Montauban et de La Rochelle. Il prit part à la conquête de la Savoie (1631) et à celle de la Lorraine (1634). Lieutenant général en 1648, il reçut le commandement des armées de terre et de mer en Italie. Pendant la Fronde, Gaston d'Orléans essaya en vain de le gagner à sa cause en lui offrant le bâton de maréchal de France. — Son fils, HENRI, né en 1631, mort à Luxembourg en 1686, servit sous Turenne et sous Condé, se distingua dans les campagnes de Hollande et d'Allemagne, et prit une part brillante à la bataille des Dunes (1658) ; lieutenant général (1682), il coopéra à la prise de Luxembourg (1684), dont il fut nommé gouverneur.

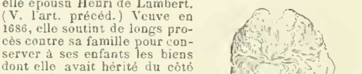

LAMBERT (Anne-Thérèse DE MARGUENAT DE COURCELLES, marquise DE), femme du précédent, née et morte à Paris (1647-1733). Fille d'un maître à la chambre des comptes, qu'elle perdit à trois ans, d'une mère dont Tallemant des Réaux a relaté les écarts de conduite, et qui, devenue veuve, épousa un de ses amants, Bachaumont, Mlle de Courcelles sut, dans le milieu où s'écoula sa jeunesse, affiner son esprit sans pervertir son cœur. En 1666, elle épousa Henri de Lambert. (V. l'art. précéd.) Veuve en 1686, elle soutint de longs procès contre sa famille pour conserver à ses enfants les biens dont elle avait hérité du côté paternel. En 1698, elle s'installa à l'hôtel de Nevers et elle reçut dans ses salons la société choisie et la société lettrée de son temps : Sainte-Aulaire, Sacy, d'Argenson, Lamotte, Fontenelle, le président Hénault. Ce salon, d'où le jeu était banni au profit de la conversation, avait une grande influence sur les élections académiques. Mme de Lambert écrivit pour sa fille et pour son fils deux élégants manuels de morale mondaine : *Lettre d'une dame à son fils sur la vraie gloire,* qui parut malgré elle, en 1726, à la suite d'une indiscrétion, et *Avis à ma fille,* qui allait paraître de la même manière, lorsqu'elle publia elle-même ensemble les deux ouvrages, sous le titre de *Avis d'une mère à sa fille et à son fils* (1728). Elle racheta l'édition de ses *Réflexions sur les femmes,* également publiées sans sa permission (1727). Ses *Œuvres complètes* (1748) contiennent en outre : *Traité de l'amitié, Traité de la vieillesse, la Femme ermite,* roman ; des *Lettres à diverses personnes,* etc. Ses *Avis,* etc., sont d'une morale élevée, qui annonce par bien des points celle de Vauvenargues. Le style est net, vif, d'un tour heureux, parfois un peu raffiné.

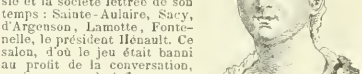

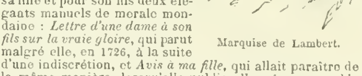

Marquise de Lambert.

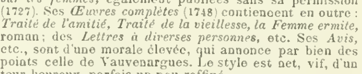

LAMBERT (Henri-François DE), marquis de Saint-Bris, général français, fils de Henri de Lambert et de la précédente, né en 1677, mort en 1754. Entré, en 1693, dans les mousquetaires, il fit les campagnes de Flandre (1693), de Catalogne (1697), d'Italie (1700), et d'Espagne (1708). Maréchal de camp en 1710, il combattit à Denain. Renvoyé en Espagne en 1719, il prit Roses et Saint-Sébastien, et fut promu lieutenant général l'année suivante.

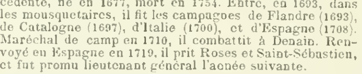

LAMBERT (Michel), compositeur et maître à chanter, né à Vivonne en 1610, mort à Paris en 1696, fut l'un des artistes les plus célèbres de son temps, à ce point que La Fontaine et Boileau le vantèrent : l'un dans ses fables, l'autre dans ses satires. D'abord enfant de chœur à la sainte chapelle de Champigny, il entra dans les pages de la musique de Gaston d'Orléans. Il étudia le luth, le théorbe et le clavecin, ainsi que la composition, et acquit une grande réputation comme professeur, aussi bien que par les jolies chansons qu'il composait et qu'il faisait entendre lui-même. Le roi lui accorda une des places de maître de la musique de sa chambre. En 1662, sa fille Madeleine épousa Lulli.

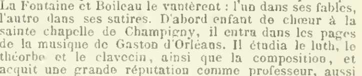

Lambert publia, en 1666, un recueil de ses morceaux de chant. Après sa mort, on en fit paraître un second sous ce titre : *Airs et dialogues à une, deux, trois, quatre et cinq voix, composés par feu M. Lambert, maître de musique de la chambre du roi* (1698). On en trouve d'autres dans divers recueils collectifs et dans des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal. Il y a de charmantes mélodies, et fort gracieuses, dans ses chansons et ses petites cantates.

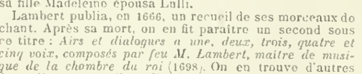

LAMBERT (John), parlementaire anglais, né à Calton (Yorkshire) en 1619, mort à l'île Saint-Nicolas en 1683. Dès les débuts de la guerre civile, il se signala comme colonel de Fairfax. Son esprit délié le fit employer à diverses négociations, comme le traité de Truro (1646), les capitulations d'Exeter et d'Oxford. C'est lui qui présenta, en 1647, les griefs de l'armée contre le Parlement. Il gagna, avec Cromwell la fameuse bataille de Preston, prit ensuite, à Uttoxeter, le général écossais Hamilton, et marcha sur Edimbourg. En 1649, il assiégea et prit Pontefract, et, en 1650, il accompagna Cromwell en Ecosse, avec le titre de major général. Blessé à Musselburgh, il gagna les importantes victoires de Dunbar, puis de Worcester. Le Parlement, enthousiasmé, lui donna des terres, mais il ne put obtenir le poste de lord député d'Irlande, qu'il convoitait. Furieux, il se mit tout à fait du côté de Cromwell et poussa à la dissolution du Parlement (1653). Président du conseil, nommé par les officiers de l'armée, membre du « Petit parlement », il fit encore dissoudre cette assemblée afin de perdre son rival Harrison, et il poussa de plus en plus à l'élévation du Protecteur, auquel il espérait peut-être succéder. Favori de l'armée, il s'opposa à ce qu'on donnât à Cromwell le titre de roi, et il refusa de se soumettre au serment que le Parlement imposa aux conseillers et fonctionnaires (1657). On lui retira tous ses grades et il rentra dans la vie privée. Il fit quelque opposition à Richard Cromwell, et, après le rappel du Long parlement (1659), recouvra toutes ses charges et obtint de vive force le titre de major général. Il devint l'espoir des royalistes, et on projeta un mariage entre sa fille et le duc d'York. Mais il se perdit par trop de finesse. Envoyé contre Monck, il pouvait l'écraser, et il perdit du temps à négocier. Il essaya en vain de galvaniser les dernières troupes qui lui étaient restées fidèles, mais fut pris par le colonel Ingolsby (1660) et amené à Londres. Il fut condamné à mort ; la peine fut commuée en celle d'un internement assez doux à Guernesey, d'où il fut transféré, en 1667, à l'île Saint-Nicolas.

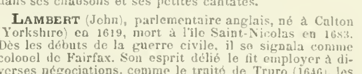

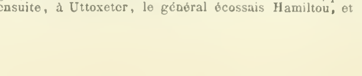

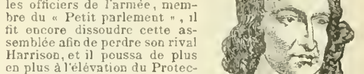

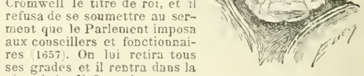

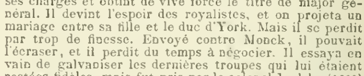

Lambert.

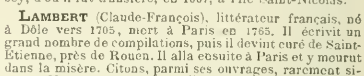

LAMBERT (Claude-François), littérateur français, né à Dôle vers 1705, mort à Paris en 1765. Il écrivit un grand nombre de compilations, puis il devint curé de Saint-Étienne, près de Rouen. Il alla ensuite à Paris et y mourut dans la misère. Citons, parmi ses ouvrages, rarement signés : *Mémoires et aventures d'une dame de qualité* (1739) ; *Recueil d'observations curieuses sur les mœurs, les coutumes, les arts, etc., des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1749) ; *Histoire générale de tous les peuples du monde* (1750) ; *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV* (1751).

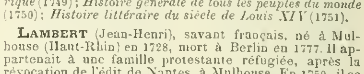

LAMBERT (Jean-Henri), savant français, né à Mulhouse (Haut-Rhin) en 1728, mort à Berlin en 1777. Il appartenait à une famille protestante réfugiée, après la révocation de l'édit de Nantes, à Mulhouse. En 1759, il se rendit à Munich, à l'appel de l'électeur Maximilien-Joseph II, qui le chargea de rédiger les statuts d'une Académie des sciences, conçue sur le modèle de celle de Berlin. Il habita ensuite Augsbourg, puis Coire, fut employé dans un travail de démarcation de frontières entre le Milanais et les Grisons, et se rendit, en 1764, à Berlin, où Frédéric II le nomma académicien pensionnaire, puis conseiller supérieur des bâtiments et directeur des « Ephémérides » de Berlin.

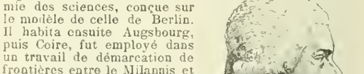

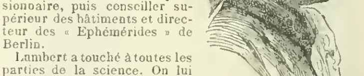

Lambert.

Lambert a touché à toutes les parties de la science. On lui doit les éléments de la théorie des angles imaginaires, qu'il réalisait sous forme de secteurs d'hyperbole équilatère. Le *Traité des comètes* contient un grand nombre de propriétés remarquables des coniques. Les *Lettres cosmologiques* (1761) sont un tableau physique de l'univers, conçu dans l'esprit du XVIIIe siècle et devaient être, dans l'intention de Lambert, une suite aux *Entretiens sur la pluralité des mondes,* de Fontenelle ; *le Nouvel Organon* (1763) et *l'Architectonique* contiennent de même une analyse des facultés humaines et des connaissances morales au point de vue de la philosophie de Condillac. Nous citerons encore : *Propriétés les plus remarquables de la route de la lumière* (1759) ; *Remarques sur les forces de la poudre* (1770) ; *Hygrométrie* (1770) ; *Mélanges de mathématiques* (1765-1772), recueil de mémoires ; *Pyrométrie* (1772) ; *Dissertations logiques et philosophiques* (1787) ; etc.

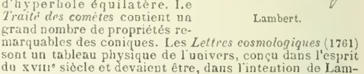

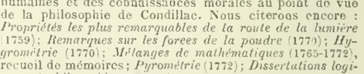

LAMBERT, duc d'EMYRNE, négociant français, né à Nantes vers 1820, mort à Mohéli (Comores) en 1873. De l'île Maurice, où il s'établit vers 1850 et se livra à la culture de la canne à sucre, il créa un service de bateaux à vapeur avec l'île de la Réunion, Aden et Suez, et fit de fréquents voyages à Madagascar, où il gagna la confiance de l'héritier présomptif du trône, le prince Rakoto Radama. Lors de son avènement sous le nom de Radama II (1861), ce prince appela Lambert à Madagascar, le créa duc d'Emyrne, premier ministre, lui donna d'immenses domaines, le chargea de se rendre à Rome pour y obtenir du pape les moyens de propager la religion catholique dans son royaume. Lambert s'acquitta heureusement de cette mission, fit connaître que le royaume de Madagascar était ouvert au commerce de toutes les nations, ainsi qu'à tous les Européens désireux de s'y établir comme négociants ou comme colons, et négocia avec la France la formation d'une grande compagnie commerciale pour la mise en valeur de l'île. Malheureusement, l'assassinat de Radama II, en 1864, réduisit à néant les projets de Lambert et l'obligea lui-même à quitter Madagascar. Il se retira alors à Mohéli, et y fonda une nouvelle exploitation qu'il mit en valeur pendant le reste de sa vie.

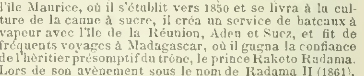

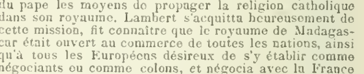

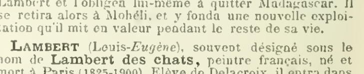

LAMBERT (Louis-*Eugène*), souvent désigné sous le nom de **Lambert des chats,** peintre français, né et mort à Paris (1825-1900). Elève de Delacroix, il entra dans l'atelier de Delaroche à l'Ecole des beaux-arts. Ses débuts au Salon datent de 1847. Il exposa d'abord des études d'oiseaux et des natures mortes. En 1857, l'artiste exposait un tableau remarqué : *Chat et perroquet.* A partir, de ce

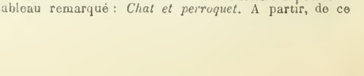

moment, il s'adonna tout spécialement à la peinture de la race féline, et il acquit dans ce genre une réputation méritée. Nous citerons de lui : *une Horloge qui avance* (1865); *la Cheminée du garde; une Place enviée* (1867); *les Maîtres de la maison* (1869); *Chatte et ses petits; l'Antichambre* (1870); *Convoitise et grandeur déchue* (1872); *A boire et le Sommeil interrompu* (1873); *Installation provisoire* et *l'Heure du repas* (1874); *Envoi* (1875); *En famille* (1876); *En Normandie* (1879); *une Famille de chats* (1887), au musée du Luxembourg. Lambert a illustré de dessins et d'eaux-fortes un important ouvrage de Cherville : *Chiens et chats* (1889). Il avait aussi un très joli talent d'aquarelliste.

LAMBERT (*Arsène*-Mathurin-Louis-Marie), général français, né à Carhaix en 1834, mort à Paris en 1901. Elève de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie de marine, se distingua au Sénégal, remplit une importante mission dans le Fouta-Djallon, et fut promu chef de bataillon en 1869. Sous-chef d'état-major de la division Vassoigne en 1870, il s'illustra à Bazeilles en opposant, avec le capitaine Aubert et une poignée de braves, une héroïque résistance aux Bavarois, dans la maison dite des « dernières cartouches ». Au retour de captivité, il entra dans l'armée de terre, devint colonel (1885), commandant militaire du Sénat, général de brigade (1890), et fut mis au cadre de réserve en 1896. En 1900, il avait été élu, comme républicain nationaliste, sénateur du Finistère. Il était président de la Société des vétérans des armées de terre et de mer.

LAMBERT (Léon-Albert), acteur français, né à Rouen en 1847. D'abord sculpteur, il débuta comme acteur en 1867, joua en province, puis alla à Paris, où il fut successivement engagé à l'Ambigu (1873), aux Menus-Plaisirs, au théâtre des Nations, au Troisième Théâtre-Français, et fit des tournées en province et à l'étranger. En 1880, il fut attaché à l'Odéon, pour jouer le répertoire, et a créé de nombreux rôles avec un réel talent. On lui doit des poésies et quelques pièces en un acte. — Son fils ALBERT, acteur français, né à Rouen en 1865, abandonna l'étude de l'architecture pour le théâtre, obtint, en 1883, le premier prix de tragédie au Conservatoire, et débuta avec succès à l'Odéon dans *Severo Torelli* (1883). Engagé au Théâtre-Français en 1885, il devint sociétaire en 1891. Il a montré, dans les rôles de drame, une expression douce et profonde, un sentiment poétique élevé, une voix pénétrante.

LAMBERTAZZI (Imelda), jeune Bolonaise, dont la famille était à la tête du parti gibelin, morte en 1273. Elle s'éprit d'un jeune homme dont les parents comptaient parmi les principaux guelfes de Bologne, Bonifazio Gieremei. Les Lambertazzi tuèrent Bonifazio avec un stylet empoisonné; Imelda suça la plaie, et mourut peu après son amant. Cet assassinat provoqua à Bologne une longue émeute, qui se termina par la défaite des gibelins.

LAMBERT-BEY, ingénieur français, né à Valenciennes en 1804, mort en 1864. Elève de l'École polytechnique, il était ingénieur des mines lorsque, vers 1829, il s'affilia au saint-simonisme; il collabora au journal « le Globe », et, lors de la scission qui survint dans la famille saint-simonienne, il se rangea du côté d'Enfantin. Quelque temps après, il partit pour l'Egypte, où le vice-roi l'employa aux travaux de barrage du Nil, lui confia diverses missions dans la Nubie et le Kordofan, et l'appela à la direction de l'Ecole polytechnique du Caire. Pendant son séjour en Egypte, Lambert étudia les travaux d'un ingénieur français, Lepère, qui, vers la fin du XVIIIe siècle, avait proposé de creuser un canal à travers l'isthme de Suez, et il attira vivement l'attention du public sur ce projet, que devait réaliser de Lesseps.

LAMBERTE, planète télescopique, n° 187, découverte par Coggia, en 1878.

LAMBERTIE (*lan-bèr'-tî* — de *Lambert*, bot. angl.) n. f. Genre de protéacées embothriées, comprenant des arbustes à feuilles verticillées, à fleurs solitaires ou au nombre de deux à sept, dont on connaît huit espèces, d'Australie.

LAMBERTIE (*lan-bèr'-tî*) ou **LAMBERTIA** (*lan-bèr-si*) n. f. Famille de mollusques gastéropodes, famille des eulimidés, comprenant des formes propres à la Nouvelle-Calédonie. (Les lamberties sont de petits animaux marins, à coquille cylindrique, lisse, luisante et blanche. L'espèce type est la *lambertia Montrouzieri*.)

LAMBERTINAGE (*lan-bèr', naj'*) n. m. Goût raffiné cher à Fontenelle et à Mme Lambert : *Ce* LAMBERTINAGE *qui régnait sous la Régence*. (Ste-Beuve.)

LAMBERTY (Guillaume DE), diplomate suisse, né dans les Grisons vers 1660, mort à Nyon (canton de Vaux) en 1742. Il se lia avec Bayle à Rotterdam (1691), et, devenu secrétaire de l'ambassadeur anglais, lord Portland, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il rédigea pendant quelques mois l' « Esprit des cours de l'Europe », journal publié à La Haye. Il est l'auteur de mémoires, d'un recueil de traités diplomatiques et des *Mémoires de la dernière révolution d'Angleterre*.

LAMBESC, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 21 kilom. d'Aix, sur un coteau du massif de la Trévaresse, à 1 kilom. et demi du canal de Marseille, qui sort près de là d'un tunnel de 4 kilom. de longueur; 2.352 hab. Carrière. Commerce de bestiaux; fabrication de confitures et de conserves; huileries.

L'origine du bourg remonte au VIe siècle, époque où les Grecs fondèrent un marché sur cet emplacement. Il eut, au moyen âge, des seigneurs particuliers. Au XVIIIe siècle, il appartint à une branche de la maison de Lorraine. — Le canton a 6 comm. et 7.986 hab.

LAMBESC (Charles-Eugène DE LORRAINE, duc D'ELBEUF et prince DE), né à Versailles en 1751, mort à Vienne (Autriche) en 1825, dernier descendant d'une des branches de la famille de Lorraine. Il entra au Royal-Allemand, dont il devint colonel. Chargé, le 12 juillet 1789, de disperser les rassemblements qui s'étaient formés sur la place Louis-XV, il le fit avec tant de rudesse que le tribunal du Châtelet instruisit contre lui. Mais il émigra et servit en Autriche, où il fut un des chefs de la contre-révolution. Appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII, il n'en continua pas moins de demeurer en Autriche.

LAMBESSA ou **LAMBÈSE**, ville d'Algérie (départ. de Constantine), au N. de l'Aurès, près de l'oued Batna supérieur; 1.500 hab. environ. Vignoble parmi les meilleurs de toute l'Algérie. Pénitencier, aujourd'hui réservé aux seuls détenus arabes, mais où furent enfermés, particulièrement au début du second Empire, de nombreux condamnés politiques. — C'est l'antique *Lambæsis* des géographes romains, ancien chef-lieu militaire de la Numidie, après sa réduction en province romaine. Des ruines importantes et dans un état remarquable de conservation : temples, thermes, arcs de triomphe, aqueducs, mosaïques, avec de nombreuses inscriptions, couvrent une superficie considérable, accusant l'antique développement de la cité.

LAMBETH, quartier de Londres, à l'extrémité ouest, dans le comté de Surrey, formant une paroisse particulière, au S. de la Tamise et vis-à-vis de Westminster; 200.000 hab. On y remarque surtout le vieux palais de l'archevêque de Cantorbéry, qui date du XIIe siècle. Un grand nombre de conciles se sont tenus à Lambeth, du XIIe au XVe siècle.

LAMBÉZELLEC, comm. du Finistère, arrond. et à 4 kilom. de Brest, dont elle est un faubourg industriel. Ch. de f. départemental du Finistère; 16.416 hab. Etablissements de la marine; fonderie de fer, scieries, tanneries.

LAMBIC ou **LAMBICK** (*lan-bik'*) n. m. Espèce de bière forte, qui se fabrique en Belgique et notamment à Bruxelles.

LAMBILLOTTE (le P. Louis), jésuite, compositeur et musicographe belge, né à Charleroi en 1797, mort à Paris en 1855. Il écrivit une quantité de musique religieuse, qui ne se distinguait ni par le style, ni par le savoir; mais il se fit un nom par l'activité qu'il déploya dans la fameuse question de la restauration du plain-chant, soulevée par Fétis en 1842, explora les manuscrits contenus dans diverses bibliothèques de l'Europe, s'attacha à celui de Saint-Gall, à l'authenticité duquel il crut trop facilement, en fit faire une copie en *fac-similé* et la publia sous ce titre : *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du manuscrit de Saint-Gall* [VIIIe s.] (1851). Les monuments contenus dans cette publication ne sont point sans intérêt, mais on n'en saurait dire autant des gloses, dont l'éditeur les a accompagnés. On a publié, après la mort du P. Lambillotte, deux autres écrits de lui, dont la valeur n'est pas plus grande : *Quelques mots sur la restauration du chant liturgique* (1855) et *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien* (1855). Une autre publication posthume est le *Graduel* et le *Vespéral*, en double notation moderne et de plain-chant. Il est l'auteur de nombreuses compositions religieuses.

LAMBIN, INE (*lan* — étym. douteuse [v. l'art. suiv.]) n. et adj. Se dit d'une personne qui lambine : *Enfant* LAMBIN. *Un* LAMBIN.

LAMBIN (Denis), philologue français, né à Montreuil-sur-Mer en 1516, mort à Paris en 1572. Il fut nommé, en 1560, professeur royal d'éloquence, puis, en 1561, professeur royal de langue grecque. On rapporte que sa légendaire lenteur au travail a donné un nouveau mot à la langue française. Cependant, le nombre même des éditions publiées par Lambin suffirait à prouver qu'il les établissait avec une certaine activité. Il est probable que des soins scrupuleux donnés à ses commentaires on a conclu à une élaboration difficile et lente. Lambin a publié des éditions estimées : tels son *Horace* (1561); son *Lucrèce* (1561); son *Cicéron* (1565-1566), et son *Plaute* (1577). On trouvera ses préfaces dans le volume intitulé : *Trium disertissimorum virorum præfationes ac epistolæ familiares aliquot : Mureti, Lambini et Regii* (1578). Il mourut de saisissement et de chagrin à la suite de la Saint-Barthélemy.

LAMBINER (*lan*) v. n. Agir lentement, perdre son temps.
— v. a. Fam. Traîner quelqu'un en longueur : *Il peut bien* LAMBINER *la petite jusqu'à la mort du bonhomme*. (Balz.)

LAMBIS (*lan-biss*) n. m. Zool. Genre de mollusques prosobranches, cténobranches siphonostomes, famille des strombidés, comprenant des animaux des mers d'Amérique, dont la coquille univalve atteint parfois de grandes dimensions.
— Comm. Nom que, dans le commerce, on donne à diverses variétés de coquillages marins, très beaux et de grande taille.

LAMBLARDIE (Jacques-Elie-François), ingénieur et hydrographe français, né à Loches en 1747, mort à Paris en 1797. Il proposa, pour repousser les bancs de galets accumulés à l'entrée de certains ports de la Normandie, un système d'écluses de chasse flottantes, qui pouvaient être ancrées pendant la haute mer vers les différents points d'où l'on voulait expulser le galet. Il établit les écluses de Dieppe, du Tréport, construisit le pont à bascule du Havre, publia divers travaux sur la navigation de la Seine et de la Somme. Il remplaça, en 1793, Perronet à la direction de l'Ecole des ponts et chaussées. Ce fut lui qui proposa à Monge l'établissement de l'Ecole centrale des travaux publics, laquelle devint, en 1795, l'Ecole polytechnique. Citons encore de lui une *Architecture civile*, publiée dans le « Journal de l'Ecole polytechnique », etc.

LAMBOURDE (*lan* — orig. inconn.) n. f. Techn. Pièce de bois posée sur l'aire et qui sert à soutenir un parquet ou les ais d'un plancher. ‖ Pièce de bois soutenant le bout d'une solive, quand elle ne porte pas dans le mur ou sur une poutre.
— Arboric. Rameau grêle ou très court, terminé par un seul ou plusieurs boutons à fruits.
— Constr. Pierre tendre des environs de Paris. ‖ Dernier des lits ou des bancs de pierre de taille dans une carrière.
— Mar. Plafond d'une fosse aux bois formé de croûtes.
— Milit. Nom donné à des pièces de bois de chêne, souvent coaltarisées, qu'on emploie dans la construction des plates-formes de siège ou de place, ou dans les constructions de divers abris, blindages, etc.
— ENCYCL. Arboric. Les arboriculteurs désignent du nom de *lambourde* la forme la plus commune des rameaux fruitiers. Les lambourdes des arbres à fruit à pépins, par exemple celles du pommier ou du poirier, tantôt se forment directement, et produisent du fruit l'année même où elles apparaissent, tantôt, et c'est le cas le plus général, elles résultent de la mise à fruit de cette sorte de rameaux à bois qu'on appelle *dards*.

Les lambourdes des arbres à fruit à noyau, par exemple les lambourdes de pêcher, naissent des ramifications de l'année précédente. Ce sont des rameaux grêles, pas très longs, qui portent des bourgeons à la base, quelques boutons à fleurs sur leur longueur, et qui se terminent enfin par un groupe de trois ou plusieurs yeux, dont l'un est un bourgeon et les autres des boutons à fleurs.

Les lambourdes des arbres à fruit à noyau ne durent qu'un an : on les retranche à la taille de l'année suivante. Les lambourdes des arbres à fruit à pépins continuent de fructifier les années suivantes. Toutefois, elles prennent un nouvel aspect, car il se forme, au point où les fruits étaient attachés, un renflement spongieux. Sous cet aspect nouveau, on les désigne du nom de *bourses*.

— Charpent. Les *lambourdes* sont des pièces de bois que l'on emploie dans la composition des planchers, lorsque l'on ne veut pas faire pénétrer les abouts des solives dans les murs; elles sont en partie encastrées dans les murs et soutenues par des boulons ou des étriers, et scellées par leurs extrémités dans les murs en retour; on les soutient, en différents points de leur longueur, à l'aide de corbeaux en pierre ou en fer, fixés dans la maçonnerie qu'elles longent.

On donne aussi le nom de *lambourdes* à des pièces de bois de faible équarrissage, ou à de petites poutrelles de fer en double T, sur lesquelles on fixe un parquet. Ces pièces, dont l'espacement varie avec la disposition du parquet, reposent sur les solives, lorsque celles-ci sont toutes de niveau à leur partie supérieure; on les établit aussi sur la couche de plâtre dont on recouvre le lattis supérieur, que l'on cloue sous les solives. Pour que les parquets de rez-de-chaussée se trouvent aérés en dessous, on pose les lambourdes sur de petits murs en briques de peu de hauteur, et espacés de 0m,60 environ. Des ventouses sont, en outre, établies pour produire un aérage complet entre ces murs, sur lesquels les lambourdes sont ensuite scellées. On nomme encore *lambourde*, dans la construction du cuvelage des puits de mines, une série de pièces de bois que l'on place immédiatement derrière le cadre en bois de chêne qui forme la base du cuvelage, et que l'on appelle *trousse à picoter*. Entre les lambourdes et le terrain, on entasse de la mousse, puis on bat des coins ou picots entre la lambourde et la trousse, jusqu'à ce que cette dernière soit bien tendue, afin d'obtenir une très grande étanchéité, à la base du cuvelage.

Lambourdes : 1. A double scellement; 2. A scellement simple et assemblage de solive à mi-bois; 3. De plancher; 4. En fer pour parquets.

LAMBOY (Guillaume, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Cortessen (Belgique) vers 1600, mort à Arnow (Bohême) en 1659. Il défit le maréchal de Châtillon à la Marfée-lès-Sedan, mais il fut battu et fait prisonnier par Guébriant, à Kempten (1642). Lamboy prit, par la suite, les places d'Armentières et de Landrecies, fut deux fois blessé à Lens et reçut le grade de feld-maréchal.

LAMBRATE, village d'Italie (prov., circondario et à 5 kilom. de Milan), sur la rive droite du *Lambro*, affluent de gauche du Pô; 2.055 hab. Fabrique de poudre.

LAMBRE (*lanbr'*) ou **LAMBRUS** (*lan-bruss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des parthénopidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les lambres sont des araignées de mer, à carapace triangulaire, épineuse, à pattes antérieures très longues. Les *lambrus Massena* et *Mediterraneus* habitent la Méditerranée.)

LAMBRECHT (Félix-Edouard-Hippolyte), homme politique français, né à Douai en 1819, mort à Versailles en 1871. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il entra, en 1863, au Corps législatif comme député du Nord, vota avec l'opposition, et échoua en 1869. Elu député du Nord à l'Assemblée nationale (1871), il fut nommé par Thiers ministre de l'agriculture et du commerce, puis ministre de l'intérieur, et montra dans ces fonctions autant de modération que de libéralisme.

LAMBRECHT-GREVENHAUSEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan, distr. de Neustadt]), sur la Speyer, dans une vallée de la Hardt; 3.291 hab. Importante fabrique de draps et de feutre. Dans la vallée de la Speyer, ruines d'un vieux château.

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Saint-Trond (Belgique) en 1753, mort à Paris en 1823. En 1782, il devint professeur de droit à l'université de Louvain. Il se fit naturaliser Français, lors de l'annexion de la Belgique à la France, et fut élu président de l'administration centrale du département de la Dyle. En 1797, le Directoire le nomma ministre de la justice, en remplacement de Merlin de Douai. Sénateur, il vota contre l'élévation de Napoléon à l'empire, et, en 1814, pour sa déchéance. En 1819, les départements de la Seine-Inférieure et du Bas-Rhin l'élurent simultanément député. On a de lui : *Principes politiques* (1815); *Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous, intitulé :* « Des trois principes de l'Eglise gallicane » (1818).

LAMBREQUIN (*lan, kin* — du flam. *lamber*, voile, crêpe) n. m. Archéol. Nom qu'on donnait anciennement à des bandes fixées au bas de la cuirasse et qui retombaient en sens divers.
— Archit. et blas. Découpure de tôle, de zinc, de bois, imitant l'étoffe, et qui couronne une tente, un pavillon, des embrasures de fenêtre, une cheminée ou orne le timbre qui surmonte un écu.
— Mobil. Découpure en étoffe, employée pour la décoration intérieure des logements, et qui sert de couronnement à un ciel de lit, à l'embrasure d'une fenêtre, etc.
— ENCYCL. Archéol. et blas. L'origine des *lambrequins*

est dans les coiffes ou capelines découpées en lambeaux, que l'on portait sur les heaumes de joute et de tournoi, dès la fin du XIII[e] siècle, et qui dérivent des voiles plus anciens que l'on avait fixés sur les divers casques, surtout à l'époque des croisades. Les lambrequins ainsi compris sont essentiellement les vastes retombées découpées des guimpes

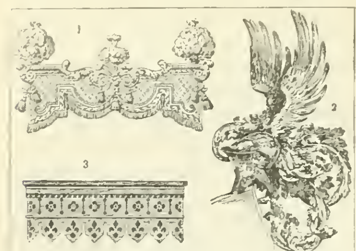
Lambrequins : 1. D'un lit de Marot (XVII[e] s.); 2. De casque, d'après les armoiries à la tête de mort, par Albert Durer; 3. En bois découpé.

ou cornettes, qui demeurèrent en usage dans les tournois jusqu'au XVI[e] siècle. Ces pièces de cuir ou de tissu étaient aux couleurs du combattant, comme sa cotte ou sa robe d'armes. L'usage de suspendre au-dessus des tombeaux l'écu et le casque du défunt se répéta dans les armoiries; ainsi les heaumes qui surmontent les armoiries laissèrent-ils retomber leurs lambrequins tout autour. Par suite, on donna le nom de « lambrequins » à des retombées de dais et de ciels de lit. En règle, les lambrequins des casques doivent être des mêmes couleurs ou métaux que le fond de l'écu, avec leurs bords de couleurs ou métaux différents.

LAMBRES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Douai, sur la Scarpe canalisée. Fabrique de sucre, distillerie. Antique *bourg de Lambres*, où fut assassiné et enseveli Sigebert, roi d'Austrasie, en 575; 1.634 hab.

LAMBRIS (*lan-bri* — pour LAMBRUIS; du lat. pop. *lambruscum*, lat. class. *labrusca*, lambruche) n. m. Revêtement des murailles d'un appartement : LAMBRIS *de marbre*. LAMBRIS *de chêne*. ‖ Revêtement de menuiserie, appliqué aux solives d'une salle, et qui offre quelquefois des caissons. ‖ Revêtement du plafond. ‖ Enduit fait de plâtre, posé sur un lattis jointif, sous les chevrons d'un comble. ‖ *Lambris*

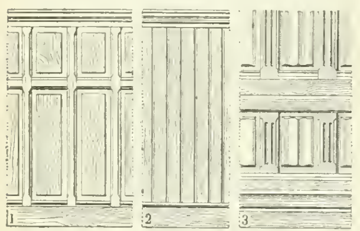
1 et 2. Lambris; 3. Lambris de hauteur.

de hauteur, Revêtement en menuiserie garnissant toute la hauteur de la muraille entre deux planchers. ‖ *Lambris d'appui*, Revêtement en menuiserie appliqué contre les murs et dont la hauteur est inférieure ou, au plus, égale à un mètre. ‖ *Faux lambris*, Lambris simulé dans un mur, à l'intérieur d'un appartement, et qui est constitué par des moulures rapportées, le fond étant peint de couleur bois. ‖ *Lambris à bouvement simple*, Celui qui porte sur l'arête du bâti une moulure unique. ‖ *Lambris à cadre élégi*, Lambris qui, sur une de ses faces, a une moulure en forme de cadre, tandis que, sur la face regardant le mur, traverses et battants sont diminués d'épaisseur. ‖ *Lambris à cadre embrevé*, Celui qui est muni d'un cadre pris dans l'épaisseur des planches embrevées à double ou simple languette. ‖ *Lambris à petit cadre*, Celui dont l'arête du bâti est ornée de plusieurs moulures. ‖ *Lambris à un parement*, Lambris dont la face extérieure seule est corroyée. ‖ *Lambris à double parement*, Lambris dont les deux faces sont corroyées et qui ont le même cadre. ‖ *Lambris assemblé*, Celui dont les parties sont réunies à languettes et mortaises. ‖ *Lambris non assemblé*, Celui dont les parties constituantes sont seulement jointives. ‖ Dans le commerce des planches, Nom donné à celles dont l'épaisseur est comprise entre 0m,014 et 0m,020.

— Loc. div. : *Le lambris sacré*, *Les sacrés lambris*, Temple, église. ‖ *Célestes lambris*, Le ciel. ‖ *Lambris de verdure, de feuillages*, Berceaux, dômes de verdure, de feuillage. ‖ *Lambris dorés*, Habitation riche, palais.

LAMBRISSAGE (*lan-bri-saj'*) n. m. Action de lambrisser; travail, ouvrage de celui qui lambrisse : *Un* LAMBRISSAGE *riche*. ‖ On dit aussi LAMBRISSURE.

LAMBRISSEMENT (*lan-bri-se-man*) n. m. Etat de ce qui est lambrissé. ‖ Action de lambrisser.

LAMBRISSER (*lan-bri-sé*) v. a. Revêtir de lambris : LAMBRISSER *de marbre une salle de bains*. ‖ Couvrir de plâtre : LAMBRISSER *un plafond*.

Lambrissé, ée part. pass. Se dit particulièrement d'une pièce située sous le toit, et dont la partie supérieure est revêtue d'un enduit de plâtre.

— Substantiv. n. m. Syn. de MANSARDE.

LAMBRISSURE n. f. Techn. V. LAMBRISSAGE.

LAMBRO, rivière de l'Italie septentrionale, en Lombardie. Elle naît dans les montagnes, au S. du lac de Côme, coule vers le S., serpente dans la plaine lombarde, laisse Milan à 5 kilom. à droite, baigne Marignan (*Melegnano*), et tombe dans le Pô, rive gauche. Longueur, 120 kilomètres.

LAMBROTTE (*lan*) n. f. Grappe de raisin peu garnie.

LAMBRUCHE n. f. Bot. Syn. de LAMBRUSQUE.

LAMBRUSCHINI (Louis), cardinal et homme d'Etat italien, né à Sestri-Levante, près de Gênes, en 1776, mort à Rome en 1854. Il entra dans l'ordre des barnabites, et devint successivement évêque de Sabine, archevêque de Gênes, nonce à Paris (1823), et cardinal (1831). Le pape Grégoire XVI le nomma secrétaire d'Etat (1836), puis bibliothécaire de l'Eglise, préfet de la congrégation des études. En 1846, il faillit être élu pape par le conclave, lors de l'élection de Pie IX. Ce dernier le nomma membre de la consulte d'Etat, secrétaire des brefs, etc. Lambruschini suivit Pie IX à Gaète, après les événements de 1848. Il a publié plusieurs ouvrages ascétiques, dont quelques-uns ont été traduits en français, entre autres : *Méditations sur les vertus de sainte Thérèse* (1827); *Sur l'immaculée conception de Marie* (1843); *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (1857); etc.

LAMBRUSQUE (*lan-brussk'*) n. f. Dans le sud de la France, Variété de vigne croissant à l'état sauvage, et que l'on rencontre principalement dans les bois. ‖ Fruit de cette vigne, qui est beaucoup plus petit et moins sucré que celui de la vigne cultivée. ‖ Espèce de vigne originaire de l'Amérique du Nord, mais cultivée.

LAMBSHEIM, village d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat rhénan, distr. de Frankenthal]), sur le Kieferbach; 3.436 hab. Vignobles.

LAMBTON, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), près du Hunter-River, à 8 kilom. de Newcastle; 3.400 hab. Houillères, fonderies.

LAMBTON, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario); 2.066 kilom. carr.; 45.000 hab. Capit. *Sarnia*.

LAMBURON (*lan*) n. m. Nom vulgaire donné, dans certains pays, au *lactaire poivré*.

LAME (du lat. *lamina*, même sens) n. f. Morceau de métal ou d'autre matière, plat, étroit et mince : *Une* LAME *d'argent, de bois*.

— Fer d'un instrument, d'un outil, propre à couper, à trancher, à raser, à gratter : *La* LAME *d'un canif, d'un rasoir, d'une faux, d'une serpette*. ‖ Partie tranchante d'une épée ou d'un sabre : LAME *bien trempée. La bonne qualité d'une* LAME *est d'être bien pliante et bien évidée*.

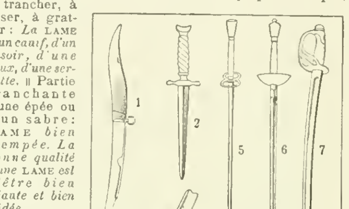
Lames : 1. De couteau de chasse; 2. De poignard; 3. De couteau de poche; 4. De rasoir; 6. De fleuret; 6. D'épée; 7. De sabre.

— Par ext. Tranche mince : LAME *d'écorce de citron*.

— Loc. div. Fam. *Bonne lame, Fine lame*, Personne qui manie bien l'épée. (Fig. Femme rusée et décidée.) ‖ *En lame de couteau*, Se dit d'un visage long et mince. ‖ *Vieille lame*, Vieux camarade de régiment. ‖ *Être couché sous la lame*, Etre enterré.

— Bot. Limbe de la feuille. ‖ Partie évasée des sépales ou des pétales. ‖ *Lames* ou *Lamelles*, Membranes qui portent l'hyménium sporifère au-dessous du chapeau des agaricacées.

— Constr. Feuille mince de plomb, qu'on met entre deux tambours de colonne, pour éviter l'écrasement des pierres constituant chaque tambour.

— Embryol. Soulèvements en forme de plis des feuillets du blastoderme qui circonscrivent les cavités du corps de l'embryon. (On distingue : les *lames médullaires*, qui circonscrivent le canal médullaire, les *lames ventrales*, les *lames intestinales*, etc.)

— Hydraul. *Lame d'eau*, Jet d'eau aplati s'échappant de la bouche ou de la gueule d'animaux. ‖ Nappe d'eau qui, dans une fontaine publique, tombe d'une vasque supérieure dans une vasque située immédiatement au-dessous.

— Jeux. Syn. ancien de FLÈCHE, dans un trictrac.

— Mar. Ondulation de la mer qui s'amincit à son sommet, écume et déferle. (Suivant les conditions dans lesquelles elle se présente, la lame est *courte, dure, longue, grosse*.) ‖ *Lame de fond*, Ondulation provenant d'un phénomène sous-marin, ou d'un coup de vent passé. ‖ *Lame sourde*, Lame qui s'élève sans bruit et sans raison apparente. ‖ *Attaquer une lame*, Entrer dedans. ‖ *Lame battue*, Dont la crête est agitée dans différentes directions. ‖ *Être battu par la lame*, Subir l'effort des lames sans pouvoir les éviter. ‖ *La lame brise*, Quand elle se développe en volutes écumeuses. ‖ *Capeler une lame par l'avant*, Se dit d'un navire qui la reçoit tout entière à bord. ‖ *Fendre la lame*, Entrer dedans sans résistance apparente. ‖ *Défier la lame*, Manœuvrer de façon à l'éviter. ‖ *Embarquer une lame*, La recevoir à bord. ‖ *Epauler la lame*, La prendre par le bossoir. ‖ *Fausse lame*, Lame arrivant à bord d'une direction de laquelle on ne l'attend pas.

— Mécan. *Lame d'eau d'une chaudière*, Plan mince compris entre deux tôles d'une chaudière et dans lequel se trouve de l'eau.

— Min. Nappe d'eau qui se rencontre fréquemment dans l'intérieur d'une mine, à une certaine profondeur, et qui s'écoule par les galeries.

— Monn. Bande de métal formée et jetée en moule, d'une épaisseur égale à celle de la monnaie qu'on veut fabriquer.

— Pêch. Nom, sur les bords de la Méditerranée, d'un gros squale appelé aussi REDOUNE.

— Physiq. *Lames minces*. V. ANNEAUX COLORÉS.

— Techn. Bande trapézoïdale de fer, servant à fabriquer les canons dits *à rubans* des armes à feu portatives. ‖ Nom donné aux montants du battant du métier à tisser, qu'on appelle aussi ÉPÉES. ‖ Nom que les tisseurs donnent au remisse. ‖ Nom que l'on donna aux lisses, quand on leur substitua des *lames* rigides, qu'on a depuis abandonnées pour reprendre les lisses. ‖ Bande d'acier trempé, dont est formé le grand ressort d'une pendule, d'une montre. ‖ Espèce de couteau sans tranchant, qui sert à coucher le poil. ‖ Nom donné à des fils d'or ou d'argent aplatis, qu'on emploie dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies. ‖ Sorte de jet d'eau aplati, employé pour prendre des douches. ‖ *Lames d'étain*, Eclats d'étain en fusion, qu'on laisse tomber sur les tables qu'on veut blanchir, pour rendre le métal plus facilement fusible. ‖ *Lame de fiche*, Partie d'une fiche qui entre dans le bois au moyen d'une mortaise, et qu'on y fixe par des pointes. ‖ *Lame à deux tranchants*, Marteau de couvreur propre à tailler l'ardoise. ‖ *Lames de jalousie*, Planchettes minces dont sont formées les jalousies. ‖ *Lames de persienne*, Petites traverses légèrement inclinées vers l'extérieur et laissant entre elles un certain espace libre, tout en se recouvrant les unes les autres.

Lames : 1. D'apprêteur; 2. De fourreur; 3. De parcheminier; 4. De palisson; 5 Pour douche.

— Vitic. Nom donné, en Touraine, aux grappes de raisin qui commencent à se former.

— Zool. *Lame maxillaire*, Dilatation des hanches de la patte-mâchoire, chez les araignées. (Dans les vraies araignées, la hanche est toujours pourvue d'une lame maxillaire droite ou inclinée sur la pièce labiale. C'est un lobe distinct, mais soudé et immobile, représentant la branche interne ou *endopodite* des mâchoires des crustacés.)

— Prov. **La lame use le fourreau**, Une grande activité d'esprit épuise le corps.

— ENCYCL. Mar. La *lame* est l'agitation de la mer causée par un vent violent qui, après avoir produit un mouvement ondulatoire constituant la houle, écrète le sommet des ondes et les fait briser en volutes qui, selon le temps et l'importance du bâtiment, peuvent être insignifiantes ou dangereuses. Dans les grosses mers des caps ou dans le nord du Pacifique, on a mesuré des lames atteignant de 13 à 15 mètres de creux en crête. Leur longueur est très variable, de même que leur période, et elles obligent souvent les navires à prendre la cape pour éviter les paquets de mer qui embarquent à bord. Souvent, aussi, on fuit devant elles vent arrière; mais le navire est alors soumis à des roulis fatigants et dangereux.

LAMÉ, ÉE adj. Se dit d'un tissu, d'une étoffe ornée de minces lames d'argent ou d'or.

LAMÉ (Gabriel), géomètre français, né à Tours en 1795, mort à Paris en 1870. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines, il fut appelé en Russie, et chargé, avec quelques-uns de ses camarades, Clapeyron, entre autres, de diriger les grands travaux de viabilité projetés par l'empereur Alexandre. A son retour, en 1832, il fut nommé professeur de physique à l'Ecole polytechnique, et prit une part active à l'établissement des chemins de fer de Paris à Saint-Germain et de Paris à Versailles. Ingénieur en chef des mines (1836) et membre de l'Académie des sciences (1843), il fut nommé, en 1851, professeur de calcul des probabilités à la faculté des sciences. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Examen des différentes méthodes employées pour résoudre les problèmes de géométrie* (1818); *Traité élémentaire du calcul intégral*, en collaboration avec Bazaine (1825); *Cours de physique de l'Ecole polytechnique* (1836-1837); *Leçons sur la théorie mathématique de l'élasticité* (1852); *Leçons sur les fonctions inverses des transcendantes et les surfaces isothermes* (1857); *Leçons sur les coordonnées curvilignes* (1859); *Leçons sur la théorie analytique de la chaleur* (1861); *Cours de physique mathématique rationnelle* (1865); etc.

LAMECH, patriarche hébreu, de la race de Caïn. Fils de Mathusalem, il eut deux femmes Ada et Stella, donnant ainsi le premier exemple de polygamie. Jabel, le plus ancien pasteur nomade, Jubal, inventeur des instruments de musique, Tubalcaïn, le premier des forgerons, et enfin Noé furent ses enfants. Il vécut, au dire de la Bible, sept cent soixante-dix-sept ans, et mourut cinq années avant le déluge.

Lamed.

LAMED (*mèd*) n. m. Gramm. et numér. Douzième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant à l'*L* français. ‖ Signe numérique hébreu, qui vaut trente.

LAMÉE (n. pr.), planète télescopique, n° 248, découverte par Palisa, en 1885.

LAMÉ-FLEURY (Jules-Raymond), officier et écrivain français, né à Orléans en 1797, mort à Paris en 1878. Après la chute de l'Empire, il entra dans les gardes du corps de Louis XVIII. Il a publié une foule d'ouvrages pour la jeunesse, aujourd'hui oubliés, mais qui eurent un vif succès : *Cours complet d'histoire racontée aux enfants et aux petits enfants*, avec des cartes (1829-1844, 18 vol. in-18); *Mythologie racontée aux enfants* (1833); *la Géométrie enseignée aux enfants* (1833); *Précis de l'histoire civile et politique des Français* (1833); *Biographie élémentaire des personnages historiques et littéraires* (1839).

LAMÉ-FLEURY (Ernest-Jules-Frédéric), ingénieur français, né à Paris en 1823. Admis à l'Ecole polytechnique en 1843, il entra dans le corps des mines. Lamé-Fleury est devenu ingénieur en chef, professeur de législation minière à l'Ecole des mines de Paris, secrétaire du conseil général des mines. On lui doit, notamment : *De la législation minérale sous l'ancienne monarchie* (1856); *les Mines* (1857); *Recueil des lois, décrets, ordonnances, concernant le service des ingénieurs* (1857); etc.

Lamego (lat. *Lama*), ville du Portugal septentrional (prov. de Beïra [distr. de Vizeu]), sur un affluent du Baroza, affluent gauche du Douro ; 8.215 hab. Vins excellents, dits « de Porto ». Jambons renommés. Anciens remparts et vieux château. La tradition veut que les Cortès qui auraient fondé l'Etat de Portugal (1143) se soient tenues dans cette ville. — Le district ou concelho a 171 kilom. carr. et 24.530 hab.

La Meilleraye (famille de). La terre de ce nom, située dans le canton de Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres), fut acquise par la famille de La Porte, à la fin du XVIe siècle. Cette famille descendait d'un apothicaire de Parthenay. Le fils de cet apothicaire, reçu avocat, alla à Paris fort jeune, et acquit une grande célébrité. Il gagna une cause importante pour les chevaliers de Malte qui, par reconnaissance, reçurent l'un de ses fils chevalier, sans exiger de preuves de noblesse. Ce fut le grand prieur de La Porte. Son fils aîné se nomma La Meilleraye, et sa fille, Suzanne de La Porte, épousa François du Plessis de Richelieu, père du cardinal. La Meilleraye eut pour fils Charles de La Porte, maréchal de France (v. plus bas), dont le fils unique, Armand-Charles de La Porte, épousa Hortense Mancini, nièce de Mazarin, et prit le titre de « duc de Mazarin ». Trois de ses arrière-petites-filles devinrent les maîtresses de Louis XV.

La Meilleraye (Charles de La Porte, duc de), de la famille des précédents, maréchal de France, né en 1602, mort à Paris en 1664. En 1627, il leva un régiment qui prit son nom et avec lequel il servit au siège de La Rochelle. Il se distingua au Pas de Suze (1629). A la journée des Dupes (1630), il était capitaine des gardes de la reine mère. Lieutenant général de Bretagne en 1632, il obtint le gouvernement du château de Nantes. Maréchal de camp en 1635, il prend part aux opérations de la guerre de Trente ans et sert avec honneur dans de nombreuses campagnes. Lieutenant général en 1636, maréchal de France en 1639 après la prise de Hesdin, il commande successivement en Champagne (1640), à Arras, en Roussillon (1642), en Bourgogne (1643), en Picardie (1644), en Italie (1646). En 1648, il est nommé surintendant des finances et conserve cette charge jusqu'en 1649. En 1650, il commande l'armée royale du Poitou, Saintonge et Limousin, et il s'empare de Bordeaux. Il est nommé duc et pair en 1663. Il avait de brillantes qualités militaires; il maintenait parmi les troupes une discipline sévère, et il passait pour l'homme de son temps le plus expert en fait de sièges.

Ch. de La Meilleraye.

La Meilleraye (Armand-Charles, marquis de), général français, duc de Mazarin. V. Mazarin.

LAMELLAIRE (*mèl'-lèr'*) adj. Se dit d'un corps qui se présente sous forme de lame ou de lamelle : *Tissu* lamellaire.

LAMELLAIRE (*mèl'-lèr'*) ou **LAMELLARIA** (*mèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *lamellariidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans tous les océans.

— Encycl. Les *lamellaires* sont des animaux carnassiers, qui vivent sur les colonies d'ascidies et de cœlentérés divers. Leur coquille mince, transparente, très ouverte, est complètement recouverte par le manteau, qui forme un bouclier dorsal. On peut prendre comme exemple de ces mollusques la *lamellaria perspicua*, de la Méditerranée, longue de 2 centimètres. La coquille des jeunes lamellaires diffère tellement de celle des adultes qu'on avait créé des genres pour ces formes immatures : *brownia, calcarella*, etc.

Lamellaire : *a*, animal entier ; *b*, coquille grossie.

LAMELLARIIDÉS (*mèl'*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, comprenant les *lamellaires* et genres voisins, tels que *velutine, marsenine, oncidiopsis* et *caledoniella*. — *Un* lamellariidé.

LAMELLATION (*mèl', si-on*) n. f. Disposition en lamelles.

LAMELLE (*mèl'* — lat. *lamella*) n. f. Hist. nat. Petite lame, feuillet.

— Bot. Appendices de la corolle, constituant la couronne. ‖ Division de l'hyménophore. ‖ Lames qui recouvrent l'hyménium des agarics.

LAMELLÉ, ÉE (*mèl'*) adj. Hist. nat. Qui est disposé en lamelles ; qui est garni de lamelles ou feuillets : *L'ardoise est* lamellée. *Le chapeau de plusieurs champignons est* lamellé *en dessous.*

LAMELLEUX (*mèl'-leû*), **EUSE** adj. Se dit, en minéralogie, d'une substance dont la structure est formée de lamelles.

LAMELLIBRANCHES (*mèl'*) n. m. pl. Classe de mollusques, comprenant ceux qui, comme les moules et les huîtres, sont abrités par une coquille à deux valves. — *Un* lamellibranche.

— Encycl. Les *lamellibranches* ont été appelés *bivalves, acéphales, pélécypodes*, etc. C'est parmi eux que l'homme trouve les coquillages comestibles les plus utiles, et aussi la nacre, les perles ; également du carbonate de chaux servant à amender les terrains, car ces mollusques se trouvent souvent, par endroits, en quantités énormes. Les lamellibranches n'ont point de tête distincte ; leur bouche ne possède ni mâchoires, ni radule ; aussi vivent-ils d'animalcules flottant dans l'eau, d'où une vie aquatique uniforme et la présence continuelle de branchies qui servent autant d'organe respiratoire que de tamis pour arrêter les corpuscules animaux et végétaux qui sont amenés jusqu'à la bouche. Aussi ces mollusques sont-ils éminemment utiles en purifiant les eaux bourbeuses. Répandus sur tout le globe, dans les eaux douces et salées, ils comptent de nombreux représentants fossiles. Les classifications les plus récentes divisent les lamellibranches en soixante-neuf familles : *ostréidés, anomiidés, dimyidés, spondylidés, limidés, pectinidés, prasinidés, aviculidés, mytilidés, arcidés, nuculidés, modiolopsidés, trigoniidés, unionidés, æthériidés, cardiniidés, carditidés, astartidés, crassatellidés, kellyellidés, érycinidés, galéommidés, tridacnidés, cardiidés, lunulicardiidés, chamidés, monopleuridés, caprinidés, hippuritidés, radiolitidés, mégalodontidés, cyprinidés, pachydomidés, vénéridés, pétricolidés, glaucomyidés, cyrénidés, rangiidés, cyrénellidés, ungulinidés, unicardiidés, lancrédiidés, donacidés, psammobiidés, solénidés, mésodesmatidés, mactridés, cardiliidés, myidés, glycymérídés, gastrochénidés, pholadidés, térédinidés, lucinidés, tellinidés, scrobiculariidés, cuspidariidés, solénomyidés, pandoridés, chamostréidés, verticordiidés, lyonsiidés, céromyidés, arcomyidés, anatinidés, grammysiidés, præcardiidés, pholadomyidés, clavagellidés.* La classe elle-même des lamellibranches se divise en deux grandes sections : *siphoniens* et *asiphoniens.*

LAMELLICORNE (*mèl'* — de *lamelle*, et *corne*) n. m. Insecte coléoptère, qui possède des antennes disposées en lamelles, comme le hanneton : *Le bousier est un* lamellicorne.

— Adjectiv. : *Un coléoptère* lamellicorne.

— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, renfermant les hannetons, scarabées et autres formes à antennes, dont la massue est disposée en feuillets. (Les lamellicornes constituent une importante division, qui compte des centaines de genres et des milliers d'espèces. On les répartit en six familles principales : *lucanidés* ou *platycéridés, scarabéidés* ou *coprophages, dynastidés, mélolonthidés, rutélidés, cétoniidés.*) — *Un* lamellicorne.

Lamellicorne.

LAMELLIDORIS (*mèl', riss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des polycéridés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les lamellidoris sont des animaux marins nus, granuleux, à branchies feuilletées, disposées en fer à cheval. L'espèce type du genre est la *lamellidoris bilamellata*, de l'Atlantique.)

LAMELLIFÈRE (*mèl'* — de *lamelle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des lamelles.

LAMELLIFORME (*mèl'* — de *lamelle*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une lamelle ou petite lame.

LAMELLIGÈRE adj. Zool. Syn. de lamellifère.

LAMELLIROSTRE (*mèl', rosstr'*) adj. Zool. Qui a le bec garni sur ses bords de lamelles transversales, comme les canards : *Les oies sont des oiseaux* lamellirostres.

— n. m. : *Un* lamellirostre.

— n. m. pl. Groupe d'oiseaux palmipèdes, comprenant les canards, les oies, etc. (On divise les lamellirostres en plusieurs familles : *ansérídés, anatidés, mergidés.*) — *Un* lamellirostre.

LAMELLO-SCHISTEUX, EUSE adj. Qui est de la nature du schiste et formé de lamelles.

La Mennais (Jean-Marie Robert de), prêtre français, fondateur de l'Institut des *Frères de l'instruction chrétienne*, né à Saint-Malo vers 1775, mort à Ploërmel en 1861. Vicaire général de l'évêque de Saint-Brieuc, plus de la grande aumônerie de France, il fonda, en 1822, la congrégation des Frères de l'instruction chrétienne. L'abbé de La Mennais publia, avec la collaboration de son frère : *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France au* XVIIIe *siècle* (1814), et un traité : *De la tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* (1814). Il est également l'auteur d'un manuel : *De l'enseignement mutuel* (1819), et des *Règles des filles de la Providence établies à Saint-Brieuc* (1847).

La Mennais ou, d'après l'orthographe adoptée par lui-même, en 1834, **Lamennais** (Félicité Robert de), frère du précédent, né à Saint-Malo, en 1782, d'une famille anoblie par Louis XVI, mort à Paris en 1854. Il ne fut ordonné prêtre qu'en 1816, à trente-quatre ans. D'ailleurs, nourri de la lecture de Jean-Jacques Rousseau, il avait voulu établir personnellement ses convictions, avant de faire, à vingt-deux ans, sa première communion. En 1817, il publia le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et ne termina la publication de cet ouvrage qu'en 1823 : il y représentait l'Eglise comme la dépositaire de toute vérité, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. La *Défense de l'Essai* (1821), le traité : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1824), une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1824), *les Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* (1829), mirent le sceau à la réputation de l'écrivain. Une élite de jeunes catholiques : Montalembert, de Carné, les abbés Gerbet, Rohrbacher, de Salinis, Lacordaire, se réunissaient auprès de lui, dans son manoir de la Chesnaie. Le pape Léon XII lui témoignait une vive sympathie. Après la révolution de 1830, l'abbé de La Mennais forma le dessin de fonder une vaste association sous le nom d'*Agence générale pour la défense des intérêts catholiques*, et, dans le journal *l'Avenir*, préconisa l'alliance de l'Eglise et de la liberté. Le pape Grégoire XVI intervint alors, et, dans l'encyclique *Mirari vos*, désavoua les opinions de La Mennais, sans toutefois le nommer : ses amis adhérèrent, l'un après l'autre, à la décision pontificale ; lui-même, dans deux lettres rendues publiques, fit acte de soumission (1833). Mais, en 1834, il rompit ouvertement avec l'Eglise, en chargeant Sainte-Beuve de publier les *Paroles d'un croyant*, que Grégoire XVI condamna aussitôt dans l'encyclique *Singulari nos*. A partir de ce moment, Lamennais s'écarta de plus en plus de la foi catholique, en écrivant coup sur coup : *les Affaires de Rome* (1836) ; *le Livre du peuple* (1837) ; *Amschaspands et Darvands* (1843) ; *Esquisse d'une philosophie* (1840). Inquiet de ses attaques et de ses théories socialistes, le gouvernement de Juillet obtint contre lui, en 1840, une condamnation à un an d'emprisonnement. Elu, en 1848, représentant à l'Assemblée nationale, Lamennais siégea à l'extrême gauche. La fin de sa vie fut attristée par des difficultés matérielles. Il fut, d'après sa demande, enterré « au milieu des pauvres ». Outre les ouvrages cités plus haut, il composa de nombreux articles de journaux et de revues, des opuscules de polémique et une traduction de la *Divine Comédie*, du Dante. Dans les partis extrêmes et opposés où il s'est placé tour à tour, Lamennais s'est montré également fougueux, penseur vigoureux, mais à la fois absolu et mobile, écrivain éloquent, puissant, mais excessif. Ses *Œuvres complètes*, imprimées en 1836 et en 1844, ont été suivies de la publication de sa *Correspondance* et de ses *Œuvres posthumes* (1866).

La Mennais.

LAMENTABLE (*man* — du lat. *lamentabilis*, même sens) adj. Déplorable, douloureux, qui fait qu'on se lamente : *Sort* lamentable. *Accident* lamentable. ‖ Qui a le caractère de la lamentation : *Voix, Cris* lamentables.

— Syn. Déplorable, pitoyable. V. déplorable.

LAMENTABLEMENT (*man*) adv. D'une manière lamentable.

LAMENTATION (*man-ta-si* — du lat. *lamentatio*, même sens) n. f. Plainte bruyante et prolongée. ‖ Vive expression de regret, de douleur : *Se répandre en* lamentations.

— Syn. Gémissement, etc. V. gémissement.

Lamentations de Jérémie (les). V. Jérémie.

LAMENTER (*man* — du lat. *lamentari*, même sens) v. a. Déplorer avec gémissements et pleurs : *Je* lamente *les adversités de la race de saint Louis.* (Chateaubr.)

— Par plaisant. Dire sur un ton lamentable :

Lamentant tristement une chanson bachique.
Boileau.

— v. n. Faire des lamentations, se plaindre avec douleur : *Vous avez beau pleurer et* lamenter.

Se lamenter, v. pr. Se plaindre avec des cris, gémir.

LAMENTIN n. m. Zool. V. lamantin.

Lamentin (Le), bourg de l'île de la Guadeloupe (Antilles françaises), ch.-l. de quartier, sur la côte nord-est de la Guadeloupe proprement dite, près du rivage sud-ouest de la baie du Grand-Cul-de-Sac ; 4.585 hab. — Le *quartier de Lamentin*, marécageux, malsain, mais fertile, produit le café, le sucre, le cacao. Sources thermales.

Lamentin (Le), ville de la Martinique (Antilles françaises), près du rivage nord-est de la baie de Fort-de-France et à 12 kilom. au S.-E. de cette ville ; 13.525 hab. Culture de la canne à sucre et du cacao. Sucreries.

LAMENTO (*mèn'-to* — mot ital. signif. *plainte*) n. m. Sorte de complainte des gondoliers de Venise.

Lamerville (Jean-Marie, vicomte d'Heurtault de), agronome et homme politique français, né à Rouen en 1740, mort à La Périsse, près Dun-le-Roi (Cher), en 1810. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il devint, à la fin de la législature, président de l'assemblée administrative du Cher (1791), procureur général syndic dans ce département (1793) et commissaire du Directoire. Elu au conseil des Cinq-Cents en 1798, il en fut nommé président l'année suivante. Après le 18-Brumaire, Heurtault se retira dans son domaine de La Périsse. Il en fit une ferme modèle, où il s'occupa surtout de l'élevage des mérinos. Plus tard, il devint correspondant de l'Institut et de la Société nationale d'agriculture. On lui doit comme ouvrages : *Observations sur les bêtes à laine dans le Berry* (1786) ; *Opinion sur le partage des biens communaux* (1800).

Lamésangère (Pierre), prêtre et publiciste français, né à Baugé (Anjou) en 1761, mort à Paris en 1831. Il entra dans la congrégation des doctrinaires, et professa la rhétorique à La Flèche. Après la Terreur, il prit la direction du « Journal des dames et des modes », et acquit rapidement une fortune qu'il se plaisait à dépenser en bonnes œuvres. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *le Voyageur à Paris, tableau pittoresque et moral de cette capitale* (1789) ; *Géographie de la France, en 83 départements* (1791) ; *Voyages en France et autres pays*, en prose et en vers (an IV) ; *Observations sur les modes et usages de Paris* (1822). Ces livres renferment une foule de détails curieux et intéressants pour l'histoire pittoresque de Paris.

La Mesnardière (Hippolyte-Jules Pilet de), médecin, poète et critique français, né à Loudun en 1610, mort à Paris en 1663. Il publia, en 1635, à La Flèche, un *Traité de la mélancolie*, combattant les théories en cours sur la possession, qui plut fort au cardinal de Richelieu. Devenu médecin du ministre, puis de Gaston d'Orléans, il fut successivement maître d'hôtel du roi et lecteur de la chambre. Il donna, entre temps : *Raisonnement sur la nature des esprits qui servent au sentiment* (1638) ; une imitation du *Panégyrique de Trajan* (1638) ; une *Poétique* (1640), traité sur la tragédie et l'élégie ; *le Caractère élégiaque* (1640), suite du précédent ouvrage ; *la Pucelle d'Orléans*, tragédie (1642), longtemps attribuée à Benserade ; *Alinde*, tragédie (1643), et entra, en 1655, à l'Académie. Les *Poésies de Jules de La Mesnardière* (1656) contiennent le recueil de ses pièces latines et françaises, justement oubliées.

Lameth (Charles-Malo-François, comte de), homme politique français, né à Paris en 1757, mort à Pontoise en 1832. Il combattit, en Amérique, pour le parti de l'indépendance. Elu député de la noblesse par la province d'Artois aux états généraux, il appuya les idées du parti avancé. Une perquisition qu'il dut faire dans le couvent des Annonciades de Pontoise, où s'était caché l'ancien garde des sceaux Barentin, le fit chansonner par ses adversaires politiques, tandis que son duel avec le duc de Castries, duel où il fut blessé, provoquait un mouvement populaire contre le duc. Ce fut lui qui, après la fuite de Varennes, fit décréter d'arrestation le marquis de Bouillé. Mais il s'effraya bientôt des progrès révolutionnaires. Maréchal de camp à l'armée du Nord, en 1792, il signa une protestation contre le 10-Août. Arrêté, il réussit à émigrer et fonda à Hambourg, avec la coopération de son frère Alexandre et du duc d'Aiguillon, une maison de commerce. Rayé, en 1801, de la liste des émigrés, il fut nommé par Napoléon gouverneur de Wurtzbourg et de Santona en Espagne. Lieutenant général et député sous la Restauration, il soutint, sous Louis-Philippe, la cause du parti conservateur.

Lameth (Alexandre-Théodore-Victor, comte de), frère du précédent, homme politique français, né et mort

à Paris (1760-1829). Capitaine de cavalerie sous l'ancien régime, il passa en Amérique, où il combattit sous les ordres de Rochambeau. De retour en France, il fut élu par le bailliage de Péronne, et, député aux états généraux, s'y fit le défenseur des idées nouvelles. Ardent révolutionnaire à cette époque, il dénonça, dans une réunion du club des Jacobins (1791), les agissements suspects de Mirabeau. Cependant, Lameth conservait l'espoir d'amener Louis XVI à l'idée d'une monarchie constitutionnelle; aussi se rapprocha-t-il de la cour. De nombreuses lettres furent trouvées dans l'armoire de fer, et Lameth fut décrété d'accusation. Il suivit (1792) La Fayette à l'armée du Nord, et partagea sa disgrâce. Fait prisonnier par les Autrichiens, il subit une captivité de trois ans. Il revint en France, en 1799. Il fut nommé successivement préfet des Basses-Alpes, de Rhin-et-Moselle, de la Roër et du Pô. Il servit fidèlement l'Empereur, mais sans enthousiasme. et se rallia, cependant, à la cause napoléonienne, aux Cent, Jours. Il fit, à ce moment, partie de la Chambre des pairs. Elu député pendant la Restauration, il siégea parmi les libéraux. Il a laissé une *Histoire de l'Assemblée constituante*.

LAMÉTHERIE (Jean-Claude DE), naturaliste et physicien français, né à Clayette (Saône-et-Loire) en 1743, mort en 1817. Il se fixa à Paris, devint directeur du « Journal de physique », et fut nommé, en 1812, professeur adjoint des sciences naturelles au Collège de France. D'après Lamétherie, la création et l'annihilation sont impossibles; chaque partie de la matière a une force propre qu'elle ne perd jamais; l'homme n'est qu'un singe perfectionné par l'état social. Il enseignait aussi que tous les corps doivent leur origine à la cristallisation, et que le mouvement est essentiel à la matière. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Essai sur les principes de la philosophie naturelle* (1778); *Vues physiologiques sur l'organisation animale et végétale* (1781); *Principes de philosophie naturelle* (1787); *De l'homme considéré moralement, de ses mœurs et de celles des animaux* (1803); *Considérations sur les êtres organisés* (1805); *Leçons de minéralogie* (1812); *Leçons de géologie* (1816).

LAMETTE (*mèt'* — dimin. de *lame*) n. f. Petite lame.
— Techn. Nom donné à des pièces en fer appliquées aux volées, aux palonniers et aux perches des soufflets de forge. ‖ En T. de tisseur, Lisseron plat ou petite lame de bois très mince et sans bec soutenant les carreaux des lisses d'un métier. (On dit aussi LIAIS.)

LA METTRIE (Julien OFFROY DE), médecin et philosophe français, né à Saint-Malo en 1709, mort à Berlin en 1751. La Mettrie était destiné par ses parents à l'état ecclésiastique; il étudia d'abord chez les jésuites de Caen. S'étant rendu à Paris, il se rangea dans le parti janséniste, abandonna la théologie pour la médecine, et se fit recevoir docteur à Reims. Il suivit, à Leyde, les leçons de Boerhaave, dont il traduisit plusieurs ouvrages en français. Nommé médecin des gardes-françaises (1742), il prit part aux batailles de Fontenoy et de Dettingen. La publication de son ouvrage nettement matérialiste, *Histoire naturelle de l'âme* (1745), lui fit perdre sa place ; il ne trouva un refuge qu'auprès de Frédéric II, dont il devint le lecteur préféré. Il était sur le point de rentrer en France, lorsqu'il mourut, à la suite d'un repas trop plantureux. La Mettrie a écrit des ouvrages de médecine : *Traité du vertige, avec la description d'une catalepsie hystérique* (1737); *Lettres sur l'art de conserver la santé* (1738); *Traité de la petite vérole* (1740); *Observations de médecine pratique* (1743); *Politique de médecin* (1746), ouvrage brûlé sur l'ordre du Parlement. La Mettrie appliquait aux hommes la théorie cartésienne de l'automatisme des bêtes, expliquant les sentiments, les représentations, les jugements, par le seul fonctionnement mécanique du système nerveux. Citons : *l'Homme-machine* (1748); *l'Homme-plante; les Animaux plus que machines* (1750); *Réflexions philosophiques sur l'origine des animaux* (1750); *l'Art de jouir* (1751); *Vénus métaphysique* (1752).

La Mettrie.

LAMI (dom François), bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur, né à Montireau, près de Chartres, en 1636, mort à Saint-Denis en 1711. On lui doit un certain nombre de traités de philosophie et de théologie, dont les plus estimés sont : *De la connaissance de soi-même* (1694-1698); *le Nouvel Athéisme renversé*, réfutation de Spinoza (1696); *Lettres théologiques et morales sur quelques sujets importants* (1708); *De la connaissance et de l'amour de Dieu*, ouvrage posthume (1712). La bonté et la charité de dom Lami étaient aussi renommées que sa science.

LAMI (Giovanni), érudit et publiciste florentin, né à Santa Croce al Pino, près de Fiesole, en 1697, mort à Florence en 1770. Il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Florence. On lui doit : *Sanctæ ecclesiæ Florentinæ monumenta* (1758); *Lezioni d'antichità toscane* (1766). Il dirigea, en outre, deux recueils importants : « Novelle letterarie » (1740-1770), et « Deliciæ eruditorum » (1736-1769).

LAMI (Louis-Eugène), peintre français, né et mort à Paris (1800-1890). Il se fit connaître, au Salon de 1824, par des *Études de chevaux* et par le *Combat de Puerto de Miravente*. Après la révolution de juillet 1830, il fut chargé d'apprendre le dessin et l'aquarelle à quelques-uns des princes de la famille d'Orléans; puis il traita des sujets d'histoire ou de bataille, comme : *Charles Ier recevant une rose en se rendant à sa prison; une Mêlée dans la campagne du Balkan; Trait de bravoure moscovite; Cromwell; le Sonnet du Misanthrope; la Bataille de l'Alma* (1855); etc. En outre, il a exécuté, pour les galeries du musée de Versailles, un assez grand nombre de toiles, notamment : *la Bataille de Cassano; la Prise de Maestricht; le Combat de Hondschoote*; celui de *Wattignies; l'Affaire de la Claye; la Capitulation d'Anvers;* etc. Mais c'est surtout comme dessinateur, comme aquarelliste, comme vignettiste, qu'Eugène Lami est justement populaire. Ses aquarelles rivalisent avec celles de Bonington : *le Bal aux Tuileries, la Course à Chantilly, la Revue des chasseurs, un Bal de l'Opéra, le Lever de la reine, l'Orgie, l'Escalier de Marie Stuart* (1857), *le Souper dans la salle de spectacle de Versailles* (au musée du Luxembourg), etc. Dans un autre genre, signalons, au même musée, *Intérieur d'église* (1878); n'oublions pas les jolies aquarelles pour l'illustration des œuvres de Musset (elles ont reparu en 1900, au pavillon de la ville de Paris); celles pour *Manon Lescaut*, la *Chronique de Charles IX*, de Mérimée, *Gil Blas*, etc.

LAMIA (en turc *Zeïtouni*), ville de la Grèce centrale, ch.-l. de la province ou nome de Phthiotide-et-Phocide, non loin du fond du *golfe de Lamia*, dans la plaine du Hellada (ancien Sperchios); 9.000 hab. Commerce de blé et d'huile. Ancienne place forte des Turcs, Lamia a gardé en grande partie sa physionomie orientale.

LAMIACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *lamium*, lamier] adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lamier.
— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *lamier*. — *Une* LAMIACÉE. ‖ Syn. de LABIÉES.

LAMIAIRE (*mi-èr'*) adj. Zool. Qui se rapporte ou qui ressemble au lamie (insecte coléoptère).

LAMIAQUE (*mi-ak'*), personne née à Lamia ou qui habite cette ville. — *Les* LAMIAQUES.
— Adjectiv. Qui se rapporte à Lamia ou à ses habitants : *Commerce* LAMIAQUE.
— ENCYCL. Hist. *Guerre lamiaque*. On donne ce nom à l'effort tenté par les Grecs, après la mort d'Alexandre, pour échapper à la domination macédonienne (325 av. J.-C.). Les représentants, à Athènes, de l'ancien parti national, notamment Hypéride, en furent les instigateurs, malgré les hésitations de Phocion. Démosthène, alors exilé, fut rappelé triomphalement, et le général athénien Léosthène, marchant sur les Thermopyles, eut facilement raison de la petite armée d'Antipater, qui dut s'enfermer dans Lamia. La mort de Léosthène, tué au cours du siège, et la défaite navale de Crannon vinrent, malheureusement, briser l'élan des Athéniens. Une garnison macédonienne fut installée à Munychie, et, dans la cité même, les droits de citoyen réservés à ceux qui possédaient plus de 2.000 drachmes. Hypéride périt dans les tourments, et Démosthène s'empoisonna dans le temple de Poseidon, à Calaurie.

LAMIE (*mî*) ou **LAMIA** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des *lamiinés*, comptant une seule espèce propre à l'Europe.
— ENCYCL. Le *lamie tisserand* (lamia textor) est un gros longicorne noir terne, parfois marqué de gris sale, qui vit sur les saules, dont le bois nourrit sa larve; il mesure 2 centimètres et est assez commun en France, mais rare aux environs de Paris. Sa larve vit aussi dans les peupliers.

Lamie (réd. d'un tiers).

LAMIE (*mî*) n. f. Genre de poissons plagiostomes, famille des *lamnidés*, dont on ne connaît qu'une espèce.
— ENCYCL. La *lamie long-nez* ou *touille* (lamna cornubica) est un grand requin qui atteint 8 mètres de long; son corps allongé, fusiforme, son museau pointu, ses évents placés en arrière des yeux et très étroits, sa peau recouverte de petits écussons lisses, sa couleur ardoisée en dessus, blanche en dessous, le font aisément reconnaître. Les lamies vont par troupes; très voraces, elles attaquent même les baleines. Ces squales abondent dans toutes les mers froides et tempérées; leur chair est comestible; leurs dents servaient jadis de talismans et se vendaient sous le nom de *langues-de-serpent*. On en fait aujourd'hui une poudre dentifrice. La lamie long-nez est communément appelée *touille-bœuf, touille long-nez, nasilarg, melantoun, chien-dauphin*; c'est le *requin-marsouin* des Anglais, la *loutre* ou *taupe de mer* des anciens naturalistes.

Lamie.

LAMIE (*mî* — gr. et lat. *lamia*, même sens) n. f. Chez les Grecs et les Romains, Monstre fabuleux qui passait pour dévorer les enfants, et que l'on représentait avec un visage de mégère et une queue de serpent.
— ENCYCL. Suivant les mythologues grecs, *Lamia* était une reine de Phrygie, d'une grande beauté, qui fut aimée de Zeus. Héra, pour se venger, fit périr ses enfants. Devenue jalouse de toutes les mères, Lamia tuait tous les enfants qu'elle pouvait saisir. Elle passait pour être la mère de Scylla.

LAMIER (*mi-é*) n. m. Ouvrier qui fait des lames d'or ou d'argent pour les étoffes. ‖ Ouvrier tisserand, qui monte les lames d'un métier à tisser.

LAMIER (*mi-é*) n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées.
— ENCYCL. Les *lamiers* (lamium) sont des herbes à feuilles opposées, à fleurs groupées en glomérules au-dessus des feuilles. On en connaît une quarantaine d'espèces de l'ancien monde dont quelques-unes sont très communes dans les champs, sur les bords des chemins, etc. On les désigne à tort sous le nom d'*orties* : l'*ortie blanche* est le *lamium album*; l'*ortie rouge*, le *lamium purpureum*; l'*ortie jaune*, le *lamium galeobdolon* ou *galeobdolon luteum*, qui pousse dans les bois.

Lamier blanc.

LAMIER-ROTIER n. m. Fabricant de lames pour les métiers de tisserands.

LAMIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant les *lamies* et genres voisins, tels que *dorcadion, monohammus, morimus, liope, parmène, saperde, hoplosie*, etc. — *Un* LAMIINÉ. ‖ On dit aussi quelquefois SAPERDINÉS.

LA MILLETIÈRE (Théophile BRACHET DE), controversiste français, né vers 1596, mort en 1665. Il plaida au parlement de Paris, puis devint membre du consistoire protestant de Charenton, et se prononça ouvertement, en 1620, à l'assemblée de La Rochelle, pour la guerre contre le roi. On le voit siéger au synode de Milhau (1625), et enfin conspirer, à Paris, en qualité d'agent secret du duc de Rohan (1627). Arrêté à Paris, puis transféré à Toulouse, il y fut condamné à mort, mais Louis XIII lui fit grâce. Il conçut alors le dessein de faire cesser les dissensions qui divisaient les protestants, mais ses intentions furent méconnues, et les synodes d'Alençon (1637) et de Charenton (1645) l'excommunièrent. Il rentra alors dans le sein de l'Église catholique. On remarque, parmi ses nombreux ouvrages : *Discours des vrayes raisons pour lesquelles ceux de la religion, en France, peuvent résister par armes à la persécution* (1622), livre brûlé par la main du bourreau ; *le Moyen de la paix chrétienne* (1637); *Déclaration des causes de la conversion* (1645); *Explication catholique de l'eucharistie* (1664).

LAMINAGE (*naj'*) n. m. Techn. Action de laminer; résultat de cette action. ‖ Manière de réduire les métaux en lames ou de leur donner, par un étirage, un profil voulu. ‖ Opération du travail des matières textiles qui a pour objet d'en amener les fibres à l'état de rubans d'une ténuité extrême et d'une homogénéité parfaite, afin de les disposer au filage. (Syn. de ÉTIRAGE, dans ce dernier sens.)
— ENCYCL. V. LAMINOIR.

LAMINAIRE (*nèr'* — du lat. *lamina*, lame) adj. Qui est composé de lames parallèles, plus ou moins étendues : *Chaux carbonatée* LAMINAIRE.

LAMINAIRE (*nèr'*) n. f. Genre d'algues, type de la famille des *laminariacées*, présentant une partie grêle, cylindrique, fixée aux rochers par des crampons, puis une partie foliacée, aplatie en rubans simples ou rameux, de couleur jaune ou brune, longues parfois de plusieurs mètres.
— ENCYCL. Les *laminaires* sont très communes dans toutes les mers et, en particulier, sur les côtes françaises. Certaines espèces sont comestibles, mais elles servent plutôt comme fourrage; on les emploie aussi comme combustible, après les avoir fait sécher, ou comme engrais. Elles forment la majeure partie des végétaux marins d'où l'on extrait de la soude ou de l'iode.
On emploie les laminaires en chirurgie, pour dilater les trajets fistuleux. Il suffit d'introduire dans la fistule une tige de laminaire séchée et stérilisée, qui, sous l'influence des sécrétions, augmente considérablement de volume.

LAMINARIACÉES (*sé*) ou **LAMINARIÉES** n. f. pl. Famille d'algues, de l'ordre des phéophycées ou algues brunes, comprenant surtout des espèces marines. — *Une* LAMINARIACÉE ou LAMINARIÉE.
— ENCYCL. Ces algues se multiplient : 1° par des *zoospores*, qui sont ici de petits corps mobiles, ayant la forme d'un point d'exclamation, munis vers leur milieu de deux cils, dont l'un est en avant pendant la natation, l'autre en arrière, et capables isolément de former une plante nouvelle; 2° par des *œufs* provenant de la fusion deux à deux de corps semblables aux précédents, mais plus petits, et incapables de germer isolément.

Laminaire.

LAMINARIÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la laminaire.

LAMINE n. f. Petite lame de faibles dimensions.

LAMINER (du lat. *lamina*, lame) v. a. Réduire un métal en lames d'épaisseur uniforme, en le faisant passer avec effort entre des cylindres rapprochés tournant en sens inverse.
Se laminer, v. pr. Etre, pouvoir être laminé.

LAMINERIE (*rî*) n. f. Atelier dans lequel on lamine.

LAMINEUR n. m. Ouvrier qui lamine les métaux.
— Machine qu'on a substituée aux batteurs qui préparaient au marteau les lingots destinés au monnayage, à l'orfèvrerie.

LAMINEUX (*neû*), **EUSE** [du lat. *lamina*, lame] adj. Hist. nat. Qui est en forme de petites lames.
— Anat. *Tissu lamineux*, Tissu conjonctif lâche, disposé en lames parallèles entre les tissus nobles pour faciliter leurs déplacements relatifs. (Le tissu interposé entre la peau et les muscles et appelé « tissu cellulaire sous-cutané » est du tissu lamineux.)

LAMINIFORME (du lat. *lamina*, lame, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui est aplati en forme de lame.

LAMINOIR (rad. *laminer*) n. m. Machine dont on se sert pour donner aux masses métalliques les formes usitées dans le commerce, à l'aide d'une pression et d'une traction exercées sur ces masses. ‖ Machine analogue, à cylindres lisses, que l'on emploie pour le glaçage des papiers et des cartons.
— Fig. et fam. *Passer au laminoir*, Etre soumis à de dures épreuves. ‖ *Passer quelqu'un au laminoir*, Le façonner par une discipline sévère.
— ENCYCL. Un *laminoir* se compose de deux cylindres superposés, qui se meuvent en sens contraire l'un de l'autre, et entre lesquels on introduit le métal à laminer. Celui-ci, entraîné par la rotation des deux cylindres, est pressé, et s'allonge en augmentant de densité. Selon que les cylindres sont à génératrice rectiligne ou cannelés, on produit le métal en planches, ou en barres prismatiques, ou barres cylindriques.

Une série de laminoirs forme ce que l'on appelle un *train* ou *batterie* de laminoirs. On distingue, dans la fabrication du fer, plusieurs genres de trains. 1° Les trains de

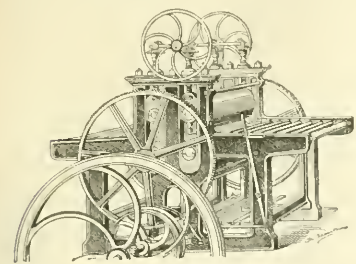
Laminoir à papier.

loupes consistent généralement en deux laminoirs : le premier, dit *ébaucheur*, a des cannelures concaves carrées, et sert à étendre les loupes; le deuxième a des cannelures plates quadrangulaires, et transforme les barres en plaques allongées. 2° Les trains pour gros fers simples ou doubles T, rails de chemins de fer, etc., se composent de deux ou trois laminoirs : le premier est formé de cylindres dégrossisseurs à cannelures concaves carrées; le deuxième, de cylindres pour formes, avec cannelures carrées rondes ou carrées plates; le troisième, de cylindres polisseurs, avec surfaces unies, pour finir la barre et la polir. 3° Train de fin métal. Ce train se compose, généralement, d'un laminoir à trois cylindres, à cannelures carrées; d'un laminoir à trois cylindres, à cannelures quadrangulaires plates; d'un laminoir étroit, à deux cylindres, à cannelures rondes, et d'un laminoir étroit, à deux cylindres, à cannelures carrées. Quel que soit le type de laminoir usité, le plus souvent, un des cylindres est fixe, tandis que l'autre est mobile, c'est-à-dire peut se soulever dans certaines limites, afin d'éviter toute rupture.

On distingue, parmi les différents systèmes de laminoirs en usage : les laminoirs universels, qui permettent de laminer des fers plats de toutes largeurs, sans qu'on soit obligé de changer les cylindres; les laminoirs à tôle avec releveur, avec lesquels on peut obtenir des tôles du poids de 200 à 3.000 kilogrammes en une seule chaude; les laminoirs à mouvement alternatif; les laminoirs triples jumeaux; les laminoirs à guides, etc.

Quel que soit, d'ailleurs, le but que l'on se propose en travaillant le fer ou l'acier au laminoir, le métal doit être réchauffé avant chaque passage. Les fours à réchauffer doivent être à portée des laminoirs, et des pinces suspendues par des chaînes roulant sur les poutres du comble portent les paquets ou les barres des fours sous les cylindres. Lorsqu'on travaille la tôle, on la fait glisser, après l'avoir réchauffée, sur des plans inclinés formés de barres de fer, qui vont des fours à réchauffer au laminoir.

LAMIQUE adj., **LAMISME** n. m., **LAMISTE** adj. Relig. boudd. V. LAMAÏQUE, LAMAÏSME, LAMAÏSTE.

LAMIUM (*mi-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre lamier.

LAMMASSI, nom que les Chaldéo-Assyriens donnaient à des génies bienfaisants qui avaient la forme de taureaux ailés à tête humaine. (Le musée du Louvre en possède plusieurs beaux spécimens, qui proviennent du palais de Khorsabad.)

Lammassi. (Musée du Louvre.)

LAMNA n. m. Nom scientifique des requins du genre *lamie*.

LAMNAY, comm. de la Sarthe, arrond. et à 40 kilom. de Mamers au-dessus de la Queune; 1.118 hab. Château des XVe et XVIe siècles. Église du XVIe.

LAMNIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, comprenant les squales astérospondyles des genres *lamie*, *carcharodonte*, *pèlerin* et *oxyrhine*. — *Un* LAMNIDÉ.

LAMNUNGIÉS (*mnon*) n. m. pl. Ordre de mammifères placentaires, comprenant les *damans*. — *Un* LAMNUNGIÉ. ‖ On écrit aussi LAMNUNGIENS.

LAMOIGNON, ancienne famille du Nivernais, qui tire son nom du fief de *Lamoignon*, près de Donzy, qu'elle possédait depuis le XIIIe siècle. Elle avait pour chef, au XIVe siècle, Michel de Lamoignon, qui eut pour fils Renaud, mort sans postérité, et Pierre, qui a continué la filiation directe. V., plus bas, la biographie de ceux de ses membres qui ont joué un rôle important dans l'histoire du parlement de Paris.

LAMOIGNON (Guillaume DE), premier président du parlement de Paris, né et mort à Paris (1617-1677). Avocat au parlement et conseiller en 1635, maître des requêtes en 1644, il devint premier président en 1658, à la mort du président de Bellièvre. Il présida au procès de Fouquet, dont il avait été l'ami, mais avec qui il s'était brouillé. Il s'efforça d'entourer la défense de garanties, et Colbert, croyant qu'il cherchait à innocenter Fouquet, le fit remplacer par le chancelier Séguier. Le président Lamoignon obligea cependant Colbert et Pussort à l'admettre dans la commission de réforme législative. Esprit élevé et généreux, il s'efforça de faire disparaître quelques abus de la procédure criminelle. A propos des cas royaux, il prononça ces paroles qui émurent étrangement l'assemblée : « Je crains qu'on ait l'intention d'étendre le pouvoir du roi. » Il essaya aussi de maintenir intactes les prérogatives du parlement. Il rêvait d'unifier et de coordonner les lois françaises et, dans ce but, il travailla avec Fourcroy et Barthélemy Auzanet. Il résuma ses travaux dans ses *Arrêtés*, qui furent terminés vers 1672, et dont d'Aguesseau s'est inspiré au XVIIIe siècle. Au moment de la guerre de Hollande, il obtint du conseil du roi, contrairement à l'avis de Colbert, que les ressources nécessaires fussent réalisées au moyen d'un emprunt, au lieu de l'être par la création d'un impôt nouveau. Il se plaisait dans la société des beaux esprits de son temps, et ce fut lui qui donna à Boileau l'idée d'écrire le *Lutrin*. Son oraison funèbre fut prononcée par Fléchier, dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

Lamoignon.

LAMOIGNON (François-Chrétien DE), magistrat, fils du précédent, né à Paris en 1644, mort en 1709. Avocat, conseiller au Parlement (1666), maître des requêtes, avocat général et enfin président à mortier (1690), il fut lié d'amitié avec Bourdaloue, Regnard, Racine et Boileau. Ce dernier lui adressa sa sixième épître. C'était un homme éloquent et lettré. Il fut nommé, en 1704, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

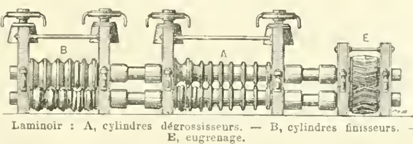

Laminoir : A, cylindres dégrossisseurs. — B, cylindres finisseurs. — E, engrenage.

LAMOIGNON DE BÂVILLE (Nicolas DE), administrateur français, frère du précédent, né en 1648, mort en 1724. Avocat distingué, il devint conseiller au Parlement (1670) et maître des requêtes (1673). Ensuite, il fut nommé successivement intendant à Montauban, à Pau, à Poitiers et à Montpellier, où il succéda à d'Aguesseau (1685). Il poursuivit avec dureté la répression et la conversion des protestants, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, et se montra très rigoureux à leur égard pendant la guerre des Cévennes. Il protégea l'industrie et le commerce, mais souvent par des moyens tyranniques. Il fit entreprendre d'importants travaux publics, notamment le port de Cette. Il quitta volontairement l'intendance du Languedoc, en 1718. Il a laissé un *Mémoire administratif* fort intéressant, écrit en 1698, publié en 1724. — Son fils, URBAIN-GUILLAUME **de Lamoignon**, connu sous le nom de **Courson**, né en 1674, fut intendant à Rouen en 1704 et à Bordeaux en 1707.

LAMOIGNON (Guillaume DE), seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes, chancelier de France, neveu du précédent, né à Paris en 1683, mort en 1772. Il fut avocat général, président à mortier, premier président de la cour des aides. En 1750, il remplaça d'Aguesseau comme chancelier. Les intrigues de Maupeou, qui ambitionnait son poste l'obligèrent à se retirer de la cour en 1763, mais il ne donna sa démission qu'en 1768. — Son fils fut le célèbre **Lamoignon de Malesherbes**, le ministre et le défenseur de Louis XVI. V. MALESHERBES.

LAMOIGNON (Chrétien-François DE), homme d'État français, de la famille des précédents, né à Paris en 1735, mort à Basville en 1789. Il fut successivement conseiller au Parlement (1755) et président à mortier (1758). Il partagea l'exil du parlement de Paris en 1772 et collabora à la « Correspondance », satire dirigée contre le parlement Maupeou. Il devint garde des sceaux en remplacement de Miromesnil. De concert avec Loménie de Brienne, il présenta à l'assemblée des notables, en 1787, les édits sur le timbre et sur la subvention territoriale, qui soulevèrent une opposition formidable. Il dut se retirer, et on prétend qu'il se donna la mort. — Son fils, CHRISTIAN **de Lamoignon**, fut pair de France sous la Restauration. Cette branche de la famille s'éteignit avec lui, en 1827.

LAMON, comm. d'Italie (prov. de Bellune [Vénétie], circondario et à 5 kilom. de Fonzaso; 4.356 hab.

LAMONE, fleuve de l'Italie septentrionale, qui naît en Toscane, au versant nord des Apennins, à 36 kilom. N.-N.-E. de Florence. Il descend dans la plaine de la Romagne, passe à Faenza et atteint l'Adriatique lorsqu'il ne se perd pas dans les marais de Ravenne; 100 kilom. au plus.

LA MONNOYE (Bernard DE), né à Dijon en 1641, mort à Paris en 1728. Avocat au parlement de Dijon en 1662, conseiller correcteur à la cour des comptes de Bourgogne en 1672, lauréat de l'Académie française en 1671 et 1685, il devint membre de cette compagnie à la fin de 1713 et se fixa à Paris. En 1701, il publia le recueil complet de ses *Noëls bourguignons*, qui eurent un vif succès, mais où quelques fautes contre l'orthodoxie religieuse faillirent causer de graves ennuis à leur auteur. En 1715, parut sa nouvelle édition des *Menagiana*, qui éveilla l'attention de la censure. Les autres travaux principaux de La Monnoye sont : *Remarques sur les* Jugements des savants *d'Adrien Baillet* (1722) : des notes et des observations sur les œuvres de Bonaventure Despériers, de Jean Bonnefonds, de Théodore de Bèze, et sur les *Bibliothèques françoises*, de La Croix du Maine et Du Verdier, etc. On a publié des fragments de sa correspondance : *Lettres de B. de La Monnoye à son fils, religieux cordelier*, publiées et annotées par Henri Beaune (1884), et *Lettres inédites de B. de La Monnoye à Nicolas Thoynard*, de 1676 à 1697, publiées par Émile Du Boys (1890). La Monnoye a le goût du joli, du curieux, de l'élégant en littérature et en histoire, ajoutez à cela une verve satirique, puisée tout entière au terroir bourguignon.

LAMONT (Johann DE), astronome et physicien allemand, né à Braemar, en Écosse (1805), mort à Munich en 1879. Entré à l'observatoire de Bogenhausen, il en devint directeur (1835); de plus, à partir de 1852, il fut chargé d'un cours d'astronomie à Munich. On lui doit un grand catalogue d'étoiles et des travaux importants sur Uranus. Outre de nombreux mémoires, il a donné un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il convient de citer ceux qui sont relatifs à ses travaux sur le magnétisme : *Handbuch des Erdmagnetismus* (1849); *Astronomie und Erdmagnetismus* (1851); *Handbuch des Magnetismus* (1860).

LAMONTGIE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. d'Issoire, près de la rive droite de l'Allier; 1.151 h. Fours à chaux; à Mailhat, curieuse église du XIIe siècle.

LAMORICIÈRE (jadis *Ouled-Mimoun*), ville d'Algérie, départ. d'Oran, ch.-l. d'une commune mixte de 10.865 hab., dans la vallée fertile de l'Isser occidental. Très belles sources, favorisant une irrigation déjà développée. L'agglomération possède à peu près 2.000 hab. Elle occupe le site de la colonie romaine d'*Altava*.

LAMORICIÈRE (Louis-Christophe-Léon JUCHAULT **de**), général et homme politique français, né à Nantes en 1806, mort au château de Prouzel, près d'Amiens, en 1865. Ancien élève de l'École polytechnique, puis de l'École d'application de Metz, il débuta, en 1828, comme lieutenant du génie à Montpellier et fit ses premières armes en 1830, au siège d'Alger. Promu capitaine en 1831, Lamoricière fut chargé d'organiser le premier bataillon de zouaves, puis, en 1833, le premier bureau arabe, et récompensé de ses services par le grade de chef de bataillon. Lieutenant-colonel des zouaves (1835), puis colonel du régiment en 1837, après le siège de Constantine, où il fut grièvement blessé, il rendit le nom des zouaves légendaire dans l'armée d'Afrique par l'audace heureuse des coups de main et la crânerie au feu. Général à trente-quatre ans, après l'affaire du col de la Mouzaïa, Lamoricière conquit sa troisième étoile pendant l'expédition de Mascara (1843). En 1844, il contribua puissamment à la prise d'Isly et reçut, en 1847, la soumission d'Abd-el-Kader. Il alla alors à Paris prendre possession de son siège à la Chambre des députés, où les électeurs de Saint-Calais l'avaient envoyé (1846), il se borna à plaider la cause de la colonisation libre en Algérie. Représentant de la Sarthe à la Constituante de 1848, il accepta le portefeuille de la guerre dans le cabinet formé par le général de Cavaignac après les journées de Juin, et quitta le pouvoir. Réélu à la Législative de 1849, il combattit la politique de l'Élysée avec une persistance qui lui valut d'être incarcéré à Mazas au 2-Décembre, puis banni de France (1852). Il se fixa à Bruxelles. En 1857, autorisé à rentrer en France, il se retira au château de Prouzel, près d'Amiens. C'est là qu'en 1860 il consentit, sur les instances de Mgr de Mérode, à mettre son épée au service de la papauté, menacée par la révolution italienne. Mais la brusque invasion des troupes piémontaises en Romagne ne lui laissa pas le temps d'achever ses préparatifs de défense; écrasé à Castelfidardo (1860), par les forces bien supérieures du général Cialdini, il parvint à gagner Ancône, où il dut capituler, après quelques jours de résistance. Son rapport officiel, révéla à la fois les abus de l'administration romaine et la duplicité du gouvernement piémontais. Il retourna mourir à Prouzel, emporté par un accès de goutte. Ses restes ont été transportés à Nantes, où un superbe mausolée lui a été élevé, en 1879, dans la cathédrale.

Lamoricière.

LA MORLAYE, comm. de l'Oise, arrond. et à 15 kilom. de Senlis, sur la Thève, affluent de l'Oise; 994 hab. Ancien château. Centre d'entraînement pour chevaux de courses.

LA MORLIÈRE (Jacques ROCHETTE **de**), littérateur français, né à Grenoble en 1719, mort à Paris en 1785. Plus aventurier que littérateur, La Morlière, chassé des mousquetaires du roi « pour des choses déshonorantes », se lia avec ce qu'il y avait de plus taré comme hommes de lettres, et vécut, dans les tripots et les coulisses, d'intrigues et d'expédients. C'est ainsi qu'il arriva à exercer une véritable dictature au Théâtre-Français, où il commandait à une bande de vauriens et disposait des bravos et des sifflets, si bien que tout auteur dramatique devait compter et transiger avec lui. De plus coupables intrigues, dont parlent les « Mémoires de Bachaumont, » le firent enfermer à Saint-Lazare en 1762. Bientôt il reparut effrontément dans le monde, se fit le flatteur de la du Barry et mourut misérablement. Il avait écrit *Angola, histoire indienne*, petit roman licencieux dont le succès l'encouragea à tomber dans l'obscénité avec les *Lauriers ecclésiastiques* ou *Campagnes de l'abbé T.* (Terray). Au théâtre, il échoua avec deux comédies : *le Gouverneur* et *la Créole*; il se vengea de cet échec et des sévérités de la critique par le *Contrepoison des feuilles* ou *Lettres sur Fréron* (1754).

LA MORRA, comm. d'Italie (prov. de Coni [Piémont]), circondario et à 12 kilom. S.-O. d'Alba, sur un tributaire de droite du Tanaro; 4.060 hab. Le vin de La Morra est des plus estimés.

LA MOTHE LE VAYER (François DE), écrivain et philosophe français, fils d'un magistrat, né et mort à Paris (1588-1672). Il hérita de la charge de son père, en 1625, mais ne tarda pas à s'en défaire pour se vouer entièrement aux lettres, dont la société de beaux esprits qu'il fréquentait chez Mlle de Gournay lui avait inspiré le goût. L'Académie le reçut en 1639, un an après la publication de ses *Considérations sur l'éloquence française*. En 1649, Anne d'Autriche lui confia l'éducation du duc d'Orléans, frère du roi, et, en 1652, on le chargea d'achever l'éducation de Louis XIV, alors âgé de quatorze ans. Il eut les titres d'« historiographe de France » et de « conseiller d'État ».

Historien et philosophe, esprit curieux, il est un des principaux représentants du scepticisme en France au XVIIe siècle. Citons de lui : *De la vertu des païens* (1642), où il établit cette opinion que la morale des modernes vaut mieux que celle de l'antiquité, un *Discours de la contra-*

riété d'humeurs qui se trouve en certaines nations et singulièrement la françoise et l'espagnole, son premier ouvrage (1636); *En quoi la piété des François diffère de celle des Espagnols; Petits traités en forme de lettres sur des sujets moraux; Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire* (1668); *Hexameron rustique* (1671); *Dialogues faits a l'imitation des anciens*, par *Horatius Tabero* (1698); etc.

La Mothe Le Vayer (l'abbé de), littérateur français, fils du précédent, né en 1629, mort en 1664. Il donna une traduction estimée de l'historien romain Florus. Boileau a conservé sa mémoire en lui dédiant sa quatrième satire. — A la même famille appartenait le jurisconsulte et maître des requêtes Jean-François **de La Mothe Le Vayer,** mort en 1764, auteur d'un *Essai sur la possibilité d'un droit unique*.

Lamothe (Pierre-Lambert de), évêque missionnaire, né à Bucherie (diocèse de Lisieux) en 1624, mort à Siam en 1679. Après avoir rempli les fonctions de conseiller-clerc au parlement de Paris, il entra dans la société des Missions étrangères. Nommé évêque *in partibus* de Bérythe, il partit pour le Siam (1660). Pendant quatre années, il dut lutter contre les obstacles que le gouvernement portugais et l'archevêque de Goa opposaient à son zèle; mais, enfin, le pape Alexandre VII lui ayant conféré la juridiction spirituelle sur la Cochinchine et le Japon, il établit un vaste ensemble de missions, dont il fixa le centre à Siam. Il fonda ensuite dans cette ville un séminaire pour les prêtres indigènes, un collège pour la jeunesse et une congrégation de religieuses destinées, sous le titre d'*amantes de la Croix*, à l'éducation des jeunes filles. Le roi de Siam, Phra-Naraï, lui accorda sa confiance et envoya, d'après ses conseils, à Louis XIV une ambassade qui fut brillamment reçue à Versailles. A la mort de l'évêque Lamothe, la Cochinchine renfermait une chrétienté florissante, qui ne tarda pas à être persécutée. — **Lamothe** (Louis-Lambert de), né vers 1630, mort à Madagascar en 1668, frère du précédent et membre, comme lui, de la société des Missions étrangères. Il fut désigné pour aller, à Siam, partager ses travaux. Il mourut pendant le voyage.

La Mothe (le P.), plus connu sous le nom de **La Hode,** historien français, né en 1680, mort vers 1740. Entré dans l'ordre des jésuites, il fut interdit, en 1718, pour avoir prononcé un sermon contre la politique du gouvernement. Il se retira en Hollande où, sous le nom de La Hode, il publia de nombreux ouvrages, notamment: *Vie de Philippe d'Orléans* (1736); *Histoire des révolutions de France* (1738); *Histoire de Louis XIV* (1740 et suiv.).

La Mothe-Houdancourt (Philippe, comte de), duc de Cordona, maréchal de France, né en 1605, mort en 1657. Il fut successivement gouverneur de Bellegarde (1632), mestre de camp (1633) et maréchal de camp (1637). En 1639, il prit le commandement provisoire de l'armée de Piémont, à la mort du cardinal de La Valette. Il se distingua à la bataille de Casal (1640) et au siège de Turin. Promu lieutenant général en 1641, il fut envoyé à l'armée de Catalogne. Battu, en 1644, devant Lérida, il fut traduit devant le parlement de Grenoble, qui le justifia, après une détention de quatre ans. En 1651, il fut réintégré dans sa vice-royauté. Enfermé dans Barcelone, il se rendit après une défense héroïque (1652).

Lamothe-Landeron, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de La Réole, près de la Garonne; 1.112 hab. Ch. de f. Midi. Eglise Notre-Dame-de-Lorette, lieu de pèlerinage. Le vignoble fournit surtout des vins rouges: *Château-des-Mussiots, Château-de-Lamothe, à Visouet*, etc.

Lamothe-Langon (Etienne-Léon, baron de), littérateur français, né à Montpellier en 1786, mort à Paris en 1864. Auditeur au conseil d'Etat (1809), préfet de Toulouse (1811), sous-préfet de Livourne, en Toscane (1813), préfet de l'Aude pendant les Cent-Jours, il rentra dans la vie privée, à la seconde Restauration. Doyen des Jeux floraux de Toulouse, il a écrit, avec beaucoup d'imagination et peu de style, un grand nombre de romans: *Clémence Isaure et les Troubadours* (1808); *l'Ermite de la tombe mystérieuse* (1815); *le Vampire ou la Vierge de Hongrie* (1821); *Monsieur le préfet* (1824), qui eut du succès. Citons encore: *Mémoires et souvenirs d'un pair de France* (1829-1830); *Mémoires sur Louis XVIII* (1832-1833); *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (1831), et autres pseudo-mémoires.

La Motte (Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte du Bois de), amiral français, né et mort à Rennes (1683-1764). Entré fort jeune dans la marine, il se distingua en 1711, à la bataille du cap Lizard, puis à la prise de Rio-Janeiro. Chef d'escadre, gouverneur des îles Sous-le-Vent (1751), il fit achever la construction, dans l'île Saint-Domingue, de la ville de Jérémie. Il ravitailla deux fois, au prix de grands périls, le Canada français (1753 et 1757), et il eut à combattre les Anglais, qui venaient d'opérer une descente à Saint-Cast. Il mourut vice-amiral.

La Motte (le comte et la comtesse de), intrigants qui eut du leur célébrité à la fameuse affaire du *Collier*. Marc-Antoine-Nicolas de La Motte épousa en 1780, à Bar-sur-Aube, Jeanne de Saint-Rémy de Valois, fille de Jacques de Saint-Rémy, baron de Luze et de Valois, et de la concierge de son père au château de Fontette, Marie Jossel. Jeanne était née au château de Fontette, en 1756. Elle descendait en ligne directe de Henri II, roi de France (par Henri de Saint-Rémy, le fils que celui-ci avait eu de Nicole de Savigny). Jeanne, que ses parents avaient menée à Paris, mendiait sur les routes quand la marquise de Boulainvilliers la rencontra, prit pitié d'elle, la fit élever à l'abbaye de Longchamp, lui obtint une pension sur le trésor royal, après avoir fait authentiquer son origine royale par d'Hozier de Sérigny. La dissipation et la débauche plongèrent bientôt le ménage La Motte dans la misère. C'est alors qu'ils imaginèrent l'intrigue du *Collier* (v. collier de la reine), qui aboutit à la condamnation de Mme de La Motte, fustigée et marquée en place de Grève,

Mme de La Motte.

puis emprisonnée à la Salpêtrière. Le 5 juin 1787, avec une complicité puissante — mais qui n'a jamais été connue et fut ignorée d'elle-même — Mme de la Motte se sauvait de la Salpêtrière, parvenait en Angleterre. Ce fut là qu'elle rédigea ses affreux pamphlets, avec la collaboration de l'ancien ministre Calonne. Elle y finit dans une misère atroce. Poursuivie pour dettes, elle vit entrer des agents de la police anglaise dans sa chambre, et se précipita dans la rue du haut du deuxième étage. Elle se fracassa les membres et mourut peu après, le 25 août 1791. On possède son acte d'inhumation sur les registres de la paroisse Sainte-Marie de Lambeth, à Londres. Son mari vécut jusqu'en 1831, année où il mourut à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. La légende fit se survivre Mme de La Motte à elle-même, la fait retrouver en Crimée, où elle aurait vécu, de 1820 à 1830. Et enfin, en mai 1844, tous les journaux de Paris la firent mourir une troisième fois dans le faubourg Saint-Germain. Le comte et la comtesse de La Motte ont, l'un et l'autre, écrit des *Mémoires*, peu dignes de foi. Les *Mémoires* de la comtesse sont même de sales et odieux pamphlets.

— Bibliogr.: Frantz Funck-Brentano, *l'Affaire du collier* (Paris, 1901), et *la Mort de la reine* (Paris, 1901).

La Motte (Jeanne-Marie Bouvier de), dame Guyon, V. Guyon.

Lamotte (Alphonse), graveur français, né au Havre en 1844. Elève de John Oathwaite et de Henriquel-Dupont, il a envoyé, depuis 1869, aux Salons annuels un grand nombre d'œuvres remarquables, parmi lesquelles nous citerons les plus importantes: *Mignon*, d'après Jules Lefebvre (1879); *l'Assomption*, d'après Murillo (1880); *la Source*, d'après Munier (1883); *la Voix céleste*, d'après Hébert, et *Souvenirs*, d'après Chaplin (1884); portrait de *Mme Coralie Cahen* (1886); *les Etats généraux, séance du 23 juin 1789*, dessin et gravure de l'auteur, d'après Jules Dalou. En 1893, Lamotte a obtenu la médaille d'honneur de gravure au Salon; il est devenu directeur de l'Ecole des beaux-arts du Havre.

Lamotte (Martial), botaniste français, né en 1821, mort en 1883, directeur du musée de Clermont-Ferrand. On lui doit la découverte de plantes intéressantes et un bel ouvrage, dont la première partie seule a paru: *Prodrome de la flore du Plateau central de la France* (1877-1881).

Lamotte-Beuvron, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 38 kilom. de Romorantin, en Sologne, sur la rive droite du Beuvron; 2.254 hab. Ch. de f. Orléans. Colonie agricole pénitentiaire. Château ayant appartenu à Napoléon III. — Le canton a 7 comm. et 9.414 hab.

La Motte-Duportail (Jacques-Malo de), marin français, né à Saint-Malo en 1760, mort en 1812. Il fit partie, comme lieutenant de vaisseau, de l'expédition conduite par d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse, et quitta le service lors de la proclamation de la République en France. Il ne rentra qu'en 1803. Il avait écrit un journal de l'expédition qui a beaucoup servi à La Billardière et à Rossel pour les relations qu'ils ont publiées.

La Motte-Fouqué (Henri-Auguste, baron de), général et écrivain allemand, né à La Haye en 1698, mort à Brandebourg en 1774. Il appartenait à une ancienne famille normande, émigrée après la révocation de l'édit de Nantes. Il entra dans l'armée prussienne et passa ensuite dans l'armée danoise; mais Frédéric II le rappela à Berlin, et lui donna le commandement d'un régiment. La Motte-Fouqué fit les deux campagnes de Silésie, commandait la place de Glatz (Silésie) en 1742, et devint lieutenant général. Il fut un des plus vaillants lieutenants de Frédéric II pendant la guerre de Sept ans, et se signala surtout dans la bataille de Prague (1757). En 1759, cerné à Landshut, il dut se rendre après une résistance désespérée. Il avait reçu plusieurs blessures, et fut retenu prisonnier jusqu'à la fin de la guerre.

La Motte-Fouqué (Frédéric-Henri-Charles, baron de), écrivain allemand, petit-fils du précédent, né à Brandebourg en 1777, mort à Berlin en 1843. De 1794 à 1802, il servit comme officier de cuirassiers. Puis il démissionna et reprit seulement du service pendant la campagne de 1813. De 1831 à 1842, il habita Halle, où il fit des cours de littérature et d'histoire. Quelques mois avant sa mort, Frédéric-Guillaume IV venait de l'appeler à Berlin. La Motte-Fouqué jouit, pendant les vingt premières années du xixe siècle, d'une popularité extraordinaire, mais perdit vite la faveur du public. On ne lit plus guère aujourd'hui de lui que le conte *Ondine* (1811), à la popularité duquel l'opéra de Lortzing n'est pas étranger. Il excelle à animer la nature. Parmi ses innombrables drames, citons seulement la trilogie: *le Héros du Nord* (1808), dont le sujet est emprunté à l'*Edda*. La Motte-Fouqué a aussi écrit des poésies lyriques et des *Poésies spirituelles*. La Motte-Fouqué épousa, en secondes noces, la femme divorcée de Rochow, la spirituelle Caroline de Briest (1773-1831), dont les romans, aujourd'hui oubliés, obtinrent à leur apparition un vif succès. Sa troisième femme, Albertine Tode, a aussi écrit quelques romans.

Lamotte-Houdar (Antoine Houdar de la Motte, connu sous le nom de), né et mort à Paris (1672-1731). Il débuta au Théâtre-Italien, en 1693, par une farce, *les Originaux*, qui n'eut aucun succès, et, de dépit, il entra à la Trappe. Mais il en sortit bientôt pour composer des livrets d'opéra. Il acquit une véritable réputation du jour où, en 1714, il publia son *Iliade en vers français et en douze chants*, précédée d'un *Discours sur Homère*. Sous prétexte de rendre l'*Iliade* plus conforme à la morale, au bon goût, à la politesse, il en avait banni tout ce qui en fait la couleur et la poésie. Dans le *Discours sur Homère*, ainsi que dans ses *Réflexions sur la critique* (1715), il essaye de justifier sa tentative et il rouvre la querelle des Anciens et des Modernes, instituée par Charles Perrault, en 1687. Lamotte-Houdar soutient que le *vers* et les *figures*, qui constituent l'essentiel de la poésie, sont pour la pensée

Lamotte-Houdar.

une gêne bien plus qu'un ornement: les nécessités du rythme et du beau style conduisent à mutiler et à obscurcir l'idée, au point que les poètes semblent avoir inventé « un art exprès pour se mettre hors d'état d'exprimer exactement ce qu'ils voudraient dire ». Bref, il y a opposition entre la poésie et la raison, et il opte pour la dernière. Ces affirmations provoquèrent de vives protestations: Mme Dacier, entre autres, défendit Homère avec violence dans ses *Causes de la corruption du goût*. Pourtant, Lamotte-Houdar ne cessa pas d'avoir l'amitié et l'assentiment de Mme de Lambert et de Fontenelle; il fut très goûté de la duchesse du Maine, et, encouragé par ces approbations, il mit ses théories en pratique: il écrivit des tragédies en prose, des odes en prose. Ses *Œuvres* (1754) comprennent: des *Tragédies* les *Macchabées*, 1722; *Romulus*, 1722; *Inès de Castro*, qui eut un grand succès en 1723; *Œdipe*, 1730); des *Odes* (1707); des *Fables* (1719); des *Tragédies lyriques*, des *Comédies*, des *Discours*, etc.

La Motte-Picquet (Toussaint-Guillaume, comte de), marin français, né à Rennes en 1720, mort à Brest en 1791. Il entra dans la marine à dix-sept ans et ne tarda pas à se signaler par son intrépidité. En 1745, officier à bord de la « Renommée », il prit part à un combat où deux frégates anglaises furent successivement démâtées. Son capitaine, Kersaint, ayant été grièvement blessé, La Motte-Picquet prit le commandement du navire au moment où celui-ci était de nouveau attaqué par un vaisseau de 70 canons, et, à force d'audace, réussit à se dégager. Capitaine de vaisseau en 1777, chef d'escadre l'année suivante, il combattit à Ouessant (27 juill.). En 1779, sur l'« Annibal », il contribua puissamment à la prise de la Grenade; mais son plus bel exploit est celui qu'il accomplit, cette même année, dans les eaux de La Martinique. Ayant appris qu'un convoi français était poursuivi par la flotte anglaise de l'amiral Parker, forte de seize vaisseaux, il n'hésita pas à s'élancer à son secours; il soutint le feu pendant six heures contre ses nombreux adversaires et sauva la plus grande partie du convoi, qu'il ramena à Fort-Royal. Promu, en 1781, au grade de lieutenant général des armées navales, La Motte-Picquet enleva, cette même année, vingt-six bâtiments à l'amiral Rodney, et se distingua encore au siège de Gibraltar.

La Motte-Picquet.

La Motterouge (Joseph-Edouard de), général français, né à Pléneuf en 1804, mort à Lamballe en 1883. Elève de Saint-Cyr, il devint colonel en 1848, général de brigade en 1852, divisionnaire en Crimée (1855), et fit la campagne d'Italie. Député des Côtes-du-Nord au Corps législatif en 1869, il fut nommé, le 1er septembre 1870, commandant des gardes nationales de la Seine, et démissionna après le 4-Septembre. Lors de la formation de l'armée de la Loire (1870), il fut rappelé à l'activité et nommé commandant du 15e corps, encore imparfaitement constitué. Attaqué par Von der Thann, il dut abandonner Orléans après le combat d'Artenay, et fut remplacé par le général d'Aurelle de Paladines. Il fit partie du conseil de guerre qui jugea Bazaine. On lui doit un ouvrage posthume: *Souvenirs et campagnes* (1889-1898).

Lamou, ville maritime de l'Afrique, sur la côte de Zanzibar, dans la partie orientale de la petite *île de Lamou*; 8.000 hab. Escales sur la côte et débouché des pays de Vitou. Lamou faisait autrefois partie des Etats du sultan de Zanzibar. Celui-ci la céda à l'Allemagne, puis elle appartint à la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale; depuis 1893, elle fait partie de l'Afrique orientale anglaise.

Lamourette (Adrien), évêque constitutionnel, né à Fervent (Boulonais) en 1742, guillotiné à Paris en 1794. Entré chez les lazaristes, il fut supérieur du séminaire de Toul, directeur de la maison de Saint-Lazare, puis vicaire général d'Arras. Mirabeau lui confia la préparation des discours qu'il prononça, à l'Assemblée nationale, sur les affaires ecclésiastiques. Après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, il fut élu évêque de Rhône-et-Loire (1791), et représenta ce département à l'Assemblée législative. A la suite de la journée du 20 juin 1792, il fit, à la tribune, un éloquent appel à l'union de tous les partis, et détermina ses collègues à se donner mutuellement cette accolade publique qui devint fameuse sous le nom de *baiser Lamourette*; une députation, conduite par Lamourette lui-même, courut en informer le roi; mais les événements postérieurs vinrent bientôt démentir la sincérité de cette union, qui ne valut guère à Lamourette qu'une ironique célébrité. Il flétrit les massacres de Septembre; après la clôture de l'Assemblée, il se retira à Lyon. Dénoncé comme suspect, il fut condamné à mort. Quand il monta sur l'échafaud, le peuple criait, en souvenir de la fameuse séance « *Baise Charlot, Lamourette! allons, baise Charlot!* (le bourreau). » Les principaux ouvrages de Lamourette sont: *Pensées sur la philosophie de l'incrédulité* (1786); *les Délices de la religion* ou *le Pouvoir de l'Evangile pour nous rendre heureux* (1788); *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse*, publiées après sa mort (1795).

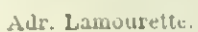
Adr. Lamourette.

— Allus. hist. **Baiser Lamourette.** On a vu plus haut dans quelles circonstances fut échangé le *baiser Lamourette*. Cette expression est restée célèbre et sert aujourd'hui à qualifier des réconciliations éphémères et peu sincères.

Lamoureux (Charles), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1834, mort à Paris en 1899. Elève du Conservatoire, il remporta le premier prix de violon en 1854. Devenu premier violon à l'orchestre de

l'Opéra, il se livra à l'enseignement, puis il fonda une société de quatuors, dont les séances obtinrent un vif succès. Bientôt, il fonda encore, à Paris, une société de l'Harmonie sacrée, dans laquelle il fit entendre, à l'aide d'exécutions remarquables, les admirables oratorios de Hændel et de Bach, *le Messie, Judas Machabée, la Passion*, et aussi certaines œuvres nouvelles, telles que *Ève*, de Massenet.

En 1875, il devint chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, et, en 1877, de l'Opéra, puis fonda une nouvelle entreprise de grands concerts symphoniques, qui prit bientôt le nom de « Concerts Lamoureux ». Il y donnait des grandes œuvres classiques et popularisa en France les drames lyriques de Richard Wagner. Il loua la salle de l'Eden-Théâtre pour y monter *Lohengrin* (1887), et plus tard il mit à la scène *Tristan et Yseult*, qu'il avait déjà fait connaître par fragments au Nouveau-Théâtre, en 1898.

LAMOUROU, petit État vassal des Indes néerlandaises (Malaisie), dans la région sud-ouest de Célèbes ; 880 kilom. carr. Canton entièrement montagneux, habité par 8.000 à 10.000 Malais, de la famille *Wadjo*. Il se rattache administrativement à la résidence de Macassar.

LAMOUROUXIE (*ksi* — de *Lamouroux*, nat. franç.) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs roses ou rouges, disposées en grappes terminales. (On en connaît vingt espèces, qui croissent au Mexique et au Pérou.) Syn. CLAUDÉE.

LA MOUSSAYE (Louis-Toussaint, marquis DE), diplomate français, né à Rennes en 1778, mort à Paris en 1854. Emigré, il fit partie du régiment royaliste qui débarqua à Quiberon (1795). Il rentra en France en 1801, et fit les campagnes de Prusse et de Pologne. Il fut ensuite nommé auditeur au conseil d'État (1809), puis intendant de la Haute-Autriche. Entré dans la diplomatie, il fut successivement consul général à Dantzig (1812), secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1814), ministre à Stuttgart (1817), à Munich (1821), ambassadeur en Hollande (1827). Député des Côtes-du-Nord depuis 1820, il fut élevé à la pairie en 1835.

LAMOUTES, peuple toungouse de la Sibérie orientale, qui ne compte pas plus de 3.000 individus. Les Lamoutes ont le type mongolique extrêmement accusé ; ils élèvent des rennes et sont d'une honnêteté parfaite. (V. TOUNGOUSES.) — *Un, Une* LAMOUTE.

LAMPADAIRE (*lan-pa-dèr'* — du bas lat. *lampadarius*, même sens) n. m. Officier qui, pendant la messe, portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice d'Orient. ‖ Sorte de tige verticale, ordinairement en bronze, garnie de chaînes et terminée par plusieurs branches, qui portaient des lampes. ‖ Par anal. Ustensile ou appareil propre à suspendre une lampe.

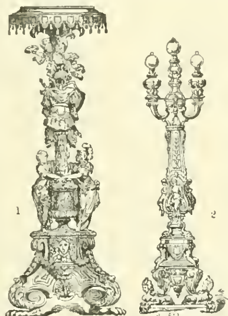
Lampadaires : 1. De J. Berain (XVIIe s.). 2. XIXe siècle.

— ENCYCL. Dans l'antiquité grecque et romaine, la forme des *lampadaires* était abandonnée au caprice de l'artiste. Souvent, le pied du candélabre était une figure humaine ; d'autres fois, l'ensemble représentait un arbre, dont chaque branche portait une lampe en guise de fruit. Il y avait, au moyen âge, différentes espèces de lampadaires : les uns suspendus, les autres supportés sur des pieds. On distinguait les *phara canthara*, dont les coupes contenaient de l'huile ; les *canthara cerostata*, où brûlait de la cire ; les *canistra*, lampes en forme de corbeille ; les couronnes de lumière, etc.

LAMPADÉDROMIES (*lan, mî* — du gr. *lampas, ados*, lampe, et *dromos*, course) n. f. pl. Antiq. gr. Course aux flambeaux qui s'exécutait, lors de diverses fêtes, à Athènes et dans d'autres cités grecques. V. LAMPADÉPHORIES.

LAMPADÉPHORE (*lan* — gr. *lampadêphoros*, même sens) n. m. Antiq. gr. : 1° Celui qui portait un flambeau

Lampadéphores (mosaïque Albani).

dans les cérémonies du culte ; 2° Syn. de LAMPADISTE ; 3° Celui qui donnait le signal de la course des flambeaux en élevant une torche allumée.

LAMPADÉPHORIES (*lan, rî* — rad. *lampadéphore*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on allumait un grand nombre de lampes ou de torches. ‖ Courses aux flambeaux. (Syn. LAMPADÉDROMIES ou LAMPADODROMIES.)

— ENCYCL. Les plus célèbres *lampadéphories* étaient celles d'Athènes. Primitivement, ce genre de course avait lieu trois fois par an : aux panathénées, à la fête d'Héphaistos et à la fête de Prométhée. Après Marathon, l'on institua de nouvelles courses aux flambeaux en l'honneur de Pan ; un peu plus tard, en l'honneur d'Artémis. Aux siècles suivants, les lampadéphories se multiplièrent, non seulement à Athènes, mais dans beaucoup d'autres cités. En Attique, les lampadéphories, placées sous la direction et la présidence de l'archonte-roi, donnaient lieu à de véritables concours entre les tribus. Chacune fournissait un gymnasiarque, qui recrutait et équipait une troupe de jeunes gens (environ 40 par tribu). L'espace à parcourir était d'à peu près 1.000 mètres, entre la porte du Dipylon et l'autel de Prométhée, à l'Académie. Les coureurs de chaque tribu, échelonnés à vingt-cinq mètres l'un de l'autre, se transmettaient la torche allumée, et celui-là assurait la victoire à sa tribu qui enflammait l'autel de Prométhée. Vers le temps de Platon, on commença à faire la course à cheval. Sous l'empire romain, d'après Pausanias, le même coureur devait porter jusqu'au bout la torche allumée sans la laisser éteindre.

LAMPADIAS (*lan, di-ass* — mot gr. formé de *lampas, ados*, lampe) n. m. Nom que l'on donnait à une comète qui présentait l'effet d'un flambeau ardent.

LAMPADIAS n. m. Ancien nom de l'étoile Aldébaran, appelée aussi l'ŒIL DU TAUREAU.

LAMPADIE (*lan, di*) n. f. Genre de foraminifères, réuni aux robulines.

LAMPADISTE (*lan, disst'* — gr. *lampadistês*, même sens) n. m. Celui qui prenait part à la course des flambeaux.

LAMPADITE (*lan*) n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse renfermant de 4 à 16 p. 100 de protoxyde de cuivre.

LAMPADIUS (Guillaume-Auguste), chimiste allemand, né à Hehlen (Brunswick) en 1772, mort à Fribourg en 1842. Il accompagna, en 1793, le comte Joachim de Sternberg dans un voyage à travers la Russie, et se fixa ensuite à Radnitz (Bohême). En 1794, il fut appelé à la chaire de métallurgie à l'Académie des mines de Freiberg. Sa principale découverte est le sulfure de carbone. On lui doit entre autres ouvrages : *Description des principales théories du feu* (1792) ; *Expériences et observations sur l'électricité et la chaleur atmosphérique* (1793) ; *Manuel de métallurgie générale* (1801-1809), son ouvrage capital ; *Dictionnaire de métallurgie* (1817) ; *Éléments de métallurgie* (1827), ouvrage devenu classique ; etc.

LAMPADOMANCIE (*lan, man-sî* — du gr. *lampas, ados*, lampe, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. Mode de divination, qui consistait à observer la lumière d'une lampe ou d'une torche, pour en tirer des présages.

LAMPADORAMA (*lan* — du gr. *lampas, ados*, lampe, et *horama*, vue) n. m. Instrument analogue à la *lanterne magique*, mais qui permet de projeter sur un écran les gravures et dessins d'un livre illustré, ou des photographies ordinaires, sans que ces dessins ou ces photographies aient besoin de subir une préparation quelconque, comme le collage sur des lames de verre, par exemple.

LAMPANIE (*lan, nî*) ou **LAMPANIA** (*lan*) n. f. Sous-genre de potamides, comprenant des formes propres à l'Asie orientale. (Les lampanies sont des animaux d'eau saumâtre à longue coquille turriculée et un peu arquée ; leurs mœurs sont celles des potamides.)

LAMPANT (*lan-pan*), **ANTE** [rad. *lamper*] adj. Se dit d'un vin clair, que l'on boit facilement.

LAMPANT (*lan-pan*), **ANTE** [du provenç. *lampa*, briller comme l'éclair] adj. Se dit : 1° D'une huile qui donne une lumière claire ; 2° De l'huile d'olive bien claire et bien purifiée.

LAMPARILLA (*lan*, et *ll* mll. — mot espagn. signif. *nonpareille*) n. f. Comm. Sorte de camelot très léger, que l'on fabriquait autrefois en Flandre, et que l'on exportait presque en entier en Espagne. ‖ Syn. de NONPAREILLE.

LAMPAS (*lan-pa* ou *lan-pass* — même orig. que *lamper*) n. m. Fam. Gosier. ‖ *S'humecter le lampas*, Boire.

— Art vétér. Chez le cheval, Tuméfaction de la muqueuse du palais, en arrière des incisives supérieures.

— ENCYCL. Art vétér. Le *lampas* est le signe d'une maladie ou d'un travail de dents molaires supérieures, et c'est par déclivité que la sérosité vient s'accumuler en arrière des incisives supérieures. Voilà pourquoi le lampas s'observe surtout chez les poulains qui font leurs dents, ou les vieux chevaux à dents irrégulières ou malades. Les gargarismes acidulés, qui guérissent l'affection supérieure des dents, guérissent en même temps le lampas.

LAMPAS (*lan-pa* ou *pass* — orig. inconn.) n. m. Comm. Nom que longtemps on donna indifféremment à des soieries orientales à grands dessins en relief, d'une coloration différente de celle du fond du tissu, et à des toiles peintes indiennes, fabriquées surtout dans la région du Coromandel. (Par la suite, on écrivit *lampas*, quand il s'agissait de soieries, et *lampasses*, quand il était question de cotonnades.)

— Zool. Nom commercial que l'on donne à diverses variétés de coquilles marines.

Lampascope.

LAMPASCOPE (*lan, skop'* — du gr. *lampas*, lampe, et *skopein*, examiner) n. m. Lanterne magique qui peut s'éclairer avec une lampe quelconque et qui est ainsi toujours prête à fonctionner. (La lanterne n'est qu'un gros globe métallique, portant le système optique et coulissant sur le verre d'une lampe. On l'élève à la hauteur voulue, au moyen de disques de carton appuyés sur la galerie.)

LAMPASSE n. m. Comm. V. LAMPAS.

LAMPASSÉ, ÉE (rad. *lampas*) adj. Blas. Se dit de tout quadrupède dont la langue est d'un autre émail que le corps. ‖ On dit LANGUÉ quand il s'agit d'oiseaux.

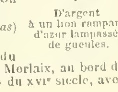
D'argent à un lion rampant d'azur lampassé de gueules.

LAMPASSER (*pa-sé* — rad. *lampas*) v. n. Fam. Boire.

LAMPAUL-GUIMILIAU, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Morlaix, au bord de l'Elorn ; 2.307 hab. Tanneries. Église du XVIe siècle, avec porche gothique. Arc de triomphe surmonté d'un calvaire, et charnier de 1668.

LAMPAUL-PLOUARZEL, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest, sur l'Océan ; 927 hab. Fabriques d'iode et de soude.

LAMPE (*lamp'* — du gr. et du lat. *lampas*, même sens) n. f. Ustensile composé d'un réservoir contenant un liquide combustible et une mèche, ou seulement un gaz combustible, ou constitué par des charbons durs devenant incandescents sous l'action d'un courant électrique puissant, et qui sert à éclairer. ‖ *Allumer une lampe*, Allumer la mèche d'une lampe.

— Fig. Source métaphorique de vie ou de clarté.

Loc. fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*. Se dit d'une personne dont les forces s'éteignent.

— Boucher. Région qui, chez le bœuf, la vache, le veau ou le taureau, comprend la partie latérale et postérieure du ventre et va jusqu'à la partie antérieure et inférieure de la cuisse. ‖ On l'appelle aussi HAMPE, ŒILLÈRES, GRASSES, ŒILLET, etc.

— Comm. Sorte d'étamine, que l'on fabriquait autrefois à Orléans. ‖ Nom commercial d'un grand nombre de belles coquilles qui, toutes, appartiennent au genre *hélice*.

— Électr. *Lampe à incandescence*, Celle dans laquelle la lumière ne provient que de l'incandescence, dans un espace vide d'air, d'un conducteur ténu, le charbon, sous l'action du courant qui le traverse. ‖ *Lampe à arc voltaïque*, Lampe dans laquelle la lumière provient de l'arc voltaïque. ‖ *Lampe auxiliaire*, Lampe électrique à système de dérivation appliqué par Hefner-Alteneck, pour maintenir le circuit des arcs voltaïques fermé, et avec la même résistance, quand une lampe s'éteint. ‖ *Lampe à dérivation*, Lampe à arc voltaïque dans laquelle le jeu des charbons est commandé par une dérivation du courant principal. ‖ *Lampe différentielle*, Lampe dans laquelle le courant principal et la dérivation agissent simultanément sur un fer doux, dans deux directions opposées, de sorte que c'est la différence entre leurs effets qui opère le réglage de l'appareil. ‖ *Lampe monophote*, Lampe due à Clerc, unique dans un circuit électrique et n'admettant pas de divisibilité de la lumière électrique. ‖ *Lampe polyphote*, Lampe due au même inventeur, à arc voltaïque et fonctionnant avec plusieurs autres, dans un même circuit.

— Mar. *Lampe d'habitacle*, Petit vase où l'on met de l'huile et une mèche, pour éclairer l'habitacle.

— Pêch. *Lampe à croc*, Sorte de grand carrelet, filet que l'on emploie en bateau, pour pêcher à la mer. ‖ On l'appelle aussi VENTURON.

— Techn. *Lampe à alcool* ou *à esprit-de-vin*. V. la partie encycl. ‖ *Lampe ignifère*, Celle qui s'allume d'elle-même. ‖ *Lampe à niveau constant*, Lampe imaginée par Proust et que Quinquet a imitée. ‖ *Lampe économique*, Celle dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. ‖ *Lampe Carcel*, Lampe mécanique, dans laquelle l'huile est portée à la mèche par la détente d'un ressort qui met des rouages en mouvement. ‖ *Lampe à modérateur*, Lampe mécanique, dans laquelle l'huile est mise en mouvement par la détente d'un ressort à boudin. ‖ *Lampe à pompe*, Ancienne lampe dans laquelle l'huile était mise en mouvement au moyen d'un piston manœuvré à la main. ‖ *Lampe d'Argand*, Nom primitif du quinquet. ‖ *Lampe hydrostatique*, Lampe dont le mécanisme est basé sur la différence de densité entre le liquide combustible (l'huile) et un autre liquide (l'eau). ‖ *Lampe pneumatique*, Celle dans laquelle l'huile monte à la mèche par l'effet de la pression de l'air. ‖ *Lampe d'émailleur*, Lampe en usage pour fondre le verre ou l'émail et lui donner différentes formes. ‖ *Lampe de sûreté*, Appareil d'éclairage, à l'usage des mineurs, dû à Davy, et qui est disposé de manière à ne pouvoir mettre le feu aux gaz inflammables. ‖ *Lampe éternelle*, Lampe ordinaire, que les mineurs plaçaient autrefois vers le toit des tailles et dans tous les points où le grisou se rassemblait, et qu'ils entretenaient constamment allumée, afin qu'elle brûlât le gaz inflammable à mesure qu'il se produisait.

— PROV. **Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau**, Il ne faut pas empêcher la vérité de se manifester. (Ce proverbe est emprunté à l'Évangile.)

— ALLUS. LITTÉR. : **La lampe d'Aladin**. V. ALADIN.

— ENCYCL. *Lampe domestique*. C'est dans les livres des Hébreux qu'on voit la plus ancienne mention de ce mode d'éclairage. La forme des *lampes* antiques était extrêmement variée, selon leurs destinations et la substance grasse qu'elles utilisaient. (V. ÉCLAIRAGE.) L'argile était la matière dont on faisait les lampes, chez les Romains. Les riches en avaient de fer, de cuivre, d'argent et d'or.

C'est vers 1784 seulement qu'Argand, puis Quinquet, qui ne fit qu'appliquer les trouvailles du premier, eurent l'idée de substituer aux mèches plates ou roulées, employées jusqu'alors, des mèches cylindriques, que l'air traversait de façon à activer la combustion sur chacune des deux faces. C'est ainsi que sont successivement apparues les *lampes d'Argand* ou *de Quinquet*, celles dites *à tringle* ou *de bureau*, la *lampe Carcel*, celle *à modérateur*, etc.

La lampe construite par Carcel date de 1800. La lampe à modérateur a été imaginée par Franchot, en 1837. Elle constituait un notable perfectionnement, puisque l'ascension de l'huile s'opérait automatiquement, tandis qu'il fallait auparavant la refouler au moyen d'un piston.

On a tenté aussi d'utiliser, pour l'ascension de l'huile, la pesanteur spécifique de ce liquide, inférieure à celle de l'eau. Philippe de Girard avait inventé une lampe basée sur cette propriété ; les essais n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Le défaut général de toutes les lampes à huile consiste surtout dans le liquide lui-même, qui, ne brûlant qu'à une haute température, exige l'emploi de mèches qui brûlent en même temps que lui.

Les *lampes à alcool* consistent généralement en un simple vase de verre ou de porcelaine, muni d'un goulot très court. Dans ce vase, rempli d'alcool, plonge une mèche de coton roulé, dont l'extrémité est maintenue à l'orifice, hermétiquement bouché quand on ne se sert pas de la lampe, pour empêcher l'alcool de se volatiliser.

Les *lampes à pétrole* se sont les plus répandues : cette huile minérale, d'un prix assez bas, possède un merveilleux pouvoir éclairant. Les lampes à pétrole se composent généralement d'un réservoir arrondi, surmonté d'une chambre vide, percée de trous pour le passage de l'air ; au-dessus se trouve le porte-mèche, avec un mécanisme pour manœuvrer la mèche

LAMPES : 1. A modérateur (à huile). — 2. A modérateur (coupe). — 3. De Locatelli. — 4. A applique. — 5. De mineur, à feu nu. — 6. De pompiers. — 7. A déformer (cordonn.). — 8. Wells. — 9. A pétrole, à mèche plate (coupe). — 10. A grande lumière. — 11. A pétrole, à mèche ronde (coupe). — 12. A mirer les œufs. — 13. Inversable. — 14. A essence avec éponge. — 15. A souder. — 16. De mouleur. — 17. Pigeon. — 18. Bougeoir. — 19. De peintre en bâtiment (coupe). — 20. De peintre en bâtiment, vue d'ensemble. — 21. A tige, à essence. — 22, 22', 23. Thermo-hygiénique. — 24. De Berzélius. — 25, 26, 28. A alcool. — 27. A alcool, à quatre becs. — 29. A alcool, réchaud. — 30. De Drummont. — 31. D'émailleur. — 32. A gaz, à incandescence. — 33. A albo-carbon. — 34. A magnésium. — 35. A acétylène (coupe). — Voir aussi le tableau ÉCLAIRAGE.

La *lampe à essence minérale* a une forme analogue à la précédente.

En 1833, Jobard, de Bruxelles, eut l'idée de faire dissoudre de l'essence de térébenthine dans de l'alcool, pour communiquer à celui-ci le pouvoir éclairant qui lui manque. Il a ainsi créé la lampe dite *à hydrogène liquide*, perfectionnée depuis par le Dr Guyot. L'appareil de combustion consiste en un réservoir en verre, dans lequel plonge une mèche de coton pleine, non tressée, enveloppée d'un fourreau de laiton, qui s'adapte et se fixe sur le réservoir. Ce tube cylindrique est terminé à la partie supérieure par un disque percé de très petits trous, placés symétriquement.

Lampe à acétylène. Elle se compose d'un récipient ou gazogène rempli de carbure de calcium, sur lequel, à l'aide d'un dispositif spécial, l'eau tombe goutte à goutte ou humecte le carbure de calcium. Le gaz acétylène se dégage et on l'enflamme à l'extrémité d'un ajutage percé d'un trou très petit. On augmente le pouvoir éclairant, déjà considérable de l'acétylène, en faisant subir à ce gaz une sorte d'épuration qui consiste à lui faire traverser une couche de carbure de calcium, intercalée sur le passage du gaz.

La lampe d'émailleur n'est qu'un chalumeau perfectionné (v. CHALUMEAU), fonctionnant au moyen d'une soufflerie, dont le bec est dirigé de façon que l'air arrive sur la flamme tout près du bord supérieur de la mèche ; cette flamme est alors projetée en forme de dard presque horizontal.

Lampe de mine à feu nu. Cette lampe, usitée dans les mines non grisouteuses, se compose d'un vase métallique aplati, muni d'un bec et plein d'huile. Une mèche plonge dans la matière éclairante. Une sorte d'anse, terminée par une pointe en fer, permet de fixer la lampe dans une paroi ou au chapeau.

Lampe de sûreté. Son invention est due au grand chimiste Humphry Davy et date du commencement de l'année 1816. Depuis, elle a été considérablement perfectionnée par Mueseler, Dumesnil, Dubrulle, etc. La lumière, très faible avec la lampe primitive de Davy, à cause de la toile métallique qui l'enveloppait, a été rendue plus vive par la substitution d'un cylindre de verre blanc, à une portion de la toile ou à la toile entière. On l'emploie dans les mines grisouteuses.

Lampes électriques. On appelle ainsi les appareils transformant l'énergie électrique en énergie lumineuse. On en distingue trois groupes principaux : les *lampes à arc*, les *lampes à incandescence à air libre* et les *lampes à incandescence dans le vide*. Chacune de ces classes comporte un nombre considérable de types, mais il en existe relativement peu qui soient employés couramment.

C'est Humphry Davy, en 1813, qui remarqua le premier qu'en écartant légèrement deux crayons de charbon parcourus par le courant électrique fourni par une pile, on obtenait un arc lumineux. Il faut, néanmoins, arriver jusqu'en 1849 pour trouver un appareil permettant d'utiliser ce phénomène. Le premier régulateur constitué par un mouvement d'horlogerie rapprochant les charbons au fur et à mesure de leur combustion est dû à Foucault ; mais ce n'est guère qu'après avoir reçu des perfectionnements importants de Serrin qu'il devint pratique. A peu près en même temps, Archereau résolvait le même problème en utilisant les propriétés électro-magnétiques des solénoïdes pour obtenir la régulation de l'arc. Dans ces premières

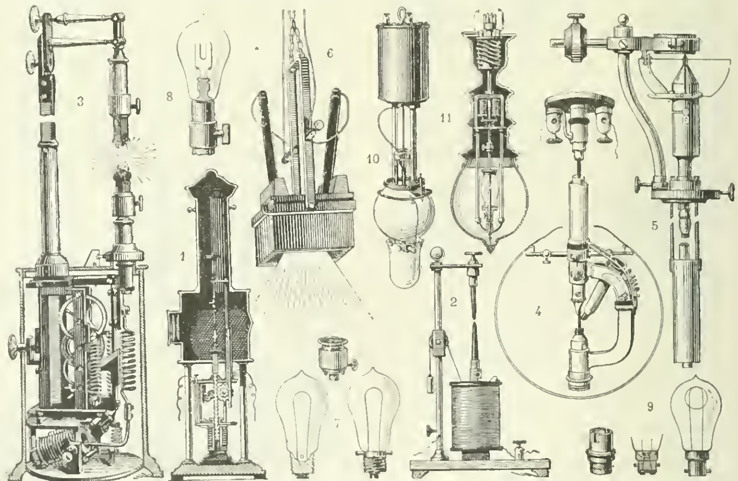

LAMPES ÉLECTRIQUES : 1. Lampe Foucault. — 2. Lampe Archereau. — 3. Lampe Serrin. — 4. Lampe Reynier. — 5. Lampe Werdermann. — 6. Lampe soleil. — 7. Lampe Edison (monture à vis). — 8 Lampe Maxim. — 9. Lampe Edison Swan. — 10. Lampe Cance. — 11. Lampe en vase clos.

lampes à arc, le mécanisme régulateur était commandé par l'intensité du courant, de sorte qu'on ne pouvait mettre qu'un seul foyer sur un circuit ; elles étaient *monophotes*. Elles furent bientôt remplacées par les régulateurs utilisant les variations de la différence de potentiel aux bornes de l'arc et qu'on a appelés *polyphotes*, parce que cette disposition permet de brancher sur un circuit autant de foyers qu'on le désire, sans que la marche de l'un influe celle des autres. Les régulateurs appelés « différentiels » ne sont qu'une variété de cette classe. Ce sont ceux qui sont actuellement de beaucoup les plus employés : régulateurs Cance, Bardon, Brillé, Pilsen, etc. En vue de diminuer le prix de revient de l'éclairage et d'augmenter la durée des charbons, on a imaginé des arcs brûlant en vase clos. L'arc est plus long que dans les régulateurs ordinaires et la lumière plus violette.

Au moment de l'Exposition universelle de 1878, on pouvait voir, dans divers grands magasins de Paris, des installations d'arcs procédant d'un principe tout différent : c'étaient des bougies imaginées dès 1876 par Jablochkoff (v. BOUGIE) et auxquelles Wilde et Jamin apportèrent diverses modifications pour atténuer les inconvénients de ce mode d'éclairage, complètement abandonné depuis les

perfectionnements apportés aux régulateurs et aux lampes à incandescence.

A peu près à la même époque (1876), furent imaginées les lampes à incandescence à air libre, constituées par un bloc de charbon sur lequel s'appuie un crayon de charbon de faible section. Ce bec est suffisamment gros pour qu'il ne s'échauffe pas sensiblement sous l'action du courant, tandis que le crayon est de diamètre assez faible pour qu'il soit porté au rouge blanc sur une certaine longueur. Les modèles de Reynier et de Werdermann furent employés pendant quelque temps, ainsi que la lampe-soleil, dans laquelle les charbons avaient pour rôle de porter au blanc un bloc de matière infusible, le plus souvent de chaux ou de magnésie.

Ces modèles furent abandonnés quand parut, en 1881, la lampe à incandescence dans le vide d'Edison, basée sur l'échauffement des conducteurs sous l'action du courant, échauffement qui arrive à les porter au blanc quand leur résistance a une valeur convenable.

Dès 1841, de Moleyns avait combiné une lampe avec spirale de platine dans un petit globe de verre, mais le platine était mis rapidement hors de service. En 1845, J.-W. Starr remplaça le platine par du charbon, qu'il disposait dans un globe vide d'air pour éviter la combustion, mais il mourut avant d'avoir mis son invention au point. Ludygnine (1873), Konn (1875), Bouliguine (1876), firent de nouvelles tentatives, peu heureuses, dans la même voie, jusqu'à ce qu'Edison, en 1878, eut trouvé la lampe à incandescence à fil de bambou carbonisé, qui donna toute satisfaction. Depuis cette époque, il n'y eut plus que des modifications de détail : nature et forme du filament, forme de l'ampoule et du culot, qui constituent les divers modèles actuellement en usage.

LAMPE (*lanp'* — de l'ital. *lampo*, provenç. *lamp*, éclair n. m. Mar. Eclair.

LAMPE-À-MORT (*lan-pa-mor*) n. m. Pop. Buveur, ivrogne incorrigible.

LAMPÉDO. Mythol. V. LAMPÉTO.

LAMPÉDOUSE, en ital. **Lampedusa** (le *Lopaduso* des anciens), île de la Méditerranée, entre Malte et la Tunisie, dépendance de la Sicile, bien qu'elle soit plus rapprochée de la côte africaine. Environ un millier d'habitants, pour la plupart soldats et condamnés : le sol est riche en figuiers, vignes et caroubiers. Il y a à l'extrémité nord-ouest un port assez sûr.

LAMPÉE (*lan-pé* — de *lamper*) n. f. Grande gorgée de liquide que l'on hume d'un coup : *Avaler cinq ou six* LAMPÉES. ‖ *Tout d'une lampée*, En une gorgée, d'une haleine, sans s'arrêter : *Vider une chope* TOUT D'UNE LAMPÉE.

— Pop. Tache causée par un liquide : *Une* LAMPÉE *d'huile*.

LAMPÉEN (*pé-in*) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Pan, qu'on adorait sur le mont Lampeia, en Arcadie.

LAMPER (*lan* — forme nasale de *laper*) v. a. Boire avidement et à grands traits : LAMPER *du vin, de la bière*.

— Absol. : *Aimer à* LAMPER, Aimer à boire.

— v. n. Se dit de la mer qui est phosphorescente.

LAMPERIE n. f. Techn. Syn. de LAMPISTERIE.

LAMPERON (*lan* — rad. *lampe*) n. m. Vase de verre qui contient l'huile et la mèche d'une lampe d'église. ‖ Languette de métal, qui soutient la mèche dans une lampe.

LAMPERTHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg, cercle de Bensheim]) ; 6.218 hab. Fabrique de produits chimiques ; manufacture de tabac.

LAMPERTICO (Fedele), économiste et homme politique italien, né à Vicence en 1833. Docteur en droit, puis professeur à l'université de Padoue (1855), député jusqu'en 1870, il fut élu sénateur en 1873. Son œuvre principale est une *Economie des peuples et des Etats* (inachevé). Cet ouvrage a classé son auteur parmi les penseurs les plus profonds de l'Italie contemporaine.

LAMPETARI (*lan*) n. m. Nom que portait une belle étoffe de soie fabriquée à Saint-Etienne, au XVI^e siècle.

LAMPÉTIEN, ENNE (*lan, si-in, èn'*) n. m. Disciple de Lampétius. V. EUCHÈTES.

LAMPETO ou **LAMPÉDO**. Myth. gr. Reine des Amazones, qu'on disait fille d'Arès. Elle aurait conquis une partie de l'Europe, soumis plusieurs contrées d'Asie, et fondé diverses villes, entre autres, Ephèse.

LAMPETTE (*lan-pèt'*) n. f. Econ. rur. Nom vulgaire du lychnis fleur-de-coucou. ‖ Nom que les agriculteurs donnent encore communément à la nielle des blés. (V. NIELLE.) [On dit aussi LAMPRETTE dans les deux cas.]

LAMPIER (*lan-pi-é*) n. m. Support posé ou suspendu, qui servait à mettre une ou plusieurs lampes. ‖ Artisan du moyen âge, qui fabriquait les lampes, chandeliers et autre mobilier luminaire, comme le font les lampistes modernes.

— Archit. Lanterne de cimetière, monument où l'on entretenait autrefois une lampe constamment allumée.

— ENCYCL. Ce mot, très ancien, répond aux objets modernes comme les lustres et les suspensions, et aussi les grandes lanternes vitrées. Il s'appliquait notamment aux suspensions d'orfèvrerie en usage dans les églises. La corporation des lampiers de Paris était fort ancienne ; elle fit inscrire ses statuts en 1260 ; elle avait le monopole de fabrication pour les lampes et les chandeliers de métal, mais non point pour les lanternes, qui étaient œuvre de lanternier.

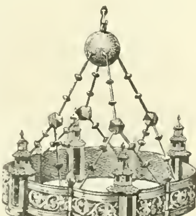
Lampier.

LAMPION (*lan* — dimin. de *lampe*) n. m. Godet contenant une matière combustible et une mèche, et qui sert pour les illuminations : *Un cordon, Un if de* LAMPIONS.

— Vase de verre qu'on suspend au milieu d'une lampe d'église, entre le panache et le culot.

Fam. *Lampion* ou *Chapeau lampion*. Tricorne. V. LAMPON.

— Arg. Chapeau haut de forme.

— Pop. Lanterne vénitienne.

— *L'air des lampions*. Cet air, en réalité, n'en est pas un, car il ne comporte que trois notes pareilles émises sur un rythme de polka.

Lampion.

Le cri : *des lampions, des lampions*, paraît dater de la révolution de 1848. Aux premiers événements, le peuple aurait réclamé à grands cris rythmiques des lampions, soit pour manifester sa joie, soit pour que les rues fussent mieux éclairées et les coups de traîtrise moins faciles. Depuis, c'est toujours sur l'air des lampions que l'on réclame soit le lever du rideau au théâtre, soit l'apparition de quelqu'un ou de quelque chose, en remplaçant « les lampions » par trois syllabes de circonstance.

— Mar. Petite lampe enfermée dans une lanterne, avec laquelle on descendait dans la soute aux poudres.

Lampion (LE), journal monarchique satirique, fondé en 1848, par L. Boyer, X. de Montépin et de Villemessant. Le *Lampion* dura peu, mais fit quelque bruit par les anecdotes scandaleuses qu'il racontait.

LAMPIQUE (*lan-pik'* — rad. *lampe*) adj. ‖ Chim. *Acide lampique*, Syn. de ACIDE ALDÉHYDIQUE. V. ALDÉHYDIQUE.

LAMPISTE (*lan-pisst'*) n. Personne qui fabrique ou vend des lampes. ‖ Personne qui, dans un établissement, est préposée au soin des lampes.

LAMPISTERIE (*lan, ste-rî*) n. f. Industrie, commerce du lampiste ; ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage. ‖ Lieu où l'on garde, répare, etc., les lampes d'un établissement. (Se dit surtout pour les gares de chemins de fer.)

LAMPOCARPE (*lan* — du gr. *lampein*, briller, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits luisants.

LAMPON (*lan* — pour *lampons*, impératif du verbe *lamper*, boire) n. m. Couplet satirique qui se chantait primitivement après boire, avec le refrain : « Lampons ! » [Est devenu synonyme de VAUDEVILLE, BROCARD.]

LAMPON n. m. Archéol. Bouton ou agrafe qui servait anciennement à tenir relevés les bords du chapeau, en avant, sur le côté, ou en arrière.

— ENCYCL. Archéol. On disait, jusqu'au XVIII^e siècle, un *chapeau à lampon*, et c'est par corruption que l'on dit et écrit aujourd'hui *chapeau lampion* pour désigner ce chapeau relevé que les femmes portent dans la livrée de chasse et dont sont coiffés en grande tenue les écuyers de Saumur. Le chapeau à lampon date, au bas mot, du XVI^e siècle ; comme on portait alors des bords divisés, on relevait à volonté les uns ou les autres. Aux siècles suivants, le bord formant un cercle continu, on relevait avec le lampon une fraction qui entraînait plus ou moins le reste. Ainsi apparut le chapeau des fantassins du XVIII^e siècle, qui est devenu le *lampion* moderne.

Chapeau à lampon.

LAMPONE ou **LAMPONA** (*lan*) n. f. Genre d'araignées, tribu des *lamponinés*, comprenant une dizaine d'espèces, propres à l'Australie. (Les lampones sont des araignées allongées, robustes, de grande taille, brunes avec l'abdomen plus foncé, taché de fauve clair. L'espèce type est la *lampona cylindrata*.) Syn. LATONA.

LAMPONG, district de la pointe sud-est de Sumatra (Océanie), dans la Malaisie hollandaise, entre l'océan Indien, la mer de Java et le détroit de la Sonde, qui y forme les deux baies de *Semangka* et de *Lampong*. Pays alluvial et fertile (30.000 kilom. carr.), peuplé d'environ 130.000 indigènes (*Lampongs*), d'un type presque chinois, de mœurs assez douces.

LAMPONINÉS (*lan*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des drassidés, dont le genre *lampone* est le type. — *Un* LAMPONINÉ.

LAMPORECCHIO, comm. d'Italie (prov. de Florence [Toscane]), circondario et à 13 kilom. de Pistoja. La commune a 6.975 hab. très dispersés, sans agglomération importante. Vins renommés.

LAMPORNIS (*lan, niss*) n. m. Sous-genre de colibris (*polytmus*), comprenant six espèces de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *lampornis* ont le bec large, recourbé, la queue courte, ronde et large, les ailes étroites. L'espèce type du genre est le *lampornis mango*, vert doré cuivreux, avec la poitrine noire veloutée, bordée de bleu, la queue rouge violet. Ce colibri est répandu dans toute l'Amérique du Sud ; le *lampornis Prevosti* habite le Guatemala ; le *lampornis viridis*, Porto-Rico, etc.

Lampornis

LAMPOTTE (*lan*) n. f. Nom vulgaire d'un mollusque, sorte de patelle, dont les pêcheurs en mer emploient la chair comme appât. ‖ Nom des divers appâts constitués par des mollusques.

LAMPOURDAN (le). Géogr. V. LABOURD (pays de).

LAMPOURDE (*lan*) n. f. Bot. Genre de composées ambrosiées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à fleurs monoïques, réunies en capitules axillaires, dont on connaît quatre espèces des régions tempérées.

— Econ. rur. Nom donné, dans le midi de la France, à diverses capsules végétales qui, munies de poils rudes, s'attachent à la toison des troupeaux et s'enchevêtrent dans la laine. (Ces capsules proviennent le plus souvent de la plante appelée *herbe aux écrouelles*, ainsi nommée parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir les scrofules.)

Lampourde : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

LAMPRECHT der Pfaffe (c'est-à-dire Lambert le Clerc), poète allemand, qui vécut aux environs de Cologne et écrivit vers 1138. La seule œuvre qui soit connue de Lamprecht est la *Chanson d'Alexandre*, traduite ou imitée d'un poème d'Albéric de Besançon (ou Briançon). Il est vraisemblable que le fond du poème allemand a été tiré en entier de l'œuvre d'Albéric. La forme est assez vive, imagée et mouvementée ; les descriptions sont assez réussies et le style aisé. Le poème fut goûté des contemporains, comme le prouvent les divers remaniements qui en ont été faits.

LAMPRESSE (*lan-prèss*) n. f. Nappe de filet à mailles serrées, sorte de demi-folle avec laquelle on pêche, dans la Loire, les lamproies.

LAMPRETTE n. f. Bot. Syn. de LAMPETTE.

LAMPRIDE (Ælius Lampridius), historien latin du IV^e siècle de notre ère. On lui attribue les *Vies* de Commode, de Diadumène, d'Héliogabale, d'Alexandre Sévère, contenues dans les *Historiæ Augustæ scriptores*.

LAMPRILLON (*lan*, et *ll* mll.) n. m. Nom vulgaire d'une variété de petite lamproie, répandue surtout dans les ruisseaux à fond pierreux. (On l'appelle aussi LAMPROYON et SUCE-CAILLOU. Son nom scientifique est *ammocète*.)

LAMPRIME ou **LAMPRIMA** (*lan*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanidés, comprenant quelques espèces de la Nouvelle-Guinée et d'Australie.

— ENCYCL. Les *lamprimes* sont de beaux insectes d'un rouge cuivreux métallique, passant au vert et au violet ; les mâles ont de longues mandibules assez grêles, rapprochées, courbées en dessous. Ils vivent dans les arbres pourris et se trouvent surtout dans les montagnes. Les couleurs, les dimensions des mandibules varient extraordinairement, ainsi que la taille ; aussi a-t-on multiplié les espèces, qui sont, en réalité, peu nombreuses. Le type du genre est le lamprime doré (*lomprima aurata*), long de 3 à 4 centimètres, assez commun en Australie.

Lamprime (grand. nat.).

LAMPRINÉS (*lan*) n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, dont le type est le genre *lampris*. — *Un* LAMPRINÉ.

LAMPRIS (*lan-priss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, tribu des *lamprinés*, comprenant quelques espèces des mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *lampris* sont ovales, comprimés, couverts de petites écailles caduques ; leur tête a le profil arrondi, la bouche petite, avec les mâchoires sans dents. Le lampris lune (*lampris luna*), très rare partout, est le *péi d'Africa*, de Provence ; il atteint 1 mètre de long ; bleuâtre brillant, violacé et rose, il est couvert de taches rondes argentées, et ses nageoires sont rouge vif. C'est le *chrysotose* ou *poisson-lune* des vieux auteurs.

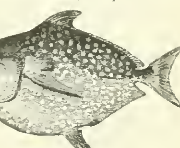
Lampris.

LAMPRITE (*lan*) n. f. Phosphore naturel de fer, nickelifère. Syn. SCHREIBERSITE.

LAMPROCÈRE (*lan, sèr*) ou **LAMPROCERA** (*lan, sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, voisins des lampyres, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *lamprocères* sont assez grands, avec des antennes flabellées ; leur livrée est ordinairement sombre, avec des bandes longitudinales jaunes ou fauves ; leur éclat phosphorescent est assez faible. Le *lamprocera flaviofasciata*, des Andes, peut être pris comme exemple de ces beaux lampyres ailés dans les deux sexes.

Lamprocere (gr. 2 fois).

LAMPROCOLIOU (*lan*) ou **LAMPROCOLIUS** (*lan, li-uss*) n. m. Sous-genre de juida, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Afrique. (Les lamprocolious sont les merles métalliques de la plumasserie parisienne. Ils sont répandus surtout dans la région occidentale de l'Afrique.) V. JUIDA.

LAMPROHIZA (*lan*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, voisins des lampyres, comprenant une dizaine d'espèces d'Europe et régions voisines. Les *lamprohiza* sont des lampyres ou vers luisants, dont les femelles possèdent des moignons d'élytres. L'espèce type est le *lamprohiza splendidula*, qui habite le centre et le midi de la France. Ses mœurs sont celles du lampyre commun ou ver luisant, mais il est plus petit.)

LAMPROIE (*lan-proî* — du lat. *lampetra*, murène) n. f. Ichtyol. Genre de poissons cyclostomes hyperoartiens,

famille des pétromyzontidés, comprenant trois espèces des eaux d'Europe.

— Minér. Nom donné par les ardoisiers aux diverses matières minérales et, plus particulièrement, à des pyrites de fer qui interrompent les couches d'ardoise. ‖ On dit dans le même sens MOUCHE, ou BLANC.

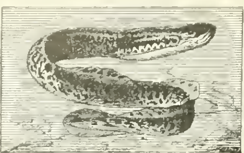
Lamproie.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *lamproies* sont vermiformes; leur peau est nue et gluante, leur bouche faite pour sucer; une longue nageoire dorsale se dresse sur la seconde moitié du corps. Ces poissons subissent des métamorphoses; leurs larves s'appellent *ammocètes*. La lamproie de mer (*petromyzon marinus*) atteint 1 mètre; elle est grise, marbrée de brun, vit dans les mers françaises et remonte les fleuves au printemps. La lamproie fluviatile (*petromyzon fluviatilis*), moitié plus petite, habite aussi la mer, mais remonte dans tous les cours d'eau jusqu'à l'automne; elle diffère peu de la lamproie de Planer (*petromyzon Planeri*); sa larve est l'*ammocætus branchialis*. La première espèce est vulgairement appelée : *lampria, lampré, lamprézo, anguille-lamproie, lamproie marbrée, grande lamproie*; la seconde : *lamprillon, lamproie d'alose, lou fifre, bête à sept trous, sept-œil*, etc.; la troisième : *chatouille, satoille, sucet, sucepierre, sept-œil rouge, sept-œil aveugle*, et aussi *lamprillon*. Ces poissons vivent d'animaux aquatiques divers; ils sucent le sang des poissons et s'attaquent aussi aux animaux morts.

— Art culin. La chair des *lamproies* est très estimée. On la prépare soit à la tartare, soit à l'étuvée, soit au vin. Les lamproies de la Méditerranée sont surtout appréciées.

LAMPROLINE ou **LAMPROLINA** (*lan*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant six espèces d'Australie. (Les lamprolines, voisines des geniectènes, sont de taille médiocre, oblongues, avec les élytres ovales. On en peut prendre comme exemple la *lamprolina æneipennis*, de Sydney, rouge, avec les élytres bronzés.)

LAMPROMÈTRE (*lan* — du gr. *lampos*, brillant, et *métron*, mesure) n. m. Instrument d'optique qui sert à mesurer l'intensité de la lumière solaire ou autre.

LAMPROMYIE ou **LAMPROMYIA** (*lan*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombyliidés, comprenant quelques espèces africaines. (Les lampromyies sont des mouches assez allongées, glabres, à ailes étroites. L'espèce type, grisâtre, tachée de noir, longue de 15 millimètres, est la *lampromyia pallida*, d'Algérie.)

LAMPRONIE (*lan, nî*) ou **LAMPRONIA** (*lan*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant sept espèces européennes. (Les lampronies sont de petites teignes de couleurs brillantes; la chenille de la *lampronia morosa* vit sur les rosiers, celle de la *lampronia rubiella*, sur la ronce et le framboisier, celle de la *trimaculella*, sur les saxifrages des montagnes.)

LAMPROPHANE (*lan*) n. f. Sulfate naturel de plomb, avec chaux et alcalis, trouvé dans le Warmeland (Suède).

LAMPROPHIS (*lan, fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant quatre espèces de l'Afrique méridionale. (Les lamprophis sont des couleuvres cylindriques, de taille moyenne; le *lamprophis aurora*, du Cap, mesure $1^m,20$.)

Lamprophis.

LAMPROPHORE (*lan* — du gr. *lampros*, brillant, et *phoros*, qui porte) n. Nom qu'on donnait aux néophytes, dans l'Église grecque, à cause des vêtements blancs qu'ils portaient pendant la semaine qui suivait leur baptême.

— Adjectiv. *Fête lamprophore*, Fête de Pâques, chez les Grecs modernes, ainsi nommée parce qu'ils allument ce jour-là un grand nombre de cierges, dans l'église et dans leurs habitations.

LAMPROPHYRE (*lan*) n. m. Nom sous lequel on désigne, en Allemagne, certaines roches neutres des familles syénitique et andésitique.

LAMPROPIDÉS (*lan*) n. m. pl. Famille de crustacés cumacés, renfermant les *lamprops* et genres voisins, tels que : *paralamprops, platyaspis, chalarostyle*. — *Un* LAMPROPIDÉ.

LAMPROPS (*lan-propss*) n. m. Genre de crustacés cumacés, famille des *lampropidés*, comprenant quelques espèces répandues surtout dans les mers du nord.

Lamprops.

— ENCYCL. Les *lamprops* sont de petits animaux larges en avant, à abdomen étroit, muni, chez les mâles, de grandes pattes natatoires. Ces mâles sont si différents des femelles qu'on avait établi pour eux un genre particulier (*cyrianassa*). L'espèce type est le *lamprops rosea*, de Norvège.

LAMPROPSILE (*lan*) ou **LAMPROPSILUS** (*lan, psi-luss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (Les lampropsiles sont de petits papillons bruns, tachés de blanc; tel est le *lampropsilus genius*, des Antilles.)

LAMPROSOMATINÉS (*lan*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, renfermant les genres *lamprosome, lychnophaës* et *oomorphe*. — *Un* LAMPROSOMATINÉ. ‖ Syn. LAMPROSOMINÉS.

LAMPROSOME ou **LAMPROSOMA** (*lan*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, tribu des *lamprosomatinés*, comprenant plus de quatre-vingts espèces de l'Amérique du Sud. (Les lamprosomes sont petits, oblongs ou globuleux, cuivreux ou dorés; on peut en prendre comme exemple le *lamprosoma coruscum*, du Brésil.

LAMPROSTACHYDE n. f. Bot. Syn. de ACHYROSPERME.

LAMPROTIS (*lan, tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant six espèces propres à l'Europe. (Les lamprotis sont de petites teignes dont les chenilles vivent sur les ronces [*lamprotis micella*], les millepertuis [*lamprotisa kella*], les liserons [*lamprotis rhenanella*], etc.)

LAMPROTORNIS (*lan, niss*) n. m. Genre d'oiseaux dont le nom scientifique actuellement adopté est JUIDA.

LAMPRURE (*lan*) ou **LAMPRURUS** (*lan, russ*) n. m. Sous-genre de colibris, dont l'espèce unique est le lamprure lumachelle (*lamprurus lumachella*), de l'Amérique du Sud.

LAMPSACÉ. Myth. gr. Fille de Mandron, roi des Bébryces. Elle donna son nom à la ville de *Lampsaque*.

LAMPSACÉNIEN, ENNE (*lan-psa-sé-ni-in, èn*), personne née à Lampsaque ou qui habite cette ville. — *Les* LAMPSACÉNIENS.

— Adjectiv. : *Population* LAMPSACÉNIENNE.

LAMPSANE (*lan*) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des liguliflores.

— ENCYCL. Les *lampsanes* (lampsana) sont des herbes à feuilles opposées, à fleurs jaunes, groupées en cymes de petits capitules, dont on connaît trois ou quatre espèces, de l'hémisphère boréal, dans l'ancien monde. La plus commune en France est la *lampsana communis*, à propriétés émollientes: elle a été employée en cataplasmes contre les gerçures du sein chez les nourrices, d'où le nom vulgaire d'*herbe aux mamelles*.

Lampsane commune.

LAMPSANÉ, ÉE (*lan*) adj. Bot. Qui ressemble à une lampsane.

— n. m. pl. Sous-tribu des chicoracées, qui a pour type le genre *lampsane*. — *Une* LAMPSANÉE.

LAMPSAQUE (en turc *Lamsaki*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), sur le détroit des Dardanelles; 3.000 hab. environ. Vignobles. Lampsaque répond à l'antique *Lampsacus*, où séjourna Xerxès.

LAMPTÉRIES (*lan-pté-rî* — du gr. *lamptêr*, torche, flambeau) n. f. pl. Antiq. gr. Fête des flambeaux, célébrée à Pallène d'Achaïe en l'honneur de *Dionysos Lamptêr*.

LAMPUGE (*lan-puj'*) n. f. Un des noms anciens de la coryphène de la Méditerranée. V. CORYPHÈNE.

— ENCYCL. La *lampuge* ou le *lampugo* de Rondelet est la *coryphæna hippurus*. Les *lampuges* de Cuvier et des naturalistes contemporains sont de jeunes individus de coryphènes, appartenant à plusieurs espèces. La lampuge de Belon est une liche (*lichia amia*). V. LICHE.

LAMPUJANG (*lan, jan*) n. m. Bot. Nom indien du gingembre.

LAMPYRE (*lan*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *lampyrinés*, comprenant une soixantaine d'espèces de l'ancien monde, surtout tropical.

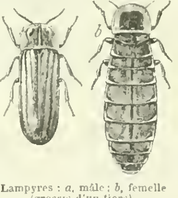

Lampyres : *a*, mâle ; *b*, femelle (grossis d'un tiers).

— ENCYCL. Les *lampyres* ou *vers luisants* (lampyris) sont allongés, gris ou bruns; les mâles seuls sont ailés et volent la nuit à la recherche des femelles, qui sont aptères, lourdes et lentes, mais brillent d'un éclat phosphorescent. Le lampyre commun de France (*lampyris noctiluca*), gris, avec le corselet jaunâtre, est long de 15 millimètres. Les larves, brunes, lisérées de rouge sale, sont plus grandes.

LAMPYRIDES n. m. pl. Zool. V. LAMPYRINÉS.

LAMPYRINÉS (*lan*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharididés, comprenant les *lampyres* et genres voisins. — *Un* LAMPYRINÉ.

— ENCYCL. Les *lampyrinés* correspondent aux lampyrides des anciens auteurs; ce sont des insectes de taille moyenne ou petite, à téguments assez mous; souvent les femelles ne possèdent ni ailes, ni élytres. L'appareil phosphorescent, situé sur les derniers segments de l'abdomen, jette une lueur verdâtre, souvent très vive. D'une manière générale, ces larves sont carnassières, et rendent des services en détruisant les escargots. Les lampyrinés comptent une cinquantaine de genres et plusieurs centaines d'espèces répandues surtout dans les régions chaudes.

LAMPYRITE (*lan*) adj. Zool. Qui ressemble au lampyre. n. m. pl. Sous-tribu des *lampyrinés*. — *Un* LAMPYRITE.

LAMURE-SUR-AZERGUES ou **LAMURE**, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 28 kilom. de Villefranche, sur l'*Azergues*, dans un bassin dominé par les collines boisées du Beaujolais (700 à 900 m. : 1.329 hab. Féculerie, fabriques de toiles et de coutils. A 2 kilom. à l'O., château de Pramenoux (XV^e et XVII^e s.), dominant la rive droite de l'Azergues. — Le canton a 10 comm. et 13.432 hab.

LAMUS, fils de Neptune, fondateur de Formies, roi des Lestrygons. — Fils d'Hercule et d'Omphale.

LAMY (Bernard), philosophe et érudit français, né au Mans en 1640, mort à Rouen en 1715. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il fut nommé professeur de philosophie à Angers puis exilé dans un couvent du Dauphiné en raison de ses opinions cartésiennes. Le Camus, évêque de Grenoble, essaya d'atténuer cette disgrâce, et fit de Lamy son vicaire général. Lamy réussit à amener au catholicisme le ministre réformé, Vignes (1684). Les oratoriens le rappelèrent à Paris au séminaire de Saint-Magloire, en 1686. Il se heurta à l'hostilité de Harlay, archevêque de Paris, à cause de son ouvrage *Harmonie évangélique* (1689). Réfugié à Rouen, il y mourut d'une maladie de langueur (1715). Citons, parmi ses œuvres : *Nouvelles réflexions sur l'art poétique* (1668); *Traité de la grandeur en général* (1680); *Entretiens sur les sciences* (1683); *Apparatus biblicus*, commentaire des événements de l'Écriture sainte (1687); *De tabernaculo fœderis, de sancta civitate Jerusalem et de templo ejus*, ouvrage d'archéologie, auquel Lamy travailla trente ans et qui ne fut publié qu'après sa mort (1720). Il n'eut malheureusement pas le temps de publier son *Histoire de la théologie scolastique*.

LAMY (Claude-Auguste), savant français, né à Ney (Jura) en 1820, mort à Paris en 1878. Ancien élève de l'École normale, il devint, en 1854, professeur de physique à la faculté des sciences de Lille, qu'il quitta, en 1866, pour aller occuper la chaire de chimie industrielle à l'École centrale des arts et manufactures, à Paris. Lamy a publié, sur la physique et la chimie, une vingtaine de mémoires ou de notes, insérés dans les « Annales de chimie », dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, etc. Ses travaux les plus remarquables sont relatifs à la découverte qu'il a faite, en 1862, d'un nouveau métal, le *thallium*.

LAMY (Étienne-Marie-Victor), homme politique français, né à Cize (Jura) en 1845. Élève des dominicains de Sorrèze, docteur en droit, avocat à Paris, il fut élu, en 1871, député du Jura à l'Assemblée nationale. Réélu à Saint-Claude, en 1876, il fit partie des 363, et fut réélu en 1877; mais, alors, il se sépara de la majorité républicaine au sujet de la loi sur l'enseignement supérieur, vota contre l'article 7, et échoua aux élections de 1881. Il fut élu, en 1892, président de la ligue pour la revendication des libertés publiques, devint un des chefs du groupe des républicains catholiques et se montra le zélé serviteur de la politique papale. On lui doit : *le Tiers parti* (1868); *l'Assemblée nationale et la Dissolution* (1872); *Études sur le second Empire* (1895); *la France du Levant* (1900); etc. Ces ouvrages sont écrits dans une langue claire et pure, et révèlent une pensée droite et sincère.

LAMY (Pierre-Désiré-Eugène-Franc), peintre français, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en 1855. Il se tourna d'abord vers l'impressionnisme. Il exposa ensuite au Salon des portraits et de nombreuses compositions décoratives : *Pâquerette* (1888); *Rêve d'été* (1890); *Jeunesse* (1893); *Au Fond des bois* (1895). Il se consacra après au paysage. Citons de lui : *Octobre et la Paix des champs* (1898); *Souffles d'automne* (1899); *Vues de Versailles* (1901). Les effets d'arrière-saison, notamment, sont rendus sur ses toiles avec un charme pénétrant.

LAMY (F.-J.-A.), officier et explorateur français, né en 1858, tué à Koussouri (Baguirmi) en 1900. Entré au service en 1877, lieutenant en 1884, capitaine en 1889, il commanda à El-Goléa le premier peloton des méharistes sahariens, fut attaché, comme commandant (1896) à la maison militaire de l'Élysée, puis nommé au commandement de l'escorte militaire qui devait accompagner la mission Foureau dans son trajet de la Méditerranée au lac Tchad, à la rencontre des missions Gentil et Voulet-Chanoine; après la réunion des trois groupes (21 avr. 1900), il en prit la direction, et à leur tête réussit à joindre le chef musulman, Rabah, maître, après le massacre de la mission de Behagle, du Sahara central. Il le battit complètement à Koussouri, au sud du Tchad, mais fut tué dans un dernier retour offensif de l'ennemi.

LAN n. m. Mouvement oscillatoire, que prend un navire qui n'a pas de stabilité de route. Syn. de EMBARDÉE.

LÄN (*lèn'* — mot suéd. signif. *gouvernement, préfecture*) n. m. Nom donné, en Suède, aux grandes divisions territoriales du royaume.

LANA (le P. Francesco-Terzi), physicien italien, né à Brescia en 1631, mort à Rome en 1687. Admis chez les jésuites à Rome, en 1647, il professa la littérature dans divers collèges de son ordre, devint membre du conseil municipal de Terni (1656), puis s'adonna plus spécialement aux sciences. Après avoir fait des expériences de physique avec le Père Kircher, il se livra à des observations barométriques sur la montagne de la Madeleine, près de Brescia (1665), étudia les minéraux de cette contrée, chercha ensuite à pénétrer les lois de la cristallisation, exécuta diverses machines de son invention, des engins pour éteindre les incendies, des oiseaux mécaniques volants, etc. D'une extrême activité d'esprit, Lana étudia le mouvement des corps projetés, fit des expériences sur l'élasticité de l'air, sur le moyen de concentrer l'alcool, s'occupa du mouvement perpétuel, etc. Il passa ses dernières années dans sa ville natale, où il fonda l'académie des *Filesotici*, dont il fut le président. Nous citerons de lui : *Rappresentazione di San Valentino* (1656), drame religieux; *la Bella Svelata* (1681), ouvrage mystique; *Magisterium naturæ et artis* (1684-1692); *Saggio sulla storia naturale della provincia Bresciana* (1769), livre posthume. De tous ses écrits, le plus curieux est son *Prodromo overo saggio di alcune invenzioni nuove* (1670), dont le quatrième chapitre contient la description d'un vaisseau capable de naviguer dans les airs.

LANAIRE (*nèr'*) n. f. Genre d'amaryllidacées hémodorées, comprenant des plantes à rhizome ligneux, à fleurs en cyme, qui croissent au Cap.

LANAO, lac de l'île de Mindanao (Philippines), dans un cirque montagneux de la cordillère de Sugut, et long d'environ 45 kilom., avec grande profondeur, nombreuses îles, rives accidentées et fertiles. Il se déverse, par une série de cascades et de chéneaux, dans la baie de Iligan.

LANARK, ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, près de la rive droite de la Clyde; 8.000 hab. Filatures de coton; fabrication de mousseline, tissus de coton, bonneterie; entre Lanark et les chutes de la Clyde, se trouve le village de New-*Lanark*, célèbre par les essais d'organisation sociale tentés par Robert Owen. — Le *comté de Lanark* a 2.302 kilom. carr. de superficie et 910.000 hab. Il renferme la grande ville de Glasgow.

LANARKITE n. f. Sulfate naturel de plomb, dont la formule est Pb^2SO^5, le poids spécifique 6,8 à 7 et la dureté 2 à 2,5. (Les cristaux sont verdâtres ou jaunâtres.)

LA NAUZE (Louis JOUARD DE), érudit et jésuite français, né à Villeneuve-d'Agen en 1696, mort en 1773. Il fut membre de l'Académie des inscriptions (1729). C'était un homme très instruit et un archéologue d'une rare sagacité. On lui doit un assez grand nombre de dissertations,

insérées dans le recueil de l'Académie des inscriptions. Nous citerons, entre autres : *Sur les années de Jésus-Christ ; Histoire du calendrier égyptien ; le Calendrier romain ; Idée générale de la géographie d'Hérodote ;* etc.

LANÇAGE (*saj'*) n. m. Action de lancer un bâtiment à la mer. Syn. LANCEMENT. V. ce mot.

LANCASHIRE. Géogr. V. LANCASTER.

LANCASTER ou **LANCASTRE**, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté du même nom, sur l'estuaire de la Lune, dans la mer d'Irlande, et sur le canal de la Lune ; 40.000 hab. Fabrication de chapeaux, cordages, toiles à voiles, tissus de coton, matériel de chemins de fer ; établissements métallurgiques ; port de commerce ; chantiers de construction ; commerce important de houille et de pierre à bâtir. Beau château, bâti sur une colline. Au N. du château et sur la même colline, s'élève l'église Sainte-Marie, qui date du XVe siècle. Lancastre fut pendant longtemps la résidence des ducs de ce nom.

LANCASTER ou **LANCASTRE** (COMTÉ DE), ou **LANCASHIRE**. Il est entouré par les comtés de Cumberland, de Westmoreland, d'York, de Chester, et est baigné à l'O. par la mer d'Irlande. 4.860 kilom. carr. ; pop. 3.500.000 hab. Il renferme des villes considérables comme Manchester, Liverpool, Preston, Oldham, etc. Il est traversé par la Mersey et l'Irwell, par des canaux et des chemins de fer nombreux. Mines de houille. C'est la région la plus importante d'Europe pour le commerce et l'industrie du coton.

LANCASTER, comté des Etats-Unis (Caroline du S.), entre le Catawha à l'O. et le Lynch à l'E. ; district cotonnier. Ch.-l. *Lancaster*. ‖ Comté de l'Etat de Nebraska ; 30.000 hab. Ch.-l. *Lincoln*. ‖ Comté de l'Etat de Pensylvanie, au bord de la Susquehanna ; 140.000 hab. Ch.-l. *Lancaster*. ‖ Comté de l'Etat de Virginie, sur la baie de Chesapeake. Ch.-l. *Lancaster*.

LANCASTER, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de son nom, dans la vallée du Conestoga ; 32.011 hab. Fabriques de fusils, d'instruments aratoires, de voitures, de locomotives ; grand marché de tabac et de produits agricoles. ‖ Ville de l'Etat de Massachusetts, comté de Worcester ; 3.000 hab.

LANCASTER ou **NEW-LANCASTER**, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Fairfield ; 7.000 hab.

LANCASTER (sir James), navigateur anglais, né dans la seconde partie du XVIe siècle, mort en 1620. Il quitta, en 1591, l'Angleterre avec une flottille de trois bâtiments, visita Ceylan et Sumatra, et revint à grand peine, deux ans après, en Europe, après avoir perdu deux de ses navires. En 1600, il repartit vers les Indes, où il fit une brillante campagne de trois ans, capturant de nombreux vaisseaux portugais. Il croyait fermement à l'existence d'un passage, au N.-O. de l'Amérique, et son nom a été donné à un détroit situé à l'entrée de la mer de Baffin.

LANCASTER (Joseph), pédagogue anglais, né à Londres en 1771, mort à New-York en 1838. Simple ouvrier, il organisa, en 1798, l'enseignement mutuel, déjà pratiqué par Bell dans une école de Londres, puis il fonda une école normale. En 1811, les écoles du système Lancaster comptaient 30.000 élèves en Angleterre. Lancaster voulut appliquer son système à l'enseignement secondaire dans une école fondée à Tooting, en 1813. Mais il échoua complètement. Il partit, en 1816, pour l'Amérique, où il essaya, sans succès, d'organiser l'enseignement mutuel. Il a développé son système dans deux ouvrages : *Improvement in education* (1805) et *the British System of education* (1810).

LANCASTÉRIEN, ENNE (*sté-ri-in, èn'*) adj. Se dit de la méthode d'enseignement mutuel préconisée par Lancaster.

LANCASTÉRITE (*sté*) n. f. Substance minérale, résultant d'un mélange d'hydromagnésite et de brucite.

LANCASTRE ou **LANCASTER** (Edmond, comte DE), dit **le Bossu** (*Crouchback*), second fils de Henri III d'Angleterre et d'Eléonore de Provence, né à Londres en 1245, mort à Bayonne 1296. Créé, par bref du pape Innocent IV, roi de Sicile et d'Apulie, singulière royauté qui n'exista qu'en théorie, mais qui donna lieu à de longues négociations entre la papauté et l'Angleterre, et qui valut au pape de gros subsides, Edmond, qui avait été élevé en France, revint en Angleterre pour y prendre sa part des dépouilles des Montfort. Il fut comte de Leicester (1264), comte de Derby (1265), et comte de Lancastre (1267). En 1273, il épousait en secondes noces Blanche d'Artois, qui lui apporta le comté de Champagne. Lancastre prit alors le nom de « comte de Champagne et de Brie », et résida souvent à Provins. En 1277, il combattit dans le pays de Galles ; en 1278 il fut ambassadeur en France ; en 1291, il devint lieutenant de Ponthieu. Encore ambassadeur à la cour de France en 1294, il négocia avec Philippe le Bel. Au début de la guerre de Guyenne, il fut nommé lieutenant de Gascogne. Il marcha sur Bordeaux et fut contraint de se retirer devant Robert d'Artois.

LANCASTRE (Thomas, comte DE), fils aîné du précédent, né vers 1277, décapité à Pontefract en 1322. Un des plus grands seigneurs d'Angleterre par ses possessions territoriales, qui ne comprenaient pas moins des cinq comtés de Lincoln, Salisbury, Lancastre, Derby et Leicester, il se trouva placé de fait à la tête des barons qui se révoltèrent contre la mauvaise administration du règne d'Edouard II. En 1312, il réussit à faire décapiter le favori Gaveston. Après le désastre du roi à Bannockburn (1313), Lancastre, chargé du commandement en chef contre les Ecossais, puis investi de la présidence du conseil, parut trop puissant, et Edouard tenta de le faire assassiner par le comte de Warenne. Thomas se révolta alors tout à fait, s'allia avec les Ecossais ; mais, après avoir tenu trois jours en échec l'armée royale, il fut forcé de lâcher pied, et, abandonné par la plupart de ses partisans, se rendit (1322). Jugé sommairement, il fut condamné à mort et décapité. Le peuple conserva son souvenir ; une légende se créa sur son nom : il apparut comme le défenseur des faibles contre la tyrannie royale, et des miracles se firent sur son tombeau.

LANCASTRE (Henry, comte DE), frère du précédent, né vers 1281, mort en 1345. Il combattit en Flandre avec Edouard Ier (1297), puis en Ecosse (1298 et 1300-1305), sous le nom de lord de Monmouth. En 1324, il fut créé comte de Lancastre, comte de Leicester et grand intendant d'Angleterre. On le combla de dignités pour qu'il oubliât la condamnation de son frère, mais il jura de le venger. A la tête des barons révoltés, il s'empara, en 1326, d'Edouard II, qu'il garda dans le château de Kenilworth. Mais la reine Isabelle et son amant Mortimer se défiaient de lui. Attaqué par eux, il souleva les barons en 1329 ; abandonné par les deux principaux, les comtes de Kent et de Norfolk, il se trouva fort heureux que l'archevêque Mepeham obtint son pardon. Il accomplit une ambassade en France, perdit la vue en 1330 et ne s'occupa plus que de fondations pieuses.

LANCASTRE (Henry, duc DE), fils du précédent, né vers 1299, mort en 1361. Il servit en Ecosse en 1333 et se distingua à la prise de Dalkeith. Edouard III l'envoya en Flandre, où il combattit bravement en 1339. On le voit guerroyer encore en Ecosse (1341), en Bretagne (1342), puis accomplir des ambassades auprès de Clément VI à Avignon et auprès d'Alphonse de Castille. Nommé, en 1345, lieutenant d'Aquitaine, il y remporta des succès décisifs, puis revint en Angleterre (1347), d'où il amena des renforts à Edouard III, sous Calais. Il fut, en récompense de ses services, créé comte de Lincoln, nommé vice-régent de Gascogne et de Poitou, devint duc de Lancastre en 1351, et, après diverses batailles contre les Espagnols et les Français, il partit pour la croisade (1352). Mais il s'arrêta en Prusse et revint presque aussitôt. Il conduit, en 1353, toutes sortes de négociations avec la France, avec le pape, avec Charles de Navarre. En 1356, il recommence la lutte contre la France, se bat en Bretagne, envahit la Normandie où il pousse jusqu'à Verneuil. Mais il dut se retirer devant l'armée du roi Jean. Il commande alors en Bretagne, où il assiège Rennes en 1357. Lancastre accompagna encore Edouard en France en 1359. Il prit une grande part à la conclusion du traité de Brétigny. Il fut renommé dans toute l'Europe comme le type accompli du chevalier.

LANCASTRE (Jean DE GAND, duc DE), quatrième fils d'Edouard III, né à Gand en 1340, mort à Londres en 1399. Créé comte de Richmond en 1342, il suivit son père dans ses expéditions en France et en Ecosse. A dix-neuf ans, il fut marié à sa cousine Blanche, fille de Henry de Lancastre, au titre duquel il succéda en 1361. En 1367, il fait campagne en Espagne et, sa première femme étant morte, il épouse la fille de Pierre le Cruel et prend le titre de roi de Castille et de Léon (1370). Gouverneur de Guyenne en 1371, il ne put conserver qu'une faible partie des conquêtes anglaises. En 1376, il est en Angleterre le véritable maître du pouvoir, mais il s'y fait détester. En 1378, une expédition qu'il conduit contre Saint-Malo s'achève par un désastre, et met le comble à son impopularité. Menacé par l'insurrection de Wat Tyler, il se réfugia à Edimbourg, d'où le roi Richard le rappela. En 1385, Lancastre voulut faire valoir ses prétentions au trône de Castille. Il conquit la Galice, maria ses deux filles, l'une avec le roi de Portugal, l'autre avec le fils du roi d'Espagne, et s'en revint après avoir vendu ses droits. Lieutenant de Guyenne (1388), duc d'Aquitaine (1390), il avait encore rendu au roi le service de le délivrer des turbulences de Gloucester et de négocier une série de trêves avec la France (1392-1394). Mais, pendant une absence qu'il fit en Guyenne, Gloucester fomenta un véritable coup d'Etat. Cette fois, il y perdit la vie (1397), et Lancastre jouit à peu près en paix de son influence pendant les deux dernières années de son existence.

LANCASTRE (doña Filippa DE), reine de Portugal, fille du précédent, morte en 1415. En 1387, elle épousa à Porto le roi Jean Ier. Filippa de Lancastre était une princesse à l'esprit cultivé et très attachée à sa nouvelle patrie. Son action personnelle dans l'éducation de ses fils, don Eduarte, don Pedro, don Henrique, ne contribua pas peu au développement des qualités dont ils firent preuve plus tard. Doña Filippa succomba au cours d'une épidémie de peste, et fut enterrée au monastère de Batalha.

LANCASTRE (doña Filippa DE), religieuse portugaise, petite-fille de la précédente, née à Coïmbre en 1437, morte à Odivellas en 1493. Les troubles qui attristèrent le règne de son cousin Alphonse V la déterminèrent à embrasser la vie religieuse, au monastère d'Odivellas. Elle y traduisit en portugais le traité italien de saint Laurent Justinien sur *le Mépris du monde*, et y composa, en français, le *Livre des Evangiles, suivi d'homélies pour tous les jours de l'année*. On conserve encore, à Odivellas, un évangéliaire qu'elle décora de miniatures remarquables et un manuscrit contenant des poésies religieuses, dont elle paraît être l'auteur. Elle mourut, dit-on, de chagrin après avoir appris la mort du fils de Jean II, l'infant don Alphonse, dont elle avait surveillé l'éducation.

LANCASTRIEN, ENNE (*stri-in, èn'*), personne née dans l'une des villes ou des régions du nom de Lancastre. — *Les* LANCASTRIENS. ‖ Partisan de la maison de Lancastre ou de la Rose rouge. V. DEUX-ROSES (guerre des).

— Adjectiv. : *Population* LANCASTRIENNE.

LANCE (*lanss* — du lat. *lancea*, même sens) n. f. Arme d'hast, consistant en un long bois terminé par un fer pointu : LANCE *de combat, de tournoi*.

Par ext. Soldat armé d'une lance : *Une compagnie de cent* LANCES. ‖ Terme collectif qui comprenait également l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le valet et les archers, en sorte qu'une lance était souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, et que cent lances formaient un corps de plus de mille hommes.

— *Fer de lance*, Fer dont une lance est armée. ‖ *En fer de lance*, En forme de fer de lance, triangulaire ou quadrangulaire, avec deux côtés rentrants. ‖ *Lance à fer émoulu, à outrance*, Lance à fer aiguisé, dont on se servait dans les combats à outrance. ‖ *Lance mousse, Lance courtoise, Lance gracieuse*, Lance dont le fer n'était pas aiguisé, et qui était en usage dans les joutes. ‖ *Lance à la main*, Petite lance des piétons. ‖ *Lance de cheval*, Lance de cavalier. ‖ *Cheval de lance*, Cheval dressé aux joutes de la lance. ‖ *Lance noble*, Arme dont l'usage était interdit aux vilains. ‖ *Lance des dames* ou *Lance aux dames*, Dernière joute que l'on faisait dans les tournois, en l'honneur des dames. ‖ *Lance de drapeau*, Lance à laquelle le drapeau est attaché. ‖ *Lance de cheminée*, Tuyau de cheminée, dans le langage normand.

— *Courir une lance*, Se jeter l'un sur l'autre, dans un tournoi, la lance en arrêt.

— Fig. *Baisser la lance*, Se relâcher, fléchir, céder, par allusion aux chevaliers qui s'avouaient vaincus en baissant le fer de leur lance. ‖ *Etre, Venir, S'en retourner à beau pied sans lance*, Etre, Venir, S'en retourner à pied. Vx. ‖ *Rompre une lance, Rompre des lances*, Soutenir une discussion. (Se dit par allusion aux usages des tournois, où les champions comptaient leurs victoires par le nombre de lances qu'ils avaient rompues.)

Pop. *Lance de Saint-Crépin*, Alène de cordonnier.

— Archit. hydraul. *Lance d'eau*, Jet d'eau sortant d'un ajutage unique, de grosseur médiocre, mais d'une assez grande hauteur.

— Arg. Eau, pluie. Syn. LANCEQUINE ou LANSQUINE.

— Astron. Nom qu'on a donné quelquefois à la constellation du Loup.

— Bot. *Bois de lance*, Nom vulgaire d'une espèce de génipayer (*randia aculeata*). ‖ *Lance de Christ*, Nom vulgaire des lycopes.

— Chir. Instrument qui servait autrefois à l'opération de la fistule lacrymale. ‖ *Lance de Mauriceau*, Instrument en forme de fer de pique, qui servait à la craniotomie.

— Eaux et for. Nom que les forestiers donnent à tout arbre en état d'être exploité.

— Jeux. Long bâton garni d'un tampon, avec lequel on joute sur l'eau.

— Liturg. *Sainte lance*, Lame allongée montée sur un manche terminé par une croix, dont on se sert dans l'Eglise grecque pour séparer de la masse du pain offert la partie qui doit être consacrée. ‖ Lance dont fut percé le côté de Jésus sur la croix. (V. plus loin.)

— Manèg. *Main de la lance*, Main droite du cavalier. ‖ *Pied de la lance*, Pied droit du cheval. ‖ *Coup de lance*, Marque naturelle qui se trouve quelquefois entre l'épaule et le poitrail du cheval.

— Pêch. Sorte de nasse cylindrique, employée en Provence et appelée aussi GOMBIN. ‖ *Lance de canne à pêche*, Pointe de fer ou d'acier, en forme de fer de lance, que l'on adapte à l'extrémité du pied de canne à pêche pour fixer celle-ci dans le sol, sans être obligé de la tenir à la main. (On dit également FOURCHE.) ‖ Instrument en forme de spatule, d'un pouce et demi de largeur sur deux et demi de long, aiguisé sur tous les côtés, dont on se sert pour tuer la baleine, après qu'elle a été harponnée.

— Pyrotechn. *Lance à feu*, Sorte de fusée emmanchée au bout d'un bâton, avec laquelle on enflamme des pièces d'artifice. ‖ Cylindres en papier ou en carton remplis de matières fusantes diversement colorées, qui, enflammées simultanément, servent à indiquer les contours d'une pièce fixe, dans un feu d'artifice.

— Techn. Barre de fer recourbée à angle droit, avec laquelle le chauffeur décolle de la grille les plaques de mâchefer qui s'y accumulent. Syn. RINGARD. ‖ Spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en plâtre, en terre ou en cire. ‖ Espèce de grande cuiller mi-plate, dont se servent les sauniers pour recueillir le sel blanc ou menu qui se trouve à la surface de l'eau, dans les bassins appelés « œillets ». ‖ Sorte de fer pointu dont on garnit la partie supérieure d'une grille et qui sert d'ornement. ‖ Barre de fer que le chaufournier introduit entre les pierres à chaux ou à plâtre dont il a garni le four, afin de faciliter le passage de la fumée. ‖ Sorte de gros pinceau ou brosse, attaché au bout d'un long manche, dont on se sert pour exécuter les peintures grossières. ‖ Tube métallique adapté à l'extrémité d'un tuyau de pompe à incendie, pour diriger le jet. ‖ Tube en cuivre terminé par un ajutage, une sorte de pomme d'arrosoir, un bec de carpe, etc., que l'on emploie pour l'arrosage des voies publiques des jardins, etc. ‖ *Lance à fourche*, Sorte de fourchette montée à l'extrémité d'un long manche et qui sert à placer le fil télégraphique dans le crochet de l'isolateur. ‖ Instrument en fer dont font usage les sondeurs pour reconnaître la nature et le sous-sol d'un terrain.

Lance de grille.

1 2 3 4 5

Lances d'arrosage et d'incendie : 1. Sur trépied ; 2. A double effet ; 3. De maraîcher ; 4. D'incendie, sans robinet ; 5. D'incendie, avec robinet.

— PROV. : **Un coup de langue est pire qu'un coup de lance**, Une médisance, une calomnie est souvent plus funeste qu'une blessure.

— ENCYCL. Archéol. La *lance* est une arme d'hast, à fût très long, portée par les cavaliers. Celle des fantassins doit toujours être appelée *pique*. Les lances des cavaliers se divisent en deux catégories. Dans la première se rangent les *lances gaies*, assagayes ou sagayes, qui se maniaient à bras libre. Dans la seconde rentrent les grandes et lourdes lances à contrepoids.

B B A A A A

A, lances de sonde ; B, plombs de sonde.

La grande lance maniée par les cavaliers fut d'abord un simple fût de bois mesurant de 4 à 6 mètres de long sur 8 à 9 centimètres de diamètre, et terminé par un fer rappelant la forme d'une feuille de sauge ou de laurier. Peu à peu, on évida le fût pour faciliter la prise de la main, on épaissit le talon pour en faire un contrepoids à la masse, et on mit l'arme en équilibre sur une courroie pendue au cou, puis sur un arrêt ou crochet de fer, dit *faucre*, fixé à hauteur du sein droit. Dès le

xiv[e] siècle, la lance de l'homme d'armes présente le type qu'elle conservera à peu près jusqu'au règne de Louis XIII. Le bois est de frêne et mesure 6 mètres de long environ, du sabot à la pointe. Du sabot armé de fer, le contrepoids va en s'élargissant jusqu'à l'évidement disposé pour la main; là, il se complique souvent d'une large rondelle d'acier. De la prise de main, le bois va en s'effilant jusqu'à la pointe, qui affecte la forme d'une lame de dague. Au xviii[e] siècle encore, on distinguait dans la lance ces diverses régions sous les noms de « poignée », « ailes » et « flèche ». La poignée comprenait la partie allant du talon à la rondelle, les ailes l'épanouissement du bois à cette partie, la flèche tout le fût jusqu'au fer. Et l'on appelait la main droite *main de la lance*, et *pied de la lance* le pied de derrière droit du cheval, que regardait le talon quand la lance était tenue en arrêt, c'est-à-dire horizontale. On appelait *bourdonnasses* des lances légères, élégies par des cannelures dont les intervalles formaient des ailettes saillantes. (V. BOURDONNASSE.) La lance demeura en usage jusque sous le règne de Henri IV; mais, dès la seconde moitié du xvi[e] siècle, elle était déjà tombée en désuétude. Malgré les efforts de Louis XIII, l'usage n'en fut plus repris par les gendarmes, qui lui préféraient l'épée et le pistolet. Elle demeura, toutefois, comme arme de carrousel. Toutes les lances avaient leur bois peint aux couleurs de leur propriétaire ou du capitaine de la compagnie; les couleurs étant ordinairement alternées en spirale.

— Milit. La *lance* disparut des armées françaises à peu près en même temps que les armures de la chevalerie. C'est sous Henri IV qu'elle cessa de faire partie de l'armement de la cavalerie. Sauf une réapparition vers le milieu du xviii[e] siècle dans la *légion* du maréchal de Saxe, et quelques essais à l'époque du Consulat, la lance ne retrouva sa place dans l'armée française qu'en 1809, lors de la formation d'un régiment de chevau-légers lanciers, dont les armées de Napoléon comptaient une douzaine en 1815.

La lance avait dès lors sensiblement la forme qu'elle a toujours gardée depuis : composée d'une hampe cylindrique — alors en bois de hêtre — elle était munie, à l'extrémité inférieure, d'une garniture métallique appelée *sabot*, et, à l'extrémité supérieure, d'un *fer*, formé d'une *lame*, d'une *douille* et d'un *pontet* porte-flamme. Telle encore était la lance à l'époque de la guerre de 1870, à la suite de laquelle elle disparut pendant quelque temps de l'armée française. Elle y a été réintroduite en 1889, en même temps que l'emploi s'en généralisait dans l'armée allemande. Dans l'armée française, elle n'est attribuée qu'aux cavaliers du premier rang, dans les régiments de dragons qui font partie de divisions de cavalerie indépendantes. Après divers essais, on s'est arrêté à l'emploi de hampes en bambou, qui permettent d'obtenir des lances d'une longueur de 2m,90, dont le poids moyen ne dépasse guère 1.800 grammes. Les lances de la cavalerie allemande sont à hampe métallique tubulaire et un peu plus longues que les lances françaises.

On a beaucoup discuté sur les avantages et les inconvénients de la lance. Ses partisans font valoir l'effet moral qu'elle produit lors d'une charge — surtout contre une troupe de cavalerie — armée seulement du sabre, et dont les hommes peuvent ainsi être atteints avant d'être à même de riposter. Les progrès considérables des armes à feu, l'avantage qu'il paraît y avoir à en doter tous les cavaliers, et la difficulté de porter ces armes simultanément avec la lance, semblent avoir contribué à restreindre l'emploi de celle-ci. Elle se rencontre, cependant, encore dans la plupart des armées européennes. V. LANCIER.

Lance d'Achille ou **de Télèphe.** La lance d'Achille, la divine Pélias, avait le privilège de guérir les blessures qu'elle avait faites. Dans un combat, Achille avait blessé Télèphe, roi de Mysie. Un oracle, consulté, répondit que la blessure ne pouvait être guérie que par la main qui l'avait faite. Ulysse prit de la rouille de cette lance, en composa un emplâtre et l'envoya à Télèphe, qui fut bientôt guéri. On rappelle la lance d'Achille à propos d'une chose qui blesse et guérit en même temps. C'est ainsi qu'on dit de l'amour, de la presse, etc., que *c'est la lance d'Achille.*

LANCE (LA SAINTE), arme dont se servit le soldat qui, selon le récit de saint Jean (XIX, 34), ouvrit, sur le Calvaire, le côté de Jésus crucifié, pour s'assurer de sa mort. Au vii[e] siècle, elle était vénérée, à Jérusalem, sous le portique de l'église du Martyre. Elle se composait, alors, d'un fer de lance et d'une hampe en bois, brisée par le milieu. Elle disparut pendant trois siècles; en 1097, les croisés auraient retrouvé, à Antioche, le fer sans la hampe et, après l'avoir porté en guise d'étendard dans plusieurs combats contre les Sarrasins, ils permirent aux Grecs de le transférer à Constantinople. En 1243, Beaudoin II, dernier empereur latin d'Orient, en donna la pointe à saint Louis, qui la plaça dans la Sainte-Chapelle de Paris. Le reste du fer, tombé plus tard au pouvoir des musulmans, fut envoyé en présent au pape Innocent VIII, par le sultan Bajazet II (1492); il est, encore aujourd'hui, conservé à Saint-Pierre de Rome. Quant à la relique de la Sainte-Chapelle, elle fut perdue ou détruite en 1793. On vénère également à Nuremberg et à Smyrne deux reproductions, très anciennes, en fer, de la sainte lance.

Lance d'Argail (LA), lance d'or qui joue un grand rôle dans le *Roland furieux* de l'Arioste. Elle possède le pouvoir merveilleux de faire vider les arçons, par un simple attouchement, aux cavaliers les plus solides, et c'est grâce à elle que la belle Angélique, fille d'Argail, est si souvent maîtresse du champ de bataille. ‖ *Lance d'Argail.* Au figuré, Moyen irrésistible.

Lances (LES), tableau de Vélasquez. V. BREDA (La reddition de).

LANCE (Étienne-Adolphe), architecte français, né à Littry (Calvados) en 1813, mort à Paris en 1874. Il devint architecte du gouvernement en 1854, et fut chargé de la restauration de monuments religieux, parmi lesquels les cathédrales de Soissons et de Sens. Il a en outre laissé divers écrits : *Du concours comme moyen d'améliorer l'architecture; Excursions en Italie* (1859); *Dictionnaire des architectes français;* etc.

LANCE (George), peintre anglais, né à Little Easton (comté d'Essex) en 1802, mort à Sunnyside, près de Birkenhead, en 1864. Il excella dans les groupes de fruits, les natures mortes, tout en se livrant à des travaux d'un ordre plus élevé; il fit un grand nombre de copies de tableaux historiques et de tableaux de genre, d'après les maîtres des principales écoles. Citons de lui : *Mélanchthon doutant pour la première fois de l'Église* (1836); *le Maréchal de Biron et sa sœur* (1845). La *Chasse au sanglier*, de Vélasquez, aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres, a été repeinte presque entièrement par lui, à la suite d'un accident qui l'avait en partie détruite. Outre un grand

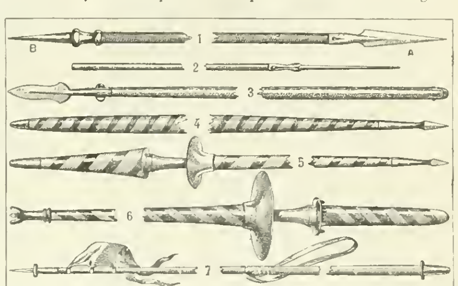

Lances : 1. Romaine (hasta) [A, cuspis; B, speculum]; 2. De vélite (romain); 3. Franque; 4. xiii[e] siècle; 5. De guerre (xvi[e] s.); 6. De joute (xvi[e] s.); 7. Actuelle (dragons).

nombre de tableaux que l'artiste ne désigne lui-même que sous le titre de *Fleurs* ou de *Gibier*, on a encore de lui *Combat de hérons; le Paon inanimé; Fruits modernes;* etc. Parmi ses tableaux de genre, nous citerons : *la Bénédiction de la grand'mère* (1845); *la Blonde; la Brunette; Singe coiffé d'une toque rouge* (1847); *la Coquette du village; la Vie et la mort.*

LANCE ET LICIO (mots lat. signif. *par le plateau et la ceinture*), formule de droit romain qui désignait une sorte de perquisition solennelle d'un objet volé, faite par permission du préteur. De crainte que le plaignant ne déposât furtivement l'objet volé chez celui qu'il accusait, il ne devait être vêtu que d'une ceinture; en outre, il portait à la main un plateau destiné à recevoir l'objet, si on le trouvait. En ce cas, il y avait *furtum manifestum.*

LANCÉE (*sé*) n. f. Action de lancer une chose : *La* LANCÉE *de la balle, de la paume, du ballon.*

— Jeux. Jeu d'écolier analogue au saut de mouton.

— Navig. *Lâcher un bateau à la lancée, le conduire à la lancée,* L'abandonner au cours de l'eau, en le dirigeant seulement au moyen des rames ou du gouvernail. ‖ On dit aussi LACHER À LA VOLÉE, CONDUIRE À LA VOLÉE.

— n. f. pl. Élancements douloureux qui se produisent dans une affection inflammatoire.

LANCÉIFORME (*sé* — de *lance*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui est en forme de fer de lance : *Feuilles* LANCÉIFORMES.

LANCELET (*se-lè*) n. m. Nom vulgaire de l'amphioxus ou branchiostome (*amphioxus lanceolatus*), petit poisson leptocardien.

LANCELOT (dom Claude), religieux janséniste de Port-Royal, né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé en 1695. Il contribua à la fondation des Petites-Écoles de Port-Royal, créées au faubourg Saint-Jacques, à Paris, en 1645, puis transférées aux Granges, près de Port-Royal-des-Champs, et enfin fermées par ordre du roi, en 1660. Lancelot s'occupa alors plus spécialement de l'éducation du duc de Chevreuse et des deux princes de Conti, puis se retira dans l'abbaye de Saint-Cyran, d'où il fut expulsé et relégué chez les bénédictins de Quimperlé; ce fut là qu'il termina sa vie, au milieu des plus grandes austérités. Il avait contribué puissamment à la réforme introduite par Port-Royal dans l'enseignement, en composant des livres élémentaires, à la fois simples et clairs. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (1644); *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (1655); *le Jardin des racines grecques* (1657), et surtout la *Grammaire générale et raisonnée* (V. GRAMMAIRE GÉNÉRALE), qui traite particulièrement de la langue française et fit époque dans l'histoire de cette langue, etc.

LANCELOT (Antoine), archéologue français, né et mort à Paris (1675-1740). D'abord militaire, puis employé à la bibliothèque Mazarine, il travailla avec Herbinot à son *Dictionnaire étymologique,* fournit des articles au *Dictionnaire critique* de Bayle, etc. Il fit, en Italie, des études archéologiques. A son retour, pris pour arbitre des pairs qui se disputaient la préséance, il jugea à la satisfaction de tous, dans son grand ouvrage généalogique : *Mémoires pour les pairs de France* (1720), et les parties se cotisèrent pour lui acheter une charge de secrétaire du roi, qu'il vendit en 1725, pour devenir inspecteur au Collège royal et commissaire au Trésor des chartes, dont il avança la table historique. Il était, depuis 1719, membre de l'Académie des belles-lettres.

LANCELOT, roi de Naples. V. LADISLAS.

LANCELOT DU LAC, un des principaux héros des romans de la Table Ronde. Sauvé tout enfant par la fée Viviane, élevé par elle au fond d'un lac (de là son surnom), Lancelot devient un des plus valeureux chevaliers de la cour d'Artus; il délivre la reine Guenièvre, femme de celui-ci, qui a été enlevée par « le roi du pays dont nul ne revient », devient son amant et soutient, à cause d'elle, une longue lutte avec Artus; cette faute l'empêche de retrouver le Graal, dont la conquête était réservée à son fils Galaad. — Dès le xii[e] siècle, ses aventures formaient le sujet d'un roman (perdu) qui fut traduit en allemand par Ulrich de Zatzikhoven (vers 1200) et du poème de *la Charrette*, par Chrétien de Troyes (vers 1172). Ces deux ouvrages, remaniés et délayés, ont contribué à former le roman en prose de *Lancelot* (comm. du xiii[e] s.) que plusieurs manuscrits attribuent à tort au célèbre archidiacre d'Oxford, Gautier Map. Le poème de *la Charrette* a été publié par P. Tarbé (1849) et W. Förster (1899); le roman en prose, plusieurs fois imprimé au xvi[e] siècle, a été résumé en prose moderne par P. Paris (*les Romans de la Table Ronde*, t. III-V).

LANCELOT-VOISIN (Henri). Biogr. V. LA POPELINIÈRE.

LANCELLOTI ou **LANCILLOTTI** (dom Secondo), archéologue italien, né à Pérouse en 1575, mort à Paris en 1643. Il entra à la congrégation du Mont-Olivet, et fut mené à Paris par Gabriel Naudé. C'était un homme d'une vaste érudition, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Hoggidi overo gli Ingegni Moderni non inferiori ai passati* (1630), livre dans lequel il prétend que les modernes ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que les anciens, *Farfalloni degli antichi historici* (1638), traduit en français sous ce titre : *Impostures de l'histoire ancienne et profane* (1770); *Chi l'indovina è savio overo la Prudenza humana fallacissima* (1640); etc.

LANCEMENT (*se-man*) n. m. Action de lancer, de faire descendre à la mer un navire sur chantier ou hissé sur une cale. ‖ Projection d'un corps quelconque : LANCEMENT *d'une pierre.* ‖ *Tube de lancement,* Appareil militaire, sorte de canon dans lequel on introduit la torpille Whitehead qu'on doit lancer.

— Fig. Action de produire, de mettre en scène, de faire connaître : *Le* LANCEMENT *d'une affaire, d'un artiste, d'un journal.*

— ENCYCL. Nous avons dit, aux mots BER et CALE, de quoi se composait le plan incliné sur lequel se construisait le navire. Le *lancement* a pour but de lui faire quitter ce plan et de le faire flotter quand il a atteint le degré de construction voulu. L'avant-cale a été prolongée au-dessous de la laisse de haute mer, pour que le navire repose dessus jusqu'à ce qu'il flotte. Il faut alors : 1° faciliter le glissement du navire sur la cale; 2° le maintenir droit; 3° maîtriser le départ; 4° le guider quand il a quitté la cale; 5° l'arrêter en temps opportun. Pour arriver à ces résultats, on a introduit sous la quille une coulisse graissée et une savate qui reçoit l'effort de la quille et devra partir avec elle. On applique sur la cale des poutres appelées « couettes », sur lesquelles pourraient s'appuyer des ventrières fixées au navire, s'il venait à osciller. Pour maîtriser le départ, on se sert d'une saisine qui fixe la savate, de clefs arc-boutées sur les ventrières, de tins secs, sur lesquels repose la savate, et qu'on dégagera au lancement. Pour pousser, on emploie l'arc-boutant de chasse, les leviers d'abatage, les verrins. Des grelins guident le

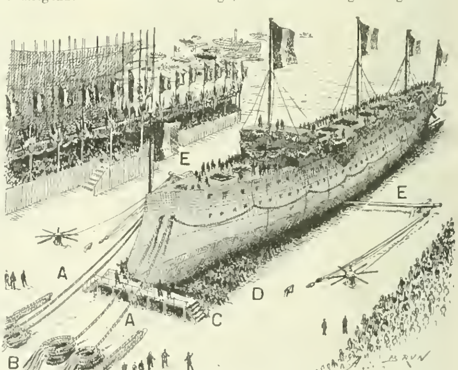

Lancement : A. câbles de retenue. — B. bosses cassantes. — C. plate-forme de manœuvre de l'ingénieur. — D. ouvriers chassant les languettes à coups de béliers. — E, leviers de chasse ou d'impulsion.

navire en dehors de la cale, et, pour l'arrêter, en plus du masque de l'arrière, du radeau et de la drome, des câbles de retenue munis de fortes bosses cassantes permettent d'absorber la force vive. Le lancement se fait à pleine mer et par l'arrière, cette partie du navire se prêtant mieux aux exigences de l'opération que le plan mince de l'avant. On enlève d'abord symétriquement les accores; on fait tomber ensuite les clefs, on coupe la saisine, puis, s'il est nécessaire, on fait tomber les tins secs et on manœuvre à la fois les appareils de poussée. Le navire glisse lentement et s'étale à sa longueur. Le lancement d'un navire est une grande fête; on le bénit; on lui donne parrain et marraine, et, dans la marine de guerre, c'est une véritable solennité militaire.

LANCÉOLÉ, ÉE (*sé* — dimin. de *lance*) adj. Bot. Se dit de tout organe d'un végétal dont la forme rappelle celle d'un fer de lance. ‖ On dit aussi LANCÉOLAIRE.

— Techn. *Barreau de grille lancéolé,* Barreau dont l'extrémité supérieure se termine en forme de lance.

— Zool. Qui est en forme de fer de lance, c'est-à-dire qui se termine en pointe aiguë, après s'être tout d'abord renflé. (S'emploie en parlant des plumes, des ergots, des éperons, des poils, etc., et, en général, de toutes les parties plates et pointues affectant plus ou moins la forme en feuille de laurier ou de sauge, qui est la forme primitive du fer de lance.)

LANCE-PIERRE n. m. Jouet dont se servent les enfants pour lancer de petites pierres au loin. (Il se compose

d'un support de bois ou de métal, en forme d'U ou de triangle, et d'une fronde reliée à chaque extrémité du support par un caoutchouc.) ‖ Pl. *Des* LANCE-PIERRES.

Lance-pierre.

LANCE-POUDRE n. m. Techn. Instrument formé d'un tube de caoutchouc creux, muni ou non d'une boule de même matière, également creuse, au moyen duquel on projette des poudres métalliques ou autres sur un objet à émailler, à souder, etc. ‖ Pl. *Des* LANCE-POUDRE.

Lance-poudre.

LANCER (*sé* — du lat. pop. *lanceare, lanciare*, de *lancea*, lance, même sens. Prend la cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous lançâmes, Nous lançons*) v. a. Jeter avec force : LANCER *une flèche, des pierres.*

— Frapper, appliquer : LANCER *un coup de pied.*

— Pousser en avant, faire marcher : LANCER *son cheval, un régiment.* ‖ Aventurer, pousser témérairement : LANCER *les imaginations dans les ténèbres.* (Guizot.)

— Introduire, produire, mettre en scène, en train, à la mode : LANCER *un écrivain, un artiste.* LANCER *une affaire.*

— Emettre, produire ; publier, promulguer : LANCER *une épigramme, un reproche, une bulle, un prospectus.*

— Diriger avec vivacité : LANCER *des œillades.*

— Loc. fam. *Lancer un coup de pied à quelqu'un,* Dire ou faire quelque chose qui l'humilie, qui le vexe. ‖ *Lancer un coup de patte,* Diriger un trait malin, une raillerie.

— Manèg. *Lancer son cheval.* Se dit du cavalier qui fait partir son cheval au galop de suite.

— Mar. *Lancer un navire,* Procéder au lancement.

— Techn. Peindre avec la lance.

— Théâtr. (fig.) *Lancer le trait, le mot, le couplet,* Faire ressortir adroitement l'esprit du dialogue, la chute du couplet.

— Véner. Mettre la bête debout ; la faire sortir de son fort, de son gîte, de son liteau, de sa bauge, pour la donner à courre.

— v. n. Mar. *Lancer sur tribord, sur bâbord,* Venir en grand d'un bord ou de l'autre. ‖ *Lancer dans le vent,* Venir debout au vent.

— Pêch. *Pêche au lancer,* Genre de pêche qui consiste à envoyer, à l'aide de la canne à pêche, l'appât loin devant soi, sur un cours d'eau. ‖ On écrit aussi quelquefois LANCÉ.

— Substantiv. n. m. Véner. Syn. de LANCÉ. ‖ Colombophilie. Lâcher de pigeons voyageurs.

Lancé, ée part. pass. Substantiv. n. m. Véner. et chass. Lieu où la bête a été mise debout par les chiens. ‖ Chasse que les chiens courants donnent à la bête qu'ils font partir.

Le lancé (sonnerie de trompe).

‖ Sonnerie de trompe, pour indiquer aux veneurs et chasseurs que la bête est sur pied. ‖ On écrit aussi LANCER.

— Techn. Genre de tissage pour lequel on fait usage de plusieurs navettes avec fils de couleurs différentes et variées et où chaque coup de trame n'opère, dans toute la largeur de l'étoffe, qu'un croisement partiel suivi ou interrompu, faisant apparaître ainsi le dessin avec ses colorations.

Se lancer, v. pr. Etre lancé : *La paume* SE LANCE *avec une raquette.* ‖ Se jeter impétueusement : SE LANCER *dans l'eau, sur l'ennemi.*

— S'engager, se produire hardiment ou résolument : SE LANCER *dans le monde.* ‖ Absol. et fam. : *Un jeune homme qui* SE LANCE. ‖ Fam. Etre trop en train, trop en gaieté.

— Réciproq. Lancer l'un à l'autre : SE LANCER *un coup d'œil, des sarcasmes.*

— SYN. **Lancer, darder.** V. DARDER. ‖ **Se lancer, s'élancer.** V. ÉLANCER (S').

LANCERON (*se*) n. m. Jeune brochet. (Syn. LANÇON.) ‖ Nom vulgaire de la loche franche, dans quelques départements.

LANCEROTTE (espagn. **Lanzarote**), île la plus septentrionale de l'archipel Canarien, abstraction faite des îlots inhabités d'Allegranza, Montaña Clara et Graciosa ; elle est séparée de ce dernier îlot par le détroit d'*El Rio*, et de Fortaventure par celui de la Bocaina. Environ 730 kilom. carr. ; 17.500 hab. Soumise à des vents violents, et à de longues sécheresses, elle n'admet que de maigres cultures. Quand la provision d'eau recueillie dans les citernes est épuisée, les habitants émigrent. Arrecife, le chef-lieu, ne compte que 2.700 hab.

A, lancettes de vitrail (XIII[e] s.).

LANCETTE (*sèt'* — de *lance*) n. f. Chir. Petit instrument de chirurgie utilisé pour la saignée, la vaccination, et autrefois aussi pour l'ouverture des abcès.

— Archéol. Division longitudinale d'un vitrail terminée en arc-tiers-point ou en un faîte angulaire. (On a appelé lancettes ces partitions d'un vitrail, à cause de leur forme longue, étroite et finissant en une pointe ogivale ou aiguë, comme l'instrument de chirurgie qui porte le même nom.)

— Archit. *Arc en ogive à lancette,* Arc en ogive dont la retombée est plus étroite que la courbure de l'arc lui-même.

— Techn. Couteau à lame courte et aiguë, que le boucher enfonce dans la nuque du veau pour l'abattre.

Outil dont se servent les graveurs pour évider les planches. ‖ Lame assez semblable à un grattoir, que les ouvriers en carton et en papier emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

— ENCYCL. Chir. La *lancette* se compose de deux parties : la *lame* et la *chasse,* ordinairement de corne ou d'écaille, qui sert de manchon.

Autrefois, on distinguait, selon la forme de la lame, la lancette *à cannelure, en grain d'orge, en grain d'avoine, en langue de serpent.*

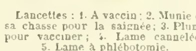
Lancettes : 1. A vaccin ; 2. Munie de sa chasse pour la saignée ; 3. Plume pour vacciner ; 4. Lame cannelée ; 5. Lame à phlébotomie.

Pour les abcès et même souvent dans la saignée, pour peu qu'elle paraisse difficile, on emploie actuellement le bistouri, instrument moins aveugle. Pour la vaccination et les inoculations en médecine vétérinaire, on a conservé la lancette à lame cannelée.

LANCETTIER (*sè-ti-é*) n. m. Etui qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCEUR (*seur'*), **EUSE** n. Personne qui lance : *Une* LANCEUSE *de confetti.* ‖ Personne qui risque, hasarde, met en train : *Un* LANCEUR *d'affaires.*

— n. m. Nom que l'on donnait autrefois dans le tissage des articles lancés de grande largeur, à un apprenti tisserand ou aide, ayant pour fonction de recevoir et de renvoyer les navettes lancées par l'ouvrier tisseur.

— n. f. Ancienne femme galante, qui fait l'éducation des jeunes et les case. ‖ Femme à laquelle les couturières et modistes font porter les nouveautés qu'elles désirent faire connaître.

LANCEUR (*seur'*) n. m. Techn. Instrument ou appareil lançant un liquide ou un gaz.

LANCHE n. f. Embarcation en service en Espagne, dans l'Amérique méridionale et dans la mer des Indes.

— ENCYCL. Ces petits bateaux, de faible tirant d'eau, ont deux mâts gréant chacun une voile carrée, le grand mât très incliné sur l'arrière. Au Brésil, on en trouve d'assez grandes pour armer dix-huit avirons.

Lanche espagnole.

LANCHÈRES, comm. de la Somme, arrond. et à 25 kilom. d'Abbeville, à la lisière du plateau de Vimeux et des Bas-Champs de Cayeux, que des digues protègent contre l'envahissement des marées ; 1.009 hab. Ch. de f. Nord. Serrurerie.

LANCIA (*si*) n. f. Embarcation de petites dimensions, de l'Archipel, qu'on peut assimiler aux chaloupes.

LANCIA (Gualvagno), capitaine italien du XIII[e] siècle, fils de la veuve de Manfred I[er], marquis de Busca, qui avait été, en Italie, au service de Frédéric II, et du comte Boniface d'Agliano. Elevé à la cour de l'empereur Frédéric II, il fut, en 1241, l'un des trois vicaires députés par lui en Lombardie. De là, il passa en Toscane ; puis, en 1250, après la mort de Frédéric, il se rendit à Naples pour assister le prince Manfred dans ses entreprises ; il en fut éloigné par Conrad IV et il se réfugia en Grèce, auprès de l'impératrice Constance, sœur de Manfred ; mais les intrigues de l'empereur l'empêchèrent d'y séjourner longtemps. En 1254, après la mort de Conrad IV, Manfred reprit le pouvoir au nom de Conradin et rappela Gualvagno, qui ménagea un accord entre lui et Innocent IV. En 1269, il alla avec son frère Frédéric chercher Conradin en Allemagne et il fut décapité avec lui à Naples. — Ses deux frères, GIORDANO et FEDERICO, furent au nombre des fidèles et malheureux partisans de Manfred.

LANCIANO (anc. *Anxenusa* ou *Anxanum*), ville d'Italie (prov. de Chieti [Abbruzze citérieure]), chef-lieu de circondario, sur trois collines séparées par le torrent de Feltrino et réunies par le « pont de Dioclétien » ; 17.125 hab. Vins muscats renommés, industrie assez active de la soie, de toiles de lin, chanvre et coton. — Le circondario a 830 kilom. carr. et 112.730 hab.

LANCIÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 18 kilom. de Villefranche ; 725 hab. Fabrique de pressoirs, vins estimés (*Château-Gaillard, le Bourg, le Chatelard*).

LANCIER (*si-é*) n. m. Cavalier armé de la lance.

— Fig. *C'est un rude lancier,* C'est un redoutable jouteur. (Vx.)

— Pop. Individu quelconque. ‖ *Lancier du préfet,* Arroseur public.

— Techn. Espèce de gouttière.

— *Quadrille des lanciers* et elliptiq. *Les lanciers* ou *Le lancier,* Quadrille d'importation anglaise, où les couples se font des visites, des saluts, défilent parallèlement, etc.

— ENCYCL. Milit. Le nom de *lancier* n'a fait son apparition officielle dans l'armée française qu'en 1809, quand Napoléon I[er] donna des lances au régiment de *chevau-légers polonais* qu'il avait formé en 1807, et qui faisait partie de la garde impériale. L'armée française comptait à la fin de l'Empire douze de ces régiments.

La Restauration n'en conserva qu'un seul, qui compta dans la garde avec le titre de « corps royal des lanciers de France ».

C'est seulement après la révolution de 1830 que furent créés, d'abord le régiment des *lanciers d'Orléans,* puis, quelques mois plus tard, cinq régiments de lanciers, puis, en 1836, deux autres. Cette formation se maintint jusqu'en 1856, époque où fut créé le régiment des *lanciers de la garde impériale.*

Les régiments de lanciers avaient toujours conservé, de leur origine polonaise, la coiffure spéciale dite *czapska* et l'habit court à plastron dit *kourtka,* qui caractérisent encore les régiments de lanciers et de uhlans dans presque toutes les armées européennes. Les huit régiments de la ligne portaient ce *czapska* et ce *kourtka* en drap bleu foncé, avec le jaune, ou *jonquille,* comme couleur distinctive pour les quatre premiers, et la *garance* pour les quatre autres, tous ayant les épaulettes blanches.

Lanciers : 1. 1610 ; 2. Premier Empire ; 3. Second Empire (lanciers de l'impératrice) ; 4. Premier Empire (lancier-gendarme) ; 5. 1870 ; 6. 1865 (chasseur-lancier).

Le régiment de la garde avait le kourtka blanc à plastron bleu de ciel avec czapska de cette dernière couleur, épaulettes et aiguillettes écarlates.

En 1869, on modifia l'uniforme des lanciers de la ligne, en donnant uniformément à tous les régiments, au lieu du kourtka, la tunique courte à collet jaune.

Mais, en 1871, les neuf régiments de lanciers alors existants furent transformés : sept en régiments de dragons, un (le 2[e]) en régiment de hussards, et un autre (le 7[e]) en régiment de chasseurs. Depuis lors, l'armée française ne compte plus de régiments de lanciers.

LANCIÈRE (*si-èr'* — rad. *lancer*) n. f. Ouverture par laquelle s'écoule l'eau quand les roues ou les turbines des moulins ne travaillent pas.

— Adjectiv. *Vanne lancière,* Vanne qui donne directement l'eau à la roue du moulin.

Rameau lancifolié.

LANCIFOLIÉ, ÉE (*si* — de *lance,* et du lat. *folium,* feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à un fer de lance.

LANCIFORME (*si* — de *lance,* et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une lance.

LANCILLOTTI (dom Secondo). Biogr. V. LANCELLOTI.

LANCINANT (*si-nan*), **ANTE** [du lat. *lancinans, antis,* part. prés. de *lancinare,* déchirer] adj. Qui se fait sentir par élancements aigus : *Douleur* LANCINANTE.

— Pop. Ennuyeux, embêtant.

LANCINATION (*si-na-si-on* — rad. *lanciner*) n. f. Elancement, action de ce qui est lancinant : *La* LANCINATION *de la douleur.*

LANCINER (*si* — du lat. *lancinare,* déchirer) v. n. Se faire sentir par élancements : *Une douleur qui* LANCINE.

— Pop. Ennuyer, embêter.

LANCIS (*si* — rad. *lancer*) n. m. Opération par laquelle on répare un mur, en enfonçant des pierres, etc., dans les parties refouillées. ‖ Pierres que l'on emploie ainsi. ‖ Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, Nom des deux pierres longues placées au-dessus du pied. ‖ *Lancis du tableau,* Pierre qui est en parement. ‖ *Lancis de l'écoinçon,* Pierre qui est à l'intérieur du mur.

LANÇOIR (rad. *lancer*) n. m. Pièce de bois qui arrête l'eau dans la lancière d'un moulin, et qu'on lève lorsqu'on veut moudre. Syn. PALE. ‖ Séparation de deux ou plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée. ‖ Dans une exploitation forestière sur le flanc d'une montagne, Sentier rectiligne tracé suivant la plus grande pente de cette montagne et servant à faire glisser jusqu'en bas les arbres abattus. Syn. GLISSOIR.

LANÇON n. m. Nom vulgaire des poissons du genre ammodyte, particulièrement de l'ammodyte lancéolé (*ammodytes lanceolatus*), qui est le lançon proprement dit, tandis que l'*ammodytes tobianus* est l'équille, et l'*ammodytes cicerellus,* la cicerelle. ‖ Nom vulgaire d'un petit oiseau de proie, qui est une variété de la *pie-grièche.*

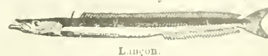
Lançon.

LANÇON, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 30 kilom. d'Aix, près du canal de Craponne et de la rive gauche de la Touloubre; 1.290 hab. Filature de soie. Distillerie. Huilerie. Restes de fortifications et d'un vaste camp romain.

LANÇON (Auguste-André), peintre, sculpteur et graveur français, né à Saint-Claude en 1836, mort à Paris en 1886. Élève à l'École des beaux-arts de Lyon, il se rendit à Paris et entra, en 1858, dans l'atelier de Picot; mais il n'y resta pas longtemps, et en réalité n'eut d'autre maître que lui-même. Il exposa : *un Cimetière de moines* (1863); *Cuirassier de 1813 en vedette* (1868); *Arabe terrassé par une lionne* et *Tigre buvant* (1869). Sans abandonner la peinture des bêtes fauves, où il a trouvé des accents d'une puissance qui rappelle parfois Barye, il devint, à la suite de la guerre, un peintre militaire d'un réel talent. On vit de lui successivement : *Lion et lionne* (1872); *Lionne et ses petits*, et *un Épisode de la bataille de Bazeilles*; *Morts en ligne* (1874); *les Échappés de Sedan*, et *Lionne terrassant un nègre* (1875); *Arabe terrassé par une lionne* (1876); *le 5e régiment de cuirassiers à Mouzon, le 30 août 1870* (1877); *Au moment de quitter l'étape* (1878); *la Guerre*, et *les Lions* (1880); *Lionnes en arrêt*, et *Avant la chasse* (1881); *la Tranchée devant le Bourget, janvier 1871*, et *le Dompteur, souvenir de la Foire aux pains d'épice* (1882); *Trappiste gardant les cochons*, et *le Lion amoureux* (1883); *le Repas des tigres*, et *Après la charge du 5e cuirassiers, Mouzon 30 août 1870* (1884); enfin, en 1885, *Tigre dévorant un chevreuil*. En même temps il exposait des eaux-fortes originales, témoignant de la conscience et de l'énergie de son dessin. Ses illustrations ou ses recueils de planches : *la Troisième invasion, la Rue de Londres, les Animaux, les Trappistes*, lui ont créé une réputation méritée.

LANÇONNIER (*so-ni-é*) n. m. Chevron à mortaise, sur lequel on pose et on fixe le moule employé dans la construction des murs en pisé.

LANCRE (Pierre DE), magistrat et écrivain français, né à Bordeaux, mort en 1630. Il était conseiller au parlement de Bordeaux quand il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le Labourd, pour instruire un procès de sorcellerie. Il fit brûler vifs plus de cinq cents accusés. En récompense de son zèle, il fut fait conseiller d'État. Citons de lui : *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses* (1611); *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons* (1613); *l'Incrédulité et mescréance du sortilège pleinement convaincue* (1622); etc.

LANCRENON (Joseph-Ferdinand), peintre français, né à Lods (Doubs) en 1791, mort à Besançon en 1874. Il devint directeur du musée de Besançon et correspondant de l'Académie des beaux-arts. Parmi ses tableaux, on peut citer : *Tobie rendant la vue à son père* (1819); *Borée enlevant Orythée* (1822); *le Fleuve Scamandre* (1824), qui a été au Luxembourg; *Apothéose de sainte Geneviève* (1827), dans l'église Saint-Laurent, à Paris; *Alphée et Aréthuse* (1831); *Scène tirée du* don Juan *de lord Byron* (1833); *Enfant jouant avec son chien* (1845).

LANCRET (Nicolas), peintre, né et mort à Paris (1690-1743). Il commença par s'adonner à la gravure, puis reçut des leçons de peinture de Pierre Dulin et de Gillot, eut pour condisciple Watteau, dont il s'assimila la manière. Il débuta par une *Fête galante*, qui eut un très grand succès, et il ne tarda pas à devenir un des peintres les plus goûtés de son temps. En 1719, il fut nommé membre de l'Académie sous le titre de *peintre des fêtes galantes*, comme l'avait été Watteau, et devint peintre du roi. Ses œuvres sont riantes et agréables, sans cette poésie et cette pointe de sentiment qui se remarque partout chez Watteau. Nous citerons parmi elles : *les Éléments, les Quatre parties du monde, les Heures du jour, les Cinq sens, les Douze mois de l'année, la Marmotte en vie, les Quatre éléments*, pour le château de Jouy; *la Conversation galante* (plusieurs fois traitée); *le Repas italien; le Jeu de Colin-Maillard; Mlles Sallé et Camargo*, dansant, entourées de musiciens dans un jardin, etc. Les collections de Frédéric II, qui ont paru à l'Exposition universelle de 1900, ne contiennent pas moins de vingt-six Lancret, dont une douzaine peuvent se rapprocher même des belles toiles de Watteau. La chaleur de l'artiste et l'harmonie de sa couleur, l'élégance de ses costumes, la beauté de ses feuillages et la lumière de ses fonds sont surprenantes.

Lancret.

LANCUT, ville d'Autriche (Galicie), ch.-l. de district; 4.486 hab. Filatures; fabriques de liqueurs.

LAND, mot dérivé de l'ancien haut allemand *lant*, et qui signifie *terre, pays, patrie*, dans presque toutes les langues germaniques. Il entre dans la composition d'un grand nombre de mots : *Is*LANDE, terre de glace; *Ir*LANDE, terre d'Erin; LAND*amman*, homme de la terre; etc.

LANDAGE (*daj'*) n. m. Nom de l'ajonc, en Normandie.

LANDAIS, AISE (*de, dez'*), personne née dans les Landes ou qui habite ce pays. — *Les* LANDAIS.

— Adjectiv. : *Échasses* LANDAISES. V. LANDES.

— n. f. Espèce de poudingue, composé d'un agglomérat de petits cailloux, employé pour la construction, dans le département des Côtes du Nord.

LANDAIS ou **LANDOIS** (Pierre), favori du duc de Bretagne, François II, mort à Nantes en 1485. Entré au service du duc de Bretagne, il gagna la confiance de son maître et devint grand trésorier. Il encouragea l'imprimerie et le commerce; mais son despotisme et son orgueil lui aliénèrent la noblesse et le clergé. Abandonné par le duc de Bretagne, Landais fut condamné à mort et pendu.

LANDAIS (Napoléon), lexicographe et littérateur français, né et mort à Paris (1803-1852). On a de lui : *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (1834), ouvrage dépourvu de sens critique, réimprimé depuis avec de nombreux changements; *Grammaire générale et raisonnée de toutes les grammaires françaises* (1836). Ses romans, aujourd'hui complètement oubliés, sont : *une Vie de courtisane* (1832); *une Femme du peuple* (1834); *la Fille d'un ouvrier* (1836), sous le pseudonyme d'EUGÈNE DE MASSY. Citons encore de lui : *Commentaires et études littéraires* (1859); *Lettres à Amélie sur le mariage* (1845); *Petit manuel des connaissances utiles* (1850), et *De l'éducation et de l'instruction en France* (1837).

LANDAK ou **NGABANG**, ville d'Océanie, dans l'île de Bornéo, ch.-l. d'un petit État vassal de la Hollande, qui fait partie de la résidence de Pontianak, à 70 kilom. N.-E. de cette ville. Mines d'or, fer et diamant, exploitées par des Chinois; 20.000 hab.

LANDAMMAN (de l'allem. *land*, pays, et *ammann*, bailli) n. m. Titre que portent, en Suisse, les chefs du pouvoir exécutif, dans les cantons d'Uri, Schwytz, Zug, Soleure, Argovie, Glaris, Appenzell, Saint-Gall et Unterwald.

LANDAMMANAT (*na*) n. m. Charge du landamman. Temps pendant lequel il est en fonction.

LANDANA, ville de l'Afrique occidentale, dans l'enclave portugaise de Cabinda, au N. de l'estuaire du Congo, entre le Congo français et l'État indépendant.

LANDANA n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant une espèce de l'Afrique occidentale, une autre du Venezuela. Les *landana* sont de petites araignées fauves et brunes, remarquables par le céphalothorax du mâle verticalement redressé en avant.

LANDAS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Douai, près de la frontière belge, au-dessus de plaines marécageuses un peu desséchées par un réseau de petits canaux aboutissant à la Scarpe; 2.078 hab. Ch. de f. Nord. Tanneries, briqueteries.

LANDAU (*dô* — autref. *landaw*, de *Landau*, ville d'Allemagne où cette sorte de voiture a été d'abord fabriquée) n. m. Voiture suspendue, à quatre roues et à double capote.

— Arg. *Landau à baleines*, Parapluie.

— ENCYCL. Le *landau* est muni à l'intérieur de deux banquettes qui se font vis-à-vis et, en avant, à l'extérieur, d'un vaste siège pour le cocher. Ce qui le caractérise, outre son excellent mode de suspension et les grandes dimensions de la caisse, c'est qu'il est à double capotage, les deux parties pouvant se joindre ou se séparer à volonté. Les capotages sont souvent garnis de glaces.

Landau.

LANDAU, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle du Palatinat rhénan]), ch.-l. de district, sur la Queich, affluent du Rhin; 11.236 hab. Église gothique de 1105. Forges et fonderies, fabriques de machines. Vignobles. Commerce de vin, de bestiaux. Ville impériale dès 1274, elle fut prise plusieurs fois pendant la guerre de Trente ans. Louis XIV la prend en 1680 et la fait fortifier en 1686 par Vauban. Mélac, après y avoir résisté trois mois (1702), dut se rendre au prince de Bade. Tallard reprit la ville l'année suivante. En 1704, Laubanie s'y défendit glorieusement contre le prince Eugène et le prince de Bade. (V. LAUBANIE.) En 1713, le maréchal de Bezons s'empara de la ville défendue par le duc de Wurtemberg. Landau resta à la France jusqu'à la Révolution. En 1793, le général Gilot, puis le général Laubadère, résistèrent à un blocus de six mois, exécuté par l'armée autrichienne de Wurmser et l'armée prussienne de Knobelsdorf. Hoche, à la suite de la victoire de Geisberg, délivra la ville. Le traité de 1815 la donna à la Bavière. En 1871, ses fortifications ont été déclassées.

Armes de Landau.

LANDAU-an-der-Isar, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Basse-Bavière]), ch.-l. de district, sur l'*Isar*, affluent du Danube; 2.993 hab. Brasseri; commerce de céréales.

LANDAUL, comm. du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Lorient, sur un affluent de l'Étel; 971 hab.

LANDAULET (*dô-lè* — dimin. de *landau*) n. m. Sorte de petit landau à un seul capotage mobile, avec portières et glaces.

Laodaulet.

LANDE (du celtique *landa*, terre libre, ouverte) n. f. Vaste terrain, où il ne croît que des plantes sauvages, broussailles, bruyères, genêts, ajoncs, etc. ‖ Ajoncs des landes : *Chauffer le four avec des* LANDES.

— Fig. Ce qui est inculte ou sans valeur : *Il y a beaucoup de* LANDES *dans mes lettres.* Mme de Sév.

— Mar. *Lande de hune* ou *Latte de hune*, Ferrure qui garnit les caps de mouton des haubans des mâts de hune.

— ENCYCL. Agric. En France, on trouve des *landes* surtout dans les régions granitiques et les terrains de transition, ainsi que dans certaines formations tertiaires. Les landes des régions granitiques et des terrains de transition (Plateau central, Bretagne, Anjou, Maine, Ardennes, etc.) résultent, pour la plupart, du défrichement inconsidéré des forêts. Elles sont couvertes principalement de genêts à balai, de fougères et de bruyères. A défaut du reboisement, leur défrichement et leur mise en culture, à condition que le sol soit enrichi au moyen de chaulages et apports de phosphates, peut devenir, dans les situations privilégiées, une opération fructueuse.

Les landes des formations tertiaires constituent, dans leur état naturel (en Gascogne, Brenne et Sologne) de vastes étendues malsaines, fiévreuses, généralement sèches et arides pendant la saison chaude, humides ou marécageuses pendant la saison des pluies. Le sol en est le plus souvent de sable fin, quelquefois d'argile compacte ou de sable grossier (Brenne). Le sous-sol est imperméable, soit parce qu'il est formé d'une roche dure (l'*alios* en Gascogne), soit en raison de sa nature argileuse (Sologne, Brenne).

La végétation spontanée, qui est de bruyères et d'ajoncs nains sur les terres les plus pauvres, les moins propres à une culture régulière, de carex, de prêles, de joncs sur les fonds particulièrement humides et marécageux, de genêts communs, de bruyères à balai ou de fougères sur les sols moins infertiles ou plus profonds, sert à nourrir des animaux (des moutons le plus souvent) de faible valeur. Depuis 1850, on a transformé une partie de ces landes en terres boisées ou cultivées, en drainant et en assainissant le sol par les moyens les plus simples (généralement au moyen de tranchées à ciel ouvert) et en l'améliorant par le chaulage et les apports de phosphates.

LANDÉAN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 8 kilom. de Fougères; 1.272 hab. Celliers de Landéan, souterrain creusé, dit-on, en 1173, par un seigneur de Fougères, pour soustraire ses richesses aux Anglais. Menhir.

LANDECK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau, cercle de Habelschwerdt]), sur la Biele, affluent de la Neisse; 2.683 hab. Sources thermales.

LANDECK, village d'Autriche (Tyrol), ch.-l. de district, au confluent de la Rosanna et de l'Inn; 1.944 hab. Église gothique et beau château sur la rive gauche de l'Inn.

LANDÉDA, comm. du Finistère, arrond. et à 30 kilom. de Brest; 2.043 hab. Port de l'Aber-Vrach. Poste de torpilleurs. Fabrique d'iode et de soude.

LANDE-DE-CUBZAC (LA), comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Libourne, à quelque distance de la Dordogne; 467 hab. Minerai de fer. Vignobles produisant d'excellents vins rouges analogues à ceux de Cadillac et des vins blancs ordinaires; principaux crus : *à Loiseau, à Pincat, la Cigancrie, au Grézys*, etc.

LANDÉE n. f. Dans le Berry, Ligne d'arbres.

LANDEHEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc; 987 hab.

LANDELEAU, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Châteaulin; 1.625 hab. Église, avec portail de 1540 et statue tombale. Ruines féodales de Châteaugal, dolmen.

LANDELLE (Charles), peintre français, né à Laval (Mayenne) en 1821. Élève de P. Delaroche et d'Ary Scheffer, il a débuté, en 1841, par des tableaux religieux. Puis il a voyagé en Égypte, en Orient, a changé sa manière, et retracé, avec une élégance parfois un peu mièvre, mais distinguée, les types féminins de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc. Parmi ses peintures religieuses, signalons : la *chapelle Saint-Joseph* (à Saint-Sulpice); *Sainte Cécile* (à Saint-Nicolas-des-Champs); *Sainte Clotilde* (à Saint-Roch); *la Vierge et les saintes femmes*, etc. Parmi ses tableaux de mœurs ou de genre : *Juive de Tanger* (1857); *Femme moresque* (1868); *l'Almée* (1872); *Jeune Fellahine du Caire* (1881); *la Saison des oranges à Alger* (1886); *Bou-Saada* (1888); etc. Landelle a exécuté encore quelques peintures allégoriques pour sa ville natale, un *portrait de l'amiral Baudin* pour le musée de Versailles, et des peintures pour le salon des aides de camp du palais de l'Élysée.

LANDELLES-ET-COUPIGNY, comm. du Calvados, arrond. et à 19 kilom. de Vire; 1.345 hab.

LANDEMONT, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 43 kilom. de Cholet, près de la rive droite de la Divatte; 1.285 hab. Minoteries, scierie mécanique.

LANDEN, comm. de Belgique (prov. de Liège), arrond. et à 14 kilom. de Waremme; arrond. admin. de Waremme, arrond. judic. de Huy; 2.537 hab. Exploitations agricoles, distilleries, sucreries. Domaine de Pépin, dit « de Landen », maire du palais d'Austrasie, qui y mourut.

LANDEN (John), géomètre anglais, né à Peakirk en 1719, mort à Milton en 1790. Il a eu la bonne fortune de tomber sur une remarque inattendue qui a formé le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, à laquelle son nom restera attaché. Il a reconnu que l'intégrale servant à exprimer un arc d'hyperbole pouvait se transformer dans la somme de deux autres représentant des arcs d'ellipse assignables. Euler et Lagrange ajoutèrent à cette proposition quelques observations nouvelles, et Legendre fonda la nouvelle branche de l'analyse qui devait relier entre elles les intégrales de l'espèce étudiée par Landen. On doit aussi à Landen quelques théorèmes généraux, relatifs à la sommation des séries. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Mathematical lucubrations* (1755); *the Residual Analysis, a new branch of the algebric art* (1764); *Mathematical memoirs* (1790).

LANDE-PATRY (LA), comm. de l'Orne, arrond. et à 25 kilom. de Domfront; 1.509 hab. Fabrique de toile et de coutil, ruines d'anciennes fortifications.

LANDER (Richard), voyageur anglais, né en Cornouailles en 1804, mort à Fernando-Po en 1834. Après la mort du capitaine Clapperton, qu'il avait accompagné dans son voyage de découverte jusqu'à Sokoto, Lander regagna l'Angleterre (1828), publia le récit des voyages de Clapperton, et fut chargé de continuer les explorations commencées en Afrique par son maître. Il explora alors, avec son frère John, le cours inférieur du Niger (1830-1831), qu'il constata se jeter dans le golfe de Guinée, et reçut dans un second voyage dans les mêmes parages (1832) une blessure des suites de laquelle il mourut un peu plus tard. Le récit de son premier voyage, intitulé : *A Journal of an Expedition to explore the Niger* (1832), a été traduit en français. Quant à sa dernière exploration, on trouve le récit dans Laird et Oldfield : *Narrative of an Expedition into the interior of Africa by the River Niger* (1837). — Son frère JOHN, né en 1807, mort en 1839, l'accompagna dans ses grands voyages, rentra, après sa mort, en Angleterre, où il mourut bientôt lui-même des suites de ses fatigues.

LANDERIRA. V. le mot suivant.

LANDERIRETTE (*rèt'*), mot dépourvu de sens propre. On sert de refrain aux couplets de quelques chansons. On y joint souvent *landerira*.

LANDERNEAU, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest; 8.038 hab. Ch. de f. Ouest, Orléans et départementaux du Finistère. Port à l'embouchure de

l'Elorn, dans la rade de Brest. Tanneries, fabriques de bougies, raffinerie de soude.

Landerneau tire son nom d'un monastère fondé par saint Ernoc, au VIIe siècle, sur l'emplacement d'une station romaine. Devenu, dès le XIIe siècle, chef-lieu du comté, puis de la principauté de Léon, Landerneau fut orné, par les soins de la famille de Rohan, de divers monuments : l'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry (XVIe s.), le pont sur l'Elorn, bordé d'un double rang de vieilles maisons. L'église Saint-Houardon, reconstruite au XIXe siècle, conserve un portail et une tour du XVIe, des tableaux de Yan Dargent, de Jobbé-Duval. — Le canton a 10 comm. et 22.745 hab.

Armes de Landerneau.

Certaines villes, en France, ont toujours eu le privilège d'exciter la verve des vaudevillistes et des journalistes. Tour à tour, c'est Pézenas, Carpentras, Lons-le-Saunier, Pontoise, Brive-la-Gaillarde, qui reviennent sous leur plume. Pour La Fontaine c'était Quimper-Corentin. Mais, de toutes ces villes, il n'en est aucune qui puisse lutter avec Landerneau. *Il y aura du bruit à Landerneau... On en parlera à Landerneau :* on emploie ces locutions soit en parlant d'une nouvelle de nature à piquer la curiosité publique, soit d'un incident insignifiant dont on ne manquera pas d'exagérer la portée.

Landeronde, comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. des Sables-d'Olonne, sur l'Idavière, affluent gauche du Jaunay ; 1.123 hab. Tuilerie.

Landes (département des), départ. de l'ouest de la France, sur le golfe de Gascogne, formé de trois pays de la Gascogne (Landes, Chalosse, Condomois) et d'une partie du Bordelais, et tirant son nom des plaines qui occupent la majeure partie du territoire. Il est limité à l'O. par l'océan Atlantique, au N. par le départ. de la Gironde, au S. par le départ. des Basses-Pyrénées, à l'E. par les départ. du Gers et de Lot-et-Garonne. Il comprend 3 arrond. (*Mont-de-Marsan*, ch.-l. ; Dax et Saint-Sever), 28 cant., 333 comm. et 292.884 hab. pour une superficie de 9.321 kilom. carr. Il ressortit au diocèse d'Aire, à l'académie de Bordeaux, à la Cour d'appel de Pau, au 18e corps d'armée (Bordeaux), à la 29e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux.

Le département est séparé de la mer par plusieurs rangées de dunes. A l'intérieur s'étend l'immense plaine des Landes (604.492 hect.), formée de sables pliocènes, agglutinés en grès et recouvrant une couche d'argile. C'est l'*alios*, terrain imperméable. Les dunes ont avancé longtemps en détruisant des villages. La plaine, bordée à l'O. d'étangs, n'était jadis qu'un marécage. Brémontier arrêta les dunes en commençant les plantations. Chambrelent les empêcha de se former par la construction d'une digue de sable, qui présentait à la mer sa forte pente ; il entreprit le dessèchement en créant des rigoles (crastes) inclinées vers la mer (2.500 kilom.). La forêt cache l'espace de plus en plus vite.

Les *boulbènes* forment transition entre les Landes et la Chalosse. La Chalosse comprend la région de l'Adour et des Gaves. Le sol est plus varié (argiles, marnes, calcaires) et plus accidenté. On y trouve le point culminant du département : une colline de 227 mètres, aux confins des Basses-Pyrénées.

Le climat appartient à la région du climat girondin. Il est plus doux dans les Landes, plus sain dans la Chalosse et particulièrement pluvieux dans l'Adour.

Le régime hydrographique diffère suivant les régions. L'eau court en tous sens dans les Landes et s'étale pour former des lagunes et des rivières : la Leyre (93 kilom.), la Midouze, formée de la Douze et du Midou, les Luys, le Bahus, la Noville. Les rivières de la Chalosse sont plus rapides et ont un cours plus irrégulier (l'Adour, le Gabas, les Gaves). Les étangs, bordés de dunes, s'allongent d'une manière rectiligne sur 110 kilom. de longueur (étangs de Cazau, Biscarrosse, Aureilhan, Saint-Julien, Léon, Soustons). Les courants sont de petites rivières côtières dans ces étangs.

Les habitants (*Landais, aises*) descendent des Ibères et des Celtes. C'était, pendant l'époque de déforestation, des bergers, qui, montés sur des échasses, conduisaient de maigres troupeaux. Depuis l'assainissement du pays et la fixation des dunes, ils sont devenus cultivateurs ; la moyenne de la vie s'est élevée.

L'agriculture est prospère dans la Chalosse, pays de froment, de maïs et de vignes. Elle gagne dans les Landes. La grande propriété domine. L'industrie principale est l'exploitation de la résine. Les hauts fourneaux travaillent la fonte et le fer. Fabriques de poterie, tuilerie, briqueterie. Exportation de vins, miel, tabac. Dax est une station d'eaux minérales. Le département est sillonné par les voies ferrées de la compagnie du Midi et les lignes secondaires des compagnies du Médoc et des chemins de fer d'intérêt local des Landes.

Landais.

Landes-Genusson (Les), comm. de la Vendée, arrond. et à 39 kilom. de La Roche-sur-Yon, entre un étang et un affluent de gauche de la Crume ; 1.520 hab.

Landeshut, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), ch.-l. de cercle, dans une belle vallée au pied du Riesengebirge, au confluent de la Zieder et de la Bober ; 7.572 hab. Filature de lin ; tissage de toiles.

Landesmann (Henri), pseudonyme Hieronymus Lorm, littérateur allemand, né à Nikolsbourg (Bohême) en 1821. D'une santé débile, sourd et presque aveugle à quinze ans, il put, grâce à une intelligence et à une énergie peu communes, fournir la somme de travail et d'observations que représentent ses très nombreux ouvrages. En 1847, il révéla son talent de critique dans : *Plumes et ailes poétiques de Vienne.* Cet ouvrage l'obligea de s'éloigner de Vienne. Il a publié un très grand nombre d'œuvres : des drames qui n'ont pas été représentés, des poésies, des études critiques, des romans : *Abdul* (1856) : *Un élève de 1848 ; Devant la cheminée* (1856) ; *Récits d'un voyageur revenu au foyer* (1858) ; *Poésies* (1870) ; *l'Optimisme impraticable* (1894) ; etc.

Landeux (*deû*), **euse** adj. Se dit d'un Pays couvert de landes, ou qui est en nature de lande : *Région* landeuse.

— *Chevaux landeux*, Chevaux des landes de Jonzac, près de Saint-Jean-d'Angely.

Landévant, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Lorient, 1.596 hab. Ch. de f. Orléans ; grottes.

Landévennec, comm. du Finistère, arrond. et à 37 kilom. de Châteaulin ; 1.184 hab. Port de cabotage sur l'Aulne ; mouillage annexe du port de Brest, pour les bâtiments de guerre en réserve. Abbaye de Landévennec, fondée au Ve siècle par saint Guénolé. Eglise du XVIe siècle.

Landgrave (allem. *landgraf* ; de *land*, terre, et *graf*, comte) n. m. Titre, en Allemagne, de quelques princes souverains : *Le* landgrave *de Hesse.* ‖ Juge qui rendait la justice au nom de l'empereur d'Allemagne.

— n. f. Femme d'un landgrave : *Madame la* landgrave. On dit aussi landgravine.

Landgraviat (*vi-a*) n. m. Territoire d'un landgrave.

Landgravine n. f. V. landgrave.

Landi (Ortensio), littérateur italien, né à Milan vers 1500, mort vers 1560. Il fit ses études médicales à Bologne. En 1534, il publia, sans nom d'auteur, deux dialogues intitulés : *Cicero relegatus* et *Cicero revocatus* : il fit, vers ce moment, un court séjour en France. En 1536, il était à Naples, où il publiait, sous un pseudonyme, ses *Forcianæ quæstiones.* C'est sous le même pseudonyme (Philalethes ex Utopia) que, passant par Bâle quatre ans plus tard, il publia son injurieux dialogue : *In Desiderii Erasmi funus* (1540). En 1543, il était de nouveau en France, où il imprimait ses *Paradossi.* De tous les recueils de lettres, de bons mots, etc., de cet ami de l'Arétin, on ne consulte plus guère que les *Sette libri di cataloghi* (1552).

Landi (Gaspard), peintre italien, né à Plaisance en 1756, mort à Rome en 1830. Il étudia dans cette dernière ville et devint successivement professeur, directeur, enfin président perpétuel de l'académie de Saint-Luc. Ses compositions sont savantes, l'expression de ses personnages variée, sa touche hardie, mais son coloris un peu foncé. Il excellait dans le portrait. On cite de lui, particulièrement : *l'Assomption de la Vierge, Œdipe à Colone, Vénus couchée, Jésus portant sa croix et rencontré par les saintes femmes, Marie Stuart quittant la France.*

Landier (*di-é* — vx. franç. *andier*, avec agglutination de l'article) n. m. Grand chenet de fer, muni sur les côtés de crochets sur lesquels on pose les broches à rôtir, et muni à sa partie supérieure d'un petit récipient à claire-voie, dans lequel on peut faire un feu de charbon de bois. ‖ Grand chenet, en général.

Landier (*di-é*) n. m. Nom vulgaire de l'ajonc.

Landière (de *landit*, foire) n. f. Pop. Boutique de foire.

Landier.

Landifay-et-Bertaignemont, comm. de l'Aisne, arrond. et à 24 kilom. de Vervins, à 3 kilom. de la rive droite du Péron, sous-affluent de l'Oise par la Serre ; 961 hab.

Landin, Landines ou **Vatouas**, tribus cafres de la côte de Sofala, dans l'Afrique australe, au sud du Zambèze. (Ce sont des hommes belliqueux, qui constituent pour les Portugais de dangereux voisins.)

Landini (Taddeo), sculpteur et architecte italien, né à Florence vers 1517, mort à Rome en 1594. Il débuta à Florence par une bonne copie du *Christ* de Michel-Ange. A Rome, le pape Grégoire XIII lui confia des travaux importants. Sixte-Quint et Clément VIII le chargèrent de constructions décoratives. Il ne reste plus, de toutes ses œuvres, qu'un grand bas-relief qui couronne la porte principale de la chapelle Pauline, au Vatican, et représente *Jésus-Christ lavant les pieds des apôtres* ; puis une statue de *Sixte-Quint*, au Capitole, enfin, la *Fontaine des Tortues*, de la place Mattei.

Landino (mot espagn.) n. m. Nom que les Espagnols de l'Amérique du Sud donnent aux Indiens qui ont été élevés dans les villes.

Landino (Francesco), poète et musicien italien, né et mort à Florence (1325-1390). Il fut surnommé **Francesco Pieco,** parce que la petite vérole l'avait rendu aveugle, et **Francesco degli organi,** à cause de son très grand talent sur l'orgue. Il se distingua comme poète, mais sa supériorité sur l'orgue était telle que, se trouvant à Venise en 1364, lors des fêtes somptueuses données en cette ville au roi de Chypre, celui-ci fut si charmé de son talent qu'il le couronna de lauriers. La renommée de Landino ne fut pas moindre comme compositeur.

Landino (Cristoforo), philologue italien, né à Florence en 1424, mort en 1504. Il publia d'abord à Florence un recueil de poésies amoureuses en latin : *Xandra* (1443). En 1458, il fut appelé à professer la poésie et l'éloquence, c'est en 1481 qu'il présenta à la Seigneurie le manuscrit de son commentaire sur *la Divine Comédie.* Son ouvrage le plus original est intitulé : *Disputationes camaldulenses* ; il y expose avec une grâce singulière les théories philosophiques en faveur dans l'entourage de Laurent de Médicis (vers 1480).

Landiras, comm. de la Gironde, arrond. et à 32 kilom. de Bordeaux, sur le Larrecq ou *ruisseau de Landiras*, sous-affluent du Ciron ; 1.771 hab. Scieries mécaniques.

Le vignoble de Landiras, compris dans les secondes Graves, produit des vins rouges et blancs très estimés, principaux crus : *Château-Darricaud, Château de Landiras, Château-Menon, Château-Batsères, Château-Pingot, aux Plantes, au Druc, à Artigues*, etc.

Landisacq, comm. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. de Domfront ; 908 hab. Serrurerie, carrières de granit.

Landit n. m. V. lendit.

Landivisiau, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 23 kilom. de Morlaix. Ch. de f. Ouest ; 4.240 hab. Tanneries, fabriques de toiles, de poteries. Commerce de

…ments du Léon. Eglise moderne, portail, clocher et flèche du XVIe siècle, ainsi qu'un ossuaire dont la corniche est supportée par de curieuses cariatides. Retranchements antiques. — Le canton a 8 comm. et 14.680 hab.

Landivy, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 43 kilom. de Mayenne, près du confluent de la Futaie et de la Glaine, qui constituent l'Airon, affluent gauche de la Sélune; 1.931 hab. Granit. Commerce de beurre, œufs, volailles, farines. Mégisseries. — Le canton a 9 comm. et 11.826 hab.

Lando (Versuzio), chef du parti guelfe à Plaisance, mort vers 1340. Lorsque Galéas Visconti quitta Plaisance, en 1322, pour se rendre à Milan, Versuzio Lando, qui était son ennemi personnel, attaqua la ville, confiée par Galéas à sa femme Béatrice d'Este et à son fils Azzone. A la faveur d'une trahison, il entra dans Plaisance, en chassa Azzone et fut nommé, au nom de l'Eglise, gouverneur de la ville, dont il avait pu s'approcher grâce aux troupes du légat apostolique, Bertrand du Pouget (1322). Après la défaite de l'armée du légat par Galéas et Marco Visconti (févr. 1323), Lando s'enferma dans Monza, où il fut attaqué par Galéas; il tenta une sortie, mais il fut repoussé par Marco, et Monza fut prise le 17 décembre 1324.

Lando (Michele), citoyen de Florence, qui joua un rôle important dans la révolution démocratique des *Ciompi* (1378). Il était cardeur de laine; le peuple le présenta parmi ses syndics; et, après la fuite des magistrats, il fut acclamé gonfalonier de justice. Il semble qu'il ne s'éloigna pas, comme on l'a affirmé, du peuple qui avait fait de lui, pendant quelques heures, le maître de Florence. En 1383, pendant une absence, il fut condamné à mort. Plus tard, il rentra dans sa ville natale, où il mourut en 1401.

Landole n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

Landolfe ou **Landulfe**, nom de plusieurs personnages lombards, qui furent princes de Capoue et de Bénévent de 840 à 1077. — **Landolfe Ier** parvint à se soustraire à la suzeraineté de Radelgise, duc de Bénévent, et s'empara de Capoue; il mourut en 842. — **Landolfe II**, le plus jeune fils du précédent, fut archevêque de Capoue (856); ses intrigues assurèrent à son neveu Pandonulfe, le second fils de son frère Pandone, la succession de ce dernier. Il n'avait agi ainsi que pour usurper lui-même le pouvoir; mais, en septembre 866, l'empereur Louis II, appelé par Pandonulfe, s'empara, après trois mois de siège, de la ville de Capoue, dont Landolfe perdit la seigneurie. Landolfe II mourut en 879. — **Landolfe III** succéda à son frère Aténulfe Ier (910) et repoussa, en 936, une invasion barbare. Il mourut en 943. — **Landolfe IV**, surnommé *le Roux*, fils du précédent, régna jusqu'en 961, date de sa mort. — **Landolfe V** exerça le pouvoir, avec son frère Pandolfe *Tête de Fer*, de 961 à 968. — **Landolfe VI**, *le Hardi*, régna avec son frère Pandolfe Tête de Fer à partir de 968, et seul à partir de 981. Il fut tué, probablement en 983, dans une bataille contre les Grecs ou les Arabes. — **Landolfe VII de Sainte-Agathe**, fils de Landolfe V, fut élu prince de Capoue à la place de Laidulfe, déposé par l'empereur Othon III (999). Il mourut en 1007, après un règne de huit ans. — **Landolfe VIII** succéda, en 1060, à son père Pandolfe V. En 1062, Richard, comte d'Aversa, mit le siège devant Capoue et s'en empara. Landolfe survécut à cette défaite jusqu'en 1077. Il fut le dernier de ces princes lombards de Capoue et de Bénévent dont les Normands recueillirent l'héritage.

Landolphe (Jean François), navigateur français, né à Auxonne en 1765, mort à Paris en 1825. En 1786, il établit des comptoirs commerciaux sur la côte de Guinée, mais dut bientôt renoncer à poursuivre son entreprise. Pendant la Révolution, il fut nommé capitaine de frégate, prit aux Anglais l'île du Prince, 64 bâtiments et 930 pièces de canon. Il a laissé d'intéressants *Mémoires* (1823).

Landolphie n. f. Bot. Syn. de vahée.

Landon, pape, Romain d'origine, mort en 915. Il fut élu à la chaire de saint Pierre le 4 décembre 914, et mourut le 26 avril suivant.

Landon (Charles-Paul), peintre et littérateur français, né à Nonant en 1760, mort à Paris en 1826. Grand prix de peinture, il passa cinq années à Rome, puis retourna à Paris, et s'adonna à l'étude des lettres et à la critique artistique. Plus tard, il revint à la peinture, et, sous la Restauration, fut nommé peintre du cabinet du duc de Berry, conservateur des tableaux du musée du Louvre et de la galerie de la duchesse de Berry. Parmi ses tableaux qui, sous l'Empire, obtinrent assez de succès dans les expositions, on cite : *la Leçon maternelle*; *Sujet pastoral* (1800); *Virginie au bain* (1801); *Léda, Pollux et Hélène* (1806); *Vénus et l'Amour* (1810); *Paul et Virginie* (1812); *Dédale et Icare*; etc. Ces compositions sont, en général, froides, quoique de coloris assez agréable. Landon doit surtout sa réputation aux nombreux ouvrages qu'il a publiés sur les beaux-arts, et dont plusieurs sont encore consultés avec fruit. Tels sont : les *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts* (1801-1808); *les Vies et œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les écoles* (1803 et suiv.). Il a encore publié : *les Antiquités d'Athènes*, d'après l'ouvrage anglais de Stuart et Revett (1806-1823); *Description de Paris et de ses édifices* (1809-1819); *les Salons de 1808 à 1824*; *Description de Londres et de ses édifices* (1810); *Galerie Giustiniani* (1812); *Atlas du Musée ou Catalogue figuré de ses tableaux et statues* (1814); *Choix de tableaux et de statues des plus célèbres musées et cabinets étrangers* (1821); etc.

Landon (Lætitia Elisabeth), femme de lettres anglaise, née à Chelsea en 1801, morte au Cap en 1838. Portée à la mélancolie et à la sentimentalité, elle écrivit un grand nombre de poèmes remarquables par l'harmonie du vers. Les plus connus sont : *l'Improvisatrice* (1824) et *la Violette d'or* (1826). Elle fit paraître aussi des romans : *Roman et réalité* (1830); *Francisca Carrera* (1834); *Ethel Churchill* (1837). Sa *Vie* et ses *Œuvres posthumes* furent publiées par Laman Blanchard (1841).

Landor (Walter Savage), littérateur anglais, né à Ipsley-Court (comté de Warwick) en 1775, mort à Florence en 1864. D'un caractère emporté et intraitable, il quitta Rugby avec éclat, parce qu'il ne s'entendait pas avec son directeur sur une question de versification latine, et une querelle termine brusquement sa carrière à Oxford. Riche, il voyage, prend part à la guerre d'Espagne, payant lui-même ses soldats, puis, à la Restauration, il quitte Ferdinand VII, qui choque ses instincts libéraux, et va s'établir en Italie, où il reste jusqu'à sa mort.

Landor fut poète. Citons de lui : *Poésies* (1795); *Gebir* (1798), écrit sous l'influence de Milton : *Dialogues; les Helléniques* (1847), dialogues en vers sur des sujets grecs. Tous ces dialogues sont remarquables par leur noblesse, mais trop souvent froids et vides. Il y a dans les poèmes variés de courtes choses exquises comme *Rose Aylmer* et *Dirce*. Citons encore des drames : *Fra Ruperto*, *Périclès et Aspasie*, *Jeanne de Naples*, etc. Les *Dialogues imaginaires*, en prose (1820 à 1840), sont l'œuvre la meilleure de Landor. Les jugements qu'il porte ne sont pas toujours justes, surtout en matière politique : mais il y montre une très grande connaissance de l'antiquité classique et de l'Italie moderne, un style nerveux et incisif.

Landor (Henry *Savage*), explorateur anglais, né à Florence en 1865, petit-fils du précédent. Il fit ses études en Italie et en France, voyagea en extrême Orient, et publia un compte rendu intéressant de son séjour parmi les peuplades primitives des Kouriles (*Alone with the Hairy Ainos*); bientôt suivi de *Corea or the Land of the Morning Calm* et de *a Journey to the sacred mountain of Siao-on-tai-Shan*. En 1897, il entreprit un voyage au Thibet : fait prisonnier, il fut soumis à d'atroces tortures, et finalement, relâché par ordre du grand lama. Le récit de ces aventures, illustrées par l'auteur, *the Forbidden Land* (1898), obtint un vif succès.

Landos, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 22 kilom. du Puy, près de la source d'un affluent droit et à 7 kilom. de l'Allier; 1.344 hab.

Landoumans ou **Ladoumas**, peuplade nègre de la Sénégambie, qui vit dans la vallée du Rio Nunez. Bien que cultivant du riz, du mil et de l'arachide, les Landoumans sont misérables à cause de leur paresse et de leur ivrognerie. Leur territoire, qui dépend du cercle de Boké, a été placé sous la domination de la France par Douka, roi des Landoumans, par traité du 21 janvier 1866. — *Un* Landouman ou Ladouma.

Landouzy (Louis), médecin français, né à Reims en 1845. Fils du directeur de l'Ecole de médecine de Reims, mort en 1864, il prit du service comme aide-major du Val-de-Grâce pendant le siège de Paris, et fut successivement interne en 1871, médecin du Bureau central en 1879, agrégé en 1880, professeur de thérapeutique et de matière médicale en 1893, et membre de l'Académie de médecine la même année. Citons parmi ses ouvrages : *Sur les paralysies dans les maladies aiguës* (1880); *Sur les causes de l'ataxie locomotrice progressive* (1882), mémoire fait en collaboration avec le Dr Ballet, et qui obtint le prix Civrieux, de l'Académie de médecine; *Sur la myopathie atrophique progressive*, avec le Dr Dejérine, mémoire couronné par l'Institut en 1886, et *les Sérothérapies, leçons de thérapeutique et matière médicale* (1898).

Landouzy-la-Ville, dép. de l'Aisne, arrond. et à 11 kilom. de Vervins, près de la rive gauche du Thon; 1.187 hab. Eglise réformée; commerce d'osier, vannerie.

Landreau (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Nantes; 1.895 hab. Vin blanc estimé; commerce de grains.

Landrecies, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée, ville forte, près de la lisière S. de la forêt de Mormal. Ch. de f. Nord; 4.069 hab. Brasseries, blanchisseries de toiles, tanneries; fabrique de serrurerie artistique. Fabrication de chicorée, d'huile et de couleurs. Commerce de beurre, fromage, laine, lin, bestiaux et chevaux.

Armes de Landrecies.

Dans l'église moderne (1822), tombeau du général Clarke, duc de Feltre. Maison de Dupleix; sa statue a été inaugurée en 1888. Près de la ville, ruines de l'ancienne abbaye de Maroilles, fondée au XIe siècle. Landrecies, d'origine féodale, a joué un rôle important comme place forte depuis le XVIe siècle; en 1712, c'est pour débloquer la place que fut engagée la bataille de Denain. En 1793 et 1815, nouveaux sièges. — Le canton a 10 comm. et 15.640 hab.

Landrévarzec, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kilom. de Quimper; 1.453 hab. Eglise et deux calvaires du XVIIe siècle.

Landreville, comm. de l'Aube, arrond. et à 11 kilom. de Bar-sur-Seine, près de la rive droite de l'Ource; 1.282 hab. Distillerie d'eaux-de-vie.

Landri (saint), évêque de Paris, mort en 656. Il succéda à Audobert sur le siège de Paris, sous le règne de Clovis II, se signala par sa charité pendant la famine de 651, et fonda l'Hôtel-Dieu. Sa dépouille fut déposée à Saint-Germain-l'Auxerrois. Fête le 10 juin.

Landri ou **Landerik**, leude de Chilpéric, roi de Neustrie, puis maire du palais. Suivant l'auteur des *Gesta Francorum*, il était l'amant de Frédégonde, qui le poussa à assassiner Chilpéric (584). Il aida sans doute Frédégonde à faire reconnaître son fils, Clotaire II, roi de Neustrie. Nommé maire du palais, il joua un rôle militaire considérable dans la lutte de Frédégonde contre Brunehaut et Childebert II d'Austrasie. En 593, il envahit le Soissonnais. Childebert accourut. Les Neustriens s'avancèrent, tenant en main des rameaux d'arbres (cf. la forêt qui marche, dans *Macbeth*), et montés sur des chevaux portant des sonnettes comme ceux de l'ennemi; ils surprirent ainsi les Austrasiens, qui furent écrasés. Faut-il attribuer à Landri la seconde victoire gagnée par les troupes de Clotaire II sur les Austrasiens, à Latofao? Et, d'autre part, est-ce lui qui mena les Neustriens à la sanglante défaite de Doromellum, après la mort de Frédégonde? Il est certain, du moins, qu'en 605 il était à la tête des Neustriens, qui furent vaincus à Etampes.

Landriano, village d'Italie, prov., circondario et à 16 kilom. N.-E. de Pavie (Lombardie), sur l'Olona, affluent droit du Lambro; 2.800 hab. En 1529, les Français du comte de Saint-Pol y furent battus par les Espagnols de don Antonin de Leyva et durent évacuer le Milanais.

Landriot (Jean-François-Anne-Thomas), prélat français, né à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire) en 1816, mort à Reims en 1874. Vicaire à Autun, supérieur du petit séminaire de cette ville (1842), il devint, en 1856, évêque de La Rochelle, prêcha le carême aux Tuileries en 1864 et, deux ans plus tard, fut nommé archevêque de Reims. Au concile du Vatican (1870), il vota avec la minorité, mais adhéra bientôt à la définition de l'infaillibilité pontificale. On a de lui : *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme* (1851); *la Prière chrétienne* (1862); *la Femme forte* (1863); *le Christ de la tradition* (1865); *les Béatitudes évangéliques* (1866).

Landsberg am Lech, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Haute-Bavière]), ch.-l. du district de son nom, sur la rive droite du *Lech*; 6.000 hab. Ateliers de constructions mécaniques, brasseries, tanneries.

Landsberg an der Warthe, ville de Prusse (prov. de Brandebourg), ch.-l. de cercle, régence de Francfort-sur-l'Oder, sur la rive droite de la *Warthe*; 30.000 hab. Pépinières; fabrication de lainages, cuirs, papier; distilleries; ateliers de construction de machines. Monument en l'honneur du théologien Schleiermacher, qui fut quelque temps pasteur de la ville.

Landscape (pron. angl. *land'-skèp'*) n. m. Mot anglais signifiant *paysage*, et qu'on emploie pour désigner un keepsake consacré à la description d'un pays.

Landseer (John), graveur anglais, né à Lincoln en 1769, mort à Londres en 1852. Il se fit connaître, dès 1793, par des planches remarquables, ouvrit en 1806, à Londres, un cours de gravure, devint l'année suivante membre associé de l'Académie royale, et, plus tard, s'occupa de recherches d'archéologie et d'esthétique. Parmi ses travaux de gravure, il faut citer : les planches de l'*Histoire d'Angleterre*, de Bowyer, et des *Vues d'Ecosse*, de Moore; un portrait de *Nelson*; *Chiens du mont Saint-Bernard*, d'après un de ses fils, Edwin Landseer; *Planches pour la galerie Stafford* (1818). Il avait en outre publié : *Mémoire sur les pierres gravées provenant de Babylone*, inséré dans l'« Archæologica » (1817); *Recherches sabéennes* (1823); *Catalogue descriptif, explicatif et critique des plus anciens tableaux de la Galerie nationale* (1834). — Son frère, Henry **Landseer**, était peintre de paysage. — Sa fille, Jessica, morte à Folkestone en 1880, a peint et gravé, quelquefois d'après son frère Edwin. — Un autre fils de John, Thomas **Landseer** (1795-1880), graveur, a principalement consacré son talent à la reproduction des œuvres de son frère Edwin. — Le fils de celui-ci, George **Landseer** (1834-1868), était portraitiste. — Enfin, un troisième fils de John, Charles **Landseer** (1797-1879), a été peintre, membre de l'Académie et professeur à l'Ecole des antiques de Londres.

Landseer (sir Edwin Henry), peintre anglais, fils de John Landseer, né et mort à Londres (1802-1873). Tout d'abord, il se prit d'affection pour les natures mortes, les fruits, les animaux, et son premier tableau, un *Combat de chiens* (1819), émerveilla les amateurs. En 1820, il exposa des *Chiens du mont Saint-Bernard*, qui marquèrent dans sa carrière un pas de géant. La couleur en est plus onctueuse et plus fondue, le modelé seul laisse encore à désirer. Vers 1831, Landseer visita l'Ecosse. De retour à Londres, il exposa (1832) la *Chasse au faucon*, composition mouvementée, d'un dessin irréprochable. Landseer est avant tout le peintre expressif des animaux. Son œuvre est considérable. Signalons : *Sir Walter Scott et ses chiens* (1833); *l'Abbaye de Bolton* (1834); *le Départ des bestiaux* (1835); *le Retour de la chasse* (1837); *un Honorable membre de la société humaine* (1838), belle étude de chien de Terre-Neuve; *la Maison du berger* (1842); *la Loutre* (1844); *la Paix et la Guerre* (1846); *Van Amburgh et ses animaux* (1847); *la Famille du forestier* (1849); *un Dialogue à Waterloo* (1850); *le Songe d'une nuit d'été* (1851); *la Nuit et le Matin* (1853); etc. En 1855, Landseer envoya à l'Exposition universelle de Paris : *Chiens au coin du feu*, *Animaux à la forge*, *Jack en faction*, *le Déjeuner*; il exposa la *Jument domptée*, œuvre excellente. Landseer a été beaucoup moins heureux comme peintre d'histoire et de portraits. Il a gravé, avec beaucoup de talent, plus de trois cents pièces. Landseer avait été reçu à l'académie de Londres dès 1830.

Land's End (littéralem. *Fin de la terre*), cap de l'Angleterre, formant l'extrémité sud-ouest du comté de Cornouailles. Il offre à la mer de grands rochers de granit. Il se prolonge par une ligne de récifs. C'est le Finistère des Anglais.

Landshut, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Bavière]), sur la rive droite de l'Isar; 23.000 hab. Eglise ogivale de Saint-Martin (XVe s.), églises du Saint-Esprit et de Saint-Jodocus (XIVe s.), ancien couvent des dominicains, hôtel de ville, château de Trausnitz, fabriques de machines, de bonneterie; tabac. Commerce de céréales. Autrefois, siège d'une université (1800-1826). Fondée par le duc Otto (le premier des Wittelsbach), elle souffrit pendant la guerre de Trente ans. Elle fut prise par les Français en 1796, 1800, 1805 et 1809.

Landskron, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), à la frontière de la Moravie; 7.000 hab. Château du prince Liechtenstein; hôtel de ville (XVIe s.). Fabrique de toiles.

Landsthing n. m. En Danemark, Chambre haute, composant, avec le Folkething, le Rigsdag ou Parlement. (V. Danemark.) ‖ En Suède, Nom des assemblées représentatives des gouvernements (*län*). V. Suède.

Landstuhl, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat rhénan]), à l'une des sources du Mohr, sous-affluent de la Nahe, dans une gorge de la Sickinger Höhe; 4.000 hab. Carrières. Au-dessus de la ville, ruines du château fort où Franz de Sickingen fut assiégé et mourut (1523). La *gorge de Landstuhl* (Landstuhler Bruch), qui a 20 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur s'égoutte par différents ruisseaux dans le Glan.

Landsturm (pron. allem. *lan'-d'-chtourm'* — de *land*, pays, et *sturm* tempête ou assaut) n. m. Nom d'une des grandes subdivisions de l'armée allemande.

— Encycl. Le *landsturm* est proprement la *levée en masse*. Déjà usité en Allemagne lors des guerres de 1813, ce nom fut officiellement employé par la loi de 1814, pour désigner la seconde section ou catégorie des réserves de l'armée. Elle était constituée par tous les hommes capables de porter les armes, de dix-sept à soixante ans, qui ne faisaient partie d'aucune autre catégorie des forces militaires du pays. En 1860, l'âge limite du landsturm fut abaissé à quarante-deux ans.

La loi de 1888 a divisé le landsturm en deux *bans*. Le premier comprend les jeunes gens de dix-sept à vingt ans, non encore appelés au service, et les hommes qui, restés en excédent du contingent, n'ont passé ni par l'armée permanente, ni par la réserve de recrutement. Le landsturm du 2e ban est composé de tous les Allemands, âgés de trente-neuf ans révolus et de moins de quarante-cinq, qui ne sont pas reconnus définitivement impropres au service.

Les hommes du landsturm ne sont astreints à aucune obligation militaire en temps de paix. En temps de guerre, ils formeraient un certain nombre d'unités des trois armes. L'uniforme qui leur est affecté comporte surtout une *litewka* ou vareuse. Leur insigne distinctif est une croix analogue à celle de la landwehr, mais en métal jaune.

En Autriche-Hongrie et en Suisse, l'organisation du landsturm est à peu près analogue.

LANDSWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]); 2.898 hab. Mines de houille.

LANDTAG n. m. Nom des assemblées délibérantes des états formant l'empire allemand, ainsi que des assemblées provinciales ou communales : *Le* LANDTAG *de Prusse, de Saxe, de Hesse, etc.* ‖ En Autriche, Nom des parlements des pays de la couronne.

LANDTIE (*lan-ti* — de *Landt*, sav. allem.) n. f. Genre de composées arctotidées, comprenant des herbes tomenteuses, qui croissent au Cap.

LANDUDEC, comm. du Finistère, arrond. et à 17 kilom. de Quimper; 1.511 hab.

LANDUJAN, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Montfort; 1.066 hab.

LANDULFE, surnommé **Sagax,** historien de l'Italie méridionale, qui vivait vers l'an 1000. L'ouvrage qui lui est attribué, connu depuis Pierre Pithou (1569) sous le nom de *Historia miscella*, et plus exactement désigné aujourd'hui sous celui de *Historia romana*, n'est qu'une remaniement assez médiocre de l'*Histoire* de Paul Diacre, augmentée de huit nouveaux livres, qui s'étendent jusqu'à l'année 813. Publiée d'abord à Bâle, en 1532 et en 1569, cette compilation a été rééditée en 1879 par H. Droysen, dans la collection des *Monumenta Germaniæ*, t. II.

LANDULFE, surnommé **l'Ancien** (*Senior*), prêtre et historien lombard, qui écrivait vers l'an 1100. Son *Historia Mediolanensis*, qui comprend les années 374 à 1085, est fondée sur des documents authentiques. Elle parut d'abord dans le grand recueil de Muratori (*Scriptores rerum italicarum*, t. VIII), et a été publiée de nouveau par W. Wattenbach dans les *Monumenta Germaniæ*, t. VIII.

LANDULFE, surnommé **le Jeune,** historien italien du début du XIIe siècle, souvent désigné sous le nom de *Landulfus de Sancto Paulo in Compito.* Neveu d'un riche ecclésiastique de Milan, nommé Luitprand, qui fit rebâtir l'église de Saint-Paul, il fut envoyé par lui, vers 1102, à l'université d'Orléans, puis à celle de Paris. Environ quatre ans après, il était de retour à Milan et attaché à l'église de Saint-Paul. En 1109, il retourna en France pour y entendre les leçons d'Anselme de Laon. A la mort de son oncle (1112), il lui succéda à l'église Saint-Paul; mais il en fut dépossédé par Giordano, archevêque de Milan. Son *Historia Mediolanensis* comprend les années 1097 à 1137; œuvre d'un témoin, et par conséquent très importante, elle a été publiée dans le tome V des *Scriptores rerum italicarum*, de Muratori.

LANDUNVEZ, comm. du Finistère, arrond. et à 29 kilom. de Brest; 1.678 hab. Bains de mer d'Argenton et vivier pour les crustacés. Sémaphore sur la curieuse *pointe de Landunvez ;* phare du Four dans l'île d'Ioch, marquant l'entrée de la Manche. Ruines du château de Trémazan, manoir patrimonial de Tanneguy Duchâtel, prévôt de Paris sous Charles VI. Eglise collégiale de Kersaint (XVe s.).

LANDWEHR (pron. allem. *lan'd'-vèr'* — mot allem. formé de *land*, pays, et *wehr*, garde ou défense) n. f. Dans les pays de langue allemande, Catégorie particulière des forces nationales.

— ENCYCL. C'est en Prusse qu'une *landwehr* a été régulièrement organisée, pour la première fois, par la loi de 1814, et, comme conséquence de l'application du service obligatoire, pour utiliser plus longtemps les hommes dont le passage par les rangs de l'armée permanente avait assuré l'instruction militaire. Pour son organisation et son rôle, v. ALLEMAGNE (*Armée*).

En Autriche-Hongrie et en Suisse, l'organisation de la landwehr est assez différente.

LANE n. f. Sur la Dordogne, Etendue d'eau dans laquelle on laisse dériver les filets, pour prendre les saumons et les aloses.

LANE (Jane), héroïne anglaise, morte en 1689. Sœur d'un colonel royaliste, elle conduisit, après la bataille de Worcester, Charles II, déguisé, à travers les troupes parlementaires, et ne le quitta que lorsqu'il put s'embarquer pour la France. Elle-même se rendit à Paris, où elle fut accueillie avec enthousiasme. Elle entra ensuite au service de la princesse d'Orange. A la Restauration, elle reçut une pension, et elle épousa un baronnet, sir Clément Fisher.

LANE (Edward William), orientaliste anglais, né à Hertford en 1801, mort à Warthing en 1876. Il fit plusieurs séjours en Egypte. Il a laissé : *Account of the manners and customs of the modern Egyptians* (1836); une traduction des *Mille et une Nuits* (1838-1840), dont des notes inédites ont été publiées à part sous le titre de *Arabian Society in the middle ages* (1883); et, sa principale œuvre, un vaste *Lexique arabe-anglais* (1863-1892).

LANE-POOLE (Stanley), érudit anglais, né à Londres en 1854, petit-neveu du précédent. Un des conservateurs du British Museum, où il rédigea le *Catalogue of the oriental coins* (1875-1883) et le *Catalogue of Indian coins* (1884-1892); il fut chargé, à la mort de son grand-oncle, de compléter l'œuvre immense du *Lexique arabe* (1877-1893). Le département des arts et sciences l'envoya en mission en Egypte; il en rapporta l'*Art of the Saracens* (1886). Ses ouvrages d'érudition linguistique, archéologie, numismatique, histoire) sont très nombreux. Citons : *Life of E.-W. Lane* (1893); *Life of Stratford Canning* (1888); *le Coran, sa poésie et ses lois* (dans la « Bibliothèque elzévirienne », 1882); *Social life in Egypt* (1883); *the Moors in Spain* (1886); *the Barbary Corsairs* (1890); *History of the Mogul emperors* (1892); *the Mohammedan dynasties* (1893); etc.

LANERET (*rè*) n. m. Mâle du lanier.

LANESSAN (Jean-Marie-Antoine DE), naturaliste, médecin et homme politique français, né à Saint-André-de-Cubzac en 1843. Il servait, depuis 1862, dans le corps de santé de la marine, lorsqu'il donna sa démission, en 1870. Il devint alors chirurgien major de mobilisés. Conseiller municipal de Paris en 1879, il vota avec les autonomistes, devint, en 1881, député du Ve arrondissement, fonda le *Réveil* (1882), dirigea la « Marseillaise », puis abandonna l'extrême gauche pour voter avec l'union républicaine, et fut réélu en 1885 et 1889. Chargé de missions d'études économiques dans les colonies il fut nommé, en 1891, gouverneur général de l'Indo-Chine. A la suite d'un conflit avec l'amiral Fournier, le gouvernement le rappela (1894). De retour en France, il collabora au « Rappel », fut élu, en 1898, comme radical, député de Lyon, et reçut, en 1899, le portefeuille de la marine dans le cabinet Waldeck Rousseau. Comme naturaliste, il a dirigé la « Revue internationale des sciences biologiques », collaboré à diverses publications, et publié, entre autres ouvrages : *Du protoplasma végétal*, thèse (1876); *Manuel d'histoire naturelle médicale* (1879-1881); *la Matière, la vie et les êtres vivants* (1879); *Etudes sur la doctrine de Darwin* (1881); *Traité de zoologie : Protozoaires* (1882); *la Botanique* (1882); *le Transformisme* (1883); *Flore de Paris* (1884); *Introduction à la botanique : le Sapin* (1885). Ses missions coloniales lui ont fourni la matière des ouvrages ci-après : *la Tunisie* (1887); *l'Expansion coloniale de la France* (1888); *l'Indo-Chine française* (1889); *la Colonisation française en Indo-Chine* (1895); *Principes de colonisation* (1897); etc.

De Lanessan.

LANET (*nè*) n. m. Petite truble, montée comme une raquette, qu'on appelle aussi PETIT HAVENEAU. V. HAVENEAU. ‖ Sorte de grand échiquier, que l'on emploie pour la pêche en mer à l'aide d'un bateau.

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 5 kilom. de Nancy, au confluent de la Meurthe et du Frabaux, sur le canal de la Marne au Rhin, point de départ de la jonction avec celui de l'Est; 1.463 hab. Ch. de f. Est. Salines. Produits chimiques.

LANFAINS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Brieuc, près de la forêt de Lorges; 1.527 hab. Haut fourneau, moulins.

LANFARON n. m. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

LANFIÉRA, gros village du Soudan français, habité par les Samos; sur la route de Bammakou à Ouagadougou.

LANFRANC, archevêque de Cantorbéry, né à Pavie en 1005, mort à Cantorbéry en 1089. Après avoir enseigné le droit dans sa patrie, il établit une école à Avranches (Normandie). En 1042, il embrassa la vie religieuse à l'abbaye du Bec, dont il fit bientôt un des foyers intellectuels les plus actifs de l'Occident : le pape Alexandre II, saint Anselme, Bérenger de Tours avaient été ses élèves. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, le nomma abbé du monastère de Saint-Etienne, qu'il venait de fonder à Caen (1066). Après la déposition de l'archevêque saxon Stigand, Lanfranc monta sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry et fut déclaré, par le pape Alexandre II, primat d'Angleterre et légat-né du saint-siège. Il rétablit la discipline dans les couvents et le célibat dans le clergé, rebâtit la cathédrale de Cantorbéry et fonda un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux. Toutes les fois que le roi Guillaume quittait l'Angleterre, il en confiait le gouvernement à Lanfranc; blessé mortellement en 1087, il lui envoya son fils, Guillaume le Roux, en le chargeant de le sacrer roi et de l'éclairer ensuite de ses conseils. Lanfranc est qualifié de *bienheureux* par beaucoup d'écrivains ecclésiastiques; l'Eglise, cependant, ne lui rend aucun culte. On a de lui un recueil de *Lettres* latines.

LANFRANC (Giovanni LANFRANCO ou LANFRANCHI), peintre italien, né à Parme en 1580, mort à Rome en 1647. Il suivit les leçons des trois Carrache. Une *Madone*, qu'on voit encore dans l'église Saint-Augustin de Ferrare, fut une de ses premières œuvres. Ce brillant début lui valut d'être chargé d'une partie de la décoration du palais Farnèse. En 1609, il fit, à Parme, pour le baptistère de la cathédrale, le *Martyre de saint Octave*, une de ses grandes œuvres, et, l'année suivante, à Plaisance, un *Saint Luc*, pour le maître-autel de la Madonna della Piazza, toute la coupole de cette même église, et, à la cathédale, un immense tableau, *la Mort de saint Alexis*. A Rome, il exécuta une *Sainte Thérèse*, pour le couvent des capucins; à Saint-Pierre, la décoration de la chapelle della Pietà : *Saint Pierre et Saint Jean*, *le Triomphe de la croix*, *Saint Pierre marchant sur les flots*, *le Christ au jardin des Oliviers*, *le Christ succombant sous la croix ;* au couvent des religieuses de Saint-Joseph, *la Verge de Moïse changée en serpent ;* au palais du Quirinal, *le Sacrifice d'Abraham*, par ordre du pape Paul V, et, à San-Andrea della Valle, une gigantesque coupole, son œuvre la plus connue. Lanfranc est surtout un décorateur de premier ordre. Nul autre n'eut plus que lui, outre la fécondité l'habileté de main, la science des effets et des procédés matériels. On en voit un exemple dans ses fresques colossales de la coupole San-Andrea della Valle, à Rome. On voit au Louvre, de Lanfranc : *le Couronnement de la Vierge*, *Agar dans le désert*, *la Séparation de saint Pierre et de saint Paul*, *Saint Pierre en prière*, etc.

Giovanni Lanfranc.

LANFRANCO, architecte italien, mort en 1106. Il dirigea les travaux de la cathédrale de Modène, de 1099 à 1106. Ce monument peut être considéré comme le point de départ de la renaissance de l'architecture en Italie.

LANFRANCO ou **LANFRANC,** médecin italien du XIIIe s. Originaire de Milan, il y enseigna d'abord la médecine et la chirurgie. Il fut appelé, en 1295, à Paris, y professa au collège de chirurgie de Saint-Côme. Son ouvrage, *Chirurgia magna et parva* (1490), contribua puissamment à relever l'enseignement de la chirurgie.

LANFRANI (Jacopo), architecte italien d'origine vénitienne, né à Sienne vers 1310, mort à Venise en 1364. Il dirigea la construction des cathédrales de Sant' Antonio, à Venise et de San-Francesco à Imola, qu'il décora de statues et de sculptures remarquables. Son œuvre principale se voit encore dans l'église San-Dominico de Bologne : c'est le tombeau du jurisconsulte Taddeo Pepoli (1347).

LANFREY (Pierre), écrivain et homme politique français, né à Chambéry en 1828, mort à Pau en 1877. Il se montra l'adversaire du catholicisme, du césarisme et du socialisme, dans des articles et dans les ouvrages suivants : *l'Eglise et les Philosophes au XVIIIe siècle* (1855); *Essai sur la Révolution française* (1858); *Histoire politique des papes* (1860); *les Lettres d'Everard* (1860); *Etudes et portraits politiques* (1863); *Histoire de Napoléon Ier* (1867-1874), son livre capital, dans lequel il montre dans Napoléon le despote, au lieu du héros épique. Député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale (1871), il y soutint la politique de Thiers, fut nommé ambassadeur à Berne (1871) et donna sa démission en 1873. Il devint vice-président du centre gauche, puis sénateur inamovible (1876).

LANG (Charles-Henri, chevalier DE), historien allemand, né à Balgheim (Souabe) en 1764, mort près d'Ansbach en 1835. Il écrivit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Développement historique de la constitution des impôts en Allemagne* (1793); *Examen historique de l'antiquité des états provinciaux en Allemagne* (1796); *Annales de la principauté d'Ansbach sous le gouvernement prussien* (1806), *Annales bavaroises de 1179 à 1294* (1816); *Regesta bavarica* seu *Rerum Boicarum autographa* (1822-1828). Il a, en outre, écrit des essais pleins d'humour, sous le titre de *Voyages à Hammelbourg* (1818-1833), et d'intéressants *Mémoires*, publiés après sa mort (1842).

LANG (Andrew), littérateur anglais, né à Selkirk en 1844. Professeur de religion naturelle à l'université de Saint-Andrews (1889), collaborateur du « Daily News » et d'un grand nombre de revues, poète élégant, fin critique, il est surtout connu par ses études sur les mythes, la formation des religions et le folklore. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Ballads in blue China* (1881); *Helen of Troy* (1882); *Custom and myth* (1884); *Myth, ritual and religion* (1887); *the Book of dreams and ghosts* (1897); *the pink fairy Book* (1897); *the Making of religion* (1898); etc.

LANGADAIS (le) [lat. *Langiacensis Ager*], ancien pays de France, dans la basse Auvergne, aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire (cant. de Langeac).

LANGAGE (*gaj'* — rad. *langue*) n. m. Emploi de la parole pour exprimer les idées : *Le* LANGAGE *est la peinture de nos idées.* (Rivarol.)

— Moyen quelconque d'exprimer des idées : *Le* LANGAGE *des yeux. Le* LANGAGE *des sourds-muets. Le* LANGAGE *parlé. Le* LANGAGE *écrit. Le* LANGAGE *mimique.*

— Manière de parler, langue, idiome : *Le* LANGAGE *des Chinois, des Lapons.* ‖ Manière de parler au point de vue du style, du choix des expressions, des pensées exprimées : LANGAGE *naïf, incorrect, poétique.*

— *Langage des fleurs.* V. FLEURS.

— Poétiq. *Langage des dieux*, Poésie.

— SYN. **Dialecte, idiome,** etc. V. DIALECTE.

— ENCYCL. I. *Nature et rôle du langage.* Un *langage* est un système de signes permettant aux êtres conscients d'avoir des rapports entre eux. Cette définition très générale convient à la fois à la parole humaine, au langage par gestes, au cri-signal de certains animaux, et au langage tactile de quelques insectes. Le caractère essentiel du langage, c'est qu'il est un moyen *social*. L'instinct de société a donné naissance au langage, et, réciproquement, le langage, une fois créé, a permis aux sociétés de se former, de se développer et de s'améliorer. L'exercice de cette faculté naturelle est devenu aussi pour l'homme un moyen de se procurer des émotions agréables : manié avec virtuosité, le langage est devenu un *art*, et a pris la double forme de la poésie et de l'éloquence. Mais il ne faut pas oublier que le langage, en vertu même de son origine et de sa fin sociale, ne saurait être une expression adéquate et totale de la pensée. Une langue n'est qu'une moyenne entre des parlers individuels et ne peut exprimer que des idées communes. Le langage est un *essai d'expression de la pensée*. Les états de conscience de chaque individu sont singulièrement plus nombreux et plus nuancés que les formes verbales destinées à les traduire. Cette inexactitude foncière du langage est la source de perpétuelles confusions. D'autre part, on a souvent une fâcheuse tendance à confondre l'idée avec le mot et à combiner les signes sonores sans avoir vérifié suffisamment leur valeur intellectuelle. Les malentendus et le *psittacisme* (v. ce mot) sont les maux à peu près inévitables qu'engendre l'exercice de cette merveilleuse faculté naturelle qui est le langage. L'écrivain de génie est celui qui sait réduire à leur minimum ces difficultés inhérentes à la parole humaine.

II. *Origine du langage.* Au Ve siècle avant notre ère, Démocrite soutenait déjà que le langage est d'institution arbitraire. Cratyle, disciple d'Héraclite, attribuait au contraire l'invention des mots à une puissance surhumaine. Epicure donna le premier une théorie psychologique du langage. Le langage est pour lui (Lucrèce V, 1026 et suiv.) une faculté naturelle, développée par les besoins de la vie d'une manière progressive. Avec le christianisme, la théorie de la révélation divine du langage acquit de l'autorité; combattue par saint Basile et saint Grégoire de Nysse, d'ailleurs nullement conforme au texte biblique, elle fut reprise, au XIXe siècle, par de Bonald. L'hypothèse d'une invention artificielle, conventionnelle, du langage, n'a jamais été soutenue sérieusement dans les temps modernes : les philosophes du XVIIIe siècle, en dépit du préjugé contraire, ne l'ont pas adoptée. Dans la première partie du XIXe siècle, la tendance générale a été de rapporter la création du langage à un instinct particulier, à une révélation de la conscience : c'est la théorie de Max Muller et de Renan. D'illustres philosophes et

linguistes, tels que W. de Humboldt ont soutenu qu'il y avait entre les mots et les idées une correspondance naturelle, antérieure à toute expérience. De nos jours, enfin, on admet que la question de l'origine du langage n'est pas un problème purement philosophique pouvant être résolu par des raisonnements à priori. La méthode consiste à partir du langage tel qu'il est connu historiquement par les nombreux idiomes parlés aujourd'hui à la surface de la terre ou conservés dans les monuments écrits. La structure des langues sauvages, l'acquisition et le développement du langage chez l'enfant, permettent de retrouver par voie d'analogie ce qui a dû se passer à l'origine. Cette méthode implique ce postulat : que les lois du langage sont les mêmes aujourd'hui qu'à l'origine ; mais, en dehors de ce postulat vraisemblable, il n'y a place que pour l'arbitraire. Cela posé, on fera dériver le langage humain du cri-signal, tel qu'on le trouve chez les animaux : d'abord involontaire, il est ensuite répété intentionnellement et devient un véritable signe. Puis l'homme varie ses premiers cris, suivant les circonstances; il ajoute à ce premier vocabulaire l'imitation des bruits naturels, les onomatopées. L'usage de la métaphore étend le sens des mots primitifs ; l'analogie fait créer de nouveaux termes sur le modèle de ceux qui existent déjà. Par une série d'accroissements et d'enrichissements insensibles, au bout de bien des siècles, sans doute, l'espèce humaine fut en possession d'idiomes analogues aux plus grossiers des dialectes sauvages. C'est ce que l'on nomme la théorie *évolutionniste* du langage.

— BIBLIOGR. : Renan, *De l'origine du langage* (3e édit., Paris, 1863); P. Regnaud, *Origine et philosophie du langage* (Paris, 1889) : Henry, *Antinomies linguistiques* (1896); Sweet, *the History of language* (1900).

LANGAHA n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, propres à Madagascar.

— ENCYCL. Les *langaha* ou *xyphorhynques* sont des couleuvres de taille moyenne, remarquables par leur museau prolongé en une saillie charnue lamelleuse, ou hérissée de crêtes. Chez le *langaha crista-galli* ou xyphorhynque crête-de-coq, cet appendice flexible est extraordinairement dentelé ; l'animal mesure 80 centimètres. Ces serpents ne sont pas venimeux.

LANGALLERIE (Philippe DE GENTILS, marquis DE), officier français, né à La Motte (Charente) vers 1656, mort au château de Raab (Hongrie) en 1717. Fils d'un lieutenant général, il servit brillamment dans l'armée et devint, en 1704, lieutenant général. Il quitta l'armée française pour entrer, en qualité de général de cavalerie, au service de l'empereur, et fut, de ce fait, pendu en effigie. Il fit plusieurs campagnes sous les ordres du prince Eugène, puis prit, en 1709, du service en Pologne, enfin alla s'établir à La Haye, où il négocia avec l'ambassadeur ottoman un accord en vertu duquel il devait prendre le commandement d'une expédition destinée à s'emparer de l'Italie. L'empereur, ayant eu connaissance de ces démarches, le fit arrêter à Stade et enfermer dans la forteresse de Raab, où il mourut après dix-huit mois de captivité. On regarde généralement les *Mémoires de Langallerie* (1743) comme apocryphes ; mais on a de lui un *Manifeste* (1707), où il essaye de se justifier, et *la Guerre d'Italie* (1709).

LANGARD (*gar'*) n. m. Brigantin ou senau à deux mâts, gréant une voile carrée. ‖ Cette voile elle-même.

Langard.

LANGAST, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kilom. de Loudéac : 1.338 hab. Moulins. Église du XVe siècle.

LANGBAINE (Gérard), savant anglais, né et mort à Oxford (1656-1692). Il forma une collection considérable de pièces anciennes du théâtre anglais, et en publia le catalogue sous le titre de *Momus triumphans* (1687). Il avait inséré dans cet ouvrage la liste des plagiats commis par les dramatistes anglais. Le livre fut suivi d'une *Histoire des poètes dramatiques* (1691). Ces deux volumes sont pleins de renseignements curieux.

LANGBANITE n. f. Silico-antimoniate naturel de manganèse et de fer.

LANGE (*lanj'* — du lat. *laneus*, fait de laine) n. m. Morceau de laine ou d'étoffe épaisse, dont on enveloppe un enfant au maillot : LANGE *de molleton*. ‖ Par ext. Linge ou couche qui enveloppe l'enfant sous le lange.

— Fig. Début : *La science encore en ses* LANGES. ‖ Ce qui gêne, assujettit : *Il faut savoir se dégager des* LANGES *de l'imitation*. (Th. Gaut.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge taillé carrément, sur lequel les cartonniers renversent les feuilles de carton, au sortir des formes. ‖ Morceau de drap ou de serge, dont se servent les imprimeurs en taille-douce.

LANGE (*Aloyse*-Marie-Antoinette DE WEBER, dame), cantatrice allemande, née à Mannheim vers 1760, morte à Francfort en 1830. Fille du copiste et souffleur du théâtre de Mannheim, elle reçut des leçons de Mozart, dont elle fut le premier amour. Grâce à lui, elle devint une artiste remarquable, et tandis que Mozart, découragé par elle, aimait ensuite sa sœur Constance, qu'il épousait, elle-même épousait l'acteur Joseph Lange, qui était le favori du public de Vienne. Engagée d'abord à l'Opéra de cette ville, elle retourna à Vienne et termina sa carrière à l'Opéra allemand d'Amsterdam.

LANGE ou **L'ANGE** (Anne-Françoise-Elisabeth), actrice française, née à Gênes, de parents français, en 1772, morte à Florence en 1816. Après avoir joué à Tours, elle entra à la Comédie-Française (1788), puis fut attachée au théâtre de la rue Richelieu (1791), de nouveau à la Comédie (1792), où elle joua *Paméla*, de F. de Neufchâteau, puis au théâtre de l'Egalité (1795), au théâtre Feydeau (1795), et quitta le théâtre en 1797, après avoir épousé le financier J. Simons. Elle excellait dans l'emploi des jeunes amoureuses. C'est elle que le peintre Girodet avait représentée sous les traits d'une Danaé recevant la pluie d'or.

LANGE (Jean-Pierre), théologien allemand, né à Sonnborn en 1802, mort à Bonn en 1884. Il fut vicaire dans plusieurs paroisses, devint, en 1841, professeur d'histoire ecclésiastique et de dogmatique à l'université de Zurich, et fut appelé, en 1854, à la chaire de théologie systématique de l'université de Bonn. Nous citerons de lui : *Vie de Jésus* (1844-1847) ; *Dogmatique chrétienne* (1849-1852). Il a publié, en outre, des poésies religieuses, lyriques et didactiques.

LANGE (Ludwig), architecte allemand, né à Darmstadt en 1808, mort à Munich en 1868. Il devint l'un des collaborateurs du grand ouvrage d'architecture qui parut en 1831 : *Vues originales des villes de l'Allemagne célèbres dans l'histoire*. Il voyagea en Grèce, puis retourna en Allemagne en 1839, et vécut à Munich, où il fut nommé, en 1847, professeur à l'école d'architecture de l'Académie des beaux-arts. Parmi les édifices qui ont été construits sur ses plans, la villa du roi Maximilien, à Berchtesgaden (1853) et le musée de Leipzig (1856-1858) tiennent le premier rang. Le plan grandiose qu'il avait dessiné en 1860, pour un musée archéologique à Athènes, a été, à quelques simplifications près, exécuté depuis 1866. Il a, en outre, publié une collection de ses autres plans pour *Ouvrages de haute architecture* (1846-1860), ainsi qu'une *Description des paysages grecs de Charles Rottmann* (1854).

LANGE (Christian Christof Andreas), historien norvégien, né à Baerum (distr. d'Akershus) en 1810, mort à Christiania en 1861. Professeur à l'Ecole des cadets de marine de Fredriksvern, puis conservateur des archives du royaume (1845), il a publié *Histoire des cloîtres norvégiens au moyen âge* (1847) ; *Diplomatarium norvegicum* (1847-1861), en collaboration avec C.-R. Unger, ouvrage de premier ordre ; on lui doit aussi la publication posthume du *Dictionnaire des écrivains norvégiens de 1814 à 1856*, de J.-E. Kraft ; etc. Il dirigea, pendant ses cinq premières années, la « Revue norvégienne de science et de littérature » (1847-1851).

LANGE (Philipp), connu sous le pseudonyme de **Philipp Galen**, romancier allemand, né et mort à Potsdam (1813-1899). Médecin militaire dans l'armée prussienne, il prit sa retraite en 1878. Ses romans les plus connus, consacrés pour la plupart à des peintures de la vie contemporaine, sont : *Der Inselkœnig* (1852) ; *Der Irre von Saint-James* (1853), son chef-d'œuvre : *Fritz Stilling* (1854) ; *Walther Lund* (1855) ; *Andreas Burns* (1856) ; *Der Sohn des Gärtners* (1861) ; *Die Insulaner* (1861) ; *Der Leuchtturm auf Kap Wrath* (1862) ; *Die Tochter des Diplomaten* (1865) ; *Der Löve von Luzern* (1869) ; *Die Rastelbinder* (1874) ; *Der Einsiedler vom Abendberg* (1876) ; *Die Moselnixe* (1877) ; *Frei vom Joch* (1878) ; *Die Perle von der Oie* (1880) ; *Fürstendiener* (1880) ; *Humoristische Erzählungen* (1883) ; *Der Meier von Monjardin* (1891). Il est aussi l'auteur d'un drame : *Friedrich in Rheinsberg* (1873).

LANGE (Frédéric-Albert), philosophe allemand, né à Wald, près de Solingen, en 1828, mort à Marbourg en 1875. Il professa d'abord dans un gymnase de Cologne, puis à l'université de Bonn, enfin (1858) au gymnase de Duisbourg. En 1861, il abandonne ces fonctions pour se consacrer à la politique et se range du côté de Bebel. Impliqué dans de continuels procès de presse, il se réfugia à Winterthur en 1866, retourna en Prusse, en 1873, occuper la chaire de philosophie à l'université de Marbourg. Citons de lui : *la Question des travailleurs* (1865), qui eut un grand retentissement ; *les Opinions de Stuart Mill sur la question sociale* (1866). Son ouvrage capital est *l'Histoire du matérialisme* (1866), traduite en français par Pommerol (1877). Après la mort de Lange, a paru son dernier ouvrage : *Études de logique* (1877).

LANGE (Thomas), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1829-1887). Etudiant en théologie, il se consacra ensuite aux lettres, et reçut, en 1883, le titre de professeur. Se jetant dans la mêlée provoquée par l'apparition des écrits de Kierkegaard, il publia plusieurs opuscules : *Lettre rimée au « defensor fidei »* (1855) ; *le Prêtre à la mode* (1859) ; *l'Eglise à la courte-paille* (1859), ces deux derniers ouvrages anonymes. Il donna ensuite quelques essais de recueils, de nouvelles : *Dans la jeunesse* (1858) ; *Natures poétiques* (1863), mais il dut surtout sa célébrité à deux livres : *le Pays des aventures* (1868), et *le Ruisseau et la Mer* (1870), tableaux de la vie et de la nature sur la côte du Jutland. Vinrent ensuite : *les Nuits claires* (1875) ; *Nouvelle vie* (1879) ; *une Histoire d'amour* (1882), et cinq recueils de nouvelles : *Descriptions romantiques* (1872) ; *Choses de la vie et de la nature* (1876) ; *un Symposion* (1877) ; *Esquisses et aventures* (1881) ; *les Noces d'argent de Hœjsgaard* (1883). C'est un psychologue délié, doublé d'un fervent adorateur de la nature.

LANGE (Julius Henrik), littérateur danois, né à Vordingborg en 1838, mort à Copenhague en 1896. Fils de Frederik Olaus Lange (1798-1862), professeur de pédagogie à l'université de Copenhague, il fut chargé de l'enseignement de l'histoire de l'art à la même université (1871), ainsi qu'à l'Académie des beaux-arts (1870), dont il fut secrétaire de 1875 à 1882. On lui doit, entre autres essais : *Michel-Ange ; le Chapiteau ionique ; les Restes de la peinture antique*, etc. Il en a réuni quelques-uns dans deux grands ouvrages : *l'Art contemporain* (1873) ; *les Arts plastiques* (1884). Citons encore : *Sergel et Thorwaldsen* (1886) ; *Bastien Lepage* (1889) ; *Études sur la représentation de la figure humaine dans la période primitive, jusqu'à l'apogée de l'art grec* (avec résumé en français, 1892). Il a, en outre, publié quatre drames, sous le titre : *Art et politique* (1885).

LANGÉ, ÉE (*jé*) adj. Enveloppé de langes.

LANGEAC, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Brioude, sur la rive gauche de l'Allier, au pied des monts du Velay : 4.391 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bassin houiller. Carrières de spath-fluor ; de grès ; plomb argentifère, sulfure d'antimoine. Source minérale froide, carbonatée, ferrugineuse. Fabrique de perles, de poteries. — Le canton a 15 communes et 13.383 hab.

Armes de Langeac.

LANGEAC ou **LANGHAC** (Jean DE), prélat et diplomate français, né à Langeac (Auvergne), mort à Paris en 1541. De bonne heure, il fut pourvu d'un grand nombre de bénéfices et d'abbayes, et devint successivement évêque d'Avranches et de Limoges. Conseiller au grand conseil, grand aumônier du roi (1516), maître des requêtes (1518), il fut ambassadeur dans divers pays de l'Europe et notamment à Rome, où il soutint avec énergie la cause du roi et les libertés de l'Eglise gallicane. Il eut pour secrétaire, à Venise, Jean Dolet.

LANGEAC (DE LESPINASSE, chevalier DE), littérateur et poète français, né vers 1750, mort en 1839. Fils naturel de Mme Sabbatin et de Philippeaux de Saint-Florentin, duc de La Vrillière, il se trouva légitimé par le mariage de sa mère avec le comte de Lespinasse. Chevalier de Malte, prieur commandataire de La Réole, chargé, en 1774, d'une mission auprès de Catherine II, secrétaire de Fontanes, conseiller de l'université en 1801, conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne (1825), il devint membre de l'académie de Marseille. On a de lui : *Lettre d'un fils parvenu à son père, laboureur* (1768) ; *Epître d'un fils à sa mère* (1768) ; *la Servitude abolie* (1780) ; *les Bucoliques de Virgile*, traduites en vers français (1806) ; *Journal de l'anarchie, de la Terreur et du despotisme* (1821). On lui a attribué : *Précis historique sur Cromwell* (1789) ; *Anecdotes anglaises et américaines* (1813), dont l'abbé Pailhès a cru pouvoir restituer la paternité à Joubert, ainsi que de l'*Introduction* qui précède *Colomb dans les fers*.

LANGEAIS (lat. *Alingavia*), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 30 kilom. de Chinon, sur la rive droite de la Loire ; 3.309 hab. Ch. de f. Orléans. Tourbe et lignite ; tuileries et fabriques de carreaux réfractaires, fabriques de boutons. Eglise des XIe, XIIe et XVe siècles ; crypte romane. Grand château bâti vers 1460 ; dans le parc, ruines du plus ancien donjon de France. Dans le faubourg, chapelle du Xe siècle. — Le canton de Langeais a 11 comm. et 12.174 hab.

Château de Langeais.

Armes de Langeais.

LANGEAIS (Raoul DE), archevêque de Tours, né vers 1030, mort vers 1090. En 1072, il fut élu archevêque de Tours, après avoir été doyen du chapitre de cette ville. Desservi auprès du pape Alexandre II, qui le déposa, il se rendit à Rome, et obtint d'être rétabli sur son siège. Son élection, attaquée de nouveau devant Grégoire VII, fut, une seconde fois confirmée ; Grégoire VII prit encore la défense de Raoul, lorsqu'il fut accusé de simonie au concile de Poitiers (1078). Il soutint également, contre le ressentiment de Foulques, Rechin, comte d'Anjou, irrité de l'excommunication que l'archevêque de Tours avait portée contre lui à cause du scandale de ses mœurs. Mais, après la mort de Grégoire VII, Raoul fut chassé, à main armée, de son église, par les ordres de Foulques et du roi de France, Philippe Ier. Il reprit son siège en 1086.

LANGEBEK (Jacob), historien danois, né à Thy en 1710, mort à Copenhague en 1775. Il fonda, en 1745, la Société pour l'étude de la langue et de l'histoire danoises. Il fut membre des académies de Stockholm et de Copenhague. Outre un grand nombre de manuscrits inédits, de lettres, et de dissertations, il a laissé : *Bibliothèque danoise* (1738-1739) ; *le Magasin danois* (1745-1752) ; les *Scriptores rerum danicarum medii ævi* (1772-1774), ouvrage qui fut continué après sa mort et terminé en 1839.

LANGELAND (en dan. *longue terre*), île du Danemark, entre la côte sud-est de l'île de Fionie et l'île de Laaland, dont la sépare la partie méridionale du Grand-Belt, à cet endroit parsemé d'îlots nombreux. Superficie, 288 kilom. carr., toute en longueur ; 21.000 hab. environ. Sol très légèrement ondulé, fertile, produisant des céréales, nourrissant des bœufs et des chevaux. Ville principale : *Rudkiobing*, sur la côte occidentale de l'île.

LANGELANDIA (*jé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, tribu des coxélinés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe.

— ENCYCL. Les *langelandia* sont très petites, allongées et plates, parallèles, avec des carènes sur les élytres ; leur coloration est brune ou grise. Ces insectes, aveugles, vivent dans les pieux pourris en terre et n'en sortent jamais. L'espèce type du genre, qui se trouve dans Paris, où elle fut découverte par le naturaliste Langeland, vers 1840, est la *langelandia anophthalma*, longue de 2 millimètres ; elle habite les celliers, les jardins, etc.

Langelandia (gr. 9 f.).

LANGELOTTE (*je*) n. m. Machine en forme de malaxeur, que l'on emploie pour la trituration des sables et des minerais aurifères dans l'eau.

Langelsheim, bourg d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Gandersheim]), au pied septentrional du Harz, sur l'Innerste, sous-affluent de l'Aller ; 2.863 hab. Fonderies d'argent, de plomb, de cuivre. Fabrique de produits chimiques. Carrière de grès.

Langemarck ou **Langhemarcq,** bourg de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. d'Ypres, sur le Haenebeck, affluent droit de l'Yser ; 7.304 hab. École manufacturière. Huileries, fabrique de dentelles, gants, savon, blanchisserie de toiles.

Langen, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg]) ; 4.639 hab. Eau-de-vie. Carrières.

Langenau, village d'Allemagne (Bavière [cercle de Franconie]), près de Steben ; 620 hab. Source minérale, dominée par les ruines du château de Burgstein.

Languenau, village d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]) ; 2.800 hab.

Langenbeck (Conrad-Jean-Martin), anatomiste allemand, né à Horneburg en 1776, mort en 1851. On cite parmi ses ouvrages, presque tous édités à Gœttingue, où il enseigna : *Bibliothèque de chirurgie et d'ophtalmologie* (1806-1813 ; n. sér. 1815-1828) : *Nosologie et thérapeutique des maladies chirurgicales* (1822-1850) ; *Icones anatomicæ* (1826-1839) ; *Manuel d'anatomie* (1831-1847) ; *Dissertations sur l'anatomie microscopique* (1848-1851).

Langenbeck (Maximilien-Adolphe), né à Gœttingue en 1818, mort à Hanovre en 1877. Il s'est acquis une brillante réputation comme chirurgien et comme ophtalmologue. On cite, parmi ses écrits : *Recherches cliniques dans le domaine de la chirurgie et de l'ophtalmologie* (1848-1850). — Son neveu, Bernard, chirurgien, né à Padingbüttel en 1810, mort à Wiesbaden en 1887, fut professeur à Berlin depuis 1847, et s'est fait connaître par ses travaux sur les résections et ses audacieuses opérations d'autoplastie.

Langenberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur un ruisseau tributaire de la Ruhr ; 7.491 hab. Machines ; soieries et rubans. Carrières.

Langenberg, bourg d'Allemagne (princip. de Reuss [branche cadette], district de Gera), sur l'Elster, sous-affluent de l'Elbe ; 2.090 hab. Établissement hydrothérapique. Salines.

Langenbielau, comm. d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), composée de quatre villages industriels ; 15.860 hab. Filatures de coton, fabriques de toiles.

Langenbrück, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Prudnik, sous-affluent de l'Oder ; 2.215 h.

Langenbrücken, bourg d'Allemagne (gr. duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur le Kraichbach, affluent droit du Rhin ; 1.377 hab. Vignobles. Culture du tabac. Source sulfureuse, avec établissement de bains.

Langendorf, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Biela, affluent de la Neisse ; 2.000 hab.

Langendreer, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]) ; 12.335 hab. Carrière, houillères.

Langenlois, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle de Krems]), sur le *Lois*, sous-affluent du Danube par le Kamp ; 3.540 hab. Vins renommés.

Langenöls, comm. d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]) ; 4.100 hab. Se compose des villages d'Ober-Langenöls, Mittel-Langenöls et Nieder-Langenöls.

Langensalza, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt]), sur la *Salza*, près de son confluent avec l'Unstrut, affluent de la Saale, dans le Thüringerwald ; 11.500 hab. Ch.-l. de cercle. Filatures, fabriques de draps et de machines agricoles. Carrières de tuf. Sources salines et sulfureuses. Défaite des Hanovriens par les Prussiens (27 juin 1866).

Langenschwalbach, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden, ch.-l. du cercle de l'Unter-Taunus]), dans une vallée boisée, près de l'embouchure du *Schwalbach* dans l'Aar, sous-affluent du Rhin ; 2.698 hab. Bains ferrugineux fréquentés et dont l'eau est exportée.

Langenstein (Henri), en latin **Henricus de Hassia,** mathématicien et philosophe allemand, né à Langenstein (Hesse supérieure) dans les premières années du XIVe siècle, mort en 1397. Il alla terminer ses études à Paris et, après avoir professé plusieurs années à l'université de cette ville, devint vice-chancelier, et fut nommé, en 1381, recteur de l'université à Vienne. Il fut l'un des premiers à nier l'influence des comètes sur les événements humains. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont nous citerons : *Vocabularius terminos Bibliæ difficiles declarans* (1473) ; *De eruditione confessariorum* (1483) ; *Quæstiones XXXIII de contractibus et ordine sensuum,* insérées dans l'appendice des ouvrages de Gerson (1484) ; *Dialogus de schismate ; Speculum seu soliloquium animæ* (1507) ; *Sacerdotum secreta circa missam ;* etc.

Langenthal, bourg de Suisse (cant. de Berne), district d'Aarwangen, sur le Langeten, affluent de l'Aar ; 3.815 hab. Ch. de f. de Berne à Bâle. Établissements balnéaires renommés. Fabriques de toiles, rubans, broderies.

Langenweddingen, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur la Sülze, affluent de l'Elbe ; 3.042 hab. Fabriques de sucre, de ciment, de machines.

Langenwetzendorf, bourg d'Allemagne (princip. de Reuss [branche cadette], distr. de Gera) ; 2.280 hab. Importante tisseranderie. Brasserie.

langer (rad. *lange.* — Prend un *e* après le *g* devant a ou o : *Nous langeons. Vous langeâtes*) v. a. Entourer de bandelettes : *Les naturalistes préparateurs* langent *les oiseaux.*

Langer (Jean-Pierre de), peintre allemand, né à Kalkum en 1756, mort à Munich en 1824. Il fit ses études artistiques à l'académie de Dusseldorf, dont il devint professeur en 1784 et directeur en 1789. Après un séjour à Paris, Langer s'établit à Munich, où il fut nommé directeur de l'Académie royale. Ses portraits surtout sont estimés. Parmi ses toiles, il faut citer : *le Christ bénissant les enfants,* qui est dans l'église des carmélites, à Munich, et *le Denier du cens.* — Son fils Robert, né à Dusseldorf en 1783, mort à Haidhausen en 1846, devint successivement professeur à l'académie de Munich (1806), directeur du cabinet royal des dessins (1827), enfin directeur de la Galerie centrale (1841). Ces collections lui furent redevables de notables développements. Munich renferme un grand nombre de tableaux de cet artiste. On lui doit aussi d'excellents dessins à la plume pour l'*Enfer* de Dante.

Langerfeld, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), à l'embouchure de la Schwelme dans la Wupper ; 6.910 hab. Fabriques de rubans et de lainages.

Langeron (Andrault, comte), général russe d'origine française, né à Paris en 1763, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Il fit ses premières armes en Amérique sous Rochambeau et revint colonel. Il émigra en 1790, prit du service dans l'armée russe, et combattit les Suédois et les Turcs. Puis il s'enrôla, comme volontaire, dans l'armée autrichienne ; il prit part, sous le prince de Saxe-Teschen, aux campagnes de 1792 et 1793 contre la France. Il retourna ensuite en Russie, où il fut nommé lieutenant général (1799). Il commanda une division russe à Austerlitz, puis passa à l'armée de Bessarabie et battit les Turcs en diverses rencontres. Il se distingua contre les Français pendant les campagnes de 1812 et de 1813. Pendant la campagne de France (1814), il commanda l'aile droite de l'armée de Blücher, et, lors de la bataille de Paris, prit d'assaut les buttes Montmartre. Après Waterloo, il occupa l'Alsace et la Lorraine. Gouverneur de la Crimée, puis de la Nouvelle-Russie, il fut disgracié, en 1822, pour des motifs restés inconnus, mais réintégré dans l'armée en 1825 ; pendant la campagne contre la Turquie, en 1828, il infligea plusieurs défaites aux troupes ottomanes. Il mourut du choléra.

Langesund, ville maritime de la Norvège (prov. de Christiansand), sur le Skager-Rack, à l'entrée du *Langesundsfjord ;* 1.100 hab. Exportation de bois.

Le *Langesundsfjord,* obstrué à son entrée par les petites îles de Puglö, Haaö, etc., s'enfonce dans les terres dans la direction du N.-O., reçoit la rivière de Skien, accessible encore aux bâtiments d'un assez fort tirant d'eau, et baigne les petites villes de Stathelle et de Brewick.

Langevin Biogr. V. Bordereau (Renée).

Langewiesen, bourg d'Allemagne (princip. de Schwarzbourg-Sondershausen [distr. de Gehren]), dans le Thüringerwald, sur l'Ilm, sous-affluent de la Saale ; 2.353 h. Fabrique de porcelaines. Mines de lignite. Scieries.

Langfjelde, chaîne de montagnes de la Norvège méridionale, comprenant, depuis la dépression de l'Otta au N., jusqu'au Stavanger-fjord au S., une succession de hautes terrasses granitiques abruptes, coupées de vallées profondes, qu'occupent des lacs allongés ou des cours d'eau, dont quelques-uns ont un double écoulement vers l'Atlantique et vers le golfe de Christiania. Les Jotümfjelde, le plateau des Hardangerfjelde, les Entefjelde sont les principaux massifs de la chaîne, qui atteint, du N.-E. au S.-O., une longueur de 220 kilomètres environ, et une altitude maximum de 2.560 mètres au sommet du Galhöpiggen, dans la partie septentrionale du soulèvement.

Langham (Simon de), archevêque de Cantorbéry, né en Angleterre, probablement à Langham, vers 1310, mort à Avignon en 1376. Abbé de Westminster, il fut nommé, par le roi Édouard III, lord trésorier (1360), évêque d'Ely (1361), chancelier du royaume (1364), enfin archevêque de Cantorbéry (1366). Ayant destitué Wiclef, directeur d'un des collèges d'Oxford, que protégeait Édouard III, il perdit les bonnes grâces du roi, mais acquit celles du pape, Urbain V, qui lui donna le chapeau de cardinal (1368). Il fut chargé par le pape de diriger plusieurs tentatives de rapprochement entre la France et l'Angleterre. Grégoire XI l'envoya à Avignon, en qualité de légat. Après sa mort, son corps fut enseveli dans l'église de Westminster.

langhien, enne (*ghi-in, èn'* — de *Langhe,* collines italiennes) adj. Se dit d'un étage inférieur des terrains miocènes.

— n. m. : *Le* langhien Syn. de burdigalien.

Langholm, ville d'Écosse (comté de Dumfries), sur l'Esk ; 4.210 hab. Sellerie, manufacture de coton. Très importante foire d'agneaux.

Langhorne (John), écrivain anglais, né en 1735, mort en 1779. Il entra dans les ordres et se fit connaître par de nombreux ouvrages en vers et en prose, d'un style élégant, mais souvent affecté. Citons son poème : *le Génie et la valeur ; Lettres entre Théodose et Constance,* traduites en français (1764) ; *les Effusions de l'amitié et de l'imagination,* que traduisit Griffet de Labaume (1787) ; *Lettres sur l'éloquence de la chaire ; Lettres supposées entre M. de Saint-Évremond et Waller ;* une tragédie médiocre : *la Prophétie fatale,* et une traduction des *Vies* de Plutarque. Ses poésies ont été recueillies en deux volumes par son fils (1804). — Son frère aîné, le Rév. Guillaume **Langhorne** (1721-1772), travailla à son *Plutarque,* a laissé un poème, *Job,* et une paraphrase en vers d'une partie des prophéties d'Isaïe.

Langhorne Clemens (Samuel) ou **Mark Twain.** Biogr. V. Clemens.

langie (*ji* — de *Lang,* sav. allem.) n. f. Bot. Genre d'amarantacées, tribu des achyranthées, dont on connaît cinq espèces, qui croissent au Cap.

Langiewicz (Marian), homme politique et patriote polonais, né à Krotoszyn (gr.-duché de Posen) en 1827, mort à Vienne en 1887. Après avoir servi dans la landwehr comme sujet du roi de Prusse, il fit des études militaires au cours de ses voyages en France, en Italie et en Angleterre. En 1860, il fit partie de l'expédition de Garibaldi dans les Deux-Siciles. De retour en Pologne, il donna le signal de l'insurrection contre la Russie en soulevant (1863), le district de Sandomir. Il fut nommé général et se distingua à diverses batailles ; parvenu à entrer dans Slupia, il réussit à se fortifier et reçut un secours de 1.000 carabines et de 8 pièces de canon. Il groupa bientôt environ 12.000 hommes sous ses ordres. Mais les Russes eurent vite raison de cette petite armée qui, dispersée, aurait pu lutter plus longtemps. Après les sanglantes journées de Zagosz, Langiewicz fut arrêté sur le territoire autrichien et interné à Josephstadt (Bohême). Remis en liberté, il se réfugia en Suisse, puis en Turquie ; il occupa un modeste emploi à l'arsenal de Constantinople. Il mourut subitement, à Vienne, où il était de passage.

Langiewicz.

langit (*jit*) n. m. Nom vulgaire de l'ailante glanduleux ou vernis du Japon et de l'ailante de Malabar.

langite (*jit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre, qui se présente sous forme de petits cristaux bleu verdâtre. (Son poids spécifique est égal à 3,5, sa dureté à 2,5.)

Langkat, ville des Indes néerlandaises (île de Sumatra), sur une des artères maîtresses du *Wampoe,* dans un riche district pétrolifère des avant-monts de la Cordillère ; 5.500 hab. Siège d'une florissante société hollandaise d'exploitation.

Langlade, comm. du Gard, arrond. et à 10 kilom. de Nîmes, sur un coteau dominant la plaine fertile de la Vaunage ; 421 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins de table, peu colorés, mais très agréables. Huile d'olives.

Langland (Robert *ou* William) ou **William de Langley,** poète anglais, né dans le Shropshire vers 1332, mort vers 1400. Il reçut les ordres mineurs, alla à Londres, où il fut chantre à Saint-Paul. Il est l'auteur d'un poème, où, dans des allégories multiples et confuses, il présente un tableau énergique de la société de son temps : *la Vision de Piers Plowman,* « Pierre le laboureur ». On en a trois versions de plus en plus développées (1362, 1377 et 1392-1398). L'amour de l'homme du peuple qui travaille, la haine des hypocrites, l'esprit anglo-saxon véhément et mystique, y éclatent partout. La forme n'y est pas moins anglo-saxonne que le fond : c'est l'accent et l'allitération qui constituent la prosodie de Langland. Skead a donné de savantes éditions de la *Vision de Piers Plowman.* Piers Plowman fut pris, au début de la Réforme, comme le type du puritain, ennemi de Rome ; mais c'est à tort qu'on a fait de Langland un sectateur de Wiclef.

Langle (Paul-Antoine-Marie Fleuriot **de**), marin français, né au château de Kerlouet (Côtes-du-Nord) en 1744, mort à l'île Maouna (Océanie) en 1787. Enseigne de vaisseau en 1766, il devint en 1774, membre de l'Académie de marine, et en 1778, lieutenant de vaisseau ; il se distingua alors au combat d'Ouessant et fut fait prisonnier par les Anglais en 1779. Relâché, il transporta en Amérique les envoyés des États-Unis ; plus tard, sous les ordres de La Pérouse, il détruisit les forts de Wales et d'York, dans la baie d'Hudson, et fut nommé capitaine de vaisseau. Après la paix de 1783, toujours de concert avec La Pérouse, il fit un voyage de découvertes (1785). Avec la frégate l'« Astrolabe », il découvrit l'île de Langle, les côtes de Corée, et fut tué par un indigène de l'île Maouna. — Son petit-fils, Alphonse-Jean-René, né à Prudaleu, près de Morlaix, en 1809, mort à Paris en 1881, prit part à la prise d'Alger, au siège d'Anvers, fit un voyage de découvertes au Spitzberg (1838-1839), devint capitaine de vaisseau en 1853 et concourut à la prise de Sébastopol. Contre-amiral en 1863, il fut chargé, en 1870, de commander la 6e section de Paris assiégé et nommé vice-amiral en 1871. Outre diverses études, on lui doit : *Campagnes de la « Cordelière »* (1862).

Langle (Jean-Marie-Jérôme Fleuriot **de**), littérateur français, né à Saint-Malo en 1749, mort en 1807. Il fut page de la Dauphine, mousquetaire, et fit comme volontaire la guerre d'Amérique. Il publia, en 1785, son *Voyage de Figaro en Espagne.* La satire qu'il faisait du gouvernement et des mœurs espagnols fit scandale. Charles III se plaignit, et le livre fut condamné au feu par le Parlement. F. de Langle publia des pamphlets et des compilations : *Amours et lettres d'Alexis et de Justine* (1786) ; *Soirées villageoises* (1791) ; *Paris littéraire* (1800) ; *Mon voyage en Prusse* (1806).

Langlé (Honoré-François-Marie), musicien français, né à Monaco en 1741, mort à Villiers-le-Bel en 1807. Il écrivit des opéras dont quelques-uns furent représentés sans succès ; il fit connaître son nom par la publication d'un certain nombre d'ouvrages théoriques, dont la valeur d'ailleurs est médiocre : *Traité d'harmonie et de modulation ; Traité de la basse sous le chant, précédé de toutes les règles de la composition ; Traité de la fugue ; Nouvelle méthode pour chiffrer les accords.*

Langlé (Jules-Adolphe-Ferdinand), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1798-1867). Il publia des poésies, des chansons, des articles littéraires, des éditions d'ouvrages d'ancien français. Mais il est surtout connu par les nombreuses pièces (comédies, vaudevilles, parodies) qu'il a composées soit seul, soit en collaboration : *Apollon II,* avec Romieu (1825) ; *les Biographes,* avec Dittmer et Cavé (1826) ; *le Tour en Europe,* avec de Leuven (1830) ; *le Tailleur* ou *la Fée,* avec Vanderbuch (1833) ; *la Fée aux miettes* ou *les Camarades de classe,* avec Gabriel (1832) ; *la Jacquerie,* opéra, avec Alboize, musique de Maingel (1839) ; *le Lansquenet,* avec Lockroy (1843) ; *Maître Pathelin,* opéra-comique, avec de Leuven (1857) ; *la Grève des portiers* (1865), etc. — Son fils, Aylic **Langlé,** né à Paris en 1829, mort à Bar-le-Duc en 1870, chef de division de la presse, préfet de la Meuse en 1869, a laissé un roman *la Toile d'Arrhinée* (1864), et des comédies : *Murillo* (1854) ; *un Jeune Homme de rien* (1863), *la Jeunesse de Mirabeau* (1864).

Langlebert (Edmond), médecin et vulgarisateur français, né à Bapaume (Pas-de-Calais) en 1820. Professeur attrayant, praticien répandu, il a écrit entre autres ouvrages : *Du chancre produit par la contagion des accidents secondaires de la syphilis* (1861) ; *Traité théorique et pratique des maladies vénériennes* (1864) ; *la Syphilis dans ses rapports avec le mariage* (1873). Ses Manuels de *chimie,* de *physique* et d'*histoire naturelle,* signés J. Langlebert, comptent un nombre considérable d'éditions.

Langlès (Louis-Mathieu), orientaliste français, né à Péronne (Somme) en 1763, mort à Paris en 1824. Officier près le tribunal des maréchaux de France, il employa les loisirs de sa charge à étudier les langues orientales. Sa traduction des *Instituts politiques* de Tamerlan (1787) lui valut une pension du tribunal des maréchaux. À la même époque, il fut chargé de publier le lexique mandchou, rédigé en Chine par le P. Amiot, et le fit précéder d'une étude sur l'*alphabet tartare mandchou,* qu'il semble avoir prise à Deshauterayes, et qu'il sut faire passer pour un travail considérable. Il fut le promoteur de la création de l'École des langues orientales (1795) et de la Société de géographie.

LANGLEY (Edmond DE), premier duc d'York, né et mort à Langley (Hertfordshire) [1341-1402]. Il était le cinquième fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de Philippine de Hainaut. C'était un prince de mœurs faciles, de caractère faible. Il fut la tige de la maison de la Rose Blanche.

LANGLOIS (Martin), magistrat et administrateur français, de la seconde moitié du XVIe siècle. Avocat estimé du barreau de Paris, il fut nommé échevin au milieu des troubles de la Ligue. Dévoué à la cause de Henri IV, ce fut avec lui que le comte de Brissac s'entendit pour ménager à Henri IV l'entrée de Paris (1594). Il reçut pour récompense de sa fidélité les charges de maître des requêtes au parlement de Paris et de prévôt des marchands.

LANGLOIS (Jean), graveur français, né et mort à Paris (1649-1717). Il fit à Rome un séjour prolongé, durant lequel il exécuta les morceaux les plus importants de son œuvre : *Saint Luc faisant le portrait de la Vierge*, d'après Raphaël; *Tobie et l'Ange*, d'après Annibal Carrache; *la Vierge apparaissant à saint Philippe de Neri*, d'après Guido Reni; etc. Après un séjour de quinze ans en Italie, Langlois revint à Paris. En collaboration avec Audran et Simoneau, il exécuta les seize planches de la *Vie de Jésus* (Bibliothèque nationale). C'est à peu près à la même époque que parut la *Ville de Paris remerciant Louis XIV*. Citons encore du même artiste : *le Maréchal de Villars*, d'après Rigaud; *la Descente de croix*, d'après Charles Lebrun, *la Guérison du paralytique*, d'après Boullongne, etc.

LANGLOIS (Pierre-Gabriel), graveur, né et mort à Paris (1754-1810). Élève de Simonet, il collabora à la *Galerie de Florence* et au *Musée des monuments français*, de Lenoir. Ayant fait un voyage en Italie, il rapporta de Florence des dessins remarquables. On lui doit : *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après le Titien; *le Silence*, d'après Annibal Carrache; *la Charité romaine*, d'après Pellegrini, etc. Il fut surtout heureux dans l'interprétation des maîtres flamands et hollandais : *le Rémouleur, l'Alchimiste, le Fumeur*, de David Teniers, *la Tabagie*, d'Adrien Van Ostade, etc. — Son frère et élève, VINCENT-MARIE **Langlois**, né en 1756, s'adonna également à la gravure.

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), antiquaire et dessinateur français, né à Pont-de-l'Arche en 1777, mort à Rouen en 1837. Il a produit une foule de dessins, qu'il a lui-même gravés à l'eau-forte, et qui se distinguent par une grande originalité de composition, une touche des plus spirituelles, un trait d'une grande finesse et d'une grande pureté. Langlois avait étudié à fond les monuments de l'architecture du moyen âge. Il publia sur ces matières : *Monuments, sites et costumes de la Normandie* (1817); *Notice sur le tombeau des énervés de Jumièges, et sur quelques décorations intérieures des églises de cette abbaye* (1824); *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre, etc.* (1832); *Rouen au* XVIe *siècle, et la danse des morts du cimetière Saint-Maclou* (1832); *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, ouvrage complété et publié par André Pottier et Alfred Baudry (1851). Son œuvre, comme graveur, comporte plus de 1.000 pièces, la plupart très remarquables.

LANGLOIS (Jérôme-Martin), peintre, né et mort à Paris (1779-1838). Élève de David, il obtint le prix de Rome en 1809. Il exposa, en 1812, *Cassandre aux pieds de la statue de Minerve*, toile qui eut du succès. Le gouvernement lui confia l'exécution d'un tableau pour les Sourds-Muets : *l'Abbé Sicard instruisant les jeunes sourds-muets*, composition dont les figures ont trop de solennité. Au Salon de 1819, sa toile *Diane et Endymion* eut un immense succès. Citons encore : *Saint Hilaire écrivant contre les ariens* (1822) [cathédrale de Bordeaux]; le *Portrait en pied de Belsunce* (1824), au musée de la même ville; *la Mort d'Hyrnétho* (1827); *l'Enlèvement de Déjanire*, au musée d'Angers, etc. Langlois fut élu membre de l'Institut, quelques mois avant sa mort.

LANGLOIS (Jean-Charles), officier français et peintre de panoramas, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) en 1789, mort à Paris en 1870. Entré à l'École polytechnique en 1806, il fit les campagnes de Dalmatie, d'Allemagne, d'Égypte, de Russie. Capitaine sous la Restauration, il devint aide de camp du maréchal Gouvion Saint-Cyr, avec lequel il fit la guerre d'Espagne en 1823, resta quelque temps en Catalogne après la fin de la campagne, et prit sa retraite comme colonel en 1849. Il n'avait cessé de se livrer à la peinture. Il exécuta un grand nombre de tableaux militaires. Rappelons : *Prise de la grande redoute de la Moskova; Passage du Lech en 1796; Bataille de Walls; Combat de Benouth*, *Passage de la Bérésina; Combat de Navarin; Combat de Sidi-Ferruch* (1834); *Bataille de Polotsk*, etc. Plusieurs de ces tableaux sont au musée de Versailles. Mais c'est surtout comme peintre de panoramas militaires que Langlois s'est fait une réputation. Après avoir fait construire, rue du Marais-du-Temple, une rotonde où il exposa des vues panoramiques dont le succès fut immense : *la Bataille de Navarin, la Vue d'Alger, la Bataille de la Moskova* (1835), il obtint, en 1838, la concession d'un terrain aux Champs-Élysées, où il fit construire par Hittorf une nouvelle rotonde, dans laquelle il représenta l'*Incendie de Moscou* (1839), la *Bataille d'Eylau* (1843), la *Bataille des Pyramides* (1849), etc. Exproprié en 1858, Langlois fit construire, à peu de distance de l'ancien, un nouveau panorama, et y exécuta notamment la *Prise de Malakoff*, dont le succès fut très grand. On lui doit, en outre, quelques écrits : *Voyage pittoresque et militaire en Espagne* (1826-1830); etc.

Langlois

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), publiciste et homme politique, fils de Jérôme-Martin, né à Paris en 1819. Il était enseigne de vaisseau lorsqu'en 1848 il donna sa démission, adopta les idées de Proudhon, collabora au « Peuple », prit part à la journée du 13 juin 1849 et fut condamné à la déportation. Rentré en France, il vécut dans l'intimité de Proudhon. Nommé chef d'un bataillon de la garde nationale de Paris après le 4 septembre 1870, il se signala par son intrépidité à l'affaire de la Gare aux Bœufs, fut promu lieutenant-colonel et combattit à Montretout et à Buzenval. Élu député de la Seine à l'Assemblée nationale (1871), il vota avec l'extrême gauche. Réélu député de Pontoise en 1876, 1877 et 1881, il échoua en 1885. Il obtint peu après un poste dans les finances. On lui doit : *l'Homme et la Révolution* (1867).

LANGLOIS (Victor), orientaliste français, né à Dieppe en 1829, mort à Paris en 1869. Il se consacra à l'étude des antiquités arméniennes, après avoir suivi les cours de l'École des chartes et de l'École des langues orientales; il fut successivement chargé d'une mission en Arménie (1852) et en Italie (1857, 1861), pour réunir les documents relatifs aux relations de la France et de l'Arménie à l'époque des croisades. Ses ouvrages les plus importants sont : *Numismatique des nomes d'Égypte* (1852); *Notice sur le couvent arménien de l'île de Saint-Lazare, à Venise* (1862); *le mont Athos et ses monastères* (1867), et une traduction des *Historiens anciens et modernes de l'Arménie* (1868), dont il n'a paru que deux volumes.

LANGLOIS (Charles-Victor), professeur et érudit français, né à Rouen en 1863. Élève de l'École des chartes et de l'École de droit, il s'est particulièrement occupé de l'histoire du moyen âge. Maître de conférences à la Faculté des lettres de Douai, il a professé ensuite à Montpellier, puis à Paris, à la Sorbonne, la paléographie et la bibliographie. Nous citerons de lui : *le Règne de Philippe III le Hardi* (1887). Il a collaboré avec H. Stein aux *Archives de l'histoire de France* (1891-1893) et, avec Ch. Seignobos, à l'*Introduction aux études historiques* (1897). On lui doit encore un certain nombre de *Mémoires*, parus dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

LANGNAU, bourg de Suisse (cant. de Berne [ch.-l. du district de Signau]), dans l'Emmenthal, près du confluent de l'Ilfis et de l'Ilmen, affluent de l'Aar; 7.190 hab. Toiles.

LANGOAT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lannion; 1.817 hab. Teillage du lin. Dans l'église moderne, tombeau de sainte Pompée (XIVe s.).

LANGOBARDS. Ethnogr. V. LOMBARDS.

LANGOBERT (*bèr'*) n. m. Variété de poire.

LANGOÉLAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 28 kilom. de Pontivy; 1.364 hab. Dans l'église, quatre chapelles gothiques. Ruines d'un temple romain.

LANGOGNE, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 26 kilom. de Mende, sur le Langouyrou, près de son confluent avec l'Allier; 3.634 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mégisserie. Fabrique de draps et de serges; teintureries. Sur le mont Milan, au N.-O., vestiges d'un camp romain. — Le canton a 8 comm. et 8.239 hab.

LANGOIRAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.894 hab. Port; vastes carrières; forges; distilleries; tonnelleries; commerce de vins. Église romane. Ruines d'un château en partie Renaissance. Fontaine incrustante.

Le vignoble de Langoiran, situé dans l'Entre-deux-Mers, produit des vins rouges de côtes, des vins rouges de palus et d'excellents vins blancs. Les principaux crus sont : *Château-Richefort, Château-Biac, cru Sauvage-Belso, cru Tanesse, Château-Faubernet, Château-La-Peyruche, Château-de-Langoiran, Château-Lataste, Château-Gardera*, etc.

LANGOLEN, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Quimper, sur l'Odet, près d'un sommet de la montagne Noire; 1.238 hab.

LANGON n. m. Mince perche, armée de pointes à son extrémité, avec laquelle on harponne le poisson.

LANGON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 12 kilom. de Romorantin, près du Cher, sur le canal du Berry; 966 hab.

LANGON (LE), comm. de la Vendée, arrond. et à 12 kilom. de Fontenay-le-Comte, à la lisière commune de la Plaine et du Marais; 1.528 hab. Ch. de f. État.

LANGON, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bazas, sur la Garonne; 4.956 hab. Fabriques de chaussures, de fleurs artificielles; distilleries, tonnelleries, taillanderies, tanneries; grand commerce de vins. Port sur la Garonne, que franchit un pont suspendu unissant Langon et Saint-Macaire. Église des XVIe et XIXe siècles. Langon (l'antique *Alingo*, célèbre pour ses lamproies) possède un vignoble qui donne d'excellents vins rouges et des vins blancs ayant un bouquet qui les rapproche des sauternes. Les principaux crus sont : *à Mauléon, Guillemins, Château-de-Respide, Chante-l'Oiseau, domaines de Louloumet, de Cabanieux, l'Ordonnat, Castaing, le Barail, Ludemont-la-Côte, à Dunes*, etc. — Le canton a 13 comm. et 12.789 hab.

Armes de Langon

LANGON, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Redon, sur la Vilaine; 2.194 hab. Ch. de f. Ouest. Église des XIIe et XVe siècles, chapelle de Sainte-Agathe, but de pèlerinage, considérée comme un ancien temple de Vénus. Menhirs dits « les Demoiselles de Langon ».

LANGONNET, comm. du Morbihan, arrond. et à 46 kilom. de Pontivy; 3.681 hab. Abbaye fondée au XIIe siècle par le duc de Bretagne Conan III, reconstruite aux XVIIe-XVIIIe siècles; elle sert aujourd'hui de colonie pénitentiaire. Menhirs dits « pierres Carven ».

LANGOUREUSEMENT adv. D'une manière langoureuse, avec langueur.

LANGOUREUX (*reû*), **EUSE** (rad. *langueur*) adj. Qui est en état de faiblesse maladive. (Vieilli en ce sens.) ‖ Qui a ou qui affecte une langueur amoureuse : *Les femmes n'aiment pas qu'un homme soit trop* LANGOUREUX. (Fonten.) ‖ Qui annonce, qui exprime la langueur : *Air, Ton, Regard, Style* LANGOUREUX.

— Substantiv. : *Faire le* LANGOUREUX.

— SYN. **Langoureux, languissant.**

LANGOURLA, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Loudéac, près des sources de la Rance; 1.579 hab. Église (XIIIe s.); chapelles Saint-Joseph (XIVe s.) et Saint-Gildas (XVe s.). Menhir.

LANGOUSTE (*gousst'* — du lat. *locusta*, sauterelle) n. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des palinuridés, tribu des palinurinés, comprenant quelques espèces répandues dans presque toutes les mers.

— Entom. Nom que, dans certaines campagnes, on donne à la sauterelle des prés.

— ENCYCL. Crust. Les *langoustes*, dont le nom scientifique est *palinurus*, diffèrent essentiellement des homards par leur première paire de pattes dépourvues de pinces, par leurs antennes longues, fortes et épineuses à la base, etc. Leurs larves, appelées *phyllosomes*, diffèrent tellement des adultes, qu'on les a considérées longtemps comme appartenant à un genre spécial. Les langoustes sont de grands animaux à téguments très durs, épineux, ornés des plus vives couleurs. L'espèce des mers françaises (*palinurus vulgaris*) peut atteindre 60 centimètres de long; elle abonde surtout dans la Méditerranée et se plaît parmi les rochers submergés, où elle se nourrit surtout d'animaux morts; sa chair est extrêmement délicate. On la pêche en grand sur les côtes d'Espagne et de Portugal; les animaux récoltés sont apportés vivants dans les ports et conservés quelques jours dans des viviers. On les prend généralement à l'aide de nasses amorcées avec des poissons morts encore frais ou au moyen de filets. Les langoustes fossiles appartiennent aux genres voisins *pemphix, palinurine* et *eryon*.

Langouste.

— Art culin. La *langouste* n'est bonne que fraîche. Elle se mange le plus ordinairement à la mayonnaise ou à la sauce rémoulade, après avoir été cuite au court-bouillon, ou à l'américaine, comme le homard. On la prépare aussi en salade, après l'avoir fait cuire au court-bouillon, avec du céleri en branches, des cœurs de laitues, des œufs durs, des câpres et des filets d'anchois au sel, garnie d'huile, de vinaigre, sel, poivre et moutarde.

Langoustier.

LANGOUSTIER (*sti-é*) n. m. ou **LANGOUSTIÈRE** n. f. Filet en forme de balance profonde, avec lequel on prend les langoustes.

LANGOUTI n. m. Vêtement des Siamois, se composant pour les deux sexes d'une pièce d'indienne teinte, qu'on attache une première fois à la ceinture, pour la faire passer ensuite entre les jambes et la rattacher de nouveau à la ceinture.

LANGRAYEN (*gra-i-in*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comprenant plusieurs espèces répandues de l'Asie tropicale à l'Australie. (Les langrayens [*artamus*] sont de taille médiocre; leur bec court est largement fendu; ils ont les ailes longues; leur livrée est toujours sombre. On peut prendre comme exemple de ces petits oiseaux de forêts, qui se nourrissent d'insectes, le langrayen terne [*artamus sordidus*], de Malaisie.)

Langouti siamois.

LANGRES, ch.-l. d'arrondissement de la Haute-Marne, à 30 kilom. de Chaumont, sur une haute croupe calcaire, au pied de laquelle, un peu au S., naît la Marne; 10.330 hab. (*Langrois, oises.*) Ch. de f. Est. Ville très forte naturellement, et renforcée, depuis 1871, par une ligne de forts détachés, qui en font un camp retranché de premier ordre, défendant la trouée de Chalindrey et l'important nœud de chemins de fer qui s'y trouve. Belle cathédrale de Saint-Mammès, de style gothique très primitif (XIIe s.). Église romane de Saint-Didier. Curieuse porte gallo-romaine. Industrie de coutellerie et de chaudronnerie. Commerce de vins et d'alcools.

Cathédrale Saint-Mammès, à Langres.

Langres (lat. *Andematunum*) fut, à l'époque gauloise, la capitale du pays des Lingons. Elle devint, grâce à la

remarquable position stratégique, une des clefs de la haute Bourgogne, eut un évêché des plus importants dès le IIIe s., vit, en 301, la défaite des Alamans sous ses murs, par Constance Chlore, grandit au moyen âge sous l'administration de ses évêques-ducs, et devint, sous l'ancien régime, la capitale du bailliage de Bassigny. — L'arrondissement a 10 cant., 210 comm. et 84.181 hab.; le canton a 27 comm. et 16.666 hab.

Armes de Langres.

Langres (PLATEAU DE), grand plateau de calcaire oolithique de l'est de la France, qui forme ligne de faîte entre les bassins de la Seine et du Rhône, ou, plus exactement, de la Saône. Il est limité, au S.-O., par la trouée de l'Ouche, bien qu'il faille lui rattacher géologiquement la Côte-d'Or, et, au N.-E., par la trouée de Chalindrey, dont Langres, qui a donné son nom au plateau, garde l'entrée. Au N.-O., le sol s'abaisse lentement en deux gradins, séparés par la dépression du Bassigny; au S.-E., au contraire, le plateau, d'une élévation moyenne de 450 à 500 mètres (culmen à 516 m., au Haut-du-Sec) tombe brusquement sur les vallées de la Laoterne, du Surgeon, etc. Pays très sec, uniformément calcaire, généralement boisé et peu fertile, avec une population clairsemée, strictement groupée en villages.

Langrune ou **Langrune-sur-Mer**, comm. du Calvados, arrond. et à 14 kilom. de Caen; 884 hab. Ch. de f. de Caen à la mer et du Calvados. Bains de mer sur la Manche, en face de l'extrémité des rochers du Calvados. Église du XIIIe siècle, belle flèche.

LANGSDORFFIE (*lang-sdor-fi* — de *Langsdorff*, sav. allem.) n. f. Genre de balanophorées cynomoriées, comprenant des herbes parasites, à fleurs rouges, qui croissent au Cap. Syn. LYCOSÉRIDE.

Lang-Son, ville de l'Indo-Chine française, ch.-l. du 1er territoire militaire du Tonkin, sur le Song-Ki-Kong, à 20 kilom. de la frontière de Chine. Gare frontière de la voie ferrée Hanoï, Lang-Tchéou et Quang-Si. Important centre d'échanges entre le Tonkin et la Chine. En 1885, pendant la guerre franco-chinoise, Lang-Son fut le centre d'importantes opérations militaires. La ville, prise après plusieurs jours de combat, le 13 février, par le général Brière de l'Isle, fut laissée ensuite aux mains de la brigade de Négrier, qui, après un premier succès à Dong-Dang (23 févr.), dut reculer devant l'offensive des Chinois menaçant d'envelopper la colonne. Le 28 février, le général de Négrier était blessé dans un nouveau combat, et le lieutenant-colonel Herbinger évacuait précipitamment Lang-Son; la nouvelle de cet échec causa, à Paris, la chute du ministère Ferry (30 mars 1885).

Langton (Stephen), prélat anglais, né à une date inconnue, mort à Slindon (Sussex) en 1228. Il fit de brillantes études à l'université de Paris, où il connut le futur pape Innocent III qui le nomma (1207) archevêque de Cantorbéry. Jean sans Terre protesta contre sa nomination: il s'ensuivit un grave conflit entre la papauté et la cour d'Angleterre, et Langton ne put prendre possession de son siège qu'en 1213. Il prit part aux négociations qui aboutirent à la signature de la Grande Charte de 1215. Il fut ensuite tout occupé de ses devoirs ecclésiastiques; il réalisa des réformes importantes et rédigea ce qu'on appelle les *Constitutions* de Stephen Langton. Il revint à la politique en 1222 et fut l'âme de la coalition qui obtint de Henri III la confirmation de la Grande Charte. Langton eut une renommée considérable au moyen âge. Théologien savant, il était encore historien et poète de talent.

LANGUARD (*ghar'*), **ARDE** [rad. *langue*] adj. Bavard, indiscret. (Vx.) ‖ Substantiv.: *Un* LANGUARD. *Une* LANGUARDE. — n. m. Nom vulgaire d'un oiseau, le *torcol*. ‖ On l'appelle aussi TIRE-LANGUE et GRANDE-LANGUE.

LANGUAS n. m. Bot. Syn. de COSTUS.

LANGUE (*langh'* — du lat. *lingua*, même sens) n. f. Anat. Corps charnu, allongé, mobile, situé dans la cavité buccale, et servant à la dégustation, à la déglutition, à l'articulation des sons de la voix.

— Fig. Idiome d'une nation: *La* LANGUE *française. Les* LANGUES *anciennes*. ‖ Ensemble des termes d'un idiome et des règles de sa grammaire: *Connaître, Ignorer sa* LANGUE. ‖ *Langue pauvre*, Langue qui possède peu de mots pour exprimer les choses. ‖ Langage, manière particulière de s'exprimer: *La* LANGUE *des poètes. La* LANGUE *des passions*. ‖ Moyen quelconque d'exprimer les idées:

> . . . . . Le silence, Madame,
> En de pareils transports est la *langue* de l'âme.
> ROTROU.

— *Langue verte*, V. la partie encyclopédique.

— Loc. div. *Bonne langue*, Personne bavarde. ‖ *Langue dorée*, Personne éloquente, qui tient des discours persuasifs. ‖ *Mauvaise, Méchante langue, Langue empoisonnée, Langue de serpent, de vipère*, et absolum. *Langue*, Personne qui se plaît à médire, à calomnier. ‖ *Coup de langue*, Médisance, calomnie, épigramme. ‖ *Avoir la langue grasse*, Prononcer mal certaines consonnes, et particulièrement les *r*. ‖ *Avaler sa langue*, Se taire, se condamner au silence. ‖ *Avoir soif à avaler sa langue*, Avoir une grande soif. — Par ext. *S'ennuyer à avaler sa langue*. ‖ *Tirer la langue d'un pied de long*, Être dans un extrême besoin. ‖ *Tirer la langue à quelqu'un*, Se moquer de lui, le narguer par un mouvement de la langue. ‖ *Avoir la langue bien pendue, bien affilée*, Parler avec facilité. ‖ *Avoir bien de la langue, Avoir la langue bien longue, Ne savoir tenir sa langue*, Ne savoir garder un secret, parler indiscrètement. ‖ *Être maître de sa langue*, Savoir se taire à propos. ‖ *Il n'aura pas de langue pour la moitié de sa vie; Sa langue va comme un cliquet de moulin*. Se disent d'un babillard. ‖ *Se mordre la langue*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne voudrait pas, ce qu'on ne devrait pas dire. — Se repentir d'avoir dit quelque chose: *Je l'ai dit, mais je m'en* SUIS MORDU LA LANGUE. ‖ *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue*, Croire qu'on est près de trouver le mot qu'on a dans la mémoire, mais qui échappe au moment où l'on veut le prononcer. ‖ *La langue lui a fourché*, Il a dit un mot pour un autre. ‖ *Faire merveilles du plat de la langue*, Chercher à étonner, à étourdir, par de grandes phrases, par des récits extraordinaires. ‖ *Faire la langue à quelqu'un*, Lui suggérer ce qu'il doit dire. ‖ *N'avoir point de langue*, Parler peu ou garder le silence. ‖ *Prendre langue*, Entrer en pourparlers, demander des renseignements. ‖ *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner. ‖ *Avoir le don des langues*, Avoir une grande facilité pour apprendre les langues. ‖ *Dénouer la langue*, Couper le filet de la langue. — Au fig. *Dénouer, Délier la langue de quelqu'un*, Le faire parler. ‖ *Avoir la langue liée*, Ne pouvoir dire quelque chose.

— Géogr. *Langue de terre*, Espace de terre beaucoup plus long que large, et entouré d'eau, excepté sur un point: *La ville de Gibraltar est unie à l'Espagne par une* LANGUE DE TERRE. ‖ Espace de terre étroit qui joint deux terres: *Le Péloponèse n'est joint au continent que par une* LANGUE DE TERRE.

— Hist. *Langues*, Divisions régionales de certains ordres de chevalerie, dans lesquels les chevaliers étaient groupés d'après leur nationalité. (Ainsi, pour l'ordre de Malte, la France était divisée en *langues* de Provence, d'Auvergne et de France. Les chefs de chaque langue étaient appelés *piliers* ou *baillis* conventuels. « Langue » est d'ailleurs, le plus souvent pris, au moyen âge, dans le sens de *pays* ou de *nation*.)

— Hist. ecclés. *Don des langues*. V. DON. ‖ *Confusion des langues*. V. CONFUSION.

— Linguist. *Langue mère*, Langue considérée relativement aux langues qui en sont dérivées. ‖ *Langue fille*, Langue considérée relativement à celle dont elle dérive. ‖ *Langues sœurs*, Langues filles d'une même langue mère: *Les* LANGUES *néo-latines sont sœurs*. ‖ *Langue vivante*, Langue actuellement parlée. ‖ *Langue morte*, Celle qui n'est plus parlée: *Le latin est une* LANGUE MORTE. ‖ *Langues directes*, Celles qui n'admettent pas d'inversions, et dont la construction suit plus ou moins fidèlement l'ordre analytique des idées. ‖ *Langue écrite*, Langue pourvue d'un alphabet, et dans laquelle on a composé des livres, par opposition à celle qui n'est que parlée. ‖ *Langue synthétique* ou *concrète*, Celle qui rend par des terminaisons variables les diverses indications grammaticales. ‖ *Langue analytique*, Celle dans laquelle chaque rapport grammatical est rendu par un mot distinct. ‖ *Langue universelle*, Langue qui pourrait être parlée, écrite et comprise par tous les peuples de la terre.

— Manèg. et chass. *Donner de la langue, Faire un appel de langue*, Appeler ou exciter le cheval ou les chiens, à l'aide d'un claquement de la langue qui s'obtient en appuyant fortement la langue contre le palais, et la retirant aussitôt. ‖ *Aides de la langue*, Cris que fait le cavalier pour gouverner son cheval.

— Mar. Grand coin en bois, qu'on place sous l'étrave d'un navire sur cale, pour faciliter le lancement. ‖ Morceau triangulaire de toile servant de remplissage à une voile. (On dit aussi LANGUE-DE-CHAT.)

— Méd. *Langue chargée*, Langue couverte d'un enduit blanchâtre, jaunâtre, ou noirâtre, qui fournit au médecin des indications sur l'état du tube digestif, etc.

— Philol. *Langue d'oc*, Langue romane parlée anciennement en France, au sud de la Loire, et dans laquelle l'affirmation *oui* se disait *oc*. ‖ *Langue d'oïl*, Langue anciennement parlée en France, au nord de la Loire, dans laquelle l'affirmation *oui* se disait *oïl*, et qui est devenue la langue française. ‖ *Langue de si*, Nom donné quelquefois à l'italien, dans lequel la même affirmation se dit *si*.

— Techn. Nom donné, dans les verreries, à une cassure qui, des bords d'une pièce de verre, se dirige vers son milieu. ‖ Bout de tuyau de plomb aplati, qui jette une nappe d'eau dans une cuvette de garde-robe. ‖ *Langue de balance*, Style perpendiculaire au fléau et qui fait partie de ce fléau afin d'indiquer les pesées.

— PROV. **Un coup de langue est pire qu'un coup de lance**, Une médisance, une calomnie est plus funeste qu'une blessure. ‖ **Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler**, Avant de parler, de se prononcer, il faut mûrement réfléchir. ‖ **Beau parler n'écorche point la langue**, Il est toujours bon de parler poliment. ‖ **Qui langue a, à Rome va**, Quand on sait s'expliquer, on peut aller partout. ‖ **L'usage est le tyran des langues**, L'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— SYN. **Langue, dialecte, idiome**, etc. V. DIALECTE.

— ALLUS. LITTÉR.: **Langues d'Ésope**, Mots qui rappellent un trait de la vie du fabuliste, conté par Planude et, d'après lui, par La Fontaine. Ésope, esclave du philosophe Xanthus, reçut un jour de son maître l'ordre d'acheter au marché ce qu'il y aurait de meilleur, et rien autre chose. Ésope n'acheta que des langues, qu'il fit accommoder à toutes les sauces. Les convives finirent par s'en dégoûter. Aux reproches que lui fit Xanthus, Ésope répondit qu'il avait exécuté ses ordres, car qu'y a-t-il de meilleur que la langue, qui est « le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison, etc. »? Pour l'embarrasser, son maître lui commanda d'acheter pour le lendemain ce qu'il y a de pire. Le lendemain, Ésope ne fit encore servir que des langues, disant que la langue est la pire chose qui soit au monde, « la mère de tous les débats, la nourrice de tous les procès, la source des divisions et des guerres, etc. ». Les *langues d'Ésope* sont rappelées pour désigner ce qui, pouvant être envisagé sous deux aspects opposés, donne prise également à la louange et à la critique.

— ENCYCL. Anat. La *langue* est un corps symétrique, très mobile, musculeux, qui a la forme d'un cône aplati. Elle est l'organe essentiel du goût, mais en outre elle joue un rôle important dans l'articulation des sons, dans la mastication, la déglutition et la succion. Chez certains animaux, comme le chien et la plupart des herbivores, elle sert aussi à la préhension des aliments.

La charpente squelettique de la langue est constituée par l'os hyoïde et deux lames fibreuses: la *membrane hyoglossienne* et le *septum lingual*. Sur eux et sur les parties voisines s'insèrent les muscles génioglosse, hyoglosse, styloglosse, palatoglosse, pharyngoglosse, amygdaloglosse et lingual supérieur et inférieur; enfin, un neuvième muscle, le transverse, s'insère directement sur les tissus de cet organe.

La langue est recouverte d'une membrane muqueuse, qui se continue avec celle de la bouche. Cette membrane forme, à la face inférieure, un repli médian, le *frein* ou le *filet* de la langue, et, à la face supérieure ou *dos*, un sillon qui se termine en arrière par le *trou borgne de Morgagni*, orifice commun de plusieurs glandules. Enfin, en arrière, mais en avant de l'épiglotte, se trouvent les trois replis *glosso-épiglottiques*. La surface dorsale de la langue présente une multitude de petites élevures appelées *papilles* qui, suivant leur structure, sont nommées: *caliciformes, fongiformes, filiformes, foliées* et *hémisphériques*, et qui se répartissent en des points déterminés. Les papilles caliciformes, au nombre de neuf à onze, se disposent vers le tiers postérieur, suivant une ligne brisée rappelant un V, c'est le V *lingual*; la papille située à la pointe, très développée, semble surgir d'une cavité, qui constitue le *trou borgne* ou *foramen cæcum* de la langue.

Langue: A, *face supérieure*: 1. Voile du palais; 2. Luette; 3. Amygdale; 4. Épiglotte; 5. Glandes folliculeuses; 6. Papilles caliciformes formant le V lingual; 7. Sillon médian; 8. Papilles fongiformes; 9. Pointe de la langue. — B, *face inférieure*: 10. Frein ou filet; 11. Plancher buccal; 12. Artère ranine; 13. Nerf lingual; 14. Glande de Nuhn.

Les artères de la langue viennent de la carotide interne; ses veines se rendent à la jugulaire interne; ses nerfs viennent du glossopharyngien, de l'hypoglosse et du maxillaire inférieur. Les terminaisons nerveuses sensitives sont ou libres ou en forme de petites bouteilles, qui sont dénommées *corpuscules de Pacini*, *de Krause*, *du goût* ou simplement *bourgeons gustatifs*; elles sont situées à la partie antérieure, principalement à la pointe.

Les maladies de la langue sont: les inflammations ou *glossites*, les ulcérations, les tumeurs syphilitiques ou cancéreuses, etc. En outre, l'état de la langue est important à connaître dans toutes les maladies, surtout celles du tube digestif. A l'état de santé, cet organe est rosé; sa surface est unie, légèrement humide. Au contraire, dans les pyrexies, la langue est blanc jaunâtre, parfois noire, recouverte d'un enduit épais, sèche.

— Art vétér. La *langue* est importante à considérer au point de vue hippique: la *langue mince* n'empêche pas l'action du mors sur les barres; la *langue épaisse* gêne à cette action. La *langue serpentine* est le défaut qu'ont certains chevaux de sortir continuellement la langue de la bouche, ce qui est une sorte de tic; on combat ce défaut au moyen de certaines pièces mobiles, de *jouettes*, qu'on ajoute au mors. La *langue pendante* accuse un manque d'énergie.

La langue peut être le siège de blessures; le cheval en *tirant au renard* (v. TIRER), s'il est attaché avec une longe qui passe dans la bouche en étreignant la langue, peut se couper plus ou moins profondément cet organe. Chez le bœuf, la langue peut être le siège d'une variété de charbon (*glossanthrax*) ou d'une autre affection parasitaire, l'*actinomycose*. Enfin, elle se recouvre d'*aphtes* dans la *fièvre aphteuse*.

— Linguist. *Classification des langues*. On compte actuellement de 900 à 1.500 langues vivantes, selon qu'on fait, ou non, entrer en ligne de compte les variétés dialectales. On peut classer les langues d'une façon *rationnelle*, en ne tenant compte que de leur structure, ou d'une façon *naturelle*, en se fondant sur les liens de parenté qui les unissent. Une des classifications rationnelles consiste à distinguer les langues *synthétiques* et les langues *analytiques*, mais cette distinction a le grave défaut de ne pas être d'accord avec la classification *généalogique*, classification naturelle, et, partant, plus objective: le latin et le français, qui appartiennent à la même famille, sont, le premier synthétique, le second analytique. Plus séduisante est la division de tous les idiomes en trois types: le type *isolant* ou *monosyllabique*, le type *agglutinant* et le type *flexionnel*. Cette classification a le mérite de pouvoir être combinée avec la répartition des langues en familles. Il importe, toutefois, de faire ressortir les points suivants: 1° il y a des langues dont la structure morphologique se laisse difficilement ramener à l'un des trois types précités: tel le *khasia*; telles aussi les langues *incorporantes* et *polysynthétiques*, que beaucoup de linguistes classent à part; 2° rien ne prouve que les trois formes linguistiques représentent les trois stades d'évolution du langage, et que toute langue ait été d'abord monosyllabique, pour devenir ensuite agglutinante et flexionnelle.

Voici comment on peut classer les principales espèces linguistiques, en tenant compte à la fois de leur structure et de leur généalogie:

A. Langues monosyllabiques. I. *Chinois* et ses dialectes; *siamois, birman, thibétain* et quelques langues *himalayennes*; II. *Annamite, cambodgien*, etc.

B. Langues agglutinantes. I. Famille *malayo-polynésienne* (*malais, javanais, maori*, etc.); II. Famille *dravidienne* (*tamoul, kanarais*, etc.); III. Idiomes *kolariens*; IV. Famille *ouralo-altaïque* (*finnois, lapon, hongrois, samoyède, turc, mongol, kalmouk, mandchou*, etc.); V. *Japonais* (peut-être ouralo-altaïque); VI. *Coréen*; VII. Groupe *Bantou* (*cafre, zoulou*, etc.); VIII. Langues des *nègres* de l'Afrique (*ouolof, haoussa*, etc.); IX. Langues africaines à *consonnes claquantes* (*hottentot, boschiman*, etc.); X. Langues du *Caucase* (*géorgien, laze*, etc.); XI. Langues *hyperboréennes* (*aléoute, esquimau*, etc.); XII. Langues *australiennes*; XIII. Langues des *Négritos*; XIV. Langues des *Papous*; XV. Langues *américaines* (*algonquin, iroquois, delaware, araucanien*, etc.); XVI. *Basque*.

C. Langues flexionnelles. I. Famille *chamito-sémitique*, comprenant d'une part l'ancien *égyptien*, le *copte*, le *berbère* et les langues *éthiopiennes*; d'autre part, l'*assyrien*, l'*hébreu*, le *phénicien*, le *chaldéen*, le *syriaque* et l'*arabe*. II. Famille *indo-européenne*: *sanscrit, prâkrit*, et langues *néo-hindoues*; langues *iraniennes*; *grec* ancien et moderne; langues *italiques* et *romanes*; langues *celtiques*; langues *germaniques*; langues *letto-slaves*; *arménien, albanais*.

Pendant longtemps, on s'est préoccupé de découvrir la langue primitive dont toutes les langues actuelles ne seraient que des modifications. La science moderne a renoncé à cette prétention. D'abord, il est possible que le langage se soit développé dans plusieurs centres indépendants; ensuite, les monuments que nous possédons sont de date relativement trop récente pour fournir une base solide à l'induction préhistorique. A peine pouvons-nous restituer les traits généraux de la langue mère indo-européenne. Quelques linguistes admettent une parenté entre la famille indo-européenne et la famille sémitique,

par l'intermédiaire de l'égyptien. D'autres essayent même de rattacher le groupe ouralo-altaïque à l'indo-européen. Ce sont là des hypothèses hasardeuses.

— BIBLIOGR. : Hovelacque, *la Linguistique* (4e édit., Paris, 1888); Fr. Müller, *Précis de linguistique* (Vienne, 1876-1888); Steinthal-Misteli, *Caractéristique des principaux types de langues* (2e éd., Berlin, 1893).

Langue universelle. Les inconvénients qui résultent de la pluralité et de la diversité des idiomes ont préoccupé les penseurs depuis la disparition du latin, qui était, au moyen âge, la véritable langue universelle du monde civilisé. Dans l'antiquité, les deux langues grecque et latine avaient successivement joué le même rôle. Le problème d'une langue universelle a reçu des solutions très diverses et de valeurs très inégales. Il faut d'abord écarter tout projet d'unification absolue : chaque nation tient à sa langue, qui fait partie de son patrimoine. Une langue universelle ne peut être qu'une langue *auxiliaire*, existant à côté du parler indigène pour favoriser les relations scientifiques et commerciales.

Jadis, Leibniz avait conçu le plan d'une langue philosophique, dont la structure serait algébrique, et où le raisonnement deviendrait un simple calcul : projet chimérique, qui suppose à la pensée des formes rigides et immuables.

Le savant allemand Hermann Diels a conseillé de revenir à l'usage du latin, simplifié dans sa syntaxe et enrichi de termes techniques. Mais les études latines sont si fortement battues en brèche à notre époque qu'il serait difficile de faire triompher ce projet. L'idée d'adopter une langue vivante comme langue commune auxiliaire se heurte naturellement aux susceptibilités nationales.

Viennent ensuite les projets de langues artificielles, créées de toutes pièces, comme la *langue bleue* de Léon Bollack, ou bien ayant un vocabulaire d'origine germanique, tel le *volapük* de l'abbé Schleyer, ou romane, tel l'*espéranto* du docteur Zamenhof, de Varsovie. Ces langues sont faciles à apprendre : la prononciation et la grammaire en sont extrêmement simples. Mais les langues étant, par nature, sujettes à évoluer, quelle académie internationale réglera l'usage de la langue universelle, une fois adoptée? Bréal, reprenant une idée déjà exposée par Paul Chappellier, propose la combinaison suivante : la France, l'Angleterre et les Etats-Unis concluraient un traité linguistique, d'après lequel l'anglais serait obligatoirement enseigné en France, le français en Angleterre et dans l'Amérique du Nord, non pas seulement dans les universités et collèges, mais dans certaines écoles primaires des grandes villes. Il y aurait ainsi entente linguistique entre 180 millions d'hommes. Les Etats secondaires, suivant leurs intérêts commerciaux, apprendraient les uns l'anglais, les autres le français.

— BIBLIOGR. : Michel Bréal, *le Choix d'une langue internationale* (« Revue de Paris », 16 juillet 1901); Dr Zamenhof, *Manuel d'espéranto* (1887), traduction française par L. de Beaufront (Paris, 1897).

Langue verte. On a donné, de nos jours, le nom de *langue verte* à un ensemble de locutions imagées, tirées du vocabulaire des halles, des faubourgs, des ateliers, des cercles, du boulevard; ce n'est pas l'argot des voleurs, c'est quelque chose de bien plus conventionnel et de bien plus flottant. L'argot des voleurs est une langue fixée, au moins dans ses mots principaux, d'un usage constant, dont on a pu faire le dictionnaire; la langue verte s'accroît chaque jour de locutions, de métaphores imprévues : les unes demeurent, les autres disparaissent, après une vogue plus ou moins longue.

Langues liturgiques. Il n'y eut pas, à proprement parler, de *langues liturgiques* dans les premiers siècles de l'Eglise. Les apôtres et leurs successeurs immédiats se servirent, pour célébrer les offices, des langues vulgaires parlées dans les diverses contrées qu'ils évangélisaient. Mais, lorsque les peuples barbares, que les Romains n'avaient pas civilisés, commencèrent à se convertir, l'Eglise se refusa à traduire sa liturgie dans leurs innombrables idiomes, de peur que la diversité des langues ne nuisît à la pureté de la doctrine et à l'unité de la foi. Elle ne permit, dans les offices, que l'usage des langues employées dans l'empire romain durant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Ces langues, devenues langues liturgiques par opposition aux langues vulgaires, sont : le grec, le chaldéen, l'arménien, le syriaque pour la Grèce et l'Asie Mineure, le copte pour l'Egypte et l'Ethiopie, le latin pour l'Occident. Une seule exception à la règle générale fut faite par le pape Jean VIII, qui permit à saint Méthode, vers 874, de rédiger une liturgie en esclavon, pour les populations slaves de la presqu'île des Balkans et du centre de l'Europe.

Langue française (OBSERVATIONS SUR LA), par Ménage (Paris, 1672), revues et corrigées en 1673, augmentées d'une seconde partie en 1676. — L'ouvrage ne manque pas d'intérêt, grâce à l'érudition de l'auteur, qui connaît non seulement la langue du XVIe siècle, mais celle de Coquillart, d'Alain Chartier, celle même des chartes, des *Lapidaires*, de Villehardouin, et possède des notions sérieuses sur les patois. Les meilleures observations de Ménage portent sur le vocabulaire : il se montre assez favorable aux archaïsmes. Il admet les néologismes, quand ils sont nécessaires pour exprimer une chose nouvelle ou pour donner aux choses des noms plus beaux et plus significatifs que ceux qu'elles avaient. Dans les questions de grammaire proprement dite, Ménage est beaucoup moins libéral, et, quoique ses opinions diffèrent souvent de celles du P. Bouhours, le fond de la doctrine est la même chez l'un et l'autre érudits, qui continuent Vaugelas.

Langue française (UNIVERSALITÉ DE LA), dissertation de Rivarol, qui remporta le prix à l'académie de Berlin en 1783. — Le sujet proposé au concours était celui-ci : *Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve?* L'auteur examine successivement pour quelles raisons l'allemand, l'italien, l'anglais n'ont pu arriver à l'universalité. Il tient compte, dans cet examen, de la position du pays, du climat, de la constitution politique, du caractère des habitants. Il insiste surtout sur la comparaison de l'anglais et du français. La langue française se distingue par l'ordre et la clarté de sa constitution : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. » Cette langue est circonspecte dans l'emploi des métaphores; c'est ce qui l'a gardée de la corruption. « C'est la seule qui ait une probité attachée à son génie.... Sûre, raisonnable, sociale, c'est la langue humaine. » Il termine par une rapide esquisse de l'état des lettres françaises sous Louis XV. Cet opuscule, qui valut à Rivarol l'estime de Frédéric le Grand, abonde en vues justes et ingénieuses.

Langue française (L'ESCLARCISSEMENT DE LA) par Jean Palsgrave, « Anglois natif de Londres et gradué de Paris » (Londres, 1531, in-8°; réimprimé par Génin en 1852, dans les « Documents inédits de l'histoire de France »). — Cet ouvrage anglais a été composé avant celui de Dubois, le premier grammairien français. Il est d'un homme qui connaît à fond l'idiome français, qui a du jugement et une observation très précise. Le livre a le grave défaut d'être mal composé; mais de longues tables, parmi lesquelles il faut signaler surtout celle des verbes avec leurs principales formes, fournissent de précieux renseignements pour l'histoire de la langue française.

Langue française (REMARQUES SUR LA), par Vaugelas. V. REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE.

Langue latine (DE LA) [*De lingua latina*], traité de Varron, en 25 livres. Il n'en subsiste que six livres (de V à X). — Suivant Varron lui-même, l'ouvrage comprenait trois parties, dans lesquelles il était respectivement question : 1° de l'origine des noms; 2° des flexions des noms; 3° de la réunion des mots en phrases. L'auteur y tenait grand compte des théories stoïciennes. Ce qui nous en reste est relatif aux étymologies. Celles que propose Varron sont ridicules, comme la plupart de celles que nous ont laissées les anciens; mais il donne, à l'occasion, des renseignements précieux pour nous sur le sens et l'emploi de certains mots.

LANGUE-D'ASPIC n. f. Forme du tranchant de divers outils. ‖ Pl. : *Des* LANGUES-D'ASPIC.

LANGUE-DE-BŒUF n. f. Archéol. Arme d'hast en usage au moyen âge. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-BŒUF.

— Bot. Nom vulgaire du gouet, de la buglosse, de la scolopendre, etc.

— Techn. Outil de maçon taillé en forme de cœur.

— ENCYCL. La *langue-de-bœuf* était une demi-pique, dont le fer était celui d'une large dague à pointe aiguë. Par corruption on donna, dans la suite, et à une époque très moderne, le nom de *langue-de-bœuf* à ces belles dagues italiennes, surtout vénitiennes, que l'on doit appeler *sandedei* et aussi *cinquedea*. Ce nom de langue-de-bœuf fut d'ailleurs appliqué à toutes sortes d'instruments et armes caractérisés par un fer large, plat, à deux tranchants, et dont la forme était plus ou moins celle d'une truelle.

Langue-de-bœuf (XVe s.).

LANGUE-DE-BŒUF ou **LANGUE-DE-VEAU** n. f. Nom donné quelquefois, à cause de sa couleur, à un champignon comestible, qui pousse sur le tronc des chênes, la fistuline hépatique. (On l'appelle aussi quelquefois FOIE-DE-BŒUF ou FOIE-DE-VEAU, ou encore LANGUE-DE-CHÊNE.) ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE BŒUF ou LANGUES-DE-VEAU.

LANGUE-DE-CARPE n. f. Chir. Instrument de dentiste servant à extirper les dents molaires. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-CARPE.

— Techn. Ciseau en fer ou acier méplat, à tranchant à double biseau légèrement arrondi, qui sert à faire des entailles dans le fer. ‖ Foret qui sert à percer des trous très petits dans le fer et l'acier.

LANGUE-DE-CARPETTE n. f. Sorte de burin à tranchant arrondi, dont se sert le serrurier. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-CARPETTE.

LANGUE-DE-CERF n. f. Nom vulgaire de la scolopendre. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-CERF.

Langue-de-carpe.

LANGUE-DE-CHAT n. f. Bot. Nom vulgaire de l'hydne bosselé, champignon comestible, dont le chapeau roux ou couleur chair est formé, à sa face inférieure, d'un grand nombre d'aiguillons brun clair. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-CHAT.

— Techn. Outil ou burin de graveur. ‖ Nom donné à plusieurs sortes de biscuits longs et plats.

LANGUE-DE-CHIEN n. f. Nom vulgaire du cynoglosse officinal, du potamos nageant, etc. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-CHIEN.

LANGUE-DE-SERPENT n. f. Archéol. Amulette servant à découvrir les poisons. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-SERPENT.

— Bot. Nom vulgaire de l'ophioglosse commune.

— Chir. Petit instrument de dentiste qui sert à nettoyer les dents de la mâchoire inférieure.

— ENCYCL. La *langue-de-serpent* était une amulette que l'on croyait anciennement propre à découvrir la présence du poison dans les mets. Les langues-de-serpent étaient suspendues par des chaînes d'or ou d'argent aux languiers avec les autres pierres d'épreuve. On les considérait aussi comme un bon contrepoison, et ce préjugé persista jusque sous le règne de Louis XIV. La plupart des langues-de-serpent étaient des dents de requins fossiles et aussi des céraunies, c'est-à-dire des pointes de flèche en silex, que l'on croyait être des pierres de foudre, etc. V. ÉPREUVE.

LANGUE-DE-TERRE n. f. Nom vulgaire des géoglosses. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-TERRE.

LANGUE-DE-VACHE n. f. Enclume arrondie d'un côté et pointue de l'autre, sur laquelle le forgeron peut terminer son ouvrage. ‖ Pl. *Des* LANGUES-DE-VACHE. V. ENCLUME.

LANGUEDOC (le). Géogr. Pays de l'ancienne France, et l'un des gouvernements de la monarchie, tirant son nom d'un des caractères de la langue de ses habitants. Le Languedoc était limité à l'E. par le cours du Rhône, au S. par le Roussillon, le comté de Foix et la Gascogne, à l'O. par la Gascogne, au N. par la Guyenne, l'Auvergne et le Lyonnais. Il comprenait donc, en deçà et au delà de la dépression de Naurouze et dans la région montagneuse des Cévennes elles-mêmes, une superficie de forme irrégulière, avec deux renflements notables au Sud-Ouest et au Nord-Est, de 4.150.000 hectares environ, formée de pays assez différents par l'étendue et les ressources, et dont les principaux, qui devinrent plus tard les grandes subdivisions de la province, étaient le Vivarais, capit. *Viviers*; le Gévaudan, capit. *Mende*; le Velay, capit. *Le Puy*; le Lauraguais, capit. *Castelnaudary*; le Carcassez, capit. *Carcassonne*; le Rasez, capit. *Limoux*.

— Hist. C'est le hasard de la politique qui rassembla sous une même autorité, au commencement du XIIIe siècle, l'ensemble de ces pays à peu près indépendants depuis la disparition de l'unité carolingienne : d'abord, les efforts heureux de la maison de Toulouse, dont les comtes, et particulièrement Raymond VI, encouragèrent l'essor économique du pays, créèrent un grand nombre de villes nouvelles; ensuite, après la croisade catholique de Simon de Montfort (1209-1218), la prise de possession, par la royauté, de l'héritage de la maison de Toulouse, passé après la mort de Raymond VII aux mains du frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, et, après la mort de celui-ci (1271), réoccupé par Philippe III. En 1302, le parlement de Toulouse recevait sa première organisation; en 1349, l'acquisition de Montpellier, jusque-là possession aragonaise, venait compléter la province, bientôt divisée en sénéchaussées, et dotée, par Louis XI, de ses limites définitives (1471). Toulouse, siège d'un archevêché depuis 1317, devenait le lieu habituel de réunion des états provinciaux, dont l'existence jusqu'à la Révolution devait assurer, en même temps qu'une administration relativement éclairée, le maintien de l'esprit particulariste. Celui-ci ne devait pas être étranger aux troubles répétés dont la province fut le théâtre, d'abord pendant les guerres de religion, où le protestantisme fut embrassé par une partie du Languedoc (les régions de Montauban, Castres, Alais et Nîmes notamment), ensuite au XVIIe siècle, où les révoltes à la fois politiques et religieuses du règne de Louis XIII et le mouvement camisard, après la révocation de l'édit de Nantes, provoquèrent plusieurs fois l'intervention de la royauté. En 1789, le Languedoc, pays d'Etat, partagé en deux généralités, dont le siège était à Montpellier et à Toulouse, comprenait vingt-trois diocèses; il forma, en 1791, les sept départements de la Haute-Loire, de la Lozère, de l'Ardèche, de l'Aude, du Tarn, de l'Hérault et du Gard, une partie de la Haute-Garonne. Ce nombre s'accrut, en 1811, par la formation du Tarn-et-Garonne au détriment des départements voisins.

Armes du Languedoc.

— Œnol. On désigne sous l'appellation de *vins du Languedoc*, les produits des trois départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, que l'on classe en trois catégories : vins *rouges*, vins *blancs* et vins *muscats*.

Parmi les *vins rouges*, se distinguent : 1° les *narbonnes*, provenant de l'Aude, aussi bien du voisinage du Roussillon (Fitou, Lapalme, Leucate) que du nord (Cruzy) ou même des Corbières, entre l'Aude et le Roussillon, et dont les meilleurs proviennent de Tuchan. (Ces vins des Corbières sont particulièrement estimés pour leur richesse alcoolique et leur couleur. Récoltés en terrains secs et imperméables, ils sont produits par les cépages carignan, grenache, terret, spiran, etc.); 2° les *minervois*, récoltés dans le canton de Peyriac-Minervois (Peyriac-Minervois, Pépieux, Villeneuve, Trausse, Rieux-Minervois, etc.), qui sont d'agréables et frais vins de table; 3° les vins *de montagne*, comme ceux de Saint-Chinian (Hérault), des Costières dans le Gard, ou de Lézignan, dans l'Aude; 4° les vins *de coteaux*, dont quelques-uns sont fort estimés (Saint-Georges, Murviel-lès-Montpellier, Saint-Drézery et Saint-Christol dans l'Hérault; Uchaud, Langlade, Roquemaure, dans le Gard; Canet, dans l'Aude); 5° enfin, les vins *de plaine*, qui sont les plus abondants, et dont on peut prendre comme type ceux de la plaine du Vidourle, entre l'Hérault et le Gard, ceux des sables d'Aiguesmortes, ou ceux de la plaine de l'Hérault. Beaucoup de ces vins sont distillés pour donner les eaux-de-vie dites « de Béziers » ou « de Montpellier ».

Les *vins blancs*, produits par le bourret (Marseillan, sur les bords de l'étang de Thau), le picquepoul, la clairette (Paulian, Clermont, Adissan, etc.), sont de bonne qualité. Il faut ajouter également les vins mousseux de Limoux (blanquette), très doux et possédant un agréable bouquet. Toute la région du Languedoc fournit aussi des vins blancs ou rosés, qui proviennent de cépages rouges.

Les *vins de liqueur* sont récoltés particulièrement dans l'Hérault (Lunel, Frontignan) et dans le Gard (région de Roquemaure, avec Chusclan, Codolet, Laudun, Roquemaure, Lirac, Tavel, etc.).

LANGUEDOC (CANAL DU). Géogr. V. MIDI (*canal du*).

LANGUEDOCIEN, ENNE (*ghe-do-si-in, èn'*), personne née en Languedoc ou qui habite ce pays. — *Les* LANGUEDOCIENS.

— Adjectiv. : *Histoire* LANGUEDOCIENNE.

— n. m. Linguist. Dialecte parlé dans le Languedoc.

— ENCYCL. Linguist. Le nom de *languedocien* désigne seulement l'ensemble des patois locaux parlés dans la région de l'ancien Languedoc, dans le Rouergue, le Quercy et l'ancien comté de Foix. On ne peut pas affirmer que les dialectes languedociens réunis forment une unité réelle dans le groupe provençal. Seuls, des parlers locaux du Languedoc ont fait l'objet d'études; tels les patois de l'Hérault (biterrois, saint-ponais, montpelliérain, lodévois), du Tarn (albigeois et castrais), etc. Sur les caractères généraux du languedocien, v. l'article PROVENÇAL.

LANGUENAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Dinan : 1.157 hab.

LANGUET DE GERGY (Jean-Baptiste), prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice, né à Dijon en 1675, mort à Bernay en 1750. Nommé curé de Saint-Sulpice, à Paris (1714), il reprit la construction de son église paroissiale, interrompue depuis 1664, et confia la direction des travaux à l'architecte Servandoni. Le curé de Saint-Sulpice fonda, sur sa paroisse, rue de Sèvres, un hôpital pour les femmes malades (1732); pendant la peste de Marseille, il envoya des sommes considérables aux indigents de cette ville. Dans ses dernières années, il se retira dans l'abbaye de Bernay, que Louis XV lui avait donnée. Son tombeau, dans l'église Saint-Sulpice, est une des œuvres les plus estimées de Michel-Ange Slodtz.

LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph), archevêque de Sens, frère du précédent, né à Dijon en 1677, mort à Sens en 1753. Après avoir dirigé la maison de Navarre, où il se lia avec Bossuet, il devint évêque de Soissons (1715), puis archevêque de Sens (1730). Zélé défenseur de la bulle *Unigenitus*, il eut de fréquents démêlés avec les jansénistes. Il entra à l'Académie française en 1721, et fut nommé

conseiller d'Etat en 1747. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de théologie, d'histoire et de controverse, entre autres : *Traité de la confiance en Dieu* (1718); *Du véritable esprit de l'Eglise dans l'usage de ses cérémonies* (1714); *la Vie de la vénérable Marguerite-Marie* (1729); *Recueils d'écrits polémiques* (1752). Ce livre fut condamné par le Parlement comme opposé à ce qu'on appelait alors les *libertés gallicanes*.

LANGUET (Hubert), publiciste et diplomate français, né à Vitteaux (Bourgogne) en 1518, mort à Anvers en 1581. Il entra en relation avec Mélanchthon, dont il fut bien accueilli à Wittemberg (1549). Il se rendit à Paris (1561) et plaida devant Charles IX la cause des protestants. Après la Saint-Barthélemy, il retourna à Vienne, comme chargé d'affaires de l'électeur de Saxe. En 1579, il se retira à Anvers, où il mourut. Son principal ouvrage (*Vindiciæ contra tyrannos* sive *De principis in populum, populique in principem legitima potestate*) est plein de théories audacieuses sur l'inviolabilité de la conscience et de la pensée, sur la liberté individuelle et le droit des peuples contre les rois.

LANGUETER (double le *t* devant un e muet : *Il languette. Nous languetterons*) v. a. Faire une languette à la rive d'une planche.

LANGUETTE (*ghèt'*—dimin. de *langue*) n. f. Petite langue. — Par anal. Petit appendice en forme de langue; objet qui a la forme d'une petite langue : *Tailler un morceau d'étoffe en* LANGUETTE.

— Bot. Prolongement latéral du tube de la corolle zygomorphe des composées appartenant aux tribus des liguliflores et des radiées. (On dit encore *ligule*. Inversement, on donne quelquefois aussi le nom de *languette* à la ligule de la feuille des graminées.)

— Constr. Séparation de quelques centimètres d'épaisseur, faite de pierres, de briques ou de plâtre, dans l'intérieur des cheminées, d'un puits mitoyen, etc. ‖ Séparation en pierre dure, faite à chaque étage dans une fosse d'aisances. (On dit aussi LANGUETTE DE CHAUSSE.) ‖ *Languette de dossier*, Celle qui occupe la partie postérieure d'une cheminée et qui est constituée par une paroi en briques enchâssée dans l'épaisseur du mur. ‖ *Languette de face*, Cloison de devant du coffre d'une cheminée. ‖ *Languette côtière*, Chacune des cloisons montées sur les côtés du coffre. ‖ *Languette de refend*, Celle qui sépare deux tuyaux juxtaposés de deux cheminées. ‖ *Languette de dévoiement* ou *Languette rampante*, Celle formant le rampant d'un tuyau de cheminée sur toute sa longueur. ‖ *Fausse languette*, Celle remplissant l'espace laissé libre par un rampant, depuis le manteau de la cheminée jusqu'à l'étage supérieur. ‖ *Languette de coffre*, Celle qui garantit et enveloppe le bout d'une panne.

— Jeux. Chacun des triangles verts ou blancs et allongés sur lesquels on pose les dames, dans le jeu de trictrac. ‖ On dit plus fréquemment FLÈCHE.

— Mar. Petit coin ou petite langue.

— Musiq. Partie d'un tuyau d'orgue qui coupe le vent et entre en vibration pour produire le son. ‖ Petite pièce de laiton flexible, qui sert à couvrir l'anche d'un tuyau d'orgue. ‖ Lame de métal mobile, qui est placée dans l'intérieur d'un tuyau à anche, et que l'air met en vibration. ‖ *Languette de sautereau*, Petite pièce de bois mobile taillée en biseau, que l'on adapte aux sautereaux des instruments à cordes et à clavier.

A, Languette de tuyau d'orgue.

— Navig. fluv. Sorte de bateau primitivement en usage sur la Marne et dont une des extrémités se termine carrément, tandis que l'autre est en pointe.

— Pêch. Syn. de NAVETTE.

— Techn. Aiguille de fer adaptée à une balance, et qui est verticale quand le fléau est horizontal. (On dit aussi AIGUILLE, et LANGUE.) ‖ Petit morceau d'or ou d'argent laissé en saillie à chaque pièce que l'on fond, et servant à faire l'essai de cette pièce avant de la marquer du poinçon légal. ‖ Morceau de métal réservé par le potier d'étain en arrière d'un couvercle à charnière, qu'il sert à relever. ‖ Feuille de fer battu, qui a reçu la première façon pour être convertie en fer-blanc. ‖ Sorte de tenon continu, que forme le rabot (bouvet) sur l'épaisseur ou rive d'une planche, et qui est destiné à entrer dans une rainure. ‖ *Languette rapportée*, Tringle de bois que l'on fait entrer dans les rainures pratiquées dans les rives de deux planches contiguës, et qui sert à les unir. ‖ *Languette à épaulement*, Celle qui n'a qu'un seul arasement.

Languettes : 1. Venue de bois; 2. Rapportée.

— Typogr. Pièce de fer qui tient à la frisquette, et qui sert à la lever et à l'abaisser, dans l'ancienne presse à bras.

— Zool. Pièce de la bouche des insectes, placée au-dessus du menton. (La languette est une pièce impaire, munie souvent de lobes latéraux appelés paraglosses ; elle subit des modifications considérables suivant le régime des insectes des divers ordres, jusqu'à devenir une partie importante de la trompe, comme chez les abeilles.)

LANGUEUR (*gheur'* — du lat. *languor*, même sens) n. f. Abattement maladif et prolongé des forces : *La* LANGUEUR *d'un convalescent. Maladie de* LANGUEUR. ‖ Au fig. : *La* LANGUEUR *de l'agriculture*.

— Affaissement moral : *L'amour a des* LANGUEURS *qui font défaillir*. (Boss.) ‖ Apathie, indolence, mollesse : *L'ennui est une* LANGUEUR *de l'âme*. (G. Sand.)

— Littér. Manque de chaleur, de force, de mouvement : *La* LANGUEUR *et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance*. (Marmontel.)

— ENCYCL. Pathol. La *langueur* est l'état des malades qui, sans souffrances ou malaises bien définis, éprouvent un dépérissement lent et continu, caractérisé par de l'amaigrissement, la diminution des forces, l'affaiblissement de la volonté. L'état de langueur se distingue donc de la *consomption*, de la *cachexie* et du *marasme*, dont il peut, cependant, n'être parfois que le prodrome.

En effet, la langueur s'observe dans la scrofule, le rachitisme, à la suite d'hémorragies graves, dans l'anémie et la chlorose, mais aussi et surtout dans certains états nerveux, et particulièrement dans la neurasthénie et la neurasthénie par dépression ; on l'observe aussi, naturellement, dans les affections gastriques, liées ou non à la neurasthénie. Il semble donc qu'elle est due à une altération de la nutrition et des fonctions assimilatrices, altération qui paraît porter sur les centres trophiques, et qui, par eux, retentit sur la plupart des tissus. Elle constitue ainsi le symptôme commun d'un grand nombre d'affections et de maladies ; son pronostic est bénin, sauf quand il s'agit d'infections graves, comme la tuberculose.

Le traitement de l'état de langueur est naturellement subordonné à celui de la cause ; dans tous les cas, cependant (sauf la tuberculose), on peut recourir à l'excitation franche, qui améliore la nutrition et relève les forces et la volonté du malade ; la cure d'altitude et la cure marine, le massage, la gymnastique suédoise, quelques distractions sans fatigue donnent d'excellents résultats ; il faut y adjoindre une alimentation appropriée et, le cas échéant, les affusions froides, les bains, etc. Dans certaines circonstances, la transplantation et la méthode suggestive peuvent intervenir efficacement.

LANGUEUX, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Brieuc ; 2.808 hab. Marais salants. Briqueterie. Ancienne voie et antiquités romaines. Colonie pénitentiaire. Hippodrome.

LANGUEYAGE (*ghè-iaj'*) n. m. Action de langueyer.

LANGUEYER (*ghè-ié* — rad. *langue*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous langueyions. Que vous langueyiez*. Conserve partout l'*y*.) v. a. Visiter la langue d'un porc, pour s'assurer s'il est ladre : LANGUEYER *un porc*.

— Fam. et vieilli. Prendre langue, causer avec ; faire parler : *Martin avait surtout le talent de* LANGUEYER *les enfants*. (Aug. Humbert.)

— En T. de fact. d'instr. de mus., Garnir les tuyaux d'orgue de languettes métalliques minces.

LANGUEYEUR (*ghè-ieur'*) n. m. Inspecteur des marchés, chargé d'examiner la langue des porcs, et de veiller à ce qu'on ne vendît point de porcs ladres. (La corporation des langueyeurs, fort ancienne, existait encore à la fin du XVI[e] siècle ; Henri IV confirma ses privilèges, mais changea son nom : ses membres furent appelés jurés-vendeurs-visiteurs de porcs.)

LANGUIDE (*ghid'* — du lat. *languidus*, même sens) adj. Syn. peu usité de LANGUISSANT, FAIBLE :

> Ne laisse pas mon âme impuissante et *languide*.
> CORNEILLE.

LANGUIDIC, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Lorient, sur le Blavet canalisé ; 7.498 hab. Commerce de bois, blé, bétail. Chapelle Notre-Dame-des-Fleurs (XV[e] s.).

LANGUIER (*ghi-é*) n. m. Langue et gorge d'un porc fumées.

LANGUIER (*ghi-é* — rad. *langue*) n. m. Meuble d'orfèvrerie, ordinairement adjoint à une salière, et qui, façonné en manière d'arbre, supportait les pierres d'épreuve y suspendues par des chaînettes. (V. ÉPREUVE.) [Les languiers, dont l'usage fut si fréquent à la fin du moyen âge, ne sont plus guère connus que par les descriptions des inventaires.]

Languier (XV[e] s.).

LANGUIR (*ghir'* — du lat. *languere*, même sens) v. n. Etre dans un état de langueur : LANGUIR *d'ennui, d'amour*.

— Pâtir de la continuité, de la durée d'une souffrance, d'un besoin, d'un désir : *Tuer un animal sans le faire* LANGUIR.

— Désirer vivement une chose, soupirer après elle : *Je* LANGUIS *après les jours de poste*. (M[me] de Sév.)

— Vivre dans une molle inaction : *Villes qui* LANGUISSENT *dans l'oisiveté et les plaisirs*. (Montesq.)

— Etre dépourvu de vigueur, d'animation : *Laisser* LANGUIR *la conversation. La nature* LANGUIT *en hiver*.

— Littér. Etre dépourvu d'intérêt, de mouvement, se traîner péniblement : *Drame dans lequel l'action* LANGUIT.

— Techn. Se dit d'un fourneau qui ne tire pas bien.

LANGUISSAMMENT (*ghi-sa-man*) adv. D'une manière languissante : *Traîner* LANGUISSAMMENT *ses pas*. ‖ Avec une langueur amoureuse : *Regarder* LANGUISSAMMENT *quelqu'un*.

LANGUISSANT (*ghi-san*), **ANTE** adj. Qui est dans un état de langueur physique ou morale : *Enfant anémique et* LANGUISSANT. *Etre* LANGUISSANT *de regret, d'amour*.

— Fig. Qui manque d'activité, de force, d'animation : *Vieillesse* LANGUISSANTE. *Commerce* LANGUISSANT.

— Littér. et b.-arts. Qui est froid, dépourvu de vie, de mouvement : *Les premières comédies de Corneille sont sèches*, LANGUISSANTES. (La Bruy.)

> Le faux est toujours fade, ennuyeux, *languissant*.
> BOILEAU.

— Tendre et abattu : *Des regards* LANGUISSANTS.

— SYN. **Languissant, langoureux.**

LANGUISSEMENT (*ghi-se-man*) n. m. Etat de celui qui languit, et particulièrement de celui qui languit d'amour.

LANGURIE (*rî*) ou **LANGURIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, tribu des *languriinés*, comprenant plus de soixante-dix espèces, des régions chaudes et tropicales du globe.

— ENCYCL. Les *languries* sont élégantes, allongées, ordinairement rouges ou orangées avec les élytres bleus, verts, métalliques, chargés de taches, de bandes jaunes et fauves. Ces érotyliens de taille médiocre vivent sous les écorces, dans les champignons. La *languria Mozardi* est propre aux Etats-Unis, la *languria cyanea* au Népaul, la *languria unicolor* au Japon, etc.

Langurie (gr. 2 f.)

LANGURIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des érotylidés, renfermant les genres *langurie* et *macromelea*. — *Un* LANGURIINÉ.

LANHOUARNEAU, comm. du Finistère, arrond. et à 30 kilom. de Morlaix ; 1.256 hab.

LANIADÉS n. f. pl. Ornith. Syn. de LANIIDÉS.

LANIAIRE (*ni-èr'* — du lat. *laniare*, déchirer) n. f. et adj. Se dit des dents canines, qui sont propres à déchirer.

LANICE (*nis* — du lat. *lana*, laine) adj. Qui provient de la laine. ‖ *Bourre lanice*, Partie la plus grossière de la laine.

LANIER (*ni-é* — probablem. du vx. franç. *lanier*, lâche, prop. « de laine ») n. m. Espèce de faucon, femelle du laneret.

— ENCYCL. Bien que difficile à élever et à dresser, le *lanier* était très estimé ; après le sacre, on le disait le meilleur pour le vol à la perdrix. Sous le nom de *lanier*, les fauconniers réunissaient arbitrairement diverses espèces de faucons de la région méditerranéenne, du nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale, ayant pour caractères communs une taille médiocre, une livrée où le gris perle dominait, en dessus, sur les autres couleurs.

Lanier.

LANIÈRE (orig. incert.) n. f. Sorte de courroie de cuir, longue et étroite : *Les* LANIÈRES *d'un martinet*. ‖ Petite bande de matière quelconque. ‖ Sorte de tissu fait de crin tricoté, que l'on emploie pour frictionner énergiquement quelque partie du corps.

LANIÈRE (Nicolas), peintre, graveur et musicien, né en Italie en 1568, mort à Londres vers 1646. Il se rendit en Angleterre au commencement du XVII[e] siècle, et y devint chef de la bande de musiciens du roi Charles I[er]. Il y écrivit, seul ou en collaboration, la musique de plusieurs « masques » ou divertissements dramatiques représentés à la cour ou chez les grands, celle d'une cantate, *Héro et Léandre*, devenue célèbre alors, et divers autres ouvrages. Il peignit lui-même son portrait, qui se trouve à l'école de musique d'Oxford, et il eut la gloire de se voir peindre aussi par Van Dyck.

Lanières.

LANIFÈRE (du lat. *lana*, laine, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte, qui produit de la laine : *Bêtes* LANIFÈRES.

— Bot. Qui est couvert d'une matière laiteuse ou cotonneuse : *Plante* LANIFÈRE. *Feuilles* LANIFÈRES.

LANIFLORE (du lat. *lana*, laine, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs laineuses.

LANIGÈRE (*jèr'* — du lat. *lana*, laine, et *gerere*, porter) adj. Qui porte un duvet semblable à de la laine : *Puceron* LANIGÈRE.

LANIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les *pies-grièches* et formes voisines. (Les laniidés se divisent en trois tribus : *laniinés, pachycéphalinés, malaconotinés*.) — *Un* LANIIDÉ.

LANIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniidés, comprenant les pies-grièches proprement dites : *lanius, collurio, ennéoctone*. — *Un* LANIINÉ. V. PIE-GRIÈCHE.

LANILDUT, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Brest, sur l'Aber-*Ildut*, ravin étroit et verdoyant que remplit la marée ; 1.082 hab. Granit ; produits chimiques.

LANILLE (*ll* mll.) n. f. Etoffe de laine fabriquée en Flandre.

LANINO (Bernardino), peintre italien, né à Verceil vers 1510, mort à Milan vers 1578. La première œuvre hors ligne qui révéla ses rares facultés fut la fresque du *Martyre de sainte Catherine*, datée de 1546, et qu'on voit encore à Santa-Catarina, de Milan. La *Vierge avec sainte Anne*, la *Madone entourée des saints* (musée Brera), sont de la même époque. Il y a dans ces œuvres un charme infini, une émotion naïve, sincère, qui bientôt firent place à des qualités de science et d'observation ; c'est ce changement qui frappe le plus dans la *Pieta* de Saint-Julien, de Verceil, peinture datée de 1557, et qu'on attribuait depuis longtemps à Gaudenzio Ferrari, quand Lomazzo découvrit la signature. Citons encore, du même artiste : *le Père éternel ; les Sibylles* et les trois *Scènes de la vie de la Vierge*, qui sont d'admirables créations. La *Vie de la Vierge* revêt une poésie, simple et naïvement religieuse. La *Cène*, qui est à Santo-Nazzaro-Grande, de Milan, serait un chef-d'œuvre unique, si la *Cène* de Léonard n'existait pas.

LANION ou **LANIO** n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des tanagridés, comprenant cinq espèces de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *lanions* sont des tangaras de taille moyenne, à ailes longues, à queue un peu fourchue, à bec allongé ; leur livrée est jaune, rougeâtre ou verdâtre, marquée largement de noir. L'espèce type du genre est le *lanio atricapillus*, de Cayenne ; le *lanio aurantius* remonte beaucoup plus au nord. Le sous-genre *creurgops* comprend une espèce du Rio-Napo (*creurgops verticalis*).

Lanion.

LANISCAT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 31 kilom. de Loudéac ; 1.710 hab. Minerai de fer.

LANISION n. m. Genre de méliacées, trichiliées, comprenant des arbres de l'Inde à feuilles imparipennées, à fleurs dioïques en inflorescences axillaires.

LANISTE (*nist'* — lat. *lanista*) n. m. Celui qui dressait et louait ou vendait des gladiateurs pour les combats.

— ENCYCL. Tantôt, le *laniste* était propriétaire des gladiateurs, tantôt il était chargé par quelque autre de leur

éducation. Il y avait des lanistes officiels au service de l'État. On appelait *avium lanista* (laniste des oiseaux) celui qui dressait des coqs et des cailles pour le combat.

LANISTES (*ni-stèss*) n. m. Sous-genre d'ampullaires, comprenant des formes propres à l'Afrique et à Madagascar.

— ENCYCL. Les *lanistes* sont des animaux d'eau douce à coquille sénestre, ombiliquée, à spire courte, à opercule corné. L'espèce type de ces ampullaires est le *lanistes bolteniana*, de la grosseur d'un escargot ordinaire, qui vit dans le Nil.

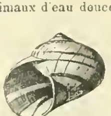
Lanistes.

LANIUS (*ni-uss*) n. m. Nom scientifique latin des PIES-GRIÈCHES.

LANJUINAIS (Joseph), écrivain français, né à Rennes vers 1739 ou 1740, mort à Moudon (Suisse) en 1808. Il se fit bénédictin et enseigna la théologie à Rennes. En 1770, il se retira en Suisse, embrassa le protestantisme et devint principal du collège de Moudon, dans le canton de Vaud. On a de lui : *le Monarque accompli* (1774), pamphlet politique ; *Manuel des jeunes orateurs* (1777) ; *Esprit du pape Clément XIV* (1775). Ce livre, publié sans nom d'auteur, mais avoué ensuite par Lanjuinais, fut prohibé en France.

LANJUINAIS (Jean-Denis, comte), homme politique français, né à Rennes en 1753, mort à Paris en 1827. D'abord avocat conseil des trois ordres des états de Bretagne, et professeur de droit ecclésiastique à Rennes, il représenta le tiers aux états généraux de 1789. Gallican et même janséniste, membre et rapporteur du comité ecclésiastique, il prit une grande part à l'établissement de la constitution civile du clergé et prit l'initiative du décret qui laïcisait la rédaction et la conservation des actes de l'état civil. Envoyé par l'Ille-et-Vilaine à la Convention, il siégea à droite, et se rencontra avec les girondins dans une haine commune contre la Montagne. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement, et dirigea ensuite tous ses efforts contre Marat et les massacreurs de septembre. Proscrit avec les girondins et gardé à vue, il réussit à s'échapper et resta caché jusqu'à la chute de Robespierre. Il put alors reprendre son siège à la Convention. Il défendit une politique de conciliation dans les comités de sûreté générale, de Salut public et de législation. Élu par soixante-treize départements au conseil des Anciens, il représenta l'Ille-et-Vilaine. Non réélu en 1797, professeur de législation à l'École centrale de Rennes, il fut élu sénateur en 1800, vota contre le Consulat à vie (1802) et contre l'Empire (1804). Nommé cependant comte de l'Empire (1808), il se consacra surtout au cours de droit romain qu'il professait à l'Académie de législation, dont il avait été un des fondateurs, et à des études orientales. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Pair de France sous la première Restauration, député de la Seine à la Chambre des Cent-Jours, il continua, après 1815, à défendre avec ardeur ses idées libérales à la Chambre des pairs.

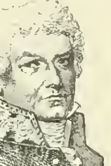
J.-D. Lanjuinais.

LANJUINAIS (Victor-Ambroise, vicomte DE), homme politique français, né et mort à Paris (1802-1869), fils du précédent. Partisan des idées libérales, il fut député de la Loire-Inférieure, de 1838 à 1846. Il siégea d'abord au centre gauche, puis se rangea parmi les conservateurs. Très compétent en matière financière, il proposa, en 1848, la consolidation des bons du Trésor et l'emprunt de 200 millions. Non réélu à la Législative en 1849, il fut nommé ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Odilon Barrot. Il reçut aussi l'intérim de l'instruction publique, et contribua, en blâmant la destitution du général Changarnier, à la chute du ministère (1849). Au coup d'État du 2-Décembre, il fut un moment arrêté. Il reprit son siège au Corps législatif en 1863, et vota toujours contre le gouvernement. Il a laissé : *Notice historique sur la vie et les ouvrages du comte J.-D. de Lanjuinais.* — Son frère aîné, PAUL-EUGÈNE, comte de **Lanjuinais**, né en 1799, mort en 1872, avait succédé à son père en 1827, à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'en 1848.

LANJUINAIS (Paul-Henri, comte), homme politique français, né à Paris en 1834. Petit fils du conventionnel et officier de cavalerie, il fut élu, en 1881, député de Pontivy, puis réélu dans le Morbihan en 1885 et à Pontivy en 1889 et 1893. En 1898, son concurrent républicain ayant été proclamé par erreur et l'élection ayant été invalidée, le comte Lanjuinais revint à la Chambre en 1899.

LANKÂ, ancien nom de l'île de Ceylan, qui n'est plus usité que dans les livres religieux et la poésie.

LANKESTER (Edwin Ray), savant anglais, né à Londres en 1847. Professeur à l'université de Londres, membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et de l'Académie française des sciences (depuis 1899), professeur aux universités d'Oxford et d'Édimbourg, il est l'auteur d'un nombre considérable de mémoires remarquables, relatifs à l'anatomie comparée et à la paléontologie. En 1884, il a fondé la *Marine biological Association*, qui a construit, à Plymouth, de superbes laboratoires et un aquarium d'expériences.

LANKWITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]); 2.120 hab. Villas.

LANLAIRE (*lèr'*) n. m. Nom d'un vieux refrain qui ne s'emploie plus que dans la locution : *Envoyer faire lanlaire*, Envoyer promener celui qui importune.

LANMEUR, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 13 kil. de Morlaix ; 2.503 hab. Fabrique de poterie : tourbières. Eglise avec crypte (XIe s.), abritant une source vénérée et la statue de saint Mélar. Chapelle Notre-Dame de Kernitron (XIIe-XVe s.). Hôpital dans une ancienne léproserie. — Le canton a 8 comm. et 14.057 hab.

LANNE n. f. Pêch. Ligne fine, qui part de la maîtresse corde dans une traînée de mer.

LANNE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 17 kilom. d'Oloron, au-dessus du Vert de Barlanès, une des branches supérieures du Vert ; 982 hab.

LANNÉANOU, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Morlaix, dans la montagne d'Arrée ; 887 hab.

LANNEAU DE MAREY (Pierre-Antoine-Victor DE), fondateur du collège Sainte-Barbe, né à Bard (Côte-d'Or), en 1758, mort à Paris en 1830. On lui reprocha, sous la Restauration, d'avoir, étant prêtre, reconnu la constitution civile et de s'être marié. On lui doit quelques ouvrages : *Dictionnaire de poche* (1827) ; *Dictionnaire poétique des rimes* (1828) ; etc. — Son fils, RÉGULUS-ADOLPHE, né et mort à Paris (1796-1881), après avoir été dans le commissariat des guerres sous l'Empire, fut associé par son père, en 1819, à la direction de Sainte-Barbe, qu'il administra seul, de 1830 à 1838. Il devint ensuite administrateur de l'institution nationale des Sourds-Muets, et prit sa retraite en 1858.

Lanneau de Marey.

LANNÉE n. f. Bot. Syn. de TAPIRIRE.

LANNEL (Jean DE), sieur DU CHAINTREAU et DU CHAMBORT, historien et romancier français du XVIIe siècle. Il fut attaché au service du duc de Lorraine, à la cour duquel il se trouvait encore en 1630. Son œuvre la plus connue est le *Roman satirique* (1624), dans lequel il fait un tableau frappant, parfois même un peu cru, des mœurs de la cour, et introduit, sous des noms supposés, plusieurs des personnages les plus célèbres de son temps. On a encore de Jean de Lannel : *Histoire de la vie et de la mort d'Arthémise* (1622) ; *Histoire de Don Juan, roi de Castille, recueillie de divers auteurs* (1622); *Vie de Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, roi de Jérusalem* (1625) ; etc.

LANNELONGUE (Odilon-Marc), chirurgien français, né à Castera-Verduzan (Gers) en 1840. En 1867, il fut reçu agrégé de la Faculté de médecine de Paris et médecin des hôpitaux. En 1883, l'Académie de médecine l'élut dans la section de pathologie chirurgicale, et, en 1884, il devint professeur de pathologie externe, avec un service de chirurgie infantile à l'hôpital des Enfants-Malades. Il se présenta à la députation dans le Gers, et fut élu en 1893. On doit au professeur Lannelongue de remarquables travaux sur les affections congénitales, les maladies des os, particulièrement l'ostéomyélite et les tuberculoses osseuses. Citons parmi ses principaux ouvrages : *Du pied bot congénital* (1869) ; *De l'ostéomyélite aiguë pendant la croissance* (1880) ; *Abcès froid et tuberculose osseuse* (1881) ; *Coxotuberculose*, leçons recueillies par V. Ménard (1886) ; *Tuberculose vertébrale* (1888) ; *Traité des kystes congénitaux*, avec Ch. Achard (1886) ; *Affections congénitales*, avec V. Ménard (1891).

LANNEMEZAN, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur le plateau du même nom, entre les deux Baïse ; 1.794 hab. Marché de bestiaux, particulièrement de moutons, de laines et de pelleteries. — Le canton a 27 comm. et 9.404 hab.

LANNEMEZAN (PLATEAU DE), plateau qui se développe au pied des Pyrénées centrales, à l'issue de la vallée d'Aure, suivie par la Neste, qui, obliquant à cet endroit vers l'E., entaille profondément le rebord sud du plateau, où son petit affluent, la Terte, marque un deuxième gradin. Du côté du nord, au contraire, le plateau de Lannemezan s'étale en larges croupes inclinées vers l'Adour et la Garonne. Son point culminant, près de l'*Ancien Camp*, est à 679 mètres d'altitude.

Le plateau est entièrement constitué par la masse de débris glaciaires rejetés, lors de la grande débâcle quaternaire, par les glaciers issus du Néouvielle : énormes cailloux roulés, qui servent de matériaux de construction, graviers plus fins dans la partie septentrionale du plateau, argiles grossières rouges et grises, celles-ci répandues tout au sommet du plateau, et particulièrement infertiles. Pendant la durée de la débâcle, les eaux glaciaires s'épanchaient par-dessus les talus de débris morainiques, ruisselant à la surface du cône détritique : ainsi ont pris naissance les nombreuses petites rivières qui divergent en éventail du sommet du plateau : Save, Gimone, Arrats, Gers, Baïse, etc., aujourd'hui privées de leur alimentation pyrénéenne, et dont il a été nécessaire d'assurer le débit estival par la création d'un canal circulaire issu de la Neste, sur lequel viennent en quelque sorte se greffer les rivières de l'Armagnac.

LANNEPAX, comm. du Gers, arrond. et à 28 kilom. de Condom, entre deux affluents de la Gélise ; 1.097 hab. Restes d'un aqueduc romain. Voie romaine.

LANNER (*Joseph*-Franz-Carl), compositeur autrichien, né et mort à Oderdœbling (1801-1843). Il écrivit, pour orchestre, une foule de danses : valses, galops, lændlers, qui obtinrent un énorme succès. Lanner fit surtout de la valse viennoise un véritable petit poème musical, d'un caractère particulier et exquis, plein de grâce et d'originalité. Il a écrit plus de 200 morceaux de ce genre, qui ont rendu son nom populaire. On lui doit aussi des marches, une ouverture et la musique de plusieurs mélodrames et pantomimes.

LANNES, ancien pays de France, compris dans la Guyenne et correspondant à la région voisine de Dax et de Saint-Sever. Il fut gouverné successivement par les vicomtes de Dax (au Xe s.), puis par des sénéchaux anglais (après 1152), dont la capitale fut Dax, et qui conservèrent au pays un certain nombre de franchises politiques. La sénéchaussée passa à la couronne de France après l'expulsion des Anglais, et elle perdit, à partir de 1463, ses États particuliers. Au moment de la Révolution, le pays de Lannes comprenait les trois subdélégations de Saint-Sever, Dax et Bayonne.

LANNES (Jean), duc DE MONTEBELLO, maréchal de France, prince de Siévers, né à Lectoure en 1769, mort à Vienne (Autriche) en 1809. Il était apprenti chez un teinturier quand, en 1792, il s'engagea au 2e bataillon des volontaires du Gers. Nommé presque aussitôt sous-lieutenant, il servit d'abord à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il se distingua à Port-Vendres et à Banyuls, où une balle lui traversa le bras droit. Lieutenant en 1793, il était, dès 1795, chef de brigade et adjudant général. En 1796, pendant la première campagne d'Italie, il se signala à Millesimo, à Dego, à Lodi et à Bassano, et gagna le grade de général de brigade. Blessé à Governolo, Lannes reçut trois autres blessures à Arcole. En 1797, Bonaparte le chargea de briser les dernières résistances du pape. En 1798, il l'emmena avec lui en Égypte ; Lannes fut grièvement blessé à l'assaut de Saint-Jean d'Acre, puis à Aboukir. De retour en France avec le grade de général de division, il seconda Bonaparte au 18-Brumaire et reçut le commandement de la garde consulaire. La seconde campagne d'Italie mit le sceau à sa réputation : chef de l'avant-garde, il déloge les Autrichiens du Piémont, les écrase à Montebello, et contribue à la victoire de Marengo, en soutenant pendant sept heures les charges multipliées de l'ennemi. Envoyé, l'année suivante, comme ambassadeur en Portugal, il sut y maintenir le prestige de la France. Maréchal de France en 1804, il commandait à Austerlitz l'aile gauche ; en 1806 à Iéna, il commandait le centre ; en 1807 à Friedland, il assura la victoire. En reconnaissance, Napoléon lui donna la principauté souveraine de Siévers, en Pologne et le titre de « duc de Montebello ». En 1808, on retrouve Lannes en Espagne : vainqueur à Tudela, il dirige le mémorable siège de Saragosse (1809). Dans la campagne de 1809, vainqueur des Autrichiens à Abensberg, à Amstetten, il tint tête pendant toute la journée d'Essling aux forces trois fois plus nombreuses de l'archiduc Charles : à la fin de la bataille, un boulet perdu vint lui briser les deux jambes. Le glorieux soldat succomba quelques jours après l'amputation. Au jugement de Napoléon, Lannes était infiniment supérieur, comme général, à Moreau et à Soult. Sa bravoure extraordinaire n'avait d'égale que sa franchise, toute militaire, et souvent brutale, en présence de l'empereur lui-même. Divorcé d'avec une demoiselle Méric, Lannes avait épousé, en 1800, Mlle de Guéhéneuc, fille d'un commissaire des guerres, morte en 1856, et qui fut dame d'honneur de Marie-Louise.

Maréchal Lannes.

— BIBLIOGR. : général Thoumas, *le Maréchal Lannes* (Paris, 1891).

LANNES (Napoléon-Auguste), duc DE MONTEBELLO, diplomate et ministre français, fils aîné du maréchal, né à Paris en 1801, mort au château de Mareuil-sur-Ay en 1874. Créé pair de France à quatorze ans par Louis XVIII, il ne fit qu'en 1827 une apparition, très courte, au Luxembourg, puis partit comme attaché d'ambassade à Rome sous Chateaubriand. Après 1830, il se rallia au gouvernement de Juillet. Envoyé successivement comme ministre de France en Danemark, en Prusse (1833), en Suisse (1836), à Naples (1838), il succéda au comte Molé comme ministre des affaires étrangères (1839). A la chute du cabinet, il regagna son poste à Naples, où il négocia le mariage du duc d'Aumale avec la princesse Caroline de Salerne (1844). Il fut encore ministre de la marine et des colonies dans le cabinet de 1847. Renversé par la révolution de Février, il fut député de la Marne à la Législative et protesta contre le coup d'État du 2-Décembre. Il finit par se rallier à l'Empire et occupa, de 1858 à 1864, l'ambassade de Saint-Pétersbourg. A son retour, il fut créé sénateur. — Son frère, GUSTAVE-OLIVIER **Lannes**, comte DE MONTEBELLO, général français, sénateur, né à Paris en 1804, mort à Blosseville, près du Havre, en 1875, conquit tous ses grades en Algérie. Il devint général de division en 1855, et aide de camp de l'empereur. Il commanda le corps français d'occupation à Rome, de 1862 à 1864, puis la division de la cavalerie de la garde impériale, de 1865 à 1869. Il avait été appelé au Sénat, en 1867.

LANNES (Gustave-Louis), marquis DE MONTEBELLO, diplomate, fils de Napoléon-Auguste, né à Lucerne en 1838. Il fut attaché à diverses ambassades, devint chargé d'affaires à Munich (1880), ministre plénipotentiaire à Bruxelles (1882), puis ambassadeur à Constantinople (1886), et à Saint-Pétersbourg (1891). — Son frère, ADRIEN-LOUIS **Lannes** DE MONTEBELLO, né à Paris en 1851, fut chef du cabinet de Léon Say au ministère des finances et à la présidence du Sénat, et collabora à la « Petite République française ». Élu, comme républicain, député de Reims en 1893, il a été réélu en 1898.

LANNILIS, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 23 kilom. de Brest ; 3.363 hab. Ch. de f. départ. du Finistère, ports sur l'Aber-Vrach et l'Aber-Benoît. Fabrique de couvertures ; haras. Château de Kerouartz du XVIIe siècle. — Le canton a 5 comm. et 14.323 hab.

LANNION, ch.-l. d'arr. des Côtes-du-Nord, à 65 kilom. de Saint-Brieuc ; 6.126 hab. Ch. de f. Ouest. Eaux minérales anticalculeuses. Tanneries, brasseries, usine de soude, armurerie, station d'étalons.

Port à 5 milles de la mer, sur le Léguer. Quais datant de 1762, belles promenades.

Lannion apparaît dans l'histoire au XIIe siècle. Elle fut prise et saccagée par les Anglais en 1346, malgré l'héroïsme de Geffroi de Pontblanc. Eglises Saint-Jean-du-Baly à cinq nefs (XVe et XVIe s.), Kermaria-an-Traon (XIIe s.), de Brelevenez (XIIe s. et Renaissance), dans un faubourg dominant la ville. Vieilles maisons très curieuses (XVe-XVIIe s.) autour de la place du marché. — L'arrondis-

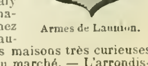
Armes de Lannion.

sement a 7 cant., 65 comm. et 102.660 hab.; le canton a 9 comm. et 16.127 hab.

Lanno (François-Gaspard-Aimé), sculpteur français, né à Rennes en 1800, mort à Beaumont (Seine-et-Oise) en 1871. Il fut grand prix de sculpture en 1827. Citons de lui : *Lesbie* (1832), statue en marbre (musée de Rennes) ; *La Chalotais* (1836) ; les statues de *Montaigne* (1838), à Périgueux, de *Fénelon* (1840), dans la même ville ; du *maréchal Brune* (1843), à Brive ; de *Majour*, dans la même ville ; *Fénelon*, statue en pierre qui décore la place Saint-Sulpice, à Paris ; *Sainte Geneviève*, statue en pierre qu'on voit à l'église de la Madeleine, à Paris ; *Pascal, Fléchier, le Génie de l'art égyptien*, statues décoratives au nouveau Louvre, etc.

Lannoy, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Lille, sur un ruisseau du bassin de l'Escaut ; 1.927 hab. Ch. de f. Nord. Filature de lin et d'étoupe, brasseries, sucrerie. Eglise du XVIe siècle. — Le canton a 16 comm. et 35.651 hab.

Lannoy (Guillebert de), diplomate et voyageur français, né en 1386, mort en 1462. Successivement chancelier et chambellan du duc de Bourgogne, il guerroya en Pologne (1413), voyagea en Lithuanie (1414), fut présent aux négociations du traité de Troyes (1420) et y fut chargé par le roi d'Angleterre, Henri V, d'une mission pour étudier le rétablissement, au profit de ce prince, d'une monarchie chrétienne à Jérusalem. Il visita ainsi, dès 1421, la Prusse, la Pologne, la Hongrie, la Turquie et la Syrie. Les résultats de ses observations furent réunis dans ses *Pèlerinages de Syrie et d'Egypte*. Cette relation a été publiée sous ce titre : *les Voyages et Ambassades de messire Guillebert de Lannoy* (1842).

Lannoy (Charles de), général espagnol, né à Valenciennes en 1487, mort à Gaëte en 1527. Gouverneur de Tournai (1521), vice-roi de Naples (1522), généralissime des troupes impériales en Italie, après la mort de Prosper Colonna et vainqueur de François Ier à Pavie, ce fut lui qui reçut l'épée du roi de France (1525).

Lano (Pierre Guéhéneuc **de**), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1852. Il fut attaché pendant quelque temps au service de la présidence à la Chambre des députés, débuta en 1882 par un roman, *Jules Fabien*, puis collabora au « Figaro », au « Journal », à l'« Evénement », etc. Il s'est surtout fait connaître par une suite de volumes sur le second empire : *l'Impératrice Eugénie* (1891) ; *la Cour de Napoléon III* (1891) ; *l'Empereur* (1893) ; *un Drame aux Tuileries sous le second empire* (1894) ; *l'Amour à Paris sous le second empire* (1894) ; *Après l'empire* (1894) et *la Cour de Berlin* (1893), qui fut interdit en Allemagne. Depuis 1895, il a publié un grand nombre de nouvelles, de romans et de fantaisies. Parmi ces derniers ouvrages, nous citerons : *le Roman d'un prince* (1890) ; *Carnet d'une femme* (1895) ; *Nos Parisiennes* (1896-1897) ; *l'Enfant* (1897) ; *les Exotiques* (1898) ; *le Serment de Simone* (1899) ; *Suprême pardon* (1900) ; *Silhouettes d'amants* (1901) ; etc.

Lanobre, comm. du Cantal, arrond. et à 38 kilom. de Mauriac, entre la Dordogne et la Tarentaine ; 1.541 hab. Sources minérales à Cheylade et aux Granges. Scieries mécaniques. Eglise du XIIe siècle. Château du Val (XIIe-XVIe s.).

Lanoline (du lat. *lana*, laine, et *oleum*, huile) n. f. Substance onctueuse molle, jaunâtre, d'odeur de suint, que l'on retire de la laine du mouton non désuintée.

— Encycl. Pour obtenir la *lanoline*, on traite la laine en suint par les alcalis étendus, puis précipitant successivement la dissolution par le sulfate de magnésie et les acides ; on incorpore une certaine quantité d'eau au produit préalablement neutralisé. Cette substance, soluble dans l'éther, le chloroforme, etc., fond à 42° et sert dans la préparation de certaines pommades. L'*œsipum* des anciens était une sorte de lanoline.

Lanouaille, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 54 kilom. de Nontron ; 1.776 hab. Carrosseries, forges. — Le canton a 10 comm. et 13.876 hab.

La Noue (François de), dit **Bras de fer**, capitaine français, né près de Nantes en 1531, mort à Moncontour-de-Bretagne en 1591. Il adhéra à la Réforme en 1560, et devint un des plus actifs lieutenants de Coligny. L'occupation d'Orléans (1567), sa participation aux batailles de Jarnac et de Moncontour-de-Poitou (il fut pris à cette dernière, mais bientôt échangé), la prise de Luçon (1570) sont ses principaux faits d'armes. A l'attaque de Fontenay-le-Comte, il eut le bras gauche fracassé d'une arquebusade, et dut subir l'amputation. Il put, cependant, continuer à combattre, grâce à un appareil ingénieux qui fut ajusté au moignon et lui permettait de guider son cheval ; cette circonstance lui valut le surnom sous lequel il est connu dans l'histoire. En 1572, lorsqu'il fut question d'intervention française en faveur des Flamands révoltés contre l'Espagne, Charles IX le laissa secourir Mons, assiégé par le duc d'Albe ; mais le revirement survenu dans la politique à la suite de la Saint-Barthélemy le laissa livré à ses propres forces, et il dut capituler à des conditions très honorables. Chargé ensuite par Charles IX d'apaiser, après la Saint-Barthélemy, la révolte des Rochelais, il finit par mettre son expérience militaire au service de ceux qu'il avait mission de faire rentrer dans le devoir. En 1578, il repartit pour la Flandre, où le commandement général lui était offert. Il prit Louvain, Bruges, Cassel (1579), Ninove (1580) sur les Espagnols ; mais, en 1580, il tomba en leur pouvoir ; sa captivité dura cinq ans et fut extrêmement dure. C'est alors qu'il composa ses *Discours politiques et militaires* (1587), que Napoléon Ier appelait *la Bible du soldat*, et qui, par ailleurs, sont un précieux monument littéraire. Redevenu libre, il rallia le roi de Navarre, aussitôt après sa réconciliation avec Henri III (1589). Il parut avec distinction aux combats de Senlis, d'Arques et d'Ivry (1589 et 1590). Il fut blessé mortellement au siège de Lamballe (1591). Henri IV disait de lui : « C'est un grand homme de guerre et un plus grand homme de bien. »

La Noue (Bras de fer).

La Noue (Odet de), sieur de Téligny, homme de guerre et poète français, fils du précédent, mort à Paris en 1618. Il servit dans les Pays-Bas, et fut fait prisonnier en 1584 par les Espagnols. Après une captivité de sept années, il retourna auprès de Henri IV et prit une part active au siège de Paris et aux négociations qui précédèrent la publication de l'édit de Nantes. On a de lui : *Poésies chrétiennes* (1594), et un *Dictionnaire des rimes françaises selon les lettres de l'alphabet* (1596).

Lanoue (Jeanne de), fondatrice des religieuses hospitalières de la Providence, née et morte à Saumur (1666-1736). Fille de notables commerçants de Saumur, elle se fit remarquer par sa dureté envers les pauvres. Mais, changeant tout à coup pendant une famine qui sévit en 1693, elle renonça au commerce, et se dévoua au service des malades et des indigents. C'est en 1704 qu'elle fonda, pour le service des hôpitaux, l'institut de Sainte-Anne, plus connu sous le nom de la Providence de Saumur.

Lanoue (Jean-Baptiste Sauvé, dit **de**), auteur dramatique et comédien français, né à Meaux en 1701, mort à Paris en 1761. Il débuta, en 1722, comme acteur au théâtre de Lyon, se rendit à Strasbourg, où il fit représenter la comédie *les Deux bals*, puis à Paris, où il fit jouer, en 1735, à la Comédie-Italienne, *le Retour de Mars*. Occupé à organiser une troupe à Rouen, il n'en donna pas moins à la Comédie-Française la tragédie de *Mahomet II* (1739), qui eut un grand succès. De retour à Paris en 1742, il composa, pour les fêtes du mariage du Dauphin, la comédie-ballet de *Zélisca* [musique de Jeliotte] (1746). Sa meilleure œuvre est *la Coquette corrigée*, comédie, qu'il fit jouer à la Comédie-Française en 1756.

Lanoue (Félix-Hippolyte), peintre français, né à Versailles en 1812, mort à Ivry (Seine) en 1872. Grand prix de peinture en 1841, il se rendit en Italie, et se rangea, à son retour en France, parmi les paysagistes de la nouvelle école. C'est un artiste de mérite, dessinateur habile et coloriste distingué. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a exposées depuis 1833, rappelons : *Vue de Terracine ; Tombeaux étrusques près de Naples ; Vue prise dans l'île de Capri ; Ruines d'Adrien à Tivoli ; Souvenirs de la villa Médicis ; Vue prise dans le bois de La Haye ; les Bords de la Néva ; Vue prise à Pont-Rousseau, près Nantes ; Pins parasols sur le bord de la mer* ; etc.

Lanouée, comm. du Morbihan, arrond. et à 19 kilom. de Ploërmel, près de la *forêt* et l'*étang de Lanouée* ; 2.440 hab.

Lanouz ou **Lanoux**, dit aussi **lac Noir**, lac de France (Pyrénées-Orientales) ; 2.154 mètres d'altitude. Ce lac, un des plus grands des Pyrénées, situé à la base nord-ouest du puy de Carlitte (2.921 m.), mesure plus de 100 hectares de superficie. Il est alimenté au N. par le trop-plein des étangs de Lanonzet.

Lanquerre (*kèr'*) n. f. Bourrelet de peau garni de liège, qui soutient sur l'eau un nageur.

Lanquetot, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 35 kilom. du Havre ; 1.170 hab. Tissage mécanique.

Lanquette (*kèt'*) n. f. Espèce de pourpier cultivé.

Lanrelas, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 33 kilom. de Dinan ; 1.904 hab. Carrière de granit. La Roche au Géant, percée d'un trou profond.

Lanriec, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Quimper, en face de Concarneau ; 2.381 hab. Fabrique de conserves alimentaires, sardines.

Lanrivain, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 28 kilom. de Guingamp ; 1.632 hab. Chapelle de Guéodet, but de pèlerinage.

Lanrodec, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Guingamp, non loin de la source du Pont-Calvar, affluent du Leff ; 1.680 hab.

Lans n. m. Mar. V. lan.

Lans, comm. de l'Isère, arrond. et à 21 kilom. de Grenoble, sur un plateau ; 967 hab. Fromages. Moulins. Eglise en partie romane, avec chœur et abside du XIIIe siècle.

Lansac (*sak'*) n. m. Variété de poire d'automne.

Lansac, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Blaye, sur un petit affluent de la Dordogne ; 639 hab. Fours à chaux. Vignoble. Ruines d'un château, dit *le Castelet* ou *les Tours de Broglie*. Eglise du XIIe siècle. — Le vignoble de Lansac, compris dans le Bourgeais, donne des vins rouges corsés et colorés (crus bourgeois), classés dans les deuxièmes côtes du Bourgeais. Principaux crus : *à Fonguilhem, Château-Lamothe, Château-Guyonne, à Donis, à Canteranne, à la Martine, à Bellegarde, Château-de-Taste, à Pilot*, etc.

Lansac (François-Emile), peintre français, né à Tulle (Corrèze) en 1804, mort à Paris en 1890. Il s'adonna principalement au genre historique. Nous citerons de lui : *Episode du siège de Missolonghi ; Trait de courage du commandant Daru ; Chasseurs au marais ; l'Aumônier du régiment ; le Trompette des Guides ; Chevaux en liberté ; la Sangle cassée ; Attelage russe ; un Commandant des chasseurs montagnards des Pyrénées ; Charles Ier, roi d'Angleterre ; Des Sarrasins sondant un gué* ; etc. Parmi ses portraits équestres, rappelons ceux d'*Olivier de Clisson*, de *Napoléon Ier*, pour les galeries de Versailles ; du *duc d'Orléans*, du *prince Louis-Napoléon*, du *baron d'Or*, etc.

Lansargues, comm. de l'Hérault, arrond. et à 16 kilom. de Montpellier, sur un sous-affluent de l'étang de Mauguio et non loin de cette lagune ; 1.829 hab. Vins.

Lansdowne (William Petty, marquis de), lord Shelburne, homme d'Etat anglais, né à Dublin en 1737, mort à Londres en 1805. Entré dans l'armée en 1757, il servit en Allemagne et se distingua à Minden et à Clostercamp, devint colonel et aide de camp du roi en 1760. Entré à la Chambre des lords en 1761, avec le titre de baron Wycombe, il s'occupa de négocier une alliance entre Bute et Fox et se brouilla avec ce dernier, devint, en 1762, conseiller privé et président du bureau du commerce dans le cabinet Grenville et se brouilla avec presque tous ses collègues. Il finit par s'attacher à Pitt qui, en 1766, le nomma secrétaire d'Etat pour les colonies. Il voulut ramener les Américains par des mesures de conciliation ; mais, désapprouvé par les autres membres du cabinet, il se retira avec Chatham, qui était seul de son avis (1768). Il se jeta dans l'opposition, réclamant sans se lasser le retrait des troupes d'Amérique, dénonçant l'incurie du gouvernement dans l'administration de l'Irlande et la misère de ce pays. Il eut un duel retentissant avec le colonel Fullarton (1780), qu'on accusa d'être un instrument du gouvernement. Il prit une part prépondérante dans la formation du cabinet Rockingham, et accepta le portefeuille de l'intérieur ; à la mort de Rockingham, il prit la direction du cabinet avec les fonctions de premier lord de la Trésorerie. Il conclut la paix avec l'Amérique, puis avec la France et l'Espagne. North et Fox se liguèrent alors contre lui et le renversèrent (1783). Il fut créé marquis de Lansdowne en 1784. Après avoir appuyé Pitt, il se sépara de lui au sujet des affaires de l'Inde. Il était devenu l'homme le plus impopulaire d'Angleterre. Lansdowne était un fin lettré, un amateur d'art éclairé, un grand esprit. Il est un de ceux auxquels on a attribué les fameuses *Lettres* de Junius.

Lansdowne

Lansdowne (Henry Petty Fitzmaurice, marquis de), fils du précédent, homme d'Etat anglais, né à Londres en 1780, mort à Bowood en 1863. Il entra à la Chambre des communes et devint chancelier de l'Echiquier. Il ne fut pas alors un ministre populaire, ayant pris à tâche d'augmenter les impôts pour faire face aux frais de la guerre avec la France et ayant appuyé les revendications des catholiques d'Irlande. Devenu marquis de Lansdowne en 1809, il fut le leader de l'opposition à la Chambre des lords et il essaya de réorganiser le parti whig, que la mort de Fox avait désagrégé. Il appuya l'abolition de l'esclavage, le libre échange, l'indépendance des républiques de l'Amérique du Sud, l'amélioration du sort de l'Irlande, etc. Il réussit enfin, en 1827, à unir une partie des whigs aux partisans de Canning et entra, sans portefeuille, dans le cabinet de coalition, où il devint, quelques mois après, ministre de l'intérieur. Il fut encore président du conseil dans le cabinet Grey de 1830, dans le cabinet Melbourne de 1835, dans le cabinet Russell de 1846. Lansdowne, qu'on appelait « le Nestor de la Chambre des lords », fut le chef incontesté du parti whig pendant plus de cinquante ans.

Lansdowne (Henry Charles Keith Petty Fitzmaurice, marquis de), homme d'Etat anglais, né en 1845. Fils du quatrième marquis, il occupa dans l'Etat les plus hautes situations. Lord de la Trésorerie de 1868 à 1872, sous-secrétaire à la guerre de 1872 à 1874, sous-secrétaire pour l'Inde dans le cabinet Gladstone de 1880, il devint, en 1883, gouverneur général du Canada, où il réprima la révolte de Riel et où il exécuta le grand réseau du Canadian Pacific Railway. En 1888, il fut promu à la vice-royauté des Indes, où il demeura jusqu'en 1893. Il redevint ministre de la guerre en 1895 et il fut nommé, en 1900, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

Lansdowne (George Granville ou Grenville, lord), homme politique anglais, né en 1667, mort à Londres en 1735. Membre du Parlement en 1706, il succéda à Walpole, en 1710, comme secrétaire à la guerre, et fut créé, l'année suivante, lord Lansdowne, baron de Bideford. Contrôleur de la maison royale et conseiller privé en 1712, il fut privé de son emploi par George Ier. Lansdowne se jeta alors dans un complot en faveur du Prétendant, et il fut enfermé à la Tour de Londres de 1715 à 1717. Il s'établit à Paris en 1722 et ne retourna en Angleterre que deux ans avant sa mort. Il est l'auteur de nombreuses poésies, qui ont eu de leur temps plus de succès qu'elles ne le méritent, et d'un certain nombre de pièces dramatiques, dont les meilleures sont : *the Gallants* ou *Once a Lover and always a Lover* (1696), comédie, et *the British Enchanters* (1706), opéra.

Lansfordite n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésie.

Lansing, ville des Etats-Unis, ch.-l. du comté d'Ingham et de l'Etat de Michigan, sur le Grand-River ; 17.000 hab. Ville fondée en 1843, au milieu des forêts, et devenu rapidement prospère. Exploitation des forêts, scieries, commerce de bois, moulins. Commerce de céréales et de bestiaux. — Ville de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté d'Allamakee, sur le Mississipi ; 2.000 hab. Céréales.

Lanslebourg, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 53 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur la rive droite de l'Arc, au pied de la montée du mont Cenis ; 971 hab. Forêt de sapins, mélèzes et pins. Gisement de cuivre ocreux. — Le canton a 7 comm. et 4.991 hab.

Lanslevillard, comm. de la Savoie, arrond. et à 57 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, au pied de monts élevés, chargés de glaciers ; 532 hab. Forêt d'épicéas, sapins, mélèzes, etc. Chapelle Saint-Sébastien (1446). Roche des Sarrasins, anciennes fortifications.

Lanson (Alfred-Désiré), sculpteur français, né à Orléans en 1851, mort à Paris en 1898. Grand prix de Rome en 1876, avec une figure représentant *Jason enlevant la toison d'or*, il a pris part aux Salons depuis 1870 jusqu'à sa mort. Rappelons de lui : *la Résurrection*, haut-relief acquis par l'Etat ; *Judith*, groupe plâtre ; *l'Age de fer*, groupe marbre, qui parut au Salon de 1882 (musée du Luxembourg) ; *le Vicomte Delaborde* (Expos. nationale de 1883) ; *le Sphinx* ; etc.

Lanson (Gustave), littérateur français, né à Orléans en 1857. Elève de l'Ecole normale, il professa la rhétorique à Toulouse, et, pendant cinq mois, en 1886, il enseigna la littérature française au tsarévitch, depuis Nicolas II. Docteur ès lettres en 1888, il a été, ensuite, professeur de rhétorique aux lycées Michelet, Charlemagne et Louis-le-Grand, à Paris, maître de conférences à l'Ecole normale et maître de conférences de littérature française à la Sorbonne (1900). C'est un écrivain lettré, ingénieux, aux aperçus nouveaux, au tour d'esprit philosophique, dont les principaux ouvrages sont : *Principes de composition et de style* (1887), réédités sous le titre de : **Conseils sur l'art**

d'écrire (1890); *Nivelle de La Chaussée et la Comédie larmoyante* (1888); *Bossuet* (1890); *Boileau* (1892); *Histoire de la littérature française* (1894), ouvrage très estimé, où une large part est faite à l'étude des idées; *Hommes et livres. Études morales et littéraires* (1895); *Corneille* (1898); etc.

LANSQUENET (*ske-nè* — de l'allem. *landsknecht,* même sens; proprem. *serviteur du pays*) n. m. Hist. Nom donné, dès la fin du XVe siècle, au moins en France, à des soudoyers allemands, qui étaient des gens de pied et qui combattaient sous leurs enseignes nationales, commandés par des officiers de leur langue.

— Jeux. Jeu de cartes importé d'Allemagne.

— ENCYCL. Hist. Bien qu'on eût employé auparavant les *lansquenets* en Italie, on ne voit guère faire état, en France, de leurs services avant les campagnes de Louis XII. Ce fut surtout pendant les guerres de religion qu'on les introduisit en France, et ils combattirent indifféremment pour les catholiques et les protestants, suivant le hasard des recrutements et des batailles. C'étaient, en général, de belles troupes, disciplinées et solides; mais leurs exigences de solde les rendaient fort peu sûres. Les lansquenets étaient armés d'épées, de dagues et d'arquebuses; certains, même, maniaient la pique, de telle sorte que leur organisation de bataillon était à peu près celle des *tercios* espagnols, les trois armes : pique, épée et arquebuse, étaient réunies, formant toutefois autant d'unités distinctes. La plupart de ces fantassins étaient armés du corps de cuirasse et coiffés de la bourguignote; ils portaient généralement des manches de mailles. Leur costume varia, suivant les modes civiles allemandes; dans les derniers temps, ils avaient de larges chausses à la marinière, tombant presque jusqu'aux pieds. Enfin, il existait toute une catégorie de lansquenets armés du grand espadon ou épée à deux mains, et que l'on portait en avant, dans certaines attaques, pour faucher les bois des piques ennemies et ouvrir une brèche.

— Jeu. Le *lansquenet,* qui se joue avec six jeux complets de cinquante-deux cartes, permet un très grand nombre de joueurs. L'un d'eux, désigné par le sort ou autrement, est banquier; par la suite, chacun en allant par la droite, est banquier à son tour, s'il ne refuse; les autres joueurs sont les pontes. Le banquier ayant annoncé la somme qu'il met en jeu, les joueurs doivent la tenir par fractions, chacun étant consulté à son tour, en partant de la droite du banquier. Un seul joueur peut faire banco, c'est-à-dire tenir la totalité de l'enjeu. Les jeux étant faits, le banquier tire une première carte pour lui et la place à sa gauche, puis une seconde pour le jeu des pontes, et la place à sa droite. Il tire ensuite successivement de nouvelles cartes, qu'il place au milieu, jusqu'à ce qu'il en rencontre une pareille à la sienne, et alors il gagne, ou pareille à celle des pontes, et alors il perd. Cette carte indique si c'est la banque ou les pontes qui gagnent. Le banquier a le droit de tenir le jeu tant qu'il gagne, ou de le vendre à l'un des joueurs. Si les deux premières cartes sont de même valeur, le banquier gagne.

Lansquenets (XVIe s.).

LANSQUENETTE (*ske-nèt'*) n. f. Épée courte que portaient, au XVIe siècle, les lansquenets allemands.

— ENCYCL. La *lansquenette* se caractérise par sa poignée, dont la fusée, courte et tronconique, est terminée, en sa portion élargie, par un pommeau horizontal, circulaire, ordinairement plat. La garde est formée par deux

Lansquenette (XVIe s.)

quillons chantournés en S. La lame large, courte (environ 60 centimètres), à deux tranchants, ne va point en se rétrécissant du talon vers la pointe, mais celle-ci est fournie par une retaille, qui donne une ogive ou un triangle. La lansquenette fut en usage pendant la première moitié du XVIe siècle, dans toute l'Europe centrale; on en usa peu en France. A partir de 1560, elle est remplacée par l'épée bâtarde, beaucoup plus longue.

LANSQUINAGE (*ski-naj'*) n. m. Pop. Arrosage. ‖ Pluie. ‖ Larmes.

LANSQUINE (*skin'*) n. f. Pop. Eau. ‖ Pluie.

LANSQUINER (*ski*) v. n. Pop. Arroser, mouiller. ‖ Pleuvoir. ‖ *Lansquiner des châsses,* Pleurer.

LANSQUINEUR (*ski*) n. m. Pop. Arroseur. ‖ Arg. *Lansquineur du rif,* Pompier.

LANSYER (Maurice-Emmanuel), peintre français, né à l'île Bouin (Vendée) en 1835, mort à Paris en 1893. Élève de Courbet et de Harpignies, il montra dès le début de sa carrière un goût décidé pour les marines et les paysages bretons. Il a exposé dans ce genre : *Pins maritimes sur les côtes de Bretagne; Matinée de septembre à Douarnenez; Bords de l'Ellée au Faouet; Promenade en automne; la Rivière de Poldahut à la marée basse; l'Anse de Treffentée à la marée montante; les Récifs de Kilvouarn; les Brisants du Stang; la Lande de Kerlouarneck; Marée basse à Tréboul; une Grotte à marée basse; Baie de Douarnenez; la Fin de la tempête; les Dunes de Douville, près Granville.* Lansyer a exposé aussi des vues de monuments, qui lui ont valu un très grand et légitime succès : *la Cour de la Sorbonne, les Ruines de la grande salle de la Cour des comptes au premier étage du palais du quai d'Orsay, l'Institut de France, la Montagne Sainte-Geneviève,* etc. Il a eu un très juste sentiment des jeux de lumière.

LANTA, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 27 kilom. de Villefranche; 1.326 hab. — Le canton a 10 comm. et 4.447 hab.

LANTALIQUE adj. Chim. Syn. de LANTANURIQUE.

LANTANA n. m. Nom scientifique latin du genre *lantanier.* ‖ Nom spécifique d'une espèce de viorne.

LANTANE n. f. Bot. Syn. de LANTANIER.

LANTANÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lantanier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre *lantanier.* — *Une* LANTANÉE.

LANTANIER (*ni-é*) n. m. Genre de plantes, très voisines des verveines, de la famille des verbénacées.

— ENCYCL. Les *lantaniers* sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles opposées, à fleurs disposées en capitules denses ou en épis. On en connaît une quarantaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique, et même de l'Asie et de l'Afrique. Plusieurs lantaniers sont odorants et employés à faire des infusions théiformes. Les *lantana camara, lilacina,* etc., sont cultivés dans les serres d'Europe.

LANTANINE n. f. Substance antipyrétique extraite du lantanier (*lantana Brasiliensis*). (Les médecins péruviens la prescrivent contre toutes les fièvres. Dose : 1 à 2 grammes par jour en plusieurs prises.)

LANTANURATE n. m. Sel dérivant de l'acide lantanurique.

LANTANURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide dont le sel de potasse se forme en oxydant l'acide urique par un mélange de potasse et de ferricyanure potassique. (Il serait identique, d'après Gerbardt, avec l'acide allanturique.)

LANTARA (Simon-Mathurin), paysagiste français, né à Oncy (Seine-et-Oise) en 1729, mort à Paris en 1778. Il se fit le domestique d'un peintre, afin de compléter gratuitement son éducation artistique. Doué des plus rares dispositions, ses moindres croquis, de son vivant, étaient recherchés; mais l'insouciant artiste les donnait presque pour rien, pour un dîner, pour une bouteille au cabaret, aux marchands de tableaux, qui faisaient avec lui d'excellentes affaires. Il ne se doutait ni de sa célébrité ni de sa valeur. On n'a de Lantara qu'un très petit nombre de tableaux; ce sont tous des paysages. Les quelques personnages qu'on y voit ne sont pas de lui. Un certain nombre sont dus à Joseph Vernet. On connaît de lui : *un Orage,* deux *Vues de fleuve avec des ruines* (1766); *la Rencontre fâcheuse, le Pêcheur amoureux, l'Heureux baigneur, le Berger amoureux,* quatre dessins gravés par Duret; *la Nappe d'eau, les Chasse-marée,* gravés par Piquenet. Le Louvre possède un joli paysage : *Effet de matin* (1761). Ses dessins sur papier bleu sont en nombre considérable.

LANTCHA n. m. Caboteur malais de formes européennes et gréé en chasse-marée. (Il porte deux gouvernails latéraux, et, sur le pont, une toiture assez élevée.)

Lantcha.

LAN-TCHÉOU ou **LAN-TCHÉOU-FOU,** ville de l'empire chinois, capitale de la province de Kan-Sou, sur la rive droite du Hoang-Ho supérieur, sur la route qui mène de Chine et de Mongolie dans la Dzoungarie, le Turkestan, le Thibet; 500.000 hab. Fonderie de canons, fabrique de draps; entrepôts. Les environs produisent beaucoup de tabac; charbon.

LANTER ou **LENTER** (*lan*) v. a. Faire sur une pièce de chaudronnerie des enjolivements repoussés au marteau.

LANTERNE (*tèrn'*) n. f. Bot. Nom vulgaire des lanternées, genre de cryptogames. ‖ Nom vulgaire du coqueret alkékenge.

— Zool. *Lanterne d'Aristote,* Appareil masticateur des oursins, composé de cinq pyramides prolongées par une tige calcaire formant la dent. (Ces pyramides sont réunies par deux pièces calcaires : la *faux* et le *compas;* l'ensemble donne à la base de la lanterne une figure pentagonale très régulière.)

Lanterne d'Aristote.

LANTERNE (ou, de son ancien nom, **LANTENNE**), petite rivière de France, affluent gauche de la Saône. La Lanterne naît dans le plateau des Fancilles, au N. de Lure, reçoit la Roge et la Semouse, passe à Faverney, et atteint la Saône à Conflandey. Cours 60 kilomètres.

LANTERNE (*tèrn'* — lat. *lanterna* ou *laterna*) n. f. Ustensile fait ou garni d'une matière transparente, dans lequel on place une lumière à l'abri du vent. ‖ Réverbère, fanal employé à l'éclairage des rues : *Les maisons de Paris étaient autrefois taxées pour les boues et* LANTERNES.

— Fam. Fadaises, contes absurdes : *Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des* LANTERNES. ‖ *Prendre des vessies pour des lanternes,* Faire une confusion bizarre et absurde.

— Arg. Fenêtre. ‖ Œil. ‖ Ventre. ‖ Vieille femme galante. *Avoir la lanterne, Se taper sur la lanterne,* Avoir faim, avoir le ventre creux comme une lanterne.

— *Lanterne de Démosthène* (et non de Diogène). Nom donné à la copie en terre cuite du monument chorégique de Lysicrate à Athènes que Napoléon Ier avait fait ériger, en 1801, au point culminant du parc de Saint-Cloud. (Cet édicule a été détruit pendant la guerre de 1870.)

— Archit. Sorte de tourelle ouverte par les côtés, qui surmonte le comble d'un édifice, un dôme, une coupole. ‖ Petite construction circulaire en forme de cage, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice, pour en éclairer l'intérieur par le haut. ‖ Charpente à claire-voie, en fer ou en bois et souvent garnie de volets, que l'on établit au-dessus des marchés, des halles, etc., afin d'aérer l'intérieur de ces édifices. ‖ Nom donné à certaines loges placées dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où l'on peut voir et entendre sans être vu. ‖ *Lanterne des morts,* Sorte de pilier creux en pierre, terminé à sa partie supérieure par un petit pavillon et percé à sa base d'une porte. (On plaçait une lampe à l'intérieur. Cet édicule servait à signaler, pendant la nuit, l'emplacement d'un cimetière, d'une tombe de seigneur, etc.)

Lanterne de Démosthène (château de Saint-Cloud).

— B.-arts. *Faire lanterne.* Se dit, en peinture, d'ombres trop transparentes.

— Hist. *A la lanterne!* Cri par lequel le peuple, pendant la Révolution, s'excitait à pendre quelqu'un à la corde d'un réverbère. ‖ *Ah! ça ira, ça ira! Les aristocrates à la lanterne!* Refrain d'une chanson révolutionnaire.

— Hist. ecclés. Partie à jour, et formant une espèce de cage, de la crosse d'un évêque ou du bâton d'un chantre.

— Mar. Syn. de FANAL. ‖ Partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail pour laisser sur chaque gond le passage libre à la ferrure de l'étambot.

Lanterne du château de Chambord (1523).

— Milit. Dans l'ancienne artillerie, Sorte de cuiller en cuivre en forme de demi-cylindre, fixée à l'extrémité d'une hampe, et destinée à porter au fond de l'âme d'un canon la charge de poudre. ‖ *Lanterne à mitraille,* Boîte d'artifice cylindrique, dont le corps était de bois et qui faisait office de boîte à mitraille. ‖ *Lanterne de chargement,* Sorte de demi-cylindre à claire-voie, qui sert à renfermer les projectiles de certaines grosses bouches à feu pour les élever, au moyen d'appareils monte-charges, jusqu'à hauteur de l'ouverture de la culasse. ‖ *Lanterne à charger,* Petite mesure dont on se sert dans la fabrication des fusées de projectiles creux et autres artifices pour puiser le pulvérin, la poudre, la composition, etc., et verser ces matières dans le tube où elles doivent être tassées. ‖ *Lanternes indicatrices,* Lanternes qui servent, dans les cantonnements, campements, etc., à indiquer pendant la nuit la résidence de certains chefs, l'emplacement de différents services, etc., au lieu et place des fanions employés pendant le jour. (Ces lanternes, d'un modèle particulier, sont munies de verres de couleur qui rappellent, autant que possible, celles des fanions correspondants.) [V. le tableau des FANIONS.] ‖ *Lanternes à signaux,* Lanternes munies d'un réflecteur argenté et d'un porte-verre mobile, employées dans le service des équipages de pont, pour produire à volonté une lumière blanche, verte, rouge, ou une éclipse.

Lanterne de marché.

Lanterne des morts (fin du XIIIe s.).

— Techn. Jeton de cuivre garni de pieds en fer, et qui sert à faire fonctionner les pênes dormants, ainsi que les équerres des serrures à pompe. ‖ Sorte de noyau en fer ou en fonte, permettant de conserver aux pièces moulées le creux intérieur qu'elles doivent avoir. ‖ Récipient métallique cylindrique, à pied circulaire, ovale, muni ou non de réflecteur, devant lequel brûle une lumière quelconque, et que l'on adapte à l'avant des voitures particulières ou publiques, des locomotives dans les chemins de fer, les tramways, etc., pour désigner leur approche la nuit. ‖ *Lanterne sourde,* Ustensile en forme de lanterne cylindrique, disposée de telle manière que celui qui la porte peut voir sans être vu ou cacher complètement

A, lanterne de crosse épiscopale.

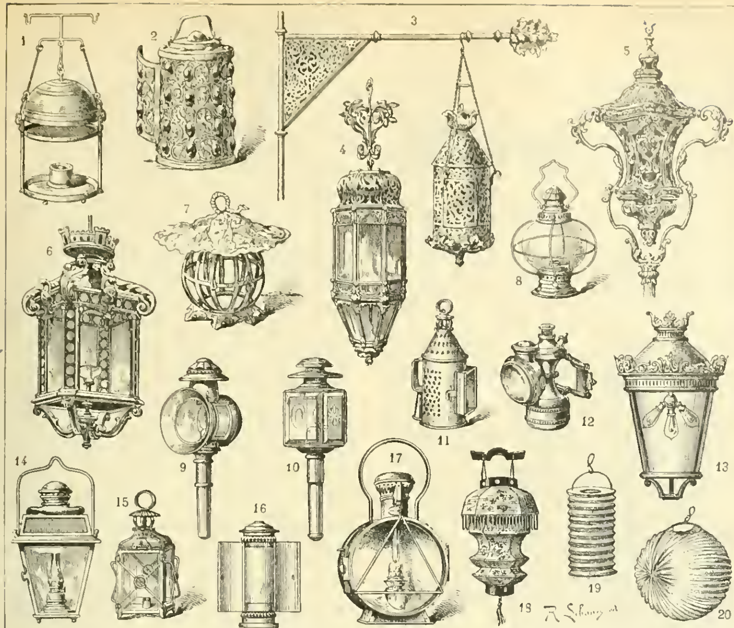

LANTERNES : 1. Romaine, en bronze ; 2. En cuivre, XIIIe siècle ; 3. De vestibule, en bronze ajouré, XVe siècle ; 4. En fer ajouré, XVIIe siècle (musée de Cluny) ; 5. De procession (Italie [XVIIIe s.]) ; 6. XIXe siècle, nouvelle Sorbonne (Paris) ; 7. Japonaise, en bronze ; 8. Marine, en cuivre ; 9. De voiture, ronde, à réflecteur ; 10. De voiture, carrée, à biseau ; 11. De charrette ; 12. De bicyclette, à acétylène ; 13. Électrique, à incandescence ; 14. D'écurie, à suspension ; 15. Carrée ; 16. Sourde ; 17. De locomotive ; 18. Chinoise, en papier ; 19, 20. Vénitiennes.

la lumière. ‖ *Lanterne magique*, Appareil dû au P. Kircher, et qui sert à projeter, considérablement agrandies, sur une surface blanche, les images transparentes que l'on place à peu près au foyer de son système optique. — Série d'objets divers qui se succèdent rapidement : *Cour des rois*, LANTERNE MAGIQUE, *où un tableau fugitif est sans cesse remplacé par un autre.* (Noël.) ‖ Petite armoire vitrée, fermée hermétiquement, où les essayeurs d'or et d'argent conservent les trébuchets destinés à peser les matières précieuses, pour les soustraire à l'action de l'air et de la poussière. ‖ *Lanterne marine*, Récipient de forme à peu près sphérique, entouré de verres protégés par des armatures en fer, et que l'on emploie sur les navires et dans tous les endroits où pourrait se produire un incendie si la flamme se trouvait à nu. ‖ Dans certains métiers à tisser, Pièce carrée en fer qui sert à faire exécuter au cylindre un quart de tour à chaque foule ou marchure. ‖ Engrenage cylindrique, généralement en bois et formé de deux plateaux horizontaux et parallèles, réunis par une série circulaire de tiges rondes, laissant entre elles un certain intervalle et jouant l'office des dents d'engrenage. (Ces tiges s'appellent *alluchons*). ‖ Parallélépipède de bois, plein, creux ou à claire-voie, qui sert à régulariser la marche des cartons. ‖ Cage du moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffe. ‖ Roue du cric qui se trouve à la partie supérieure du madrier des plombiers. ‖ Instrument qu'emploie le fabricant de gaze, pour soulever les soies de l'ourdissoir afin de les placer sur l'ensouple du métier à tisser.

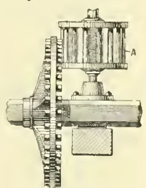

A, lanterne (engrenage).

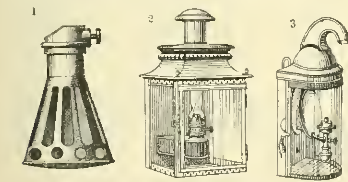

1. Lanterne d'aspiration ; 2, 3. Lanternes-appliques.

‖ Nom marchand de plusieurs coquillages. ‖ Plaque de fer ronde, faisant partie du mécanisme d'une horloge, et percée d'autant de trous qu'il y a d'ailes aux pignons. ‖ Sorte de cône à jour que l'on forme avec des mottes de tourbe, afin de la conserver et de la sécher. ‖ Sorte de cône métallique creux et à clairevoie, qui est relié par un joint à l'extrémité du tuyau aspirant d'une pompe pour s'opposer à l'introduction des impuretés dans le corps de pompe. ‖ *Lanterne vénitienne*, Sorte de récipient circulaire ou sphérique, en papier translucide de colorations variées, que l'on emploie dans les fêtes publiques en plaçant des bougies allumées à l'intérieur. ‖ *Lanterne-applique*, Lanterne carrée ou demi-cylindrique munie de crochets destinés à la fixer à un mur.

— ALLUS. LITTER. **Oublier d'éclairer sa lanterne**, Allusion à une fable de Florian : *le Singe qui montre la lanterne magique* (II, 7). Maître Jacqueau croit faire voir à ses auditeurs ébahis le soleil, la lune, Adam et Eve et, en glissant les verres dans l'appareil, débite le boniment qu'il a tant de fois entendu dire à son maître. Personne ne voit rien, car

Il n'avait *oublié* qu'un point :
C'était *d'éclairer sa lanterne.*

La morale s'applique aux écrivains ou aux orateurs qui négligent d'introduire de la clarté dans leur discours.

— ALLUS. HIST. : **La lanterne de Diogène.** V. DIOGÈNE.

— ENCYCL. Archéol. En tant qu'instruments d'éclairage, les *lanternes* anciennes différaient peu des objets modernes, à cela près qu'elles et leurs variétés, comme les esconces et les fanaux, ne possédaient guère de fenêtres vitrées. Les verres étaient remplacés par des lames minces de corne, d'ivoire ou d'os, ou même par des plaques de métal percées de trous sans nombre. La forme en poivrière semble avoir été longtemps la plus employée.

— Hist. Les *lanternes* destinées à l'éclairage des rues remontent à la Reynie (v. ÉCLAIRAGE). Durant la Révolution, la lanterne de la place de Grève, au coin de la rue de la Vannerie, fut la potence improvisée où l'on pendit de nombreuses victimes de la colère du peuple : le major de la Bastille, Delosme, Foulon, le beau-père de l'intendant Bertier, etc. Le cri : « A la lanterne ! » équivalait presque à un arrêt de mort. L'abbé Maury réussit à s'y soustraire par sa présence d'esprit. A ceux qui hurlaient derrière lui, il s'écria : « Eh bien ! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? »

— Mœurs et cout. *Lanternes chinoises.* La *fête des lanternes* a lieu en Chine pendant le premier mois de l'année ; elle commence le 13 et finit le 17. Pendant ces quatre jours, il n'y a personne dans tout l'empire chinois qui n'allume des lanternes peintes, de formes bizarres, souvent d'un grand prix. Des hommes portent dans les rues un dragon plein de lumières, et qui mesure souvent, de la tête à la queue, plus de 20 à 30 mètres. Enfin on tire des feux d'artifice dans tous les quartiers de la ville.

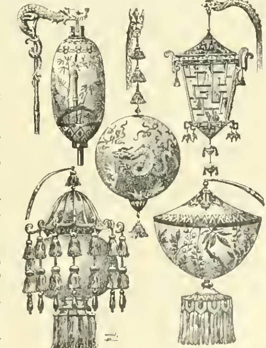

Lanternes chinoises.

— Physiq. La *lanterne magique* consiste en une boîte quelconque, contenant la source lumineuse, en une lentille demi-boule augmentant et répartissant les rayons lumineux sur la surface de l'image transparente, et en une lentille convexe prenant l'image placée à son foyer et la renvoyant agrandie, mais déformée, surtout sur les bords, sur la surface blanche. La lanterne magique est aujourd'hui remplacée par l'appareil de projections, basé sur le même principe, mais qui possède un éclairage plus intense (incandescence, lumière oxhydrique, électrique, etc.), un condensateur plus puissant, ainsi qu'un objectif perfectionné donnant des images sans déformations. V. PROJECTIONS.

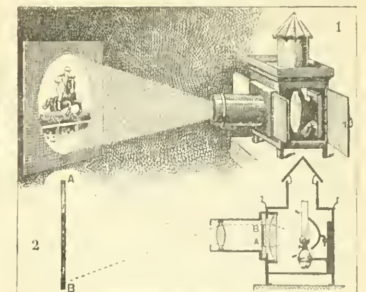

1. Lanterne magique ; 2. Coupe (A B, image et projection).

Lanterne aux Parisiens (DISCOURS DE LA), pamphlet célèbre de Camille Desmoulins, qui fit surnommer son auteur « Procureur général de la Lanterne ». — Il commençait par un dithyrambe en faveur de la lanterne révolutionnaire, destiné à intéresser les lecteurs aux idées que Desmoulins exposait ensuite. En effet, ce fameux pamphlet est surtout un éloge enthousiaste des premiers actes de la Révolution, tels que la nuit du 4-Août et la prise de la Bastille. Bien loin d'encourager les exécutions sommaires dont les révolutionnaires s'étaient déjà rendus coupables, Desmoulins, par la voix de la *Lanterne*, reproche aux Parisiens leur justice expéditive, maladroite et déshonorante.

Lanterne (LA). Beaucoup de journaux ou recueils périodiques ont été publiés sous ce titre. Nous citerons : « la Lanterne des Français », par Baillie (juill. 1790, 7 numéros), journal de nuance constitutionnelle ; « la Lanterne magique nationale », par le vicomte de Mirabeau, frère de l'orateur (1790, 4 numéros), pamphlet réactionnaire spirituel et mordant ; « la Lanterne de Diogène » (an XII, 3 numéros) ; « la Lanterne du quartier Latin », par Antonio Watripon (1847-1848, 14 numéros), journal démocratique, qui ne manquait ni de verve, ni d'esprit ; « la Lanterne magique républicaine » (1848) ; « la Lanterne de Boquillon », par Alfred Humbert (1868 et suiv.) ; etc.

Lanterne (LA), pamphlet hebdomadaire, par Henri Rochefort (1er juin 1868 à nov. 1869, 74 numéros). — Cette brochure périodique, dans laquelle le spirituel et mordant pamphlétaire fit une guerre acharnée à l'Empire, eut un succès prodigieux. La vente en fut interdite sur la voie publique, puis le 11e numéro fut saisi, et Henri Rochefort condamné à un an de prison. Il se rendit alors à Bruxelles, où il continua la publication de la « Lanterne » jusqu'au 74e numéro. Bien que son introduction en France fût interdite, elle y pénétra par divers moyens. La « Lanterne » a été rééditée à Paris, en 1870-1871.

Lanterne (LA), journal politique quotidien, fondé à Paris le 22 avril 1877. — Rédigée par Henri Rochefort, H. Maret, etc., elle se signala par ses attaques contre la politique des modérés, eut des procès et fut vendue par son fondateur, Bellay, au banquier Eugène Mayer, qui en devint directeur (1877). En 1888, elle fit une vive campagne en faveur du général Boulanger ; elle le combattit bientôt, et périclita. En 1895, Cornudet en devint le directeur, avec Maujan comme rédacteur en chef, puis, en 1897, elle passa sous la direction d'Aristide Briand et devint un organe des radicaux-socialistes, avec Pelletan, Baudin, etc. Elle avait pour rédacteur en chef Viviani, lorsque celui-ci fut révoqué, en mai 1901.

Lanternes (PAYS DES), île imaginaire dans laquelle Rabelais fait voyager Pantagruel. Les Lanternois sont les ergoteurs scolastiques de l'époque.

LANTERNEAU (*tèr'-no*) ou **LANTERNON** (*tèr'*) [diminut. de *lanterne*] n. m. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

LANTERNER (*tèr'* — rad. *lanterne*) v. n. Fam. Flâner, muser, perdre son temps, être irrésolu.
— v. a. Remettre quelqu'un de jour en jour, tenir en suspens par de vaines promesses, fatiguer par des délais. ‖ Ennuyer, obséder : *Encore des visiteurs qui viennent nous* LANTERNER. ‖ Railler, bafouer.
— Fam. Pendre : LANTERNER *un ci-devant.*

LANTERNERIE (*tèr', rî*) n. f. Fam. Perte de temps de celui qui lanterne. ‖ Fadaise, discours frivole, niaiserie : *Ne dire que des* LANTERNERIES.

LANTERNIER (*tèr'-ni-é*), **ÈRE** n. m. Personne qui fait ou vend des lanternes. ‖ Employé chargé d'allumer les lanternes publiques.
— Fam. Homme qui muse. ‖ Diseur de fadaises.
— Arg. Teneur d'une maison de prostituées, proxénète : *Elle ne voulait pas permettre au* LANTERNIER *de s'immiscer dans ses affaires.* (E. de Goncourt.)

LANTERNIÈREMENT (*tèr'*) adv. En lanternier, à la façon des lanterniers. (Vx.)

LANTERNIPHORE (*tèr'* — de *lanterne*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Surnom donné par les jansénistes au chien porteur d'une lanterne, qui était placé, comme emblème, en tête des « Nouvelles ecclésiastiques », avec cette devise : *Il n'aboie pas, mais il éclaire.*

LANTERNISTE (*tèr'-nisst'* — rad. *lanterne*) n. m. Nom des membres d'une académie de Toulouse, au XVIIIe siècle, qui, dans l'origine, s'assemblant de nuit, se rendaient avec une lanterne au lieu de leurs réunions : *Les* LANTERNISTES *avaient pour devise* : Lucerna in nocte.

LANTERNON n. m. Archit. V. LANTERNEAU.

LANTEUIL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 12 kilom. de Brive, sur la Rouanne, affluent de la Corrèze ; 1.040 hab. Houille. Bois de construction.

LANTHANE n. m. Métal découvert par Mosander (1839) et qui accompagne le cérium, le didyme et les métaux de l'yttria dans certains minéraux rares : cérite, gadolidite, monazite, etc.

— ENCYCL. *Extraction.* On sépare d'abord le cérium, le *lanthane* et le didyme des métaux de l'yttria. Pour cela, on traite le minerai par l'acide sulfurique concentré, on calcine, on projette, après pulvérisation, dans l'eau glacée, et l'on traite la solution par l'acide oxalique ; le précipité, calciné, donne le mélange des oxydes de cérium, lanthane, didyme (poudre rouge brun).

Pour séparer le lanthane du cérium et du didyme, il existe plusieurs méthodes (Mosander, Clève, Marignac, Auer, etc.). Dans la méthode Auer, on traite le mélange des trois oxydes par une quantité insuffisante d'acide azotique ; le cérium seul ne se dissout pas ; pour retirer le lanthane de la dissolution, on ajoute de l'azotate d'ammonium et un excès d'acide azotique ; on évapore partiellement, et, par refroidissement, le lanthane se dépose à l'état d'azotate double, le didyme restant en solution.

La méthode Debray, modifiée par Schutzenberger, donne rapidement de petites quantités de lanthane pur. On transforme le mélange des oxydes en azotates par l'acide azotique, puis on mélange avec une grande quantité d'azotates de potassium et de sodium, et on maintient en fusion à 450° ; quand on reprend par l'eau, l'azotate de lanthane seul se dissout.

Propriétés. Obtenu à l'état de métal compact par Hildebrand et Norton, en électrolysant le chlorure fondu ; métal blanc, malléable, non ductile ; densité, 6,1 ; fond à la même température que le cérium ; s'oxyde rapidement dans l'air sec ; brûle avec un vif éclat dans une flamme ; est attaqué énergiquement par les acides étendus.

Poids atomique. D'après la chaleur spécifique du lanthane, son poids atomique est 138 (oxyde La^2O^3, chlorure La^2Cl^6). Clève avait été conduit précédemment à la même conclusion par l'isomorphisme d'un certain nombre de composés du lanthane et du cérium.

Composés. On connaît les chlorures : anhydre La^2Cl^6, et hydraté $La^2Cl^6,15H^2O$; celui-ci, chauffé, se décompose partiellement, en donnant un oxychlorure. Il existe des chlorures doubles (étain, mercure, or, platine).

L'oxyde La^2O^3, poudre blanche, terreuse, infusible, s'obtient par calcination de l'hydrate, l'oxalate ou la plupart des sels : il s'éteint comme de la chaux et donne l'hydrate $La^2(OH)^6$, base forte.

Le sulfate $(SO^4)^3La^2$ est une poudre blanche, terreuse, moins soluble à chaud qu'à froid. On connaît des sulfates doubles (alcalins).

L'azotate $(AzO^3)^6La^2,12H^2O$ est cristallisé, soluble dans l'eau et dans l'alcool, et donne des azotates doubles (ammonium, magnésium, zinc, manganèse).

Le carbonate existe cristallisé dans la nature (lanthanite) ; on ne connaît pas de carbonates doubles.

L'oxalate s'obtient sous forme d'un précipité blanc, d'abord caséeux, puis cristallin, quand on traite une solution d'un sel de lanthane par l'acide oxalique.

LANTHANITE n. f. Carbonate hydraté naturel de lanthane rhombique.

LANTHANOCÉRITE (*sé*) n. f. Silicate hydraté naturel, variété de cérérite.

LANTHENAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 3 kilom. de Romorantin, près d'un petit affluent de la Sauldre ; 2.454 hab. Fabrique de draps ; scierie. Anciens châteaux de Mousseaux et de Rioubert.

LANTHOPINE du gr. *lanthanein*, être caché, et de *opium*) n. f. Chim. Un des alcaloïdes de l'opium.

LANTIC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.235 hab. Chapelle Notre-Dame-de-la-Cour, bâtie de 1420 à 1442.

LANTIER (Étienne-François DE), littérateur français, né et mort à Marseille (1734-1826). Il servit dans l'armée, puis se rendit à Paris. Une pièce de vers sur Mme du Barry le fit connaître de Choiseul, qui lui donna une pension et l'envoya à Dresde comme secrétaire d'ambassade. Après la disgrâce du ministre, il se fit connaître par des pièces de théâtre et des contes en vers. Le comte d'Artois lui fit alors obtenir un brevet de capitaine. Les *Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie* (1798), traduits dans toutes les langues, mirent le sceau à sa réputation. Écrit avec pureté et une élégance un peu affectée, cet ouvrage offre surtout au lecteur la Grèce galante, philosophique et littéraire, ce qui l'a fait surnommer l' « Anacharsis des boudoirs ». Nous citerons, parmi ses autres ouvrages : *l'Impatient*, comédie (1778) ; *le Flatteur*, comédie (1782) ; *Travaux de l'abbé Mouche* (1784) ; *les Rivales*, comédie (1798) ; *Contes en prose et en vers* (1801) ; *Correspondance de Mme Suzette-Césarine d'Arly* (1814) ; *Recueil de poésies* (1817) ; *Geoffroy Rudel ou le Troubadour*, poème (1825) ; etc.

Lantier.

LANTIGNIÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 26 kilom. de Villefranche, à quelque distance de l'Ardière, affluent de la Saône ; 775 hab. Gisements de fer oxydé. Distilleries. Le vignoble de Lantigné, compris dans le Beaujolais, donne de bons vins ordinaires.

LANTIMÈCHE n. Arg. *Père Lantimèche*, Allumeur de becs de gaz. ‖ Vieil imbécile.

LANTIONE (*ti*) n. f. Sorte de galère chinoise, pourvue d'un grand nombre de rames et destinée à longer les côtes.

Lantione.

LANTIPONNAGE (*po-naj'*) n. m. Pop. Action de lantiponner : *Ah! vartigué, monsieur le médecin, que de* LANTIPONNAGE ! (Mol.) ‖ Discours frivole et importun.

LANTIPONNER (*po-né*) v. n. Pop. Tenir des discours frivoles ou importuns : *Hé, tétigué ! ne* LANTIPONNEZ *point davantage.*

— Activ. Dire, débiter inutilement, avec importunité : *Que me vient-il* LANTIPONNER ?

LANTOSQUE, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 34 kilom. de Nice, sur un promontoire dominant la Vésubie, affluent du Var ; 1.962 hab. Forêt d'épicéa, sapin, pin sylvestre et maritime. Moulins.

LANTRIAC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 14 kilom. du Puy, près de la Gagne, affluent de la Loire ; 1.564 hab. Eaux minérales. Nombreuses grottes.

LANTURE n. f. Enjolivement repoussé, que le chaudronnier fait avec le marteau.

LANTURELU et plus souvent **LANTURLU**, interjection familière, qui est le refrain d'une chanson en vogue en 1629, et qu'on emploie pour exprimer un refus dédaigneux, une moquerie, ou une défaite. V. l'art. suiv.

— n. m. Jeux. Valet de trèfle, qui est la carte la plus forte, au jeu de la bête. ‖ Le jeu même de la bête. ‖ Au pamphile, au mistigri, Réunion de cinq cartes de même couleur : *Faire, Avoir* LANTURELU.

— Techn. Instrument que, dans les meuneries, on ajoute aux bluteaux, et qui a pour objet de séparer les rougeurs, c'est-à-dire les pellicules internes du son, confondues avec les gruaux, et qui en ternissent la blancheur.

LANTURELU n. m. Hist. Membre d'une société littéraire burlesque, fondée à Paris en 1771. ‖ *Émeute du lanturelu*, Sédition qui éclata à Dijon en 1630. ‖ *Ordre des lanturelus*, Ordre burlesque créé en 1771.

— Fam. Hurluberlu.

— ENCYCL. *Émeute du lanturelu.* Louis XIII, désirant établir l'uniformité administrative dans tout le royaume, avait décidé de créer des *élus* pour la répartition et la levée de l'impôt dans tous les pays d'États. Il en résulta, surtout en Bourgogne, une violente agitation. Les vignerons de Dijon et des alentours se soulevèrent en chantant une chanson dont le refrain était *lanturelu*. L'émeute fut réprimée par les bourgeois, et quelques-uns des séditieux furent exécutés. Louis XIII était à Troyes, et il se préparait à partir pour la conquête de la Savoie (1630). Il alla à Dijon et y promulgua un arrêt qui supprimait l'élection du maire et des autres magistrats municipaux par le peuple et y substituait un mode d'élection à plusieurs degrés, qui devait fixer les fonctions municipales dans quelques familles. Deux ans plus tard, le prince de Condé, nommé gouverneur de Bourgogne, obtint le rétablissement des anciens privilèges de Dijon.

LANTZIE (*zî*) ou **LANTZIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des limnéidés, comprenant des formes propres aux Mascareignes. (Les lantzies sont de petits animaux terrestres à pied large, à tentacules aplatis, à coquille surbaissée et à spire courte. L'espèce type du genre est la *lantzia carinata*, des montagnes de la Réunion.)

LANUÉJOLS, comm. du Gard, arrond. et à 58 kilom. du Vigan, sur la Garenne, affluent de la Dourbie, sur le causse Noir ; 1.050 hab. Mine de houille. Plomb et cuivre argentifère. Carrières.

LANUGINATE (*ji*) n. m. Sel dérivant de l'acide lanuginique.

LANUGINEUX (*neû*), **EUSE** [lat. *lanuginosus*] adj. Qui est de la nature de la laine : *Cheveux* LANUGINEUX. ‖ Qui est chargé de duvet : *La pêche est un fruit* LANUGINEUX.

LANUGINIQUE (*ji-nik'* — du lat. *lana*, laine) adj. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on chauffe la laine avec une solution concentrée de baryte caustique. (Cet acide ressemble beaucoup à l'acide séricique, que l'on obtient en opérant de la même manière sur la soie.)

LANUSEI, ville du royaume d'Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]), chef-lieu de circondario ; 2.569 hab. — Le circondario a 3.291 kilom. carr. et 64.820 hab.

LANUSURE n. f. Constr. Pièce de plomb plus ou moins moulurée, appelée aussi BASQUE, que l'on place au droit des arêtiers, sous les amortissements. ‖ On dit encore BOURSEAU ou BOURSAULT.

LANUVIUM, ville de l'Italie ancienne (Latium), à 24 kilom. de Rome, à droite de la voie Appienne. On attribuait sa fondation à Énée ou à Diomède. Elle devint municipe, l'an 417 de Rome. Elle possédait un temple et un bois célèbres, consacrés à Junon Sospita ; aujourd'hui *Civita Lavinia*.

LANVALLAY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 2 kilom. de Dinan ; 1.248 hab. Viaduc sur la Rance.

LANVAUDAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Lorient ; 998 hab.

LANVELLEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kilom. de Lannion ; 1.636 hab. Chapelle Saint-Carré (1691) et ossuaire du XVIe siècle.

LANVÉNÉGEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 53 kilom. de Pontivy ; 2.322 hab.

LANVÉOC, comm. du Finistère, arrond. et à 35 kilom. de Châteaulin ; 1.234 hab. Petit port. Fort sur la *pointe de Lanvéoc*.

LANVOLLON, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.570 hab. Filatures de lin. Fabrication d'étoupe. Église des XIe et XIVe siècles. Maison en bois sculpté de 1559, dite « hôtel Keratry ». Débris de tours (XIIIe-XIVe s.) du château de Coëtmen. — Le canton a 11 comm. et 12.026 hab.

LANZA (Giovanni), homme politique italien, né à Vignale, près de Casal Monferrato en 1810, mort à Rome en 1882. Il se montra, à la Chambre, un des partisans les plus fidèles de Gioberti. Rallié à Cavour, il accepta le ministère de l'instruction publique dans le cabinet de 1855. Il succéda à Rattazzi aux finances en 1858 et fut président de la Chambre en 1860. Ministre de l'intérieur avec La Marmora en 1864, de nouveau président de la Chambre en 1868 et en 1869, il était président du conseil en 1870 et contribua fortement à détourner Victor-Emmanuel de venir au secours de la France. Ses dernières années furent attristées par des revers de fortune et des échecs électoraux.

LANZANI (Polidoro), dit **Polydore de Venise**, peintre italien, né à Venise vers 1515, mort en 1565. Il fut élève du Titien, dont il adopta la manière. On admire surtout ses paysages, qui servent de cadres à des sujets bibliques. On connaît de Lanzani deux *Saintes Familles*, dont l'une se trouve au musée de Vienne et l'autre à celui de Dresde. Ce dernier possède aussi de lui un *Mariage de sainte Catherine*, d'une couleur et d'un sentiment exquis.

LANZANI (Andrea), peintre italien, né à Milan vers 1648, mort à Vienne en 1712. Son œuvre la plus connue est celle qui décore la bibliothèque Ambrosienne : *Trait de la vie du cardinal Ordéric Borromée*. San-Nazzaro-Grande possède une fresque, *l'Ascension*. Le *Saint recevant le viatique*, de San-Ambrosio ; le *Saint Pierre sur l'eau*, de San-Pietro-in-Gesserte, et la *Sainte Famille*, de San-Josepho, passent pour ses meilleures créations.

LANZAROTE. Géogr. V. LANCEROTE.

LANZI (Louis), archéologue italien, né à Monte-del-Olmo, près de Macerata, en 1732, mort à Florence en 1810. Entré dans la Société de Jésus, il s'adonna particulièrement à l'étude de l'art étrusque. Il devint, en 1776, sous-directeur de la galerie d'antiquités de Florence. On cite de lui : *Essai sur la langue étrusque et sur d'autres langues anciennes de l'Italie* (1789) ; *Histoire de la peinture en Italie, depuis la renaissance des beaux-arts jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1789), ouvrage remarquable ; *Essai sur les langues italiques anciennes* (1806) ; *Inscriptionum et carminum libri tres* (1807) ; *Œuvres posthumes* (1817).

LANZO Torinese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Stura ; 2.703 hab. Mines de lignite et de fer.

LAO, pays de protectorat du Sénégal, dépendant du cercle de Podor ; 28.000 hab. environ. Le Lao faisait partie de l'ancien empire du Fouta, et devint indépendant sous Ibra-Alamy, qui se plaça sous le protectorat de la France (1877).

LAOAG ou **LAOUAG**, ville de l'archipel des Philippines (Océanie), sur la côte de Luçon, dominée par des montagnes ; 42.000 hab. Ch.-l. de la province d'Ilocos-Norte. Marché agricole important.

LAOBÉ (au sing. LABBO) n. m. pl. Caste des Peuls, Fellatas ou Foulbé. (Les Laobé sont plus nigritisés que les individus des autres castes, en raison de multiples croisements avec les nègres.)

LAOCOON. Myth. gr. Héros troyen, fils de Priam et d'Hécube, suivant les uns ; fils d'Akoétès ou d'Antenor, ou encore frère d'Anchise, suivant d'autres. Il était prêtre de Poseidon, ou d'Apollon Thymbréen. Il conseilla aux Troyens de ne pas introduire dans leur ville le fameux cheval de bois que les Grecs avaient laissé sur le rivage. Il ne fut pas écouté ; mais il n'en fut pas moins puni de son intervention par les divinités protectrices des Grecs. Peu de temps après, au bord de la mer, comme il offrait un sacrifice à son dieu, il fut saisi avec ses fils par deux énormes serpents venus de Tenedos à travers les flots, et mourut étouffé. La mort de Laocoon et de ses fils a souvent inspiré les poètes et les artistes. Elle avait été racontée par Arctinos de Milet et par Sophocle. Virgile a traité à son tour ce sujet, dans un bel épisode de l'*Énéide* (l. II).

LAOCOON (LE), groupe antique, au palais du Vatican, à Rome. — Trois sculpteurs rhodiens, Agésandre, Polydore et Athénodore, qui vivaient probablement sous Auguste, exécutèrent ce groupe. Il ornait, du temps de Pline, une des salles des bains de Titus. Il fut retrouvé en 1506, par un certain Felice de Fredi, qui le vendit au pape Jules II. Celui-ci en confia la restauration à Michel-Ange, qui ne put l'achever. Le Bernin puis Agostino Cornacchini y travaillèrent. Le groupe a été placé dans la cour du Belvédère, au Vatican. Il en existe de nombreuses reproductions en marbre et en bronze ; l'une de ces dernières, par Bandinelli, est exposée dans la galerie Médicis, de Florence. Une fonte de Fontainebleau, aujourd'hui au Louvre, est une bonne copie, exécutée d'après l'une des reproductions italiennes du XVIe siècle. Universellement admiré aux XVIIe et XVIIIe siècles par les artistes, comme le meilleur type de la sculpture grecque classique, le *Laocoon* a vu sa valeur singulièrement diminuer, depuis la découverte des marbres du Parthénon.

Laocoon (Musée du Vatican, Rome).

Laocoon oder Uber die Grenzen der Malerei und Poesie (*Laocoon ou Des limites de la peinture et de la poésie*) (1766), ouvrage de critique esthétique, par Lessing. — Un passage de l'*Histoire de l'art de l'antiquité* de Winkelmann en est l'origine. Winkelmann, voulant montrer que la marque de la beauté antique est une simplicité mêlée de grandeur, citait comme exemple le Laocoon,

disant : « Il ne crie pas comme le Laocoon de Virgile, mais pousse des soupirs anxieux et oppressés. » Lessing, « étonné » de cette assertion, part de ce point pour discuter l'axiome, attribué à Simonide et alors si répandu, que « la peinture est une poésie muette et la poésie une peinture parlante ». Il détermine, par les exemples et le raisonnement, l'objet propre des arts plastiques et de la poésie, et établit que, la sculpture et la peinture agissant « avec des figures et des couleurs dans l'espace » et la poésie « avec des sons articulés dans le temps », l'œuvre de l'artiste doit être une synthèse et celle du poète une analyse. Cet ouvrage, écrit avec toute la lumineuse logique de Lessing, eut un vif succès.

LAODICE n. f. Zool. Genre de méduses ne comprenant qu'une seule espèce, très petite, de la Méditerranée.

Laodice. Myth. gr. Fille de Priam et d'Hécube. Elle était célèbre par sa beauté. Elle épousa successivement Télépho, qui l'abandonna, Hélicaon, qui fut tué, et Démophon. Sa mort était l'objet de récits contradictoires. On contait qu'elle avait disparu dans un gouffre, ou qu'elle s'était tuée en apprenant la mort de son fils piqué par un serpent, à Olynthe, ou qu'elle s'était précipitée à Troie du haut d'un rocher, pour ne pas devenir captive. Cependant, Polygnote l'avait représentée captive, dans sa fresque de la Lesché de Delphes.

Laodice, nom de diverses reines ou princesses, de Syrie, d'Asie Mineure ou de Macédoine, au temps des successeurs d'Alexandre le Grand. Les plus connues sont : **Laodice,** femme d'Antiochos, général macédonien, et lieutenant de Philippe (milieu du IVe s. av. J.-C.). [Elle fut la mère de Seleucos Nicator]; — **Laodice,** femme d'Antiochos II Theos, roi de Syrie. [En 248, elle fut répudiée par Antiochos Théos, qui voulait épouser Bérénice, sœur de Ptolémée Philadelphe. Rentrée en grâce à la mort de Philadelphe, Laodice empoisonna Antiochos Théos, fit tuer Bérénice, et proclamer son propre fils, Séleucos Callinicos. Ptolémée Evergète, pour venger sa sœur, envahit et conquit la Syrie, puis mit à mort Laodice (240 av. J.-C.)]; — **Laodice,** femme de Séleucos Callinicos, roi de Syrie. [Elle fut la mère de Séleucos Céraunos et d'Antiochos le Grand]; — **Laodice,** femme d'Achœos, cousin et rival d'Antiochos le Grand. [Elle était fille de Mithridate IV. Elle défendit Sardes, après la prise de son mari (214 av. J.-C.)]; — **Laodice,** fille d'Antiochos IV Epiphane. [Après la défaite de Démétrios Soter, elle consentit à reconnaître pour son frère l'imposteur Alexandre Bala, et partagea avec lui le trône, en vertu d'un sénatus-consulte (149 av. J.-C.). Elle fut probablement mise à mort par l'ordre d'Ammonios, ministre de l'usurpateur]; — **Laodice,** sœur et femme de Mithridate le Grand. [Elle chercha à l'empoisonner et fut tuée par son ordre]; — **Laodice,** sœur de Mithridate le Grand, roi de Pont. [Elle épousa d'abord Ariarathe VI, roi de Cappadoce. Quand celui-ci eut été assassiné par Gordios, en 96, elle se réfugia auprès de Nicomède, roi de Bithynie, qu'elle épousa. Nicomède essaya vainement d'occuper la Cappadoce, qui, après la mort des deux fils d'Ariarathe, élut pour roi Ariobarzane (89 av. J.-C.)].

LAODICÉE (*sé*) ou **LAODICEA** (*sé*) n. f. Genre de méduses, appelées aussi THAUMANTIAS.

Laodicée (lat. *Laodicæa ad Lycum*), ancienne ville de Phrygie (Asie Mineure), au confluent du Lycus et de l'Halys, aujourd'hui *Eski-Hissar*. Elle porta d'abord le nom de *Diopolis*, puis celui de *Rhodes*, et fut agrandie par Laodice, sœur d'Antiochus Théos. Il s'y tint un concile en 366, et un synode s'y réunit en 476. Prise par les Turcs en 1255, Laodicée fut détruite par Tamerlan, en 1402.

Laodicée (lat. *Laodicæa Scabiosa* ou *ad Libanum*), ancienne ville de la Syrie méridionale, située dans le canton dit Laodicène, entre le Liban et Héliopolis, à peu de distance d'Homs. Auj. *Jouschia*.

Laodicée (lat. *Laodicæa ad mare*), ancienne ville de Syrie, dans le canton dit Séleucide, entre le mont Bélus et la Méditerranée. Cette ville s'appelait d'abord *Ramitha*. Séleucos Nicator la nomma Laodicée en l'honneur de Laodice, sa mère. Colonie latine depuis Septime-Sévère. Elle fut ravagée par les barbares, les Mongols et les Turcs; aujourd'hui *Latakiéh*.

Monnaie de Laodicée.

Laodicée-la-Brûlée (lat. *Laodicæa combusta*), ancienne ville de Lycaonie (Asie Mineure), au S.-O. d'Iconium, sur un sol volcanique, détruite par un tremblement de terre sous Néron; aujourd'hui *Ladik*.

Lao-Kaï ou **Bao-Thang,** ville de l'Indo-Chine française, chef-lieu du 4e territoire militaire du Tonkin, sur la rive gauche du haut fleuve Rouge, à son confluent avec le Nam-Ti, qui le sépare de la ville chinoise de Ho-Kéou; 2.500 hab. Tête de ligne du chemin de fer du Tonkin au Yunnam.

Laô-kiun. Biogr. V. LAO-TSEU.

LAOMÉDÉE ou **LAOMEDEA** (*mé-dé*) n. f. Genre de méduses campanulaires, famille des campanularidés, comprenant quelques espèces répandues surtout dans les mers du Nord. (Les laomédées forment des colonies de polypes, d'où se détachent des méduses du groupe des eucopides, que l'on a décrites sous le nom de *hincksia*. L'espèce type est la *laomedea volubiliformis*, de Norvège.)

Laomédon. Myth. gr. Roi de Troie, fils d'Ilos et d'Eurydice, et père de Priam. Il bâtit les murailles de Troie avec l'aide de Poseidon et d'Apollon, alors exilés de l'Olympe; mais il refusa ensuite de leur payer le prix convenu. Pour se venger, Apollon déchaîna la peste, et Poseidon, une inondation qui renversa une partie des murs. On consulta l'oracle, qui ordonna d'exposer périodiquement une vierge à un monstre marin. Le sort désigna Hésione, fille de Laomédon. Hèraklès promit de la sauver, si le roi lui cédait les chevaux divins donnés par Zeus à Tros. Il tua le monstre; mais Laomedon manqua encore à sa promesse. Hèraklès, irrité, assiégea et prit la ville, tua le roi et ses fils (sauf Priam), et maria Hésione à Télamon.

Laon (*lan*) [lat. *Laudunum*], ch.-l. du départ. de l'Aisne, sur une colline escarpée et isolée, et se divisant en deux parties, dont l'une, à l'E., porte la citadelle, l'autre, au S., le quartier des Creuttes, ou habitations souterraines. Au pied de la colline se développent les faubourgs de la ville basse; 14.625 hab. (*Laonnois, oises*). Ch. de f. Nord. La ville haute, jadis place forte importante, commande la trouée de l'Oise. Peu d'industrie : fonderie de cuivre, tannerie, brasserie. Laon vit surtout de la circulation amenée par la préfecture, ses agences de vente des sucres, grains et charbons, son commerce des légumes, vins, etc. Beaux monuments : cathédrale, magnifique édifice gothique; salle capitulaire et cloître sous lesquels se trouve une crypte gothique; palais épiscopal du XIIIe siècle, transformé en palais de justice; église Saint-Martin, ancienne dépendance d'une l'abbaye de prémontrés; chapelle des Templiers; porte des Chenizelles, vestige des fortifications, etc.

Armes de Laon.

— *Histoire.* Laon (anciennem. *Bibrax* [?] *Laudunum*) était placée, au commencement du XIe siècle, sous la suzeraineté des évêques. Devenue ville communale, elle soutint, au commencement du XIIe siècle, une lutte acharnée contre l'évêque Gaudri, et contre Louis VI, qui lui prêta son concours. Privée par ce roi de ses privilèges, elle les recouvra et les perdit plusieurs fois dans la suite. Sa commune fut définitivement abolie par Philippe VI de Valois, en 1331. Si, pendant la guerre de Cent ans, elle opposa une vigoureuse résistance aux Bourguignons et aux Anglais, à la fin du XVIe siècle, elle embrassa le parti de la Ligue, et fut prise par Henri IV. En 1814, elle se rendit au général prussien Bulow, et ne put être reprise par Napoléon; en 1815, elle soutint quinze jours l'attaque des Alliés; enfin, en 1870, sa capitulation hâtive excita l'indignation d'un garde du génie, qui fit sauter la poudrière de la citadelle au moment où les Allemands y pénétraient. — L'arrondissement de Laon a 11 cant., 291 comm. et 160.558 hab.; le canton, 27 comm. et 24.078 hab.

Cathédrale de Laon.

LAONE (*la-on'*) n. f. Dans le département de la Loire, Fossé qui s'ouvre dans le Rhône et où l'eau reste stagnante.

Laonicos Chalcondyle. Biogr. V. CHALCONDYLE.

Laonnais [*la-nè*] ou **Laonnois** [*la-noi*] (le), pays de l'ancienne France (Ile-de-France), aujourd'hui dans le dép. de l'Aisne, formant la banlieue de Laon. Principales localités : Coucy, Crépy-en-Laonnais, Prémontré, Anizy.

Laos (*la-oss*), nom générique sous lequel on désigne toute l'Indo-Chine centrale, embrassant le bassin du Mékong et les hauts bassins du Ménam et de la Salouen. Les soulèvements transversaux qui coupent les longues chaînes de montagnes qui sillonnent l'Indo-Chine du N. au S., ont occasionné sur les fleuves des barrages qui, en sectionnant les biefs, ont rendu impossibles les longues navigations. Ainsi s'explique que la race thaï, qui peuple le Laos, se soit subdivisée en rameaux s'ignorant les uns les autres. Au commencement du XIXe siècle, les Siamois, conduits par le général Badin (un ancien officier du premier Empire) conquirent presque tout le Laos. On distingue aujourd'hui le Laos français ou occidental; le Laos siamois ou oriental, et les États chans.

Le Laos français a été exploré par Mouhot (1858-1861), Doudart de Lagrée, et Garnier (1866-1868), le Dr Neïss (1883), la mission Pavie (1887-1897), le colonel Pennequin et ses officiers (1886-1893). Il comprend tout le pays situé entre la rive gauche du Mékong et la chaîne d'Annam; de plus, la zone neutre de 25 kilom. de la rive droite du Mékong. On le divise en Bas-Laos, ch.-l. *Khong*, comprenant les commissariats de : Khong, Stung-Treng, Ban-Mouang, Saravan, Attopeu, Song-Khon, Kam-Moun; et Haut-Laos, ch.-l. *Louang-Prabang*, comprenant les arrondissements de Louang-Prabang, Vien-Tiane, Tran-Ninh, Hua-Panh-Ha-Thang-Hoc, Muong-Hou, Vien-Poukha, Muong-Sing, Xieng-Khong. — Le pays est pauvre, et comprend 500.000 hab., qui s'adonnent surtout à l'élevage, mais l'exploitation des forêts serait rénumératrice, et le sous-sol renferme des gisements d'étain et de cuivre.

Le Laos siamois est divisé en une multitude de petites principautés presque indépendantes : Korat, Oubon, Muong-Calassim, Nong-Kaï, etc. Un chemin de fer partant de Bangkok va rejoindre Korat, avec prolongement sur le Mékong. Peuplé de 3 millions d'habitants, le pays est mieux exploité que le Laos français; l'élevage est prospère, et l'on y cultive le riz, la canne à sucre, etc.

LAOSAURE (*sôr'*) ou **LAOSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens ornithopodes, famille des camptonotidés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique des Rocheuses. (Les laosaures étaient de petits animaux, à tête de dimensions moyennes, à membres antérieurs courts; les postérieurs, grands et vigoureux, indiquent que ces reptiles sautaient comme les kangurous.)

LAOSYNACTE (du gr. *laosunaktês*; de *laos*, peuple, et *sunagein*, assembler) n. m. Officier qui était chargé, dans l'Église grecque, de convoquer les fidèles aux cérémonies religieuses et d'y maintenir l'ordre.

LAOTIEN, ENNE (*la-o-si-in, èn'*), peuple de l'Indo-Chine, de race thaï, et qui comprend, outre les habitants du Laos, les Siamois et quelques tribus indépendantes.

— Adjectiv. : *Histoire* LAOTIENNE.

— ENCYCL. Les *Laotiens* sont fort mélangés; néanmoins, en général, ils sont plus grands et plus élancés que les Annamites; ils ont le crâne court, le front étroit, les yeux peu obliques, mais rétrécis par suite du développement de la paupière supérieure, le nez court. La couleur de leur peau n'est pas très foncée; elle rougit et brunit très facilement, sous l'influence des agents atmosphériques.

On a désigné les Laotiens de l'Ouest sous le nom de *Ventres noirs*, et cette dénomination leur vient de la coutume qu'ils ont de se tatouer, tandis que les *Ventres blancs* ont le tatouage en horreur.

Types de Laotiens.

Doux, paisibles, hospitaliers, un peu paresseux, les Laotiens aiment les fêtes, les cérémonies, la musique. Ils possèdent une écriture particulière, qui est ignorée de leurs frères du Siam, dont ils parlent cependant la langue.

Laô-tseu, philosophe chinois, contemporain et adversaire de Confucius. Fils d'un simple paysan, il naquit en l'an 604 avant notre ère. D'après la légende, sa mère le conçut d'un rayon d'étoile, le porta quatre-vingt-un ans dans son sein, et il vint au monde avec des cheveux et des sourcils blancs, d'où son nom de *Laô-tseu* (Vieillard-enfant). On le nomme aussi *Laé-kiun* (Vieux prince). On ne sait pas grand'chose de sa vie, sinon qu'il fut bibliothécaire et historiographe d'un prince de la dynastie des Tchéou, et que, vite dégoûté de la vie publique, il s'en fut chercher la paix dans un ermitage, sur une montagne du district de Han-Koan, où il composa l'œuvre unique, le *Laë-té-King*, qui suffit à immortaliser sa mémoire. Il disparut, dit-on, vers 520, au cours d'un voyage en Occident. Après sa mort, les sectateurs du *taoïsme* en firent la *troisième personne* de leur Trinité, *Santhsing* (les Trois Purs). Sa philosophie spiritualiste, presque monothéiste, tend à développer l'exaltation religieuse et le mépris des choses terrestres. V. TAOÏSME.

Laô-Tseu

LAOUTELLO (*tèl'*) n. m. Barque de pêche sicilienne, voilée comme les tartanes et portant une petite antenne en tapecu.

Laoutello.

Lao-va-tan, bourgade de l'empire chinois, province du Yunnan, à proximité de la frontière du Sé-Tchouen, sur le Houan-Kiang, affluent droit du Yang-Tsé-Kiang; 12.000 hab. Aux environs, mines de plomb argentifère. Port d'embarquement des marchandises venant du Yunnan, c'est un entrepôt très fréquenté.

LAPACHOÏQUE (*ko-ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{15}H^{14}O^{3}$, extrait du lapacho, bois tinctorial fourni par le bignonia de l'Amérique du Sud.

LAPAGERIE (*je-ri* — de *La Pagerie*, n. pr.) n. f. Genre de liliacées, du Chili, comprenant des lianes rameuses, à feuilles alternes, coriaces, à belles fleurs rouges et blanches, disposées en cymes ou parfois solitaires.

La Palice ou **La Palisse** (Jacques DE CHABANNES, seigneur DE), capitaine français, né vers 1470, mort en 1525. Il fit ses premières armes en 1486, dans la campagne contre François II, duc de Bretagne. En 1488, il se distingua à Saint-Aubin-du-Cormier, et, en 1495, à Fornoue. Sous Louis XII, il contribua à la conquête du Milanais (1500). En 1502, il assista Bayard dans son duel fameux avec Soto-Mayor. L'année suivante, il fut fait prisonnier par Gonsalve de Cordoue, en défendant Ruvo. Remis en liberté, il se signala au siège de Gênes (1507). En 1509, il fut blessé à Agnadel, et fut créé chevalier de Saint-Michel. Il prit une part brillante à la bataille de Ravenne (1512), il y fut grièvement blessé,

La Palice.

et Gaston de Foix ayant péri dans le combat, il ramena son armée en France. Envoyé en Navarre peu de temps après, son expédition ne fut pas couronnée de succès. En 1513, il se rendit dans l'Artois, et fut vaincu à Guinegate. A son avènement, François Iᵉʳ le créa maréchal de France. Il prit ensuite à la bataille de Marignan une part glorieuse (1515). En 1521, il fut au nombre des ambassadeurs du roi aux conférences de Calais. L'année suivante, il assista à la bataille de la Bicoque, et, quelque temps après, il força les Espagnols à lever le siège de Fontarabie. En 1524, il chassa de Provence le connétable de Bourbon, qui assiégeait Marseille. Retourné en Italie avec François Iᵉʳ, il trouva dans la bataille de Pavie, qu'il avait dissuadé le roi d'engager, une mort glorieuse.

La Palice ou **La Palisse** (Monsieur de), vieille chanson populaire, rajeunie au XVIIIᵉ siècle par La Monnoye. On n'a conservé de la chanson primitive, composée sans doute peu après la bataille de Pavie par les soldats, qu'un seul couplet :

Monsieur d'La Palice est mort,
Mort devant Pavie ;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

Cela voulait dire que, jusqu'à sa dernière heure, le vaillant capitaine avait combattu. L'intention première n'était donc pas satirique. Mais la naïveté des deux derniers vers donna, par la suite, l'idée de la chanson comique, à laquelle chaque âge a ajouté quelques nouveaux couplets. L'air est un vieux noel, noté sous le nº 692 de la *Clef du caveau*. Nous le donnons avec le premier couplet de la chanson :

Messieurs, vous plaît-il d'ou-ïr L'air du fameux La Pa-
-lis-se? Il pour-ra vous réjouir Pourvu qu'il vous di-ver-
tis-se La Pa-lisse eut peu de bien Pour sou-
-te-nir sa nais-san-ce, Mais il ne man-
qua de rien Dès qu'il fut dans l'a-bon-dan-ce.

La Palice (Octave-Pierre-Antoine-Henri), vicomte de Chabannes-Curton, marin français, né et mort à Paris (1803-1889). Élève de l'École polytechnique, il entra dans la marine, devint capitaine de vaisseau, gouverneur de Cayenne (1851), se distingua devant Sébastopol, fut promu contre-amiral (1854), vice-amiral (1861), et nommé sénateur (1867). On lui doit l'invention de mines sous-marines et les premiers essais de torpilles faits en France.

LAPALISSADE (de *La Palisse* n. pr.) n. f. Vérité d'une évidence niaise, comme celles dont est remplie la chanson sur M. de La Palisse : *Répondre une* LAPALISSADE.

LAPALISSE, ch.-l. d'arrond. de l'Allier, à 41 kilom. de Moulins, sur la Bèbre ; 2.941 hab. (*Palissois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de blé, de farines, bestiaux, toiles fil et coton, chaux. Fabrique de cotonnades, de tricot au crochet, corderie et filature de laine, imprimeries, minoteries, teintureries. Château restauré des XVᵉ et XVIᵉ siècles ; chapelle gothique, vieille porte féodale. Siège d'une importante seigneurie, dont Jacques de Chabannes (La Palice) fut titulaire. — L'arrondissement a 7 cant., 77 comm. et 97.212 hab. ; le canton, 15 comm. et 17.561 hab.

Armes de Lapalisse.

La Palisse. Biogr. V. La Palice.

LAPALUD, comm. de Vaucluse, arrond. et à 23 kilom. d'Orange, dans une plaine fertile, sur l'emplacement d'un ancien marais, près du Rhône ; 1.675 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Église en partie du XIIIᵉ siècle.

LAPAROCÈLE (*sèl'* — du gr. *lapara*, flancs, et *kêlê*, hernie) n. f. Nom donné depuis longtemps à une variété très rare de hernie lombaire. (Aujourd'hui, on appelle aussi *laparocèles* les hernies ou éventrations qui se montrent parfois au niveau de la cicatrice des laparotomies.)

LAPAROCÈRE (*sèr'*) ou **LAPAROCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des brachyrrhininés, comprenant une soixantaine d'espèces, propres aux Canaries et à Madère. (Les laparocères sont de petits charançons ovales, brillants, bleu foncé ou bronzés, revêtus d'une pubescence grisâtre ou jaune doré.)

LAPAROTOMIE (*mî* — du gr. *lapara*, flancs, abdomen, et *tomê*, section) n. f. Opération chirurgicale, qui consiste à ouvrir largement la cavité abdominale. Syn. CALIOTOMIE.

— Encycl. La *laparotomie* était jadis suivie presque fatalement d'une péritonite mortelle. Aujourd'hui, c'est une opération bénigne, que l'on pratique tous les jours. Le plus souvent, on incise l'abdomen sur la ligne médiane entre l'ombilic et le pubis. Un écarteur spécial transforme cette fente linéaire en un large orifice circulaire, qui permet de bien voir et de bien examiner. La technique a encore été perfectionnée par l'invention du *plan incliné de Trendelenbourg* et par l'emploi de larges compresses stérilisées, qui refoulent l'intestin et dégagent le *champ opératoire*. La laparotomie peut-être curatrice ; elle permet d'évacuer une collection ; elle suffit à guérir certaines formes de péritonite tuberculeuse. Le plus souvent, elle reste le premier temps d'une intervention plus complexe dans le traitement d'une affection abdominale.

LAPASSE n. f. Chacune des deux jumelles qui servaient à fortifier l'antenne, dans les anciennes galères. (Les lapasses étaient placées en long, l'une au-dessus du quart, l'autre au-dessous de la penne, et le tout était lié par douze petits cordages, dits *ligadures des lapasses*.)

Lapasset (Ferdinand-Auguste), général français, né à Saint-Martin-de-Ré en 1817, mort à Toulouse en 1875. Officier d'état-major, il se distingua en Algérie, notamment aux affaires de Mazouna et de Sidi-Kalifa, et devint colonel en 1859 et général de brigade en 1865. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il servit dans le corps Frossard à l'armée de Metz et prit part aux batailles livrées autour de cette ville. Lors de la capitulation, Lapasset refusa de livrer les drapeaux de sa brigade, et les fit brûler. En 1871, il commanda une colonne expéditionnaire en Kabylie, et fut promu général de division.

LAPATHIFOLIÉ, ÉE (*ti* — du lat. *lapathum*, patience, et *folium*, feuille) n. f. Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHINE n. f. Syn. peu us. de ACIDE CHRYSOPHANIQUE.

LAPATHUM (*tom'* — mot lat., formé du gr. *lapathon*, même sens) n. m. Nom scientifique de la patience.

La Pause (Jean Plantavit **de**), évêque de Lodève, né au manoir de Marcassargue, en Gévaudan, en 1576, mort, près de Béziers, en 1651. Protestant converti, il reçut du pape Paul V plusieurs missions diplomatiques, notamment à Venise. Marie de Médicis le rappela en France, le nomma son aumônier et lui fit obtenir l'évêché de Lodève (1625). En 1632, il prit part à la révolte de Gaston d'Orléans, mais il fit bientôt sa soumission. Il se démit de ses fonctions épiscopales, en 1648. Il a laissé deux ouvrages écrits en latin, une *Chronologie des évêques de Lodève* (1634), et un *Trésor synonymique hébraïco-chaldaïco-rabbinique* (1644-1645), qui atteste une vaste érudition.

Lapause (Charles), dit **Henry Lapauze**, homme de lettres et journaliste français, né à Montauban en 1867. Il quitta, en 1890, l'administration des postes, pour le journalisme, collabora à la « Revue bleue », où il a publié une étude sur l'*Œuvre pédagogique de Léon Tolstoï*, au supplément littéraire du « Figaro », à la « Revue encyclopédique Larousse », au « Nouveau Larousse illustré », à la « Revue des revues », à la « Revue hebdomadaire », à « Cosmopolis » et au journal « le Gaulois ». Il a publié : *De Paris au Volga*, couronné par l'Académie française (1897), un instant interdit par la censure russe, à cause du récit que fait l'auteur de sa visite à Léon Tolstoï. Henry Lapauze s'est ensuite presque exclusivement consacré à l'histoire de l'art. C'est ainsi qu'il a publié *les Pastels de La Tour du musée de Saint Quentin*, couronné par l'Académie française (prix Bordin, 1899), et les *Dessins de J.-A.-D. Ingres du musée de Montauban* (1901).

LAPCHA n. m. Mets russe, consistant en une pâte où il entre de la viande, des œufs, du beurre et du miel.

LAPEMENT (*man*) n. m. Action de laper.

LAPER (de l'angl. *to lap*, même sens) v. a. Boire en tirant avec la langue : *Le chien* LAPE *sa boisson.*

— Fam. Boire : LAPER *un litre de vin.*

— Intransitiv. Boire en tirant la boisson avec la langue : *Le chien* LAPE *quand il boit.*

LAPEREAU (*ro* — dimin. de *lapin*) n. m. Jeune lapin qui a moins de quatre mois : *Le renard déterre les* LAPEREAUX *dans les garennes.* (Buff.)

La Pérouse (Jean-François de Galaup, comte de), navigateur français, né au Gua, près d'Albi, en 1741, mort près de l'île de Vanikoro, dans le Pacifique, vraisemblablement dans le courant de l'année 1788. Il entra à quinze ans dans la marine, fut blessé et pris au combat de Belle-Isle (1759), devint enseigne de vaisseau en 1764, lieutenant en 1775, et se distingua comme commandant de la frégate l'« Amazone » sous les ordres de d'Estaing, pendant la guerre d'Amérique. Chargé, en 1782, d'aller détruire les forts et les établissements de la baie d'Hudson, il s'acquitta avec humanité de sa mission. Trois ans plus tard, le gouvernement français, voulant compléter les recherches de Cook et de Clarke, résolut de faire rechercher le passage au N.-O. de l'Amérique, et de faire reconnaître les parages du Japon, des îles Salomon et le sud-ouest de la Nouvelle-Hollande. La mission, étudiée et approuvée par l'Académie de médecine et par l'Académie des sciences, fut confiée à La Pérouse, qui reçut ses instructions, rédigées par M. de Fleurieu, du roi Louis XVI lui-même, qui les avait annotées et complétées.

La Pérouse.

L'« Astrolabe », commandé par le capitaine de Langle, et la « Boussole » sous les ordres de La Pérouse, partirent de Brest le 1ᵉʳ août 1785, emmenant un nombreux personnel de savants : Dagelet, Monge, La Martinière, Bernizet, etc. La mission doublait le cap Horn à la fin de novembre, relâchait au Chili, arrivait à l'île de Pâques en avril 1786, touchait aux îles Sandwich, puis gagnait la côte N.-O. de l'Amérique au mont Saint-Élie. Elle longe alors la côte américaine du N. au S. jusqu'au port de Monterey, sur un trajet de 500 à 600 lieues, reconnaissant l'entrée de la rivière de Behring. A la fin de septembre 1786, elle regagnait les mers du Japon, découvrait l'île Necker, touchait ensuite aux Philippines, puis reconnaissait Formose, la côte Japonaise, le détroit de Corée, les Kouriles et la presqu'île Saghalien, enfin le Kamtchatka. En septembre 1787, une nouvelle campagne l'amenait vers l'archipel des Navigateurs, où périssait, assassiné par les sauvages, le capitaine de Langle ; enfin à Botany-Bay, qu'elle quittait en janvier 1788. Ce fut sa dernière étape, et nul n'entendit plus parler d'elle. Les voyages entrepris à la recherche de La Pérouse (v. plus bas) restèrent d'abord infructueux. La mission, confiée, en 1791, par l'Assemblée constituante à d'Entrecasteaux (v. ce nom), très féconde au point de vue géographique et scientifique, ne fit nullement connaître le sort de La Pérouse, bien que, en 1793, d'Entrecasteaux eut mouillé à Tonga-Tambou, dans l'archipel des Amis, visité naguère par La Pérouse, et fut passé devant Vanikoro, théâtre même de la catastrophe. Mais en 1826, le capitaine Dillon (v. ce nom) fut mis, par la découverte, à Tikopia, d'une poignée d'épée en argent, aux initiales demi-effacées, sur la trace de l'infortuné marin. Il se rendit, et, après lui, Dumont d'Urville, sur les côtes de Vanikoro, et en rapporta divers débris, que l'on déposa au Musée de la marine, à Paris. Quelques-uns des naufragés paraissaient avoir survécu quelque temps à la destruction de leurs navires. Millet-Mureau a rédigé, d'après les correspondances reçues en Europe, la relation du *Voyage de La Pérouse autour du monde pendant les années 1785-1788* (1797), dont déjà de Lesseps avait publié un *Journal historique* (1790). Enfin, Dillon a raconté dans ses *Voyages aux îles de la mer du Sud en 1727-1728, à la recherche de La Pérouse*, les détails de sa découverte des traces de la mission (1830).

La Perouse (voyage à la recherche de), par d'Entrecasteaux (1808 et 1809, avec atlas). C'est le récit du voyage effectué de 1791 à 1796 par d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse avec l'« Espérance » et la « Recherche ». La mort successive de d'Entrecasteaux et de son successeur d'Auribeau n'empêchèrent pas le retour en France de l'expédition, mais les précieuses collections qu'avaient formées les savants attachés à l'expédition furent capturées par les Anglais et auraient péri sans le dévouement de Jourdain ; elles furent restituées à la France, après que les Anglais eurent tiré parti des documents cartographiques pour leur voyage de 1797-1798 à la terre de Van-Diémen.

Il a été publié trois relations de ce voyage. La relation rédigée par de Rossel (1808), atlas par Beautemps-Beaupré, traite exclusivement des détails nautiques ; une autre rédigée par La Billardière (1809, avec atlas), est consacrée à l'histoire naturelle ; celle de Fréminville (1838), fait surtout l'historie de l'expédition.

La Pérouse (île de). Géogr. V. Vanikoro.

La Peyrère (Isaac de), littérateur français, né à Bordeaux en 1594, mort en 1676. Il fut envoyé en Espagne par le prince de Condé, et suivit ce dernier lorsqu'il se retira dans les Pays-Bas. Ce fut pendant son séjour dans cette contrée qu'il publia son livre *Præadamitæ sive Exercitatio super versibus 12, 13 et 14 capitis v Epistolæ D. Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi* (1655). Le livre fut condamné par le parlement de Paris et l'auteur, arrêté à Bruxelles, en 1656, par ordre de l'archevêque de Malines, dut aller signer à Rome sa rétractation et abjurer le protestantisme. Il retourna en France et fut nommé bibliothécaire du prince de Condé. On a de lui : *Traité du rappel des juifs* (1643) ; *Relation du Groenland* (1647) ; *la Bataille de Lens* (1649) ; *Apologie de La Peyrère, faite par lui-même* (1663) ; etc.

La Peyronie (François Gigot **de**), chirurgien français, né à Montpellier en 1678, mort en 1747. Louis XV, qui l'avait choisi pour chirurgien en 1717, l'anoblit en 1721. Le roi créa, sur sa proposition, dix ans plus tard, l'Académie de chirurgie, et octroya, à sa demande, en 1743, des lettres royales qui donnaient aux chirurgiens de Paris les mêmes privilèges qu'aux régents et docteurs de l'Université, et les séparaient ainsi de la corporation des barbiers. La Peyronie consacra toute sa fortune à des établissements utiles, et convertit son château de Marigny en un hospice ouvert aux indigents. On lui doit des *Mémoires*, insérés dans les recueils de la Société des sciences de Montpellier et de l'Académie des sciences de Paris.

Lapeyrouse, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 58 kilom. de Riom, sur des hauteurs inclinées vers la Bouble, rivière du bassin de l'Allier ; 1.530 hab. Ch. de f. Orléans. Exploitation de houille.

La Peyrouse (Gabriel de Rochon **de**), général français, né en 1665, mort en 1737. Capitaine à dix-huit ans, il se distingua au siège de Barcelone et à la prise de Fontarabie. Nommé, en 1717, brigadier des armées du roi, La Peyrouse fut chargé, peu après, du gouvernement de la Navarre. Pendant la guerre de la succession de Pologne, il fut envoyé, avec le comte de Plélo, au secours de Dantzig, et, assiégé par les Russes dans l'île de Fahrwasser, il résista pendant cinq jours, et obtint, pour lui et sa petite troupe, de sortir avec armes et bagages. Il fut nommé lieutenant général, puis gouverneur de la Flandre.

La Peyrouse (Philippe Picot, baron de), naturaliste français, né en 1744, mort en 1818. Successivement avocat général au parlement (1768), président du conseil d'administration du district de Toulouse (1790), professeur d'histoire naturelle à l'École centrale et maire de Toulouse (1800), professeur à la faculté des sciences, puis député pendant les Cent-Jours, il fut correspondant de l'Institut. On peut citer, parmi ses plus importants travaux : *Flore des Pyrénées* (1795-1801) ; *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées* (1813).

LAPEYROUSIE (*pé-rou-zî*) n. f. Genre d'iridacées ixiées, comprenant des herbes bulbeuses, à spathes herbacées, dont on connaît dix-huit espèces de l'Afrique australe, quelques-unes cultivées dans les jardins d'Europe.

LAPHRIE (*frî*) ou **LAPHRIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *laphries* sont de longues mouches carnassières, volant rapidement avec un fort bourdonnement, et se posant ordinairement, la tête en bas, le long des troncs d'arbres. La *laphria gilva*, à fourrure épaisse noire et rouge, est commune en France.

Laphrie (grand. nat.).

LAPHRIES (*frî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Artemis *Laphria*, ou Artemis chasseresse, que l'on célébrait en Achaïe, en Messénie, en Etolie, en Phocide, et surtout à Patras.

LAPICIDE (*sid'* — lat. *lapicida*, même sens ; de *lapis*, pierre, et *cædere*, trancher) adj. Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des roches.

— n. m. Ouvrier qui grave des inscriptions sur la pierre.

LAPIDAIRE (*dèr'* — du lat. *lapis, idis*, pierre précieuse) n. m. Celui qui taille ou qui vend les pierres précieuses.

— Auteur qui traite de pierres précieuses : *Du Rosnel, Berquen et Boot sont des* LAPIDAIRES. ‖ Au moyen âge,

Traité sur les prétendues propriétés curatives ou préservatives des pierres précieuses. (Le plus répandu est celui de Marbode, évêque de Rennes, mort en 1123, qui dérivait lui-même d'un original grec, et qui fut traduit plusieurs fois en français du XIIe au XIVe s.)

LAPIDAIRE (*dèr'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Techn. Instrument en forme de polissoir à l'usage des polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et des fabricants de verres de montres à bords polis. ‖ Sorte de table circulaire horizontale ou verticale, pouvant tourner sur elle-même, sur laquelle les tailleurs de diamants et de pierres précieuses disposent ces pierres pour les polir et les cliver.

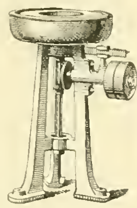
Lapidaire.

LAPIDAIRE (*dèr'* — même étym. qu'aux art. précéd.) adj. Relatif aux pierres. ‖ Spécialem. *Style lapidaire*, Style des inscriptions gravées sur la pierre, le marbre. — Fig. Style qui a la concision, la fermeté, la grandeur du style des inscriptions.

— ENCYCL. Le *style lapidaire* exige surtout la concision et la clarté. En latin, il a ses lois tout à fait précises. Les noms propres, les titres, les faits, les dates sont énoncés suivant un ordre déterminé. Les abréviations sont nombreuses, mais fixes. On trouvera à chaque lettre de l'alphabet l'explication des principales abréviations. Dans les inscriptions modernes la seule difficulté de lecture est offerte par les *chronogrammes* ou lettres majuscules indiquant une date. Ainsi, le vers suivant, relatif à la bataille de Montlhéry donne le nombre 1465 :
A CheVaL, à CheVaL, gendarMes, à CheVaL.

LAPIDAIRERIE (*dè-re-rî*) n. f. Travail ou industrie du lapidaire.

LAPIDANT (*dan*) n. m. Celui qui lapide : *Les* LAPIDANTS *et les* LAPIDÉS. (Volt.)

LAPIDATEUR, TRICE n. Personne qui lapide : *Les* LAPIDATEURS *de saint Étienne.*

LAPIDATION (*si-on* — du lat. *lapidatio*, même sens) n. f. Action de tuer à coups de pierres ; supplice de celui qu'on lapide. ‖ Par ext. Action de jeter des pierres.
— Antiq. gr. Fête célébrée par les Eginètes, en souvenir et en expiation de la mort de deux femmes crétoises qui avaient été lapidées à Egine, dans une émeute.
— ENCYCL. La *lapidation* se retrouve dans presque toutes les sociétés, du moins à leur origine. C'était le châtiment ordinaire des individus mis hors la loi pour crime de trahison, pour attentat contre l'intérêt commun, ou bien pour sacrilège. En Grèce, la lapidation, fréquente dans les temps primitifs, devint rare à l'époque historique ; elle conserva toujours, chez les Grecs, le caractère d'une vengeance collective. Notons cependant que, chez les Macédoniens, c'était un supplice légal. Peut-être en était-il de même à Carthage. A Rome, la lapidation n'est mentionnée qu'accidentellement, à propos d'émeutes, ou, parfois, comme châtiment militaire. Chez les Hébreux, au contraire, c'était une véritable institution. Le *Lévitique* et le *Deutéronome* énumèrent tous les crimes punis de ce supplice, qui resta très longtemps employé.

LAPIDE (Cornelius a), en hollandais **Van den Steen**, en français **Corneille de La Pierre**, théologien et orientaliste belge, né à Bocholt, près de Liége, en 1566, mort à Rome en 1637. Entré dans l'ordre des jésuites, il professa longtemps l'hébreu au collège de Louvain, et fit ensuite à Rome des leçons sur l'Écriture sainte. On a de lui des *Commentaires* sur tous les livres de la *Bible*.

LAPIDEMENT (*man*) n. m. Action de lapider.

LAPIDER (lat. *lapidare* ; de *lapis, idis*, pierre) v. a. Tuer à coups de pierres : *Les Juifs* LAPIDAIENT *les femmes adultères.*
— Par ext. Poursuivre à coups de pierres : *Enfants qui* LAPIDENT *un chien.* ‖ Frapper avec des projectiles quelconques : *Les Israélites* LAPIDAIENT *les paresseux avec de la fiente de bœuf.*
— Fig. Maltraiter en paroles ou par écrit : LAPIDER *quelqu'un de reproches.* ‖ *Se faire lapider*, Se faire jeter la pierre par tout le monde.
Lapidé, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne lapidée.

LAPIDESCENCE (*dèss-sanss* — rad. *lapidescent*) n. f. Tendance à se changer en pierre.

LAPIDESCENT, ENTE (*déss-san, ant'* — du lat. *lapidescens, entis* ; de *lapis, idis*, pierre) adj. Hist. nat. Qui a la dureté de la pierre. ‖ Qui se change en pierre, qui se pétrifie.

LAPIDEUR, EUSE n. Personne qui lapide.

LAPIDEUX (*deû*), **EUSE** [du lat. *lapidosus*, même sens] adj. Qui est de la nature de la pierre : *Les montagnes sablonneuses et les* LAPIDEUSES. (B. de St-Pierre.) [Inus.]

LAPIDICOLE (du lat. *lapis, idis*, pierre, et *colere*, habiter) adj. Zool. Qui vit dans les rochers, parmi ou sous les pierres : *Les carabes sont généralement* LAPIDICOLES.

LAPIDIFICATION (*si-on* — rad. *lapidifier*) n. f. Cimentation d'un terrain sableux par des matières dissoutes dues à l'infiltration. (C'est le cas de l'alios des Landes.)

LAPIDIFIER (du bas lat. *lapidificare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lapidifiions. Que vous lapidifiiez*) v. a. Convertir en pierre : *La cause qui a* LAPIDIFIÉ *les terrains géologiques.*
Se lapidifier, v. pr. Etre, devenir lapidifié.

LAPIDIFIQUE (*fik'* — rad. *lapidifier*) adj. Qui a la propriété de former des pierres : *Cause* LAPIDIFIQUE.

LAPIDOTH (Hélène SWARTH, dame), femme poète hollandaise, née à Amsterdam en 1859. Elle écrivit en français ses deux premiers recueils de vers : *Fleurs de rêve* (1879) et *Printanières* (1886). Depuis, elle a publié en hollandais : *Fleurs solitaires* (1884) ; *Fleurs bleues* (1884) ; *Images et voix* (1887) ; *Flocons de neige* (1888) ; *Pensées de deuil* (1889) ; *Passiflores* (1891) ; etc. En prose, on lui doit : *Petites esquisses* (1893) ; *Contes* (1894) ; etc. Elle est un des plus remarquables poètes de son pays par la pureté de la forme, par l'élévation des sentiments.

LAPIE (Pierre), cartographe français, né à Mézières en 1779, mort à Paris en 1850. Au sortir de l'École du génie, il fut attaché au cabinet topographique du comité de Salut public, puis du Directoire, et entra ensuite au Dépôt de la guerre comme ingénieur-géographe. Il devint, en 1814, directeur du cabinet topographique du roi, prit ensuite la direction des travaux nécessaires pour lever la carte de France exécutée par le Dépôt de la guerre (1828). Citons de lui un *Mémoire sur le cadastre de la France* (1816) ; *Carte générale de la Turquie*, en 15 feuilles (1822-1824) ; des cartes de la Russie, de la Perse, de l'Asie occidentale, etc., et des mémoires *Sur les voyages exécutés dans l'océan Glacial arctique* et *Sur la carte de la partie nord-est de l'Afrique.*

LAPIÈDRE n. f. Genre d'amaryllidées, comprenant une seule espèce, voisine des nivéoles, qui croît en Espagne.

LAPIERRE (Louis-Emile), peintre, né et mort à Paris (1818-1886). Lapierre s'adonna d'abord au paysage historique, puis il s'éprit du paysage naturaliste. Citons de lui : *l'Abbaye de Thélème ; A quoi rêvent les jeunes filles ? le Jardin Boboli, à Florence ; Soleil couchant ; le Rocher de Milly ; Soleil couchant ; Barrage sur le Loing*, sa meilleure œuvre ; *une Vente dans la forêt de Champagne ; Dans la forêt de Fontainebleau ; le Lever de la lune* ; etc.

LAPIEZ (*pi-èz*) n. m. Dans la Suisse française, Rigole qui caractérise la surface de certains affleurements calcaires, et que l'on rapporte à des phénomènes de dissolution.

LAPILLEUX (*pil'-leû*), **EUSE** [du lat. *lapillus*, petite pierre] adj. Dur comme de la pierre. ‖ *Fruit lapilleux*, Fruit dont la chair renferme des corps durs, vulgairement appelés *pierres*.

LAPILLI (mot lat. signif. *petites pierres*) n. m. pl. Géol. Variété très grossière de cendres volcaniques : *Un grand nombre des puys d'Auvergne sont formés de* LAPILLI.
— Agric. Tufs ponceux désagrégés.

LAPILLIFORME adj. Se dit des matériaux dont la structure et la forme rappellent les *lapilli*.

LAPIN, INE (orig. incert.) n. Zool. Mammifère rongeur, du genre lièvre : LAPIN *de garenne.* LAPIN *domestique.* ‖ *Lapin d'Allemagne*, Nom vulgaire du souslik. ‖ *Lapin d'Amérique*, Nom vulgaire de l'agouti. ‖ *Lapin d'Aroe*, Nom vulgaire du kangourou philandre. ‖ *Lapin de Norvège*, Nom vulgaire du lemming. ‖ *Lapin du Brésil*, Nom vulgaire du cochon d'Inde. ‖ *Lapin de Bahama*, Espèce de marmotte. ‖ *Lapin à longue queue*, Talaï, espèce de lièvre.
— Fam. Terme d'amitié : *Mon petit* LAPIN. ‖ Homme rusé ou brave et résolu : *C'est un fameux* LAPIN. ‖ *Lapine*, Femme qui fait beaucoup d'enfants.
— Arg. Pédéraste. ‖ Argot des cochers de messageries, Voyageur ou marchandise portés en fraude de la compagnie. ‖ *Etouffer un lapin*, Ne pas sonner l'entrée d'un voyageur dans l'omnibus. ‖ *Poser un lapin*, Primitivem. S'en aller sans payer. — Par ext. Ne pas tenir une promesse, un engagement spécial ; manquer à un rendez-vous. — Ne pas payer les faveurs d'une fille. ‖ Arg. des compagnons, Apprenti.
— Loc. div. : *Propre comme un lapin*, D'une propreté parfaite. ‖ *Courir comme un lapin*, Courir très vite. ‖ *Avoir les yeux rouges comme un lapin blanc*, Avoir les yeux excessivement rouges. ‖ *Lapin de gouttière*, Chat. ‖ Pop. *Sentir le lapin*, Sentir des aisselles. ‖ *Manger un lapin*, Aller à l'enterrement d'un camarade.
— ENCYCL. Zool. Les *lapins* (oryctolagus) sont une sous-genre de lièvres. On n'en connaît qu'une seule espèce (*oryctolagus cuniculus*), qui compte de nombreuses variétés. Originaire, sans doute, de l'Europe méridionale occidentale, abondant à l'époque romaine dans l'Espagne, la Barbarie et le sud de la Gaule, il s'est répandu dans l'Europe entière, puis dans l'Amérique du Nord, l'Australie, etc., jusqu'à devenir à peu près cosmopolite. Les lapins du sud de l'Asie constituent une variété spéciale, distinguée sous le nom de *nigripes*. Une espèce fossile (*oryctolagus Lacostei*) vivait, à l'époque pliocène, dans le midi de la France. Le lapin sauvage ou de garenne, plus petit que le lapin domestique, se plaît dans les lieux arides, au voisinage des bois et y creuse des terriers très profonds ; c'est un animal extraordinairement prolifique et qui commet partout des dégâts considérables. Les métis, produits de l'union du lapin et du lièvre, sont appelés *léporides*. V. ce mot.
— Zootechn. *Elevage*. On nourrit facilement le *lapin* avec toutes sortes de matières alimentaires : herbes aromatiques, fourrages, racines, débris de pain, débris de légumes et de pommes de terre, son et graines, feuilles d'arbres ou d'arbrisseaux. On le loge à peu de frais, soit dans une cabane de bois ou de maçonnerie dont le plancher ou la sole sont disposés en pente douce, de manière à faciliter l'écoulement des urines ; soit dans une caisse de bois, soit dans un tonneau défoncé, etc. L'essentiel, est que l'habitation soit saine, propre, sèche, aérée et mise à l'abri du froid.
A six mois, la femelle peut commencer à reproduire. La mise-bas des petits a lieu de trente à trente et un jours après la conception. La portée peut être de deux à dix individus.
Le lapin n'est pas engraissé avant l'âge de six mois. L'opération dure un mois ou six semaines, et elle est d'autant plus rapide que l'animal se livre à moins de mouvement et qu'il se nourrit plus abondamment. On le place à l'étroit, dans une demi-obscurité, tandis qu'on lui sert à heure fixe une nourriture copieuse et variée.
Principales races et variétés du lapin domestique. Le *lapin commun* a le pelage gris, sauf sous le ventre, où il est blanc. Son poids, variable suivant les régions, est rarement moindre de 2 kilogrammes. La tête est forte et courte. La chair est de bonne qualité. Le *lapin hollandais*, au pelage blanc et noir ou blanc et roux ; le *lapin japonais*, dont le dos est zébré de bandes noires et rousses, et dont la tête est moitié noire ; le *lapin papillon*, au pelage blanc, tacheté de noir, sont des variétés du lapin commun. Le *lapin russe* a le pelage blanc, avec du noir aux extrémités des pattes et de la queue, les yeux rouges, la tête busquée. Sa chair est délicate. Le *lapin argenté* paraît être une variante du lapin russe. Le pelage, d'un ton gris argent (bleu ardoise à la base des poils), est doux et soyeux au toucher. Le *lapin géant des Flandres* est le plus gros des lapins domestiques (6 à 8 kilogr.). Il est long et largo, bien musclé, pourvu d'un fanon sous la gorge ; la tête est forte, les oreilles sont grandes et pointées en avant. Le pelage est gris brunâtre, gris plus clair ou couleur lièvre. L'espèce est assez délicate et sa chair médiocre. Le *lapin bélier* a la tête courte et massive, avec des oreilles exceptionnellement développées, longues et retombantes, un peu comme les cornes d'un bélier. Sa taille est développée presque autant que celle du géant des Flandres, mais il est plus robuste que celui-ci et sa

Lapin : 1. De garenne ; 2. Domestique ; 3. Bélier ; 4. Russe.

chair est de meilleure qualité. Le pelage est gris, bleu ou noir. Enfin, le *lapin angora* a la fourrure blanche, longue et soyeuse, la tête allongée, les yeux rouges. On l'élève pour son poil, dont il fournit, par l'épilage, de 350 à 400 grammes par an. L'épilage est renouvelé tous les deux mois environ, pendant plusieurs années consécutives.
— Chass. Le *lapin* fréquente de préférence les terrains secs et sablonneux dans les bois. Dans les moments de pluie, il reste dans son terrier ; mais, dès qu'il fait beau, il en sort, et se rend dans les fourrés voisins. Cet animal craintif ne se hasarde guère à se rendre au gagnage que pendant la nuit ; alors, on le rencontre dans les champs. Poursuivi, il court excessivement vite, en faisant de nombreux crochets, mais sa vitesse ne dure pas ; se sentant faible, il cherche toujours à rentrer chez lui. On chasse le lapin aux chiens courants, aux chiens d'arrêt, à l'affût, aux panneaux, aux collets, ou enfin au furet, en fermant avec des bourses, après avoir introduit l'animal dans le terrier, les diverses ouvertures de celui-ci.
— Art culin. Le *lapin* de garenne est presque comparable au lièvre s'il est bien accommodé. Le lapin domestique ne doit pas être assommé, parce que le sang se coagule dans le cou, mais saigné. Il ne peut guère s'accommoder qu'en gibelotte ou en civet. Il se prépare rôti, à la broche ou braisé, à l'étuvée, en fricassée, à la polonaise, à l'italienne, à l'espagnole, à l'anglaise, à la rossane, au coulis de lentilles et également en civet, en gibelotte, etc.

LAPINER v. n. Mettre bas, en parlant de la lapine.

LAPINIÈRE n. f. Endroit où l'on élève des lapins ; construction spéciale formée d'une succession de logettes superposées, dans laquelle se fait l'élevage des lapins domestiques : *Construire une* LAPINIÈRE.

1. Lapinière ; 2. Coupe transversale ; 3. Plan ; 4. Lapinière économique.

LAPIO, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]), près du Calore, affluent gauche du Volturne ; 2.469 hab.

LAPIS (*piss* — mot lat. signif. *pierre*) n. m. Minér. Substance minérale appartenant au genre feldspathoïde, de la famille des feldspaths. (On dit aussi LAPIS-LAZULI, LAPIS ORIENTAL.) ‖ *Lapis du Vésuve*, Substance d'un beau bleu, qu'on trouve au Vésuve. ‖ *Lapis serpentis*, Ammonite. ‖ *Lapis stellaris*, Astrée ou astroïte. ‖ *Faux lapis*. V. KLAPROTHINE.
— Adjectiv. De la couleur du lapis : *Robe* LAPIS.
— Comm. Genre d'indiennes à fond bleu, que l'on obtient par réserves mordancées.

LAPIS (Gaetano), peintre italien, né à Cagli (Ombrie) en 1704, mort à Rome en 1776. Né en plein XVIIIe siècle, il sut se soustraire au mauvais goût de ses contemporains. Chargé de peindre le plafond d'une salle de bain, au palais Borghèse, il représenta la *Naissance de Vénus*, avec une élégance de forme, une élévation d'idée qui tranchaient davantage avec la manière des peintres de l'époque. Lapis peignit ensuite, pour la ville de Pérouse, un tableau qu'on voit encore dans l'église Santo-Bernardino : *la Madone au milieu des saints André, Jean-Baptiste et Bernardin*, d'une exécution timide, pleine, néanmoins, de qualités sérieuses. Plus tard, l'artiste se retira dans sa ville natale, où il peignit notamment : *la Cène, la Nativité* et *Saint André d'Avellino*, qui ornent la cathédrale.

LAPIS-LAZULI n. m. Silicate naturel. V. LAPIS.
ENCYCL. Le *lapis-lazuli* ou *outremer naturel* est un silicate d'alumine, soude et chaux, sulfaté, avec chlore.

Sa cristallisation est de forme cubique, sa couleur est un très beau bleu. Son poids spécifique varie de 2,38 à 2,45; sa dureté est égale à 5,5. On le trouve plus fréquemment à l'état compact dans certaines roches cristallines; il y est associé à la pyrite et au mica. On le trouve principalement en Asie. On l'emploie pour l'ornementation des vases de prix, et aussi dans les mosaïques. En poudre, il constitue la matière colorante nommée *outremer*.

LAPITHES, peuple légendaire de la Thessalie, qui habitait les bords du Pénée, d'où il avait chassé les Perrhèbes. — *Un, Une* LAPITHE.

— Adjectiv. : *Légende* LAPITHE.

— ENCYCL. Les *Lapithes* étaient célèbres par leur habileté à dresser et manier les chevaux, surtout par leurs combats contre les Centaures, qui occupaient les montagnes voisines. L'épisode final de cette longue lutte est la mêlée qui se produisit aux noces de Pirithoos, roi des Lapithes. Célébrant ses noces avec Hippodamie, il avait invité ses voisins les Centaures. Mais Arès, irrité de ce qu'on ne lui eût offert aucun sacrifice, troubla la raison des Centaures, qui insultèrent les femmes; Eurytos, un de leurs chefs, voulut enlever la mariée. Ces brutalités furent le signal d'une effroyable mêlée; Pirithoos et Thésée écrasèrent leurs ennemis sous des quartiers de roc ou de gigantesques massues. Le combat dura jusqu'au soir; ceux des Centaures qui n'avaient pas succombé s'enfuirent jusque sur les bords du Pinde, en Épire. Le combat des Centaures et des Lapithes a inspiré une foule de poètes et surtout d'artistes : témoin les *Centauromachies*, conservées en partie, fronton ouest du temple de Zeus à Olympie, métopes du Parthénon, frises du Théseion et de Phigalie, etc. Chez les modernes, Rubens a repris, dans un tableau célèbre, le même sujet. On fait allusion au festin sanglant des Lapithes pour caractériser toute réunion qui dégénère en querelle et en rixe.

LAPITO (Louis-Auguste), paysagiste français, né à Saint-Maur, près de Paris, en 1805, mort à Boulogne-sur-Seine en 1874. Il visita le midi de la France et parcourut la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande. Rentré à Paris vers 1826, il exposa successivement : *le Lac Majeur, Les Andelys, le Calvaire de Sisteron* (1852); *Vue de Gênes, Vue de Lillebonne, les Moulins de Fontana, en Auvergne, Vue de la ville de Lisieux, Ajaccio au coucher du soleil, Vallée de Royat, Vue de Pont-l'Évêque, la Somme à Abbeville, Souvenir d'Auvergne*, etc. Lapito a exposé à Bruxelles : *Vue de Ventimiglia* (1848); *Vue de Savone* (1849) [musée Léopold]; et, à Anvers : *Site des montagnes de Grasse* (1855); etc. Il a exécuté aussi des aquarelles fort estimées.

LA PLACE (Pierre DE), en latin **a Platea** ou **Plateanus**, jurisconsulte et historien français, né à Angoulême vers 1520, mort en 1572. Il fut, à Paris, avocat près la cour des aides, puis premier président de cette cour. Ayant embrassé la Réforme en 1560, il dut se réfugier en Picardie. Rétabli dans ses fonctions en 1563, puis destitué, il recouvra sa charge en 1570, mais il périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy. On a de lui entre autres ouvrages : *Paraphrasis in titulos institutionum imperialium de actionibus, exceptionibus et interdictis* (1584); *Traité du droit usage de la philosophie morale avec la doctrine chrétienne* (1562); *Commentaires de l'état de la religion et république sous les rois Henri II, François II et Charles IX* (1565); *Traité de l'excellence de l'homme chrétien* (1572), etc.

LA PLACE (Pierre-Antoine DE), littérateur français, né à Calais en 1707, mort à Paris en 1793. Il débuta par une traduction de la *Venise sauvée* d'Otway (1747), dirigea le « Mercure de France » de 1762 à 1764, et devint secrétaire de l'académie d'Arras. Il a écrit des tragédies médiocres, des comédies, des compilations comme les *Pièces intéressantes pour servir à l'histoire de la littérature* (1785-1790). Il a le mérite d'avoir donné dans son *Théâtre anglais* (1745-1748) le premier essai de traduction des principales pièces de Shakspeare.

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis DE), géomètre français, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) en 1749, mort à Paris en 1827. Fils d'un cultivateur, il étudia et professa ensuite les mathématiques à l'école militaire établie dans sa ville natale. Déjà connu par de nombreux travaux scientifiques, il succéda, en 1784, à Bezout, comme examinateur du corps de l'artillerie, et prit part à l'organisation de l'École polytechnique et de l'École normale. Membre de l'ancienne Académie des sciences, il fit partie de l'Institut, lors de sa création; Bonaparte lui confia le ministère de l'intérieur après le 18-Brumaire, mais il le remplaça bientôt par Lucien. Laplace entra au Sénat en 1799, en devint vice-président en 1803. La Restauration le fit pair et marquis. L'Académie française, dont il faisait partie, ayant résolu, en 1827, de mettre sous les yeux du roi une supplique contre le projet de loi *sur la répression des délits de la presse*, Laplace, qui occupait le fauteuil comme directeur, quitta la séance, après avoir vainement tenté de dissuader ses collègues de leur démarche.

Laplace.

Ses principaux ouvrages sont : *Théorie du mouvement et de la figure des planètes* (1784); *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes* (1785); *Exposition du système du monde*, dont cinq éditions ont été publiées de 1796 à 1824; *Traité de mécanique céleste* (1799); *Théorie analytique des probabilités* (1812-1814-1820); *Essai philosophique sur les probabilités* (1814).

En analyse pure, il a donné la première démonstration complète du théorème de d'Alembert sur la forme des racines des équations algébriques; il a imaginé les *équations aux différences mêlées*, dont Biot et Poisson se sont occupés depuis; il a perfectionné les méthodes pour l'intégration des équations aux différentielles partielles.

Le principal service rendu par ses ouvrages a été de présenter, en un seul corps de doctrine homogène, tous les travaux jusque là épars de Newton, de Halley, de Clairaut, de d'Alembert et d'Euler sur les conséquences du principe de la gravitation universelle. Les différents travaux qu'il fit à propos du mouvement de la lune, de Jupiter et de Saturne, sont de premier ordre. C'est en soumettant à l'analyse la théorie des satellites de Jupiter qu'il découvrit, entre les mouvements moyens et les longitudes

Combat des Lapithes et des Centaures, d'après Rubens.

des trois premiers satellites, une relation simple, qui lui fournit deux théorèmes élégants dont voici l'énoncé :

« Si, après avoir ajouté à la longitude moyenne du premier satellite le double de celle du troisième, on retranche de la somme le triple de la longitude moyenne du second, on obtiendra exactement 180 degrés.

« Si l'on ajoute au mouvement moyen du premier satellite le double du mouvement moyen du troisième, la somme sera exactement égale à trois fois le mouvement moyen du second. »

Citons encore ses travaux sur l'anneau de Saturne, sur les comètes, sa théorie des marées. Enfin, on lui doit la savante hypothèse sur la formation des mondes, qui est aujourd'hui généralement adoptée.

Laplace fut aussi un grand physicien. Rappelons ses recherches sur les réfractions, sur les effets capillaires, les mesures barométriques, les propriétés statiques de l'électricité, la vitesse du son, les propriétés des gaz, etc.

LAPLACE (Charles-Emile-Pierre-Joseph, marquis DE), général, fils du précédent, né et mort à Paris (1789-1874). Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie, fit les dernières campagnes de l'Empire, devint colonel en 1826, pair de France en 1827, maréchal de camp en 1837 et lieutenant général en 1843. Napoléon III le nomma sénateur en 1853.

LAPLACE (Cyrille-Pierre-Théodore), marin français, né en 1793, mort à Brest en 1875. Entré dans la marine, comme élève, en 1809, il était promu, en 1828, capitaine de corvette, vice-amiral (1853), et membre du conseil d'amirauté (1854). Il a publié la relation de deux expéditions qu'il avait commandées dans les ouvrages suivants : *Voyage autour du monde par les mers de l'Inde et de la Chine, exécuté sur la corvette de l'État la* Favorite *pendant les années 1830, 1831 et 1832* (1833-1839); *Campagne de circumnavigation de la frégate* Artémise *pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840* (1845-1848).

LAPLACÉE de *Laplace*, sav. fr.) n. f. Genre de ternstrœmiacées gordoniées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, solitaires et axillaires. (On en connaît quelques espèces de l'Amérique tropicale.)

LAPLACÉÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou se rapporte à la laplacée.

— n. f. pl. Sous-tribu de la famille des ternstrœmiacées ou théacées. — *Une* LAPLACÉÉE.

LA PLANCHE (Louis RÉGNIER **de**), écrivain français, né à Paris vers 1530, mort vers 1580. Il fut attaché au connétable de Montmorency et à son fils aîné, le maréchal François, et devint mestre de camp d'infanterie. La Planche a beaucoup écrit. Son *Histoire de l'estat de la France sous François II* (1576) lui a valu sa principale réputation; mais la *Response à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine* (1565), et la *Légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise* (1570), anonymes, mais dont la paternité n'est pas douteuse, ont une valeur historique au moins égale. Le *Livre des marchands ou Du grand et loyal debvoir de messieurs de Paris envers le roy et la couronne* (1561) renferme d'excellentes pages d'économie politique.

LAPLEAU, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 43 kilom. de Tulle, sur une colline dominant les gorges de la Luzège; 977 hab. — Le canton a 8 comm. et 7.148 hab.

LAPLUME, ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 14 kilom. d'Agen, entre la Garonne et l'Auvignon; 1.305 hab. Église ogivale du XVIe siècle. Château de Bière XVIe s. — Le canton a 9 comm. et 5.078 hab.

LAPO, ville de l'archipel des Philippines (prov. de Ilocos-Sur); 7.503 hab.

LAPO (dimin. de **Jacopo**, Jacques), architecte italien du XIIIe siècle, appelé à tort **Jacopo di Lapo**, par quelques auteurs. On le croit né à Florence, où il aurait eu pour maître Nicolas de Pise. Après avoir été employé par l'empereur Frédéric II, il fut chargé d'élever la basilique d'Assise, puis il exécuta, à Florence, des travaux importants, tels que : le Ponte Nuovo, commencé en 1218, les églises de San-Salvatore et de San Michele (1221). Il fournit les dessins du palais du podestat et du tombeau de l'empereur Frédéric II pour l'abbaye de Monreale, en Sicile. Enfin, on lui doit l'évêché d'Arezzo et le palais Poppi, dans le Casentino.

LAPO ou **JACOPO da Castiglionchio**, humaniste italien, né à Castiglionchio (Toscane), vers 1320, mort à Rome en 1381. Professeur de droit canon à Florence, les Gibelins le firent exiler à Barcelone (1378). L'année suivante, il enseigna à Padoue; en 1380, il s'attacha à Charles de Durazzo et contribua à lui faire obtenir, du pape Urbain VI, la couronne de Naples. Il découvrit et envoya à Pétrarque, son ami, les *Institutions oratoires* de Quintilien, le *Discours pro Milone* et les *Philippiques* de Cicéron. Il a écrit, en latin, plusieurs traités de droit canon.

LAPOINTE (Savinien), poète français, né à Sens en 1811, mort à Toucy en 1893. Cordonnier comme son père, républicain sous Louis-Philippe, il fut arrêté et emprisonné à Sainte-Pélagie, où il écrivit ses premières poésies, qui parurent dans la « Ruche populaire ». Encouragé par Béranger et Victor Hugo, il donna, en 1844, son premier recueil : *la Voix d'en bas*. En 1848, il fit paraître, dans des journaux démocratiques, des satires intitulées *les Prolétariennes, la Barque à Polichinelle*, etc. Rallié à l'Empire, il obtint un petit emploi dans l'administration du gaz, et fit, après 1871, une active propagande bonapartiste. Il a publié : *Échos de la rue* (1852), poésies; *Il était une fois* (1853), contes; *Mémoires sur Béranger* (1857); *Mes chansons* (1859); *l'Homme de Sainte-Hélène* (1869), dédié à Napoléon III; *En ce temps-là* (1888), contes.

LA POMMERAIS (Désiré-Edmond COUTY **de**), célèbre empoisonneur, né à Neuville-aux-Bois (Loiret) en 1830, guillotiné à Paris en 1864. Fils d'un médecin, il se fit recevoir, en 1854, docteur à Paris, où il exerça la médecine, et s'occupa de spéculations de Bourse. Il épousa en 1861, une jeune fille ayant une dot de 150.000 francs, et, deux mois plus tard, il empoisonna sa belle-mère, Mme Dubizy, avec de la digitaline. En 1863, il décida sa maîtresse, Mme de Pauw, à contracter à son profit une assurance sur la vie de 550.000 francs. Au bout de quelques mois, Mme de Pauw mourait empoisonnée. La Pommerais fut arrêté, condamné à mort après un procès retentissant (9-17 mars 1864), et exécuté.

LAPOMMERAYE (Pierre-Henri-Victor BERDALLE **de**), littérateur français, né à Rouen en 1839, mort à Paris en 1891. Attaché aux bureaux de la préfecture de la Seine, il fit son droit et acquit une véritable notoriété en faisant des conférences à l'Association polytechnique, à l'Athénée, au théâtre Cluny, et en imaginant ce qu'il appelait « le feuilleton parlé ». Attaché à l'administration du Sénat sous l'Empire, il y rentra en 1876, et fut nommé, en 1878, professeur d'histoire et de littérature au Conservatoire. Il avait fait la critique dramatique au « Bien public », à la « France » et au « Paris ». On lui doit : *la Critique de la* Visite de Noces (1871); *Molière et Bossuet* (1877); *les Amours de Molière* (1873); *la Critique de Francillon* (1887).

LAPON, ONNE, personne née en Laponie ou qui habite ce pays. — *Les* LAPONS.

— Adjectiv. Qui a rapport à la Laponie ou à ses habitants : *La race* LAPONNE.

— n. m. Linguist. Idiome parlé en Laponie, et appartenant à la famille des langues finnoises proprement dites.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Lapons* ou *Sami* (c'est ainsi qu'ils se désignent) sont de petite taille. Ils ont la peau d'un brun olivâtre, les cheveux noirs, droits et fins, la barbe rare, la poitrine large. Leur crâne est extrêmement raccourci, leur face large avec des pommettes saillantes,

Lapons.

des yeux petits et bridés. Leur taille est en moyenne de $1^m,45$ à $1^m,53$, selon les sexes. L'hiver, ils font usage d'un long vêtement en peau de renne; l'été, ils remplacent la fourrure par une étoffe de laine. Sous ce vêtement, ils portent une sorte de pantalon étroit qui entre dans des bottes de peau.

Nomades ou à demi sédentaires, les Lapons habitent de petites tentes composées d'une toile posée sur des perches, ou des maisons en bois et en écorces. Sur le littoral ils se livrent à la pêche; à l'intérieur ils chassent ou élèvent le renne, qui leur fournit son lait, sa chair et sa peau, et leur sert de bête de trait.

Simples, honnêtes, hospitaliers, les Lapons sont quelque peu paresseux et fort ignorants. Leur industrie se borne à la confection des filets, des raquettes pour marcher sur la neige et de quelques objets en os, en bois, ou en écorce. Ils sont luthériens ou chrétiens orthodoxes, mais ils ont conservé une foule de pratiques fétichistes.

— Linguist. La langue *laponne* appartient au groupe finnois de la famille ouralo-altaïque; sa grammaire ressemble beaucoup à celle du *suomi* (finnois proprement dit) et de l'*esthonien*; elle est assez riche en suffixes. Il y a un assez grand nombre de dialectes lapons, dont les mieux connus sont les dialectes *lula*. Les Lapons possèdent une littérature : d'abord une littérature savante, composée surtout d'ouvrages religieux traduits d'autres langues; puis une littérature populaire, des poésies lyriques (*Chant du renne, Chant de l'ours, Chant d'amour*, etc.), des récits mythiques et des poèmes héroïques, où sont célébrés les exploits des sorciers et des héros tueurs de monstres.

LAPONIE (suéd. *Lappmark*), région de l'Europe septentrionale, comprenant, d'une manière générale, les terres situées au N. du cercle polaire, sans que leur extension géographique corresponde à aucune division politique précise. La Laponie est partagée entre les districts norvégiens du Norrland, de Tromsö et du Finmark, les

districts suédois d'Ascle, de Pitea, d'Umea, de Lulea, de Tornea, la province russe d'Arkhangelsk, le gouvernement finlandais d'Uléaborg. De même, au point de vue physique, des dissemblances notables existent entre les régions accidentées, coupées de vallées profondes, à demi emplies encore par les glaciers du Finmark norvégien, et les hautes tables de granit, moins tourmentées, couvertes de lacs ou de *toundras*, de la presqu'île russe de Kola.

L'unité réelle des régions qui forment la Laponie réside dans leur climat uniforme, leur flore et leur faune à peu près identiques. Le climat est caractérisé par la très courte durée de l'été, qui succède presque sans transition à la saison froide. Pendant trois mois et demi seulement, la température dépasse la moyenne 0°, sans s'élever jamais au-dessus de 10 à 12°, bien que l'insolation intense compense quelque peu, pour la végétation, la faiblesse de cette moyenne : cependant, bien rares sont les points où l'orge, la plus septentrionale des céréales, peut venir à complète maturité. La végétation arborescente est réduite à quelques saules et à de rares bouleaux nains. Le lichen et les mousses, celles-ci adaptées surtout à la vie aquatique des toundras, sont la seule végétation possible. La faune se réduit à des rongeurs, comme le lièvre polaire, le lemming, des carnivores de type réduit, comme le renard bleu et la martre, l'hermine, recherchés pour leur pelage, et l'ours blanc. Le renne, merveilleusement adapté par sa résistance physique aux privations inévitables de ces régions, est la grande richesse des habitants, dont on indique plus haut (v. LAPON) le genre de vie.

LAPONNERAYE (Albert), historien et publiciste français, né à Tours en 1808, mort à Marseille en 1849. Il fit, en 1831, un cours populaire sur l'histoire de la Révolution, qui fut interdit, fut condamné à diverses reprises pour des écrits démocratiques et fonda, en 1848, à Marseille, la *Voix du peuple*. Nous citerons de lui : *Dictionnaire historique des peuples anciens et modernes* (1835-1836); *Biographie des rois, des empereurs et des papes* (1837-1838); *Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, avec Hipp. Lucas (1846-1847); etc. Il a édité les *Œuvres de Maximilien de Robespierre* (1842).

LA POPELINIÈRE (Henri LANCELOT-VOISIN **de**), historien protestant français, né à La Popelinière-de-Sainte-Gemme-la-Plaine (Vendée) en 1541, mort à Paris en 1608. Étudiant à Toulouse en 1562, il y prit part aux troubles qui suivirent le massacre de Wassy. Il servit ensuite sous les ordres de La Noue, et écrasa les catholiques à l'île de Ré, en 1575. Il paraît avoir suivi Henri IV, comme historiographe, dans la campagne de 1601. Il mourut à Paris, dit L'Estoile, « de misère et de nécessité ». Son principal ouvrage est : *la Vraie et Entière Histoire des derniers troubles*, complétée sous ce titre : *Histoire de France depuis 1550 jusqu'en 1577* (1581).

LA POPELINIÈRE ou **LA POUPLINIÈRE** (Alexandre-Joseph LE RICHE **de**), fermier général, né à Paris en 1692, mort en 1762. Il épousa Mlle Deshayes (Mimi Dancourt), qui avait été sa maîtresse, et qui devint ensuite celle du duc de Richelieu, et dont il se sépara en 1748. Il se remaria en 1760. Sa luxueuse maison de Passy fut le rendez-vous d'une société galante ou lettrée. On lui attribue, entre autres chansons, l'air : *O ma tendre musette*, et divers ouvrages licencieux, dont l'un, *Tableau des mœurs du temps*, tiré à un seul exemplaire et saisi par ordre du roi lors de la vente de la bibliothèque du fermier général, fut vendu 24.000 francs en 1891.

LAPORTE (Pierre DE), valet de chambre de Louis XIV, né en 1603, mort en 1680. Entré à dix-huit ans au service de la reine Anne d'Autriche en qualité de porte-manteau, il se dévoua entièrement à elle. Il chiffrait et déchiffrait les lettres qu'Anne d'Autriche écrivait à son frère, le roi d'Espagne, contre Richelieu et Louis XIII. Découvert, il fut enfermé à la Bastille en 1637, puis exilé à Saumur. Anne d'Autriche, devenue régente, le nomma valet de chambre du jeune Louis XIV. En 1653, Mazarin l'obligea à se défaire de sa charge. Louis XIV lui rendit ses entrées à la cour, en 1666. Les *Mémoires de Laporte*, rarement impartiaux, sont publiés dans la collection Petitot (t. LIX) et dans la collection Michaud et Poujoulat (t. VIII).

LAPORTE, chef de camisards, né au Mas-Soubeyran, mort en 1702. Il servit dans l'armée royale, puis il s'établit forgeron près du Collet-de-Dèze. Mêlé de bonne heure aux luttes des protestants contre les catholiques, il remplaça Esprit Séguier comme chef des camisards (1702), guerroya pendant deux mois dans les Cévennes, et fut surpris et tué près de Témelac, en octobre 1702. Sa tête fut exposée au pont d'Anduze, puis à Saint-Hippolyte et enfin à Montpellier, sur la place de l'Esplanade.

LAPORTE (Joseph DE), littérateur français, né à Belfort en 1713, mort à Paris en 1779. Il entra dans l'ordre des jésuites, qu'il quitta en 1742 pour aller à Paris se consacrer aux lettres. Son *Voyage au séjour des ombres* (1749), ouvrage de critique, eut quelque succès. Il fonda une publication périodique : *Observations sur la littérature moderne* (1749), où il s'attachait à contredire Fréron. Puis il se réconcilia avec cet écrivain, collabora à son *Année littéraire* (1754), se brouilla de nouveau avec lui et publia tous les mois l'*Observateur littéraire* (1759-1761), avec l'appui du parti philosophique. Il écrivit encore un grand nombre de compilations, parmi lesquelles nous citerons : *les Spectacles de Paris*, depuis 1751 jusqu'à 1778; *le Voyageur français* ou *Connaissances de l'ancien et du nouveau monde* (1765-1795); *Histoire littéraire des femmes françaises*, avec Lacroix de Compiègne (1769); *Anecdotes dramatiques*, avec Clément (1775); *Dictionnaire dramatique*, avec Chamfort (1776); *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût* (1777).

LA PORTE DU THEIL (François-Jean-Gabriel), helléniste français né et mort à Paris (1742-1815.) Il suivit d'abord la carrière des armes et quitta le service en 1763 pour se livrer tout entier à l'étude de la littérature grecque. En 1770, il fut admis à l'Académie des inscriptions. En 1779, il fut envoyé en Italie, où, grâce à la protection du cardinal de Bernis, il eut accès notamment dans les archives du Vatican, jusqu'alors fermées. Il en rapporta une collection de 17.000 à 18.000 pièces, dont une partie a été imprimée aux frais de l'État (1791). La Porte du Theil fut l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale. On a encore de lui : *Hymnes de Callimaque, avec une version française et des notes* (1775); *les Amours de Léandre et de Héro, par Musée, traduits du grec en français* (1784); *Théâtre d'Eschyle, traduit du grec en français* (1794). Enfin, il a édité un ouvrage très rare, le *Liber ignium ad comburendos hostes, auctore Marco Græco* (1804).

LAPOSTOLET (Charles), peintre français, né à Velars (Côte-d'Or) en 1824, mort à Domène en 1890. Il fut élève de Léon Cogniet et débuta au Salon de 1848. Citons de lui : *Vue prise aux environs de Velars ; Carrière dans la vallée de l'Étampe ; le Puits ; la Récréation ; les Patineurs au bois de Boulogne ; Vue prise du canal Saint-Martin, à Paris, pendant l'hiver ; la Seine à Auteuil; Dordrecht* (*Pas-de-Calais*); *Marée basse à Trouville* (*Calvados*); *Dieppe, vue prise du quai du Pollet ; l'Avenue des Ternes ; Rouen, vue de la pointe de l'île Rollet ; Plage de Villerville* (*Calvados*); *le Port Saint-Nicolas à Paris ; l'Avant-port de Dunkerque* (Luxembourg); *le Port de Louviers ; la Tamise à Greenwich*; etc. Lapostolet est un peintre de marines d'une réelle originalité.

LAPPA n. m. Nom scientifique latin du genre *bardane*.

LAPPACÉ (*la-pa-sé*), **ÉE** adj. Bot. Se dit d'une partie recourbée en hameçon à son extrémité, ou qui porte des pointes en forme d'hameçon.

LAPPAGINE n. f. Bot. V. LAPPAGO.

LAPPAGO (*la-pa*) n. m. Genre de graminées, comprenant des herbes annuelles à épis simples, croissant dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent. ‖ On dit aussi LAPPAGINE et BARDANETTE.

LAPPARENT (Charles COCHON **de**). V. COCHON DE LAPPARENT.

LAPPARENT (Henri COCHON **de**), ingénieur français, né à Issoudun en 1807, mort à Fontenay-aux-Roses en 1884, petit-fils de Charles Cochon de Lapparent. Il devint en 1861 directeur des constructions navales. On lui doit le procédé de conservation des bois par la carbonisation superficielle. Il a publié : *Du dépérissement des coques de navire* (1862); *Conservation des bois par la carbonisation de leurs faces* (1866); *Assainissement et désinfection des cales de navires* (1863).

LAPPARENT (Albert-Auguste COCHON **de**), géologue français, né à Bourges en 1839, neveu du précédent. Ingénieur en 1864, conservateur-adjoint à l'École des mines, il devint, en 1875, professeur de géologie et de minéralogie à l'Institut catholique de Paris; il a publié d'excellents traités et manuels, remarquables par la science profonde et la méthode d'exposition de l'auteur. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de géologie* (1882); *Cours de minéralogie* (1884); *la Formation des combustibles minéraux* (1886); *le Niveau de la mer et ses variations* (1886); *les Tremblements de terre* (1887); *la Géologie en chemin de fer* (1888); *le Siècle du fer* (1890); etc. Il a été nommé membre de l'Académie des sciences en 1897.

De Lapparent.

LAPPENBERG (Jean-Martin), historien allemand, né et mort à Hambourg (1794-1865). Il fut envoyé, en 1816, par sa ville natale, comme ministre résident à la cour de Prusse, où il résida jusqu'en 1823; il devint ensuite archiviste du sénat de Hambourg. On lui doit : *Histoire d'Angleterre* (1834-1837), traduite en anglais par Thorp. Citons encore : *Histoire authentique de l'origine de la Hanse allemande* (1830); *Histoire authentique du comptoir de la Hanse à Londres* (1851); etc.

LAPPIDE (*la-pid'*) ou **LAPPIDA** (*la-pi*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des pseudophanidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les lappides sont de taille médiocre, avec la tête très allongée, cylindrique et carénée; leurs ailes recouvrent l'abdomen, qui est pointu. L'espèce type du genre est le *lappida proboscidea*, brun et verdâtre, avec les ailes transparentes, long de 26 millimètres.)

LAPPUYE, comm. de la Vienne, arrond. et à 28 kilom. de Châtellerault, sur le *ru de Lappuye*, qui se perd momentanément dans le gouffre du Moulin, puis se verse dans l'Auzon; 1.018 hab.

LAPRADE (Pierre-Marin-*Victor* RICHARD **de**), poète français, né à Montbrison en 1812, mort à Lyon en 1883. Il fit ses études de droit à Aix en Provence, et se fit inscrire au barreau de Lyon. Mais il ne tarda pas à se consacrer aux lettres, et publia, en 1839, *les Parfums de la Madeleine*, dont le tour mélodieux et mélancolique laissait deviner un disciple de Lamartine. Il fit paraître ensuite : *la Colère de Jésus* (1840); *Psyché* (1842), épopée symbolique, où sous la forme d'un mythe grec, il exposait la doctrine chrétienne de l'expiation; *Odes et poèmes* (1844). En 1845, Laprade fut chargé par Salvandy d'une mission en Italie et appelé, en 1847, à la chaire de littérature française de la faculté des lettres de Lyon. Il publia, en 1850, les *Poèmes évangéliques*, puis les *Symphonies* (1855), et les *Idylles héroïques* (1858). Il fut reçu à l'Académie française, en 1858. Dès cette époque, il se révéla comme poète satirique, et ne ménagea pas ses critiques au régime impérial. Blessé par un article ironique de Sainte-Beuve, il riposta par une pièce satirique : *les Muses d'État*, qui, publiée dans le « Correspondant », priva le poète de sa chaire de professeur (1861). Il donna ensuite *les Voix du silence* (1865); *Pernette* (1868), épopée rustique. Les poèmes patriotiques qu'il composa en 1870 devinrent populaires et contribuèrent à le faire élire député du Rhône, en 1871. Il donna sa démission en 1873, pour raisons de santé. Ses derniers poèmes ont été : *Harmodius* (1870), tragédie d'inspiration grecque; *Pendant la guerre* (1872); *Poèmes civiques* (1871); *le Livre d'un père* (1876); *le Livre des adieux* (1878). On lui doit des ouvrages en prose : *Questions d'art et de morale* (1861); *le Sentiment de la nature avant le christianisme* (1866); *l'Éducation homicide* (1867); *le Sentiment de la nature chez les modernes* (1868); *Tribuns et courtisans* (1876); *Essai de critique idéaliste* (1882); *Histoire du sentiment de la nature* (1883).

Laprade.

Laprade qui, dans certains de ses poèmes (*Psyché*), semble vouloir retourner aux sources grecques, se rattache à l'école romantique par son goût pour la poésie philosophique et symbolique. Il a un sentiment de la nature profond et intense. Sa poésie est grave, ample, élevée.

LAPRUGNE, comm. de l'Allier, arrond. et à 38 kilom. de La Palisse, près des gorges de la Bèbre naissante, 1.057 hab. Gisements de cuivre et de plomb argentifère. Scieries mécaniques.

LAPS (*lapss* — du lat. *lapsus*, écoulement) n. m. ‖ *Laps de temps*, Espace de temps : *La prescription s'acquiert par un certain* LAPS DE TEMPS.

LAPS, LAPSE (*lapss* — du lat. *lapsus*, tombé) adj. Se dit d'une personne qui, ayant embrassé la religion catholique, est revenue à la religion qu'elle avait quittée. (Ne s'emploie qu'avec le réduplicatif *relaps*). ‖ *Être laps et relaps*, Être retourné à une hérésie après l'avoir abjurée une première fois.

— Substantiv. Nom donné, dans les premiers siècles, à ceux qui, après avoir embrassé le christianisme, retournaient au culte païen, sous l'influence de la persécution.

— ENCYCL. Dans les premiers temps de l'Église, on appelait *laps* (en lat. *lapsi*), les chrétiens qui, durant la persécution, retournaient au paganisme. Souvent, le péril passé, les *laps* étaient touchés de repentir et demandaient à rentrer dans l'Église. On leur imposait d'abord des épreuves préliminaires, après lesquelles ils étaient présentés à l'évêque, qui les soumettait à une pénitence publique. Les *laps* étaient de nouveau admis à la communion; cependant ils ne pouvaient recevoir les ordres, et, s'ils y étaient déjà engagés au moment de leur faute, ils demeuraient à jamais exclus de toute fonction ecclésiastique. Au milieu du IIIe siècle, Félicissime, Novat et Novatien, soutinrent que l'absolution devait toujours être refusée aux laps, même s'ils témoignaient un sincère repentir; après avoir agité Carthage, Rome et une partie de l'Orient, les novatiens, plusieurs fois condamnés, finirent par provoquer un schisme qui dura, en Orient, jusqu'au VIe siècle. (V. NOVATIEN.) Saint Cyprien, dans un livre célèbre intitulé *De lapsis*, traite avec une grande autorité toutes les questions qui concernaient les laps.

LAPSANA n. f. Bot. Nom scientifique du genre *lampsane*.

LAPSUS (*psuss* — mot lat. signif. *glissade, chute*) n. m. Faute, oubli, inadvertance : *Un* LAPSUS *de mémoire*. ‖ *Lapsus linguæ*, Erreur, faute commise en parlant et qui consiste à dire un mot pour un autre ; ex. : *Un mou de veau, madame*, pour *un mot de vous, madame*. ‖ *Lapsus calami*, Erreur de plume, faute commise par inadvertance en écrivant.

LAPTE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 11 kilom. d'Yssingeaux, entre les gorges du Lignon-Vellave, affluent droit de la Loire et de la Dunière; 2.705 hab. Carrière de granit. Fabrication de dentelles.

LAPTOT (*pto*) ou **LAPLOT** (*plo*) n. m. Noir sénégalais, engagé au service de la France.

LAPUGNOY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kilom. de Béthune, sur la Clarence; 1.763 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille. Filature et retorderie de coton, distillerie, minoterie.

LAPUTA, nom de l'île volante où Gulliver aborde dans son troisième voyage. V. GULLIVER (*Voyages de*).

LAQUAIS (*kè* — de l'espagn. *lacayo*, même sens) n. m. Valet qui porte la livrée et qui est destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse.

Laquais : 1. Au XVIe siècle ; 2. Au XVIIe siècle ; 3. Au XVIIIe siècle ; 4, 5. Modernes.

— Homme d'un caractère bas, vil et rampant.

— Loc. fam. : *Mentir comme un laquais*, Mentir habituellement ou avec effronterie. ‖ *Être insolent comme un laquais*, Être très insolent.

— SYN. Domestique, serviteur, etc. V. DOMESTIQUE.

LAQUE (*lak'* — du lat. du moyen âge *lacca*, dérivé du pers. *lak*, teinture rouge) n. f. Comm. Résine recueillie sur les rameaux de plusieurs arbres, et qui sert à différents usages industriels : fabrication de vernis, de cire d'Espagne, etc. ‖ Adjectiv. : *Gomme* LAQUE, Nom impropre de la laque. ‖ Matière alumineuse colorée employée en peinture.

— Bot. Nom vulgaire de la phytolaque décandre.

— ENCYCL. Comm. La *laque* nous vient des pays d'Orient, où on la recueille sur différentes plantes, notamment le figuier des pagodes, le figuier des Indes, le jujubier cotonneux, la butée touffue, le croton porte-laque, etc. Sa formation est due à une exsudation de l'écorce du végétal, soit spontanée, soit provoquée par la piqûre de certains insectes, ou par des incisions faites par la main humaine.

Le commerce distingue quatre sortes de laque. La laque en bâtons arrive encore attachée aux branches de l'arbre sur lequel elle s'est amassée. Elle est en couches plus ou moins épaisses; sa cassure est brillante; sa couleur rouge plus ou moins foncé; son odeur est agréable et se développe énergiquement lorsqu'on la chauffe. La laque en grains est constituée par les fragments brisés qui se sont détachés des branches; elle est rouge et plus sujette aux sophistications que la précédente. La laque en écailles, nommée aussi laque en plaques, laque plate, laque en feuilles, est la sorte la plus répandue; on l'obtient en faisant bouillir dans de l'eau alcaline les sortes précédentes; la couleur qui provient de l'insecte est dissoute, la résine se ramollit, fond et monte à la surface; on la recueille et on la coule en feuilles minces; après refroidissement, on la détache en écailles plus ou moins colorées. La laque en fils est une sorte de feutre de laque fondue et étirée en fils. L'industrie, qui la distingue en blonde, rouge et brune, préfère la moins colorée. Quant au liquide qui, pendant ces opérations, s'est chargé de la matière colorante rouge, on l'emploie dans l'Inde pour fabriquer des matières tinctoriales très recherchées. Précipité par l'alun, il fournit le lac-laque; traité d'une manière différente, inconnue des Européens, il donne le lac-dye, autre substance colorante. Les cuirs connus sous le nom de « maroquins du Levant » sont teints avec la matière colorante de la laque.

— Chim. industr. Les oxydes métalliques se combinent très bien avec les principes colorants, et produisent avec eux des composés insolubles, auxquels on donne vulgairement le nom de *laques*. Ces laques sont de véritables sels, dans lesquels les matières colorantes jouent le rôle d'acide. Les oxydes métalliques qui se prêtent le mieux à leur fabrication sont l'oxyde de zinc, l'oxyde d'étain et surtout l'alumine. Les laques les plus employées en peinture sont celles de cochenille, de garance, de bois de Pernambouc, de gaude et de graine de Perse.

Les *laques de cochenille* s'obtiennent par le traitement des résidus de cochenille qui ont servi à la préparation du carmin. Les liquides réunis aux eaux dans lesquelles on a recueilli le carmin sont filtrés et précipités par une solution de protochlorure d'étain. Le précipité qui se forme alors est la *laque écarlate*. Les mêmes décoctions faites avec de l'eau pure, puis additionnées d'une solution d'alun, et ensuite d'une solution de cristaux de soude, fournissent la *laque carminée*.

Les *laques de garance* s'obtiennent par divers procédés; le plus ancien, dû à Robiquet et Colin, exige de la racine de garance n'ayant point encore servi. Il consiste à faire macérer à plusieurs reprises la garance dans de l'eau froide, qui lui enlève une matière colorante jaune, susceptible d'altérer la nuance de la laque, à la faire digérer ensuite dans une solution d'alun dans l'eau, à clarifier le liquide par filtration et à le précipiter complètement par du carbonate de soude. Le procédé de Persoz, qui permet l'emploi de la garance déjà utilisée pour la teinture, consiste à traiter, pendant un quart d'heure environ, parties égales d'alun et de garance par une certaine quantité d'eau, à filtrer le liquide, à le neutraliser par du carbonate de soude et à le porter à l'ébullition. Il se produit alors du sulfate d'alumine tribasique, qui se précipite en entraînant avec lui la matière colorante.

La *laque de bois de Pernambouc*, couleur facilement altérable, est principalement employée pour peindre les décors. On la prépare en traitant le bois de Pernambouc par une solution bouillante d'alun additionnée de craie et d'amidon; la matière amylacée se recouvre de sous-sulfate d'alumine, lequel fixe la matière colorée. C'est donc une laque chargée de matières étrangères. La *laque de gaude* et celle de *graines de Perse* se préparent à peu près de la même manière.

On trouve encore dans le commerce plusieurs substances colorées, désignées sous le nom de « laque », bien qu'elles diffèrent des laques véritables. La laque en « boules de Venise » est une matière rouge, qu'on prépare en pétrissant un mélange d'alumine en gelée et de gélatine dans une décoction de bois de Brésil, ajoutant de l'alun pour aviver la couleur, recueillant la masse et la séchant. La laque de Venise, additionnée de savon, prend un reflet violet. La laque minérale est d'une belle couleur violette, qui résiste à l'action de l'air et de l'acide sulfhydrique. On s'en sert dans la peinture à l'huile et à la colle; elle entre dans la composition du *pink colour*, dont on se sert pour colorer la faïence. Pour la préparer, on calcine pendant quelque temps, au rouge sombre, un mélange formé d'acide stannique et d'oxyde de chrome; on pulvérise la masse qui prend alors une couleur violette magnifique.

LAQUE (*lak'*) n. m. Nom générique donné à des objets fort divers, tels que boîtes, montures d'éventails, poignées de sabre, étuis, statuettes, meubles, etc., fabriqués en Chine, au Japon et dans l'Inde, et revêtus d'un brillant vernis, dans la composition duquel entrent des résines, notamment celle du *rhus vernicifera*.

— Encycl. L'application du vernis est précédée de polissages nombreux et de séchages réitérés, qui demandent des semaines, des mois, parfois des années.

L'art du laqueur a été, sans doute, importé dans les temps les plus reculés de Chine au Japon, qui l'a porté à son plus haut point de perfection. Dès le VIIe siècle de notre ère, on produisait des laques dans ce pays; mais pendant les troubles du moyen âge, l'art disparut presque. Il y eut une renaissance éclatante aux XIVe et XVe siècles. C'est alors que se produisirent ces diverses sortes de laques: laques peints et laques avec sujets en relief, laques d'or, d'argent, aventurinés, incrustés de nacre, d'ivoire, d'écaille, de pierres précieuses, etc.

Le succès considérable qu'obtinrent, au XVIIe siècle, en Europe et en France surtout, les laques de Chine et du Japon, engagea les industriels à imiter ces produits et à s'en inspirer dans leurs créations. Il sortit de cette fabrication des objets d'étagère et des meubles tout à fait remarquables, et il convient de citer parmi les procédés qui donnèrent les plus beaux résultats celui des frères Martin, connu sous le nom de *vernis Martin*.

LAQUÉAIRE (*ku-é-èr'* — lat. *laquearius*; de *laqueus*, lacet) n. m. Antiq. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant dans lequel il essayait de saisir son adversaire. ‖ Nom donné à des ouvriers qui exécutaient des ornements en stuc ou en dorure sur les plafonds.

LAQUEDEM (Isaac), nom donné en Flandre à un personnage légendaire que l'on nomme Ahasvérus (v. ce mot) dans les autres pays de l'Europe, Cartaphilus dans ceux d'Orient, et, un peu partout, le *Juif errant*. Les éternelles pérégrinations d'Isaac Laquedem font le sujet de la fameuse complainte dont nous donnons ici quelques-uns des couplets les plus connus:

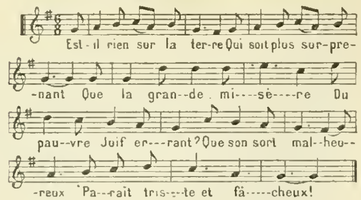

Des bourgeois de la ville,
De Bruxelles en Brabant,
D'une façon civile
L'accostent en passant.
Jamais ils n'avaient vu
Un homme aussi barbu.

N'êtes-vous point cet homme
De qui l'on parle tant,
Que l'Écriture nomme
Isaac, Juif errant.
De grâce, dites-nous
Si sûrement c'est vous...

— Isaac Laquedem
Pour nom me fut donné;
Né à Jérusalem,
Ville bien renommée.
Oui, c'est moi, mes enfants,
Qui suis le Juif errant.

Jésus, la bonté même,
Me dit en soupirant:
« Tu marcheras toi-même
« Pendant plus de mille ans,
« Le dernier jugement
« Finira ton tourment. » Etc.

LAQUEDIVES ou **LAKKADIVES** (îles), archipel de l'océan Indien, à l'O. et à 300 kilom. environ de la côte occidentale de l'Inde, et comprenant, sur un plateau sous-marin en forme d'ellipse allongée du N. au S., deux groupes principaux de petites îles de faible relief, au sol incertain, constitué par des affleurements coralliens, parfois simples récifs inhabités, ou affectant même dans certains cas la forme circulaire, avec lagune centrale, des *atolls* océaniens. Au N., les îles Amini, Tchetlat, Kadamat, Kiltan et Bitra; au S. les îles Agathi, Karavathi, Antrot, Kalpeni, Souheli, Minikoï, sont les plus importantes de chacun des deux groupes, dont la superficie totale peut être évaluée à 1.900 kilom. carr., et la population à 14.500 hab., pour la plupart de race naïr, de langue malayalam et de religion musulmane, vivant, sur ce sol généralement peu fertile et souvent dévasté par de fréquents cyclones, de la culture des cocotiers. Le climat reste continuellement chaud et assez insalubre.

Les îles Laquedives, découvertes en 1499 par Vasco de Gama, ont dépendu le plus souvent des rajahs du continent, en dernier lieu de Tippo-Sahib. Depuis le commencement du XIXe siècle, l'archipel dépend, dans sa partie septentrionale, de l'Angleterre (district indien de Sud-Canara) et dans sa partie sud du rajah de Canannore; mais il est effectivement administré par la Grande-Bretagne (district de Malabar).

LAQUÉISME (*ké-issm'*) n. m. Etat, condition de laquais.

LAQUELLE pron. relat. V. LEQUEL.

LAQUER (*ké*) v. a. Couvrir d'une couche de laque.

LAQUET (*kè*) n. m. Dans les Pyrénées, Petite étendue d'eau, petit lac naturel persistant même l'été.

LAQUETON (*ke* — dimin. de *laquais*) n. m. Petit laquais. (Vx.)

LAQUEUILLE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 39 kilom. de Clermont, au-dessus des gorges de la Sioule; 980 hab. Ch. de f. Orléans. Extraction de dalles pour toitures. Commerce de bestiaux, de beurre, de fromage; tuileries. Restes d'un château des comtes d'Auvergne.

LAQUEUR (*keur'*) n. m. Celui qui se sert de laque, qui fabrique des objets vernis en laque.

LAQUEUX (*keû*), **EUSE** adj. Qui est d'une nature ou d'une couleur de laque: *Tons* LAQUEUX.

LA QUINTINIE (Jean DE), agronome français, né à Chabanais en 1626, mort à Versailles en 1688. Il fut avocat à Poitiers, mais abandonna le barreau pour l'étude et la culture des arbres fruitiers. Il se rendit compte de l'influence exercée par la nature du sol sur le développement et la qualité des fruits, et posa des règles empiriques pour la transplantation, la conduite et la taille des arbres fruitiers. Il reconnut, notamment, qu'un arbre transplanté ne se nourrit pas avec les racines adultes qu'on lui a laissées, mais au moyen des jeunes racines venues ensuite de la transplantation; que les branches trop vigoureuses fournissent peu de fruits pour beaucoup de bois, etc. Enfin, il inventa les serpettes, perfectionna les scies de jardinage, fit connaître la culture en espalier, etc. On doit à La Quintinie la création de quelques potagers célèbres, principalement ceux de Versailles et de Chantilly. Sous le titre *Instructions pour les jardins fruitiers*, il a laissé un manuscrit qui fut édité par son fils (1690) et plusieurs fois réédité (1695, 1715, 1730, 1756, etc.).

La Quintinie.

LAR, ville de la Perse, ch.-l. de la prov. du Laristan, au centre de la région montagneuse qui sépare le lac Niris de la côte du golfe Persique; 6.000 hab. Malgré son bazar, surmonté d'une belle coupole et cité dans toute l'Asie, c'est une ville déchue et qu'entourent des ruines. Elle fut jadis la capitale d'un État indépendant. Aujourd'hui, c'est un centre d'exportation de tabac et d'élevage de chameaux.

LARA, une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Espagne, souvent mentionnée dans les chroniques et dans le Romancero. Elle descend du comte de Castille et de Burgos, Gonzalo Fernandès, descendant de Ramire Ier, roi des Asturies et qui épousa Nonnia, fille et héritière du comte de Lara, Fernand Gonzalès. De ce mariage naquirent FERNAND, comte de Castille de Lara et d'Alava, RODRIGUE et GONZALO GUSTIOS. (Ce dernier fut le père des *sept infants de Lara*. [V. INFANTS.]) De Fernand, comte de Castille, mort en 970, sont issus: GONZALO **de Lara**, qui a continué la filiation directe; GARCIAS, qui s'empara du comté de Castille au détriment de son neveu Nonnio, fils de Gonzalo, et dont la descendance finit avec la comtesse de Castille MUNIA-MAJOR, mariée en l'an 1000 à Sanche III de Navarre: URRACA, mariée à Ordoño IV, roi de Léon. Parmi les descendants de Nonnio, fils de Gonzalo, nous citerons: NONNIO PEREZ, qui fut le tuteur du roi de Castille Alphonse VIII; ALVAR NUNEZ **de Lara**, tuteur de Henri Ier de Castille; JUAN **de Lara**, capitaine général des frontières d'Aragon et de Grenade, mort en 1294, dont les deux fils, JUAN et NONNIO, moururent sans postérité, et dont la fille JEANNE épousa Henri, infant de Castille.

Lara, poème de lord Byron (1814). — Le héros, *Lara*, est une de ces sombres figures auxquelles le poète se plaisait à donner sa propre misanthropie. Il revient dans sa patrie après une longue absence, accompagné d'un page du nom de Kaled. Nul ne sait ce qu'il a fait depuis son départ, mais il est bien changé. On lit sur son front ridé les passions qui l'ont agité; mais dans son cœur, seul l'orgueil survit. Il fuit la société, il ne dort pas alors que les autres reposent. Une nuit, on entend dans sa chambre un cri terrible, on accourt, et on le trouve étendu sans connaissance sur le sol, son épée à demi tirée à ses côtés. Invité à une fête par le noble Otho, il y rencontre le chevalier Ezzelin, qui le reconnaît. Une querelle est imminente, mais Otho intervient et prie ses hôtes de s'expliquer le lendemain. A l'heure fixée, Lara est là, mais Ezzelin ne vient pas. Il a disparu, assassiné sans doute par son ennemi. Otho jure de le venger, et Lara, pour se défendre, fait appel à tous les mécontents. Il marche à leur tête contre Otho, et, après un premier succès, accablé par le nombre, il tombe dans la mêlée. Kaled s'évanouit, et, en découvrant sa poitrine, on s'aperçoit que c'est une femme. La malheureuse meurt de chagrin, et l'on dépose son corps près de celui de Lara.

Lara, opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Cormon, musique d'Aimé Maillart (Opéra-Comique, 21 mars 1864). Cet ouvrage, dont le livret a été tiré de deux poèmes de lord Byron, est d'un caractère essentiellement dramatique, qui convenait au talent pathétique et passionné du compositeur. Parmi les meilleurs morceaux de la partition, nous citerons, au premier acte, un beau chœur d'hommes, la ballade *On te pendra*; au second acte: la grande scène de Kaled; au troisième, la scène du rêve de Lara.

LARA, l'un des États du Venezuela. Il couvre une superficie de 24.085 kilom. carr. et a 245.439 hab. Il produit le cacao, le café, la canne à sucre et possède des mines de cuivre, de fer et de soufre. Chef-lieu. *Barquisimeto*.

LARA. Myth. Naïade, fille du fleuve Almon. Elle révéla à Junon l'amour de Jupiter pour Juturne. Jupiter lui fit couper la langue, et donna ordre à Mercure de la conduire aux enfers. Mais, en chemin, Mercure devint amoureux de Lara, dont il eut deux jumeaux, les dieux lares.

LARAGNE, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 34 kilom. de Gap, au confluent de la Véragne et du Buech; 1.127 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de plomb, carrières de gypse. — Le canton a 8 comm. et 3.393 hab.

LARAIRE (*rèr'* — du lat. *lararium*, même sens) n. m. Chapelle intérieure où les Romains plaçaient les images des dieux lares, des pénates, de Vesta. (On y adjoignit plus tard les portraits d'hommes à qui l'on voulait rendre un hommage particulier, par exemple, les empereurs.)

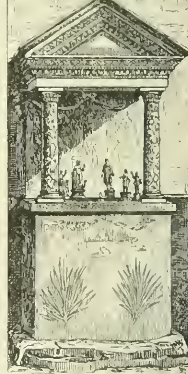
Laraire (Pompéi).

LARAJASSE, comm. du Rhône, arrond. et à 31 kilom. de Lyon, sur la pente occidentale des monts du Lyonnais, près de la Coise, affluent droit de la Loire; 2.298 hab. Commerce de bestiaux.

LARALIES n. f. pl. Ant. rom. Syn. de COMPITALES.

LA RAMÉE. Biogr. V. RAMUS.

LA RAMÉE, aventurier français, né à Paris vers 1572, mort dans cette ville en 1596. Ayant prétendu se faire passer pour un fils naturel de Charles IX, il fut traduit en parlement pour crime de lèse-majesté, et pendu.

LA RAMÉE (Louisa). Biogr. V. OUIDA.

LARANGEIRAS ou **LARANJEIRAS**, ville du Brésil (prov. de Sergipe), au confluent du Salobro et du rio Catindiba; 3.000 hab. Ch.-l. de comarca.

LA RAVARDIÈRE (Daniel DE LA TOUSCHE, sieur DE), voyageur français, né dans le Poitou vers 1570, mort vers 1635. Il servit d'abord dans l'armée de terre, puis dans la marine et exécuta, vers 1609, une reconnaissance des côtes du Maragnan, où il voulut établir une colonie française. Ayant gagné à ce projet la régente Marie de Médicis, il partit à la fin de 1611, avec de Razilly et, dès son arrivée dans l'île de Maragnan, y bâtit le fort de Saint-Louis. Tandis que Razilly retournait en France chercher des renforts, La Ravardière, lui-même, explorait le pays jusqu'à 200 lieues dans l'intérieur, se rendait au Para et commençait l'exploration de l'Amazone. Inquiets alors pour leurs établissements du Pérou, les Espagnols bloquèrent La Ravardière, et le contraignirent

d'abandonner son établissement de Saint-Louis. Rentré en France, La Ravardière se fixa à Saint-Malo. En 1621, il fut nommé par les Rochelais vice-amiral de leur flotte, et, en 1629, accompagna en la même qualité son ancien compagnon Isaac de Razilly, qui allait au Maroc traiter du rachat des esclaves chrétiens.

LARBIN, INE n. m. Pop. Domestique, valet.
— Adjectiv. Qui a rapport aux larbins : *La race* LARBINE.

LARCHAMP, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kilom. de Mayenne, entre des ruisseaux du bassin de l'Ernée, tributaire de la Mayenne ; 1.856 hab. Dans la futaie de Brossac, dolmen ruiné et cromlechs.

LARCHE, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Brive, sur la Vezère ; 766 hab. Ch. de f. Orléans. Papeterie. Commerce de noix, de bestiaux et de volailles. — Le canton a 8 comm. et 7.225 hab.

LARCHE (COL DE) ou **col de l'Argentière** ou **col de la Madeleine**, passage de la frontière franco-italienne des Alpes, qui fait communiquer à 1.995 mètres d'altitude la vallée française de l'Ubayette (Basses-Alpes) avec la vallée italienne de la Stura de Vinadio. La route carrossable qui le franchit est défendue des deux côtés par des forts et des batteries de montagne.

LARCHE (Raoul), sculpteur français, né à Saint-André-de-Cubzac en 1860. Il donna, en 1890, son *Jésus enfant*, et recevait une première médaille, l'année suivante, pour l'œuvre charmante *la Prairie et le Ruisseau*. Une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 a récompensé son envoi, où, en outre du *Jésus* et *la Prairie*, se remarquaient les *Violettes* (marbre), *la Sève* (plâtre), et *la Tempête*, bronze décoratif, d'un mouvement emporté. Le musée du Luxembourg possède de lui un beau surtout de table en étain, *la Mer* (1894).

LARCHER (Pierre-Henri), helléniste français, né à Dijon en 1726, mort à Paris en 1812. Il soutint une polémique assez vive contre Voltaire, à la suite de la publication de son *Supplément à la philosophie de l'histoire* (1767), par allusion au titre de l'ouvrage, où il relevait un certain nombre d'erreurs. En 1778, il entra à l'Académie des inscriptions, et, en 1809, fut nommé professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Paris. Sans parler d'un grand nombre de *Mémoires*, il publia des ouvrages d'archéologie et des traductions de l'anglais et du grec : la plus importante est celle de l'*Histoire d'Hérodote* (1786).

LARCHEY (Etienne-*Lorédan*), publiciste et archéologue français, fils du général François-Etienne Larchey (1795-1881), né à Metz en 1831, mort à Paris en 1902. Il fut en 1873, nommé bibliothécaire à l'Arsenal. On lui doit plusieurs ouvrages et des travaux originaux : *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz* (1857) ; *Correspondance intime de l'armée d'Egypte* (1865) ; *Excentricités du langage* (1860), dictionnaire argotique ; *Origines de l'artillerie française* (1862) ; *Dictionnaire des noms, contenant la recherche étymologique des formes anciennes* (1880) ; *Almanach des noms, expliquant 2.800 noms de personnes* (1881) ; *les Cahiers du capitaine Coignet*, d'après le manuscrit original (1883) ; *Journal de marche du sergent Fricasse de la 127e demi-brigade (1792-1802)*, d'après le manuscrit original (1882).

LARCIN (*sin* — du lat. *latrocinium*, même sens) n. m. Petit vol clandestin et sans violence : *Un* LARCIN *de rôt, de fromage.* ‖ Chose dérobée : *Vendre son* LARCIN.
— Par ext. Plagiat ; passage emprunté à un auteur sans le citer :

Va, va restituer tous les honteux *larcins*
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.
MOLIÈRE.

— Poétiq. Faveur amoureuse prise à une femme, avec quelque résistance de sa part : *Un doux* LARCIN.

LARD (*lar'* — du lat. *lardum*, même sens) n. m. Substance grasse, renfermée dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané de plusieurs quadrupèdes à peau épaisse : LARD *de rhinocéros, d'hippopotame, d'éléphant, de phoque.* ‖ Se dit absolument du lard du porc : *Une flèche de* LARD. ‖ *Gros lard* ou *Lard gras*, Lard qui ne contient aucune partie de chair musculaire. ‖ *Petit lard* ou *Lard maigre*, Celui qui est entremêlé de couches de chair musculaire. ‖ *Lard en planche*, Lard coupé en bandes longues et étroites.
— Arg. Fille qui a un souteneur. ‖ *Manger du lard*, Trahir ses complices.
— Loc. fam. : *Faire du lard*, Engraisser dans l'inaction. ‖ *Etre gras à lard*, Etre excessivement gras. ‖ *Avoir mangé le lard*, Avoir commis la faute, être le coupable. ‖ *Jeter son lard aux chiens*, Faire des actes de prodigalité. (S'emploie surtout avec la négation, pour exprimer l'avarice de quelqu'un.) ‖ *Etre vilain comme lard jaune*, Etre très avare. ‖ *Venir comme lard aux pois*, Venir à propos.
— Minér. *Pierre de lard*, Silicate hydraté naturel de magnésie, syn. de STÉATITE. ‖ Variété de talc blanc, dite aussi *craie de Briançon*, dont les tailleurs se servent en guise de craie.
— Techn. Aubier, partie molle et facilement corruptible de l'arbre, située immédiatement sous l'écorce.
— ENCYCL. Art culin. Le *lard* doit être d'une chair ferme, d'une couleur légèrement rosée. Il donne de précieuses qualités de goût et de nutrition à l'omelette, à des soupes ou à des potages ; il est indispensable dans le civet, dans le marengo, dans les fricassées, dans les farces, etc. Réduit par la cuisson, seul ou allié au saindoux ou à la graisse d'oie, il remplace avantageusement le beurre comme base de sauce pour les plats gras. Il sert, en tranches minces, à barder les volailles.

LARDACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Pathol. Qui a l'apparence du lard.

LARDAGE (*daj'*) n. m. Bout employé pour larder.

LARDAJOLO n. m. Petit agaric comestible de Florence.

LARDE n. f. Morceau de viande lardée : *La* LARDE *de cerf au poivre noir.* (La Bédollière.)

LARDEAU (*dô*) n. m. Variété de cépage blanc cultivé dans la Drôme. (On dit aussi LARDOT, et LARDAT.)

Pièce de bœuf lardé.

LARDER (rad. *lard*) v. a. Garnir de lardons l'intérieur d'une viande de boucherie destinée généralement à faire un rôti : LARDER *un fricandeau.*
— Par ext. Percer de trous profonds, comme ceux que fait une lardoire : LARDER *quelqu'un de coups d'épée.*
— Fig. Poursuivre de traits nombreux et piquants : LARDER *quelqu'un d'épigrammes.*
— Fam. Semer, entremêler : LARDER *ses écrits de citations latines.*
— Art milit. *Larder des saucissons*, Fixer au sol et les uns aux autres, par des piquets, ceux qui constituent un revêtement. ‖ On dit plutôt PIQUETER.
— Constr. *Larder une pièce de bois*, Y planter beaucoup de clous, pour faire tenir le plâtre dont on la revêt.
— Jeux. *Larder une carte*, Introduire frauduleusement dans un jeu une carte biseautée.
— Manèg. *Larder un cheval*, Abuser de l'éperon.
— Mar. Garnir une voile, un paillet, au moyen de bitord, de fils de caret cousus et décommis. ‖ *Larder une ralingue*, La coudre sur une voile en passant l'aiguille entre ses torons.
— Tiss. *Larder une étoffe*, Engager à faux la navette à travers la chaîne.
— v. n. Se dit de la navette qui s'engage mal et passe à travers les fils d'une des nappes de la trame.
Lardé, ée part. pass. Se dit, chez les boulangers, du pain où il y a des parties non spongieuses.
— Mar. *Bonnette lardée*, Grosse toile piquée, qui sert à aveugler une voie d'eau.
— Typogr. *Composition lardée*, ou substantiv. *Lardée* n. f. Composition faite de caractères différents. (Vx.)

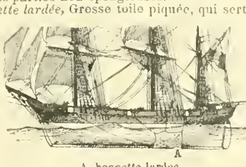

A, bonnette lardée.

Se larder, v. pr. Etre lardé : *Il y a des viandes qui ne doivent pas* SE LARDER. ‖ Se frapper mutuellement de coups très pénétrants : SE LARDER *de coups de stylet.*

LARDERASSE n. f. Mar. Grosse corde d'étoupe ou de chanvre grossier.

LARDERELLITE (*rè-lit'*) n. f. Borate hydraté naturel d'ammoniaque, trouvé sur les bords des lagoni de Toscane.

LARDÈRE n. f. Nom vulgaire, dans certains départements, de la mésange charbonnière.

LARDERON n. m. Nom vulgaire de la mésange bleue.

LARDEUX (*deû*), **EUSE** adj. Qui a l'apparence du lard : *Chairs* LARDEUSES.
— Comm. *Poires lardeuses*, Caoutchouc en forme de poire, dont l'intérieur a pris la consistance et les apparences du lard.

LARDIER (*di-é* — rad. *lard*) n. m. Au moyen âge, Saloir où l'on gardait le lard. ‖ Garde-manger où l'on conservait le lard fumé. ‖ Officier de bouche ayant la garde des provisions.

LARDIER (CAP), cap formant l'extrémité sud de la presqu'île de Saint-Tropez (Var).

LARDIFORME (de *lard*, et *forme*) adj. Qui ressemble à du lard : *Tissus* LARDIFORMES.

LARDITE n. f. Minér. Syn. de STÉATITE.

LARDIZABAL n. m. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des *lardizabalées*.
— ENCYCL. Les *lardizabals* (lardizabala) sont des lianes à fleurs dioïques, dont on connaît deux espèces originaires du Chili et cultivées quelquefois dans les serres chaudes des jardins botaniques. Le *lardizabala biternata* fournit un fruit semblable à un gros cornichon, à pulpe douce et savoureuse, consommé sous le nom de *coguil*.

LARDIZABALÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* LARDIZABALÉE.
— ENCYCL. Les *lardizabalées* (lardizabal, holbœllie, decaisnée, akébie, etc.) se rapprochent de la famille des berbéridées, dont on en fait souvent une simple tribu, caractérisée par la présence d'un seul carpelle dans le pistil : elle établit un passage entre les berbéridées et les ménispermées, qui s'en distinguent par la présence d'un seul ovule par carpelle, et la nature drupacée du fruit.

LARDNER (Denys), physicien et mathématicien anglais, né à Dublin en 1793, mort à Naples en 1859. Il publia, en 1823, un *Traité sur la géométrie algébrique*, et ensuite, un *Traité sur le calcul différentiel et intégral* (1825-1828). Lorsque l'université de Londres fut fondée (1828), il y fut aussitôt nommé professeur de philosophie naturelle et d'astronomie. En 1830, il entreprit la publication de sa *Bibliothèque de cabinet* (1830-1832), et conçut le plan d'une vaste encyclopédie populaire, dont la collection complète, intitulée *Lardner's Cabinet Cyclopædia*, forma 135 volumes, publiés de 1830 à 1844. Lardner fournit pour son compte, à cette encyclopédie, les traités sur la *Pneumatique*, l'*Hydrostatique*, la *Mécanique*, la *Chaleur*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie*, l'*Electricité*, etc. En 1840, il fut, à la suite d'un procès scandaleux, contraint de se démettre de sa chaire à l'université de Londres et se rendit à l'étranger. Il fit, avec succès, en France et aux Etats-Unis, des conférences publiques. Il retourna, en 1845, en Europe, et se fixa à Paris. Outre les ouvrages cités, on a encore de Lardner : *Traité sur la chaleur* (1844) ; *Economie des chemins de fer* (1850) ; *les Machines à vapeur, la Navigation à vapeur*, etc. (1852) ; *Muséum de la science et de l'art ; Manuel de physique et d'astronomie* (1855) ; etc.

LARDOIRE n. f. Sorte de brochette, creuse à un de ses bouts qui est fendu en plusieurs lames, et qui sert à larder les viandes.
— Fam. Arme à lame aiguë.
— Arg. milit. Baïonnette ; épée des officiers du corps de santé et d'administration.
— Constr. Sorte de sabot de fer, en forme de pointe, dont on arme l'extrémité des pieux.

Lardoires : 1. A pointe ; 2. A lance ; 3. A sonde.

— Eaux et for. Eclat de bois, long et pointu, qui reste sur le milieu de la souche, lorsque l'arbre abattu n'a pas été suffisamment entaillé. ‖ On écrit aussi LARDOIR n. m.

LARDON rad. *lard*) n. m. Petit morceau de gros lard taillé en long, qu'on introduit dans la viande à l'aide d'une lardoire. ‖ Petit morceau de lard maigre, qu'on fait revenir pour accommoder certains plats de viande, légumes, etc.
— Fam. Sarcasme, trait piquant, raillerie. ‖ Bruit public :

Votre oncle, si l'on croit le *lardon* scandaleux,
N'a pas toujours été impotent et goutteux.
REGNARD.

— Arg. Enfant. Syn. PETIT-SALÉ.
— Hist. littér. Petit journal imprimé en Hollande, et qui contenait des anecdotes piquantes et des traits mordants. Syn. BRoCARD. V. ce mot.
— Jeux. Carte biseautée, insérée frauduleusement dans un jeu.
— Techn. Morceau de fer ou d'acier que les serruriers et les forgerons introduisent dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge, afin de les faire disparaître par la soudure du lardon avec la masse. ‖ Pièce d'horlogerie, longue et étroite, qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre. ‖ Serpenteau d'artifice, qui dépasse la grosseur ordinaire.

LARDONNEMENT (*do-ne-man*) n. m. Action de lardonner.

LARDONNER (*do-né*) v. a. Couper, tailler en lardons.
— Fig. Poursuivre de lardons, de quolibets : LARDONNER *ses meilleurs amis.*

LARDONNISTE (*do-nist'*) n. m. Rédacteur de lardons satiriques.

LARDURE n. f. Défaut qui, dans une étoffe de laine, est produit par des fils mal entrelacés.

LARE (du lat. *lar, laris*. [Se rapproche des mots étrusq. *lar*, chef, et *lasa*, qualification appliquée à plusieurs divinités étrusques féminines et généralement ailées].) n. m. Antiq. rom. Nom des Dieux protecteurs du foyer domestique. ‖ Adjectiv. : *Dieux* LARES.
— Fig. Le foyer domestique, le toit familial : *Les* LARES *paternels.*
— ENCYCL. A l'origine, les *dieux lares* passaient spécialement pour veiller sur les travaux des champs. Leur nature est assez indécise. Ils ne sont ni des dieux à proprement parler, ni des ancêtres divinisés, mais des sortes de génies attachés à une famille, à une race. Il n'y en avait qu'un par famille, le *lar familiaris*, à l'origine distinct des pénates, dieux du seuil, avec lesquels une confusion s'établit plus tard. Les uns et les autres étaient subordonnés à Vesta, déesse par excellence du foyer. Comme on se recommandait aux lares en diverses circonstances, on finit par distinguer des *lares militaires, maritimes*, etc. A côté du lare privé, il y avait des lares publics, comme les *compitales*, petits dieux des carrefours et des quartiers. Dans chaque maison, on offrait au lare de petits présents ; à certaines fêtes, son autel était enguirlandé de fleurs. Les *lares compitales* étaient l'objet d'une grande fête, les *compitalia*, à laquelle prenaient part tous les habitants du quartier. Sous Auguste, on associa à ces derniers le génie d'Auguste ; eux-mêmes prirent le nom de *lares Augusti*. On représenta d'abord les lares par une figure taillée dans le bois ; puis sous la forme de génies sans ailes, dans l'attitude de la danse, vêtus d'une tunique serrée à la taille, chaussés de bottes légères et ayant pour attribut la patère, la corne d'abondance, le rhyton. Ils sont souvent accompagnés d'un chien, emblème de la fidélité.

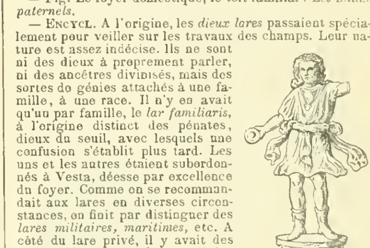

Dieu lare (autel de Caré).

LARE n. m. Ornith. Syn. de MOUETTE.

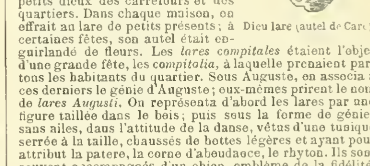

LARECAJA, nom que porte l'une des huit provinces constituant le département de La Paz (Bolivie). Elle a pour chef-lieu *Sorata*, et possède de riches mines d'or.

LAREDO, ville d'Espagne (Galice [prov. de Santander]), petit port sur l'Atlantique, à l'embouchure de l'Ason ; 4.000 hab. Pêche, salaisons ; étoffes. Dans l'église, deux lutrins en bronze, donnés par Charles-Quint.

LAREDORTE, comm. de l'Aude, arrond. et à 33 kilom. kilom. de Carcassonne, près de la rive gauche de l'Aude et du canal du Midi ; 1.286 hab. Etang salé, sur lequel on chasse les oiseaux aquatiques. Château moderne.

LA RENAUDIE (Godefroi, seigneur DE), capitaine français, mort en 1560. Chef des conjurés protestants dans l'entreprise d'Amboise, il fut surpris avec sa troupe (d'aucuns disent par trahison), dans la forêt de Noisay, et fut tué d'un coup de pistolet par son parent, le baron de Pardaillan.

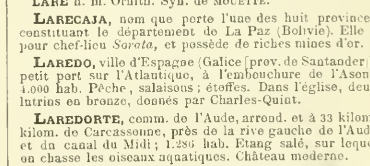

LA RENAUDIÈRE (Philippe-François DE), géographe français, né à Vire en 1781, mort à Paris en 1845. Il était président du tribunal de Vire, quand Malte-Brun, avec lequel il s'était lié, lui inspira le goût de la géographie. Citons parmi ses ouvrages : *Voyage dans le Timani, le Kouranko, le Soulimana*, trad. de Laing, avec un *Essai sur le progrès de la géographie de l'intérieur de l'Afrique* (1826) ; *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, trad. de Denham (1826) ; *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, trad. de Clapperton (1829) ; *le Mexique* (1843), dans la collection intitulée : *l'Univers pittoresque* ; etc. La Renaudière fut secrétaire général de la Société de géographie.

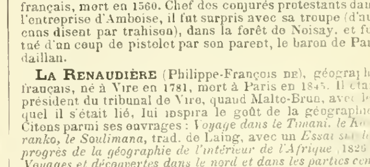

LARENIER (*ni-é*) n. m. Rebord d'un châssis destiné à écarter l'eau. ‖ On dit mieux LARMIER.

LARENTIE (*ran-sî*) ou **LARENTIA** (*rin-si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, tribu des *larentiinés*, comprenant de nombreuses espèces des régions froides et tempérées du globe. (Les larenties proprement dites sont des phalènes à antennes courtes, habitant surtout les montagnes : une espèce [*larentia viridaria*] se trouve cependant à Paris ; sa chenille vit sur le caille-lait.)

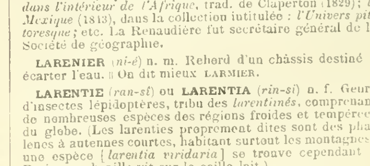

LARENTIINÉS (*ran*) n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères géométrines, famille des phytométridés, renfermant les *larenties* et genres voisins, tels que *cheimatobie, oporabie, lobophore, eupithécie*, etc. — *Un* LARENTIINÉ.

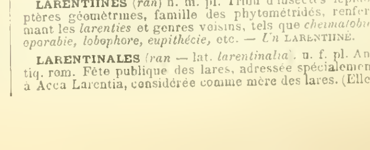

LARENTINALES (*ran* — lat. *larentinalia*) n. f. pl. Antiq. rom. Fête publique des lares, adressée spécialement à Acca Larentia, considérée comme mère des lares. (Elles

étaient célébrées le 23 décembre, et avaient un caractère funèbre en désaccord avec le culte ordinaire des lares, divinités de la vie heureuse.

LARÉTIE (si — de *Laret*, sav. angl.) n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie), homme politique français, né à Montaigu (Vendée) en 1753, mort à Paris en 1824. Il étudia le droit à Angers, se fit inscrire comme avocat à Paris et retourna à Angers enseigner la botanique, après avoir songé un instant à aller en Amérique prendre part à la guerre de l'Indépendance. Député du tiers état angevin aux états généraux, où il se signala par son activité et fit partie du comité de constitution, puis administrateur de Mayenne-et-Loire, il fut élu à la Convention lors du procès du roi, et vota pour la mort sans appel ni sursis. Adversaire des jacobins, de la Commune et de Marat, il protesta contre la mise en accusation des girondins. Décrété lui-même d'arrestation, il dut se cacher chez son ami de Bussy, ancien constituant. Il reprit son siège après le 9-Thermidor. Membre du conseil des Anciens, il fut élu directeur, par 216 voix sur 218 votants (oct. 1795). Il dirigea tous les efforts de sa politique directoriale contre la réaction royaliste, et contribua au coup d'Etat du 18 fructidor. Après la journée du 30 prairial an VII, il fut obligé de donner sa démission. D'abord vif admirateur de Bonaparte, il désapprouva le 18-Brumaire, refusa de prêter serment à Napoléon comme membre de l'Institut, et se retira en Sologne. Sous la Restauration, il échappa à la loi des régicides. Outre divers écrits, il a laissé des mémoires qui ont été publiés seulement en 1895.

Larevellière-Lépeaux.

LA REYNIE (Nicolas-Gabriel DE), premier lieutenant de police de Paris, né à Limoges en 1625, mort en 1709. D'une famille de magistrats, il étudia lui-même le droit et entra dans la magistrature. Il était président au présidial de Guyenne pendant la Fronde. Sa maison fut pillée, et lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Amené à la cour par le duc d'Epernon, il acheta, en 1661, une charge de maître des requêtes. En 1667, le roi créa la charge de lieutenant de police de Paris et la donna à La Reynie, lui recommandant surtout trois choses : « netteté, clarté, sûreté. » Dès lors, la malpropreté des rues disparut ; des lanternes furent placées de distance en distance ; des archers à pied et à cheval parcoururent les rues pendant la nuit. Conseiller d'Etat semestre en 1680 ; conseiller ordinaire en 1686, La Reynie, qui avait la confiance du roi, présida la chambre ardente, chargée de juger les crimes d'empoisonnement, dans lesquels était impliquée Mme de Montespan. Il interrogea la Brinvilliers, la Voisin, la duchesse de Bouillon, Anne Mancini. Après la révocation de l'édit de Nantes, il fit exécuter sévèrement dans Paris les ordres de Louis XIV. Il quitta la lieutenance de police en 1697, et devint sous-doyen du conseil.

La Reynie.

LARGE (*larj'* — du lat. *largus*) adj. Qui a une certaine étendue dans le sens opposé à la longueur : *Un ruban* LARGE *de deux doigts. Une* LARGE *rivière.* ‖ Grand en étendue : *Une* LARGE *base.* ‖ Ample, qui ne serre pas : *Veston* LARGE.

— Fig. Considérable, important : *Faire de* LARGES *concessions. Prendre une* LARGE *part aux affaires.* ‖ Qui n'est pas réduit à d'étroites limites, qui a beaucoup d'extension : *L'obligation morale est immuable, dans le sens le plus* LARGE *du mot.* (Parisot.) ‖ Libéral, généreux : *Etre* LARGE *en affaires.* ‖ Luxueux, fastueux : *Mener une vie* LARGE. ‖ Peu scrupuleux : *Un moraliste très* LARGE.

— Loc. fam. : *Avoir la manche large, la conscience large, large comme la manche d'un cordelier,* Etre peu scrupuleux. ‖ *Faire du cuir d'autrui large courroie,* Donner libéralement le bien d'autrui. ‖ *Il est large, mais c'est des épaules.* Se dit d'un avare. ‖ *Large de bouche et étroit de ceinture.* Se disait de quelqu'un qui promettait beaucoup et ne donnait guère, l'argent se portant autrefois dans la ceinture. ‖ *Accommodez-vous, le pays est large.* Se dit à une personne qui se gêne inutilement. ‖ *Il n'est pas large, mais il est bien long.* Se dit d'un chemin qui fatigue, qui ennuie.

— Anat. *Os larges.* Os dont la largeur est supérieure à l'épaisseur. ‖ *Muscles larges,* Muscles peaussiers. ‖ *Ligaments larges,* Ligaments sous-lombaires de l'utérus.

— Fauconn. *Fort large.* Se dit d'un oiseau qui écarte bien les ailes.

— Littér. et b.-arts. Ample, fait avec fermeté, à grands traits, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide : *Un style, Une exécution* LARGE. ‖ Qui exécute d'une manière ample, ferme et hardie : *Thomson est un descriptif* LARGE.

— Jeu. *Carte large,* Carte plus large que les autres du même jeu, destinée à forcer involontairement la coupe à l'endroit où elle se trouve.

— Manèg. *Cheval large de devant,* Celui qui a beaucoup de poitrail.

— Numism. *Large de loi.* Se disait autrefois des monnaies dont le titre dépassait la limite fixée par la loi.

— Substantiv. Personne large, généreuse : *Autant dépend* (pour *dépense*) *chiche que* LARGE, L'économie mal entendue ne fait point de profit.

— n. m. Largeur : *Drap qui a tant de* LARGE.

— Mar. *Le large,* Haute mer, hors de vue des côtes. ‖ *Prendre le large,* S'en aller vers la pleine mer. ‖ *Se tenir au large de quelque chose,* Ne pas s'en approcher. ‖ *Au large !* Commandement pour faire écarter une embarcation qui veut accoster, ou pour chasser un bateau d'un port. ‖ *Vent du large,* par opposition à *Vent de terre,* Brise qui souffle de la haute mer.

— Milit. *Au large !* ou *Passez au large !* Dans le service des places, Commandement d'une sentinelle pour faire éloigner une personne s'avançant trop près de l'endroit où la sentinelle est en faction.

— Fam. *Prendre le large,* Décamper. ‖ *Du large !* Place ! ‖ *En avoir du long et du large,* Etre fort maltraité, bien battu.

— Adverbialem. D'une manière large, avec largeur : *Peindre* LARGE. ‖ Pop. *Ne pas en mener large,* Etre dans une position critique, mal à son aise.

— Manèg. *Cheval qui va large,* Cheval qui se porte de côté, qui s'éloigne du centre de la volte. ‖ *Le cheval va trop large,* Il fait un grand cercle, et s'étend sur un trop grand espace de terrain.

— Loc. adv. : *Au large,* Spacieusement : *Etre* AU LARGE *à une table, dans ses habits.* — Fig. Etre dans l'aisance. ‖ *Au long et au large,* En tout sens. ‖ *S'étendre au long et au large,* Prendre, acquérir beaucoup de terrain, d'espace autour de soi. ‖ *En long et en large* ou *De long en large,* En longueur et en largeur : *Se promener* EN LONG ET EN LARGE.

LARGEASSE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 21 kilom. de Parthenay, sur l'Ouine, affluent droit de la Sèvre Nantaise ; 1.246 hab. Moulins. Pierre branlante.

LARGEAU (Victor), explorateur français, né à Niort en 1842. En 1875, il fit un voyage à Ghadamès et entreprit ensuite une exploration dans le Sahara algérien. Plus tard, il entra dans l'administration coloniale et devint chef du cercle de Boké, sur le rio Nuñez (Guinée française). On doit à Largeau : *le Sahara* (1876) ; *Flore saharienne* (1879) ; *le Pays de Rirha Ouargla* (1879).

LARGEMENT (*je*) adv. D'une manière large, aux différents sens du mot.

— SYN. Abondamment, etc. V. ABONDAMMENT.

LARGENTIÈRE, ch.-l. d'arrond. de l'Ardèche, à 33 kilom. de Privas, au fond d'une gorge arrosée par la Ligne, affluent de l'Ardèche ; 2.472 hab. Vignobles, oliviers, châtaigniers, arbres fruitiers, moulins, moulins et filatures à soie, tanneries, teintureries, forges. Commerce de soies grèges et ouvrées, de grains, laine, toile, drap, fer et bois. Eglise romano-byzantine, château des anciens évêques. Bas-relief gothique encastré dans un mur d'une maison privée, représentant des mineurs. Au nord de la ville, souterrains des anciennes mines d'argent qui ont valu son nom à la ville. — L'arrondissement comprend 10 cant., 106 comm. et 94.416 h. Le canton a 14 comm. et 11.215 hab.

Armes de Largentière.

LARGER (*jé* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il largea. Nous largeons*) v. n. Manèg. Se dit d'un cheval qui va large, qui gagne du terrain en s'éloignant du centre de la volte.

LARGESSE (*jèss* — rad. *large*) n. f. Libéralité ; distribution abondante et gratuite : *Les* LARGESSES *du gouvernement sont payées par les pauvres gens.* (Mme E. de Gir.)

— Poétiq. Don, présent :

La terre à nos besoins prodigue ses *largesses.*

LEMIERRE.

— Mœurs et cout. *Pièces de largesse,* Pièces d'or et d'argent qu'on faisait jeter au peuple par des hérauts, au sacre des rois et aux cérémonies publiques. ‖ *Faire largesse,* Jeter ou faire jeter de l'argent au peuple, sur son passage. ‖ Elliptiq. *Largesse !* Cri poussé par le peuple sur le passage des souverains, ou par les hérauts qui jetaient l'or et l'argent sur le chemin.

— Numism. *Largesse de loi,* Etat d'une pièce de monnaie qui excédait le titre prescrit par les ordonnances.

— SYN. **Largesse, libéralité.** Le premier dit plus que le second : une *largesse* est une libéralité considérable.

LARGET (*jè*) n. m. Plaque de fer, dont la longueur égale la largeur que doit avoir la tôle que l'on fabrique avec elle et qui est destinée à passer au laminoir, pour faire des languettes. (S'emploie mieux au plur.)

LARGETEAU (Charles-Louis), astronome français, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée) en 1794, mort à Pouzanges (Vendée) en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur géographe, il devint membre du bureau des longitudes et membre libre de l'Académie des sciences (1845). Il a été un des plus actifs collaborateurs de la *Connaissance des temps.* Nous citerons de lui : *Table de précession, d'observation et de mutation pour les étoiles principales* (1839) ; *Rapport sur la délimitation de la longueur de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Formentera* (1841) ; *Table pour le calcul des syzygies écliptiques ou quelconques* (1843) ; etc.

LARGEUR (*jeur* — rad. *large*) n. f. Etendue dans le sens opposé à la longueur : *La longueur et la* LARGEUR *d'une pièce de terre.* ‖ Caractère de ce qui ne serre pas : *La* LARGEUR *d'un habit.*

— Fig. Ampleur, manière non mesquine : *Envisager une question avec* LARGEUR.

— Littér. et b.-arts. Manière de faire ample et hardie : *La* LARGEUR *du style, de la touche.*

LARGHETTO (*lar'-ghett-to* — mot ital., dimin. de *largo*) adv. Mus. Se dit d'un mouvement un peu moins lent que le largo.

— Subst. Morceau qui doit être exécuté larghetto.

LARGIDES n. m. pl. Zool. Syn. de LARGINÉS.

LARGILLIÈRE (Nicolas DE), peintre français, né et mort à Paris (1656-1746). Il se rendit à Londres, où il entra en relation avec le fameux Pierre Lely, qui le chargea de restaurer, à Windsor, des tableaux d'anciens maîtres. De retour à Paris (1678), il s'attira l'amitié de Van der Meulen et de Le Brun. Ce fut alors qu'il exécuta les portraits d'un nombre considérable de membres de la noblesse et de la bourgeoisie. Lors de son avènement, Jacques II appela Largillière à Londres (1684). Pendant le court séjour qu'il fit dans cette ville, il exécuta les portraits du *Roi*, de la *Reine*, du *Prince de Galles* et de plusieurs personnages de la cour. Revenu de nouveau à Paris, il devint membre de l'Académie de peinture (1686), dont il fut successivement professeur, recteur, directeur et chancelier. Largillière produisit aussi des tableaux d'histoire, de genre, des paysages, des toiles représentant des animaux, des fleurs et des fruits. Ses œuvres sont remarquables par la vérité du coloris, par la fraîcheur du ton, par la légèreté de touche et la correction du dessin. Parmi ses portraits, dont la plupart ont été gravés par Drevet, Edelinck, Desplaces, Vermeulen, Van Schuppen, rappelons ceux de *Louis XIV*, du *cardinal de Noailles*, de *Colbert, archevêque de Toulouse*, de *Huet*, de *Claude Bourdaloue*, de *Charles Lebrun*, de *Van der Meulen*, de *Mlle Duclos*, de *Forest*, de *Lambert de Thorigny*, de *Bertin*, de *Geoffroi*. Le musée du Louvre n'en possède pas moins de douze. Ses deux remarquables tableaux d'histoire : *Repas donné en 1687 par la ville à Louis XIV ; Mariage du duc de Bourgogne en 1697,* ont été détruits pendant la Révolution.

Largillière.

LARGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pyrrhocoridés, renfermant les *largus* et genres voisins. — *Un* LARGINÉ.

LARGO (mot ital. qui signif. *large*) adv. Mus. Se met en tête d'un morceau ou d'un passage pour indiquer qu'il doit être exécuté avec ampleur, dans un mouvement large : *Le* LARGO *est plus lent que le lento.*

— Subst. Morceau qui doit être exécuté très lentement.

LARGO, bourgade d'Ecosse (comté de Fife), sur le firth of Forth ; 2.800 hab. Fabrication et commerce de toiles.

LARGONJI n. m. Pop. Argot composé de mots déformés par la substitution de la lettre *l* à la consonne initiale, le transport de cette initiale à la fin du mot, et par l'addition des désinences *em, é, i, oque, uche, ard,* etc. (C'est ainsi que *largonji*, d'après le procédé que nous venons d'expliquer, n'est autre chose que le mot jargon lui-même ; c'est ainsi que *boucher* se dira *loucherbem* (« ché ») , etc.)

LARGS, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde, en face des îles Cumbrae ; 3.080 hab. Bains de mer. Victoire d'Alexandre II, roi d'Ecosse, sur Haquin, roi de Norvège (1263).

LARGUE (*largh'* — forme provençale de *large*) adj. Mar. Se dit d'une manœuvre, d'un agrès quelconque qui n'est pas roidi ou arrêté : *Cordage* LARGUE. *Ecoutes* LARGUES. ‖ *Vent largue,* Vent qui s'écarte de la route que l'on doit suivre d'au moins un quart de vent.

— n. m. *Le largue,* Allure dans laquelle les vergues ne sont pas brassées complètement, le vent venant de l'arrière du travers. ‖ *Grand largue,* Allure se rapprochant du vent arrière, mais dans laquelle les vergues sont encore un peu brassées. ‖ *Largue,* Vent qui permet de prendre l'allure du largue. ‖ *Avoir du largue dans les voiles,* Avoir bon vent et les voiles orientées pour cette allure. ‖ Autref. n. m. et f. Se disait pour *le large.*

— Adverbialem. *Courir largue,* Avoir l'allure du largue.

Grand largue.

LARGUE (*largh'*) n. f. Arg. Jeune fille, femme.

LARGUER (rad. *largue*) v. a. Mar. Lâcher, démarrer : LARGUEZ *l'amarrage.* ‖ *Larguer en bande,* Lâcher complètement. ‖ *Larguer les ris,* Détacher les garcettes qui réduisaient la voile de hauteur. ‖ *Larguer les voiles,* Rendre la toile libre pour qu'on puisse sécher les voiles ou les établir. ‖ *Larguez !* Commandement pour faire lâcher ou démarrer quelque chose : LARGUEZ *les boulines ! brassez !* ‖ *Larguer en grand une manœuvre,* La laisser filer complètement.

— v. n. Se disjoindre. ‖ *Les coutures larguent,* Elles bâillent. ‖ *Le navire largue partout,* Le navire se délie.

LARGUS (*ghuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la tribu des *larginés*, comprenant trente-trois espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les *largus* sont de taille moyenne, larges, ovales ; leur livrée est noire, variée de rouge et de jaune.)

LARI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), sur un torrent tributaire de la mer Tyrrhénienne ; 10.808 h. A *Bagno ad Acqua*, bains fréquentés depuis l'antiquité.

LARIBOISIÈRE (Jean-Ambroise BASTON, comte DE), général français, né à Fougères en 1759, mort à Kœnigsberg en 1813. Entré dans l'artillerie en 1781, il était lieutenant à l'époque de la Révolution. Capitaine en 1791, il collabora, deux ans plus tard, à la défense de Mayence, et devint colonel en 1795. Général de brigade, il enfonce, à Austerlitz, la glace des étangs où s'était entassée l'infanterie russe. Nommé général de division, puis gouverneur du Hanovre, il suivit l'Empereur en Espagne et combattit à Sommo-Sierra (1808). Passé à l'armée du Danube en 1809, il prit une part glorieuse aux

Jean de Lariboisière.

batailles d'Essling et de Wagram. Commandant de l'artillerie de la garde pendant la campagne de 1812, il dirigea l'attaque de Smolensk et assura la victoire de la Moskova en détruisant les redoutes russes. Il suivit la Grande Armée dans sa retraite, et alla mourir d'épuisement à Kœnigsberg. — Son fils CHARLES-HONORÉ, né à Fougères en 1788, mort à Paris en 1868, devint chambellan et officier d'ordonnance de Napoléon Ier (1811), et quitta l'armée, après Waterloo, avec le grade de chef d'escadron. Député de Fougères en 1828, 1830, 1831, 1834, il appuya la politique de Louis-Philippe à la Chambre des pairs (1835). En 1849, il fut député d'Ille-et-Vilaine à la Législative, se rallia à Louis-Napoléon et reçut, en 1852, un siège au Sénat.

Lariboisière (HÔPITAL), à Paris. Cet hôpital, commencé en 1846, terminé en 1854, fut fondé par Mme Elisa Roy, comtesse de Lariboisière, femme du précédent. Il est situé rue Ambroise Paré, et comprend, outre les divisions ordinaires, des services pour les accouchements, les maladies des yeux, de la gorge, des voies urinaires; enfin, il y existe un service d'électrothérapie.

LARICINE n. f. Chim. Syn. de ABIÉTINE.

LARICOBIE (*bi*) ou **LARICOBIUS** (*bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (L'Europe possède le *laricobius Erichsoni*, propre au Tyrol; c'est un petit clairon brun, avec les élytres et les tibias testacés; il vit sous les écorces des mélèzes.)

LARIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les goélands, sternes et formes voisines. (Les laridés se divisent en deux tribus : *larinés, sterninés.*) — *Un* LARIDÉ.

LARIDON, nom donné par La Fontaine à un chien dégénéré, dans la fable intitulée : *l'Education* (VIII, 24). Il s'agit de deux chiens, César et Laridon, descendant tous deux d'ancêtres fameux. Tandis que César se rend célèbre par maint exploit, Laridon, au contraire, s'abâtardit dans la cuisine, où sa race tourne aujourd'hui la broche :

> Faute de cultiver la nature et ses dons,
> *Oh! combien de Césars deviendront Laridons!*

Ce dernier vers s'applique à ceux que la mollesse et de basses habitudes rendent indignes de leurs ancêtres.

LARIE (*rî*) ou **LARIA** n. f. Sous-genre de liparis (insectes lépidoptères), comprenant une seule espèce d'Europe. (La *laria V nigrum* est un bombyx blanc verdâtre, avec une ligne noire brisée sur les ailes supérieures, qui habite les grandes forêts.)

LARIFLA, mot de fantaisie, qui entre dans quelques refrains de chansons badines.

LARIFORMES n. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux palmipèdes, comprenant les mouettes et les stercoraires, et se divisant en deux familles, *laridés* et *stercorariidés*. — *Un* LARIFORME.

LARIGOT (*go* — orig. inconn.) n. m. Sorte de flûte. ‖ Par anal. Le plus aigu des jeux de l'orgue.

— Pop. *A tire-larigot*, Excessivement : *Boire* À TIRE-LARIGOT.

— ENCYCL. *A tire-larigot.* L'origine exacte de cette locution est inconnue. D'après une anecdote assez curieuse, tire-larigot serait mis ici pour tire-la-Rigaude, *la Rigaude* étant le nom d'une grosse cloche de la cathédrale de Rouen, donnée à l'église, au XIIIe siècle, par l'archevêque Odon Rigaud. Il était d'usage, après avoir péniblement *tiré* et mis en branle la Rigaude, de boire ferme; d'où l'expression «boire *à tire-larigot*», qui répond assez bien à la locution connue «boire comme un sonneur».

LARIME ou **LARIMUS** (*muss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les larimes ont le museau court, le profil non bombé, la nageoire dorsale séparée en deux portions. Ils sont de taille moyenne et d'un ton argenté extraordinairement brillant. Tels sont les *larimus breviceps*, des Antilles et *auritus*, de l'Afrique occidentale.)

Larime.

LARIN (du n. de la ville de *Lar*) n. m. Ancienne monnaie d'argent persane. (On ne fabrique plus de ces pièces aujourd'hui. Celles qu'on rencontre donnent à l'essai des titres différents, dont la moyenne paraît être 970 millièmes; leur poids est de 4gr,80.)

LARIN ou **LARINUS** (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés, tribu des lixinés, comprenant de nombreuses espèces propres aux régions tempérées et désertiques de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *larins* sont de gros ou moyens charançons courts, ordinairement gris, couverts d'une efflorescence jaune ou rouge, vivant sur les carduacées. Le *larinus carlinæ* est commun en France. Une espèce d'Asie Mineure, qui vit sur un *onopordon*, y forme, à l'état de larve, une coque ovoïde, rugueuse, employée en pharmacie sous le nom de *tréhala* ou *tricala*.

Larin (gr. 2 fois).

LARINE ou **LARINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélaniidés, comprenant des formes propres à l'Australie. (Les larines sont des animaux d'eau saumâtre, à coquille assez globuleuse, à tours renflés, recouverte d'un épiderme olivâtre, et munie d'un opercule.)

LARINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, famille des *laridés*, comprenant les goélands et les mouettes. (Les larinés comptent d'assez nombreux genres, tels que : *larus, gabianus, leucophæus, pagophila*, etc.) — *Un* LARINÉ.

LARINIE (*nî*) ou **LARINIA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe. (Les larinies sont des araignées assez grandes, très allongées, fauves ou blanchâtres, avec l'abdomen orné de bandes ou de lignes longitudinales.)

LARINO (lat. *Larinum*), ville d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), près du Biferno, tributaire de l'Adriatique; 6.780 hab., ch.-l. de circondario. — Le circondario a 1.404 kilom. carr. et 107.490 hab.

LARIO, nom d'un département du royaume d'Italie sous Napoléon Ier; ch.-l. *Côme*. Il tirait son nom du lac de Côme, appelé autrefois *Larius Lacus*.

LARISSA, nom que les Grecs donnaient par altération à la ville chaldéenne de *Larsam*.

LARISSA (en turc *Iénichehr-Fanar*), ville de la Grèce septentrionale (Thessalie), ch.-l. de province ou nome et de district, sur la rive droite de la Salamvrya, tributaire de la mer Egée; 14.050 hab. (*Larisséens, ennes.*) Anciennes fortifications, aujourd'hui difficilement utilisables. La ville a gardé en partie son aspect oriental, mais elle a perdu son commerce, actif au temps de la domination turque, et seulement alimenté aujourd'hui par les céréales, blé et maïs, de la province.

Médaille de Larissa.

— La *province de Larissa*, baignée à l'E. par l'Archipel ou mer Egée, comprend, sur les rives de la Salamvrya (ancien Pénée), une riche et fertile plaine; 141.000 hab. Ch.-l. *Larissa*. Elle a beaucoup souffert au cours de la dernière guerre gréco-turque, d'une occupation prolongée par l'armée ottomane.

LARISTÂN, province de la Perse, entre le golfe Persique au S., les prov. de Kermân au N. et à l'E., de Farsistân à l'O.; superf. de 59.468 kilom. carr.; pop. environ 90.000 hab.; sol montagneux (2.000 à 3.000 m.) : c'est le rebord méridional du plateau de l'Iran; pays sec et peu fertile : dattiers, céréales. La région la plus riante, grâce aux pluies tropicales périodiques, est le *plateau de Lar*. Cap. *Lar*. Ports de Bander-Nakl, Liudja-Tcharak, Bostana, sans importance commerciale. — Le Laristân fut le centre d'un royaume indépendant jusqu'en 1601.

LARIVE (Jean MAUDUIT, dit **de**), acteur français, né à La Rochelle en 1747, mort à Montlignon en 1827. Il entra, en 1770, à la Comédie-Française, fut reçu sociétaire, doubla, puis remplaça Lekain, fut éclipsé par Talma, et prit sa retraite en 1788. Il fut lecteur du roi Joseph (1808) et professeur de déclamation à l'Athénée. On lui doit une scène lyrique : *Pyrame et Thisbé*, représentée en 1783, et quelques écrits : *Réflexions sur l'art théâtral* (1801); *Cours de déclamation* (1810); etc.

LA RIVE (Charles-Gaspard DE), physicien et chimiste suisse, né à Genève en 1770, mort en 1834. Chassé de sa ville natale par les troubles politiques de 1794, il n'y rentra qu'en 1799, fut attaché à l'hospice des aliénés et devint, en 1802, associé de l'académie de Genève. Il s'occupa dès lors tout spécialement de l'étude de la physique et de la chimie. Il inventa un galvanomètre destiné à mesurer l'énergie galvanique d'une pile par la quantité d'eau décomposée dans un temps donné. Dans l'intervalle de ses travaux, de La Rive avait été, le 31 décembre 1813, l'un des membres du conseil provisoire qui proclama la république; il devint, en 1816, membre du gouvernement et président de la direction générale et fut appelé, l'année suivante, avec le titre de premier syndic, à la présidence des deux conseils. En 1818, il renonça à toutes ces dignités pour revenir à ses travaux favoris. Il fut l'un des fondateurs du musée d'histoire naturelle et du jardin botanique de Genève. Nommé, en 1823, recteur de l'Académie de cette ville, il fut, en outre, jusqu'à sa mort, membre du conseil de l'instruction publique. — Son fils AUGUSTE, physicien suisse, né à Genève en 1801, mort à Marseille en 1873, fut nommé, jeune encore, professeur de physique à l'académie de Genève. Il quitta, en 1830, sa ville natale, agitée par des troubles politiques, se rendit d'abord à Paris, puis à Londres, où la Société royale l'admit dans son sein, et rentra dans sa patrie, en 1836, pour y diriger la «Bibliothèque universelle de Genève». On lui doit des expériences, restées classiques, sur les capacités calorifiques des gaz, et les premiers essais de dorure galvanique (1823). Il découvrit le principe de la boussole des sinus, etc. Il a concouru, peut-être plus qu'aucun autre physicien, à faire triompher la théorie électro-chimique. Nous citerons de lui : *Mémoire sur les caustiques* (1824); *Théorie de la pile voltaïque* (1836); *Archives de l'électricité*; *Traité d'électricité théorique et appliquée* (1854-1858), et un grand nombre de mémoires et de notices biographiques.

LARIVEY (GIUNTA, dit Pierre DE), auteur dramatique et traducteur français, né à Troyes vers 1540, mort vers 1612. Fils d'un marchand florentin, il devint chanoine de l'église collégiale de Saint-Etienne de Troyes. Il a gardé dans son style la vivacité et la libre verdeur des écrivains toscans : de là l'originalité de son œuvre et l'estime où l'ont tenue, jusqu'à lui emprunter des scènes entières, Molière et Regnard. Il a, d'ailleurs, plutôt imité ses modèles qu'il ne s'est contenté de les traduire. Ses six premières pièces (*le Laquais, la Veuve, les Esprits, le Morfondu, le Jaloux, les Ecoliers*), toutes empruntées à des comiques italiens Lodovico Dolce, Lorenzino de Médicis, Grazzini, etc., parurent en 1579, à Paris; les trois dernières (*la Constance, le Fidèle, les Tromperies*) furent publiées à Troyes, en 1611, etc. Ecrites en prose, ce qui était alors une nouveauté et marque une époque dans l'histoire du théâtre français, elles n'ont jamais été représentées : peut-être le chanoine voulut-il, par cette réserve, éviter tout sujet de scandale. Larivey a traduit d'autres ouvrages italiens : le second livre des *Facétieuses nuits du seigneur Straparole* (vers 1572); *l'Humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ*, de Pierre l'Arétin (1604); *l'Institution morale d'Alexandre Piccolomini* (1581); etc.

LA RIVIÈRE, nom d'une famille noble du Nivernais, dont le fondateur, Jean Ier, était un serf affranchi et anobli en 1171. Plusieurs de ses membres jouèrent un rôle important dans les événements de leur temps. Nous citerons parmi eux : JEAN BUREAU, sire **de la Rivière**, mort en 1409. Il fut premier chambellan de Charles V, auquel il montra un entier dévouement, puis de Charles VI, qui l'abandonna aux rancunes de ses oncles, dont il avait dénoncé la mauvaise administration, et qui réussirent à le faire emprisonner. — Un autre JEAN BUREAU, sire **de la Rivière**, mort après 1462, fut maître de l'artillerie sous Charles VII et sous Louis XI; il contribua pour une large part à la constitution de l'armée de Charles VII et à l'expulsion des Anglais à la fin de la guerre de Cent ans. Il se distingua à la prise de Meaux, à la bataille de Castillon (1453) et à la prise de Bordeaux (1453).

LA RIVIÈRE (Roch LE BAILLIF, sieur DE), médecin et alchimiste français, né à Falaise, mort à Paris en 1605. Fils d'un réfugié protestant, et imbu de la doctrine de Paracelse, il obtint en la pratiquant des succès si rapides que la Faculté s'en émut et lui fit interdire par arrêt du parlement le séjour de Paris. Le duc de Bouillon l'y ramena, le présenta à Henri IV, et le fit agréer, en 1594, pour la place de premier médecin. Gabrielle d'Estrées lui donna sa confiance et il la servit dans le projet qu'elle avait formé d'amener le roi à l'épouser. Il se convertit au catholicisme avant de mourir. Laissant de côté ses ouvrages d'astrologie, nous ne citerons que le *Demosterion*, recueil d'aphorismes médicaux d'après Paracelse (1578), et le *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretaigne armorique, en laquelle se trouve bains curans la lèpre, podagre, hydropisie, paralysie, ulcères et autres maladies* (1577).

LARIVIÈRE (Charles-Philippe DE), peintre français, né et mort à Paris (1798-1876). Prix de Rome en 1824, il envoya à Paris un *Prisonnier du Capitole visité par sa famille* et la *Peste de Rome sous le pontificat de Nicolas V*, son chef-d'œuvre. Larivière a produit, dès lors, un grand nombre de tableaux d'histoire et de portraits, dont l'exécution semble souvent trop précipitée. Un grand nombre de ses tableaux d'histoire ont été peints pour le palais de Versailles : *le Duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, arrivant à l'Hôtel de Ville, la Bataille des Dunes, Bayard blessé à la prise de Brescia, Levée du siège de Malte, Prise de Bologne, Entrée des Français en Belgique, Rentrée dans Paris du prince-président en 1852*, etc.

LARIX (*rikss* — mot lat., emprunté au grec) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre mélèze.

LARIXINATE n. m. Sel dérivant de l'acide larixinique.

LARIXINIQUE (*ksi-nik*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^5$, trouvé par Stenhouse dans l'écorce du larix ou mélèze. (Isomère de l'acide opianique.)

LARKANA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Sindh]), près de la rive droite de l'Indus; 10.650 hab. Ch. de f. Commerce de céréales et de riz; fabrication de soieries et cotonnades communes, cuirs, harnais, vases de métal. Mausolée de Chab-Bahrah.

LARKHALL, bourg du comté et à 15 kilom. de l'Ecosse, sur la Clyde; 6.505 hab.

LARMAIRE (*mèr*) adj. Bot. Se dit de certaines graines qui imitent la forme d'une larme.

LARME (du lat. *lacryma*, même sens) n. f. Humeur que sécrètent certaines glandes de l'œil, et qui, versée entre le globe de l'œil et les paupières pour les lubrifier, se répand au dehors sous l'impression d'une cause physique ou morale : *Verser des* LARMES *de joie, de douleur.*

— Par ext. Sentiment qui fait répandre des larmes : *Passer sa vie dans les* LARMES. ‖ Très petite quantité d'un liquide : *Une* LARME *de vin.*

— Loc. div. : *Torrent de larmes*, Larmes abondantes, grande douleur. ‖ *Don des larmes*, Faculté de pleurer à volonté. ‖ *Larmes de crocodile*, Larmes hypocrites, destinées à tromper. (On croyait autrefois que le crocodile feignait de gémir pour attirer sa proie.) ‖ *Larmes de l'aurore*, Rosée, dans le langage des poètes. ‖ *Pleurer à chaudes larmes, Etre tout en larmes, Fondre en larmes, Se noyer dans les larmes*, Pleurer abondamment. ‖ *Pleurer des larmes de sang* ou *en larmes de sang*, Eprouver un très violent chagrin. ‖ *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un*, Partager sa douleur. ‖ *Donner des larmes à*, Pleurer sur : DONNER DES LARMES AU *malheur d'un ami.* ‖ *Faire venir les larmes aux yeux, Arracher des larmes*, Exciter la pitié ou l'émotion. ‖ *Sécher, Essuyer les larmes de quelqu'un*, Calmer son affliction, le consoler. ‖ *S'abreuver de larmes*, Pleurer sans cesse; vivre dans une affliction sans fin. ‖ *S'abreuver des larmes de quelqu'un*, Faire couler à plaisir les larmes de quelqu'un, faire sa joie de l'affliction qu'on lui cause. ‖ *Etre ému aux larmes, jusqu'aux larmes*, Etre ému jusqu'à en pleurer. ‖ *Rire aux larmes, jusqu'aux larmes*, Rire très fort, jusqu'à en répandre des larmes. ‖ *Avoir la larme à l'œil*, Etre sur le point de pleurer. ‖ *Avoir toujours la larme à l'œil*, S'attendrir très facilement, ou affecter une sensibilité outrée. ‖ *Avoir des larmes dans la voix*, Parler d'une voix émue, et touchante.

— *La sainte larme de Vendôme*, Relique célèbre conservée à Vendôme au moyen âge. On disait proverbialement : **Il est plus près de sainte larme que de Vendôme**, pour signifier : Il est menacé d'une affliction ou il est sur le point de pleurer.

— Agric. Nom donné à des sucs qui coulent de certains végétaux, naturellement ou par suite d'une entaille : *Les* LARMES *de la vigne.* ‖ Résine qui s'amasse entre le bois et l'écorce du sapin.

— Archit. Nom donné quelquefois à de petits cônes tronqués, placés sous le triglyphe dorique, et qu'on appelle plus ordinairement GOUTTE, et quelquefois CAMPANE. ‖ Ornement qui entre, comme symbole de deuil, dans la décoration des mausolées, des catafalques, des draps mortuaires : *Une tenture noire, semée de* LARMES *d'argent.*

L... (archit.)

— Arg. typogr. *Larme du compositeur*, Virgule. Vx.

— Bot. *Larme-de-Job* ou *du-Christ*, Espèce de coix dont les semences ont la forme d'une larme. (On dit aussi *Larmille des Indes.*) ‖ *Larme-du-Christ*, Nom vulgaire du grémil. ‖ *Larme-de-la-Vierge*, Nom vulgaire d'une espèce d'ornithogale.

— Chass. *Larmes de plomb*, Petit plomb pour les oiseaux.

— Géol. *Larmes volcaniques*, Masse de matières vitreuses, qui se rencontre souvent aux abords des volcans anciens et modernes.

— Hist. *Bataille sans larmes*, Bataille gagnée, en 367, sur les Arcadiens et les Argiens, par le Spartiate Archidamos, et ainsi dite parce qu'il n'y perdit aucun des siens.

— Pharm. Petite masse solidifiée de suc ou de résine, dont la forme rappelle celle d'une larme coulant sur la joue : *Benjoin en* LARMES, *manne en* LARMES, etc. (Les produits en larmes sont généralement plus purs que ceux dits *en sorte*, qui sont des débris contenant souvent des corps étrangers.)

— Physiq. *Larme batavique*. V. BATAVIQUE.

— Techn. Nom donné par les ouvriers verriers à des gouttes d'un verre coloré qui déparent parfois les objets de verre et sont dues à une volatilisation des portions alcalines du mélange destiné à fabriquer le verre et qui s'abattent dans les creusets en entraînant avec elles des parcelles d'argile provenant de la voûte du four.

— Véner. *Larme du cerf*, Liqueur onctueuse et épaisse qui remplit les cavités existant au-dessous des yeux du cerf, d'où elles semblent s'échapper.

— SYN. **Larmes, pleurs.** *Larme* désigne simplement le liquide sécrété par les glandes des yeux; *pleurs* (toujours au pluriel) désigne ce même liquide lorsqu'il s'épanche au dehors sous l'influence d'une émotion, généralement triste : la fumée de bois vert fait verser des larmes et non des pleurs. Au sing., *un pleur*, expression biblique, a le sens de lamentation, et il conserve, même au pluriel, quelque chose de cette signification : on voit des *larmes*, on entend des *pleurs*.

— ENCYCL. Physiol. Les *larmes*, liquide clair, incolore, alcalin, d'une densité peu différente de celle de l'eau, sont sécrétées par les glandes lacrymales d'une manière régulière et constante. Leur quantité augmente sous certaines influences et dans certaines affections oculaires. Elles ont pour but de maintenir l'œil humide et de faciliter le jeu des paupières. — Elles donnent quelquefois naissance à des calculs lacrymaux (dacryolithes).

LARMESSIN ou **L'ARMESSIN** (Nicolas I^er^ DE), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1640-1725). Parmi ses planches les plus remarquables, on cite celles du recueil intitulé : *Augustes représentations de tous les rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis le Grand* (1688); la plupart des portraits insérés dans l'*Académie des sciences et des arts*, de Bullart; les planches des *Quatrains* du sieur de Pibrac; enfin, les portraits de *Balthasar Moret*, du *duc d'Orléans*, de la *princesse Henriette d'Angleterre*, de *La Reynie*, de la *duchesse de La Vallière en habit de religieuse*, etc. — Son fils, NICOLAS II, né en 1684, mort en 1755, membre de l'Académie royale, (1730), graveur du roi. Il a gravé les portraits de *Guillaume de Coustou* et de *Hallé*, ses morceaux de réception à l'Académie; plusieurs des gravures qui composent le *Recueil* de Crozat, entre autres les portraits de *Raphaël*, de *Carondelet*, du *cardinal Polus*; *Saint Michel*, deux *Saint Georges*, *Saint Jean l'Évangéliste*, etc.; enfin, un grand nombre de planches d'après Watteau, Lancret et Boucher.

LARMETTE (*mèt'*) n. f. Petite larme. (Vieux.)

LARMEUX, (*meû*), **EUSE** adj. Comm. Qui est sous la forme particulière dite *en larmes* : *Benjoin* LARMEUX. (Peu us.)

LARMIER (*mi-é* — rad. *larme*) n. m. Dess. Angle interne de l'œil, celui par lequel s'écoulent les larmes : *Œil mal fait, qui n'a point de* LARMIER.

— Archit. Partie saillante d'une corniche, creusée en forme de gouttière, de façon qu'elle ne laisse écouler les eaux pluviales que par gouttes ou par larmes, à une certaine distance de l'édifice. ‖ Sorte de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture. ‖ Sorte de plinthe ou de cordon qui sert d'ornement à une pile de pont. ‖ Partie lisse qui forme plafond dans une corniche de menuiserie. ‖ *Larmier bombé* ou *réglé*, Linteau cintré par le devant et droit par son profil, qui se trouve en dedans ou hors œuvre d'une porte ou d'une croisée. ‖ *Larmier de cheminée*, Couronnement d'une souche de cheminée.

Larmier.

— Manèg. Nom donné aux parties de la tête du cheval qui correspondent aux tempes chez l'homme.

— Véner. Fente située au-dessus de l'angle interne de l'œil du cerf, et par où s'écoule une humeur onctueuse et noirâtre. ‖ On dit aussi LARMIÈRE.

LARMIÈRE n. f. Véner. V. LARMIER. ‖ On écrit mieux LARMIERS au plur.

LARMILLE n. f. Bot. Syn. de LARME-DU-CHRIST.

LARMOIEMENT ou **LARMOÎMENT** (*moi-man*) n. m. Pathol. Écoulement de larmes involontaire et continuel : *Le* LARMOIEMENT *est un des symptômes de la rougeole*.

LARMOYANT (*moi-i-an*), **ANTE** adj. Qui larmoie : *Orateur* LARMOYANT. ‖ Qui excite les larmes, attendrit : *Genre* LARMOYANT.

— Pathol. Qui est affecté du larmoiement : *Des yeux* LARMOYANTS.

— n. m. Genre larmoyant : *Le mélange du* COMIQUE *et du* LARMOYANT.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui versaient sans cesse des larmes, pensant se rendre ainsi agréables à Dieu. ‖ On les nomme aussi BRAYANTS.

— ENCYCL. Littér. *Comédie larmoyante*. La *comédie larmoyante*, appelée aussi quelquefois *tragi-comédie* ou *tragédie bourgeoise*, est apparue en France au XVIII^e^ siècle, par réaction contre la gaieté un peu sèche des successeurs de Molière, au moment où la sensibilité prenait une place prépondérante dans la littérature. Déjà esquissée par Destouches, elle est surtout cultivée par Nivelle de La Chaussée (*Préjugé à la mode*, 1735; *Mélanide*, 1741). Dans les pièces de cet auteur, l'élément comique disparait parfois complètement devant le pathétique : ce sont des tragédies dont les personnages et les incidents sont pris dans la réalité contemporaine et bourgeoise. Voltaire lui-même, bien qu'il se moquât du genre, écrivit des comédies larmoyantes (*l'Enfant prodigue*, *Narcisse*, *l'Écossaise*). Au même genre appartiennent les drames de Diderot (*le Fils naturel* et *le Père de famille*), *les Deux amis* et l'*Eugénie* de Beaumarchais, *le Philosophe sans le savoir* de Sedaine, etc. En Italie, l'abbé Chiari, à l'imitation des Français, cultiva la *commedia flebile*. On peut voir dans la comédie larmoyante un premier essai, encore inexpérimenté, de la comédie sérieuse, telle que l'ont comprise Em. Augier et Alex. Dumas fils.

LARMOYER (*moi-i-é* — rad. *larme*. Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu larmoies. Il larmoiera. Nous larmoierions. Qu'ils larmoient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous larmoyions. Que vous larmoyiez*) v. n. Pleurer, verser des larmes. (Se prend le plus souvent en mauv. part) : *Ne faire que* LARMOYER.

— v. a. Dire avec larmes : LARMOYER *un rôle*.

LARMOYEUR (*moi-i-eur'*), **EUSE** [de *larmoyer*] adj. Qui pleure facilement et sans motif : *Des écrivains* LARMOYEURS.

LARNAGE, comm. de la Drôme, arrond. et à 18 kilom. de Valence, sur un petit affluent et à quelque distance du Rhône; 763 hab. Carrières de kaolin, excellents vins ordinaires; briques réfractaires.

LARNAKA (en turc **Touzla**, *la Saline*), ville de l'île de Chypre, ch.-l. de district, sur la côte méridionale de l'île; 7.825 hab. Petit port de commerce assez actif. Salines. Larnaka est l'ancienne colonie phénicienne de *Kittim* (Kittion), et l'on a retrouvé parmi les nombreuses grottes sépulcrales voisines de la ville plusieurs remarquables hypogées. — Le district a une superficie de 885 kilom. carr. et une population de 20.690 hab.

LARNE, ville d'Irlande, comté et à 26 kilom. N.-E. d'Antrim, sur le Lough-*Larne*, qui l'unit à la mer d'Irlande; 4.715 hab. Salines; fabriques de cordages. Édouard Bruce y débarqua, en 1315, avec un corps écossais, pour débarrasser l'Irlande du joug de l'Angleterre.

LA ROCCA (Henri MOROZZO, comte DE), général italien, né en 1807, mort en 1897. Premier écuyer du duc de Savoie en 1840, il était colonel en 1848 et chef d'état-major de ce prince. En 1859, il était chef de l'état-major de l'armée du roi. Il se distingua, en 1860, au siège de Capoue, et mourut général d'armée, sénateur et premier aide de camp du roi. On a de lui : *Autobiografia d'un veterano; Ricordi storici e aneddottici del generale Enrico della Rocca* (1807-1893).

LAROCHE (Antoine DE), navigateur français du XVII^e^ s., aborda en 1675, poussé par la tempête, vers le 54^e^ degré de latitude S., à une terre australe qu'on identifie d'ordinaire avec la Géorgie méridionale.

LAROCHE (Marie-Sophie DE), femme de lettres allemande, née à Kaufbeuren (Souabe) en 1731, morte à Offenbach en 1807. Ses romans eurent beaucoup de succès : *Histoire de M^lle^ de Sternheim* (1771), traduit en français; *Lettres de Rosalie* (1779); *les Deux sœurs* (1784); *les Soirées d'été de Mélusine*, publiées par Wieland (1806), etc.

LA ROCHE DU MAINE (Jean-Pierre-Louis DE LUCHET, marquis DE), littérateur français, né à Saintes en 1740, mort à Paris en 1792. Il fut, en 1789, avec Rivarol, Mirabeau et Laclos, un des auteurs de la *Galerie des états généraux*, contenant les portraits des personnages politiques de l'époque. Peu de temps après, il fonda le *Journal de la ville*, daté de Charenton, ce qui lui attira de mordantes plaisanteries de la part de Rivarol. On a de La Roche : *Considérations sur l'établissement de la religion prétendue réformée en Angleterre* (1765); *le Pot-Pourri* (1781), qui devint bientôt le *Journal des gens du monde* (1782-1785); *Histoire littéraire de M. de Voltaire* (1782); *les Contemporains de 1789 et de 1790* (1790); etc.

LAROCHE (Benjamin), publiciste et poète français, né et mort à Paris (1797-1852). Une brochure qu'il publia sous le titre de : *Lettres de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à M. le duc de Richelieu et à M. Guizot*, lui valut, en 1820, une condamnation à six ans de prison. Il se réfugia en Angleterre, apprit la langue anglaise, et, de retour en France, en 1827, traduisit les œuvres les plus remarquables de la littérature anglaise. On a de lui, outre un certain nombre de pamphlets, des traductions de plusieurs ouvrages anglais : *Œuvres poétiques de G. Canning* (1827); *le Vicaire de Wakefield*, de Goldsmith; *Shakspeare* (1844); *F. Cooper* (1837); *Byron* (1837-1842); *Sheridan* (1841); *Walter Scott*; etc.

LAROCHE (Amand), peintre français, né à Saint-Cyr (Seine-et-Oise) en 1826. Il s'est adonné à la peinture de genre, au paysage et au portrait. Citons de lui : *Repos des moissonneurs; Silène contant les premiers âges à des bergers; le Pacte de Faust; la Jalousie* (1857); *Citerne de la marine à Alexandrie; Café arabe près du Mahmoudyck; Bords de la Seine à Chatou* (1866); *Marguerite au rouet*; portrait du *D^r^ Beyran*; portrait de *M. Morel*; *Judith*; une *Distraction*; *M^lle^ Lainé*, de l'Odéon, etc.

LAROCHE (Jules-Amand-Félix DE LA ROCHE, dit), acteur français, né à Paris en 1841. Lauréat du Conservatoire, il entra à la Comédie-Française, qu'il quitta en 1863, joua au Vaudeville, à l'Odéon (1864-1867), fit des tournées en Amérique, retourna en 1870 à la Comédie-Française, fut reçu sociétaire en 1875, et prit sa retraite en 1893. Élégant, correct, il fut surtout applaudi dans *Jean de Thommeray*, *la Fille de Roland*, *Jean Dacier*, *Francillon*, etc.

LA ROCHE-AYMON (Antoine-Charles-Étienne-Paul, comte DE), général et écrivain militaire français, né et mort à Paris (1772-1849). Émigré en 1792, il fit campagne dans l'armée des princes, entra, en 1794, au service de la Prusse, et ne rentra qu'en 1811 en France, où Napoléon lui offrit un grade. Il refusa, mais s'engagea à ne plus servir à l'étranger. En 1814, il fut promu maréchal de camp par Louis XVIII, et devint, à la seconde Restauration, pair de France. En 1823, il fit partie de l'armée envoyée en Espagne, et conquit, au combat de Molina del Rey, le grade de lieutenant général. Après la révolution de Juillet, il continua de siéger à la Chambre des pairs. On a de lui : *Introduction à l'étude de l'art de la guerre*, ouvrage attribué souvent au prince Henri de Prusse (1802-1804), réimprimé par Martin de Brettes, sous le titre : *Mémoires sur l'art de la guerre* (1857).

LA ROCHEFOUCAULD, ancienne famille française, originaire du Poitou. Elle remonte à Hugues II, sire de Lusignan, par le petit-fils de ce seigneur, Foucauld, sire de La Roche, tige de la maison de La Rochefoucauld. La descendance directe de Foucauld s'est éteinte en 1762, avec Alexandre, duc de La Rochefoucauld, dont la fille Marie épousa son parent, Louis-François-Armand, duc d'Estissac, descendant de Charles, comte de Roucy, fils puîné de François III, un des meilleurs chefs du parti protestant pendant les guerres de religion, massacré à la Saint-Barthélemy. De ce mariage est issu François-Alexandre-Frédéric, duc de Liancourt, mort en 1836, tige des La Rochefoucauld actuels.

LA ROCHEFOUCAULD (François DE), prélat français, né à Paris en 1558, mort en 1645. Il fut évêque de Clermont et de Senlis, cardinal (1607), grand aumônier de France, président du conseil d'État, et ambassadeur à Rome. Il défendit, au concile de Trente, les libertés de l'Église gallicane, et consacra les dernières années de sa vie à la fondation de la congrégation de Sainte-Geneviève, connue sous le nom de Congrégation de France.

LA ROCHEFOUCAULD (François VI, duc DE), moraliste français, né et mort à Paris (1613-1680). Jusqu'à la mort de son père, il porta le titre de « prince de Marcillac ». Destiné par sa naissance à la carrière des armes, il eut une éducation peu soignée. Mais son goût naturel (ce goût d'honnête homme dont il était si fier), l'expérience de la vie, quelques amitiés et quelques lectures suppléèrent à tout. Sous Richelieu, il s'essaye dans l'intrigue et la galanterie. Il épousa Andrée de Vivonne, dont il eut cinq fils et trois filles. Ses intrigues avec M^me^ de Chevreuse et la reine lui valurent un emprisonnement de huit jours à la Bastille et un exil de deux ans à Verteuil. Il retourna à la cour en 1642 et prit part à la Cabale des Importants. En 1646, commence sa liaison avec M^me^ de Longueville. Il suit le duc d'Enghien à l'armée, est blessé à Mardick et se retire quelque temps dans son gouvernement de Poitou. Puis il se lance à corps perdu dans la Fronde; il conspire, il négocie, il essaye de tuer le cardinal de Retz au Parlement (1651), il combat, il est blessé à la porte Saint-Antoine, tout cela moins par ambition que pour l'amour de la belle duchesse de Longueville.

La Rochefoucauld.

Après la Fronde, il entre dans la retraite avant l'âge, en philosophe revenu de la vanité des choses, méprisant les hommes, mécontent de lui-même. Il trouve sa consolation dans le commerce de quelques femmes d'esprit : M^me^ de Sablé, M^me^ de Sévigné, et surtout la comtesse de La Fayette : « Il m'a donné son esprit, disait-elle, mais j'ai réformé son cœur. » Quelle fut la part de La Rochefoucauld dans ces œuvres charmantes : *Zayde* et *la Princesse de Clèves*, on ne le saura jamais. Ses dernières années furent attristées par la maladie et par les chagrins de famille.

Il a laissé, outre quelques lettres, deux ouvrages fameux, d'inégale valeur : les *Mémoires sur la régence d'Anne d'Autriche* (1662), utiles encore à consulter et curieux par le tour d'apologie personnelle que leur a donné l'auteur (ils ont été réimprimés dans les collections Petitot, et Michaud et Poujoulat), et les *Réflexions* ou *Sentences et maximes morales*, nées dans le salon de la janséniste M^me^ de Sablé, parues en 1665, sans nom d'auteur, qui sont un des chefs-d'œuvre de la littérature française. Cinq éditions (jusqu'en 1678) furent données du vivant de La Rochefoucauld, sans cesse revues et corrigées par lui. V. MAXIMES.

— BIBLIOGR. : éditions Aimé Martin (1822) et Gilbert (1868); Sainte-Beuve, *Lundis* (XI); Prévost-Paradol, *les Moralistes français*; Hémon, *La Rochefoucauld*.

LA ROCHEFOUCAULD (François VII, duc DE), prince DE MARCILLAC, fils du précédent, né en 1634, mort en 1714. Il fit la campagne de Flandre, fut blessé au passage du Rhin (1672), et devint grand veneur de France, grand maître de la garde-robe et gouverneur du Berry.

LA ROCHEFOUCAULD (François VIII, duc DE), duc DE LA ROCHE-GUYON et marquis DE LIANCOURT, fils du précédent, né en 1663, mort en 1728. Il servit, avec distinction, dans les campagnes de 1690 à 1693, assista au siège de Luxembourg, aux batailles de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde. Créé maréchal de camp en 1696, il succéda à son père comme grand maître de la garde-robe.

LA ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Charles DE), comte DE ROYE et DE ROUCY en France, comte DE LIFFORD en Angleterre, général français, né en 1633, mort en 1690. Issu de Charles, comte de Rouen, fils puîné de François III, il eut une brillante carrière militaire, devint lieutenant général en 1676, et obtint, en 1683, la permission de passer au service du roi de Danemark, qui le nomma grand maréchal de ses armées. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira, en 1688, en Angleterre, où il fut nommé feld-maréchal de cavalerie et pair d'Irlande.

LA ROCHEFOUCAULD (Dominique DE), comte DE SAINT-ELPIS, prélat français, né à Saint-Elpis (Lozère) en 1713, mort à Munster en 1800. Il appartenait à une branche éloignée de la famille de La Rochefoucauld. Archevêque de Rouen, cardinal en 1778, il siégea aux états généraux, où il défendit avec énergie les privilèges du clergé. Il émigra après le 10 août 1792.

LA ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE (Louis-Alexandre, duc DE LA ROCHE-GUYON et DE), homme politique français, né en 1743, mort à Gisors en 1792. Membre de l'Assemblée des notables en 1787, député de la noblesse de Paris aux états généraux en 1789, il se signala par les sentiments les plus éclairés et les plus libéraux. Il fut tué à Gisors, le 3 septembre. Il était, depuis 1782, membre de l'Académie des sciences.

LA ROCHEFOUCAULD (Ambroise-Polycarpe DE), duc DE DOUDEAUVILLE, homme politique français, né à Paris en 1765, mort à Montmirail (Sarthe) en 1841. D'abord officier de cavalerie, il émigra (1792), retourna en France sous le Consulat. Pair de France sous la Restauration, directeur général des postes en 1822, ministre de la maison du roi en 1824, il créa l'école d'agriculture de Grignon. Opposé au licenciement de la garde nationale en 1827, il quitta les fonctions qu'il occupait et se consacra à des œuvres bienfaisantes et philanthropiques. Après la révolution de Juillet, il fut rayé de la Chambre des pairs.

LA ROCHEFOUCAULD (Alexandre, comte DE), diplomate et homme politique français, né en 1767, mort en 1841. Entré, en 1792, dans l'armée de La Fayette, il émigra peu

après, rentra sous le Consulat et fut successivement préfet de Seine-et-Marne (1800), ministre en Saxe (1802), ambassadeur à Vienne (1805 et à La Haye (1808), pair de France (1815). La seconde Restauration lui enleva cette dignité, mais il fut élu député en 1822, 1828, 1830 et 1831, et rétabli comme pair par la monarchie de Juillet. — Son fils aîné, ALEXANDRE-JULES, comte **de La Rochefoucauld** et duc D'ESTISSAC, né à Mello en 1796, mort en 1856, sortit, en 1814, de l'Ecole militaire de Saint-Germain, fit la campagne de France, et, en 1815, combattit sous les murs de Paris. Aide de camp du duc d'Orléans en 1828, puis du roi après 1830, député de 1830 à 1839, pair de France à cette dernière date, il rentra dans la vie privée après 1848. — Son frère, POLYDORE, comte **de La Rochefoucauld**, mort à Paris en 1865, fut, sous Louis-Philippe, ministre de France à Weimar.

LA ROCHEFOUCAULD (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, comte DE), duc DE DOUDEAUVILLE et DE BISACCIA, homme politique français, né à Paris en 1825. Second fils du duc Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville (1785-1864), député de la Sarthe de 1871 à 1898, il est un des représentants les plus autorisés du parti monarchiste. Il a été (1873-1874) ambassadeur à Londres.

LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS (François-Joseph DE), prélat français, né à Angoulême en 1735, mort à Paris en 1792. Evêque de Beauvais en 1772, député du clergé aux états généraux, il y défendit, ainsi qu'à la Constituante, les prérogatives du clergé. Accusé, au sein de l'Assemblée législative, par l'ex-capucin Chabot, d'être membre d'un comité antirévolutionnaire, il comprit que sa vie était menacée et se réfugia, avec son frère, PIERRE-LOUIS, évêque de Saintes, chez leur sœur, abbesse de Soissons; mais, poursuivis et craignant de la compromettre, ils retournèrent à Paris, où ils furent arrêtés et jetés dans la prison des Carmes. Ils y périrent, lors des massacres de septembre 1792. — La sœur de ces prélats, MARIE-CHARLOTTE **de La Rochefoucauld**, née en 1732, morte en 1806, fut successivement abbesse du Paraclet et du monastère Notre-Dame de Soissons, où elle offrit quelque temps asile à ses deux frères. Après leur fuite, elle fut forcée de quitter l'abbaye, et mourut, quinze ans plus tard, aveugle et dans un complet dénuement.

LA ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE. Biogr. V. les LA ROCHEFOUCAULD, ducs de DOUDEAUVILLE.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric, duc DE), philanthrope français, né en 1747, mort à Paris en 1827. Disgracié, en 1768, par l'influence de Mme du Barry, il voyagea en Angleterre et retourna ensuite s'établir dans sa terre de Liancourt, où il fonda une ferme-modèle et une école des arts et métiers, où étaient admis les enfants des militaires pauvres. Louis XVI prit cette école, origine de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, sous son patronage, et lui donna le nom d'Ecole des enfants de la patrie. Elu député aux états généraux par la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis, le duc de La Rochefoucauld dut émigrer, après le 10-Août; il rentra en France sous le Consulat, et se consacra à la propagation des nouvelles méthodes agricoles et industrielles et de la vaccine. Retiré à Liancourt sous l'Empire, il rentra à la Chambre des pairs, à la Restauration. En 1816, il fut nommé membre du conseil des hospices, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des prisons, et, dans toutes ces fonctions gratuites, il déploya la plus rare activité; mais son attitude indépendante à la Chambre des pairs lui fit retirer, en 1823, tous ses titres honorifiques. Elu membre de l'Académie des sciences, il retourna à Liancourt, où il établit la première école d'enseignement mutuel et la première caisse d'épargne. La brutalité du gouvernement troubla ses obsèques. Nous citerons de lui : *Finances, crédit* (1789); *Etat des pauvres ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, etc.* (1800); *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique fait de 1795 à 1798* (1800); *le Bonheur du peuple* ou *Avis du père Bonhomme aux habitants de la campagne sur les avantages de la caisse d'épargne* (1819); *Dialogue d'Alexandre et Benoît sur la caisse d'épargne* (1819); etc.

Fr. La Rochefoucauld-Liancourt.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (Frédéric-Gaétan, marquis DE), homme politique, littérateur et publiciste français, dernier fils du précédent, né à Liancourt en 1779, mort en 1863. Sous-préfet de Clermont et des Andelys sous l'Empire, il fut chargé de missions en Allemagne sous la Restauration, puis député de 1827 à 1848. On cite, parmi ses nombreux écrits : *Cent fables*, en vers (1800); *Jérôme spirituel* ou *les Scudéry*, vaudeville (1800); *Midi ou un Coup d'œil sur l'an VIII*, vaudeville, en collaboration avec G. Duval (1801); *Esprit des écrivains du* XVIIIe *siècle*, extrait de l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises*, ouvrage interdit par la police impériale; *Eglogues de Virgile*, traduites en vers français (1812); *Histoire du congrès de Vienne* (1815); *la Révolution française et Bonaparte* ou *les Guises du* XVIIIe *siècle*, tragédie (1818); *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis* (1824); *Œuvres complètes de La Rochefoucauld*, etc. (1825); *Consolations et poésies diverses* (1825); *Chants des troubadours imités des anciens fabliaux, romances, musique de Mme la marquise de La Rochefoucauld* (1831); *Agrippine*, tragédie (1842); *Etudes inédites de Racine sur la littérature, la morale et l'histoire* (1856); etc.

LA ROCHE-GUILHEM (Mlle DE), romancière et moraliste française, née vers 1640, morte à Londres en 1710. De religion protestante, elle se réfugia en Hollande après 1685. On a d'elle des romans dans le genre de ceux de Mme de Scudéry : *Astérie* ou *Tamerlan* (1675); *Histoire des guerres civiles de Grenade*, traduite de l'espagnol (1683); *le Grand Scanderbeg* (1688); *Amours de Néron* (1695); *Arioviste, histoire romaine* (1696); *Elisabeth d'Angoulême, Adélaïde, reine de Hongrie; Agrippine et Tamerlan; Aventures grenadines* (1710).

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri DU VERGIER, comte DE), général de l'insurrection vendéenne pendant la Révolution, né au château de la Durbellière, près de Châtillon-sur-Sèvre en 1772, tué à Nouaillé, en 1794. Issu d'une ancienne famille du Poitou, il servit comme officier dans la cavalerie, puis, en 1791, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après le 10-Août, il alla rejoindre son cousin de Lescure au château de Clisson, près de Bressuire. Dès que les paysans du Bocage se soulevèrent, en mars 1793, ils n'hésitèrent pas à faire appel au dévouement de *Monsieur Henri*, comme ils l'appelaient familièrement. Il consentit à se mettre à leur tête : « Si j'avance, leur dit-il, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. » Il commence par chasser les *bleus* des Aubiers, de Beaupréau, d'Argenton-le-Château, prend d'assaut la place de Thouars, bat Chalbos à Fontenay et entre à Saumur avec l'armée vendéenne (10 juin). Le 15 juillet, il sauve le corps de Bonchamp à Martigné-Briand, et, le 4 septembre, culbute Marceau à Chantonnay. A la bataille de Cholet (17 oct.), il fut entraîné dans la retraite générale des Vendéens vers la Loire. D'Elbée était grièvement atteint, Bonchamp et Lescure mortellement blessés. A la demande de ce dernier, les Vendéens nommèrent Henri de La Rochejaquelein généralissime, malgré son extrême jeunesse. Nul mieux que lui ne savait entraîner ses soldats au combat, mais il manquait d'autorité dans le conseil. Après le passage de la Loire, il se laissa imposer la marche sur Granville, où l'on croyait trouver les secours promis par l'Angleterre. Vainqueur à l'aller dans presque tous les combats, il fut obligé, après son échec sur Granville, à une retraite lamentable qui se termina par la déroute des Vendéens à Ancenis et à Savenay (13-23 déc.). Il reprit ensuite les armes et organisa contre les bleus une campagne de guérillas, au cours de laquelle il fut tué, près de Nouaillé, par un grenadier républicain.

La Rochejaquelein.

LA ROCHEJAQUELEIN (Louis DU VERGIER, marquis DE), général français, frère du précédent, né à Saint-Aubin-de-Beaubigné (Deux-Sèvres) en 1777, tué en 1815. Emigré après 1789, il servit dans l'armée des princes, puis combattit dans les rangs anglais contre les nègres de Saint-Domingue, et rentra en France en 1801. A partir de 1812, il devint l'âme de tous les complots royalistes. En mars 1814, il prépara un soulèvement général des paysans vendéens, que le retour de Louis XVIII rendit inutile : il fut alors nommé maréchal de camp. Pendant les Cent-Jours, il organisa, avec l'appui de la flotte anglaise, une nouvelle insurrection dans le Marais vendéen, battit les généraux Travot et Grosbon, mais fut vaincu par le général Estève à la ferme des Mattes, et tomba frappé de vingt balles. — Il avait épousé *Marie-Louise-Victoire* DE DONISSAN, veuve du célèbre Lescure, qu'elle avait accompagné dans ses campagnes de Vendée. Mme de La Rochejaquelein est l'auteur de *Mémoires* intéressants.

LA ROCHEJAQUELEIN (Auguste DU VERGIER, comte DE), général français, second frère de Henri de La Rochejaquelein, né vers 1783, mort en 1868. Il suivit son frère Louis dans l'émigration, rentra en France en 1801 et devint sous-lieutenant dans l'armée impériale. Il fut prisonnier à la Moskova, après avoir reçu en pleine figure un coup de sabre, qui lui valut le surnom de **Balafré.** En 1815, il aida son frère Louis à soulever la Vendée et fut grièvement blessé au combat des Mattes. Sous la seconde Restauration, il devint maréchal de camp (1818), prit part à l'expédition d'Espagne, à la guerre contre la Turquie (1828), et fut mis en non-activité après 1830. Condamné à mort par contumace, en 1833, pour une nouvelle tentative d'insurrection en Vendée, il fut acquitté, deux ans plus tard, par la cour d'assises de Versailles.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri-Auguste-Georges DU VERGIER, marquis DE), homme politique français, neveu du précédent, né au château de Citran (Gironde) en 1805, mort en 1867. Elève de Saint-Cyr, il fut nommé, en 1825, pair de France, alla, en 1828, combattre contre les Turcs, se démit de son siège à la Chambre haute en 1830, prit part au soulèvement de la Vendée, et fut acquitté par le jury. Elu député du Morbihan en 1842, il donna sa démission, fut réélu en 1844, et devint un des chefs du parti légitimiste qui voulait réconcilier la monarchie avec la souveraineté du peuple. Après la révolution de 1848, il se rallia à la République, fut élu député du Morbihan à la Constituante (1848), puis, réélu à la Législative (1849), se rapprocha des légitimistes et protesta contre le coup d'Etat de 1851; mais, bientôt, il se rallia à l'Empire et devint sénateur. — Son fils, Julien-Gaston DU VERGIER, marquis **de La Rochejaquelein**, né à Chartres en 1833, mort au château de Clisson en 1897, fut élu, en 1871, député des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, se montra légitimiste ardent, et fut réélu en 1876, 1877 et 1881. En 1885, il échoua, mais il revint, en 1889, à la Chambre, où il siégea jusqu'à sa mort. Après la mort du comte de Chambord, il s'était rallié au comte de Paris.

LAROCHELLE (Henri-Julien BOULANGER, dit), acteur et administrateur français, né à Paris en 1827, mort à Meudon en 1884. Petit-fils de l'acteur comique Barthélemy Larochelle (1748-1807), il débuta à l'Odéon (1847), puis joua à la Porte-Saint-Martin. Il prit, en 1855, la direction du théâtre Montparnasse, et y joignit bientôt celle du théâtre de Grenelle, de Saint-Marcel et de théâtres de la banlieue. Il dirigea ensuite les théâtres de Cluny (1866), de la Porte-Saint-Martin (1872), de l'Ambigu (1878) et de la Gaîté (1880). C'était un bon comédien et un administrateur intelligent.

LAROCHEMILLAY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 27 kilom. de Château-Chinon; 1.637 hab. Chapelle romane de Saint-Gengoux, jadis siège des quatre baronnies du Nivernais. Appartint à Villars, qui rebâtit le château, en 1715.

LA ROCHEPOSAY (Henri-Louis CHASTEIGNIER **de**), capitaine, diplomate et érudit français, né et mort au château de la Rocheposay (1535-1595). Il se distingua, pendant les guerres de religion, aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Moncontour (1569), puis au siège de La Rochelle (1573). Il suivit, en Pologne, le duc d'Anjou, qui, devenu roi de France, sous le nom de Henri III, lui confia la mission de le représenter près du saint-siège. Rentré en France en 1581, il combattit en Poitou (1585-1588), en Picardie, se rallia au roi de Navarre, fut nommé par lui gouverneur de la Marche, qu'il pacifia ainsi que le Poitou et la Franche-Comté. — Son fils HENRI-LOUIS, né en Italie, à Tivoli (1577), mort à Poitiers en 1651, devint évêque de Poitiers en 1611. En 1614, le prince de Condé ayant voulu, à la tête des rebelles, s'emparer de Poitiers, l'évêque, à la tête de la garnison, repoussa l'attaque. C'est sous son épiscopat qu'eut lieu le procès d'Urbain Grandier. On a de lui quelques ouvrages de théologie.

LAROCHE-SAINT-CYDROINE, comm. de l'Yonne, arr. et à 6 kilom. de Joigny, au confluent de l'Yonne et de l'Armançon; 961 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur le canal de Bourgogne. Ciment, moulins, tonnellerie. Curieuse église à Saint-Cydroine (XIIe s.), plusieurs fois restaurée; peintures murales, pierres tumulaires.

LARODDE, comm. du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 80 kilom. d'Issoire, au-dessus des gorges d'un affluent de la Dordogne; 1.201 hab. Forêts.

LAROMBIÈRE (Léobon-Valery-Léon JUPILE-), jurisconsulte et magistrat français, né et mort à Saint-Vaury (Creuse) [1813-1893]. Entré, en 1841, dans la magistrature, il devint président de chambre à la cour de Limoges, en 1855. Sa science juridique et son *Traité théorique et pratique des obligations* (1857-1858) lui valurent d'être nommé conseiller à la Cour de cassation (1869) et premier président de la Cour d'appel de Paris (1875). En 1883, il rentra à la Cour de cassation, en qualité de président de chambre, il prit sa retraite en 1888. Il a publié une traduction du *De natura rerum*, de Lucrèce (1878). Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, depuis 1879.

LAROMIGUIÈRE (Pierre), philosophe français, né à Livignac (Aveyron) en 1756, mort à Paris en 1837. Membre de la congrégation des doctrinaires, il professait la philosophie à Toulouse, lorsqu'un décret de la Convention (1790) vint supprimer les congrégations religieuses. Affranchi de ses vœux, il essaya d'enseigner publiquement, à Toulouse, la philosophie sociale; mais il n'y réussit pas. S'étant rendu à Paris, il y suivit, en 1795, les cours de l'Ecole normale, nouvellement créée, fut appelé à occuper la chaire de logique à l'Ecole centrale, puis fut nommé professeur au Prytanée (lycée Louis-le-Grand). En 1796, il fut associé à l'Institut, avec Destutt de Tracy; en 1799, il devint membre du Tribunat; en 1811, professeur à la faculté des lettres. Il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1833. En 1793, Laromiguière avait publié un *Projet d'éléments de métaphysique*, dans lequel il annonçait l'intention de traiter de l'analyse de la pensée, des sensations, des idées, de l'origine de la morale, etc. Dans deux *Mémoires* lus à l'Institut, Laromiguière s'attache à l'analyse des sensations et à la détermination du sens du mot « idée ». En 1798, il complète quelques chapitres de *la Langue des calculs* de Condillac; en 1805, il publie *les Paradoxes de Condillac*, où, systématiquement, il développe la pensée de son maître, corrigée par le rôle considérable qu'il accorde à l'attention. Ses *Leçons de philosophie* (1815-1818) le séparent encore davantage de Condillac. L'ouvrage eut un grand succès. Il y eut une école de Laromiguière, et Victor Cousin célèbre son influence bienfaisante sur la philosophie française.

LA RONCIÈRE LE NOURY (Camille-Adalbert-Marie, baron CLÉMENT **de**), amiral et sénateur français, né à Turin en 1813, mort à Paris en 1881. Sorti de l'Ecole navale en 1830, il devint capitaine de vaisseau en 1855, après avoir servi en Crimée. L'année suivante, La Roncière commanda l'expédition scientifique entreprise dans les mers du nord par le prince Napoléon sur la « Reine-Hortense », puis la station navale de Terre-Neuve (1858) et celle du Levant au moment des événements de Syrie (1860). Contre-amiral en 1861, il dirigea, en 1867, l'évacuation des troupes françaises du Mexique, et fut promu vice-amiral en 1868. Il commandait, en 1870, les marins détachés dans les forts de Paris et, après le 4-Septembre, le corps d'armée de Saint-Denis. Il se signala, à la bataille de Champigny, par une vigoureuse diversion vers Epinay-sur-Seine. Le 21 décembre, à la tête d'une colonne de marins, il emporta Le Bourget, mais ne put s'y maintenir, faute de renforts. Elu, en 1871, député de l'Eure à l'Assemblée nationale, La Roncière siégea parmi les impérialistes. Mis, en 1875, à la tête de l'escadre de la Méditerranée, il fut relevé de ses fonctions l'année suivante, à la suite d'une manifestation bonapartiste. Sénateur de l'Eure en 1876, il prit place dans le groupe de l'*appel au peuple*.

LARONIE (*ni*) ou **LARONIA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, tribu des *laroniinés*, comprenant trois espèces de l'Amérique centrale et de l'Afrique occidentale. (Les laronies sont des araignées de taille médiocre, rouges, avec l'abdomen brun ou noir, rehaussé de bandes transversales claires.)

LARONIINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des drassidés, dont le genre *laronie* est le type. — *Un* LARONIINÉ.

LA ROQUE (Gilles-André DE), seigneur DE LA LOUTIÈRE, héraldiste français, né à Cormelles, près de Caen, en 1598, mort en 1686 ou 1687. Nous citerons de lui : *Histoire généalogique des maisons nobles de Normandie* (1654); *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt* (1662); *Traité singulier du blason, etc.* (1673 et 1681); *Traité de la noblesse et de ses différentes espèces* (1678); *Traité de l'origine des noms* (1781), etc.

LAROQUE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 19 kilom. de Céret, au pied des Albères, 1.210 hab.

LAROQUEBROU, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 20 kilom. d'Aurillac, sur la Cère; 1.593 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines du château des ducs de Cars. Eglise du XVe siècle. — Le canton a 14 comm. et 9.853 hab.

LAROQUE-D'OLMES, comm. de l'Ariège, arrond. et à 38 kilom. de Pamiers; 1.213 hab.

LAROQUE-TIMBAUT, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 14 kilom. d'Agen; 1.168 hab. Ch. de f. Orléans. Restes d'un château et des remparts de la ville; chapelle seigneuriale du XVe siècle. Pèlerinage de la chapelle Saint-Germain. — Le canton a 8 comm. et 3.788 hab.

La Rouërie (Armand Tafin, marquis de), conspirateur breton, né au château de la Rouërie, près de Rennes, en 1756, mort près de Lamballe en 1793. Officier aux gardes-françaises à vingt-deux ans, cassé de son grade pour un duel qu'il eut avec le comte de Bourbon-Busset à propos d'une actrice, Mlle Fleury, il tenta de s'empoisonner, fut sauvé à temps et se fit trappiste. Ses amis le firent sortir du couvent, et La Rouërie s'embarqua avec Rochambeau pour l'Amérique. De retour en France, il ne tarda pas à émigrer à Coblentz, et fit approuver aux princes un plan de confédération monarchique des provinces de l'Ouest, dont il devait avoir la direction. C'est de ce plan que sortit la formidable insurrection vendéenne. En 1792, il réunissait dans son château les principaux chefs royalistes ; mais un de ses amis, le Dr Chèvetel, avertit Marat et Danton. Traqué de toute part, La Rouërie trouva un asile au château de la Guyomarais, près de Lamballe, où il mourut. Le château fut cerné par les troupes, tous les papiers de la conspiration saisis. Douze complices du marquis, dont trois femmes, périrent sur l'échafaud.

La Rounat (Charles Rouvenat de), littérateur français, né et mort à Paris (1818-1884). Il devint, en 1848, secrétaire de la commission du travail au Luxembourg, écrivit ensuite, seul ou en collaboration, des pièces de théâtre, collabora à la « Revue de Paris », à l'« Artiste », puis fut directeur de l'Odéon (1856-1867), critique dramatique au journal « le XIXe siècle », commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, et de nouveau directeur de l'Odéon (1880). Outre des pièces, on lui doit un roman : *la Comédie de l'amour*, et un livre posthume : *Souvenirs et poésies diverses* (1886).

Larousse (*Pierre*-Athanase), grammairien, littérateur et encyclopédiste français, né à Toucy (Yonne) en 1817, mort à Paris en 1875. Il fit ses premières études à l'école primaire de sa ville natale, les complétant par d'incessantes lectures, avec toute l'ardeur d'une imagination active et curieuse. A seize ans, il obtenait une bourse de l'Université, pour terminer ou, plutôt, refaire à Versailles son éducation intellectuelle. A vingt ans, il prenait, à Toucy, la direction de l'école primaire supérieure, que venait d'y fonder le ministre Guizot. C'est là que la pratique de l'enseignement lui montra les défauts des méthodes et des livres d'éducation surannés alors en usage, et qu'il conçut le projet de substituer à la routine de l'enseignement mécanique et purement mnémotechnique un système pédagogique, destiné à tenir l'esprit en éveil en le meublant, par un constant travail d'analyse de la langue. Tel est l'objet de ses premiers livres classiques, dont il commença, en 1849, la publication, après avoir, dans un séjour de huit ans à Paris, accru par un labeur assidu, poursuivi avec une remarquable force d'âme, au milieu de privations de toute sorte, sa culture littéraire et scientifique. Nous citerons, dans cette série de travaux : *Grammaire élémentaire lexicologique* (1849) ; *Traité complet d'analyse grammaticale* (1850) ; *Cours lexicologique de style* (1851) ; *Traité complet d'analyse et de synthèse logiques* (1852) ;

P. Larousse.
(Buste, d'après Perraud).

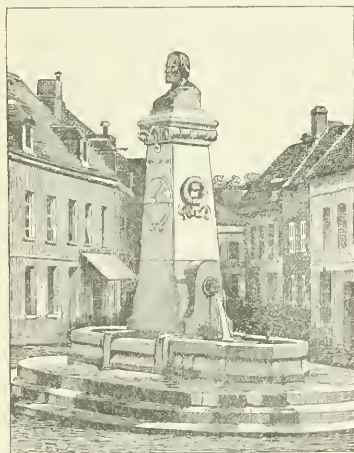
Monument de P. Larousse, à Toucy.

Méthode lexicologique de lecture (1856) ; *Dictionnaire de la langue française* (1856) ; *Jardin des racines grecques* (1858) ; *Jardin des racines latines* (1860) ; *Nouveau traité de versification française* (1862) ; *Miettes lexicologiques* (1863) ; *Grammaire complète, syntaxique et littéraire* (1868) ; *Grammaire supérieure* (1868) ; *Gymnastique intellectuelle : les Boutons* (1870), *les Bourgeons* (1871) ; etc. Partout s'y retrouve le souci d'obliger l'élève à penser par lui-même, ou à reconstruire, par un effort personnel, la pensée ou le vocabulaire, tronqués à dessein, des auteurs. Citons encore de Larousse : *Flore latine des dames et des gens du monde* (1861) ; *Fleurs historiques des dames et des gens du monde* (1862) ; *Dictionnaire lyrique*, en collaboration avec Félix Clément (1869) ; etc. Outre ces ouvrages, Larousse fonda en 1859, un journal d'enseignement, *l'École normale*, dont les treize volumes forment un recueil pédagogique très précieux.

Le vif succès de ses ouvrages d'enseignement engagea Pierre Larousse, qui, depuis 1852, avait fondé avec Boyer une librairie d'édition classique, à entreprendre son *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* (1866-1876), destiné à instruire, non plus les enfants, mais « tout le monde, et sur toute chose » : œuvre immense, qu'il poursuivit avec une entière indépendance d'esprit et de jugement, et quelque chose de l'esprit libre et audacieux des grands encyclopédistes du XVIIIe siècle. Le *Grand dictionnaire* fut, comme il l'avait voulu, un répertoire merveilleux de faits, de chiffres, d'anecdotes — et d'idées. Larousse devait mourir avant d'avoir vu la fin de la tâche, miné par un labeur qu'il ne voulut jamais interrompre ; mais il laissait dans la maison qu'il avait fondée, ainsi que dans la mémoire de ses collaborateurs, jusqu'aux plus humbles, le souvenir d'une âme énergique, honnête et bonne.

La Rovère. Biogr. V. Jules II.

LARRA n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, du groupe des fouisseurs, famille des tachytidés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Les *larra* ou *larrada* sont robustes, trapus, avec l'abdomen pointu, velus, noirs, souvent marqués de rouge ou de jaune ; ils creusent des terriers, mais paraissent être surtout parasites des sphex. Le *larra anathema* est commun dans le midi de la France.)

Larra (gr. nat.).

Larra (Mariano José de), auteur espagnol, né et mort à Madrid (1809-1837). Son père était médecin dans les armées de Napoléon. Larra se fit connaître par une foule d'articles et d'écrits satiriques pleins de verve parus dans différents journaux et dont la réunion, en 1835-1837 (*Colección de artículos dramáticos, literarios, políticos, de costumbres*, etc.), constitue, sous une forme humoristique ingénieuse, parfois sanglante, la satire complète des mœurs de l'Espagne de 1830 à 1840. Son drame de *Macías* (1834), péniblement versifié, s'inspirait, quoique avec une certaine modération, des idées romantiques. Les amours de ce même personnage forment encore le sujet d'un long roman : *el Doncel de Enrique el Doliente* (1834), où se devine l'influence de Walter Scott, de Hugo et de Dumas. Larra paraissait appelé à un brillant avenir, lorsque, à la suite de chagrins d'amour (auxquels il fait allusion dans la pièce *Ton amour ou la mort*), il se suicida. — Son fils, Luis Mariano **de Larra** (1830-1901), auteur dramatique, a composé environ quatre-vingts pièces : drames (*Lanuza*, *Au palais et dans la rue*, *le Baiser de Judas*, *la Plante exotique*) ; comédies, zarzuelas, revues (*la Prière du soir*, *Bienheureux ceux qui pleurent*, *le Petit Barbier de Lavapiés* [musique de Barbieri], *la Conquête de Madrid*, *les Filles d'Eve*, *Songes dorés*, *le Tour du monde*, *Chorizos y Polacos*, etc.). En prose, il a laissé quelques nouvelles (*la Goutte d'encre*, *le Dernier Sourire*).

Larraga (Appollinario), peintre espagnol, né à Valence, mort dans cette ville en 1728. Ses tableaux, qui se trouvent pour la plupart dans les églises de Valence, se recommandent par leur coloris et par une entente supérieure du clair-obscur. — Sa fille, Josepha Maria **Larraga**, morte vers le milieu du XVIIIe siècle, est l'auteur de deux toiles, conservées à Valence : un *Reliquaire de la Vierge* et un *Saint Thomas de Villeneuve*, dans lesquels on loue la pureté du dessin et la grâce vigoureuse de l'exécution. Elle acquit une grande réputation comme miniaturiste.

Larranaga (Gregorio Romero), littérateur espagnol, né à Madrid en 1815. Il s'est fait connaître comme poète, comme auteur dramatique et comme romancier. Nous citerons, parmi ses pièces : *Doña Jimena de Ordoñez* ; *Garcilaso de La Vega* ; *Philippe le Beau* ; *Juan Bravo le Comunero* ; *le Licencié Vidriera* ; *Mathias l'Amoureux* ; *Gil Blas et Sangrado* ; *les Amants de Chinchon*. Il a publié, de plus, des *Poésies*, *contes historiques et traditions populaires* ; *Légendes chevaleresques*, etc.

LARRÉE (*la-ré*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des zygophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes du Pérou.

Larrey (Dominique-Jean, baron), chirurgien français, né à Baudéan, près de Bagnères-de-Bigorre, en 1766, mort à Lyon en 1842. Il commença très jeune ses études médicales à Toulouse, sous la direction de son oncle, le docteur Larrey. Aide-major à l'armée du Rhin en 1792, Larrey devint ensuite chirurgien en chef de la Grande Armée, qu'il suivit en Egypte, en Russie, enfin jusqu'à Waterloo, où il fut blessé et fait prisonnier. Son activité infatigable lui avait fait donner, dès la campagne de Syrie, le surnom de **Providence du soldat.** Il était membre de l'Institut de France, de l'Académie de médecine, de l'Institut d'Egypte ; professeur au Val-de-Grâce ; enfin, chirurgien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou et des Invalides. On a de lui : *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes* (1812-1817) ; *Relation des voyages et des campagnes de 1815 à 1840* (1840) ; *Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie* (1803) ; *Clinique chirurgicale exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires depuis 1792 jusqu'en 1836* (1830-1836) ; *Recueil de mémoires de chirurgie* (1821), et de nombreux mémoires insérés dans le recueil des « Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires ».

Dominique Larrey.

Trois statues de Larrey ont été érigées en France : l'une au Val-de-Grâce, due au ciseau de David ; la seconde, due à P. Robinet, figure, depuis 1856, dans la salle des Pas perdus, à l'Académie de médecine ; et la troisième, exécutée en 1861 par Badiou de La Tronchère, se voit à Baudéan, son pays natal. — Son frère, Claude-François-Hilaire **Larrey**, chirurgien français, né à Baudéan en 1774, mort à Nîmes en 1819, d'abord chirurgien-major en 1795, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Nîmes, eut la réputation d'un habile praticien.

Larrey (Félix-Hippolyte, baron), chirurgien, fils de Dominique Larrey, né à Paris en 1808, mort à Bièvres en 1895. Il a publié quelques monographies des *Mélanges de chirurgie*. Aux élections de 1877, il fut élu député de Bagnères-de-Bigorre comme bonapartiste. Il ne se représenta pas en 1881. Il a publié, sur Lætitia Ramolino, mère de Napoléon Ier, un curieux ouvrage intitulé : *Madame Mère* (*Napoleonis Mater*) [1892].

Félix Larrey.

Larrivée (Henri), chanteur dramatique français, né à Lyon en 1737, mort à Vincennes en 1802. Il alla de bonne heure à Paris, où il exerçait la profession de garçon perruquier, lorsqu'il fut remarqué par Rebel, directeur de l'Opéra, qui le plaça dans les chœurs de ce théâtre. Deux ans après, en 1755, Larrivée, doué d'une superbe voix de basse, débutait dans le rôle du grand prêtre de *Castor et Pollux*. Sa carrière se prolongea pendant plus de trente ans. Il établit des rôles importants dans *les Paladins*, dans *Iphigénie en Aulide*, *Alceste*, *Armide* et *Iphigénie en Tauride*, etc. Il se retira définitivement en 1786. — Sa femme, née *Marie-Jeanne* Lemière, née à Sedan en 1733, morte à Paris en 1786, musicienne de la chambre du roi, tint avec succès à l'Opéra les rôles de grâce et de tendresse.

LARRON, ONNESSE (*la-ron, o-nèss*) [ou quelquef. **LARONNE**, au fém.] (du lat. *latro*, même sens) n. Personne qui dérobe furtivement ce qui ne lui appartient pas : *Un adroit* larron. Syn. voleur.

— Adjectiv. : *Qui voudroit avoir un domestique aussi* larron *que Mercure ?* (Fén.)

— Fig. Personne qui fait perdre quelque chose : *Les babillards sont les* larrons *du temps.* (Phocien.)

— *Larron d'amour*, *Larron d'honneur*, Séducteur.

— Cout. anc. *Avoir le larron*, Avoir le droit de juger les voleurs.

— Hist. relig. *Le bon larron*, *Le mauvais larron*, Nom donné aux deux voleurs qui furent mis en croix avec Jésus-Christ, et dont le premier se convertit avant de mourir. (Le moyen âge les a désignés respectivement sous les noms de *Dysmas* et *Gestas*.)

— Loc. div. : *Donner la bourse à garder au larron*, Confier ses intérêts à une personne disposée à abuser de cette confiance. ‖ *S'entendre comme larrons en foire*, Etre tout à fait d'intelligence. ‖ *Il fait peur aux larrons*, *il montre la corde.* Se dit, par jeu de mots, d'un habit usé jusqu'à la corde. ‖ *Il ne faut point crier au larron.* Se dit quand une marchandise n'a été vendue que ce qu'elle vaut.

— Prov. : **L'occasion fait le larron**, L'occasion fait faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé. ‖ **Les gros larrons font pendre les petits**, Les auteurs de petits méfaits sont punis, tandis que les grands coupables échappent souvent à la justice. ‖ **Bon larron est qui à larron dérobe**, 1° Bien habile est celui qui vole un voleur. 2° C'est œuvre pie que voler un voleur.

— Allus. littér. :

Arrive un troisième larron,

Vers de la fable de La Fontaine, *les Voleurs et l'Ane*. Les allusions à ce vers signifient que, tandis que deux individus sont en lutte, en contestation pour une chose, celle-ci devient la propriété d'un survenant.

— n. m. Nom donné à de petites pellicules sèches qui se trouvent à l'intérieur d'une plume d'oie et qui boivent l'encre quand on écrit. ‖ Bout de mèche allumé, tombé de la chandelle ou de la bougie, et qui fait fondre celle-ci rapidement et irrégulièrement.

— Ponts et chauss. *Larron d'eau*, Canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. ‖ Nom donné à de petits trous que les anguilles font aux chaussées ou digues des étangs, en s'enfonçant dans la terre, et par lesquels s'échappe l'eau.

— Typogr. Défaut produit par un pli existant dans un coin de la feuille, pli que l'ouvrier imprimeur a oublié de faire disparaître et qui, lorsque la feuille est étendue après le tirage, laisse en blanc toute la partie cachée. ‖ Parcelle qui se détache parfois de la feuille de papier et qui masque l'impression. (On dit aussi voleur.) ‖ Pli d'un feuillet qui, étant ployé, n'a pas été rogné lorsqu'on a relié ou broché le livre.

L'Arronge (Adolphe), auteur dramatique allemand, né à Hambourg en 1838. Fils d'un directeur de théâtre, il se consacra d'abord à la musique. De 1874 à 1878, il dirigea le Lobe Theater à Breslau, puis, de 1881 à 1894, le Théâtre-Allemand à Berlin. Une farce, *le Gros lot* (1866), dont le succès fut fort vif, décida de sa vocation d'auteur dramatique. Depuis lors, il donna, seul ou en collaboration, une série de comédies fort goûtées : *le Greffier en voyage* (1872) ; *Mon Léopold* (1873) ; *les Filles de Hasemann* (1877) ; *le Docteur Klaus* (1878) ; *Femmes bienfaisantes* (1879) ; *les Sans-Soucis* (1882) ; *le Chemin du cœur* (1886) ; etc.

LARRONNEAU (*la-ro-no* — dimin. de *larron*) n. m. Petit larron ; celui qui dérobe des objets de peu de valeur.

LARRONNER (*la-ro-né*) v. n. Faire le larron, dérober. ‖ Transitiv. : Larronner *un poulet.* (Vieux.)

LARRONNERIE (*la-ro-ne-rî*) n. f. Action de larronner : *Je n'aime point la* larronnerie *des marchands.* (Gér. de Nerv.) ‖ Repaire de larrons : *Car se n'estoit justice, les royaumes ne seroient que* larronneries. (Monstrelet.) [Vx.]

LARRONNIÈRE (*la-ro-ni-èr*) n. f. Repaire de larrons. (Vx.)

Larroque (Patrice), philosophe français, né à Beaune (Côte-d'Or) en 1801, mort à Paris en 1879. Inspecteur de l'académie de Toulouse, puis recteur des académies de Cahors, de Limoges et de Lyon, il fut mis en disponibilité par de Falloux, en 1849. Il demanda sa retraite après le coup d'Etat, et employa ses loisirs à écrire des ouvrages, dont l'un : *Examen critique des doctrines chrétiennes*, faillit, en 1859, lui valoir un procès. On lui doit encore : *Influence*

du théâtre sur les mœurs (1827); *Principes de lecture* (1837); *De la guerre et des armées permanentes* (1856); *Opinions des déistes rationalistes sur la vie de Jésus, selon M. Renan* (1863); *De la création d'un code de droit international et de l'institution d'un haut tribunal, juge des différends internationaux* (1875); *Religion et politique* (1878), etc.

LARROUMET (Gustave), professeur et administrateur français, né à Gourdon en 1852. Successivement professeur au collège Stanislas (Paris), au lycée de Vanves, au lycée Henri-IV, il fut nommé, en novembre 1884, maître de conférences de littérature française à la Sorbonne. Chef de cabinet de Lockroy au ministère de l'instruction publique, il devint directeur des beaux-arts en 1888 et, en 1892, professeur à la Sorbonne. L'Académie des beaux-arts le nomma membre libre, et le choisit, en 1898, comme secrétaire perpétuel, à la suite de la démission du comte Delaborde. Il a succédé à Fr. Sarcey comme critique dramatique du « Temps ». On lui doit un certain nombre d'études d'histoire et de critique : *lord Brougham* (1879); *Marivaux, sa vie et ses œuvres* (couronné par l'Académie), et *De quarto Tibulli libro* (thèses de doctorat) (1883); *la Comédie de Molière, l'auteur et le milieu* (1886); *Études d'histoire et de critique dramatiques* (1892); *le Dix-huitième siècle et la Critique contemporaine* (1892); *Meissonier* (1895); *Études de littérature et d'art* (1893-1896); *Racine* (1898); *Vers Athènes et Jérusalem* (1898); *Petits portraits et notes d'art* (1897-1900).

Larroumet.

LARSAM, ville de la Chaldée ancienne, où naquirent deux des rois antédiluviens du pays. Elle était consacrée à Shamash, le dieu du Soleil. Les géographes grecs la connurent sous le nom de *Larissa*. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le petit village de *Senkéréh*.

LARTÉTIE (*sî*) ou **LARTETIA** (*té-si*) n. f. Sous-genre de bithinelles, comprenant des formes fossiles dans les terrains quaternaires. (Les lartéties sont des coquilles ovales allongées, pupiformes, à bouche arrondie avec labre élargi, arqué et sinueux. L'espèce type est la *lartetia Belgrandi*, du quaternaire parisien.)

LARTIGUE (Joseph), ingénieur-hydrographe français, né à Vic-en-Bigorre en 1791, mort en 1875. Il est parvenu dans la marine au grade de capitaine de vaisseau. On a de lui de nombreux ouvrages et mémoires très estimés, parmi lesquels : *Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française* (1827); *Exposition du système des vents* (1840); *Étude sur l'origine des courants d'air principaux*; *Observations sur les tempêtes, coups de vent et orages dans la partie de la Méditerranée comprise entre les côtes de France et celles d'Algérie* (1856); *Études sur les mouvements de l'air à la surface terrestre et dans les régions de l'atmosphère* (1868); etc.

LARTIGUE (Henri), électricien français, né à Saint-Mandé en 1830, mort à Paris en 1884. D'abord professeur au lycée d'Auch, puis associé aux travaux de Leverrier, il entra, en 1859, dans l'administration du chemin de fer du Nord, où il fut chargé du service télégraphique. Ses inventions : *électro-sémaphore, sifflet électro-automoteur, contrôleur d'aiguilles*, etc., sont devenues d'un usage courant. Il a dirigé, de 1880 à 1884, la Société des téléphones. — Son frère, CHARLES, né à Toulouse en 1834, est l'inventeur du *chemin de fer monorail*.

LARTIUS FLAVUS (Titus), consul romain, qui, le premier, exerça la dictature (498 av. J.-C.). Il battit la ligue latine, et résigna ses fonctions au bout de seize jours.

LARTON n. m. Arg. Pain. ‖ *Larton brutal*, Pain noir. ‖ *Larton savonné*, Pain blanc. (Syn. LARTIE, LARTIF, LARTILLE.) ‖ *Lartille à plafond*, Pâté, vol-au-vent.

LARTONNIER (*to-ni-é* — rad. *larton*) n. m. Arg. Boulanger. ‖ Voleur qui dévalise les boulangers.

LA RUE (Pierre ou Pierchon), compositeur de l'école gallo-belge, né en Picardie, et qui vécut à la fin du XVᵉ siècle et au commencement du XVIᵉ. Élève de Jean Okeghem, il fut chantre de la chapelle de la cour de Bourgogne, de 1492 à 1510. Prêtre, il fut muni d'une prébende à Courtrai, en 1501. Il a composé des messes, des motets, des madrigaux dans la forme italienne et des chansons françaises à deux, trois et quatre voix, où son habileté remarquable dans le contrepoint ne nuit pas à la grandeur du style.

LA RUE (Charles DE), prédicateur et écrivain de la compagnie de Jésus, né et mort à Paris (1643-1725). Il fut professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand, à Paris. Il faut citer parmi ses nombreux écrits, plusieurs volumes de *Poèmes latins* d'une facture remarquable (l'un d'entre eux, sur les victoires de Louis XIV, a été traduit en vers français par P. Corneille); des tragédies latines : *Lysimachus* et *Cyrus*, et une tragédie française, *Sylla*, qui a été attribuée à Corneille; une édition de *Virgile*, et d'*Horace*, pour la collection *ad usum Delphini*; enfin des *Sermons* et aussi des *Oraisons funèbres*, dont la plus estimée est celle du maréchal de Boufflers.

LARUETTE (Jean-Louis), chanteur scénique et compositeur français, né et mort à Toulouse (1731-1792). Il débuta en 1752 à l'Opéra-Comique de la foire, dans les rôles d'amoureux; mais il prit bientôt l'emploi des pères et des ganaches, auquel son nom resta attaché. Lorsque l'Opéra-Comique fut absorbé par la Comédie-Italienne, en 1772, Laruette passa à ce dernier théâtre. Il a écrit la musique de plusieurs pièces représentées à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne : *le Docteur Sangrado*, avec Duni (1758); *l'Heureux Déguisement* (1758); *le Médecin de l'amour* (1758); *Cendrillon* (1759); *l'Ivrogne corrigé ou le Mariage du diable* (1759); *le Dépit généreux* (1761); *le Gui de chêne ou la Fête des druides* (1763); *les Deux compères* (1772). — Sa femme, *Marie-Thérèse* VILLETTE, née à Paris en 1744, morte vers la fin du XVIIIᵉ siècle, se fit entendre à l'Opéra-Comique, à l'Opéra, à la Comédie-Italienne, contribua à la fortune des premiers ouvrages de Grétry, de Philidor et de Monsigny.

LARUETTE (*ru-èt'*) n. m. Nom donné aux artistes remplissant des rôles analogues à ceux dans lesquels excellait l'acteur Laruette : *Un excellent* LARUETTE.

LARUNDA, déesse qui présidait aux maisons. La plupart des mythographes la confondent avec une *Lara* (v. ce mot), nymphe du Tibre, et mère des lares.

LARUNS, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 33 kilom. d'Oloron, près du gave d'Ossau; 2.063 hab. Ch. de f. Midi. Mines de zinc, de plomb argentifère; nickel arsenical, marbres. — Le canton a 8 comm. et 5.590 hab.

LARUS (*russ*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des *larinés*, comprenant une cinquantaine d'espèces réparties sur le globe. (Les *larus* sont, suivant leur taille et leur livrée, appelés goélands et mouettes.)

LARUSCADE, comm. de la Gironde, arr. et à 30 kilom. de Blaye, à la lisière d'un pays de bois et de landes qui se rattache à la Double saintongeaise, et près du Médéon, affluent de la Saye; 1.642 hab. Corderie, teinturerie, briqueterie et fabrique de carreaux. Le vignoble donne de bons produits, mais principalement des vins blancs.

LARVA n. m. Méd. Bandage de la face. (Vieux.)

LARVAIRE (*vèr'*) adj. Qui se rapporte à la larve, ou à son état : *Période* LARVAIRE. *Nature* LARVAIRE.

LARVE (lat. *larva*, masque, fantôme) n. f. Forme qu'affectent certains animaux au moment de leur naissance, pendant laquelle ils diffèrent plus ou moins de leurs ascendants et sous laquelle ils demeurent plus ou moins longtemps avant d'atteindre à l'état adulte.

— ENCYCL. Zool. La chenille est la *larve* du papillon, comme le ver blanc est la larve du hanneton, le têtard la larve de la grenouille, etc. Les insectes ne sont donc pas les seuls êtres qui passent par l'état larvaire : nombre de poissons, de batraciens, de crustacés, de vers, de mollusques, etc., naissent à l'état de larve. D'une façon générale, les oiseaux, les mammifères et les reptiles sont les seuls animaux qui ne passent point par cet état.

La plupart des larves sorties de l'œuf (ou du corps de la femelle soit vivipare, soit ovovivipare) affectent une forme complètement différente de celle de l'être qu'elles deviendront après une série de métamorphoses.

Les larves des insectes se répartissent en un certain nombre de types fondamentaux. Dans les ordres à métamorphoses dites « incomplètes » (orthoptères, hémiptères), les larves ne diffèrent des adultes que par l'absence d'ailes et l'existence à l'état latent de certains organes, tandis que, chez ceux à métamorphoses complètes (hyménoptères, lépidoptères, coléoptères, etc.), elles ont une allure absolument particulière qu'elles ne perdront qu'après avoir passé par un stade dit « de chrysalide » ou « de nymphe ». Les larves des insectes se distinguent en campodéiformes et en éruciformes, etc. Leurs parties constituantes sont toujours essentiellement les mêmes que celles des insectes adultes, au moins pour les antennes, les organes buccaux et les pattes. C'est sous la forme de larve que les insectes les plus parfaits, notamment les coléoptères, vivent le plus longtemps; certains lamellicornes xylophages vivent ainsi jusqu'à cinq ou six années, alors que leur existence adulte ne durera que quelques semaines. Aussi sont-ce toujours les larves qui causent le plus de dégâts à l'agriculture et à l'industrie. Avant de se changer en chrysalides ou en nymphes, les larves se choisissent un abri sûr; beaucoup se filent un cocon ou se fabriquent une coque terreuse, ligneuse, etc. V. MÉTAMORPHOSE, et NYMPHE.

— Pathol. Les *larves* peuvent vivre en parasites chez l'homme et les animaux et y causer de graves désordres. On les trouve dans les voies lacrymales, les narines, les oreilles, l'anus, etc., ou encore dans la peau et le tissu cellulaire sous-cutané. En général, les larves sont expulsées en provoquant des abcès, ou grâce à des moyens mécaniques : éternuement, vomissement ou diarrhée. Dans les pays chauds, les abcès cutanés dus aux larves ne sont pas rares et donnent lieu à des douleurs très vives. De grands lavages des cavités atteintes, l'incision des abcès déterminent rapidement la guérison.

Chez les animaux, les accidents sont plus fréquents mais se terminent encore favorablement.

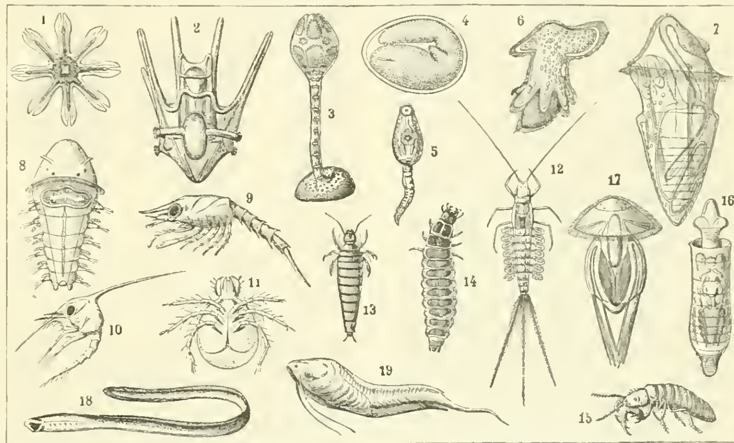

LARVES : 1. Acalèphe; 2. Oursin; 3. Comatule; 4. Bothriocéphale; 5. Douve; 6. Dendrocèle; 7. Siponcle; 8. Néréide; 9. Homard; 10. Crabe; 11. Hydrachne; 12. Éphémère; 13. Sitaris; 14. Carabe; 15. Cigale; 16. Dentale; 17. Brachiopode; 18. Lamproie; 19. Dactylèthre. (V. BATRACIEN, CHENILLE, INSECTE.)

LARVE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Antiq. rom. Spectre, revenant.

— ENCYCL. Chez les Romains, les *larves* passaient pour les spectres d'hommes entachés de quelque crime ou d'une fin tragique. Elles tourmentaient les vivants et en faisaient des sortes de possédés. On se les représentait comme des êtres pâles, à la physionomie effrayante, ou comme des squelettes articulés. C'est ainsi qu'elles paraissent dans les Atellanes. Quelques bas-reliefs les montrent se livrant à une danse qui est, peut-être, l'origine des *danses macabres* du moyen âge. Au temps d'Auguste, leurs images ne sont plus qu'une sorte d'appel à l'épicurisme : « Hâtons de jouir, voilà ce que nous serons demain. » Le squelette d'argent exhibé dans les festins n'avait pas une autre signification.

Larves. (Gobelet de Bosco-Reale.)

LARVÉ, ÉE (du lat. *larvatus*; de *larva*, masque) adj. Se dit d'une variété de malaria, quand les accès sont peu intenses et se limitent surtout à des névralgies. ‖ Se dit encore de toutes les fièvres qui se présentent sous une forme anormale : *Fièvre* LARVÉE.

LARVEGO ou **CAMPOMORONE**, bourg d'Italie (prov. de Gênes [Ligurie]); 4.192 hab. Filatures.

LARVICOLE (de *larve*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui vit dans le corps des larves : *Parasites* LARVICOLES.

LARVIFORME (de *larve*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une larve d'insecte : *Vers* LARVIFORMES.

LARYNGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Anat. Qui appartient au larynx : *Muscles, Nerfs* LARYNGÉS. ‖ Substantiv. : *Le* LARYNGÉ *inférieur*.

— Pathol. *Phtisie laryngée*, Laryngite tuberculeuse.

— ENCYCL. Anat. Les artères *laryngées* sont au nombre de trois de chaque côté.

Les nerfs sont au nombre de deux. Le nerf *laryngé supérieur* est une branche du pneumogastrique. Il donne un rameau, le *laryngé externe*. Le *laryngé inférieur* ou *récurrent*, vient de la branche interne du *spinal*, confondue avec le *pneumogastrique*. Il naît dans le thorax, se réfléchit à gauche, sous la crosse de l'aorte, à droite sous la sous-clavière (de là les troubles laryngés dus aux anévrismes), puis remonte vers le larynx, dans le sillon que forme la juxtaposition de la trachée et de l'œsophage.

LARYNGECTOMIE (*jèk', mî* — du gr. *larugx, uggos*, larynx, et *ektomê*, amputation) n. f. Chir. Ablation chirurgicale, totale ou partielle, du larynx.

— ENCYCL. La *laryngectomie* est indiquée dans les cas de sténoses cicatricielles, dans certaines tumeurs étendues, et surtout dans le cancer du larynx. La laryngectomie totale a donné de longues survies. La phonation peut être maintenue à l'aide d'un larynx artificiel.

LARYNGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport au larynx; qui appartient au larynx : *Cavité* LARYNGIENNE.

— Méd. *Tube laryngien*, Tube dont on se sert pour insuffler de l'air dans les poumons des personnes asphyxiées, des nouveau-nés en état de mort apparente.

LARYNGISME (*jissm'*) n. m. Contraction spasmodique des muscles du larynx, qui produit l'occlusion de la glotte et amène la suffocation.

LARYNGITE (*jit'*) n. f. Pathol. Inflammation aiguë ou chronique du larynx.

— Art vétér. *Laryngite, Angine laryngée*, Inflammation du larynx, généralement compliquée de pharyngite.

— ENCYCL. Pathol. On distingue plusieurs sortes de *laryngites*, suivant qu'elles sont simples, œdémateuses, striduleuses ou tuberculeuses.

Les laryngites simples sont aiguës ou chroniques. La laryngite aiguë survient sous l'influence du froid, d'un effort vocal (laryngite des chanteurs), par inhalation de

poussières irritantes ou de certains gaz (chlore) ; on l'observe aussi au début des fièvres éruptives et au cours de la syphilis. Elle se manifeste par des modifications de la voix, une toux rauque et douloureuse, avec crachats perlés, un peu d'oppression, rarement de la fièvre. Dans les laryngites aiguës déterminées par l'ingestion d'un liquide bouillant ou caustique, les accidents sont plus graves : il y a souvent des spasmes ou des œdèmes de la glotte ; dans ce cas, on est parfois obligé de recourir à la trachéotomie. La maladie cède promptement à l'action des révulsifs et des badigeonnages locaux, ainsi qu'à l'antisepsie des voies respiratoires supérieures. Les laryngites chroniques sont dites *catarrhales* quand elles succèdent à une laryngite aiguë, mal soignée, entretenue par l'alcool ou le tabac ; elles sont *glanduleuses*, quand elles s'établissent d'emblée, comme l'*angine glanduleuse* (V. ANGINE), notamment chez les chanteurs, les fumeurs et les alcooliques. Dans ces formes, la voix est rauque ; il peut y avoir une aphonie complète, la toux est caractéristique, sans expectoration, sans douleur et sans fièvre. Pour le traitement, il faut recourir au repos de l'organe, à la suppression des causes d'irritation, à des pulvérisations et à des badigeonnages antiseptiques.

La *laryngite œdémateuse* est une infiltration séreuse ou séro-purulente de l'épiglotte et des replis aryténo-épiglottiques ; elle est consécutive à une laryngite aiguë intense, à une brûlure, à un phlegmon, ou au cours de la variole, de l'érysipèle, de la syphilis et de la tuberculose. Il y a une dyspnée intense et une grande difficulté de la déglutition ; la voix est éteinte, la toux sèche. Le pronostic en est toujours grave. Il faut recourir à des révulsifs énergiques et, le cas échéant, à la trachéotomie. V. LARYNX.

La *laryngite striduleuse* ou *faux croup* est une laryngite aiguë des jeunes enfants, qui survient généralement à la suite d'un refroidissement ou chez les sujets dont les amygdales sont très volumineuses. Elle se manifeste, la nuit souvent, par une toux rauque, une respiration sifflante, entrecoupée, une fièvre parfois violente ; la voix est presque éteinte, la face congestionnée ; la crise dure une heure ou deux et peut se reproduire ; mais, malgré ces symptômes, le pronostic est généralement peu inquiétant ; il faut pratiquer la révulsion à l'aide d'eau très chaude ou de cataplasmes sinapisés, des badigeonnages antiseptiques légers, et quelquefois recourir à des vomitifs (ipéca).

La *laryngite tuberculeuse, laryngite ulcéreuse* ou *phtisie laryngée* précède ou complique la tuberculose pulmonaire ; elle consiste dans la production, sur les cordes vocales inférieures et dans le tissu cellulaire de la région interaryténoïdienne et épiglottique, de tubercules miliaires qui s'ulcèrent rapidement et profondément. La voix est plus ou moins modifiée, quelquefois nulle ; la toux est sèche, pénible, avec expectorations muco-purulentes et même sanguinolentes et déglutition douloureuse ; dans certains cas, enfin, il y a de la dyspnée, une oppression considérable due à un œdème passager de la glotte. Le traitement général est celui de la *tuberculose* ; comme traitement local, il faut recourir aux badigeonnages à la créosote, à l'eucalyptol, aux instillations intratrachéales avec le chlorure de zinc, l'acide salicylique, et enfin à l'antisepsie rigoureuse des voies respiratoires supérieures.

— Art vétér. L'inflammation du larynx est caractérisée par la difficulté de la respiration et l'extinction ou l'altération de la voix. L'animal est affecté d'un cornage temporaire et souvent d'une toux douloureuse. La compression du larynx détermine de la douleur. Le traitement consistera en fumigations émollientes et en révulsifs extérieurs (sinapismes ou même vésicatoire en cravate sur le devant du cou), électuaires adoucissants et diaphorétiques à base de kermès minéral, de poudre de réglisse et de miel (doses dépendant de l'espèce animale). Le cheval et le chien sont particulièrement sujets à l'angine laryngée. On l'observe aussi chez le porc, le mouton et le veau. La laryngite chronique n'est autre que le *cornage*. V. ce mot.

LARYNGOLOGIE (*ji* — du gr. *larugx, uggos,* larynx, et *logos,* discours) n. f. Traité sur le larynx. ‖ Anatomie, physiologie et pathologie du larynx.

LARYNGOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la laryngologie.

LARYNGO-NÉCROSE n. f. Pathol. Nécrose des cartilages du larynx.

LARYNGOPATHIE (*tî* — du gr. *larugx, uggos,* larynx, et *pathos,* maladie) n. f. Pathol. Affection du larynx.

LARYNGOSCOPE (*skop'* — du gr. *larugx, uggos,* larynx, et *skopein,* examiner) n. m. Appareil à l'aide duquel on peut observer le larynx.

— ENCYCL. Le *laryngoscope* consiste en une lentille et un miroir, concentrant la lumière sur un second miroir dit *laryngien,* qui reçoit l'image du larynx et la transmet à l'observateur. Ce second miroir, placé au fond de la bouche au moyen d'une tige à laquelle il est fixé, se trouve incliné à 45 degrés, et redresse, avant de les envoyer à l'œil du médecin, les images des objets.

Laryngoscope.

LARYNGOSCOPIE (*skopî* — rad. *laryngoscope*) n. f. Exploration de l'intérieur du larynx.

LARYNGOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au laryngoscope et aux observations faites avec cet instrument.

LARYNGOSTÉNOSE (*sté* — du gr. *larugx, uggos,* larynx, et *sténos,* étroit) n. f. Pathol. Rétrécissement du larynx. ‖ On dit aussi LARYNGOSTÉNIE.

LARYNGOTOME (du gr. *larugx, uggos,* larynx, et *tomê,* section) n. m. Instrument à l'aide duquel on pratique la laryngotomie.

LARYNGOTOMIE (*mî* — rad. *laryngotome*) n. f. Chir. Opération ayant pour but d'ouvrir le larynx.

— Art vétér. Opération ayant pour but de rendre au larynx sa capacité normale et de faire disparaître le *cornage.* V. ce mot.

— ENCYCL. Chir. La *laryngotomie* est indiquée soit pour permettre l'introduction d'une canule dans l'asphyxie par suffocation : elle remplace alors la *trachéotomie,* soit pour ouvrir largement le larynx et permettre l'ablation de petites tumeurs. Dans le premier cas, il suffit de pratiquer une incision verticale sur la membrane cricothyroïdienne (*laryngotomie cricothyroïdienne*). Pour l'ablation de tumeurs, il faut, au contraire, fendre largement le larynx de haut en bas et inciser le cartilage thyroïde (*thyrotomie*).

LARYOGOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la laryngotomie.

LARYNGO-TRACHÉAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui se rapporte au larynx et à la trachée-artère.

LARYNGO-TRACHÉITE n. f. Pathol. Rhume, inflammation du larynx et de la trachée.

LARYNGO-TRACHÉOTOMIE n. f. Chir. Opération qui consiste à ouvrir à la fois la partie inférieure du larynx et la partie voisine de la trachée.

LARYNGOTYPHUS (*fuss*) n. m. Ulcération de la muqueuse du larynx, consécutive au typhus.

LARYNX (*rinkss* — du gr. *larugx*) n. m. Anat. Partie supérieure de la trachée-artère, qui est l'organe de la voix.

— ENCYCL. Anat. Le *larynx,* situé à la partie moyenne et antérieure du cou, au-dessous de l'os hyoïde, est un organe creux dans lequel la colonne d'air expiré normalement met en jeu l'appareil vocal. Il est mobile et se déplace physiologiquement dans la déglutition, la phonation et les mouvements de la toux. Son volume varie avec le sexe et l'âge ; il est plus grand chez l'homme que chez la femme, et n'est complètement développé qu'après l'établissement de la puberté. Il paraît donc lié au développement des organes génitaux, et, chez les castrats, cet organe conserve la petitesse relative du larynx de la femme.

La cavité du larynx présente de haut en bas : l'orifice supérieur circonscrit par les replis aryténo-épiglottiques ; le vestibule de la glotte ; les deux orifices circonscrits, l'un par les cordes vocales supérieures, l'autre par les cordes vocales inférieures ; l'orifice entre les deux cordes vocales d'un même côté qui forme l'entrée du vestibule correspondant ; enfin, la portion sous-glottique du larynx qui se continue avec la trachée. Les cartilages qui forment la charpente du larynx sont les thyroïdes (dont la saillie antérieure constitue la *pomme d'Adam*), cricoïde, aryténoïde, les cartilages de Santorin et les fibro-cartilages de Wrisberg et de l'épiglotte ; quant aux ligaments, les plus importants sont les thyro-aryténoïdiens, qui, avec les aryténoïdes, circonscrivent la fente glottique, au niveau de laquelle a lieu la production de la voix. Les muscles qui actionnent ces cartilages modifient la forme de cet orifice. La muqueuse qui tapisse l'intérieur du larynx est la continuation de la muqueuse buccale et se continue en bas avec celle de la trachée. Sa sensibilité, très vive et telle que la moindre irritation provoque la toux, est due à la branche interne du nerf laryngé supérieur ; les autres muscles sont innervés par le laryngé inférieur ou récurrent, et peut-être par une branche interne du nerf spinal. Les artères viennent des thyroïdiennes (artères laryngées), et les veines aboutissent à la jugulaire interne ; enfin, les lymphatiques, très nombreux dans la région du vestibule, vont se jeter dans les ganglions au-dessous du sterno-mastoïdien.

Larynx : A, *face antérieure* ; B, *coupe sagittale.* — 1. Os hyoïde. — 2. Ligaments thyro-hyoïdiens. — 3. Cartilage thyroïde. — 4. Ligament cricothyroïdien. — 5. Cartilage cricoïde. — 6. Epiglotte. — 7. Membrane thyro-hyoïdienne. — 8, 9. Cordes vocales. — 10. Ventricule du larynx. — 11. Trachée.

Du côté des animaux, le larynx n'existe que chez les vertébrés à respiration pulmonaire : mammifères, oiseaux et reptiles ; chez les mammifères, il est à peu près identique à celui de l'homme, mais il est parfois pourvu de cavités accessoires destinées à renforcer les sons, comme on le voit chez les singes hurleurs ; chez les oiseaux, il y a deux larynx : l'un en haut, l'autre au bas de la trachée ; le premier est une simple fente, sans ventricules, sans cordes vocales ni épiglotte ; il intervient très peu dans la production du son ; le second est d'autant plus compliqué que le chant de l'oiseau est mieux modulé ; il se compose d'un tambour osseux à membrane semi-lunaire mince, communiquant avec deux glottes placées aux bronches et pourvues chacune de deux cordes vocales.

Le larynx intervient dans la *déglutition,* la *toux* et la *phonation.* V. ces mots.

— Pathol. Les affections du *larynx* sont multiples. Au point de vue de ses fonctions respiratoires, il faut citer le spasme de la glotte, dû à une contraction tonique des muscles constricteurs et tenseurs des cordes vocales ; qu'ils soient spontanés ou symptomatiques (tumeurs, anévrisme de la crosse de l'aorte, croup et faux croup, œdème de la glotte), les accès sont intermittents et ressemblent à la laryngite striduleuse. (V. LARYNGITE.) En dehors des inflammations et des lésions tuberculeuses étudiées ailleurs (v. LARYNGITE), le larynx, comme appareil de la phonation, peut présenter la paralysie des muscles dilatateurs entraînant une dyspnée intense, la paralysie des muscles constricteurs, qui produit l'aphonie, la paralysie des muscles crico-thyroïdiens, consécutive à un refroidissement, à un effort vocal ou qui se montre dans l'hystérie, etc. Toutes se reconnaissent aisément au *laryngoscope* ; on a aussi signalé des hyperesthésies et des névralgies du larynx. Au point de vue chirurgical, il faut mentionner l'introduction de corps étrangers, qu'on doit s'efforcer d'extraire soit naturellement, par percussions exercées dans la position déclive, soit par trachéotomie ; puis les tumeurs, polypes, qui déterminent de la suffocation, du cornage, de la dyspnée, des troubles phonétiques, quelquefois de la toux, et que l'on reconnaît par l'exploration digitale et l'examen laryngoscopique. On pratique l'extirpation soit par les voies naturelles, soit par *laryngotomie.* Enfin, on a signalé des fractures par compressions violentes ou chocs sur le devant du cou ; elles peuvent entraîner l'asphyxie rapide ou, ultérieurement, l'aphonie et les inflammations des cartilages lésés.

LARZAC (CAUSSE DE), un des causses cévenols, le plus méridional, compris dans les départements de l'Aveyron et du Gard, limité par les profondes vallées du Tarn au N., de la Dourbie, de la Virenque et de la Vis à l'E., du Boèges au S., et confrontant, à l'O., à la région des Ségalas ; au total, une superficie d'environ 700 kilom. carr., d'une altitude moyenne de 750 à 800 mètres. Du causse de Larzac parcouru par les troupeaux de moutons des pasteurs caussenards naissent, en de pittoresques *bouts-du-monde,* au pied des escarpements calcaires, les sources de la Vis, du Cernon, etc.

LAS (*la* — de l'ital. *lasso,* malheureux) Interj. Syn. ancien de HÉLAS ! (Ne s'emploie plus que dans le style naïf.) V. HÉLAS.

LAS (*lass*) n. m. Sorte de pelle en bois, ayant la forme d'un râteau, avec laquelle, dans les marais salants de l'Ouest, on ramasse le sel sur les ladures.

— Nom donné, dans les campagnes, à l'endroit de l'aire d'une grange où l'on empile le grain au fur et à mesure qu'il est battu et avant son nettoyage.

LAS, LASSE (*lâ, lâss* — du lat. *lassus,* même sens) adj. Qui éprouve une lassitude générale : *On est* LAS *après une longue marche.* ‖ Ennuyé à l'excès, fatigué par la continuité : *Etre* LAS *de la vie.*

— *Faire une chose de guerre lasse,* La faire après avoir longtemps refusé, lorsqu'on est fatigué de lutter.

— Loc. prov. : *On va bien loin depuis qu'on est las,* La volonté peut triompher de la fatigue.

— Techn. Trop sec, cassant, en parlant des feuilles d'or ou d'argent du batteur d'or. ‖ On dit aussi FATIGUÉ.

— Substantiv. Fam. *Un las d'aller,* Homme mou et paresseux.

LA SABLIÈRE (Antoine DE RAMBOUILLET, sieur DE), conseiller secrétaire du roi et poète français, né et mort à Paris (1624-1679). Son père, grand financier et fermier des impôts, avait créé le domaine connu sous le nom de Folie-Rambouillet, aux portes du faubourg Saint-Antoine. A peine âgé de trente ans, La Sablière épousa la femme qui devait illustrer son nom ; mais, après quelques mois de ménage, il porta ailleurs ses affections. Poète non méprisable, surnommé par Conrart « le grand madrigalier françois », il a laissé des *Madrigaux,* publiés par son fils en 1689 et plusieurs fois réédités.

LA SABLIÈRE (Marguerite HESSEIN, dame DE), femme du précédent, née et morte à Paris (1636-1693). D'une riche famille protestante, très jolie, elle fut admirablement instruite. Sauveur et Roberval lui enseignèrent les mathématiques, la physique, l'astronomie ; Bernier écrivit à son intention son *Abrégé* du système de Gassendi ; Boileau, ami de son frère, la visa, dit-on, dans sa *Satire* contre les femmes. A peine mariée, elle réunit chez elle toute une société lettrée et galante. On vit, à côté de Coulanges et de Mme de Sévigné, Lauzun, Rochefort, Brancas, La Fare, de Foix, Chaulieu se presser dans son hôtel, rue Saint-Honoré, et y tenir ruelle. La Fontaine vint y élire domicile. Après de retentissantes amours, Mme de La Sablière, abandonnée par le marquis de La Fare, se retira aux Incurables, se livra tout entière à la dévotion et écrivit des *Pensées chrétiennes,* que jadis on joignit aux *Maximes* de La Rochefoucauld. — Elle avait eu trois enfants : NICOLAS, né en 1656, correspondant de Bayle, éditeur des *Madrigaux* de son père ; — ANNE, dame Muisson ; — MARGUERITE, devenue marquise de La Mésangère, à laquelle Fontenelle dédia sa *Pluralité des mondes,* et La Fontaine son poème *Daphnis et Alcimadure.*

Mme de La Sablière.

LASÆA (*zé-a*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des érycinidés, comprenant quelques espèces de l'Océan. (Les *lasæa* sont de petits animaux ovovivipares, à coquille ovale, arrondie, renflée, de contour irrégulier. L'espèce type est la *lasæa rubra* [3 millim.], mollusque cosmopolite, qui vit sur le rivage et ne passe dans l'eau que le temps de la marée montante.)

LASAF n. m. Nom colonial du câprier.

LASAGNA (Giovanni Pietro), sculpteur italien, né à Milan vers 1558, mort en 1617. On lui doit les cariatides de la cathédrale de Milan, les bas-reliefs représentant : *Sisara et Joel, le Puits de Jacob* et *la Vision de Daniel,* ainsi que les *Anges* de la porte de l'église Saint-Paul, et la *Sainte Hélène* qui surmonte la colonne de la place Sainte-Euphémie, dans le style de Michel-Ange.

LASAGNE ou **LAZAGNE** (*gn* mll. — de l'ital. *lasagna,* même sens) n. f. Art culin. Pâte d'Italie, taillée en forme de rubans larges et ondés.

LASAIA (*za-i-a*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les *lasaia* sont de petits papillons gris ou bleus en dessus, gris violet en dessous, mouchetés de brun ou largement tachetés d'orange. L'espèce type est la *lasaia militaris* du Brésil.)

LASALLE, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 43 kilom. du Vigan, dans la vallée de la Salendre, affluent du Gardon de Saint-Jean ; 2.350 hab. Plâtre. Gisement de cuivre. Filatures de soie. — Le canton a 9 comm. et 5.280 hab.

LA SALLE (Antoine DE), littérateur français, né en Provence en 1390, mort après 1464. Secrétaire de Louis III, duc d'Anjou, de René d'Anjou, et précepteur de Jean, fils aîné de ce dernier, il passa, vers 1448, au service de Louis de Luxembourg, puis, en 1458, à celui de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. On lui doit deux ouvrages didactiques : *la Salade* et *La Salle* (inédits), et surtout trois petits romans, où il se révèle l'un des prosateurs les plus accomplis de son époque : *Histoire du petit Jehan de Saintré* (1459) ; *les Quinze joyes du mariage* (1461) ; *les Cent nouvelles Nouvelles* (1491), longtemps attribuées à Louis XI.

La Salle (Robert Cavelier de), voyageur français, né à Rouen vers 1640, mort en Amérique en 1687. Il se rendit, vers 1670, au Canada, s'établit à Montréal et y fonda un établissement agricole. Lors de la découverte du Mississipi par le P. Marquette, il entreprit, avec l'appui du gouverneur de Frontenac et du ministre de la marine, de reconnaître intégralement les embouchures et le cours du fleuve. Après un voyage en France, consacré aux préparatifs de sa mission (1678), il visita successivement les lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan, pénétra dans les belles vallées de l'Illinois, puis redescendit le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique. Il retourna à Québec, puis en France (1682), où le ministre Seignelay fit équiper pour lui quatre navires, destinés à relever d'une manière plus précise l'embouchure du fleuve et la côte voisine du golfe du Mexique. Cette seconde expédition fut moins heureuse. La flottille dépassa l'embouchure du Mississipi, et La Salle, débarquant sur la côte inhospitalière de la baie de Saint-Bernard, resta livré, après le départ des navires, à ses seules ressources. L'embouchure du Mississipi ne put être retrouvée, et l'explorateur fut tué d'un coup d'arquebuse, au cours d'une reconnaissance, par un de ses compagnons de misère. On a publié, d'après les papiers de Joutel qui l'avait suivi dans son expédition, le *Journal historique du dernier voyage de feu M. de La Salle* (1723).

La Salle (saint Jean-Baptiste de), fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, né à Reims en 1651, mort à Rouen en 1719. Il commença ses études à Reims, où son père était magistrat, et les termina à Paris, au séminaire Saint-Sulpice. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut ordonné prêtre. Touché de l'ignorance où l'insuffisance de l'enseignement primaire de son temps laissait les enfants du peuple, il fonda, en 1679, une congrégation de Frères, vouée à la direction des écoles. A la mort de leur fondateur les nouveaux religieux étaient déjà établis dans les principales villes de France. (V. Frères des écoles chrétiennes.) Béatifié par Grégoire XVI, Jean-Baptiste de La Salle fut canonisé par Léon XIII, en 1900. On a de lui : *les Devoirs du chrétien envers Dieu ; les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne ; Instructions et prières pour la sainte messe ; Conduite des écoles chrétiennes ; les Douze vertus d'un bon maître.*

J.-B. de La Salle.

La Salle (Philippe de), dessinateur et mécanicien français, né à Seyssel (Ain) en 1723, mort à Lyon en 1804. Il excella dans les dessins de fleurs et d'animaux, et travailla avec succès pour la fabrique de Lyon. Il conçut, le premier, l'idée des étoffes pour meubles, inventa la navette volante pour le tissage, perfectionna le tour et le moulin à soie.

Lasalle (Antoine-Charles-Louis Collinet, comte de), général français, né à Metz en 1775, tué à Wagram en 1809. Sa famille était alliée à celle du maréchal Fabert et il était fils d'un commissaire des guerres. Sous-lieutenant en 1793, il se réengagea, en 1794, dans la cavalerie, fit les campagnes du Rhin et de la Moselle, et se signala dès lors par une fougue et une intrépidité extraordinaires. Lieutenant en 1795, il suivit Kellermann en Italie comme aide de camp et fut fait prisonnier à Brescia. Le feld-maréchal Wurmser, charmé de son esprit, rendit la liberté au jeune officier, qui fut, peu après, promu chef d'escadron (1796). Pendant la campagne de 1797, il se signala à Vicence, à Rivoli, au passage de la Piave. Emmené en Egypte par Bonaparte, il devint chef de brigade après les Pyramides et sauva la vie de Davout dans la journée de Ramadieh (1799). Il fit la campagne d'Italie et eut trois chevaux tués sous lui à Caldiero. Promu général (1805), il fit la campagne de Prusse, à la tête de la 1re brigade de dragons. A partir de la campagne de 1806, durant laquelle il fut nommé général de division, le joyeux sabreur d'Egypte et d'Italie, qui chargeait toujours l'ennemi la pipe à la bouche, se doubla d'un général d'avant-garde, aussi audacieux qu'intelligent. Il culbute 6.000 Prussiens, force Hohenlohe à capituler à Prenzlow avec 16.000 hommes, et, à la tête de deux régiments de hussards, oblige la place de Stettin à lui ouvrir ses portes. A Heilsberg (1807), Lasalle et Murat, rivaux en courage, se sauvent réciproquement la vie. En 1808, Lasalle, passé en Espagne, sauva l'armée à Medellin en enfonçant un carré de 6.000 hommes. L'année suivante, en Autriche, il se couvrit de gloire à Essling, à Raab et surtout à Wagram, où il fut tué en pleine charge, d'une balle au front. Ses restes, inhumés à Vienne, furent rapportés en France en 1891, et déposés aux Invalides. Une statue lui a été élevée à Lunéville, en 1893. Sa *Correspondance* a été éditée en 1891.

Comte de Lasalle.

Lasalle (Albert de), publiciste et musicographe français, né au Mans en 1833, mort à Paris en 1886, petit-fils du précédent. Critique musical au « Monde illustré » (1857), à la « Nouvelle Revue de Paris », il collabora à un grand nombre de journaux et de recueils. On lui doit, entre autres : *Histoire des Bouffes-Parisiens* (1860) ; *la Musique à Paris* (avec Thoinan, 1863) ; *Meyerbeer* (1864) ; *Dictionnaire de la musique appliquée à l'amour* (1868) ; *Mémorial du Théâtre-Lyrique* (1877), et, dans un autre ordre d'idées, *l'Hôtel des haricots* (1864), histoire fantaisiste de l'ancienne prison de la garde nationale.

Lasaulx (Peter Ernst de), philologue et archéologue allemand, né à Coblentz en 1805, mort à Munich en 1861. Fils de l'architecte distingué Jean Claude de Lassaulx (1741-1848), il enseigna à Wurtzbourg, de 1835 à 1844, puis à Munich, et fut député, en 1848, à l'Assemblée de Francfort. Élu à la seconde Chambre bavaroise, il s'y montra le défenseur ardent des idées catholiques. C'est cette même préoccupation qui domine ses ouvrages : *Chute de l'hellénisme* (1854) ; *Nouvel essai d'une philosophie de l'histoire* (1856) ; *la Vie, la doctrine et la mort de Socrate* (1857), etc.

La Saussaye (Jean-François de Paule, Louis de), archéologue français, né à Blois en 1801, mort à la Troussaye, près Blois, en 1878. Il quitta en 1830 l'administration des contributions directes, et débuta, en 1835, par une *Histoire de la Sologne blaisoise,* qui lui valut une médaille de l'Institut. On lui doit encore, entre autres ouvrages : *Numismatique de la Gaule Narbonnaise* (1842) ; *Histoire de la ville de Blois* (1846) ; *Antiquités de la Sologne blaisoise* (1848) ; etc. Directeur de la « Revue de numismatique » (1835-1855), recteur des académies de Poitiers (1855), puis de Lyon, il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1842.

Lasca (il). Biogr. V. Grazzini (Antoine-François).

LASCAR (*skar'*) n. m. Matelot indien, embarqué sur les navires de la mer des Indes.
— Arg. milit. Bravo à trois poils. ‖ Ancien au courant de tous les « trucs » du métier militaire. (A passé dans la langue populaire, avec le sens d'Homme malin.)

Lascaris, grande famille byzantine, qui apparaît dans l'histoire vers la fin du XIIe siècle, avec Théodore **Lascaris**, gendre de l'empereur Alexis III et fondateur de l'empire grec de Nicée. (V. Théodore Ier Lascaris.) Plusieurs frères de ce personnage jouèrent un grand rôle dans l'histoire de la monarchie de Nicée : Constantin, qui, après avoir contribué à la défense de Constantinople contre les croisés, fut un des meilleurs généraux de Théodore ; Alexis qui, plus tard, soutint l'empereur latin Robert de Courtenay contre son propre beau-frère, Jean Vatatzès ; Manuel et Michel, qui conquirent, sous le règne de Théodore II, leur neveu, une grande réputation. Par les filles de Théodore : Irène, qui épousa Jean Vatatzès, et Marie, mariée à Bela IV de Hongrie, le nom de Lascaris passa dans d'autres familles : les empereurs de Nicée Théodore II, fils de Jean Vatatzès, et Jean IV le portèrent, et on le rencontre fréquemment au cours des XIIIe et XIVe siècles. On ne sait pas comment Constantin et Jean **Lascaris**, les grands hellénistes du XVe siècle, se rattachent à la famille ; au XVIIIe siècle encore, on trouvait des Lascaris à Chypre, en Crète et à Céphalonie.

Lascars.

Lascaris (Constantin), grammairien grec, né à Constantinople en 1434, mort à Messine en 1501. Disciple de Jean Argyropoulos, il professa le grec à Milan à partir de 1460. En 1465, il fut nommé professeur à Naples, par le roi Ferdinand Ier. En 1467, on le trouve établi à Messine, où Pietro Bembo, le futur cardinal, vint de Venise suivre ses leçons. En 1476, parut la première édition de sa *Grammaire grecque,* qui fut si goûtée des hellénistes occidentaux (Milan) ; Alde Manuce en donna une réimpression en 1494-1495 (Venise). On possède encore de lui des Vies latines d'illustres philosophes siciliens et calabrais, une vingtaine de lettres grecques etc.

Lascaris (Jean *ou* Janus) surnommé **Rhyndacenus**, parce qu'il était originaire de Rhyndacus (Asie Mineure), né à Constantinople vers 1445, mort à Rome vers 1535. Protégé d'abord par le cardinal Bessarion, il fit ses études à Padoue. Après la mort de Bessarion (1472), il se rendit à Florence, où Laurent de Médicis le mit à la tête de la Bibliothèque médicéenne. En 1494, il suivit Charles VIII lors de son retour en France, se lia avec Guillaume Budé, contribua à organiser la bibliothèque royale de Blois. En 1503, Louis XII le nomma ambassadeur de France à Venise ; il y resta jusqu'en 1509, année où il retourna à Milan dans une demi-disgrâce. Léon X l'appela à Rome, en 1513, pour y fonder et diriger le Collège grec du Quirinal. Après un voyage en France (1518), il fut chargé d'établir à Milan une école grecque, qui ne subsista guère que trois ans. A partir de 1525, il vécut à Rome dans la retraite. Comme éditeur de textes, à Florence d'abord, puis à Venise, il a puissamment contribué à la rénovation des études grecques en France et en Italie.

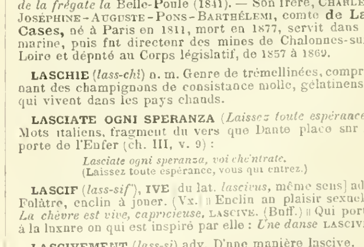
Jean Lascaris.

Lascaris (Paul), grand maître de l'ordre de Malte, né à Castellar en 1560, mort en 1657. Il descendait des Lascaris, empereurs de Nicée. Entré, en 1584, dans l'ordre de Malte, il fut élu grand maître en 1636. Il accrut les fortifications de Malte, augmenta la marine de l'ordre, repoussa une flotte nombreuse envoyée par Ibrahim, sultan des Turcs, et acquit l'île de Saint-Christophe, en Amérique.

Lascaris (Paul-Louis), diplomate français, né en Provence en 1774, mort en 1815. Il venait d'être reçu chevalier profès de l'ordre de Malte, lorsque cette île fut conquise, en 1798, par Bonaparte. Lascaris suivit le général en Egypte. Après la rupture du traité d'Amiens, en 1803, Bonaparte le chargea d'aller en Orient faire les études nécessaires à ses projets sur l'Inde. Il explora le bassin de l'Euphrate, retourna, en 1814, à Constantinople, et alla mourir au Caire. Ses manuscrits tombèrent aux mains des Anglais. Quelques notes seulement ont été publiées sous ce titre : *Récit de Fatalla Sayeghir, demeurant à Latakié, sur son séjour chez les Arabes errants du Grand Désert, rapporté et traduit par les soins de Lamartine* (1835).

Las Casas [*la-ka-zass*] (Barthélemy de), prélat espagnol, né à Séville en 1474, mort à Madrid en 1566. Après avoir administré un domaine que son père Francisco, un des compagnons de Christophe Colomb, possédait dans l'île d'Haïti, il entra dans les ordres (1510) et voua désormais sa vie à la défense des Indiens du nouveau monde, opprimés par les *conquistadores* et les marchands espagnols. Il franchit douze fois l'Océan pour aller, à la cour de Madrid, plaider la cause de ses protégés, fonda plusieurs colonies à Saint-Domingue, au Mexique, dans le Venezuela, le Guatemala et le Pérou. Charles-Quint et Philippe II le nommèrent *protecteur universel de tous les Indiens,* et, d'après ses conseils, publièrent des ordonnances empreintes d'un grand esprit d'humanité (1517 et 1543). Soutenu par les dominicains, dont il avait pris l'habit en 1523, et sacré évêque de Chiapas (Mexique) en 1544, Las Casas eut à lutter, pendant de longues années, contre le mauvais vouloir des gouverneurs et des colons espagnols. A la fin, il fut obligé de se démettre de ses fonctions épiscopales, et se retira à Madrid, où il mourut entouré de la vénération universelle. Ecrivain éloquent, il a composé en latin un grand nombre d'écrits de polémique et, en espagnol, deux ouvrages importants : *Histoire des Indes,* imprimé seulement en 1875, et *Histoire apologétique des Indiens,* restée manuscrite. L'abbé Grégoire a publié une *Apologie de Las Casas* (1802).

Las Casas.

Las Cases [*la-skaz'*] (Emmanuel-Augustin-Dieudonné-Marin-Joseph, comte de), historien français, né au château de Las Cases, près de Revel (Haute-Garonne), en 1766, mort à Passy-sur-Seine en 1842. Issu d'une famille d'origine espagnole, qui compte parmi ses membres Barthélemy de Las Casas, il fut d'abord marin, et était, en 1789, lieutenant de vaisseau. Il émigra et prit part à l'affaire de Quiberon, mais rentra en France sous le Consulat. Son courage comme volontaire, lors de la prise de Flessingue, en 1809, le signala à Napoléon. Celui-ci le fit maître des requêtes au conseil d'Etat, chambellan. Il dirigea la liquidation de la dette publique en Illyrie, et devint, en 1812, inspecteur des dépôts de mendicité, des prisons, des hospices et des établissements de bienfaisance d'une partie de la France. A la première Restauration, il se retira en Angleterre, d'où il repartit pour la France à la nouvelle du retour de Napoléon, qui le rétablit dans ses charges. Après Waterloo, il suivit l'Empereur à Sainte-Hélène, d'où il fut expulsé par Hudson Lowe. Interné d'abord au Cap, puis ramené en Europe et retenu prisonnier à Francfort-sur-le-Mein, il ne put rentrer en France qu'après la mort de Napoléon. Il publia, en 1822-1823, son *Mémorial de Sainte-Hélène.* On a encore de lui : *Mémoires d'E.-A.-D., comte de Las Cases, communiqués par lui-même, contenant l'histoire de sa vie, etc.* (1819).

Emm.-Aug. Las Cases.

Las Cases [*la-skaz'*] (Emmanuel-Pons-Dieudonné, comte de), homme politique français, fils du précédent, né à Saint-Meen (Finistère) en 1800, mort à Passy-sur-Seine en 1854. Il suivit son père à Sainte-Hélène, puis au Cap, et put, en 1819, rentrer en France. Après la mort de Napoléon, il se rendit à Londres, où il cravacha Hudson Lowe, qui refusa de se battre avec lui. En 1825, il fut l'objet d'une tentative d'assassinat à Passy, où se trouvait alors Hudson Lowe, lequel s'empressa de regagner l'Angleterre. Il prit part à la révolution de juillet 1830, fut, de 1830 à 1848, député du Finistère, accompagna, en 1840, à Sainte-Hélène, le prince de Joinville qui allait chercher les restes de Napoléon et devint sénateur en 1852. Il a publié : *Journal écrit à bord de la frégate la* Belle-Poule (1841). — Son frère, Charles-Joséphine-Auguste-Pons-Barthélemi, comte de **Las Cases**, né à Paris en 1811, mort en 1877, servit dans la marine, puis fut directeur des mines de Chalonnes-sur-Loire et député au Corps législatif, de 1857 à 1869.

LASCHIE (*lass-chî*) n. m. Genre de trémellinées, comprenant des champignons de consistance molle, gélatineuse, qui vivent dans les pays chauds.

LASCIATE OGNI SPERANZA (*Laissez toute espérance*), Mots italiens, fragment du vers que Dante place sur la porte de l'Enfer (ch. III, v. 9) :

Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate.
(Laissez toute espérance, vous qui entrez.)

LASCIF (*lass-sif*), **IVE** [du lat. *lascivus,* même sens] adj. Folâtre, enclin à jouer. (Vx.) ‖ Enclin au plaisir sexuel : *La chèvre est vive, capricieuse,* lascive. (Buff.) ‖ Qui porte à la luxure ou qui est inspiré par elle : *Une danse* lascive.

LASCIVEMENT (*lass-si*) adv. D'une manière lascive.

LASCIVETÉ (*lass-si*) n. f. Caractère d'une personne lascive ; penchant à la luxure : *La* lasciveté *est un vice qui blesse la pureté des mœurs.* (Lav.) ‖ Caractère de ce qui est lascif : *La* lasciveté *des gestes, des regards.*
— Syn. Impudicité, lubricité, etc.

Lasco ou **Laski** (Jean) [lat. **Joannes a Lasco**], théologien protestant polonais, né à Lask, près de Petrikau, en 1499, mort à Pirezow en 1560. Nommé par le roi de Hongrie évêque de Wesprim et, par Sigismond de Pologne, évêque de Cujavie, il adhéra, en 1537, aux idées de la Réforme. Devenu directeur des Eglises frisonnes, en 1543, il passa plus tard à Londres (1550), d'où il fut chassé par l'avènement de Marie Tudor. Il ne tarda pas à rentrer en Pologne, où il chercha vainement à établir une Eglise nationale réformée.

Lasègue (Charles-Ernest), médecin français, né et mort à Paris (1816-1883). Élève de Trousseau, il fut nommé, en 1867, à la chaire de pathologie générale. En 1870, il passait à la chaire de clinique de l'hôpital la Pitié. En 1876, il fut nommé membre de l'Académie de médecine. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *Traité des angines* (1848) ; *Traité de l'auscultation de Laënnec* (édition dite « de la Faculté de médecine »); *Traité de la goutte de Sydenham* (traduction) et une série d'études sur les dyspepsies, le diabète, les maladies mentales, etc.

LASÉGUÉE (*ghé*) n. f. Genre d'apocynacées, tribu des échitées, comprenant des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à tiges volubiles, à feuilles opposées, presque sessiles, les fleurs groupées en grappes simples, terminales. (On en connaît quatre espèces brésiliennes.)

LASER (*sèr'*) n. m. Genre d'ombellifères daucées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs ressemblant à celles des carottes. (On en connaît plusieurs espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique, employées depuis fort longtemps comme toniques et diurétiques.)

La Serna y Santander (Charles-Antoine de), bibliographe espagnol, né à Colindres (Vieille-Castille) en 1752, mort à Bruxelles en 1813. Il s'établit à Bruxelles, et fut nommé, en 1797, bibliothécaire du département de la Dyle, et réunit à Bruxelles une bibliothèque remarquable. Devenu correspondant de l'Institut, il fut destitué, en 1811, pour avoir répandu une proclamation en faveur de Ferdinand VII. On a de lui : *Dictionnaire bibliographique choisi du* XV*e siècle* ou *Description par ordre alphabétique des éditions les plus rares et les plus recherchées du* XV*e siècle, etc.* (1805-1807).

LASEROL n. m. Chim. V. LASERPITINE.

LASERPITINE (*sèr'*) n. f. Chim. Substance extraite des racines du *laserpitium* qui, chauffée avec la potasse, se dédouble en acide angélique et en *laserol*.

LASERPITIÉES (*sèr', si*) n. f. pl. Tribu d'ombellifères, ayant pour type le genre *laserpitium*. — *Une* LASERPITIÉE.

LASERPITIUM (*sèr', si-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique des *lasers*.

— Antiq. Résine que les anciens extrayaient du *laserpitium* et employaient à divers usages.

La Serre (Jean Pujet de), littérateur français, né à Toulouse en 1600, mort à Paris en 1665. D'une inépuisable fécondité et « desserrant volume sur volume », au dire de Boileau qui, avec Furetière, le drapa dans la satire célèbre : *le Chapelain décoiffé*, La Serre a donné plus de cent volumes, tous oubliés, et dont lui-même, dit-on, avouait la médiocrité. Citons, parmi les moins mauvais : *le Secrétaire de la cour* (1625), qui eut cinquante éditions, et, parmi ses pièces de théâtre, sa tragi-comédie *Climène* (1630); ses tragédies *Pandoste* (1631), *Pyrame* (1633), *Thomas Morus* (1641), qui eut un gros succès, *le Sac de Carthage*, écrit en prose (1643), *Thésée* (1644). Conseiller d'État et historiographe du roi, La Serre se vit refuser une pension par Colbert, et dédia ses œuvres innombrables aux mécènes du temps.

La Serre (Jean-Louis-Ignace de, sieur de Langlade), poète dramatique français, né à Cahors vers 1662, mort à Paris en 1756. Il était très lié avec Mlle de Lussan. Auteur de romans longtemps à la mode, il devint censeur royal. Il a fait représenter à l'Opéra : *Polyxène et Pyrrhus* (1706); *Diomède* (1710); *Pyrame et Thisbé* (1726); *la Pastorale héroïque* (1730); *Nitétis* (1741); etc.; au Théâtre-Français : *Artaxerxès* (1718). Il a laissé encore un roman : *Hipalque, prince scythe, etc.* (1727), et des *Mémoires pour servir à l'histoire de Molière et de ses ouvrages* (1734).

Lasgori ou **Lassgori**, ville d'Afrique, sur la côte nord de la péninsule des Somalis, sur le golfe d'Aden, dans le Somaliland anglais. Trafic important de gomme, de plumes d'autruche, de parfums, etc.

LASI (*zi*) n. m. Idiome géorgien, parlé dans les environs de Trébizonde.

LASIA (*zi*) n. m. Genre de mousses, à tige droite, avec une ramification pennée, à feuilles acuminées. (La coiffe est fort velue et a fait donner aussi à ce genre le nom de « lainette ».)

LASIANDRE n. f. Bot. Syn. de TIBOUCHINE.

LASIANTHE n. m. Genre de rubiacées uragogées, comprenant des arbustes d'odeur fétide, à feuilles opposées, à fleurs en verticilles axillaires. (On en connaît soixante-quinze espèces d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.)

Lasicki (Jean), en latin *Lasicius*, historien polonais, né vers 1534, mort à Zaslavie en 1620. On a de lui : *Historia de ingressu Polonorum in Valachiam cum Bogdano et cæde Turcarum* (1577); *De Russorum-Moscovitorum et Tatarorum religione, sacrificiis, nuptiarum ac funerum ritu* (1582); *De diis Samogitarum cæterorumque Sarmatarum, etc.* (1615); etc.

La Sicotière (Léon Duchesne de), écrivain et homme politique français, né à Valframbert (Orne) en 1812, mort à Alençon en 1895. Avocat, il fut élu député à l'Assemblée nationale (1871), sénateur de l'Orne depuis 1876. Il est l'auteur de nombreux travaux d'érudition, relatifs à l'histoire et l'archéologie normandes, à la période révolutionnaire, etc. Nous citerons, parmi les plus importants : *l'Orne pittoresque et archéologique* (1845); *Louis de Frotté et les Insurrections normandes* (1889), couronné par l'Académie française; etc.

LASIE (*zî*) n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant deux ou trois espèces d'Europe et des régions voisines. (Les lasies, dont le nom scientifique est *subcoccinella*, sont de petites coccinelles globuleuses, rousses, ponctuées de noir; elles sont phytophages. L'espèce type du genre, parfois nuisible aux trèfles, est la lasie globuleuse [*subcoccinella quater viginti punctata*].)

Lasie (gr. 3 fois).

— Bot. Genre d'aroïdées, tribu des orontiées, comprenant des espèces croissant dans l'Inde.

Lasinio (Carlo, comte), graveur italien, né à Trévise en 1759, mort à Pise en 1838. Il a exécuté avec habileté, à l'eau-forte et au burin, un très grand nombre de planches d'après les œuvres de la vieille école florentine. — Son fils et élève, Giovanni-Paolo, s'est aussi fait connaître, de 1819 à 1840, comme un excellent graveur. Il a reproduit des toiles d'anciens maîtres et exécuté les gravures de plusieurs ouvrages importants.

LASIOBOTRYS (*triss*) n. m. Genre de périsporiacées, comprenant des champignons parasites sur les feuilles du chèvrefeuille. (Ils se développent sous l'épiderme, qu'ils font bientôt éclater, et se présentent alors sous forme de petits tubercules durs, noirs à l'extérieur, blancs à l'intérieur.)

LASIOCAMPE (*kanp'*) ou **LASIOCAMPA** (*kan*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des bombycidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal, dont douze sont propres à l'Europe.

— Encycl. Les *lasiocampes* sont de beaux bombyx de grande taille; par leur couleur rousse et violacée, la disposition de leurs ailes dentelées, ils ressemblent à des feuilles mortes; aussi les appelle-t-on *bombyx feuilles-mortes*. Les chenilles, velues et aplaties, vivent sur divers arbres fruitiers; celle du lasiocampe du pin (*gastropacha pini*) vit sur les conifères. L'espèce la plus commune est le *lasiocampa quercifolia*, qui mesure 6 centimètres d'envergure.

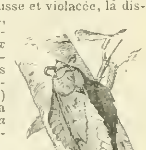
Lasiocampe (réd. de moitié).

LASIOCARPE (du gr. *lasios*, velu, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCÉPHALE (*sé* — du gr. *lasios*, velu, et *kephalê*, tête) adj. Bot. Qui a des capitules velus.

LASIOCÈRE (*sèr'*) ou **LASIOCERA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une dizaine d'espèces des régions chaudes africaines et asiatiques. (Les lasiocères sont de petits insectes à tête globuleuse, avec gros yeux saillants, à livrée métallique. L'espèce type est la *lasiocera nitidula*, du Sénégal.)

LASIOCHLOÉ (*klo-é*) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant des herbes cespiteuses à inflorescence composée, dont on connaît quatre espèces de l'Afrique australe.

LASIOCORYS (*riss*) n. m. Genre de labiées bétonicées, comprenant des arbrisseaux d'Abyssinie et du Cap.

LASIODACTYLE n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des clavicornes, tribu des nitidules, dont on connaît plusieurs espèces, toutes brésiliennes.

LASIODORE ou **LASIODORA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant une vingtaine d'espèces, de l'Amérique équatoriale et méridionale. (Les lasiodores sont d'énormes mygales, remarquables par leur livrée soyeuse, rouge ou violacée. L'espèce type est la *lasiodora Klugi*, du Brésil.)

LASIOGRAPTE ou **LASIOGRAPTUS** (*ptuss*) n. m. Genre de graptolites, famille des glossograptidés, comprenant des espèces fossiles dans les terrains paléozoïques.

— Encycl. Les *lasiograptes* forment des colonies à enveloppe chitineuse; leurs cellules sont séparées par des divisions profondes et portent des saillies épineuses sur leurs bords. L'espèce type est le *lasiograptus costatus*, du silurien inférieur (quatrième zone des graptolites).

LASIONITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine. Syn. WAVELLITE.

LASIOPE ou **LASIOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés. (Elle compte une belle espèce, le *lasiopus cilipes*, du Brésil, grand charançon allongé, glabre, noir, avec les pattes rouges et le milieu du dos couvert d'écailles blanchâtres et dorées.)

LASIOPÉTALE n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs groupées en corymbes et opposées aux feuilles, à fruit sec, indéhiscent et polysperme. (Ces végétaux croissent en Australie et sont cultivés dans les serres des régions tempérées pour leurs fleurs pourpres, jaunes ou blanches.)

LASIOPÉTALÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lasiopétale.

— n. f. pl. Tribu de malvacées, ayant pour type le genre *lasiopetalæ*. — *Une* LASIOPÉTALÉE.

LASIOPÈZE ou **LASIOPEZUS** (*pé-zuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant quelques espèces de l'Afrique occidentale. (Les lasiopèzes sont oblongs, gris ou bruns, pubescents, de taille médiocre.)

LASIOPHILE ou **LASIOPHILA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant huit espèces de l'Amérique du Sud. (Les lasiophiles sont de beaux papillons à ailes inférieures terminées en queue. La *lasiophila Circe*, roux carmin, tachée de noir en dessus, violacée en dessous, habite le Venezuela.)

LASIOPOGON (du gr. *lasios*, velu, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des herbes à duvet variable blanchâtre, à feuilles alternes, à fleurs en capitules, qui croissent dans le nord et le sud de l'Afrique.

LASIOPSIS (*psiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés, comprenant quatre espèces de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale. (Les lasiopsis sont des rhizotrogues bruns, assez petits, trapus, à pattes médiocres.

LASIOPTÈRE ou **LASIOPTERA** (*pté*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des cécidomyidés, comprenant quelques espèces répandues dans l'hémisphère boréal. (Les lasioptères sont de très petites mouches allongées, à ailes velues et frangées, dont les larves vivent dans des galles sur diverses plantes. La *lasioptera berberina* se développe dans l'épine-vinette.)

LASIORHINE ou **LASIORHINUS** (*nuss*) n. m. Paléont. Sous-genre de phascolomes, fossiles dans les terrains quaternaires d'Australie. (Le *lasiorhinus latifrons*, parent du wombat actuel, atteignait la taille du tapir.)

LASIORRHIZE n. f. Bot. Syn. de LEUCERIE.

LASIOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent au Cap.

LASIOSTACHYDÉ, ÉE (*sta-ki* — du gr. *lasios*, velu, et *stakhus*, épi) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

LASIOSTOLE (*stol'*) ou **LASIOSTOLA** (*sto*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues de la Russie méridionale au Turkestan. (Ce sont des pimélies de taille médiocre, allongées, avec les élytres garnis de petits tubercules. L'espèce type est la *lasiostola pubescens*, de Crimée.)

LASIURE ou **LASIURUS** (*russ*) n. m. Genre de mammifères chiroptères, famille des vespertilionidés, comprenant une dizaine d'espèces américaines.

— Encycl. Les *lasiures* sont d'assez grandes chauves-souris, voisines des vespertilions. On les a subdivisés en deux sous-genres : dasypterus (*dasypterus intermedius*, du Texas) et atalapha (*atalapha borealis*). Ce dernier est commun des États-Unis au Chili, mesure 30 centimètres d'envergure; il est brun, avec le ventre blanchâtre et une bande blanche le long de chaque flanc; le dessus de la membrane fémorale est complètement poilu.

LASIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicidés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *lasius* sont des fourmis de taille médiocre, qui élèvent des pucerons dans leurs fourmilières; leurs nymphes sont toujours renfermées dans un cocon soyeux. Le *lasius alienus*, commun dans les jardins de Paris, d'une odeur musquée caractéristique, s'introduit souvent dans les maisons et attaque les provisions. D'autres vivent dans les forêts, nichant dans les troncs vermoulus ou se construisant des nids en carton ligneux.

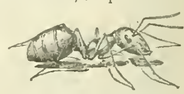
Lasius (gr. 3 fois).

La Sizeranne (Paul-Jean-Ange-*Henri* Monier de), homme politique et littérateur français, né à Tain (Drôme) en 1797, mort à Nice en 1878. Il se consacra d'abord à la littérature dramatique et fit représenter *Virginie*, tragédie (1817); *l'Amitié de deux âges*, comédie (1826); *Corinne*, drame (1830). Député libéral de la Drôme en 1837, il fut réélu constamment jusqu'en 1848. En 1845, il fit voter l'uniformité de la taxe des lettres. Il se rallia à l'Empire, fut député au Corps législatif de 1852 à 1863, entra au Sénat en 1863 et reçut le titre de comte héréditaire en 1866. On lui doit : *Mes premiers et derniers souvenirs littéraires* (1854); *Marie-Antoinette* (1860), etc. — Son fils, Louis-Fernand, né à Paris en 1835, fut élu député de la Drôme en 1869. — Maurice, neveu du précédent, écrivain français, né à Tain (Drôme) en 1857. Devenu aveugle à neuf ans, il fut élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles et se consacra à l'étude des questions pédagogiques et de l'amélioration intellectuelle des aveugles. En 1882, il combina le système d'abréviations usité actuellement en France. Il fonda, en 1883, deux revues : le *Valentin Haüy* et le *Louis Braille*; cette dernière, imprimée en relief, avec des suppléments. Il a inventé le système de l'abrégé orthographique, puis, en 1884, a créé la *Revue Braille*, les conférences Valentin Haüy, la bibliothèque Braille, collection circulante et gratuite, la bibliothèque Valentin Haüy, comprenant les ouvrages qui ont paru sur les aveugles; a été le promoteur de la fondation du musée Valentin Haüy; enfin, il a fondé, en 1889, l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles. On lui doit : *J. Guadet et les Aveugles* (1885); *les Aveugles par un aveugle* (1888), couronné par l'Académie; *Dix ans d'études et de propagande en faveur des Aveugles* (1890); *Mes notes sur les Aveugles* (1894); *les Aveugles utiles* (1896); *Études et propagande en faveur des aveugles* (1899); etc. Il a collaboré au *Nouveau Larousse illustré*. — Robert, frère de Maurice, né à Tain (Drôme) en 1866, s'est adonné surtout à l'étude des questions artistiques, particulièrement de l'art anglais, et a collaboré à la « Revue des Deux Mondes », à la « Revue Encyclopédique », etc. Nous citerons de lui : *L'art religieux est-il mort ?* (1890); *la Peinture anglaise contemporaine* (1895); *Ruskin et la Religion de la beauté* (1897); *La photographie est-elle un art ?* (1899); etc.

LASKA (*ska*) n. m. Variété de cépage rouge originaire de Styrie, et cultivé principalement dans les vignobles de l'Allemagne et de l'Alsace.

Lasne ou **de l'Asne** (Michel), graveur français, né à Caen en 1595, mort à Paris en 1667. Il alla à Paris en 1621, et fut logé au Louvre par Louis XII. Une touche libre et appuyée caractérise ses meilleures œuvres, parmi lesquelles il convient de citer : *la Vierge au pied d'un arbre*; *Saint François de Paule*; *l'évêque Henri Arnaud*; *Bassompierre*; *le Président Pomponne*; *Corneille*; *de Bérulle*. Son portrait, miniature sur vélin, exécuté par lui-même, est conservé au musée d'Issoudun.

Lasos ou **Lassos**, poète et musicien grec, né à Hermione, en Argolide (seconde moitié du VIe s. av. J.-C.). Il fut appelé à Athènes par Hipparque, puis écrivit, dit-on, le premier ouvrage sur la musique, et fut l'un des initiateurs de l'éristique ou de la dialectique. Il passait pour avoir été l'un des maîtres de Pindare. Il composa des hymnes qui furent célèbres, surtout son *Hymne à Déméter*. Il perfectionna le dithyrambe, et inaugura à Athènes les concours dithyrambiques. Il introduisit dans ce genre de poésie plus de mouvement et de variété, plus de richesse dans les mélodies. Il constitua le dithyrambe attique du Ve siècle. Nous avons de lui quelques fragments, réunis dans les « Poetæ lyrici græci » (1878), et dans l' « Anthologia lyrica », de Bergk (1883).

LASQUE (*lassk'*) n. m. Diamant qui a la forme d'un parallélogramme plat et d'une faible épaisseur.

LASQUETTE (*skèt'*) n. f. Peau de jeune hermine.

Lassa. Géogr. V. Lhassa.

Lassaigne (Jean-Louis), chimiste français, né et mort à Paris (1800-1859). Il étudia sous Vauquelin, devint professeur à l'école d'Alfort (1828) et expert-chimiste près le tribunal de la Seine. On lui doit des expériences intéressantes sur les sels de l'arsenic, le chromate et les

iodures de plomb, et toutes les parties de la chimie animale. Des perfectionnements dans l'émail des poteries lui valurent une médaille, en 1831. Il a publié : *Abrégé élémentaire de chimie organique et inorganique.*

Lassalle (Emile), lithographe français, né à Bordeaux en 1811, mort à Paris en 1871. D'un crayon ferme et facile, il a reproduit avec fidélité un grand nombre d'œuvres de peintres contemporains, notamment: *la Pèlerine*, de R. Lehmann ; *Chiens courants*, d'Alfred Dedreux ; *Groupe de jeunes filles*, de C. Landello ; *Sapho*, de Barrias ; *Bonaparte et Napoléon Ier*, de Delaroche ; *Cléopâtre*, de Gigoux ; *Médée*, *Dante et Virgile*, de Delacroix. Citons encore : *la Becquée*, d'après Breton, une de ses meilleures œuvres ; *la Source*, d'après Ingres, et *Faust au sabbat*, d'Ary Scheffer ; etc.

Lassalle (Ferdinand), l'un des fondateurs du socialisme allemand, né à Breslau en 1825, mort à Genève en 1864. Fils d'un riche négociant juif, il mit son éloquence et son talent au service de la comtesse de Hatzfeld (v. ce nom), en procès de séparation avec son mari, et encourut une condamnation sévère pour calomnies. Condamné à six mois de prison, en 1848, pour sa participation aux troubles démocratiques de Dusseldorf, il publia, après le triomphe de Mme de Hatzfeld, une série de travaux d'un caractère philosophique, politique et littéraire : *Philosophie du mélancolique Héraclite d'Ephèse* (1858) ; *Frantz de Sickingen*, drame héroïque (1859) ; *le Système des droits acquis* ou *Conciliation du droit positif et de la philosophie du droit* (1860), et plusieurs brochures.

Lassalle.

Lors du conflit auquel donna lieu la constitution prussienne, il tenta d'organiser un parti ouvrier, dont il formula le programme dans une réunion à Berlin (1862). Condamné encore à la prison, il publia une série de brochures et de discours où il se faisait l'apôtre d'un système d'associations ouvrières établies avec l'aide de l'État : *Programme des ouvriers* (1862) ; *la Science et les Ouvriers* ; *les Impôts indirects et la situation de la classe ouvrière* ; *le Procès criminel de Lassalle* (1863) ; *M. Bastiat-Schulze de Delitzsch, le Julien économique*, ou *Capital et travail* (1864). Une catastrophe romanesque vint terminer sa carrière aventureuse. Passionnément épris de la fille d'un diplomate, Hélène de Dönniges, il provoqua en duel son fiancé, Janko de Racowitz, et fut tué par lui d'un coup de pistolet.

Lassalle (Jean-Louis), chanteur dramatique français, né à Lyon en 1847. Doué d'une belle voix de baryton, il abandonna l'industrie pour le théâtre. Il entra au Conservatoire, puis alla débuter à Liége dans *les Huguenots*. De là, il tint successivement son emploi à Lille, Toulouse, La Haye et Bruxelles. Il débuta à l'Opéra en 1872, dans *Guillaume Tell*, puis dans *l'Africaine*. Il créa *l'Esclave* en 1874, passa un instant au Théâtre-Lyrique pour y établir le rôle principal du *Dimitri*, de Joncières. La retraite de Faure le fit rappeler à l'Opéra, où il créa avec éclat : *le Roi de Lahore*, *le Tribut de Zamora*, *Polyeucte*, *Françoise de Rimini*, *Henri VIII*, *Samson et Dalila*, *Sigurd*, *Patrie*, *Ascanio*, etc. En 1894, Lassalle quitta l'Opéra, alla donner des représentations à l'étranger, et se livra à des entreprises industrielles.

Lassalle.

Lassant (*la-san*), **ante** adj. Qui lasse : *Travail* LASSANT. ‖ Fig. Ennuyeux, qui obsède : *Des discours* LASSANTS.

Lassata, necdum satiata (*Fatiguée, mais non encore rassasiée*), Mots empruntés à un vers de Juvénal (VI, 130), dans la peinture énergique qu'il trace des débordements nocturnes de Messaline. Le vers complet est :

Et lassata viris, necdum satiata recessit.

Lassay, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 20 kilom. de Mayenne, sur le ruisseau de *Lassay*, affluent de la Mayenne ; 2.490 hab. Scierie ; tanneries, ateliers de constructions mécaniques. Château du XIVe siècle ; ruines du château de Bois-Thibault (XVe s.). — Le canton a 10 comm. et 7.734 hab.

Lassell (William), savant anglais, né à Bolton (Lancashire) en 1799, mort à May-Lodge, près de Maidenhead, en 1880. En 1825, il prit un établissement de brasseur, mais s'appliqua surtout à l'astronomie. Il construisit lui-même plusieurs puissants télescopes, et un immense équatorial. Il a, depuis, construit un grand nombre d'instruments. En 1847, il découvrit le satellite de Neptune ; l'année suivante, le huitième satellite de Saturne, Hypérion ; en 1851, deux satellites d'Uranus, Ariel et Umbriel. En 1852, il a transporté et installé son grand télescope dans l'île de Malte. Il a été élu membre (1839) puis président (1870) de la Société royale astronomique ; et membre (1849) de la Société royale de Londres.

Lassen (Christian), orientaliste allemand, né à Bergen (Norvège) en 1800, mort à Bonn en 1876. Il fut initié à l'indianisme par Schlegel et obtint une mission de deux ans à Paris et à Londres. Avec Burnouf, il publia un *Essai sur le pâli* (1826). De retour en Allemagne, il a professé le sanscrit, à partir de 1827, à Bonn. Citons de lui : *Hitopadesa*, recueil de fables indiennes, en collaboration avec Schlegel (1829-1831) ; *Gymnosophista*, étude de philosophie hindoue (1832) ; *Anthologia sanscrita* (1838) ; *Institutiones linguæ pracriticæ* (1837) ; *les Inscriptions cunéiformes en vieux-perse de Persépolis* (1836). Son ouvrage capital est sa *Science de l'antiquité hindoue* (1844-1861).

Lassen, musicien belge, d'origine danoise, fixé en Allemagne, né à Copenhague en 1830. Elève du Conservatoire de Bruxelles, il fit jouer à Weimar un opéra, *le Roi Edgard* (1857), et devint chef d'orchestre de cette cour. Ses œuvres sont nombreuses : *l'Eloge des femmes*, opéra (1860) ; *le Captif*, opéra (1868) ; musique pour *les Nibelungen*, trilogie de Hebbel ; musique pour *Œdipe roi*, de Sophocle (1868), les deux parties du *Faust* de Gœthe (1876), *Pandore*, de Gœthe, et pour un drame de Calderon ; deux symphonies ; plusieurs cantates ; un *Te Deum* : etc.

Lasser (*lâ-sé* — du lat. *lassare*, fatiguer) v. a. Rendre las : *Le travail d'esprit* LASSE *plus que le travail manuel.* ‖ Absol. : *C'est parce que le travail* LASSE *qu'il aguerrit.* (Rigault.)
— Fig. Excéder, ennuyer, dégoûter : *Les longueurs* LASSENT *l'esprit.* ‖ Décourager, vaincre par la continuité de la résistance, etc. : LASSER *la malveillance, la patience.* ‖ S'applique par métaphore aux choses inanimées :

La moisson de nos champs *lassera* nos faucilles.
MALHERBE.

Se lasser, v. pr. Se fatiguer, devenir las.
— Fig. Se dégoûter : *On* SE LASSE *de tout, excepté du travail.* (Lévis.) ‖ Se décourager : *Il ne faut point* SE LASSER *de réclamer les droits de l'humanité.* (Chateaubr.)
— Gramm. Quand, après *se lasser*, on met un infinitif pour complément indirect, on emploie la préposition *à*, si l'on veut seulement désigner l'acte qui cause la lassitude ; on emploie *de*, si l'on veut marquer le désir de cesser l'acte : *On* SE LASSE *plus à rester debout qu'à marcher ; on* SE LASSE *d'entendre toujours les mêmes choses.*

Lasser (*la-sé* — rad. *lasso*) v. a. Prendre avec le lasso : LASSER *un cheval sauvage.*

Lasseret n. m. Techn. V. LACERET.

Lasserie n. f. Techn. V. LACERIE.

Lasserre (Paul-Joseph-*Henri* DE MONZIE-), écrivain français, né à Carlux (Dordogne) en 1828, mort à Siorac (Dordogne) en 1900. Avocat, rédacteur au « Réveil », puis au « Pays », il se signala par ses tendances religieuses. Guéri miraculeusement, d'après ce qu'il raconte lui-même, grâce à l'eau de Lourdes, il s'attacha à faire une croisade en faveur du pèlerinage de Lourdes. Nous citerons de lui : *l'Esprit et la Chair* (1859) ; *la Pologne et la Catholicité* (1862) ; *l'Evangile selon Renan* (1863) ; *le Treizième apôtre* (1866) ; *Notre-Dame de Lourdes* (1863), ouvrage qui a obtenu un grand succès ; *De la réforme et de l'organisation normale du suffrage universel* (1873) ; *Bernadette* (1879) ; *les Episodes miraculeux de Lourdes* (1883). Sa traduction des *Saints Evangiles* (1887) a été mise à l'index.

Lasseube (en béarnais **Lasséoube**), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 12 kilom. d'Oloron ; 2.039 hab. — Le canton a 5 comm. et 3.918 hab.

Lassière (*la-si-èr'*) n. f. Pêch. Syn. de LACIER.
— Econ. rur. Endroit d'une grange où l'on entasse les grains après le battage des gerbes. ‖ On dit aussi LAS n. m.

Lassigny, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 24 kilom. de Compiègne, sur le Pissot, sous-affluent de l'Oise par la Divette ; 863 hab. Fontaine ferrugineuse. Motte dite *Tour Roland* ; dolmen ; église des XVe, XVIe et XVIIe siècles. — Le canton a 22 comm. et 8.541 hab.

Lassis (*lâ-si*) n. m. Espèce de bourre de soie. ‖ Etoffe faite avec cette bourre. ‖ Tissu lacé.

Lassithi, Lasithi ou **Lachid**, massif montagneux de la partie orientale de l'île de Crète, culminant au mont Stavro (2.160 m.). Le centre en est occupé par un lac. Le Lassithi forme un district peuplé d'environ 54.000 hab., dont 44.000 Grecs chrétiens et 10.000 musulmans.

Lassitude (*la-si* — du lat. *lassitudo*, même sens) n. f. Grande fatigue, prostration des forces : *Tomber de* LASSITUDE.
— Fig. Dégoût, ennui : *Le plaisir a ses* LASSITUDES.

Lasso ou **Lazzo** (*la-so* — de l'espagn. *lazo*, lacet) n. m. Corde ou longue lanière de cuir, ayant à l'une de ses extrémités un nœud coulant ou, plus souvent, une garniture de boules métalliques, et que les habitants de plusieurs contrées de l'Amérique, et particulièrement ceux de l'Amérique du Sud lancent pour enlacer l'ennemi qu'ils combattent ou l'animal qu'ils chassent.

A

Cheval pris au lasso : A, nœud coulant du lasso.

— Jeu. Jeu d'enfant qui consiste à passer, en courant, le nœud coulant d'une corde dans un piquet fixé en terre.

Lasso (jeu).

Lasson (Adolphe), philosophe allemand, né à Altstrélitz (Mecklembourg) en 1832. *Docent* de philosophie à l'université de Berlin, il professe la doctrine hégélienne, rajeunie par les acquisitions récentes des sciences physiques et naturelles, et, dans ses ouvrages de philosophie du droit, par les théories de l'école historique. Nous citerons de lui : *l'Eglise et l'Etat, et Fichte* (1863) ; *Maître Eckart* (1878) ; *Principe et avenir du droit du peuple* (1871) ; *Système de philosophie du droit* (1881).

Lassone (Joseph-Marie-François DE), médecin français, né à Carpentras en 1717, mort à Paris en 1788. Il fut médecin de Marie Leczinska, et, plus tard, premier médecin de Louis XVI et de Marie-Antoinette. C'est sur son initiative que fut créée la Société royale de médecine.

Lassouche (J.-P. BOUQUIN **de la Souche**, dit), acteur français, né à Paris en 1828. Il débuta en 1850 au théâtre Montmartre, puis joua aux Batignolles, en Belgique, au théâtre Beaumarchais, à la Gaîté, au Palais-Royal (1858), où, comique plein d'originalité, il se fit longtemps applaudir. Il n'eut pas moins de succès aux Variétés à partir de 1877, et y jouait encore en 1898. A la profession de comédien il a joint celle de marchand d'antiquités. On lui doit quelques pièces excentriques comme son jeu : *l'Ahuri de Chaillot* (1867) ; *A chacun son plumet* (1873) ; *En descendant de la lune* (1876) ; etc.

Lassouts, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. d'Espalion, près du Lot ; 965 hab. Houille.

Lassus (Roland DE) [*Orlando di Lasso*], musicien de l'école gallo-belge de la Renaissance, né à Mons en 1520, selon les uns, en 1524, 1530, 1532, selon d'autres, mort à Munich en 1594. Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, l'emmena en Italie. Par la protection du cardinal-archevêque de Florence, il fut nommé maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, à Rome. Rappelé en Belgique par la maladie et la mort de ses parents, il se rendit alors en Angleterre et en France, puis il devint maître de chapelle du duc Albert de Bavière. C'est à Munich qu'il passa, dans la gloire, la fin de sa vie, jusqu'au jour où un excès de travail le rendit à peu près fou.

Le nombre de ses compositions : messes, motets, psaumes, offices, etc., et, dans le sens profane, *lieder*, chansons françaises, madrigaux, etc., s'élève à plus de deux mille. Elles sont remarquables par la pureté de la forme, du style et par la fraîcheur de l'inspiration. — Son fils FERDINAND, mort à Munich en 1609, fit partie de la chapelle du comte Frédéric de Hohenzollern, puis de celle du duc de Bavière, dont il prit la direction en 1602. Il a publié un recueil de chansons sacrées, et l'on connaît aussi de lui un *Magnificat* et plusieurs motets. — RODOLPHE, second fils de Roland, mort à Munich en 1625, artiste fort remarquable, fut organiste du duc de Bavière. On a publié de lui : *Cantiones sacræ quatuor vocum* ; *Circus symphoniacus* ; *Moduli sacri ad convivium sacrum 2, 3 et 6 vocum* ; *Alphabetum Marianum* ; etc.

Roland de Lassus. (Bibl. nat.)

Lassus (Pierre), chirurgien français, né et mort à Paris (1741-1807). Nommé à la chaire d'histoire de la médecine légale près la Faculté de Paris, il échangea, cette chaire, contre celle de pathologie externe. On a de lui : *Traité élémentaire de la médecine opératoire* (1795) ; *Pathologie chirurgicale* (1806) ; etc.

Lassus (Jean-Baptiste-Antoine), architecte et archéologue français, né à Paris en 1807, mort à Vichy en 1857. Il fut, avec Viollet-le-Duc, inspecteur des édifices religieux de la Seine. Il a restauré le clocher de la cathédrale de Chartres, la nef de celle de Moulins, l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et, à Paris, les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois (1838), de la Sainte-Chapelle (1840-1856), de Notre-Dame de Paris, etc. On a de lui, comme écrivain, une série d'articles dans les « Annales archéologiques » de Didron ; la *Monographie de la cathédrale de Chartres* (1843), et un écrit : *Réaction de l'Académie des beaux-arts contre l'art gothique* (1846).

Lasswade, ville d'Ecosse, comté et à 10 kilom. d'Edimbourg, sur l'Esk, petit fleuve côtier qui se jette dans le golfe du Forth ; 8.870 hab. Mines de houille. Fonderies de fer et de cuivre ; fabriques de tapis.

Last ou **Laste** (*lasst'* — du holland. *last*, charge) n. m. Métrol. Unité de poids, d'environ 2.000 kilogr., en usage dans le nord de l'Europe, pour l'estimation du chargement des navires et des grandes quantités de marchandises.
— Législ. *Last geld*, Droit qui se levait, à Hambourg et en Hollande, sur les vaisseaux étrangers.

Lasteyrie du Saillant (Charles-Philibert, comte DE), publiciste français, né à Brive-la-Gaillarde en 1759, mort à Paris en 1849. Il fonda, en 1814, le premier établissement lithographique ayant existé à Paris. On a de lui : *Traité des bêtes à laine d'Espagne* (1799) ; *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers Etats de l'Europe et au cap de Bonne-Espérance* (1802) ; *Collection de machines, d'instruments, d'appareils, etc., employés dans l'économie rurale, domestique et industrielle, etc.* (1820-1821) ; *Méthode naturelle de l'enseignement des langues* (1826) ; *Typographie économique* (1827) ; etc.

Lasteyrie du Saillant (Ferdinand-Charles-Léon, comte DE), archéologue et homme politique, fils du précédent, né et mort à Paris (1810-1879). Sorti, en 1827, de l'Ecole des mines, il prit part, en 1830, comme aide de camp de La Fayette, à la révolution de Juillet, et fut envoyé, en 1842, par le département de la Seine, à la Chambre des députés. Chaud partisan de la réforme électorale, il fut, après la révolution de Février, envoyé à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et rentra dans la vie privée. Il se fit connaître par des travaux d'archéologie et de critique artistique, et entra, en 1860, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous citerons de lui : *Histoire de la peinture sur verre d'après ses*

Monuments en France (1836-1858); *Quelques mots sur la théorie de la peinture sur verre* (1853); *la Cathédrale d'Aoste* (1854); *Histoire de l'orfèvrerie* (1875); etc.

Lasteyrie du Saillant (Adrien-*Jules*, marquis de), homme politique français, cousin du précédent, né à Courpalay (Seine-et-Marne) en 1810, mort à Paris en 1883. Il servit, en 1832, en Portugal, comme aide de camp de dom Pedro, fut élu, en 1842 et en 1846, député de La Flèche, et prit part aux banquets réformistes. Représentant de Seine-et-Marne à la Constituante (1848), puis à la Législative (1849), il combattit la politique de Louis-Napoléon, et fut arrêté au 2 décembre 1851. Expulsé de France, il y retourna en 1852, se présenta sans succès au Corps législatif en 1869, mais fut élu député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale (1871). Il se rallia à la politique de Thiers, et fut élu sénateur inamovible en 1875.

Lasteyrie du Saillant (Robert-Charles, comte de), archéologue et homme politique français, fils de Ferdinand, né à Paris en 1849. Archiviste aux Archives nationales, il devint, en 1880, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes et, en 1890, membre de l'Académie des inscriptions. De 1893 à 1898, il a siégé comme député de Brive à la Chambre, où il a voté avec les républicains progressistes. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur les comtes et vicomtes de Limoges* (1874); *Cartulaire général de Paris* (1880); *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de la France* (1888-1896), en collaboration; *l'Eglise Saint-Martin de Tours* (1891); *l'Architecture gothique* (1894); etc.

Lasthénès, général olynthien (milieu du IVe s. av. J.-C.). En 348, il commandait la cavalerie d'Olynthe; il se laissa corrompre par Philippe de Macédoine, et conduisit ses troupes dans une embuscade, où elles furent faites prisonnières. Après la prise d'Olynthe, Philippe le fit périr, avec son complice Euthycrate.

LASTHÉNIE (*sté-nî*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs disposées en capitules et qui croissent en Californie.

Lasthénie, femme philosophe grecque, née à Mantinée en Arcadie (commenc. du IVe s. av. J.-C.). Enthousiasmée par la lecture d'un livre de Platon, elle vint, sous un vêtement d'homme, se mêler à ses disciples. D'autres ont prétendu qu'elle avait été conduite à l'école de Platon par son amour pour Speusippe, neveu du philosophe.

Lastic (Jean Bompar de), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en Auvergne vers 1371, mort à Rhodes en 1454. Il entra, en 1395, dans l'ordre de Malte dont il devint grand maître en 1437. Il défendit victorieusement en 1440, puis en 1444, l'île de Rhodes contre les attaques du sultan d'Egypte. Il fut en 1451, investi pour trois ans de pouvoirs dictatoriaux, et mourut en préparant la défense de Rhodes contre les Turcs.

LASTING (pron. angl. *la-stin'gh'* — abrév. de *everlasting*) n. m. Etoffe de laine rase, brillante, unie ou rayée, et dont on fait des vêtements, des bottines d'été, etc.

Lastman (Pieter), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem en 1562, mort vers 1649. Il fut le maître de Rembrandt. On cite de lui le *Repos en Egypte* au musée de Berlin, *Ulysse et Nausicaa*, à Brunswick. Ses tableaux et ses gravures sont fort rares. — Son fils, Nicolas **Lastman**, né à Haarlem en 1619, eut une certaine réputation comme peintre et comme graveur. On estime surtout, parmi ses estampes : *le Christ au Jardin des Oliviers*, d'après son père; *Saint Pierre délivré de prison*, d'après Jean Pinas; *le Martyre de saint Pierre*, d'après le Guide.

Lastra a Signa (ou **di Gangalandi**), comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno; 10.965 hab. Fabrication de chapeaux de paille.

LASTRÆA (*stré*) n. m. Genre de fougères fossiles rentrant dans le groupe des aspidiées vivantes. (Il se rencontre, portant encore ses fructifications, dans les couches du miocène inférieur.)

LASTRICO (*stri*) n. m. En Italie, Sorte de ciment fait de chaux ou de pouzzolane, et que l'on emploie notamment à Naples pour le pavage des rues ou le revêtement des terrasses couronnant les maisons.

LASTSPRING (pron. angl. *lasst-sprin'gh'*) n. m. Sorte de saumoneau très estimé, que l'on prend particulièrement dans la Loire.

LASULITH n. m. Minér. Syn. de KLAPROTHINE.

LASURAPATITE n. f. Phosphate naturel de chaux. Variété bleue d'apatite.

LASURFELDSPATH n. m. Variété de feldspath orthose avec lapis-lazuli.

La Suze (Henriette de Châtillon de Coligny, comtesse de), poète et bel esprit, née et morte à Paris (1618-1673). Petite-fille de l'amiral de Coligny, veuve d'un Ecossais, Th. Hamilton, elle épousa en secondes noces le comte de La Suze, dont bientôt elle se sépara. Sa maison devint alors comme une succursale de l'hôtel de Rambouillet, où se pressent son amie Mlle de Scudéry, Montplaisir, Subligny, Benserade, Segrais, Ménage, etc. Mme de La Suze publia, en 1656, ses *Poésies*, rééditées en 1668, sous le titre de *Recueil de poésies galantes*. Il est difficile d'y faire le départ entre l'œuvre propre de la comtesse et celle de ses amis. Ses *Elégies*, pourtant, ne lui ont pas été contestées. Par leur naturel et leur sentiment, elles méritent l'éloge, quoique d'une forme un peu monotone.

LAT (*la*) n. m. Coup de navette, duite, couleur, dans la fabrication des articles lancés, et qui ne concourt qu'en partie à l'effet de la duite générale. (Les lats compris dans cette duite prennent, dans leur ensemble, le nom de *passée*.)

Lât, idole que les Arabes adoraient avant leur conversion à l'islamisme et dont l'effigie était déposée dans l'enceinte du temple de La Mecque. — Statue gigantesque de Siva, qui se trouvait dans le temple de Somenat, et qui fut détruite par Mahmoud, fils de Sebouktiguin.

Latacunga, ville de la république de l'Equateur, ch.-l. de la prov. de Léon, sur la route de Quito à Guayaquil, dans la haute vallée du Pastasa; 12.000 hab. Tissage d'étoffes grossières, important collège.

La Taille (Jean de), poète français, né à Bondaroy, près de Pithiviers, vers 1540, mort en 1608. Après avoir étudié le droit à Orléans, il s'éprit du génie de Ronsard, et se consacra aux lettres. Protestant convaincu, il combattit à Dreux et Arnay-le-Duc avec une grande vaillance. Il a laissé : *Remontrance pour le Roy a tous ses subjects qui ont pris les armes* (1563); *la Géomancie* (1574); *Histoire des singeries de la Ligue* (1595); *Discours notable des duels* (1607), *Saül*, tragédie précédée d'un *Traité de la tragédie* (1572); *les Gabaonites*, tragédie (1573), et deux comédies, éditées la même année, *les Corivaux et le Négromant*. — Son frère Jacques, né à Bondaroy en 1542, mort de la peste en 1562, laissa en manuscrit plusieurs ouvrages que publia son frère : *Manière de faire des vers en français comme en grec et en italien* (1573); une *Satire* du courtisan; des *Odes*, de la grâce. Les deux ébauches de tragédies, *Alexandre* (1573) et *Daire* (1574), ne sont pas sans valeur.

Latakièh (autref. **Laodicée**), ville maritime de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. de Beyrouth]) chef-lieu de district; 10.000 hab. Cette ville se compose de deux quartiers, la Marine et la ville proprement dite. Le port, peu profond, est accessible seulement aux petits navires. Latakièh fait un grand commerce de céréales, de tabacs, huiles, vins, fruits, éponges; les environs sont assez fertiles.

LATAKIÉH ou **LATAKIÉ** n. m. Tabac d'Orient d'excellente qualité récolté en Syrie, particulièrement à Mehalié-Beni-Ali, à Semer-Kilé et aux environs de Latakièh, et dont la couleur est noirâtre, parce que les paysans ont l'habitude d'étendre les feuilles, après les avoir séchées, dans leurs fermes, au-dessus du foyer.

LATANIER (*ni-é*) n. m. Genre de palmiers, tribu des borassées.

— Encycl. Les *lataniers* (*latania* ou *livistona*), assez voisins des *lodoicea*, sont des palmiers de petite taille, à feuilles en éventail, originaires des Mascareignes. Le *latanier de Bourbon* (*latanier Borbonica*) est une belle espèce, cultivée en serre et en appartement. En Chine et à Bourbon, ses fruits renferment une chair succulente. Le *latanier rouge*, de l'île Maurice, a des propriétés antiscorbutiques.

Latanier.

LATASTIE (*sti*) ou **LATASTIA** (*sti-a*) n. f. Genre de reptiles sauriens, famille des lacertidés, comprenant quatre espèces d'Afrique et d'Arabie.

— Encycl. Les *latasties* sont des lézards brun pâle ou jaunâtres; allongées, très vives, elles sont propres aux régions arides de l'Ethiopie et de l'Arabie, comme la *latastia longicaudata*, du pays des Somalis, qui atteint 0m,30 de long.

Latastie.

LATAX ou **LATAXIA** n. m. Nom scientifique, aujourd'hui inusité, du genre *enhydre*, dont la loutre de mer est le type.

LATE n. f. Dr. cout. Autref., en Provence, Sorte d'amende pécuniaire. ‖ *Late simple*, Amende de 9 deniers. ‖ *Late triple*, Amende de 27 deniers.

LATEMMENT (*ta-man*) adv. D'une manière latente.

LATENT, ENTE (*tan, tant'* — du lat. *latens, entis*, même sens) adj. Qui n'est pas apparent, qui ne se manifeste pas au dehors : *L'intolérance est toujours* LATENTE *dans l'ignorance*.

— Arboric. *Œil latent*, Œil à fruit qui, dans les arbres cultivés, demeure plus ou moins longtemps à l'état rudimentaire. (On le rencontre, le plus souvent, sur le vieux bois de l'arbre fruitier.) ‖ On dit aussi ŒIL EXPECTANT.

— Art vétér. *Vices latents, Maladies latentes*, Maladies qui affectent les chevaux sans donner des symptômes immédiats, telles que la morve ou la tuberculose.

— Pathol. Se dit des maladies, lorsqu'elles n'offrent aucun symptôme apparent.

— Physiq. *Chaleur latente*, Chaleur qui n'est point sensible au thermomètre : *La* CHALEUR *absorbée par un corps qui change d'état reste* LATENTE. V. FUSION, VAPORISATION.

LATÉRAL, ALE, AUX (du lat. *lateralis*, même sens) adj. Qui appartient au côté, qui est sur le côté : *Fenêtre, Porte* LATÉRALE.

— Fig. Parallèle, qui côtoie sans se confondre.

— Algèbr. *Equation latérale*, Expression par laquelle les anciens algébristes désignaient les équations du premier degré.

— Bot. *Anthère latérale*, Celle qui est attachée d'un seul côté du filet. ‖ *Stigmate latéral*, Celui qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire. ‖ *Style latéral*, Celui qui est hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire. ‖ *Stipules latérales*, Celles qui sont placées sur la tige, des deux côtés de la base du pétiole. ‖ *Nervures latérales*, Celles qui partent des nervures longitudinales de la feuille pour se diriger vers les bords. ‖ *Embryon latéral*, Celui qui est rejeté tout d'un côté de la graine. ‖ *Radicule latérale*, Celle qui est tournée vers un point périphérique autre que la base ou le sommet de la graine.

— Chir. *Méthode latérale*, Ancienne méthode d'opération de la pierre, qui consistait à pratiquer l'incision sur l'un des côtés de la ligne médiane.

— Conchyl. *Dents latérales*, Celles de la charnière d'une coquille univalve.

— Diplom. *Légat latéral*, Ancien nom des légats *a latere*.

— Entom. Se dit d'un insecte dont le corselet diffère, par sa coloration, des autres parties du corps.

— Ponts et chauss. *Canal latéral*, Canal creusé à peu près parallèlement à un cours d'eau, aux endroits où ce cours d'eau n'est pas navigable, et réunissant ses autres parties en amont et en aval. ‖ Canal qui longe un fleuve.

— Zool. *Ligne latérale*, Ligne existant sur chaque flanc des poissons, de la nageoire caudale aux ouïes, et à laquelle correspondent un grand nombre de pores, en communication avec de petits organes canaliformes. (Les organes de la ligne latérale sont le siège d'une sensibilité spéciale; ils existent aussi chez certains batraciens.)

LATÉRALEMENT adv. D'une manière latérale.

LATÉRALISÉ, ÉE (rad. *latéral*) adj. Chir. Se dit de l'opération de la taille, quand l'incision part de la ligne médiane et s'étend sur le côté.

Lateranus (L. Sextius Sextinus), orateur romain. Tribun du peuple de 376 à 367 av. J.-C., il unit ses efforts à ceux de son collègue Licinius Stolon pour faire passer la loi qui donnait aux plébéiens accès au consulat. Il fut le premier à bénéficier de cette loi, dite *Licinia*.

LATERCULE (*tèr'*) n. m. Hist. byz. Registre ou Code des dignités civiles et militaires de l'Empire de Constantinople. ‖ Syn. de LATERCULIEN.

LATERCULIEN (*tèr', li-in*) n. m. Hist. byz. Officier chargé de tenir le latercule. ‖ On l'appelle aussi LATERCULE.

LATERE (A). Linguist. V. A LATERE.

LATÉRICOMPOSÉ, ÉE (*kon* — du lat. *latus, eris*, côté, et de *composé*) adj. Composé de plusieurs parties sur un de ses côtés : *Feuille* LATÉRICOMPOSÉE.

LATÉRIFLORE (du lat. *latus, eris*, côté, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs latérales.

LATÉRIGRADE (du lat. *latus, eris*, côté, et *gradi*, marcher) adj. Zool. Qui marche de côté : *Démarche* LATÉRIGRADE. *Araignée* LATÉRIGRADE.

— n. m. pl. Groupe d'araignées qui comprenait les genres dont les allures sont latérigrades. (Peu usité en ce sens.) — *Un* LATÉRIGRADE.

LATÉRINERVÉ, ÉE (*nèr'* — du lat. *latus, eris*, côté, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures latérales.

LATÉRITE n. f. Formation commune à Ceylan et dans les Indes, qui consiste en une terre rougeâtre, renfermant des concrétions ferrugineuses. (Dans l'Adamaoua, aux Seychelles, la latérite se présente sans concrétions.)

LATÉRODORSAL, ALE, AUX (du lat. *latus, eris*, côté, et *dorsum*, dos) adj. Qui est situé sur les côtés du dos.

LATÉROFLEXION (du lat. *latus, eris*, côté, et de *flexion*) n. f. Flexion de l'utérus à droite ou à gauche.

LATÉROVERSION (du lat. *latus, eris*, côté, et de *version*) n. f. Renversement de l'utérus entier à droite ou à gauche, sans déformation de l'organe. ‖ On dit aussi LATÉRIVERSION.

Laterza ou **Terza**, ville d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]), sur la Laterza, tributaire du golfe de Tarente; 6.318 hab. Fabrique de cotonnades.

LATÈS ou **LATES** (*tèss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant quelques espèces propres aux eaux douces de l'ancien monde tropical. (Les latès sont de grandes perches, qui peuvent atteindre jusqu'à 1 mètre, comme le *lates Nilotica*, du Nil [*keschr* ou *keschré*, des Arabes], et le *lates maxima*, de l'Inde. On les appelle vulgairement « varioles ».)

Latès.

LATEX (*tèkss* — mot lat. qui signifie *un liquide quelconque*) n. m. invar. Suc propre des végétaux, qui est souvent d'aspect laiteux.

— Encycl. Le *latex* ou *lait végétal* est le liquide laiteux qui circule dans le corps de certaines plantes, à l'intérieur de canaux dits *laticifères*, qui représentent tantôt de simples cellules ou plutôt des *articles* indéfiniment ramifiés (euphorbe), tantôt des réseaux de cellules ajustées bout à bout (chélidoine) et fusionnées en un symplaste continu (laitue). Les latex sont généralement formés d'un liquide de composition variable, tenant en suspension un grand nombre de petits globules arrendis. Quand le latex est abandonné au sortir du corps de la plante, les globules tenus en suspension se rassemblent, et le latex se coagule : le caoutchouc et la gutta-percha ne sont que des latex coagulés.

La plupart des botanistes les considèrent comme des liquides excrémentitiels; cependant, la présence d'amidon dans certains latex et diverses expériences semblent permettre de considérer, au moins dans certains cas, le latex comme utile à la nutrition de la plante.

LATEXIFÈRE (*tè-ksi* — de *latex*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui contient du latex : *Vaisseaux* LATEXIFÈRES. ‖ On dit mieux LATICIFÈRE.

Latham (John), naturaliste anglais, né à Eltham (Kent) en 1740, mort à Winchester en 1837. Médecin distingué, il se livra en même temps à l'étude de l'ornithologie, où il acquit une grande réputation. On lui doit une *Histoire générale des oiseaux* (1821-1824).

La Thaumassière (Gaspard Thaumas de), sieur du Puy-Ferrand, jurisconsulte français, né à Bourges vers le milieu du XVIIe siècle, mort dans cette ville en 1712. On lui doit, entre autres ouvrages : *Assises de Jérusalem* (1690); *la Coutume de Beauvaisis*, par Beaumanoir (1690); *les Anciennes et Nouvelles coutumes locales du Berry, et celles de Lorris, commentées* (1680); *Coutumes de Lorris, bailliage de Montargis, avec les apostilles de Dumoulin, et le Traité du franc-alleu par Galland* (171.).

LATHERON n. m. Nom vulgaire donné au lactaire poivré.

La Thorillière (François Le Noir de), auteur et acteur français, né en 1626, mort à Paris en 1680. D'abord capitaine d'une compagnie du régiment de Lorraine, il épousa, en 1658, Marie Petit-Jean, fille d'un artiste de la troupe du Marais. Il entra dans cette même troupe, qu'il quitta en 1662 pour passer au Palais-Royal, avec Molière; en 1673, il joua à l'hôtel de Bourgogne. Il avait pris le pseudonyme de **Le Noir** et tenait les rôles de *paysan* et de *roi*. Comme écrivain, il a laissé *Cléopâtre*, tragédie représentée sans succès au Palais-Royal, en 1667. Il eut pour enfants : Pierre (v. l'art. suiv.); Charlotte, qui devint la femme de Baron; Thérèse-Marie-Jeanne, filleule de Molière et de Mlle Du Parc, qui se fit enlever par Dancourt.

La Thorillière (Pierre Le Noir de), acteur français, fils aîné du précédent, né et mort à Paris (1659-1731). Il débuta au Palais-Royal dans le rôle de l'Amour de *Psyché*, et reçut de Molière quelques leçons. Il parcourut la province dans une troupe de « comédiens de campagne », puis retourna, en 1684, à Paris, où il joua les seconds emplois tragiques. Il y eut peu de succès; mais, en 1693, il succéda à Raisin dans ceux de *valet*, et se fit un nom. Il créa avec éclat Hector, du *Joueur* (1696); Pasquin, de l'*Ecole des Pères* (1728); etc. Il avait épousé Catherine Biancolelli, la *Colombine* célèbre, dont il eut quatre filles et un fils, Anne-Maurice, né vers 1699, mort à Paris en 1759, qui tint d'abord sans succès les rôles de *valet*, de 1722 à 1737, puis les emplois de *pères* et de *financiers*, où il réussit mieux.

LATHRÉE n. f. Genre d'orobanchées, comprenant des herbes parasites à écailles colorées, à fleurs en grappes, dont on connaît trois espèces, d'Europe et d'Asie. (En France, on rencontre la *lathræa squamaria*, à fleurs violettes.) Syn. clandestine.

LATHRIDIE (*di*) ou **LATHRIDIUS** (*di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *lathridiinés*, comprenant plus de cent cinquante espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les lathridies sont de très petits insectes ovales en arrière, carrés en avant, ou affectant la forme d'une mandore; bruns ou roux, ponctués ou sillonnés, ils vivent dans les débris, les moisissures, et fréquentent les lieux obscurs et humides.)

Lathridie (gr. 10 fois).

LATHRIDIENS (*di-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, répondant à la famille actuelle des *lathridiidés*. — *Un* lathridien.

LATHRIDIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant les *lathridies* et formes voisines. (Les lathridiidés répondent aux lathridiens des anciens auteurs et sont actuellement divisés en quatre tribus : *mérophysiinés, dasycérinés, lathridiinés, corticariinés*). — *Un* lathridiidé.

LATHRIDIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des *lathridiidés*, comprenant les *lathridies* et genres voisins. — *Un* lathridiiné.

LATHRIMÆUM (*mé-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des omaliinés, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les *lathrimæum* sont de petits staphylins à longs élytres, vivant sous les mousses, les feuilles sèches. Le *lathrimæum melanocephalum*, roux avec la tête noire, est commun en France.)

Lathrimæum (gr. 7 fois).

LATHRIOGYNE (*jin'*) n. m. Genre de légumineuses génistées, comprenant des arbustes velus, parfois glabres, à feuilles alternes, à fleurs en capitules terminaux, dont on connaît quelques espèces du Cap.

LATHROBIUM (*bi-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant plus de cent espèces répandues sur le globe, particulièrement dans l'hémisphère boréal. (Les *lathrobium* sont des staphylins de taille médiocre, très allongés, à tête carrée ou ovale, avec cou très distinct. Ils vivent à terre, dans les lieux humides, sous les détritus végétaux. Le *lathrobium elongatum*, noir, avec les élytres rouges en partie, est commun en France.)

Lathus, comm. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Montmorillon; 2.264 hab. Ch. de f. Orléans. Marnes très riches. Dolmen. Eglise romane à coupole. Débris du donjon de Cluzeau (xiie s.).

Lathrobium (gr. 4 fois).

LATHYRINE n. f. Principe extrait par Reinsch du *lathyrus angustifolius*, et signalé également dans la gesse commune (*lathyrus sativus*) et dans la jarosse (*lathyrus cicera*), de la famille des légumineuses papilionacées. [C'est une substance jaune, amorphe, amère, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool, précipitée par le tanin, assez toxique.]

LATHYRISME (*rissm'*) n. m. Affection provoquée par l'ingestion du *lathyrus sativus* ou gesse commune et caractérisée par une paraplégie spasmodique. (Ces accidents paraissent dus à la *lathyrine*. [V. pl. haut].)

LATHYRUS (*russ*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre *gesse* et de quelques genres voisins.

LATHYS (*tiss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des dictynidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère nord et deux d'Australie. (Les lathys sont des araignées de taille médiocre. L'espèce type est le *lathys humilis*, d'Europe.)

LATIA (*si-a*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des limnéidés, comprenant des formes propres à la Nouvelle-Zélande. (Les *latia* sont des animaux d'eau douce, à coquille mince, patelliforme, avec le sommet reporté vers la droite et en arrière.)

LATIAL, ALE, AUX (*si*) adj. Antiq. rom. Qui appartient au Latium. ‖ *Colline Latiale*, Une des sept collines de Rome.

LATIALITE n. f. Minér. Syn. de haüyne.

Latiano, bourg d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]); 6.895 hab.

LATIAR (*si-ar'*) n. m. Antiq. rom. Fête instituée par Tarquin le Superbe, en l'honneur de Jupiter Latiaris.

LATIAXIS (*si-a-ksiss*) n. m. Sous-genre de *rapana*, comprenant quatre espèces propres aux mers de Chine. (Les latiaxis sont des mollusques à pied large, à coquille globuleuse, avec ombilic large, ouvert, à bouche triangulaire. L'espèce type est le *latiaxis Mawæ*.)

LATICAPITÉ (du lat. *latus*, large, et *caput, itis*, tête) adj. Zool. Qui a une large tête.

LATICAUDE (du lat. *latus*, large, et *cauda*, queue) adj. Zool. Qui a une large queue.

LATICIFÈRE (*si* — de *latex*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui contient du latex : *Vaisseaux* laticifères.

LATICLAVE (du lat. *latus*, large, et *clavus*, clou) n. m. Bande de pourpre qui ornait la tunique des sénateurs.

— Encycl. Le *laticlave*, probablement tissé dans l'étoffe même, descendait depuis le cou jusqu'au bas du vêtement, par devant, et était l'insigne de la dignité sénatoriale. Les chevaliers portaient une bande de pourpre moins large, appelée *angusticlave*. Cependant, quelques-uns reçurent d'Auguste l'autorisation de faire usage du laticlave. La tunique, ainsi ornée, se portait flottante, sans ceinture.

Laticlave.

LATICLAVIEN, ENNE (*vi-in, èn'*) adj. Antiq. rom. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave : *Les dignités* laticlaviennes.

LATIER (*ti-é*) n. m. Cout. anc. Officier chargé de faire payer les lates. ‖ Registre où ces amendes étaient inscrites.

LATIFLORE (du lat. *latus*, large, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a de larges fleurs.

LATIFOLIÉ, ÉE (du lat. *latus*, large, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a de larges feuilles.

LATIFUNDIA (*fon* — mot lat., composé de *latus*, large, et *fundus*, fonds de terre) n. m. pl. Grandes propriétés territoriales : *La puissance mécanique, unie à la puissance du capital, menacerait de reconstituer des* latifundia. (Wolowski.)

— Encycl. Hist. Les Romains ont désigné sous le nom de *latifundia* les immenses domaines privés, constitués, dès le iiie siècle avant notre ère, en Italie, et particulièrement dans le Latium, au profit d'un petit nombre de familles, généralement patriciennes, et provenant tantôt d'usurpations anciennes sur l'*ager publicus*, tantôt de l'expropriation de petits et moyens propriétaires endettés. Cette transformation de la propriété, qui motiva les lois agraires des Gracques et de César, et les troubles politiques qui en furent la conséquence, eut pour résultat, en substituant aux petites cultures intensives de vastes pâturages peu productifs, la disparition de la plus grande partie de la classe moyenne en Italie et sa ruine économique. En ce sens, Pline l'Ancien a pu écrire la phrase fameuse : *Latifundia perdidere Italiam!* (Les *latifundia* ont perdu l'Italie!)

Latil (Matthieu-François-Vincent), peintre français, né à Aix en 1797, mort à Saint-Girons en 1890. Il débuta, en 1821, par *Byrène abandonnant Olympe*, sujet tiré de l'Arioste (musée d'Aix). Depuis lors, il exposa, outre de nombreux portraits : *Moralité du peuple en l'absence des lois, en juillet 1830; la Fille du vétéran; Episode de l'histoire des naufrages; Saint Paul en Macédoine*; la *Mission des apôtres; Jeunes naufragés en actions de grâces*; etc.

LATILABE (du lat. *latus*, large, et *labia*, lèvres) adj. Zool. Qui a de larges lèvres.

LATILE ou **LATILUS** (*luss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les *latiles* sont de grandes sciènes, à nageoire dorsale non divisée, à museau court, à bouche largement fendue jusque sous l'œil, qui est très vaste. Le *latilus argentatus* (coryphène chinoise de Lacépède), argenté verdâtre, habite les parages de la Chine; le *latilus doliatus*, argenté, rosé et jaune cerclé de violet, est propre aux Mascareignes; ils atteignent 80 centimètres du long.

Latile.

Latilla (Gaetano), compositeur italien de l'Ecole napolitaine, né à Bari en 1713, mort à Naples en 1789. Il fut second maître de la chapelle de Sainte-Marie-Majeure, maître du chœur du Conservatoire de *la Pietà* à Venise, second maître de la chapelle de Saint-Marc. Enfin, il se fixa à Naples. Il a écrit une trentaine d'opéras : *la Gara per la gloria; Amore in tarentola; Griselda; l'Isola d'amore; l'Olimpiade; Merope; don Calascione*; etc.

Latimer (Hugh), l'un des premiers réformateurs de l'Eglise d'Angleterre, né à Thurcastone (comté de Leicester), vers 1472, brûlé vif à Oxford en 1555. Fils d'un fermier, il entra dans les ordres et se signala d'abord par sa ferveur catholique. En 1524, un de ses amis, Thomas Bilney, l'amena à la Réforme. Nommé chapelain du roi Henri VIII, puis recteur de West-Kington, il fut, en 1535, appelé à l'évêché de Worcester. Mais, ayant refusé d'accepter, en 1539, les six articles d'uniformité, il fut enfermé à la Tour jusqu'à l'avènement d'Edouard VI, en 1547. Rendu à la liberté, il se remit à prêcher. Lorsque Marie Tudor monta sur le trône (1553), Latimer fut de nouveau enfermé à la Tour, d'où on le transféra à Windsor, puis à Oxford. Condamné au feu en 1555, il supporta le supplice avec courage. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1570.

Latimer.

Latin, ine (lat. *Latinus, a*), personne née dans le Latium ou qui habitait ce pays. — *Les* Latins.

— Fam. Latiniste : *Une classe de* Latins.

— Les catholiques d'Occident : *Dans les conciles de Lyon et de Florence, on travailla à la réunion des* Latins *et des Grecs*. (Volt.)

— Dr. rom. Sujet de Rome ayant acquis le *jus Latii*. (On distinguait les *Latini veteres*, les *Latini coloniarii* et les *Latini Juniani*.)

— Hist. Nom donné, au moyen âge, aux Occidentaux amenés en Orient par les croisades.

— Adjectiv. Qui appartient au Latium ou à ses habitants : *Les peuples* latins. *Les guerres* latines.

— Qui appartient, qui a rapport à la langue des Romains, lesquels passent pour l'avoir empruntée aux habitants du Latium : *La prosodie* latine. *Une grammaire* latine. *Les auteurs* latins. ‖ Qui a les caractères de cette langue : *Le style de l'*Imitation *n'est pas* latin, *sans doute, mais il est plein de charme*. (Renan.)

— *Nations latines*, Les nations française, espagnole, italienne, portugaise, roumaine, dont la langue et la première civilisation viennent des Romains.

— *Empereurs latins*, Empereurs français qui ont régné à Constantinople de 1204 à 1261.

— *Pays latin, quartier Latin* (ou *quartier des Ecoles*), Quartier de Paris, situé sur la rive gauche de la Seine (quartiers du Panthéon, boulevard Saint-Michel, etc.), particulièrement habité par les étudiants, et contenant de nombreux lycées, facultés et écoles.

— Antiq. rom. *Féeries latines*, Nom donné aux quatre jours pendant lesquels on célébrait le latiar. ‖ *Voie Latine*, Route qui conduisait de Rome à Casilinum.

— Gramm. *Cas latin*. Se dit de l'ablatif, qui n'existe pas en grec.

— Hist. relig. *Eglise latine*, Eglise chrétienne d'Occident, par opposition à l'Eglise d'Orient, ou Eglise grecque. ‖ *Rit latin*, Rit de l'Eglise romaine. ‖ *Pères latins*, Pères de l'Eglise qui ont écrit en latin, par opposition aux *Pères grecs*.

— Mar. *Voile latine*, Voile triangulaire à antenne. ‖ *Bâtiment latin*, Bateau gréant des voiles à antennes.

— n. m. Langue latine : *Etudier, Enseigner le* latin. ‖ *Bon latin, Mauvais latin*, Latin correct, incorrect. ‖ *Latin classique*, Latin des écrivains de l'époque classique. ‖ *Latin populaire*, Latin d'une syntaxe plus simple parlé par les classes populaires. ‖ *Bas latin*, Latin parlé ou écrit après la chute de l'empire romain et durant le moyen âge. ‖ *Latin de bréviaire*, ou *de sacristie*, Mauvais latin. ‖ *Gens de latin*, Savants, personnes qui savent le latin. ‖ *Gens à latin*, Pédants, personnes qui font à tout propos des citations latines. ‖ *Latin de cuisine*, Expressions vulgaires, triviales, forgées à l'aide d'un mot français et d'une désinence latine, comme l'argot qui se parlait dans les cuisines de la vieille Université. V. macaronique.

Voile latine. (Voir tableau des gréements, au mot marine.)

— Prov. et loc. prov. : **Parler latin devant les cordeliers**, Parler à des gens plus savants que soi. ‖ **Savoir, Entendre son latin**, Etre fort malin. ‖ **Cracher du grec et du latin**, Faire beaucoup de citations grecques et latines. ‖ **Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin**. Se dit quand on entend un ignorant citer du latin. ‖ **Etre au bout de son latin**, Ne savoir plus que dire, que faire, ne savoir plus où l'on en est. ‖ **Y perdre son latin**, Travailler inutilement à quelque chose, y perdre son temps et sa peine. ‖ **C'est du latin**, C'est une chose inintelligible. ‖ **C'est du latin qui passe votre gamme**, Cela est au-dessus de votre portée. ‖ **A bon vin bon latin**, On proportionne ses services au prix que les autres veulent y mettre, on en donne à chacun pour son argent.

— Allus. littér. :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
> Mais le lecteur français veut être respecté,

Vers de Boileau, dans son *Art poétique*, chant II. C'est une allusion à la crudité du style de Juvénal. Le premier de ces vers est resté proverbial.

— Encycl. Ethnol. On désignait sous le nom de *Latins* différents peuples indépendants les uns des autres, mais habitant tous le pays appelé Latium (v. ce mot), rapprochés par la langue, la religion, le commerce, et parfois la politique. C'étaient les Eques, les Volsques, les Rutules, les Ausones, les Arunces, etc. Les Romains étaient forcément en relations constantes et souvent difficiles avec leurs voisins. Après l'expulsion des Tarquins, il se forma une ligue latine, dans le but de rétablir cette famille. La bataille du lac Régille fut pour les Latins un sanglant désastre. Les Volsques, trois ans après, reprirent les armes; mais, malgré la trahison du Romain Coriolan, ils finirent par être vaincus. Les Eques ne furent pas plus heureux. Sous le consulat de Manlius Torquatus et de Decius Mus, nouvelle ligue contre Rome : écrasés à Vesoris en 340 et à Trifane en 339, les Latins firent leur soumission définitive. Les Romains transportèrent sur le territoire de la république les peuples vaincus et les remplacèrent par des colonies de vétérans. C'est aux Latins que Rome emprunta sa constitution aristocratique, son organisation sacerdotale, ses dieux : Janus et Saturne, Palès, Vesta, etc.

— Dr. rom. *Latins Juniens*. On nommait ainsi une classe d'affranchis créés par la loi Junia Norbana. Ils ne jouissaient ni des droits politiques, ni du *connubium*, mais ils avaient le *jus commercii*. La *testamenti factio* ne leur était attribuée qu'en partie.

— Linguist. La langue *latine* n'est primitivement qu'un dialecte italique parlé dans la vallée du Tibre, le Latium. Elle appartient à la famille indo-européenne, et dérive, avec le grec et le sanscrit, d'une langue antérieure.

La langue latine est moins flexible que la grecque; les suffixes en sont lourds, le vocabulaire assez pauvre. Elle a été assouplie et enrichie par l'art et la volonté des écrivains, mais jamais elle ne s'est prêtée à l'expression des idées abstraites. En revanche, elle est claire, concrète, vigoureuse, convient à merveille à l'expression concise des lois, des sentences morales, des inscriptions.

Le latin dans toute sa pureté ne fut guère parlé qu'à Rome et encore par les patriciens. Avant le moment où il fut fixé dans sa forme classique par les écrivains et les orateurs, il éprouva des changements considérables. Mais le latin classique devint la langue officielle de tous les peuples soumis et l'unique langue littéraire avec le grec.

On distingue quatre époques dans l'histoire de la langue latine : la première finit vers les derniers temps de la république ; la seconde commence avec Livius Andronicus, pour se terminer avec la fin du règne d'Auguste ; pendant cette période, la langue atteint son apogée et fait au grec beaucoup d'emprunts ; la troisième va jusqu'à la translation en Orient du siège de l'empire, et la quatrième jusqu'à la complète invasion des Barbares au v^e siècle. Dès lors, le latin, en tant que langue vivante, se transforme rapidement et donne naissance aux idiomes modernes. En tant que langue morte, il reste toujours la langue officielle de l'Église catholique jusqu'à Charles VIII d'une part et François I^{er} de l'autre, la langue judiciaire et celle des actes publics. La théologie en fait, encore de nos jours, un usage habituel. Les ouvrages de science et de philosophie ont été presque exclusivement rédigés en latin jusqu'au XVII^e siècle et souvent encore jusqu'au XIX^e. Du reste, le latin a longtemps servi de langue de communication aux peuples du Nord ; en Pologne, il était d'usage courant à la cour et dans la haute société. Il reste, chez tous les peuples civilisés, la base de l'enseignement classique.

Versification latine. La versification des Romains, comme celle des Grecs, est fondée sur la quantité, c'est-à-dire sur la réunion des longues et des brèves, groupées dans des *pieds*, réunis suivant certaines lois. Deux autres éléments la constituent aussi : les *coupes*, c'est-à-dire des séparations de mots à des places déterminées, et des lois, qui n'existent guère en grec, et qui règlent souvent le rapport entre les pieds, d'une part, et, d'autre part, le nombre de syllabes ou la disposition des mots dont ils sont formés. Les Latins ont eu d'abord une versification originale, où ces règles sont déjà appliquées : elle est représentée par le rude *vers saturnien*, sur lequel on dispute encore. Plus tard, ils empruntèrent successivement aux Grecs tous les rythmes dont ils se sont servis ; Lucrèce, Virgile et Lucain emploient l'hexamètre, comme Homère et Hésiode ; on trouve le pentamètre dans Properce ou Ovide, comme chez Théognis ou Tyrtée ; les strophes lyriques d'Horace se rapprochent de celles d'Alcée ou de Sapho ; enfin, les vers anapestiques, iambiques ou trochaïques des comiques ou des tragiques sont pris à Aristophane ou à Ménandre, d'une part ; à Eschyle, Sophocle ou Euripide, de l'autre. Mais les vers latins ne ressemblent pas aux vers grecs correspondants ; en effet, les lois assez strictes signalées sur la disposition des mots entraînent avec elles, comme contre-partie, plus de liberté dans l'emploi des pieds, sauf, pourtant, dans la métrique logaédique, où, les strophes étant chantées sur un même air, l'esprit précis des Romains voulut supprimer entre elles les différences, si menues fussent-elles, que les Grecs y avaient laissées subsister.

— Littér. La littérature *latine* a emprunté à la Grèce à peu près tous les genres et ne s'est réellement développée que lorsque Rome eut été mise en contact suivi avec celle-ci. L'esprit des Romains n'est ni créateur, ni poétique. En revanche, leur génie est pratique, judicieux, clair et railleur. Les genres où les Romains montreront le plus de personnalité seront : la morale, le droit, l'histoire, la satire. Il faut y ajouter l'éloquence, qui, jusqu'à l'avènement de l'empire, régna en maîtresse au sénat et au Forum.

Niebuhr a formulé l'hypothèse qu'il avait dû exister à Rome tout un cycle d'épopées nationales, dont les légendes sur les origines romaines, telles qu'on les retrouve dans Tite-Live, ne seraient que les débris. Rien ne prouve la vérité de cette théorie. Il est vrai que l'incendie de Rome par les Gaulois a dû détruire de vieux textes. Néanmoins, on peut dire que la littérature romaine primitive se réduisait en somme aux *Annales* des pontifes, écrits sommaires relatant les principaux faits de l'année, aux textes de lois, aux cantiques, tels que le *Chant des Arvales*, aux chansons satiriques des soldats et aux *chants fescennins*, d'un caractère populaire et licencieux.

Il faut arriver au temps qui précède immédiatement les guerres puniques pour voir poindre une littérature, et déjà, on pourrait dire qu'elle est hellénique en latin, car c'est un esclave grec, Livius Andronicus (279 av. J.-C.), qui, le premier, traduit en latin dix-neuf pièces du théâtre grec, l'*Odyssée* et quelques hymnes religieux. Ce fut une révélation qui remplit les Romains d'enthousiasme. Puis vint Ennius (240 av. J.-C.), un Grec lui aussi, qui porta sur la scène quelques pièces d'Euripide et fut poète épique. Il emprunta à Homère la forme, mais le fond est national, car il raconte dans son poème des *Annales* les origines romaines. Son neveu, Pacuvius, traduisit ou imita, non sans talent, des tragédies grecques. Le premier Romain authentique qui mérite le nom d'écrivain est Cneius Nævius (mort en 204 av. J.-C.), auteur de poésies épiques, de tragédies et surtout de comédies. Il avait composé un poème des *Guerres puniques*. La prose, durant cette période obscure, se dégage peu à peu, comme la poésie. Fabius Pictor, contemporain de Nævius, écrit l'*Histoire de la deuxième guerre punique*. L'éloquence se forme avec Scipion l'Africain, avec Tib. Sempronius Gracchus, le père des Gracques. Mais beaucoup de prosateurs, et Fabius Pictor lui-même, écrivent de préférence en grec.

Alors commence véritablement l'histoire de la littérature. On peut la diviser en quatre périodes : la première, des commencements de Plaute à la mort de Cicéron, embrasse toute la fin de la république romaine (227-44 av. J.-C.) ; la seconde (44 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) est le siècle d'Auguste ; la troisième (14-139 de notre ère) est encore très glorieuse ; la quatrième (139-550) marque la décadence irrémédiable des lettres profanes, mais aussi une période très glorieuse de la littérature chrétienne.

Première période. Elle est pleine de sève et de vigueur. Les premiers chefs-d'œuvre sont donnés à partir de 207 av. J.-C. par Plaute, puis par Térence dans leurs comédies. Les comédies de Plaute sont grecques par le sujet, mais éminemment latines par leur langue populaire, hardie, pleine de verve. Térence a plus d'art que Plaute. Il est plus châtié, plus élégant, plus froid aussi. C'est le poète de la bonne compagnie. Lucilius (140 av. J.-C.) fut le père de la satire, genre romain par excellence. Ses œuvres sont malheureusement perdues. La plupart des premières œuvres en prose ont eu le même sort ; entre autres, les *Mémoires* qu'avait écrits Sylla. Caton avait composé un livre des *Origines*. Il nous reste de lui le *De re rustica*. Nous ne possédons pas davantage les discours des premiers grands orateurs, mais nous les connaissons assez bien par les jugements de Cicéron et de Quintilien. Tout à côté de Cicéron, Crassus, Antoine, Hortensius avaient acquis la plus grande notoriété. César passait pour orateur de premier ordre, mais nous n'avons aucun de ses discours. Heureusement, la plus grande partie des œuvres de Cicéron nous est parvenue. Le grand orateur a abordé toutes les questions qui intéressaient ou passionnaient Rome (107-43). Il porta la langue de l'éloquence politique et judiciaire au plus haut degré de magnificence ; il a créé pour les Romains celles de la rhétorique et de la philosophie ; sa *Correspondance* n'a d'égale que celle de Voltaire. César apporte de son côté à la prose des qualités nouvelles de précision, de clarté, de vigueur ; il écrit l'histoire en grand capitaine et en homme d'Etat. Salluste donne le modèle d'un style concentré, qui abonde en sentences. Tite-Live, enfin, écrit l'histoire avec abondance, éloquence et beaucoup de charme dans la narration. Lucrèce et Catulle sont à la poésie ce que Cicéron est à la prose. Le premier est de beaucoup le plus puissant des poètes latins. C'est un homme de génie. Interprète de la philosophie épicurienne, il la fait neuve par la puissance de son assimilation et pour la langue ; c'est un créateur. Le premier, il plie le latin rebelle à exprimer en vers l'abstraction et les théories scientifiques. Catulle est plein de sincérité ; il peint la passion comme Virgile ; il a dans la poésie lyrique plus de verve et de grâce qu'Horace. Ajoutons à ces grands noms celui du polygraphe Varron, qui résuma en ses écrits l'encyclopédie des connaissances de son temps.

Deuxième période. (*Siècle d'Auguste.*) C'est celle où la forme atteint et conserve la perfection classique. D'autre part, il y a sans doute moins de naïveté, d'inspiration que dans la période précédente, moins de nouveauté que dans la suivante. La poésie est surtout vivante sous Auguste, car l'éloquence se tait et les historiens ne viendront qu'un peu plus tard. La plupart des poètes, encouragés par Auguste, célèbrent les bienfaits de son règne. Virgile sert les desseins de l'empereur en chantant les beautés de la vie champêtre dans les *Géorgiques* et les traditions nationales dans l'*Énéide*. Horace se fait l'apôtre d'une philosophie moyenne et pratique, adaptée à un temps où l'action individuelle se trouve bien plus limitée que par le passé. Leur langue est pure, ingénieuse, savante sans tomber encore dans l'affectation et la recherche. Ovide est le type du poète de cour ; mais, dans les *Tristes* et les *Pontiques*, il introduit une note personnelle et nouvelle. Gallus, Properce, Tibulle, dans leurs élégies, continuèrent le genre de Catulle, mais avec moins de force. Le théâtre est assez négligé, pendant cette période. L'érudition produit des œuvres remarquables.

Troisième période. (*De Tibère aux Antonins.*) Les excès des mauvais empereurs, Caligula, Néron, donnent à la pensée romaine un ton de tristesse philosophique, de gravité passionnée qu'elle n'avait pas dans la période précédente. En même temps, sous l'action de la philosophie et l'influence sourde du christianisme naissant, l'âme romaine commence à s'ouvrir aux sentiments d'humanité, de charité, à la notion de l'égalité. Sénèque dans la philosophie, Tacite dans l'histoire, Lucain dans la poésie, quoi qu'on puisse dire d'ailleurs du caractère du premier et du dernier, représentent bien cet esprit et ces tendances. Peut-être y a-t-il beaucoup de convention et de parti pris dans les indignations d'un Juvénal. Perse est aussi vigoureux et plus sincère. Martial ne vient qu'après eux, mais il excelle à manier l'épigramme. Il est cynique, autant que Pétrone, dont le *Satyricon* est la très curieuse peinture des plus mauvaises mœurs de son temps. La tragédie est représentée avec honneur par Sénèque, mais ne s'adresse plus qu'aux lettrés.

Après ces vigoureux génies, une réaction dans le genre virgilien se produit. Elle est opérée par des poètes habiles et consciencieux, mais d'un génie inférieur : Silius Italicus et Stace. Autour de Tacite se groupent des écrivains utiles et instructifs, d'ailleurs très habiles à manier leur langue : Quintilien, qui à la théorie de l'éloquence mêle une foule de jugements littéraires solidement motivés et de considérations morales qui ne sont pas toujours des lieux communs ; Pline l'Ancien, dont l'*Histoire naturelle*, le seul de ses ouvrages qui subsiste, résume presque les connaissances de son temps ; Pline le Jeune, un pur lettré qui touche à l'histoire oratoire avec le *Panégyrique de Trajan* et à l'administration par sa correspondance avec l'empereur ; Suétone, aussi froid que Tacite est véhément, raconte l'histoire des *Douze Césars* avec une impartialité apparente, sans prétention, mais avec une abondance de détails qui donne à son ouvrage un prix infini.

Quatrième période. (139-550.) Avec l'époque des Antonins commence la véritable décadence de la littérature latine. Quelques écrivains brilleront encore d'un vif éclat, comme Apulée (114-184), incorrect, mais plein de feu et d'imagination ; comme Claudien, poète déclamateur, mais vigoureux, sincère et patriote, ou jetteront une lueur discrète comme Aulu-Gelle, le compilateur des *Nuits attiques* ; Ammien Marcellin, l'historien de l'empire du règne de Flavien à celui de Valens ; Macrobe, dont les *Saturnales* se peuvent rapprocher des *Nuits attiques*. Avant eux, Fronton, le précepteur de Marc-Aurèle, n'est qu'un bel esprit ; au IV^e siècle, les écrivains de l'*Historia Augusti* sont fort inégaux ; en même temps, Symmaque fait jeter une dernière lueur à la rhétorique. Dans la poésie, Ausone est un honnête et aimable poète, versificateur trop habile et sans génie. Rutilius a de l'esprit.

C'est dans les écrits des Pères de l'Église et dans la poésie chrétienne qu'il faut aller chercher l'originalité, la fraîcheur et la sincérité de l'inspiration. Il suffit de nommer Tertullien, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, qui remplissent la chrétienté de leurs écrits savants, passionnés, éloquents, du II^e au V^e siècle. Plusieurs d'entre eux, auxquels il faut joindre Sulpice-Sévère, Lactance, Paul Orose, Cassiodore, écrivent l'histoire avec force et à un point de vue tout nouveau. La poésie chrétienne se forme et donne des œuvres de valeur avec Commodien, Juvencus, Prudence, Paulin de Nole, et plusieurs autres. Ils appartiennent encore à la littérature latine par leur respect de la forme classique. Après eux, commence le moyen âge.

— BIBLIOGR. : *Histoire de la littér. lat.* : *Bæhr* (1868-1870) ; *Bernhardy* (1872) ; *Teuffel* (1890) ; trad. franç. par Bonnard et Pierson (1879-1883) ; Pierron, Lallier et Lantoine, Jeanroy et Puech, Pichon.

— B.-arts. *Architecture latine.* On a donné le nom d'*architecture latine* au style romain dégénéré dans lequel ont été construits les édifices chrétiens des premiers siècles du moyen âge, jusqu'au X^e siècle en Italie, jusqu'au IX^e siècle seulement dans l'extrême Occident et dans le nord de l'Europe. Ce fut la basilique romaine qui servit de type aux églises qu'élevèrent les Barbares convertis, Francs, Bourguignons, Wisigoths. Les basiliques latines les plus anciennes se composaient d'un narthex ou vestibule intérieur, d'une nef avec bas côtés, et d'une abside en hémicycle où s'élevait l'autel. Plus tard, dans les basiliques importantes, le narthex intérieur fut supprimé, et un portique ayant la même destination fut appliqué à la façade ; le nombre des nefs fut porté quelquefois à cinq ; un mur parallèle à la façade et percé d'une vaste arcade centrale, appelée *arc triomphal*, fut élevé en avant du sanctuaire et donna naissance à une nef transversale, formant avec la nef principale une croix latine. Le plus souvent, au-dessus des arcades qui séparaient la grande nef des bas côtés, régnaient des galeries supérieures réservées aux femmes.

Parmi les monuments d'architecture latine qui offrent le plus d'intérêt, après les basiliques, nous devons citer les baptistères, érigés près des églises. V. BAPTISTÈRE.

— Hist. *Empire latin.* V. CONSTANTINOPLE.

LATINEUR n. m. Par plaisant. Personne qui connaît le latin, qui parle ou écrit latin : *Comparez à cettuy cy un de ces* LATINEURS *de collège.* (Montaigne.) [Vx.] ‖ On a dit aussi LATINIER, et LATINEUX.

LATINI (Brunetto), écrivain et homme politique florentin, né vers 1212, mort en 1294. Il prit une grande part à la réaction guelfe qui suivit la mort de l'empereur Frédéric II. Le premier acte politique connu de Latini est le traité de 1253, conclu entre Florence et la ville gibeline de Sienne. Quand la guerre se fut rallumée entre les deux villes, Latini fut envoyé en Espagne pour demander des secours à Alphonse X de Castille, récemment élu empereur. Mais les Siennois, soutenus par le roi de Naples, Manfred, écrasèrent, en 1260, l'armée florentine à Mont'-Aperti. Latini s'exila. Il vécut à Paris jusqu'au moment où, Charles d'Anjou ayant conquis le royaume de Naples, le parti guelfe fut rétabli dans toute l'Italie. On retrouve alors Latini, à partir de 1269, dans différentes fonctions politiques de la République florentine.

Les historiens sont unanimes à reconnaître ses talents d'orateur, de poète, d'historien et de philosophe. Dante, malgré sa rancune de gibelin, qui l'a poussé à placer le vieux guelfe en son *Enfer*, dans le cercle des vicieux contre nature, parle de lui avec émotion. C'est à lui que l'Italie doit les premières traductions en langue vulgaire de quelques classiques : Cicéron, Salluste, Tite-Live. Il a écrit, en outre, un extrait de la *Morale* d'Aristote ; une *Rhétorique* ; *il Favoletto*, suite de poèmes légers ; *il Tesoretto*, sorte de poème allégorique à prétentions philosophiques. Son œuvre la plus célèbre est le *Trésor*, véritable encyclopédie écrite en langue d'oïl, dont la partie la plus curieuse, la dernière, traite du gouvernement des républiques italiennes.

LATINISANT (*zan*), **ANTE** [rad. *latiniser*] adj. Se dit des personnes qui, vivant dans un pays où se pratique le rit grec, pratiquent le culte de l'Église latine : *Les chrétiens* LATINISANTS. ‖ Substantiv. : *Les* LATINISANTS *d'Orient.*

LATINISATION (*si-on*) n. f. Action de latiniser.

LATINISER v. a. Donner une inflexion, une terminaison latine à : LATINISER *un mot.* ‖ Donner l'esprit latin à : *On* LATINISE *les jeunes Français.*

— v. n. Affecter de parler latin.

— Hist. ecclés. S'est dit, chez les Grecs, dans le sens de Pratiquer le culte et de suivre les usages de l'Église romaine.

Se latiniser, v. pr. Etre latinisé : *Tous les mots français ne peuvent* SE LATINISER.

LATINISEUR (rad. *latiniser*) n. m. Fam. Homme qui affecte de parler latin ou de citer du latin.

LATINISME (*nissm'* — rad. *latin*) n. m. Mot ou tour de phrase particulier au latin, ou, dans une autre langue, imité du latin : *On a secoué le joug du* LATINISME. (La Bruy.)

— ENCYCL. On peut distinguer, parmi les *latinismes* : 1° les latinismes proprement dits, tournures latines ne pouvant être traduites mot à mot dans une autre langue : *tua refert*, « il t'importe » [emploi d'un verbe signifiant « il est de l'intérêt de » avec l'ablatif féminin d'un adjectif possessif] ; 2° les latinismes de construction en français : *La voyant si pâle, il la crut être morte* (Corneille) ; [c'est une imitation de la proposition infinitive du latin] ; 3° les latinismes de signification : *L'innocence des généraux romains faisait l'admiration des peuples vaincus* (Bossuet) ; [*innocence* signifie ici « désintéressement », sens qu'il a souvent en latin]. — Les latinismes se rencontrent dans la langue française surtout à partir du XIV^e siècle ; très nombreux au XVI^e et au XVII^e siècle, en particulier chez Bossuet, ils disparaissent au XVIII^e siècle, et ne se rencontrent que chez ceux des contemporains qui se piquent d'archaïsme.

LATINISTE (*nisst'*) n. Celui, celle qui entend le latin, qui le parle : *Une bonne* LATINISTE.

LATINITÉ (du lat. *latinitas*, même sens) n. f. Manière de parler ou d'écrire en latin : *Ouvrage écrit en belle* LATINITÉ. ‖ *Basse latinité*, Caractère du bas latin ; bas latin lui-même. ‖ *Latinité ecclésiastique*, Latin des Pères de l'Église.

— Étude de la langue latine : *Classes de* LATINITÉ.

— Antiq. rom. *Latinité* ou *Droit latin.* V. LATIUM.

LATINUS, roi des Aborigènes, peuplade du Latium. Il est déjà mentionné dans la *Théogonie* d'Hésiode. C'est l'influence grecque qui, sur la fin des guerres puniques, en fait une sorte de héros éponyme de la race latine et le confond avec *Jupiter Latiar*, dont le sanctuaire principal était sur le mont Albain. Virgile en fait un roi du Latium, régnant à Laurente lors de l'arrivée d'Enée en Italie. Sa fille Lavinia était fiancée à Turnus, roi des Rutules, et il la promet à Enée. Aussi le héros troyen fait-il la guerre à Turnus, qu'il tue, pour dégager la parole de son beau-père.

LATIPÈDE (du lat. *latus*, large, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE (*pèn'*) du lat. *latus*, large, et *penna*, plume) adj. Zool. Qui a les plumes larges.

LATIPÈS (*pèss*) n. m. Genre de graminées, tribu des panicées, comprenant des herbes annuelles, à fleurs en épis lâches, qui croissent en Sénégambie.

LATIPINNÉ, ÉE (du lat. *latus*, large, et *pinna*, nageoire) adj. Zool. Qui a de larges nageoires.

LATIRE ou **LATIRUS** (*russ*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fasciolariidés, comprenant de

nombreuses espèces propres aux mers chaudes ou fossiles dans les terrains tertiaires. (Les latires sont très voisins des fasciolaires, dont ils ont la coquille longue et spirale, à bouche oblongue; mais leur columelle est droite, et leur opercule est plus arqué.)

LATIROSTRE (*rostr'* — du lat. *latus*, large, et *rostrum*, bec) adj. Zool. Qui a le bec aplati.
— n. m. pl. Nom d'une famille de passereaux, aujourd'hui abandonnée, qui comprenait les hirondelles et les engoulevents. — *Un* LATIROSTRE.

LATISANA, bourg d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Tagliamento; 5.045 hab. Ch.-l. de circondario.

LATISILIQUÉ (*ké*), **ÉE** [du lat. *latus*, large, et de *silique*] adj. Bot. Qui a des siliques larges.

LATISTELLÉS (*stèl'*) n. m. pl. Sous-ordre d'oursins, dit aussi des échinidés, et comprenant les *diademes*, etc. — *Un* LATISTELLÉ.

LATITANT (*tan*), **ANTE** [rad. *latiter*] adj. Dr. anc. Qui cache, qui recèle. ‖ Qui se cache.

LATITER (du lat. *latitare*, se cacher) v. a. Dr. anc. Cacher, receler : LATITER *les effets d'une succession.*

LATITUDE (du lat. *latitudo*, même sens) n. f. Largeur, extension, limites très reculées : *Donner à une proposition trop de* LATITUDE. ‖ Fig. Franches coudées, facilité, pouvoir d'agir : *Avoir toute* LATITUDE *de partir ou de rester.*
— Par ext. Climat, lieu considéré au point de vue de sa distance à l'équateur et des conséquences astronomiques et physiques qui en résultent : *L'homme peut vivre sous les* LATITUDES *les plus opposées.*
— Astron., géog. et mar. Angle que fait, avec le plan de l'écliptique, le rayon visuel mené à cet astre. ‖ *Latitude héliocentrique*, Distance angulaire d'un astre à l'écliptique, pour un observateur placé au centre du soleil. ‖ *Latitude géographique*, Angle que fait la verticale d'un lieu avec le plan de l'équateur mesuré en degrés du méridien. ‖ *Latitude observée*, Latitude déduite de l'observation directe des astres. ‖ *Latitude estimée*, Position due à l'estime. (V. ce mot.) ‖ *Hautes latitudes*, Latitudes voisines des pôles. ‖ *Basses latitudes*, Latitudes voisines de l'équateur. ‖ *Moyennes latitudes*, Latitudes situées au-dessus des tropiques. ‖ *Latitudes croissantes* ou *Echelle des latitudes croissantes*, Echelle variable des latitudes sur les cartes marines, provenant de leur système de projection. ‖ *Cercles de latitude* ou *Parallèles de latitude*, Petits cercles parallèles à l'équateur, et renfermant tous les points d'égale latitude. ‖ *Courir en latitude*, Remonter droit au N. ou au S. ‖ *Changement de latitude*, Déplacement en latitude que prend un navire dans sa route, ou Différence de latitude de deux points.

90 75 75 Pôle Nord 60 60 Cercle Polaire Arctique 45 45 Parallèle 30 30 Latitude Septentrionale Occidentale Longitude Tropique du Cancer 15 15 75 60 45 30 15 0 15 30 45 60 75 0 0 Equateur Orientale 15 15 Tropique du Capricorne Longitude Latitude Méridionale 30 30 Parallèle 45 45 Cercle Polaire Antarctique 60 60 Pôle Sud 75 75 90

— ENCYCL. La *latitude* d'un lieu est la distance de ce lieu à l'équateur ou l'arc du méridien terrestre compris entre ce lieu et l'équateur, compté en degrés, minutes, secondes, de l'équateur jusqu'au pôle. La latitude est boréale ou australe, c'est-à-dire N. ou S., suivant qu'elle se rapporte à un point placé dans l'hémisphère nord ou sud. Tous les points de même latitude sont compris sur des cercles appelés « parallèles de latitude ». La latitude d'un lieu est égale à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du lieu; en combinant la hauteur du soleil avec sa déclinaison, on a donc un moyen parfait pour la déterminer. A bord, la hauteur du soleil est la meilleure observation dont on puisse se servir. L'heure du passage au méridien donne le midi vrai, qui permet de régler la montre, et il suffit de mesurer la distance angulaire au sextant pour obtenir très rapidement la valeur de la latitude à midi vrai. La polaire donne aussi d'excellents résultats, mais les observations de nuit peuvent toujours être entachées d'erreurs, causées par le manque de netteté de l'horizon. Quand le soleil est masqué par des nuages au moment du passage au méridien, on observe des séries de hauteurs, avant et après le passage au méridien, dites « hauteurs circumméridiennes », qui donnent avec une très grande exactitude la latitude à midi. Pour des atterrissages en latitude de nuit, on se servira avantageusement du passage des étoiles au méridien, dont on aura déterminé l'heure au moyen de la « Connaissance des temps ».
Les autres méthodes employées couramment pour déterminer la latitude sont : les doubles passages au méridien d'étoiles circumpolaires, deux hauteurs de soleil et l'intervalle, hauteurs simultanées ou non de deux hauteurs quelconques, hauteur d'un astre à une heure connue. La « Connaissance des temps » donne la latitude et la longitude du soleil, de la lune et des planètes principales, ainsi que les éléments nécessaires au calcul. Les traités nautiques et de navigation donnent les formules, procédés de calcul nécessaires pour obtenir la latitude. Dans la navigation, on atterrit en latitude sur une côte quand on fait une route presque tout entière dirigée vers le N. ou vers le S. On appelle ce cas particulier « courir en latitude ».

LATITUDINAIRE (*nèr'* — rad. *latitude*) adj. Théol. Qui est d'une morale trop large, relâchée : *Des principes* LATITUDINAIRES.
— Substantiv. Membre d'une petite secte qui existait en Allemagne et en Hollande au XVIe et au XVIIe siècle, et qui croyait au salut de tout le genre humain. Syn. LATITUDINARIEN, LATITUDINARISTE, et UNIVERSALISTE.
— ENCYCL. Théol. et hist. ecclés. L'expression de *latitudinaire* dans le sens strict, désigne des groupes de protestants anglais qui, à diverses époques, ont opposé au fanatisme des puritains ou des épiscopaliens une doctrine moins étroite, admettant la possibilité du salut pour quiconque garde la foi au Christ et cherche la vérité dans la Bible. Les principaux latitudinaires furent, au XVIIe siècle, Abbot, Cudworth, Burnet, Bury, et, au XIXe, Coleridge, Maurice, Kingsley et Stanley; le parti de ces derniers a également reçu le nom de ÉGLISE LARGE (Broad Church).
Au sens large, le mot « latitudinaire » désigne, en général, tous les protestants qui cherchent à élargir le plus possible la voie du salut et s'exposent à être accusés, par les théologiens rigides, de favoriser l'indifférence religieuse.

LATITUDINAL, ALE, AUX adj. ‖ *Plan latitudinal*, Plan vertical perpendiculaire au plan longitudinal, et passant par la plus grande largeur du navire. ‖ On dit aussi TRANSVERSAL.

LATITUDINARIEN, ENNE n. et adj. V. LATITUDINAIRE.

LATITUDINARISME (*rissm'*) n. m. Hist. relig. Système des latitudinaires. ‖ Auj. Système d'après lequel chacun est libre de choisir la religion qui lui plaît.

LATITUDINARISTE n. Hist. ecclés. V. LATITUDINAIRE.

LATIUM (*si-om'*) Géogr. Ancienne région de l'Italie centrale, située le long de la mer Tyrrhénienne, entre l'Etrurie au N. et la Campanie au S.-E. Le nom de « Latium » ne désignait primitivement que le territoire des Latins proprement dits (V. LATIN), le *Latium antiquum* de Pline. Les limites de ce pays étaient, au N.-O., le cours du Tibre depuis son embouchure jusqu'au confluent de l'Anio; au N., vers la Sabine, les *montes Corniculari* (auj. *monte San-Angelo* et *Monticelli*) et le *mons Lucretilis* (*monte Gennaro*); la frontière va se prolongeant dans la montagne jusqu'à *Siciliano* et *Ampigliano* (autref. *Sassula* et *Ampulum*, dépendances de Tibur); à l'E., du côté des Eques, le territoire montagneux, où étaient bâties Æsula et Præneste, les deux villes les plus orientales du Latium; au S., du côté des Volsques et des Rutules, une ligne qui allait du *monte Artemisio* au *Rio-Torto*, vers la mer. *Albe* était la capitale de cet ancien Latium, divisé en autant de petits Etats qu'il y avait de villes : Fidènes, Cameria, Nomentum, Æsula, Præneste, Tusculum, Albe, Aricie, Lanuvium, Lavinium, Antemnæ, etc., et, plus tard enfin, Rome.
Le Latium d'Auguste, ou *Latium novum*, agrandi par les conquêtes de Rome, comprit, outre les pays nommés ci-dessus, le pays des Rutules, des Eques, des Herniques, des Volsques, la plus grande partie de celui des Ausones et une large portion de celui des Sabins et des Marses. On pouvait y distinguer plusieurs régions distinctes : 1° la Campagne de Rome (*Ager romanus*); 2° une région boisée s'étendant depuis l'embouchure du Tibre jusqu'au promontoire d'Antium; 3° les marais Pontins, immense plaine d'alluvion comprise entre Cisterna au N. et Terracine au S.; 4° les districts montagneux correspondant aux montagnes des Volsques, des Eques et des Herniques.
— Dr. rom. *Droit de Latium* (en lat. *jus Latii*, *Latinitas* ou simplem. *Latium*). On désignait sous ce nom les divers privilèges qui furent accordés par les Romains aux habitants des villes du Latium et, par suite, leur condition juridique. A certaines cités latines Rome accorda la *civitas*, puis elle passa des traités avec chaque État séparément. Les cités de cette catégorie, plutôt soumises à Rome que confédérées, conservèrent leur condition antérieure, le *nomen latinum*. Ensuite, Rome fonda des colonies qui, sans être dans le Latium, bénéficièrent du *nomen latinum* (*latini coloniarii*). Les Latins unis à Rome par des traités étaient les *Latini veteres*. Le privilège propre des Latins était le *commercium* et le droit d'user des *legis actiones*. Les *Latini veteres* seuls avaient aussi le *connubium*. A la suite de la guerre sociale, les lois Julia et Plautia Papiria accordèrent le droit de cité complet à tous les habitants de l'Italie qui ne l'avaient pas encore. Dès lors, le mot de *jus Latii* fut appliqué à tous les peuples jouissant du *jus commercii* et ayant des facilités pour acquérir le droit de cité. La *latinitas* avait aussi été attribuée à une classe d'affranchis, les *Latins juniens.*

LATMIQUE (*lat'-mik'*) adj. Qui appartient à la ville ou à la montagne de Latmos (Asie Mineure) : *Le lac* LATMIQUE.

LATMOS, montagne de l'Asie Mineure, près de la mer Egée, entre Milet et Héraclée, où, suivant la Fable, Diane venait visiter le berger Endymion. De cette montagne ont tiré leur nom l'ancienne ville de Latmos, qui y était adossée, et le golfe Latmique.

LATOBRIGES, tribu de l'ancienne Germanie, aux environs de Donauesching, vers les sources du Danube. — *Un, Une* LATOBRIGE.

LATOFAO ou **LEUCOFAO**, lieu mentionné pour deux batailles, gagnées dans les temps mérovingiens : l'une par Frédégonde sur les Austrasiens en 596; l'autre par Ebroïn sur Pépin d'Héristal en 680. L'opinion générale place Latofao à *Laffaux* (Aisne), entre Laon et Soissons.

LATOMIE (*mî* — lat. *latomiæ* ou *lautomiæ*; gr. *latomia*; de *lâs*, pierre, et *temnein*, couper) n. f. Antiq. Carrière de pierre ou de marbre. ‖ Ancienne carrière, transformée en prison, pour les esclaves, les criminels ou les prisonniers de guerre.
— ENCYCL. Les *latomies* les plus célèbres dans l'antiquité étaient celles de Syracuse, creusées aux flancs du plateau rocheux d'Achradine. En 413, lors de la malheureuse expédition des Athéniens en Sicile, c'est là que furent enfermés les prisonniers athéniens. Denys le tyran y enferma ses victimes; et la légende nous le montre penché sur les souterrains, épiant ses prisonniers pour surprendre leurs secrets. Aujourd'hui, les latomies sont d'immenses excavations, profondes de 30 à 40 mètres, très pittoresques, aux murs à pic, avec une végétation luxuriante.

LATONE ou **LATONA** n. f. Genre de crustacés phyllopodes, famille des sididés, comprenant des formes propres à l'hémisphère boréal. (Les latones sont de minuscules animaux pris dans une carapace bivalve, avec de longues antennes et six paires de pattes lamelleuses. La *latona setigera*, d'Europe, vit dans les étangs profonds.)

LATONE. Mythol. Fille du titan Céos et de Phœbé, mère d'Apollon et d'Artémis (Diane). Elle fut aimée de Jupiter et parcourut en vain un grand nombre d'îles pour y faire ses couches, avant d'arriver à Délos, où elle mit au monde Apollon. C'est à Ortygie que naquit Artémis. Deux épisodes fabuleux se rapportent encore à Latone : la mort du géant Tityos, tué par Apollon et Artémis, pour avoir voulu faire violence à leur mère, et celle de Niobé, percée de flèches avec ses enfants pour avoir osé préférer sa maternité à celle de Latone. Latone était honorée particulièrement à Délos.
— Iconogr. Une composition de Jules Romain représente *Latone mettant au monde Apollon et Diane dans l'île de Délos*. Un sujet fréquemment traité est celui de *Latone métamorphosant en grenouilles les paysans* qui ont troublé à dessein l'eau du lac où elle se disposait à se désaltérer. Parmi les peintures qui retracent cet épisode mythologique, rappelons : celles de l'Albane et de P.-P. Bonzi (Louvre); de Rubens (pinacothèque de Munich); de Jouvenet, qui décorait autrefois la salle de billard du palais de Meudon; de Teniers, peinte dans la manière de Rubens.

Latone et le serpent Python. (Peinture de vase.)

Bassin de Latone, à Versailles.

Le même sujet a inspiré aux frères Balthasar et Gaspard de Marsy une vaste composition, exécutée en marbre pour la décoration du *Bassin de Latone*, à Versailles.

LATONIE (*nî*) ou **LATONIA** n. f. Paléont. Genre de batraciens anoures, comprenant des formes fossiles dans les couches d'eau douce d'Œningen. (Les latonies étaient des grenouilles de la tribu des cystignathinés.)

LATOUCHE (Hyacinthe-Joseph-Alexandre THABAUD, connu sous le nom de **Henri de**), littérateur français, né à La Châtre en 1785, mort à Aulnay, près Paris, en 1851. Il entra, sous l'Empire, dans la carrière administrative, et fit représenter quelques comédies, dont l'une, *le Tour de faveur* (1818), eut un vif succès. Vers la même époque, Latouche produisait des volumes en abondance : actualités, causes célèbres, pastiches (*Olivier Brusson*, 1823, etc.), nouvelles licencieuses et pénibles romans, travaux commandés par les libraires, parmi lesquels nous citerons *les Mémoires de Mme Manson* (1818).
A l'année 1819 se rapporte le grand titre littéraire de Latouche, la publication des *Œuvres* d'André Chénier. Il était poète lui-même et avait été l'un des premiers à se lancer dans le romantisme, encore mal défini. Il s'efforça d'atteindre aux sommets de l'inspiration lyrique (*Adieux*, 1843; *les Agrestes*, 1844) et ne put guère que rajeunir Delille et Chênedollé. De même, dans le roman et au théâtre, sa plume trahissait son imagination. Il fut directeur du « Mercure du XIXe siècle », puis du « Figaro » (1828). Il ne cessa de faire de l'opposition à la Restauration, puis à la monarchie de Juillet. Il devina le génie de George Sand et favorisa les débuts de Jules Sandeau. Lors de la publication des lettres inédites de Marceline Desbordes-Valmore (1896), on a voulu à tort reconnaître dans Latouche le séducteur de Marceline. Latouche excita, du reste, des dévouements féminins. Pauline de Flaugergues, qui publia un recueil posthume de ses vers (*Encore adieu*, 1852), s'était faite la consolatrice de ses derniers jours.

H. de Latouche.

LATOUCHE-TRÉVILLE (Louis-René-Madeleine LE VASSOR **de**), amiral français, né à Rochefort en 1745, mort à Toulon en 1804. Il fit la guerre d'Amérique en qualité d'officier de marine, fut député aux états généraux, commanda, sous le Directoire, une escadre dirigée contre Naples, prit part ensuite à l'expédition de Saint-Domingue. En 1804, il commanda l'escadre de la Méditerranée, et empêcha les Anglais de prendre la rade de Toulon.

LATOUKAS, peuplade métisse, qui vit entre le Nil Blanc et son affluent le Sobat. Bien moins nigritiques que leurs voisins, les Latoukas se rattachent aux Gallas, dont ils parlent la langue et dont ils ont le caractère. — *Un, Une* LATOUKA.

LATOUR ou **LA TOUR D'AUVERGNE**, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 67 kilom. d'Issoire, sur une table de basalte que terminent de belles orgues prismatiques et qui domine la Burande; 2.224 hab. Elevage. Fabrique de fromages. Débris d'un château du XIIIe siècle, berceau de la famille du même nom. — Le canton a 8 comm. et 9.911 hab.

La Tour (Pierre-François de), oratorien français, né et mort à Paris (1653-1733). En 1696, il fut élu supérieur général de l'Oratoire. Mme de Montespan, après sa retraite de la cour, se mit sous sa direction. En 1720, il négocia l'accommodement qui mit fin, pour un temps, aux troubles suscités à l'occasion de la bulle *Unigenitus*.

La Tour (Maurice Quentin **de**), peintre de portraits, né et mort à Saint-Quentin (1704-1788). Il reçut les leçons de Louis Boullongne, mais ne tarda pas à se consacrer entièrement à l'art du pastel. Dès que ses premières œuvres furent connues, ce fut, à la cour de France, un engouement sans bornes. La Tour atteignit, dès 1740, le plus haut point de sa renommée. Ses pastels ont conservé l'accentuation de la vie, la vérité de la nature; ils n'ont rien perdu de leur éclat. Reçu à l'Académie de peinture en 1746, La Tour fut nommé peintre du roi en 1750. On place, parmi ses plus beaux pastels de cette époque, les portraits suivants : *Louis XV, Marie Leczinska, la Princesse de Saxe, le Prince Charles-Edouard, Mme de Pompadour, Mlle Sallé, Duclos, Diderot, Marivaux, Rameau, Crébillon, Voltaire, J.-J. Rousseau, Parrocel, Restout, d'Alembert.* Il a surtout les grâces que comporte le genre qu'il avait choisi; dans ces fonds si bien meublés, si lumineux, rien ne vient pourtant distraire l'attention, uniquement captivée par le sujet principal. Dans sa vieillesse, La Tour voulut revoir son pays natal, où il avait fondé une école de dessin, qu'il dota richement à sa mort, en même temps qu'il disposait libéralement de sa grande fortune.

Quentin de La Tour.

— Bibliogr. : Champfleury, *de La Tour* (Paris, 1855); H. Lapauze, *les Pastels de M. Q. de La Tour* (Paris, 1900).

La Tour (Charles-Antoine-Maximilien Baillet, comte de), général autrichien, d'origine française, né en 1737, mort en 1806. Colonel du fameux régiment des *dragons de La Tour*, il devint major général en 1789, et fut chargé, la même année, de réprimer l'insurrection des Pays-Bas. Plus tard, il se trouva à Jemmapes (1792), et se distingua à Wattignies (1794), mais ne put empêcher Marceau de passer le Rhin (1796), ni d'opérer sa belle retraite. Après Campo-Formio, il fut nommé gouverneur de la Styrie. — Son neveu, Théodore, né en 1780, mort en 1848, avait le grade de feld-maréchal, lorsque, après les événements de mars 1848, il fut nommé ministre de la guerre à Vienne. Il fit preuve, dans ces circonstances, d'une excessive rigueur. Lors de l'insurrection de Vienne (oct. 1848), il fut massacré par la populace.

La Tour (Victor-Amédée Sallier, comte de), ministre d'Etat et maréchal de Savoie, né à Chambéry en 1774, mort en 1858. Il était fils du baron Amédée-Joseph de La Tour, qui fut maréchal de Savoie. Après avoir pris part à toutes les guerres contre la France en Italie (1792-1798), en Autriche (1809), en Sicile (1810), en Espagne (1814) et en Dauphiné (1815), il écrasa l'insurrection des constitutionnels à Novare (1821). Il siégea au congrès de Vérone et fut ministre des affaires étrangères de Sardaigne, de 1822 à 1835. Il fut nommé, cette dernière année, gouverneur de la ville de Turin et maréchal de Savoie. Dispensé de ces fonctions en 1848, il en conserva le titre.

Latour (Jean-Baptiste Tenant **de**), bibliographe français, né dans le Périgord en 1779, mort au Chalard (Haute-Vienne) en 1862. Il a publié des éditions estimées; notamment, des *Poésies de Malherbe*, avec un *Commentaire* inédit d'André Chénier (1842); des *Œuvres de Chapelle et de Bachaumont* (1854), et des *Œuvres de Racan* (1857), des *Lettres d'un bibliophile* (1863).

Latour (Louis-Antoine Tenant **de**), littérateur français, né à Saint-Yrieix en 1808, mort à Sceaux en 1881. Professeur aux collèges Bourbon et Henri-IV, en 1832, il dirigea l'éducation du duc de Montpensier, qu'il accompagna, en 1846, en Orient, puis en Espagne, après 1848. Il débuta par une traduction des *Prisons* de Silvio Pellico (1833). Ses poésies, *la Vie intime* (1833), attirèrent l'attention par leur douce et vague mélancolie; il publia, en 1841, ses *Poésies complètes*. Il a fait paraître, notamment : *Essai sur l'étude de l'histoire de France au* XIXe *siècle* (1835); *Luther, étude historique* (1835), travail qui fut fort remarqué; *Études sur l'Espagne* (1855-1857); *l'Espagne religieuse et littéraire* (1862); *l'Espagne : traditions, mœurs et littérature* (1868); *Relation du voyage en Orient de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier* (1847), et traduit de l'italien les *Mémoires d'Alfieri* (1840); le *Théâtre* et les *Poésies* de Manzoni (1842); *la Colonne infâme*, du même auteur (1843); *les Lettres de Silvio Pellico* (1857); etc.

La Tour d'Auvergne, famille célèbre d'Auvergne, originaire du village de La Tour. (V. pl. haut.) Remontant selon certains auteurs à 937, selon d'autres simplement au XIIIe siècle avec Bertrand de La Tour, elle se divisa en plusieurs branches dont la destinée fut éclatante. D'elle sortirent, en effet, les comtes d'Auvergne, les ducs de Bouillon et d'Albret, les vicomtes de Turenne, etc. Nous en donnons plus bas les principaux membres.

La Tour d'Auvergne (Théophile-Malo Corret **de**), officier français, né à Carhaix en 1743, tué à Oberhausen (Bavière) en 1800. Issu d'une branche bâtarde de la maison de Bouillon, à laquelle appartenait Turenne, il servit aux mousquetaires noirs, puis au régiment d'Angoumois, et prit part, comme volontaire, au siège de Port-Mahon (1780) dans l'armée franco-espagnole du duc de Crillon. Rappelé en France en 1783, il ne fut promu capitaine que deux ans plus tard, à l'ancienneté. En juin 1792, il refusa d'émigrer, partit pour l'armée des Alpes et coopéra à la conquête de la Savoie (1792). L'année suivante, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fit l'admiration de tous par son héroïsme au passage de la Bidassoa, et devant la forteresse de Saint-Sébastien, dont les Espagnols, troublés par son audace tranquille, lui remirent les clefs à la première sommation. Il eut, en qualité de plus ancien capitaine, le commandement de plusieurs compagnies d'élite, et, à la tête de la 148e demi-brigade, il fit partie, sous les ordres du général de La Borde, de la « colonne infernale » qui occupa la vallée de Roncevaux en 1794. Ayant obtenu un congé à la fin de la campagne, La Tour d'Auvergne s'embarqua pour la Bretagne et fut fait prisonnier en route par un corsaire anglais. Interné dans la Cornouailles, il fut échangé en 1797, et retraité avec une modique pension. Le glorieux vétéran se livra alors tout entier, sous la direction de son ami Le Brigant, à l'étude des langues celtiques qui l'avait toujours passionné. Il n'abandonna ces travaux que par amitié pour Le Brigant. Trois fils de ce dernier étaient déjà morts pour la patrie : la réquisition venait de prendre le dernier. Malgré son âge, La Tour d'Auvergne voulut partir à sa place. Nommé capitaine à la suite des grenadiers de la 46e demi-brigade, il alla rejoindre l'armée d'Allemagne, passa, en 1799, à l'armée d'Helvétie sous Masséna, puis à l'armée du Rhin, où le Premier Consul lui décerna un sabre d'honneur, avec le titre de *premier grenadier des armées de la République*. Il combattait à la tête de ses grenadiers sur les hauteurs d'Oberhausen, lorsqu'il tomba percé d'un coup de lance au cœur. Au lieu même où il avait été frappé, un monument fut inauguré. Le Premier Consul décida que le nom du héros breton serait maintenu sur les contrôles et que, dans les appels, au nom de La Tour d'Auvergne, il serait répondu : *Mort au champ d'honneur!* Il en fut effectivement ainsi chaque jour jusqu'en 1814. Les restes de La Tour d'Auvergne ont été transférés solennellement au Panthéon, en 1889.

La Tour d'Auvergne.

La Tour d'Auvergne (Maurice-Edouard-Joseph, comte de), écrivain militaire français, né à Londres en 1796, mort en 1832. Nommé sous-lieutenant par Napoléon, il fit la campagne de France en 1814, passa dans l'état-major sous la Restauration. En 1823, il suivit comme aide de camp le général Donnadieu en Espagne, et se distingua en plusieurs rencontres. On lui doit, entre autres ouvrages : *Considérations morales et politiques sur l'art militaire* (1830); *Mémoire sur l'organisation militaire* (1831).

La Tour d'Auvergne-Lauraguais (Henri-Godefroi-Bernard-Alphonse, prince de), diplomate français, né à Paris en 1823, mort au château des Angliers en 1871. Il fut successivement secrétaire d'ambassade à Rome, ministre de France à Weimar, puis à Florence et à Turin (1859), ambassadeur à Berlin (1860), à Rome (1862), enfin à Londres (1863). Appelé, en 1869, à remplacer le marquis de Moustier aux affaires étrangères, il tomba du pouvoir à l'avènement du ministère Emile Ollivier (2 janv. 1870), et fut envoyé comme ambassadeur à Vienne; mais, dès le 10 août, il prenait le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Palikao. Après le 4-Septembre, il rentra dans la vie privée et passa en Angleterre.

La Tour d'Auvergne, nom de plusieurs autres personnages de la même famille. V. Bouillon, et Turenne.

Latour de Saint-Ybars (Isidore Latour, dit), poète et auteur dramatique français, né et mort à Saint-Ybars (Ariège) [1810-1891]. Il fit représenter à Toulouse deux pièces en vers : *Sazanne de Foix* et *le Comte de Gowrie* (1836), puis se rendit à Paris, publia un recueil de vers : *les Chants du néophyte* (1837), et fit des pièces : *Vallia* (1841); *le Tribun de Palerme* (1842); *Virginie* (1845), où Rachel joua le principal rôle; *le Vieux de la montagne* (1847); *les Routiers* (1851); *le Droit Chemin* (1857); *Rosemonde* (1866); *l'Affranchi* (1870). Son drame *Alexandre le Grand* ayant été refusé en 1868, à la Comédie-Française, il attaqua vivement le comité de lecture, et, à la suite d'une campagne retentissante qu'il mena avec Ed. Fournier, le comité fut modifié. On lui doit aussi : *Néron, sa vie et son époque* (1866), étude historique.

La Tour du Pin (de), vieille famille noble de France (Dauphiné), qu'on dit issue de la maison de La Tour d'Auvergne et des dauphins de Viennois. Ses principaux membres sont : René **de La Tour du Pin-Gouvernet**, né en 1543 à Gouvernet, près de Buis en Dauphiné, mort en 1619. [Il fut un des chefs du parti protestant en Dauphiné. Henri IV le nomma conseiller d'État, commandant du Bas-Dauphiné, gouverneur de Die, Montélimar, etc.]; — Hector **de La Tour du Pin-Montauban**, fils du précédent. [Il fut le chef des protestants dauphinois au début du règne de Louis XIII, fit sa soumission en 1626, et fut nommé maréchal de camp et gouverneur du Dauphiné]; — René, marquis **de La Tour du Pin-Montauban**, fils aîné d'Hector, né en Dauphiné vers 1620, mort à Besançon en 1687. [Il abjura le protestantisme, et dut à cette abjuration, ainsi qu'à ses charmes physiques, de nombreux succès à la cour. Après avoir combattu pendant la guerre de Trente ans en Catalogne, en Italie et en Allemagne, il fut appelé au commandement de l'armée de Catalogne. En 1664, il combattit avec Coligny, à Saint-Gothard, contre les Turcs, fit les campagnes de Franche-Comté, de Hollande, fut blessé à Seneffe, fait prisonnier à Mulhouse (1675), contribua à la victoire d'Altenheim. Lieutenant général en 1677, il mourut gouverneur de la Franche-Comté]: — Pierre II **de La Tour du Pin**, marquis de La Charce, chef protestant, connu sous le nom de *baron des Plantiers*. [Il fit sa soumission au roi Louis XIII et en reçut le titre de maréchal de camp. Il mourut en 1675]; — Philis **de La Tour du Pin de La Charce**, fille du précédent, née et morte à Nyons (1645-1703). [En 1692, lors de l'invasion de Victor-Amédée II de Savoie, elle leva les vassaux et paysans de son père, et, à leur tête, empêcha les ennemis de dépasser Gap. Sa mère et sa sœur aînée, Mlle d'Urtis, agissaient de même dans la plaine. Louis XIV désira la voir, lui donna une pension et fit mettre à Saint-Denis son portrait et ses armes. Elle a inspiré à un anonyme un roman intitulé : *Histoire de Mlle de La Charce* (1731)]; — Jacques-François-René **de La Tour du Pin de La Charce**, né à Ypres en 1720, mort en 1765. [Il fut chanoine de Tournay, et s'acquit la réputation d'un prédicateur éloquent, bien qu'un peu affecté. Ses *Sermons* ont été publiés à Paris, de 1764 à 1776]; — Philippe-Antoine-Gabriel-Victor-Charles **de La Tour du Pin de La Charce-Gouvernet**, marquis de Montmorin et baron de La Ferté, né vers 1723, mort sur l'échafaud en 1794. [Il fit ses preuves de courage dans les guerres de succession d'Autriche et de Sept ans; lieutenant général, il siégea aux Notables de 1788, témoigna en faveur de Marie-Antoinette, et fut condamné à son tour par le tribunal révolutionnaire]; — Jean-Frédéric **de La Tour du Pin-Gouvernet**, comte de Paulin, cousin du précédent, né à Grenoble en 1727, mort à Paris sur l'échafaud en 1794, le même jour que son cousin. [Il prit part à la guerre de succession d'Autriche, fut lieutenant général et commandant du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il fut ministre de la guerre, du 4 août 1789 jusqu'en novembre 1790]; — David-Sigismond, bailli **de La Tour du Pin-Montauban**, né en 1751 en Provence, mort à Fiume en 1807. [Il servit sur les flottes de d'Estaing, puis de Suffren; il accepta le titre de général des galères de Malte en 1788, prépara, en 1792, un débarquement en Provence, tenta de défendre Malte contre Bonaparte en 1798, s'enfuit en Russie, et se retira à Fiume, où il vivait d'une pension du tsar]; — Frédéric-Séraphin, marquis **de La Tour du Pin-Gouvernet**, fils de Jean-Frédéric, né en 1758, mort en 1837. [Colonel, il aida Bouillé à réprimer les désordres de Nancy (1790); ministre plénipotentiaire à La Haye, il émigra, après le 10 août 1792, aux Etats-Unis. Sous l'Empire, il fut préfet d'Amiens et de Bruxelles, puis fut conseiller d'ambassade à Vienne, lors du congrès de 1815, ministre plénipotentiaire à La Haye, ambassadeur à Turin (1820). Il démissionna en 1820, fut arrêté, en 1832, comme complice de la duchesse de Berry, puis se retira à Lausanne]; — Aymard-Louis-Gabriel, marquis **de La Tour du Pin de La Charce**, né en 1806, mort en 1855. [Officier, il fit la campagne d'Alger (1830), puis celle de Belgique (1832), retourna en Algérie (1833), prit part aux deux sièges de Constantine; après juin 1848, il accepta du service en Danemark, rentra en France et, nommé colonel, fut obligé de prendre sa retraite, pour cause de surdité. Il se reengagea comme volontaire pour la guerre de Crimée, où il se signala. Il mourut d'une blessure reçue à Malakof. La « Revue des Deux Mondes » a publié de lui d'intéressantes relations de combats en Algérie.]

Latour-de-France, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 27 kilom. de Perpignan, sur l'Agly; 1.351 hab. Minerai de fer. Miel dit *de Narbonne*. Sériciculture. Huile d'olives. Latour-de-France est ainsi nommée parce qu'elle était en deçà de l'ancienne frontière française quand le Roussillon était espagnol. — Le canton a 11 comm. et 7.942 hab.

Latour-Foissac (Philippe-François de), général français, né en 1750, mort à Hacqueville, près de Poissy, en 1804. Il avait pris part à la guerre de l'indépendance américaine. Général de brigade en 1793, il partit en 1799, pour l'Italie, et signa la capitulation de Mantoue (27 juill. 1799). Bonaparte le destitua, et lui ordonna de ne jamais plus porter l'uniforme militaire. Latour-Foissac demanda en vain à être jugé pour pouvoir se justifier, et publia de nombreux mémoires.

La Tour-Landry (Geoffroy de), conteur français, mort après 1380. Il composa, en 1372, pour l'instruction de ses filles, un traité moral, recueil d'anecdotes, d'exemples, etc., empruntés à des sources très diverses, depuis la Bible jusqu'à l'histoire contemporaine : le tout raconté dans un style vif, piquant. De Montaiglon en a donné une réédition : *le Livre du chevalier de Latour-Landry*, dans la « Bibliothèque elzévirienne » (1854).

Latour-Maubourg, famille française, descendant des seigneurs de Fay, dans le Vivarais, et qui tire son nom de la terre de Latour en Velay et de celle de Maubourg. Parmi les très nombreux membres de cette famille qui ont joué un rôle historique, nous citerons : Jean-Hector de Fay, marquis de **Latour-Maubourg**, maréchal de France, né au château de Maubourg en 1674 ou 1684, mort à Paris en 1764. Il se signala surtout, pendant la guerre de succession d'Autriche, à Dettingen, Raucoux, Lawfeld. — Marie-Charles-César de Fay, comte de **Latour-Maubourg**, général et homme politique, né à Grenoble en 1757, mort à Paris en 1831. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il se rallia au tiers et s'attacha à la fortune de La Fayette, qu'il suivit à l'étranger et dont il partagea la captivité jusqu'au traité de Campo-Formio (1797). Rentré en France après le 18-Brumaire, il fut membre du Corps législatif (1801), sénateur (1806), commissaire extraordinaire dans les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, gouverneur de Cherbourg. En 1814, la première Restauration le nomma pair de France; maintenu par Napoléon pendant les Cent-Jours, il fut exclu par la seconde Restauration, mais réintégré en 1819. — Son frère, Marie-Victor-Nicolas, né à La Motte-Galaure en 1768, mort au château du Lys en 1850, fut lieutenant aux gardes du corps. Colonel de cavalerie à l'armée de La Fayette, il s'enfuit avec lui et partagea sa captivité jusqu'en 1797; aide de camp de Kléber en Egypte, blessé à Alexandrie, il servit avec distinction pendant les guerres de l'Empire, et eut la jambe emportée à Leipzig. Rallié à la Restauration, pair de France, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. Ambassadeur à Londres, puis ministre de la guerre de 1819 à 1821, il réorganisa l'infanterie. Il fut gouverneur des Invalides de 1822 à 1830, et fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux en 1835.

Latran, place célèbre de Rome, où s'élèvent le palais et la basilique de ce nom.

Latran (palais de), palais qui fut, pendant dix siècles, à Rome, la résidence des papes. Il était primitivement la demeure de l'antique famille des *Laterani*, qui lui donnèrent leur nom (*domus Lateranensis*; d'où le français *Latran*). Confisqué par Néron, il fut donné par Fausta, épouse de l'empereur Constantin, à saint Sylvestre, qui en fit sa demeure, vers 320. Ses successeurs l'imitèrent et ajoutèrent au Latran, appelé souvent au moyen âge Palais patriarcal ou Patriarcat, un grand nombre d'édifices remarquables, entre autres, la salle du Concile, la loge des Bénédictions et le grand Triclinium, décoré de riches mosaïques. Abandonné à la mort du pape Benoît XI (1304), il tomba en ruine, durant le séjour des papes à Avignon. En 1586, Sixte-Quint éleva, sur une partie de l'emplacement de l'ancien Latran, un nouveau bâtiment où Grégoire XVI, au XIXe siècle, installa un musée de peinture, et Pie IX une collection d'antiquités. Sur la place de

Latran, devant le palais, s'élève une chapelle renfermant la *Scala santa*, qui est, d'après la tradition, l'escalier de la

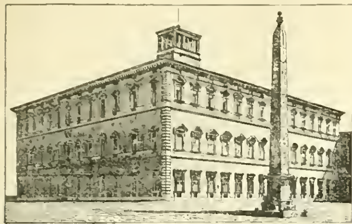

Palais de Latran.

maison de Pilate à Jérusalem; les pèlerins, en souvenir de Jésus-Christ, qui l'a sans doute gravi pendant sa Passion, ne le montent qu'à genoux.

Latran (BASILIQUE DE SAINT-JEAN DE). A côté du palais pontifical, Constantin construisit, en 324, une magnifique église rectangulaire, contenant cinq nefs, divisées par une forêt de colonnes, presque toutes enlevées aux temples païens. Dédiée au Sauveur, puis à saint Jean-Baptiste, dont elle prit le nom, la basilique de Saint-Jean de Latran est, à proprement parler, la cathédrale des papes; une inscription, placée au-dessus de ses cinq portes, la nomme *la Mère et la Tête de toutes les églises de la Ville et de l'univers.* Cet édifice, plusieurs fois ruiné, a subi, à diverses époques, un grand nombre de restaurations

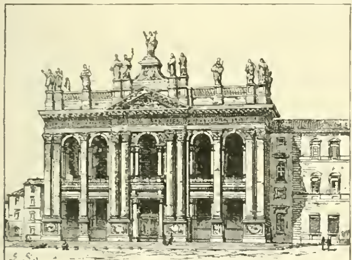

Basilique de Saint-Jean de Latran.

et de remaniements. La façade actuelle fut construite, sous Clément XII (1730-1740), par l'architecte Galilei. Saint-Jean de Latran renferme l'autel de bois que l'on croit avoir servi à saint Pierre, et où seul le pape peut célébrer la messe. On y admire également la statue antique de Constantin, le tombeau de Martin V, d'admirables mosaïques provenant de l'ancien palais des pontifes romains, et un baptistère qui date probablement du règne de Constantin. D'après un antique usage, le pape nouvellement élu devait se rendre en procession solennelle à Saint-Jean de Latran, pour y prendre possession de son siège. A la basilique est attenant l'ancien monastère, résidence des chanoines et des chapelains qui ont succédé à l'ancien chapitre régulier de Saint-Jean de Latran.

Latran (CONCILES DE). Parmi les conciles particuliers tenus dans la basilique de Latran, les plus importants ont été célébrés, en 649, par Martin V, contre les monothélites; en 1105, 1112 et 1116, par Pascal II, pendant la querelle des investitures; enfin, en 1167, par Alexandre III, qui y excommunia l'empereur Frédéric II. Les conciles œcuméniques de Latran sont au nombre de cinq : le premier (1123), sous Calixte II, s'occupa surtout de combattre la simonie et les infractions à la trêve de Dieu; le second (1139), sous Innocent II, condamna les hérésiarques Arnaud de Brescia et Pierre de Bruys; le troisième (1179), sous Alexandre III, régla les élections pontificales, et prononça l'anathème contre les hérétiques appelés *catharins;* le quatrième (1215), sous Innocent III, prit des mesures énergiques pour la recherche et la punition des hérétiques, et établit l'obligation de la confession annuelle et de la communion pascale; le cinquième (1512-1517), sous Jules II et Léon X, confirma le Concordat conclu entre le saint-siège et la France.

LATRÉAUMONT (N. DU HAMEL **de**), capitaine et conspirateur français, né en 1630, mort en 1674. Fils d'un conseiller à la Chambre des comptes de Rouen, il suivit d'abord la carrière des armes, puis se laissa entraîner par le jeu et la débauche. Criblé de dettes, il s'aboucha avec un commerçant hollandais, Van den Ende, et convint, à prix d'argent, de livrer Quillebœuf à la flotte néerlandaise. Il fit entrer dans le complot le chevalier de Préaux, son neveu, et le chevalier de Rohan, celui-ci déjà aigri contre Louis XIV. La saisie de papiers compromettants, sur des prisonniers hollandais faits à la journée de Seneffe, fit découvrir la trame. Latréaumont fut tué, tandis qu'il cherchait à se faire jour à travers la troupe chargée de l'arrêter. Van den Ende et Rohan furent exécutés en place de grève.

LATREILLE (*trè-ill* [*ll* mll.]) ou **LATREILLEA** (*trè-ill-é-a* [*ll* mll.]) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des dromiadés. (La *latreillea elegans*, de la Méditerranée, est une dromie à carapace triangulaire allongée, à pattes postérieures aussi longues que les autres.)

LATREILLE (Pierre-André), naturaliste français, né à Brive (Corrèze) en 1762, mort à Paris en 1833. Il embrassa l'état ecclésiastique, puis se rendit à Paris, où il se lia avec Haüy, Fabricius, Lamarck, etc. La Révolution l'obligea à s'éloigner de Paris; arrêté à plusieurs reprises, il dut la liberté à de hautes protections, et il retourna à Paris, où il fut attaché au Muséum. Devenu membre de l'Académie des sciences, il succéda à Lamarck, comme professeur au Muséum. Il s'est acquis une grande renommée en appliquant aux insectes, dans son *Précis des caractères généraux des insectes disposés dans un ordre naturel* (1796), les principes de la méthode naturelle que Jussieu avait établie en botanique. Il avait publié, par ailleurs, un grand nombre d'écrits estimés sur les insectes, les crustacés, etc. Il a collaboré au *Règne animal,* de Cuvier.

Latreille.

LATREILLÉE n. f. Bot. Syn. de ICHTYOTHÈRE.

LA TRÉMOILLE, LA TRÉMOUILLE, LA TRIMOUILLE ou **LA TRIMOILLE** (*ll* mll.), famille noble de France, qui tire son nom d'un fief du Poitou, près de Montmorillon. Son auteur, Pierre, sire de La Trémoille, vivait en 1040 et était petit-fils de Guillaume III, comte de Poitou. Ses membres ont porté les titres de princes de Tarente, comtes de Talmont, comtes de Laval, vicomtes et ducs de Thouars, ducs de Châtellerault et de Taillebourg. Elle s'est fondue, au XVIIe siècle, dans la maison de Montmorency.

Les plus remarquables parmi ses membres sont : GUI VI **de La Trémoille,** dit *le Vaillant,* porte-oriflamme de France, mort en 1398, et qui avait été fait prisonnier à Nicopolis (1396); — GEORGES **de La Trémoille,** fils du précédent, né vers 1385, mort en 1446. [Après avoir été l'un des favoris de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, il entra au service de la France; il fut fait prisonnier à Azincourt (1415). En 1418, après s'être brouillé avec le dauphin Charles, qui dut l'assiéger dans son château de Sully, il embrassa son parti, tout en restant en relations secrètes avec le duc de Bourgogne. Il avança de l'argent à Charles VII en 1424, et entra ainsi en faveur auprès du roi. Une seconde fois prisonnier des Anglais, en 1426, il paya encore rançon; il s'allia ensuite avec Richemont contre le sire de Giac, favori du roi, qui fut assassiné, et dont il épousa la veuve. Sentant sa position assurée, il se brouilla avec Richemont, qu'il fit éloigner de la cour (1428). Il était grand chambellan de France, lieutenant général du roi en Bourgogne et gouverneur d'Auxerre. Il essaya d'empêcher Charles VII d'accepter les services de Jeanne d'Arc. Il a été accusé, sans preuves, de l'avoir fait tomber aux mains des Anglais. Il prit part à la Praguerie en 1439, mais obtint encore son pardon. Son influence détestable sur Charles VII l'a fait justement mépriser]; — LOUIS II **de La Trémoille,** vicomte de Thouars, prince de Talmont, né en 1460, mort en 1525. [Homme de guerre remarquable, il fut chargé par Anne de Beaujeu de réprimer la guerre Folle, battit les révoltés à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), et fit prisonnier le duc d'Orléans; il fit massacrer les autres captifs, à la suite d'un banquet. En 1495, il se distingua à la bataille de Fornoue, fut lieutenant général de Poitou, Angoumois, Aunis, Anjou et des Marches de Bretagne. Louis XII le chargea du commandement de l'armée d'Italie. La Trémoille conquit le Milanais (1500); en récompense, il fut nommé gouverneur de Bourgogne, amiral de Guyenne, puis de Bretagne : en 1503, il échoua dans une tentative sur le Milanais, fut vainqueur à Agnadel (1509), puis battu à Novare (1513); il défendit la Bourgogne. Il combattit à Marignan, où il perdit son fils, le prince de Talmont, défendit la Picardie (1521-1523), et fut tué à Pavie. Surnommé le *Chevalier sans reproche*, il fut aussi un excellent diplomate]; — Sa femme, GABRIELLE DE BOURBON **de La Trémoille,** morte en 1516, est célèbre comme excellente mère. [Elle a laissé quelques ouvrages manuscrits sur *l'Instruction des jeunes filles* et surtout sur la religion]; — CLAUDE, duc **de La Trémoille,** homme de guerre, né en 1566, mort en 1604, fils de Louis III. [Après avoir fait la guerre aux protestants avec le duc de Montpensier, il passa à la religion réformée et combattit aux côtés de son beau-frère, Henri de Condé, puis de Henri IV]; — CHARLOTTE-CATHERINE **de La Trémoille,** sœur du précédent, née en 1568, morte en 1629. [Elle épousa, en 1586, Henri de Condé. Celui-ci étant mort d'une façon assez mystérieuse en 1588, sa femme fut accusée de l'avoir empoisonné. Emprisonnée au château de Saint-Jean-d'Angely, elle y accoucha d'un fils dont la famille de Condé contesta la légitimité. Mise en liberté en 1595, elle vécut dans la retraite. On l'a accusée d'avoir favorisé les amours de Henri IV avec sa bru]; — HENRI-CHARLES, duc **de La Trémoille,** prince de Tarente, né en 1620, mort en 1672. [Homme de guerre, il servit d'abord en Hollande, sous le prince d'Orange, rentra en France où, après avoir défendu Mazarin, il fit partie de la Fronde des princes et suivit Condé. De nouveau au service de la Hollande, il retourna en France en 1669 et abjura le protestantisme. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*]; — ANTOINE-PHILIPPE **de La Trémoille,** prince de Talmont, mort à Laval en 1794. [Aide de camp du comte d'Artois dans l'émigration, il commanda la cavalerie de l'armée vendéenne; mais, en désaccord avec les autres chefs, il se retira, fut arrêté à Fougères et décapité]; — CHARLES-BRETAGNE-MARIE-JOSEPH, prince **de La Trémoille,** duc de Tarente, frère du précédent, né à Paris en 1764, mort en 1839. [Colonel en 1787, il servit dans les armées autrichiennes, napolitaines, contre la France, prit part au débarquement de Frotté; lieutenant général badois, il fut maintenu dans son grade par la Restauration, qui le nomma pair de France, puis prêta serment à Louis-Philippe en 1830.]

Louis II de La Trémoille.

LATRESNE, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Bordeaux, sur un coteau dominant la Pimpine, affluent de la Garonne; 1.803 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de pierres; fabriques d'outils agricoles. Vignoble situé dans l'Entre-deux-mers et donnant principalement des vins rouges de côtes et de palus, corsés et colorés. Crus principaux : *Château-de-Latresne, à Borie, à Malherbe, à Cabanon-Reillac, Château-Bigney-Mattervieille, Château-Cassé, Château-de-la-Ferrade, Château-de-l'Ile-d'Arcins, à Fourmey, Château-Valrose, domaine de Coulon,* etc.

LATREUTIQUE (*tik'* — du gr. *latreuein,* adorer) adj. Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme Etre souverain : *L'holocauste est un sacrifice* LATREUTIQUE.

LATRIE (*trî* — du gr. *latreia,* lat. ecclés. *latria,* même sens) n. f. Adoration. || *Culte de latrie,* Culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, par opposition au culte de *dulie.*

LATRINES (du lat. *latrina,* même sens) n. f. pl. Cabinets d'aisances.

— ENCYCL. V. FOSSE D'AISANCES, FEUILLÉES, etc.

LATRO (Marcus Porcius), rhéteur, né en Espagne vers 50 av. J.-C., mort l'an 4 de notre ère. Après avoir acquis une grande célébrité dans son pays natal, il alla à Rome, où il ouvrit une école. Ovide compta parmi ses disciples. Il fut l'ami de Sénèque, qui loue sa mémoire, sa facilité d'élocution, son ardeur. Mais il dissipa son talent en bruyantes improvisations. On lui a attribué les déclamations de Salluste contre Cicéron et de Cicéron contre Salluste.

LATROBÉE n. f. Genre de légumineuses podalyriées, comprenant des arbustes éricoïdes, à feuilles alternes simples, à fleurs en corymbes ou en capitules, à graines arillées, dont on connaît six espèces australiennes.

LATROBITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété hydratée d'anorthite.

LATRODECTE (*dèkt'*) ou **LATRODECTUS** (*dè-ktuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thériidiés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans les régions chaudes.

— ENCYCL. Les *latrodectes* sont des araignées d'assez grande taille, épaisses, à gros abdomen globuleux, ordinairement noires tachées de rouge, ou fauves variées de blanc. Leur morsure passe pour très venimeuse, mais c'est une exagération. L'espèce commune dans le sud de l'Europe, notamment en Corse (*latrodectus tredecimguttatus*), où on la nomme *malmignate,* est redoutée, bien que sa morsure provoque tout au plus une enflure et une fièvre qui durent deux ou trois jours.

LATRONCULAIRE (*lèr'* — du lat. *latrunculus,* latroncule) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un damier.

LATRONCULE (du lat. *latrunculus,* dimin. de *latro,* larron) n. m. Antiq. rom. Jeu pour lequel on faisait usage d'une table quadrillée et de jetons de couleurs différentes. (Les latroncules, assez semblables, paraît-il, à la *petteia* des Grecs, rappellent à la fois le jeu de dames et les échecs.)

Latroncule (terre cuite anc.).

LATRONICO, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur le Sinno, tributaire du golfe de Tarente; 4.103 hab. Aux environs : carrières d'un beau marbre, sources importantes d'eaux minérales.

LATRONQUIÈRE, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 21 kilom. de Figeac, entre la Bave, affluent de la Dordogne, et le Célé, affluent du Lot; 550 hab. — Le canton a 13 comm. et 9.722 hab.

LATTAGE (*la-taj'*) n. m. Action de latter. || Ouvrage de lattes. || Surface recouverte de lattes.

L'ATTAIGNANT (Gabriel-Charles DE), poète français, né et mort à Paris (1697-1779). Il fut abbé, et chanoine de Reims, mais passa son existence dans les salons et les cabarets à la mode. Certaine épigramme malicieuse lui valut une bastonnade du comte de Clermont. Vers la fin de sa vie, il se retira chez les Pères de la Doctrine chrétienne. On lui doit un grand nombre de pièces légères, chansons, épigrammes, épîtres, aisées du style, libres d'inspiration, mais généralement médiocres. L'Attaignant est loin d'égaler les Vadé, les Collé, les Favart et les Boufflers. Une de ses chansons est pourtant demeurée populaire : *J'ai du bon tabac dans ma tabatière.* Son ami, l'abbé de La Porte, publia ses œuvres en cinq volumes (1757-1779).

LATTARICO, comm. d'Italie (Calabre citérieure [prov. de Cosenza]); 2.347 hab.

LATTE (de l'allem. *latte,* même sens) n. f. Constr. Morceau de bois de chêne, étroit, long et peu épais, refendu selon le fil. || *Latte volige,* Celle qui sert à porter l'ardoise. On l'appelle aussi LATTE A ARDOISES, et LATTE VOLISSE. || *Latte jointive,* Celle qu'on cloue à des pans de charpente, pour recevoir un enduit de plâtre. || *Latte de frisage,* Celle qu'emploient les fabricants de treillages en bois. || *Latte carrée,* Celle dont les couvreurs se servent pour y accrocher les tuiles d'un toit. || *Latte blanche,* Celle employée pour faire le lattis d'un plafond. || *Contre-latte,* Latte fixée en travers d'autres lattes, pour les maintenir.

— Archéol. Chacune des poutres transversales, sur lesquelles reposait le pont ou couverte des anciennes galères. || On dit aujourd'hui BAUX, dans ce sens.

— Mar. Tringle de bois ou traverse servant à confectionner les caillebotis, les planchers de la poulaine et des hunes. || Pièces de bois intercalées entre les barrots et les barrotins des gaillards pour supporter le pont. || Tringles minces et pliantes servant aux gabarits. || Bouts de planche servant à enverguer les tentes des embarcations. || *Latte de hune,* Morceau de fer enchâssant par une extrémité les caps de mouton de hune et portant à l'autre extrémité un œil dans lequel se crochent les gambes de revers.

Latte.

— Milit. Sabre droit dont sont armés les cuirassiers et les dragons, et qui constitue essentiellement une arme de pointe ou d'estoc.

— Techn. Bande de fer plate. ‖ Pièce du métier à broder. ‖ Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée. ‖ Chacun des échelons qui soutiennent la toile des ailes d'un moulin à vent.

LATTER (*la-té*) v. a. Constr. Garnir de lattes : LATTER *une cloison.* ‖ *Latter à claire-voie,* Mettre des lattes sur un pan de bois pour retenir le plâtras des panneaux. ‖ *Latter à lattes jointes,* Clouer des lattes tout près les unes des autres, de façon qu'elles se touchent. ‖ *Latter des planches,* Les empiler en laissant entre elles un intervalle suffisant pour aérer les bois.

LATTICINIO (*la-ti-si*) n. m. Verre blanc opaque, obtenu par l'adjonction d'une certaine quantité d'oxyde d'étain à la masse du creuset et employé autrefois par les Vénitiens pour la fabrication des vases filigranés.

LATTIS (*la-ti*) n. m. Ouvrage de lattes.

— Encycl. Les *lattis* s'exécutent sous les poutres des planchers, sur les pans de bois ou sur les chevrons des combles, soit pour recevoir un enduit, soit pour fixer la couverture, tuile ou ardoise. Un lattis est dit « jointif », lorsqu'il n'y a qu'un centimètre de vide entre les lattes ; il est « espacé », quand l'espace vide est plus grand que cette dimension. Lorsque l'on emploie des lattes pour les couvertures en ardoise, on les pose presque toujours jointives, de façon qu'une ardoise repose sur plusieurs lattes. Pour les plafonds, les lattes doivent être posées de manière que les extrémités se trouvent au milieu des solives ; dans les pans de bois et les cloisons, on a soin que les lattes placées sur chacune des faces se trouvent au milieu des intervalles de celles de l'autre face, c'est-à-dire qu'elles se croisent de manière à ne jamais présenter la même largeur de vide sur chaque face. Les lattes employées dans les lattis sont la latte de cœur de chêne et la latte blanche ; la première est la meilleure.

Lattis.

On donne encore le nom de *lattis* aux poutres des ponts en treillis, qui sont composées de pièces de bois ou de fer, se croisant sous un angle maximum de 45°. Ces poutres sont plus communément connues sous les noms de *poutres en treillis* quand elles sont en fer, et de *poutres américaines* lorsqu'elles sont en bois.

LATUDE (Jean-Henry, dit **Danry,** dit **Masers de**), aventurier, né à Montagnac (Hérault) en 1725, d'une pauvre fille, Jeanneton Aubrespry, et d'un père inconnu, mort à Paris en 1805. A dix-sept ans, on le trouve garçon chirurgien dans les armées du Languedoc. Il avait transformé ses prénoms, Jean-Henry, sous lesquels seuls il était inscrit sur son acte de baptême, en *Jean* DANRY. La cause de sa détention fut l'envoi à Mme de Pompadour d'une sorte de petite boîte explosive, qu'il avait fabriquée lui-même (1749). Il courut dénoncer cette prétendue machination, dans l'espoir d'une récompense. Son affaire devint grave, par le fait qu'il faisait tomber les soupçons sur le ministre Maurepas, alors en disgrâce et en exil. S'il avait été traduit devant le Parlement, Danry eût été condamné à mort et exécuté. Les lettres de cachet le firent échapper à la potence. Entré à la Bastille en 1749, il fut transféré au donjon de Vincennes ; évadé en 1750, il fut repris et réintégré à la Bastille un mois après ; évadé pour la seconde fois en 1756, il fut repris au bout de trois mois et remis à la Bastille. De là, il fut retransféré au donjon de Vincennes en 1764, d'où il s'évada en 1765. Repris un mois après, il fut remis au donjon de Vincennes, d'où il fut transféré à Charenton en 1775 et mis en liberté en 1777. A peine libre, Danry s'introduisit chez une dame de qualité et lui extorqua de l'argent par des menaces, ce qui lui valut d'être enfermé au Petit Châtelet (1777) et transféré à Bicêtre. Entre temps, il avait imaginé qu'il était le fils d'un gentilhomme défunt de son pays, Henri Vissec de Latude, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons. Dans sa prison, Latude écrivait force mémoires, qu'il trouvait mille manières de faire parvenir au dehors. Un de ces mémoires, perdu par un porte-clefs ivre, est trouvé au coin d'une borne par une dame Legros, mercière. Émue de ces longues souffrances, celle-ci force toutes les portes, obtient la mise en liberté du détenu. Du jour au lendemain, Latude, victime de la Pompadour, fut à la mode. Il fut l'homme de la Révolution. Il devint l'admirateur enthousiaste de Napoléon et mourut dans une douce aisance.

Latude.

— Bibliogr. : Frantz Funck-Brentano, *Légendes et archives de la Bastille* (1900).

LATUIN (saint), vulgairement appelé **saint Lain,** premier évêque de Séez, né en Grande-Bretagne, mort vers l'an 110, d'après la tradition de l'Église de Séez ; mais plusieurs critiques le font vivre au IIIe siècle. Il se rendit à Rome et reçut du pape la mission d'aller porter la foi en Normandie. Il mourut au village de Clérai, où, plus tard, une église fut élevée sur son tombeau. En 885, ses reliques furent transportées à Anet (Eure-et-Loir). — Fête le 19 janvier.

LATYRON n. m. Nom vulgaire du lactaire taché.

LAUBAN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), dans la vallée de la Queis, affluent de la Bober ; 11.958 hab. Ch.-l. de cercle. Importantes fabriques de toiles de lin et de coton, atelier de matériel de chemins de fer. Fabrique de machines.

LAUBANIE (Yrieix DE MAGONTHIER **de**), général français, né à Saint-Yrieix en 1641, mort à Paris en 1706. Il servit brillamment en Flandre et en Alsace, sous Turenne. Bloqué, en 1703, dans Landau par l'armée impériale, Laubanie, alors lieutenant général, y soutint un siège de soixante-neuf jours et capitula de la façon la plus honorable (1704). Pendant le siège, il avait été aveuglé par un éclat de bombe. Louis XIV ne consentit pas à le nommer maréchal de France, malgré la piquante recommandation du duc de Bourgogne : « Sire, voici un pauvre aveugle qui a besoin d'un bâton ». On doit à Laubanie une relation du siège de Landau, publiée dans les « Mémoires relatifs à la succession d'Espagne », du général Pelet (1835-1838).

LAUBANITE n. f. Zéolithe calcifère, voisin de la laumonite.

LAUBARDEMONT (Jean MARTIN [et non DE MARTIN], baron **de**), magistrat français, né en Guyenne vers 1590, mort en 1653. Président des enquêtes au parlement de Bordeaux, premier président de la cour des aides de Guyenne, conseiller d'État ordinaire (1631), il fut nommé intendant de la généralité de Tours en 1632. En cette qualité, chargé par Richelieu de démanteler Loudun, il y entendit parler d'Urbain Grandier et des incidents du couvent des Ursulines. Le cardinal le chargea d'instruire cette affaire, et il eut recours aux procédés les plus iniques pour arriver à la condamnation de Grandier (1634). En 1638, il dirigea l'instruction contre les jansénistes ; en 1640, il fut rapporteur contre Cinq-Mars et de Thou, dont il obtint la condamnation. Après la mort du cardinal, il tomba dans l'obscurité. On lui attribue la célèbre parole : « Donnez-moi une ligne, la plus indifférente, de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. »

— Ce nom est souvent employé comme synonyme de « Juge inique » : *Un vrai* LAUBARDEMONT.

LAUBE (Henri), littérateur allemand, né à Sprottau (Silésie) en 1806, mort à Vienne en 1884. Il était, en 1833, rédacteur en chef de la « Gazette du monde élégant », à Leipzig, quand ses rapports avec la *Burschenschaft* et avec la *Jeune-Allemagne* le firent expulser de Saxe, puis emprisonner en Prusse. Il s'établit ensuite à Paris, puis alla reprendre à Leipzig la direction de son journal. Il siégea pendant quelques mois à l'Assemblée nationale de Francfort (1848-1849), et fut (1850-1861) directeur du théâtre de la cour à Vienne, puis du théâtre municipal de Leipzig (1867-1870). De retour à Vienne, il y fonda et dirigea, jusqu'en 1881, un théâtre municipal. Parmi ses œuvres, citons les drames : *Monaldeschi* (1839) ; *Struensee* (1847) ; *le Comte d'Essex* (1856) ; *Demetrius* (1872) ; les romans : *la Comtesse de Chateaubriant* (1843), et *la Jeune-Europe* (1833-1837) ; une *Histoire de la littérature allemande* (1840) ; etc.

LAUBE (Gustave-Charles), géologue autrichien, né à Teplitz (Bohême) en 1839. Il accompagna (1869-1870), la deuxième expédition allemande au pôle nord, à bord de la « Hansa ». En 1876, il fut appelé à la chaire de géologie de l'université de Prague. C'est grâce aux mesures prises sous sa direction que la ville de Teplitz vit réapparaître ses sources qui étaient taries (1879). On lui doit un certain nombre d'ouvrages intéressants.

LAUBESPIN (Lionel-Antoine DE BOUCHET-BRETTEFORT, comte DE), homme politique et philanthrope français, né et mort à Paris (1810-1896). Élève de l'École polytechnique, il quitta l'armée en 1848 avec le grade de capitaine d'artillerie, et s'établit dans la Nièvre, où il possédait de grandes propriétés. Élu sénateur dans ce département en 1888, il vota avec la minorité monarchique. Il se rendit célèbre par ses générosités et ses œuvres de bienfaisance, notamment ses dons à l'Institut Pasteur, à l'œuvre dite du « Denier des veuves et des vieillards », à l'œuvre d'assistance par le travail, l'hospitalité de nuit, l'œuvre des condamnés libérés, etc.

LAUBIES (LES), comm. de la Lozère, arrond. et à 26 kilom. de Mende, sur la Truyère naissante ; 920 hab. Source minérale gazeuse au Mozel.

LAUCHA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), sur l'Unstrut ; 2.416 hab. Fabrique de sucre. Fonderie de cloches. Vignobles.

LAUCHSTÆDT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), sur la *Laucha,* tributaire de la Saale ; 2.106 hab. Source ferrugineuse.

LAUCO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), dans les Alpes Carniques ; 2.589 hab.

LAUD (William), théologien et homme d'État anglais, né à Reading en 1573, décapité en 1645. Ordonné prêtre en 1601, il fut chapelain de divers grands seigneurs, puis du roi, devint, en 1621, évêque de Saint-David. L'avènement de Charles Ier (1625), qui le tenait en haute estime, lui donna une véritable prééminence sur toute l'Église d'Angleterre. En 1633, il fut élevé au siège de Cantorbéry. Auparavant, il était entré au conseil privé (1627) et avait été évêque de Londres (1628). Il ne voulut rien moins que ruiner l'esprit puritain qui prévalait dans l'Église anglaise, pour revenir à l'esprit anglican, qui l'avait animée au XVIe siècle. C'était revenir à des idées de tolérance et répudier les excès piétistes des presbytériens et des iconoclastes. Mais Laud employa à ses fins les moyens grossiers et violents qu'avaient employés ses adversaires. La Chambre étoilée et la Cour de haute commission furent ses instruments de persécution. Charles Ier, devant l'indignation générale, se vit contraint d'abandonner son théologien. Laud, mis en accusation par les Communes (1640), fut emprisonné à la Tour (1643), condamné à mort (1644) et exécuté. Il a laissé des écrits théologiques, des sermons, des lettres, publiés de 1847 à 1860.

Laud.

LAUDANINE (*lo* — rad. *laudanum*) n. f. Chim. Un des alcaloïdes de l'opium.

LAUDANISÉ, ÉE adj. Qui contient du laudanum : *Lavement* LAUDANISÉ.

LAUDANOSINE (*lo* — rad. *laudanum*) n. f. Un des alcaloïdes de l'opium.

LAUDANUM (*lô-da-nom'* — autre forme de *ladanum*) n. m. Nom qui désignait autrefois le suc d'opium purifié et plusieurs préparations calmantes non opiacées, et qui ne s'applique aujourd'hui qu'à deux médicaments.

— Encycl. Le *laudanum de Sydenham,* inventé vers 1660 par Thomas Sydenham, médecin anglais, se prépare de la manière suivante : opium incisé, 200 gr. ; safran, 200 ; cannelle, 15 ; girofle, 15 ; vin de grenache, 1.600 (faire macérer quinze jours, et filtrer). On obtient ainsi un liquide brun noirâtre, peu mobile, à odeur safranée et vireuse, à saveur amère et piquante, qui teint fortement l'eau, la peau, le linge, etc., en jaune. On s'en sert à l'extérieur en onctions ou sur des cataplasmes ; on l'introduit dans du cérat, des pommades, des liniments, des mixtures contre le mal de dents, etc. A l'intérieur, on l'emploie à la dose de quelques gouttes comme calmant, antidysentérique, etc. Son emploi est très dangereux chez les enfants.

Le *laudanum de Rousseau,* inventé par l'abbé Rousseau, médecin de Louis XV, contient deux fois plus d'opium que le précédent. Il s'en distingue par son odeur un peu aigrelette et en ce qu'il ne jaunit pas l'eau et le linge (absence de safran). Il est moins employé que le précédent, mais remplit les mêmes indications à doses moitié moindres.

LAUDATEUR, TRICE (*lô* — du lat. *laudator, trix,* même sens) n. Louangeur, qui aime à louer, à flatter. (Peu us.)

— Antiq. rom. Témoin par lequel un accusé, dans certains cas, faisait attester sa probité.

LAUDATIF, IVE (*lô* — du lat. *laudativus,* même sens) adj. Qui loue ; qui convient à la louange : *Style* LAUDATIF.

LAUDATOR TEMPORIS ACTI (*Qui loue le temps passé*), fin d'un vers d'Horace dans un passage de l'*Art poétique* (v. 173), où le poète, traçant le caractère du vieillard, rappelle l'un des défauts les plus habituels à cet âge. L'expression est passée en proverbe.

LAUDE (*lôd'*) n. f. Piton du porte-hauban, dans les anciennes galères.

LAUDER (Robert Scott), peintre écossais, né à Silver Mills, près d'Edimbourg, en 1803, mort dans cette dernière ville en 1869. Ami et protégé de Walter Scott, il s'adonna à la peinture de genre, et s'attacha surtout à représenter dans ses tableaux des scènes tirées des romans de Walter Scott. Il devint membre de l'académie d'Edimbourg. Ses toiles sont bien dessinées, et d'un bon coloris. Rappelons : *la Fiancée de Lammermoor ; Meg Merrilies ; le Jugement d'Effie Deans ; Claverhouse faisant fouiller Morton ; Gow Chrom ;* etc.

LAUDERDALE (c'est-à-dire *vallée de la Leader*), vallée d'Écosse (comté de Berwick), qui formait l'ancien district occidental de ce comté. Elle donne actuellement le titre de « comte » à la famille de Maitland.

LAUDERDALE (John MAITLAND, duc DE), homme d'État anglais, né à Lethington en 1616, mort à Tunbridge-Wels en 1682. Petit-neveu d'un ministre de Marie Stuart, il prit une part prépondérante au mouvement covenantaire, puis passa au parti royaliste, et, après 1648, s'enfuit en Hollande, où il devint l'agent le plus actif de Charles II. Fait prisonnier à Worcester (1651), il fut emprisonné à la Tour et ne fut délivré que par Monck, en 1660. Sous la Restauration, il régna réellement sur l'Écosse, où il persécuta ses anciens amis les covenantaires. De 1669 à 1674, il fut l'âme du sinistre ministère de la *cabale.* Ce ministre, aussi habile que peu scrupuleux, de mœurs crapuleuses, finit par se faire tellement détester que le Parlement mit le roi en demeure de se priver de ses services en 1679 ; mais il réussit à se maintenir jusqu'en 1682.

LAUDERDALE (James MAITLAND, comte DE), homme d'État anglais, né près de Ratho (Midlothian) en 1759, mort au château de Thirlestane (comté de Berwick) en 1839. Inscrit au barreau de Londres en 1780, membre libéral de la Chambre des communes, il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1791). S'étant rendu à Paris en 1792, Lauderdale se lia avec Brissot et assista à la prise des Tuileries ; il ne cessa plus, à partir de cette date, de protester contre la guerre de l'Angleterre contre la France. A l'avènement des libéraux au pouvoir, il fut créé pair d'Angleterre (1806) et nommé garde du grand sceau d'Écosse. Il fut un des négociateurs de la paix avec la France. En 1821, il passa tout à coup au parti tory, à la stupéfaction de ses amis. Lauderdale, dont les excentricités ont longtemps défrayé la chronique, est le « noble lord » auquel est adressée la fameuse *Lettre* de Burke (1796), et un des fondateurs de la « Société des Amis du peuple » (1792). Il a laissé un certain nombre d'ouvrages d'économie politique.

LAUDES (*lôd'* — mot lat. signif. *louanges*) n. f. pl. Liturg. lat. Seconde partie de l'office, qui se dit après matines, et qui est principalement composée de psaumes et de cantiques à la louange de Dieu.

— Encycl. V. HEURES canoniales, et MATINES.

LAUDIN (les), émailleurs français, originaires de Limoges. Suivant Molinier, Noël Ier (1586-1681) aurait eu pour fils Jacques Ier (1627-1695) et Nicolas Ier (1628-1698) ; celui-ci serait le père de Noël II (1657-1727), de Jacques II (1663-1729) et de Valérie (1622-1682). Noël II a pour fils Nicolas II (1689, mort après 1739), et celui-ci donne le jour à Nicolas III (mort en 1737). Il est difficile, en face d'émaux signés des seules initiales de leurs auteurs, de les attribuer avec certitude à l'un des Noël ou à l'un des Nicolas. *L'Empereur Auguste à cheval,* au musée de Limoges ; des plaques servant de cartons d'autel, qu'on voit à la cathédrale de la même ville, et qui représentent *la Mort d'Abel, le Sacrifice d'Abraham, l'Adoration des mages, les Noces de Cana, le Christ en croix,* sont signés du monogramme N. L. Le Louvre possède plus de soixante émaux des Laudin.

LAUDISME (*lô-dissm'* — en lat. *laudemium, laudemia, laudes ;* de *laudare,* approuver, consentir) n. m. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds, comme prix du consentement donné au vassal d'aliéner son fief. ‖ On disait aussi LAUZÈME, LAUSIME et LAUDUMINIE.

LAUDON ou **LOUDON** (Gédéon-Ernest, baron DE), général autrichien, né à Tootzen (Livonie) en 1716, mort à Neutitschein (Moravie) en 1790. Après avoir servi dans l'armée russe, il voulut entrer dans l'armée prussienne, mais fut repoussé par Frédéric II. Les Autrichiens l'acceptèrent, et il devint un de leurs meilleurs généraux. Il eut une grande part dans les victoires de Hochkirch (1758), et de

Kunersdorf sur Frédéric II, gagna la bataille de Landshut, mais fut battu par le roi de Prusse à Liegnitz (1760). En 1788, quand les Turcs reprirent une offensive heureuse contre l'Autriche, Laudon, généralissime de l'armée autrichienne, repoussa les Turcs et reprit Belgrade.

LAUDONNIÈRE (René DE), colonisateur français du XVIe siècle. Chargé par Coligny de fonder avec Ribaut, en Floride, une colonie protestante, il aborda sur les côtes de la Caroline, y érigea le fort Caroline, mais ne sut pas maintenir une ferme discipline parmi ses hommes. Quelques-uns ayant commis des actes de piraterie dans les parages de Cuba, les Espagnols s'emparèrent du fort Caroline, et pendirent à des arbres les défenseurs, *non comme Français, mais comme hérétiques*, disait une inscription placée sur la poitrine de chacun d'eux. Laudonnière parvint à s'échapper, puis à regagner la France. Il fit encore un voyage à la Caroline en 1570. On a de lui : l'*Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par des capitaines et des pilotes français* (1586).

LAUDUN, comm. du Gard, près de la Tave, affluent du Rhône, arrond. et à 24 kilom. d'Uzès ; 1.866 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de lignite : raffineries de sucre ; huileries. Vins blancs légers et pétillants et vins de liqueurs. Eglise du XVe siècle. Ruines du château des ducs de Brancas. Laudun (*Laudunum*), d'origine gauloise, possède encore sur la « Dent de Signac » un camp romain, dit *camp de César*.

LAUENBOURG ou **LAUENBURG**, pays et ancien duché de l'Allemagne septentrionale, qui, avant 1865, faisait partie du Danemark ; annexé depuis à la Prusse, où il forme un cercle de la province du Slesvig-Holstein. Superf. : 188 kilom. carrés ; 49.000 hab. Région uniforme de landes, de tourbières, de marécages. Ville principale, *Lauenbourg*.
— *Histoire*. Les premiers habitants de l'ancien duché de Lauenbourg furent les Polaves, subjugués par les ducs saxons Henri le Superbe et Henri le Lion. En 1260, Jean, fils du duc de Saxe Albert Ier, devint duc de Saxe-Lauenbourg, et sa lignée s'éteignit seulement en 1689. A cette date, le duché passa au Hanovre, dont il suivit la destinée, puis au Danemark (1816). La défaite du Danemark par la Prusse et l'Autriche, pendant la guerre de 1864, puis la guerre austro-prussienne de 1866, donnèrent, en fin de compte, la région à la Prusse (traité de Prague).

LAUENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]) sur l'Elbe ; 5.213 hab. Ch.-l. de cercle. Construction de bateaux.

LAUENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Köslin]), sur la Leba, courant côtier ; 8.050 hab. Ch.-l. de cercle. Commerce de bois et de bestiaux. Filatures.

LAUF, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]), sur la Regnitz, sous-affluent du Main ; 3.385 hab. Forges et tréfilerie. Importantes cultures de houblon et de tabac.

LAUFBERGER (Ferdinand), peintre autrichien, né à Mariaschein (Bohême) en 1829, mort à Vienne en 1881. Il fournit au « Journal des familles du Lloyd autrichien » un grand nombre d'esquisses et de vues des bords du Danube et de Constantinople. Au « Figaro de Vienne », il fit preuve d'une verve intarissable. Le *Congrès de paysans devant une auberge, une Réunion de chant, la Noce, le Jour du marché en Hongrie, la Place confortable, l'Eclipse de soleil, Geneviève dans la forêt, le Vieux Garçon* et *une Soirée d'été au Prater* sont ses œuvres les plus connues.

LAUFELD. Géogr. V. LAWFELD.

LAUFEN-UHWIESEN, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la rive gauche du Rhin ; 778 hab. Belles chutes du Rhin (16 à 20 m.). Etablissement métallurgique.

LAUFFEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), au confluent de la Zaber avec le Neckar ; 3.964 hab. Eglise de Sainte-Regiswinde. Fabrique de ciment. Vignobles. Les rapides du Neckar, qui ont donné leur nom (*laufen*) à la ville, sont contournés aujourd'hui par un canal de navigation.

LAUGÉE (Désiré-François), peintre français, né à Maromme (Seine-Inférieure) en 1823, mort à Paris en 1896. Citons de lui : *Lesueur chez les chartreux*, toile excellente et d'un charme pénétrant ; *la Récolte des œillettes ; la Sortie de l'école, Sainte Elisabeth lavant les pieds des pauvres*, d'un style sobre et élevé ; *le Cierge à la madone* (Luxembourg), etc. — Son fils, GEORGES, né à Montivilliers (Seine-Inférieure) en 1853, peintre de genre distingué et délicat, a donné successivement : *le Repas des moissonneurs* (1877) ; *la Veuve* (1880) ; *En octobre* (1881) ; *le Premier-né* (1883) ; *Soleil couchant* (1886) ; *Enterrement de jeune fille* (1887) ; *le Préféré* (1891) ; *une Fille d'Eve* (1898) ; *A l'approche d'un grain* (1900) ; etc.

LAUGEL (Antoine-Auguste), littérateur français, né à Strasbourg en 1830. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines, il fut quelque temps secrétaire du duc d'Aumale, puis fut nommé administrateur du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Outre des articles dans diverses revues et au « Temps », où il a fait la chronique scientifique sous le nom de VERNIER, on lui doit : *Etudes scientifiques* (1859) ; *Science et philosophie* (1862) ; *les Etats-Unis pendant la guerre* (1865) ; *la Voix, l'Oreille et la Musique* (1867) ; *Italie, Sicile, Bohême* (1872) ; *les Problèmes de la Nature, de la Vie et de l'Ame* (1873) ; *l'Angleterre politique et sociale* (1873) ; *Grandes figures historiques* (1875) ; *lord Palmerston et lord Russel* (1876) ; *la France politique et sociale* (1877) ; *la Réforme au* XVIe *siècle* (1881) ; *Fragments d'histoire* (1886) ; *Henry de Rohan* (1889) ; etc.

LAUGIER (André), chimiste et minéralogiste français, né à Lisieux en 1770, mort à Paris en 1832. Il fut chef du bureau des poudres et salpêtres au comité de Salut public, puis professa la chimie à l'hôpital d'instruction militaire de Toulon, à l'Ecole centrale du Var, enfin à l'Ecole de chimie et de pharmacie à Lille. Il suppléa (1802), puis remplaça Fourcroy au Muséum d'histoire naturelle, devint, en 1803, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de pharmacie, dont il fut, par la suite, directeur, se vit, en même temps, attaché au ministère de l'intérieur comme chef de bureau. Il était membre de l'Académie de médecine depuis 1820. On lui doit des procédés pour séparer le cobalt du nickel, le fer du titane, le cérium du fer, pour convertir le suc de gomme en sucre de lait, pour recueillir l'osmium pendant le traitement du platine brut, etc. Outre un grand nombre de mémoires, on lui doit : *Cours de chimie générale professé au Jardin du roi* (1828).

LAUGIER (Jean-Nicolas), graveur français, né à Toulon en 1785, mort à Cormeilles, près Argenteuil, en 1875. Il débuta au Salon de 1817, et, depuis cette époque jusqu'en 1863, il a produit un grand nombre d'œuvres fort remarquables. Rappelons de lui : *Léonidas aux Thermopyles* et *Napoléon Ier*, de David ; *les Pestiférés de Jaffa* et *la Mort de Sapho*, d'après Gros ; *la Belle Jardinière*, de Raphaël, et la *Sainte Cécile*, de Stella ; *la Sainte Famille*, d'après Léonard de Vinci, et *la Vierge au lapin blanc*, d'après Titien ; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Vouet ; etc.

LAUGIER (Stanislas), chirurgien français, né et mort à Paris (1799-1872). Chirurgien des hôpitaux de Paris et professeur à la faculté de médecine ; membre de l'Académie de médecine (1844), de l'Académie des sciences (1868), il a publié un grand nombre d'articles et de mémoires, et, avec Richelot, une traduction annotée du *Traité des maladies des yeux* de Mackensie (1845).

LAUGIER (Auguste-Ernest-Paul), astronome, frère du précédent, né et mort à Paris (1812-1872). Il fut admis à l'Ecole polytechnique en 1832 et entra, en 1834, comme élève astronome, à l'Observatoire de Paris. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1843. Attaché depuis 1843 au Bureau des longitudes, il en devint membre titulaire en 1862. Citons de lui : *Recherches sur la rotation du soleil* (1841) ; *Calcul des éléments paraboliques de la comète de 1840 ; Découverte d'une nouvelle comète* (1842) ; *Sur les taches du soleil* (1842) ; *Recherches sur le pendule* (1845) ; *Sur la construction d'un cercle méridien portatif pour la détermination des positions géographiques* (1852) ; etc. — Son fils, LOUIS-PIERRE, né à Paris en 1864, suivit les cours du Conservatoire, et, en 1885, il entra à la Comédie-Française, où il a été reçu sociétaire en 1894. C'est un comédien distingué, à la diction juste et vigoureuse, qui a paru avec succès dans *Thermidor, Par le glaive, la Reine Juana, Cabotins*, etc.

LAUINGEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur le Danube ; 3.845 hab. Fabriques de drap, de machines agricoles. Commerce de céréales. Patrie d'Albert le Grand (1193-1280).

LAUJAR de Andarax, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur l'*Andarax*, affluent du rio de Almeria ; 3.900 hab. Mines et fonderies de plomb. Carrières.

LAUJON (Pierre), auteur dramatique et chansonnier français, né et mort à Paris (1727-1811). Il fut secrétaire du comte de Clermont et du prince de Condé (1771), et dirigea toutes les fêtes de Chantilly. Le comte de Clermont l'emmena avec lui en Allemagne en lui faisant donner le titre de commissaire des guerres. En 1775, il succéda à Gentil-Bernard comme secrétaire des dragons. Au commencement de la Révolution, il tomba dans un état voisin de la misère. Il fut membre de l'ancien Caveau, du Caveau moderne et des Dîners du vaudeville. En 1807, il entra à l'Académie française. Laujon a laissé des chansons correctes, élégantes et gracieuses. Parmi ses nombreuses œuvres dramatiques, les plus fameuses sont sa pastorale de *Daphnis et Chloé* (1747), et *l'Amoureux de quinze ans* ou *la Double Fête*. Laujon a publié, sous ce titre : *A-propos de société* (1771, 1783), un recueil de chansons en musique.

LAUMONITE ou **LAUMONTITE** (de *Laumont*, minér. fr.) n. f. Zéolithe calcifère, silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, que l'on a découvert dans les mines du Huelgoat [Finistère]. (Sa formule est $H^4CaAl^2Si^4O^{14}$, son poids spécifique varie de 2,28 à 2,41, sa dureté de 3 à 3,5. Exposée à l'air, cette substance tombe en poussière.)

LAUMONT (François-Pierre-Nicolas GILLET **de**), minéralogiste, né à Paris en 1747, mort en 1834. Nommé, en 1784, inspecteur des mines, il découvrit dans les mines du Huelgoat (Finistère) le plomb phosphaté vert, la laumonite ; dans les Pyrénées, la dipyre de Basten, les fossiles des tours de Marboré et de la Brèche-Roland, etc. En 1794, il devint inspecteur général des mines, fut un des organisateurs de l'Ecole des mines. On lui doit des recherches intéressantes et de nombreux mémoires.

LAUMONTITE n. f. Minér. Syn. de LAUMONITE.

LAUN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Eger, affluent gauche de l'Elbe ; 6.346 hab. Belle église gothique (1528). Fabriques de sucre, de machines, d'objets en métal. Source minérale.

LAUNAY (Bernard-René JORDAN **de**), dernier gouverneur de la Bastille, né et mort à Paris (1740-1789). Il succéda à son beau-père, en 1774, comme gouverneur de la prison. Lorsque, le 14 juillet 1789, le peuple attaqua la Bastille, de Launay, chargé de la défendre, hésita à prendre parti pour le gouvernement ou pour les révolutionnaires et excita, par son attitude hésitante et même équivoque, le ressentiment des insurgés. Après la prise de la forteresse, ceux-ci s'emparèrent du gouverneur, et l'entraînèrent vers l'Hôtel de Ville. Mais, en route, il fut massacré par la foule, qui lui coupa la tête sur les marches mêmes de l'Hôtel de Ville et la promena dans Paris au bout d'une pique, pendant deux jours.

LAUNAY (Alphonse-Henry HENRYET **de**), littérateur français, né à Nevers en 1822, mort à Paris en 1891. Capitaine de cuirassiers, il quitta l'armée après la guerre de 1870. On lui doit des peintures animées de la vie militaire : *Père inconnu* (1880) ; *Culottes rouges* (1883) ; *Discipline* (1885) ; des romans, entre autres : *Marceline* (1872) ; *la Maison Vidalin* (1877) ; *le Banquier des voleurs* (1878) ; *le Crime de la rue des Lilas* (1889), etc. ; des pièces : *Adieu paniers* (Comédie-Française, 1872) ; *l'Epreuve après la lettre* (Odéon, 1872) ; *le Cousin Pons* (1874) ; *le 15e Hussards* (1874) ; *les Campagnes de Boisfleury* (1877), avec Jules Moinaux ; *le Supplice d'une mère* (1879) ; etc.

LAUNCESTON ou **DUNHEVID**, ville d'Angleterre, ancien chef-lieu du comté de Cornouailles ; 4.000 hab. Fabrication de serges et de lainages. Eglise Sainte-Marie (XVIe s.), de style gothique fleuri. Aux environs, Werrington-House, château des ducs de Northumberland.

LAUNCESTON, ville d'Océanie (Tasmanie), au nord-est de l'île, sur le fleuve Tamar, au confluent des deux rivières North Esk et South Esk ; 19.285 hab. Commerce actif.

LAUNÉE n. f. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces de Madagascar.

LAUNOY ou **LAUNOI** (Jean DE), canoniste et critique français, né à Valderic (diocèse de Coutances) en 1603, mort à Paris en 1678. Reçu docteur en Sorbonne et ordonné prêtre (1634), il devint, en 1635, censeur royal. En 1656, il fut exclu de la Sorbonne, pour avoir refusé d'approuver la condamnation d'Arnaud. La sévérité de sa critique, dans ses livres : *la Venue de Lazare et de ses sœurs en Provence, l'Apostolat de saint Denys et l'Introduction du christianisme dans les Gaules*, lui ont mérité le surnom de **Dénicheur de saints.**

LAUPEN, ville de Suisse (cant. de Berne), au confluent de la Sarine et de la Singine, au pied d'une colline ; 955 hab. Ch.-l. de district. Monument commémoratif de la victoire des Bernois sur les Autrichiens en 1339.

LAUPHEIM, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), dans la vallée du Rottum, affluent droit du Danube ; 4.549 hab. Ch.-l. de district. Tisseranderie.

LAURAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 5 kilom. de Largentière, sur un torrent qui court à la Ligne, affluent droit de l'Ardèche ; 1.114 hab. (*Lauraguais, aises*.) Fer oligiste hydraté. Filature de soie.

LAURACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble au laurier.

LAURACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, du type polystémone. — *Une* LAURACÉE.
— ENCYCL. Les *lauracées* sont généralement des arbustes ou des arbres aromatiques, à feuilles simples, entières, sans stipules, coriaces, à fleurs régulières, bermaphrodites, trimères. Le calice et la corolle ont le même aspect, sépaloïde ou pétaloïde. L'androcée comprend quatre verticilles d'étamines, dont un au moins est stérile ; les filets, concrescents avec le tube du périanthe, sont libres entre eux au-dessus du niveau où ils se détachent de ce tube : la déhiscence des anthères se fait par des sortes de clapets. Le pistil comprend un carpelle unique, et l'ovaire, généralement supère, n'est infère que dans la tribu des hernandiées. Le fruit est généralement une baie. Les lauracées habitent les régions tropicales de l'Amérique, de l'Asie et de l'Océanie ; on en distingue vingt-quatre genres. On utilise les feuilles et les écorces aromatiques des lauriers et des canneliers ; le camphre du Japon est fourni par le cannelier camphrier ; on mange les baies de l'avocatier (*persea*) ; certaines lauracées fournissent des bois de construction et d'ébénisterie.

LAURAGUAIS ou **LAURAGAIS** [*ghè*] (*Ager Lauracensis*), pays de l'ancienne France (Languedoc), comprenant, entre les dernières pentes de la montagne Noire au N.-E. et les collines de Laurac au S., la dépression qui réunit, par le col de Naurouze, les bassins de la Méditerranée et de l'océan Atlantique : grande route, d'une importance politique jadis considérable, et que suivent aujourd'hui le chemin de fer et le canal du Midi. — Le *comté de Lauraguais*, constitué autour de la seigneurie de Laurac, clef militaire du passage, appartint successivement avec Laurac, puis Castelnaudary comme capitale, aux vicomtes de Carcassonne, de Béziers, aux rois d'Aragon, de France (1258-1478) à la maison de La Tour-d'Auvergne, à Catherine de Médicis, enfin à la maison ducale de Brancas.

LAURAGUAIS, AISE (*ghè, èz*), personne née dans le Lauraguais ou qui habitait ce pays. — *Les* LAURAGUAIS.
— Adjectiv. : *Population* LAURAGUAISE.

LAURAGUAIS. Biogr. V. BRANCAS.

LAURAHÜTTE, ville d'Allemagne (Silésie [présid. d'Oppeln]), sur la Brynica, affluent de la Vistule ; 10.572 hab. Centre industriel et métallurgique important. Mines de houille ; fabriques de ciment.

LAURATE (*lô*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide laurique.

LAURDALITE (*lor*) n. f. Roche neutre de la famille éléolitique. (C'est une syénite à gros grains, formée d'orthose, anorthose, éléolite, lépidomélane et pyroxène.)

LAURE (*lôr* — du gr. class. *laura*, rue, et en gr. mod. cloître) n. f. En Orient, Sorte de hameau religieux, habité par des moines qui se réunissaient une fois par semaine pour entendre l'office et prendre les repas en commun. ‖ Plus tard, Monastère où les religieux habitaient en commun.
— ENCYCL. Les plus anciennes *laures* paraissent avoir été celles que saint Chariton fonda, au IVe siècle, en Palestine, sur les bords de la mer Morte, près de Jéricho et dans le désert de Thécua. Les déserts d'Arabie et ceux de la Thébaïde, en Egypte, en renfermèrent à la même époque un grand nombre. Plus tard, lorsque les moines furent astreints à vivre sous le même toit, le mot « laure » resta cependant en usage pour désigner les monastères mêmes.

LAURE, comm. de l'Aude, arrond. et à 18 kilom. de Carcassonne, sur un affluent gauche de l'Aude ; 1.316 hab. Carrière. Plâtrerie.

LAURE DE NOVES, dame provençale, née à Avignon probablement en 1308, morte dans la même ville en 1348. C'est le 6 avril 1327, le lundi de la Passion, que Pétrarque vit Laure pour la première fois, à une messe matinale de l'église Sainte-Claire d'Avignon : il se prit pour elle de cet amour qui inspira si heureusement son génie lyrique. Il fut reçu chez son mari, Hugues de Sade, qui fut, sans aucun doute, flatté des hommages littéraires rendus à Laure par le poète. Pétrarque, un jour, ayant dit trop clairement à la dame « aux beaux cheveux blonds et bouclés » toute la force de son désir, fut congédié par elle, mais ne put cesser de l'aimer. Il sentait qu'elle aussi l'aimait de l'amour le plus ardent, mais le plus pur. Et, lorsqu'elle mourut, victime de la peste, le jour anniversaire de sa naissance, Pétrarque écrivit, sur son manuscrit de *Virgile*, aujourd'hui conservé à l'Ambrosienne de Milan, une brève oraison funèbre. Elle fut ensevelie dans l'église des frères Mineurs de Saint-François d'Avignon. Tout le « Canzoniere » de Pétrarque lui est sûrement consacré. Une statue de Laure de Noves, due au sculpteur A. Ottin (1850), se trouve à Paris, au jardin du Luxembourg.

Laure de Noves (d'après Ottin).

LAURÉ, ÉE (*lo* — lat. *laureatus,* même sens; de *laurus*, laurier adj. Numism. Se dit d'une figure couronnée de laurier : *Tête d'empereur* LAURÉE.

LAURÉACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LAURINÉ, ÉE.

LAUREANA di Borello, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure Ire [prov. de Reggio]), sur le Geropotamo, qui se jette dans le golfe de Gioja; 6.050 hab.

Tête laurée.

LAURÉAT (*lo-ré-a* — du lat. *laureatus,* couronné de laurier [de *laurus,* laurier]) adj. Se dit des poètes qui ont reçu solennellement une couronne de laurier ou de ceux qui, dans une cour souveraine, sont pensionnés pour célébrer les événements remarquables : *Poète* LAURÉAT.

— Par ext. Qui a remporté un prix dans un concours académique : *Élève* LAURÉAT. *Artiste* LAURÉAT.

— Antiq. rom. *Lettres lauréates.* Lettres par lesquelles un général annonçait une victoire au peuple romain et auxquelles il joignait un rameau de laurier. (Les généraux proclamés par leurs soldats *imperatores* faisaient de même pour demander au sénat confirmation de ce titre.)

— Substantiv. : *Les* LAURÉATS *du grand concours.*

— REM. Le féminin LAURÉATE a été quelquefois employé.

— ENCYCL. *Poète lauréat.* Pétrarque fut couronné de lauriers par le sénat de Rome, en 1341. Le Tasse ne vécut pas assez longtemps pour jouir du même honneur, et fut lauréat *post mortem;* l'empereur Maximilien fonda à Vienne, en 1504, un collège poétique chargé de décerner au plus digne la couronne de laurier. Mais c'est en Angleterre que l'institution du poète lauréat fut établie dès le XVe siècle, et si solidement qu'elle dure encore. Le premier dont on fasse mention est John Kay, sous Edouard IV. Le poète lauréat doit annuellement deux odes : l'une au 1er janvier, l'autre pour l'anniversaire du souverain. Dans la pratique, il célèbre les grands événements qui peuvent survenir dans la famille royale. Depuis 1670, les poètes lauréats furent : Dryden, Nahum Tate, N. Rowe, L. Eusden, Colley Cibber, Whitehead, Warton, H. James, Pye, Southey, Wordsworth, Tennyson et Alfred Austin.

LAURÉES (*lo-ré*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des lauracées, à laquelle appartient le genre *laurier* et que caractérise la position supère de l'ovaire. — *Une* LAURÉE.

LAURELLE (*lo-rèl'*) n. f. Nom vulgaire du laurier-rose.

LAURENAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Loudéac, dans les landes du Mené; 1.621 hab.

LAURENCEKIRK, bourg d'Ecosse (comté de Kincardine), sur un affluent du North Esk; 2.045 hab. Fabriques de toile.

LAURENCIE (*lo-ran-si*) n. f. Genre d'algues floridées.

— ENCYCL. Les *laurencies* (laurencia) sont assez voisines des *chondrus;* elles ont un thalle cylindrique, pinnatifide ou pinné, à extrémités obtuses, rameuses, de couleur jaune ou rouge; certaines espèces sont remarquables par leur polymorphisme, et leur coloration varie avec leur habitat. On les trouve dans toutes les mers.

LAURENCIN (Paul-Aimé CHAPELLE, dit), auteur dramatique français, né à Beaumont (Calvados) en 1806, mort à Nice en 1890. Sous les pseudonymes de **Léonard,** de **Lucy,** d'**Auvray,** mais surtout sous celui de **Laurencin,** il a fait jouer, soit seul, soit en collaboration un grand nombre de vaudevilles amusants et spirituels. Il dirigea, de 1852 à 1854, le théâtre des Variétés. Nous citerons, parmi ses pièces : *Ma femme et mon parapluie* (1835); *le Médecin de campagne* (1838); *l'Abbé galant* (1841); *Turlurette* (1844); *les Cascades de Saint-Cloud* (1849); *Brelan de maris* (1854); *Ces scélérates de bonnes* (1867); *les Dames avant tout* (1873); *Où peut-on être mieux?* (1884); etc. — Son fils, Paul-Adolphe CHAPELLE, dit **Laurencin,** né à Paris en 1837, a été rédacteur principal aux Archives de la guerre. Il s'est surtout occupé de vulgarisation scientifique, et a publié une étude sur *les Archives de la guerre : histoire et administration* (1889).

LAURENÇOT (Charles-Henri-Ladislas), auteur dramatique français, connu sous le nom de **Léonce,** né à Arbois en 1805, mort à Grange-Fontaine en 1862. Il se fit recevoir avocat, puis devint employé du ministère de la justice. Il a composé, à partir de 1829, souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles et de comédies, où l'on trouve de la verve et de la gaieté : *la Nouvelle Clary* (1829); *Tout pour ma fille* (1832); *l'Inévitable* (1833); *la Mère et la Fiancée* (1835); *Madame de Valdaunaye* (1837); *la Bourse de Pézenas* (1838); *la Famille Renneville,* drame (1843); *le Gendre d'un millionnaire* (1846); *Un rêve* (1845); *les Guérillas,* drame (1849); *le Voile de dentelle* (1851); *Dans la rue* (1859); *le Revers de la médaille* (1861); etc.

LAURÈNE (*lo* — rad. *laurier*) n. m. Liquide incolore, bouillant à 188°, d'une densité de 0,887 à 16°. (C'est un des produits de décomposition du camphre par le chlorure de zinc.) ‖ On dit aussi LAUROL.

LAURENS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 12 kilom. de Béziers, sur le Lebron; 1.170 hab. (*Laurentiens, ennes.*) Ch. de f. Midi. Vins ordinaires; eaux-de-vie; moulins, huileries, poteries, tuileries. Forêt de chênes.

LAURENS, comté des Etats-Unis (Caroline du Sud), entre la Saluda et l'Ennoree; 30.000 hab. Riche district cotonnier. Ch.-l. *Laurenstown.*

LAURENS, comté de l'Etat de Géorgie, dans la vallée de l'Oconee; 12.000 hab., Ch.-l. *Dublin.*

LAURENS (Joseph-Augustin-Jules), peintre et lithographe français, né à Carpentras en 1825. Elève de Paul Delaroche, il accompagna, en 1847, Hommaire de Hell en Turquie, en Perse, en Asie Mineure, d'où il rapporta un assez grand nombre de dessins qui ont été réunis dans un ouvrage intitulé : *Voyage en Turquie et en Perse* (1856). Parmi ses peintures à l'huile et à l'aquarelle, citons : *Vue de la Grande Chartreuse, Environs de Vaucluse, la Mer Noire à Sinope, Plateau d'Auvergne, Forêt de Fontainebleau,* etc. Parmi ses lithographies, nous mentionnerons : *Chiens,* d'après Diaz; *Solitude; le Christ au tombeau; l'Abreuvoir,* d'après Rosa Bonheur; *Velléda,* d'après Cabanel; *le Lac,* d'après Decamps; *Vaches normandes,* d'après Troyon; *le Soir,* d'après Corot; etc. Le musée du Luxembourg possède de lui : *le Rocher de Vann* (Kurdistan).

LAURENS (Jean-Paul), peintre français, né à Fourquevaux (Haute-Garonne) en 1838. Lauréat de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse en 1860, élève, à Paris, de Léon Cogniet et de Bida, il débuta par *la Mort de Caton d'Utique* (1863). Il a exposé depuis : *la Mort de Tibère* (1864); *Hamlet* (1865); *Après le bal* (1866); *« Moriar! »; Jésus et l'Ange de la mort,* portrait de l'auteur, et le *Souper de Beaucaire* (1867); *Vox in deserto* et portrait de *Ferdinand Fabre* (1868); *Jésus guérissant un démoniaque; Hérodiade et sa fille* (1869); *Jésus chassé de la synagogue; Saint Ambroise instruisant Honorius* (1870); *Mort du duc d'Enghien; le Pape Formose et Etienne VII* (1872); *la Piscine de Bethsaïda* (1873); *Saint Bruno refusant les offrandes de Roger, comte de Calabre; le Cardinal;* portrait de *Marthe* (1874); *Excommunication de Robert le Pieux* (musée du Luxembourg); *l'Interdit* (1875); *François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal;* portrait de l'auteur (1876); *l'Etat-major autrichien devant le corps de Marceau* (1877), qui lui valut la grande médaille d'honneur. Il exposa, en 1879, la *Délivrance des Emmurés de Carcassonne* (Luxembourg); en 1882, le portrait *d'Auguste Rodin.* On lui doit encore : *le Pape et l'Inquisiteur* et *les Murailles du Saint-Office* (1883); *Vengeance d'Urbain VI* (1884); *Faust; le Grand Inquisiteur chez les rois catholiques* (1886); *l'Agitateur du Languedoc* (1887); *Ophélie* et *Mounet-Sully* (1888); *les Hommes du Saint-Office* [Luxembourg] (1889); *la Fondation des Jeux floraux; la Voûte d'acier* (Hôtel de ville, Paris); *le Pape et l'Empereur, la Muraille; l'Arrestation de Broussel* (Hôtel de ville); *Toulouse contre Montfort* (plafond); *le Lauraguais,* grande peinture décorative (Capitole de Toulouse); etc. On lui doit encore la belle illustration des *Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry; *la Mort de sainte Geneviève* au Panthéon, et le *Plafond du théâtre de l'Odéon.* Chargé, en 1889, d'un important travail pour la décoration du nouvel Hôtel de ville de Paris, Jean-Paul Laurens a pris pour sujet : *la Revendication des franchises communales depuis le XVe siècle jusqu'à Louis XVI.* La robustesse de son talent, sa science du dessin, de la composition, la force virile de son coloris, le placent au premier rang des peintres d'histoire de son époque. Il entra à l'Institut, en 1891.

J.-P. Laurens.

LAURENS (Paul-Albert), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1870, deuxième prix de Rome en 1896. Coloriste original et vigoureux, il obtenait, dès 1897, une première médaille avec ses captivantes *Sirènes;* à l'Exposition de 1900, une médaille d'or. Principales œuvres jusqu'en 1901 : *les Saintes Femmes au tombeau; Pasiphaé* (1896); *la Bourrasque* (1898); *Vénus accueillie par les Heures; Portrait de mon père* (1899); *Solitude* [Luxembourg] (1900); *Portrait de ma femme* (1901), page remarquable. — Un autre fils de Jean-Paul Laurens, JEAN-PIERRE **Laurens,** né à Paris en 1875, exposait au Salon de 1899, le *Falot* et une belle eau-forte (*Portrait*). Citons encore : *le Cabestan, Portrait* (1900); *l'Arrivée* (1901). Ses œuvres sont signées JEAN-PIERRE.

LAURENSBERG, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]); 2.583 hab. Teinturerie. Fabrique de drap. Commerce de céréales; brasserie, distillerie.

LAURENSTOWN, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud), ch.-l. du *comté de Laurens;* 4.000 hab. Centre d'expédition d'un district cotonnier très productif.

LAURENT (saint), diacre et martyr, né vers 210 ou 220, en Espagne, selon les uns, et, selon les autres, à Rome, mort dans cette ville en 258. Il était le premier des sept diacres de l'Eglise romaine, sous le pontificat de saint Sixte II. Quand ce pape eut été arrêté, il l'accompagna jusqu'au lieu de son martyre; sommé lui-même, par le préfet de Rome, de livrer les richesses dont on le croyait détenteur, il demanda un délai de trois jours, pendant lesquels il distribua aux pauvres le prix des vases sacrés qu'il avait fait vendre et toutes les sommes dont il était le dépositaire. Quand le préfet se présenta, Laurent, lui montrant une foule d'indigents et d'infirmes, lui dit : « Voilà les trésors de l'Eglise! » Saisi aussitôt, après avoir été cruellement fouetté, il fut étendu sur un gril de fer rougi au feu. Son martyre eut lieu sous le règne de l'empereur Valérien. Une des sept basiliques patriarcales de Rome fut élevée, sous le règne de Constantin, au lieu où les fidèles avaient enseveli ses restes : c'est l'église de Saint-Laurent-hors-les-Murs. — Fête le 10 août.

— Linguist. Ce nom entre dans quelques locutions : *Etre sur le gril comme saint Laurent,* Etre dans une position très embarrassante, être fort tourmenté. ‖ *Crier à saint Laurent : Le diable se brûle!* Se plaindre d'un petit mal à ceux qui en souffrent un grand. ‖ *C'est aujourd'hui la Saint-Laurent, qui perd sa place la reprend,* Sorte d'adage par lequel les enfants s'autorisent à reprendre leur place après l'avoir quittée.

— Iconogr. Saint Laurent est ordinairement représenté, par les artistes, tenant d'une main un gril, de l'autre le livre des Evangiles. Il figure sur un grand nombre d'anciens monuments. Sa vie a été retracée par Fra Angelico, au Vatican, dans la chapelle de Nicolas V. Le Titien a représenté *le Martyre de saint Laurent* (église des Jésuites, à Venise). Il existe de ce chef-d'œuvre une belle répétition au couvent de l'Escurial et une esquisse au musée de Madrid. Des bourreaux, retournant le corps du saint avec une fourche, attisent le feu qui le consume et le frappent à coups redoublés. Auprès du groupe est l'autel des divinités païennes auxquelles saint Laurent a refusé de sacrifier. Ribera a traité le même sujet (galerie de Dresde). Le saint est représenté au moment où, le feu allumé, il va être placé tout vif sur le gril; il est à genoux, absorbé dans la prière. Il existe plusieurs répétitions de cette œuvre. Le *Martyre de saint Laurent,* par Eustache Le Sueur, figure au Louvre. Deux bourreaux et un soldat étendent sur un gril le saint qu'ils dépouillent de ses vêtements, tandis que d'autres personnages attisent le feu

Martyre de saint Laurent, d'après Le Sueur.

ou montrent au saint la statue d'une divinité païenne. Le supplice a lieu devant l'empereur Valérien. C'est un tableau d'une exécution vigoureuse et d'un fort beau coloris.

Laurent (ÉGLISE **Saint-**), à Paris. Dès le VIe siècle, un très modeste oratoire, dédié à saint Laurent et desservi par quelques religieux, existait sur la grande route romaine conduisant vers le Nord, à une distance déjà assez grande du Paris d'alors. Au XIIIe s. fut créée, à la même place, une paroisse de Saint-Laurent, qui est l'origine de l'église actuelle. Celle-ci date, pour la plus grande partie, de la moitié du XVIIe siècle. Toutefois, lors du percement du boulevard de Strasbourg, elle fut dotée, en 1866, d'un portail construit dans le style du gothique flamboyant par Dufaux. Pendant la Révolution, Saint-Laurent était devenu le temple de l'Hymen et de la Fidélité (d'où le nom de la rue de la Fidélité, que porte une rue voisine). Le Concordat en refit une église.

Eglise Saint-Laurent (Paris).

Laurent (FOIRE **Saint-**), à Paris. Cette foire, qui datait du XIIe siècle, eut sa plus grande vogue sous le règne de Louis XV. Qu'il suffise de rappeler le succès qu'y eurent les marionnettes de Nicolet, le talent de Favart et de sa femme. Elle se tenait, du 10 au 25 août, près de l'église Saint-Laurent.

LAURENT, antipape, né vers le milieu du Ve siècle. Il était archidiacre de Sainte-Marie-Majeure à Rome, lorsque, après la mort d'Anastase II, il fut porté par un parti à la papauté, en même temps que Symmaque était élu (498). Pris pour arbitre, le roi Théodoric se prononça en faveur de Symmaque. Laurent devint alors évêque de Nocera. Accusé, quelque temps après, d'eutychisme, il fut déposé par un concile (503) et exilé.

LAURENT DE MÉDICIS. Biogr. V. MÉDICIS.

LAURENT JUSTINIANI [ou **GIUSTINIANI**] (saint), patriarche de Venise, né et mort dans cette ville (1381-1455). Il prit, à dix-neuf ans, l'habit des chanoines réguliers de Saint-Georges-in-Alga. Il fut élu général de son ordre en 1424, nommé par le pape Eugène IV évêque de Castello, en 1433, puis, par Nicolas V, patriarche de Venise. Il dépensa ses riches revenus en aumônes, et mourut entouré de la vénération publique. Clément VII le mit au rang des bienheureux (1524), et Alexandre VIII le canonisa. On a de lui des traités latins : *De la componction* (1506); *De la vie solitaire* et *Du mépris du monde.* Ses

Sermons ont été souvent réimprimés. Il avait reçu de ses contemporains le surnom de **Philosophus**. — Fête le 8 janvier.

Laurent (Paul Matthieu) dit **Laurent de l'Ardèche**, publiciste et homme politique français, né à Bourg-Saint-Andéol en 1793, mort à Versailles en 1877. Avocat, puis journaliste en province, il défendit jusqu'en 1832 le saint-simonisme au « Globe » et aux « Prédications », fut un des défenseurs des accusés d'avril, et devint juge à Privas (1840). Commissaire de l'Ardèche en 1848, il représenta ce département à la Constituante et à la Législative, et vota avec la gauche. S'étant rallié à l'Empire, il devint bibliothécaire du Sénat (1853), puis administrateur à l'Arsenal. On a de lui : *Résumé de l'histoire de la philosophie* (1826) ; *Histoire de Napoléon* (1828) ; *Considérations philosophiques sur la révolution de décembre* (1852) ; *la Maison d'Orléans devant la légitimité et la démocratie* ; etc.

Laurent (Auguste), chimiste français, né près de Gray en 1807, mort à Paris en 1853. Après avoir suivi les cours de l'École des mines, il fut attaché, comme préparateur, à l'École centrale des arts et manufactures. Docteur ès sciences en 1837, professeur de chimie à la Faculté de Bordeaux (1838), il devint correspondant de l'Académie des sciences en 1845, puis se fixa à Paris, où il fut nommé essayeur à la Monnaie (1848). Il fonda, avec Gerhardt, les *Comptes rendus mensuels des travaux chimiques de l'étranger*. Ses découvertes les plus importantes sont relatives à l'action des réactifs sur les composés organiques, principalement du chlore, de l'ammoniaque, des agents oxydants. Il a été, avec Gerhardt, le fondateur de la doctrine atomique. On lui doit notamment de nombreux mémoires : *Théorie des radicaux dérivés et mémoire sur les séries naphtalique et stilbique* (1843) ; *Méthode de chimie* (1854). — Son fils, Mathieu-Paul-Hermann, né à Luxembourg en 1841, est devenu répétiteur d'analyse à l'École polytechnique (1866). On lui doit : *Théorie des séries* (1865) ; *Théorie des équations différentielles ordinaires simultanées* (1873) ; *Théorie élémentaire des fonctions elliptiques* (1882) ; *Théorie des jeux de hasard* (1893) ; *Théorie et pratique des assurances sur la vie* (1895).

Laurent (François), historien et publiciste belge, né à Luxembourg en 1810, mort à Gand en 1887. Docteur en droit (1832), chef de division au ministère de la justice à Bruxelles, il a professé, dans un esprit très libéral, le droit civil à l'université de Gand. On lui doit deux œuvres considérables : *Études sur l'histoire de l'humanité* (1861-1870), et *Principes du droit civil français* (1869-1879). Citons encore : un *Traité de droit civil international* (1880-1882) ; etc.

Laurent (Jean-Baptiste-*Émile*), dit **Émile Colombey**, littérateur français, né à Colombey en 1819, mort à Paris en 1897. Il devint bibliothécaire en chef de la Chambre des députés. On peut citer de lui : *Ninon de Lenclos et sa cour* (1858) ; *Ruelles, salons et cabarets* (1858) ; *Histoire anecdotique du duel* (1861) ; *les Originaux de la dernière heure* (1861) ; *le Monde des voleurs, leur esprit et leur langue* (1862) ; etc. Il dirigeait les « Archives parlementaires » et a publié des éditions de Ch. Sorel, de Furetière, des *Lettres* de Boursault, etc.

Laurent (Charles-Auguste), ingénieur et géologue français, né à Écouen (Seine-et-Oise) en 1821. Élève de l'École des arts et métiers d'Angers, il entra comme sous-ingénieur, aux ateliers d'Essennes, et les quitta pour entrer chez l'ingénieur Degousée, dont il devint le gendre et l'associé (1848). Il s'est acquis une grande réputation par les sondages qu'il a exécutés notamment autour de Cadix, dans la province de Constantine, dans le Sahara algérien, en Grèce, puis de nouveau en Espagne. On lui doit : *Voyage au Sahara oriental* (1859), et une édition améliorée du *Guide du sondeur*.

Laurent de Rillé (François-Anatole Laurent, dit), compositeur et écrivain français, né à Orléans en 1824. Il fut un des premiers à s'occuper des questions relatives au chant choral populaire, écrivit un grand nombre de chœurs orphéoniques, et organisa les festivals orphéoniques des Expositions universelles de 1867, 1878, 1889 et 1900. Il a fait représenter aux Folies-Nouvelles, aux Bouffes-Parisiens, à l'Athénée, aux Menus-Plaisirs, à l'Olympia, à Parisiana, aux Folies-Bergère, à Bruxelles, un grand nombre d'opérettes et de ballets, parmi lesquels : *Trilby, Aimé pour lui-même, Bel-Boul, le Jugement de Pâris, Achille à Scyros, le Moulin de Catherine, la Demoiselle de la Hochetremblon, le Sultan Mysapouf, Frasquita, Au fond du verre, le Petit Poucet, Pattes blanches, la Liqueur d'or, Babiole, la Princesse Marmotte, Bergerie*, etc. Il a écrit en outre plusieurs Messes, des mélodies et un grand nombre de chœurs devenus populaires : *les Martyrs aux arènes, la Noce de village, les Buveurs, la Saint-Hubert, les Ruines de Gaza, le Départ du régiment, le Pardon d'Auray, le Carillon de Dunkerque*, etc. Il a écrit un roman musical, *Olivier l'orphéoniste* ; un volume de chants, *Chœurs d'orphéons* (1896) ; etc.

Laurent (*Marie*-Thérèse Allioueze-Luguet, dite **Marie**), actrice française, née à Tulle en 1826. Appartenant à une famille de comédiens, elle joua très jeune en province, fut engagée, en 1846, à Bruxelles, où elle épousa le chanteur Pierre-Marie Laurent (1821-1851), qu'elle suivit à Marseille, puis à Paris, et débuta en 1848 à l'Odéon, où elle se fit remarquer dans *François le Champi*. On la vit ensuite à la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu, au Châtelet, de nouveau à l'Odéon, à la Renaissance, au Théâtre-Historique, au Gymnase, au Grand-Théâtre, etc., remplissant les premiers rôles, et toujours applaudie. Joignant à une grande puissance d'émotion une voix superbe, Marie Laurent a excellé dans le drame populaire, surtout dans son incarnation des mères. Parmi les pièces où elle eut le plus de succès, nous citerons : *les Érinnyes* (1873), *la Haine* (1874) ; *Michel Strogoff, Quatre-vingt-treize, Théodora* (1884) ; *Martyre* (1886) ; *Pêcheur d'Islande* ; etc. En 1859, elle avait épousé en secondes noces l'acteur Desrieux, mort en 1876. En 1881, elle prit l'initiative de la fondation de l'Orphelinat des arts, et en devint la présidente. Elle a été nommée, en 1888, chevalier de la Légion d'honneur.

Marie Laurent.

Laurent (Michel-Clément Quilleveré, dit **Charles**), publiciste français, fils de la précédente, né à Paris en 1849. Il débuta en 1873 dans le journalisme, devint, en 1875, secrétaire de la rédaction de la « France », sous Émile de Girardin, fonda le *Paris* en 1881, y fit une vive campagne contre Wilson, puis contre le boulangisme, créa, en 1890, le *Jour*, et fut, de 1889 à 1893, conseiller municipal du quartier du Faubourg-Montmartre (Paris). Il a, depuis, collaboré au « Matin » et a publié quelques romans : *Son fils* (1898) ; *l'Espion de l'Empereur* (1900) ; etc.

Laurentales n. f. pl. Antiq. rom. V. laurentinales.

Laurente (lat. *Laurentum*), ville de l'Italie ancienne (Latium), sur le bord de la mer Tyrrhénienne, capitale du roi Latinus ; auj. *Paterno*. De nombreuses villas patriciennes s'élevaient dans ses environs.

Laurentides. Nom donné aux plateaux accidentés, granitiques, généralement boisés et coupés de lacs, du Canada et du Labrador.

Laurentie (*lo-ran-sî*) n. f. Genre de campanulacées lobéliées, comprenant de petites herbes qui croissent sur le littoral méditerranéen, dans le sud de l'Afrique et en Australie.

Laurentie (Pierre-Sébastien), publiciste français, né au Houga (Gers) en 1793, mort à Paris en 1876. Professeur à Saint-Sever, il alla, en 1816, à Paris, entra à la rédaction de la « Quotidienne », devint professeur de rhétorique au collège Stanislas (Paris) (1817), répétiteur de littérature à l'École polytechnique (1818), chef de bureau à la préfecture de police (1822), et inspecteur général des études (1823). Destitué en 1826, il fonda, en 1831, le *Courrier de l'Europe*, puis le *Rénovateur*, dirigea ensuite la « Quotidienne », qui prit le titre d'*Union monarchique* et d'*Union* (1848), et dont il fut jusqu'à sa mort le rédacteur en chef ; il resta l'infatigable défenseur du comte de Chambord. On lui doit notamment : *Considérations sur les constitutions démocratiques* (1826) ; *Histoire des ducs d'Orléans* (1832-1834) ; *Histoire de France* (1841-1843) ; *Histoire de l'empire romain* (1861-1862) ; *les Crimes de l'éducation française* (1872) ; etc.

Laurentien, enne (*lo-ran-si-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage inférieur du terrain archéen du Canada.
— n. m. : *Le* laurentien.

Laurentienne (*lo-ran-si-èn'* — de *Laurent de Médicis*) adj. f. Se dit d'une célèbre bibliothèque de Florence : *La bibliothèque* Laurentienne.
— Encycl. La *bibliothèque Laurentienne* occupe, à côté de l'église Saint-Laurent, à Florence, un édifice construit par Michel-Ange, d'après l'ordre de Clément VII. La rotonde n'a été terminée qu'en 1841. Les fenêtres sont peintes sur les dessins de Jean d'Udine. Ses principales curiosités sont : un *Virgile*, manuscrit du IVe ou du Ve siècle ; les *Pandectes*, manuscrit du VIe ou du VIIe siècle, qui n'était montré, du temps de la république, qu'avec une permission de la seigneurie et à la lueur des flambeaux ; deux manuscrits de *Tacite*, dont l'un du VIIe ou du VIIIe siècle ; le *Décaméron* de Boccace, manuscrit du XIVe siècle ; les *Lettres* de Cicéron *ad familiares*, de la main de Pétrarque ; le fameux manuscrit de Longus ; une *Lettre* de Dante ; etc.

Laurentinales n. f. pl. Antiq. rom. Syn. de laurentales.

Laurentine (*lo-ran*) n. f. Comm. Sorte d'étoffe à fleurs.
— Bot. Espèce de bugle.

Laurentius Andreæ (forme lat. pour *Lars Andersson*), théologien protestant suédois, né vers 1480, mort à Strengnæss en 1552. Il fut archidiacre de Strengnæs, où il apporta les doctrines de Luther. A la diète de 1523, il gagna à la nouvelle croyance le roi Gustave Vasa. Accusé, en 1539, d'avoir voulu soustraire la Réforme suédoise à l'influence du gouvernement séculier, il fut condamné à mort, puis relaxé, moyennant une forte amende.

Laurent-Pichat (Léon), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1823-1886). Il voyagea en Italie et en Orient, et écrivit, avec son ami Henri Chevreau, des poésies qu'il publia sous le titre de *Voyageuses* (1844). Il collabora au « Propagateur de l'Aube » (1848), fonda, en 1853, avec Ulbach et Maxime Du Camp, la *Revue de Paris*, qui fut supprimée en 1858, puis fut rédacteur du « Phare de la Loire », du « Réveil » et de la « Cloche ». Élu, en 1871, député de la Seine à l'Assemblée nationale, il vota avec l'extrême gauche, et fut nommé, en 1875, sénateur inamovible. On lui doit des recueils de vers : *Libres paroles* (1847) ; *Chronique rimée* (1850) ; *Avant le jour* (1869) ; *les Réveils* (1880) ; des romans et des nouvelles : *Cartes sur table* (1855) ; *la Païenne* (1857) ; *la Sibylle* (1859) ; *Gaston* (1860) ; *Commentaires de la vie* (1868), et un recueil de causeries : *les Poètes de combat* (1862).

Laurenzana, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), à la source d'un affluent du Busento ; 7.013 hab.

Lauréole (*lo*) n. f. Bot. Nom vulgaire du daphné.

Lauret (*lo-rè* — du lat. *laurus*, laurier) n. m. Ancienne monnaie d'argent d'Angleterre. (Le lauret fut fabriqué sous le règne de Jacques Ier, vers 1619. Il eut cours jusqu'au règne de Charles II ; il valait vingt sols de France.)

Laureti ou **Lauretti** (Tommaso), dit **Lauretti de Sicile**, peintre et architecte italien, né à Palerme vers 1508, mort à Rome vers 1592. On lui doit, en architecture, les dessins de la *Fontana Vecchia*, à Bologne, la *Fontaine du géant*, où l'on admire des bas-reliefs de Jean Bologne (1564), etc., et, en peinture, la décoration de la *Salle des Capitaines* ; au Capitole : le *Courage de Mucius Scævola, Brutus condamnant ses fils, Horatius Coclès défendant le pont Sublicius*, et *Aulus Posthumius, vainqueur au lac Régille*, fresques d'une composition sévère et très décorative. Citons encore de lui : les fresques du palais Ranuzzi, à Bologne ; un *Saint François*, à Saint-Jean de Latran, et un superbe *Saint Jérôme*, à Saint-François de Ferrare.

Laurétine (*lo*) n. f. Chim. Principe gras retiré des semences de laurier.

Lauri (Filippo), peintre italien, né et mort à Rome (1623-1694). Il débuta par de petits tableaux de genre qui furent très remarqués. Sa *Vénus entourée des Saisons*, du palais Doria, est pleine de poésie et d'humour. Elle est supérieure au *Sacrifice du dieu Pan* et au *Saint François* du Louvre, qui sont pourtant d'excellents petits tableaux. Le musée de La Haye possède, de cet artiste, un *Paysage avec des nymphes* d'une délicatesse exquise. Claude Lorrain lui fit exécuter un grand nombre de figures pour ses propres tableaux.

Lauria, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), près de la Noce ; 11.135 hab. Tissage de toiles.

Lauricocha, lac du Pérou moyen, à 220 kilom. de Lima, sur un plateau herbeux de faible altitude, et d'où sort, vers le N.-E., une des branches mères de l'Amazone, le *rio Marañon*.

Lauridie n. f. Bot. Syn. de éléodendron.

Laurier (*lo-ri-é*) n. m. Bot. Genre de lauracées.
— Par ext. Branche de laurier commun.
— Fig. Victoire, gloire, succès, triomphe : *Les guerres produisent plus de larmes qu'elles ne font naître de* lauriers. ‖ *Cueillir, Moissonner des lauriers*, Remporter des victoires. ‖ *Flétrir ses lauriers*, Souiller sa gloire. ‖ *S'endormir sur ses lauriers*, Ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée. ‖ *Se reposer sur ses lauriers*, Jouir d'un repos mérité par des succès.
— Art culin. *Laurier-sauce*, Nom, en T. de cuisine, du laurier commun. ‖ Pl. *Des* lauriers-sauce.
— Allus. hist. : **Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir**, Réponse de Themistocle à ses amis, qui l'interrogeaient sur la mélancolie à laquelle il semblait livré depuis la bataille de Marathon. (Se dit, dans l'application, de l'influence morale produite soit par une noble émulation, soit par une basse jalousie.)
— Encycl. Bot. Les *lauriers* (laurus) sont des arbres à feuilles alternes, persistantes, entières, dont les fleurs sont groupées quatre par quatre dans un involucre à l'aisselle des feuilles ou en courtes grappes, polygames. On en connaît deux espèces. Le *laurier commun* (laurus nobilis), *laurier d'Apollon* ou *des poètes*, de la région méditerranéenne, a des fleurs jaunâtres, des baies d'un bleu noirâtre ; il est spontané en Grèce et dans le Levant, naturalisé dans le midi de la France. Les feuilles servent en cuisine pour les assaisonnements, ce qui lui fait donner vulgairement le nom de *laurier-sauce* ; les graines fournissent *l'huile de laurier*, qui est employée en frictions contre les rhumatismes et qui entre dans les compositions du *baume de Fioraventi*. C'est encore un arbre d'ornement. Chez les anciens, il était consacré à Apollon et son odeur aromatique et pénétrante le faisait passer pour communiquer le don de prophétie ; les poètes, les généraux et les empereurs romains se couronnaient de laurier. Au moyen âge on couronnait de laurier les poètes, les artistes, les savants ; on accordait aux jeunes docteurs une couronne garnie de baies de laurier (*bacca laurea*, d'où le mot baccalauréat). Le *laurier d'Inde* fournit un bois estimé des ébénistes.

Laurier commun : *a*, fleur ; *b*, fruit.

On donne encore vulgairement le nom de « laurier » à des plantes qui n'appartiennent pas au genre *laurus*, ni même à la famille des *lauracées*, mais dont le feuillage rappelle celui des lauriers. Le *cerasus laurocerasus* est dit *laurier-amandier, laurier au lait, laurier-cerise* (v. laurier cerise). Le *laurier-tulipier* est un *magnolia*, le *laurier-tin* une espèce de *viorne*, appelée aussi viorne-tin, le *laurier-rose* une espèce de *nerium* (v. laurier-rose) ; le *laurier-rose des Alpes* est le rhododendron.

Laurier (Clément), avocat et homme politique français, né à Sainte-Radegonde (Indre) en 1832, mort à Marseille en 1878. Avocat à Paris, il plaida dans plusieurs procès politiques. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé, par son ami Gambetta, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur, puis il suivit Crémieux à Tours comme délégué du ministre de l'intérieur, se rendit en octobre avec de Germiny à Londres, où il contracta l'emprunt Morgan. Élu député du Var à l'Assemblée nationale (1871), il donna sa démission après le vote sur la paix, fut réélu dans les Bouches-du-Rhône et le Var, et vota d'abord avec la gauche, puis se sépara des républicains. Élu député au Blanc en 1876, il approuva la politique du 16-Mai et fut réélu en 1877. On a de lui : *la Liberté de l'argent* (1858), et un recueil de ses *Plaidoyers et œuvres choisies* (1885).

Laurier-cerise n. m. Nom vulgaire d'un arbrisseau de la famille des rosacées, genre *prunus*. ‖ Pl. *Des* lauriers-cerises.
— Encycl. Le *laurier-cerise* (cerasus laurocerasus ou laurocerasus vulgaris) est un arbrisseau originaire d'Arménie, qui peut atteindre de 4 à 6 mètres de haut, et dont les feuilles persistantes, oblongues, grandes, d'un vert lustré, coriaces, bordées de dents espacées, dégagent, quand on les froisse, une forte odeur d'amande amères. Ses fleurs sont disposées en grappes de la longueur des feuilles ; le fruit, de la grosseur d'une merise, est noir. Les feuilles de laurier-cerise contiennent de l'acide cyanhydrique et une essence analogue à l'essence d'amandes amères, dont une goutte, versée sur une plaie chez le chien, amène rapidement la mort. L'essence sert à aromatiser, en pâtisserie et en parfumerie. L'eau jouit de propriétés calmantes antispasmodiques, si on l'emploie à faible dose ; à dose un peu élevée, elle produit de la lourdeur de tête, des vertiges

Laurier-cerise.

suivis de troubles cérébraux, de la dyspnée, et, si la dose est vraiment exagérée (au-dessus de 30 gr.), des convulsions et la mort.

LAURIÈRE (*lo*) n. f. Lieu planté de lauriers. (Peu usité.)

LAURIÈRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 40 kilom. de Limoges, sur une colline, près de l'Ardour, affluent de la Gartempe ; 1.394 hab. Ch. de f. du Périgord. Commerce de vins et de châtaignes. — Le canton a 7 comm. et 9.801 hab.

LAURIÈRE (Eusèbe-Jacob), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1659-1728). Il débuta au barreau de Paris en 1679, mais il ne tarda pas à s'adonner entièrement à la science et spécialement aux travaux historiques. Louis XIV le chargea de rédiger une collection des ordonnances royales, avec Berroyer et Loger. Il publia ce travail sous le titre d'*Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, à partir de 1723. Il fut continué après sa mort par Secousse et, après la Révolution, par l'Académie des inscriptions, avec la collaboration de Camus, Pastoret, Pardessus. Connu sous le nom d'*Ordonnances du Louvre*, cet ouvrage comprend 21 volumes et une table ; jugé aujourd'hui insuffisant par la critique, il n'a cependant pas été remplacé. Laurière avait publié auparavant d'autres ouvrages : *Bibliothèque des coutumes contenant la préface d'un nouveau coutumier général* (1699) ; *Texte des coutumes de Paris avec notes et commentaire* (1698) ; *Glossaire du droit français* (1704) ; etc.

LAURIER-ROSE n. m. Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre *nerium*, de la famille des apocynées, qui comprend deux ou trois espèces de la région méditerranéenne et de l'Asie tropicale. ‖ Pl. *Des* LAURIERS-ROSES.

Encycl. Le *laurier-rose* (nerium oleander), la seule espèce indigène du genre, est un arbrisseau à feuilles verticillées par trois ou quatre, lancéolées, à grandes fleurs, roses ou blanches, disposées en corymbes ; il est bien connu comme plante d'ornement.

Laurier-rose.

LAURIFOLIÉ, ÉE (*lo* — du lat. *laurus*, laurier, et de *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURIN, INE (*lo* — du lat. *laurus*, laurier) adj. Qui tient du laurier ; qui a rapport au laurier. (Vieux mot.)

LAURINE (*lo* — du lat. *laurus*, laurier) n. f. Chim. Substance cristalline incolore, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se décompose sous l'influence de la chaleur, et a été trouvée dans les baies du laurier et les fèves de Pichurim. (C'est un éther triglycérique de la trilaurine.) Syn. LAUROSTÉARINE.

— n. f. Arboric. Variété d'olive.

LAURINÉES n. f. pl. Bot. Syn. de LAURACÉES.

LAURION (lat. *Laurium*), comm. de la Grèce centrale (prov. d'Attique-et-Béotie), correspondant à l'ancien district du mont *Laurium*, qui vient former à cet endroit le cap Sunion. Mines célèbres de plomb argentifère, particulièrement auprès d'Ergastibia. Les mines du Laurium, connues et exploitées dès la plus haute antiquité, furent abandonnées, à ce qu'il semble, au cours du Ier siècle de notre ère ; l'exploitation en a été reprise de nos jours.

LAURIONITE (*lo*) n. f. Minér. Oxychlorure hydraté naturel de plomb.

LAURIOT (*ló-ri-o*) n. m. Petit baquet dans lequel les boulangers lavent l'écouvillon. ‖ On dit aussi LORIOT.

LAURIQUE (*ló-rik'* — du lat. *laurus*, laurier) adj. Se dit d'un acide $C^{12}H^{24}O^2$, contenu dans les baies de laurier. (On dit aussi LAUROSTÉARIQUE, PICHURINSTÉARIQUE et PICHURIQUE.) ‖ Se dit d'un aldéhyde $C^{12}H^{24}O$, obtenu par distillation sèche d'un mélange de formiate et de laurate de baryum.

— Encycl. L'acide *laurique* existe dans les baies de laurier (*laurus nobilis*) ; dans la substance grasse extraite des fèves pichurines, ainsi que dans l'huile volatile de ces fèves ; dans le blanc de baleine ; dans l'huile de croton ; dans l'huile de noix de coco ; etc. La préparation la plus avantageuse consiste à saponifier au moyen d'une lessive de potasse l'huile extraite des baies de laurier ; on traite ensuite par l'acide chlorhydrique, et on soumet le tout à la distillation sous pression réduite ; les premières portions qui distillent contiennent presque exclusivement de l'acide laurique ; on le purifie par rectifications analogues.

L'acide laurique fondu se prend, par le refroidissement, en écailles cristallines. L'alcool l'abandonne sous la forme d'aiguilles blanches et soyeuses, qui se réunissent pour former des touffes ; quelquefois, aussi, il le laisse se déposer en écailles. Cet acide fond vers 43° ; il bout à 220°,5 ; sa densité égale 0,883 à 20° (Görgey) ; il est mono-atomique et monobasique. Ses sels ont pour formule générale $C^{12}H^{23}MO^2$, lorsque le métal qu'ils renferment est lui-même mono-atomique.

LAURIS, comm. de Vaucluse, arrond. et à 23 kilom. d'Apt, au-dessus de la Durance ; 1.404 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture de primeurs et de raisins. Huileries.

Lauriston.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard LAW, marquis DE), maréchal de France, diplomate et ministre, né à Pondichéry en 1768, mort à Paris en 1828. Il était le petit-neveu du financier Law. Entré, en 1784, à l'Ecole militaire, où il eut Bonaparte comme condisciple, Lauriston devint capitaine en 1791 et chef de brigade d'artillerie en 1795. Il fit la seconde campagne d'Italie comme aide de camp du Premier Consul, qui le nomma ensuite directeur de l'Ecole d'artillerie de La Fère. En 1801, chargé d'une mission diplomatique à Copenhague, il prit part à la défense de la place contre la flotte anglaise. Général de division en 1805, il fit la campagne d'Austerlitz, prit Raguse en 1807, et devint gouverneur de Venise. En 1808, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, puis en Hongrie où il prit Raab (1809) et commanda l'artillerie de la garde à Wagram. Pendant la retraite de Russie, il combattit à l'arrière-garde, culbuta les troupes du duc d'York à Weissig en 1813, et fut fait prisonnier à Leipzig. Il se rallia aux Bourbons et devint successivement, sous la seconde Restauration, pair de France (1815), marquis (1817), ministre de la maison du roi dans les cabinets Richelieu et Villèle (1821-1824), commandant du corps d'occupation en Espagne et maréchal de France (1823). — Son fils aîné, AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE, né à La Fère en 1790, mort en 1860, devint maréchal de camp sous la Restauration. Nommé pair de France en 1828, il conserva son siège sous le gouvernement de Juillet, et commanda une légion de la garde nationale en 1848. Représentant du Gers à la Législative de 1849, il rentra dans la vie privée après 1851.

LAURITE (*lo*) n. f. Sulfure naturel de ruthénium et d'osmium, dont la formule est $(RuOs)^2S^3$.

LAUROCÉRASINE (*lo, sé-re*) n. f. Chim. Combinaison d'acide amygdalique et d'amygdaline trouvée dans les feuilles de laurier et l'écorce de bourdaine.

LAURONE (*lo*) n. f. Acétone de l'acide laurique.

LAUROSE n. m. Bot. Syn. de LAURIER-ROSE.

LAUROSTÉARATE n. m. Chim. Syn. de LAURATE.

LAUROSTÉARINE n. f. Chim. Syn. de LAURINE.

LAUROSTÉARIQUE adj. Chim. V. LAURIQUE.

LAUROSTÉARONE n. f. Chim. Syn. de LAURONE.

LAUROXYLIQUE (*lo, ksi-lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide nitrique étendu et bouillant sur le laurène. Fond à 155°.

LAURUS (*ló-russ* — mot. lat.) n. m. Nom scientifique du genre laurier.

LAURVIK ou **LAURVIG**, ville maritime de la Norvège méridionale (prov. de Christiania), ch.-l. de district, sur le *fjord de Laurvig*, qui débouche dans le Skager-Rak ; 11.000 hab. Commerce de bois.

LAURVIKITE (*lor'*) n. f. Roche neutre de la famille éléolitique voisine de la laurdalite.

LAURYLE (*lo* — rad. *laurier*) n. m. Radical $C^{12}H^{25}$, dont on connaît l'hydrure $C^{12}H^{26}$, que l'on extrait du pétrole d'Amérique. ‖ On dit aussi DUODECYLE.

LAURYLÈNE (*lo*) n. m. Hydrocarbure $C^{12}H^{24}$, trouvé dans l'huile minérale de Rangoon et dans les produits de distillation d'un savon calcaire tiré de l'huile de poisson.

LAUSA (*lo*) n. m. Genre de méliacées trichiliées, comprenant des arbres de l'Inde, à feuilles imparipennées, à fleurs dioïques disposées en inflorescences axillaires, à graines arillées. (Le lausia [*lausium*] domestique est cultivé pour ses fruits.) ‖ Nom du fruit de cet arbre.

LAUSANNE, ville de Suisse, ch.-l. du cant. de Vaud, ch.-l. de district, au-dessus du confluent de la Loue avec le Flon, et sur trois collines dominant la rive nord du lac Léman ; 46.000 hab. (*Lausannois, oises*.) Résidence du gouvernement cantonal et du tribunal fédéral suisse. Académies ; asile d'aveugles ; riche bibliothèque. Musée et société de sciences naturelles. Fabrique de toiles, draps, articles de voyage ; filatures de laine et coton ; bijouterie, instruments de musique. Les quartiers communiquent par des ouvrages d'art, tunnel, grand pont. La cathédrale, du XIIIe siècle, restaurée, est l'une des plus belles de la Suisse. De la terrasse, on jouit d'une vue magnifique sur le lac de Genève et sur les Alpes ; ancien palais épiscopal, château, hôtel de ville du XVe siècle. Beaux environs. Le petit port d'Ouchy, sur le lac, est uni à Lausanne par un chemin de fer funiculaire.

Armes de Lausanne.

LAUSANNIEN, ENNE (*lo-sa-ni-in, èn'*) adj. Qualification donnée par les géologues suisses à l'étage burdigalien, que caractérise, en ce pays, la molasse grise des environs de Lausanne.

— n. m. *Le* LAUSANNIEN.

LAUSCHA, bourg d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen [cercle de Sonneberg]), sur la *Lauscha*, affluent du Steinach ; 3.857 hab. Fabrique de porcelaine. Verrerie et cristallerie. Fabrication de thermomètres et baromètres.

LAUSE (*loz'*) n. f. Techn. Nom que, dans le midi de la France, on donne vulgairement aux feuilles de mica dont on garnit les faces d'une lanterne.

— Géol. Nom donné, dans le Dauphiné, à des dalles de calcaire argileux de l'étage aturien. ‖ On dit aussi LAUZE.

LAUSIGK, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]) ; 3.977 hab. Mines de lignite. Fabriques de chapeaux. Source ferrugineuse.

LAUSSEDAT (Aimé), officier et savant français, né à Moulins en 1819. Il devint répétiteur, puis professeur, en 1856, du cours d'astronomie et de géodésie à l'Ecole polytechnique. Professeur (1873) à l'Ecole des arts et métiers, du cours de géométrie appliquée, dont il était suppléant depuis 1865, il fut nommé colonel en 1874 et retraité en 1879. Il devint, en 1880, directeur des études à l'Ecole polytechnique, puis, en 1881, du Conservatoire des arts et métiers. On lui doit l'application de la chambre claire de Willarton au levé des plans, le perfectionnement de la photographie géodésique et l'invention d'instruments d'astronomie. On lui doit, notamment : *Leçons sur l'art de lever les plans* (1860) ; la traduction des *Mémoires de la commission de la carte d'Espagne* (1863) ; etc.

LAUSSONNE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 6 kilom. du Puy, sur la *Laussonne*, affluent de la Loire, non loin du Mézenc ; 1.971 hab.

LAUSUS (*ló-zuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant quelques espèces propres au Brésil. (Les *lausus* sont de petites araignées glabres, brunes ou rougeâtres, à céphalothorax assez court, à pattes épaisses, de longueur médiocre.)

LAUSUS, roi des Tyrrhéniens. Il fut tué par Enée, aux côtés de son père, Mézence, en combattant près de Turnus, qui l'avait accueilli, ainsi que son père, dans leur exil.

LAUTARET, nom de plusieurs cols des Alpes occidentales. Un col de Lautaret ou de l'Autaret fait communiquer, par un assez mauvais chemin muletier (3.083 m.), Bessans, dans la vallée de l'Arc (Savoie), avec Usseglio, sur la Stura. Un autre col plus fréquenté, entre les massifs du Galibier et de Combeynot, relie, par une route carrossable (2.075 m.), le Briançonnais avec l'Oisans. Un troisième col, plus méridional, unit, par un chemin muletier (2.873 m.), les vallées de Barcelonnette et de Saluces.

LAUTENBACH, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de la Haute-Alsace, cercle de Guebwiller]), sur la Lauch, affluent de l'Ill ; 2.091 hab. Filature de coton.

LAUTENBURG, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Marienwerder]), sur la Welle, sous-affluent de la Vistule ; 3.746 hab. Fonderie de fer ; fabrique de machines ; tannerie. Station climatérique.

LAUTENTHAL, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Hildesheim]), sur l'Innerste, affluent de la Leine ; 2.702 hab. Fabrique d'acide sulfurique. Mines de zinc et d'argent. Station climatérique.

LAUTER (la), rivière d'Allemagne (Bavière rhénane), affluent du Rhin. Elle prend naissance dans le Hardt, arrose Dahn, Wissembourg, Lauterburg, et se jette dans le Rhin, rive gauche, près de Neubourg, après un cours de 82 kilom. environ.

LAUTER, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur le Schwarz-Wasser, dans l'Erzgebirge ; 3.351 hab. Fabriques de papier, de machines.

LAUTERBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Supérieure]), près du Vogelsberg, sur le *Lauterbach* ; 3.287 hab. Ch.-l. de cercle. Filatures ; teinturerie et tannerie ; brasserie, scierie mécanique. — Bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), dans la vallée de la *Lauter* ; 2.068 hab.

LAUTERBERG, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Hildesheim]), au pied du Harz, sur un petit tributaire de la Leine ; 4.377 hab. Fabriques de meubles, de machines. Mines de fer ; métallurgie.

LAUTERBRUNNEN, bourg de Suisse (canton de Berne [distr. d'Interlaken]), dans l'Oberland bernois ; 2.176 hab. La vallée du même nom, longue de 28 kilom., large de 1 kilom., parcourue par la Lütschine Blanche, est une des plus pittoresques de la Suisse.

LAUTERBURG, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de Basse-Alsace]), cercle de Wissembourg, sur la *Lauter*, affluent du Rhin ; 1.573 hab. Fabriques de cigares, de sucre. Culture du houblon. Pris par les Prussiens en 1793, il fut repris, la même année, par le général Hoche.

LAUTERN. Géogr. V. KAISERSLAUTERN.

LAUTH (Charles), chimiste français, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1836. Il devint le préparateur de Gerhardt et s'occupa d'abord de la chimie des matières colorantes. Pendant le siège de Paris, il remplit les fonctions d'adjoint au maire du VIe arrondissement. Elu conseiller municipal en 1874 dans le quartier de la Monnaie, il fut, en 1879, mis à la tête de la manufacture de Sèvres, où il resta jusqu'en 1887. On lui doit en grande partie l'invention d'une fabrication nouvelle de la porcelaine. Il avait trouvé, avant son entrée à Sèvres, une matière colorante des plus importantes : le *violet Lauth*. (V. pl. loin.) Comme administrateur, Lauth créa une école pour les décorateurs et les artistes de la manufacture, et prit l'initiative d'une nouvelle organisation des salaires. Il fut nommé, en 1898, directeur de l'école de physique et de chimie. On lui doit, notamment : *Recherches sur la porcelaine*, avec G. Dutailly (1888) ; *la Manufacture nationale de Sèvres* [*1879-1887*] (1889).

Lauth (VIOLET) ou proprement *diamidothiazine* ou *thionine*, matière colorante, découverte en 1876 par Charles Lauth, qui l'a obtenue en oxydant au moyen de perchlorure de fer une solution de paraphénylènediamine, $C^6H^4(AzH^2)^2$,.., qui contenait de l'hydrogène sulfuré.

Le *violet Lauth* est le type de toute une série de colorants sulfurés, formant la classe importante des *thiazines*, et dont quelques-uns, comme le *bleu de méthylène*, sont l'objet de nombreuses applications.

LAUTH (Frédéric), peintre français, né à Paris en 1865. Elève de Cabanel, il a obtenu sa première récompense au Salon de 1894 avec une *Mort d'Orphée*. Il a été mis hors concours, en 1900, avec un *Portrait de femme*. Il s'est adonné spécialement au portrait. C'est un coloriste discret, d'un goût très fin, d'une rare élégance, qui rappelle, dans ses harmonies de couleurs légèrement étouffées, les gammes sombres et douces des anciens portraits anglais. Principales œuvres : *Automne* ; portrait de *Mme O...* (1898) ; *Portrait de M. l'abbé Mugnier* ; *Portrait de M. le vice-amiral de B...* (1899) ; deux *Portraits de femme* en 1901.

LAUTHOPINE (*lô*) n. f. Alcaloïde de l'opium.

LAUTITE (*lô*) n. f. Arséniosulfure naturel d'argent et de cuivre.

LAUTREC, ch.-l. de canton du Tarn, arrond. et à 14 kilom. de Castres, entre l'Agout et son affluent le Dadou ; 2.674 hab. (*Lautrécois, oises*.) Ch. de f. Midi. Houille. Commerce de bestiaux. Portes et débris de l'enceinte qui fortifiait la ville, autrefois capitale d'une vicomté de l'Albigeois. Eglise des XVe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ruines de la chapelle de l'ancien couvent des Cordeliers. — Le canton a 10 comm. et 7.266 hab.

LAUTREC (Odet DE FOIX, vicomte DE), maréchal de France, né en 1485, mort devant Naples en 1528. Il était fils de Jean de Foix et de Jeanne d'Aydie. Il fit ses premières armes sous Louis XII, lors de la guerre de Gênes (1507). En 1512, il prit une part brillante à la bataille de Ravenne, où il fut dangereusement blessé. Nommé gouverneur de la Guyenne, il suivit François Ier en Italie. Il fut fait lieutenant général du roi en Italie, s'empara de

Brescia (1516), et mit le siège devant Vérone. Il devint gouverneur du Milanais, en remplacement de Charles de Bourbon. Son administration fut signalée par une dureté excessive, et, au dire de Brantôme, il ne fut sauvé de la disgrâce que par l'appui de sa sœur, Françoise de Chateaubriant, maîtresse de François Ier. En 1521, il défendit le Milanais contre les troupes espagnoles et pontificales. Il dut abandonner Milan et se réfugier dans Crémone. La mutinerie des Suisses le força de livrer la bataille de la Bicoque, où il fut battu (1522). Il parvint à se justifier, et reçut le gouvernement du Languedoc, qu'il protégea contre l'invasion espagnole (1523). A cette époque, il était maréchal de France. Retourné en Italie avec François Ier, il assista à la bataille de Pavie (1525). Deux ans plus tard, il occupa de nouveau le Milanais. En 1528, ayant mis le siège devant Naples, il mourut de la peste, sous les murs de cette ville.

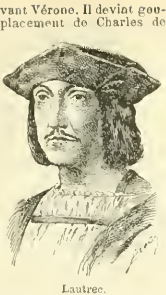
Lautrec.

LAUWE, comm. de Belgique (Flandre occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la Lys ; 3.664 hab. Huileries.

LAUXANIE (*lô-ksa-nî*) ou **LAUXANIA** (*lô*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des *lauxaniinés* comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *lauxanies* sont des mouches de taille médiocre ou petite, ordinairement noires, aux yeux rouges, à vastes ailes transparentes ; elles vivent dans les buissons, les bois. L'espèce type du genre est la *laurania glabrata*, d'Europe.

Lauxanie (gr. 3 fois).

LAUXANIINÉS (*lô-ksa*) n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant les *lauxanies* et genres voisins, tels que : *pachycérine, lonchée, térémyie*, etc. — *Un* LAUXANIINÉ.

LAUZANNE DE VAUX-ROUSSEL (Augustin-Théodore DE), écrivain dramatique français, né à Vernelle (Seine-et-Marne) en 1805, mort à Paris en 1877. Il débuta par une amusante parodie d'*Hernani*, intitulée : *Harnali*, et devint le gendre et l'assidu collaborateur de Duvert. Nous citerons, parmi ses vandevilles : *Riche d'amour*, un petit chef-d'œuvre ; *le Supplice de Tantale ; Ce que femme veut ; Renaudin de Caen ; l'Homme blasé ; Heur et malheur* ; etc.

LAUZE n. f. Géol. V. LAUSE.

LAUZERTE, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Moissac, sur un coteau abrupt qui domine la Petite Braguelonne ; 2.273 hab. (*Lauzertins, ines.*) Eglise et maisons du XIIIe siècle. Ancien château, dit le château *du Roc*. Souterrains refuges. Menhir de la « Pierre Sourde ». — Le canton a 10 comm. et 8.605 hab.

LAUZÈS, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 26 kilom. de Cahors, près du Vers, affluent du Lot, sur un plateau calcaire, qui se rattache au causse de Gramat ; 404 hab. Culture de tabac. — Le canton a 12 comm. et 5.914 hab.

LAUZET (LE), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 21 kilom. de Barcelonnette, entre la rive gauche de l'Ubaye et un petit lac ; 653 hab. Ruines d'un fort détruit à la fin du XVIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 3.802 hab.

LAUZUN, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 30 kilom. de Marmande, sur le Drot ; 1.116 hab. Ch. de f. Midi. Eglise gothique, avec cloches du XIe siècle. Château du XVIe siècle. — Le canton a 17 comm. et 9.991 hab.

LAUZUN (comtes et ducs DE), branche de la maison de Caumont, issue de Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun. Ancienne baronnie, érigée en comté (1570) et en duché-pairie (1692) pour Antonin Nompar. (V. l'art. suiv.) Le dernier duc de Lauzun est Armand de Gontaut-Biron, né à Paris en 1747, mort sur l'échafaud en 1793.

LAUZUN (Antonin NOMPAR de Caumont, duc DE), maréchal de France, né au château de Lauzun en 1632, mort à Paris en 1723. Petit cadet sans fortune, il alla à Versailles, où, sous le nom de « marquis de Puyguilhem », il se fit présenter à la comtesse de Soissons. Il séduisit si bien Louis XIV que le roi le nomma colonel de dragons, gouverneur du Berry, et créa pour lui le grade de colonel général des dragons. Il alla même jusqu'à lui promettre la charge de grand maître de l'artillerie ; mais Louvois s'opposa à sa nomination. Une scène très vive eut lieu entre Puyguilhem et le monarque qui, dans sa colère, leva sa canne et la jeta par la fenêtre pour ne pas frapper un gentilhomme. Emprisonné quelque temps, il rentrait bientôt en grâce et, devenu comte de Lauzun par la mort de son père, se faisait nommer capitaine des gardes du corps. Mlle de Montpensier, cousine du roi (la Grande Mademoiselle), s'éprit de lui et obtint (1670) la permission de l'épouser. On n'est pas assuré que le mariage ait eu lieu, et, s'il a été accompli, c'est secrètement. Lauzun y gagna un brevet d'entrée libre dans la chambre du roi et le commandement de l'armée de Flandre. Mais sa faveur fut encore une fois compromise par Louvois et Mme de Montespan. Il fut embastillé, puis enfermé avec Fouquet à Pignerol. Mademoiselle parvint, après neuf années d'efforts, à le faire rendre à la liberté, en cédant le comté d'Eu et la principauté de Dombes au duc du Maine. Lauzun fut exilé à Angers, où il passa encore quatre ans. Enfin, il put rejoindre Mademoiselle à Paris. Leur ménage ne fut point heureux, et ils se séparèrent bientôt.

Lauzun.

En 1688, le comte passa en Angleterre, assista à la révolution qui détrôna Jacques II, ramena en France la reine et son fils, se rendit, l'année suivante, en Irlande pour soutenir la cause jacobite, reçut l'ordre de la Jarretière, et fut créé duc par Louis XIV (1692). En 1693, il porta à la cour le deuil de Mademoiselle, puis, cette marque extérieure et provocatrice de chagrin ayant été donnée, il épousa, à soixante-trois ans, Geneviève de Durfort, fille du maréchal de Lorges, qui n'en avait que quatorze, et tomba dès cette époque dans un oubli profond.

LAUZUN (Armand-Louis DE GONTAUT, duc DE BIRON et DE), général français. V. BIRON.

LAVA n. f. Milit. Nom d'une formation tactique, particulière à la cavalerie cosaque. (La lava consiste à déployer sur un seul rang une *sotnia* ou escadron, un petit peloton restant groupé en arrière pour servir de soutien.)

LAVA, nom de deux villes de l'Inde anglaise : 1° dans le Pendjab, prov. de Raval-Pindi ; 5.260 hab. — 2° dans le Radjpoutana ; 3.360 hab. Cette localité forme, avec son territoire, une petite principauté radjpoute vassale.

LAVABE n. m. Arg. des claqueurs. Place de parterre occupée par un solitaire.

LAVABLE adj. Qui peut être lavé : *Linge qui n'est plus* LAVABLE.

LAVABO (mot lat. signif. *je laverai*) n. m. Liturg. Prière que dit le prêtre en lavant ses doigts pendant la messe et qui commence par le mot *lavabo* : *La messe en est au* LAVABO. ‖ Action du prêtre qui se lave les doigts en disant la messe. ‖ Petit linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts après se les être lavés pendant la messe. ‖ Carton sur lequel est imprimé le passage de la messe que doit dire le prêtre en se lavant les doigts, et qui est placé au côté droit de l'autel.
— Écon. dom. Meuble de toilette contenant une cuvette, des robinets d'eau chaude et d'eau froide ou simplement un pot à eau. ‖ Ensemble de cuvettes mobiles encastrées dans un meuble circulaire ou rectiligne, qui sert dans les collèges et les casernes aux soins de propreté des élèves et des soldats. (Pl. *Des* LAVABOS.)
— Archéol. ecclés. Nom donné à une vasque qui répandait l'eau par une quantité de petits orifices, et où les moines allaient faire leurs ablutions en revenant des travaux des champs et avant d'entrer au réfectoire.

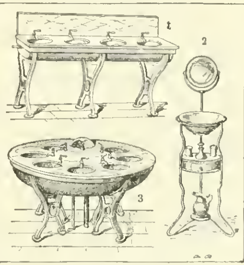

Lavabos : 1. Pour plusieurs personnes ; 2. Avec garniture de toilette ; 3. D'école.

— Encycl. Liturg. Dans les premiers temps de l'Eglise, le célébrant, avant de procéder à l'oblation du pain et du vin destinés au sacrifice de la messe, faisait couler de l'eau sur ses doigts, en récitant le psaume XXVI, qui commence par ces mots : *Lavabo inter innocentes manus meas.* (Je laverai mes mains parmi les innocents.) De là le nom de *lavabo* donné à cette cérémonie, qui fut placée plus tard après l'offertoire, où elle a lieu aujourd'hui.
— Archéol. ecclés. Dans les anciens monastères, il y avait toujours, près de la porte du réfectoire, une fontaine appelée *lavabo*, destinée aux ablutions que les moines devaient pratiquer avant de prendre leurs repas. Ces lavabos étaient parfois formés par des niches pratiquées dans les murs, mais, le plus souvent, en pierre et enrichis de divers motifs d'ornementation.

Lavabo (archéol.).

LA VACQUERIE (Jean DE), magistrat français, né à Arras au commencement du XVe siècle, mort en 1497. Il se fit remarquer, en 1476, par l'énergie avec laquelle il résista aux tentatives de Louis XI, quand celui-ci voulut annexer la ville d'Arras, qui faisait partie du domaine Marguerite de Bourgogne. Louis XI le nomma cependant, en 1481, président au parlement de Paris, où il formula plusieurs fois de vigoureuses remontrances contre l'administration financière de Louis XI et d'Anne de Beaujeu. Le chancelier de L'Hospital a fait son éloge dans un de ses discours.

LAVAGE (*vaj'*) n. m. Action de laver ; résultat de cette action : *Le* LAVAGE *des vitres, d'un plancher.*
— Aliment trop liquide ; boisson trop affaiblie par l'eau qu'on y a mêlée ; usage excessif de boissons délayantes : *La plupart des vins rendus au détail sont des* LAVAGES.
— Arg. Vente faite par besoin d'argent : *Faire un* LAVAGE *général de ses bibelots.*
— Chim. Opération qui se fait par décantation, et dont le but est de purifier les précipités : *Quand les précipités sont abondants, il faut préférer le* LAVAGE *par décantation.*
— Filat. *Lavage des laines*, Dessuintage.
— Méd. V. la partie encycl.
— Pharm. Donner *l'émétique en lavage*, Administrer ce médicament à faible dose (3 à 4 centigr.) dans beaucoup d'eau, de manière à le faire agir comme laxatif et non comme vomitif.
— Techn. Nom donné par les chamoiseurs à la dernière eau qu'ils font sortir des peaux par la torsion, dans l'opération du dégraissage de ces peaux. ‖ *Eaux de lavage*, Eaux qu'on a passées sur des terres salpêtrées, mais qui ne sont pas assez chargées de matières pour qu'on puisse les traiter avec avantage.
— Encycl. Méd. La méthode antiseptique ou aseptique a déterminé le *lavage* des plaies, des organes, etc., où peuvent séjourner des micro-organismes infectieux. C'est par un lavage méthodique de ses mains que le chirurgien se prépare à toute opération ; c'est encore par un lavage rigoureux des plaies, des trajets fistuleux, etc., qu'il commence chaque pansement. Enfin, ce sont encore les lavages des salles d'hôpitaux, des chambres de malades, qui sont le meilleur remède aux contagions.

Certains organes peuvent être soumis à de véritables lavages. Pour l'estomac, on se sert d'un entonnoir muni à son extrémité d'un tube en caoutchouc semi-rigide, terminé par deux yeux latéraux. Le tube, étant introduit dans l'œsophage, pénètre facilement par la déglutition jusque dans l'estomac. Il suffit de remplir l'entonnoir d'eau bouillie, puis de l'élever, pour faire pénétrer ce liquide dans l'estomac ; en l'abaissant, au contraire, le tube forme siphon et vide l'organe. Pour la vessie, une seringue, ou mieux un bock dont la canule est remplacée par une sonde flexible donnent les mêmes résultats ; seulement, c'est en faisant uriner le malade que se vide la vessie. Quant au lavage de l'intestin, il se fait au moyen d'un lavement de plusieurs litres d'eau.

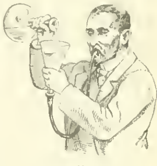
Lavage d'estomac.

Toutes les cavités de l'organisme (nez, bouche, oreilles, etc.) sont de même soumises, dès qu'on soupçonne l'infection, à des lavages et parfois à des irrigations.

Le *lavage du sang* consiste à introduire dans la circulation, au moyen d'injections intraveineuses, une dissolution de sel marin à 7-8 grammes par litre dans l'eau distillée. On peut, en opérant graduellement et avec du liquide maintenu à une température convenable, injecter jusqu'à 3 et 4 litres en vingt-quatre heures. Il se produit une augmentation de la pression artérielle, une diurèse abondante, qui provoque l'élimination par les urines d'une grande partie des toxines dissentes dans le plasma sanguin.

LAVAGNA, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), à l'embouchure de la *Lavagna* ; 7.028 hab. Belles églises et palais ruinés, dont celui où est né le pape Innocent IV. Industrie des toiles et des meubles, ardoisières.

LAVAGNE ou **LAVAGNA** (*gn* mll.) n. f. Espèce d'ardoise employée à Gênes, et qu'on tire de la ville de *Lavagna*, qui lui a donné son nom. ‖ Citerne faite avec cette ardoise.

LAVAGNO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur un affluent gauche de l'Adige ; 2.261 hab.

LAVAL, ch.-l. du départ. de la Mayenne, à 300 kilom. de Paris, sur les deux rives de la Mayenne ; 29.853 hab. (*Lavallois, oises.*) Ch. de f. Ouest. La vieille ville est sur la rive droite, sur la pente d'un double coteau ; la nouvelle ville, dans la plaine qui s'étend sur la rive gauche. Carrières de marbre, de pierre à chaux. Fonderie de fer, ateliers de constructions mécaniques, scieries mécaniques, minoteries, tissages mécaniques ou à la main, fabrique de coutils, filatures de coton, fabrique de chapeaux, tannerie, fabrique de colles et gélatines.

Cathédrale de la Trinité, du début du XIIe siècle, avec clocher roman ; trois portails, dont deux romans ; chœur du XVIe siècle ; tombeau d'un évêque de Rennes (XVIe s.). Eglise Saint-Vénérand, belles fenêtres flamboyantes, deux grandes verrières du XVIe siècle. Notre-Dame-des-Cordeliers (XIVe et XVe s.). Châteaux des comtes de Laval, dont le plus récent (XVIe et XVIIe s.) sert de palais de justice ; l'ancien château présente des parties de la Renaissance et des parties romanes : la chapelle seigneuriale (XIe s.). Porte Beucheresse (XVe s.). Pont-Neuf (1810) ; Pont-Vieux (XVIe s.). Viaduc sur la Mayenne. Maison du Grand-Veneur et autres maisons des XVe et XVIe siècles. Patrie d'Ambroise Paré, dont la statue, par David d'Angers, se trouve sur la promenade de Changé. — L'arrondissement de Laval a 9 cant., 91 comm. et 113.683 hab. ; le canton Est a 7 comm. et 18.125 hab. ; le canton Ouest, 6 comm. et 23.604 hab.

Armes de Laval.

— *Histoire*. La ville, qui date du IXe siècle, fut prise en 1428 par Talbot. Les Anglais la rendirent, l'année suivante, à Jean Fouque, qui commandait les nobles du pays. Pendant la nuit du 25 octobre 1793, les Vendéens, commandés par La Rochejaquelein repoussèrent une colonne républicaine qui venait les en déloger, sous les ordres de Westermann. Les environs de Laval furent le berceau de la *chouannerie* qui y fut vaincue, le 22 janvier 1799.

LAVAL, comm. du Gard, arrond. et à 11 kilom. d'Alais, au-dessus d'un ravin de la rive gauche du Gardon d'Alais ; 1.756 hab. (*Lavallois, oises.*) Eglise du Xe au XIe siècle.

LAVAL (famille DE), famille noble de France, qui tire son nom de la ville de Laval (Mayenne), et qui fit partie de la maison de Montmorency. Elle a eu un grand nombre de branches : celles de Chateaubriand, de Retz, de Châtillon, de Bois-Dauphin, d'Attichy, etc.

LA VALETTE (Jean PARISOT de), grand maître de l'ordre de Malte, né en 1494, mort en 1568. Issu d'une vieille famille toulousaine, entré jeune dans l'ordre, il succéda au grand maître Claude de La Sangle, en 1557. Il sut rétablir la discipline ébranlée et accroître la flotte de l'ordre et lutta avec succès contre les Turcs. Soliman II, irrité, résolut de s'emparer de Malte. En 1565, assiégé dans Malte par 40.000 Turcs et 200 vaisseaux, La Valette résista héroïquement pendant quatre mois, jusqu'à ce qu'il lui vint des renforts ; résistance qui eut en Europe un retentissement considérable. Pour fortifier Malte contre de nouvelles attaques, il fit construire, en 1568, une nouvelle ville, qu'on nomma de son nom *Cité-Valette*.

La Valette (Jean-Louis et Bernard de Nogaret de), ducs d'Epernon. V. Epernon.

La Valette (Louis de Nogaret d'Epernon, cardinal de), général, né à Angoulême en 1593, mort en 1639. C'était le troisième et dernier fils du duc d'Epernon. Archevêque de Toulouse, il assista aux états généraux de 1614. Cardinal en 1621, il n'avait point encore reçu les ordres sacrés. Il se démit, en 1628, de son archevêché et embrassa la carrière des armes. Richelieu le fit lieutenant général, gouverneur de l'Anjou et de Metz, et l'envoya commander l'armée française en Allemagne (1635), en Picardie (1637), en Italie (1638). Plénipotentiaire en Italie pour traiter avec la duchesse d'Angoulême, il mourut de la fièvre avant d'avoir rempli sa mission. Son dévouement à Richelieu allait jusqu'à la platitude, ce qui lui valut, de la part de son père, le surnom de cardinal *valet*.

La Valette (Antoine de), jésuite français, né près de Saint-Affrique en 1707, mort après 1762. Entré dans l'ordre en 1725, il fut envoyé en 1741 à la Martinique, et devint (1754) supérieur général de toutes les missions françaises de l'Amérique du Sud. Il s'engagea dans des spéculations commerciales, mais ses affaires, troublées par la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre, aboutirent (1758) à une banqueroute de 2 millions de francs. Le P. de La Valette fut jugé canoniquement par ses supérieurs et exclu de la compagnie. Les jésuites firent spontanément un premier versement de 800.000 livres aux créanciers de leur ancien confrère. Mais le parlement de Paris (1761) les ayant dépossédés de tous leurs biens, le reste de la dette du P. de La Valette demeura impayé.

La Valette (Antoine-Marie Chamans, comte de), né et mort à Paris (1769-1830). Il était, en 1789, bibliothécaire à Sainte-Geneviève. Il s'éprit des idées nouvelles, mais en repoussant les excès révolutionnaires. Il défendit la royauté au 10-Août, puis s'engagea dans l'armée des Alpes, devint aide de camp de Bonaparte, qu'il suivit en Italie et en Egypte. Au lendemain du 18-Brumaire, il fut envoyé en Saxe, comme ministre plénipotentiaire. Directeur des postes, conseiller d'Etat, il fut révoqué en 1814, mais reprit ses fonctions aux Cent-Jours. Aussi fut-il arrêté au second retour des Bourbons et condamné à mort. Grâce au dévouement de sa femme (v. art. suiv.), il s'évada et se réfugia en Bavière, où il resta cinq ans. Une ordonnance royale annula sa condamnation et permit son retour en France. Il laissa des *Mémoires*.

La Valette (Emilie-Louise de Beauharnais, comtesse de), femme du précédent, née en 1780, morte en 1855. Elle était fille du marquis de Beauharnais, ancien ambassadeur en Espagne, et nièce de l'impératrice Joséphine. Ce fut le général Bonaparte qui décida son mariage avec La Valette, son aide de camp, en 1799. Sous l'Empire, Mme de La Valette fut dame d'atours de Joséphine. Le 20 décembre 1815, veille de l'exécution de son mari, elle obtint de le voir une dernière fois, et se présenta à la Conciergerie avec sa fille, âgée de douze ans. Quelques heures après, la jeune fille sortit de la prison, avec une dame qui tenait son mouchoir sur ses yeux. Au bout de quelques minutes, le geôlier voulut voir le prisonnier et trouva dans le cachot Mme de La Valette, qui avait fait évader son mari sous son costume, et qui s'accrocha à lui pour le retenir et gagner du temps. Louis XVIII, qui avait refusé de faire grâce à La Valette, racheta la sévérité de l'arrêt par ces simples paroles : « Mme de La Valette a fait son devoir. » Mais, lorsque M. de La Valette revint de l'exil, la raison de sa femme avait sombré.

La Valette (Charles-Jean-Marie-Félix, marquis de), diplomate français, né à Senlis en 1806, mort à Paris en 1881. Il était ministre à Hesse-Cassel lorsqu'il fut élu, en 1846, député à Bergerac. Il appuya le ministère Guizot, se rallia, après 1848, à la politique de Louis-Napoléon, devint ambassadeur à Constantinople (1851-1853), sénateur (1853), fut de nouveau ambassadeur en Turquie (1860), d'où il passa à Rome (1861-1862). Ministre de l'intérieur (1865-1867), il géra par intérim les affaires étrangères, devint membre du conseil privé (1867) et reçut, en 1868, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'en juillet 1869. Dans ce poste, il mena à bonne fin les négociations dans l'affaire franco-belge, qui faillit amener la guerre. Il fut ensuite ambassadeur à Londres (1869-janv. 1870) et rentra dans la vie privée à la chute de l'Empire.

La Vallée (Joseph de), marquis de Bois-Robert, littérateur français, né à Dieppe en 1747, mort à Londres en 1816. Il suivit d'abord la carrière des armes, devint capitaine, puis se consacra aux lettres. En 1789, il adopta les idées nouvelles. Sous l'Empire, il fut chef de division de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, et, à la Restauration, se retira en Angleterre. Outre des odes, épîtres, poèmes, romans, il a écrit : *Tableau philosophique du règne de Louis XIV* (1791); *les Semaines critiques* ou *les Gestes de l'an V* (1797), journal qui fut supprimé au 18-Fructidor; *Lettres d'un mameluk* (1803), gaies et spirituelles; *Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal, etc.* (1809); *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des diverses factions révolutionnaires qui ont agité la France depuis 1789 jusqu'à la deuxième abdication de Bonaparte* (1816); etc.

Lavallée (Joseph-Adrien-Félix), littérateur français, né à Paris en 1801, mort en 1878. Il s'est fait connaître comme écrivain cynégétique. Il fonda le *Journal des chasseurs* (1838), et publia notamment : *le Code du chasseur; la Chasse à tir en France* (1854); *la Chasse à courre en France* (1856); *les Récits d'un vieux chasseur* (1858); etc.

Lavallée (Théophile-Sébastien), historien français, né à Paris en 1804, mort à Versailles en 1866. Il a professé l'histoire et la littérature à l'École militaire de Saint-Cyr. Il a publié, notamment : *Œuvres complètes de Mme de Maintenon* (1854); *Jean sans Peur* (1861); *Histoire des Français depuis le temps des Gaulois* (1838-1839); *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* (1853); *la Famille d'Aubigné et l'Enfance de Mme de Maintenon* (1863); etc.

Lavalley (Alexandre-Théodore), ingénieur français, né en 1821, mort au château de Bois-Thillard, près de Reux (Calvados), en 1892. Elève de l'École polytechnique, officier du génie démissionnaire, il fut attaché à la grande usine dirigée par E. Gouin. Lors du percement du canal de Suez, il se chargea, avec l'ingénieur Borel, de l'entreprise du dragage, où il imagina et employa avec succès des dragues mécaniques d'une grande puissance.

La Vallière (Françoise-Louise de La Baume Le Blanc, duchesse de), maîtresse de Louis XIV, née à Tours en 1644, morte à Paris en 1710. Elle perdit de bonne heure son père, gouverneur du château d'Amboise; sa mère l'amena à la cour, et elle fut nommée, en 1661, fille d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV. La même année, elle devint la maîtresse du roi. Fort aimable, elle avait les cheveux blonds, les yeux bleus, le sourire agréable, la taille fine; elle boitait légèrement et dansait cependant fort bien. Exempte d'ambition, elle avait pour le roi un amour sincère. Elle eut quatre enfants de Louis XIV; deux seulement vécurent : Marie-Anne de Bourbon, nommée Mlle de Blois, née en 1666, et le comte de Vermandois, né en 1667. La même année, le roi, qui l'avait d'abord titrée marquise, la fit duchesse de Vaujours et de La Vallière, et légitima les enfants qu'il avait eus d'elle. A partir de 1670, Louise de La Vallière fut éclipsée par Mme de Montespan. Elle resta à la cour jusqu'en 1674; mais, après plusieurs essais de retraite, elle se retira chez les carmélites du faubourg Saint-Jacques (1674), et elle y fit profession, en 1675, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. La reine, qui eut toujours pour elle beaucoup d'affection à cause de sa modestie, vint lui rendre visite; elle reçut les compliments de la cour, en 1679, lors du mariage de sa fille, Mlle de Blois, avec le prince de Conti, mais rien ne put la détourner de l'austérité et de la prière. Les écrivains ecclésiastiques prétendent même qu'elle exagérait les règles sévères de l'ordre, en couchant sur la dure, lavant et étendant le linge des sœurs. On lui attribue un petit opuscule, à caractère ascétique : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu.*

Mlle de La Vallière.

La Vallière (Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de), bibliophile français, né à Paris en 1708, mort en 1780. Grand fauconnier de la couronne, héritier, en 1739, de la princesse de Conti, fille de Louise de La Vallière, il employa sa fortune à composer une immense bibliothèque, qu'il plaça dans son château de Montrouge et dont la vente aux enchères (1783) produisit 464.677 livres. Beaucoup de volumes, achetés en bloc par de Paulmy, furent ensuite acquis par le comte d'Artois et formèrent une portion de la bibliothèque de l'Arsenal.

LA VALLIÈRE (*va-li-èr'*) n. f. Sorte de nœud ou cravate pour femme et pour homme. ‖ On écrit aussi lavallière.

— Adjectiv. *Maroquin La Vallière*, Maroquin dont la couleur est à peu près celle qu'on appelle ordinairement feuille-morte.

Cravate La Vallière.

Laval-Roquecezière, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 47 kilom. de Saint-Affrique, près du *puy de Roquecezière* et des sources du Dadou, affluent de l'Agout; 1.423 h. Commerce de bestiaux. Retranchements antiques.

LAVANCHE n. f. Syn. de avalanche. ‖ Eboulement de terre plus ou moins considérable, qui arrive assez fréquemment dans les falaises et dans les montagnes. ‖ Torrent de boue et de pierres qui se précipite d'une montagne après un violent orage. (On dit aussi lavange.)

LAVANDE (de l'ital. *lavanda*, action de laver, parce que cette plante fournit une eau de senteur employée pour la toilette) n. f. Bot. Genre de labiées.

— Comm. *Eau de lavande*, Solution de lavande dans l'eau-de-vie.

— Encycl. Bot. Les *lavandes* (lavandula) sont des plantes d'ornement ou médicinales, aromatiques, à épis de fleurs petites, bleues ou violacées. On en connaît une vingtaine d'espèces de la région méditerranéenne. La *lavande Stœchas* (lavandula Stœchas), des îles d'Hyères, fournissait aux anciens une essence parfumée; ses fleurs font la base du sirop de Stœchas, composé qu'on emploie pour édulcorer les tisanes. La *lavande aspic* ou *lavande mâle* (lavandula spica), de la région méditerranéenne occidentale, fournit une essence, *l'huile d'aspic*, très usitée pour la peinture, en mélange avec l'essence de térébenthine. La *lavande vraie* ou *lavande femelle* (lavandula vera ou officinalis), qui remonte plus au nord, et qui est cultivée en grand en Angleterre, près de Londres en particulier, est très usitée en parfumerie. Employée jadis comme excitant nerveux, elle a plus aujourd'hui, en médecine, qu'un usage très restreint : elle n'est prescrite que comme stomachique et tonique amer; elle se prend en infusion (4 à 8 gr.), en eau distillée ou en alcoolat (2 à 4 gr. dans une potion). A l'extérieur, l'eau de lavande surtout est fort usitée.

Lavande : *a*, coupe de la fleur.

LAVANDÉ, ÉE adj. ‖ *Teinture lavandée*, Sorte de teinture ayant une couleur grise particulière.

LAVANDER (*dèr'*) n. m. Linge ouvré, qu'on fabrique en Flandre.

LAVANDERIE (*ri* — rad. *laver*) n. f. Lieu où les lavandières lavent leur linge.

LAVANDIER (*di-é* — rad. *laver*) n. m. Nom donné, dans certaines cours, à l'officier chargé de surveiller le blanchissage du linge. ‖ *Lavandier du corps*, Officier de la chambre de la reine, chargé d'un service de propreté.

— Alchim. *Lavandier des philosophes*, Nom donné à l'étain par les alchimistes.

LAVANDIÈRE (du lat. *lavare*, laver) n. f. Femme qui lave le linge.

— Navig. Bateau à fond plat, non ponté, de forme assez allongée, long de 25 à 40 mètres, large de 6 à 7 mètres, du port de 200 à 300 tonneaux, assez semblable à un bateau de blanchisseuse, et qui est surtout en usage sur la Marne et la haute Seine.

— Ornith. Un des noms vulgaires du hoche-queue (les mouvements de cet oiseau, qui secoue la tête et fait osciller sa queue, rappelant ceux d'une laveuse agitant son battoir).

Lavandière (ornith.).

— Pêch. Nom que les pêcheurs des environs de Fécamp donnent à un petit poisson de mer, le doucet.

— Superst. Nom donné, en Normandie et en Bretagne, à des fées qui battent le linge avec une main de fer et assomment les curieux indiscrets.

— Techn. Nom, dans les Flandres, et notamment en Belgique, d'un instrument employé pour laver le linge et qu'on appelle mieux laveuse.

LAVANDULE n. f. Bot. V. lavande.

LAVANÈSE n. f. Bot. Nom vulgaire du galéga.

Lavardac, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 6 kilom. de Nérac, sur la Baïse; 2.530 hab. Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie; manufacture de bouchons et semelles de liège. — Le canton a 11 comm. et 10.490 hab.

Lavardens, comm. du Gers, arrond. et à 20 kilom. d'Auch, au-dessus de la Guzerde, sous-affluent de la Baïse par l'Auloue; 864 hab. Source minérale de la Fontaine-Chaude. Restes d'un château du XVIIe siècle.

Lavardin, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Vendôme, sur la rive gauche du Loir; 387 hab. Vins estimés. Ruines des murs du bourg et d'un important château (XIIe et XVe s.). Eglise du XIe siècle.

Lavardin (Jean de Beaumanoir, marquis de), capitaine français, né en 1551, mort à Paris en 1614. Elevé avec le prince de Navarre (le futur Henri IV), il prit part au siège de Poitiers par les protestants. Converti au catholicisme après la Saint-Barthélemy, il se montra, sous Henri III, l'implacable ennemi de ses anciens coreligionnaires, qu'il combattit notamment à Coutras (1587). Après l'assassinat de Henri III, il se donna (ou se vendit) à la Ligue, pour passer à Henri IV, quand ce dernier lui parut devoir triompher. Créé maréchal de France, il était dans le carrosse de Henri IV quand ce prince fut assassiné.

Lavardin (Charles-Henri, sire de Beaumanoir, marquis de), lieutenant général, né en 1644, mort en 1701. Colonel des régiments de Navarre et Royal-Marine, lieutenant général au gouvernement de la Marche, puis en Bretagne, il fut envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour régler, avec Innocent XI, l'*affaire des franchises*. Le pape refusa de lui donner audience, et il l'excommunia, parce qu'il entra malgré sa défense dans l'église de Saint-Pierre (1687).

Lavaré, comm. de la Sarthe, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Calais, près de la forêt de Vibraye, sur la Longuève, sous-affluent gauche de l'Huisne; 1.208 hab.

La Varenne (Guillaume Fouquet, marquis de), diplomate français, né à La Flèche en 1530, mort à Paris en 1616. Il débuta comme cuisinier de Henri IV et se poussa, par de basses intrigues, aux fonctions d'entremetteur ordinaire de ce prince. La sœur de Henri IV lui dit un jour plaisamment qu'il avait gagné plus à porter les poulets du roi qu'à les piquer. C'était, du reste, un homme d'une intelligence très déliée, qui se tira plusieurs fois à son honneur de missions délicates. Sur la fin de sa vie, il était contrôleur des postes et gouverneur d'Angers.

LAVARET (*ré*) n. m. Ichtyol. Espèce de saumon appartenant au genre corégone.

— Fauconn. Variété de faucon.

— Encycl. Ichtyol. Le *lavaret* (coregonus lavaretus), appelé aussi *ombre lavaret* et *saumon de Wartmann*, est un poisson allongé, comprimé, à ventre arrondi; gris bleuâtre, à reflets argentés. Il a la ligne latérale ponctuée de noir; les nageoires sont grisâtres; la taille ne dépasse pas 45 centimètres. Abondant dans le lac du Bourget, parfois dans le Rhône et le Rhin, le Drac et l'Isère, aussi dans les lacs de Zug, de Neuchâtel, de Constance, et ceux de Bavière et d'Autriche, le lavaret manque dans le Léman; il se retrouve en Angleterre et en Suède. C'est un poisson d'eau profonde; il fraye en novembre par troupes et saute alors hors de l'eau pendant la nuit. On le pêche en août et septembre; sa chair est très délicate.

Lavaret.

LAVASSE (rad. *laver*) n. f. Pluie abondante et impétueuse. (Rare.)

— Fam. Aliment liquide (bouillon, vin), trop étendu d'eau. ‖ Pop. Mauvaise boisson, mauvais café.

— Techn. Pierre plate qui sert à couvrir les toits, notamment en Suisse.

Lavater [*tèr'*] (Jean-Gaspard), philosophe, poète, orateur et théologien protestant suisse, né et mort à Zurich (1741-1801). Il publia des *Chants de Suisse* (1767); des *Vues sur l'éternité* (1768); des *Cantiques sacrés*; une *Nouvelle Messiade*; deux épopées : *Joseph d'Arimathie* et *le Cœur humain*. Diacre en 1769, il fut, en 1775, ordonné pasteur de l'église Saint-Pierre de Zurich. A côté de ses essais poétiques, il publiait des études de théologie plus ou moins mystiques. Dans ses *Confessions* (1772-1773) et dans ses *Mélanges* (1774), il s'oppose très nettement aux doctrines des encyclopédistes. Son *Ponce Pilate* et sa *Bibliothèque naturelle* (1790-1792) sont des poèmes en prose assez

médiocres. Il prit tout d'abord parti en faveur des réformes de la Révolution, mais, bientôt, protesta contre le régime institué en Suisse par les Français. Exilé à Bâle, il retourna à Zurich. Au moment de la campagne de Masséna, lorsque les Français pénétrèrent à Zurich, un soldat vaudois le blessa mortellement d'un coup de fusil.

Dès 1772, Lavater avait écrit un mémoire sur *l'Art d'étudier la physionomie.* Dans ses *Fragments physiognomoniques* (1774), il étudiait, non la structure de la tête, mais le jeu vivant et mobile du visage, endroit privilégié « où l'âme entière se reflète ». Lavater eut des admirateurs enthousiastes, dits *lavatériens*, des partisans tels que Gœthe et Zimmermann. Il rencontra des critiques qui s'attachèrent à le tourner en ridicule, tels que Lichtenberg et Musæus. La physiognomonie n'a pas de caractère scientifique, ce n'est même pas un art, mais un exercice, auquel d'ailleurs Lavater excellait.

Lavater.

LAVATÈRE (de *Lavater*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

— Encycl. Les *lavatères* (lavatera) sont des plantes herbacées, sous-ligneuses, de taille élevée, à feuilles alternes, lobées ou anguleuses, à fleurs blanches ou rougeâtres, le plus souvent axillaires. On en connaît une trentaine d'espèces, la plupart de l'Europe occidentale; plusieurs sont indigènes en France. La *lavatère à feuilles pointues* (lavatera olbia), belle plante d'ornement, est très abondante aux environs de la ville d'Hyères. La *lavatère trilobée* (lavatera triloba), des environs de Montpellier, est remarquable par ses pétales légèrement empourprés, avec des lignes longitudinales plus foncées. La *lavatère en arbre* (lavatera arborea) croît spontanément en Italie et en Corse.

Lavatère.

LAVATÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) n. Partisan de Lavater.

LAVATORIUM (*ri-om'* — mot lat. signif. *lavoir*; de *lavare*, laver) ou **LAVATOIRE** n. m. Sorte d'auge, dans laquelle les moines de certains couvents ou les clercs de certaines églises lavaient les corps avant de les ensevelir.

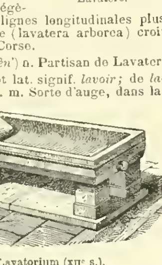
Lavatorium (XIIe s.).

LAVATORY (mot angl.) n. m. Boutique de coiffeur, avec cabinets de toilette.

LAVAU, comm. de l'Yonne, arrond. et à 55 kilom. de Joigny, sur la Cheuille, affluent de la Loire; 1.251 hab. Restes du prieuré de Plain-Marchais.

LA VAUGUYON (Antoine-Paul-Jacques de Quélen, duc de), général français, né à Tonneins en 1706, mort en 1772. Il se distingua à Fontenoy (1745), à Raucoux et à Lawfeld, et devint lieutenant général. Nommé, en 1758, gouverneur du fils du Dauphin, le duc de Bourgogne, il fut chargé, en 1765, de l'éducation des trois princes qui devaient être Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Il avait composé plusieurs ouvrages pour ses élèves. — Son fils, Paul-François, né en 1746, mort en 1828, remplit, de 1776 à 1789, différents postes diplomatiques, puis devint ministre des affaires étrangères; il donna sa démission après la prise de la Bastille, et alla à Madrid comme ministre plénipotentiaire. A partir de 1793, il fut parmi les conseillers les plus écoutés de Louis XVIII, retourna en France en 1805, entra à la Chambre des pairs sous la Restauration. On lui doit, notamment : *Tableau de la constitution française* (1816); *De la simplification des principes constitutifs et administratifs* (1820).

LAVAUR, chef-lieu d'arrond. du Tarn, sur l'Agout, affluent du Tarn, à 35 kilom. d'Albi; 6.382 hab. (*Vauréens, ennes*). Ch. de f. Midi. Grande culture du mûrier, élevage de vers à soie. Filature de soie. Moulins. Cathédrale de Saint-Alain (XIVe s.), ponts sur l'Agout.

Lavaur (lat. *Vaurum*), siège d'une seigneurie indépendante au XIIe s., prise, après un long siège, par Simon de Montfort et pillée de fond en comble (1211), devint, en 1317, le siège d'un évêché supprimé après la Révolution. — L'arrondissement a 5 cant., 57 comm. et 47.039 hab.; le canton a 19 comm. et 16.589 hab.

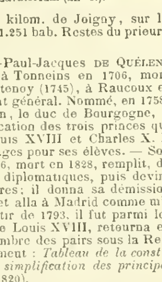
Armes de Lavaur.

LAVAUX (Christophe), jurisconsulte français, né en 1717, mort à Paris en 1836. Il entra au barreau de Paris en 1787. Il écrivit, en 1793, à la Convention, pour demander de partager, avec Malesherbes, l'honneur de défendre Louis XVI. Au tribunal révolutionnaire, il défendit un grand nombre d'accusés royalistes. Il devint, lorsqu'on réorganisa les tribunaux, avocat à la Cour de cassation. On a de lui quelques ouvrages qui contiennent des détails assez curieux sur Danton et Fouquier-Tinville.

LAVAVEIX-LES-MINES, comm. de la Creuse, arrond. et à 18 kilom. d'Aubusson, sur un affluent de la Creuse; 3.445 hab. Ch. de f. Orléans. Exploitation de houille, briqueterie, fours à chaux.

LAVE (ital. *lava*) n. f. Géol. Matière en fusion qui s'écoule d'un volcan. ‖ Cette matière refroidie et solidifiée. ‖ *Lave calcaire*, Nom par lequel on désigne, dans la Haute-Marne, des dalles employées pour la couverture des habitations et qui appartiennent à l'étage bathonien. ‖ *Lave froide*, Masse de boue formée dans les pays de montagne par le mélange d'eaux torrentielles ou glaciaires et de matériaux arrachés par ces eaux. (C'est un courant de lave froide qui a produit, en 1895, la fameuse catastrophe de Saint-Gervais, dans la Haute-Savoie.)

— Techn. *Lave fusible*, Mastic bitumineux.

— Encycl. Géol. Les *laves* représentent de la roche en fusion et forment de gigantesques coulées, qui recouvrent d'immenses surfaces. Leur émission se produit quelquefois par le cratère, mais plus fréquemment par les fissures qui déchirent les flancs des volcans. Elles se précipitent vers les dépressions et les pentes comme tous les liquides, mais se solidifient rapidement au contact de l'air, où la surface se couvre bientôt de scories, et au contact de la roche sous-jacente. Au cours de cette solidification, les blocs en voie de refroidissement sont bousculés comme les glaçons d'une débâcle, prenant la structure tourmentée des *sciarres* de Sicile et des *cheires* d'Auvergne. Lorsque les laves se répandent sur un espace plus ou moins fermé, dont la pente est douce, elles offrent, après refroidissement, une accumulation de boyaux, de viscères énormes; ce sont les *laves cordées* des géologues. Dans la partie supérieure des coulées, la roche est plus ou moins remplie de bulles creuses, qui en font une véritable scorie; ces bulles sont dues à des gaz qui se sont dégagés dans la lave liquide.

Le refroidissement de la lave est parfois très lent. Cela tient à la croûte superficielle refroidie, qui est très mauvaise conductrice de la chaleur et constitue un obstacle efficace au rayonnement.

Ce sont les laves basaltiques entrées en contact avec l'eau au moment de leur émission qui donnent lieu aux belles colonnades naturelles qui existent en maints pays.

LAVEAUX (Jean-Charles Thibault de), littérateur et lexicographe français, né à Troyes en 1749, mort à Paris en 1827. Il fut successivement professeur de grammaire française et de littérature à Bâle, à Stuttgart et à Berlin, où il jouit de la faveur de Frédéric II. En 1789, il se rendit à Strasbourg, rédigea le « Courrier de Strasbourg » (1791), puis alla se fixer à Paris. Après le 10 août 1792, l'Assemblée législative le nomma membre du tribunal institué, le 17 du même mois, pour juger les vaincus, et, en 1793, les jacobins le chargèrent de la rédaction en chef du « Journal de la Montagne » (1793-1796). Il fut incarcéré, à la suite du 9-Thermidor, pour la vigueur qu'il déploya contre les réacteurs. Il devint, sous l'Empire, inspecteur général des prisons et hospices de la Seine. Il donna, en 1818, un *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*; puis *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1820), resté longtemps en grande faveur. Citons encore : *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (1784-1785); *Vie de Frédéric II, roi de Prusse* (1788); *Histoire de Pierre III* (1803); *Dictionnaire synonymique de la langue française* (1826); etc.

LAVEDAN (le) ou **LABÉDÀ**, pays de France, qui appartenait aux comtes de Bigorre et qui renfermait les sept vallées de Batsouriguère, Castelloubon, Estrem-de-Salles, Azun, Davantaïgue, Saint-Savin, Barèges. Les habitants du Lavedan sont appelés *Lavedanais, aises.*

LAVEDAN (Hubert-Léon), journaliste et administrateur français, né à Tours en 1826. Il fonda, en 1850, le *Moniteur du Loiret*, supprimé en 1858, et devint alors rédacteur à la « Gazette de France » et au « Correspondant », puis, en 1870, au « Français ». Préfet de la Vienne en 1871, de la Loire-Inférieure en 1874, il fut ensuite administrateur adjoint de la Bibliothèque nationale (1874-1875), et directeur de la presse au ministère de l'intérieur (1877). Il devint, en 1875, directeur du « Correspondant », et il a longtemps collaboré au « Figaro » sous le pseudonyme de Ph. de Grandlieu.

LAVEDAN (*Henri*-Léon-Emile), littérateur, fils du précédent, né à Orléans en 1859. Les grands journaux parisiens s'ouvrirent à lui de bonne heure, pour insérer sous sa signature des peintures satiriques des mœurs du monde, ou plutôt des divers mondes parisiens, finement observées et spirituellement dialoguées. Ces séries de chroniques parurent en volumes, de 1885 à 1892, ainsi intitulés : *Mam'zelle Vertu* (1885); *Reine Janvier* (1886); *Lydie* (1887); *Inconsolables* (1888); *Sire* (1888); *Petites fêtes* (1890); *Nocturnes* (1891). Puis vinrent : *le Nouveau Jeu* (1892); *Leur cœur* (1893); *une Cour* (1893); *le Lit* (1894); *leur Beau physique* (1894); *le Vieux Marcheur* (1895); *les Marionnettes, Un peu de bonté* (1895); *la Haute* (1896); *les Petites Visites* (1896); *Leurs sœurs* (1896); *les Jeunes* (1897); etc.

Auteur dramatique, il a fait représenter : *une Famille* (Théâtre-Français, 1891); *les Descendants*, devenus *le Prince d'Aurec* (1894); *les Deux noblesses* (1897); *Catherine* (1897); *le Nouveau Jeu* (1898); *le Vieux Marcheur* (1899); *les Médicis* (1901), pièces où il met en scène le monde qui s'amuse, sans de bien profondes études de caractères, mais avec du mouvement et une verve plaisante. H. Lavedan, qui est entré à l'Académie française en 1899, s'est créé une langue spéciale, savoureuse et solide, avec tout le saccadé, l'inattendu et la drôlerie du style boulevardier.

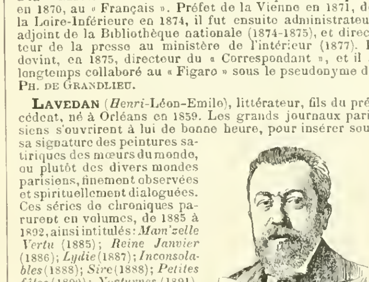
H. Lavedan.

LAVE-DOS n. m. Sorte de brosse à peu près circulaire, munie d'un manche recourbé et dont on se sert pour se laver le dos et s'y faire des frictions. ‖ Pl. *Des* lave-dos.

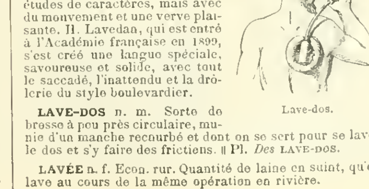
Lave-dos.

LAVÉE n. f. Écon. rur. Quantité de laine en suint, qu'on lave au cours de la même opération en rivière.

LAVEISSIÈRE, comm. du Cantal, arrond. et à 6 kilom. de Murat, au-dessus de l'Alagnon; 885 hab. Commerce de bois. Four à chaux. Ruines du château de Combrelles. Cascades de Pierre-Taillade.

LAVELANET, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 24 kilom. de Foix, au confluent du Ricutort et du Touyre; 3.179 hab. (*Lavelanétiens, ennes.*) Fabriques de draps. Filatures de laine. Tanneries, scieries. Chapelle Sainte-Rufine; aux environs, ruines d'une ancienne forteresse : le Castel-Sarrasin. — Le canton a 22 comm. et 13.958 hab.

LAVELEYE [*lè*] (Emile Louis-Victor, baron de), publiciste et économiste belge, né à Bruges en 1822, mort à Doyon en 1892. Il fut un des collaborateurs les plus assidus de la « Revue des Deux Mondes », de la « Fortnightly Review » et des revues de l'Amérique du Nord. En 1863, nommé à la chaire d'économie politique à Liège, il se montra ardent libéral. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris en 1869. On doit citer de lui : *Etudes sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international* (1857); *les Nibelungen* (1861), traduction nouvelle; *Essai sur l'économie rurale de la Belgique* (1863); *le Marché monétaire depuis cinquante ans* (1865); *la Prusse et l'Autriche depuis Sadowa* (1870); *Essais sur les formes du gouvernement dans les sociétés modernes* (1872); *le Protestantisme et le Catholicisme* (1875); *Du respect de la propriété privée en temps de guerre* (1875); *le Socialisme contemporain* (1881); *Eléments d'économie politique* (1882); etc.

LAVELINE, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Dié, sur la Morthe, sous-affluent de la Meurthe par la Fave; 2.079 hab. Mines de manganèse, scieries mécaniques, filature de coton, huilerie, moulins.

LAVELLO (lat. *Labellum*), ville d'Italie (prov. de Potenza [Basilicate]), sur un affluent de l'Ofanto; 6.275 hab.

LAVE-MAINS n. m. Petit réservoir d'eau, placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. ‖ Pl. *Des* lave-mains.

LAVEMENT (*man*) n. m. Liturg. Action de laver : *Le* lavement *des mains est pratiqué par le prêtre au lavabo et aussi avant la messe.* ‖ *Lavement des pieds*, Cérémonie religieuse qui a lieu le jeudi saint, en souvenir de l'action de Jésus, qui, pendant la dernière cène, lava les pieds à ses apôtres.

— Alchim. *Lavement des philosophes*, Opération par laquelle l'humide s'élève, circule et retombe sur la matière noire, qui ainsi devient blanche.

— Méd. Remède liquide ou gazeux, qu'on introduit par l'anus dans l'intestin. V. clystère.

— Pop. Personne très importune : *C'est un vrai* lavement.

— Encycl. Méd. Le *lavement* agit par sa qualité, sa quantité, sa température, la durée de son séjour dans l'intestin; il sert à nourrir, à introduire dans l'organisme des médicaments qui irriteraient l'estomac; il permet surtout des doses médicamenteuses plus fortes.

Les lavements se donnent au moyen de seringues, de poires en caoutchouc, d'irrigateurs ou simplement avec un bock ou injecteur, muni d'une canule *ad hoc.*

Les lavements doivent toujours être composés de corps aseptiques; l'eau sera toujours bouillie. La quantité de liquide varie de 150 grammes à 1 et 2 litres. On les emploie dans la constipation, dans la fièvre typhoïde, les diarrhées, la dysenterie, l'ictère, les hémorroïdes, etc.; ils agissent alors surtout en lavant l'intestin et en favorisant la diurèse. On leur associe souvent, dans ces cas, de l'acide phénique, du naphtol, du laudanum, de l'ipéca, de la glycérine, de l'amidon, etc.

Les lavements dits « médicamenteux » doivent être absorbés et, par suite, gardés; il sera bon d'aller avant à la garde-robe ou de prendre un premier lavement à l'eau bouillie simple. Ils contiennent : des sels purgatifs (sulfates de soude, de magnésie, associés au séné), de la créosote, du chloral, de la quinine, de l'antipyrine, etc. Alimentaires, ils se composent de bouillon, de lait, de peptones, de jaunes d'œufs. Enfin, dans certains cas d'obstruction intestinale, de volvulus, on se sert d'un siphon d'eau de Seltz, que l'on injecte dans l'intestin à l'aide d'une sonde.

— Relig. *Lavement des pieds.* D'après le récit évangélique (S. Jean, XIII, 4-15), Jésus-Christ, la veille de sa mort, voulut laver lui-même les pieds de ses apôtres, et leur laisser ainsi une grande leçon d'humilité. En mémoire de ce fait, une cérémonie liturgique fut établie dans l'Eglise chrétienne, principalement en Occident. Le jeudi saint, l'évêque dans sa cathédrale et parfois le curé dans son église paroissiale lavent les pieds de douze pauvres ou de douze enfants de chœur et leur remettent une offrande. A Rome, le pape lave également les pieds de douze prêtres pauvres, dans la chapelle Clémentine, et les conduit ensuite dans l'église de Saint-Paul, où il les sert lui-même à table et leur fait différents dons. Une cérémonie analogue était autrefois pratiquée à la cour de France, et cet usage est encore aujourd'hui observé par les souverains d'Autriche, de Bavière et d'Espagne.

LAVENDULANE (*van*) n. f. Arséniate naturel de cuivre et de cobalt.

LAVENDULITE n. f. Minér. Syn. de lavendulane.

LAVENTIE, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. de Béthune, près de la Lys; 3.993 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, toiles de lin, tanneries, fabrique de colle et de gélatine. Ancienne capitale du petit pays d'Alleu. — Le canton a 6 comm. et 13.713 hab.

LAVE-OREILLES n. m. Petite éponge taillée en forme d'olive et montée sur un petit manche en os ou en ivoire, employée pour nettoyer l'intérieur des oreilles. ‖ Pl. *Des* lave-oreilles.

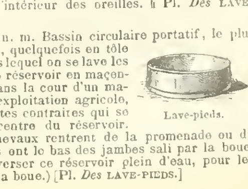
Lave-oreilles.

LAVE-PIEDS n. m. Bassin circulaire portatif, le plus souvent en zinc, quelquefois en tôle galvanisée, dans lequel on se lave les pieds. ‖ Sorte de réservoir en maçonnerie, creusé dans la cour d'un manège ou d'une exploitation agricole, ayant deux pentes contraires qui se réunissent au centre du réservoir. (Lorsque les chevaux rentrent de la promenade ou du travail, et qu'ils ont le bas des jambes sali par la boue, on leur fait traverser ce réservoir plein d'eau, pour les débarrasser de la boue.) [Pl. *Des* lave-pieds.]

Lave-pieds.

LAVE-PINCEAUX n. m. Récipient de forme cylindrique, généralement en verre ou en cristal, avec un petit bec ou deux pour faciliter le rejet de l'eau après le lavage. ‖ Pl. *Des* LAVE-PINCEAUX.

Lave-pinceaux.

LAVER (du lat. *lavare*, même sens) v. a. Nettoyer avec de l'eau ou avec un autre liquide : LAVER *la vaisselle, du linge.* LAVER *ses mains, ses pieds.*
— Bassiner, mouiller : LAVER *une plaie avec du vin.*
— Par ext. Arroser, baigner, en parlant de la mer ou d'un cours d'eau : *Rochers que* LAVENT *les flots de la mer.*
— Fig. Purifier, effacer : LAVER *sa honte dans les larmes.* LAVER *une injure dans le sang.*
— *Laver ses mains, ses bras dans le sang,* Tuer beaucoup de personnes. ‖ *Laver la tête à quelqu'un,* Lui faire une sévère réprimande.
— Pop. Vendre, par besoin d'argent : LAVER *sa montre.*
— PROV. : **A laver la tête d'un âne (d'un More, d'un nègre), on perd sa lessive,** On perd les peines qu'on prend pour instruire une personne stupide, indocile, obstinée, ou pour lui faire entendre raison. ‖ **Une main lave l'autre,** Les parents, les alliés se doivent une mutuelle protection. ‖ **Il faut laver son linge sale en famille.** V. LINGE.
— v. n. Se laver les mains avant le repas. ‖ *Donner à laver à quelqu'un,* Lui présenter de l'eau et un linge, quand il se met à table, afin qu'il se lave les mains. (Vx.)
— B.-arts. *Laver un dessin, un plan,* Le colorier ou l'ombrer, en le couvrant de teintes noires ou de couleurs étendues d'eau.
— Chim. Enlever, par le lavage, les matières solubles dans l'eau, dont on veut débarrasser un précipité insoluble.
— Econ. dom. *Pierre à laver,* Sorte de pierre qui se trouve dans les cuisines, pour l'écoulement des eaux ménagères, et sur laquelle on lave ordinairement la vaisselle. ‖ On dit mieux ÉVIER.
— Minér. *Laver le minerai,* Débarrasser celui-ci au moyen d'un ou de plusieurs lavages à l'eau, des terres et autres impuretés qui le salissent.
— Techn. Oter, avec la bisaiguë, les traits de scie et les marques laissées par la hache, dans une pièce de bois de sciage ou équarrie, pour la dresser et l'aviver. ‖ *Laver les couleurs,* Les faire tremper dans l'eau, afin d'en retirer les saletés qui s'y trouvent mêlées. ‖ *Laver un livre, les feuilles d'un livre, une estampe,* Les tremper dans une eau chargée d'acide chlorhydrique, afin d'en ôter les taches. ‖ *Laver du papier,* Le tremper dans une eau chargée d'alun, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire. ‖ *Laver de la laine à dos,* Nettoyer la laine d'un mouton avant de le tondre. ‖ *Laver au plot,* Laver les cendres et les balayures provenant d'un atelier de joaillier, pour en extraire les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver. ‖ *Laver du bois à la scie,* Le régulariser en en sciant les surfaces, après l'avoir équarri grossièrement.
Se laver, v. pr. Etre lavé. Se nettoyer avec de l'eau ou avec un autre liquide. ‖ Fig. Etre puni, vengé. ‖ Se purifier, se justifier : SE LAVER *de ses fautes dans les eaux de la pénitence.*
— Laver à soi : SE LAVER *les mains.*
— *Je m'en lave les mains.* Se dit, par allusion à l'action de Pilate, au cours de la Passion, pour faire entendre qu'on ne veut point prendre ou qu'on n'a point pris de part à une affaire, qu'on décline toute responsabilité.
— Pop. *Allez vous laver!* Allez vous promener.
Lavé, ée part. pass. du v. Laver.
— *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelles lavées.* Se dit d'une maison ou d'une cuisine dans laquelle il n'y a point d'ordre.
— Agric. *Foin lavé,* Foin qui a été mouillé après avoir été coupé, ce qui lui fait perdre une partie de sa valeur.
— B.-arts. Etendu d'eau, délayé, rendu clair : *Des couleurs trop* LAVÉES. ‖ Mêlé en faible proportion : *Des tons bleus* LAVÉS *de violet.* ‖ Dessiné au lavis : *Un dessin habilement* LAVÉ.
— Manèg. Se dit d'un cheval dont la robe offre une coloration peu vive, passée : *Cheval bai* LAVÉ. ‖ De cette robe elle-même : *Robe lavée.*

LAVE-RACINES n. m. Techn. V. LAVEUR.

LAVERAN (Charles-Louis-Alphonse), médecin français, né à Paris en 1845. Fils du professeur L. Laveran, inspecteur du service de santé des armées et directeur du Val-de-Grâce, il fut nommé agrégé du Val-de-Grâce en 1874, partit pour l'Algérie en 1878 et y étudia l'impaludisme jusqu'en 1883, puis retourna au Val-de-Grâce occuper la chaire d'hygiène militaire et de clinique médicale jusqu'en 1894. Médecin principal en 1891, directeur du service de santé du 11e corps, il quitta l'armée en 1897. Il fut élu membre de l'Académie de médecine en 1893, membre correspondant de l'Académie des sciences en 1895, et membre titulaire en 1901. On lui doit plusieurs mémoires sur le paludisme, résumés dans le *Traité des fièvres palustres* (1884), qui consacra la découverte des hématozoaires du paludisme, et obtint de l'Institut le prix Bréant en 1889. On lui doit encore : *Traité des maladies et épidémies des armées* (1875); *Eléments de pathologie médicale,* avec Teissier (1894); l'article *Maladies épidémiques* du « Traité de pathologie générale » du Pr Bouchard (1896); un *Traité d'hygiène militaire* (1896).

LAVERESSE (*rèss* — rad. *laver*) adj. f. Se dit d'une pelle en bois à claire-voie, formée de baguettes espacées, et qui sert à agiter le hareng dans la saumure.

LAVERGNE (Alexandre-Marie-Anne DE LAVAISSIÈRE **de**), littérateur, né et mort à Paris (1808-1879). Il devint, en 1844, chef de bureau au ministère de la guerre. Il a publié un assez grand nombre de romans et donné quelques pièces de théâtre et un élégant ouvrage d'archéologie : *Châteaux et ruines historiques de France* (1844).

LAVERGNE (Louis-Gabriel-*Léonce* GUILHAUD **de**), économiste et homme politique français, né à Bergerac en 1809, mort à Versailles en 1880. Il débute dans la « Revue du Midi », à Toulouse, et est nommé maître ès Jeux floraux en 1830. Sous-directeur au ministère des affaires étrangères (1844), député de Lombez de 1846 à 1848, il entra, en 1855, à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il fut secrétaire en 1865. En 1871, député de la Creuse à l'Assemblée nationale, il soutint d'abord la politique du duc de Broglie; mais, peu après, il fonda un nouveau groupe de représentants, dit « groupe Lavergne », qui contribua au vote de la constitution de 1875. Il fut nommé (mai 1875) président de la commission des lois constitutionnelles complémentaires. Elu sénateur inamovible, il s'associa à la politique des 363. On lui doit : *Dictionnaire encyclopédique usuel* (1841), sous le nom de Ch. SAINT-LAURENT; *l'Agriculture et la Population* (1856); *Economie rurale de la France depuis 1789* (1860); *la Banque de France et les Banques départementales* (1865); *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre* (1854); etc.

LAVERGNE (Claudius), peintre et critique d'art français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1887. Il a été longtemps président du syndicat de la corporation des peintres-verriers de France. Parmi ses tableaux, on cite : *Sainte Geneviève, patronne de Paris; Institution de la papauté; la Descente de croix,* verrière centrale de l'église Saint-Augustin, à Paris; *les Disciples d'Emmaüs* et *la Résurrection,* vitraux pour l'église Saint-Merry, à Paris; etc. Comme critique d'art, il a publié : *Peintures de M. H. Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul de Paris* (1854); *Exposition universelle de 1855, Beaux-Arts* (1855); *Du réalisme historique dans l'art et l'archéologie* (1864); etc. — Sa femme, *Julie* OZANEAUX, née et morte à Paris (1823-1886), a produit un nombre considérable de petits volumes inspirés par l'esprit religieux : *les Neiges d'antan* (1877-1878); *les Légendes de Trianon, Versailles et Saint-Germain* (1879); *les Légendes de Fontainebleau* (1879); etc.

LAVERIE (*rî*) n. f. Endroit où on lave.
— Techn. Usine où s'opère le lavage des minerais. ‖ Opération consistant à extraire le sel du sable des bords de la mer. ‖ Lieu où se pratique cette opération.
— ENCYCL. Techn. V. SEL.

LAVERNA (*vèr*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *laverninés,* comprenant de nombreuses espèces du globe, dont vingt habitent l'Europe.
— ENCYCL. Les *laverna* sont de petites teignes qui vivent surtout dans les lieux humides, parmi les plantes qui nourrissent leurs chenilles : celle de *laverna ochraceella* vit sur les épilobes; celle de *laverna phragmitella,* sur les typha; d'autres attaquent les arbres fruitiers : *laverna hellerella,* sur les pommiers.

LAVERNA, antique divinité romaine, qui paraît avoir été la protectrice de tous les gains, licites ou illicites, et devint assurément celle des voleurs. (Elle paraît avoir été aussi une déesse du monde des morts). La formule : *Ita me bene amet Laverna* (Que Laverna me protège) était familière aux voleurs.

LAVERNALE (du lat. *Laverna,* déesse des voleurs) adj. f. Nom d'une porte de Rome, près de l'autel de Laverna, et ouvrant sur l'Emporium, où les voleurs trouvaient de bons coups à faire.

LAVERNINÉS (*vèr*) n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, renfermant les *laverna* et genres voisins. — *Un* LAVERNINÉ.

LAVERTUJON (André-Justin), publiciste et homme politique français, né à Périgueux en 1827. Il entra, en 1849, dans le journalisme républicain, quitta la France après le coup d'Etat de 1851 et devint, en 1855, rédacteur en chef de la « Gironde », dont il fit un journal de l'opposition, et fut un des fondateurs de la *Tribune.* Secrétaire général du gouvernement de la Défense (1870), directeur du « Journal officiel », il devint consul général à Amsterdam (1871-1873), rédacteur du « Temps », consul général à Anvers (1880), à Naples (1881), ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres (1882), délégué à la commission du Danube (1883), ministre plénipotentiaire à Mexico (1885), président de la délégation à la commission internationale des Pyrénées (1886). Il a été sénateur de la Gironde, de 1887 à 1897. Il a écrit parfois sous le pseudonyme de **Adrien Gilson.** Outre des brochures, on lui doit : *Histoire de la législature de 1857 à 1863* (1863), et la *Chronique de Sulpice-Sévère,* avec traduction et commentaire (1898). — Son fils, HENRI, né à Périgueux en 1855, est devenu député (1889-1893), puis sénateur de la Haute-Vienne (1900).

LAVE-TÊTE n. m. Récipient en tôle émaillée, monté sur un pied et dans lequel on se lave la tête, les cheveux. ‖ Pl. *Des* LAVE-TÊTE.

Lave-tête.

LAVETON (pour *leveton* — rad. *lever*) n. m. Grosse bourre qui reste, après le travail du foulage des draps, dans le moulin dit *à foulon.*

LAVETTE (*vèt'* — rad. *laver*) n. f. Morceau de linge ou gros pinceau en fil avec lequel on lave la vaisselle.
— Arg. Langue.

LAVEUR, EUSE n. Personne qui lave, dont le métier est de laver : *Un* LAVEUR *de vaisselle. Les* LAVEUSES *de linge.*
— n. m. Métall. Ouvrier qui lave des terres métallifères pour en séparer le minerai. ‖ Ouvrier qui lave les minerais broyés ou les sables pour recueillir des parcelles d'or ou de platine : *Les* LAVEURS *d'or de la Guyane.* ‖ Ouvrier qui lave les cendres et les balayures des ateliers de monnayage ou d'orfèvrerie, pour en retirer les parcelles d'or et d'argent qu'elles contiennent.
— Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui ont fait du lavement des pieds un sacrement.
— Techn. Appareil qu'on emploie pour nettoyer certaines racines et quelques tubercules. ‖ Appareil employé au blanchiment des chiffons. ‖ *Laveur* ou *Laveuse mécanique,* Engin mécanique employé au lavage du linge. ‖ Instrument qui sert à nettoyer les minerais imprégnés d'impuretés ou de terres. ‖ Instrument servant à laver les sables aurifères et à en séparer les parcelles d'or qu'ils contiennent. V. OR.

Laveur de racines.

— ENCYCL. Agric. Les *laveurs* de racines et tubercules se composent d'une cuve qui est remplie d'eau et à l'intérieur de laquelle on fait tourner — quand l'appareil fonctionne — un cylindre à claire-voie, disposé horizontalement. Le mouvement rotatif est imprimé au cylindre par l'intermédiaire de son axe, garni, sur une grande partie de sa longueur, d'une lame hélicoïdale ou vis d'Archimède. Pour laver soit les racines, soit les tubercules, on les fait pénétrer à l'intérieur du cylindre par l'une de ses extrémités. Les racines sont entraînées et soulevées par la vis d'Archimède; elles barbotent dans l'eau de la cuve et sortent par l'autre extrémité du cylindre.
— Techn. *Laveuses mécaniques.* On emploie, dans la blanchisserie, divers engins mécaniques destinés à éviter la dépense de main-d'œuvre. Pour les tissus très fins, on se sert de la *roue à laver.* C'est un tambour à quatre compartiments, dans lesquels on introduit le linge. L'eau arrive par un tuyau, et l'on imprime au tambour un mouvement rapide de rotation, au moyen d'un moteur. L'*aide-laveuse* de Bouillon et Muller est employée au savonnage. Le linge, suspendu à un châssis, est alternativement plongé dans l'eau de savon et retiré. La température est maintenue constante à l'aide d'une chaudière à circulation. La *laveuse* de Ducoudun, dans laquelle on fait intervenir la vapeur à basse ou haute pression, est aussi très usitée. Dans la chapellerie, on emploie des laveuses pour le nettoyage des chapeaux de feutre aussitôt après leur foulage.

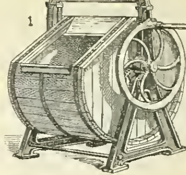

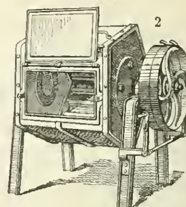

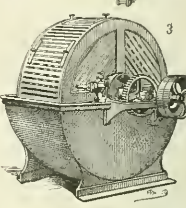

1. Laveuse à main; 2. Laveuse mécanique; 3. Laveuse de chapeaux.

LAVEY, bourg de Suisse (cant. de Vaud), sur la rive droite du Rhône; 349 hab. Station d'eaux minérales iodurées à 45° C. et convenant au traitement des scrofules.

LAVIANO, bourg d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]), aux sources du Sele; 2.515 hab.

LAVICANE ou mieux **LABICANE.** Antiq. rom. Nom d'une porte de Rome (auj. *Porta Maggiora*), et d'une route partant de cette porte, qui conduisait à Labicum, petite ville du Latium, voisine de Tusculum.

LAVIEILLE (Eugène-Antoine-Samuel), peintre français, né et mort à Paris (1820-1889). Frère cadet de JACQUES-EUGÈNE-ADRIEN **Lavieille,** graveur distingué, à qui l'on doit notamment un grand nombre de copies de tableaux dans l'« Histoire des peintres », il débuta au Salon de 1844 avec un *Site de Fontainebleau* (musée de Marseille). On remarqua successivement de lui : *Vue prise à Radepont, Verger à Tancarville, un Soir, Après l'orage, Vue prise au plateau de Marlotte.* On lui doit encore *Barbizon en janvier* (1855), une de ses meilleures œuvres. Il peignait de préférence la nature dans ses jours de deuil et de tristesse : *Décembre, les Derniers Rayons, une Soirée d'octobre à Lardy, Soirée de janvier; la Nuit à La Celle sous Moret-sur-Loing* (1878); *la Maison rouge au Perreux, une Nuit d'octobre sur le pont de la Corbienne à Moustiers-au-Perche* (Luxembourg); *les Premières Neiges;* etc.

LA VIEUVILLE (Charles, marquis puis duc DE), surintendant des finances, né à Paris en 1582, mort en 1653. Entré dans la carrière des armes, il devint premier capitaine des gardes du corps, maréchal de camp et lieutenant général en Champagne, grand fauconnier; admis enfin surintendant des finances, il se montre hésitant, maladroit, présomptueux. Disgracié en 1624, il est arrêté, enfermé au château d'Amboise, accusé de malversations. Il s'échappe après treize mois de prison et se retire à l'étranger. Rentré en France en 1628, il intrigue contre Richelieu et en 1632, il est obligé de s'expatrier de nouveau. Il est condamné à mort par contumace et ses biens sont confisqués. A la mort de Richelieu, il est réintégré dans ses biens, honneurs et emplois. En 1651, il reçoit le titre de duc et pair, il est remis à la tête des finances et il meurt en 1653, laissant le trésor vide et les impôts consommés deux ans à l'avance.

Cardinal Lavigerie.

LAVIGERIE (Charles-Martial ALLEMAND-), prélat français, né à Bayonne en 1825, mort à Alger en 1892. Docteur ès lettres (1850), et docteur en théologie de la Faculté de Paris (1853), il professa pendant trois ans la littérature latine à l'école des Carmes, et ensuite à la Sorbonne, l'histoire ecclésiastique (1854-1861). En même temps, il fondait l'œuvre des écoles d'Orient, destinée à soutenir les missions du Levant. Envoyé en mission dans le Liban, à la suite des massacres de 1859 et 1860, sa courageuse conduite le mit en évidence, et il fut nommé successivement auditeur de rote pour la France (1861), évêque de Nancy (1863), et enfin archevêque d'Alger (1867). Il fonda en Algérie des orphelinats pour les enfants indigènes, et s'efforça, par la

création de villages arabes chrétiens, de propager l'Evangile parmi les musulmans ; l'ordre des Pères blancs, fondé en 1868, fut chargé des missions d'Afrique. Après l'établissement du protectorat français en Tunisie, l'archevêque d'Alger, cardinal depuis 1882, reçut du pape Léon XIII les titres de primat d'Afrique et de métropolitain de Carthage ; il parcourut, en 1888, l'Italie, la France, l'Angleterre et la Belgique, pour établir et développer, sous le nom de « Société antiesclavagiste », une vaste association destinée à combattre, en Afrique, la traite et l'esclavage des noirs. Il avait posé sans succès, en 1871, sa candidature aux élections pour l'Assemblée nationale, et écrit au comte de Chambord une lettre ouverte pour le décider à rentrer en France. Mais, en 1890, il fit, dans un toast fameux, dont le pape Léon XIII approuva bientôt l'esprit, adhésion à la forme républicaine. Le cardinal Lavigerie a publié : *Exposé des erreurs doctrinales du jansénisme* (1858) ; *Essai sur l'école chrétienne d'Edesse*, sa thèse pour le doctorat ès lettres ; le recueil (en latin) des *Décrets du concile provincial d'Alger ; Œuvres choisies* (1884) et *Documents sur la fondation de l'Œuvre antiesclavagiste* (1890).

Lavignac (Alexandre-Jean-*Albert*), professeur et musicographe français, né à Paris en 1846. Professeur de solfège (1882), puis d'harmonie au Conservatoire, il a publié diverses compositions pour le piano et les ouvrages dont voici les titres : *Solfèges manuscrits ; Cours complet théorique et pratique de dictée musicale ; Cinquante leçons d'harmonie ; l'Ecole de la pédale*. Comme écrivain musical, il a donné : *la Musique et les Musiciens* (1895), excellente petite encyclopédie musicale ; *le Voyage artistique à Bayreuth* (1897) ; *les Gaietés du Conservatoire* (1898).

La Vigne (Andrieu de), poète français, né à La Rochelle vers 1457, mort vers 1527. Il devint secrétaire de Philippe le Beau, duc de Savoie, puis passa au service d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, qui l'emmena dans son expédition de Naples. Il rédigea en vers et en prose le récit de cette expédition, qu'il inséra plus tard dans son grand ouvrage historique et moral : *le Vergier d'honneur*. En 1496, les bourgeois de Seurre lui commandèrent un *Mystère de saint Martin*, qui, malgré ses dimensions (il mettait en scène plus de deux cents personnages), fut terminé en cinq semaines et représenté en grande pompe avec une *Farce du Meunier* et une *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, dont il était aussi l'auteur. Il a laissé, en outre, des ballades, des complaintes, des rondeaux, etc.

Lavigne (Hubert), sculpteur, né à Cons-la-Granville (Meurthe-et-Moselle) en 1818, mort en 1881. Second grand prix de Rome en 1843, il débuta au Salon de 1849 par une *Vierge immaculée*. Depuis lors, il a exposé : *Jeune faune* en bronze ; *l'Amour*, statue marbre ; *Petit faune*, marbre ; *Psyché*, statue marbre ; etc. Lavigne a exécuté de nombreux travaux pour les monuments publics : *la Récolte*, fronton au nouveau Louvre ; des *Enfants*, à la fontaine Saint-Michel (Paris) ; *Montaigne, Bacon, Descartes, Newton, Voltaire, Gœthe*, médaillons dans la grande salle de la Bibliothèque nationale ; *Pierre Lombard*, statue en pierre pour l'église de la Sorbonne (Paris). Il a publié un recueil utile : *Etat civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès depuis 1823* (1881).

LAVIGNON (*gn* mll.) n. m. Nom breton d'un coquillage bivalve comestible, qu'on trouve dans le sable de l'Océan.

La Ville de Mirmont (Alexandre-Jean-Joseph de), littérateur et poète français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1845. Attaché au ministère des affaires étrangères, il devint inspecteur général des prisons, secrétaire de la présidence du conseil des ministres (1821), et maître des requêtes au conseil d'Etat. Il écrivit de nombreuses pièces en prose et en vers, comédies, tragédies, drames, qui ont été réunies sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1846). Nous citerons, entre autres : *Artaxerce* (1813) ; *le Folliculaire* (1820), qui eut un vif succès ; *une Journée d'élection* (1827) ; *les Intrigants* (1831) ; *le Libéré* (1835), couronné par l'Académie.

Lavilledieu, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Privas, au-dessus d'un affluent et près de l'Auzon ; 991 hab. Ch. de f. Midi.

La Villehervé (Robert Le Minihy de), littérateur français, né au Havre en 1849. Il collabora au « Globe » et à diverses revues. Poète, il fut un disciple de Théodore de Banville. C'est surtout un lyrique, au vers sobre et imagé, et son poème des *Roses* est d'un pindarisme éblouissant. On lui doit, notamment : *Ballades galantes* (1876) ; *les Premières Poésies* (1877) ; *la Chanson des Roses* (1882) ; *Toute la comédie* (1889) ; *les Armes fleuries* (1892). Romancier, il a publié : *le Gars Perrier* (1886) ; *la Princesse pâle* (1889). Pour le théâtre, il a écrit, entre autres pièces : *la Sorcière* (1875) ; *une Vieille Jeunesse* (1876) ; *Pierrot magnétiseur* (1882) ; *les Billets doux* (1888) ; *Lysistrata* (1896). En 1893, La Villehervé, retiré à la campagne, fut frappé de coups de couteau par un domestique congédié et il fut sur le point de succomber. Il a écrit au sujet de ce drame : *Impressions de l'assassiné* (1894).

La Villemarqué (Théodore-Claude-Henri Hersart, vicomte de), érudit français, né à Quimperlé en 1815, mort à Keransker-en-Nézon en 1895. Elève de l'Ecole des chartes, il s'adonna à l'étude de la langue et de la littérature bretonne, et devint, en 1852, membre de l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (1837) ; *Barzas-Breiz* (1839), recueil de poésies populaires avec traduction française (1842) ; *Contes populaires des anciens Bretons* (1842) ; *Poème des bardes bretons du* VI*e* *siècle* (1850), avec traduction française ; *la Légende celtique en Irlande, en Cambrie et en Bretagne* (1859) ; *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin* (1861) ; *le Grand Mystère de Jésus* (1865), drame breton ; *Poèmes bretons du moyen âge* (1879) ; *la Légende de Saint-Gurthiern* (1880) ; etc.

Lavinie, fille de Latinus, roi du Latium et de la reine Amata. D'après la légende suivie par Virgile, elle était fiancée à Turnus, quand son père la promit à Enée, récemment débarqué sur les bords du Tibre. Amata, sa mère, la cacha dans les forêts, tandis que Turnus combattait pour la conserver. Lavinie devint l'épouse d'Enée vainqueur. Après la mort de celui-ci, elle craignit la haine du jeune Ascagne et se retira dans les bois, où elle donna le jour à un fils qui reçut le nom de Sylvius.

Lavinium, ville de l'Italie ancienne (Latium), près de Laurente, fondée par Enée en l'honneur de sa femme, Lavinie ; une colonie en sortit pour fonder Albe. C'est aujourd'hui le village de *Patrica*.

LAVIQUE (*vik'*) adj. Qui a le caractère des laves.

LAVIS (*vi* — rad. *laver*) n. m. Action de teinter un dessin linéaire, soit avec de l'encre de Chine, soit avec des couleurs préalablement délayées dans l'eau et qu'on applique sur le papier avec un pinceau de martre ou de blaireau : *Un plan au* lavis. ‖ Dessin ainsi obtenu : *Un beau* lavis. ‖ *Gravure au lavis*, Gravure imitant le dessin au lavis.

— Encycl. Le *lavis* a pour but soit de donner aux corps représentés leur couleur véritable, soit de figurer les ombres et de donner la sensation du modelé de ces corps. Un lavis exécuté en une seule couleur est appelé lavis en *camaïeu*. Au point de vue de la manière d'opérer, on distingue : 1° le lavis à *teintes plates*, dans lequel le modelé s'obtient par l'application successive de teintes uniformes plus ou moins étendues. (Quand une teinte est sèche, on la recouvre en partie d'une autre teinte, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement du lavis) ; 2° le lavis à teintes fondues dans lequel la teinte est dégradée au fur et à mesure de son application avec le pinceau, par l'addition d'eau dans le godet qui la contient. (Il faut avoir soin d'éviter que la teinte ne sèche pendant son application.)

Avant d'exécuter un lavis, il est nécessaire de déterminer l'*ombre propre* du corps à représenter, ainsi que les ombres portées par les corps environnants sur celui-ci. On admet que le corps est éclairé par une source lumineuse placée à l'infini dans la direction de la diagonale d'un cube (v. *fig.* 1) dont les trois faces, partant du même sommet, sont l'une horizontale (*sol*), la deuxième de front (*mur*), la troisième de profil. D'après cette hypothèse, les projections de ces rayons sont inclinées à 45° sur la ligne de terre (v. *fig.* 2), les angles s'ouvrant sur la gauche. L'œil de l'observateur est supposé à l'infini, dans une direction perpendiculaire au plan de projection qu'on considère. La ligne de séparation d'ombre et de lumière est la courbe de contact du cylindre formé par les rayons lumineux tangents à la surface du corps considéré ; sa détermination donne l'*ombre propre du corps*. La détermination de l'*ombre propre* et des *ombres portées* constitue un problème de géométrie descriptive. (V. ombre.) Les ombres déterminées, afin de donner par le lavis la sensation du modelé, il est nécessaire d'ajouter des *demi-teintes* ; à cet effet, on trace sur le corps des lignes d'*égale teinte*. Suivant que l'on considère un corps dépoli, poli ou mi-poli, ces lignes diffèrent sensiblement. Dans le premier cas, la lumière qui vient les frapper est diffusée, et de tous les points du corps ; un certain nombre de rayons lumineux viendront impressionner l'œil ; les diverses parties du corps paraîtront donc, mais avec un éclairement dépendant de la quantité de lumière qu'ils renvoient dans l'œil ; pour ces corps, on démontre que les lignes d'égale teinte sont les lignes d'égale incidence des rayons lumineux. Si l'on a affaire à un corps poli, éclairé par des rayons parallèles venant dans une direction unique, les rayons lumineux viennent s'y réfléchir suivant les lois de la réflexion, et un certain nombre seulement des points du corps enverront des rayons dans l'œil de l'observateur. Celui-ci verra donc une ligne brillante ou un point brillant, tout le reste du corps restant pour lui obscur. Si le corps poli est éclairé par des rayons parallèles venant dans toutes les directions, chaque direction donnera son point brillant, qu'on obtiendra en cherchant les points de la surface pour lesquels la normale est bissectrice de l'angle formé par la direction du rayon et celle de l'œil, mais ces points seront différemment éclairés. Les corps mi-polis jouissent de propriétés intermédiaires ; ils diffusent les faibles lumières et réfléchissent les lumières intenses.

Mur
Plan de profil
Sol

Fig. 1. Fig. 2.

La loi d'éclairement est la suivante : dans les ombres propres, un élément sera d'autant plus éclairé par l'ensemble des rayons émanés de l'atmosphère, qu'il l'eût été davantage par le rayon solaire venant le frapper directement ; dans les ombres portées, l'élément est d'autant plus sombre qu'il aurait été plus clair s'il ne s'était pas trouvé dans cette ombre ; les lignes d'égales teintes, dans l'ombre portée, seront les mêmes que si cette ombre n'existait pas ; mais elles seront d'autant plus sombres qu'elles auraient été plus claires si cette ombre n'existait pas ; enfin, dans l'ombre propre, les lignes d'égales teintes se traceront en supposant le corps éclairé par un soleil fictif existant seul et opposé au soleil réel. Il en résulte que, pour les corps dépolis, ces lignes continuent le tracé des lignes d'égales teintes de la partie éclairée.

— *Lignes d'égales teintes d'une sphère dépolie*. L'épure ci-contre donne les lignes d'égales teintes d'une sphère dépolie. Ces lignes sont dans l'espace des arcs de grand cercle, qui se projettent tous suivant des ellipses semblables. Dans l'épure, les rayons lumineux ont été rendus, par une rotation, parallèles au plan vertical. Pour obtenir les projections de la sphère avec l'orientation des lignes d'égale teinte, il suffira de prendre pour la projection verticale la ligne de terre x_1y_1, et pour la projection horizontale la ligne de terre x_2y_2.

x_2 y_2 y_1 x_1

Dans la pratique, on se sert, pour se guider, d'échelles de teintes ; l'expérience a montré que, pour chacun des corps dépolis ou mi-polis, trois échelles suffisent.

Les lignes d'égales teintes déterminées, on passe au lavis ; après avoir passé une teinte uniforme sur l'ombre propre, on éclaircit au fur et à mesure la teinte du godet, et l'on passe successivement les teintes en ménageant chaque fois une zone de l'ombre propre et mordante sur une zone de demi-teinte ; ainsi, dans le cas de la sphère, les teintes couvriront l'espace compris entre les zones portant le même numéro.

Lavisse (Ernest), professeur et historien français, né à Nouvion-en-Thiérache en 1842. Il fut attaché au cabinet du ministre Duruy et devint précepteur du prince impérial. Professeur au lycée Henri-IV en 1868, maître de conférences à l'Ecole normale en 1878, professeur adjoint (1883), puis titulaire (1888) d'histoire à la faculté des lettres de Paris, il est entré à l'Académie française en 1892. Comme historien, Lavisse a étudié, notamment, les origines de l'histoire de la Prusse, dans ses ouvrages : *Etudes sur l'histoire de Prusse* (1879) dans son apogée ; *la Jeunesse du grand Frédéric* (1891) ; *le Grand Frédéric avant l'avènement* (1893) et dans son développement actuel ; *Trois empereurs d'Allemagne, Guillaume I*er*, Frédéric III, Guillaume II* (1888). Esprit lucide et vigoureux, éducateur distingué, il a grandement contribué aux dernières réformes accomplies dans l'enseignement supérieur (1880-1900). Comme publiciste, il a pris, en 1894, la direction de la « Revue de Paris » ; il a dirigé, avec A. Rambaud, de 1893 à 1900, la publication d'une *Histoire générale, du* IV*e* *siècle jusqu'à nos jours*, œuvre considérable et soigneusement documentée, sous sa direction a été également entreprise la publication d'une grande *Histoire de France* (1900 et suiv.), remarquable par la sûreté de l'information et l'intérêt d'un récit où sont étudiés les divers aspects de la civilisation nationale.

Ernest Lavisse.

Lavit, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 21 kilom. de Castelsarrasin ; 1.519 hab. (*Lavitois, oises*.) Foires. — Le canton a 14 comm. et 5.651 hab.

LAVOIR n. m. Lieu ou Etablissement destiné au lavage du linge.

— *Lavoir de cuisine*, Endroit où on lave la vaisselle, dans certaines maisons ; évier.

— Lieu où l'on se lave le visage et les mains, dans les communautés et dans les sacristies. V. lavabo.

— Espèce de bassin, établi à l'entrée des pagodes et des mosquées, dans lequel les Hindous et les mahométans font leurs ablutions.

— Arquebus. Accessoire d'armes, formé d'un cylindre en laiton, de diamètre plus faible que celui du canon de l'arme et présentant une fente longitudinale permettant de le garnir d'un chiffon mouillé, sec ou gras, pour décrasser l'âme après un tir, l'essuyer ensuite, puis la graisser. (On manœuvre le lavoir au moyen de la baguette du fusil, à l'extrémité de laquelle un pas de vis permet de le fixer.)

— Pêch. Cage à jour, dans laquelle on lave la morue mise au premier sel.

— Techn. Au Chili et au Pérou, Endroit où l'on tire l'or par le lavage. ‖ Machine dont on se sert, dans les mines, pour laver le minerai. ‖ Dans les manufactures, Appareils dans lesquels s'effectue le lavage des matières diverses qu'emploient ces manufactures.

Lavoir.

— Encycl. Econ. rur. La construction des *lavoirs* de campagne est simple : près du cours d'eau destiné au lavage du linge, on élève une enceinte couverte, destinée à abriter les laveuses. Cette enceinte est ouverte du côté du bord de l'eau ; ce bord est garni d'une suite de dalles en pierre inclinées, établies presque à fleur d'eau. Quelquefois, aussi, le bassin est entouré de dalles et l'enceinte formée de quatre toits inclinés qui laissent à découvert le

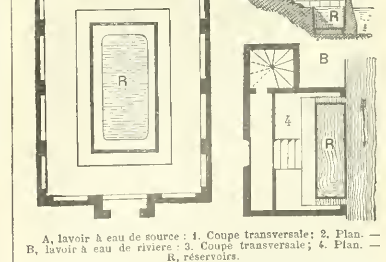

A, lavoir à eau de source : 1. Coupe transversale ; 2. Plan. — B, lavoir à eau de rivière : 3. Coupe transversale ; 4. Plan. — R, réservoirs.

lavoir même, tout en protégeant les lavandières. La plupart du temps, le fond du lavoir est pavé, et des écluses permettent de le vider pour faciliter le nettoyage. On garnit l'intérieur de chevalets, pour poser le linge et le laisser égoutter. On emploie quelquefois, au lieu de dalles, des madriers de chêne. Dans ce cas, une plus forte inclinaison est nécessaire pour faciliter l'écoulement de l'eau.

Les lavoirs publics établis dans les villes sont des établissements où se font toutes les opérations de blanchissage. Les uns, établis dans des bateaux, sont placés sur des cours d'eau qui traversent les villes ; les autres, situés à l'intérieur, sont alimentés par la distribution d'eau de la ville ou par un système de pompes et de réservoirs.

Lavoisier (Antoine-Laurent), chimiste français, né et mort à Paris (1743-1794). Il était le fils d'un riche commerçant qui lui fit faire ses études au collège Mazarin. Il suivit ensuite les cours d'astronomie de La Caille, fréquenta le laboratoire de chimie de Rouelle, et fut un des auditeurs assidus de Bernard de Jussieu. A l'âge de vingt-trois ans, il remportait un prix à l'Académie des sciences avec son *Mémoire sur le meilleur système d'éclairage de Paris,* puis donnait bientôt un *Mémoire sur les couches des montagnes,* en collaboration avec Guettard; une *Analyse des gypses des environs de Paris.* En 1768, à l'âge de vingt-cinq ans, il entrait à l'Académie des sciences.

La même année, il devenait adjoint du fermier général Baudon et, en 1779, titulaire d'une place de fermier général. Quelques années plus tard, Turgot le nomma inspecteur général des poudres et salpêtres.

Député suppléant aux états généraux de 1789, il devint, en 1790, membre de la commission pour l'établissement du nouveau système de poids et mesures. En 1791, il fut nommé secrétaire de la Trésorerie, et proposa, pour la perception des impôts, un plan qu'il développa dans son traité *De la richesse territoriale du royaume de France.* Le 24 novembre 1793, sur la proposition de Bourdon de l'Oise, la Convention décréta l'arrestation de tous les fermiers généraux. Lavoisier vint se constituer prisonnier; le 8 mai (1794), il était condamné, et fut exécuté le jour même.

Lavoisier.

Comme chimiste, la principale découverte de Lavoisier est celle de l'oxygène. A la suite de sa fameuse expérience, dans laquelle il chauffa du mercure à l'air pendant douze jours et douze nuits, ayant analysé les pellicules rouges d'oxyde de mercure qui s'étaient formées, il annonça que l'air était composé de deux gaz : l'azote et l'oxygène. Lavoisier parvint même à reconstituer l'air ordinaire en mélangeant en proportions convenables les deux gaz qu'il avait isolés. A la même époque, Priestley, en Angleterre, et Scheele, en Suède, arrivaient au même résultat par les mêmes moyens. Mais Lavoisier, multipliant les expériences, reconnut que l'oxygène entre dans la composition des acides et des bases, et ce fait, d'une portée immense, le conduisit à établir, avec Guyton de Morveau, une nomenclature chimique aussi simple que facile.

Les travaux de Lavoisier, pendant les quelques années qui précédèrent sa mort, se portèrent surtout vers la chimie appliquée à la physiologie. En 1785, il donnait un mémoire publié dans les « Annales de la Société de médecine », où il avançait que la respiration n'est pas une simple combustion du carbone, mais qu'il y a aussi de l'hydrogène brûlé, avec formation de vapeur d'eau.

Citons, parmi les autres mémoires qu'il a laissés : *Sur la transpiration des animaux; Sur la nature de l'eau* (1770); *Expériences avec le diamant* (1772); Lavoisier y prouve la vérité de l'hypothèse de Newton, que le diamant n'est autre chose que du carbone pur; *Sur la calcination de l'étain* (1771); *Sur la combustion du phosphore et du soufre* (1777); *Sur la dissolution du mercure dans l'acide nitrique* (1777); *Sur l'acide carbonique* (1781 et 1784). Dans les « Annales de chimie », il publia : *Expériences sur le platine.* Il donna à l' « Histoire de la Société de médecine » des *Expériences sur l'éther.* Enfin, dans le « Journal de physique », il publia des *Recherches sur l'efflorescence.*

Une statue, lui a été élevée à Paris, en 1900.

Lavoisière n. f. Genre de mélastomacées, type de la tribu des *lavoisiérées,* comprenant des arbustes à petites feuilles imbriquées, à fleurs terminales ou axillaires. (On en connaît cent espèces, de l'Amérique du Sud.)

Lavoisiéré, ée adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lavoisière. ‖ On dit aussi lavoisérié, ée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre *lavoisière.*

Lavoix (Michel-Henri), littérateur français, né à Nant (Aveyron) en 1820, mort à Paris en 1892. Il donna des articles littéraires et critiques au « Moniteur », au « Journal officiel », à « l'Illustration », puis devint conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale, et lecteur à la Comédie-Française. Ses principaux ouvrages sont : *les Arts musulmans; les Peintres arabes* (1876); *les Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les croisés* (1877); *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale* (1888); etc. — Son fils, Henri-Marie-François **Lavoix,** né et mort à Paris (1846-1897), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, puis conservateur à Sainte-Geneviève (1885), s'est occupé surtout de critique musicale. Citons de lui : *les Traducteurs de Shakspeare en musique* (1869); *la Musique dans la nature* (1873); *la Musique dans l'imagerie au moyen âge* (1875); *Histoire de l'instrumentation depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours* (1878); *le Chant, ses principes et son histoire* (1881); *Histoire de la musique* (1884); *la Musique française* (1890); etc.

Lavollée (Charles-Hubert), littérateur français, né à Paris en 1823. Il fit partie de la mission Lagrenée en Chine (1843), devint chef de bureau au ministère de l'intérieur, puis administrateur de la Compagnie des omnibus à Paris. Il a collaboré à diverses revues et publié : *Voyage en Chine* (1852); *la Chine contemporaine* (1860); *les Expositions de l'industrie et l'Exposition universelle de 1867* (1867); *l'Ecole centrale des arts et manufactures* (1872); *les Chemins de fer et l'Enquête parlementaire* (1872); *la Réforme judiciaire en Egypte* (1875); *France et Chine* (1900); etc.

Lavollée (René), publiciste français, né à Paris en 1842. Il devint rédacteur au ministère des affaires étrangères, puis consul général hors cadre (1880). On lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Portalis, sa vie et ses œuvres* (1869); *Channing, sa vie et sa doctrine* (1876); *les Classes ouvrières en Suisse* (1882); *les Classes ouvrières en Europe* (1883), couronné par l'Académie française; *le Bilan de la politique coloniale* (1887); *Essais de littérature et d'histoire* (1891); *la Morale dans l'histoire* (1892); etc.

Lavoûte-Chilhac, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Brioude, dans une presqu'île formée par l'Allier, au confluent de l'Avène; 704 hab. Commerce de bestiaux et de rouennerie. Ancienne église des bénédictins. — Le canton a 13 comm. et 7.526 hab.

Lavoûte-sur-Loire, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 8 kilom. du Puy; 828 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le défilé que forme le fleuve, entre Le Puy et Lavoûte, est très pittoresque.

Lavradie (*di*) n. f. Genre de violacées, comprenant des arbrisseaux éricoïdes à feuilles glabres, à fleurs rosées ou violacées, disposées en élégantes grappes terminales. (On en connaît six espèces, du Brésil.)

La Vrillière (Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de Chateauneuf et de), homme d'Etat français, né en 1672, mort en 1725. Il devint commandeur secrétaire des ordres du roi, et, en 1715, ministre de la maison du roi et secrétaire du conseil de régence. — Son fils, Louis, né en 1705, mort en 1777, fut adjoint à son père pour les affaires administratives d'un grand nombre de provinces, en 1722. En 1749, il devint ministre de la maison du roi. En 1770, il fut créé duc de La Vrillière. Il abusa des lettres de cachet, et fut disgracié par Louis XVI.

Lavrof (*Pierre*-Lavrovitch), savant et socialiste russe, né à Melekhovo (Pskov) en 1823, mort à Paris en 1900. Il professa les mathématiques supérieures à l'école d'artillerie de Saint-Pétersbourg, publia des poésies et des études philosophiques, devint le principal rédacteur du *Dictionnaire encyclopédique russe,* et fit des conférences. Il fut déporté dans le gouvernement de Vologda, d'où il envoya à la « Semaine » (1868-1869), sous le nom de Mirtof, des *Lettres historiques* dont le retentissement fut considérable. En 1870, il parvint à s'échapper, se rendit à Paris, à Bruxelles, à Londres, et devint alors un adepte du socialisme dit scientifique. Il fonda à Genève (1873) la revue socialiste *Vpered* [En avant!], retourna à Paris (1877), d'où il fut expulsé pendant quelques mois, en 1882, et dirigea deux revues socialistes : le « Messager de la volonté du peuple »; « Matériaux pour l'histoire du mouvement socialiste » (1893-1896). Il avait donné à son système de philosophie sociale le nom d'*anthropologisme.* Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des sciences physico-mathématiques* (1866); *Essai sur l'histoire de la pensée* (1895); *Quelques survivances dans les temps modernes* (1896).

Lavure n. f. Eau qui a servi à laver quelque chose : Lavure *de vaisselle.* ‖ Fam. *Lavure de vaisselle,* Bouillon, potage trop étendu d'eau, fade, insipide.

— *Lavure de chair,* Eau sanguinolente qui a servi à laver des chairs saignantes.

— Techn. Action de laver un livre; résultat de cette action. ‖ Opération qui consiste à laver des cendres ou des terres pour mettre à nu l'or ou l'argent qu'elles contiennent. ‖ Nom donné aussi aux parcelles d'or ou d'argent retirées des cendres, des balayures provenant des ateliers de joailliers. ‖ Parcelles de métal qui se détachent des feuillets des batteurs d'or. ‖ *Moulin aux lavures,* Cuvier au fond duquel est un moulin de fer ou de fonte, qui sert à laver l'or et l'argent. ‖ *Terres de lavure,* Matières qui ont servi à la fonte des métaux, et dont on lave les débris pour en retirer les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver encore. ‖ *Lavure de plomb,* Métal qui s'est répandu sur les bords d'une table de plomb que l'on coule.

Law (John de Lauriston) [la forme Laws, usuelle en Ecosse, a donné la prononciation *Lass,* habituelle en France], banquier écossais, contrôleur général des finances de France, né à Edimbourg en 1671, mort à Venise en 1729. Fils d'un orfèvre banquier, il montra une aptitude précoce pour le calcul, étudia à Edimbourg, vécut à Londres, d'où, condamné à mort, puis à la prison perpétuelle pour avoir tué en duel Ed. Whilston, il s'échappa en 1695. Il étudia la banque à Amsterdam, parcourut l'Europe, proposant à tous les gouvernements une nouvelle organisation du crédit et développa ses projets dans deux *Essais,* publiés à Edimbourg (1701-1709). Partout éconduit, même à la cour de France, il attira cependant l'attention du duc d'Orléans, et, quand celui-ci fut devenu régent, obtint l'autorisation de fonder à Paris, à titre d'essai et à ses risques et périls, une *Banque générale* (1716). Cette tentative ayant réussi, Law obtint la concession de la Louisiane, et créa la *Compagnie d'Occident* (1717), qui recevait pour vingt-cinq ans le monopole du commerce dans l'Amérique du Nord. Enfin, en 1718, la banque devint *Banque royale.* Law fondit les compagnies du Sénégal, des Indes occidentales et de la Chine dans sa Compagnie d'Occident, qui fut dénommée *Compagnie perpétuelle des Indes* (1719); il acheta la concession de la fabrication des monnaies, les fermes et les offices des receveurs généraux. Chacun de ces progrès était accompagné d'une nouvelle émission d'actions. Maître de tous les revenus publics, Law, qui promettait de payer la dette de l'Etat, fut nommé contrôleur général (1720). Mais, après un agiotage effréné, la hausse se produisit bientôt : l'exagération du nombre des actions amena leur dépréciation. Ni le cours forcé des billets, ni les mesures violentes ne purent prévenir le désastre. Law s'enfuit en Belgique, d'où il passa en Danemark, en Angleterre, enfin en Italie. Ruiné lui-même par son *système,* Law ne cessa de croire à l'excellence de ses idées : il croyait que la richesse consiste en l'abondance des espèces, que le numéraire peut être non seulement représenté, mais remplacé par le papier-monnaie, et que celui-ci peut être multiplié à volonté par les gouvernements. Il révéla à la France la puissance du crédit, mais détourna pour longtemps les hommes d'Etat d'en essayer l'organisation pratique

John Law.

Law (William-Arthur), auteur dramatique anglais, né près de Cromer (Norfolk) en 1844. Il entra dans l'armée en 1864 et servit en Birmanie. Il se fit ensuite acteur et joua, à partir de 1872, sur diverses scènes de province. Enfin, en 1881, il devint auteur dramatique, et donna, entre autres comédies : *a Night surprise; the Happy Return; After long years; the Judge; the Magic Opal; the Ladies' Idol; the Sea Flower;* etc.

Lawfeld, village de Belgique, dépendance de la comm. de Vlytingen (prov. de Limbourg), à 6 kilom. de Maestricht. Victoire du maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland pendant la guerre de succession d'Autriche (1747); succès des Français en 1794.

Lawie (*la-ou-î*) n. f. Genre de podostémacées, comprenant des herbes flottantes, à tiges et feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites pédonculées. (On en connaît sept espèces, de l'Inde.)

Lawn-tennis (pron. angl. *la-oun'-tè-niss* — mot angl.; de *lawn,* pelouse, et *tennis,* jeu de paume) n. m. Jeu de balle qui se joue à l'aide de raquettes sur un emplacement spécialement aménagé, divisé en deux parties par un filet.

— Encycl. Le *lawn-tennis* procède du vieux jeu français la longue-paume. Il a été introduit en Angleterre et réglementé, vers 1874, par un officier anglais, Wingfield, qui lui donna le nom de « sphairistike », abandonné depuis pour celui de *lawn-tennis.*

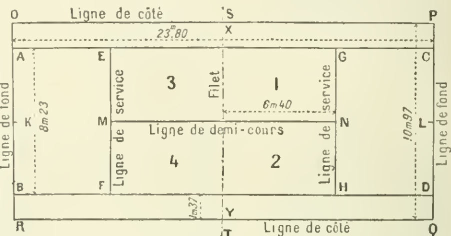

Lawn-tennis : cours pour partie à deux, trois ou quatre joueurs.

On joue au lawn-tennis sur un sol aplani, qui se nomme *cours.* Pour tracer un cours, on détermine la ligne ST, dite « ligne de filet ». A chaque extrémité, à une distance de 11m,90 et parallèlement, on trace les lignes de fond AB et CD, dont les extrémités vont rejoindre les lignes de côté AC et BD. De chaque côté du filet, à 6m,40, se trouvent les lignes de service EF et GH. Les lignes EG et FH se nomment « lignes de côté de service », et la ligne MN « ligne de demi-cour ». Le filet doit être tendu à 1m,06 1/2 aux extrémités et à 0m,91 1/2 au centre.

On joue au lawn-tennis un contre un (partie simple) ou deux contre deux (partie double). On peut le jouer aussi à trois, deux contre un.

Pour une partie simple, on joue sur l'emplacement délimité par les lignes du rectangle ABCD; pour la partie double, on joue dans le grand rectangle OPQR. Les deux espaces rectangulaires compris entre les côtés du petit rectangle et ceux du grand sont dits « corridors ».

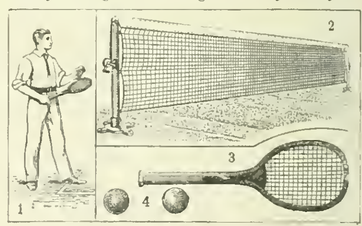

1. Position du servant; 2. Filet; 3. Raquette; 4. Balles.

Comme accessoires, deux poteaux placés aux points X et Y, pour soutenir le filet, des balles et des raquettes. Les balles sont en caoutchouc recouvert de flanelle; elles doivent avoir de 0m,063 à 0m,065 de diamètre et un poids de 53 à 57 grammes.

Les joueurs se divisent en deux camps et tirent au sort pour désigner le camp qui servira le premier la balle. Le servant du camp d'attaque se place sur la ligne de fond et doit tout d'abord envoyer la balle dans un des rectangles 1, 2 ou 3, 4 qui se trouvent dans le camp de la défense, de l'autre côté du filet.

Il y a faute si la balle tombe en dehors ou ne passe pas le filet. En cas de faute, le servant a droit à une seconde balle. S'il manque encore, l'adversaire marque un point. Si l'adversaire ou lanceur ne réussit pas à renvoyer la balle par-dessus le filet, le servant marque le point. Le jeu se continue, les adversaires se renvoyant la balle, soit de volée, soit après lui avoir laissé toucher terre une fois, jusqu'à ce qu'un d'eux ne puisse lui faire franchir le filet ou l'envoie en dehors des limites. Les deux joueurs servent alternativement, après chaque faute, en passant de gauche à droite, ou réciproquement.

Le premier point gagné par l'un ou l'autre joueur est compté 15, le second 30, le troisième 40, le quatrième *jeu.* Si les deux joueurs arrivent ensemble à 40, ils sont à deux, et le point suivant se compte *avantage.* Si le même joueur gagne encore le point, il gagne le jeu; s'il le perd, les deux joueurs reviennent à deux, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un joueur gagne deux points de suite. On change de camp à chaque partie, sauf convention contraire.

La partie, ou « set », se compose de six jeux; le joueur qui gagne le premier « six jeux » gagne la partie, à moins que l'on ait convenu de faire des avantages de jeu. On joue quelquefois aussi la partie en points (en 26, 52 ou 72

points généralement). Chaque faute compte alors un point; on change de service tous les six points.

Le joueur doit s'efforcer de faire raser le filet à la balle, ou l'envoyer avec une force telle qu'il soit impossible de la renvoyer (de la reprendre). Le placement de la balle

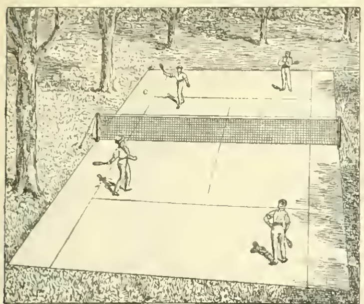

Lawn-tennis.

et l'art de la couper (la renvoyer de telle manière qu'en touchant le sol elle rebondisse de travers); le jeu de volée, qui consiste à renvoyer la balle avant qu'elle ait touché terre; le jeu de chandelles ou de « lobs » (envoyer la balle perpendiculairement par-dessus la tête de l'adversaire), donnent une grande variété au lawn-tennis.

Lawrence, nom de nombreux comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Alabama, sur la rive gauche du Tennessee; 25.000 hab. Ch.-l. *Moulton*. — Comté de l'Etat d'Arkansas; 10.000 hab. Ch.-l. *Smithville*. — Comté du territoire de Dakota; 15.000 hab. Ch.-l. *Deadwood*. — Comté de l'Etat d'Indiana; 19.000 hab. Ch.-l. *Bedford*. — Comté de l'Etat d'Illinois; 14.000 hab. Ch.-l. *Lawrenceville*. — Comté de l'Etat de Kentucky; 15.000 hab. Ch.-l. *Louisa*. — Comté de l'Etat de Mississipi; 10.000 hab. Ch.-l. *Monticello*. — Comté de l'Etat de Missouri; 18.000 hab. Ch.-l. *Mount Vernon*. — Comté de l'Etat d'Ohio; 40.000 hab. Ch.-l. *Ironton*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie. Ch.-l. *New-Castle*. — Comté de l'Etat de Tennessee. Ch.-l. *Lawrenceburg*.

Lawrence, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté d'Essex]), sur le Merrimac; 44.654 hab. Grandes filatures, tissages de la laine et du coton, fonderies, ateliers de construction, papeteries. Etablissements scolaires renommés. — Ville de l'Etat de Kansas, ch.-l. du comté de Douglas; 9.997 hab. Siège de l'université de l'Etat.

Lawrence (Stringer), général anglais, né en 1697, mort à Londres en 1775. Il servit à Gibraltar, en Flandre, et fut envoyé dans l'Inde, en 1748, pour combattre les projets de Dupleix. Il organisa une armée et forma Clive. Son succès le plus considérable, la reddition de l'île de Seringham (1752), porta un coup fatal à la politique de Dupleix et aboutit, un an après, à la prise de Trichinopoly.

Lawrence (Thomas), portraitiste anglais, né à Bristol en 1769, mort à Londres en 1830. Protégé et élève de Reynolds, il peignit, en 1789, à peine âgé de vingt ans, la célèbre actrice miss Farenc. En 1791, il fut nommé associé honoraire de l'Académie, puis, à la mort de Reynolds, premier peintre du roi. Le portrait en pied de miss Siddons (1797) porta à son comble sa réputation. De tous ses portraits, les plus réussis sont ceux de *Baring*, *de lord Aberdeen*, de *lady Cooper*, de *miss Arbuthnot*, de la *duchesse de Suderland*, de la *comtesse Gower*, *lady G. Ellis*, la *marquise de Londonderry*, etc. George IV le chargea de peindre, pour la galerie de Windsor, les portraits des acteurs principaux de la journée de Waterloo : *Wellington*, *Blücher*, l'*empereur Alexandre*, le *roi de Prusse*, etc. Durant le voyage qu'il dut pour cela faire en Europe, il peignit, en outre, le pape *Pie VII*, *Charles X*, la *duchesse de Berry*, etc. George IV donna à Lawrence un collier avec une médaille d'or, comme jadis Charles Ier avait fait pour Rubens. Lawrence fut président de l'Académie royale de Londres, membre de celles de Florence et des Etats-Unis.

Thomas Lawrence.

Lawrence (William), chirurgien anglais, né à Cirencester (Gloucestershire) vers 1783, mort à Londres en 1867. Il s'est attaché à propager les réformes médicales, les idées nouvelles, en attaquant avec vigueur les préjugés de ses confrères. Citons de lui : *Traité des hernies* (1807); *Leçons de physiologie, de zoologie et d'histoire naturelle* (1819); *Traité des maladies vénériennes de l'œil* (1830); *Traité des maladies des yeux* (1841); etc.

Lawrence (sir Henry Montgomery), général anglais, né à Ceylan en 1806, mort à Lucknow en 1857. Entré au service de la compagnie des Indes, il devint, en 1857, commissaire général d'Aoudh. A peine établi à Lucknow, il eut à réprimer le soulèvement des cipayes. Malgré son énergie, il ne put arriver à les disperser, et fut tué dans la lutte.

Lawrence (John Laird Mair, lord), frère du précédent, gouverneur général de l'Inde, né à Richmond (Yorkshire) en 1811, mort à Londres en 1879. Il entra dans le service civil de l'Inde, et succéda en 1851 à lord Elgin comme gouverneur général de l'Inde, qu'il pacifia et réorganisa. Il entra, en 1869, à la Chambre des lords, et ne prit part aux débats que lorsqu'il s'agissait des affaires de l'Inde. C'est ainsi qu'il combattit la politique de lord Beaconsfield, qui devait amener la guerre avec l'Afghanistan. Il fut enterré à Westminster.

Lawrenceburg, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Dearborn, sur la rive droite de l'Ohio; 4.800 hab.

LAWRENCÉLIE (*lô-ran-sé-lî* — de *Lawrencel*, sav. angl.) n. f. Genre de composées inulées, comprenant des herbes laineuses, dont l'espèce type croît en Australie.

Lawrence-Station, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Queens, Long-Island]); 15.000 hab. Villas.

LAWRENCITE (*lô-ran-sit'*) n. f. Protochlorure naturel de fer.

LAWROWITE (*la-vro-vit'*) n. f. Silicate naturel appartenant au genre pyroxène.

LAWSONIE (*lo-so-nî*) n. f. Bot. Syn. de henné.

LAXATIF, IVE (du lat. *laxare*, supin *laxatum*, relâcher) adj. Se dit des médicaments qui débarrassent le canal intestinal, sans irritation locale ou générale; qui facilitent les selles, qui purgent légèrement : *Une tisane* laxative.
— Substantiv. au masc. : *Un* laxatif.
— Encycl. On administre les *laxatifs* surtout aux vieillards et aux enfants. Les plus usités ont pour base les matières suivantes : caroube, cascarine, casse, chicorée, huiles douces, manne, mannite, miel, pruneaux, tamarin, crème de tartre, magnésie calcinée, sel de Sedlitz, etc.

Laxenbourg, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle de Baden]), sur le Schwechat; 1.126 hab. Palais d'été des empereurs d'Autriche. Un traité de paix et de commerce y fut signé, en 1725, entre l'Espagne et l'Autriche.

LAXIFLORE (du lat. *laxus*, lâche, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont très écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE (du lat. *laxus*, lâche, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont écartées les unes des autres.

LAXISPIRE (*spir'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des vermétidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé américain.

LAXITÉ (du lat. *laxus*, lâche) n. f. Etat de ce qui est lâche, distendu : *La* laxité *d'une corde*.
— Pathol. Relâchement d'un tissu : *La* laxité *de la peau*.

LAXMANNIE (*la-ksma-nî*) n. f. Genre de liliacées johnsoniées, comprenant des herbes vivaces à tiges rameuses, à feuilles étroites, à fleurs en capitules, dont on connaît huit espèces australiennes.

LAXMANNITE (*la-ksma-nit'*) n. f. Phosphochromate naturel de plomb, dont la formule est $(Pb, Cu)^6 P^2 Cr^2 O^{17}$, que l'on rencontre en petits cristaux verts monocliniques.

Laxou, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kilom. de Nancy, sur un coteau recouvert par un bord de la forêt de Haye; 3.725 hab. Carrières; mines de fer, fabrique de suif. Asile d'aliénés à Maréville.

Lay, petit fleuve côtier du dép. de la Vendée, formé par la réunion du Grand et du Petit Lay, navigable sur un parcours de 40 kilom., en aval de Beaulieu, près Mareuil. Le cours inférieur (10 kilom.), entre le port de Moricq et la mer, sert à la navigation maritime. Cours total : 125 kilom.

Laya (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Paris en 1761, mort à Bellevue (Seine) en 1833. Il débuta, en collaboration avec son ami Legouvé, par la comédie du *Nouveau Narcisse*, reçue et non représentée au Théâtre-Français (1786). Lorsque éclata la Révolution, Laya s'éprit d'abord des idées nouvelles, et fit représenter avec un grand succès la tragédie de *Jean Calas* (1791), qui flétrissait le fanatisme religieux. Mais les excès jacobins le rebutèrent. Sa pièce *l'Ami des lois*, jouée en 1793, interdite par la Commune, fut une médiocre tragédie, mais un acte de courage civique. L'auteur y prenait à partie Robespierre, Marat et les jacobins. Emprisonné, puis délivré par le 9-Thermidor, il continua à écrire pour le théâtre, séjourna à Dresde avec le duc de La Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire en Saxe. De retour en France, il fut professeur dans plusieurs lycées, puis succéda à Delille à la faculté des lettres. En 1816, il entra à l'Académie française. Citons encore de lui : les *Essais de deux amis*, poésies en collaboration avec Legouvé (1786); *les Dangers de l'opinion*, drame en vers (1790); *les Deux Stuarts* (1797); *Falkland* ou *la Conscience* (1798); *une Journée du jeune Néron* (1799), des épîtres, des héroïdes, etc. — Son fils Alexandre, littérateur français, né à Paris en 1809, devint rédacteur en chef du journal « l'Ordre », et, en 1852, professeur de droit romain, puis de droit international à l'académie de Genève. On cite de lui : *Droit anglais* ou *Résumé de la législation anglaise, sous la forme de codes* (1845); *Etudes historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Thiers, histoire de quinze ans* (1846); *les Romains sous la République* (1850); *Philosophie du droit* (1865); *Caïn*, drame biblique (1873); *Causes célèbres du mariage* (1883). — Léon, frère d'Alexandre, auteur dramatique, né et mort à Paris (1811-1872), fut bibliothécaire du palais de Fontainebleau, et termina sa vie par le suicide. Il a écrit, soit seul, soit en collaboration avec Ancelot, Bayard, Prémaray, etc., un assez grand nombre de pièces, au style sans relief, mais où l'on trouve beaucoup d'habileté scénique : *une Maîtresse anonyme* (1842); *l'Etourneau* (1844); *un Coup de lansquenet* (1847); *les Cœurs d'or* (1854); *le Duc Job* (1859), qui eut un grand succès à la Comédie-Française; *Mme Desroches* (1867); etc.

Laya-bansi.

LAYA-BANSI n. m. Flûte à embouchure transversale, percée de sept trous et en usage dans l'Inde.

Layamon, prêtre anglais d'Ernely-sur-Severn, qui vivait dans la dernière partie du xiie siècle. Sa traduction en vers du *Brut d'Angleterre*, de Wace, indique exactement la période à laquelle les éléments saxons et français ne firent qu'un pour former une nouvelle langue qui devint l'anglais. L'œuvre de Wace était déjà une traduction anglo-normande de l'*Histoire des Bretons*, de Geoffroi de Monmouth. Le *Brut de Layamon* fut édité, en 1847, par sir Frederick Madden.

Layard (Austin-Henri), homme d'Etat et assyriologue anglais, né à Paris en 1817, mort à Londres en 1894. D'une famille française, il visita l'Italie et se fixa, en 1833, en Angleterre. Il partit, en 1839, pour l'Orient, étudia les ruines de Ninive que Botta venait d'explorer pour le compte du gouvernement français. Il obtint de l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Stratford de Redcliffe, les fonds qui lui permirent de mettre au jour, au village de Birs-Nimroud, les restes des palais de Ninive (1845); il continua avec succès ses travaux en 1849. Attaché d'ambassade à Constantinople en 1852, il fut, cette même année, nommé par lord Russell sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, et élu, à Aylesbury, membre de la Chambre des communes. Il redevint sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Palmerston (1861-1866), ministre des travaux publics (1868), ambassadeur en Espagne (1869) et enfin à Constantinople (1877), et se retira en 1878. On lui doit, entre autres ouvrages : *Ninive et ses ruines* (1849); *Inscriptions en caractères cunéiformes des monuments assyriens découverts par A.-H. L.* (1851); *Découvertes faites dans les ruines de Ninive et de Babylone* (1853).

Laybach ou **Laibach** (ital. *Glubiana*), ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. de la Carniole, sur le *Laibach*, sous-affluent du Danube par la Save; 29.615 hab. Cathédrale du xviiie siècle; ruines de l'ancien château du Schlossberg. Industrie assez active : raffineries, fabriques de toile et de dentelles. Commerce important avec les pays de la haute vallée de la Save.

Laybach tient la place de l'ancienne *Emona*, pillée au temps des invasions hunniques. Elle est, depuis le xviiie siècle, capitale de la Carniole, et servit de chef-lieu, de 1809 à 1814, aux Provinces illyriennes organisées par Napoléon Ier. A Laybach se tint, en 1821, un des congrès de la Sainte-Alliance. (V. l'art. suiv.)

Armes de Laybach.

Laybach (congrès de). A la suite de la révolution constitutionnelle napolitaine (juill. 1820), des conférences avaient eu lieu à Troppau entre les ambassadeurs des puissances de la Sainte-Alliance (27 sept.-24 nov. 1820), sans qu'il fût pris de résolutions définitives. Sur l'initiative de Metternich, les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, se rencontrèrent alors à Laybach avec lord Clanwilliam, plénipotentiaire anglais, Blacas, La Ferronnays et de Caraman, envoyés français. Ferdinand Ier, roi de Naples, reçut l'invitation et obtint de son Parlement l'autorisation de s'y rendre (janv. 1821). Metternich proposa une intervention autrichienne, destinée à rétablir l'ancien ordre de choses. Les représentants de l'Angleterre protestèrent hautement, mais approuvèrent en secret; ceux de la France adhérèrent sans réserves. En conséquence, une armée autrichienne de 52.000 hommes, commandée par Frémont, passa la frontière napolitaine et rétablit Ferdinand Ier comme roi absolu. Le congrès se sépara le 12 mai 1821, en publiant un manifeste pour expliquer son œuvre.

LAYE n. f. Musiq. et techn. V. laie.

LAYER (*lè-ié* — rad. *laie*. Conserve de préférence l'*y* devant un *e* muet. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp., de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous layions. Que vous layiez.*) v. a. Eaux et for. Marquer les bois qu'on doit laisser debout dans un abatis. ‖ Tracer une laie, un chemin étroit dans une forêt.
— Constr. Dresser avec la laye les parements des pierres. ‖ On dit aussi bretter, et bretteler.
— v. n. Navig. fluv. Arrêter, cesser de ramer.

LAYETERIE ou **LAYETTERIE** (*lé-ié-te-rî*) n. f. Profession du layetier, commerce de layettes.

LAYETIER (*lè-ie-ti-é* — rad. *layette*) n. m. Celui qui fabrique des coffres, des caisses. ‖ *Layetier-emballeur*, Celui qui fabrique des caisses pour emballage et se charge d'emballer les objets.

LAYETTE (*lè-i-èt'* — rad. *laie*) n. f. Mobil. Tiroir d'un meuble dans lequel on serre des papiers. ‖ Caisse pour emballage. ‖ Coffret de bois fort léger, et, plus particulièrement, Coffret où l'on conserve des papiers dans les archives. ‖ Contenu d'un tiroir, d'un coffret.
— Cost. Ensemble des linges et vêtements destinés à un enfant nouveau-né.
— Musiq. Touche mobile qui ferme les trous du bourdon d'une musette.
— Encycl. Archéol. On entendait autrefois par *layettes* les coffres de petite taille qui servaient à ranger du linge ou des vêtements, et l'on étendait le nom aux tiroirs des meubles qui pouvaient remplir le même office. On appela plus tard « layettes » les planchettes qui rentrent dans l'épaisseur d'une table, d'un bureau ou d'un cabinet, et qui se tirent à volonté. Le mot ne s'est conservé que pour désigner les *layettes* du trésor des chartes, boîtes — par opposition aux registres — contenant les chartes isolées les plus importantes des archives de la couronne, aujourd'hui conservées dans des cartons, aux Archives nationales.

LAYEUR (*lè-i-eur'* — rad. *layer*) n. m. Agent chargé par l'administration forestière de tracer des laies à travers un bois, une forêt. ‖ Ouvrier qui marque au marteau les arbres à conserver dans un abatis. ‖ Ouvrier qui exécute la laie.

LAYLA (*la-i-la*) interj. Véner. Cri que fait entendre le piqueur, pour empêcher les chiens de meute de prendre le change.

LAYON (*lé-i-on* — rad. *laie*) n. m. Sentier de chasse, pratiqué dans les tirés, pour faciliter la marche des tireurs.

LAYON (*lé-i-on* — pour l'ayon, de *l'* art. et de *ayon*, pour *hayon*) n. m. Techn. Partie en forme de pont qui ferme en arrière une voiture de déménagement, un tombereau, et qui peut se baisser à volonté. ‖ On dit aussi ayon.

Layon.

Layon, rivière de Maine-et-Loire, affluent gauche de la Loire. Né dans les Deux-Sèvres, à 4 kilom. et demi d'Argenton-Château, le Layon coule de Concourson à Chalonnes-sur-Loire. Sa vallée se creuse au milieu de roches tantôt abruptes et sauvages, tantôt chargées de vignobles. Cours 90 kilom. environ. Canalisé à la fin du xviiie siècle, le Layon prit le nom de « canal de Monsieur ». Il n'est plus utilisé aujourd'hui.

LAYRAC, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kilom. d'Agen, près du confluent de la Garonne et du Gers; 2.580 hab. (*Layracais, aises.*) Ch. de f. Midi. Vignoble; huilerie. Eglise de la fin du XIe siècle.

LAYRAUD (Fortuné-Joseph-Séraphin), peintre français, né à La Roche-sur-le-Buis (Drôme) en 1834. Il remporta le prix de Rome en 1863. Nous citerons de lui : *Dessin et figures du fronton du Parthénon*, dessins; portrait de *l'abbé Listz* et *Peppina*, *Tête de jeune Romaine*; *Brigands et captifs*, et *Marsyas*, que possède le musée d'Epinal, placèrent leur auteur hors concours en 1872. Citons encore : le portrait de *Don Fernand, roi de Portugal*; *la Mort d'Agrippine*, *Diogène*, acquis par l'Etat; *Sortie d'une pièce de marine, aux Forges et aciéries de Saint-Chamond*; portraits de *M. et Mme Loubet* (1900), des *princes de Portugal*; etc.

LAY-SAINT-CHRISTOPHE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 7 kilom. de Nancy, sur l'Amezule, affluent droit de la Moselle; 1.019 hab. Ch. de f. Est. Mines de fer. Dans l'église, chœur du XIIe siècle.

LAZ, comm. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Châteaulin, dans la haute région des montagnes Noires; 1.313 hab. Ardoisières, fer, pierres druidiques.

LAZAGNE n. f. Art culin. V. LASAGNE.

LAZARE (saint), personnage qui fut, d'après l'Evangile, ressuscité par Jésus-Christ et mourut une seconde fois, vers l'an 60. Selon le récit évangélique, Lazare était frère de sainte Marthe et de sainte Marie Madeleine et habitait, avec elles, à Béthanie, près de Jérusalem. Jésus, qui l'aimait, sachant sa maladie, puis sa mort, quitta les bords du Jourdain et se rendit à Béthanie avec les Apôtres. Il y trouva Lazare enseveli depuis quatre jours, et répandant déjà l'odeur des corps en décomposition. Alors, devant Marthe et Marie, en présence des Apôtres, de plusieurs pharisiens et d'une grande foule de peuple, il fit ouvrir le tombeau et, d'une voix forte, s'écria : « Lazare, venez dehors ! » A l'instant même, Lazare sortit du sépulcre, les pieds et les mains encore enveloppés de bandelettes et le visage couvert d'un voile. Ce miracle remplit la foule d'admiration et, en même temps, rendit plus vive la haine des pharisiens pour Jésus (S. Jean, XI et XII, II). D'après une antique tradition, Lazare vint plus tard, avec ses deux sœurs, aborder au rivage de la Provence; il fut le premier évêque de Marseille, où son chef est vénéré encore aujourd'hui. Il est regardé comme martyr par plusieurs hagiographes. — Fête le 17 décembre.

Dans le Nouveau Testament (S. Luc, XVI), Lazare est aussi le nom du pauvre que Jésus-Christ, dans une parabole souvent citée, oppose au mauvais riche. (V. RICHE [*mauvais*].)

— Iconogr. *Résurrection de Lazare*. La *Résurrection de Lazare*, traitée déjà dans les peintures des catacombes et sur les sarcophages chrétiens, a été représentée par un grand nombre de peintres modernes, notamment dans une admirable fresque de Giotto; par le Guerchin (Louvre); le Bassan (Académie des beaux-arts de Venise); Véronèse, Jac. Palma le Jeune, Bonifazio (Louvre); Sébastien del Piombo (*National Gallery*), signé et daté de 1519; Giol. Muziano (Louvre); Nicolas Frumenti (sujet central d'un

Résurrection de Lazare, d'après Rembrandt.

triptyque [1461], aux Offices); Mabuse (triptyque, au musée de Bruxelles); Lucas Cranach le Vieux (musée de Dresde); Otto Venius (cathédrale de Gand); Abr. Bloemaert (musée de Munich); Rottenhamer (musée de Vienne); Rubens (musée de Turin); H. de Hess (fresque dans l'église de Tous-les-Saints, à Munich); Jouvenet (Louvre); Philippe de Champaigne (musée de Grenoble); Bon Boullongne (autref. dans l'église des Chartreux, à Paris); Eustache Le Sueur; Eugène Delacroix (1850), etc. Parmi les estampes représentant la *Résurrection de Lazare*, rappelons : une admirable eau-forte de Rembrandt, diverses gravures de Lucas de Leyde, Gio. B. Franco, etc. Le même sujet est représenté dans une mosaïque du vestibule de l'église Saint-Marc de Venise, exécutée par les Zuccati.

Lazare de Jérusalem (ORDRE DE **Saint-**), le plus ancien des ordres réguliers hospitaliers militaires, fondé vers 1120 à Jérusalem par les croisés pour assister les pèlerins et soigner les lépreux. Louis VII, à son retour de Palestine, leur donna la terre de Boigny, près d'Orléans, ainsi qu'un château et une église dans le faubourg Saint-Denis, à Paris. Après avoir accompagné Louis IX aux croisades, l'ordre s'étendit en Sicile, dans la Pouille et la Calabre; en 1524, son chef-lieu est définitivement transféré à Boigny. L'institution fut incorporée, en 1572, à l'ordre de Saint-Maurice de Savoie (v. MAURICE) et réunie par Henri IV, en 1608, à l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. L'ordre royal et militaire de Saint-Lazare de Jérusalem et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel fut confirmé par Louis XIV et Louis XV. Il avait pour collier un chapelet entremêlé de palmes et des chiffres des deux ordres. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes, émaillée de pourpre et de vert alternativement, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis et portant au centre, d'un côté, l'image de la Vierge entourée de rayons d'or; de l'autre, l'effigie de saint Lazare sortant du tombeau. L'ordre ne fut plus conféré à partir de 1788.

Décoration de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem.

Lazare (Saint-), maison de correction et de détention pour les femmes, à Paris. Ce fut d'abord une léproserie. Elle existait déjà vers 1110. De 1515 jusqu'au XVIIe siècle, Saint-Lazare fut administré par des chanoines de l'ordre de Saint-Victor, qui abolirent la léproserie. En 1632, saint Vincent de Paul y installa des prêtres de la Mission. Vers 1779, Saint-Lazare fut transformé en une maison de correction et de détention provisoire et arbitraire pour les hommes. Le 13 juillet 1789, pendant la famine qui sévissait à Paris, les lazaristes, qui recélaient d'énormes provisions, furent chassés; l'établissement fut pillé, les granges incendiées. Le couvent de Saint-Lazare devint alors une prison d'Etat, où furent incarcérés les suspects.

Aujourd'hui, cet établissement est spécialement affecté aux femmes. Elles y sont divisées en trois grandes catégories : celle des détenues qui font de la prison préventive, ou sont condamnées à une détention de moins d'une année; celle des mineures qui doivent rester dans une maison de correction jusqu'à leur majorité; celle des prostituées détenues administrativement. La surveillance de l'établissement est confiée à des religieuses.

LAZARE (saint), religieux et peintre grec, mort à Rome en 867. Il peignait des sujets religieux, et l'empereur Théophile, ardent iconoclaste, le fit flageller. Le saint, guéri de ses plaies, continua à peindre les images de la Vierge et de Jésus. — Fête le 23 février.

LAZARE GREBLIANOVITCH, empereur de Serbie, mort à Kossovo en 1389. Il monta sur le trône en 1376 et réorganisa d'abord le pays ruiné par la guerre civile. De 1382 à 1386, il enleva aux Hongrois la Syrmie, la Matchva et Belgrado. En 1385, les Turcs envahirent son territoire; il devint leur tributaire. A partir de 1387, il chercha à reconquérir son indépendance. Mais, au dernier moment, il fut abandonné par ses alliés, et il ne put opposer aux Turcs, dans la bataille de Kossovo, qu'une petite armée démoralisée. Il fut fait prisonnier et décapité par ordre du sultan Mourad Ier, lui-même blessé à mort. Il fut le dernier souverain indépendant de la Serbie.

LAZARET (*rè* — de l'ital. *lazaretto*, même sens; du bas lat. *lazarus*, ladre, lépreux) n. m. Autref. Léproserie. ‖ Auj. Etablissement isolé dans une rade, disposé pour recevoir des malades, des marchandises, des équipages suspects de contagion : *Le* LAZARET *de Marseille*.

— ENCYCL. Quoique l'institution des *lazarets* remonte fort haut, ce n'est qu'après avoir été pendant longtemps et à diverses époques désolées par la peste que les villes de la Méditerranée songèrent à en empêcher l'introduction à l'aide des quarantaines. Venise établit, en 1348, des *provéditeurs de la santé*; en 1403, elle créa un hôpital dans une île appartenant aux Pères augustins, et appelée *Sainte-Marie-de-Nazareth*, d'où l'on pourrait croire qu'est venu le nom de « lazaret », si l'on ne savait que saint Lazare est regardé comme le patron des *ladres* ou lépreux. Ce ne fut qu'en 1485 que la magistrature de santé fut créée. A Marseille, les premières mesures datent de la peste de 1476; on les doit au roi René. A Gênes, non plus qu'à Marseille, les lazarets ne parvinrent pas toujours à préserver la santé publique. Après 1650, un nouveau lazaret fut construit, et, de 1650 à 1720, c'est-à-dire pendant soixante-dix ans, la ville échappa à la maladie. Depuis l'infection de 1720, plus de peste dans la ville, tandis qu'on la voit sévir au lazaret, une vingtaine de fois. Pour l'organisation actuelle des lazarets, v. QUARANTAINE.

Costume des médecins du lazaret de Marseille, en 1720.

LAZARI (THÉÂTRE) ou le **PETIT-LAZARI**, ancien théâtre du boulevard du Temple, à Paris. Il fut d'abord un petit théâtre d'élèves pour la danse. Sous le nom de Variétés-Amusantes, on y jouait, vers 1782, de petites comédies et des vaudevilles. Vers 1785, un mime italien, Lazari, qui lui donna son nom, en prit la direction et y donna des pantomimes. La salle, brûlée en 1796, fut reconstruite en 1815. Le Petit-Lazari devint alors un théâtre de marionnettes. Après 1830, on y joua des farces, des parodies et des drames. Le théâtre disparut en 1863.

LAZARIE (*rî*) ou **LAZARIA** n. f. Moll. Sous-genre de cardites, comprenant des formes propres à l'océan Indien et aux mers de l'Amérique occidentale. (Les lazaries sont des lamellibranches à coquille oblongue, transverse, à grosses côtes rayonnantes.)

Lazarille de Tormès, roman espagnol, par don Hurtado de Mendoza (1554). — C'est une des œuvres les plus originales de la langue castillane, et le plus ancien monument du genre picaresque. Il offre une peinture vive et piquante des mœurs populaires du temps.

LAZARISTE (*risst'*) n. m. Membre d'une congrégation fondée par saint Vincent de Paul. ‖ On dit aussi PRÊTRE DE SAINT-LAZARE, et encore PRÊTRE DE LA MISSION.

— ENCYCL. Saint Vincent de Paul institua, en 1625, les *prêtres de la Mission*, appelés *lazaristes*, lorsque le siège de la congrégation, d'abord établi au collège des Bons-Enfants, fut transporté au faubourg Saint-Denis, dans le prieuré de Saint-Lazare (1632). Approuvés par les papes Alexandre VII et Clément X, les lazaristes s'appliquent spécialement à la prédication dans les campagnes, à la direction des grands séminaires et aux missions dans les pays infidèles. Ils portent une soutane noire et un col blanc, au lieu de rabat. Répandus dans la Turquie d'Europe et l'Asie Mineure, en Chine, ils y servent à la fois la religion catholique et la France. Leur maison mère est à Paris, rue de Sèvres. Cette congrégation, reconnue et approuvée par lettres patentes dès 1627, avait été dispersée pendant la Révolution : elle fut rétablie en 1816.

Lazariste : 1. En 1750; 2. Actuel.

LAZARO n. m. Arg. milit. Salle de police : *Le malheureux s'en allait finir son rêve au* LAZARO. (G. Courteline.)

LAZAROLUS (*luss*) n. m. Section du genre poirier.

LAZARONE (pron. ital. *la-dza-ro-né* — mot napolit., signif. proprem. *lépreux*) n. m. Sorte de commissionnaire napolitain, qui vit dans un état de paresse et de misère : *Le* LAZARONE *qui a mangé sa polenta ne remuerait pas un sac pour tout l'or du monde.* (Proudh.) [Quelques-uns écrivent LAZZARONE.] ‖ Pl. *Des* LAZARONI.

LAZARUS (Maurice), philosophe allemand, né à Filehne (Posen) en 1824. Il professa la philosophie à Berne et à l'école militaire de Berlin. Il présida, en 1869 et en 1871, les synodes israélites à Leipzig et fut nommé professeur honoraire à l'université de Berlin. Nous citerons de lui : *la Vie de l'âme* (1883); *l'Origine de la morale* (1867); *les Idées dans l'histoire* (1872); *Questions idéales* (1885); *Education et histoire* (1881); *le Prophète Jérémie* (1894); etc.

LAZE, population du Caucase, qui habite au S.-E. de la mer Noire. (De taille petite, de formes trapues, ses membres sont industrieux et fabriquent spécialement de la batterie de cuisine en laiton.) — *Les* LAZES.

— Adjectiv. : *Mœurs* LAZES.

— n. m. Linguist. Nom d'un idiome appartenant au groupe méridional des langues du Caucase et apparenté au géorgien. (Adjarian, *Etude sur la langue laze* [Mémoires de la soc. de ling. de Paris, t. X].)

LAZERGES (Jean-Raimond-*Hippolyte*), peintre français, né à Narbonne en 1817, mort à Mustapha d'Alger en 1887. Il s'adonna à la peinture religieuse, où il montra une grande facilité. A partir de 1860 environ, Lazerges, à la suite de voyages, puis d'un séjour continu en Algérie, mêle les scènes de mœurs orientales aux sujets religieux. Il réussit par des qualités de grâce, de correction et de finesse. Il a envoyé, notamment, au Salon : *Biskri porteur d'eau* (1878); *Femme de Bou-Saada* (1880); *Arabes en marche* (1882); *Femmes kabyles* (1884); etc. — Son fils, PAUL-JEAN-BAPTISTE, né à Paris en 1845, a étudié et peint, comme lui, la nature algérienne : *El-Kantara* (1894); *Biskra*; *Femme kabyle portant des herbes* (1895); *En Kabylie*; *Caravanes* (1896); *Retour du pâturage*; *Repos au campement le soir* (1898); etc. En 1901, il a exposé un très intéressant *Portrait de l'explorateur Foureau*.

LAZINE n. f. Dans le Doubs, Fente verticale qui coupe les blocs calcaires dans les forêts de sapins.

LAZIONITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine.

LAZIQUE (*zik'* — lat. *Lazica*), partie de l'ancienne Colchide, au N. de l'Arménie et au S. du Phase. Ses habitants étaient appelés *Lazes*. En 554 avant J.-C., les Perses et les Grecs s'en disputèrent la possession.

LAZISE ou **LAZIZE**, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur la rive sud-est du lac de Garde; 3.034 hab. Port actif; sources médicinales.

LAZIVRARD (*vrar'*) n. m. Ancien nom du lapis-lazuli.

LAZULI adj. m. V. LAPIS-LAZULI.

LAZULITE n. f. Minér. Syn. de KLAPROTHINE.

LAZZARI (Donato). Biogr. V. BRAMANTE.

LAZZARINI (Jean-André), peintre et écrivain italien, né et mort à Pesaro (1710-1801). Ses tableaux, très composés, sont d'un coloris en général assez faible. On regarde comme son chef-d'œuvre *la Vierge avec sainte Catherine et le bienheureux Marco Fantuzzi*, qu'on voit à Fualdo, près de Rimini. Ses *Œuvres* critiques et littéraires (1806) et ses *Dissertations sur les diverses branches de l'art* ont servi à Algarotti pour écrire son *Essai sur la peinture*.

LAZZARONE n. m. Ling. V. LAZARONE.

LAZZI (*la-zi* ou *lad-zi* — de l'ital. *lazzo*, acte ou mot ridicule) n. m. pl. Terme de la comédie italienne désignant une Action scénique muette, faite de gestes et de jeux de physionomie. ‖ Bouffonneries, plaisanteries moqueuses et salées.

— REM. L'Académie admet l's au pluriel, comme à *macaroni*, et autorise ainsi, contrairement à l'étymologie, l'usage de ce mot au singulier.

LE m. s., **LA** f. s., **LES** pl. des deux genres (du lat. *ille, illa, illi, illæ*, ce ou cet, cette, ces) art. Se place devant un nom pris dans un sens déterminé, mais non précédé d'un adjectif déterminatif (LE, LA, LES sont dits articles simples) : LE *ciel*. LA *terre*. LES *arbres*. ‖ L'article se contracte en *au, aux* avec *à*, en *du, des* avec *de*. V. CONTRACTER.

— L'article singulier s'élide en *l'* devant une voyelle ou un *h* muet : L'*arbre*. L'*homme*.

— ENCYCL. Gramm. et philol. V. ARTICLE.

LE m. s., **LA** f. s., **LES** pl. des deux genres, pron. pers. Lui, elle, eux, elles ; cela, ces choses-là : *L'homme s'agite, et Dieu* LE *mène.* (Fén.)

— Le singulier s'élide et s'écrit *l'* devant un verbe qui commence par une voyelle ou par un *h* muet, ainsi que devant les pronoms *en* et *y*.

— Gramm. I. *Place du pronom* « le », « la », « les ». Ce pronom se place devant le verbe dont il est le régime : *Je* LE *sais. Je* LA *connais. Vous* LES *entendrez,* excepté le cas où le verbe est à l'impératif, à moins, toutefois, qu'il ne soit accompagné d'une négation ; auquel cas, on rentre dans la règle générale : *Imitons-*LES. *Ne* LES *imitez pas.*

Si le pronom *le, la, les* est accompagné d'un pronom personnel régime indirect du même verbe, il se place après ce pronom personnel : *Je me* LE *suis dit. Je vous* LA *confie,* excepté lorsque le verbe est à l'impératif : *Promets-*LE*-moi. Laissons-*LES*-lui.*

II. *Accord du pronom* « le », « la », « les ». Quand *le, la, les* tient la place d'un nom déterminé et pris substantivement, il se met au genre et au nombre du nom dont il tient la place : « *Etes-vous madame X? — Je* LA *suis.* » « *Il doit être cinq heures maintenant. — Non, il ne* LES *est pas encore.* » Si le pronom se rapporte à un nom pris adjectivement, ou à un adjectif, il se met au masculin singulier : *Madame, êtes-vous artiste ? — Je ne* LE *suis pas.* Cette règle n'était pas solidement établie au XVIIe siècle, et les exemples contraires sont extrêmement fréquents chez les auteurs de cette époque.

III. *Répétition du pronom* « le », « la », « les ». La règle veut que ce pronom soit répété devant chaque verbe dont il est le régime ; toutefois, comme cette marche est assez embarrassée, on doit permettre aux poètes de s'en affranchir, et l'on ne saurait condamner cet exemple de Racine :

Songez-vous que je tiens les portes du palais ?
Que je puis vous l'ouvrir ou fermer à jamais ?

IV. *Emploi du pronom* « le », « la », « les ». Ce pronom remplace tantôt un nom, tantôt un adjectif, tantôt une proposition entière ; mais on ne peut le substituer à un nom pris dans un sens indéterminé, et l'on ne doit pas dire : *Parlez-moi sans détours, car je* LES *déteste.*

LÉ (du lat. *latus,* large) n. m. Largeur d'une pièce d'étoffe prise entre les lisières qui la bordent de chaque côté. ‖ *Demi-lé,* Moitié de la largeur du lé. (Syn. de LAIZE.) ‖ Fig. *Tout du long et du lé,* Absolument, entièrement. (Vx.)

— Chemin de halage qui doit rester libre sur les bords des cours d'eau pour permettre le halage à la cordelle.

LEA, bourg d'Irlande (prov. de Leinster [Queen's-County]), sur le fleuve côtier Barrow ; 4.840 hab.

LEA, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Ribble, tributaire de la mer d'Irlande ; 2.915 hab. Manufacture de coton et forges.

LÉA, ou **LÆTA** ou **LÉE** (sainte). Dame romaine qui s'adonna aux austérités de la pénitence après la mort de son mari. Saint Jérome fait son éloge dans une lettre à sainte Marcelle. Elle mourut en 384. — Fête le 22 mars.

LEACHIA (*li-tchi-a* — mot angl. ; de *Leach,* n. pr.) n. f. Genre de crustacés isopodes euisopodes, famille des idotéidés. (Les *leachia* sont des idotées à quatrième article thoracique très allongé.)

LEADE (Jane), mystique anglaise, née en 1623, morte en 1704. Après la mort de son mari, riche commerçant, elle entra dans une société d'illuminés, présidée par le médecin Jean Pordage, et en devint bientôt la principale inspiratrice. Sous le nom de *philadelphes,* ses adeptes se vouaient au culte de la *Sophie,* c'est-à-dire de la Sagesse, personnifiée sous les traits de Marie, mère de Jésus. Les plus curieux de ses nombreux ouvrages sont : *les Nuages célestes* ou *l'Echelle de la résurrection* (1682) ; *la Révélation des révélations* (1686) ; *la Fontaine du jardin* ou *Journal des communications et des manifestations de l'auteur* (1694) ; *Motifs et établissement de la Société des philadelphes* (1696).

LEADER (pron. angl. *li-deur'* — mot angl., signif. *conducteur*) n. m. Polit. Au Parlement anglais, Membre du gouvernement auquel sont confiées la direction et la conduite des affaires publiques. ‖ En France, Personnage le plus en vue d'un groupe politique ; celui qui le conduit.

— Littér. Dans le journalisme, *Leader* ou *Leader-article,* Article de fond, généralement en première colonne, et qui exprime l'opinion directrice du journal.

— Sport. Cheval qui conduit le galop, dans les exercices d'entraînement. ‖ Par anal. Cheval qui, dans une épreuve publique, galope en tête des autres, et *mène le train.*

— ENCYCL. Polit. En Angleterre, si le premier ministre appartient à la Chambre des communes, c'est lui qui assume les fonctions de *leader.* S'il est membre de la Chambre des lords, c'est lui qui assume ces fonctions dans cette assemblée. Sinon, elles sont confiées à l'un des ministres (ordinairement le premier lord de la Trésorerie ou le chancelier de l'Echiquier). Le principal rôle du leader est de décider dans toutes les questions non préalablement réglées au sein du cabinet, et qui exigent une solution immédiate.

L'opposition a aussi un leader, qui dirige et contrôle les forces du parti. C'est presque toujours l'homme qui est considéré comme le plus apte, lorsque le parti arrivera au pouvoir, à diriger le gouvernement.

LEADERSHIP (pron. angl. *li-deur'-chip'* — mot angl.) n. m. Fonction du *leader.*

LEADHILLITE (*li-di-lit'*) n. f. Sulfato-carbonate naturel de plomb, répondant à la formule

$$Pb^4C^3SO^{13} = 3(PbCO^3) + PbSO^4.$$

LEADVILLE, ville des Etats-Unis (Colorado), ch.-l. du comté de Lake, dans la gorge de California-Gulch, près du son confluent dans la haute vallée où se forme l'Arkansas ; 10.384 hab. Mines de plomb argentifère.

LÉAGE (*lé-aj'*) n. m. Redevance qui était due au seigneur d'une rivière sur laquelle on construisait un moulin.

LEAGUE (pron. angl. *ligh'* — mot angl.) n. m. Lieue anglaise, mesure itinéraire d'Angleterre, valant 5kil,56934

LEAKE (sir John), amiral anglais, né à Rotherhithe en 1656, mort près de Greenwich en 1720. Il fut nommé, en 1702, gouverneur de Terre-Neuve, où il détruisit les pêcheries françaises. Vice-amiral en 1703, il se distingua au cours de la guerre de la succession d'Espagne, et s'empara d'Alicante, de Carthagène, de Majorque (1706-1708). Un des lords de l'amirauté en 1709, président du bureau de l'amirauté, il commanda, en 1711, la flotte de la Manche. De 1708 à 1714, il représenta Rochester au Parlement. On l'appelait communément *le brave et heureux amiral.*

LEAKE (Guillaume-Martin), archéologue anglais, né à Thorpe-Hall, près de Colchester, en 1777, mort à Brighton en 1860. Les riches documents qu'il avait recueillis pendant ses excursions en Grèce ont été insérés par lui dans les ouvrages suivants : *Topographie d'Athènes* (1821) ; *Voyages en Morée* (1830) ; *Voyages dans la Grèce septentrionale* (1835) ; *la Grèce à la fin de vingt-trois années de protection* (1851) ; *Numismata hellenica* (1854-1859).

LEAM (*lé-am'*) n. m. Métrol. Monnaie de compte chinoise, valant un peu plus de 4 francs.

LEAMINGTON, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur la *Leam* ; 23.000 hab. Station thermale très fréquentée. Théâtre, muséum, galerie de tableaux.

LÉANDRE n. m. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant quelques arbrisseaux du Brésil.

LÉANDRE. Myth. gr. V. HÉRO ET LÉANDRE.

LÉANDRE, surnommé **Nicanor**, grammairien, né à Cyrène (IIe s. de notre ère). Il vivait à Alexandrie, sous le règne d'Adrien, et il écrivit une *Histoire d'Alexandrie.* — Historien grec, d'époque incertaine. Il était né à Milet, et il écrivit une histoire de sa ville natale.

LÉANDRE (saint), archevêque de Séville, né vers 530 à Carthagène, mort à Séville vers 600. Le roi des Wisigoths, Léovigilde, arien zélé, l'exila pour le punir d'avoir converti à la foi catholique son fils aîné, Herménégilde, qu'il fit mettre à mort. Mais, bientôt, touché de repentir, le roi rappela Léandre et lui confia l'éducation de son second fils, Récarède, en lui recommandant de l'élever dans la religion catholique. Quand ce prince fut devenu roi (586), Léandre amena toute la nation des Wisigoths à quitter l'arianisme. Il établit la liturgie dite *mozarabique,* présida le troisième concile de Tolède (589), et entretint une correspondance suivie avec le pape saint Grégoire le Grand, qui lui dédia ses *Morales* sur Job. On a de lui un traité latin *Sur l'éducation des vierges* et une *Homélie* sur la conversion de sa nation. — Fête le 13 mars.

LÉANDRE, personnage de la comédie italienne, connu surtout sous le nom de *beau Léandre.* C'était, à l'origine, l'élégant amoureux d'Isabelle ou de Béatrice. Il était frais et rose, couvert de rubans et de dentelles, dupait les barbons, pères ou maris. Corneille transporta le rôle dans la comédie française ; on le retrouve encore dans Destouches. En vieillissant, il a acquis une teinte de ridicule. Le Léandre du théâtre, au XVIIe siècle, a, dans ses rôles d'amoureux, quelque chose du matamore ; il est vantard et poltron, et alors, on commence à le berner et même, au besoin, à le rosser.

Léandre.

LÉANDRE (Charles-Lucien), peintre et caricaturiste français, né à Champsecret (Orne) en 1862. Elève de Bin et de Cabanel, il a exposé au Salon, depuis 1887, un grand nombre de tableaux de genre et de portraits. Mais c'est surtout comme dessinateur et caricaturiste qu'il est devenu populaire. Dans les portraits-charges qu'il a publiés dans le « Rire », le « Figaro », on trouve une observation aiguë, profonde, cruelle parfois. Sa fameuse série du « Rire », le *Gotha des souverains,* l'a placé au premier rang. Léandre a publié en albums : *Nocturnes, Paris et la province,* le *Musée des souverains,* etc.

LÉANG-CHAN ou **LIANG-CHAN** (*Monts froids*), chaîne de montagnes de la Chine occidentale, dans le Se-Tchouen, dominant au Sud la rive du Yang-Tsé-kiang.

LÉANS (*lé-an* — anc. franç. *laiens* ; du lat. *illac,* là, et *intus,* dedans) adv. Là dedans, opposé à CÉANS, ici dedans. (Céans et léans ont vieilli. On ne doit employer *céans* que lorsqu'on est dans le lieu même dont il s'agit : *La dame de* CÉANS, la dame du logis où nous sommes. Si l'on n'est pas dans la maison et qu'on ne puisse que la désigner, il faudrait dire : *La dame de* LÉANS. Les anciens auteurs français faisaient toujours cette distinction.)

LEAO, nom d'une dynastie d'empereurs khitans, qui régnèrent au nord de la Chine. Elle eut neuf représentants : Taï-Tsou (907-926) ; Taï-Tsong (927-946) ; Che-Tsong (947-950) ; Mou-Tsong (951-967) ; King-Tsong (968-982) ; Chen-Tsong (983-1030) ; Hing-Tsong (1031-1054) ; Tao-Tsong (1055-1100) ; Tien-Tcha (1101-1124). Ce dernier empereur ayant été fait prisonnier par les Tartares Kin, son général, Yelu-Tache, à la tête d'une nombreuse armée, continua la lutte, prit le titre de kan et fonda la dynastie des Leao occidentaux ou *Si Leo,* qui fut représentée par : Yelu-Tache (1125-1136) ; Kan-tien-Heou, lequel exerça la régence de 1136 à 1141 ; Jen-Tsong (1142-1153) ; Puso-Wan (1154 à 1168) ; Tchikoulou (1168-1203).

Lear (LE **Roi**), tragédie de Shakspeare (date probable : 1605 ou 1606 ; la première édition in-quarto est de 1608). Les principales sources de cette pièce sont *la Chronique* de Holinshed et une ancienne tragédie : *la Vraie Chronique du Roi Leir.* — Lear, se sentant vieillir, partage ses Etats entre ses deux filles Goneril et Régane, au détriment d'une troisième fille, Cordélia. D'un autre côté, le duc de Glocester a partagé aussi ses biens entre un fils légitime, Edgar, et un bâtard, Edmond. Mais les deux pères doivent être victimes de l'ingratitude de leurs enfants. Glocester, qui ajoute foi aux calomnies d'Edmond, fait condamner Edgar à mort, tandis qu'Edmond, sûr désormais de son pouvoir, fait crever les yeux au vieillard. Lear, par une nuit d'orage, est chassé de son propre palais par ses deux filles aînées, et il ne trouve de protection que chez Cordélia, réduite à la misère par lui-même. Lear devient fou de douleur ; son indignation, ses plaintes, le dévouement de Cordélia ont fourni à Shakspeare les éléments des plus belles scènes de cette terrible tragédie. Il nous montre Lear, errant au bras de cette nouvelle Antigone, à côté d'un bouffon de cour, dont la folie feinte forme contraste avec la démence du roi détrôné. Cordélia meurt étranglée, et Lear expire sur son cadavre. La seconde action a un dénouement moins pénible : le fils déshérité reste, comme Cordélia, fidèle à son père ; il tue en duel le bâtard, et rentre en grâce auprès de Glocester.

A la sombre catastrophe où succombent Lear et sa fille, le scribe Nathum Tate a substitué un dénouement qui altère le sens de la pièce. Au lieu de périr après leur défaite, Lear et Cordélia sont sauvés par Edgar qui épouse la jeune fille, héritière de son père ; enfin Glocester bénit les nouveaux époux et assiste à leur noce.

LÉARD (*lé-ar'*) n. m. Nom vulgaire du peuplier noir, en Anjou.

LEARMOUNT, paroisse d'Irlande (comtés de Londonderry et de Tyrone [prov. d'Ulster]) ; 3.330 hab.

LEATHERNEAD, bourg d'Angleterre (comté de Surrey), sur le Mole, affluent de la Tamise ; 3.535 hab.

LÉAU, en flamand **Zout-Leeuw**, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain, sur la Petite Gette, affluent de la Dyle ; 2.176 hab. Distillerie. Eglise gothique du XIIIe siècle ; hôtel de ville du style flamboyant.

LÉAUTÉ (Henri), ingénieur et mathématicien français, né à Balize (Louisiane) en 1847. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, docteur ès sciences mathématiques (1876), il fut depuis (1877) répétiteur de mécanique à l'Ecole polytechnique. Il a été élu, en 1890, membre de l'Académie des sciences. Citons de lui : *Méthode d'approximation graphique* (1880) ; *Sur un perfectionnement applicable à tous les régulateurs à force centrifuge* (1880) ; *Etude géométrique sur les fonctions elliptiques de première espèce* (1880) ; *Théorie générale de transmission par câbles métalliques* (1880) ; etc.

LÉAUTEY (Eugène), comptable et publiciste français, né à Paris en 1845. Il s'est occupé de questions de comptabilité et d'enseignement commercial. On lui doit sur ces sujets, un certain nombre d'excellents travaux qui ont placé la comptabilité au rang des sciences : *l'Enseignement commercial et les Ecoles de commerce en France et dans le monde entier* (1886) : *la Science des comptes* (1889) ; *Principes généraux de comptabilité* (1895) [avec Ad. Guilbaut] ; *Cours de Comptabilité et de tenue des Livres* (1895) ; *Traité des Inventaires et des bilans au point de vue comptable, économique, social et juridique* ; *Manuel universel de comptabilité agricole* (1899) ; *Traité de comptabilité industrielle de précision* (1900) ; etc. Il a collaboré au *Nouveau Larousse illustré* pour les questions de commerce et de comptabilité.

LEAVENWORTH, ville des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. de comté, sur le Missouri ; 19.768 hab. Commerce actif. Non loin s'élève le plus ancien fort des bords du Missouri, devenu aujourd'hui le siège d'une école militaire.

LÉBADÉE ou **LEBADEA** (*lé, dé-a*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant quatre espèces indo-malaises. (Les lébadées sont de beaux papillons à ailes larges, courtes et entières. Espèce type : la *lebadea alankara,* des îles de la Sonde.)

LÉBADÉE (lat. *Lebadea*), ville de la Grèce ancienne (Béotie), près de Chéronée et de l'Hélicon, auj. *Livadie.* Près de cette ville, bois sacré avec statue de Trophonius, par Dédale.

LE BAILLIF (Alexandre-Claude-Martin), physicien français, né à Saint-Fargeau en 1764, mort en 1831. Il perfectionna le microscope de Charles, construisit d'excellents micromètres sur verre, un galvanomètre, des piles sèches, des électromètres, inventa un sidéroscope, des aiguilles d'argile pour constater l'infusibilité des terres à porcelaine, etc. Nous citerons de lui : *Mémoire sur l'emploi des petites coupelles au chalumeau* (1823).

LE BAILLY (Antoine-François), poète et fabuliste français, né à Caen en 1756, mort à Paris en 1832. Après plusieurs essais poétiques et dramatiques, il publia ses *Fables nouvelles suivies de poésies fugitives* (1784), qui furent bien accueillies, puis encore *Fables nouvelles* (1814), et enfin une autre édition en 1823. Employé aux finances pendant la Révolution, aux Droits réunis sous l'Empire, et à la chancellerie du Palais-Royal en 1814, il devint liquidateur de la maison d'Orléans. Parmi ses autres œuvres, on peut citer : *Corisandre ou les Enchantements,* opéra (1791) ; *le Procès d'Esope avec les animaux,* comédie (1812) ; *Diane et Endymion,* opéra (1814) ; *la Chute des Titans* ou *le Retour d'Astrée,* cantate à l'occasion du sacre de Charles X (1825). Les *Fables* de Le Bailly, souvent trop longues, ont de la bonhomie et de l'élégance dans le style.

LEBAILLY (Armand-Emmanuel, dit **Armand**), poète français, né à Gavray (Manche) en 1838, mort à Paris en 1864. Fils d'un tailleur, il fit ses études au petit séminaire, se rendit à Paris, où il mena une vie misérable, et mourut phtisique à l'hôpital. Outre des articles de critique littéraire, on lui doit deux petits recueils de vers inspirés par l'amour de la liberté : *Italia mia* (1860) ; *Chants du Capitole* (1861) ; *Hégésippe Moreau, documents inédits* (1863) ; *Mme de Lamartine* (1863) ; etc.

LEBANON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du *comté de Lebanon,* sur la Swatara ; 14.660 hab. Métallurgie. — Ville de l'Etat de Tennessee, ch.-l. du comté de Wilson ; 4.000 hab. Université ; école de droit. — Ville de l'Etat de New-Hampshire (comté de Grafton, à la tête des chutes du Mascomy-River ; 4.500 hab.

LEBANON-SPRINGS ou **NEW-LEBANON**, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Columbia]), dans un vallon occidental des monts Taghkanick ; 3.500 hab. Eaux thermales, chlorurées sodiques.

LE BARGY (Charles-Gustave-Auguste), acteur français, né à La Chapelle (Seine) en 1858. Premier prix de comédie au Conservatoire en 1879, il débuta, en 1880, au Théâtre-Français, dont il est devenu sociétaire en 1887. Il s'est fait applaudir dans l'emploi des amoureux et des jeunes premiers. Il joint à une voix chaude, mordante, une diction nerveuse, et il excelle à traduire ce qu'il y a de sec et d'impertinent dans certains rôles du répertoire contemporain. Parmi les pièces où il a eu le plus de succès, nous citerons : *l'Etrangère, Hernani, le Gendre de M. Poirier, les Tenailles, le Fils de l'Arétin, Catherine,* etc. Il devint, en 1896, professeur de déclamation au Conservatoire.

LEBAS ou **LE BAS** (Jacques-Philippe), graveur français, né et mort à Paris (1707-1783). Il obtint le titre de graveur du roi. Pendant de longs voyages en Flandre et en Hollande, il fut un des traducteurs les plus féconds

des peintres de genre, surtout de Teniers. Les maîtres français lui ont également fourni de nombreux sujets : Noël-Nicolas Coypel, Lancret, Watteau, Oudry, Parrocel, etc. Citons encore : d'après Van Balen, *l'Heureux Chasseur, la Prise du héron* ; d'après P. Wouverman, *le Pot au lait et le Sanglier féroce*. Les Goncourt ont dépeint, dans leurs *Portraits intimes du* XVIII*e siècle*, sa vie intime, originale comme son talent et ses procédés.

Lebas (Philippe-François-Joseph), homme politique français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1765, mort à Paris en 1794. Député du Pas-de-Calais à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, et épousa une des filles de Duplay. Disciple fidèle de Robespierre, il entra au comité de sûreté générale, se rendit avec Saint-Just aux armées du Rhin (1793) et de Sambre-et-Meuse (1794). Tous deux, dans cette célèbre mission, firent preuve d'une énergie admirable, mais aussi d'une sévérité excessive. Au 9-Thermidor, il demanda à être arrêté avec ses amis. Enfermé à la Force, et délivré par la Commune, après de vains efforts pour triompher de l'hésitation de Robespierre qui reculait devant l'appel aux armes, il se suicida.

Lebas (Philippe), antiquaire et philologue, fils du précédent, né et mort à Paris (1794-1860). Il servit, sous l'Empire, dans la marine, et fut chargé, de 1820 à 1827, de l'éducation du prince Louis-Bonaparte, depuis Napoléon III. Docteur ès lettres, il fut professeur au lycée Saint-Louis (1829), puis maître de conférences à l'École normale (1830), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1838). En 1842, il remplit avec talent une mission archéologique en Grèce et en Asie Mineure. Outre un grand nombre d'ouvrages classiques et de traductions, il a laissé : *Antiquités grecques et romaines* (1836), et une publication importante : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (1847 et années suiv.).

Le Bas (Louis-*Hippolyte*), architecte français, né et mort à Paris (1782-1867). Second grand prix de Rome en 1806, il exposa, en 1810, *Intérieur d'une salle décorée pour musée*. Peu après, il fut nommé inspecteur des travaux de la Bourse. Il exposa un remarquable *Projet de quatre grands cimetières*, mis au concours par la ville de Paris. Le gouvernement lui confia l'exécution du monument de Malesherbes au Palais de Justice, et de celui de Louis XVIII au Palais-Bourbon. En 1824, il fut chargé de la construction de la prison de la Roquette et de l'église Notre-Dame de Lorette, son œuvre capitale. Il devint membre de l'Institut en 1825, puis professeur à l'École des beaux-arts.

Lebas (Jean-Baptiste-Apollinaire), ingénieur français, né dans le Var en 1797, mort à Paris en 1873. Il entra à l'École polytechnique en 1816, passa ensuite dans le génie naval, organisa, en 1823, la flottille chargée de bloquer Barcelone. C'est lui qui ramena d'Égypte en France l'obélisque de Louqsor (1836). On lui doit un intéressant ouvrage : *l'Obélisque de Luxor, histoire de sa translation à Paris, description des travaux, etc.* (1839).

lebasielle (*zi-èl'*) ou **lebasiella** (*zi-è-la*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des cléridés, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les lebasielles sont des clairons de petite taille, bruns et jaunes, cylindriques.)

Lebaud (Pierre), historien français, mort à Laval en 1505. Il écrivit, à la requête de Jean de Derval, seigneur de Château-Giron, dont il était secrétaire (1480), une *Chronique des rois, ducs et princes de Bretagne* jusqu'en 1458, restée manuscrite, et une *Histoire de Bretagne* publiée par d'Hozier (1638), avec les *Chroniques de Vitré* (jusqu'en 1436), et le *Bréviaire des Bretons*, poème historique, du même.

Lebbeke, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond. admin. et judic. de Termonde ; 7.397 hab. Tanneries.

Le Beau (Charles), historien français, né et mort à Paris (1701-1778). Professeur d'éloquence au Collège de France (1752), il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1748. Latiniste consommé, il collationna et édita le poème du cardinal de Polignac, *l'Anti-Lucrèce*. On a de lui des poésies et des discours en latin, réunis sous le titre de : *Carmina, adjectis quibusdam aliis* (1782-1783) ; une série de 26 dissertations sur la Légion romaine, publiées dans les « Mémoires de l'Académie des sciences », etc. Sa volumineuse *Histoire du Bas-Empire* (1756-1779) est une œuvre de rhéteur, non d'historien. — Son frère, Jean-Louis, né à Paris en 1721, mort en 1766, fut professeur de rhétorique au collège des Grassins, et devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Lebeau (Jean-Louis-*Joseph*), homme d'État belge, né et mort à Huy (1794-1865). Avocat, puis journaliste, il fut un des promoteurs de l'Union, association nationale qui avait pour but d'amener une coalition entre les libéraux et les catholiques contre la domination néerlandaise. Au début de la révolution de 1830, il fut nommé par le gouvernement provisoire avocat général à Liège, puis devint membre du congrès. Il combattit le projet de réunion de la Belgique à la France, et se prononça en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Ministre des affaires étrangères, puis de la justice en 1832, gouverneur, en 1834, de la province de Namur, il fut de nouveau, en 1840, ministre des affaires étrangères, après avoir été quelque temps envoyé extraordinaire près de la Diète germanique ; il se retira, en 1841, devant l'opposition du parti catholique.

Joseph Lebeau.

lebêche n. m. Nom que, sur le littoral méditerranéen, on donne au vent soufflant du S.-O.

lebeckie (*bè-kî* — de *Lebeck*, sav. allem.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes inermes ou spinescents, à feuilles subaphylles ou trifoliolées, dont on connaît vingt-cinq espèces.

Lebedos, ville de l'ancienne Asie Mineure (Ionie), sur la mer Egée, au N. de Colophon, célèbre dans l'antiquité par ses fêtes en l'honneur de Bacchus. Lysimaque la détruisit et transporta ses habitants à Éphèse.

Le Bel (Jean), chroniqueur français, né vers 1290, mort en 1370. Fils de Gilles Le Bel (Le Beal), échevin de Liège, chanoine de Saint-Lambert dans cette ville, ce qui ne l'empêcha pas de porter les armes, notamment en Écosse ; conseiller de Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay, il écrivit une chronique appelée *les Vrayes Chroniques* (de 1326 à 1361), éditée par L. Polain (1863), et dont Froissart s'est parfois servi.

Le Bel (Joseph-Achille), chimiste français, né à Péchelbronn (Alsace) en 1847. Ancien élève de l'École polytechnique, il fut préparateur de Balard (1871), puis de Wurtz (1872) ; il dirigea ensuite, jusqu'en 1889, une exploitation de pétrole dans sa ville natale. Enfin, il se créa à Paris un laboratoire particulier, où il fit d'importants travaux sur le pouvoir rotatoire, sur la fermentation, etc. On lui doit de nombreux mémoires.

lebel (*bèl'*) n. m. Milit. Nom donné au fusil à répétition modèle 1886, modifié en 1893, qui a remplacé dans l'armée française le fusil Gras. (V. fusil. [Le premier modèle fut présenté par le colonel Nicolas Lebel (1838-1891), président de la commission chargée de rechercher une arme nouvelle.] || Pl. *Des* lebels.

Lèberon ou **Lubéron**, chaîne calcaire des Alpes françaises, entre la vallée de la Durance au S. et celle du Coulon au N., longue d'environ 65 kilom., et qui culmine à 1.125 mètres. Le versant du Nord est en général très sec, tandis que, grâce à l'abondance des sources, les terrains fertiles et les populations sont groupés au Sud. Le Lèberon, riche en lignites et en carrières de pierres, possède aussi beaucoup d'arbres fruitiers et des chênes truffiers alimentant le commerce d'Apt.

Lebert (Hermann), de son véritable nom Lewy, médecin allemand, né à Breslau en 1813, mort à Bex en 1878. Installé d'abord à Bex, en Suisse, il alla résider à Paris de 1847 à 1853, puis fut professeur de clinique à l'université de Zurich et médecin du canton ; il se rendit ensuite à Breslau avec les mêmes titres. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale* (1855-1860), son ouvrage capital, qui lui coûta vingt ans de travaux : *les Maladies de l'estomac* (1878).

lébès (*bèss* — mot gr.) n. m. Archéol. gr. Chaudron.

— Encycl. Le terme *lébès* s'appliquait à des récipients de bronze de formes variées, servant le plus souvent à faire chauffer ou simplement à contenir de l'eau. Ces vases étaient parfois donnés en offrandes aux dieux ou en prix dans les jeux. Souvent, on désignait par « lébès » l'ensemble du chaudron lui-même et du trépied qui servait à le supporter.

Lébès.

lébétanthe n. m. Genre d'épacridées, comprenant des arbustes à feuilles distiques, à fleurs axillaires, à fruit capsulaire, qui croissent dans l'Amérique australe.

lébéton n. m. Sorte de tunique sans manches, que portaient les solitaires de la Thébaïde.

lébias (*bi-ass*) n. m. Nom, aujourd'hui inusité, des poissons du genre cyprinodon. V. ce mot.

Lébid (Abou-Okeïl-Lébid Ibn-Rabia), poète arabe antéislamique, né vers 575, mort en 622. Il mena une vie errante, se convertit à l'islamisme, et fit des satires contre Imroulkaïs, qui attaquait Mahomet et la nouvelle religion. Il est plus connu comme auteur d'une *Moallaka*.

Lébida ou **Lebda**, bourgade du littoral de la Tripolitaine, située à l'E. de Tripoli, non loin des ruines de l'ancienne *Leptis Magna*. Quelques bateaux anglais y viennent, l'été, prendre des chargements d'alfa.

Lébidon, lieu où les Arabes de l'antiquité préislamique faisaient leurs sacrifices, d'après Hésychius.

lébie (*bî*) ou **lebia** (*lé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *lébiinés*, comprenant près de trois cents espèces, répandues sur tout le globe, excepté en Malaisie et en Australie.

— Encycl. Les *lébies* sont petites, aplaties, élégantes, à livrée variée des plus vives couleurs ; elles vivent sur les plantes, les arbres, aussi à terre, sous les pierres, et volent facilement. Très carnassières, elles chassent les petites larves, les pucerons, etc. Elles sont représentées aux environs de Paris par six espèces, dont la plus commune est la *lebia hæmorroidalis*, brune, avec les élytres rouges à l'extrémité.

Lébie (gr. 3 fois).

lébiinés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, renfermant les *lébies* et genres voisins. — *Un* lébiiné.

Leblanc (Claude), homme d'État, né en 1669, mort à Versailles en 1728. Conseiller au parlement de Metz (1696), intendant d'Auvergne (1704), secrétaire d'État de la guerre (1718), il signala son administration par d'utiles ordonnances. Ayant encouru, pour des motifs d'ordre privé, la haine de la marquise de Prie, le duc de Bourbon, son amant, se ligua contre lui, et on profita de la banqueroute du trésorier des guerres, La Jonchère, pour l'accuser de connivence. Envoyé à la Bastille, il comparut ensuite devant le parlement, fut acquitté, mais éloigné de la cour. Rappelé à son poste en 1726, il mourut en fonctions.

Le Blanc du Guillet (Antoine Blanc, dit), littérateur français, né à Marseille en 1730, mort à Paris en 1799. Il entra, en 1746, dans la congrégation de l'Oratoire, où il enseigna les humanités, se rendit ensuite à Paris et collabora au « Conservateur ». En 1795, il fut pensionné par la Convention, nommé professeur de langues anciennes à l'école centrale de la rue Saint-Antoine, et devint, en 1798, membre de l'Institut. Il a écrit des tragédies, d'un style emphatique : *Manco-Capac, premier inca du Pérou* (1763), où l'on trouve le fameux vers :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ?

les Druides (1772) ; *Virginie* (1786) ; *le Clergé dévoilé* ou *les États généraux de 1303* (1791) ; *Tarquin* ou *la Royauté abolie* (1794) ; des comédies : *l'Heureux Événement* (1763) ; *Albert I*er ou *Adeline* (1775) ; des romans, etc.

Fusil Lebel : 1. Ensemble : A, crosse ; B, poignée ; C, sous-garde ou pontet ; D, bouton quadrillé du mécanisme de répétition ; E, boîte de culasse ; F, évidement latéral du fût ; G, grenadière et battant de grenadière ; H, fût ; I, embouchoir avec son quillon ; J, tenon d'épée-baïonnette ; K, guidon ; L, hausse ; M, canon ; N, culasse mobile. — 2. Épée-baïonnette avec son fourreau. — 3. Mécanisme (détail) : *Culasse mobile* ; A, manchon ; B, chien ; C, levier ; D, cylindre ; E, renfort du cylindre ; F, vis d'assemblage ; G, tête mobile portant le tampon-masque. *Mécanisme de répétition* : H, magasin pour 8 cartouches ; I, auget ; K, butoir d'auget ; L, levier de manœuvre avec son bouton quadrillé ; M, ressort du levier de manœuvre. *Mécanisme de détente* : N, pontet ; O, détente à double bossette ; P, ressort de gachette. *Canon* : Q, tonnerre ; R, logement de la cartouche.

Leblanc (Nicolas), chimiste français, né à Yvoy-le-Pré (Cher) en 1742, mort à Saint-Denis en 1806. Il exerçait depuis quelque temps la médecine, lorsque, attaché comme chirurgien à la maison du duc d'Orléans (1780), il se rendit à Paris. D'intéressants mémoires sur les phénomènes de la cristallisation des sels neutres (1786) le firent connaître. Il découvrit un procédé facile pour faire de la soude avec du sel marin, rendant ainsi un immense service aux arts industriels. Le duc d'Orléans lui fit créer une fabrique de soude artificielle près de Saint-Denis en 1790 ; mais, sous la Révolution, Leblanc fut exproprié de son procédé par le gouvernement. Il devint administrateur du département de la Seine, membre de l'Assemblée législative, régisseur des poudres et salpêtres, fit partie d'un grand nombre de commissions scientifiques, poursuivit ses savantes recherches, trouva des procédés nouveaux pour l'extraction du salpêtre, pour l'utilisation des immondices, etc. Presque ruiné, il termina sa vie par un suicide. On a de lui : *Mémoires sur la fabrication du sel ammoniaque et de la soude* (1798) ; *Cristallotechnie* ou *Essai sur les phénomènes de la cristallisation* (1786). On lui a élevé une statue à Paris, en 1887.

Le Blanc (Félix), chimiste français, né à Florence en 1813. Ses parents, Français, l'envoyèrent à Paris à l'École des mines ; il en sortit en 1836 et entra, trois ans plus tard, au laboratoire de Dumas. En 1846, il fut nommé répétiteur de chimie à l'École polytechnique et, en 1851, professeur à l'École centrale des arts et manufactures. On lui doit d'importantes recherches sur l'oxyde de carbone, sur l'air confiné, la litharge, etc. Citons de lui : *Cours de chimie analytique* (1875) ; *Rapport sur le matériel des arts chimiques de la pharmacie et de la tannerie*, en collaboration avec Limousin et Schmitz (1883).

Le Blant (Edmond-Frédéric), archéologue français, né et mort à Paris (1818-1897). Il s'appliqua à des recherches d'archéologie et d'épigraphie chrétiennes, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1867. En 1883, Le Blant fut nommé directeur de l'École française de Rome, en remplacement de Geffroy, qui revint occuper ce poste en 1889. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIII*e siècle* (1856-1865) ; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* (1862) ; *Manuel d'épigraphie chrétienne* (1869) ; *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles* (1878) ; *les Actes des martyrs*, supplément aux *Acta sincera* de dom Ruinart (1882) ; *les Persécuteurs et les Martyrs au* I*er siècle de notre ère* (1893) ; etc.

Le Blant (Jules), peintre d'histoire français, fils du précédent, né à Paris en 1851. Il exposa, dès 1874, un tableau : *l'Assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau par le garde Pâris*. Puis on vit successivement de lui *le Compte* (1875) ; *le Récit* et *les Racoleurs* (1876) ; *la Partie de tonneau* (1877). *La Mort du général d'Elbée* (1878) inaugura une série de tableaux habilement composés et harmonieusement peints, auxquels Le Blant doit une réputation méritée. Ainsi parurent : *Henri de La Rochejaquelein* (1879) ; *le Bataillon carré, affaire de Fougères, 1793* (1880) ; *le Courrier des bleus* (1882) ; *l'Exécution du général de Charette de La Contrie à Nantes en mars 1796* (1883) ; *le Dîner de l'équipage* (1884) ; *Combat de Fère-Champenoise, le 25 mars 1814* (1886) ; *le 9e de ligne à la Moskowa* (1888) ; *Prise d'armes en Bretagne* (1889) ; etc. On lui doit une série d'illustrations remarquables : *Grandeur et servitude militaires*, d'Alfred de Vigny ; *les Chouans*, de Balzac ; etc.

Le Blond ou **Leblond** (Jacques Christophe), miniaturiste et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1667, mort à Paris en 1741. Il inventa, en 1732, la gravure en couleurs. Son procédé consistait dans l'emploi de plusieurs planches en creux, dont chacune devait imprimer une couleur différente. Il ne se servait que du bleu, du rouge et du jaune, mais obtenait diverses teintes par la superposition de ces trois couleurs.

LEBLOND (Jean-Baptiste-Alexandre), architecte, né à Paris en 1679, mort à Saint-Pétersbourg en 1719. Il reçut des leçons de Le Nôtre et fut chargé de la construction de plusieurs hôtels à Paris, notamment de l'hôtel de Clermont; puis il alla chercher fortune en Russie, où Pierre le Grand le nomma son architecte, et pour lequel il embellit Peterhof, qu'il entoura de jardins sur le plan de ceux de Versailles. Leblond a laissé un *Traité de la théorie et de la pratique du jardinage*. Le Louvre possède de lui des dessins d'architecture décorative.

LEBLOND (Guillaume), mathématicien français, né à Paris en 1704, mort à Versailles en 1781. Professeur de mathématiques des pages de la grande écurie du roi (1736), puis des Enfants de France (1751), il devint, en 1778, secrétaire du cabinet de Madame Victoire. On lui doit, notamment : *Essai sur la castramétation* (1748); *Eléments de tactique* (1758); *Artillerie raisonnée contenant l'usage des différentes bouches à feu* (1761); *l'Arithmétique et la Géométrie de l'officier* (1768); *Traité de l'attaque des places* (1780); *Eléments de fortification* (1786). Il a écrit l'article *Art militaire* dans l' « Encyclopédie ».

LEBLOND (Auguste-Savinien), mathématicien français, petit-neveu du précédent, né et mort à Paris (1760-1811). Il a été employé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. On cite de lui : *le Portefeuille des enfants*, recueil intéressant de figures d'animaux, de fleurs, de fruits, de costumes, etc. (1784 et ann. suiv.); *Sur le système monétaire* (1798); *Dictionnaire abrégé des hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes* (1802); etc.

LEBŒUF (Edmond), maréchal de France, né à Paris en 1809, mort au château du Moncel, près Trun (Orne), en 1888. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il entra dans l'artillerie. Chef d'escadron en 1846, il commanda en second l'Ecole polytechnique (1846-1850), et fut promu colonel en 1852. Pendant la guerre de Crimée en 1854, il commanda l'artillerie du 1er corps devant Sébastopol, et devint, en 1855, général de brigade, puis général de division en 1857. Il fut mis à la tête de l'artillerie pendant la guerre d'Italie en 1859, et l'emploi qu'il fit, pour la première fois, des canons rayés, contribua puissamment à la victoire de Solferino. Napoléon III se l'attacha alors comme aide de camp et lui confia, en 1866, la mission de remettre au gouvernement italien la Vénétie, cédée à la France par l'Autriche après la campagne de Sadowa. Il eut ensuite le commandement du camp de Châlons (1868), puis celui du 6e corps (1869), et, à la mort du maréchal Niel, il fut appelé au ministère de la guerre (21 août). Il démissionna le 27 décembre, avec tous ses collègues, mais conserva son portefeuille dans le cabinet du 2 janvier 1870 présidé par Emile Ollivier, et reçut, le 24 mars suivant, le bâton de maréchal de France. Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse en 1870, le maréchal Lebœuf, appelé devant le Corps législatif, affirma que le pays était prêt à la lutte et que, celle-ci dût-elle durer deux ans, « *il ne manquerait pas un bouton de guêtre* ». Nommé, le 19 juillet, major général de l'armée du Rhin, il fut destitué à la suite des premiers revers des armées françaises, puis placé à la tête du 3e corps. Il s'efforça de racheter sa lourde responsabilité par sa bravoure à Rezonville, à Saint-Privat et à Noiseville. Après la reddition de Metz, il fut interné en Allemagne et ne rentra en France que pour déposer devant le conseil d'enquête chargé de juger les capitulations. Puis il se retira au château de Moncel et y passa le reste de sa vie, dans une retraite absolue.

Maréchal Lebœuf.

LEBON (Jean), médecin et littérateur français du XVIe siècle. Il fut médecin du cardinal de Guise, puis de Charles IX, et s'éleva contre la médecine galénique en faveur de la médecine hippocratique. Citons de lui : *Physionomie du grand philosophe Aristote* (1553); *Opuscule de Galien, d'aillaigrir le corps* (1556); *Traité de Galien : que les mœurs de l'âme suivent la complexion du corps* (1566).

LE BON (Joseph), homme politique français, né à Arras en 1765, exécuté à Amiens en 1795. Prêtre oratorien et professeur de rhétorique à Beaune en 1789, il fit partie du clergé constitutionnel. Maire d'Arras, administrateur du département, il fut élu à la Convention par le Pas-de-Calais. Une première mission dont il fut chargé en 1793 lui permit, grâce à son courage et à sa décision, de sauver la ville de Cambrai de l'attaque des Autrichiens et lui valut les remerciements de la Convention. Relativement modéré dans cette mission, il fut dénoncé pour sa tiédeur par un de ses ennemis, Guffroy. La rigueur dont il fit preuve dans le Pas-de-Calais, où il avait été de nouveau désigné comme commissaire de la Convention (1794), permit à Guffroy de le dénoncer alors comme terroriste exalté, dans un pamphlet, *la Censure républicaine*. Accusé en 1794, devant le comité de Salut public, le rapport de Barère le sauva. Mais Guffroy réussit, le 22 messidor an III, à le faire décréter d'arrestation. Le Bon se défendit avec véhémence, invoquant les ordres qu'il avait reçus de la Convention. Cependant, le tribunal criminel de la Somme le condamna à mort.

J. Le Bon.

La personnalité de Le Bon a été diversement jugée. Sans nier l'implacable dureté dont il fit preuve, la plupart des faits odieux qui lui ont été reprochés par ses adversaires (tels que l'exécution qu'il avait fait suspendre pour lire au condamné un article du journal révolutionnaire, l'orchestre qu'il avait fait installer auprès de la guillotine, etc.) semblent avoir été inventés ou dénaturés.

LEBON (Philippe), ingénieur et chimiste français, inventeur de l'éclairage au gaz, né à Brachay (Haute-Marne) en 1769, assassiné à Paris en 1804. Ingénieur des ponts et chaussées à Angoulême, il alla professer ensuite la mécanique à l'Ecole des ponts et chaussées de Paris. Vers 1797, il commença ses essais sur l'emploi pratique du gaz provenant de la combustion des bois, notamment pour son application à l'éclairage. Encouragé, il alla à Paris continuer ses tentatives, et, après avoir communiqué sa découverte à l'Institut, il prit, le 21 septembre 1799, un brevet d'invention. Il donna à ses appareils le nom de *thermolampes* et invita tout Paris à apprécier les résultats de son invention. Appelé à Paris du Havre, où il habitait, pour concourir aux préparatifs du sacre de Bonaparte, il mourut assassiné, dit-on, le jour même de la cérémonie. Dans un rapport présenté à l'Académie des sciences, Darcet constata les immenses services rendus par Lebon à l'industrie et à la science. Une statue, due au ciseau du sculpteur Péchiné, lui a été élevée à Chaumont, en 1887.

Statue de Ph. Lebon.

LE BON (Gustave), médecin et sociologue français, né à Nogent-le-Rotrou en 1841. Il fut, en 1870, médecin en chef d'une des divisions des ambulances militaires volantes de l'armée de Paris. En 1884, il partit pour l'Inde, chargé d'une mission pour étudier les monuments bouddhiques. Citons de lui : *Traité de la mort apparente et des inhumations prématurées* (1866); *Physiologie de la génération de l'homme et des principaux êtres vivants* (1868); *l'Homme et les Sociétés, leurs origines et leur histoire* (1880); *la Civilisation des Arabes* (1883); *les Civilisations de l'Inde* (1887); *les Premières Civilisations* (1888-1889); *les Levers photographiques et la Photographie en voyage* (1888-1889); *les Monuments de l'Inde* (1891); *L'équitation actuelle et ses principes* (1892); *les Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1894); *la Psychologie des foules* (1895), ouvrage remarquable; *la Psychologie du socialisme* (1898). On doit à G. Lebon des travaux intéressants sur certains phénomènes lumineux, sur la variabilité des espèces chimiques; etc.

LEBON (André), écrivain et homme politique français, né à Dieppe en 1859. Il devint, en 1884, professeur à l'Ecole des sciences politiques, fut chef de cabinet du président du Sénat (1882-1893) et collabora au « Temps » et à la « Revue des sciences politiques ». Elu, comme républicain, député de Parthenay en 1893, il fut pendant quelques mois sous-secrétaire d'Etat aux colonies (1894), puis devint ministre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Ribot (27 janv.-1er nov. 1895) et ministre des colonies dans le cabinet Méline (27 avr. 1896-29 juin 1898). Il échoua à la députation, en 1898. On lui doit plusieurs ouvrages : *Etude sur la législation électorale de l'empire d'Allemagne* (1879); *l'Angleterre et l'émigration française* (1882); *Code annoté du divorce* (1884); *Etude sur l'Allemagne politique* (1890); *Cent ans d'histoire intérieure* (1898); *la Politique française en Afrique* (1901); etc. Sous le pseudonyme de ANDRÉ DANIEL, il a publié une série de volumes intitulés : *l'Année politique*.

LEBONAH, ville, aujourd'hui ruinée, de l'ancienne Palestine (tribu d'Ephraïm), entre Bethel et Sichem. Dans les rochers d'alentour, grottes sépulcrales.

LEBORNE (Aimé-Ambroise-Simon), musicien français, né à Bruxelles en 1797, mort à Paris en 1866. Grand prix de Rome en 1820, il a fait représenter : *les Deux Figaros*, avec Carafa (1827); *le Camp du Drap d'or*, avec Batton et Rifaut (1828); *la Violette*, avec Carafa (1828); *Cinq ans d'entr'acte* (1833); *Lequel?* (1838). Il fut nommé répétiteur de solfège au Conservatoire, puis il devint professeur de fugue et de composition. En 1829, il avait été nommé bibliothécaire en chef de la copie à l'Opéra, et, en 1834, il eut le titre de bibliothécaire de la chapelle royale.

LE BOSSU (René), écrivain français, né à Paris en 1631, mort en 1689. Fils d'un avocat général à la Cour des aides, il entra dans l'ordre des génovéfains, contribua à la formation de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et devint sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Chartres. Il a laissé : *Parallèle des principes de la physique d'Aristote et de celle de René Descartes* (1674); *Traité du poème épique* (1675), loué par Boileau, mais critiqué par Voltaire.

LEBOULENGÉ (*lan-jé*) n. m. Milit. Nom donné, d'après celui de l'inventeur, à un chronographe et à un télémètre, fondés sur le principe de la mesure du temps mis par le projectile à atteindre le but dont on veut apprécier la distance. V. TÉLÉMÈTRE.

LEBOURG (Albert), paysagiste français, né à Montfort-sur-Risle (Eure) en 1849. Après un séjour en Algérie, où il mena de front l'étude et l'enseignement (1873-1877), il se rendit à Paris, puis en Normandie, voyagea en Amérique et attira l'attention du public par une grande et très belle toile : *la Neige en Auvergne* (1886). Rentré en France, il s'est acquis une très rapide notoriété par ses petites toiles, qui excellent à reproduire les jeux de la lumière et de l'eau. Citons de lui : *la Neige à Herblay* (1895, Luxembourg); *Notre-Dame de Paris* (1896); *Vue de Rouen*; *Soleil levant sur la neige* (1900), etc.; *Etudes algériennes*; vues diverses, aux musées du Havre, d'Evreux; etc.

LE BOYS DES GUAYS (Jean-François-Etienne), écrivain français, né à Châtillon-sur-Loing en 1794, mort à Saint-Amand (Cher) en 1864. Il devint, à Paris, un des rédacteurs de la *Thémis*, fut, en 1837, juge au tribunal de Saint-Amand, dans le Cher. Enthousiaste admirateur de Swedenborg, dont il a traduit plusieurs ouvrages, il s'efforça de propager les doctrines religieuses de la Société des membres de la nouvelle Eglise du Seigneur Jésus-Christ, et fonda une revue : *la Nouvelle Jérusalem* (1838), dont il poursuivit, pendant dix ans, la publication.

LEBRAS (Auguste), poète français, né à Lorient en 1811, mort à Paris en 1832. Dès 1828, il publia les *Trois règnes*, poème suivi de : *un Mot à Béranger*. S'étant fixé à Paris, il y fit paraître *Trois journées du peuple*, stances (1830); *les Armoricaines*, recueil de vers (1830), se lia avec Escousse et composa avec lui le drame intitulé : *Raymond*, dont la chute poussa les deux amis à se suicider. (V. ESCOUSSE.) Il a composé, en outre : *Georges ou le Criminel par amour*, que Gaillardet a mis au jour en 1833.

LE BRAZ (Anatole), littérateur français, né à Duault (Côtes-du-Nord) en 1859. Il a décrit les mœurs de la Bretagne avec amour et dans un style sincère et coloré. Citons de lui : *Tryphina Kéranglas*, poème (1892); *Sonion Breiz Izel*, recueil de chansons populaires (1892); *la Chanson de la Bretagne*, poésies (1892); *la Légende de la mort en Basse-Bretagne* (1893); *Au pays des pardons* (1895); *Pâques d'Islande* (1897); *Vieilles histoires du pays breton* (1897); *le Gardien du feu* (1900); *le Sang de la sirène* (1901); etc.

LE BRET, famille française, originaire de la Normandie, entrée à la fin du XVIe siècle dans la noblesse de robe, et dont plusieurs membres ont eu un rôle considérable dans l'administration et la vie parlementaire, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous citerons, notamment : ROBERT **Le Bret**, mort entre 1588 et 1594. [Il se distingua aux batailles de Saint-Quentin et de Moncontour, fut gouverneur de Gisors, député aux états de Normandie (1583-1587), et fut anobli par Henri III]; — Son fils, CARDIN **Le Bret**, seigneur de Flacourt (1558-1655), le plus fameux de la famille. [Il fut avocat général à la cour des Aides, conseiller d'Etat, avocat général au parlement de Paris, intendant enfin des Trois-Évêchés, où il développa l'influence française, et participa à la création du parlement de Metz. Il fut un des magistrats les plus éminents de son temps, en même temps qu'un *légiste* particulièrement dévoué à la cause de l'autorité royale. Ses harangues judiciaires ont été réunies et publiées sous le titre de *Décisions* (1630). Son traité *De la souveraineté du roi, de son domaine et de sa couronne* (1632), offre une théorie complète du pouvoir absolu]. — Parmi les fils de Cardin, l'un, JULIEN, fut conseiller au parlement de Paris; l'autre, HENRI-JULIEN, entra dans l'armée et devint lieutenant général en 1673; le troisième, PIERRE-CARDIN, fut intendant de Provence, où il développa la prospérité de Marseille, et ambassadeur au Siam (1687). Le fils et le petit-fils de ce dernier occupèrent avec distinction : l'un, CARDIN **Le Bret** (1675-1734), l'intendance de Béarn et de Navarre; l'autre, FRANÇOIS-XAVIER (1719-1765), l'intendance de Bretagne.

LEBRETON (André-François), imprimeur français, né en 1708, mort en 1779. Il est surtout connu par l'impression de l'*Encyclopédie*.

LEBRETON (Eloi-Théodore), poète français, né et mort à Rouen (1803-1883). Il était ouvrier dans une fabrique d'indiennes, lorsqu'il écrivit des poésies qui lui valurent la protection de Mme Desbordes-Valmore et les encouragements de Béranger et de Victor Hugo. Il devint, en 1840, bibliothécaire de Rouen, et fut élu, en 1848, député de la Seine-Inférieure à la Constituante. Dans ses premières poésies, il joint au sentiment religieux la résignation; dans les dernières, on trouve des plaintes sur les misères des travailleurs. Nous citerons de lui : *Heures de repos d'un ouvrier* (1837); *Nouvelles heures de repos d'un ouvrier* (1842); *Espoir* (1845); *la Fraternité*, revue maçonnique (1843-1848); *Biographie normande* (1857-1858); etc.

LEBRETONIE (*nî*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbustes à belles fleurs rouges, dont l'espèce type croît au Brésil.

LE BRIGANT (Jacques), érudit français, né à Pontrieux (Côtes-du-Nord) en 1720, mort à Tréguier en 1804. Il entreprit de démontrer que toutes les langues, aussi bien le sanscrit que le chinois ou le caraïbe, dérivent du celtique. C'est pour remplacer le dernier fils de Le Brigant, appelé au service, que La Tour d'Auvergne, son intime ami, partit pour l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut tué. Les principaux ouvrages de Le Brigant sont : *Dissertation sur un peuple celte nommé Brigantes ou Brigants* (1762); *Nouvel avis concernant la langue primitive retrouvée* (1770); *Eléments de la langue des Celtes Gomérites ou Bretons* (1779); *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes* (1787); *Mémoire sur la langue des Français, la même que la langue des Gaulois, leurs ancêtres* (1787).

LEBRIJA (la *Nebrissa Veneria* des Romains), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), entre la sierra de Gibalbin et les *marismas* bordant le Guadalquivir : 13.000 hab. Commerce de céréales, vins, légumes, bestiaux. Belle église ressemblant à la Giralda de Séville.

LEBRIJA, cours d'eau de la Colombie, affluent du rio Magdalena. Il coule d'abord à travers une région montagneuse, puis arrose une plaine marécageuse, où il se ramifie et devient navigable. Cours 220 kilomètres.

LEBRIJA ou **LEBRIXA** (Antonio DE), en latin *Ælius Antonius Nebrissensis*, grammairien et historien espagnol, né à Lebrixa en 1444, mort en 1532. Il devint professeur d'éloquence latine aux universités de Séville, de Salamanque et d'Alcala. Outre sa collaboration à la Bible polyglotte de Ximenès, on lui doit : *Institutiones grammaticæ* (1481); *Juris civilis lexicon* (1486); *Dictionnarium latino-hispanum et hispano-latinum* (1492); *Grammatica sobre la lengua castillana* (1492); *Rerum in Hispania gestarum* (1545).

LE BRUN ou **LEBRUN** (Charles), peintre français, né et mort à Paris (1619-1690). Elève de Simon Vouet, il se rendit en Italie, en 1642, aux frais du chancelier Séguier. Il regagna la France en 1646. En 1647, il exécuta, pour la corporation des orfèvres, un *Martyre de saint André*, qui fut placé à Notre-Dame. L'année suivante, il fonda l'Académie de peinture et de sculpture, afin de soustraire les artistes au contrôle des corporations de métiers.

En 1649, Le Brun fut chargé, avec Le Sueur, de la décoration de l'hôtel du président Lambert. Il y peignit *les Travaux d'Hercule*. Il exécuta dans le château de Vaux, résidence de Foucquet, plusieurs peintures remarquables; notamment, deux plafonds représentant, l'un *l'Apothéose d'Hercule*, l'autre une allégorie en l'honneur du surintendant. Mazarin recommanda Le Brun à Louis XIV; Colbert, de 1662 à 1680, lui confia la direction de tous les travaux d'art de la couronne, et le fit nommer directeur des

Gobelins. Vers la même époque, Louis XIV l'appela à Fontainebleau, et lui commanda de peindre des sujets tirés de l'histoire d'Alexandre. Le tableau *la Famille de Darius,* fait sous les yeux du monarque, fut le premier de cette suite remarquable, que complétèrent : *le Passage du Granique, la Bataille d'Arsbelle, Alexandre et Porus, l'Entrée d'Alexandre dans Babylone,* toiles justement célèbres, dont la couleur s'est malheureusement beaucoup refroidie.

Louis XIV le nomma, en juillet 1662, son premier peintre, l'anoblit, et le chargea de la reconstruction et de la décoration de la petite galerie du Louvre. L'histoire du dieu du jour qu'il y traita par allusion à la devise du roi-soleil, valut à la nouvelle galerie le nom de galerie d'Apollon. Pendant dix-huit années, il fut occupé à la décoration du palais de Versailles. Il déploya encore son infatigable activité au château royal de Marly et au château de Sceaux, qui appartenait à Colbert. Le Brun usa parfois, en véritable despote, de la haute autorité qu'il tenait de ce ministre; mais il en profita souvent aussi dans l'intérêt de l'art et des artistes, notamment pour obtenir la fondation de l'Académie de France à Rome.

Ch. Le Brun.

Après la mort de Colbert (1683), le nouveau surintendant, Louvois, affecta de vanter Mignard et l'opposa à Le Brun. L'artiste cessa d'aller à la cour et tomba dans une maladie de langueur. On le ramena expirant de sa maison de Montmorency aux Gobelins, où il mourut. Il fut enterré à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la chapelle de Saint-Charles, qu'il avait décorée et où son tombeau fut sculpté par Coysevox.

Le Brun exécuta encore une foule d'ouvrages : *Pandore apportant sur la terre la boîte où tous les maux sont renfermés ; l'Assomption,* plafond de la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Le tombeau du cardinal de Richelieu, à la Sorbonne, fut sculpté par Girardon d'après ses dessins. Il donna aussi les dessins du tombeau de Colbert et de la chaire de l'église Saint-Eustache, etc. ; enfin, il publia un *Livre de portraiture pour ceux qui commencent à dessiner.* Le Louvre possède ses meilleurs tableaux.

Comme peintre, Le Brun est un fils de Carrache ; l'allégorie tient une large place dans ses compositions, mais l'artiste a pu suffire à toutes les exigences d'un monarque épris de faste, et, par la situation d'ordonnateur général des travaux de la couronne qu'il occupa durant vingt années, Le Brun a été le créateur du style Louis XIV.

— BIBLIOGR. : H. Jouin, *Charles Le Brun et les Arts sous Louis XIV* (Paris, 1890).

LEBRUN (Ponce-Denis ECOUCHARD), surnommé **Lebrun-Pindare**, poète français, né et mort à Paris (1729-1807). Sa vocation précoce le fit distinguer de Louis Racine, dont le fils devint son ami. Deux *Odes sur le désastre de Lisbonne,* une autre *A Buffon,* où il célébrait les *Epoques de la nature,* une *A Voltaire,* où il lui signalait l'infortune de Mlle Corneille, rendirent Lebrun célèbre. Sa réputation comme lyrique nous paraît aujourd'hui bien surfaite ; mais ce genre factice et froid, ce délire de convention, plaisaient alors et firent décerner à Lebrun le surnom de « Pindare », que la postérité ne lui a pas conservé sans ironie. Le satirique vaut mieux. Lebrun excella dans l'épigramme : il en a composé plus de six cents, parmi lesquelles il y en a nombre d'excellentes. Après avoir été secrétaire des commandements du prince de Conti, Lebrun fut pensionné par Louis XVI : cela ne l'empêcha pas de se jeter avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire et de servir plus tard le Consulat et l'Empire. De toute son œuvre, ont seules survécu quelques épigrammes et quelques strophes de l'ode *A Buffon* et de l'ode sur le *Vengeur.*

Lebrun-Pindare.

LEBRUN (Charles-François), duc DE PLAISANCE, homme politique et littérateur français, né à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) en 1739, mort à Saint-Mesmes (Seine-et-Oise) en 1824. Grâce à l'amitié du chancelier Maupeou, il fut, jusqu'en 1774, payeur de rentes et inspecteur des domaines de la couronne. Puis, et jusqu'en 1789, il s'adonna à la littérature, et publia des traductions de la *Jérusalem délivrée* et de l'*Iliade.* Député du bailliage de Dourdan aux états généraux, président du directoire de Seine-et-Oise après la dissolution de la Constituante, il fut, après le 10-Août, deux fois emprisonné, et ne fut rendu à la liberté qu'après le 9-Thermidor. Membre du conseil des Anciens, il fut nommé, après le 18-Brumaire, troisième consul, chargé de l'organisation financière. Sous l'empire il devint archtrésorier, prince, duc de Plaisance. En 1814, après l'abdication de Napoléon, il acquiesça au rétablissement des Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il accepta la place de grand maître de l'Université. A la seconde Restauration, on raya Lebrun de la liste des pairs, sur laquelle il fut rétabli en 1819. — Son fils, ANNE-CHARLES **Lebrun,** duc DE PLAISANCE, général, né et mort à Paris (1775-1859), fut aide de camp du Premier Consul à Marengo, et de l'Empereur en 1807. Il se distingua à Eylau et à Wagram. A la fin de 1809, il organisa la défense d'Anvers. Il fut investi, à la mort de son père, en 1824, des titres de duc et de pair de France. Il devint, en 1852, sénateur et grand chancelier de la Légion d'honneur.

Ch.-Fr. Lebrun.

LEBRUN (Jean-Baptiste-Pierre), peintre et critique d'art, né et mort à Paris (1748-1813). Petit-neveu de Charles Lebrun, fils d'un peintre, Pierre Lebrun (qui mourut en 1771), il fut un des plus fins connaisseurs en matière d'art de son temps. Il fit dans le commerce des tableaux une brillante fortune, que sa passion pour le jeu et les femmes finit par engloutir. Il avait épousé, en 1776, Mlle Vigée. Les deux époux ne tardèrent pas à vivre chacun de leur côté. En 1793, Lebrun envoya à la Convention une pétition pour demander que sa femme, alors en Italie, fût rayée de la liste des émigrés. Lorsque celle-ci revint à Paris, en 1802, Lebrun la reçut dans son hôtel de la rue du Gros-Chenet, et ils continuèrent à vivre sous le même toit, mais comme étrangers l'un à l'autre. On doit à Lebrun, entre autres ouvrages : *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, etc.* (1776); *Galerie des peintres flamands, hollandais et allemands* (1792-1796), ouvrage fort remarquable.

LEBRUN (Marie-Anne-Elisabeth VIGÉE, dame), dite aussi très souvent **Mme Vigée-Lebrun,** portraitiste et paysagiste française, femme du précédent, née et morte à Paris (1755-1842). Fille d'un peintre d'un certain talent, elle apprit presque toute seule, dans son atelier, les premiers rudiments de l'art. Doyen, Davesne, Briard, Greuze, et surtout J. Vernet lui donnèrent des conseils. A vingt ans, elle était célèbre, et ses portraits du *comte Orloff,* de *Schouvaloff,* de la *comtesse de Brionne,* de la *duchesse d'Orléans* la mirent à la mode. En 1776, elle épousa Lebrun. Elle eut à regretter ce mariage. Séduisante comme elle l'était, elle fut très recherchée; on lui donna pour amants le ministre Calonne, le comte de Vaudreuil, et d'autres. En 1779, elle fit le portrait de *Marie-Antoinette.* Depuis cette époque, elle peignit plus de vingt fois la reine dans toutes les poses et dans tous les costumes. Elle fit aussi le portrait de *Monsieur.* Dès 1783, elle avait été reçue à l'Académie.

En 1789, Mme Lebrun se réfugia en Italie. Accueillie avec distinction, à Rome, à Naples, à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, elle répandit partout ses œuvres. Elle peignit à Rome les princesses *Adélaïde* et *Victoire,* le peintre *Robert, miss Pitt* en Hébé (maintenant à Londres), un de ses plus beaux ouvrages ; à Naples, *Paisiello composant,* et la fameuse *lady Hamilton,* qu'elle a représentée en bacchante, se roulant au bord de la mer (Louvre). Elle retourna en France en 1802. Après un court séjour à Londres, où elle peignit les portraits du *prince de Galles* et de *lord Byron,* de retour à Paris, elle fut chargée par Bonaparte de faire celui de sa sœur, femme de Murat ; mais elle alla bientôt voyager en Suisse, et, retenue à Coppet, fit le beau portrait de *Mme de Staël.* La Restauration lui rendit la vogue, et un de ses portraits de Marie-Antoinette, jadis exposé en 1786, obtint un grand succès au Salon de 1887. Veuve depuis 1813, elle s'éteignit presque octogénaire, ayant conservé ses rares facultés intellectuelles. Elle a laissé, sous le titre de *Souvenirs* (1835 à 1837), des mémoires fort intéressants.

Lebrun (Mme) **et sa fille,** deux portraits, au Louvre. Deux fois Mme Lebrun s'est peinte tenant dans ses bras sa jeune fille, et ces deux tableaux sont des chefs-d'œuvre de grâce, de délicatesse, de ravissantes images de la tendresse maternelle. Dans l'une de ces toiles, l'artiste s'est représentée vêtue d'une robe de mousseline blanche, avec une écharpe rouge nouée à la ceinture et un manteau vert qui couvre sa jambe droite. La jeune fille, en robe bleue, entoure de ses bras le cou de sa mère. L'autre peinture nous montre Mme Lebrun assise sur un canapé de damas vert et tenant sa fille sur ses genoux. Le musée de Florence possède un portrait de Mme Lebrun. Elle est occupée à peindre, vêtue d'une robe noire avec une large ceinture rouge et une collerette ouverte, et est coiffée d'un léger turban blanc.

Mme Vigée-Lebrun et sa fille, d'après Mme Vigée-Lebrun. (Louvre.)

LEBRUN (Louis-Sébastien), chanteur et compositeur français, né et mort à Paris (1761-1829). Il devint en 1783, maître de chapelle à Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1787, il débuta à l'Opéra, devint bientôt chef du chant, puis entra en 1807, à la chapelle impériale, dont, peu après, il devint aussi chef du chant. De 1780 à 1800, il donna au théâtre une douzaine d'ouvrages en un acte. On connaît aussi de lui quelques morceaux de musique religieuse.

LEBRUN (Pierre-Antoine), poète français, né et mort à Paris (1785-1873). Il débuta par une *Ode à la Grande Armée,* qui lui valut une pension de Napoléon. Il cultiva dans la poésie lyrique le genre patriotique et impérialiste ; mais il donna le meilleur de lui au théâtre avec *Pallas* (1806); *Ulysse* (1814), et surtout avec *Marie Stuart* (1820) et *le Cid d'Andalousie* (1825). La liberté d'allure des dernières pièces, semblaient annoncer l'avènement d'un art nouveau. Lebrun fut élu à l'Académie française en 1828. Il fut, sous la monarchie de Juillet, directeur de l'Imprimerie nationale, conseiller d'Etat, pair de France; il fut sénateur du second Empire. A ses œuvres lyriques et dramatiques, il faut ajouter un poème estimable, *le Voyage en Grèce.*

LEBRUN (Barthélemy-Louis-Joseph), général français, né à Landrecies en 1809, mort à Paris en 1889. En 1848, il fut attaché à l'état-major du général Lamoricière, ministre de la guerre. Il prit part au siège de Rome, puis servit en Afrique. Chef d'état-major du général de Mac-Mahon, il était auprès de lui à l'assaut de Malakoff, puis à Magenta. Blessé à Solferino, chef d'état-major de la garde impériale, général de division, il devint aide de camp de l'empereur en 1869. En 1870, il commanda le 12e corps d'armée, à la tête duquel il se distingua à Bazeilles et sous les murs de Sedan. Prisonnier de guerre, il rentra en France en mars 1871, fut attaché à l'armée de Versailles, puis mis, en 1873, à la tête du 3e corps. On lui doit : *Bazeilles-Sedan* (1884); *Souvenirs militaires* (1895).

LEBRUN-TONDU (Pierre-Henri-Hélène-Marie), révolutionnaire français, né à Noyon (1763 ou 1764), mort à Paris en 1793. Successivement abbé, soldat, compositeur d'imprimerie et journaliste à Liège, il se rend à Paris en 1791, gagne l'amitié et la protection de Dumouriez et de Brissot, et enfin, le 10 août 1792, est porté par les girondins au ministère des affaires étrangères ; mais, le 2 juin de l'année suivante, la Convention le décrète d'arrestation comme révolutionnaire, et, quelques mois après, le fait juger, condamner à mort et exécuter (7 nivôse an II).

LEBRUN-TOSSA (Jean-Antoine), littérateur français, né à Pierrelatte (Drôme) en 1760, mort à Paris en 1837. Il se rendit à Paris en 1785 et fonda un journal de modes. Il adopta les principes de la Révolution, et, devint en 1796 sous-chef au ministère de la police ; il quitta ce poste en l'an IX, et publia alors, sous le nom de LEBRUN DE GRENOBLE : *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale* (1800) ; chef de bureau des droits réunis, il fut mis à la retraite en 1815. Nous citerons de lui : *Arabelle et Vascos,* drame lyrique (1794) ; *le Cabaleur,* comédie (1794) ; *la Folie du roi Georges,* comédie (1794) ; *le Savoir-faire,* opéra (1795) ; *le Mont Alphea,* opéra (1796) ; *l'Honnête Aventurier,* comédie (1798) ; *la Jolie Parfumeuse,* vaudeville (1802), avec Bonel ; *Voltaire jugé par les faits* (1817) ; *les Consciences littéraires d'à présent* (1818).

LEBU ou **LEUVU**, ville du Chili, ch.-l. de la prov. d'Arauco, à l'embouchure du rio *Lebu;* environ 8.000 hab. Port d'expédition des charbonnages de l'intérieur.

LEBUS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur l'Oder ; 3.570 hab. Ch.-l. de cercle. Sucrerie.

LE CAMUS ou **LECAMUS** (Etienne), prélat français, né à Paris en 1632, mort à Grenoble en 1707. Son père, Nicolas Le Camus, était conseiller d'Etat. Aumônier du roi, lié avec Bossuet, il ne fut pas sans donner l'exemple de quelques scandales, et Mazarin l'exila à Meaux. Mais, en 1665, après une retraite à la Trappe, sous la direction de l'abbé de Rancé, il adopta un régime de vie des plus austères. Louis XIV le nomma évêque de Grenoble (1671) et le chargea de négociations secrètes avec la cour de Rome au moment de l'affaire de la *Régale.* Le pape Innocent XI l'ayant nommé cardinal au lieu de l'archevêque de Paris, présenté par le roi, il fut quelque temps, en disgrâce. Louis XIV, cependant, lui permit, en 1689, d'aller à Rome recevoir son chapeau. On a de lui : une *Défense de la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu* (1680) ; un *Traité de l'Eucharistie,* etc.

LÉCANANTHE n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs disposées en faux capitules de cymes, dont on connaît trois espèces qui croissent dans l'Inde.

LÉCANELLE (*nèl'*) ou **LECANELLA** (*lé, nèl'-la*) n. f. Paléont. Genre d'éponges fibreuses, fossiles dans les formations jurassiques. (Les lécanelles, voisines des mélonelles, sont évasées en manière de coupe mince, et criblées de pores sur leurs deux parois.)

LÉCANIDION n. m. Genre de pezizes, comprenant de petits champignons qui vivent en groupes sur l'épiderme des petites branches des arbres et qui deviennent noirs très rapidement.

LÉCANIE (*nî*) ou **LECANIUM** (*lé, ni-om'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, tribu des lécaniinés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *lécanies* sont ces cochenilles que les jardiniers appellent *poux* et *punaises des écorces.* Elles se fixent sur les écorces et les feuilles de diverses essences cultivées, et laissent exsuder un liquide mielleux, qui attire cette moisissure vulgairement nommée *fumagine*, ou les fourmis non moins dangereuses. Ainsi, le *lecanium hesperidum* ou kermès des orangers est très nuisible à ceux-ci ; le *lecanium Persicæ* attaque les pêchers ; on les combat avec du lait de chaux phéniqué, des fumigations de goudron, etc. D'autres attaquent les lauriers, les oliviers, etc.

Feuille couverte de lécanies; *a*, insecte grossi.

LÉCANIE (*nî*) n. m. Genre de lichens, de la famille des *lécanoracées,* dont les fructifications sont brunes et deviennent toujours convexes, au moins à un âge assez avancé, et dont les spores présentent plusieurs cloisons.

LÉCANIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères phytophthires, famille des coccidés, renfermant les *lécanies* et genres voisins. — *Un* LÉCANIINÉ.

LÉCANITE ou **LECANITES** (*lé, tèss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes du groupe des ammonites, comprenant une espèce fossile dans le trias alpin.

LÉCANOCARPE n. m. Genre de chénopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

LÉCANOCRINE ou **LECANOCRINUS** (*lé, nuss*) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des ichtyocrinidés, comprenant quelques espèces fossiles dans les terrains paléozoïques.

LÉCANOPTÉRIDE n. f. Genre de fougères polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LÉCANORACÉES (*sé*) ou **LÉCANORÉES** n. f. pl. Famille de lichens, se présentant sous forme de croûtes très adhérentes à leur support (écorces d'arbre, rochers), et dont les fructifications sont en forme de disques, avec un rebord constitué par un bourrelet du tissu qui les environne. — *Une* LÉCANORACÉE ou LÉCANORÉE.

LÉCANORE n. f. Genre de lichens, type de la famille des *lécanoracées*, à fructifications verdâtres, rousses, brunes ou noires. (La plupart des espèces de ce genre sont très communes; quelques-unes habitent seulement les régions montagneuses.)

Lécanore.

LÉCANORÉ, ÉE adj. Qui se rapporte ou qui ressemble à une lécanore.

LÉCANORINE n. f. Composé que l'on rencontre dans plusieurs lichens des genres *lécanore* et *variolaire*. (Il fond à 153°, et ses solutions donnent à l'ébullition de l'acide orsellique, puis de l'orcine.)

LÉCANORIQUE (*rik'*) adj. m. || Chim. *Acide lécanorique*, Syn. de LÉCANORINE.

LECANU (Louis-René), chimiste, né et mort à Paris (1800-1871). Chef des travaux chimiques au Collège de France, membre de l'Académie de médecine, professeur titulaire à l'Ecole de pharmacie et membre du conseil de salubrité, il s'est surtout occupé de questions de chimie organique applicable à la médecine. Nous citerons de lui : *Du sang considéré sous le rapport de ses éléments constitutifs* (1837); *Cours complet de pharmacie* (1842); *Souvenirs de M. Thenard* (1857); *Études sur les raisins* (1868-1870); etc.

LE CARPENTIER (Adolphe-Clair), musicien français, né et mort à Paris (1809-1869). Second grand prix de Rome, il se livra avec succès à l'enseignement du piano, et publia des ouvrages didactiques : *Solfèges pour les enfants, École d'harmonie et d'accompagnement, Méthode de piano pour les enfants*, dont le succès fut prodigieux, et quantité de morceaux faciles pour piano.

LE CAT (Claude-Nicolas), chirurgien français, né à Blérancourt (Aisne) en 1700, mort à Rouen en 1768. Nommé, en 1732, chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Rouen, il fonda, en 1744, dans cette ville, une académie dont il rédigea les statuts et publia les mémoires. Il fut comblé d'honneurs par les académies de Paris et de Saint-Pétersbourg, et, après avoir consacré sa fortune à la science, mourut pauvre. On lui doit l'introduction en France de la taille vésicale par le procédé de Cheselden. Citons de lui : *Lettres concernant l'opération de la taille* (1749); *Traité des sensations et des passions en général* (1766); *Physiologie* (1767); *Cours abrégé d'ostéologie* (1768).

LECCE n. m. || *Gomme de lecce*, Sorte de gomme résineuse que l'on recueille sur le tronc des vieux oliviers cultivés aux environs de Lecce (Italie). [S'employait en médecine.] || *Huile de lecce*, Huile d'olive fabriquée aux environs de Lecce et provenant des oliviers dont on extrait la gomme.

LECCE (lat. *Aletium, Lupia, Lycea*), ville d'Italie (prov. de Lecce et Terre d'Otrante), ch.-l. de prov. et de circondario; 25.934 hab. Il reste les portes monumentales des fortifications du XVI° siècle, un arc de triomphe en l'honneur de Charles-Quint, la cathédrale Saint-Orentius, etc. Importante manufacture de tabac, filatures et tissages, etc. — La circondario a 1.709 kilom. carr. et 142.830 hab. La province est plus connue sous le nom de *Terre d'Otrante*.

LECCO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), à la pointe sud-est du lac de Côme, à laquelle on donne son nom; 8.285 hab. Ch.-l. de circondario. Son rocher fortifié a joué un grand rôle au moyen âge. Ville industrielle, qui travaille le fer et la soie; siège d'une importante foire aux bestiaux. Manzoni y a placé la scène des *Fiancés*.

LECELLES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Valenciennes, sur l'Elnon, affluent de la Scarpe; 2.144 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, fabrique de sucre.

LECH (lat. *Licus*), rivière de l'Allemagne méridionale, affluent du Danube. Le Lech sort du petit lac Formanin dans le Vorarlberg, entre en Bavière au-dessus de Füssen, passe à Landsberg, Augsbourg, et atteint le Danube, rive droite, en aval de Rain, à *Lechsend*. Cours 285 kilom.

LECH, nom de la première dynastie polonaise légendaire. La légende dit qu'un nommé Jean, descendant de Japhet, eut deux fils : Lech et Czech, qui se trouvèrent en possession des pays connus aujourd'hui sous le nom de Dalmatie, de Serbie, de Croatie, de Bosnie et d'Esclavonie. Ces deux frères, à la tête de leurs peuplades, firent halte dans les pays qu'arrosent l'Elbe, l'Eger et la Moldau. Czech s'y fixa et donna son nom à la Bohême, d'où la dénomination de *Tchèques*. Lech poursuivit sa route jusqu'aux contrées baignées par la Warta et la Netze, et bâtit la ville de Guezne (550). Sous le nom de *Lechites* ou *Lachen*, Nestor, le plus ancien historien russe, désignait les habitants des plaines de la Vistule. Plus tard, le terme de *Lechites* fut appliqué à tous les Polonais.

LE CHAPELIER (Isaac-René-Guy), homme politique français, né à Rennes en 1754, exécuté à Paris en 1794. Avocat réputé à Rennes en 1789, il fut nommé député aux états généraux par le tiers état de la sénéchaussée de Rennes, et se signala, dès le début, par son initiative courageuse au sujet de la vérification des pouvoirs en commun. Il rédigea avec Barnave le texte du Serment du Jeu de Paume. Président de la Constituante lors de la fameuse séance du 4 août 1789, membre du comité de Constitution, il s'attira les plus violentes attaques des pamphlétaires royalistes. Bientôt effrayé par les progrès révolutionnaires, il essaya, en 1791, de se rapprocher des modérés. Un voyage qu'il fit en Angleterre permit à ses adversaires de le considérer comme émigré, et il dut se cacher. Découvert et arrêté, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

LE CHÂTELIER (Louis), ingénieur français, né et mort à Paris (1815-1873). Ingénieur des ponts et chaussées, on lui doit des études et recherches sur l'utilisation, après désinfection, des eaux d'égout et de nouveaux procédés de sondage. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Chemins de fer de l'Allemagne* (1845); *Étude sur la stabilité des locomotives en mouvement* (1849); *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de machines locomotives* (1859); *Mémoire sur la marche à contre-vapeur des machines locomotives* (1869); etc. — Son fils, HENRY-LOUIS, né à Paris en 1850, élève de l'École polytechnique et ingénieur des mines (1875), est devenu un chimiste distingué. Répétiteur à l'École polytechnique (1882), professeur de chimie industrielle minérale à l'École des mines, il a publié, outre de nombreux Mémoires : *Recherches expérimentales sur la constitution des mortiers hydrauliques* (1887); *Lampes de sûreté* (1889); *le Grisou* (1892); etc.

LÈCHE (anciennem. *lesche*) n. f. Fam. Petite tranche mince de pain ou de tout autre mets : *Une* LÈCHE *de viande*. — Bot. Autre orthographe du mot LAICHE.
— Zool. Nom vulgaire des vers de terre ou lombrics.

LÉCHÉA (*ké-a*) n. m. Genre de cistinacées, comprenant de petites herbes dont on connaît six espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale. Syn. COREOPSIS.

LÈCHE-CUL n. m. Pop. Homme qui pousse la servilité jusqu'au dernier degré de bassesse. || Pl. *Des* LÈCHE-CUL.

LÈCHE-DOIGTS (À) loc. adv. En très petite quantité, en parlant d'un mets : *Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'*À LÈCHE-DOIGTS.

LECHÉE (lat. *Lechæum*), ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), sur le golfe et près du cap de son nom; elle servait de port à Corinthe.

LÈCHEFRITE (en anc. franç. *lechefroie, lechefraie*; de l'impér. de *lécher* et de *frayer*) n. f. Mobil. Ustensile de cuisine, ordinairement en fer, qu'on place sous la broche pour recevoir le jus et la graisse de la viande qui rôtit.
— Mar. Espèce de voile, appelée aussi COQ-SOURIS.

1. Lèchefrite pour la cuisine au gaz; 2. Lèchefrite de rôtisserie.

LÉCHELLE (Jean), général français, né à Puyréaux (Charente) en 1760, mort à Nantes en 1793. Ancien maître d'armes, il reçut, malgré son incapacité, le commandement de l'armée de l'Ouest (1793); il remporta d'abord plusieurs avantages sur les Vendéens, à Mortagne et à Cholet. Mais, battu complètement à Laval, il fut arrêté et emprisonné à Nantes, où il mourut, de chagrin, dit-on.

LÈCHEMENT (*man*) n. m. Action de lécher.

LECHENICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur le Rotbach, sous-affluent du Rhin; 3.132 hab.

LÉCHER (de l'anc. haut allem. *lecchon*, allem. *lecken*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lèche. Qu'ils lèchent*; excepté au fut. de l'ind. et au conditionnel prés. : *Je lécherai. Nous lécherions*) v. a. Passer la langue sur quelque chose : *Le chien* LÈCHE *la main de son maître*.
— Par ext. Toucher légèrement, effleurer à peine : *Rochers que* LECHENT *les vagues*.
— Absol. Faire le métier de parasite : *Passer sa vie à* LÉCHER *de côté et d'autre*.
— Loc. div. : *Lécher les pieds, les genoux, etc., de quelqu'un*. Faire acte de basse servilité à son égard. || *Lécher la poussière*, S'humilier extrêmement. || *Lécher l'ours*, Faire durer un procès par une foule de formalités. (Se dit par allusion à un passage où Rabelais compare le travail des juges et des officiers de justice à celui de l'ours qui lèche ses petits.) || *Lécher un ours*, Eduquer, façonner un homme grossier. || *Il n'est pas gras de lécher les murs*. Se dit de quelqu'un devenu fort gras, par suite de la bonne chère qu'il a faite.
— Littér. et b.-arts. Finir avec un soin trop minutieux : LÉCHER *ses écrits, ses tableaux, etc...*
Léché, ée part. pass. du v. Lécher.
— Fam. *Ours mal léché*, Homme mal fait, difforme, et aussi Homme grossier, mal élevé (par allusion à l'ancien préjugé d'après lequel l'ours ne serait, en naissant, qu'une masse informe, et serait façonné par sa mère, qui lui donnerait en le léchant la figure qui lui est propre).
— n. m. Littér. et b.-arts. Genre, manière de ce qui est léché, trop minutieusement fini : *Le* LÉCHÉ *et le* HEURTÉ *sont deux opposés qui se repoussent*. (Dider.)
Se lécher, v. pr. Lécher quelque partie de son corps : *Les chats* SE LÈCHENT *très fréquemment*. || Lécher le corps l'un de l'autre : *Des chiens qui* SE LÈCHENT. || Lécher à soi : SE LÉCHER *les doigts*.
— *S'en lécher les doigts* ou *les babines*. Fam. Éprouver un vif plaisir à manger quelque chose d'excellent. || *S'en lécher les barbes*, Être frustré d'un avantage attendu.

LÈCHERIE (rad. *lécher*) n. f. Fam. Extrême gourmandise.

LECHESNE DE CAEN (Auguste), sculpteur français, né et mort à Caen (1819-1888). Il se fit connaître en exécutant la charmante frise de la *Maison d'or*, où se mêlent, avec un goût parfait, des animaux, des feuillages et des fleurs. Il a exposé à divers Salons des œuvres intéressantes, modelées avec goût : *Pendant le sommeil; Douleur et combat* (1849); *Amour et jalousie, combat d'oiseaux* (1852); *Combat et frayeur; Victoire et reconnaissance* (1853); les célèbres *Dénicheurs* (1853); *un Chien terre-neuve expirant sur la tombe de son maître* (1878). — De ses deux fils, le premier, AUGUSTE, remporta le second prix de Rome en 1856 et mourut en 1861; l'autre, HENRI, a exposé plusieurs bas-reliefs et quelques sculptures d'ornement.

LÈCHETTE (*chèt'* — dimin. de *lèche*) n. f. Fam. Petite lèche : *Une* LÈCHETTE *de jambon*.

LÉCHEUR, EUSE (rad. *lécher*) n. Fam. Gourmand, personne très friande. || Personne qui recherche les bons repas, parasite. || Personne qui aime à embrasser, qui embrasse à tout propos. || Flatteur.
— Littér. et b.-arts. Celui qui lèche, qui polit son ouvrage avec trop de minutie.

LE CHEVALIER (Jean-Baptiste), voyageur et archéologue français, né à Trelly, près de Coutances, en 1752, mort à Paris en 1836. Secrétaire de l'ambassadeur à Constantinople, Choiseul-Gouffier, il visita une partie de l'Asie Mineure pour découvrir le site de Troie, et rentra en France en 1788. A l'époque révolutionnaire, il voyagea un peu par toute l'Europe, puis, à son retour à Paris (1806), fut nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage de la Troade, fait dans les années 1785 et 1786* (1802); *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin, etc.* (1800); *Ulysse-Homère* ou *Du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée* (1829).

LECHEVALIER (Jules), économiste et publiciste français, né vers 1800, mort au Havre en 1850. Saint-simonien, puis fouriériste, il fit, en 1838 et 1839, un voyage aux Antilles et à la Guyane, et, en 1843, accepta du gouvernement l'emploi de secrétaire de la commission coloniale. Il s'occupa ensuite de journalisme et de politique. Mis en accusation comme complice de l'affaire du 8 août 1849, il fut condamné par contumace à la déportation. Il avait été rédacteur en chef de la « Paix » et de la « Tribune des peuples » (1848). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses* (1832); *Question sociale* (1833); *Études sur la science sociale* (1832-1834); *Vues politiques sur les intérêts moraux et matériels de la France* (1837); *Qui doit organiser le travail ?* (1848). Citons aussi son *Rapport sur les questions coloniales* (1844).

LECHEVALIER-CHEVIGNARD (Edmond), peintre et décorateur français, né à Lyon en 1825. Il a exposé : *Trois têtes d'apôtres*, d'après le tableau du Pérugin représentant *l'Ascension* (musée de Lyon) (1849); *les Comédiens antiques* (1850); le portrait de *M. A. Rougerin* (1857); *le Bénédicité* (1859); *les Noces du roi de Navarre* (1863); *la Lorraine* (1865); *Antonello de Messine et Giovanni Bellini* (1872), et plusieurs portraits. Il a fait de remarquables dessins sur Jeanne d'Arc, pour la décoration en vitraux de la cathédrale d'Orléans. Il devint professeur à l'École nationale des arts décoratifs. On lui doit : *les Styles français* (1892).

LECHHAUSEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]), près du *Lech*, affluent du Danube; 10.635 hab. Forges.

LÉCHONNER (*cho-né* — fréquent. de *lécher*) v. a. Fam. Lécher, et, plus souvent, embrasser à diverses reprises.

LÉCHONNERIE (*cho-ne-ri*) n. f. Action de léchonner. || Friandise : *Aimer les* LÉCHONNERIES.

LÉCIDÉACÉ, ÉE (*si, sé*) adj. Bot. Qui se rapporte ou qui ressemble à une lécidée.

LÉCIDÉACÉES (*si, sé*) n. f. pl. Famille de lichens formant des croûtes très adhérentes aux pierres ou aux écorces sur lesquels ils poussent, et présentant des fructifications qui ont la forme de disques dont le bord relevé forme un bourrelet. — *Une* LÉCIDÉACÉE.

LÉCIDÉE (*si*) n. f. Genre de lichens, type de la famille des *lécidéacées*, à fructifications plates ou un peu bombées, brun noirâtre ou tout à fait noires.

LÉCITHINE (du gr. *lekithos*, jaune d'œuf) n. f. Substance contenant de l'acide glycérophosphorique, et que l'on trouve particulièrement dans le jaune d'œuf.
— ENCYCL. Chim. Découverte en 1846 par Gobley dans le jaune d'œuf de poule, la première *lécithine* est devenue le type d'une famille de substances analogues qu'on a rencontrées dans le cerveau, le sang, la bile (Strecker), les œufs et la laitance des poissons, les spermatozoaires, la rétine, et jusque dans les graines des végétaux, et c'est le noyau des cellules qui les contient (Danilewski). Dans la plupart de ces substances, l'acide phosphoglycérique est combiné avec la choline et avec les divers acides gras : stéarique, oléique, palmitique.
La substance blanche du cerveau contient jusqu'à 11 p. 100 de lécithines, le jaune d'œuf 6 à 7 p. 100, la substance grise du cerveau 2,50 p. 100, les spermatozoïdes 1,50 p. 100. C'est généralement de l'œuf ou de la substance cérébrale qu'on les extrait, en les séparant des matières albuminoïdes auxquelles elles sont combinées (vitelline ou lécithalbumine), des huiles, de la cholestérine, par des méthodes diverses (Strecker, Hoppe Seyler, Diakonow). On les obtient en poudre difficilement cristallisées.
— Physiol. et thérap. Les recherches de Danilewski (1895) en Russie, de Cesare Serono (1897) en Italie, de A. Degrez et Aly Zaky (1899) dans le laboratoire du professeur Bouchard, en France, ont démontré l'importance des lécithines dans le phénomène de la nutrition et ses bons effets dans le traitement des maladies consomptives et notamment des tuberculoses. On les administre soit en cachets, par les voies digestives, soit en injections sous-cutanées. L'efficacité de l'opothérapie leur est en partie attribuable. Si l'on veut se dispenser des préparations chimiques et absorber les léthicines en nature, il faut ingérer crus les aliments riches en lécithines (œufs, cervelle, laitance), car la cuisson les détruit.

LECK ou **LEK**, nom d'une des branches du Rhin inférieur. Le Leck est formé par la subdivision en deux tronçons du bas Rhin, détaché du Waal à Panerden, et dont il forme le tronçon méridional. Il passe à Eulenborg, à Nieuport, reçoit le Noord, dérivation de la Meuse, et se jette dans la mer du Nord en aval de Rotterdam.

LECKERLI ou **LECKERLY** n. m. Art culin. V. LÉCRELET.

LECKY (William Edward Hartpoole), historien irlandais, né près de Dublin en 1838. Il devint correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses principaux ouvrages sont : *History of the rise and influence of the spirit of rationalism in Europe* (1865); *History of European morals from Augustus to Charlemagne* (1869) et *History of England in the XVIIIth century* (1878); *Poems* (1891); etc.

LECLAIR (Jean-Marie), violoniste français, né à Lyon en 1697, mort assassiné à Paris en 1764. Il entra à l'orchestre de l'Opéra de Paris, et appartint quelque temps à la musique du roi. Outre de nombreuses compositions pour le violon, Leclair a fait représenter à l'Opéra, en 1746, *Scylla et Glaucus*, opéra, et collaboré avec Levasseur et Martin aux *Amusements lyriques*, ballet.

LE CLERC (Perrinet), bourgeois de Paris, connu surtout parce qu'il ouvrit, le 29 mai 1418, par vengeance personnelle contre un partisan des Armagnacs, la porte de Paris aux Bourguignons, en dérobant à son père, chargé de les détenir, les clefs de la porte Saint-Germain-des-Prés. Il mourut quelques jours après, frappé, dit-on, de la main de son propre père.

LECLERC (Michel), poète français, né à Albi en 1622, mort à Paris en 1691. Avocat au parlement de Paris, il donna, en 1645, une tragédie : *la Virginie romaine*, qui eut un succès éclatant. Il entra à l'Académie en 1662. En 1667, parut sa traduction des cinq premiers chants de la *Jérusalem délivrée*. Sa situation parut excellente à la cabale pour l'opposer à Racine, et, de concert avec son ami Coras, Leclerc fit représenter, en 1676, une tragédie, *Iphigénie*, connue surtout par l'épigramme piquante de Racine mécontent. Nous avons encore un *Oreste* (1681) et peut-être une pièce lyrique, *Orontée*.

Leclerc ou **Le Clerc** (Sébastien), graveur français, né à Metz en 1637, mort à Paris en 1714. Fils d'un orfèvre, à sept ans, il commençait à graver; à douze ans, il enseignait le dessin; puis il s'appliqua à l'étude de la géométrie, de la physique et de la perspective, et devint, en 1660, ingénieur du maréchal de La Ferté. Cinq ans après, il se rendit à Paris, où Lebrun l'engagea à se consacrer à la gravure. Devenu en peu de temps un artiste de mérite, il se fit connaître par les treize planches des *Conquêtes de Louis XIV*. Louis XIV le nomma professeur aux Gobelins et graveur de son cabinet. En outre, l'Académie de peinture appela, en 1672, Leclerc à faire partie de ses membres et le chargea d'enseigner la perspective. Leclerc a exécuté un nombre très considérable de gravures originales, remarquables par la largeur de l'exécution, la science de la forme, le moelleux et la finesse du modelé. Il procède par vives et habiles hachures, qui rappellent Callot. Nous citerons : *les Batailles d'Alexandre; le Mai des Gobelins; la Passion*, en 36 planches; *l'Apothéose d'Isis; l'Arc de triomphe de la porte Saint-Antoine; les Caractères des passions*, d'après Lebrun; les *Médailles, jetons et monnaies de France*; etc. Enfin, on lui doit : *Traité de géométrie* (1699); *Traité d'architecture* (1714); *Système sur la vision* (1679); *Nouveau système du monde* (1706).

Séb. Leclerc.

Leclerc (Jean), théologien et critique protestant, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736. Après de longues études, il séjourna quelque temps en France, à Saumur et à Paris, puis en Angleterre, à Londres (1682). En 1683, il se fixa à Amsterdam, où il fut d'abord pasteur, puis professeur de philosophie, d'hébreu et de belles-lettres (1684). On lui doit, outre divers traités de théologie : *Bibliothèque universelle et historique* (1686-1693); *Bibliothèque choisie* (1703-1713); *Bibliothèque ancienne et moderne* (1714-1726). Ces trois recueils sont un des plus vastes monuments de l'érudition au XVIIIe siècle.

Leclerc de La Bruère (Charles-Antoine), auteur dramatique français, né à Paris en 1715, mort à Rome en 1754. Il se fit connaître par quelques pièces de théâtre, obtint, avec Fuselier, en 1744, un privilège du roi pour rédiger le « Mercure », qu'il dirigea seul en 1754. En 1749, il fut attaché, comme secrétaire d'ambassade, au duc de Nivernais, envoyé à Rome. On peut citer de lui : *les Mécontents*, comédie (1735); *le Voyage de l'amour*, ballet (1736); *Dardanus*, tragédie lyrique, musique de Rameau (1739); *Histoire du règne de Charlemagne* (1745); etc.

Leclerc (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Angers en 1756, mort à Chalonnes (Maine-et-Loire) en 1826. Il fut élu député aux états généraux par le tiers d'Anjou. Député de Maine-et-Loire à la Convention, il protesta contre l'arrestation des girondins et envoya sa démission. Arrêté en janvier 1794, il fut délivré par la chute de Robespierre. Élu membre du conseil des Cinq-Cents, il s'y distingua surtout par son rapport sur la création du Conservatoire de musique (1798). Membre du Corps législatif jusqu'en 1802, il se réfugia en Belgique en 1816, et, en 1819, retourna se fixer à Chalonnes. Il a laissé de nombreux écrits : des poésies, des études historiques et littéraires, entre autres : *Essai sur la propagation de la musique en France* (an VI); etc.

Leclerc (Charles-Victor-Emmanuel), général français, né à Pontoise en 1772, mort dans l'île de la Tortue, près Saint-Domingue, en 1802. Engagé volontaire en 1791, il gagna, au siège de Toulon, le grade de capitaine, et se lia avec Bonaparte. Chargé de l'attaque du mont Cenis, il montra, pendant le rigoureux hiver de 1794-1795, une grande énergie, et, en 1796, accompagna Bonaparte en Italie. Nommé général de brigade, il épousa la sœur de Bonaparte, Pauline, depuis princesse Borghèse. Il contribua puissamment à la journée du 18-Brumaire, fut, à la suite, nommé général de division à l'armée du Rhin, sous Moreau (1799), puis commandant en chef de l'armée qui, en 1801, alla soumettre le Portugal. Après la paix d'Amiens, Napoléon lui confia l'expédition de Saint-Domingue, mais il ne sut pas s'entendre avec l'amiral Villaret-Joyeuse sur le mode de débarquement, et donna ainsi aux Noirs le temps d'incendier une seconde fois la ville du Cap. Néanmoins, Leclerc atterrit et soumit l'île en trois mois. Mais plusieurs incidents, parmi lesquels l'enlèvement de Toussaint-Louverture, amenèrent une nouvelle révolte, qui eut encore pour auxiliaire la fièvre jaune. Leclerc, épuisé par le chagrin et la maladie, se retira alors dans l'île de la Tortue, où il mourut bientôt (1802). — Son frère aîné, Louis-Nicolas-Marin, comte **Leclerc des Essarts** (1770-1820), l'avait accompagné à Saint-Domingue. Il fit les campagnes de l'Empire, se distingua au siège de Hambourg (1813), et mourut lieutenant général.

Général Leclerc.

Le Clerc (Joseph-Victor), professeur et érudit français, né et mort à Paris (1789-1865). Il fut professeur aux lycées Napoléon et Charlemagne (1815), maître de conférences à l'École normale (1821), professeur de littérature latine à la faculté des lettres (1824), dont il fut doyen depuis 1832 jusqu'à sa mort. Dans la première partie de sa carrière, il fut surtout humaniste et latiniste (*Éloge de Montaigne* [1812]; *Œuvres complètes de Cicéron publiées et traduites* [1821-1825]; *Des journaux chez les Romains* [1838]). En 1838, ayant été nommé, par l'Académie des inscriptions (dont il faisait partie depuis 1834), membre de la commission de l'*Histoire littéraire*, il présida à la publication des tomes XX à XXIV de ce recueil, où il inséra un grand nombre de notices et un excellent *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*, qui ouvre le tome XXIV (1863).

Leclerc (Jean), dit **Bussy**. V. Bussy-Leclerc.

Leclerc de Juigné. Biogr. V. Juigné.

Leclerc du Sablon (Albert-Mathieu), botaniste français, né à Bagnols-sur-Cèze en 1859. Il a été professeur, puis doyen à la faculté des sciences de Toulouse. On lui doit d'intéressantes recherches sur le fruit, la graine des phanérogames, sur la digestion des réserves dans les plantes et sur les organes reproducteurs des cryptogames. Nous citerons de lui : *Recherches sur la déhiscence des fruits à péricarpe sec* (1884), et son beau *Cours de botanique* (en collaboration avec Gaston Bonnier, 1900).

Leclerc du Tremblay (François), dit **le Père Joseph**. V. Joseph.

Leclercq (Michel-Théodore), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1777-1851). Receveur général des droits réunis, il donna sa démission en 1819, pour se consacrer aux lettres. Ses *Proverbes dramatiques*, écrits avec élégance et esprit, furent publiés en 1823-1826 et réédités quatre fois en deux ans. Les *Nouveaux proverbes dramatiques* parurent en 1830. En outre, Leclercq collabora à la « Revue de Paris », et à la « Revue des Deux Mondes ».

Leclercq (P.-J.-Emile), littérateur belge, né à Monceau-sur-Sambre (Hainaut) en 1827. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Amours sincères* (1860); *Tableaux de genre* (1860); *Histoire de deux armuriers* (1864); *les Petits-fils de don Quichotte* (1867); *les Héros de la liberté en Belgique* (1875); *l'Art et les artistes* (1877); *Nos amis les animaux* (1880); *Caractère de l'École française moderne de peinture* (1881); *la Beauté dans la nature et dans l'art* (1883); *Théâtre à la maison* (1881); *les Héros et les Dieux, d'après les récits homériques* (1898); etc.

Leclère (Achille-François-René), architecte, né et mort à Paris (1785-1853). Prix de Rome pour l'architecture en 1808, il envoya d'Italie son projet de *Restauration du Panthéon d'Agrippa*, qui marqua l'essor de l'école de Rome. On peut signaler parmi ses travaux le tombeau de Casimir Perier, au Père-Lachaise; la construction du château de Mareuil; le monument de Bonchamp à Saint-Florent; etc. Parmi ses élèves, se trouve l'illustre Viollet-le-Duc. Leclère était membre de l'Institut (1831), inspecteur général des bâtiments civils (1839) et secrétaire archiviste de la section d'architecture à l'École des beaux-arts (1847).

Lécluse, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Douai, sur la Sensée; 1.702 hab. Tourbières, commerce de sangsues, brasseries, fabrique de chicorée, sucreries.

Lécluse ou **Lescluse** (Charles de) en lat. **Clusius**, botaniste français, né à Arras en 1526, mort à Leyde en 1609. Il parcourut l'Europe en tous sens et occupa la chaire de botanique de l'université de Leyde. On lui doit l'introduction en Europe de la pomme de terre et d'un grand nombre d'autres végétaux utiles. Citons de lui : *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias, Pannoniam, Austriam, etc., observatarum historia* (1576-1583).

Lecocq ou **Le Coq** (Robert), évêque et agitateur politique, né à Montdidier vers 1310, mort à Calahorra (Vieille-Castille) en 1368. Avocat du roi, puis maître des requêtes, et enfin conseiller clerc au parlement de Paris, il fut nommé par Jean le Bon évêque de Laon, pair de France et membre du conseil (1351). Député aux états généraux réunis à Paris en 1356, pendant la captivité de Jean, Robert Le Coq demanda au dauphin Charles, dans une harangue célèbre, que les trois ordres fussent chargés de l'établissement et du recouvrement des impôts. Diplomate habile, mais cupide, il fut l'instrument de Charles le Mauvais, dans toutes ses entreprises contre l'héritier légitime du trône, et l'auxiliaire en même temps que le mauvais génie d'Étienne Marcel. Exclu de l'amnistie proclamée en 1359, il s'enfuit en Espagne, où le roi Charles de Navarre lui obtint l'évêché de Calahorra.

Lecocq (Alexandre-*Charles*), compositeur français, né à Paris en 1832. Élève au Conservatoire, il y obtint un premier prix d'harmonie en 1850. Il prit part à un concours ouvert en 1856 par Offenbach aux Bouffes-Parisiens pour une opérette intitulée *le Docteur Miracle*, et fut couronné, avec Georges Bizet. C'est à partir de *Fleur d'été*, à l'Athénée, et surtout des *Cent vierges*, aux Variétés, qu'il commença à donner la vraie mesure de sa valeur. L'immense succès de *la Fille de madame Angot*, aux Folies-Dramatiques, le classa définitivement. Il a donné, entre autres œuvres : *le Docteur Miracle* (1857); *le Baiser à la porte* (1864); *le Myosotis* (1866); *le Cabaret de Ramponneau* (1867); *Fleur de thé* (1868); *les Jumeaux de Bergame* (1868); *le Carnaval d'un merle blanc* (1868); *Gandolfo* (1869); *le Rajah de Mysore* (1869); *le Beau Dunois* (1870); *le Testament de M. de Crac* (1871); *le Barbier de Trouville* (1871); *les Cent vierges* (1872); *la Fille de madame Angot* (1873); *Giroflé-Girofla* (1874); *les Prés Saint-Gervais* (1874); *le Pompon* (1875); *la Petite Mariée* (1875); *Kosiki* (1876); *la Marjolaine* (1877); *le Petit Duc* (1878); *la Camargo* (1878); *le Grand Casimir* (1879); *la Petite Mademoiselle* (1880); *la Jolie Persane* (1880); *Janot* (1882); *le Jour et la Nuit* (1882); *le Cœur et la Main* (1883); *la Princesse des Canaries* (1884); *l'Oiseau bleu* (1884); *la Vie mondaine* (1885); *les Grenadiers de Mont-Cornette* (1887); *la Volière* (1888); *Ali-Baba* (1889); *Ninette* (1896); *le Cygne*, ballet (1899); *la Belle au bois dormant* (1900). En dehors du théâtre, Lecocq a publié un certain nombre de compositions : *Miettes musicales, Mes loisirs, les Fantoccini, Scène de Phèdre*, de Racine; enfin, un assez grand nombre de mélodies vocales. Il a publié aussi une réduction, pour piano et chant, de *Castor et Pollux*, de Rameau, et il a donné une traduction française de *l'Italiana in Algeri*, de Rossini. En se consacrant au genre de l'opérette, où l'élégance et la finesse de son talent musical lui ont permis de donner quelques chefs-d'œuvre, Lecocq, musicien instruit et distingué, cherchait à relever le niveau du genre. Il avait la facilité de production, sans que jamais la fécondité ait fait tort à ses qualités de goût et de style. Son opéra-comique, *Plutus* (1886), n'eut cependant qu'un succès d'estime.

Ch. Lecocq.

Lecointe (Alphonse-Théodore), général français, né à Évreux en 1817, mort à Paris en 1890. Il combattit en Crimée et en Italie, se distingua, le 16 août 1870, à Rezonville, et fut blessé, le surlendemain, à Gravelotte. Après la capitulation, il parvint à s'échapper de Metz. Général de brigade à l'armée du Nord, il força, le 10 décembre, la garnison prussienne de Ham à capituler; puis, placé à la tête du 22e corps, il combattit, à Pont-Noyelles et à la journée de Bapaume. Après la guerre, il commanda en chef à Toulouse, puis à Lyon. De 1881 à 1884, il fut gouverneur de Paris, en même temps que sénateur.

Lecointe-Puiraveau (Michel-Mathieu), homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1750, mort à Ixelles-lès-Bruxelles (Belgique) en 1827. D'abord avocat, il devint, en 1792, représentant des Deux-Sèvres à la Législative et à la Convention, et se signala par ses sorties violentes contre Marat. Commissaire de la Convention dans l'Ouest, il y fit destituer le général Rossignol. Partisan de la réaction thermidorienne, il combattit à la fois les émigrés et les jacobins. Membre du conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'État du 18-Brumaire. Tribun sous le Consulat, il ne reprit de fonctions publiques que pendant les Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il s'enfuit, et, après une poursuite des plus mouvementées dans le Midi, il fut emprisonné au château d'If. Il alla mourir en Belgique, exilé par la loi des régicides.

Lecointre (Laurent), homme politique français, né à Versailles en 1744, mort à Guignes en 1805. Député de Seine-et-Oise à la Législative, puis à la Convention, il combattit violemment les girondins, mais se signala en même temps par sa haine contre Robespierre. Il joua un rôle actif dans la journée du 9-Thermidor, fut exclu du Club des jacobins, mais provoqua une enquête contre ses ennemis. Exilé pour son vote hostile à la Constitution de l'an VIII et au consulat à vie, il se retira à Guignes.

Lecomte (Louis), jésuite, missionnaire français, né et mort à Bordeaux (1656-1729). Il fut l'un des six mathématiciens chargés par Louis XIV, en 1685, d'une mission scientifique en Chine. Revenu en France, et une contestation s'étant élevée entre les missionnaires des missions étrangères et les jésuites au sujet de certaines cérémonies chinoises que les premiers réprouvaient et que les autres cherchaient à accommoder avec l'Évangile, Lecomte défendit sa compagnie dans ses *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* (1696-1701), mémoires que la faculté de théologie de Paris (1700) et la cour de Rome censurèrent et que le Parlement condamna au feu, en 1762.

Lecomte (Marguerite), femme graveur, née à Paris vers 1719, morte aux environs de 1790. Elle a gravé à l'eau-forte des têtes et des paysages, d'ordinaire avec la collaboration de son ami Wattelet; entre autres, un portrait du *cardinal Alexandre Albani*, des *Papillons* d'après nature et des vignettes pour une traduction de Gessner. George Sand lui a consacré une page célèbre.

Lecomte (Félix), sculpteur français, né et mort à Paris (1737-1817). Grand prix de Rome, il présenta, à son retour à Paris, un groupe de *Phorbas et Œdipe* (1771, marbre, au Louvre), qui le fit admettre à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Citons encore de lui : *les Sept sacrements*, bas-reliefs en terre cuite; une statue de *Fénelon*, son chef-d'œuvre (1777); un buste de *d'Alembert* (1775); une statue de *Marie-Antoinette*; etc. En 1810, il fut nommé membre de l'Institut.

Lecomte (Hippolyte), peintre français, né à Puiseaux (Loiret) en 1781, mort à Paris en 1857. Il débuta, en 1804, par des paysages historiques. Nous mentionnerons de lui : *le Départ des croisés*, qui figura longtemps à la Malmaison; *Henri IV et le Paysan; Blondel racontant les exploits de Richard; les Quatre époques de la vie d'un cheval; Quatre épisodes de la vie de Cinq-Mars; Marche des animaux au soleil couchant*; etc. Après 1833, il s'adonna à la peinture militaire officielle. De là la longue série de ses *Batailles*, que l'on voit à Versailles, et qui sont d'une médiocre valeur. Il a exécuté, dans le même palais, plusieurs tableaux avec Alaux; entre autres, le *Passage du mont Saint-Bernard*.

Lecomte (Jules), romancier et journaliste français, né à Boulogne-sur-Mer en 1814, mort à Paris en 1864. Lieutenant de vaisseau, il quitta la marine en 1832 pour entrer dans le journalisme, fonda des revues spéciales : *le Navigateur, la Revue maritime*, collabora à l'« Indépendance belge », et fit, à partir de 1857, la chronique du « Monde illustré ». Outre quelques pièces de théâtre, on lui doit, sous son nom ou sous les pseudonymes de Van Engelyom ou de J. du Camp, des romans et des ouvrages divers, entre autres : *Pratique de la pêche à la baleine* (1833); *Dictionnaire pittoresque de la marine* (1833); *Lettres sur les écrivains français* (1837); etc.

Lecomte (Claude-Martin), général français, né à Thionville en 1817, fusillé à Paris en 1871. Officier d'état-major, il était général de brigade en 1870. Il combattit pendant le siège de Paris, et reçut, après la capitulation, le commandement du 2e secteur. Chargé, dans la nuit du 17 au 18 mars 1871, d'enlever les canons de la garde nationale sur la butte Montmartre, il fut enveloppé par une foule furieuse, tandis que ses troupes mettaient la crosse en l'air. On l'arrêta, on le conduisit devant le comité central, rue des Rosiers, et, entraîné au fond d'un jardin, il fut fusillé, avec le général Clément Thomas.

Lecomte (Ferdinand), tacticien suisse, né à Lausanne en 1826. Il suivit la carrière des armes, et devint colonel de l'état-major fédéral suisse. Il s'est fait connaître par des ouvrages estimés. Nous citerons : *Relation historique et critique de la campagne d'Italie en 1859* (1860); *le Général Jomini, sa vie et ses écrits* (1861); *la Guerre du Danemark en 1864* (1864); *Guerre de la Sécession* (1867); *Guerre de la Prusse et de l'Italie contre l'Autriche et la Confédération germanique en 1866* (1868); *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871* (1872-1874); etc. Il a fondé à Lausanne, en 1856, la *Revue militaire suisse*.

Lecomte du Nouÿ (Jules-Jean-Antoine), peintre français, né à Paris en 1842. Il débuta au Salon de 1863

avec *Françoise de Rimini et Paul Malatesta aux enfers* (musée de Cette). Il a exposé, depuis lors : *l'Invocation à Neptune; l'Amour qui passe et l'Amour qui reste; Eros Cupido; Saint Vincent de Paul ramène les galériens à la foi* (église de la Trinité, à Paris); *les Chrétiennes au tombeau de la Vierge à Jérusalem* et un portrait très réaliste de *Crémieux, sénateur; Mourir pour la patrie*; les portraits officiels du *roi* et de la *reine de Roumanie; les Porteurs de mauvaises nouvelles* (musée du Luxembourg), etc. Ce peintre érudit, qui cherche la précision du dessin et la pureté des lignes, s'est aussi fait connaître par des compositions historiques et religieuses et par d'ingénieuses restitutions de scènes antiques. Il a donné aussi, en sculpture, quelques œuvres très appréciées, notamment *Mourir pour la liberté* (marbre) et une *Stèle* commémorative du Passage de l'empereur François-Joseph, incrustée dans le rocher portant ce même nom. — Son frère, ÉMILE-ANDRÉ, né à Paris en 1844, architecte distingué, a restauré deux chapelles de la cathédrale de Cahors, et construisit le monument connu sous le nom de « Pater », élevé au sommet de la montagne des Oliviers, près de Jérusalem. Inspecteur des monuments historiques, il fut, en 1873, attaché à la mission archéologique de Clermont-Ganneau en Palestine. Enfin, en 1875, il fut chargé par le gouvernement roumain de la restauration des monuments les plus importants du pays. — La femme de ce dernier, *Hermine* OUDINOT, née à Paris en 1855, a publié : *Erreur d'aimer* (1893), nouvelle, et des romans : *Désobéissance criminelle* (1895); *l'Amitié amoureuse* (1899), qui a obtenu un vif succès.

LECOMTE (Georges), littérateur français, né à Mâcon en 1867. Il a fait représenter au théâtre deux œuvres intéressantes : *la Meule* (1891); *Mirages* (1892), et publié : *l'Art impressionniste* (1893); *Espagne* (1896); *les Valets* (1898); *Suzeraine* (1899); *la Maison en fleurs* (1900); *les Cartons verts* (1901).

LEÇON (du lat. *lectio*, lecture) n. f. Action de lire. (Vieux.) ‖ Discours qu'un professeur fait à ses élèves pour leur enseignement : *Suivre les* LEÇONS *d'un professeur.* ‖ Instruction sur un art quelconque : LEÇON *de danse.*

— Avis, conseil donné à quelqu'un : *La* LEÇON *ne profite pas quand on méprise celui qui la donne.* (J.-J. Rouss.) ‖ Avertissement, enseignement utile, qu'on tire de quelque chose : *Les* LEÇONS *de l'expérience.* ‖ Conséquence d'une faute qui met en garde pour l'avenir : *C'est une* LEÇON, *profitez-en.* ‖ Réprimande, correction, punition : *Recevoir une* LEÇON *méritée.* ‖ *C'est une leçon!* Se dit pour exprimer qu'on ne recommencera pas une chose.

— Loc. div. : *Faire leçon de, Faire des leçons de,* Affecter de donner l'exemple de : *Faire* LEÇON DE *bravoure.* (Vieux.) ‖ *Il en ferait des leçons,* Se dit de celui qui possède parfaitement une science. ‖ *Faire la leçon à quelqu'un,* Lui dicter ce détail tout ce qu'il a à faire. — Le morigéner, prendre avec lui un ton de maître. ‖ *On dirait qu'il récite une leçon.* Se dit de quelqu'un qui parle rapidement et sur le même ton. ‖ *Leçon vivante,* Ce qu'on enseigne en faisant; ce qu'on apprend en voyant faire.

— Enseign. Ce qu'un maître donne à son élève pour qu'il l'apprenne par cœur : *Réciter sa* LEÇON. ‖ *Leçons de choses,* Méthode d'enseignement élémentaire qui consiste à mettre sous les yeux des enfants des objets usuels ou leur représentation en image, et, par voie d'interrogations, à les leur faire décrire dans un certain ordre : *La méthode des leçons de choses est due à Mme Pape-Carpentier.*

— Liturg. Nom donné, dans l'office catholique, à des morceaux de l'Ecriture, des Pères ou des écrivains ecclésiastiques, qui font partie du bréviaire et que l'on récite à matines : *Il y a trois* LEÇONS *à chaque nocturne.*

— Philol. Forme particulière d'un texte, par comparaison à une autre forme du même texte. ‖ Par ext. Manière dont un fait se raconte : *Je ne crois pas qu'ils en eussent la véritable* LEÇON. (St-Sim.)

— ENCYCL. Iconogr. Les petits maîtres, notamment en Flandre et en Hollande, ont peint des *leçons* de toutes sortes. Citons la *Leçon de musique,* de Gérard Terburg (Louvre); la *Leçon de musique* de Gabriel Metzu (Louvre); la *Leçon de chant,* par Netscher (Louvre). D'autres tableaux,

La leçon de musique, d'après Lancret.

représentant une *Leçon de chant,* ont été peints par Lorenzo Lotto, F. de Brackeler, Victor Chavet (1857); P. Billet, etc. Des *Leçons de musique* ont été peintes par H. Fragonard (Louvre), Poter (Louvre), J. Le Ducq, Gaspard Netscher, Hubert Van Hove, Alph. Rocha, Jansteen, Manet (1870), etc. Au musée de Dresde est un tableau de P. Van Slingelandt : *la Leçon de musique interrompue.* Des tableaux intitulés *la Leçon de flûte* ont été exécutés par Caminade (1850), Delaunay (envoi de Rome, 1858), Edouard Frère (1859). Ce dernier artiste a peint aussi une *Leçon de tambour* (1859). Une eau-forte de Caron (1850) représente une *Leçon de harpe,* etc. Nous citerons encore : *la Leçon de tapisserie,* par de Jonghe (1864); *la Leçon de broderie,* par Trayer (1853); *la Leçon de botanique,* par Schenau; *la Leçon de lecture,* par Edouard Frère (1855), par Dufourmantelle (1872); *la Leçon inutile,* par J.-B. Le Prince; *la Leçon de catéchisme,* par Ed. Sain (1864); *la Leçon d'équitation,* par A. Cuyp et par Pierre Wouwerman (Bruxelles); *la Leçon de philosophie,* par Juglar; *la Leçon de danse,* par H. Bellangé (1842), et par Heilbuth, et, enfin, *la Leçon d'amour,* pointe par Watteau. Une mention spéciale est due à *la Leçon de tricot,* par François Millet (1869); *la Leçon d'anatomie,* par Rembrandt. V. ANATOMIE.

LECONTE DE LISLE (Charles-Marie LECONTE, dit), poète français, né à Saint-Paul (île de la Réunion) en 1818, mort à Louveciennes en 1894. Après avoir, tout jeune, essayé du commerce et voyagé dans l'Inde, Leconte de Lisle visita la France et, en 1846, se fixa définitivement à Paris. Vers la fin de l'Empire, le ministre Ollivier lui alloua une pension, que lui conserva plus tard la République, en y ajoutant la place de sous-bibliothécaire du Luxembourg. Son premier recueil, dont quelques pièces avaient paru dans les revues, fut publié en 1852. Ce sont les *Poèmes antiques.* Dans la préface, le poète déclarait que, depuis Homère, Eschyle et Sophocle, la décadence et la barbarie avaient envahi l'esprit humain, et qualifiait toute la poésie moderne un art de seconde main, hybride et incohérent. Il invitait les poètes à quitter le thème personnel, à retremper aux sources éternellement pures de l'antiquité primitive l'expression usée et affaiblie des sentiments généraux, à fortifier leur intelligence par l'étude et la méditation, pour se faire les guides de l'humanité dans la recherche de ses traditions idéales. Deux ans après, il donna les *Poèmes et poésies*; en 1862, les *Poèmes barbares,* et, en 1884, les *Poèmes tragiques.* Ses œuvres poétiques, telles qu'il les a distribuées lui-même dans une édition définitive, se composent de trois volumes : *Poèmes antiques, Poèmes barbares* et *Poèmes tragiques.* Ajoutons-y un recueil posthume : *Derniers poèmes,* publié en 1895. Au théâtre, il a fait jouer *les Erinnyes* (Odéon, janv. 1872), très belle et très forte adaptation d'Eschyle. Il a écrit aussi des traductions d'Horace, et surtout des poètes grecs : Homère, Eschyle, Hésiode, Euripide. Elles se recommandent par une fidélité qui les rend souvent contraintes. Leconte de Lisle fut élu à l'Académie française, en 1886. Les parnassiens le reconnurent pour leur maître.

Leconte de Lisle.

Les traits principaux qui caractérisèrent Leconte de Lisle sont l'impersonnalité, l'exactitude, le culte de la forme. Ses vers laissent sans doute paraître, non pas seulement un pessimisme hautain, mais, çà et là, les angoisses et les révoltes d'un cœur qui affecte la sérénité. Il n'en rompt pas moins avec la poésie romantique en contenant et en réprimant le « moi » que le romantisme avait exalté. La poésie de Leconte de Lisle suppose un long travail d'érudition. Aucun trait qui ne soit exact dans ces larges tableaux des religions et des civilisations anciennes. Quant à la perfection de la facture, nul autre de nos poètes ne l'a poussée plus loin. La poésie de Leconte de Lisle a quelque chose de froid, ou même de dur. Il ne faut pas lui demander les teintes discrètes et voilées. Mais, ce qui est admirable chez lui, c'est l'union de l'ampleur avec la rectitude, de la magnificence avec la précision.

LECONTE (*Alfred*-Etienne), homme politique et chansonnier français, né à Vatan (Indre) en 1824. Il quitta le Conservatoire pour devenir pharmacien à Issoudun, et se fit connaître comme poète et chansonnier. Il fut élu député d'Issoudun en 1876, siégea à l'extrême gauche, fut réélu en 1877 et 1881, échoua en 1885, mais revint à la Chambre en 1889 et 1893. Membre du Caveau et de la Lice chansonnière, Alfred Leconte a écrit des contes en vers, des poésies légères, des chansons, des études historiques, etc. Nous citerons de lui : *les Mystères de Flore,* poème; *la Chanson française* (1876); *Rouget de L'Isle* (1892); *la Voie du philosophe* (1895), poème; etc.

LECONTITE n. f. Sulfate hydraté naturel de potasse.

LECOQ (Henri), botaniste français, né en 1802, mort en 1871, doyen de la faculté des sciences de Clermont, membre correspondant de l'Institut. Il a publié : *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe* (1854-1858); *De l'hybridation et de son importance* (1845); etc. Il a fondé le musée de Clermont et *les Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.*

LECOQ DE BOISBAUDRAN (Horace), dessinateur français, né à Paris en 1802, mort en 1897. Il devint professeur à l'Ecole municipale de dessin, et fut directeur de cette école de 1866 à 1868. Comme peintre, il a exposé au Salon, de 1831 à 1859, quelques portraits et les tableaux suivants : *Lettre d'amour* (1831); *le Christ à la montagne des Oliviers* (1843); *Saint Antoine* (1841); *Madeleine dans le désert* (1850). Il a recueilli diverses études didactiques, sous le titre *Enseignements artistiques* (1877).

LECOQ DE BOISBAUDRAN (Paul-Emile, dit **François**), chimiste français, né à Cognac en 1838. Il est surtout connu par sa découverte du gallium (v. ce mot), qu'il a étudié en détail et préparé à l'état pur. Les résultats de ses travaux, ayant trait surtout à la spectroscopie, à la physique moléculaire et à l'électro-chimie, ont été publiés dans les différents recueils scientifiques. Il a édité, en outre, un ouvrage intitulé : *Spectres lumineux destinés aux recherches de chimie minérale* (1874).

LÉCORCHÉ, médecin français, né à Saint-Mards-en-Othe (Aube) en 1830. Il fut agrégé de la faculté de médecine en 1869, médecin des hôpitaux de Paris en 1872. Parmi ses ouvrages traitant surtout des maladies des voies urinaires, nous citerons : *De l'altération de la vision dans la néphrite albumineuse* (1858); *les Altérations athéromateuses des artères* (1869); *Traité du diabète* (1877); *Traité théorique et pratique de la goutte* (1884); *Du diabète sucré chez la femme* (1885); *Traité de l'albuminurie et du mal de Bright* (1888), en collaboration avec Talamon.

LÉCOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de rosacées chrysobalanées, qui comprend des arbustes croissant au Mexique.

LE COUPPEY (Félix), pianiste français, né et mort à Paris (1811-1887). Il obtint au Conservatoire, en 1825, un premier prix de piano et, en 1828, un premier prix d'harmonie. Il y fut nommé professeur de solfège en 1837, puis professeur d'harmonie en 1843, et enfin, un peu plus tard, professeur d'une classe de piano pour les femmes. Il a laissé : *De l'enseignement du piano* (1865); *Ecole du mécanisme du piano,* et quelques compositions pour piano.

LECOURBE (Claude-Jacques), général français, né à Ruffey (Jura) en 1759, mort à Belfort en 1815. Il s'engagea en 1777 au régiment d'Aquitaine, et ne put dépasser le grade de caporal. Capitaine de la garde nationale de Lons-le-Saunier en 1791, il partit à la tête du 7e bataillon du Jura pour le camp de Wissembourg, puis à l'armée du Nord, se signala à Hondschoote et à Wattignies (1793), puis à Fleurus. Nommé général en 1794, pour sa belle conduite pendant la retraite de Mayence, il fut promu divisionnaire en 1796, se distingua encore à Rastadt et, en 1798, commanda l'aile droite de l'armée du Danube. Son meilleur titre de gloire est la campagne d'Helvétie (1799), où le désastre qu'il infligea à Souvarov dans les gorges du Saint-Gothard assura la victoire de Masséna à Zurich. Mis, l'année suivante, à la tête de l'aile droite de l'armée du Rhin, il concourut à la victoire de Hohenlinden. Lié avec Moreau, il figura comme témoin à décharge dans son procès, s'attirant ainsi l'inimitié du Premier Consul, qui le destitua et l'exila à Lons-le-Saunier. Mais, à son retour de l'île d'Elbe, il confia au vieux soldat de la Révolution la défense du camp retranché de Belfort. Une statue lui a été élevée à Lons-le-Saunier, en 1856.

Lecourbe.

LÉCOUSSE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 2 kilom. de Fougères; 1.225 hab.

LECOUTEUX (Edouard), agronome français, né à Créteil (Seine) en 1819, mort à Cerçay, près La Motte-Beuvron, en 1893. Il fut chef des cultures de l'ancien Institut agronomique de Versailles, fondateur et secrétaire général de la Société des agriculteurs de France, professeur à l'Institut agronomique reconstitué (1876), rédacteur en chef du « Journal d'agriculture pratique ». On lui doit, notamment : *Esquisse de la science agricole* (1841); *Traité des entreprises de grande culture* (1857-1861); *le Blé, sa culture intensive et extensive* (1883); *Cours d'économie rurale* (1879, 1889); *l'Agriculture à grands rendements* (1892); etc.

LECOUVREUR (Adrienne), actrice de la Comédie-Française, né à Damery, près d'Epernay, en 1692, morte à Paris en 1730. Son père, chapelier, s'étant établi à Paris, près de la Comédie-Française, ce voisinage révéla sa vocation à la jeune fille, alors blanchisseuse, qui organisa, à l'aide de voisins et de voisines, un petit théâtre de société. L'acteur Legrand lui donna quelques leçons de déclamation, et, après avoir joué quelque temps à Lille, Nancy et Strasbourg, elle débuta à la Comédie-Française, en 1717, dans le rôle d'Electre, puis dans ceux de Monime et de Bérénice. Peu après, elle fut reçue comédienne ordinaire du roi. Elle avait alors vingt-cinq ans; au témoignage de ses contemporains, elle n'était point belle, mais son visage reflétait un esprit élevé, un cœur ardent, une âme tendre à la fois et passionnée. Son talent consistait surtout dans le naturel; elle trouvait avec une rare simplicité les effets les plus pathétiques. Ses rôles préférés étaient ceux où la passion domine; celui de Pauline d'abord et entre tous, puis ceux de Monime et de Bérénice, ceux enfin de Jocaste, d'Athalie, de Roxane, d'Hermione et de Phèdre. Sa vie fut tout agitée des passions qu'elle eut et de celles, non moins violentes, qu'elle provoqua. Il suffit de rappeler sa liaison avec Maurice de Saxe, pour lequel elle vendit ses diamants, sa vaisselle, afin de l'aider à conquérir le trône de Courlande, et qui, de retour à Paris après une campagne désastreuse, délaissa la tragédienne pour la duchesse de Bouillon. Adrienne Lecouvreur étant morte peu de temps après, dans des circonstances restées mystérieuses, le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par sa rivale : c'est le sujet d'*Adrienne Lecouvreur,* de Scribe et Legouvé. (V. ADRIENNE.) La sépulture ecclésiastique fut refusée à l'artiste par Languet, curé de Saint-Sulpice, et des portefaix, la nuit, l'enterrèrent clandestinement, près des bords de la Seine, au coin de la rue de Bourgogne. Voltaire protesta avec éclat contre ce traitement.

Adrienne Lecouvreur.

LECOY DE LA MARCHE (Albert), écrivain français, né à Nemours en 1839, mort à Paris en 1897. Elève de l'Ecole des chartes, il est devenu archiviste du département de la Haute-Savoie, puis attaché aux Archives nationales. Parmi ses nombreux ouvrages, nous signalerons : *la Chaire française au moyen âge* (1868); *le Roi René, sa vie, son administration, etc.* (1875); *la Société au XIIIe siècle* (1880); *les Manuscrits et la Miniature* (1884); *Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (1892); *la Guerre aux idées historiques; l'Esprit de nos aïeux, anecdotes et bons mots tirés des manuscrits du XIIIe siècle;* etc.

LÉCRELET (*lè* — *leckerly,* dans le patois de Bâle; allem. *leckerlein,* de *leckern,* être friand) n. m. Sorte de gâteau qu'on fabrique surtout à Bâle, et qui se compose principalement de sucre, de cannelle et de gingembre. J.-J. Rousseau écrit ÉCRELET, et plusieurs personnes disent de même, confondant l'*l* initial avec l'article.)

Lect (Jacques), en latin **Lectius,** érudit et jurisconsulte suisse, né et mort à Genève 1560-1611). Élève de Cujas, professeur de droit à l'académie de Genève (1583), il obtint, à l'époque de la guerre qui éclata entre la République et le duc de Savoie, l'aide de la reine Elisabeth et du prince d'Orange. Lect a laissé plusieurs ouvrages remarquables. Citons : *Ad Modestinum : De pœnis liber unus* 1592 ; *Poetæ græci veteres carminis heroici scriptores qui exstant omnes, græce et latine* (1606).

LECTEUR, TRICE (*lèk'* — du lat. *lector, trix,* même sens) n. Personne qui fait une lecture à haute voix : *Un* LECTEUR *infatigable.* ‖ Personne dont la fonction est de lire à haute voix : *La* LECTRICE *de la reine.*

— Personne qui lit pour elle-même : *Un écrivain doit instruire ou intéresser ses* LECTEURS.

— *Avis au lecteur,* Court avertissement que l'on place en tête d'un livre. ‖ Fam. Avertissement dont il conviendrait de profiter : *Le malheur d'autrui est un* AVIS AU LECTEUR *dont on ne profite presque jamais.*

— Antiq. Esclave chargé, chez les Romains, de faire des lectures à haute voix à leur maître, au bain, pendant le repas, etc. (Les auteurs chargeaient aussi quelquefois des lecteurs de profession, esclaves ou affranchis, de traduire en public leurs vers ou leur prose.)

— Enseign. Régent, docteur qui enseignait la philosophie, la théologie, dans quelques communautés religieuses. ‖ Fonctionnaire des universités d'Allemagne, d'un rang inférieur à celui des professeurs. ‖ *Lecteurs royaux,* Professeurs du Collège royal de France : *Les professeurs du Collège de France, fondé par François Ier, ont porté le titre de* LECTEURS ROYAUX, *parce que, dans l'origine, tous lisaient une leçon écrite d'avance.* (Du Rozoir.) On disait LECTEUR ROYAL *en philosophie, en mathématiques.*] ‖ *Lecteur de semaine,* Celui qui lit au réfectoire dans une maison d'éducation, dans un couvent.

— Hist. ecclés. Clerc qui a reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs. ‖ Titre porté autrefois par les chanceliers ou notaires des abbayes. ‖ Nom donné en Suède, au XVIIIe siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but spécial était de lire et d'interpréter l'Évangile.

— Iconogr. V. LECTURE.

— Imprim. et librair. Nom de celui qui est spécialement chargé, dans les maisons d'édition, de lire les manuscrits afin de se rendre compte de leur valeur avant leur acceptation.

— Musiq. Personne qui sait déchiffrer la musique.

— Théâtr. Celui qui lit les pièces remises par les auteurs et en donne son avis au directeur.

— Typ. Correcteur d'épreuves.

— n. m. En T. de photogr., Petit pupitre servant pour la retouche des clichés photographiques ou des photographies de faibles dimensions.

Lecteur (photogr.).

— ENCYCL. Hist. eccl. L'office de *lecteur* est un des quatre ordres mineurs. Institué vers le IIIe siècle, il conférait à celui qui l'avait reçu le droit de lire publiquement, dans l'église, les saintes Écritures. Les lecteurs étaient également chargés de l'instruction des catéchumènes. Ils étaient ordinairement choisis parmi les confesseurs de la foi ; assez souvent, cependant, de jeunes enfants reçurent cet ordre. Aujourd'hui, dans l'Église latine, c'est pendant la période de leur préparation au sacerdoce que les séminaristes reçoivent l'ordre de lecteur, avec les trois autres ordres mineurs. En Orient, les lecteurs formaient, dans les grandes églises, des corporations puissantes ; ils remplissaient, outre leurs fonctions ordinaires, l'office d'acolytes et servaient à l'autel pendant la messe.

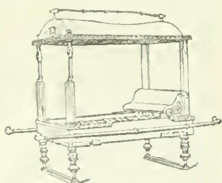
Lectica romaine.

LECTICA (mot lat.) n. f. Palanquin, litière, lit portatif, introduit de l'Orient en Grèce et en Italie.

LECTICAIRE (*lè-kti-kèr'* — du lat. *lecticarius;* de *lectica,* litière) n. m. Esclave chargé de porter les litières.

— Hist. ecclés. Officier qui, dans l'Église grecque, portait la litière sur laquelle étaient déposés les morts que l'on portait au cimetière.

LECTIONNAIRE (*lè-ksi-o-nèr'* — du lat. *lectio, onis,* leçon) n. m. Liturg. Livre dans lequel se trouvent les leçons de l'office.

LECTISTERNE (*lè-kti-stèrn'* — du lat. *lectum,* lit, et *sternere,* couvrir) n. m. Antiq. rom. Rit expiatoire, d'origine grecque, consistant à dresser dans les temples des tables et des lits où l'on plaçait les images des dieux pour leur servir un festin.

— ENCYCL. Les *lectisternes* avaient lieu, en général, à l'occasion de calamités publiques, ou lors des très grandes solennités. Les lits étaient ornés de branches d'arbres, de fleurs et d'herbes odorantes. On promenait en triomphe les images des dieux sur des brancards (*tensæ*) en chantant des hymnes. Le premier lectisterne enregistré par l'histoire fut célébré en 356 av. J.-C., à l'occasion d'une peste qui sévissait sur les animaux. Il fut offert à Apollon, Léto, Artémis, Hercule, Hermès et Poseidon. Il dura huit jours, et fut répété dans toutes les maisons particulières. Tout le monde tenait table ouverte ; on exerçait l'hospitalité la plus bienveillante même à l'égard de ses ennemis, on ôta les liens aux prisonniers, on fit cesser beaucoup de procès. on se réconcilia.

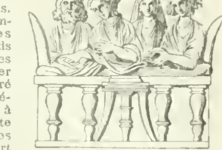
Lectisterne, d'apr. une lampe d'argile.

LECTOURE (lat. *Lactora*) ch.-l. d'arrond. du Gers, à 35 kilom. d'Auch, sur une colline dominant la rive droite du Gers ; 4.736 hab. (*Lectourois, oises.*) Ch. de f. Midi. Cathédrale du XVIe siècle. Belle et très ancienne fontaine de Fontélie (XIIIe s.). Au pied de la ville, près de l'ancien couvent de Saint-Geny, des fouilles ont révélé l'existence d'une ancienne cité gallo-romaine, brûlée pendant les invasions du Ve siècle. A l'hôtel de ville, une *salle des illustres,* avec les portraits du maréchal Lannes, du général Subervie, de l'amiral Dupouy, etc. Commerce important de blés, de vins blancs estimés et d'eaux-de-vie. Tonnellerie. — L'arrondissement a 5 cant., 72 comm., et 37.940 h. ; le canton, 14 comm. et 10.120 hab.

Armes de Lectoure.

— *Histoire.* Lectoure, ville très ancienne et dans une merveilleuse situation militaire, fut, avant la conquête romaine, la capitale et l'*arx* des Lactorates. Dans l'organisation de l'empire après Auguste, elle fut capitale de l'Aquitaine nouvelle, et, au Ve siècle, siège d'un évêché. Détruite par les Wisigoths, relevée de ses ruines au Xe siècle, elle entra, en 1325, dans le domaine des comtes d'Armagnac, dont elle fut une des meilleures citadelles. En 1473, Jean d'Armagnac la défendit contre l'archevêque d'Albi, envoyé par Louis XI, et la ville, prise d'assaut après un long siège, fut pillée de fond en comble, et la plus grande partie de sa population massacrée sur place. En 1562, pendant les guerres de religion, Montluc occupa la ville, dont les environs furent mis à feu et à sang par l'armée catholique.

LECTRIN (*lèk'*) n. m. Forme ancienne de LUTRIN. (Le mot signifiait également toute espèce de pupitre monté sur un ou plusieurs pieds, et aussi un prie-Dieu muni d'un pupitre pour supporter le livre d'heures.)

LECTROIS (*lè-ktroi* — du bas lat. *lectrum,* pupitre) n. m. Salle d'un monastère où se réunissaient les religieux pour écouter la lecture.

LECTURE (*lèk'* — lat. *lectura*) n. f. Action de lire à haute voix : LECTURE *d'un contrat.* ‖ Action de lire seul, et des yeux, pour soi : *La* LECTURE *est un grand plaisir.*

— Art de lire à haute voix : *Il ne suffit pas de savoir lire pour soi, il faut encore savoir lire pour les autres; la* LECTURE *doit être faite d'une façon correcte, facile, claire, bien accentuée.*

— Objet de la lecture, ouvrage lu : *Il faut choisir ses* LECTURES.

— Instruction qui résulte de la lecture : *Un homme qui a beaucoup de* LECTURE.

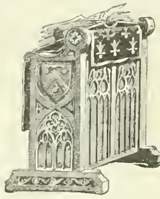
Lectrin (XVe s.).

— Fig. Traduction, interprétation, action de déchiffrer : *La* LECTURE *d'une partition, d'un livre en langue étrangère.*

— *Cabinet de lecture,* Lieu public où, moyennant une rétribution, on lit des livres et des journaux. ‖ Boutique où on loue des livres.

— Art dram. Action de lire une pièce de théâtre devant les personnes chargées de décider si elle doit être admise à la représentation : *Pièce refusée à la* LECTURE.

— Enseign. Leçon, cours public fait par un particulier. ‖ *Lecture courante,* Exercice qui fait suite, dans l'enseignement, à l'épellation, et qui consiste dans la lecture ininterrompue des phrases : *Un livre de* LECTURE COURANTE.

— Politiq. Chacune des discussions auxquelles est soumis un projet de loi, dans une Assemblée législative, avant de pouvoir être adopté définitivement : *Projet de loi voté en première, en deuxième* LECTURE.

— Techn. *Lecture de la carte.* Dans les manufactures de tissus façonnés, Analyse de la carte qu'on fait pour procéder au perçage des cartons. ‖ On se sert, le plus souvent, du mot LISAGE.

— ALLUS. LITTÉR. :

La mère en prescrira la *lecture* à sa fille,

Vers de la *Métromanie,* comédie de Piron. Ce vers est passé en proverbe pour exprimer la moralité d'une chose ; mais on le cite presque toujours par plaisanterie, souvent avec des variantes, quelquefois même complètement retourné : *La fille en permettra la* LECTURE *à sa mère.*

ENCYCL. Pédag. La *lecture* est le premier degré de l'instruction moderne. C'est, de tous, le plus pénible à franchir, étant donné l'âge et la mobilité d'attention de ceux qui s'y essayent. On a donc tenté d'aplanir la difficulté au moyen de procédés ou méthodes rapides. Celles-ci peuvent se ranger en plusieurs groupes : 1° *ancienne épellation ;* 2° *nouvelle épellation ;* 3° *sans épellation ;* 4° *méthode analytique-synthétique ;* 5° *procédé phonomimique.*

L'*ancienne épellation* fait étudier chaque lettre en particulier et lui donne un nom particulier ; on nomme les lettres et on ne les prononce pas. Soit à lire le mot *champignon.* On analyse d'abord syllabe par syllabe, en disant : *cé, ache, a, ème ;* et on tente ensuite la synthèse en prononçant *cham.* Mais on voit que l'analyse n'a que peu de rapports avec cette synthèse et qu'une habitude, prolongée parfois pendant plusieurs années, permet seule d'arriver à la faire couramment. La *nouvelle épellation* considère d'abord les signes des sons, qu'ils soient représentés par une ou plusieurs lettres, et on fait prononcer : *a, o, u, an, on, un,* etc., sans tenir compte des lettres. On apprend ensuite à distinguer les signes des articulations en leur donnant des noms aussi peu sonores que possible : *be, ce, de, pe, me, che, que,* etc. Ainsi, dans le mot pris plus haut pour exemple, on lit : *che, am, cham ; pe, i, pi ; gne, on, gnon.* Mais on ne tarde pas à admettre que les groupes de lettres ou syllabes qui n'étaient pas séparés dans l'émission de la voix ne devaient pas l'être dans l'étude, et qu'au lieu de dire *che, an,* il était plus simple de prononcer immédiatement *cham ;* dès lors, on lit : *cham-pi-gnon.* Telle est la *méthode sans épellation.*

L'écriture n'étant qu'un dessin d'une nature spéciale, on eut l'idée d'apprendre ses lettres à l'enfant en les lui faisant d'abord écrire ; et, comme on lui donna des modèles où le nom des choses était accompagné d'une gravure qui les représentait, celle-ci devint l'occasion d'une *leçon de choses.* Voilà pourquoi cette méthode reçut le nom de *analytique-synthétique.*

Afin de donner satisfaction au besoin de mouvement qui possède l'enfant, le pédagogue français Grosselin imagina le procédé *phonomimique,* qui consiste à figurer les sons et les articulations par des gestes ; par exemple, la lettre X sera accompagnée d'une petite scène représentant un enfant excitant des chiens les uns contre les autres, *xi, xi !* Ce procédé n'est destiné qu'aux tout jeunes enfants.

La lecture de la Bible, d'après Greuze.

— Iconogr. Des *Lectures* ont été peintes par Adrien Van Ostade (Louvre), Nicolas Maas (musée de Bruxelles), Carle Vanloo, Paul Delaroche (1831), H. Bellangé (1837), Roqueplan (1833), Alf. Stevens (Exp. univ. de 1855), Fantin Latour (1870). Une très jolie statue de Chatrousse, au musée du Luxembourg, représente aussi *la Lecture.* Une mention spéciale est due à la *Lecture de la Bible,* par Gérard Dov (Louvre). Une vieille femme avec des lunettes, assise devant une fenêtre, fait la lecture de la Bible à un vieillard, assis en face d'elle. Ce tableau est un des plus beaux ouvrages de Gérard Dov, pour le clair-obscur.

Le lecteur, d'après Meissonier.

Dans un genre analogue, il faut signaler *la Lecture de la Bible* ou *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants,* tableau de Greuze. Un vieux fermier, assis devant une grande table, paraphrase devant sa famille assemblée un passage de la Bible. Parmi les tableaux les plus récents intitulés *la Lecture* ou *le Lecteur,* nous citerons plusieurs toiles de Meissonier, peintes avec beaucoup de finesse. [Il faut enfin mentionner *la Lecture de la Bible* ou *Intérieur protestant en Alsace,* par le peintre alsacien Gustave Brion, qui a obtenu la grande médaille d'honneur au Salon de 1868.]

LECTURIER (*lè-ktu-ri-é*) n. m. Forme péjorative de *lecteur.*

LÉCYTHE (*sit'* — du gr. *lêkuthos,* même sens) n. m. Antiq. gr. Vase à col long, à embouchure évasée, à anse et à panse cylindrique, généralement orné de peintures, de reliefs ou d'un décor plastique, et destiné à contenir de l'huile ou des parfums. ‖ Spécialem. Lécythe funéraire attique, orné de figures au trait et de scènes funéraires sur fond blanc.

Lécythe (bot.) [gr. 110 fois]. Lécythe blanc d'Athènes.

LÉCYTHE (*sit'*) ou **LECYTHIUM** (*lé-si-si-om'*) n. m. Genre de foraminifères amœbiens, famille des plagiophryidés, comprenant des formes marines ou d'eau

saumâtre. (Les lécythes sont des animalcules à coquille mince et rigide, sphérique, contenant la matière protoplasmique qui fait saillie au dehors. L'espèce type est le *lecythium hyalinum*, des mers françaises.)

LÉCYTHIDÉES (*si*) n. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre *lecythis*. (Cette tribu est caractérisée par l'absence de poches sécrétives et la disposition isolée des feuilles. Quelques auteurs l'érigent en famille distincte.) — *Une* LÉCYTHIDÉE.

LECYTHIS (*lè-si-tiss*) n. m. Genre de plantes, de la famille des myrtacées.

— ENCYCL. Les *lecythis* sont des arbres, quelquefois élevés, à feuilles alternes, à fleurs trimères ou hexamères, dont l'androcée est irrégulier : leur fruit, entouré par le calice persistant, est globuleux ou cupuliforme, coriace, ligneux, et s'ouvre par un opercule. On connaît une cinquantaine d'espèces de *lecythis*, originaires de l'Amérique tropicale et de l'Afrique. Le fruit du *lecythis ollaria* est appelé vulgairement *quatelé* ou *marmite de singe;* il renferme des graines oléagineuses, que mangent les singes; le liber est textile et sert à fabriquer du papier ou des liens.

Lécythis : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

LÉCYTHOCRINE (*si*) ou **LECYTHOCRINUS** (*lè-si, nuss*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des taxocrinidés, comprenant des formes fossiles dans le dévonien de l'Europe centrale. (L'espèce type est *lecythocrinus Eifelianus*, du dévonien de l'Eifel.)

Lécythocrine.

LECZINSKI (la véritable orthogr. est *Leszczynski*), famille polonaise, originaire de Leszno (gr.-duché de Posen; en allem. *Lissa*). On compte, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, plusieurs grands dignitaires parmi les Leczinski : WACLAW **Leczinski**, archevêque de Gnezne, né en 1605, mort en 1666. [Il fut envoyé en France pour chercher Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers, princesse de Mantoue, qui devait épouser le roi Ladislas IV de Pologne (1645)]; — RAPHAËL **Leczinski**, voïvode de Belz sous Sigismond III, mort en 1636. [Il a laissé de nombreux manuscrits, renfermant des œuvres intéressantes : poésies latines, traductions de poésies françaises, etc.]; — RAPHAËL **Leczinski**, trésorier de la couronne, général de la Grande-Pologne, père du roi Stanislas Leczinski et grand-père de Marie Leczinska, reine de France. V. STANISLAS, et MARIE.

LÉDA. Myth. gr. Femme de Tyndare, roi de Sparte, mère des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. Elle eut de Tyndare plusieurs filles, et fut aimée de Zeus, qui se serait métamorphosé en cygne pour lui plaire. Elle mit au monde deux œufs, d'où sortirent les deux couples de jumeaux : Castor et Pollux, Hélène et Clytemnestre. Léda fut divinisée après sa mort, et honorée surtout en Laconie.

— ICONOGR. Le musée de Florence possède deux statues antiques en marbre de *Léda* : l'une et l'autre la représentent caressant le cygne. Au musée de Naples sont trois peintures antiques sur le même sujet. Les représentations modernes de Léda sont extrêmement nombreuses. Nous n'avons que la copie (galerie de Dresde) et une gravure de la *Léda* de Michel-Ange.

On connaît, sur ce sujet, deux tableaux dus au pinceau de Léonard de Vinci : l'un se trouve dans la galerie Borghèse, à Rome ; l'autre figurait, en 1835, dans le cabinet Levrat, à Paris. La *Léda séduite par Jupiter*, du Corrège (Berlin), est assise sur le gazon, la main gauche sur le dos du cygne, qui se presse contre elle, et vient lui becqueter la joue. Cupidon lui lance de côté un regard joyeux. Le musée de Madrid possède une répétition ancienne de cette peinture. Le Tintoret, dans une sorte de parodie, a représenté Léda étendue sur un lit somptueux, tout à côté du cygne et se retournant vers une de ses suivantes, qui met la main dans une cage à volailles. La *Léda* de P. Véronèse, également étendue sur un lit, s'abandonne aux caresses du cygne. D'autres peintures de Léda ont été exécutées : par le Titien; le Pontormo (Florence) : Fr. Mola : Andrea del Sarto (Bruxelles); Van der Werf : Mieris ; le Poussin ; Largillière : J.-B.-Fr. de Troy; Landon (Louvre ; N. Diaz (1846); C. Roqueplan (1850); Riesener (Exp. univ. de 1855); Galimard (1857); etc. Une mention spéciale est due à la jolie petite *Léda* de Baudry (1857), d'une grâce exquise. Des statues de marbre de Léda ont été exécutées par Seurre (1831); A. Etex (1835); Schœnewerk (1863); etc. Une reprise très originale, hardie et puissante, de ce sujet a été faite par G. Desbois (Luxembourg).

LEDA (*lé*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des nuculidés, comprenant près de trois cents espèces vivantes ou fossiles, répandues dans toutes les mers et dans tous les terrains. (Les *leda* ont une coquille ovale, solide, couverte d'un épiderme et munie en arrière d'une saillie rostrée. L'espèce type du genre est la *leda caudata*, des côtes atlantiques, longue de 1 centimètre.)

Léda.

LÉDA (n. mythol.) n. f. Antiq. rom. Sorte de danse lascive, signalée par Juvénal.

LÉDA, planète télescopique, n° 38, découverte, en 1856, par Chacornac.

LE DAIN ou **LE DAIM** (Olivier NECKER, dit), barbier et valet de chambre du roi Louis XI, né à Thielt, près de Courtrai (Flandre), pendu à Paris le 19 mai 1484. Entré au service de Louis XI vers 1469, surnommé **le Diable** ou **le Mauvais** (traduct. de son nom flamand), sobriquet que la haine populaire semblait justifier, il fut anobli par Louis XI, qui changea son nom en celui de Le Dain (1474). A la mort de Charles le Téméraire, c'est lui qui reçut la mission d'amener Marie de Bourgogne à épouser le Dauphin. S'il ne réussit pas dans sa mission, et s'il ne put décider la révolte des Gantois, il sut du moins mettre Tournai aux mains du roi. C'est lui qui fut chargé d'annoncer à Louis XI sa fin prochaine. Le roi, en mourant, le recommanda à Charles VIII; mais la haine qu'il avait accumulée contre lui éclata : il fut traduit devant le parlement (1483), condamné et pendu (1484).

LE DANTEC (*Félix*-Alexandre), physiologiste français, né à Plougastel-Daoulas en 1869. Elève de l'École normale supérieure (1885-1888), il entra ensuite à l'Institut Pasteur, où il resta jusqu'en 1892, après avoir passé, pendant cet intervalle, un an au Laos (1889-1890), comme membre de la mission Pavie. Il fut envoyé par Pasteur à Sao Paulo (Brésil), afin d'y fonder un laboratoire pour l'étude de l'épidémie de fièvre jaune de Santos. Au retour de ce voyage, il fut nommé (1893) maître de conférences à la Faculté de Lyon, et enfin, en 1899, il fut chargé du cours d'embryologie générale à la Sorbonne. On lui doit d'importants ouvrages d'une belle originalité de vues, parmi lesquels nous citerons : *la Matière vivante* (1895); *Théorie nouvelle de la vie* (1896); *le Déterminisme biologique* (1897); *Evolution individuelle et hérédité* (1898); *l'Individualité* (1898); *la Sexualité* (1899); *Lamarkiens et darwiniens* (1900); *l'Unité dans l'être vivant* (1901); *le Conflit*, entretiens philosophiques (1901); etc. Il a donné au *Nouveau Larousse illustré* plusieurs articles de biologie.

LEDBURY, ville d'Angleterre (comté de Hereford); 5.000 hab. Fabrication de cordes, de sacs de grosse toile.

LÈDE n. f. Partie du milieu d'un marais salant, qui est entourée d'un fossé. ‖ Dans les Landes, Zone intermédiaire entre les dunes et le terrain cultivé.

— Bot. Syn. de LÉDON.

LEDE, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond. admin. d'Alost, arrond. judic. de Termonde; 5.053 hab. Fabriques de chicorée, dentelles et tissus de laine.

LEDEBERG, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond. admin. et judic. de Gand, sur l'Escaut; 14.500 hab. Filatures, fabriques de produits chimiques; pépinières.

LEDEBOUR (Charles-Frédéric DE), botaniste allemand, né en 1785, mort à Munich en 1851. Il fut directeur du Jardin des plantes et professeur de botanique à Greifswalde, puis professeur à Dorpat. Sa *Flora russica* (1842-1853) est le meilleur ouvrage qui ait paru sur la flore russe.

LÉDEBOURIE (*ri*) n. f. Genre de liliacées, qui comprend plusieurs espèces de plantes bulbeuses de l'Inde.

LEDEBUR (Leopold Karl Wilhelm August, baron DE), historien et archéologue allemand, né à Berlin en 1799, mort à Potsdam en 1877. Il abandonna les armes, où il servait depuis 1816, pour prendre, en 1828, la direction de plusieurs sections du nouveau muséum de Berlin. On cite de lui : *le Pays et le Peuple des Bructères* (1827); *Dictionnaire de la noblesse de la monarchie prussienne* (1854-1857). Il a fondé les *Archives universelles pour la connaissance de l'histoire de la monarchie prussienne* (1830-1836).

LEDEGANCK (Charles-Louis), poète flamand, né à Eecloo en 1805, mort à Gand en 1847. Juge de paix, inspecteur provincial des écoles primaires, professeur à l'université de Gand, auteur d'une excellente traduction flamande du Code civil (*Het burgerlijk Wetboek*) qui fait autorité dans la Belgique flamande, il ne fut poète que par délassement. Cependant, ses productions poétiques : *de Zinnelooze* (la Folle), *de Drij Zustersteden* (les Trois villes sœurs), et quelques autres pièces de circonstance, dénotent un poète énergique, à la strophe brillante et large.

Leda, d'après le Corrège. (Berlin.)

LEDEGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occident.), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. de Courtrai, sur la Heule; 3.519 hab. Fabrique de toiles renommées, dites « de Courtrai ». Commerce de lin et de dentelles.

LÉDENON, comm. du Gard, arrond. et à 14 kilom. de Nîmes, à quelque distance des gorges du Gard; 605 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries; commerce de vins rouges ordinaires, fins et légers. Ruines d'un château et d'une église du XIV[e] siècle. Ancienne station romaine (*Litinno*).

LE DENTU (Jean-François-Auguste), chirurgien français, né à La Basse-Terre en 1841. Chirurgien des hôpitaux en 1872, suppléant de la chaire de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu (Paris) en 1876-1877, professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Necker et membre de l'Académie de médecine, on lui doit : *Des anomalies du testicule* (1869); le deuxième volume du *Traité des maladies des voies urinaires*, avec Voillemier (1880); *Traité de chirurgie clinique et opératoire*, en dix volumes, avec P. Delbet (1901).

LÉDÉRÉRITE n. f. Silicate hydraté naturel. Variété de gmelinite.

LEDERGUES, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 30 kilom. de Rodez; 2.270 hab.

LÉDÉRITE n. f. Silicate naturel de chaux et de titane. Variété de sphène.

LEDERZEELE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 29 kilom. de Dunkerque, non loin de l'Aa canalisée, vers les sources de l'Yser; 1.414 hab. Fabrique de pannes.

LEDESMA, ville de la république Argentine (prov. de Jujuy), sur les bords du rio San Francisco, au pied des derniers contreforts des Andes ; 4.500 hab. Canne à sucre.

LEDESMA (Alonzo DE), poète espagnol, né à Ségovie en 1562, mort en 1632. Parmi ses nombreux ouvrages, trois surtout sont à signaler : *Conceptos espirituales* (1600), allégories religieuses péniblement prolongées ; *Juegos de la Noche Buena* (1611), où l'auteur prend texte de refrains de chansons populaires (souvent indécentes) ou de rondes d'enfants pour édifier ses lecteurs. Enfin, le *Monstro* ou *Monstruo imaginado*, série de jeux de mots, de coq-à-l'âne et de quiproquos incohérents (1615). Ses *Conceptos* eurent quelque succès, grâce à la perversion du goût, mais ils contribuèrent à l'irrémédiable décadence de la poésie espagnole.

LEDETSCH ou **LEDECZ**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Sazawa, affluent de la Moldau ; 2.208 hab. Brasserie. Scieries. Fabriques de chaussures. Verrerie.

LEDIEU (François), écrivain français, né à Péronne vers 1640, mort à Paris en 1713. Il fut chanoine de l'église de Meaux et secrétaire de Bossuet. Après la mort de ce dernier, il transcrivit les manuscrits de plusieurs de ses ouvrages; entre autres, de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, des *Élévations* et des *Méditations sur l'Evangile*. Il a laissé sur Bossuet deux essais biographiques : un journal, récit minutieux et souvent insipide des moindres particularités de la vie du grand homme, pendant ses quatre dernières années, et des *Mémoires*, qui sont au contraire un récit large et animé, un tableau de la vie, des talents et des vertus du grand évêque.

LÉDIGNAN, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 17 kilom. d'Alais, sur une croupe marneuse, dite *Serre de Lédignan*, entre la vallée du Vidourle et celle du Gard ; 682 hab. Céréales et fromages. — Le canton a 12 comm. et 4.228 hab.

LÉDINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, famille des nuculidés, dont le genre *leda* est le type. — *Un* LÉDINÉ.

LÉDITANNIQUE (*tan'-nik'*) adj. Se dit d'une variété d'acide tannique, extraite des feuilles du *lédon* des marais.

LÉDIXANTHINE n. f. Substance pulvérulente, jaune ou rouge, qui se produit lorsqu'on fait bouillir les solutions aqueuses de l'acide léditannique avec de l'acide sulfurique ou avec de l'acide chlorhydrique.

LÉDOCARPE n. m. Bot. Syn. de LÉDOCARPON.

LÉDOCARPÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lédocarpon.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *lédocarpon*. — *Une* LÉDOCARPÉE.

LÉDOCARPON n. m. Genre de *lédocarpées*, comprenant des sous-arbrisseaux à petites feuilles, à fleurs pédonculées, qui croissent au Pérou et au Chili.

LEDOCHOWSKI (Miecislas), prélat allemand, né à Gorki (Russie) en 1823. Après avoir été auditeur de nonciature à Lisbonne, puis délégué apostolique à la Nouvelle-Grenade (1856), il fut sacré archevêque *in partibus* de Thèbes (1861), et envoyé comme nonce à Bruxelles, puis à Madrid. En 1866, il devint archevêque de Posen. Au moment du Kulturkampf, Bismarck le fit emprisonner (1874-1876); mais le pape Pie IX le créa cardinal, et, quand il eut subi sa peine, l'accueillit à Rome avec de grands honneurs. Léon XIII le nomma préfet de la Propagande, en 1892.

LÉDON n. m. Bot. Genre d'éricacées, tribu des rhododendrées.

— ENCYCL. Les *lédons* (ledum) ont des feuilles coriaces, persistantes, couvertes en dessus d'un duvet cotonneux et roussâtre ; leurs fleurs sont groupées en ombelles ou en corymbes terminaux. On en connaît un petit nombre d'espèces, des régions boréales, quelquefois cultivées dans les jardins. Le *lédon des marais*, vulgairement « romarin sauvage », habite les régions marécageuses du nord de l'Europe ; ses fleurs sont blanches ; toutes ses parties ont une saveur chaude, piquante, amère, astringente ; elles ont une odeur forte, un peu résineuse ; on l'emploie dans le Nord, soit pour divers usages médicinaux, soit pour aromatiser la bière. Le *lédon à larges feuilles*, du nord de l'Amérique, vulgairement appelé *thé du Labrador*, est employé en guise de thé.

Lédon.

LÉDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — du lat. *Ledo, onis*, n. lat. de *Lons-le-Saunier*), personne née à Lons-le-Saunier ou qui habite cette ville. — *Les* LÉDONIENS.

— Adjectiv. : *Industrie* LÉDONIENNE.

LEDOUX (Claude-Nicolas), architecte français, né à Dormans (Marne) en 1736, mort à Paris en 1806. Grand prix de Rome, il entra à l'Académie en 1773, et fut architecte du roi Louis XVI. Il bâtit le théâtre de Besançon, le pavillon de Luciennes, etc., et employa une partie de sa fortune à faire graver ses œuvres et ses projets. L'ouvrage, qui devait former cinq volumes, dont un seul a paru, avait pour titre : *l'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation* (1804). Delille lui a consacré une tirade, dans son poème de l'*Imagination*.

LEDRAIN (Eugène), orientaliste et écrivain français, né à Sainte-Suzanne (Mayenne) en 1844. Prêtre de l'Oratoire, il abandonna la carrière ecclésiastique, et fut nommé conservateur adjoint des antiquités orientales au musée du Louvre et professeur d'épigraphie orientale à l'école établie près de ce musée. Vers 1894, Ledrain est entré dans le journalisme comme critique au journal « l'Eclair », et, peu après, il fut chargé de la chronique de quinzaine pour les livres à la « Nouvelle Revue ». Il est président de l'Union phalanstérienne. On lui doit : *les Momies gréco-égyptiennes, ornées de portraits peints sur panneaux* (1877); *la Stèle du collier d'or; la Vie future dans l'ancienne Egypte* (1877); *les Monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale* (1880-1881); *Histoire d'Israël* (1882-1897); *Dictionnaire des noms propres palmyréniens* (1886); *Dictionnaire de la langue de l'ancienne Chaldée* (1897).

LEDRE ou **LEDRA** (*lè*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des jassidés, comprenant de nombreuses espèces asiatiques et australiennes, et une seule européenne.

— Encycl. Les *lèdres* sont des cicadelles de taille moyenne, oblongues, à tête plate, à pattes courtes et épineuses. L'espèce de France est le *ledra aurita*, gris verdâtre, avec deux appendices cornus au corselet, qui vit sur les chênes. La larve projette, quand on l'inquiète, un liquide semblable à de l'eau.

Lèdre (gr. nat.).

LEDRU (Nicolas-Philippe), physicien, né et mort à Paris (1731-1807). Il se fit, dans toute l'Europe, une réputation immense par ses expériences de physique amusante, qui lui valurent le surnom de **Comus.** Il imagina un nouveau système de cartes nautiques, dont des exemplaires furent remis à La Pérouse. Il fut nommé physicien du roi et de la faculté de médecine. En 1793, il fut quelque temps arrêté. On a parfois confondu avec lui un prestidigitateur de la même époque, également surnommé Comus.

LEDRU-ROLLIN (Alexandre-Auguste), homme politique français, né à Paris en 1807, mort à Fontenay-aux-Roses en 1874. Fils du docteur Ledru, membre de l'Académie de médecine, il fit ses études de droit à Paris, devint un avocat distingué, et ajouta à son nom celui de Rollin, que portait sa grand'mère maternelle, pour se distinguer d'un autre avocat du nom de Ledru. Elu député, en 1841, par les électeurs du Mans, il joua un rôle prépondérant dans la campagne des banquets réformistes. Le 24 février 1848, à la tribune de la Chambre, il protesta contre la régence de la duchesse d'Orléans et demanda la nomination d'un gouvernement provisoire, dans lequel il fut chargé du ministère de l'intérieur. Député à l'Assemblée constituante, où dominait l'élément modéré, il fut nommé seulement le dernier de la liste des cinq membres de la commission exécutive. Au 15 mai, cependant, lors de l'envahissement de l'Assemblée, il fit les efforts les plus énergiques pour faire évacuer la salle, puis, avec Lamartine, se rendit à l'Hôtel de Ville pour combattre le gouvernement issu de cette échauffourée. Après la constitution de la dictature de Cavaignac, il reprit son rôle d'orateur populaire. Porté comme candidat à la présidence, il recueillit 400.000 voix.

Ledru-Rollin.

Aux élections pour la Législative, il fut élu par cinq départements. A cette époque, il avait fait adhésion au socialisme. Lors de la tentative d'émeute du 13 juin 1849, pendant que la manifestation ouvrière sur le boulevard était dispersée par Changarnier, une partie de la Montagne, escortée d'artilleurs de la garde nationale, Ledru-Rollin en tête, alla s'installer au Conservatoire des arts et métiers, disposé sans doute à se constituer en Convention révolutionnaire. Mais la troupe arriva presque aussitôt; quelques montagnards furent arrêtés; Ledru-Rollin parvint à gagner la frontière. La haute cour de Versailles le condamna par contumace à la déportation.

Exilé, il contribua, avec Mazzini, à la fondation d'un comité de la République universelle. Impliqué, en 1857, malgré ses protestations, dans un complot (affaire Tibaldi) contre la vie de Bonaparte, il fut condamné une deuxième fois à la déportation. Amnistié seulement en janvier 1870, il regagna la France, et vécut dans la retraite. Aux élections pour l'Assemblée nationale, il fut élu dans plusieurs départements, mais démissionna quelques jours après. Il fut cependant élu, en 1874, député de Vaucluse, et alla siéger à l'extrême gauche. Une statue lui a été érigée sur la place Voltaire, à Paris.

LE DUCHAT (Jacob), philologue français, né à Metz en 1658, mort à Berlin en 1735. Avocat au barreau de sa ville natale, et protestant, il s'expatria en 1700, et passa en Allemagne, où il devint assesseur (1701), puis conseiller (1702) de la justice supérieure française de Berlin, enfin membre de la Société royale des sciences de Berlin (1715). On lui doit : *le Ducatiana* ou *Remarques de feu M. Jacob Le Duchat sur divers sujets d'histoire et de littérature* (1738-1741), et, parmi ses éditions, celle de la *Satire Ménippée* (1696); *Rabelais* (1711); *les Aventures du baron de Fæneste* (1729).

LEDUM (*lé-dom'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre lédon.

LEDYARD (John), voyageur américain, né à Groton (Connecticut [Etats-Unis]) en 1751, mort en Egypte en 1788. Il fut un des compagnons de Cook pendant son troisième voyage autour du monde, et fut témoin de la fin tragique de l'illustre marin. De retour en Amérique, après huit années d'absence, il entreprend sans succès d'organiser une expédition commerciale à la côte nord-ouest d'Amérique, sur l'océan Pacifique, puis projette de s'y rendre par terre, et visite le nord de la Sibérie, où il rencontre le capitaine Billings, ancien compagnon de Cook, qui l'emmène jusqu'à Irkoutsk. Arrêté comme espion, reconduit jusqu'aux frontières de Pologne, Ledyard se fit alors charger par la Société africaine d'un voyage d'exploration vers le Niger. Il venait d'organiser au Caire son expédition, quand une fièvre bilieuse l'emporta.

LEE (*li*), comté des Etats-Unis (Arkansas); 15.000 hab. Ch.-l. *Marianna.* — Comté de l'Etat d'Alabama; 30.000 h. Ch.-l. *Opelika.* — Comté de l'Etat d'Illinois; 35.000 hab. Ch.-l. *Dixon.* — Comté de l'Etat de Géorgie; 12.000 hab. Ch.-l. *Leesburgh.* — Comté de l'Etat d'Iowa; 38.000 hab. Ch.-l. *Keokuk.* — Comté de l'Etat de Virginie; 20.000 hab. Ch.-l. *Jonesville.*

LEE, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Berkshire]); 4.000 hab.

LEE (Nathaniel), auteur dramatique anglais, né vers 1655, mort en 1692. Acteur médiocre (1672), il se mit à écrire pour le théâtre, et donna successivement : *Néron* (1675); *Gloriana, Sophonisbé* (1676); *les Reines rivales* ou *la Mort d'Alexandre le Grand* (1677), qui est son chef-d'œuvre; *Mithridate* (1678); *Œdipe*, en collaboration avec Dryden (1679), avec lequel il fit aussi un *Duc de Guise* (1683); *Lucius Junius Brutus* (1681), pièce où il représente Charles II sous les traits de Tarquin, et qui fut interdite; *Constantin le Grand* (1684); *la Princesse de Clèves* (1689), comédie inspirée de Mme de La Fayette, et *le Massacre de Paris* (1690). Ivrogne et débauché, il resta enfermé cinq ans dans l'asile des fous de Bedlam, et n'en sortit qu'à demi guéri. Ses pièces sont pleines de passion, mais pèchent par l'invention.

LEE (Vernon), pseudonyme de *Violet* Paget. V. ce nom.

LEE (Richard Henry), homme politique américain, né à Stratford (Virginie) en 1732, mort en 1794. Délégué de Virginie au congrès de Philadelphie (1774), il y proclama, le 7 juin 1776, l'indépendance des colonies unies d'Amérique. Président du congrès en 1784, sénateur de la Virginie (1789), il fut un des chefs du parti fédéraliste.

LEE (Anna), fondatrice de la secte protestante des *quakers* « trembleurs », née en Irlande (1736), morte à Watervliet (Etats-Unis) en 1784. Elle avait épousé un forgeron établi à Manchester, et, du vivant même de son mari, elle commença à dogmatiser, se donnant le titre d'*épouse de l'Agneau* et prédisant qu'elle serait la mère d'un nouveau Messie. Expulsée de l'Angleterre, elle se fixa à New-York (1774), réunit un certain nombre de disciples, qui prirent le nom de « quakers », et les établit dans les Etats de l'Ohio et du Kentucky. Anna Lee avait annoncé qu'elle ne mourrait pas, mais serait seulement soustraite aux yeux du monde.

LEE (Sophie), femme de lettres anglaise, née en 1750 à Londres, morte à Clifton en 1824. Son premier succès fut une comédie : *le Chapitre des accidents* (1780). On lui doit encore un grand nombre de romans ou nouvelles, entre autres : *la Vie d'un amoureux* (1804), ouvrage qui fut traduit en français sous le titre de : *Savinia Rivers* ou *le Danger d'aimer* (1808); *Conte d'une jeune fille; Conte d'un homme d'église*; etc. — Sa sœur, Harriet **Lee**, née à Londres en 1756, morte à Clifton en 1851, a beaucoup écrit. Une de ses nouvelles, intitulée *Kruitzner*, a fourni à Byron le sujet de sa tragédie de *Werner*.

LEE (Frederik Richard), paysagiste anglais, né à Barnstaple (Devonshire) en 1799, mort au Cap en 1879. Il servit comme officier avant de s'adonner à la peinture. Lee s'est fait connaître comme un paysagiste de talent. En 1838, il fut élu membre de l'Académie royale de Londres. Citons de lui : *le Moulin; la Moisson; la Brise de mer*, au Musée national; *Vues de Windsor; Environs de Redleaf* (musée de South Kensington); *l'Avenue du parc de Serbrooke; Orage sur un lac; les Eaux argentées; la Cabane du pêcheur; le Braconnier.*

LEE (Robert Edward), général américain, né à Stratford en 1807, mort à Lexington (Virginie) en 1870. Elève de West-Point, il servit dans le génie, fut promu capitaine en 1838, prit une part brillante à la campagne du Mexique (1847), devint directeur de l'Académie militaire de West-Point (1852), fut envoyé en mission avec Mac-Clellan afin d'étudier les opérations de la guerre de Crimée et, à son retour, fut nommé commandant en chef à Washington. Dès les débuts de la guerre de Sécession, il se rangea parmi les confédérés, qui lui donnèrent le commandement général de leurs armées. Il fit preuve des plus remarquables qualités de stratégiste, battit Mac-Clellan à Richmond (1862), Pope au Rappahanock (1862), défendit Antietam, remporta sur Burnside la grande victoire de Fredericksburg (1862), sur Hooker celle de Chancellorsville (1863). Il marchait sur Washington lorsque les fédérés, épouvantés, réunirent contre lui des forces supérieures. Battu à Gettysburg, enfermé dans Richmond, il ne capitula qu'après une longue et merveilleuse défense (1865). Rentré dans la vie privée, il fut jusqu'à sa mort directeur du collège Washington de Lexington. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1865.

Robert Lee.

LÉE n. f. En T. rur., Nom vulgaire du lin, dans quelques provinces de France.

LÉÉACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *léée*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre *léée*. — *Une* lééacée.

LEECH (John), caricaturiste anglais, né et mort à Londres (1817-1864). Il abandonna les études médicales, et, en 1838, débuta en publiant, dans le journal illustré *Bell's life in London*, des croquis sur les événements du jour. Attaché au *Punch*, il a donné des séries de dessins extrêmement remarquables; notamment, ses *Esquisses d'intérieur*, dans lesquelles il passe en revue les célébrités du jour, représentées dans les situations les plus familières de la vie intime. Une collection de ses dessins originaux se trouve à Windsor.

LEEDS (pron. *lidss*), ville d'Angleterre (comté d'York), sur l'Aire, affluent de l'Ouse, au milieu d'une vallée fertile et soigneusement cultivée; 287.000 hab. Bel hôtel de ville moderne (1858); musée d'histoire naturelle. Située à un nœud important de chemins de fer, à proximité du port de Hull, et reliée par des canaux à Liverpool, Leeds est devenue une des premières cités industrielles du Royaume-Uni. Aux anciennes industries, très prospères, de la fabrication des toiles et des draps, se sont ajoutées de nombreuses usines métallurgiques. Leeds produit en grandes quantités et transforme l'acier, fabrique des locomotives, des machines-outils, des instruments agricoles, des aiguilles. Industries de tissage et de bonneterie également développées. Tannerie et commerce de cuirs travaillés; immenses fabriques de chaussures à bon marché.

LÉÉE (*lé-é* — de *Lee*, natur. angl.) n. f. Genre d'ampélidées, type de la tribu des *lééacées*, comprenant des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs en grappes, originaires de l'Afrique et de l'Asie tropicales. (On en cultive quelques espèces, dans les serres d'Europe.)

LEEK, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 12.000 hab. Fabrication de boutons et de cotonnades, foulards, rubans, châles; corderies. Eglise dédiée à Edouard le Confesseur.

LEEK-AVEN (*lè-ka-vèn'*) n. m. pl. Préhist. Nom donné à des monuments mégalithiques, au nombre de 150, qui se trouvent près d'Auray, en Bretagne, et auxquels les gens du pays attribuent des vertus miraculeuses.

LÉÉLITE (de *Lee*, natur. angl.) n. f. Variété de pétrosilex.

LEEMPOELS (Joseph ou Jef), peintre belge, né à Bruxelles en 1867. Cet artiste a porté dans ses portraits ou dans ses sujets d'imagination une précision empruntée aux vieux maîtres flamands, avec certains partis pris de couleur qui surprennent parfois. Dans les tableaux iconiques, qu'il compose avec une raideur archaïque, il est d'une méticulosité qui confine à la sécheresse; mais ses visages sont d'une individualité inoubliable. Cet artiste a exposé à Paris : *A nos chers parents, Noces d'argent* [triptyque] (1896); *le Destin et l'Humanité; Amitié*, un de ses chefs-d'œuvre (1897); *l'Initiation à l'idéale sagesse*, peinture symbolique et peu claire, et *les Eplorés* (1898); *Au printemps; Ouvrières revenant du travail; un Ergoteur*, très bon tableau de mœurs (1899); *Portrait de mon père; Portrait de ma mère*, et *Rêverie*, au Salon de 1901.

LÉÉNA ou **LEÆNA**, courtisane grecque, maîtresse d'Harmodios (fin du VIe s. av. J.-C.). Après l'échec de la conspiration contre le fils de Pisistrate et la mort d'Harmodios, elle fut mise à la torture et se coupa la langue avec les dents, pour ne pas trahir les conjurés. Lorsque Athènes eut recouvré sa liberté, on éleva à Lééna une statue, où elle était représentée sous la figure d'une lionne (gr. *léaina* [lat. *leæna*]) à laquelle manquait la langue.

LEERS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Lille, près du canal de Roubaix, à côté de la frontière de Belgique; 3.738 hab. Commerce de bestiaux. Brasseries, fabrique de genièvre, tissage de velours.

LÉERSIE (*èr'-sî*) n. f. Genre de graminées oryzées, comprenant des plantes à fleurs hermaphrodites, à épillets comprimés, dont on connaît cinq espèces, abondantes dans l'Amérique tropicale, très rares en Europe.

LEESTE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), sur le Hahlenbach, affluent du Weser; 2.614 hab. Scierie mécanique.

LEEUW (Guillaume Van der), graveur flamand, né et mort à Anvers (1610-1665). Il apprit la gravure sous la direction de Soutman; mais on trouve, dans le *Martyre de sainte Catherine*, dans le *Daniel*, la *Vierge*, la *Chasse au lion*, etc., qu'il grava d'après Rubens; dans le *Vieux Tobie*, le *David jouant à la harpe*, etc., d'après Rembrandt, une précision d'effet, une vigueur, une verve qui décèlent, à n'en pas douter, l'influence immédiate de ces deux maîtres. Il a traduit avec largeur la superbe esquisse de Rubens, *Loth et ses filles*. Les *Deux portraits de femme*, d'après Rembrandt, sont exécutés avec une grande science.

LEEUW (Gabriel Van der), peintre hollandais, né et mort à Dordrecht (1643-1688). Son père, Sébastien Van der Leeuw, peintre obscur, lui enseigna les éléments de l'art; puis Gabriel se rendit à Amsterdam, quitta cette ville et n'y retourna qu'après quatorze années d'absence, passées à parcourir la France et l'Italie. Ses tableaux, séduisants par leur naturel et la vivacité du coloris, représentent généralement des paysages peuplés d'animaux. — Son frère, Pierre **Van der Leeuw**, paysagiste, né à Dordrecht, vers 1644, mort en 1704, ne quitta jamais son pays, où ses paysages, rehaussés de figures humaines et d'animaux, obtenaient un grand succès. Il fut membre, puis directeur de la Société des beaux-arts de Dordrecht.

LEEUWARDEN, ville des Pays-Bas, ch.-l. de la Frise, sur l'*Ee*, dans une région coupée de canaux; 25.500 hab. Hôtel de ville du XVIIIe siècle; palais de justice; musée d'antiquités nationales de la Frise. Commerce et industrie assez actifs : fabrication de toiles, de papiers, de savon, de colle forte; tanneries, huileries.

LEEUWENHOECK (Antoine), naturaliste hollandais, né et mort à Delft (1632-1723). Complétant la découverte d'Harwey, il montra la circulation du sang dans les capillaires, décrivit les globules rouges, les spermatozoïdes, etc. Les ouvrages de ce savant sont fort nombreux; ses découvertes sont consignées dans : *Opera omnia sive Arcana naturæ ope exactissimorum microscopiorum detecta* (1724).

LEEUWENHOECKIE (*leu-vè-nou-kî*) n. f. Genre de campanulacées stylidiées, comprenant de petites herbes annuelles, qui croissent en Australie. (On en cultive quelques-unes dans les serres d'Europe.)

LEEUWIN (Terre de), ancienne dénomination donnée à la partie sud-occidentale de l'Australie qui s'étend entre la rivière des Cygnes et le cap Nuyts.

LEEUW-SAINT-PIERRE, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 7.211 hab. Distilleries, filatures, huileries.

LEEWARD-ISLANDS (*îles sous le Vent*), dénomination inexacte donnée par les Anglais aux petites Antilles septentrionales (des îles Vierges à la Dominique), qui appartiennent en réalité au groupe des *îles du Vent.*

LEFAUCHEUX (*fô-cheu*) n. m. Nom d'un fusil de chasse à bascule et à broche se chargeant par la culasse, et qui est dû à l'armurier Casimir Lefaucheux (1802-1852).

Le Faure (*Amédée*-Jean), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1838-1881). Secrétaire rédacteur à la Chambre des députés, il entra à la rédaction du journal « la France » en 1870. Elu député d'Aubusson en 1879, il fut réélu en 1881. Ses principaux ouvrages sont : *le Socialisme pendant la Révolution française* (1863) ; *les Fautes stratégiques des Prussiens* (1872) ; *Histoire de la guerre franco-allemande* (1874) ; *les Lois militaires de la France commentées et annotées* (1876) ; *la Guerre d'Orient de 1877* (1878) ; *l'Année militaire* (1878-1880) ; *Voyage en Tunisie* (1882).

Lefébure (Eugène), égyptologue français, né à Prunoy (Yonne) en 1838. Maître de conférences à la faculté des lettres de Lyon, ensuite directeur de la mission archéologique du Caire, il devint maître de conférences, puis professeur à l'Ecole supérieure d'Alger. Il s'est spécialement occupé de la mythologie égyptienne. On lui doit : *le Chapitre XV du Todtenbuch* (1868) ; *les Yeux d'Horus* (1871) ; *les Rits égyptiens* (1890). Il a dirigé la publication des *Tombeaux de Séti Ier et de Ramsès IV* ; *les Hypogées royaux de Thèbes* (1886-1889).

Lefébure de Fourcy (Louis-Etienne), mathématicien français, né à Saint-Domingue en 1785, mort à Paris en 1869. Elève de l'Ecole polytechnique, il servit dans l'artillerie de terre, puis dans le génie des mines. Examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique, il fut, en 1838, promu à la chaire de calcul différentiel et de calcul intégral à la faculté des sciences de Paris. Il a laissé plusieurs ouvrages d'enseignement, qui se recommandent par la clarté et la méthode : *Leçons d'algèbre* (1826) ; *Leçons de géométrie analytique* (1827) ; *Traité de géométrie descriptive* (1829) ; *Eléments de trigonométrie* (1830) ; *Traité du plus grand commun diviseur algébrique et de l'élimination entre deux équations à deux inconnues* (1857).

Lefébure-Wély (Louis-James-Alfred Lefebvre, dit), organiste et compositeur français, né et mort à Paris (1817-1870). Il obtint au Conservatoire, en 1835, les deux premiers prix d'orgue et de piano. En 1847, il devint organiste à la Madeleine. Il a écrit trois messes, trois symphonies, des études, des morceaux pour instruments à cordes, pour orgue, pour piano, pour l'harmonium. Enfin, il donna à l'Opéra-Comique, en 1861, un ouvrage en trois actes : *les Recruteurs*. Il y faisait exécuter, deux ans après, une cantate : *Après la victoire*.

Lefebvre (Tannegui), dit **Tanaquillus Faber**, philologue français, né à Caen en 1615, mort à Saumur en 1672. Il fut nommé par Richelieu inspecteur de l'imprimerie du Louvre. A la mort de son bienfaiteur, il donna sa démission, embrassa le protestantisme, et fut pourvu d'une chaire à l'académie réformée de Saumur. Il a laissé des *Lettres latines sur la critique* (1659-1665) ; *Vies des poètes grecs* (1665) ; *Prima Scaligerana* (1669), et de nombreuses éditions : *Anacréon, Sappho* (1660) ; *Lucrèce* (1662) ; *Longin* (1663) ; *Phèdre* (1664) ; *Elien* (1667) ; *Justin, Térence* (1681) ; etc. — Il eut deux enfants : Anne, qui devint la célèbre Mme Dacier, et un fils, Tannegui, né à Saumur en 1658, mort en 1717, érudit distingué à qui l'on doit : *De futilitate poetices* (1697) ; *Des communes mesures et racines communes des quantités littérales* (1714).

Lefebvre, Lefèvre, Le Fèvre ou même **Le Fébure** (Claude), peintre et graveur français, né à Fontainebleau en 1632, mort à Londres en 1675. Elève de Le Sueur, puis de Le Brun, il abandonna la peinture historique pour le portrait, où il montra un coloris brillant, une touche à la fois vigoureuse et légère. Il fut nommé, en 1663, membre de l'Académie de peinture, et fit plusieurs portraits de Louis XIV. On cite, parmi ses plus beaux portraits, ceux de *Mme de La Valette*, fille de Lefebvre, de la reine *Marie-Thérèse*, de *Mlle de Montpensier*, de *Philippe d'Orléans, du duc d'Aumont*, de *Le Camus*, etc. Lefebvre a exécuté, en outre, de nombreuses eaux-fortes. Le musée du Louvre possède de lui un véritable chef-d'œuvre : *Portraits d'un maître et de son élève*, et un *Portrait d'homme*.

Lefebvre (François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal de France, né à Rouffach (Haut-Rhin) en 1755, mort à Paris en 1820. Il était fils d'un meunier. A dix-huit ans, il s'engagea dans les gardes-françaises et devint sergent en 1788. Lors du licenciement du corps, il fut envoyé aux armées de la Moselle et du Rhin, où, dans la seule année 1793, il conquit successivement les grades de capitaine, d'adjudant général et de général de brigade. Sa belle conduite au Geissberg lui valut celui de général de division (1794). Il eut alors le commandement de l'avant-garde de l'armée du Rhin, puis de l'armée de Sambre-et-Meuse. A Fleurus, il décida du succès de la journée. En 1795, il se distingua au passage du Rhin ; en 1796, aux côtés de Kléber, à Altenkirchen et Wetzlar ; en 1797, sous Hoche, à Neuwied ; en 1799, à Stokach. Au 18-Brumaire, il assura le triomphe de Bonaparte en envahissant les Cinq-Cents à la tête de 25 grenadiers. Maréchal de l'Empire, il commandait, à Iéna (1806), la garde impériale à pied. En 1807, il assiégeait et prenait Dantzig. Ce beau fait d'armes lui valut le titre de « duc de Dantzig ». En 1808, il commanda le 4e corps en Espagne, puis, appelé à l'armée du Danube, et chargé du commandement des contingents bavarois, il délogea Jellachich du Tyrol. Chef de la garde impériale pendant les guerres de 1812 à 1814, il la commandait à Montmirail et à Champaubert. Après l'abdication de Napoléon, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma pair de France, titre que lui confirma l'Empereur, aux Cent-Jours, mais que lui enleva la seconde Restauration. Il fut rétabli dans cette dignité en 1819. Lefebvre tranchait, dans le brillant entourage de Napoléon, par la trivialité de ses allures et de son langage. Du moins, nul ne lui contestait, en dehors de ses hautes qualités de soldat, des vertus rares alors : le désintéressement et l'humanité. Alors qu'il n'était que sergent, il avait épousé Catherine, la blanchisseuse de sa compagnie. C'est cette dernière que la comédie de Sardou a popularisée sous le nom de *Madame Sans-Gêne*. Comme son mari, elle avait conservé, au milieu des grandeurs, des allures simples et rudes et son langage de fille du peuple. Elle n'en fut pas moins la meilleure et la plus digne des femmes. Elle avait eu douze enfants, dont pas un ne survécut.

Fr.-J. Lefebvre.

Lefebvre (Charlemagne-Théophile), voyageur français, né à Nantes en 1811, mort à Paris en 1859. Il était lieutenant de vaisseau quand, en 1836, le gouvernement français le chargea d'explorer l'intérieur de l'Abyssinie. Dans un premier voyage, il réussit à conclure un traité de commerce avec le souverain du Tigré. Un second voyage (1839-1843) fut fructueux au point de vue géographique ; il fut suivi d'une exploration du Tigré (1847-1851). Lefebvre, mort prématurément, a laissé inachevés de nombreux et intéressants travaux. La relation de son premier voyage est intitulée *Voyage en Abyssinie pendant les années 1839-1840-1841-1842-1843* (1844).

Lefebvre de Béhaine (Edouard-Alphonse, comte), diplomate français, né et mort à Paris (1829-1897). Il a été secrétaire d'ambassade à Berlin (1864), à Rome (1869), chargé d'affaires à Munich (1872), ministre plénipotentiaire à La Haye (1880), enfin ambassadeur près le saint-siège (1882-1896). On lui doit des études publiées dans la « Revue des Deux Mondes » et réunies sous le titre de : *Léon XIII et le prince de Bismarck* (1898).

Lefebvre (*Jules*-Joseph), peintre français, né à Tournan (Seine-et-Marne) en 1836. Il entra dans l'atelier de Léon Cogniet, et débuta au Salon en 1855. En 1861, il obtint le prix de Rome sur le sujet : *la Mort de Priam*. Portraitiste remarquable d'exactitude, de finesse et d'élégance, il compte surtout dans son œuvre des portraits, parmi lesquels les plus distingués sont des portraits féminins. Il se hasarde peu aux *sujets*. Quand il peut ramener ceux-ci aux proportions d'une académie, comme sa *Vérité*, il s'y montre égal à lui-même ; sur de vastes espaces, son talent très délicat est à la gêne (*lady Godiva*, peinture décorative, à l'Hôtel de ville de Paris). Ses figures ou médaillons de fantaisie (*Fiammetta, Mignon, Pensierosa*) sont d'une grâce exquise. Signalons : portrait de *Mme Lemaire* (1857) ; portrait du père de l'artiste, portrait de *M. Lemaire* (1859) ; *Jeune fille endormie* (1865) ; *Femme couchée*, et portrait de la sœur de l'artiste (1868) ; *Pascuccia* ; portrait de *Mme Laisné* (1869) ; *la Vérité* (Luxembourg) ; portrait de la *marquise de Montesquiou* (1870) ; *la Cigale* (1872) ; portrait du *Prince impérial* (1874) ; *Rêve* ; *Chloé* ; *Madeleine* ; portrait de *M. Léonce Regnaud* (1876) ; *Pandore* (1877) ; *Mignon* (1878) ; *Diane surprise* (1879) ; portrait de *M. F. Pelpel* (1880) ; *Fiammetta* et *Ondine* (1881) ; *la Fiancée* (1882) ; *Psyché* (1883) ; *Yvonne* (1883) ; *l'Aurore* (1884) ; *Laure* (1885) ; *Morning-Glory* (1887) ; *l'Orpheline*, et portrait de *Mlle Madeleine Saleta Ricord* (1888) ; *Portrait et Liseuse* (1889) ; *Nymphe chasseresse* (1891) ; *Fille d'Eve* (1892) ; *Violetta* (1895) ; portraits de *M. Corroyer* (1899) ; portrait de *M. Ernest Sanson* (1900) ; *Yvonne* (1901). A l'Exposition universelle de 1900, Jules Lefebvre figurait avec huit toiles et six portraits, parmi lesquels ceux du *général Brugère*, de *Mme Roty* et *Mme Emile Raspail*. Médaille d'honneur en 1886, grand prix en 1889 (Exp. univ.), Jules Lefebvre a succédé à Delaunay à l'Institut, en 1891.

Jules Lefebvre.

Lefebvre (Charles-Edouard), compositeur français, né à Paris en 1843. Fils du peintre Charles Lefebvre (1805-1882), il obtint le grand prix de Rome, conjointement avec Henri Maréchal, en 1870. Lefebvre, dont le talent fin et délicat manque peut-être un peu de vigueur et d'expansion, n'a fait représenter que trois ouvrages : *le Trésor*, opéra-comique (Angers, 1883) ; *Zaïre*, drame lyrique (Lille, 1884) ; et *Djelma* (Opéra, 1893). Mais on connaît de lui plusieurs œuvres importantes, exécutées avec succès dans les concerts : *Judith*, drame biblique ; *Eloa*, poème lyrique ; *Melka*, légende fantastique ; *Dalila*, scènes pour orchestre ; ouverture de *Fiesque* ; de nombreuses mélodies, des morceaux de piano, etc. Il a été nommé, en 1895, professeur de la classe d'ensemble instrumental au Conservatoire.

Lefebvre (Constance-*Caroline*), épouse Faure, actrice de l'Opéra-Comique. V. Faure.

Lefebvre ou **Lefèvre d'Ormesson**, famille de magistrats français. V. Ormesson.

Lefebvre-Desnouettes (Charles, comte), général français, né à Paris en 1773, mort en 1822. Il s'engagea en 1792, et obtint, en 1807, le grade de général de brigade. Il servit ensuite en Espagne, avec le grade de divisionnaire, fut fait prisonnier à Benavente, mais parvint à s'évader et suivit la Grande Armée en Russie. Pendant la campagne de 1813, il se distingua à Bautzen, puis, pendant la campagne de France, à Brienne, à La Rothière et à Vauxchamps. Il continua à servir sous la première Restauration ; mais, dès qu'il apprit le débarquement de son ancien maître au golfe Juan, il essaya, avec les frères Lallemand, de s'emparer de l'arsenal de La Fère. Napoléon récompensa son zèle pour lui en le créant pair de France. Il combattit à Waterloo. Condamné à mort par contumace au retour des Bourbons, il se réfugia en Amérique, où il retrouva les frères Lallemand, qu'il seconda dans leur entreprise de colonisation. Il retournait en France, lorsque l'*Albion*, qui le transportait, fit naufrage.

Lefeuvre (Louis-Etienne-Marie-*Albert*), sculpteur français, né à Paris en 1850. Elève de Dumont et de Falguière, il s'est fait connaître comme un artiste au talent souple et gracieux, délicat et fin, qui interprète souvent d'une façon neuve et pittoresque les sujets qu'il traite. Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis 1875, nous citerons : *Jeanne d'Arc entendant une voix céleste* (1875) ; *l'Adolescence* (1876) ; *Après le travail* (1878) ; *Pour la patrie* (1881) ; *Joseph Bara* (1881), statue qu'on voit à Palaiseau ; *le Pain* (1886) ; *l'Age d'or* (1887) ; *Frère et sœur* (1888) ; *la Muse des bois* (1892) ; *Jeanne d'Arc à Vaucouleurs* (1896) ; *les Sylphes*, bas-relief (1898) ; le *Temps des cerises*, panneau (1899) ; etc. On lui doit encore : la statue de *Carrel*, à Rouen ; le monument du général *Marguerite* ; *l'Elevage*, groupe, aux Abattoirs de Paris ; etc. Il a obtenu plusieurs médailles et la croix de la Légion d'honneur (1881).

Lefèvre (Jean), en lat. **Faber**, prélat français, né à Paris, mort à Avignon en 1390. Abbé de Tournus (1369), et de Saint-Vast d'Arras (1370), conseiller de Charles V, qui l'envoya en mission auprès de Grégoire XI (1376), évêque de Chartres (1380), chancelier du duc d'Anjou, il a écrit le *De planctu bonorum* (1379), traité sur le schisme resté inédit, et un précieux *Journal* (1380-1386), publié à Paris en 1887-1890. On lui a attribué à tort les *Grandes chroniques de Hainaut*, œuvre d'un autre Jean Lefèvre, prêtre, qui vivait au XVIe siècle.

Lefèvre de Saint-Rémy (Jean), chroniqueur français, né à Abbeville vers 1396, mort à Bruges en 1468. Il combattit à Azincourt, devint héraut d'armes et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; institué en 1431 roi d'armes de la Toison d'or, il prit dès lors le nom de **Toison d'or.** Son œuvre principale est une *Chronique* (de 1408 à 1436), éditée par Le Laboureur dans son *Histoire de Charles VI* (1663), puis par Buchon (1838), enfin par François Morand (1876-1881).

Lefèvre d'Étaples (Jacques), en lat. **Faber Stapulensis**, philologue et exégète français, né à Étaples vers 1455, mort à Nérac en 1537. Il s'adonna à l'étude des Écritures, où sa science et sa hardiesse lui firent de violents ennemis ; la faculté de théologie déclara ses *Dissertations sur les trois Maries* (1517-1519) entachées d'hérésie (nov. 1521). Lefèvre ne dut son salut qu'à l'intervention de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et de Guillaume Petit, confesseur de François Ier. Appelé à Meaux comme grand vicaire par Briçonnet, il publia ses *Commentaires sur les Evangiles* (1521), poursuivis par la faculté de théologie, saisis par ordre du Parlement (1523), et fut obligé de se réfugier à Strasbourg (1525). Rappelé à Paris, il fut choisi pour précepteur de Charles de Valois, troisième fils de François Ier. Mais Noël Béda, le syndic de la faculté de théologie, ne consentit pas à le laisser en paix, et Marguerite de Navarre l'emmena à Blois, puis à Nérac (1531). Il avait exercé la plus heureuse influence sur la renaissance des études grecques et hébraïques en France ; outre les ouvrages mentionnés plus haut, citons ses traductions des Epîtres et des Evangiles (1523), puis de la Bible (1528).

Le Fèvre de La Boderie (Guy), orientaliste, né au château de la Boderie, près de Falaise, en 1541, mort en 1584 ou en 1598. Il fut choisi par le pape Pie IV et par Philippe II, pour travailler, avec Arias Montanus, à la *Bible polyglotte* d'Anvers (1569-1573). Appelé par Marguerite de Valois à la cour de France, il fut attaché à la maison du duc d'Alençon. Nous citerons de lui : *l'Encyclie des secrets de l'éternité* (1551), poème ; *Syriacæ linguæ elementa* (1572) ; *la Galliade ou la Révolution des arts et des sciences* (1578), poème ; etc. — Son frère, Nicolas, né vers 1550, mort en 1615, collabora à la *Bible polyglotte*. On lui doit un *Eloge des lettres hébraïques* (1588), et une traduction de l'*Heptaple* de Pic de La Mirandole (1578).

Le Fèvre (Nicolas), chimiste français, né dans les Ardennes dans la première moitié du XVIIe siècle, mort à Londres en 1674. Il fut choisi par Vallot comme démonstrateur de chimie au *Jardin du roi*, puis appelé à Londres par Charles II, et chargé de la direction du laboratoire de chimie de Saint-James. Il a fait peu de travaux originaux, et puisé surtout dans les ouvrages de Glauber et de Van Helmont. Le premier, il a signalé la loi des dissolutions saturées. Il a étudié les propriétés d'un grand nombre de médicaments chimiques ; il a signalé à l'attention des médecins l'acétate de mercure en cristaux blancs. Son principal ouvrage est une *Chimie théorique et pratique* (1660).

Le Fèvre (Jean), astronome français, né à Lisieux vers 1650, mort à Paris en 1706. Il fut d'abord ouvrier toilier et s'instruisit lui-même. Il fut appelé à Paris, en 1682, par le célèbre mathématicien Picard, qui le chargea de continuer la « Connaissance des temps », dont le premier volume avait paru en 1679. Reçu la même année à l'Académie des sciences, il en fut exclu, en 1701, sous le prétexte qu'il était resté une année sans assister aux séances, en réalité à cause de sa mésintelligence avec l'astronome La Hire, qu'il accusait de lui avoir dérobé ses *Tables astronomiques*. Le Fèvre s'établit alors ingénieur pour les instruments de mathématiques. On a de lui : *Ephémérides calculées sur le méridien de Paris pour les années 1684 et 1685 ; la Connaissance des temps de 1682 à 1701*.

Lefèvre (Robert), peintre français, né à Bayeux en 1756, mort à Paris en 1830. Il quitta la peinture d'histoire pour le portrait, et obtint bientôt une grande vogue. Louis XVIII le nomma peintre du cabinet du roi. Après la révolution de Juillet, Lefèvre fut frappé d'aliénation mentale et se tua. Ses portraits joignaient au mérite de la ressemblance un coloris naturel et plein de fraîcheur. On cite, parmi les meilleurs, ceux de *Guérin* (1804), de *Pie VII* (1805), de *Napoléon* (1806), de *Mme Lætitia* (1808), de la *princesse Borghèse*, de *Joséphine*, de *Marie-Louise* (1812), de *Louis XVIII*, de la *duchesse d'Angoulême*, du *marquis de Lescure*, de *Charles X*, etc. Parmi ses tableaux mythologiques, religieux et historiques, nous mentionnerons : *Vénus désarmant l'Amour* (1795) ; *Héloïse et Abailard*, *Phocion prêt à boire la ciguë* ; etc.

Lefèvre (Désiré-Achille), graveur français, né et mort à Paris (1798-1861). Fils d'un graveur de mérite, Sébastien Lefèvre, il étudia la lithographie, et débuta en 1827 par un *Portrait du général Foy*. Nous citerons encore : *l'Empereur Napoléon*, d'après Steuben (1829) ; *l'Enfant endormi*, de Prudhon (1831) ; *la Bataille d'Aboukir*, d'après Gros (1835) ; *l'Annonciation*, d'après Murillo (1841) ; *Sainte Cécile*, d'après Raphaël ; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrège (1861), une de ses meilleures œuvres ; etc.

Lefèvre (Théotiste), écrivain français, né et mort à Paris (1798-1887). Après avoir été ouvrier typographe, il devint prote à l'imprimerie Firmin-Didot. On lui doit les écrits suivants : *Recueil complet d'impositions exécutées en caractères mobiles* (1832) ; *Instruction pour la composition du grec* (1847) ; *Instruction pour la lecture des épreuves* (1855) ; *Guide pratique du compositeur d'imprimerie* (1855).

Lefèvre (André), poète et érudit français, né à Provins (Seine-et-Marne) en 1834. Archiviste paléographe

(1857), il fut attaché aux Archives nationales, et devint professeur à l'école d'anthropologie de Paris. C'est à la fois un remarquable poète et un écrivain de valeur. Parmi ses très nombreux écrits, nous citerons, en vers : *la Flûte de Pan* (1861) ; *la Lyre intime* (1864) ; *l'Epopée terrestre* (1868) ; *De la nature des choses*, trad. de Lucrèce (1876), en vers également ; *Religions et mythologies comparées* (1877) ; *Etudes de linguistique et de philologie* (1878) ; *la Philosophie* (1878) ; *l'Homme à travers les âges* (1880) ; *la Renaissance du matérialisme* (1881) ; *la Religion* (1891) ; *les Races et les langues* (1892) ; *l'Histoire* (1897) ; *la Grèce antique* (1900).

Lefèvre-Deumier (Jules-Alexandre Lefèvre, dit), littérateur et poète français, né et mort à Paris (1797-1857). Il s'adonna jeune à la poésie, se lia avec Alexandre Soumet, et entra dans le mouvement romantique. Après avoir composé plusieurs tragédies, et des poèmes : *le Parricide* (1823) ; *le Clocher de Saint-Marc* (1826), qui se ressentent de l'influence de Byron, il alla combattre pour les Polonais insurgés en 1830, fut emprisonné en Autriche, retourna en France où il publia *Confidences*, poésies (1833) ; *Sir Lionel d'Arquenay*, roman (1831). Il devint bibliothécaire de Louis-Napoléon (1849), puis de l'Elysée et des Tuileries (1852). Il a publié encore : *la Résurrection de Versailles*, poème (1837) ; *Œuvres d'un désœuvré ; Œhlenschlager, le poète national du Danemark* (1854) ; *Victoria Colonna* (1856) ; *le Couvre-feu, dernières poésies* (1857) ; etc. — Sa femme, *Marie-Louise* Roulleaux-Dugage, née à Argentan vers 1820, morte en 1877, s'est adonnée à la sculpture, et a exposé un certain nombre d'œuvres de mérite.

Lefèvre-Gineau (Louis), chevalier d'Ainelle, mathématicien et physicien français, né à Authe (Ardennes) en 1751, mort à Paris en 1829. Il devint, en 1788, professeur de physique expérimentale au Collège de France. Il fit partie, en 1792, de la commission chargée de l'établissement du système décimal, puis fut nommé inspecteur de l'Université. Elu député en 1807, réélu en 1813, il signa la déchéance de Napoléon. Il siégea de nouveau à la Chambre, de 1820 à 1823, dans les rangs des libéraux. Aussi fut-il, en 1824, destitué de ses fonctions de professeur au Collège de France. Lefèvre-Gineau a été un expérimentateur de premier ordre ; il a seulement rédigé quelques notes scientifiques, imprimées à la suite du poème de Delille, *les Trois règnes de la nature*, et un intéressant mémoire sur l'eau, dans le « Journal de physique ».

Lefèvre-Pontalis (Germain-Antonin), homme politique et publiciste français, né à Paris en 1830. Fils d'un notaire de Paris, il collabora au « Journal des Débats » et à la « Revue des Deux Mondes », et fut, de 1852 à 1863, auditeur au conseil d'Etat. Député de Seine-et-Oise en 1869, puis en 1871, il soutint la politique de Thiers ; mais, après la chute de cet homme d'Etat, il fit partie du centre droit. Il échoua à la députation en 1876 et 1877. Elu, en 1885, dans le Nord, il échoua en 1889. Il avait été nommé, en 1888, membre de l'Académie des sciences morales. On lui doit, entre autres ouvrages : *la Hollande au* XVII*e siècle* (1864) ; *les Lois et les Mœurs électorales en France et en Angleterre* (1864) ; *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande* (1884), couronné par l'Académie française ; *H. Carnot* (1891) ; *les Elections en Angleterre* (1895) ; *les Elections en Autriche et les Elections aux Pays-Bas* (1897) ; etc. — Son frère Amédée, né et mort à Paris (1833-1901), avocat à Paris, fut élu en 1871 député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, où il siégea dans les rangs de la droite monarchique. Il ne fut pas réélu en 1876. On lui doit : *De la liberté de l'histoire* (1860).

Lefini, rivière du Congo français, affluent du Congo moyen. Elle naît sur le plateau Aboma, coule vers l'E. et atteint le Congo en amont de l'embouchure du Kassaï.

Le Flô (Adolphe-Emmanuel-Charles), général et diplomate français, né à Lesneven en 1804, mort à Néchoat, près de Morlaix, en 1887. Sorti de Saint-Cyr en 1825, il servit en Algérie, commanda, à la prise de Constantine, une des colonnes d'assaut, fut grièvement blessé et devint colonel en 1844, après l'affaire du col de la Mouzaïa. Il fut nommé, en 1848, général de brigade et ministre plénipotentiaire en Russie. Elu représentant du Finistère à la Constituante, il alla occuper son siège en mars 1849 et vota avec la droite. Réélu à la Législative et devenu questeur de l'Assemblée, il combattit la politique de l'Elysée. Aussi fut-il arrêté au 2-Décembre, puis banni ; il se réfugia en Angleterre. Il fut autorisé à rentrer en France, en 1857. Au 4-Septembre, il fut nommé ministre de la guerre du gouvernement de la Défense nationale, puis réintégré dans l'armée avec le grade de général de division. Aux élections de 1871, il devint de nouveau représentant du Finistère à l'Assemblée nationale. Maintenu au département de la guerre dans le cabinet du 19 février 1871, il démissionna après le second siège de Paris, et fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où il resta jusqu'en 1879. Le Flô sut gagner la confiance du tsar Alexandre II et utiliser ces relations intimes, en 1875, pour neutraliser la politique agressive de Bismarck contre la France. Il a publié, en 1887, des documents intéressants sur cette crise.

Le Flô.

Leforest, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 38 kilom. de Béthune. Ch. de f. Nord ; 2.060 hab. Mines de houille. Brasserie. Château des XVIe et XVIIe siècles.

Lefort (François), général et amiral russe, né à Genève en 1656, mort à Moscou en 1699. Issu d'une famille originaire d'Ecosse, il prit d'abord du service en France, puis en Russie, où il fit campagne contre les Tartares et les Turcs. Il devint le favori de Pierre le Grand, dont il modéra souvent les emportements, et conçut ces grands projets de réforme et d'organisation qui ont fait de la Russie une nation puissante. Après avoir été général, grand amiral, vice-roi de Novgorod, après avoir administré toutes les richesses de la Russie, Lefort mourut pauvre. Le tsar assista, vêtu de deuil, à son convoi.

Le Fort (Léon-Clément), chirurgien français, né à Lille en 1829, mort à Ménestreau-la-Villette (Loiret) en 1893. Nommé chirurgien des hôpitaux et agrégé de la faculté de médecine en 1863, professeur de médecine opératoire en 1873, il devint, en 1882, professeur de clinique chirurgicale, et fut élu membre de l'Académie de médecine en 1876. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *De la résection du genou* (1864) ; *Mémoire sur l'hygiène hospitalière en France et en Angleterre ; Des maternités* (1866) ; *la Chirurgie militaire et les Sociétés de secours en France et à l'étranger* (1872) ; les éditions successives du *Manuel de médecine opératoire*, de Malgaigne ; etc.

Lefort (Henri), graveur français, né à Paris en 1852. Elève de L. Flameng et de Courtry, il expose au Salon depuis 1875, et il a obtenu la médaille d'honneur en 1895. Ses principales œuvres sont : *le Premier Chagrin*, d'après Tofano ; *le Printemps* et *l'Automne*, d'après Stevens ; *la Sieste*, d'après Courbet ; *Hélène Fourment*, d'après Rubens ; *le Miracle de saint Marc*, d'après le Tintoret (1896), et des eaux-fortes originales : *Gambetta, Christophe Colomb, Edgar Poe, Emile Loubet*, etc., ainsi que *Tolstoï*, lithographie originale. Ancien président de la société des aquafortistes, il devint, en 1900, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées.

Lefournier (André), médecin et chimiste français du XVIe siècle. Il devint doyen de la Faculté de Paris, en 1518. On lui doit : *la Décoration d'humaine nature et ornement des dames, où sont monstrées la manière et receptes pour faire savons, pommades, poudres et eaux délicieuses* (1530).

Lefranc (Edouard-Edme-Victor-Etienne), avocat et homme d'Etat français, né à Garlin (Basses-Pyrénées) en 1809, mort à Saint-Sever en 1883. Il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans les Landes, où il fut élu député à la Constituante et à la Législative. Après le coup d'Etat de 1851, il s'établit comme avocat à Paris, fit à l'Empire une opposition très active, et fut, en septembre 1870, membre de la commission chargée de remplacer le conseil d'Etat. Elu, en 1871, député des Landes à l'Assemblée nationale, il soutint la politique de Thiers, fut ministre de l'agriculture et du commerce (1871), ministre de l'intérieur (1872), démissionna bientôt et rentra dans l'opposition après la chute de Thiers (1873). Réélu député à Mont-de-Marsan en 1876, il fit partie des 363, échoua à la députation en 1877, mais fut élu, en 1881, sénateur inamovible. On lui doit un *Traité sur l'éducation agricole*.

Lefranc (Pierre-Charles-Auguste), littérateur et vaudevilliste français, né à Bussières (Saône-et-Loire) en 1814, mort à Suresnes en 1878. Il rédigea d'abord des feuilles légères : *les Papillottes, les Coulisses*, fonda *l'Audience* et *la Chaire catholique*, et écrivit un assez grand nombre de vaudevilles, pour la plupart en collaboration avec Labiche : *une Femme tombée du ciel* (1836) ; *l'Article 960* (1839) ; *le Fin Mot* (1840) ; *une Femme compromise* (1843) ; *les Roués innocents* (1850) ; *Un ut de poitrine* (1858) ; *un Mauvais Coucheur* (1854) ; *Picolet* (1870) ; etc.

Lefranc (*Abel*-Jules-Maurice), historien et érudit français, né à Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise) en 1863. Elève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études, il fut attaché à la bibliothèque Mazarine et, après avoir été archiviste aux Archives nationales, il est devenu secrétaire du Collège de France et maître de conférences à l'Ecole des hautes études. On lui doit, entre autres travaux estimés : *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du* XIII*e siècle* (1888) ; *la Jeunesse de Calvin* (1888) ; *Leçons d'histoire de France de 1328 à nos jours* (1888), avec Pointeau ; *Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire* (1893) ; *les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre* (1896), publiées avec notes ; *Olivier de Clisson, connétable de France* (1898) ; *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance* (1899). Enfin, il a fait connaître un nombre important d'œuvres inédites d'A. Chénier.

Le Franc (Martin). Biogr. V. Franc.

Lefranc de Pompignan. Biogr. V. Pompignan.

Le Français de Lalande. Biogr. V. Lalande.

Lefrén (Jean-Pierre), officier suédois, né à Abo en 1784, mort à Stockholm en 1862. Il prit part aux guerres de 1808-1809 et 1813-1814, devint, en 1821, directeur de l'académie militaire de Karberg, en 1841 président du conseil de la guerre, en 1860 chef de l'infanterie. Ses *Leçons de science militaire* (1817-1818) sont demeurées classiques en Suède pendant presque tout le XIXe siècle.

Lefuel (Hector-Martin), architecte français, né à Versailles en 1810, mort à Paris en 1881. Prix de Rome en 1839, il envoya d'Italie des dessins très remarqués. De retour, il produisit, au Salon de 1818 : *Cheminée monumentale pour le palais de Florence*, composition originale et savante, qui a été exécutée depuis par Ottin. Lefuel fut nommé architecte du château de Meudon, un peu plus tard architecte du château de Fontainebleau, et, après la mort de Visconti en 1854, il fut chargé d'achever le nouveau Louvre. Il termina ces travaux en 1857. Quelques années plus tard, il reconstruisit les pavillons des guichets qui ouvrent sur la place du Carrousel, et leur donna des proportions grandioses. Lefuel fut chargé, en outre, de diriger les travaux du Palais des beaux arts pour l'Exposition universelle de 1855. Membre de l'Institut en 1855, Lefuel était professeur à l'Ecole des beaux-arts, architecte en chef du Louvre et des palais nationaux. Lefuel avait le sentiment du beau, du grandiose, mais sous une forme théâtrale et décorative.

LÉGAL, ALE, AUX (du lat. *legalis*, même sens ; de *lex, legis*, loi) adj. Autref. Loyal. ‖ Auj. Qui émane de la loi ; qui est réglé par la loi ; qui est conforme à la loi : *Incapacité* LÉGALE. *Les voies* LÉGALES.

— Loc. div. : *Assassinat légal*, Exécution à mort faite dans les formes juridiques, mais injustement. ‖ *Pays legal*, Ensemble des personnes qui exercent les droits politiques dans un pays qui ne possède pas le suffrage universel. ‖ *Médecine légale*, Application de la science médicale à différentes questions juridiques. ‖ *Taux légal*. V. intérêt.

— Hist. relig. Qui est prescrit, réglé ou permis par la loi de Moïse : *Viandes* LÉGALES. *Impuretés* LÉGALES.

— n. m. Ce qui est légal : *Le* LÉGITIME *diffère souvent du* LÉGAL.

— Syn. **Légal, légitime.** *Légal* signifie conforme à la loi ; *légitime*, conforme à l'équité. Un acte prohibé par la loi n'est jamais *légal ;* mais il peut être *légitime*, en raison des circonstances.

LÉGALEMENT adv. D'une manière légale.

LÉGALISABLE adj. Qui peut être légalisé : *Signature* LÉGALISABLE.

LÉGALISATION (*si-on*) n. f. Action de légaliser, déclaration par laquelle un fonctionnaire public atteste l'authenticité des signatures apposées sur un acte.

— Encycl. La *légalisation* est nécessaire, en général, toutes les fois que l'acte doit servir en dehors du ressort de l'officier public ou de la commune du particulier qui l'a signé. C'est le président du tribunal civil ou, à son défaut, un juge du même siège, et dans les chefs-lieux de canton le juge de paix, qui procède à la légalisation des signatures des notaires et des officiers de l'état civil de son ressort. Les actes d'administration, d'ordre ou d'intérêt public, délivrés par les commissaires de police, les membres des bureaux de bienfaisance, les médecins, etc., sont légalisés par les maires. Pour certaines pièces administratives, la légalisation appartient aux préfets et aux sous-préfets. Quant aux actes rédigés à l'étranger et dont on veut poursuivre en France l'exécution, ils doivent être légalisés par les ambassadeurs, consuls ou chargés d'affaires.

LÉGALISER (rad. *légal*) v. a. Certifier l'authenticité des signatures d'un acte public : *Faire* LEGALISER *un certificat de vie.* ‖ Rendre légal : *Il est plus facile de* LÉGALISER *certaines choses que de les* LÉGITIMER. (Champfort.)
Se légaliser, v. pr. Etre légalisé.

LÉGALITÉ (du lat. *legalitas*, même sens) n. f. Caractère, qualité de ce qui est légal, conforme aux lois : *La* LÉGALITÉ *d'une mesure, d'un acte.* ‖ Cercle, étendue, ensemble des choses prescrites par la loi : *Rester dans la* LÉGALITÉ. ‖ Caractère de celui qui observe la loi ; loyauté (vieux) :

. . . . Sa *légalité*
N'eût point forcé les lois de l'hospitalité.
Corneille.

Le Gallienne (Richard), écrivain anglais, né à Liverpool en 1866. Son premier volume de vers : *Sonnets de mes dames* parut en 1887. Depuis, il a écrit des articles de critique, de polémique et de littérature pure et est devenu un des écrivains les plus féconds et les plus agréables du Royaume-Uni. Nous citerons de lui une étude sur *George Meredith* (1889) ; *Poèmes anglais* (1892) ; *la Religion d'un homme de lettres*, résultat d'une polémique soutenue contre Robert Buchanan ; *Fantaisies en prose* (1894-1896) ; *Revues rétrospectives* (1896) ; une paraphrase en vers du *Rubaiyat* d'Omar Kheyyam (1897) ; etc.

Legallois de Grimarest. Biogr. V. Grimarest.

LÉGAT (*ga* — du lat. *legatus*, envoyé) n. m. Envoyé. (Vx.) ‖ Prélat qui était délégué par le gouvernement pontifical pour gouverner une province de l'Eglise : *Le cardinal-*LÉGAT *de Bologne.* ‖ Ambassadeur extraordinaire du saint-siège près d'une cour étrangère ; délégué du pape près d'un concile : *Le* LÉGAT *du pape au concile de Trente.* (Dans ce dernier sens, on dit aussi LÉGAT A LATERE.)

— *Légat-né du saint-siège*, Titre attaché au siège de certains archevêques ou évêques : *L'archevêque-duc de Reims se qualifiait* LÉGAT-NÉ DU SAINT-SIÈGE.

— Antiq. rom. Commissaires du sénat, au nombre de dix ordinairement, chargés de veiller soit à l'exécution des clauses d'un traité, soit à l'organisation ou à la réorganisation des provinces. ‖ Fonctionnaires qui accompagnaient les proconsuls chargés d'administrer une province sénatoriale, et dont ils étaient les délégués (*legati proconsulis pro prætore*). ‖ Fonctionnaires qui administraient les provinces impériales au nom de l'empereur (*legati Augusti proprætore*).

— Dr. anc. Se prenait autrefois dans le sens de Legs, donation.

— Moy. âge. Nom sous lequel on désignait parfois les *missi dominici* de l'époque carolingienne.

— Loc. prov. : **Il a plus d'affaires que le légat.** Se dit d'un homme très occupé.

— Encycl. Dr. canon. On a distingué, au moyen âge, trois sortes de *légats :* 1° les *légats-nés*, qui étaient des archevêques chargés, en vertu d'un privilège attaché à leur siège, de représenter le pape d'une manière permanente dans un royaume ou dans une province (les archevêques de Tolède, de Bourges, de Cantorbéry, de Mayence, etc., étaient *légats-nés* du saint-siège) ; 2° les *légats envoyés* ou *donnés* (en latin *missi* ou *dati*), qui remplissaient auprès des princes des missions analogues à celles des ambassadeurs ; 3° les *légats a latere* (littéralement, les légats *du côté*, ceux qui viennent du voisinage immédiat du pape), toujours pris parmi les cardinaux, qui, représentant la personne même du pape, étaient envoyés dans un lieu déterminé avec les pouvoirs les plus étendus. Aujourd'hui, le titre de *légat-né* est simplement honorifique ; les *légats envoyés* sont remplacés par les *nonces ;* seule, la charge de *légat a latere* existe encore.

Le cardinal qui gouvernait autrefois le comtat d'Avignon au nom du pape avait également le titre de *légat*. On appelait aussi « légats » les prélats chargés de gouverner une province des Etats de l'Eglise.

LÉGATAIRE (*tèr* — du lat. *legatarius ;* de *legare*, supin *legatum*, léguer) n. Personne qui est l'objet d'un legs : *Etre le* LÉGATAIRE *de quelqu'un.* ‖ *Légataire universel*, Celui à qui le testateur a légué tous ses biens disponibles. ‖ *Légataire à titre universel*, Celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. ‖ *Légataire particulier*, Celui à qui on ne fait qu'un certain legs déterminé.

— Encycl. V. legs.

Légataire universel (le), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (1708). — Eraste, neveu du cacochyme Géronte, est amoureux d'Isabelle, qu'il ne pourra épouser que si son oncle le fait son unique légataire. Le vieillard, qui a eu un moment la velléité de prendre lui-même Isabelle pour femme, renonce à ce projet et consent à laisser son bien à Eraste ; mais il veut en distraire quarante mille écus, qu'il destine à un neveu normand et à une veuve du Maine, sa nièce. Cette clause trouble fort Eraste et son valet Crispin, et Lisette servante de Géronte. Pour la prévenir, Crispin se déguise en farouche neveu de Normandie, puis en processive veuve du Maine, et parvient ainsi à donner à Géronte la plus mauvaise idée de ses parents, qu'il ne connaît pas. Malheureusement, ému par ces secousses successives, le vieillard tombe en syncope et va mourir sans tester. Crispin prend alors les vêtements et les allures de Géronte, et dicte aux

notaires un testament, où il institue Eraste légataire universel, attribue à Lisette deux mille écus comptant, et à lui-même Crispin une rente viagère. Tout à coup, on apprend que Géronte n'est pas mort; il vient, il est stupéfait de voir le notaire apporter la copie d'un testament qu'il ne se rappelle pas avoir fait; à chaque nouvel étonnement que lui cause la lecture de cette pièce, on lui répond : « C'est votre léthargie ! » Et Géronte, convaincu, approuve comme sien le testament de Crispin. Eraste peut épouser Isabelle.

Dans une pièce où il n'est question que de mort et de maladie, de valets fripons et d'héritiers d'une honnêteté douteuse, Regnard a néanmoins obtenu des effets uniquement comiques, grâce aux fantaisies brillantes et mouvementées de l'intrigue, à l'éclat spirituel et ironique du style.

De cette comédie, Jules Adenis et Bonnemère ont tiré un livret d'opéra-comique en trois actes, musique de Pfeiffer, joué à l'Opéra-Comique le 6 juillet 1901.

LÉGATINE n. f. Etoffe mêlée de soie et de laine.

LÉGATION (*si-on* — du lat. *legatio*, même sens) n. f. Charge, office de légat. ‖ Exercice des fonctions d'un légat : *Ce fait se passa pendant la* LÉGATION *du cardinal* X***. ‖ Etendue de pays placée sous l'administration d'un légat : *La* LÉGATION *de Ferrare, de Bologne*. ‖ Nom du Bolonais et du Ferrarais, quand ils faisaient partie des Etats de l'Eglise. (Prend une majuscule dans ce sens) : *Les* LÉGATIONS *furent occupées par les Autrichiens*.

— Diplom. Mission entretenue par un gouvernement auprès d'une cour où il n'a pas d'ambassade. (Se dit souvent pour AMBASSADE) : *Le chef, Les conseillers, Les secrétaires d'une* LÉGATION. ‖ Hôtel occupé par le personnel d'une légation : *Faire viser son passeport à la* LÉGATION.

— Hist. Terme qui désignait tantôt la fonction, tantôt et, plus souvent, la circonscription des *missi dominici*.

— ENCYCL. Antiq. rom. Il faut distinguer les *légations* du sénat et celles de l'empereur. Celles du sénat avaient pour objet une mission auprès d'une puissance étrangère, et quelquefois pas d'objet particulier; d'assister un général vainqueur ou un gouverneur de province pour organiser un pays conquis. Les légations de l'empereur étaient : le gouvernement des provinces impériales; des fonctions juridiques spéciales dans les provinces; le commandement d'une légion ou de corps détachés. On appelait *légation libre* une mission fictive qui permettait à un personnage de distinction de voyager aux frais de l'Etat.

— Diplom. Le droit, pour un Etat, d'envoyer des ministres qui lui servent d'intermédiaires dans ses rapports avec les autres Etats est ce qu'on appelle le droit actif de *légation*. Tous les Etats souverains et indépendants ont l'exercice de ce droit. En général, tous les Etats ont près de chaque puissance un représentant unique. Mais il peut se faire, par des motifs d'économie, qu'une même personne représente plusieurs Etats près d'un même gouvernement.

Légations (LES), de Nicolas Machiavel. — C'est un recueil de lettres adressées par le célèbre écrivain à la seigneurie de Florence, pendant ses négociations diplomatiques. Elles sont remarquables par leur style vif et clair, plein de finesse et d'ingéniosité, et leur intérêt historique est considérable. Cinq de ces lettres furent imprimées pour la première fois à Florence, en 1767.

LEGATO (*lé* — mot ital. signif. *lié*) adj. Musiq. Terme qui, mis en tête d'un morceau ou d'un passage, indique qu'il faut en lier les notes sans interruption.

— ANTON. **Staccato**.

LÉGATOIRE (du lat. *legatorius*, même sens) adj. Se disait des provinces romaines gouvernées par un légat.

LEGAZPI (don Miguel LOPEZ DE), marin espagnol, né à Zumarraga, au commencement du XVI^e siècle, mort en 1572. Il s'établit, en 1545, au Mexique. En 1563, le vice-roi don Luis de Velasco le chargea de conquérir les Philippines. Il partit avec trois vaisseaux, soumit peu à peu les petits souverains indigènes et, en 1569, fonda Manille. A peine créée, la ville fut détruite par un incendie; Legazpi la reconstruisait sur des plans donnés par le grand architecte Herrera, quand il succomba à une attaque d'apoplexie. Sa conduite douce et humaine contraste avec celle des autres conquistadores espagnols.

LEGDEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur la Dinkel, affluent de la Wechte; 2.396 hab. Tissage de la soie. Château d'Egelborg.

LÈGE (*lèj'* — du holland. *leeg*, vide) adj. Se dit d'un navire qui n'a pas sa charge complète, et dont, par suite, la carène n'entre pas suffisamment dans l'eau.

LÈGE (CANAL DE), canal de dessèchement, creusé de 1859 à 1870, dans la région des Landes, dép. de la Gironde et bassin de la Leyre. Il relie au bassin d'Arcachon les étangs d'Hourtin, Carcans et de Lacanau, et est muni d'écluses.

LEGÉ, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et et à 40 kilom. de Nantes, au-dessus de la Logne, affluent de la Boulogne; 4.551 hab. Commerce de bestiaux, de beurres, corderies. — Le canton a 4 comm. et 9.544 hab.

LÉGENDAIRE (*jan-dêr'*) adj. Qui se rapporte à la légende, qui en a le caractère : *Le passé de tous les peuples a une époque* LÉGENDAIRE. *Un personnage* LÉGENDAIRE.

— n. m. Auteur de légendes; celui qui recueille des légendes : *On reproche à la plupart des anciens* LÉGENDAIRES *d'avoir été trop crédules*. ‖ Recueil de légendes : *Feuilleter un* LÉGENDAIRE.

LÉGENDE (*jand'* — du lat. *legenda*, choses qui doivent être lues) n. f. Récit de la vie d'un saint, d'un martyr, qu'on lisait dans les couvents.

— Récit qui a souvent un fond vrai, mais que l'imagination populaire, la tradition, ont transformé, amplifié, etc. : *La* LÉGENDE *de Roland*.

— Fam. Enumération longue et fastidieuse de choses peu intéressantes : *Cet avocat a produit une* LÉGENDE *d'autorités*.

— Explications jointes à un dessin figuratif, pour en faciliter l'intelligence : *La* LÉGENDE *d'un plan*. ‖ Mot, phrase écrite sous un dessin : *Cham mettait de spirituelles* LÉGENDES *à ses caricatures*.

— Liturg. Nom donné aux leçons de matines, contenant la vie du saint du jour.

— Numism. Ensemble de tous les caractères qui figurent sur une monnaie ou une médaille : *La numismatique tient à la paléographie par ses* LÉGENDES. (Walcken.)

— LOC. PROV. : **Ce saint ne fut jamais dans la légende**, Cet homme n'a pas les mérites qu'on lui prête.

— ENCYCL. Hist. littér. On a donné d'abord le nom de *légendes* aux Vies des saints, qui devaient être lues (*legendæ*) dans les couvents. Le *Martyrologe* de saint Jérôme, le recueil de Siméon le Métaphraste, la *Légende dorée* de Voragine, les *Acta martyrum* et *Sanctorum* de Ruinart et des bollandistes sont une mine inépuisable de légendes chrétiennes. Dans un autre sens, le mot « légende » s'applique à tout récit non authentique qui est ou qui se donne pour être fondé, en partie tout au moins, sur la réalité des faits. Les grands livres cosmogoniques et religieux des peuples de l'Orient, la mythologie de l'Egypte, de la Grèce et de l'Italie, les poèmes mythiques des peuples septentrionaux (*Sagas*), les *chansons de geste* françaises et les *romans de chevalerie* ont pour substance la légende, dont ils sont devenus une source intarissable.

La légende peut être créée de toute pièce par un esprit mystique ou poétique en communion avec les masses populaires; mais elle est, le plus souvent, l'éclosion même de l'imagination inconsciente de ces masses. Dans l'un comme dans l'autre cas, elle n'a pas cessé d'être en pleine formation parmi nous. Les annales de la Révolution et l'épopée napoléonienne en fournissent, dans un autre ordre, des exemples remarquables.

On a dit, non sans paradexe, que la légende était plus vraie que l'histoire. Dans les périodes lointaines ou obscures, elle la supplée ou la complète; dans les autres, elle l'éclaire, la synthétise en un symbole, et parfois s'y substitue.

Légende dorée ou mieux **Légende d'or** (LA), en latin *Legenda aurea*. — On désigne ainsi, depuis le XV^e s., un vaste recueil de *Vies des saints*, composé en latin par le dominicain Jacques de Voragine. Les plus anciens manuscrits sont intitulés, les uns, *Légendes des saints*, les autres, *Histoire lombarde*, sans doute parce qu'ils contiennent, annexée à la *Vie de saint Pélage*, une chronique lombarde. Publié probablement vers 1260, cet ouvrage fut accueilli avec enthousiasme. La première impression de la *Légende dorée* date de 1474. La Bibliothèque nationale en possède neuf manuscrits, ornés de miniatures remarquables. On peut ranger les nombreuses biographies que renferme la *Légende dorée* en trois classes : les récits composés par des témoins oculaires, les amplifications de monuments anciens, enfin, les légendes qui ne reposent sur aucun fondement sérieux. Depuis le XVII^e siècle, les hagiographes et, en particulier, les *bollandistes*, se sont appliqués à démêler ces divers éléments.

Légende de Montrose (LA), roman de W. Scott. V. OFFICIER DE FORTUNE (*l'*).

Légende des siècles (LA), recueil de poèmes, publiés par V. Hugo (1^re série en 1859 : l'auteur était alors en exil à Guernesey; 2^e série en 1877, et dernière série en 1883). — La première série passe pour la plus belle, bien qu'on trouve encore maint chef-d'œuvre dans les deux autres. Dans l'édition définitive, les matériaux ont été refondus selon leur ordre cyclique. Dans la préface de 1859, V. Hugo indiquait son monumental projet : « Exprimer l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, la peindre successivement et simultanément dans tous ses aspects : histoire, religion, science, lesquels se résument en un immense mouvement d'ascension vers la lumière..... » C'est donc une prodigieuse épopée évoquant dans leur infinie variété la figure des siècles disparus; l'action est la marche de l'humanité à travers les siècles vers l'idéal de vérité et de bonheur que la révolution de 1789 a fait luire dans le monde. *Dieu* et la *Fin de Satan* sont le complément philosophique de la *Légende des siècles*. Citons, parmi les plus belles pièces : *Vision d'où est sorti le livre; la Conscience; Booz endormi; le Romancero du Cid; le Parricide; le Mariage de Roland; Aymerillot; le Cid exilé; le Petit Roi de Galice; Eviradnus; l'Aigle du casque; le Satyre; la Rose de l'Infante; le Cimetière d'Eylau; les Pauvres Gens; le Crapaud; la Vision de Dante; le Petit Paul; Pleine mer; Plein ciel; la Trompette du jugement;* etc. Malgré certains manques de proportion et certains partis pris qu'on a pu y relever, la *Légende des siècles* reste la plus belle et la plus complète des œuvres de V. Hugo.

LEGENDRE (Nicolas), sculpteur français, né à Etampes en 1619, mort à Paris en 1671. Il se fit connaître en exécutant, pour la Chartreuse de Gaillon, plusieurs statues de *saint Bruno*, d'un grand effet décoratif. Il devint, en 1664, membre de l'Académie de peinture et de sculpture, puis professeur à cette académie (1665). On lui doit un nombre considérable d'œuvres, remarquables par l'élévation et la simplicité du style, par l'expression des figures. Nous citerons de lui, à Paris, les belles têtes de *la Vierge* et du *Christ*, sur la porte du collège de la Marche; *Saint Pierre, Saint Paul, la Conversion* et *le Martyre de saint Paul, Saint Pierre sur le lac de Tibériade, etc.*, à l'église Saint-Paul; *Saint Denis, Dieu le Père, la Vierge tenant l'Enfant Jésus; Sainte Radegonde*, à la cathédrale de Poitiers; etc.

LEGENDRE (Louis), homme politique français, né à Versailles en 1752, mort à Paris en 1797. Il était boucher à Paris, quand la Révolution éclata. Ardent révolutionnaire, il combattit au premier rang à la prise de la Bastille. Il fut l'un des fondateurs du Club des cordeliers, membre de la Société des jacobins, partisan enthousiaste de Danton. Toujours en avant, aux journées du 20-Juin et du 10-Août, les Parisiens l'envoyèrent à la Convention. Là, son caractère remuant, mais lâche, put se développer aisément. Envoyé en mission à Lyon pour y réveiller le patriotisme, il s'y montra énergique, mais sans cruauté. De retour à Paris, il accueillit favorablement les girondins; mais, les voyant perdre toute influence, il se retourna contre eux. Il fut de nouveau envoyé en mission dans la Seine-Inférieure. Revenu à la Convention en 1794, il y trouva son ami Danton décrété d'accusation. Il prit d'abord sa défense, puis l'abandonna. Au 9-Thermidor, il fut parmi les ennemis les plus acharnés de Robespierre. Après Thermidor, il fit dissoudre le Club des jacobins et en apporta les clefs à la Convention. Elu au conseil des Anciens, il y joua un rôle effacé.

LEGENDRE (Adrien-Marie), géomètre français, né à Paris en 1752, mort à Auteuil en 1834. Il termina de bonne heure ses études au collège Mazarin et fut nommé, par l'entremise de d'Alembert, à la chaire de mathématiques, à l'Ecole militaire de Paris (1775-1780). Son mémoire, intitulé : *Recherches sur la trajectoire des projectiles dans les milieux résistants* (1782), fut couronné par l'académie de Berlin. Il lut à l'Académie, en 1783, un premier mémoire sur l'*attraction des ellipsoïdes*, puis, en 1784, un *Mémoire sur la figure des planètes*, où il démontrait que la figure elliptique peut seule convenir à l'équilibre d'une masse fluide, homogène, animée d'un mouvement de rotation et dont toutes les molécules s'attirent en raison inverse du carré de la distance.

Nommé, en 1787, l'un des commissaires chargés des opérations géodésiques qui devaient relier l'Observatoire de Paris à celui de Greenwich, Legendre améliora considérablement toutes les méthodes suivies jusque-là. Dans son *Mémoire sur les opérations trigonométriques dont les résultats dépendent de la figure de la terre*, on voit apparaître, pour la première fois, la dénomination de *lignes géodésiques*, attribuée aux lignes de longueur minimum tracées sur une surface donnée. Outre un grand mémoire sur la théorie des nombres, lu à l'Académie en 1785, il avait donné, en 1786, une méthode pour distinguer les maxima des minima dans les questions dépendant du calcul des variations; deux mémoires sur les intégrations par arcs d'ellipse, qui contiennent les premières bases de sa *Théorie des fonctions elliptiques*; en 1787, un *Mémoire sur l'intégration de quelques équations aux différentielles partielles*; en 1790, un *Mémoire sur les intégrales particulières des équations différentielles*, où il prépare la voie suivie depuis par Poisson; enfin, en 1793, un nouveau *Mémoire sur les transcendantes elliptiques*. Il publia des *Eléments de géométrie* (1794), dont le succès énorme le mit pour toujours à l'abri du besoin. Il entra à l'Académie des sciences, aussitôt qu'elle se constitua. A la création de l'Université (1808), il en fut nommé conseiller titulaire, et il remplaça Lagrange (1812) au Bureau des longitudes.

Adr.-M. Legendre.

En 1805 et en 1806, Legendre avait indiqué sa *Méthode des moindres carrés*. La *Théorie des nombres*, qui parut en 1830, avait été précédée, en 1785, des *Recherches d'analyse indéterminée*, et, en 1798, de l'*Essai sur la théorie des nombres*, qui fut réédité en 1808, avec deux suppléments. On remarque, dans son mémoire de 1785, le théorème qu'on désigne sous le nom de *loi de Legendre* : Deux nombres premiers m et n étant donnés, si l'on forme les quantités

$$m^{\frac{n-1}{2}} \quad \text{et} \quad n^{\frac{m-1}{2}},$$

et qu'on divise les résultats obtenus respectivement par n et par m, les restes pourront s'exprimer par $+1$ ou par -1; ils pourront être, d'ailleurs, de même signe ou de signes contraires. Le plus beau travail de Legendre est sa *Théorie des transcendantes elliptiques*, dont les deux premiers volumes parurent en 1825 et 1826; ils furent suivis plus tard de trois suppléments. Outre les mémoires de 1786 et de 1793, Legendre avait déjà donné antérieurement, sur le même sujet, les *Exercices de calcul intégral sur divers ordres de transcendantes et sur les quadratures*, qui parurent en 1816 et 1817. On peut dire qu'il s'occupa seul de cette belle théorie, pendant près de quarante ans.

LEGENDRE (Louis), auteur dramatique et poète, né à Paris en 1851. Il débuta par de jolies petites comédies en vers : *Célimène* (1885); *Cynthia* (1885), et fit jouer avec succès, à l'Odéon, une brillante adaptation : *Beaucoup de bruit pour rien*, d'après Shakspeare (1887). Il produisit ensuite : *le Colibri* (1890); *Jean Darlot*, au Théâtre-Français (1892); *At home* (1894); *l'Epreuve* (1898); *Mademoiselle Morasset* (1898); *l'Intérim* (1900). On lui doit, en outre : *Pantins sans ficelles* (1896), recueil de saynètes et deux recueils de vers : *Ce que disent les fleurs* (1891); *le Son d'une âme* (1895). Il a donné au « Gil Blas », sous le titre de *Théâtre express*, une amusante série de petites scènes de la « vie parisienne ».

LEGENDRE. Biogr. V. DOUBLET.

LEGENDRE-HÉRAL (Jean), sculpteur français, né à Montpellier en 1795, mort en 1851. C'était un artiste de talent, auquel on doit, entre autres : *Narcisse se mirant dans l'eau* (1817); *Hébé* (1817); un *Jeune lutteur* (1819); *Eurydice piquée par un serpent* (musée de Bordeaux, 1822); *Jussieu* (1840), au Muséum d'histoire naturelle; *Prométhée attaché sur un rocher* (1841); *l'Eveil de l'âme* (1842); *Turgot* (1843); *Psyché* (1850), et les bustes de *Gall*, de *Coustou*, de *Bernard de Jussieu* (à Lyon), du *duc d'Orléans*, de *Gresset*, etc. Le Louvre possède de lui : *Giotto dessinant sur le sable* (marbre); *Puget* et *Poussin* (bustes).

LÉGER (*jé*), **ÈRE** [du lat. pop. *leviarius*; dérivé de *levis*, léger] adj. Qui pèse peu, absolument ou par comparaison : *Un fardeau* LÉGER. *Le plomb est plus* LÉGER *que l'or*. ‖ Qui pèse trop peu, qui n'a pas le poids légal ou le poids voulu : *Une pièce de monnaie* LÉGÈRE.

— Qui n'a sur soi que des vêtements peu lourds et peu gênants :

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas.
LA FONTAINE.

— Qui a peu de corps, peu de force : *Un bouillon, Du vin* LÉGER. ‖ Peu substantiel, facile à digérer : *Des aliments* LÉGERS. ‖ Peu copieux : *Un repas* LÉGER. ‖ *Thé, Café léger*, Thé, Café très étendu d'eau.

— Peu épais, peu dense : *Un drap* LÉGER. *Une* LÉGÈRE *vapeur*. ‖ Peu intense ou peu sensible : *Un vent* LÉGER. *Une* LÉGÈRE *douleur. Un* LÉGER *effort*. ‖ *Avoir le sommeil léger*, Se réveiller au moindre bruit. ‖ Peu important, peu considérable : *Une faute* LÉGÈRE. *Demander un* LÉGER *service*.

— Peu profond, superficiel : *Un* LÉGER *soupçon*.

— Alerte, agile : *Marcher d'un pas* LÉGER. ‖ Gai, content et dispos : *Le devoir accompli, on se sent plus* LÉGER. ‖ Souple dans son action, dans ses mouvements : *Dessiner d'une main* LÉGÈRE.

— Enjoué, facile, dépourvu de contrainte et d'embarras : *Il y a dans la femme une gaieté* LÉGÈRE *qui dissipe la tristesse de l'homme*. (Sainte-Beuve.) ‖ Qui ne lasse point, qui n'est point pénible : *Que les heures sont* LÉGÈRES *avec ce qu'on aime !* (M^me de Lambert.)

— Svelte, gracieux : *Flèche* LÉGÈRE. *Taille* LÉGÈRE.

— Inconstant, volage; frivole; qui n'a pas de suite, de fermeté dans le caractère; qui se laisse aller à toutes les séductions : *L'homme est si vain et si* LÉGER *que la moindre bagatelle suffit pour le divertir*. (Pasc.)

— Peu grave, trop libre : *Des propos* LÉGERS. ‖ Qui porte au soupçon, à la médisance ; qui est peu sévère, au point de vue des mœurs : *Femme* LÉGÈRE.

— Qui agit sans réflexion : *Un homme* LÉGER *dans ses appréciations.* ‖ Qui est sans réflexion, d'une façon inconsidérée : *Se permettre des appréciations fort* LÉGÈRES.

— *Léger de,* Peu pourvu : *Un homme* LÉGER D'*esprit,* LÉGER D'*argent.*

— Loc. div. : *Avoir la main légère,* Se servir prestement et habilement de ses mains, dans quelque travail manuel : *Dentiste qui* A LA MAIN LÉGÈRE. (Etre prompt à frapper : *Avoir* LA MAIN *trop* LÉGÈRE *avec les enfants.* — Etre prompt et habile à dérober : *Filou qui* A LA MAIN *bien* LÉGÈRE. — Ne pas faire sentir lourdement son autorité : *Pour gouverner quelqu'un, il faut* AVOIR LA MAIN LÉGÈRE.) ‖ *Avoir la voix légère,* Chanter aisément les traits et les passages rapides. ‖ *Avoir la langue légère,* Parler inconsidérément. — Etre prompt à s'emporter en paroles. ‖ *Avoir le cœur léger,* Etre sans souci. ‖ *Etre léger d'un grain,* Avoir le cerveau dérangé. ‖ *Que la terre lui soit légère !* Formule d'inscription tumulaire, empruntée, aux anciens.

— Agric. *Terrain léger, Terre légère,* Qui est meuble, facile à fouir.

— Art milit. Se dit des troupes armées légèrement et destinées surtout à combattre en tirailleurs : *Cavalerie, Infanterie* LÉGÈRE. ‖ *Artillerie légère,* Celle où les hommes sont à cheval.

— Constr. *Ouvrage léger,* Celui qui est fait avec des matériaux de peu de consistance et qui offre de nombreux vides lui donnant de l'élégance. ‖ Se dit aussi de tout ouvrage où le plâtre s'allie aux lattes.

— Faucon. Se dit de l'oiseau, lorsqu'il se soutient longtemps en l'air.

— Littér. *Poésie légère,* Poésie dont le sujet est peu important et dont le principal mérite consiste dans la facilité, dans la grâce.

— Manég. Se dit d'un cheval vite et dispos et du cavalier dont l'assiette facile ne gêne pas sa monture. ‖ *Léger à la main.* Se dit d'un cheval qui ne s'appuie pas sur le mors, qui a bonne bouche. ‖ *Léger du devant.* Se dit du cheval qui, dans les exercices, tient son train de devant bien relevé. ‖ *Avoir la main légère.* Se dit du cavalier se servant judicieusement des aides de la main.

— Mar. *Bâtiments légers,* Bateaux fins, de faible tonnage. ‖ *Escadre légère,* Ensemble des petits bâtiments entrant dans la formation d'une escadre. ‖ *Léger de voiles, de rames.* Se dit de bateaux qui naviguent bien à la voile ou à l'aviron. ‖ *Grément léger,* Bien dégagé. ‖ *Canot léger sur l'eau,* Canot flottant bien, élégant. ‖ *Matelot léger,* Marin de la marine marchande qui est au-dessus des novices, sans être encore matelot proprement dit.

— n. m. Caractère de ce qui est léger ; objets légers : *Le petit, le* LÉGER *sont le caractère dominant.* (Volt.)

— *Léger de main,* Tour de passe-passe. (Vieux.)

— n. m. pl. Menus ouvrages de plâtre, tels qu'une mince cloison hourdée avec cette matière.

— Loc. adv. *De léger,* Sans raison, follement. (Vx.) ‖ *A la légère,* Légèrement, d'une manière légère : *Etre vêtu, armé* A LA LÉGÈRE. — Etourdiment, sans réflexion, d'une manière inconsidérée : *Parler* A LA LÉGÈRE.

— SYN. Changeant, inconstant, etc. V. CHANGEANT.

LÉGER (saint), en lat. **Leodegarius,** évêque d'Autun, né vers 616, probablement en Neustrie, assassiné en 678, près d'Arras. Après avoir été élevé à la cour du roi Clotaire II, où son père occupait un rang distingué, Léger fut confié à son oncle Didon, évêque de Poitiers, qui l'ordonna diacre (636), et le fit élire abbé de Saint-Maixent, vers 651. Devenu évêque d'Autun (659), il présida le concile réuni dans cette ville en 661, s'illustra par sa charité et fut le principal conseiller de la régente, sainte Bathilde, pendant la minorité de Clotaire III. A la mort de ce prince (670), soutenu par le parti des leudes, il appela au trône de Neustrie Childéric II, roi d'Austrasie, et fit enfermer dans le monastère de Luxeuil le fameux Ebroïn, qui voulait faire proclamer roi Thierry, frère de Childéric. Mais, trois ans après, une révolution de palais amena la disgrâce de Léger, qui alla rejoindre à Luxeuil son ancien rival, Ebroïn. L'assassinat de Childéric, commis en 673, les délivra l'un et l'autre. Léger fit sa paix avec Thierry II, et reprit l'administration de son diocèse. Mais, en 675, Ebroïn vint mettre le siège devant Autun. L'évêque, pour épargner à sa ville les horreurs d'un assaut, se livra lui-même à son ennemi. On lui creva les yeux, et on l'emprisonna dans divers monastères. Enfin, en 678, une assemblée d'évêques dévoués à Ebroïn le déposa, et des sicaires le mirent à mort dans une forêt de l'Artois, qui fut depuis appelée « forêt de Saint Léger ». — Fête le 2 octobre.

Léger (VIE DE SAINT), poème en vieux français, l'un des plus anciens monuments de la langue française (Xe s.). — C'est une complainte (en strophes de six vers octosyllabiques à rimes plates) sur la vie et le martyre de saint Léger, évêque d'Autun, mis à mort par Ebroïn au VIIe s. Ce poème, sans grand mérite littéraire, est bien français d'origine, mais la langue en a été fortement provençalisée par le scribe qui nous l'a conservé.

LEGER (Louis), professeur et écrivain français, né à Toulouse en 1843. Après avoir fait son droit à Paris, il s'adonna à l'étude des langues slaves. Puis entreprit un voyage en Bohême pour étudier le tchèque, et visita la Hongrie, la Serbie, la Croatie. Docteur ès lettres en 1868, il fut chargé la même année, à la Sorbonne, d'un cours de littérature slave. En 1871, il alla diriger à Prague la « Correspondance slave », et, de 1872 à 1874, s'acquitta de diverses missions scientifiques en Russie. A son retour, il fut nommé professeur de serbe à l'Ecole des langues orientales vivantes, puis obtint, en 1876, la chaire de russe, instituée pour lui. En 1885, il fut nommé titulaire du cours de langue et de littérature slaves au Collège de France. Il a été nommé membre de l'Institut, en 1890. On lui doit, entre autres œuvres : *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême* (1866) ; *Cyrille et Méthode* (1868) ; *Histoire de l'Autriche-Hongrie* (1879) ; *Recueil de contes populaires slaves,* traduits (1882) ; *Chronique dite « de Nestor »,* traduite (1884) ; *la Save, le Danube et le Balkan, voyage chez les Slovènes, les Croates, les Serbes et les Bulgares* (1884) ; *la Bulgarie* (1885) ; *Russes et Slaves* (1890-1899) ; *la Mythologie slave* (1901).

LÉGÈREMENT (*jé*) adv. D'une manière peu pesante : *Etre armé, vêtu* LÉGÈREMENT. ‖ Un peu faiblement : *Une boisson* LÉGÈREMENT *acidulée. Etre blessé* LÉGÈREMENT. ‖ Peu copieusement : *Dîner* LÉGÈREMENT. ‖ Délicatement, sans lourdeur, avec facilité : *Dessiner* LÉGÈREMENT. ‖ Vivement, avec une agilité élégante : *Sauter, Danser* LÉGÈREMENT. ‖ Sans insister, sans appuyer : *Glisser* LÉGÈREMENT *sur un point délicat.*

> Ici-bas, il est plus d'épines que de roses ;
> Il faut *légèrement* glisser sur bien des choses.
>
> LA CHAUSSÉE.

‖ D'une manière peu sérieuse : *Répondre* LÉGÈREMENT. ‖ Sans réflexion, d'une manière inconsidérée : *Agir* LÉGÈREMENT. ‖ Fam. Assez, passablement : *Gandin* LÉGÈREMENT *sot.*

LÉGÈRETÉ (*jé* — rad. *léger*) n. f. Qualité de ce qui est peu pesant : *La* LÉGÈRETÉ *de la plume, d'un gaz.*

— Caractère, nature de ce qui est peu important : *La* LÉGÈRETÉ *d'une faute.*

— Agilité, souplesse, aisance gracieuse : *La* LÉGÈRETÉ *de la démarche.*

— Délicatesse, qualité de ce qui a des formes sveltes : *La flèche de la Sainte-Chapelle est d'une* LÉGÈRETÉ *admirable.*

— Agrément facile, qualité opposée à la lourdeur : *Avoir une grande* LÉGÈRETÉ *de pinceau, de style.*

— Inconstance, instabilité dans les idées : *On accuse les Français de* LÉGÈRETÉ. ‖ Manque de réflexion, étourderie, insouciance : *La* LÉGÈRETÉ *voit gaiement les choses sérieuses et gravement les choses frivoles.* (D'Alembert.) ‖ Défaut de prudence, de soin à ménager les convenances : *Une femme ne calcule pas toujours assez les apparences qu'elle se donne par sa* LÉGÈRETÉ. (La Rochef.-Doud.) ‖ Faute commise par défaut de réflexion : *Evitez les* LÉGÈRETÉS. (Nicole.)

— *Légèreté de main,* Adresse manuelle, aisance à se servir de sa main.

LEGGADA (*lè-gha*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant cinq espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

— ENCYCL. Les *leggadas* sont de petits rats de la taille des souris et des mulots. Le *leggada platythrix* est répandu dans toute l'Inde, tandis que le *leggada buduga* va du centre de l'Inde jusqu'à Ceylan et en Birmanie. Le *leggada musculoïdes* est propre à l'Afrique occidentale.

LEGGE (James), sinologue anglais, né à Huntly en 1815, mort à Oxford en 1897. Après avoir fait ses études à Aberdeen, il entra dans les ordres, et, en 1839, partit pour Malacca, où il prit la direction du collège anglo-chinois. En 1843, il se rendit à Hong-Kong, et y resta jusqu'en 1873. Rentré à cette époque en Angleterre, il fut nommé professeur de langue et de littérature chinoises à l'université d'Oxford. Son œuvre principale consiste dans les traductions qu'il entreprit, de 1865 à 1879, des *Kings* ou livres canoniques chinois.

LEGGERO (*lé-djé*) ou **LEGGIERO** (*lé-dji-é*) adj. Mot italien, usité dans la langue musicale. (Il indique que l'exécution du passage caractérisé par sa présence doit être légère, aimable et gracieuse.)

LEGGIN (pron. angl. *lè-ghin'* — mot angl. signif. *guêtre*) n. f. Au jeu de cricket, Espèce de jambière ou de grande guêtre matelassée, dont le joueur au battoir se munit les jambes, pour les garantir du choc de la balle. (V. la grav. au mot CRICKET.)

LÉGIFÉRER (*ji* — du lat. *legifer,* qui porte des lois ; de *lex, legis,* loi, et *ferre,* porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je légifère. Qu'ils légifèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je légiférerai. Tu légiférerais*) v. n. Faire des lois : *La manie de* LÉGIFÉRER.

LÉGILE (*jil'* — du lat. *legere,* lire) n. m. Liturg. Pièce d'étoffe dont on couvrait le pupitre sur lequel on chante l'Evangile aux messes solennelles. (N'est plus usité.)

LÉGION (*ji-on* — du lat. *legio,* même sens ; de *legere,* choisir [proprem. *levée militaire*]) n. f. Corps de troupes, chez les Romains.

— Corps permanent de troupes, établi par François Ier. ‖ Corps de troupes d'infanterie, équivalant à un régiment actuel, pendant les premières années de la Restauration : *La* LÉGION *de l'Ain. La* LÉGION *du Bas-Rhin.*

— Régiment de garde nationale, formé de quatre bataillons. ‖ Nom des grandes unités qui constituent la gendarmerie départementale. V. GENDARMERIE.

— Par ext. Grand nombre d'êtres vivants : *Une* LÉGION *de solliciteurs. Une* LÉGION *de moustiques.*

— *Légion fulminante, Légion thébéenne* ou *thébaine.* V. la partie encycl.

— *Légion étrangère.* V. la partie encycl.

— *Légion d'honneur,* Ordre de mérite civil et militaire, institué en France sous le Consulat : *Chevalier de la* LÉGION D'HONNEUR.

— ALLUS. HIST. : **Varus, rends-moi mes légions,** Exclamation douloureuse d'Auguste. V. VARUS.

— ALLUS. LITTÉR. : **Je m'appelle Légion.** Jésus, raconte l'Evangile de saint Luc (VIII, 30), parcourait avec ses disciples le pays des Géraséniens, lorsqu'un homme possédé du démon vint à lui. Jésus dit alors : « Esprit impur, sors de cet homme ; » puis il lui demanda : « Quel est ton nom ? — Je m'appelle *Légion,* parce que « nous sommes beaucoup » ; et il le suppliait de ne point le chasser. Or il y avait là un grand troupeau de pourceaux qui paissaient le long de la montagne. Jésus commanda aux esprits impurs, qui abandonnèrent le démoniaque et entrèrent dans le corps des pourceaux. Aussitôt, tout le troupeau, qui était de près de deux mille, se précipita dans la mer, où tous furent engloutis. (Se dit de tout ce qui est un en apparence, mais multiple en réalité.)

— ENCYCL. Antiq. rom. A l'origine, la *légion* se composait de 3.000 hommes, à raison de 1.000 par chacune des trois tribus. Servius Tullius brisa ce cadre en répartissant la population en cinq classes, suivant la fortune ; les plus riches formaient la cavalerie. On connaît assez mal la légion servienne. On sait qu'elle avait pour unité tactique la *centurie,* et qu'elle se rapprochait de la phalange. Au temps de Camille et de Pyrrhus, on lui donna plus de mobilité en la partageant en manipules indépendants. Elle comptait trois groupes de combattants : en première ligne les *hastats,* qui étaient les plus jeunes, puis les *princes,* hommes dans la force de l'âge, et enfin les *triaires,* les plus âgés. Les soldats armés à la légère étaient répartis entre les manipules. La cavalerie était aux ailes. Marius supprima la distinction entre *hastats, princes* et *triaires,* et divisa la légion en dix cohortes. Auguste rendit les légions permanentes, en fixa le nombre, les établit aux frontières. De grands avantages retinrent le légionnaire sous les drapeaux. Les volontaires suffirent ordinairement à la recrue de l'armée. Adrien revint à l'ordre en phalange, efficace en présence des masses de barbares. Septime-Sévère rendit la discipline moins pénible et augmenta les avantages honorifiques des officiers et des soldats. A partir de Dioclétien, et surtout de Constantin, on fit largement appel aux barbares pour remplir les cadres.

L'effectif de la légion, de 4.500 hommes au temps de Polybe, y compris les 300 cavaliers, fut, sous César et pendant l'empire, d'environ 6.000 hommes, répartis en 10 cohortes de 3 manipules ; chaque manipule en 2 centuries. Chaque manipule avait ses enseignes. Sous la république, des tribuns, deux à deux, pendant deux mois, commandaient la légion. Sous l'empire, le commandement est stable. Un légat l'exerce, assisté d'un état-major. Puis viennent 6 *tribuns,* 1 *préfet du camp,* chargé d'administrer les camps permanents qui, depuis Auguste, abritent les légions, 59 centurions, autant d'*options* ou lieutenants. Enfin, il y avait des sous-officiers, des médecins, des vétérinaires, des musiciens ; des aruspices, des ouvriers, des comptables, etc. Chaque légion traînait à sa suite ses machines de guerre, et avait un numéro et un surnom. Sous Trajan, elles étaient au nombre de trente.

1. Légion départementale (1820) ; 2. Légion italique (1800) ; 3. Légion de la Vistule (1812) ; 4. Légion portugaise (1809) ; 5. Légion de Hohenlohe (1813) ; 6. Légion étrangère (1901).

— Hist. *Légion fulminante.* Eusèbe raconte que l'armée de Marc-Aurèle, dans la guerre contre les Quades, aurait été entourée par ces barbares et allait succomber à la soif, quand les prières des soldats chrétiens qui composaient la légion mélitène obtinrent qu'un orage survînt qui permit aux Romains de se désaltérer et mit l'ennemi en fuite à coups de foudre. Marc-Aurèle aurait donné alors à cette légion le nom de *fulminante* et ordonné que toute persécution cessât contre les chrétiens. Le fait est rapporté par plusieurs auteurs chrétiens contemporains et postérieurs et aussi par plusieurs écrivains païens. On voit, en outre, sur la colonne Antonine, un bas-relief représentant Jupiter Pluvieux, qui fait tomber la pluie sur les Romains et la foudre sur les barbares. On objecte à cette tradition si constante qu'il n'y eut jamais de légion entièrement composée de chrétiens ; que la légion mélitène portait le nom de « fulminante » bien avant ce prodige ; que le bas-relief de la colonne Antonine et une médaille de Marc-Aurèle montrent que cet empereur attribuait le fait aux dieux païens ; enfin, que la persécution, en fait, ne cessa pas.

Légion thébéenne ou *thébaine.* On appelait ainsi une *légion,* ou plutôt une cohorte auxiliaire, recrutée en Thébaïde, et composée de soldats chrétiens et qui, suivant une ancienne tradition, fut deux fois décimée, puis massacrée par ordre de l'empereur Maximien Hercule (fin du IIIe s.), pour avoir refusé de sacrifier aux dieux. La scène se serait passée dans le Valais, à Agaunum (appelé aujourd'hui *Saint-Maurice,* du nom du chef de la légion). Beaucoup de critiques ont contesté l'authenticité de cette tradition.

— Hist. milit. *Légions départementales.* Ces légions furent créées, en 1816, pour remplacer les régiments. Elles étaient au nombre de 86, à l'effectif de 1.700 hommes, dont 100 officiers. En 1819, une réorganisation nouvelle créa 94 légions départementales, représentant 298 bataillons. Enfin, en 1820, l'ancienne organisation régimentaire fut rétablie.

Légion étrangère. On appelle ainsi une troupe créée au début de la conquête de l'Algérie, en 1831, dans le but d'utiliser à cette conquête les étrangers qui voulaient se mettre au service de la France. A l'origine, elle fut formée en bataillons, constitués comme ceux de l'infanterie de ligne, mais dont le nombre varia en même temps que l'effectif de la légion. En 1867, la légion étrangère fut ramenée à l'effectif d'un régiment, et prit le nom de *régiment étranger.* Mais ce régiment fut, en 1884, dédoublé en deux autres de 4 bataillons, composition qui, en 1891, s'est augmentée d'un 5e bataillon.

Aucun Français n'est admis à s'engager dans ces régiments, si ce n'est à titre exceptionnel, en vue du recrutement des cadres et par autorisation spéciale du ministre. Toutefois, les militaires libérés du service actif, et qui ne se trouvent plus dans les conditions exigées par la loi du 15 juillet 1889 pour se réengager dans l'armée, peuvent y contracter, *au titre étranger,* un engagement à condition de ne pas se trouver dans un des cas qui entraînent l'exclusion de l'armée. Les Français servant ainsi à titre étranger et qui, à la suite d'un séjour aux colonies, seraient reconnus hors d'état de faire campagne, peuvent obtenir leur renvoi.

Les étrangers qui veulent entrer dans la légion étrangère ne peuvent le faire qu'en souscrivant un engagement de cinq ans. Ils doivent avoir entre dix-huit et quarante ans.

L'officier général commandant la légion, qui forme une brigade d'infanterie, peut au besoin accepter l'engagement d'étrangers incapables de produire leur acte de naissance

ou le certificat de bonne vie et mœurs exigé. Une fois leur engagement expiré, les étrangers sont admis à se rengager pour deux, trois, quatre ou cinq ans.

Les officiers étrangers peuvent être admis dans la légion avec un grade égal ou inférieur à celui qu'ils ont eu au service d'une autre puissance. Ils ne peuvent, de même que les Français admis au titre étranger, obtenir de l'avancement que dans la légion.

Les officiers servant dans la légion au titre étranger peuvent obtenir de l'avancement au tour du choix et au tour de l'ancienneté, mais dans la légion seulement.

Légions provinciales. Créées par François Ier en 1534, quand il voulut réorganiser la milice des francs-archers, elles furent constituées sur le modèle des légions romaines. Chacune devait avoir un effectif de 6.000 fantassins, dont 1.200 arquebusiers, les autres étant piquiers et hallebardiers. La légion se divisait en 6 bandes de 1.000 hommes, commandées par autant de capitaines, dont l'un, avec le titre de colonel, était chef de la légion. Il fut formé 7 de ces légions : une de Normandie, une de Bretagne, une de Picardie, une de Bourgogne, Champagne et Nivernais, une de Dauphiné, Provence et Auvergne, une de Languedoc et une de Guyenne, le tout représentant 42.000 hommes d'infanterie. Il devait être ajouté aux légions une cavalerie légionnaire et des pionniers, destinés en partie au service de l'artillerie. Mais les légions furent licenciées, en 1563, par Catherine de Médicis. C'est des débris des légions provinciales que furent formés les 4 premiers régiments de l'ancien régime.

Légion d'honneur (ORDRE DE LA), ordre national français, créé par la loi consulaire du 29 floréal an X (19 mai 1802), pour récompenser les services militaires et civils. A l'origine, elle comprenait un grand conseil d'administration, composé de sept grands officiers, et seize cohortes (chaque cohorte devait compter sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires, nommés à vie par le grand conseil). Le grand conseil et les cohortes furent supprimés, le 19 juillet 1814 ; une ordonnance du 26 mars 1816 réorganisa la Légion d'honneur, et ses dispositions ont été reprises dans le décret organique du 16 mars 1852, charte actuelle de l'ordre.

Le président de la République est grand maître de la Légion d'honneur. Celle-ci est administrée par un grand chancelier, nommé par le chef de l'État, et un conseil de l'ordre comprenant un secrétaire général, vice-président, et dix membres. Le corps des légionnaires se compose de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. Le nombre des croix civiles ne peut dépasser les chiffres suivants : 20 grands-croix, 50 grands officiers, 250 commandeurs, 2.000 officiers et 12.000 chevaliers. Les étrangers auxquels est conférée la décoration ne figurent pas dans le cadre réglementaire. Depuis 1897, la proportion des croix de tout grade à attribuer a été élevée à la totalité des extinctions. Les propositions sont faites par les ministres pour les candidats relevant de leurs départements, par le grand chancelier pour les anciens fonctionnaires et les militaires rayés des contrôles de l'activité. Le conseil de l'ordre vérifie si les nominations proposées sont faites en conformité des règlements.

Croix de la Légion d'honneur.

La décoration de la Légion d'honneur est une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre de l'étoile présente, d'un côté, la tête de la République avec cet exergue : *République française, 1870* ; et, de l'autre, deux drapeaux tricolores avec la devise : *Honneur et Patrie.* L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix. Le diamètre est de 40 millimètres pour les chevaliers et officiers, et de 60 millimètres pour les commandeurs. Les chevaliers portent la décoration, attachée par un ruban moiré rouge, sur le côté gauche de la poitrine. Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette. Les commandeurs portent la décoration en sautoir, attachée par un ruban moiré rouge, plus large que celui des officiers et chevaliers. Les grands officiers portent, sur le côté droit, une plaque ou étoile à cinq rayons doubles, diamantée, tout argent, du diamètre de 90 millimètres, ayant au centre la tête de la République et en exergue : *République française, 1870. Honneur et Patrie.* Ils portent, en outre, la croix d'officier. Les grands-croix portent un large ruban moiré rouge, en écharpe, passant sur l'épaule droite et au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des commandeurs, mais ayant 70 millimètres de diamètre ; de plus, ils portent, sur le côté gauche de la poitrine, une plaque semblable à celle des grands officiers. Les personnes en tenue de ville sont seules autorisées à porter à la boutonnière des rubans ou des rosettes sans insignes.

Plaque de la Légion d'honneur.

En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires. Nul ne peut y être admis qu'avec le premier grade de chevalier ; cette disposition, toutefois, n'est pas applicable aux étrangers. Pour être promu à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier ; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier ; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur ; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. En temps de paix comme en temps de guerre, les actions d'éclat, les services extraordinaires de tout genre peuvent dispenser de ces conditions, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade.

La qualité de légionnaire ne devient définitive que par la *réception.* Les grands-croix et les grands officiers reçoivent du chef de l'État leur décoration ; en cas d'empêchement, le grand chancelier ou un grand fonctionnaire du même rang dans l'ordre est délégué pour procéder aux réceptions. Pour la réception des chevaliers, officiers ou commandeurs, le grand chancelier désigne un membre de l'ordre, d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Les militaires sont reçus à la parade. Il est perçu, à titre de droits de chancellerie : par brevet de chevalier, 25 fr. ; d'officier, 50 fr. ; de commandeur, 80 fr. ; de grand officier, 120 fr. ; de grand-croix, 200 fr. En outre des droits de chancellerie, les membres de l'ordre doivent acquitter le prix de leurs insignes : croix de chevalier, 12 fr. ; d'officier, 67 fr. 50 c. ; de commandeur, 149 fr. ; plaque de grand officier, 58 fr. ; grand-croix (sans plaque), 240 fr. Les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer sont exonérés des droits de chancellerie.

Un certain nombre de prérogatives sont accordées aux membres de la Légion d'honneur. Les membres de l'ordre convoqués aux cérémonies publiques, civiles ou religieuses, y occupent des places particulières. Les grands-croix ou grands officiers prévenus de délits de police correctionnelle sont justiciables de la cour d'appel. Les sentinelles présentent les armes aux grands-croix, grands officiers et commandeurs portant leur décoration. Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats décorés de la Légion d'honneur, ont droit au salut des militaires du même grade non décorés. Un traitement spécial est accordé aux militaires en activité de service, nommés ou promus dans l'ordre, ainsi qu'aux militaires, amputés par suite de leurs blessures ou retraités à la suite de blessures reconnues équivalentes à la perte absolue d'un membre, nommés ou promus dans la Légion d'honneur depuis leur admission à la retraite ; les chevaliers reçoivent 250 francs, les officiers 500, les commandeurs 1.000, les grands officiers 2.000 et les grands-croix 3.000. Des honneurs militaires funèbres sont rendus au domicile des légionnaires défunts.

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité ou suspendre les droits de citoyen français. Le chef de l'État peut, en outre, suspendre l'exercice des droits et prérogatives, ainsi que le traitement attaché à la qualité de légionnaire, et même exclure de la Légion, soit après une condamnation prononcée par les tribunaux, soit après la constatation d'actes contraires à l'honneur.

Légion d'honneur (PALAIS DE LA), élégant édifice, bâti de 1782 à 1789 à Paris, sur la rive gauche de la Seine, en face du jardin des Tuileries, par Rousseau, pour le compte du prince Frédéric de Salm-Kyrbourg. Après Thermidor, Mme de Staël l'habita quelque temps ; puis, le 3 mai 1804, l'hôtel de Salm fut acheté par la Légion d'honneur, qui l'affecta à l'administration de l'ordre et à la résidence des grands chanceliers. Incendié en 1871 pendant la Commune, il a été reconstruit sur les mêmes plans par l'architecte Mortier, au moyen d'une souscription volontaire parmi les légionnaires sur l'initiative du général Vinoy, grand chancelier. Le palais embrasse un assez vaste quadrilatère, limité par le quai d'Orsay, les rues de Solferino, de Lille et de Bellechasse. L'entrée principale, située au n° 64 de la rue de Lille, se compose d'un arc de triomphe orné de bas-reliefs et fermé par une grille ; à droite et à gauche, une double colonnade ionique, formant péristyle, encadre la cour d'honneur et rejoint un portique supporté par six colonnes d'ordre corinthien, au fronton duquel se détache en lettres d'or la devise : *Honneur et patrie.* Le palais se termine en arrière, sur le quai, par une rotonde avec des parterres de chaque côté. Parmi les œuvres d'art contenues dans le palais, on remarque un portrait en pied du Premier Consul, par Yvon, les portraits des grands chanceliers de l'ordre, une apothéose de Napoléon Ier, par Maillot, ainsi qu'un magnifique plafond de J.-P. Laurens, représentant la création de la Légion d'honneur.

Légion d'honneur (MAISONS D'ÉDUCATION DE LA), instituées par un décret daté de Schœnbrunn, le 15 décembre 1805, et destinées à l'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur. — La première fut établie, en 1807, au château d'Écouen, avec Mme Campan pour directrice. Une seconde fut organisée, en 1809, dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis. D'autres maisons, enfin, furent fondées en 1810 ; mais trois seulement ont subsisté : la maison de Saint-Denis et les deux succursales, la maison d'Écouen et celle des Loges. Les trois maisons sont placées sous la surveillance du grand chancelier, qui présente les élèves à la nomination du président de la République. L'éducation qui y est donnée a pour but d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie et les vertus de famille. Les élèves reçoivent une instruction et acquièrent des talents qui peuvent, au besoin, leur créer des moyens d'existence pour l'avenir. Quatre cents places gratuites à Saint-Denis sont réservées aux filles des légionnaires sans fortune. Soixante-quinze places aux frais des familles y sont attribuées aux filles, petites-filles, sœurs ou nièces des membres de l'ordre. L'âge d'admission est de neuf à douze ans, et les élèves subissent un examen avant leur entrée. Il ne peut être accordé qu'une seule place gratuite par famille. Le prix de la pension est de 1.000 francs. La sortie des élèves a lieu après sept années d'études. La maison de Saint-Denis est régie par une surintendante. Les dames portent, mais seulement dans l'intérieur de l'établissement, une croix à cinq branches émaillées de blanc, surmontée des palmes universitaires.

Légion d'honneur, maison d'éducation.

Le nombre des places gratuites et payantes est respectivement de quatre cents, et de quarante pour les deux succursales d'Écouen et des Loges. Le prix de la pension est de 700 francs. Les programmes d'éducation y font une part encore plus large qu'à Saint-Denis aux connaissances pratiques qui pourront, s'il y a lieu, assurer aux élèves des moyens d'existence pour l'avenir.

Un comité de patronage a été institué, en 1897, dans le but d'aplanir, pour les filles des légionnaires confiées aux maisons d'éducation, les difficultés de la vie à ses débuts.

LÉGIONNAIRE (*ji-o-nèr'*) n. m. Soldat faisant partie d'une légion romaine : *On assigna des terres aux* LÉGIONNAIRES. — Membre de la Légion d'honneur. — Soldat de la légion étrangère. — Adjectiv. : *Soldat* LÉGIONNAIRE. — *Épées légionnaires*, Épées romaines de forme particulière, qui étaient à l'usage des soldats composant les légions.

Légionnaire romain. (Musée de Saint-Germain.)

LÉGIS (*jiss*) adj. f. Se dit d'une sorte de soie qu'on tire de Perse : *Des soies* LÉGIS. — Substantiv. : *Les* LÉGIS.

LÉGISLATER (*jiss*) v. n. Fam. et par plais. Faire le législateur, donner des lois. ‖ Syn. de LÉGIFÉRER.

LÉGISLATEUR, TRICE (*jiss* — du lat. *legislator, trix*, même sens) n. Personne qui donne des lois, qui fait des lois pour un peuple : *Mahomet est le* LÉGISLATEUR *de l'islamisme.* ‖ Pouvoir public qui a mission de faire des lois : *Consulter l'intention du* LÉGISLATEUR.

— Membre d'un corps législatif : *Le* LÉGISLATEUR *doit être l'écho de la raison.* ‖ Spécialem. Membres du Corps législatif, établi par la Constitution de l'an VIII.

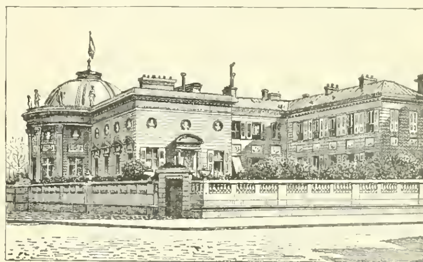
Palais de la Légion d'honneur, à Paris.

— Par anal. Personne qui trace les règles d'une science, d'un art : *Boileau fut le* LÉGISLATEUR *du Parnasse français.* ‖ Personne qui impose des règles d'une nature quelconque : *L'homme qui se modère devient son propre* LÉGISLATEUR. (Alibert.)

— Adjectiv. : *Femme guerrière et bonne* LÉGISLATRICE.

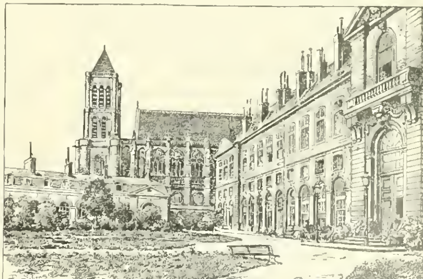
Maison d'éducation de la Légion d'honneur (vue du jardin. — Au fond, la basilique de Saint-Denis.)

LÉGISLATIF, IVE (*jiss* — du lat. *lex, legis*, loi, et *latum*, porté) adj. Qui fait, qui est chargé de faire les lois : *Assemblée* LÉGISLATIVE. *Corps* LÉGISLATIF. ‖ Qui appartient à une assemblée législative : *Toute majorité* LÉGISLATIVE *ne vaut que ce qu'on en sait tirer.* (E. de Gir.)

— Qui a rapport à la loi, à la confection des lois ; qui émane du pouvoir législatif : *Un acte* LÉGISLATIF.

— Hist. *Assemblée législative* ou substantiv. *Législative*, Assemblée qui succéda à la Constituante, et qui, entrée en fonctions le 1er octobre 1791, fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792. ‖ Assemblée qui, sous la seconde République, fut élue en mai 1849, et dissoute par le coup d'État du 2 décembre 1851. ‖ *Corps législatif*, Corps politique institué en 1852, dissous le 4 septembre 1870.

— Philos. *Facultés législatives.* Dans le système de Kant, Facultés de l'esprit qui régissent les autres facultés, qui leur font la loi, comme la raison, qui règle les actes de la volonté.

— ENCYCL. Hist. V. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

LÉGISLATION (*jiss, si-on* — lat. *legislatio*) n. f. Polit. Pouvoir, action de faire les lois : *En fait de* LÉGISLATION, *il ne s'agit pas d'être original, mais clair, juste et sage.* (Portalis).

— Ensemble des lois d'un pays ; ensemble de lois sur une matière déterminée : *La* LÉGISLATION *française.*

— Science, connaissance des lois, des codes : *Faire un cours de* LÉGISLATION *criminelle.*

— *Législation comparée,* Etude comparée des lois de divers pays.

— *Législation maritime,* Ensemble des lois qui régissent toutes les branches du service de la marine.

— Philos. Dans le système de Kant, Influence exercée par une faculté de l'esprit sur d'autres facultés.

Législation (DE LA) ou *Principes des lois,* par l'abbé de Mably (Amsterdam, 1776). — Dans cet ouvrage, qui eut un grand retentissement, l'abbé de Mably expose des idées d'une grande hardiesse. Les lois les plus utiles à la société sont celles qui permettent le mieux de réaliser le bonheur auquel l'homme est appelé par la nature. Ainsi, aux yeux de l'auteur, la communauté des biens, beaucoup plus que l'actuelle propriété individuelle, qu'il croit d'ailleurs impossible de modifier, aurait assuré le bonheur naturel de l'humanité. L'avarice et l'ambition sont les ennemies de l'égalité. Le législateur doit les combattre en s'inspirant de bonté dans la confection des lois et en ne faisant pas exclusivement appel à la peur pour diriger les hommes. Après avoir examiné les diverses formes de gouvernement existant en Occident, de Mably ne donne pas de conclusions positives : il recommande la douceur et insiste sur l'influence des bonnes mœurs, de l'éducation et de l'utilité des croyances, à la condition qu'elles ne dégénèrent ni en fanatisme, ni en superstition.

LÉGISLATIVEMENT (*jis*) adv. Par voie législative.

LÉGISLATURE (*jiss* — rad. *législateur*) n. f. Ensemble des pouvoirs qui concourent à la confection des lois : *En France, la* LÉGISLATURE *se compose d'un Sénat et d'une Chambre des députés.*

— Exercice du mandat d'une assemblée législative; période pendant laquelle elle est appelée à l'exercer : *Mettre fin brusquement à une* LÉGISLATURE.

— Nom des parlements locaux de chacun des Etats unis de l'Amérique du Nord.

LÉGISTE (*jist'* — du lat. *lex, legis,* loi) n. m. Celui qui connaît les lois ou qui s'occupe de l'étude des lois : *Un savant* LÉGISTE. ‖ Adjectiv. : *L'esprit* LÉGISTE.

— SYN. **Jurisconsulte, juriste.** V. JURISCONSULTE.

— ENCYCL. Hist. et dr. anc. On désigne par le nom de *légistes* (legistæ) les jurisconsultes du moyen âge qui, s'étant livrés à l'étude du droit romain, ont le plus activement aidé la royauté à reconstituer la souveraineté à son profit, à l'encontre de la puissance féodale. L'école de Bologne avait fait renaître les études de droit romain, et, les premiers, les glossateurs avaient appliqué à l'empereur d'Allemagne les textes qui visaient l'empereur romain. On imagina d'appliquer les mêmes textes au roi de France, « empereur dans son royaume », selon la formule de Beaumanoir. Les légistes firent appel en même temps au principe supérieur de l'intérêt public, dont le roi était comme le représentant. Ce fut surtout Philippe le Bel qui s'entoura de conseillers choisis parmi les légistes : Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, plus tard Enguerrand de Marigny. Les légistes exploitèrent de plusieurs manières les principes mêmes du droit féodal, au profit du roi : certaines prérogatives féodales furent attribuées au roi, en sa qualité de *souverain fieffeux* du royaume. Grâce à eux, la reconstitution de l'autorité royale se trouva à peu près achevée à la fin du XVe siècle.

LÉGITIMAIRE (*ji, mèr'*) adj. Qui a rapport à la légitime : *Droits* LÉGITIMAIRES.

— Substantiv. Personne qui a droit à la légitime.

LÉGITIMATION (*ji, si-on*) n. f. Action de légitimer, de rendre légitime : *La* LÉGITIMATION *d'un enfant naturel.*

— Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, d'un mandataire : *La* LÉGITIMATION *des pouvoirs d'un délégué.*

— Hist. *Lettres de légitimation,* Lettres octroyées par le roi pour légitimer un bâtard, en lui donnant la qualité de posséder un bénéfice, sans le rendre apte à succéder.

ENCYCL. Dr. rom. La *légitimation* était un mode d'acquérir la puissance paternelle sur un enfant conçu en dehors des justes noces. Dès l'époque classique, la Latin Junien, qui avait un enfant âgé d'un an, pouvait obtenir à la fois la cité et la puissance paternelle par la *causæ probatio.* Il en était de même de la personne qui, lors de son mariage, avait commis une erreur sur sa condition ou celle de son conjoint, au point de vue de la cité (*erroris causæ probatio*). Plus tard, la légitimation fut le moyen de rattacher à leur père les enfants nés du concubinat.

— Dr. franç. anc. L'ancien droit français maintenait la *légitimation* par mariage subséquent. La légitimation par rescrit du prince fut appliquée par les rois de France, particulièrement à leurs enfants adultérins. Enfin, on obtenait souvent des légitimations par rescrit du pape.

— Dr. act. La *légitimation* s'opère aujourd'hui sans formalité, par le mariage des père et mère de l'enfant; mais il faut que ceux-ci l'aient légalement reconnu avant leur mariage, ou qu'ils le reconnaissent dans l'acte de célébration de ce mariage. La légitimation est interdite à l'égard des enfants issus d'un commerce incestueux ou adultérin.

La légitimation peut avoir lieu même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants. En ce cas, elle profite à ces descendants (C. civ., art. 331 à 333).

Dans le but de faciliter le mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants, une loi du 8 décembre 1850 a chargé les maires et procureurs de la République du soin de réunir toutes les pièces nécessaires. Le même but, est, d'autre part, poursuivi par un certain nombre de sociétés spéciales; notamment, la *Société charitable de saint François Régis,* fondée à Paris dès 1826.

LÉGITIME (*ji* — du lat. *legitimus,* même sens) adj. Qui a les qualités, les conditions requises par le droit; qui est fait conformément aux prescriptions de la loi : *Une autorité* LÉGITIME.

— Se dit de l'union conjugale consacrée par la loi, et des enfants qui en naissent : *Mariage, Fils* LÉGITIME.

— Qui se fait régulièrement et naturellement : *Tirer des conséquences* LÉGITIMES *des faits allégués.*

— Juste, permis, licite, fondé en raison : *Une colère* LÉGITIME. *Un* LÉGITIME *espoir.*

— Dr. *Légitime défense,* Droit de se défendre contre un agresseur, sans égard aux conséquences qui en peuvent résulter pour ce dernier. V. DÉFENSE.

— Méd. *Maladies légitimes,* Celles qui suivent une marche régulière.

— Politiq. Se dit, en France, des princes de la famille des Bourbons, que leurs partisans considèrent comme ayant droit au gouvernement de la France : *Les rois* LÉGITIMES. *La monarchie* LÉGITIME.

— n. m. Ce qui est légitime : *Le* LÉGITIME *ne se confond pas toujours avec le* LÉGAL.

— n. f. Portion que la loi donne à certains héritiers présomptifs dans des biens qu'ils auraient recueillis en totalité, sans les dispositions faites par le défunt à leur préjudice. ‖ On dit auj. RÉSERVE. (V. ce mot, et QUOTITÉ DISPONIBLE.)

— n. m. et f. Pop. Mari, femme : *Mon, Ma* LÉGITIME.

— SYN. **Légitime, légal.** V. LÉGAL.

LÉGITIME (François-Denis), président de la république de Haïti, né à Jérémie en 1833. Il fut élu, en 1869, membre de l'Assemblée constituante de Port-au-Prince, et nommé, par le président Salomon, ministre de l'agriculture; mais il renonça à son poste, lorsque le président voulut sortir de la légalité, et lui fit une vive opposition. Exilé en 1886, il se réfugia à la Jamaïque, retourna à Port-au-Prince après la chute de Salomon, fut acclamé président provisoire, puis reconnu à titre définitif (1888); mais, dès 1889, il fut renversé par le général Hippolyte, et se rendit alors à Paris. Il a publié : *une Année au ministère de l'agriculture et de l'intérieur* (1885).

LÉGITIMEMENT (*ji*) adv. D'une manière légitime : *Une fortune* LÉGITIMEMENT *acquise.* ‖ Conformément à la loi, au droit. ‖ Avec raison, pour des motifs fondés.

LÉGITIMER (*ji*) v. a. Rendre légitime : LÉGITIMER *un enfant par le mariage.*

— Justifier, rendre juste, raisonnable : *Il est plus facile de* LÉGALISER *certaines choses que de les* LÉGITIMER. (Chamfort.)

— Reconnaître authentiquement : *Faire* LÉGITIMER *ses titres, ses pouvoirs.*

Légitimé, ée part. pass. du v. Légitimer.

— Substantiv. Personne légitimée : *Les droits des* LÉGITIMÉS *sont les mêmes que ceux des* LÉGITIMES.

Se légitimer, v. pr. Etre légitimé, devenir légitime; être justifié.

— Se rendre soi-même légitime : *La dictature qui ne* SE LÉGITIME *pas par ses œuvres ne tarde pas à se faire condamner par ses actes.* (E. de Gir.)

LÉGITIMISME (*ji, missm'*) n. m. Opinion des légitimistes.

LÉGITIMISTE (*ji, misst'*) n. et adj. Se dit des partisans des princes dits « légitimes », de ce qui a rapport à eux : *Un ardent* LÉGITIMISTE. *Député* LÉGITIMISTE.

— *Parti légitimiste,* en France, Parti politique formé, après la révolution de 1830, par les partisans de la branche aînée des Bourbons, détrônée au profit de la branche d'Orléans.

LÉGITIMITÉ (*ji*) n. f. Qualité de ce qui est légitime, conforme à la loi : *La* LÉGITIMITÉ *d'un pouvoir.*

— Etat d'un enfant légitime.

— Polit. Droit d'une dynastie légitime : *Les partisans de la* LÉGITIMITÉ. ‖ *Quasi-légitimité.* Se dit en parlant de la branche cadette des Bourbons, qui est montée sur le trône à la suite d'une révolution, tout en appartenant à l'ancienne famille royale.

LE GLAY (André-Joseph-Ghislain), écrivain et archéologue français, né à Arleux (Nord) en 1785, mort à Lille en 1863. Il devint bibliothécaire de la ville de Cambrai et, en 1835, fut nommé archiviste du département du Nord. Ses principaux ouvrages sont : *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche de 1507 à 1519* (1839); *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du* XVIe *siècle* (1845), collection de documents inédits sur l'histoire de France; *Cameracum christianum* (1849). Il avait été nommé membre correspondant de l'Institut. — Son fils, EDOUARD-ANDRÉ-JOSEPH, né à Cambrai en 1814, mort à Paris en 1894, fut aussi un érudit distingué, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Fragments d'épopée romane* (1838); *le Roman de Raoul de Cambrai* (1840); *Histoire de Jeanne de Constantinople* (1841); *Histoire des comtes de Flandre* (1844); *la Gaule-Belgique* (1882); *Histoire du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre* (1884).

LEGNAGO, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur l'Adige; 14.383 hab. Ch.-l. de circondario. Fondée, dit-on, par les Lombards, elle fut prise par Bonaparte en 1796 et démantelée en 1801. Fortifiée de nouveau par les Autrichiens, elle formait l'angle sud-est du célèbre quadrilatère avec Peschiera, Vérone et Mantoue.

LEGNANO (lat. *Liciniacum*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur la rive de l'Olona, affluent du Lambro; 8.039 hab. Filature de soie et de coton, manufacture d'orgues. Eglise attribuée à Bramante. Frédéric Barberousse y fut battu, en 1175, par les communes italiennes.

LEGNARO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]); 3.630 hab., dispersés en cinq agglomérations.

LÉGNOTIDÉ, ÉE (*lègh'-no*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *légnotis.*

— n. f. pl. Tribu de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *légnotis.* — *Une* LÉGNOTIDÉE. ‖ Syn. de MACARISIÉES.

LÉGNOTIS n. m. Bot. V. CASSIPOURÉE.

LE GOARANT DE TROMELIN (Benjamin), officier et lexicographe français, né à Girnain (Morbihan) en 1781, mort en 1871. Elève de l'Ecole polytechnique, il quitta l'armée comme capitaine du génie, puis se consacra à des études lexicographiques. On lui doit : *Nouvelle grammaire française* (1832); *Nouveau dictionnaire critique de la langue française* (1841); etc.

LE GOFFIC (Charles), écrivain français, né à Lannion en 1863. Fils d'un imprimeur, il étudia à Nantes, à Rennes et à Paris, où il fonda, avec Jules Tellier et Maurice Barrès, une revue, *les Chroniques.* Professeur agrégé, Le Goffic ne fit dans l'Université qu'un passage assez court. Deux volumes de vers, *Amour breton* (1889) et *le Bois dormant* (1900), donnent cette « impression de grâce triste et souffrante » dont a parlé Bourget. Outre ses romans : *le Crucifié de Keraliès* (1892), couronné par l'Académie française; *Passé l'amour* (1894), où le sentiment le plus sincère se cache sous un délicieux pastiche de style; *la Payse* (1897), et *Morgane* (1898), Le Goffic a écrit, sans compter de très nombreux articles, des *Extraits de Saint-Simon* en collaboration avec Tellier, un *Nouveau traité de versification* avec Thieulin, *les Romanciers d'aujourd'hui* (1890), et *Sur la côte,* études attachantes sur la vie des marins (1896).

LE GONIDEC (Jean-François-Marie-Maurice-Agathe), philologue français, né au Conquet en 1775, mort à Paris en 1838. Arrêté en 1793, il put s'enfuir en Angleterre. Rentré en France en 1794, il servit dans l'armée vendéenne. Ayant fait, en 1800, sa soumission, il entra dans l'administration des forêts. Il ne cessa de poursuivre, dès lors, dans ses ouvrages, l'épuration et la vulgarisation de l'idiome breton. Voici les principaux : *Grammaire celto-bretonne* (1807-1838); *Dictionnaire breton-français* (1821); *Nouveau Testament* (1827); *l'Imitation de Jésus-Christ; Dictionnaire français-breton* (1847); etc.

LEGOUEST (Antoine-Léon), chirurgien français, né à Metz en 1820, mort à Paris en 1889. Il succéda à Larrey, en 1858, comme professeur de clinique chirurgicale au Val-de-Grâce (Paris), fut élu membre de l'Académie de médecine en 1867 et occupa le premier, en 1882, le haut grade de médecin inspecteur général des armées. Citons de lui : *Traité de chirurgie d'armée* (1863); *Traité de médecine opératoire,* avec Sédillot (1870, 4e édit.).

LE GOUVÉ ou **LEGOUVÉ** (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poète français, né à Paris en 1764, mort à Montmartre en 1812. Fils de JEAN-BAPTISTE **Legouvé** (1730-1782), jurisconsulte de valeur et poète dans ses loisirs, il se distingua surtout au théâtre, avec : *la Mort d'Abel* (1792), tragédie imitée du poème allemand de Gessner; *Epicharis* (1793), où Talma joua avec succès le rôle de Néron; *Quintus Fabius* (1795); *Laurence* (1798); *Etéocle et Polynice* (1799), reprise médiocre de la *Thébaïde* de Racine; enfin, *la Mort de Henri IV* (1806), tentative malheureuse, mais intéressante. Citons encore quelques poèmes, dont l'un eut plus de quarante éditions, et dont le souvenir reste attaché à son nom, *le Mérite des femmes,* qui contient le vers fameux :

Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère!

Legouvé collabora à divers journaux littéraires, et dirigea le « Mercure ». Il suppléa pendant plusieurs années Delille au Collège de France. Il avait été admis à l'Institut en 1798. Ses *Œuvres complètes,* publiées en 1826, contiennent, outre les ouvrages cités, des *Poésies diverses* et des fragments d'une *Enéide sauvée.* — Son fils, *Ernest*-WILFRIED, littérateur français, né à Paris en 1807, remporta, en 1829, le prix de poésie à l'Académie française, par un poème sur *la Découverte de l'imprimerie,* puis publia un recueil de petits poèmes, *les Morts bizarres* (1832). Il s'essaya ensuite dans le roman : *Max* (1833); *les Vieillards* (1834); *Edith de Falsen,* sa meilleure œuvre de ce genre (1840), et eut encore plus de succès au théâtre avec *Louise de Lignerolles,* drame en cinq actes et en prose (1848). L'année suivante, il obtenait son plus grand triomphe théâtral avec *Adrienne Lecouvreur,* drame en cinq actes et en prose, en collaboration avec Scribe (Théâtre-Français, avr. 1849). Deux autres comédies, *les Contes de la reine de Navarre* (Théâtre-Français, 1850) et *Bataille de dames* (1851), eurent également de nombreuses représentations. La tragédie *Médée,* écrite pour Rachel, fut moins heureuse : la tragédienne refusa le rôle. Traduite en italien par Montanelli, elle fut jouée à Paris par Mme Ristori. E. Legouvé a encore donné au Théâtre-Français : *Par droit de conquête* (1855); *le Pamphlet* (1857); *les Doigts de fée* (1858); *un Jeune Homme qui ne fait rien* (1861); *A deux de jeu* (1868); *Miss Suzanne* (1869); *les Deux reines* (1872). On lui doit, en outre : *Béatrix,* roman (1860); des recueils de *Lectures* faites à l'Académie (1862); *Conférences parisiennes* (1872); *Lamartine* (1876); *l'Art de la lecture* (1878), conférence pleine d'observation et de fines anecdotes; *Nos fils et nos filles,* scènes et études de famille (1878), et quelques autres ouvrages moins importants, dont il faut pourtant distinguer *Soixante ans de souvenirs* (1885-1887), où l'auteur parle encore plus des autres que de lui-même. Ecrivain plein de goût et de correction, conférencier et liseur hors ligne, auteur dramatique habile, Ernest Legouvé fut reçu à l'Académie, en 1856.

Ernest Legouvé.

LEGOUX (Jules), homme politique et littérateur français, né à Saint-Amand (Cher) en 1836. Il entra d'abord dans la magistrature, et fut, en 1877, chef du cabinet du ministre de la justice dans le cabinet Rochebouet. Bonapartiste ardent, principal agent du prince Victor Napoléon, il devint président des comités plébiscitaires de la Seine. On lui doit, entre autres ouvrages : *Du droit de grâce en France, comparé avec les législations étrangères* (1865); *Propos d'un bourgeois de Paris* (1885); *Hommes et femmes* (1886); *Pro patria* (1887); *les Reflets* (1888); etc.

LE GOUZ, voyageur français. V. LA BOULLAYE.

LEGOUZIE (*zî*) n. f. Bot. Genre de campanulacées, comprenant l'espèce vulgairement appelée *miroir de Vénus.*

LEGOYT (Alfred), économiste et statisticien français, né à Clermont-Ferrand en 1815, mort à Paris en 1885. Il devint directeur du bureau de la statistique générale de France (1852). Citons de lui : *Mouvement comparé de la population en France et dans les autres Etats de l'Europe* (1859); *l'Emigration européenne* (1862); *la France et l'Etranger* (1864-1870); *le Suicide ancien et moderne* (1881); etc.

LEGRAD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala]), port de rivière sur la Drave, vis-à-vis de l'embouchure de la Mur; 2.798 hab.

LEGRAND ou **LEGRANT** (Jacques), en lat. **Jacobus Magnus,** prédicateur français, né vers 1350, à Toulouse selon les uns, et selon les autres à Tolède, mort vers 1425. Il appartenait à l'ordre des augustins et professa la philosophie et la théologie à Padoue. Envoyé à Paris (1400), il adressa des reproches publics à la reine Isabeau de Bavière, et, loin d'être inquiété pour son audace, reçut une récompense du roi Charles VI. Après l'assassinat du

duc d'Orléans, il s'attacha aux enfants de ce prince, et alla en Angleterre solliciter pour eux l'appui du roi Henri IV.

Le Grand d'Aussy (Pierre-Jean-Baptiste), érudit français, né à Amiens en 1737, mort à Paris en 1800. Après la suppression de l'ordre des jésuites, dont il faisait partie, il collabora aux travaux historiques et philosophiques de Sainte-Palaye et du marquis de Paulmy; il fut nommé membre de l'Institut et conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1795). Il a publié un *Recueil de fabliaux ou contes des* XII*e et* XIII*e siècles, traduits ou extraits d'après les manuscrits* (1779-1781), qui contribua à répandre le goût de la littérature du moyen âge; une *Histoire de la vie privée des Français* (1783), restée inachevée.

Legrand (Jacques-Guillaume), architecte, né à Paris en 1743, mort à Saint-Denis en 1807. Collaborateur assidu de Molinos, il dirigea avec lui l'agrandissement de la Halle au blé de Paris et la construction de la Halle aux draps (1786), puis de l'ancien théâtre Feydeau. C'est à Legrand seul que l'on doit l'érection du petit édifice connu sous le nom de Lanterne de Démosthène, dans le parc de Saint-Cloud, et qui a été rasé pendant la guerre de 1870. Legrand a laissé: *Essai sur l'histoire de l'architecture* (1809) et *Parallèle entre l'architecture ancienne et moderne* (1799).

Legrand (Cl.-Juste-Alexandre, comte), général français, né au Plessis-sur-Saint-Just en 1762, mort en 1815. Élu chef d'un bataillon de volontaires de la Moselle, général de brigade en 1793, général de division en 1799, il décida le gain de la bataille de Hohenlinden et se distingua à Austerlitz, Eylau, Essling, Wagram. Lors de la retraite de Russie, il força, à la tête du 2e corps, le passage de la Bérésina. Sénateur en 1813, il fut créé pair de France par Louis XVIII.

Legrand (Alexandre), dit **Legrand d'Amiens,** médecin français, né à Amiens en 1800, mort à Paris en 1862. Citons, parmi ses ouvrages: *De l'or, de son emploi dans le traitement de la syphilis* (1825-1831); *De l'or dans le traitement des scrofules* (1837); *De l'hydropathie* (1843); *Sur le traitement des maladies scrofuleuses des os* (1850).

Legrand du Saule (Henri), médecin aliéniste français, né à Dijon en 1830, mort à Paris en 1886. Il enseigna à l'École pratique de Paris, pendant plusieurs années, la thérapeutique des maladies mentales, et fut nommé, en 1867, médecin de Bicêtre. Il a fondé, avec Gallard et Devergie, la Société de médecine légale. On lui doit un grand nombre d'ouvrages: *la Folie devant les tribunaux* (1864), couronné par l'Institut; *Étude médico-légale sur la séparation de corps* (1866); *Étude médico-légale sur la paralysie générale* (1866); *Manuel pratique de médecine légale,* avec Ortolan et Naquet (1868); *le Délire des persécutions* (1871); *la Folie héréditaire* (1873); *Traité de médecine légale et de jurisprudence médicale* (1873-1874); *la Folie du doute* (1876); *Étude clinique sur la peur des espaces* (1878); *les Hystériques, état physique et état mental* (1882); etc.

Legrand (Pierre), avocat et homme politique, né à Lille en 1834, mort à Paris en 1895. Avocat à Lille et bâtonnier, il fut nommé préfet du Nord le 23 septembre 1870. Élu en 1876 député de Lille, il fit partie des 363, fut réélu en 1877 et 1881, reçut le portefeuille du commerce dans le cabinet Duclerc (1882), le conserva dans le cabinet Fallières (janv. 1883), le reprit dans le cabinet Brisson (avril 1885), échoua aux élections de 1885 et se démit de son portefeuille. Réélu député en 1887, il fut de nouveau ministre du commerce dans le cabinet Floquet (1888-1889). Il prépara l'Exposition de 1889, et, en 1893, il obtint le renouvellement de son mandat. Il avait une compétence reconnue dans les questions commerciales et industrielles.

Legrand (Émile), helléniste français, né à Fontenay-le-Marmion (Calvados) en 1841. Chargé du cours de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, il fut nommé, en janvier 1887, professeur titulaire. Nous citerons de lui: *Grammaire grecque moderne* (1878); *Chrestomathie grecque moderne,* en collaboration avec H. Pernot; *Bibliothèque grecque vulgaire* (1880-1902, 9 vol.); *Nouveau Dictionnaire grec moderne-français et français-grec moderne* (1882-1885, 2 vol.); *Bibliographie hellénique,* XV*e et* XVI*e siècles* (1885); *Bibliographie hellénique,* XVII*e siècle* (1894-1896, 4 vol.); *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique* (1870-1875); etc.

Legrand (Louis-Désiré), homme politique français, né à Valenciennes en 1842. Avocat, sous-préfet de la Défense nationale en 1870, il fut élu député de Valenciennes en 1876, et réélu en 1877 et 1881. Nommé ministre plénipotentiaire à La Haye en 1882, il retourna à Paris, en 1895, comme conseiller d'État. Ses principaux ouvrages sont: *Sénac de Meilhan* (1868); *Études historiques sur les corporations d'arts et métiers* (1875); *le Mariage et les Mœurs en France* (1879); *l'Idée de patrie* (1897); etc.

Legras (Louise de Marillac, dame), première supérieure des Filles de la Charité, née et morte à Paris (1591-1662). Son père était le frère du garde des sceaux, Michel de Marillac. Mariée à Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis (1613), elle devint veuve en 1625. Le Camus, évêque de Belley, l'adjoignit à saint Vincent de Paul, qui la chargea de diriger les différentes communautés des Filles de la Charité (1629).

Legrau (*grô*) n. m. Pêch. Filet dont on se sert pour pêcher à la légère.

Legraverend (Jean-Marie-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Rennes en 1776, mort à Paris en 1827. Attaché au ministère de la justice, il devint, en 1819, maître des requêtes au conseil d'État. Mis à la retraite en 1822, il se fit inscrire au barreau de Paris. On lui doit un remarquable *Traité de la législation criminelle en France* (1816).

Legrenzi (Giovanni), organiste et compositeur italien, né à Clusone vers 1625, mort à Venise en 1690. Legrenzi est l'auteur de dix-sept opéras, pour la plupart représentés à Venise, et qui se font remarquer par l'heureux développement de la partie instrumentale. Citons: *Achille in Sciro, Tiridate, Eteocle e Polinice, Pausania, i Due Cesari, Antioco il Grande, Giustino,* etc. Il a donné, en outre, un grand nombre de compositions religieuses, sonates, cantates, etc.

Legris-Duval (René-Michel), prêtre français, né à Landerneau en 1765, mort à Paris en 1818. Il s'offrit pour assister le roi Louis XVI à ses derniers moments. L'intervention du conventionnel Matthieu, qui avait été son condisciple, lui sauva la vie. A la faveur d'un dégaisement, il remplit, pendant la Terreur, les fonctions sacerdotales à Versailles. Sous l'Empire, il acquit une grande réputation par son talent de prédicateur et sa charité. Il contribua à l'établissement des missions, au début de la Restauration. Ses *Sermons* ont été imprimés 1820-1834), ainsi que son *Mentor chrétien* (1797), composé pour le duc Sosthène de La Rochefoucauld, dont il avait été précepteur.

Legros (Pierre) ou **Legros l'Ancien**, sculpteur français, né à Chartres en 1629, mort à Paris en 1714. Il fut nommé, en 1690, adjoint à professeur et, en 1702, professeur à l'Académie. Il a beaucoup travaillé, sous la direction de Le Brun, à la décoration sculpturale de Versailles et des palais royaux. Citons les figures d'*Europe,* de *la Valeur* (façade de la cour de marbre); *Pomone* (parterre de Versailles); *Aurore, Céphale, Vertumne, Pomone* (à l'Orangerie); diverses statues, groupes, bas-reliefs décoratifs dans le parc (fleuves, enfants, *Antinoüs,* marbre); etc. — Son fils Pierre ou **Legros le Jeune,** sculpteur français, né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719, fit de nombreux ouvrages, dans lesquels se manifeste malheureusement le maniérisme de l'époque, mais qui se distinguent par l'habileté et la hardiesse du faire. Parmi les principaux, citons: *Triomphe de la Religion sur l'Hérésie* (église du Gesù); *Gloire de saint Stanislas Kotska* (église du Collège romain); *Jeune saint expirant sur son lit* (Noviciat des jésuites); *Saint Dominique* (Saint-Pierre); *Tobie* (Santa-Trinita); *Saint Philippe de Néri* (Santo-Girolamo); *Saint François Xavier* (Saint-Apollinaire); *l'estale* (jardin des Tuileries, à Paris); au Louvre, deux bustes.

Legros (Alphonse), peintre, sculpteur et graveur français, né à Dijon en 1837. Il débuta au Salon de 1857 par un *Portrait d'homme* (le père du peintre), d'une facture simple et forte (musée de Tours). L'*Angélus,* au Salon de 1859, révéla Legros comme peintre de scènes religieuses, qu'il a traitées avec un réalisme empreint d'une mâle élévation. Citons, dans ce genre: *l'Amende honorable* (Luxembourg), et *le Christ mort,* dont il a fait don au même musée. Comme sculpteur, on lui doit une suite de médaillons remarquables, plusieurs hauts-reliefs, des bustes et une statue: *la Femme du marin,* exposée au Salon de 1882. Mais il est surtout connu comme graveur. Son œuvre comprend près de six cents pièces. Legros, qui se fixa en 1863 en Angleterre, a été, de 1876 à 1894, professeur d'art au collège de l'université de Londres, et professeur de gravure à l'eau-forte à l'école South-Kensington. En France, il a figuré avec éclat à l'Exposition centennale de 1900 avec *la Femme dans un paysage,* du musée d'Alençon, l'*Ex-voto* du musée de Dijon, et de superbes dessins des musées de Lille et de Dijon.

LEGS (*lè* — pour lais, subst. verb. de *laisser* [la forme *legs* est due à un rapprochement avec le latin *legatus*]) n. m. Dr. Disposition faite par testament au bénéfice d'un individu ou d'une personne collective: *Accepter un* legs. *Faire un* legs. ‖ *Legs par assignat,* Legs d'une somme ou d'une rente à prendre sur un fonds déterminé. ‖ *Legs pénal,* Legs mis à la charge d'un héritier pour le cas où il méconnaîtrait les volontés du testateur. ‖ *Legs universel,* Legs qui donne droit à l'universalité des biens. ‖ *Legs à titre universel,* Celui qui donne droit à une quote-part de tous les biens. ‖ *Legs particulier ou à titre particulier,* Celui qui est déterminé en valeur ou dans l'objet.

— Par ext. Ce qu'une génération transmet aux générations suivantes: *Les siècles n'acceptent point les* legs *de deuil.* (Chateaubr.)

— Encycl. Dr. rom. Le *legs* était une disposition de dernière volonté, à titre gratuit, contenue dans un testament ou un codicille confirmé, par lequel le testateur donnait à une personne autre que l'héritier un droit réel sur un objet de la succession, ou un droit de créance contre l'héritier. Les legs étaient soumis, à l'origine, à des formes rigoureuses, dont les deux principales étaient: le legs *per vindicationem,* conçu dans la forme impérative, qui investissait le légataire d'un droit de propriété, et le legs *per damnationem,* imposant une obligation à l'héritier, au profit du légataire. Le legs *per præceptionem* n'était qu'une application du legs *per vindicationem,* et le legs *sinendi modo,* du legs *per damnationem.* Le sénatus-consulte néronien (v. neronien) fut le premier pas vers l'assimilation des diverses formes de legs, qui fut réalisée sous Justinien. Cet empereur accorda aux légataires, pour l'exécution du legs, les trois actions: réelle, personnelle et hypothécaire. Le droit éventuel au legs (*dies cedit*) a lieu au jour du décès du testateur, si le legs est pur et simple, ou à terme, à l'arrivée de la condition, si le legs est conditionnel. L'acquisition définitive (*dies venit*) a lieu, dans le premier cas, au jour de l'addition d'hérédité; dans le second, à l'arrivée de la condition. Plusieurs lois ont restreint la liberté de tester: lois *Furia testamentaria, Vocania, Falcidie.* (V. ces mots, et quarte.) Le défaut d'acquisition du legs profitait ordinairement à l'héritier, sauf application des lois *caducaires* V. ce mot.

— Dr. act. Le Code civil (art. 1002 et suiv.) distingue et réglemente trois espèces de legs: le *legs universel,* le *legs à titre universel* et le *legs à titre particulier.*

Legs universel. C'est, selon l'article 1003, « la disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laissera à son décès ». Si, après le décès du testateur, il se trouve en présence d'héritiers réservataires, le légataire universel est obligé de leur demander la délivrance des biens; au contraire, s'il n'y a aucun héritier à réserve, il est saisi de plein droit des choses léguées. Toutefois, lorsque le testament est olographe ou mystique, comme il n'a point par lui-même de force exécutoire, le légataire universel doit se faire envoyer en possession, par ordonnance du président du tribunal du lieu de l'ouverture de la succession.

Le legs universel oblige le légataire: 1° à acquitter, en principe, tous les legs; 2° à acquitter toutes les dettes de la succession, s'il n'y a pas d'héritiers à réserve; 3° à payer, dans le cas contraire, sa part des dettes.

Legs à titre universel. C'est, selon l'article 1010, « celui par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier ». Le légataire à titre universel doit demander la délivrance de son legs à ceux qui sont saisis de la succession, c'est-à-dire soit aux héritiers à réserve, s'il y en a, soit au légataire universel, soit, à défaut, aux héritiers *ab intestat.* Il est tenu, pour sa part, des dettes et charges de la succession.

Legs à titre particulier. C'est celui qui comprend seulement des objets déterminés (par ex., un champ, une somme déterminée). Le mode de délivrance des legs particuliers est le même que celui des legs à titre universel. Le légataire particulier n'est pas tenu des dettes de la succession; mais, bien entendu, il n'y a lieu à l'acquittement des legs qu'après le payement de toutes les dettes.

Legs (le), comédie en un acte, en prose, de Marivaux (Théâtre-Français, 1736). — Le Marquis hérite de six cent mille francs, à la charge d'épouser Hortense ou de lui en donner deux cent mille. Hortense préfère cette dernière combinaison, qui lui permettrait de se marier avec le Chevalier, qu'elle aime. Le Marquis, de son côté, est épris de la Comtesse, et, pour l'épouser, il est très capable de faire à Hortense l'abandon des deux cent mille francs. Malheureusement, il est extrêmement timide et boudeur; la Comtesse est vive, et il n'ose pas se déclarer. Pour brusquer les choses, Hortense feint de vouloir devenir la femme du Marquis, lequel, s'imaginant à tort que la Comtesse a repoussé ses hommages, consent à cette union, tout en la regrettant. Il faut que le valet Lépine et la suivante Lisette s'en mêlent, et que la Comtesse fasse des avances, pour que tout se termine au gré de chacun. Les hésitations de la Comtesse à s'avouer à elle-même qu'elle aime le Marquis, sa pudeur aux prises avec les bizarreries de ce dernier sont délicatement analysées. Le dialogue, entre eux, est d'une exquise finesse, et le valet Lépine y a sa part d'un ton plaisamment précieux.

LEGUATIA (*lé-gha-si*) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, apparentés aux poules d'eau, et ne comprenant qu'une espèce récemment éteinte. (On trouve dans les terrains actuels de l'île Maurice les débris de la *leguatia gigantea,* disparue sans doute lors de la conquête portugaise.)

Légué (le), hameau de la comm. de Plérin (Côtes-du-Nord), sur le Gouet, à 2 kilom. de la mer et à 1.500 mètres de Saint-Brieuc, dont il est le port et auquel l'unit une voie ferrée; 900 hab. Il exporte du beurre, du cidre, des pommes de terre. Le Légué arme pour la pêche de la morue à Terre-Neuve et en Islande.

LÉGUER (*ghé* — du lat. *legare,* députer. Change *é* en *è* devant une syllabe muette: *Je lègue. Qu'ils lèguent;* excepté au fut. et au condit.: *Je léguerai. Nous léguerions*) v. a. Donner, laisser par testament, par acte de dernière volonté: *M. de Montyon* a légué *près de quatre millions aux hôpitaux.* (Rigault.)

— Par ext. Transmettre après soi: Léguer *une maladie à ses enfants.*

Se léguer, v. pr. Être légué.

Léguer ou **Guer,** mieux encore et plus populairement **rivière de Lannion,** petit fleuve de Bretagne, qui, de ruisseau, devient brusquement estuaire à Lannion, accessible aux navires calant 4 mètres. Cours 68 kilom.

Léguevin, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Toulouse, sur le Courbet, sous-affluent de la Garonne par l'Aussonnelle; 896 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 10 comm. et 5.465 hab.

LÉGUMAGE (*maj'*) n. m. L'ensemble des légumes.

LÉGUME (du lat. *legumen;* de *legere,* cueillir) n. m. Nom générique de tous les produits végétaux employés à l'alimentation de l'homme: Légumes *secs.* Légumes *verts.* ‖ Par ext. Plante potagère: *Cultiver les* légumes.

— Bot. Fruit caractéristique des plantes de la famille des légumineuses, dit encore gousse. V. ce mot.

— Pop. *Gros légume,* ou, par un curieux changement de genre, *Grosse légume,* Officier supérieur, fonctionnaire important. ‖ *Être dans les légumes,* Être parmi les personnages influents.

— Encycl. Quelquefois, on confond sous le nom de *légumes* toutes les plantes potagères. Quelquefois, aussi, on ne comprend sous cette dénomination que les seuls végétaux potagers utilisés comme aliments véritables, tandis qu'on en excepte ceux dont le rôle essentiel est d'exciter l'appétit ou de faciliter la digestion.

Les *légumes frais* sont ceux consommés peu de jours après leur récolte, tels que: *asperges, pommes de terre nouvelles, haricots verts, haricots frais en grains, petits pois, melons, choux-fleurs, concombres, chicorées,* etc.

Les *légumes secs* sont les grains, bulbes ou tubercules mis en réserve pour être consommés pendant la mauvaise saison; par exemple, les haricots, lentilles, fèves, pois chiches, pommes de terre et oignons conservés, etc.

Les *légumes de conserve* sont ceux que l'on a rendus indéfiniment conservables, soit en les faisant sécher et racornir (*légumes desséchés*), soit en les soumettant en récipients clos, et en présence d'une petite quantité d'eau, à l'action d'une température élevée, soit encore en les salant (*légumes conservés à l'état vert*).

LEGUMENAIA (*lé, mé-na-i-a*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des solénidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé. (Ce sont des coquilles oblongues, ressemblant à une gousse irrégulière; l'espèce type est la *legumenaia elliptica,* du crétacé des États-Unis.)

LÉGUMIER (*mi-é*), **ÈRE** adj. Où l'on cultive des légumes: *Jardin* légumier. ‖ Qui est de la nature des légumes: *Un herbage* légumier. ‖ *Fruits légumiers,* Gros fruits produits par des plantes herbacées, comme les melons, les concombres, les aubergines, les tomates, etc.

— n. m. Plat rond ou de toute autre forme, un peu profond avec ou sans couvercle, dans lequel on sert les légumes.

Légumier.

LÉGUMINAIRE (*nèr'* — du lat. *legumen, inis,* gousse) adj. Bot. Qui a du rapport avec ce qu'on observe dans les gousses: *Déhiscence* légumINAIRE.

LÉGUMINE (même étymol. qu'à l'art précéd.) n. f. Substance riche en azote et en soufre, extraite des graines de légumineuses. ‖ On l'appelle aussi caséine végétale.

— Encycl. La *légumine* appartient au groupe des substances protéiques, ainsi nommées à cause de la facilité avec laquelle elles se transforment en d'autres substances. D'après Dumas et Cahours, les pois et les amandes douces conviennent le mieux à l'extraction de la légumine. La

matière concassée est mise en digestion dans l'eau tiède, pendant deux ou trois heures ; on écrase le produit dans un mortier, on jette sur une toile, et on exprime. La liqueur laisse déposer une certaine quantité de fécule. On la filtre et l'on y verse de l'acide acétique étendu. La légumine se dépose en un précipité floconneux et très blanc. Tous les acides coagulent la solution de la légumine et la redissolvent, si on les emploie en excès ; la légumine est soluble dans les alcalis caustiques. Lorsqu'on abandonne à elle-même la solution de la légumine, telle qu'on l'extrait des légumineuses, elle se coagule dans l'espace de vingt-quatre heures, à la température de 15° à 20°, en donnant un précipité gélatineux semblable au caséum ; cette solution est également coagulée après l'addition de quelques gouttes de présure.

LÉGUMINEUSES (du lat. *legumen, inis*, gousse) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, du type diplostémone. — *Une* LÉGUMINEUSE.

— ENCYCL. La très vaste famille des *légumineuses* (environ 400 genres, avec 6.500 espèces, répandues par tout le globe) comprend des plantes de ports très divers, à feuilles généralement composées, à fleurs ordinairement hermaphrodites, pentamères, le plus souvent groupées en grappes ; il y a dix étamines, libres ou concrescentes par

Légumineuses : 1. Fleur isolée et grossie de sensitive ; 2. Fruit de sensitive ; 3. Fleur de pois ; 4. Gynécée de pois ; 5. Fruit de pois.

leurs filets ; le pistil comprend un seul carpelle clos, et le fruit est une gousse ou légume, d'où le nom de la famille.

On y distingue trois tribus : les *papilionacées*, les *césalpiniées*, les *mimosées*. Les cinq pétales sont égaux chez les mimosées, inégaux dans les deux autres groupes ; chez les papilionacées, le pétale médian et postérieur (*étendard* ou *vexillum*) recouvre, dans le bouton, les deux latéraux (*ailes*), qui recouvrent à leur tour les deux antérieurs, soudés en une carène, et l'on dit que la préfloraison est vexillaire ; chez les césalpiniées, les deux pétales antérieurs recouvrent les deux latéraux, qui recouvrent à leur tour le postérieur, et la préfloraison est carénale.

La tribu des papilionacées comprend toutes les légumineuses (haricot, pois, etc.). Les césalpiniées fournissent des fruits comestibles ou purgatifs (tamarin, casse), des résines (copaïer, *hymenæa*), des bois de construction (mélanoxyle, brésillet, etc.) ou de teinture (campêche). Parmi les mimosées, figurent les acacias et les mimosas.

LÉGUMINEUX (*neû*), **EUSE** (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui a une gousse pour fruit.

LÉGUMINIFORME (du lat. *legumen, inis*, gousse, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une gousse.

LÉGUMINIVORE (du lat. *legumen, inis*, légume, et *vorare*, dévorer) adj. Qui vit de légumes : *Des animaux* LÉGUMINIVORES.

LÉGUMINODE (du lat. *legumen, inis*, légume) n. m. Fruit composé de plusieurs gousses, fixées à une même base et provenant d'une même fleur.

LÉGUMISTE (*misst'*) adj. Qui cultive des légumes : *Jardinier* LÉGUMISTE.

— Substantiv. : *Un* LÉGUMISTE.

— Personne qui s'est imposé l'obligation d'une alimentation purement végétale. V. VÉGÉTARIEN.

LEH, ville de l'Asie centrale (roy. de Cachemire), capitale du Ladak, dans la haute vallée de l'Indus ; 4.000 à 5.000 hab. Le palais de l'ancien radja et un grand monastère bouddhique la dominent. La vallée est couverte de terrasses cultivées. Leh est un des grands marchés du Thibet occidental, entre l'Inde et le Turkestan chinois ; commerce de poils de chèvre et de yak, pour la fabrication des châles.

LÉHABIM, l'un des fils de Mizraïm, dans la tradition hébraïque : père des Libyens.

LEHARIVEL-DUROCHER (Edmond-Victor), sculpteur français, né et mort à Chanu (Orne) (1816-1878). Il débuta au Salon de 1843. Il a exposé un grand nombre d'œuvres distinguées : *la Rêverie ; Groupe d'anges*, à l'église Saint-Sulpice (Paris) ; *Être et paraître, Rosa mystica*, statues marbre (1861) ; *la Vierge* (1863), buste en marbre. Bustes de *Visconti*, de *Chênedollé ; les Litanies de la Vierge ; Marie-Madeleine* (1861), à l'église Saint-Augustin (Paris) ; *la Jeune Fille et l'Amour* (1870) ; *Notre-Dame de Bon-Secours ; la Vierge et l'Enfant Jésus*, bas relief en bronze pour l'église Saint Pierre de Montrouge (Paris) (1872) ; *Vénus désarmant Mars* (1873) ; *le Juif errant*, statue en plâtre (1877) ; etc. Le musée du Luxembourg a possédé autrefois, de lui, *la Comédie humaine*. Une statue de l'*impératrice Joséphine* doit encore être citée pour l'une de ses meilleures œuvres.

LEHESTEN, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen), cercle de Saalfeld, à l'entrée du Thüringer Wald ; 2.026 hab. Importante ardoisière.

LE HIR (Jean-Louis), publiciste français, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1806, mort à Paris en 1880. Avocat à la cour de Paris, il a publié des ouvrages et de nombreux recueils de jurisprudence, notamment : *Annales de la science et du droit commercial ; Des armateurs et des propriétaires de navires* (1843) ; *Traité de la prisée et de la vente aux enchères* (1855) ; *Manuel d'assurances* (1857) ; *De l'assurance par l'État* (1857) ; *Forces et institutions productives de la France* (1860) ; etc.

LEHM (mot allem. signif. *limon*) n. m. Dépôt argilo-sableux, qui existe à la surface du sol en beaucoup de pays. V. LOESS.

LEHMANN (Johann Gottlob), minéralogiste allemand, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Saint-Pétersbourg en 1767. Il était membre de l'académie de Berlin lorsque, à l'appel de l'impératrice Elisabeth, il alla se fixer à Saint-Pétersbourg (1761), où il devint professeur de chimie et directeur du cabinet d'histoire naturelle. Il acquit une réputation européenne, par ses ouvrages sur la chimie et la métallurgie.

LEHMANN (Charles-Ernest-Rodolphe-*Henri*), peintre français, né à Kiel en 1814, mort à Paris en 1882. Fils et élève du peintre Léo Lehmann (1782-1859), il se rendit à Paris, entra dans l'atelier d'Ingres, dont il s'attacha à imiter la manière. En 1835, il débuta par *Tobie et l'Ange* ; en 1840, il obtint son premier grand succès avec la *Sainte Catherine portée au tombeau par les anges* et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*. Il se fit naturaliser Français en 1847. Depuis cette époque, il a exposé un certain nombre d'œuvres, d'une distinction un peu mélancolique : *le Rêve* (1852) ; *l'Enfant Jésus et les Mages, Vénus Anadyomène* (1855) ; *Sainte Agnès, l'Education de Tobie* (1859) ; *Profil sur fond d'or* (1863) ; *le Repos* (1864) ; *l'Arrivée de Sarah chez les parents de Tobie* (1866) ; etc. Ses portraits surtout sont remarquables. Nous citerons ceux de la *princesse Belgiojoso, Liszt, Humboldt, Reber, le comte Delaborde, Rachel, Ponsard, Alphonse Karr*, le *baron Haussmann*, etc. Lehmann a également abordé avec succès la peinture murale. En 1852, il décora la galerie des fêtes à l'Hôtel de Ville. Il a peint encore les fresques de la nouvelle salle du trône au Luxembourg et celles de Sainte-Clotilde. Un de ses derniers ouvrages fut une peinture pour l'École de droit : *Le droit prime la force* (1876). Lehmann avait été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1864. — Son frère, AUGUSTE-GUILLAUME-RODOLPHE, né à Ottensen, près de Hambourg, en 1819, voyagea successivement en France, en Italie, puis s'établit, en 1866, à Londres. Ses tableaux les plus connus sont des scènes de la vie italienne : *la Fileuse* (1842) ; *Grazia* (1843) ; *le Pape Sixte-Quint bénissant les marais Pontins* (musée de Lille) ; *Chevrière des Abruzzes* (1847) ; *Graziella* (1855) ; *les Marais Pontins* (1859) ; *Haydée*, etc. ; enfin, un grand nombre de portraits.

LEHMANNIE (*lé-ma-nî*) n. f. Genre de solanées, tribu des nicotianées, comprenant des arbrisseaux qui croissent au Pérou et dont le type est le *nicotiana tomentosa*.

LEHMKUHLE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]) ; 1.414 hab. Mines de houille. Scierie mécanique. Château de Knippenberg.

LÉHON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 1 kilom. de Dinan, sur la Rance ; 1.405 hab. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Restes d'un prieuré. Eglise du XIIIe siècle, avec chapelle de Beaumanoir, du XIVe siècle.

LEHONGRE (Etienne), sculpteur français, né et mort à Paris (1628 ou 1629-1690). Il entra, en 1668, à l'Académie de peinture et sculpture, et prit part aux grands travaux décoratifs exécutés sous le règne de Louis XIV. A Versailles, on admire ses *Tritons* et ses *Sirènes*, une statue de *l'Air*, et deux termes représentant *Vertumne* et *Pomone*. Il est, de plus, l'auteur d'un des bas-reliefs de la porte Saint-Martin.

LE HOUX (Jean), avocat et poète français, né à Vire, mort en 1616. Il rajeunit les chansons bachiques et satiriques (dites *Vaux de Vire*) de son compatriote Olivier Basselin, et en composa d'autres, qu'il est bien difficile de distinguer des premières. Son recueil, publié en 1610, a été souvent réimprimé avec de prétendues pièces inédites, qui n'étaient que des fabrications modernes (Vire, 1811 ; Caen, 1821 ; Paris, 1858, éd. P. Lacroix, etc.).

LEHR (Paul-Ernest), jurisconsulte français, né à Saint-Dié en 1835. Il se fit inscrire avocat au barreau de Strasbourg, et prit part, comme capitaine de la garde nationale, à la défense de la ville, en 1870. Il devint, en 1875, professeur de législation comparée à l'académie de Lausanne. Citons de lui : *Dictionnaire d'administration ecclésiastique* (1869) ; *Scènes de mœurs et récits de voyage dans les cinq parties du monde* (1870-1871) ; *Eléments de droit civil germanique* (1875) ; *Des divers régimes hypothécaires de la Suisse* (1876) ; *la Nouvelle Législation pénale de la Russie* (1876) ; *Eléments de droit civil russe* (1877) ; *Eléments de droit civil espagnol* (1880) ; *Eléments de droit civil anglais* (1885) ; *Code de commerce portugais* de 1888 (1889) ; *Code civil de Zurich* de 1887 (1890).

LEHRTE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Luneburg]) ; 3.799 hab. Fabrique de sucre, de chocolat, de ciment, de produits chimiques, de machines.

LE HUËROU (Julien-Marie), historien français, né à Prat (Côtes-du-Nord) en 1807, mort par suicide, près de Nantes, en 1843. A sa sortie de l'École normale, il fut nommé professeur d'histoire au collège, puis à la faculté des lettres de Rennes (1840). Il a laissé des ouvrages d'érudition d'une grande valeur : *Recherches sur les origines celtiques* (1837) ; *De l'établissement des Francs dans la Gaule* (1838) ; *Histoire des institutions mérovingiennes* (1841) ; *Histoire des institutions carlovingiennes* ; etc.

LEHUNTITE n. f. Zéolithe sodique, variété de mésotype, qu'on trouve à Antrim.

LEIA (*lé-i-a*) n. f. Entom. Genre d'insectes diptères némocères, famille des mycétophilidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. (Les *leia* sont des tipules de petite taille, dont les larves vivent dans le terreau ; les adultes sont bruns ou jaunâtres, ou noirs. La *leia fascipennis*, longue de 3 millimètres, habite la France.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cylindrellidés, comprenant sept espèces propres aux Antilles. (Les *leia* sont des animaux terrestres, à coquille tronquée, lisse, luisante, de couleurs brillantes.)

LEÏA, ville de l'Inde anglaise (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Déradjat]), à quelque distance de l'Indus ; 17.000 h. C'est un des principaux marchés de la région située entre l'Indus et le Tchinab.

LEIANTHE (*lé-i*) n. m. Genre de gentianacées chironiées, comprenant des herbes, parfois des arbustes, à fleurs en cymes lâches. (On en connaît dix espèces américaines.)

LÉIANTHÈRE (du gr. *leios*, lisse, et de *anthère*) adj. Bot. Dont les anthères sont lisses.

LEIBITZ (en hongr. *Leibic*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szepes]) ; 3.200 hab. Filatures de lin et de chanvre ; fabrique de drap. Source sulfureuse.

LEIBNITZ ou **LIBNICA**, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie), en face du confluent de la Sulm et sur la rive gauche de la Lassnitz, sous-affluent de la Drave ; 2.600 hab. Vignoble. Antiquités romaines.

LEIBNIZ [*lé-bniss*] (Gottfried Wilhelm), philosophe allemand, né à Leipzig en 1646, mort à Hanovre en 1716. A quinze ans, il possédait à fond les langues anciennes, avait lu les littératures grecque et latine, et était initié à la scolastique. Il lut alors les modernes : Bacon, Cardan, Campanella, Képler, Galilée, Descartes, et adopta le mécanisme cartésien. En 1663, il soutint à Leipzig une thèse sur le *principe d'individuation* ; il s'y déclarait nominaliste. Il alla étudier les mathématiques à Iéna, et entrevit dès lors les principes du calcul différentiel. Il passa de là à Altdorf, où il s'adonna à la jurisprudence et soutint une thèse de doctorat : *De casibus perplexis in jure* (1666). A la même époque, affilié à la confrérie des Rose-Croix de Nuremberg, il se livrait à des expériences de chimie, et, lié avec le baron de Boinebourg, il s'occupait des plus hautes questions de politique (traité sur *l'élection des rois de Pologne*, 1669), des problèmes religieux (*Confession de la nature contre les athées*, 1668), de hautes mathématiques et de mécanique (*Théorie du mouvement abstrait* et *Théorie du mouvement concret*, 1670). L'étude du dogme catholique de la transsubstantiation et du dogme luthérien de la présence réelle l'amenait à chercher une doctrine de la substance à substituer à celle de Descartes.

Leibniz.

En 1672, il se rendit à Paris, où il s'efforça de gagner Louis XIV à l'idée de conquérir l'Egypte. Il y séjourna pendant quatre ans (sauf un court voyage à Londres en 1673), y fut lié avec tous les grands esprits du temps et approfondit ses études mathématiques. C'est à la fin de ce séjour, en 1676, qu'il arriva à constituer définitivement le calcul différentiel. Il fut alors appelé à Hanovre, où la place de bibliothécaire lui était offerte par le duc de Brunswick-Lunebourg. C'est là qu'il écrivit ses principaux ouvrages de philosophie. Mais il ne cessa pas de s'occuper de politique, soutint en 1678 les droits des princes allemands dans l'empire, exposa à Pierre le Grand tout un plan pour introduire parmi ses peuples la civilisation occidentale, fut mêlé à toutes les négociations diplomatiques. Mathématicien, il publia, en 1684, son traité *Nova methodus pro maximis et minimis*, qui contient les principaux traits de son système. Théologien, il examina à quelles conditions on pourrait rapprocher les Eglises chrétiennes, et eut avec Bossuet une correspondance sur cette question, publia son *Systema theologicum* (1684). Historien, il fonda la critique historique, publia, en 1693, un recueil de droit des gens, commença en 1701 à éditer les matériaux recueillis par lui sur la maison de Brunswick, chercha dans la linguistique une méthode pour découvrir les origines des peuples, rêva une science des transformations de la terre antérieures à l'apparition de l'homme.

Mais Leibniz a été grand surtout comme philosophe. En 1684, dans ses *Méditations sur la connaissance, la vérité et les idées*, il rompait avec Descartes et fondait sa distinction féconde entre la possibilité logique et la possibilité de l'existence. C'est ce qui le conduira à distinguer le principe de contradiction et le principe de raison suffisante. Dans ses opuscules de 1691 à 1694, il soutenait, contre le cartésianisme, que l'essence du corps consiste, non dans l'étendue, mais dans la force ; et, en 1694, dans son *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, il développait sa doctrine de l'harmonie préétablie qu'il avait plusieurs fois esquissée. L'ensemble de ses idées était fixé. Il l'exposa, à trois points de vue différents, dans trois ouvrages capitaux.

Dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* (composé en 1703), il se place au point de vue de la connaissance. Il combat la théorie de Locke sur la table rase et défend la théorie des idées innées. La connaissance ne s'explique point par la seule expérience ; mais il y a en nous des vérités nécessaires et universelles, que nous découvrons à propos de l'expérience et qui lui sont supérieures ; elles se ramènent au principe de contradiction et au principe de raison suffisante : « il n'y a rien dans l'intelligence qui ne vienne des sens, si ce n'est l'intelligence elle-même ». Locke étant mort, Leibniz renonça à publier cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1765.

Dans la *Théodicée* (1710), qui se présente comme une réponse à Bayle, Leibniz est surtout préoccupé d'un essai de conciliation de l'existence du mal avec l'existence de Dieu. Il y développe son *optimisme*, qui consiste à soutenir, non pas que le monde est bon, mais qu'il est le meilleur des mondes possible ; le mal qui s'y trouve est le moindre mal possible. Le mal tient à l'imperfection des créatures, qui, par essence, sont bornées. Le mal physique et le mal moral sont des conséquences de ce mal métaphysique. Leibniz, dans cet ouvrage, touche à tous les grands problèmes, notamment à celui de la prescience divine et de la liberté humaine.

Dans la *Monadologie* (1714), Leibniz se place au point de vue de l'être et donne le tableau d'ensemble de sa doctrine. Les substances sont simples (*monades*), inétendues, spirituelles, actives. Elles s'échelonnent depuis les plus humbles, qui ont la perception et l'appétit, mais non la mémoire, jusqu'à celles qui ont la raison et jusqu'à Dieu. Elles sont fermées les unes aux autres, et l'influence des choses les unes sur les autres consiste dans une prédétermination divine (harmonie préétablie, qui règle d'avance tous les mouvements des êtres. L'univers est un monde moral, une cité divine, où le meilleur se produit peu à peu en vertu des lois posées et où les voies de la nature s'accordent, en définitive, avec celles de la grâce. Leibniz reprit, la même année, cette dernière idée dans son opuscule : *Principes de la nature et de la grâce*.

— BIBLIOGR. Des éditions des écrits philosophiques de Leibniz ont été données par Raspe (1765), par Dutens (1768), par Erdmann (1840), par P. Janet (1846). Une édition définitive a été entreprise, en 1875, par Gehrard. Consulter les deux magistrales introductions qui ont été données par Emile Boutroux à des éditions classiques de la *Monadologie* (1881) et des *Nouveaux essais* (1886).

LEIBNIZIANISME (*lè-bni, nissm'*) n. m. Philosophie idéaliste de Leibniz. (On trouve souvent ce mot et les suivants écrits avec un *t*, suivant l'orthographe fautive qu'on a longtemps donnée au nom de Leibniz.)

LEIBNIZIEN, ENNE (*lè-bni-zi-in, èn'*) adj. Philos. Qui appartient à Leibniz ou à son système philosophique : *Système* LEIBNIZIEN. *Doctrine* LEIBNIZIENNE.
— Substantiv. Partisan de la doctrine philosophique de Leibniz : *Un célèbre* LEIBNIZIEN.

LEICESTER, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur la Soar, affluent du Trent, et sur le *canal de Leicester;* 175.000 hab. Leicester est un très grand centre pour les articles de bonneterie; les fabriques de bas occupent un très grand nombre d'ouvriers. Fabriques de caoutchouc et de chaussures. Fonderies de fer. Du temps de l'heptarchie anglo-saxonne, Leicester était déjà un évêché. Un parlement s'y tint sous le règne de Henri V. Traces des anciennes fortifications. Hôtel de ville, musées, églises des XIIe et XVe siècles.

LEICESTER (COMTÉ DE) ou, en anglais, **LEICESTERSHIRE**, division administrative du centre de l'Angleterre. Le sol de ce comté, onduleux, traversé par quelques hauteurs, est très propre à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux. Au Nord et à l'Ouest, il abonde en charbon de terre; on y rencontre aussi du fer et du plomb. Il est arrosé par la Soar et par les canaux de l'Union, de Leicester, de l'Ahsby, etc. Superf. 2.071 kilom. carr. ; 350.000 hab.
— *Race de Leicester* ou *de Dishley*, Excellente race bovine à longues cornes, produisant le lait qui sert à fabriquer les fromages de Stilton. (Quant à la race ovine de ce nom, elle est représentée par des moutons à taille élevée, à corps ample avec un col court. Cette race est excellente pour l'engraissement, qui se fait de bonne heure; elle fournit aussi une laine longue et abondante.)

LEICESTER, ville des États-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]), sur une hauteur d'où descendent les sources du Quinnebaug et du Black Stone River, dont les eaux fournissent la force motrice à d'importantes filatures et à des tissages de laine et de coton; 3.000 hab.

LEICESTER (comte DE), titre porté par Simon de Montfort (v. MONTFORT), par Robert Dudley, le favori d'Elisabeth (v. DUDLEY), par Robert Sidney (v. SIDNEY), par William Coke (v. COKE), etc.

LEICHE n. m. Ichtyol. V. LICHE.

LEICHHARDT, fleuve de l'Australie du Nord-Est (Queensland), né dans le massif de Hugh et tributaire du golfe de Carpentarie; 400 kilom.

LEICHHARDT, district du Queensland (Australie), vers le centre de la province; 23.995 kilom. carr. — Comté de la Nouvelle-Galles du Sud, dans la région des fleuves Darling et Castlereagh.

LEICHHARDT, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland]), entre le Long Cove et le Whites Creek; 16.900 hab.

LEICHAHRDT (Louis), voyageur allemand, né à Trebatsch (Brandebourg) en 1813, mort dans l'Australie centrale en 1848. Il exécuta en Australie différents voyages d'exploration, dont les résultats scientifiques furent publiés après sa mort dans ses *Documents pour la géologie de l'Australie* (1855). En 1847, il partit pour un nouveau voyage dans l'intérieur de l'île, et cessa au bout de quatre mois de donner de ses nouvelles. Les expéditions parties à sa recherche demeurèrent sans résultat.

LEICHLINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Wupper, affluent droit du Rhin; 5.912 hab. Tissages et filatures. Fabrique d'instruments tranchants en acier. Élève de la truite.

LEIDRADE, prélat français, né à Nuremberg vers 736, mort à Soissons vers 820. Il fut d'abord bibliothécaire impérial à Aix-la-Chapelle, et remplit, en Aquitaine, les fonctions de *missus dominicus*. Entré dans les ordres, il devint archevêque de Lyon, en 798; l'année suivante, il se rendit en Espagne, où il convainquit l'hérétique Félix d'Urgel et le décida à se rendre à Aix-la-Chapelle, pour y abjurer ses erreurs. Il établit, à Lyon, plusieurs écoles, reconstruisit le monastère de l'île Barbe et réunit une riche collection de manuscrits. En 811, Charlemagne l'appela auprès de lui et voulut qu'il signât son testament. Après la mort de l'empereur, il se retira à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Médard. Il reste de lui quatre *Lettres* latines.

LEIDYITE (*lè-di*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fer, chaux et magnésie.

LEIGH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), communiquant avec Manchester par un bras du canal de Bridgewater; 25.000 hab. Houillères. Fabrication importante d'étoffes de soie et de coton. Parcs à huîtres.

LEIGHTON (Frédéric, lord), peintre et sculpteur anglais, né à Scarborough en 1830, mort à Londres en 1896. Il exposa à Vienne *la Mort de Brunelleschi*, puis alla en Italie, où il se fixa à Rome. La *Madonna de Cimabué portée en triomphe dans les rues de Florence*, qu'il envoya à Londres (1855), fut achetée par la reine Victoria. Leighton se rendit alors à Paris, et fréquenta les ateliers d'Ary Scheffer et de Robert Fleury. Il a exposé à Londres : *Orphée arrachant sa femme aux enfers* (1856); *les Pêcheurs et la Sirène* (1858); *l'Étoile de Bethléem*, *Michel-Ange soignant son serviteur mourant* (1862); *Dante en exil*, *Hélène à Troie* (1864); *Vénus* (1867); *Jonathan et David*, *Ariane abandonnée par Thésée* (1868); *Electre au tombeau d'Agamemnon* (1869), une de ses œuvres les plus populaires; *Hercule délivrant Alceste*, *Filles grecques au bord de la mer* (1871); *Clytemnestre* (1874), etc. A l'Exposition universelle de 1878 (Paris), figura sa *Leçon de musique*. Dans la section de sculpture, on remarquait l'*Athlète combattant un python*, statue de bronze. Parmi les toiles que Leighton a exposées à Londres, il faut citer : *Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite* (1881); *le Baiser d'une sœur* et *Lumière du harem*. Il est l'auteur des deux fresques décoratives du musée de South-Kensington : *la Paix* et *la Guerre*. A l'Exposition universelle de 1889, il avait envoyé *Andromaque captive*, œuvre d'une superbe harmonie de couleur.

Leighton.

Artiste, savant, mais surtout dilettante, Leighton a été comme le représentant officiel de l'art anglais. S'il n'a pas donné directement dans le préraphaélisme, il en a retenu quelque chose dans ses aspirations générales, dans le choix de certains sujets (*Vierges sages et Vierges folles*, *Prophète dans le désert*, *les Daphnéphores*, *l'Esprit des sommets*, etc.). Président de l'Académie royale, sir Leighton figurait à l'Exposition universelle de 1900 (Paris), avec six morceaux, dont *Rizpah*, *Clytie* et le *Retour de Perséphone*.

LEIGNÉ-SUR-USSEAU, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Châtellerault; 414 hab. Scierie mécanique. La Grand'Borne, mégalithe. Eglise romane. — Le canton a 10 comm. et 5.850 hab.

LEILA (*lé*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionidés, comprenant quelques espèces propres aux eaux douces de l'Amérique du Sud. (Les *leila* sont des anodontés à deux siphons; leur coquille, élargie en arrière, bâillante, est ovale.)

LEIMANTHE (*lé*) n. m. Genre de mélanthacées, tribu des vératrées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles étroites, qui habitent l'Amérique boréale.

LEIMBACH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), au confluent du Thalbach avec la Wipper, tributaire gauche de la Saale; 3.353 hab. Fabrique de dynamite. Mines de cuivre et d'argent.

LEINE, rivière d'Allemagne (Prusse), affluent de l'Aller, bassin du Weser. La Leine prend sa source dans l'Eichsfeld, passe à Heiligenstadt, entre dans le Hanovre, où elle arrose Gœttingue, Elze, Hanovre, Neustadt, Eickelot, et se jette dans l'Aller, après un cours de 192 kilom.

LEINSTER, une des quatre grandes provinces de l'Irlande, à l'extrémité sud-est de l'île. Elle est baignée par le canal de Saint-Georges et la mer d'Irlande. Côtes moins découpées que celles du reste de l'île; leurs principales découpures sont les baies de Dundalk et de Dublin, les golfes de Wexford et de Waterford. La partie occidentale de la province est montagneuse, surtout au S. de Dublin (mont Lugnaquilla, 800 m.), tandis qu'au contraire, dans le Centre et au Nord, s'étendent des plaines immenses, occupées par de belles terres labourées, par des prairies toujours vertes ou par des marais et des tourbières. Dans le Nord-Ouest, il y a un assez grand nombre de lacs (Derreveragh, Hoyle, Ennel, etc.). Les principaux cours d'eau sont le Shannon, le Slaney, l'Ovoca, la Boyne, le Black-Water et leurs affluents. Elle forme 12 comtés. Superf. 17.735 kilom. carr.; 1.200.000 hab. environ. Capit. *Dublin*.

LÉIOCARPE (du gr. *leios*, lisse, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont lisses.

LÉIOCÉPHALE (*sé*) ou **LEIOCEPHALUS** (*lé-i-o-sé, luss*) n. m. Genre d'annélides tubicoles, famille des maldanidés, comprenant des formes répandues dans les mers d'Europe. (Le *leiocephalus coronatus* fréquente les côtes atlantiques de la France.)

LÉIOCOME n. f. Fécule grillée et transformée en dextrine. (On l'emploie principalement, dans l'industrie, pour l'apprêt des tissus.) ‖ On écrit aussi LÉIOGOMME.

LÉIODERMARIÉES (*dèr'*) n. f. pl. Groupe de sigillaires, à écorce non costulée, sur laquelle les cicatrices laissées par les feuilles sont écartées et non contiguës, comme dans les éléthrariées. — *Une* LÉIODERMARIÉE.

LEIODERMATIUM (*lé-i-o-dèr', si-om'*) n. m. Genre d'éponges pierreuses, famille des lithistidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les *leiodermatium* sont composés de filaments siliceux entrelacés, sans corpuscules isolés.)

LÉIODERME ou **LEIODERMA** (*lé-i-o-dèr'*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des volutidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé. (L'espèce type est le *leioderma* de la craie du Mississipi.)

LEIOPHYLLUM (*lé-i-o, lom'*) ou **LÉIOPHYLLE** [du gr. *leios*, lisse, et *phullon*, feuille] adj. Bot. Dont les feuilles sont lisses.
— n. m. Genre d'éricinées, comprenant de petits arbustes, à feuilles alternes, à fleurs petites et disposées en corymbes terminaux. (On en connaît deux espèces américaines.)

LÉIOPILE (du gr. *leios*, lisse, et *pilos*, chapeau) n. f. Se dit des champignons qui ont un chapeau lisse.

LEIOPLAQUE (*lé-i-o-plak'* — du gr. *leios*, lisse, et de *plaque*) n. f. Se dit des champignons qui sont étalés sur leur support et y forment des plaques lisses.)

LÉIOPTILE ou **LEIOPTILUS** (*lé-i-o, luss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des ptérophoridés, comprenant une douzaine d'espèces d'Europe. (Les léioptiles sont de minuscules papillons gris, à ailes déchiquetées en lanières; leurs chenilles vivent sur les seneçons [*leioptilus cinerarius*], les solidago [*leiptilus osteodactylus*], le chardon à foulon [*leioptilus distinctus*]; etc.)

LÉIOSPERME (*spèrm'* — du gr. *leios*, lisse, et *sperma*, graine) adj. Bot. Dont les graines sont lisses.
— n. m. Genre de saxifragacées, tribu des cunoniées, comprenant des arbres et des arbrisseaux habitant la Nouvelle-Zélande.

LÉIOSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du gr. *leios*, lisse, et *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis lisses.

LÉIOSTOME ou **LEIOSTOMUS** (*lé-i, muss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant quelques espèces de l'Atlantique américaine. (Les léiostomes ont les dents très petites, le préopercule dentelé, la nageoire anale avec une faible épine.)

Léiostome.

LEIPA ou **BŒHMISCH-LEIPA**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur le Polzen; 10.400 hab. Couvent d'augustins, fondé par Waldstein. Raffinerie de sucre. Fabrique d'amidon. Atelier de chemins de fer.

LEIPNICK, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Beczwa, affluent de la Morava; 6.392 hab. Château. Fabrique de sucre, de drap, de flanelle.

LEIPOA (*lé*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des mégapodidés, comprenant une seule espèce d'Australie, le *leipoa ocellata*.

LEIPZIG ou **LEIPSICK**, ville de l'Allemagne centrale (roy. de Saxe), chef-lieu de cercle, au confluent de l'Elster Blanche, affluent de la Saale, avec la Parthe et la Pleisse; 400.000 hab. Beaux édifices, parmi lesquels sont à citer : l'Hôtel de ville (fin du XVIe s.), les bâtiments de l'Université (*Augusteum*); l'École Saint-Thomas; la Bourse (XVIIe s.); le musée de peinture, contenant une assez belle série d'œuvres modernes; la Pleissenburg, ancien château fort transformé en caserne. Autour de la ville, grands et beaux parcs du Rosenthal et du Johannisthal. Leipzig est une ville autonome et le siège du tribunal de l'empire allemand.

Armes de Leipzig.

Leipzig est au tout premier rang des villes intellectuelles et commerçantes de l'Allemagne. Son université, fondée en 1409 par Frédéric le Belliqueux à l'image de l'université de Paris, attire les étudiants du monde entier. L'existence de plusieurs centaines de maisons d'édition de tout genre, d'ateliers de gravure artistique, musicale ou géographique, y ont amené la création d'une Bourse de la librairie, unique au monde. Une Société royale des sciences, une Académie des beaux-arts, la Société pour l'étude de la langue et des antiquités allemandes, la Société de géographie, le Conservatoire de musique, etc., achèvent de faire de Leipzig, peut-être avant Berlin, la capitale intellectuelle de l'empire allemand.

Au point de vue commercial, les foires de Leipzig (en janvier, à Pâques, et surtout en automne), fréquentées dès le XIVe siècle, n'ont pas cessé de se développer de nos jours. Les pelleteries, les toiles, les laines, les denrées coloniales, les porcelaines, les laques, etc., en forment l'aliment principal. L'industrie est représentée par des filatures nombreuses pour la laine et le coton, des fonderies, des fabriques de machines et d'instruments de précision, des sucreries, des minoteries, des papeteries et des imprimeries en grand nombre, des fabriques de ciment, d'huiles volatiles, de couleurs, etc.

Leipzig (lat. *Lipsia*), d'abord simple village, est mentionnée comme ville en 1015, et entourée de murs au XIIe siècle, sous le règne du margrave de Meissen Othon le Riche. En 1273, la ville obtient le droit de battre monnaie; en 1383, mention y est faite d'un tribunal des échevins. Quelques années après (1409), l'Université est fondée. Ce fut là que, en 1519, eut lieu le fameux colloque entre Eck, Harlstadt et Luther. La réforme y fut introduite par Henri le Pieux (1539). La ville fut, en 1631, le théâtre de la défaite des Impériaux par les Suédois et les Saxons; en 1642, Torstenson y battit les Autrichiens. Sa prospérité commerciale fut accrue par l'immigration, après 1685, d'un grand nombre de protestants français. Après la guerre de Sept ans, dont elle eut beaucoup à souffrir, la ville cessa d'être une place forte : ses fortifications furent remplacées par des jardins et des promenades. Enfin, autour de la ville, se livra, en 1813, la *bataille des Nations*. V. plus bas.

Leipzig (BATAILLES DE). Les plaines de Leipzig ont été le théâtre de deux grandes batailles. La première, qui eut lieu pendant la guerre de Trente ans, fut gagnée par le roi de Suède Gustave-Adolphe, sur l'armée impériale

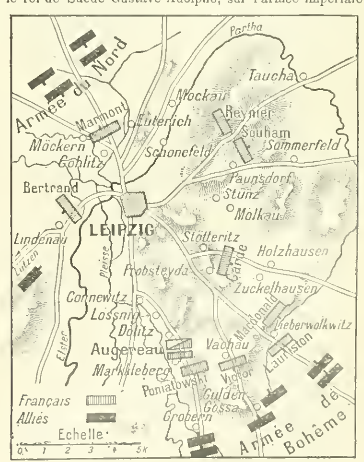

Plan de la bataille de Leipzig (le 16 oct. 1813).

de Tilly. La seconde, la plus importante, les 16, 18 et 19 octobre 1813, vit la défaite de Napoléon par les armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

Napoléon, menacé au nord par l'armée de Silésie (Prussiens), que commandait Blücher, au sud par l'armée de Bohême (Russes et Autrichiens) sous les ordres de Schwarzenberg, se porta de Dresde sur Leipzig pour empêcher leur jonction. Il n'avait à opposer que 200.000 jeunes soldats aux 300.000 hommes de la coalition. Dans la première journée, 16 octobre, il y eut deux actions séparées. Tandis qu'au N. de Leipzig, Ney et Marmont, postés à Mœckern, tenaient tête à Blücher, Napoléon dirigea au S. de la ville la défense des gros villages

de Wachau, Liebertwolkwitz et Markkleeberg. Les alliés s'emparèrent de cette dernière position, mais leurs attaques furent repoussées sur tous les autres points. Le 17 octobre, la lutte fut suspendue. Napoléon en profita pour resserrer ses positions autour de Leipzig. Le 18 au matin, le combat reprit; il se concentra autour de Probstheyda. La défection en pleine bataille des contingents saxons obligea Napoléon à se replier vers l'Ouest. La retraite s'opéra en désordre, dans la nuit du 18 au 19 octobre. Le lendemain matin, les alliés attaquèrent les faubourgs de Leipzig, défendus par les maréchaux Macdonald et Poniatowski. Vingt mille Français tombèrent aux mains de l'ennemi. Poniatowski se noya en voulant franchir l'Elster à la nage. Cette *Völkerschlacht* (bataille des Nations) avait mis aux prises 500.000 hommes, coûté la vie à 60.000 et porté un coup mortel à la puissance napoléonienne.

LEIPZIS (*lè-psi*) n. f. Sorte de serge faite en blanc, qui se fabriquait à Amiens et aux environs.

LEIRIA, ville du Portugal (Estrémadure), sur un petit affluent du fleuve côtier Liz, à peu de distance de l'Atlantique; 4.500 hab. Ch.-l. de district. Vieux château fort, deux églises ogivales, demeures du temps féodal. Aux environs, *pinhal de Leiria* ou *do Rei*, la plus grande forêt de pins du Portugal (11.463 hect.). — Le district a 3.178 kilom. carr. et 218.000 hab.

LÉIS (*iss*) ou **LEIS** (*lè-iss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant des espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

LEISEWITZ (Jean-Antoine), poète dramatique allemand, né à Hanovre en 1752, mort à Brunswick en 1806. Il remplit plusieurs fonctions administratives en Brunswick. En 1776, il présenta à un concours de poésie son *Julius de Tarente*. Cette pièce, très intéressante, que Lessing prit pour un drame de Gœthe, fut jugée à tort inférieure aux *Jumeaux* de Klinger. Cet échec découragea Leisewitz et lui fit abandonner les lettres. Ses œuvres posthumes furent publiées en 1838.

LEISNIG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Mulde de Freiberg; 7.744 hab. Fabriques de drap, de machines. Fonderies de fer. Horticulture. Sur un coteau escarpé, ancien château de Mildenstein.

LEISTE (*lé-isst'*) ou **LEISTUS** (*lé-i-stuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une quarantaine d'espèces propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *leistes* sont élégants, élancés, bruns, roux ou violets, bleus ou verts, à reflets métalliques. De taille moyenne, très agiles, ils vivent ordinairement par groupes dans les lieux humides, sous les mousses, les écorces, les pierres. Quatre espèces seulement se trouvent aux environs de Paris; la plus commune est le *leistus spinibarbis*, bleu foncé, avec les pattes testacées ou rousses.

Léiste (gr. 2 fois).

LEISTES (*lé-i-stèss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des ictéridés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (L'espèce type, répandue dans toute l'Amérique tropicale, est le *leistes militaris*. Il existe deux sous-genres : *pseudoleistes* [du Brésil]; *cureus* [du Chili].)

Leistes militaire.

LEI-TCHÉOU ou **LAÏ-TCHÉOU**, ville de l'empire de Chine (prov. de Kouang-Toung), à 25 kilom. de la côte, et arrosée par le Ta-tou-Ho. La presqu'île du même nom, séparée de l'île d'Haï-Nan par le détroit d'Haï-Nan, est située entre la mer de Chine à l'E., le golfe du Tonkin à l'O.; pays plat, arrosé par le Ho-Kiang (tributaire du golfe du Tonkin), et qui produit riz, sucre, arachides. Administrativement, elle est comprise dans le cercle de Leï-Kioung (chef-lieu *Kioung-Tchéou*, dans Haï-Nan). En 1898, la Chine a cédé à bail à la France la baie de Kouang-Tchéou et le territoire voisin.

LEITELSHAIN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), près de Krimmitschau, sur la Pleisse, tributaire de l'Elster; 3.262 hab. Filature.

LEITH [*lith*] (autref. **Inverleith**), ville d'Ecosse, dans le comté d'Edimbourg, dont elle est le port très animé, à l'embouchure du ruisseau de *Leith* dans le golfe du Forth; 70.000 hab. Toileries, corderies, verreries, savonneries, raffineries, chantiers de construction. Ville fort ancienne, ne possédant cependant pas d'édifice antérieur à la fin du XVe siècle. Eglises de South et North Leith. A un mille de Leith, sur la rive méridionale du golfe du Forth, se trouve Newhaven.

LEITHA, rivière d'Austro-Hongrie. Descendue d'alpes de 1.500 à 2.080 mètres, trouées à 980 par le col du Semmering, elle tombe, en Hongrie, dans un bras du Danube, rive droite. Cours, 160 kilom. Elle sépare quelque temps les deux parties de l'empire, qui en ont tiré les noms de Cisleithanie (Autriche) et de Transleithanie (Hongrie).

LEITMERITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la rive droite de l'Elbe, en face du confluent de l'Eger et de la forteresse de Theresienstadt, sur le Mittelgebirge; 11.312 hab. Belle cathédrale (1671). Fabrique de tapis. Aux environs, Geltschbad, station climatérique.

LEITMOTIV (mot allem. signif. *motif conducteur*) n. m. Musiq. Motif conducteur ou caractéristique, thème revenant fréquemment dans une partition et associé à une idée, à un sentiment, à une situation ou à un personnage déterminé. ‖ Pl. *Des* LEITMOTIVE.

— ENCYCL. Le *leitmotiv* est un des procédés systématiques les plus importants des théories musicales de Richard Wagner. Le *leitmotiv* est non pas une mélodie proprement dite, mais un fragment mélodique très court, parfois un simple dessin rythmique, même un accord caractéristique, que l'auteur emploie pour préciser un personnage, une situation, un sentiment, et qu'il rappelle à l'oreille de l'auditeur chaque fois que se représentent ce personnage, cette situation, ce sentiment. Il devient fatigant quand il est reconnaissable, et il est puéril quand son retour ou sa transformation échappe à l'oreille dans l'ensemble de l'exécution. Car le *leitmotiv* se transforme à volonté dans le rythme, dans la mesure, dans la tonalité, dans l'instrumentation. Tel est le cas du fameux motif du Sommeil dans la *Tétralogie*.

Leitmotiv du Sommeil. (*Tetralogie*.)

On voit parfois plusieurs *leitmotive* s'enchaîner, se superposer, se combiner les uns avec les autres, suivant des complications qui en font un véritable jeu de patience, dont le lecteur d'une partition peut se rendre compte, mais où le simple auditeur se perd absolument. On a des exemples de ces complications dans la marche funèbre du *Crépuscule des Dieux* et dans le grand intermède symphonique qui précède la délivrance de Brunehilde par Siegfried.

Déformations successives du *leitmotiv* du Sommeil.

LEITNER (Gottlieb Wilhelm), orientaliste anglais, né à Pest en 1840. Issu d'une famille hongroise émigrée en Angleterre, il devint, en 1859, professeur d'arabe, de turc et de grec moderne au King's College. Il se rendit ensuite aux Indes, où il devint, en 1864, recteur du collège de Lahore; en 1866, il explora le Thibet et les pays voisins. Ses principaux ouvrages sont : *Philosophical Grammar of arabic; History of Dardistan, Songs and legends; Report of the history of indigenous education in the Pundjab* (1882).

LEITNER (Jules-Louis-Auguste), acteur français, né à Paris en 1862. Elève de Worms au Conservatoire, il obtint les premiers prix de tragédie et de comédie en 1887. Il débuta, cette même année, à la Comédie-Française, et fut nommé sociétaire en 1896. Doué d'une voix chaude, il a interprété avec autorité nombre de rôles de l'ancien et du nouveau répertoire.

LEITNÉRIE (*lè-tné-rî*) n. f. Genre de castanéacées, tribu des *leitnériées*, comprenant des arbustes à feuilles alternes, pétiolées, à fleurs en chaton. (Le fruit est une drupe peu charnu. Les quelques espèces connues croissent dans les marais de l'Amérique du Sud.)

LEITNÉRIÉES (*lè*) n. f. pl. Tribu de la famille des castanéacées, ayant pour type le genre *leitnérie*. — *Une* LEITNÉRIÉE.

LEITOMISCHL, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Chrudim]), sur la Loucha, affluent de l'Elbe; 8.012 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de pianos. Filature de coton. Commerce de céréales.

LEITRIM, comté formant l'extrémité nord-est de l'Irlande (prov. de Connaught). Ce comté est montagneux, surtout au Nord; il abonde en pâturages, mais toutes ses forêts ont disparu. Il est arrosé par d'abondants cours d'eau, principalement par des affluents du Shannon, qui a sa source dans le comté. Culture de lin, avoine, pommes de terre. Elevage de moutons et de gros bétail; important commerce de beurre. Fabrication de toiles et de poteries.

LÉIUPÈRE ou **LEIUPERUS** (*lé-i-u-pé-russ*) n. m. Genre d'amphibiens anoures oxydactyles, famille des ranidés, comprenant trois ou quatre espèces de l'Amérique du Sud. (Les *leiuperus* sont des grenouilles à doigts non palmés, à peau granuleuse. On en peut prendre pour exemple le *leiuperus marmoratus*, des Antilles et de la côte américaine, olivâtre, marbré de brun, avec une ligne blanche sur le dos.)

Léiupère marbré.

LEIZA, bourg d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune]), sur le *Leizaron*, affluent de l'Ora; 2.300 hab. Fabrication d'étoffes et de toiles; métallurgie.

LEJAY (Gui-Michel), philologue français, né et mort à Paris (1588-1674). Il était avocat au parlement de Paris, lorsqu'il résolut de publier une Bible polyglotte. Il s'adjoignit les hommes les plus savants de son temps, consacra dix-sept ans de sa vie à cette œuvre, qui parut en 1645 sous le titre de *Biblia hebraica, samaritana, chaldaica, græca, syriaca, latina, arabica*, ouvrage d'une exécution magnifique, mais souvent fautif. Lejay entra dans les ordres, reçut des lettres de noblesse, devint conseiller d'Etat (1646) et mourut doyen de Vézelay.

LE JAY (Gabriel-François), jésuite français, né à Paris en 1657 ou 1662, mort dans la même ville en 1734. Il professa la rhétorique au collège Louis-le-Grand, où il eut pour élève Voltaire, dont le tour d'esprit lui aurait inspiré un jour cette parole : « Va, malheureux ! tu porteras un jour l'étendard du déisme en France. » Le Jay a laissé, entre autres œuvres : trois tragédies latines sur *Joseph; Daniel, Damoclès, Abdolonyme*, drames; *Timandre*, pastorale en l'honneur de Philippe V, et, sous le titre de *Bibliothèque des orateurs*, un traité latin comprenant les règles de la rhétorique, accompagnées d'exemples (1725).

LEJEAN (Guillaume), voyageur français, né et mort à Plouégat-Guerrand (Finistère) [1828-1871]. Secrétaire du conseil de préfecture à Morlaix, il collabora au « Pays » avec Lamartine en 1848; mais, passionné pour les voyages, il commença un peu plus tard par étudier la presqu'île des Balkans, puis entreprit une exploration dans le haut Nil. Arrêté par la maladie à Gondokoro, il se rendit un peu plus tard (1862) en Abyssinie, avec une mission pour le négus Théodoros. Au retour de ce voyage, il visita l'Inde et pénétra jusque dans la vallée de Cachemire. Il accomplit ensuite (1867-1869) différentes excursions dans la Turquie d'Europe. Citons de lui : *Ethnographie der Europäischen Turkei* (1861); *Voyage aux deux Nils* (1865); *Voyage en Abyssinie* (1873), texte et atlas; *Théodore II, le nouvel empire d'Abyssinie et les intérêts français dans le sud de la mer Rouge* (1865); etc.

LEJEUNE (Jean), oratorien et prédicateur français, né à Poligny en 1592, mort à Limoges en 1672. Il dirigea le séminaire de Langres (1624-1630), puis se consacra à la prédication. Il prêcha à la cour et dans les grandes villes de France. Ses *Sermons* (1662) remplissent dix volumes. On trouve, dans ses discours, une doctrine solide, appuyée sur des démonstrations rigoureuses. Massillon recommandait aux jeunes prêtres la lecture de ses *Œuvres*. Il est quelquefois désigné sous le surnom de *Père l'Aveugle*, parce qu'il perdit la vue en 1635.

LEJEUNE (Louis-François, baron), général et peintre français, né à Strasbourg en 1775, mort à Toulouse en 1848. Enrôlé volontaire en 1792, il prit part aux campagnes de la République et de l'Empire. Sous la Restauration, il entra dans le corps d'état-major, et, après la révolution de Juillet, se retira à Toulouse, où il devint directeur de l'Ecole des beaux-arts et de l'Ecole industrielle. Lejeune a reproduit avec un réel talent les épisodes militaires dont il avait été le témoin : la *Bataille de Marengo* (1801), achetée par ordre du Premier Consul; *Bataille terrestre d'Aboukir; Bataille du mont Thabor; Bataille de Lodi; Bataille des Pyramides; Bivouac en Moravie; Bataille de Somo-Sierra; Attaque d'un convoi près de Salinas; Bataille de la Moskova; Bataille de la Chiclana; Scène du siège de Saragosse*. La plupart de ses œuvres sont au musée de Versailles. Il fut l'un des importateurs de la lithographie en France. On cite de lui une planche restée célèbre, le *Cosaque*, qui est à Toulouse.

LEJEUNE-DIRICHLET. Biogr. V. DIRICHLET.

LEJEUNIE (*nî*) n. f. Genre d'hépatiques, comprenant de petites plantes à fleurs dioïques, à coiffe incluse dans le périanthe, qui croissent sur les pierres humides, les écorces d'arbres, etc.

LEJOLISIE (*zî*) n. f. Genre d'algues rouges, vivant dans la Méditerranée, et constituées par des filaments grêles, peu rameux, fixés aux rochers par de très fins crampons.

LEKAIN (Henri-Louis CAIN, dit), tragédien français, né et mort à Paris (1728-1778). Fils d'un orfèvre, il abandonna l'atelier paternel pour s'essayer d'abord dans quelques sociétés théâtrales; entre autres, à l'hôtel Jaback, rue Saint-Merry. On le remarqua, en 1750, dans une comédie d'Arnauld-Baculard, *le Mauvais Riche*. Voltaire, l'ayant connu, tenta de le détourner d'une carrière semée de périls, et, néanmoins, l'aida de ses conseils et de sa bourse, et le fit paraître à la Comédie-Française, dans sa tragédie *Brutus*. Le public s'accoutuma peu à peu aux désavantages d'un physique disgracieux, où les yeux seuls avaient de l'éclat. Admis comme pensionnaire en 1752, après une longue série de débuts entravés par ses rivaux Granval et Bellecour, il vainquit enfin tous les obstacles.

Lekain.

Lekain, qui fut l'interprète trop exclusif des ouvrages de Voltaire, eut le mérite d'introduire, dans la déclamation, les mêmes changements que Voltaire dans la tragédie : il accoutuma le spectateur à un débit plus naturel, à une mise en scène plus exacte. En 1759, grâce au comte de Lauraguais, qui paya une indemnité de 60.000 livres, il fit supprimer les banquettes qui encombraient la scène.

LEKKERKERK, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande-Méridionale), sur le *Lek*, vis-à-vis de *Lekkerland*; 3.500 hab.

LEKKERLAND, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande-Méridionale), sur le *Lek*, en face de *Lekkerkerk*; 3.000 hab.

LEKSAND, bourg de la Suède centrale (Dalécarlie [län de Kopparberg]), sur le Dal oriental, une des branches mères du Dal, chef-lieu d'une commune de 12.000 hab.

LÉLA n. f. Titre d'honneur que les Maures donnent aux femmes qu'ils révèrent. ‖ *Léla Mariam*, Nom par lequel les Maures désignent la mère du Christ.

LE LABOUREUR ou **LABOUREUR** (Jean), historien français, né à Montmorency en 1633, mort en 1675. Il fut admis à la cour en qualité de gentilhomme servant, fit en 1644 un voyage en Pologne, à la suite de Marie de Gonzague, qui allait épouser le roi Stanislas. Ses principaux ouvrages sont : *Relation du voyage de la reine de Pologne* (1647); *Histoire du maréchal de Guébriant* (1656); *Discours de l'origine des armoiries* (1684); etc.

LELAND (Charles Godfrey), écrivain américain, né à Philadelphie en 1824. Il délaissa le barreau pour les lettres, joua un rôle dans la guerre de Sécession, s'occupa avec succès de faire entrer les arts pratiques dans l'enseignement des écoles, et s'adonna à l'étude du *folk-lore* des Peaux-Rouges et des Bohémiens. Ses principaux ouvrages sont : *la Poésie et le Mystère des songes* (1855), *Rayons de soleil en pensée; les Légendes des oiseaux* (1864); *les Ballades de Hans Breitmann* (1871); *Légendes de Florence; Aradia ou l'Evangile des sorciers italiens*; etc. Il a écrit en français : *le Lutin du château*.

LÉLÉBA n. m. Bambou d'Amboine, dont les tiges servent à faire des cannes, et l'écorce des liens.

LÉLÈGES, un des peuples primitifs de l'ancienne Grèce. — *Un*, LÉLÈGE.

— ENCYCL. Ce peuple, est souvent mentionné dans les traditions relatives à la Grèce primitive. Hérodote et Strabon montrent les Lélèges mêlés aux Cariens, sur les côtes de Carie et d'Ionie et dans les îles de la mer Egée. Los Lélèges passaient pour avoir été les premiers habitants de

Samos. Aristote et Denys d'Halicarnasse parlent des Léléges établis sur les côtes d'Acarnanie, où ils aident Deucalion à chasser les Pélasges de Thessalie.

LELEUX (Pierre-*Adolphe*), peintre, né et mort à Paris (1812-1891). Il s'adonna d'abord à la gravure, puis débuta comme peintre, en 1835, par une aquarelle intitulée *un Voyageur*. Il alla se fixer pendant plusieurs années en Bretagne, dont il reproduisit, avec fidélité et avec une grande franchise de touche, les mœurs populaires. En 1848, il peignit des scènes de la révolution de Février avec une réalité saisissante. — Son frère, HUBERT-SIMON-*Armand*, peintre, né et mort à Paris (1818-1885), entra dans l'atelier d'Ingres, suivit son professeur à Rome en 1834. Comme Adolphe, il se consacra à la reproduction de scènes rustiques, en Bretagne, en Suisse et en Allemagne. — Sa femme, EMILIE **Leleux** (née GIRAUD), née à Genève en 1824, morte à Paris en 1885, a peint des tableaux de genre.

LELEWEL (Joachim), homme politique et historien polonais, né à Varsovie en 1786, mort à Paris en 1861. Il professa l'histoire à Krzemienetz, à Wilna et à Varsovie, de 1809 à 1824. Ses cours furent suspendus par le gouvernement russe; mais Lelewel fut nommé député à la Diète (1828), et devint l'un des promoteurs les plus actifs de la révolution de 1830, après laquelle il se rendit en France, puis à Bruxelles, où il fit un cours d'histoire moderne à la nouvelle Université. Il consacra sa vie à des travaux très importants, tels que : *Numismatique du moyen âge* (1835); *Géographie du moyen âge* (1850-1852); *Histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie*, traduite par E. Rykaczewski (1861). Parmi ses ouvrages écrits en polonais, il faut citer : *Coup d'œil rétrospectif sur les antiquités du peuple lithuanien* (1808); *Découvertes des Carthaginois et des Grecs dans l'océan Atlantique* (1821); *Histoire de Pologne* (1828); *Histoire de la Pologne sous Stanislas Auguste* (1831).

LÉLEX. Myth. gr. Héros éponyme des Léléges. (V. ce mot.) — Roi légendaire de Sparte, qui, suivant Pausanias, fut le premier roi de cette cité. — Chef de colons égyptiens, qui s'établit en Mégaride, et qui, comme le précédent, est sans doute une personnification du peuple lélège.

Lélia, roman de George Sand, écrit en 1832, publié en 1833, très remanié en 1836 et en 1839. C'est un de ceux qui ont le plus fait pour la renommée de G. Sand. Le cadre de l'action est presque irréel et les personnages sont de vivants symboles. — Déçue par un premier amour, Lélia vit d'une vie tout intellectuelle et désespère par son ironie le jeune poète Stenio. Les deux autres principaux personnages sont Trenmor, jadis meurtrier de sa maîtresse et galérien, purifié depuis par l'expiation, chef d'une vente de carbonari, et le prêtre Magnus, que sa passion pour Lélia a rendu fou, et qui s'exténue dans la pénitence. Lélia, pour éprouver Stenio, le jette dans les bras de sa sœur, la courtisane Pulchérie, qui représente la passion sensuelle, et, désespérée qu'il ait cédé, entre au couvent, tandis que Stenio se plonge dans la débauche. Il finit par se noyer. Dénoncée par Magnus comme complice des carbonari, Lélia, reléguée dans la solitude des montagnes, y meurt, et Trenmor l'ensevelit auprès de Stenio. — G. Sand a mis dans cette œuvre tout le scepticisme, tout le désespoir dont elle souffrait vers 1833, ses opinions sur la société, la religion, l'amour, la vie, l'idéal, etc. De là un livre parfois obscur, fatigant, déclamatoire, qui a vieilli, mais qui, par places, est animé par une poésie passionnée.

LELIÈVRE (Hilaire-Etienne), officier français, né et mort à Malesherbes (1800-1851). Capitaine du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, il commandait le fort de Mazagran lors de l'attaque des Arabes, le 3 février 1840, et tint tête, avec ses 123 soldats, à 14.000 assaillants jusqu'à l'arrivée des secours venus de Mostaganem. Nommé chef de bataillon, il quitta l'armée quelque temps après. Un monument a été élevé, et une médaille a été frappée en l'honneur des héros de Mazagran.

LÉLIO, type d'amoureux dans la comédie italienne. Jeune, beau, aimé par l'héroïne de la pièce, Lélio est souvent en rivalité avec Arlequin. Lélio passa dans le répertoire français et se retrouve fréquemment dans les pièces de Marivaux. Le rôle de Lélio, créé en France par Andreini, fut rempli après lui par Louis et François Riccoboni, Antoine-Louis Balletti, Zanucci.

Lélio.

LELLA-MAGHNIA ou **LALLA-MAGHNIA,** comm. mixte d'Algérie (dép. d'Oran [territ. de commandement]), à 46 kilom. de Tlemcen et à 10 kilom. de la frontière du Maroc, sur l'oued Rdefou, sous-affluent de la Tafna; 33.062 hab. Les environs sont assez fertiles et donnent naissance à plusieurs sources thermales. Cette ville occupe l'emplacement de la station romaine de *Syr*, dont on a trouvé de nombreux restes (bornes militaires, inscriptions, etc.).

LELLI (Ercole), peintre, graveur, sculpteur, architecte et anatomiste italien, né et mort à Bologne (1702-1766). Il est surtout connu par les modelages anatomiques qu'il exécuta pour l'institut de Bologne. Il fut, sur la fin de sa vie, directeur de l'académie de Bologne. Comme graveur, on lui doit quelques planches assez estimées, reproduisant plusieurs de ses propres compositions : *Agar et Ismaël dans le désert; la Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus;* etc.

LELLIS ou **LELLI** (saint CAMILLE **de**), fondateur de l'ordre des clercs réguliers pour le service des malades, né à Bacchiano (roy. de Naples) en 1550, mort à Rome en 1614. Ordonné prêtre en 1584, après une vie dissipée et misérable, suivie d'une conversion dirigée par saint Philippe de Neri, il institua pour le service des malades une congrégation de clercs réguliers, que Sixte-Quint approuva en 1586 et que Grégoire XIV érigea en ordre religieux en 1591. Pendant le reste de sa vie, Camille de Lellis ne cessa de donner à ses frères les plus touchants exemples de charité. Il fut béatifié en 1742 et canonisé en 1746, par Benoît XIV. — Fête le 14 juillet.

LELOIR (Alexandre-Louis), peintre français, né et mort à Paris (1843-1884). Fils de Jean-Baptiste-Auguste Leloir (1809-1892), peintre religieux d'un certain mérite, et de Héloïse Colin (1820-1874), aquarelliste et miniaturiste distinguée, il obtint le second prix de Rome en 1861, et débuta au Salon de 1863. Il donna ensuite *Daniel dans la fosse aux lions* (1864); *Lutte de Jacob avec l'ange* (1865). Il reparut au Salon de 1868 avec une toile habilement composée et d'un bon coloris : *le Baptême des sauvages aux îles Canaries* (1868). Depuis lors, il a exposé : *la Tentation* (1869); *le Ralliement* (1870); *un Baptême* (1873); *l'Esclave* (1874); *la Fête du grand-père* (1875); *Sérénade, la Musique et les Fiançailles* (1878); *la Tentation, Pêcheurs du Tréport, les Souris blanches, Danseuse, Joueuse de flûte, l'Oiseau bleu, Nonchalance*, etc., aquarelles qui parurent à l'Exposition universelle de 1878. Son dernier succès en ce genre fut l'exposition de trente dessins pour une édition des *Œuvres de Molière* (1883). — Son frère et son élève, MAURICE **Leloir,** né en 1853, a exposé : *les Marionnettes* (1876); *Robinson Crusoé* (1877); *le Dernier Voyage de Voltaire à Paris* (1878); *la Dernière Gerbe* (1882); *Aux champs* (1883), et composé de charmantes illustrations pour *le Voyage sentimental, Manon Lescaut, Paul et Virginie, Lazarille de Tormes, les Confessions, les Trois Mousquetaires,* etc.

LELOIR (Louis-Pierre), acteur français, né à Paris en 1860. Élève de Bressant au Conservatoire, il joua au troisième Théâtre-Français, au Gymnase, où il créa *l'Amiral*, et débuta, en 1880, à la Comédie-Française, dont il est devenu sociétaire en 1889. Doué d'une voix claire et mordante, d'un naturel parfait, il a pris rang parmi les comédiens les plus originaux de ce temps. Parmi les pièces où il a été le plus applaudi, nous citerons : *l'Avare, le Monde où l'on s'ennuie, la Bûcheronne, Grisélidis, Par le glaive, Jean Darlot, Cabotins, les Romanesques, Mademoiselle de La Seiglière, le Gendre de M. Poirier,* etc. Il a été nommé professeur au Conservatoire (1894). On lui doit quelques pièces, notamment : *Chez le docteur*, et *l'Art de dire* (1886).

Leloir.

LELONG (Jacques), historien français, né et mort à Paris (1665-1721). Très jeune encore, il fut admis dans l'ordre de Malte, puis retourna à Paris, où il se fit oratorien (1686); il devint bibliothécaire du séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, puis de la maison de l'Oratoire à Paris. On lui doit : *la Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue de tous les ouvrages qui traitent de l'histoire de ce royaume* (1719) : *la Bibliothèque sacrée* ou *Catalogue raisonné des éditions et des versions de l'Ecriture sainte* (1709), et, en français, *l'Histoire des démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel* (1718); etc.

LE LORRAIN ou **LELORRAIN** (Robert), sculpteur français, né et mort à Paris (1666-1743). Grand prix de sculpture en 1689, il partit pour Rome. Une maladie de langueur le contraignit à retourner en France. En 1701, l'Académie royale de peinture et de sculpture l'admit sur la présentation du modèle d'une statue de *Galatée*. En 1710, il était nommé professeur adjoint; en 1717, professeur ordinaire, et en 1737 recteur de l'Académie. On lui doit des compositions placées dans les jardins de Versailles et de Marly, les décorations de l'hôtel de Soubise et du palais de Saverne. Lelorrain était un artiste d'une verve et d'une fougue bien françaises. Témoin l'admirable bas-relief : *les Chevaux du soleil*, à l'Imprimerie nationale. On remarque partout dans ses statues et ses groupes la sûreté de la ligne, l'élégance des formes et surtout le charme des têtes. Citons : *Bacchus; Jésus devant Caïphe*, bas-relief, à Versailles ; *Faune, Vierge*, à Marly ; *Saint Émilien*, aux Invalides ; *Christ sur la croix*, à Mortefontaine; etc. Il fut le maître de Pigalle.

LE LORRAIN ou **LELORRAIN** (Louis-Joseph), peintre et graveur français, né à Paris en 1715, mort à Saint-Pétersbourg en 1759. Il remporta, en 1739, le grand prix de peinture. En 1756, il fut admis à l'Académie, et, en 1758, il fut nommé directeur de l'académie de Saint-Pétersbourg. Parmi ses estampes à l'eau-forte, on cite : *le Jugement de Salomon; Esther devant Assuérus; la Mort de Cléopâtre.*

LÉLUT (Louis-François), médecin français, né à Gy (Haute-Saône) en 1804, mort à Paris en 1877. Il fut successivement médecin de la Roquette, de Bicêtre, de la Salpêtrière, membre de l'Institut (1844), membre de l'Académie de médecine, inspecteur général de l'enseignement (1854). Il fit partie, en 1848, de l'Assemblée constituante, et, sous l'Empire, du Corps législatif. Dans l'étude des maladies mentales, il donne trop peu d'importance aux lésions organiques, au détriment des hypothèses psychologiques. Citons de lui : *Traité de l'égalité* (1849); *Traité de la santé du peuple* (1859); *Physiologie de la pensée* (1861), son principal ouvrage.

LELY (sir *Peter*, de son vrai nom PIETER VAN DER FAES, dit **le Chevalier**), peintre allemand, né à Soest (Westphalie) en 1618, mort à Londres en 1680. L'Angleterre le revendique comme sien. Elève de Pierre Grebber, de Haarlem, emmené en Angleterre par Guillaume de Nassau, Lely ne tarda pas à être le portraitiste de l'aristocratie. Il peignit le roi Charles Ier pendant sa captivité à Hampton-Court. Il fit également plusieurs fois le portrait de Cromwell, et fut cependant nommé, à l'avènement de Charles II, chevalier et premier peintre du roi, et gentilhomme de la chambre du lit. L'arrivée, vers 1676, de Kneller en Angleterre, et l'amoindrissement de sa réputation causèrent à Lely un vif chagrin, qui occasionna sa mort. Presque toutes les galeries princières de la Grande-Bretagne possèdent de lui quelques toiles, rappelant le faire harmonieux de Van Dyck. Le Louvre possède de ce maître : *Méléagre* et un *Portrait d'homme;* un *Portrait de femme* lui est attribué. A Windsor, se trouvent sa *Madeleine* et sa *Vénus dormant.*

Lely.

LÉMA n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des criocérinés, comprenant quatre cents espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *lémas* ou *ulémas* sont de petits criocères, ordinairement bleus ou verdâtres, ou rouges avec les élytres bleus. Le *lema cyanella* abonde aux environs de Paris, sur les feuilles du *dactylis glomerata ; le lema melanopa*, tout aussi commun, est nuisible aux céréales.

LE MAÇON ou **LE MASSON** (Robert), chancelier de France, né à Château-du-Loir vers 1365, mort en 1443. Anobli en 1401, il fut conseiller de Louis II, roi de Sicile, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel, gouverneur du duc de Guyenne, chancelier d'Isabeau de Bavière (1414), puis de Charles VII, et contribua, pendant la nuit du 29 au 30 mai 1418, au salut du Dauphin en lui prêtant son cheval. L'influence du président Louvet lui fit enlever les sceaux; mais il reprit une certaine influence et demeura du conseil du roi, qui le chargea de diverses missions. — Sa femme, *Jeanne* DE MORTEMER, avait été chargée de contrôler le sexe de la Pucelle.

LE MAINGRE, dit **Boucicault.** Biogr. V. BOUCICAULT.

LEMAIRE (DÉTROIT DE), détroit qui s'ouvre entre la Terre de Feu et l'île des Etats, et relie l'Atlantique au Pacifique; il a environ 20 kilom. de largeur. Il fut découvert en 1615 par le navigateur hollandais Lemaire (mort en 1616), qui détruisit ainsi l'idée fausse que la Terre de Feu se rattachait à un grand continent antarctique.

LEMAIRE de Belges (Jean), poète et chroniqueur, né à Belges (Hainaut) en 1473, mort vers 1525. Neveu du Picard Jean Molinet, l'historiographe de Marguerite d'Autriche, élève de l'université de Paris, il fut clerc de finances au service du duc Pierre II de Bourbon. Il devint secrétaire de Louis de Luxembourg, gouverneur de Picardie, puis il entra au service de Marguerite d'Autriche, qu'il avait peut-être déjà chantée dans sa curieuse *Couronne margaritique* (parue seulement en 1509), et c'est vers 1506 qu'il composa sa célèbre *Epître de l'amant vert*, également consacrée aux louanges de cette princesse. En 1507-1508, il est à Venise et à Rome, où il prépare ses *Illustrations de Gaule et singularités de Troie* (publiées de 1509 à 1513), tout en servant la politique italienne de Louis XII par sa *Légende des Vénitiens* (1509), suivie, en 1511, de plusieurs autres écrits du même genre. Attaché à la maison d'Anne de Bretagne en 1512, il lui dédia, à elle et à sa fille, Mme Claude, le second et le troisième livre des *Illustrations de Gaule* (1512 et 1513). Il publia, en 1525, les *Trois contes de Cupido et d'Atropos,* dont le premier est traduit de Serafino d'Aquila.

LEMAIRE (Nicolas-Eloi), philologue français, né à Triaucourt (Meuse) en 1767, mort à Paris en 1832. Il fut professeur de rhétorique au collège du Cardinal-Lemoine, et exerça, sous la Révolution, diverses fonctions administratives. En 1811, il fut nommé à la chaire de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, dont il devint doyen en 1825. Sous la Restauration, il entreprit une collection de classiques latins : *Bibliotheca classica latina* (1819-1838), qui est aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques méritées. — Son neveu, PIERRE-AUGUSTE, né et mort à Triaucourt (1802-1887), dirigea, après la mort de son oncle, la publication de la « Bibliothèque classique », à laquelle il collabora, ainsi que son frère, Hector Lemaire, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

LEMAIRE (Philippe-Joseph-Henri), sculpteur français, né à Valenciennes en 1798, mort à Paris en 1880. Il remporta, en 1821, le grand prix de sculpture. Il exposa au Salon de 1827 la *Jeune fille tenant un papillon ;* le *Laboureur trouvant des armes*, qui fut acheté pour le jardin des Tuileries, et *la Vierge et l'Enfant Jésus.* Il exécuta ensuite, entre autres œuvres : le *Tombeau de Mlle Duchesnois*, au Père-Lachaise ; *Thémistocle* (Tuileries) ; *Jeune fille effrayée par une vipère* (1831), qui a figuré au musée du Luxembourg); statues de *Kléber* et de *Louis XIV*, à Versailles (1834). En 1836, il fut chargé d'exécuter le fronton colossal de l'église de la Madeleine : *le Christ accordant à la Madeleine agenouillée le pardon de ses fautes*, qui lui valut un siège à l'Académie des beaux-arts (1845). On vit ensuite de lui, en 1847, *Archidamas se préparant à lancer le disque; les Funérailles de Marceau* (arc de triomphe de l'Etoile [Paris]); la statue colossale de *Hoche* à Versailles; statue de *Napoléon*, à la Bourse de Lille; le beau monument de *Froissart*, destiné à la ville de Valenciennes (1857); etc. En 1852, Lemaire se fit élire député dans le département du Nord ; il fut réélu en 1857 et en 1863.

LEMAIRE, dit **Darcier.** Biogr. V. DARCIER.

LEMAIRE (Jeanne-*Madeleine* COLL, dame), femme peintre française, née aux Arcs (Var) en 1845. Elève de sa tante, Mme Herbelin, miniaturiste distinguée, puis de Chaplain, elle débuta au Salon de 1864 par un portrait, exposa ensuite un certain nombre de sujets de fantaisie ou de portraits; mais elle s'est surtout distinguée dans la peinture de fleurs. Nous citerons : *Improvisatrice vénitienne*, et *Diane et son chien* (1869); portrait du *prince J. Poniatowski*, et *Fleurs et Pêches* (1870); *la Sortie de l'église et Pêches et raisins* (1872); *Mlle Angot*, et *la Marguerite* (1873); *Colombine*, et *le Panier de roses* (1874); *Corinne, Fleurs et fruits, Chrysanthèmes et grenades*, et *Giroflées* (1876); *Manon*, portrait de *Mlle ***, Oranges et chrysanthèmes* (1877); *Ophélie*, portrait de *M. J.-E. Saintin, Roses et pêches*, et *Roses* (1878). Les aquarelles vives, légères, de l'artiste, à l'Exposition universelle de 1878, consacrèrent son succès. Elle traite fleurs et fruits avec une virtuosité incontestable. On lui doit de jolies illustrations pour l'*Abbé Constantin.*

Madeleine Lemaire.

Lemaire (Hector), sculpteur français, né à Moulin-Lille Nord) en 1846. Lauréat du concours Wicar, à Lille, il séjourna quatre ans à Rome. Il se revint avec un talent élevé, délicat, avec une pointe de mélancolie. Le musée du Luxembourg possède de lui une statue pleine de fraîcheur, *le Matin*, et une originale figure féminine, symbolisant la *Roche qui pleure*. Citons de lui : *Samson et Dalila* (musée de Lorient) ; *Amour maternel* (musée de Quimper) ; *Rêve d'amour ; Monument de Duguesclin ; la Musique* (théâtre de Bordeaux) ; *Vénus Astarté* (marbre) ; *Maternité* (bas-relief) ; *Sauvée* (groupe). Lemaire est aussi l'auteur d'une allégorie colossale, *l'Immortalité*, dont le plâtre a figuré aux funérailles de Victor Hugo. Il est devenu professeur de sculpture, à l'École nationale des arts décoratifs.

Le Maistre (Jean), jurisconsulte, mort en 1596 ou en 1601. Avocat général, puis président au Parlement, il fit rendre, le 28 juin 1593, sous forme de remontrances, un arrêt fameux défendant le transfert de la couronne à un prince étranger, et maintenant la loi salique, arrêt qui eut pour conséquence, en écartant les prétentions de Philippe II, la reconnaissance de Henri IV.

Lemaistre (Antoine), avocat et écrivain français, né à Paris en 1608, mort à Port-Royal en 1658. Il était, par sa mère, le petit-fils d'Antoine Arnauld et le neveu d'Arnauld d'Andilly. Il débuta avec éclat au barreau de Paris, puis alla s'enfermer, en 1638, dans la retraite de Port-Royal. Ce fut là qu'il travailla, avec son frère Lemaistre de Sacy, à la traduction du *Nouveau Testament*, et publia de nouvelles rédactions de la Vie des saints, particulièrement la Vie de saint Bernard et celle de saint Ignace. Il traduisit aussi le *Traité du sacerdoce*, de saint Jean Chrysostome, et le *Traité de la mortalité*, de saint Cyprien, puis, en 1658, il publia l'*Aumône chrétienne*. On avait donné, en 1657, une édition de ses plaidoyers (Paris), qui sont remplis de citations profanes et sacrées, selon le goût du temps. Ses restes ont été transportés à Saint-Étienne-du-Mont, à Paris.

Lemaistre (Gilles). V. Maistre (Gilles Le).

Lemaistre de Sacy. Biogr. V. Sacy.

Lemaître (Antoine-Louis-Prosper, dit **Frédérick**), acteur français, né au Havre en 1800, mort à Paris en 1876. Fils d'un architecte, il fut l'élève de Lafont au Conservatoire, eut des débuts difficiles, traversa l'Odéon et entra, en 1823, à l'Ambigu, où son extraordinaire succès dans la création de Robert Macaire, dans l'*Auberge des Adrets*, le rendit célèbre. A partir de ce moment, jusqu'en 1864, il joua avec un succès éclatant sur tous les grands théâtres de Paris, excepté la Comédie-Française, et donna des représentations en province et à l'étranger. Grand, fort, taillé en athlète, il excellait à traduire toutes les passions fougueuses : tour à tour élégant et passionné, séduisant et romanesque, débraillé, sarcastique et cynique. Parmi les pièces qu'il marqua de son empreinte originale et puissante, nous citerons : *Trente ans* ou *la Vie d'un joueur*, *Hamlet, Falstaff, Kean*, écrit pour lui et dont il était la personnification ; *Ruy Blas, Don César de Bazan, Tragaldabas, le Vieux Caporal, le Chiffonnier, Paillasse, le Maître d'école*, etc. On l'avait surnommé **le Talma du Boulevard.** On lui doit une comédie, un mélodrame : *le Vieil Artiste* (1826), et *Robert Macaire* (1834), avec Saint-Amand et Antier. Les *Souvenirs de Frédérick Lemaître* ont été publiés par son fils, en 1879. Un monument, dû au sculpteur Granet, lui a été élevé en 1899, à Paris. — Son fils, Charles-**Frédérick Lemaître**, né et mort à Paris (1827-1870), joua le drame en province, et se brisa le crâne sur le pavé, dans un accès de délire. On lui doit quelques pièces ; notamment *la Marnière des saules* (1858), et des romans.

Fréd. Lemaître.

Lemaître (François-Élie-*Jules*), littérateur français, né à Vennecy (Loiret) en 1853. Élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, il fut professeur aux lycées du Havre et d'Alger, aux Facultés de Besançon et de Grenoble, et reçut le titre de docteur pour une thèse élégante : *la Comédie après Molière et le Théâtre de Dancourt* (1882). Il quitta bientôt l'Université pour la littérature. Ses premières œuvres furent deux délicats et spirituels recueils de vers : *les Médaillons* (1880) et *Petites Orientales* (1883), où il se montra parnassien habile et ingénieux. Vers la même époque, il se plaçait au premier rang des critiques contemporains par une série d'études remarquables, dont les premières parurent dans la « Revue bleue », et dont le groupement constitue les volumes divers des *Contemporains* (1886 et suiv.). Comme critique dramatique, Jules Lemaître remplaça au « Journal des Débats » J.-J. Weiss, puis passa au même titre à la « Revue des Deux Mondes ». Ces articles hebdomadaires, réunis en volumes sous le titre d'*Impressions de théâtre* (1888 et suiv.), sont remarquables d'aisance, de clarté, d'esprit et, souvent, de profondeur dans leur amusante légèreté. Au théâtre, depuis *Révoltée* (1889) jusqu'à *l'Aînée* (1898), Jules Lemaître, avec *le Député Leveau* (1891) ; *le Mariage blanc* (1891) ; *Flipote* (1893) ; *les Rois* (1893) ; *l'Âge difficile* (1895) ; *le Pardon* (1895) ; *la Bonne Hélène* (1896), a remporté de vifs succès. L'intérêt de ses pièces ne réside pas dans une action très émouvante et passionnée, mais plutôt dans la subtile analyse de sentiments un peu compliqués, la délicatesse de l'expression. Il a publié encore des contes et nouvelles : *Sérénus, histoire d'un martyr* (1886), *Dix contes* (1889). Jules Lemaître est entré à l'Académie française en 1895. Ses *Opinions à répandre* (1901) révèlent chez lui le désir de se mêler aux questions pratiques de la vie contemporaine. En fait, depuis 1898, il a mené une vive campagne nationaliste, dans l'« Écho de Paris » et, dans des conférences, aux côtés de François Coppée.

Jules Lemaître.

Léman (département du), département français du Consulat et du Premier Empire, formé, en 1801, du territoire de Genève et de la partie nord de la Savoie. Il avait pour chef-lieu *Genève*, et comprenait 3 arrondissements : Genève, Bonneville et Thonon. Une partie de ce département forme aujourd'hui la Haute-Savoie.

Léman (canton du), nom porté, sous le premier Empire, par le canton de Vaud.

Léman (lac). Géogr. V. Genève (lac de).

LÉMANÉ, ÉE adj. Qui se rapporte ou qui ressemble à une lémanée.

LÉMANÉACÉES (*sé*) ou **LÉMANÉÉES** n. f. pl. Famille d'algues de la classe des floridées, constituées par des filaments tubuleux, dans l'axe desquels est une file de cellules reliées çà et là aux parois. (Les fructifications se forment sur la paroi de ces tubes et font saillie dans la cavité interne.) — *Une* lémanéacée ou lémanéée.

LÉMANÉE n. f. Algue rouge, type de la famille des *lémanéacées*, constituée par des groupes de filaments simples, cloisonnés, noueux, fixés aux cailloux et vivant dans les eaux courantes.

LÉMANIQUE (*nik'*) adj. Qui appartient au lac Léman.

LÉMANITE (de *Léman*, n. géogr.) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération des feldspaths plagioclases.

Le Maout (Emmanuel), naturaliste français, né à Guingamp en 1800, mort en 1877. Il s'occupa de publications scientifiques, et ses ouvrages sont des modèles de clarté. On peut citer de lui : *Flore élémentaire des jardins et des champs*, qu'il écrivit en collaboration avec Decaisne (1855), ainsi que son *Traité général de botanique, descriptif et analytique* (1867).

Le Maout (Charles), pharmacien, né et mort à Saint-Brieuc (1805-1887). Dès 1832, il annonçait la découverte d'un microbe du choléra, sans pouvoir attirer sur ses expériences l'attention qu'elles méritaient. Ce savant modeste fut aussi le premier à signaler l'influence des décharges d'artillerie sur l'atmosphère et à en indiquer l'application à la production artificielle de la pluie.

Lemarois (comte Jean-Léonard-François), général français, né à Briquebec (Manche) en 1776, mort à Paris en 1836. Sorti de l'école de Mars, il fut aide de camp de Bonaparte, se signala à Arcole, Lodi, Marengo, Austerlitz, Iéna, et devint général de division. Il s'illustra dans la défense de la place de Magdebourg, qu'il conserva à la France jusqu'au 25 mai 1814. Il sortit de cette place avec les honneurs militaires, sa garnison et ses canons. Aux Cent-Jours, il fut nommé pair de France et chargé du commandement des 14e et 15e divisions. A la seconde Restauration, il fut mis d'office à la retraite et rayé de la pairie.

Lemars, bourg des États-Unis (Iowa [comté de Plymouth]), au confluent du Willow et de la Floya, qui débouche dans le Missouri ; 2.400 hab.

Lemazurier (Pierre-David), littérateur français, né à Gisors en 1775, mort à Versailles en 1836. Il fut, de 1808 à 1830, secrétaire du comité d'administration de la Comédie-Française. Il composa, sous le titre de : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français de 1600 jusqu'à nos jours* (1810), un ouvrage biographique fort estimé. Citons encore, *la Récolte de l'ermite* ou *Choix de morceaux d'histoire peu connus, d'anecdotes, etc.* (1813), et *l'Opinion du parterre* ou *Revue du Théâtre-Français, de l'Académie impériale de musique, etc.* (1804-1813).

LEMBADION (*lan*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, comprenant des formes qui vivent dans les marécages. (L'espèce type du genre est le *lembadion bullinum*, mesurant un 200e de millimètre, ovale, revêtu de poils ciliés, avec deux flagellums de la longueur du corps.)

LEMBE (*lanb'*) ou **LEMBUS** (*lin-buss*) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des *lembidés*, comprenant quelques espèces des mers du nord. (Les lembes sont des animalcules microscopiques allongés, lancéolés ou en forme de massue, élastiques ; leur bouche s'ouvre au milieu de la face ventrale, qui porte une membrane ondulatoire.)

Lembecq, comm. de Belgique (Brabant), arrond. adm. et judic. de Bruxelles, sur la Senne ; 4.025 hab. Distilleries, raffineries, brasseries.

Lembeke, ville de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Eecloo, arrond. judic. de Gand ; 2.816 hab.

Lemberg (polon. *Lwow*), ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur plusieurs ruisseaux qui forment le Poltew, tributaire du Boug occidental ; 127.943 hab. Églises nombreuses ; cathédrale catholique en style gothique (1350-1479) ; couvent des dominicains, avec le monument de la comtesse Borkowska, de Thorwaldsen. Atelier de travaux de chemins de fer. Fabrique de machines agricoles, d'instruments de musique. Draps, cotonnades, préparation de fourrures. Université. Jardin botanique. Conservatoire de musique. Bibliothèque du comte *Ossolinski*.

Fondée, en 1259, la ville de Lemberg soutint un siège contre les Turcs (1672) et les Cosaques de Chmelnizky ; elle fut prise en 1705 par Charles XII. Cette capitale de l'ancienne Russie Rouge (Galicie orientale) fut attribuée, en 1772, à l'Autriche. En 1848, elle eut à subir un bombardement.

Lembeye, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 30 kilom. de Pau ; 1.063 hab. Vins appréciés. Église du xve siècle, à trois nefs ; vieille tour fortifiée ; bas-reliefs intéressants. — Le canton a 31 comm. et 9.914 hab.

LEMBIDÉS (*lan*) n. m. pl. Famille d'infusoires holotriches, dont le genre *lembe* est le type. — *Un* lembidé.

Lemé, comm. de l'Aisne, arrond. et à 11 kilom. de Vervins, entre l'Oise et son affluent gauche, la Serre ; 1.139 hab. Tissage de laines mérinos.

Lemer (Jean-Baptiste-Raymond-Julien), littérateur français, né à Rochefort en 1815, mort à Paris en 1893. Il collabora à divers journaux, sous les pseudonymes de Bachaumont, de J. Raymond, de Raymond de Lerne, fonda *la Sylphide* (1853), *la Lecture* (1848) et fut libraire. Nous citerons de lui : *les Poètes de l'amour* (1850) ; *Lettres d'amour* (1851) ; *les Tuileries* (1855) ; *le Charnier des Innocents* (1860) ; *Paris au gaz* (1861) ; *Dossier des jésuites* (1876) ; *un Crime légal* (1883) ; *le Moulin du malheur* (1885) ; etc.

Le Mercier (Jean), trésorier des guerres, mort en 1397. D'une humble famille, il joua, comme trésorier des guerres, un rôle considérable dans la lutte contre les Anglais, sous le règne de Charles V, et fut désigné par ce prince comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Après quelques alternatives de faveur et de disgrâce, il fut mis à la tête des affaires lors de l'éloignement des oncles de Charles VI, tomba en disgrâce avec Bureau de La Rivière en 1392, et demeura en prison jusqu'en 1394.

Lemercier (Jacques), architecte, sculpteur et graveur français, né à Pontoise, probablement en 1585, mort à Paris en 1654. Il fit un long séjour à Rome, de 1607 à 1620. A son retour en France, le cardinal de Richelieu le chargea de l'achèvement du Louvre. Toutefois, Lemercier ne put élever qu'un des pavillons et l'un des vestibules de l'Ouest regardant les Tuileries, plus les deux hémicycles en équerre de l'Ouest et du Nord. Il construisit ensuite la Sorbonne et le Palais-Cardinal, puis il succéda à Mansard dans la direction des travaux du Val-de-Grâce. Il entreprit, en 1653, la construction de l'église Saint-Roch (Paris). On lui doit, en outre, les portails des églises de Rueil et de Bagnolet, etc. Parmi ses travaux de sculpture, on cite sa statue d'Henri IV, à Saint-Jean de Latran, et son sarcophage.

Le Mercier (Louis-Nicolas, comte), homme politique français, né à Saintes en 1755, mort à Paris en 1849. Lieutenant général criminel de la sénéchaussée de Saintonge avant la Révolution, représentant du tiers aux états généraux, il fut élu, en 1795, député au conseil des Anciens, qu'il présidait le 18-Brumaire. Sénateur et comte de l'Empire en 1808, membre de la Chambre des pairs en 1814, destitué pendant les Cent-Jours, il y rentra en 1815. Il prêta serment au gouvernement de Juillet, s'opposa au procès des ministres, et abandonna la politique en 1848.

Lemercier (Louis-Jean-*Népomucène*), littérateur français, né et mort à Paris (1771-1840). A peine âgé de dix-sept ans, il donna, au Théâtre-Français, sous le patronage de Mme de Lamballe, sa marraine, une tragédie, *Méléagre* (1788), qui fut bien accueillie. Parvenu jeune à la célébrité littéraire, il resta, sous tous les régimes qui se succédèrent, républicain et disciple fidèle des philosophes du xviiie siècle. Il osa refuser le serment à Napoléon. Il n'accepta rien des Bourbons. Son œuvre immense porte aujourd'hui la peine de la déplorable facilité avec laquelle elle fut écrite. Certaines parties, cependant, ne manquent point d'intérêt. Poète épique médiocre (*Homère* et *Alexandre, les Âges français, l'Atlantiade, la Mérovéide*), Lemercier fut, du moins, un poète tragique fort estimable, avec *Agamemnon* (1794), *Ophis* (1798), *Charlemagne, Saint Louis, Clovis*, et surtout *Christophe Colomb*, où l'on peut déjà pressentir quelque innovation romantique. Dans la comédie, il a laissé *Pinto* (1799), qui est la première « comédie historique » française. Enfin, Lemercier a composé un poème satirique : *la Panhypocrisiade*, œuvre étrange, curieuse et dont quelques pages sont belles. Lemercier fut de l'Académie : c'est Victor Hugo qui le remplaça, en 1841. Les cours qu'il professa, de 1811 à 1814, à l'Athénée, furent réunis sous le titre de *Cours analytique de littérature générale* (1817).

Népomucène Lemercier.

Lemercier de Neuville (Louis), littérateur français, né à Laval en 1830. Il quitta l'administration des postes pour suivre la carrière littéraire, fonda et dirigea de petites feuilles littéraires, collabora au « Figaro », au « Nain jaune », à la « Vie parisienne », etc., et ouvrit un petit théâtre de *pupazzi*, pour lequel il écrivit des pièces qui eurent de la vogue. Outre des vaudevilles, comédies, opérettes, etc., on lui doit de nombreux écrits, dont les principaux sont : *les Amours d'une portière* (1863) ; *les Coulisses de l'amour* (1863) ; *les Courtisanes célèbres* (1864) ; *les Femmes de Murger* (1864) ; *Soirées parisiennes* (1866), avec dessins de l'auteur ; *Théâtre des Pupazzi* (1868, 1873, 1876) ; *Comédies de château* (1880) ; *Contes abracadabrants* (1882) ; *Histoire anecdotique des marionnettes modernes* (1890) ; etc.

Lemerre (Alphonse), éditeur français, né à Canisy (Manche) en 1838. Il fonda une librairie à Paris, devint l'éditeur des jeunes poètes, surtout des Parnassiens, et publia, outre des ouvrages de vers et des romans, des collections éditées avec goût : *les Classiques français, la Petite Bibliothèque littéraire, la Bibliothèque contemporaine* et *la Bibliothèque des curieux, la Pléiade française.*

Lémery (Nicolas), médecin et chimiste français, né à Rouen en 1645, mort à Paris en 1715. Il alla suivre à Paris les leçons de Christophe Glaser au Jardin du roi, puis resta trois ans aide chez l'apothicaire Verchout, à Montpellier. Il retourna à Paris en 1672, et Bourdelot mit à sa disposition le laboratoire qu'il possédait dans l'hôtel du prince de Condé. Enfin, Lémery se fit recevoir apothicaire, et ouvrit dans la rue Galande des cours publics qui furent très suivis.

Lors des persécutions contre les protestants, il passa en Angleterre. De retour en France vers 1683, il se fit recevoir docteur à la faculté de médecine de Caen. Mais il dut abjurer le protestantisme, pour pouvoir librement exercer sa profession. En 1699, il entra à l'Académie des sciences, comme associé chimiste.

Lémery.

Lémery s'est occupé particulièrement des sels extraits des végétaux, des encres sympathiques, des poisons, de

l'antimoine, etc. Il fit également servir la chimie à l'explication des phénomènes géologiques. Au moyen d'un appareil ingénieux connu sous le nom de *volcan de Lémery*, il faisait la théorie des volcans et des tremblements de terre. On lui doit un *Cours de chimie* (1675), souvent réédité. Parmi ses autres ouvrages, citons : *Pharmacopée universelle* (1697) ; *Dictionnaire universel des drogues simples* (1698) ; *Traité de l'antimoine* (1707); *Recueil nouveau des secrets et curiosités les plus rares* (1709). — Son fils aîné, Louis, chimiste, né et mort à Paris (1677-1743), fut reçu docteur en médecine à l'âge de vingt ans, et, à vingt-trois, il entrait à l'Académie des sciences. En 1708, il fut chargé du cours de chimie au Jardin du roi. En 1731, il succéda à Geoffroy comme professeur titulaire. Il avait obtenu, en 1710, une place de médecin à l'Hôtel-Dieu, puis il acheta une charge de médecin du roi. On lui doit : *Dissertation sur la nature des os* (1704); *Traité des aliments* (1702). — Son second fils, Jacques, dit **le Jeune**, né en 1678, mort en 1721, fut nommé associé de l'Académie des sciences en 1715. Il a publié des Mémoires qui ont été insérés dans le « Recueil de l'Académie des sciences ».

Lemgo, ville d'Allemagne (princip. de Lippe), sur la Bega, sous-affluent du Weser ; 2.790 hab. Tissage mécanique.

LÉMIDIE (*di*) ou **LEMIDIA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues de l'Indo-Chine à l'Australie. (Les lémidies sont de petits clairons allongés, étroits.)

LÉMIE (*mî*) n. f. Un des noms vulgaires du pourpier.

Lemière de Corvey (Jean-Frédéric-Auguste), compositeur français, né à Rennes en 1770, mort à Paris en 1832. Il quitta l'armée après les campagnes de l'Empire, avec le grade de chef de bataillon. Comme compositeur, il débuta à Rennes, en 1790, avec un opéra-comique, intitulé *Constance*. Citons, parmi ses ouvrages : *les Chevaliers errants* (1792) ; *Crispin rival* (1793) ; *le Poème volé* (1793) ; *la Reprise de Toulon* (1794) ; *Andros et Almona* (1794), son meilleur ouvrage ; *l'Écolier en vacances* (1795) ; *la Blonde et la Brune* (1795) ; *la Moitié du chemin* (1796) ; *les Deux orphelines* (1798) ; *les Deux Crispins* (1798) ; *la Paix et l'Amour* (1798) ; *le Porteur d'eau* (1801) ; *Henri et Félicie* (1808) ; *les Rivaux de village* ou *la Cruche cassée* (1819). Lemière a adapté à la scène française deux ouvrages de Rossini : *la Donna del lago* (1825), et *Tancredi* (1827). Il a publié une symphonie militaire, *la Bataille d'Iéna* ; un grand nombre de sonates, romances, etc.

Lemierre (Antoine-Marin), poète français, né à Paris en 1723, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1793. Secrétaire du fermier général Dupin, lauréat des concours académiques, il débuta au théâtre, en 1758, par la tragédie d'*Hypermnestre*, qui eut un grand succès. Il composa encore une dizaine de pièces, parmi lesquelles on peut citer : *Guillaume Tell* (1766) ; *la Veuve du Malabar* (1770) ; *Barneveldt* (1790), dont il n'est resté qu'un vers célèbre. (Barneveldt est conseillé par son fils de se soustraire, par une mort volontaire, à un supplice ignominieux :

Libre au moins dans la mort. — Mon fils, qu'avez-vous dit?
— Caton se la donna. — Socrate l'attendit.)

Le style de Lemierre est déclamatoire et rocailleux, mais on y trouve une certaine entente de la scène et quelques belles situations. Lemierre a écrit aussi plusieurs poèmes didactiques : *la Peinture*, *les Fastes* et des *Pièces fugitives*. Il fut nommé membre de l'Académie française.

Lemire (Noël), graveur français, né à Rouen en 1724, mort à Paris en 1800. Ses vignettes, ses paysages et ses reproductions des tableaux de Teniers sont particulièrement estimés. Son chef-d'œuvre est *le Partage de la Pologne* ou *le Gâteau des rois*, pièce satirique extrêmement rare, la planche ayant été brisée par ordre du pouvoir (1772).

LEMMATIQUE (*lèm', tik'*) adj. Mathém. Qui est de la nature du lemme : *Proposition* LEMMATIQUE.

LEMME (*lèm'* — du gr. *lemma*, prise, et, par suite, proposition que l'on prend d'avance) n. m. Mathém. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour la démonstration d'une proposition subséquente.

— Logiq. Proposition préliminaire ou accessoire, appelée au secours d'une démonstration.

— Philol. Titre, sommaire.

LEMMER n. m. Zool. Syn. de LEMMING.

LEMMING (*lèm'-mingh'*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, tribu des microtinés, comprenant quatre espèces, de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *lemmings* (lemmus) sont de petits animaux courts et trapus, voisins des campagnols, à pelage souple et fourni, brun clair, jaune ou blanchâtre en dessus. Le lemming commun (*lemmus Norvegicus*), répandu du nord de l'Europe à l'Asie arctique, est célèbre par les migrations qu'il entreprend en quantités innombrables pendant les froids rigoureux ou après les grandes sécheresses ; quittant les Alpes de Scandinavie, il se dirige vers la mer du Nord ou vers le golfe de Bothnie. Les troupes de lemmings sont escortées par quantité d'animaux carnassiers et d'oiseaux de proie qui en détruisent des milliers, sans que la marche de la colonne en soit interrompue. On les a vus traverser des cours d'eau à la nage, envahir les bateaux, puis traverser les rues des villes, envahir les maisons. Les lemmings creusent des terriers; mais, au contraire des campagnols, ils n'y accumulent point de provisions d'hiver, et ils ne semblent point subir le sommeil hivernal.

Lemming.

LEMNA (*lèm'*) n. f. Bot. Nom scientifique latin des *lentilles d'eau*. V. ce mot.

LEMNACÉES (*lèm', sé*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *lemna* (lentille d'eau). — *Une* LEMNACÉE.

— Encycl. Les *lemnacées* sont des plantes aquatiques nageantes; leurs fleurs sont unisexuées, nues; la fleur mâle a une étamine, la fleur femelle a un carpelle. Cette famille comprend quatre genres et vingt et une espèces des eaux douces et stagnantes de toutes les régions du globe.

Lemniades, femmes de l'île de Lemnos, qui, suivant la tradition, affectèrent de négliger le culte d'Aphrodite. (La déesse les punit en leur donnant une odeur si désagréable que leurs maris les abandonnèrent et cherchèrent des concubines en Thrace. Les Lemniades se vengèrent en assassinant leurs maris.) — *Une* LEMNIADE.

Lemnien, enne (*lè-mni-in, èn'*), personne née à Lemnos ou qui habite cette île. — *Les* Lemniens.

— Adjectiv. : *Mœurs* LEMNIENNES.

— *Terre lemnienne*, Terre de l'île de Lemnos à laquelle on attribuait des qualités médicinales et qui entre dans la composition de la thériaque.

LEMNISCATE (*lè-mni-skat'* — du gr. *lêmniskos*, ruban) n. f. Lieu des points tels que le produit de leurs distances à deux points fixes est constant.

— Encycl. Soient F et F′ les deux points fixes, et un point du lieu rapporté à la ligne FF′ prise pour axe des x et à la perpendiculaire en son milieu prise pour axe des y; soient d'ailleurs $2a$ la distance FF′ et c^2 le produit constant des distances du point du lieu à F et à F′; l'équation de la courbe sera évidemment :

Fig. 1.

$$\sqrt{y^2+(x-a)^2}\sqrt{y^2+(x+a)^2}=c^2,$$

c'est-à-dire, en mettant l'équation sous forme entière :

$$(y^2+x^2+a^2)^2-4a^2x^2=c^4,$$

ou encore

$$(y^2+x^2)^2+2a^2(y^2-x^2)=c^4-a^4.$$

La figure de la courbe dépend du rapport de c à a : si $c=a$, l'origine est un point double, où les tangentes sont les bissectrices des angles des axes ; d'ailleurs, comme l'origine est le centre de la courbe, les deux branches qui y passent s'y infléchissent. Si l'on cherche les points où la courbe coupe l'axe des x, on trouve, outre l'origine, les deux points :

Fig. 2.

$$x=\pm a\sqrt{2},$$

qui sont les limites de la courbe dans le sens des x positifs et négatifs.

La courbe affecte la forme indiquée par la figure 1.

Dans le cas général, l'équation de la courbe donne pour $x=0$:

$$y=\pm\sqrt{-a^2\pm c^2};$$

il n'y a donc rencontre avec l'axe des y que dans le cas où c est plus grand que a. On a, dans ce cas, une courbe de la forme *fig.* 2.

Enfin, lorsque a est plus grand que c, la courbe se compose de deux anneaux séparés par l'axe des y (*fig.* 3) et coupant l'axe des x aux points :

Fig. 3.

$$x=\pm\sqrt{a^2\pm c^2}.$$

La *lemniscate* est parfaitement carrable, et sa circonférence peut être divisée en parties égales.

LEMNISQUE (*lè-mnisk'* — du lat. *lemniscus*, gr. *lêmniskos*, même sens) n. m. Antiq. Bandelettes qu'on enroulait autour d'une couronne de fleurs ou de feuillage, pour en maintenir les tiges, et dont les extrémités retombaient flottantes. ‖ Bandelette analogue, dont on ornait la palme donnée au vainqueur dans les jeux. ‖ Bandage, compresse. ‖ Filet pour prendre les oiseaux.

— Diplomatiq. Nom donné parfois, par les anciens diplomatistes, aux attaches des sceaux pendants.

A, lemnisque.

— Philol. Ligne horizontale, ponctuée en dessus et dessous (÷), et désignant un passage emprunté de l'Ecriture, mais non littéralement. ‖ Ligne horizontale surmontée de deux points (∸) et indiquant une transposition.

LEMNISQUE (*lèm'-nisk'*) n. m. Zool. Organe pair des vers acanthocéphales. (Les lemnisques sont disposés un de chaque côté de la cavité viscérale, en arrière de la bouche ; ce sont, très probablement, des appareils d'excrétion.)

Lemnos, Lemno ou **Limni**, ou **Sta-Limène**, île de l'Archipel (Turquie d'Europe), à peu près à égale distance entre l'entrée des Dardanelles et l'extrémité de la péninsule du Monte-Santo (Chalcidique) ; environ 477 kil. carr. et 23.000 hab. L'île comprend, en réalité, réunis par des isthmes étroits, trois petits massifs, dont le plus élevé atteint 344 mètres. Le sol, sans eau, sans rivières notables, sans arbres le plus souvent, produit la vigne, le figuier, l'olivier surtout, et nourrit de nombreux troupeaux de moutons. Lemnos forme, avec Samothrace et Imbros, une préfecture de la province turque de Djezaïri-Bahri-Séfid.

De nombreux souvenirs légendaires et historiques se rattachent à l'île, où les mythographes plaçaient le séjour de Vulcain, la retraite de Philoctète blessé, etc. Colonie athénienne après les guerres médiques, possession macédonienne, puis romaine, elle fit partie de l'empire grec, puis appartint successivement aux Génois, aux Vénitiens et enfin aux Turcs (1478). Capit. *Lemnos* ou *Kastro*.

LÉMODIPODES n. m. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, comprenant les *cyames* et les *caprelles*. (Les lémodipodes sont des amphipodes dont les pattes antérieures sont situées tout près de la tête et dont l'abdomen est rudimentaire. On les divise en deux familles : *caprellidés* et *cyamidés*.) — *Un* LÉMODIPODE.

Lemoine (Jean), cardinal français, né à Crécy-en-Ponthieu vers 1250, mort à Avignon en 1313. Docteur de l'université de Paris, il se rendit à Rome et y devint auditeur de rote. Boniface VIII le nomma cardinal, après la publication de son *Commentaire sur le VIe livre des Décrétales*, et l'envoya en France, en qualité de légat (1302). C'est pendant l'exercice de ces fonctions qu'il fonda à Paris, rue Saint-Victor, le célèbre collège qui porta longtemps son nom. — Son frère, André, né vers 1255, mort à Noyon, dont il était évêque, l'aida de sa bourse à fonder le collège qui reçut son nom, et fut enseveli avec lui dans la chapelle qu'ils y avaient fait construire.

Lemoine d'Yberville, navigateur et corsaire canadien, né à Montréal en 1642, mort à La Havane en 1706. Fils d'un gentilhomme normand établi depuis 1640 au Canada, il fut chargé, en 1686, de construire, dans les territoires de la baie d'Hudson, un fort français, dont il eut le commandement, et il sut, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le défendre avec succès contre les Anglais, auxquels il reprit, en 1697, le fort Bourbon. Un peu plus tard, il exécuta la première reconnaissance complète de l'embouchure du Mississipi, fonda une première colonie française à la Louisiane, dans l'admirable *île Dauphine*, dont il laissa, en 1710, la direction à son frère, Lemoine de Bienville. En 1706, il prit aux Anglais l'île de Nevis et trente bâtiments ; il allait attaquer la Jamaïque quand il mourut. Il avait su se faire profondément aimer au Canada pour sa bravoure, sa douceur et son équité.

Lemoine (Antoine-Marcel), guitariste, compositeur et éditeur de musique, né et mort à Paris (1763-1817). Il fonda une maison d'édition de musique, et publia trois *Méthodes* pour guitare. — Son fils, Henri, né et mort à Paris (1786-1854), élève du Conservatoire, obtint un premier prix de piano et un second prix d'harmonie. Il succéda à son père comme éditeur de musique et publia les premiers ouvrages d'Herold, presque tous ceux de Henri Herz. Il a publié de lui-même : une *Méthode pratique de piano*, un *Traité d'harmonie pratique*, des *Solfèges élémentaires* (avec Carulli), des sonatines, etc. — Le fils de ce dernier, Achille, né à Paris en 1813, mort à Sèvres en 1895, se livra à l'enseignement, et publia, généralement sous le pseudonyme de **Heintz**, quelques compositions légères : fantaisies, transcriptions, etc. Il succéda à Henri et publia, dans un format nouveau et dans des conditions de bon marché jusqu'alors inconnues, sa collection du *Panthéon des pianistes*. Il publia encore : *le Petit Pianiste*, *l'École d'accompagnement*, *Répertoire du chant français* et *Répertoire de l'ancien chant classique*.

Lemoine (Gustave), auteur dramatique, né à Paris en 1802, mort à Pau en 1885. Il écrivit un grand nombre de romances, dont Loïsa Puget, qu'il épousa en 1842, composa la musique. Comme auteur dramatique, il a fait jouer, seul ou en collaboration, des vaudevilles, des comédies et des drames, dont plusieurs eurent un grand succès, notamment : *l'Abbaye de Castro* (1840) ; *la Grâce de Dieu* (1841), qui eut un succès prodigieux ; *la Dot de Suzette* (1842) ; *Mademoiselle de La Faille* (1843) ; etc.

Lemoine (Adolphe), dit **Lemoine-Montigny**, auteur dramatique et administrateur, né et mort à Paris (1812-1880), d'abord acteur, puis directeur de la Gaîté avec Meyer, ensuite du Gymnase, il épousa, en 1845, l'actrice Rose Chéri. Il a écrit en collaboration des drames et des vaudevilles, notamment : *le Doigt de Dieu* (1834) ; *Zarah* (1837) ; *Samuel le Marchand* (1838), et, seul, *le Fils* (1839). — Son frère, Jacques-Albert-Félix **Lemoine**, philosophe français, né et mort à Paris (1824-1874), ancien élève de l'École normale, enseigna la philosophie dans diverses facultés, à l'École normale (1862-1872), et devint inspecteur de l'académie de Paris. Remarquable psychologue, il a écrit : *Du sommeil*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales (1855) ; *l'Âme et le Corps* (1862) ; *l'Aliéné devant la philosophie, la morale et la société* (1862) ; *le Vitalisme et l'Animisme de Stahl* (1864) ; *De la physionomie et de la parole* (1865) ; *De l'habitude et de l'instinct* (1875).

Lemoine (Émile-Michel-Hyacinthe), mathématicien français, né à Quimper en 1840. Ancien élève de l'École polytechnique, Lemoine démissionna à la sortie pour se consacrer à l'enseignement, puis fut nommé chef de service de la vérification du gaz, à Paris. Il consacra ses loisirs aux mathématiques ; c'est à lui que l'on doit la *géométrographie*. Les nombreuses notes qu'il a publiées dans les recueils scientifiques français sur la géométrie du triangle permettent de le considérer à bon droit comme le fondateur de cette nouvelle branche de la géométrie.

Lemoine (Georges), ingénieur français, né à Tonnerre en 1841. Ancien élève de l'École polytechnique, il entra, en 1860, à l'École des ponts et chaussées. Docteur ès sciences, il fut attaché, en 1866, au service hydrométrique de la Seine, et nommé répétiteur de chimie à l'École polytechnique ; en 1881, il était promu ingénieur en chef. On lui doit des travaux très importants sur les équilibres chimiques, les transformations allotropiques, etc. Il a publié, en hydrologie, des travaux remarquables : *Mémoires sur les observations météorologiques du bassin de la Seine* (1867-1883) ; *Études sur les grandes crues des cours d'eau* (1866-1883) ; *Notice sur l'annonce des crues* (1878) ; *Manuel hydrologique du bassin de la Seine* (1884), en collaboration avec de Préaudeau.

Lemoinne (*John*-Émile), publiciste et homme politique français, né à Londres, de parents français, en 1815, mort à Paris en 1892. Il termina ses études en France et entra, en 1840, au « Journal des Débats » ; il fit d'abord la correspondance anglaise, puis traita avec compétence, dans un style correct, alerte et mordant, les questions de politique étrangère, et fit de brillantes campagnes en faveur des idées libérales. Après la chute de l'Empire, il défendit aux « Débats » la politique de Thiers, accepta, en 1873, l'idée d'une restauration monarchique, puis revint à la république parlementaire. Sénateur inamovible en 1880, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Bruxelles, mais donna, peu après, sa démission. Il avait été élu, en 1875, membre de l'Académie française. Outre ses articles aux « Débats », à la « Revue des Deux Mondes », au « Matin », etc., on lui doit : *la Vie de Brummel* (1844) ; *la Cour de Berlin* (1846) ; *la Cour de Saint-Pétersbourg* (1846) ; *Caroline de Brunswick* (1846) ; *Études critiques et biographiques* (1862).

Lemon (Mark), journaliste anglais, né en 1809, mort en 1870. Collaborateur de plusieurs journaux, comme l'« Illustrated London News » et les « Household Words », il fonda avec Mayhew, puis dirigea le « Punch » (1841). D'un esprit

plein de fantaisie et d'*humour*, il écrivit une soixantaine de comédies, parmi lesquelles il faut citer : *C'est cœur qui est atout*, et *le Dé d'argent*.

LÉMONAL n. m. Chim. Syn. GÉRANIAL, RHODINAL, LIKARÉAL, CITRAL. V. DÉCINIQUE.

LÉMONIIDÉS n. m. pl. Famille de papillons rhopalocères, comprenant les *érycines* et genres voisins. (Les lémoniidés, jadis appelés *érycinidés*, se subdivisent en quatre tribus : *libythéinés*, *neméobiinés*, *euselasinés*, *lémoniinés*.) — *Un* LÉMONIIDE.

LÉMONIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères, famille des *lémoniidés*, renfermant les érycines proprement dits. (Les lémoniinés comptent des centaines d'espèces propres aux régions chaudes du globe et réparties dans cinquante-quatre genres.) — *Un* LEMONIINÉ.

LEMONNIER (Pierre), astronome français, né à Saint-Sever, près de Vire, en 1676, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1757. C'était un savant professeur du collège d'Harcourt, à Paris, qui devint membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Cursus philosophiæ* (1750), longtemps en usage dans les écoles ; *Premiers traités élémentaires de mathématiques dictés en l'Université de Paris* (1758), ouvrage posthume et sans nom d'auteur. — Son fils, PIERRE-CHARLES, né à Paris en 1715, mort à Hérils (Calvados) en 1799. Astronome distingué, il entra à l'Académie des sciences en 1736, fut associé à Maupertuis, Clairaut et Camus dans leur mission au pôle nord, et devint professeur au Collège de France. Lemonnier fut l'astronome privilégié de Louis XV et le premier maître de Lalande.

LEMONNIER (Louis-Guillaume), naturaliste français, frère du précédent, né à Paris en 1717, mort à Montreuil en 1799. Professeur au Jardin du roi et premier médecin ordinaire du roi sous Louis XV et Louis XVI, il enrichit considérablement le Jardin des plantes. Ruiné par la Révolution, Lemonnier, au 10-Août, ne dut la vie qu'à sa réputation de désintéressement. Il ouvrit, à Montreuil, une boutique d'herboriste. Lors de la formation de l'Institut, il en fut nommé associé. On a de lui : *Leçons de physique expérimentale sur l'équilibre des liquides*, traduit de l'anglais (1742) ; *Lettre sur la culture du café* (1773) ; etc.

LEMONNIER (Pierre-René), auteur dramatique, né à Paris en 1731, mort à Metz en 1796. Après avoir été secrétaire du maréchal de Maillebois, il fut nommé commissaire des guerres. Il composa un certain nombre de pièces, agréablement écrites : *les Pèlerins de la Courtille*, parodie des *Paladins* (1760) ; *le Maître en droit*, opéra-comique (1761) ; *la Matrone chinoise*, comédie (1764) ; *Renaud d'Ast*, comédie (1765) ; *le Mariage clandestin*, comédie (1768) ; *l'Union de l'Amour et des Arts*, ballet (1773) ; *Azolan ou le Serment indiscret*, ballet (1774).

LEMONNIER (Anicet-Charles-Gabriel), peintre français, né à Rouen en 1743, mort à Paris en 1824. Grand prix de Rome en 1770, il exposa au Salon de 1785 la *Peste de Milan*. Quatre ans après, il fut reçu membre de l'Académie de peinture, avec une *Mort d'Antoine*. Il devint, en 1810, directeur des Gobelins. Lemonnier dessinait et composait avec correction, mais sans originalité.

LEMONNIER (Marie-Juliette-*Elisa* GRIMAILH, dame), fondatrice des écoles professionnelles de jeunes filles, née à Sorèze en 1805, morte à Paris en 1865. Elle reçut une solide instruction, épousa, en 1831, le professeur Charles Lemonnier (1806-1891), adopta avec lui les idées saint-simoniennes, et le suivit d'abord à Bordeaux, puis à Paris (1845). Elle s'était beaucoup occupée des misères et du sort des femmes, lorsque, en 1848, elle eut l'idée d'ouvrir un atelier de couture, qui lui permit de donner pendant deux mois du travail à plus de deux cents mères de famille besogneuses. Frappée de l'ignorance des ouvrières, elle résolut de créer pour elles un enseignement pratique, et elle fonda, en 1856, une société de protection maternelle, qui, transformée, reçut, en 1862, le nom de « Société pour l'enseignement professionnel des femmes ». En 1862, elle ouvrit à Paris la première des écoles de jeunes filles qui portent son nom et qui servit de type aux écoles du même genre, fondées depuis en France et à l'étranger.

LEMONNIER (Antoine-Louis-*Camille*), littérateur belge, né à Ixelles, près de Bruxelles, en 1845. Il a subi profondément l'influence de l'école naturaliste, et l'on a pu dire que *Happe-Chair* (1886), l'un de ses romans les plus célèbres, était une sorte de transposition, de la mine aux ouvriers de fabriques, du *Germinal* d'Emile Zola. Néanmoins, C. Lemonnier a sa note originale et, dans ses derniers écrits surtout, on le voit évoluer vers une esthétique plus paisiblement descriptive. *Au cœur frais de la forêt* (1900) est une œuvre délicate, d'inspiration profonde. Parmi ses romans, nous citerons : *Nos Flamands* (1869) ; *les Charniers* [*Sedan*] (1881) ; *un Mâle* (1881) ; *les Concubins* (1885) ; *l'Hystérique* (1885) ; *Madame Lupar* (1888). Son ouvrage *la Belgique* (1887), description documentée et pittoresque de son pays natal, a obtenu le prix quinquennal de la littérature française, institué par le gouvernement belge. Mentionnons aussi de jolis contes pour les enfants, tels que : *Bébés et joujoux* (1880) ; *la Comédie des jouets* (1888) ; *les Histoires de huit bêtes et une poupée* (1888). Camille Lemonnier a écrit quelques ouvrages de critique artistique : *Gustave Courbet et son œuvre* (1878), et *Peintres de la vie* (1888).

LEMONNIER (Joseph-Henry), érudit français, né à Saint-Prix (Seine-et-Oise) en 1842. Elève de la Sorbonne et de l'Ecole des chartes, professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres avec deux thèses remarquées : *De magistris cubiculi in hospitio regis Caroli Quinti* et *Etude sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain* (1887), il a enseigné depuis l'histoire à l'Ecole normale de jeunes filles de Sèvres, ainsi qu'à l'Ecole des beaux-arts, et occupé à la Sorbonne la chaire d'histoire de l'art. Homme de goût et professeur écouté, il a publié, entre autres ouvrages, une sérieuse *Etude sur l'art français*, au temps de Richelieu et de Mazarin (1893).

LEMONNIER (*Alphonse*-Hippolyte), littérateur français, né à Paris en 1842. Il débuta comme comédien, en 1861, au Cirque impérial, collabora, à partir de 1863, à différents journaux : « le Théâtre », « le Nain jaune », etc., fit paraître quelques romans et un assez grand nombre d'œuvres dramatiques de tout genre : *le Trappeur de l'Arkansas* (1862) ; *un Drôle de petit monsieur* (1863) ; *les Aventures de Boech-en-Bolle* (1863) ; *l'Ecole du bonheur* ; *Madame la Maréchale*, qui eut un vif et durable succès (1868) ; etc. De 1874 à 1900, il a dirigé successivement plusieurs théâtres : les Délassements-Comiques, les Folies-Belleville (1875) ; les Menus-Plaisirs (1877) ; le théâtre Déjazet ; enfin, après un passage aux Variétés comme directeur de la scène (1892), le théâtre du Château-d'Eau, dont il fit le théâtre de la République, et où il s'est montré administrateur avisé. Collaborateur, pour la partie théâtrale, au « Matin » et au « Français », il a publié plusieurs volumes intéressants sur les dessous de la vie des théâtres : *les Petits Mystères de la vie théâtrale* (1897-1900) ; etc.

LÉMONOL n. m. Chim. Syn. de GÉRANIOL.

LEMONTEY (Pierre-Edouard), homme politique français, né à Lyon en 1762, mort à Paris en 1826. Avocat au barreau de Lyon, député à la Législative, dont il fut successivement le secrétaire et le président, il émigra après le 10-Août, et ne rentra en France que sous le Directoire. Il fut, en 1795, administrateur du district de Lyon, puis renonça à la politique pour se consacrer aux lettres. Il s'essaya au théâtre (1798-1799) sans grand succès. Fouché le nomma censeur dramatique et rédacteur en chef officiel de certains journaux. Ce n'est que sous la Restauration qu'il se ressaisit et qu'il fit œuvre d'historien. Son *Histoire de la Régence* (1830), son *Essai sur l'établissement monarchique du règne de Louis XIV* (1818), sont des œuvres sérieuses, écrites d'après les sources.

LEMOS (Dom Pedro Fernandez DE CASTRO, marquis DE SARRIA, comte DE), homme d'Etat espagnol, né et mort à Madrid (1576-1622). Il fit la guerre en Flandre, devint, en 1603, président du conseil des Indes et, en 1610, obtint la vice-royauté de Naples. Il eut pour secrétaire Lope de Vega, et fonda, à Naples, l'académie des *Oziosi*.

LEMOT (le baron François-Frédéric), sculpteur français, né à Lyon en 1773, mort à Paris en 1827. Premier grand prix de sculpture, Lemot se rendit à Rome, qu'il quitta au commencement de la Révolution, pour entrer à l'armée du Rhin. Il s'y trouvait encore lorsqu'il fut appelé à Paris, en 1795, pour travailler à l'exécution d'une statue colossale représentant le peuple français sous les traits d'Hercule ; mais ce travail, ordonné par la Convention, resta inachevé. Lemot se fixa alors à Paris. Ses statues de *Numa Pompilius* pour le conseil des Cinq-Cents, de *Cicéron* pour le Tribunat, de *Brutus* et de *Lycurgue* pour le Corps législatif, de *Léonidas aux Thermopyles* pour le Sénat, lui valurent d'être nommé membre de l'Institut (1805) et professeur de l'Ecole des beaux-arts. Ses œuvres capitales sont le char et les deux figures de *la Victoire* et de *la Paix* sur l'arc de triomphe du Carrousel (1808), et l'immense bas-relief du fronton du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois (1810). On lui doit la réfection de la *statue de Henri IV*, érigée sur le pont Neuf en 1818 et celle de *Louis XIV*, qui décore la place Bellecour, à Lyon (cette dernière assez médiocre) [1826].

LE MOUTURIER (Antoine), sculpteur français, né à Avignon vers 1425, mort probablement à Dijon, après 1493. Cet artiste, qualifié par ses contemporains de « meilleur ouvrier d'imageries de France », collabora avec Jean de Droguès à l'entreprise de Jean de La Huerta (mausolée de Jean sans Peur, aujourd'hui au musée de Dijon). On lui doit encore un retable à l'église Saint-Pierre d'Avignon, etc.

LÉMOVICES, peuple de la Gaule (Aquitaine), entre les Bituriges Cubi au N., les Cadurces au S., les Arvernes à l'E., et les Pictones à l'O. Ch.-l. *Augustoritum* ou *Lemovices* (Limoges). — *Un, Une* LÉMOVICE.

LEMOYNE (le P. Pierre), poète et jésuite français, né à Clermont-en-Bassigny en 1602, mort à Paris en 1672. Il entra, à dix-sept ans, dans l'ordre des jésuites, s'adonna à l'enseignement, à la prédication, à la poésie, et crut doter la France d'une épopée nationale en composant le poème de *Saint Louis* ou *la Couronne reconquise sur les infidèles, en 18 chants*, où l'on trouve quelques inventions heureuses, mais gâtées par l'enflure et la bizarrerie du style. Il a encore écrit : *la Galerie des femmes fortes* (1647) ; *la Dévotion aisée* (1652) et *les Peintures morales*, dont Pascal raille le ton profane, dans sa XI[e] Provinciale ; etc.

LEMOYNE (Jean), peintre décorateur et graveur, né et mort à Paris (1638-1709). Il fut reçu à l'Académie de peinture en 1686, sur un *Trophée d'armes*. On ne connaît guère de lui que des estampes gravées en collaboration avec Bérain, dont les planches sont à la chalcographie du Louvre. — Son fils, JEAN-LOUIS (1665-1755), élève de Coysevox, obtint le prix de Rome en 1687 et fut reçu, en 1703, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. On cite de lui : le buste de *Mansard*, au musée du Louvre ; *Diane*, autrefois au parc de la Muette ; deux *Anges adorateurs*, à l'église des Invalides ; *Portement de croix*, bas-relief, dans la chapelle de Versailles, les bustes du *duc d'Orléans*, de *Largillière*, de *Fénelon* (à Cambrai) ; etc. — Le frère de ce dernier, JEAN-BAPTISTE I[er] (1679-1731), fut reçu à l'Académie, en 1715, sur une statuette, *Hippolyte mourant*, aujourd'hui au musée du Louvre. — JEAN-BAPTISTE (1704-1778), fils de Jean-Louis, fut élève de son père, puis de Robert Lelorrain. Il remporta le prix de Rome en 1725, et fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture, en 1738. On cite de lui : les statues de *Louis XV*, élevées à Rennes et à Bordeaux (détruites en 1793) ; les mausolées du cardinal *Fleury* et de *Mignard*, à Saint-Roch ; le *Saint Grégoire* et la *Sainte Thérèse* des Invalides, et des bustes.

LEMOYNE (Jean-Baptiste MOYNE, dit), compositeur français, né à Eymet (Périgord) en 1751, mort à Paris en 1796, fut élève de Graun. Après de nombreux voyages à travers la France, l'Allemagne, la Pologne où il fit représenter à Varsovie un petit opéra-comique, *le Bouquet de Colette*, Lemoyne se rendit en 1778 à Paris, où il fit exécuter, au « Concert spirituel », une *Ode sur le combat d'Ouessant*. En 1782, il donna à l'Opéra *Electre*, ouvrage dans lequel on lui reprocha une imitation trop servile de Gluck. En 1786, il reparaissait au théâtre avec *Phèdre*, où, dit-on, il s'était plutôt inspiré, cette fois, de Piccinni. Vinrent ensuite : *les Prétendus* (1789) ; *les Pommiers et le Moulin* (1790) ; *Louis IX en Egypte* (1790) ; *Miltiade à Marathon* (1793) ; *Toute la Grèce* ou *Ce que peut la liberté* (1794) ; *Elfride* ; etc.

LEMOYNE (Camille-*André*), poète français, né à Saint-Jean-d'Angely en 1822. Il devint archiviste bibliothécaire à l'Ecole des arts décoratifs. Une grâce naturelle, le soin de la forme, la pureté du style, distinguent sa poésie. Plusieurs de ses recueils ont été couronnés par l'Académie française. Nous citerons : *Stella maris* (1860) ; *les Roses d'antan* (1865-1869) ; *les Charmeuses* (1867) ; *Paysages de mer et fleurs des prés* (1876) ; *Fleurs des ruines* (1888) ; *Fleurs du soir* (1893). Ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Poésies*, dans plusieurs recueils (1876-1898). On lui doit en prose : *les Sauterelles de Jean de Saintonge* (1863), et deux romans : *une Idylle normande* (1874) et *Alice d'Evran* (1876) ; etc.

LEMOYNE-SAINT-PAUL (Paul LEMOYNE, dit), sculpteur, né à Paris en 1784, mort à Rome en 1873. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des beaux-arts, il débuta au Salon de 1814 par une *Jeune fille jouant avec un enfant*. Il exposa ensuite *Galatée sur un dauphin* ; *Bacchante et jeune faune* ; *l'Espérance* ; *Jeunes chevriers* ; *Sainte Juliette* ; *Médée* ; *Jeune femme sur une tombe* ; etc. Dès 1825, Lemoyne se fixa à Rome, où il devint professeur de sculpture à l'Académie des beaux-arts, et correspondant de l'Institut de France (1834). En Italie, l'artiste exécuta de nombreuses œuvres, dans le sentiment de Canova.

LEMPDES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Brioude, sur l'Alagnon ; 1.694 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux, minoteries, huileries, teintureries, fabrique de passementeries. Eglise du XI[e] s.

LEMPDES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 8 kilom. de Clermont, près de l'Allier ; 1.383 hab. Gisement de bitume. Distilleries. Eglise romane du XI[e] siècle.

LEMPOR n. m. Vitic. Syn. de KIRALY.

LEMPRIÈRE (John), littérateur anglais, né à Jersey en 1765, mort à Londres en 1824. Docteur en théologie en 1803, il dirigea le collège d'Abingdon, professa à celui d'Exeter, et devint recteur de Meeth (Devonshire) et de Newton-Petrock. On lui doit une *Bibliotheca classica* (1788), traduite en français par Christophe (1805), dictionnaire des noms propres antiques, qui eut beaucoup de succès, et une *Biographie universelle* (1808).

LEMSTERLAND, ville des Pays-Bas (Frise), sur la côte septentrionale du Zuyderzée ; 6.000 hab., y compris la ville littorale de Lemmer.

LEMUD (François-Joseph-Aimé DE), peintre, graveur et lithographe français, né à Thionville en 1816, mort à Nancy en 1887. Il se fit connaître par des lithographies romantiques très originales : *Maître Wolfram* (1838) ; *l'Enfance de Callot* (1839) ; *le Retour en France des cendres de l'Empereur* ; *Hélène de Adelsfreit* (1813), et par ses vignettes pour l'illustration de *Notre-Dame de Paris* (1844) et des *Chansons de Béranger* (1847). On peut citer encore, parmi ses œuvres : *Beethoven et Mozart*, gravures, et un tableau, *la Sainte Famille* (Salon de 1869).

LEMUEL ou **LAMUEL**, roi inconnu, à qui le texte des *Proverbes* attribue les neuf premiers versets du chapitre XXXI. Les interprètes l'identifient avec Salomon ou Ezéchias ; quelques-uns avec Manassé, etc.

LE MUET (Pierre), architecte français, né probablement à Dijon en 1591, mort à Paris vers 1669. On lui doit la coupole, les voûtes et la façade du Val-de-Grâce. Plus tard, il donna le plan de l'église des Petits-Pères. On a encore de lui des éditions de *Palladio* et de *Vignole* et *la Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* (1665).

LÉMURE ou **LEMUR** (*lé*) n. m. Nom scientifique des mammifères du genre *maki*.

LÉMURES n. m. pl. Antiq. rom. Fantômes des morts dans la religion romaine, qui ne se confondent pas avec les *larves* et les *mânes*. — *Un* LÉMURE. V. LÉMURIES.

LÉMURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères *lémuriens*, comprenant les makis et les indris. (Les lémuridés comprennent deux tribus : *lémurinés* et *indrisinés*.) — *Un* LÉMURIDÉ.

LÉMURIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Théos. Qui est de la nature des lémures : *Les appendices* LÉMURIENS.

LÉMURIENS (*ri-in*) n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les *makis*, *tarsiers* et autres animaux semblables. — *Un* LÉMURIEN.

— ENCYCL. Les *lémuriens* ou prosimiens sont propres à l'ancien monde ; par leur organisation générale, ils font en quelque sorte le passage entre les insectivores et les singes : leur dentition rappelle les premiers, leurs membres terminés par des mains, les seconds. Ce sont des êtres nocturnes, de taille médiocre, agiles, carnassiers, vivant dans les arbres, où ils progressent facilement, en s'aidant de leur queue enroulante. Ils habitent les régions chaudes, riches en forêts humides ; à l'époque tertiaire, ils comptaient des représentants en Europe. (On divise les lémuriens en cinq familles : *lémuridés*, *chiromysidés*, *nycticébidés*, *tarsiidés*, *plesiadapidés*.)

LÉMURIES (*ri* — du lat. *lemuria* ; de *lemures*, lémures) n. f. pl. Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Rome, au mois de mai, en l'honneur des lémures.

— ENCYCL. On rattachait l'origine des *lémuries* à la légende de Rémus tué par Romulus. L'ombre de Rémus serait venue tourmenter Acca Larentia et Faustulus, et une peste aurait désolé la ville. L'oracle ordonna d'élever un tombeau à Rémus sur l'Aventin, et d'y célébrer annuellement des cérémonies d'expiation. Les lémuries étaient donc la fête des *lémures* ou esprits des morts, revenants ou fantômes, qui à certains jours pouvaient revenir sur la terre et tourmenter les vivants. La fête se célébrait dans chaque famille, la nuit, le 9, le 11 et le 13 mai. Pendant ce temps, les temples étaient fermés et le mariage interdit. Le père de famille se levait à minuit et, pieds nus, il faisait claquer son pouce entre ses doigts, se purifiait, puis jetait derrière lui des fèves noires et disait neuf fois : « *Je jette ces fèves, et par elles je me rachète, moi et les miens.* » Il se purifiait de nouveau, frappait sur un vase d'airain et disait neuf fois : « *Mânes de la famille, sortez !* »

LÉMURINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères *lémuriens*, famille des *lémuridés*, comprenant les *makis* proprement dits et genres voisins. — *Un* LÉMURINÉ.

LÉNA, fleuve de l'Asie russe (Sibérie), formé de torrents descendus de monts de 1.000 à 1.200 mètres, à l'O. du lac Baïkal. Née à 300 kilom. environ au N.-E. d'Irkoutsk, à 16 kilom. seulement du lac Baïkal, la Léna ne rencontre en sa route vers le N.-E., puis le N., que de rares et pauvres bourgades : Outskoutsk, Kirensk, où arrive la Kirenga ; Vitimsk, où afflue le Vitim ; Nioüsk, Nokhtouisk, Olekminsk, que suit l'embouchure de l'Olekma (1.131 kilom.) ; Rousskaïa, etc. ; enfin, Iakoutsk. Elle rencontre ensuite l'Aldan, puis le Viloui ; après quoi, elle entre dans la *toundra*, s'élargit en estuaire et s'achève dans l'océan Glacial par un large delta (1.599 kilom.).

Le Nain (les frères), peintres français, nés à Laon : Louis, né en 1593, mort en 1648 ; Antoine, né en 1598, mort en 1648, à trois jours de date de son frère aîné ; Mathieu, né en 1607, mort en 1677. L'école réaliste a remis à la mode les œuvres de ces trois frères, empreintes d'un vif sentiment de la nature. Tous trois furent reçus de l'Académie de peinture, en 1648. Le troisième, Mathieu, est porté en 1649, comme ne pouvant payer les deux pistoles de sa lettre de réception et sa cotisation annuelle. Ils furent assez peu estimés de leur temps. Le Louvre possède d'eux quatre tableaux : *la Crèche, un Maréchal dans sa forge, l'Abreuvoir, le Repas villageois,* remarquables par le naturel et la simplicité de la mise en scène. Le musée du Puy possède un *Portrait d'homme* attribué aux frères Le Nain, et que l'on croit même celui de l'un d'eux; le même musée possède aussi le portrait de la *marquise de Forbin.* A Paris, Saint-Etienne-du-Mont possède d'eux une *Adoration des Bergers;* à Saint-Germain-des-Prés, ils avaient peint la voûte de la chapelle de la Vierge; Notre-Dame de Paris possédait d'eux un admirable *Crucifix,* daté de 1646. Sauval cite de ces artistes une *Assomption* et un *Couronnement de la Vierge,* célèbres de son temps, mais aujourd'hui disparus.

Lénapes, Indiens de l'Amérique du Nord, qui peuvent être regardés comme réalisant le type parfait de la race. (V. Peaux-Rouges.) — *Un, Une* Lénape.

Lenau (Nicolas), poète allemand, dont le vrai nom est *Nicolas-François* Niembsch de Strehlenau, né à Csatad, près de Temesvar (Hongrie) en 1802, mort en 1850 dans un asile d'aliénés, à Oberdöbling, près de Vienne. Né d'un père dissipateur et débauché, Lenau connut dès son enfance les amertumes de la pauvreté et d'un foyer dévasté. Au sortir de l'université, il s'abstint de toute profession, vivant du patrimoine laissé par ses grands-parents. Il habita alternativement Heidelberg, Ischl, Vienne et Stuttgart, et fit en Amérique (1832-1833) un voyage dont il ne tira pas le profit poétique espéré. Avant sa vingtième année, il s'était attaché à une jeune fille qui le trompa. Plus tard, il s'éprit de Lotte Emelin, pour laquelle il composa ses célèbres *Chansons des roseaux* (Schilflieder). A son retour d'Amérique, il se lia avec une femme mariée, Sophie de Löwenthal. Cette passion fut fertile en déchirements et contribua au dérangement des facultés du poète, dont la folie s'empara en 1844. La mélancolie domine dans sa poésie, pleine de sentiment, de mystérieuse rêverie, de vagues aspirations. Excellent musicien, Lenau a su donner à ses vers une harmonie exquise, ce qui, outre l'indécis de la pensée, explique qu'ils aient été souvent mis en musique. Outre des poésies lyriques (1832, 1838, etc.), il a écrit des poésies lyrico-épiques et dramatiques : *Mischka, Savonarole* (1837); *les Albigeois* (1842); *Faust* (1836); *Don Juan* (1844).

Lenau.

Lenax, comm. de l'Allier, arrond. et à 17 kilom. de Lapalisse, au-dessus de l'Ouzance, affluent gauche de la Loire; 1.166 hab.

Lenbach (Franz von), peintre de portraits allemand, né à Schrobenhausen (Haute-Bavière) en 1836. Il se rendit à Rome avec Piloty, en 1858, et commença à exposer des portraits à Munich. En 1860, il alla à Weimar. Le comte Schack lui facilita ensuite un voyage en Italie et en Espagne, où il exécuta les belles copies de maîtres anciens, qui se voient au musée Schack, à Munich. En 1875-1876, il visita le Maroc et l'Egypte. De retour en Bavière et établi à Munich, il commença cette série de portraits de personnages officiels, d'artistes ou d'hommes célèbres, qui a excité en Allemagne un engouement universel : *Gladstone, Helmholtz, Liszt, Wagner, Liphart, Döllinger, Schack,* etc. ; mais il est surtout fameux pour avoir été le portraitiste attitré, et d'ailleurs remarquable, des héros de la guerre de 1870 : *Guillaume Ier, Bismarck et de Moltke.* Il s'est attaché de préférence à la physionomie de Bismarck : *Bismarck en famille, Bismarck et ses chiens, Bismarck assis, Bismarck en promenade.* Lenbach a aussi abordé le portrait de femme avec grand succès. Sa touche est très habile et séduisante. L'enveloppe de la tête, en général sombre, imite visiblement le « tableau ancien ». Lenbach est membre de l'académie de Berlin.

Lencloître, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 17 kilom. de Châtellerault; 2.006 hab. Ch. de f. Etat. Cultures maraîchères. Saboteries. Eglise du XIIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 9.077 hab.

Lenclos (Anne, dite **Ninon de**), née et morte à Paris (1620-1705). Elle était fille d'un gentilhomme de Touraine, débauché assez louche, qui fut obligé de s'exiler pour avoir tué un gentilhomme nommé Chabanne. Ninon, alors âgée de deux ans, habitait le quartier du Marais (Paris) avec sa mère, née Marie-Barbe de La Marche. A quinze ans, elle liait des amourettes avec Saint-Etienne; à seize, elle avait des bontés, si l'on en croit Voltaire, pour le cardinal de Richelieu, qui lui assura 2.000 livres de rente viagère. « Elle était de fort belle taille et d'une grandeur agréable, capable de plaire à tout le monde par un certain air libre et naturel », dit Mlle de Scudéry. Ainsi faite, elle vit se presser autour d'elle, jusqu'à l'âge le plus avancé, une foule d'adorateurs : Condé, d'Albret, Navailles, Coligny, Châtillon, Villars, Sévigné, Brancas, d'Elbène, Miossens, Méré, Charleval, Villarceaux, Vaissé, Guiche, Rambouillet, Coulon, Perrachon, Huyghens, La Fare, Chapelle, Saint-Evremond, Châteauneuf, et le scandale fut si grand que la reine Anne d'Autriche la fit enfermer aux Madelonnettes. Mais Ninon est plus qu'une femme galante : Saint-Pavin, Méré, Saint-Evremond, Mitton, d'Elbène, Miossens la rendirent *libertine.* Elle connut Gassendi, Bernier, jugea les théories d'Epicure, arriva à un matérialisme, imprécis, certes, mais qui réagit contre le spiritualisme dogmatique de son époque. Elle légua à Voltaire, en mourant, une somme d'argent pour acheter des livres. Elle porta haut le libre esprit d'examen, et put poser pour ce *Portrait de la femme qui ne se trouve point et qui ne se trouvera jamais,* idéal de son vieil ami Saint-Evremond.

Ninon de Lenclos.

Lendelede, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai; 3.651 hab. Tapis, dentelles, huile.

LENDEMAIN (*lan, min* — pour l'endemain, composé de l'article, de la préposition *en* et de *demain*) n. m. Le jour qui suit immédiatement le jour dont on parle : *Différer jusqu'au* lendemain. ‖ *Songer au lendemain,* Penser à l'avenir.
— Par ext. Suite, avenir, temps futur : *Les paradoxes de la veille sont les vérités du* lendemain. (Laboulaye.)
— *Le lendemain,* Au jour suivant : *Promettre de revenir* le lendemain. ‖ *Le lendemain que,* Le lendemain du jour où. ‖ *Du jour au lendemain,* Dans un délai, un intervalle très court. ‖ *Triste comme un lendemain de fête,* Extrêmement triste, ennuyeux, par allusion à la fatigue qu'on éprouve à la suite d'une journée de plaisir.
— Prov. : **Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain,** Pour qu'une journée de plaisir soit vraiment agréable, il faut qu'on puisse se reposer le lendemain. (C'est en vertu de ce principe que les ouvriers « font le lundi ».) ‖ **Il n'est pas de fête sans lendemain,** Nos joies sont toujours suivies de mélancolies.

LENDIGÈRE (*lan, jèr'* — du lat. *lens, lendis,* lente, et *gerere,* porter) adj. Hist. nat. Dont la surface offre de petites vésicules semblables à des œufs de pou.

Lendinara, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur l'Adigetto; 7.322 hab. Ch.-l. de circondario. Récolte et commerce de céréales, soie et riz.

LENDIT (*lan-di* — pour *l'endit,* par agglutination de l'article; du lat. *indictum,* fixé) n. m. Lieu d'assemblée d'une des foires les plus importantes de la région parisienne. ‖ Congé des écoliers de l'Université à cette occasion. ‖ Honoraires des maîtres, qu'on leur payait à cette époque.
— *Lendit scolaire,* Concours d'exercices physiques, organisé par les diverses *Ligues d'éducation physique* entre les élèves des lycées à Paris, à Bordeaux, Caen et quelques autres villes.
— Encycl. La foire du *lendit* se tenait dans la plaine Saint-Denis, à peu près à moitié chemin entre Saint-Denis et Paris. Elle eut pour origine une procession de pénitence, puis des marchands s'établirent sur le lieu de ce pèlerinage et le transformèrent en foire. Celle-ci exista dès le XIIe siècle. Le lendit commençait le second samedi de juin et durait quinze jours. L'abbaye de Saint-Denis tirait de gros profits de la location des places. En dépit de son caractère commercial, le clergé de Paris continua d'y venir processionnellement, pour y montrer au peuple des fragments de la vraie croix, apportés de Jérusalem en 1109. L'Université, conduite par le recteur, venait acheter le parchemin nécessaire pour toute l'année.
Au XVIe siècle, de nombreux désordres, dus surtout à la turbulence des écoliers, amenèrent le transfert de la foire dans la ville même de Saint-Denis. Par la suite, elle se transforma en une foire aux bestiaux, à l'organisation de laquelle présidait la municipalité dionysienne. Aujourd'hui, c'est une banale fête foraine, dite « fête d'été ».

LENDORE (*lan* — orig. inconn.) n. Pop. Personne paresseuse, lente dans ses actions, ses mouvements : *Une grosse* lendore.
— Adjectiv.: *Le voilà enfin à Paris; il est vrai qu'il a été un peu* lendore *sur son départ.* (Mme de Sévigné.)

LÉNÉES ou **LÉNÉENNES** (*né-èn'* — du gr. *lênaia;* de *lênos,* pressoir) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes du pressoir, célébrées à Athènes, au mois de gamélion, en l'honneur de Dionysos Lenæos.
— Encycl. Les *lénées* ou *lénéennes* se célébraient dans le *Lénaion,* sanctuaire de Dionysos Lenæos, situé au S.-O. de l'Acropole. Outre des sacrifices et une procession solennelle, elles comprenaient des banquets, des mascarades, des concours de dithyrambes, et, depuis le Ve siècle, des concours dramatiques (tragédies, drames satiriques, comédies), organisés et présidés par l'archonte-roi. C'est en grande partie dans ces fêtes qu'est né le théâtre.

Lenepveu (Jules-Eugène), peintre français, né à Angers en 1819, mort à Paris en 1898. Elève de Picot, il obtint le prix de Rome en 1847. Cette même année, il envoyait au Salon un *Saint Saturnin,* qui lui valut une médaille (musée d'Angers). De retour à Paris en 1853, il envoya à l'Exposition universelle de 1855 : *les Martyrs aux catacombes; Pie IX à la chapelle Sixtine; la Fête-Dieu à Venise,* compositions parfaitement agencées, où l'on pouvait constater quelques réminiscences des maîtres d'Italie. En 1857, parut la *Noce vénitienne,* toile originale, pleine de verve et de jeunesse. Mais c'est surtout par ses grandes décorations que Lenepveu s'est fait une place de choix : chapelle de l'hospice général de Sainte-Marie, à Angers; chapelle Saint-Denis, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris (1869); chapelle Sainte-Anne, à l'église Saint-Sulpice [Paris] (1864); décoration du transept droit de l'église Sainte-Clotilde [Paris] (1862); plafonds de l'ancien Opéra, du nouvel Opéra, du théâtre d'Angers. Entré à l'Institut en 1869, il a dirigé, de 1872 à 1878, l'académie de France à Rome. On lui doit, au Panthéon, des peintures qui avaient été commandées à Baudry : *l'Histoire de Jeanne d'Arc.*

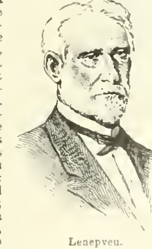
Lenepveu.

Lenepveu (Charles-Ferdinand), compositeur français, né à Rouen en 1840. Elève du Conservatoire (1863), prix de Rome (1865), il obtint, au concours de 1868, le prix pour son opéra-comique *le Florentin.* Il a donné à Londres, à Covent-Garden, un grand opéra intitulé *Velleda,* tiré des *Martyrs* de Chateaubriand. Citons encore de lui : *Jeanne d'Arc,* drame lyrique; une *Ode triomphale à Jeanne d'Arc; Iphigénie,* grande scène lyrique; un *Hymne funèbre et triomphal* à la mémoire des soldats morts pour la patrie; une Messe de *Requiem;* une Messe de mariage, des chœurs. Il a publié aussi un recueil de *Leçons d'harmonie* et deux petits opéras-comiques : *l'Anniversaire* et *le Retour de Jeanne.* Professeur d'harmonie au Conservatoire en 1880, puis professeur de composition en 1894, il a été élu, en 1896, membre de l'Académie des beaux-arts.

Lenet (Pierre), historien français, né à Dijon en 1600, mort à Paris en 1671. Il fut procureur général au parlement de Dijon (1641) et conseiller d'Etat. Il a laissé des mémoires intéressants, mais diffus, sur la Fronde et sur les princes de Condé, auxquels il avait été très attaché : *Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes* (1729). Champollion-Figeac a publié les *Mémoires inédits de Pierre Lenet* (1840).

Lenfant (Jacques), théologien protestant français, né à Bazoches (Beauce) en 1661, mort à Berlin en 1728. Après des études à Saumur, à Genève et à Heidelberg, il exerça le ministère dans cette ville, puis à Berlin, comme pasteur de l'Eglise française. Citons de lui : *Histoire de la papesse Jeanne* (1694); *Histoire du concile de Constance* (1714), son ouvrage capital; *Histoire du concile de Pise* (1724); *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Bâle* (1731), publiée par sa veuve; etc.

Lenfant (Alexandre-Charles-Anne), prédicateur de la compagnie de Jésus, né à Lyon en 1726, mort à Paris en 1792. Après la suppression de son ordre, il se rendit en Autriche (1773) et y devint confesseur de Joseph II. De retour en France, il prêcha à Lunéville, à Versailles et à Paris, puis à la cour pendant le carême de 1791. Il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Louis XVI, cependant, le prit pour confesseur : c'est pendant qu'il remplissait ce ministère qu'il fut arrêté et enfermé à la prison de l'Abbaye. Il périt dans les massacres de septembre.

Lengefeld, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), dans l'Erzgebirge, sur la Flöhe, sous-affluent de la Mulde; 13.668 hab. Tisseries. Fabrique de meubles. Fours à chaux.

Lengenfeld, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 5.213 hab. Filature de laine et de coton. Fabriques de flanelle et de drap.

Lengerich, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), au pied du Teutoburger Wald; 2.087 hab.

Lenglet-Dufresnoy (Nicolas), polygraphe français, né à Beauvais en 1674, mort à Paris en 1755. Abbé et diplomate, il fut mêlé à la conspiration de Cellamare, et mena une vie d'intrigue qui le conduisit à plusieurs reprises à la Bastille. Mais il fut surtout un érudit infatigable et singulièrement bien informé. Il a laissé, sous son nom et sous le pseudonyme de Gordon de Percel, un très grand nombre d'ouvrages, soutenant parfois tour à tour, sur certains sujets, la thèse et l'antithèse : *De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans* (1734), par Gordon de Percel, et *l'Histoire justifiée contre les romans* (1735), par Lenglet-Dufresnoy. Citons encore : *Tables chronologiques de l'histoire universelle* (1729); *Histoire de la philosophie hermétique* (1743); *Histoire de Jeanne d'Arc* (1753); etc.

Lenguas, tribu indienne de l'Amérique du Sud, dans le Grand Chaco, sur les confins du Paraguay. — *Un, Une* Lengua.

LÉNICEPS (*sèpss*) n. m. Variété de forceps.

Lenient (Charles-Félix), littérateur français, né à Provins en 1826. Elève de l'Ecole normale, docteur ès lettres, il fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1865 et, en 1873, professeur de poésie française à la Sorbonne. Il fut député de Provins, de 1882 à 1885. Citons de lui : *Etude sur Bayle* (1855); *la Satire en France au moyen âge* (1859); *la Satire en France au* XVIe *siècle* (1866); *la Comédie en France au* XVIIIe *siècle* (1888); *la Poésie patriotique en France au moyen âge* (1891); etc.

LÉNIFIER (du lat. *lenis,* doux, et *facere,* faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lénifiions. Que vous lénifiiez*) v. a. Adoucir au moyen d'un lénitif.
— Fam. Calmer, apaiser.

LÉNITÉ (du lat. *lenitas,* même sens) n. f. Douceur, indulgence. (Peu usité.)

LÉNITIF, IVE (du lat. *lenitivus,* même sens) adj. Méd. Adoucissant : *Potion* lénitive.
— Subst. au masc. Remède lénitif. ‖ Fig. Adoucissement, consolation : *Cette nouvelle fut un doux* lénitif *à mon affliction.* (Lesage.)

Lenk, bourg de Suisse (cant. de Berne [distr. du Haut-Simmenthal]), dans les Alpes Bernoises, au pied du haut massif de Wildstrubbel (3.258 m.), sur la Simme, tributaire du lac de Thoune; 2.100 hab. Bains sulfureux.

Lenkoran, ville de l'Asie russe (Transcaucasie [gouv. de Bakou]), sur la Caspienne; 6.000 hab. Rade médiocre, climat chaud, fiévreux. Ch.-l. d'un cercle, peuplé de 100.000 hab.

Lennapes (*lèn'*), peuplade indienne de l'Amérique du Nord. — *Un, Une* Lennape.
— Adjectiv. : *Tradition* lennape.
— n. m. Ling. Langue parlée par les Lennapes.
— Encycl. Linguist. Les idiomes *lennapes* appartiennent au groupe algonquin des langues américaines. Les plus importants sont le *lennape* proprement dit ou delaware, langue des Lennapes, le mohican, le narragansett, etc. Ils appartiennent au type *polysynthétique.*

Lenne, rivière de l'Allemagne occidentale, en Westphalie. Elle descend du Kahle Asteuberg (842 m.), arrose une vallée industrieuse et pittoresque et se jette dans la Ruhr, affluent du Rhin. Cours 131 kilom.

Lenné (Pierre-Joseph), architecte allemand, né à Bonn en 1789, mort à Potsdam en 1866. Fils d'un botaniste distingué, il s'occupa d'abord de botanique, puis se livra à

l'étude des mathématiques et de l'architecture. Son travail le plus remarquable est la réunion de toutes les résidences royales du réseau de Potsdam (1833-1840).

Lennep, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le *Lennep*, sous-affluent du Rhin par la Wupper; 10.427 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de draps. Métallurgie.

Lennep (Jacob Van), célèbre littérateur hollandais, surnommé **le Walter Scott de la Hollande**, né et mort à Amsterdam (1802-1868). Fils de David-Jacob Van Lennep, philologue et poète distingué (1774-1853), il fit comme volontaire la campagne de 1831 contre la Belgique, puis fut nommé procureur royal de la Hollande septentrionale et, pendant quelque temps, membre de la seconde Chambre. Nous citerons de lui : *Légendes patriotiques*, poèmes; *Nos ancêtres*, recueil de nouvelles; des romans : *la Rose de Dekama* (1837), traduit en français (1858); *le Fils adoptif; Ferdinand Huyck*, traduit en français (1859); *Brixio*, traduit en français (1859); un drame : *la Dame de Wardenburg;* etc.

Lenngren (Anna Maria), femme de lettres suédoise, née à Upsal en 1755, morte à Stockholm en 1817. Fille de Magnus Malmstedt, professeur de philosophie à l'université d'Upsal, elle débuta, dès 1775-1777, par un petit poème satirique : *Autour de la table à thé.* Elle publia dans le « Courrier de Stockholm » et dans le « Passe-temps musical » ses vers, qui ne parurent en volume qu'après sa mort (*Essai de scalde*) [1819]. De 1780 à 1792, ce sont surtout des chansons de société et des épigrammes. Son génie atteint sa pleine maturité dans les années 1792 à 1800. Un réalisme alerte et robuste anime ses œuvres poétiques : idylles fraîches et sans maniérisme (*le Palais et la Chaumière; la Joyeuse Fête*, etc.); satires sans méchanceté (*la Visite de la comtesse; le Festin*, etc.). Ses poèmes didactiques manquent d'originalité; ses poésies religieuses sont sincères, mais dépourvues d'élévation. Plus achevées sont ses poésies comiques ou burlesques, telles que *l'Amour et la Folie*, où elle travestit en moderne les dieux olympiques.

Lennick-Saint-Quentin, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 2.994 hab.

Lennoa (*lèn'*) n. f. Genre type de la famille des *lennoacées*, comprenant de petites herbes colorées, parasites, à feuilles squamiformes, à fleurs petites, disposées en cymes, dont on connaît trois espèces du Mexique.

Lennoacées (*lèn', sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, voisines des éricacées, ayant pour type les *lennoa*. — *Une* lennoacée.

Lennox ou **Lenox** [le](en lat. *Elgoria* ou *Levina*), ancien pays d'Ecosse, au N. de la Clyde, partagé aujourd'hui entre les comtés de Stirling et de Dumbarton. Autrefois comté, puis duché, le Lennox appartint à une branche de la famille des Stuarts; il fut réuni à la couronne d'Ecosse par le mariage de Darnley et de Marie Stuart. Le titre de « duc de Lennox », donné ensuite par Charles II à Charles d'Aubigny, son fils naturel, s'est conservé dans la famille.

Lennoxtown, bourg d'Ecosse (comté de Stirling), sur un affluent de la Clyde; 3.250 hab. Houillères.

Leno, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur un affluent de la Mella, tributaire de l'Oglio; 4.314 hab. Filatures de soie. Fabriques de toile. Récolte de lin estimé.

Le Noble (Eustache), baron de Saint-Georges et de Tendière, né à Troyes en 1643, mort en 1711. Procureur général au parlement de Metz, il se ruina par des dépenses sans mesure, fut poursuivi pour faux, devint l'amant de Gabrielle Perreau, dite « la Belle Epicière », et, après une vie de désordres, fut réduit à vivre des secours de d'Argenson. Ses mémoires, ses pamphlets licencieux obtenaient un vif succès dans la partie libertine de la haute société à la fin du XVII siècle, et spécialement ses *Quatre fils Aymon* ou *les Enfants trouvés, qui contient de merveilleuses réflexions sur la sage conduite du fameux Cornificius, etc.* En même temps, il écrivait des ouvrages plus sérieux : *Histoire de l'établissement de la république de Hollande*, une traduction en vers des *Satires* de Perse. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1718.

Lenoël (Emile-Louis), homme politique français, né à Carentan en 1827, mort à Paris en 1893. Avocat à Paris, il devint chef du cabinet du ministre de l'intérieur Thorigny; il acheta, en 1852, une charge d'avocat au conseil d'Etat. Nommé, en 1870, préfet de la Manche, il y fut élu député à l'Assemblée nationale, échoua en 1876, fut nommé peu après directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, et donna sa démission après le 16 mai 1877. Elu sénateur de la Manche en 1879, il fut réélu en 1888, et devint vice-président du Sénat. C'était un habile jurisconsulte. On lui doit, entre autres écrits : *les Nègres libres et les Travailleurs indiens* (1857); *Des sciences politiques et administratives et de leur enseignement* (1864); *Qu'est-ce que la République ?* (1872); etc.

Lenoir (Samson-Nicolas), dit **le Romain**, architecte, né et mort à Paris (1726-1810). Grand prix de Rome, il éleva à Ferney, pour le compte de Voltaire, diverses constructions, et bâtit, en 1779, le marché Beauvau, au faubourg Saint-Antoine (Paris). En 1781, il reconstruisit, en soixante-quinze jours, la salle de l'Opéra, détruite par un incendie. En 1790, Lenoir construisit à ses frais le théâtre de la Cité, démoli sous le second Empire. Ruiné par la Révolution, il finit sa vie dans la gêne.

Lenoir (Jean-Charles-Pierre), magistrat français, né et mort à Paris (1732-1807). Conseiller au Châtelet (1752), lieutenant particulier criminel (1759), maître des requêtes (1765), il devint lieutenant de police en 1774. Un conflit avec Turgot l'obligea à se retirer. Il reprit ce poste en 1776 jusqu'en 1785. On lui doit la création du mont-de-piété, l'extension du système d'éclairage, etc. L'impératrice Marie-Thérèse lui demanda une monographie de la police de Paris, publiée en 1780, sous ce titre : *Détail de quelques établissements de la ville de Paris.* Il devint ensuite garde de la bibliothèque du roi et président de la commission des finances. Pendant la Révolution, il émigra. Il regagna la France en 1803, et vécut d'une pension de 4.000 francs, que lui faisait ce mont-de-piété qu'il avait fondé.

Lenoir (Etienne), mathématicien et ingénieur français, né à Mer en 1744, mort à Paris en 1832. On lui doit l'invention ou l'exécution d'un grand nombre d'instruments de précision : le *cercle de réflexion* de Borda (1772), le *cercle astronomique répétiteur*, les instruments employés par Méchain et Delambre pour la mesure de l'arc du méridien terrestre, le *mètre étalon* déposé aux Archives, les instruments nécessaires à La Pérouse, d'Entrecasteaux et Baudin pour leurs voyages, enfin le premier *fanal à miroir parabolique* placé sur le phare de Cordouan.

Lenoir (Marie-*Alexandre*), archéologue, né et mort à Paris (1762-1839). Il cultiva la peinture jusqu'en 1790, époque à laquelle il conçut l'idée de rassembler à Paris les monuments des arts que renfermaient les couvents, qu'un décret de l'Assemblée constituante venait de supprimer. Cette Assemblée le nomma conservateur du nouveau musée, installé dans le couvent des Petits-Augustins et qui contint bientôt les restes de Turenne, de Descartes, de Molière, de La Fontaine et même d'Héloïse et d'Abélard, les mausolées de Louis XII, de François Ier et de Henri II, tous les bronzes de Germain Pilon, avec le beau *René de Birague* du Louvre; les deux *Esclaves* de Michel-Ange. La collection ainsi formée reçut le nom de *Musée des monuments français.* En 1800, Lenoir en fut nommé l'administrateur. Joséphine Bonaparte le chargea ensuite d'embellir sa résidence de la Malmaison, et le nomma conservateur de son musée privé. Ce fut Lenoir qui acheta la façade du château d'Anet, transportée à Paris, dans le palais actuel des Beaux-Arts, et qui restaura l'arc de Gaillon, etc. Créé, en 1816, administrateur des monuments de l'église de Saint-Denis, il travailla à la restauration des tombeaux des rois de France, puis, en 1820, fut chargé de restaurer le palais des Thermes, à Paris. Citons de lui : *Histoire des arts en France, prouvée par les monuments* (1810); *Atlas des monuments des arts libéraux mécaniques et industriels de la France depuis les Gaulois* (1820); etc. — Son fils, Alexandre-Albert, né et mort à Paris (1801-1891), a collaboré à la restauration du palais des Thermes, qu'il a réuni au musée de Cluny. Il est devenu secrétaire *à vie* de l'Ecole des beaux-arts (1862) et membre de l'Académie des beaux-arts, en 1869. Comme écrivain, il a publié : *Statistique monumentale de Paris* (1861-1867); *Des monuments antérieurs à l'établissement du christianisme dans les Gaules* (1840); *Architecture militaire au moyen âge; Monuments religieux du moyen âge* (1847); *le Tombeau de Napoléon Ier aux Invalides* (1855). Il faut mettre à part son grand ouvrage : *Instruction sur l'architecture monastique* (1852).

Alex. Lenoir.

Le Noir (l'abbé Charles-Pélage), écrivain français, né à Créances (Manche) en 1819. Il fut ordonné prêtre dans le diocèse de Beauvais, en 1841. On a de lui : *Dictionnaire des harmonies, de la raison et de la foi* (1856); *Dictionnaire des droits de la raison dans la foi* (1860); *S. Alphonsi de Ligorio theologia moralis, ad præsentem rerum conditionem accommodata* (1872); *le Dictionnaire théologique* de Bergier, *approprié au mouvement intellectuel de la seconde moitié du XIXe siècle* (1872); *Dictionnaire des décisions romaines sur la foi, la morale et la discipline; etc.*

Lenoir (Etienne), inventeur français, né à Mussy-la-Ville (Belgique) en 1822, mort à La Varenne-Saint-Hilaire en 1900. S'étant rendu à Paris en 1838, il apprit l'état d'émailleur. En 1847, il découvrit l'émail blanc sans oxyde d'étain (émail à cadrans); il imagina, dès 1851, la galvanoplastie en ronde bosse. Il trouva ensuite un système complet de signaux pour voies ferrées, des systèmes de freins électriques, etc. En 1859, il inventa ses moteurs à gaz pour petits ateliers, universellement connus et perfectionnés en 1881. Lenoir a imaginé aussi un télégraphe autographique (1865); une méthode d'étamage des glaces. Il a publié : *Recherches sur le tannage des cuirs par l'ozone* (1880).

Lenoir (Alfred), sculpteur français, né à Paris en 1850. Elève d'Eugène Guillaume et de Cavelier, second prix de Rome en 1871, il a débuté au Salon, en 1874, avec un *Christ au tombeau* et deux bustes : *Lamartine* et *Sylvia*. En 1875, son *Saint Sébastien* et le *Buste de Mlle Balze* lui valurent une première médaille. Il voyagea alors en Italie, en Grèce et en Sicile. Citons, parmi ses principales œuvres : statue de la *duchesse d'Aumale*, pour la chapelle royale de Dreux (1878); *le Repos*, groupe; statue de la *République* (1880); *Saint Jean*, buste d'un sentiment exquis [Luxembourg] (1881); *une Mère* [mairie de Saint-Sulpice] (1882); statues d'*Alexandre Lenoir* et de *Decamps*, pour l'Hôtel de ville de Paris (1884); statue de *Berlioz* (bronze), au square Vintimille; statue de la *princesse de Salerne*, pour la chapelle de Dreux; monument de *Paul Bert*, pour Hanoï (1889); bustes d'*Alfred Lenoir*, d'*Edmond de Goncourt*, de *Daumier*, pour le musée de Versailles (1890); le monument de *Canrobert*, à Saint-Céré (1897); le monument de *Duruy*, à Villeneuve-Saint-Georges (1900); la belle *Frise*, pour le musée de Laval, où se voit Virgile avec des paysans; *la France romane*, statue colossale, qui orne la base d'un des quatre pylônes du pont Alexandre-III à Paris (1900). Enfin, de nombreux bustes montrent chez cet artiste remarquable un physionomiste délicat.

Lenoir-Dufresne (Jean-Daniel-Guillaume-Joseph), industriel français, né à Alençon en 1768, mort à Paris en 1806. Il se lia d'intérêts avec Richard, qui, en souvenir de leur mutuelle affection, ajouta à son nom celui de Lenoir, après la mort de ce dernier (v. Richard), et tous deux introduisirent en France, dans leurs usines, la filature du coton au moyen de la *mull jenny*, connue alors seulement en Angleterre.

Lenola, bourg d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), dans les Monti Lepini; 3.980 hab. Il passe pour occuper l'emplacement de l'ancienne *Inola Campana*.

Lénore, célèbre ballade de Bürger. — Une fiancée, désespérée de la mort de son amant, blasphème la Providence. Un soir, elle voit arriver à minuit celui qu'elle croit mort; il l'emporte dans une chevauchée folle à travers la nuit jusqu'à un cimetière, où la terre s'entr'ouvre pour les engloutir tous deux. Ce morceau, avec son funèbre refrain : *Hurrah! les morts vont vite*, est d'une poésie vibrante. La ballade de Bürger a inspiré une admirable esquisse d'Ary Scheffer (1830).

Lenormand (Marie-Anne-Adélaïde), devineresse, née à Alençon en 1772, morte à Paris en 1843. Fille d'un marchand drapier, qui lui fit donner quelque éducation, elle fut placée à Alençon chez une couturière; mais elle s'échappa, se rendit à Paris, et, à bout de ressources, se plaça dans un magasin de lingerie, où elle donna ses premières consultations. Elle s'installa ensuite rue de Tournon, où vinrent la visiter tous les hauts personnages de la République, du Directoire et de l'Empire. Elle annonça, dit-on, à Robespierre, Marat et Saint-Just qu'ils périraient sur l'échafaud; ce serait pour cela que Robespierre la fit arrêter, en 1794. Elle eut surtout une grande influence sur la crédule Joséphine de Beauharnais, ce qui la fit emprisonner en 1803; elle le fut encore en 1809 et en 1821. Citons, parmi ses nombreux écrits, sans aucune valeur : *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine* (1820).

Lenormant (Charles), archéologue et historien français, né à Paris en 1802, mort à Athènes en 1859. Inspecteur des beaux-arts, il suivit Champollion en Egypte (1828), fit partie de la commission de Morée, devint, en 1830, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, suppléant de Guizot à la chaire d'histoire de la Sorbonne (1835), conservateur des imprimés à la bibliothèque royale (1838), directeur du cabinet des médailles (1841), professeur d'archéologie égyptienne au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1839). Il dirigea le « Correspondant », de 1843 à 1855. On cite de lui : *Trésor de numismatique et de glyptique* (1834-1850); *Introduction à l'histoire orientale* (1838); *Musée des antiquités égyptiennes* (1835-1842); *Elite des monuments céramographiques*, avec de Witte (1837-1861); *Des associations religieuses* (1844); *Questions historiques* (1854). — Sa femme, *Amélie* Cyvoct, née vers 1810, morte en 1893, était nièce de Mme Récamier. Elle a publié d'intéressants ouvrages : *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier* (1859); *Coppet et Weimar; Mme de Staël et la grande-duchesse Louise* (1862); *Quatre femmes au temps de la Révolution* (1865); *Madame Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime* (1872); *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier* (1881).

Lenormant (François), archéologue et historien français, fils du précédent, né et mort à Paris (1837-1883). Il compléta par de nombreux voyages en Italie, en Grèce, en Syrie, dans le Levant, une érudition déjà considérable, fut sous-bibliothécaire de l'Institut (1862), puis professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale (1874). Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1881. Il a laissé de nombreux livres et beaucoup de mémoires, qui ont paru notamment dans la « Gazette archéologique », fondée par lui en 1875. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur la classification des monnaies des Lagides* (1856); *Recherches archéologiques à Eleusis* (1862); *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (1868); *Chefs-d'œuvre de l'art antique* (1867-1868); *Atlas d'histoire ancienne de l'Orient* (1869); *Histoire des peuples orientaux et de l'Inde* (1869); *Histoire du peuple juif* (1869); *la Légende de Sémiramis* (1873); *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* (1872-1875); *les Premières Civilisations* (1874); *les Sciences occultes en Asie* (1874-1875); *les Antiquités de la Troade* (1876); *la Monnaie dans l'antiquité* (1878); *les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux* (1880-1882); *la Grande-Grèce, paysages et histoire* (1881-1883); etc.

Fr. Lenormant.

Le Nôtre (André), architecte et dessinateur de jardins, né et mort à Paris (1613-1700). Son père, surintendant des Tuileries, le fit entrer dans l'atelier du peintre Simon Vouet; mais André Le Nôtre avait plus de goût pour l'art décoratif des jardins, et, ayant succédé à son père, il fit planter la grande allée qui porte le nom d'avenue des Tuileries. Foucquet l'ayant choisi pour dessiner le parc de Vaux, Le Nôtre en fit un séjour magnifique, et Louis XIV le nomma bientôt directeur des jardins royaux. Le Nôtre se surpassa dans la création du parc de Versailles. Tirant parti du fangeux marais qu'on ne pouvait dessécher, il en réunit les eaux de manière à former le beau canal qui termine si heureusement le parc de Versailles. On lui doit aussi les jardins de Trianon, de Clagny, de Chantilly, de Saint-Cloud, de Meudon et de Sceaux. Le parterre du Tibre et les canaux du parc de Fontainebleau sont encore de lui, ainsi que la célèbre terrasse de Saint-Germain, la belle promenade de la Hotoie d'Amiens et le Parc de Dijon. En 1678, Le Nôtre obtint du roi d'aller en Italie étudier de nouvelles parties de son art. Il obtint une audience du pape Innocent XI, et lui sauta au cou, comme il avait coutume de le faire avec Louis XIV, lorsqu'il le revoyait après une absence.

Le Nôtre.

Agé de près de quatre-vingts ans, il demanda à Louis XIV la permission de quitter son service. Le roi voulut alors lui donner des armoiries, en sus des lettres de noblesse et du cordon de Saint-Michel, qu'il lui avait déjà octroyés en 1693. « Des armoiries ! répondit Le Nôtre, j'ai déjà les miennes : trois limaçons couronnés d'une feuille de choux ! » D'une intelligence hors ligne, d'un goût artistique parfait, bon homme, mais ferme, et tenant même tête au roi en personne, il créa un art qui ne devait être abandonné que lorsque le goût public subit, vers le milieu du siècle suivant, une modification profonde.

Lenox, ville des États-Unis (Massachusetts [comté de Berkshire]); 3.000 hab. — Ville de l'État de New-York, sur le canal Érié; 7.500 hab. Commerce de bois et de céréales.

Lens (*linss*) n. f. Nom scientifique des lentilles.

Lens [*lanss*] (lat. *Lentium* ou *Lendum*), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 19 kilom. de Béthune, sur la Souchez ou Deule et sur le *canal de Lens*, qui va d'Elen à Courrière, où il rencontre le canal de la Haute-Deule; 17.227 hab. (*Lensois, oises*.) Ch. de f. Nord. Importante concession de mines de houille. Commerce de grains, lin et chanvre. Fabrique et raffinerie de sucre, brasseries, tanneries, corderies, fabrique de toiles et de bâches.

Armes de Lens.

L'église, reconstruite entre 1775 et 1780, possède les reliques de saint Vulgan, moine anglais, qui évangélisa la contrée au VIe siècle. Un monument, érigé sous la Restauration, rappelle la victoire que Condé remporta en 1648 sur les troupes de l'archiduc Léopold. — Le canton a 22 comm. et 73.878 hab.

— *Histoire*. La ville, fondée, croit-on, par un proconsul romain, était, au XIe siècle, chef-lieu de comté et appartenait au père de Godefroy de Bouillon. Apportée en dot par Isabelle de Hainaut à Philippe Auguste, elle fut réunie à la couronne de France en 1192 et dotée d'une charte par Louis VIII. Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, elle subit des sièges des Flamands, des Bourguignons, des Français et des Espagnols.

Lens (André-Corneille), peintre flamand, né à Anvers en 1739, mort à Bruxelles en 1822. Professeur à l'Académie, il s'établit à Bruxelles, où sont ses principales œuvres. La grâce et la simplicité étaient les caractères distinctifs de son talent; on lui a reproché l'abus des teintes rosées et violettes. L'église de la Madeleine, à Lille, possède plusieurs grands tableaux de lui. Citons encore : *Hélène et Pâris; Coriolan; Curius refusant l'or des Samnites;* etc. Il a développé la théorie de son art dans : *le Costume* (1785); *Du bon goût et de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties* (1811).

Lens-Lestang, comm. de la Drôme, arrond. et à 48 kilom. de Valence, au pied d'un coteau, voisin de la Valloire; 1.167 hab. Pépinières.

Lens-sur-Dendre, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons, sur un bras de la *Dendre*; 2.037 hab. Carrières; pierre à chaux; distilleries.

Lenstrœm (Karl Julius), littérateur suédois, né à Gefle en 1811, mort en 1893. D'abord chargé d'un cours à l'université d'Upsal (1836), il entra dans le clergé (1842), professa au lycée de Gefle (1843-1845), puis devint pasteur de Vester-Lœfsta et Enaker. On lui doit des poésies : *Sigurd et Brynhilda* (1836), épopée; *Prémices lyriques* (1837), *Néron* (1838), *Cromwell, Gustave-Adolphe, Saint Augustin* (1860), drames, etc.; des précis d'esthétique et d'histoire de l'art, des traités de vulgarisation, des traductions de Marlowe, de Hugo, de S. Pellico, de Sismondi, etc.

Lent, ente (*lan, lant'* — du lat. *lentus*, proprem. « flexible ») adj. Qui agit avec peu de promptitude, de vivacité : *Les remèdes sont plus* LENTS *que les maux.* (D'Ablanc.) ‖ Qui se meut, qui s'exécute, qui s'écoule peu rapidement : *Marcher à pas* LENTS. ‖ Dont l'effet ne se produit que progressivement : *Un poison* LENT.

— Particulièrem. Flexible, pliant : *Le* LENT *osier.* (Cet emploi est un pur latinisme.)

— Méd. *Fièvre lente*, Fièvre hectique, fièvre de consomption. ‖ *Pouls lent*, Pulsation artérielle qui dure quelque temps, distincte du pouls ralenti où la pulsation est rapide.

— Poétiq. Soumis à une action peu rapide :

De ses remords secrets triste et *lente* victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime.
L. Racine.

Lent, comm. de l'Ain, arrond. et à 11 kilom. de Bourg, sur la Veyle; 1.121 hab. Ancienne petite ville, à qui les sires de Beaujeu accordèrent une charte communale. Elle fut ruinée, en 1594, par les troupes du duc de Savoie.

Lentagine n. f. Bot. Syn. de VIORNE.

Lentaginiées (*lan, ji*) n. f. pl. Tribu des viburnidées. — *Une* LENTAGINIÉE.

Lentagio, bourg d'Italie (prov. de Ravenne), célèbre par la victoire de Narsès sur Totila, roi des Ostrogoths (522).

Lente (*lant'*) n. f. Art vétér. Dans quelques départements, Nom vulgaire de l'entérite dysentérique du gros bétail.

— Agric. Nom vulgaire de la luzerne fourragère.

Lente (*lant'*) n. f. Œuf de pou.

— Encycl. Les *lentes* sont déposées par les femelles des poux (pou de la tête, pou du pubis) à la base des poils; elles sont constituées par un ou plusieurs œufs qui éclosent du cinquième au sixième jour après la ponte. On les détruit par des lavages à l'acide acétique au 10e ou au vinaigre au tiers, suivis de nettoyages au peigne fin.

Lentement (*lan*) adv. D'une manière lente, d'un mouvement lent.

Lenter v. a. Techn. V. LANTER.

Lenteur (*lan* — rad. *lent*) n. f. Manque de rapidité, de vivacité dans les actions, les mouvements : *Parler avec* LENTEUR. ‖ Au pl. Tergiversation, manque de résolution, apathie : *Les* LENTEURS *de l'administration.*

— Retard à se faire, en parlant des choses : *La* LENTEUR *des progrès.*

— Fig. Caractère de ce qui ne conçoit pas vite : LENTEUR *d'esprit, d'imagination.*

— Littér. Défaut de rapidité dans l'action : *La* LENTEUR *est intolérable au théâtre.*

Lenthal (William), homme d'État anglais, né à Henley-upon-Thames en 1591, mort à Burford en 1662. Avocat assez renommé, il entra, en 1637, au Parlement, fut élu à l'unanimité *speaker* ou président du Long parlement (1640), joua un rôle des plus importants dans la révolution et présida notamment au jugement du roi. Partisan zélé de Cromwell, il favorisa cependant les intrigues de Monk en faveur de la Restauration; néanmoins, il ne put obtenir un siège au Parlement-Convention, et les Communes, en 1660, l'exclurent de l'amnistie. Monk empêcha qu'il ne fût inquiété, mais il dut se résoudre à rentrer dans la vie privée.

Lenthéric (Charles), ingénieur français, né à Montpellier en 1837. Élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il a fait une étude approfondie du littoral méditerranéen français. On lui doit : *Mémoire sur les conditions nautiques du golfe et du mouillage d'Aigues-Mortes* (1872); *les Villes mortes du golfe du Lion* (1875); *la Grèce et l'Orient en Provence* (1877); *la Provence maritime ancienne et moderne* (1879); *la Région du bas Rhône* (1881); *Du Saint-Gothard à la mer, le Rhône* (1892); *Côtes et ports français de l'Océan* (1901); etc.

Lentibulariées (*lan* — de *lentibulaire*, anc. n. du genre *utriculaire*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, plus connue aujourd'hui sous le nom d'*utriculariées*. — *Une* LENTIBULARIÉE.

Lenticelle (*lan, sèl'* — dimin. du franç. *lentille*) n. f. Petite tache brune, qui se trouve sur l'écorce des arbres.

— Encycl. Une *lenticelle* est un massif pluricellulaire, en forme de lentille, qui se différencie au sein de l'écorce, souvent en face d'un stomate; le point de départ de la formation de ce massif est alors un cloisonnement des cellules qui bordent la chambre sous-stomatique; les cellules de ce massif s'arrondissent de manière à laisser entre elles des méats, par lesquels se font les échanges gazeux avec le milieu extérieur, rendus difficiles par l'imperméabilité de l'écorce.

Lenticellé, ée (*lan, sèl'*) adj. Bot. Qui présente des lenticelles : *Écorce* LENTICELLÉE.

Lenticône (*lan* — du lat. *lens, lentis*, lentille, et *conus*, cône) n. m. Pathol. Anomalie très rare et congénitale du cristallin, dont la face antérieure (très rarement la face postérieure) présente une proéminence conique.

Lenticulaire (*lan, lèr'* — du lat. *lenticula*, dimin. de *lens, lentis*, lentille) adj. Qui a la forme d'une lentille : *Verre, Corps* LENTICULAIRE.

— Anat. *Os lenticulaire*, Osselet de l'oreille interne qui s'articule sur l'enclume.

Lenticule n. f. Bot. Syn. de LEMNA, CANILLÉE ou LENTILLE D'EAU.

Lenticulé, ée adj. Syn. de LENTICULAIRE.

Lentiforme (*lan* — du lat. *lens, lentis*, lentille, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une lentille.

Lentigineux (*lin, ji-neû*), **euse** adj. Qui est affecté de lentigo : *Épiderme* LENTIGINEUX.

Lentigo (*lin* — mot lat.; de *lens, lentis*, lentille) n. m. Petites taches pigmentaires de la peau. Syn. TACHES DE ROUSSEUR.

— Encycl. Ces taches, arrondies, jaunâtres, lenticulaires, se montrent surtout aux mains, au cou, au visage, sur les parties du corps exposées à la lumière. Elles sont persistantes, mais plus visibles en été qu'en hiver, fréquentes surtout chez les personnes blondes ou rousses, et apparaissent dès la seconde enfance; elles ne sont pas proéminentes et ne causent aucune douleur. L'insolation peut quelquefois les faire apparaître. On ne doit les confondre ni avec les *éphélides hépatiques*, ni avec le *pityriasis versicolor*, ni avec les marques de la grossesse. Le lentigo disparaît quelquefois spontanément; mais on ne connaît aucun moyen efficace pour le combattre.

Lentillade (*lan*, et *ll* mll.) n. f. Nom vulgaire d'une variété de raie dite *raie à long bec* ou *raie oxyrhynque*, qui a le dos couvert de taches en forme de lentilles noires.

Lentille (*lan*, et *ll* mll. — du lat. *lenticula*, même sens) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses papilionacées et de la tribu des viciées. ‖ *Lentilles d'eau*, Nom vulgaire des plantes du genre *lemna*.

— Mar. Gros verre lenticulaire, très épais, inséré dans la monture des hublots pour éclairer les faux ponts.

— Pathol. Tache pigmentaire de la peau. V. LENTIGO.

— Physiq. Disque de verre ou de cristal, ayant la propriété de dévier régulièrement les rayons lumineux.

— Techn. *Lentille de pendule*, Petit poids en cuivre, de forme lenticulaire, attaché à l'extrémité inférieure du balancier d'une pendule, d'une horloge.

— Allus. hist. : **Vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles**, Allusion à un trait de la vie d'Ésaü et de Jacob et qui sert à caractériser les prix infimes auxquels on cède une chose précieuse, en certaines circonstances. V. Ésaü.

— Encycl. Bot. Les *lentilles* (*lens*) sont des herbes basses, dressées ou grimpantes, à feuilles composées pennées, terminées généralement par une vrille, rarement par une foliole impaire, à fleurs petites, solitaires ou en grappes. On en connaît plusieurs espèces, originaires de la région méditerranéenne et de l'Asie occidentale. La *lentille comestible* est une espèce annuelle, à feuilles terminées par une courte vrille, à fleurs blanchâtres ou violacées, ordinairement groupées par deux; les gousses renferment deux graines de couleur blonde, de forme bien connue et d'un grand pouvoir nutritif. Elle est cultivée, depuis la plus haute antiquité, dans l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord, les terrains sablonneux de l'Orient. La farine de lentille est la base de la poudre alimentaire dite *revalescière*. Dans certaines contrées, telles que la Beauce, la lentille est cultivée comme fourrage; enfoui en vert, ce fourrage constitue un excellent engrais.

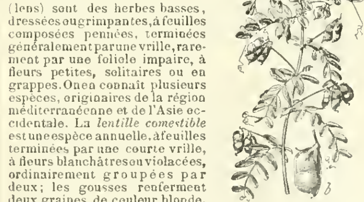

Lentille : *a*, fleur; *b*, fruit.

— *Lentille d'eau* (nom scientifique *lemna*). Les *lentilles d'eau* sont des herbes nageantes, qui forment des tapis verts à la surface des eaux stagnantes, dans les régions tropicales et tempérées des deux mondes. Leur appareil végétatif se réduit à une fronde ovoïde ou lancéolée, portant à sa face inférieure une racine simple. Les fleurs, unisexuées, sont assez rares; elles se développent sur la fronde. La multiplication se fait surtout par une sorte de ramification de la fronde dans son plan, avec prompte dissociation des branches successives. Les lentilles d'eau sont recherchées par les oies et les canards, qui y trouvent en abondance de petits animaux à manger; leur présence a pour effet d'oxygéner et de purifier les eaux stagnantes.

Lentille d'eau : *a*, inflorescence.

— Art culin. Les *lentilles* constituent un mets nourrissant et d'une saveur agréable. Elles se mangent sautées à l'anglaise, au lard, en salade, au beurre noir, à la maître d'hôtel, au jus de viande, à la crème, à l'étuvée et en purée. Pour faciliter la cuisson, on met les lentilles à tremper dans l'eau la veille; mais il est préférable, lorsqu'elles ne sont pas trop anciennes, de leur verser pendant qu'elles cuisent, de demi-heure en demi-heure, un verre d'eau froide. Pour que les lentilles ne noircissent pas en cuisant, il ne faut se servir que de cocottes émaillées, de casseroles en cuivre étamé, ou de poêlons en terre.

— Physiq. La *lentille* est un corps transparent, limité par deux surfaces sphériques, et situé dans un milieu différent; on étend parfois ce nom à tout corps limité par deux surfaces de révolution qui ont un axe commun, mais ce cas ne se présente guère dans la pratique. L'*axe* de la lentille est la ligne des centres, et l'on n'utilise que la partie voisine de l'axe.

Autrefois, on faisait la subdivision des lentilles en six classes, suivant la nature des deux surfaces : ainsi, on disait lentille *plan-concave, biconcave*, etc.; puis en deux groupes : *convergentes* ou *divergentes*. Dans chaque cas particulier, on établissait la théorie du système, supposé infiniment mince, puis on passait aux lentilles *épaisses*. Aujourd'hui, avec la notion des *segments*, il est plus simple d'établir une seule théorie générale.

Lentilles : 1. Biconvexe; 2. Plan-convexe; 3. Ménisque convergent; 4. Biconcave; 5. Plan-concave; 6. Ménisque divergent.

Considérons : A un foyer lumineux, situé sur l'axe principal, qui envoie à travers un milieu d'indice n un faisceau sur l'élément de surface M d'une sphère S de centre O, limitant un milieu d'indice n'; le faisceau réfracté aura deux lignes focales : l'une AA' sur l'axe, l'autre qui passe en A_2 perpendiculairement au plan de réfraction. Cela résulte du théorème très général de Sturm, que l'on peut énoncer ainsi : *un faisceau infiniment petit de rayons rencontre deux lignes focales, et ces lignes sont situées dans des plans rectangulaires si le milieu est isotrophe.*

Fig. 1.

Écrivons alors les relations entre les angles et les côtés des triangles MAO, MA_1O, puis éliminons entre elles, soit b et b_1, soit a et a_1; il vient alors :

$$\frac{n\cos i}{a_1}+\frac{n'\cos i'}{a}=(n'\cos i'-n\cos i)\frac{\cos\omega}{R}$$

$$\frac{n'}{b'_1}+\frac{n}{b}=\frac{n'\cos i'-n\cos i}{R}.$$

La réfraction est ici définie par la relation bien connue $n\sin i = n'\sin i'$.

Ainsi, a_1 et b_1 sont fonctions de ω. Pour obtenir le *foyer conjugué* A' de A pour les rayons voisins de l'axe, il suffit de chercher leurs valeurs limites a' et b', pour $\omega = 0$, et les équations deviennent :

$$R - b' - a'; \qquad \frac{n}{a}+\frac{n'}{a}=\frac{n'-n}{R}.$$

En appliquant les mêmes procédés pour un point M', infiniment voisin du premier dans le plan de la figure, et posant $MA_2 = S$, on a :

$$\frac{n'\cos^2 i'}{S}+\frac{n\cos^2 i}{b}=\frac{n'\cos i'-n\cos i}{R},$$

ce qui permet d'obtenir l'*aberration latérale longitudinale*

$$A'A_1 = a' - a,$$

et l'*aberration latérale* $A'A'' = (a'-a_1)\tan\alpha_1$.

Le problème des aberrations de sphéricité est ainsi fort complexe : en outre, la déviation dépend de la *couleur*, d'où les aberrations de *réfrangibilités* qui colorent les images sur les bords et que l'on s'efforce d'éliminer par l'emploi de verres à pouvoirs dispersifs différents, dans les systèmes *achromatiques*.

Considérons, maintenant, le cas le plus important des petits angles i et i' : ω reste également petit, la loi de réfraction peut s'écrire $ni = n'i'$; en négligeant les aberrations et désignant par f et f' les distances au centre C de la surface des deux points conjugués A et A', la relation devient :

$$\frac{n'}{f'}+\frac{n}{f}=\frac{n'-n}{R}.$$

Soient K et K' les *foyers principaux*, puis $f' = \alpha$ et $f = \alpha$; F et F' leurs distances à C en *longueurs focales*, la relation précédente pourra s'écrire :

$$\frac{F'}{f'}+\frac{F}{f}=1$$

ou

$$\varphi.\varphi = F.F' = \frac{nn'}{(n-n')^2}R^2,$$

en désignant par φ et φ' les distances des foyers aux points A et A'.

AB = I étant un petit objet dans un plan perpendiculaire à l'axe, on voit alors aisément comment on peut obtenir son image A′ B′ = I′(*fig.* 2) à l'aide des rayons parallèles à l'axe, en passant par le centre ou un foyer, et l'on a entre ces deux dimensions l'équation :

$$\frac{I'F'}{f'} + \frac{IF}{f} = 0;$$

ou bien encore, si nous appelons $-\alpha'$ la limite de l'angle α_1, $n'\alpha' I' = n\alpha I$.

Tels sont les principes essentiels de la formation des images. Si, maintenant, nous considérons un point A situé sur l'axe principal, commun à deux surfaces S_1 et S_2 de rayons R_1 et R_2, de centres O_1 et O_2 et qui séparent trois milieux d'indices n_1, n_2, n_3, nous aurons simplement à appliquer deux fois ces formules : soient K_1 et K'_1, K_2 et K'_2 les foyers principaux de S_1 et S_2, qui coupent l'axe en C_1 et C_2. Nous avons :

$$\frac{F'_1}{n_2} = \frac{F_1}{n_1} = \frac{R_1}{n_2 - n_1} \qquad F'_1 - F_1 = R_1;$$

$$\frac{F'_2}{n_3} = \frac{F_2}{n_2} = \frac{R_2}{n_3 - n_2} \qquad F'_2 - F_2 = R_2$$

et, si nous appelons φ_1, φ'_1 les distances de K_1 et K'_1 à A et A_1, φ_2 et φ'_2 celles de K_2 et K'_2 à A_1 et à A′, avec $D = K_2K'_1$, il vient :

$$-D = \frac{F_1F'_1}{\varphi_1} + \frac{F_2F'_2}{\varphi_2}$$

ou
$$-1 = \frac{\Phi}{\varphi_1} + \frac{\Phi'}{\varphi'_2},$$

Φ et Φ' étant les distances K_1K et $K'K_2$, ou $-\varphi_1$ et $-\varphi'_2$ pour $\varphi'_2 = \alpha$ et $\varphi_1 = \alpha$.

Alors, si φ et φ' sont les distances des points correspondants A et A′ aux *foyers* K et K′, on a :

$$\varphi\varphi' = \Phi\Phi' = \frac{F_1F'_1F_2F'_2}{D^2}$$

et, entre les grandeurs de l'objet et de l'image, on a la relation :

$$\frac{I'}{I} = -\frac{F_1F_2}{\varphi D} = -\frac{\varphi' D}{F'_1F'_2}.$$

Une seule fois, alors, l'image est égale à l'objet : soient P,P′ dans ce cas, les portions des conjugués A et A′ et F et F_1 leurs distances aux foyers K et K′, on a :

$$\varphi\varphi' = FF'; \qquad -\frac{I'}{I} = \frac{F}{\varphi} = \frac{\varphi'}{F'} = \sqrt{\frac{n_1\varphi'}{n_3\varphi}}.$$

Les plans perpendiculaires à l'axe en P et P′ sont les *plans principaux ;* F et F′ sont les *longueurs focales* et, si f et f' sont les distances des plans principaux aux points conjugués, on a :

$$\frac{F'}{f'} + \frac{F}{f} = 1 \qquad \frac{I'F'}{f'} + \frac{IF}{f} = 0.$$

Enfin, on a pour l'épaisseur e, entre les deux surfaces, et la distance p des plans principaux :

$$e = n_2\left(\frac{R_1}{n_2 - n_1} + \frac{R_2}{n_3 - n_2}\right) - D$$

$$p = e\frac{e - R_1 + R_2}{-D}.$$

Les rayons incidents parallèles aux rayons émergents déterminent les *points nodaux,* dont l'image, par rapport aux deux surfaces, est le *centre optique ;* les *plans de Bravais* contiennent en même temps l'objet et son image. Remarquons encore qu'un système centré quelconque, compris entre deux milieux d'indices n_1 et n_2, peut être remplacé par deux surfaces sphériques ; les propriétés d'un système sont définies par la position respective des foyers et des plans principaux ; son caractère ne dépend que du signe des distances focales. Enfin, le rapport $\frac{I}{f}$ ou *angle de pénétration* est indépendant de la distance de l'objet ; il est défini par le diamètre de la surface utilisée sur les plans principaux et c'est une illusion de croire que le grossissement des images en améliore les qualités optiques. L'éclat intrinsèque de l'image est égal à celui de l'objet, sauf pour les objets à diamètre inappréciable, où le bénéfice est proportionnel à la surface du système.

Quand les milieux extrêmes sont identiques, $n_1 = n_3$, les longueurs focales sont égales, et les points nodaux sont dans les plans principaux ; c'est le cas des lentilles.

Le centre optique se détermine alors distinctement : il est en dehors, ou dans l'épaisseur, suivant que R_1 et R_2 sont de même signe, ou de signes contraires ; ses distances aux deux surfaces sont proportionnelles aux rayons de courbure. Les points nodaux sont toujours conjugués de C par rapport aux surfaces S_1 et S_2 ; la lentille est convergente ou divergente, suivant que F est positif ou négatif. Le système est convergent, et les deux foyers situés dans l'intérieur de la lentille quand la quantité $\frac{n-1}{n}$ e est plus grande que chacun des rayons de courbure et plus petite que leur somme (dans le cas de la lentille ordinaire, $n > 1$, $R_1 > 0$, $R_2 < 0$).

Dans la pratique, l'épaisseur e est généralement petite par rapport à $R_2 - R_1$; alors, on peut écrire $p = \frac{n-1}{n}e$. Le caractère de la lentille dépend de la différence $\frac{1}{R_1} - \frac{1}{R_2}$: elle est convergente ou divergente, selon que l'épaisseur est plus grande ou plus petite au milieu que sur les bords ($n > 1$).

L'inverse aurait lieu si la lentille avait un indice de réfraction moindre que le milieu extérieur ($n < 1$).

— Techn. La taille des *lentilles* s'opère tout d'abord grossièrement au tour. Lorsque les verres ont des dimensions restreintes, on a recours, pour les tailler, à des sortes de récipients en cuivre, dont la surface intérieure représente exactement la surface ou courbure extérieure que doit avoir la lentille. Un second récipient en cuivre, semblable de forme, s'adapte sur le premier. L'intérieur est saupoudré d'une mince couche d'émeri destiné à roder le verre et à lui donner le poli voulu en imprimant un mouvement circulaire de va-et-vient aux récipients. Dès que, par suite de l'usure produite par l'émeri, la lentille a la courbure désirée, on l'enlève des rodeurs, dont on garnit le fond d'une feuille de papier blanc sur laquelle on répand du tripoli très fin, et l'on recommence le rodage jusqu'à ce que la forme du verre ne laisse rien à désirer.

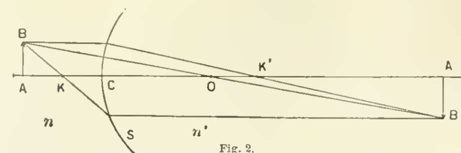

Fig. 2.

Si les verres ont de grandes dimensions, les récipients en cuivre sont remplacés par des instruments analogues en verre, à l'intérieur desquels s'exécute, comme précédemment, le rodage de la lentille (procédé Foucault).

LENTILLEUX (*lan-ti-lleû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui est parsemé de lentilles : *Visage* LENTILLEUX. *Peau* LENTILLEUSE.

LENTILLON (*lan*, et *ll* mll.) n. m. Variété de lentille, appelée aussi LENTILLE À LA REINE, PETITE LENTILLE, PETITE LENTILLE ROUGE.

LENTILLY, comm. du Rhône, arrond. et à 10 kilom. de Lyon, près d'un affluent de la Brévenne ; 1.248 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château de Cruzols (XVe s.).

LENTINE (*lan*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, dont les lames flexibles, mais coriaces, se dessèchent et ne pourrissent pas, et ont leur bord dentelé. (Ces champignons, dont le pied est fixé tantôt au centre, tantôt au bord du chapeau, et peut même manquer complètement, vivent fixés aux brindilles, aux souches, aux troncs d'arbres et sont abondants surtout dans les pays chauds.)

LENTINI ou **LEONTINI**, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Syracuse]), sur des escarpements rocheux, creusés de grottes sépulcrales, à l'extrémité sud-est du *biviere* de Lentini, le plus grand lac de Sicile ; 13.202 hab. Fabrique de faïence. C'est l'antique *Leontium.*

LENTIPRISME (*lan, prissm'* — du lat. *lens, lentis,* lentille, et de *prisme*) n. m. Prisme triangulaire de verre, dans lequel une ou deux faces planes sont remplacées par des surfaces sphériques concaves ou convexes.

LENTISQUE (*lan-tissk'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de pistachier, le *pistacia lentiscus.*

— ENCYCL. Le *lentisque* est un arbre ou un arbrisseau à feuilles persistantes, composées paripennées, à fleurs groupées en grappes axillaires, dont le fruit est une petite baie globuleuse, noirâtre à sa maturité. Il croît surtout sur le pourtour du bassin méditerranéen. Toutes les parties de la plante sont astringentes ; on extrait du fruit une huile astringente, que les Orientaux préfèrent à l'huile d'olive ; mais le principal produit du lentisque est le suc résineux connu sous le nom de *mastic,* qu'on récolte en faisant, vers la fin de juillet, des incisions au tronc et aux grosses branches.

Lentisque.

LENTO (*lèn'* — mot ital. signif. *lent*) adj. Musiq. Sert à indiquer qu'un morceau doit être exécuté lentement.

LENTON, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), sur le Trent, une des rivières qui forment l'Humber ; 9.160 hab. Fabrication de bonneterie et passementerie.

LENTULUS, nom de l'une des branches de la famille Cornelia, à Rome. On connaît surtout : **Lentulus Sura** (P. Cornelius), complice de Catilina, étranglé en prison en 63 av. J.-C. [Un oracle avait promis l'empire de Rome à trois Cornelius. Il eut la folie de se l'appliquer, et entra dans la conjuration] ; — **Lentulus Spinther**, consul en 57, connu par son faste. [Il fut l'ami de Cicéron et embrassa le parti de Pompée] ; — **Lentulus Marcellinus** (Cneius Cornelius), consul en 50, qui défendit la liberté contre les triumvirs ; — **Lentulus Getulicus** (Cossus Cornelius), consul l'an 1er av. J.-C. [Il dut son surnom à des succès contre les Gétules et se distingua par ses mérites sous Tibère] ; — **Lentulus** (Cneius Cornelius), fils du précédent, consul en 26 de notre ère. [Il conspira contre Caligula et périt en 39 av. J.-C. Il avait composé une *Histoire* et des *Poésies,* qui sont perdues.]

LENVA, ville de la Russie orientale (gouv. de Perm), sur la Kama, tributaire du Volga ; 5.000 hab. Mines de sel.

LENZ (Jean-Michel-Reinhold), poète et auteur dramatique allemand, né à Sesswegen (Livonie) en 1751, mort à Moscou en 1792. Il se fit le défenseur des idées de l'*école d'Ouragan et d'Emportement.* Il séjourna quelque temps à Weimar, puis erra de côté et d'autre, sujet à des crises de folie. En 1777, il rentra dans son pays natal. Ses pièces de théâtre ont de la force, mais sont d'une incohérence incroyable. Citons de lui : *le Precepteur ; les Soldats,* et *le Nouveau Ménage,* ainsi qu'une adaptation assez réussie de cinq pièces de Plaute.

LENZ (Henri-Frédéric-Emile), physicien russe, né à Dorpat (Livonie) en 1804, mort à Rome en 1865. Il accompagna, de 1823 à 1826, Othon de Kotzebue dans son second voyage autour du monde (1823-1826). De retour en Russie, il devint membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1828), professeur à l'université, professeur des enfants de l'empereur Nicolas, enfin recteur de l'académie de Saint-Pétersbourg. On lui doit de nombreux *Mémoires* et un excellent *Manuel de physique* (1864).

LENZ (LOI DE), loi résumant les différentes lois de l'induction par déplacement et qui est ainsi formulée par Lenz (v. ce nom) : *le déplacement d'un courant électrique ou d'un aimant situés dans le voisinage d'un circuit fermé y développe un courant induit de sens contraire à celui qui eût été capable de produire ce déplacement, en d'autres termes, un courant qui tend à s'opposer au mouvement produit.*

LENZ (Henri-Oscar), géologue et voyageur allemand, né à Leipzig en 1848. Il fut chargé, en 1874, par la Société africaine d'Allemagne à Berlin, de prendre part à l'expédition scientifique partant pour l'Ouest africain. Il revint en 1877 et fut chargé d'une nouvelle mission par la même Société ; il partit de Tanger pour Tombouctou en 1879, puis parvint à Médine (Sénégal). En 1885, il entreprit un nouveau voyage pour remonter le Congo jusqu'aux Stanley-Falls, puis de là vers le N.-E., et déterminer la ligne de séparation des eaux du Congo et du Nil. Mais il dut remonter le fleuve à partir de Falls-Station jusqu'à Nyangwe ; de là, il se dirigea vers le lac Tanganyika, puis gagna la côte orientale. Il était de retour à Vienne en 1887. Secrétaire général de la Société de géographie de Vienne depuis 1883 et rédacteur de la revue « Aus allen Welteilen », il a été nommé professeur de géographie à l'université allemande de Prague. Il a publié : *Esquisses de l'Ouest africain* (1878), et *Timbouctou, Voyage à travers le Maroc, le Sahara et le Soudan* (1884, traduct. franç., 1886).

LENZ (Max), historien allemand, né à Greifswald en 1850. Il devint, en 1876, privat-docent à Marbourg, professeur à Breslau et à Berlin (1890). On lui doit : *le Roi Sigismond et Henri V d'Angleterre* (1874) ; *l'Histoire du peuple allemand de Janssen* (1883) ; *Martin Luther* (1883) ; etc. Il a aussi publié la *Correspondance du landgrave de Hesse Philippe le Magnanime avec Bucer* (1891).

LENZBOURG, bourg de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aa. sous-affluent du Rhin par l'Aar ; 2.500 hab. Ch. de f. sur Zurich et Lucerne. Ch.-l. de district. Cotonnades. Près de là, château que l'on dit avoir appartenu au bailli Gessler. — Le district a 23 comm. et 18.965 hab.

LENZEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), près de l'Elbe ; 2.766 hab. Eglise des XVe et XVIe s. ; château en ruine (XIVe s.). Riches prairies.

LENZINITE (*lan*) n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, variété de halloysite, que l'on trouve dans la Haute-Vienne et dans l'Eifel.

LENZITE (*lan*) n. m. Champignon sec, coriace, facile à conserver, dont les lames s'unissent entre elles de façon à limiter de larges mailles et formant ainsi le passage entre la famille des agaricinées, où les lames sont indépendantes, et la famille des polyporées, où, comme chez les cèpes, par exemple, il y a des tubes sous le chapeau.

LEO (*lé*) n. m. Mamm. Nom scientifique du lion.

— Bot. Espèce de chardon, remarquable par les nombreuses épines dont il est hérissé.

LEO (Leonardo), compositeur italien, né à San Vito degli Schiavi, près de Brindisi, en 1694, mort à Naples en 1745. Sa musique, pleine de majesté dans le genre religieux, se faisait remarquer dans le genre dramatique par son sentiment pathétique. Il n'a pas laissé moins de quarante opéras, parmi lesquels on cite surtout : *l'Olimpiade, Demofoonte, Catone, Achille in Sciro, Andromeda, Tamerlano, la Clemenza di Tito, Ciro riconosciuto, Arianna e Teseo, le Nozze di Psiche, Nitocri,* etc. Il fit exécuter des oratorios et diverses compositions religieuses.

LEO (Heinrich), historien allemand, né à Rudolstadt en 1799, mort à Halle en 1878. Il fit, en 1823-1824, un voyage en Italie, et publia à son retour : *Développement de la constitution des villes lombardes* (1824). Il devint, en 1830, professeur ordinaire à Halle. Il abandonna peu à peu ses idées républicaines, pour s'opposer au parti démagogique. Il publia ses *Leçons sur la monarchie juive,* conçue dans un esprit rationaliste, et, dans un tout autre esprit, son *Manuel de l'histoire du moyen âge* (1830). Il a écrit encore ses *Douze livres de l'histoire des Pays-Bas* (1832) ; *Histoire des Etats italiens* (1830) ; *Manuel d'histoire universelle* (1835) ; *Leçons sur l'histoire du peuple et de l'empire allemand* (1854) ; etc., sans parler d'un certain nombre de brochures politiques, dirigées contre l'esprit moderne. Leo a aussi beaucoup étudié l'ancienne langue germanique, et ses ouvrages : *Spécimens de l'ancien saxon et de l'anglo-saxon* (1838), *Beowulf* (1839), *Rectitudines singularum personarum* (1842), *Glossaire anglo-saxon* (1872) sont justement estimés. En 1880 a paru une autobiographie de sa jeunesse : *Aus meiner Jugendzeit.*

LÉO (André). Biogr. V. CHAMPSEIX.

LEOBEN, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), dans la haute vallée de la Mur, affluent gauche de la Drave, au milieu des Alpes de Styrie ; 6.513 hab. Ch.-l. de cercle. Ecole des mines, école de musique. Mines et forges importantes. Un monument de marbre blanc rappelle la signature des préliminaires de la paix de Campo-Formio (18 avr. 1797), entre Bonaparte et l'archiduc Charles. V. CAMPO-FORMIO.

LEOBERSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), sur le Triesting, sous-affluent du Danube, par le Schwechat ; 2.702 hab. Fabrique de machines. Filatures de coton.

LÉOBORDÉE n. f. Bot. V. LOTONONIS.

LEOBSCHUTZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Zinna, affluent de l'Oder ; 12.586 hab. Ch.-l. de cercle. Verrerie. Bonneterie. Fabrique de machines. Leobschutz fut, de 1524 à 1623, la capitale de la principauté de Jægerndorf.

LÉOCHARES (*ka-rèss*), sculpteur grec du IVe siècle av. J.-C., contemporain et collaborateur de Scopas. On citait, parmi ses œuvres : un *Zeus,* groupé avec la personnification du *Peuple,* au Pirée ; un autre *Zeus Polieus,* à l'Acropole ; un *Apollon,* dans le Céramique ; un *Zeus Tonnant* qu'on voyait à Rome, au Capitole ; *l'Apollon avec un diadème ;* l'*Arès,* de l'Acropole d'Halicarnasse ; les statues-portraits de *Philippe,* d'*Alexandre,* d'*Amyntas,* d'*Olympias,* d'*Eurydice* et celle d'*Isocrate.* Mais son chef-d'œuvre fut *l'Aigle enlevant Ganymède,* dont on croit posséder une copie en marbre au musée Pio Clementino. Certains archéologues récents lui ont attribué *l'Apollon du Belvédère.*

LÉOCORION, temple d'Athènes, élevé au Céramique en l'honneur des trois filles de Léos, qui, lors d'une famine ou d'une peste, s'étaient dévouées pour tous et avaient

été immolées par leur père. C'est dans ce temple que fut tué Ilipparque.

Léodamas. Myth. gr. Fils d'Etéocle. Il fut un des sept chefs qui défendirent Thèbes contre les Argiens.

Léodamas, orateur athénien, né dans le bourg d'Acharnes (première moitié du IVe s. av. J.-C.). Il fut élève d'Isocrate et maître d'Eschine. Il fut accusateur public dans l'affaire d'Oropos, en 366. Il eut à Athènes une grande réputation; mais tous ses discours sont perdus.

Léogane, ville des Antilles (île d'Haïti [rép. d'Haïti, dép. de l'Ouest]), sur une terrasse fertile dominant la mer des Antilles; 20.000 hab. La *Yagana* des Indiens fut capitale de la colonie, avant Port-au-Prince.

Léogeats, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Bazas, non loin du Ciron; 666 hab. Vignoble faisant partie des secondes Graves, mais donnant principalement des vins rouges; les vins blancs, récoltés en moindre quantité, se rapprochent des sauternes. Principaux crus : *à la Figure, au Robinet, au Bourg, à Lartigue,* etc.

Léognan, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Bordeaux, sur l'Eau-Blanche, affluent de la Garonne; 2.512 hab. (*Léognanais, aises.*) Vignoble faisant partie des Graves de Bordeaux et donnant surtout des vins rouges assez analogues à ceux du Médoc. Principaux crus : *Château-Haut-Bailly, Château-Haut-Brion-Larrivet, Château-Malartic-Lagravière, Domaine de Chibaley, Château-Branon-Licterie, Château-Fieuzal, Château-Neuf, le Désert, Château-Carbonnieux, Château-Haut-Gardère,* etc.

Leominster, ville d'Angleterre (comté de Hereford); 6.500 hab. Tanneries, fabrication de gants, chapeaux; important commerce de grains, laines, cidre et houblon. Belle église Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

Leominster, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]); 5.776 hab. Fabrication de peignes, de pianos, papeteries.

Léon (pays de) ou **Léonais,** ancien pays de la province de Bretagne, formant actuellement la moitié septentrionale du département du Finistère. Ancien habitat de la population gallo-romaine des Ossismiens, ancien diocèse de Saint-Pol-de-Léon, le Léonais devint un comté sous le roi Morvan, fondateur du château de la Roche-Maurice ou la Roche-Morvan, aujourd'hui en ruine. La plus importante ressource du seigneur du Léonais était le droit de bris et d'épave. Le Léon fut érigé en principauté pour un membre de la maison de Rohan (1572). Son chef-lieu était alors *Landerneau.* Pays de riche culture, le Léonais, dont les habitants s'appellent *Léonais* ou *Léonards,* élèvent une race de chevaux estimés pour leur résistance.

Léon, comm. des Landes, arrond. et à 28 kilom. de Dax, dans le Marensin, au milieu de la région des pins et des étangs littoraux; 1.668 hab. (*Léonnais, aises.*) Chênes-liège. Fabrique de bouchons, de goudron, d'essence de térébenthine, de colophane, etc.

Léon (étang de), lac de France (Landes), situé au pied des dunes littorales. Il mesure 3.500 mètres de longueur et 1.600 à 2.000 mètres de largeur. Superficie de 600 hectares environ. De ce vaste amas d'eau douce sort le *Courant-de-Léon* ou *Courant-de-Huchet,* petit fleuve côtier.

Léon (province de), province du nord-ouest de l'Espagne, comprenant la partie septentrionale de l'ancien *royaume de Léon,* et limitée par les provinces d'Ovedo au N., Santander au N.-E., Palencia à l'E., Valladolid au S.-E., Zamora au S., Orense et Lugo à l'O. Superf. : 15.377 kil. carr.; pop. 384.200 hab. (*Léonais, aises.*) Sol montagneux, avec, dans les monts des Asturies et dans les montagnes dites proprement « du Léon », des massifs de plus de 2.000 mètres d'altitude (*Picos* ou *Peñas de Europa*). Rivières nombreuses et généralement abondantes : la Sella, le Carès, le Torio, la Bernezga, l'Orbigo, et surtout le Sil, tributaire du Miño. Climat sévère et inégal. Quelques richesses minérales, fer, antimoine, houille. Industrie à peu près nulle, agriculture encore arriérée.

Léon (*Legio Septima Gemina* des Romains), ville d'Espagne, chef-lieu de l'ancien royaume et de la province actuelle de *Léon,* au confluent du Torio et de la Bernezga; 11.515 hab. (*Léonais, aises.*) Filatures de lin, fabriques de tissus de laine, toiles, gants, bonneterie, commerce de grains, fruits, lin et vin. Cathédrale gothique du XIIIe siècle. Monastère de San-Marcos, fondé au début du XIIe siècle par les chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Vestiges des anciennes murailles.

Léon doit son origine et son nom à la *Legio Septima Gemina* que Galba y installa. Prise par les Goths en 540, par les Maures en 717, elle fut reconquise en 719 par Pélage, et fortifiée par lui. Occupée un moment par le sultan Al-Mansour (996), elle fut la capitale, pendant trois siècles, du premier royaume chrétien de la Péninsule. Deux conciles y furent tenus : en 1012 et en 1091.

Léon, île de l'Espagne méridionale (Andalousie), séparée de la terre ferme par des chenaux à marée. Portant au Sud la ville de San Fernando, elle projette au Nord la presqu'île dont Cadix occupe l'extrémité.

Léon, ancienne capitale et principale cité de la république de Nicaragua, entre le lac de Managua et les deux estuaires de Corinto et de l'Estero-Real; 31.000 hab. (avec sa voisine Subliaba). Chef-lieu d'un territoire homonyme, qui a 8.124 kilom. carr. et 65.000 hab.

Léon, province de la république de l'Equateur, occupant les hautes terres comprises entre les volcans Chimborazo et Cotopaxi; 6.722 kilom. carr., 109.600 hab. Ch.-l. *La Tacunga.*

Léon de los Aldamas, ville du Mexique (Etat de Guanajuato), sur le rio Turbio, dans une plaine fertile; 80.075 hab. Ch.-l. de département. Manufactures, selleries et fabriques de lainages.

Léon, comté des Etats-Unis (Floride); 20.000 hab. Ch.-l. *Tallahassee,* capit. de l'Etat. — Comté de l'Etat de Texas; 13.000 hab. Ch.-l. *Centreville.*

Léon, ville de l'Etat de Kansas (comté de Wyandotte), sur la rive gauche du Kansas; 3.000 hab.

SAINTS ET PAPES

Léon Ier, le Grand (saint), pape et docteur de l'Eglise, né en Toscane vers 390, élu et sacré en 440, mort à Rome en 461. Archidiacre de l'Eglise romaine sous le pontificat de Célestin Ier, il devint pape (440) après la mort de Sixte III. L'hérésie d'Eutychès agitait alors l'Orient. Flavien, patriarche de Constantinople, après avoir condamné l'hérésiarque, soumit au pape les actes du synode qu'il avait présidé : Léon les confirma et envoya à Constantinople une *lettre dogmatique,* qui contenait un exposé complet de la doctrine catholique sur l'unité de personne et la dualité des natures en Jésus-Christ. L'empereur Théodose II favorisait Eutychès : les hérétiques triomphèrent un instant dans le synode connu sous le nom de *brigandage d'Ephèse,* et déclarèrent Léon Ier excommunié (449). Mais le concile œcuménique de Chalcédoine entendit, au contraire, avec enthousiasme, la lecture de la constitution pontificale, et donna à la doctrine catholique, sur le point en question, sa formule définitive. Léon l'approuva (453). L'année précédente, Attila s'étant avancé jusque sous les murs de Rome abandonnée par Valentinien III, Léon était sorti de la ville et avait décidé le barbare à battre en retraite. En 455, le pape ne put empêcher le pillage de Rome par les Vandales; mais il obtint que la vie des habitants fût épargnée. Léon a laissé, outre un recueil de *Sermons,* cent onze *Lettres* et plusieurs *opuscules* : on admire dans ses ouvrages la noblesse de l'expression, unie à la clarté et à l'énergie de la pensée. — Fête, dans l'Eglise latine, le 11 avril; dans l'Eglise grecque, le 18 février.

Léon arrêtant Attila (Saint), fresque de Raphaël, dans la Chambre d'Héliodore, au Vatican. — Le roi des Huns est arrêté devant Rome par l'apparition de saint Pierre et de saint Paul, descendus du ciel à la prière de saint Léon. Le pontife, assis sur une haquenée blanche, est accompagné de deux cardinaux. Le roi barbare, monté sur un cheval noir tacheté de blanc, regarde avec effroi les deux saints, qui semblent fondre sur lui.

Saint Léon arrêtant Attila, d'après Raphaël.

Raphaël a donné à saint Léon les traits de Léon X. Les figures du cortège pontifical semblent être des portraits. On ne saurait douter que le sujet ait été choisi pour faire allusion à la sortie des Français hors d'Italie, sous le règne de Léon X. Le groupe du pape et de sa suite est d'un dessin plus fin et d'une couleur plus vigoureuse que le reste du tableau. C'est là que, pour la première fois, Raphaël s'est fait aider de Jules Romain.

Léon II (saint), pape, né à Cédelle (Abruzze), vers 640, élu et sacré en 682, mort à Rome en 684. Après avoir confirmé les actes du troisième concile œcuménique de Constantinople, tenu en 680, il envoya à l'empereur Constantin Pogonat une lettre dogmatique, dirigée contre les monothélites (683). Il éleva, à Rome, une église en l'honneur de saint Paul, et y fit déposer les corps des martyrs Simplicius et Faustin. — Fête le 28 juin.

Léon III (saint), pape, né et mort à Rome (750-816), élu et sacré en 795. Aussitôt après son élection, il envoya les clefs de saint Pierre et la bannière de Rome à Charlemagne, qui, de son côté, lui députa le *missus dominicus* Angilbert avec de riches présents. En 799, une conspiration l'obligea à se retirer dans le monastère de Saint-Erasme, puis à s'enfuir à Spolète, enfin à Paderborn (Saxe), auprès de Charlemagne. Rentré à Rome, avec une escorte de Francs, Léon y reçut, en 800, la visite de Charles, et, le jour de Noël, dans la basilique de Saint-Pierre, posa sur sa tête la couronne impériale et le sacra, ainsi que son fils Pépin. Trois ans après, le pape fit un second voyage en Gaule et passa les fêtes de Noël à Quierzy, à la cour impériale. En 815, il réprima, avec l'aide de Louis le Débonnaire, une seconde conjuration des Romains. — Fête le 12 juin.

Léon IV (saint), pape, né et mort à Rome (800-855). Elu en 847, sacré en 849, il dispersa, en vue d'Ostie, la flotte des Sarrasins (848), qui venaient de piller Rome et éleva dans cette ville, avec l'aide de l'empereur Lothaire, l'enceinte fortifiée connue sous le nom de *cité Léonine,* qui renfermait la basilique de Saint-Pierre, le Vatican et leurs dépendances. Il bâtit également la ville de Leopolis à côté de l'antique Centumcellæ, appelée dès lors *Civita-Vecchia* (la Cité-Vieille). — Fête le 17 juillet.

Léon V, pape, né à Ardée, mort en 903. Bénédictin et cardinal, il remplaça Benoît IV sur le trône pontifical en 903, mais il fut renversé un mois après par Christophe, son chapelain, qui prit sa place, et le fit mourir en prison.

Léon VI, pape, né et mort à Rome (860-929). Il succéda à Jean VI en 928, et régna sept mois et cinq jours.

Léon VII, pape, né à Rome. Il succéda à Jean XI, et régna de 936 à 939. Il s'appliqua à maintenir le célibat des prêtres, réforma la discipline des bénédictins et rétablit la paix entre le roi de Lombardie Uga et son gendre Albéric, duc de Spolète. On a de lui quelques lettres.

Léon VIII, pape, né et mort à Rome (910-965), élu et sacré en 963. Il était protoscriniaire de l'Eglise romaine, lorsque l'empereur Othon Ier, appelé par les Romains, fit déposer par le clergé Jean XII. Léon avait à peine pris possession du trône pontifical qu'une conspiration le força de s'enfuir au camp impérial (964). A la mort de Jean XII, qui avait déposé Léon, Benoît V fut élu. Mais Othon rétablit Léon par la force des armes. La plupart des historiens voient en lui un antipape; quelques-uns le regardent comme un pape légitime.

Léon IX (saint), *Brunon,* pape, né au château de Dagsbourg, près d'Eguisheim (Alsace) en 1002, élu en 1048, sacré en 1049, mort à Rome en 1054. Fils d'Hugues d'Eguisheim, il était cousin de l'empereur Conrad. En 1026, il fut élu évêque de Toul; deux ans après, l'empereur Henri III le désigna aux suffrages des députés du clergé romain, qui lui offrirent la tiare à la diète de Worms. Mais Brunon, sur les conseils d'un jeune moine, qui fut plus tard Grégoire VII, refusa de revêtir les ornements pontificaux et se rendit en pèlerin à Rome, où une élection canonique le mit en possession du saint-

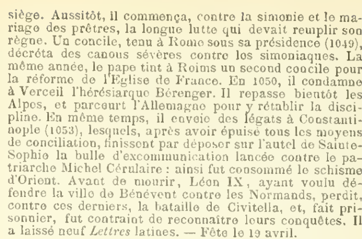

siège. Aussitôt, il commença, contre la simonie et le mariage des prêtres, la longue lutte qui devait remplir son règne. Un concile, tenu à Rome sous sa présidence (1049), décréta des canons sévères contre les simoniaques. La même année, le pape tint à Reims un second concile pour la réforme de l'Eglise de France. En 1050, il condamne à Verceil l'hérésiarque Bérenger. Il repasse bientôt les Alpes, et parcourt l'Allemagne pour y rétablir la discipline. En même temps, il envoie des légats à Constantinople (1053), lesquels, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, finissent par déposer sur l'autel de Sainte-Sophie la bulle d'excommunication lancée contre le patriarche Michel Cérulaire : ainsi fut consommé le schisme d'Orient. Avant de mourir, Léon IX, ayant voulu défendre la ville de Bénévent contre les Normands, perdit, contre ces derniers, la bataille de Civitella, et, fait prisonnier, fut contraint de reconnaître leurs conquêtes. Il a laissé neuf *Lettres* latines. — Fête le 19 avril.

Léon X (Jean de Médicis), pape, né à Florence vers 1477, élu et sacré en 1513, mort à Rome en 1521. Fils de Laurent le Magnifique, il reçut une éducation brillante; dès l'âge de sept ans, il était comblé de bénéfices; à douze ans, il fut nommé cardinal. Jules II, bien qu'ennemi de sa famille, le nomma gouverneur de Pérouse. Aussitôt après son élection, il eut à réprimer une conjuration fomentée contre lui dans le sein même du sacré collège. Son pontificat fut court, mais admirablement rempli.

En politique, Léon X se proposa, comme Jules II, de libérer l'Italie et le domaine pontifical du joug des étrangers. Après avoir conclu avec François Ier, vainqueur à Marignan (1515), le Concordat de 1516, il essaya de tenir en échec les forces de Venise, celles de l'empereur Charles-Quint et celles du roi de France, en s'alliant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres.

Protecteur passionné des lettres et des arts, Léon X mérite l'hommage que la postérité s'est plu à lui rendre en donnant son nom au siècle de la Renaissance. Il ne recula devant aucune libéralité pour encourager les savants, les humanistes et les artistes : la bibliothèque du Vatican fut enrichie, par ses soins, d'un nombre immense de manuscrits; il développa l'université de la Sapience et y attira d'éminents professeurs. Les imprimeurs Alde Manuce et Calliergi, les poètes latins Bembo, Sannazar et Vida, le grec Lascaris, l'hébraïsant Pagnini, Machiavel, l'Arioste, Guichardin, Paul Jove, jouirent de sa faveur. Par ses ordres, les *Loges* de la cour de Saint-Damase furent terminées par Bramante et par Raphaël. Ce dernier, aidé de ses élèves, multiplia les chefs-d'œuvre pour orner le Vatican. Michel-Ange fut chargé de dresser les plans de la bibliothèque Laurentienne, à Florence.

Au point de vue religieux, Léon X termina, en 1517, le concile de Latran, réuni par Jules II, et prit d'utiles mesures pour la réforme du clergé italien. En 1517, il fit publier, dans toute la chrétienté, la prédication de nouvelles indulgences dont le produit était destiné à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Dans la tempête qui éclata en Allemagne à cette occasion, Léon X ne comprit pas d'abord toute la gravité du péril; du moins, défendit-il énergiquement la doctrine catholique : dès 1518, il cita à Rome Martin Luther; deux ans après, il condamna quatre-vingt-quinze propositions extraites des ouvrages et des sermons du moine, l'excommunia et demanda à Charles-Quint de s'assurer de sa personne. Léon X mourut, après une courte maladie; le bruit courut qu'il avait été empoisonné, mais le fait ne fut pas établi. Esprit souple et grand, politique habile, poussant parfois la finesse italienne jusqu'à jouer double jeu, Léon X eut des inspirations élevées et généreuses, mais trop d'attachement aux intérêts de sa famille; passionné pour les lettres, les arts, et aussi la chasse, ami de la magnificence, il mêla les goûts d'un prince de son temps aux soucis du pontife.

Léon X, d'après Raphaël.

— Bibliogr. : Roscoë, *Vie et pontificat de Léon X*, trad. de l'anglais par P.-F. Henry (Paris, 1806-1816); Audin, *Histoire de Léon X et de son siècle* (Paris, 1844).

Léon X (portrait de), un des chefs-d'œuvre de Raphael. au palais Pitti, à Florence. — Le pontife, en robe de damas blanc, camail et toque de velours pourpre, est assis devant une table recouverte d'un tapis rouge. A sa droite est debout le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII), son neveu ; à sa gauche, le cardinal Louis de Rossi, son autre neveu. Pour la beauté et la puissance de la couleur, comme pour le naturel et la force de l'expression, ce tableau peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait. La physionomie pleine de finesse du pontife contraste avec la lourdeur du corps. (V. *page précéd.*)

Une admirable copie de ce chef-d'œuvre, exécutée par Andrea del Sarto, se trouve au musée des Etudes.

Léon XI (Alexandre-Octavien de Médicis), pape, né à Florence en 1535, élu et sacré en 1605, mort à Rome la même année. Ambassadeur de Toscane à Rome, évêque de Pistoie, archevêque de Florence (1574), cardinal (1583), légat en France (1596-1598), il succéda sur le trône pontifical à Clément VIII, et ne régna que vingt-six jours.

Léon XII (Annibal della Genga), pape, né en 1760 près de Spolète, élu et sacré en 1823, mort à Rome en 1829. Pie VII l'avait nommé évêque de Sinigaglia, puis cardinal (1816). Devenu pape, il prit des mesures sévères pour réprimer le brigandage dans les Etats pontificaux et les désordres dans les rues de Rome. Il fit publier dans toute l'Eglise le jubilé de 1825, qui fut célébré avec enthousiasme ; il conclut des concordats avec les Etats-Unis, les Pays-Bas, le Hanovre et les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Léon XII unissait à une grande austérité de mœurs une charité inépuisable.

Léon XIII (Joachim-Vincent), comte Pecci, pape, né à Carpineto (diocèse d'Anagni) en 1810, élu et sacré en 1878. Ordonné prêtre en 1837, après de brillantes études poursuivies au collège des jésuites à Viterbe, au collège Romain et enfin à l'Académie des Nobles, il fut successivement légat du saint-siège à Bénévent et à Pérouse (1838-1843), nonce en Belgique avec le titre d'archevêque *in partibus* de Damiette, enfin, archevêque-évêque de Pérouse (1846). Le pape Pie IX le nomma cardinal en 1853. L'austérité de sa vie, l'énergie et l'habileté de son administration, avaient depuis longtemps fixé sur lui les regards du sacré collège. Devenu camerlingue en 1877, il réunit, dans le conclave qui suivit la mort de Pie IX, 44 voix sur 60. Au pape des affirmations absolues succédait le pape des conciliations opportunes. Il voulut que son avènement fût notifié à toutes les puissances chrétiennes. Il chercha à diminuer les préventions que les Grecs orthodoxes nourrissent contre les Latins ; il s'efforça de calmer les impatiences des Polonais et des Irlandais, tout en recommandant la justice et la mansuétude à la Russie et à l'Angleterre ; en Allemagne, aidé par les leçons des événements et la fermeté du centre catholique, il obtint la fin du Kulturkampf (1885) ; en France, il encouragea le cardinal Lavigerie à donner une adhésion solennelle au régime républicain, et lui-même, dans son *Encyclique* aux Français, il s'efforça de détourner les catholiques de toute opposition systématique contre la forme du gouvernement. Fidèle à l'attrait qu'il éprouva toujours pour les sciences et les lettres, Léon XIII ouvrit à tous les savants du monde les archives secrètes du Vatican ; il consacra 300.000 francs à une réédition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, et fonda à Rome une Académie pour répandre sa doctrine. Plusieurs chaires nouvelles furent dotées par ses soins, et il recommanda plusieurs fois aux évêques d'Italie de multiplier dans leurs diocèses les écoles primaires. Comme les humanistes de la Renaissance, on le vit cultiver les vers latins jusque dans l'extrême vieillesse. Aucun pape n'a publié autant d'encycliques ; ces œuvres sont écrites avec une rare beauté de forme, dans un style plein de noblesse et de fermeté. Citons les plus remarquables : *Æterni Patris* (1879), sur la philosophie chrétienne ; *Arcanum* (1880), sur l'unité du mariage ; *Diuturnum* (1881), sur l'origine du pouvoir civil ; *Humanum genus* (1884), contre la franc-maçonnerie ; *Immortale Dei* (1885), sur la constitution chrétienne des Etats ; *Libertas* (1888), sur la liberté humaine ; *Rerum novarum* (1891), sur la condition des ouvriers ; *Providentissimus Deus*, sur l'étude de l'Ecriture sainte. Intelligence élevée, caractère énergique, ne souffrant aucune résistance à sa pensée dans le sein de l'Eglise, accommodant, au contraire, dans ses relations avec les Etats, Léon XIII a pris parti pour les idées généreuses, plaidé la cause des ouvriers, et favorisé la science. Même des Etats non catholiques ont rendu hommage à son influence.

Léon XIII.

Léon, antipape. V. Grégoire VI.

Léon (saint), évêque de Sens, mort vers 547. Il n'est guère connu que par ses débats avec Childebert Iᵉʳ, roi de Paris, au sujet de la prétention de ce dernier d'ériger en évêché la ville de Melun, débats dans lesquels le prélat triompha du monarque. — Fête le 22 avril.

EMPEREURS D'ORIENT

Léon Iᵉʳ, empereur d'Orient (457-474). Thrace de naissance obscure, il fut proclamé empereur à la mort de Marcien (457) par la volonté du maître des milices d'Orient, l'arien Aspar, qui espérait gouverner sous son nom ; mais, insensiblement, Léon réussit à secouer le joug, confirmant le concile de Chalcédoine, plaçant sur le siège d'Alexandrie un patriarche orthodoxe, prenant pour gendre l'Isaurien Zénon, et enfin, en 471, faisant périr le ministre tout-puissant et son fils. Son règne fut marqué par la désastreuse expédition envoyée en 468 contre les Vandales d'Afrique et par des incursions des Goths. L'Eglise grecque lui a décerné le nom de **Grand.**

Léon II, empereur d'Orient (474), petit-fils de Léon Iᵉʳ. Il avait quatre ans quand il fut proclamé empereur, avec son père Zénon comme associé. Il mourut après quelques mois de règne nominal.

Léon III, l'Isaurien, empereur d'Orient (717-741). Né vers 675, à Germanikeia, d'une famille d'origine, non pas isaurienne, mais syrienne, il s'était fait connaître comme un général habile et brave quand, en 717, il parvint à l'empire. Par sa belle défense de Constantinople (août 717-août 718), il brisa l'assaut des Arabes et sauva la chrétienté ; il arrêta les Bulgares, et quand, en 720, les musulmans reprirent la lutte contre Byzance, il la soutint non sans gloire et remporta, en 739, la grande victoire d'Akroïnon. Au dedans, il reconstitua l'armée et les finances, généralisa dans les provinces l'organisation du système des thèmes. Mais les édits de 726 et 728, qui défendireut l'adoration des icones, déchaînèrent dans l'empire la guerre religieuse : la Grèce et l'Italie se soulevèrent. En Orient, l'empereur déposa le patriarche Germain (730) ; en Occident, pour briser l'opposition des papes Grégoire II et Grégoire III, il détacha de l'obédience romaine la Sicile, la Calabre, la Crète et l'Illyricum. Il est difficile de juger équitablement la politique religieuse de Léon III ; mais ses lois, en particulier le Code civil nommé *Ecloga*, attestent sa sollicitude pour les intérêts publics.

Léon IV, dit **le Khazare**, empereur d'Orient (775-780), né en 750, fils de Constantin V et de la princesse khazare Irène. Il continua au dehors la politique énergique de son père contre les Arabes et les Bulgares, poursuivit au dedans, d'ailleurs avec modération, la politique iconoclaste. Il inaugurait une attitude plus rigoureuse, quand il mourut subitement, d'un charbon à la tête.

Léon V, l'Arménien, empereur d'Orient (813-820). Porté au trône, en remplacement de Michel Iᵉʳ, par une sédition militaire, il sauva Constantinople de l'attaque des Bulgares (813) et, par la victoire de Mesembria (817), rendit pour trente ans, du côté du Nord, la paix à l'empire. Bon général et administrateur excellent, il se laissa entraîner à rallumer la querelle des iconoclastes. Il réunit ainsi contre lui aussi bien les politiques comme le patriarche Nicéphore, qui fut déposé en 815, que les intransigeants comme Théodore de Stoudion. Le concile de 816, qui remit en honneur les décisions iconoclastes de 754, accrut le mécontentement ; en 820, la conspiration de Michel d'Amorium aboutit au meurtre de Léon V.

Léon VI, le Philosophe ou **le Sage,** empereur d'Orient (886-912), fils de Basile Iᵉʳ et d'Eudoxie, né en 866. Son règne, où il partagea le pouvoir avec son frère cadet Alexandre, fut loin d'être heureux. La guerre reprise contre les Bulgares aboutit au désastre de Bulgarophygos (893). La Sicile fut conquise par les Arabes (907). A l'intérieur, la déposition de Photius (888) permit un rapprochement entre Rome et Byzance (900), mais l'excessive faveur que l'empereur laissa à ses favoris Stylianos, puis Samonas, surtout les quatre mariages successifs qu'il contracta et qui causèrent un grave conflit avec le patriarche Nicolas, entretinrent un état de trouble et d'insécurité. Pourtant, ce règne vit l'achèvement de l'œuvre législative de Basile Iᵉʳ (publication des *Basiliques* [887-893], de *novelles* importantes), et Léon VI a lui-même composé un curieux traité de *Tactique*, des homélies, des oracles en vers longtemps fameux. La biographie récemment découverte du patriarche Euthymias jette sur son gouvernement une lumière nouvelle.

ROIS D'ARMÉNIE

Léon ou **Livon**, nom de plusieurs rois d'Arménie : **Léon Iᵉʳ**, de la dynastie des Rhoupéniens, couronné en 1123, mort en 1141, prisonnier à Constantinople ; — **Léon II**. [Il régna de 1185 à 1219, prit part à la croisade entreprise par Frédéric Barberousse, puis triompha de Bohémond, roi d'Antioche] ; — **Léon III**, fils et successeur d'Hétoum. [Il régna de 1269 à 1289, et dut se défendre pendant tout son règne contre les Sarrasins] ; — **Léon IV**, fils de Théodore III. [Il régna de 1305 à 1308, et périt assassiné sur l'ordre du général tartare Bilarghou, que l'empereur mongol lui avait envoyé pour le défendre contre les Sarrasins] ; — **Léon V**, fils d'Oschin. [Il régna de 1320 à 1342, invoqua en vain le secours des princes chrétiens contre les Turcs, et périt assassiné par ses sujets] ; — **Léon VI** ou **Lionnet**, dernier roi d'Arménie. [Il appartenait à la famille de Lusignan. Elu roi d'Arménie en 1365, il vit sa capitale, Sis, brûlée par les Sarrasins, fut pris lui-même, après un long siège, dans Salam, et, mis en liberté, alla mourir en France en 1393, après avoir essayé en vain d'intéresser à sa cause les princes chrétiens].

PERSONNAGES DIVERS

Léon, surnommé **l'Académique**, philosophe grec, né, pense-t-on, dans le ɪvᵉ siècle av. J.-C. On suppose qu'il fut élève de Platon. On lui attribue le dialogue *Alcyon*, sur la puissance de la Divinité.

Léon de Byzance, rhéteur et historien grec (ɪvᵉ s. av. J.-C.). Disciple de Platon suivant les uns, d'Aristote suivant les autres, il fut chargé par ses compatriotes d'une ambassade auprès des Athéniens et de Philippe de Macédoine. D'après Hésychius, il mourut pendant le siège de Byzance ; d'après Suidas, il commandait à Byzance pendant le siège de la ville, fut accusé faussement, par des émissaires de Philippe, de vouloir livrer la cité à l'ennemi, et se pendit pour échapper à la fureur de la populace. Il avait composé divers ouvrages qui se sont perdus ; entre autres, une *Histoire du règne de Philippe.*

Léon d'Égypte, mythographe grec, qu'on croit avoir vécu dans le ɪvᵉ siècle avant J.-C. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, circulaient, son son nom, des ouvrages exposant des doctrines semblables à celles d'Evhémère.

Léon de Thessalonique ou *le Philosophe,* savant byzantin du ɪxᵉ siècle. L'empereur Théophile le nomma archevêque de Thessalonique. Sous Léon VI, il fut nommé patrice, puis magistros. On lui attribuait l'établissement du système de télégraphe aérien qui reliait Constantinople jusqu'au fond de l'Asie. On a de lui d'intéressantes lettres adressées au tsar de Bulgarie, Syméon.

Léon le Diacre, historien byzantin, de la seconde moitié du xᵉ siècle. Il a raconté en dix livres les événements compris entre les années 959 et 975. Témoin direct d'une partie des faits, bien informé pour le reste, des tendances loyalistes nuisent un peu à son impartialité. Publiée par Hase en 1819, l'histoire de Léon le Diacre a été réimprimée dans la « Byzantine » de Bonn.

Léon le Grammairien, historien byzantin du commencement du xɪᵉ siècle, auteur d'une chronique qui va de la création à l'année 948. L'ouvrage, apparenté aux chroniques conservées sous le nom de Théodore de Mélitènos et de Julius Polydeucès, transcrit sans changement une partie de la chronique encore inédite de Syméon le Logothète. L'œuvre est publiée dans la « Byzantine » de Bonn.

Léon de Juda, théologien protestant suisse, né à Gemar (Alsace) en 1482, mort à Zurich en 1542. Condisciple d'Ulrich Zwingle à Bâle, il le suivit dans ses idées de réforme et devint son collaborateur. On lui doit : *Annotationes in Exodum* (1517) ; *Annotationes in quatuor Evangelistas, Epistolas, etc.* (1531) ; *Biblia sacro-sancta Testamenti Veteris et Novi* (1543), traduction très appréciée.

Léon l'Africain (Jean), de son vrai nom Al-Hassan-ben-Mohammed-Alvazas-al-Fasi, géographe arabe, né à Grenade vers 1483, mort après 1526. Il visita, soit comme chargé d'affaires de divers princes, soit comme voyageur, une partie de l'Afrique et de l'Asie, fut pris par des corsaires chrétiens en 1517 et conduit à Rome, où le pape Léon X lui fit embrasser le catholicisme, et où, sous le nom de Jean Léon, il enseigna l'arabe. Son principal ouvrage est une précieuse *Description de l'Afrique*, écrite en arabe, puis traduite par lui en italien, et dont la dernière édition a été donnée par Schefer, dans son « Recueil de voyages et de documents pour servir à l'Histoire de la géographie » (1890-1895).

Léon (Rodrigo *et* Juan Ponce **de**), capitaines espagnols. V. Ponce de Léon.

Léon (Luis de), écrivain espagnol, né à Belmonte (Manche) en 1527. A Salamanque, il prit l'habit de Saint-Augustin en 1544, et professa à l'Université. Mais, en 1572, il fut traduit devant l'Inquisition comme suspect d'hérésie et quelque temps emprisonné. En 1591, il était nommé vicaire général, puis provincial de la province de Castille. Parmi ses œuvres en prose, il faut citer : *les Noms du Christ* (1583) ; *l'Epouse parfaite* (1583) ; *le Livre de Job* ; la paraphrase du *Livre des Cantiques* ; etc. Ses poésies sont tantôt des traductions d'auteurs profanes ou sacrés, tantôt des pièces originales, dont quelques-unes comptent parmi les plus belles inspirations de la lyrique espagnole (*la Noche serena, De la vida del cielo, la Profecia del Tajo, Ode à Salinas, à la Ascension, a la Vierge, à Santiago*, etc.). Ecrites pour la plupart en *quintillas*, elles mêlent harmonieusement l'art antique à l'inspiration biblique et chrétienne.

Léonais, aise (*nè, nèz'*), personne née dans la ville, la province ou le royaume de Léon (Espagne), dans le pays de Léon (Bretagne), ou qui habite ces lieux. — *Les* Léonais.

— Adjectiv. : *Population* léonaise.

— n. f. Comm. Etoffe, tissu façonné en lame souple et légère, à très petits dessins.

Léonard ou **Liénard** (saint), ermite français du vɪᵉ siècle. Il se convertit au christianisme en même temps que Clovis, après Tolbiac, puis se retira dans le Limousin, où il fonda un monastère dans un lieu appelé depuis Saint-Léonard. — Fête le 6 novembre.

Léonard de Pise (Léonard Bonacci, plus connu sous le nom de), géomètre italien, souvent appelé **Fibonacci**, par contraction de Filius Bonacci, né à Pise vers 1175, mort à une époque incertaine. Il séjourna longtemps en Orient et fit paraître à son retour un traité d'arithmétique et d'algèbre : *Algebra et Almuchalaba*, dont le fond a été certainement puisé dans les livres arabes ; pour la première fois, l'application y est faite de l'algèbre aux spéculations géométriques. Le second ouvrage de Fibonacci : *Leonardi Pisani de filiis Bonacci practica geometriæ* (1220), contient la formule de la mesure de l'aire d'un triangle en fonction de ses trois côtés, différente de celle de Héron d'Alexandrie. Il avait laissé un troisième ouvrage, *Traité des nombres carrés*, aujourd'hui perdu. Les ouvrages de Fibonacci ont été réunis (1857-1862) par le prince Boncompagni.

Léonard d'Udine. Biogr. V. Matthæi.

Léonard de Vinci. Biogr. V. Vinci.

Léonard (Nicolas-Germain), poète élégiaque français, né à la Guadeloupe en 1744, mort à Nantes en 1793. Il débuta dans les lettres en 1766 par les *Idylles morales*, qui trahissent l'influence des *Idylles* de Gessner, alors dans toute leur vogue en France. Séparé d'une jeune fille qu'il aimait et qui mourut de douleur, Léonard garda de ce malheur un ineffaçable souvenir. Protégé par le marquis de Chauvelin, il fut secrétaire de légation et chargé d'affaires à Liège (1773-1783) ; il y composa un roman sentimental : *Lettres de deux amants de Lyon* (1783). Il fit un voyage à la Guadeloupe (1784-1787), puis y retourna en qualité de lieutenant général de l'amirauté et de vice-sénéchal de l'île. Il regagna la France en 1792. Chassé par la tourmente révolutionnaire, il allait se rembarquer quand il mourut à Nantes, d'une maladie de langueur. Il laissait encore : *Alexis*, roman pastoral ; *Essai de littérature* (1769) ; *le Temple de Gnide* (1772) ; *la Nouvelle Clémentine* (1774), roman autobiographique ; *un Voyage aux Antilles ; les Saisons*, poème (1787). Son neveu, Campenon, a donné une édition complète de ses œuvres. Léonard imite les anciens : Tibulle, Properce, Sapho, Bion, Moschus, et les Anglais, comme Goldsmith. Sa mélancolie, un peu monotone, est touchante et sincère.

Léonard (Léonard Antier, dit), coiffeur de Marie-Antoinette, mort à Paris en 1819. Il s'associa avec le violoniste Viotti pour fonder, en 1788, le théâtre de Monsieur. Honoré de la confiance de Louis XVI, il fut envoyé, comme courrier, à Bouillé, pour le prévenir de la fuite du roi. L'arrestation de Varennes l'obligea à quitter la France, où il ne retourna qu'en 1814. Les *Souvenirs de Léonard* sont apocryphes.

Léonard (Agathon), sculpteur français, né à Lille en 1841. Talent gracieux et distingué, Léonard a donné : *l'Enfant et Bacchus* (1869) ; *Avant le combat* (1875) ; *Ophélia ; Infante hollandaise*, buste marbre ; *la Prière*, buste marbre, et *le Désespoir*, statue marbre ; etc. C'est à lui qu'on doit ces *Danseuses* qui furent si remarquées à l'Exposition de 1900, danseuses qui, dans leur ensemble, figuraient malaisément un *surtout de table*, mais dont les

figures isolées, par leur grâce et leur type tout modernes, eurent une vogue justement méritée.

Leonardo de Argensola (Fra Augustin), peintre espagnol, né à Valence en 1580, mort dans la même ville vers 1640. Entré dans l'ordre des religieux de la Merci, il exécuta pour le couvent de Notre-Dame-del-Puig quatre grands tableaux : *la Découverte de Notre-Dame-del-Puig, le Blocus de Valence, Reddition de Valence, Défaite des Sarrasins sous les murs de Puig*. Le musée du Louvre possède un *Portrait du chroniqueur dom Gabriel*, qui passe pour son chef-d'œuvre.

Leonardo (José), peintre espagnol, né à Calatayud (Aragon) en 1616, mort à Saragosse en 1656. Il fut nommé, tout jeune encore, peintre du roi. On prétend que des artistes, jaloux de ses succès, lui donnèrent un breuvage qui lui fit perdre la raison. On cite de lui : *le Siège de Bréda*, une *Marche militaire*, le *Portrait d'Alaric*, roi des Goths, qu'on voit au château du Buen-Retiro, et un *Saint Jean Précurseur*, au Louvre, tableaux remarquables par la fraîcheur du coloris.

Léonat ou **Léonnat**, un des généraux d'Alexandre, mort en 322 av. J.-C. Il fut un des sept gardes du corps d'Alexandre, et lui sauva la vie, à l'assaut de la cité des Malliens. Après la mort d'Alexandre, il eut pour sa part la Petite Phrygie et les côtes de l'Hellespont. Pendant la guerre Lamiaque, il alla au secours d'Antipatros, tout en cherchant à profiter de ses embarras. Il fut vaincu par les Grecs en Thessalie, et périt dans le combat.

Leona-Vicario. Géogr. V. Saltillo.

Leonberg, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur la Glems, tributaire de l'Enz; 2.472 hab. Ch.-l. de district. Race de chiens renommés, analogue à la race de Saint-Bernard.

Leoncavallo (Ruggero), compositeur italien, né à Naples en 1858. Il fut successivement chef d'orchestre de café-concert à Paris, chef d'orchestre au Caire, puis, de retour en Italie, fit jouer à Milan (1892) son premier opéra, *i Pagliacci*, ouvrage d'un caractère très dramatique, qui fit sensation. Il donna ensuite *i Medici* (Milan, 1893), première partie d'une vaste trilogie historique, dont il avait écrit aussi les paroles, puis *Chatterton*, représenté à Rome en 1896, qui eurent moins de succès; *la Bohême* (1897), ouvrage intéressant, où il fit preuve d'une inspiration aimable, sinon toujours nouvelle, et qui fut jouée en français à Paris, au théâtre lyrique de la Renaissance, en 1899. Il a fait représenter depuis lors à Milan *Zaza* (1900).

Léonce (saint), prélat français, né à Nîmes dans le IVe siècle, mort vers 410. Il devint évêque de Fréjus (361), et Jean Cassien lui dédia les dix premiers livres de ses *Collations*. — Fête le 1er décembre.

Léonès, èse (*né, nèz'*) adj. Comm. Se dit d'une espèce de laine de la province de Léon, en Espagne; des bêtes qui fournissent cette laine.

Leonessa, ville d'Italie (Abruzze ultérieure [prov. d'Aquila]), au pied du mont Terminillo, à la source du Corno, sous-affluent du Tibre par la Nera; 7.029 hab.

Leonforte, comm. du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Catane]); 16.037 hab. Grande récolte et commerce d'oranges. Mines. Filature de coton.

Leonhard (Charles-César de), minéralogiste allemand, né près de Hanau en 1779, mort à Heidelberg en 1862. Il fut nommé, en 1816, membre de l'Académie des sciences de Munich, et devint, en 1818, professeur à l'université de Heidelberg. On cite de lui : *Géologie* ou *Histoire naturelle de la terre* (1836-1845); *Manuel de géognosie et de géologie* (1833-1835); *le Porphyre quartzeux* (1851); etc. Il avait en outre publié, de 1807 à 1829, l'*Almanach de minéralogie universelle*, et, de 1830 à 1858, l'*Almanach de minéralogie*, en collaboration avec Bronn. — Son fils, Gustave, né à Munich en 1816, mort à Heidelberg en 1878, géologue, a publié notamment : *Dictionnaire de minéralogie topographique* (1843); *les Minéraux de Bade* (1854); etc.

Léonhardite (*nar'* — de *Leonhard*, n. pr.) n. f. Zéolithe calcifère. Variété de laumonite.

Leoni (Leone), sculpteur, fondeur et médailleur italien, né à Arezzo vers 1509 (d'où son surnom de **Cavaliere Aretino**), mort à Milan en 1590. Il commença à se faire remarquer en gravant des médailles. Le mausolée de Jacques de Médicis, qu'il érigea dans la cathédrale de Milan, d'après les dessins de Michel-Ange, fonda sa réputation. Les figures représentant *la Paix, la Vertu militaire, la Renommée, la Providence*, qui accompagnent la statue de *Jacques de Médicis*, sont d'une grâce un peu étudiée, mais d'une grande élégance de style et d'un dessin plein de hardiesse. Charles-Quint anoblit l'artiste, et le chargea d'exécuter les statues en marbre de l'empereur, de l'impératrice, de Philippe II, puis l'envoya en Espagne, où il fondit la statue colossale en bronze de *Charles-Quint*, qu'on voit à Madrid, et dont l'armure, fondue à part, peut s'enlever. Vers la même époque, Leoni exécuta une admirable médaille, représentant d'un côté *Charles-Quint*, et de l'autre *Jupiter foudroyant les Titans*. Sa statue en bronze de *Ferrante Gonzaga, vainqueur de l'Envie*, fut érigée, deux ans après sa mort, sur la place de Guastalla, en 1594. — Son fils et élève, Pompeo **Leoni**, mort à Madrid vers 1610, s'adonna également à la gravure en médailles et à la sculpture. Ses médailles, parmi lesquelles on cite celles de don Carlos, fils de Philippe II, rivalisent avec celles de Paul Poggi. Il exécuta au palais de l'Escurial des statues en marbre et en bronze, composées avec goût, et fut comblé de faveurs par Philippe II.

Leone Leoni.

Leoni (Ottavio), graveur et peintre de l'école vénitienne, fils de Lodovico Leoni (1531-1606), né à Rome en 1576, mort en 1630. On lui doit, à Rome, des tableaux et des fresques, entre autres : *Sainte Martine* et une *Ascension*; mais c'est surtout dans le portrait qu'il déploya son beau talent; il peignit : *le Guerchin, le Josépin, Simon Vouet* (1625); *André Barbarini, le Bernin* (1622); *Chiabrera, Van Helmont, Martello*, son propre portrait et le portrait de son père, et grava ensuite ces portraits, qui forment une suite de trente-deux pièces fort estimées.

Léonidas Ier, roi de Sparte, de la race des Agides, tué aux Thermopyles en 480 av. J.-C. Il était fils d'Anaxandride; il épousa Gorgo, fille de son frère Cléomène. Il succéda à Cléomène, vers 490; lors de l'invasion de Xerxès en Grèce (v. Médiques [guerres]), il fut chargé de défendre les défilés qui unissent la Thessalie à la Béotie, les Thermopyles, avec les contingents du Péloponèse, dont 300 Spartiates. Avant de partir, les trois cents Spartiates, certains qu'ils étaient voués à la mort, célébrèrent des jeux funèbres, auxquels assistaient tous leurs parents. Xerxès écrivit à Léonidas une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Rends les armes!* » Le fier Spartiate écrivit au-dessous : « *Viens les prendre!* » Déjà plusieurs attaques des Perses avaient été repoussées, lorsqu'un berger du mont Œta indiqua à Xerxès un sentier par lequel il pouvait tourner les Grecs. Léonidas avait négligé de surveiller ce passage, peu connu, mais praticable; le général mède Hydamès s'en empara dans la nuit et s'y établit. Le roi de Sparte résolut de ne pas survivre à sa faute; il congédia les contingents alliés, ne gardant que ses Spartiates, plus les Thespiens qui voulurent rester avec lui. Il fit prendre aux siens un repas frugal, en ajoutant : « *Ce soir, nous souperons chez Pluton!* » Au milieu de la nuit, les Grecs sortent du défilé, surprennent les postes perses, et pénètrent jusqu'à la tente de Xerxès, qui avait déjà pris la fuite. Mais, le jour venu, les Perses voient le petit nombre de leurs ennemis, et les entourent. Léonidas tombe percé de coups; un combat terrible s'engage autour de son corps. A la fin, tous les Grecs furent massacrés.

Le dévouement de Léonidas et de ses compagnons produisit un effet extraordinaire, et apprit aux Grecs le secret de leur force. On grava sur le rocher des Thermopyles l'inscription restée fameuse : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois! »

Léonidas aux Thermopyles, tableau de David, au musée du Louvre (1814). — Au milieu, Léonidas, tenant ses armes, est assis sur un rocher, près de l'autel d'Hercule; à côté de lui, à droite, Agis, son beau-frère, dépose la couronne de fleurs qu'il portait pendant le sacrifice, et l'aveugle Eurytus, conduit par un ilote, brandit une lance. Une troupe de Spartiates s'avance au son des trompettes. Tous les détails du *Léonidas* sont empruntés au récit de l'abbé Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*.

Léonidas aux Thermopyles, d'après L. David.

Léonidas II, roi de Sparte avec Agis III (257-236 av. J.-C.). Il appartenait à la famille des Agides. Il avait passé sa jeunesse à la cour de Seleucos Nikator, et épousé une Syrienne. Devenu roi, il s'opposa aux projets de son collègue Agis, qui voulait remettre en vigueur la législation de Lycurgue. Agis le fit déposer et bannir, et le remplaça par Cléombrote. Mais Léonidas reconquit le pouvoir en 240, et fit condamner Agis à mort.

Léonidas de Tarente, poète grec, né à Tarente (IIIe s. av. J.-C.). Il était contemporain de Théocrite, qu'il a parfois imité. Il paraît avoir mené une vie errante et misérable. Nous possédons de lui une centaine d'épigrammes, presque toutes insérées dans l' « Anthologie grecque ». Beaucoup révèlent une grande habileté technique, le goût de la vérité, même du réalisme.

Léonidées n. f. pl. Fête qu'on célébrait annuellement à Sparte, en l'honneur de Léonidas et en commémoration des Thermopyles. (Au héros lacédémonien on associait Pausanias, général des Platéens, qui avait un monument à Sparte, près de celui de Léonidas. Les *leonideia* comprenaient des discours [panégyrique des héros des Thermopyles], et des jeux réservés aux Spartiates seuls.)

Léonides, nom donné à une série d'étoiles filantes. — *Une* Léonide.

— Encycl. Tous les ans, dans les nuits du 11 au 13 novembre, se présente l'essaim des *Leonides*, dont le radiant est dans la constellation du Lion. Quand la condensation des corpuscules rencontre l'orbite de la terre, les étoiles filantes (v. étoile) sont beaucoup plus nombreuses; il y a *averse*, et ce phénomène particulièrement riche s'est passé durant les années 1799, 1833, 1866. Ainsi l'on est amené à penser que ces corpuscules exigent trente-trois ans pour effectuer leur révolution autour du Soleil, ce qui permet de calculer le grand axe de leur orbite. Ce calcul fait, en 1866, par Leverrier, permit d'observer aussitôt que la même route était suivie par une comète télescopique, découverte en 1865; ainsi donc, la trajectoire correspond en même temps à l'essaim des Léonides et à une comète. Par suite, cet essaim d'étoiles filantes paraît le dernier terme de la désagrégation d'une comète dont l'orbite rencontre celle de la terre. L'essaim des Léonides doit être aujourd'hui très disséminé, car il ne présenta rien de particulier en 1899 et en 1900.

Leonidi ou **Leonidion**, ville du roy. de Grèce (Péloponèse [Arcadie]), près de l'entrée du golfe de Nauplie, sur un torrent descendu du Malevo (1.840 m.); 3.800 hab.

Léonie (*nî*) n. f. Genre de violacées, comprenant des arbustes qui croissent au Pérou et au Brésil.

Léonin, ine (du lat. *leoninus*, même sens) adj. Qui a rapport, qui appartient au lion; qui est de la nature du lion : *Des rugissements* léonins.

— Se dit d'un partage, d'un marché, etc., où une personne se réserve la plus grosse part, comme le lion de la fable : *Un contrat* léonin. *Une part* léonine.

Léonin, ine (du n. pr. *Léon*, chanoine de Saint-Victor de Paris, qui, dit-on, mit à la mode les vers léonins [XIIIe s.]) adj. Métrol. lat. Se dit d'un vers latin, hexamètre ou pentamètre, dont la dernière syllabe rime avec celle qui termine le premier membre :

Limine fortassis — si non exclusa jacebis,
Fictoris lotus — limus ut e manibus.

— Versif. franç. *Vers léonin*, Vers dont une ou deux syllabes reproduisent la consonance de la rime. ‖ *Rime léonine*, Rime où deux ou trois syllabes sont semblables.

— Encycl. Métrol. A l'époque classique, les vers *léonins* se rencontrent par hasard, les poètes aimant à terminer le premier membre par un adjectif qui se rapporte à un substantif placé à la fin du second : si les deux mots appartiennent à la même déclinaison, il y a rime. Au moyen âge, au contraire, les vers léonins sont considérés à la fois comme une élégance et comme un moyen mnémotechnique et composent des poèmes entiers.

Léonine (cité), nom donné, à Rome, à l'ensemble des constructions, Saint-Pierre, Vatican, etc., que Léon IV (v. ce nom), avec l'aide de Lothaire, fit entourer de murs, pour les protéger contre toute attaque.

Léonisme (*nissm'*) n. m. Hist. ecclés. Hérésie de l'hérésiarque Léon, qui vivait au début du IVe siècle. (Il rejetait l'autorité de l'Eglise, les sacrements et le sacerdoce chrétien : la foi en Jésus-Christ et l'étude de l'Ecriture étaient, à ses yeux, les deux seules conditions du salut.)

Léoniste (*nisst'*) n. Hérétique du IVe siècle, qui professait le léonisme.

Léon-Léal (don Simon de), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1610-1687). Il acquit, en étudiant les toiles de Van Dyck, un coloris vigoureux et brillant. Ses principaux ouvrages sont les vingt et un tableaux représentant l'*Histoire de l'Enfant Jésus*, qui décorent le dôme du noviciat des jésuites à Madrid, et la toile ornant le maître-autel de la même église : *Apparition miraculeuse du Père Eternel et de Jésus-Christ à saint Ignace*. Les églises des prémontrés, des capucins, du Prado, du Sauveur et des Enfants-Trouvés possédaient plusieurs compositions de Simon Léon, que Charles VI fit transporter dans son palais.

Léonnec (*Paul*-Félix), dessinateur et caricaturiste français, né et mort à Brest (1842-1899). Fils et frère de marins, il entra, en 1859, dans le service administratif de la marine, et devint commissaire de l'inscription maritime dans sa ville natale en 1896. Depuis 1872, Léonnec adressa des croquis humoristiques au « Journal amusant ». Il collabora également comme dessinateur à la « Vie militaire », au « Paris comique » et au « Rire », et donna plusieurs séries de croquis, telles que : *les Japonais chez eux, A travers ma Bretagne, Réservistes et grandes manœuvres*; 150 croquis à la plume pour *Patara et Bredindin* ou *Aventures et mésaventures de deux gabiers en bordée* (1884); des dessins, pour les *Mémoires d'un bordachien, Nos farces à Saint-Maixent, les Grandes Manœuvres navales de la Beauce*; et pour des ouvrages de luxe : *le Pêcheur d'Islande, Mon frère Yves, la Mer*; etc. Citons enfin de lui : *le Chat du bord, histoire maritime*, texte et dessins (1882), et un album colorié : *Nos marins* (1887).

Léon-Noël (Léon-Noël **Grosset**, dit), acteur français, né à Paris en 1844. Il joua sur divers théâtres parisiens, entre autres, au Château-d'Eau, au Châtelet, à l'Ambigu, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, au Gymnase, au Châtelet, à la Renaissance, à l'Odéon, etc. C'est un excellent comédien, au talent très souple, ayant le sens intime de la passion et qui s'est fait également applaudir dans le drame et la comédie. Parmi les pièces où il a eu le plus de succès, nous citerons : *Monte-Christo, le Chevalier de Maison-Rouge, les Danicheff, Théodora, l'Obstacle, Mon oncle Barbassou, les Rois, Plutus, l'Etranger*, etc.

Léonor, l'un des chefs gaulois qui conduisirent en Asie Mineure les bandes devenues célèbres sous le nom de Galates. V. Galatie.

Léonotide n. f. Genre de labiées, comprenant des herbes ou arbustes à feuilles opposées, dentées, à fleurs axillaires jaunes. (On en connaît douze espèces, de l'Asie tropicale et australe.) ‖ On dit aussi leonotis.

Léontiasis (*ti-a-ziss* — du gr. *léôn*, lion) n. f. Hypertrophie de la face, qui lui donne un aspect léonin.

— Encycl. L'hypertrophie de la *léontiasis* porte généralement sur les téguments; elle est due à la lèpre, ou quelquefois à la syphilis. On rencontre cependant des cas plus rares, où l'hypertrophie porte sur les os de la face et spécialement sur les maxillaires. C'est la *leontiasis ossea*. Le traitement est subordonné à celui de la cause.

LÉONTICE (*tiss*) n. f. Genre de berbéridacées, comprenant des plantes herbacées, à rhizome tubéreux vivace, à tige annuelle, à feuilles composées, à fleurs réunies en grappes lâches ou en panicules.

— ENCYCL. On connaît six espèces de *léontices*, qui croissent dans le midi de l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique boréale. La léontice commune a des feuilles dont la découpure représente l'empreinte d'un pied de lion. Le rhizome passe, en Orient, pour guérir la gale; il fournit un mucilage employé pour nettoyer les étoffes de laine, connu sous les noms d'*ischar*, de *moiadé* et de *saponaire du Levant*.

Léontice : *a*, fleur grossie.

LÉONTINE n. f. Nom que les bijoutiers donnent à une chaîne de montre pour dame, chaîne double qui fait le tour du cou et retombe sur le corsage.

Léontine.

LEONTINIA (*lé*) n. m. Genre de mammifères édentés tillodontiens, type de la famille des *léontinidés*, comprenant cinq espèces fossiles dans le crétacé de Patagonie. (Les *leontinia* étaient de lourds animaux de grande taille, dont la dentition rappelle celle des carnivores, tandis que leurs extrémités sont pareilles à celles des édentés.)

LÉONTINIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères tillodontiens ancylopodes, comprenant les genres *leontinia, scaphops, stenogenium, loxocèle*, etc. — *Un* LÉONTINIDÉ.

LÉONTION (*ti-on*) ou **LÉONTIUM** (*si-om'*), courtisane athénienne, du IIIe siècle av. J.-C. Elle se lia d'abord avec le poète Hermesianax, qui lui dédia trois livres d'élégies (fragments conservés par Athénée). Elle devint ensuite la maîtresse d'Épicure, déjà vieux, puis de son élève Métrodore. Diogène Laërce nous a conservé quelques-uns des billets galants que lui écrivait Épicure. Après la mort d'Épicure, Léontion resta fidèle à sa doctrine, tint elle-même école de philosophie, et écrivit un traité, dont parle Cicéron, pour réfuter Théophraste. Léontion eut de Métrodore un fils, qu'Épicure recommanda à ses disciples dans son testament. Léontion laissa aussi une fille, Danaé, qui fut courtisane comme elle.

LÉONTIQUES (*tik'*) n. f. pl. Antiq. gr. Un des degrés (le 4e sur 7) de l'initiation aux mystères mithriaques, et donnant droit au titre de *leo*. ‖ Fêtes en l'honneur du dieu Mithra, qu'on représentait sous la forme d'un lion.

LEONTIUM (*lé, si-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions indo-malaises et chinoises. (Les *leontium* sont allongés, étroits, verts ou bleu foncé, à antennes longues.)

LÉONTIUM (auj. **Lentini**), ancienne ville de la Sicile, au N.-E. de Syracuse. Colonie naxienne, fondée vers 650 av. J.-C., près des lacs Beviere et Pantana. Le premier, qui selon la tradition avait été creusé par la main d'Hercule, était regardé comme sacré; on y élevait des poissons très estimés.

LÉONTIUS, usurpateur byzantin, qui se souleva en 483 en Syrie contre Zénon. Avec l'appui du général isaurien Illus et de l'impératrice douairière Verina, il fut proclamé à Tarse et s'installa à Antioche. Mais la révolte fut réprimée, et Léontius, pris et décapité.

LEONTIUS de Byzance, théologien du VIe siècle, né à Constantinople vers 485. Il introduisit dans la théologie les catégories d'Aristote, et on l'a justement appelé le « premier des scolastiques ». Ses écrits sont publiés dans Migne (*Patr. grecque*).

LÉONTIUS de Néapolis (en Chypre), écrivain du commencement du VIIe siècle. Il est l'auteur de Vies de saints : saint Jean l'Aumônier, saint Siméon, etc., écrites dans un but d'édification, mais fort intéressantes, pour l'histoire de l'Égypte et de la Syrie et pour l'étude des origines de la littérature grecque populaire.

LÉONTIUS, empereur d'Orient (695-698). Il était gouverneur du thème des Anatoliques, quand la disgrâce que lui infligea Justinien II le détermina à se proclamer empereur. Mais son règne ne fut marqué que par des revers, dont le plus sensible fut la prise de Carthage par les Arabes (697). L'échec de l'expédition envoyée pour reconquérir l'Afrique provoqua une sédition, et Tibère Apsimar, proclamé empereur, renversa Léontius. Enfermé dans un monastère, il fut décapité en 705, sur l'ordre de Justinien II, remonté sur le trône.

LÉONTODON n. m. Ancien genre de la famille des composées, tribu des liguliflores, et correspondant aux genres, plus récemment établis : *taraxacum* (pissenlit), *hypochæris*, etc.

LÉONTOSTOME (*stom'*) n. m. Bot. Ancolie des jardins.

LÉONURUS (*russ*) ou **LÉONURE** n. m. Genre de labiées. SYN. QUEUE-DE-LION.

— ENCYCL. Les *léonures* (leonurus), assez voisins des épiaires (*stachys*), sont des herbes assez hautes, dont on connaît une douzaine d'espèces, la plupart de l'Europe orientale et de l'Asie. L'*agripaume*, encore appelée *cardiaire* ou *cardiaque* (leonurus cardiaca), qui peut atteindre 1 mètre de haut, et dont les feuilles sont d'un vert foncé et les fleurs d'un rouge clair mêlé de blanc, est très commune en France, elle a une odeur forte; elle passait autrefois pour guérir la cardialgie chez les enfants; son infusion très concentrée était vantée aussi contre la rage.

Léonure : *a*, coupe de la fleur.

LÉOPARD (*par'*) n. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, comprenant le jaguar, l'once et la panthère. ‖ Nom vulgaire d'une variété de la panthère.

— Blas. V. la partie encycl.

— Lithol. Marbre belge, à fond gris rougeâtre, taché de gris plus foncé et de noir.

— Poétiq. Symbole de l'Angleterre, qui a le léopard dans ses armoiries.

— ENCYCL. Zool. Le genre *léopard* (leopardus) renferme les grands chats à taches en rose se mêlant à des taches pleines. Le jaguar (*leopardus onca*) est propre à l'Amérique; l'once (*leopardus uncia*) à l'Asie boréale et centrale; la panthère à l'Afrique, à l'Asie et à ses archipels. Le léopard proprement dit n'est guère qu'une variété africaine de la panthère, où les taches en rose, petites et serrées, existent seulement sur le dos et les flancs, tandis que, chez la vraie panthère, ces taches, plus grandes, s'étendent sur tout le corps. Au reste, on trouve tous les passages entre ces races (*leopardus pantherum, leopardus antiquorum, leopardus leopardus*, etc.). V. PANTHÈRE.

Léopard.

— Blas. Le *léopard* héraldique est un lion qui, au lieu d'être *rampant* (attribut ordinaire du lion), est *passant*, et dont la tête se présente toujours de face; la houppe de la queue retombe en dehors, au lieu de retomber vers le dos de l'animal. On dit le léopard *lionné* quand, au lieu d'être passant, il est rampant.

D'azur à deux léopards d'or.

LÉOPARD (*par'*), **ARDE** [de *léopard*] adj. Fam. Cruel, impitoyable : *Beauté* LÉOPARDE.

LÉOPARDÉ, ÉE adj. Dont la peau est tachetée comme celle du léopard : *Chiens gris*, LÉOPARDÉS *sur l'échine*.

— Blas. Se dit du lion quand, au lieu d'être rampant, il est passant comme le léopard, la tête restant de profil. ‖ Se dit aussi de la queue seule du lion ordinaire, quand la houppe retombe en dehors.

D'argent au lion léopardé d'azur.

D'or au lion issant de sable, la queue léopardée.

LEOPARDI (Alessandro), architecte, sculpteur et fondeur italien, né à Venise, mort dans la même ville en 1522. Parmi les plus beaux ouvrages dont il enrichit sa ville natale, on cite : les piédestaux de bronze des mâts décorant la place Saint-Marc; l'autel et la statue de saint Jacques, de la chapelle Zeno, à Saint-Marc. On lui doit aussi, à l'exception de deux statues, le mausolée du doge Andrea Vendramini, à Saint-Jean-et-Saint-Paul.

LEOPARDI (comte Giacomo), poète et polygraphe italien, né à Recanati (Marche d'Ancône) en 1798, mort à Naples en 1837. Quoiqu'il eût fait son éducation à peu près seul, il possédait, à peine adolescent, outre l'italien et le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'espagnol et l'anglais. Il débuta par des ouvrages d'érudition : *la Vie de Plotin* (1814), de Porphyre, une *Histoire de l'astronomie*, d'après des manuscrits grecs, des commentaires sur l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Enéide*; mais, dès 1818, d'admirables *canzoni*, publiées dans le « Spectateur » de Milan, le plaçaient au premier rang des poètes lyriques. Après de nombreuses pérégrinations, il finit par s'établir à Florence, où d'illustres et généreux amis pourvurent à ses besoins et lui épargnèrent les angoisses du dénuement. En 1833, Ranieri l'emmena à Naples, où il passa les dernières années de sa vie. Maladif, rendu difforme par une double gibbosité, Leopardi devait être le poète du désespoir et du pessimisme. Ses poésies, d'une rare perfection de forme, d'une grande intensité d'expression, se composent de canzones, d'odes et de sonnets, parmi lesquels la canzone *A l'Italie*, celle *A Angelo Maï, l'Amour et la Mort, la Résurrection, le Genêt, l'Épouvante nocturne, le Songe, A Lui-même*, sont de véritables chefs-d'œuvre. Citons encore les *Paralipomènes de la Batrachomyomachie*, poème satirique en huit chants. On lui doit en outre, en prose, des *Œuvres morales*, recueil de dialogues sur divers sujets philosophiques, un traité intitulé *Parini et la gloire*, un *Essai sur les erreurs populaires des anciens* (1814), et deux volumes de *Lettres*. Il existe des *Poésies* et *Œuvres morales de Leopardi* une traduction française, due à F.-A. Aulard (1880).

Leopardi.

LÉOPOLD (*pol'*) n. m. Monnaie lorraine d'or et d'argent, frappée suivant le système français après le rétablissement du duc Léopold-Joseph dans ses États, à la suite du traité de Ryswick.

LÉOPOLD (RIVIÈRE) ou **LEOPOLD-RIVER** ou **LILON**, affluent droit du Congo. Il coule du S.-E. au N.-O. pendant 100 kilom. au plus et se jette dans le Congo en amont des Stanley-Falls, en face de la station d'Ouahoundou.

LÉOPOLD-II (LAC), lac de l'État indépendant du Congo, découvert par Stanley en 1882. Il couvre 2.500 kilom. carr. Situé en pays très plat, il est peu profond et, le long des rives, la navigation est dangereuse. Il semble d'ailleurs en voie d'assèchement. Ses eaux noirâtres se déversent dans le Loukenyé, affluent droit du Kassaï.

LÉOPOLD, dit l'Illustre, margrave d'Autriche, qui régna de 976 à 994, le premier margrave de la maison de Babenberg, qui s'éteignit en 1246. Investi du margraviat par Otton II, il arracha peu à peu aux Hongrois la région de Vienne, et constitua la Marche d'Autriche.

LÉOPOLD, dit le Beau, margrave d'Autriche, de 1075 à 1096. Il soutint tantôt l'empereur Henri IV, tantôt le pape et Rodolphe de Souabe, et se maintint en Autriche, malgré les attaques de Henri IV et des Bohémiens.

LÉOPOLD III (saint), dit **le Pieux**, margrave d'Autriche, fils du précédent, né en 1073, mort en 1136. Il régna de 1096 à 1136, soutint les empereurs Henri IV et Henri V, et lutta contre les Hongrois. Otto de Freisung fut un de ses onze enfants.

LÉOPOLD V, duc d'Autriche, né en 1157, mort en 1194. Il reçut de Frédéric Barberousse le duché indépendant d'Autriche (1177), acquit la Styrie, lutta contre les Bohémiens et les Hongrois, puis se croisa en 1190; mais, outragé par Richard Cœur de Lion devant Saint-Jean d'Acre, il retourna en Autriche. Lorsque Richard, à son retour, traversa ses États, il le fit arrêter et le livra à l'empereur Henri VI.

LÉOPOLD, dit le Glorieux, duc d'Autriche et de Styrie, né vers 1290, mort en 1326. Fils d'Albert Ier et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, il fit élire roi, en 1314, son frère Frédéric le Beau contre Louis de Bavière, et, dans la guerre civile qui éclata entre les deux compétiteurs, bien que vaincu par les Suisses à Morgarten, il soutint victorieusement la lutte contre Louis de Bavière.

LÉOPOLD III, dit le Preux, duc d'Autriche, né en 1351, mort en 1386. Après avoir régné en commun avec son frère Albert III, il fit procéder à un partage de leurs domaines, et reçut la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol et l'Alsace (1379). Il lutta contre les Bavarois et contre Venise (1376). En essayant de relier l'Alsace au Tyrol, il se heurta contre les villes libres de Souabe et les Suisses, et fut vaincu et tué à la bataille de Sempach (1386). Il avait acquis Trieste, en 1382.

LÉOPOLD Ier (Ignace-Joseph-Balthazar-Félicien), empereur d'Allemagne, fils de Ferdinand III, né et mort à Vienne (1640-1705). Très attaché aux jésuites, bigot et intolérant, il fut un administrateur très médiocre. Il eut à lutter à la fois contre les Turcs et contre Louis XIV. En 1664, son général, Montecuculli, vainquit les Turcs à Saint-Gotthardt, sur la Raab; mais ils revinrent en 1682, appelés par le comte Tœkœly et les Hongrois insurgés contre l'empereur, et, en 1683, assiégèrent Vienne. Ils furent repoussés par Jean Sobieski, roi de Pologne; puis les Autrichiens, sous les ordres du prince Eugène, entreprirent une campagne victorieuse en Hongrie et forcèrent les Turcs à la cession de la Hongrie, de la Slavonie et de la Transylvanie (paix de Carlovitz de 1699). En 1687, la Diète hongroise de Presbourg avait proclamé Léopold roi héréditaire de Hongrie. Les guerres contre Louis XIV furent moins heureuses. Léopold intervint contre la France, dans la guerre de Hollande (1672) et dans la guerre du Palatinat (1688). Mais il dut consentir aux traités de Nimègue (1679) et de Ryswick (1697). En 1701, il réclama la couronne espagnole pour son second fils, et recommença la guerre contre la France. Il mourut au moment où le prince Eugène remportait ses premiers succès.

Léopold Ier.

Léopold (ORDRE DE), ordre autrichien de chevalerie, qui fut créé le 8 janvier 1808 par l'empereur François Ier, en souvenir de son père, pour récompenser toutes sortes de services rendus à l'État. L'empereur est le grand maître de l'ordre, dont les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir; chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en une croix de Malte en émail blanc, chargée d'une croix de même forme, en émail rouge. Autour du médaillon central, portant enlacées les initiales F. I. A. (*Franciscus imperator Austriæ*), on lit sur un cercle d'émail blanc l'exergue : *Integritati et Merito* (A l'intégrité et au mérite), qui est la devise de l'ordre. Au revers se trouve cette légende : *Opes regum corda subditorum*. (L'affection de leurs sujets fait la puissance des rois.) La décoration, surmontée de la couronne impériale, varie de dimension, selon le grade. Le ruban est rouge, avec un liseré blanc sur chaque bord.

Ordre de Léopold. (Autriche.)

LÉOPOLD II (Pierre-Joseph), empereur d'Allemagne, fils de Marie-Thérèse et de François Ier, né et mort à Vienne (1747-1792). Il succéda à son père en 1762 dans le grand-duché de Toscane, où il développa l'industrie, l'agriculture et le commerce, réforma le code pénal, abolit la torture et supprima l'inquisition. A la mort de Joseph II, son frère, il devint empereur (1790). Joseph II, par ses innovations hardies et imprudentes, avait soulevé ses peuples contre lui. Il parvint,

Léopold II.

par sa modération, à calmer cette effervescence. La Belgique et la Hongrie furent soumises, mais l'empereur saactionna leurs vieilles institutions. En 1791, il acquit, au traité de Sistova, une partie de la Croatie turque. En 1790, Léopold avait rétabli l'entente avec la Prusse, par la convention de Reichenbach. Lorsque éclata la Révolution française, l'empereur, très pacifique, fut opposé à une guerre contre la France révolutionnaire, malgré les sollicitations des émigrés. Même après la fuite de Varennes, lorsqu'il conclut avec la Prusse le traité de Pilnitz et signa la fameuse déclaration du 27 août 1791, dont la portée militaire était tout éventuelle, il s'efforça de temporiser, convaincu que la solution la plus heureuse serait une transaction entre le roi et la nation. (V. PILNITZ.) Il mourut avant que la guerre avec la France eût éclaté.

LÉOPOLD Ier (Georges-Chrétien-Frédéric), prince de Saxe-Cobourg, roi des Belges, né à Cobourg en 1790, mort à Laeken en 1865. Il assista aux dernières campagnes de l'Empire. En 1830, il refusa d'être roi de Grèce; mais, l'année suivante, patronné par l'Angleterre et agréé par le congrès belge réuni à Bruxelles, il accepta la couronne de Belgique. Le 15 novembre 1831, le traité des Vingt-quatre articles tranchait au profit des Hollandais, qui conservaient le Limbourg, Maestricht et le Luxembourg allemand, les questions de frontière encore pendantes entre la Belgique et la Hollande; cependant, Guillaume III refusa encore d'adhérer au traité. Le pays jouit d'abord d'une paix relative; l'industrie se développa, un important réseau de chemins de fer fut commencé. La tranquillité extérieure fut troublée, en 1837, par l'adhésion de Guillaume III au traité des Vingt-quatre articles, les Belges ayant continué à occuper les territoires contestés. La Belgique, qui n'aurait pas été soutenue, céda. A l'intérieur, Léopold se conforma au désir de la majorité parlementaire, catholique ou libérale (à partir de 1857). En 1848, la Belgique entière se prononça en faveur de Louis-Philippe, et refusa la démission que Léopold avait offerte. Les rapports d'amitié qu'elle avait toujours eus avec la France devinrent difficiles après 1851, bien des proscrits s'étant réfugiés en Belgique. Il employa ses dernières années à faire supprimer les droits de passage que devaient payer à la Hollande les navires remontant l'Escaut. Léopold Ier, veuf de la princesse Charlotte d'Angleterre, morte en 1817, avait épousé, en 1832, la princesse Louise-Marie, fille aînée de Louis-Philippe.

Léopold Ier.

LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), roi des Belges, né à Bruxelles en 1835, fils du précédent. Il monta sur le trône à la mort de son père, en 1865. Il remplit avec correction son rôle de roi constitutionnel. Dès le début de son règne, il dut faire face aux questions délicates soulevées par la politique de compensations de Napoléon III. Au cours de la guerre franco-allemande (1870), il fit énergiquement respecter la neutralité de son territoire. Le ministère catholique qui, en 1870, avait remplacé le cabinet libéral des premières années, fut renvoyé par le roi, en 1871, et remplacé par le cabinet de droite Malou. En 1876, Léopold II réunit les principaux explorateurs africains dans les Conférences de Bruxelles, et l'« Œuvre de l'Afrique centrale » fut bientôt suivie par la fondation de l'État libre du Congo et la reconnaissance de cet État par l'Europe (1885). La loi scolaire de 1879 et la rupture des relations diplomatiques avec la cour de Rome (œuvre du ministère libéral Frère-Orban) exaspérèrent les catholiques qui, en 1884, réussirent à faire rapporter la loi sur l'enseignement. Mais la politique réactionnaire rencontra un obstacle sérieux dans le mouvement revisionniste, qui aboutit, en 1890, au remaniement de la loi électorale de 1831 dans un sens démocratique, selon la proposition Nyssens, qui accordait le suffrage universel, mitigé par le vote plural (1893). Les élections de 1894 marquèrent le progrès du parti catholique et du parti ouvrier aux dépens du parti libéral. Sous les ministères de Burlet, Smet de Nayer (1896-1898), Van den Peereboom (1898), le parti catholique a toujours dominé, bien qu'un mouvement en faveur de la revision de la loi de 1893 ait abouti à la représentation proportionnelle des électeurs (élections de mai 1900). Smet de Nayer fut mis à la tête du ministère en 1899. De son mariage (1853) avec la princesse Marie-Henriette d'Autriche, Léopold II a eu un fils, mort très jeune, et trois filles.

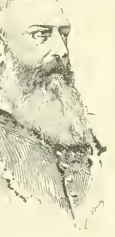
Léopold II.

Léopold (ORDRE DE), ordre belge de chevalerie, qui fut créé en 1832 et complété en 1838. Il comprend cinq classes : grand cordon, écharpe et plaque; grands officiers, croix d'argent brodée; commandeurs, sautoir; officiers, rosette; chevaliers, ruban à la boutonnière. La décoration est une croix en or (en argent pour les chevaliers), à quatre branches d'émail blanc et à huit pointes perlées, reliées par une couronne de laurier et de chêne. Le médaillon central porte un lion couronné, rampant sur champ de sable, avec cet exergue sur anneau d'émail rouge cerclé d'or : *L'union fait la force.* Au revers se trouve le chiffre du roi, formé de deux L et de deux R. La décoration militaire porte, en outre, deux glaives croisés entre la couronne et la croix. L'insigne est suspendu à un ruban rouge ponceau moiré.

Ordre de Léopold. (Belgique.)

LÉOPOLD (Paul-Frédéric-Émile), prince de Lippe, né à Detmold en 1821, mort en 1875. Il était major dans l'armée prussienne lorsqu'il succéda à son père Alexandre-Léopold, en 1851. Il se signala par ses mesures réactionnaires, et, lors du conflit austro-prussien de 1866, puis dans la campagne de France (1870), fut l'allié de la Prusse.

LÉOPOLD II D'AUTRICHE, grand-duc de Toscane, fils de Ferdinand III et de Marie-Louise de Bourbon de Naples, né à Florence en 1797, mort à Rome en 1870. Il succéda à son père en 1824. La douceur de son gouvernement, la fermeté avec laquelle son ministre Fossombroni résistait aux entreprises de l'Autriche, lui avaient valu une certaine popularité. En 1848, il s'allia à Charles-Albert; mais, en 1849, effrayé par l'attitude des libéraux, il s'enfuit de Sienne et se réfugia à Gaëte, auprès du pape. Son retour fut le signal d'une réaction qui lui fit perdre toute sa popularité. Il dut quitter Florence en avril 1859, abdiqua peu de temps après en faveur de son fils, puis alla habiter Rome, où il mourut.

LÉOPOLD, princes d'Anhalt-Dessau. V. ANHALT.

LÉOPOLD Ier, grand-duc de Bade. V. BADE.

LEOPOLD (Carl Gustaf LEOPOLDT, plus tard AF), écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1756-1829). Il débuta en 1775 dans le « Samlaren » [le *Collectionneur*] de Gjœrwell, mais conquit surtout la notoriété par une *Ode à l'occasion de la naissance du prince royal*, fils de Gustave III (1778). Chargé de cours à l'université de Greifswald (1780), puis vice-bibliothécaire à Stralsund, il se rendit en 1784 à Upsal, et fut élu membre de l'Académie suédoise en 1786, puis devint secrétaire particulier du roi (1786-1792). Gustave III lui confia son drame de *Helmfelt*, pour le transformer en opéra. Il se retira à Linkœping, après l'assassinat du roi. Gustave IV Adolphe le rappela. Anobli après 1809, il remplit alors, dans la chancellerie, des postes élevés.

En dehors des ouvrages précités, il a publié la plupart de ses vers et de ses articles de critique dans le « Courrier extra », dont il fut le principal rédacteur (1792-1795), puis dans les « Lectures sur des sujets variés » de Georg Adlersparre (1797-1801). Ses poésies sont surtout des épîtres, des odes philosophiques, des satires, des idylles, etc. Ses drames : *Odin* (1790), *Virginie* (1802), partie d'abord la plus prônée de son œuvre (Mlle du Puget « Chefs-d'œuvre du théâtre suédois » [1823]), en sont aujourd'hui la partie caduque. Léopold est, dans la littérature suédoise du XVIIIe siècle, le meilleur représentant du goût académique et français.

LEOPOLDINA, ville des États-Unis du Brésil (État de Minas Geraes). Elle a donné son nom à tout un réseau de voies ferrées, ramifié dans l'Espirito Santo et le Minas.

LÉOPOLDINIE (*ni*) n. f. Genre de palmiers arécées, comprenant des arbres à feuilles pennées, à fleurs petites, qui croissent au Brésil.

LÉOPOLD-JOSEPH, duc de Lorraine, fils de Charles V. Il régna de 1697 à 1729, tenta de reconstituer son duché après l'occupation française, prit quelques mesures libérales, et protégea les lettres et les arts. Ses dépenses pour ses constructions et ses fêtes ruinèrent ses finances. Il se montra toujours docile envers la France, qui occupa son pays à plusieurs reprises. — Son fils, FRANÇOIS-ÉTIENNE, devint l'empereur François Ier.

LEOPOLDONE (*lé, né*) ou **FRANCESCONE** (*sè-sko-né*) n. m. Monnaie d'argent du grand-duché de Toscane, au XVIIIe siècle, qui valait environ 5 fr. 50 c. de monnaie actuelle.

LEOPOLDSHALL, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Bernbourg]), sur la Bode, sous-affluent de l'Elbe par la Saale; 6.435 hab. Mines de sel gemme; fabriques de produits chimiques. Constructions de machines.

LÉOPOLDVILLE, ville de l'État indépendant du Congo, sur la rive gauche du Stanley-Pool, fondée par Stanley en 1881. Chef-lieu du district de Stanley-Pool; évêché catholique, missions protestantes. Station du chemin de fer de Matadi au Pool. Tête de ligne de navigation du Congo moyen et supérieur.

LÉÔS. Myth. gr. Héros athénien qui, pendant une peste, offrit ses trois filles en sacrifice. En souvenir de ce dévouement, on éleva au Céramique un temple appelé *Léocorion*.

LÉOSTHÈNE, général athénien, mort en 323 av. J.-C. A la nouvelle de la mort d'Alexandre le Grand, il rassembla au Ténare 8.000 mercenaires. Il passa en Étolie, et contribua à soulever contre la Macédoine une grande partie de la Grèce centrale et du Péloponèse. Il battit Antipatros près des Thermopyles, et l'assiégea dans Lamia. Mais il fut tué d'un coup de pierre, pendant une sortie des assiégés. Hypéride prononça son oraison funèbre.

LÉOTIE (*si*) n. m. Genre de champignons discomycètes, dont la fructification a un pied central et une tête arrondie un peu visqueuse. (La léotie visqueuse, est assez commune en automne.)

Léotie.

LÉOTYCHIDE, roi de Sparte (491-469 av. J.-C.). Fils de Ménarès, de la famille des Eurypontides, il succéda à Démarate, que Cléomène avait fait déposer. Il commanda la flotte grecque confédérée contre les Perses, remporta la grande victoire navale de Mycale (479), et délivra l'Ionie. Envoyé ensuite en Thessalie pour y châtier le parti perse, il fut accusé de s'être laissé corrompre par les Aleuades, et fut exilé à Tégée, où il mourut en 469.

LÉOUZON LE DUC (Louis-Antoine), littérateur français, né à Dijon en 1815, mort à Paris en 1889. Il voyagea en Russie, en Finlande, en Suède, en Danemark, etc., et étudia les littératures de ces divers pays. En 1856, il fonda un journal financier, *l'Observateur*, et, depuis lors, il collabora à divers journaux, notamment à la « Presse ». Nous citerons de lui : *la Finlande, son histoire primitive, sa mythologie, etc.* (1845); *Histoire littéraire du Nord* (1850-1852); *la Russie contemporaine* (1853); *l'Empereur Alexandre II* (1855); *Gustave III, roi de Suède* (1861); *le Sarcophage de Napoléon* (1874); *Midhat-pacha* (1877); *l'Odyssée galante d'une princesse russe* [la princesse Gourkov] (1879); *Vingt-neuf ans sous l'étoile polaire* (1879).

LÉOVIGILDE ou **LEUVIGILDE**, roi des Wisigoths d'Espagne (568-586). Il régna d'abord conjointement avec son frère Liuva, puis seul après la mort de ce dernier. Il détruisit les États suèves, battit les Gascons et les Byzantins qui occupaient encore l'Andalousie, triompha de l'opposition des nobles, et maintint l'arianisme, malgré la révolte de son fils Herménégilde et l'intervention des Francs. Il fut le dernier roi arien des Wisigoths.

LÉPADELLE (*dèl'*) ou **LEPADELLA** (*lé, dèl'-la*) n. f. Genre de vers rotateurs, famille des brachionidés, comprenant des formes aveugles et à pied fourchu. (Les lépadelles sont des rotifères à corps large, cuirassé, qui vivent dans l'eau douce.)

Lépadelle (gr. 60 fois)

LÉPADIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés cirripèdes pédonculés, comprenant les *lépas* et genres voisins. — *Un* LÉPADIDÉ. V. LÉPAS.

LÉPADIFORME (du gr. *lépas, odos*, patelle, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADOCRINE ou **LEPADOCRINUS** (*lé, nuss*) n. m. Genre d'échinodermes cystoïdes, comprenant des formes fossiles dans le silurien supérieur de l'hémisphère boréal.

LÉPADOGASTRE (*gasstr'*) ou **LEPADOGASTER** (*lé, stèr'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant quelques espèces des mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *lépadogastres* sont des petits animaux d'eaux peu profondes, se tenant près des côtes, fixés aux rochers par le disque adhésif que forment leurs nageoires ventrales. Leur livrée est rougeâtre, brunâtre, marbrée, avec une tache violette, cerclée de blanc, sur chaque flanc; ils sont allongés, larges en avant, avec la tête forte. Les lépadogastres sont vulgairement appelés *porte-écuelle*, à cause de leur disque ventral. Le *lepadogaster Gouani*, long de 5 à 8 centimètres, assez rare en Méditerranée, est commun dans l'Atlantique; on l'appelle vulgairement *barbier, porte-écuelle, péi-puorc, marchand d'esca, appéchar.*

Lépadogastre.

LEPAGE (Henri), historien et paléographe français, né à Amiens en 1814, mort à Nancy en 1887. Il fut nommé, en 1843, archiviste du département de la Meurthe, puis il devint président de la Société d'archéologie lorraine. On lui doit un certain nombre d'ouvrages sur la géographie, l'histoire et l'archéologie de la Lorraine.

LE PAGE-RENOUF (Pierre), égyptologue anglais, né à Guernesey en 1824, mort en 1897. Professeur à l'université de Dublin en 1875, puis inspecteur des écoles et conservateur des antiquités assyriennes au British Museum, il a écrit, entre autres ouvrages : *Sur le Ka ou double de l'homme* (1879); *Manuel élémentaire de la langue égyptienne* (1875); *Religion de l'ancienne Égypte* (1880); etc. Il avait publié quelques ouvrages sur des questions religieuses et historiques, notamment *la Condamnation du pape Honorius* (1868), qui fit grand bruit.

LÉPALE (du gr. *lépis*, écaille) n. m. Bot. Chacune des pièces écailleuses du troisième verticille floral. (Peu us.) [On a proposé ce mot pour compléter la série des trois verticilles : *pétales, sépales et* LÉPALES.] Syn. de STAMINODE.

LÉPANGES, comm. des Vosges, arrond. et à 15 kilom. d'Épinal, sur la Vologne, dans une charmante vallée des Vosges; 1.309 hab. Ch. de f. Est. Forêt.

LÉPANTE (gr. mod. *Epactos* ou *Naupacto*), ville maritime de la Grèce, chef-lieu d'un arrondissement de la province d'Acarnanie-et-Étolie, sur la côte septentrionale du *détroit de Lépante*, par où communiquent, en un seuil de 1 à 2 kilomètres de large en moyenne, la baie de Patras et le golfe de Corinthe; 4.457 hab. Commerce de grains et de raisins secs. Rade médiocre, envasée, mais qui fut prospère au temps de la domination vénitienne, et près de laquelle les escadres combinées de l'Espagne, de Venise, Gênes, etc., commandées par don Juan d'Autriche, infligèrent, en 1571, une sanglante, mais stérile défaite à la flotte turque. Lépante avait déjà été assiégée en 1477 par les Turcs; elle devait être occupée par eux à la fin du XVIIe siècle (1699).

— La victoire de Lépante a fourni au Titien le sujet d'une grande composition allégorique exécutée vers 1572, aujourd'hui au Musée de Madrid, et qui est une des plus belles œuvres de la vieillesse du maître.

LÉPANTHE n. m. Genre d'orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant de petites plantes épiphytes, à fleurs en grappe. (On en connaît plus de quarante espèces, qui croissent aux Antilles.)

LÉPARGYLATE (*ji*) n. m. Sel dérivant de l'acide lépargylique.

LÉPARGYLIQUE (*ji-lik'*) adj. Se dit d'un acide identique ou isomérique avec l'acide azélaïque.

LÉPAS (*pass*) n. m. Nom scientifique des anatifes.

— ENCYCL. Les *lépas* sont des anatifes à pédoncule distinct, nu, et dont le manteau membraneux possède cinq pièces calcaires qui se touchent. Ces animaux, toujours de taille médiocre, se fixent sur toutes sortes de corps flottants, pièces de bois, etc., et sur les cétacés et les coquilles vivantes. Les anciens croyaient que les anatifes étaient la progéniture des macreuses et qu'à certaines époques ces crustacés s'envolaient sous forme d'oiseaux. L'espèce la plus répandue est le *lepas fascicularis* ou anatife vitré, qui se trouve dans presque toutes les mers du globe. V. ANATIFE.

LÉPASTE (*passt'* — lat. *lepesta* ou *lepista*; du gr. *lépastê*, vase en forme de coquillage) n. m. Antiq. Coupe à boire de grandes dimensions, en forme de coquille, que l'on faisait circuler autour de la table dans les banquets, et où chaque convive buvait à son tour. ‖ Vase qui servait à contenir le vin, avant qu'on ne le mélangeât à l'eau. ‖ Vase qui contenait le vin sacré, dans certaines cérémonies religieuses des Sabins.

LEPAUTE (Jean-André), horloger français, né à Mogues (Ardennes) en 1720, mort à Saint-Cloud en 1787. On lui doit la construction d'un grand nombre de pendules, d'une

précision jusqu'alors inconnue, pour la plupart des observatoires de l'Europe. On cite, parmi ses inventions ou perfectionnements : *Pendule entretenue en mouvement par un courant d'air; Pendule à une seule roue; Pendule sans roue de mouvement; Pendule à une roue, avec sonnerie sans rouages; Échappement à chevilles;* etc. Il a laissé : *Traité d'horlogerie contenant tout ce qui est nécessaire pour bien connaître et bien régler les montres, etc.* (1755), dont la préface contient une intéressante histoire de l'horlogerie; *Supplément au traité d'horlogerie* (1760), auquel Lalande, qui fut l'ami de Lepaute, a largement contribué; etc. — Sa femme, *Nicole-Reine* ÉTABLE DE LABRIÈRE, née à Paris en 1723, morte à Saint-Cloud en 1788, s'associa à ses travaux. En 1757, elle concourut avec Clairaut et Lalande au travail entrepris pour calculer l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la comète prédite par Halley. A propos de l'éclipse prédite pour le 1er avril 1764, elle dressa une carte où est tracée la marche de cette éclipse, de quart d'heure en quart d'heure, et ses différentes phases pour tous les pays d'Europe. On a encore d'elle des *Tables du soleil, de la lune et des autres planètes*, publiées dans les « Ephémérides des mouvements célestes », etc.

LEPAUTE (Jean-Baptiste), horloger français, frère de Jean-André, né à Thonne-la-Long (Meuse) en 1727, mort à Paris en 1802. En 1774, Jean-André lui ayant cédé ses droits dans l'établissement qu'ils avaient fondé en commun, Lepaute fit venir de son pays ses neveux Pierre-Henri (1745-1806) et Pierre-Basile, avec lesquels il construisit l'horloge de l'Hôtel de ville de Paris (1780), détruite en 1871, et celle des Invalides (1784), et, plus tard, leur céda sa maison. — PIERRE-BASILE **Lepaute**, né à Thonne-le-Thil en 1750, mort en 1843, est l'inventeur du *remontoir d'égalité*, qu'il adapta à la pendule astronomique placée à l'Observatoire de Paris. — Son fils, PIERRE-MICHEL (1785-1849), a exécuté l'horloge de la Bourse de Paris, chef-d'œuvre de l'horlogerie de précision.

LEPAUTE D'AGELET (Joseph), astronome français, né à Thonne-la-Long (Meuse) en 1751, mort vers 1788. Neveu des célèbres horlogers Jean-André et Jean-Baptiste, élève de Lalande, il entra, bien jeune encore, à l'Académie des sciences. En 1785, il fit partie, comme astronome, de l'expédition de La Pérouse, dont il partagea le sort.

LEPAUTRE, LEPAULTRE ou **LEPÔTRE** (Pierre), sculpteur français, né et mort à Paris (1660-1744). Fils d'Antoine Lepautre (1621-1691), architecte estimé, à qui l'on doit notamment les deux ailes du château de Saint-Cloud, et neveu de Jean Lepautre (1618-1682), qui fut un graveur éminent, il remporta le grand prix de sculpture et séjourna à Rome pendant quinze ans. Il y exécuta ses deux groupes d'*Enée et Anchise* et d'*Arria et Pætus*, placés dans le jardin des Tuileries. Le même jardin possède encore une *Atalante* et un *Faune à la biche*, fort remarquables, de Lepautre, qui se signala également dans l'exécution et la composition des boiseries de l'*Œuvre* de Saint-Eustache. Il a fait pour la chapelle de Versailles un *Saint Grégoire*, un *Saint Ambroise*, etc. On lui attribue plusieurs gravures à l'eau-forte; entre autres, celle qui représente la statue de Louis XIV exécutée par Coysevox, en 1689.

LE PAYS (René), sieur DU PLESSY-VILLENEUVE, poète français, né à Fougères en 1636, mort à Paris en 1690. Il entra dans l'administration des finances, fut chargé d'une mission en Espagne, visita l'Angleterre et la Hollande, puis devint directeur des gabelles de Provence et du Dauphiné. Poète de l'école de Voiture, bel esprit, fin et enjoué, mais maniéré, il a été cité ironiquement par Boileau, dans la 3e satire (*le Repas ridicule*) :

> Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant.

Il a composé : *Amitiés, amours et amourettes* (1664), recueil de lettres, en vers et en prose, adressées à des amoureuses fictives; *Zélotide, histoire galante* (1665); *le Démêlé de l'esprit et du cœur* (1668).

LEPCHAS, tribus de l'Inde septentrionale, qui forment le fond de la population du Sikkim. (Les Lepchas parlent un idiome thibétain et ils présentent, mieux conservés peut-être que partout ailleurs, les caractères anciens de la race.) [V. THIBÉTAINS.] — *Un, Une* LEPCHA.

LEPE, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva],) sur un fleuve côtier, non loin de l'Atlantique; 5.500 hab. Antique *Lepa* ou *Leptis*.

LEPECQ DE LA CLÔTURE (Louis), médecin français, né à Caen en 1736, mort à Saint-Pierre-des-Assis en 1804. Louis XVI l'anoblit, en récompense de ses remarquables travaux sur les maladies épidémiques. Citons de lui : *Observations sur les maladies épidémiques* (1776); *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques* (1778).

L'ÉPÉE (abbé DE). V. ÉPÉE.

LEPEINTRE (Charles-Emmanuel), dit **Lepeintre aîné**, acteur français, né et mort à Paris (1785-1854). Il entra très jeune au théâtre, eut beaucoup de succès pour son entrain naturel, la vivacité de son jeu. Ce comédien, grand faiseur de calembours, termina sa vie par un suicide. — Son frère, EMMANUEL-AUGUSTIN, dit **Lepeintre jeune**, acteur, né et mort à Paris (1788-1847). Petit, très gros, il excellait dans les rôles de jockeys ou d'écervelés régence. D'un esprit très vif, faiseur de bons mots, il a écrit des vaudevilles, des à-propos. On a publié sous son nom : *les Bêtises de Lepeintre jeune, calembours, etc.*

LEPEL, ville de la Russie occidentale (gouv. de Vitebsk), sur l'Oulla, tributaire gauche de la Dvina du Nord; 6.500 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 160.000 hab.

LE PELETIER (Pierre), poète français, mort à Paris en 1680. Il exerçait la profession d'avocat. Il serait dans l'oubli, sans les traits que lui a lancés Boileau :

> Parmi les Peletier, on compte des Corneille. (Ep. dédic.)
> . . . . Et j'ai tout Peletier
> Roulé dans mon office en cornets de papier. (Sat. III.)
> . . . .
> J'envie, en écrivant, le sort de Peletier (Sat. II.)

Ce dernier trait visait la manie de l'avocat de rimer d'innombrables sonnets. Les commentateurs de Despréaux ajoutent que Le Peletier prit ce vers pour une flatterie et qu'il fit imprimer la satire II de Boileau avec ses poésies.

LE PELETIER (Claude), homme d'Etat français, né et mort à Paris (1630-1711), arrière-petit-fils de Pierre Pithou, dont il a écrit la vie. Conseiller au Parlement, président de chambre, tuteur du chancelier Le Tellier, il devint, en 1668, prévôt des marchands et fit de nombreux embellissements dans la ville; entre autres, un quai sur la Seine, qui porta son nom. Conseiller d'Etat, il succéda à Colbert comme contrôleur des finances en 1683, créa de nouvelles rentes et supprima la dette flottante. Au moment de la guerre de la ligue d'Augsbourg, il demanda, en 1688, à être remplacé. Il devint alors surintendant des postes (1691-1697). Il a laissé un *Cours de droit canon* et *l'Ancien Code ecclésiastique*. — Son neveu, MICHEL-ROBERT **Le Peletier des Forts** (1675-1740), fut contrôleur général des finances, sous le ministère de Fleury.

LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), homme politique français, né et mort à Paris (1760-1793). Il était président à mortier au parlement de Paris, au moment de la Révolution. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il demanda, après quelques hésitations, le rappel de Necker, et appuya le décret de la Constituante qui supprimait les titres de noblesse. Rapporteur du comité de jurisprudence, il devint président de l'Assemblée, le 21 juin 1790. Élu à la Convention par le département de l'Yonne, il se prononça, probablement à l'instigation du duc d'Orléans, dans le procès de Louis XVI, pour la peine de mort. Son vote entraîna celui de bien des hésitants. Il fut assassiné, au moment où il sortait du Palais-Royal, par un ancien garde du corps, Pâris, qui voulait venger la mort de son roi sur un de ses juges. Les funérailles de Le Peletier furent l'occasion d'une fête funèbre solennelle. La Convention assura le sort de sa fille, âgée de huit ans. — Son frère, FERDINAND-LOUIS-FÉLIX, homme politique français, né et mort à Paris (1767-1837). Aide de camp du prince de Lambesc, il démissionna, en 1789, pour défendre les idées nouvelles. La mort tragique de son frère ne fit que l'exalter davantage. Il fut un des membres les plus actifs du club des Jacobins. Soupçonné d'avoir conspiré avec Babœuf, il fut pourtant acquitté, et adopta un des enfants du condamné. Il se prononça contre le coup d'Etat de Brumaire, et fut arrêté après l'explosion de la machine infernale (1802). Enfermé à l'île de Ré, puis envoyé en Suisse (1803), où il était surveillé, il rentra en France en 1805. Nommé représentant à la Chambre des Cent-Jours, il fut exilé en 1816. Il rentra en France en 1820.

LEPELLETIER (*Edmond*-Adolphe DE BOUHÉLIER-), littérateur français, né à Paris en 1846. Avocat et poète, il débuta en 1868 dans le « Nain jaune », collabora à la « Réforme », s'engagea pendant la guerre de 1870, fut, sous la Commune conservateur du palais du conseil d'Etat, puis revint au journalisme. Chroniqueur et polémiste, il a collaboré, sous son nom ou sous les pseudonymes de MICHEL PAUPER, de JEAN DE MONTMARTRE, au « Bien public », aux « Droits de l'homme », au « Rappel », à la « Marseillaise », au « Mot d'ordre », au « Radical », à l'« Estafette », à l'« Echo de Paris », etc. Il a combattu le boulangisme, et est devenu, en 1900, comme nationaliste, conseiller municipal à Paris. On lui doit un grand nombre de romans, entre autres : *l'Amant de cœur* (1884); *le Supplice d'une mère* (1884); *Claire Everard* (1888); *les Trahisons de Marie-Louise* (1896); *les Fourberies de Fouché* (1896); *Madame Sans-Gêne* (1894-1898); etc., et une pièce de théâtre en collaboration : *A perpète* (1899).

LEPERDITIA (*lé-pèr', si-a*) n. f. Paléont. Genre de crustacés entomostracés ostracodes, famille des cythéridés, fossiles dans les terrains paléozoïques.

LEPÈRE (Jean-Baptiste), architecte français, né et mort à Paris (1761-1844). Il séjourna à Saint-Domingue de 1787 à 1790, retourna alors en France, puis repartit pour Constantinople, où il établit une fonderie de canons. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, fut chargé par Bonaparte d'un plan de restauration de l'ancien canal de Suez, et devint, à son retour en France, architecte de la Malmaison. Il reçut, en 1805, la mission d'élever la colonne Vendôme (en collaboration avec Gondoin). Nommé architecte de Saint-Cloud, il perdit ses places en 1830. On lui doit encore la construction de l'église de Saint-Vincent-de-Paul (Paris), que Hittorf, son gendre, a terminée.

LEPÈRE (Edmo-Charles-Philippe), avocat et homme politique français, né et mort à Auxerre (1823-1885). Avocat dans sa ville natale, il fit une vive opposition à l'Empire et fut, en 1871, député de l'Yonne à l'Assemblée nationale. En 1876, député d'Auxerre à la Chambre, il en fut nommé vice-président, fit partie des 363, fut réélu en 1877 et devint membre du comité directeur des gauches. Sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur en décembre 1877, il reçut, en février 1879, le portefeuille de l'agriculture et du commerce : il l'échangea, le 4 mars suivant, contre celui de l'intérieur, qu'il conserva, dans le cabinet Freycinet, jusqu'au 16 mai 1880. Il fut réélu député, en 1881.

LEPÈRE (Alfred-Edouard-Adolphe), sculpteur et peintre, né à Paris en 1827. Prix de Rome pour la sculpture en 1852, il débuta au Salon de 1859. Nous citerons de lui : *Lyssia, Bacchante*, buste (1859); *la Sagesse*, statue (1861); *Faune chasseur*, bronze (1864); *Faune*, groupe en bronze (1867); *Diogène*, statue en plâtre (1868); *Diénécès*, marbre (1869); *Diogène le Cynique*, marbre (1870); *Esope*, statue (1873); *Deux bons apôtres*, groupe en bronze (1874); *Conversion de saint Paul sur le chemin de Damas* (1876); etc. Comme peintre, il a exposé : *Bethsabée; Portrait de Mlle P. S.* (1859); *Danaé* (1861); *Jupiter et Antiope* (1864); etc.

LÉPÉRINE ou **LEPERINA** (*lé-pé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des trogositidés, comprenant une dizaine d'espèces d'Australie et de Nouvelle-Zélande. (Les lépérines rappellent les peltis de France, par leur forme aplatie et leur coloration grise ou brunâtre; comme elles, ces clavicornes vivent sous les écorces.)

LÉPÈTE ou **LEPETA** (*lé-pé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *lépétidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les lépètes sont des animaux marins aveugles, à courts tentacules; leur coquille conique, striée ou réticulée, a son sommet dirigé en avant.)

LÉPETELLE (*tèl'*) ou **LEPETELLA** (*lé-pé-tèl'*) n. f. Sous-genre de *lépète*, comprenant quelques espèces propres à l'Atlantique. (Les lépetelles ne sont pas aveugles, comme les lépètes; ce sont de très petites coquilles, qui vivent fixées aux tubes de diverses annélides, et en assez grand nombre pour donner à ces tubes l'aspect de tiges de ronces à épines émoussées.)

LÉPÉTIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cyclobranches, dont le genre *lepeta* est le type. — *Un* LÉPÉTIDÉ.

LÉPÉTOPSIDE ou **LEPETOPSIS** (*lé-pé, psiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cocculinidés, comprenant des formes fossiles dans le carbonifère américain. (L'espèce type est le *lepetopsis Levettii*, de l'Indiana.)

LÉPICÈNE (*sèn'* — du gr. *lépis*, écaille, et *kénos*, vide) n. f. Bot. Glume des graminées.

LÉPICIÉ (François-Bernard), peintre et graveur français, membre et historiographe de l'Académie de peinture, né et mort à Paris (1698-1755). Il a gravé un grand nombre d'estampes estimées d'après Raphaël, Coypel, Jules Romain, Rembrandt, Teniers, etc.; mais il nous intéresse surtout par ses interprétations de Chardin (*la Gouvernante, la Petite Maîtresse d'école*, etc.) de Rigaud, de Jeaurat, de Largillière, etc. Nommé, en 1737, secrétaire historiographe de l'Académie, il en fut élu membre en 1740. Il a publié : *Catalogue des tableaux du roi* (1744), et les *Vies des peintres du roi* [à partir de Le Brun] (1752). — Son fils, MICHEL-NICOLAS-BERNARD, né et mort à Paris (1735-1784), devint peintre du roi, membre et professeur de l'Académie de peinture (1768). Il faut le citer parmi les artistes qu'entraînèrent certaines théories de Diderot sur l'art bourgeois. Ses meilleurs tableaux de genre sont : *la Nourrice, l'Education, le Repos d'un vieillard, la Demande acceptée; la Halle, la Douane, le Braconnier*, etc.

LEPIDA, nom d'une famille romaine. V. LEPIDUS.

LEPIDA (Claudia), belle-sœur d'Agrippine et tante de Néron. Elle le recueillit à l'âge de trois ans, lorsque son père eut péri par ordre de Caligula et que sa mère fut exilée. Plus tard, elle devint sa maîtresse. Quand Néron fut adopté par Claude, elle continua à se montrer très assidue auprès de son neveu. Agrippine, jalouse de son influence, tenta, sans succès, de la faire succomber dans une accusation de sortilège. Lepida lui survécut, mais de peu de temps. Comme elle était malade, Néron, dit-on, la fit purger à outrance, jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

LÉPIDAGATHIS (*tiss*) n. f. Genre d'acanthacées justiciées, comprenant des herbes à fleurs en épis, qui croissent en Asie, dans l'Afrique tropicale et aux Antilles, et dont quelques-unes sont cultivées comme ornementales.

LÉPIDANTHE n. m. Genre de restiacées, comprenant des herbes vivaces à fleurs en épis, dont on connaît dix espèces de l'Afrique australe.

LÉPIDE. Biogr. V. LEPIDUS.

LÉPIDÈNE n. m. Composé $C^{28}H^{20}O^{2}$, issu de la décomposition de l'*oxylépidène* $C^{28}H^{20}O^{2}$ (ce dernier obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur la benzoïne).

LÉPIDIER (*di-é*) n. m. Bot. Syn. de PASSERAGE.

LÉPIDINE n. f. Alcali organique $C^{10}H^{9}Az$, découvert par Williams dans la quinoléine brute, et que l'on obtient en distillant la cinchonine sur la potasse.

— ENCYCL. Pour séparer la *lépidine* des bases avec lesquelles elle est mélangée, on opère par distillation fractionnée; la lépidine se trouve presque pure dans les portions qui passent vers 270°. On achève la séparation de la quinoléine et de la lépidine en soumettant leurs sels de platine à la cristallisation fractionnée. Le goudron de houille renferme aussi un isomère de la lépidine.

La lépidine est une base huileuse, qui ressemble à la quinoléine. Sa densité égale 1,072 à 15°. Elle bout entre 266° et 271°, en donnant du pyrrhol et du carbonate d'ammonium. Les iodures de méthyle, d'éthyle et d'amyle la convertissent en iodure de méthyl, éthyl ou amyl-lépidyl-ammonium. La lépidine forme des sels cristallisables. Elle se polymérise lorsqu'on la chauffe avec l'amalgame de sodium à 10 pour 1.000; on obtient ainsi un *dilépidine*. En étudiant les fractions supérieures dans la distillation de la quinoléine produisant de la cinchonine et de la brucine, on a reconnu l'existence probable de *lépidines isomériques*. Une lépidine $C^{10}H^{9}Az$ a été obtenue synthétiquement par Dœbner et de Miller en chauffant un mélange de glycol (30 parties), d'aniline (14 p.), de nitrobenzine (14 p.), d'acide sulfurique (38 p.).

En oxydant la lépidine dérivée de la cinchonine, on obtient un *acide méthyldicarbopyridique* dédoublable, par distillation sur la chaux, en acide carbonique et picoline (méthylpyridine). Cette lépidine est donc probablement une méthylquinoléine. L'acide méthyldicarbopyridique, oxydé lui-même, donne l'acide tricarbopyridique, qui se dédouble en acide carbonique et pyridine.

LÉPIDINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *lépidier*. — *Une* LÉPIDINÉE.

LEPIDIOTA (*lé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés, comprenant une quinzaine d'espèces propres à l'Asie orientale et à la Malaisie. (Les *lepidiota* ont la forme de grands hannetons, à livrée blanchâtre ou grise, composée d'écailles recouvrant le corps, qui est roux ou brun.)

LEPIDIUM (*lé, di-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre *passerage*.

LÉPIDOCARPE (du gr. *lépis, idos*, écaille, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits écailleux.

LÉPIDOCARYNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidocaryon.

— n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre *lépidocaryon*. — *Une* LÉPIDOCARYNÉE.

LÉPIDOCARYON n. m. Bot. Genre de palmiers, type de la tribu des *lépidocarynées*, comprenant des arbustes à tiges courtes, à feuilles pennées, dont on connaît cinq espèces, des bords de l'Amazone.

LÉPIDOCENTRE (*santr'*) ou **LEPIDOCENTRUS** (*lé, sin-truss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins périschoéchinides, type de la famille des *lépidocentridés*, comprenant trois espèces fossiles dans le terrain dévonien.

LÉPIDOCENTRIDÉS (*san*) n. m. pl. Famille d'oursins périschoéchinides, renfermant les *lépidocentres* et genres voisins. — *Un* LÉPIDOCENTRIDÉ.

LÉPIDOCÈRE (*sèr'* — du gr. *lépis, idos*, écaille, et *kéras*, corne) adj. Zool. Dont les antennes portent de petites écailles.

LÉPIDOCHROMIE (*kro-mî* — du gr. *lépis, idos*, écaille, et *khrôma*, couleur) n. f. Art de décalquer les papillons sur une feuille de papier, ou sur de la porcelaine, et de fixer leur image avec leurs couleurs naturelles.

LÉPIDOCROCITE (*sit'*) n. f. Oxyde hydraté naturel de fer.

LÉPIDOCYRTE (*sirt'*) n. m. Genre d'insectes thysanoures, de la famille des podurelles, comprenant une quinzaine d'espèces européennes, caractérisées par un corps à huit segments écailleux, le prothorax petit et la queue assez longue. (Ils ont seize yeux rangés par paires. En France, on rencontre le *lépidocyrte curvicole*, qui vit en petites familles sur les pierres et sur le bois mort.)

Lépidodactyle.

LÉPIDODACTYLE ou **LEPIDODACTYLUS** (*lé, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des geckotidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Inde à l'Australie et à l'Océanie. (Les lépidodactyles sont de petits geckos à doigts libres, munis de lames transversales, et dilatés au bout. Le *lepidodactylus aurantiacus*, du sud de l'Inde, jaune et verdâtre, est long de 6 à 7 centimètres.)

LÉPIDODENDRÉ, ÉE (*din'*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidodendron.

LÉPIDODENDRÉES (*din*) n. f. pl. Famille de plantes fossiles, se rapprochant des lycopodiacées vivantes par la structure de la tige et par ses épis reproducteurs. — *Une* LÉPIDODENDRÉE.

— ENCYCL. Les *lépidodendrées* offrent fréquemment une tige dichotome à bifurcations égales ou inégales, portant à la surface des mamelons rhomboïdaux allongés tantôt suivant la hauteur, tantôt suivant la largeur, disposés en spires très régulières, et portant les cicatrices laissées par la chute des feuilles, très nombreuses, allongées, entières, sessiles, à une seule nervure médiane, à base légèrement décurrente. Les tiges acquéraient en vieillissant un diamètre considérable, souvent plus d'un mètre, par suite de la formation d'une couche de liège extrêmement épaisse qui soutenait la tige, le cylindre ligneux restant grêle, soit qu'il affectât une forme cylindrique entourant une moelle, comme dans le *lepidodendron Harcourti*, soit qu'il fût représenté par un cylindre vasculaire plein sans moelle, comme dans le *lepidodendron rhodumnense*.

Cette famille portait des épis reproducteurs terminant les rameaux ou disposés le long du tronc; leur chute a laissé des cicatrices circulaires, qui se distinguent nettement des cicatrices foliaires. Elle comprend les principaux genres suivants : *lepidodendron, bothrodendron, lepidophyllum, ulodendron, halonia, lycopodium, psilophyton, lepidophloios, knorria*, etc. Les lépidodendrées débutent dans le terrain silurien et s'arrêtent au permien.

Lépidodendron.

LEPIDODENDRON (*din*) n. m. Genre de végétaux fossiles, type de la famille des *lépidodendrées*.

— ENCYCL. Le nombre des espèces de *lépidodendrons* est considérable. Le *lepidodendron nothum* date du dévonien, le *lepidodendron posthumum* du terrain permien.

Le *lepidodendron sellaginoides* a un axe ligneux, formé, comme d'ordinaire, de bois à accroissement centripète, est muni toutefois d'une couronne de bois rayonnant centrifuge, analogue à celui des gymnospermes; sous ce rapport, il sert de passage entre les lépidodendrons proprement dits (*lepidodendron nothum, lepidodendron Harcourti*, etc.) et les sigillaires à écorces lisses.

LÉPIDOGÉNYS n. m. Ornith. Syn. de DAZA et de LOPHOTE.

LÉPIDOGLOSSE n. m. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

LÉPIDOÏDES n. m. pl. Groupe de poissons ganoïdes, répondant aux lépidostéides. — *Un* LÉPIDOÏDE.

LÉPIDOLAIRE (*lèr'* — du lat. *lepidolarius*, formé du gr. *lépis, idos*, écaille) adj. Dont la surface est couverte d'écailles.

LÉPIDOLÈPRE n. m. Nom ancien des poissons du genre macroure.

LÉPIDOLITE n. m. Substance minérale, de couleur blanche ou rose, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite. (Cette espèce contient 50 p. 100 de silice, 28 p. 100 d'alumine, 11 à 12 p. 100 de potasse, etc.)

LÉPIDOMÉLANE n. m. Espèce minérale appartenant à la famille des micas et au genre biotite. (C'est un mica noir ferro-magnésien, dans lequel une partie de l'alumine peut être remplacée par du fer. Son poids spécifique est égal à 3. On le trouve dans les roches volcaniques.)

LÉPIDOMÉNIE (*ni*) ou **LEPIDOMENIA** (*lé, mé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des néoméniidés, comprenant des formes propres à la Méditerranée. (Ce sont des animaux cylindriques, revêtus d'une cuirasse de petites pièces calcaires, formant autant de piquants recourbés.)

LÉPIDONOTE ou **LEPIDONOTUS** (*lé, tuss*) n. m. Genre d'annélides néréides, famille des polynoïdés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers. (Les lépidonotes ont le dos recouvert par 12 ou 15 paires de larges écailles.)

Lépidope argenté.

LÉPIDOPE ou **LEPIDOPUS** (*lé, puss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des trichiuridés, comprenant quelques espèces répandues en diverses mers.

— ENCYCL. Les *lépidopes*, vulgairement nommées *jarretières*, sont des poissons très longs, rubannés, nus, à museau pointu. Le lépidope argenté (*lepidopus argenteus*) des côtes françaises occidentales et méridionales, atteint 1m,40; c'est l'*argentin* des pêcheurs. On a donné le nom de *lépidope diaphane* aux jeunes individus du congre commun.

LÉPIDOPHÆITE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse, qui est une variété de wad.

LÉPIDOPHLOIOS (*flo-i-oss*) n. m. Tronc fossile appartenant à la famille des lépidodendrées, se divisant par dichotomies croisées successives, dans des plans rectangulaires, fréquents dans le terrain houiller moyen.

LÉPIDOPHYLLE (du gr. *lépis, idos*, écaille, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à des écailles.

— n. m. Genre de composées sénécionées, comprenant des arbrisseaux très rameux, des terres magellaniques.

LÉPIDOPHYME ou **LEPIDOPHYMA** (*lé*) n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant une espèce propre à l'Amérique centrale. (Le *lepidophyma flavomaculatum* est brun, marqué de rougeâtre et de jaune en dessus, jaunâtre en dessous, allongé, robuste; il a la tête pyramidale et une longue queue cylindrique; sa taille ne dépasse pas 0m,25.)

LÉPIDOPILE n. m. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces d'Amérique.

LÉPIDOPLASTE (*plast'* — du gr. *lépis, idos*, écaille, et *plassein*, former) adj. Qui produit des écailles.

LÉPIDOPLEURIDES n. m. pl. Paléont. Syn. de PYCNODONTES.

LÉPIDOPODE (du gr. *lépis, idos*, écaille, et *pous, podos*, pied) adj. Zool. Dont les pattes sont remplacées par des plaques écailleuses.

LÉPIDOPOME (du gr. *lépis, idos*, et *omos*, semblable) adj. Zool. Dont les opercules sont écailleux.

LÉPIDOPTÈRE (du gr. *lépis, idos*, écaille, et *ptéron*, aile) adj. Se dit des insectes qui, comme les papillons, possèdent quatre ailes revêtues d'écailles.

LÉPIDOPTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui, ordinairement appelés *papillons*, possèdent quatre ailes recouvertes de fines écailles, une bouche disposée en trompe propre à aspirer les liquides, et qui ont des métamorphoses complètes. (V. PAPILLON.) — *Un* LÉPIDOPTÈRE.

LÉPIDOPTÉRISTE (*rissl'*) n. m. Savant qui s'occupe des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGIE (*jî*) n. m. Partie de la zoologie, qui s'occupe de l'histoire des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la lépidoptérologie.

LÉPIDOPTÉROLOGISTE n. m. Zool. Syn. de LÉPIDOPTÉRISTE.

LÉPIDOSAURIENS (*sô-ri-in*) n. f. pl. Sous-classe de reptiles, comprenant les serpents ou ophidiens et les sauriens, c'est-à-dire les reptiles dont la peau est couverte d'écailles, et dont l'ouverture anale est transversalement placée, et recouverte par une plaque. — *Un* LÉPIDOSAURIEN. ‖ On dit aussi PLAGIOTRÈMES.

LÉPIDOSIRÈNE ou **LEPIDOSIREN** (*lé, rèn*) n. m. Genre de poissons dipnoïques dipneumonés, famille des protoptéridés, comprenant une espèce brésilienne.

— ENCYCL. Les *lépidosirènes* sont de grands poissons habitant les marais de l'Amazone, où ils vivent enfouis dans la vase; quand les eaux se retirent, ils s'enfoncent plus profondément dans le limon et se ménagent une loge, dont ils enduisent les parois avec une couche de mucus. Pendant la saison sèche, ils respirent avec leurs poumons; quand les eaux reviennent, ils reprennent leur respiration branchiale. Le *lepidosiren paradoxa* a le corps cylindrique, allongé, recouvert d'écailles rondes. Le *lepidosiren annectens*, de l'Afrique tropicale, appartient au genre *protoptère*.

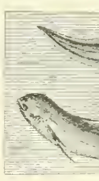
Lépidosirène.

LÉPIDOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs en épillets, dont on connaît plus de quarante espèces de l'Australie et du Cap.

LÉPIDOSTACHYS (*sta-kiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des scépacées, comprenant des arbres dont l'espèce type habite l'Inde.

LÉPIDOSTÉE (*sté*) ou **LEPIDOSTEUS** (*lé, sté-uss*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, famille des *lépidostéidés*, comprenant quelques espèces des grands cours d'eau de l'Amérique du Nord. (Les *lépidostées* sont de forme allongée, aplatie; ils sont revêtus de solides écailles en losange; leur museau est très allongé, et leurs mâchoires sont armées de fortes dents pointues et de petites dents en brosse; les ouïes sont réunies sous la gorge par une membrane commune.)

Lépidostée.

LÉPIDOSTÉIDES (*sté*) n. m pl. Ordre de poissons ganoïdes, comprenant les *lépidostées* actuels, ainsi que les *lépidotes fossiles*, et se divisant en trois familles : *chéirolépidés, lépidotidés, lépidostéidés*. — *Un* LÉPIDOSTÉIDE.

LÉPIDOSTÉIDÉS n. m. pl. Famille de poissons ganoïdes *lépidostéides*, dont le genre *lépidostée* est le type. — *Un* LÉPIDOSTÉIDÉ.

LÉPIDOSTERNON (*stér'*) n. m. Genre de reptiles sauriens lacertiliens, famille des amphisbénidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Sud. (Ce sont d'assez grands animaux terrestres, longs de 30 à 40 centimètres, vermiformes, à tête plate, à segments pectoraux larges, à queue cylindrique et obtuse.)

Lépidosternon.

LEPIDOSTROBUS (*lé, stra-buss*) n. m. Genre d'organes fossiles, appartenant aux lépidodendrées de forme conique. (Les bractées, disposées en hélice autour de l'axe, supportent, en bas, des macrosporanges [organes femelles] et, au sommet de l'épi, des microsporanges [organes mâles].)

LÉPIDOTE (du gr. *lépis, idos*, écaille, et *ous, ôtos*, oreille) adj. Qui est couvert de poils peltés, squamiformes.

LÉPIDOTE ou **LEPIDOTUS** (*lé, tuss*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, famille des *lépidotidés*, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

LÉPIDOTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons ganoïdes *lépidostéides*, renfermant les *lépidotes, palæniscus* et autres genres, tels que : *amblyptère, sémionote, tétragonolépis, pholidophore*, etc. — *Un* LÉPIDOTIDÉ.

LÉPIDOZIE (*zî*) n. f. Genre d'hépatiques, famille des jungermanniacées, comprenant des plantes à tiges élégamment ramifiées, à fleurs monoïques. (On en connaît quelques espèces qui croissent sur le bois pourri, la terre humide des forêts de montagne.)

LEPIDUS, branche illustre de la gens Æmilia à Rome, que l'on rencontre pour la première fois au IIIe siècle av. J.-C., et qui disparaît au Ier siècle de notre ère. Les principaux membres sont : MARCUS ÆMILIUS **Lepidus**, consul en 137 av. J.-C. [Il échoua dans une expédition en Espagne, fut condamné à l'amende pour ce fait et blâmé par les censeurs pour son luxe excessif. Lépide était très éloquent, et Cicéron le place au premier rang des orateurs de son temps]; — MARCUS ÆMILIUS **Lepidus**, consul romain, mort en 77 av. J.-C. [Il se rangea d'abord dans le parti aristocratique, mais, du vivant même de Sylla, passa au parti démocratique. Le jour des funérailles du dictateur, il tenta de soulever le peuple contre son collègue Catulus. Pour s'en débarrasser, le sénat l'envoya dans la Narbonnaise, mais il ne dépassa pas l'Etrurie, et marcha sur Rome à la tête des Italiens révoltés à son appel. Il fut battu par son collègue aux portes de la ville, et mourut en Sardaigne]; — PAULUS ÆMILIUS **Lepidus**, fils du précédent, frère du triumvir, mort vers 40 av. J.-C. Il embrassa d'abord le parti aristocratique et débuta par une accusation contre Catilina. Élu consul, il se laissa séduire par César et se tint à l'écart pendant la lutte entre César et Pompée. Après la mort du dictateur, plein de zèle pour le sénat, il vota le bannissement de son frère et fut, en revanche, proscrit par lui lors du triumvirat]; — MARCUS ÆMILIUS **Lepidus**, homme politique romain. [Il se lia intimement avec César, qui se l'associa dans le consulat, mais sans lui laisser aucune liberté. Cicéron disait : « Nous sommes sous le consulat de Julius et de César. » Après la mort de César, il forma le second triumvirat avec Antoine et Octave. Il reçut pour provinces l'Espagne et la Gaule, puis l'Afrique, et Octave le dépouilla enfin de ce reste d'autorité. Il mourut obscurément, l'an 13 av. J.-C.] V. AUGUSTE, TRIUMVIRAT.

— Iconogr. Le musée du Vatican possède un admirable buste de marbre du triumvir. La tête, fine et aristocratique, est des plus expressives. Les yeux, abrités par d'épais sourcils, observent et scrutent; la bouche a une expression spirituelle et dédaigneuse.

Lepidus (buste ant.).

LÉPILÉMURE ou **LEPILEMUR** (*lé-pi-lé*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, tribu des lémurinés, comprenant sept espèces de Madagascar.

— ENCYCL. Les *lépilémures* sont des animaux nocturnes de petite taille, qui ont les mœurs des makis; ils se caractérisent par l'absence d'incisives supérieures. L'espèce type du genre est le *lepilemur mustelinus*, long de 20 centimètres, roux, avec la face grise, la gorge blanche et le ventre jaunâtre.

Lépilémure.

L'ÉPINE (Ernest), littérateur français, né et mort à Paris (1826-1893). Employé des postes, puis secrétaire du duc de Morny, il devint, en 1865, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Comme littérateur, il collabora au « Constitutionnel », à la « Vie parisienne », etc.; écrivit avec Alph. Daudet quelques pièces : *la Dernière Idole* (1862); *l'Œillet blanc* (1865), *le Frère aîné* (1867); et publia, soit sous son nom, soit sous des pseudonymes, surtout sous celui de QUATRELLES, un assez grand nombre de volumes, où l'on trouve une verve un peu maniérée et de l'humour : *la Légende de Croquemitaine* (1863); *la Princesse éblouissante* (1869); *A coups de fusil* (1873) [sur la guerre de 1870]; *Théâtre des Folies-Quatrelles* (1882); *Mon petit dernier* (1885); *A outrance* (1888); *un An de règne* (1891); etc.

LÉPINE (Raphaël), médecin français, né à Lyon en 1840. Médecin des hôpitaux de Paris en 1874, agrégé de la Faculté de Paris en 1875, il devint professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Lyon, membre

correspondant de l'Académie des sciences et membre associé de l'Académie de médecine. Élève de Charcot, rédacteur en chef de la « Revue de médecine » avec Laudouzy, il se consacra d'abord à l'étude des maladies du système nerveux. Il s'est surtout occupé ensuite des questions de chimie biologique. Citons de lui : *Des localisations cérébrales* (1875) ; *le Diabète et son traitement* (1899).

LÉPINE (Louis), administrateur français, frère du précédent, né à Lyon en 1846. Avocat, il entra dans l'administration comme sous-préfet (1877), devint préfet de l'Indre (1885), secrétaire général de la préfecture de police (1888), préfet de la Loire (1891), de Seine-et-Oise (1893), et remplaça, cette même année, Lozé comme préfet de police. Actif et ferme, il parvint à rétablir les relations rompues entre le conseil municipal de Paris et la préfecture de police et opéra d'importantes réformes. Il fut nommé, en 1897, gouverneur général de l'Algérie. Il apporta un plan de grands travaux publics et de réformes ; mais, ayant voulu maintenir l'ordre à tout prix, il fut en butte à de telles attaques qu'il se démit de son poste (juill. 1898) et regagna la France. Nommé conseiller d'État, il prit de nouveau la direction de la préfecture de police (23 juin 1899). Il s'est occupé de refondre tous les règlements administratifs relatifs au service de la navigation et de la circulation dans Paris, et un vaste *Répertoire de police* a paru sous sa direction (1896-1899).

LÉPIOTE n. f. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores blanches, ses lames libres, c'est-à-dire n'arrivant pas jusqu'au pied, et la présence d'un anneau à la partie supérieure de ce pied. (La *lépiote élevée*, appelée souvent *coimelle* ou *coulemelle*, est le plus grand champignon de cette famille ; elle est commune dans les bois en automne, et comestible.)

Lépiote

LÉPIPTÈRE ou **LEPIPTERUS** (*lé, pté-russ*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant de grands poissons argentés et verdâtres, à profil concave, à museau allongé, à nageoires écailleuses, et qui sont propres aux fleuves de l'Amérique du Sud.

LÉPIRONIE (*nî*) n. f. Genre de cypéracées hypolytrées, comprenant des herbes vivaces, qui croissent dans les marais de l'Afrique et de l'Australie.

LÉPISANTHE n. m. Genre de sapindacées, tribu des sapindées, comprenant des arbres et arbustes de Java.

LÉPISIE (*zî*) ou **LEPISIA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutélinés, comprenant quelques espèces sud-africaines.

LÉPISME (*pissm'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, famille des *lépismidés*, comprenant d'assez nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *lépismes* sont ces petits animaux, vulgairement appelés *petits poissons d'argent*, que l'on voit courir rapidement dans les maisons humides, les celliers, les sous-sols, où ils rongent les papiers, les comestibles, les vieilles étoffes de laine, etc. Allongés, effilés, ils prennent, par leur revêtement écailleux, un aspect nacré ou argenté. Le lépisme argenté ou forbicine (*lepisma saccharina*), long de 10 à 11 millimètres, est commun en France.

Lépisme.

LÉPISMÉ, ÉE (*smé*) adj. Zool. Qui a rapport, qui ressemble au *lépisme*.

LÉPISMIDÉS (*smi*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères thysanoures, renfermant les *lépismes* et genres voisins. — *Un* LÉPISMIDÉ.

LÉPISTÉMON (*sté*) n. m. Genre de convolvulacées, comprenant des herbes volubiles, à feuilles velues, dont on connaît trois espèces, qui croissent dans l'Inde.

LÉPISURE (du gr. *lépis*, et de *oura*, queue) adj. Zool. Dont la queue est recouverte d'écailles.

LEPITHRIX (*lé, trikss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des mélolonthinés, comprenant quelques espèces de l'Afrique du Sud. (Les *lepithrix* sont de taille médiocre, trapus, écailleux et poilus.)

LEPITRE (Jacques-François), littérateur français, né à Paris en 1764, mort en 1821. Membre de la Commune de Paris en 1792, il fut l'un des commissaires chargés de surveiller Louis XVI au Temple. Après la mort du roi, il tenta avec Toulan, son collègue, et de Jarjayes, de faire évader Marie-Antoinette et la famille royale. Le projet échoua, et Lepitre fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. En 1814, il obtint d'entrer dans l'Université. On lui doit, entre autres ouvrages : *Quelques souvenirs* ou *Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le 8 décembre 1792 jusqu'au 26 mars 1793* (1814).

LE PLAY (Pierre-Guillaume-Frédéric), ingénieur, économiste et sociologue français, né à La Rivière, près de Honfleur, en 1806, mort à Paris en 1882. Élève de l'École polytechnique, ingénieur des mines, il effectua plusieurs voyages d'études à travers l'Europe. Nommé commissaire général de l'Exposition en 1855, il fut, la même année, créé conseiller d'État. Commissaire du gouvernement à l'Exposition de Londres en 1862, commissaire général de l'Exposition de Paris de 1867, sénateur, il rentra dans la vie privée en 1870.

Le Play.

Fondateur de l'économie sociale, c'est-à-dire de la science qui recherche les causes du bonheur de l'homme, non seulement dans la richesse et la forme du gouvernement, mais principalement dans son développement social et moral, Le Play a laissé de ce chef une œuvre considérable : *les Ouvriers européens* (1855) ; *la Réforme sociale en France* (1864) ; *la Constitution essentielle de l'humanité* (1881). Sa méthode est, avant tout, l'application des procédés d'observation impartiale, propres aux sciences naturelles, à l'étude des questions sociales. Il fait de la famille, de la religion, de la propriété, du *patronage*, les bases nécessaires du véritable régime social. On doit à Le Play la création de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale, la multiplication des cercles ouvriers catholiques, la création, en 1881, de la revue *la Réforme sociale*. — Son fils, ALBERT, né à Graville-Sainte-Honorine en 1842, docteur en médecine, publia des *Mémoires* estimés sur la chimie agricole et les irrigations. Élu sénateur de la Haute-Vienne en 1892, il échoua en 1900.

LÉPOCYTODE (*si* — du gr. *lépos*, écorce, et de *cytode*) n. f. Nom donné par le naturaliste allemand Hæckel à la matière protoplasmique qui a pris forme de cellule complète après plusieurs transformations.

LE POITEVIN DE L'ÉGREVILLE (Auguste), dit **Le Poitevin Saint-Alme,** littérateur français, né et mort à Paris (1791-1854). Il débuta à la « Lorgnette », écrivit des romans, dont quelques-uns sous le pseudonyme de VILLERGLÉ, en collaboration avec Balzac, et donna des pièces de théâtre, entre autres : *Paoli* (1822) ; *Michel et Christine* (1823) ; et des pièces militaires qui eurent du succès au Cirque Olympique. Journaliste plein de verve, il fonda, sous la Restauration, le *Figaro*, puis les *Abeilles* (1840), le *Nouveau Figaro* (1843), le *Palais*, la *Liberté*, avec Millaud (1848), et tenta, en 1852, de ressusciter le *Figaro*. — Son fils, CHARLES-PROSPER, connu aussi sous le nom de **Le Poitevin Saint-Alme,** né et mort à Paris (1823-1900), fut secrétaire de Mocquard, professeur, s'occupa de questions théâtrales et collabora à l'*Europe artiste*, au *Grand Dictionnaire Larousse*, etc. On lui doit : *l'Esprit au théâtre* (1865).

LÉPOLITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux, appartenant à la série des plagioclases. Variété d'anorthite.

LÉPONTIEN (*si-in, èn'*), **ENNE** (en lat. *Lepontii*), ancien peuple de l'Europe centrale, qui habitait la région des Alpes d'où sortent le Rhin, le Rhône et le Tessin. Villes principales : *Oscelum* (Domo d'Ossola), *Endracinum* (Entranne), etc. — *Les* LÉPONTIENS.

— Adjectiv. : *Histoire* LÉPONTIENNE.

LÉPONTIENNES (*si-èn'*) (ALPES), dites aussi **Alpes helvétiques** et **Alpes centrales,** groupe du massif des Alpes. On peut les considérer comme allant du Saint-Gothard (à l'O.) au col de Bernina (à l'E.), sur le faîte entre les bassins de l'Atlantique et de la Méditerranée et comme ayant pour annexes les Alpes Bernoises, les Alpes du Titlis, d'Uri, de Glaris, du Tessin, de l'Allgau.

LÉPORAIRE (*rèr'* — du lat. *leporarium*, même sens ; de *lepus, oris*, lièvre) n. m. Archéol. rom. Garenne et aussi parc enclos pour les lièvres et, par extension, pour d'autres animaux du même genre que l'on chassait.

LÉPORIDE (du lat. *lepus, oris*, lièvre, et *eidos*, forme) n. m. Métis obtenu par le croisement du lièvre et du lapin.

— Encycl. L'existence de métis féconds entre le lapin et le lièvre a été souvent révoquée en doute, en raison de l'antipathie naturelle des deux espèces. Le croisement a cependant été obtenu, au prix de grandes difficultés, et il en est résulté un type intermédiaire, assez analogue au lapin, mais à oreilles plus longues, à pattes postérieures plus puissantes, à chair savoureuse. Il semble que les métis ainsi obtenus soient peu prolifiques et que le *léporide* doive rester une création de laboratoire.

Léporides.

LÉPORIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs lagomorphes, comprenant les lièvres et les lapins, ainsi que les genres : *romerolagus, palæolagus, panolax, præotherium.* — *Un* LÉPORIDÉ.

LÉPORIN ou **LEPORINUS** (*lé, nuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, propres aux fleuves de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *léporins* sont de taille assez forte, allongés, comprimés ; leur petite bouche, à lèvres charnues, n'a que peu de dents aux mâchoires, et ces dents sont projetées en avant.

Léporin.

LEPORIUS, écrivain ecclésiastique latin, d'origine gauloise, qui vivait au commencement du v[e] siècle. Partisan ardent des doctrines de Pélage, il fut excommunié et passa en Afrique, où saint Augustin le fit rentrer dans l'orthodoxie. Leporius adressa aux évêques d'Aix et de Marseille une rétractation solennelle, souvent citée sous le titre de *Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliæ*.

LÉPOSOME ou **LEPOSOMA** (*lé*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des téjidés, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud. Syn. LÉPIDOSOME.

— Encycl. Les *léposomes* sont petits, épais ; ils ressemblent assez à des scinques ; leur livrée est brun pâle ou jaunâtre. Le *leposoma scincoides* habite la région des Amazones ; le *leposoma dispar*, la Colombie.

LÉPOTHRIX (*trikss* — du gr. *lépis, idos*, écaille, et *thrix*, poil) n. m. Affection des poils. Syn. TRICHOMYCOSE NOUEUSE.

— Encycl. Le *lépothrix* se montre surtout aux aisselles et aux parties génitales ; il est caractérisé par de petites granulations ou des concrétions, qui apparaissent sur la tige du poil, généralement au tiers inférieur, et coïncide souvent avec des sueurs colorées, surtout avec des sueurs rouges (v. CHROMHYDROSE) ; sa nature est probablement parasitaire ; les pommades mercurielles et les lotions au sublimé sont le traitement le plus efficace.

LÉPRALIE (*lî*) ou **LEPRALIA** (*lé*) n. f. Genre de bryozoaires gymnolémates chilostomes, famille des membraniporidés, comprenant plus de cent espèces vivant en diverses mers.

LÈPRE (lat. *lepra* ; du gr. *lépra, lépros*, écailleux, de *lépis*, écaille) n. f. Pathol. Infection chronique de la peau, déterminée par un bacille spécifique, le bacille de Hansen.

— Par anal. Taches imitant la lèpre : *De larges plaques de* LÈPRE *jaune marbraient les tuiles brunies.* (Th. Gautier.)

— Fig. Vice qui s'étend comme la lèpre : *L'alcoolisme est une* LÈPRE *redoutable.*

— Arbor. Nom donné autrefois à certains genres de lichens, qui forment sur les écorces d'arbres, les pierres, les murs, les rochers, des croûtes ressemblant plus ou moins, par l'aspect, à certaines affections de la peau.

— Encycl. Pathol. La *lèpre* existait en Égypte et dans les Indes 1.500 ans av. J.-C. et fut connue des Grecs et des Arabes, mais l'éléphantiasis des Arabes est une *pachydermie*. Importée en Europe par les armées romaines, c'est surtout à l'époque des croisades qu'elle se propagea d'une façon redoutable ; pour la combattre, on pratiqua, dès ce moment, car on en avait reconnu la contagiosité, l'isolement, et l'on créa dans ce but des établissements spéciaux ou *léproseries*, dont, au XIII[e] siècle, on comptait près de 19.000 dans toute l'Europe. Grâce à des mesures sévères et parfois inhumaines (les lépreux portaient un costume spécial, et devaient signaler leur présence ou leur passage dans les lieux habités par le son d'une cliquette spéciale), la lèpre ne tarda pas à rétrocéder. Toutefois, elle continuait à sévir épidémiquement sur le littoral de la Méditerranée et de la mer Noire, dans les Balkans et le sud de la Russie, en Espagne, en Norvège, en Livonie, dans l'Inde, la Chine et l'Amérique, et, en France même, dans les Vosges, en Bretagne, etc. De nos jours, enfin, la lèpre tend à reprendre sa marche envahissante, ce qui a donné l'idée d'installer à nouveau des sanatoriums pour lépreux, des léproseries, dont une, notamment, a été établie, en France, à Neufchâteau.

Un lépreux au XV[e] siècle.

La nature réelle de la lèpre n'a été connue qu'à la fin du XIX[e] siècle, grâce à la découverte, par A. Hansen, de son bacille spécifique, bacille petit et fin, voisin comme forme, dimension, aspect et réactions de coloration, du bacille de Koch. Sa présence donne lieu au développement de *néoplasies bacillaires*, au niveau soit des nerfs, soit de la peau, des muqueuses, des ganglions lymphatiques, des viscères. Dans le premier cas, c'est la *lèpre anesthésique*, caractérisée par l'apparition de plaques cutanées, rappelant celles du *vitiligo*, et des troubles nerveux accentués ; ces plaques, en effet, sont anesthésiques : elles entraînent l'atrophie de la peau, et, comme cette forme frappe de préférence les extrémités, il peut y avoir amputation spontanée des phalanges des doigts et des orteils. Localisée à la peau, aux muqueuses, aux lymphatiques correspondants, c'est la *lèpre tuberculeuse*, caractérisée par des nodules ou des tubercules saillants qui, fréquents surtout à la face, dans la cavité naso-bucco-pharyngienne et aux mains, s'ulcèrent, détruisent les narines, mutilent les phalanges, etc. La plupart du temps, les deux formes, tuberculeuse et anesthésique, se trouvent associées (*lèpre mixte*). A ces lésions et troubles d'autres accidents s'ajoutent, d'intensité variable ; fièvre, diarrhée, symptômes cérébraux, douleurs vives, contractures, gangrènes, déformations, paralysies, et, encore que l'évolution de la maladie soit généralement lente, la mort survient, le plus souvent dans le marasme.

La lèpre est contagieuse et héréditaire, et, par conséquent, il faut appliquer à ceux qui en sont frappés les mesures prophylactiques ordinaires, et notamment l'isolement. Comme traitement, les antiseptiques locaux n'amènent qu'une amélioration passagère. Ce sont les régimes généraux, toniques et reconstituants, qui ont jusqu'ici donné les moins mauvais résultats.

LEPRÉE ou **LEPREAS**. Mythol. gr. Fils de Glaucon ou de Poseidon. Il conseilla à Augias d'emprisonner Hèraklès, au lieu de lui donner la récompense promise. Plus tard, il défia Hèraklès à la lutte, et fut tué par lui.

LÉPREUX (*preû*), **EUSE** [du lat. *leprosus*, même sens] adj. Qui est affecté de la lèpre : *Un nègre* LÉPREUX. ‖ Qui a rapport à la lèpre, qui est de la nature de la lèpre : *Éruption* LÉPREUSE.

— Par ext. Couvert de dartres, de pustules : *Un chien* LÉPREUX. ‖ Par anal. Couvert de croûtes, de taches imitant la lèpre : *Les murailles* LÉPREUSES *attristent le regard.* (H. Castille.)

— Substantiv. Personne affectée de la lèpre : *Un hôpital de* LÉPREUX. V. LÈPRE.

— Syn. **Lépreux, ladre.**

Lépreux de la cité d'Aoste (LE), nouvelle dialoguée, par Xavier de Maistre (1811). — Un soldat, passant en 1797 dans la vallée d'Aoste, près de la demeure où un lépreux se trouve relégué, a la charitable curiosité de visiter le malheureux. Le Lépreux dévoile au Militaire les souffrances de son isolement. Isolé des hommes, il cultive pour eux des fleurs qu'il n'ose pas toucher : il assiste de loin aux jeux des enfants, aux joies des fiancés. Il avait près de lui une sœur atteinte du même mal, mais non défigurée. Il s'est condamné à lui cacher son visage, et les deux infortunés ont vécu côte à côte sans se voir. Cette sœur est morte. Un chien qu'il aimait a été tué par les habitants du pays. X. de Maistre a exprimé avec une force et une originalité singulières le sentiment qui pousse l'homme à se rapprocher de ses semblables.

LE PRÉVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon, vicomte), littérateur et érudit français, né et mort à Iray, près de Mortagne (1768-1849). Ayant perdu sous la Révolution la plus grande partie de son patrimoine, il se livra à des travaux littéraires, puis entra dans l'enseignement, professa l'histoire et devint inspecteur général. Louis XVIII le nomma gentilhomme de la chambre, et il entra, en 1818, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : *la Clubomanie* (1795),

comédie en vers; *Alphonse et Léonore* (1798), comédie; *le Quart d'heure de Rabelais* (1799), comédie en un acte; *Manlius Torquatus*, tragédie (1798); *Gentil-Bernard* (1801), *Jean La Fontaine* (1806), comédies en un acte; etc.

Leprévost (Auguste), archéologue français, né à Bernay en 1787, mort au château du Parquet (Seine-et-Oise) en 1859. Sous-préfet en 1814, il fut révoqué après les Cent-Jours, et fut député de Bernay de 1834 à 1848. Membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1838), il a publié de nombreux mémoires sur l'histoire et la géographie normandes.

Le Prince (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, né à Metz en 1733, mort à Saint-Denis-du-Port, près Lagny, en 1781. Le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, l'envoya à ses frais à Paris. Le Prince étudia chez Boucher. Il imagina le procédé ingénieux et expéditif appelé *aquatinte*. Il commençait à se faire connaître par ses estampes, lorsque des querelles domestiques le poussèrent à s'expatrier. Il se rendit d'abord en Hollande, et de là en Russie, où deux de ses frères étaient déjà établis. Recommandé au marquis de L'Hopital, ambassadeur de France, il pénétra dans toutes les classes de la société russe; il voyagea aussi en Livonie, à Moscou (*les Cris de Moscou*), chez les Samoyèdes, dans la Sibérie orientale, etc. De là: *la Halte de Tartares, le Départ d'une horde, le Berceau, la Guinguette de Moscou, le Réveil des petits enfants*, etc., sans parler de ses nombreux *paysages*. A son retour à Paris, en 1764, il fit sensation (*Baptême russe*, Salon de 1765), par ses célèbres *suites* de pièces russes, qui attirèrent l'attention de Diderot, non sans entremêler ses travaux de scènes d'autre sorte, dans le goût de Boucher ou de Fragonard. Cet artiste habile, spirituel, mais un peu froid, a laissé un œuvre gravé (eau forte ou lavis) de 160 estampes. Il a peint des plafonds, au palais impérial de Saint-Pétersbourg. — Sa sœur, Jeanne-Marie **Le Prince de Beaumont**, née à Rouen en 1711, morte à Chavanod, près d'Annecy, en 1780, a écrit, pour la jeunesse, nombre de romans assez pauvres d'imagination et de style, mais d'un sens moral élevé. Elle est l'auteur du conte *la Belle et la Bête*.

Le Prince.

LÉPRODÈRE ou **LEPRODERA** (*lé, dé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant une douzaine d'espèces des régions indo-malaises.

LÉPRONOTE n. f. Genre d'insectes tétramères, de la famille des cycliques, dont on connaît une quinzaine d'espèces, des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

LÉPROSERIE (*rî*) n. f. Hôpital pour lépreux.
— Encycl. V. lèpre.

LÉPROSOME ou **LEPROSOMA** (*lé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant une seule espèce propre aux Canaries, le *leprosoma gibbum*.

Lepsinsk, ville de l'Asie russe (Turkestan [prov. de Semiretchensk]), au pied de l'Alataou dzoungare, sur un sous-affluent du lac Balkach; 5.000 hab.

Lepsius (Karl Richard), égyptologue allemand, fils de l'historien Karl Peter Lepsius (1775-1853), né à Naumburg en 1810, mort à Berlin en 1884. Il étudia à Leipzig, Gœttingue et Berlin, la philologie et la linguistique comparée, se fit recevoir docteur, en 1833, avec un travail *Sur les tables Eugubines*, puis continua ses études à Paris, où l'Institut lui décerna le prix Volney, pour son ouvrage *la Philologie appliquée aux recherches linguistiques* (1834). En 1835, Lepsius partit pour l'Italie. C'est de Rome qu'il écrivit sa *Lettre à M. Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique* (1837), où il établit une méthode scientifique pour le déchiffrement des hiéroglyphes. A partir de ce moment, il se consacra presque exclusivement à l'égyptologie et organisa, en 1842, avec Bunsen, un grand voyage scientifique en Égypte, qui dura quatre ans. A son retour, Lepsius fut nommé professeur à Berlin; en 1850, il entra à l'Académie des sciences; en 1855, il devint codirecteur et, en 1865, directeur de la section égyptienne du musée royal de Berlin; il fit, en 1866, un second voyage en Égypte, au cours duquel il découvrit à Tanis une très importante inscription: *le Décret bilingue de Canopus* (1867). En 1873, il fut nommé bibliothécaire en chef de la Bibliothèque impériale de Berlin. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages: *le Livre des morts d'après le papyrus hiéroglyphique de Turin* (1842); *les Plus anciens textes du livre des morts d'après les sarcophages du musée de Berlin* (1867); *Monuments de l'Égypte et de l'Éthiopie* (1849-1860); *Chronologie des Égyptiens* (1849); *le Livre des rois de l'ancienne Égypte* (1858): etc. Mentionnons à part son *Standard alphabet* (*alphabet universel pour réduire les diverses langues à une orthographe uniforme, en caractères européens*) [1863].

Lepsius.

LEPTACINE (*sin*) ou **LEPTACINUS** (*si-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées. (Les leptacines sont allongés, avec une grande tête ovale; ils vivent à terre, sous les pierres; certains se tiennent dans les fourmilières.)

LEPTADÉNIE (*nî*) n. f. Genre d'asclépiadées céropégiées, comprenant des arbustes dressés, parfois volubiles, à tige grêle, à feuilles filiformes, dont on connaît douze espèces de l'Inde et de l'Afrique septentrionale.

LEPTALEUS (*lé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des anthicidés, comprenant une quinzaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe, particulièrement dans la région circaméditerranéenne.
— Encycl. Les *leptaleus* sont ornés de couleurs vives et tranchantes. Le *leptaleus Rodriguei*, commun dans la France méridionale, est noir luisant, avec le corselet et les pattes tachés de rouge et deux bandes orangées sur les élytres; il est long de 2 à 3 millimètres.

Leptaleus (gr. 6 fois).

LEPTALIDE ou **LEPTALIS** (*liss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale.
— Encycl. Les *leptalides* sont des piérides remarquables par leur ressemblance presque complète avec d'autres papillons du groupe des héliconies. Ainsi, la *leptalis Leuconoë* copie une héliconie (*ithomia Ilerdina*).

LEPTANTHE (du gr. *leptos*, grêle, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a de très petites fleurs.

LEPTASPIDE (*spid'*) n. f. Genre de graminées panicées, comprenant de grandes herbes, à feuilles longuement pétiolées. (Trois espèces croissent dans les régions tropicales de l'Australie.)

LEPTAUCHENIA (*to-ké*) n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des oréodontidés, comprenant trois espèces fossiles des formations tertiaires de l'Amérique du Nord. (Les *leptauchenia* étaient des animaux de taille médiocre, assez élancée, d'aspect intermédiaire entre les ruminants et les porcs.)

LEPTAULE (*tôl'*) n. m. Genre de térébinthacées mappiées, comprenant des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, entières, à fleurs en cymes, qui croissent dans les régions tropicales des deux mondes.

LEPTE (*lèpt'*) ou **LEPTUS** (*lè-ptuss*) n. m. Genre d'acariens, formé jadis pour des larves de trombidions.
— Encycl. Le *leptus autumnalis* est ce minuscule animal rougeâtre, vulgairement appelé *rouget, vendangeon, aoûtat*, qui s'introduit souvent en été sous la peau et cause des démangeaisons insupportables; il vit en parasite sur toutes sortes d'arachnides et d'insectes. On se débarrasse des leptes en se lotionnant avec de l'alcool fort, de l'eau de Cologne, ou de la benzine, de l'eau-de-vie saturée de tabac, etc.

Lepte automnal (très grossi).

LEPTÈNE ou **LEPTŒNA** (*té*) n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. (L'espèce type est la *leptœna transversalis*, du silurien supérieur de Scandinavie.)

LEPTHYPHANTE ou **LEPTHYPHANTES** (*tèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant une centaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Ce sont de petites araignées, à livrée jaunâtre ou roussâtre, avec des marques ou des lignes obscures sur l'abdomen. L'espèce type est le *lepthyphantes nebulosus*, d'Europe.)

LEPTIDEA (*dé-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, comprenant une seule espèce d'Europe. (La *leptidea brevipennis* est assez commune en France, dans les celliers, où sa larve se développe parmi les vieux paniers.)

LEPTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *leptis* et genres voisins. — *Un* leptidé.

LEPTIFORME (de *leptis*, et *forme*) adj. Qui ressemble au leptis.

LEPTINE ou **LEPTINUS** (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des silphidés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal.
— Encycl. Les *leptines* sont petits, ovales, bombés, avec des pattes fines et de longues antennes; ils vivent dans les détritus végétaux et sont à demi parasites. L'espèce de France, *leptinus testaceus*, d'un fauve pâle, toujours rare, a été observée sur les mulots, ainsi que dans leurs terriers et dans les nids de bourdons.

Leptine, général syracusain, mort en 383 av. J.-C. Il était frère de Denys l'Ancien. Chargé du commandement d'une flotte en 397, il prit Motya, mais fut vaincu par Himilcon. Il prit sa revanche en détruisant une flotte carthaginoise qui assiégeait Syracuse. En 390, il secourut Thurii contre les Lucaniens, contrairement aux ordres de son frère, qui l'exila. La guerre ayant recommencé avec Carthage en 383, Leptine fut rappelé et combattit vaillamment; il fut tué à la bataille de Kronion. — Athénien connu pour avoir proposé une loi abolissant toutes les exemptions des magistratures onéreuses, sauf pour les descendants d'Harmodios et d'Aristogiton. C'est contre la loi de Leptine que Démosthène prononça un discours resté célèbre (354 av. J.-C.).

LEPTINOTARSE ou **LEPTINOTARSA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant une trentaine d'espèces américaines.
— Encycl. Les *leptinotarses* sont des chrysomèles de taille moyenne, ordinairement fauves, rayées de brun ou de noir. C'est à ce genre qu'appartient la chrysomèle de la pomme de terre ou *bête du Colorado* (leptinotarsa decemlineata), improprement nommée *doryphore*, célèbre par les dégâts qu'elle cause aux États-Unis parmi les pommes de terre, les tomates, etc. Il a passé en Europe, et il a fait, en 1878, des ravages en Allemagne; mais il ne s'y est pas acclimaté, et même il est devenu moins abondant en Amérique depuis 1885. Adultes et larves dévorent les feuilles; il y a trois générations par an.

Leptinotarse (gr. 2 fois).

LEPTIS (*tiss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des *leptidés*, comprenant de nombreuses espèces propres à l'hémisphère boréal, et dont douze habitent l'Europe.
— Encycl. Les *leptis* sont des mouches carnassières de taille moyenne, grêles, à livrée ordinairement grise et jaunâtre. L'espèce commune partout, en France, est le leptis bécasse (*leptis scolopacea*), long de 12 à 15 millimètres.

Leptis (gr. 2 fois).

Leptis, nom de deux anciennes villes de l'Afrique du Nord: Leptis Magna et Leptis Parva. La première, à l'E. de la ville actuelle de Tripoli, fondée par les Phéniciens, fut longtemps un grand centre de commerce avec l'Afrique intérieure. L'empereur Septime-Sévère en était originaire. La ville fut ruinée par l'invasion arabe. L'étendue de ses ruines, aujourd'hui ensablées, témoigne de sa grandeur passée. Elle a laissé son nom à la bourgade voisine de *Lebida* ou *Lebda*. — Quant à Leptis Parva ou Minor, située entre Hadrumète et Thapsus (Tunisie) et dévastée à l'époque arabe, elle n'offre plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, près du petit village de Lemta.

Monnaie de Leptis Magna

LEPTISPA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des hispinés, comprenant une espèce d'Italie et de Sicile. (La *leptispa filiformis* est allongée, à pattes courtes, d'une couleur bleu verdâtre, et mesure 6 millimètres.)

Monnaie de Leptis Parva.

LEPTOBARBULE n. f. Genre de mousses, à feuilles menues, linéaires, à fleurs dioïques, qui vivent sur les pierres, les murs, où elles sont en masses serrées. (On en connaît quelques espèces, du midi de l'Europe.)

LEPTOBATRACHIUM (*ki-om'*) n. m. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des discoglossidés, comprenant une espèce propre à l'île de Java. (Le *leptobatrachium van Hasselti* est une grenouille brune, avec le dos marqué largement de noir; sa peau est granuleuse, et ses doigts ne sont point palmés.)

LEPTOBÉE n. f. Genre de gesnériacées cyrtandrées, comprenant des herbes indiennes, frutescentes, et dont on connaît deux espèces.

LEPTOBOS (*boss*) n. m. Genre de bœufs fossiles, qui vivaient aux époques tertiaires et quaternaires dans l'Europe et l'Inde. (Les *leptobos* appartiennent à la division des bovidés dite *portacinés*; ils étaient intermédiaires entre les bibos indiens actuels, tels que le *gaur*, et les buffles.)

LEPTOBRACHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de méduses acalèphes discophores, dont le genre *leptobrachie* est le type. — *Un* leptobrachidé.

LEPTOBRACHIE (*kî*) ou **LEPTOBRACHIA** (*ki-a*) n. f. Genre de méduses, type de la famille des *leptobrachidés*, comprenant des formes habitant l'océan Atlantique. (Les leptobrachies sont des rhizostomes, dont les tentacules n'ont les bords plissés qu'à leur extrémité.)

LEPTOBRYUM (*om'*) n. m. Genre de mousses, tribu des bryacées, comprenant des plantes grêles, dont on connaît deux espèces communes sur les rochers ou la terre humide.

LEPTOCARDIENS (*di-in*) n. m. pl. Sous-classe de poissons dont le genre amphioxus est le type. — *Un* leptocardien.

LEPTOCARPE (du gr. *leptos*, grêle, et *karpos*, fruit) adj. Dont les fruits sont longs et grêles.
— n. m. Genre de restiacées, comprenant des herbes vivaces qui croissent dans les deux mondes.

LEPTOCARYON n. m. Genre de graines fossiles, de forme aplatie, à symétrie binaire, contenant une chambre pollinique, un nucelle avec deux archégones, etc. (Ce genre est fréquent dans le terrain houiller de Rive-de-Gier.)

LEPTOCAULE (*kôl'* — du gr. *leptos*, grêle, et *kaulos*, tige) adj. Bot. Dont la tige est grêle.

LEPTOCÉLIE (*sé-lî*) ou **LEPTOCŒLIA** (*sé*) n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes, famille des térébratulidés, comprenant deux ou trois espèces fossiles propres au silurien de l'Amérique du Nord.

LEPTOCÉPHALE (*sé*) ou **LEPTOCEPHALUS** (*sé, luss*) n. m. Nom donné aux larves des congres. (On avait fondé le genre leptocéphale, type d'une tribu dite des *leptocéphalinés*, pour ces larves, que l'on avait prises pour des formes particulières de poissons.) V. congre.

LEPTOCÈRE (*sèr'*) ou **LEPTOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, tribu des mystacinés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.
— Encycl. Les *leptocères* sont des phryganes de taille petite ou moyenne, à très longues antennes, à livrée sombre, qui vivent au bord des eaux courantes et stagnantes, où leurs larves se développent dans un fourreau soyeux. Le *leptocerus bifasciatus* est commun en France au bord des rivières, où il voltige pendant les soirs d'été.

Leptocère (réd. d'un tiers).

LEPTOCÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes névroptères, plus ordinairement dite des *mystacinés*. — *Un* leptocériné.

LEPTOCHIRE (*kir'*) ou **LEPTOCHIRUS** *ki-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une trentaine d'espèces des régions tropicales. (Les leptochires ont une livrée noire, luisante, parfois variée de rouge ; ils vivent sous les écorces d'arbres.)

LEPTOCHLÈNE (*klèn'*) n. f. Genre de mousses acrocarpes, à feuilles ovales, lancéolées, à fleurs monoïques, qui croissent au Chili sur l'écorce des arbres.

LEPTOCHLOA (*klo*) n. m. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant des herbes à épis grêles, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LEPTOCHŒRUS (*ké-russ*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des suidés, comprenant deux espèces fossiles dans les terrains tertiaires de l'Amérique du Nord.

LEPTOCIRQUE (*sirk'*) ou **LEPTOCIRCUS** (*sir'-kuss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant une espèce indo-malaise. (Le *leptocircus curius* est un joli papillon à ailes vitrées, fauves ou verdâtres flambées de noir ; ses ailes inférieures se prolongent en une large et longue queue ; il ne mesure que 3 centimètres d'envergure.)

LEPTOCONQUE (*konk'*) ou **LEPTOCONCHUS** (*kon-kuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des coralliophilidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes de l'ancien monde. (Les leptoconques vivent sur les madrépores du genre méandrine.)

LEPTOCORISE ou **LEPTOCORISA** n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, tribu des *leptocorisinés*, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales. — (Les *leptocorises* sont de taille assez grande, allongées ; leur livrée est verdâtre ou testacée. L'espèce type du genre est la *leptocorisa tipuloides*, de l'Amérique centrale.)

LEPTOCORISINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, renfermant les *leptocorises* et genres voisins. — *Un* LEPTOCORISINÉ.

Leptodère (gr. 3 fois).

LEPTODACTYLE (du gr. *leptos*, grêle, et *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui a des doigts longs et grêles.

LEPTODÈRE ou **LEPTODERUS** (*dé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, tribu des *leptodérinés*, comprenant quelques espèces de l'Europe centrale.

— Encycl. Les *leptodères* sont propres aux cavernes de la Carniole et de la Bosnie. De petite taille, roux ou ambrés, ils ont la tête et le corselet longs et étroits, l'abdomen et les élytres larges, convexes en dessus, les pattes et les antennes longues et grêles. Tous sont aveugles et marchent lentement sur le sol ou grimpent le long des stalactites. L'espèce type est le *leptoderus Hohenwarti*, de Carniole, long de 6 millimètres.

LEPTODÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des silphidés, renfermant les *leptodères* et genres voisins. — *Un* LEPTODÉRINÉ.

LEPTODOME ou **LEPTODOMUS** (*muss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des grammysiidés, comprenant des formes fossiles dans le silurien de l'hémisphère boréal.

LEPTODON n. m. Zool. Genre de mammifères ongulés, famille des titanothéridés, voisins des rhinocéros, et comprenant une espèce qui vivait à l'époque tertiaire en Grèce.

— Bot. Genre de mousses pleurocarpes, tribu des neckéracées, comprenant des plantes petites, à fleurs dioïques, qui croissent sur les arbres, dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

LEPTODONTÉES n. f. pl. Sous-tribu de neckéracées, comprenant un grand nombre de genres qui, sauf les *leptodons* sont tous exotiques. — *Une* LEPTODONTÉE.

Leptodore hyaline (tr. gr.).

LEPTODORE ou **LEPTODORA** n. f. Genre de crustacés phyllopodes, tribu des *leptodorinés*, comprenant une espèce propre aux lacs d'Europe.

— Encycl. La *leptodore hyaline* (leptodora hyalina) est un animal transparent, allongé, mesurant quelques millimètres, et qui habite les grands fonds, où l'eau est très pure et sans végétation. Ces crustacés ne remontent vers la surface que pendant la nuit ; très carnassiers et très vifs, ils peuvent facilement saisir les animalcules dont ils font leur proie, car leur transparence les rend presque invisibles.

LEPTODORILÉES n. f. pl. Famille de mousses pleurocarpes, à feuilles disposées sur huit rangs, molles, d'un beau vert, à fleurs dioïques. — *Une* LEPTODORILÉE.

LEPTODORINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés phyllopodes cladocères, famille des polyphémidés, dont le genre *leptodore* est le type. — *Un* LEPTODORINÉ.

LEPTODRASSE ou **LEPTODRASSUS** (*suss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des drassidés, comprenant de nombreuses espèces, réparties notamment dans les régions arides de l'ancien monde. (Ce sont de petites araignées d'une teinte fauve. L'espèce type est le *leptodrassus femineus*, de la région méditerranéenne.)

LEPTOGE (*toj'*) n. m. Genre de lichen, de la famille des collemacées, mou, gélatineux, mince et transparent, gris de plomb ou gris verdâtre, quelquefois ridé ou couvert d'une poussière noire. (On en connaît dix-huit espèces européennes et une vingtaine des autres continents ; elles se développent sur les terres chaudes.)

LEPTOGLOSSE (du gr. *leptos*, mince, et *glôssa*, langue) adj. Zool. Qui a la langue étroite.

LEPTOGLOTTIDE n. f. Genre de solanées nicotianées, comprenant des herbes grêles, dont on connaît trois espèces de l'Amérique boréale.

LEPTOGNATHE ou **LEPTOGNATHUS** (*tuss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, famille des élapidés, tribu des amblycéphalinés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *leptognathes* sont des serpents venimeux de taille moyenne, à tête distincte du corps, portée par un cou étroit ; leurs couleurs sont vives et variées. L'espèce type du genre est le *leptognathus Catesbyi*, commun au Brésil et à la Guyane.

LEPTOGNATHIENS (*ti-in*) n. m. pl. Groupe de reptiles des anciens auteurs, correspondant à peu près aux colubridés actuels mais qui comprenait quantité de formes appartenant à d'autres groupes.) — *Un* LEPTOGNATHIEN.

LEPTOGORGIE (*jî*) ou **LEPTOGORGIA** n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des gorgonidés, comprenant plusieurs espèces des mers de France. (Les leptogorgies forment des colonies ramifiées, où les polypes font saillie en façon de verrues.)

LEPTOGRAPTE ou **LEPTOGRAPTUS** (*ptuss*) n. m. Paléont. Genre de graptolites, famille des *leptograptidés*, fossiles dans le silurien inférieur. (Les leptograptes, dont le type est le *leptograptus flaccidus*, ont leurs branches longues, simples et minces ; les cellules allongées, presque triangulaires, sont à peu près contiguës.)

LEPTOGRAPTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de graptolites, renfermant les *leptograptes* et genres voisins. — *Un* LEPTOGRAPTIDÉ.

Leptolépide.

LEPTOLÈNE n. f. Genre de chlénacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en grappes de cymes, dont on connaît plusieurs espèces de Madagascar.

LEPTOLÉPIDE ou **LEPTOLEPIS** (*lé-piss*) n. m. Paléont. Genre de poissons, type de la famille des *leptolépidés*, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques. (Les leptolépides étaient allongés en fuseau, couverts de minces écailles émaillées, avec la nageoire caudale à lobes égaux.)

LEPTOLÉPIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de poissons téléostéens, renfermant les lépidotes et genres voisins, tels que *thrissops*, *cature*, *mégalure*, etc. (Les leptolépidés sont rangés par beaucoup d'auteurs parmi les ganoïdes. Il semble plus naturel de les mettre parmi les téléostéens physostomes, à côté des clupéidés et des salmonidés. On a créé pour eux un ordre de ganoïdes, dit des *téléostéides*.) — *Un* LEPTOLÉPIDÉ.

LEPTOLEPYRUS (*lé-pi-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés, comprenant une seule espèce propre à la région méditerranéenne, le *leptolepyrus Meridionalis*.

LEPTOLOBE n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres ou arbustes qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LEPTOLOGIE (*jî* — du gr. *leptos*, grêle, et *logos*, discours) n. f. Style subtil, minutieux, affecté. (Peu usité.)

LEPTOMÈRE (du gr. *leptos*, grêle, et *mêros*, cuisse) adj. Zool. Qui a les jambes grêles.

LEPTOMÉRIE (*rî*) n. f. Genre de santalacées, comprenant des arbustes rameux, à feuilles linéaires, à fleurs en épis, parfois en grappes, dont on connaît douze espèces qui croissent en Australie.

LEPTOMÉRYCHINÉS (*ki*) n. m. pl. Paléont. Tribu de mammifères ruminants, famille des tragulidés, comprenant les *leptoméryx* et genres voisins, fossiles dans les terrains tertiaires. — *Un* LEPTOMÉRYCHINÉ.

LEPTOMÉRYX n. m. Paléont. Genre de mammifères ruminants, type de la tribu des *leptomérichinés*, comprenant quatre espèces, fossiles dans le miocène de l'Amérique du Nord. (Les leptoméryx étaient de petite taille, comme les tragules ou cerfs nains actuels. L'espèce type du genre est le *leptomeryx Evansi*.)

LEPTOMITE n. f. Genre d'algues de la famille des saprolégniées, qui vivent dans des milieux renfermant des substances organiques, et se développent par zoospores.

LEPTOMORPHIQUE (*fik'*) adj. Se dit d'un cristal à forme étroite, allongée.

LEPTON n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des érycinidés, comprenant plusieurs espèces répandues dans presque toutes les mers, et d'autres fossiles dans le tertiaire. (Les leptons sont des animaux de petite taille, à coquille ovale, mince, plate. Le *lepton squamosum*, espèce des mers d'Europe, mesure 1 centimètre environ.)

Lepton.

LEPTON (mot gr., dérivé de *leptos*, mince) n. m. Métrol. Poids d'environ 13 centigrammes, en usage chez les anciens Grecs. ‖ Très petite monnaie en usage chez le même peuple. ‖ Chez les Grecs modernes, Monnaie de cuivre valant 1 centime. (On dit au plur. LEPTA, ce qui est la forme grecque.)

Lepton, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 3.000 hab.

LEPTONÉMATITE n. f. Oxyde naturel de manganèse.

LEPTONÈME n. f. Genre d'euphorbiacées biovulées, tribu des phyllanthées, dont les espèces croissent à Madagascar.

LEPTONÈTE ou **LEPTONETA** (*né*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des *leptonétidés*, comprenant une dizaine d'espèces de l'Europe et de l'Asie boréales. (Les leptonètes sont de petites araignées à longues pattes fines, qui vivent surtout dans les cavernes des Pyrénées.)

LEPTONÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *leptonètes* et genres voisins. — *Un* LEPTONÉTIDÉ.

LEPTONEURA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant quelques espèces de l'Afrique méridionale et de Madagascar. (Ce sont de petits satyres noirs, à ailes supérieures tachées de jaune, avec un ocelle violet, les inférieures portant des yeux roux.)

LEPTONIE (*nî*) n. f. Genre de champignons de la famille des agaricinées, ayant des spores anguleuses, couleur chair ou saumon, et un chapeau dont le bord est toujours enroulé vers l'intérieur dans le jeune âge.

LEPTONOTE ou **LEPTONOTA** n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant sept ou huit espèces propres à la Nouvelle-Calédonie et aux îles voisines.

LEPTONYCHIE (*kî*) n. f. Genre de buettnériacées, comprenant des arbres ou arbustes, à feuilles alternes, à fleurs en cymes axillaires, dont on connaît quatre espèces de l'Afrique tropicale.

Leptonychote.

LEPTONYCHOTE (*kot'*) ou **LEPTONYCHOTES** (*ko-téss*) n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, famille des phocidés, comprenant une seule espèce propre aux mers antarctiques.

— Encycl. Les *leptonychotes* sont de grands phoques à molaires tuberculeuses, à membres postérieurs presque sans griffes ; ils ont le museau complètement velu. Le *leptonychote Weddelli* ou *léopard de mer* est confiné dans les parages désolés des îles Kerguelen.

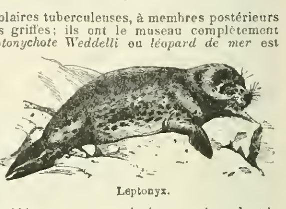
Leptonyx.

LEPTONYX n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, famille des phocidés, comprenant plusieurs espèces dont le type est le *leptonyx monachus* (phoque moine), de la Méditerranée.

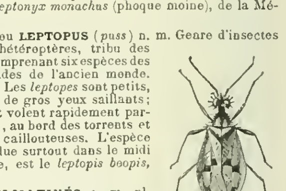
Leptope (gr. 5 fois).

LEPTOPE ou **LEPTOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, tribu des *leptopinés*, comprenant six espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les *leptopes* sont petits, trapus, avec de gros yeux saillants ; ils courent et volent rapidement parmi les galets, au bord des torrents et des rivières caillouteuses. L'espèce type, répandue surtout dans le midi de la France, est le *leptopis boopis*, gris cendré.

LEPTOPELMATINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant les *leptopelmes* et genres voisins. — *Un* LEPTOPELMATINÉ.

LEPTOPELME ou **LEPTOPELMA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, tribu des *leptopelmatinés*, comprenant sept espèces des régions chaudes de l'Europe et de l'Afrique. (Les leptopelmes sont des mygales dont les terriers n'ont pas d'opercule, mais sont ordinairement revêtus d'un tuyau soyeux, prolongé en pavillon évasé.)

LEPTOPÉTALE (du gr. *leptos*, grêle, et *pétalon*, pétale) adj. Bot. Dont les pétales sont étroits.

— n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent au Mexique.

LEPTOPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique méridionale et centrale. (Les *leptophis* sont des couleuvres allongées, grêles, à tête forte et bien distincte du corps ; leur livrée est verte ou bronzée, avec des marques sombres.)

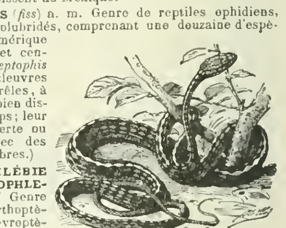
Leptophis.

LEPTOPHLÉBIE (*bî*) ou **LEPTOPHLEBIA** (*flé*) n. f Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères amphibiotiques, famille des éphémérides, comprenant de nombreuses espèces de tout le globe, mais répandues surtout dans les régions chaudes. (L'espèce type est la *leptophlebia marginata*, l'éphémère à ailes brunes de France, longue de 8 à 12 millimètres.)

LEPTOPHOLCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des pholcidés, comprenant les deux genres *leptopholque* et *micromerys*. — *Un* LEPTOPHOLCINÉ.

LEPTOPHOLQUE (*folk'*) ou **LEPTOPHOLCUS** (*kuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *leptopholcinés*, comprenant deux ou trois espèces de l'Afrique tropicale et de l'Inde.

LEPTOPHONIE (*nî* — du gr. *leptos*, grêle, et *phônè*, voix) n. f. Méd. Gracilité, faiblesse de la voix.

LEPTOPHYLLE (du gr. *leptos*, grêle, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont minces et étroites.

LEPTOPHYLLIE (*fi-lî*) ou **LEPTOPHYLLIA** n. f. Paléont. Genre de madrépores, famille des astréidés, comprenant des formes fossiles du crétacé au quaternaire.

LEPTOPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des saldidés, comprenant les genres *leptope* et *érianote*. — *Un* LEPTOPINÉ.

LEPTOPLANE ou **LEPTOPLANA** n. f. Genre de vers turbellariés dendrocèles, famille des *leptoplanidés*, comprenant de nombreuses espèces des mers du nord. (Les leptoplanes sont des planaires marines, à corps large, plat et mince ; elles n'ont ni tête distincte, ni tentacules.)

LEPTOPLANIDÉS n. m. pl. Famille de vers turbellariés dendrocèles, renfermant les *leptoplanes* et genres voisins. — *Un* LEPTOPLANIDÉ.

LEPTOPODIE (*di*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, comprenant deux espèces des mers américaines.

LEPTOPODIEN (*di-in* — du gr. *leptos*, grêle, et *pous*, *podos*, pied) adj. Zool. Qui a les pieds grêles.

LEPTOPODIINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, comprenant les *leptopodies*, les *sténorhynques* et les *achœus*. — *Un* LEPTOPODIINÉ.

LEPTOPOME ou **LEPTOPOMA** n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cyclophoridés, comprenant quelques espèces de la région indo-malaise.

LEPTOPS (*topss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une trentaine d'espèces propres à l'Australie.

LEPTOPTERYGIUS n. m. Ichtyol. Syn. de GOUANIE.

Leptoptile.

LEPTOPTILE ou **LEPTOPTILA** n. f. Genre d'oiseaux colombiformes, famille des péristéridés, comprenant une vingtaine d'espèces américaines, répandues surtout dans les régions chaudes. (Les leptoptiles sont des pigeons de taille moyenne, proches parents des géotrygons.)

LEPTOPTILUS (*luss*) n. m. Ornith. Nom scientifique des marabouts.

LEPTORHIN, INE (du gr. *leptos*, grêle, et *rhin*, nez) adj. Zool. Qui a les narines étroites.

LEPTORHIZE (du gr. *leptos*, grêle, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Dont les racines sont grêles.

LEPTORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre de composées inulées, comprenant des herbes tomenteuses ou laineuses, à involucre persistant qui se conserve sec. (On en connaît plusieurs espèces, qui croissent en Australie.)

LEPTORIE (*rî*) ou **LEPTORIA** n. f. Genre de polypiers astréens, voisins des méandrines et fossiles du jurassique au tertiaire. (Les leptories sont des polypiers massifs, fixés par une large base.)

LEPTOSCÈLE (*to-sèl'*) ou **LEPTOSCELIS** (*to-sé-liss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, tribu des *leptoscélinés*, comprenant quatorze espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont des punaises allongées, à gros yeux saillants, à très longues pattes postérieures renflées et dentées aux cuisses, à livrée plus ou moins bariolée.)

LEPTOSCÉLINÉS (*to-sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, renfermant les *leptoscèles* et genres voisins. — *Un* LEPTOSCÉLINÉ.

LEPTOSÉPALE (du gr. *leptos*, grêle, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a les divisions du calice étroites.

LEPTOSOLÈNE n. f. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles étroites, qui croissent dans l'île de Luçon.

LEPTOSOME (du gr. *leptos*, grêle, et *sôma*, corps) adj. Zool. Qui a le corps grêle.

LEPTOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de myrtacées.

— ENCYCL. Les *leptospermes* (leptospermum) sont des arbres ou arbustes de l'Océanie, à feuilles alternes, rigides, ponctuées, à fleurs sessiles, solitaires ou en petits groupes, à graines très menues. On en connaît environ vingt-cinq espèces, qui sont aromatiques, et dont quelques-unes (*leptospermum thea, flavescens, scoparium*) servent à préparer des infusions digestives et antiscorbutiques.

Leptosperme : *a*, fleur.

LEPTOSPERMÉES (*spèr*) n. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre *leptosperme*. — *Une* LEPTOSPERMÉE.

LEPTOSTACHYÉ (*sta-ki-é*), **ÉE** [du gr. *leptos*, grêle, et *stakhus*, épi] adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis grêles.

LEPTOSTRACÉS (*stra-sé*) n. m. pl. Groupe de crustacés malacostracés, comprenant la seule famille des nébaliidés. — *Un* LEPTOSTRACÉ.

LEPTOSTYLE (*stil'*) ou **LEPTOSTYLUS** (*sti-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant une quarantaine d'espèces propres au nouveau monde. (L'espèce type du genre est le *leptostylus bidentatus*, des Antilles.)

LEPTOSTYLE (*stil'* — du gr. *leptos*, grêle, et de *style*) adj. Bot. Qui a le style grêle, filiforme.

LEPTOTEUTHIS (*tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des loliginidés, comprenant des formes fossiles dans les sédiments oolithiques. (Les leptoteuthis étaient de grands calmars à lame cornée, conique, large, arrondie en avant.)

Leptothorax (gr. 10 fois).

LEPTOTHORAX (*rakss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicidés, tribu des myrmicinés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère nord. (Les leptothorax sont des fourmis très agiles, vivant en petites sociétés dans le bois mort, sous les pierres. Le *leptothorax tuberum* de France, rougeâtre ou jaunâtre, marqué de brun, fait son nid dans les tiges sèches de ronce, sous les mousses.)

LEPTOTHRICHE n. f. Genre d'oscillariacées nématogénées, comprenant des algues à trichome, dont le mouvement oscillatoire est très peu apparent.

LEPTOTHRICHÉES n. f. pl. Tribu des algues oscillariées. — *Une* LEPTOTHRICHÉE.

LEPTOTHRION n. m. Genre de graminées, tribu des andropogonées, comprenant des herbes cespiteuses, qui habitent l'Amérique tropicale.

LEPTOTHRIX (*trikss*) n. f. Petite algue à trichome non rameux, dont on connaît plusieurs espèces. (Le *leptothrix buccalis* est très abondant dans les interstices des dents ; il y atteint jusqu'à 2 centièmes de millimètre.)

LEPTOTHYRION n. m. Genre de pyrénomycètes sphériacés, comprenant des champignons à périthèce scutiforme, noir, à spores ovoïdes, hyalines. (On en connaît cinquante espèces, qui se rencontrent sur les tiges des arbres, en Europe et dans l'Amérique du Nord.)

LEPTOTRACHELUS (*ké-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des odacanthinés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les *leptotrachelus* sont de taille médiocre, allongés, à livrée fauve ou testacée ; ils vivent sur les arbustes et ont les mœurs des lébies.)

LEPTOTRICHACÉES (*ka-sé*) n. f. pl. Famille de mousses acrocarpées, comprenant des plantes cespiteuses souvent de petite taille, à feuilles lancéolées concaves, qui vivent sur la terre et les rochers. — *Une* LEPTOTRICHACÉE.

LEPTOTRICHE n. m. Genre de mousses acrocarpes, comprenant des plantes réunies en gazons serrés, à feuilles subulées. (On en a décrit douze espèces, dont huit européennes ; les plus répandues sont les *leptotriches homomallum* et *tortile*, qui se rencontrent sur les bords des routes et des fossés dans les terres argileuses.)

LEPTOTRICHE ou **LEPTOTRICHUS** (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant quelques espèces du Brésil. (Les leptotriches sont d'assez grosses altises, robustes et épaisses.)

LEPTOTRICHÉES n. f. pl. Tribu de mousses acrocarpées, caractérisées par la coiffe cuculliforme, la capsule ovale et le péristome simple. — *Une* LEPTOTRICHÉE.

LEPTOXYDE ou **LEPTOXYDA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les leptoxydes sont des mouches ovales, dont l'abdomen porte une longue tarière pointue.)

Lepture (gr. 2 fois).

LEPTURE ou **LEPTURA** n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, type de la tribu des *lepturinés*, comprenant une centaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal. (Les leptures sont allongées, atténuées en arrière, de couleurs ordinairement vives et tranchées. De taille petite ou moyenne, elles vivent sur les fleurs ; leurs larves se développent dans le bois mort. La *leptura tomentosa* est commune en France.)

— Bot. Genre de graminées, comprenant de petites herbes vivaces ou annuelles, répandues dans presque toutes les régions chaudes et tempérées du globe.

LEPTURGE (*turj'*) ou **LEPTURGUS** (*guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant une quarantaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale.

LEPTURINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant les *leptures* et genres voisins. — *Un* LEPTURINÉ.

LEPTYNITE n. f. Roche cristalline à grain fin, composée de feldspath orthose et de quartz avec grenat disséminé. (C'est une variété stratiforme du granulite.)

LEPTYNOLITE n. f. Nom créé par Cordier pour désigner des roches à grain fin, souvent maclifères, résultant généralement du métamorphisme de gros et de quartzites.

LEPUIX, comm. du Territoire et à 17 kilom. de Belfort, à 1 kilom. 1/2 de la frontière d'Alsace-Lorraine ; 1.912 hab. Fer arsenical, tissage.

LÉPUROPÉTALE n. m. Genre de saxifragacées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à fleurs solitaires, qui croissent dans l'Amérique boréale et au Chili. ‖ On dit aussi LÉPUROPÉTALON.

LEPUS (*lé-puss*) n. m. Zool. Nom scientifique du lièvre.

LÉPYRE ou **LEPYRUS** (*lé, russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les lépyres sont des charançons roux ou gris sale, vivant dans les endroits humides, sous les pierres, au pied des arbres. Les *lepyrus colon* et *capucinus* sont assez communs aux environs de Paris.)

Lépyre (gr. 2 fois).

LÉPYRODIE (*dî*) n. f. Genre de restiacées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît quinze espèces australiennes.

LÉPYRONIE (*nî*) ou **LEPYRONIA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des cicadellidés, comprenant quelques espèces répandues sur le globe. (L'espèce type est la *lepyronia coleoptrata*, de France.)

LEQUEITIO, ville maritime de l'Espagne septentrionale (Biscaye), sur le golfe de Biscaye ; 3.600 hab. Port déchu, qui servit au départ pour la pêche à la baleine. Vieilles murailles, vieilles maisons, église du XIIIe siècle.

LEQUEL m. s., **LAQUELLE** f. s., **LESQUELS** m. pl., **LESQUELLES** f. pl. (*kèl'*) pron. relat. Qui. (S'emploie comme sujet d'une proposition qu'il joint à une proposition précédente, pour éviter l'emploi ou la répétition de *qui*, lorsqu'il pourrait donner lieu à une cacophonie ou à une amphibologie) : *Je l'ai su par une personne qui vous est connue*, LAQUELLE *est venue me voir*. ‖ S'emploie généralement au lieu de *qui*, en terme de pratique : *Entendu les témoins*, LESQUELS *ont déclaré*...

— S'emploie plus souvent comme complément ; et alors, *de lequel, de lesquels, de lesquelles, à lequel, à lesquels, à lesquelles* se contractent en *duquel, desquels, desquelles, auquel, auxquels, auxquelles* : *Le parti* AUQUEL *je me suis arrêté*.

— Celui, celle qui : *Parmi ces étoffes, voyez* LAQUELLE *vous préférez*.

— Pron. interrog. Quel est celui, quelle est celle qui, à qui, dont : AUQUEL *des commis avez vous parlé ?*

— Gramm. V. DONT.

LEQUESNE (Eugène-Louis), sculpteur, né à Paris en 1815, mort en 1887. Grand prix de Rome en 1844, il exécuta en Italie une remarquable copie du *Faune* de Barberini. De retour à Paris, il envoya au Salon de 1850 le modèle en plâtre de son *Faune dansant*, son chef-d'œuvre, qui figure, en bronze, dans le jardin du Luxembourg (Paris). Il sculpta plusieurs bustes et termina les *Victoires* du tombeau de Napoléon Ier, laissées inachevées par Pradier. A l'Exposition universelle de 1855, il envoya une statuette de *Philippe de Commines*. Il exposa, par la suite, la statue du *maréchal Saint-Arnaud* (1857) ; *Jeune fille pesant des Amours* (1859) ; *l'Esclave romain* ; le buste de *Mlle Patti* (1863) ; le *général Daumas*, buste (1866) ; le *vicomte de Paiva* (1868) ; *M. de Maupas* (1874) ; *Gaulois au poteau* (1876) ; *Mlle Rosita Mauri* ; *M. Mérante* (1884) ; etc. On lui doit, en outre, la décoration de l'église Saint-Augustin à Paris, des *Pégases* (1870), au nouvel Opéra de Paris ; etc.

LE QUIEN DE LA NEUVILLE (Jacques), historien français, né à Paris en 1647, mort à Lisbonne en 1728. Il servit d'abord dans l'armée, puis fut avocat, et devint avocat général à la cour des monnaies. Il est l'auteur d'une *Histoire générale du Portugal* (1700), encore consultée aujourd'hui. Il entra, en 1706, à l'Académie des inscriptions.

LEQUIEN (Michel), dominicain et érudit français, né à Boulogne-sur-Mer en 1661, mort à Paris en 1740. Il fut l'ami de Montfaucon et de l'abbé Longuerue. Lequien s'est attaché à réfuter les opinions émises par Pezron, dans son *Antiquité des temps rétablie*, et il a travaillé à la « Collection byzantine ». Ses principaux ouvrages sont : *Défense du texte hébreu et de la version de la Vulgate* (1690) ; *Panoplia contra schisma Græcorum* (1718) ; *Oriens christianus* (1740). Il a donné, en outre, une édition gréco-latine des *Œuvres de saint Jean Damascène* (1712).

LEQUINIO (Joseph-Marie), homme politique français, né à Sarzeau (Morbihan) en 1755, mort à Newport (Amérique) vers 1813. Député du Morbihan à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il siégea à la Montagne. Envoyé en mission dans la Charente-Inférieure, il s'y fit remarquer par ses rigueurs impitoyables, et prit part à la guerre de Vendée. Après le 9-Thermidor, il fut arrêté comme terroriste. Amnistié en l'an IV, il fut élu député du Nord au conseil des Cinq-Cents. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut envoyé en Amérique comme sous-commissaire des relations extérieures. Il s'occupait aussi de littérature. Il a laissé : *Guerre de la Vendée et des Chouans* (an III) ; *la Philosophie du peuple* (1792) ; etc.

LERAMBERT (Louis), peintre et sculpteur français, né à Paris probablement en 1620, mort en 1670. Il devint membre de l'Académie de sculpture en 1663, puis garde des antiques du roi. Le parc de Versailles renferme de lui une *Bacchante avec un enfant jouant des castagnettes* ; deux *Sphinx* de marbre, portant des enfants de bronze ; une *Nymphe* et des *Satyres*. On cite également comme des œuvres estimables les portraits, en médaillon, de Mazarin (terre cuite, dont il fit présent à l'Académie royale en 1664), et du maréchal de La Meilleraie.

LÉRAN, comm. de l'Ariège, arrond. et à 36 kilom. de Pamiers, sur le Touyre, affluent du Grand Hers ; 1.087 hab. Fabrique de peignes, tanneries. Ancien château de la famille de Levis-Mirepoix.

LERBACHITE (*lèr*) n. f. Séléniure naturel de plomb et d'argent.

LERCARA-FRIDDI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]), au milieu de montagnes dénudées et souvent couvertes de neige ; 13.205 hab. Mines de soufre.

LERCHÉE (*lèr'*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, ovales, à fleurs en cymes, dont on connaît six espèces de Bornéo, Java et des îles Viti.

LERCHENFELD ou **NEU-LERCHENFELD**, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), dans la banlieue de Vienne ; 45.044 hab. Cette localité, qui possède de nombreuses fabriques, est un des faubourgs de Vienne.

LERCHENFELD (Gustave, baron DE), homme d'Etat bavarois, né à Ulm en 1806, mort à Berchtesgaden en 1866. Il fit partie, depuis 1845, de la Chambre des députés bavaroise, où il combattit le ministère Abel. En 1848, il fut ministre des finances et, pendant quelques mois, ministre de l'intérieur. Il fut, avec le comte Hegnenberg, le chef de l'opposition libérale dans la Chambre bavaroise, et, plus tard, un des fondateurs et le président du *Grossdeutches Reformverein*, fondé en 1862. Il a laissé trois ouvrages importants : *les Anciens Privilèges des Etats de Bavière* (1851) ; *Histoire de la Bavière sous l'empereur Maximilien-Joseph Ier* (1854) ; *les Procédés des grands Etats allemands contre le Slesvig-Holstein et la Confédération* (1866).

LERDO DE TEJADA (Sébastien), président du Mexique, né à Jalapa en 1827, mort à New-York en 1889. Membre du tribunal supérieur, ministre des affaires étrangères et président du conseil (1857), il fut élu au Congrès en 1861. Lors de l'invasion française (1863), il suivit Juarez, accepta le portefeuille de la justice, puis celui des affaires étrangères (1863). Il remplaça d'abord provisoirement, puis à titre définitif (1872) le président. Il fut réélu en 1876, mais bientôt renversé par le général Porfirio Diaz.

LÉRÉ, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 20 kilom. de Sancerre, au pied est du massif du Sancerrois, sur le

canal latéral à la Loire, et près de la rive gauche du fleuve ; 1.580 hab. Filature de laine, église des XIe, XIIIe et XVe s., sur une crypte romane ornée de peintures du XIIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 8.716 hab.

Lereboullet (Léon-François-Camille), médecin français, né à Strasbourg en 1842. Médecin militaire et professeur à l'école du Val-de-Grâce, à Paris, il devint membre de l'Académie de médecine. On lui doit un *Manuel du microscope*, en collaboration avec Mathias Duval (1872), et un *Dictionnaire usuel des sciences médicales*. Depuis 1886, il a succédé à Dechambre comme directeur du « Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. — Son frère, Adolphe-Louis-Auguste, né à Strasbourg en 1845, mort en 1886, a publié, sous le pseudonyme de **Prosper Chazel** : *le Chalet des sapins* (1875) ; *la Haie blanche* (1878) ; *Histoire d'un forestier* (1880.)

Lerebours (Nicolas-Marie-Paymal), opticien français, né à Neuilly (Seine) en 1807. Après la mort de son père, Jean-Noël **Lerebours** (1761-1840), qui fut membre du Bureau des longitudes et construisit un grand nombre d'instruments de précision remarquables, il prit la direction de l'établissement fondé par ce dernier. Il fut adjoint, en 1862, au Bureau des longitudes. On lui doit des ouvrages estimés : *Traité de photographie* (1842) ; *Traité de galvanoplastie* (1843) ; *Galerie microscopique* (1843) ; *Excursions daguerriennes* (1844) ; *Instruction pratique sur les microscopes* (1846) ; *Des papiers photographiques* (1848) ; etc.

Le Rey (Frédéric-Albert), compositeur français, né à Cherbourg en 1858. Il a fait représenter les opéras suivants : *les Noces de l'alcade ; Dans les nuages ; la Kermesse de Denderlew ; Miliane ; Stenio ; Ibycus ; Fantik ; Hermann et Dorothée* (1894) ; *Eros* (1895) ; *la Mégère apprivoisée* (1896) ; *la Tentation de saint Antoine*, ballet (1896) ; *la Redingote grise* (1897) ; *Sœur Marthe* (1898) ; *les Petites Vestales* (en société avec Clérico) ; *Thi-Teu* (1899). Le Rey a écrit la musique de scène de *Jacques Callot*, drame représenté à la Porte-Saint-Martin ; il a composé un oratorio, *Cavelier de La Salle*, une symphonie et des mélodies vocales.

Lerici (lat. *Ericis portus, Castrum ilicis*), comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la côte orientale du golfe do Spezia ; 6.678 hab. Vieux château ; usine importante pour le traitement du plomb argentifère ; fabriques de toiles ; port de cabotage et de pêche.

Abbaye de Lérins et donjon, dans l'île Saint-Honorat (îles de Lérins).

Lérida (catalan *Lleyda*), ville d'Espagne (Catalogne), ch.-l. de la *province de Lérida*, sur la Sègre, affluent de l'Èbre ; 22.000 hab. Belle cathédrale du XVIIIe siècle. Forte citadelle dominant la ville, près de l'ancienne cathédrale byzantine du XIIIe siècle et du vieux palais épiscopal. Tanneries, corroiries, filatures de soie, alimentées par les magnaneries locales. Lérida (l'antique *Ilerda*) a été souvent assiégée avec des fortunes diverses par les Maures et les chrétiens, pendant les guerres de l'indépendance espagnole. Elle résista victorieusement, en 1647, au grand Condé. En 1710, elle fut prise par le duc d'Orléans, pendant la guerre de la succession d'Espagne. En 1810, assiégée pour la troisième fois par une armée française, sous les ordres de Suchet, elle fut prise après un mois de siège.

Lérida (province de), province de la région nord-est de l'Espagne (Catalogne), confinant au territoire français, à l'Andorre et aux provinces espagnoles de Girone, Barcelone, Tarragone, Saragosse et Huesca. Superf. 12.151 kilom. carr. ; pop. 274.867 hab. Elle comprend les hautes vallées de la Sègre et de ses deux affluents, les deux Noguera, le Cinca, etc. A peu près exclusivement agricole, elle produit dans la plaine le blé et l'olivier, et nourrit, dans la montagne, saccagée par d'imprudents déboisements, d'importants élevages. Ch.-l. *Lérida*.

lérida (du n. de *Lérida*, dont le prince de Condé fut contraint de lever le siège, ce qui donna lieu à une chanson satirique) n. f. Chanson satirique :

Et n'était pas un de la troupe
Qui ne chantât des *léridas*.
SCARRON.

Lerin, ville d'Espagne (Navarre), au-dessus de l'Ega, tributaire de l'Èbre ; 2.400 hab. Source purgative.

Lérins [*rinss*] (îles de), petit archipel de la Méditerranée, sur la côte de Provence (Alpes-Maritimes). Il sépare le golfe de la Napoule (à l'O.) du golfe Jouan (à l'E.). Deux îles seulement, dépendant de la commune de Cannes : Sainte-Marguerite, la plus grande (7 kil. de tour), à 1.200 mètres du cap de la Croisette, et Saint-Honorat (3 kilom. de de tour), à 700 mètres au S. de la précédente ; plus des îlots, des écueils.

Iles de Lérins.

Lérins (abbaye et école théologique de). Dès le IIIe siècle, la plus petite des îles de Lérins, nommée par les Romains *Lerina*, fut habitée par des solitaires, dont le plus célèbre est saint Caprais. Saint Honorat, vers 410, y établit un monastère et une école, qui devinrent rapidement fameux. Un grand nombre de saints, entre autres saint Eucher, saint Hilaire d'Arles, saint Césaire et saint Vincent de Lérins, des écrivains illustres, tels que Salvien et Fauste de Riez, y furent formés. L'île de *Lerina* prit alors le nom de Saint-Honorat, qu'elle a conservé. Le monastère fut érigé en abbaye et soumis à la règle de saint Benoît (661). Détruit par les Sarrasins vers 732, il fut relevé de ses ruines par Benoît VII (976), et affilié à la congrégation de Cluny. Du XIe au XIVe siècle, l'abbaye de Lérins, fréquentée, dit-on, par plus de trois mille religieux, jeta un grand éclat. C'est pendant cette période, de 1073 à 1190, que fut élevé à la pointe de l'île le château fort ou donjon qui est encore debout, et où les moines se réfugiaient lors des débarquements des pirates qui ravageaient les côtes de Provence. Vers 1515, Lérins reçut un abbé commendataire, et la décadence commença. Il n'y restait plus que cinq moines en 1725. Le connétable de Bourbon en 1524, le Génois André Doria en 1536, les Espagnols en 1635, saccagèrent l'abbaye. Elle fut vendue aux enchères en 1791. En 1859, les prêtres de la société de Saint-Pierre-ès-Liens, de Marseille, obtinrent l'autorisation de réparer l'ancien monastère. De nouvelles constructions furent élevées depuis, pour recevoir un orphelinat dirigé par la congrégation de Cîteaux.

Léris (André-Jules-Alfred Desrosiers, connu sous le nom de), auteur dramatique, né et mort à Paris (1807-1870). Il a signé avec divers auteurs un assez grand nombre de vaudevilles et de comédies, dont plusieurs ont eu du succès : *Zizine* (1837) ; *un Mariage russe* (1840) ; *un Miracle de l'amour* (1843) ; *le Marché aux servantes* (1844) ; *le Châle bleu* (1846) ; *un Gentilhomme campagnard* (1848) ; *Portes et placards* (1850) ; *Royal-Tambour* (1851) ; *les Moutons de Panurge* (1853) ; *un Drôle de corps* (1854) ; *Simonne* (1858) ; *les Profits du jaloux* (1861) ; *Deux dots* (1862) ; *les Maris sont esclaves* (1868) ; *Pourquoi l'on aime* (1869) ; etc.

Lerma, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Burgos]), sur l'Arlanza, sous-affluent droit du Douro par l'Arlanzon et le Pisuerga ; 2.600 hab. Ruines du grand palais du duc de *Lerma* (1604).

Lerma, ville du Mexique (Etat de Mexico), sur les bords d'un lac que traverse la rivière naissante appelée aussi *Lerma* ; 11.000 hab.

Lerme (D. Francisco Gomez de Sandoval y Rojas, duc de), homme d'Etat espagnol, né en 1555, mort en 1625. Vice-roi de Valence et grand écuyer sous Philippe II, il gouverna l'Espagne pendant vingt ans sous le règne de Philippe III (1598-1618). Il signa la paix avec l'Angleterre (1604), avec la Hollande (1609), unit par un double mariage les maisons royales de France et d'Espagne (1612), mais commit la faute d'expulser les Morisques (1609), faisant perdre à l'Espagne 600.000 habitants. Affable et courtois, mais prodigue et avide, il amassa une énorme fortune. Se sentant menacé, il entra dans les ordres après la mort de sa femme, reçut de Paul V le chapeau de cardinal et fut renversé, en 1618, par son propre fils, le duc d'Uzeda. Un procès criminel lui fut intenté, sous Philippe IV ; il fut condamné à restituer 1.400.000 écus et mourut de chagrin.

Lermina (*Jules*-Hippolyte), littérateur français, né à Paris en 1839. Il collabora à diverses feuilles, fonda le *Corsaire* (1865), puis le *Satan*, encourut sous l'Empire plusieurs condamnations, et prit part à la guerre de 1870-1871. Depuis lors, tout en restant journaliste, il a publié un grand nombre de romans et d'ouvrages, soit sous son nom, soit sous des pseudonymes (William Cobb, Thomas Vireloque, etc.), et est devenu secrétaire général de l'Association littéraire et artistique internationale. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Histoire anecdotique illustrée de la révolution de 1848* (1868) ; *Histoire de la misère ou le Prolétariat à travers les âges* (1868) ; *Propos de Thomas Vireloque* (1868) ; *les Loups de Paris*, roman (1876) ; *la Succession Tricoche et Cacolet* (1877) ; *Dictionnaire universel illustré de la vie française contemporaine* (1884) ; *Histoire de cent ans, Fondation de la République française* (1884) ; *la France martyre* (1887) ; *Dictionnaire thématique français-argot* (1897) ; une traduction des *Œuvres de Shakspeare* (1887-1898) ; etc. Il a fait représenter à l'Ambigu et à la Gaîté trois drames : *la Lettre rouge, Turenne, la Criminelle*, et a signé des articles journaliers au « Radical », sous le pseudonyme de un Parisien.

Lerminier (Théodoric-Nilammon), médecin français, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1770, mort en 1820. Elève de Corvisart, il fut médecin de l'Hôtel-Dieu et de la Charité et membre de l'Académie de médecine. On lui doit plusieurs articles du « Dictionnaire des sciences médicales », et c'est en partie d'après ses leçons qu'Andral et Louis ont rédigé leur *Cours de clinique médicale*.

Lerminier (Jean-Louis-Eugène), publiciste français, né et mort à Paris (1803-1857). Nommé, en 1831, professeur de législation au Collège de France, il était devenu, grâce à son éloquence et à ses idées avancées, très populaire parmi les étudiants, lorsqu'il se rallia tout à coup au gouvernement et fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1838) ; mais il ne put reprendre son cours, interrompu par les manifestations les plus hostiles. Nous citerons : *Introduction générale à l'étude du droit* (1820) ; *Philosophie du droit* (1831) ; *Au delà du Rhin* ou *De l'Allemagne depuis Mme de Staël* (1835) ; *Histoire des législations et des constitutions de la Grèce antique* (1852) ; etc.

Lermontov (Michaïl Iouriévitch), poète russe, né à Moscou en 1814, tué en duel à Piatigorsk (Caucase) en 1841. Ses premiers vers, comme ceux de Pouchkine, furent écrits en français. A l'âge de seize ans, il entra à l'université de Moscou (1830-1832), qu'il fut obligé d'abandonner à cause d'une poésie qu'il envoya au tsar pour lui demander la mort du meurtrier de Pouchkine. En 1833, il fut admis à l'école des sous-officiers nobles, où il resta jusqu'en 1835. Exilé pour un duel et incorporé dans un régiment d'infanterie au Caucase, il s'en alla faire campagne contre les Tcherkesses. De retour à Saint-Pétersbourg en 1838, il fut bientôt réexilé au Caucase, où il mourut, victime d'un nouveau duel. C'est en 1833 que Lermontov attira l'attention par son poème oriental *Khadji-bey* ; son célèbre *Démon* fut ébauché en 1829 et ne reçut sa forme définitive qu'en 1838. Ses meilleures poésies sont : *le Jeune Tcherkesse ; Ismaïl-bey ; le Boïar Orcha* (1835) ; *Borodino* (1837) ; *le Chant du tsar Ivan Vassiliévitch et du jeune Gritschnik* (1838) ; etc. En 1839-1840, il publia les premiers fragments de son roman psychologique, *Héros de notre temps*, qu'il acheva avant sa mort, en 1841. Lermontov s'est peint lui-même dans le héros de ce roman, Piétschorine. *Démon* et *Héros de notre temps* sont traduits en français (1861). Admirateur de Byron, caractère farouche et désolé, Lermontov a fait entendre de beaux accents de révolte et de tristesse.

Lermontov.

lernanthrope (*lèr'*) ou **lernanthropus** (*lèr', puss*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, comprenant quelques espèces des mers françaises. (L'espèce type est le *lernanthropus Kroyeri*, des mers du nord.)

Lerne (lac de), marais de l'ancienne Grèce, sur la frontière de l'Argolide et de la Laconie (Morée). De ce marais sortait une rivière du même nom, tributaire de la mer Egée. Le lac de Lerne rappelait la légende d'Hercule vainqueur de l'hydre de Lerne (v. plus bas), et celle des Danaïdes y jetant les têtes de leurs époux égorgés par elles.

Lerne (hydre de). Myth. gr. Reptile monstrueux, qui habitait les marais de Lerne, en Argolide. Il était né de Typhon et d'Echidna, ou, suivant quelques auteurs, du géant Pallas et de Styx. Ce monstre avait sept têtes, quelques-uns disent neuf, cinquante et même cent. Quand on en coupait une, elle renaissait aussitôt, à moins qu'on n'appliquât le feu à la place. Le venin de l'hydre était mortel. Aidé d'Iolaos, Hêraklès attaqua le monstre, le chassa de son repaire, puis se mit à broyer ses nombreuses têtes à coups de massue ou à les couper avec une faux d'or. Mais les têtes du monstre reparaissaient aussitôt, tandis qu'un cancer (écrevisse), envoyé par Hêra, piquait le talon du héros. Hêraklès écrasa le cancer, puis, d'un seul coup de massue, il abattit toutes les têtes de l'hydre. Il trempa ensuite ses flèches dans le sang de l'hydre et, depuis lors, elles ne firent plus que des plaies mortelles. La mort de l'hydre de Lerne comptait parmi les douze travaux d'Hêraklès, et elle a bien souvent inspiré les artistes. V. Hercule.

— Allus. littér. Le souvenir de l'hydre, dont les têtes renaissent à mesure qu'on les abat, est resté dans la littérature, pour caractériser une force malfaisante qui semble se multiplier sous les efforts qu'on fait pour la détruire : on dit *l'hydre du fanatisme, l'hydre du despotisme, l'hydre de l'anarchie*, etc.

Hercule et Iolaos tuant l'hydre de Lerne, d'après une peinture de vase antique.

lernée (*lèr'*) n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *lernéidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues en diverses mers.

— Encycl. Les *lernées* sont des parasites, vermiformes, avec des expansions latérales, qui vivent sur toutes sortes de poissons, notamment dans les branchies, où ils se fixent. La lernée branchiale (*lernæa branchialis*) vit sur les gades, dans les mers du nord.

Lernée.

lernéens (*lèr'-né-in*) n. m. pl. Groupe de crustacés copépodes, synonyme de lernéidés. — *Un* lernéen.

Lernées (*lèr'*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes et mystères célébrés chaque année à Lerne, en l'honneur de Déméter, de Koré et de Dionysos.

LERNÉIDÉS (*lèr'*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, renfermant les *lernées* et genres voisins. — *Un* LERNÉIDÉ.

LERNÉIFORME adj. Zool. Qui a la forme d'une lernée.

LERNÉOCÈRE (*lèr', sèr'*) ou **LERNÆOCERA** (*lèr'-né, sé*) n. f. Genre de crustacés copépodes, voisins des *lernées*, remarquables par leur tête portant des appendices disposés en croix.

LERNÉOCÉRIEN, ENNE (*lèr', sé-ri-in, èn'*) adj. Zool. Qui a la forme de la lernéocère.

LERNÉODISQUE (*lèr', dissk'*) ou **LERNÆODISCUS** (*lèr'-né, skuss*) n. m. Genre de crustacés cirripèdes rhizocéphales, famille des peltogastéridés. (Jadis confondus avec les *lernéens*, les *lernéodisques* sont de petits animaux vermiformes, parasites sur toutes sortes de crustacés.)

LERNÉOPODE ou **LERNÆOPODA** (*lèr'-né*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *lernéopodidés*, comprenant des formes propres surtout aux mers du nord. (Le *lernæopoda elongata* se trouve sur les requins; le *lernæopoda salmonea*, sur les saumons, etc.)

LERNÉOPODIDÉS (*lèr'*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, renfermant les *lernéopodes* et genres voisins. — *Un* LERNÉOPODIDÉ.

LERNÉOPODIEN (*lèr', di-in*) adj. Zool. Qui a rapport aux lernéopodes.

— n. m. pl. Ancien nom de la famille des *lernéopodidés*.

LERNILITE (*lèr'*) n. f. Silicate naturel appartenant au genre chlorite.

LÉRO (anc. *Leros*), île de l'archipel grec, groupe des Sporades, près de la côte d'Asie Mineure. C'est une île rocheuse et élevée (point culminant 323 m.), aux côtes très découpées, au sol peu fertile: pop. 7.500 hab. Miel renommé. Carrières de marbre blanc.

LEROI (Joseph-Adrien), médecin et littérateur français, né et mort à Versailles (1797-1873). Nommé sous-bibliothécaire dans sa ville natale en 1841, puis bibliothécaire en 1850, il a laissé sur Versailles un grand nombre de travaux historiques, parmi lesquels nous citerons : *Louis XIII et Versailles* (1848); *Relevé des dépenses de Mme de Pompadour* (1853); *Histoire anecdotique des rues, places et avenues de Versailles* (1854); *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Mme de Maintenon*, etc. (1864); des éditions du *Journal de la santé de Louis XIV*, par Vallot et Fagon (1862), et du *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par Narbonne (1866).

LEROLLE (Henry), peintre français, né à Paris en 1848. Il a donné, entre autres œuvres : *la Communion des apôtres* (1878); *Jacob chez Laban* (1879); *Dans la campagne* (1880) [musée du Luxembourg], toile d'une heureuse délicatesse d'imagination. Il a exposé ensuite : *Au bord de la rivière, l'Arrivée des bergers* (1883); *A l'Orgue* (1885); *Communion* (1888); *Albert le Grand au couvent Saint-Jacques*, panneau décoratif pour la Sorbonne (1889). Depuis lors, il s'est surtout adonné à la peinture décorative, mais a peint quelques portraits. En 1900, il a envoyé à l'Exposition universelle : *la Toilette*, et 3 portraits.

LÉROT (*ro* — rad. *loir*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des myoxidés, comprenant quelques espèces de l'ancien monde : *On peut reconnaître l'habitation d'un* LÉROT *à la mauvaise odeur qui en sort.*

— ENCYCL. Les *lérots*, qui vivent dans les climats tempérés de l'Europe, sont de petits mammifères agiles, dont la queue porte un long pinceau de poils; ils vivent de graines et de fruits et nichent dans les creux des arbres, des rochers, des murs. Le lérot commun de France (*eliomys nitela*), gris roussâtre, avec le ventre jaunâtre et la queue noire et blanche à l'extrémité, cause de nombreux dégâts dans les vergers; il hiverne dans son trou, où il accumule des feuilles sèches et des provisions. Il atteint 20 centimètres de long, du nez au bout de la queue; sa chair n'est pas bonne à manger et exhale une odeur désagréable.

Lérot.

LÉROUVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 6 kil. de Commercy, sur la Saulx et près de son confluent avec la Meuse, longée par le canal de l'Est; 2.874 hab. Bifurcation importante du ch. de f. de l'Est sur Sedan. Port sur le canal de l'Est. Carrières de pierres de taille.

LEROUX DES TILLETS (Jean-Jacques), médecin français, né à Sèvres en 1749, mort à Paris en 1832. C'est lui qui, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, portait le drapeau rouge et qui, après avoir parlementé avec les émeutiers, proclama la loi martiale. Il professa à diverses reprises à la Faculté de Paris. Citons de lui : *Cours sur les généralités de la médecine pratique et sur la philosophie de la médecine* (1825-1826).

LEROUX (Pierre), philosophe, publiciste et homme politique français, né à Bercy, près de Paris, en 1797, mort à Paris en 1871. Il fut d'abord ouvrier typographe, et entra, en 1831, dans le groupe des saint-simoniens. Il suivit Bazard, lorsque celui-ci se sépara d'Enfantin. En 1838, il fonda, avec Jean Reynaud, l'*Encyclopédie nouvelle*, qui fut interrompue après la publication de huit volumes (1841). Après une courte collaboration à la « Revue des Deux Mondes », il créa, avec Viardot et George Sand, la *Revue indépendante* (1839). Son ouvrage capital parut en 1840 : *De l'humanité, de son principe et de son avenir* (1481). Il y développe un mélange de saint-simonisme et d'idées pythagoriciennes et bouddhistes, un socialisme qui conserve la famille, la propriété et la patrie. En 1845, il prit à Boussac (Creuse) la direction d'une imprimerie organisée en association égalitaire et y publia deux journaux : « l'Eclaireur » et « la Revue sociale ». En 1848, il fut élu représentant de la Seine à la Constituante; il fut réélu, en 1849, à l'Assemblée législative. Lors du coup d'Etat du 2 Décembre, il se réfugia en Angleterre, puis à Jersey. Il rentra en France, après l'amnistie de 1869. Aux écrits déjà cités il faut ajouter : *Sept discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain* (1841); *Projet d'une constitution démocratique et sociale* (1848); *De la ploutocratie* (1848); *De l'égalité* (1848); *Malthus et les Economistes ou Y aura-t-il toujours des pauvres ?* (1849); *la Grève de Samarez* (1863-1864).

P. Leroux.

LEROUX DE LINCY (Adrien-Jean-Victor), archéologue et bibliographe, né et mort à Paris (1806-1860). Elève de l'Ecole des chartes, il a donné, outre de nombreux articles dans différentes revues : *Analyse critique et littéraire du roman de Garin* (1835); *Analyse critique et littéraire du roman de Brut de Wace* (1838); *Recueil des chants historiques français du* XIIe *au* XVIIIe *siècle* (1841); *le Livre des proverbes français* (1842-1859); *Histoire de l'Hôtel de ville de Paris* (1846); *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI* (1857); *Vie de la reine Anne de Bretagne* (1861); *Recherches sur Jean Grollier* (1866); *Paris et ses historiens, du* XIVe *au* XVe *siècle* (1868). On lui doit, en outre, des éditions érudites d'anciens auteurs français. Leroux de Lincy était bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

LEROUX (*Hector*-Louis), peintre français, né à Verdun en 1829. Second prix de Rome en 1857, il fut chargé d'exécuter pour l'Etat une copie de *l'Amour sacré* et de *l'Amour profane*. Il s'est attaché surtout à reproduire le côté intime des mœurs païennes, romaines de préférence. Il exposa : *une Nouvelle Vestale*, et *Croyantes* (1863); *les Funérailles au columbarium de la maison des Césars, porte Capène, à Rome* [musée du Luxembourg (1864)]; *l'Esclave d'Horace* (1865); *la Vestale Tuccia* (1874); *le Procès d'une vestale* (1876); *la Vestale Claudia Quinta* (1877); *Minerve Poliade sur l'acropole d'Athènes* (1878); *Herculanum, le 23 août an 79* (1881); *Collège des vestales fuyant Rome, an 390 avant Jésus-Christ* (1884); *Seïla, fille de Jephté* (1885); *Au tombeau de Virgile, à Naples* (1887); *Frère et sœur*, portraits (1888); *un Artiste d'Herculanum* (1889).

LEROUX (Frédéric-Etienne), sculpteur français, né à Ecouché (Orne) en 1836. Il débuta au Salon de 1863. *Ariane abandonnée* parut en 1865 et, l'année suivante, il exposa une *Marchande de violettes* [bronze] (Luxembourg). Vinrent ensuite : *la Somnolence*, marbre (1870); *Jeune mère jouant avec son enfant*, groupe plâtre (1872); *Gizelle*, statue plâtre (1873); *Amazone blessée* (1876); *Démosthène* (1878); bustes du *prince de Berghe* (1879), du *duc d'Audiffret-Pasquier* (1880); statue de *Jeanne d'Arc*, inaugurée à Compiègne en 1880; *Jeune fileuse* (1883); statue funéraire de *Mgr Rousselet*, dans la cathédrale de Séez (1884); portrait de *Renan* (1885); statue de *A. Boucicaut*, destinée à la ville de Bellême [Orne] (1888); buste de *Ch. Monselet* (1889); *Mgr Trégaro*, évêque de Séez; *la Littérature, la Philosophie, l'Instruction* et *l'Education*; etc.

LE ROUX (Henri, dit **Hugues**), littérateur français, né au Havre en 1860. Il a collaboré à la « Revue politique et littéraire », au « Temps », au « Matin », au « Journal », au « Figaro », etc. Il s'est fait connaître comme un chroniqueur avisé, au style élégant, a voyagé dans le nord de l'Europe, en Algérie, en Abyssinie, etc., et est devenu un partisan de la colonisation. On lui doit des romans et des nouvelles, entre autres : *l'Attentat Sloughine* (1885); *le Frère lai* (1888); *les Larrons* (1890); *les Amants byzantins* (1897); *le Maître de l'heure* (1897); *le Fils à papa* (1900); etc.; des études : *Notre patron Alphonse Daudet* (1888); *les Jeux du cirque et la Vie foraine* (1889); *Portraits de cire* (1891); *Marins et soldats* (1892); *les Mondains* (1893); *Je deviens colonial* (1896); *Nos fils; que feront-ils ?* (1897); *Nos filles; qu'en ferons-nous ?* (1898); *le Bilan du divorce* (1899): etc.; des impressions de voyage: *Au Sahara* (1891); *En yacht* (1892); *Notes sur la Norvège* (1894); etc.; des pièces de théâtre : *Crime et châtiment* (1888); *Tout pour l'honneur* (1892); *l'Autre France* (1900), avec Decourcelle.

LEROUX (*Xavier*-Henry-Napoléon), compositeur français, né à Rome en 1863. Prix de Rome en 1885, il fut nommé, en 1896, professeur d'harmonie au Conservatoire. Leroux a donné au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, en 1895, *Evangéline*, opéra, et à l'Opéra (Paris), en 1901, *Astarté*. Il a écrit aussi la musique de diverses pièces : *les Perses, Cléopâtre* et *la Montagne enchantée*, avec André Messager. Citons encore de lui deux poèmes symphoniques : *Harald*, et *Vénus et Adonis*, et un grand nombre de mélodies vocales, des pièces de piano, une Messe avec chœurs, etc.

LEROY (Louis), en lat. **Regius**, écrivain français, né à Coutances vers 1510, mort à Paris en 1577. Il visita l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, et devint professeur de grec au Collège de France (1572). Parmi ses ouvrages, outre des traductions de *Dialogues* de Platon, de *Discours* de Démosthène, de *Traités* d'Aristote, etc., on cite : *Budæi vita* (1540); *Considérations sur l'histoire française et universelle* (1562); *De l'origine et excellence de l'art politique* (1567); *Des troubles et différends advenant entre les hommes pour la diversité des religions* (1567); *les Monarchiques* (1570); *De l'excellence du gouvernement royal* (1576); *Douze livres de la vicissitude ou variété des choses de l'univers* (1576).

LE ROY (Pierre), écrivain français de la fin du XVIe s. Il était chanoine de la Sainte-Chapelle, aumônier du cardinal de Bourbon et, suivant de Thou, « homme de bien, étranger aux factions ». Il passe pour avoir donné la première ébauche de la *Satire Ménippée*.

LEROY (Julien), horloger français, né à Tours en 1686, mort à Paris en 1759. Il fut admis, en 1713, dans la corporation des horlogers de Paris. Il réussit à enlever aux Anglais leur supériorité en horlogerie, et Voltaire put dire à l'un des fils de Leroy, peu après la bataille de Fontenoy : « Le maréchal de Saxe et votre père ont battu les Anglais. » Leroy perfectionna le compensateur des pendules et inventa les horloges publiques dites « horizontales ». On lui doit aussi le cadran universel à boussole et à pinnules, le cadran horizontal universel, propre à tracer des méridiennes, etc. Il eut quatre fils, qui se firent également un nom dans les arts : PIERRE, horloger, né à Paris en 1717, mort à Vitry, près de Paris, en 1785. [Il découvrit l'isochronisme du ressort spiral et parvint à construire des instruments de la plus grande régularité]; — JEAN-BAPTISTE, physicien, né et mort à Paris (1719-1800). [Nommé, en 1751, géomètre adjoint de l'Académie des sciences, il fut pensionnaire en 1770; il inventa la première machine électrique positive et négative qui ait été employée]; — CHARLES, médecin, né et mort à Paris (1726-1779). [Il étudia, puis professa la médecine à Montpellier avec une grande distinction]; — JULIEN-DAVID, architecte, né et mort à Paris (1728-1803). [Grand prix d'architecture, il visita l'Italie et la Grèce, retourna en France en 1758, et fut nommé professeur à l'Académie d'architecture. On a de lui : *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* (1758); *Histoire de la disposition et des formes que les chrétiens ont données à leurs temples* (1764); *la Marine des anciens peuples expliquée, etc.* (1777).]

LEROY (Charles-François-Antoine), mathématicien français, né vers 1780, mort à Paris en 1854. Il fut maître de conférences à l'Ecole normale, professeur suppléant de mécanique à la faculté des sciences et professeur de géométrie descriptive à l'Ecole polytechnique. On lui doit des livres classiques, souvent réédités : *Analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions* (1829); *Traité de géométrie descriptive* (1842); *Traité de stéréotomie* (1844).

LEROY (Pierre-Joseph-Jean-Baptiste-*Onésime*), auteur dramatique et littérateur français, né à Valenciennes en 1788, mort à Raismes en 1875. On lui doit quelques comédies et plusieurs ouvrages : *Etudes sur les mystères, monuments historiques et religieux, la plupart inconnus, et sur les manuscrits de Gerson* (1838), qui obtint un prix de l'Académie des inscriptions; *Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France dès la formation de la langue* (1844).

LEROY (Jean-Jacques-Joseph), dit **Leroy d'Étiolles**, chirurgien français, né et mort à Paris (1798-1860). Il inventa des instruments pour la lithotritie; Civiale s'en servit pour pratiquer le premier sur l'homme cette opération, et lui disputa le mérite de la découverte. On doit encore à Leroy d'Etiolles des procédés de traitement des maladies de la vessie et de la prostate, des rétrécissements de l'urètre, etc. Il a préconisé la taille hypogastrique. Citons de lui : *Histoire de la lithotritie, suivie d'une lettre sur les effets des eaux alcalines dans la gravelle et les calculs urinaires* (1839).

LEROY (Louis), littérateur français, né et mort à Paris (1812-1885). Graveur et paysagiste, il se tourna vers les lettres, collabora au « Journal amusant », au « Gaulois », au « Charivari », pendant trente ans, et fit représenter à l'Odéon, au Gymnase, au Palais-Royal, des pièces où l'on trouve de la verve et de l'esprit, entre autres : *le Chemin retrouvé* (1868), qui eut un vif succès; *les Reflets* (1871); *le Haschich* (1873); *la Chute* (1874); *le Charmeur* (1876); *Laurianne* (1879); etc. On lui doit aussi : *les Tréteaux parisiens de ville et de théâtre* (1881).

LEROY (Alphonse), graveur français, né à Lille en 1821. Son talent de chalcographe s'est révélé avec la *Mère de douleur* (1847), d'après Van Dyck; la *Vierge à l'enfant*, de Raphaël; et la *Vierge à l'écuelle*, du Corrège. Le duc de Luynes demanda à l'artiste neuf *dessins* de Raphaël (Exp. de 1855). La *Calomnie*, de Raphaël; la *Sainte Famille*, de Jules Romain; les *Deux enfants qui s'embrassent*, de Luini, exposés au Salon de 1861, vinrent placer Leroy au premier rang des graveurs chalcographes. Il faut encore citer : *Saint Jérôme* du Pérugin, un superbe *Portrait* de Van Dyck (1863); *Portrait de femme*, d'après Vinci (1866): etc. Presque toutes ces œuvres appartiennent à la chalcographie du Louvre.

LE ROY (Mathieu-François-Alphonse), littérateur belge, né et mort à Liége (1822-1895). Docteur en philosophie et ès lettres, il professa la rhétorique, fut directeur du collège de Tirlemont, où il organisa la première école d'agriculture belge, fonda en 1845 le *Journal de l'instruction publique* et professa, de 1850 à 1889, à l'université de Liége, la philosophie esthétique et la pédagogie. Citons de lui : *Questions psychologiques* (1846); *la Philosophie au pays de Liége* (1860); *l'Université de Liége depuis sa fondation* (1869); *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons* (1869).

LE ROY DE MÉRICOURT (Alfred), médecin français, né à Abbeville (Somme) en 1825. Chirurgien de marine, il prit part à la guerre de Crimée, fut nommé professeur à l'Ecole de médecine navale de Brest (1855), et devint membre associé de l'Académie de médecine. On lui doit de nombreux mémoires sur les maladies exotiques, publiés dans les « Archives de médecine navale ».

LEROY (*Charles*-Théodore), publiciste français, né et mort à Paris (1844-1895). Il a collaboré à divers journaux comiques, publié des fantaisies amusantes et créé un type devenu légendaire, « le Colonel Ramollot ». Il fit aussi de la critique d'art. Nous citerons de lui : *le Colonel Ramollot* (1883); *Ramollot au Salon* (1883); *les Malheurs du capitaine Lorgnegrut* (1887); *Faits et gestes du sergent Roupoil* (1888); *les Aventures du major Van-Trouspet* (1890); *les Faux Temps du caporal Verdure* (1892); etc.

LE ROY (Albert), littérateur et professeur français, né à Paris en 1856. Il a publié divers romans : *Fabien* (1879); *le Mariage de Laure* (1882); *Part à trois* (1883); *l'Argent de la femme* (1884); *le Comédien* (1888). Sous-préfet, conseiller de préfecture à Bordeaux et à Versailles, conseiller général de l'Ardèche, il a collaboré à plusieurs journaux, notamment à l'« Evénement » (1895-1896). En 1892, il fut reçu docteur ès lettres avec une thèse sur *la France et Rome de 1700 à 1715*, et a professé, à la faculté des lettres de Paris, un cours libre sur la littérature sentimentale.

LEROY-BEAULIEU (Henri-Jean-Baptiste-*Anatole*), écrivain français, né à Lisieux en 1842. Fils d'un ancien député du Calvados, il s'occupa d'abord d'études critiques et artistiques, puis se tourna vers la politique, et écrivit : *Un empereur, un roi, un pape, une restauration* (1879), critique de la politique du second empire. Il fit alors un long séjour en Russie, d'où il rapporta les éléments d'une magistrale monographie politique et sociale du pays : *l'Empire des tsars et les Russes* (1881-1882). Professeur d'histoire contemporaine à l'Ecole libre des sciences politiques, il a été élu, en 1887, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a encore publié : *les Catholiques libéraux, l'Eglise et le Libéralisme, de 1830 à nos jours* (1885); *un Homme d'Etat russe* (*Nicolas Milutine*), *d'après sa correspondance inédite* (1884); *la France, la Russie et l'Europe*

1888 ; *Israël chez les nations* (1893). — Son frère, PIERRE-PAUL, né à Saumur en 1843, collabora au « Temps », à la « Revue nationale », à la « Revue contemporaine », et devint, en 1869, un des rédacteurs les plus assidus de la « Revue des Deux Mondes ». En 1870, il donna ses trois études : *De la colonisation chez les peuples modernes ; De l'administration en France et en Angleterre ; De l'impôt foncier et de ses conséquences économiques*, et, en 1871, son mémoire sur *le Travail des femmes*. Cette même année, il entre au « Journal des Débats », se déclare libre-échangiste et partisan d'un impôt sur le revenu. En 1873, il fonde *l'Économiste français*. En 1878, il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques et, en 1880, il a remplacé Michel Chevalier, son beau-père, comme professeur au Collège de France.

LE ROYER (Elie), magistrat et homme politique français, né à Genève, de parents français, en 1816, mort à Paris en 1897. Avocat à Paris, puis à Lyon (1855), il fut nommé procureur général dans cette dernière ville après le 4-Septembre, et démissionna en janvier 1871. Elu député du Rhône à l'Assemblée nationale, il fit une vive opposition au gouvernement du 24 mai 1873, et fut élu, en 1875, sénateur inamovible. En 1879, il fut ministre de la justice (févr.-déc.). Vice-président et président du Sénat (2 févr. 1882), il présida la haute cour de justice qui jugea le général Boulanger ; il donna sa démission de président, en 1893.

LERRAIN, comm. des Vosges, arrond. et à 22 kilom. de Mirecourt ; 666 hab. Grès renommé, tuilerie.

LERS. Géogr. V. HERS.

LERWICK, ville maritime d'Ecosse, chef-lieu du comté des îles Shetland, sur un excellent havre de l'île de Mainland ; 4.000 hab. Pêche de la baleine et du hareng.

LÉRY, comm. de l'Eure, arrond. et à 9 kilom. de Louviers, sur l'Eure ; 983 hab. Eglise du XI[e] siècle. Culture du chardon à foulons.

LES (*lè*), plur. de l'article et du pronom relatif *le*. V. LE.

LÈS (*lè*) prép. Forme la plus récente de l'ancienne préposition *lez*, signifiant Près de. (On l'emploie seulement dans certains noms de lieu composés, comme *Joué-LÈS-Tours*. L'Académie persiste à écrire LEZ, prononc. *lè*.)

LÉSADEZ ou **LÉZADOIS** (le), petit pays de l'ancienne France (Languedoc), compris aujourd'hui dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

LESAGE (Alain-René), romancier et auteur dramatique français, né à Sarzeau (Morbihan) en 1668, mort à Boulogne-sur-Mer en 1747. Fils de Claude Lesage, notaire royal près la cour de Rhuys, orphelin à quatorze ans, il vit son bien dilapidé par ses tuteurs. Reçu avocat (1692), il se consacra aux lettres, et vécut désormais d'une vie pauvre et paisible. Sur le conseil de Danchet, il traduisit les *Lettres galantes* d'Aristénète (1695). C'est alors que l'abbé de Lyonne lui assura une rente de 600 livres et lui indiqua, comme source d'inspiration, les romans picaresques espagnols. Lesage publia d'abord le *Théâtre espagnol* (1700), qui contenait *le Traître puni*, d'après Rojas, et *Don Félix de Mendoza*, d'après Lope de Vega. Il donna encore *le Point d'honneur*, d'après Rojas (1702) ; puis traduisit la mauvaise *Suite de D. Quichotte*, dite d'Avellaneda (1704), et adapta une comédie de Calderon : *Don César Ursin* (1707). De 1709 datent deux œuvres importantes : *Crispin rival de son maître*, petite comédie pleine d'esprit et de hardiesse, et *le Diable boiteux*, roman satirique, dont le cadre est emprunté à Guevara. Après les *Etrennes* (1708) et la *Tontine* (1708), il donna au théâtre *Turcaret* (1709), comédie de mœurs, qui fut jouée par ordre du Dauphin, malgré les intrigues des financiers, qu'elle prenait à partie, et la complicité des comédiens. En 1715, Lesage publia les deux premiers volumes de l'*Histoire de Gil Blas de Santillane*, chef-d'œuvre du roman réaliste. Le troisième volume parut en 1724, et le quatrième en 1735. Lesage publiait, entre temps : *Roland l'Amoureux*, d'après Bojardo (1721) ; *les Aventures de Guzman d'Alfarache* (1732) ; *les Aventures du chevalier de Beauchesne*, roman exotique, composé d'après des documents authentiques (1732) ; *Estevanille Gonzalès* (1734) ; *le Bachelier de Salamanque* (1736). A ces œuvres il faut ajouter les pièces qu'il a composées en collaboration avec d'Orneval et Fuzelier pour le Théâtre de la Foire : pièces satiriques où ne manquent ni l'observation, ni le naturel, ni la variété. Lesage ne cessa de travailler jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans ; il se retira alors chez son second fils, chanoine à Boulogne-sur-Mer.

Lesage.

A ses modèles espagnols Lesage a emprunté des cadres ingénieux, des inventions brillantes, et aussi le goût des digressions ; mais il leur a laissé, sauf exceptions, leurs exagérations et leurs bizarreries. Sa psychologie est peu profonde, et tout le caractère de ses héros consiste à s'adapter avec souplesse aux circonstances. Sa morale ne s'écarte pas d'une prudence terre à terre. Mais il est le créateur du roman de mœurs : peintre des mœurs et des conditions, c'est ce qu'il est excellemment, comme l'était La Bruyère au XVII[e] siècle, et avec un souci analogue du détail physique et pittoresque. Sous la défroque espagnole, ce sont ses contemporains qu'il fait défiler devant nous, en satirique qui ne se prive pas d'allusions, en réaliste exact, mais modéré, et dont l'art est celui des classiques du siècle précédent. Son style, tantôt coupé, tantôt périodique, toujours clair, naturel et dramatique, brille par l'esprit et la malice satirique.

LESAGE DE MONTMÉNIL (René-André), comédien français, fils aîné de l'auteur de *Gil Blas*, né en 1695, mort en 1743. Il débuta au Théâtre-Français, en 1726. Son père, qui détestait les comédiens du Théâtre-Français, rompit avec lui. Il parcourut la province pendant deux ans, puis retourna débuter une seconde fois, en 1728, à Paris. Il devint bientôt l'un des acteurs les plus fêtés du Théâtre-Français, dans les rôles de valets, de paysans, de financiers. Il ne tarda pas à rentrer en grâce auprès de sa famille. — Son frère, FRANÇOIS-ANTOINE **Lesage de Pittenec**, né en 1700, mort vers 1765, a joué en province sous le nom de PITTÉNEC, et retourna ensuite à Paris, où il fit représenter, au théâtre de la foire Saint-Germain, *le Testament de la foire* et *le Miroir magique*, qui ne sont qu'une réduction des *Funérailles de la foire* et de *la Statue merveilleuse*, composées par son père.

LESAGE (Georges-Louis), mathématicien et physicien suisse, né et mort à Genève (1724-1803). Son père l'envoya étudier la médecine à Paris. De retour dans sa ville natale, où il se livra à l'enseignement des sciences physiques, il eut le mérite de prouver, en 1774, la possibilité de la télégraphie électrique. Son appareil comprenait vingt-quatre fils métalliques, correspondant aux vingt-quatre lettres de l'alphabet. Ces fils étaient noyés dans un massif de résine, et chacun d'eux se terminait par un électroscope à balle de sureau. En faisant communiquer l'extrémité opposée à cette balle avec une machine électrique, l'électroscope indiquait le fil électrisé et, par suite, la lettre mise en jeu. Il a publié : *Essais de chimie mécanique* (1758) ; *Traité de physique mécanique* (1818). Ce dernier a été rédigé d'après ses notes par Prévost.

LESART (*sar*) n. m. Nom ancien des *saurus*, donné, au XVI[e] siècle, par le naturaliste Rondelet, à un poisson de la Méditerranée, qui est le *saurus asciatus*, vulgairement appelé *lambert*. V. SAURUS.

LESBIAQUE adj. Antiq. gr. Syn. de LESBIEN.

LESBIE (*lè-sbi*) ou **LESBIA** (*lèss*) n. f. Sous-genre de colibris (*trochilus*), comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale. (Les lesbies sont de jolis oiseaux-mouches à longue queue fourchue, à livrée brillant de vives teintes métalliques. La *lesbia Nuna* habite le Pérou ; la *lesbia gracilis*, l'Equateur ; la *lesbia Gouldi*, la Nouvelle-Grenade.)

Lesbies (mâle et femelle).

LESBIE, maîtresse de Catulle, qui a inspiré au poète ses vers les plus passionnés. Tour à tour aimé et délaissé, Catulle lui prodigua les vers les plus tendres et les plus sanglantes épigrammes. On croit savoir que la Lesbie de Catulle est la seule Clodia Metella, sœur du fameux Clodius, tué par Milon sur la voie Appienne. Le dérèglement de ses mœurs, mis en pleine lumière par Cicéron dans le discours *P. Celio Rufo*, explique les invectives du poète, comme sa dangereuse séduction explique sa passion.

LESBIEN, ENNE (*lè-sbi-in, èn'*), personne née à Lesbos ou qui habitait cette île. — *Les* LESBIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à cette île ou à ses habitants : *Mœurs lesbiennes*. Syn. LESBIAQUE.

— n. m. Dialecte grec : *Le* LESBIEN *est plus rude que l'attique*.

— n. f. Syn. de TRIBADE.

— ENCYCL. Le *lesbien*, parlé dans l'île de Lesbos, appartient au groupe nord-est ou *éolien* des dialectes grecs. Il nous est connu par des inscriptions et par les poésies d'Alcée et de Sapho. Ses traits principaux sont : 1° une tendance à faire remonter l'accent tonique de la syllabe finale à l'avant-dernière ou à l'antépénultième ; 2° la suppression de l'esprit rude (*psilosis*) ; 3° le développement de *un, on, en*, devant *s*, en *ai, oi, ei* (lesbien παῖσα, crétois πάνσα, attique πᾶσα).

LESBONAX de Mytilène, philosophe grec du I[er] s. de notre ère. Il appartenait à l'école stoïcienne. Ses ouvrages sont perdus, sauf deux harangues : *Sur la guerre aux Corinthiques* et *Exhortation aux Athéniens*, publiées en 1820, par Orelli.

LESBOS (*lèss-boss*), nom ancien de l'île de MYTILÈNE. V. ce nom.

LESCAR, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 5 kilom. de Pau ; 1.630 hab. Ch. de f. Midi. Cathédrale du XII[e] siècle. Restes de mosaïques et de constructions romaines. Lescar occupe l'emplacement de *Beneharnum*, cité gallo-romaine détruite pendant l'invasion sarrasine ; il fut fondé en l'an 980, sous le nom de *Lascurris*, et devint le siège d'un évêché supprimé en 1790. — Le canton a 15 comm. et 8.324 hab.

LESCARBOT (Marc), avocat, littérateur et voyageur français, né à Vervins vers 1580, mort vers 1630. Il quitta le barreau de très bonne heure et s'embarqua en 1604 pour la Nouvelle-France (Canada), d'où il rapporta des renseignements précieux. Il fut attaché ensuite à Pierre de Castille, ambassadeur en Suisse. Son ouvrage le plus intéressant est une *Histoire de la Nouvelle-France* (1609).

LESCHE n. f. Ancienne orthographe de LÈCHE.

LESCHÉ (*lè-ské* — gr. *leskhê*, lieu de réunion, entretien) n. f. Antiq. gr. Lieu de réunion et de conversation. ‖ Lieu d'asile, où les voyageurs et les mendiants pouvaient passer la nuit. ‖ Edifice où pouvaient se réunir les habitants d'une ville, les pèlerins d'un grand sanctuaire.

— ENCYCL. La plupart des villes grecques avaient une ou plusieurs *leschés*. Sparte en possédait deux. Le plus célèbre des édifices de ce genre était la *lesché des Cnidiens* à Delphes, construite dans la première moitié du V[e] siècle avant notre ère, et dont l'on a retrouvé les ruines en 1895. C'était une salle rectangulaire, d'environ 20 mètres de côté sur 10 mètres. Les murs étaient couverts de peintures célèbres, exécutées au V[e] siècle par Polygnote et décrites par Pausanias : d'un côté, *le Départ des Grecs après la destruction de Troie ;* de l'autre, *la Descente d'Ulysse aux enfers*.

LESCHENAULT DE LA TOUR (Jean-Baptiste-Louis-Claude-Théodore), voyageur et naturaliste français, né en 1773, mort à Paris en 1826. Embarqué en 1799 sur le « Géographe » en qualité de botaniste, il fut laissé malade à Timor ; aussitôt sa santé rétablie, il partit pour Java, d'où il revint en 1807. Nommé inspecteur particulier des dépôts de brebis mérinos, en 1811, il commença en 1816 un nouveau voyage, au cours duquel il parcourut l'Inde et Ceylan jusqu'en 1822, puis il repartit en 1823 pour visiter le Brésil et la Guyane. Leschenault a introduit dans les colonies françaises : le cannelier de Ceylan, deux espèces de canne à sucre, diverses espèces de cotonnier, le bois de santal, le caféier du Bengale, etc. Outre des mémoires, on lui doit : *Notice sur l'épizootie qui a régné en 1812 sur les bêtes à laine des départements méridionaux de l'Empire* (1813).

LESCHENAULTIE (*lè-che-nô-ti*) n. f. Genre de campanulacées goodéniées, comprenant des herbes frutescentes, à feuilles éricoïdes, à fleurs solitaires, dont on connaît quinze espèces australiennes, parfois cultivées dans les serres d'Europe.

LESCHEROUX, comm. de l'Ain, arrond. et à 27 kilom. de Bourg, dans la plaine de la Bresse, près de la Reyssouze, à la source d'un affluent de la Seille ; 1.108 hab. Moulin. Restes de la chartreuse de Montmerle.

LESCHES ou **LESCHEOS**, poète cyclique grec, fils d'Æschylinos, né à Mytilène ou à Pyrrha, dans l'île de Lesbos (VII[e] s. av. J.-C.). Il était l'auteur de la *Petite Iliade*, poème épique, dont nous possédons quelques fragments, et une analyse due à Proclus. Son poème allait de la mort d'Achille à la prise de Troie. Les héros principaux étaient Philoctète, Néoptolème et Ulysse. Les principaux épisodes étaient la folie et la mort d'Ajax, l'expédition d'Ulysse à Scyros, d'où il ramena Philoctète, l'enlèvement du Palladium de Troie, le cheval de bois. Le poème de Leschès a souvent inspiré les poètes tragiques et les artistes ; notamment, Sophocle et Polygnote.

LESCHOT (Georges-Auguste), inventeur suisse, né et mort à Genève (1800-1884). Horloger, il inventa des outils perfectionnés pour fabriquer des mouvements interchangeables entre des montres d'un même calibre. Il est aussi l'inventeur d'une perforatrice très usitée, à diamant noir, pour le percement des roches dures.

LESCOT (Pierre), architecte français, né et mort à Paris (1510-1571). De Pierre Lescot, nous ne connaissons guère que son œuvre. Il appartenait à la famille italienne des Alessi. Lorsque François I[er] conçut l'idée de reconstruire le Louvre, un artiste de talent, Serlio, traça un plan, mais n'en fut pas lui-même satisfait. Lescot, de retour d'un voyage en Italie, présenta un projet que Serlio préféra au sien. Pour l'exécution de ses plans, Lescot s'associa Jean Goujon et d'autres sculpteurs moins distingués, mais dont un au moins, Paul-Ponce Trebatti, élève de Michel-Ange, possédait des qualités viriles que Jean Goujon lui-même devait lui envier. La collaboration de ces illustres artistes (1540 à 1548) produisit cette admirable façade de l'Ouest dans la cour du Louvre, où la magnificence de l'ordonnance le dispute à la richesse, peut-être un peu excessive, de l'ornementation. On sait que Lescot n'a pas achevé le plan qu'il s'était tracé : il est vraisemblable qu'il comprenait tout le développement actuel de la cour. François I[er] récompensa Lescot en le faisant chanoine de l'église métropolitaine de Paris, abbé de Clermont, conseiller du roi. Il possédait, près de Versailles, la seigneurie de Clagny. P. Lescot fit encore exécuter le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois (Paris) (1541-1544) qui fut détruit en 1744, et la *Fontaine des Innocents* ; ces deux œuvres en collaboration avec le sculpteur Jean Goujon.

Pierre Lescot.

LESCOT (Simon), chirurgien français, né à Paris au commencement du XVII[e] siècle, mort à Gênes en 1690. Habile chirurgien et anatomiste, il introduisit en France la méthode des injections colorées de cire dans les vaisseaux des cadavres, inventée par Swammerdam. Il a laissé une *Dissertation sur la myologie*, insérée dans le « Regnum animale », d'Emmanuel Kœnig (1682).

LESCUN, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 33 kilom. d'Oloron ; 960 hab. Carrière de marbre ; commerce de laine. Communication directe avec la ville espagnole d'Anso par le port d'Anso (2.070 m.). Eglise du XV[e] siècle. A 2 kilomètres, eaux sulfureuses et bains de *Labérou*.

LESCUN (Thomas DE FOIX, seigneur DE), capitaine français, né en Béarn, mort à Milan en 1525. Grâce au crédit de sa sœur, la comtesse de Châteaubriant, maîtresse de François I[er], il fut créé maréchal de France en 1515, et chargé de remplacer, à la tête du gouvernement du Milanais, son frère, le maréchal de Lautrec, il se fit chasser de Milan pour sa tyrannie et ses exactions. Il se laissa bloquer dans Crémone et consentit à une capitulation honteuse. Il mourut des suites d'une blessure reçue à Pavie.

LESCURE, comm. du Tarn, arrond. et à 6 kilom. d'Albi, sur le Tarn ; 1.251 hab. Minoterie, fabrique de pâtes alimentaires, briqueterie. Vestiges d'un château qui appartint au pape Sylvestre II et à ses successeurs. La chapelle (XIV[e] s.) sert d'église paroissiale. Restes de remparts. Sur un monticule, église Saint-Michel (XI[e] s.).

LESCURE, comm. de l'Ariège, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Girons, au-dessus de la rive droite du Baup, tributaire du Salat ; 1.212 hab. Moulins. Eglise en partie romane.

LESCURE (Louis-Marie, marquis DE), chef vendéen, né en 1766, mort entre Ernée et Fougères en 1793. A seize ans, il sortit de l'Ecole militaire, émigra en compagnie des gentilshommes poitevins, mais ne tarda pas à retourner en France. Après les événements du 20 juin et du 10 août 1792, il laissa Paris pour se retirer dans son château de Clisson. Enfermé à Bressuire, il fut

L.-M. de Lescure.

délivré par les Vendéens, et devint un de leurs chefs. Il triompha des armées républicaines à Thouars, à Fontenay, à Saumur. Ayant échoué devant Nantes, il rassembla l'armée royaliste dans le Bocage et se réunit à La Rochejaquelein. Repoussé, à Bressuire, par Chabot et Westermann, il reprit l'avantage à Tiffauges. Chassé du Saumur par les républicains, il fut blessé à mort pendant la retraite.

Lescure (Mathurin-François-Adolphe de), littérateur français, né à Brotonnoux (Lot) en 1833, mort à Clamart en 1892. Il fut secrétaire du ministre d'Etat Rouher, de 1865 à 1868, puis attaché au secrétariat du Sénat jusqu'en 1870. En 1875, il parut au Sénat comme secrétaire rédacteur et devint chef des secrétaires rédacteurs. Ecrivain de mérite, il se consacra aux études historiques, surtout à l'histoire anecdotique. Nous citerons de lui : *les Maîtresses du Régent* (1860); *la Vraie Marie-Antoinette* (1863); *les Amours de Henri IV* (1864); *les Amours de François Ier* (1865); *Marie-Antoinette et sa famille* (1865); *Napoléon et sa famille* (1867); *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville* (1866); *Henri IV* (1873), couronné par l'Académie française; *François Ier* (1877); *l'Amour sous la Terreur* (1882); *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration* (1883); *les Deux France* (1888); etc. On lui doit aussi des romans, et il a édité de nombreux mémoires.

Lescurééé (*lè-sku*) n. f. Genre de mousses pleurocarpes, comprenant des plantes rampantes, qui croissent sur les troncs d'arbres en Amérique et en Europe. (La *lescuræa striata* se rencontre sur le hêtre.)

Lesdain, comm. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Cambrai, sur le riot d'Esnes, appelé *riot de Lesdain*, près de l'Escaut canalisé; 991 hab. Carrière de pierres calcaires. Moulins. Tissage d'étoffes de soie. Restes d'un château du XIVe siècle. Eglise en partie du XVe siècle.

Lesdiguières [*lèss, ghi-èr'*] (François de Bonne, duc de), maréchal et connétable de France, né à Saint-Bonnet-de Champsaur (Hautes-Alpes) en 1543, mort à Valence en 1626. Issu d'une petite famille de gentilshommes exerçant dans le Champsaur la profession de notaire et possédant le petit domaine des Diguières, il servit d'abord comme simple archer sous les ordres du baron des Gordes, lieutenant général en Dauphiné. Il adhéra bientôt à la Réforme, et devint le chef du parti protestant en Dauphiné. Allié de Henri de Navarre, il se rendit à Paris pour assister au mariage du jeune prince avec Marguerite de Valois, et il n'échappa que par hasard au massacre de la Saint-Barthélemy (1577). Il retourna en Dauphiné, où il ne cessa de combattre contre les catholiques et aussi contre le duc de Savoie, qui voulait profiter des troubles du royaume pour s'emparer des principaux passages des Alpes et d'une partie de la Provence. Henri IV le nomma lieutenant général en Provence, puis en Dauphiné et, en 1608, il le fit maréchal de France. Lesdiguières s'occupa alors de pacifier le pays, embellit Grenoble, construisit des voies de communication, tout en acquérant une immense fortune par des pillages, des concussions, des confiscations de biens ecclésiastiques. Créé duc et pair, en 1611, par Marie de Médicis, maréchal de camp, général de toutes les armées du roi en 1621, il abjura le protestantisme en 1622 et devint connétable de France. En 1616 et en 1625, il fit une expédition en Piémont pour soutenir contre les Espagnols le duc de Savoie, qu'il voulait gagner à la France, et, en 1626, il cherchait à apaiser une révolte des protestants dans le Vivarais, lorsqu'il mourut à Valence. Son nom est resté populaire en Dauphiné, où il fonda de nombreuses institutions charitables et où il fit construire le splendide château de Vizille.

Duc de Lesdiguières.

Lèse (*lèz'* — du lat. *læsus*, blessé) adj. fém., qu'on place devant un nom féminin pour indiquer que la chose exprimée par ce nom a été enfreinte, violée : *Un crime de* LÈSE-*société*. (Proudh.). *Un crime de* LÈSE-*conscience*. (Vacherot.) ‖ S'emploie surtout avec le mot *majesté*. V. LÈSE-MAJESTÉ.

Lèse-majesté n. f. Attentat à la majesté souveraine : *Crime de* LÈSE-MAJESTÉ *divine, de* LÈSE-MAJESTÉ *humaine*.

— Encycl. Dr. rom. En droit romain, deux crimes peuvent être rangés sous le vocable de *lèse-majesté*. L'accusation appelée *crimen perduellionis* impliquait qu'un citoyen était devenu ennemi direct du peuple romain; c'étaient les centuries qui étaient juges du crime. Plus tard, fut introduit par diverses lois d'exception le *crimen majestatis immunitæ*, difficile à définir, car il comprenait tout ce qui pouvait porter atteinte à la majesté du peuple romain et, par la suite, au respect dû à l'empereur. Il y eut de nombreuses lois de lèse-majesté; la première est la *lex Apuleia*, et l'une des plus importantes est la *lex Julia majestatis*, promulguée par Jules César. Les empereurs firent des lois de lèse-majesté un instrument de terreur.

— Dr. fr. anc. L'ancien droit français distingua le crime de *lèse-majesté* divine, savoir : l'apostasie, l'hérésie, le sacrilège, le blasphème, etc., et le crime de lèse-majesté humaine, supposant un attentat contre le souverain ou contre l'Etat, et comprenant plusieurs chefs ou degrés. Au premier chef étaient l'attentat à la personne du souverain ou de ses enfants, la conspiration contre l'Etat, les intelligences avec l'ennemi; les peines applicables étaient des plus rigoureuses, accompagnées de confiscation. Les cas de crime de lèse-majesté au second chef, très nombreux, étaient notamment les injures au roi, la désertion, le refus de payer les impôts, la fabrication de fausse monnaie, la concussion. La peine pouvait être le dernier supplice, le fouet, le bannissement, etc.

— Dr. mod. Le Code pénal de 1791 avait prévu, sans en prononcer le nom, la *lèse-majesté*. Sous l'empire du code de 1810, le crime fut puni comme parricide et emporta la confiscation. Le simple complot était placé sur la même ligne que l'attentat.

La loi du 23 avril 1832 distingua le complot de l'attentat, et conserva, pour ce dernier seulement, la peine du parricide. La loi de 1832 abrogea les peines portées contre la non-révélation du complot. Mais l'attentat sur la vie et l'attentat sur la personne du souverain restèrent indistinctement passibles de la peine du parricide. La Constitution de 1848 et celle de 1875 firent tomber sous le droit commun les attentats contre le chef de l'Etat. Dans l'intervalle, une loi des 10-15 juin 1853 avait fait renaître, avec quelques modifications, la législation de 1832.

Lesenne (Napoléon-Madeleine), jurisconsulte français, né à Saussenzemare-en-Bray (Seine-Inférieure) en 1811, mort en 1888. Avocat en 1840, puis juge de paix à Paris en 1871, Lesenne a écrit divers ouvrages de droit, entre autres : *Traité des droits d'auteur et d'inventeur* (1846); *Traité de la séparation de corps* (1879); *Conseils de famille* (1880); etc. — Son fils, Camille Le Senne, littérateur, né à Paris en 1851, a écrit des romans en collaboration avec Edmond Texier, et, seul : *Louise Mengal* (1884); *le Vertige* (1887), et des articles de critique réunis sous ce titre : *le Théâtre à Paris* (1888-1890).

Léser (du lat. *læsus*, part. pass. du v. *lædere*, blesser. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lèse. Qu'ils lèsent*; excepté au fut. et au prés. du cond. : *Je léserai. Il léserait*) v. a. Faire tort à : Léser *les intérêts de quelqu'un* ‖ Offenser : Léser *l'amour-propre de quelqu'un*.

— Blesser physiquement : *Organe qu'une balle* a lésé.

Leseur (Thomas), religieux et mathématicien français, né à Rethel en 1703, mort en 1770 à Rome, où il professait les mathématiques au collège de la Sapience. Il est surtout connu pour avoir traité avec détail la question de la décomposition des équations en facteurs.

Lesghien, enne (*lèss-ghi-in, èn'*) ou **Lesghiz** (*lèss-ghiz'*) peuple du Caucase oriental, qui forme le fond de la population du Daghestan, et qui s'est répandu dans les contrées voisines. — *Les* Lesghiens ou Lesghiz.

— Adjectiv. : *Esclave* lesghien. *Langue* lesghienne.

— n. m. Idiome en usage chez les Lesghiens.

— Encycl. Ethnogr. Les *Lesghiens* sont des hommes intrépides, farouches, présentant le type physique des autres Caucasiens. Dans le Daghestan seul, leur nombre s'élève à plus d'un demi-million; ils se livrent à la culture et à l'élevage, et demandent au pillage le surplus de ce qui leur est nécessaire. Ils se subdivisent en plus de cinquante tribus, dont la plus importante est celle des *Avars*.

— Linguist. Le *lesghien* appartient au groupe septentrional des langues du Caucase. Les principaux dialectes sont l'*avar*, le *kasi-kumuk* (ou *lak*), l'*akoucha*, le *kurine* et l'*oude*. Le lesghien emploie l'écriture arabe.

Lesguillon (Pierre-Jean), littérateur et auteur dramatique français, né à Orléans en 1799, mort à Paris en 1873. Il écrivit des comédies, des drames en vers et en prose, des vers de circonstance, des poèmes, des romans, et collabora à divers recueils. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : *les Nouveaux Adelphes* (1825); *Tancrède*, livret de l'opéra de Rossini (1827); *Charles IX à Orléans* (1832); *la Fiancée du proscrit* (1834); *Washington* (1866); etc.; parmi ses œuvres en vers : *Emotions* (1833); *Napoléon au camp de Boulogne* (1847); *le Télescope* (1852); etc. — Sa femme, *Hermance* Sandrin, née et morte à Paris (1812-1882), écrivit avec une grande facilité des poèmes, des romans, des livres pour les enfants. En mourant, elle légua presque toute sa fortune à la Société des gens de lettres. Nous citerons, parmi ses poésies : *Rêveuse* (1833); *Rosées* (1837); *Rayons d'amour* (1841); *le Midi de l'âme* (1842); *les Vraies Perles* (1875), et, parmi ses autres œuvres : *Roxane* (1843); *les Mauvais Jours* (1846); *la Jeunesse d'aujourd'hui* (1880); etc.

Lésignac-Durand, comm. de la Charente, arrond. et à 25 kilom. de Confolens, au-dessus de la Moulde, tributaire de la Charente naissante; 1.009 hab.

Lesignano de' Bagni, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur la Parma, affluent du Pô; 3.452 hab. Elle doit son nom à des sources minérales fréquentées.

Lesignano di Palmia, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur la Baganza, affluent de la Parma; 3.640 h.

Lesina, île autrichienne de l'Adriatique, sur la côte de Dalmatie, toute en longueur, entre les îles Brazza, Lissa et Curzola; superf. 288 kilom. carr. Sol montagneux, climat très sain, recommandé aux poitrinaires. Vins, huile, fruits, pêcheries. Environ 15.000 hab., qui nomment Lesina : *Hvar*, mot où reparaît l'antique appellation de *Pharia*. Nombreux débris grecs et romains. Villes principales : *Citta-Vecchia* et *Lesina*.

Lésinant (*nan*), **ante** adj. Qui lésine : *Un caractère* lésinant.

Lésine (de l'ital. *lesina*, alène. [Une société d'Italiens fort avares, et qui raccommodaient eux-mêmes leurs chaussures, avait pris le nom de *Compagnia della lesina*) n. f. Epargne sordide : *Il n'y a point d'association plus commune que celle du* faste *et de la* lésine. (J.-J. Rouss.)

Lésiner (rad. *lésine*) v. n. Faire des économies sordides : *En affaires, il ne faut pas* lésiner.

Lésinerie (*rî*) n. f. Action ou conduite de celui qui lésine : *La* lésinerie *est compatible avec la prodigalité*.

Lésineur, euse adj. Personne qui lésine.

Lésineux (*neû*), **euse** adj. Qui a le caractère de la lésine : *Economie* lésineuse.

Lésion (du lat. *læsio*; de *lædere*, blesser) n. f. Action de léser, dommage, préjudice : *La* lésion *des intérêts publics*.

— Dr. Préjudice qu'éprouve l'une des parties, dans un contrat à titre onéreux.

— Pathol. V. la partie encycl.

— Encycl. Dr. En principe, la *lésion* n'est point, si énorme qu'elle soit, une cause de nullité du contrat : la partie qui l'a soufferte devait réfléchir avant de s'engager. Par exception, la lésion est considérée comme une cause de nullité : 1° dans certains contrats; 2° à l'égard des mineurs (C. civ., art. 1118 et 1313).

Faits par les majeurs, les contrats ne sont viciés par la lésion que dans les deux cas suivants : 1° celui où le vendeur d'un immeuble a été lésé de plus de sept douzièmes de la valeur de l'immeuble (C. civ., art. 1674 et suiv.); 2° celui où un héritier a été lésé, dans un partage, de plus du quart de sa part héréditaire (C. civ., art. 887).

En ce qui concerne les mineurs, tous les contrats (ventes de meubles ou d'immeubles, partages, échanges, etc.) sont annulables pour cause de lésion (C. civ., art. 1305).

— Pathol. On désigne, sous le nom de *lésion*, tout changement survenu, sous l'influence d'une cause morbide, dans la structure d'un organe; par exemple, la tuberculisation du poumon, l'hypertrophie du cœur, l'inflammation des muqueuses. L'anatomie et l'histologie pathologiques ont pour objet l'étude des lésions; la physiologie pathologique en recherche la genèse.

Lésionnaire (*zi-o-nèr'*) adj. Qui a un caractère de lésion : *Une condition* lésionnaire.

Leskéacées (*lèss, sé*) n. f. pl. Famille de mousses pleurocarpes, comprenant les *leskées*, les *pseudoleskéées* et les *thuidéées*. — *Une* leskéacée.

Leskée (*lè-ské*) n. f. Genre de mousses pleurocarpes, comprenant des plantes rampantes, qui croissent sur l'écorce des arbres, dans les diverses régions du globe.

Leskéées (*lèss*) n. f. pl. Tribu de mousses pleurocarpes, caractérisée par la capsule dressée, les dents du péristome réunies à la base par une membrane courte. — *Une* leskéée.

Lesko ou **Leszko**, rois de Pologne. V. Leszeck.

Leskovatz, ville de Serbie, ch.-l. de district, sur un affluent gauche de la Morava bulgare, l'une des deux branches mères de la Morava; 13.000 hab. — Le district a 3.476 kilom. carr. et 166.000 hab.

Leskovetz, ville de Bulgarie, dans une vallée des Balkans, sur le Slatar, sous-affluent du Danube, par la Iantra; 7.300 hab.

Lesleyite (*lèss-lè-it'*) n. f. Substance minérale, résultant du mélange du *corindon* et de la *damourite*.

Leslie, ville d'Ecosse (comté de Fife), sur la Leven, affluent septentrional du golfe du Forth; 4.345 hab. Filatures du lin, fabrication de toiles.

Leslie (Walter, comte), aventurier et diplomate anglais, né en Ecosse en 1606, mort à Vienne (Autriche) en 1667. Entré jeune au service de l'Empire, il combattit en Flandre, en Italie, en Allemagne, où, à la tête d'un corps de mercenaires écossais, il se rendit redoutable. Wallenstein, après sa déposition, essaya de l'affilier à ses complots; mais, bien loin d'y prêter l'oreille, Leslie fit saisir les officiers qu'avait entraînés le grand soldat et conseilla la répression la plus rigoureuse. Comblé d'honneurs, de fonctions, il se distingua aux batailles de Nordlingen, de Rheinfelden, etc., et durant la campagne de Bohême et de Saxe. Il devint feld-maréchal en 1650. Il était aussi doué de grandes qualités diplomatiques et fut, en 1665, ambassadeur à Constantinople. Il déploya dans cette ambassade une pompe extraordinaire.

Leslie (John), physicien et mathématicien écossais, né à Largo (comté de Fife) en 1766, mort à Coates, près de Largo, en 1832. Elève de l'université de Saint-André, puis d'Edimbourg, il se fixa près de Londres (1790) et publia des articles dans divers journaux. En 1794, il parcourut la Hollande, puis visita successivement l'Allemagne et la Suisse (1796), les pays scandinaves (1799), et obtint, en 1805, une chaire de mathématiques à l'université d'Edimbourg. En 1819, il succéda à Playfair comme professeur de philosophie naturelle, et reçut, en 1822, le titre de baronnet. Leslie est surtout connu par son *thermomètre différentiel*, dont il s'est servi pour comparer entre eux les pouvoirs réflecteurs, émissifs et absorbants des divers corps. On lui doit aussi un nouvel hygromètre et le moyen d'obtenir de la glace artificielle (1817). Nous citerons de lui : *Recherches expérimentales sur la nature et les propriétés de la chaleur* (1804); *Eléments de philosophie naturelle* (1828), et surtout une *Géométrie analytique et Géométrie des lignes courbes* (1809-1821), traduite en français par A. Comte.

John Leslie.

Leslie (Charles-Robert), peintre anglais, né à Clerkenwell (Londres) en 1794, mort à Londres en 1859. Il peignit des scènes empruntées aux grands écrivains, Shakspeare, Cervantes, Molière, Walter Scott, ou des scènes de genre et d'observation. En 1826, il fut nommé membre de l'Académie de Londres; en 1833, professeur de dessin à l'Ecole militaire de West-Point à New-York; mais, au bout de quelques mois, il se démit de ces fonctions et retourna à Londres, où il professa la peinture à l'Académie. Parmi ses grands tableaux, aujourd'hui oubliés, nous citerons : *Roger de Coverley et les Gypsies* (1829), remarquable toile; *les Joyeuses Commères de Windsor* (1831); *l'Oncle Tobie et la Veuve Wadmann* (1831), un des chefs-d'œuvre de l'artiste, à la Galerie nationale; *le Bourgeois gentilhomme faisant des armes avec sa servante* (1841); *Scène du « Vicaire de Wakefield »* (1843); *le Bourgeois gentilhomme*, *les Femmes savantes* (1845); *Sancho et le recteur* (1855); etc. On cite, parmi ses portraits, ceux de *Walter Scott*, de *Ch. Dickens*, etc. On lui doit, en outre, un *Manuel des jeunes peintres* (1853); *Notice biographique sur Constable* (1845). L'exécution, chez Leslie, ne vaut pas l'observation. Il brille surtout par l'esprit et la grâce. — Son fils, George Dunlop, né à Londres en 1835, peintre de talent, a donné, entre autres toiles : *Célia*, *Nausicaa*, *Souvenir de bal*, *Visite à la pension* (1875), etc.

Leslie (*Henry* David), compositeur anglais, né et mort à Londres (1822-1896). En 1864, il devint directeur du *National College of music*. Leslie a fait entendre, entre autres ouvrages : *Te Deum* et *Jubilate* (1846); *the Templar*, ouverture dramatique (1852); *Romance* ou *le Brave Dick Turpin*, opérette (1857); *Judith*, oratorio (1856); *Ida*, opéra en trois actes (1865); etc. Il a exercé une influence considérable sur l'art musical de son pays, par la grande perfection des exécutions qu'il dirigeait.

Leslyte (*lè-lit'*) n. f. Silicate naturel appartenant à la famille des micas. Variété de margarite.

Lesneven (*lèss-ne-vin*) ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Brest; 3.488 hab. Ch. de f. département. du Finistère. Grands marchés. Commerce des

chevaux de Lesneven, croisés d'arabe et d'anglais. — Le canton a 10 comm. et 18.385 hab.

Lespagnandel (Matthieu), sculpteur français, né à Paris en 1617 ou 1619, mort à Paris en 1689. Il entra à l'Académie en 1672, mais il en fut exclu en 1681, comme protestant. Il abjura en 1685 et rentra à l'Académie. On cite surtout de lui le retable de l'autel des Prémontrés. Parmi les morceaux qu'il a sculptés pour les jardins de Versailles, on distingue un *Tigrane*, un *Flegmatique* et deux termes, dont l'un représente *Diogène* et l'autre *Socrate*.

Lesparre, ch.-l. d'arrond. de la Gironde, à 63 kilom. de Bordeaux, au milieu de plaines basses et sur un ruisseau qui se déverse dans la Gironde par le chenal de Guy; 4.038 hab. (*Lesparrains, aines.*) Ch. de f. du Médoc. Commerce de grains, bétail, vins; brasseries, scierie mécanique, fonderie de suif. Beau donjon carré du xiv° siècle. Le vignoble, compris dans le Médoc, fournit de très bons vins rouges ordinaires. Principaux crus (bourgeois) : *Château-d'Escot, Château-Neuf, Château-Lesques, Château-Vernous, cru Meyney, La Gravette, Luc-Blanc et Bagatelle*, etc. — L'arrondissement a 4 cant., 32 comm. et 45.545 hab.; le canton a 16 comm. et 18.574 hab.

Armes de Lesparre.

Lesparre (André de Foix, seigneur de), capitaine français, mort en 1547. Il était le frère cadet de Lautrec et de Lescun. En 1521, il fut chargé par François Ier d'aller conquérir la Navarre espagnole. Il s'empara de Pampelune, mais ne put prendre Logroño. Quelques jours plus tard, son armée fut taillée en pièces à Ezquiros. Blessé et fait prisonnier, il resta aveugle des suites de ses blessures.

lespédèze (*lèss*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, comprenant des herbes ou arbrisseaux, dont on connaît vingt-cinq espèces, qui croissent en Australie, en Asie et en Amérique.

Lesperon, comm. des Landes, arrond. et à 48 kilom. de Mont-de-Marsan, dans la Grande Lande, sur le Vignac ou Lévignacq, l'une des branches du courant de Contis; 1.348 hab. Ch. de f. d'intérêt local du département des Landes. Fabrique d'essence de térébenthine, scieries mécaniques, moulins. Clocher fortifié du xv° siècle.

lespéronie (*lèss, ni*) ou **lesperonia** (*lèss-pè*) n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire.

Lespès (Napoléon, dit **Léo**), littérateur français, né à Bouchain en 1815, mort à Paris en 1875. Il écrivit des romans sous le pseudonyme de Léo Lepsel, créa et dirigea des feuilles éphémères, collabora au « Figaro », puis entra, en 1862, au « Petit Journal », où il publia chaque jour, sous le pseudonyme de Timothée Trimm, un article bizarrement coupé, qui rendit son nom populaire. En 1869, il passa au « Petit Moniteur », puis à l'« Evénement », et ne fit plus que végéter. Outre ses articles, on lui doit des ouvrages et des romans, entre autres : *les Mystères du grand Opéra* (1843); *Histoire à faire peur* (1846); *les Esprits de l'âtre* (1848), un de ses meilleurs romans; *Histoire républicaine et illustrée de la révolution de février 1848* (1848); *Promenades dans Paris* (1867); *les Ruines de Paris* (1871); etc.

Lespignan, comm. de l'Hérault, arrond. et à 11 kilom. de Béziers, près de l'embouchure de l'Aude dans le Grau de Vendres; 2.170 hab. Carrière. Vins recherchés. Distillerie. Eglise du xiv° siècle; ruines d'une église romane.

Lespinasse (Julie-Jeanne-Eléonore de), née à Lyon en 1732, morte à Paris en 1776. Fille naturelle de la comtesse d'Albon, elle fut élevée avec tendresse par sa mère, qu'elle perdit vers 1747, vécut, de 1747 à 1752, chez la marquise de Vichy, sa sœur légitime, cinq années d'une vie douloureuse et humiliante. Mme du Deffand, déjà presque aveugle, lui persuada d'aller vivre avec elle, au couvent Saint-Joseph, à Paris. Elle resta dix ans auprès d'elle (1754-1764). Mlle de Lespinasse n'était point belle, mais sa physionomie vive et mobile reflétait ses sentiments passionnés. Beaucoup d'instruction, d'esprit naturel et de tact faisait le charme de sa conversation. Pour compenser les ennuis d'une existence dure et fatigante, elle recevait chez elle, à l'insu de Mme du Deffand, ses amis personnels, qui étaient aussi ceux de la marquise. Il en résulta entre les deux femmes une rupture irrévocable. Les amis de Mlle de Lespinasse, le président Hénault, Turgot, Marmontel, d'Alembert, la duchesse de Châtillon la suivirent dans son salon de la rue Saint-Dominique. Mme Geoffrin lui fit une pension. Un an plus tard, d'Alembert, qui l'aimait, vécut avec elle. Dévouée au parti encyclopédiste, elle intervenait efficacement dans les élections académiques. Deux passions ont rempli la fin de sa vie. Vers 1767, elle aima N. Pignatelli, marquis de Mora, fils du marquis de Fuentès, qui retourna en Espagne en 1772 et mourut en 1774. Le comte de Guibert (v. Guibert), auquel sont adressées ses *Lettres* (v. art. suiv.), fut sa seconde passion. Délaissée par lui, usée par le chagrin, par une maladie de la poitrine et des nerfs, elle mourut, après avoir demandé le pardon de d'Alembert.

Mlle de Lespinasse.

Lespinasse (Lettres de Mlle de). Les lettres que Mlle de Lespinasse écrivit, entre 1773 et 1776, au comte de Guibert, ont été publiées en 1809 par la veuve de ce dernier. — Cette correspondance contient d'intéressants détails sur les contemporains de l'auteur, en particulier sur Turgot. Mais elle est avant tout la plus sincère des correspondances amoureuses. Mlle de Lespinasse y revit tout entière avec sa passion, ses souffrances de chaque jour, avec ses remords quand elle songe à M. de Mora, avec ses jalousies après l'abandon de Guibert. C'est la « Nouvelle Héloïse en action », selon l'expression de Sainte-Beuve. Mlle de Lespinasse a, en écrivant, tous les caprices, toute la vivacité, la chaleur et l'abandon de la conversation.

lesque (*lèssk*) n. f. Agric. Dans le Médoc, Terre en friche ou inculte.

— Pêch. Nom donné par les pêcheurs des environs de Brest à une *petite câblière*. ‖ On dit aussi lisque.

Lesquielles-Saint-Germain, comm. de l'Aisne, arrond. et à 28 kilom. de Vervins, sur l'Oise; 1.508 hab. Ch. de f. Nord.

Lesquin, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Lille, sur un coteau dominant la plaine de Flandre; 1.414 hab. Ch. de f. Nord. Huileries, brasseries.

Lessart (Claude-Antoine Valdec de), homme politique français, né en 1742, mort à Versailles en 1792. Grâce à la protection de Necker, il devint contrôleur général des finances (1790), puis ministre de l'intérieur (1791). Il remplit l'intérim du ministère de la marine, puis de la guerre (1791-1792), en remplacement de M. de Narbonne. Partisan de la paix, il mécontenta les ministres, qui démissionnèrent et l'accusèrent d'avoir fabriqué les pièces qu'il avait produites pour prouver que l'empereur Léopold désirait la paix. Décrété d'accusation, il fut conduit à Orléans, et massacré avec les autres prisonniers, lors de leur transfert à Versailles.

Lessay, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 21 kilom. de Coutances, sur l'Ay; 1.274 hab. Ch. de f. Ouest. Extraction de sel et de tangue. Commerce de chevaux. Restes de la célèbre *abbaye bénédictine de Lessay*, fondée, en 1040, par un vicomte de Cotentin. Abbatiale, aujourd'hui maison particulière (xvii° s.). Eglise (xi° s.). — Le canton a 13 comm. et 10.244 hab.

lesse n. f. Autre orthographe du mot laisse.

Lesse, rivière de Belgique (prov. de Luxembourg et de Namur), née près de Bouillon, dans les Ardennes (500 m. d'alt.). Quittant ensuite les schistes pour les calcaires, la Lesse s'égare dans les couloirs ténébreux de la grotte de Han, d'où elle sort à 840 mètres en ligne droite de l'entrée, et reçoit l'Ave et l'Homme, qui se perdent aussi dans des cryptes du calcaire. Elle conflue dans la Meuse, rive droite, en amont de Dinant. Cours 84 kilom.

Lesseps [*sèpss*] (Jean-Baptiste-Barthélemy, baron de), voyageur et homme d'Etat français, né en 1766, mort en 1834. Il était, dès l'âge de dix-sept ans, consul de France à Cronstadt. Parti avec l'expédition de La Pérouse, il fut chargé par lui de porter en France par le Kamtchatka, les dernières nouvelles de l'entreprise. Nommé, après son retour, consul à Cronstadt, puis à Saint-Pétersbourg, il suivit, en 1794, l'ambassadeur de France à Constantinople, où il fut incarcéré, de 1798 à 1801, à la suite du débarquement des Français en Egypte. Envoyé une troisième fois en Russie, avec le titre de commissaire général des relations commerciales, de Lesseps resta à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1812. Il fut nommé, trois ans plus tard, consul général à Lisbonne. On lui doit le récit de son voyage de Sibérie en France; il a été publié sous le titre de *Voyage de M. de Lesseps du Kamtchatka en France* (1790).

Lesseps [*sèpss*] (Mathieu-Maximilien-Prosper, comte de), diplomate français (1774-1832), frère du précédent. Consul général de France au Maroc, sous-commissaire des relations commerciales à Damiette, commissaire général à Livourne, puis aux îles Ioniennes, préfet du Cantal pendant les Cent-Jours, il fut destitué par la Restauration. En 1819, il fut cependant envoyé comme consul à Philadelphie, puis en Syrie, où, après le tremblement de terre d'Alep, il rendit aux familles européennes d'inappréciables services. En 1827, il devint consul général et chargé d'affaires de France à Tunis, où il mourut.

Lesseps [*sèpss*] (Ferdinand-Marie, vicomte de), diplomate français, fils du précédent, créateur du canal de Suez, né à Versailles en 1805, mort à La Chenaie, près de Guilly (Indre) en 1894. Attaché au consulat général de Lisbonne, à celui de Tunis, élève consul et vice-consul au Caire (1833), chargé de la gestion du consulat général d'Alexandrie, puis de celle du consulat général en Egypte, consul à Rotterdam, à Malaga, à Barcelone, ministre de France à Madrid (1848), il fut, en 1849, chargé d'une mission spéciale auprès du général Oudinot, qui venait d'attaquer la République romaine. Pendant qu'il négociait, l'Assemblée législative remplaçait l'Assemblée constituante et demandait l'écrasement de la République romaine. Il fut alors rappelé et mis, sur sa demande, en disponibilité.

En Egypte, en 1854, il décida avec son ami, le vice-roi Mohammed-Saïd-pacha, le percement de l'isthme de Suez. Dès 1855, commencèrent les études préparatoires, poursuivies à travers des difficultés et des obstacles de tout genre. Enfin, il parvint, dans de nombreux voyages, par des conférences publiques, à réaliser par des souscriptions un capital de 200 millions de francs, et à triompher des résistances diplomatiques (anglaises surtout). Le 17 novembre 1869, eut lieu l'inauguration solennelle du canal. A la suite de ce grand fait, la cité de Londres lui conféra le droit de bourgeoisie, et l'Académie des sciences l'appela dans son sein, en qualité de membre libre. Mais il dut s'occuper encore des difficultés soulevées au sujet du transit du canal de Suez et du droit de tonnage perçu sur les navires qui le traversaient. Il fut contraint par la force à s'incliner devant les décisions prises par le khédive d'Egypte, de concert avec la Porte.

F. de Lesseps.

C'est en 1879 que de Lesseps, encouragé par le succès de sa première entreprise, commença en faveur du percement de l'isthme de Panama une campagne vigoureuse, alla en Amérique pour se rendre compte par lui-même de l'importance du travail à accomplir, multiplia les conférences et les moyens de propagande. Sur ces entrefaites, des troubles éclatèrent en Egypte. Ferdinand de Lesseps, comme président du conseil d'administration de la Compagnie de Suez, se rendit sur les bords du canal, et obtint d'Arabi-pacha la promesse que la liberté de navigation serait respectée sur le canal (1882). Tout à coup, on apprit que les armateurs anglais demandaient la construction d'un canal parallèle et exclusivement placé sous le contrôle britannique. De Lesseps négocia avec Gladstone et aboutit à un arrangement. En 1884, il était élu membre de l'Académie française.

L'échec final, en 1890, de l'entreprise de Panama, puis les poursuites encourues par le conseil d'administration de la compagnie, dont faisait partie son fils Charles-Aimée-Marie (né en 1849), attristèrent ses derniers jours. Le 17 novembre 1899, sa statue était inaugurée solennellement à Port-Saïd.

lessertie (*lè-sèr'-tî*) n. f. Genre de légumineuses galégées, comprenant des plantes à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes, dont on connaît trente espèces du Cap.

Lessines ou **Leptines**, ville de Belgique (prov. de Hainaut [arrond. de Soignies]), à 20 kilom. de Charleroi; 9.708 hab. Résidence de plusieurs rois carolingiens. Importantes carrières de porphyre que l'on emploie pour la fabrication de pavés. Bois, allumettes, chicorée.

Lessing [*sin'-gh'*] (Gotthold Ephraïm), écrivain allemand, né à Kamenz (Saxe) en 1729, mort à Brunswick en 1781. Fils d'un pasteur, il fit à l'école de Meissen, puis à l'université de Leipzig, d'excellentes études. Ses premiers essais dramatiques : *Damon* (1747); *le Jeune Savant* (1747, paru en 1754); *le Mysogyne* (1748, paru en 1755); *les Juifs* (1749, paru en 1754), se distinguent des productions contemporaines par la finesse de l'observation et le naturel du dialogue. A Berlin, Lessing fit la connaissance de Voltaire, dont l'influence sur lui dut être considérable. Une brouille survenue au sujet d'une indiscrétion commise par Lessing explique en partie l'ardeur avec laquelle il attaqua plus tard Voltaire, dans sa *Dramaturgie*. Après un court séjour à Wittemberg, Lessing retourna à Berlin, où il écrivit son *Vade-mecum pour le pasteur Lange* (1754), âpre critique d'une médiocre traduction d'Horace, et sa *Miss Sara Sampson* (1755), la première tragédie bourgeoise de l'Allemagne. En 1755, Lessing retourna à Leipzig, s'y occupa de ses *Fables*, où il vise à la simplicité, mais tombe dans la sécheresse, et de sa *Bibliothèque dramatique* (1754-1758). De retour à Berlin en 1758, il rédigea avec Mendelssohn, Nicolaï et d'autres, *les Lettres sur la littérature contemporaine* (1759-1765). En 1760, il publia une traduction du théâtre de Diderot, le seul écrivain français auquel il ait pleinement rendu justice. La même année, il devenait le secrétaire du général Tauenzien. Il mit à profit les études de mœurs qu'il put faire dans ce milieu militaire pour sa comédie *Minna de Barnhelm* (1767), pièce à sujet moderne et national, mais entachée de chauvinisme. En 1765, il retourna à Berlin, où il publia la célèbre étude d'esthétique *Laokoon*. (V. ce mot.) Appelé à Hambourg comme critique officiel du Théâtre national qui venait d'être fondé, Lessing y écrivit une série de feuilletons dramatiques, dont l'ensemble, appelé *Dramaturgie de Hambourg* (1767-1768), constitue son œuvre maîtresse. Il y fondait une nouvelle théorie dramatique en s'appuyant sur les anciens et sur Shakspeare. En 1769, Lessing fut nommé bibliothécaire à Wolfenbuttel, où il écrivit *Emilia Galotti* (1772), drame en prose; *Nathan le Sage* (1779), éloquent plaidoyer en faveur de la tolérance, ainsi que quelques ouvrages de polémique religieuse à tendances rationalistes. Lessing est, par excellence, l'homme de la raison, de la critique, de l'exactitude scientifique. Il prépara l'avènement de la période classique de la littérature allemande.

Lessing.

— Bibliogr. : Em. Grucker, *Lessing* Paris-Nancy, 1896).

Lessing [*sin'-gh'*] (Charles-Frédéric), petit-neveu du précédent, peintre d'histoire allemand, né à Breslau en 1808, mort à Carlsruhe en 1880. En 1826, il obtint le prix de l'Académie de peinture. De 1829 à 1831, Lessing produisit plusieurs œuvres importantes, parmi lesquelles on remarqua surtout : *la Bataille d'Iconium, le Couple royal en deuil, le Brigand et son fils* et *Lénore*. Puis il s'adonna à la reproduction des scènes de l'histoire de la Bohême avec : *le Sermon chez les hussites* (1836); *Jean Hus devant le concile de Constance* (1842) et *Jean Hus marchant au bûcher* (1850); *Luther brûlant la bulle papale* (1853); etc. Lessing est également un paysagiste distingué; il a fait partie de l'Académie des beaux-arts de Berlin et a été nommé, en 1858, directeur de la Galerie de Carlsruhe. Son talent est ample, vigoureux : il compose bien. Mais ses toiles ressemblent à de vieilles chromolithographies. — Son fils, Othon, né à Dusseldorf en 1846, d'abord connu comme peintre distingué, a beaucoup contribué aux progrès de la céramique, de l'industrie du bronze et de la mosaïque. Il s'est beaucoup occupé de sculpture. Citons sa statue du *Gladiateur*, et *Mère et Enfant*, bronze (1886); il a figuré à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, avec un portrait, le buste de *Louis Knaus* (marbre).

lessingie (*lè-sin-jî*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

Lessius ou **Leys** (Léonard), jésuite et théologien, né à Brecht, près d'Anvers, en 1554, mort à Louvain en 1623. Il professa sept ans la philosophie à Douai et quinze ans la théologie à Louvain. Il a écrit, en latin, de nombreux ouvrages, appréciés parmi les théologiens. Il est un des casuistes dont Pascal parle le plus souvent, dans ses *Provinciales*.

lessivage (*lè-si-vaj'*) n. m. Action ou manière de lessiver : *Un* lessivage *bien fait*.

— Fam. Grosse perte d'argent : *Le jeu opère souvent un* lessivage *complet*. ‖ Pop. Syn. de lavage.

— Arboric. Action de frotter ou d'asperger un arbre fruitier avec une lessive alcaline ou une préparation spéciale (décoction de feuilles de sureau, de tabac ou de

noyer, acide phénique très étendu d'eau, etc.), afin de le débarrasser de certains genres d'insectes, notamment des pucerons et des kermès.

— Milit. *Lessivage des poudres,* Opération qui consiste à extraire le salpêtre des poudres dites de « démolition ».

— Techn. Action de soumettre les chiffons, la paille, le bois, le sparte, etc., employés à la fabrication des papiers, à une sorte de blanchiment. ‖ Opération ayant pour objet de dessécher le bois.

— ENCYCL. Écon. dom. V. BLANCHISSAGE.

LESSIVE (*lè-siv'* — du lat. *lixiva,* même sens) n. f. Dissolution aqueuse de potasse ou de soude, dans laquelle on fait macérer le linge que l'on veut blanchir : *Mettre du linge à la* LESSIVE. ‖ Action de lessiver, de mettre du linge à la lessive : *Faire la* LESSIVE. *Les jours de* LESSIVE. ‖ Linge qu'on met à la lessive : *Compter sa* LESSIVE.

— Eau détersive en général : *Préparer une* LESSIVE *pour dégraisser les cheveux.*

— Par anal. Action de nettoyer, de purger, d'améliorer, au pr. et au fig. : *Aller faire une* LESSIVE *à Vichy. Politicien qui promet une* LESSIVE *générale.*

— Fam. Grosse perte d'argent.

— *Blanc de lessive.* Se dit du linge lessivé et blanchi, qui n'a pas encore été porté.

— Loc. fam. : *Faire la lessive du Gascon,* Retourner son linge lorsqu'il est sale, au lieu d'en changer.

— PROV. : **A laver la tête d'un More (d'un nègre, d'un âne), on perd sa lessive.** V. LAVER.

— Chim. Liquide dont on se sert pour dissoudre les parties solubles et les séparer des parties insolubles.

— Techn. et écon. dom. Chaudière dans laquelle on chauffe très fortement le sucre en fusion. ‖ *Lessive des savonniers,* Dissolution de soude caustique servant à faire le savon. ‖ *Lessive de sang,* Ancien nom du prussiate de potasse. ‖ *Lessive anglaise,* Poudre chimique pour le nettoyage des rouleaux et des formes dans la typographie.

— ENCYCL. Chim. et Tech. Toutes les cendres, sans exception, peuvent fournir des *lessives,* mais elles contiennent plus ou moins d'alcalis. Les cendres d'arbres fruitiers, de chêne, de frêne, d'orme, de charme sont les meilleures. Lorsqu'on emploie les carbonates de potasse et de soude, on leur ait subir la caustification.

Pour obtenir les lessives destinées au blanchiment des tissus de lin et de chanvre, on emploie le sel de soude à 80°, les cristaux de soude à 35° ou la potasse à 65° ; il faut dissoudre dans au moins dix fois le poids d'eau maintenue bouillante ; on clarifie avec un peu de chaux, qui ne produit pas de causticité sensible.

LESSIVER (*lè-si*) v. a. Nettoyer au moyen de la lessive : LESSIVER *des draps.* ‖ Laver avec de l'eau acidulée ou alcaline : LESSIVER *les portes, le parquet.*

— Pop. Faire un lessivage, un lavage.

— Arg. Dévaliser : LESSIVER *un pante.*

— Chim. Débarrasser des parties solubles, à l'aide d'une lessive : LESSIVER *des cendres.*

— Techn. *Lessiver le bois,* Le dessécher au moyen de la vapeur d'eau, qui chasse la sève et remplit ses pores. ‖ *Lessiver le sucre,* Faire bouillir le jus sucré, concentré dans la chaudière dite *lessive.* ‖ Faire disparaître avec une lessive de potasse les vieilles peintures.

Se lessiver, v. pr. Être lessivé : *Le linge de corps doit* SE LESSIVER *fréquemment.*

LESSIVEUR, EUSE (*lè-si*) n. Personne qui lessive : *Une bonne* LESSIVEUSE.

— n. m. Arg. Avocat.

LESSIVEUR (*lè-si* — rad. *lessive*) n. m. Techn. Appareil à l'aide duquel on blanchit les chiffons destinés à la fabrication des papiers.

LESSIVEUSE (*lè-si*) n. f. Appareil servant à lessiver le linge domestique.

— ENCYCL. La *lessiveuse* commune n'est qu'une sorte de cuvier muni d'un robinet, sur lequel une toile ou *charrier* supporte les cendres sur lesquelles on verse de l'eau bouillante. Les appareils employés par les blanchisseries sont basés sur le principe de la circulation par ébullition des lessives. Dans les uns, le cuvier est placé sur un foyer, et les bulles de vapeur, s'élevant dans le liquide, établissent la circulation ; d'autres ont un récipient distinct, qui reçoit la lessive ayant traversé le linge, et l'ébullition la fait remonter de nouveau dans un tube, d'où elle se déverse sur le linge. Les lessiveuses rotatives combinent, en général, l'action de la vapeur et celle de la lessive, et ne sont guère employées que pour le linge peu sale.

1. Lessiveuse à double enveloppe et à moteur ; 2. Lessiveuse à vapeur ; 3. Lessiveuse à réchaud.

LESSIVIER (*lè-si-vi-é*), **ÈRE** [rad. *lessive*] n. Blanchisseur, blanchisseuse, dans quelques départements.

— n. f. Ouvrière qui, travaillant à la journée, dans un ménage, dans un lavoir public, lave et lessive le linge.

LESSMANN (W. J.-Otto), musicien allemand, né à Rüdersdorf, près Berlin, en 1844. Il fut successivement, à Berlin, professeur au conservatoire Stern, à l'école de piano de Tausig, puis au conservatoire Scharwenka, et enfin directeur de l'enseignement musical à l'institution de l'impératrice Augusta, à Charlottenbourg. Lessmann est l'auteur de nombreux *lieder,* et, depuis 1881, le directeur de l'*Allgemeine Musik-Zeitung.*

LESSONIE (*lé-so-nî* — du natur. franç. *Lesson* [1794-1849]) n. f. Genre d'algues de la famille des laminariacées, vivant surtout dans les mers australes et atteignant des dimensions considérables.

— ENCYCL. Bien qu'au point de vue anatomique, la structure simple des *lessonies* ne permette pas d'y distinguer racine, tige et feuilles, pas plus que dans les autres algues, cependant, leur aspect extérieur pourrait faire croire qu'elles possèdent ces trois organes, car on y trouve des crampons très rameux, qui les fixent aux rochers, des parties cylindriques, allongées, ramifiées, qui peuvent faire penser à des tiges en ce qu'elles portent d'autres organes aplatis, minces, semblables à des feuilles.

LESSOUTO. Géogr. Autre nom des BASSOUTOS. V. ce mot.

LEST (*lèsst'* — de l'anc. frison *hlest* ou de l'anglo-saxon *hloest* ; cf. *last*) n. m. Mar. Nom donné aux matières pesantes placées dans la cale du navire pour en assurer la stabilité. ‖ *Partir, Retourner sur son lest,* Partir sans avoir remplacé son lest par des marchandises. ‖ *Lest fixe,* Lest qui ne bouge pas du bord. ‖ *Lest mobile* ou *volant,* Matières dont se charge un navire de commerce qui n'a pas de fret. ‖ Masse de plomb qui sert à équilibrer une torpille Whitehead ou permet à un sous-marin de flotter en cas d'avarie. ‖ *Voiles à lest,* Prélarts placés le long du bord pendant qu'on embarque le lest. ‖ *Navire sur lest,* Bâtiment qui navigue sans fret. ‖ *Lest d'eau* ou *Waterballast,* Eau de mer que l'on introduit dans des compartiments étanches quand il n'y a pas assez de chargement à bord.

— Fig. Moyen d'assurer une personne ou une situation. ‖ Fam. Nourriture. ‖ Pop. *Jeter son lest,* Vomir.

— Aérost. Sable dont se munissent les aéronautes, et qu'ils jettent lorsqu'ils veulent s'élever dans l'atmosphère.

— Ch. de f. Masse de fonte que l'on place sur les locomotives pour augmenter l'adhérence des roues, ou sur les wagons munis de freins ordinaires, pour assurer le bon fonctionnement de ces freins, grâce à un poids constant.

— Pêch. Quantité de harengs, dite aussi LETH, et qui équivaut à cinquante mesures ou dix mille poissons. ‖ Poids dont on charge le pied de certains filets, pour les empêcher d'être soulevés par l'eau. (Syn., en ce sens, PLOMBÉE.)

LESTAGE (*lèss-taj'*) n. m. Art ou action de lester un navire : *S'occuper du* LESTAGE *d'un brick.*

LESTANG (Christophe DE), prélat français, né à Brives en 1560, mort à Carcassonne en 1621. Nommé évêque de Lodève, à vingt ans, il s'attacha à la Ligue, en 1586, et, pendant dix ans, exerça une sorte de suprématie sur tout le Languedoc. Il présida les états de cette province à trois reprises différentes (1586, 1587 et 1589). En 1591, il se rendit en Espagne, pour encourager le roi Philippe II à soutenir les ligueurs ; mais, cinq ans après, il fit sa soumission à Henri IV, qui le nomma évêque de Carcassonne (1604). Louis XIII lui confia la charge de directeur des finances. Il fut l'ami des cardinaux Duperron, d'Ossat et Richelieu.

LESTE (*lèsst'* — de l'ital *lesto,* même sens ; d'orig. german.) adj. Agile, qui a les mouvements prompts et faciles : *Un danseur fort* LESTE. ‖ Prompt et facile, en parlant des mouvements : *Marcher d'un pas* LESTE. ‖ Vêtu d'une manière ample, légère, de façon à laisser toute la liberté des mouvements : *Perrette, dans la fable de La Fontaine, est* LESTE. ‖ Léger, qui ne gêne pas les mouvements, en parlant des vêtements : *Cet uniforme est plus* LESTE *que l'ancien.* ‖ Coquet, d'une recherche élégante. (Vieux.)

— Fig. Prompt et décidé dans ses actions : *Un homme* LESTE *en affaires.* ‖ Dégagé, qui a une tournure vive et facile : *Desmoulins est la plume la plus* LESTE *du parti démocratique.* (Ste-Beuve.)

— Libre, grivois, en parlant soit des personnes : *Un gaillard fort* LESTE *en ses discours ;* soit des actes, des paroles : *Une chanson trop* LESTE *pour des oreilles pudiques.*

— *Avoir la main leste,* Être prompt à frapper.

LESTELLE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 24 kilom. de Pau ; 1.509 hab. Fabrique d'objets de piété.

LESTEMENT (*lèss*) adv. D'une manière leste, aux différents sens donnés à ce mot : *Sauter* LESTEMENT. *Finir* LESTEMENT *sa besogne. Parler trop* LESTEMENT.

LESTER (*lèss*) v. a. Charger de son lest : LESTER *un navire, un ballon.*

— Par anal. Charger dans sa partie inférieure : LESTER *un aréomètre.* ‖ Charger en général : LESTER *ses poches.*

— Fam. Munir d'une nourriture solide, d'une boisson fortifiante : LESTER *son estomac.*

— Pêch. *Lester un filet,* En garnir le pied de morceaux de plomb, de grosses pierres, pour le maintenir en place.

Se lester, v. pr. Être lesté, recevoir son lest.

— Fam. Manger, boire quelque chose de fortifiant.

— Fig. En parlant de l'esprit, du caractère, Devenir solide, sérieux : *Il y a des têtes qui ne* SE LESTENT *jamais.* (Mme de Sév.)

LESTERPS, comm. de la Charente, arrond. et à 9 kilom. de Confolens, près de la Gorce, qui se rend à la Vienne par l'Issoire ; 1.461 hab. Étang de la Courrière. Église, en partie romane, avec clocher du XIIe siècle. Menhir.

LESTÈS (*lèss-tèss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, famille des libellulidés, tribu des agrioninés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *lestès* sont de beaux agrions de couleurs métalliques, brillantes chez les mâles, plus ternes chez les femelles. Ils volent ordinairement en nombre au-dessus des eaux où se développent leurs larves. Le *lestes sponsa* est commun en France.

Lestès (gr. nat.).

LESTEUR (*lèss-teur*) n. m. Matelot qui arrime le lest à la cale. ‖ Ouvrier qui porte le lest à bord. ‖ Bateau qui transporte le lest. — Adjectiv. : *Bateau* LESTEUR.

LESTEVA (*lèss-té*) n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Ce sont de petits staphylins bruns ou roux, larges, aplatis, vivant sous les mousses, les pierres, surtout dans les lieux humides. La *lesteva punctata* est commune en France.)

Lesteva. (gr. 7 fois.)

LESTIAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne ; 540 hab. Vignoble compris dans l'Entre-deux-Mers et donnant des vins rouges et des vins blancs ; ceux-ci, analogues aux vins blancs ordinaires de Langoiran. Principaux crus : *Lagarère, Plaisance, domaine de Capellanie, à Bellegarde, Moulin-de-Graves, au Bourg,* etc.

LESTICUS (*lèss, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux îles de la Sonde. (Les *lesticus* sont de belles féronies, remarquables par leur livrée bleue ou violet sombre, avec le corselet cuivreux.)

LESTIGNATHE (*lèss*) ou **LESTIGNATHUS** (*lèss, tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant des formes propres à l'Australie.

LESTIS (*lèss-tiss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant plusieurs espèces à couleurs métalliques, qui habitent la Tasmanie.

LESTIZZA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 4.187 hab. Élevage de vers à soie, commerce de bestiaux.

LESTOCQ (Johann Hermann, comte), homme d'État russe, d'origine française, né à Celle (Hanovre) en 1692, mort à Saint-Pétersbourg en 1767. Il était le fils d'un chirurgien français, qui se réfugia dans le Hanovre à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il passa, en 1713, en Russie et fut employé comme chirurgien par Pierre le Grand. Disgracié bientôt, il ne fut rappelé à la cour que sous le règne de Catherine Ire (1725), qui l'attacha au service de sa seconde fille, Élisabeth. Il amena cette princesse à renverser Ivan VI et à s'emparer du trône (1741). Nommé conseiller privé, et comte du Saint-Empire, il fut bientôt accusé de comploter la restauration d'Ivan VI, dépouillé de ses biens, et relégué à Arkhangel (1753) ; Pierre III le remit en liberté (1761), sans lui rendre ses biens ; Catherine II lui assura une pension viagère.

LESTODON (*lèss*) n. m. Genre de mammifères édentés, famille des mégathéridés, comprenant huit espèces fossiles dans les formations tertiaires de l'Amérique du Sud. (Les lestodons étaient de lourds et puissants animaux, vivant des feuilles des arbres comme les paresseux actuels.)

LESTONAC (Jeanne DE), fondatrice de l'ordre des jésuitines, née en 1556, morte en 1640. Elle était nièce de Montaigne ; issue d'une mère protestante, elle embrassa le catholicisme. Après la mort de son mari, Gaston de Montferrand, elle entra chez les feuillantines de Toulouse, qu'elle quitta pour se mettre à la tête d'une communauté de jeunes filles ayant pour la plupart abjuré le protestantisme, et qui furent appelées « jésuitines ». Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'était élevé contre cette fondation ; mais un bref du pape Paul V le contraignit à reconnaître l'existence de la nouvelle congrégation. Jeanne de Lestonac a été béatifiée par le pape Léon XIII, en 1900.

LESTOTEUTHIS (*lèss, tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des onychoteuthidés, comprenant une espèce propre aux îles Kouriles.

— ENCYCL. Le *lestoteuthis Kamtschatica* est un grand calmar, à corps conique, terminé par des nageoires en losange ; les bras sessiles sont de deux sortes, les bras tentaculaires sont munis de ventouses avec crochets.

LESTRADE-ET-THOUELS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 40 kilom. de Saint-Affrique, sur le faîte entre le Giffou naissant et l'Alrance ; 1.115 hab.

LESTRANGE ou **L'ESTRANGE** (dom Augustin), abbé trappiste, né au château de Colombier-le-Vieux (Ardèche) en 1754, mort à Lyon en 1827. Il était vicaire général de l'archevêque de Vienne, quand il entra à la Trappe, où il devint directeur des novices. En 1791, il se retira à Fribourg avec plusieurs de ses confrères, et s'établit au monastère de *Val-Sainte,* dont il fit le siège d'une branche réformée de son ordre. Pie VI, en 1794, lui conféra le titre d'abbé. Dom Augustin fonda alors le *tiers ordre de la Trappe,* destiné à l'éducation de la jeunesse, et comprenant deux congrégations : une d'hommes et une de femmes. Après de nombreuses pérégrinations dans toute l'Europe, il put rentrer en France dès 1806 et établir un couvent de son ordre à Grosbois, dans la forêt de Sénart. Mais, en 1811, il dut se retirer en Suisse, puis en Angleterre et enfin en Amérique. Après la restauration des Bourbons, il rétablit l'antique abbaye de la Trappe, près de Soligny (Orne), fonda le monastère d'Aiguebelle (Drôme) et plusieurs couvents de religieuses trappistes. En 1825, de graves dissensions s'élevèrent dans l'ordre de la Trappe, et dom Augustin fut mandé à Rome. Le pape Léon XII ne lui permit de regagner la France qu'en 1827. Il a laissé plusieurs ouvrages de piété.

LESTREM, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune, sur la Lawe, affluent et près de la Lys canalisée ; 2.961 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie, brasserie, distillerie, tannerie, filature. Église ogivale. Ancien château fort.

LESTRIS (*lèss-triss*) n. m. Genre de palmipèdes, famille des laridés, comprenant des goélands qui se rencontrent surtout sur les côtes de l'Allemagne du Nord.

LESTRIODON (*lèss*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des suidés, comprenant quelques espèces fossiles dans les formations tertiaires de l'Europe et de l'Inde.

LESTRYGON, ONE (*lèss* — gr. *Laistragôn*), ancien peuple légendaire de la Sicile, ou, selon d'autres, du sud de l'Italie. (Ils dévorèrent, raconte l'*Odyssée,* plusieurs des compagnons d'Ulysse.) — *Les* LESTRYGONS.

— Adjectiv. :

. . . . Ah ! beauté *lestrygone.*
Plus fière qu'un aspic et plus qu'une dragonne !
CORNEILLE.

LE SUEUR (Eustache), peintre français, né et mort à Paris (1616-1655). Fils d'un sculpteur de Montdidier, il

entra dans l'atelier de Simon Vouet. Ses premiers travaux sont des frontispices et des vignettes de livres et de thèses.

Sa première manière est dans le style de Vouet, qui lui confia, vers 1642, une commande de huit compositions, tirées du *Songe de Polyphile*, du religieux dominicain François Colonna, et destinées à être exécutées en tapisserie. Le Sueur sut faire sur ce thème des peintures chastes et gracieuses. Parmi les toiles qu'il exécuta dans cette première période, il faut encore nommer : *l'Institution de l'Eucharistie, le Christ à la colonne* et *Réunion d'artistes* (Louvre). Il fut chargé, vers 1645, de la décoration de l'hôtel du président Lambert de Thorigny, rue Saint-Louis-en-l'Ile. Les fragments les plus remarquables de cet ensemble sont au Louvre. Ce sont d'abord différents épisodes de l'histoire de l'Amour, qui figuraient dans la salle appelée « cabinet de l'Amour ». Dans la salle des Muses, il avait peint les neuf déesses et *Phaéton* (Louvre). Le *Ganymède* qu'on y voit aussi appartenait à la décoration d'une autre salle.

Eustache Le Sueur.

Une légende veut que Le Sueur ait tué en duel un gentilhomme sous les murs des Chartreux du Luxembourg, qu'il ait perdu là-dessus sa femme, et qu'enfin, de douleur et de remords, il se soit consacré à peindre la vie de saint Bruno, ouvrage qui abrégea ses jours. L'histoire du duel est un roman. Sa femme lui survécut quatorze ans. L'exécution de la *Vie de saint Bruno* (vingt-deux tableaux, aujourd'hui au Louvre), lui fut commandée pour le cloître des Chartreux de la rue d'Enfer et fut poursuivie sans doute de 1645 à 1648.

En 1648, lors de la fondation de l'Académie de peinture, Le Sueur en fut un des premiers membres.

Le Sueur peignit encore pour un hôtel de Fieubet, près de l'Arsenal, pour Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Gervais (Paris), des toiles de grande dimension qui, pour la plupart, sont maintenant au Louvre : *L'Ange du Seigneur apparaît dans le désert à Agar; le Père de Tobie donnant des instructions à son fils ; la Salutation angélique; Jésus portant sa croix; la Descente de croix; Saint Gervais et saint Protais; Prédication de saint Paul à Ephèse; Martyre de saint Laurent; la Messe de saint Martin, évêque de Tours*. Le Sueur a été aidé dans ses travaux par ses trois frères : Pierre, Philippe et Antoine, par son beau-frère Goussé, par Patel et par Claude Lefebvre.

Mort à trente-neuf ans, en pleine activité, Le Sueur a eu un très beau talent, une sensibilité délicate et profonde. En présence de l'*italianisme* et de l'*académisme* qui vont se partager l'art français, il conserve une physionomie propre. Chez lui, comme l'a dit V. Cousin, « tout est idée et sentiment. Nulle recherche, nulle manière. Il ne faut pas oublier que ses sujets favoris n'exigent point une couleur éclatante... ». En 1872, les élèves de l'Ecole des beaux-arts ont érigé dans le jardin du Luxembourg une statue à Le Sueur, œuvre de Hussen.

LESUEUR (Jean-François), musicien français, né à Plessiel, près d'Abbeville, en 1763, mort à Paris en 1837. Il devint, à seize ans, maître de chapelle, et obtint au concours la direction de la maîtrise de Notre-Dame (Paris). La règle l'obligeait alors à prendre le petit collet ; c'est pourquoi on l'appela à cette époque « l'abbé Lesueur », bien qu'il n'ait jamais été prêtre.

Lesueur donna une impulsion nouvelle à la musique qu'on exécutait à la métropole. Il réunit un orchestre puissant et écrivit des œuvres qui attirèrent la foule à l'église, mais qui soulevèrent des polémiques à la suite desquelles Lesueur fut obligé de s'éloigner. Il résolut alors d'aborder le théâtre. Il le fit avec le plus grand succès, en donnant coup sur coup trois ouvrages : *la Caverne* (1793) ; *Paul et Virginie* (1794) et *Télémaque* (1796) ; mais son caractère agressif lui suscita tant d'ennemis qu'il se vit destitué de ses fonctions de professeur au Conservatoire.

Paesiello, maître de chapelle du Premier Consul, se voyait, pour raisons de santé, obligé d'abandonner ses fonctions. Napoléon lui dit de désigner lui-même son successeur, et Paesiello nomma Lesueur, qui fut mis à la tête de la chapelle. Alors Lesueur s'empressa de donner à l'Opéra *les Bardes*, dont le succès fut éclatant (1804). Il écrivit ensuite, pour le couronnement de l'Empereur, une messe et un *Te Deum* qui ne furent pas moins appréciés, et le souverain ayant assisté à une représentation des *Bardes*, s'en montra si satisfait qu'il envoya au compositeur une tabatière sur laquelle était gravée cette inscription : *l'Empereur des Français à l'auteur des* « Bardes ». A partir de ce moment l'existence de Lesueur fut fixée, et ses œuvres, pompeuses, grandioses, imposantes, riches d'ailleurs de couleur et d'inspiration, lui valurent une renommée qui ne devait pas s'éteindre. Moins heureux que par le passé au théâtre, il donna avec peu de succès, à l'Opéra, *l'Inauguration du temple de la Victoire* (1807, avec Persuis) ; *le Triomphe de Trajan* (1807, avec le même), et *la Mort d'Adam* (1809) ; mais ses belles œuvres religieuses, ses messes, ses motets, ses oratorios : *la Passion, Rachel, Ruth et Booz, Ruth et Noémi*, justifiaient amplement la haute opinion qu'on avait de lui. Nommé, à la Restauration, compositeur de la chapelle du roi, élu en 1813 membre de l'Institut puis replacé au Conservatoire à la tête d'une classe de composition, Lesueur occupa l'une des plus hautes situations qu'un artiste puisse ambitionner.

J.-F. Lesueur.

Lesueur a montré aussi une certaine fécondité comme écrivain. Il a publié : *Essai de musique sacrée ou Musique motivée et méthodique, pour la fête de Noël* (1787) ; *Exposé d'une musique une, imitative et particulière à chaque solennité* (1787) ; *Projet d'un plan général de l'instruction musicale en France* (1801) ; *Notice sur la mélopée, la rythmopée et les grands caractères de la musique ancienne* ; etc.

LESUEUR (Jean-Baptiste-Cicéron), architecte français, né à Claire-Fontaine, près de Rambouillet, en 1794, mort à Paris en 1883. Grand prix de Rome en 1819, il envoya d'Italie à Paris une étude remarquable sur *la Basilique Ulpienne* (1822). Peu de temps après son retour en France, il fut chargé de construire l'église paroissiale de Vincennes (1828-1830), puis, vers 1840, d'exécuter avec Godde les travaux d'agrandissement de l'Hôtel de ville de Paris. Depuis lors, Lesueur a dirigé la construction du Conservatoire de musique à Genève (1854-1857). Nommé, en 1846, membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Vaudoyer, il a succédé à Blouet en 1852, comme professeur d'architecture théorique à l'Ecole des beaux-arts, et est devenu architecte commissaire-voyer de la Ville de Paris. On lui doit : *Vues choisies des monuments antiques de Rome* (1827) ; *Architecture italienne* (1829) ; *Chronologie des rois d'Egypte* (1848) ; *la Basilique Ulpienne* (1878) ; *Histoire et théorie de l'architecture* (1878).

J.-B. Lesueur.

LESUEUR (François-Louis), acteur français, né à Paris en 1819, mort à Bougival en 1876. Il joua d'abord sur de petites scènes, puis, à Paris, à la Gaîté, au Cirque, et resta vingt ans (1848-1868) au Gymnase. Il y montra le talent le plus souple et le plus fin, notamment dans *le Fils de famille, la Question d'argent, le Chapeau d'un horloger, les Deux Timides*, etc. Il fut ensuite attaché au Châtelet et aux Variétés. Il avait épousé, en 1852, Anne Chéri.

LESUEUR (Jeanne LOISEAU, connue sous le pseudonyme de **Daniel**), femme de lettres française, née à Paris en 1860. Elle débuta par deux volumes : *Fleurs d'avril* (poésies) et *le Mariage de Gabrielle* (roman), couronnés par l'Académie française, qui lui a aussi attribué le grand prix de poésie, au concours, pour sa pièce de vers : *Sursum corda*, et couronné sa traduction de lord Byron, et son second volume de vers : *Rêves et visions* (1889), et un de ses romans, *Comédienne* (1899). Daniel Lesueur a publié de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : *Amour d'aujourd'hui* (1888) ; *Névrosée* (1890) ; *Passion slave* (1892) ; *un Mystérieux Amour*, avec une suite de sonnets philosophiques (1892) ; *A force d'aimer* (1895) ; *Invincible charme* (1897) ; *Lèvres closes* (1898) ; *Au delà de l'amour* (1899) ; *Lointaine revanche : l'Or sanglant et la Fleur de Joie* (1900), et *l'Honneur d'une femme* (1901). Le théâtre de l'Odéon a représenté *Fiancée*, drame en prose, et le Théâtre-Féministe, *Hors du mariage*, drame. Chargée, au congrès du commerce et de l'industrie (Exposition de 1900), d'un rapport sur l'évolution féminine, elle fit adopter ses conclusions, qui doivent former comme la base des revendications pratiques devant le Parlement. Elle a collaboré au « Figaro », à l' « Indépendance belge », où elle a rédigé longtemps la critique littéraire, au « Temps » et à la « Fronde ». Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1900.

Daniel Lesueur.

LESUR (Charles-Louis), littérateur et publiciste français, né à Guise en 1770, mort à Paris en 1849. Il fut historiographe au ministère des affaires étrangères, inspecteur de la loterie, et collabora au journal l' « Argus ». On lui doit, outre divers ouvrages d'histoire et de théâtre, la fondation de l'*Annuaire historique et politique* (1828).

LESURQUES (Joseph), héros d'une des grandes *causes célèbres* de la fin du XVIII[e] siècle, né à Douai en 1763, décapité à Paris en 1796. En 1795, il avait donné sa démission de chef de bureau à l'administration centrale du district de Douai, pour aller se fixer à Paris, quand eut lieu, le 8 floréal an IV (27 avr. 1796), dans la commune de Vert, près de Lieusaint ou Lieursaint, l'assassinat du courrier de Lyon et le pillage de la malle-poste par quatre hommes à cheval, qui avaient dîné à l'auberge de Montgeron. Les soupçons se portèrent d'abord sur un nommé Guénot, ami de Lesurques ; il fut arrêté, puis relâché, et, comme il allait réclamer ses papiers au juge de paix chargé de l'instruction, Lesurques, qui l'accompagnait, fut formellement reconnu par la servante de l'auberge, et aussitôt incarcéré. Un des auteurs certains de l'attentat, Courriol, déjà arrêté, refusa de le reconnaître comme son complice ; mais les gens de l'auberge furent à ce point affirmatifs, que Lesurques fut condamné à mort, ainsi que Courriol ; Guénot fut acquitté, faute de preuves. Deux ans après l'exécution de Lesurques, en 1798, un des auteurs du crime, qui avait jusque-là échappé aux recherches, Dubosq, fut arrêté ; il ne fut jugé qu'en 1801. La ressemblance frappante qui aurait existé entre Dubosq et Lesurques a laissé planer sur la culpabilité de ce dernier un doute qui est loin d'être éclairci. Les héritiers de Lesurques obtinrent, sous la Restauration, une réparation pécuniaire ; mais la réhabilitation judiciaire a toujours rencontré des obstacles invincibles. Lors du dernier examen de ce procès, en 1868, la Cour de Cassation jugea qu'il n'y avait pas inconciliabilité entre l'arrêt qui avait condamné Dubosq, et qu'il n'était par conséquent pas nécessaire d'examiner les faits du procès pour conclure à l'innocence des deux condamnés.

LESZCZYNSKI. Biogr. V. LECZINSKI.

LESZEK I[er], roi de Pologne, qui vivait au milieu du VII[e] siècle. Son véritable nom était PRZEMYSLAS ; il le changea contre celui de LESZEK ou LECH (premier duc de Pologne), lorsque les Polonais lui offrirent la couronne, à la suite de ses succès sur les hordes hongroises. — **Leszek II**, roi de Pologne, mort au commencement du IX[e] siècle. D'après la légende, les palatins se disputant la couronne, on convint de choisir pour roi celui qui serait vainqueur à une course de chevaux. Un des compétiteurs sema des pointes de fer dans le champ, ne laissant intact qu'un espace suffisant pour son cheval. Mais un paysan découvrit le stratagème. Le peuple mit le traître à mort et élut le paysan, qui prit le nom de LESZEK. — **Leszek III**, son fils et successeur, vécut et mourut ignoré. — **Leszek IV**, roi de Pologne, fils de Liemowit, régna de 892 à 921. — **Leszek V**, dit *le Blanc*, roi de Pologne, né vers 1185, assassiné en 1227, par Swientopelk, gouverneur de Poméranie. Il était encore mineur lorsqu'il fut appelé, en 1194, à succéder à son père, Casimir II. Devenu roi, il morcela ses Etats au profit de Conrad, son frère, et de Swientopelk. De son règne datent les incursions des chevaliers Teutoniques qui, pendant trois siècles, devaient désoler le pays. — **Leszek** *le Noir*, roi de Pologne, neveu de Boleslas le Chaste, régna de 1279 à 1289. Il repoussa les attaques des ducs russiens, unis aux Tartares et aux Lithuaniens.

LÉTANG (Louis), écrivain et romancier français, né à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) en 1855. Il s'est adonné au journalisme et s'est fait connaître par des romans et des récits d'aventures. Nous citerons de lui : *la Belle Hôtesse* (1883) ; *Jean Misère* (1885) ; *la Marion* (1885) ; *le Secret* (1887) ; *le Roi de Paris* (1889) ; *Le roi s'ennuie* (1894) ; *les Deux frères ; le Lieutenant Philippe* (1895), qui rappelle l'affaire Dreyfus ; *le Drame de Rochegrise* (1897) ; *le Collier de cheveux* (1897) ; *Marie-Madeleine* (1900) ; *le Lys d'or* (1900) ; etc.

LE TAROUILLY (Paul-Marie), architecte français, né à Coutances en 1795, mort à Paris en 1855. Il fut nommé, en 1819, architecte inspecteur pour la réédification du théâtre de l'Odéon. Après un voyage en Italie (1820), il devint successivement architecte inspecteur de l'hôtel du ministère des finances, des monuments des Champs-Elysées, et, en 1834, architecte en chef du Collège de France. On a de lui un grand et remarquable ouvrage : *les Edifices de Rome moderne, dessinés, mesurés et décrits* (1840-1855).

LÉTECH (*tèk'*) n. m. Mesure de capacité chez les anciens Egyptiens et qui valait, suivant les époques, de 90 à 175 litres environ du système métrique actuel.

LE TELLIER (Michel), chancelier de France, né et mort à Paris (1603-1685). Fils de Michel Le Tellier, conseiller à la Cour des aides sous Henri IV, il fut successivement conseiller au grand conseil (1624), procureur du roi au Châtelet (1631), maître des requêtes (1638), intendant à l'armée de Piémont (1640). Mazarin le proposa à Anne d'Autriche pour le poste de secrétaire d'Etat à la guerre (1643). Il resta fidèle au roi pendant la Fronde, et, pendant l'exil de Mazarin, il dirigea le gouvernement de la France. En 1652, il fut nommé grand trésorier des ordres du roi. Il exerça les fonctions de secrétaire d'Etat jusqu'en 1666, époque à laquelle il les remit à son fils Louvois, tout en conservant le titre de ministre d'Etat. Le roi lui donna une dernière marque d'estime en l'élevant, en 1677, au poste de chancelier et de garde des sceaux. Il mourut peu de jours après avoir signé la révocation de l'édit de Nantes, qu'il regardait comme l'accomplissement de ses souhaits. V. LOUVOIS.

Michel Le Tellier.

LE TELLIER (Charles-Maurice), fils du précédent, archevêque de Reims, né à Turin en 1642, mort à Paris en 1710. Il devint, en 1668, coadjuteur de l'archevêque de Reims, François Barberini, auquel il succéda en 1671. Il administra son diocèse avec fermeté, et se montra très attaché aux opinions gallicanes. Il aimait le faste et la dépense ; mais il employa la plus grande partie de sa fortune à réunir une riche bibliothèque, qu'il légua, en mourant, à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris.

LE TELLIER ou **TELLIER** (Michel), écrivain de la Compagnie de Jésus et confesseur du roi Louis XIV, né à Vire en 1648, mort à La Flèche en 1719. Il entra chez les jésuites en 1661. Après avoir enseigné les humanités et la philosophie au collège Louis-le-Grand, à Paris, il publia divers écrits de controverse ; entre autres, une *Histoire des cinq propositions de Jansénius* (sous le pseudonyme de DUMAS) (1699). Il fut un des premiers rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*. Il exerçait les fonctions de provincial lorsque le roi l'agréa pour confesseur, après la mort du P. La Chaise. Michel Le Tellier n'avait ni l'aménité, ni le tact de son prédécesseur. Il obtint du roi la destruction de Port-Royal-des-Champs et s'employa à faire accepter la bulle *Unigenitus* par le clergé. A la mort de Louis XIV, le Régent l'exila à Amiens, puis à La Flèche.

LÈTES (du bas lat. *Læti*), nom donné par les documents romains à des barbares à la solde de l'empire établis sur la rive gauche du Rhin et cultivant des terres que les Romains leur avaient affermées. (Les *Lètes* fournissaient des soldats à l'armée et défendaient la frontière contre l'envahissement des autres barbares. C'est une question de savoir s'il y a, ou non, une relation entre les Lètes des documents romains et les *Lites* [v. ce mot] des lois barbares.) — *Un, Une* LÈTE.

LETH n. m. Pêch. Syn. de LEST.

LÉTHALD, hagiographe français, né dans le Maine vers 960, mort vers 1040. Il était moine à une abbaye bénédictine près d'Orléans, lorsqu'une élection tumultueuse le désigna comme abbé (996), à la place de Robert, qui venait d'être déposé. Mais ce dernier ayant été rétabli par Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, Léthald dut se retirer dans le monastère de la Couture, au Mans. Il a laissé plusieurs ouvrages latins, entre autres : *le Livre des miracles de saint Maximin ou Mesmin, la Vie de saint Julien*, et un poème satirique en vers hexamètres.

LÉTHALITÉ (du lat. *lethalis*, mortel) n. f. Caractère de ce qui est mortel, de ce qui entraîne la mort : LÉTHALITÉ *d'une blessure.*

LÉTHARGIE (*jî* — gr. *lêthargia*) n. f. Etat dans lequel les fonctions de la vie sont atténuées, au point qu'elles semblent suspendues.
— Fig. Torpeur intellectuelle ou morale.
— ENCYCL. La *léthargie* ne s'observe guère que chez les hystériques ; c'est un sommeil invincible, naturel ou anesthésique, comparable à la mort apparente. Le sujet a les yeux fermés, les membres inertes, les muscles en état de résolution complète, la respiration affaiblie, le pouls ralenti. Si on le secoue violemment, il ouvre les paupières, mais il ne reprend pas connaissance. Un examen méthodique montre que les réflexes tendineux sont exagérés. Il y a hyperexcitabilité musculaire. La pointe d'un crayon, promenée sur les parties cutanées des nerfs périphériques, provoque la contraction des muscles innervés par ces nerfs. L'action prolongée de l'excitant peut même donner lieu à des contractures (catalepsie), qui parfois persistent après le réveil. L'application d'un courant électrique sur l'un des côtés du crâne détermine des secousses de l'autre côté. Enfin, lorsque la lumière frappe l'un des globes oculaires, toute la moitié opposée du corps est susceptible d'entrer en catalepsie.
Le sommeil léthargique ne devra pas être confondu avec le coma, symptôme torpide, d'une gravité spéciale, que l'on rencontre dans un grand nombre d'états pathologiques. Sa durée peut varier de quelques heures à plusieurs semaines et parfois plusieurs années.
Traitement : soutenir les forces, et, si l'état de sommeil se prolonge au delà de certaines limites, gavage à la sonde œsophagienne, lavements nutritifs.
Certains animaux domestiques, entre autres le bœuf et le cochon, peuvent tomber en léthargie.

LÉTHARGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la léthargie, qui est de la nature de la léthargie : *Sommeil* LÉTHARGIQUE.
— Fig. Indolent, apathique : *Un esprit* LÉTHARGIQUE. ‖ Fam. Qui porte au sommeil : *Un discours* LÉTHARGIQUE.
— Substantiv. Personne tombée en léthargie.

LETHBRIDGE, ville de l'Amérique anglaise du Nord (Alberta), sur une des branches mères de la Saskatchewan du Sud (bassin de la baie d'Hudson); 4.000 hab. Houille.

LETHE (*lé-té*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une quarantaine d'espèces propres à la région indo-malaise.
— ENCYCL. Les *lethe* sont de beaux papillons à ailes entières, les inférieures terminées par une pointe saillante dirigée en dehors. La *lethe Europea*, des îles de la Sonde, mesure 6 centimètres d'envergure ; elle est fuligineuse, avec une bande blanche en dessus, brune en dessous, avec des ocelles fauves.

LÉTHÉ. Myth. gr. Un des fleuves de l'Enfer. C'était le fleuve de l'oubli (grec λήθη, oubli). Ses eaux avaient la propriété de faire oublier le passé à ceux qui en avaient bu une fois ; les ombres des morts y buvaient l'oubli des maux et des plaisirs de la vie terrestre. Suivant quelques auteurs, le Léthé coulait à l'extrémité des champs Elysées ; selon d'autres, il était contigu au Tartare. Il est surnommé quelquefois le *Fleuve d'huile*, parce que son cours était paisible ; et, par la même raison, Lucain l'appelle *deus tacitus* (dieu silencieux).
Le Léthé est généralement représenté sous la figure d'un vieillard tenant d'une main une urne, de l'autre la coupe d'oubli, et la tête couronnée de pavots et de lotus.
En littérature, on fait souvent allusion à l'effet que produisaient les eaux du Léthé, pour caractériser l'oubli des événements passés.

LETHIÈRE ou **LETIERS** (Guillaume GUILLON, dit), peintre français, né à Sainte-Anne (Guadeloupe) en 1760, mort à Paris en 1832. D'origine créole, il quitta, après s'être rendu à Paris, son nom de famille pour celui de **Letiers** (troisième enfant de la famille), qu'il changea plus tard en **Lethiers** et **Lethière**. En 1784, il remporta le second prix de peinture, et la protection de M. de Montmorin lui permit d'aller à Rome. Il exposa, au Salon de 1795, *la Mort de Virginie* (Louvre). En 1801, il exposa un autre dessin, *Brutus condamnant ses fils à mort*, qui excita l'admiration générale. Quelque temps après, Lucien Bonaparte, envoyé comme ambassadeur en Espagne, le chargea de lui former une collection de tableaux espagnols. En 1807, il remplaça Suvée à la direction de l'Académie de France, à Rome. En 1815, Louis XVIII refusa quelque temps son approbation au choix de l'Académie, qui venait de l'élire, à cause du *républicanisme* de Lethière. En 1819, il devint professeur à l'Ecole des beaux-arts. A la fois peintre d'histoire, paysagiste et même architecte, Lethière se distingue par la vitalité énergique de sa peinture et de ses personnages ; mais sa couleur manque d'éclat. Les principales œuvres de Lethière sont, outre celles que nous avons citées : *Préliminaires de Leoben ; Saint Louis visitant un pestiféré dans les plaines de Carthage* (musée de Bordeaux) ; *Rémus et Romulus allaités par une louve ; Fondation du Collège de France par François Ier ; Homère chantant ses poésies ; Archimède ; la Mort de César ; la Défaite de Maxence par Constantin* ; etc.

Lethière.

LÉTHIFÈRE (du lat. *lethum*, mort, et *ferre*, porter) adj. Qui cause la mort, mortel : *Un suc, Un breuvage* LÉTHIFÈRE.

LÉTHOMANIE (*nî* — du lat. *lethum*, mort, et de *manie*) n. f. Méd. Manie du suicide. (N'est plus usité.)

LÈTHRE ou **LETHRUS** (*lé-truss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des géotrupinés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Europe orientale et du Turkestan.
— ENCYCL. Les *lèthres* sont de gros géotrupes noirs, arrondis, luisants, à forte tête allongée. L'espèce type est le *lethrus cephalotes*, d'Autriche et de Hongrie, dont les femelles causent de grands ravages dans les vignobles, en y creusant des terriers où elles emmagasinent les jeunes pousses de vignes qu'elles coupent avec leurs mandibules pour assurer la nourriture de leur descendance.

Lèthre (gr. nat.).

LÉTHRIN ou **LETHRINUS** (*lè-, nuss'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sparidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes du globe. (Le *lethrinus esculentus*, de l'océan Indien, est vert argenté, avec la tête jaune et les nageoires rouges ; le *lethrinus Atlanticus* remonte jusqu'aux abords de Madère.)

Léthrin.

LETI (Gregorio), historien et écrivain protestant italien, né à Milan en 1630, mort à Amsterdam en 1701. Il devint historiographe de Charles II. Ses hardiesses de langage le forcèrent à quitter Londres et à se retirer en Hollande. On a de lui environ cent ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Vita de Sisto V, pontefice romano* (1669) ; *la Monarchia universale del re Luigi XIV* (1689) ; *il Nipotismo di Roma* (1667) ; *il Livello storico e politico ; li Secreti di Stato* ; etc., ouvrages toujours intéressants, mais tendancieux.

LETIA, comm. de Corse, arrond. et à 52 kilom. d'Ajaccio ; 859 hab. Lac de Nivo. Vignobles.

LETIÉVANT (Jean-Joseph-Emile), médecin français, né à Marboz (Ain) en 1830. Il fut nommé, en 1867, chirurgien de l'hôtel-Dieu de Lyon et, en 1873, professeur de physiologie à la faculté de médecine de cette ville. L'opération de Letiévant-Estlauder, plus connue sous le nom d'Estlander seul, consiste à appliquer sur le poumon, rétracté au fond d'un foyer de pleurésie purulente ancien, le volet correspondant de la paroi thoracique, préalablement privé de ses côtes. On a de Letiévant des ouvrages et des études de médecine et de chirurgie.

LÉTIQUE (*tik'*) adj. Hist. Qui appartient aux Lètes.
— *Terres létiques*, Terres qui étaient concédées aux lètes à titre de bénéfice.

LÉTIS (*tiss*) n. m. Espèce de filet à nappe.

LETITCHEF, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un district de la Podolie, sur le Boug méridional ; 9.000 hab. — Le district a 2.699 kilom. carr. et 185.000 hab.

LETMATHE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la Lenne, affluent gauche de la Ruhr ; 4.628 h. Carrières ; fours à chaux. Mines de zinc.

LETO n. m. Planète télescopique, n° 68, découverte par Luther, en 1861.

LÉTOPOLIS, nom que les Grecs donnaient à la capitale du deuxième nome de la Basse-Egypte, celui de la Cuisse. Auj. *Aousim.*

LETOURNEAU (Charles), anthropologiste français, né à Auray en 1831, mort à Paris en 1902. Professeur d'histoire des civilisations à l'Ecole d'anthropologie, il a surtout envisagé les questions d'ethnographie au point de vue philosophique, avec des tendances matérialistes très nettes. Citons de lui : *Physiologie des passions* (1868) ; *la Biologie* (1875) ; *Science et matérialisme* (1879) ; *la Sociologie d'après l'ethnographie* (1880) ; *l'Evolution de la morale* (1886) ; *Evolution du mariage et de la famille* (1888) ; *Evolution du commerce* (1893) ; *Evolution de l'éducation* (1896) ; *Psychologie ethnique* (1901).

LE TOURNEUR (Pierre), littérateur français, né à Valognes en 1736, mort à Paris en 1788, surtout célèbre comme traducteur. Le succès de sa traduction des *Nuits* d'Young, qui venaient de paraître, encouragea Le Tourneur à publier ensuite les *Méditations* d'Hervey et l'*Histoire* de Richard Savage. Mais son œuvre la plus importante est la traduction de Shakspeare, que les Français connaissaient à peine. Une préface de Le Tourneur, pleine d'éloges emphatiques du dramaturge anglais et trop dédaigneuse de notre art classique, lui attira une vive réplique de la part de Voltaire (1776). Le Tourneur a encore traduit le célèbre roman de Richardson, *Clarisse Harlowe*, etc.

LETOURNEUR (Charles-Louis-François-Honoré), homme politique français, né à Granville en 1751, mort à Laeken (Belgique) en 1817. Capitaine en 1789, il fut élu à l'Assemblée législative, par le département de la Manche, et envoyé en mission à l'armée des Pyrénées. Réélu à la Convention, il siégea au comité de la guerre, puis au comité de Salut public. Directeur en 1795, il fut mis en non-activité après le 18-Fructidor. Préfet de la Loire après le 18-Brumaire, mis en retraite en 1802, conseiller en 1810, il dut s'exiler en 1816. Il se retira à Laeken.

LÉTRA, comm. du Rhône, arrond. et à 24 kilom. de Villefranche, au-dessus de l'Azergues ; 813 hab. Distilleries, corderie. Vignoble donnant de bons vins ordinaires ; principaux crus : *Badier, le Bourg, Bagny*, etc.

LÉTRILLE (*ll* mll. — espagn. *letrilla* ; de *letra*, lettre) n. f. Petit compliment, petite lettre en vers dans la littérature espagnole.

LETRONNE (Jean-Antoine), archéologue français, né et mort à Paris (1787-1848). Il voyagea en Hollande, en Suisse, en Italie. De retour à Paris, il se fit connaître par divers mémoires. En 1816, il entra à l'Académie des inscriptions par ordonnance royale. Directeur de l'Ecole des chartes en 1817, inspecteur général de l'Université, titulaire de la chaire d'histoire au Collège de France en 1831, conservateur des antiques, puis directeur de la Bibliothèque royale, administrateur du Collège de France (1838), et professeur d'archéologie, il succéda, en 1840, à Daunou comme garde général des archives du royaume. Outre une foule de mémoires, il a publié : *Essai critique sur la topographie de Syracuse* (1812) ; *Histoire du système métrique des Egyptiens ; Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* (1817) ; *la Statue vocale de Memnon* (1833) ; *Sur l'origine du zodiaque grec* (1840) ; *Fragments des poèmes géographiques de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque* (1840) ; *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte* (1842-1848) ; etc.

Letronne.

LETSCHIN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur le bord du marais appelé l'Oder-Bruch ; 3.140 hab. Fonderie de cuivre. Fabrique de machines, d'amidon. Tuilerie. Culture de la betterave.

LETTE (*lèt'*) n. m. Langue indo-européenne, du groupe balto-slave. ‖ On dit aussi LETTON, LETTONIEN et LETTIQUE.
— ENCYCL. Le *lette* constitue, avec le *vieux prussien* et le *lithuanien*, la branche lettique des langues balto-slaves. Il est parlé par plus d'un million d'individus établis dans le nord de la Courlande, le sud de la Livonie et l'ouest de la province de Vitebsk. Il possède une poésie populaire, de caractère surtout lyrique et pastoral. Les ouvrages écrits en lette se composent surtout de traductions, dont les plus anciennes remontent au XVe siècle. Comme auteurs originaux, on peut citer le poète et grammairien Stender (1714-1796) et le romancier Kaudsit, né en 1848.

LETTE n. f. Econ. rur. Syn. de LÈDE.

LETTERE, comm. d'Italie (prov. de Naples), sur les flancs des monts Lactarii ; 6.174 hab.

LETTERKENNY, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Donegal]), à la pointe méridionale du lough Swilly, qui s'ouvre sur l'Atlantique ; 7.390 hab. Petit port de cabotage.

LETTIQUE (*lè-tik'*) adj. Linguist. Qui tient ou qui dérive du *lette*. V. ce mot.

LETTOMANOPELLO, comm. d'Italie (Abbruzze citérieure [prov. de Chieti]), sur le Lavino, affluent droit de la Pescara ; 2.311 hab. Commerce de céréales et de soie.

LETTON, ONE ou **LETTE**, peuple du nord-ouest de la Russie, et qui forme la branche septentrionale des Lithuaniens. V. LITHUANIEN, ENNE.
— Adjectiv. : *Peuplade* LETTONE.
— n. m. Linguist. Syn. de LETTE.

LETTONIEN, ENNE (*lè-to-ni-in, èn'*) adj. Qui appartient aux Lettons : *Mœurs* LETTONIENNES.

LETTOWITZ, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Boskowitz]), sur la Zwittava, affluent de la Thaya ; 2.486 hab. Château du comte Kalnoky.

LETTRAGE (*lè-traj'*) n. m. Action de marquer avec des lettres ; résultat de cette action : LETTRAGE *d'un catalogue.*

LETTRAILLE (*lè-tra-ill* [*ll* mll.] — rad. *lettre*) n. f. Fam. Littérature de rebut.

LETTRE (*lètr'* — du lat. *littera*, même sens) n. f. Caractère alphabétique, chacun des signes par lesquels on figure les sons du langage : *L'alphabet français a vingt-six* LETTRES. ‖ Son représenté par un de ces caractères : LETTRE *sifflante, gutturale, nasale.* ‖ *Lettre initiale*, Lettre qui commence un mot. ‖ *Lettre moulée*, Lettre imprimée : *Un calligraphe qui imite très bien la* LETTRE MOULÉE. ‖ Absol. *La lettre de quelqu'un*, La forme de son écriture. (Vieux.)
— Sens étroit, littéral : *Préférer l'*ESPRIT *à la* LETTRE.
— Epître, missive, communication par écrit : LETTRE *de faire part.* LETTRE *de condoléance.* ‖ *Lettre anonyme*, Missive non signée, envoyée par une personne qui veut rester inconnue. ‖ *Lettre circulaire*, Lettre adressée dans les mêmes termes à un certain nombre de personnes différentes. ‖ *Lettre d'introduction*, Lettre qui sert au porteur pour être admis une première fois auprès d'un personnage avec lequel on veut le mettre en rapport. ‖ *Lettre de recommandation*, Lettre qu'on remet à une personne pour la recommander au destinataire. — Fig. Chose qui recommande, qui prévient en faveur de quelqu'un : *La beauté est une* LETTRE DE RECOMMANDATION *dont le crédit n'est pas de durée.* (Ninon de Lenclos.)
— Loc. div. *En lettres d'or*. Se dit d'une chose dont le souvenir doit être conservé précieusement : *Action qui devrait être gravée* EN LETTRES D'OR *dans le livre de l'histoire.* ‖ *En lettres de feu*, D'une manière frappante et énergique : *La destinée écrit* EN LETTRES DE FEU *sur le cœur des hommes.* (Ars. Houss.) ‖ *En lettres de sang*, Par une longue suite de meurtres : *La guerre des albigeois est écrite* EN LETTRES DE SANG. ‖ *Sot en trois lettres*, Sot avéré, franc imbécile. ‖ *En toutes lettres*, Sans abréviation. — Avec des mots, et non avec des chiffres ou autrement : *Enoncer une somme* EN TOUTES LETTRES. — Fig. Sans rien dissimuler : *Dire la vérité* EN TOUTES LETTRES. ‖ *Lettre morte*, Objet qui n'a plus de sens ou qui est dépourvu de toute sa valeur : *Sans l'éducation, les plus belles constitutions restent à l'état de* LETTRE MORTE. (Vacherot.) ‖ *Lettre close* ou *Lettres closes*. Se dit de quelque chose qui reste inconnu, incompréhensible. ‖ *Il n'y manque pas une lettre*. Se dit d'une chose entièrement achevée ou fidèlement reproduite. ‖ *A la lettre, Au pied de la lettre*, Dans le sens rigoureux des mots ; exactement, ponctuellement : *Un ami véritable est,* AU PIED DE LA LETTRE, *un conducteur qui soutire les peines.* (J. de Maistre.) ‖ *Aider à la lettre*, Interpréter un ordre obscur ; forcer le sens de ce qui a été dit. ‖ *Ajouter à la lettre*, Elargir le sens de ce qui a été dit, aller au delà par ses interprétations. ‖ *Passer comme une lettre à la poste*. Se dit : 1° de ce qui s'avale, se digère facilement ; 2° de ce qui est cru, admis, sans difficulté : *Proposition qui* PASSE COMME UNE LETTRE À LA POSTE.
— Admin. *Lettres de provision*, Lettres émanant d'un chef d'Etat pour accréditer un consul.
— Admin. ecclés. *Lettre d'obédience*. Ordre donné à une religieuse, par sa supérieure, de se rendre dans une commune pour y prendre la direction d'une école, aux termes de l'article 49 de la loi du 15 mars 1850. (La lettre d'obédience tenait lieu de brevet de capacité aux institutrices

appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat.) ‖ *Lettre de profession,* Acte qu'une religieuse signe après avoir prononcé ses vœux.

— Comm. *Lettre de change,* Acte par lequel le souscripteur enjoint à une autre personne de payer à une époque dite, à l'ordre de telle personne dénommée, une somme déterminée. ‖ *Lettre de crédit,* Ecrit par lequel un banquier invite un ou plusieurs de ses correspondants à fournir au porteur les sommes dont il pourra avoir besoin (jusqu'à concurrence d'un chiffre déterminé) et à se rembourser des avances ainsi faites sur l'auteur de la lettre. ‖ *Lettre d'avis,* Lettre par laquelle une personne en informe une autre d'une chose qui l'intéresse, comme de l'exécution d'un ordre de bourse, de l'arrivée en gare d'un colis, etc. ‖ *Lettre de gage,* Obligation foncière émise par le Crédit foncier et correspondant au prêt consenti sur hypothèque. (Ce n'est pas un acte constitutif d'hypothèque, mais un titre distinct, négociable par voie d'endossement. Le plus souvent, ces lettres de gage sont au porteur. Elles permettent au capitaliste de rentrer dans le montant de son prêt sur hypothèque sans attendre le remboursement de l'emprunteur.) ‖ *Lettre d'offre de service,* Lettre par laquelle une personne offre à une autre ses services (exécution de commandes, représentation, gérance, etc.). ‖ *Lettre de voiture,* Acte contenant les conventions de transports de marchandises intervenues entre l'expéditeur et le voiturier ou entrepreneur ou commissionnaire de transports.

— Comput. *Lettre dominicale,* Lettre qui désigne le dimanche pendant toute la durée de l'année (excepté les années bissextiles), d'après le rapport du premier dimanche avec le 1[er] janvier.

— Diplom. anc. *Lettres royaux,* Lettres de chancellerie expédiées au nom du roi et autres actes émanés directement de lui. (On les appelait *royaux,* forme autrefois plurielle, aussi bien au fém. qu'au masc., de l'adj. *royal.*) ‖ *Lettres d'Etat,* Lettres par lesquelles le roi suspendait, pendant un temps déterminé, toute poursuite judiciaire contre une personne chargée temporairement d'une mission qui l'empêchait de paraître en justice. ‖ *Lettres du grand sceau,* Lettres scellées dans la grande chancellerie. ‖ *Lettres du petit sceau,* Lettres pouvant être scellées dans les petites chancelleries établies près des cours et juridictions royales. ‖ *Lettre close,* Lettre du souverain fermée, cachetée du sceau du secret, signée du roi, et, depuis Charles V, signée du secrétaire. — Se dit, au fig., d'une Chose qu'on ignore complètement, dont on ne pénètre pas le sens. ‖ *Lettre de cachet,* Lettre royale, qui était destinée à l'accomplissement de la volonté personnelle du souverain, non d'une décision légale, et qui était remise *cachetée* à la personne chargée d'exécuter l'ordre qu'elle contenait. (V. la part. encycl.) ‖ *Lettres patentes,* Lettres du roi, d'une forme moins solennelle que les diplômes, scellées du grand sceau ordinairement, divisées en quatre catégories : 1° lettres en forme de chartes (sans adresse ni salut) ; 2° grandes lettres patentes (avec adresse et salut), destinées l'une et l'autre à l'expédition de donations, privilèges, faveurs, etc. ; 3° petites lettres patentes, destinées aux actes à effet transitoire ; 4° mandements, qui se distinguaient par une adresse spéciale et par une forme d'injonction (*si vous mandons*) dans le dispositif. ‖ *Lettre de grâce* ou *de pardon,* Acte du souverain qui accorde la grâce d'un condamné. ‖ *Lettres d'abolition,* Lettres du prince, obtenues, en grande chancellerie, par lesquelles il abolissait et effaçait un crime de nature rémissible. ‖ *Lettres de rémission,* Lettres accordées pour des crimes qui paraissaient excusables, et sous réserve du droit d'autrui. ‖ *Lettres de sang,* Celles qui accordaient la grâce d'un homme qui avait versé le sang. ‖ *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse,* Grandes lettres patentes, par lesquelles le roi accordait la noblesse à un roturier. ‖ *Lettres d'armes,* Lettres royales autorisant un combat de chevalerie. ‖ *Lettres de maîtrise,* Lettres de privilège que le roi accordait à quelques artisans pour les dispenser de faire chef-d'œuvre avant d'être reçus maîtres. ‖ *Lettres d'amortissement,* Grandes lettres patentes, autorisant l'acquisition ou la conservation des biens de mainmorte. ‖ *Lettres de commission,* Mandement par lequel le roi commet telle personne à l'exercice d'une fonction spéciale et temporaire. ‖ *Lettres de provision,* Petites lettres patentes, portant nomination à un office. ‖ *Lettres de committimus,* Lettres qui soustraient le bénéficiaire aux juridictions ordinaires. ‖ *Lettres de garde gardienne,* Grandes lettres patentes mettant une communauté hors de la juridiction ordinaire. ‖ *Lettres de jussion,* Mandement qui enjoignait à une cour d'enregistrer des actes royaux. ‖ *Lettres de nationalité,* Lettres patentes en forme de charte qui accordaient la nationalisation à un étranger.

— Diplom. act. *Lettres de créance,* Lettres dont un gouvernement munit son ambassadeur, pour le faire accréditer auprès d'une puissance étrangère. ‖ *Lettres de récréance,* Lettres remises à un ambassadeur rappelé, et émanant soit du gouvernement qui le rappelle, soit de celui auprès duquel il était accrédité.

— Gramm. *Lettre double,* Caractère unique qui représente ou vaut deux lettres, comme le *x* français, qui vaut *ks,* et le ψ des Grecs, qui vaut *ps* ou *bs.* (Signifie aussi Lettre répétée dans un même mot, comme *bb, ll, nn,* etc. Syn. de LETTRE REDOUBLÉE.) ‖ *Lettre servile,* Lettre qui n'est introduite dans le mot que pour changer la valeur d'une autre lettre. (Ainsi, dans *pressentir,* formé du préfixe *pré* et de *sentir,* on n'introduit un *s* de plus que pour empêcher l'autre *s* de prendre le son de *z.* On donne ce nom, dans la grammaire hébraïque, aux lettres qui s'ajoutent au radical pour former les temps des verbes et les cas des noms.)

— Hist. ecclés. *Lettres de paix,* Lettres que les évêques s'écrivaient pour communiquer sur la foi et créer un lien entre leurs Eglises. (Syn. : LETTRES DE COMMUNION et LETTRES FORMÉES.) ‖ *Lettres apostoliques,* Documents émanés de l'autorité des souverains pontifes, tels que lettres, rescrits privilèges, monitoires, jussions, grâces, nominations, jugements ou constitutions.

— Littér. *Belles-lettres* ou simplem. *Lettres,* Littérature, poésie, grammaire, éloquence : *Les* LETTRES *languissent et meurent dans les fers.* (Chateaubr.) ‖ *Homme, Femme de lettres, Gens de lettres,* Personnes qui s'occupent de littérature : *L'*HOMME DE LETTRES *élève autour de lui un monde idéal, auquel il donne la réalité et la vie.* (Berryer.)

— Mar. *Lettre de marque,* Commission délivrée par un gouvernement au patron d'un navire armé en course. ‖ *Lettre de mer,* Permis de départ d'un port.

— Mathém. *Lettres numérales,* Lettres de l'alphabet dont les anciens se servaient pour représenter les nombres, et particulièrement lettres employées à cet usage par les Romains.

— Milit. *Lettre de service,* Lettre d'avis ministérielle indiquant à l'officier l'emploi qu'il est appelé à remplir en vertu du grade qu'il possède ou qui vient de lui être conféré. (La lettre de service confère seule le droit au commandement en déterminant sa nature, son étendue, le personnel sur lequel il doit s'exercer, etc.)

— Numism. Caractère de l'alphabet qui, sur une monnaie française, à partir du règne de François I[er], indique l'atelier de fabrication. (Ainsi, les monnaies frappées à Paris portent la lettre A, à Lyon la lettre D, etc.) ‖ *Lettres incises,* Caractères gravés en creux sur une médaille après qu'elle a été frappée.

— Paléogr. *Lettres armoriées,* Lettres capitales dont la couleur est figurée conventionnellement, comme dans le blason, par des traits parallèles tracés dans le corps. ‖ *Lettres capitulaires,* Lettres ornées qui commencent certaines divisions d'un manuscrit. ‖ *Lettre enclavée.* V. ENCLAVÉ. ‖ *Lettres liées,* Lettres unies par un trait. ‖ *Lettres conjointes* ou *conjuguées.* V. CONJOINT. ‖ *Lettre suscrite,* Lettre écrite au-dessus d'une autre et indiquant d'ordinaire la suppression d'autres lettres. (On ne suscrivait guère que les voyelles et les consonnes *c, r* et *t ;* le *s* suscrit n'indique souvent aucune suppression.) ‖ *Lettres de forme,* Nom par lequel on a désigné, du XIII[e] au XV[e] siècle, une écriture soignée, grande et un peu épaisse, dont on se servait pour la transcription des manuscrits de luxe. ‖ *Lettres damasiennes,* Remarquables capitales épigraphiques, inventées, sous le pape Damase, par Philocalus, d'où elles s'appellent aussi *philocaliennes.* V. DAMASIENNES, LETTRINE.

— Post. Tout objet manuscrit ou imprimé, placé sous enveloppe ou expédié à découvert, et présentant le caractère de correspondance actuelle et personnelle.

— *Lettre simple,* Celle qui ne doit, pour les frais de port, que la taxe simple.

— *Lettre pesante,* Celle dont la taxe et le poids dépassent le premier degré de l'échelle de taxation.

— *Lettre taxée,* Celle non affranchie ou insuffisamment affranchie au départ, et revêtue, à l'arrivée, de chiffres-taxe d'une valeur égale à la taxe à recouvrer sur le destinataire. (Les *lettres d'attrape,* c'est-à-dire écrites dans l'intention de se moquer ou de nuire, peuvent être détaxées, sur la réclamation des destinataires.)

— Typogr. et grav. Caractère représentant une des lettres de l'alphabet : LETTRE *majuscule.* LETTRE *capitale.* ‖ *Lettres ornées,* Lettres d'une force de corps supérieure au reste du texte, enjolivées par différents motifs d'ornementation et que l'on place, à l'imitation des anciens copistes, au début d'un chapitre ou d'un paragraphe. ‖ Ensemble des caractères typographiques dont se sert un ouvrier compositeur. ‖ *Lettres blanches,* Lettres capitales dont on ne marque que le contour, et dont le milieu reste en blanc. ‖ *Lettre grise,* Grande lettre capitale dans laquelle les pleins, au lieu d'être noirs, sont plus ou moins couverts de hachures ou d'autres ornements. (On dit aussi LETTRE HISTORIÉE.) ‖ *Estampe avec la lettre grise,* Epreuve tirée lorsque l'inscription du bas n'est encore gravée qu'au trait. ‖ *Pied de lettre,* Extrémité du caractère opposé à l'œil de la lettre. ‖ *Lettres tranchées,* Celles dont les extrémités sont coupées droit par un trait horizontal ou oblique. ‖ *Lettres à queue,* Celles qui dépassent la ligne dans la partie inférieure, comme le *p.* ‖ *Avant la lettre.* Se dit de l'épreuve d'une gravure, d'une estampe, tirée avant qu'on ait placé au bas l'inscription qui en indique le sujet, et par conséquent avant que la planche soit usée par le tirage. — Se dit, au fig., de ce qui précède l'état complet et normal : *L'enfant, c'est l'homme* AVANT LA LETTRE. (A. d'Houdetot.) ‖ *Lever la lettre,* Prendre les caractères typographiques dans les cassetins et les ranger dans le composteur pour composer les mots.

— ALLUS. LITTÉR. : **La lettre tue, mais l'esprit vivifie** (Saint Paul, *Epîtres,* C. II, 3, 6). Cet axiome, qui est d'une fréquente application, signifie qu'il ne faut pas, dans l'interprétation d'une loi, d'un précepte, s'attacher servilement au sens littéral, mais chercher à saisir l'intention véritable cachée sous les expressions. Les Turcs font la même distinction que les chrétiens, car ils disent proverbialement que le Coran a tantôt une face de bête et tantôt une face d'homme, pour signifier la lettre et l'esprit.

— ENCYCL. Littér. V. CORRESPONDANCE, et ÉPISTOLAIRE.

— Comm. *Lettre de change.* Les personnes dénommées dans une *lettre de change* sont :

1° Le *tireur* ou souscripteur, qui fait la lettre et en reçoit la valeur. Dans l'exemple ci-après, le tireur est la « Librairie Larousse » ;

2° Le *preneur* ou bénéficiaire, qui fournit cette valeur et devient ainsi propriétaire du titre (les preneurs sont MM. Delille et C[ie]) ;

3° Le *tiré* ou payeur, qui est ici M. White, de Londres.

MODÈLE DE LETTRE DE CHANGE

LIBRAIRIE LAROUSSE
17, rue Montparnasse

Paris, le... 1901. B. P. F. 850.

Au trente et un décembre, veuillez payer, par cette présente de change, à l'ordre de MM. Delille et C[ie], la somme de huit cent cinquante francs, *valeur reçue en marchandises, que passerez suivant avis à M. White, négociant à Londres, Regent street.*

Accepté : WHITE. HOLLIER-LAROUSSE et C[ie].

La lettre de change est écrite sur papier timbré ou sur papier libre, mais qui reçoit, pour pouvoir circuler, un timbre mobile proportionnel à raison de 0 fr. 05 c. par 100 francs. Ce timbre doit être annulé du jour du tirage.

On ne doit pas écrire sur le timbre fixe.

La lettre de change, pour être régulière, doit indiquer : 1° le lieu, la date, l'indication B. P. F. (bon pour francs), suivie de la somme écrite en chiffres ; 2° l'échéance *en toutes lettres ;* 3° l'ordre de payer ; 4° le nom de celui à l'ordre duquel elle est tirée. Cette mention : Payez à l'ordre de M..., dite *clause à ordre,* est essentielle à la lettre de change ; elle permet de négocier la lettre, de la transmettre par endossement ; 5° la somme à payer *en toutes lettres ;* 6° la nature de la valeur fournie par le preneur ; 7° la signature du tireur ; 8° le nom et l'adresse du tiré. La *provision* est la somme dont le tiré est débiteur envers le tireur, à l'échéance de la lettre de change, ou envers la personne pour le compte de laquelle la lettre de change est tirée. En d'autres termes, celui qui charge le tiré de payer la lettre de change doit lui avoir fourni, à l'échéance, le moyen d'en payer le montant intégral.

Il est d'usage, surtout chez les banquiers escompteurs, d'envoyer les lettres de change à l'*acceptation* du tiré. Celui-ci, faute d'avoir provision, n'est pas tenu au payement et ne se trouve obligé envers le tireur et envers les endosseurs qu'après avoir donné son acceptation, c'est-à-dire qu'après s'être reconnu débiteur. L'acceptation est donc l'engagement signé par le tiré de payer la lettre ou traite à son échéance. Il est prudent d'écrire en toutes lettres la somme acceptée, surtout lorsque l'acceptation n'est que partielle.

L'*aval* est une sorte de cautionnement par lequel un tiers garantit le payement de la lettre de change. V. AVAL.

L'*endossement* est le mode ordinaire de transmission de la lettre de change. (V. ENDOSSEMENT.) Sont tenus solidairement au payement d'une lettre de change tous ceux qui ont signé, accepté, endossé cette lettre ou donné leur aval. Le payement fait par le tiré libère tous les endosseurs. Quand le payement a lieu, la lettre est remise acquittée, au-dessous du dernier endossement.

Les droits du porteur consistent tant à réclamer l'acceptation de l'effet qu'à en demander le payement le jour de l'échéance, sauf à faire constater le refus d'acceptation *le jour même* ou le refus de payement *le lendemain* de l'échéance par un notaire ou un huissier qui dressent un acte appelé, dans le premier cas, *protêt faute d'acceptation,* et, dans le second, *protêt faute de payement.* V. PROTÊT.

Le porteur d'un effet impayé et protesté se rembourse souvent en tirant sur son cédant, sur l'un des endosseurs, ou sur le tireur, une nouvelle lettre de change, appelée *retraite,* qu'il négocie pour se couvrir. La retraite est accompagnée d'un *compte de retour :* c'est le détail du montant de la retraite. Ce détail comprend le principal de la lettre primitive, les frais de protêt et enregistrement, les intérêts de retard, le timbre de la retraite, le rechange et enfin le port de lettres.

Lettre de crédit. Les *lettres de crédit* dites *circulaires* sont adressées par le banquier à un certain nombre de ses correspondants auxquels le bénéficiaire peut réclamer les sommes dont il a besoin à son passage dans leur ville. Le banquier qui remet à son client une lettre de crédit, en avise celui ou ceux de ses correspondants sur qui elle est fournie. Il demande à l'accrédité le dépôt de deux spécimens de sa signature, dont l'un est collé au bas de la lettre de crédit dans un petit rectangle disposé à cet effet, et l'autre conservé pour contrôle. Pour les lettres circulaires, il est demandé autant de signatures que de correspondants désignés à qui elles sont envoyées, pour qu'ils puissent contrôler, car une lettre de crédit peut être perdue ou volée. Le porteur doit posséder, en outre, une carte d'identité portant sa signature et le visa de la banque qui a délivré la lettre de crédit.

Lettre de voiture. D'après l'article 102 du Code de commerce, la *lettre de voiture* doit être datée ; elle doit exprimer la nature, le poids ou la contenance des objets à transporter, le délai dans lequel le transport doit être effectué. Elle indique : le nom et le domicile du commissionnaire par l'entremise duquel le transport s'opère, s'il y en a un, le nom de celui auquel la marchandise est adressée, le nom et le domicile du voiturier. Elle énonce le prix de la voiture (c'est-à-dire le prix du transport), l'indemnité due pour cause de retard. Elle est signée par l'expéditeur ou le commissionnaire. Elle présente en marge les marques et numéros des objets à transporter.

La lettre de voiture est copiée par le commissionnaire sur un registre coté et parafé sans intervalle et de suite. Cette dernière formalité peut être utile en cas de perte de la lettre de voiture ou en cas de contestation.

La lettre de voiture est timbrée à 70 centimes, sous peine d'amende de 50 francs en principal, payable par l'expéditeur et le voiturier. Elle est remplie par l'expéditeur et plus ordinairement par le voiturier, ou le commissionnaire, qui y font le décompte des frais de transports et de leurs déboursés.

Lorsque les transports se font par chemin de fer, la lettre de voiture prend le nom de *déclaration d'expédition.* Dans le cas de transports maritimes, elle prend le nom de *charte-partie* ou *contrat d'affrètement.*

— Diplom. *Lettres de créance.* Les lettres de créance, pour les agents des trois premières classes, sont adressées de chef d'Etat à chef d'Etat sous la forme de lettres de chancellerie ou de cabinet. Celles des chargés d'affaires sont adressées de ministre à ministre. Les nonces du pape sont accrédités par la bulle de leur nomination.

Lettres de rappel. Ce sont les lettres qu'un ministre public reçoit de son gouvernement pour informer celui auprès duquel il était accrédité que sa mission est terminée. Il présente ces lettres de rappel au chef de l'Etat. Les chargés d'affaires les présentent au ministre des affaires étrangères, en audience solennelle. En réponse aux lettres de rappel, le chef de l'Etat ou le ministre remet à l'agent des lettres de récréance. Lorsque l'agent est élevé sur place à une classe supérieure ou abaissé à une classe inférieure, il est rappelé et réaccrédité.

— Dr. marit. Les *lettres de marque* ou *de représailles* étaient primitivement des actes du pouvoir souverain concédant à un particulier le droit de reprendre par la force son bien ou l'équivalent sur un étranger ou les concitoyens de cet étranger, lorsqu'il n'avait pu obtenir justice par les voies régulières. Ce droit s'accordait en temps de paix et n'entraînait point de rupture entre les deux Etats qui en permettaient l'exercice. On en voit l'usage régulier au XIII[e] siècle. Les lettres de représailles, dont font encore mention les traités d'Utrecht (1713), étaient presque hors d'usage depuis le XVI[e] siècle. Mais on tendait à donner le nom de « lettre de marque » à un acte du gouvernement donnant l'autorisation à un particulier d'armer et d'équiper en guerre un navire, pour courir sus aux vaisseaux ennemis. Les lettres de marque conféraient la qualité de corsaire. (V. ce mot.) Elles ne pouvaient être délivrées, en France, que par le ministre de la marine, et, dans une colonie, par le gouverneur, seulement à des Français et pour une durée déterminée.

Les lettres de marque ont été abolies par la déclaration du 16 avril 1856, annexée au traité de Paris. Cette déclaration, signée par sept puissances, reconnue par trente-sept, a été repoussée par les Etats-Unis.

— Hist. *Lettres de cachet.* La lettre de cachet était signée du roi, contresignée d'un ministre et fermée du cachet royal. La signature du roi était presque toujours de la « main » du roi, c'est-à-dire de celui des secrétaires

particuliers autorisé à mettre au bas des actes la signature royale. Le contre-seing du ministre, tenu d'être original, certifiait que l'acte était conforme à la volonté souveraine. Voici la formule la plus ordinaire d'une lettre de cachet : « *Monsieur X..., je vous fais cette lettre pour vous dire que vous fassiez telle chose en tel temps. Et la présente n'estant à d'autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, M. X..., en sa sainte garde.* » Ces lettres étaient employées pour convoquer les corps politiques ou judiciaires, pour ordonner et régler les cérémonies publiques, pour faire mettre un officier en possession d'un grade, faire administrativement incarcérer, interner, envoyer en exil, et pour révoquer ces ordres, dans tous les cas enfin où les ministres devaient notifier au nom du roi sa volonté expresse et personnelle (Giry).

Par « lettre de cachet » l'histoire entend surtout les ordres d'incarcération ou d'exil. Une foule de légendes ou d'exagérations ont cours à ce sujet. Les prisonniers par lettres de cachet se répartissaient en trois classes : les prisonniers d'Etat, relativement très peu nombreux ; les prisonniers de famille, de beaucoup plus nombreux ; enfin, les prisonniers de police. En ce dernier cas, la lettre de cachet ne faisait que suppléer à la lenteur des formes judiciaires d'autrefois. Le criminel arrêté, intervenait un décret de prise de corps, décerné par un tribunal constitué, et la lettre de cachet perdait son effet. Sauf de *très rares* exceptions, il ne paraît pas vraisemblable que l'administration de l'ancien régime ait délivré des lettres de cachet en blanc à des particuliers, et dont ceux-ci se seraient servis pour satisfaire des vengeances privées. Les lettres de cachet ont été abolies par l'Assemblée constituante (décr. du 16 mars 1790).

— Post. Les lettres, cachetées ou non, ne peuvent être transportées en France que par le service des postes. Toutefois, les lettres échangées par exprès, entre particuliers, ne sont pas comprises dans ce monopole. Diverses lois assurent le secret et l'inviolabilité des lettres confiées à la poste. Le Code pénal (art. 187) punit d'une amende de 16 à 500 francs et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans tout « fonctionnaire ou agent du gouvernement ou de l'administration des postes » qui supprime ou ouvre des lettres confiées à la poste. Le coupable sera, de plus, interdit de tout emploi public, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. Le Code pénal ne prévoit pas la violation ou suppression commise par un particulier.

Une exception au principe du secret des lettres s'est établie en faveur des juges d'instruction et des préfets.

La taxe des lettres a varié suivant les époques et aussi en raison tantôt du nombre des feuilles, tantôt du poids, tantôt de la distance, etc. Les tarifs modernes se composent de deux éléments : 1° taux du port simple, taxe et poids (afférents au premier degré de l'échelle) ; 2° progression de la taxe (échelle de taxation). Ils accordent une *prime à l'affranchissement*, c'est-à-dire que les lettres insuffisamment ou non affranchies sont passibles d'une surtaxe, en sus de la taxe ordinaire.

Lettres de Cicéron. Les lettres de Cicéron furent recueillies par Tiron, le fidèle affranchi et bibliothécaire du grand orateur, et forment actuellement quatre recueils contenant 864 lettres, qui ne sont qu'une faible partie de l'œuvre épistolaire de Cicéron. Elles se divisent en 16 livres *Ad familiares* (63-43), c'est-à-dire à divers correspondants, 16 livres *Ad Atticum*, à son ami Atticus (68-43), 3 livres *Ad Quintum fratrem*, à son frère Quintus (60-54) et 2 livres *Ad Marcum Brutum*, dont l'authenticité a été contestée. Ces lettres ne nous font pas seulement connaître Cicéron, sa famille, ses sentiments, les détails de sa vie ; elles sont un monument historique et littéraire de premier ordre. C'est toute l'histoire de Rome pour cette période racontée et jugée au jour le jour qu'elles renferment, narrant les séances du sénat, les intrigues des partis, traçant un tableau complet de la société romaine. D'autre part, elles sont des modèles de naturel, de vivacité, d'éloquence. Presque seules de toutes les lettres qui nous sont parvenues de l'antiquité, elles n'ont pas été écrites pour le public, mais uniquement pour leurs destinataires. De là leur sincérité et leur prix inestimable.

Lettres persanes (LES), par Montesquieu, parues à Amsterdam en 1721, sans nom d'auteur. Elles eurent un succès considérable et firent naître une foule d'imitations. — Ce livre, que Villemain appelle « le plus profond des livres frivoles », est une satire hardie de la société française au début du XVIIIe siècle. Montesquieu suppose que deux Persans, Usbeck et Rica, visitent l'Europe et font part à différents amis de leurs impressions. L'auteur a voulu encadrer ses critiques dans un drame de harem, qui nous paraît aujourd'hui peu intéressant, mais il a su donner à chacun de ses Persans une physionomie particulière. Usbeck est sentimental et pense plus lentement, Rica a l'esprit plus vif et se montre plus raisonnable : le premier traite les sujets sérieux, tandis que l'autre aime la raillerie et la satire ; en réalité, ils ne sont ni Persans, ni Français, ils représentent seulement les différents aspects de la pensée de Montesquieu. Les *Lettres persanes* traitent une foule de questions politiques, religieuses et morales, qui allaient bientôt occuper tout le XVIIIe siècle. Montesquieu se plaît aussi aux portraits ; on admire particulièrement ceux du fermier, du directeur, du casuiste, etc. Ces *Lettres persanes*, qui sont le véritable prélude des grands travaux historiques de l'auteur de l'*Esprit des lois*, faillirent empêcher Montesquieu d'arriver à l'Académie, dont Rica avait dit « qu'il n'est pas de tribunal moins respecté dans le monde ».

Lettres philosophiques sur l'Angleterre, appelées aussi **Lettres anglaises,** par Voltaire. Elles furent écrites entre 1728 et 1732, publiées d'abord en anglais en 1733, puis en français en 1734. — Elles eurent un retentissement considérable et furent condamnées au feu par le Parlement. Il y était question des quakers et des sectes en Angleterre ; du gouvernement et du commerce ; de la vaccine ; de Bacon ; de Locke ; de Newton et de ses découvertes ; de la tragédie, de la comédie, de la poésie en Angleterre et du sort des gens de lettres dans ce pays, des Académies, etc. Ces lettres marquent un progrès notable de l'influence anglaise en France. C'est la première œuvre où Voltaire, connu jusque-là comme poète, se révèle un « philosophe » instruit des questions scientifiques. En tant qu'étude sur l'Angleterre, les *Lettres* sentent trop le panégyrique ; à ce point de vue, c'est dans la partie littéraire que se trouvent les meilleures appréciations (sur Butler, Wicherley, Congreve et surtout Shakspeare, que Voltaire découvre). Mais les *Lettres anglaises* sont avant tout un pamphlet, qui inaugure la lutte contre le christianisme, les institutions politiques de la France et contre les mœurs et les idées du siècle précédent.

Lettres de piété et de direction, par Bossuet, publiées en 1746 et plusieurs fois rééditées depuis sous le titre de **Lettres spirituelles.** — Elles ont été, presque toutes, écrites de 1662 à 1703 ; les principales correspondantes de Bossuet étaient Mme Cornuau, Mme Albert de Luynes et surtout Mme de La Maisonfort. Les sujets que l'auteur traite principalement sont les marques de la vocation religieuse, la pratique et les épreuves de la vie intérieure ; il met en garde ses correspondantes contre les écarts des faux mystiques, les doctrines trop subtiles ; la dévotion la plus parfaite ne peut avoir, à ses yeux, d'autre fondement que l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Lettres de Jacopo Ortis, roman italien d'Ugo Foscolo (1799). — Ortis est un jeune Vénitien qui, désespéré de la ruine de sa patrie, asservie à la domination française (1797), va chercher le repos dans la solitude et dans la lecture de Plutarque. Bientôt il s'éprend d'une vive passion pour une jeune patricienne, Thérèse, déjà fiancée à un riche gentilhomme. En proie à cet amour, il quitte la Vénétie et parcourt toute l'Italie du Nord, traînant partout après lui sa mélancolie et son désespoir, et écrivant à son ami Lorenzo les lettres qui forment le fond de l'ouvrage. Décidé à se tuer le jour où Thérèse prononcera le serment qui doit la lier à un autre, il revient respirer une dernière fois l'air pur des collines euganéennes et s'enfonce un poignard dans le cœur, à l'endroit même où il avait vu Thérèse pour la première fois. Le mystérieux suicide, à Pavie, d'un étudiant du Frioul, qui fit du bruit à cette époque, donna évidemment à Ugo Foscolo l'idée première de son roman ; mais, en réalité, ce sont bien les regrets et les aspirations politiques de l'auteur lui-même qui s'y font jour à chaque page. Le succès des *Lettres de Jacopo Ortis* fut immense ; elles placèrent Ugo Foscolo au premier rang des prosateurs de son pays. Alex. Dumas en a donné une traduction, avec la collaboration de Fiorentino.

Lettres à une inconnue, par Prosper Mérimée (1873). — C'est surtout par sa correspondance que Mérimée, non l'auteur, mais l'homme, nous est connu. Dans les relations sociales, il affectait une correction impénétrable. Outre l'intérêt qu'elles présentent pour la connaissance des hommes et des choses du second empire, les *Lettres à une inconnue* nous montrent un Mérimée presque intime. Elles embrassent une période de trente ans (1840-1871). Mérimée n'ignorait pas, sans doute, qu'un jour ou l'autre elles seraient rendues publiques. Cependant, elles ont toute la sincérité de lettres familières ; on y estime et l'on y aime l'homme, beaucoup plus « sensible », même à travers son ironie, que ses autres ouvrages ne nous le faisaient soupçonner.

Lettres d'hommes obscurs. V. EPISTOLÆ.

Lettres écrites d'Italie, par le président de Brosses. Ces lettres furent composées pendant le voyage que le président fit en Italie, de 1739 à 1740, afin de réunir des documents pour son *Histoire romaine de Salluste*. — Chargé par ses compagnons de voyage de faire tenir à leurs amis de Dijon un journal de leurs pérégrinations, de Brosses note au passage tout ce qui le frappe : tableaux, livres, femmes, détails de mœurs, etc. Dans l'appréciation des œuvres d'art, il porte un goût naturel et sûr, un vif sentiment de la beauté antique. Ses remarques sur la société italienne du temps ne sont pas moins fines, et le ton en est souvent fort plaisant, parfois assez libre. Le style est vif, pittoresque, prime-sautier. Fort altérées dans la première édition de l'an VIII, les *Lettres* ont été rééditées d'après le texte authentique par R. Colomb (1836).

Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis, par Blaise Pascal. V. PROVINCIALES.

Lettres à Lucilius, de Pline le Jeune, de Mme de Sevigné, à Sophie, de Junius. V. LUCILIUS, PLINE, etc.

Lettres de mon moulin (LES), par A. Daudet, recueil de contes parus d'abord dans l' « Evénement », sous la signature GASTON-MARIE (1866). — Les plus connues sont : *l'Arlésienne*, d'où l'auteur devait plus tard tirer un drame ; *l'Homme à la cervelle d'or ; la Mule du pape ; les Deux auberges ; les Vieux ; la Chèvre de M. Séguin ; la Mort du Dauphin ; le Sous-préfet aux champs ; l'Elixir du révérend Père Gaucher ; les Trois messes basses*. Ce sont, pour la plupart, des récits méridionaux, où dominent tantôt une verve bouffonne, tantôt une simplicité touchante et une émotion personnelle. Les mœurs locales, les attitudes, le costume des personnages revivent avec une précision et un pittoresque achevés. Le style est alerte, brillant et coloré.

Lettres (SOCIÉTÉ DES GENS DE). Cette société, dont le siège est à Paris, fut fondée en 1838, par Louis Desnoyers, sur le plan de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. V. Hugo, Villemain, Lamennais, Fr. Soulié, Fr. Arago, A. Dumas, A. Thierry, L. Gozlan formèrent le premier comité chargé d'organiser la société naissante.

La société a surtout pour but de protéger la propriété littéraire, notamment en percevant des droits de reproduction. Elle est aussi, dans certaines limites, une société de secours mutuels. Ses membres titulaires, âgés de soixante ans, ont droit, après vingt-cinq ans de sociétariat, à une pension de retraite.

La Société des gens de lettres est administrée par un comité de vingt-quatre membres titulaires et de dix membres suppléants, élus en assemblée générale. Le comité choisit son président. Un délégué, également élu, est chargé des affaires administratives. A côté du comité, fonctionne un conseil judiciaire.

La Société compte des membres titulaires ou sociétaires, et des membres adhérents. Pour être sociétaire ou adhérent, il faut déposer au moins deux volumes d'œuvres imprimées, se faire présenter par deux membres titulaires, et être agréé par le comité, après rapport favorable fait par un de ses membres. Mais les titulaires seuls jouissent de tous les avantages de la Société ; les adhérents bénéficient uniquement de la surveillance exercée sur la reproduction littéraire.

LETTRÉ (*lé-tré*), **ÉE** adj. Qui a du savoir, qui est instruit dans les belles-lettres : *Un homme* LETTRÉ.

— Substantiv. : *Un* LETTRÉ. *Une* LETTRÉE.

— Nom, en Chine, des hommes d'une classe particulière, qui cultivent les lettres et exercent les fonctions publiques.

LETTRER (*lé-tré*) v. a. Instruire dans les lettres : LETTRER *le peuple, c'est le civiliser*. (V. Hugo.) [Inus.]

LETTRILLE n. f. Linguist. V. LÉTRILLE.

LETTRINE (*lé-trin'* — de *lettre*, d'après l'ital. *litterina*) n. f. Impr. Petite lettre qu'on mettait au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à quelque note explicative. (Aujourd'hui, on fait plutôt usage de chiffres placés entre parenthèses.) ‖ Nom donné aux lettres majuscules imprimées au haut des pages ou des colonnes d'un dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qu'elles renferment. ‖ Lettre d'une force de corps supérieure au reste du texte, quelquefois ornée, que l'on met au commencement d'un chapitre ou d'un paragraphe. Syn. LETTRE MONTANTE, LETTRE ORNÉE, LETTRE GRISE.

Lettrine : 1. Lettre enluminée (XVIe s.) ; 2. Lettre grise (XVIe s.) ; 3. Lettre ornée (XVe s.) ; 4. Lettres ornées (XVIIIe s.).

LETTRIQUE (*lè-trik'*) adj. Qui a rapport aux lettres de l'alphabet : *L'ignorance* LETTRIQUE *de nos latiniers*. (Ragon.)

LETTRISÉ, ÉE (*lè-tri*) adj. Se dit d'une espèce de vers dont tous les mots commencent par la même lettre, comme ceux du poème de Léo Placentius, qui débute par le vers suivant :

Plaudite, porcelli, porcorum pigra propago.

LEU n. m. Forme ancienne du mot LOUP, usitée dans la locution : *A la queue leu leu*, qui a donné son nom à un jeu d'enfants, et qui signifie A la file, à la suite les uns des autres, comme on dit que marchent les loups : *Marcher à la queue* LEU LEU.

LEU ou **LOUP** (saint), archevêque de Sens, né près d'Orléans vers 573, mort à Sens en 623. Descendant, par son père, d'un fils de Clovis, il fut élu archevêque de Sens en 609, et, pendant un épiscopat de quatorze ans, se signala par sa charité. Clotaire II, trompé par de faux rapports, l'exila en 613, mais, mieux instruit, le rappela l'année suivante, et le combla d'honneurs. Il fut honoré comme saint, aussitôt après sa mort. Un grand nombre d'églises lui sont encore dédiées, dans le nord et l'est de la France. La paroisse de Paris qui porte son nom existait déjà au XIIe siècle. — Fête le 1er septembre.

LEUBNITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Pleisse, tributaire de l'Elster, affluent de la Saale ; 2.903 hab. Lainages.

LEUBSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), près de la Flœha, affluent droit de la Mulde ; 2.250 hab. Filature.

LEUCA (CAP **Santa Maria di**), l'ancien *Iapygium* ou *Salentinum Promontorium*, à l'extrémité de la Pouille, entre le golfe de Tarente et le canal d'Otrante.

LEUCACANTHE (du gr. *leukos*, blanc, et *akantha*, épine) n. f. Division du genre centaurée.

LEUCADE ou **SAINTE-MAURE** (en gr. moderne **Leukas, Lefkadha** ou **Hagia Maura**), une des îles Ioniennes (Grèce [nome de Corfou]), la plus proche de la côte, dont elle n'est séparée, au S. du golfe d'Arta, que par un étroit chenal, que la légende affirme avoir été creusé de main d'homme. De forme sensiblement triangulaire, finissant vers le Nord en une pointe basse et sableuse, l'île se relève en son centre avec le massif calcaire du Stavrotas (1.128 m.) et finit, au Sud, en un littoral extraordinairement découpé, dont le point le plus méridional est le cap Ducato, l'ancien *Saut de Leucade*, qui portait le temple d'Apollon, et d'où étaient précipités les condamnés à mort. — Au total, une superficie d'environ 285 kilom. carr., calcaire, sèche, peu fertile, dévastée par les tremblements de terre, et nourrissant une population de 20.000 habitants environ. (*Leucadiens, ennes*.) Ch.-l. *Amaxitri* ou *Leukhas*.

LEUCADENDRON (*din*) n. m. Genre de protéacées, tribu des protéées, comprenant des arbres ou arbustes du Cap, à fleurs unisexuées, réunies en capitules strobiliformes.

LEUCANIE (*nî*) ou **LEUCANIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *leucaniidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans le monde entier.

— ENCYCL. Les *leucanies* sont des noctuelles de taille médiocre, ordinairement rousses, avec les ailes inférieures grises. La leucanie point blanc (*leucania albipunctata*) est commune en France ; sa chenille vit sur les graminées. La *leucania unipunctata*, répandue dans toute l'Amérique, aux Indes, en Nouvelle-Zélande, a parfois apparu en Europe ; ses chenilles se montrent souvent par troupes énormes aux Etats-Unis, dévastant toute végétation sur leur parcours.

Leucanie (réd. d'un tiers).

LEUCANIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuéliens, renfermant les *leucanies* et genres voisins. — *Un* LEUCANIIDÉ.

LEUCANILINE n. f. Composé $C^{20}H^{21}Az^{3}$, qui se produit lorsqu'on fait agir les agents réducteurs sur la rosaniline et présente vis-à-vis de ce dernier corps les mêmes relations que l'indigo bleu vis-à-vis de l'indigo blanc.

LEUCANITIS (*tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, famille des euclidiidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Europe et de l'Asie occidentale. (L'espèce plus répandue est la *leucanitis stolida*, du sud de l'Europe jusqu'en Sibérie et en Syrie.)

LEUCANTHE (du gr. *leukos*, blanc, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs blanches.

LEUCANTHÈME n. m. Espèce de chrysanthème (*chrysanthemum leucanthemum* ou *leucanthemum vulgare*), qui a des fleurs blanches.

— Encycl. Le *leucanthème des prés*, *grande marguerite* ou *marguerite des prés*, est une plante vivace, très abondante dans les prés, où elle constitue un fourrage médiocre, mais dont les grandes fleurs, qui se montrent de mai à juillet, sont très recherchées pour la confection des bouquets.

Leucanthème : *a*, fleur féconde ; *b*, fleur stérile.

LEUCAS (*kass*) n. m. Genre de labiées bétonicées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à fleurs disposées en verticelles multiflores. (On en connaît cinquante espèces d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.)

LEUCASTER (*stèr*) n. m. Genre de chénopodiacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent au Brésil.

LEUCASTRA (*stra*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des mégalopodinés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Afrique tropicale. (Les *leucastra* sont petites, allongées, pubescentes, avec les cuisses postérieures très développées.)

LEUCATE n. m. Sel dérivant de l'acide leucique.

Leucate, comm. de l'Aude, arrond. et à 36 kilom. de Narbonne, sur un coteau qui domine la presqu'île entre la Méditerranée et l'étang littoral de Leucate, avec deux mouillages : celui de Leucate (abrité par le *cap Leucate*), et celui de la Franqui, plus important ; 1.720 hab. Ch. de f. Midi. Ateliers de salaison pour les sardines. Alcools ; vins. Mines de fer. Bains de mer.

Leucate (Étang de) ou **de Salces**, étang littoral des départ. de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, séparé de la Méditerranée par un cordon de sable très bas. Il communique avec la mer par le Grau de Leucate ou Grand-Grau, le Petit-Grau et le Grau de Saint-Laurent. Superf. 8.000 hectares. Les eaux sont salées par l'évaporation et l'apport des deux sources salines, la Font-Estramer et la Font-Dame. L'étang, poissonneux, est couvert d'une épaisse végétation aquatique.

LEUCAZONE n. f. Chim. V. azaurolique.

Leucé (c'est-à-dire *Blanche*), île du Pont-Euxin, près de l'embouchure de l'Ister ; auj. l'*île des Serpents*. La mythologie grecque en faisait le séjour des âmes.

LEUCÉINE (*sé*) n. m. Produit d'hydratation des albuminoïdes, répondant à la formule $C^{n}H^{2n-1}AzO^{2}$.

— Encycl. Les *leucéines* ont été trouvées par Schützenberger accompagnant les leucines dans les produits d'hydratation des matières albuminoïdes par l'eau de baryte. Une autre leucéine a été obtenue par Bleunard en traitant par la méthode de Schützenberger les matières azotées organiques (corne, ichtyocolle). Elle diffère des premières par une molécule d'eau en plus, qu'elle perd d'ailleurs au-dessus de 100°. Par oxydation elle donne une oxyleucéine, absorbant abondamment l'humidité et se combinant avec les oxydes métalliques.

LEUCÉMIE n. f. Pathol. Syn. de leucocythémie.

LEUCÉNA (*sé*) n. f. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbres et arbustes à inflorescences globuleuses, qui croissent sous les tropiques. (La *leucena alba* est cultivée comme ornementale.)

LEUCÉRIE (*sé-rî*) ou **LEUCHÉRIE** (*rî*) n. f. Genre de composées mutisiées, comprenant des plantes laineuses, à fleurs disposées en capitules multiflores, qui croissent au Chili.

Leuces ou **Leuques** (en lat. *Leuci*), peuple de la Gaule ancienne, incorporé dans la Belgique I^re^ après la conquête de Jules César, entre les Médiomatrices (Metz) et les Séquanais (Besançon). Villes principales : *Tullum Leucorum* (Toul), et *Nasium* (Noix). [Le territoire des Leuces comprenait la plus grande partie du département de Meurthe-et-Moselle et une fraction de la Lorraine annexée.] — *Un*, *Une* Leuce ou Leuque.

Leuchtenberg (princes de). Leuchtenberg est un village d'Allemagne (roy. de Bavière), qui fut autrefois le siège d'un landgraviat, dont le titulaire était prince de l'Empire et siégeait à la Diète. Le landgraviat, en 1712, passa dans la maison de Bavière. En 1817, le roi Maximilien-Joseph de Bavière le céda à son gendre Eugène de Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, qui prit alors le titre de « duc de Leuchtenberg » et de « prince d'Eichstædt ». Le duc obtint pour lui et pour ses successeurs le titre d'Altesse royale ; en Bavière, sa maison prend rang immédiatement après la famille royale, et, en cas d'extinction de la ligne masculine, elle arrive à la couronne par représentation de la ligne féminine.

Armes de la famille de Leuchtenberg.

De son mariage avec Amélie-Augusta, fille aînée du roi Maximilien-Joseph de Bavière, née en 1788, morte en 1851, Eugène de Beauharnais eut quatre fils, dont deux moururent en bas âge, et quatre filles : l'aînée, Joséphine, née en 1807, morte en 1876, épouse du roi Oscar de Suède ; la seconde, Eugénie, née en 1808, morte en 1847, épouse du prince Frédéric-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen ; la troisième, Amélie, née en 1812, morte en 1873, veuve depuis 1834 de Pedro, empereur du Brésil ; la quatrième, Théodelinde, née en 1814, morte en 1857, épouse du comte Guillaume de Wurtemberg. L'aîné des fils d'Eugène, Charles-Auguste-Eugène-Napoléon, né à Milan en 1810, épousa, en 1835, la reine doña Maria de Portugal et mourut deux mois après son mariage à Lisbonne. Le cadet, Maximilien-Eugène-Joseph-Napoléon, né à Munich en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1852, épousa en 1839 Marie, fille aînée du tsar Nicolas I^er^, devint chef de la famille, et acquit en Russie la terre de Tambov. Ses enfants sont Nicolas, prince Romanovski, né en 1843, lieutenant général dans l'armée russe, mort à Paris en 1891 ; Eugène, né en 1847 ; Serge, né en 1849 ; Georges, né en 1852 ; Marie, née en 1841, épouse du prince Guillaume de Bade ; Eugénie, née en 1845, épouse du prince d'Oldenbourg. Les possessions de la maison en Bavière ont été revendues au gouvernement bavarois, et la famille de Leuchtenberg est devenue complètement russe.

LEUCHTENBERGITE (*leuk'-tèn'-bèr'-jit'*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie.

LEUCIDIE (*si-dî*) ou **LEUCIDIA** (*si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant cinq espèces de l'Amérique du Sud. (Les leucidies sont de petites piérides toutes blanches et sans taches, à ailes allongées.)

LEUCIFER (*si-fèr'*) n. m. Genre d'arthropodes thoracostracés, famille des caridés, comprenant des crustacés à abdomen très développé, voisins des crevettes, et dont on rencontre plusieurs espèces sur les côtes de France.

LEUCIFÉRIEN, ENNE (*si, ri-in, èn'*) adj. Zool. Qui se rapporte au leucifer.

LEUCINE (*sin'*) n. f. Composé qui se produit pendant la putréfaction de la caséine au contact de l'air, et aussi quand on traite la viande, la gélatine, la laine, le blanc d'œuf, la corne, etc., par l'acide sulfurique ou par la potasse hydratée. Syn. aposépédine, oxyde caséique, acide amidocaproïque.

— Encycl. La *leucine* appartient au groupe des glycocolles ; elle se présente en lames brillantes, onctueuses, fusibles à 170° ; l'acide nitreux la convertit en acide leucique. Une leucine, sans doute isomérique avec la leucine ancienne, a été obtenue synthétiquement par Hüfner en traitant l'acide caproïque de fermentation par le brome à 140° et en chauffant l'acide bromocaproïque, obtenu à 130° en tubes fermés, avec de l'ammoniaque.

LEUCINIMIDE (*si*) n. f. Nitrile leucique $C^{6}H^{10}OAzH$, cristallisé sublimable, qui se forme quand on chauffe la leucine à 220° dans un courant d'acide chlorhydrique.

Leucippe, philosophe grec, né environ 480 ans avant l'ère chrétienne. Les trois villes d'Abdère, d'Elée et de Milet se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour. Son nom se trouve toujours uni à celui de son ami, peut-être son disciple, Démocrite, sans que l'on puisse savoir s'il a existé quelque différence entre leurs doctrines.

LEUCIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{12}O^{3}$, homologue de l'acide lactique, que l'on obtient en traitant la leucine par l'acide azoteux ou encore en traitant par le chlore une dissolution de leucine dans la potasse caustique. (Aiguilles incolores, fusibles à 73°, sublimables à 100°.) Syn. oxycaproïque.

LEUCISCUS (*si-skuss*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre gardon.

LEUCITE (*sit'* — du gr. *leukos*, blanc) n. m. Bot. Corpuscules spéciaux, inclus dans le protoplasma des cellules végétales, caractérisés par une forme déterminée (sphérique, ovoïde, etc.), une réfringence propre et la faculté de se multiplier au sein de la cellule par bipartition.

— n. f. Minér. Syn. de amphigène.

— Encycl. Bot. Certains *leucites* restent incolores, ceux, par exemple, qui sont consacrés à l'élaboration des grains d'amidon (*amyloleucites*). D'autres, au contraire, se colorent (*chromoleucites*) ; à cette catégorie appartiennent essentiellement les *chloroleucites* des corps chlorophylliens. Quelques-uns se réduisent à une sorte de vésicule membraneuse, qui renferme de l'eau tenant en dissolution des matières diverses. Ces *hydroleucites* constituent ce qu'on appelle communément les *vacuoles* du corps protoplasmique. On considère les grains d'amidon comme des hydroleucites, dont le contenu s'est concrété par dessiccation.)

LEUCITITE (*si*) n. f. Nom par lequel on désigne les basaltes à leucite.

LEUCITOPHYRE (*si*) n. m. Roche basique hypocristalline, formée d'une pâte microlithique, renfermant des cristaux de leucite, de sanidine, d'augite et de fer oxydulé. (Le leucitophyre constitue la plupart des laves de l'eifel.)

Leuckart (Charles-Georges-Frédéric-Rodolphe), naturaliste allemand, né à Helmstaedt en 1823. Professeur de zoologie à Leipzig, il est connu par ses remarquables travaux sur la biologie des animaux inférieurs, ses recherches sur la génération, en particulier sur l'œuf des insectes, sur la parthénogénèse et sur les vers, etc. Nous citerons de lui : *les Parasites de l'homme et les maladies qui en proviennent* (1863-1876).

LEUCKARTIE (*sî*) ou **LEUCKARTIA** (*si-a*) n. m. Genre d'hydroïdes trachyméduses, comprenant des formes des mers d'Europe. (L'espèce type est la *leuckartia proboscidalis*, des côtes d'Egypte.)

LEUCO (du gr. *leukos*, blanc), préfixe par lequel on désigne les dérivés des matières colorantes : Leuco*rosaniline*, Leuco*rine*.

LEUCOBASE n. m. Substance incolore, que l'oxydation transforme en matière colorante.

— Encycl. La notion des *leucobases* ou *leucodérivés* est liée à celle de colorants, car ces corps se correspondent deux à deux ; on passe du premier au second par oxydation, et inversement du second au premier par réduction. Ainsi, l'indigotine, décolorée par l'hydrosulfite de soude, reprend sa coloration à l'air par fixation spontanée d'oxygène ; c'est le principe de la teinture du coton par l'indigo.

L'intervention oxydante ou réductrice nécessaire à la transformation du leucodérivé en colorant, ou inversement, intéresse toujours le groupement chromophore ; l'oxydation lui donne naissance, la réduction le fait disparaître, et avec lui la coloration. Les leucodérivés des azoïques sont les hydrazoïques : groupe — Az = Az — transformé en — AzH — AzH — ; les leucodérivés des colorants du triphénylméthane sont des bases, qui, en solution chlorhydrique, prennent avec PbO^{2} (oxydant) une coloration intense ; la notion pourrait être étendue à chaque famille.

La parenté des leucobases avec les matières colorantes leur permet parfois d'intervenir, comme termes de passage, dans la fabrication de ces substances. Un grand nombre de colorants du triphénylméthane, de la famille de l'indigo, etc., s'obtiennent à partir de leurs leucodérivés préparés synthétiquement ; exemples : le vert malachite et les colorants dérivés de benzaldéhyde, les colorants d'acridine, dérivés de formaldéhyde ; le bleu méthylène, etc.

LEUCOBLÉPHARON n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, tribu des ansérinés, renfermant des bernacles (*bernicla*) de petite taille, vivant dans les îles de l'Amérique septentrionale.

LEUCOBRYACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de mousses acrocarpes, croissant dans l'archipel Indien, caractérisée par la structure des feuilles, formées de cellules, les unes épaisses, sans chlorophylle, les autres étroites, gorgées de matière verte. — *Une* leucobryacée.

LEUCOBRYÉES n. f. pl. Tribu de mousses acrocarpes, famille des *leucobryacées*, caractérisée par les fleurs dioïques, terminales, à péristome formé de seize dents d'un rouge pourpre. — *Une* leucobryée.

LEUCOBRYUM (*bri-om'*) n. m. Genre de mousses, de la famille des *bryacées*.

— Encycl. Les *leucobryum* sont des mousses acrocarpes et dioïques. Leur coiffe est grande, enflée, blanchâtre ; la capsule, longuement pédicellée et penchée, est marquée de stries longitudinales. On en connaît une douzaine d'espèces, dont une seule, *leucobryum glaucum*, se trouve en Europe.

LEUCOCARPE (du gr. *leukos*, blanc, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont blancs.

— n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant les herbes à feuilles opposées, à fleurs jaunes disposées en cymes axillaires. (On en connaît plusieurs espèces américaines, parfois cultivées dans les serres d'Europe.)

LEUCOCÉPHALE (*sé* — du gr. *leukos*, blanc, et *kephalê*, tête) adj. Zool. Se dit d'un animal à tête blanche.

— Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs blanches réunies en capitules, ou d'un champignon à chapeau blanc.

LEUCOCÈRE (*sèr*) ou **LEUCOCERA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant une quinzaine d'espèces propres aux Antilles. (Les leucocères sont de taille moyenne, ovales, convexes ; leurs élytres sont chargés de gros points ; leurs antennes, courtes, sont jaunâtres.)

LEUCOCHALCITE (*kal'-sit'*) n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

LEUCOCHITONEA (*ki, né-a*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des hespéridés, comprenant seize espèces de l'Amérique du Sud. (Les *leucochitonea* sont d'assez fortes hespéries, de couleurs ternes.)

LEUCOCHLORIDIUM (*klo, di-om'*) n. m. Forme larvaire d'une douve qui vit dans divers oiseaux.

— Encycl. Les *leucochloridium* sont des cercaires sans appendice caudal, qui vivent dans les mollusques du genre *succinea* ; les oiseaux de marais qui avalent ces coquillages ingèrent en même temps le *leucochloridium*, qui se transforme, dans l'intestin de son nouvel hôte, en une douve *distomum* ou *holostomum macrostomum*.

LEUCOCOME (du gr. *leukos*, blanc, et *komê*, chevelure) adj. Zool. Qui a les poils blancs.

LEUCOCORYNE n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, à inflorescence en ombelle, dont on connaît trois espèces du Chili.

LEUCOCROTON n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, comprenant des arbustes jaunâtres, à feuilles alternes, pétiolées, à fleurs dioïques, apétales, disposées en grappes ou en épis. (On en connaît trois espèces, de Cuba.)

LEUCOCYCLITE (*si-klit'*) n. f. Zéolithe calcico-potassique, variété d'apophyllite, dont les lames, perpendiculaires à l'axe, présentent une croix noire, traversée d'anneaux alternativement blancs et d'un violet noir.

LEUCOCYTE (*sit'* — du gr. *leukos*, blanc, et *kutos*, cellule) n. m. Phys. Globule blanc du sang.

— Encycl. V. globule.

LEUCOCYTHÉMIE (*si-té-mî* — du gr. *leukos*, blanc, *kutos*, cellule, et *haima*, sang) n. f. Affection caractérisée par l'augmentation permanente des globules blancs du sang. ‖ On dit aussi leucémie.

— Encycl. La *leucocythémie*, décrite, en tant que processus pathologique distinct, en même temps par Bennet en Angleterre et par Virchow en Allemagne, débute lentement par la pâleur et l'affaiblissement graduels du malade ; puis on constate l'hypertrophie de la rate, des ganglions lymphatiques, du foie. Ces phénomènes s'accentuant, la période cachectique arrive avec des troubles de la vue, des hémorragies, des œdèmes. De plus, on observe presque toujours la formation du tissu adénoïde dans certains organes. (V. lymphadénie.) La mort survient au bout d'un an ou deux, par syncope ou hémorragie cérébrale. Le diagnostic se fait surtout par l'examen microscopique du sang ; le pronostic a toujours été fatal ; cependant, on essayera les préparations arsenicales et ferriques.

LEUCOCYTHÉMIQUE (*si, mik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la leucocythémie : *Sang* leucocythémique.

LEUCOCYTOLYSE (*si* — du gr. *leukos*, blanc, *kutos*, cellule, et *luein*, dissoudre) n. f. Pathol. Destruction ou disparition des globules blancs du sang.

— Encycl. La *leucocytolyse* peut se produire à l'état normal, par suite d'une influence chimiotactique négative, produite par une modification du plasma (abstinence, vieillesse, etc.) ; ou à l'état pathologique, en raison d'une altération trophique des organes lymphoïdes. Elle est un obstacle à la phagocytose, et elle peut par là compliquer ou déterminer certaines infections.

LEUCOCYTOMÉTRIE (*si, tri* — du gr. *leukos*, blanc, *kutos*, cellule, et *metron*, mesure) n. f. Numération des globules blancs ou leucocytes, dans le sang et la lymphe. V. DEMATIMÉTRIE, HÉMATOSCOPE.

LEUCODÉRIVÉ n. m. Chim. Syn. de LEUCOBASE.

LEUCODERME (*dèrm'* — du gr. *leukos*, blanc, et *derma*, peau) adj. Zool. Dont la peau est blanche.

LEUCODERMIE (*dèr'-mî*) n. f. Décoloration de la peau, produite par la disparition locale de la pigmentation normale de la peau, sous l'influence d'une atrophie, d'origine probablement toxique. (Elle se rencontre dans diverses maladies, la lèpre, la sclérodermie, la syphilis ; il convient d'employer le traitement de la cause.)

LEUCODON n. m. Genre de mousses pleurocarpes, comprenant des plantes rampantes, à feuilles décurrentes, sans nervures et fortement striées. (On en connaît un grand nombre d'espèces, qui croissent ordinairement sur les arbres, dans les régions tempérées.)

LEUCODONTÉES n. f. pl. Tribu de mousses pleurocarpes, de la famille des neckéracées, comprenant des plantes à tiges rampantes, à rameaux dressés, à feuilles serrées, à fleurs dioïques. (On en connaît un grand nombre de genres, presque tous exotiques.) — *Une* LEUCODONTÉE. ‖ On dit aussi LEUCODONTACÉES.

Leucofao. Hist. et géogr. V. LATOFAO.

LEUCOGRAPHIE (*fî* — du gr. *leukos*, blanc, et *graphein*, décrire) n. f. Traité sur l'albinisme.

LEUCOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la leucographie.

LEUCOGRAPHITE n. m. Carbonate de chaux, réduit en poudre impalpable et très blanche, dont les blanchisseurs se servent pour donner plus de blancheur au linge.

LEUCOIUM (*ko-i-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre nivéole. Syn. de MATTHIOLE.

LEUCOKÉRATOSE (du gr. *leukos*, blanc, et *kéras*, *atos*, corne) n. f. Transformation cornée de l'épithélium, qui peut aboutir à une formation épithéliomateuse. [V. ÉPITHÉLIOME.] (La *leucokératose* se rencontre surtout dans la bouche, où elle est caractérisée par le développement de plaques blanches, dont la cause peut être spécifique, contrairement à ce qui a lieu pour la *leucoplasie*.)

LEUCOL n. m. ou **LEUCOLINE** n. f. Alcaloïde identique à la quinoléine. V. QUINOLÉINE.

LEUCOLÈNE n. f. Genre d'ombellifères hydrocotylées, comprenant des herbes et parfois de petits arbrisseaux à fleurs nombreuses, qui croissent en Australie, et dont quelques-unes sont cultivées en Europe comme plantes ornementales.

LEUCOLITE n. m. Nom par lequel on désigne deux espèces minérales : un silicate naturel d'alumine, et une variété de topaze qui est la *pycnite*.

LEUCOLYTE (du gr. *leukos*, blanc, et *luos*, dissous) adj. Chim. Se dit, dans la terminologie d'Ampère, des métaux qui donnent, avec les acides, des sels blancs ou incolores.

LEUCOMAÏNE (du gr. *leukoma*, blanc d'œuf) n. f. Alcaloïde des tissus animaux vivants.

— ENCYCL. Les *leucomaïnes* existent dans les tissus pendant la vie animale, ce qui les distingue des ptomaïnes, qui n'y prennent naissance qu'après la mort. Ce sont des composés alcaloïdiques, présentant les réactions générales des alcaloïdes végétaux. Elles prennent naissance par simple hydratation, au cours de la désassimilation des albuminoïdes de nos tissus. A. Gautier, qui a découvert et nommé les leucomaïnes, les classe en quatre groupes :

1° Les *leucomaïnes xantiques*, voisines des uréides, caractérisées parce qu'elles précipitent : *a*) par l'acétate de cuivre à chaud et en liqueur acide ; *b*) par le nitrate d'argent à froid et en liqueur ammoniacale. [Elles sont à la fois bases et acides. Les corps qui appartiennent à cette série sont : l'adénine, l'hypoxanthine ou sarcine, la xanthine, les isoxanthines, la xanthinine, l'hydroxanthine, la guanine, la pseudoxanthine, l'épisarcine, l'hétéroxanthine, la paraxanthine, la carnine, la théobromine, la caféine, qui peuvent être extraites de la viande] ;

2° Les *leucomaïnes créatiniques*, ne précipitant pas par l'acétate de cuivre, mais donnant des sels peu solubles avec les chlorures de zinc, de cadmium, et avec le nitrate d'argent et le chlorure mercurique en présence des alcalis étendus. [Les plus connues sont la glycocyamine, la créatine, la lysatine, l'arginine, etc.] ;

3° Les *leucomaïnes névriniques*, voisines de la névrine, ne possédant pas les réactions des deux groupes précédents et qui dérivent principalement des protagons et des lécithines. [Ce sont : la choline, la névrine, la bétaïne et la muscarine.] ;

4° Enfin, le quatrième groupe comprend les leucomaïnes non sériées : spermine, protamine, plasmaïnes, etc.

Les préparations de ces corps diffèrent avec chacun d'eux et sont données à l'ordre alphabétique.

LEUCOME ou **LEUCOMA** n. m. Zool. Sous-genre de liparis, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *leucomes* sont des bombyx épais, blanchâtres ou blancs, de taille moyenne. Le *leucoma salicis*, liparis du saule, dont les chenilles dévastent les plantations de peupliers, est commun en France.

LEUCOME (du gr. *leukos*, blanc) n. m. Pathol. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

— ENCYCL. Le *leucome* est produit par une cicatrice de la cornée. Il est dit *adhérent* quand il est consécutif à une perforation de la cornée, avec enclavement de l'iris dans la cicatrice. Le traitement consiste en applications de pommade à l'oxyde jaune de mercure et pulvérisations d'eau chaude, mais il est bien inefficace.

LEUCOMÈLE (du gr. *leukos*, blanc, et *mélas*, noir) adj. Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de noir.

LEUCOMYÉLITE (du gr. *leukos*, blanc, et *muélos*, moelle) n. f. Inflammation des cordons blancs de la moelle épinière, caractérisée par l'incoordination motrice, l'abolition des réflexes et des troubles de la sensibilité.

LEUCON n. m. Genre de crustacés, famille des *leuconidés*, comprenant des formes répandues surtout dans les mers du N. (Les leucons sont semblables aux diastyles, au moins dans le sexe mâle ; les femelles aveugles ont toutes leurs pattes, sauf la paire postérieure, disposée en rames.)

Leucon, poète comique athénien, contemporain et rival d'Aristophane (v° s. av. J.-C.). En 422, sa comédie des *Ambassadeurs* fut opposée aux *Guêpes* d'Aristophane ; et, l'année suivante, sa pièce des *Confrères* disputa le prix aux *Flatteurs* d'Eupolis. Dans ces deux concours, il n'obtint que la troisième place. Suidas cite encore, parmi les œuvres de Leucon, *l'Ane porteur d'outres*.

Leuconea (réd. d'un tiers).

LEUCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide leuconique.

LEUCONEA (*né*) n. f. Sous-genre de piérides, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *leuconea* sont des papillons blancs et à demi transparents, avec les nervures plus ou moins foncées ; l'espèce commune en France est la *leuconea cratægi*, grande piéride à nervures noires, dont la chenille vit sur l'aubépine, le cerisier et autres arbres fruitiers.

LEUCONIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés cumacés, renfermant les genres *leucon*, *eudorelle*, *eudorellopsis*. — *Un* LEUCONIDÉ.

LEUCONIE (*nî*) ou **LEUCONIA** n. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, famille des auriculidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe et des Antilles. (L'espèce type est la *leuconia bidentata*, de l'Atlantique.)

— Zool. Genre d'éponges calcaires, famille des *leuconiidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans presque toutes les mers.

LEUCONIIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges calcaires, dont le genre *leuconie* est le type. — *Un* LEUCONIIDE.

LEUCONIQUE (*nik'*) adj. Chim. ‖ *Acide leuconique*, Syn. ACIDE OXYCROCONIQUE. V. CROCONIQUE.

LEUCONOTE (du gr. *leukos*, blanc, et *nôtos*, dos) adj. Zool. Qui a le dos blanc.

LEUCONOTIS (*tiss*) n. m. Genre d'apocynées, comprenant des arbrisseaux lactescents de Sumatra.

LEUCONYMPHÉA (*nin*) n. m. Bot. Section du genre nymphéa, comprenant les espèces à fleurs blanches.

LEUCOPATHIE (*tî* — du gr. *leukos*, blanc, et *pathos*, maladie) n. f. Nom donné quelquefois à certaines variétés d'*achromie* et spécialement à l'albinisme ou à la leucodermie.

LEUCOPATHIQUE (*tik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la leucopathie.

LEUCOPÉNIE (*nî* — du gr. *leukos*, blanc, et *pénia*, pauvreté) n. f. Diminution du nombre de globules blancs contenus dans le sang. ‖ On dit aussi LEUCOCYTOPÉNIE.

— ENCYCL. La *leucopénie* est le résultat de la *leucocytolyse*. D'après Gilbert, elle constitue une forme de la *lymphadénie*, la *lymphadénie leucopénique*, dans laquelle il y a destruction du tissu lymphoïde.

Leucopetra, localité de l'ancienne Grèce, près de l'isthme de Corinthe. Défaite de Diæus, chef des Achéens, par le consul romain Mummius, en 146 av. J.-C.

LEUCOPHAÉ, ÉE (du gr. *leukos*, blanc, et *phaios*, brun) Zool. Qui est marqué de blanc et de brun.

LEUCOPHANE n. f. Genre de mousses acrocarpes, comprenant des plantes blanches, qui vivent sur la terre et les écorces, dans les îles de l'océan Indien.

LEUCOPHANE n. m. Silicate naturel de chaux, magnésie et glucine, avec fluorure de sodium. (En lames minces, ce minerai semble incolore. En masse, il est d'un jaune pâle ou d'un jaune verdâtre. Le leucophane fond au chalumeau en une perle violette. La chaleur et le choc produisent, chez cette espèce, une lueur phosphorescente bleue.)

LEUCOPHASIE (*zî*) ou **LEUCOPHASIA** n. f. Sous-genre de piérides, comprenant deux espèces de l'Europe et de l'Asie occidentale et boréale.

Leucophasie (réd. 2 fois).

— ENCYCL. Les *leucophasies* sont de petits papillons à ailes longues, tachées de noir à l'extrémité. L'espèce française (*leucophasie blanc de lait*, *leucophasia sinapis*) compte de nombreuses variétés. Les couleurs des papillons semblent varier suivant l'époque de l'éclosion.

LEUCOPHE adj. Zool. Syn. de LEUCOPHAÉ.

LEUCOPHOLIS (*liss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant une quinzaine d'espèces de la région indo-malaise. (L'espèce type est le *leucopholis irrorata*, des Philippines.)

LEUCOPHRYS (*friss*) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des spirostomidés, dont l'espèce type, le *leucophrys patula*, vit dans les eaux douces de France.

LEUCOPHYLLE (du gr. *leukos*, blanc, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont blanches.

— n. f. Substance isomère de la chlorophylle.

LEUCOPHYLLE n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbrisseaux tomenteux, blanchâtres, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, dont on connaît trois espèces du Mexique.

LEUCOPHYRE n. m. Roche basique, variété de diabase à grain fin et de couleur claire, sans amphibole ni mica, très développée dans le Fichtelgebirge.

LEUCOPILE (du gr. *leukos*, blanc, et *pilos*, chapeau) adj. Se dit des champignons qui ont le chapeau blanc.

LEUCOPLASIE (*zî* — du gr. *leukos*, blanc, et *plasis*, formation) n. f. Affection inflammatoire chronique, dont le caractère clinique et anatomique le plus saillant est la transformation cornée de l'épithélium de la bouche, et dont la cause n'est pas spécifique, comme la *leucokératose*, avec laquelle on la confond souvent.

LEUCOPODE (du gr. *leukos*, blanc, et *pous*, *podos*, pied) adj. Zool. Qui a les pieds blancs.

— Bot. Dont les pétioles sont blancs.

LEUCOPOGON n. m. Genre de styphéliées, comprenant des arbustes à feuilles sessiles, à fleurs en épis ou en grappes, à fruit drupacé. (On en connaît 130 espèces australiennes.)

Leucopternis.

LEUCOPTERNIS (*ptèr'-niss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant une dizaine d'espèces, propres à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *leucopternis* sont des aigles voisins des harpyies ; leur taille est moyenne, leur livrée grise variée de blanc, de noir et de brun. L'espèce type du genre est le *leucopternis schistacea*, de Colombie et des Amazones.

LEUCOPYRE (du gr. *leukos*, blanc, et *puros*, grain) adj. Bot. Dont les fruits ou les graines sont de couleur blanche.

LEUCORCÉINE (*sé*) n. f. Chim. Corps obtenu en traitant une solution ammoniacale d'orcéine par l'hydrogène naissant et en ajoutant de l'ammoniaque.

LEUCORRHÉE (*ko ré* — du gr. *leukos*, blanc, et *rhoos*, flux) n. f. Écoulement blanchâtre ou jaunâtre des voies génitales de la femme.

— ENCYCL. La leucorrhée est idiopathique ou symptomatique. Idiopathique (*fleurs blanches*), elle s'observe chez les jeunes femmes, les jeunes filles chlorotiques ou qui gênent leur circulation abdominale par un corset trop serré ; elle se rencontre encore dans les cas de grossesse, de fatigue, de constipation opiniâtre. Le traitement comportera les ferrugineux, les arsenicaux, l'hydrothérapie, le séjour à la campagne ou une saison aux eaux de Saint-Sauveur, de Luchon ou du Mont-Dore. De plus, on emploiera des injections vaginales chaudes, contenant de l'acide borique, du tanin, de l'alun, etc.

La leucorrhée symptomatique est due à des lésions du vagin, de la vulve ou de l'utérus et de ses annexes. Il y a lieu, avant d'établir un diagnostic, de rechercher sa nature et son lieu d'origine. Si l'écoulement est non purulent, les taches faites sur le linge seront blanches ; au contraire, elles seront jaunes ou verdâtres, si elles contiennent du pus. Enfin, les sécrétions vaginales sont fluides, tandis que les sécrétions utérines ou tubaires sont gluantes. Dans tous ces cas, les injections sont de rigueur et doivent être faites avec des antiseptiques forts : sublimé, acide phénique, permanganate de potasse, etc.

LEUCORRHÉIQUE (*ko-ré-ik'*) ou **LEUCORRHOÏQUE** (*ko-ro-ik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la leucorrhée. ‖ Qui est affecté de leucorrhée.

— Substantiv. au fém. : *Une* LEUCORRHÉIQUE ou LEUCORRHOÏQUE.

LEUCORRHIZE (*ko-riz'* — du gr. *leukos*, blanc, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Dont les racines sont blanches.

LEUCOSIDÉE n. f. Genre de rosacées fragariées, comprenant des arbustes qui croissent au Cap.

LEUCOSIE (*zî*) ou **LEUCOSIA** n. f. Zool. Genre de crustacés décapodes, type de la famille des *leucosiidés*, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (L'espèce type du genre est la *leucosia craniolaris*, de l'océan Indien.)

— Bot. Syn. de DICHOPÉTALE.

LEUCOSIEN, ENNE (*zi-in*, *èn'*) adj. Zool. et bot. Qui ressemble à la leucosie.

LEUCOSIIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures oxystomes, renfermant les *leucosies* et genres voisins. — *Un* LEUCOSIIDÉ.

LEUCOSOLÉNIE (*nî*) ou **LEUCOSOLENIA** (*lé*) n. f. Genre d'éponges calcaires, famille des *leucosoléniidés*, comprenant de nombreuses espèces à formes très variées, répandues dans presque toutes les mers. (La *leucosolenia troglodytes* vit dans les grottes bleues de l'île de Capri sur des madrépores [*astroïdes calycularis*].)

LEUCOSOLÉNIIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges calcaires, dite aussi des asconidés, comprenant les *leucosolénies* et genres voisins. — *Un* LEUCOSOLÉNIIDÉ.

LEUCOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de protéacées, tribu des protées, comprenant des arbrisseaux à feuillet coriaces, dont on connaît vingt-quatre espèces africaines.

LEUCOSPIDE (*spid'*) adj. Qui ressemble au leucospis.

LEUCOSPILE (*spil'* — du gr. *leukos*, blanc, et *spilos*, tache) adj. Zool. Qui a des taches blanches.

LEUCOSPIS (*spiss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des chalcididés, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes du globe. Syn. LEUCASPIS.

Leucospis (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *leucospis* sont les géants des chalcidiens ; ils sont allongés, massifs ; leur abdomen comprimé se termine en une longue tarière qui, au repos, est repliée sur le dos ; la livrée est noire, tachée de jaune ou de rouge. Ces insectes sont parasites des guêpes, des euméniens, de diverses abeilles solitaires. L'espèce de France est le *leucospis gigas*, long de 10 millimètres.

LEUCOSPORÉ (*spo* — du gr. *leukos*, blanc, et *spora*, semence) adj. Se dit des champignons dont les corps reproducteurs, appelés *spores*, sont de couleur blanche.

— n. f. pl. Groupe contenant beaucoup de champignons communs, les *amanites*, les *lépiotes*, les *lactaires*, les *russules*, etc. (La famille des agaricinés a été divisée en plusieurs groupes suivant la couleur des spores, et les *leucosporées* forment un de ces groupes.) — *Une* LEUCOSPORÉE.

LEUCOSTÈGUE (*stègh'* — du gr. *leukos*, blanc, et de *stegê*, couverture) adj. Hist. nat. Qui a l'opercule blanc.

LEUCOSTINE (*stin'*) n. f. Variété de porphyre, pointillé de blanc.

LEUCO-SYRIE (c'est-à-dire *Syrie blanche*), dénomination donnée par les anciens à la partie septentrionale de la Syrie, à la Cappadoce et à la Cilicie orientale, parce que les habitants de ces régions avaient la peau plus blanche que les autres peuples de race syrienne ou araméenne.

LEUCOTE (du gr. *leukos*, blanc, et *ous, ôtos*, oreille) Zool. Qui a les oreilles blanches.

LEUCOTÉPHRITE n. f. Roche basique volcanique, formée d'une pâte microlithique renfermant des cristaux de leucite, augite et magnétite.

LEUCOTHÉE. Myth. gr. Divinité de la lumière matinale. — Nom donné à Ino, fille de Cadmos, quand elle fut élevée au rang des dieux. — Nom d'une fontaine de Samos.

LEUCOTHÉE n. f. Planète télescopique, n° 35, découverte par Luther, en 1855.

LEUCOTHOÉ n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *leucothoïnés*, comprenant quelques espèces des mers du nord. (Les leucothoés sont de petites crevettes à antennes égales, à pattes postérieures semblables; leurs pattes antérieures sont armées d'une griffe.)

LEUCOTHOÉ. Myth. gr. Fille d'Orchame, roi de Babylone. Elle fut aimée d'Apollon, qui, pour approcher d'elle, prit les traits de sa mère Eurynome. Clytie, sa sœur, qui aimait elle-même le dieu, livra ce secret à Orchame. Ce père barbare ordonna que Leucothoé fût enterrée toute vive. Apollon arrosa de nectar la terre qui recouvrait son corps, et il en sortit aussitôt l'arbre qui porte l'encens.

LEUCOTHOÏNÉS n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes des crevettines, famille des gammaridés, renfermant les *leucothoés* et genres voisins. — *Un* LEUCOTHOÏNÉ.

LEUCOTILE n. m. Silicate hydraté naturel de magnésie, alumine et fer.

LEUCOTINE n. f. Composé $C^{34}H^{32}O^{10}$, extrait de certaines variétés de coto, où elle est accompagnée de l'*oxyleucotine* $C^{34}H^{32}O^{12}$.

LEUCOTURATE n. m. Sel dérivant de l'acide leucoturique.

LEUCOTURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^4Az^4O^4$, qui se forme dans l'ébullition prolongée de l'acide alloxanique.

LEUCOXANTHE (du gr. *leukos*, blanc, et *xanthos*, jaune) adj. Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de jaune.

LEUCOXÈNE n. m. Titanate naturel ou acide titanique qui se présente à l'état d'enduit grisâtre ou jaunâtre sur les grains d'ilménite.

LEUCOXYLE (du gr. *leukos*, blanc, et *xulon*, bois) adj. Bot. Dont le bois est blanc.

LEUCOZONÉ, ÉE (du gr. *leukos*, blanc, et *zônê*, bande) adj. Hist. nat. Qui est marqué de bandes circulaires blanches.

LEUCTRES, ville de la Grèce ancienne (Béotie), entre Platées et Thespies. Victoire d'Epaminondas et de Pélopidas sur les Spartiates (371).

Leuctres (BATAILLE DE). En vertu du traité d'Antalcidas, les Lacédémoniens avaient sommé les Thébains de rendre leur autonomie aux cités béotiennes. Thèbes s'y refusa. Cléombrote, roi de Sparte, qui se trouvait en Phocide, reçut l'ordre de marcher sur Thèbes avec 24.000 hommes d'infanterie et 1.600 cavaliers. Il rencontra près de Leuctres la petite armée d'Epaminondas, forte de 6.000 hommes de pied et de 400 cavaliers, mais tous soldats aguerris et conduits par deux des plus grands capitaines qu'ait produits la Grèce, Epaminondas et Pélopidas; celui-ci à la tête du *bataillon sacré*. Epaminondas prit l'offensive avec son aile gauche, disposée sur cinquante rangs de profondeur. Aidé par un mouvement tournant de Pélopidas, il enfonça la phalange lacédémonienne et la mit en déroute. L'armée lacédémonienne perdit son chef, Cléombrote, 4.000 hommes, et les Thébains 300 seulement. Cette victoire assura quelque temps une sorte d'hégémonie à Thèbes.

LEUCURE (du gr. *leukos*, blanc, et *oura*, queue) adj. Zool. Qui a la queue blanche.

LEUDASTE, comte de Tours, mort en 582. Issu d'une humble famille, la protection de la reine Marcovèfe, femme de Caribert, lui valut d'être nommé comte de Tours. Grégoire de Tours, son ennemi personnel, lui reproche ses violences, son avidité, sa luxure.

Lorsque, à la mort de Caribert, Tours tomba au pouvoir de Sigebert, Leudaste s'enfuit en Bretagne. Mais Chilpéric le rétablit dans ses fonctions, où il eut de nouveaux démêlés avec Grégoire. Il prétendit que l'évêque avait accusé d'adultère Frédégonde. Grégoire se disculpa assez facilement, et Leudaste, poursuivi par la colère de la reine, dut se réfugier à Bourges. Il alla plus tard à Paris solliciter son pardon; mais Frédégonde le repoussa et le fit saisir par ses gens, qui le blessèrent grièvement. Envoyé par Chilpéric dans une des métairies du fisc, il fut mis à mort, sur l'ordre même de Frédégonde.

LEUDE (du bas lat. *leudes*, dérivé du germ. *liudus*, peuple) n. m. Compagnon d'un chef, grand vassal attaché à la personne d'un prince, au moyen âge.

— ENCYCL. Le mot *leude*, que l'on rencontre sous les formes latines de *leudis, leudes, leodes*, et qui signifiait « homme », désigne, chez les Germains et plus tard chez les Francs, les compagnons, les fidèles que chaque chef avait autour de lui, et, de là, tous les hommes libres qui avaient prêté au roi serment de fidélité. Les leudes d'un roi franc pouvaient se réclamer de sa protection (*mundium*). En ce sens, le mot *leudes* était opposé aux mots *liti, vassi, servi*, exprimant une subordination servile, *proceres, optimates*, désignant les « grands », et *antrustiones*, qui étaient unis au roi par un serment plus étroit.

LEUDE n. f. Prestation, impôt quelconque au temps de la féodalité. ‖ Spécialem. Droits perçus par un seigneur sur la circulation et la vente des marchandises fabriquées ou introduites sur son domaine.

LEUDERIE (*rî*) n. f. Cout. anc. Endroit où l'on percevait l'impôt appelé *leude*.

LEUGEON (*jon*) n. m. Pêch. Espèce de manet.

LEUHAN, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Châteaulin; 1.764 hab. Menhirs.

LEUKOS LIMÊN (le *Port blanc*), nom que les Grecs donnaient à l'un des petits ports situés sur la côte égyptienne de la mer Rouge, entre Kocéïr et le Râs-Benâs.

LEUPOLD (Jacques), savant et mécanicien allemand, né à Planitz (Saxe) en 1674, mort à Leipzig en 1727. Membre de l'académie de Berlin (1715) et commissaire des mines (1725), il fabriqua et perfectionna des instruments de mathématiques, des machines pour l'extraction des minerais, etc. On a de lui, sous le titre de *Theatrum machinarum* (1723-1735), sept traités sur les machines et les sciences mécaniques.

LEUPOLDT (Jean-Michel), médecin allemand, né à Weissenstadt (Bavière) en 1794, mort à Erlangen en 1874. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de philosophie et d'histoire médicale, parmi lesquels nous citerons: *Eléments de physiologie de l'homme* (1822); *Eléments de pathologie générale et de thérapeutique* (1823); *Histoire universelle de la médecine* (1825); etc.

LEUR (du lat. *illorum*, gén. plur. de *ille*, lui) pron. pers. pl. de la 3e pers. A eux, à elles. (Se place immédiatement devant le verbe dont il est complément ou devant le complément *en*, si le verbe a ces deux compléments) : *Enfant qui aime ses parents et* LEUR *obéit. Je* LEUR *en parlerai. Il n'y a pas à se fâcher contre les choses, car cela ne* LEUR *fait rien du tout.* (Ste-Beuve.)

LEUR adj. poss. D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles : *Ce sont les hommes qui font* LEUR *propre malheur.* (B. de St-P.) ‖ De ces choses, qui appartient à ces choses : *Les livres ont aussi* LEURS *destins.*

— pron. poss. *Le leur, la leur, les leurs*, La chose, les choses d'eux, d'elles : *Les pauvres ont leur fardeau, et les riches ont aussi* LE LEUR. (Boss.)

— n. m. *Le leur*, Ce qui est à eux, à elles : *Les sots n'attrapent rien; quelques-uns y mettent* DU LEUR. (Cour.)

— n. m. pl. *Les leurs*, Leurs parents, leurs alliés, leurs amis : *Si les Français ne soutiennent pas* LES LEURS, *qui donc soutiendront-ils?*

— Gramm. Emploi de *leur, leurs* et de *son, sa, ses*, avec *chacun*. (V. CHACUN.) *Leur* se répète nécessairement devant chacun des adjectifs qui se rapportent réellement à des substantifs différents : *Je connais* LEURS *grands et* LEURS *petits enfants.* Il est mieux de ne pas le répéter si les adjectifs se rapportent au même substantif : *Ils ont donné des preuves de* LEUR *étonnante et naïve simplicité.* On trouve, cependant, des exemples de répétition de *leur* dans ce dernier cas.

LEURE ou **L'EURE**, nom d'un quartier et d'un bassin de la ville du Havre, rappelant l'ancien mouillage qui s'étendait, avant la création du grand port, à l'O. de Harfleur, sur les grèves nord de la Seine. C'était, au moyen âge, le point de relâche le plus fréquenté de la Normandie.

LEURET (François), médecin aliéniste français, né et mort à Nancy (1797-1851). Il devint, en 1829, médecin en chef de Bicêtre. On lui doit d'utiles réformes dans le régime des asiles. Citons de lui : *Fragments psychologiques sur la folie* (1834); *Du traitement moral de la folie* (1840); *Anatomie comparée du système nerveux* (1838 et suiv.).

LEURRE (du german. : anc. haut allem. *luoder*; allem. mod. *luder*, charogne) n. m. Fauconn. Morceau de cuir rouge en forme d'oiseau, auquel on attache un appât et qu'on montre ou qu'on jette en l'air pour rappeler le faucon, lorsqu'il ne revient pas sur le poing. ‖ Chasse à l'oiseau où l'on emploie le leurre. ‖ *Oiseau de leurre*, Oiseau de fauconnerie, dressé à revenir au leurre (le *faucon*, le *sacre*, le *gerfaut*, le *pèlerin* ou *gentil-pèlerin*, l'*émerillon* et l'*aigle*). ‖ *Acharner le leurre*, Y attacher un morceau de chair, pour habituer l'oiseau à y venir. ‖ *Décharner le leurre*, En détacher la chair qu'on y avait mise.

— Fig. Artifice, moyen employé pour tromper, pour faire tomber dans un piège :

L'exemple est un dangereux *leurre*:
Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.
LA FONTAINE.

— Mar. Déguisement d'un navire.
— Pêch. Appât factice attaché à l'hameçon.
— SYN. **Leurre, amorce, appât**. V. AMORCE.

LEURRER (*leu-ré*) v. a. Dresser à revenir au leurre : LEURRER *un faucon.* ‖ Par anal. Attirer dans un piège : *On* LEURRE *facilement la souris par des appâts.* (Buff.) ‖ Fig. Séduire, tromper, faire tomber artificieusement dans quelque erreur : *L'espérance* LEURRE *le présomptueux.*

Leurré, ée part. pass. du v. Leurrer.
— S'est dit dans le sens de Déniaisé, rendu habile :

... Un jeune homme, après avoir en France
Étudié, s'en revint à Florence
Aussi *leurré* qu'aucun de par delà.
LA FONTAINE.

Se leurrer, v. pr. Etre leurré, en parlant d'un oiseau. ‖ Fig. Se laisser séduire, s'abuser.
SYN. **Abuser**, etc. V. ABUSER.

LEUSDEN (Jean), orientaliste hollandais, né et mort à Utrecht (1624-1699). Il professa l'hébreu à l'université d'Utrecht. Son principal ouvrage a pour titre : *Onomasticum sacrum, in quo omnia nomina propria hebræa, chaldaica, græca et latina tam in Vetere quam in Novo Testamento occurrentia explicantur* (1665-1684); etc.

LEUTKIRCH, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur l'Eschach; 3.159 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de machines. Ville libre jusqu'en 1803, elle fut réunie alors à la Bavière et, en 1810, au Wurtemberg. Les environs constituent la *Leutkircher Heide*, dont les habitants étaient autrefois bourgeois de l'Empire.

LEUTRITE n. f. Marne calcaire et sablonneuse, qu'on tire de *Leutra*, en Saxe.

LEUTSCHAU (en hongr. *Löcse*), ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. du comitat de Zips, à la source d'un petit tributaire du Hernad, sous-affluent de la Theiss par le Sajo; 6.318 hab. Eglise Saint-Jacques (XIIIe s.). Mines.

LEUTZE (Emmanuel), peintre allemand, né à Schwæbisch-Gmünd en 1816, mort à Washington en 1868. Sa première œuvre remarquable en Europe fut un *Christophe Colomb au concile de Salamanque* (1842), qui fut suivi de trois autres toiles se rapportant à l'histoire de Colomb : *Christophe Colomb dans les fers; Colomb devant la reine*, et la *Réception de Colomb à Barcelone*. Il quitta Dusseldorf en 1859, pour aller décorer divers monuments de Washington, aux Etats-Unis. Outre les tableaux mentionnés, nous citerons de lui : *le Débarquement des Normands en Amérique; les Iconoclastes;* et, en dernier lieu, *Washington passant la Delaware* (1850); etc.

LEUTZSCH, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), près de l'Elster, affluent de la Saale; 2.503 hab.

LEUVEN (Adolphe-Louis RIBBING **de**), homme politique suédois, né à Stockholm en 1765, mort à Paris en 1843. Il entra au service de la France en 1782, puis dans la garde suédoise (1784). Il prit part au complot de 1792 contre Gustave III, fut condamné à mort et vit sa peine commuée en celle de l'exil à perpétuité. Il vécut à Paris, en Suisse, où il entretint une longue correspondance avec Mme de Staël, à Seeland (1794-1795) et de nouveau à Paris. Il fut ensuite collaborateur au « Vrai libéral » (1815-1820), de Bruxelles, puis du journal parisien « le Courrier français ». — Son fils *Adolphe*, comte RIBBING, dit **de Leuven**, auteur dramatique français, né à Quincy en 1807, mort à Paris en 1884, s'étant lié d'une étroite amitié avec Alexandre Dumas, il écrivit avec lui un vaudeville, *la Chasse et l'Amour* (1825). Doué d'une grande facilité, il composa avec Scribe, Saint-Georges, etc., cent cinquante pièces, vaudevilles et livrets d'opéras. Pendant plusieurs années, il fut directeur de l'Opéra-Comique, avec Du Locle et Ritt. Nous citerons, parmi ses pièces : *les Commères* (1847), sous le pseudonyme de GRANVAL; *le Voyage sentimental* (1853); *la Fanchonnette* (1855); *Maître Pathelin* (1856); *la Poupée de Nuremberg* (1852); etc.

LEUVIGILDE ou **LEUWIGILDE**. Hist. V. LÉOVIGILDE.

LEUY ou **LUY**, petite rivière des Basses-Pyrénées et des Landes. Elle se forme de l'union du *Leuy de France* (80 kilom.) et du *Leuy de Béarn* (70 kilom.), nés tous deux dans les collines qui séparent Pau et Tarbes. Le Leuy atteint l'Adour, rive gauche, à 4 kilom. de Faubusse. Cours, depuis la rencontre des deux branches, 52 kilomètres.

LEUZE, ville de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Tournai, sur la Petite Dendre; 5.763 hab. Fabriques de tissus de laine, toiles. Victoire des Français, commandés par Luxembourg, sur Guillaume III, en 1691.

LE VACHER (le Père), missionnaire français, de l'ordre des lazaristes, mort en 1683. Envoyé à Tunis en 1647 par saint Vincent de Paul pour assister les esclaves, il fut, à la demande des négociants français, désigné par le dey pour remplacer le consul Lange Martin (1648). Il obtint, sur ses vives instances, d'être remplacé au consulat en 1653; mais, le dey le réclama de nouveau, et il dut séjourner à Tunis, de 1657 à 1666. Après un court séjour en France, le P. Le Vacher fut envoyé à Alger, en 1668. Il y rendit d'éminents services; mais le dey, en guerre avec la France, le fit périr attaché à la bouche d'un canon.

LEVADE n. f. ‖ *Prés de levade*. Dans le centre de la France, Prés situés sur les coteaux.

LEVADICE (*diss*) n. f. Mar. anc. Parapet volant, formé de tronçons de vieux câbles suspendus à une main courante de hêtre dressée sur des montants ou batayolles à la proue des anciennes galères.

LEVAGE (*vaj'*) n. m. Action de lever.
— Action de lever un impôt : LEVAGE *de la dîme.*
— Action de lever par la fermentation ou l'ébullition : *Le* LEVAGE *de la pâte.*
— Arg. Liaison galante facilement contractée : *Faire un* LEVAGE *à Bullier.*
— Constr. Action d'élever, de mettre en place une charpente, une pierre. ‖ *Appareil de levage*, Appareil destiné à lever des fardeaux, comme la chèvre, le cabestan, etc.
— Dr. féod. *Droit de levage* (levagium), Droit perçu par le seigneur justicier sur les denrées vendues pour être transportées hors du fief, après y avoir séjourné huit jours. ‖ Droit de 5 sols, perçu par le seigneur justicier sur les biens de ses sujets qui demeuraient hors du fief.
— Pêch. Action de retirer le poisson du bateau de pêche.
— Techn. Dans la fabrication de la dentelle réseau, Action de détacher le morceau fixé au parchemin. ‖ Nom donné aux bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on fait cuire le savon. ‖ Récolte du sel, dans les salines du Midi.
— Vitic. En certaines régions, et en particulier dans le Médoc, Manière d'assujettir les pampres dans les vignes.

LEVAILLANT (François), voyageur et naturaliste français, né à Paramaribo (Guyane) en 1753, mort près de Sézanne en 1824. Il explora longtemps l'Afrique méridionale. C'est lui qui a, le premier, rapporté en France la girafe. Son célèbre ouvrage : *Voyages de Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique* (1790-1796) a été traduit en plusieurs langues. Ses travaux sur les oiseaux sont remmarquables; ils contiennent des gravures d'une vérité scrupuleuse; parmi eux, il faut citer l'*Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique* (1796-1812).

LE VAILLANT DE FLORIVAL (Paul-Emile), orientaliste, né à Paris en 1799, mort en 1862. Elève de l'Ecole des chartes, il enseigna l'arménien, à partir de 1826, à la Bibliothèque royale. Levaillant a publié : *Exposé des persécutions exercées en 1828 à Constantinople contre les catholiques arméniens* (1831); *Précis historique sur l'Arménie* (1841); des traductions de l'*Histoire d'Arménie*, de Moïse de Khorène (1841), des *Fables* de Mekhitar-koch : la *Réfutation des différentes sectes des païens*, du Dr Eznig (1852).

LEVAIN (*vin* — rad. *lever*) n. m. Techn. Substance particulière, destinée à faire fermenter le corps auquel on la mêle. ‖ Pâte de farine qui a subi un commencement de fermentation et que l'on emploie, en boulangerie, pour faire lever le pain. ‖ *Levain de bière*, Syn. de LEVURE *de bière.*

— Fig. Germe d'une passion, d'une action morale ou intellectuelle : *La lecture est le* LEVAIN *de l'esprit.* (Braun.) ‖ Dans un sens péjoratif : *Un* LEVAIN *de haine.*

— Agric. *Levain d'engrais*, Nom donné par le cultivateur provençal Jauffret au jus de fumier qu'il additionnait d'une *lessive* de son invention.

— ENCYCL. Boulang. On donne, en général, le nom de *levain aigre* à celui qui est produit par la fermentation de la farine mélangée à l'eau, sous l'action d'une chaleur humide. Le levain est dit *jeune*, lorsque sa fermentation ne fait que commencer. Il devient *levain fort*, lorsqu'il a atteint le degré voulu de fermentation pour donner les meilleurs résultats. Enfin, on l'appelle *levain vieux*, quand sa fermentation est trop avancée. On emploie de préférence, pour la fabrication du pain ordinaire, le levain fort. Le *levain de bière* ou *levure de bière*, que l'on nomme encore

levain doux, est plus particulièrement choisi pour faire le pain de luxe. Les distilleries de grains fournissent aussi des levains de très bonne qualité.

LEVALLOIS (Jules), littérateur français, né à Rouen en 1829. Il fut, de 1855 à 1859, le secrétaire de Sainte-Beuve. Esprit fin, penseur idéaliste, admirateur de J.-J. Rousseau, dont il a publié des *Lettres inédites*, avec Streckeisen Moulton, il a fait longtemps la critique des livres, à la « Revue bleue », etc. On lui doit, notamment: *Critique militante* (1862); *Déisme et christianisme* (1866); *l'Année d'un ermite* (1870); *Sainte-Beuve* (1872); *Corneille inconnu* (1876), couronné par l'Académie; *les Maîtres italiens, en Italie* (1885); *Mémoires d'un critique* (1896); etc.

LEVALLOIS-PERRET, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Denis, dans la partie de la banlieue de Paris comprise entre les fortifications et la rive droite de la Seine en aval de Paris; 64.200 hab. Ch. de f. Ouest. Ateliers de constructions métalliques. Distilleries, fabriques de produits chimiques, carrosseries. Port sur la Seine, etc. — Le canton se compose de la seule commune de Levallois-Perret.

LEVAL-TRAHEGNIES, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi; 4.177 hab. Charbonnages, briqueteries.

LEVANA (du lat. *levare*, soulever). Antiq. rom. Déesse sous la protection de laquelle se trouvaient les nouveau-nés, après que le père les avait soulevés de terre et embrassés, pour montrer qu'il les reconnaissait.

LEVANNA, massif montagneux de la frontière franco-italienne des Alpes, situé aux sources de l'Arc et délimité au N. par le col du Carro (3.202 m.), au S. par le col de Girard (3.084 m.). Les pentes les plus escarpées sont à l'E., sur les vallées italiennes de l'Orco et de Forno. Les trois sommets principaux sont: la Levanna orientale (3.564 m.), la Levanna centrale, la plus élevée (3.640 m.), et la Levanna occidentale (3.607 m.), la plus facile à gravir. De vastes glaciers alimentent, à l'O., la rivière torrentielle de l'Arc, affluent de l'Isère.

LEVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui se lève, qui paraît à l'horizon. (Ne s'emploie qu'avec le mot *soleil*: *Maison tournée au* SOLEIL LEVANT.)

— Fig. *Soleil levant*, Puissance nouvelle, influence qui commence à se faire sentir: *Flatter le* SOLEIL LEVANT.

— Féod. Qui se lève de son lit. ‖ *Homme levant et couchant dans un lieu*, Homme y ayant son domicile.

— n. m. Orient, côté où le soleil se lève: *Un appartement exposé au* LEVANT. ‖ Pays situés à l'orient, et particulièrement sur la côte orientale de la Méditerranée. (Dans ce sens, prend une majuscule): *Trafiquer avec le* LEVANT. ‖ *Echelles du Levant*, Ports de commerce situés sur les côtes orientales de la Méditerranée. V. ÉCHELLES.

— Nom donné, dans le midi de la France, au vent qui souffle du côté de l'Orient.

— Comm. Variété de tabac à fumer, d'un arome fin et qui est peu chargé de nicotine: *Fumer du* LEVANT.

— SYN. Levant, est, orient.

— ANTON. Couchant, occident, ouest, ponant.

LEVANT (ÎLE DU) ou **du TITAN**, île de la Méditerranée, sur le littoral du dép. du Var, l'une des îles d'Hyères, la plus à l'E., d'où le premier de ses noms; 996 hect.; 26 hab., douaniers, gardiens du phare, etc.

LEVANTI n. m. Soldat de la marine turque. ‖ *Levanti patron*, Commandant d'une galère turque.

LEVANTIN, INE, personne née dans le Levant ou qui habite les contrées du Levant. — *Les* LEVANTINS. (Se dit spécialem. de la population mêlée, qui n'est ni turque ni arabe, des côtes de l'Asie et de l'Egypte.)

— Adjectiv. Qui a rapport, qui appartient au Levant ou à ses habitants: *Mœurs* LEVANTINES.

— n. m. Matelot des côtes de la Turquie et de l'Asie Mineure. ‖ Autref. Matelot provenant des levées faites dans les quartiers du littoral méditerranéen: *Embarquer des* LEVANTINS.

LEVANTINE n. f. Archéol. Dague dont le pommeau s'épanouit en deux ailes.

— Comm. Etoffe de soie unie et légère.

— ENCYCL. Archéol. La *levantine*, *dague à la levantine* ou *dague levantine*, fut en usage de la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe. On appelle souvent cette sorte de dague « dague à oreilles », à cause de la disposition caractéristique de son pommeau. La lame, assez courte, a ses tranchants légèrement curvilignes; elle est asymétrique, et, du talon à la pointe, la section présente plusieurs plans de retaille. Cette arme, vraisemblablement d'origine mosarabe, fut portée d'abord en Espagne, et elle ne devint jamais d'un usage commun dans l'Europe occidentale et centrale. En Italie, notamment à Venise, elle fut plus commune.

Levantine (fin du XVe s.).

LEVANTINE (VAL) [ital. *Leventina*], vallée supérieure du Tessin, avant son entrée dans le lac Majeur. C'est la *vallis Lepontina* des Romains, qui, de la domination lombarde, passa, au XVe siècle, sous la souveraineté du canton d'Uri. En 1798, elle fut rattachée au canton du Tessin. Elle est suivie par la voie ferrée de Lucerne à Milan qui traverse le tunnel du Saint-Gothard. Sa population est d'environ 15.000 hab. Le chef-lieu est la petite ville de *Faido*.

LEVANTO, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes; 4.482 hab. Port actif; carrières de marbre serpentin; les environs produisent des olives, limons, oranges et des vins doux estimés.

LEVANZO (anc. *Bucrina*), île italienne de la Méditerranée, la plus septentrionale des îles Egades. Elle a 15 kilom. de tour, est montueuse et compte 4.500 hab. Sol fertile en céréales, en vigne, oliviers.

LEVASSEUR (Jacques), érudit et littérateur français, né à Vismes, près d'Abbeville, en 1571, mort à Noyon en 1638. Il fut professeur aux collèges des Grassins et de Montaigu à Paris, recteur de l'université de cette ville (1609), enfin doyen de la cathédrale de Noyon (1616). C'était un homme fort instruit, mais qui écrivait dans un style bizarre. Nous citerons de lui: *Franciæ reges* (1602); *les Devises des empereurs romains depuis Jules César jusqu'à Rodolphe II* (1608); *Devises des rois de France* (1609); *Entrée et sortie de l'homme au monde* (1612); etc.

LEVASSEUR (Thérèse), femme de Jean-Jacques Rousseau, née à Orléans en 1721, morte en 1801. Elle exerçait à Paris le métier de lingère, lorsque Jean-Jacques Rousseau l'associa à son existence. Peu capable de comprendre le génie de l'écrivain, elle abusa indignement de la tendresse aveugle qu'il lui avait vouée. Les *Confessions* et la *Correspondance* de Rousseau contiennent le lamentable récit de cette vie à deux. L'Assemblée nationale vota à Thérèse Levasseur une pension de 1.200 francs, qui ne l'empêcha pas de finir dans la misère.

LEVASSEUR (René), dit **de la Sarthe**, homme politique français, né à Sainte-Croix (Sarthe) en 1747, mort au Mans en 1834. Il était chirurgien accoucheur au Mans quand il fut nommé député à la Convention, en 1792. Montagnard et jacobin enthousiaste, il partit en mission à l'armée du Nord et s'y montra aussi ardent patriote. Après le 9-Thermidor, il fut compromis dans l'insurrection de germinal an III. L'amnistie de l'an IV lui permit de reprendre au Mans son ancienne profession. Lors de l'invasion de 1815, les Prussiens l'arrêtèrent et l'envoyèrent à Coblentz. Mis en liberté, il alla enseigner la chirurgie à Louvain, et ne rentra en France qu'après 1830. Ses *Mémoires*, publiés en 1829-1831, ont été écrits par Achille Roche.

LEVASSEUR (Marie-Claude-Josèphe, dite *Rosalie*), chanteuse de l'Opéra, née à Valenciennes en 1749, morte à une date inconnue. Elle débuta à l'Opéra en 1766, et fut mise en pleine lumière par sa création de l'*Alceste* de Gluck, où elle put donner toute la mesure de son beau tempérament dramatique. Elle parut ensuite avec le même éclat dans *Armide* et *Iphigénie en Tauride*, puis dans l'*Andromaque* de Grétry, le *Persée* de Philidor et le *Renaud*, de Sacchini; elle quitta l'Opéra en 1785. Protégée par Gluck, elle remplaça Sophie Arnould dans les principaux rôles des œuvres du maître. Sa rivale se vengea de ce passe-droit par des mots piquants et spirituels. Elle fut nommée baronne du Saint-Empire, grâce à l'appui de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, dont elle était la maîtresse et qu'elle épousa en 1790; devenue veuve quatre ans après, elle se remaria avec le comte de Fouchié.

LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), chanteur dramatique français, né à Bresles (Oise) en 1791, mort à Paris en 1871. Il débuta à l'Opéra en 1813. En 1822, il alla créer à Milan un rôle important dans un opéra nouveau de Meyerbeer, *Marguerite d'Anjou*. A son retour à Paris, il entra au Théâtre-Italien pour tenir l'emploi des basses. Au bout de cinq ans, il reparut à l'Opéra, avec les ouvrages de Rossini: *Moïse, le Comte Ory* et *Guillaume Tell*, et avec ceux de Meyerbeer: *Robert le Diable, les Huguenots* et *le Prophète*, auxquels il faut ajouter: *la Juive, le Serment, la Favorite* et *Charles VI, etc.* En 1841, il avait été chargé d'une classe de déclamation lyrique au Conservatoire.

LEVASSEUR (Pierre-*Emile*), économiste et géographe, né à Paris en 1828. Sorti de l'Ecole normale supérieure, il professa dans divers lycées de province et de Paris et fut élu, en 1868, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Chargé d'un cours d'histoire des faits et doctrines économiques au Collège de France en 1863, il devint professeur en titre en 1872, et professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers en 1876. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages: *Recherches historiques sur le système de Law* (1854); *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution* (1859 et 1900); *la France industrielle en 1789* (1865); *Du rôle de l'intelligence dans la production* (1867); *Cours d'économie rurale, industrielle et commerciale* (1869); *la Population française* (1889-1892); *l'Agriculture aux Etats-Unis* (1895); *l'Ouvrier américain* (1897), et de nombreux ouvrages de géographie et d'enseignement.

LE VAU [et non **LEVEAU** ou **LEVAU**, comme on l'écrit souvent à tort] (Louis), architecte français, né et mort à Paris (1612-1670). Praticien habile, mais peu original, il n'a fait que bâtir, sur les dessins de Mansard et de Le Nôtre, le château de Vaux du surintendant Foucquet, qu'on lui attribue généralement (1653). Nommé, en 1653, directeur des bâtiments du roi, il construisit au château de Vincennes des ailes qui servent de casernes, fut chargé d'achever, à partir de 1660, les façades intérieures et une partie des façades extérieures de la cour du Louvre (N.-S. et E.), puis de continuer les Tuileries (1664), où il éleva notamment les anciens pavillons de Flore et de Marsan. Ce fut sur ses dessins que son élève et gendre François Dorbay construisit le collège des Quatre-Nations, aujourd'hui palais de l'Institut.

LÉVAY (Joseph), poète hongrois, né en 1825. Rédacteur au ministère de l'intérieur, il professa à Miskolcz, et devint finalement premier notaire du comitat de Borsod. Il est un des meilleurs poètes de la Hongrie contemporaine. Toujours finement ciselées, ses poésies évoquent, sous forme d'allégories ou de récits historiques des temps anciens, le triste état de la Hongrie après la Révolution. Ses chants d'amour sont devenus populaires.

LÈVE (subst. verbal de *lever*) n. f. Techn. Pièce de bois, servant à soulever le pilon du moulin à poudre. ‖ Genre de tissage, dont le travail a lieu par le mouvement ascendant des lices.

— Jeux. Espèce de maillet à long manche, avec lequel on pousse la boule, au jeu de mail. ‖ On dit aussi MAIL.

— Navig. fluv. *Faire une lève*, Lever la corde de trait d'un bateau qui monte, afin qu'un bateau qui descend ou qu'un bateau plus petit puisse passer dessous.

Lève.

LEVÉ n. m. Topogr. Action de lever un plan: *Exécuter un* LEVÉ *à la planchette*. (On écrivait mieux autrefois et on écrit quelquefois encore *le* LEVER *d'un plan*.)

— Substantiv. Ce qui est levé: *Un* LEVÉ *de cartes*. (Vx.) ‖ Action de se lever du lit. (Inus.) V. LEVER.

— Mar. *Levé sous voiles, sous vapeur*, Travail consistant à faire sur un navire en marche le levé d'un plan de côtes.

— Musiq. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

— ENCYCL. Topogr. Le *levé de plans* consiste à déterminer au moyen de certains instruments les dimensions de terrains, de constructions ou de machines et à reporter, à une certaine échelle, sur une feuille de papier, les projections de leurs points.

A. Les *levés de terrains* se font:

1° *Au mètre. a)* Par *cheminement*, si le contour est accessible. On exécute d'abord sur le papier un croquis du polygone formé par le terrain à relever, puis on parcourt le périmètre de cette figure en mesurant les longueurs des côtés AB, BC, CD (*fig.* 1), ainsi que les angles FAB, ABC. On prend pour cela, à l'aide de la chaîne, $Ag = Ah$ et on mesure gh, ce qui permet la construction sur le plan du triangle Agh. Quand l'intérieur du polygone est inaccessible, on prolonge AB, AF, afin de pouvoir édifier le triangle $g'Ah'$. On établit ainsi la direction des côtés, et l'on procède de même pour chaque angle.

Fig. 1.

b) Par *rayonnement*, lorsque la surface du terrain est partout accessible. On joint tous les sommets A, B, C du polygone à un point intérieur. On mesure les côtés OA, OB (*fig.* 2), ce qui permet de construire chacune des figures partielles.

Fig. 2.

c) Par *intersection*, quand le terrain est inaccessible et que les sommets du polygone sont visibles. Pour cela, on trace une base horizontale, on prend par des jalons les alignements correspondant aux côtés du polygone, et l'on détermine leurs intersections avec la base. Une fois les angles relevés et les longueurs accessibles mesurées, on reporte sur le papier les triangles auxiliaires obtenus. La longueur des côtés et la position des sommets du polygone se trouvent par suite fixées.

Fig. 3.

2° *A l'équerre.* On mesure une base XY (*fig.* 3), les distances des points remarquables A, B..., à cette dernière, puis les longueurs XA′, A′B′... Alors, on peut construire sur le papier des figures semblables à XAA′, ABA′B′..., et, en considérant ainsi la surface du terrain comme une somme de triangles et de trapèzes, on l'évalue aisément. Dans ce procédé, la méthode des *intersections* sert principalement lorsque le terrain est découvert, mais inaccessible à son intérieur. On trace deux axes rectangulaires OX, OY (*fig.* 4), sur lesquels on élève des perpendiculaires aA, $a'A$..., correspondant à chacun des points du polygone; on mesure les distances de leurs pieds au point de rencontre O des axes rectangulaires, soient Oe, Oa..., sur la ligne des X; Oe', Oa'..., sur celle des Y. Les sommets E, A..., sont de la sorte déterminés.

Fig. 4.

3° *A la planchette.* Avec cet instrument, on emploie l'un ou l'autre des procédés précédemment décrits. Mais, dans les opérations souterraines à la planchette, la méthode par cheminements est presque seule usitée. Des lampes remplacent alors les jalons.

4° *Au graphomètre.* D'ordinaire, on mesure les longueurs avec la chaîne, les angles au graphomètre. Pour les levés exigeant une grande précision, on prend plusieurs bases d'opérations, afin d'avoir des vérifications.

B. *Levés de constructions et de machines.* Pour les levés de *maisons* on exécute un croquis de chaque étage en commençant par le rez-de-chaussée. On monte ensuite les étages, et on passe à la cave pour revenir au grenier. Après, on mesure les dimensions de chaque côté des polygones constitués par les pièces et on cote les détails (portes, fenêtres, cheminées, solives, hauteur des plafonds, etc.). On procède ainsi pour chaque étage. La liaison de la cave avec le plan du rez-de-chaussée se fait au moyen de repères pris par les soupiraux. Une fois les dimensions horizontales ainsi obtenues, on établit d'une façon analogue les *coupes* ou sections par des plans verticaux, sur lesquels on projette les objets situés entre le plan sécant et le mur le plus voisin au delà du plan par rapport à l'observateur.

Le levé des machines s'effectue selon les mêmes principes. On exécute un croquis, puis on prend les cotes horizontales, et on relève après les détails des coupes.

C. *Levés de mines.* On fait des levés de mines au moyen de la boussole suspendue, qui donne les directions, du demi-cercle suspendu, qui fournit les pentes, et de la boussole enchâssée pour rapporter sur le papier. On détermine l'orientation des galeries et des puits à l'aide de leurs coordonnées par rapport à trois plans rectangulaires: l'un horizontal, les deux autres verticaux, se coupant sur un point convenablement choisi.

D. *Levés d'un pays.* On s'attache d'abord aux points saillants qui constituent un canevas, sur lequel on fixe les routes, cours d'eau, forêts, monuments, etc. En supposant ces repères liés entre eux, trois à trois, par des droites, le pays se trouve recouvert d'un réseau de triangles (*triangulation*). Puis des opérations analogues permettront

de déterminer les projections des points secondaires, et ainsi de suite. V. ARPENTAGE, BOUSSOLE, GÉODÉSIE, GRAPHOMÈTRE, TRIANGULATION.

LÈVE-CADRE n. m. Apic. Outil dont se servent les apiculteurs pour enlever des ruches les cadres où les abeilles ont établi leurs rayons de cire et de miel. (Il y en a de deux sortes : l'un en forme de pince, le second à ressort.) ‖ Pl. *Des* LÈVE-CADRE (ou CADRES).

Lève-cadre pour ruches : 1. A ressort ; 2. A pinces.

LÈVE-CUL (À) n. m. ‖ *Jouer à lève-cul,* Manière de jouer dans laquelle les joueurs, en trop grand nombre, attendent leur tour et prennent la place des perdants, qui *lèvent le cul.*

— Fauconn. *Voler à lève-cul.* Se dit des oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

LEVÉE n. f. Action de lever. (Inus. dans ce sens général.) — Action d'enlever, de recueillir : *Faire la* LEVÉE *des grains.* ‖ Les récoltes à enlever : *Vendre sa* LEVÉE *de fruits.*

— Perception d'impôts : *La* LEVÉE *des contributions.*

— Discontinuation, suspension : *La* LEVÉE *d'un siège.* ‖ Fin d'une réunion : *Se rejoindre à la* LEVÉE *de la séance.*

— Action de germer et de sortir de terre, en parlant des graines.

— Art culin. *Levée d'agneau,* Nom donné aux poumons, cœur et foie, que l'on prépare en civet, sauce rousse, etc.

— Bours. *Levée de titres,* Action de prendre livraison de valeurs achetées à terme.

— Comm. Action de faire enlever les marchandises déposées chez un intermédiaire. ‖ Ensemble des sommes d'argent prises en même temps ou dans un intervalle donné dans un établissement de crédit.

— Dr. *Levée des scellés,* Action par laquelle un officier de justice enlève des scellés. V. SCELLÉ.

— Géom. Action de lever un plan. V. LEVÉ n. m.

— Jeux. Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague au jeu de bagues. ‖ Pli, Ensemble des cartes qu'un joueur gagne et ramasse sur un seul coup.

— Mar. Soulèvement des lames de la mer par l'action du vent. ‖ *Levée des couples,* Opération consistant à dresser les couples sur la quille d'un navire en chantier. (Les premières couples servant de repère pour la position des autres s'appellent *couples de levée.*)

— Mécan. Came, saillie sur la circonférence d'une roue, servant à soulever un organe par intervalles. ‖ Espace parcouru par le piston dans le corps d'une pompe. (On dit également, dans ce cas, *jeu du piston.*)

— Milit. *Levée de terre,* Remblai naturel ou artificiel, que l'on utilise ou que l'on organise pour abriter des tirailleurs ou de l'artillerie. ‖ *Levée de troupes,* Opération dont l'objet est de réunir les hommes destinés à constituer les forces militaires d'un pays. ‖ *Levée de siège,* Opération que doit exécuter une armée quand les circonstances l'obligent à abandonner le siège d'une place sans avoir réussi à s'en emparer. ‖ *Levée de camp,* Série des opérations que doit exécuter une troupe quand elle quitte une position, où elle était campée ou bivouaquée.

— Navig. fluv. Sorte de plancher établi à l'avant ou à l'arrière d'un petit bateau et quelquefois aux deux extrémités, notamment dans les bateaux de pêche.

— P. et chauss. Sorte de digue, de talus en terre ou en maçonnerie, servant à retenir les eaux d'une rivière, d'un canal, ou à former un chemin à travers un terrain marécageux.

— Post. Action de retirer les lettres d'une boîte, pour les centraliser et les envoyer à leur destination.

— Techn. Ce qu'on lève sur la largeur d'une étoffe, sur une pièce de toile pour faire un vêtement. ‖ Bande de verre coupée par un vitrier pour réduire la vitre aux dimensions voulues. ‖ Bande de papier, dont les vitriers se servent pour faire des calfeutrages. ‖ Plateau sur lequel on étend les feuilles de carton, à mesure qu'on les retire des langes. ‖ Nom que les fabricants de glaces coulées donnent à la glace qu'ils assujettissent sur la table de coulée pour pouvoir la travailler et la polir.

— Loc. div. *Levée du corps,* Acte officiel par lequel on enlève le corps d'une personne décédée pour l'inhumer ou pour l'exposer, afin qu'il soit reconnu ; cérémonie religieuse faite à ce moment au domicile du défunt. ‖ *Levée de boucliers,* Démonstration des soldats romains, lorsqu'ils se soulevaient contre leur général. — Fig. Opposition violente, attaque concertée contre un corps, une autorité : *Faire une* LEVÉE DE BOUCLIERS *contre le ministère.*

— ENCYCL. Comm. On désigne sous le nom de *levée* les prélèvements faits par les commerçants dans la caisse de leur commerce et pour leur compte personnel. La comptabilité ouvre à chaque commerçant un compte courant, absolument identique à celui d'une tierce personne.

Dans les sociétés en nom collectif ou en commandite simple, on a soin d'indiquer, après le nom de chaque associé commerçant, la mention *sous-compte levées* ou mieux *sous-compte courant,* afin de le distinguer d'un autre compte ouvert au même associé et auquel on ajoute la mention *sous-compte capital* ou *sous-compte apport.*

— Milit. *Levée en masse.* La *levée en masse* est le fait, par la population d'un territoire de prendre spontanément les armes à l'approche de l'ennemi. L'acte de La Haye (1899) a déclaré (art. 2) que « la population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion, sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article premier (chef responsable, signes distinctifs, etc.), sera considérée comme belligérante, si elle respecte les lois et coutumes de la guerre ».

— P. et chauss. Les *levées* se font le plus généralement en terre, en sable, en pierres sèches ou en fascinages. Les levées en terre ont habituellement au sommet une épaisseur égale à la hauteur d'eau à soutenir lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 mètres ; au-dessus de cette hauteur, on ajoute à la largeur au sommet 0m,30 par mètre de hauteur d'eau. Pour amortir l'effet du batelage sur les terres, on pratique dans la levée une petite banquette vers le niveau habituel des eaux, et on la plante de roseaux flexibles. Fréquemment, on les revêt d'un perré en pierres sèches ou maçonnées, ou seulement d'un gazonnement. Quelquefois, on plante d'arbres les talus des levées pour retenir les terres.

LÈVE-ET-BAISSE n. m. Techn. Genre de tissage, dans lequel les fils de la chaîne exécutent simultanément les mouvements ascendants et les mouvements descendants, au moment du passage des navettes.

Lève-gazon.

LÈVE-GAZON n. m. Hortic. Outil qui sert à enlever, à détacher du sol les bandes de gazon qu'on avait préalablement coupées latéralement. ‖ Pl. *Des* LÈVE-GAZON.

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François), médecin français, né à Ouzouer (Nièvre) en 1765, mort à Paris en 1829. Il servit comme chirurgien de l'armée d'Italie, et, de retour à Paris, y enseigna l'anatomie et la physiologie ; il fut membre de l'Académie de médecine. Citons de lui : *Traité complet de pathologie, de thérapeutique et d'opérations chirurgicales* (1812). — Son fils, JOSEPH-HENRI, né en 1796, mort en 1870, a laissé des travaux intéressants de mycologie, dont le plus important est son *Iconographie des champignons,* en collaboration avec Paulet (1855). Son *Dictionnaire mycologique* est resté inachevé.

LEVEILLÉ (Louis-Jules), jurisconsulte français, né à Rennes en 1831. Il fut chargé de cours de droit à Rennes, puis à Paris, devint maître des requêtes dans la commission provisoire qui remplaça le conseil d'État, et conseiller municipal de Paris de 1871 à 1877. En 1873, il fut nommé professeur de droit criminel à la Faculté de Paris ; il fut chargé, en 1884, d'aller étudier à la Guyane les conditions dans lesquelles pourrait s'appliquer la loi sur la relégation. Il fut député de Paris, de 1893 à 1898. On lui doit, entre autres travaux : *De l'abolition de la contrainte par corps* (1866) ; *Notre marine marchande et son avenir* (1868) ; *De la réforme du Code d'instruction criminelle* (1882) ; *la Guyane et la Question pénitentiaire coloniale* (1886).

LÉVEILLÉ (Augustin-Abel-Hector), botaniste français, né au Mans en 1863. Il a fondé l'Académie internationale de géographie botanique et, avec le Dr Gillot, l'Association française de botanique. Il s'est attaché particulièrement à rechercher l'origine des espèces végétales ; il a publié de nombreuses notes de géographie botanique, une *Monographie du genre onothera* (1901) ; une *Flore de la Mayenne* (1895-1901).

LEVEMENT (*man*) n. m. Action de lever.

LEVEN, bourg d'Écosse (comté de Fife), sur le golfe du Forth, petit port à l'embouchure de la *Leven ;* 2.000 hab.

LEVEN, petite rivière d'Écosse, qui apporte à la Clyde le trop-plein des eaux du lac Lomond, après avoir arrosé une vallée fertile. — Lac d'Écosse, dans le comté de Kinross. (Dans une de ses quatre îles, ruines d'un château fort où fut enfermée Marie Stuart.)

A, lève-nez de bonnette.

LÈVE-NEZ n. m. Mar. Petit cordage servant, dans la manœuvre, à relever des objets qui exigent peu d'efforts : LÈVE-NEZ *de l'armure de brigantine.* LÈVE-NEZ *de la bonnette basse.* ‖ Pl. *Des* LÈVE-NEZ.

LEVENS, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 18 kilom. de Nice, au-dessus d'un affluent de la Vésubie, non loin du confluent de la Vésubie et du Var ; 1.511 hab. Commerce d'huiles. Moulins. Ruines romaines et féodales. — Le canton a 9 comm. et 5.410 hab.

LEVENSHULME, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 3.555 hab.

LÉVÊQUE (Pierre), ingénieur français, né à Nantes en 1746, mort au Havre en 1814. Professeur à l'École de marine de sa ville natale et bientôt ingénieur-hydrographe, il débuta par une *Table générale de la hauteur et de la longitude du nonagésime* (1776). Citons encore de lui : *le Guide du navigateur,* où l'on trouve l'histoire des tentatives faites en différents temps pour la solution du problème des longitudes, la pratique des instruments et les règles de calculs pour les problèmes usuels, avec les tables nécessaires ; une description détaillée des côtes de la Grande-Bretagne, de la Hollande, du Jutland et de la Norvège, etc.

LÉVÊQUE (Jean-*Charles*), professeur et philosophe français, né à Bordeaux en 1818, mort à Bellevue en 1900. Élève de l'École normale supérieure (1838), agrégé de philosophie (1842), élève de l'école d'Athènes, suppléant de Barthélemy-Saint-Hilaire dans sa chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France, il devint titulaire de la chaire, en 1861. Il fut, en 1865, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ami et disciple de Victor Cousin, il appliqua la méthode éclectique à l'esthétique. Son ouvrage capital est : *la Science du beau étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire* (1861). Ch. Lévêque a écrit encore : *le Spiritualisme dans l'art* (1864) ; des *Études de philosophie grecque et latine* (1864) ; *les Harmonies providentielles* (1872) ; etc.

LEVER (du lat. *levare,* même sens. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je lève. Tu lèveras*) v. a. Porter, placer plus haut : LEVER *les bras.* ‖ Soulever pour frapper : LEVER *la main, le poing, la hache sur quelqu'un.* ‖ Soulever pour ouvrir : LEVER *une trappe.*

— Mettre droit, redresser, en parlant d'une personne couchée, d'une chose penchée ou renversée : LEVER *un malade sur son séant.* LEVER *un tonneau.* ‖ Retirer du lit et habiller : LEVER *un enfant.*

— Ôter, enlever : LEVER *les scellés.* LEVER *un appareil.* LEVER *des filets, des nasses,* etc.

— Supprimer, faire disparaître : LEVER *des difficultés, des scrupules.* ‖ Révoquer, faire cesser : LEVER *une défense.*

— Couper, prendre sur un tout : LEVER *un habit sur une pièce d'étoffe.*

— Recueillir, percevoir, ramasser : LEVER *les récoltes d'une ferme, des impôts.* ‖ Vider : LEVER *une boîte aux lettres.*

— Enrôler, appeler sous les armes : LEVER *des recrues.*

— Arg. Faire un levage. V. LEVAGE. (Arg.)

— Agric. *Lever les guérets,* Donner le premier labour à des terres qu'on a fait reposer pendant quelque temps. ‖ *Lever la vigne,* L'attacher à l'échalas.

— Bours. Prendre livraison contre espèces des titres achetés à terme, soit ferme, soit à prime.

— Chass. Faire partir une pièce de gibier. ‖ Fig. *Lever le lièvre,* Être le premier à découvrir un secret, à faire une motion, à mettre une affaire en train.

— Dr. Se faire délivrer une expédition de : LEVER *un jugement. Faire* LEVER *un arrêt.*

— Féod. *Lever le cri,* Pousser le cri d'alarme convenu en cas de péril. ‖ *Lever bannière,* Placer sa bannière sur son château, pour appeler ses vassaux aux armes.

— Géom. Tracer sur le papier : LEVER *un plan.*

— Hortic. Enlever de terre avec les racines : LEVER *une tulipe.* LEVER *un arbre en motte.*

— Jeu. *Lever les cartes* ou simplem. *Lever,* Prendre les cartes jouées par les adversaires parce que ces cartes ont une valeur moindre. (On dit aussi, dans le même sens : *Faire la main, Lever la main.*) ‖ Au trictrac, *Lever les dames* ou simplem. *Lever,* Les placer sur la bande après qu'elles sont toutes passées par la table de retour.

— Manèg. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes* ou *Lever le devant,* Manier un cheval de manière à lui faire faire des cabrioles, des pesades, des courbettes.

— Mar. *Lever l'ancre,* La retirer du fond ; appareiller, partir. ‖ *Lever une ancre par les cheveux,* La retirer du fond au moyen de son orin. ‖ *Lever les rames,* Tenir les avirons à plat en les mettant horizontalement le long du plat-bord. ‖ *Lève rames !* Commandement pour lever les rames. ‖ *Lever le blocus,* Cesser de bloquer un port ou une côte. ‖ *Lever la chasse,* Abandonner la poursuite d'un navire. ‖ *Lever un navire,* En monter les couples de levée. (On dit, alors, que le navire est monté en bois tors.) ‖ *Lever les lofs,* Peser sur les cargue-points des basses voiles pour en soulever les points. ‖ *Lève les lofs !* Commandement d'exécution pour cette manœuvre. ‖ *Lever les accores,* Enlever les accores qui soutiennent un navire. ‖ *Lever une bosse, un paillet,* Les enlever de la place qu'ils occupaient. ‖ *La mer se lève,* Quand elle grossit. ‖ *La mer lève,* Quand elle se creuse sous l'effet du vent. ‖ *Un navire lève du nez,* Quand il tangue fort. ‖ *Lever volte,* Expression ancienne qui signifiait, à bord des galères, Décrocher les antennes.

— Milit. Sonnerie de clairon que l'on exécute à l'issue d'un tir, après la sonnerie de *Cessez le feu,* et dans le but d'avertir les marqueurs qu'ils aient à quitter leurs abris pour compter les balles mises dans les cibles.

Levez-vous ! (Sonnerie de clairon.)

— Pêch. *Lever le filet* ou *un filet,* Commencer la fabrication du filet par une série de demi-mailles appelées *levures* ou *pigeons.*

— Techn. *Lever la pierre.* En terme de lapidaire, Retirer la pierre taillée de dessus la roue.

— Typogr. *Lever la lettre.* V. LETTRE. ‖ *Lever la correction d'une épreuve,* Réunir par ordre dans un composteur toutes les lettres nécessaires pour exécuter cette correction.

— Véner. *Lever le pied,* Couper le pied de devant droit du cerf, du chevreuil, du sanglier porté bas pour le remettre au maître d'équipage qui en fait hommage, ou, selon l'expression, *fait les honneurs du pied.*

— Loc. div. *Lever la main,* Jurer, faire serment, parce que le serment se prononce, aujourd'hui, la main droite levée. ‖ *Lever les épaules,* Faire un mouvement des épaules en signe de mépris. ‖ *Lever le pied* (fam.), Déguerpir, s'enfuir. — Spécialem. Faire banqueroute. ‖ *Lever le coude,* Aimer à boire, boire fréquemment. ‖ *Lever la crête,* Montrer de l'orgueil, s'attribuer une certaine importance. — Commencer à se sentir formé, fort. ‖ *Lever la tête,* Montrer de la hardiesse, de la fierté. ‖ *Lever les yeux, le regard,* Regarder en haut : LEVER LES YEUX *au ciel.* — Fig. Regarder avec assurance : *N'oser* LEVER LES YEUX *devant quelqu'un.* — Cesser de regarder, détourner le regard : *Ne pas* LEVER LES YEUX *de son livre.* ‖ LEVER *les yeux sur,* Aspirer, prétendre à : *Lever* LES YEUX SUR *une dot.* ‖ *Lever un corps,* Prendre un mort, avec certaines formalités, soit à son domicile, pour procéder à ses funérailles, soit dans l'endroit où il a été trouvé, pour le porter au lieu où l'on expose les corps des inconnus. ‖ *Lever un corps saint,* L'exhumer avec cérémonie, pour l'exposer à la vénération des fidèles. ‖ *Lever la toile, le rideau,* Relever ce qui cache la scène d'un théâtre aux spectateurs. ‖ *Lever le masque,* Ne plus dissimuler ses véritables intentions. ‖ *Lever le voile,* Découvrir, mettre au jour une chose mystérieuse ou cachée. ‖ *Lever l'étendard,* Se mettre à la tête d'un parti, commencer une lutte ouverte : LEVER L'ÉTENDARD *de la révolte.* ‖ *Lever le siège,* Mettre fin aux opérations du siège. — Fig. Se disposer à quitter une réunion, une société. ‖ *Lever le camp,* Décamper, retirer ses troupes. ‖ *Lever la chemise à un enfant,* Le fouetter. ‖ *Lever la paille,* Être tout à fait supérieur, extraordinaire, décisif. (Se dit par allusion à l'ambre, qui attire les pailles et les soulève.) ‖ *Lever boutique,* Établir un commerce, ouvrir un établissement de marchand.

— v. n. Sortir de terre et commencer à pousser : *Tous les grains semés ne* LÈVENT *pas.* ‖ Fermenter, en parlant de la pâte : *La levure fait* LEVER *la pâte.*

Levé, ée part. pass. du v. Lever.

— Blas. Attribut des quadrupèdes (plus particulièrement de l'ours) quand ils sont debout et droits. ‖ Se dit également d'une herse (porte de forteresse ou de château) quand elle permet de passer.

D'argent, à un ours levé de sable.

— Loc. div. : *Pierre levée,* Menhir. ‖ *Tête levée, Front levé,* Avec résolution, sans rien craindre. ‖ *Au pied levé,* Sans préparation, sans délai et comme par surprise. ‖ *Par assis et levé.* Se dit, dans une assemblée délibérante, d'un vote où ceux qui votent pour se lèvent, tandis que les autres restent assis : *Amendement rejeté* PAR ASSIS ET LEVÉ.

Se lever, v. pr. Être levé. ‖ Être perçu, recueilli.

— Se mettre droit, debout. Sortir du lit, quitter le lit.

— Se soulever, se révolter, prendre les armes : *Quand l'heure a sonné, les peuples opprimés* SE LÈVENT. (V. Hugo.)

— Paraître à l'horizon : *Le soleil* SE LÈVE *tard en hiver.* ‖ Se former, s'étendre : *Brouillard qui* SE LÈVE *le matin.* ‖ Commencer à souffler, en parlant du vent. — Fig. Commencer à paraître, se manifester, se produire. ‖ *Le temps se lève,* Il commence à devenir plus beau.

— *Se lever de table,* Quitter la table. ‖ *Se lever matin.* Au fig. Etre actif et habile, ne pas perdre de temps. ‖ *S'être levé le cul devant, le cul le premier,* Etre de fort mauvaise humeur (ce qu'un préjugé populaire attribue à la façon dont on est sorti du lit). ‖ *Se lever sur ses ergots,* Se rebiffer, se montrer prêt à lutter. (Se dit par allusion au coq, qui se redresse sur ses pieds avant d'attaquer son adversaire.)

— Avec suppression du pronom, *Faire lever,* Faire partir du gîte, en parlant du gibier : FAIRE LEVER *un lièvre.*

— Politiq. *Se lever pour, Se lever contre,* Voter pour ou contre une proposition, dans le vote par assis et levé.

— ALLUS. LITTÉR. : **Lève-toi, et marche,** Paroles de Jésus-Christ qui, dans l'application, expriment une volonté supérieure, toute-puissante. V. SURGE, ET AMBULA.

— SYN. **Lever, élever, enlever,** etc.

LEVER (*vé* — subst. verb. de *lever* v. a.) n. m. Action de quitter son lit : *Faire ses ablutions à son* LEVER.

— Astron. Apparition à l'horizon : *Le* LEVER *du soleil, du roi,* etc.

— Géom. *Lever des plans.* V. LEVÉ.

— Manèg. Action du cheval qui lève les jambes.

— Théâtr. Action de lever la toile : *Le* LEVER *du rideau.* ‖ *Lever de rideau,* Petite pièce par laquelle on commence une soirée théâtrale. — Autref. Gratification que les auteurs recevaient le jour de la première représentation de leurs ouvrages, indépendamment du droit sur la recette.

— ENCYCL. Astron. On appelle *lever* d'un astre l'instant où il apparait au-dessus de l'horizon sensible : le lever se produit alors d'autant plus tot que le lieu d'observation est plus élevé. Aussi, en astronomie, le lever proprement dit a lieu lorsque la distance zénithale $z = 90°$, c'est-à-dire par rapport à l'horizon rationnel. Cependant, la réfraction diminue la distance zénithale vraie : la réfraction horizontale étant de 35'6'', l'heure du lever se déterminera en faisant $z = 90°35'6''$ dans la formule :

$$\cos z = \cos P \cos \lambda + \sin P \sin \lambda \cos H,$$

ou

$$\operatorname{tg} \frac{H}{2} = \sqrt{\frac{\sin(p-P)\sin(p-\lambda)}{\sin p \sin(p-z)}}.$$

P est la distance polaire, λ la colatitude, H l'angle horaire, *p* le demi-périmètre du triangle de position.

Avec une exactitude parfois suffisante, on peut corriger l'heure du lever en considérant la réfraction comme une différentielle, d'où :

$$\delta H = \delta z \frac{\sin\lambda \sin H}{\sin P},$$

et le résultat est bien assez précis pour un almanach ou une petite région de territoire. Trop précis, le calcul n'a plus aucune signification qu'en un point déterminé.

A la mer, la montre étant réglée sur le temps vrai, on se proposera de calculer l'heure vraie du lever par la formule

$$T_{vg} = T_{ag} + AR_a - AR_v$$

ou $T_{vg} = T_{ag}$ pour le Soleil ; AR est l'ascension droite du Soleil vrai (v) ou apparent (a) ; T_{ag} est le temps d'un astre dans un lieu de longitude g, temps vrai T_{vg}.

En rade, on calcule l'heure moyenne

$$T_{mg} = T_{ag} + AR_a - AR_m.$$

Pour avoir, par exemple, l'heure du lever apparent de l'un des bords du Soleil, on passe de la hauteur du bord indiqué à la hauteur vraie du centre, et l'on obtient aisément la correction à faire à l'heure du lever vrai.

Les tables sont faites en général pour le Soleil à la minute ronde ; aux cinq minutes rondes, à titre d'indication, pour les astres, d'autant qu'ils sont difficiles à percevoir près de l'horizon. D'ailleurs, les manuels d'astronomie et de navigation contiennent les tables préparatoires pour les calculs plus précis lorsqu'ils sont utiles.

— Hist. *Lever du roi.* On nommait ainsi la réception particulière qui avait lieu dans la chambre du roi après qu'il était levé. Dès que le roi était réveillé et avait récité l'office du Saint-Esprit, le *petit lever* commençait : pour assister au *petit lever,* il fallait avoir les *grandes entrées,* honneur très rare. Lorsque le roi était sorti du lit et s'était enveloppé de sa robe de chambre, la *petite entrée* commençait. Les grands seigneurs, les secrétaires d'Etat, quelques courtisans étaient admis en sa présence. Le *grand lever* n'avait lieu que quand le roi était peigné et rasé. Le Dauphin ou l'un des plus grands seigneurs lui présentait la serviette. La chemise lui était également donnée par le prince le plus élevé en dignité, ou, à défaut de prince, par le grand chambellan. Beaucoup de seigneurs étaient reçus au *grand lever.* Quand le roi était complètement habillé et que l'aumônier de service avait terminé les prières, les ambassadeurs et d'autres personnages obtenaient audience. L'heure du conseil terminait le *grand lever.*

LEVERD (Jeanne-Emilie), comédienne française, née et morte à Paris (1788-1843). Elle joua, à Paris, à l'Odéon, en province, et débuta, en 1808, à la Comédie-Française, où, reçue sociétaire en 1809, elle tint l'emploi des grandes coquettes. Elle fut supplantée par Mlle Mars. Etant devenue obèse, elle dut remplir des rôles de mère. Elle avait été surtout applaudie dans Célimène, du *Misanthrope;* Roxelane, des *Trois Sultanes;* Evrard, du *Vieux Célibataire;* dans la *Mère coupable,* etc. Elle prit sa retraite en 1832.

LEVER-DIEU n. m. Moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. ‖ On dit ordinairement ÉLÉVATION.

LEVERGIES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Quentin, non loin de la Somme et du tunnel du Tronquoy, où passe le canal de Saint-Quentin ; 1.021 hab.

Lève-roues.

LÈVE-ROUES n. m. invar. Sorte de cric à levier, dont font usage les carrossiers pour soulever des voitures et enlever les roues.

LEVERRIER (Urbain-Jean-Joseph), astronome français, né à Saint-Lô (Manche) en 1811, mort à Paris en 1877. Admis, en 1831, à l'Ecole polytechnique, il en sortit élève ingénieur des tabacs. Il fut nommé, en 1837, répétiteur du cours de géodésie et de machines à l'Ecole polytechnique, et remplaça le professeur Savary après sa mort (1839). Peu de temps après son élection à l'Institut (1846), il entreprit, sur la théorie d'Uranus, le grand travail qui le conduisit, par l'étude des perturbations jusque-là inexpliquées de cette planète, à la magnifique découverte de Neptune (v. ce nom), dont le retentissement fut immense ; la plupart des Académies de l'Europe s'empressèrent de s'associer Leverrier ; une chaire d'astronomie fut créée pour lui à la faculté des sciences de Paris, et il fut nommé astronome adjoint au Bureau des longitudes.

Leverrier fut envoyé, en 1849, à l'Assemblée législative, par le département de la Manche. Lors du coup d'Etat, il fut nommé sénateur (1852), inspecteur général de l'enseignement supérieur, enfin directeur de l'Observatoire (1854), où il souleva contre lui tous ses coopérateurs par ses procédés intolérables. On lui adjoignit une sorte de comité de surveillance. A la suite de nouvelles discussions, Leverrier fut remplacé par Delaunay (1870). En 1873, il fut appelé de nouveau aux fonctions de directeur de l'Observatoire. Leverrier a publié un grand nombre de mémoires, dont certains ont été publiés à part : *Mémoire sur la détermination des inégalités séculaires des planètes* (1841) ; *Théorie du mouvement de Mercure* (1845) ; *Recherches sur les mouvements de la planète Herschel* (1846) ; *Mémoire sur les variations séculaires des éléments des orbites, pour les sept planètes principales* (1847) ; *Examen de la discussion soulevée au sein de l'Académie des sciences au sujet de la découverte de l'attraction universelle* (1869) ; etc. On lui a élevé une statue, dans la cour de l'Observatoire, à Paris, en 1889.

Leverrier. (Buste, d'après Pradier.)

LEVERTIN (Oskar Ivar), écrivain suédois, né à Gryt (Œstergœtland) en 1862. Chargé de cours à l'université d'Upsal (1889-1894), puis à l'université libre de Stockholm (1894-1900), il y est devenu professeur de littérature (1899). D'abord inféodé à l'école naturaliste, il fit paraître trois recueils de nouvelles : *Esquisses de la Riviera* (1883) ; *Petite monnaie* (1884) ; *Conflits* (1885). De concert avec Verner von Heidenstam, il prit la tête de la croisade antinaturaliste, et publia un grand roman d'analyse psychologique : *les Ennemis de la vie* (1891). Mais ce sont surtout ses poésies : *Légendes et chansons* (1891), *Nouvelles poésies* (1894), qui lui ont valu la célébrité : d'une profondeur romantique et douloureuse, d'une forme achevée, elles font de lui le premier des lyriques suédois. Critique remarquable, Levertin a publié : *la Farce et les Farceurs en France, de la Renaissance à Molière* (1888) ; *le Théâtre et le Drame sous Gustave III* (1889) ; *Gustave III, auteur dramatique* (1894) ; un important ouvrage sur *Lafrensen le Jeune* (1900), et surtout une suite de petits essais remarquables : *Du temps de Gustave III* (1896-1897) ; *Poètes et rêveurs* (1898).

LÈVES (en lat. *Lævi*), peuple de l'Italie ancienne (Gaule transpadane). Capit. *Ticinum* (auj. *Pavie.* — *Un, Une* LÈVE.

LÈVES, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 3 kilom. de Chartres, près de l'Eure ; 1.240 hab. (*Lévois, oises.*) Tramways d'Eure-et-Loir. Silex. Hospice d'Aligre. Caverne et fontaine où, suivant la tradition, enseignèrent les druides. Ruines d'un monastère du VIe siècle et d'une abbaye du XIIe.

LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES (LES), comm. de la Gironde, arrond. et à 47 kilom. de Libourne, sur la Gravouse, affluent de la Dordogne ; 930 hab. Vins rouges corsés et colorés ; vins blancs fins et agréables. Principaux crus : *Château-Vergnes-Beaulieu, aux Guillards, Château-de-la-Roche, à la Tour,* etc.

LÈVE-SOLE n. f. Art vétér. Syn. de RAINETTE. (V. ce mot.) ‖ Pl. *Des* LÈVE-SOLE.

LÉVESQUE (Pierre-Charles), helléniste et historien, né et mort à Paris (1736-1812). Il débuta dans la littérature par des ouvrages philosophiques. Catherine II l'appela en Russie (1773), pour y occuper une chaire de belles-lettres à l'Ecole des cadets. De retour en France en 1780, il fut nommé, en 1781, professeur au Collège de France. Il entra à l'Académie des inscriptions en 1789. Sa principale œuvre est son *Histoire de Russie* (1782). On lui doit encore d'excellentes traductions d'auteurs grecs. C'était un homme d'une vaste érudition, mais qui a manqué souvent d'un sûr esprit de critique.

LEVET, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 18 kilom. de Bourges, sur le Beugnon, affluent gauche de l'Auron de Bourges ; 921 hab. Ch. de f. de Bourges à Laugère. Ruines feodales. — Le canton a 14 comm. et 6.168 hab.

LEVEUR, EUSE (rad. *lever*) n. Ouvrier qui, dans les fabriques de papier et de carton, puise dans la cuve la pâte à papier pour la verser dans les langes. ‖ Ouvrier qui retire les feuilles de papier ou de carton séchées. ‖ Ouvrière qui, dans le point d'Alençon, lève le morceau attaché au parchemin.

— Dr. féod. Celui qui levait des droits seigneuriaux, des tailles, des dîmes, etc.

— Typogr. *Leveur de lettres,* Ouvrier compositeur ou typographe. ‖ On dit aussi, en arg. typogr., LEVEUR DE CLOUS.

— Pêch. Homme de l'équipage d'un bateau de pêche, qui est chargé spécialement de vendre le poisson pris.

LEVEUR n. m. Arg. Voleur, dont la spécialité est d'accoster, à l'arrivée d'un train, un provincial, un étranger, de lui offrir ses services et d'en faire sa dupe.

LÉVEZOU, plateau de l'Aveyron, se rattachant au Massif central et terminant à l'E., en face des grands causses calcaires, la région du Ségala, faite de roches cristallines. Son culmen, le Pal, se lève à 1.157 mètres d'altitude.

LÉVI, patriarche hébreu, né en Mésopotamie. Il était le troisième fils de Jacob et de Lia. Emmené par son père dans la terre de Chanaan, il s'unit à son frère Siméon pour venger l'outrage fait à leur sœur Dina, en massacrant les habitants de Sichem. Ce crime lui mérita, de la part de Jacob mourant, un blâme sévère. Lévi fut le père de la tribu qui porta son nom et fut consacrée au service du Seigneur. (V. LÉVITE.) Il eut trois fils : Gersom, Kéhath et Mérari. C'est de Kéhath que descendirent plus tard Moïse et Aaron.

LÉVI-ALVARÈS (David-Eugène), professeur français, né à Bordeaux en 1794, mort en 1870. Il s'adonna à l'enseignement des jeunes filles, ouvrit à Paris, en 1825, un cours d'éducation maternelle, et fonda à l'Hôtel de Ville, en 1833, un cours normal pour les institutrices. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Mnémosyne classique* (1826) ; *Nouveaux éléments d'histoire générale* (1829) ; *la Mère institutrice* (1834-1836) ; *Lectures progressives* (1838-1840) ; *Littérature française* (1858) ; etc. — Son neveu, ERNEST **Lévi-Alvarès,** né à Bordeaux en 1823, a publié, entre autres livres, *la France* (1852-1857), livre de lecture, en collaboration avec E. Manuel.

LÉVIATHAN n. m. Animal monstrueux, dont il est parlé dans plusieurs passages de la Bible. ‖ Par ext. Objet d'une grandeur monstrueuse : *Vous apercevrez bientôt l'Escurial, ce* LÉVIATHAN *d'architecture.* (Th. Gaut.)

— Cabale. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux et qui a le Midi sous sa dépendance. ‖ Grand amiral de l'enfer, gouverneur des contrées maritimes de l'empire de Belzébuth. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Adorer* LÉVIATHAN.

— ENCYCL. Au livre de *Job,* le mot *léviathan* désigne un animal monstrueux, qui est décrit en détail ; c'est probablement le crocodile d'Egypte ; d'autres y voient la baleine. Dans *Isaïe* et *Ezéchiel,* le mot, employé au figuré, symbolise la puissance des pharaons.

Léviathan (LE), traité de Hobbes, publié en anglais en 1651 pendant le séjour de l'auteur à Paris, en latin en 1668. — Cet ouvrage ne produisit pas moins de scandale en France (Hobbes dut quitter Paris) qu'en Angleterre et valut à l'auteur la rancune des libéraux de son pays. « C'est l'art, déclare Hobbes, qui crée ce grand *Léviathan* que l'on appelle *République* ou *Etat.* » L'ouvrage comprenait quatre divisions : *l'Homme ; l'Etat ; l'Etat chrétien ; le Royaume des ténèbres.* Il nous donne les théories psychologiques, morales et politiques de Hobbes : sensualisme, matérialisme, utilitarisme et despotisme. Toute connaissance vient de la sensation ; il n'existe pas de substance corporelle. L'homme n'est mû que par les désirs. Les désirs des uns s'opposant aux désirs des autres, l'état de guerre et d'anarchie sera l'état normal de l'humanité : *homo homini lupus.* Par le contrat social, les individus, mus par l'égoïsme et la peur, abdiquent leurs droits aux mains de la société. Le souverain devra être tout-puissant ; il disposera des corps par la force militaire, des âmes et des croyances par l'autorité sacerdotale ; il décrétera le juste et l'injuste, le vrai et le faux. Il aura le pouvoir législatif, exécutif, judiciaire et spirituel. Ce livre étrange, aux idées si contestables, est un chef-d'œuvre de logique cruelle et pessimiste, d'ingéniosité et d'éloquence.

LEVICO, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol mérid. [distr. de Borgo]), vers la source de la Brenta ; 5.651 hab. Sources thermales, avec établissement hydrothérapique. Filature de soie. Aux environs, *lac de Levico.*

LEVIE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 29 kil. de Sartène, au-dessus d'un affluent du Tavaria ou Rizzanèse ; 2.660 hab. Huileries. Commerce de vins. — Le canton a 5 comm. et 6.515 hab.

LEVIEIL (Pierre), artiste et écrivain français, né à Paris en 1708, mort en 1772. Fils de Guillaume Levieil, peintre verrier (1676-1731), il fit une étude approfondie de la peinture sur verre, de la manière de préparer et de calciner les émaux, et restaura les vitraux de l'église Notre-Dame, de l'église Saint-Victor, etc. On lui doit, entre autres ouvrages : *Essai sur la peinture en mosaïque* (1768), suivi d'une *Dissertation sur la pierre spéculaire des anciens ; Traité historique et pratique de la peinture sur verre* (1772), ouvrage remarquable, terminé par un traité de l'*Art du vitrier.*

LEVIER (*vi-é* — rad. *lever*) n. m. Mécan. Barre inflexible, basculant autour d'un point d'appui, et dont on se sert pour soulever des fardeaux. ‖ *Bras de levier,* Longueur comprise entre le point d'appui et l'extrémité du levier. ‖ *Levier hydraulique,* Appareil qui sert à enlever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant.

— Fig. Moyen d'action : *N'oubliez pas que le* LEVIER *de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion.* (Raynal.)

— Charp. Barre de bois ou de fer, au moyen de laquelle les charpentiers font tourner le treuil d'un appareil de levage.

— Ch. de f. *Levier à contrepoids,* Sorte de levier droit ou coudé à angle droit, au moyen duquel, avec l'aide d'une grosse lentille de fonte, formant contrepoids, on fait mouvoir les aiguillages ou les signaux à distance. ‖ *Levier de changement de marche,* Sorte de levier à ressort qui permet au mécanicien de changer la marche de la locomotive en avant ou en arrière.

— Chir. Instrument qui, avant l'invention du forceps, servait à terminer l'accouchement. ‖ Chir. dent. *Levier droit,* Nom donné à un instrument, sorte de clef droite, permettant aux dentistes d'arracher facilement les incisives.

— Forest. *Clef à levier,* Instrument au moyen duquel les bûcherons manœuvrent et retournent les troncs d'arbres abattus par eux.

— Mar. *Levier d'abatage,* Instrument permettant de faire effort pour décider le lancement d'un navire. ‖ *Levier directeur,* Appareil pour manœuvrer les affûts. (Il s'appelle aussi *Levier à roulettes.*) ‖ *Clef à levier,* Clef servant à retenir à poste les mâts guindés.

— Musiq. *Levier pneumatique,* Appareil appliqué au clavier de l'orgue et destiné à faciliter l'abaissement des touches.

— ENCYCL. Mécan. Un *levier* est un corps solide, dont un point est fixe. C'est la plus simple de toutes les machines ; d'ailleurs, tous les organes d'une machine ne sont que des combinaisons de leviers. Lorsqu'un levier n'est soumis qu'à l'action de deux forces, qu'on désigne ordinairement sous les noms de *puissance* et de *résistance,*

on appelle *bras du levier* la portion du levier comprise entre le point d'appui et l'une quelconque des forces. L'équilibre exige, dans ce cas, que ces forces aient une résultante unique, dirigée vers le point fixe, c'est-à-dire que ces forces soient dirigées dans un même plan passant par le

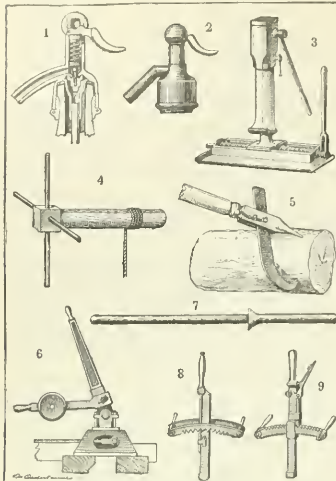

Leviers : 1. Coupe de levier (siphon d'eau gazeuse) ; 2. Élévation du même ; 3. Hydraulique ; 4. De chèvre ; 5. A grume ; 6. De chemin de fer (aiguillage et signaux) ; 7. De pompier ; 8. A crémaillère pour voitures ; 9. A pompe pour voitures.

point fixe, et que leurs distances à ce point soient inversement proportionnelles à leurs intensités. Quand le levier est soumis à l'action de forces en nombre quelconque, l'équilibre exige que la somme des moments des forces par rapport à un axe quelconque passant par le point fixe soit nulle d'elle-même.

Il existe trois genres de leviers : 1° celui dans lequel le point d'appui est placé entre la résistance et la puissance, comme la *balance* appelée « romaine » ; 2° celui dans lequel la résistance est entre le point d'appui et la puissance, tel le *casse-noix* ; 3° celui dans lequel la puissance est entre le point d'appui et la résistance, comme la *pince à sucre*.

A, point d'application de la puissance ; B, point d'appui ; C, résistance (levier du 2e genre).

La théorie du levier est due à Archimède, qui d'ailleurs s'est borné au cas où la puissance et la résistance sont parallèles.

Levier arithmétique. D. Cassini a donné ce nom à un appareil imaginé par lui, en vue de démontrer par une expérience très simple les lois de l'équilibre du levier.

Une barre prismatique de bois AB est suspendue en son milieu o, à l'aide d'un couteau d'acier, qui la traverse. L'arête de ce couteau, tournée vers le bas, repose sur un plan d'acier ou d'agate, en sorte que la barre peut tourner librement autour de cette arête. Cette barre forme un levier, dont les deux bras sont oA et oB. A partir du point de suspension o, les deux bras du levier sont divisés en un même nombre de parties égales. Au-dessous des points de division sont fixés de petits anneaux auxquels on peut accrocher des poids égaux, qui peuvent être suspendus les uns au-dessous des autres.

Levier.

Cela posé, considérons, par exemple, les points de division *p* et *q*, le premier occupant la troisième division à gauche du centre, et le second occupant la huitième division à droite. Pour que la barre reste en équilibre, il faudra que le nombre des poids suspendus en *p* soit au nombre des poids suspendus en *q*, comme 8 est à 3. S'il y a huit poids au point *p*, il en faudra trois au point *q*... Les nombres de poids seront en raison inverse des longueurs des bras de levier qui leur correspondent.

— Milit. Le matériel d'artillerie comporte des *leviers* de plusieurs sortes, comme le *levier de manœuvres* et le *levier à galets*, qui servent à la mise en batterie, au pointage, etc., des affûts de siège ; les *leviers de pointage* des pièces de campagne ; le *levier-portereau*, *l'écouvillon-levier*, le *levier de frein* employés à différentes fins dans le service des pièces de montagne. Le *levier-poignée* est l'une des pièces de la fermeture de culasse des bouches à feu du système de Bange. Le mécanisme des armes portatives, notamment de celles à répétition, comporte également plusieurs pièces dénommées *leviers*, comme le *levier de manœuvre*, le levier de la culasse mobile, etc.

LEVIER, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 22 kilom. de Pontarlier, sur un plateau froid ; 1.305 hab. Scieries, fromagerie. — Le canton a 15 comm. et 8.531 hab.

LEVIÈRE n. f. Grosse corde enroulée autour d'un treuil, et servant à relever un filet tendu aux arches d'un pont.

LÉVIFOLIÉ, ÉE (du lat. *lævis*, lisse, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont lisses.

LÉVIGATEUR (rad. *léviger*) n. m. Appareil employé dans l'industrie sucrière pour le lavage de la pulpe de betterave.

LÉVIGATION *si-on* — du lat. *lævigatio*, même sens) n. f. Action de léviger.

LÉVIGER (*jé* — du lat. *lævigare*, même sens ; de *lævis*, lisse. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il lévigea. Nous lévigeons*) v. a. Réduire en poudre impalpable, en délayant dans un liquide qui laisse précipiter la matière après l'avoir dissoute.

LÉVIGLIANITE n. f. Sulfure naturel de mercure, zinc et fer.

LÉVIGNAC-DE-SEYCHES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Marmande, non loin du Dropt ; 1.111 hab. Foires.

LÉVIGNAC-SUR-SAVE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 24 kilom. de Toulouse ; sur la Save ; 790 hab.

LEVILLAIN (Ferdinand), sculpteur, médailleur et ornemaniste français, né à Passy en 1837. Il s'est acquis une juste célébrité par ses travaux d'art appliqué exécutés pour Barbedienne, tels que : *le Combat des Centaures et des Lapithes* ; *l'Enfance de Bacchus*, bronze argenté ; *les Vendangeurs* ; *l'Enlèvement d'Europe*. Citons encore ses médailles de *Cérès*, *Napoléon Ier*, *Jouffroy*, *Louis Noël*, *Maximilien Bourgeois* et son bas-relief *Apollon et Marsyas*.

LÉVIRAT (*ra* — du lat. *levir*, beau-frère) n. m. Mariage du beau-frère et de la belle-sœur, ordonné par la loi juive.

— ENCYCL. Le *lévirat* (en hébr. *ibum*), mentionné déjà dans la *Genèse*, ne prit force de loi qu'avec le *Deutéronome*. « Lorsque des frères, dit ce livre (XXV, 5 et suiv.), demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne se mariera point au dehors à un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. Le premier-né qu'elle enfantera succédera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël. » La loi avait pour but d'assurer la continuité de la famille, de pourvoir à l'entretien de la veuve et d'empêcher, autant que possible, qu'un bien-fonds ne sortît de la famille. Les gens âgés, à cause de leur âge même, le grand prêtre, parce qu'il ne pouvait épouser qu'une vierge, étaient seuls dispensés du lévirat. Le lévirat a existé chez plusieurs autres peuples de l'antiquité : chez les Hindous, chez les Perses, à Athènes et à Sparte.

LÉVIRATION n. f. Syn. de LÉVIRAT.

LÉVIROSTRES (*rosstr'*) n. m. pl. Groupe d'oiseaux passereaux, comprenant les guêpiers, martins-pêcheurs, etc. Les lévirostres se divisent en quatre familles principales : *bucérotidés* [calaos] ; *halcyonidés* [martins-pêcheurs] ; *méropidés* [guêpiers] ; *coracidés* [rolliers].) — *Un* LÉVIROSTRE.

LEVIS (*vi* — rad. *lever*) adj. m. Qui se lève. (N'est usité que dans l'expression PONT-LEVIS. [V. ce mot.])

LÉVIS, comté du Dominion canadien (Canada [prov. de Québec]), entre le Saint-Laurent et la frontière des États-Unis ; 30.000 hab. Ch.-l. *Lévis*.

LÉVIS, ville du Dominion canadien, ch.-l. du *comté de Lévis*, sur la rive droite du Saint-Laurent, en face de Québec ; 14.000 hab. Marché commercial important.

LÉVIS (famille DE), originaire de l'Ile-de-France (Levy-Saint-Nom, cant. de Chevreuse [Seine-et-Oise]). Guy Ier de Lévis suivit son suzerain, Simon de Montfort, dans sa guerre contre les albigeois ; il fut créé maréchal des croisés, et ses descendants prirent le titre de maréchaux de la foi. Simon de Montfort lui donna la seigneurie de Mirepoix (v. ce nom) et les pays environnants. De cette souche dérivent plusieurs branches collatérales : les Lévis-Léran, les seigneurs de Montbrun et de Pennes, les vicomtes de Lautrec, comtes de Villars, seigneurs de la Roche-en-Régnier dans le Velay, les barons de la Voûte-sur-Loire, comtes, puis ducs de Ventadour, les comtes de Charlus, les seigneurs de Lévis et de Florensac, les seigneurs de Cousan et de Lugni, les barons et comtes de Caylus. Les représentants de la branche aînée, celle des Lévis-Mirepoix, sont de père en fils sénéchaux de Carcassonne. Le chef, François de Lévis, maréchal de France, ambassadeur à Vienne et à Londres, fut créé duc de Mirepoix, en 1751.

LÉVIS (François-Gaston, marquis, puis duc DE), maréchal de France, né au château d'Ajac (Languedoc) en 1720, mort à Arras en 1787. Il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche, puis fut envoyé au Canada (1756) et, après la mort de Montcalm, il défendit héroïquement cette colonie pendant deux années. Il fut nommé à son retour lieutenant général, et pourvu du gouvernement de l'Artois. En 1783, il obtient le bâton de maréchal et, en 1784, le titre de duc.

LÉVIS (*Gaston*-Pierre Marc, duc DE), littérateur français, né et mort à Paris (1764-1830). Député du bailliage de Senlis à l'Assemblée constituante (1789), il émigra en 1792, rejoignit l'armée des princes, fut blessé à Quiberon, gagna l'Angleterre et retourna en France après le 18-Brumaire. Après le retour des Bourbons, il devint membre du conseil privé (1814), membre de l'Académie française (1815) et pair de France (1816). On peut citer de lui : *Maximes et réflexions sur divers sujets* (1808) ; *Souvenirs et portraits* (1814) ; *l'Angleterre au commencement du XIXe siècle* (1814) ; etc. — Son fils, GASTON-FRANÇOIS-CHRISTOPHE, duc de Lévis, né à Richmond en 1794, mort à Venise en 1863, aide de camp du duc d'Angoulême, fit les campagnes d'Espagne (1823) et de Morée (1825). Pair de France en 1830, il suivit Charles X en exil.

LÉVITATION (*si-on*) n. m. Terme appliqué à l'un des phénomènes que les médiums spirites prétendent opérer, et qui consiste à faire détacher complètement du sol, sans point d'appui, une table, un meuble, un corps quelconque.

LÉVITE n. m. Membre de la tribu de Lévi voué au service du temple. ‖ Par ext. Clerc, ecclésiastique.

— ENCYCL. Le nom de *lévite*, dans la Bible, désigne tantôt tous les membres de la tribu de Lévi, tantôt les descendants de Lévi, qui n'appartenaient pas à la famille d'Aaron. C'est dans cette dernière acception que nous le prenons ici. Le sacerdoce étant le partage exclusif des fils d'Aaron, les *lévites* étaient les auxiliaires des prêtres. Pendant la traversée du désert, ils portaient l'arche, dressaient le tabernacle, et le défendaient au besoin. David et Salomon les répartirent en quatre classes : les chanteurs et les musiciens, les aides des prêtres dans l'immolation des victimes, les gardiens du temple, les trésoriers. Les rois choisissaient parmi eux les juges de première instance et les administrateurs des villes. Ils habitaient les différentes cités qui leur avaient été assignées pour séjour, et montaient à Jérusalem, à tour de rôle, pour y remplir leurs fonctions. Après le retour de la captivité, le nombre des lévites qui, au temps de Salomon, s'élevait à plus de 30.000, se trouva réduit à moins de 400. Ils ne résidèrent plus, alors, que dans les villes des tribus de Juda et de Benjamin.

— *Lévite d'Éphraïm*. On lit dans la Bible (*Livre des Juges*, ch. XIX) qu'un jeune *lévite* d'Éphraïm et sa femme s'étant arrêtés à Gabaa, dans la tribu de Benjamin, les Gabaanites vinrent pendant la nuit pour assouvir leurs passions contre nature ; le lévite s'échappa, mais la femme resta entre leurs mains. Le lendemain, le mari la trouva morte devant la porte. Toutes les tribus se levèrent pour punir ce crime, et la tribu de Benjamin fut anéantie, sauf six cents hommes qui s'étaient réfugiés au désert.

Lévite d'Éphraïm (LE), tableau de Henner, au musée du Luxembourg (1898). — Ce tableau, qui valut la médaille d'honneur à son auteur, est tout en largeur, occupé par le corps outragé de la femme du lévite. Ce corps est nu, d'une lividité nacrée. Au-dessus de la poitrine, face au spectateur, s'aperçoit, dans l'ombre, la figure pleurante du mari. Cette toile sombre et calme est une des plus belles œuvres de Henner. Le même sujet avait fourni à Couder une toile qui a jadis figuré au musée du Luxembourg.

Le lévite d'Éphraïm, d'après Henner.

LÉVITE (de *lévite* n. m., par comparaison de ce vêtement avec l'habit ecclésiastique) n. f. Espèce de robe ample que portaient autrefois les femmes : *Mandez-moi de grâce si les* LEVITES *sont toujours à la mode*. (Mme de Genlis.) ‖ Longue redingote d'homme.

LÉVITIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux lévites. ‖ *Loi lévitique*, Ensemble des prescriptions de Moïse sur les fonctions sacerdotales.

— n. m. Membre d'une secte chrétienne issue des gnostiques.

Lévitique (LE), IIIe livre du *Pentateuque*. — Il fait suite à l'*Exode*, et contient principalement les lois qui concernent l'exercice du culte confié aux enfants de *Lévi*. La première partie (I-XI) s'occupe surtout de la réglementation des sacrifices. La seconde (XII-XXII) renferme l'énumération des impuretés légales et une série de préceptes moraux concernant le mariage, la justice et enfin la sainteté des prêtres. La célébration du sabbat et des grandes fêtes de l'année, les lois instituant les dîmes et régularisant l'accomplissement des vœux, tel est l'objet de la troisième partie (XXIII-XXVII).

Lévite (fin du XVIIIe s.).

LÉVITONAIRE (*nèr'* — rad. *lévite*) n. m. Tunique sans manches, que portaient autrefois les moines égyptiens.

LEVIUS FIT PATIENTIA QUIDQUID CORRIGERE EST NEFAS (*La résignation allège tous les maux auxquels il n'est pas permis de remédier*), Maxime d'Horace (od. I, 24, 19), d'application facile.

LÉVOGYRE (*jir'* — du lat. *lævus*, gauche, et *gyrare*, tourner) adj. Chim. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation.

LÉVORACÉMATE n. m. Sel de l'acide lévoracémique. Syn. TARTRATE GAUCHE, LÉVOTARTRATE.

LÉVORACÉMIQUE adj. Chim. V. TARTRIQUE (*acide*).

LÉVOTARTRATE n. m. Chim. Syn. de LÉVORACÉMATE, TARTRATE GAUCHE.

LÉVOTARTRIQUE adj. Chim. V. TARTRIQUE (*acide*).

LEVRAUDER (*vrô* — rad. *levraut*) v. a. Harceler, poursuivre comme on poursuit un lièvre : *Il est un peu extraordinaire qu'on* AIT *harcelé, honni*, LEVRAUDÉ *l'innocent, le bon Helvétius*. (Volt.)

LEVRAUT (*vrô* — dimin. de *lièvre*) n. m. Zool. Jeune lièvre. — Bot. espèce de chardon.

LÈVRE (du lat. *labrum*, même sens) n. f. Anat. Noms de chacune des deux parties charnues et vermeilles placées au-devant des dents et formant le contour de la

bouche. ‖ *Lèvres de la vulve,* Replis membraneux qui font partie de l'appareil génital externe de la femme.

— Bouche, considérée comme l'organe de la parole : *Une âme juste avec des* LÈVRES *hardies.* (Lacord.)

— Bords saillants d'une ouverture quelconque : *Les* LÈVRES *d'une blessure. Les* LÈVRES *d'un ravin.*

— Loc. div. *Des lèvres,* En paroles seulement : *Ne prier Dieu que* DES LÈVRES. ‖ *Du bout des lèvres,* Avec indifférence ou dédain : *Approuver, mais* DU BOUT DES LÈVRES. ‖ *Sourire du bout des lèvres,* Sourire à contre-cœur, sans en avoir envie. ‖ *Ne pas passer le bord des lèvres,* Consister en une pure grimace, être feint, affecté. ‖ *Se suspendre aux lèvres de quelqu'un,* L'écouter avec une attention avide. ‖ *Ne pas desserrer les lèvres,* Ne pas parler. ‖ *Avoir une chose sur le bord des lèvres,* Etre ou se croire sur le point d'en trouver le souvenir. ‖ *Avoir le cœur sur les lèvres,* Etre très franc. — Avoir des nausées, des envies de vomir. ‖ *Avoir encore le lait sur les lèvres,* Etre très jeune, très naïf, très inexpérimenté. ‖ *Se mordre les lèvres,* Serrer sa lèvre inférieure avec les dents pour s'empêcher de rire ou pour contenir l'expression de quelque passion. — Eprouver un secret dépit, du regret, du repentir.

— Bot. Nom donné aux deux lobes principaux d'un calice ou d'une corolle bilabiée ou personnée. ‖ *Lèvre de Vénus,* Cardère cultivée.

— Archit. Rebord de la campane, qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites.

— Manèg. *S'armer de la lèvre.* Se dit du cheval qui ne sent pas la pression du mors, par suite du développement anormal qu'ont pris ses lèvres.

— Mar. *Lèvre des baux,* Rebord extérieur d'un navire, sur lequel portent les baux.

— Musiq. *Lèvres d'une bouche d'orgue,* Parties du tuyau aplaties en forme de biseau.

— Prov. : **Il y a loin de la coupe aux lèvres.** V. COUPE.

— Encycl. Anat. *Lèvres de la bouche.* Les deux *lèvres,* l'une supérieure, l'autre inférieure, se réunissent en angle de chaque côté de la ligne médiane, en formant les *commissures.* Leur bord libre est revêtu d'une muqueuse très fine et très vasculaire, l'*ourlet* ou le *bourrelet* de la lèvre. Le bourrelet de la lèvre supérieure est très épais, dans certaines races (races nègres). Les lèvres servent à la préhension des aliments, à la succion; elles permettent l'articulation des sons de la voix humaine et le renforcement du son glottique (consonnes labiales); commandées par dix-neuf petits muscles extrêmement mobiles, elles jouent le plus grand rôle dans la mimique du visage.

Les deux *lèvres,* surtout la supérieure, sont sujettes à de nombreux vices de conformation. La lèvre supérieure est quelquefois divisée par une ou deux larges fentes : c'est le *bec-de-lièvre* simple ou double. (V. BEC-DE-LIÈVRE.) Quelquefois, la fissure se prolonge sur le palais et le voile du palais (*bec-de-lièvre compliqué, gueule-de-loup*). La chirurgie sait aujourd'hui réparer habilement cette affreuse difformité, de même que les lésions accidentelles provenant de brûlures, cicatrices, etc., au moyen de lambeaux empruntés à la joue et doublés de muqueuse. V. AUTOPLASTIE.

Les lèvres, la lèvre inférieure surtout, présentent assez souvent de l'herpès et aussi, chez les vieillards, une forme d'épithéliome assez grave, le chancre des fumeurs.

Lèvres de la vulve. On distingue deux replis externes, les *grandes lèvres,* et deux autres plus internes, cachés par les premiers, qui portent le nom de *petites lèvres* ou *nymphes.* A leur partie supérieure, les deux petites lèvres s'unissent pour former le capuchon ou *prépuce du clitoris.*

— Zool. Chez les arthropodes, principalement chez les insectes, on appelle *lèvres* deux pièces horizontales, placées l'une au-dessous, l'autre au-dessus de l'ouverture buccale. La lèvre supérieure ou labre ne comporte pas d'appendices; la lèvre inférieure possède un corps central, des lobes et des palpes, nommés *palpes labiaux.*

LEVRET (André), chirurgien français, né et mort à Paris (1703-1780). Il acquit une grande réputation dans la pratique de l'obstétrique et de la gynécologie, devint accoucheur de la Dauphine, membre de l'Académie des sciences, et fit des leçons remarquables, suivies par un grand nombre d'élèves. Il est surtout connu par les perfectionnements apportés dans la disposition du forceps.

LÈVRETEAU (*to*) n. m. Petit levraut.

LEVRETTE (*vrèt'*) n. f. Zool. Variété, ordinairement petite, du lévrier d'Italie, qui, à l'état pur, a le poil gris ou doré, très ras et luisant. (Les croisements sans nombre ont rendu rares les levrettes d'Italie et d'Espagne, remplacées en beaucoup d'endroits par des métis du petit lévrier italien et du chien chinois à peau nue, aujourd'hui répandu aux Antilles et dans toute l'Amérique du Sud.) [V. LÉVRIER.] ‖ Nom donné, dans les campagnes du sud-est de la France et aussi dans la Suisse, au *mulot* des champs.

Levrette.

1. Levrette à poignées; 2. Levrette-cheminde fer.

— Techn. Sorte de rabot à plusieurs lames obliques, avec ou sans poignée, qu'emploient les tailleurs de pierres et les ravaleurs.

LEVRETTÉ (*vrè-té*), **ÉE** [rad. *levrette*] adj. Qui a le corps mince et fait comme celui des lévriers : *Un épagneul* LEVRETTÉ. *Une jument* LEVRETTÉE.

LEVRETTER (*vrè-té* — rad. *lièvre*) v. n. Mettre bas, en parlant des femelles du lièvre et du lapin.

LEVRETTER (*vrè-té* — rad. *levrette*) v. a. Chass. Chasser le loup et le sanglier à courre, avec des lévriers.

— Techn. Employer la levrette pour le polissage et le ravalement des façades en pierres de taille.

LEVRETTERIE n. f. Art de dresser les lévriers à la chasse.

LEVRETTEUR (*vrè-teur*), **EUSE** [rad. *levrette*] n. Personne qui élève, qui dresse des lévriers. ‖ Qui emploie des levrettes ou des lévriers pour chasser le lièvre ou le lapin.

LÈVREUX (*vreû*), **EUSE** adj. Qui a de grosses lèvres : *Une femme* LÈVREUSE. (Peu usité.)

LEVRICHE n. f. Jeune levrette.

LÉVRIER (*vri-é* — rad. *lièvre*) n. m. Chien au museau allongé, au corps grêle, aux jambes longues, qui est propre à courre le lièvre. ‖ *Lévrier noble,* Nom donné en vénerie au lévrier qui a la tête petite et allongée, le cou long et flexible, les reins larges et solides. ‖ *Lévrier gigoté,* Celui dont les gigots sont gros et courts. ‖ *Lévrier harpé,* Celui qui a très peu de ventre, les flancs et le devant de forme ovale. ‖ *Lévrier ouvré,* Celui qui a le palais noir ou taché de larges plaques. ‖ *Lévrier charnaigre,* Lévrier d'origine espagnole, très robuste et courageux. ‖ *Lévrier d'attache,* Lévrier provenant d'Ecosse ou d'Irlande, de très haute taille comme le précédent et très hardi.

D'argent, au lévrier de gueules colleté et bouclé d'or.

— Fam. Individu que la police met aux trousses d'une personne à saisir ou à surveiller. ‖ On dit plutôt LIMIER.

— *Lévriers du bourreau,* Nom qu'on donnait autrefois, par plaisanterie, aux archers.

— *Pain de lévrier,* Mauvais pain. ‖ *Soupe de lévrier,* Pain trempé dans l'eau.

— Blas. Chien héraldique, toujours représenté avec un collier muni d'un anneau.

— Prov. : **Il n'est chasse que de lévriers,** Les lévriers sont les meilleurs chiens de chasse.

— Encycl. Les *lévriers* sont encore dits *chiens grajoïdes* parce qu'on en prend pour type le lévrier de Grèce (*canis Grajus*). Le lévrier d'Afrique (*canis Africanus*) a un pelage tellement ras que la bête semble nue; le lévrier du Kurdistan, au contraire, a une fourrure longue et soyeuse. Les lévriers sont, en principe, des chiens de désert, et ils semblent originaires de la région indo-arabe,

Lévriers : 1. A poil dur; 2. Russe.

où se trouve le vrai *sloughi,* qui est de couleur fauve, et qu'il ne faut pas confondre avec le lévrier d'Afrique, couleur de suie, avec des taches rosâtres. Extraordinairement agiles et rapides, mais inintelligents et féroces, les lévriers sont excellents pour forcer les gazelles et les antilopes. On peut les classer sommairement en deux grandes divisions, suivant qu'ils ont le pelage ras ou long. Les premiers comptent le *lévrier d'Afrique,* répandu aujourd'hui dans le monde entier, les *lévriers de Grèce,* du *Kordofan,* le *sloughi,* le *lévrier de Perse,* la *levrette* (ou *lévrier d'Italie*), avec ses variétés, auxquelles on rapporte le chien à peau nue de la Chine, etc. Les seconds sont : les *lévriers russe, de Tartarie, du Kurdistan.* Il faut compter, en outre, des races disparues sous l'influence des croisements, comme les *lévriers d'Irlande et d'Ecosse.*

LÉVRIER, petite constellation voisine de la grande Ourse.

— Encycl. La constellation du *Lévrier* est aussi appelée les *Chiens de chasse.* Elle contient deux nébuleuses en spirale, et l'un des chiens porte au cou le *Cœur de Charles.* La principale étoile de cette constellation n'est que de troisième grandeur.

D'argent, au levron de sable.

LEVRON n. m. Véner. Grand lévrier qui n'a pas plus de six mois. ‖ Lévrier de petite taille.

— Blas. Nom donné au lévrier qui n'est pas colleté.

LEVRONNE n. f. Femelle du levron. ‖ Jeune levrette.

LEVROUX, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 20 kilom. de Châteauroux, près de la source du Sept-Fonds; 4.077 hab. Ch. de f. sur route de Châteauroux à Valençay. Tanneries, parchemineries, commerce de laine; fromages de lait de chèvre renommés.

Sur l'emplacement de Levroux, se trouvait la ville romaine de *Gabbatum.* Du moyen âge il reste les tours d'un château en ruine, des fragments de l'enceinte de la ville (porte Châtel). Eglise du XIIIe siècle. — Le canton a 12 comm. et 10.788 hab.

Armes de Levroux.

LEVUKA, ville de l'archipel des Fidji (île Ouvalaou), construite entièrement en bois. Jusqu'en 1881, elle eut le titre de capitale, transféré, depuis, à *Souva,* sur la côte sud-est de *Viti-Levu.*

LÉVULANE n. f. Hydrate de carbone $(C^6H^{10}O^5)^n$ lévogyre, analogue à la gomme de la fermentation visqueuse, trouvé dans les eaux mères du traitement des mélasses de betterave. (Elle est blanche et fond vers 250° en se décomposant.)

LÉVULATE n. m. Sel dérivant de l'acide lévulique.

LÉVULINE n. f. Composé ayant même formule que les dextrines et appelé improprement *synanthrose.* (Elle forme la majeure partie des hydrates de carbone du tubercule de topinambour.)

LÉVULIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^8O^3$, qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur la lévulose, sur la dextrose, le sucre de canne et différents hydrates de carbone. (Il est identique avec l'acide β-*acétylpropionique,* cristallise en lames incolores, fond à 31°, bout à 239°, et n'a pas d'action sur la lumière polarisée.)

LÉVULOSANE n. f. Anhydride de la lévulose, que l'on obtient en chauffant cette dernière à 170°.

LÉVULOSE n. f. Chim. Sucre de la famille des glucoses, qui dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière.

— Encycl. La *lévulose* se trouve mêlée à la glucose dans le sucre de canne interverti, le miel et le sucre de fruits acides. On peut l'extraire de ces mélanges par un procédé fort simple, qui consiste à dissoudre 10 gr. de sucre de canne interverti dans 100 gr. d'eau, et à ajouter à la solution 5 grammes de chaux éteinte. Au bout de quelque temps, le tout se prend en une bouillie épaisse, qu'on exprime avec une bonne presse. La partie solide est le sel calcaire de la lévulose. La totalité de la glucose reste en solution. Le sel calcaire, délayé dans l'eau et décomposé par un courant de gaz anhydride carbonique, fournit la lévulose pure; il ne reste qu'à filtrer la solution et à l'évaporer. On peut encore profiter, pour séparer la glucose de la lévulose, de la moindre tendance qu'a cette dernière à fermenter. On place dans un vase, à la température de 30° environ, de l'eau, du sucre de canne et de la levure de bière. Le sucre de canne commence par s'intervertir, puis la glucose fermente, et la lévulose reste inattaquée tant qu'il reste de la glucose à détruire. Le pouvoir lévogyre de la liqueur augmente tant qu'il reste de la glucose à détruire, parce que, à mesure que la proportion de celle-ci diminue, le pouvoir rotatoire lévogyre de la lévulose est de moins en moins neutralisé. Dès que la liqueur ne renferme plus de glucose, le pouvoir rotatoire vers la gauche atteint un maximum qui va ensuite en s'amoindrissant, la lévulose se détruisant à son tour. On porte alors la liqueur à l'ébullition pour arrêter la fermentation, on filtre et l'on concentre.

On obtient plus facilement la lévulose à l'état de pureté en saccharifiant, par les acides étendus, l'inuline, principe isomérique avec l'amidon, que renferment les racines d'aunée, de dahlia, de colchique et de topinambour.

La lévulose est sirupeuse et incristallisable. Elle se dissout très facilement dans l'eau et l'alcool. Sa saveur est beaucoup plus sucrée que celle de la glucose. Son pouvoir rotatoire est lévogyre et égal à — 106 à 15°, mais il varie beaucoup avec la température.

Au-dessus de 100 degrés, la lévulose commence à s'altérer en donnant les mêmes produits de décomposition que la glucose. Elle s'altère plus facilement que la glucose, sous l'influence des acides et de la chaleur. Le chlore la transforme en acide glycolique, mais elle résiste mieux à l'action des ferments et des alcalis.

LEVURE (rad. *lever*) n. f. Bot. et chim. industr. Nom générique, sous lequel on désigne tous les saccharomyces, champignons ascomycètes de la famille des pézizacées ou discomycètes, qui provoquent la fermentation.

— Pop. Fuite. ‖ *Pratiquer une levure,* S'enfuir.

— Art culin. Ce qu'on retire de dessus et de dessous le lard à larder : *Des* LEVURES *de lard.*

— Pêch. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet. ‖ On les appelle aussi PIGEONS.

— Vitic. Dans le canton de Vaud, Action de lever la vigne.

— Encycl. Bot. et chim. industr. Les *levures* (saccharomyces) ont un thalle formé de cellules ovoïdes très petites (quelques millièmes de millimètre de diamètre) qui se multiplient ordinairement par bourgeonnement, d'où leur disposition fréquente en chapelets de cellules de dimensions successivement décroissantes. En vivant dans des milieux appropriés, les champignons déterminent des phénomènes de fermentation, généralement de fermentation alcoolique. Placés dans des conditions spéciales, par exemple si on les prive brusquement de toute nourriture, surtout sucrée, et si on les expose à une atmosphère humide, ils produisent des spores : une cellule végétative, se comportant comme une asque, forme deux ou quatre spores endogènes; de là vient que les levures sont rangées parmi les ascomycètes. Il existe plusieurs espèces de *levures,* dont les plus importantes sont la levure de bière (*saccharomyces cerevidiæ*); les levures de vin (*saccharomyces ellipsoidus* et *apiculatus*). [Pour leurs fonctions dans la fermentation, v. FERMENTATION.] La *levure de bière,* outre celles communes à toutes les levures, possède encore d'autres propriétés. C'est ainsi qu'elle est utilisée dans la distillerie pour faire fermenter les moûts, et qu'on l'ajoute aux levains du pain et de la pâtisserie. On l'emploie également en médecine contre la furonculose. La levure de bière est récoltée à la partie supérieure de la cuve, dans la préparation de la bière. On a essayé, pour conserver la levure, de la dessécher en l'étendant en bouillie sur des baguettes disposées par étages et isolées les unes des autres, qu'on plaçait dans une étuve à courant d'air sec. On détachait ensuite la levure en frappant les baguettes l'une contre l'autre. Enfin, on introduisait la levure sèche, ainsi recueillie, dans des vases bien clos et très secs. Un autre procédé consiste à recueillir la levure toute fraîche; après lui avoir fait subir un lavage réitéré à l'eau claire et une décantation, on la laisse égoutter sur un drap à filtrer, puis on la soumet à une forte pression. Elle devient alors dure, cassante, facile à briser par petits fragments. Ainsi divisée, on la mélange à une fois son poids de charbon animal en poudre fine, préparé récemment et broyé à chaud. Cette substance absorbe une partie de l'humidité que la levure peut encore contenir, et celle-ci, rendue plus friable par ce mélange, est réduite aisément en poudre fine. On l'étend alors en couche très mince sur des plaques que l'on place dans une étuve à courant d'air sec, et, au bout de quelque temps, la dessiccation est complète. On verse ensuite cette levure en poudre dans des flacons, où elle conserve pendant longtemps une grande énergie. Enfin, un troisième procédé, assez semblable au second, consiste à placer la levure, bien égouttée, en couche mince, sur des tablettes

1. Levure de bière. — Levures de vin : 2. Levure elliptique; 3. Levure apiculée.

de plâtre qui en absorbent l'humidité ; on range ces tablettes, disposées en rayons, dans une étuve à courant d'air sec ; on les retire pour réduire en poudre la levure déjà desséchée, et l'on recommence pour cette poudre la première opération, afin d'obtenir une dessiccation complète ; on retire de nouveau la levure en poudre de l'étuve, pour l'enfermer hermétiquement dans des flacons.

La levure chauffée à la chaleur de l'eau bouillante perd ses qualités utiles ; chauffée à une température plus élevée, elle se décompose et donne tous les produits de la calcination des substances animales.

LEVURIER (*ri-é* n. m. Marchand de levure de bière.

LEVURO-DYNAMOMÈTRE n. m. Instrument imaginé par Billet pour mesurer la puissance active d'une levure.

LEVUROMÈTRE (de *levure*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument dû à Mehag, que l'on emploie comme le levuro-dynamomètre, pour constater la puissance d'un levain ou d'une levure.

LÉVY (Armand), mathématicien et minéralogiste, né et mort à Paris (1794-1841). Elève, puis répétiteur de mathématiques à l'Ecole normale, il dut s'expatrier en 1814, et ne rentra en France qu'en 1830. Il fut alors nommé professeur au collège Charlemagne et maître de conférences à l'Ecole normale. On lui doit un certain nombre de mémoires, entre autres : *De différentes propriétés des surfaces de second ordre ; Sur une nouvelle manière de mesurer la pesanteur spécifique des corps ; Sur quelques propriétés des systèmes de forces.*

LÉVY (Michel), médecin français, né à Strasbourg en 1809, mort à Paris en 1872. Il fut médecin principal du Val-de-Grâce [Paris] (1836), médecin en chef de l'armée d'Orient (1854), membre de l'Académie de médecine (1850). Citons de lui : *De l'empyème* (1834) ; *Traité d'hygiène publique et privée* (1843-1845) ; *Mémoire sur la rougeole des adultes* (1847) ; *Histoire de la méningite cérébro-spinale* (1850).

LÉVY (Gustave), graveur français, né à Toul en 1819, mort à Paris en 1894. Il débuta au Salon de 1844. Ses œuvres les plus appréciées sont : le *Portrait du roi des Belges*, d'après Winterhalter ; *Béranger* ; le poète *Ventura de La Vega* ; le graveur *Wille* et la *Vierge au diadème*, d'après Raphaël. Le cuivre de la dernière planche gravée par cet artiste éminent, *la Belle Jardinière*, a été encastré dans la stèle de son tombeau, au cimetière Montmartre.

LÉVY (Michel), éditeur, né à Phalsbourg en 1821, mort à Paris en 1875. Dès 1836, il ouvrit à Paris une petite librairie théâtrale, prit pour associés, en 1845, ses frères Calmann et Nathan. Il publia des recueils des collections estimées : la *Bibliothèque dramatique*, le *Théâtre contemporain*, la *Bibliothèque contemporaine*, la *Collection Michel Lévy*, etc. En 1850, son frère Nathan se retira. — Son frère aîné, CALMANN **Levy**, né à Phalsbourg en 1819, mort à Paris en 1891, devint, en 1875, le seul directeur de la maison ; ses fils lui ont succédé.

LÉVY (Emile), peintre, né et mort à Paris (1826-1890). Prix de Rome en 1854, il débuta, en 1855, avec *Noé maudissant Chanaan*, qui fut acheté par l'Etat. Depuis lors, cet artiste s'est fait connaître par des œuvres d'une belle facture, notamment : *le Souper libre* ou *Repas des martyrs ; Vercingétorix se rendant à César ; la Messe aux champs ; le Jugement de Midas ; Caligula*. Outre de nombreux portraits, Lévy a exposé : *l'Enfance, la Jeunesse* et *la Famille, la Gloire*, partie d'une décoration destinée à la mairie du XVI^e arrondissement, etc. — Sa femme, M^me EMILE **Lévy**, D^lle Bidard de La Noé, née à Rennes en 1835, a publié, sous le pseudonyme de PARIA KORIGAN : *Récits de la Lucotte* (1882) ; *l'Idiot* (1883) ; *Just Lhermenier* (1884) ; *une Passion* (1886) ; *les Ardents* (1887) ; etc.

LÉVY (Maurice), mathématicien et ingénieur français, né à Ribeauvillé (Alsace) en 1838. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il devint suppléant de Joseph Bertrand au Collège de France en 1874, professeur à l'Ecole centrale en 1875, et professeur au Collège de France, en 1885. Il est membre de l'Académie des sciences depuis 1883. Il a imaginé un nouveau système de halage funiculaire des bateaux, qui permet d'utiliser la force des chutes d'eau. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons, outre de nombreux mémoires : *Essai théorique et appliqué sur le mouvement des liquides* (1867) ; *la Statique graphique et ses applications aux constructions* (1874) ; *Sur le principe de l'énergie* (1888) ; *l'Hydrodynamique moderne et l'Hypothèse des actions à distance* (1890) ; *Etude des moyens mécaniques et électriques de traction des bateaux*, avec Pavie (1894).

Maurice Lévy.

LÉVY (Henri-Léopold), peintre français, né à Nancy en 1840. Elève de Cabanel et Fromentin, il débuta en 1865 par un tableau : *Hécube*. Aux Salons suivants, on a remarqué de cet artiste : *Joas sauvé du massacre des petits-fils d'Athalie, Hébreu captif pleurant sur les ruines de Jérusalem, Hérodiade, Sarpédon, la Prédication, la Mort* et *la Résurrection de saint Denis*, et *Saint Denis au tombeau* (église Saint-Merry). Depuis, on a vu de lui : *le Couronnement de Charlemagne*, destiné à la décoration murale du Panthéon. A l'Exposition universelle de 1900, Lévy, qui avait envoyé *Eve cueillant la pomme, Deucalion et Pyrrha, Samson*, a obtenu une médaille d'or.

LÉVY (Auguste-Michel), ingénieur et minéralogiste français, né à Paris en 1844. Elève de l'Ecole polytechnique (1862), puis de l'Ecole des mines, ingénieur des mines, il a été attaché, depuis 1876, au service de la carte géologique détaillée de la France, à l'établissement de laquelle il a eu la plus grande part. En dehors de son œuvre capitale : *Mémoire pour servir à l'explication de la carte géologique de la France* 1879), avec Fouqué, nous citerons de lui : *Mémoire sur les divers modes de structure des roches éruptives étudiées au microscope* (1876) ; *Synthèse des minéraux et des roches* (1882), avec Fouqué ; *Structure et classification des roches éruptives* (1889) ; *Etude sur la détermination des feldspaths dans les plaques minces* (1894) ; etc., ainsi que de nombreux mémoires.

LÉVYNE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, appartenant au groupe des zéolithes.

— ENCYCL. La *lévyne* $H^{10}(CaNa^2K^2)Al^2Si^5O^{18}$, dont le poids spécifique est 2,1 à 2,2 et la dureté 4, est dédiée au minéralogiste Lévy. Les cristaux sont incolores, rougeâtres ou jaunâtres, transparents ou translucides. Au chalumeau, ils fondent en un globule opaque et vitreux.

LEWAL (Jules-Louis), général français, né à Paris en 1823. Sorti de Saint-Cyr, officier d'état-major, il se signala en Algérie, en Italie, au Mexique, et devint colonel en 1868. Attaché à l'état-major de l'armée du Rhin en 1870, il devint général de brigade en 1874, commandant de l'Ecole d'état-major et de l'Ecole supérieure de guerre (1877), commandant du 17^e corps d'armée (1883), ministre de la guerre (3 janv.-6 avr. 1885), commandant des 10^e et 2^e corps, membre du conseil supérieur de la guerre, et passa dans le cadre de réserve en 1888. On lui doit des ouvrages qui font autorité : *la Réforme de l'armée* (1871) ; *Etudes de guerre* (1875-1890) ; *l'Agonistique* (1890) ; etc.

LEWALD (Jean-Charles-Auguste), écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1792, mort à Munich en 1871. Il fut tour à tour acteur, secrétaire de la direction et directeur de diverses scènes allemandes. De 1834 à 1846, il rédigea à Stuttgart, puis à Carlsruhe, une revue assez influente : « l'Europe, chronique du monde civilisé » ; de 1849 à 1862, il dirigea la « Chronique allemande », organe des conservateurs à Stuttgart. Nous citerons de lui : son *Album de Paris* (1832) ; *une Vie humaine*, autobiographie (1843-1846) ; *Mémoires d'un banquier* (1835-1836) ; *Clarinette* (1863) ; *l'Insurgé* (1865) ; *Anna* (1868) ; *Inigo* (1870).

LEWALD (Fanny), femme auteur et romancière allemande, cousine du précédent, née à Kœnigsberg en 1811. Après une jeunesse assez orageuse, elle épousa (1854) Adolphe Stahr, littérateur et critique. Avant son mariage, elle avait déjà publié : *Clémentine* (1842) ; *Jenny* (1843) ; *une Question vitale* (1845), où elle étudie le mariage. En dehors de quelques relations de voyage, elle a surtout composé des romans : *le Prince Louis-Ferdinand* (1849) ; *Variations* (1853) ; *De race en race* (1863-1865) ; *la Rédemptrice* (1873), et *Helmar* (1880). Citons encore l'*Histoire de ma vie* (1861). Une des premières en Allemagne, elle se fit la théoricienne de l'émancipation de la femme.

LEWARDE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Douai, au-dessus de la Scarpe canalisée ; 1.278 hab. Moulins. Château de Vésignon, du XVIII^e siècle.

LEWCHINE (Alexis), voyageur et administrateur russe, né à Voronèje en 1799, mort en 1879. Il commença par explorer longuement l'Asie centrale, et devint, de 1831 à 1839, gouverneur d'Odessa. Plus tard, il a été successivement directeur du département de l'agriculture (1844), ministre (1855), et sénateur. Il fut un des promoteurs des mesures qu'adopta Alexandre II pour l'émancipation des paysans. On lui doit une *Description historique, statistique et géographique des hordes des Kirghizes* (1832) ; etc.

LEWENHAUPT (Adam-Louis, comte DE), général suédois, né dans le camp de Charles-Gustave devant Copenhague en 1659, mort à Moscou en 1719. Il servit d'abord dans l'armée impériale et en Hollande, entra, en 1700, dans l'armée de son pays, et se distingua dans la guerre de Charles XII contre les Russes. A Pultawa, il commandait l'infanterie. Sous ses ordres, mais contre son gré, s'accomplit la retraite sur Perevolotchna, où il dut capituler avec 14.000 hommes (1709) ; il mourut en captivité, mais fut enterré à Stockholm.

LEWENHAUPT (Charles-Emile, comte DE), général suédois, de la famille du précédent, né à Stockholm en 1691, décapité dans la même ville en 1743. Il prit part aux dernières campagnes de Charles XII, après la mort duquel il joua un rôle politique important. Elu maréchal de la diète (1734 et 1740), il contribua à faire déclarer la guerre à la Russie, et fut nommé généralissime. Après la capitulation d'Helsingfors, il fut jugé et condamné à mort.

LEWENZ (hongr. **Leva**), ville libre et impériale d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs]) ; 7.400 hab. Ch.-l. de district. Vignobles.

LEWES, ville d'Angleterre (Sussex) ; 10.000 hab. Fonderie de canons, papeteries. Restes d'un château, bâti par William de Warrene, qui avait épousé Gundrada, sœur de Guillaume le Conquérant. Antiquités romaines, celtiques et saxonnes. Bataille de 1264, où Simon de Montfort fit prisonnier le roi Henri III.

LEWES (George Harris), écrivain anglais, né et mort à Londres (1817-1878). Doué d'un esprit philosophique, Lewes se livra à des travaux critiques très remarquables et écrivit quelques romans, une tragédie, etc. On [peut citer de lui : *Lope de Vega et Calderon* (1847) ; une excellente *Vie de Gœthe* (1855) ; *Aristote* (1864) ; une traduction de la *Philosophie positive*, d'Auguste Comte ; *Vie de Robespierre*. Vers la fin de sa vie, il se mit à l'étude des sciences, et publia : *Problèmes de la vie et du vent* (1874-1875), et *la Base physique du vent* (1877). Enfin, Lewes est célèbre aussi par sa longue liaison avec George Eliot.

LEWIS. Géogr. V. SNAKE RIVER.

LEWIS, comté de l'Etat de Missouri ; 20.000 hab. Ch.-l. *Monticello*. — Comté de l'Etat de New-York ; 35.000 hab. Ch.-l. *Martinsburg*.

LEWIS, île écossaise de l'océan Atlantique, la plus grande de l'archipel des Hébrides, séparée du continent par le North Minch ; 100 kilom. de longueur sur 50 de largeur. Côtes découpées, bordées d'îlots, poissonneuses. Sol montagneux, humide. Culture de seigle, avoine, pommes de terre. Elevage de chevaux, moutons et chèvres.

LEWIS (Matthew Gregory), romancier et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1775, mort en mer en 1818. Son premier roman, *the Monk*, publié en 1795, était un tissu de scènes fantastiques et souvent licencieuses, qu'il dut amender dans une seconde édition. Désormais fameux (on ne l'appelait plus que Monk-Lewis), il donna rapidement, outre plusieurs poèmes, toute une série de romans, de contes, de pièces de théâtre (*les Tyrans féodaux, les Contes romanesques, les Contes effrayants, le Spectre du château, Timour le Tartare*, etc.), où se retrouvent, avec quelques belles pages, les mêmes défauts.

LEWIS (John Frederik), peintre et aquarelliste anglais, né en 1805, mort en 1876. Il a été l'un des premiers interprètes de l'Orient en Angleterre. On cite de lui : *le Harem d'un bey ; Manolas ; Toreros ; Paysans romains ; le Jour de Pâques à Rome ; la Halte au désert ; Ecole turque ; Cour de la maison du patriarche cophte au Caire* ; etc. Il a été reçu à l'Académie royale de Londres, en 1864.

LEWIS (sir George Cornwall), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Londres en 1806, mort à Harpton-Court en 1863. Avocat, député à la Chambre des communes, à partir de 1847, il fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1848), et secrétaire à la Trésorerie (1850). En 1852, il devint rédacteur en chef de l'« Edinburgh Review » ; en 1855, il succéda à Gladstone comme chancelier de l'Echiquier. Dans le second cabinet Palmerston (1859), Lewis céda à Gladstone le portefeuille des finances et se contenta de celui de l'intérieur. Enfin, il fut encore ministre de la guerre en 1861. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages, son *Enquiry into the credibility of the early Roman History* (1855), où il critique la méthode de Niebuhr. Une partie de sa *Correspondance* a été publiée en 1870.

LEWISBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté d'Union, sur la Susquehanna ; 4.000 hab. — Bourg de l'Etat de Virginie de l'O., ch.-l. du comté de Greenbrier ; 2.000 hab. Eaux sulfureuses.

LEWISHAM, ville d'Angleterre (comté de Kent) ; 53.000 hab. Carrières de marbre et de pierre à chaux. Fabrication de dentelles d'or et d'argent.

LÉWISIE (*zî*) n. f. Genre de portulacées, comprenant des herbes à fleurs roses, originaires de l'Amérique boréale.

LÉWISIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — de l'île de *Lewis*) adj. Nom donné par Murchison à une division du terrain primitif du nord-ouest de l'Ecosse et des Hébrides.

LEWISTON, ville des Etats-Unis (Maine [comté d'Androscoggin]), sur l'Androscoggin ; 21.701 hab. C'est une ville industrielle, tirant sa force motrice d'une chute de l'Androscoggin. — Ville de l'Etat de New-York (comté de Niagara), sur la rive droite du Niagara ; 2.770 hab. — Ville de l'Etat de Pensylvanie, ch.-l. du comté de Mifflin, sur la rive gauche de la Juniata ; 3.800 hab. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Fulton ; 3.140 hab.

LEXDEN, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Colne, qui se jette dans l'estuaire de la Tamise ; 2.310 hab.

LEXELL (André-Jean), mathématicien et astronome suédois, né à Abo en 1740, mort à Saint-Pétersbourg en 1784. Il devint professeur de mathématiques à Saint-Pétersbourg et fut, dans la suite, membre des académies de Saint-Pétersbourg et de Stockholm. Il est surtout connu par ses travaux sur la géométrie sphérique et le théorème qui porte son nom : *Le lieu géométrique des sommets des triangles sphériques de même base et de même aire est un arc de petit cercle passant par les points diamétralement opposés aux extrémités de la base commune.*

LEX EST QUOD NOTAMUS (*Ce que nous écrivons fait loi*), Devise latine de la chambre des notaires, à Paris. (Elle a été composée par Santeul.)

LEXIARQUE (*lé-ksi-ark'* — du gr. *lexis*, tirage au sort et *arkhê*, commandement) n. m. Antiq. gr. L'un des six magistrats d'Athènes, chargés, les jours d'assemblée, de contrôler les noms des citoyens à l'aide des registres d'état civil dressés dans les dèmes.

LEXICOGRAPHE (*lé-ksi* — du gr. *lexikon*, lexique, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un lexique ou de travaux sur les mots d'une langue.

LEXICOGRAPHIE (*lé-ksi, fî* — rad. *lexicographe*) n. f. Science de la composition des lexiques : *La* LEXICOGRAPHIE *a fait de grands progrès au* XIX^e *siècle.*

— ENCYCL. La *lexicographie* n'était pas inconnue à l'antiquité classique. Nous avons en grec les lexiques d'Harpocration, de Suidas, de Jean Philopon, etc. ; en latin, celui de Verrius Flaccus, abrégé par Festus. Ils avaient pour but d'expliquer les mots rares ou dialectaux qui se rencontrent dans les anciens poètes et en particulier chez Homère : d'où les *glossographes*, que citent souvent les critiques alexandrins. La période byzantine fut très féconde en lexiques. La science lexicographique se ralentit durant le moyen âge, bien qu'il nous soit parvenu de cette époque des gloses d'un haut intérêt. Avec les Estienne, la lexicographie acquit une ampleur et une précision qui n'ont pas cessé de croître après eux. Les XVIII^e et XIX^e siècles ont vu paraître, non seulement d'admirables lexiques, embrassant toute l'histoire d'une langue, tels : le *Thesaurus græcæ linguæ* de Didot, le *Totius latinitatis Lexicon* de Forcellini, mais aussi des inventaires exacts et complets d'une période déterminée de l'histoire d'une langue, par exemple les Dictionnaires de la langue française classique de Littré et de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas, le *Dictionnaire de la langue française du moyen âge* de Godefroy, etc. ; et même des lexiques particuliers à un auteur : *Lexiques de Cicéron*, par Merguet ; *de Molière*, par Livet, etc. Citons, enfin, le *Thesaurus* de la langue latine qui paraît en Allemagne et le *Dictionnaire de la langue anglaise* publié par Murray.

LEXICOGRAPHIQUE (*lé-ksi, fik'*) adj. Qui a rapport à la lexicographie : *Des travaux* LEXICOGRAPHIQUES.

LEXICOGRAPHIQUEMENT (*lé-ksi*) adv. En lexicographe. ‖ Au point de vue lexicographique.

LEXICOLOGIE (*lé-ksi, jî* — du gr. *lexikon*, lexique, et *logos*, discours) n. f. Art de faire des lexiques, des dictionnaires. ‖ Science des mots de la langue, au point de vue de leur nomenclature et de leur forme. ‖ Partie de la grammaire qui traite des mots, au point de vue de leurs différentes espèces et des formes diverses qu'ils sont susceptibles de prendre. V. LEXICOGRAPHIE.

Lexicologie des écoles (LA), ouvrage de Pierre Larousse (1858), qui, après la 18^e édition, reçut le titre de *Cours lexicologique de style*. — Cet ouvrage, qui a obtenu un immense succès, est un recueil de devoirs, combinés de manière à donner aux élèves des notions pratiques sur des questions souvent négligées dans les grammaires : sur l'emploi des synonymes, la construction grammaticale, la distinction des diverses natures de propositions, les figures de rhétorique, etc. L'ouvrage se termine par des sujets de narrations. L'esprit de la méthode consiste à solliciter l'activité intellectuelle des élèves, en lui traçant d'avance le champ limité dans lequel elle doit s'exercer.

LEXICOLOGIQUE (*lé-ksi, jik'*) adj. Qui a rapport à la lexicologie.

LEXICOLOGUE (*lé-ksi, logh'*) n. m. Celui qui s'occupe de lexicologie : *Un savant* LEXICOLOGUE.

LEXICON (*lé-ksi-kon'* — mot gr. formé de *lexis*, mot n. m. Lexique grec, dictionnaire grec.

LEXIGRAPHIE n. f. Syn. de LEXICOGRAPHIE.

LEXILOGIE n. f. Syn. peu usité de LEXICOLOGIE.

LEXINGTON, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Lafayette, sur l'Elkhorn, jadis capitale de l'Etat; 22.355 hab. Université fameuse. — Ville de l'Etat de Massachusetts (comté de Middlesex); 2.460 hab. — Ville de l'Etat de Missouri, ch.-l. du comté de Lafayette, sur le Mississipi; 6.900 hab. — Ville de l'Etat de Virginie, ch.-l. du comté de Rockbridge; 4.000 hab. Eaux sulfureuses. — Ville de l'Etat de Mississipi, ch.-l. du comté de Bolmes; 29.000 hab. Commerce de coton.

LEXIOLOGIE n f. Syn. peu usité de LEXICOLOGIE.

LEXIQUE (*lè-ksik'* — du gr. *lexikon*, même sens) n. m. Dictionnaire. || Spécialem. Dictionnaire grec. || Dictionnaire des formes rares ou difficiles, ou des formes et locutions propres à un auteur : *Le* LEXIQUE *de Rabelais*. || Dictionnaire abrégé. (En ce dernier sens, on dit quelquef., adjectivem., MANUEL LEXIQUE.) || Ensemble des mots d'une langue : *Les deux tiers du* LEXIQUE *anglais sont d'origine romane*. V. LEXICOGRAPHIE.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux mots d'une langue : *Analogie* LEXIQUE.

Lexique, de Suidas, composé vers le XIe siècle. — C'est à la fois un lexique, une encyclopédie et un dictionnaire de biographie, mais avec quelque désordre et de nombreuses erreurs. En revanche, ce lexique nous fournit de précieux renseignements qu'il est seul à nous donner, et nous a transmis de nombreux fragments d'auteurs anciens. La première édition a été donnée par Démétrius Chalcondyle (1499); on consulte surtout celle de Küster, avec traduction latine (1705), et celle de Bekker (1854).

Lexique latin, de Forcellini (*Totius latinitatis Lexicon*). — L'auteur consacra à ce travail cinquante ans de sa vie (1718-1768); encore ne fut-il publié qu'en 1771 par les soins de Gaetano Gognolato et de Facciolati. La nouveauté de cette œuvre, c'est qu'elle est constamment fondée sur l'autorité des écrivains eux-mêmes, dont les citations exactes fournissent la preuve et l'éclaircissement de chaque mot. L'ouvrage a été complété et amélioré dans une seconde édition (1805), dans un appendice publié en 1816 à Padoue par l'abbé Furnaletto, dans les éditions de Londres (1826), de Padoue (1827-1831), de Zwickau (1831-1835), et surtout dans le *Totius latinitatis Onomasticon* de Vincent de Vit (Prati, 1858-1889).

LEXOVIEN, ENNE (*lé-kso-vi-in, èn'* — du lat. *Lexovius*, même sens) Géogr. mod. Personne née à Lisieux ou qui habite cette ville. — *Les* LEXOVIENS.

— Adjectiv. : *Population* LEXOVIENNE.

— Géogr. anc. Peuple de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise IIe. Ch.-l. *Lexovii*, auj. Lisieux.

LEYBACH (Ignace), compositeur français, né à Gambsheim (Bas-Rhin) en 1817, mort à Toulouse en 1891. Il apprit l'orgue avec Wackenthaler, organiste de la cathédrale de Strasbourg, et obtint au concours, en 1847, la place d'organiste de la métropole de Toulouse, qu'il ne quitta plus. Il a publié, en France ou à l'étranger, environ 200 compositions, parmi lesquelles : *l'Organiste pratique, méthode théorique et pratique pour l'harmonium*, etc.

LEYBOUS, nom donné, au Sénégal, à une fraction des Ouolofs qui a émigré aux environs de Dakar. V. OUOLOFS.

LEYCESTRIE (*lé-sèss-trî*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en épis, dont on connaît plusieurs espèces de l'Inde, parfois cultivées dans les jardins d'Europe. || On dit aussi LEYCESTÉRIE.

LEYDE ou **LEIDE** [*lèd'*] (en holland. **Leijden**), ville des Pays-Bas (prov. de Hollande-Mérid.), à 10 kilom. de la mer, sur le Vieux Rhin et à la rencontre de plusieurs rivières canalisées ; 53.640 hab. Ch.-l. d'arrond. Ville bien bâtie, entourée d'une enceinte découpée en îles par des canaux. Eglise gothique Saint-Pierre, la plus belle de la Hollande, maison de ville, vieux château, hôtel des Invalides, sociétés savantes. L'université, fondée en 1575, fut longtemps une des plus célèbres de l'Europe. Juste Lipse, Scaliger, Saumaise, Grotius y ont enseigné. Bibliothèque, avec 14.000 manuscrits ; jardin botanique. La prospérité économique de Leyde est déchue : elle fabrique encore des draps et des lainages ; elle a des tanneries, des raffineries. Le commerce de la librairie, illustré par les Elzévirs, est tombé. La foire reste fréquentée.

Armes de Leyde.

— *Histoire*. Leyde est la *Lugdunum Batavorum* des Romains, devenue, au moyen âge, *Leithis*. Elle soutint contre les Espagnols un siège fameux, fut décimée par la peste (1635). Elle atteignit son apogée au XVIe siècle. Elle fut ruinée par la concurrence de nouvelles villes, de l'Angleterre, de l'Allemagne. Une partie de la ville fut détruite, en 1807, par l'explosion d'un bateau de poudre.

Leyde (BOUTEILLE DE). Physiq. V. BOUTEILLE.

LEYDE (Philippe DE), légiste hollandais du XIVe siècle, étudia à Orléans, y adopta les théories romaines sur le pouvoir absolu des princes, professa à l'université de Paris, devint vicaire de l'archevêque d'Utrecht, Arnold von Hoorn, et le conseiller écouté du comte Guillaume V de Hollande, qui, suivant les inspirations de son fameux ouvrage, *De cura rei publicæ ac sorte principantis*, dépouilla de leurs franchises les communes de ses Etats.

LEYDECKER (Melchior), théologien protestant hollandais, né à Middelbourg en 1642, mort à Utrecht en 1722. Docteur en théologie de Leyde, il professa à Utrecht, de 1679 jusqu'à sa mort. Il lutta contre le fédéralisme de Cocceius et la philosophie de Descartes. Parmi ses ouvrages, on cite : *Historia Ecclesiæ Africanæ* (1690) ; *De historia jansenismi* (1695); etc.

LEYDEN (John), orientaliste, médecin et poète anglais, né à Denholm (comté de Roxburgh) en 1775, mort à Batavia en 1811. Aide-chirurgien au service de la Compagnie des Indes, en 1802, Leyden devint professeur d'hindoustani (1807), juge à Calcutta. Il a laissé des traductions des Evangiles en dialectes hindous et des traductions anglaises de livres orientaux ; une *Esquisse historique et philosophique des découvertes et des établissements européens dans l'Afrique septentrionale et occidentale à la fin du* XVIIIe *siècle* (1799); *Poésies posthumes* (1819); etc.

LEYDEN (Ernest), médecin allemand, né à Dantzig en 1832. Après avoir enseigné dans différents centres, notamment à Kœnigsberg, à Strasbourg et à Berlin, il fut chargé de la première clinique médicale de cette ville, en 1885. Ses principaux ouvrages sont : *la Dégénérescence grise des cordons postérieurs de la moelle épinière* (1863); *Clinique des maladies de la moelle épinière* (1874-1876); etc.

LEYDEN-MŒBIUS (MALADIE OU TYPE DE) n. m. Variété d'atrophie musculaire, qui débute dans le jeune âge par les membres inférieurs, puis s'étend et finit par envahir ultéri. rement les membres supérieurs. V. MYOPATHIE.

LEYDERDORP, village des Pays-Bas (Hollande-Mérid.), arrond. de Leyde, sur le Vieux Rhin ; 3.138 hab.

LEYEN, principauté d'Allemagne, qui tire son nom du château de *Leyen*, sur la Moselle, dans le pays de Trèves. Elle comprend, en dehors de Hohengeroldseck, d'une étendue de 130 kilom. carr., Fachbach et Nievero, Ahrenfels dans le royaume de Prusse (prov. du Rhin), la seigneurie de Waal près d'Augsbourg, Schwabdiessen et Hurlach en Bavière, en tout 450 kilom. carr. La résidence est *Waal*, près d'Augsbourg. Elle entra dans la noblesse d'Empire en 1653, acquit, en 1711, le titre de comté d'Empire, garda, en 1806, la souveraineté de Geroldseck avec le titre de prince. Lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne, elle fit partie de la Confédération du Rhin ; en 1815, elle fut soumise à l'Autriche. Le représentant est Erwein, prince de *Leyen* et Hohengeroldseck, né en 1863.

LEYGUES (Jean-Claude-*Georges*), homme politique français, né à Villeneuve-sur-Lot en 1857. Avocat dans sa ville natale, il y fonda *l'Avenir de Lot-et-Garonne* et publia deux recueils de vers : *Le Coffret brisé* (1882), et *la Lyre d'airain* (1883). Il fut élu, comme républicain, député de Lot-et-Garonne en 1885, et réélu à Villeneuve-sur-Lot en 1889 et 1893. Orateur d'une élégante finesse, il reçut le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Dupuy (1894), celui de l'intérieur dans le cabinet Ribot (1895), fut réélu député en 1898 et devint, peu après, vice-président de la Chambre. Le 1er novembre 1898, il fut de nouveau ministre de l'instruction publique dans le troisième cabinet Dupuy, et il conserva son portefeuille dans le ministère Waldeck-Rousseau (juin 1899). A ce titre, il présenta, en 1899, un projet de loi tendant à exclure des fonctions publiques ceux qui, pendant les trois dernières années de leur vie scolaire, n'auraient pas fréquenté un établissement de l'Etat.

Leygues.

LEYLAND, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 4.960 hab. (14.115 avec la paroisse). Cotonnades.

LEYMARIE (Achille), publiciste français, né à Saint-Yrieix en 1809, mort à Paris en 1861. Archiviste dans sa ville natale, il collabora à divers journaux, et publia notamment : *le Limousin historique* (1839); *Histoire du Limousin* (1845); *Histoire des paysans en France* (1849); etc.

LEYME, comm. du Lot, arrond. et à 32 kilom. de Figeac ; 1.237 hab. Monastère du XVIIIe siècle, devenu un asile d'aliénés.

LEYMERIE (Alexandre-Félix-Gustave-Achille), savant français, né à Paris en 1801, mort à Toulouse en 1878. Elève de l'Ecole polytechnique, il professa au collège de Troyes, puis fut chargé de dresser la carte géologique de l'Aube. En 1833, il fut appelé à Lyon pour y enseigner la physique et les mathématiques à l'Ecole industrielle. Docteur ès sciences naturelles en 1840, il fut nommé professeur de géologie à la faculté des sciences de Toulouse. On lui doit : *Statistique géologique et minéralogique du département de l'Aube*, avec atlas (1846); *Mémoire sur le terrain crétacé inférieur des Pyrénées* (1869); *Description géognostique de la montagne Noire* (1873); etc.

LEYNES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kil. de Mâcon, sur l'Arlois, affluent de la Saône ; 719 hab. Vignoble compris dans le Mâconnais et donnant des vins rouges (crus de *Creuse-Noire* et de *Lavernette*), très estimés. Source minérale ; moulin ; ancien château.

LEYNHAC, comm. du Cantal, arrond. et à 38 kilom. d'Aurillac ; 1.050 hab. A Martory, ruines d'enceinte fortifiée. Château gothique de Bouygne.

LEYNI, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), près du Bendola, affluent gauche du Pô ; 4.148 hab.

LEYONMARK (Gustave-Adolphe), mathématicien et naturaliste suédois, né en 1734, mort à Stockholm en 1815. Il a publié dans les « Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm », dont il était membre, divers travaux de grand mérite : *Traité des racines positives, négatives et imaginaires des 3e et 4e degrés ; Méthode pour trouver les facteurs carrés et cubiques dans les équations du 5e degré ; Sur la réduction des équations exponentielles à des équations algébriques ; Sur l'équation exponentielle* $X^x = A$; etc.

LEYRAOU (*lé*) n. m. A Rochefort, Filet à nappes, plus ou moins tramaillé, qu'on traîne au moyen de bateaux sur le sable du fond de la mer, pour prendre plus spécialement des poissons plats : soles, limandes, etc.

LEYRE, fleuve côtier de France (Landes et Gironde). La *Grande Leyre* ou *Leyre de Pissos* prend sa source dans les Landes, à 4 kilom. au S. du village de Lugon. Elle coule vers le N. et va se jeter dans le bassin d'Arcachon, en aval de La Motte.

LEYRIT (Georges DU VAL **de**), administrateur français, né au Havre en 1715, mort en 1764. Conseiller au conseil souverain de Pondichéry (1741), directeur à Mahé (1742), gouverneur de Chandernagor, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde (1756), il se trouva, pendant la guerre de Sept ans, en lutte avec Lally Tollendal, qui voulut le rendre responsable de la rébellion de ses soldats. Après la capitulation de Pondichéry, il demanda à justifier sa conduite devant un tribunal. Il mourut au cours du procès, qui se termina par la condamnation de Lally-Tollendal.

LEYS (Jean-Auguste-Henri), peintre belge, né et mort à Anvers (1815-1869). Il débuta, en 1833, avec le *Combat d'un grenadier contre un cosaque*, et ne tarda pas à se révéler dessinateur robuste et peintre solide. Il exposa successivement : *la Furie espagnole en 1576; le Massacre des magistrats de Louvain en 1379 ; une Noce au* XVIIe *siècle ; le Bourgmestre Six chez Rembrandt*; etc. A l'Exposition de Paris, en 1855, parurent : *les Trentaines de Bertall de Haze ; la Promenade hors des murs ; le Nouvel An en Flandre*; et à celle de 1867 : *Charles-Quint prêtant serment devant les échevins d'Angers ; le Bourgmestre Lancelot van Ursel haranguant la garde bourgeoise pour la défense de la ville* et neuf autres tableaux de premier ordre. Mais Leys doit être surtout étudié dans ses peintures murales pour l'hôtel de ville d'Anvers, où il a peint six épisodes de l'histoire des institutions civiles flamandes. Il appartenait, depuis 1845, à l'Académie de Belgique.

LEYSSERA ou **LEYSSÈRE** (*lè-sèr'* — de *Leysser*, n. pr.) n. f. Genre de composées inulées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux à feuilles étroites, à fleurs hermaphrodites, disposées en capitules campanulés. (On en connaît trois espèces africaines.)

LEYTE ou **LEITE**, île de l'archipel des Philippines, groupe des Visayas, entre Samar et Mindanao ; 7.923 kil. carr. Terre montagneuse et volcanique, couverte de solfatares ; humide et fertile dans les basses régions maritimes ; 280.000 h., pêcheurs et agriculteurs. Ch.-l. *Tacloban*.

LEYTON, ville d'Angleterre (comté d'Essex); 23.015 hab. — Tout près est **Leyton Stone**, avec 4.195 hab.

LEYVA (Antonio DE), général espagnol, né en Navarre en 1480, mort à Aix en Provence en 1536. Il assista, en 1512, à la bataille de Ravenne, contraignit, en 1523, l'amiral Bonnivet à lever le siège de Milan, et, lors du retour offensif des Français en Italie, fut chargé de la défense de Pavie. La victoire remportée le 24 février par Pescaire sur François Ier le délivra. Il prit part, en 1529, à la bataille de Landriano ; il combattit les Turcs devant Vienne (1529), et suivit Charles-Quint en Afrique (1533). Capitaine général en Italie, il accompagna les Impériaux en Provence, et périt au cours de l'expédition.

LEYVA (Fra Diego DE), peintre espagnol, né à Haro de la Rioja vers 1580, mort à Burgos en 1637. Il exécuta à Burgos des portraits remarquables, à la demande du chapitre de la ville. Devenu veuf, il entra, en 1634, au couvent des chartreux de Miraflorès, où l'on voit la plus grande partie de ses productions. Il a peint des *Martyres* avec un rare talent de composition.

LEZ (*lé* — du lat. *latus, eris*, côté) anc. prépos., signif. A côté de, usitée dans quelques noms de lieu : *Plessis-*LEZ-*Tours, Saint-Hilaire-*LEZ-*Cambrai*, etc. V. LÈS.

LEZ, fleuve côtier de l'Hérault, partant d'une source énorme ou *gour* de 15 mètres de profondeur. Il coule devant Castelnau, baigne le Pont-Juvénal, faubourg de Montpellier, y devient navigable, absorbe la Mosson, et se perd en Méditerranée, à Palavas-les-Flots. Cours 28 kilomètres. — Un autre **Lez**, dans l'Ariège, descend des Pyrénées à la frontière du Val d'Aran, et se perd dans le Salat, rive gauche, à Saint-Girons. Cours 38 kilom.

Lézadois (le). Géogr. V. LÉSADEZ.

LÉZARD (*zar'* — du lat. *lacertus*, même sens) n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens, famille des *lacertidés*, comprenant une vingtaine d'espèces de l'ancien monde et répandues surtout dans les régions froides et tempérées.

— Fam. Paresseux : *Faire le* LÉZARD, Se chauffer au soleil.

— ENCYCL. Zool. Les lézards (*lacerta*) sont des animaux vifs, élancés, qui se plaisent dans les endroits rocailleux ou arides et recherchent la chaleur du soleil ; pendant la saison froide, ils demeurent engourdis dans les crevasses des murs, sous les pierres, etc. Inoffensifs, ils vivent de petits animaux et d'insectes, et s'apprivoisent facilement. Le géant du genre est le lézard ocellé (*lacerta ocellata*), du midi de l'Europe, commun en Provence; il est varié de vert, de bleu et de jaune, et mesure jusqu'à 80 centimètres. Le lézard vert (*lacerta viridis*), commun partout, atteint 35 centimètres, il est d'un beau vert ; le lézard vivipare (*lacerta vivipara*), beaucoup plus petit, remonte jusqu'en Laponie. Il est commun à Paris, ainsi que le lézard des souches (*lacerta muralis*) et ses innombrables variétés.

Lézards : 1. Des murailles ; 2. Ocellé.

LÉZARD (le) petite constellation, située entre celles du Cygne et d'Andromède et comprenant, quelques étoiles de coloration variée (d'où le nom donné au groupe), dont la plus brillante est de quatrième grandeur.

LÉZARDE (rad. *lézard*, par comparaison de la forme de ces fentes avec celle d'un lézard) n. f. Fente qui se produit dans un ouvrage de maçonnerie, par suite de tassements inégaux ou par défaut de liaison des matériaux.

— Milit. Terme employé pour qualifier le dessin qui caractérise les *galons de grade* des sous-officiers, par opposition à ceux qui sont employés comme chevrons ou pour indiquer certaines fonctions). V. GALON.

— Techn. Galon festonné des deux côtés, dont on recouvre les coutures des étoffes pour ameublements ou leurs lignes de jonction avec les bois des meubles.

— Typogr. Défaut constitué par des raies blanches diagonales qui se produisent parfois dans la composition d'une page, et proviennent de la rencontre fortuite, près du même endroit, d'espaces placées les unes au-dessous des autres, dans plusieurs lignes successives.

LÉZARDELLE (*dèl'* — dimin. de *lézard*) n. f. Nom vulgaire des saurures.

LÉZARDER v. a. Produire des lézardes dans : *Mur que le feu* A LÉZARDÉ.

— Fig. : *État social que le temps* LÉZARDE.

— v. n. Fam. Flâner, paresser.

Se lézarder, v. pr. Se couvrir de lézardes.

LÉZARDIÈRE (*Marie*-Charlotte-Pauline DE), écrivain français, née au château de la Verrie, dans le Poitou, en 1754, morte au château de la Provotière en 1835. Fille du baron de Lézardière, homme instruit, très lié avec Necker et Malesherbes, elle écrivit, avec l'ambition de combler une lacune laissée par Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, la *Théorie des lois politiques de la France*, vaste et consciencieux recueil de textes originaux dont Guizot a tiré profit : les deux premières parties venaient d'être imprimées en 1791, lorsque l'édition fut presque entièrement détruite, en 1792. En 1844, le frère de Mlle de Lézardière, CHARLES, député sous la Restauration, réédita en entier son ouvrage, sous le titre de *Théorie des lois politiques de la monarchie française* (1844). Mlle de Lézardière soutient que rien de romain n'a subsisté en Gaule sous les rois germains ; mais que les Francs avaient un instinct politique capable de leur donner en Gaule l'empire moral, en même temps que la domination matérielle.

LÉZARDIFORME (de *lézard*, et *forme*) adj. Zool. Qui ressemble au lézard.

LÉZARDRIEUX, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arr. et à 26 kilom. de Lannion ; 2.100 hab. Ch. de f. Ouest. Port sur le Trieux. Station de torpilleurs. Église du XVIe siècle, ruines du château de *Lézardré*. — Le canton a 7 comm. et 12.820 hab.

LÉZAT, comm. de l'Ariège, arr. et à 40 kil. de Pamiers, sur la *Lèze* ; 2.521 hab. (*Lézadais, aises*.) Tuileries, fabriques de sabots. Église des XIIe, XIVe et XVIe siècles, reste d'une abbaye fondée en 840. Château de Lastrongue (XVIIe s.)

LEZAY, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 12 kil. de Melle, sur le ruisseau de Chaboussan ; 2.550 h. Corderies, tannerie. — Le canton a 10 comm. et 10.840 hab.

LEZAY-MARNESIA (Charlotte-Antoinette DE BRESSEY, marquise DE), femme auteur française, morte en 1785. Sa maison fut le rendez-vous des hommes les plus distingués de la petite cour de Stanislas. On lui doit : *Lettres de Julie à Ovide* (1753), qu'on attribua à Marmontel. — Son fils, CLAUDE-FRANÇOIS-ADRIEN, né à Metz en 1735, mort à Paris en 1810, il servit dans l'armée, et fut élu, en 1789, député aux états généraux. Il se rendit, en 1790, dans la Pensylvanie pour fonder une petite colonie, ne réussit point et regagna l'Europe. Après avoir séjourné en Angleterre, il rentra en France (1792), fut emprisonné jusqu'en Thermidor, alla habiter la Suisse sous le Directoire et retourna terminer ses jours en France. Parmi ses écrits, nous citerons : *le Bonheur dans les campagnes* (1784) ; *Essai sur la nature champêtre* (1787), poème ; *Lettres écrites des rives de l'Ohio* (1792) ; etc. — De ses deux enfants, l'un, ADRIEN (1770-1814), devint ambassadeur, puis préfet sous l'Empire, et publia, entre autres écrits, les *Pensées choisies du cardinal de Retz* ; l'autre, ALBERT-MAGDELAINE-CLAUDE (1772-1857), fut préfet sous la Restauration et sous Louis-Philippe, créé pair de France en 1835, et sénateur en 1852.

LEZAYSK, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Lancut]) ; 4.992 hab. Couvent de bernardins ; belle église. Culture du houblon.

LEZENNES, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kilom. de Lille ; 1.853 hab. Carrières de craie dure, où se forment les sources jaillissantes de Fives, sujettes à des inondations. Culture de champignons. Carrosseries.

LÉZIGNAC-DURAND, comm. de la Charente, arrond. et à 25 kilom. de Confolens ; 1.009 hab. Moulins, tuileries.

LÉZIGNAN, ch.-l. de cant. de l'Aude, arr. et à 22 kilom. de Narbonne, à quelque distance de l'Orbieu, affluent de l'Aude ; 4.857 hab. (*Lézignannais, aises*.) Ch. de f. Midi. Vignobles importants, fournissant de bons produits de consommation courante. Distillerie : commerce important de vins, eaux-de-vie, bestiaux. Fonderie de cuivre. Église du XIVe s. A quelque distance, donjon ruiné de Montrabech. — Le canton a 17 comm. et 18.178 hab.

Armes de Lézignan.

LÉZIGNEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 5 kilom. de Montbrison, au-dessus de la Vidrezonne, sous-affluent de la Loire ; 1.155 hab. Scierie mécanique.

LÉZIN (saint), en lat. *Licinius*, prélat français, mort vers 610. D'après la tradition, il fut élevé à la cour du roi Clotaire, dont il était parent, se signala par sa bravoure, puis devint, vers 600, évêque d'Angers. — Fête le 13 février.

LÉZINNES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 11 kilom. de Tonnerre, dominant la rive gauche de l'Armançon ; 907 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Maisons du XIVe et du XVe siècle. Restes d'un ancien château fort et d'une abbaye de cisterciens (XIIe s.). Carrières de calcaire, dit *pierre de Lézinnes* ou *liais de Tonnerre*. Fabriques de ciment.

LEZMA n. m. Nom d'un impôt levé en Algérie sur certaines tribus arabes, dont on ne connaît qu'imparfaitement le revenu. La lezma est tantôt un impôt de capitation, comme en kabylie, tantôt une taxe établie par feu [prov. de Constantine] ou d'après le nombre de palmiers et de bestiaux de la tribu.)

LEZOUX, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. de Thiers, non loin de l'Allier, sur un affluent droit du Litroux ; 3.643 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Faïenceries, huileries. — Le canton a 12 comm. et 11.938 hab.

LGOF, ville de la Russie méridionale, ch.-l. d'un district du gouv. de Koursk, sur le Seim, sous-affluent du Dniéper par la Desna ; 5.400 hab. — Le district a 2.700 kilom. carr. et 132.000 hab.

LHA, terme thibétain, qui signifie « Dieu » et correspond au sanscrit *Déva*. V. ce mot.

LHAG-LHA (en thibétain « plus que dieu, supérieur aux dieux ») n. m. Nom donné par les bouddhistes thibétains à un groupe de leurs divinités, composé de personnages désignés par leur dévouement au bouddhisme : Arhats ou anciens disciples de Çâkya-mouni, Sthavîras ou chefs des communautés primitives, saints Pandits indiens, etc.

LHAHI-YOUL n. m. Nom thibétain des étages célestes inférieurs (en sanscrit *Déva-loka*), où résident les divinités bouddhistes d'ordre secondaire.

LHA-KHANG (« palais des dieux ») n. m. Nom donné aux grands temples au Thibet, et qui semble correspondre au terme français de « cathédrale ».

LHAMO, déesse bouddhiste, reine des Dâkinîs, la plus adorée et la plus redoutée des divinités thibétaines. Elle est l'équivalent thibétain des déesses indiennes Dêvî, Kâlî, Dourgâ et Kâlâdêvî.

LHARAMBA (docteur en théologie) n. m. Titre le plus élevé que puisse ambitionner un lama thibétain.

LHASSA, LHASA, HLASSA ou **LASSA**, ville de l'empire chinois, capitale du Thibet, dans une plaine bien cultivée, sur la rive droite du Kitchou ou Ouï-Mouren, affluent du Tsang-Bo, cours supérieur du Brahmapoutra ; 50.000 hab. Dans son voisinage immédiat, sur une montagne rocheuse de 100 mètres de hauteur, le *Pota-la*, se groupent les temples (dont le plus élevé est couronné de cinq coupoles dorées), qui forment le palais du dalaï-lama, dont Lhassa est la résidence. Statue colossale de Djamba. De très nombreux monastères ou « gompas » l'entourent. La présence continuelle d'une foule de pèlerins donne à Lhassa quelque importance commerciale ; fabrication d'étoffes de laine, d'objets du culte bouddhique ; marché des soieries et du thé de la Chine, de peaux, moutons, chevaux de Mongolie, du riz et du tabac du Sikkim et du Boutan, etc. L'accès de la ville sainte est interdit aux Européens.

LHÉRITIER (Paul THOMAS, dit), acteur français, né et mort à Paris (1809-1885). Il s'essaya sur de petites scènes, puis entra, en 1831, au Palais-Royal, dont il fut, jusqu'à la fin de sa carrière, un des acteurs les plus applaudis. Il excella dans l'emploi des ganaches. On compte, parmi ses meilleures créations : *le Chapeau de paille d'Italie ; la Cagnotte ; Célimare le bien-aimé* ; etc.

LHERM, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kilom. de Muret, au-dessus du vallon du Touch ; 1.088 h.

L'HERMITE (Jacob), navigateur hollandais du XVIIe s., mort en 1624. Chargé, en 1623, d'aller explorer le détroit de Lemaire, récemment découvert, et attaquer les colonies espagnoles de la mer du Sud, il découvrit dans l'Amérique méridionale quelques terres nouvelles, puis, après un échec au Callao, s'empara de Lima. Après un nouvel échec devant Arica, il mourut. Hessel Garritz a publié une relation du voyage de Jacob L'Hermite.

L'HERMITE (François, connu sous le nom de **Tristan**), poète, romancier, dramaturge français, né au château de Soliers, dans la Marche, en 1601, mort en 1655. Page à la cour, il fut obligé, à la suite d'un duel, de s'enfuir en Angleterre, où il rencontra Cyrano, quitta ce pays avec l'idée d'aller vivre en Espagne, mais s'arrêta en Poitou, chez Scévole de Sainte-Marthe. Il obtint sa grâce, fut nommé gentilhomme du duc d'Orléans, et passa dès lors, comme « bouffon du grand monde », une existence de libertin et de débauché. Membre de l'Académie française en 1649, il avait donné, en 1641, un recueil de vers, *la Lyre, l'Orphée, Mélanges poétiques* ; des *Lettres mêlées* (1642) ; des *Plaidoyers historiques* (1643) ; avait fait représenter, sur la scène du Marais : *Marianne* (1636), tragédie dont le succès balança celui du *Cid* ; *Penthée*, tragédie (1637) ; *la Mort de Sénèque, la Mort de Crispe*, tragédies (1645) ; *le Parasite*, comédie (1654) ; *la Mort du grand Osman*, tragédie (1656). etc., et son remarquable roman : *le Page disgracié*, dont plus d'un chapitre prépare le *Gil Blas* de Le Sage. — Son frère, JEAN-BAPTISTE **L'Hermite-Soliers**, sieur DE VAUSELLE, mort en 1670, fut littérateur et généalogiste. Il épousa une cousine de Madeleine Béjart, fit partie de la troupe de Molière, et écrivit une tragédie : *la Chute de Phaéton*. Il avait confectionné des arbres généalogiques, pleins de complaisances.

L'HERMITE ou **L'ERMITE** (Tristan), grand prévôt de l'hôtel de Louis XI. V. TRISTAN.

L'HERMITTE ou **L'ERMITE** (Jean-Marthe-Adrien, baron), amiral français, né à Coutances en 1766, mort au Plessis-Piquet en 1836. Il fit, pendant les guerres de la Révolution, de nombreuses captures de navires anglais. Fait prisonnier en 1799, il recouvra la liberté en 1801, et reprit ses voyages, en 1805-1806, dans une croisière, sur les côtes de l'Afrique, du Brésil, des Antilles. Il y captura 50 navires anglais. L'Empereur, pour le récompenser, le nomma contre-amiral (1807). En 1811, il reçut la préfecture de Toulon. Il quitta le service en 1816.

LHERMITTE (*Léon*-Augustin), peintre français, né à Mont-Saint-Père (Aisne) en 1844, élève de Lecoq de Boisbaudran. Il débuta par des fusains qui commencèrent sa réputation, puis il se fit remarquer par des tableaux et des gravures. Citons de lui : *Souvenir d'une vallée à Mont-Saint-Père, et les Bords du Surmelin ; Ruines du château de la Fère-en-Tardenois ; Récolte de pommes de terre, et le Tourneur ; le Père Hubert et la Fabrication de l'eau-de-vie de marc ; le Marché aux pommes à Landerneau, Intérieur de ferme*, etc. Artiste d'une haute personnalité, interprète supérieur des scènes champêtres. Lhermitte a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1889. On voit de lui, au musée du Luxembourg, la *Paye des moissonneurs*. Il a illustré de remarquables dessins *la Vie rustique*, d'André Theuriet.

Léon Lhermitte.

LHERS. Géogr. V. HERS.

LHERZOLITE (de *Lherz*, Ariège, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Roche basique appartenant à la famille des péridotites, chez lesquelles domine le péridot ou olivine. (Ce dernier minéral, avec la diallage et la bronzite, caractérise les lherzolites).

LHOMMAIZÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Montmorillon, sur la Dive de Verrières, affluent de la Vienne ; 964 hab. Ch. de f. Orléans. Sources minérales, fer. Fabrique de chaux, haut fourneau. Grotte préhistorique. Église en partie romane ; cuve baptismale du XIIe siècle.

LHOMOND (Charles-François), humaniste et grammairien français, né à Chaulnes (Somme) en 1727, mort à Paris en 1794. Il fit ses études comme boursier au collège d'Inville, à Paris, dont il devint, plus tard, le principal, après qu'il fut entré dans les ordres. Quand ce collège fut supprimé, il fut nommé régent de sixième au collège du Cardinal-Lemoine. Il s'attacha à sa classe avec une sorte de passion. Sa vie se passa dans la composition de ses ouvrages élémentaires, qui sont admirables de simplicité et de clarté, parfois au détriment de la méthode et de la pureté de la langue. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il fut incarcéré, en même temps que l'abbé Haüy, son ami (1792). Mis en liberté par l'intervention de Tallien, qui avait été son élève, il mourut dans l'obscurité, l'année suivante. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *De viris illustribus urbis Romæ ; Éléments de grammaire latine ; Epitome historiæ sacræ ; Histoire abrégée de l'Église ; Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ* ; etc.

Lhomond.

L'HOPITAL ou **L'HOSPITAL** (*lo-pi*) [François DE], comte DU HALLIER, maréchal de France, né en 1583, mort à Paris en 1660. Il embrassa très jeune l'état ecclésiastique, puis rentra dans le siècle, et fut pourvu d'un grade aux gendarmes de la garde. Il fut, avec son frère aîné, le marquis de Vitry, un des assassins du maréchal d'Ancre (1617). Maréchal de camp en 1622, il se distingua au siège de La Rochelle (1627-1628). Il prit Arras en 1640. Maréchal de France en 1643, il fut blessé à Rocroy. Il devint gouverneur de Paris en 1649 et gouverneur de Champagne en 1655.

LHOPITAL ou **L'HÔPITAL** (Guillaume-François-Antoine), marquis DE SAINT-MESME et comte D'AUTREMONT, géomètre, né et mort à Paris (1661-1704). Il apprit de J. Bernoulli le calcul différentiel et fut nommé, l'année suivante, membre de l'Académie des sciences. Il a laissé deux ouvrages remarquables : l'*Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes*, publiée en 1696, et le *Traité analytique des sections coniques*, publié après sa mort, en 1707. On lui doit la règle dite *de Lhopital*, et qui permet d'obtenir la valeur limite d'une fraction dont les deux termes ont simultanément pour limite zéro.

L'HOSPITAL [*lo-pi*] (Michel DE), magistrat et homme d'État français, né à Aigueperse en 1507, mort à Bellebat (Seine-et-Oise) en 1573. Fils d'un médecin du connétable de Bourbon, il fit en Italie ses premières études de droit, devint, vers 1540, conseiller au parlement de Paris et, en 1547, fut chargé d'une mission au concile de Trente. La princesse Marguerite, sœur de Henri II, le fit chef de son conseil et chancelier de Berry ; il reçut, bientôt après, la charge de maître des requêtes, puis celle de surintendant des finances. En 1560, Catherine de Médicis lui confiait la lourde succession de François Olivier, chancelier de France (1560). Serviteur d'un prince malade et sans volonté, il aperçut clairement le danger que faisaient courir à la royauté les querelles religieuses exaspérées par l'ambition des Guises et par la mauvaise administration du règne de Henri II. Aussi intègre que clairvoyant, il eut pour unique souci de rétablir l'ordre public par d'utiles réformes et d'enlever, aux protestants comme aux catholiques, autant par tolérance naturelle que par politique, tout prétexte à une guerre civile, dont il sentait que l'étranger, et en particulier Philippe II, roi d'Espagne, serait le premier à tirer profit. Si l'édit de Romorantin (1560) accorda aux tribunaux des évêques la connaissance du crime d'hérésie, le chancelier refusa, par contre, énergiquement d'autoriser l'établissement en France de l'Inquisition et de signer l'arrêt de mort de Condé. L'ordonnance d'Orléans, quelques mois après, répondant aux désirs des états généraux de 1560, supprimait, au profit des lieutenants de robe et de judicature, la juridiction des sénéchaux et des baillis, rétablissait l'équilibre du budget par la réduction des pensions, et apportait d'utiles réformes dans la discipline ecclésiastique. La réunion du colloque de Poissy (v. POISSY) et l'édit de janvier (1562), qui autorisait dans les campagnes l'exercice du culte protestant, complétaient ces mesures de pacification religieuse, dont le massacre de Wassy allait, malheureusement, montrer l'insuffisance.

Michel de L'Hospital.

La guerre engagée, L'Hospital chercha, par tous les moyens, à en atténuer les violences. Il provoqua, en 1563, la Pacification d'Amboise ; en 1568, la paix de Longjumeau, et, cette même année, empêcha l'assassinat de Condé et de Coligny. Entre temps, l'admirable ordonnance de Moulins (1566) était venue compléter l'ordonnance d'Orléans, en fixant le mode de nomination des magistrats et en essayant d'établir l'uniformité des procédures.

En 1568, Michel de L'Hospital, disgrâcié, rendit les sceaux et se retira dans son château du Vignay. La Saint-

Barthélemy, qu'il avait prévue et à laquelle il n'échappa que par l'arrivée d'un détachement de soldats envoyés par la reine mère, tandis que sa fille était sauvée à Paris par la duchesse de Guise, lui porta le dernier coup : il mourut de chagrin quelques mois après.

Les *Œuvres complètes* de Michel de L'Hospital ont été publiées par Dufey (de l'Yonne), en 1824.

Lhôte (Nestor), voyageur français, né à Cologne en 1804, mort à Paris en 1842. Attaché à la commission française chargée d'explorer l'Egypte, sous la direction de Champollion, il exécuta une grande quantité de dessins, reproduits dans les « Monuments de l'Egypte et de la Nubie », puis, après la mort de Champollion, releva au-dessous de Thèbes des inscriptions que n'avait pu copier son ami et y ajouta, au cours d'un nouveau voyage, des documents recueillis dans le Fayoum, le Delta et le désert qui mène à Bérénice. Il a collaboré au « Musée des antiquités égyptiennes » de Ch. Lenormand, et écrit *Notice historique sur les obélisques égyptiens* (1836), et des *Lettres écrites d'Egypte en 1838 et 1839* (1840).

LHOTSKYE (*lot'-ski*) n. f. Genre de myrtacées, tribu des chamélauciées, comprenant des arbrisseaux éricoïdes, dont on connaît huit espèces d'Australie.

Lhuis (*lu-i*) ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 23 kilom. de Belley, sur un contrefort de la montagne de Tantaine ; 1.110 hab. Pierre à bâtir, pierre lithographique ; scieries, huilerie. Ruines romaines au hameau de Rix. Petit port sur le Rhône. — Le canton a 12 comm. et 6.694 hab.

LI n. m. Métrol. Mesure itinéraire, en usage chez les Chinois et valant environ 576 mètres.

— Chim. Symbole du lithium.

Li ou **Hoei-li**, religieux bouddhiste et écrivain chinois, du VII[e] siècle de notre ère. Disciple d'Hiouen-Thsang, il traduisit les ouvrages que ce dernier avait apportés de l'Inde et écrivit une *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang*, que Stanislas Julien a traduite en français (1853).

LIA n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des *lébiinés*, comprenant une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Sud. (Les *lia* sont de belles lébies, fauves ou jaunes, ambrées, luisantes, piquetées de brun ou marquées de taches ocellées.)

Lia, une des femmes du patriarche Jacob. D'après la Genèse, Laban, son père, la donna pour épouse à Jacob à qui il avait promis Rachel, sa fille puînée. Elle eut six fils : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon, et une fille nommée Dina. Elle adopta, de plus, Gad et Asser, que Jacob avait eus de sa servante Silpa. Ayant quitté la Mésopotamie, son pays natal, pour suivre son époux, elle mourut dans la terre de Chanaan et fut ensevelie à Hébron, dans le tombeau de la famille d'Abraham.

LIABÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au *liabum*.

LIABUM (*bom'*) n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant des herbes à feuilles opposées, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

Liadières (Pierre-Chaumont), homme politique et littérateur français, né à Pau en 1792, mort à Paris en 1858. Sorti de l'École polytechnique, il prit part à la campagne de Saxe, à la bataille de Leipzig. Tenu à l'écart par les Bourbons, il rentra dans l'armée en 1830 avec le grade de capitaine et devint officier d'ordonnance de Louis-Philippe. De 1834 à 1848, il fut député des Basses-Pyrénées et soutint la politique personnelle du roi. On a de lui plusieurs tragédies : *Jean sans Peur* (1821) ; *Waldstein* (1829) ; une comédie : *la Tour de Babel*, qu'il fit représenter sans succès, en 1845, au Théâtre-Français, sous le pseudonyme d'Anatole Bricault : *Dix-huit mois et dix-huit ans* (1849) ; *Souvenirs historiques et parlementaires* (1855) ; etc.

Lia-fail (*Stone of destiny*, pierre du Destin), pierre fameuse sur laquelle on faisait asseoir les rois d'Irlande, lors de leur couronnement. (Elle fut enlevée en 1296 par Edouard I[er], roi d'Angleterre, qui, dit-on, la fit placer dans le fauteuil servant au couronnement des rois d'Angleterre.)

LIAGE (*li-aj'* — rad. *lier*) n. m. Action de lier.

— Féod. *Droit de liage* (rad. *lie*), en lat. *liagium*, Droit que le seigneur percevait sur la lie de vin ou, plus généralement, sur les vins vendus dans sa seigneurie.

— Techn. Mélange du salpêtre, du charbon et du soufre, pour la fabrication de la poudre à canon. ‖ Croisement des fils qui raccourcit les brides de chaîne ou de trame. ‖ Coup, carton se rapportant au même croisement. ‖ Fil qui lie la dorure à la soie. ‖ Fil plus fin que ceux qu'on emploie pour tisser les étoffes, et qui sert à lier les différents fils de la trame, notamment dans les châles français. ‖ *Lice de liage*, Celle qui fait baisser la lice du fil.

LIAGORE n. f. Genre d'algues aplosporées, type des *liagorées*, comprenant une douzaine d'espèces à fronde arrondie, dichotome, qui croissent dans les fleuves.

LIAGORÉES n. f. pl. Tribu d'algues floridées, caractérisée par le thalle composé de plusieurs tubes articulés, les organes de fructification latéraux et agrégés. — *Une* LIAGORÉE.

LIAIS (*li-è*) n. m. Minér. Pierre calcaire compacte, dure, appartenant à l'importante formation du *calcaire grossier*.

— Techn. Tringle de bois d'une certaine longueur, qui soutient les lices, dans les métiers de basse lice.

— Encycl. Minér. Le *liais* se débite à la scie sans dents, comme le marbre. Le *liais dur* provient de Bagneux et d'Arcueil (près Paris) ; le *liais Férault*, très résistant à la chaleur, sert à la construction des jambages de cheminées ; le *liais rose*, dont le grain est plus fin, mais aussi plus tendre, se trouve aux environs de Créteil et s'emploie pour le carrelage.

Liais (Emmanuel), astronome français, né et mort à Cherbourg (1826-1900). Leverrier le fit attacher, en 1852, à l'Observatoire de Paris et lui fit confier une mission scientifique au Brésil. L'empereur du Brésil le chargea de diverses explorations qu'il mit à profit pour étudier la minéralogie, la faune, la botanique et la climatologie de ce vaste empire. Il fut nommé, par dom Pedro, directeur de l'Observatoire de Rio de Janeiro. Nous citerons de lui : *Influence de la mer sur les climats* (1860) ; *Explorations scientifiques au Brésil* (1865) ; *Traité d'astronomie appliquée à la géographie et à la navigation* (1867) ; *Climats, géologie, faune et géographie botanique du Brésil* (1872) ; etc.

LIAISON (*li-è-zon* — du lat. *ligatio*, même sens ; de *ligare*, supin *ligatum*, lier) n. f. Action de lier ; résultat de cette action : *Faisceaux dont la* LIAISON *se fait au moyen de lanières.* ‖ On dit plutôt LIGATURE en ce sens.

— Jonction, réunion de plusieurs parties en un seul tout : *La* LIAISON *des pierres et des émaux dont la mosaïque est composée.* ‖ Ce qui sort à opérer cette réunion. ‖ Mortier servant à jointoyer les pierres, les briques. ‖ *Liaison à sec*, Appareillage de pierre de taille dont les faces jointives sont polies et dressées sans faire emploi de mortier. ‖ *Maçonnerie en liaison*, Celle dans laquelle les joints de chaque pierre ou brique posent sur le milieu des pierres ou briques du lit inférieur.

— Enchaînement : *Rien ne peut se comprendre que dans sa* LIAISON *avec tout le reste.* (E. Scherer.) ‖ Rapport naturel, connexité, lien moral : *Idées dont l'esprit aperçoit la* LIAISON *tout d'un coup.* (D'Alemb.)

— Rapports de sentiment, d'affection : *Une* LIAISON *d'amitié. Une conformité de mœurs et d'inclination fait les* LIAISONS *parfaites.* (Absol. : *Avoir une* LIAISON, Avoir une maîtresse.) ‖ Fréquentation : *Former des* LIAISONS *dangereuses.*

— Art culin. Opération qui a pour but de rendre les sauces onctueuses, épaisses et savoureuses, en amalgamant de façon parfaite tous les composés de l'assaisonnement et en les fondant pour ainsi dire en un goût nouveau. ‖ Matières délayées, propres à cette opération : *Faire une* LIAISON *avec un jaune d'œuf.*

— Calligr. Trait délié qui joint ensemble deux lettres ou les parties d'une même lettre.

— Faucon. Ongles, serres des oiseaux de proie employés pour le vol. ‖ Manière dont l'oiseau de vol saisit et enlève le gibier.

— Gramm. Action de joindre, en lisant, la dernière lettre d'un mot au mot suivant. ‖ Par plaisant. *Liaison dangereuse*, Fausse liaison entre deux mots, faite en supposant à la fin du premier une lettre au lieu d'une autre.

— Mar. Nom donné aux pièces qui servent à relier entre elles les parties principales du navire. ‖ *Les liaisons travaillent*, Quand elles prennent du jeu.

— Milit. Rapport établi au moyen de signaux, de cavaliers, de détachements, entre des troupes opérant à distance et devant concerter leur action.

— Musiq. Exécution d'un passage d'un même coup, sans intervalle, sans aucun temps d'arrêt. ‖ Suite de notes exécutées sur une même syllabe. ‖ Trait recourbé, indiquant que les notes comprises entre ses deux extrémités doivent être liées. ‖ Suite d'accords dans laquelle un au moins des sons de chaque accord est reproduit dans l'accord suivant.

— Techn. Alliage d'étain et de plomb destiné à servir de soudure.

— Télégr. électr. *Liaison triangulaire d'un poteau télégraphique*, Système de consolidation au moyen d'une contre-fiche reliée, à sa base, à une tige horizontale qui fait corps avec le poteau.

— Syn. **Affinité, alliance, union,** etc. V. AFFINITÉ.

— Encycl. Art culin. La *liaison à l'œuf* convient principalement aux viandes légères, telles que la volaille, le veau et l'agneau ; la *liaison à l'œuf et à la crème* s'emploie pour les légumes délicats ; la *liaison à la farine* est réservée pour les ragoûts ; la *liaison au foie et au sang* est celle des sauces relevées employées pour les gibiers.

— Mécan. Quand un corps mobile est assujetti à certaines conditions, on dit qu'il est soumis à des *liaisons* ; plus particulièrement, les équations qui expriment les relations auxquelles sont assujettis certains de ses points sont les *équations de liaisons* ; ces liaisons correspondent à des forces qui sont les *forces de liaisons*.

— Musiq. La *liaison* des notes s'indique par une courbe : ⁀ ou ‿. Chaque fois que ce signe est figuré au-dessus ou au-dessous de deux ou plusieurs notes à l'unisson, on exécute seulement la première note et on soutient le son pendant la durée de toutes les notes réunies par la courbe. Quand le signe se trouve au-dessus ou au-dessous des notes de différents noms, il indique que ces notes, au lieu d'être détachées, doivent être *liées*, c'est-à-dire chantées sans interruption de son, d'une seule émission de voix. Dans ce cas, la liaison prend aussi le nom de *coulé*. Dans le chant, on appelle « liaison » une suite ou succession de plusieurs notes passées sous la même syllabe, parce que, sur le papier, elles sont attachées ou liées entre elles.

Fran - ce, no - ble pa - tri - e.

Liaisons dangereuses (LES), roman épistolaire de Ch. de Laclos (1782). — Les deux principaux personnages sont la marquise de Merteuil, intelligente et, sous des dehors de prude, corrompue, et le comte de Valmont, son ancien amant, roué froid et incapable d'amour. Valmont poursuit de ses assiduités une femme dévote et vertueuse, la présidente de Tourvel. En même temps, M[me] de Merteuil propose à ses talents une autre entreprise. Sa parente, Cécile de Volanges, doit épouser un M. de Gercourt, dont la marquise veut se venger. Il s'agira de corrompre la jeune fille, éprise déjà du chevalier Danceny, pour qu'elle arrive souillée dans les bras de son mari. Valmont réussit assez facilement, d'ailleurs. Il lui faut plus de peine pour triompher de la vertu de M[me] de Tourvel. Il y parvient pourtant, mais abandonne bientôt la malheureuse, qui meurt de douleur. M[me] de Merteuil rompt avec Valmont et le fait tuer en duel par Danceny, dont elle s'est éprise. Démasquée, ruinée, elle s'enfuit à l'étranger. Cécile entre au couvent, et Danceny se retire à Malte. Dans cette œuvre, où le dénouement seul est moral et qui contient plus d'un détail licencieux, l'auteur, avec un style net et élégant, un art achevé, porte dans l'analyse de la dépravation une pénétration singulière, en même temps qu'une impassibilité absolue.

LIAISONNER (*li-è-zo-né* — rad. *liaison*) v. a. Techn. Disposer les joints des pierres ou des briques de manière qu'ils ne correspondent pas entre eux. ‖ Remplir de mortier ou de ciment les joints d'une maçonnerie de pierres ou de briques. ‖ *Liaisonner des lattes*, Clouer des lattes de telle manière que leurs extrémités ne viennent pas aboutir sur les mêmes chevrons. ‖ *Liaisonner des pavés*, En disposer les joints dans un certain ordre leur permettant de résister au passage des véhicules les plus lourds.

— Manuf. *Liaisonner les draps*, Les fouler assez fortement pour que les fils de chaîne et de trame se feutrent en quelque sorte entre eux.

— v. n. Faucon. Se dit de l'oiseau de vol qui saisit sa proie au moyen de ses serres.

Liakov ou **Liakhov** (ÎLES) ou **archipel de la Nouvelle-Sibérie**, îles de l'océan Glacial arctique, près des côtes de la Sibérie orientale, au N.-E. du cap Sviatoï-Nos. Ce sont deux masses rocheuses : Blijnii-Liakhowskii, la plus grande, et Malii-Liakhowskii, toutes deux inhabitées, sous un climat très rude, visitées seulement par les pêcheurs et les chasseurs de fourrures.

LIALIS (*liss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des pygopidés, comprenant une espèce propre à la Papouasie et à l'Australie. (Le *lialis Burtoni* atteint 50 centimètres, sa longue queue occupant la moitié de la longueur totale. On en connaît d'innombrables variétés, établies sur la couleur des marbrures, les taches du corps, qui passent du gris uniforme au brun le plus nuancé.)

Lialis.

Liamone, petit fleuve du versant occidental de la Corse. Il donna son nom, de 1793 à 1811, à l'un des deux départements de l'île, l'autre étant celui du *Golo*. Issu de monts de 2.000 mètres ou plus, il se perd dans le golfe de Sagone ; 40 kilom. en gorges profondes, désertes.

Liancourt, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 8 kilom. de Clermont, près de la Brèche, sur la Béronnelle, petite rivière détournée pour être amenée dans le parc du château ; 4.169 hab. (*Liancourtois, oises*.) Ch. de f. Nord. Commerce de haricots, dits « fèves de Liancourt ». Fabriques de chaussures ; construction de machines à vapeur ; wagons. Eglise des XV[e] et XVII[e] siècles. Restes d'un château du XVII[e] siècle. Le duc de Liancourt y fonda des manufactures et un orphelinat militaire. Cette fondation devint une école nationale des arts et métiers et fut transportée à Châlons, en 1806. — Le canton a 23 comm. et 13.573 hab.

Liancourt (Jeanne de Schomberg, duchesse de), dame française du XVII[e] siècle, née en 1600, morte en 1674. Elle était fille du maréchal Henri de Schomberg. Elle composa, pour sa petite-fille, la princesse de Marsillac, un règlement d'existence chrétienne, qui fut considéré comme un chef-d'œuvre de direction : *Règlement donné par une dame de haute qualité à M[me] X..., sa petite-fille* (1698). Pascal, Arnauld, les solitaires de Port-Royal furent les hôtes de son château de Liancourt.

LIANE (rad. *lier*) n. f. Bot. Plante appartenant aux familles les plus diverses (*renonculacées, légumineuses, bignoniacées, ménispermées*, etc.), que caractérise la présence d'une tige sarmenteuse, grêle, souvent très longue, grimpante. ‖ *Liane à barils*, Rivine octandre. ‖ *Liane à bauduit* ou *à médecine, Liane purgative*, Ipomée cathartique. ‖ *Liane à caleçon*, Nom vulgaire des bauhinies, du murucuja, de l'aristoloche bilobée et de quelques passiflores. ‖ *Liane-cochon, L'Ipomea angulata*. ‖ *Liane à corde*, Bignone osier. ‖ *Liane à couleuvre*, Févillée grimpante. ‖ *Liane à crabes*, Bignone équinoxiale et liseron pied-de-chèvre. ‖ *Liane à minguet, L'Ipomea macrorhiza*. ‖ *Liane à patate* ou *à rames*, Igname. ‖ *Liane à réglisse, Liane bondieu*, Abrus à chapelets. ‖ *Liane à savon*, Momordique operculée, gouanie de Saint-Domingue et banistérie. ‖ *Liane à savonnettes*, Févillée grimpante. ‖ *Liane à scie*, Paullinia de Curaçao. ‖ *Liane à serpents*, Nom vulgaire de diverses aristoloches. ‖ *Liane à tonnelles*, Nom vulgaire des ipomées. ‖ *Liane à vers*, Le *Cereus flagelliformis*. ‖ *Liane blanche*, Rivine lisse. ‖ *Liane brûlante*, Espèce de dracontion, tragie volubile. ‖ *Liane contrepoison*, Févillée grimpante. ‖ *Liane de bœuf*, Acacia grimpant. ‖ *Liane de chat*, Bignone ongle-de-chat. ‖ *Liane épineuse*, Nom vulgaire du paullinia asiatique et de la pisonie épineuse. ‖ *Liane jaune*, Nom vulgaire de la bignone osier et de l'ipomée tubéreuse. ‖ *Liane rouge*, Nom vulgaire de la bignone alliacée, de la tétracère âpre et du jujubier volubile.

— Mar. Syn. de GARCETTE.

Liane (la), petit fleuve du Pas-de-Calais, formé dans les coteaux calcaires du Boulonnais. Il tombe dans la Manche, à Boulogne-sur-Mer. Cours 39 kilom.

Liang-kiang, ville et port de l'empire de Chine (prov. de Fokien), sur le golfe de Fou-Tchéou ; 250.000 hab.

Liang-tchéou, ville de l'empire de Chine (prov. de Kan-Sou), sur le Choan-taï-ho ; 100.000 hab. Commerce important de céréales et d'opium.

Liaño (Teodoro Felipe da), miniaturiste espagnol, né vers 1575, mort à Madrid en 1625. Il acquit une telle réputation par ses miniatures qu'on le surnomma **le Petit Titien**. On cite de lui : *Saint Jean prêchant dans le désert*, les portraits de l'*empereur Rodolphe II d'Autriche* et de *Don Alvar de Bazan*. Il existe aussi de Liaño deux suites de planches : *Soldats armés* et *Danse macabre*.

LIANT (*li-an*), **ANTE** (rad. *lier*) adj. Qui plie sans rompre, qui est souple, flexible :

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien *liants*.
REGNARD.

— Malléable, qui se pétrit, qui s'amalgame facilement : *De la cire* LIANTE.

— Fig. Doux, souple, sociable, facile à former des liaisons : *Un caractère* LIANT.

— n. m. Elasticité, qualité de ce qui plie sans rompre : *L'acier a plus de* LIANT *que le fer.*

— Souplesse des mouvements : *Danseur qui a du* LIANT.

— Fig. Affabilité, caractère sociable : *Avoir du* LIANT.

Liao-ho, fleuve de Chine, né en Mongolie, et qui sort de monts de 2.700 mètres, se rattachant probablement au Grand Khingan. Dans la partie supérieure de son cours, il est désigné sous le nom de Sirra-Mouren ; il se perd dans le golfe de Liao-Toung. Cours 1.000 kilomètres.

Liao-Toung (presqu'île de), presqu'île de la Chine septentrionale, dans la mer Jaune, où elle sépare la baie de Corée du golfe de Pétchili (dénommé dans sa partie extrême *golfe de Liao-Toung*), en s'avançant vers le S.-O. comme à la rencontre de la péninsule du Chan-Toung. Sol montagneux, côtes hautes, rocheuses, très découpées, bordées, surtout sur le littoral du golfe de Corée, de rangées d'îlots irréguliers. Mer libre en tout temps. Excellents mouillages. Les Russes y possèdent l'établissement de Port-Arthur. — La *province de Liao-Toung* (ou de Chen-King), qui forme la patrie méridionale de la Mandchourie, comprend, outre la péninsule, la vallée inférieure du Liao-ho. Superf. 110.000 kilom. carr. ; pop. 9.000.000 d'hab. environ.

Liao-Yang, ville de l'empire de Chine (Mandchourie [prov. de Liao-Toung]) ; 80.000 hab. Fabriques de meubles et de cercueils. Production de coton estimé.

liard (*li-ar'* — soit de l'anc. adj. *liard*, gris ; soit pour *li hards*, *li hardis*. [V. bardi]) n. m. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre, en usage en France. ‖ Par anal. Très petite somme : *Il y a des gens riches qui ne donneraient pas seulement deux* liards *à un pauvre.* (G. Sand.)

— Loc. div. : *N'avoir pas un liard, pas un rouge liard*, Etre sans argent. ‖ *Ne valoir pas deux liards*, N'avoir aucune valeur. ‖ *Couper un liard en deux*, Etre très avare.

— Arboric. Variété de poire de couleur grise.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier noir. (Syn. liardier). ‖ Nom de l'osier, dans les campagnes.

— Géol. *Liard de Saint-Pierre*, Variété de calcaire qui se détache en petites lames minces. ‖ *Pierre à liards*, Nom par lequel les ouvriers désignent le calcaire grossier à nummulites des environs de Paris.

— Encycl. Métrol. Le *liard* avait cours pour trois deniers ou le quart d'un sol. Il semble ressortir d'une ordonnance de Louis XI qu'on se servait depuis longtemps, en Dauphiné, d'une monnaie qui ne valait que trois deniers. Il y avait, en France, deux sortes de liards : les uns de cuivre pur, les autres de billon, et valant 2 et 6 liards. Toutes ces pièces furent démonétisées en 1856, et il n'y en avait aucune de frappée depuis 1792.

Liard (Joseph), ingénieur français, né à Rosières-aux-Salines (Lorraine) en 1747, mort en 1832. Contrôleur des travaux de la généralité de Paris et des travaux maritimes de Caen, ingénieur en chef de la navigation en Bretagne, attaché au port du Havre, appelé ensuite dans le département du Doubs comme ingénieur en chef, puis inspecteur divisionnaire, il traça le plan et dirigea l'exécution du canal unissant le Rhône au Rhin.

Liard (Louis), philosophe et administrateur français, né à Falaise en 1846. Elève de l'Ecole normale, il fut reçu docteur avec deux thèses : *Des définitions géométriques et des définitions empiriques ; De Democrito philosopho* (1873), et appelé, en 1874, à la faculté des lettres de Bordeaux, où il resta jusqu'en 1880. Il y fut nommé conseiller municipal et adjoint au maire. Il poursuivit en même temps ses études philosophiques, et publia : *les Logiciens anglais contemporains* (1878) ; *la Science positive et la Métaphysique* (1879). En 1880, il devint recteur de l'académie de Caen ; en 1884, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique. Il publia encore : *Descartes* (1881) ; *Lectures morales et littéraires* (1883) ; *Morale et enseignement civique* (1883) ; *Cours de philosophie, logique* (1884) ; *l'Enseignement supérieur en France* (1888). Il a été un des collaborateurs du « Grand Dictionnaire » de P. Larousse.

Louis Liard.

liarder (rad. *liard*) v. n. Payer sa part, donner chacun une petite somme : *Nous avons été obligés de* liarder *pour faire un écu entre nous tous.* ‖ Lésiner, disputer sur des sommes insignifiantes : *Il n'est pas rare de voir les gens qui* liardent *sur des riens se montrer faciles, prodigues dans les choses capitales de la vie.* (Balzac).

liardeur, euse n. Celui, celle qui liarde, qui lésine.

liardier (*di-é*) n. m. En T. rur., Syn. de liard.

Liards (rivière des), cours d'eau de l'Amérique anglaise du Nord, dans le Nord-Ouest canadien. Elle descend des Rocheuses, versant oriental, entre 58° et 61° de lat. nord, et se verse dans le Mackenzie, rive gauche, au fort Simpson.

lias (*li-ass* — mot angl., dérivé du franç. *liais*) n. m. Ensemble des couches actuellement classées à la partie inférieure du système jurassique. (Elles comprennent les étages rhétien, hettangien, sinémurien, charmouthien et toarcien.) V. jurassique.

— *Lias blanc*, Syn. de hettangien.

— *Lias bleu*, Terme sous lequel on comprend les étages sinémurien, charmouthien et toarcien du lias anglais.

liasien, enne (*si-in, èn'*) adj. Dénomination par laquelle d'Orbigny désignait les choses concernant l'étage maintenant appelé « charmouthien ».

— n. m. : *Le* liasien.

liasique (*zik'*) adj. Qui a rapport au lias : *Terrain* liasique. ‖ On dit aussi liassique.

— *Série liasique*, Partie inférieure du système jurassique. Syn. de lias.

liasis (*ziss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des boïdés, tribu des pythoninés, comprenant six espèces propres à l'Australie, à la Papouasie et au sud des Moluques. (Les liasis sont des pythons non venimeux, de taille moyenne, de couleurs harmonieusement variées ; ils ne dépassent guère 3 mètres de long. Ils vivent dans les forêts humides. L'espèce type est le *liasis Childreni*, de l'Australie septentrionale.)

Liasis.

liasse n. f. Ce qui sert à lier : *Prendre une* liasse *pour lier des papiers.* (Peu us.) ‖ Amas de papier et particulièrement d'actes de procédure : *Une* liasse *de lettres.*

— Comm. Chacun des paquets de filasse qui constituent une balle. ‖ Echeveau d'une boule de fil à coudre, ayant 96 mètres de long.

— Techn. Ligature maintenant un grillage qui doit remplir l'intervalle des montants d'un panneau. ‖ Nom que le poseur de sonnettes donne à l'attache reliant le fil à chaque mouvement.

liassique adj. Géol. Syn. peu employé de liasique.

liatris (*triss*) n. m. Genre de composées eupatoriées, comprenant des herbes, rarement des arbrisseaux, à racines tubéreuses, résineuses ; à tiges allongées, simples ; à feuilles alternes, entières ou bordées de très petites dents ; à fleurs pourpres, ou roses, ou tachetées de blanc, disposées en capitules ou en corymbes. (On en connaît 25 espèces, de l'Amérique boréale.)

Liautard (Claude-Rosalie), pédagogue français, né à Paris en 1774, mort en 1842. Il fut un des premiers élèves de l'Ecole polytechnique, puis étudia la théologie à Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1804. Cette même année, il fonda, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, une importante maison d'éducation, qui reçut, en 1822, le nom de collège Stanislas. Sous Louis XVIII, qui aimait à le consulter sur les matières religieuses et même politiques, il fonda un grand nombre de petits séminaires et devint précepteur du duc de Bordeaux ; Charles X le nomma curé de Fontainebleau. Il venait d'être appelé à l'évêché de Blois, lorsqu'il mourut. Il a laissé des *Considérations sur l'Université, sur le trône et l'autel ; l'Enfant trouvé*, etc.

Liba. Géogr. V. Zambèze.

Liba, lac hypothétique de l'Afrique centrale, que les anciennes cartes plaçaient au N.-O. du bassin du Congo, par 5° ou 6° N., et 16° ou 17° E.

libage (*baj'* — de l'anc. franç. *libe*, bloc de pierre) n. m. Gros moellon grossièrement équarri et que l'on tire du ciel ou de la base inférieure d'une carrière. ‖ Fragment de pierre que l'on noie dans un bain de mortier et qui sert à remplir l'épaisseur d'un mur, entre ses parements.

liban n. m. Corde qui borde le bord inférieur d'un filet et où l'on attache le lest. ‖ Corde qui sert à attacher de gros morceaux de liège au filet de la madrague.

Liban (en arabe *djebel el Libnan*, c'est-à-dire *la Montagne blanche*, à cause de la coloration blanchâtre de ses roches calcaires ou des neiges de ses sommets), système montagneux de la Syrie (Turquie d'Asie). Il s'étend sur une longueur d'environ 150 kilom., entre la dépression Homs-Tripoli au Nord (530 m.), où coule le Nahr-el-Kebir, et la profonde brèche du Nahr-el-Leïtani au Sud. Il reste parallèle à la mer et son altitude diminue du N. au S. Le versant occidental, tourmenté par les phénomènes d'érosion, s'abaisse en terrasses sur le littoral syrien ; à l'Est, il plonge par une pente unique et fort inclinée sur le plateau de la Bekaa (anc. *Cœlé-Syrie*), que délimite à l'E. le système de l'Anti-Liban, symétrique du Liban. Les cimes principales sont, du N. au S. : le Djebel-Akkar (2.139 m.), le Dohr-el-Khodib (3.067 m.), point culminant, le Sannin (2.068 m.), le Djebel-Barouk (2.222 m.). Deux routes carrossables franchissent la montagne, l'une par la dépression Homs-Tripoli, l'autre par un col élevé (1.542 m.), au S. du Sannin, qui livre passage à la bonne route de Beyrout à Damas, doublée d'une voie ferrée. — Sur le versant occidental, mieux arrosé, se trouvent groupées, au-dessous de 2.000 mètres, les populations (Maronites, Druses, Métaoulis) et les cultures : mûriers, vignes, oliviers, céréales, tabac. Les fameux cèdres du Liban sont aujourd'hui devenus rares. Le Liban possède aussi quelques gisements de bitume et de charbon sans grande valeur, ainsi que des mines de fer. La principale ville du Liban, *Zahleh*, compte environ 20.000 hab.

Liban (en turc **Djebel-el-Libnan**), gouvernement ou *moutessarif-lik* de la Turquie d'Asie (Syrie), comprenant tout le versant occidental du Liban et une partie du versant oriental avec la plaine de la Bekaa ; 245.000 hab.

libane n. m. Bot. Syn. de boswellie.

libanien, enne (*ni-in, èn'*) adj. Qui appartient au Liban : *La chaîne* libanienne.

Libanios, rhéteur grec, né à Antioche en 314 de l'ère chrétienne, mort après 391. Il reçut l'éducation la plus complète, suivit, à Athènes, les leçons de Diophantos et étudia les anciens orateurs attiques. Il professa quelque temps à Athènes. En 342, il ouvrit une école privée à Constantinople et y obtint tant de succès, qu'il fut exilé par suite des intrigues des professeurs publics. Il s'établit alors à Nicée, puis à Nicomédie (346-351). Il retourna ensuite à Constantinople, puis à Athènes, comme professeur public. En 354, il se fixa à Antioche. Il eut pour élèves Julien, le futur empereur, et de futurs évêques, Basile et Jean Chrysostome. Il défendit sa ville natale contre la colère de Julien et, plus tard, en 387, contre Théodose. La plus grande partie de son œuvre nous est parvenue. D'abord, des exercices d'école : des *Déclamations* ; des *Modèles d'exercices préparatoires* (fables, récits, sentences, blâmes, éloges) ; des *Ethopées* ; des *Descriptions* ; une *Vie de Démosthène* et des *Arguments* de ses discours. Parmi ses soixante-cinq discours, quelques-uns seulement sont des sujets fictifs ou des lieux communs de morale (*Sur la richesse ; Contre le bavardage*, etc.). La plupart ont été réellement prononcés et relatifs aux incidents de la vie des écoles, aux rivalités des maîtres, à la vie des grandes cités d'Orient, etc. Citons, en ce genre, *l'Eloge d'Antioche*, les *Eloges funèbres* de Julien, des *Apologies* personnelles, etc. Enfin, nous avons de Libanios plus de 1.600 lettres, adressées aux empereurs, à des préfets, des rhéteurs, des philosophes, des évêques, etc.

libanomancie (*si* — du gr. *libanos*, encens, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. Méthode de divination, basée sur l'observation de la fumée produite par l'encens.

libanomancien, enne (*si-in, èn'*) n. Personne qui pratiquait la libanomancie.

libanotide n. m. Genre d'ombellifères, tribu des séséliinées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent en Europe et dans l'Asie méridionale.

libation (*si-on* — lat. *libatio*, même sens) n. f. Antiq. Action de répandre un liquide en l'honneur d'une divinité : Libation *de vin, de sang.* ‖ Auj. Action de boire (fam.) : *Démarche rendue chancelante par de nombreuses* libations.

— Encycl. Antiq. gr. et rom. En Grèce et en Italie, probablement à l'imitation de l'Orient et de l'Egypte, les *libations* furent constamment un des rits principaux des sacrifices et constituèrent parfois tout le sacrifice. Dans le repas auquel le dieu ou les ancêtres étaient censés prendre part avec les fidèles, elles étaient l'offrande liquide, dont la nature (vin, hydromel, soma, etc.) était strictement déterminée par le formalisme religieux des anciens. A Rome, le prêtre goûtait, puis faisait goûter par les assistants la liqueur du *simpurium*, ou coupe à libations, et la versait entre les cornes de l'animal du sacrifice (*libamina prima*). D'autres fois, les libations étaient versées à terre ou dans la flamme du feu sacré, en même temps que le prêtre prononçait une courte formule d'invocation. (V. sacrifice.) De même, dans les repas, l'usage s'était établi de libations initiales destinées à gagner la faveur des dieux, naturellement jaloux du bonheur humain, et cet usage devint surtout, avec le temps, une forme de politesse à l'égard des convives.

libatte n. f. Campement, village de certaines peuplades nègres.

Libau (en russe **Libava**), ville maritime de Russie (Courlande), entre la Baltique et la *lagune de Libau* ; 65.000 hab. Allemands, Lettons, Juifs, Russes. Port fréquenté, presque toujours libre de glaces ; exportation de céréales, de lin, de chanvre, de bois.

Libau (André), en latin **Libavius**, médecin et chimiste allemand, né à Halle vers le milieu du xvi° siècle, mort à Cobourg en 1616. Sa découverte la plus importante est celle du bichlorure d'étain, plus connu sous le nom de *liqueur fumante de Libavius* (spiritus fumans Libavii). Il a étudié surtout les propriétés médicinales de l'émétique, et, en combinant les fleurs d'antimoine (oxyde d'antimoine) avec la crème de tartre (bitartrate de potasse), il a obtenu le composé de tartre et d'antimoine calciné, dont il est si souvent question dans ses œuvres. L'arsenic blanc sublimé, notre acide arsénieux, fut employé par lui, dans le traitement externe des ulcères cancéreux. Il observa la coloration du verre par les oxydes métalliques, découvrit l'acide camphorique, etc. Il fit enfin des recherches curieuses sur la transfusion du sang. Ses principaux ouvrages ont été réunis sous le titre de : *Opera medico-chymica* (1615).

libellatique (*bèl'-la-tik'* — lat. *libellaticus* ; de *libellus*, livret) n. m. Nom donné, pendant les persécutions, aux chrétiens qui, pour éviter le martyre, se faisaient délivrer par les magistrats, à prix d'argent, des certificats attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles. V. lapse.

libelle (*bèl'* — lat. *libellus*, dimin. de *liber*, livre) n. m. Petit livre. ‖ Petit écrit satirique ou diffamatoire, visant surtout la vie privée : *C'est l'esclavage de la presse qui produit les* libelles. (B. Constant.)

— Dr. anc. Requête, signification. ‖ *Libelle de divorce*, Chez les Romains et dans les pays de droit romain, Acte par lequel un époux notifiait à l'autre son intention de divorcer. ‖ *Libelle de fidélité*, Serment écrit de fidélité. ‖ *Libelle de proclamation*, Action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage.

— Hist. ecclés. Acte signifié par écrit : Libelle *d'anathème, de pénitence, d'excommunication.* ‖ Certificat délivré à un chrétien par un magistrat, pour assurer qu'il a sacrifié aux dieux et le mettre à l'abri de la persécution. ‖ *Libelles des martyrs*, Lettres que les martyrs chrétiens, ayant souffert ou souffrant pour la foi, donnaient aux personnes condamnées à une pénitence publique pour les dispenser de la totalité ou d'une partie de leur peine.

— Zool. Nom ancien du requin ou squale marteau des mers françaises. V. marteau.

libelle (*bèl'*) n. f. Bulle gazeuse et mobile, qui se trouve à l'intérieur de la plupart des inclusions liquides que le microscope révèle à l'intérieur des cristaux.

libelle (*bèl'* — lat. *libella*, dimin. de *libra*, livre) n. m. Antiq. rom. Poids d'argent équivalant au dixième du denier ou à un as de cuivre, au iii° siècle avant notre ère. ‖ A l'époque byzantine, Denier de compte de faible valeur.

libellé (*bèl'* — rad. *libeller*) n. m. Rédaction d'un acte, explication d'un article de comptabilité.

libeller (*bèl-lé* — rad. *libelle*) v. a. Rédiger dans la forme légale : Libeller *une demande, un exploit.*

— Fin. Spécifier la destination, l'emploi d'une somme : Libeller *une ordonnance de payement.*

Libellé, ée part. pass. du v. Libeller.

— Substantiv. n. m. Rédaction d'un acte judiciaire ou administratif : *Un* libellé *irrégulier.*

Se libeller, v. pr. Etre libellé.

libelliste (*bèl'-lisst'*) n. m. Faiseur de libelles ; auteur d'un libelle.

libellule (*bèl'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, tribu des *libellulinés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *libellules* ou *demoiselles* sont remarquables par leur grosse tête ronde, à grands yeux globuleux ; leur corps, allongé, est cylindrique ou aplati ; leurs ailes, au repos, demeurent étendues et horizontales. Les larves ont leur lèvre inférieure ramenée en bouclier. Ces insectes, très carnassiers, se rendent nuisibles au voisinage des ruches en dévorant les abeilles, mais elles sont la proie des oiseaux de marais. Une des libellules les plus communes en France est la *libellula depressa* ; les femelles sont jaunâtres, les mâles bleu mat ; les ailes sont tachées de brun. Elle vole en été au-dessus des marais, en plein soleil.

Libellule : *a*, larve.

libellulidés (*bèl'*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudo-névroptères amphibiotiques, comprenant les *libellules*, les *agrions* et les *æschnes*. — *Un* libellulidé.

— Encycl. Les *libellulidés* sont de taille grande ou moyenne, élancés, vifs et diurnes ; ils volent au voisinage des eaux où vivent leurs larves toujours aquatiques et carnassières, tout comme les adultes. Ces larves respirent au moyen de trachées plus ou moins modifiées en branchies ; elles sont lourdes, marchant lentement sur la vase ou les plantes submergées ; mais, quand elles nagent, elles peuvent se projeter rapidement en avant, en expulsant l'eau par leur ouverture anale munie de valvules. Les adultes pondent dans l'eau ou dans la tige des plantes aquatiques. Les libellulidés comptent de nombreux genres et de très nombreuses espèces. Aux époques géologiques anciennes, ils atteignaient des dimensions gigantesques. (Ch. Brongniart, dans son *Etude des insectes du carbonifère*, en décrit un, le *meganeura Monyi*, qui atteignait 70 centimètres d'envergure.) Les formes les plus anciennes ont été trouvées dans le lias inférieur de Suisse.

LIBELLULIENS (*bèl'-lu-li-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant les *libellules*. — *Un* libellulien.

LIBELLULINÉS (*bèl'*) n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des *libellulidés*, renfermant les *libellules* proprement dites et genres voisins. *Un* libelluliné.

Libentine ou **Lubentine**, surnom de Vénus. C'est à Vénus Libentine que les filles, devenues grandes, consacraient les jouets de leur enfance.

LIBER (*bèr'* — du lat. *liber*, écorce d'arbre) n. m. Région de la racine, de la tige ou de la feuille des plantes vasculaires, formée très généralement par du *tissu criblé*, que caractérise la présence des *tubes criblés* (dits encore *tubes cribleurs* ou *vaisseaux grillagés*). [Son rôle essentiel est d'assurer, par ses tubes criblés, la répartition de la sève élaborée dans les feuilles.] V. feuille, racine, sève, tige.

Liber, vieille divinité italique de la fécondation et de la plantation. Identifiée plus tard au dieu grec Dionysos ou Bacchus, elle en devint une simple épithète.

LIBERA (*bé* — impér. lat., signif. *délivre*) n. m. Prière que l'Eglise catholique fait pour les morts, et qui commence par le mot *Libera*.

— Fam. *Chanter un libera*, Se sentir délivré, débarrassé. (Cette locution n'est pas juste ; le *libera* étant un chant de supplication, et non un chant de triomphe.)

Libera, surnom de Proserpine, fille de Cérès et de Libor. — Se dit aussi d'Ariadne, comme épouse de Libor.

LIBÉRABLE adj. Qui peut être libéré ; qui est dans les conditions voulues pour être libéré du service militaire : *Soldats* libérables.

— Encycl. Milit. V. libération.

LIBÉRAL, ALE, AUX (lat. *liberalis*, qui convient à une personne libre) adj. Généreux, qui donne volontiers, qui aime à donner : *Soyez* libéral *avec mesure, pour rester indépendant et respecté.*

— Qui est favorable à la liberté : *Le parti* libéral.

— *Arts libéraux*, Ceux qui exigent particulièrement l'intervention de l'intelligence, et qui étaient autrefois l'apanage des gens de condition libre. ‖ *Profession libérale*, Profession dans l'exercice de laquelle l'intelligence a plus de part que la main. ‖ *Education libérale*, Celle qui prépare aux professions libérales.

— Substantiv. : Personne qui aime à donner : *Le* libéral *use de ses biens et sait les employer*. (Boss.)

— Partisan de la liberté, des idées libérales en politique : *Un gouvernement de* libéraux. ‖ Nom donné autrefois aux partisans de la monarchie constitutionnelle.

Liberale da Verona, peintre italien, né et mort à Vérone (1451-1536). Elève de Jacopo Bellini, il s'inspira de la manière de Mantegna, et se plaça, par l'élégance du dessin, le coloris brillant, l'expression gracieuse des têtes, au rang des meilleurs artistes de son temps. Citons de lui, à Vérone : *le Christ mort* et *le Père éternel dans une gloire d'anges jouant de divers instruments*, fresques qu'on voit à Sainte-Anastasie ; *la Nativité* et *la Mort de la Vierge, l'Adoration des mages*, à l'oratoire de l'évêché. Le musée de Berlin a de lui : *Saint Sébastien* et *la Madone avec saint Laurent et saint Christophe.*

LIBÉRALEMENT (rad. *libéral*) adv. D'une manière généreuse : *On ne donne rien si* libéralement *que ses conseils*. (La Rochef.) ‖ En homme libre, d'une façon large, libérale : *Elever* libéralement *ses enfants*. ‖ D'une manière favorable à la liberté : *Penser* libéralement.

LIBÉRALES (du lat. *liberalia* ; de *Liber*, Bacchus) n. f. pl. Très anciennes fêtes romaines en l'honneur de *Liber Pater* et de *Libera*, qui se célébraient le 17 mars.

— Encycl. L'acte le plus intéressant de la journée était la prise de la *toge virile* pour les jeunes gens arrivés à l'âge de puberté. Après avoir déposé sa *bulla* au cou des images des Pénates, le jeune homme allait, accompagné de ses parents et de ses amis, recevoir la toge dans quelque temple, et même au Capitole, s'il appartenait à une grande famille. Puis on l'accompagnait en cortège au Forum. Le long des rues étaient assises de vieilles matrones de Bacchus, qui vendaient aux passants de petits gâteaux enduits de miel, seul présent que l'on fît au dieu.

LIBÉRALISER v. a. Rendre libéral, convertir aux idées libérales : Libéraliser *les idées d'un peuple.*

Se libéraliser, v. pr. Devenir libéral, se convertir au libéralisme.

LIBÉRALISME (*lissm'*) n. m. Doctrine des libéraux.

— Encycl. Le sens du mot *libéralisme* fut d'abord très précis. Le libéral était celui qui réclamait le progrès par la liberté, s'opposait à l'autorité plus ou moins absolue de la royauté ou de l'Eglise. Après la Restauration, le parti libéral s'était constitué pour assurer le respect des libertés essentielles conquises par la Révolution. Après sa victoire de 1830, le libéralisme se fit conservateur pour lutter, en 1848, contre le gouvernement démocratique. La substitution des questions sociales aux problèmes politiques, les progrès du socialisme semblent avoir aussi puissamment contribué à cette évolution du libéralisme. Aujourd'hui, au nom de la liberté, il s'oppose tant au radicalisme anticlérical qu'au socialisme d'Etat et au collectivisme, bien que ces partis, à leur tour, prétendent développer seulement les conséquences du libéralisme primitif.

LIBÉRALITÉ (rad. *libéral*) n. f. Générosité, disposition à donner : *La* libéralité *consiste moins à donner beaucoup qu'à propos*. (La Bruy.) ‖ Don fait par une personne libérale, généreuse : *Vivre des* libéralités *d'un bienfaiteur.*

— Largeur de la vue, absence de préjugés dans la manière de voir et d'apprécier : *L'étude et l'examen peuvent seuls donner la* libéralité *du jugement.*

— Syn. Libéralité, largesse. V. largesse.

LIBÉRATEUR, TRICE (du lat. *liberator, trix*, même sens) n. Personne qui délivre : *Le* libérateur *d'un peuple.*

— Fig. *Le Libérateur* (dans ce sens prend une majuscule), Jésus-Christ qui a libéré le genre humain de l'esclavage du péché.

— Adjectiv. : *Mesures* libératrices.

Libérateur (ordre du buste du), fondé le 12 février 1825 et existant au Venezuela. Il comprend cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; grand-officiers, sautoir et plaque ; commandeurs, plaque aux armes vénézuéliennes ; officiers et chevaliers, boutonnière. L'insigne est un médaillon émaillé bleu à l'effigie de Simon Bolivar et enveloppé de rayons que relie un mince cercle en or. Le ruban est à trois raies égales : jaune, bleu et rouge.

Ordre du buste du Libérateur.

LIBÉRATIF, IVE (du lat. *liberatus*, délivré) adj. Qui opère la délivrance ou la libération : *Moyens* libératifs. (Peu usité.)

LIBÉRATION (*si-on* — lat. *liberatio* ; de *liberare*, délivrer) n. f. Dr. Action de décharger d'une dette, d'une servitude, d'une poursuite : *Obtenir la* libération *d'une servitude.* ‖ Mise en liberté d'un condamné, après l'expiration de sa peine. ‖ *Libération conditionnelle*, Mise en liberté anticipée d'un condamné, à la charge par lui de continuer à se conduire honnêtement, et sous la condition qu'il sera réintégré, pour achever de subir sa peine, s'il donne de nouveaux sujets de plainte.

— Milit. Opération par laquelle les militaires sont transférés de l'une à l'autre des catégories dont se compose l'armée, et finalement libérés de tout service dans celle-ci.

— Encycl. Dr. *Libération d'une dette.* C'est à celui qui réclame l'exécution d'une obligation à en prouver l'existence ; une fois cette preuve faite, le défendeur a la charge de prouver l'extinction de l'obligation. Telle est la règle générale ; mais, parfois, la loi déclare que la *libération* résulte de certaines circonstances déterminées : c'est ainsi que la remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette, ou la libération, sans préjudice, toutefois, de la preuve contraire (C. civ., art. 1283).

Legs de libération. On appelle ainsi une disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette. Ce legs peut être non seulement *exprès*, mais *tacite* : il est tacite quand le testateur lègue à son débiteur le titre constatant sa dette. Il peut, en outre, être *perpétuel* ou *limité à la vie du débiteur* ; il s'étend non seulement au capital de la dette, mais encore à tous les intérêts qui ont couru depuis la confection du testament jusqu'à la mort du testateur.

Libération conditionnelle. Le système de la *libération conditionnelle* a été introduit dans la législation française par la loi du 14 août 1885. La libération conditionnelle s'applique à toutes les peines privatives de la liberté, subies en France et en Algérie. Pour en bénéficier, le condamné doit avoir accompli trois mois d'emprisonnement, si la peine est inférieure à six mois, et, dans le cas contraire, la moitié de la peine ; ces délais sont augmentés pour les individus en état de récidive.

La libération conditionnelle n'est pour les condamnés qu'une faveur essentiellement révocable, en certains cas déterminés. Les arrêtés de libération conditionnelle sont pris et révoqués par le ministre de l'intérieur.

LIBÉRATOIRE adj. Qui a pour effet de libérer d'une obligation : *Le pouvoir* libératoire *de l'argent.* ‖ *Payement libératoire*, Payement effectué dans les conditions légales, de telle manière que le créancier ne puisse pas contester l'extinction de la dette.

Liberatore (Raphaël), littérateur italien, né à Lanciano (roy. de Naples) en 1787, mort à Naples en 1843. Il débuta par des traductions d'ouvrages français et par la publication de ses *Curiosités scientifiques et littéraires*, fonda à Naples, en 1828, l'imprimerie connue sous le nom de « Tramater », et fit paraître le grand *Vocabulaire universel de la langue italienne*, qui contient même les mots des divers dialectes. Parmi ses autres ouvrages, citons : *Voyage pittoresque dans les Deux-Siciles ; Vie de Marie-Christine de Savoie ; la Chapelle de San-Severo ; les Meilleures Peintures de la Chartreuse de San-Martino.*

LIBÉRATRIX n. f. Planète télescopique, n° 125, découverte en 1872, par Prosper Henry.

Libère (saint), pape, né et mort à Rome (vers 300-366), élu et sacré en 352. Il lutta d'abord contre les ariens, et refusa d'approuver la condamnation de saint Athanase, prononcée par les synodes d'Arles (353) et de Milan (355). L'empereur Constance, arien zélé, le fit arrêter, puis l'exila en Thrace. Pendant son absence, le diacre Félix (v. Félix II) gouverna l'Eglise romaine, et prit le nom de pape. Après trois années d'exil, Libère, pour obtenir de l'empereur la permission de rentrer à Rome, consentit à une concession que les historiens interprètent de différentes manières. D'après les uns, le pape aurait souscrit un symbole de foi contraire à la doctrine de Nicée ; d'après les autres, il eut seulement la faiblesse de recevoir dans sa communion les évêques semi-ariens. L'Eglise, cependant, rendant justice à ses autres vertus et à son repentir, l'honore comme saint. — Fête le 23 septembre.

LIBÉRER (lat. *liberare* ; de *liber*, libre. — Change *é* aigu en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je libère. Qu'ils libèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je libérerai. Ils libéreraient*) v. a. Délivrer d'une entrave, d'une dette, d'une obligation : Libérer *un débiteur.*

— Mettre en liberté : Libérer *des condamnés.*

— Décharger du service militaire : Libérer *des soldats.*

Libéré, ée part. pass. du v. Libérer.

— n. m. Condamné ou soldat libéré : *Les* libérés *peuvent contracter un nouvel engagement.*

Se libérer, v. pr. Se délivrer, s'affranchir. ‖ S'acquitter d'une dette.

— Encycl. Dr. Les détenus *libérés* sont l'objet, à l'étranger et en France, d'un patronage qu'exercent de nombreuses sociétés de bienfaisance, dues à l'initiative privée.

En France, la première société de ce genre a été fondée à Paris, le 17 mars 1833, sous le nom de *Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine*. A son exemple, se sont peu à peu organisées, en France, des œuvres analogues, parmi lesquelles une place d'honneur est méritée par la *Société générale pour le patronage des libérés*. Cette société, créée à Paris en 1871, a déjà, sous la présidence du sénateur Bérenger, ouvert divers asiles.

— Milit. Les officiers quittant l'armée sont *libérés* dans des conditions différentes, suivant qu'ils démissionnent ou prennent leur retraite. Dans le premier cas, ils sont libérés à la date même de leur démission, à moins que celle-ci n'ait lieu avant l'expiration du service actif dû par les hommes de leur classe de mobilisation. Ils suivent, dès lors, le sort de cette dernière pour le passage dans les diverses catégories. Les officiers retraités par ancienneté ne sont libérés de tout service qu'après avoir compté encore, pendant cinq ans, dans la réserve ou dans l'armée territoriale, sauf le cas de retraite ou de réforme pour blessures ou infirmités.

Tout militaire libéré doit être, au départ du corps, dirigé, sauf exception, sur la résidence de sa famille ou, à défaut, sur le lieu de son domicile, au moment du tirage au sort.

Liberi (Pietro), dit **il Libertino**, peintre italien, né à Padoue en 1605, mort à Venise en 1687. Elève du Padovanino, il débuta par des œuvres imitées des Carraches, dont la plus célèbre est *la Bataille des Dardanelles*, dans le palais du doge, à Venise : on y voit un esclave admirablement peint, ce qui a fait donner à ce tableau le nom de *l'Esclave du Liberi*. Mais Le Liberi doit surtout sa réputation à ses petits tableaux aux sujets légers ; ce qui lui a valu le surnom de Libertino. Dans ses *Vénus*, dans ses *Amours*, etc. Liberi a su déployer tout son talent. Citons, notamment : *Loth et ses filles, le Jugement de Pâris*, au musée de Dresde ; *Angélique et Médor*, de la pinacothèque de Munich ; etc.

Libéria, république indépendante de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Graines (Guinée), entre la colonie anglaise de Sierra-Leone à l'O. et la Côte d'Ivoire française à l'E. Ses limites ont été fixées avec l'Angleterre en 1882 et avec la France en 1892.

La Côte des Graines, qui aurait été découverte dès le xive siècle par des navigateurs dieppois, fut visitée par les Portugais, les Espagnols et les Hollandais. Au début du xixe siècle, on n'y allait guère que pour faire la traite des nègres. Lorsque les anti-esclavagistes des Etats-Unis fondèrent l'*American Colonisation Society* pour racheter des esclaves nègres en Amérique et les ramener comme colons en Afrique, leur pays d'origine, ils installèrent les premiers noirs affranchis dans une île de l'embouchure du Mesurado (1822). Ces colons triomphèrent, dans la nuit du 2 décembre 1822, des indigènes Dé ; en 1823, leur gouverneur Ashmun fonda la ville de *Monrovia* et donna au pays le nom de Libéria. La colonie s'accrut très vite sous la direction d'Ashmun, de Buchanan, de Roberts et, les délégués des noirs affranchis proclamèrent l'indépendance du pays (1847), qui devint la *République libre et indépendante*

de Libéria. On lui donna une Constitution imitée de celle des États-Unis, avec un président élu pour deux ans au suffrage universel direct, assisté d'un vice-président et de ministres, un Parlement composé d'un Sénat de neuf membres nommés pour quatre ans et d'une Chambre de treize députés élus pour deux ans, tous au suffrage universel. Le siège du gouvernement est Monrovia. Autres villes : Robertsport, Buchanan, Grand Bassa, Greenville ou Sinoe, Harper ou Cape Palmas, etc.

Les Libériens n'ont fondé d'établissements que le long de la côte. La zone frontière du Nord est connue par les missions françaises ; l'intérieur reste ignoré. Le pays semble peu accidenté, assez humide, arrosé par des fleuves courts, coupés de rapides et peu utiles (Lofa. Dé ou Saint-Paul, Sestes, etc.).

La côte est souvent haute et assez découpée; les indigènes Krous, y trouvant de bons ports, sont souvent devenus d'excellents navigateurs; la barre est moins gênante que plus à l'E. Des forêts couvrent le sol, surtout dans l'Est. Les indigènes, Krous, Mandés, Golas, Ghêlés, semblent être, au nombre d'au moins 2 millions, encore fétichistes. Ils sont restés séparés des noirs civilisés ou *Libériens,* au nombre d'environ 60.000, généralement protestants et de langue anglaise.

Armoiries de la république de Libéria.

Les ressources du pays sont exclusivement agricoles. Les indigènes récoltent le long de la côte le manioc, les bananes, les patates douces, le maïs; plus loin, le riz, d'excellente qualité, l'igname, le mil. Les premiers colons trouvèrent le caféier à l'état sauvage dans les forêts et se mirent à le cultiver. Malgré la décadence actuelle des plantations, le café constitue encore le principal produit d'exportation. Viennent ensuite le caoutchouc, le raphia, l'huile et les graines de palme. Le commerce des esclaves a disparu, mais le Libéria exporte un très grand nombre de *travailleurs libres.* Le commerce, peu florissant, se fait surtout avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, beaucoup moins avec la Hollande et la France. L'armée comprendrait, en temps de guerre, une milice de 5 régiments groupés en deux brigades.

LIBÉRIA, ville de la république de Costa-Rica, capitale de la province du Guanacaste, à la base méridionale des volcans d'Orosi, au milieu d'une plaine fertile ; 1.800 h.

LIBÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Bot. Qui appartient au liber : *Tissu* LIBÉRIEN.

LIBÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*), personne née dans la république de Libéria, ou qui habite ce pays. — *Les* LIBÉRIENS.

— Adjectiv. : *Industrie* LIBÉRIENNE.

LIBÉRO-LIGNEUX adj. m. Se dit, en botanique, des faisceaux composés de liber et de bois.

LIBERTAD, département du Pérou. Couvrant une superficie de 26.441 kilom. carr., il a une population de 251.000 hab. Il se divise en cinq provinces (Pacasmayo, Pataz, Huamachuco, Otusco, Trujillo) et quarante-quatre districts. Ch.-l. *Trujillo.*

LIBERTAIRE (*tèr'*) n. Partisan de la liberté absolue, de l'abolition de toute loi, de tout gouvernement.

— Adjectiv. : *Doctrine* LIBERTAIRE. *Revue* LIBERTAIRE.

LIBERTAT (Pierre DE BAYON de), patriote français, mort en 1597. Il ouvrit au duc de Guise, lieutenant de Henri IV, les portes de Marseille, où une conspiration s'était formée pour affranchir la ville, avec la complicité de l'Espagne. Il fut récompensé par la charge de viguier perpétuel, un don de 300.000 livres et le gouvernement de la citadelle de Notre-Dame-de-la-Garde.

LIBERTÉ (lat. *libertas,* même sens) n. f. État, condition d'une personne qui n'est pas la propriété d'un maître : *Sous la féodalité, les serfs pouvaient racheter leur* LIBERTÉ.

— État d'un peuple qui ne subit pas la domination étrangère : *Combattre pour la* LIBERTÉ.

— État de qui n'est pas captif, prisonnier : *Être mis en* LIBERTÉ *sous caution. Donner la* LIBERTÉ *à un oiseau.*

— Faculté d'agir, qui n'est gênée ni par une autorité arbitraire ni par des lois tyranniques : *La* LIBERTÉ *est le premier des biens de ce monde.* (L. Veuillot.) ‖ Faculté spéciale d'accomplir des actes d'une certaine nature : *La* LIBERTÉ *des transactions. La* LIBERTÉ *de la presse.*

— Déesse qui personnifie la liberté politique. (Prend une majuscule dans ce sens) : *Une statue de la* LIBERTÉ.

— Franc parler, absence de contrainte empêchant d'exprimer sa pensée : *Parler avec* LIBERTÉ. ‖ Indépendance de position, absence de contrainte empêchant de faire ce qu'on veut : *Sans argent, pas de* LIBERTÉ. ‖ Faculté d'agir qui n'est pas gênée par la volonté d'autrui ; absence d'entraves, de contrainte :

Le sexe aime à jouir d'un peu de *liberté.*
MOLIÈRE.

— Loisir, état d'une personne qui peut disposer de son temps : *Travaux qui ne laissent pas un moment de* LIBERTÉ.

— Aisance, absence d'obstacle qui gêne les mouvements : *Douleur qui ôte la* LIBERTÉ *des membres.*

— Libre arbitre, faculté de l'âme par laquelle elle se détermine par son propre mouvement et non par une influence étrangère : *La passion pousse au mal, la* LIBERTÉ *choisit.* (S. de Sacy.)

— *Liberté naturelle,* Droit que l'homme possède par nature d'agir à son gré, et non par une contrainte extérieure. ‖ *Liberté individuelle,* Droit de tout citoyen de n'être privé de sa liberté personnelle que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par les lois. ‖ *Liberté civile,* Droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois. ‖ *Liberté morale,* La liberté, considérée sous le point de vue de la moralité, qu'elle engendre, dont elle est la condition essentielle. ‖ *Liberté de conscience* ou *Liberté religieuse,* Absence de toute contrainte à l'égard des croyances et des pratiques religieuses. (V. CONSCIENCE.) ‖ *Liberté de la presse,* Droit pour tous les citoyens de faire imprimer sans censure leurs opinions en toute matière. (V. PRESSE.) ‖ *Liberté d'enseigner,* Droit qu'a tout citoyen d'enseigner, pourvu qu'il remplisse les conditions requises par la loi. (V. ENSEIGNEMENT.) ‖ *Liberté du commerce,* Faculté laissée à tout commerçant d'acheter et de vendre à l'intérieur et à l'extérieur sans être soumis à des droits ou à des prohibitions. (V. CORPORATION, et LIBRE-ÉCHANGE.) ‖ *Liberté des cultes,* Droit de pratiquer publiquement et d'enseigner la religion que l'on professe. ‖ *Liberté d'esprit,* Absence de toute préoccupation qui gêne la volonté ou l'intelligence. ‖ *Liberté de ventre,* Facilité, régularité dans les fonctions digestives. ‖ *Prendre la liberté, Demander la liberté, Demander pardon de la liberté, de la liberté grande, etc.,* Formules de politesse dont on se sert pour s'excuser de la chose qu'on a faite ou qu'on veut faire.

— B.-arts. Facilité dans l'exécution manuelle : LIBERTÉ *de pinceau, de burin, de crayon.*

— Hist. *Arbre de la liberté.* V. ARBRE. ‖ *Libertés de l'Église gallicane,* Ensemble des prérogatives que l'Église de France prétend conserver vis-à-vis du saint-siège.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les dames ou reines des jeux actuels.

— Manèg. *Liberté de langue,* Espèce d'arcade ménagée dans le canon du mors pour loger la langue du cheval. ‖ *Sauter en liberté.* Se dit d'un cheval dressé à faire des sauts sans être monté.

— Mar. *Liberté des mers,* Droit que possèdent toutes les nations de jouir de la libre navigation sur les mers non enclavées. V. MER.

— Techn. Filet qui sert à élever et à baisser les brins de cannes dont on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.

— Théol. *Liberté de contrariété,* Faculté de choisir entre le bien et le mal. ‖ *Liberté de contradiction,* Faculté d'agir ou de s'abstenir.

— PROV. : **Liberté et pain cuit,** Être indépendant et avoir de quoi vivre, voilà ce qui rend un homme heureux.

— ALLUS. LITTÉR. :

. . . . un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la *liberté,*

Vers de Molière. V. ENDROIT.

— n. f. pl. Action ou parole hardie, libre, familière à l'excès : *Prendre des* LIBERTÉS *avec quelqu'un.* ‖ Privilège, immunité : *Province qui a perdu ses* LIBERTÉS.

— ENCYCL. Philos. La question de la *liberté* a été posée avec netteté par Aristote qui, après avoir dans son *Organon,* établi la *contingence* de certains futurs, a, dans son *Éthique à Nicomaque,* montré que le mérite ou le démérite ne peuvent être attribués qu'à certains actes qu'on est *libre* d'accomplir ou de ne point accomplir. Les stoïciens firent consister la liberté humaine dans une adhésion spontanée à la nécessité naturelle. Descartes vit dans la *liberté d'indifférence* ou adhésion sans raison à « l'un des deux contraires également possibles », qui avait donné lieu au fameux argument de l'âne de Buridan, le degré le plus bas de liberté humaine. Leibniz appela liberté toute spontanéité raisonnable, ne relevant pas de la nécessité logique : être « incliné », sans être « nécessité », c'est être libre. Spinoza vit dans la croyance à la liberté une *illusion* produite par l'ignorance des véritables causes. Kant, après avoir, dans la *Critique de la raison pure* (Dialectique transcendentale. 3ᵉ antinomie), opposé les arguments en faveur de la liberté, tirés notamment de la nécessité rationnelle d'un commencement vraiment premier, aux arguments empiriques en faveur du déterminisme universel, tirés de la prolongation indéfinie de la série des causes et des effets ; après avoir montré que le déterminisme phénoménal n'exclut pas la liberté nouménale, affirma cette liberté du moi-noumène, comme une exigence (postulat) de la raison pratique. Fichte fit de cette vue kantienne le point de départ de son idéalisme. Schopenhauer admet une « liberté morale transcendantale », mais nie le libre arbitre, comme impliquant une existence sans essence. Sécrétan voit dans la détermination de sa propre essence le maximum de liberté. Renouvier reconnaît que la liberté n'est pas un fait d'expérience, qu'elle n'est pas prouvée, comme le voulaient Maine de Biran et les éclectiques, par le sentiment de l'effort libre; mais il croit l'homme capable de se « proposer des possibles créés par lui spontanément », d'être un vrai commencement premier. Fouillée, après avoir montré que certains arguments des défenseurs de la liberté (tirés des prières, des conseils, des ordres, des contrats ou des promesses, des sanctions, etc.) peuvent être invoqués également par les défenseurs de la doctrine du déterminisme universel, fait de l'idée même de liberté « une force capable de produire le mouvement, et de toucher par là au mécanisme ». (Doctrine des idées-forces.) Bergson a signalé le vice fondamental de la plupart des discussions sur la liberté : l'assimilation, psychologiquement illégitime, de la volonté au fléau d'une balance dont l'inclinaison est déterminée par les poids des plateaux. Les motifs et les mobiles ne sont pas des choses; le choix libre sort du processus *continu* de la délibération.

Le déterminisme universel est un postulat scientifique; mais on peut prétendre que la science n'enchaîne point la réalité. Boussinesq a même « démontré que les équations d'un système matériel (en mécanique) ne déterminent pas toujours *toute la suite des mouvements* du système ». Enfin, en supposant, outre une telle contingence, une « automotivité représentative » (Renouvier), et une irréductibilité foncière de la *personne humaine tout entière* aux causes naturelles de sa formation, on peut concevoir une véritable liberté.

— BIBLIOGR. : Kant, *Critique de la raison pratique,* (trad. Picavet, Paris, 1901); Fouillée, *la Liberté et le déterminisme* (Paris, 1873); Renouvier, *Essai de critique générale. Psychologie rationnelle* (Paris, 1859); Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience* (Paris, 1889); Duprat, *la Morale* (Paris, 1901).

— Polit. Les articles 4 et 5 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » ont défini la conception moderne de la liberté politique. L'article 4 s'exprime en ces termes : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de chacun n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.* » L'article 5 ajoute : « *La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.* »

La liberté politique s'oppose donc nettement à la licence de tout faire. Elle consiste essentiellement dans la soumission volontaire à la loi. Les rédacteurs de la Déclaration se sont bien gardés de confondre le point de vue politique et le point de vue moral, et de confier à l'État, comme le faisait Platon, le soin d'assurer le règne de la vertu. La loi, bien qu'elle soit l'œuvre de la liberté, n'a pas prise sur toute la liberté; elle ne peut ni dominer sur les consciences, ni régler les opinions.

Les restrictions apportées à la liberté ne peuvent avoir pour cause que l'intérêt social. La difficulté est de savoir où commence et où finit l'intérêt social. En principe, on admet la liberté de penser, de parler et d'écrire. En fait, il n'est pas de parti qui ne demande l'interdiction de l'expression publique de certaines doctrines. La « raison d'État » s'oppose à l'exercice normal de la liberté politique, laquelle exige trois conditions : 1° il faut que le citoyen ne puisse pas être contraint à faire autre chose que ce que prescrit la loi; 2° il faut que la loi soit l'œuvre de la volonté libre des citoyens; 3° il faut que la loi, toujours modifiable, ne viole jamais la justice.

— Dr. *Liberté individuelle.* On nomme ainsi le droit de disposer librement de sa personne et d'obtenir protection ou réparation contre les arrestations illégales, violations de domicile ou autres atteintes portées à la sûreté dont chaque citoyen doit jouir dans la société. Le principe en fut proclamé par la Constitution du 3 septembre 1791, et elle est aujourd'hui garantie par le Code pénal.

Il n'est pas permis d'aliéner sa liberté. On ne peut s'engager personnellement au service d'autrui que pour un temps limité ou une entreprise déterminée (C. civ., art. 1780). La loi ne reconnaît pas les vœux perpétuels de rester dans la profession religieuse.

Mise en liberté. La mise en liberté s'applique soit aux individus déclarés innocents, soit aux individus absous, soit enfin aux condamnés qui ont subi leur peine.

Elle intervient aussi, depuis la loi du 8 décembre 1897 (art. 2), au cas de non-interrogatoire, dans les vingt-quatre heures, d'un inculpé arrêté.

Liberté des conventions. V. CONVENTION, CAPACITÉ.

Liberté provisoire. On nomme ainsi celle qui est accordée à un prévenu ou à un accusé par le juge d'instruction ou par la juridiction compétente à charge par lui de se représenter, dès qu'il en est requis, à tous les actes de la procédure, et pour l'exécution du jugement à intervenir. Elle fait l'objet des articles 113 et suiv. du Code d'instr. crim., modifiés par la loi du 14 juillet 1865 :

1° Il est permis au juge d'instruction, sur les conclusions du procureur de la République, d'accorder la liberté provisoire, même en matière criminelle.

2° En matière correctionnelle, la mise en liberté est de droit cinq jours après l'interrogatoire, lorsque l'inculpé est domicilié et que le maximum de la peine applicable à son cas est inférieure à deux ans d'emprisonnement. (Sont exceptés de cette disposition les prévenus déjà condamnés à un emprisonnement de plus d'une année.)

3° Quand elle n'est pas de droit, la liberté provisoire peut être subordonnée à l'obligation de fournir un cautionnement (*liberté provisoire sous caution*). Le cautionnement doit être fourni en espèces, soit par l'inculpé, soit par un tiers; il garantit, le cas échéant, le payement des frais et des amendes.

4° Quand elle n'est pas de droit, la liberté provisoire peut être retirée, soit lorsque des circonstances graves rendent la détention nécessaire, soit lorsque l'inculpé, cité ou ajourné, ne comparaît pas; elle cesse obligatoirement lorsque l'inculpé est renvoyé devant la cour d'assises par un arrêt de la chambre des mises en accusation.

— Milit. *Liberté sur parole.* La liberté sur parole est la liberté presque complète accordée par faveur à des officiers prisonniers de guerre, moyennant leur parole d'honneur donnée par écrit de ne pas quitter la place, la ville, le pays où ils se trouvent et de s'abstenir, dans la guerre actuelle, de toute action militaire contre la puissance qui les libère, ou ses alliés. Les prisonniers de guerre ne peuvent être contraints d'accepter leur liberté sur parole. Tout prisonnier libéré sur parole, et repris portant les armes, perd le droit au traitement des prisonniers de guerre.

— Iconogr. Les représentations de la *Liberté* furent nombreuses, de 1789 à 1800. Les artistes de la Révolution représentent la Liberté comme les Romains, sous la figure d'une forte femme, drapée de la toge, tenant tantôt un sceptre, tantôt un flambeau, et coiffée d'un bonnet phrygien; quelquefois, le bonnet est planté au bout d'une pique qu'elle tient à la main.

Une colossale statue de *la Liberté* était élevée sur la place de la Révolution (Paris), non loin de l'échafaud. Chinard en fit une pour la maison commune de Lyon (1793). On doit à Prud'hon toute une série de représentations de la Liberté. La jolie tête de Liberté coiffée du bonnet phrygien, qui figure sur les centimes de l'an IV, est du graveur Dupré, et représente Mᵐᵉ Récamier. Au Salon de 1831 parut le beau tableau d'Eugène Delacroix, *la Liberté guidant le peuple le 28 juillet;* Auguste Barre exposa, la même année, un groupe représentant *la Liberté triomphante.*

La Liberté éclairant le monde, d'après Bartholdi.

Rappelons également *le Génie de la Liberté,* exécuté en bronze doré par Auguste Dumont pour la colonne de la Bastille, et dont une réduction parut au Salon de 1836 ; David d'Angers a exécuté, en 1839, une belle statuette de *la Liberté,* en tunique courte et tenant un fusil. Citons, enfin, *la Liberté éclairant le monde,* statue gigantesque de

Bartholdi, offerte par la République française aux Etats-Unis comme gage de fraternité, qui fut élevée en 1886 dans l'île Bedloe, dans la rade de New-York. Haute de 46 mètres, faite de cuivre repoussé, elle est placée sur un piédestal qui a lui-même plus de 25 mètres. Son bras droit soulève une torche enflammée. Le modèle, au seizième d'exécution, figura à l'Exposition universelle de 1878. Une réduction offerte à la France par les Américains a été placée sur le pont de Grenelle à Paris, en 1889.

Liberté (LA PHILOSOPHIE DE LA), par Charles Secrétan (1818-1866). — C'est à la fois un essai d'interprétation du monde à travers le christianisme et une interprétation du christianisme à la lumière des faits et des données de la conscience morale. Le premier volume, intitulé *l'Idée*, est consacré à la recherche du principe premier et renferme des études très remarquables sur les doctrines de Duns Scot, Descartes, Leibniz, Kant et Schelling. Dans le second volume, intitulé *l'Histoire*, le philosophe, partant du principe premier qui est l'absolue liberté de Dieu, développe sa théorie de la création, de la chute et de la rédemption. Cette partie de l'ouvrage est intitulée *l'Histoire*, c'est-à-dire l'histoire métaphysique de l'univers moral.

Liberté (LA) [*journal des idées et des faits*], fondée à Paris le 2 mars 1848. — Cette feuille, dirigée par Lepoitevin-Saint-Alme, et qui compta parmi ses rédacteurs Alexandre Dumas, Vitu, etc., fut le premier journal quotidien à 5 centimes, et eut un succès énorme. Sa politique répondit d'abord à son titre, puis elle combattit, au profit des idées bonapartistes, le gouvernement du général Cavaignac. Suspendue du 27 juin au 6 août et du 3 septembre au 7 novembre 1848, elle cessa de paraître le 16 juin 1850.
— La « Liberté », journal politique, fondé le 15 juillet 1865 par Charles Muller, fut achetée, en 1866, par Emile de Girardin, qui en fit un organe de publicité, et combattit les errements de l'administration, ce qui lui attira, en 1867, deux condamnations. En 1868, elle devint l'organe du tiers parti, dirigé par Emile Ollivier. En 1870, Girardin céda la « Liberté » à son neveu Détroyat, qui la vendit en 1876. En 1897, son directeur, Jules Franck, la publia avec six pages. En 1899, G. Berthoulat abaissa son prix d'abonnement. Elle a gardé, depuis 1871, ses tendances conservatrices.

LIBERTÉ (ILE DE LA), nom donné, sous la première République française, à l'île d'Oleron.

LIBERTELLE (*bèr'-tèl'*) n. f. Genre de pyrénomycètes, qui croissent dans l'écorce des hêtres, chênes, bouleaux, rosiers, etc. (On en connaît 12 espèces européennes.)

LIBERTICIDE (*bèr', sid'* — du lat. *libertas*, liberté, et *cædere*, tuer) adj. Qui détruit la liberté, qui attente aux libertés publiques : *Une loi* LIBERTICIDE.
— n. m. Crime de celui qui viole les libertés publiques : *Le* LIBERTICIDE *est un crime de lèse-humanité.*

LIBERTIE (*ti*) n. f. Genre d'iridacées, comprenant des plantes qui croissent dans les forêts de la zone tempérée australe et qui sont cultivées comme ornementales. Syn. de BROME et de FUNKIE.

LIBERTIN, INE (*bèr'* — du lat. *libertinus*, affranchi, fils d'affranchi) adj. Autref. Affranchi de la discipline de la foi, indépendant dans ses croyances. — Adjectiv. : *Philosophe* LIBERTIN. (Vx.) ‖ Dissipé, indiscipliné : *Un écolier* LIBERTIN. — Substantiv. *Un petit* LIBERTIN. (Vx.) ‖ Impatient de tout frein, de toute contrainte : *Je suis tellement* LIBERTINE *quand j'écris.* (Mme de Sév.) [Vx.] ‖ Vagabond, qui s'écarte, qui agit sans règle : *Une imagination* LIBERTINE. (Vx.)
— Auj. Déréglé, dissolu : *Avoir des mœurs* LIBERTINES. (J.-J. Rouss.) ‖ Substantiv. Personne libertine, qui tient une conduite déréglée : *La nature avait fait de Socrate un* LIBERTIN ; *la liberté en fit un* SAGE. (J. Simon.)
— n. m. Faucon. Se dit d'un oiseau qui ne revient que difficilement à l'appel.
— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui repoussaient toute sujétion, comme contraire à l'esprit du christianisme. ‖ Nom que l'on donnait, à Genève, dans le XVIe siècle, aux adversaires de Calvin.
— ENCYCL. Hist. relig. Le nom de *libertins* est donné, dans l'histoire du XVIe siècle, à deux groupes de protestants, bien différents l'un de l'autre. Les premiers, répandus dans les Pays-Bas, avaient pour chefs Antoine Pecques et Quintin ; ils rejetaient l'inspiration de la Bible, la Révélation et tout l'ordre surnaturel. Les seconds étaient, à Genève, les adversaires de Calvin, Castillon, Bolvec, Berthelier, etc., fermement attachés à la Réforme, mais trouvant insupportable le joug de Calvin. En 1538, les libertins firent expulser Calvin et Farel ; mais ceux-ci furent rappelés trois ans après, et Calvin déploya la plus grande sévérité contre ses adversaires.
— Philos. Le nom de *libertins*, dans la langue de protestants comme d'Aubigné ou, plus tard, de catholiques comme Bossuet ou Bourdaloue, est appliqué à tous les esprits qui mettent en doute, au nom de l'expérience ou de la raison philosophique, les vérités révélées, et revendiquent, au nom de l'indépendance de la pensée, le droit à l'incrédulité. Le libertinage exprime donc une tendance d'esprit plutôt qu'un dérèglement de mœurs, sans que, d'ailleurs, les libertins aient jamais constitué, au sens véritable du mot, un *parti*. Les plus fameux libertins du commencement du XVIIe siècle furent : le philosophe Gassendi, le voyageur Bernier, le poète Théophile de Viau, les littérateurs Saint-Evremond, Chapelle, les commensaux du salon de Ninon de Lenclos, et, plus tard, Fontenelle. C'est contre eux que le Père Garasse écrivit ses fameux pamphlets, et que Bourdaloue prononça ses meilleurs sermons. Ils forment la transition entre les grands sceptiques du XVIe siècle, tels que Montaigne et Charon, et les philosophes nettement et systématiquement hostiles à la religion révélée qui viendront au XVIIIe siècle.

LIBERTINAGE (*bèr', naj'* — rad. *libertin*) n. m. Autref. Indépendance d'esprit en matière de religion : *Il y en a bien qui ne croient pas, mais par* LIBERTINAGE. (Pascal.) [Vx.] ‖ Absence de toute gêne, de toute contrainte : *J'aime la liberté et le* LIBERTINAGE *de votre vie.* (Mme de Sév.) [Vx.]
— Auj. Conduite de libertin, manière de vivre dissolue, débauchée : *Chez les femmes, le* LIBERTINAGE *vient presque toujours de la dure nécessité.* (Marat.) ‖ Dévergondage, dérèglement dans les idées, dans l'imagination : *Il y a un* LIBERTINAGE *d'esprit qui use l'âme.* (Lamenn.)

LIBERTINER (*bèr'* — rad. *libertin*) v. n. Se livrer à la dissipation, en parlant des écoliers : *Un enfant qui* LIBERTINE. (Vx.) ‖ Faire le libertin, mener une conduite déréglée.

LIBERTINISME (*bèr', nissm'* — rad. *liberté*) n. m. Etat d'esprit de celui qui s'affranchit des croyances et des pratiques de la religion révélée.

LIBERTISTE (*bèr'-tisst'* — rad. *liberté*) n. m. Partisan de la doctrine du libre arbitre.

LIBERTY (SOIE, ÉTOFFE) [du nom de *Liberty*, l'inventeur] n. m. et adj. invar. Se dit d'une étoffe de soie souple et légère, pour tentures et ameublements : *Du* LIBERTY. *Une étoffe* LIBERTY.

LIBERTY, comté de l'Etat de Texas ; 5.000 hab. Ch.-l. *Liberty*. — Comté de l'Etat de Géorgie ; 12.000 hab. Ch.-l. *Hinesville*.

LIBERTY, ville des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté de Bedford ; 6.810 hab. Commerce de tabac. — Bourg de l'Etat d'Ohio (comté de Trumbull) ; 2.270 hab. — Bourg de l'Etat de Missouri, ch.-l. du comté de Clay ; 3.000 hab.

LIBERTY-CONHOCTON, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Steuben]), à la source du *Conhocton*, l'une des branches du Chemung ; 3.350 hab. Scieries et commerce de bois.

LIBERTY-FALLS, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Sullivan] ; 3.210 hab.

LIBERTYVILLE, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Lake]) ; 4.330 hab. Grande meunerie à vapeur.

LIBERUM-VETO (*bé-rom'-vé* — du lat. *liberum*, libre, et de *veto*) n. m. Hist. Droit de *veto*, qui appartenait à chaque membre de la diète polonaise.

LIBES (Antoine), physicien français, né à Béziers en 1752, mort à Paris en 1832. Il professa la physique à Béziers et à Toulouse, puis, à Paris, à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, plus tard lycée Charlemagne. Il découvrit, en 1804, l'électricité développée par le contact ou par le frottement de substances qu'on ne regardait pas alors comme susceptibles de s'électriser l'une par l'autre. Nous citerons de lui : *Leçons de physique chimique* (1796) ; *Nouveau dictionnaire de physique* (1808) ; *Histoire philosophique des progrès de la physique* (1811-1814) ; etc.

LIBÉTHÉNITE n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre.
— ENCYCL. La *libéthénite*, dont la formule est $H^2Cu^4P^2O^{10}$, le poids spécifique 3,6 à 3,8 et la dureté 4, se présente le plus souvent en petits cristaux ou en concrétions d'un vert olive brunâtre, translucide, et d'un éclat tantôt gras, tantôt vitreux. Cette espèce est soluble dans les acides. On l'a rencontrée à *Libethen*, en Hongrie.

LIBÉTHRA, ville de l'ancienne Macédoine, sur le golfe Thermaïque, non loin du mont Olympe et de la frontière de Thessalie. (On y voyait, dit-on, le tombeau d'Orphée.) — Nom d'une fontaine voisine du mont Hélicon, en Béotie, de laquelle les Muses, à qui elle était consacrée, tiraient leur nom de *Libéthrides*.

LIBIDIBI n. m. Nom donné à des gousses aplaties de $0^m,05$ à $0^m,06$ de longueur, contournées en *S*, un peu rugueuses, produites par un arbuste de l'Amérique du Sud, le *cæsalpinia coriaria*, et qui contiennent du tanin.

LIBIDINEUX (*neû*), **EUSE** [du lat. *libidinosus*, même sens] adj. Dissolu, livré aux plaisirs de la chair : *Vie* LIBIDINEUSE. ‖ Qui marque ce caractère : *Discours* LIBIDINEUX.

LIBIDINOSITÉ n. f. Vie de celui qui est libidineux. ‖ Caractère de ce qui est libidineux.

LIBINIE (*nî*) ou **LIBINIA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (L'espèce type est la *libinia spinosa*, des côtes du Brésil.)

LIBITINA, déesse de la volupté et de la mort, assimilée à Vénus. Horace fait son nom synonyme de Mort. Elle présidait aux funérailles. On déclarait les décès dans son temple, qui était en quelque sorte le siège de l'administration des pompes funèbres. On y trouvait tout le matériel nécessaire aux funérailles.

LIBITINAIRE (*nèr'* — du lat. *libitinarius*; de *Libitina*, déesse des funérailles) n. m. Entrepreneur public qui, à Rome, préparait les funérailles et y présidait.

LIBITINE ou **LIBITINA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyprinidés, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes de l'ancien monde. (L'espèce type est la *libitina oblonga*, de l'océan Indien.)

LIBITUM (AD). Linguist. V. AD LIBITUM.

LIBOCÈDRE (*sèdr'*) n. m. Bot. Genre de conifères, caractérisé par des fruits samaroïdes, et dont on connaît huit espèces, vivant en Amérique et en Chine.

LIBOKO ou **BANGALA**, ou **NOUVELLE-ANVERS**, station de l'Etat indépendant du Congo, ch.-l. du district de Bangala, sur la rive droite du Congo. Mission catholique ; factoreries.

LIBON, architecte grec, né en Elide, vivait dans le Ve siècle avant J.-C. Il a construit le temple de Jupiter Olympien, où se trouvait la statue d'ivoire et d'or, chef-d'œuvre de Phidias.

LIBONG, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur l'isthme de Tayabas, dans la région arrosée par le fleuve Vicol ; 12.000 hab.

LIBOURET (*rè*) n. m. Ligne armée de plusieurs hameçons attachés à une bauffe, supportée elle-même par une avalette de bois que maintient en place un plomb. (Une petite bouée pointe à l'extrémité d'une longue corde indique l'emplacement de l'engin. On emploie le libouret en particulier pour la pêche du maquereau.)

Libouret.

LIBOURNAIS (*nè*) [le], région de la Gironde, dont *Libourne* occupe le centre et qu'arrosent la Dordogne et l'Isle. Les fertiles plaines alluviales du fond des vallées et les coteaux argilo-calcaires donnent des vins rouges et blancs, dont quelques-uns très estimés.

LIBOURNAISE (*nèz'*) n. f. Nom vulgaire, dans le sud et le centre de la France, du *dard* ou *vandoise*.

LIBOURNE, ch.-l. d'arrond. de la Gironde, à 32 kilom. de Bordeaux, au confluent de l'Isle et de la Dordogne, dans une plaine alluviale fertile, port sur la Dordogne ; 18.016 hab. (*Libournais, aises.*) Ch. de f. Orléans et Etat. Fabrique de bouchons, chandelles, clouterie, conserves alimentaires, liqueurs ; brasseries ; chantiers de constructions de navires, distilleries, tonnelleries. Vignoble, dont les produits sont divisés en deux catégories : vins de palus et vins de graves ou de sables ; les premiers (produits par malbec, mancin, vordot, merlot et cabernet) sont corsés et colorés ; les autres sont légers, mais fort agréables. Principaux crus (palus) : *Château-Meynard, cru Jean-Mathieu, Château-de-Gonthier, Belliquet, au Caillou, la Cabane, Bidet, Château-Pintey, clos Palus, cru l'Ermitage-Pintey, Gombaud* ; en graves) : *Château-de-Sales, Château-Quinault, Château-Mazeyres, Château-Martinet, à Mazeyres, aux Dagueys, Château-du-Tailhas* ; etc.

Armes de Libourne.

Libourne est une bastide fondée en 1269 par Roger de Leyburn, sénéchal du roi d'Angleterre, qui lui donna le nom de son pays (Leyburn). Hôtel de ville du XVIe siècle ; tours du XIVe, restes de remparts ; église Saint-Jean du XVe. Maisons des XVIe et XVIIe siècles. — L'arrondissement a 9 cantons, 133 comm. et 114.389 hab. ; le canton a 10 comm. et 29.640 hab.

LIBRAIRE (*brèr'* — lat. *librarius*) n. m. Autref. Copiste. (V. la partie encycl.) — Auj. Celui qui vend des livres. ‖ Celui qui tient un cabinet de lecture. ‖ *Libraire-éditeur*, Celui qui édite et vend des ouvrages. ‖ *Imprimeur-libraire*, Celui qui imprime et vend des livres. ‖ *Libraire d'assortiment*, Commissionnaire qui fait des achats pour ses clients chez d'autres libraires. ‖ *Libraire juré*, Libraire qui avait prêté serment devant l'université de Paris.
— Antiq. rom. Secrétaire, teneur de livres. ‖ Celui qui, dans les légions et les manipules, tenait la comptabilité.
— Adjectiv. : *Une marchande* LIBRAIRE.
— ENCYCL. Hist. Dans l'antiquité, le métier du *libraire* consistait à faire écrire sous la dictée à plusieurs copistes en même temps le texte d'un ouvrage dont les exemplaires étaient ensuite vendus. Le nombre des libraires fut d'abord restreint ; parfois, les auteurs, faisant copier leurs œuvres sous leurs yeux, devenaient leurs propres libraires ; ou encore — c'est le cas d'Atticus, l'ami et l'éditeur de Cicéron — un libraire ne tenait que les œuvres d'un seul écrivain. Mais ce nombre augmenta, à mesure que diminua le prix des matières premières, et, à Athènes comme à Rome ou dans les autres grandes villes, leur boutique était le rendez-vous des amateurs, des auteurs et des beaux esprits. Après le triomphe du christianisme, la plupart des livres liturgiques, des œuvres d'édification et même des œuvres profanes virent le jour dans les couvents. Enfin, le commerce de la librairie disparut absolument quand, par suite de l'invasion des Barbares et de l'état de guerre continuel, toute la science et l'enseignement se concentrèrent dans les établissements religieux.

Armes de l'ancienne corporation des libraires de Paris.

Ce fut en 1275 que parut la première ordonnance organisant le commerce de la librairie. A ses termes, les copistes (*stationarii*), les vendeurs de livres (*librarii*), les relieurs, les enlumineurs, les parcheminiers, faisaient partie de l'Université, dont la surveillance s'étendait à la fixation du prix, comme à la forme et au fond des ouvrages mis en vente. Le nombre des libraires ayant prêté le serment et admis à exercer ne semble pas avoir dépassé jamais à Paris le nombre de 30. La découverte de l'imprimerie, le développement de l'humanisme vinrent donner à la librairie un nouvel essor, qui, par contre, lui attira les rigueurs du pouvoir royal. Si, d'un côté, certaines exemptions d'impôt leur sont accordées, de l'autre des peines sévères, même celle de la mort, sont prononcées contre les libraires qui vendraient des livres que n'auraient pas préalablement approuvés l'Université, la faculté de théologie et le représentant du roi. Malgré ce régime rigoureux, la librairie joua un grand rôle en répandant, pendant la Ligue et la Fronde, des libelles et des brocards à profusion. Aussi ne constate-t-on plus que des restrictions apportées au commerce du livre : en 1618, constitution du syndicat de l'imprimerie et de la librairie ; en 1624, création de quatre censeurs, sans le visa desquels aucun volume ne peut être mis en vente, puis du bureau de la librairie sous la dépendance du garde des sceaux ; obligation du dépôt de tout nouvel ouvrage, jusqu'au règlement du 28 février 1723, qui mettait le commerce de librairie sous la dépendance absolue du lieutenant de police à Paris, ou de l'intendant dans les provinces.

Jeton des libraires de Paris (XVIe s.).

La liberté de la librairie, en France, fut proclamée par la Révolution. Mais un décret du 11 février 1811 rétablit la censure préalable. Ni la Restauration, avec ses lois sur la presse, ni les régimes suivants ne se montrèrent plus libéraux que Napoléon Ier, soumettant la librairie à l'obligation d'un brevet, à des lois spéciales de police, et limitant le nombre de ceux qui pouvaient l'exercer. Le décret du 10 septembre 1870 a rétabli le libre exercice de la profession de libraire. Depuis la loi du 29 juillet 1881, la librairie est absolument libre, quant à l'exercice de la profession et quant à la vente des ouvrages, s'ils ne sont pas périodiques. Toutefois, les libraires demeurent soumis aux dispositions répressives concernant la vente d'imprimés délictueux, notamment d'imprimés contraires aux bonnes mœurs.

Libraire et de l'amateur de livres (MANUEL DU), par J.-C. Brunet (1860-1865). — Entrepris dans les premières années du XIXe siècle, poursuivi par l'auteur pendant quarante ans, achevé enfin par ses héritiers, ce recueil est la meilleure source de renseignements pour les

bibliophiles. Les cinq premiers volumes constituent un répertoire alphabétique où se trouvent indiqués et décrits les livres anciens, à la fois rares et précieux, et un grand nombre d'ouvrages modernes qui, par leur mérite bien reconnu, peuvent figurer parmi les livres précieux. Le sixième est une table méthodique des ouvrages décrits dans les cinq autres. Un supplément au *Manuel du libraire,* dû à G. Brunet et Deschamps, a paru en 1878-1880.

LIBRAIRIE (*brè-rî*) n. f. Profession de libraire, commerce des livres : *S'enrichir dans la* LIBRAIRIE. ‖ Magasin, boutique où l'on vend des livres : *Une* LIBRAIRIE *bien située.* ‖ Livres, objets que vendent les libraires : *Un ballot de* LIBRAIRIE. ‖ Corps des libraires : *Accueillir les réclamations de la* LIBRAIRIE.

— A signifié Bibliothèque : *La* LIBRAIRIE *du roi.* ‖ *Maître de la librairie,* Bibliothécaire du roi.

Librairie française de 1840 à 1885 (CATALOGUE GÉNÉRAL DE LA), par Lorenz (1867-1871). — On trouve dans ce manuel, très utile aux bibliographes, la liste par ordre alphabétique d'auteurs ou de titres, quand il s'agit d'auteurs anonymes, de tous les ouvrages français publiés pendant une période de quarante-cinq ans ; dans cette nomenclature sont compris les livres originaux et les traductions françaises. Chaque nom d'auteur est suivi d'une courte biographie ; les anonymes et les pseudonymes sont, autant que possible, dévoilés. Une seconde édition (1886-1887) donna dans les mêmes conditions la liste des ouvrages publiés jusqu'à cette dernière année. Un supplément au *Catalogue* de Lorenz a été donné par Jordell (1886-1890). Enfin, l'ouvrage a été continué par le *Catalogue annuel de la librairie française,* rédigé par D. Jordell (de 1893 à 1898), et par le *Répertoire bibliographique de la librairie française,* par le même (1900 et suiv.). On peut encore consulter le *Catalogue mensuel de la librairie française,* fondé par Lorenz en 1876 et continué par la librairie Nilsson depuis 1884.

Librairie (CERCLE DE LA). Ce cercle, fondé en 1847, réunit toutes les professions qui concourent à la publication des œuvres de la littérature, des sciences et des arts, c'est-à-dire les libraires, les imprimeurs, les éditeurs de musique, d'estampes, etc. Il n'a pas seulement pour objet, comme les autres cercles, de fournir un lieu de réunion à une certaine classe de citoyens ; il se propose de constituer vis-à-vis de l'autorité une représentation réelle des professions parmi lesquelles il recrute ses membres. Ce cercle possède un hôtel à l'angle de la rue Grégoire-de-Tours et du boulevard Saint-Germain.

Entrée du cercle de la librairie, à Paris.

Librairie (JOURNAL DE L'IMPRIMERIE ET DE LA). Publié sur les documents officiels fournis par le ministère de l'intérieur, ce journal, créé en 1811, est la propriété du Cercle de la librairie, et offre une véritable bibliographie de la France. Il paraît hebdomadairement, sous le contrôle du président du Cercle, avec le concours d'un comité spécial de rédaction et de surveillance.

LIBRATION (*si-on* — du lat. *libratio,* balancement) n. f. Mouvement périodique d'oscillation de la lune, qui permet d'apercevoir certaines parties de l'hémisphère obscur.
— ENCYCL. Astron. V. LUNE.

LIBRATULE ou **LIBRATULA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des galéommidés, comprenant des formes propres à l'Océanie, et vivant dans les coraux.

LIBRE (du lat. *liber,* même sens) adj. Qui n'est pas la propriété d'un maître : *Tout homme est né* LIBRE. (Turgot.) ‖ Qui a rapport à ceux qui jouissent de leur personne : *Personne de condition* LIBRE. ‖ Qui jouit de la liberté politique : *Il n'y a de peuples que les pays* LIBRES. (Custine.) ‖ Qui n'est pas gêné par des lois arbitraires ou tyranniques : *Avoir une presse* LIBRE.

Qui n'est pas entravé par des obstacles, par des mesures restrictives : *La vraie activité est l'activité volontaire et* LIBRE. (V. Cousin.) ‖ Qui est maître de ses actions, qui n'est point soumis à l'autorité d'autrui : *On n'est* LIBRE *que dans la solitude.* ‖ Qui a la faculté de choisir, de se déterminer, de faire ou de ne pas faire : *L'homme que tourmente la faim n'est pas* LIBRE. (Michel Chevalier.)

— Qui n'est pas engagé dans les liens du mariage : *Deux personnes* LIBRES *ne peuvent commettre d'adultère.* ‖ Qui n'est pas engagé dans des liens amoureux : *Un cœur* LIBRE. ‖ *Union libre,* Etat de deux personnes qui vivent en tout et pour tout comme si elles étaient mariées, bien que leur association n'ait pas été consacrée par la loi.

— Spontané, volontaire : *Faire un* LIBRE *aveu de ses fautes.*

— Qui a du loisir, qui n'est pas occupé, qui peut disposer de son temps : *N'être* LIBRE *qu'à huit heures du soir.*

— Exempt de préoccupations, de préjugés : *Pour être sain, l'esprit doit être* LIBRE. (Guizot.)

— Affranchi du décorum, de la recherche, de l'affectation : *La véritable grandeur est* LIBRE, *douce, familière.* (La Bruy.) ‖ Affranchi des règles de la décence, de la morale : *Des mots un peu* LIBRES.

— Qui a de l'aisance, de la facilité : *Etre* LIBRE *dans ses mouvements. Le jeu* LIBRE *d'un ressort. Avoir la respiration* LIBRE. ‖ *Pinceau, Crayon, Burin libre,* Pinceau, etc., manié avec facilité. ‖ *Voix libre, Parole libre,* Voix, Parole que ne gêne aucun empêchement. ‖ *Avoir la main libre,* Ecrire légèrement, faire des traits avec hardiesse. ‖ Où l'on peut passer sans danger, sans embarras : *Train qui attend que la voie soit* LIBRE.

— Qui ne reproduit pas exactement, littéralement : *Une traduction* LIBRE.

— Qui n'est pas captif, tenu enfermé malgré lui : *Tout prisonnier souhaite d'être* LIBRE. ‖ Qui n'est pas contenu, enfermé, enserré dans un lieu : *L'air* LIBRE.

— Qui n'est pas rempli, occupé : *S'asseoir à une place* LIBRE.

— *Libre de* (avec un nom), Débarrassé, affranchi, exempt de : *Etre* LIBRE DE *toute préoccupation.* ‖ *Libre de son temps,* Qui peut en disposer à son gré. ‖ *Libre de* (avec un infinitif), Qui peut, qui est maître de, à qui il est facultatif de : *On n'est pas toujours* LIBRE DE *refuser ou d'accepter.* ‖ Impersonnellem. *Libre à... de...,* Il est facultatif à... de... : LIBRE À *vous* DE *ne pas suivre mon conseil.*

— Loc. div. : *Ville libre,* Ville qui se gouverne par ses propres magistrats ; qui ne dépend pas d'un gouvernement central. ‖ *Eglise libre,* Celle qui n'appartient pas à la religion officielle, là où existe une religion d'Etat. ‖ *Enseignement libre.* V. ENSEIGNEMENT. ‖ *Champ libre,* Permission, faculté, liberté entière d'agir : *L'indolence physique laisse le* CHAMP LIBRE *aux inclinations rêveuses.* (B. Const.) ‖ *Ventre libre,* Absence de constipation. ‖ *Papier libre,* Papier qui ne porte pas le timbre de l'Etat. ‖ *Libre comme l'air,* Complètement libre, indépendant. ‖ *A l'air libre,* En plein air. ‖ *Mer libre,* Mer débarrassée des glaces qui l'obstruaient. ‖ *Libre penseur,* Celui qui pense, qui parle librement, en matière de religion. ‖ *Libre pensée,* Opinion des libres penseurs. ‖ *Entrées libres,* Facilité d'entrer à volonté ou d'entrer sans payer : *Avoir ses* ENTRÉES LIBRES *dans un salon.*

— Admin. *Libre coutume,* Entrée franche de tout droit : *Marchandise admise en* LIBRE COUTUME. ‖ *Libre sur parole.* Se dit d'un prisonnier mis en liberté, à la condition de se présenter quand on lui en fera sommation. ‖ *Assemblées libres,* Assemblées représentatives qui ont droit de contrôle sur les actes du gouvernement. ‖ *Libre pratique,* Faculté accordée à un navire de communiquer avec la terre, bien qu'il vienne d'un pays suspect d'infection.

— Bot. *Calice libre,* Celui qui n'adhère pas à l'ovaire. ‖ *Etamines libres,* Celles qui ne tiennent pas ensemble, qui sont complètement distinctes. ‖ *Nectaire libre,* Celui qui naît sous l'ovaire, sans faire corps avec lui. ‖ *Amande libre,* Celle dont la surface n'adhère pas à l'enveloppe.

— Constr. *Pierre de libre,* Calcaire compact, qui provient du département du Lot et est extrait de la carrière de Jardel, sur le territoire de la commune de Salviac.

— Hist. relig. Se disait d'une secte d'anabaptistes qui ne reconnaissaient aucune autorité civile ou ecclésiastique.

— Linguist. V. la partie encycl.

— Littér. *Vers libres,* Vers qui ne sont pas soumis à une mesure régulière : *Les fables sont presque toujours en* VERS LIBRES.

— Minér. Se dit des cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres.

— LOC. PROV. : **Les volontés (ou les goûts, les opinions) sont libres,** Chacun est libre de penser, d'agir comme il lui plaît. ‖ **Les chemins sont libres.** Se dit pour témoigner à une personne qui manifeste l'intention de s'en aller qu'on ne fera rien pour la retenir.

— SYN. **Libre, indépendant.**

— ENCYCL. Philos. *Libre arbitre.* V. ARBITRE.

— Hist. et dr. En droit romain, les hommes *libres* étaient ceux qui jouissaient du *status libertatis,* et qui, par conséquent, n'étaient pas esclaves. Ils se subdivisaient en ingénus et affranchis, citoyens ou non-citoyens.

Au moyen âge, il existait divers degrés dans la liberté. Il y avait d'abord des *hommes libres* établis dans leurs domaines, appelés seigneurs par les historiens, *optimates nobiles* dans les lois des barbares, et, en langue germanique, *hérimans.* Puis venaient les *hommes libres* et propriétaires établis sur les terres d'un seigneur, soumis à sa juridiction et à certains services personnels ; tels étaient les *leudes.* Au troisième rang se trouvaient les *censitaires,* propriétaires *libres,* qui se plaçaient sous la tutelle d'un seigneur, lui abandonnaient leurs terres et se soumettaient à un impôt ou cens.

— Linguist. On dit d'une voyelle qu'elle est *libre* quand elle n'est pas suivie, dans le même mot, de deux consonnes. Dans le cas contraire, elle est dite *entravée.* La liquide *r,* quelquefois *l* et même la nasale *n,* après une consonne explosive, peuvent ne pas constituer une entrave.

Libre Parole (LA), journal politique, quotidien, fondé à Paris en 1892. Cette feuille antisémite, qui a pour devise : « La France aux Français », s'est signalée par la vivacité de ses polémiques contre l'influence politique et financière des juifs. Elle a pour rédacteur en chef Edouard Drumont, et pour principaux rédacteurs : Papillaud, de Boisandré, Gaston Méry, Albert Monniot, J. Drault, R. Viaud, etc.

LIBRE-ÉCHANGE n. m. Econ. polit. Absence de taxes et de prohibitions sur l'entrée et la sortie des marchandises.

— ENCYCL. La doctrine du *libre-échange* découle de deux principes fondamentaux : la liberté individuelle et la notion de propriété. La protection constitue, d'après les libre-échangistes, une véritable spoliation, car elle est établie en faveur de quelques commerçants et industriels contre l'intérêt public en général. En revanche, le libre-échange provoque la *division territoriale du travail* en amenant chaque nation à consacrer tous ses efforts à la production exclusive des choses qu'elle peut obtenir dans des conditions suffisamment rémunératrices. Il provoque la *hausse des salaires :* l'industriel qui ne voit pas taxer ses matières premières et son outillage arrive à produire à un prix de revient moins élevé et peut augmenter le taux des salaires de ses ouvriers. Il favorise enfin le consommateur, c'est-à-dire la masse générale et non quelques particuliers. Il arrête l'ingérence de l'Etat en matière commerciale et industrielle.

LIBRE-ÉCHANGISTE n. m. Partisan du libre-échange. ‖ Pl. *Des* LIBRE-ÉCHANGISTES.

— Adjectiv. : *Théorie* LIBRE-ÉCHANGISTE.

Libre-Esprit (FRÈRES DU), Nom donné, au moyen âge, à des hérétiques dont le chef paraît avoir été un certain Otlieb, disciple lui-même d'Amaury de Bène. Ils étaient panthéistes et regardaient le monde comme Dieu rendu visible. La perfection consistait pour l'homme à prendre conscience de son identité avec Dieu. Parvenue à ce point, l'âme des saints pouvait, sans se souiller, se laisser aller à tous ses penchants. Cette secte, qui prit naissance vers la fin du XIII[e] siècle, se développa, au siècle suivant, en Belgique et sur les bords du Rhin, principalement à Strasbourg et à Cologne. Le pape Urbain V envoya, pour la combattre, deux inquisiteurs spéciaux (1367). Les *frères du Libre-Esprit* disparurent au XV[e] siècle. On leur donnait, en France, le nom de *turlupins.*

LIBREMENT adv. D'une manière libre, dans tous les sens donnés à ce dernier mot.

LIBRETTISTE (*brèt'-tisst'*) n. m. Auteur d'un libretto.

LIBRETTO (*brét'-to* — mot ital., dimin. de *libro,* livre) n. m. Paroles d'un opéra, d'un opéra-comique. (V. LIVRET.) ‖ Brochure qui donne l'explication d'une pantomime, d'un ballet. ‖ Pl. *Des* LIBRETTI OU LIBRETTOS.

LIBREVILLE, ch.-l. du Congo français, sur la rive nord de l'estuaire du Gabon. Conseil d'appel ; siège du vicariat apostolique du Gabon. Jardin d'essai. Créée en 1849 pour y établir des nègres esclaves libérés par l'amiral Bouet, la station s'étend, avec son faubourg de *Glass,* sur près de 6 kilomètres le long de la côte. La rade, bien abritée, est accessible aux navires de guerre. Commerce actif.

LIBRI (Francesco DAI), dit **Libri l'Ancien,** peintre de l'école vénitienne, natif de Vérone et vivant dans la seconde moitié du XV[e] siècle. On suppose que son appellation de Libri lui a été donnée en raison de son habileté à peindre des miniatures. Il eut pour fils GIROLAMO, né à Vérone en 1472, mort à Venise en 1555. Sa *Madone* de Saint-Georges-le-Majeur, à Vérone, exécutée en 1526, est un chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse. — Le fils de ce dernier, FRANCESCO, dit **Libri le Jeune,** né à Vérone, vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle, et s'est fait une certaine réputation comme miniaturiste.

LIBRI-CARRUCCI DELLA SOMMAIA (Guillaume-Brutus-Icilius-Timoléon, comte), mathématicien et bibliophile français, né à Florence en 1803, mort à Londres en 1869. Professeur à l'université de Pise, il publia, de 1820 à 1830, un certain nombre de *Mémoires* de mathématiques et de physique. Compromis dans les agitations de la péninsule italique, il se rendit à Paris en 1830, fut naturalisé en 1833, et entra presque aussitôt à l'Académie des sciences. Il obtint la chaire d'analyse à la faculté des sciences de Paris, les fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique et celles d'inspecteur des bibliothèques de France. Il avait publié : *l'Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVII[e] siècle* (1838-1841) ; *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon* (1842) ; *Lettres sur le clergé et la liberté de l'enseignement* (1844). A chaque visite qu'il faisait dans les bibliothèques, on constatait la disparition de livres et de manuscrits rares. Une instruction fut commencée secrètement et un rapport envoyé à Guizot. Ce document fut trouvé à l'hôtel des affaires étrangères après les journées de Février et produit au grand jour. Libri s'enfuit à Londres, où on l'accueillit comme un martyr. Il n'en fut pas moins condamné à dix années de réclusion. Le gouvernement français put racheter, en 1888, un certain nombre des livres volés.

LIBRICIDE (*sid'* — du lat. *liber,* et *cædere,* tuer) adj. Par plaisant. Qui tue les livres.

LIBRIFORME (du lat. *liber,* et de *forme*) adj. Bot. Qui rappelle le liber ou ses éléments.

— *Fibres libriformes,* Fibres qui constituent l'élément essentiel de consolidation des bois (Sanio).

— n. m. Ensemble des fibres libriformes : *Le* LIBRIFORME *cloisonné.* (Duchartre.)

LIBRIPENS (*pinss* — m. lat. ; de *libra,* livre, et *pendere,* peser) n. m. Dr. rom. Personnage qui devait figurer dans tous les actes solennels accomplis *per æs et librum,* tels que la mancipation et le testament. ‖ Officier payeur dans les armées.

LIBUM (*bom'*) n. m. Antiq. rom. Gâteaux faits de farine, de lait, d'œufs, d'huile et de fromage, qu'on offrait en présent aux dieux ou à ses amis.

LIBURNE (lat. *liburna*) n. f. Antiq. rom. Navire de guerre et de transport léger et effilé, à deux, trois, quatre et cinq rangs de rames, dont les Romains avaient emprunté la forme aux navires des pirates liburniens.

LIBURNE (du lat. *liburnus,* même sens) n. m. Antiq. rom. Portefaix (les gens de cette profession étant fréquemment originaires de Livourne, *Liburnicus Portus*).

Liburne.

LIBURNIE (lat. *Liburnia*), nom, dans l'antiquité et au moyen âge, de la partie de l'Illyrie comprise entre l'Istrie au N. et la Dalmatie au S.

LIBURNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née dans la Liburnie ou qui habitait ce pays. — *Les* LIBURNIENS.
— Adjectiv. : *Pirates* LIBURNIENS.

LIBUSSA n. f. Planète télescopique, n° 264, découverte en 1886, par C.-H.-F. Peters.

LIBUSSA, princesse légendaire de Bohême, la plus jeune des trois filles d'un autre personnage légendaire, Krok, à qui elle succéda. Elle épousa le laboureur Prémysl, fondateur de la dynastie des Prémyslides.

LIBYE. Géogr. anc. Nom donné à l'Afrique par les Grecs, au moins depuis Homère et Hérodote. Le nom d'Afrique, qui apparaît à l'époque romaine, ne désignait à l'origine qu'une partie du littoral septentrional correspondant à la Tunisie actuelle. Les pays au N. de l'Atlas formaient la Libye extérieure, et les pays au S. de ce massif la Libye intérieure. Le nom de Libye, conservé par les écrivains et les cartographes du moyen âge, persiste encore dans l'appellation du désert Libyque ou de Libye.

LIBYE (DÉSERT DE) ou **Desert Libyque,** partie orientale du Sahara, entre les montagnes du Tibesti, la Méditerranée et la vallée du Nil. C'est, dans l'ensemble, un vaste plateau incliné vers l'O., et qui ne présente que de rares dépressions où se trouvent des oasis. Les principales oasis sont celles d'Egypte (Khargèh, Dakhel, Farafrah, Bahariêh, Syouah), de la Cyrénaïque (Aoudjilah, Djalo), et les oasis de Koufra. Entre ces oasis, principalement entre Koufra et les oasis d'Egypte, s'étendent les solitudes les plus terribles du *Sahara.* (V. ce mot.)

LIBYEN, ENNE (*bi-in, èn'*), personne née en Libye ou qui habite ce pays. — *Les* LYBIENS. V. LOBOU.
— Adjectiv. Qui appartient à la Libye ou à ses habitants : *Lions* LIBYENS.

— n. m. Ancien idiome chamitique du nord de l'Afrique.

— Encycl. Le *libyen*, appelé aussi *numide* et *langue numidique*, est connu par un certain nombre d'inscriptions dont quelques-unes bilingues. Le libyen est représenté à notre époque par le berbère ou, plus exactement, par les langues berbères : *kabyle, tamachek*, etc.

LIBYQUE (*bik'*) adj. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens : *Le désert* LIBYQUE.

Libyque (NOME), le troisième nome de la Basse-Egypte, sur la rive gauche de la Branche Canopique du Nil, entre cette branche, le lac Maréotis et le désert. Il avait pour capitale *Amou*, la ville des Palmes.

Libyssa, ville de l'ancienne Asie Mineure (Bithynie), sur la Propontide (mer de Marmara), entre Chalcédoine et Nicomédie. Annibal y mourut, et l'on y montre encore son tombeau. Auj. *Gebi-Zeh* ou *Gebzeh*.

LIBYSTIQUES (*stik'* — du lat. *libysticus*) adj. f. pl. Se dit pour LYBIENNES, dans l'expression *Fables libystiques*.

LIBYTHÉE ou **LIBYTHEA** (*té*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lémoniidés, comprenant huit espèces des régions chaudes du globe.

— Encycl. Les *libythées*, répandues dans toute l'Europe et l'Asie Mineure, sont le type d'une tribu dite des *libythéinés*; leur seul représentant français est la *libythea celtis*, dont la chenille vit sur le micocoulier, dans le Midi. Le papillon, de taille moyenne, brun taché de fauve, est remarquable par la longueur de ses palpes et par ses ailes fortement sinuées et dentées.

LIBYTHERIUM (*lé-ri-om'*) n. m. Genre de mammifères, voisins des girafes, qui vivaient en Algérie à l'époque tertiaire. (Le *libytherium Maurusicum* a été découvert dans le pliocène de Barbarie.)

LICARIA n. f. Bot. Genre de lauracées, qui produit un bois de rose, dit *bois de licari*.

Licciana, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa e Carrara]), sur le Tavarone, affluent gauche de la Magra; 4.662 hab.

LICCIVI n. m. pl. Classe d'Indiens hors caste, descendants de kchatriyas excommuniés.

LICE (*liss* — orig. dout., peut-être du haut allem. *lista*, bordure) n. f. Champ clos pour les tournois, les courses, les exercices en plein air : *Ouvrir la* LICE.

— Par ext. Théâtre d'une lutte quelconque : *Le barreau est une* LICE *ouverte au talent oratoire*.

— Fig. *Entrer en lice*, Entreprendre une lutte, une discussion : *Nous* ENTRONS EN LICE *à notre naissance*. (J.-J. Rouss.)

— Manèg. Barrière qui entoure la carrière.

— Techn. Pièce de bois assemblée horizontalement sur les sommets de poteaux formant une barrière. ‖ Nom des garde-fous d'un pont de bois.

— Encycl. La *lice* était d'abord une sorte d'enceinte extérieure palissadée, dont on entourait les places ou châteaux fortifiés, tant pour en interdire l'approche immédiate à l'ennemi que pour agrandir l'espace dont la garnison disposait. Puis le terrain enfermé par la lice prit lui-même ce nom, qui fut ensuite étendu à tout champ clos où se livraient des combats, même simulés, tels que les tournois, etc. L'adoption du canon amena la substitution aux palissades d'un parapet en terre plus résistant.

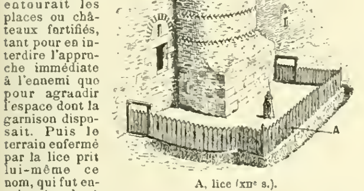

A, lice (xe s.).

LICE (*liss* — du lat. *lycisce*, chienne) n. f. Femelle d'un chien de chasse.

— Femme effrontée, lascive. (Vieux.)

— *Lice nouée*, Femelle de chien courant qui a été couverte par le mâle et qui a retenu.

LICE (*liss* — du lat. *licium*, fil, trame [quelques-uns écrivent LISSE]) n. f. Techn. Nom donné à des pièces du métier à tisser qu'on manœuvre avec des pédales, et qui font ouvrir la chaîne pour y introduire le fil de la trame. ‖ Fils employés dans la fabrication du ruban et qui sont soutenus par un liceron. ‖ Bâton dont les cordiers se servent pour faire de la sangle. ‖ Appareil composé de fils verticaux attachés par leurs extrémités à des lames de bois et munis au milieu de leur hauteur d'œillets dans lesquels passent les fils de la chaîne qu'ils sont destinés à faire monter et descendre. ‖ *Haute lice*, Lice disposée dans un plan vertical. — *Tapisseries de haute lice*, Tapisseries fabriquées avec la haute lice. ‖ *Basse lice*, Lice disposée dans un plan horizontal. — *Tapisseries de basse lice*, Celles qu'on fabrique avec la basse lice. (V. TAPISSERIE.) ‖ *Lice à crochet* ou *Lice simple*, Celle qui est formée de mailles simples. ‖ *Lice à coulisse*, Celle qui est formée de mailles doubles. ‖ *Lice à étage*, Lice qui a un côté des mailles plus long que l'autre. ‖ *Lice à culotte* ou *Lice anglaise*, Lice qui n'est formée que de mailles inférieures, et n'a, par conséquent, qu'un seul liceron. ‖ *Lice de levée*, Celle qui ne peut exécuter que des mouvements ascendants. ‖ *Lice de rabat*, Celle qui ne peut exécuter que des mouvements descendants. ‖ *Lice à grande coulisse* ou *à lève-et-baisse*, Celle qui peut exécuter indistinctement des mouvements ascendants et des mouvements descendants. ‖ *Lice à jour* ou *Lice figurée*, Celle qui a les mailles inégalement réparties, suivant une disposition quelconque. ‖ En T. de filature, Fil de coton que l'on a retors de quatre à neuf. (On dit aussi CORDONNET dans ce sens.)

Haute lice et basse lice (outils) : 1. Broche ; 2. Peigne ; 3. Poinçon.

— Comm. Ficelle servant à lier les paquets de marchandises.

— Mar. V. LISSE.

— P. et chauss. Pièce de bois placée horizontalement sur les poteaux montants d'un garde-fou. ‖ Pièce de bois clouée sur les poteaux d'une barrière pour les maintenir.

— Encycl. Techn. Le métier de *haute lice* est constitué par deux ensouples horizontales, placées l'une au-dessus de l'autre dans un plan bien vertical. Ces ensouples, maintenues parallèles à une distance de 2 à 3 mètres, sont réunies par des fils verticaux formant double nappe et appelés fils de chaîne; ils ont une tension voulue, toujours la même. C'est sur ces fils que le haute-licier trace à la plume le contour du dessin qu'il aura à exécuter.

Pour exécuter sa tapisserie, l'artiste a à sa disposition un certain nombre de broches portant enroulés les fils de laine ou de soie diversement colorés; un peigne de forme particulière servant à appuyer les duites et un poinçon qui s'emploie pour écarter les fils de chaîne. Le haute-licier commence par fixer à un fil de chaîne, vers la partie gauche, l'extrémité d'un fil de broche; il passe la main à travers les fils de chaîne de devant et attire en avant un fil de la nappe postérieure, autour duquel il enroule le fil de la broche. Il a ainsi formé une duite dont l'ensemble, répété autant de fois qu'il est nécessaire, avec des broches aux fils de couleurs diverses, formera la tapisserie.

Haute-licier au travail, d'après une ancienne estampe.

Ce genre de tapisserie se fait à l'envers et, au fur et à mesure que le travail progresse, il se trouve enroulé sur l'ensouple inférieure.

Le métier de *basse lice* se rapproche beaucoup plus de celui du tisserand ; il est horizontal, et c'est au moyen de pédales que l'artiste fait mouvoir les fils de chaîne, les faisant monter ou descendre pour y fixer les fils de broche. Le modèle est disposé directement sous la chaîne, de telle sorte que le tapissier de basse lice peut le consulter en écartant les fils à la main. Avec les anciens métiers, l'artiste, dont le travail se fait à l'envers, ne pouvait à aucun moment vérifier son œuvre. Pour remédier à cet inconvénient, on a créé un nouveau métier dans lequel les ensouples peuvent basculer et montrer à l'endroit le travail exécuté.

Basse lice (Métier moderne de).

LICE (*liss*) n. f. Nom donné à certains caveaux chantants.

Lice chansonnière, Société de chansonniers, fondée à Paris en 1834. Pour y être admis, le candidat doit improviser une chanson sur un sujet donné. Chaque année, comme le Caveau, elle publie le recueil des chansons lues ou chantées par ses membres, et elle ouvre des concours. Parmi les membres les plus connus de cette société depuis sa fondation, nous citerons : Lachambaudie, Pierre Dupont, Gustave Nadaud, Paul Henrion, Alfred Leconte, Paul Avenel, Octave Pradels et Ernest Chebroux, etc.

LICENCE (*sanss* — du lat. *licentia*; de *licet*, il est permis) n. f. Permission exceptionnelle : *Obtenir une* LICENCE *pour importer des marchandises prohibées*.

— Liberté entière :

> Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,
> Et laissons aux censeurs une pleine *licence*.
>
> MOLIÈRE.

— Usage immodéré d'une faculté concédée : *Il n'y a qu'un remède contre la* LICENCE, *c'est la liberté*. (B. Constant.) ‖ Dérèglement dans la conduite ; manque de convenance dans les paroles ou les manières : *Se permettre certaines* LICENCES.

— Admin. Concession, de gré à gré, de droit de pêche appartenant à l'Etat. ‖ *Droit de licence*, Taxe acquittée par le plus grand nombre des branches de l'industrie ou du commerce, placées au point de vue fiscal sous l'action des contributions indirectes sans que leur exercice soit soumis pour cela à une autorisation spéciale.

— Calligr. Nom donné à des traits de plume compliqués dont on orne une page d'écriture.

— Dr. intern. *Licence de commerce*, Autorisation donnée par un Etat belligérant à des particuliers de continuer leurs relations commerciales avec l'Etat adverse. (Elles peuvent être générales, ou limitées à certains négoces, et s'arrêtent devant les blocus réguliers et la prohibition générale qui frappe la contrebande de guerre.)

— Enseign. Grade du licencié, intermédiaire entre celui de bachelier et celui de docteur, et qui donne le droit, la faculté d'enseigner, de plaider. ‖ Nom donné anciennement aux deux ans que les bacheliers en théologie devaient passer sur les bancs avant d'être reçus docteurs. ‖ *Entrer en licence* (vx), Commencer les exercices préparatoires à la licence.

— Littér. et b.-arts. Transgression des règles, tolérée dans certains cas ou pour certains genres : *Une* LICENCE *poétique*.

— Encycl. Littér. *Licences poétiques*. On appelle ainsi des irrégularités légères que se permettent les poètes pour se faciliter leur tâche. Chez les Latins, elles consistent principalement soit dans l'imitation des lois suivies par les Grecs, soit dans la reproduction de la prosodie archaïque ou de la prononciation populaire. En France, elles ont été assez fréquentes jusqu'à l'école romantique, qui a déclaré qu'elles n'existaient plus, et s'en est servie, néanmoins, mais avec une grande prudence.

On doit distinguer différentes sortes de licences :

1° *Orthographe*. On peut, dans certains cas, supprimer l's à la fin des mots (*je ne sai, le roi Charle*), l'e muet final dans *encore, zéphyre*, etc., écrire *lors* pour *alors*, etc.

2° *Grammaire*. Le verbe reste au singulier avec plusieurs sujets; on supprime un ou plusieurs mots nécessaires pour la régularité de la construction, etc.

> Ane, cheval et mule aux forêts *habitait*.
>
> LA FONTAINE.
>
> Je l'aimais inconstant. Qu'aurais-je fait fidèle?
>
> RACINE.

3° *Vocabulaire*. Jusqu'au romantisme, les vers employaient des mots qu'on ne rencontrait guère en prose : *chef* pour *tête*, *coursier* pour *cheval*, *glaive* pour *épée*, *trépas* pour *mort*, etc. Actuellement, le vocabulaire de la prose et celui de la poésie sont les mêmes.

4° *Arrangement des mots*. L'inversion, dont s'est moqué, non sans raison, le romantisme, permettait de mettre le complément avant le sujet ou le verbe, l'épithète régie par un verbe avant ce verbe, etc.

> Rome à qui vient ton bras d'immoler mon amant.
>
> CORNEILLE.
>
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.
>
> BOILEAU.

Il faut remarquer, d'une façon générale, que, dans beaucoup de cas, ces licences étaient permises, même en prose, au XVIe siècle.

— Fin. La loi du 28 avril 1816 et des dispositions postérieures ont soumis notamment à la *licence* : les cabaretiers, cafetiers, et toute personne vendant au détail des boissons soumises à l'impôt ; ceux qui donnent à manger au jour, au mois ou à l'année; les marchands en gros de vins et boissons imposées (non, toutefois, de bières); les producteurs de vins, cidres, poirés et hydromels, autres que les propriétaires récoltants; les brasseurs, bouilleurs de profession ou assimilés et distillateurs; les dénaturateurs d'alcool; les fabricants de cartes à jouer, de sucre indigène et de glucose, de bougie, de vinaigres; certains entrepreneurs de voitures publiques; etc. La licence s'applique à l'établissement, non à l'individu. Elle est valable pour l'année où elle a été délivrée; le droit est dû soit pour l'année, soit, plus ordinairement, par trimestre.

Le défaut de déclaration est passible, outre la confiscation, de 300 francs d'amende (100 fr. à 1.000 fr. pour les voitures publiques qui la comportent), sauf l'admission des circonstances atténuantes et le droit de transaction de la régie. A Paris, où le commerce des boissons n'était pas soumis à la licence avant la loi du 29 décembre 1900, l'administration, à défaut de déclaration, peut, sans exercer de poursuites, imposer d'office la licence à toute personne inscrite au rôle des patentes, pour une profession impliquant ce commerce.

Au droit de licence perçu pour le compte du Trésor sur les commerçants de boissons peut venir parfois s'ajouter, par application de la loi du 29 décembre 1897 sur les octrois, un droit de licence municipale.

— Instr. publ. Les examens de la *licence ès lettres*, de la *licence ès sciences* et de la *licence en droit* sont subis dans les facultés correspondantes de chaque université.

Licence ès lettres. Les candidats à la *licence ès lettres*, sauf autorisation spéciale du doyen de la Faculté, sont tenus de prendre régulièrement une *inscription* à chaque trimestre, pendant un an, aux époques réglementaires. Ils doivent indiquer, dans leur demande d'inscription, pour quel ordre d'épreuves spéciales ils comptent se présenter : *licence littéraire, licence historique, licence philosophique, licence avec mention « langues vivantes »*. Les trois premières de ces licences donnent le droit de se présenter à *toutes* les agrégations de l'ordre des lettres; toutes permettent de concourir pour le doctorat ès lettres.

L'examen lui-même comprend, aux termes du décret du 31 décembre 1894, des épreuves *communes* pour tous les candidats et des épreuves *spéciales* aux aspirants de chaque catégorie. Les épreuves communes sont, à l'écrit, une dissertation française et une latine (qui peut être remplacée par un thème, au choix des candidats, dans les trois dernières branches indiquées plus haut), et, à l'oral, l'explication de trois textes classiques : français, latin et grec. Les épreuves spéciales comprennent : pour la licence avec la mention *lettres*, un thème grec et une composition sur un sujet philologique ou littéraire portant sur une des matières enseignées à la Faculté, au choix du candidat, cette épreuve pouvant être remplacée par un travail de la composition du candidat sur un sujet d'ordre littéraire ou philologique agréé par un des maîtres de la Faculté, et, à l'oral, trois interrogations sur trois matières enseignées à la Faculté; dans les trois autres branches : deux compositions de philosophie (dogmatique et historique), d'histoire ou géographie, de langues vivantes (thème et version, et dissertation dans la langue choisie), dont l'une peut être remplacée par un travail original, et, à l'oral, des interrogations correspondantes.

Licence ès sciences. Le diplôme de *licence ès sciences* est conféré à tout étudiant titulaire de trois *certificats d'études supérieures*, correspondant aux matières enseignées dans chaque faculté des sciences : calcul différentiel et calcul intégral, astronomie, physique générale, minéralogie, zoologie, botanique, géologie, etc., et dont la nomenclature varie avec les universités. Chacun des examens pour un certificat comprend trois épreuves, dont les deux premières sont éliminatoires : une épreuve écrite, une épreuve pratique et une épreuve orale. Les candidats peuvent se présenter simultanément à plusieurs certificats.

La licence ès lettres et la licence ès sciences dispensent de deux années de service militaire.

Les licenciés ès sciences qui aspirent aux fonctions de l'enseignement ou au grade de docteur ès sciences doivent justifier d'un diplôme portant sur un des trois groupes suivants de mentions : 1° calcul différentiel et intégral, mécanique rationnelle, astronomie ou une autre matière de l'ordre des sciences mathématiques; 2° physique générale, chimie générale, minéralogie ou une autre matière de l'ordre des sciences mathématiques, physiques ou naturelles; 3° zoologie ou physiologie générale, botanique, géologie.

— *Licence en droit*. La licence en droit s'obtient après trois années d'études, au cours desquelles le candidat doit prendre douze inscriptions trimestrielles, et subir, devant

la Faculté de droit dont il suit les cours, trois examens, dont chacun porte sur les matières enseignées dans l'année. Le premier examen comprend quatre interrogations sur le droit romain, sur le droit civil, sur l'économie politique, enfin sur l'histoire du droit français, le droit constitutionnel et l'organisation des pouvoirs public.

Le deuxième examen comporte : 1° deux interrogations, sur le droit civil et sur le droit romain ; 2° trois interrogations, sur le droit criminel, sur le droit administratif, sur le droit international public. Cet examen confère le grade de *bachelier en droit*.

Le troisième examen comprend : 1° une épreuve écrite, *éliminatoire*, sur deux questions, l'une de droit civil, l'autre de droit commercial, ainsi que des interrogations orales sur ces deux matières ; 2° trois interrogations, sur le droit international privé, sur la procédure civile, enfin sur la matière du cours semestriel à option suivi par le candidat.

La licence en droit ne dispense pas, comme les licences ès lettres et ès sciences, de deux années de service militaire.

LICENCIEMENT (*san-si-man*) n. m. Action de licencier, de congédier : LICENCIER *le personnel d'un service*. ‖ Opération inverse de la formation et après laquelle un corps de troupes cesse d'exister.

LICENCIER (*san-si-é* — rad. *licence*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous licenciions. Que vous licenciiez*) v. a. Congédier, dissoudre, en parlant d'un corps et particulièrement d'un corps de troupes : LICENCIER *un régiment*.
Licencié, ée part. pass. du v. Licencier.
— Substantiv. Celui qui a pris le degré de la licence dans une faculté : *Etre reçu* LICENCIÉ *en droit*. ‖ Celui qui est pourvu d'une licence lui conférant le droit d'exercer une profession ou d'exploiter un privilège.
Se licencier, v. pr. S'émanciper, prendre une trop grande liberté : *L'orgueil nous donne de lui-même un penchant à* NOUS LICENCIER. (Bourdal.) [Vieux.]

LICENCIEUSEMENT (*san-si*) adv. D'une manière licencieuse : *Parler, Agir* LICENCIEUSEMENT. ‖ En prenant trop de licence : *Abuser* LICENCIEUSEMENT *des grands mots*. (G. de Balzac.)

LICENCIEUX (*san-si-eû*), **EUSE** adj. Déréglé dans sa conduite, dans ses paroles, dans ses écrits : *Un poète* LICENCIEUX. ‖ Contraire à la pudeur, à la décence : *Une vie, Une chanson* LICENCIEUSE.
— Littér. et b.-arts. Qui se fait par une licence trop grande et non autorisée : *Prononciation* LICENCIEUSE. (Vx.)

LICERON ou **LISSERON** (*li-se*) n. m. Broche plate de bois, soutenant les fils dans les métiers à fabriquer les rubans.

LICET (*sèt'* — mot lat. signif. *il est permis*) n. m. Permis : *Demander, Obtenir un* LICET.

LICETTE (*sèt*) n. f. pl. Chez les tisserands, Nom donné aux baguettes des lices entre lesquelles sont tendues les mailles que traversent les fils de la chaîne tendue sur l'ensouple dérouleuse et la poitrinière.

LICEUSE (*seuz'*) n. f. Ouvrière qui fabrique spécialement les lices que l'on emploie dans les métiers à tisser les étoffes et entre lesquelles on fait passer les fils de la chaîne.

LICH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Supérieure]), sur la Wetter, sous-affluent droit du Main par la Nidda ; 2.504 hab. Brasserie.

LICHADE (rad. *licher*) n. f. Pop. Embrassade. ‖ Régalade.

LICHARD n. m. Pop. Syn. de LICHEUR.

LICHAS (*kâss*) n. m. Paléont. Genre de trilobites, comprenant des formes fossiles dans les terrains siluriens. (Les *lichas* sont caractérisés par leur tête très convexe, dont les joues portent une forte épine ; le thorax est composé de onze segments, et la région postérieure de trois.)

LICHAS. Myth. gr. Serviteur d'Héraklès, qui fut chargé par Déjanire de lui porter la robe empoisonnée, trempée dans le sang du centaure Nessos. A peine Héraklès eut-il revêtu cette robe, qu'égaré par la douleur, il précipita Lichas dans la mer. Lichas fut changé en rocher.

Lichaven, près Saint-Nazaire.

LICHAVEN (*cha-vèn'* — du bas bret. *lech*, table, et *van*, pierre) n. m. Nom donné par les anciens archéologues à des monuments mégalithiques formés de trois pierres, dont deux verticales servant de support à la troisième, qui est horizontale. (On admet, en général, que ce sont des restes de dolmens, privés de leurs parois latérales et dépouillés du tumulus de terre qui les couvrait primitivement.)

LICHE n. f. Pop. Bombance, noce.

LICHE n. f. Genre de poissons plagiostomes, famille des scymnidés, comprenant une seule espèce des mers d'Europe. (La *liche* [scymnus licbia] est un requin, atteignant jusqu'à 3 mètres, brun violacé, taché de noirâtre, allongé. Sa peau fournit un excellent chagrin ; la chair se mange. ‖ On l'appelle aussi GATTA.

Liche.

LICHE ou **LICHIA** (*ki-a*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, comprenant cinq espèces des océans Atlantique et Pacifique.
— ENCYCL. Les *liches* ont le corps oblong, comprimé, couvert de petites écailles lisses ; leurs mâchoires sont munies de dents. Il existe une épine en avant de la première nageoire dorsale. La liche glaycos (*lichia glaucus*), bleu d'acier, avec le ventre argenté, mesure de 30 à 50 centimètres de long ; c'est le *pélamide*, le *lecca*, *litcha*, *nicha* des pêcheurs de la Méditerranée. La liche amie (*lichia amia*), des fonds de la Méditerranée orientale, atteint 1 mètre. La liche vadigo (*lichia vadigo*), plus petite, est la *leccia* des pêcheurs de Nice. Tous ces poissons sont comestibles.

Liche amie.

LICHE n. m. Techn. Nom que l'on donne communément, dans les ateliers, au lissoir. ‖ Matière qui coupe le lit des ardoises et empêche de les diviser d'une manière utile.

LICHEN (*kèn'* — du lat. *lichen*, gr. *leikhên*) n. m. Bot. Nom donné à des végétaux vivant quelquefois sur la terre, mais plus fréquemment sur les troncs d'arbres, les rochers.
— Pathol. Groupe de dermatoses, caractérisées par des éruptions papuleuses, plus ou moins prurigineuses, avec épaississement et plissement de la peau.
— ENCYCL. Bot. Les *lichens* sont formés de deux parties : la partie végétative appelée *thalle* et les fructifications auxquelles on donne le nom d'*apothécies*. Le thalle est dit *fruticuleux* quand il forme des sortes de tiges cylindriques ou aplaties en rubans, rameuses, dressées ou pendantes ; on le qualifie de *foliacé* quand il constitue des lames aplaties improprement appelées feuilles ; enfin, on le dit *crustacé* quand il forme des croûtes extrêmement minces, faisant presque corps avec le support, et ne s'en distinguant que par leur couleur jaune, brune, verdâtre ou noire, ne pouvant en être détachées. Le lichen paraît parfois plongé dans une masse gélatineuse, et il est dit alors *gélatineux*. Les fructifications se présentent tantôt comme de petites cupules ou des disques plus ou moins bombés, tantôt comme de petits tubercules arrondis.

Lichens : 1. Usnée ; 2. Cladonie ; 3. Umbilicaire ; 4. Parmélie ; 5. Rameline ; 6. Lichen des rennes.

En étudiant au microscope des coupes transversales de lichens, on voit des filaments incolores, ressemblant à des filaments de champignons entrelacés, généralement plus serrés dans la périphérie, y constituant ce que l'on appelle l'*écorce* du lichen et plus lâches dans une zone centrale désignée sous le nom de *moelle*. Entre ces deux zones, il y en a généralement une autre, où les filaments sont plus serrés et présentent entre leurs mailles des cellules vertes, arrondies, appelées *gonidies*, très semblables aux cellules de différentes algues vivant sur la terre humide, les arbres, les rochers. Quand on peut ainsi distinguer une écorce et une moelle, le lichen est dit *hétéromère* ; au contraire, il est dit *homœomère*, si sa structure est la même partout.

Une coupe transversale d'une fructification montre, comme la plus extérieure, une assise cellulaire toute semblable à celle que l'on appelle l'*hyménium* chez les champignons ascomycètes. Ces cellules sont les *asques* qui, à leur intérieur, forment les *spores*, et qui sont entremêlés, ou non, d'autres cellules stériles, les *paraphyses*.

Pendant longtemps, on a considéré les lichens comme un groupe de cryptogames. Le botaniste allemand Schwendener, le premier, émit l'hypothèse qu'un lichen est un être complexe, dans lequel vivent en association intime un champignon et une algue, l'algue assimilant le carbone, grâce à sa chlorophylle, et en faisant profiter le champignon, le champignon protégeant l'algue contre la dessiccation aux moyens de ses filaments qui l'abritent et lui permettent de vivre, là où, seule, elle aurait certainement péri. Bonnier et Bornet sont arrivés à séparer l'un de l'autre les deux êtres constituants, puis à reconstituer le lichen en cultivant les unes près des autres des cellules vertes de l'espèce d'algue supposée appartenir au lichen et les spores des asques. Le mode de reproduction rappelle le bouturage des végétaux supérieurs ; de petites masses farineuses, appelées *sorédies*, contenant à la fois des cellules de l'algue et des filaments du champignon, se détachent du lichen et servent à sa multiplication.

Les lichens sont très répandus dans la nature, et c'est toujours par eux que la végétation prend possession d'un endroit où nulle autre plante ne pourrait se développer. Les lichens foliacés sont les plus abondants dans les régions chaudes. Le *cétraire d'Islande* est comestible après avoir perdu son amertume par une macération de 24 heures dans l'eau ; il est employé parfois pour la clarification de la bière, et fournit un produit pharmaceutique. Citons encore le *lécanore comestible* et une espèce très commune dans l'hémisphère boréal, la *cladonie des rennes*, qui forme, en Laponie, d'immenses tapis à la surface du sol et fournit un aliment aux rennes, qui savent la déterrer, même sous la neige. Certaines espèces fournissent des matières colorantes. L'orseille, qui contient un principe colorant rouge, est retirée de la *roccelle tinctoriale* et de la *roccelle fucus*, qui poussent sur les rochers des bords de la Méditerranée.

— Pathol. On divise, avec Hébra, les *lichens* en deux groupes : le *lichen scrofuleux*, qui se développe sur le tronc, le dos et le bas-ventre, sous forme de papules plus ou moins volumineuses, aplaties, en groupes ou en plaques, à évolution lente, se compliquant parfois d'eczéma, d'engorgements ganglionnaires et de lésions scrofuleuses des muqueuses et des os. Cette forme est dépendante du traitement général de la scrofule. Le *lichen ruber* présente deux variétés : le lichen acuminé et le lichen plan. Le premier présente des papules rouges, dures, limitées au début au tronc et aux plis des articulations, mais envahissant bientôt toute la surface du corps, et pouvant amener des troubles graves, la cachexie et la mort. Le lichen plan est constitué par des papules plates, en plaques ou rangées linéaires ; il s'observe sur la verge, la paume des mains et la plante des pieds, etc. Les deux variétés du *lichen ruber* sont prurigineuses ; leur pronostic est assez grave, l'affection rebelle et tenace. Le traitement consiste en une diététique appropriée et dans l'administration de préparations arsenicales (liqueur de Fowler, cacodylates) et l'emploi de badigeonnages antiseptiques et analgésiques.

— Art vétér. Le *lichen*, chez les animaux domestiques, est une éruption confluente de petits boutons secs et durs, s'accompagnant de démangeaisons, qui ne s'observe guère que chez les chiens âgés et surtout chez les vieux chiens gras ; elle occupe la ligne dorsale en débutant à l'origine de la queue. Vulgairement, cette maladie s'appelle le *roux-vieux*. On la soigne par des modificateurs locaux : glycérine iodée, et surtout par des dépuratifs généraux : huile de foie de morue, potion arsenicale dite « de Boudin » (une cuillerée à bouche contenant 5 à 6 milligr. d'arséniate de soude) et par un régime azoté.

LICHÉNACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LICHÉNÉ, ÉE.

LICHENASTRA (*ké, stra*) n. f. Nom donné parfois aux hépatiques.

LICHÉNATE (*ké*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide lichénique.

LICHÉNÉ (*ké*) n. m. Qui se rapporte aux lichens ou qui ressemble à un lichen.

LICHÉNÉE (*ké* — orthogr. anc. LIKÉNÉE) n. f. Nom vulgaire des noctuelles du genre catocale. (La lichénée bleue ou lichénée du frêne est la *catocala fraxini* ; la lichénée rouge est la *catocala nupta* ou *mariée* ; c'est aussi la *catocala sponsa* ou *fiancée*.)

LICHÉNEUX (*ké-neû*), **EUSE** adj. Qui ressemble à un lichen : *Excroissances* LICHÉNEUSES.

LICHÉNICOLE (*ké* — de *lichen*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit ou se développe sur les lichens.

LICHÉNIFICATION (*ké, si-on* — de *lichen* [pathol.], et du lat. *facere*, faire) n. f. Epaississement de la peau, avec exagération de ses plis, consécutif au grattage. (La lichénification est primitive quand la démangeaison est ressentie en un point de la surface de la peau saine en apparence ; mais elle peut être consécutive à une lésion des téguments.)

LICHÉNIFORME (*ké* — de *lichen*, et *forme*) adj. Qui a l'apparence d'un lichen : *Excroissance* LICHÉNIFORME.

LICHÉNINE (*ké*) n. f. Fécule de même nature que l'amidon, et qui se rencontre dans plusieurs espèces de lichens et de mousses.
— ENCYCL. On obtient la *lichénine* en lavant à plusieurs reprises la plante hachée, qu'on a laissée digérer dans l'eau, jusqu'à ce que le résidu du lavage ne présente plus d'amertume ; puis en la faisant bouillir avec environ dix fois son poids d'eau et en exprimant la liqueur à travers un linge. C'est la base de la *gelée de lichen*.

LICHÉNIQUE (*ké-nik'*) adj. Bot. Se dit, d'une manière générale, de tout ce qui se rapporte aux lichens : *Végétation* LICHÉNIQUE.
— Chim. Se dit d'un acide identique à l'acide fumarique, qui se trouve dans certains lichens, combiné avec la chaux.

LICHÉNIVORE (*ké* — de *lichen*, et du lat. *vorare*, manger) adj. Zool. Qui se nourrit de lichens.

LICHÉNOCRINE (*ké*) ou **LICHENOCRINUS** (*ké, nuss*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes cystoïdes, comprenant des formes fossiles dans le silurien des Etats-Unis.

LICHÉNOGRAPHE (*ké* — de *lichen*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des lichens.

LICHÉNOGRAPHIE (*ké, fî* — rad. *lichénographe*) n. f. Bot. Description des lichens.

LICHÉNOGRAPHIQUE (*ké, fik'* — rad. *lichénographe*) adj. Qui se rapporte à l'étude des lichens.

LICHÉNOÏDE (*ké* — de *lichen*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un lichen.
— Pathol. Qui a la nature du lichen : *Eruptions* LICHÉNOÏDES.

LICHÉNOLOGIE (*ké, jî* — de *lichen*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les lichens ; partie de la botanique relative à l'histoire des lichens.

LICHÉNOLOGIQUE (*ké, jik'*) adj. Bot. Qui a rapport à la lichénologie : *Essais* LICHÉNOLOGIQUES.

LICHÉNOLOGUE (*ké, logh'*) n. m. Celui qui s'occupe de la lichénologie : *Un savant* LICHÉNOLOGUE.

LICHÉNOPHAGE (*ké, faj'*) ou **LICHENOPHAGUS** (*ké, fa-ghuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant une dizaine d'espèces propres aux îles Atlantides. (L'espèce type est le *lichenophagus acuminatus*, de Madère.)

LICHÉNOPORIDÉS (*ké*) n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolémates cyclostomés, comprenant les discoporelles ou *lichénopores*. — *Un* LICHÉNOPORIDÉ.

LICHENSTÉARATE (*kèn'-sté*) n. m. Sel dérivant de l'acide lichenstéarique.

LICHENSTÉARIQUE (*kèn'-sté-a-rik'*) adj. Se dit d'un acide faible $C^{14}H^{24}O^{3}$, qui existe dans le lichen d'Islande et, probablement, aussi dans le champignon bâtard.

LICHENUM (*ké-nom'* — orthogr. fautive *leichenum*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant une quinzaine d'espèces, des régions arides et désertiques de l'ancien monde. (Les *lichenum* sont petits, trapus ; leur coloration, marbrée de

gris, de brun et de blanc, les fait ressembler à des fragments de lichens. Ils vivent dans les terrains sablonneux. L'espèce type, répandue dans l'extrême sud de l'Europe, est le *lichenum pictum*, long de 3 millimètres.)

LICHER (anc. forme de LÉCHER) v. a. Pop. Lécher. ‖ Boire ou manger avec gourmandise : LICHER *une bouteille*. ‖ *Se licher la pomme*, S'embrasser.

LICHERIE (*rî*) n. f. Pop. Action de licher. ‖ Endroit où l'on boit et mange de bonnes choses : *Je connais dans Paris plusieurs* LICHERIES *dont les maîtres font un chiffre d'affaires fort important.* (Paul Féval.)

LICHERIE (Louis), peintre français, né à Houdan en 1629, mort à Paris en 1687. Il fut collaborateur de Le Brun aux Gobelins. Licherie a peint un grand nombre de tableaux d'église, à Houdan et à Paris. Il est entré à l'Académie de peinture, en 1679. On a de lui, au Louvre : *Abigail cherchant à fléchir David par des présents.*

LICHETTE (*chèt'* — rad. *liche*) n. f. Pop. Petite quantité, petit morceau.

LICHEUR, EUSE n. Personne qui aime à licher. ‖ Adjectiv. : *Un canotier* LICHEUR.

LICHFIELD, ville d'Angleterre (comté de Stafford), dans la vallée du Trent ; 7.864 hab. Très ancien évêché. Fabrication de tapis, de toiles. Belle cathédrale du VIIe s.

LICHINE (*kin'*) n. f. Genre de lichens, de la famille des collemacées, mous, gélatineux, à thalle formé de branches courtes (3 à 8 millimètres environ), constituant un ensemble de ramifications assez écartées les unes des autres.

LICHINÉ (*ki*) adj. Qui se rapporte ou qui ressemble à la lichine.

LICHOUDIS (Constantin), patriarche de Constantinople (1059-1063). Il joua, sous le règne de Constantin Monomaque (1042-1055), un rôle politique assez important comme chef du parti des réformes, et il fut même quelque temps premier ministre. Il contribua à la révolution qui mit Isaac Comnène sur le trône (1057), et en fut récompensé, à la mort de Michel Cérularius, par le patriarcat.

LICHT, village d'Egypte (moudirièh de Gizèh), sur la rive gauche du Nil. Il a donné son nom à deux pyramides ruinées, bâties par des pharaons de la XIIe dynastie, Ousirtasen Ier et Amenamhaît Ier. Elles furent explorées en 1884-1885 par Maspero, qui fut arrêté par l'eau dont les chambres intérieures sont pleines. En 1895, Gautier découvrit la chapelle funéraire de la pyramide méridionale, et, sous le dallage, treize statues superbes d'Ousirtasen Ier, aujourd'hui au musée du Caire.

LICHTENAU (Wilhelmine ENKE, femme RIETZ, comtesse DE), maîtresse du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, née à Potsdam en 1752 (ou 1754), morte à Berlin en 1820. Fille d'un musicien, elle fut remarquée par le prince royal, qui la fit élever à Paris. A l'âge de seize ans, elle devint sa maîtresse, eut de lui cinq enfants, épousa, pour sauver les apparences, le valet de chambre Rietz, et fut nommée comtesse de Lichtenau, après l'avènement au trône de son amant. Elle eut une grande influence sur le roi, même quand il eut pris d'autres favorites, et imposa sa société à la reine elle-même. A la mort de Frédéric-Guillaume II, elle subit dix-huit mois de prison et fut dépouillée de ses biens, dont elle recouvra une partie, grâce à l'intervention de Napoléon Ier (1811).

LICHTENAU (Conrad DE). Biogr. V. CONRAD.

LICHTENBERG, bourg d'Alsace-Lorraine, jadis ch.-l. de cant. du Bas-Rhin, aujourd'hui dans le cercle et à 22 kilom. de Saverne ; 1.100 hab. Commerce de bois. *Fort de Lichtenberg*, construit, au XVIIe siècle, sur l'emplacement d'un très ancien château féodal (IXe s.).

LICHTENBERG, ancienne petite principauté autonome de l'Allemagne rhénane, sur la Blies et la Glan, jadis enclavée dans l'électorat de Trèves, réunie en 1834 à la Prusse, et comprise aujourd'hui dans la présidence de Trèves (prov. du Rhin). — Ville de la Prusse centrale (Brandebourg [présid. de Potsdam]) ; 16.000 hab. Cultures maraîchères. C'est proprement un des faubourgs de Berlin. — Ville du royaume de Saxe (distr. de Freiberg), sur la Mulde de Freiberg (bassin de l'Elbe) ; 3.000 hab. Filatures.

LICHTENBERG (Georges-Christophe), savant et littérateur allemand, né à Ober-Ramstædt, près de Darmstadt, en 1742, mort en 1799. Il fut professeur à l'université de Gœttingue (1770). Il démontra le caractère empirique de la *physiognomonie* de Lavater dans le traité intitulé *De la physiognomonique et des physiognomones* (1778). Ses *Lettres d'Angleterre* (1775) contiennent d'excellents jugements sur le théâtre anglais. Mais son œuvre la plus populaire est : *Explications détaillées des gravures d'Hogarth* (1794-1799). Le côté saillant du talent de Lichtenberg est le don satirique et l'humour. La plupart de ses œuvres ont été réunies, sous le titre de : *Mélanges* (1800-1806).

LICHTENBERGER (Frédéric-Auguste), théologien protestant français, né à Strasbourg en 1832, mort à Versailles en 1899. Professeur à la faculté de théologie protestante, à Strasbourg, il quitta sa chaire en 1872 et présida à l'organisation de la faculté de théologie protestante de Paris, dont il fut le doyen pendant dix-sept ans. On lui doit : *la Théologie de Lessing* (1854) ; *Etude sur le principe du protestantisme d'après la théologie allemande contemporaine* (1857) ; *les Eléments constitutifs de la science dogmatique* (1860) ; *Sermons* (1867) ; *Histoire des idées religieuses en Allemagne, depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours* (1873) ; *Encyclopédie des sciences religieuses* (1876-1882) ; etc. — Son frère, CHARLES-ERNEST, né à Strasbourg en 1847, est devenu, en 1878, maître de conférences de littérature allemande à la faculté des lettres de Nancy, et, en 1880, à la Sorbonne, où il a été nommé professeur en 1899. On lui doit : *Etudes sur les poésies lyriques de Gœthe* (1878) ; *le Théâtre de Gœthe* (1882) ; et une édition critique de *Gœtz de Berlichingen* (1885). — HENRI **Lichtenberger**, neveu des précédents, professeur français, né à Mulhouse en 1864. Maître de conférences à la faculté des lettres de Nancy (1887), docteur ès lettres (1891), professeur titulaire de la chaire de littérature étrangère à la Faculté de Nancy (1899), il a publié : *le Poème et la légende des Niebelungen*, thèse (1891) ; *Histoire de la langue allemande* (1895) ; *la Philosophie de Nietzsche* (1898) ; *Richard Wagner, poète et penseur* (1898). — ANDRÉ **Lichtenberger**, romancier et sociologue français, frère du précédent, né à Strasbourg en 1870. Agrégé d'histoire, docteur ès lettres (1895), il a publié : *le Socialisme au XVIIIe siècle*, thèse (1895) ; *Contes héroïques*, épisodes de la période révolutionnaire (1897) ; *Mon petit Trott* et *la Petite Sœur de Trott* (1898), récits d'une fine psychologie enfantine ; *le Socialisme utopique* (1898) ; *le Socialisme et la Révolution française* (1898) ; *la Mort de Corinthe* (1900), roman archéologique, plein de la pensée du temps présent ; *Portraits de jeunes filles* (1900) ; *Père* (1901), roman de psychologie contemporaine. Il a collaboré au « Nouveau Larousse » pour les articles de sociologie.

LICHTENFELS, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Haute-Franconie]), sur le Mein, tributaire droit du Rhin ; 2.959 hab. Vannerie, fabriques de meubles. — Ch.-l. d'un district qui a 378 kilom. carr. et 33.000 hab.

LICHTENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur le Kœdlitz, sous-affluent de la Mulde ; 5.837 hab. Bonneterie ; constructions mécaniques ; huile.

LICHTENSTEIN (Jules), naturaliste français d'origine allemande, né et mort à Montpellier (1816-1886). Il étudia les aphidiens, les cochenilles, les hyménoptères et, le premier, découvrit que le phylloxera est une forme radicicole d'un puceron qui vit sur les feuilles de la vigne. Outre de nombreux mémoires, on lui doit une vaste monographie des aphidiens, malheureusement inachevée.

Lichtenstein (*Légende romantique*), par Hauff (1826). — C'est en 1519 que l'auteur place son récit, au milieu de la lutte d'Ulrich de Wurtemberg contre la ligue souabe. Georges de Sturmfeder, étudiant à Tubingue, aime Marie de Lichtenstein, qui partage son amour. Mais ils semblent irrévocablement séparés l'un de l'autre ; Georges s'est engagé dans la ligue souabe, et le vieux Lichtenstein, père de Marie, est un fervent Wurtembergeois. Les larmes de la jeune fille arrachent son fiancé au parti de la ligue. Après de nombreuses péripéties, les deux amants se retrouvent au château de Lichtenstein, où le duc de Wurtemberg est réfugié dans une caverne, dont il sort chaque nuit pour venir au château. Georges devient un de ses plus chauds partisans ; il épouse Marie de Lichtenstein, qu'il quitte bientôt pour suivre le duc à la guerre. Il s'y couvre de gloire. Fait prisonnier par la ligue victorieuse, il retrouve sa femme et s'établit à Lichtenstein. Le roman contient d'intéressants tableaux historiques (entrée de l'armée de la ligue à Ulm, mariage de Marie de Lichtenstein à la cour du duc, à Stuttgart, etc.).

LICHTENSTEINIE (*lich'-tin-sté-nî*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, à tiges dressées, à feuilles dentées, à ombelles composées. (On en connaît sept espèces, du cap de Bonne-Espérance.)

LICHTERVELDE, bourg de la Belgique (prov. de la Flandre-Occid.), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. de Bruges, sur le Crekelbeck, affluent droit de l'Yser ; 6.483 hab. Petit centre industriel : filatures de lin ; fabrication de draps et de dentelles.

LICHTWER (Magnus Gottfried), fabuliste allemand, né à Wurzen (Misnie) en 1719, mort à Halberstadt en 1783. Il professa la jurisprudence à Wittenberg, puis à Halberstadt, devint conseiller de régence (1752) et membre du consistoire. Imitateur de Gellert, il le surpasse souvent par son originalité et le talent de sa narration. Son recueil de fables : *Quatre livres de fables épisodiques* (1748) eut beaucoup de succès et fut traduit en français, ainsi que son poème : *le Droit naturel* (1758).

Licine (gr. d'un tiers).

LICIER (*si-é*) n. m. Ouvrier qui fait les lices du métier à tisser. ‖ On écrit aussi LISSIER.

LICIET (*si-é*) n. m. Nom vulgaire du *lycium*.

LICINE (*sin'*) ou **LICINUS** (*si-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *licininés*, comprenant une dizaine d'espèces de la région européo-méditerranéenne. (Les licines sont noirs, mats, aplatis, assez larges, de taille moyenne. Ils vivent sous les pierres, ou enterrés au pied des plantes, et apparaissent au printemps et à l'automne. Trois espèces habitent les environs de Paris, où elles sont d'ailleurs rares.)

LICINIA (GENS), illustre famille plébéienne de Rome, dont les branches les plus connues sont les **Crassus**, les **Lucullus**, les **Murena**, les **Dives**.

Licinia (LEX). V. AGRAIRES (*lois*), et LICINIUS STOLON.

LICINIA, vestale romaine, qui, vers l'an 640 de Rome, fut accusée avec deux de ses compagnes, Emilia et Marcia, d'avoir manqué à son vœu de chasteté. Licinia et Marcia furent acquittées par le grand pontife, tandis qu'Emilia devait descendre vivante dans la tombe. Mais le peuple réclama le châtiment de toutes les coupables, et Lucius Cassius instruisit à nouveau le procès, qui aboutit à la condamnation des coupables et de leurs complices.

LICINIANUS (Granius), historien romain du Ier siècle avant notre ère. Des fragments intéressants de ses *Annales* ont été découverts par l'Allemand Pertz, sur un palimpseste syriaque du Musée britannique.

LICININÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant les *licines* et genres voisins. (Les licininés sont remarquables par l'asymétrie de leurs organes buccaux, le labre étant obliquement taillé.) — *Un* LICININÉ.

LICINIO. Biogr. V. PORDENONE.

LICINIO (Bernardino), peintre italien de l'école vénitienne, né dans les premières années du XVIe siècle. Parent et élève de Pordenone, il s'appropria si bien le style de son maître que plusieurs de ses ouvrages, tels que la *Vierge* de l'église des Conventuels, à Venise, la *Tête d'homme*, le *Joueur de paume*, du musée de Berlin, etc., ont été attribués au Pordenone lui-même. — Son frère, GIOVANNI ANTONIO **Licinio**, dit *le Jeune* et *il Sacchiense*, né vers 1515, mort en 1576, fut aussi un des bons élèves de Pordenone.

LICINIUS CALVUS MACER (Caïus). V. CALVUS.

LICINIUS STOLON (Caïus), tribun du peuple en 376 av. J.-C. Il est l'auteur de la loi *Licinia*, qu'il ne réussit à faire passer qu'après dix ans de lutte. Elle comprenait trois propositions : 1° prélèvement sur le capital de toute dette de la somme des intérêts payés et délai de trois ans pour le payement intégral ; 2° restriction de toute propriété territoriale usurpée sur le domaine public à 500 arpents et distribution du reste aux indigents ; 3° choix forcé d'un des deux consuls parmi les plébéiens. Licinius fut condamné lui-même à l'amende, pour avoir contrevenu à sa loi.

LICINIUS TEGULA, poète latin, qui vivait vers l'an 200 av. J.-C. Lors des sacrifices expiatoires offerts vers cette date à l'occasion d'une peste, il composa un hymne en l'honneur de Junon reine. Aulu-Gelle lui assigne le quatrième rang parmi les poètes dramatiques, avant Térence. Il ne reste malheureusement rien de lui.

LICINIUS MACER (Caïus), historien et orateur romain, né vers l'an 110 av. J.-C., mort en 66. Il fut le chef du parti démocratique. Accusé de concussion par Cicéron, il s'étrangla de ses propres mains. Il avait composé des *Annales* qui reprenaient l'histoire de Rome depuis la fondation de la ville.

LICINIUS LICINIANUS (Publius Flavius Galerius Valerianus), empereur romain, né en Dacie vers 263 apr. J.-C., mort en 324. Il était compagnon d'armes de Galerius, qui le nomma Auguste en 307, et il eut l'Orient pour sa part. En 313, il épousa la sœur de Constantin, mais la guerre s'alluma bientôt entre les deux empereurs. Battu une première fois en 313, il reprit les armes en 321. Constantin le battit, le dépouilla de la pourpre et, un an après, le fit étrangler.

Le triomphe de Licinius. (Camée antique.)

LICINIUS, Gaulois affranchi de César, dont Auguste fit un gouverneur des Gaules et qui se rendit célèbre par ses concussions. Il échappa, dit-on, au châtiment en donnant à son maître les biens qu'il avait acquis.

LICITATION (*si-ta-si* — rad. *liciter*) n. f. Vente aux enchères d'un bien possédé par indivis : LICITATION *entre mineurs. Vendre une maison par* LICITATION.

— ENCYCL. Dr. La *licitation* a pour objet de diviser le prix d'un bien entre des propriétaires (cohéritiers, colégataires, codonataires, coacquéreurs, etc.), proportionnellement à la part indivise que chacun d'eux a dans ce bien commun. On y a recours : 1° lorsqu'une chose indivise ne peut pas être partagée commodément et sans perte ; 2° lorsque, dans un partage amiable, il se trouve un bien qu'aucun des partageants ne puisse ou ne veuille prendre (C. civ., art. 827 et 1686).

La licitation est *volontaire* ou *judiciaire*.

Elle a lieu amiablement si les copropriétaires sont tous présents, majeurs et maîtres de leurs droits, et, en outre, s'ils ont choisi un notaire pour y procéder. Dans ce cas, les étrangers ne sont admis à enchérir que si l'un des copropriétaires en forme la demande (C. civ., art. 1687).

Elle a lieu judiciairement lorsque, parmi les copropriétaires, il se trouve des mineurs, des interdits ou des absents, ou lorsque les copropriétaires ne sont pas d'accord entre eux. Dans ce cas, les étrangers sont toujours admis à enchérir (C. civ., art. 1687). Les formes de la licitation faite en justice sont réglées par les articles 966 et suivants du Code de procédure civile.

LICITATOIRE (*si*) adj. Qui a rapport à la licitation : *Contrat* LICITATOIRE.

LICITE (*sit'* — lat. *licitus* ; de *licet*, il est permis) adj. Qui n'est pas contraire à la loi, qui est permis : *Un moyen* LICITE. — n. m. Ce qui est licite : *Le* LICITE *et l'*ILLICITE.

LICITEMENT (*si*) adv. D'une manière licite.

LICITER (*si* — du lat. *licitari* ; de *licere*, être permis) v. a. Vendre par licitation : LICITER *une maison*.
Se liciter, v. pr. Etre licité.

LICKING, comté des Etats-Unis (Ohio), entre l'Ohio et le lac Erié. Superf. 1.700 kilom. carr. ; pop. 50.000 hab. Sol fertile, cultivé en pâturages. Elevage intense de moutons. Commerce de laines et de pelleteries. Ch.-l. *Newark*.

Licmétis.

LICMÉTIS (*tiss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des cacatuinés, comprenant trois espèces de la région australienne.

— ENCYCL. Les *licmétis* sont des cacatois de grande taille, remarquables par leur bec long et très crochu. L'espèce type est le *licmetis nasicus*, blanc et jaune soufre, avec la tête et le cou rose vif et rouge vermillon. Aux îles Salomon existe le *licmetis Goffini*.

LICMOPHORE n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des urcéolariidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (De forme variable, très élastiques, ils nagent librement ou se fixent sur divers animaux marins ; leur taille n'excède guère un 500e de millimètre.)

LICMOPHORE n. f. Genre de diatomacées fragillariées pseudoraphidées, comprenant des algues à forme gracieuse, parées de belles couleurs, et qui vivent dans les eaux douces ou salées, parfois même sur la terre humide.

LICMOPHORÉES n. f. pl. Tribu des diatomacées, ayant pour type le genre *licmophore*. — *Une* LICMOPHORÉE.

LICMOSINION n. m. Paléont. Genre d'éponges hexactinellides, comprenant des formes fossiles dans le crétacé.

LICNOPHORE (du gr. *liknon*, van, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre qui portait le van sacré dans les fêtes de Dionysos.

LICODIA ou **LICODIA Eubia**, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), non loin du petit fleuve côtier Dirillo; 6.000 hab. Intéressantes coulées de laves.

LICOL n. m. V. LICOU.

LICON n. m. Nom que, dans certains départements, les pêcheurs donnent au crin dit « de Florence » et à la « racine anglaise ».

LICORNE (altérat. du lat. *unicornis*, qui n'a qu'une corne) n. f. Animal fabuleux à corps de cheval, avec une corne unique sur le front.
— Comm. Sorte de papier.
— Zool. *Licorne de mer*, Nom vulgaire du narval.
— ENCYCL. Ctésias, Aristote, Pline et d'autres anciens font mention de la *licorne*, sous le nom d'*âne indien* ou d'*ane blanc*. Tous lui attribuent une force et une puissance merveilleuses. C'était une tradition, dans l'Eglise chrétienne, que la licorne ne pouvait être capturée que par une vierge; aussi cet animal devint-il le symbole de la pureté et de la religion. Le moyen âge admit que la corne de licorne avait la vertu de déceler et de neutraliser les poisons. Elle figurait dans les trésors; par exemple, dans celui de l'abbaye de Saint-Denis. C'étaient, probablement, soit des dents de narval, soit des cornes d'antilope du genre oryx.

Licorne (fragment de la tapisserie dite « de la dame à la licorne », XVe s.).

La licorne figure dans le blason sous l'aspect d'un animal, avec un corps de cheval, une longue corne aiguë et droite, plantée au milieu du front, une petite barbe de bouc et des pieds fourchus. Elle est dite « en défense » quand elle baisse la tête et présente sa corne en avant. Les armes royales de l'Angleterre ont pour un de leurs supports une licorne dressée.
La licorne paraît aussi dans l'art et la littérature médiévale, notamment dans une série de tapisseries qui appartenaient au château de Boussac (Creuse), et dont plusieurs sont aujourd'hui au musée de Cluny. Celles-ci représentent des scènes du *Roman de la Dame à la licorne*.

De gueules, à la licorne passante d'argent.

LICORNE, constellation méridionale, qui fut introduite par Bartschius en 1635, pour désigner le groupe informe de trente et une étoiles situées entre le grand Chien, le petit Chien, Orion et l'Hydre. ‖ On appelle aussi cette constellation MONOCEROS.

LICORNET (*né*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre *nason*, très abondant dans le golfe Arabique.

LICOU ou **LICOL** (pour *lie-cou* ou *col* — de *lier*, et *cou* ou *col*) n. m. Corde ou courroie qu'on met autour du cou des bêtes de somme, pour les attacher à l'écurie, les promener, etc. : *Conduire un cheval par le* LICOU.
— Fam. Corde avec laquelle on pend une personne. ‖ Lien, cordon qui s'attache autour du cou : *Le* LICOU *qu'on appelle cordon d'un ordre...* (Volt.)
— ENCYCL. Il existe plusieurs formes de *licous*, qui portent des noms spéciaux suivant l'usage auquel on les destine : *licous de jour*, de *chasse*, à *frontail*, à l'*anglaise*, à

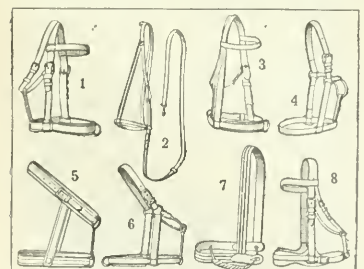

Licous : 1. De jour; 2. De chasse; 3. A la capucine; 4. A l'anglaise; 5. Fermière; 6. A sous-gorge; 7. De pansage; 8. A la française.

la *française*, à *capucines*, de *pansage*, etc. Le harnachement militaire comporte deux sortes de licous : l'un qui fait partie de la bride d'ordonnance et qu'on appelle *licou de parade*; l'autre, appelé *licou d'écurie*, qui sert à attacher les chevaux dans leurs stalles.

LICTEUR (lat. *lictor*; de *ligare*, lier [les licteurs portant des faisceaux de verges liées]) n. m. Officier subalterne chargé, chez les anciens Romains, d'accompagner et de protéger les rois ou certains magistrats.
— ENCYCL. Le dictateur était précédé de vingt-quatre *licteurs*, le consul de douze et le préteur de six. Les licteurs marchaient à la file, devant le magistrat, armés d'une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges (*fasces*), qu'ils portaient sur l'épaule gauche et qui était l'insigne du pouvoir suprême. Dans la main droite, ils tenaient une baguette (*virga*) avec laquelle ils écartaient toute personne sur la voie publique, et frappaient aux portes de ceux que le magistrat visitait. Ils avaient la police du Forum, et étaient chargés d'exécuter les sentences capitales portées contre des citoyens romains.
Vers la fin de la république, les vestales se faisaient aussi accompagner d'un licteur, et, plus tard, aussi, les princesses de la famille impériale. A Rome, les licteurs portaient la toge courte (*togula*); hors de cette ville, ils prenaient le manteau militaire (*sagum*).

Licteur : 1. Hors de Rome; 2. Dans Rome.

LICUALA (nom malais) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, comprenant de petites plantes à feuilles flabellées, à fleurs hermaphrodites, dont on connaît 30 espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LICYMNIOS, poète lyrique grec, né à Chios (IVe s. av. J.-C.). Il avait composé des dithyrambes et un *Péan à Hygie*, dont une partie nous a été conservée. On ne sait s'il faut identifier ce poète avec le rhéteur Licymnios, élève de Gorgias et auteur d'une *Rhétorique* dont parle Aristote.

LIDE n. m. Hist. Syn. de LÈTE et de LITE. V. LITE.

LIDKÖPING, ville de la Suède méridionale (län de Skaraborg), à l'embouchure de la Lida dans le lac Vener; 5.000 hab. Commerce de grains et de bois.

LIDNER (BENGT) ou **BENKT LIEDNER**, poète suédois, né à Gotembourg en 1757, mort à Stockholm en 1793. Il séjourna à Gœttingue (1780-1781), où il se familiarisa avec les tragiques grecs, avec Milton et Shakspeare, avec Klopstock et le mouvement de l' « Ouragan et Emportement », puis à Paris. Mais le désordre de sa vie le fit renvoyer à Stockholm (1782). Il y mena une vie déréglée et misérable. Parmi ses poésies, il faut citer : *la Mort de la comtesse Spastara* (1783), son chef-d'œuvre; *Eric XIV* (1782), tragédie déjà toute pleine de werthérianisme, et l'opéra *Médée* (1784), qui contient avant Byron des traits byroniens; *l'Année 1783*; un recueil de vingt-cinq *Fables*; *le Jugement dernier* (1788), où se trahit l'épuisement de sa verve; des oratorios : *la Destruction de Jérusalem* (1788); *le Messie à Getsemane* (1789-1791), inspiré de Klopstock; des chants guerriers, comme l'*Ode au soldat de Finlande*, etc. Disciple de J.-J. Rousseau, lyrique et élégiaque, Lidner représente, dans sa vie comme dans son œuvre, l'abandon au sentiment comme principe de conduite ou d'inspiration et l'adoration de la nature. De là l'inégalité de sa verve, de là le mélange de sublime et d'enflure qui caractérise ses écrits.

LIDO ou **LIDI**, nom donné à la rangée d'îles basses et laguneuses qui séparent la lagune de Venise de l'Adriatique proprement dite. Elles sont au nombre de sept, dont les deux principales sont l'île de Palestrina et l'île de Malamocco; celle-ci couverte de jardins et de maisons de plaisance, abritant, à son extrémité nord, la rade ouverte du *Lido*, port de Venise.

LIE (*lî* — mot d'origine celtique; cf. l'irland. *lige*, dépôt, et le breton *leitle*, boue) n. f. Sédiment qui se forme dans les liqueurs fermentées : *La* LIE *de la bière*. ‖ Se dit absolument du dépôt qui se forme dans le vin.
— Fig. Rebut, ce qu'il y a de plus vil : *La* LIE *du peuple. La* LIE *des grandes villes corrompues*. (Lamart.)
— Pop. *Lie de froment*, Excrément.
— Fig. Suite désagréable, désagrément qui accompagne un plaisir :

La coupe où nous buvons a toujours une *lie*.
LAMARTINE.

— *Boire le calice jusqu'à la lie*, Souffrir la dernière humiliation, éprouver un malheur dans toute son étendue.
— Adjectiv. *Lie de vin*, Qui est de la couleur de la lie du vin : *Etoffe* LIE DE VIN.
— Teint. Se dit d'une sorte de couleur employée en teinture et rappelant la coloration de la lie de vin. ‖ Nom donné au résidu provenant de la lie de vin et que l'on emploie pour fabriquer une teinture appelée *noir de Francfort*.
— ENCYCL. Œnol. La *lie* que déposent les vins se compose de tartre ou bitartrate de potasse, mêlé de phosphates, de substances azotées et de sels divers. Les lies étant toujours délayées dans une certaine quantité de vin, on peut, au sortir des tonneaux, les distiller pour en obtenir de l'eau-de-vie, ou les convertir en vinaigre.
La lie de vin nouveau ou de premier soutirage est de peu de valeur; elle sert de levure aux distillateurs; les fabricants de vinaigre l'emploient aussi; mais celle des deuxième et troisième soutirages contient assez de tartre.
La lie se précipite en plus grande abondance dans les moments où l'atmosphère ou la température varient brusquement. Le vin, jusque-là condensé par le froid, se dilate et *travaille*, comme on dit vulgairement. Les particules de lie qu'il contient ne subissant pas une dilatation égale à celle du liquide, l'équilibre est rompu, et la lie tombe au fond du tonneau.
Quand les lies sont déposées, il faut soutirer le vin le plus tôt possible; ce premier soutirage a lieu en mars. Mais un nouveau dépôt de lie se produit pendant les chaleurs, et il faut soutirer une seconde fois, à la fin de l'été; sinon, le vin prendrait un désagréable *goût de lie*.
Un hectolitre de lie rend de 25 à 50 litres de vin, utilisé le plus souvent à la fabrication du vinaigre ou distillé. Le résidu pâteux qui reste après filtration est distillé dans des alambics à double fond pour éviter le coup de feu, ou mis sous forme de pains dont on extrait le tartre.
Les lies de vins vieux peuvent servir à donner du parfum aux vins verts et nouveaux.

LIE (*lî* — du lat. *læta*, joyeuse) adj. Joyeux. (S'employait avec le mot CHÈRE, pour signifier bonne chère.)

LIE (Jonas Laurits Idemil), écrivain norvégien, né à Eker, près de Drammen, en 1833. Son premier recueil de *Poésies* parut en 1864, sa première nouvelle, *le Voyant*, en 1870. Il séjourna à Rome, de 1871 à 1873. Le Storthing lui vota, en 1874, une pension annuelle de poète. Il publia alors une série de romans, belles peintures de la vie du Nordland. Moins réussis furent ses premiers essais dans le roman de mœurs : *Thomas Ross* (1878), *Adam Schrader* (1879), outre les drames *Faustina Strozzi* (1875) et *le Chat de Grabow* (1880). C'est durant un séjour à Paris (1882-1891) que son génie atteignit sa pleine maturité, en de nombreuses et fortes œuvres d'observation psychologique : *l'Esclave de la vie* (1883); *la Famille de Gilje* (1883); *un Malstrœm* (1884); *Maisa Jons* (1888); *Trolls, une douzaine de contes bleus* (1891); *Niobé, Au soleil couchant*; etc. Il y faut ajouter un nouveau volume de *Poésies* (1889).

LIE (Marius Sophus), mathématicien norvégien, né à Nordfjordeif en 1842, mort à Christiania en 1899. Son premier mémoire date de 1869; en 1870, il présentait sa première note à l'Académie, *Sur une transformation géométrique*; puis, à partir de cette époque, il fit paraître une série de mémoires sur le calcul intégral. Son plus beau travail est sa théorie des *groupes continus de transformation*, dont il a fait de nombreuses applications; entre autres, aux surfaces minima et à la géométrie non euclidienne. Sophus Lie fut successivement professeur de mathématiques à Christiania, (1877-1886), puis à l'université de Leipzig (1886-1898); il retourna à Christiania, six mois avant sa mort. Parmi ses ouvrages, citons : *Classification et intégration des équations différentielles ordinaires en x et y à l'aide d'un groupe de transformations* (1884); *Sur la théorie des groupes de contact* (1888); *Théorie des groupes de transformation* (1888), avec Engel; etc.

Sophus Lie.

LIEBAU, ville de Prusse (Silésie [présid. de Liegnitz]), sur la Bober, affluent gauche de l'Oder; 5.500 hab. Petit centre minier et industriel. Houille, verreries, grandes filatures de lin. — **Deutsch-Liebau** ou **Libava-Nemet**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Schönberg]), sur l'Ostrava, affluent gauche de la Morava; 5.000 hab.

LIÉBEAULT (Ambroise-Auguste), médecin français, né à Farrières (Meurthe) en 1823. Il s'est beaucoup occupé des applications pratiques de l'hypnotisme et de la suggestion et est l'un des principaux représentants de l'Ecole de Nancy. Citons de lui : *Du sommeil et des états analogues* (1866); *Étude sur le zoomagnétisme* (1883).

LIEBEN, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Prague]), sur un affluent de la Moldau; 12.536 hab. Faubourg de Prague. Fabriques de machines et d'étoffes.

LIEBENAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau]), sur la Mohelka, affluent droit de l'Iser; 3.123 h. Filature et commerce de toiles. Fabrique de papier.

LIEBÉNÉRITE (*lî*) n. f. Silicate naturel, résultant de l'altération de la néphéline.

LIEBENWALDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur le canal de Finow, près de son embouchure dans la Havel; 2.570 hab. Construction de bateaux.

LIEBENWERDA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur l'Elster Noire; 3.011 hab. Chef-lieu de cercle. Château. Commerce de bestiaux.

LIEBER (Franz), économiste allemand, né à Berlin en 1800, mort à New-York en 1872. Il s'engagea dans l'armée prussienne en 1815, et, de retour à Berlin, se livra à l'étude de la médecine. Les tracasseries de la police l'amenèrent bientôt à s'expatrier; il se rendit à Londres et aux Etats-Unis, où il publia l'*Encyclopædia Americana* (1829-1833). Il devint, en 1835, professeur à Colombia (Caroline du Sud) et, en 1858, à Columbia College (New-York). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Lettres à un Allemand* (1834); *Essai sur le travail et la propriété* (1842); *la Liberté civile et le Gouvernement constitutionnel* (1853).

LIEBER. Biogr. V. ERASTE.

LIEBERKUHN (Jean-Nathaniel), anatomiste allemand, né et mort à Berlin (1711-1756). On lui doit la démonstration du vide pleural et de belles recherches sur l'anatomie et la physiologie de la muqueuse intestinale. Les *glandes de Lieberkuhn* sont des glandes en tube simples, tapissées par un épithélium cylindrique, analogue à celui de la muqueuse; leur orifice s'ouvre entre les villosités. Elles existent sur toute la surface de l'intestin.

LIEBERKUHNIE (*lî, nî*) n. f. Genre de foraminifères réticulés, famille des gromiidés, comprenant une espèce qui habite les eaux douces de France. (La *lieberkuhnia Wagneri* est un animalcule ovoïde, gélatineux, revêtu d'une enveloppe résistante, qui laisse saillir en un point le protoplasma sous forme de pseudopodes dont ce foraminifère se sert pour capturer les infusoires et s'en repaître.)

LIEBERWOLKWITZ, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]); 2.908 hab. Fabrique de ciment.

LIEBFRAUMILCH (mot allem. signif. *lait de Notre-Dame*) n. m. Vin blanc du Rhin, récolté aux environs de Worms (Hesse-Rhénane) et qui possède un bouquet remarquable, tout en manquant un peu de corps.

LIEBHARD. Biogr. V. CAMERARIUS.

LIEBIG (Justus, baron DE), chimiste allemand, né à Darmstadt en 1803, mort à Munich en 1873. Elève dans une pharmacie d'Heppenheim (1818), il suivit les cours de sciences naturelles aux universités de Bonn et d'Erlangen, où il fut reçu docteur (1822). Il fut envoyé à

Paris, aux frais du gouvernement grand-ducal, pour y étudier la chimie. Humboldt obtint pour lui, en 1824, la chaire de chimie à l'université de Giessen, où il créa le premier laboratoire-école que l'Europe ait possédé. En 1837, il assista au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, où il lut son mémoire sur la composition et les relations chimiques de l'acide urique. En 1850, il remplaça Gmelin comme professeur de chimie à l'université de Heidelberg. Enfin, en 1852, il se fixa à Munich, où on lui donna une chaire et la direction d'un laboratoire. Il fut nommé, en 1861, associé de l'Académie des sciences de Paris.

Liebig est l'un de ceux qui appliquèrent les premiers l'analyse aux phénomènes de la vie organique. Parmi ses découvertes, citons une méthode pour argenter le verre; la formation artificielle de l'acide tartrique; l'application de l'ozone au blanchiment des tissus végétaux (par exemple le papier); la transformation instantanée de l'alcool en acide acétique; la formation artificielle de l'acide hippurique; des études sur le bouquet des vins, etc.

Dr J. Liebig.

Après la guerre franco-allemande, Liebig, dans un discours prononcé le 18 mars 1871 à l'académie de Munich, tint à proclamer hautement sa reconnaissance pour les savants français. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages: *Dictionnaire de chimie* (1837-1851), avec Poggendorff; *Chimie organique appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture* (1840-1846); *Traité de chimie organique appliquée à la physiologie et à la pathologie* (1841-1844); *Introduction à l'étude de la chimie* (1843); *les Lois naturelles de l'agriculture* (1864); *Induction et déduction* (1865); etc. On lui a élevé une statue en bronze à Munich (1883).

LIÉBIGIE (*jî* — de *Liebig*, n. pr.) n. f. Genre de gesnéracées, comprenant plusieurs arbrisseaux de Java.

LIÉBIGITE (*jit'* — de *Liebig*, n. pr.) n. f. Carbonate hydraté naturel d'uranium et de chaux.

LIEBKNECHT (Jean-Georges), mathématicien allemand, né à Wassungen (Hesse) en 1679, mort à Giessen en 1749. Il professa à Giessen les mathématiques, de 1707 à 1737, et la théologie de 1721 à 1742, et devint membre de l'Académie des sciences de Berlin, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Nous citerons de lui: *Selecta themata mathematica* (1709); *De harmonia corporum mundi totalium* (1718); *Eléments des sciences et principes mathématiques* (1724); etc.

LIEBKNECHT (Guillaume-Chrétien-Martin-Louis), publiciste et socialiste allemand, né à Giessen en 1826, mort à Charlottenbourg en 1900. Originaire d'une famille bourgeoise, ses lectures le firent socialiste. Il projeta en 1848 l'établissement d'une république en Allemagne, prit part, l'année suivante, à l'insurrection badoise, se réfugia en Suisse et de là à Londres, où il se lia avec K. Marx et devint membre de l'Association communiste. De retour en Allemagne en 1862, son activité socialiste lui valut de nombreuses condamnations. Il fonda en 1869 avec Bebel le journal le «Volksstaat», organe du socialisme le plus avancé, et fut nommé membre du Parlement. En 1870, il protesta contre la guerre et l'annexion de l'Alsace-Lorraine. L'année suivante, il fit publiquement l'apologie de la Commune de Paris. Elu député au Reichstag en 1874, réélu presque sans intervalle depuis cette époque, il devint une des personnalités les plus considérables du parti socialiste allemand. C'est lui qui, en 1875, facilita l'unification de celui-ci et devint ensuite le directeur du «Vorwærts», qui remplaça le «Volksstaat» comme organe officiel du parti. Au Parlement et dans le pays, il mena vigoureusement la lutte contre le prince de Bismarck. L'année 1898 le vit, à l'âge de soixante-douze ans, faire ses derniers mois de prison.

Liebknecht.

LIEBLEIN (Jens Daniel Carolus), égyptologue norvégien, né à Christiania en 1827. Après de longs voyages d'études à travers les musées européens d'égyptologie (1864, 1867-1869), il fut agrégé, puis professeur d'égyptologie à l'université de Christiania. Nous citerons de lui: *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques en ordre généalogique et alphabétique* (1871); *la Religion des anciens Egyptiens* (1883-1885); *die Ægyptische Denkmäler in Petersburg, Helsingfors, Upsala und Kopenhagen* (1873); etc.

LIEBMANN (Otto), philosophe allemand, né à Löwenberg (Silésie) en 1840. Privat-docent à Tubingue (1866), professeur à Strasbourg (1866) et à Iéna (1882), il a publié des ouvrages estimables: *Kant et les Epigones* (1865); *Sur la liberté du vouloir* (1866); *Analyse de la réalité. Discussion des problèmes fondamentaux de la philosophie* (1880); *la Tradition philosophique* (1883).

LIEBREICH (Matthias-Eugène-Oscar), médecin allemand, né à Kœnigsberg en 1839. Il fut aide à l'institut de pathologie de Berlin en 1867, privat-docent en 1868 et professeur de pharmacologie en 1872. On lui doit la découverte des propriétés anesthésiques de l'hydrate de chloral, du chloral butylique et du chlorure d'éthylène, et de belles recherches sur les préparations mercurielles, sur l'emploi de la lanoline, etc. Citons de lui: *l'Hydrate de chloral, nouvel anesthésique, et son emploi en médecine* (1869).

LIECHTENSTEIN (PRINCIPAUTÉ DE), principauté souveraine de l'Allemagne du Sud, limitée au N. et à l'E. par l'Autriche (prov. de Vorarlberg), à l'O. par le Rhin, au S. par la Suisse (Grisons). Superf. 159 kilom. carr.; pop. 9.450 hab., de langue allemande et de religion généralement catholique. Pays accidenté, montagneux, mais fertile et bien cultivé. Elevage. Filatures, dans les vallées du Rhin et de la Samia, affluent de l'Ill. Ch.-l. *Vaduz* ou *Liechtenstein*; 1.150 hab.

La principauté de Liechtenstein, constituée, en 1699 et en 1708, par la réunion des seigneuries de Vaduz et de Schellenberg, et comprise, avant la réorganisation de l'Allemagne du Nord (1866), dans la Confédération germanique, est aujourd'hui autonome et gouvernée par la riche famille princière de Liechtenstein. Elle fait partie de l'union douanière autrichienne.

Armoiries de Liechtenstein.

LIECHTENSTEIN (Joseph-Wenceslas, prince DE), général autrichien, né en 1696, mort en 1772. Il fit, en 1716-1720, les campagnes contre les Turcs et combattit, en 1734-1735, sur le Rhin, sous les ordres du prince Eugène de Savoie. Il fut envoyé à Berlin, puis en France (1737), comme ambassadeur. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il remporta la victoire de Plaisance (1746). — Son neveu, CHARLES-JOSEPH, prit une part importante à la guerre de la succession de Bavière, menaçant d'abord la frontière de Saxe, puis commandant les troupes situées entre l'Elbe et l'Iser. Il dirigea un corps d'armée dans la guerre de Turquie, et mourut feld-maréchal.

LIECHTENSTEIN (Jean-Joseph, prince DE), général autrichien, né en 1760, mort en 1836. Il se distingua, en 1788-1790, dans la guerre de Turquie. Il prit part aux combats de la Trébie (1799), de Novi, Hohenlinden et Salzbourg. Après la mort de son frère, il gouverna quelque temps la principauté, mais rentra dans l'armée après Ulm. Après la défaite d'Austerlitz, il signa la paix de Presbourg. En 1809, il combattit à Wagram et reçut, après la démission de l'archiduc Charles, le commandement en chef de l'armée comme feld-maréchal.

LIECHTENSTEIN (Aloys, prince DE), diplomate et homme politique autrichien, né en 1846. Il fut secrétaire à l'ambassade de Berlin, et se consacra ensuite à la politique. Membre de la Chambre des députés (1878), il fit d'abord partie de la droite, puis, en 1881, il contribua à la formation d'un groupe nettement catholique du centre, au nom duquel il apporta (1888) devant le Reichsrat un projet de loi scolaire qui, soutenu par les évêques, voulait introduire en Autriche l'école primaire confessionnelle et la placer sous l'autorité spirituelle et sous la direction des assemblées provinciales. En 1889, il donna sa démission de membre du Reichsrat, mais fut réélu en 1891.

LIECHYS n. m. Esprit des bois, dans la mythologie slave.

LIED (*lid* — mot allem.) n. m. Romance, chanson, sorte de ballade très cultivée en Allemagne. ‖ Pl. *Des* LIEDER.

— ENCYCL. Littér. Le *lied* allemand est strictement une poésie destinée à être chantée, exprimant, dans une série de strophes à mélodie identique, un sentiment unique. En fait, cependant, le lied n'est pas toujours composé en vue du chant, et le sentiment qu'il exprime est parfois complexe. Il existait déjà des lieder chez les Germains à l'époque de Tacite, qui a en vue ce genre lyrique lorsqu'il parle de *carmina antiqua* (*Germ.*, II). Le plus ancien lied qui se soit conservé est le *Hildebrandslied*, fragment de la légende héroïque. Au même sujet appartiennent le *Nibelungenlied*, qui est en réalité un poème épique résultant de la fusion de lieder anciens; le *Seyfridslied*, etc. Au moyen âge on voit aussi apparaître: des lieder religieux (*geistliche lieder*), qui furent suivis d'une foule d'autres composés par Luther, Klopstock, Novalis, Annette de Droste-Hülshoff, etc.; des lieder à sujet patriotique ou historique, tel le *Ludwigslied*, auquel Walther de la Vogelweide, Gleim, Arndt, Körner, etc., donnèrent de nombreux successeurs; des lieder ayant l'amour pour thème, dont les auteurs, depuis les *minnesinger* jusqu'à nos jours, en passant par Gœthe, Lenau, Heine, etc., sont innombrables. Plus tard, apparaissent les lieder populaires (*volkslieder*), dont le caractère essentiel est la naïveté et l'ingénuité. Les deux recueils principaux de volkslieder sont: *le Cor merveilleux de l'enfant*, publié en 1806-1808 par Achim d'Arnim et Clemens Brentano et *Anciens lieder populaires hauts et bas allemands*, collection publiée en 1844-1845 par L. Uhland.

— Musiq. Le *lied* est une mélodie vocale, et ce genre de composition est essentiellement populaire en Allemagne, où il a produit d'innombrables chefs-d'œuvre. Il suffit de rappeler les noms de Beethoven, de Franz Schubert, de Mendelssohn, de Kücken, de Schumann, de Robert Franz, d'Henri Proch. En ce qui concerne sa forme proprement dite, elle est volontiers de deux sortes: ou les diverses strophes de la poésie se disent toutes sur la même musique, ou bien la poésie, prise dans son ensemble, est mise en musique d'un bout à l'autre, sans qu'on en puisse détacher une partie. Dans ce dernier cas, la forme, plus élargie, suit de plus près le sens intime des paroles.

LIEDEKERKE, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 3.944 hab. Dentelles.

LIEDERTAFEL (*li-dèr', fèl'* — mot allem.) n. f. En Allemagne, Société chorale d'hommes.

LIEF (*li-èf'*) n. m. Action de lever, levée: *Le* LIEF *des scellés.* (Vieux.)

LIÈGE (*li-èj'* — du lat. *levis*, léger) n. m. Tissu épais et léger, fourni par l'écorce d'une espèce de chêne (*quercus suber* ou *chêne-liège*). ‖ D'une manière plus générale, Tissu secondaire formé de cellules serrées, pleines d'air et à membranes subérifiées, que l'on rencontre en dehors du liber de la tige, et aussi de la racine, d'un grand nombre de plantes vasculaires. ‖ Par abrév., Syn. de CHÊNE-LIÈGE.

— Poét. Bouchon de liège.

— Minér. *Liège fossile, Liège de montagne,* Nom vulgaire d'une variété d'amiante.

— Pêch. *Patenôtres de liège,* Espèce de chapelet composé de morceaux de liège, qui sert à maintenir sur l'eau les bords d'un filet. V. BOUCHON, FLOTTE.

— Techn. Partie de l'arçon d'une selle. ‖ Instrument composé de plaques de liège collées sur un morceau de bois cintré légèrement, dont se servent les corroyeurs pour lisser la surface des peaux. (On en emploie de deux sortes: le *liège à main* et le *liège à bras*, ce dernier pourvu d'un manche.)

— ENCYCL. Les départements français du Var, des Landes, des Pyrénées, du Lot-et-Garonne, la Corse, l'Algérie, avec les forêts de La Calle et de Bône, la Toscane, la Calabre, la Sicile, la Sardaigne, mais surtout l'Espagne et le Portugal, sont les principaux centres de production du *chêne-liège*. L'exploitation d'un pied de chêne-liège commence en général quand il atteint l'âge de quinze ans: on enlève alors la couche de liège qui s'est naturellement formée, et qui est de qualité médiocre (*liège mâle*); il se reforme alors, dans la profondeur de l'écorce, une nouvelle assise génératrice de liège, qui, au bout de dix à douze ans, a reconstitué une couche épaisse d'un liège de meilleure qualité (*liège femelle*); on l'enlève à son tour, et cette ablation provoque la formation d'une troisième assise génératrice, et ainsi de suite jusqu'à l'âge de cent cinquante ans environ. La récolte du liège se fait au printemps: sur l'arbre que l'on veut dépouiller, on fait des incisions divisant ce liège par plaques, puis, si besoin est, on chauffe légèrement, avec un réchaud, l'écorce

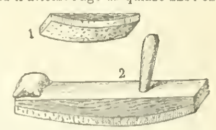

Liège (corroir.): 1. A main; 2. A bras.

Récolte du liège.

ainsi fendue, de manière à détacher facilement la plaque. Les plaques de liège sans fente, sans nœud, à grain serré et de couleur gris jaunâtre, sont les plus recherchées. Les principaux usages du liège sont la fabrication des bouchons (v. ce mot), de semelles imperméables qu'on met dans les chaussures, de flotteurs pour les filets de pêche, etc.; les déchets de liège, calcinés en vase clos, fournissent à l'imprimerie un noir précieux; le liège pulvérisé et mêlé à l'huile de lin sort aussi à la fabrication du linoléum.

LIÉGE, en flam. **Luik**; en allem. **Lüttich**, ville de Belgique, ch.-l. de la *province de Liége*, sur la Meuse, au confluent de l'Ourthe. Elle est dominée sur la rive gauche par une chaîne de collines, sur lesquelles elle s'étage; 170.931 hab. (*Liégeois, oises.*) Chef-lieu d'arrondissement administratif et d'arrondissement judiciaire, cour d'appel, université de l'Etat, école des mines, école des arts et manufactures, jardin botanique, conservatoire de musique, école des beaux-arts. Industrie très active: fabrication des armes de luxe et des armes de guerre, fonderie de canons, fonderie de métaux, quincaillerie; extraction de la houille. La ville de Liége est entourée de localités industrielles: Jupille, Angleur, Ougrée, Seraing, etc., très importantes par leurs établissements métallurgiques.

Armes de Liége.

Les plus remarquables monuments de Liége sont: l'église cathédrale de *Saint-Paul*, fondée au IXe siècle et reconstruite au XIIIe; *Saint-Jacques*, la plus belle, fondée au XIe siècle et reconstruite en partie au XVe; *Saint-Martin* (Xe s.), reconstruite au XVe, bâtie sur une colline qui domine la ville; *Saint-Barthélemi* (XIe s.), de style roman; *Saint-Denis*, la plus ancienne (Xe s.); le Palais de justice, ancien palais des princes-évêques; vis-à-vis de l'Hôtel de ville, une fontaine est surmontée du *Perron*, antique symbole de la liberté liégeoise, formé d'une colonne dont la base s'appuie sur quatre lions au repos.

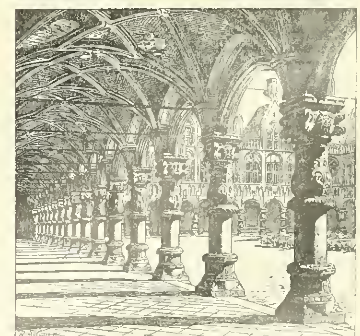
Galerie du Palais de justice de Liége.

— *Histoire.* Suivant la tradition, Liége doit son origine à une chapelle bâtie par saint Monulphe, évêque de Tongres, au hameau de *Legia*, près du confluent de l'Ourthe et de la Meuse. L'évêché de Tongres fut transféré à Maestricht, puis à Liége (VIIIe s.). Charles Martel délégua à l'évêque Hubert la juridiction féodale et les autres fonctions attribuées aux comtes; ces pouvoirs furent étendus par Charlemagne. Les domaines des évêques de Liége comprenant les comtés de la Campine, de la Hesboye, de Loez, de Hornes, de Franchimont, de Condroz, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et le duché de Bouillon, formèrent, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une principauté épiscopale, dont la ville de Liége fut la capitale. L'histoire intérieure de cette ville est caractérisée d'un côté par le développement progressif de l'industrie, d'un autre côté, par les guerres que les évêques eurent à soutenir contre d'autres princes et par les luttes sanglantes qui éclatèrent, entre les partisans du pouvoir de l'évêque, les nobles et les classes populaires, luttes dont la ville eut cruellement à souffrir. Du 22 au 30 octobre 1468, Liége soutint contre le duc de Bourgogne un siège terrible, qu'a rendu tristement célèbre l'intervention de Louis XI. En 1795, la principauté ayant été annexée à la République française, Liége devint le chef-lieu du département de l'Ourthe. En 1815, le territoire de l'évêché fut incorporé dans le royaume de Hollande, en 1830 dans celui de Belgique.

LIÉGE (PROVINCE DE), prov. de Belgique, située entre les provinces belges de Limbourg, Brabant, Namur et Luxembourg, la Prusse rhénane et le Limbourg hollandais; superf. 2.895 kilom. carr.; pop. 843.391 hab.; divisée en quatre arrond. admin. ayant pour ch.-l. : Liége, Huy, Verviers et Waremme, et trois arrond. judic., Huy, Liége, Verviers. Capit.: *Liége*. Elle est arrosée par la Meuse et ses affluents : le Hoyoux, l'Ourthe et ses affluents. L'aspect du sol est varié : à gauche de la Meuse, s'étendent les plateaux fertiles de la Hesbaye; à droite, le plateau calcareux du Condroz et, au N. de la Vesdre, les pâturages du pays de Herve; enfin, au S.-E., les plateaux schisteux de l'Ardenne. Les principales productions minérales sont : la houille à Liége et aux environs; le minerai de zinc, la pierre à bâtir et la pierre à paver. Les principales branches d'industrie sont : l'extraction de la houille, à Liége et aux environs; l'industrie du fer (fonte, acier, rails, machines, etc.), dont Seraing et Liége sont les grands centres; l'industrie drapière à Verviers et aux environs.

Armes de la province de Liége.

LIÉGEARD (François-Emile-*Stéphen*), littérateur et homme politique français, né à Dijon en 1830. D'abord avocat, il fut nommé sous-préfet successivement de Briey, de Parthenay et de Carpentras, et fut élu député, en 1867, par la deuxième circonscription de la Moselle. Réélu en 1869, il appuya la politique du cabinet Ollivier, et disparut de la scène avec la révolution du 4-Septembre. Comme poète, il a publié : *les Abeilles d'or* (1859); *le Verger d'Isaure* (1870); *Livingstone*, poème (1876); *les Grands Cœurs* (1882), couronné par l'Académie française. On lui doit, en outre : *Trois ans à la Chambre* (1873); *une Visite aux monts Maudits* (1872); *la Côte d'Azur* (1888); etc.

LIÉGEOIS, OISE (*joi, oiz'*), personne née à Liége, ou qui habite cette ville. — *Les* LIÉGEOIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à la ville de Liége ou à ses habitants : *La population* LIÉGEOISE.

— n. m. Dialecte qu'on parle à Liége.

— Almanach qui se publie à Liége : *Le grand, le petit, le double* LIÉGEOIS. V. LAENSBERG.

LIÉGEOIS (Jules), professeur et jurisconsulte français, né à Damvillers en 1833. Docteur en droit, il devint professeur de droit administratif à la Faculté de Nancy, et publia plusieurs ouvrages de droit et d'économie politique. Puis il se consacra à l'étude de l'hypnotisme et de son influence sur la responsabilité. Il publia sur ce sujet : *De la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel* (1884); *De la suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale* (1889); etc.

LIÉGER (*jé* — rad. *liège*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je liège. Qu'il liège*; excepté au fut. et au prés. du cond. : *Je liégerai. Il liégerait*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il liégea. Nous liégeons*) v. a. Garnir de morceaux de liège un filet de pêche. ‖ Mettre une flotte à une ligne.

LIÉGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Qui a l'apparence du liège, qui est de la nature du liège.

LIEGNITZ (lat. *Lignitia*), ville d'Allemagne (Prusse), ch.-l. de présid. et de cercle, près de l'embouchure du Schwarzwasser dans le Katzbach; 51.518 hab. Les édifices remarquables sont : l'ancien palais ducal, reconstruit après l'incendie de 1835; la Ritterakademie (collège de nobles), une église du XIVe siècle. Le palais renferme la belle collection *Minutoli*, comprenant des objets d'art et des produits de l'industrie du XIe au XVIIIe siècle. Fonderies de fer, fabriques de chaudières, de drap, de gants, de pianos, de meubles.

Bataille de Wahlstatt (1241), où l'invasion mongole fut arrêtée. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens (1760). Les Français y furent battus, en 1813. — La *présidence de Liegnitz* a 13.608 kilom. carr. et 1.050.400 hab.

Armes de Liegnitz.

LIEMAECKERE (Nicolas), surnommé **ROOSE**, peintre flamand, né à Gand en 1575, mort en 1646. Parmi ses œuvres, dont la plupart sont à Gand, l'une des plus célèbres est la *Chute des anges*, qu'il peignit après le refus de Rubens, à la cathédrale de Saint-Bavon. Citons encore, dans la même église, le *Plafond de la chapelle de l'Évêque* et *la Vierge et l'Enfant Jésus; le Samaritain blessé; le Jugement dernier*, à Saint-Jacques; *la Résurrection de Lazare, les Vendeurs chassés du Temple*, à l'église de Saint-Sauveur; etc.

LIEMENT (*li-man*) n. m. Action de lier.

LIEN (*li-in* — du lat. *ligamen*, même sens) n. m. Ce qui sert à lier : *Un* LIEN *de paille, de cuir. Charger de* LIENS *un prisonnier.*

— Par ext. Ce qui relie une chose à une autre :

L'Océan, qui du monde a séparé les plages,
Lui-même est le *lien* qui rejoint ses rivages.
ROSSEL.

— Fig. Ce qui unit, ce qui met en rapport intime : *La parole est le* LIEN *des esprits.* (Lacord.) ‖ Union qui existe entre les personnes parentes, alliées, amies ou associées : *Les* LIENS *du sang. Les* LIENS *du mariage.* ‖ Contrainte morale, dépendance, esclavage : *Les* LIENS *dont nos passions nous enlacent...* (Boss.) ‖ *Lien religieux*, Vœux monastiques.

— Loc. div. : *Briser, rompre ses liens*, Sortir de captivité. (Fig. S'affranchir d'une servitude morale.) ‖ *Traîner son lien*, N'être pas tout à fait affranchi d'une situation pénible ou assujettissante.

— Alchim. *Liens des philosophes*, Matières qui contiennent les esprits.

— Chir. Bande avec laquelle on attache les malades, pendant certaines opérations.

— Comm. Assemblage de six tables de verre blanc ou de trois tables de verre de couleur.

— Constr. Pièce de bois oblique placée dans l'angle formé par deux parties déjà assemblées, dans le but de les relier plus solidement. ‖ *Lien pendant*, Pièce de bois inclinée, qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente. ‖ *Lien cintré*, Pièce de bois courbe qui, dans certaines lucarnes, soutient la saillie du toit de cette lucarne. ‖ Barre de fer méplat pliée en U, qui consolide deux pièces de bois juxtaposées longitudinalement. ‖ Attache d'un grillage métallique.

Liens : 1. Reliant la sablière à un poteau vertical; 2. Lien pendant; 3, 4. En fer à U (coupe et profil).

— Dr. *Lien simple*, Parenté du côté du père ou de la mère seulement. ‖ *Double lien*, Parenté du côté du père et de la mère.

— Mar. *Liens d'une pièce de filin*, Cordages qui servent à en fixer les torons. ‖ *Fosse aux lions* ou *liens*, Nom de la cale à filin. ‖ Bande de fer servant à consolider un objet.

— Navig. fluv. *Lien de nage*, Branche d'osier servant à lier les nages d'un train de bois.

— Techn. Petit morceau de plomb, qui lie la verge de fer d'un vitrage le long du panneau. ‖ Partie inférieure de la forme d'un chapeau.

— Prov. : **A méchant chien, court lien**, Il faut se garder de laisser trop de liberté aux méchants.

— ENCYCL. Dr. anc. *Double lien.* Dans le droit de Justinien, les frères et sœurs germains du défunt excluaient les frères et sœurs consanguins ou utérins. Ce privilège du *double lien* fut admis dans les pays de droit écrit, sauf dans la coutume de Toulouse. Beaucoup de coutumes l'admirent aussi, dans la succession aux meubles et acquêts. Il a été abrogé par l'article 733 du Code civil. Mais, tandis que les parents utérins ou consanguins ne prennent part que dans leur ligne, les germains prennent part dans les deux.

— Agric. Les *liens* se fabriquent avec des tiges de coudrier, d'osier, de clématite, etc., et principalement avec les pousses de deux ou trois ans du chêne et du châtaignier. Pour fabriquer les liens, on tord ensemble plusieurs brins de bois, en mettant le pied sur le gros bout; après la torsion, on met les liens tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, pour les rendre moins cassants, et on renouvelle cette opération chaque fois qu'ils paraissent sécher et durcir. Un lien qui sert à attacher les traverses d'une haie sèche porte le nom de *hart.*

LIENEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), à la source d'un affluent droit de l'Ems; 3.764 hab.

LIÉNITE (du lat. *lien*, rate) n. f. Pathol. Inflammation de la rate. (Vieux.)

LIENNE (*li-èn'*) n. f. Techn. Nom donné aux fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a pas passé.

LIENNE (*li-èn'*) n. m. Nom vulgaire, dans le Poitou, du hotu ou mulet sauteur ou muge sauteur.

LIEN-TCHÉOU, ville de Chine (Kouang-Toung), chef-lieu de département, à l'embouchure du Si-Men-Kiang, dans le golfe du Tonkin. Commerce actif, à cause de la proximité de Pakhoï (port ouvert au commerce européen); 12.000 hab.

LIENTÉRIE (*an-té-rî* — lat. *lienteria*; du gr. *leientéria*) n. f. Pathol. Flux intestinal dans lequel les aliments, rendus sans être digérés, semblent avoir glissé sur l'intestin.

LIENTÉRIQUE (*an, rik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la lientérie : *Flux* LIENTÉRIQUE.

LIENZ, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), au confluent de l'Isel et de la Drave, près de la frontière de la Carinthie; 3.603 hab. Chef-lieu de district. Château du XVIe siècle. Ville d'été très fréquentée. Aux environs, établissements hydrothérapiques de Leopoldsruhe et Jungbrunn.

LIEOU-KHIEOU. Géogr. Ancien nom de l'île Formose, porté aussi par l'archipel des Riou-Kiou ou Lou-Tchou.

LIER (du lat. *ligare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous liions. Que vous liiez*) v. a. Attacher avec un lien : LIER *un fagot, les mains d'un captif.* ‖ Faire un nœud à ou avec : LIER *les cordons de ses souliers.*

— Opérer la réunion ou le mélange de : *On* LIE *les pierres avec du ciment, du mortier.*

— Engager, décider ensemble : LIER *une partie de promenade.*

— Fig. Contraindre moralement, astreindre à faire ou à omettre certaines choses : *Conjuré que son serment* LIE. ‖ Unir, associer : *La conformité de principes* LIE *plus fortement que celle des goûts.* (Mme du Deffand.) ‖ Rattacher, joindre, identifier : *La vraie liberté est celle qui* LIE *tous les intérêts privés à l'intérêt commun.* (Boss.) ‖ Relier, établir une suite logique dans : LIER *les parties d'un discours.*

— Art culin. Épaissir par une liaison : *On se sert de farine, de jaunes d'œufs, pour* LIER *les sauces.*

— Calligr. Unir par des liaisons : LIER *ses lettres.*

— Escr. *Lier l'épée*, Faire tourner son fer autour de celui de l'adversaire, sans perdre le contact et en exerçant une pression, ce qui amène un changement de ligne.

— Faucon. Saisir avec les serres : *Le faucon* LIE *le gibier, et l'autour l'empiète.*

— Gramm. *Lier des mots*, Unir, en les prononçant, la consonne qui termine l'un à la voyelle qui commence l'autre.

— Mar. Relier, soutenir par des pièces de bois : LIER *les couples.*

— Musiq. *Lier des notes*, Les rendre par une seule émission de voix ou de souffle, par un seul coup d'archet.

— Théol. Refuser d'absoudre un pécheur, et aussi Soumettre à une loi, ou bien à une pénitence ou à une censure : *L'Église a reçu de Jésus le pouvoir de* LIER *et de* DÉLIER.

— Loc. div. : *Lier les mains, Lier les bras*, Réduire à l'inaction, empêcher d'agir. ‖ *Lier la langue*, Empêcher de parler, réduire au silence. ‖ *Lier amitié*, Etablir des relations d'amitié. ‖ *Lier conversation*, Engager, entamer la conversation. ‖ *Fou à lier*, Tout à fait extravagant.

Lié, ée part. pass. du v. Lier.

— Fig. *Avoir les mains liées*, N'être pas libre dans ses actions, dans ses déterminations.

— Blas. Se dit de tout groupement d'objets réunis par un lien, et, spécialement, si ce lien est d'un émail particulier.

— Dr. Uni par les liens du mariage : *Femme* LIÉE *de mari.*

D'azur, à une gerbe d'or liée de gueules.

— Jeux. *Partie liée*, Série de deux ou de trois parties que l'on joue, en convenant que le gagnant sera celui qui aura gagné deux parties successives ou deux des trois parties. ‖ Fig. Affaire engagée : *La* PARTIE *était bien* LIÉE; *des deux côtés, on était décidé à ne rien épargner pour réussir.* (Mignet.)

— Musiq. Se dit des notes qui doivent être coulées, exécutées sans être frappées séparément.

— Paléogr. *Lettres liées.* V. LETTRE.

— Loc. PROV. : **Entrez, nos chiens sont liés.** Se dit parfois à ceux qui hésitent à entrer, en feignant de croire, par plaisanterie, qu'ils hésitent de peur d'être mordus par les chiens.

Se lier, v. pr. Etre ou devoir être lié. ‖ S'enchaîner, faire un tout, une suite. ‖ Se rattacher, avoir du rapport. ‖ Se joindre, se réunir : *Le Rhône* SE LIE *au Rhin par un canal.* ‖ Se mêler, s'unir : *Substances qui* SE LIENT *difficilement.* ‖ S'épaissir : *Remuer une sauce jusqu'à ce qu'elle* SE LIE. ‖ S'engager : SE LIER *par serment.* ‖ Former une liaison, se mettre en relation.

— Lier à soi : SE LIER *les pieds.*

— B.-arts. Se nuancer, présenter les gradations des tons : *Tableau dont les couleurs* SE LIENT *bien.*

— SYN. **Lier, attacher.** V. ATTACHER.

LIERGUES, comm. du Rhône, arrond. et à 5 kilom. de Villefranche, sur un affluent du Morgon, tributaire de la Saône; 726 hab. Eglise de la Renaissance; carrière de marbre. Vignoble compris dans le Beaujolais et donnant de bons vins ordinaires. Crus principaux : *le Convert* et *les Combes.*

LIERNAIS, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 57 kilom. de Beaune; 1.256 hab. Ruines d'un château des comtes de Nevers. — Le canton a 14 comm. et 7.332 hab.

LIERNE (*èrn'*) n. f. Constr. Pièce de bois servant à relier entre elles d'autres pièces auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. ‖ Pièce de bois qui sert à faire les planches en galetas. ‖ Planche noyée dans un mur en pisé, pour en lier les parties. ‖ Nom donné à la nervure de la voûte gothique réunissant le sommet des tiercerons à la clef des arcs.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

— Mar. Chacune des planches qui garnissent le fond d'un bateau.

LIERNER (*li-èr'*) v. a. Constr. Garnir de liernes : LIERNER *un plancher.*

LIERNEUX, comm. de Belgique (Liége), arrond. admin. et judic. de Verviers; 2.916 h. Manganèse; carrières; scieries.

Lierne : 1. Vue transversale; 2. Plan.

LIERRE (*li-èr'* — pour *l'ierre*; de l'art., et de *ierre* [du lat. *hedera*, même sens].) Genre d'ombellifères, de la famille des araliacées. ‖ *Lierre terrestre*, Nom vulgaire d'une espèce de gléchome. ‖ *Lierre du Canada.* Espèce de sumac.

— ENCYCL. Les *lierres* (hedera) sont des plantes à tiges sarmenteuses, dont on connaît une soixantaine d'espèces : une seule est indigène, c'est le *lierre commun* (hedera helix). Cette plante a une tige rampante ou grimpante, munie de nombreuses racines adventives, qui, sur les parties aériennes, se transforment en crampons d'attache. Les feuilles, coriaces, luisantes, sont lobées, sauf celles des rameaux fertiles, qui sont ovales aiguës. Les fleurs sont réunies en grappes d'ombelles; leurs sépales sont très courts, leurs pétales étalés; le fruit est une baie, qui est mûre vers la fin de l'hiver. Le lierre apparaît à l'état fossile dans les dépôts

Lierre : *a*, fleur; *b*, fruit.

crétacés de l'Amérique du Nord. Commun sur les vieux murs et les troncs d'arbre, le lierre est employé comme ornement; peut-être gêne-t-il un peu le développement de l'arbre auquel il se fixe; il est, en tout cas, facile de débarrasser celui-ci en coupant le lierre au pied. Dans l'antiquité, le lierre était consacré à Bacchus; on en couronnait les poètes. Le lierre est le symbole de l'affection constante. On l'accompagne parfois de cette devise : *Je meurs où je m'attache.*

Lierre (en flam. **Lier**), ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines, au confluent des deux Nèthes; 22.323 hab. Fabriques de dentelles et soieries, fabriques de chicorée. Brasseries, blanchisseries. Eglise Saint-Gommaire, de style flamboyant.

Lierre (Joseph Van), peintre flamand, né vers 1530, mort vers 1583. Il s'est distingué dans ses peintures à la détrempe; ses cartons de tapisserie sont considérés comme des productions remarquables. Il abandonna la peinture, après avoir embrassé le calvinisme, et se livra à la prédication.

Liesborn, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur le Liesenbach, affluent de la Lippe; 2.692 hab. Ruines d'une abbaye fondée par Charlemagne. Eglise gothique (1380-1450). Site de l'*Aliso* des Romains.

Liesing, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), sur le *Liesing*, affluent du Danube; 5.455 hab. Fabriques de produits chimiques, de tapis. Brasserie importante.

Liespfund (pron. allem. *lis-pfound'*) ou **Lispund** (*lis-pound'*) n. m. Poids des pays scandinaves et d'Allemagne, valant de 7 à 9 kilogr. environ.

Liesse (*li-èss* — du lat. *lætitia*, même sens) n. f. Joie, réjouissance : *Un peuple en* liesse.

— Archéol. *Confrérie de liesse*, Confrérie burlesque du moyen âge, établie à Arras, et dont le chef, qui avait le titre d'abbé, était élu par les magistrats et le peuple, portait une petite crosse d'argent doré suspendue à son bonnet, et présidait aux jeux que la confrérie célébrait.

Liesse ou **Notre-Dame-de-Liesse**, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Laon, au milieu de prairies marécageuses, non loin de la Souche, rivière canalisée pour le dessèchement; 1.495 hab. Ch. de f. Nord. Tourbières. Fabrique d'objets religieux, orfèvrerie. Eglise du XIII^e au XIV^e siècle, lieu de pèlerinage.

Liestal, ville de la Suisse septentr. (cant. de Bâle-campagne), chef-lieu de district, sur l'Ergolz, affluent gauche du Rhin; 5.000 hab. Ganterie, fabriques de rubans. — Le district a 15 comm. et 16.000 hab.

Lie-Tseu, philosophe chinois, qui vivait au IV^e siècle avant notre ère. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Tchoung-hiu-king* (Livre du vide et de l'incorporel), dans lequel il expose sa doctrine, qui diffère peu, d'ailleurs, de celle du philosophe Lao-Tseu.

Lieu (du lat. *locus*, même sens) n. m. Partie de l'espace occupée par un corps; partie déterminée de l'espace : *Deux corps ne peuvent occuper le même* lieu.

— Séjour, localité, pays : *Nous chérissons les* lieux *où nous avons vécu.* (M^me de Sév.) ‖ Endroit dont il est question : *Les autorités du* lieu.

— Endroit convenable, propice pour dire ou faire quelque chose : *Nous causerons de cela en son* lieu.

— Passage d'un livre : *En quel* lieu *Aristote dit-il cela ?*

— Place, rang : *Chaque créancier vient en son* lieu. ‖ Race, extraction, maison, famille :

Quelque *lieu* d'où ton sang tire son origine,
Tu dois être un rayon de l'essence divine.
Rotrou.

— Loc. div. *Lieu public*, Endroit où tout le monde est libre d'aller, établissement ouvert au public. ‖ *Lieu de sûreté, Lieu sûr*, Endroit qui n'offre aucun danger, où l'on ne court aucun risque. — Prison, maison de détention : *Mettre un malfaiteur en* lieu de sûreté. ‖ *Lieu de plaisance*, Maison de campagne, d'agrément, endroit où l'on s'amuse. ‖ *Lieu de franchise, Lieu d'asile*, Lieu où l'on est à l'abri de certaines poursuites, quand on s'y réfugie : *Au moyen âge, les églises étaient des* lieux d'asile. ‖ *Lieux d'aisances*, ou simplement *Lieux*, Latrines. ‖ *Lieux à l'anglaise*. S'est dit pour désigner des latrines munies d'une cuvette à soupape, dans laquelle on fait à volonté couler de l'eau. ‖ *Haut lieu*, Extraction noble. — Société des gens puissants, influents, haut placés. ‖ *Bas lieu*, Basse extraction, naissance obscure. — Classe vile de la société. — Terre, par opposition au Séjour céleste : *On souffre plus qu'on ne jouit en ce* bas lieu. ‖ *Bon lieu*, Maison, famille distinguée, honorable. — Bonne compagnie; personnes instruites. ‖ *Mauvais lieu*, Endroit où se rassemblent des gens mal famés, de mauvaise vie; lieu de débauche. ‖ *En temps et lieu*, Au moment et dans l'endroit où il convient. ‖ *En lieu de*, En situation, en mesure, en état de. (Sens vieilli.) ‖ *En lieu de*, En quelque endroit que ce soit de : *On s'épie à Paris autant qu'*en lieu de *France.* ‖ *En lieu et place de*, En remplacement et au nom de. ‖ *En premier, En second, En troisième lieu*, Premièrement, secondement, troisièmement. ‖ *En dernier lieu*, A la fin, après tout le reste. ‖ *En tous lieux*, Partout. ‖ *En cent lieux*, En beaucoup d'endroits. ‖ *Avoir lieu*, Arriver, s'accomplir, se passer : *Eclipse qui* aura lieu *à telle date.* ‖ *Avoir lieu de*, Avoir des raisons pour : *Rarement on* a lieu de *se féliciter sans restriction.* ‖ Etre propre à : *Nouvelle qui* a lieu de *surprendre.* ‖ *Il y a lieu de*, Il est permis, utile, opportun de. ‖ *N'avoir ni feu ni lieu*, Etre sans asile et sans ressource. ‖ *Tenir lieu de*, Remplacer, suppléer : Tenir lieu de *père à un orphelin.* — Etre considéré comme : *La mauvaise fortune* tient lieu de *faute.* (St-Evr.) ‖ *Etre au lieu et place de*, Remplacer quelqu'un dans l'exercice de ses droits, de ses fonctions. ‖ *Donner lieu*, Fournir l'occasion, le prétexte de : Donner lieu *à de vives critiques.*

— Loc. prép. *Au lieu de*, A la place de : *Trouver un voleur* au lieu *d'un ami.* (Suivi d'un infinitif, *Au lieu de* marque une action contraire à celle dont on vient de parler : *Les grands noms abaissent,* au lieu *d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir.*)

— Loc. conj. *Au lieu que*, Tandis que : *Pierre Corneille est un grand poète,* au lieu que *Thomas est un poète médiocre.*

— Syn. Lieu, endroit, place. V. endroit.

— Art dram. *Unité de lieu*. V. unité.

— Astron. Point du ciel auquel répond un astre : Lieu *apparent.* Lieu *réel.* ‖ *Lieu réel, Lieu géocentrique*, Point du ciel où un spectateur placé au centre de la terre verrait le centre de l'astre dont il s'agit. ‖ *Lieu apparent*, Point du ciel où un spectateur placé à la surface de la terre voit le centre de l'astre. ‖ *Lieu héliocentrique*, Point où l'on verrait un astre si l'on était placé au centre du soleil.

— Blas. Lieu d'honneur. V. honneur.

— Dr. Se dit au pluriel pour désigner les différentes pièces d'une maison, d'un appartement : *Visiter les* lieux. ‖ Endroit précis où un fait s'est passé : *Faire une descente sur les* lieux. ‖ *Vider les lieux*, Déménager, sortir du logement qu'on occupe et en emporter tous les objets mobiliers dont on l'avait garni. ‖ *Etat des lieux*, Ecrit qui constate l'état dans lequel se trouve une construction au moment où elle est occupée par un locataire ou un fermier.

— Géom. Ligne dont tous les points satisfont aux conditions d'un problème.

— Hist. relig. *Saint lieu*. Chez les Hébreux, Sanctuaire qui précédait le Saint des Saints. (Auj. Temple, église.) ‖ *Saints lieux* ou *Lieux saints*, Endroits de la Judée où se sont accomplis les actes de la vie de Jésus, et qui sont en vénération chez les chrétiens : *Un voyage aux* saints lieux. ‖ *Hauts lieux*, Montagnes où l'on élevait des autels aux faux dieux : *Sacrifier sur les* hauts lieux. ‖ *Lieux réguliers*, Endroits des monastères qui sont dans l'enceinte de la clôture et qui servent à la communauté.

— Manèg. Position de la tête du cheval. ‖ *Porter en beau lieu*, Tenir bien sa tête et relever son encolure avec grâce.

— Mar. *Lieu de reste*, Endroit où se termine le voyage.

— Rhétor. *Lieux communs, Lieux oratoires*, Idées générales auxquelles les rhéteurs rapportaient anciennement toutes les sources de preuves et de raisonnements. [Se dit, dans le langage ordinaire, pour Réflexion générale ou banale; objet dépourvu d'originalité : *Une demi-douzaine de* lieux communs *défrayent le monde depuis la création.* (Th. Gaut.)] ‖ *Lieux de logique*, Chefs généraux des preuves que l'on emploie. ‖ *Lieux métaphysiques*, Termes généraux auxquels on rapporte toutes les sources des preuves métaphysiques, comme la cause, l'effet, etc.

— Théol. Source d'arguments et de preuves.

— Topogr. *Lieu dit*, Lieu qui porte un nom particulier. ‖ On écrit aussi, en un seul mot : *Un* lieudit, *Des* lieuxdits.

— Encycl. Dr. *Lieu public*. La dénomination de *lieu public* (que la loi n'a nulle part définie) peut avoir des sens différents : 1° suivant qu'elle s'applique aux endroits placés, en tant que publics, sous la surveillance de l'autorité; 2° suivant qu'elle sert à caractériser l'élément de publicité exigé pour l'existence de certains délits, tels que l'injure, la diffamation, l'outrage public à la pudeur.

Sous le premier rapport, les lieux publics sont ceux qui sont destinés à la réunion du public : foires, cérémonies publiques, spectacles, cafés, églises, etc. L'autorité municipale a la faculté de prendre à leur égard telles mesures qu'elle juge nécessaires, notamment en ce qui concerne les heures de leur fermeture. Les agents de l'autorité n'ont le droit d'y pénétrer que pendant leur ouverture légale ou de fait; quand ces lieux sont fermés à l'heure prescrite, ils ne peuvent plus (hors les cas déterminés par la loi) s'y introduire contre la volonté des propriétaires.

Sous le deuxième rapport, la jurisprudence a donné plus d'extension à la dénomination de « lieu public ». C'est aux tribunaux d'apprécier, dans les différentes espèces, les circonstances constitutives de la publicité.

— Géom. On nomme *lieu géométrique* un ensemble de points, une ligne ou une surface dont tous les points jouissent d'une même propriété géométrique, à l'exclusion de tous les autres points de l'espace; cette propriété forme la définition du lieu. Si les points considérés doivent appartenir à une surface donnée à l'avance, ils ne forment plus qu'une courbe tracée sur cette surface, à moins que la propriété indiquée ne constitue précisément la définition de la surface considérée.

Il faut, généralement, trois éléments, ou coordonnées, pour fixer la position d'un point, et deux seulement si le point doit être sur une surface donnée. En tout cas, la définition d'un lieu équivaut toujours à la donnée d'une relation entre les coordonnées d'un quelconque de ses points. Cette relation est l'équation du lieu.

— Rhétor. *Lieux communs*. On appelle ainsi des sources où l'on peut puiser des développements, des arguments et des preuves applicables à tous les sujets. Aristote, Cicéron, Quintilien et les anciens rhéteurs les recommandent comme une partie essentielle de l'art oratoire. Les lieux communs ont pour objet la recherche de toutes les circonstances qui peuvent se lier à un sujet, soit qu'on le considère en lui-même, soit qu'on l'envisage par rapport à d'autres. De là la subdivision autrefois reçue de « lieux communs intrinsèques » et de « lieux communs extrinsèques ». Les premiers se trouvent énumérés dans ce vers :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?

et comprennent, comme on le voit, la personne, la chose, le lieu, les moyens, les motifs, la manière, le temps. Les lieux communs extrinsèques sont généralement empruntés à l'autorité des témoignages et varient suivant les sujets.

— Théol. *Lieux communs*. Les théologiens distinguent dix chefs de lieux communs, ou sources de preuves : l'Ecriture sainte; la tradition; l'autorité de l'Eglise catholique; les décisions des conciles généraux; l'autorité des souverains pontifes; les Pères de l'Eglise; les théologiens qui ont succédé aux Pères de l'Eglise; les philosophes et les jurisconsultes; le témoignage des historiens; la raison naturelle. Parmi les lieux communs, les uns sont nommés *surnaturels*, par exemple l'Ecriture sainte; les autres *naturels*, comme l'histoire; d'autres, enfin, *mixtes* : ce sont les décisions de l'Eglise d'où sont tirées les conclusions théologiques.

Dans un autre sens, Mélanchthon a publié *Lieux communs théologiques* (Loci communes theologici), répertoire des propositions fondamentales de la foi. Citons encore, sur la même matière, le traité composé par le savant dominicain Alonzo Cano, évêque des Canaries.

Lieu n. m. Nom vulgaire d'une espèce de merlan des mers françaises, le [*merlangus pollachius*.

Lieue (du lat. *leuca* ou *leuga*, même sens, que les auteurs latins disent être un mot gaulois) n. f. Mesure itinéraire, dont la valeur ancienne n'est pas bien fixée et dont la valeur moderne a beaucoup varié, mais qu'on fait égale aujourd'hui à 4 kilomètres : *Le chameau peut faire trois cents* lieues *en huit jours.* (Buff.) ‖ Se prend pour une distance indéterminée, mais à peu près égale à une lieue : *Il nous reste à faire deux petites* lieues *pour arriver.*

— *Lieue de pays*, Lieue conforme à celle qui est en usage dans le pays dont il est question. ‖ *Lieue kilométrique*, Lieue de 4 kilomètres. ‖ *Lieue de terre* ou *Lieue commune*, Lieue de 25 au degré, c'est-à-dire de 4 kilom., 444. ‖ *Lieue marine*, Lieue de 20 au degré, c'est-à-dire de 5 kilom., 555. ‖ *Lieue de poste*, Lieue de 3 kilom., 898. ‖ *Lieue d'une heure*, Lieue de 4 kilom., 872. ‖ *Lieue d'Angleterre*, Lieue de 5 kilom., 569339. ‖ *Lieue royale d'Espagne*, Lieue de 7 kilom., 066375. ‖ *Lieue commune d'Espagne*, Lieue de 5 kilom., 606569. ‖ *Lieue de Portugal*, Lieue de 6 kilom., 179740. ‖ *Lieue marine de Portugal*, Lieue équivalente à la lieue marine française. ‖ *Lieue de Prusse*, Lieue de 7 kilom., 407407. ‖ *Lieue suisse*, Lieue de 4 kilom., 480.

— Fam. Grande distance : *Approchez, ne vous tenez pas à une* lieue *de moi.* ‖ *Long d'une lieue*, Extrêmement long : *Récit* long d'une lieue.

— Loc. div. *Etre à cent lieues, à mille lieues de*, Etre fort éloigné de : *J'étais* à mille lieues de *le croire coupable.* (Etre distrait, ne pas suivre ce qui se dit.) ‖ *Sentir, Voir une chose d'une lieue, de cent lieues*, Pressentir de loin une chose. ‖ *Sentir d'une lieue*, Laisser deviner facilement ce qu'on est : *Le vieillard* sentait d'une lieue *son docteur en théologie.* (Ph. Chasles.) ‖ *Faire quatorze lieues en quinze jours*. Se dit d'un homme excessivement lent.

— Mar. anc. *Lieue majeure*, Lieue comptée sur un grand cercle. ‖ *Lieue mineure*, Lieue comptée sur un cercle parallèle à l'équateur.

— Prov. : En tout pays, il y a une lieue de mauvais chemins, On rencontre partout des obstacles, des difficultés.

Lieur, euse n. Personne qui lie, qui est chargée de lier : *Une* lieuse *de gerbes.*

— adj. fém. Entom. *Chenilles lieuses* ou substantiv. *Lieuses*, Chenilles qui réunissent plusieurs feuilles, plusieurs fleurs d'une plante pour y filer leur cocon.

— n. f. Agric. Instrument que l'on adapte fréquemment aux machines appelées moissonneuses, et qui a pour but de lier automatiquement les gerbes de céréales, au fur et à mesure que la moissonneuse fonctionne.

Lieuse (agric.).

Lieurey, comm. de l'Eure, arrond. et à 16 kilom. de Pont-Audemer; 1.420 hab. Fabrication de toiles et rubans.

Lieusaint, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 10 kilom. de Melun, sur un affluent droit de la Seine; 635 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie de betteraves, sucrerie, fromages, pépinières.

Lieussou (Jean-Pierre-Hippolyte-Aristide), ingénieur-hydrographe français, né à Fangeaux (Aude) en 1815, mort à Paris en 1858. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur-hydrographe, il explora les côtes de la Méditerranée et de l'Algérie, et devint, en 1855, secrétaire de la commission internationale pour le percement du canal de Suez; il fit rejeter le projet primitif des écluses, qui auraient occasionné des dépenses considérables. De retour en France il rectifia l'embouchure de l'Adour, créa un port de refuge à Saint-Jean-de-Luz, etc. Il a attaché pour jamais son nom à la *loi chronométrique des températures*, qu'il découvrit pendant sa surveillance des montres et des chronomètres au dépôt de la marine.

Lieutaud (Joseph), médecin français, né à Aix en Provence en 1703, mort en 1780. Il fut attaché par Senac, vers 1750, à l'infirmerie royale de Versailles, et lui succéda comme premier médecin du roi, en 1770. Citons, parmi ses ouvrages : *Essais anatomiques contenant l'histoire exacte des parties qui composent l'homme, avec la manière de disséquer* (1742), ouvrage réédité sous le titre de *Anatomie historique* (1777); *Synopsis universa praxeos medicæ* (1765); *Historia anatomico-medica*.

Lieutenance (*nanss*) n. f. Office, charge, grade de lieutenant : *Acheter une* lieutenance.

Lieutenant (*nan* — mot composé de *lieu* et de *tenant*) n. m. Celui qui est le premier après le chef et seconde celui-ci dans l'exercice de son autorité, ou le remplace en cas d'absence : *Tout chef a besoin de bons* lieutenants.

— Admin. polit. *Lieutenant général du royaume*, Officier créé dans des circonstances critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi. ‖ *Lieutenant du roi*, Gouverneur d'une ville importante, d'un port ou d'une forteresse, qui ne relevait que du roi. ‖ *Lieutenants des maréchaux de France*, Officiers généraux créés en 1651. ‖ *Lieutenant aide de la grande fauconnerie*, Officier de la fauconnerie, placé sous les ordres du grand fauconnier de France.

— Admin. judic. Officier de judicature, qui tenait la place du premier officier de la juridiction, en son absence. ‖ Officier sous les ordres du prévôt de Paris. ‖ *Lieutenant général*, Magistrat de robe courte qui, dans les justices royales ou dans les présidiaux, avait les mêmes fonctions que le lieutenant civil à Paris. ‖ *Lieutenant civil*, Second officier du Châtelet et premier des lieutenants de la prévôté et vicomté de Paris. ‖ *Lieutenant criminel*, Magistrat établi dans un siège royal pour connaître de toutes les affaires criminelles. ‖ *Lieutenant criminel de robe courte*, Un des quatre lieutenants du prévôt de Paris, qui siégeait au Châtelet. ‖ *Lieutenant du roi*, Magistrat délégué par le roi près du tribunal d'un bailliage ou d'une sénéchaussée. ‖ *Lieutenant particulier*, Magistrat qui jugeait en l'absence du lieutenant général dans les présidiaux et autres justices royales. ‖ *Lieutenant de police*, Magistrat qui dirigeait la police à Paris et dans les principales villes du royaume.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau*, Officier du grade de capitaine, immédiatement supérieur à enseigne de vaisseau. ‖ *Lieutenant général des armées navales*. Dans l'anc. mar., Officier général commandant sous les ordres d'un vice-amiral. ‖ *Lieutenant général des galères*. Autref. Officier

commandant sous le général des galères. ‖ *Lieutenant de galère*, Officier en second d'une galère. ‖ *Lieutenant de frégate légère*, Ancien grade correspondant à celui de l'enseigne de vaisseau. ‖ *Lieutenant de galiote, Lieutenant de flûte*, Officiers de l'ancienne marine commandant ces bateaux. ‖ *Lieutenant de l'amiral*, Fonctionnaire chargé de surveiller l'administration de l'amiral. ‖ *Le lieutenant*, Officier en second d'un navire de guerre quand il n'est pas officier supérieur. ‖ *Lieutenant d'un navire de commerce*, Capitaine au long cours, remplissant les fonctions d'officier de quart : *Premier* LIEUTENANT. *Second* LIEUTENANT. ‖ *Lieutenant de port*, Adjoint au capitaine de port.

— Milit. Officier de l'armée dont le grade est immédiatement au-dessous de celui de capitaine : LIEUTENANT *d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie*. LIEUTENANT *en premier*. LIEUTENANT *en second*. ‖ *Sous-lieutenant*, Officier du grade le moins élevé dans l'armée de terre. ‖ *Lieutenant d'armement*, Titre donné dans les régiments d'infanterie au lieutenant chargé de tous les détails relatifs au service de l'armement. ‖ *Lieutenant-colonel*. V. ce mot, à son ordre alphab. ‖ *Lieutenant général*, Dans l'artillerie, Officier qui, sous les ordres du grand maître, commandait l'artillerie dans une province : LIEUTENANT GÉNÉRAL *du Boulonnais*. ‖ *Lieutenant général des armées du roi*, Titre que l'on donnait, sous l'ancienne monarchie, aux officiers généraux dont le grade, dans la hiérarchie, venait immédiatement après celui de maréchal de France.

— Véner. *Lieutenant de louveterie*, Celui qui, possédant de l'Etat une permission de chasse étendue, est chargé d'organiser et de diriger les battues aux loups et aux autres animaux nuisibles.

— ENCYCL. Admin. polit. *Lieutenant général du royaume*. Ce titre, qui n'était donné que dans des circonstances critiques, conférait temporairement à un sujet tout ou partie de l'autorité royale. Le duc François de Guise en fut investi après la défaite de Saint-Quentin (1557) et après la conjuration d'Amboise (1560); le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, sous Charles IX (1560); le duc d'Anjou, frère du roi, en 1567. Le duc de Mayenne usurpa ce titre en 1589. A l'avènement de Louis XIV, Gaston d'Orléans, oncle du roi, est nommé lieutenant général du royaume (1643). En 1814, le comte d'Artois dirige le gouvernement en qualité de lieutenant général jusqu'à l'arrivée de son frère, Louis XVIII; enfin, en 1830, le duc d'Orléans porta le titre de lieutenant général jusqu'au jour où il fut proclamé roi, sous le nom de Louis-Philippe.

— Admin. judic. *Lieutenant civil*. C'était un des lieutenants du prévôt de Paris, chargé de juger en première instance les affaires civiles près la justice royale du Grand Châtelet. C'est à partir du XIVe siècle que les prévôts de Paris, toujours choisis dans la noblesse, commencèrent à s'adjoindre, sous le titre de lieutenants, des légistes qui peu à peu ne devaient leur laisser qu'un titre honorifique (1337). Toutes les requêtes en matière civile, les affaires de famille, sauf celles des princes du sang, étaient de leur compétence. Le lieutenant civil dirigea la police jusqu'à l'époque où fut établi le lieutenant général de police.

Lieutenant criminel. Ce magistrat, dont la charge fut créée en 1337 et disparut à la Révolution, instruisait tous les procès criminels et, assisté de sept juges, prononçait en dernier ressort sur tous les cas prévôtaux déterminés dans l'art. 12 du titre Ier de l'ordonnance de 1670 : crimes commis par les vagabonds, gens sans aveu et sans domicile ou qui auront été condamnés à peine corporelle, bannissement ou amende honorable; excès commis par des gens de guerre, désertions; port d'armes et violences avec effraction; fabrication de fausse monnaie, etc.

Lieutenant criminel de robe courte. C'était un autre lieutenant du prévôt de Paris, chargé de veiller à la sûreté de la ville. Il commandait une compagnie d'archers qui devaient arrêter toutes les personnes prises en flagrant délit. La charge fut créée par François Ier, en 1526, et disparut en 1789.

Lieutenant général de police. Cette charge, créée en 1667, était un dédoublement de la lieutenance civile. Le lieutenant général de police avait dans ses attributions : la santé publique, les marchés, la mendicité, les hôtels, les tavernes et lieux mal famés, les règlements des marchands, les poids et mesures, l'impression et la distribution des écrits clandestins. Ces attributions étaient préventives et non répressives; toutefois, il pouvait juger tous les délinquants pris en flagrant délit. Il dépendait du secrétaire d'Etat, qui avait Paris dans son département. Le premier en date, La Reynie, sut même donner à ses fonctions une telle importance qu'il en fit un véritable ministère.

— Mar. Le grade de *lieutenant de vaisseau* est intermédiaire entre l'enseigne de vaisseau et le capitaine de frégate, et correspond au grade de capitaine dans l'armée de terre. Le lieutenant de vaisseau est chef de quart à bord des gros navires, second des bâtiments commandés par un capitaine de frégate; il commande les navires de petit tonnage, torpilleurs, canonnières, avisos. Le cadre est de 800, et ils sont divisés en échelons : 5 ans, 8 ans, 12 ans de grade, avec solde progressive. Leur tenue comporte les épaulettes en or mat et à grain fin et trois galons aux manches et à la casquette. Le grade se confère aux enseignes de vaisseau, deux tiers à l'ancienneté, un tiers au choix.

— Milit. Le grade de *lieutenant* est véritablement le premier grade d'officier, celui de sous-lieutenant ne constituant plus qu'une sorte de stage pour l'obtenir, puisque tout sous-lieutenant passe lieutenant de droit après deux ans de grade. A l'origine, même sous Louis XIII, les enseignes et cornettes pouvaient se faire nommer directement capitaines. D'ailleurs, dans les troupes de la maison du roi, les simples gardes, mousquetaires, etc., avaient le rang et le grade de sous-lieutenant. Mais, souvent aussi, ce grade de lieutenant était le terme de la carrière pour le soldat sorti des rangs.

L'insigne caractéristique du grade de lieutenant est, au bandeau du képi ainsi que sur les manches, un double galon du même métal, or ou argent, que les boutons de l'uniforme, avec, quand la tenue le comporte, une épaulette à franges, toujours du même métal, sur l'épaule gauche, et une contre-épaulette, c'est-à-dire une épaulette sans franges, sur l'épaule droite. V. FRANCE.

Lieutenant général des armées du roi. Cette charge, dont le titre remonte à 1460, fut réorganisée, en 1621, par Louis XIII, qui en investit le duc d'Epernon. Elle donnait à son titulaire le premier rang après les maréchaux de France. Dans une armée, le lieutenant général devait commander, sous les ordres immédiats du général en chef, une des ailes ou une des lignes de bataille. Puis il devint le commandant de l'unité supérieure à la brigade, et le nombre s'en multiplia beaucoup. Le titre fut aboli par une loi en 1793 et remplacé par celui de *général de division*. Mais ce dernier fut supprimé à son tour à la Restauration, et le titre de lieutenant général, rétabli, persista jusqu'en 1848.

LIEUTENANT-COLONEL n. m. Officier supérieur, d'un grade immédiatement inférieur à celui de colonel. ‖ Pl. *Des* LIEUTENANTS-COLONELS.

— ENCYCL. C'est à Louvois qu'on peut faire remonter la création des *lieutenants-colonels*, dont il avait surtout cherché à faire les véritables chefs des régiments, afin de suppléer à l'insuffisance des colonels en titre, dont le grade était vénal. La situation faite à ces officiers, par Louvois, se modifia également plusieurs fois, notamment sous Louis XV, par suite de la création de colonels en 2e et l'introduction d'autres titres analogues. Enfin, à la Révolution, les lieutenants-colonels disparurent, en même temps que les colonels, quand les régiments furent remplacés par des demi-brigades. Sous le premier Empire, le second du colonel portait le titre de major; il ne reprit le titre de lieutenant-colonel qu'à la Restauration.

Le lieutenant-colonel est l'auxiliaire du colonel, spécialement en ce qui concerne l'instruction et la discipline.

L'insigne caractéristique du lieutenant-colonel consiste en cinq galons portés au bandeau du képi et sur les manches, dont trois du même métal que le bouton alternent avec deux du métal opposé; il porte deux épaulettes à gros grains, dont les tournantes et les franges sont du même métal que le bouton, le corps étant du métal opposé.

LIEUTENANTE n. f. Femme d'un magistrat qui a le titre de lieutenant : *Mme la* LIEUTENANTE *criminelle*.

LIEUVIN (lat. *Lixovinus pagus*), ancien pays de la province de Normandie, s'étendant entre la Seine, la Rille et la Touque, dans les départements actuels de l'Eure et du Calvados. Le chef-lieu en était *Lisieux*; les principales villes Honfleur, Orbec, Pont-Audemer, Bernay. Contrée pittoresque et bien arrosée, riche en prairies.

LIÈVE (subst. verb. de *lever*) n. f. Anc. dr. Extrait d'un papier terrier contenant la désignation de chaque héritage, le nom du tenancier, la qualité et la quotité de la redevance à laquelle il était soumis.

LIEVEN (Jean-Henri, comte DE). général suédois, né en Livonie en 1664, mort à Stockholm en 1733. Il se distingua dans les guerres de Charles XII, était lieutenant-colonel à Narva, général major en 1710. En 1713, il fut dépêché auprès de Charles XII en Turquie, pour ramener le roi en Suède. En 1719, il entra au Sénat.

LIEVEN (Dorothée-Christophorowna DE BENKENDORFF, princesse DE), née en 1784, morte à Paris en 1857. Femme du général Christophe-Andréievitch de Lieven, elle accompagna son mari dans son ambassade à Berlin (1809), à Londres (1812-1834), où elle réunit tous les hommes remarquables des divers partis. De 1818 à 1823, s'établit, entre elle et le prince de Metternich, une étroite liaison. De retour en Russie avec son mari, en 1834, elle devint dame d'honneur de l'impératrice. Après la mort de ses deux fils, elle quitta son mari, et alla, en 1836, se fixer à Paris, où son salon éclipsa quelque temps celui de Mme Récamier. Depuis 1839 jusqu'à sa mort, Guizot lui fut attaché par une tendre et fidèle affection. Elle a laissé quelques fragments de *Mémoires* et une nombreuse correspondance.

LIEVENS (Jan), peintre hollandais, né à Leyden en 1607, mort à Anvers vers 1650. Ce fut vers 1627 qu'il peignit son *Ecolier lisant devant un feu de tourbe*, chef-d'œuvre d'observation et de poésie. Charles Ier, roi d'Angleterre, l'appela à sa cour, où il passa trois ans et exécuta de nombreux portraits. De retour en Hollande, il se fixa à Anvers. Citons encore de lui : *le Sacrifice d'Abraham; David et Bethsabée* (1641); *la Continence de Scipion* (1641); les portraits de Tromp, de Michel Ruyter, etc.

LIÉVIN, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kilom. de Béthune, sur la Souchez, cours supérieur de la Deule, en aval d'Angres, avec lequel Liévin forme un seul centre de population : 14.014 hab. Centre d'exploitation d'importantes concessions de houille. Brasseries, sucreries, fabriques de pannes et carreaux.

Armes de Liévin.

LIÈVRE (du lat. *lepus*) n. m. Mammifère rongeur, de taille moyenne et élancée, à oreilles très longues, ayant les pattes de devant plus courtes que celles de derrière, d'un naturel craintif, très rapide à la course. ‖ *Lièvre changeant*, Gros lièvre des climats froids, dont la couleur varie suivant les saisons. ‖ *Lièvre des Patagons, Lièvre des pampas*, Nom vulgaire de l'agouti. ‖ *Lièvre sauteur*, Nom vulgaire de l'hélamys.

— Chair du lièvre : *Un civet, Un pâté de* LIÈVRE.

— Loc. div. : Fam. *Lièvre cornu*, Idées chimériques, par allusion au lièvre de la fable. ‖ *Sommeil de lièvre*, Sommeil très léger, que le moindre bruit interrompt. ‖ *Mémoire de lièvre, qu'on perd en courant*, Mémoire très courte, défaut complet de mémoire. ‖ *Etre poltron comme un lièvre*, Etre excessivement poltron. ‖ *Lever le lièvre*, Faire le premier une proposition; agiter le premier une question difficile. ‖ *Savoir où gît le lièvre*, Connaître le secret, le nœud d'une affaire. ‖ *Trouver le lièvre au gîte*, Surprendre quelqu'un à l'improviste. ‖ *Bailler le lièvre par l'oreille*. V. BAILLER. ‖ *Chasser deux lièvres à la fois, Courir le même lièvre*. V. COURIR. ‖ Pop. *Lièvre de gouttière*, Chat. ‖ *Gentilhomme à lièvre*, Appellation plaisante qu'on donnait familièrement à un seigneur pauvre, dont la principale ressource semblait être le produit de sa chasse.

— Art vétér. *Tête de lièvre*, Expression pour désigner une forme de cheval à chanfrein busqué et à longues oreilles, la faisant ressembler plus ou moins à une tête de lièvre.

— Blas. *Lièvre en forme*, Attribut du lièvre arrêté et accroupi sur ses pattes.

D'azur, à un lièvre d'or en forme, sur une terrasse de sinople.

— Bot. *Lin de lièvre*, Nom vulgaire de la cuscute, d'après quelques auteurs. ‖ D'autres disent LIN DE LIERRE.

— Chass. *Lièvre en forme*, Lièvre au gîte. ‖ *Lièvre ladre*, Lièvre qui se fait chasser dans les marais, et dont la chair passe pour avoir mauvais goût. ‖ *Prendre un lièvre à l'accroupie*, Le prendre le matin au gîte.

— Mar. Saisine de beaupré, tour de corde.

— Zool. *Lièvre marin*, Ancien poisson de la Méditerranée, du genre blennie. (Le lièvre marin de Rondelet est la blennie papillon [*blennius ocellaris*]. Ce naturaliste du XVIe siècle a aussi donné le nom de *lièvre marin* aux mollusques du genre aplysie; le nom remonte à Pline.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Les oreilles du lièvre**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. OREILLE.

— ENCYCL. Zool. Le genre *lièvre*, type de la famille des léporidés, comprend 170 espèces, répandues sur tout le globe. Le pelage des lièvres varie du gris fauve au roussâtre en dessus, et du jaunâtre au blanc en dessous; ils ne creusent pas de terriers aussi profonds que ceux des lapins, mais en orientent l'ouverture vers le soleil en hiver et vers l'ombre en été, au moins dans les pays tempérés; la femelle a de trois à quatre portées par an. Le lièvre commun (*lepus Europæus*), de toute l'Europe moyenne et méridionale, varie de taille et de pelage suivant les régions : petit et foncé dans les montagnes, il est très grand et très clair dans le pays plat, surtout dans les plaines de l'Allemagne. Le lièvre variable (*lepus variabilis*) est propre aux hautes montagnes ou aux régions boréales de l'ancien monde jusqu'au Japon; son pelage devient blanc en hiver. Il est remplacé dans le midi de l'Europe par le *lepus Mediterraneus*, en Sibérie et en Asie centrale par d'autres espèces : *Tolaï, Mandschuricus*, etc. En Amérique, le lièvre variable est remplacé par une espèce particulière (*lepus Arcticus*), qui abonde aux Etats-Unis. On a créé de nombreux sous-genres.

Lièvre.

— Art culin. La chair du *lièvre*, fort savoureuse, est en même temps, parmi les viandes noires, une des plus légères, surtout quand l'animal est dans toute sa maturité. Le lièvre se prête aux combinaisons culinaires les plus diverses : pâtés froids et chauds, daube, rôti, braisé, civet, etc.

— Chass. Le *lièvre* se chasse en plaine ou sous bois, avec des chiens d'arrêt ou des chiens courants. On le chasse encore avec une meute jusqu'à ce que mort s'ensuive, ou avec des lévriers qui ne tardent pas à le prendre et à l'étrangler. Quelquefois aussi, notamment en hiver, quand le lièvre est réfugié dans les bois dépouillés de leurs frondaisons, on le traque au moyen de rabatteurs qui le poussent devant eux jusqu'au moment où, arrivé à la ligne des chasseurs, ceux-ci le tirent au fusil.

Le Lièvre (sonnerie de trompe).

Les braconniers prennent le lièvre avec des collets ou lacs de laiton, qu'ils placent dans les coulées ou chemins habituellement suivis sous bois par ces animaux.

LIÈVRE, constellation de l'hémisphère austral.

— ENCYCL. Cette constellation méridionale, située au-dessous d'Orion, contient dix-neuf étoiles dans le catalogue de Flamsteed. La principale est une tertiaire, *Arneb* ou α *Lièvre*. Au-dessus se trouvent trois quartaires, disposées en ligne courbe vers l'étoile β du grand Chien. Pline appelle cette constellation *Dasypus*, et Virgile *Auritus*. Elle paraît n'avoir été placée dans le ciel que comme un des attributs du fameux chasseur Orion, son voisin.

LIÈVRETEAU (*tô*) n. m. Petit lièvre qui tette encore.

LIÉVRITE n. f. Minér. Syn. de ILVAÏTE.

LIEZELE, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines; 1.048 hab.

LIFFOL-LE-GRAND, comm. des Vosges, arrond. et à 10 kilom. de Neufchâteau, sur la Saônelle, affluent droit de la Meuse; 1.852 hab. Ch. de f. Est. Carrières; fontaine pétrifiante des Récollets.

LIFFRÉ, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 17 kilom. de Rennes, près la *forêt de Liffré*; 3.001 hab. Beurre, grains. Forge. Chapelle romane, maisons du XVIe et du XVIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 10.575 hab.

LIGADURE n. f. Petit cordage, aiguilletage goudronné, servant à lier, dans les anciennes galères, les éléments de l'antenne, c'est-à-dire le quart et la penne, et leurs soutiens, c'est-à-dire les lapasses.

LIGAMENT (*man* — du lat. *ligamentum*, lien) n. m. Anat. Nom donné à des faisceaux fibreux blanchâtres et très solides, réunis en un cordon ou en une bandelette aponévrotique et servant à fixer les os ou les viscères.

— Astron. *Ligament noir*, Sorte de ligne noire qui joint le bord du disque d'une planète passant sur le Soleil et le bord du diaphragme, avant que le contact ait vraiment lieu. (Cette particularité, qui dépend des phénomènes de diffraction, permet de relever l'instant précis des contacts.)

— Bot. Se dit des plantes dont la racine ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage.

— Zool. Partie élastique, qui réunit les deux valves des coquilles.

— ENCYCL. Anat. La plupart des *ligaments* sont articulaires et servent à fixer en contact les extrémités osseuses. Ainsi sont les *ligaments de Bertin* et *de Bigelow* à la hanche, les *ligaments de Cowper* et *de Bardinet* au coude.

D'autres servent à oblitérer une ouverture, ou bien à convertir en orifice une échancrure en réunissant comme un pont ses deux extrémités. Comme exemples de ces ligaments, on peut citer les *ligaments sacro-sciatiques*, l'arcade crurale nommée aussi *ligament de Poupart* ou *de Fallope*, le *ligament de Carcassonne* ou *ligament sous-pubien*.

LIGAMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** adj. Qui a rapport aux ligaments, qui est de leur nature.

Ligarius (Quintus), sénateur romain. Légat du proconsul Caius Considius Longus en Afrique, il avait suivi le parti de Pompée. Fait prisonnier après Thapsus (46 av. J.-C.), il avait été exilé. Cicéron et ses amis intercédaient en sa faveur, lorsque Tubéron l'accusa violemment. César décida que la cause serait plaidée au Forum. Cicéron défendit Ligarius avec tant de hardiesse, d'éloquence, d'habileté dans les louanges qu'il adressa à la clémence du dictateur, que celui-ci fit grâce à l'accusé. Le plaidoyer, publié aussitôt, fut accueilli avec une avide curiosité, et César lui-même voulut en avoir une copie. Ligarius n'en trempa pas moins dans la conspiration de Brutus; aussi périt-il dans la proscription du second triumvirat.

LIGATURE (du lat. *ligatus*, lié) n. f. Chir. Opération qui consiste à serrer un lien autour d'une partie quelconque du corps. ‖ Fil ou autre lien, bande de toile ou de drap, qui sert à opérer la ligature : *Trop serrer la* LIGATURE.

— Alchim. Appareil qui bouche hermétiquement un vaisseau.

— Arboric. Opération dans laquelle les arboriculteurs et jardiniers font usage d'un lien. V. la partie encycl.

— Mar. Morceau de filin avec lequel on serre et on réunit provisoirement les pièces d'un mât, d'une vergue.

— Musiq. anc. V. la partie encycl.

— Philol. Trait figurant plusieurs lettres : *Les* LIGATURES *grecques ne sont plus usitées*.

= κατά
= μάτων
= παρα
= χθην

Ligatures grecques (philol.).

— Sorcell. Maléfice par lequel l'envoûteur prétendait rendre impropre à l'acte conjugal.

— Techn. Mode d'attache de cordes, de cordages ou de fils de fer. ‖ Métier pour le tissage des étoffes dites « petits façonnés ».

— Typogr. Trait mince, qui lie les parties d'une même lettre. ‖ Caractère qui joint ensemble plusieurs lettres, comme œ.

Ligatures : 1 et 2. En fer; 3 et 4. En cordes.

— Encycl. Chir. Quelquefois, on pratique la *ligature* d'une tumeur pédiculée pour en amener la mortification; le plus souvent, la ligature est appliquée sur les artères pour obtenir l'arrêt de l'écoulement du sang. Comme fils à ligature, on emploie surtout la soie tressée ou bien le *catgut*, fait de boyau de chat ou de mouton et, par conséquent, résorbable. La ligature immédiate des vaisseaux permet d'assurer l'hémostase et de ne plus craindre l'hémorragie. Elle a été introduite dans la pratique par Ambroise Paré.

— Arboric. Les *ligatures* sont opérées tantôt pour fixer une plante à son tuteur, consolider une greffe ou palisser des rameaux, tantôt pour serrer l'une contre l'autre, de manière qu'elles blanchissent, les feuilles ou toutes autres parties vertes d'une salade ou d'un légume, tantôt enfin pour contrarier, dans une branche ou dans une pousse trop vigoureuse, la circulation de la sève. Le liage d'une plante à son tuteur peut s'opérer avec toute espèce de liens, mais la ligature d'une greffe exige des précautions. On effectue celle-ci en commençant par le haut et en y employant une matière aussi peu coûteuse que possible, mais, en tout cas, d'une élasticité suffisante, surtout pour les greffes délicates; par exemple, la greffe en écusson ou la greffe anglaise. La laine filée est d'un excellent usage, mais elle revient cher. Les fibres de raphia sont économiques et d'un bon usage; de même, encore, les tiges de jonc, l'osier, les feuilles de massette ou de spargaire. Il convient de subordonner le choix des substances à la nature de la greffe ou à celle du végétal.

Ligatures : 1, 2. En fil de fer; 3. En paille tressée; 4. En cordes.

Le palissage des rameaux s'opère avec du jonc, du raphia, ou même de l'osier pour les branches un peu fortes.

On lie les salades et les légumes avec de la paille de seigle trempée dans l'eau et piétinée, ce qui l'assouplit.

Quelquefois, aussi, on ligature les rameaux trop vigoureux pour les mettre à fruit, pour leur faire produire des fruits plus volumineux. On les enroule, à cet effet, sur une certaine longueur, d'une ligature en spirale, que l'on serre plus ou moins, suivant que l'écorce du sujet présente plus ou moins de dureté ou de mollesse. Une telle ligature produit des effets analogues à ceux de l'*incision*.

— Musiq. Dans la théorie du contrepoint, le mot *ligature* est l'équivalent de *syncope*, lorsque le contrepoint de deuxième espèce (deux notes contre une) est écrit de façon que la note de l'espèce la plus brève, se faisant entendre en même temps que l'autre, soit toujours liée à la note identique du temps précédent.

Ligature.

Dans l'ancienne notation du plain-chant, au moyen âge, on donnait le nom de « ligature » à la réunion de plusieurs notes carrées, qu'on joignait ainsi de façon à ne former qu'une figure dans laquelle chaque note isolée prenait une valeur différente, selon qu'elle était placée au commencement, au milieu ou à la fin, qu'elle était ascendante ou descendante, qu'elle avait une queue ou n'en avait point, que cette queue était placée à droite ou à gauche, dirigée en haut ou en bas, que la note était blanche ou noire, etc. Il y avait trois sortes de ligatures : les ligatures proprement dites, les ligatures de position et les ligatures mixtes, ces dernières formées de la combinaison des deux précédentes. Ce système, compliqué et peu précis, fut remplacé au moyen de trois signes : le trait de mesure, l'arc de ligature et le point adopté comme signe d'augmentation.

Ligatures, dans l'ancien plain-chant.

— Sorcell. La *ligature* s'appelait aussi le *nouement de l'aiguillette*. Ovide et Virgile parlent de la ligature, qui s'opérait en nouant avec un cordon une petite figure de cire, en prononçant des conjurations et en la perçant d'une épingle. On conjure le maléfice de la ligature en portant un anneau dans lequel est enchâssé un œil de belette. Dans certains pays, pour en préserver une mariée, on perce un tonneau de vin blanc dont le premier jet doit passer à travers son alliance.

LIGATURER v. a. Serrer avec une ligature.

LIGE (*lij'* — peut-être d'un mot bas lat. *liticus*, dérivé de *liti*, lites) adj. Se disait du vassal lié envers son seigneur par une obligation plus étroite qu'envers tout autre seigneur, s'il en avait plusieurs : *Homme* LIGE. *Vassal* LIGE.

— Fig. Absolument dévoué et comme inféodé : *Il ne faut se faire l'homme* LIGE *d'aucun gouvernement*. ‖ Qui appartient, qui a rapport à l'homme lige : *Hommage* LIGE. *Foi* LIGE. *Fief* LIGE. *Puissance* LIGE.

LIGEAUTÉ (*jô-té*) n. f. Etat d'homme lige.

LIGÉE (*jé*) n. f. Serment de fidélité de l'homme lige.

LIGEMENT (*je-man*) adv. D'une manière lige : *Terre tenue* LIGEMENT.

LIGENCE (*janss*) n. f. Etat d'un homme lige; qualité d'un fief lige; devoir de vassal lige. ‖ Action de prêter serment d'homme lige.

Liger (Charles-Louis), médecin français, né et mort à Auxerre (1717-1760). Nommé médecin conseiller du roi après avoir été reçu docteur à Paris en 1742, il retourna dans sa ville natale, où il exerça la médecine avec beaucoup de distinction et de succès. On lui doit des travaux remarquables sur la goutte, surtout au point de vue historique; ils sont résumés dans son *Traité de la goutte* (1753).

LIGÉRIEN, ENNE (*jé-ri-in, èn'* — du lat. *Liger*, n. de la Loire) adj. Qui appartient au bassin de la Loire; qui a rapport à cette rivière.

— n. m. Géol. Sous-étage inférieur de l'étage turonien (système crétacé) : *Le* LIGÉRIEN.

LIGHTFOOTIE (pron. angl. *la-ït-fou-tî*) n. f. Genre de campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

LIGHT WEIGHT (*la-ït', ou-ét'* — mots angl., signif. *poids léger*) n. m. Sport. Dans toute épreuve handicapée (courses, régates, etc.), Concurrent qui est le plus favorisé sous le rapport du poids, de la distance à parcourir, etc.

LIGIDIUM (*ji, om'*) n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des oniscidées, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord. (Les *ligidium* ressemblent aux ligies ou cloportes de mer, mais ils vivent dans les eaux douces. Le *ligidium Personi* est commun dans les étangs.)

LIGIE (*jî*) ou **LIGIA** (*ji*) n. f. Genre de crustacés isopodes euisopodes, famille des oniscidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers. (Les ligies sont des cloportes d'assez grande taille, qui courent vivement sur les rivages parmi les rochers et les galets, dans les embarcations échouées, etc.)

Ligie (gr. d'un tiers).

Ligier (Pierre-Mathieu), artiste dramatique français, né et mort à Bordeaux (1796-1872). Il commença à jouer la tragédie à Bordeaux. Encouragé par Talma, il se rendit à Paris, entra au Conservatoire, débuta en 1820 à la Comédie-Française, joua ensuite sur diverses scènes et devint sociétaire au Théâtre-Français. Ligier, dont le jeu était d'une saisissante énergie, et qui avait une laideur expressive, excellait dans l'interprétation des personnages hypocrites et méchants du drame et de la tragédie. On cite, parmi ses meilleurs rôles : Louis XI, Triboulet de *Le roi s'amuse*, Richard III, etc.

Liginiac, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. d'Ussel, près des gorges de la Dordogne et sur un de ses affluents; 1.519 hab. Eglise, avec chœur du XIIe siècle.

Liglet, comm. de la Vienne, arrond. et à 20 kilom. de Montmorillon; 1.161 hab. Ch. de f. Orléans. Fours à chaux, huilerie. Eglise des XIIe et XVe siècles.

Lignac, comm. de l'Indre, arrond. et à 24 kilom. du Blanc, sur l'Allemette, affluent droit de l'Anglin; 2.108 hab. Carrières. Ancien château des ducs d'Aquitaine.

Lignac (l'abbé Joseph-Adrien Le Large de), philosophe français, né à Poitiers vers 1710, mort à Paris en 1762. Elève des jésuites, il les quitta pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. Il se voua à des études philosophiques et scientifiques. Nous citerons de lui : *Mémoire pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques* (1748); *le Témoignage du sens intime et de l'expérience, opposé à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes* (1760); *Eléments de métaphysique tirés de l'expérience* ou *Lettres à un matérialiste sur la nature de l'âme* (1753); *Témoignage du sens intime et de l'expérience* (1760).

LIGNAGE (*gnaj'* [*gn* mll.] — rad. *ligne*) n. m. Race, famille, extraction : *Nous sommes tous de même* LIGNAGE.

— Constr. Action de ligner une pierre de taille, une pièce de bois, etc.

— Pêch. Pièce de bois, destinée à supporter les lignes.

LIGNAGE (*gnaj'* [*gn* mll.]) n. m. Comm. Se disait d'un vin rouge de qualité médiocre, récolté près d'Orléans.

LIGNAGE (*gnaj'* [*gn* mll.] — du lat. *lignum*, bois) n. m. Féod. Droit d'usage, dans une forêt.

LIGNAGER (*gna-jé* [*gn* mll.] — rad. *lignage*) adj. m. ‖ *Retrait lignager*, Droit qu'avaient les parents d'un défunt de reprendre, dans un délai fixé, l'héritage vendu par lui, à la condition de rembourser le prix à l'acquéreur.

— n. m. Celui qui est du même lignage.

— Encycl. Le *retrait lignager*, de droit commun dans les pays coutumiers, était admis dans plusieurs provinces de droit écrit. Le droit n'appartenait qu'aux parents de la ligne du vendeur (lignagers), et ne pouvait être exercé que contre un acquéreur non lignager. Il se prescrivait par an et jour. Il a été aboli en 1790.

LIGNAN (*gn* mll.) n. m. Variété de cépage blanc, vigoureux, à maturité précoce, et dont les fruits sont consommés souvent comme raisins de table. (Disséminé dans les vignobles français, ce cépage est plus répandu en Italie, dans le Piémont, et en Alsace.) Syn. BLANC DE PAGES, JOUANEN, JOANNENC CHARNU, LUGLIENGA, KIENZHEIM, MADELEINE BLANCHE, RUMAMELLAS, etc.

Lignan, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de Bordeaux; 402 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane; statue du XVe siècle. Sources incrustantes. Le vignoble donne des vins blancs et des vins rouges de bonne qualité.

LIGNARD (*gnar'* [*gn* mll.]) n. m. Sobriquet donné aux soldats d'infanterie de ligne. ‖ En T. de journal., Reporter payé à la ligne. ‖ En typogr., Compositeur qui fait spécialement la ligne courante.

LIGNE (*gn* mll. — du lat. *linea*, fil de lin; de *linum*, lin) n. f. Géom. Etendue à une seule dimension; trait qui figure cette étendue et considéré comme n'ayant ni largeur ni épaisseur : LIGNE *droite*. LIGNE *brisée*. LIGNE *courbe*. LIGNES *parallèles*. LIGNE *perpendiculaire*. LIGNE *oblique*.

Lignes (leurs formes, leurs directions) : 1. Droite; 2. Courbe; 3. Brisée; 4. Mixte; 5. Parallèles; 6. Verticale; 7. Horizontale; 8. Perpendiculaire; 9. Oblique. (V. ces mots).

Le lieu où les surfaces de deux corps se rencontrent est appelé LIGNE. (A. Blanchet.) ‖ *Ligne de foi*, Ligne marquée à ses deux extrémités sur une alidade, un graphomètre, etc., par les fils des pinnules, et sur laquelle se trouve le zéro de la graduation de l'instrument. ‖ *Ligne géodésique*, Ligne la plus courte qu'on puisse mener entre deux points donnés sur une surface donnée. (V. GÉODÉSIQUE.) ‖ *Ligne d'opération*, Suite de jalons déterminant une ligne qui doit servir de base à un nivellement ou à un levé de plan. ‖ *Lignes de niveau*, Lignes d'une surface qui sont les sections faites dans cette surface par des plans horizontaux. (V. NIVEAU.) ‖ *Ligne de plus grande pente*, Courbe qui a pour tangente en un quelconque de ses points la perpendiculaire aux horizontales du plan tangent à la surface en ce point. (V. PENTE.) ‖ *Ligne de courbure*, Ligne qui est le lieu des points de cette surface tels que les normales menées en deux points infiniment voisins se rencontrent. (V. COURBURE.)

— Trait visible ou imaginaire, qui sépare deux choses contiguës : *Tracer la* LIGNE *des frontières*. *La* LIGNE *de l'horizon*. ‖ Service de transports entre deux points et par une voie déterminée : *Une* LIGNE *d'omnibus*. ‖ Direction et ensemble des ouvrages d'un chemin de fer : *La* LIGNE *du Nord*. ‖ Direction marquée par une série de points déterminés sur le terrain : *Une* LIGNE *de douanes*.

— Série de mots, disposés transversalement dans une page écrite ou imprimée : *Rédacteurs payés à la* LIGNE.

— Cordeau, ficelle tendue dans une direction déterminée. ‖ Ficelle frottée de couleur, avec laquelle l'ouvrier qui doit scier une pièce de bois indique préalablement la direction à suivre. ‖ Cordeau tendu pour indiquer un alignement : *De longues allées d'arbres plantées à la* LIGNE. ‖ *Ligne à plomb*, Direction marquée par le fil à plomb.

— Fig. Rang, valeur relative : *Ecrivains qu'on doit placer sur la même* LIGNE. ‖ Traits remarquables dans une série d'événements : *Les grandes* LIGNES *de l'histoire*. ‖ Règle de conduite : *Suivre sa* LIGNE *sans dévier*.

— Anat. *Ligne médiane*, Ligne imaginaire divisant le corps en deux parties égales et servant de point de repère pour établir les rapports et l'étendue des organes anatomiques. ‖ *Ligne blanche*, Sorte de bandelette aponévrotique étendue sur la ligne médiane de l'appendice xiphoïde sternal au pubis et formée par l'entrecroisement des aponévroses d'insertion des muscles abdominaux. (On rencontre quelquefois, à ce niveau, de petites hernies fort douloureuses, dites *hernies de la ligne blanche*.) ‖ *Ligne âpre* (du fémur), Saillie rugueuse formée par le bord inférieur du fémur et donnant attache aux muscles vaste externe et vaste interne. ‖ *Ligne innominée*, Ligne qui suit

le détroit supérieur du bassin. ‖ *Ligne temporale*, Sorte de crête limitant en haut l'apophyse mastoïde. (Elle devient un repère important, dans la trépanation pour mastoïdite.)

— Archit. *Ligne de foulée*, Lieu des positions du pied d'un homme qui monte librement un escalier. ‖ *Ligne de naissance*, Ligne suivant laquelle a lieu le raccordement entre l'intrados d'une voûte et la surface du pied-droit. ‖ *Ligne d'about*, Intersection du plan de lattis supérieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière. ‖ *Ligne de gorge*, Intersection du plan de lattis inférieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière.

— Astron. *Ligne des nœuds*, Ligne d'intersection du plan de l'orbite d'un astre avec le plan de l'écliptique. ‖ *Ligne des absides*, Grand axe de l'orbite d'une planète.

— B.-arts. Tracé des contours : *La pureté des* LIGNES *est le grand mérite de Raphaël*. ‖ *Ligne de beauté*, Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. ‖ Fam. *Avoir la ligne, de la ligne*, Avoir un profil pur, des formes harmonieuses. ‖ *Ligne d'horizon*, Intersection du plan d'un tableau par le plan horizontal qui contenait l'œil du peintre. ‖ *Ligne d'ombre*, Ligne qui sépare l'ombre portée par un objet de la partie éclairée du plan du tableau.

— Chirom. Chacun des traits dont est marquée à l'intérieur la peau de la main, et au moyen desquels on prétend deviner le caractère et prédire le destin des gens. V. CHIROMANCIE.

— Dr. des gens. *Ligne de respect*, Ligne fictive tracée à une certaine distance des côtes pour indiquer l'endroit où finissent les eaux d'un Etat, et qui forme la frontière de la mer territoriale. ‖ *Ligne de démarcation d'Alexandre VI*, Ligne tracée sur la mappemonde, en 1493, par le pape Alexandre VI, pour séparer les possessions espagnoles de celles des Portugais. (Les côtes d'Afrique et les Indes orientales étaient accordées aux Portugais; les terres situées à l'ouest et au midi d'une ligne tirée à 100 lieues à l'O. des Açores étaient dévolues aux Espagnols.)

— Escr. *Etre en ligne*. Se dit d'un tireur dont la lame est bien placée devant lui et qui ne sort pas des limites du corps de l'adversaire.

— Fortif. Retranchement : *Travailler aux* LIGNES. *Attaquer. Forcer, Combler des* LIGNES. ‖ Suite d'ouvrages de fortification, destinés à couvrir une armée, un corps d'armée, un camp, à fermer une trouée ou un débouché, à protéger les approches d'une place : LIGNES *continues*, LIGNES *d'approche, de circonvallation*. ‖ *Ligne magistrale*, Ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte. ‖ *Ligne de moindre résistance*, Endroit où une mine doit nécessairement faire explosion. ‖ *Ligne de défense* ou *Ligne frontière*, Ligne que, dans le système défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. ‖ *Ligne de feux*, Crête intérieure d'un parapet, d'où partent les coups de feu des défenseurs de la place. ‖ *Ligne d'investissement*, Ligne tracée autour d'une place forte investie et occupée par un cordon de troupes chargées d'intercepter toutes les communications de la place avec l'extérieur.

— Généal. Filiation, succession de générations de la même famille : LIGNE *masculine*. LIGNE *féminine*. LIGNE *paternelle*. LIGNE *maternelle*. ‖ *Ligne ascendante*, Celle qui va du fils au père, au grand-père, et ainsi de suite, toujours en remontant. ‖ *Ligne descendante*, Celle qui va du père au fils, au petit fils, et ainsi de suite, toujours en descendant. ‖ *Ligne directe*, Celle qui comprend les personnes issues directement les unes des autres par filiation, c'est-à-dire les ascendants et les descendants. ‖ *Ligne collatérale*, Celle qui comprend les parents issus d'une souche commune, mais non les uns des autres par filiation.

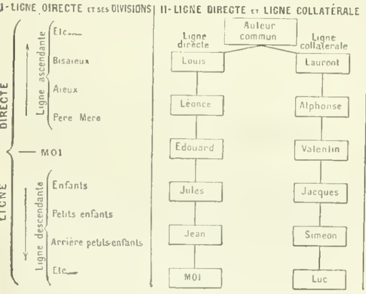

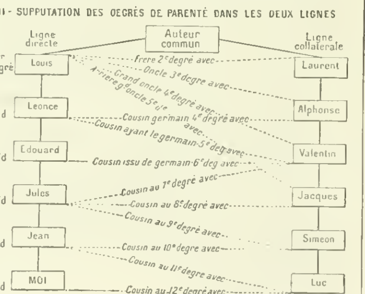

— Géogr. *Ligne équinoxiale*..., Ligne méridienne... ‖ *Ligne de faîte*, Crête d'une chaîne de hauteurs, ligne qui marque la séparation des deux versants.

— Gnomon. *Ligne horizontale*, Intersection du plan du cadran et du plan de l'horizon. ‖ *Lignes horaires*, Intersections des cercles horaires de la sphère avec le plan du cadran.

— Jeux. Jeu de billes dans lequel les billes sont placées en ligne droite, à 4 ou 5 centimètres l'une de l'autre, par un des joueurs. (Les autres, à une distance déterminée, les visent et gagnent celles qu'ils touchent.) ‖ Au jeu de dames et d'échecs, Rangée oblique ou verticale des cases. ‖ *Grande ligne*, Celle qui partage transversalement le jeu et aboutit à la gauche de chaque joueur.

— Manèg. Espace que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manège : LIGNE *de la volte*. LIGNE *du carré*.

— Mar. Formation de bâtiments de guerre en mer ou au mouillage : LIGNE *de file*. LIGNE *d'embossage*. ‖ Petit cordage très solide, qui, suivant son usage, se nomme *ligne d'amarrage, ligne de sonde, ligne de loch*. ‖ *Ligne de sauvetage*, Cordage muni d'un flotteur destiné à haler les personnes tombées à l'eau. ‖ *Ligne de flottaison*, Trace du plan de la mer sur la coque. (Suivant que le navire est lège ou chargé, on a la *ligne de flottaison lège* ou la *ligne de flottaison en charge*.) ‖ *Ligne de science*, Ligne tracée au préalable sur la coque et où l'on arrête le doublage pendant la construction sur cale. ‖ *Ligne de foi*, Trait indiquant l'axe du navire sur un compas de route. ‖ *Ligne d'eau*, Coupe faite dans la carène par un plan parallèle à la flottaison. ‖ *Vaisseau de ligne*, Grand bâtiment de guerre. ‖ *Chaloupes de ligne*, Embarcations escortant les vaisseaux de ligne pour les préserver des brûlots. ‖ *La ligne*, L'équateur. ‖ *Baptême de la ligne*. V. BAPTÊME. ‖ *Le Père La Ligne*, Personnage allégorique du baptême.

— Méd. *Ligne âpre*, Bord postérieur du corps du fémur. ‖ *Ligne blanche*, Entre-croisement des aponévroses de la paroi abdominale qui forme une ligne blanchâtre de l'appendice xiphoïde à la symphise pubienne. (Cette ligne devient noire ou brune, chez la femme enceinte.)

— Métrol. anc. Douzième partie d'un pouce. ‖ Cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau, dans le langage des fontainiers.

— Milit. Direction générale de la position des troupes; suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns à côté des autres, sur une même ligne : *La* LIGNE *appuyait sa droite au village*. ‖ *De ligne*. Se dit de troupes qui combattent en ligne, par grandes manœuvres d'ensemble : *Troupes de* LIGNE. *Régiments de* LIGNE. ‖ *Ligne de bataille*, Front de la formation constituée par plusieurs unités, disposées les unes à côté des autres. ‖ *Lignes d'opérations*, Lignes par lesquelles une armée se dirige de sa base vers le but qu'elle veut atteindre. ‖ *Lignes de communication* ou *de ravitaillement*, Lignes par lesquelles l'armée qui opère se maintient en rapport avec sa base. ‖ *Ligne de retraite*, Ligne qu'une armée doit toujours se ménager, même quand elle opère offensivement, pour opérer sa retraite, si celle-ci devient nécessaire. ‖ *Ligne de convoi*, Espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. ‖ *Ligne de mire*, Ligne idéale, déterminée, dans une arme à feu, par le cran de mire ou l'œilleton de la hausse d'une part, et par le guidon de l'autre, et que le tireur fait passer par le but à atteindre. ‖ *Ligne de site*, Ligne qui, quand l'arme est pointée, passe par le centre de la bouche du canon et le point visé. ‖ *Ligne de tir*, Prolongement de l'axe du canon de l'arme à feu. ‖ *Se porter sur la ligne*, Se diriger vers le point qu'on doit occuper sur la ligne. ‖ *Entrer, Se mettre en ligne, Etre en ligne*, Se placer, Etre placé dans la direction générale de la ligne. ‖ *Rompre la ligne*, Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. ‖ *Refuser la ligne*, Rester trop en arrière de la ligne générale. ‖ *Marcher en ligne*, Conserver l'alignement général et partiel. ‖ *A droite en ligne! A gauche en ligne!* Commandements destinés à faire passer une escouade ou une section en marche par le flanc de la formation en colonne à la formation déployée. (Le guide continue sa marche sur le point de direction, les files font à droite, ou à gauche, et se portent rapidement à sa hauteur, en dédoublant s'il y a lieu.)

— Musiq. *Lignes de portée*, Les cinq traits horizontaux et parallèles qui servent à déterminer la place des notes.

— Pêch. Long fil fait de crin tressé, de cordonnet, de soie, etc., qui, muni quelquefois d'un flotteur, s'attache par une de ses extrémités à une canne à pêche, ou que l'on tient à la main, et qui est garni à l'autre bout d'une avancée en florence ou racine anglaise, armée d'un ou de plusieurs hameçons. ‖ Appareil de pêche composé d'un bâton, ou canne à pêche, et d'une ligne. ‖ *Ligne dormante*, Ligne qui demeure fixée dans l'eau sans qu'on la tienne. ‖ *Ligne flottante*, Celle qui, attachée à un corps flottant, est entièrement livrée à l'action du courant. ‖ *Ligne volante*, Ligne à main, légère, généralement sans flotteur ni plomb, au moyen de laquelle le pêcheur promène l'appât à la surface de l'eau. ‖ *Ligne de fond*, Ligne sans flotteur qui repose au fond de l'eau et est garnie de distance en distance de fils courts portant des hameçons. ‖ Fam. *Pêcher à la ligne d'argent*, Acheter du poisson et dire qu'on l'a pêché. — *Pêcher à la ligne*, Quêter, chercher à attraper des choses une à une : *Pêcher les compliments* À LA LIGNE.

— Typogr. *Ligne de tête*, Première ligne de la page contenant le folio. ‖ *Ligne de pied*, Ligne située tout au bas de la page, et qui ne contient quelquefois que la signature. ‖ *Ligne de blanc*, Ligne formée de cadrats et qui ne donne rien à l'impression. ‖ *Ligne perdue*, Celle qui, pleine ou non, se trouve placée entre deux blancs. ‖ *Ligne pointée*, Celle qui ne contient que des points mis en remplacement d'un passage non rapporté. ‖ *Lignes à voleur*, Lignes composées d'une syllabe ou d'un mot de trois ou quatre lettres qu'il aurait été possible de faire entrer dans la ligne précédente. (Elles sont payées comme les lignes pleines; mais, le plus souvent, le correcteur les « casse ».)

— Zool. *Ligne fémorale*, Ligne qui, chez les coléoptères, est située sur le métasternum, au-dessous du fémur intermédiaire, ou sur le premier segment de l'abdomen, au-dessous du fémur postérieur. ‖ *Ligne stridulatoire*, Saillie tégumentaire qui sert à rendre un son par le frottement, comme on l'observe chez certains coléoptères. ‖ *Ligne oculaire*, Ligne théorique qui, chez les araignées, passe par le centre des yeux, ceux-ci étant, en principe, placés sur deux lignes de quatre yeux chacune. On distingue une ligne oculaire antérieure et une ligne oculaire postérieure.)

— Loc. div. *Ligne visuelle*, Ligne droite menée de l'œil de l'observateur à l'objet perçu. ‖ *Hors ligne*, D'une supériorité très marquée : *Un ouvrage, Un écrivain* HORS LIGNE. ‖ *Dépasser la ligne*, Aller au delà de ce que permettent les convenances ou les conventions. ‖ *Ecrire deux lignes*, Ecrire une courte lettre. ‖ *Tirer à la ligne*, Donner un développement excessif à un travail payé à la ligne. ‖ *Lire entre les lignes*, Deviner le sens caché d'un écrit, découvrir la véritable intention de l'auteur qu'il n'a pas exprimée catégoriquement. ‖ *Donner la ligne à quelqu'un*, Ecrire en vedette, au commencement d'une lettre, les mots qui servent à désigner la personne, comme *Monsieur, Monseigneur*, etc. ‖ *Mettre, Aller à la ligne*, Laisser une ligne inachevée et en commencer une autre au-dessous en laissant un peu de blanc devant le premier mot de cette dernière. ‖ *A la ligne*, Forme elliptique que l'on emploie en dictant pour indiquer qu'il faut aller à la ligne. ‖ *Mettre, Faire entrer en ligne de compte*, Comprendre dans un compte. — Fig. Compter, tenir compte de.

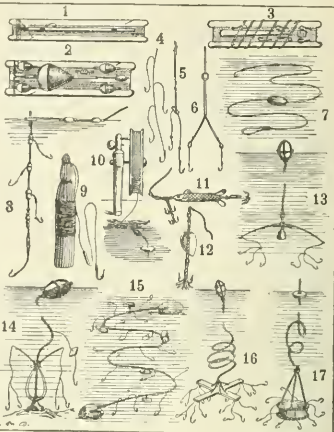

Lignes d'eau douce : 1. Flottante; 2. A brochet; 3. De fond; 4. A fouetter; 5. A goujons; 6. Balance à goujons; 7. Ligne à soutenir; 8. A pater noster; 9. Au torchon; 10. A grelot; 11. A poisson d'étain; 12. A cuiller. — *Lignes de mer* : 13. A grand couple; 14. A archet; 15. De fond; 16. A fourquette; 17. A couffe de palangre.

— ALLUS. HISTOR. : **Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je le ferai pendre**, Mot attribué à Laubardemont. V. PENDRE.

— ENCYCL. Dr. La *ligne* est le lien qui rattache les uns aux autres les membres d'une même famille. En ligne directe, les degrés de parenté se comptent par les générations existant entre les personnes. Ainsi, le fils est au premier degré à l'égard de son père, et au second degré à l'égard de son grand-père. En ligne collatérale, les degrés se comptent également par le nombre des générations, mais en remontant, d'abord, de l'un des collatéraux jusques et non compris l'auteur commun, et en redescendant ensuite de celui-ci jusqu'à l'autre collatéral. Ainsi, deux frères sont au second degré, car, en remontant de l'un d'eux au père commun, on compte un degré, et en redescendant de celui-ci jusqu'à l'autre, on compte un autre degré; deux cousins germains sont au quatrième degré, car on franchit deux générations pour monter de l'un d'eux à l'auteur commun et deux autres générations pour descendre de celui-ci jusqu'à l'autre.

Le droit canonique ne compte pas les deux côtés; pour lui, deux frères sont parents au premier degré.

— Musiq. La portée musicale est composée de cinq *lignes* horizontales et parallèles. On compte ces lignes en commençant par la plus basse, et elles se désignent donc de la manière suivante :

5e ligne.	
4e ligne.	4e interligne.
3e ligne.	3e interligne.
2e ligne.	2e interligne.
1re ligne.	1er interligne.

Le nombre des lignes variait au moyen âge, et même, à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, la portée en comprenait huit pour la musique d'orgue ou de clavecin. Depuis longtemps, la figure de la portée à cinq lignes est immuable; et les notes qui dépassent la portée soit en haut, soit en bas, sont écrites à l'aide de petites lignes additionnelles, dont on augmente le nombre, selon les besoins du dessin musical, de la façon ci-contre :

3e ligne suppl.	d'en haut.
2e ligne suppl.	
1re ligne suppl.	
1re ligne suppl.	d'en bas.
2e ligne suppl.	
3e ligne suppl.	

Dans le plain-chant, la portée n'est que de quatre lignes. On suppose que c'est à Guido d'Arezzo qu'on doit l'emploi des lignes dans le plain-chant, d'où, plus tard, elles ont passé dans la musique profane.

LIGNE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Tournai, sur la Dendre, affluent de l'Escaut; 1.137 hab. Berceau de la *famille de Ligne*, qui possède aux environs le château de Belœil, construit en 1146.

LIGNE (famille DE), famille princière de Belgique, originaire de Ligne (Hainaut). Depuis la fin du Xe siècle, on retrouve ses membres mêlés à tous les événements de l'histoire de la Belgique. En 1513, le baron Antoine de Ligne, surnommé le **Grand Diable de Ligne**, est créé prince de Mortagne et, en 1523, comte de Fauquemberghe. En 1544, la seigneurie de Ligne est érigée en comté; puis les comtes de Ligne deviennent successivement princes d'Epinoy (1592), princes du Saint-Empire (1601), grands d'Espagne (1602), princes d'Amblise (1608). De

cette famille sont sortis les seigneurs de Barbançon, les princes d'Arenberg, de Chimay, d'Épinoy, les ducs de Croy, les comtes de Beaumont, etc.

Ligne (Charles-Joseph, prince de), né à Bruxelles en 1735, mort à Vienne en 1814. Entré au service de l'Autriche, il acquit, surtout pendant la guerre de Sept ans et la guerre de succession de Bavière, une véritable réputation et obtint la faveur de Joseph II. Il voyagea ensuite en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, visita Voltaire à Ferney et devint à la cour de Louis XVI, le favori de la mode. En 1782, il fut chargé d'une mission auprès de Catherine II, qui l'accueillit avec éclat et l'emmena dans son voyage en Crimée. A la fin de l'année 1787, désireux de guerroyer contre les Turcs, il demande à être provisoirement au service de la Russie, mais il s'impatiente des tergiversations du général russe Potemkin durant le siège d'Otchakof et il revient dans les rangs autrichiens pour prendre part au siège de Belgrade (sept.-oct. 1789). En 1790, il refuse de se mettre à la tête des Belges révoltés contre l'Autriche, auxquels s'était joint son second fils Louis. Après la mort de l'empereur Joseph II (1790), il est tenu à l'écart, et ce n'est qu'en 1807 qu'il est enfin nommé feld-maréchal. La mort de son fils aîné Charles, tué en 1792 en combattant les Français, lui avait causé une profonde douleur. Ses écrits forment 34 volumes publiés de 1755 à 1811, sous le titre bizarre de *Mélanges militaires, littéraires, sentimentaires*. Le prince de Ligne y fait goûter le charme de son esprit vif, brillant, plus capable d'imagination que de mesure. Nul n'a su avec plus d'aisance, ni d'un ton plus badin, nous tracer la physionomie de cette époque légère.

Le prince de Ligne.

Ligne (Eugène Lamoral, prince de), homme d'État belge, petit-fils du précédent, né et mort à Bruxelles (1804-1880). Il fut candidat au trône de Belgique après la révolution de 1830, mais le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut élu. Il représenta le roi Léopold au couronnement de la reine Victoria (1838) et du tsar Alexandre II (1856). Ambassadeur à La Haye, à Paris et auprès des cours d'Italie, il devint en 1851 membre, puis président du Sénat. Il appartenait au parti libéral modéré.

LIGNÉ, ÉE (*gn* mll.) adj. Hist. nat. Qui est marqué de lignes colorées parallèles; qui a de nombreuses nervures : *Le palmier, avec ses feuilles* LIGNÉES. (B. de St.-P.)

Ligné, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Ancenis, au faîte entre le Donneau à l'E. et l'Erdre à l'O.; 2.636 hab. Ch. de f. Ouest. Mine de houille. — Le canton a 4 comm. et 8 785 hab.

LIGNÉE (*gn* mll. — rad. *ligne*) n. f. Descendance, postérité, race : *Laisser une nombreuse* LIGNÉE.
— Fig. Classe, catégorie : *Les esprits d'une haute* LIGNÉE. (Mme de Staël.)
— Syn. Famille, maison, etc. V. FAMILLE.

LIGNER (*gn* mll.) v. a. Tracer des lignes sur : LIGNER *une pierre avec une ficelle frottée de rouge*.
— Mar. *Ligner une voile*, La serrer pli par pli pour la mettre en soute.
— Vénér. En parlant du loup, Couvrir la femelle. ‖ On dit aussi ALIGNER.

LIGNEROLLE (*gn* mll.) n. f. Petite ligne un peu plus grosse que le fil à voile, faite avec l'étoupe des vieux cordages.

LIGNETTE (*li-gnèt'* [*gn* mll.]) n. f. Pêch. Ligne légère et de faibles dimensions, qui s'emploie surtout pour la pêche à fouetter. ‖ Fil pour faire les filets.

LIGNEUL (*gn* mll. — du lat. pop. *lineolum*, dimin. de *linea*) n. m. Cordonn. Fil poissé, servant à coudre les souliers. ‖ En brosserie, Fil poissé employé pour réunir un certain nombre de soies, dans la fabrication des brosses.

LIGNEUR (*gn* mll.) n. m. Matelot qui pêche la morue à la ligne. ‖ Nom du bateau employé pour la pêche à la morue.

LIGNEUX (*gneû* [*gn* mll.]), **EUSE** [de *lignum*, bois] adj. Bot. Qui est de la nature du bois. ‖ Se dit d'une plante ou d'une tige dans laquelle le bois est assez développé pour lui donner une grande rigidité. ‖ Se dit quelquefois (bien que cette expression tende à tomber en désuétude) de la substance qui donne au bois sa rigidité et qui imprègne les membranes des fibres et des vaisseaux. V. LIGNINE.

LIGNICOLE (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et *colere*, habiter) adj. Qui habite dans le bois : *Insectes* LIGNICOLES.

LIGNIDEXTRINE (*gn* mll., et *dèkss*) n. f. Chim. Substance qui se forme quand on fait agir l'acide chlorhydrique concentré sur le ligneux, et qui est analogue à la dextrine obtenue par l'action des acides étendus sur l'amidon.

Lignier (Octave), botaniste français, né à Pougy (Aube) en 1855, professeur de botanique à l'université de Caen. Il s'est surtout occupé d'anatomie végétale. Il a introduit dans la science la notion du *mériphyte*, qui permet d'expliquer la complexité du système vasculaire des plantes. Parmi ses nombreux mémoires, nous citerons : *Sur l'anatomie comparée des calycanthées, etc.* (1887), et *Végétaux fossiles de Normandie*; etc.

Lignières, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Arnon; 2.975 hab. Meulières. Corroirie, filature. Beau château inachevé (1654). — Le canton a 9 comm. et 9.541 hab.

Lignières, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Chinon, sur l'ancien lit du Cher devenu coulée parallèle à la Loire; 1.019 hab. Tanneries; culture du chanvre et de la vigne. Église des XIIIe et XVIe siècles.

Lignières-la-Doucelle, comm. de la Mayenne, arrond. et à 44 kilom. de Mayenne, entre des ruisseaux qui gagnent la rive droite de la Mayenne; 1.620 hab. Source ferrugineuse. Minerai de fer, tourbières.

LIGNIFÈRE (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit des branches d'arbre qui ne donnent que du bois.

LIGNIFIANT (*gn* mll., et *fi-an*), **ANTE** [rad. *lignifier*] adj. Qui produit le bois. Syn. de XYLOGÈNE.

LIGNIFICATION (*gn* mll., et *si-on*) n. f. Bot. Phénomène par lequel les membranes de certaines cellules végétales s'imprègnent de lignine.

LIGNIFIER (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lignifiions. Que vous lignifiiez*) v. a. Convertir en bois : *Les causes qui* LIGNIFIENT *les bourgeons ne sont pas bien connues.*
Se lignifier, v. pr. Se convertir en bois.

LIGNIFORME (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence du bois.

LIGNIN (*gn* mll.) n. m. Chim. Nom donné à l'un des principes immédiats de la matière incrustante du bois. (Il est soluble dans la potasse, la soude, l'ammoniaque, l'alcool, et insoluble dans l'eau et l'éther.)

LIGNINE (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois) n. f. Bot. Substance chimique qui imprègne les éléments du bois.
— Encycl. La *lignine*, appelée aussi *lignone* ou *lignose*, est une substance ternaire, qui imprègne les membranes des cellules ligneuses, des fibres et des vaisseaux, éléments constitutifs du bois des plantes vasculaires. La formule chimique paraît être $C^{19}H^{24}O^{10}$; c'est donc une substance moins riche en oxygène que la cellulose, à laquelle elle s'ajoute dans la membrane sans la détruire; elle est soluble dans l'acide nitrique ou la potasse, à chaud, sous pression. Elle se colore fortement en rouge par la fuchsine ammoniacale et rougit en présence de la phloroglucine additionnée d'acide chlorhydrique.

LIGNIRÉOSE (*gn* mll.) n. f. Chim. Nom donné à l'un des principes immédiats de la matière incrustante du bois. (Elle est soluble dans la potasse, l'alcool, l'ammoniaque, l'éther et la soude.)

LIGNITE (*gn* mll. — du lat. *lignum*, bois) n. m. Espèce de charbon fossile, qui contient des traces visibles d'organisation végétale.
— Encycl. Le *lignite* offre plusieurs variétés compactes, fibreuses, terreuses, feuilletées. Dans tous les cas, c'est une houille imparfaite, contenant de 55 à 75 p. 100 de carbone. Sa cassure est souvent conchoïdale.
Les lignites rendent 40 à 50 p. 100 de coke; à la distillation, ils donnent du gaz, de l'eau acide et des huiles. Ce combustible brûle avec une longue flamme accompagnée de fumée, et donne une odeur désagréable et piquante, due à l'acide pyroligneux. Le lignite parfait donne un coke pulvérulent. Le *jais* ou *jayet* est une variété fibro-compacte de lignite. La *terre d'ombre* en est une variété terreuse. Le dysodile est schisteux et flexible.

LIGNITIFÈRE (*gn* mll. — de *lignite*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient des lignites : *Couche* LIGNITIFÈRE.

Ligniville (René-Charles-Élisabeth, comte de), général français, né en Lorraine en 1757, mort au château de Roncourt, près de Commercy, en 1813. Il était lieutenant-colonel du Royal-Roussillon lorsque éclata la Révolution, dont il adopta avec chaleur les principes. Colonel du 55e régiment en 1791, il défendit Montmédy assiégé par 27.000 Autrichiens (1792). Il fut nommé, en 1792, général de division à l'armée de la Moselle. Arrêté lors de la défection de Dumouriez (1793), il fut relâché peu après, émigra en Allemagne et ne retourna en France qu'en 1800. Il fut nommé préfet de la Haute-Marne, député, et inspecteur des haras. On a de lui : *Exposé de la conduite du citoyen Ligniville, général de division, etc.* (1793).

LIGNOCÉRATE (*gn* mll., et *sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide lignocérique.

LIGNOCÉRIQUE (*gn* mll., et *sé-rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{24}H^{48}O^{2}$, extrait de la paraffine du bois de hêtre. (C'est un solide blanc qui fond à 80°, se dissout dans l'alcool, et dans l'éther, et cristallise bien dans ces dissolvants.)

Lignol, comm. du Morbihan, arrond. et à 28 kilom. de Pontivy, au-dessus du Kérustan, affluent du Scorff; 1.802 hab. Église remarquable des XVIe et XVIIe siècles.

LIGNOLET (*gn* mll., et *lè*) n. m. Ligne d'ardoises, placée sur le faîte d'un toit.

Lignon (du Forez), rivière de la France centrale, dans le dép. de la Loire. Elle descend du versant oriental des monts du Forez (1.640 m.), serpente en des gorges, puis dans la plaine du Forez, et gagne la Loire, rive gauche, en aval de Feurs. Cours 59 kilom. Le Lignon dut sa grande célébrité au roman pastoral de d'Urfé, *l'Astrée*.

Lignon (du Velay) ou **Lignon Vellave**, torrent de la France centrale, dans la Haute-Loire. Il part du Mézenc (1.754 m.), reçoit des eaux du Mégal et des Boutières, et s'unit à la Loire, rive droite. Cours 97 kilom.

Lignon (Étienne-Frédéric), graveur français, né et mort à Paris (1779-1833), élève de Morel. On cite de lui : *Sainte Cécile* et *le Triomphe de l'Amour*, d'après le Dominiquin; *Madeleine et le Christ au tombeau*, d'après le Guide; *la Vierge au poisson*, d'après Raphaël. Ses principaux portraits sont ceux de *Mlle Mars* et de *Charles X*, d'après Gérard, de *Talma*, d'après Picot; etc.

LIGNONE ou **LIGNOSE** n. f. Bot. Syn. de LIGNINE.

LIGNOSITÉ (*gn* mll.) n. f. État, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOTIER n. m. Pêch. Syn. de LIGNEUR.

LIGNOULOT (*gn* mll., et *lo*) n. m. Dans certaines régions, Perche fixée horizontalement à des pieux et sur laquelle on attache les jeunes pousses de la vigne.

LIGNUODE (*gn* mll. — du gr. *lignuôdês*, de couleur de suie) adj. Hist. nat. Qui est d'un noir de suie.

Ligny, comm. de Belgique (prov. de Namur), arrond. admin. et judic. de Namur, sur la *Ligne*, affluent de l'Orneau; 1.778 hab. La victoire de Napoléon sur le général prussien Blücher (16 juin 1815), dans la *plaine de Ligny*, commença la campagne de Waterloo. V. Waterloo.

Ligny-en-Barrois, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 14 kilom. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain et sur le canal de la Marne au Rhin, dominé par des coteaux que recouvre la *forêt de Ligny*; 5.352 hab. Ch. de f. Est. Port sur le canal. Trafic de houille, minerai, fonte, quincaillerie, chaudronnerie, bonneterie, brasserie, meubles, instruments d'optique. Anciennes murailles. Tour de Mélusine (XIIIe s.). — Le canton a 21 comm. et 11.958 hab.

Ligny-en-Brionnais, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Charolles, au-dessus du ru de Bézo, affluent du Sornin; 1.077 hab. Tourbières. Restes du château de l'Étoile. Ruines de l'abbaye de Saint-Rigaud.

Ligny-en-Cambrésis, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Cambrai; 2.218 hab. Fabrique d'huiles, tissus. Tour féodale, château du XVIIe siècle.

Ligny-le-Châtel, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 18 kilom. d'Auxerre, sur la rive droite du Serein; 1.182 hab. Ch. de f. de Laroche à l'Isle-Angély. Scierie, tuilerie, vannerie, tonnellerie. Église du XIIe siècle. Anciennes murailles et anciennes maisons. Souterrains. — Le canton a 13 comm. et 6.107 hab.

Ligny-le-Ribault, comm. du Loiret, arrond. et à 27 kilom. d'Orléans, sur le Cosson; 1.358 hab. Tuilerie.

LIGNYODE ou **LIGNYODES** *dèss* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des *lignyodinés*, comprenant deux ou trois espèces européennes. (Les *lignyodes* sont de petits charançons roux, écailleux, trapus. L'espèce française, *lignyodes enucleator*, vit sur les frênes et les lilas.)

LIGNYODINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont l'unique genre *lignyode* est le type. — *Un* LIGNYODINÉ.

Lignyode (gr. 3 fois).

Ligonier, ville des États-Unis (Indiana [comté de Noble]), sur l'Elkhart, tributaire du lac Michigan; 3.520 hab. — Bourg de l'État de Pensylvanie (comté de Westmoreland); 2.650 h. Exploitation de houille.

Ligonier (Jean-Louis, comte), général anglais, né à Castres (Hérault) en 1680, mort à Londres en 1770. D'origine française, il passa en Irlande en 1697, et, en 1702, il s'engageait dans l'armée de Marlborough. En 1712, il devint gouverneur d'un des forts de Minorque, participa en 1718 à l'expédition de Vigo, forma en 1720 le régiment de cavalerie dit « de Ligonier ». Il fut fait lieutenant général pour sa brillante conduite à Dettingen (1743); il commanda à Fontenoy (1745) l'infanterie anglaise, commanda en chef à Raucoux (1746), dirigea la belle charge de cavalerie de Lawfeld (1747), où il fut fait prisonnier. Louis XV se servit de son intermédiaire pour les négociations de la paix d'Aix-la-Chapelle. Par la suite, il devint commandant en chef en 1757, maître général de l'artillerie en 1762, et feld-maréchal. Il fut enterré à Westminster.

Ligor, principauté et ville de l'Indo-Chine méridionale (presqu'île de Malacca), vassales du royaume de Siam; environ 150.000 hab., Siamois pour les trois quarts. Le pays, plat, souvent marécageux, produit du riz, du poivre, des rotins, des bois de teinture; ivoire, étain et or; industrie de l'orfèvrerie. — La capitale est située près de la côte du golfe de Siam; environ 12.000 hab. L'embouchure de son petit fleuve côtier forme une rade, fréquentée par les jonques. Les Hollandais avaient jadis à Ligor un comptoir.

Ligorio (Pirro), peintre, antiquaire et architecte italien, né à Naples vers 1530, mort à Ferrare en 1580. Peintre médiocre, il occupe, au contraire, un rang distingué comme architecte. On lui doit le palais Lancellotti et la villa Pia à Rome, la villa de Tivoli et la digue du Pô à Ferrare. Nommé par Paul IV architecte du Vatican et de la fabrique de Saint-Pierre, après la retraite de Michel-Ange, il perdit cette place pour avoir voulu modifier les plans du Buonarroti. Vers 1568, Ligorio réunit les dessins des monuments qu'il avait copiés. De cette collection immense, on n'a imprimé que le volume intitulé : *Delle antichità di Roma, etc.*; différents fragments; son grand plan de *Rome antique*, et son plan de la *Villa Adriana*. La réputation d'antiquaire de Ligorio a été très contestée.

LIGORISTE n. m. Hist. relig. V. LIGUORISTE.

LIGORNÉ, ÉE adj. Se dit d'une tulipe qui a sa feuille caulinaire liée à la fleur, et dont le calice est incliné.

LIGORNIAU (*ni-o*) n. m. Pop. Homme qui sert les maçons. ‖ Homme ignorant, grossier.

LIGOTAGE (*taj'*) n. m. Action de ligoter.

LIGOTE n. f. Arg. Corde, ficelle pour ligoter.

LIGOTER (du lat. *ligare*, lier) v. a. Attacher étroitement avec une corde : LIGOTER *un malfaiteur*.

Ligozzi (Jacopo ou Giacomo), peintre italien, né à Vérone en 1543, mort à Florence en 1627. Il reçut les leçons de Paul Véronèse. Le grand-duc Ferdinand le nomma peintre de sa cour et surintendant de sa galerie. Parmi ses nombreuses œuvres, nous citerons : *Adoration des mages* et *Sainte Hélène découvrant la vraie croix*, à Vérone; *la Madeleine au pied de la croix*, à Pise; *Visitation* et une fort belle *Circoncision*, à Lucques. A Florence, on trouve de cet artiste un assez grand nombre de fresques et de tableaux à l'huile. Nous mentionnerons les fresques qu'il exécuta au cloître d'Ognisanti, et dont l'une, *l'Entrevue de saint Dominique et de saint François*, est des plus remarquables. Son chef-d'œuvre est *le Martyre de sainte Dorothée*, à Pescia.

Ligré, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chinon; sur un affluent de la Veude et près de la Vienne; 1.030 hab. Ch. de f. État. Dolmen.

LIGROÏNE n. f. Nom donné à l'éther de pétrole.

LIGUE (*ligh'* — de l'ital. *liga*, même sens; de *legare*, lier) n. f. Alliance, confédération de plusieurs États : LIGUE *offensive et défensive*. ‖ Association formée dans un État pour défendre des intérêts politiques, religieux, etc.
— Nom donné à un grand nombre d'associations fondées dans les buts les plus divers : LIGUE *anticléricale*, LIGUE *de propagande catholique*, LIGUE *nationale de la prévoyance et de la mutualité*, LIGUE *nationale bimétallique*, etc.
— Cabale, complot, coalition : *La* LIGUE *de ceux qui veulent consommer sans produire.* (Gén. Foy.) ‖ Concours, coopération : *Une* LIGUE *de tous les vices.* (E. Quinet.)

— Loc. fam. *Crier vive le roi, vive la Ligue,* Changer d'opinion selon les intérêts du moment. (Cette expression se trouve dans la fable de La Fontaine : *la Chauve-souris et les deux Belettes* [II, 5].)

— *La Sainte-Ligue.* V. plus loin. ‖ *Ligue Achéenne.* V. ACHÉENNE (*Ligue*). ‖ *Ligue Etolienne.* V. ETOLIE. ‖ *Guerre des Deux-Ligues,* Guerre qui eut lieu entre les ligues Achéenne et Etolienne (220-217 av. J.-C.). ‖ *Ligue italique,* Ligue formée entre les peuples de l'Italie du centre contre Rome, pendant la guerre sociale, pour obtenir le droit de cité romaine (90-88 av. J.-C.). ‖ *Ligue de Montlhéry,* Ligue suscitée par Henri Ier d'Angleterre contre Louis le Gros de France (1109). ‖ *Ligue du bon Etat,* Ligue formée à Rome par Rienzi pour arracher la ville à l'anarchie (1347). ‖ *Ligues suisses,* Alliances conclues à partir de la fin du XIIIe siècle par les peuples suisses pour garantir leur indépendance. (Agglomérées plus tard, elles formèrent la Confédération helvétique.) ‖ *Les trois ligues des Grisons.* V. GRISONS. ‖ *Ligue héréditaire,* Alliance des Suisses avec l'empereur Maximilien. ‖ *Ligue de Souabe,* Confédération formée dans l'Allemagne occidentale, en 1488, pour protéger le commerce. ‖ *Ligue du Bien public,* Alliance des seigneurs contre Louis XI, battue en 1465 à Montlhéry, dissoute par les traités de Conflans et de Saint-Maur. (V. BIEN PUBLIC [*Ligue du.*]) ‖ *Ligue d'Augsbourg.* V. AUGSBOURG (*Ligue d'*). ‖ *Ligue sainte,* Nom donné à trois alliances : 1° celle que le pape Jules II forma à Cambrai contre les Vénitiens en décembre 1508, et que l'on appelle plutôt Ligue de Cambrai ; 2° celle que le même pape Jules II fit signer contre la France en octobre 1511 ; 3° celle que les catholiques allemands opposèrent à l'Union évangélique en 1610. ‖ *Ligue du Rhin,* Alliance signée par Louis XIV avec les princes allemands de l'Ouest, catholiques et protestants, contre l'Empereur (1658).

— SYN. **Alliance, confédération.** V. ALLIANCE.

— ENCYCL. C'est en Angleterre que se sont formées, dès le début du XIXe siècle, à la faveur d'une législation particulièrement libérale, les premières grandes *ligues* politiques destinées à obtenir du pouvoir, par une pression pacifique, des réformes dans le régime électoral ou économique du pays. Rappelons seulement la *Ligue contre la loi des céréales* (Anti-corn-law league), dont le rôle fut considérable dans l'établissement du libre-échange. Aujourd'hui encore, la *Ligue des primevères* (Primrose league), fondée par lord Randolph Churchill en 1884, est un des plus puissants moyens d'action du parti tory, et la *Ligue agraire* (v. pl. loin) a tenu la tête du mouvement irlandais. En France, c'est seulement depuis 1871 qu'ont pu se créer, à la faveur de la tolérance administrative, de nombreuses ligues, à tendance morale et humanitaire, économique, ou politique. Nous nous contenterons de citer, parmi les principales, dans le premier groupe : la *Ligue internationale de la paix et de la liberté,* fondée dès 1867, dont le titre indique suffisamment le dessein, et qui réunit périodiquement une *Conférence annuelle parlementaire pour la paix;* la *Ligue contre la licence des rues* (v. plus loin); la *Ligue contre l'athéisme,* fondée en 1887 par Jules Simon et Franck ; la *Ligue fraternelle des enfants de France,* fondée sur l'initiative de Mlle Lucie Faure (1896) ; etc. Dans le deuxième groupe, nous mentionnerons : la *Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité,* la *Ligue nationale bimétallique,* la *Ligue agraire de France,* la *Ligue des contribuables,* fondée en 1898 par Jules Roche pour s'opposer à l'augmentation constante des impôts; etc. Enfin, parmi les ligues à tendances politiques, celles-ci de beaucoup les plus nombreuses, nous rappellerons : la *Ligue du Midi,* formée en 1870, au lendemain de la proclamation de la République, par Esquirol, et dont le but ostensible était l'organisation, dans le Midi, de la République et de la défense nationale, mais que le gouvernement refusa de reconnaître, en raison des tendances séparatistes qu'il lui supposait (4 sept.-5 nov. 1870); la *Ligue des patriotes* (v. plus loin); la *Ligue républicaine antiplébiscitaire* (1888); la *Ligue des droits individuels,* fondée en 1888 par Y. Guyot pour protester contre l'ingérence du gouvernement dans l'ordre social; enfin, organisées au cours de l'affaire Dreyfus : la *Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen* (1898), fondée par L. Havet, Y. Guyot, J. Trarieux, et qui se propose de défendre les droits de l'individu contre les prétentions de la *raison d'Etat,* et la *Ligue de la patrie française* (1898), créée par J. Lemaître, Coppée, etc., destinée à défendre, en dehors de tout parti politique, l'idée de *patrie,* et qui a pris, en fait, la tête du mouvement nationaliste. Citons encore, parmi les ligues dont l'objet est plus particulier : la *Ligue populaire contre la vivisection,* la *Ligue pour la protection et la propriété artistique en France et à l'étranger,* la *Ligue antialcoolique,* la *Ligue contre l'abus du tabac* ; etc.

Ligue (LA) [la Sainte-Ligue, ou la Sainte-Union], Association catholique, formée en France par le duc Henri de Guise dès 1568, devenue publique en 1576 à Péronne et qui, de là, se répandit dans tout le pays. — Elle avait comme but avoué la défense de la religion catholique contre les huguenots, mais prit bientôt un caractère plutôt politique. Bien qu'il y ait eu, dès le commencement de la lutte, des unions locales de défense contre le mouvement de réformation (en 1563 à Toulouse, en 1565 à Angers, en 1567 à Dijon, en 1568 à Troyes et à Bourges), on ne peut voir en elles l'origine réelle de la confédération dont le maréchal d'Humières prit l'initiative en Picardie au lendemain de l'édit de Beaulieu (1576), et qui eut bientôt des ramifications dans toute la France, à Paris notamment : les concessions faites par Henri III aux protestants en étaient la cause; c'est assez dire qu'elles n'étaient pas dirigées seulement contre « ceux de la religion », mais aussi contre la royauté, qui venait de se déclarer solennellement impuissante à réprimer leur audace. Elle recruta ses adhérents dans les milieux les plus divers : aristocratie, parlement, clergé, bas peuple. Henri III, dès l'origine, s'était proclamé le chef de la Ligue ; mais ce fut le duc Henri de Guise, dit *le Balafré,* qui en prit presque aussitôt la direction réelle, et la fit servir à ses secrets desseins de détrôner le roi à son profit, surtout après la mort de l'héritier présomptif, le duc d'Anjou, qui livrait la promesse de cette royale succession au roi de Navarre (le futur roi Henri IV). Il était secondé dans ses projets par sa sœur, l'ambitieuse et remuante duchesse de Montpensier, ennemie intime et mortelle de Henri III, et par son frère, le cardinal Louis II de Lorraine. A l'instigation du duc, les prédicateurs populaires ne cessaient de stigmatiser l'indolence et les vices, vrais ou prétendus, de Henri III. Paris, fanatisé par les sermons et les processions des ligueurs, dirigé par le conseil des représentants des seize quartiers (les *seize*), était tout acquis au Balafré. Le roi, par mesure de précaution, interdit à celui-ci l'entrée de Paris ; mais les succès de Henri de Guise sur les Allemands à Vimory et sur les protestants à Auneau lui permirent de rentrer en triomphe dans la capitale, où la duchesse de Montpensier avait depuis longtemps préparé en sous main l'insurrection ; la journée des Barricades faillit décider d'un changement de dynastie. Le coup fut manqué, par suite d'un défaut de détermination du duc de Guise ; mais le roi, chassé de sa capitale, ne sut trouver que dans l'assassinat, aux états généraux de Blois, du redoutable factieux et de son frère (1588), un remède à la désaffection qui allait croissant. La Ligue prit d'abord une nouvelle puissance de la mort de Henri III, poignardé par Jacques Clément, et de l'arrivée au trône du roi de Navarre. De longue main appuyée secrètement par Philippe II, roi d'Espagne, elle eut alors en ce prince un allié avéré. Elle reconnut comme roi le vieux et incapable cardinal Charles de Bourbon, tandis que Mayenne lui apportait l'or et les soldats de Philippe II. Cependant, Henri IV battait successivement les ligueurs et les Espagnols à Arques (1589) et à Ivry (1590) ; surtout l'intervention de l'étranger dans les affaires nationales soulevait bon nombre de catholiques patriotes, particulièrement le parlement. Ce furent les progrès du parti des *Politiques,* à qui l'on doit l'admirable *Satire Ménippée,* qui permirent, après le long et pénible siège de Paris (1593), l'entrée dans la ville de Henri IV, converti à la religion catholique (25 juill. 1593). Tous les gouverneurs de provinces firent, entre temps, leur soumission, les uns après les autres. En 1595, les Espagnols et les débris de la Ligue étaient battus à Fontaine-Française, et la paix de Vervins signée avec Philippe II (1598). La même année l'édit de Nantes termina la guerre civile et mit fin à la Ligue.

Ligueurs : 1. Insigne de la Ligue (croix de Lorraine); 2. Monnaie de la Ligue, à l'effigie du cardinal Charles de Bourbon.

Procession de la Ligue, d'après une gravure du temps.

Ligue agraire (angl. *Land League*), Association politique irlandaise, destinée à soutenir l'action parlementaire des partisans de l'Irlande sur la question agraire et la question de l'autonomie. (V. IRLANDE.) — Fondée par un ancien fenian, Michaël Davitt, elle prit une grande importance lorsque, en 1879, Parnell se mit à sa tête. La résistance aux évictions, les crimes agraires, le boycottage des ennemis de la Ligue, se multiplièrent. Parnell et quelques ligueurs furent arrêtés, grâce à une loi d'exception, en 1881. La Ligue fut dissoute, obligée de se réfugier en Angleterre, et remplacée, en Irlande, par une Ligue féminine que dirige la sœur de Parnell. Les efforts de Gladstone, qui avait obtenu le vote d'un bill favorable aux petits fermiers, furent rendus inutiles par l'assassinat de lord Frédéric Cavendish et de Burke, secrétaire et sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande à Dublin (6 mai 1882). Parnell et la Ligue agraire désapprouvèrent avec véhémence ce crime, qui n'eut d'autre résultat que d'aggraver la situation. Après la chute, en 1885, de Gladstone, le ministère Salisbury tourna tous ses efforts contre le parti national agraire, qui s'était rapproché des libéraux. La Ligue fut déclarée dangereuse (1887), son « plan de campagne », auquel avaient adhéré quelques évêques catholiques, condamné par le pape (1888), les chefs irlandais emprisonnés. Après la mort de Parnell (1891) et à la retraite de Gladstone (1894), la Ligue rencontra un nouvel obstacle dans la lassitude du pays à l'égard de la question irlandaise.

Ligue de l'Enseignement, Association formée en vue de la propagation de l'enseignement populaire par Jean Macé, dès 1866, puis constituée à Paris, en 1881, à l'état de fédération des diverses sociétés adhérant à son œuvre. Elle a pris part à la campagne entreprise pour la gratuité, l'obligation et la laïcité scolaires, et institué en 1894 un « Patronage démocratique de la Jeunesse française », pour le développement des œuvres post-scolaires. Un congrès annuel réunit ses adhérents dans l'une des grandes villes de France.

Ligue des Patriotes, Ligue fondée en 1882, à Paris, à la suite d'un discours de Paul Déroulède, d'après le programme de la Ligue de la délivrance, créée en 1872. — Elle fit appel aux Français de tous les partis, en laissant de côté la politique, s'occupa d'organiser des sociétés de tir, de gymnastique, d'escrime, etc., d'organiser des cours gratuits, fonda des comités en province et créa un journal spécial, « le Drapeau ». Déroulède en devint d'abord président d'honneur. Les présidents effectifs furent Henri Martin, Anatole de La Forge (1883); Déroulède (1885); Sansbœuf (1887) ; Féry-d'Esclands (1888). Bientôt, de vifs dissentiments se produisirent parmi les membres de la Ligue, par suite des tendances de plus en plus accusées de Déroulède d'en faire l'instrument d'un parti politique. En 1888, la Ligue se divisa en deux tronçons. Les partisans du programme primitif formèrent une association nouvelle, qui dura peu, sous le nom d'*Union patriotique de France* (avr. 1888) ; les partisans de Déroulède, en grande majorité, continuèrent la Ligue des patriotes, qui devint une association de propagande électorale en faveur du général Boulanger (1888). Le gouvernement la supprima, par mesure administrative (1889). Elle fut reconstituée en 1895, sous le titre de *Ligue patriotique des intérêts français,* et reprit, en 1897, son ancien nom, sous la présidence de Déroulède, qui en fit le principal instrument de sa politique revisionniste et plébiscitaire.

Insigne de la Ligue des patriotes.

Ligue contre la Licence des rues, Ligue fondée à Paris, en 1892, par les sénateurs Bérenger, président, J. Simon, de La Berge, F. Passy et Sabatier, et qui a pour objet de veiller à ce que l'on n'expose publiquement ni dessins indécents, ni provocations licencieuses d'un genre quelconque.

LIGUEIL, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Loches, sur l'Esve, affluent de la Creuse; 2.119 hab. Ch. de f. d'Esvres au Grand-Pressigny. Falunières, tannerie. — Le canton a 13 comm. et 9.500 hab.

LIGUER (*ghé*) v. a. Coaliser, réunir dans une même ligue : *L'Angleterre* A LIGUÉ *toute l'Europe contre la France.*
Se liguer, v. pr. Former une ligue, se réunir pour agir de concert.

LIGUEUR (*gheur'*), **EUSE** n. Membre, partisan d'une ligue : *Le nombre des* LIGUEURS *sera bientôt supérieur à celui des ligues.* ‖ Spécialem. Membre ou partisan de la ligue formée sous Henri III.
— Adjectiv. : *Gentilshommes* LIGUEURS.

LIGUGÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Poitiers, sur le Clain ; 1.588 hab. Ch. de f. Orléans. Filature de chanvre, papeterie. Congrégation de bénédictins, dissoute en 1901. Eglise des XVe et XVIe siècles.

LIGULACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LIGULÉ, ÉE.

LIGULAIRE (*lèr'* — rad. *ligule*) n. f. Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Europe et en Asie.

LIGULE ou **LINGULE** (du lat. *lingula* ou *ligula,* petite langue) n. f. Antiq. rom. Ce mot désignait plusieurs objets : 1° l'embouchure en biseau de la flûte ; 2° une cuiller d'une forme spéciale ; 3° une petite épée courte et large, dont les Romains se servaient avant d'avoir adopté la longue épée des Celtibériens ; 4° les oreilles d'un soulier, par où passaient les cordons ; 5° une mesure de capacité, valant le quart du *cyathe,* ou environ 0lit,120.
— Bot. Lame saillante que porte la face supérieure de la feuille, au niveau de la séparation entre la gaine et le limbe, chez les graminées par exemple.
— Zool. Partie de la bouche des insectes, plus ordinairement appelée *languette.* (V. ce mot.) ‖ On emploie aussi la forme LIGULA.

LIGULE ou **LIGULA** n. f. Genre de vers cestodes, famille des *ligulidés,* ne comptant que quelques espèces vivant en parasites dans divers poissons et oiseaux.
— ENCYCL. Les *ligules* ont le corps à peine segmenté, peu ou point de ventouses; souvent, elles sont dépourvues de crochets. Elles se reproduisent par des œufs d'où sortent des embryons ciliés, qui entrent dans le tube digestif des poissons. Ces embryons deviennent adultes quand leur hôte a été avalé par un oiseau. Dans le corps de ce dernier, les ligules se développent et pondent leurs œufs, qui ne tardent pas à tomber dans l'eau.

LIGULÉ, ÉE adj. Bot. Qui a la forme ou qui est pourvu d'une ligule. ‖ Se dit aussi de certaines corolles zygomorphes de composées, qu'on appelle encore *demi-fleurons,* celles des pissenlits ou des chicorées par exemple.

LIGULIDÉS n. m. pl. Famille de vers cestodes, comprenant les *ligules.* — *Un* LIGULIDÉ. ‖ Syn. PSEUDOPHYLLIDÉS.

LIGULIFÈRE (de *ligule,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Bot. Qui porte des ligules.

LIGULIFLORE (de *ligule,* et du lat. *flos, oris,* fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs ligulées ou en forme de languettes : *Composées* LIGULIFLORES.

LIGULIFOLIÉ, ÉE (de *ligule*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont linéaires.

LIGULIFORME (de *ligule*, et *forme*) adj. Bot. Qui est allongé en forme de ligule.

LIGUORI [*gho*] (saint Alphonse-Marie DE), missionnaire, évêque et fondateur d'ordre, né à Marianella, près de Naples, en 1696, mort à Nocera en 1787. La sévérité de ses mœurs, pendant sa jeunesse, lui avait mérité, de la part de ses condisciples, le surnom d'*Ange*. Il prêcha de nombreuses missions et, en 1749, fonda, pour l'instruction des pauvres et des paysans, l'ordre du Saint-Rédempteur, dont les membres prirent, dans la suite, le nom de *liguoristes*. Clément XIII le nomma évêque de Santa-Agatha dei Goti (1762). Après s'être démis de ses fonctions épiscopales (1775), il se retira dans le couvent de son ordre, qu'il avait fondé à Nocera, où il mourut. Béatifié par Pie VII, en 1816, il fut canonisé, en 1839, par Grégoire XVI. Il a été déclaré docteur de l'Eglise par Pie IX. Ses œuvres principales sont, en latin : *De l'usage modéré du probabilisme* (1754) ; *Théologie morale* (1754), souvent rééditée ; en italien : *Instructions et méthode pour les confesseurs* (1780) ; *Œuvres dogmatiques contre les hérétiques* (1770) ; *la Voie du salut* (1781) ; *les Gloires de Marie* (1784) ; etc. — Fête le 2 août.

LIGUORISTE (*gho-risst'*) ou **LIGORISTE** (*risst'*) ou **LIGUORIEN, ENNE** (*gho-ri-in, èn'*) n. Hist. relig. Membre d'une association fondée en Italie, par saint Alphonse de Liguori, pour l'enseignement et la propagation de la foi.

LIGURES, population du nord-ouest de l'Italie, entre l'Apennin et la Méditerranée. — *Un, Une* LIGURE.

— ENCYCL. Aujourd'hui, les habitants de la Ligurie sont quelque peu mêlés, mais on retrouve facilement le type ancien de la race, caractérisé par une petite taille, la peau légèrement bistrée, des cheveux noirs et la tête très courte. Aux temps préhistoriques, la race vivait dans la contrée et, à l'époque de la pierre polie, elle occupait le territoire actuel de Monaco ; elle s'étendait plus tard sur tout le littoral européen de la Méditerranée occidentale et jusque en Espagne. Elle est encore représentée dans les départements méridionaux de la France.

LIGURIE (en lat. *Liguria* ou *Liguris*), région de l'Italie ancienne qui s'étendait du Var à la Macra, frontière de l'Etrurie, et jusqu'à la Trébie, frontière de la Cispadane ; le cours supérieur du Pô formait au nord sa limite. Les principales tribus ligures, pillardes, de mœurs dures, étaient : les *Bebryces*, entre les Pyrénées et le Rhône ; les *Salluvii*, les *Segobrigii*, les *Suelteri*, entre le Rhône et le Var ; les *Lævi*, les *Ingauni*, les *Hibui*, les *Taurini*, les *Apuans*, etc., en Italie. Leur seule ville importante était Gênes. Les Romains ne vinrent à bout des Ligures qu'à grand'peine ; au premier siècle av. notre ère, ils n'occupaient le long de la mer qu'une bande de terre large d'une douzaine de kilomètres. Pendant les guerres puniques, les Ligures avaient soutenu Annibal. Au temps de Pline, ils ne jouissaient encore que du droit latin. Sous Constantin, le nom de Ligurie fut transféré à la Gaule transpadane ; à partir de ce moment, Pavie et Milan figurent dans la nomenclature des cités liguriennes. V. GAULE.

LIGURIE, division territoriale de l'Italie du Nord-Ouest, bordant le golfe de Gênes en une longue bande étroite bornée au N. par l'Apennin, à l'O. par la France et à l'E. par la Toscane. Superf., 5.278 kilom. carr. ; pop., 990.000 hab. Elle se divise en deux provinces : Porto-Maurizio à l'Ouest, et Gênes à l'Est. C'est une région montagneuse, peu fertile, mais dont le climat exquis, tout à l'Ouest, attire un grand nombre d'hivernants. La côte, ou *Riviera* (di Ponante à l'O., di Levante à l'E. de Gênes), est très découpée et présente de bons ports, entre les deux très grands de Gênes et de Spezia. La population parle un patois voisin du provençal.

LIGURIEN, ENNE (*ri-in, èn'*), personne née en Ligurie, ou qui habite ce pays. — *Les* LIGURIENS.

— Adjectiv. : *Mœurs* LIGURIENNES.

— n. m. Géol. Nom donné par Mayer à l'étage ludien.

LIGURIENNE (RÉPUBLIQUE), nom donné à la république de Gênes, lorsque, le 5 juin 1797, elle devint Etat démocratique. Elle avait pris pour modèle la constitution de la République française. Les Autrichiens, en s'emparant de Gênes le 4 juin 1800, y établirent une régence impériale. Mais les Français, qui rentrèrent le 24, rétablirent le gouvernement tel qu'il était en 1797. En 1804, Bonaparte donna le pouvoir exécutif à un doge, qui présidait un Sénat de trente membres. Les lois étaient votées par une Assemblée nationale. En 1805, la république Ligurienne se fondit dans l'empire français, pour former les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins.

LIGURITE (de *Ligurie*) n. f. Silicate naturel, variété de sphène à grands cristaux, que l'on trouve dans un schiste talqueux d'Ala, en Piémont.

LIGUSTIQUE (*stik'*) n. m. Genre d'ombellifères peucédanées, comprenant des herbes glabres, à feuilles pinnées, qui croissent dans les régions tempérées du globe.

LIGUSTRINE (*strin'*) n. f. Chim. Extrait amer de l'écorce du troène, et qui paraît identique à la syringine.

LIGUSTRINÉ, ÉE (*stri* — du lat. *ligustrum*, troène) adj. Bot. Qui ressemble au troène.

LIGUSTRUM (*strom'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre troène.

LIGYRE (*jir'*) ou **LIGYRUS** (*ji-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des dynastinés, comprenant une vingtaine d'espèces américaines.

— ENCYCL. Les *ligyres* sont des scarabées de taille moyenne, épais, bruns ou roux ; les mâles portent souvent des tubercules en avant du corselet. Il existe des organes stridulatoires sur le côté extérieur de l'élytre. L'espèce type est le *ligyrus juvencus*, des Etats-Unis.

LIGYS, brigand qui fut tué par Hercule, tandis qu'il voulait lui dérober les bœufs de Géryon, et ancêtre légendaire des Ligures.

LIHONS, comm. de la Somme, arrond. et à 19 kilom. de Péronne, sur le plateau du Santerre ; 909 hab. Fabrique d'aiguilles à tricoter, bonneterie. Eglise en partie du XIIIe siècle, avec beau portail du XVe.

LI-HUNG-TCHANG, homme d'Etat chinois, né en 1823, à Sen-Fou, dans la province de Ngan-Hoeï, mort à Pékin en 1901. Il fut admis à l'académie des Han-lin en 1848. C'est pendant la rébellion des Taïping (1851) qu'il montra les qualités de finesse et d'énergie qui furent la cause de sa fortune. Nommé d'abord juge de la province de Tché-Kiang, il fut successivement ensuite promu *tao-taï* (1859) ; gouverneur (*fou-taï*) de la province de Kiang-Sou (1862) ; gouverneur du prince impérial, titre honorifique (1863) ; gouverneur général des deux Kiangs (1865) ; directeur général de la défense des frontières maritimes du Nord ; surintendant du commerce ; membre du conseil privé ; vice-roi du Pétchili ; comte de premier rang. Il a été disgracié trois fois : en 1870, après les massacres de Tien-Tsin ; en 1873, après la conclusion de la paix avec le Japon ; en 1898, sous la pression de la Grande-Bretagne. C'est lui qui a signé, comme plénipotentiaire pour la Chine, les traités de Tien-Tsin avec le Japon (1871) et avec le Pérou (1874) ; la convention de Tché-Fou avec l'Angleterre (1876) ; le traité d'armistice de Simonoseki, à l'issue de la guerre sino-japonaise (1895). En 1896, il fut l'envoyé spécial de la Chine pour assister au couronnement du tsar à Moscou ; en s'en retournant dans son pays, il visita l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. En 1900, il a négocié la réconciliation de la Chine avec les puissances, après le siège des légations et l'expédition internationale.

Li-Hung-Tchang.

LIKA-KRBAVA, comitat d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), formé de l'ancien territoire militaire de Lika-Otocacz ; 6.211 kilom. carr. et 190.978 hab. Ch.-l. *Gospic*.

LI-KI ou *Mémorial des cérémonies*, livre sacré des Chinois, faisant partie des cinq *Kings*. (V. KING.) Une traduction française en a été publiée par l'abbé Callery (1853).

LI-KIANG, rivière du Tonkin et de la Chine méridionale. Née dans les monts tonkinois au N.-E. de Hanoï, elle baigne Lang-Son, passe dans la province du Kouang-Si, passe à ou près Long-Tchéou, Taï-Ping, Sin-Ning, et s'unit au You-Kiang, l'une des branches mères du Si-Kiang.

LIKOUALLA, rivière du Congo français, affluent de droite du Congo. Elle coule d'abord vers l'E., puis vers le S.-E., et atteint le Congo en aval de l'estuaire de la Sanga, après un cours de 500 kilom., dont 350 navigables.

LILACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lilas.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *lilas*, et plus connue sous le nom d'*oléinées* ou *oléacées*. — *Une* LILACÉE.

LILACINE n. f. Chim. Syn. de SYRINGINE.

LILÆA n. f. Planète télescopique, n° 213, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1880.

LILAS (*la* — de l'espagn. *lilac*, mot. d'orig. persan.) n. m. Bot. Genre d'oléacées. ‖ *Lilas des Indes*, Nom vulgaire d'une espèce du genre *melia*.

— S'emploie adjectiv. et substantiv., pour désigner la couleur bleue mêlée de rouge qui est le plus ordinairement celle du lilas : *Une robe* LILAS. *Choisir un* LILAS *foncé*.

— ENCYCL. Les *lilas* (syringa) ont des feuilles opposées et cordiformes, des fleurs d'une couleur caractéristique et bien connue, groupées en un thyrse terminal ; leur calice est court ; la corolle, en patère, comprend quatre pétales en croix, au sommet d'un long tube ; le fruit est une capsule à deux valves. L'espèce la plus commune, le *lilas commun* (syringa vulgaris), est originaire de Perse et fut apportée à Vienne en 1560. Elle est employée pour l'ornement des bosquets. Le bois des jeunes branches enveloppe une moelle peu résistante, qu'on peut enlever de manière à faire des tubes ; c'est, dit on, de bois de lilas qu'était faite la flûte de Pan, d'où le nom latin de la plante (du gr. σῦριγξ, flûte). Le bois des vieilles branches est veiné, susceptible d'un beau poli et recherché en ébénisterie. La variété à fleurs blanches, cultivée en serre, donne des fleurs pendant tout l'hiver. Le *lilas de Perse* ou *de Rouen* (syringa Persica) est plus petit ; ses fleurs sont plus serrées et plus foncées.

Lilas : *a*, coupe de la fleur; *b*, fleur double.

LILAS (LES), comm. de la Seine, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Denis, au pied des coteaux de Bagnolet et de Romainville ; 7.438 hab. Usines importantes, fabrique de cuirs vernis, de caoutchouc. La commune, formée en 1867, n'est plus qu'un faubourg de Paris.

LILBURNE (John), sectaire anglais, né à Greenwich vers 1614, mort à Eltham en 1657. Dès 1637, il fut traduit devant la Chambre étoilée pour ses publications violentes contre l'Eglise protestante établie, mis au pilori et fouetté en pleine rue (1638). Au début de la guerre civile, il embrassa avec ardeur la cause du Parlement, et fut fait prisonnier à Edgehill. En 1645, il abandonna l'armée, et commença une campagne terrible contre les chefs militaires. Il fut emprisonné, condamné ; il en appela de la Chambre étoilée à la Chambre des lords, de la Chambre des lords à celle des communes et de la Chambre des communes au peuple. Cromwell le fait condamner au bannissement. Lilburne s'établit dans les Pays-Bas, où il intrigue avec les cavaliers. En 1653, il rentre en Angleterre. Cromwell le fait arrêter de nouveau et enfermer à Newgate, puis à la Tour et de là à Jersey, à Guernesey, à Douvres ; partout, il suscite au gouvernement des troubles et des embarras. Il finit par se convertir au quakerisme, et Cromwell, s'étant assuré qu'il renoncerait désormais à l'agitation politique, le fit remettre en liberté.

LILÉE n. f. Genre de naïadacées juncaginées, comprenant des plantes à fleurs monoïques disposées en épis, qui croissent dans les marais de la Nouvelle-Grenade.

LILÉNIE (*ni*) n. f. Bot. Syn. de AZARA.

LILIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones. — *Une* LILIACÉE.

— ENCYCL. La famille des *liliacées*, que caractérisent la nature pétaloïde du périanthe et la position supère de l'ovaire, comprend près de deux cents genres et plus de deux mille espèces, répandues dans toutes les régions tempérées et chaudes du globe, et particulièrement abondantes dans la région méditerranéenne, en Australie et au Cap. La fleur, actinomorphe, comprend trois sépales pétaloïdes, trois pétales, deux verticilles de trois étamines, trois carpelles concrescents en un pistil dont l'ovaire est creusé de trois loges, à placentation axile, avec deux rangées d'ovules par loge ; la graine est albuminée. Ce sont des plantes bulbeuses (*lis, tulipe, ail*), rhizomateuses (*asphodèle*), ligneuses (*yucca*). Les liliacées sont surtout recherchées comme plantes ornementales ; quelques-unes sont alimentaires (*ail*), d'autres médicinales (*colchique*), ou textiles (*phormium*).

Liliacées : 1. Oignon de jacinthe (coupe) ; 2. Fritillaire (fleur ouverte) ; 3. Fritillaire (fruit) ; 4. Ail (coupe de la fleur) ; 5. Jacinthe (coupe de la fleur).

LILIAGO (du lat. *lilium*, lis) n. m. Lis asphodèle d'Europe.

LILIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *liliacées*, caractérisée par un fruit qui est une capsule loculicide. — *Une* LILIÉE.

LILIENCRON (Detlev DE), écrivain allemand, né à Kiel en 1844. Il entra au service de la Prusse, et quitta l'armée après 1870, avec le grade de capitaine. Il se rendit alors en Amérique. De retour en Allemagne, il entra dans l'administration, qu'il abandonna, en 1887, pour se consacrer à la littérature. Il doit sa réputation surtout à ses poésies : *Chevauchées d'adjudant et autres poèmes* (1883), *Poésies* (1889), *Nouvelles poésies* (1893), etc., mélange de romantisme et de naturalisme, de hardiesse et de naïveté, mais déparées par une certaine affectation. Ses romans et nouvelles : *une Bataille d'été* (1886), *Guerre et paix* (1891), *Nouvelles militaires* (1895), etc., et ses drames, soit historiques, comme *les Kantzow et les Pogwisch* (1886), soit sociaux, comme *le travail anoblit* (1887), contiennent surtout des beautés lyriques.

LILIENFELD, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Ober-Wienerwald]), sur le Traisen, affluent droit du Danube ; 2.585 hab. Abbaye cistercienne, avec église du XIIIe siècle. Mines de houille. Carrières de marbre.

LILIFLORE (du lat. *lilium*, lis, et *flos, oris*, fleur) adj. Dont la fleur ressemble à celle du lis. ‖ On dit aussi LILIIFLORE.

LILIFORME (du lat. *lilium*, lis, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un lis : *Fleur* LILIFORME. ‖ On dit aussi LILIIFORME.

LILIO (Luigi), en lat. **Aloysius Lilius**, astronome italien, né à Cirio (Calabre), mort en 1576. Il prit part au concours ouvert par Grégoire XIII, pour la réforme du calendrier, et ses calculs astronomiques devinrent la base du calendrier dit « grégorien ».

LILIO ou **LILLI** (Andrea), dit **Andrea d'Ancône**, peintre italien, né à Ancône en 1555, mort à Ascoli en 1610. S'étant rendu à Rome, il fut chargé par le pape Sixte V, soit seul, soit en collaboration avec Sarde d'Urbin, d'exécuter de nombreux tableaux pour les églises. Parmi ses œuvres, qui rappellent la manière du Baroccio, rappelons : les fresques représentant des traits de la *Vie de saint Jérôme*, à Rome ; *la Lapidation de saint Etienne ; la Madone et saint Nicolas de Tolentino* ; etc.

LILITH, nom d'un des sept démons de la Cabale hébraïque, que les cabalistes opposent au génie de Vénus. C'est le démon du vendredi. Il est représenté sous les traits d'une femme nue, dont le corps finit en queue de serpent.

LILITH, nom donné par le *Talmud* à la première femme d'Adam. Elle aurait refusé de se soumettre à son mari, et l'aurait abandonné pour vivre dans la région de l'air.

LILIUM (*li-om'* — mot lat.) n. m. Nom scientifique du genre lis.

LILJEHOLM, ville de Suède (banlieue de Stockholm) sur l'une des anses allongées du lac Mälar. Ateliers de constructions mécaniques ; nombreuses fabriques.

LILJENCRANTZ ou **LILJENCRANTS** (Jean WESTERMANN, comte DE), homme d'Etat suédois, né à Gefle en 1730, mort à Stockholm en 1815. Chargé par le gouvernement suédois de recueillir des renseignements sur les manufactures et le commerce à l'étranger, il parcourut presque toute l'Europe (1758-1761). Secrétaire d'Etat (1773),

il s'efforça de développer le commerce et l'industrie en améliorant les institutions de crédit. Président de la Trésorerie (1778), conseiller d'Etat (1786), président du Conseil du commerce (1789-1814), il laissa le souvenir d'un très habile financier.

Lille (en flam. **Ryssel**, en latin *Insula*), ch.-l. du départ. du Nord, à 247 kilom. de Paris, sur la Deule ; 216.000 hab. (*Lillois, oises.*) Ch. de f. Nord, au point de rencontre de neuf lignes, dominant la frontière belge entre l'Escaut et la Lys ; place de guerre de première classe, formant un camp retranché, défendu par onze forts, quartier général du 1er corps d'armée. Rectorat, facultés de droit et de lettres, autrefois à Douai, transférées en 1888. Faculté des sciences, faculté mixte de médecine et de pharmacie. Ecole d'arts et métiers. Académies de musique, peinture, sculpture et architecture ; musées de peinture, médailles, etc. Jardin botanique. Institut de sourdes-muettes.

Armes de Lille.

La production agricole de la région consiste surtout en betteraves, graines oléagineuses, lin, tabac et plantes fourragères. L'industrie de Lille est florissante. La filature du lin et des étoupes occupe de nombreuses manufactures. Les fabriques de tissus, damassés, coutils, toiles à matelas et d'emballage, toiles pour sarraux, rubans et velours de lin, les filatures, retorderies de coton ont une production considérable.

Usines pour l'épuration des huiles, sucreries, fabriques de produits chimiques, ateliers de construction de machines et métiers, de cardes et peigneuses. Brasseries. Manufacture de tabacs. Dans les ateliers de la compagnie de Fives-Lille, on construit le matériel pour les chemins de fer, la guerre, et des machines diverses pour l'agriculture et l'industrie. Important commerce en tissus, fils, lins, sucres. Lille est le grand marché à blé de la région.

La ville a peu de monuments remarquables. Il lui reste des débris de l'enceinte du moyen âge et la citadelle construite par Vauban. Parmi les églises, il faut citer celle de Notre-Dame-de-la-Treille, de style gothique, commencée en 1855 ; les églises de Saint-Maurice, du XVe siècle ; de Sainte-Catherine, des XVe, XVIe et XVIIe siècles ; de Sainte-Madeleine, du XVIIe siècle, surmontée d'un dôme hardi ; enfin, l'église Saint-André, du XVIIIe siècle. Parmi les édifices civils : l'hôtel de ville, construit en 1846 ; le musée ; la Bourse, ancienne halle échevinale (XVIIe s.) ; de beaux hôpitaux, surtout l'hôpital militaire. Une colonne dressée sur la grande place rappelle le siège de 1792 ; un arc de triomphe célébrant la conquête de Flandre y fut élevé en l'honneur de Louis XIV, en 1682.

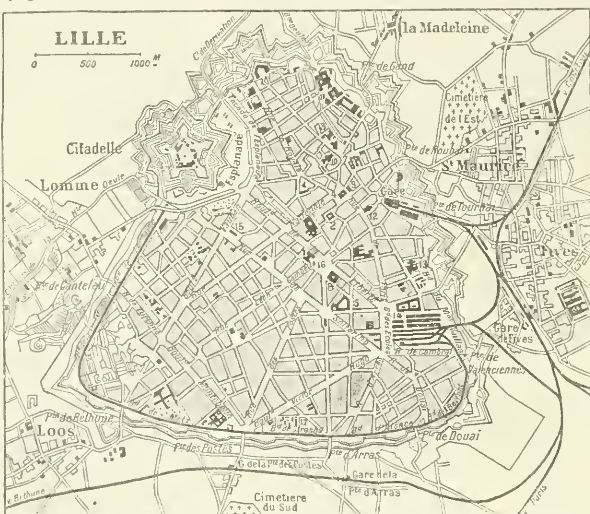

Plan de Lille : 1. Préfecture ; 2. Hôtel de Ville ; 3. Palais de Justice ; 4. Bourse ; 5. Faculté des sciences ; 6. Institut des sciences naturelles ; 7. Lycée ; 8. Palais des arts ; 9. Grand Théâtre ; 10. N.-D.-de-la-Treille ; 11. Eglise Sainte-Madeleine ; 12. Eglise Saint-Maurice ; 13. Eglise Saint Sauveur ; 14. Ecole des arts et métiers ; 15. Palais Rameau ; 16. Place de la République ; 17. Arsenal d'artillerie.

— L'arrond. a 22 cant., 129 comm. et 785.066 hab. ; le cant. Centre a 1 comm. et 37.413 hab. ; le cant. Est, 2 comm. et 31.825 hab. ; le cant. Nord, 2 comm. et 29.142 hab. ; le cant. Nord-Est, 2 comm. et 31.065 hab. ; le cant. Ouest, 5 comm. et 31.834 hab. ; le cant. Sud, 1 comm. et 41.157 hab. ; le cant. Sud-Est, 4 comm. et 26.503 hab. ; le cant. Sud-Ouest, 1 comm. et 34.942 hab.

— *Histoire.* Lille tire son nom d'un village entouré d'eau, où était un château datant des derniers siècles de la domination romaine. Elle appartenait aux comtes de Flandre, tomba en 1054 au pouvoir de Henri III, mais fut reprise. En 1213, elle eut à subir trois sièges : deux de la part de Philippe Auguste, un du comte Ferrand, et fut détruite. Elle fut réunie par Philippe le Bel au domaine royal après un siège, en 1297, mais restituée par Philippe le Hardi. Elle passa à la Maison d'Autriche, de là subit la domination espagnole durant deux siècles.

Louis XIV la prit en 1667, la fit fortifier par Vauban, et la ville, reprise par les alliés en 1708, fut rendue à la France par le traité d'Utrecht (1713). En 1792, la ville subit un nouveau et terrible siège. Le corps des canonniers de Lille, institué en 1483, qui se distingua à tous ces sièges, en garde dans un musée les trophées.

Lille (SIÈGES DE). Les trois sièges les plus importants de Lille sont ceux de 1667 pendant la guerre de Dévolution, de 1708 pendant la guerre de la succession d'Espagne, et de 1792 pendant la première campagne de la Révolution. Les deux derniers surtout sont mémorables.

I. *Siège de 1708.* Lille était occupée par une garnison de 10.000 hommes, que commandait le vieux comte de Boufflers. Elle fut assiégée par 30.000 hommes, aux ordres du prince Eugène. Celui-ci ouvrit la tranchée le 22 août, et bientôt deux cents pièces de gros calibre viennent battre les remparts. Boufflers se défendit avec énergie et repoussa quatre assauts. Le prince Eugène allait lever le siège lorsque l'arrivée de puissants renforts lui permit de le poursuivre. Au bout de quatre mois, Boufflers, réduit à la dernière extrémité, dut se résigner à traiter (28 oct.).

II. *Siège de 1792.* C'est le plus célèbre. Le 9 septembre, le duc Albert de Saxe-Teschen vint avec 34.000 Autrichiens camper devant Lille, que défendaient 7.000 gardes nationaux, commandés par le général Ruault. Pendant huit jours, plus de 60.000 projectiles incendiaires s'abattirent sur Lille. Encouragés par le maire André, les habitants ne faiblirent pas un seul instant. Les femmes et les enfants couraient après les bombes, qu'ils noyaient aussitôt dans des seaux d'eau disposés le long des rues. L'artillerie de la garde nationale répondit avec succès au feu de l'ennemi, et le général autrichien, lassé le premier, s'empressa de décamper à l'approche de Dumouriez, qui arrivait avec l'armée de Valmy (8 oct.). La Convention félicita par décret les habitants.

Lillebonne (lat. *Juliobona*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 40 kil. du Havre, près du confluent du Bolbec dans la Seine ; 6.450 hab. Ch. de f. Ouest. Vallée bordée d'usines : filature et tissage du coton, du lin, fabriques d'amidon, de calicot, de chandelles, moulins.

Lillebonne était, à l'époque gallo-romaine, le principal port de la basse Seine, dont des alluvions l'ont aujourd'hui séparée, et la capitale de la cité des Calètes (pays de Caux). Théâtre antique, thermes. Donjon, restes d'un château féodal du XIIIe s. — Le canton a 14 comm. et 13.331 hab.

Armes de Lillebonne.

Lillers (*li-lèr'*), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Béthune, sur la Nave, sous-affluent de la Lys par la Clarence ; 7.801 hab. (*Lillerois, oises.*) Ch. de f. Nord. Houillère ; saline. Fabrique de chaussures, brasseries, corroiries, fonderies de fer, moulins, tonnelleries. Grosse chaudronnerie. Eglise romane (XIIe s.), la plus belle de la Flandre et de l'Artois, avec les corps des saints irlandais, Lugle et Luglien. Le premier puits artésien y fut foré, au XIIe ou au XIIIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 19.830 hab.

Armes de Lillers.

LILLIA n. f. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, famille des ammonitidés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique. (Les *lillia* sont des ammonites à dessins en relief très irréguliers, à côtes simples.)

Lilliehorn (Per), amiral et homme d'Etat suédois né en 1729, mort à Krokerum (Kalmar) en 1798. Officier dans la marine suédoise, il servit plusieurs années dans la marine française. Membre du Rigsdag (1789), il devint vice-maréchal de la Diète et contre-amiral (1789) ; il empêcha la flotte suédoise de remporter une éclatante victoire au sud d'Œland (26 juill. 1789), en rappelant sa division, malgré les ordres du prince Charles. Condamné à mort, il vit sa peine commuée par le roi en celle de l'exil, fut enfin gracié et vécut dans ses terres.

Lillienstedt (Jean Paulinus, comte DE), homme d'Etat et poète suédois, né à Bjœrneborg (Finlande) en 1655, mort à Diwitz (Poméranie) en 1732. Il accomplit une brillante carrière dans l'administration des finances. Anobli en 1690, comte en 1719, il fut chargé par Charles XII de diverses missions diplomatiques. Il fut un des plénipotentiaires qui signèrent le désastreux traité de Nystadt.

Lillieroot (Nils Eosander, comte), diplomate suédois, né en 1635, mort à Stockholm en 1705. Chargé d'une mission commerciale dans les Etats barbaresques (1667), il fut attaché à la légation suédoise en France (1669), et anobli en 1674. Rappelé à Stockholm, il devint conseiller du roi, puis retourna à Paris, où il représenta la Suède pendant douze ans (1677-1689). Il fut ensuite plénipotentiaire au congrès de Ryswick (1697) et ministre à La Haye. Il fut le meilleur auxiliaire du comte B. Oxenstiern.

Lilliput, pays imaginaire, où Gulliver, le héros de Swift, aborde dans son premier voyage. Surpris et enchaîné pendant son sommeil par les Lilliputiens, tout petits hommes de six pouces de haut à peine, il est emmené à Mildendo, la capitale du royaume. Swift fait, sous cette fiction, une satire assez vive de ce qui se passe alors en Angleterre, surtout de la politique.

Lilliputien, enne (*si-in, èn'*), habitant de Lilliput.
— Par ext. Personne de très petite taille.
— adj. Qui appartient à Lilliput ou à ses habitants : *Le royaume* LILLIPUTIEN.
— Par ext. Très petit : *Une taille* LILLIPUTIENNE.

LILLITE n. f. Silicate hydraté naturel de fer et de magnésie. Variété d'hisingérite.

Lillo (George), poète dramatique anglais, né et mort à Londres (1693-1739). Il fut habile surtout à trouver des situations émouvantes, et s'adonna au mélodrame tel que Diderot le comprit plus tard. Ses pièces simples, bourgeoises et profondément morales, sont bien supérieures aux pièces tragiques ou héroïques de ses contemporains. On lui doit une intéressante adaptation d'une ancienne tragédie : *Arden de Feversham*, attribuée à Shakspeare. Il a fait jouer une grande quantité de drames, parmi lesquels : *Silvia* (1731) ; *le Marchand de Londres* ou *l'Histoire de George Barnwell* (1731) ; *le Héros chrétien* (1734) ; *la Curiosité fatale* (1737) ; *Marina* (1738) ; *Elmerick* (1740) ; etc.

Lilybée (lat. *Lilybæum*), port et ville de l'ancienne Sicile, à l'extrémité nord-ouest de l'île, en face des îles Egates, colonie de Carthage. Lilybée était une place de guerre bien fortifiée, entourée de marais. Elle soutint, pendant la première guerre punique, contre les Romains, un siège de huit ans, qui finit après la victoire des îles Egates, où fut anéantie la flotte carthaginoise. Sur les ruines de l'antique cité, s'élève actuellement la ville de *Marsala*.

Monnaie de Lilybée.

Lima, capitale du Pérou et ch.-l. du départ. du même nom ; 113.000 hab. La ville, fondée en 1535 par Francesco Pizarro, occupe sur la rive gauche du Rimac et à quelques kilom. de la mer un plateau triangulaire, dont le rebord méridional s'élève à 146 mètres. Le climat manque de salubrité ; la fièvre et la dysenterie font de nombreuses victimes. Cité capitale, Lima possède les principales institutions de sciences et d'arts de la république, notamment l'université de San Marcos, la plus ancienne de l'Amérique méridionale. Par son port, Callao, auquel deux voies ferrées la relient, elle est en communication avec le monde entier.
— Le *département de Lima* a 34.482 kilom. carr. et 298.106 hab. Il comprend 7 provinces (Canta, Chancay, Huarochiri, Lima, Yauyos, Cañete, Callao) et 69 districts.

Lima, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté d'Allen, sur l'Ottawa ; 15.980 hab. La ville repose sur des lacs souterrains de pétrole rattachés par des conduites de métal à Chicago et à d'autres villes ; l'*huile de Lima*, épaisse et lourde, sert de combustible dans les usines.

Lima (en espagn. *Limia*), fleuve côtier de la péninsule Ibérique. Il sort de la province d'Orense, en Espagne (Galice), passe en Portugal, coule entre la serra de Gerez, à gauche, et la serra de Gavicira, à droite, et tombe dans l'Atlantique, à Vianna do Castello ; 150 kilomètres.

LIMACE (*mass* — du lat. *limax, acis,* même sens) n. f. ou **LIMAS** n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *limacidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (Limace est aussi un terme général qui, comme celui de *loche*, sert à désigner indifféremment les limaces et les hélicidés du genre arion, d'aspect limaciforme.)
— Arg. Chemise.
— Ichtyol. *Limace de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre liparis.
— Mécan. Nom vulgaire de la vis d'Archimède.
— ENCYCL. Zool. Les *limaces* proprement dites (*limax*) sont répandues surtout dans les régions froides et tempérées ; ce sont des animaux terrestres, de taille médiocre, allongés, presque cylindriques, nus ; leur petite coquille, dite *limacelle*, est cachée sous un bouclier formé par le manteau. Les limaces vivent de substances végétales ou animales décomposées, d'excréments, etc. ; certaines attaquent les plantes potagères, les fruits reposant à terre, etc. On a jadis préconisé l'emploi de ces animaux, en pharmacie, contre les maladies des poumons ; le *sirop de limaces* était fait surtout avec des hélicidés du genre arion (*arion empiricorum*). La limace commune dans les caves et les celliers est le *limax cinereus*. La limace des jardins ou loche appartient à deux espèces (*limax agrestis* et *limax arborum*). Quant aux grandes limaces noires et rouges, si communes en été après les pluies, ce sont des arions (*arion ater* et *arion rufus*).

Limace.

LIMACE ou **LIMASSE** n. f. Art vétér. Maladie particulière à la race bovine.
— ENCYCL. La *limace* est le nom vulgaire d'une dermatose de la région interdigitée du pied du bœuf, qui débute par la forme érithémateuse et arrive à la forme furonculeuse. Elle est causée par le contact de boues ou de corps étrangers vulnérants. Elle provoque une boiterie plus ou moins forte, ou même un décubitus persistant. La région malade est rouge, tuméfiée, très sensible, et finit par être le siège d'un point fluctuant accusant l'existence d'un abcès.
Le traitement consistera en application de cataplasmes émollients (farine de lin), opiacés, ouverture et débridement de l'abcès, pansements antiseptiques.

LIMACELLE (*sèl'*) n. f. Coquille des limaces et de certains autres mollusques gastéropodes de la famille des *limacidés*.

— Encycl. Les *limacidés* nous possèdent une petite coquille interne en manière de plaque non spiralée, calcaire, placée sous le bouclier que forme le manteau. La *limacelle* des limaces est un petit onglet ovale ou en carré long, aplati, avec un noyau placé en arrière.

Limache, ville du Chili central (prov. de Valparaiso), sur une des collines du massif qui sépare Santiago et Valparaiso; 6.112 hab. Ch.-l. d'un département auquel elle donne son nom, peuplé de 25.030 hab.

LIMACIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés hélicoïdes, comprenant les *limaces* et genres voisins, tels que *vitrine, helicarion, vitrinopsis, ariophante, parmacelle, zonite*. — *Un* LIMACIDÉ.

LIMACIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Relatif à la limace, au limacien.

— Anat. *Nerf limacien*, Nerf du limaçon de l'oreille.

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, renfermant les *limaces*. — *Un* LIMACIEN.

LIMACIER (*si-é* — rad. *limace*) n. m. Arg. Chemisier.

LIMACIFORME (*si* — de *limace*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une limace. ‖ Se dit aussi d'animaux autres que les mollusques : *Larve, Chenille* LIMACIFORME.

LIMACINE (*sin'*) n. f. Substance blanche, terreuse, extraite de la limace grise. (Se rapproche des mucosines.)

LIMACINE (*sin'*) ou **LIMACINA** (*si*) n. f. Genre de mollusques ptéropodes, famille des *limacinidés*, comprenant quelques espèces des mers froides.

— Encycl. Les *limacines* sont des animaux de haute mer, à larges nageoires échancrées, coquille globuleuse en spirale, sénestre, avec large bouche, dont l'opercule est mince et transparent. L'espèce type de ce curieux genre est la *limacina helicina* ou *arctica*, qui abonde dans les parages du Groenland, où elle sert de nourriture aux baleines.

Limacine (gr. nat.).

LIMACINIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes gymnosomes, renfermant les *limacines* et genres voisins. — *Un* LIMACINIDÉ.

LIMACION (*si-on*) n. m. Groupe de champignons, de la famille des agaricinées, le plus souvent classé comme un sous-genre, et comprenant les espèces du genre hygrophore, dont le chapeau est toujours visqueux.

LIMACODE ou **LIMACODES** (*dèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *limacodidés*, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère nord. (Les limacodes [*heterogenea*] sont de petits papillons d'un jaune fauve, tachés de jaune clair et de brun. L'*heterogenea limacodes* vit en France, dans les bois de chênes.)

LIMACODIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombyciens, dont le genre *limacode* est le type. — *Un* LIMACODIDÉ.

— Encycl. Les *limacodidés* ou *cochliopodes* ont été ainsi appelés parce que leurs chenilles ressemblent vaguement à de petites limaces; leurs pattes sont munies de ventouses. A cette famille appartiennent les *euphaga*, de Madagascar, dont les Malgaches mangent la chenille.

LIMAÇON (rad. *limace*) n. m. Zool. Nom vulgaire des mollusques terrestres à coquille enroulée. V. ESCARGOT.

— Anat. Organe de l'oreille interne, formé d'un tube enroulé en spirale, et qui contient les terminaisons nerveuses du nerf auditif. V. OREILLE.

— Constr. *Escalier en limaçon*, Escalier dont les marches tournent autour d'un noyau central comme le pas d'une vis.

— Géom. Nom donné à une courbe particulière. V. la partie encycl.

— Mécan. Nom vulgaire de la vis d'Archimède. ‖ On dit aussi LIMACE.

— Techn. Roue destinée à régler le nombre de coups que doit sonner une pendule, une horloge.

— Encycl. Géom. *Limaçon de Pascal*. La courbe ainsi appelée est la podaire du cercle, c'est-à-dire le lieu des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur les tangentes à ce cercle. En prenant pour axe des x la droite qui passe par le point fixe O et par le centre A du cercle; pour axe des y la perpendiculaire à cette droite menée par le point fixe, l'équation du limaçon de Pascal est :

Fig. 1.

$$(x^2+y^2-ax)^2-K^2(x^2+y^2)=0,$$

dans laquelle K est le rayon du cercle, a la distance de son centre au point fixe.

En coordonnées polaires, le pôle étant le point fixe, et l'axe polaire la droite qui joint ce point au centre du cercle, l'équation de la courbe est :

$$\rho=a\cos\omega+K.$$

Lorsque le point fixe O est extérieur au cercle (*fig.* 1), la courbe présente une boucle et un point double. Lorsque le point O est sur la circonférence (*fig.* 2), la boucle se réduit à un point de rebroussement; enfin, lorsque le point O est intérieur à la circonférence (*fig.* 3), la courbe présente une simple sinuosité tangente à la circonférence.

Fig. 2. Fig. 3.

LIMAÇONNAGE (*so-naj'*) n. m. Traînée, rappelant la bave du limaçon, que laisse parfois sur les étoffes le fer à repasser des tailleurs, des dégraisseurs, etc.

LIMAÇONNE (*son'*) n. f. Chenille d'une variété de bombyx.

LIMAÇONNER [*so-né*] (SE) v. pr. Se ramasser en boule. (Vieux.)

LIMAÇONNIÈRE (*so-ni-èr'*) n. f. Enclos où l'on parque des escargots destinés à la consommation.

LIMACOPSIS (*psiss*) n. f. Genre de planaires, type de la famille des *limacopsidés*, comprenant des formes à tentacules frontaux portant des yeux. (On en peut prendre comme type la *limacopsis terricola*, d'Europe.) Syn. LEIMACOPSIS.

LIMAGE (*maj'*) n. m. Action ou manière de limer : LIMAGE *en long, en travers*. ‖ Action de passer à la lime les pièces de coutellerie dont l'assemblage constitue le couteau.

Limagne [la] (lat. *Alimania*), plaine de la France centrale, en Auvergne, dans le Puy-de-Dôme et un peu l'Allier, jusque vers Vichy. Longueur, près de 60 kilom.; largeur, 20 à 35. Encadrée de belles collines avec montagnes lointaines : Dore, Dômes, monts du Forez, abondamment arrosée par l'Allier et ses affluents, elle est admirablement féconde. Ancien lac tertiaire, où se sont déposés, sur une épaisseur de plusieurs centaines de mètres, des marnes et des calcaires, et où la couche arable est drainée et fertilisée par un lit de cendres volcaniques, le sol de la Limagne, bien abrité des vents, nourrit des cultures très variées : prairies, jardins potagers, mais surtout vergers d'une grande richesse, vignobles estimés, s'étalant au flanc des coteaux, et forêts de châtaigniers sur les pentes granitiques. Sources minérales nombreuses et curiosités naturelles (fontaines pétrifiantes, grottes, suintements de bitume, etc.). Les habitants de la Limagne sont dits *Limagniers* et *Limagnis*.

LIMAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom des particules très ténues de métal qu'on détache en limant : LIMAILLE *de fer*.

Limaille (LA SAINTE), Nom donné aux parcelles détachées des chaînes dont fut chargé saint Pierre quand il fut enchaîné une première fois à Jérusalem, par l'ordre d'Hérode Agrippa, une seconde fois, à Rome, avant son martyre. (Les chaînes qu'il porta durant sa première captivité furent pieusement conservées par les fidèles. Elles se trouvent à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. Des fragments en ont été donnés jadis, par les papes, à divers souverains ou à certaines églises.)

LIMAILLEUX (*ma-ill-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Se dit des fontes très chargées de carbone, et qui fondent plus difficilement que les fontes grises.

LIMAIRE (*mèr'*) n. m. Jeune thon encore très petit.

Limal, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. adm. et jud. de Nivelles, sur la Dyle; 2.245 hab. Papeterie.

Limalonges, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 27 kilom. de Melle, sur un plateau sec; 1.489 hab. Fabrique d'outils, tuileries. Dolmen. Château du XVIIe siècle.

LIMAN (du gr. *leimôn*, terrain humide) n. m. Nom donné aux lagunes de la mer Noire.

LIMANDE (peut-être de *lime*) n. f. Ichtyol. Genre de poissons anacanthines, famille des pleuronectidés, comprenant une seule espèce de l'océan Atlantique.

— Pop. Femme très maigre. ‖ *Faire la limande*, S'aplatir devant quelqu'un.

— Mar. Bande de toile goudronnée, dont on enveloppe un cordage pour le garantir du frottement.

— Techn. Pièce de bois plate, que les charpentiers fixent sur les défauts des pièces de construction. ‖ Pièce de bois qui tient les pales d'un étang ou d'un moulin. ‖ Règle large et plate, dont se servent les menuisiers.

— Encycl. La *limande* ou *lime* (*limanda vulgaris*) se caractérise par son corps ovale, couvert d'écailles pectinées, son museau pointu, sa mâchoire inférieure saillante, et ses yeux placés à droite, sur la face qui est grise ou roussâtre, tandis que le côté opposé est blanc. Très commun dans l'Océan, ce poisson est un comestible assez apprécié; il atteint 30 centimètres de long.

Limande.

LIMANDELLE (*dèl'*) n. f. Nom ancien d'un poisson plat des mers françaises, la cardine (*pleuronectes megastoma*), dite aussi *calimande, pole, hame, mère des soles*.

LIMANDER v. a. Mar. Envelopper d'une limande : LIMANDER *un cordage*.

— Constr. Garnir d'une limande une pièce de charpente.

Limanton, comm. de la Nièvre, arrond. et à 23 kilom. de Château-Chinon, près de l'Aron; 1.118 hab. Château du XVIe siècle. Non loin, restes de l'abbaye de Bellevaux, ruinée par les calvinistes en 1560. Forges.

LIMAPONTIE (*sî*) ou **LIMAPONTIA** (*si-a*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *limapontiidés*, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les limaponties sont de petits animaux lisses, nus, limaciformes, très contractiles; leur tête, élargie, n'a pas de tentacules; elles vivent parmi les plantes marines.)

LIMAPONTIIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, renfermant les genres *limapontie, actéonine* et *cénie*. — *Un* LIMAPONTIIDÉ.

LIMAS (*mass*) n. m. Zool. V. LIMACE.

Limas, comm. du Rhône, arrond. et à 2 kilom. de Villefranche, sur un coteau dominant la plaine de la Saône; 660 hab. Carrière de pierres. Vignobles donnant de bons vins de consommation courante.

Limassol. Géogr. V. Limisso.

LIMATODE n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes terrestres ou épiphytes, à grandes feuilles pétiolées, à belles fleurs pourvues d'un long éperon. (On en connaît quinze espèces, qui croissent à Java.)

LIMATULE ou **LIMATULA** n. f. Sous-genre de limes, comprenant des espèces de petite taille, propres aux mers d'Europe. (L'espèce type est la *limatula subauriculata*, de la Manche.)

LIMATULINE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des pectinidés, comprenant des formes fossiles dans le carbonifère. (Les limatulines sont des coquilles ovales, à valves inégales, portant des côtes rayonnantes.)

Limay, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 1 kilom. de Mantes, sur le rebord du plateau de Vexin et sur la rive droite de la Seine; 1.597 hab. Port, trafic de pierres, d'engrais, commerce de fruits et vannerie. Restes d'un couvent des célestins. Ermitage de Saint-Sauveur. — Le canton a 17 comm. et 8.030 hab.

Limayrac (Paulin), journaliste français, né à Caussade en 1817, mort à Cahors en 1868. S'étant rendu à Paris, il collabora à la « Revue de Paris », à la « Revue des Deux Mondes » (1843-1845), devint critique littéraire de la « Presse » (1852-1855) et se signala par ses idées libérales. Il modifia ses idées en passant, en 1856, à la rédaction politique du « Constitutionnel », puis à la « Patrie » (1858), au « Pays » (1861), et devint le défenseur officieux de la politique impériale dans le « Constitutionnel », dont il fut le rédacteur en chef, de 1861 à 1868. Il venait d'être nommé préfet du Lot lorsqu'il mourut. Outre de nombreuses études, on lui doit un roman : *l'Ombre d'Eric* (1845), et un recueil d'articles : *Coups de plume sincères* (1854).

Limbach, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]); 11.834 hab. Teinturerie; blanchisserie; bonneterie; gants; cartonnages; machines.

LIMBACHITE (*lin*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre serpentine. Variété de cérolite.

LIMBAIRE (*lin-bèr'*) adj. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle : *Expansion* LIMBAIRE.

LIMBE (*linb'* — du lat. *limbus*, frange, bord) n. m. Antiq. rom. Bordure d'un vêtement. ‖ Ruban brodé qui servait à serrer la taille et que l'on disposait autour de la tête en le faisant passer sur les tempes.

— Anat. *Limbe de la conjonctive*, Périphérie de la cornée, au niveau de laquelle la conjonctive finit en biseau.

— Astron. Bord extérieur d'un astre : *Le* LIMBE *supérieur, inférieur du soleil, de la lune*.

— Bot. Partie principale, élargie et étalée, généralement riche en chlorophylle, de la feuille. ‖ Se dit aussi de la partie large et étalée d'un sépale ou d'un pétale, quand les pièces du calice ou de la corolle sont séparées, ou bien encore de toute la partie étalée de la corolle quand cette dernière est gamopétale.

— Math. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle, du cercle mural, du théodolite, etc.

— Zool. Dans les coquilles bivalves, Circonférence des valves.

— n. m. pl. Théol. Lieu où les âmes des justes de l'ancienne Loi attendirent, après leur mort, la venue du Messie. ‖ Se dit aussi parfois du séjour des âmes des enfants morts sans baptême. ‖ Fig. État vague, incertain : *Les* LIMBES *de la pensée*. (Th. Gaut.)

— Encycl. Antiq. rom. Les vases grecs montrent l'usage des bordures dorées, pourpres, ornées de dessins de toutes sortes, aussi bien pour les vêtements d'hommes que pour ceux de femmes. Lorsqu'elles étaient d'une grande richesse, elles portaient le nom de *cyclas* et d'*instita*. Chez les Romains, le *limbe* était généralement réservé aux vêtements de femme et aux costumes officiels.

— Théol. Suivant la doctrine catholique, le péché originel excluait les anciens justes du ciel, que le Fils de Dieu fait homme pouvait seul leur ouvrir par sa mort. C'est pourquoi Jésus-Christ, après sa résurrection, alla les délivrer. Au jour de son Ascension, elles lui firent un cortège triomphal et entrèrent avec lui dans le ciel. Le mot *limbe* ne se trouve pas dans l'Écriture, qui donne toujours au séjour des morts le nom hébreu de *scheol*, c'est-à-dire le lieu inférieur. Quant aux *limbes* servant de séjour aux âmes des enfants morts sans baptême, c'est une expression inexacte, qui n'est guère employée par les théologiens.

— Iconogr. La descente du Christ aux enfers ou aux *limbes* a été représentée notamment dans une sculpture des portes de la cathédrale de Bénévent, dans un vitrail de la cathédrale de Bourges (XIIIe s.), dans une admirable peinture de Fra Beato Angelico, qui appartient à l'Académie des beaux-arts de Florence. Mantegna a gravé une composition où le Christ, une bannière à la main, se présente à la porte de l'enfer. La même scène se retrouve dans la plupart des suites d'estampes représentant la *Passion*, de Dürer, Lucas de Leyde, Glockendon le Vieux, etc. Mais l'œuvre la plus connue sur ce sujet est le tableau d'Angiolo Bronzino (1552), au musée des Offices (Florence). Bronzino a placé dans les limbes les portraits de son maître Pontormo, du Bacchiacca et de quelques-unes des plus charmantes Florentines de son temps.

LIMBER (*lin-bé*) n. m. Comm. Lot de quarante peaux.

LIMBES n. m. pl. Linguist. V. LIMBE.

LIMBIFÈRE (*lin* — de *limbe*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte un limbe ou rebord coloré.

LIMBIFORME (*lin*) adj. Se dit du réseau d'artérioles et de capillaires qui entoure un lobule adipeux : *Réseau* LIMBIFORME.

LIMBILITE (*lin*) n. f. Substance minérale résultant de l'altération du péridot.

LIMBIQUE (*lin-bik'*) adj. Théol. Qui a rapport aux limbes : *Les essaims* LIMBIQUES *de ces petits enfants morts sans baptême*. (Th. Gaut.)

— Philos. soc. Mot appartenant à la terminologie de Fourier : *On appelle sociétés* LIMBIQUES *celles où le mal est en dominance*. (Toussenel.)

Limborch (Philippe Van), théologien protestant hollandais, né et mort à Amsterdam (1633-1712). Il fut pasteur arminien d'Alcmar, de Gouda et d'Amsterdam; en 1668, il devint professeur de théologie au collège des remontrants de cette ville. On lui doit, entre autres ouvrages : *Institutiones theologiæ christianæ* (1686); *De veritate religionis christianæ* (1687); *Historia inquisitionis* (1692).

Limborch ou **Limborg** (Hendrich Van), peintre hollandais, né à La Haye en 1680, mort en 1758, élève de Brandon, Robert du Val et Adrien Van der Werf, dont il égala presque le fini et la correction de dessin. Le Louvre possède de lui : *les Plaisirs de l'âge d'or* et *le Repos de la Sainte Famille*.

LIMBORIE (*lin, rî*) n. f. Genre de lichens pyrénoïdés, caractérisé par un thalle crustacé, un excipulum simple.

LIMBORIÉES (*lin*) n. f. pl. Tribu de lichens angiocarpes. — *Une* LIMBORIÉE.

LIMBOURG, ancien duché de la Basse-Lotharingie, qui s'étendait sur la rive droite de la Meuse, entre le duché de Juliers à l'E., la principauté épiscopale de Liége à l'O. et au S. Au XIIIe siècle, Jean Ier, duc de Brabant, ayant acheté les droits d'Adolphe de Berg, héritier du duché, battit ses compétiteurs à Wœringen (1288) et resta maître du duché. Celui-ci, dès lors, passa successivement aux princes des maisons de Bourgogne, d'Espagne et d'Autriche; sous la République française (1794), il forma, avec la partie septentrionale de l'évêché de Liége, le département de la Meuse-Inférieure, qui, en 1815, constitua la province de Limbourg du royaume des Pays-Bas. En 1831 et définitivement en 1839, la partie occidentale devint la province de Limbourg du royaume de Belgique, et la partie orientale (duché) resta au roi des Pays-Bas.

LIMBOURG (en flam. et en allem. *Limburg*), prov. de Belgique, sur la Meuse, entre les provinces de Liége, Brabant et Anvers, et les provinces hollandaises de Brabant-Septentrional et de Limbourg. Superf. 2.412 kil. carr.; 242.500 hab. La province, qui comprend les trois arrondissements de Hasselt, Tongres et Maeseyck, s'étend en grande partie dans la région sablonneuse appelée *Campine*. Elle est arrosée par la partie supérieure de la Nèthe et du Demer, sous-affluent de l'Escaut, par la Meuse et son affluent le Geer. Les principales productions naturelles sont le fer, des céréales et la betterave. Les principales branches d'industrie sont, avec l'agriculture, la distillation des eaux-de-vie de grains (genièvre), l'engraissement du bétail, la fabrication du sucre de betteraves.

Armes du Limbourg belge

LIMBOURG (en holland. *Limburg*), prov. du royaume des Pays-Bas, située entre les provinces hollandaises de Gueldre et de Brabant-Septentrional, les provinces belges de Limbourg et de Liége et la Prusse-Rhénane. Superf. 2.204 kilom. carr.; 287.000 hab. Elle comprend deux arrondissements administratifs (Maestricht et Ruremonde). Elle est arrosée par la Meuse, qui y reçoit : à gauche le Geer et le Neer, à droite la Geule, la Roer et la Niers. Sol élevé dans la partie méridionale, bas et marécageux dans la partie septentrionale, désignée sous le nom de *Peel*. La province produit le froment, le seigle, l'avoine, les fèves et la betterave; on y élève le bétail.

Après la séparation de la Belgique (1831), une partie de cette province avec Maestricht resta dans la dépendance de la Confédération germanique jusqu'en 1866.

LIMBOURG, ville de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Verviers, au-dessus de la Vesdre; 4.627 hab. Fabriques de draps; hauts fourneaux, fonderies. Eglise Saint-Georges (gothique flamboyant). Ancienne capitale du duché de Limbourg. Cette ville fut prise par l'empereur Henri V en 1106, en 1578 par le prince de Parme, en 1633 par les Hollandais, et en 1670 par le grand Condé.

LIMBOURG-AN-DER-LAHN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur la *Lahn*; 6.866 hab. Belle cathédrale. Carrière. Fer. Cette ville possède un manuscrit dit *la Chronique de Limbourg*, qui est un des premiers monuments de l'histoire allemande.

LIMBURGITE (*lin, jit'*) n. f. Roche basique de la famille des basaltes, privée de feldspath et composée de cristaux de pyroxène augite, de péridot et de magnétite.

LIME (lat. *lima*) n. f. Techn. Outil d'acier, le plus souvent long et étroit, dont la surface est couverte d'entailles, et qui sert à enlever par le frottement de petites parcelles d'un métal, d'un morceau de bois. ‖ Outil de marbrier, servant à faire les raccordements entre des pièces de marbre que l'on veut assembler. ‖ *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie.

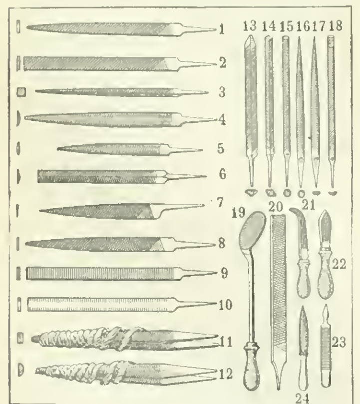

Limes : 1. Bâtarde pointue; 2. Plate-à-main; 3. Carrée; 4. Demi-ronde; 5. Feuille-de-sauge; 6. Pignon; 7. Couteau; 8. Pointue, côtés ronds; 9. Ecouenne plate; 10. Fendante; 11. Au paquet, plates; 12. Au paquet, demi-rondes; 13. Tiers-point cylindrique; 14. Losange; 15. Ronde cylindrique; 16. Olive; 17. Barboche pointue; 18. Barboche à palette; 19. Lime d'intérieur (cordonnier); 20. Pour former; 21. D'emboîtage; 22. Poignard; 23. A ongles; 24. A cors.

— Fig. Ce qui use, mine lentement : *La persévérance est une* LIME *qui use toutes les difficultés*. ‖ Ce qui polit, perfectionne : *Donner le dernier coup de* LIME *à un écrit.*

— Mar. *Lime de marée*, Trace que la mer laisse sur le rivage, la limite où elle est montée.

— Véner. Chacune des grosses dents inférieures du sanglier, qu'on appelle aussi DAGUE ou DÉFENSE.

— ENCYCL. Techn. Les *limes* sont employées pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des corps durs, tels que le bois, les métaux, l'ivoire; elles sont généralement en acier fortement trempé.

Lorsque leurs entailles forment une série de saillies tranchantes produites par le ciseau plat et présentant des sillons parallèles, on les appelle *écouennes*; elles s'emploient pour limer les corps mous. Si elles offrent une deuxième série d'entailles qui croisent les premières, elles portent spécialement le nom de « limes ». Celles-ci se divisent en limes *grosses, bâtardes, demi-douces, douces, très douces*, suivant la taille des dents.

C'est par leurs formes qu'on désigne les diverses sortes de limes. On dit un carrelet, un tiers-point, une demi-ronde, une queue-de-rat, une plate-à-main pointue ou large, une feuille-de-sauge, une lime en paille ou lime d'Allemagne ou lime au paquet, etc., selon qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes de l'autre, rondes, mi-plates à côtés convergents ou parallèles, à faces convexes, à section rectangulaire et grosse taille, etc. La taille des petites limes est demi-douce et parfois très douce, car elles servent le plus souvent à finir.

A très peu d'exceptions près, tous les fabricants font tailler leurs limes à la main avant la trempe. L'ouvrier produit les dents au moyen d'un ciseau à double biseau sur lequel il frappe. Ce travail se fait aussi mécaniquement.

LIME (du provenç. *limo*, dérivé de l'arabe *lima*) n. f. Nom que les arboriculteurs donnent au fruit d'une variété de citronnier, le *citrus limetta*, et qui est d'une saveur très douce et agréable. ‖ On dit également LIMETTE.

LIME n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *limidés*. ‖ Nom vulgaire de la limande.

— ENCYCL. Le genre *lime* comprend plus de quatre cents espèces, répandues dans toutes les mers, ou fossiles à partir du secondaire. Les limes sont d'assez grands animaux à coquille équivalve, blanche, avec des stries rayonnantes, souvent écailleuses. La *lima squamosa*, de la Méditerranée, atteint 6 centimètres de long.

Lime.

LIMÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la liméole.

— n. f. pl. Tribu de phytolaccacées, ayant pour type le genre *liméole*. — *Une* LIMÉE.

LIMEA (*mé*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *limidés*, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les *limea* ont la coquille ovale, renflée, oblique, avec côtes ou stries rayonnantes.)

LIMÉEN, ENNE (*mé-in, èn'*), personne née à Lima, ou qui habite cette ville. — *Les* LIMÉENS.

— Adjectiv. : *Monuments* LIMÉENS.

LIMEIL-BREVANNES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 21 kilom. de Corbeil, sur un coteau qui domine la Seine; 1.527 hab. Ch. de f. Est. Château de Brevannes, où vint souvent Mme de Sévigné; parc dessiné par Le Nôtre.

LIMELLE (*mèl'*) n. f. Payement annuel en nature. Mot usité en Lorraine.

LIMÉNARCHIE (*chî*) n. f. Antiq. gr. Fonction de liménarque.

LIMÉNARQUE (*nark'* — du gr. *limên*, port, et *arkhos*, commandant) n. m. Antiq. gr. Fonctionnaire municipal chargé de la surveillance d'un port, dans les provinces orientales de l'empire romain.

LIMENITIS (*mé, tiss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant une trentaine d'espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *limenitis* sont de jolis papillons, dont les ailes brunes, à reflets bleus ou violacés, sont traversées par des séries de larges taches blanches. Les espèces françaises sont le *nymphale du peuplier* (limenitis populi) [v. NYMPHALE]; le *sylvain azuré* (limenitis camilla); le *petit sylvain* (limenitis sibylla), commun en été dans les bois et les jardins.

Limenitis (gr. nat.).

LIMENTINUS, dieu qui, comme la déesse Limentina, présidait au seuil des portes.

LIMÉOLE n. f. Genre de phytolaccacées, tribu des *limées*, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à branches grêles, à fleurs disposées en grappe. (On en connaît dix espèces, de l'Afrique tropicale et du Cap.)

LIMER (du lat. *limare*, même sens) v. a. Racler, user, polir avec la lime : LIMER *une clef*.

— Par ext. User : *La brosse* LIME *les étoffes*.

— Fig. Corriger, retoucher, polir, en parlant d'un ouvrage littéraire : *Boileau* LIME *ses vers*.

LIMER (du lat. *limus*, limon) v. a. En T. de salines, Dessécher, vider, purger de limon : LIMER *un marais salant*.

LIMERAY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 27 kil. de Tours; 1.019 hab. Ch. de f. Orléans.

LIMERICK, ville maritime d'Irlande (prov. de Munster), ch.-l. du *comté de Limerick*, dans une île formée par le Shannon; 37.861 hab. Port très actif. Cathédrale de Sainte-Marie (gothique, XVe s.); ruines du château du roi Jean. Limerick, très ancienne ville, peut-être la *Regia* mentionnée par Ptolémée, fut, au IXe siècle, un des plus importants établissements danois. Occupée par les Anglais sous le règne de Henri II, brûlée partiellement en 1314 par Edouard Bruce, elle fut assiégée et prise deux fois par Guillaume d'Orange (1690 et 1691). — Le *comté de Limerik*, occupant dans sa plus grande partie le bassin inférieur du Shannon, à peu près exclusivement agricole, couvre une superficie de 2.680 kilom. carr. et nourrit une population de 187.677 hab.

LIMERICKITE (*ri-kit'*) n. f. Nom donné, par Stanislas Meunier, à un type de lithite ou pierre météorique, à structure oolithique, contenant du fer métallique en granules visibles.

LIMERZEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Vannes; 1.627 hab. Voie romaine.

LIMÈS n. m. pl. Constr. Défaut qui se rencontre dans les pierres calcaires et qui consiste dans la présence de fentes irrégulières remplies d'une matière dure, mais sans adhérence avec la pierre proprement dite.

LIME-SOURD, OURDE (de *lime sourde*) adj. Sournois, dissimulé. (Vieux.)

LIMESTRE (*mèsstr'*) n. m. Sorte de serge croisée, appelée aussi DRAP DE LIMESTRE, et qu'on fabriquait à Rouen.

LIMÉSY, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Rouen; 1.156 hab. (*Limésiens, ennes*.) Eglise avec chœur du XIIe siècle. Château des XIIIe et XVIIe siècles.

LIMETTE n. f. Bot. Syn. de LIME.

LIMETTIER (*mè-ti-é*) n. m. Nom vulgaire de certains orangers et citronniers.

LIMETTIQUE (*mè-tik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^8O^6$ qui résulte de l'oxydation des essences de limon et de romarin.

LIMEUM (*mé-om'*) n. m. Nom scientifique des liméoles.

LIMEUR, EUSE adj. Qui sert à limer : *Outil* LIMEUR.

— n. Personne qui, dans son travail, se sert principalement de la lime.

LIMEUSE n. f. Machine qui sert à limer de grosses pièces et qui, dans certains cas, prend le nom de ÉTAU LIMEUR.

— ENCYCL. La *limeuse* se compose en principe d'un solide bâti en fonte, fixé au sol. Sur la face d'avant, elle porte un chariot avec mors, qui maintient la pièce à travailler. Une glissière guide le porte-outil dont la course se trouve réglée par la position qu'occupe une bielle qui reçoit son mouvement de transmission d'un arbre secondaire de la machine à vapeur. Le chariot est vertical ou horizontal, se meut transversalement.

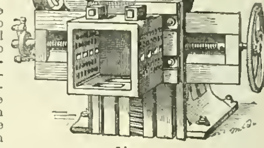
Limeuse.

LIMICOLAIRE (*lèr'*) ou **LIMICOLARIA** n. f. Sous-genre d'achatines, comprenant quelques espèces africaines. (L'espèce type est la *limicolaria Adamsoni*, coquille du Sénégal, vulgairement appelée *kambeul*.)

LIMIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les *limes* et le genre *limea*. — *Un* LIMIDÉ.

LIMIER (*mi-é* — pour *liemier*, dérivé de *liem*, anc. forme de *lien*; proprem. *chien qu'on mène en laisse*) n. m. Chien courant, muet, qui sert au veneur à découvrir ou à détourner la bête.

— Fig. et fam. Agent employé à la recherche des personnes dont on veut s'emparer : *Les* LIMIERS *de la police*. ‖ Personne qui exerce une poursuite, une recherche quelconque : *Cette convoitise des offices et états, curée autrefois réservée aux nobles* LIMIERS. (P.-L. Courier.)

LIMIERS (Henri-Philippe), historien hollandais, né dans les Pays-Bas vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1725 à Utrecht, où il rédigeait un journal. Il était d'origine française, docteur en droit et membre de l'Académie de Bologne. Nous citerons de lui : *Histoire du règne de Louis XIV* (1717); *Histoire de l'Académie des sciences et des arts de Bologne* (1723); etc.

LIMINAIRE (*nèr'* — lat. *liminaris*; de *limen, inis*, seuil) adj. Se disait autrefois de ce que l'on place en tête d'un livre pour servir d'introduction : *Une épître* LIMINAIRE.

— Bibliogr. *Feuille liminaire*, Premiers feuillets d'un livre.

LIMINARQUE (*nark'* — du lat. *limen, inis*, seuil, et du gr. *arkhos*, chef) n. m. Hist. Nom donné parfois, dans le haut moyen âge, aux portiers, aux soldats chargés de veiller sur les frontières, et aux margraves.

LIMISSO ou **LIMASSOL**, ville de l'île de Chypre, sur la baie d'Akrotiri, que limite au S. le promontoire de Gatta; ch.-l. de district; 7.388 hab. Port assez actif; commerce de sel, raisins frais et secs, eaux-de-vie et vins. A quelque 12 kilomètres se trouve l'agglomération de Palæo Limisso, sur l'emplacement de l'antique Amathonte (Amathos), célèbre par le culte qu'on y rendait à Vénus.

LIMITABLE adj. Qui est susceptible d'être limité : *Pouvoir* LIMITABLE.

LIMITATIF, IVE adj. Qui limite, qui fixe ou constitue des bornes : *Condition* LIMITATIVE.

— Dr. *Assignat limitatif, Disposition limitative*, Assignat, Disposition dont le montant est à prendre sur certains biens, mais de telle sorte que le bénéficiaire ne puisse prétendre à rien au delà.

LIMITATION (*si-on*) n. f. Action de limiter, fixation d'une limite : *Le Parlement confirma la régence de la reine, mais sans* LIMITATION. (Card. de Retz.)

— Etat de ce qui est limité : *Ce qui rend les idées générales si nécessaires, c'est la* LIMITATION *de notre esprit*.

LIMITATIVEMENT adv. D'une manière limitative : *Conditions* LIMITATIVEMENT *conçues*.

LIMITE (du lat. *limes, itis*, frontière) n. f. Ligne commune à deux Etats ou à deux terrains contigus : *La Gaule*

était située sur la LIMITE *du monde romain et du monde germanique.* (Guiz.) ‖ Borne, ligne qui limite une étendue, qui en marque la fin : *Les* LIMITES *de la mer.*

— Fig. Borne d'une action, d'une influence : *Le génie recule les* LIMITES *du possible.* (Lovis.)

— *Limite d'âge,* Âge au delà duquel on ne peut plus exercer une fonction.

— Astron. Chacun des points de l'orbite d'une planète, les plus éloignés de l'écliptique.

— Comm. Prix ou Cours au-dessus ou au-dessous duquel on doit faire ou ne pas faire une opération.

— Mathém. Grandeur dont une autre peut approcher d'aussi près qu'on le veut, sans jamais pouvoir l'atteindre : *Le cercle est la* LIMITE *supérieure des périmètres des polygones inscrits et la* LIMITE *inférieure des polygones circonscrits.* ‖ *Limites des racines d'une équation,* Quantités entre lesquelles sont comprises les racines positives d'une équation. ‖ *Limites d'un problème,* Nombres entre lesquels se trouvent compris les solutions de ce problème. ‖ *Méthode des limites,* Méthode au moyen de laquelle on prouve qu'une quantité ne peut être ni supérieure, ni inférieure à une autre et, par conséquent, qu'elle lui est égale.

— Syn. **Borne, terme.** V. BORNE.

— Encycl. Mathém. Considérons une grandeur variable X, dont les différents états sont $X_1 X_2 \ldots X_n$. On dit que cette grandeur X a une *limite* quand *n* croît indéfiniment, s'il existe une grandeur de même espèce A, jouissant de la propriété suivante : aussi petite que soit la grandeur de même espèce ϵ non nulle, on peut lui faire correspondre un nombre entier *p*, tel que $n \geqslant p$

$$[Xn - A] < \epsilon.$$

A est la limite de la quantité variable X. Si une grandeur variable va en croissant et reste inférieure à une grandeur fixe de même espèce G, elle a une limite $A \leqslant G$. De même, si une grandeur variable va en décroissant et reste supérieure à une grandeur fixe de même espèce G, elle a une limite $A \geqslant G$.

La circonférence est la limite commune des périmètres des polygones inscrits ou circonscrits dont le nombre des côtés augmente indéfiniment, chacun des côtés tendant vers zéro.

Un nombre irrationnel peut être envisagé comme la limite d'une suite de nombres rationnels. Si l'on appelle $x_1\, x_2 \ldots x_n$ les valeurs de $\sqrt{2}$ approchées par défaut à $\frac{1}{10}$ $\frac{1}{10^2} \ldots \frac{1}{10^n}$ près, $\sqrt{2}$ est la limite de la suite $x_1\, x_2 \ldots x_n$ quand *n* augmente indéfiniment.

— *Limites des racines d'une équation algébrique rationnelle et entière à coefficients réels.* On appelle limites des racines positives d'une telle équation des nombres positifs : l'un supérieur à la plus grande racine positive, l'autre inférieur à la plus petite racine positive. On définit de même les limites des racines négatives.

La considération de la transformée en $\frac{1}{x}$ de l'équation proposée permet de ramener la recherche de la *limite inférieure* des racines positives à la recherche de la *limite supérieure* des racines positives de cette transformée. De même, la considération de la transformée en $-x$ de l'équation proposée permet de ramener la recherche des limites des racines négatives à celle des limites des racines positives de cette transformée.

Le problème à résoudre est donc la recherche de la *limite supérieure* des racines positives d'une équation algébrique de la forme :

$$A_0 x^m + A_1 x^{m-1} + \ldots + A_m = 0.$$

Nous supposons $A_0 > 0$. Quand le premier membre de l'équation ordonné par rapport aux puissances décroissantes de *x* ne présente qu'une variation, si un nombre positif *l* rend positif ce premier membre, tout nombre supérieur rend à fortiori positif ce premier membre ; donc *l* est une limite supérieure des racines positives.

D'où une première *méthode* dite *de groupement,* qui consiste à partager le premier membre de l'équation en une série de groupes ordonnés par rapport aux puissances décroissantes de *x* ne présentant chacun qu'une variation et à trouver un nombre qui rende positifs tous ces groupes. Ce nombre est une *limite supérieure* des racines positives.

En s'appuyant sur le même théorème, on montre facilement que, si l'on désigne par N la valeur absolue du plus grand coefficient négatif de l'équation : $1 + \frac{N}{A_0}$ est une limite supérieure des racines positives (*limite de Mac-Laurin*), si le premier terme négatif est le terme en x^{m-p} ; $1 + \sqrt[p]{\frac{N}{A_0}}$ est une limite plus rapprochée si $p \pm 1$ (*limite de Lagrange*).

Enfin, la *méthode de Newton* repose sur le théorème suivant : un nombre positif qui rend positif le premier membre de l'équation, ainsi que toutes ses dérivées, est une limite supérieure des racines positives.

— Milit. On nomme *limite d'âge* l'âge auquel les officiers des différents grades doivent quitter le service actif, quand ils ont droit à la retraite par ancienneté. Ces limites sont, pour les officiers des corps combattants et les assimilés (intendants, contrôleurs, médecins et vétérinaires) : 52 ans pour le grade de lieutenant, 53 pour celui de capitaine, 56 pour celui de chef de bataillon, 58 pour celui de lieutenant-colonel, 60 pour celui de colonel, 62 pour les généraux de brigade, 65 pour les généraux de division.

D'après la loi du 13 mars 1875, *peuvent* être maintenus dans la première section du cadre de l'état-major général, et pourvus d'emplois en temps de paix jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, les généraux de division qui auront exercé avec distinction devant l'ennemi : les fonctions de commandant en chef d'une armée ou d'un corps d'armée, ou encore celles de major général ou de commandant en chef de l'artillerie ou du génie dans une armée.

Quant aux officiers d'administration des divers services, les limites d'âge sont de : 60 ans pour les principaux de 1re et 2e classe, 58 pour les officiers de 1re classe, 56 pour ceux de 2e et de 3e classe et pour les adjoints.

LIMITER v. a. Déterminer la limite de : LIMITER *un État.* ‖ Former la limite de : *Les Pyrénées* LIMITENT *la France au sud-ouest.*

— Restreindre dans certaines limites : LIMITER *le prix du pain, la durée d'un voyage.*

— Fig. Assigner ou mettre des bornes à la nature, à l'action de : LIMITER *le pouvoir, les droits de quelqu'un.*

Limité, ée part. pass. du v. Limiter.

Se limiter, v. pr. Être limité.

— Fig. Se donner des limites à soi-même.

LIMITROPHE (lat. *limitrophus,* mot composé du lat. *limes, itis,* frontière, limite, et du gr. *trephein,* nourrir, à cause de l'usage qu'on faisait des terres limitrophes chez les Romains. [V. pl. bas].) adj. Placé sur les limites de : *Département* LIMITROPHE *de l'Italie.*

— Fig. Intermédiaire : *Repas* LIMITROPHE *entre la frugalité et la recherche.* (Brill.-Sav.)

— Admin. *Propriétés limitrophes,* Propriétés situées dans une certaine zone le long des frontières. V. ZONE.

— Hist. rom. *Terres limitrophes,* Terres dont le produit était employé à la nourriture des soldats préposés à la garde de l'empire romain. ‖ *Soldats limitrophes,* Soldats à qui était confiée la garde des limites de l'empire romain.

LIMMA (du gr. *leimma,* même sens) n. m. Musiq. anc. Intervalle de la musique grecque, moindre d'un comma que le demi-ton majeur. ‖ Silence que l'on pratiquait dans certaines mélodies, lorsque le vers final manquait d'une syllabe, afin de conserver un mouvement égal dans la mesure.

— Encycl. Il y avait trois espèces de *limmas* : 1° le *limma majeur;* c'est la différence qui existe entre le ton majeur (9 : 8) et le demi-ton mineur (25 : 24). [En retranchant ce dernier rapport du premier, on aura la différence de 27 : 25 = limma majeur]; 2° le *limma mineur;* c'est la différence entre le ton majeur et le demi-ton majeur, ou entre 9 : 8 et 16 : 15. [En faisant la soustraction de ce dernier rapport du premier, on aura le limma mineur = 135 : 128]; 3° le *limma de Pythagore;* c'est la différence entre la tierce majeure des Grecs (qui consiste dans deux tons majeurs exprimés par le rapport 81 : 64) et la quarte naturelle 4 : 3. [En retranchant, par exemple, la tierce majeure, dans le rapport de 81 : 64 de la quarte naturelle 4 : 3, on aura le résultat de 256 : 243, qu'on appelle *limma de Pythagore.*]

LIMMAT, rivière de Suisse, sous-affluent du Rhin par l'Aar, descendant des glaciers du Tödi (3.623 m.). Elle se nomme d'abord *Linth,* dans la belle vallée dite *Linththal ;* elle passe à Glaris et, au lieu de se borner comme jadis à recevoir le tribut du lac de Wallenstadt, elle se verse dans ce lac par un canal, depuis 1816, et elle en ressort pour s'engloutir, à 16 kilom. de là, dans le lac de Zurich, dont elle s'échappe, à Zurich même, pour aller baigner Baden et s'unir avec l'Aar, rive droite, un peu en aval du confluent de la Reuss ; 130 kilom.

LIMMER, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), sur la Leine, sous-affluent du Weser par l'Aller ; 2.807 hab. Fabrique de machines. Source sulfureuse.

LIMMOU ou **LIMMI** n. m. Mot assyrien, par lequel on désignait le magistrat qui donnait son nom à l'année.

— Encycl. Pendant l'année entière, le nom du *limmou* était écrit sur tous les actes d'intérêt privé et sur toutes les pièces officielles. Le roi était *limmou* de droit pendant l'année de son avènement ; après lui, c'était le *tartanou* ou généralissime, puis les principaux officiers de la couronne.

LIMMOU ou **LIMOU,** nom générique qui, en Éthiopie, sert à désigner certaines régions occupant des plateaux élevés du Choa, des pays gallas et des pays sidamas.

LIMNACIDE (*sid'* — du gr. *limnê,* étang) adj. f. Myth. gr. Qui habite les lacs et les étangs : *Nymphes* LIMNACIDES.

LIMNADIE (*dî*) ou **LIMNADIA** n. f. Genre de crustacés phyllopodes branchiopodes, famille des esthéridés, comprenant quelques espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *limnadies* sont de petits animaux d'eau douce, protégés par une carapace bivalve, ovale ; ils peuvent se fixer à volonté par une ventouse placée sur leur tête. Aux environs de Paris, on rencontre parfois, dans les fossés, dès le printemps, la *limnadia Hermanni.*

Limnadie (tr. gr.).

LIMNAION (*na-i-on'*) ou **LIMNÉUM** (*né-om'* — du gr. *limnê,* étang) n. m. Antiq. gr. Temple d'Artémis Limnéenne. ‖ Temple de Dionysos Limnæos, à Athènes.

LIMNANDER DE NIEUWENHOVE (Armand-Marie-Guislain), compositeur belge, né à Gand en 1814, mort à Paris en 1892. Élève du P. Lambillotte, il fonda à Malines une société chorale, « la Réunion lyrique », pour laquelle il écrivit de nombreux chœurs d'une grande allure. Il se rendit à Paris et fit représenter à l'Opéra-Comique, en 1849, *les Monténégrins,* œuvre d'une inspiration chaleureuse et d'un style vigoureux. Ce compositeur donna au même théâtre : *le Château de la Barbe-Bleue* (1851), et *Yvonne* (1859). Entre ces deux derniers ouvrages, il avait fait représenter à l'Opéra *le Maître chanteur* (1853), donné en 1870 au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, sous le nouveau titre de *Maximilien* ou *le Maître chanteur.*

LIMNANTHACÉ, ÉE adj. Bot. Syn de LYMNANTHÉ, ÉE.

LIMNANTHE n. m. Genre de plantes, type de la tribu des *limnanthées.* (Les limnanthes [*limnanthes*] sont des herbes annuelles, habitant les endroits humides. On en connaît trois espèces, originaires de Californie, dont une, le *limnanthe Douglasii,* est cultivée dans les jardins.)

LIMNANTHÉ, ÉE adj. Qui se rapporte au genre *limnanthe.* ‖ On dit aussi LIMNANTHACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des géraniacées, comprenant les genres *limnanthe* et *flœrkea.* (Les limnanthées sont caractérisées par des fleurs régulières, présentant des glandules alternes avec les sépales, et dix étamines.) — *Une* LIMNANTHÉE.

LIMNANTHEMUM (*lé-mom'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des gentianacées. (Très voisin du genre *menyanthes* [trèfle d'eau], le genre *limnanthemum* comprend des plantes aquatiques, dont les feuilles nageantes rappellent celles des nénufars. Le *limnanthemum nymphoides,* à fleurs jaunes, est assez fréquent dans les eaux douces.)

LIMNATE (du gr. *limnê,* étang). Antiq. gr. Membre d'une des anciennes tribus de Sparte, la tribu Limnatide.

LIMNATIDE adj. Myth. gr. Syn. de LIMNÉEN, ENNE.

LIMNATIS (*tiss*) n. f. Genre d'annélides hirudinées, famille des gnathobdellidés, comprenant plusieurs espèces des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

— Encycl. Les *limnatis* sont des sangsues à mâchoires munies de papilles et de dents nombreuses et aiguës. La lèvre antérieure porte un sillon en dessous ; la livrée, de couleur variable, se caractérise par une ligne noire le long du dos. L'espèce type du genre est la *limnatis granulosa,* de l'Inde continentale, employée en médecine dans l'Inde, la Cochinchine.

LIMNÉBIE (*bî*) n. f. Genre de coléoptères palpicornes, comprenant de petits insectes noirs, dont on connaît quatre espèces européennes. (Le type de ce genre est la *limnébie atome,* de France.)

Limnébie (gr. 10 fois).

LIMNÉBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, dont le genre *limnébie* est le type. — *Un* LIMNÉBIINÉ.

LIMNÉE ou **LIMNÆA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *limnéidés,* comprenant plusieurs centaines d'espèces répandues sur le globe et fossiles du jurassique au quaternaire.

— Encycl. Les *limnées* sont des animaux d'eau douce, saumâtre et même salée, qui se trouvent dans tous les pays, à toutes les hauteurs, aussi bien dans les eaux sulfureuses des geysers que dans les grands fonds des lacs. Leur coquille est sénestre dans nombre d'espèces de la Nouvelle-Zélande et des îles Sandwich ; cette coquille spiralée, cornée, à sommet pointu, à large bouche ronde ou ovale, est ordinairement rousse, olivâtre ou brune. La *limnæa stagnalis* est commune dans les marécages d'Europe.

Limnée.

LIMNÉE adj. Myth. gr. Syn. de LIMNÉEN, ENNE.

LIMNÉEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Zool. Qui ressemble, qui se rapporte à la limnée.

LIMNÉEN, ENNE (*in, èn'* — du gr. *limnê,* étang) adj. Myth. gr. Surnom d'Artémis, déesse des étangs. ‖ Surnom de Dionysos, qui avait un temple dans le quartier de *Limnæ,* à Athènes.

LIMNÉIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés basommatophores, renfermant les *limnées* et genres voisins. (On a subdivisé les limnéidés en trois tribus : *ancylinés, limnéinés* et *planorbiinés.*) — *Un* LIMNÉIDÉ.

LIMNÉINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, famille des *limnéidés,* renfermant les genres *limnée, amphipeplea* et *lantzia.* — *Un* LIMNÉINÉ.

LIMNÉPHILE ou **LIMNEPHILUS** (*né, luss*) n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, tribu des *limnéphilinés,* comprenant de nombreuses espèces des régions froides et tempérées du globe.

— Encycl. Les *limnéphiles* sont de grandes phryganes rousses, grises ou fauves, dont les larves vivent dans les marais peu profonds ou dans les torrents. Le *limnephilus rhombicus,* ou phrygane rhombique, est commun en France.

Limnéphile (réd. d'un tiers).

LIMNÉPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes névroptères trichoptères, famille des phryganidés, comprenant les *limnéphiles* et genres voisins, tels que *stenophylax, enoicyle,* etc. — *Un* LIMNÉPHILINÉ.

LIMNERPÉTON (*nèr'*) n. m. Genre de batraciens stégocéphales, famille des *limnerpétonidés,* comprenant de nombreuses espèces fossiles dans le permien de Bohême.

LIMNERPÉTONIDÉS (*nèr'* — forme vicieuse : LIMNERPÉTIDÉS) n. m. pl. Famille de batraciens stégocéphales, renfermant les *limnerpétons.* — *Un* LIMNERPÉTONIDÉ.

LIMNÉTIDE (du gr. *limnê,* étang) adj. f. Myth. gr. Surnom d'Artémis, déesse des étangs et protectrice des pêcheurs.

LIMNÉTIDIES (*dî* — du gr. *limnê,* étang) n. f. pl. Antiq. gr. Fête des pêcheurs, en l'honneur d'Artémis Limnétide.

LIMNETIS (*né-tiss*) n. f. Genre de crustacés phyllopodes branchiopodes, famille des esthéridés, comprenant de nombreuses espèces d'eau douce, répandues sur le globe. (La *limnetis brachyura* se trouve dans l'Europe centrale.)

LIMNIAS (*ass*) n. m. Genre de vers rotateurs, famille des flosculariidés, comprenant quelques espèces françaises. (L'espèce type est le *limnias ceratophylli,* animalcule des eaux douces, qui vit sur les plantes, fixé dans une gaine gélatineuse verte.)

LIMNICHINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des byrrhidés, renfermant les *limnichus* et genres voisins, tels que *pelochares* et *bothriophorus.* — *Un* LIMNICHINÉ.

LIMNICHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des byrrhidés, type de la tribu des *limnichinés,* comprenant une vingtaine d'espèces répandues sur le globe, notamment dans les régions tempérées. (Les *limnichus* sont petits, globu-

Limnichus (gr. 10 f.).

leux, bruns ou roux, couverts d'une pubescence jaunâtre formant des marbrures; ils vivent dans les endroits humides. L'espèce type est le *limnichus aurosericeus*, de France, long d'à peine 2 millimètres.)

LIMNIMÈTRE ou mieux **LIMNOMÈTRE** (du gr. *limnê*, marais, et *métron*, mesure) n. m. Instrument de mesure, destiné à apprécier les fluctuations de niveau des lacs : *Les* LIMNIMÈTRES *sont des échelles graduées ou des flotteurs.*

LIMNIMÉTRIE (*trî* — rad. *limnimètre*) n. f. Etude des variations périodiques de la hauteur du niveau des eaux. (Elle fournit les éléments de calcul nécessaires pour établir le rapport existant entre le débit des affluents et celui des émissaires dans les bassins lacustres.)

LIMNITE n. f. Variété phosphoreuse et humifère de limonite.

LIMNIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des parnidés, tribu des elminés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les *limnius* sont de petits insectes ovales, de couleur rougeâtre ou brune, qui vivent au bord des eaux. L'espèce la plus répandue en France est le *limnius Dargelasi*, long d'un millimètre.)

Limnius (gr. 12 fois).

LIMNOBARIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une espèce d'Europe. (Le *limnobaris album* est un petit charançon noir, pubescent, qui vit dans les marais, sur les joncs et les souchets. Il est commun en France.)

LIMNOBIE (*bî*) ou **LIMNOBIA** n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des *limnobiidés*, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal, dont plus de quatre-vingts en Europe. (Les *limnobies* sont des tipules de marais, qui voltigent en troupes au-dessus des eaux stagnantes, où vivent leurs larves; la *limnobia replicata*, grise, longue de 15 millimètres, est commune en France.)

Limnobie (gr. d'un tiers).

LIMNOBIE (*bî*) n. f. Genre d'hydrocharidées, tribu des stratiotées, comprenant des herbes flottantes, petites dont on connaît quatre espèces de l'Amérique boréale. (On les cultive parfois dans les serres.)

LIMNOBIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant les *limnobies* et genres voisins. — *Un* LIMNOBIIDÉ.

LIMNOCARDIUM (*di-om'*) n. m. Moll. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cardiidés, comprenant de nombreuses espèces, presque toutes fossiles dans le tertiaire.

— Bot. Genre de butomées, comprenant des herbes aquatiques, à feuilles lancéolées, à fleurs en ombelles, de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Moll. Les *limnocardium*, à l'exception de quelques formes de la mer Caspienne et des lagunes de la mer Noire (*limnocardium Caspium* et *limnocardium trigonoides*), sont répandus dans le pliocène de l'Europe centrale et orientale.

Limnocardium.

LIMNOCHARES (*ka-rèss*) n. m. Genre d'acariens, tribu des hydrachnidés, comprenant quelques espèces de France.

— ENCYCL. Les *limnochares* sont de petits animaux qui marchent lentement au fond des eaux stagnantes; leurs premiers états se passent sur les hémiptères aquatiques, tels que les gerris et les hydromètres, où ils apparaissent fixés en diverses places comme des granules rougeâtres.

LIMNOCHARINÉS (*ka*) n. m. pl. Tribu d'acariens, famille des hydrachnidés, dont le genre *limnochares* est le type. — *Un* LIMNOCHARINÉ.

LIMNOCHARIS (*ka-riss*) n. m. Genre de batraciens anoures oxydactiles, famille des ranidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Sud. (Répandu surtout au Brésil, le *limnocharis fuscus* est caractérisé par son museau tronqué et ses doigts non palmés.)

Limnocharis.

LIMNOCOCHLIDE (*klid'* — du gr. *limnê*, étang, et *kokhlis*, coquille) adj. Zool. Se dit des mollusques qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNODRILE ou **LIMNODRILUS** (*luss*) n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, famille des tubificidés, comprenant plusieurs espèces de France. (Ce sont de petits vers voisins des tubifex, qui vivent enfoncés dans la vase des ruisseaux.)

LIMNODYNASTE (*nasst'*) ou **LIMNODYNASTES** (*nastèss*) n. m. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des cystignathidés, comprenant trois espèces australiennes. (Les *limnodynastes* ressemblent à de petits crapauds. Leur livrée, rousse et verdâtre, marbrée de brun en dessus, est blanchâtre en dessous. Le *limnodynastes dorsalis* habite l'ouest de l'Australie.)

LIMNOLOGIE (*jî* — du gr. *limnê*, marais, et *logos*, discours) n. f. Science qui traite des questions lacustres.

LIMNOMÈTRE n. m. Hydrogr. Syn. de LIMNIMÈTRE.

LIMNOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport au limnomètre.

LIMNOPHILE ou **LIMNOPHILA** n. f. Entom. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. (Les limnophiles sont des tipules de taille médiocre, à grandes pattes fines. La *limnophila picta* est commune en France.)

— Bot. Genre de scrofulariacées gratiolées, comprenant des herbes aquatiques qui croissent en Asie et en Australie.

Limnophile (gr. d'un tiers).

LIMNOPHORE ou **LIMNOPHORA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. (Les limnophores sont des mouches de taille médiocre, à abdomen allongé; elles vivent sur les plantes aquatiques. La *limnophora triangula*, longue de 3 millimètres, noire et grise, est commune en France.)

LIMNORIE (*rî*) ou **LIMNORIA** n. f. Genre de crustacés isopodes euisopodes, famille des asellidés, comprenant quelques espèces des mers tempérées.

— ENCYCL. Les *limnories* sont de petits animaux ovales, allongés, à pattes grêles. L'espèce type du genre est la limnorie perce-bois (*limnoria terebrans*), célèbre par les dégâts qu'elle fait dans les digues et les boisages, surtout en Angleterre. On a essayé d'obvier à ses ravages en n'employant que des bois injectés de créosote.

LIMNOTROCHUS (*kuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des hydrobiidés, comprenant des formes de l'Afrique tropicale. (L'espèce type est le *limnotrochus Thomsoni*, du lac Tanganyika.)

LIMODORE n. m. Genre de néottiées, comprenant des herbes parasites de couleur violette, à feuilles réduites à des écailles, à fleurs violettes, réunies en long épi, qui croissent en Europe.

LIMOGES (lat. *Limovicus, Augustoritum*), ch.-l. du départ. de la Haute-Vienne, à 400 kil. de Paris, sur la Vienne; 76.439 hab. (*Limousins, ines*, et, en patois, *Limougeauds, audes*.) Ch. de f. Orléans. Cour d'appel. Ecole préparatoire de médecine. Ch.-l. du 12e corps d'armée. La ville, assez irrégulièrement bâtie, se développe sur les hauteurs qui bordent à droite la Vienne. Belle cathédrale, commencée en 1273 (gothique), mais achevée seulement au XIXe siècle. On y voit les restes d'un magnifique jubé de la Renaissance; les églises de Saint-Michel-des-Lions (XIVe s.), de Saint-Aurélien (XVe s.), de Saint-Pierre-du-Queyroix, etc.

Armes de Limoges.

Industrie et commerce actifs. Limoges, grâce au kaolin de Saint-Yrieix, produit en grand la faïence et la porcelaine décorées, et possède une école des arts décoratifs, destinée à perfectionner cette branche d'industrie. Filatures de coton, fabriques de draps, de serges, de passementeries. Commerce de vins, de bois flottés. Commerce actif de bestiaux, surtout avec Paris. La corporation des bouchers de Limoges fut longtemps puissante et fortement organisée.

—L'arrond. a 10 cant., 81 comm. et 186.477 hab., le canton Nord 4 comm. et 58.108 hab.; le canton Sud 8 comm. et 33.532 hab.

Histoire. Limoges fut, à l'époque gauloise, la capitale des *Lemovices*, qui envoyèrent à Vercingétorix, assiégé dans Alésia, de puissants renforts. Elle reçut des Romains le nom de *Augustoritum*. Evangélisée au IIIe s. par saint Martial, redevenue une des grandes cités de l'Aquitaine septentrionale sous les Mérovingiens et les Carolingiens, elle fut deux fois pillée par les Normands, et forma au XIIe siècle une puissante vicomté. Au cours de la guerre de Cent ans, restée fidèle à Charles V, elle fut mise à feu et à sang par le prince Noir (1370). A partir du XIVe siècle, la vicomté resta aux mains de la famille d'Albret et la ville même à celles des évêques, qui partageaient leur juridiction avec la royauté. L'union fut rétablie par l'avènement de Henri IV.

Cathédrale de Limoges (porte Saint-Jean).

LIMOGNE, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 27 kilom. de Cahors, sur le *causse de Limogne*, non loin du Lot; 1.212 hab. Important commerce de truffes. Nombreux dolmens sur le causse. — Le canton a 12 comm. et 7.729 hab.

LIMOINE (du gr. *leimôn*, pré) n. f. Nom vulgaire de la poirée sauvage.

LIMON (du lat. *limus*, même sens) n. m. Dépôt de terres et de débris organiques opéré par les eaux bourbeuses, — Fig. Origine, vile origine, par allusion à la boue, d'où Dieu a tiré l'homme, suivant la Bible. ‖ Ce qui trouble la pureté d'un objet et le déprécie : *Plus un écrivain est abondant, plus il a de* LIMON *à déposer dans sa course.* (Lamart.) ‖ Fange des passions : *Le* LIMON *du vice.*

— Agric. Terres fines déposées par les eaux.

— Géol. Dépôts argilo-sableux pouvant résulter du ruissellement des eaux sauvages, du débordement des rivières ou de l'action éolienne. ‖ *Limon des plateaux, Limon des plaines.* V. LOESS.

— SYN. **Boue, bourbe**, etc. V. BOUE.

— ENCYCL. Agric. Toutes les eaux naturelles charrient des matières solides, de la terre, de la vase, qu'elles entraînent dans leur cours, mais qu'elles tendent à déposer plus ou moins, dès que leur vitesse se ralentit. C'est ainsi que les eaux pluviales apportent dans les mares, les fossés ou les étangs, de petites parcelles terreuses, et que les rivières, quand elles enflent et débordent, abandonnent en se retirant une couche épaisse de *limon*.

Le pouvoir fertilisant du limon est très variable. Il résulte à la fois de son origine et de sa richesse native, ainsi que de la nature des terres sur lesquelles il s'est déposé; par exemple, un limon calcaire ou argileux amendant d'une manière très heureuse une terre qui serait pauvre en chaux ou qui manquerait d'argile. V. LIMONAGE.

LIMON (orig. inconn.) n. m. Carross. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture : LIMON *droit, gauche.* ‖ S'est dit autref. pour TIMON.

— Constr. Pièce de bois, pièce métallique ou pierre rampante recevant les marches d'un escalier à leur extrémité qui est opposée au mur. ‖ *Faux limon*, Planche rampante accolée verticalement contre le mur d'un escalier et où viennent butter les contre-marches. (On dit aussi LIMON EN CRÉMAILLÈRE.) ‖ *Limon crosse*, Limon dont une des extrémités courbées s'assemble avec le quartier tournant.

Limon : 1. En pierre; 2. En bois.

— Mar. Côtés en corde d'une échelle de revers et sur lesquels sont fixés les échelons.

LIMON (du pers. *leimoun*, angl. *lemon*, même sens) n. m. Syn. de CITRON. ‖ Fruit du limonier.

LIMON, port de la république de Costa-Rica, sur l'Atlantique; 1.000 hab. Exportation de café et de bananes. Point de départ d'une voie ferrée qui se prolonge jusqu'à Punta-Arenas sur le Pacifique. Ch.-l. de comarca.

LIMONADE n. f. Boisson faite avec du jus de limon ou citron, de l'eau et du sucre. ‖ Boisson acidulée, dans laquelle le jus de citron est remplacé par un autre acide, soit végétal, soit même minéral. ‖ *Limonade gazeuse*, Boisson consistant en eau saturée d'acide carbonique et parfumée avec du sirop ou de l'essence de citron. ‖ *Limonade vineuse*, Limonade coupée avec du vin. ‖ *Limonade végétale*, Limonade dans laquelle entre un acide végétal. ‖ *Limonade sèche*, Poudre formée de sucre et d'acide citrique, qu'on dissout dans l'eau au moment de s'en servir.

— Arg. Eau : *Tomber dans la* LIMONADE. ‖ Fig. *Etre, Tomber dans la limonade*, Tomber dans la misère.

— ENCYCL. Art culin. La manière la plus élémentaire de préparer la *limonade* consiste à exprimer le jus d'un citron dans un verre d'eau sucrée; mais on fait également de la limonade avec du sirop de citron et, souvent, ce sirop est fabriqué avec de l'acide citrique. Dans les ménages, on prépare une limonade cuite, qui est un excellent tonique, en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches et en ajoutant quelques morceaux de sucre.

— Pharm. La *limonade purgative* est ainsi préparée (Codex 1884) : acide citrique 30 gr., carbonate de magnésie 18 gr., eau distillée 300 gr., sirop de sucre 100 gr., alcoolature de citron 1 gr. En faisant dissoudre l'acide citrique et ajoutant le carbonate, il se produit du citrate de magnésie, avec effervescence due au dégagement de l'acide carbonique. On filtre, et on ajoute le sirop. On peut rendre la limonade gazeuse en remplaçant 2 gr. de carbonate de magnésie par 4 gr. de bicarbonate de soude, qu'on introduit au moment de ficeler le bouchon. Cette limonade doit être préparée au moment du besoin. D'un goût acceptable, elle agit comme purgatif très doux.

LIMONADIER (*di-é*), **ÈRE** [rad. *limonade*] n. Nom générique des commerçants qui tiennent des cafés, tavernes, etc.

— Fam. *Limonadier de la Passion*, Marchand de vinaigre; débitant de mauvais vin. (La locution vient de ce que Jésus sur la croix ayant demandé à boire, on lui présenta du vinaigre.) [Vieux.]

— Adjectiv. : *Garçon* LIMONADIER.

— ENCYCL. Vers 1630 ou 1633, quelques industriels (patentés depuis longtemps sous le nom de « distillateurs ») se mirent à vendre de la limonade, et cette boisson eut une vogue telle que ceux qui la vendaient en reçurent le nom de *limonadiers*. La corporation des limonadiers, spécialement reconnue dès 1634, fut réunie, en 1776, à celle des vinaigriers. Le patron des limonadiers était saint Louis.

Armes de l'ancienne corporation des limonadiers et distillateurs de Paris (XVIIIe s.).

LIMONAGE (*naj'*) n. m. Techn. Action de couvrir de limon des terres incultes, pour les engraisser et les rendre productives. ‖ On dit aussi LIMONEMENT.

— ENCYL. Le *limonage* des terres cultivées résulte soit de causes naturelles, dont la principale est la crue périodique des cours d'eau, soit d'opérations spéciales comme le *colmatage* ou l'*irrigation*. Ces opérations exigent, dans la plupart des cas, des concours nombreux et des capitaux suffisants. Mais il est à la portée de tous les cultivateurs de curer leurs mares ou leurs fossés et de porter sur leurs champs le limon qu'ils en extraient.

LIMONE n. f. Chim. V. LIMONINE.

LIMONE Piemonte, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), dans la vallée abrupte de la Vermenagna;

3.249 hab. La route du col de Tende y commence. Carrières de marbre blanc et rouge. Aux environs, ancienne Chartreuse de Peso, fondée en 1174, aujourd'hui transformée en établissement hydrothérapique.

LIMONÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la limonie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des aurantiacées, ayant pour type le genre *limonie*. — *Une* LIMONÉE.

LIMONELLIER n. m. Bot. Syn. de LIMONIE.

LIMONÈNE n. m. Carbure d'hydrogène $C^{10}H^{16}$, de la famille des terpènes.

— ENCYCL. La *limonène* existe dans la nature sous trois formes différentes : deux qui agissent sur la lumière polarisée (variétés actives) et une autre inactive, racémique des deux autres, et qu'on appelle généralement le *dipentène*. Le limonène droit (qui fait tourner à droite le plan de polarisation) se trouve dans l'essence de citron, d'orange, de bergamote, de néroli (fleurs d'oranger); le limonène gauche se trouve dans l'essence d'aiguilles de conifères. La variété racémique existe dans l'huile de camphre, dans les essences de térébenthine suédoises et russes, de bergamote, de fenouil, etc.

Le limonène droit est une huile incolore à odeur de citron; le limonène gauche a les mêmes propriétés, mais son pouvoir rotatoire est inverse; ce pouvoir rotatoire pour la raie D du sodium est, en valeur absolue, 105°. On représente ces corps par la formule suivante :

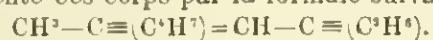

$$CH^3—C\equiv(C^4H^7)=CH—C\equiv(C^3H^6).$$

Le dipentène (limonène inactif) bout à 180°-181° et a pour indice de réfraction (raie D) 1,47308.

LIMONER v. a. Débarrasser un poisson, etc., du limon, de ses écailles, etc. : LIMONER *une anguille*.

LIMONER v. n. Eaux et for. Devenir assez gros pour servir à faire des limons de voiture.

LIMONEST, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 10 kilom. de Lyon, non loin de la Saône; 946 hab. Fromages. Carrières. — Le canton a 12 comm. et 16.349 hab.

LIMONEUX (*neû*), **EUSE** adj. Plein de limon : *Eau* LIMONEUSE. ‖ Qui est de la nature du limon : *Dépôt* LIMONEUX. ‖ *Plantes limoneuses*, Plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

LIMONIADE (du gr. *leimôn*, prairie) n. f. Nymphe des prairies et des fleurs. ‖ Adjectiv. : *Nymphe* LIMONIADE.

LIMONIATE n. f. Minér. anc. Sorte d'émeraude vert-pré.

LIMONIDE ou **LEIMONIDE** n. f. Myth. gr. Syn. de LIMONIADE.

LIMONIE (*nî*) ou **LIMONIA** n. f. Genre de rutacées aurantiées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes, dont on connaît huit espèces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

LIMONIER (*ni-é*) n. m. Cheval qui est placé dans les limons d'une voiture : *Tombereau traîné par un fort* LIMONIER. ‖ Adjectiv. : *Cheval* LIMONIER.

LIMONIER n. m. Bot. Syn. de CITRONNIER.

LIMONIÈRE n. f. Brancard formé par les deux limons d'une voiture. ‖ Voiture à quatre roues, qui a un brancard formé par deux limons, au lieu d'un timon. ‖ *Limonière double*, Timon qui reçoit un brancard de chaque côté.

— ENCYCL. Milit. L'attelage à *limonière* n'est plus employé dans l'armée que pour certaines voitures légères d'ambulance et du service télégraphique, des postes, des pigeons voyageurs. Il faut y ajouter la voiture de compagnie d'infanterie. Toutefois, une limonière spéciale fait partie du matériel de l'*artillerie de montagne*. Elle se fixe à la crosse de l'affût, quand il y a lieu de traîner la pièce, au lieu de la porter; on attelle alors entre ses bras le *mulet de pièce* harnaché à cet effet. Le *mulet d'affût* est placé en avant et tire au moyen de traits fixés aux crochets d'attelage des bras de limonière. C'est le *mulet de roues* qui porte la limonière, quand on n'en fait pas usage. Les bras en sont articulés, et on les replie avant de les placer sur le mulet.

Limonières : 1. Simple ; 2. Double.

LIMONINE (rad. *limon*) n. f. Corps organique neutre, extrait des graines de citron et d'orange, fondant à 275°. Syn. LIMONE.

LIMONITE n. f. Oxyde hydraté naturel de fer.

— ENCYCL. La *limonite* ou *hématite brune* est représentée par la formule $H^6Fe^4O^9$; son poids varie de 3,6 à 4, sa dureté de 5 à 5,5. Cette espèce, toujours amorphe, est le plus répandu des minerais de fer. Elle offre différentes variétés. La limonite terreuse est tendre ; la limonite argileuse est l'*ocre jaune*; la variété *pisolithique* est en grains qui présentent toujours une structure concentrique; des grains plus petits et agglutinés forment la limonite *oolithique*. Il faut citer encore les variétés *fibreuse, mamelonnée*, etc., puis l'*œtite* ou *pierre d'aigle*, le *minerai de fer des marais*, etc. La limonite de Vicdessos (Ariège) contient 82 pour 100 d'oxyde de fer et 14 pour 100 d'eau.

LIMONITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui appartient aux limonites.

LIMONIUS (*ni-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant une soixantaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère nord, et dont une quinzaine habitent l'Europe. (Les *limonius* sont des taupins de taille médiocre, allongés, à livrée obscure, parfois bronzée, et pubescents. Un des plus communs en France est le *limonius nigripes*, long de 10 millimètres, qui vit sur les saules.)

LIMONY, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 35 kilom. de Tournon, près de la rive droite du Rhône ; 757 hab. Etoffes de soie; vins ordinaires.

LIMOPSIS (*psiss*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des arcidés, comprenant quelques espèces actuelles ou fossiles à partir du trias. (L'espèce type est la *limopsis multistriata*, de la mer Rouge).

LIMOSA n. m. Zool. Nom scientifique des barges.

LIMOSANO, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), sur le Biferno, tributaire de l'Adriatique ; 2.727 h.

LIMOSELLE (*zèl'* — dimin. du lat. *limosus*, limoneux) n. f. Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées. (Les limosolles [*limosella*] sont des herbes aquatiques, des pays chauds et tempérés, à feuilles basilaires en rosette, à petites fleurs blanches ou rosées.)

LIMOSIN, LIMOSINAGE, LIMOSINER, LIMOSINERIE. V. LIMOUSIN, LIMOUSINAGE, etc.

LIMOSIN, INE, forme anc. de LIMOUSIN, INE.

LIMOSIN (les), émailleurs français, originaires de Limoges. Six artistes de la famille des Limosin ont laissé trace de leur talent. Ce sont : FRANÇOIS, JEAN, JOSEPH, MARTIN, LÉONARD Ier, LÉONARD II. Le plus célèbre est LÉONARD Ier, né vers 1505, mort vers 1577. Il alla se former à Fontainebleau, sous Primatice. Ses portraits les plus connus sont ceux de la reine Eléonore (1544), femme de François Ier, de Diane de Poitiers, représentée en croupe derrière Henri II (1547). Peu après, Léonard reçut la commande de deux tableaux dans lesquels Henri II voulut que François Ier et Eléonore d'Autriche fussent représentés, ainsi que lui-même et Catherine de Médicis. Cette œuvre forme une réunion de quarante-six plaques d'émail. Léonard appliqua tout son talent à l'exécution de ce chef-d'œuvre (Louvre). Il exécuta encore les portraits de François II, duc de Guise, de Marguerite de Valois, du cardinal de Lorraine, d'Amyot. L'ensemble de l'œuvre de Léonard Ier peut monter à 1.840 émaux, signés le plus souvent LL.

Marque de Jean Limosin.

LIMOSINE ou **LIMOSINA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une douzaine d'espèces d'Europe. (Les limosines sont des mouches de petite taille, noires ou brunes, qui vivent sur les fumiers. La *limosina limosa* est commune en France.)

LIMOSINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, comprenant les barges et les courlis. — *Un* LIMOSINÉ.

LIMOURS, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 21 kilom. de Rambouillet, dans l'ancien Hurepoix, dans la vallée de la Prédecelle; 1.324 hab. (*Limouriens, ennes.*) Ch. de f. de Paris à Limours. Poterie, faïence, pépinières. Eglise Renaissance. Château datant de François Ier, habité successivement par la duchesse d'Etampes, Diane de Poitiers et Richelieu, détruit au début du XIXe siècle. — Le canton a 14 comm. et 8.456 hab.

LIMOUSIN (lat. *Lemovicensis ager*), province et grand gouvernement de l'ancienne France, entre la Marche au N., l'Angoumois et le Périgord à l'O., le Quercy au S., et l'Auvergne à l'E. Sur le revers sud-ouest du Massif central, le Limousin formait un immense triangle d'environ 10.000 kilom. carr. de superficie, comprenant essentiellement, au N.-O., les hauts plateaux ondulés, granitiques, boisés de châtaigniers ou couverts d'immenses landes stériles et marécageuses, au milieu desquels courent la Vienne et ses affluents, le Taurion, la Glane, etc. C'était proprement le *Haut-Limousin*, avec Limoges, Saint-Yrieix, Saint-Léonard, Saint-Junien, Eymoutiers comme villes principales; au S.-E. se développait le *Bas-Limousin*, correspondant aux hautes collines granitiques et schisteuses qu'entaillent les vallées de la Corrèze et de la Vézère, avec Tulle, Brive et Uzerche comme villes principales : au total, une région assez pauvre, d'agriculture maigre et d'élevage, avec, exception faite pour le *kaolin* des environs de Saint-Yrieix, peu de ressources minérales utilisées, sous un climat froid, généralement brumeux et humide. Les habitants de cette province s'appellent *Limousins*.

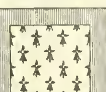

Armes du Limousin.

— Hist. Le *Limousin* correspond à l'ancien pays gaulois des *Lemovices*, dont, toutefois, les limites dépassèrent vraisemblablement celles de l'ancien gouvernement, et dont la capitale fut *Limoges*. Conquis par les Romains, il fut traité par eux avec assez de douceur, et vit se développer, du VIe au Xe siècle, une vie monastique très florissante, dont les abbayes du Dorat, de Saint-Léonard, de Saint-Martial de Limoges, de Beaulieu, celles surtout de Solignac et de Grandmont restèrent longtemps le témoignage. Dévasté par les Normands au IXe siècle, il fut incorporé de bonne heure à l'Aquitaine, tandis que la Marche en était détachée pour former un grand fief spécial. Eléonore d'Aquitaine l'apporta en dot à son second mari, Henri II, roi d'Angleterre. En fait, d'ailleurs, l'unité territoriale ne fut jamais très forte, et la vicomté de Limoges, en particulier, maîtresse de la plus grande partie du Haut-Limousin, resta le plus souvent indépendante, aussi bien des Anglais, qui, pendant la guerre de Cent ans, pillèrent à plusieurs reprises le Limousin, que des rois de France. Au XVe siècle, la vicomté passa aux mains de la famille d'Albret, pour revenir, enfin, avec l'avènement de Henri IV, à la couronne, et constituer une généralité dont Limoges fut le chef-lieu. Au XVIIIe siècle, le Limousin fut administré par Turgot, qui essaya avec bonheur d'y appliquer, à titre d'expérience, quelques-uns des principes de bon gouvernement qu'il devait plus tard reprendre comme ministre. Enfin, en 1791, la province fut partagée entre les deux départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

— Zootechn. *Race chevaline du Limousin.* Cette race constitue ou plutôt constituait une variété de la race arabe. Le cheval limousin a dégénéré, et sa population a diminué en nombre. Elle a donné pendant longtemps le cheval de selle élégant, docile, adroit, le cheval par excellence des routes difficiles. Sa légèreté, sa finesse, sa petite taille, les proportions exiguës de toutes ses parties, son intelligence et jusqu'à ses défauts d'aplomb, telles étaient les qualités qui le mettaient si fort en relief.

Par croisement avec le pur sang anglais, on est parvenu à hausser la taille du Limousin, mais on lui a fait perdre du même coup son endurance, sa souplesse et sa beauté spéciale. Faute de rester suffisamment lucratif, l'élevage du cheval, dans cette région, a été abandonné de plus en plus pour celui du gros bétail.

Race bovine du Limousin. La race bovine du Limousin présente les plus étroites analogies avec les races garonnaises d'Agen et de Lourdes. Elle est constituée par des animaux volumineux, à tête forte, cou épais, fanon développé, cornes très grosses, dirigées en avant et souvent en bas. Le pelage est jaune froment, parfois tirant sur le rouge. La peau est souple et douce. L'aptitude de cette race à la production de la viande est remarquable; son aptitude laitière est faible.

Taureau limousin.

LIMOUSIN, INE, personne née à Limoges ou dans le Limousin, ou qui habite le pays ou la ville. — *Les* LIMOUSINS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Limoges, au Limousin ou à ses habitants : *Métiers* LIMOUSINS.

— Loc. fam. *Zeste de Limousin*, Morceau de pain trempé dans du vin. ‖ *Manger du pain comme un Limousin*, Etre grand mangeur de pain.

— n. m. Ouvrier maçon, surtout celui qui fait l'espèce de maçonnerie connue sous le nom de *limousinage*.

— Linguist. Dialecte roman, parlé dans le Limousin.

— ENCYCL. Le *limousin* est un dialecte provençal, mis à la mode vers le milieu du XIIIe siècle par un troubadour, Catalan d'origine, Raimon Vidal de Besaudun, dans son traité *las Razos de trobar*. Le limousin du troubadour catalan n'était pas simplement l'idiome de la province qui porte le même nom; c'était une langue littéraire commune au Limousin et aux provinces voisines, telles que le Quercy et l'Auvergne. Le limousin actuel n'est plus qu'un simple patois. Diez distingue le *haut limousin*, dont le principal caractère est de laisser à *ch* et à *g* palatal leur prononciation ordinaire; et le *bas limousin*, qui change *a* atone en *o* (*amour = amour ; porlo = parler*), et prononce *ts* et *dz* là où le français écrit *ch* et *g* (*j*). Ex. : *tsarma = charmer; dzour = jour*, etc.

LIMOUSINAGE (*naj'*) n. m. Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier. ‖ On dit aussi LIMOSINAGE.

LIMOUSINANT (*nan* — rad. *Limousin*) n. m. Ouvrier maçon : *Les* LIMOUSINANTS *sont ceux qui font le gros œuvre.*

LIMOUSINE n. f. Manteau d'étoffe grossière de laine et fil, à raies blanches et noires, à l'usage des charretiers, des rouliers, des paysans.

— Pop. Plomb en feuilles. ‖ Arg. *Faire la limousine*, Voler le plomb des toitures.

— Hortic. Espèce d'anémone verte, rouge et blanche.

LIMOUSINER v. a. Construire en limousinage.

LIMOUSINERIE n. f. Techn. Syn. de LIMOUSINAGE.

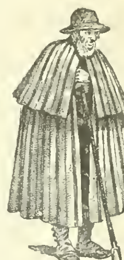

Limousine.

LIMOUSINEUX (*neû* — rad. *Limousin*) n. m. Arg. Celui qui vole du plomb sur les toits.

LIMOUSINIER (*ni-é*) n. m. Pop. Entrepreneur de maçonnerie.

LIMOUX, ch.-l. d'arrond. de l'Aude, à 20 kilom. de Carcassonne, au confluent du Cougain et de l'Aude ; 6.684 hab. (*Limouxins, ines.*) Ch. de f. Midi. Carrières (plâtre, pierre de taille, marbre); commerce de céréales, vins, huiles, fourrages; fabriques de bonneterie, chapeaux; huileries; pâtisseries renommées, fabriquant surtout des gâteaux en forme de couronnes, garnis de cédrat et d'angélique, dits *gâteaux de Limoux*, et qui se vendent surtout à l'époque de l'Epiphanie (gâteaux des rois). Eglise *Saint-Hilaire*, des XIIe, XIVe et XVe siècles; ruines de deux églises gothiques; sur un coteau voisin, chapelle Notre-Dame-de-Marseille, lieu de pèlerinage. Vignoble important, planté de blanquette et de clairette blanche, et qui fournit un vin blanc mousseux, capiteux et de très bon goût, dit *blanquette*. Vin rouge. Près de Limoux, mines de manganèse de Ferrières. Limoux, ancienne capitale du pays de Rasez, fut, de 1318 à 1319, le siège d'un évêché transporté ensuite à Alet. — L'arrond. a 8 cant., 152 comm. et 61.567 hab.; le cant. a 23 comm. et 13.183 hab.

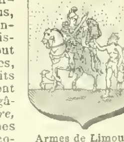

Armes de Limoux.

LIMOUZINIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Nantes, au-dessus de la rive gauche de la Logne ; 1.541 hab. Ch. de f. de Nantes à Legé. Ruines du château de la Touche.

LIMOZOTA n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant une espèce du Venezuela, la *limozota virgata*, longue de 2 centimètres.

LIMPIDE (*lin* — du lat. *limpidus*, même sens) adj. Clair et transparent : *Eau, Source* LIMPIDE. *Cristaux* LIMPIDES.

— Pur et brillant : *Un regard, Des yeux* LIMPIDES.

— Fig. Simple et franc, exempt de trouble, de désordre : *Des âmes* LIMPIDES. (J. Joub.) ‖ Simple et clair, exempt d'obscurité, de complication : *Un langage* LIMPIDE.

LIMPIDITÉ (*lin*) n. f. Qualité de ce qui est limpide : LIMPIDITÉ *de l'eau*. ‖ Par anal. : LIMPIDITÉ *de l'atmosphère, du diamant*.

— Fig. Qualité de ce qui est pur, ou simple et clair : *La* LIMPIDITÉ *de la conscience, du regard, du style.*

Limpopo, fleuve de l'Afrique australe qui, sous une foule de noms (*Oori, Bempe, fleuve des Crocodiles*), enveloppe le Transvaal à l'E. et au N., puis gagne la mer des Indes à travers le pays de Gaza, dans l'Afrique portugaise. Né au Transvaal, près de Pretoria, il sépare le Transvaal du pays des Bechouanas et de la Rhodésie méridionale, glisse de cluse en cluse, de rapide en rapide, et s'achève au N.-E. de Lourenço-Marques. Il roule peu d'eau, les contrées qu'il parcourt n'étant pas très abondamment arrosées par les pluies. Cours 2.000 kilom.

LIMULE ou **LIMULUS** (*luss*) n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *limulidés*, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes.

— Encycl. Les *limules* ou *crabes des Moluques* ont la carapace dorsale en forme de vaste bouclier, avec une portion postérieure mobile terminée par un long aiguillon. Ils atteignent parfois près de 1 mètre de long. Le *limulus Moluccanus*, comestible, est très commun à Batavia. Une espèce beaucoup plus grande est le *limulus polyphemus*, des côtes occidentales des Etats-Unis. Les embryons de limules ressemblent extraordinairement aux trilobites.

Limule : *a*, dessus ; *b*, dessous.

LIMULIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés xiphosures, ne comptant que le seul genre *limule*. — *Un* LIMULIDÉ.

LIMURE n. f. Action de limer : *Grille dont la* LIMURE *sera longue*. (Vx.) ‖ Etat d'une chose limée : *Tabatière d'une* LIMURE *parfaite*. ‖ Limaille : *De la* LIMURE *fine*.

LIMUS (*muss*) n. m. Antiq. rom. Espèce de jupe bordée de pourpre, à l'usage des victimaires.

Limyre, fontaine de Lycie, près d'une ville et d'un fleuve du même nom. Des oracles y étaient rendus par le moyen des poissons. On leur jetait de la nourriture ; s'ils mangeaient, les présages étaient favorables.

LIN (du lat. *linum*, même sens) n. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des *linacées*. ‖ *Lin de la Nouvelle-Zélande*, Nom vulgaire du *phormium tenax*.

— *Couleur gris de lin*, Couleur de la toile de lin écrue. V. GRIDELIN.

— Minér. *Lin vif, Lin minéral, Lin incombustible, Lin fossile*, Anciens noms de l'amiante.

— Encycl. Bot. et agric. Les *lins* (linum) sont des herbes généralement glabres, quelquefois des sous-arbrisseaux, à feuilles ordinairement alternes, entières, étroites, dont la tige contient dans son péricycle des fibres textiles ; les fleurs, réunies en grappes, jaunes, bleues, blanches ou d'un rose sanguin, actinomorphes et pentamères, comprenant 5 sépales, 5 pétales, 5 étamines fertiles, 5 carpelles concrescents et un ovaire à 5 loges ; le fruit est une capsule septicide, par déhiscence, dix coques monospermes (chaque loge de l'ovaire ayant été subdivisée par une fausse cloison).

On connaît un centaine d'espèces de lins, habitant les régions tempérées ou chaudes, mais extratropicales, des deux hémisphères ; la flore de France en comprend treize, dont quatre dans le bassin de Paris, recherchant de préférence les terrains calcaires ; le *linum maritimum* vit au bord de la mer ; le *lin Alpinum* s'élève jusqu'à 2.500 mètres d'altitude.

Lin : *a*, coupe à fleur.

Les lins sont connus comme plantes textiles depuis une haute antiquité. L'espèce actuellement la plus importante est le lin cultivé (*linum usitatissimum*). Originaire d'Asie ou du Caucase et cultivé depuis quatre à cinq mille ans en Assyrie et en Egypte, il est naturalisé en France. C'est une espèce annuelle, haute d'environ 50 centimètres, à tige dressée, ramifiée uniquement dans sa partie supérieure, à fleurs bleues, groupées en un corymbe paniculé ; ses graines sont aplaties, luisantes, brunes.

— Agric. Le lin est cultivé en grand, surtout dans le nord de l'Europe et en Belgique. Dans les pays froids, il donne une quantité considérable de fibres de bonne qualité, au détriment de la graine. En France, on sème généralement des graines importées des provinces baltiques de la Russie (*graines de Riga*), pour obtenir une fibre abondante ; mais la race dégénère vite, et, après trois générations au plus, on doit revenir aux graines de Riga. Le lin aime les terres légères, mais profondes et fraîches ; il s'accommode bien des grandes plaines abritées, et mal des régions montagneuses ; on conseille de laisser un intervalle de sept ans entre deux cultures de lin sur le même sol.

On sème vers le printemps, en février dans le Midi, de mars à mai dans le Nord, à la volée, par un temps calme. A la fin de juin, on procède à l'arrachage à la main ; on laisse sécher les tiges en petits bottillons, que l'on réunit ensuite en gerbes et en meules. Après avoir recueilli les graines, pour obtenir les fibres, on procède au *rouissage*, puis au *teillage* et au *peignage*.

Les graines de lin fournissent une huile très siccative, utilisée dans la peinture et pour la fabrication des sondes dites « en gomme élastique ». Prises en nature, elles constituent un laxatif efficace ; on les emploie pour la fabrication des cataplasmes ; bouillies, elles donnent un liquide émollient ; réduites en poudre, elles fournissent la *farine de lin*. D'autres espèces de lin, dont quelques-unes sont ornementales, jouissent de propriétés médicinales. Citons le *purgatif* (linum catharticum), petite herbe de France, à fleurs blanches ; le *lin à grandes fleurs* (linum

Lin : 1. Fileuse à la quenouille ; 2. Au rouet. — 3 et 4 Fuseaux. — 5 et 6. Quenouilles. — 7. Rouissage en prairie ; 8. En caisson. — 9. Broie à main. — 10. Effilocheuse. — 11. Teillage. — 12. Banc à broches. — 13. Etaleuse. — 14. Métier à filer le lin à sec.

grandiflorum), originaire d'Algérie, qui forme de belles touffes, hautes de 30 centimètres, à nombreuses et grandes fleurs rouges ; le *lin vivace* ou *de Sibérie* (linum perenne), de France, à jolies fleurs bleues, etc.

Le lin est atteint de diverses maladies (la brûlure, le miellat), et ravagé par beaucoup de parasites animaux ou végétaux (la larve du hanneton, l'altise, la chenille du *plusia gamma*, la cuscute, etc.).

— Techn. Le rouissage du *lin* s'exécute soit par immersion pendant une quinzaine de jours dans une eau courante, ni calcaire ni séléniteuse, soit par exposition sur pré pendant un mois. On procède ensuite au broyage, puis au macquage ou teillage, pour séparer la partie ligneuse du textile. Le teillage se fait à la main, dans les campagnes ; mais, le plus souvent, il s'exécute mécaniquement.

Le peignage, qui vient ensuite, a pour but de débarrasser le lin des dernières traces de chènevotte laissées par le teillage. Il se fait aujourd'hui à l'aide de sortes de cardes. On obtient ainsi l'*étoupe* ou *filasse*.

La filasse, une fois cardée, doit être étalée en rubans uniformes qu'on obtient en faisant passer, à l'aide de rouleaux, les poignées de filasse entre les dents de deux peignes placés à côté l'un de l'autre. Un entonnoir de cuivre poli rapproche les brins étalés, les réunit et en forme un ruban étiré, qu'on lamine.

De même que pour les autres matières textiles que l'on veut filer, on commence par enrouler uniformément le ruban de lin sur une bobine. Les rubans ainsi enroulés sont transportés aux métiers à filer, qui se distinguent en métier à filer sec et métier à eau chaude. Le premier sert à filer les fils communs. Le second, dont l'idée première est due à Philippe de Girard, sert pour les fils supérieurs. Le filage, soit en gros, soit en fin, a lieu sur des métiers très analogues à ceux destinés au coton. Ils n'en diffèrent, pour les lins fins, que dans l'emploi de l'eau chaude, dans laquelle passe le fil avant de s'enrouler sur la bobine. L'eau chaude dissout la substance gommeuse qui colle les fibres du lin. Le dévidage, le numérotage et le tissage des fils de lin s'exécutent comme ceux de tous les autres fils.

Lin (saint), pape, probablement de l'année 66 à l'année 78. Il était originaire de l'Etrurie. Saint Pierre le convertit et lui confia, de son vivant, l'administration de l'Eglise romaine. Lin lui succéda sur le siège pontifical et souffrit le martyre, après un règne de onze ou douze ans. Il fut enterré sur la colline Vaticane, auprès du tombeau de saint Pierre. Son nom a été inscrit au canon de la messe. La *Passion de Pierre et de Paul*, publiée au IIIe siècle sous son nom, est apocryphe. — Fête le 23 septembre.

LINA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions humides et froides de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *lina* (melasoma) sont des chrysomèles de taille moyenne, ordinairement bronzées, avec les élytres rougeâtres ; d'autres sont bleues ou cuivrées. Les larves dévorent les feuilles des bouleaux, des peupliers, des saules. La lina du peuplier (*melasoma populi*) et la lina du tremble (*melasoma tremulæ*) commettent des dégâts considérables en France.

Lina (gr. 2 fois).

LINACÉ, ÉE (*sé*) adj. Qui ressemble au lin ou se rapporte à cette plante.

LINACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées diplostémones. — *Une* LINACÉE.

— Encycl. Les *linacées* sont très voisines des géraniacées, dont on a fait parfois une simple tribu, caractérisée par la déhiscence septicide de la capsule et par la forme entière du limbe des feuilles. Elle comprend une quinzaine de genres, avec près de 150 espèces, herbacées et arborescentes. Le *lin* et la *coca* sont des linacées.

LINAGE (*naj'*) n. m. Féod. Impôt sur le lin.

LINAIGRETTE (*nè-grèt'* — de *lin*, et *aigrette*) n. f. Genre de cypéracées.

— Encycl. Les *linaigrettes* (eriophorum), de la tribu des scirpées, sont des herbes à chaumes anguleux ou arrondis, à épis multiples, solitaires, fasciculés ou groupés en fausses ombelles ; leur épi est surmonté d'une aigrette soyeuse. On en connaît une quinzaine d'espèces, des lieux humides de l'Europe et de l'Amérique du Nord. On peut s'en servir dans les jardins pour orner les bords des pièces d'eau.

LINAIRE (*nèr'*) n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.

— Encycl. Les *linaires* (linaria) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, dont les feuilles rappellent celles des lins (d'où le nom du genre) ; leurs fleurs, solitaires ou groupées en épis, sont jaunes, blanches, purpurines ou bleuâtres, et leur corolle est éperonnée. On en connaît environ 130 espèces

Linaire : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

des régions extratropicales de l'hémisphère nord, dans l'ancien monde, dont près de 25 appartiennent à la flore française. La *linaire commune*, dite encore *lin* ou *muflier bâtard* (linaria vulgaris), commune dans les endroits pierreux, a de grandes fleurs jaunes, groupées en épis. La *linaire couchée* (linaria procumbens) a aussi des fleurs jaunes. La *linaire cymbalaire* (linaria cymbalaria) a des feuilles réniformes, lobées, palmatinervées, et des fleurs bleuâtres. On cultive comme ornementales un certain nombre de linaires.

LINALOL n. m. Substance qui entre, soit en nature, soit sous forme de ses éthers, dans la composition des essences employées fréquemment dans la parfumerie et la savonnerie.

— Encycl. Le *linalol* $C^{10}H^{18}O$, découvert en 1881 par Morin dans l'essence de *lignum aloès*, a été trouvé ensuite dans les essences de coriandre, de thym, de bergamote, de lavande, d'aspic, de néroli, d'ylang-ylang, etc. C'est un liquide bouillant entre 198° et 200°, déviant à gauche le plan de polarisation de la lumière, d'odeur très agréable. Sa formule est la suivante :

$$CH^3-(C.CH^3)=CH-CH^2-(C.CH^2OH)-CH=CH^2$$

ou diméthyl 2.6. octadiène 2.7, ol 6.

Linant de Bellefonds (Maurice-Adolphe) ou **Linant-bey**, ingénieur français, né à Lorient en 1800, mort au Caire en 1883. Chargé par le vice-roi d'Egypte de lever une carte hydraulique du Delta, Linant renonça bientôt à ce travail pour visiter la haute Egypte, l'Abyssinie, le Darfour, la Palestine, puis l'Arabie Pétrée, en compagnie de Léo de Laborde (1827), enfin rentra au service du vice-roi. Il fit des travaux d'exploration relatifs au percement de l'isthme de Suez (1845) et présenta en 1847, sur ce sujet, un plan complet, qui poussa F. de Lesseps à l'entreprendre. Tenu à l'écart sous le règne d'Abbas, il devint, sous Saïd-Pacha, directeur général des ponts et chaussées, puis fut ingénieur en chef du canal de Suez.

Linards, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 25 kilom. de Limoges, non loin de la Grande Briance, tributaire de la Vienne ; 2.055 hab.

Linares, ville du Chili central, capitale de la province du même nom, et située dans la vallée médiane du Chili, entre Talca et Chillan. C'est une cité active ; 7.611 hab. — La *province de Linares* a 110.652 hab.

Linarès (en lat. *Hellanes*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), sur le versant sud-est de la sierra Morena, près du Guadalimar ; 25.000 hab. Fabrication de munitions de guerre. Restes d'un aqueduc romain. Aux environs, riches mines de plomb, de cuivre et d'antimoine.

LINARITE n. f. Sulfate hydraté naturel de plomb, cuprifère dont la formule est $H^2(Pb,Cu)^2SO^6$. (Sa couleur est bleu d'azur. On la trouve à *Linarès*, en Espagne.)

Linas, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Corbeil, sur la Saillemouille, affluent gauche de l'Orge ; 1.204 hab. Fabrique de cartons au hameau de Guillerville, de cravaches et fouets. Eglise du XIIIe siècle.

LINATIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier tisseur de lin.

LINCE (*linss*) n. m. Espèce de satin de la Chine.

Lincei (académie des). V. académie.

LINCEUL (*seul'* — du lat. *linteolum*, morceau de toile) n. m. Drap de lit. (Vieux.) || Pièce de toile dans laquelle on ensevelit un mort : *Pauvre qui ne laisse pas même un* linceul *pour l'ensevelir.*

— Par ext. Ce qui couvre ou enveloppe comme un linceul : *Un* linceul *de neige.*

— Fig. Ce qui enveloppe : *C'est l'oubli qui est le véritable* linceul *des morts.* (G. Sand.)

— Prov. : **Le plus riche n'emporte que son linceul,** Il n'y a plus, après la mort, ni riche ni pauvre.

LINCK ou mieux **LINK** (mot angl. signif. *torche*) n. m. Homme du peuple qui, à Londres, éclairait, pendant la nuit, les personnes qui quittaient une maison où elles avaient passé la soirée.

LINCKIA (*lin-ki*) n. f. Genre d'échinodermes stellérides, famille des ophidiastéridés, comprenant de nombreuses espèces propres aux mers chaudes.

— Encycl. Les *linckia* sont des étoiles de mer, à bras allongés, assez grêles, et qui présentent souvent un de ces bras extraordinairement développé et pouvant se reproduire par scissiparité, d'où leur nom de « comètes » chez les anciens auteurs.

Linckia : *a*, bras séparé avec bourgeon ; *b*, avec bourgeon développé.

LINÇOIR ou **LINSOIR** (orig. inconn.) n. m. Pièce de bois ou poutre de fer en forme de T, dans laquelle on assemble les solives qui correspondent aux portes et fenêtres des murs de face, ou aux tuyaux de cheminée des murs de refend. || Courte pièce qui s'assemble dans un chevêtre à une extrémité, repose sur le mur par l'autre, et reçoit l'assemblage d'un faux chevêtre. || Pièce qui reçoit les abouts des chevrons d'une charpente, en face d'une lucarne ou d'un tuyau de cheminée.

Linçoirs : 1. En bois ; 2. En fer (plan) ; 3. En fer (coupe).

Lincoln, nom de nombreux comtés des Etats-Unis : Comté de l'Etat de Kansas ; 9.000 hab. Ch.-l. *Lincoln*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 15.000 hab. Ch.-l. *Stanford*. — Comté maritime de l'Etat du Maine ; 25.000 hab. Ch.-l. *Wiscasset*. — Comté de l'Etat de Mississipi ; 20.000 hab. Ch.-l. *Brook Haven*. — Comté de l'Etat du Missouri ; 18.000 hab. Ch.-l. *Troy*. — Comté de l'Etat de Tennessee ; 26.960 hab. Ch.-l. *Fayetteville*. — Comté de l'Etat de la Caroline du Nord ; 12.000 hab. Ch.-l. *Lincolnton*. — Comté de l'Etat d'Arkansas ; 10.000 hab. Ch.-l. *Star City*.

Lincoln (comté de) [en angl. **Lincolnshire**], le plus grand comté de l'Angleterre après celui d'York et l'un des plus fertiles ; sup. 7.153 kilom. carr. ; pop. 480.000 hab. Les régions côtières sont marécageuses et ont dû être protégées par des digues contre l'invasion des flots. Au delà des marais de la côte, le sol s'élève, légèrement ondulé. Le Lincolnshire donne de riches récoltes de céréales ; on y élève des bestiaux magnifiques.

Lincoln, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Nebraska, ch.-l. du comté de Lancaster, sur le Salt Creek ; 55.491 hab. Commerce de produits agricoles. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Logan ; 7.545 hab.

Lincoln (en lat. *Lindum Colonia*, d'où, par abrév., s'est formé le nom moderne), ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom ; sur le Witham ; 40.000 hab. Evêché. Brasseries, tanneries, manufactures de tabac. Important commerce de blé et de laines. Dans la haute ville, cathédrale gothique et château. Bataille de 1216, où Louis de France fut battu par les partisans de Henri III.

Lincoln (Abraham), homme d'Etat américain, né dans le Kentucky en 1809, mort à Washington en 1865. Fils d'un fermier quaker, il devint maître de poste à New-Salem en 1833, député à la législature de l'Illinois en 1834, et fut bientôt le chef du parti whig. En 1837, il s'était fait avocat d'affaires et avait aussitôt conquis une nombreuse clientèle. Elu au congrès fédéral en 1846, il fit une vive opposition à la guerre du Mexique et réclama, dès 1849, la suppression de l'esclavage. Candidat malheureux au Sénat en 1849 et 1858, il fit une campagne antiesclavagiste dans divers Etats de l'Union, qui l'acclamèrent, et, en 1859, il était élu président des Etats-Unis, après des élections très agitées. Six semaines après sa prise de possession de la présidence, la guerre civile éclatait. Lincoln déploya en cette époque troublée une énergie inébranlable. (V. Amérique [*Histoire*].) Réélu en 1864, il entra en triomphe à Richmond, capitale des Etats confédérés, le 3 avril 1865. Quelques jours après, il y était assassiné par un sectaire, J. Wilkes, qui lui tira un coup de pistolet en criant : « Le Sud est vengé ! » Lincoln, regretté par tous les partis, à cause de son caractère noble et désintéressé, fut enterré à Springfield, où un monument lui fut élevé, en 1874. La ville de Washington lui éleva une statue, en 1876.

Abraham Lincoln.

LINCOLNITE n. f. Minér. Variété de heulandite.

LINCONIE (*nî*) n. f. Genre de saxifragacées bruniées, comprenant des arbustes qui croissent au Cap.

Lind (Jenny), dame Goldschmidt, cantatrice suédoise, née à Stockholm en 1820, morte à Malvern (Angleterre) en 1887. Elève de l'école de chant du théâtre royal de Stockholm, elle débuta à ce théâtre, en 1838, dans le rôle d'Agathe du *Freischütz*. En 1841, elle alla à Paris, où elle prit les leçons de Manuel Garcia. Elle se rendit ensuite à Berlin et débuta avec éclat, en 1844, à l'Opéra de cette ville, dans *le Camp de Silésie*, de Meyerbeer. Elle chanta ensuite à Hambourg, puis à Cologne. Elle charmait le public par sa délicieuse voix de soprano et par la facilité prodigieuse de sa vocalisation.

Après avoir séjourné à Copenhague, Stockholm, Vienne, elle se rendit à Londres (1847). En 1850, elle fit avec Barnum une tournée triomphale en Amérique, avec le pianiste Bénédict. Elle avait épousé à Boston le compositeur Otto Goldschmidt. Elle chanta pour la dernière fois en public en 1870, au festival rhénan de Dusseldorf, dans un oratorio de son mari, *Ruth*. De 1883 à 1886, elle enseigna le chant au *Royal college of music*.

Jenny Lind.

LINDA n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant quelques espèces de la Chine. (L'espèce type est *le linda femorata*, jaune clair, avec les élytres côtelés en long et noirs, comme les taches qui marquent la tête.)

Linda (Guillaume-Damase Van), en lat. **Lindanus**, évêque de Gand, né à Dordrecht en 1525, mort à Gand en 1588. Il acquit, à Paris et à Louvain, une grande réputation comme théologien, devint inquisiteur de la foi dans les provinces de Hollande et de Frise, évêque de Ruremonde (1567), puis de Gand (1588). Il mourut entouré de la vénération publique. Nous citerons de lui : *la Meilleure Méthode d'interprétation des Ecritures* (1558) ; *Apologétique aux Allemands* (1570-1578) ; etc.

Linda di Chamounix, opéra *semi-seria* en trois actes, paroles de Gaetano Rossi, musique de Donizetti (Vienne, 1842). — Le livret est une adaptation du drame *la Grâce de Dieu*. La partition de Donizetti est inégale, mais certaines pages sont empreintes de grâce et d'un sentiment plein de mélancolie. Le succès de l'ouvrage, d'abord très vif, ne s'est pas soutenu. *Linda di Chamounix* fut jouée au Théâtre-Italien de Paris, peu de mois après son apparition à Vienne, le 17 novembre 1842. On en fit une traduction française, qui porte les noms de d'Ennery et Gustave Lemoine, les auteurs de *la Grâce de Dieu*, et d'Hippolyte Lucas, le véritable traducteur.

LINDACKÉRITE (*da-ké*) n. f. Arséniosulfate hydraté naturel de cuivre, nickel et fer.

LINDAKÉRIE (*rî*) n. f. Bot. Genre de bixacées, comprenant des arbres qui croissent au Mexique.

Lindau, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Souabe]), dans une île du lac de Constance ; 5.349 hab. Fabrique de pâtes alimentaires. Etablissement hydrothérapique. Aux environs, source sulfureuse de Hoyerberg.

Lindau (Rodolphe), écrivain allemand, né à Gardelegen (Altmark) en 1829. Il étudia à Montpellier et à Paris et se fit recevoir docteur ès lettres, avec une thèse sur *Rabelais et ses œuvres*. Il fut ensuite secrétaire de Barthélemy-Saint-Hilaire et collabora à la « Revue des Deux Mondes » et au « Journal des Débats ». De 1859 à 1869, il fit de longs voyages dans les Indes, la Cochinchine, la Chine, le Japon, la Californie, etc. En 1864, il fonda à Yokohama un journal *the Japan Times*. Rentré en Allemagne, il fut, pendant la guerre de 1870, attaché à l'état-major de la garde prussienne et exerça ensuite diverses fonctions diplomatiques au service de l'empire allemand. Citons de lui : *Voyage autour du Japon* (1863) ; *la Garde prussienne pendant la guerre de 1870-1871* (1872) ; des romans assez nombreux (1892-1893).

Lindau (Paul), frère du précédent, homme de lettres allemand, né à Magdebourg en 1839. Il passa quelques années à Paris, où il fut correspondant de divers journaux allemands. De retour en Allemagne (1861), il fonda en 1870 *la Nouvelle Feuille*, à Leipzig, s'établit en 1871 à Berlin et y publia les revues *le Présent* et *Nord et Sud*. En 1890, il entreprit un voyage en Orient et, en 1892, il visita l'Amérique du Nord. Il devint intendant du théâtre de la cour, à Meiningen. Paul Lindau s'est fait d'abord un nom par des articles de critique, où il déploie une grande âpreté : *Lettres d'un habitant de petite ville allemande* (1870-1871) ; *Indiscrétions littéraires* (1870). Grand admirateur de la littérature française, il a publié de remarquables études sur *Molière* (1872), sur *Alfred de Musset* (1877) et sur *la France littéraire* (1882). Ses pièces se distinguent par l'habileté de la facture, la vivacité du dialogue, la verve et l'esprit ; mais elles manquent d'originalité et de force. Nommons : *Marion* (1871) ; *Marie-Madeleine* (1872) ; *Diane* (1873) ; *un Succès* (1874) ; *Tante Thérèse* (1875) ; *Renouveau* (1877) ; *la Comtesse Léa* (1879). Parmi ses nombreux romans, citons seulement *Monsieur et madame Bewer* (1882) ; *Toggenbourg et autres histoires* (1883) et *le Père Adrien et autres histoires* (1893).

Paul Lindau.

Lindblad (Adolphe-Frédéric), compositeur suédois, né à Skeninge en 1810, mort à Lœfvingsborg, près de Stockholm, en 1878. On lui doit un grand nombre de mélodies d'une couleur originale et d'un grand sentiment poétique, qui l'ont fait surnommer **le Schubert du Nord.** Citons de lui : une symphonie, une sonate de violon, etc.

Linde (Samuel-Théophile), lexicographe polonais, né à Thorn en 1771, mort à Varsovie en 1847. Il enseigna la langue polonaise à Leipzig (1792), mais il donna bientôt sa démission pour se consacrer à son *Dictionnaire de la langue polonaise* (1807-1814), qui est son œuvre capitale.

Lindeberg (Anders), publiciste suédois, né et mort à Stockholm (1789-1849). Il servit dans l'armée suédoise avec le grade de capitaine. Le succès d'un poème intitulé *Mes rêves*, et de plusieurs œuvres dramatiques, lui inspira le désir de fonder un théâtre à Stockholm ; mais, s'étant heurté au mauvais vouloir des pouvoirs publics, il cessa de soutenir par la plume le gouvernement de Charles-Jean pour se lancer dans l'opposition et encourut une condamnation capitale (1834). Il fallut, pour le sauver, une amnistie générale, prononcée par le roi. Il réussit enfin, en 1842, à fonder un « Nouveau Théâtre », mais il dut bientôt l'abandonner à ses créanciers (1844). Citons encore de lui : *Pour servir à l'histoire de Suède depuis le 5 novembre 1810* ; *Deux ans de gouvernement du roi Oscar* (1846), et quelques romans.

Lindeblad (Assar), poète et pasteur suédois, né à Lackalænga (Scanie) en 1800, mort en 1848. Il fut chargé d'un cours d'esthétique à l'université de Lund (1831-1836), puis devint pasteur à Œved. Il apparaît dans ses *Poésies* (1832-1833) comme un vrai romantique. Citons, parmi ses plus belles pièces : *Cylinda* (1824) ; *Clairs de lune* (1825) ; *Fleurs du Bleking* (1828) ; *Chant du jubilé* (1830), et surtout *Chants d'adieu* (1838) ; *la Victoire de Christ* (1843), dirigée contre D. Strauss ; *Chants patriotiques* (1843) ; etc. Il a donné une étude sur *la Vie et la doctrine de Henrik Schartau* (1837). Ses sermons ont été recueillis et publiés : *Sermons* (1849) ; *Discours spirituels* (1850).

Linden, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]), séparée par l'Ihme de Hanovre, dont elle était, jusqu'en 1885, un des faubourgs, bien que constituée en commune distincte ; 27.035 hab. Fabrique de machines. Filature et tissage du coton ; Fabrique de produits chimiques, de sucre, d'asphalte. Fonderie de fer.

Linden, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), près de la Ruhr ; 4.645 hab. Mines de houille. Fonderies de fer. Construction de machines.

Linden (Jean-Jules), horticulteur et botaniste belge, né à Luxembourg en 1817. Il rapporta d'Amérique une belle collection de plantes tropicales et d'orchidées et qu'il essaya d'acclimater en Europe. Il a fondé, pour la description des orchidées, une revue spéciale intitulée *Lindenia*, où sont figurées ces plantes.

Lindenau (Bernard-Auguste, baron de), homme politique et astronome allemand, né et mort à Altenbourg (1780-1854). Il avait fait, en 1814, la campagne de France, en qualité de lieutenant-colonel. Vice-président de la chambre d'Altenbourg, il devint, en 1820, conseiller privé et ministre du duc de Saxe-Gotha, Frédéric IV, et représenta le roi de Saxe, Frédéric-Auguste Ier, à la diète de Francfort (1827). Un an après, sous le nouveau roi Antoine Ier,

il fut accrédité comme ministre résident près du roi des Pays-Bas. Il revint bientôt à Dresde, où il fut nommé administrateur des musées et directeur de la chambre de commerce. La révolution de 1830 plaça Lindenau au ministère de l'intérieur; mais, fatigué de l'opposition de la noblesse et des taquineries de la diète de Francfort, Lindenau quitta, en 1843, le service de la Saxe. En 1848, il fut député au Parlement national de Francfort. Ses principales œuvres sont : *Tables barométriques pour faciliter le calcul du nivellement des mesures de hauteur par le baromètre*, en français (1807-1811) : *Tabulæ Martis novæ* (1811), ouvrage qui fut honoré, en France, du grand prix d'astronomie; *Histoire de l'astronomie durant la première décade du* XIXe *siècle*, en allemand (1811). Il continua, après de Zach, la *Correspondance astronomique*, et, de 1816 à 1818, dirigea avec Bohnenberger le « Journal d'astronomie et des sciences qui s'y rattachent ».

LINDENBERG, bourg d'Allemagne (roy. de Bavière), cercle de Souabe, à la source du Rohtach, affluent du Bregenzer Ach, tributaire du lac de Constance; 2.235 hab. Fabriques de chapeaux de paille; fromages.

LINDENBERGIE (*dèn'-bèr'-jî*) n. f. Bot. Genre de scrofulariacées gratiolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie.

LINDENTHAL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 3.306 hab. Fonderie et forges. Fabrique de faïences et de poteries. Culture maraîchère.

LINDER (Nikolaus *ou* Nils), philologue suédois, né à Vissefjerda (gouv. de Calmar) en 1835. Professeur à l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Stockholm, il a été, de 1891 à 1893, député libéral de cette ville à la seconde Chambre. C'est lui qui conçut et dirigea, de 1875 à 1894, l'*Encyclopédie scandinave* ou *Nordisk familjebok* (1875-1894). Il a écrit, en outre, de nombreuses études de linguistique et de littérature.

LINDÈRE n. f. Genre de lauracées, tribu des tétranthérées, comprenant des arbustes des pays chauds d'Asie et d'Amérique. (On en connaît plus de quinze espèces, dont la plus connue est la *lindère-benjoin* ou *laurier-benjoin*, dont l'écorce est employée comme fébrifuge, vermifuge et tonique.)

LINDESNÄS (CAP), langue de terre et cap de la Norvège méridionale, sur la mer du Nord, près du débouché du Skager-Rak. Phare de 41 kilom. de portée.

LINDET (Robert-Thomas), évêque et homme politique français, né et mort à Bernay (1743-1823). Curé de Sainte-Croix à Bernay quand la Révolution éclata, il fut élu député du clergé à la Constituante. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé, fut nommé évêque, et se maria. Envoyé à la Convention, il vota la mort dans le procès du roi, et donna sa démission d'évêque. Membre du conseil des Anciens, il en sortit en 1798. Banni par la loi contre les régicides (1816), il passa en Suisse, puis en Italie, mais obtint de rentrer en France, où il mourut.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), homme politique français, frère du précédent, né à Bernay en 1746, mort à Paris en 1825. Avocat à Bernay en 1789, membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention, ce fut son « Rapport sur les crimes imputés à Louis Capet » qui fut la base de l'acte d'accusation du roi. Chargé de différentes missions, il les remplit avec autant d'adresse que de modération. Il s'efforça d'enrayer les progrès de la réaction thermidorienne, et fut dénoncé comme l'un des auteurs de l'insurrection du 1er prairial. Malgré l'énergique défense de son frère, il ne fut sauvé que grâce à l'amnistie de Brumaire. Ministre des finances au moment du coup d'Etat de Brumaire, il résilia ses fonctions. Atteint par la loi de 1816, il dut quitter la France, mais put y revenir.

LINDGREN (Hellen Gustav Albert Benedik), littérateur suédois, né à Hedemora en 1857. Fils de la romancière Amanda Kerfstedt, il a été critique théâtral à divers journaux. Professeur de littérature pendant quelques années au conservatoire du Théâtre-Dramatique à Stockholm, il a publié de remarquables articles de critique littéraire et fait paraître en volumes : *la Russie et le Nihilisme* (1883); *Grands hommes de lettres* (1894); *l'Epoque de grandeur littéraire de la Suède* (1895-896); en outre, des nouvelles, sous le pseudonyme NJAL.

LINDI, port de l'Afrique orientale allemande, au nord d'une baie du même nom, près de l'embouchure de l'Oukérédi; 3.000 hab. Elle faisait autrefois partie du sultanat de Zanzibar; puis l'Allemagne la soumit à sa souveraineté. En 1888, un soulèvement y éclata, et les Européens furent massacrés. Les Allemands bombardèrent la ville et la réoccupèrent en 1889.

LINDIA n. f. Genre de vers rotateurs, famille des hydatinidés. (Les *lindia* sont voisines des hydatines et vivent dans les eaux douces; elles ne possèdent pas de cils vibratiles, mais ont un œil et un pied fourchu.)

LINDJA, ville maritime de la Perse (prov. de Laristan), sur le golfe Persique, presque en face de l'extrémité occidentale de l'île de Kichm; 6.000 à 7.000 hab. Vente des perles et des nacres de Bahreïn; construction de navires en bois importé de l'Inde.

LINDLAR, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), entre le Sülz et l'Agger, sous-affluents du Rhin par la Sieg; 6.292 hab. Mines de fer et de plomb. Etablissements sidérurgiques. Fabrique de poudre.

LINDLEY (John), botaniste anglais, né à Catton, près Norwich, en 1799, mort en 1865. Il professa la botanique à Londres, et devint secrétaire de la Société d'horticulture. Il est connu par ses études sur les roses et la pomologie britannique et par ses travaux sur les orchidées. Sa remarquable collection botanique d'orchidées a été acquise par le musée de Kew. Parmi ses principaux ouvrages, on peut citer : *the Genera and species of orchideous plants* (1830-1840); *the Vegetable Kingdom* (1846), *the Flower Garden* (1851-1853, en collaboration avec Paxton).

LINDLEYE (*dlè* — de *Lindley*, bot. angl.) n. f. Genre de rosacées quillajées, comprenant des arbustes à fleurs solitaires blanches, qui croissent au Mexique.

LINDNER (Gustave-Adolphe), philosophe et pédagogue autrichien, né à Rosdalovitz (Bohême) en 1828, mort à Prague en 1887. Il fut professeur de gymnase, devint en 1871 directeur de la « realschule » allemande de Prachatitz et, en 1873, conseiller de l'instruction publique. En 1881, il fut nommé professeur de pédagogie à l'université tchèque de Prague. Nous citerons, parmi les ouvrages de Lindner : *Manuel de psychologie expérimentale* (1858); *Manuel de logique formelle* (1861); *Pédagogie générale* (1891); *Manuel encyclopédique de pédagogie* (1885). Après sa mort, parurent ses *Principes de pédagogie scientifique* (1889).

LINDNER (Albert), écrivain allemand, né à Sulze (grand-duché de Weimar) en 1831, mort à Dalldorf en 1888. Il obtint, en 1866, le prix de Frédéric-Guillaume avec sa tragédie de *Brutus et Collatin*. Nommé bibliothécaire du Reichstag en 1872, il dut abandonner cette charge en 1875, et mourut fou. Il a remporté ses plus grands succès au théâtre : *Catherine II* (1868); *Marino Falieri* (1875); *das Ewigweibliche* [l'Eternel Féminin] (1882).

LINDNER (Théodore), historien allemand, né à Breslau en 1843. Professeur de gymnase à Breslau et privat-docent d'histoire à l'université de cette ville (1868), il fut nommé, en 1876, professeur d'histoire à l'académie de Munster et, en 1888, professeur à l'université de Halle. Citons de lui : *Histoire de l'empire d'Allemagne, depuis la fin du* XIVe *siècle jusqu'à la Réforme* (1880); *Histoire d'Allemagne sous les empereurs des maisons de Habsbourg et du Luxembourg* (1893); *Histoire du peuple allemand* (1894); *la Guerre contre la France et l'Unité allemande* (1895).

LINDOIS (LE), comm. de la Charente, arrond. et à 37 kilom. de Confolens, entre la Charente et la Tardoire; 1.006 hab. Camp romain. Restes d'un château des XVe et XVIe siècles. Eglise du XIIIe au XVIe siècle.

LINDOR n. m. Sept de carreau, au jeu du nain jaune. ‖ Quelquef. Ce jeu lui-même.

LINDOR, personnage imaginaire, type de l'amoureux espagnol, qui, la guitare à la main, va soupirer sous les fenêtres d'une beauté. (Dans *le Barbier de Séville*, c'est le nom qu'Almaviva prend pour séduire Rosine.)

LINDOS ou **LINDUS**, ancienne ville de l'île de Rhodes, bon port de la mer Méditerranée, sur la côte sud-est, en face de l'Asie Mineure. Aujourd'hui *Linde*, bien déchue de son ancienne importance. Patrie, dit-on, d'Aristophane, de Cléobule, un des sept sages de la Grèce, et de Charès. A une époque assez reculée, une colonie de Rhodiens, partie de cette ville, alla fonder *Gela*, en Sicile.

LINDPAINTNER (Pierre-Joseph), compositeur allemand, né à Coblentz en 1791, mort à Nonnenborn en 1856. Elève de Winter, il n'avait que vingt ans lorsqu'il fit exécuter en cette ville son premier opéra, *Démophon*. Il devint chef d'orchestre au théâtre de la cour, puis, en 1819, au théâtre royal de Stuttgart. En dehors du théâtre, où il a obtenu de nombreux succès, Lindpaintner a écrit plusieurs oratorios, des messes, un *Te Deum*, des *lieder*, etc.

LINDRY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 11 kilom. d'Auxerre, près des sources du Ravillon; 933 hab. Carrières. Fabrique de toiles, de sabots. Eglise du XIIIe siècle.

LINDSAY, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario [ch.-l. du comté de Victoria]), sur le Scugog, affluent du Trent; 5.080 hab. Industrie du fer; tissage de la laine.

LINDSAY (David), voyageur australien, né en 1857 à Guolwa, sur le Murray (Australie méridionale). Il a dirigé, en 1883 et en 1885-1886, dans l'Australie centrale deux expéditions, dont la seconde avait pour but la recherche des traces de Leichhardt. Il a exécuté presque seul un voyage le long de la ligne télégraphique en 1887-1888, puis, en 1891-1892, un voyage très pénible, subventionné par Thomas Elder, dans le centre de l'Australie occidentale. Il a publié le récit de ce dernier voyage, sous le titre de *Journal of the Elder scientific exploring Expedition* (1893).

LINDSAYITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété d'anorthite.

LINDSÉE (de *Lindsey*, bot. angl.) n. f. Genre de fougères polypodiées des régions tropicales, comprenant 40 espèces à pinnules en forme de quart de cercle.

LINDSEY (Théophile), théologien protestant, fondateur de la secte des *unitaires* anglais, né à Middlewich, comté de Chester, en 1723, mort à Londres en 1808. N'acceptant pas le dogme de la Trinité, il réclama du Parlement l'autorisation de refuser sa signature au bill des trente-neuf articles, profession de foi fondamentale de l'Eglise anglicane (1762); sa demande fut rejetée et il fonda à Londres, en 1774, une congrégation de dissidents, qui prirent le nom d'*unitaires*, parce qu'ils rejetaient la pluralité des personnes divines. Pendant vingt ans, Lindsey gouverna sa petite Eglise, dont les adeptes se multiplièrent; il avait adopté dans la célébration des offices, la liturgie anglicane, en supprimant toute mention de la Trinité. On a de lui, en anglais : *Apologie* (1774); *Essai historique sur l'état de la doctrine et du culte des unitaires* (1783); etc.

LINDSKÖLD (Erik Lindeman, comte), homme d'Etat suédois, né à Skeninge en 1634, mort à Stockholm en 1690. Il fut secrétaire de légation en Pologne. Après l'avènement de Charles XI, il fut, comme secrétaire du conseil, une sorte de tout-puissant ministre de l'intérieur. Développant les plans de La Gardie, il joua un rôle important aux états de 1680 et 1682, qui établirent le gouvernement absolu sur des bases légales. Maréchal de la Diète en 1686, il fit adopter la célèbre mesure de la *réduction* des terres nobles, et devint président de la commission législative. Anobli en 1669 sous le nom de Lindenskjöld, il devint chancelier de l'université de Lund et gouverneur du prince héritier, le futur Charles XII (1688).

LINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LINACÉ, ÉE.

LINEA (LA), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), à 2 kilom. de Gibraltar, sur la Méditerranée; 14.000 hab.

LINÉAIRE (*né-èr'* — du lat. *linearis*, même sens) adj. Qui a rapport aux lignes : *Problèmes* LINÉAIRES. ‖ Qui se fait par des lignes régulières, géométriques : *Perspective* LINÉAIRE. ‖ *Dessin linéaire*, Représentation par des lignes des élévations, plans et coupes des machines, constructions, etc.
— Bot. *Feuilles linéaires*, Feuilles étroites et allongées.
— Math. V. la partie encycl.
— Métrol. *Mesures linéaires*, Mesures de longueur, par opposition aux mesures de superficie et de volume.
— Milit. *Ordre linéaire*, Ordre tactique employé pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, et qui avait pour principe fondamental la disposition des troupes en longues lignes, arrivant toutes formées sur le champ de bataille.
— Zool. Se dit d'une partie étroite qui conserve à peu près la même largeur dans toute sa longueur : *Elytre* LINÉAIRE. *Abdomen* LINÉAIRE.
— ENCYCL. Mathém. L'adjectif *linéaire* est employé en mathématiques dans un grand nombre d'acceptions : une grandeur linéaire est une longueur; une expression algébrique est linéaire par rapport à une lettre, lorsque cette lettre n'y entre que sous forme entière et au premier degré. L'origine de cette acception se trouve dans la notion d'homogénéité : une longueur ne peut être exprimée que par une formule du premier degré. Les équations du premier degré sont quelquefois dites linéaires. On nomme équation différentielle linéaire une équation où la fonction et sa différentielle n'entrent qu'au premier degré. Le type d'une équation différentielle linéaire du premier ordre est :

$$My + N\frac{dy}{dx} + P = 0,$$

M, N et P désignant des fonctions de x seul. Les équations linéaires d'ordres supérieurs reçoivent la forme :

$$V + Uy + T\frac{dy}{dx} + S\frac{d^2y}{dx^2} + \dots + A\frac{d^my}{dx^m} = 0.$$

LINÉAL, ALE, AUX (du lat. *linea*, ligne) adj. B.-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau : *Harmonie* LINÉALE.
— Dr. Qui est dans l'ordre d'une ligne directe de parenté : *Succession* LINÉALE. *Substitution* LINÉALE.

LINÉAL-AGNATIQUE (de *linéal*, et *agnatique*) adj. Dr. Qui est dans l'ordre d'une succession provenant des agnats : *Succession* LINÉALE-AGNATIQUE.

LINÉALEMENT adv. Relativement aux lignes : *La perspective* LINÉALEMENT *considérée*.

LINÉAMENT (*man* — du lat. *lineamentum*) n. m. Trait marqué par une ligne : *Les* LINÉAMENTS *du visage*.
— Par ext. Rudiment, ébauche : *Les* LINÉAMENTS *d'un discours*.
— En T. de chirom., Ligne de la main.

LINEARIA (*né*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des tellinidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé américain.

LINÉATIFOLIÉ, ÉE (du lat. *lineatus*, rayé, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les nervures ont la forme de lignes parallèles.

LINÉATILOBÉ, ÉE (du lat. *lineatus*, rayé, et de *lobe*) adj. Dont les feuilles sont partagées en lobes linéaires.

LINÉIDÉS n. m. pl. Famille de vers turbellariés némertiens, sous-ordre des anoples, renfermant les *lineus* et genres voisins. — *Un* LINÉIDÉ.

LINÉOLE n. f. Nom vulgaire du bouvreuil.

LINET (*nè*) n. m. Toile de lin, qui se fabriquait aux environs d'Abbeville, et que l'on employait pour doublures.

LINETTE (*nèt'*) n. f. Comm. Nom de la graine de lin.
— Ornith. Nom vulgaire : 1° de la linotte commune; 2° de la trigle hirondelle.

LINEUS (*né-uss*) n. m. Genre de némertiens anoples, type de la famille des *linéidés*, comprenant plusieurs espèces des mers d'Europe. (Les *lineus* sont des vers plats, très étroits, à tête distincte du corps; ils vivent ordinairement pelotonnés sous les pierres submergées ou dans la vase; le *lineus longissimus*, ou *borlasie des Anglais*, mesure jusqu'à 10 mètres de long.

LINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui ressemble au lin, qui est de la nature du lin.

LING (Per Henrik), poète suédois et fondateur de la gymnastique suédoise, né à Ljunga (Smaland) en 1776, mort à Stockholm en 1839. Maître d'escrime à l'université de Lund (1804-1813), puis à l'Ecole militaire de Karlberg (1817-1825), où il enseigna aussi la gymnastique depuis 1813, il ouvrit en 1814 à Stockholm, sur mission du gouvernement, un établissement de gymnastique (Institut central), qu'il dirigea jusqu'en 1836. C'est là qu'il appliqua son système d'une gymnastique rationnelle et éducatrice, fondée sur les lois de la mécanique, de la physiologie et de l'hygiène; il en exposa la théorie dans l'ouvrage : *les Fondements généraux de la gymnastique* (1840). [V. GYMNASTIQUE SUÉDOISE.] Il fut, en même temps, un écrivain de valeur. Initié au romantisme allemand, il débuta par une comédie en danois, *le Jaloux* (1804), puis se consacra aux sujets nationaux. Il écrivit des épopées : *Gylfe* (1812-1814), *les Ases* (1816-1833); *Tirfing* ou *l'Épée de la mort* (1836); des drames : *Eylif le Goth*, *Agne* (1812); *le Riksdag de 1527*, *Styrbjœrn Starke*, *les Fils de Visbur*, *Ingiald au mal conseil*, *Ivar aux larges bras*, etc. Les parties purement lyriques de ces œuvres en sont les plus réussies. Ling est aussi l'auteur d'une charmante pastorale : *l'Amour*. Il fut nommé membre de l'Académie suédoise, en 1835.

Ling.

LINGA ou **LINGAM** (*gham'*) n. m. Symbole de Çiva, sous lequel, dans l'Inde, on l'adore le plus fréquemment.
— ENCYCL. Le *linga*, qui est en réalité un phallus, se compose d'une colonne cylindrique, dressée au milieu d'une sorte de cuvette munie de rigoles et d'un déversoir, nommée *yônî*; selon quelques auteurs, il représenterait simplement le pilon et le mortier qui servaient à broyer le soma. Il s'en fait de toutes dimensions et de toutes matières. Le peuple donne habituellement au linga le nom de *mahâ-dêva* (grand dieu.)

Brahma adorant le linga.

LINGA ou **LINGGA**, île de la Malaisie (archipel de la Sonde), à l'entrée sud du détroit de Malacca, près de la

côte est de Sumatra; 430 kilom. carr. Terre ancienne et montagneuse, dominée par un pic de 1.200 m. Forêts profondes et riches cultures de poivre; 15.000 hab. environ.

LINGA-BASSWY (*bass-oui — femme du linga*) n. f. Dans l'Inde, Prêtresse de Çiva.

LINGAITE n. m. Membre d'une secte çivaïte de l'Inde qui adore Çiva, exclusivement sous la forme du *linga*.

LINGARD (*gar*) n. m. Techn. Fil de chaîne empesé, dont on se sert pour raccommoder les fils qui viennent à se rompre pendant le travail du tissage.
— Pêch. Morue salée sans être ouverte.

LINGARD (John), historien anglais, né à Winchester en 1771, mort à Hornby en 1851. Ordonné prêtre en 1795, il fut professeur de philosophie au collège de Crooklall, près de Durham. Il publia, en 1805, une série de lettres réunies sous ce titre : *la Loyauté catholique vengée*. Elles furent suivies, en 1806, par la première édition des *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*. En 1808, il est professeur au collège d'Ushaw, puis (1811) se retire à Hornby, où il termina sa vie. C'est quelque temps après son arrivée à Hornby qu'il commença son *Histoire d'Angleterre*, qui ne devait être tout d'abord qu'un abrégé à l'usage des écoles. En 1817, il se rendit à Rome et obtint du cardinal Consalvi toutes sortes de facilités pour faire des recherches dans les archives du Vatican. Son œuvre était terminée en 1830 et elle s'arrêtait à la révolution de 1688. Les protestants furent étonnés de la modération de Lingard, surtout dans son récit de l'histoire de la Réforme, mais quelques ultramontains trouvèrent qu'il avait passé les bornes et méconnu les droits de l'Eglise et de la vérité. Il visita Rome, pour la deuxième fois, en 1825; le pape Léon XII lui réserva *in petto* le titre de cardinal. Lingard fut souvent consulté sur les affaires de l'Eglise catholique anglaise. Outre son *Histoire d'Angleterre*, il a composé plusieurs ouvrages d'histoire et de théologie.

John Lingard.

LINGARELLE (*rèl'*) n. f. Scapulaire que portaient les clercs de la cathédrale de Paris, du samedi saint au vendredi après Pâques. ‖ On a dit aussi LINGARETTE.

LINGE (*linj'* — du lat. *lineus*, de lin, parce que *linge* ne s'est dit d'abord que de la toile de lin) n. m. Toile mise en œuvre pour servir à divers usages d'hygiène ou de propreté : *Acheter du beau* LINGE. ‖ *Linge de corps*, Celui dont on se vêt ou qu'on emploie directement aux usages de propreté : chemises, mouchoirs, etc. ‖ *Linge de table*, Celui que l'on étale sur la table ou qui sert aux convives : nappe, serviettes. ‖ *Linge de lit*, Draps, taies d'oreiller, etc. ‖ *Linge de cuisine* ou *de ménage*, Tabliers, torchons, etc. (L'ensemble de ces trois dernières catégories est dit *linge de maison*.) ‖ *Linge de pansement*, Bandes, compresses, etc. ‖ *Linge uni*, Toile qui n'est ornée d'aucun dessin. ‖ *Linge ouvré*, Toile ornée de dessins. ‖ *Linge damassé*, Linge à dessins compliqués.
— Morceau de toile : *Essuyer avec un* LINGE.
— Pop. *Avoir du linge*, Avoir de la toilette.
— Arg. Joueur de bonneteau. ‖ Prostituée élégante. ‖ *Avoir son linge lavé*, Etre arrêté.
— Milit. *Effets de linge et chaussures*, Nom donné assez souvent, surtout autrefois, aux effets de petit équipement.
— Relig. *Linges sacrés*. V. CORPORAL, PALE, PURIFICATOIRE.
— Loc. fam. *Paquet de linge sale*, Personne mal mise ou malpropre. ‖ *N'avoir pas plus de force qu'un linge mouillé*, *Etre un linge mouillé*, Etre très faible de corps ou de caractère. ‖ *Etre blanc comme un linge*, Etre très pâle.
— Autref. adj. De lin : *Draps* LINGES.
— ALLUS. HIST. : **Il faut laver son linge sale en famille**, Expression signifiant que les dissensions, les scandales même qui éclatent au sein d'une famille, d'un corps, d'une nation, doivent être liquidés en secret. (Voltaire s'est servi le premier de cette expression, devenue courante depuis qu'elle a été employée par Napoléon dans le mémorable discours qu'il adressa au Corps législatif en 1814.)

LINGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Fourni de linge : *Elles sont toujours habillées*, LINGÉES, *chapeautées, bottées par les meilleurs faiseurs de la rue de la Paix*. (P. Bourget.)

LINGELBACH (Jean), peintre et graveur hollandais, né à Francfort-sur-le-Mein en 1625, mort à Amsterdam en 1687. Il fit un séjour de huit années en Italie, dessinant et peignant les monuments antiques, la campagne, les scènes populaires, etc. A la solidité, à l'exactitude, au profond sentiment du réel des maîtres hollandais, il joignait la légèreté de touche et le frais coloris des Italiens. Ses *Ports de mer* surtout excitaient un enthousiasme mérité. Le musée du Louvre possède de lui : *le Marché aux herbes, à Rome; Vue d'un port de mer en Italie; Paysans buvant à la porte d'une hôtellerie*.

LINGEN (lat. *Ascalingium, Linga*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Osnabrück]), sur le canal de l'Ems; 6.304 hab. Chef-lieu de cercle. Fonderie de fer et fabrique de machines. Cette ville, fut la capitale de l'ancien *comté de Lingen*, séparé en 1508 du comté de Tecklenbourg, et qui appartint à la Maison d'Orange jusqu'en 1702. Elle eut, de 1685 à 1819, une université.

LINGENDES (Jean DE), poète français, né et mort à Moulins (1580-1616). Très instruit et très répandu dans une société toute littéraire, que composaient d'Urfé, Colletet et Mlle de Scudéry, il mena une existence modeste et calme. Il a laissé des *Sonnets*; une *Elégie pour Ovide*, qui sert de préface à la traduction des *Métamorphoses* de Renouard; *les Changements de la bergère Iris...* (1605-1618); la traduction de treize *Epîtres* d'Ovide (1615), plusieurs fois réimprimée, et des *Poésies légères*. C'est un écrivain agréable, pour la douceur de ses vers faciles et élégants.

LINGENDES (Claude DE), cousin du précédent, prédicateur français, né à Moulins en 1591, mort à Paris en 1660. Il dirigea le collège des jésuites de sa ville natale, représenta sa compagnie à Rome, et devint enfin supérieur de la maison professe de Paris. Ses sermons, qu'il prononçait en français et écrivait en latin, eurent le plus vif succès. Citons de lui : *Conciones in quadragesimum* (1661), réédité en 1663, et dont la traduction, publiée en 1666, a pour titre : *Sermons pour tous les dimanches du carême*.

LINGENDES (Jean DE), évêque français, parent des précédents, né à Moulins en 1595, mort à Mâcon en 1665. D'abord précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV, puis aumônier de Louis XIII, il fut nommé, en 1642, évêque de Sarlat, puis de Mâcon en 1650. Prédicateur renommé, il est surtout connu par deux de ses *Oraisons funèbres* : celle de Victor-Amédée, duc de Savoie (1637), où se rencontre une célèbre apostrophe aux « Ennemis de la France », que Fléchier lui a empruntée pour son *Oraison funèbre de Turenne*, et celle de Louis XIII (1643).

Armoiries des lingères de Paris au XVIIIe siècle.

LINGER (*jé*), **ÈRE** n. Personne qui fait ou vend du linge : *Boutique de* LINGÈRE. ‖ Adjectiv. : *Marchand* LINGER.
— n. f. Personne chargée du soin de la lingerie d'un établissement, d'une maison.

LINGERIE (*je-rî*) n. f. Commerce du linge : *S'enrichir dans la* LINGERIE. ‖ Ouvrage de linge : *Porter de la* LINGERIE *fine*. ‖ Office consistant à surveiller et à distribuer le linge.
— Lieu où l'on met le linge, dans une maison ou dans un établissement : *La* LINGERIE *d'un collège*.

LINGETTE (*jèt'* — rad. *linge*) n. f. Petite serge qui se fabriquait en basse Normandie, principalement à Vire et aux environs. (On l'appelait aussi FLAVET.) ‖ Nom des flanelles de qualité généralement inférieure.

LINGG (Hermann-Louis-Othon), poète allemand, né à Lindau, sur le lac de Constance, en 1820. Il servit comme médecin militaire de l'armée bavaroise. En 1854, ses poésies furent éditées par Geibel, dont il est le disciple. Lingg aime les sujets historiques, qu'il traite d'une façon originale et pleine de lyrisme. Dans son recueil épique : *la Migration des peuples*, il a introduit des allégories saisissantes de la Faim et de la Peste. Lingg est aussi l'auteur de drames, de nouvelles et de *lieder*.

LING-OÉI n. m. Tablette ancestrale, dans laquelle, selon la croyance des Chinois, l'âme d'un mort vient résider après les funérailles.
— ENCYCL. C'est à cette tablette, conservée par l'aîné de la famille sur l'autel des ancêtres, que s'adresse le culte de respect qui est la seule véritable religion de la Chine. Elle porte les noms, titres et surnom mortuaire du défunt, son âge, la date de sa mort, etc., et une courte invocation pour le bien-être de son âme.

LINGONS, peuple de l'ancienne Gaule, Lyonnaise Ire, capit. *Andomatunum, Andematunum* ou *Lingones* (Langres). [Son territoire forme actuellement les départements de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Aube. Des Lingons, longtemps avant l'ère chrétienne, partis de la Gaule, étaient allés se fixer vers l'embouchure du Pô, au tour de la ville de *Spina*.] — *Un* LINGON.

LINGOT (*go* — pour *l'ingot*, par agglutination de l'article et du mot angl. *ingot*, même sens) n. m. Techn. Morceau de métal ayant la forme qu'il avait en sortant du moule, et qui n'a pas encore été mis en œuvre : LINGOT *d'argent*.
— Chass. Morceau de plomb cylindrique dont on se sert quelquefois, au lieu de balles, pour charger un fusil.
— Typogr. Pièces de métal servant d'intervalles, de différentes forces, ordinairement évidées, que l'on emploie pour former les garnitures d'une forme, remplir les blancs d'une page, immobiliser le haut et le bas d'une page composée, etc. Syn. GARNITURE.

LINGOTIER (*ti-é*) n. m. Impr. Nom donné aux casiers dans lesquels sont classés les lingots.

LINGOTIÈRE n. f. Moule allongé, dans lequel on coule le métal en fusion dont on veut faire un lingot. ‖ Sorte de moule en fonte, plus ou moins allongé et régulier de forme et rappelant celle d'un gaufrier, dont on se sert, dans les monnaies, pour couler le métal en lames. ‖ Vase de fonte que le plombier place au bout d'un moule à toile, pour recevoir le surplus du plomb nécessaire à chaque table. ‖ Moule qu'emploient les vitriers pour couler le plomb, qu'ils allongent ensuite à l'aide du tire-plomb.

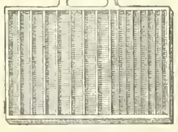
Lingotière de vitrier.

LINGOTIFORME (de *lingot*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'un lingot.

LINGRÉVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 15 kilom. de Coutances; 1.357 hab. Bains de mer, culture maraîchère. Eglise des XIe-XVe siècles.

LINGUAGLOSSA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), sur le versant septentrional de l'Etna, dominant une plaine des plus fertiles; 10.410 hab.

LINGUAL (*gou-al'*), **ALE, AUX** [du lat. *lingua*, langue] adj. Qui a rapport à la langue.
— Anat. *Os lingual*, Nom donné à l'os hyoïde sur lequel s'insère la langue. ‖ *Muscle lingual supérieur, inférieur*, Petits faisceaux de fibres charnues qui forment la couche musculaire superficielle de la langue. ‖ *Nerf lingual*, Une des branches du nerf maxillaire inférieur, qui se termine dans la muqueuse linguale et qui est le nerf du goût. ‖ *Artère linguale*, Une des branches de l'artère carotide externe, dont la terminaison dans la pointe de la langue prend le nom d'*artère ranine*.
— Linguist. Qui est formé par les différents mouvements et les différentes positions de la langue : *Articulation* LINGUALE. ‖ n. f. Lettre linguale : *La* LINGUALE T.
— ENCYCL. Linguist. Une consonne est dite *linguale* quand l'extrémité de la langue s'élève vers la voûte palatale, derrière les alvéoles des dents; la langue est alors repliée et a la forme d'une cuiller. Les linguales portent aussi le nom de *cacuminales, dorsales* et *cérébrales*. Tels sont le *r* français roulé, celui que font entendre beaucoup de chanteurs; le *r* anglais, surtout après une consonne; enfin, les cérébrales sanscrites : *t, d, n, r, r* voyelle, *sh*.

Linguatule.

LINGUARD (*gou-ar*) n. m. Pêch. Syn. de LINGUE.

LINGUATULE (*gou-a*) n. f. Genre d'arachnides *linguatulides*, type de la famille des pentastomidés, comprenant plusieurs espèces des régions tempérées et chaudes du globe.
— ENCYCL. Les *linguatules* (pentastomum), sont de petits animaux ovales allongés, ressemblant à des vers et qui vivent en parasites dans les voies respiratoires de divers vertébrés; une espèce passe ses premiers états dans le foie des nègres, en Egypte : c'est le *pentastomum constrictum*, qui a été observé dans beaucoup d'animaux du même pays. La linguatule ténioïde (*pentastomum tænioïdes* vit dans le foie de divers mammifères et peut amener la mort.

LINGUATULIDES (*gou-a*) n. m. pl. Ordre d'arachnides, comprenant les *linguatules*. — *Un* LINGUATULIDE.

LINGUE (*lingh'*) n. f. Pêch. Nom vulgaire d'une lotte des mers françaises, la lotte molve (*lota molva*), appelée aussi *julienne, morue longue, grande morue barbue*. V. LOTTE.
— Comm. Espèce de satin.

LINGUET (*ghè* — peut-être d'orig. provenç.) n. m. Mar. Arc-boutant en fer, servant à arrêter le cabestan s'il venait à dévirer. ‖ Appareil permettant d'empêcher la chaîne de filer quand on vire au cabestan.
— Milit. *Linguet de sûreté*, Pièce du mécanisme de la fermeture de culasse d'une bouche à feu, qui empêche, lors du tir, l'ouverture de la culasse ou *dévirage*, c'est-à-dire la rotation partielle de la vis obturatrice.

Linguet : A. De cabestan supérieur; B. De cabestan inférieur.

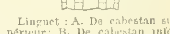
— ENCYCL. Mar. Les *linguets* de cabestan sont de fortes pièces de fer mobiles autour d'un axe qui, dans le mouvement du cabestan, se déplacent dans une couronne ou saucier portant de place en place des ressauts de métal. Si le cabestan venait à dévirer, ces linguets forceraient par leur extrémité inférieure sur les ressauts l'arrête de la couronne et l'arrêteraient aussitôt.

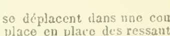
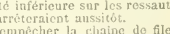
— *Linguet Le Goff*. Pour empêcher la chaîne de filer pendant qu'on vire, on la fait passer entre l'écubier et le cabestan, tout près des bittes, sur un massif en bois portant un chemin de fer en dos d'âne dans lequel on a ménagé une cavité en forme de maille. Cette cavité est bouchée par un pied-de-biche de même forme que l'entaille et manœuvré par un levier. Pour faire courir la chaîne, le levier est abaissé et le pied-de-biche relevé; pour l'empêcher de revenir en avant, quand on vire, on relève le levier et on abaisse ainsi le pied-de-biche, qui dégage l'empreinte où se prennent au fur et à mesure les mailles horizontales.

Linguet Le Goff.

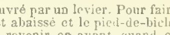
LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), avocat et publiciste, né à Reims en 1736, exécuté à Paris en 1794. Secrétaire du duc de Deux-Ponts, il l'accompagna en Pologne. Au barreau, le mémoire qu'il composa en faveur du comte de Morangiès fut classé parmi les chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Le caractère impétueux, l'esprit incisif de Linguet lui créèrent de nombreux ennemis; il fut rayé du barreau pour querelles avec ses confrères et parce qu'il déclamait contre le droit romain (1775). Une querelle avec l'Académie l'oblige à quitter Paris et la France. Il va, traînant à Vienne, à Bruxelles, à Londres, sa maîtresse, Mme Buttet, et un matériel d'imprimeur qui ne chômera plus. Le succès de ses *Annales*, publiées à Londres, fut prodigieux. De retour en France en 1780, il attaqua violemment le maréchal de Duras. Jeté à la Bastille, il n'en sort qu'en 1782. Il publia à sa sortie ses fameux *Mémoires sur la Bastille* (1783), d'un style vif et pittoresque, mais d'une très grande inexactitude. Linguet se trouvait à Bruxelles quand éclata la Révolution. Il retourna à Paris en 1791. Il crut échapper à la Terreur en se cachant à Marnes, près de Ville-d'Avray. Mais les jacobins l'y vinrent saisir. Il fut condamné à mort et exécuté.

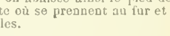
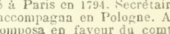

Linguet.

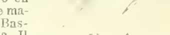
LINGUETER v. a. V. LANGUETER (même conjug.).

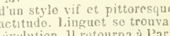
LINGUIFORME (*gu-i* — du lat. *lingua*, langue, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une langue ou d'une languette.

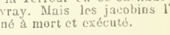
LINGUISTE (*gu-isst'* — du lat. *lingua*, langue) n. Personne qui a fait une étude spéciale des langues.

LINGUISTIQUE (*gu-i-stik'* — rad. *linguiste*) n. f. Etude historique et comparative des langues : *La* LINGUISTIQUE *est une science naturelle*. (Hovelacque.) ‖ Syn. PHILOLOGIE COMPARÉE, GRAMMAIRE COMPARÉE, etc.

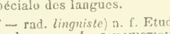
— adj. Qui a rapport à l'étude scientifique des langues : *Travaux, Recherches* LINGUISTIQUES.

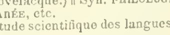
— ENCYCL. La *linguistique* se distingue non seulement de la grammaire pratique, mais encore de la grammaire historique en ce qu'elle use avant tout de la méthode comparative, ce qui lui permet de distinguer dans le matériel grammatical d'un idiome les éléments qu'il a inventés ou transformés de ceux qu'il a reçus du fonds indo-européen

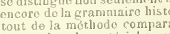
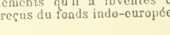

commun. La linguistique date de la découverte du sanscrit, c'est-à-dire de la fin du XVIII[e] siècle. On peut distinguer dans son histoire trois périodes. La première est représentée par le nom de Bopp : c'est la période de création ; on enregistre alors les ressemblances multiples que présentent entre eux les différents dialectes indo-européens dans la phonétique, l'étymologie et la morphologie. On cherche ensuite à introduire plus de rigueur dans les comparaisons ; on constate une analogie remarquable entre la méthode linguistique et celle des sciences naturelles : c'est la période de Schleicher, qui, dans son célèbre *Compendium* (3[e] édit., Weimar, 1871), essaye de reconstruire la langue mère aryenne ou indo-européenne.

Mais, à mesure que les recherches se multiplient, la curiosité devient plus exigeante. On ne se contente plus d'enregistrer les ressemblances, on veut expliquer les différences. Suivant quels principes s'opèrent les modifications phonétiques ? Sont-elles soumises à la nécessité ou au hasard ? C'est alors que commence la troisième période, celle des *néo-grammairiens,* dont les conclusions, longtemps combattues, sont maintenant acceptées de tous. Voici les principales : 1° les lois phonétiques sont absolues, pour les consonnes comme pour les voyelles ; 2° les cas où les lois phonétiques semblent en défaut s'expliquent toujours par l'action de l'*analogie;* 3° l'analogie renouvelle et enrichit les langues ; 4° le sanscrit n'est pas le représentant le plus pur de la langue mère indo-européenne : il est gravement altéré dans son vocalisme ; 5° il est faux, ou tout au moins arbitraire d'expliquer tous les suffixes par l'agglutination. Les néo-grammairiens ont commencé, vers 1878, à répandre leurs idées. Leurs principaux chefs furent : en Allemagne, Brugmann et Osthoff : en France, de Saussure, Bergaigne et Louis Havet ; en Angleterre, Sayce.

La linguistique romane, fondée par Diez, a passé par moins de vicissitudes, l'abondance des documents évitant l'abus des hypothèses. Dès le début, les romanistes ont suivi la méthode préconisée par les néo-grammairiens.

L'étude scientifique des autres familles de langues est encore très peu avancée. C'est sur le domaine ouralo-altaïque que l'on a les travaux les plus synthétiques et les plus rigoureux. On ne possède pas encore de grammaire comparée du groupe chamito-sémitique. Quant aux langues des peuples primitifs ou non civilisés, elles ne sont même pas connues avec une précision suffisante. Dans le domaine indo-européen lui-même, la syntaxe comparée n'existe pas encore ; il reste à tirer parti des matériaux rassemblés par Delbrück. V. GRAMMAIRE, INDIANISME, LANGAGE, LANGUE, LOI, PHILOLOGIE, ROMAN.

— BIBLIOGR. : Hovelacque, *la Linguistique* (4[e] édit., Paris, 1887) ; Whitney, *la Vie du langage,* trad. franç. (Paris, 1893) ; Sayce, *Principes de philologie comparée,* trad. de l'anglais par Jovy (Paris, 1883) ; Sweet, *Histoire du langage* (Londres, 1900).

LINGUISTIQUEMENT (*gu-i-sti-ke-man*) adv. Dans ce qui se rapporte à la science des langues ; au point de vue linguistique.

LINGUISUGE (*gu-i-suj'* — du lat. *lingua,* langue, et *sugere,* sucer) adj. Entom. Qui a une langue en forme de suçoir.

LINGULAIRE (*lèr'* — du lat. *lingula,* petite langue) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une petite langue.

LINGULE ou **LINGULA** n. f. Genre de molluscoïdes brachiopodes, famille des *lingulidés,* comprenant de nombreuses espèces répandues dans l'océan Indien, de la Chine à l'Australie, l'Atlantique américain, ou fossiles du cambrien au tertiaire.

— ENCYCL. Les *lingules* ont une coquille oblongue, atténuée en arrière, tronquée carrément en avant, aplatie, mince, comme cornée. On peut en prendre comme exemple la *lingula hians,* que l'on mange en Chine, et la *lingula unguis,* de l'océan Indien.

Lingule (moll.).

LINGULE n. f. Archéol. rom. V. LIGULE.

LINGULELLE (*lèl'*) ou **LINGULELLA** (*lè-la*) n. f. Sous-genre de lingules, comprenant des espèces fossiles dans les terrains paléozoïques d'Europe. (L'espèce type du genre est la *lingulella Davisi,* des schistes cambriens d'Angleterre ; c'est la plus ancienne forme des brachiopodes.)

LINGULIDÉS n. m. pl. Famille de molluscoïdes brachiopodes inarticulés, dont le genre *lingule* est le type. — *Un* LINGULIDÉ.

LINGULINE ou **LINGULINA** n. f. Genre de foraminifères perforés, famille des lagénidés, comprenant des formes fossiles du trias au quaternaire. (Les lingulines sont de minuscules coquilles droites, déprimées, à loges disposées en ligne droite, avec sutures arquées.)

LINGULOÏDE (de *lingule,* et du gr. *eidos,* forme) adj. Zool. Qui ressemble à une coquille de lingule.

LINIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport au lin : *L'industrie* LINIÈRE.

LINIÈRE n. f. Agric. Champ semé de lin.

LINIÈRE ou **LIGNIÈRES** (François PAYOT **de**), poète français, né à Senlis en 1628, mort à Paris en 1704. Il fit partie du groupe des libertins, auquel appartenaient Hesnault, Chapelle, Cyrano de Bergerac, M[me] Deshoulières, et gaspilla son réel talent dans les cabarets. Il se fit force ennemis ; entre autres, Chapelain, dont il attaqua *la Pucelle,* et Boileau, qu'il railla au sujet de son *Passage du Rhin.* Ce dernier se vengea en dénonçant les « couplets impies » du « poète idiot de Senlis » ; c'est ainsi que l'on surnomma Linière quand les excès de tout genre eurent affaibli son intelligence. Linière a collaboré à la parodie de *Chapelain décoeffé.* Il avait un talent facile, une verve abondante, et ses *Poésies diverses* méritent mieux que l'oubli.

LINIES (*nî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Linos.

LINIFOLIÉ, ÉE (du lat. *linum,* lin, et *folium,* feuille) adj. Bot. Dont les feuilles se rapprochent de celles du lin.

LINIMENT (*man* — lat. *linimentum;* de *linire,* oindre) n. m. Médicament onctueux, liquide ou demi-liquide, dont on se sert pour faire des frictions : LINIMENT *excitant.*

— Fig. Remède, adoucissement : *Le sentiment d'un devoir accompli est un* LINIMENT *à nos maux.*

— ENCYCL. On emploie un grand nombre de *liniments,* dont l'excipient est une matière grasse ou onctueuse, comme les huiles, la vaseline, la glycérine, et la matière active une substance calmante ou irritante : opium, chloroforme, ammoniaque et ses sels, iode, etc. Les liniments les plus connus sont : le *liniment ammoniacal révulsif* (huile d'olive, 125 gr. ; ammoniaque, 15 à 30 gr.) ; le *liniment camphré et opiacé, calmant* (huile de camomille, 30 gr. ; huile de jusquiame, 30 gr. ; camphre, 4 gr. ; laudanum, 8 gr.) ; le *liniment oléo-calcaire,* employé contre les brûlures (eau de chaux, 7 ; huile d'amandes douces, 1 gr.).

LININE n. f. Substance amère extraite du lin, fondant vers 120°, et très soluble dans l'eau et l'alcool.

LINITION (*si-on* — lat. *linitio;* de *linire,* supin *linitum,* oindre) n. f. Action d'oindre, d'enduire.

LINK (Henri-Frédéric), naturaliste allemand, né à Hildesheim en 1769, mort à Berlin en 1851. Il fut directeur du Jardin des plantes de Berlin. C'est lui qui a, le premier, appelé l'attention sur l'influence de la nature du sol sur la végétation. Il a rédigé, avec Hoffmannseeg, une belle *Flore de Portugal* (1806-1840). Son *Histoire naturelle considérée comme commentaire du monde primitif et de l'antiquité* (1834) a eu également un grand succès.

LINKINHORN, paroisse d'Angleterre (comté de Cornwall), sur l'Inny, affluent droit du Tamer ; 2.300 hab.

LINKŒPING, ville de la Suède méridionale (capit. de la prov. d'Ostergötland), sur la Stangau, qui se perd à 5 kilom. de là dans le lac Roxen ; 14.000 hab. Cathédrale bâtie de 1150 à 1499, restaurée de 1870 à 1886, la plus grande de Suède après celle d'Upsal ; château du XV[e] siècle, remanié. L'une des villes les plus anciennes de Suède.

LINLEY (Thomas), compositeur anglais, né à Wells en 1725, mort à Londres en 1795. Professeur de chant, il fit représenter avec succès un opéra-comique, intitulé *la Duègne,* et prit la direction de la musique au théâtre de Drury-Lane. C'est alors qu'il écrivit, entre autres compositions, un grand nombre d'opéras, drames et pantomimes : *le Camp* (1776) ; *le Carnaval de Venise* (1781) ; *le Berger bien né* (1781) ; *Tom Jones* (1785) ; *les Etrangers chez eux* (1786) ; *l'Amour en Orient* (1786) ; *le Mendiant* (1787). — Son fils aîné THOMAS, né à Bath en 1756, mort à Grimsthorpe en 1778, violoniste habile, élève de Boyce, puis, en Italie, de Nardini, écrivit une musique pour *la Tempête,* de Shakspeare ; une ode intitulée *les Sorcières et les Fées de Shakspeare ;* un oratorio ; etc. — Son plus jeune frère, WILLIAM, né à Bath en 1771, mort à Londres en 1835, fit représenter à Londres deux opéras-comiques : *la Lune de miel* et *le Pavillon,* publia deux recueils de *glees* et un recueil de toute la musique écrite en Angleterre par les meilleurs artistes de toutes les époques pour les pièces de Shakspeare : *Shakspeare's Dramatic Songs* (1816).

LINLITHGOW, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom, sur le bord d'un petit lac et communiquant avec Edimbourg par canal et par chemin de fer ; 6.000 hab. Tanneries, filatures, distilleries de whisky. Ruines du château où naquit Marie Stuart. — Le *comté de Linlithgow* ou *West Lothian* touche au golfe du Forth au nord, et aux comtés de Lanack, d'Edimbourg et de Stirling ; 311 kilom. carr. ; 45.000 hab. Mines de houille, ardoisières.

LINNÉ (Charles DE) [on écrit quelquef. **Linnée**], naturaliste et médecin suédois, né à Räshult en 1707, mort à Upsal en 1778. Dès l'âge de vingt-quatre ans, il conçut sa célèbre classification des plantes d'après les organes sexuels, et il commença à la décrire dans l'*Hortus uplandicus.* Chargé de diverses missions en Laponie, en Caucasie, il mena si bien ses travaux qu'il s'attira de nombreuses jalousies ; forcé de quitter sa patrie, il s'exila en Hollande, où il connut Boerhaave, et séjourna surtout à Hartecamp. C'est là, et comme directeur du jardin du riche amateur Cliffort, qu'il donna ses plus importants travaux : *Systema naturæ ; Fundamenta botanica ; Genera plantarum.* Il visita l'Angleterre, la France, où il se lia avec de Jussieu, et retourna en Suède. Le roi le nomma alors son médecin particulier, puis son botaniste ; plus tard, il fut président de l'académie de Stockholm, et il termina sa belle carrière scientifique comme professeur de botanique à Upsal.

Linné.

Le succès de la classification dite *linnéenne* tient au choix que l'illustre savant fit des étamines et des pistils, organes commodes à reconnaître, comme base de son système. Linné distingue les plantes sans fleurs des plantes qui en possèdent, puis, dans ces dernières, il sépare les fleurs toutes hermaphrodites de celles qui ne le sont pas toutes, les fleurs libres des fleurs soudées entre elles, et, finalement, par différenciations successives, arrive à renfermer tous les végétaux dans vingt-quatre classes.

La méthode de Linné, qu'il essaya d'étendre à la zoologie et à la minéralogie, eut des détracteurs dès son apparition, notamment Buffon, Adanson et Haller ; souvent, en effet, les vrais rapports des êtres sont oubliés, et cette classification *naturelle* a l'air d'être artificielle. Mais, si les théories de de Jussieu furent plus facilement admises, jamais Linné ne fut surpassé dans ses descriptions, qui restent des modèles de brièveté et de précision ; de plus, c'est lui qui montra les avantages de la nomenclature binaire, encore en usage de nos jours. Outre les ouvrages cités, on lui doit : *Bibliotheca botanica,* où il donne tous les ouvrages parus jusqu'à lui sur la botanique ; *Classes plantarum ; Philosophia botanica,* où il résume tous ses travaux. — Son fils, CHARLES, né à Falun en 1741, mort à Upsal en 1783, botaniste et médecin, fut administrateur du jardin royal d'Upsal, puis successivement professeur de médecine et de botanique ; il succéda à son père en 1778. Il a publié plusieurs ouvrages de botanique.

LINNÉE (*li-né*) n. f. Genre de rubiacées caprifoliées, comprenant de petites plantes des parties boréales de l'ancien et du nouveau monde, à tige rampante, portant des feuilles presque arrondies, et des fleurs penchées, blanches, veinées de rouge en dedans, exhalant, le soir surtout, une odeur très agréable. (Ces plantes sont astringentes et diurétiques.)

Linnée : *a,* coupe de la fleur.

LINNÉEN, ENNE (*li-né-in, én'*) adj. Qui se rapporte à Linné : *La nomenclature* LINNÉENNE.

— Substantiv. au masc. Se dit des partisans des théories linnéennes. ‖ On dit aussi LINNÉISTE.

LINNÉISTE (*li-né-isst'*) adj. Qui suit la méthode de Linné : *Auteur* LINNÉISTE.

— Substantiv. V. LINNÉEN.

LINNÉITE (*li-né*) n. f. Sulfure naturel de cobalt, riche en nickel, et dont la formule est $(Co,Ni)^3S^4$. (Ses cristaux, gris d'acier ou rougeâtres, ont un éclat métallique.)

LINNELL (John Sen), peintre anglais, né et mort à Londres (1792-1882). On lui doit, soit à l'huile, soit à l'aquarelle, un grand nombre de paysages et de miniatures, des scènes de genre, des eaux-fortes, et surtout des portraits. Citons : *Groupe d'enfants ;* les peintres *Colins, Malthus, Wately ;* le publiciste *Th. Carlyle,* son chef-d'œuvre ; *Sir Robert Peel, Lord Lansdowne ;* la fameuse *Dame à la promenade* (1847) ; etc. Plus tard, il revint au paysage. Parmi ses œuvres en ce genre, mentionnons : *Effets de matin, de soir et de nuit ; la Nuit de Windsor ; Chemin dans les montagnes ; la Récolte de l'orge,* etc., à l'Exposition universelle de 1855 ; *Champ de blé,* à l'Exposition de 1867 ; *les Faucheurs,* à l'Exposition de 1878 ; etc.

LINNICH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]), au confluent du Merzbach avec la Roer, affluent droit de la Meuse ; 2.062 hab. Ateliers de peinture sur verre, vinaigrerie ; marché de chevaux.

LINOCIÈRE (*si-èr'*) n. f. Genre d'oléacées, comprenant des arbustes à fleurs en cymes, à fruits drupacés, qui habitent l'Amérique et l'Asie tropicale.

LINOGRAPHIE (*fî* — du gr. *linon,* toile, et *graphein,* écrire) n. f. Ecriture sur toile, impression sur étoffe : *Certaines* LINOGRAPHIES *ont la valeur d'un tableau de maître.*

— ENCYCL. La *linographie* est un procédé de la reproduction des images et de leur impression sur la toile ou sur toute autre étoffe par les moyens photographiques. En ce qui concerne l'opération proprement dite de l'impression, c'est la lumière électrique que l'on emploie pour l'insolation de l'image. Les productions teintées sont de véritables œuvres d'art par la fidélité de reproduction du dessin et de la couleur.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon DURAND, comte DE), marin français, né à Brest en 1761, mort à Versailles en 1848. Il s'engagea à quinze ans et fit la guerre d'Amérique, où il devint enseigne. Il combattit les Anglais sous Villaret-Joyeuse et fut nommé capitaine de vaisseau (1794). Fait prisonnier par les Anglais, mais relâché presque aussitôt, il partit pour l'Inde avec le grade de contre-amiral (1799). La partie la plus brillante de sa carrière eut lieu en 1801, lorsqu'il battit lord Cochrane dans la rade d'Algésiras. En 1802, il fut chargé du commandement d'une croisière dans la mer des Indes. Après de nombreuses batailles, il retomba aux mains des Anglais, qui l'emmenèrent en captivité en Angleterre (1806). Il regagna la France huit ans après, et fut nommé par Louis XVIII gouverneur de la Guadeloupe (1814). Entouré par les Anglais, il dut leur abandonner l'île. De retour en France, il demanda à passer devant un conseil de guerre, qui l'acquitta à l'unanimité. Il fut mis à la retraite, en 1816.

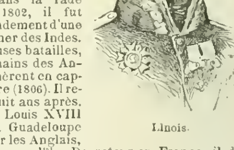
Linois.

LINOLÉATE n. m. Chim. Sel dérivé de l'acide linoléique.

LINOLÉIQUE (*lé-ik'*) adj. Chim. Se dit d'une variété d'acide oléique, que l'on rencontre dans les graines de lin et de pavot.

LINOLEUM (*lé-om'*) n. m. Sorte de tapis fait d'une toile de jute, enduite d'huile de lin et de liège en poudre.

— ENCYCL. Le *linoleum,* inventé vers 1860 par un Anglais, Walton, est un mélange d'huile de lin oxydée par 5 à 10 p. 100 d'acétate de plomb, de poudre de liège et de couleurs variées, étendu en couche de 2 à 3 millimètres d'épaisseur sur une toile grossière. Il est très employé dans les habitations modernes.

LINOMPLE (*nonpl'*) n. m. Ancien nom du linon, sorte d'étoffe.

LINON (rad. *lin*) n. m. Batiste qui se distingue de la batiste ordinaire par une plus grande finesse de fils. ‖ Tissu en fil de lin, qui est à jours et qui ressemble à la gaze. (On l'appelle aussi LINON À JOURS ou GAZE DE FIL.) ‖ *Linon de coton,* Sorte de mousseline empesée qui s'emploie aujourd'hui à la place du linon proprement dit.

LINON, rivière du dép. d'Ille-et-Vilaine, affluent de la Rance. Elle alimente l'étang de Combourg, et est suivie par le canal d'Ille-et-Rance. Longueur 32 kilomètres.

LINOS (*noss* — du n. du poète *Linos*) n. m. Antiq. gr. Chant composé par ou sur Linos. ‖ Chant funèbre sur la mort de Linos. ‖ Chant funèbre, complainte.

— ENCYCL. Le *linos* était un chant de deuil, une sorte de complainte, dont l'origine remontait aux premiers temps de la poésie grecque. Homère, parmi les épisodes représentés

sur le bouclier d'Achille, décrit celui des vendanges, et dit qu'un enfant chante alors le linos en s'accompagnant de la cithare. La légende faisait du linos, appelé aussi *ailinos*, un chant composé par ou sur Linos, poète primitif de la Thrace ou de Thèbes, fils d'Apollon et d'une Muse, Calliope ou Uranie, et qui avait été le maître d'Orphée.

Linos, poète fabuleux de la Grèce. V. l'art. précéd.

Linosa (anc. *Ægusa*), petite île de la Méditerranée, entre la Sicile, Malte et la Tunisie. Environ 100 hab. Elle est rattachée à la Sicile (prov. de Girgenti).

LINOSTOLE (*stol'* — du gr. *linon*, lin, et *stolê*, vêtement) n. m. Qui porte des vêtements de lin. (Mot plaisant, créé par Voltaire pour désigner les docteurs de Sorbonne, à cause de leur rabat de lin.)

LINOSTOME (*stom'* — du gr. *linon*, lin, et *stoma*, bouche) n. m. Liturg. Linge que l'on plaçait sur l'ouverture du calice pour l'essuyer.

— Bot. Genre de thymélacées, comprenant des arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs en ombelles, à fruits secs, dont on connaît deux espèces de l'Inde.

LINOT (*no*) n. m., **LINOTTE** n. f. [de *lin*, cet oiseau mangeant des graines de lin]. Ornith. Genre de passereaux conirostres, famille des fringillidés, tribu des loxiinés. (On en connaît une quinzaine d'espèces, propres à l'hémisphère boréal.)

— Fam. *Tête de linotte,* Défaut de jugement, grande étourderie; personne étourdie ou dépourvue de jugement.

— Pop. *Siffler la linotte,* Boire jusqu'à s'enivrer, par allusion à la soif que gagnent ceux qui sifflent des linottes pour leur apprendre à chanter. ‖ Instruire un complice, le dresser. ‖ Être en prison.

— Dr. anc. Espèce de douaire accordé au mari par quelques coutumes locales de l'Artois, sur les héritages de la femme prédécédée. (Le mari en était saisi dès l'instant du décès de la femme.)

— Pêch. Nom vulgaire : 1° de la lotte franche ; 2° du chabot de rivière, dans l'est de la France.

— Encycl. La *linotte commune* (linaria cannabina) est répandue dans toute l'Europe, excepté dans l'extrême nord, où elle est remplacée par une espèce voisine (*linaria flavirostris*). C'est un joli oiseau gris et brun, avec la tête et la poitrine marquées, chez le mâle, de rouge vif; cette teinte pâlit et tourne au jaunâtre, chez les individus captifs et chez les femelles. Les linottes sont essentiellement granivores. On a créé deux sous-genres pour certaines espèces, telles que la linotte boréale (*ægiothus linaria*) de l'extrême nord de l'Europe et de l'Amérique, et pour la linotte des États-Unis (*leucostide tephrocotis*).

Linot.

LINOTANNIQUE (*tan'-nik'*) adj. Nom donné par Hodges à un acide contenu dans les tiges de lin.

LINOTOME (du gr. *linon*, lin, et *tomê*, section) n. m. Antiq. gr. Charlatan qui faisait des tours d'adresse avec des fils de lin.

LINOTYPE (du lat. *linea*, ligne, et du gr. *tupos*, empreinte) n. f. Typogr. Machine à composer.

— Encycl. Avec la *linotype*, et à l'aide d'un clavier ressemblant à celui des machines à écrire, on compose et fond les caractères par lignes complètes. Au lieu d'assembler des caractères mobiles, la machine compose des matrices poinçons. Lorsque la ligne est complète, un jet de matière en fusion est projeté dans le moule formé par l'assemblage des matrices, et donne ainsi une ligne complète pouvant servir à l'impression; puis les matrices reprennent leur place. La linotype ne peut servir que pour la composition d'ouvrages ou journaux n'exigeant qu'un très petit nombre de sortes de caractères.

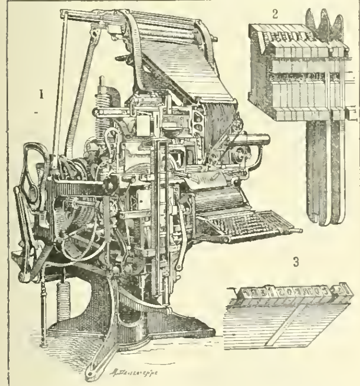

1. Linotype; 2. Matrices et espaces; 3. Ligne fondue.

Linsang.

LINSANG (*sangh'*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, tribu des viverrinés, comprenant trois espèces de la région indo-chinoise. (Les linsangs sont de jolis animaux voisins des genettes, à pelage fauve taché de brun. Le *linsang gracilis*, des îles de la Sonde, est l'espèce la plus commune.)

LINSCHOOTEN (Jean-Hugues Van), voyageur hollandais, né à Haarlem en 1563, mort à Enkhuysen en 1611. Il suivit l'archevêque de Goa, Fonseca, dans ses missions de l'Inde. Quelques années plus tard (1594), il accompagna Barentz dans sa tentative pour se rendre en Chine en cherchant un passage par les mers du nord, et, à son retour, décida le gouvernement à faire partir dans le même but une nouvelle expédition. Citons de lui : *Itinéraire, voyage ou navigation aux Indes orientales* (1596); *Voyage ou navigation au Nord, en 1594 et 1595* (1601).

Linselles, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lille, non loin de la Lys, qui sépare ici la France et la Belgique; 4.634 hab. Huileries, savonnerie; filatures de lin, corderie, tissage d'étoffes.

LINSOIR n. m. Autre orthogr. de linçoir.

Lint (Pierre Van), peintre belge, né et mort à Anvers (1609-1690). Il passa une partie de sa vie en Italie. Ayant obtenu la décoration de la chapelle de Sainte-Croix, dans l'église de Santa-Maria-del-Popolo, il y peignit l'*Invention* et l'*Exaltation de la croix*. Le cardinal Guinacio, évêque d'Ostie, le retint sept ans près de lui. Ses meilleures pages sont dans la cathédrale d'Ostie. On cite de lui : *le Combat du Vice et de la Vertu* et *la Vierge assise avec l'Enfant Jésus sur ses genoux*, œuvres remarquables.

LINTÉAIRE (*té-èr'* — du lat. *linteum*, linge) adj. Se disait de la courbe décrite par une corde lâche, suspendue à deux points fixes, et qu'on appelle auj. *chaînette*.

LINTEAU (*to* — anciennem. *lintel*; du lat. pop. *limitale*, dérivé de *limes, itis*, limite) n. m. Pièce mise en travers et horizontalement au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et supporter la maçonnerie. ‖ Bout de fer que l'on met au haut d'une porte ou d'une grille, pour y placer les tourillons.

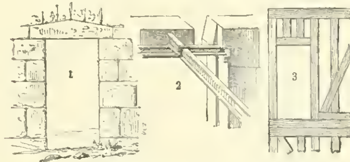

Linteau : 1. En pierre ; 2. En fer ; 3. En bois.

LINTÉEN, ENNE (*té-in, èn'* — du lat. *linteus*, de toile) adj. Antiq. rom. Se disait des livres sibyllins, écrits sur toile.

LINTÉIFORME (du lat. *linteum*, linge, et de *forme*) adj. Qui a la forme ou l'aspect d'un morceau de linge.

Linth. Géogr. V. Limmat.

LINTHÉE n. f. Tissu de soie qui se fabrique en Chine, surtout dans la province de Nankin.

LINTHIE (*tî*) ou **LINTHIA** (*ti-a*) n. f. Genre d'oursins irréguliers, famille des spatangidés, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans les mers chaudes, ou fossiles depuis l'époque crétacée. (L'espèce type est la *linthia Heberti*, de l'éocène italien.)

Linththal, bourg de Suisse (cant. et à 15 kilom. de Glaris), sur la *Linth*, tributaire du lac de Zurich ; 2.300 hab. Filatures.

Linthwaite, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 6.070 hab. Manufactures de laines.

Lintilhac (*Eugène*-François), professeur et littérateur français, né à Aurillac en 1854. Agrégé et docteur ès lettres (1887), il a professé en province, puis à Paris. Il est devenu, en 1898, chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique et, en 1900, maître de conférences à la Sorbonne. Critique dramatique, il a été attaché au journal « le Rappel ». Conférencier infatigable, il s'est fait remarquer par sa parole abondante et sonore. Comme écrivain, on lui doit : *Beaumarchais et ses œuvres* (1887); *Précis historique et critique de la littérature française* (1891-1895); *Le Sage* (1893); *les Félibres à travers leur monde et leur poésie* (1895); *le Problème de l'enseignement secondaire* (1899); *Conférences et conférenciers* (1899); etc.

Linton (William), peintre anglais, né à Liverpool en 1790, mort à Londres en 1876. Il s'est adonné à la peinture de paysage, où il se distingua par la sévérité de sa composition, la correction de son dessin, la sobriété de sa couleur. On cite de lui : *le Lac de Lugano; la Baie de Naples; Athènes; Lancastre* (1852), son chef-d'œuvre ; etc.

Linton (William James), graveur et écrivain anglais, né à Londres en 1812, et fixé aux États-Unis depuis 1867. Tout en exécutant pour l' « Illustrated London News » un nombre considérable de planches qui ont fait sa réputation, Linton, chaud partisan des idées républicaines, et s'occupant de politique, fonda, en 1851, le *Leader*, organe des principes avancés, et prit, en 1855, la direction du « Pen and Pencil ». On lui doit des poèmes, des traductions, une *Vie de Paine*, le démocrate, enfin un ouvrage important : *la République anglaise*. Comme graveur, rappelons ses belles illustrations de l'*Histoire de la gravure sur bois*, et sa magnifique série des *Artistes anglais décédés*, que l' « Union des arts », à Londres, a publiée en 1860. — Sa femme, Mme Elisa **Linton,** née en 1822, a publié plusieurs romans : *the Lake Country; Lizzie Lorton; Qui sème le vent; Patricia Kemball*; etc.

LINTONITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, chaux et soude. Variété de thomsonite.

LINUM (*nom'* — du gr. *linon*, fil) n. m. Nom scientifique du genre lin.

LINVÉ n. m. Arg. Franc (monnaie).

Linxe, comm. des Landes, arrond. et à 31 kilom. de Dax, sur le Binaou, affluent de l'étang de Léon, à 10 kilom. de l'Atlantique; 1.306 hab. Ch. de f. d'intérêt local du dép. des Landes. Fabrique d'essence de térébenthine, de bouchons, scierie. Église du xive siècle.

Linyanti, ville du Sud-Ouest africain allemand, sur la rive septentrionale du lac Tchobé (bassin du Zambèze), au milieu des pays habités par les Barotsé et les Damaras.

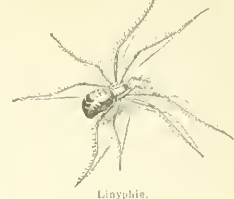
Linyphie.

LINYPHIE (*fî*) ou **LINYPHIA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, type du groupe des *linyphiés*, comprenant une cinquantaine d'espèces réparties surtout dans l'hémisphère boréal. (Les linyphies sont des araignées élancées, de taille moyenne, jaunes ou blanches, avec dessins foncés. La *linyphia montana* est répandue en Europe, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord.)

LINYPHIÉS n. m. pl. Groupe de *linyphiinés*, renfermant les *linyphies* proprement dites et autres araignées voisines. (Les linyphiés comptent plusieurs centaines d'espèces, distribuées entre vingt-sept genres.) — *Un* linyphié.

LINYPHIINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant les *linyphies* et genres voisins. (Les linyphiinés ont été répartis en trois groupes : *érigonés, formicinés* et *linyphiés*.) — *Un* linyphiiné.

Linz (*lintss*), ville d'Austro-Hongrie, capitale de la Haute-Autriche, sur le Danube, place fortifiée au point de rencontre des routes de Salzbourg par la Traun et de la Bohême par les brèches ouvertes entre le Bœhmerwald et la Moravie; 47.685 hab., ch.-l. de district. Siège d'un évêché et centre administratif et judiciaire de la Haute-Autriche, Linz est une ville industrielle et commerçante (machines, wagons, tabac, brasserie, chantiers de construction; elle est reliée par un pont en fer au bourg industriel d'Urfahr.

Armes de Linz.

La ville, qui se distingue en vieille et neuve, est moins belle que ses faubourgs (Lustenau et Waldegg). A signaler : le palais épiscopal, l'ancienne cathédrale, l'église des Capucins avec le tombeau de Montecucculi, l'hôtel de ville, musée Francisco Carolinum avec d'importantes collections d'histoire naturelle. Linz est la *Lentia* des Romains. Charlemagne la donna à l'évêché de Passau, puis elle fut acquise par le duc Léopold VI d'Autriche, et fortifiée par Frédéric III. En 1626, elle résista aux paysans révoltés; en 1645, Ferdinand III y signa un traité de paix avec le prince Georges Rakoczy.

Linz, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur la rive droite du Rhin; 3.334 hab. Église gothique du xiiie siècle. Carrières. Tannerie.

LIO (du gr. *leios*, lisse), préfixe qui veut dire *uni, lisse*.

LIOCÉPHALE (*sé*) ou **LIOCEPHALUS** (*sé, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comprenant dix-sept espèces propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *liocéphales* sont de taille médiocre; ils se caractérisent par leur tympan distinct, leur corps plat avec crête dorsale prolongée sur la queue. Le *liocephalus Schreibersi*, de Saint-Domingue, est olivâtre et brun, marqué de jaunâtre et de blanc.

LIOCHLÈNE (*klèn'*) n. m. Genre d'hépatiques, voisin des jungermannies, qui croît sur le bois pourri, le bord des ruisseaux, dans les montagnes de France.

LIOCOME (du gr. *leios*, lisse, et *komê*, chevelure) adj. Anthropol. Qui a les cheveux lisses : *Race* liocome. ‖ On dit aussi liotrique.

LIOCRANE ou **LIOCRANUM** (*nom'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type des *liocranés*, comprenant une vingtaine d'espèces du globe. (Les liocranes sont des araignées de taille moyenne, fauves, pubescentes. Les *liocranum rupicola* et *rutilans* vivent aux environs de Paris.)

LIOCRANÉS n. m. pl. Groupe de *liocraninés*, renfermant les *liocranes* et autres araignées voisines. — *Un* liocrané.

LIOCRANINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant les *liocranes* et genres voisins. (Les liocraninés forment quatre groupes : *micariosomatés, liocranés, miturgés, zorées*.) — *Un* liocraniné.

LIODES (*dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomidés, comprenant une douzaines d'espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les *liodes* sont petits, globuleux, luisants; ils vivent dans les champignons, le bois pourri. Le *liodes humeralis*, noir avec une tache rouge à la base des élytres, est commun en France.)

LIOHÉTÉRODON n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant deux espèces de Madagascar. (Les liohétérodons sont des couleuvres brunes ou olivâtres, marquées de jaune. Le *lioheterodon Madagascariensis* mesure 1 mètre de long.)

LIOLÈME ou **LIOLÆMUS** (*lé-muss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *liolèmes* sont de taille médiocre; leur corps plat est dénué de crête dorsale; leur gorge n'a pas de fanon, leur queue est conique. On peut en prendre comme exemple le *liolæmus nitidus*, du Chili, brun bronzé, avec des taches noires et jaunâtres.

LIOMÈSE ou **LIOMESUS** (*mé-zuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, tribu des *liomésinés*, comprenant plusieurs espèces des mers boréales ou fossiles dans le pliocène. (Le *liomesus Dalei* vit dans l'Atlantique nord.)

LIOMÉSINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, famille des buccinidés, dont le genre *liomèse* est le type. — *Un* liomésiné.

LION, LIONNE (du lat. *leo*; gr. *léôn*) n. Grand mammifère carnassier : *Le* lion *rugit. Lion du Pérou, d'Amérique*, Couguar. ‖ *Lion marin* ou *Lion de mer,* Espèce de

phoque à crinière. ‖ *Lion des pucerons*, Larve d'une variété de névroptères.

— Fig. Personne : 1° d'un grand courage ; 2° d'un cœur généreux, magnanime ; 3° violente ou furieuse : *Les mères deviennent des* LIONNES *dès qu'on touche à leurs enfants.*

— Fam. Personne qui excite la curiosité publique, qui est universellement recherchée. (S'est dit d'abord en Angleterre, par allusion aux lions de la Tour de Londres, qui attiraient un grand nombre de curieux) : *Le* LION *du jour, de la saison.* ‖ Jeune homme riche, d'une élégance extrême. ‖ Au fém. Femme élégante, à la mode.

— *Fosse aux lions*, Fosse où l'on garde les lions dans un jardin zoologique..

— Loc. div. : *Coudre la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force. ‖ *Lion au logis, renard dans la plaine.* Se disait autrefois des fanfarons.

— Alchim. Soufre et mercure. ‖ *Lion vert*, Mercure philosophal et teinture de vitriol. ‖ *Lion rouge*, Minium. ‖ *Lion ravissant* ou *volant*, Mercure hermétique.

— Blas. V. la partie encycl.

— Comm. Sorte de linge ouvré, fabriqué autrefois dans le Beaujolais.

— Mar. Pièce de bois, qui relie la tête des épontilles de la cale avec le pont. ‖ Pièce de bois sculptée, placée au-dessous du beaupré. ‖ *Fosse aux lions* ou *liens*, Soute aux cordages.

— Mythol. gr. *Lion de Némée*. V. NÉMÉE. ‖ *Lion Cithéronien*, Lion qui désolait le mont Cithéron, et qui fut tué par Hêraklès.

— Numism. *Lions d'or* ou *Deniers d'or fin au lion*, Ancienne monnaie d'or de Flandre, d'Angleterre, de Bourgogne et de France. ‖ *Lion d'argent*, Ancienne monnaie d'argent de Belgique.

— PROV. : **A l'ongle on connaît le lion**, Le caractère d'un homme de génie se trahit aux moindres signes, aux plus légers indices. ‖ **Mieux vaut chien vivant que lion mort**, Un homme mort n'a plus aucune espèce d'importance.

— ALLUS. HIST. : **Fosse aux lions.** V. DANIEL.

— ALLUS. LITTÉR. : **Antre, caverne du lion**, Lieu d'où il est impossible de sortir, difficulté dont on ne peut se tirer, par allusion à une fable de La Fontaine, *le Lion malade et le Renard.* ‖ **La griffe du lion**, L'individualité, l'empreinte puissante qui caractérise l'œuvre d'un génie supérieur. (V. EX UNGUE LEONEM.) ‖ **Parce que je m'appelle lion**, Locution tirée de la fable de La Fontaine intitulée : *la Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le lion.* (V. QUIA NOMINOR LEO.) ‖ **La part du lion**, C'est-à-dire la plus grande part que s'arroge le plus fort. (V. QUIA NOMINOR LEO.) ‖ **La peau du lion**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. PEAU.

— ENCYCL. Zool. Le *lion* (uncia leo) est le type d'un sous-genre de chats, comptant les plus grandes espèces du genre *felis*. Répandu dans toute l'Afrique, il s'étend en Asie jusque dans l'Inde occidentale et centrale (Bundelkund), à travers la Mésopotamie et la Perse. On en a distingué plusieurs variétés, d'après le pelage et la crinière plus ou moins jaunâtres. Tels sont : los *uncia Googratensis* ou lion du Goudjerat ; *Senegalensis*, du Sénégal ; *Capensis*, de l'Afrique méridionale, *Somaliensis*, de l'Afrique orientale. Le type est le lion de l'Atlas, à robe foncée et à crinière brune. La femelle n'a pas de crinière et garde souvent, notamment dans les races d'Abyssinie, les macules sombres et arrondies qui tachent la livrée des lionceaux surtout dans la région du ventre. A l'époque pléistocène, le lion vivait en Europe et dans l'Inde ; cette variété disparue est l'*uncia spelæa*, sans doute contemporaine de l'homme.

Lion, lionne et lionceaux.

Le lion est le plus puissant des carnassiers actuels ; son port est fier, son regard imposant ; il mesure jusqu'à 2m,40 du museau à la pointe de la queue, rase et terminée par un fort pinceau de poils ; son pelage court est fauve ; une crinière couvre le cou et les épaules des mâles. Le lion est d'une force et d'une agilité extraordinaires ; d'un coup de patte, il brise la colonne vertébrale d'un cheval ; il bondit et saute jusqu'à 4 mètres de hauteur, mais ne grimpe pas aux arbres. Son poids n'est pas inférieur à 200 kilogr. Habitant surtout les régions boisées, les fourrés, il est répandu aussi bien dans les plaines que sur les hauts plateaux. Nocturne, il ne sort guère de sa retraite qu'aux premières heures de la nuit et y rentre dès que le soleil se lève. Son rugissement est effroyable ; on l'entend à plusieurs kilomètres de distance. Ordinairement solitaire, le lion a son domaine particulier ; il se creuse un repaire peu profond à la surface du sol. Dans les grandes forêts, il conserve longtemps le même gîte et ne le quitte que lorsqu'il a trop épuisé la contrée pour y trouver désormais une nourriture suffisante. Il chasse seul ; mais, à l'époque des amours, il chasse en compagnie de sa femelle, plus petite que lui et sans crinière. Le lion est un animal prudent, qui n'attaque l'homme qu'exceptionnellement ; il s'en prend surtout aux grands ruminants, qu'il surprend à l'affût dans le voisinage de l'eau. Il tue ses victimes en leur désarticulant les vertèbres cervicales d'un coup de sa large patte aux griffes crochues ou en leur broyant le cou avec ses crocs énormes. Il emporte sa proie dans quelque lieu abrité, où il s'en repaît pendant un ou plusieurs jours, avec sa femelle et ses petits. Ceux-ci naissent au nombre de trois ou quatre par portée, les yeux déjà ouverts ; ils atteignent l'âge adulte en huit mois.

Les dégâts effrayants commis par le lion dans les troupeaux le font redouter partout, beaucoup plus que ses attaques contre les personnes ; son voisinage est une véritable calamité pour un village. Dans les pays où les fusils sont en usage, il disparaît progressivement. Comme il y a cinquante ans en Algérie, il est maintenant refoulé dans l'intérieur ; mais il abonde encore dans le Soudan et l'Abyssinie. On le chasse, à défaut d'armes à feu, avec le javelot et la lance, mais surtout en lui tendant des pièges, en disposant des fosses profondes recouvertes de branchages, etc. Pris jeune, il s'apprivoise facilement et demeure, en général, un animal de ménagerie tranquille et pacifique. Sa fourrure est assez estimée, au moins celle du mâle à grande crinière ; elle sert à faire des tapis ; jadis, le cuir de lion était très recherché pour la confection des ceintures ; au moyen âge, on attachait à ces objets des qualités mystérieuses de force.

— Blas. Le *lion* est le quadrupède qui figure le plus fréquemment sur l'écu. Sa position ordinaire, et qui ne se blasonne pas, est rampant (*rapiens*), c'est-à-dire dressé sur les pattes de derrière ; la tête est de profil, la queue levée et laissant retomber sa bouppe du côté de l'échine. Outre ces attributs spéciaux, le lion peut être *armé, diffamé, dragonné, contourné, lampassé, morné, vilené, issant* ou *naissant*, *léopardé*, etc. Son corps peut encore être *échiqueté, vairé, besanté*, etc. Quant à la queue, elle est *nouée, fourchée, léopardée*, souvent même ornée par les graveurs héraldistes d'une profusion d'entortillements ou d'accessoires difficiles à blasonner. Le lion représenté sans sa crinière est une *lionne*. Passant au lieu de rampant, la tête de face et la houppe de la queue retombant en dehors, il devient le *léopard*. En art héraldique, le lion symbolise le courage et la force, la magnanimité.

D'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir.

— Mythol. hind. *Lion bouddhique* ou *Chimère*. Dans l'Inde comme en Occident, le lion, *Simha*, personnifie le courage et la générosité. Vichnou se métamorphose en homme-lion ; Bouddha est le « Lion des hommes » ; son trône, supporté par quatre ou huit lions, est le Simhâsana ou trône des lions. Le Simha orne les ustensiles sacrés du bouddhisme en Chine, au Thibet, au Japon, où il est inconnu dans la nature ; sa forme s'altère et devient la forme fantastique appelée Chien-de-Fo par les Chinois et Chimère par les Européens.

Lion bouddhique.

— Iconogr. Comme emblème de la souveraineté, le *lion* est ordinairement représenté appuyant une de ses pattes sur un globe. La statue colossale en pierre d'un lion tenant deux globes sous sa patte a été érigée au point culminant de la route de Guadarrama, établie en 1749 par Ferdinand VI, pour mettre en communication les deux Castilles. Les Alliés ont érigé à Waterloo, au sommet d'une pyramide de 50 mètres de hauteur, un lion colossal en fonte. Le peintre belge, Wiertz, a représenté sous ce titre : *le Lion de Waterloo*, la victoire du lion sur l'aigle, composition moitié allégorique, moitié réaliste.

Le lion de saint Marc a des ailes, en souvenir de la vision où, d'après les Pères de l'Eglise, Ezéchiel a peint les quatre évangélistes sous la figure de quatre animaux ailés : le lion représente saint Marc. (V. ÉVANGÉLISTE.) La plus fameuse image que nous en ayons est la figure colossale qui surmonte une des colonnes de granit de la Piazzetta, à Venise, et qui, en 1797, fut transportée à Paris, sur l'esplanade des Invalides, où elle resta jusqu'en 1815.

Le lion, en tant que bête féroce, a été souvent représenté par les sculpteurs et les peintres. Au Vatican, on remarque, entre autres sculptures antiques, un *Lion attaquant un cheval*, un *Lion dévorant un veau*, un *Lion en marche*, plusieurs *Lions couchés*.

Il y a, dans les jardins de Versailles, deux groupes en bronze fondus par les Keller et représentant, l'un un *Lion qui terrasse un loup*, par Vanclève, l'autre un *Lion qui combat un sanglier*, par Raon. Citons l'œuvre remarquable de Baryo : *le Lion et le Serpent* (V. BARYE.). Auguste Cain a exposé, au Salon de 1864, une magnifique *Lionne du Sahara* et, au Salon de 1870, un *Lion de Nubie avec sa proie*, et il a fait les modèles des deux lions de bronze du guichet des Tuileries (du côté de la Seine). Jacquemart a exposé en 1855 un *Lion dans le désert*, flairant le cadavre d'un voyageur à demi recouvert de sable. On doit à Pierre Rouillard les figures de lions qui décorent le vestibule du Tribunal de commerce de la Seine. Mène s'est également fait une réputation méritée par ses *Lions*. Fratin a sculpté un *Lion entraînant sa proie*; Hippolyte Heizler, une *Lionne et une antilope*; Louis Vidal, sculpteur aveugle, un *Lion rugissant*.

Le lion et la tortue, fac-similé d'un dessin d'Eug. Delacroix.

Rubens a peint, avec beaucoup d'énergie, des *Chasses aux lions* (musées de Munich et de Dresde) et une *Lionne jouant avec ses deux petits* (Ermitage). Parmi les tableaux de Snyders, nous citerons : *Lions poursuivant un chevreuil* (ancienne galerie Fesch), *le Lion et le Rat* (Madrid) ; un *Lion attaquant un sanglier* ornait autrefois la galerie des chasses, à Versailles. De tous les peintres contemporains, Eugène Delacroix est celui qui a le mieux représenté les lions ; citons : *le Lion et la Tortue, Lion dans son antre* et *Lion dévorant une chèvre*. — *Lion de Lucerne*. V. LUCERNE ; *Lion de Belfort*. V. BELFORT.

Lion (ORDRE DU), ordre aujourd'hui disparu et qui fut, suppose-t-on, fondé par Enguerrand de Coucy.

Lion du Palatinat (ORDRE DU), ordre fondé en Bavière en 1768, par l'électeur palatin Charles-Théodore, pour récompenser les services civils et militaires, et supprimé en 1808. Le nombre des chevaliers, tous nobles, était de vingt-cinq. La croix, en or, à quatre branches et huit pointes pommetées d'or, était émaillée de bleu. Le médaillon, émaillé de bleu, portait un lion d'or couronné, et, en exergue, le mot : *Merenti*.

Lion du Congo (ORDRE ROYAL DU). V. CONGO.

Lion d'or (ORDRE DU), ordre fondé en 1790 en Hesse-Cassel par le landgrave Frédéric II, et réorganisé en 1876. Il ne comporte qu'une classe de chevaliers. L'insigne, suspendu à un ruban rouge ponceau moiré, représente un lion d'or rampant et couronné, avec la devise : *Virtute et fidelitate*.

Ordre du Lion d'or (Hesse).

Lion d'or de Nassau (ORDRE DU), ordre fondé en 1858 par le duc Adolphe de Nassau pour récompenser les services civils et militaires, et supprimé en 1866, lors de l'annexion du Nassau à la Prusse. Les chevaliers portaient une écharpe orange à liséré bleu et une plaque.

Lion et du Soleil (ORDRE DU), ordre institué en Perse par Feth-Ali-Shah, en 1808, pour récompenser le mérite civil et militaire. Il se compose de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. La décoration est une étoile à rayons d'argent ; le médaillon central représente un soleil se levant derrière un lion. Ruban vert.

Ordre du Lion d'or (Nassau).

Lion de Zæhringen (ORDRE DU), ordre créé en 1812 par le grand-duc Charles de Bade et réorganisé en 1840. Il comprend : des grands-croix, des commandeurs de 1re et de 2e classe, et des chevaliers. La décoration est une croix à quatre branches en émail vert, reliées par des boucles d'or ; l'écusson central représente un lion sur champ de gueules et, de l'autre côté, les ruines du château de Zæhringen sur émail blanc. Le ruban est vert, à liséré orange. — L'*ordre de Berthold de Zæhringen*, qui est devenu depuis 1877 une classe supérieure de l'ordre du Lion, se compose de chevaliers avec écharpe et plaque. La décoration est suspendue à un ruban rouge, bordé d'or.

Ordre du Lion de Zæhringen.

Lion néerlandais (ORDRE DU), ordre fondé en 1815 par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, pour récompenser le mérite civil. L'ordre comprend trois classes : des grands-croix, écharpe et plaque ; des commandeurs, sautoir et plaque ; des chevaliers, boutonnière. Il existe aussi une classe inférieure de personnes agrégées à l'ordre sous le nom de Frères. La décoration représente une croix en or émaillée de blanc, à huit pointes perlées, anglée d'un W, portant un lion sur l'écusson central et, au revers, la légende : *Virtus nobilitat*. La croix est surmontée d'une couronne royale et suspendue à un ruban bleu foncé avec liséré orange. Les Frères portent une médaille d'argent attachée à un ruban ayant une seule raie.

Ordre du Lion néerlandais.

Lion amoureux (LE), comédie en cinq actes, en vers, de Ponsard (Comédie-Française, 1866). — Le conventionnel Humbert, tout en reprochant au général Hoche de fréquenter le salon de Mme Tallien, se laisse prendre lui-même aux séductions de la marquise de Maupas. Humbert consent à sauver le père de la belle émigrée ; mais, lorsqu'il est question de sauver aussi le comte de Vaugris, son fiancé, pris à Quiberon les armes à la main, le lion rugit, et Vaugris est fusillé. Malgré cette tache sanglante qui devrait les séparer, Humbert et la marquise de Maupas s'épousent au cinquième acte.

La comédie du *Lion amoureux* fait le procès des mœurs du Directoire : ce sont les muscadins et les merveilleuses que foudroie Humbert dans une virulente apostrophe qui a presque décidé le succès de la pièce. Cette comédie est une étude historique, consciencieuse, sincère. Le style, correct et clair, est souvent animé d'un souffle généreux.

Lionnes pauvres (LES), comédie en cinq actes, en prose, d'Emile Augier et Edouard Fournier (Vaudeville, 1858). — Séraphine, la jeune femme du vieux clerc Pommeau, a monté sa maison sur un pied luxueux, en dépit des modestes appointements de son mari. Ce luxe, attribué par Séraphine à des occasions de bon marché exceptionnel, fait l'admiration de l'aveugle mari, jusqu'au jour où Thérèse, élevée par Pommeau, mariée à l'avocat Léon Lecarnier, pénètre le mystère : Séraphine est entretenue, et Pommeau vit dans un luxe qu'il ne paye pas. Rempli de honte, il quitte sa maison et va demander asile à Thérèse ; mais il découvre que c'est le mari de celle-ci qui entretient Séraphine. Cette comédie, qui mettait sur la scène l'adultère vénal, fut d'abord interdite par la censure. Le dialogue en est spirituel, incisif, amusant.

LION (GOLFE DU) [le *Gallicus Sinus* des anciens, à tort écrit parfois *golfe de Lyon*], golfe de la Méditerranée occidentale, entre l'extrémité orientale des Pyrénées à l'O. et la presqu'île de Giens à l'E. Ses côtes (450 kilom. environ) se divisent en deux régions bien distinctes : la côte occidentale ou de Languedoc, basse, couverte d'étangs, et la côte orientale ou provençale, en général élevée et rocheuse. Parmi les étangs du Languedoc, plusieurs sont de grande étendue (étangs de Thau, de Leucate, de Sigean). A l'E. du delta du Rhône (Camargue), on ne trouve qu'un grand étang, celui de Berre. (V. ce nom.) Au delà, vers l'E., les Alpes de Provence se prolongent en

formations rocheuses jusqu'à la mer. Pendant les deux tiers de l'année, domine le vent du nord-ouest, le redoutable mistral. Les deux ports principaux sont Marseille et Cette.

LION, constellation et cinquième signe du zodiaque, que l'on a l'habitude de figurer par un lion : *Le signe du* LION. *Le soleil entre dans le* LION *vers la fin de juillet.*

1. Le Lion, constellation, d'après l'Atlas Flamsteedt; 2. Le Lion, signe du zodiaque.

‖ *Petit Lion*, Constellation boréale formée par Hevélius et comprenant cinquante-trois étoiles; elle est placée entre le Lion et la grande Ourse.

— ENCYCL. Les astronomes ont donné le nom de *Lion*, en souvenir du lion de Némée, tué par Hercule, au cinquième signe ou constellation du zodiaque, comprenant 25 étoiles, et que le soleil parcourt à peu près du 23 juillet au 23 août. Cette constellation est représentée par le signe ♌, rappelant sans doute la queue du lion. Au cœur du Lion, se trouve la belle étoile Régulus.

LIONCEAU (*so* — dimin. de *lion*) n. m. Jeune lion.

— Fig. et fam. Jeune guerrier. ‖ Jeune dandy.

— Blas. Se dit des lions d'armoiries, quand l'écu en porte trois ou plus.

D'argent à trois lionceaux de gueules, deux et un.

LION-D'ANGERS (LE), ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Segré, sur la rive droite de l'Oudon, à 2 kilom. de la Mayenne; 2.535 h. Ch. de f. Ouest. Porphyre. Teinturerie, tanneries. Eglise du XII siècle, avec peintures murales de l'époque. Mégalithe. Château de l'Ile-Briant (XVIII s.). — Le canton a 11 comm. et 11.212 hab.

LIONITE n. f. Variété siliceuse de tellure.

LIONNE n. f. Femelle du lion. V. LION.

LIONNE (Hugues DE), homme d'Etat français, né à Grenoble en 1611, mort à Paris en 1671. Issu d'une ancienne famille du Dauphiné, fils d'Artus de Lionne (mort en 1663) qui, après avoir été conseiller au parlement de Grenoble, entra dans les ordres et devint évêque de Gap (1637), il fut élevé par son père et confié de bonne heure à son oncle Abel Servien, surintendant des finances, qui lui facilita l'accès aux grandes charges. Il devint le confident de Mazarin, qui se l'associa lors des négociations de la paix de Munster, puis de la paix des Pyrénées. Conseiller d'Etat (1643), secrétaire des commandements de la reine Anne d'Autriche de 1646 à 1653, grand maître des cérémonies et grand prévôt des ordres du roi, ambassadeur à Rome (1654), à Madrid (1656), à Francfort (1657), à Turin (1658), Lionne se distingua dans ces diverses fonctions par sa merveilleuse intelligence. En récompense de ses services, il reçut le titre de ministre d'Etat (1659), puis la charge de secrétaire d'Etat des affaires étrangères (1663). Il racheta Dunkerque aux Anglais; il obtint satisfaction de l'Espagne, lors du conflit de préséance qui éclata à Londres entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur espagnol; il obligea le pape à renvoyer sa garde corse, à la suite de l'insulte faite à l'ambassadeur français à Rome, le duc de Créqui. Il prépara par d'habiles négociations les succès des premières guerres de Louis XIV, isolant l'Espagne par toute une série d'alliances avec la Suède, les protestants d'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, servant, en 1667, de médiateur au traité de Bréda entre ces deux dernières puissances. Après la guerre de Dévolution, il conseilla à Louis XIV de signer le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), et s'employa ensuite avec succès, particulièrement au traité de Douvres, à retourner contre la Hollande la triple alliance de La Haye. Saint-Simon l'appelle le plus grand ministre du règne de Louis XIV; il fut très regretté du roi. Il a laissé des *Mémoires* instructifs mais écrits avec négligence. — Son fils, ARTUS, né à Rome en 1655, mort à Paris en 1713, fut d'abord chevalier de Malte, puis embrassa la carrière ecclésiastique, fut pourvu de l'abbaye de Fécamp, s'engagea dans les missions d'Orient, devint évêque de Rosalie et vicaire apostolique en Chine. De retour à Rome en 1703, il fut dépêché à Paris par les supérieurs généraux des Missions. Son principal ouvrage est une *Relation de ce qui s'est passé à la Chine en 1697, 1698 et 1699, à l'occasion d'un établissement que M. l'abbé de Lionne a fait à Nien-Tcheou, ville de la province de Tche-Kiang* (1700).

Lionne.

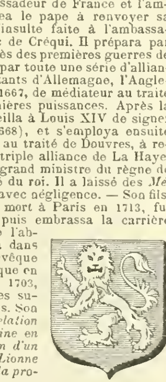

D'azur à un léopard lionné d'argent.

LIONNÉ (*o-né*), **ÉE** (rad. *lion*) adj. Blas. Se dit du léopard, quand, au lieu d'être passant, ce qui est sa position ordinaire, il est rampant comme le lion.

LIONNERIE (*o-ne-rî*) n. m. Habitudes du dandy, du lion.

LIONNESSE (*o-nèss*) n. f. Femelle du lion. (Inus.)

LION-SUR-MER, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Caen : 1.061 hab. Ch. de f. du Calvados. Bains de mer sur la Manche, près de l'extrémité est des rochers du Calvados. Eglise des XII-XIV siècles, avec beau et grand clocher. Château Renaissance.

LIONYCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des dromiinés, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions tempérées et désertiques de l'ancien monde. (Les *lionychus* sont petits, élégants, ordinairement bronzés ou noirs, brillants, avec des taches jaunes sur les élytres. La seule espèce française est le *lionychus quadrillum*, long de 3 millimètres et demi.)

Lionychus (gr. 4 f.).

LIOPHIDIUM (*di-om'*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant une espèce de Madagascar. (Le *liophidium trilineatum* est une petite couleuvre verte et blanchâtre, avec deux lignes longitudinales noires.)

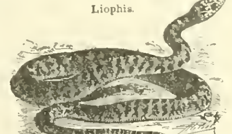

Liophis.

LIOPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *liophis* sont des couleuvres de taille moyenne; certains, cependant (*liophis cursor*, des Antilles), atteignent 2m,20; leur tête étroite se continue sans étranglement avec le corps; la livrée brune, gris ou verdâtre, est souvent variée de gris sombre, de fauve et de noir.

LIOPHLÉE ou **LIOPHLÆUS** (*flé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, tribu des phyllobiinés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Europe. (Le *liophlæus tesselatus*, brun ou gris, vit aux environs de Paris.)

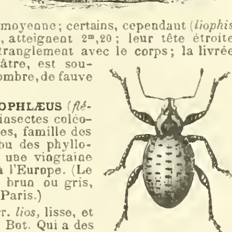

Liophlée (gr. 2 fois).

LIOPHYLLE (du gr. *lios*, lisse, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles lisses.

LIOPISTHA (*sta*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal.

LIOPLAX (*plakss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des paludinidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Nord. (L'espèce type est le *lioplax subcarinata*, des Etats-Unis.)

LIOPTÉRIE (*ri*) ou **LIOPTERIA** (*pté*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques.

LIOPUS (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *liopus* sont petits, gris varié de brun et de roux. Le *liopus nebulosus*, long de 7 à 8 millimètres, est commun en France.)

LIORAN, mont de la France centrale (Cantal), au centre des monts du Cantal, haut de 1.368 mètres. Magnifique forêt de sapins, pins et hêtres. Col à 1.276 mètres, où l'on passe du versant de la Loire dans celui de la Gironde. Deux tunnels : l'un (1.400 m.) pour la route, l'autre (1.956 m.), pour le chemin de fer de Clermont à Aurillac.

LIORHIZE (du gr. *lios*, lisse, et *rhiza*, racine) adj. Terme créé par Van Tieghem pour désigner les plantes dont la racine perd tout son épiderme caduc ou coiffe, de manière à posséder une surface lisse, comme la plupart des cryptogames vasculaires et toutes les monocotylédones.

LIOSALFAR n. m. pl. Nom des génies ou *alfes*, ou *elfes*, lumineux de la mythologie scandinave.

LIOSAURE (*sôr*) ou **LIOSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comprenant une espèce de l'Amérique méridionale. (Le liosaure de Bell *liosaurus Belli*] est verdâtre, marbré de brun en dessus, blanchâtre en dessous, et mesure 13 centimètres de long.)

LIOSOME ou **LIOSOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des curculioninés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Europe et des régions limitrophes. (Le *liosoma deflexum*, long de 3 millimètres, est commun en France.)

LIOSPERME (*spèrm'* — du gr. *lios*, lisse, et *sperma*, semence) adj. Bot. Qui a des graines lisses.

LIOSTOME (*stom'*) ou **LIOSTOMA** (*sto'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinellidés, fossiles dans le tertiaire. (L'espèce type est le *liostoma bulbiforme*, de l'éocène français.)

LIOTARD (Jean-Etienne), peintre et graveur suisse, surnommé **le Peintre turc**, né et mort à Genève (1702-1790). Il débuta par des miniatures et des émaux. En 1725, Liotard se rendit à Paris, puis suivit presque aussitôt en Italie l'ambassadeur de France, marquis de Puisieux, visita Naples et Rome, puis s'en fut à Constantinople et y séjourna quatre ans. De Turquie il passa en Autriche, où son costume oriental fit sensation, reçut un accueil distingué de François Ier, dont il fit le portrait, et retourna à Paris pour y peindre toute la famille royale. Il parcourut également l'Angleterre et la Hollande, se maria à Amsterdam, et se fixa définitivement à Genève. On cite, parmi ses principales peintures : les portraits du *maréchal de Saxe*, du lieutenant de police *Hérault*, de la *princesse de Galles*, de l'*empereur Joseph II*, de *Marie-Thérèse*, de l'archiduchesse *Marie d'Autriche*, et son propre portrait, exposé en 1878 à Paris. Il a laissé aussi quelques eaux-fortes. — Son frère, JEAN-MICHEL (1702-1760), grava, en Italie, les cartons de Cignani et sept tableaux de Sébastien Ricci. On cite de lui : *la Bergère laborieuse* et *le Château de cartes*, de F. Boucher; *les Comédiens, les Deux cousins, le Sommeil dangereux*, de Watteau; etc.

J.-E. Liotard.

LIOTHÉE ou **LIOTHEUM** (*té-om'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères anoploures, tribu des *liothéines*, comprenant quelques espèces qui vivent sur les oiseaux.

— ENCYCL. Les *liothées* sont allongés, avec la tête élargie en arrière; leurs pattes sont munies de ventouses, qui leur permettent de se fixer solidement sur leurs hôtes. Le *liotheum pallidum*, long de 2 millimètres, abonde sur les oiseaux de basse-cour. Une autre espèce plus grande (*liotheum anseris*) vit sur les oies.

LIOTHÉINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères anoploures, famille des mallophagidés, renfermant les *liothées* et genres voisins. — *Un* LIOTHÉINÉ.

LIOTIA (*si-a*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des delphinulidés, comprenant de nombreuses espèces propres aux mers chaudes. (On en peut prendre comme exemple la *liotia Peroni*, de l'océan Indien.)

LIOUBE n. m. Mar. Entaille anguleuse que l'on fait dans l'épaisseur d'une pièce de bois, pour y placer l'extrémité d'une autre pièce. ‖ On dit aussi GUEULE-DE-LOUP.

LIOUBER v. a. Mar. Faire une lioube dans : LIOUBER *une pièce de bois*.

LIOUBIM, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouv. d'Iaroslav, sur un sous-affluent gauche du Volga par la Kostroma; 3.000 hab. — Le district a 3.112 kilom. carr. et 65.000 hab.

LIOUVILLE (Félix-Sylvestre-Jean-Baptiste), avocat français, né à Toul en 1803, mort à Paris en 1860. Il débuta en 1829 au barreau de Paris, s'attacha principalement aux affaires civiles et fut élu, en 1856, bâtonnier de l'ordre. On a de lui divers ouvrages, notamment : *Devoirs, honneurs, jouissances, avantages de la profession d'avocat* (1857), et *le Stage* (1858), devenus classiques. — Son frère, JOSEPH, mathématicien, né à Saint Omer en 1809, mort à Paris en 1882, élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées (1831), devint professeur à l'Ecole polytechnique (1833), au Collège de France (1839), et fut, en 1839, admis à l'Académie des sciences. En 1848, aux élections de l'Assemblée constituante, il fut nommé représentant de la Meurthe.

Comme mathématicien, il a édité les *Œuvres mathématiques* d'Evariste Galois, la *Géométrie* de Monge, les *Leçons* de Navier (1840), etc., a fondé, en 1836, le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, plus connu sous le nom de *Journal de Liouville*, qui a remplacé les « Annales » de Gergonne. Il a donné encore de nombreux *Mémoires* et *Notes*, ayant généralement pour objet de rechercher et d'exposer des méthodes plus simples, en vue de résoudre certains problèmes d'analyse algébrique et de mécanique céleste. Tels sont : *Note relative au calcul des perturbations des planètes; Mémoire sur l'intégration de l'équation*

$$\frac{du}{dt} = \frac{d^2u}{dx^2};$$

Mémoire sur la théorie des équations différentielles linéaires et sur le développement des fonctions en séries; etc.

Joseph Liouville.

— HENRI **Liouville**, fils de Félix Liouville, médecin français, né et mort à Paris (1837-1887), servit, avec distinction, en 1870, dans les ambulances de Toul, puis dirigea, au Mans, le service des ambulances de l'armée de la Loire. De retour à Paris, il fut nommé agrégé en 1874 et médecin des hôpitaux en 1875. Elu député de Commercy en 1876, il fut réélu en 1877 et en 1885. Citons de lui : *Considérations diagnostiques et thérapeutiques sur les maladies aiguës des voies respiratoires; Etudes sur le curare* (1866); etc.

LIOZ n. m. Marbre portugais, compact, blanc ou légèrement teinté de rose, employé surtout pour la statuaire.

LIPARE ou **LIPARUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des curculioninés, comprenant quatre ou cinq espèces propres à l'Europe.

— ENCYCL. Les *lipares* ou *molytes* sont de gros charançons robustes et coriaces, noirs, lisses ou marqués de taches pubescentes jaunes. Le *liparus coronatus*, long de 12 à 15 millimètres, est assez commun aux environs de Paris; sa larve vit dans les carottes.

LIPARÉEN, ENNE (*ré-in, èn'*), personne née dans les îles Lipari ou qui habite ces îles. — *Les* LIPARÉENS.

— Mythol. gr. Surnom d'Héphaistos, qui, suivant la légende, avait ses forges à Lipara (îles Eoliennes).

— Adjectiv. : *Population* LIPARÉENNE.

LIPARI (ÎLES), groupe d'îles volcaniques, situées au nord et près de la côte septentrionale de la Sicile. Les principales sont : Lipari, Vulcano, Salina et Stromboli, dont le cratère est encore en activité. Les déjections volcaniques ont fait la richesse de ces îles, célèbres surtout pour leurs vignes, qui donnent des produits appréciés, dont le plus connu est le *malvoisie*. La population est d'environ 28.000 hab., dont 8.000 dans Lipari. Ce sont les îles Eoliennes ou Vulcaniennes des anciens.

LIPARIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant les *liparis* et genres voisins. — *Un* LIPARIDÉ.

LIPARIE (*rî*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes dont on connaît quatre espèces de l'Afrique du Sud.

LIPARIOTE n. et adj. V. LIPARÉEN, ENNE.

LIPARIS (*riss*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des cycloptéridés, comprenant des formes des mers froides et tempérées.

— Bot. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes pseudo-bulbeuses, terrestres ou épiphytes, dont on connaît plus de cent espèces des deux mondes. (En France, le *liparis Lœselii* croît aux environs de Paris.) ‖ On dit aussi LIPARIDE.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *liparidés*, comprenant de nombreuses espèces du globe, répandues sur tout l'hémisphère boréal.

Liparis.

— ENCYCL. Ichthyol. Les *liparis* sont de petite taille, allongés, épaissis en avant, comprimés en arrière; leur peau, nue et visqueuse, les fait vulgairement nommer *limaces de mer*. Le liparis commun (*liparis nostras*), brun pâle marbré de noirâtre, se trouve dans les mers françaises.

— Entom. Les *liparis* sont des papillons lourds, épais, poilus, gris ou blanchâtres; les femelles recouvrent leurs œufs avec les poils foutrés qui garnissent l'extrémité de leur ventre; ainsi fait le liparis cul-doré (*porthesia chrysorrhea*), petite espèce française, toute blanche, avec la houppe abdominale brun doré, très nuisible aux arbres fruitiers.

Liparis et sa ponte (gr. nat.).

LIPARITE n. f. Minér. Variété de talc. Syn. de RHYOLITE.

LIPAROBSIDIENNE (*di-èn'*) n. f. Minér. Variété siliceuse d'obsidienne.

LIPAROLÉ (du gr. *liparos*, gras) n. m. Pharm. Préparation où le médicament est incorporé à un corps gras comme les cérats, les pommades.

LIPAROPERLITE (*pèr'*) n. f. Minér. Variété de perlite.

LIPAROPHYRE n. m. Minér. Variété porphyrique de liparite.

LIPAROPONCE (*ponss*) n. f. Minér. Variété siliceuse de ponce.

LIPARORÉTINITE n. f. Variété vitreuse et hydratée de liparite.

LIPAROTOME ou **LIPAROTOMA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud. (Les liparotomes sont des araignées de taille médiocre, vivant dans une coque soyeuse dissimulée à l'intérieur d'une feuille roulée en cornet. L'espèce type est le *liparotoma Hyadesi*, de la Terre de Feu et de Patagonie.)

LIPAROTRICHIE (*kî* — du gr. *liparos*, gras, et de *thrix*, *trikhos*, cheveu) n. f. Didact. État des cheveux, quand ils sont naturellement gras.

LIPATE n. m. Sel dérivant de l'acide lipique.

LIPÉMIE (*mî* — du gr. *lipos*, graisse, et *haima*, sang) n. f. Présence de la graisse dans le sang.

— ENCYCL. On rencontre normalement les matières grasses dans le sang, au cours de la digestion, de la grossesse et de la lactation; elle augmente dans les lésions du foie, du pancréas et les intoxications par le phosphore.

LIPER ou **LIPPER** (*li-pé* — du lat. *lipire*, même sens) v. n. Crier comme le milan. (Inus.)

LIPÈTE ou **LIPETTE** (*pèt'*) n. f. Pop. Prostituée gourmande.

LIPETTE (*pèt'*) n. m. Pop. Maçon qui fait des ouvrages grossiers.

LIPETZK, ville industrielle de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouv. de Tambof, sur le Voronèje, affluent gauche du Don; 20.500 hab. Eaux minérales fréquentées. — Le district a 3.346 kilom. carr. et 117.000 hab.

LIPEURE ou **LIPEURUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères anoploures, famille des mallophagidés, comprenant quelques espèces parasites des oiseaux. (Le *lipeurus anatis* vit sur les canards, les hiboux, etc. On les appelle vulgairement *ricins* ou *poux d'oiseaux*.)

LIPHISTIIDÉS (*fiss*) n. m. pl. Entom. Famille d'arachnides aranéides, renfermant le seul genre *liphistius*. — *Un* LIPHISTIIDÉ.

LIPHISTIUS (*sti-uss*) n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *liphistiidés*, comprenant une ou deux espèces de Sumatra. (Les *liphistius* sont de grosses araignées remarquables par la segmentation de l'abdomen, recouvert de plaques mobiles [fait unique chez les aranéides], et qui porte les filières au milieu de la face ventrale. L'espèce type est le *liphistius desultor*.)

LIPHYRA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycéunidés, comprenant une espèce indienne. (Le *liphyra brassolis* est le géant des lycènes; il mesure 6 centimètres d'envergure; fauve, ombré de brun en dessus, gris fauve en dessous, il est remarquable par ses ailes supérieures tronquées au sommet.)

LIPIK, village et établissement thermal très fréquenté d'Autriche (Croatie-Slavonie [comitat de Pozega]); 235 hab. Source thermale (64°), efficace contre la syphilis.

LIPINE, ville industrielle d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 12.823 hab. Mines de houille et de zinc. Fabrication d'acide sulfurique. Fonderies de zinc.

LIPINSKI (*Charles-Joseph*), violoniste polonais, né à Radzyn en 1790, mort près de Lemberg en 1861. Chef d'orchestre à Lemberg, de 1812 à 1814, il parcourut l'Europe, puis se fixa en 1839 à Dresde, où il devint premier maître de concerts de la cour de Saxe. On lui doit une collection intéressante, faite avec l'écrivain Venceslas Zalewski, de 169 chants populaires de la Galicie, et de nombreuses compositions pour violon.

LIPIQUE (*pik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par Laurent en oxydant l'acide oléique par l'acide nitrique. (Cet acide est probablement identique à l'acide succinique.)

LIPNIK, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Biala]), sur une hauteur qui envoie ses eaux à la Biala, affluent droit de la Vistule; 7.172 hab. Fabriques de drap, distilleries et fabriques de liqueurs.

LIPNO, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Plock]), sur un affluent droit de la Vistule; 6.800 hab. Tanneries.

LIPOCARPHE n. f. Genre de cypéracées scirpées, comprenant des herbes à épillets multiflores, qui croissent dans les régions tropicales.

LIPOCHLORE (*klor'* — du gr. *lipos*, graisse, et *khlôros*, vert) n. f. Bot. Matière grasse accompagnant la chlorophylle dans les corps chlorophylliens. ‖ On dit aussi GRAISSE CHLOROPHYLLIENNE.

LIPOGRAMMATIQUE (*tik'*) adj. Qui est de la nature des lipogrammes : *Poème* LIPOGRAMMATIQUE.

LIPOGRAMMATISTE (*tisst'*) n. m. Auteur d'un lipogramme : *Le* LIPOGRAMMATISTE *Triphiodore d'Alexandrie*.

LIPOGRAMME (du gr. *leipein*, laisser, et *gramma*, lettre) n. m. Ouvrage littéraire, dans lequel on s'astreint à ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

— ENCYCL. On fait remonter l'origine de ce jeu d'esprit au poète grec Lasos (VIe s. av. J.-C.); il composa une *Ode sur les Centaures* et un *Hymne à Cérès*, où manquait le sigma. Pindare, suivant Athénée, fit une ode où manquait la même lettre. Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, Nestor de Laranda composa une *Iliade* en vingt-quatre chants : l'α manquait au premier, le β au second. Deux siècles plus tard, Triphiodore composa une *Odyssée* sur le même plan. Parmi les modernes, ce sont les Italiens qui se sont le plus exercés à ce jeu puéril. Citons un poème d'Orazio Fidelo, intitulé *l'R banni par la puissance d'amour* (1633). En Allemagne, le recueil de Burmann, intitulé *Poésies sans la lettre R* (1788) est composé sur le même plan.

LIPOÏDE (du gr. *lipos*, graisse, et *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la graisse : *Substance* LIPOÏDE.

LIPOMATEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature des lipomes.

LIPOMATOSE n. f. État morbide, caractérisé par un dépôt de graisse considérable dans le tissu cellulaire, avec tendance à la formation de *lipomes*.

LIPOME (du gr. *lipos*, graisse) n. m. Pathol. Tumeur provenant d'une hypertrophie locale du tissu adipeux ou graisseux.

— Art vétér. Tumeur graisseuse, qui se voit quelquefois chez le cheval, le chien, la vache.

— ENCYCL. Pathol. Les *lipomes* sont le plus souvent sous-cutanés et se développent dans les régions qui ont à supporter des pressions : le dos, le cou, l'épaule. Ils peuvent acquérir un volume considérable et relèvent de l'extirpation chirurgicale.

LIPOPTÈNE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères pupipares, comprenant une espèce d'Europe. (Le lipoptène du cerf [*lipoptena cervi*] représente la forme aptère d'une mouche parasite des oiseaux [*ornithobia pallida*], qui vit d'abord sur les oiseaux, puis, en automne, passe sur les cerfs ou daims, où elle perd ses ailes. C'est un insecte roussâtre, varié de brun, long de 7 millimètres.)

LIPOTHYMIE (*mî* — du gr. *lipothumia*; de *leipein*, laisser, et *thumos*, esprit) n. f. État dans lequel les mouvements du corps sont suspendus, mais la sensibilité et la mémoire parfaitement conservées. V. SYNCOPE.

LIPOVETZ, ville de la Russie, ch.-l. de distr. du gouv. de Kief, sur un affluent du Boug; 6.100 hab. — Le district a 2.891 kilom. carr. et 213.000 hab.

LIPOWSKI (comte Ernest DE), officier français, d'origine polonaise, né à Strasbourg en 1843. Élève de Saint-Cyr, il était capitaine lorsqu'il fut chargé, en 1870, d'organiser un bataillon de francs-tireurs. Il se signala par son héroïque défense de Châteaudun contre les Prussiens (18 oct.), fut promu colonel le 18 novembre, et se distingua à Coulmiers, à Saint-Péravy et pendant la retraite de l'armée de la Loire. Général de brigade au moment de l'armistice, il ne fut pas maintenu dans son grade par la commission de revision, et passa au service de la Russie.

LIPPA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Temes]), sur la rive gauche du Maros, affluent de la Theiss; 7.000 hab. Ancien château fort. Vignobles. Commerce de bois. Source d'eaux minérales.

LIPPE (de l'allem. *lippe*, lèvre) n. f. Fam. Lèvre, et particulièrement Grosse lèvre pendante ou fort avancée. ‖ *Faire sa lippe, Faire la lippe, Faire une grosse, une vilaine lippe*, Faire la moue, bouder.

— En T. de techn., Nom donné par les serruriers aux parties qui, dans les ornements relevés, sont plus renversées que les autres.

LIPPE, rivière de l'Allemagne occidentale, en Westphalie et Prusse rhénane. Elle a pour principale origine, à *Lippspringe*, une fontaine puissante; elle reçoit par l'Alme les grandes sources de Paderborn, baigne Lippstadt, Hamm, et tombe dans le Rhin, rive droite, près de Wesel; 220 kilom. Navigable depuis Lippstadt.

LIPPE ou **LIPPE-DETMOLD**, principauté souveraine de l'Allemagne du Nord, bornée à l'E. par la principauté prussienne de Hesse et par la principauté de Waldeck, et de tous les autres côtés par les provinces prussiennes de Westphalie et du Hanovre. Superf. 1.134 kilom. carr.; 120.000 hab. Le sol, arrosé par la *Lippe*, la Werra et leurs affluents, est couvert de bois, peu fertile. Capit. *Detmold* (11.200 hab.). La souveraineté de Lippe forme une monarchie constitutionnelle et héréditaire depuis 1836. Elle fait partie de la Confédération depuis 1866.

Armes de Lippe.

LIPPE-SCHAUMBOURG. Géogr. V. SCHAUMBOURG-LIPPE.

LIPPÉE (*li-pé*) n. f. Fam. Ce qu'on prend avec la lippe; bouchée : *Avaler un dîner en trois bonnes* LIPPÉES. ‖ *Courir la lippée*, Chercher les repas qui ne coûtent rien. ‖ Repas de gourmand : *Une franche* LIPPÉE. ‖ Par ext. Bonne aubaine : *Une* LIPPÉE *de millions*.

LIPPEHNE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), entre deux petits lacs qui s'écoulent par le lac de Libbe et la Mietzel dans l'Oder; 3.911 hab. Fabrique de machines et forges. Pêcheries. Tourbières.

LIPPER (*li-pé* — rad. *lippe*) v. n. Pop. Manger et boire.

LIPPERT (Julius), historien autrichien, né à Braunau (Bohême) en 1838. Il entra d'abord dans l'ordre des bénédictins, puis devint, en 1863, professeur de gymnase à Leitmeritz. Il fut élu en 1870 au Landtag de Bohême, et fut quelque temps secrétaire général de la Société allemande pour l'extension de l'instruction populaire (à Berlin). En 1888, il fut élu au Reichsrath et réélu au Landtag de Bohême. On a de lui : *les Religions des peuples civilisés européens* (1881); *Histoire générale du clergé* (1884); *Histoire de la civilisation de l'humanité* (1887); *Histoire sociale de la Bohême avant les hussites* (1896); etc.

LIPPI (Fra Filippo), dit **Fra Filippo del Carmine**, peintre italien, né à Florence vers 1406, mort à Spoleto en 1469. Il exécuta à Florence, au couvent del Carmine, un *Saint Jean-Baptiste*, un *Pape confirmant la règle des carmélites*, un *Saint Martial*. Ayant quitté la vie religieuse, il fut pris par un corsaire, emmené en Afrique, et ne revit Florence qu'en 1438. C'est là qu'il peignit, pour les religieux du couvent de Prato, la *Nativité de Jésus-Christ*, aujourd'hui au Louvre. Vers 1458 ou 1460, il entreprit la décoration du chœur de la cathédrale de Prato, travail gigantesque, achevé vers 1464 seulement. Dans la partie de droite se déroulent les trois ou quatre principaux épisodes de la *Vie de saint Étienne*. La seconde, à gauche, représente : *la Nativité, la Prédication de saint Jean-Baptiste, le Baptême de Jésus-Christ, la Décollation de saint Jean, le Repas d'Hérode*. Les tableaux de Lippi sont remarquables par la science du dessin, la fraîcheur du coloris. — Son fils FILIPPO **Lippi**, dit **Filippino**, peintre, né à Prato en 1457 ou 1458, mort à Florence en 1504, puisa dans l'étude des chefs-d'œuvre antiques l'art exquis avec lequel il devait exécuter des délicieuses arabesques, appelées *grotteschi*. En 1484, il acheva à l'église del Carmine de Florence des fresques commencées par Masolino, et exécuta seul *Saint Pierre et saint Paul conduits devant le proconsul*. A Rome, on lui doit, dans l'église della Minerva, *Saint Thomas défendant l'Église contre les hérétiques*, qui est considéré comme son chef-d'œuvre. De retour à Florence en 1487, Filippo exécuta de nombreuses œuvres, qu'il décora de *grotteschi* et de brillants accessoires. Citons, dans la chapelle Saint-Jean, à Sainte-Marie-Nouvelle, *Saint Jean ressuscitant Drusiana, Saint Jean plongé dans l'eau bouillante, l'Élévation en croix de saint Philippe; la Mort de Lucrèce* et *la Sainte Famille*, du palais Pitti; *le Christ sur la croix*, du musée de Berlin; etc.

Filippo Lippi.

LIPPI (Annibale), architecte italien du XVIe siècle. C'est sur ses dessins que fut construite la villa Médicis, dans laquelle est aujourd'hui l'Académie de France à Rome.

LIPPI (Lorenzo), peintre et poète italien, né et mort à Florence (1606-1664). Il avait pour principe : « Écrire comme on parle; peindre comme on voit. » *Il Malmantile racquistato*, petit poème publié à Florence en 1676, est une sorte de mosaïque des mœurs et du dialecte particulier de cette ville; mais telle est l'élégance de style de cette composition que l'Académie de la Crusca l'a mise au nombre des livres classiques de la langue italienne. On cite parmi les toiles de Lippi, qu'il signait de l'anagramme PERLON ZIPOLI : *la Samaritaine*, qu'on voit à Vienne, *le Martyre de saint Jacques, le Christ en croix*, le portrait de l'auteur à Florence.

LIPPIE (*li-pî* — de *Lippi*, n. pr.) n. f. Genre de verbénacées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs en épis, dont on connaît quatre-vingt-dix espèces, des régions tropicales du globe. (La *lippia citriodora* est cultivée pour son odeur de citronnelle; quelques autres espèces servent à préparer des infusions digestives.)

LIPPIÉ (*li-pi-é*), **ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lippie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre *lippie*. — *Une* LIPPIÉE.

LIPPITUDE (*li-pi* — du lat. *lippitudo*, même sens) n. f. État de celui qui a les yeux chassieux.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Hollerich (Luxembourg) en 1845. Ancien élève de l'École normale, Lippmann alla travailler dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et retourna à Paris, en 1875, avec une thèse magistrale sur la *Relation entre les phénomènes électriques et capillaires*. En continuant ses études dans cette direction, il inventa l'*électromètre capillaire*, merveille de sensibilité, un *moteur électrocapillaire* et un *électromoteur capillaire*. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la détermination de l'ohm : on lui doit aussi un galvanomètre et un électro-dynamomètre à mercure. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincque (1880). Enfin, on lui doit (1891) la découverte de la photographie des couleurs. En 1883, il remplaça Briot dans la chaire de physique mathématique à la Sorbonne, et, deux ans plus tard, en 1886, il fut appelé à la succession de Jamin dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie

Lippmann.

des sciences en 1886. Il a publié : *Cours de thermodynamique* (1886); *Cours d'acoustique et d'optique* (1888), et de nombreux *Mémoires*.

Lippo Dalmasio, peintre bolonais du XIVe siècle, mort vers 1410, élève de son père et de Vitale. Il a été surnommé **Lippo delle Madonne,** par suite de la grâce exceptionnelle de ses *Vierges*. On voit dans le cloître de Saint-Dominique, à Bologne, une *Madeleine aux pieds du Christ,* d'un fort bon style.

Lippspringe, ville et établissement thermal d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), dans le Teutoburger Wald, près de la source de la *Lippe,* affluent droit du Rhin ; 2.430 hab. Fabrique de papier. Célèbre établissement de bains.

Lippstadt, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la *Lippe,* affluent droit du Rhin ; 10.406 hab. Importantes distilleries. Grand marché de bestiaux.

LIPPU (*li-pu*), **UE** [rad. *lippe*] adj. Qui a une grosse lèvre inférieure, qui a de grosses lèvres : *Nègres* LIPPUS. ‖ Qui est gros et saillant, en parlant des lèvres : *Lèvres* LIPPUES.
— Substantiv. Personne lippue : *Les* LIPPUS *sont généralement sensuels.*

Lips (Jean-Henri), graveur et dessinateur suisse, né à Kloten en 1758, mort à Zurich en 1817. Il se fit connaître par ses dessins exécutés pour Lavater, puis fut nommé, grâce à la protection de Gœthe, directeur de l'académie de dessin de Weimar, puis se fixa à Zurich. Dans son œuvre, qui comprend environ 1.500 planches gravées, on cite : *la Vierge avec l'Enfant Jésus,* d'après Raphaël ; *la Cuisinière,* d'après Gérard Dov, et enfin trois compositions originales : *le Soir, la Nuit, les Heures du jour.*

Lipse (Juste) [en lat. *Justus Lipsius*], philologue belge, né à Oberryssche (Brabant) en 1547, mort à Louvain en 1606. Elève du collège d'Ath, du collège des jésuites de Cologne, enfin de l'université de Louvain, il dédia son premier ouvrage de philologie (*Variarum lectionum libri tres,* 1569) au cardinal de Granvelle, qui l'emmena avec lui à Rome. Là, Juste Lipse devint l'élève assidu de Marc-Antoine de Muret, entra en relation avec Paul Manuce, Carlo Sigonio, etc. En 1569, il était de retour à Louvain, où il perdit toute une année dans les plaisirs. Un voyage en Allemagne le ramène à ses études ; le duc de Saxe-Weimar lui donne une chaire à l'université d'Iéna ; mais, au bout de deux ans (1573), il songe à rentrer dans son pays. Il épouse à Cologne une jeune veuve, Anne Van Calster, et s'établit dans cette ville, où il rédige ses *Antiquarum lectionum libri quinque* (1575) et entreprend son édition de *Tacite* (1574). Reçu docteur en droit, il part en Hollande, où il est pourvu, en 1579, de la chaire d'histoire de l'université de Leyde. Il resta douze ans à Leyde, où son enseignement devint célèbre et où il écrivit d'importants ouvrages : *Satyra Menippæa* (1581) ; *De constantia libri duo* (1585) ; *Politicorum sive civilis doctrinæ libri sex* (1589) ; etc. Ce dernier livre souleva contre lui l'indignation des réformés ; il donna sa démission de professeur et s'établit à Liége, puis à Louvain (1592), où il enseigna jusqu'à la fin de sa vie. Avec Joseph Juste, Scaliger et Isaac Casaubon, il a été l'un des plus grands érudits de la seconde moitié du XVIe siècle.

Juste Lipse.

Lipsius (Richard-Adalbert), théologien protestant allemand, né à Gera en 1830, mort à Iéna en 1892. Il a fondé avec Hase, en 1875, et dirigé jusqu'à sa mort les *Annales de théologie protestante*. Ses principaux ouvrages sont : *le Gnosticisme* (1860) ; *Chronologie des évêques de Rome* (1869) ; *Manuel de dogmatique* (1876) ; *Philosophie et religion* (1885). Il a fondé aussi, en 1885, l'important recueil annuel de critique, *Rapport annuel de théologie*.

Liptau (hongr. **Lipto**), comitat de Hongrie, sur la rive gauche du Danube, 2.257 kilom. carr. ; 76.850 hab. Climat rude. Elevage de bétail. Commerce de bois important. Mines de fer. Distilleries. Ch.-l. *Lipto-Szent-Miklos.*

LIPTÈNE ou **LIPTENA** (*pté*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant huit espèces de l'Afrique occidentale. (Le *liptena acræa,* de Guinée, peut servir d'exemple.)

LIPURE ou **LIPURA** n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, famille des poduridés, comprenant des formes qui habitent la France. (L'espèce type est la *lipura ambulans.*)

LIPURIE (*ri* — du gr. *lipos,* graisse, et *ouron,* urine) n. f. Présence de la graisse dans l'urine.
— Encycl. La graisse peut être émulsionnée, et donner à l'urine l'aspect du chyle (*chylurie*) ou du lait (*galacturie*), ou rester en couche à la surface. La *lipurie* se montre dans la dégénérescence graisseuse des reins, les lésions du foie et surtout du pancréas, et dans les intoxications.

LIPYLE n. m. Chim. Radical hypothétique, représenté par la formule C^3H^2O.

LIQUATER (*kou-a-té* — du lat. *liquare,* fondre) v. a. Métall. Soumettre à la liquation : LIQUATER *un minerai.*

LIQUATION (*kou-a-si* — lat. *liquatio,* fonte ; de *liquare,* fondre) n. f. Métall. Séparation, par simple fusion, d'un métal à l'état natif, facile à fondre, de sa gangue infusible. ‖ Traitement d'un minerai consistant à former d'abord un alliage de plomb, qu'on décompose ensuite par coupellation ou par grillage. ‖ Affinage grossier d'un métal en le séparant, par une fusion à température modérée, des métaux moins fusibles qu'il contient. ‖ Séparation par ordre de densité, qui se produit dans les métaux lorsqu'on soumet l'alliage en fusion à un refroidissement lent.
— Encycl. La *liquation* est utilisée dans certains traitements métallurgiques ; par exemple, dans la désargentation des cuivres argentifères. Lorsqu'on chauffe du cuivre argentifère avec une quantité convenable de plomb, il se forme un alliage fusible riche en plomb, qui s'écoule en entraînant l'argent ; celui-ci est séparé ensuite par coupellation. Mais ce phénomène est le plus souvent un obstacle grave dans le travail des alliages. C'est la liquation qui rend si difficile l'obtention des pièces homogènes.

LIQUÉFACTION (*ké-fa-ksi-on* — du lat. *liquefactio,* même sens) n. f. Chim. Phénomène par lequel un corps passe de l'état gazeux ou solide à l'état liquide.
— Ascét. Etat du cœur qui se fond, pour ainsi dire, sous l'action de la grâce.
— Encycl. Chim. Appliquée aux corps solides, la *liquéfaction* porte le nom de *fusion,* appliquée aux vapeurs, elle s'appelle *condensation* ; il a été parlé du phénomène à ces deux mots, et nous parlerons ici de la *liquéfaction des gaz.*

Les premières recherches systématiques sur la liquéfaction des gaz sont dues à Faraday : dans l'une des branches d'un tube en V de faibles dimensions et fermé à la lampe, Faraday mettait des substances capables de donner par l'action de la chaleur ou par réaction chimique un grand volume du gaz à liquéfier ; ce dernier, renfermé ainsi dans un petit espace, se comprimait et se liquéfiait dans l'autre branche, refroidie au préalable. Les anhydrides sulfureux et carbonique, l'hydrogène sulfuré, l'acide chlorhydrique, etc., furent ainsi liquéfiés pour la première fois par Faraday en 1823. Thilorier, en 1834, appliqua en grand la méthode de Faraday à la liquéfaction du gaz carbonique ; ouvrant brusquement à l'air libre le récipient renfermant ce gaz liquéfié, il vit le liquide se solidifier en une neige s'évaporant à l'air libre à la température de — 79°. Faraday, reprenant en 1845 ses recherches ultérieures, utilisa cette neige comme réfrigérant : en la mélangeant à l'éther et soumettant le tout à l'action du vide, il obtint une température de — 110° ; dans ces conditions, avec des pressions de 50 atmosphères, il put liquéfier l'éthylène, les acides fluoborique et fluosilicique, l'hydrogène phosphoré et l'hydrogène arsénié. Seuls l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le bioxyde d'azote, l'oxyde de carbone et le formène ne purent être liquéfiés ; on les appela *gaz permanents.*

Tube de Faraday.

Fig. 1. — Appareil compresseur de Cailletet.

Andrews, en 1861, essaya de liquéfier les gaz permanents, en les soumettant à de très fortes pressions, de façon à les réduire au moins au 1/600e de leur volume ; ses essais furent infructueux, bien qu'il eût pris soin de refroidir avec le mélange réfrigérant de Faraday. Mais d'autres observations du même physicien jetèrent un jour nouveau sur la question ; reprenant des expériences faites par Cagniard-Latour en 1821, Andrews montra qu'au-dessus d'une certaine température, appelée *température critique,* variable d'ailleurs avec les corps en expérience, les gaz ne peuvent prendre l'état liquide, quelle que soit la pression à laquelle on les soumette ; on s'expliquait dès lors les insuccès des essais faits sur les gaz dits *permanents :* le mélange de neige carbonique et d'éther n'avait pas fourni une température suffisamment basse pour qu'on fût au-dessous de la température critique, et la pression, si considérable qu'elle fût, n'avait pas suffi pour déterminer la liquéfaction. Les efforts des chercheurs portèrent, dès lors, sur les modes de refroidissement.

Fig. 2. — Appareil compresseur de Cailletet, permettant d'obtenir des pressions de 300 atmosphères.

Deux modes de refroidissement ont été utilisés, presque toujours, d'ailleurs, combinés l'un avec l'autre. Lorsqu'un gaz est comprimé à une pression très élevée, et qu'on le *détend* brusquement, il se refroidit à une température qui peut être suffisamment basse pour le liquéfier malgré la basse pression qui règne alors dans l'appareil ; par ce seul refroidissement obtenu au moyen de la *détente,* Cailletet, en 1877, liquéfia les gaz permanents, *sauf l'hydrogène.* Les figures 1 et 2 représentent les deux appareils compresseurs qu'il combina (piston plongeur B [*fig.* 1] pompe hydraulique munie de deux volants V et V' [*fig.* 2]) pour refouler l'eau à la surface du mercure du cylindre récepteur R [*fig.* 1], (v. détail *fig.* 3) : le mercure, refoulé à son tour dans le tube T, y comprime le gaz à la partie supérieure de ce tube. En même temps que Cailletet, Pictet réalisa la liquéfaction de l'oxygène en utilisant un mode de refroidissement tout différent : profitant du froid produit par l'évaporation du gaz sulfureux liquéfié, Pictet liquéfie et solidifie du gaz carbonique ; l'évaporation de ce dernier, effectuée sous le vide d'une machine pneumatique, fournit une température de — 130°, plus basse que la température de l'oxygène, qui, dès lors, peut être liquéfié. C'est le procédé de refroidissement dit *de la cascade* ou *des chutes successives de température.*

Fig. 3. — Détail du récepteur.

Les gaz permanents avaient donc été tous entrevus à l'état liquide par Cailletet et Pictet, à l'exception, toutefois, de l'hydrogène ; Wroblewski et Olzewski obtinrent ces mêmes gaz à l'état de liquide stable, dont ils fixèrent la température d'ébullition sous la pression atmosphérique (air — 192° 2 ; azote — 193° ; oxyde de carbone — 186° ; gaz des marais — 164°) ; mais eux aussi furent impuissants à liquéfier l'hydrogène. C'est le physicien anglais James Dewar qui obtint le premier, en 1898, la liquéfaction de ce gaz : il réalisa l'appareil représenté *fig. 4,* qui lui permit de liquéfier et solidifier des quantités notables d'air atmosphérique ; la légende indique assez comment on utilise comme réfrigérants dans cet appareil, d'une part la détente de gaz carbonique comprimé, d'autre part la détente du gaz à liquéfier. (Linde, de Munich, a construit sur un principe analogue un appareil où le seul refroidissement du gaz qui *se détend* suffit à produire la liquéfaction, et qui peut fournir jusqu'à 60 kilogr. d'air liquide à l'heure.) Pour ce qui concerne l'hydrogène, J. Dewar, opérant avec ce gaz refroidi à — 205° et comprimé sous une pression de 180 atmosphères, obtint de l'hydrogène liquide parfaitement stable, dont il fixa à — 238° la température d'ébullition sous la pression atmosphérique.

Schéma de l'appareil de Dewar : A, entrée de l'air ou de l'oxygène ; B, entrée de l'acide carbonique ; C, soupape pour la détente de l'acide carbonique ; D, serpentin pour la récupération du froid ; E, soupape pour la détente de l'oxygène ; F, tube renfermant le gaz liquéfié ; G, sortie du gaz carbonique et de l'oxygène ; O, tubes pour le passage de l'air ; ●, tubes pour le passage du gaz carbonique.

LIQUÉFIABLE (*ké*) adj. Qui peut être liquéfié : *Tous les gaz sont* LIQUÉFIABLES.

LIQUÉFIANT (*ké-fi-an*), **ANTE** adj. Qui est propre à produire la liquéfaction.

LIQUÉFIER (*ké* — du lat. *liquefacere ;* de *liquere,* être liquide, et de *facere,* faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj : *Nous liquéfiions. Que vous liquéfiiez*) v. a. Rendre liquide.
Se liquéfier, v. pr. Devenir liquide.

LIQUESCENCE (*kèss-sanss* — du lat. *liquescere,* se fondre) n. f. Etat de ce qui se fond ou paraît se fondre : *Gênes se noie dans la* LIQUESCENCE *de l'air des sons.* (P. Adam.)

LIQUET (*kè*) n. f. Très petite espèce de poire, dite aussi POIRE DE LA VALLÉE.

LIQUETTE (*kèt'*) n. f. Arg. Chemise.

LIQUEUR (*keur'* — du lat. *liquor,* même sens) n. f. Substance liquide.
— Boisson obtenue par la distillation ; boisson dont l'eau-de-vie ou l'alcool fait la base : LIQUEUR *spiritueuse.* LIQUEUR *forte.* LIQUEUR *douce.*
— Douceur du vin : *Vin qui a trop de* LIQUEUR. ‖ *Vins de liqueur,* Vins doux et capiteux, qu'on boit à l'entremets et au dessert. ‖ *Liqueurs fraîches,* Boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, etc.
— Poétiq. *La liqueur bachique,* Le vin.
— Chim. *Liqueur de Cadet,* Liquide que l'on obtient en distillant un mélange en parties égales d'acide arsénieux et d'acétate de potasse anhydre. ‖ *Liqueur d'épreuve,* Liquide qui sert à mesurer la force décolorante d'une substance chlorée, pour en conclure la quantité de chlore qu'elle contient. ‖ *Liqueur fumante de Boyle,* Sulfhydrate d'ammoniaque liquide. ‖ *Liqueur fumante de Libavius,* Chlorure d'étain liquide. ‖ *Liqueur de Monro,* Dissolution de 4 gr. d'acide azotique fumant dans 800 gr. d'alcool à 22°, qu'on a employée pour la conservation des pièces anatomiques. ‖ *Liqueur des savonniers,* Solution de soude caustique employée dans la fabrication du savon. ‖ *Liqueurs titrées* ou *normales,* Nom donné à des solutions liquides contenant en solution des sels, acides ou oxydes, ou toute autre substance de nature soit minérale, soit organique, en proportion déterminée.
— Techn. Eau de son, mélangée d'urine, avec laquelle les teinturiers préparent les étoffes destinées à la teinture.
— Thérap. et pharm. Nom donné à diverses préparations liquides, ordinairement des dissolutions salines : *Liqueur de Fowler,* Solution contenant 1 p. 100 de son poids d'acide arsénieux à l'état d'arsénite de potasse. ‖ *Liqueur de Boudin,* Solution d'acide arsénieux au millième. ‖ *Liqueur de Pearson,* Solution d'arséniate de soude à 1/600e. ‖ *Liqueur de Van Swieten,* Sublimé corrosif, 1 ; alcool à 90°, 100 ; eau distillée, 900. ‖ *Liqueur d'Hoffmann,* Poids égaux d'alcool à 90°, et d'éther sulfurique. ‖ *Liqueur de Villatte,* Mélange de sous-acétate de plomb (128 gr.), de sulfate de zinc (64 gr.), de sulfate de cuivre (64 gr.) et de vinaigre ou d'eau acidulée à l'acide acétique, employé comme caustique et escarotique en médecine vétérinaire. ‖ *Liqueur des cailloux,* Ancien nom du silicate de potasse liquide, obtenu

par l'action de la potasse bouillante sur le quartz. ‖ *Liqueur des Hollandais,* Chlorure d'éthylène, obtenu par la réaction du chlore gazeux sur l'éthylène. ‖ *Liqueur de Fehling,* Mélange de sulfate de cuivre, de sel de seignette et de lessive de soude, dissous dans l'eau en certaines proportions, et servant à la recherche et au dosage des sucres.

— Encycl. Écon. dom. Sous le nom générique de *liqueurs,* on comprend des boissons alcooliques sucrées, destinées à être absorbées à petites doses. Les liqueurs de table sont parfois appelées baumes, élixirs, ratafias, etc.; en général, ces derniers sont préparés avec des fruits pulpeux. Les liqueurs de table se préparent, parfois par simple solution d'une essence dans l'alcool, avec addition ultérieure d'un sirop bien cuit; on opère ainsi pour la menthe et l'anisette. On opère également par macération des plantes aromatiques dans l'alcool, puis filtration de celui-ci et adjonction du sirop; ce procédé s'emploie pour la chartreuse, la liqueur ou ratafia d'absinthe, le parfait amour, et, en général, toutes les fois que l'on aura à traiter des plantes ne renfermant pas de principes résineux ou amers. Un troisième mode de préparation, le seul auquel l'industrie ait généralement recours, est la distillation. Il consiste à faire macérer dans l'alcool les plantes, puis à distiller au bout de quelques jours, en opérant autant que possible au bain-marie et recueillant les trois quarts ou les quatre cinquièmes du produit total. On ajoute ensuite le sirop à l'alcoolat ainsi obtenu. On doit préparer ainsi, en particulier, les curaçaos, car les écorces d'oranges renferment une matière amère (*hespéridine*), qui rendrait peu acceptables les ratafias préparés par macération.

Le commerce livre aujourd'hui des *extraits concentrés,* ou mélanges d'essences pour liqueurs, qui donnent par simple dissolution des liqueurs agréables.

— *Falsification des liqueurs.* La fraude des liqueurs, au point de vue de l'hygiène, porte sur l'emploi des alcools d'industrie de qualité inférieure, insuffisamment rectifiés et de goût défectueux, mais que masque le parfum de la liqueur; la substitution de la glucose au sucre de canne, et l'emploi de colorants toxiques (sels de plomb, de cuivre, d'arsenic, de mercure, de baryte, gomme gutte, aconit, fuchsine, éosine, etc.).

LIQUIDABLE (*ki*) adj. Qui peut ou doit être liquidé.

LIQUIDAMBAR (*ki-dan* — mot espagn.; de *liquide,* et *ambre*) n. m. Bot. Genre de saxifragacées.

— Encycl. Les *liquidambars* sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs unisexuées et monoïques, groupées en épis ou en capitules; leurs fruits sont des capsules enchâssées dans le capitule devenu ligneux; les graines sont ailées. On fait de ce genre unique une tribu, celle des *balsamifluées* ou *liquidambarées,* parfois élevée au rang de famille. On en connaît quatre espèces, renfermant des sucs balsamiques. Le *liquidambar oriental,* de l'Asie Mineure, fournit le *baume styrax liquide.* Le *liquidambar styraciflua,* de l'Amérique du Nord, produit le *baume copalme* ou *ambre liquide,* qui a les propriétés générales des résines aromatiques (excitant, béchique, etc.).

Liquidambar : *a,* jeune rameau en fleur.

LIQUIDAMBARÉES (*ki-dan*) n. f. pl. Bot. Tribu des saxifragacées, ayant pour type le genre *liquidambar.* — *Une* LIQUIDAMBARÉE.

LIQUIDATEUR (*ki*) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation : *Le* LIQUIDATEUR *d'une société.*

Adjectiv. : *Commissaire* LIQUIDATEUR. (On a quelquef. employé le fém. *liquidatrice.*)

— *Liquidateur judiciaire,* Agent d'administration spécial, qui intervient dans la liquidation judiciaire. V. pl. loin.

LIQUIDATIF, IVE (*ki*) adj. Dr. Qui opère la liquidation : *Un acte* LIQUIDATIF.

LIQUIDATION (*ki, si-on*) n. f. Action de liquider.

— Par ext. Vente à bas prix de marchandises, en vue d'un écoulement rapide.

— Fig. Ensemble de mesures, généralement énergiques, que l'on prend pour sortir d'une situation embarrassée : *Toute révolution est une* LIQUIDATION.

— Bours. *Liquidation de quinzaine, de fin de mois,* Règlement des négociations par livraison des titres achetés ou payement des différences.

— Dr. comm. et fin. Action par laquelle on règle, on fixe ce qui était indéterminé, en toute espèce de comptes : LIQUIDATION *de dépens, d'intérêts.* ‖ *Liquidation de succession,* Opération qui a pour objet de déterminer l'actif et le passif d'une succession, et de fixer les droits des parties intéressées. (V. SUCCESSION, PARTAGE.) ‖ *Liquidation de la communauté,* Détermination des droits de l'époux survivant et des héritiers de l'époux défunt sur l'actif de la communauté. ‖ *Liquidation des reprises,* Procédure qui intervient lorsqu'une femme est séparée, divorcée ou veuve, dans le cas de renonciation par elle à la communauté. ‖ *Liquidation de société,* Opération à laquelle il est procédé dans le cas où une société se dissout, et qui comprend le règlement respectif des associés envers la masse sociale et le partage de la société. ‖ *Liquidation des droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque,* Opération par laquelle s'établit le montant des droits dus au Trésor, à l'occasion de certains actes. ‖ *Liquidation d'une dette,* Opération qui a pour objet de constater qu'une dette est certaine et de déterminer sa consistance.

— Jeux. Échange de plusieurs pièces ou pions.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

— Encycl. Bours. La *liquidation* est la compensation à l'échéance stipulée des opérations à terme. Ceux qui ont opéré *ferme* livrent les titres ou les lèvent, ou reçoivent ou payent les différences. Ceux qui ont opéré *à prime* abandonnent leur prime ou déclarent lever les titres. La liquidation se fait, selon les valeurs, une ou deux fois par mois. La liquidation de fin de mois dure cinq jours; celle de quinzaine, quatre. On appelle *liquidation centrale* celle qui s'opère entre les agents de change.

— Dr. *Liquidation judiciaire.* La liquidation judiciaire est une réglementation de faveur instituée, à côté de l'état de faillite, par la loi du 4 mars 1889, dans l'intérêt du commerçant de bonne foi qui cesse ses payements. Elle se distingue de la faillite, mais un grand nombre de dispositions sont communes aux deux situations : celles, notamment, qui concernent le personnel de l'administration, la procédure préparatoire de la solution, les divers droits pouvant être revendiqués, les crimes et délits possibles, la réhabilitation, les droits fiscaux applicables.

La liquidation judiciaire est subordonnée à deux conditions. Il faut : 1° qu'elle soit réclamée par l'intéressé ou son mandataire dans les quinze jours de la cessation des payements; 2° qu'aucune fraude ne soit imputable au débiteur. Elle est ordonnée par jugement du tribunal de commerce du domicile du débiteur. Celui-ci doit être entendu en personne, à moins d'excuse reconnue valable. Le jugement nomme un juge-commissaire et un ou plusieurs liquidateurs provisoires. A la différence de ce qui a lieu dans l'état de faillite, n'interviennent ni l'arrestation du liquidé, ni l'apposition des scellés; en outre, dans la marche des opérations, des délais plus courts sont établis.

Le jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire entraîne divers effets : 1° le liquidé reste à la tête de ses affaires, mais il agit avec l'assistance des liquidateurs et sous la surveillance du juge-commissaire; 2° les créanciers ne peuvent plus exercer de poursuites individuelles contre le liquidé; 3° le liquidé perd ses droits d'éligibilité, mais il reste électeur.

La liquidation judiciaire n'a qu'une solution possible : le concordat (simple ou par abandon d'actif). La solution rigoureuse de l'*union* reste spéciale à la faillite.

La liquidation judiciaire peut être convertie en faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'il est reconnu que la requête à fin de liquidation judiciaire n'a pas été présentée dans les quinze jours de la cessation des payements, ou lorsque le liquidé n'obtient pas de concordat. Cette transformation est obligatoire dans quatre circonstances, qui, toutes, impliquent la faute lourde ou la mauvaise foi du liquidé, par exemple, si le liquidé a été condamné pour banqueroute (simple ou frauduleuse).

Les agents d'administration spéciaux à la liquidation judiciaire sont les liquidateurs judiciaires. Le liquidateur est une sorte de curateur donné au liquidé; mais, à part sa mission essentielle d'assistance du liquidé, il remplit aussi, dans l'intérêt des créanciers, une mission de surveillance. A la différence du syndic d'une faillite, il ne représente ni la masse ni le débiteur.

Les pouvoirs des liquidateurs varient suivant les diverses périodes des opérations de la liquidation judiciaire : aux liquidateurs provisoires succèdent les liquidateurs définitifs, puis, s'il y a lieu, entrent en jeu les liquidateurs chargés de la réalisation de l'actif. La plupart des dispositions du Code de commerce relatives aux syndics de faillite sont applicables aux liquidateurs.

— Bibliogr. : Louis André, *Manuel pratique de la liquidation judiciaire et de la faillite* (Paris, 1889).

— Milit. On appelle *revues de liquidation* les états spéciaux établis trimestriellement, au moyen de feuilles de journées, par les fonctionnaires de l'intendance chargés de la surveillance administrative d'un corps de troupes, pour régulariser les perceptions, tant en deniers qu'en nature, de ce corps. Des revues analogues sont établies pour les officiers sans troupe et les employés militaires.

LIQUIDE (*kid'* — lat. *liquidus;* de *liquere,* être clair) adj. Se dit des corps dont les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients : *Le mercure est le seul métal* LIQUIDE *à la température ordinaire.*

— Fig. Qui est net, débarrassé de toute hypothèque, de toute créance : *Argent* LIQUIDE. *Dette* LIQUIDE *et certaine.*

— Poétiq. *Le liquide empire, La plaine liquide,* La mer. ‖ *Le liquide élément,* L'eau.

— Linguist. *Consonnes liquides* ou substantiv. *Liquides,* Consonnes susceptibles de se combiner avec d'autres consonnes.

— n. m. Substance liquide : *L'eau zinguée neutralise les* LIQUIDES *mercurialisés.* (Raspail.)

— Boisson : *Le commerce des* LIQUIDES.

— Aliment liquide : *Ne vivre que de* LIQUIDES.

— Méd. *Liquides organiques,* Nom que l'on donne quelquefois aux parties liquides qui circulent dans l'économie et que l'on désigne plus communément par le nom de HUMEURS.

— Syn. **Liquide, fluide.**

— Encycl. Linguist. Les *consonnes liquides* sont les consonnes *l, r, m, n* et leurs variétés. Ce nom leur a sans doute été donné par les grammairiens anciens parce qu'elles sont faciles à articuler : elles *coulent* aisément. Les phonéticiens modernes divisent les liquides en deux groupes : les *vibrantes, l* et *r,* et les *nasales, m* et *n.* Toutes sont susceptibles de se vocaliser; ainsi, dans les mots allemands *mittel* « moyen », *jeder, jedem, jeden* « chaque », la seconde syllabe est formée par une liquide voyelle. D'autre part, dans la métrique du grec homérique, les liquides sont souvent redoublées à l'attaque des mots et forment des syllabes longues avec la voyelle brève qui précède; dans la métrique attique, *r* et *n* après explosive ne font pas *position :* c'est la *correptio attica.*

— Physiq. Les corps *liquides* sont caractérisés par la grande mobilité et la faible cohésion de leurs molécules. A l'inverse des solides, ils n'offrent aucune résistance aux changements de forme et épousent la forme des récipients qui les contiennent. — Cependant, la cohésion des molécules n'est pas nulle comme pour les gaz; un liquide abandonné à lui-même (goutte de pluie, liquide tombant goutte à goutte d'un tube, mercure répandu sur une surface, etc.) prend la forme sphérique. Tous les liquides sont susceptibles d'être vaporisés ou solidifiés. Ils sont tous plus ou moins visqueux (v. VISCOSITÉ), peu compressibles (v. COMPRESSIBILITÉ) et parfaitement élastiques. On admet, dans la pratique, que leur compressibilité est nulle.

LIQUIDEMENT (*ki*) adv. D'une manière claire, liquide : *Exposer* LIQUIDEMENT *la question.* (Vieux.)

LIQUIDER (*ki* — rad. *liquide*) v. a. Régler, déterminer en calculant l'actif et le passif : LIQUIDER *les dépens, les intérêts, ses dettes.* ‖ Réaliser en percevant les créances et payant les dettes : LIQUIDER *sa fortune.*

— Absol. Faire une liquidation commerciale : LIQUIDER *n'est pas faire faillite.* (Balz.) ‖ Écouler des marchandises à bas prix : *On* LIQUIDE!... *On* LIQUIDE!...

Liquidé, ée part. pass. du v. Liquider.

— Qui a réglé ses affaires, perçu ses créances et payé ses dettes : *Débiteur* LIQUIDÉ. *Négociant* LIQUIDÉ.

Se liquider, v. pr. Être liquidé.

— Éteindre ses dettes : SE LIQUIDER *avec quelqu'un.*

LIQUIDITÉ (*ki*) n. f. Qualité de ce qui est liquide : LIQUIDITÉ *de l'eau, du sang.*

— Fig. État d'un bien liquide, exempt de tout ce qui en diminuerait la valeur ou la rendrait incertaine.

LIQUIRITIA (*ku-i-ri-si*) n. m. Nom officinal des réglisses.

LIQUOREUX (*ko-reû*), **EUSE** [du lat. *liquor,* liqueur] adj. Qui ressemble à de la liqueur : *Vin* LIQUOREUX.

— Qui résulte de l'abus des liqueurs : *Vapeurs* LIQUOREUSES.

LIQUORISTE (*ko-risst'* — du lat. *liquor,* liqueur) n. Personne qui vend ou fabrique des liqueurs.

— Adjectiv. : *Marchande* LIQUORISTE.

LIRAC, comm. du Gard, arrond. et à 26 kilom. d'Uzès, sur un affluent du Rhône; 365 hab. Gisements de phosphate de chaux; soie. Vignoble compris dans les côtes du Rhône et qui fournit un vin rouge très sec.

LIRE (du lat. *legere,* lire : *Je lis. Je lisais. Je lus. Je lirai. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu, lue*) v. a. Connaître et savoir assembler les lettres de : LIRE *du grec, du russe.*

— Absol. : *Savoir* LIRE. *Apprendre à* LIRE. ‖ Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère : LIRE *le grec, le russe.*

— *Lire une carte,* Y distinguer les indications topographiques. ‖ *Lire dans l'écriture,* Déduire le caractère, les aptitudes, etc., des formes de l'écriture.

— Fig. Pénétrer, interpréter, découvrir, deviner : *Faire* LIRE *dans un seul mot tout un sentiment.* (La Bruy.)

— Énoncer à haute voix ou parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé : LIRE *un rapport, son journal.*

— Prendre connaissance de ce qu'un livre contient : LIRE *un livre.* ‖ Lire les ouvrages de : LIRE *Balzac.*

— Expliquer à des auditeurs, dans une leçon publique : *Le professeur* LIRA *cette année les poètes allemands.* ‖ Traduire comme leçon : *Quel auteur vous* LIT-*on, dans votre classe?* (Ces deux sens ont vieilli.)

— Adopter une certaine leçon, une certaine version pour : *Passage latin qu'on* LIT *de trois manières.*

— Loc. div. : *Ne savoir pas lire.* Au fig. Être excessivement ignorant. ‖ Arg. *Savoir lire,* Être adroit à voler. ‖ *Lire des yeux,* Lire sans prononcer les mots. ‖ *Lire du doigt,* Lire très rapidement et superficiellement. ‖ Fam. *Lire aux astres,* Bayer aux corneilles. ‖ *Ouvrage qu'on ne peut lire,* Ouvrage ennuyeux, mal écrit ou licencieux. ‖ *Se laisser lire.* Se dit d'un ouvrage qu'on lit sans fatigue, sans ennui. ‖ *Lisez,* Mot qui, dans les *errata,* indique la correction à faire : *Vénus,* LISEZ : *venus.*

— Musiq. Parcourir des yeux en énonçant intérieurement les valeurs des notes et des signes.

— Sc. occ. *Lire dans les astres,* Interpréter les influences d'un horoscope. ‖ *Lire dans la main,* Interpréter le sens des lignes et des signes de la main.

— Techn. *Lire un dessin,* Percer dans un ordre convenable la quantité de cartons nécessaires pour produire en tissu les dispositions de ce dessin.

— Télégr. électr. *Lire au son,* Habitude que tout bon agent télégraphiste doit avoir pour comprendre une dépêche au bruit que produit la palette dans l'appareil Morse. ‖ *Lire au passage pour contrôle,* Action de contrôler, au moyen de deux appareils Morse installés en translation, et de lire les dépêches télégraphiques à leur passage dans un bureau.

— Typogr. *Lire des épreuves,* Les corriger. ‖ *Lire sur le plomb,* Lire sur le caractère mobile.

— Allus. littér. : Prends et lis. V. TOLLE ET LEGE.

Se lire, v. pr. Être ou pouvoir être lu.

— Lire l'un à l'autre. ‖ Être deviné : *Secret, Embarras qui* SE LIT *sur le visage.*

Lu, ue, part. pass. Dont on fait la lecture : *Livre* LU *rapidement.* ‖ Dont on lit les ouvrages : *Voltaire voulut être représenté beaucoup plus qu'être* LU. (De Bonald.)

LIRE (ital. *lira,* lire) n. f. Ancienne monnaie d'Italie, dont la valeur variait selon les localités. ‖ Monnaie actuelle d'Italie, équivalant au franc.

LIRÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 41 kilom. de Cholet, près de la Loire; 2.143 hab. Importants vignobles, produisant un vin appelé « muscadet ». Grande production de fromage. Minoteries, fours à chaux. Vieux château de la famille Du Bellay. Patrie de Joachim Du Bellay.

LIRELLE (*rèl'*) n. f. Fructification des lichens, allongée et étroite, presque linéaire, et non en disque ou en coupe, comme dans le cas général.

LIRELLEUX (*rèl'-leû*), **EUSE** [rad. *lirelle*] adj. Bot. Qui a de petits sillons linéaires.

LIRELLIFORME (*rèl'-li* — de *lirelle,* et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une lirelle.

LIREUX (Auguste), journaliste français, né à Rouen en 1810, mort à Bougival en 1870. Il fonda à Rouen une feuille satirique : *l'Indiscret,* puis se rendit à Paris (1842), fut un des fondateurs du journal « la Patrie », dirigea le théâtre de l'Odéon (1842-1845), devint ensuite critique dramatique dans divers journaux, collabora au « Charivari », à la « Revue comique », où il cribla de traits mordants Louis Bonaparte (1848), et à l'« Assemblée nationale comique ». Arrêté lors du coup d'État de 1851, et déporté, il fut bientôt gracié. Il s'occupa alors avec bonheur d'affaires financières.

LIRIA (autref. *Edeta, Laurona*), ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), non loin du Guadalaviar; 10.000 h. Fabrication de savon, cuirs, poteries, toiles, huile et eaux-de-vie. Carrières de marbre. Vestiges d'antiquités romaines.

LIRINUM (*nom'* — du gr. *leirion,* lis) n. m. Antiq. rom. Parfum de lis, dont se servaient les anciens. ‖ On dit aussi LIRINON ou LILINUM.

LIRIODENDRINE (*din* — du gr. *leirion,* lis, et *dendron,* arbre) n. f. Substance amère et balsamique, extraite de l'écorce du tulipier. (Elle fond à 82°, est très soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante.)

LIRIODENDRON (*din*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre tulipier.

LIRIOÏDÉ, ÉE (du gr. *leirion*, lis, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à un lis.
— n. f. pl. Onzième classe de la méthode de Brongniart. — *Une* LIRIOÏDÉE.

LIRIOPE n. f. Genre de méduses, type de la tribu des *liriopinés*, comprenant des formes qui habitent les mers françaises. (Les liriopes sont des méduses à disque largement rebordé, à long pédoncule buccal. L'espèce type est la *liriope appendiculata*, de l'océan Atlantique.)

LIRIOPINÉS n. m. pl. Tribu de méduses hydroïdes trachyméduses, famille des géryonidés, renfermant les *liriopes* et les *glossocodons*. — *Un* LIRIOPINÉ.

LIRIS, Géogr. Ancien nom du GARIGLIANO.

LIROCONITE n. f. Arséniate hydraté naturel et aluminifère de cuivre.
— ENCYCL. La *liroconite* $H^{24}Cu^{9}Al^{2}As^{5}O^{34}$ se présente en petits cristaux bleus ou verts. Son poids spécifique varie de 2,8 à 2,9; sa dureté de 2 à 2,5. On la trouve dans les mines de cuivre de Hongrie, de Cornouailles, etc.

LIRON n. m. Zool. Nom vulgaire du lérot.

LIRON (dom Jean), érudit français, né à Chartres en 1665, mort au Mans en 1749. Admis à vingt et un ans dans l'ordre des bénédictins, il devint bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent, au Mans. Nous citerons de lui : *les Aménités de la critique* ou *Dissertations et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité ecclésiastique et profane* (1717); *Singularités historiques et littéraires* (1734-1740), qu'on peut consulter avec fruit encore aujourd'hui.

LIRUTI (Jean-Joseph), antiquaire italien, né à Villafreda (Frioul) vers 1710, mort en 1780. Il forma une des plus riches collections de médailles et de curiosités de l'Europe, et publia, entre autres ouvrages : *Della moneta propria et forestiere ch'ebbe corso nel ducato di Friuli* (1749); *Notizie delle vite ed opere scritte da litterati del Friuli* (1760-1780), livre plein de recherches et fort curieux.

LIS (*liss*, excepté, dit l'Académie, en T. d'armoiries, où l'on prononce *li* — du lat. *lilium*) n. m. Genre de liliacées. (Se dit particulièrem. du lis blanc.) V. aussi LYS.
— Nom donné improprement à diverses plantes comme les suivantes : *Lis asphodèle*, Nom vulgaire des hémérocalles et de la crinole d'Amérique. ‖ *Lis de Mathiole*, Pancrais maritime. ‖ *Lis de Perse*, Fritillaire de Perse. ‖ *Lis de Saint-Bruno*, Phalangère faux lis. ‖ *Lis de Saint-Jacques*, Amaryllis superbe. ‖ *Lis de Saint-Jean*, Glaïeul commun. ‖ *Lis des Incas*, Alstrœmère lichtu. ‖ *Lis des marais*, Nom vulgaire de quelques espèces d'iris. ‖ *Lis des teinturiers*, Gaude et lysimaque commune. ‖ *Lis de Surate*, Ketmie de Surate. ‖ *Lis des vallées* ou *Lis de mai*, Muguet commun. ‖ *Lis d'eau*, *Lis des étangs*, Nom vulgaire du nénufar à fleurs blanches. ‖ *Lis du Japon*, Amaryllis de Guernesey et Uvaire du Japon. ‖ *Lis du Mexique*, Amaryllis belladone. ‖ *Lis épineux*, Catesbée épineuse. ‖ *Lis jacinthe*, Scille jacinthe. ‖ *Lis narcisse*, Amaryllis atamasco et Pancrais maritime. ‖ *Lis orangé*, *Lis vermeil* ou *lis jaune*, Hémérocalle fauve. ‖ *Lis turc*, Ixie de la Chine. ‖ *Lis vert*, Colchique d'automne.
— Fleur du lis blanc : *Le* LIS *est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté.*
— Extrême blancheur : *Les* LIS *du teint.*
— *Les Lis*, *Le royaume des Lis*, L'ancien royaume de France, parce que les lis figuraient dans ses armoiries.
— Loc. div. : *De lis*, Parfaitement blanc : *Un teint* DE LIS, DE LIS *et de rose*. (Se dit de même du sein, du cou, etc.) ‖ *Siéger*, *Etre assis sur les fleurs de lis*, Exercer une charge de magistrature, par allusion aux fleurs de lis dont étaient couverts les sièges des magistrats. ‖ *Fleur de lis*, Marque que le bourreau imprimait avec un fer rouge sur l'épaule de certains condamnés, et qui figurait plusieurs fleurs de lis : *Etre marqué de la* FLEUR DE LIS.
— Blas. Nom de l'emblème royal. ‖ *Lis de jardin*, Lis naturel figurant comme meuble de l'écu. V. la partie encycl.
— Mar. Bord de la laize d'une toile à voiles, appelé aussi LIZERET ou LISIÈRE.
— Numism. *Lis d'or*, Monnaie émise sous Louis XIV, ayant une valeur nominale de 8 livres, et qui circula de 1655 à 1679. ‖ *Lis d'argent*, Monnaie émise en 1655 sous Louis XIV, dont la valeur nominale était de 20 sous, et qui fut décriée en 1656.

D'azur à un lis de jardin d'argent, tigé et feuillé de sinople.

— Pêch. Sorte de filet appelé également DREIGE et qui contient de 60 à 70 rangs de mailles.
— Techn. Chacune des grosses dents de l'extrémité du peigne de tisserand.
— PROV. : **Les lis ne filent point**, Paroles adressées par Jésus à ses disciples; il voulait leur inspirer une absolue confiance en la Providence, par l'exemple du lis, qui « ne travaille ni ne file, et cependant est mieux vêtu que Salomon dans toute sa gloire ». Ces mots de l'Evangile ont été employés dans la France monarchique, par allusion à la coutume qui excluait les femmes du trône.
— ENCYCL. Bot. Les *lis* (lilium) sont des plantes à bulbe écailleux, à tige dressée, rarement rameuse, à feuilles généralement étroites, sessiles, éparses ou verticillées, à fleurs grandes, solitaires ou groupées en grappes lâches, et possédant un périanthe infundibuliforme, campanulé. On en connaît une cinquantaine d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère nord. Les espèces appartenant à la flore de France sont : le *lis martagon*, à fleurs d'un violet carné, ponctuées intérieurement de pourpre, et réunies en grappes; il habite les prés montueux; le *lis des Pyrénées*, à fleurs jaunes, ponctuées de pourpre foncé ; le *lis turban* (lilium pomponium), de Provence, à couleur écarlate, le *lis orangé* (lilium croceum), du Jura et des Alpes, à pétales orangés, ponctués de brun. Un grand nombre d'espèces sont cultivées comme ornementales. Telles sont : le *lis blanc* (lilium candidum); [on transplante ses bulbes au mois d'août, en toute terre pas trop humide peut lui convenir]; le *lis à longues fleurs*, du Japon, à fleurs blanches, solitaires ou géminées au sommet des tiges ; le *lis orangé*, déjà nommé ; le *lis doré*, du Japon, à pétales blancs, mouchetés de brun et portant une large bande jaune médiane ; le *lis tigré* (lilium tigrinum), de Chine, à pétales rouge écarlate ou orangé, ponctués de pourpre brun.

Lis : *a*, bulbe.

— Blas. Certains auteurs différencient très nettement le *lis naturel* ou *lis de jardin* de la *fleur de lis*, emblème de la royauté en France depuis Louis VII. La fleur de lis (qu'ils écrivent *fleurdelys*) n'est pas une fleur disent-ils, mais une figure artificielle, et ils lui attribuent diverses origines, la lance, par exemple. (V. FLEUR.) Selon eux, il faut voir dans les diverses formes qu'elles a revêtues, l'indice que cette confusion, produite par ce mot de « fleur », trompait déjà les héraldistes et blasonneurs du moyen âge, comme elle trompa ceux des siècles suivants. Quoi qu'il en soit, l'usage, peut-être regrettable, a prévalu d'écrire *fleur de lis* et non *fleurdelys*, pour désigner ce meuble héraldique et d'attribuer au lis représenté au naturel le nom de *lis de jardin*.

LIS (ORDRE DU), ou de *Notre-Dame-du-Lis*, institué en 1048 par Garcias VI, roi de Navarre, et placé sous le patronage de sainte Marie. Il se composait de vingt-huit chevaliers. Il avait pour insignes un lis en broderie d'argent et une double chaîne à laquelle était attaché un médaillon ovale, représentant un lis d'or émaillé de blanc sortant d'une terrasse de sinople.

LIS (ORDRE DES **Chevaliers du**), institué par Paul III à Viterbe, en 1546, pour la défense du patrimoine de Saint-Pierre. Il comprit d'abord 50 chevaliers, puis 350, qui avaient comme insigne un collier d'or, avec une médaille d'or portant à la face l'image de la Vierge du Chêne et au revers un lis. Confirmé par Paul IV en 1556, l'ordre a disparu depuis.

LIS (DÉCORATION DU), créée en 1814 par le comte d'Artois, colonel général des gardes nationales. Elle consistait en une fleur de lis en argent, suspendue à un ruban blanc pour la garde nationale de Paris, à un ruban blanc liséré bleu d'azur pour les gardes nationales du Nord et du Pas-de-Calais, à un ruban blanc liséré aurore pour la garde nationale de Seine-et-Oise. Elle disparut en 1830.

Décoration du Lis.

LISAGE (*zaj'* — rad. *lire*) n. m. Techn. Analyse d'un dessin pour tissu mis en carte, pour procéder au perçage des cartons. ‖ Métier servant à faire cette analyse et à percer les trous des cartons. (Il y en a de trois types : le *lisage à chariot*, le *lisage à tambour* et le *lisage accéléré*, le plus usité.) ‖ Perçage des cartons.

LISAGE (*zaj'* — rad. *liser*) n. m. Teintur. Dans les teintures de soie, Nom donné à l'opération à l'aide de laquelle on fait aller et venir rapidement dans le bain de teinture les matteaux de soie supportés par les bâtons de lise qui sont posés par leurs extrémités sur les bords du bac.
— Manuf. Action de liser les draps qui sortent du foulon.

LISAGE (*zaj'* — rad. *lise*) n. m. Trav. publ. Opération au moyen de laquelle on comprime les sables entrant dans la constitution d'une digue, de manière à leur donner une grande résistance à l'action des eaux.

LISAILLEUR (*za-ill-eur'* [*ll* mll.]), **EUSE** [rad. *lire*] n. Personne qui lit beaucoup, mais sans discernement et sans profit.

LISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui lit : *Un public* LISANT.

LISARD (*zar'*) n. m. Sorte de toile des Indes.

LISBON, ville des Etats-Unis (Maine [comté d'Androscoggin]), sur l'Androscoggin ; 3.080 hab. Filatures.

LISBONNE, en portugais **Lisboa**, capitale du Portugal et ch.-l. de la province d'Estremadure, sur la rive droite du Tage, large en cet endroit de 2 à 6 kil., et à 28 kil. de son embouchure ; 301.206 hab. (*Lisbonnins, ines*). Résidence du roi, du gouvernement, des Cortès, du patriarche-archevêque de Lisbonne. Académie des sciences et des beaux-arts, riche bibliothèque, jardin botanique; Lisbonne est reliée à l'Espagne par plusieurs voies ferrées et aux principaux ports du monde par des lignes de paquebots.

Armes de Lisbonne.

Lisbonne s'étage, sur la rive nord du Tage, sur deux groupes de collines supportant l'un la vieille ville avec la citadelle et la cathédrale, l'autre la nouvelle ville avec le palais royal. La vallée qui les sépare est occupée par les rues les plus animées qui, partant de la place de Don-Pedro, aboutissent, au bord du fleuve, à la magnifique place *do Commercio*, bordée de trois côtés d'édifices publics et ornée de la statue de don José I^er^. Au nord s'étend la belle *Avenida da Liberdade*, de création récente. Les maisons sont bien bâties, mais simples, les rues propres, et le climat sain. Les monuments remarquables sont rares, en raison des tremblements de terre qui ont plusieurs fois ravagé Lisbonne. On peut citer la cathédrale ou *Sé*; l'église *da Estrella*, du XVIII^e siècle; les palais royaux d'Ajuda, de Belem et *das Necesidades*; surtout, au bord du Tage, la tour isolée de Belem, du XVI^e siècle, et le magnifique couvent des hiéronymites de Belem, bâti en 1499 par le roi Manoël, en souvenir du voyage de Vasco de Gama.
Lisbonne fut, sans doute, fondée par des Phéniciens, bien qu'on ait voulu retrouver le souvenir d'Ulysse dans son nom primitif d'*Olissipo*. Municipe romain sous le nom de *Felicitas Julia* et la seconde ville de la Lusitanie après Mérida, elle fut prise au VIII^e siècle par les Maures, qui lui donnèrent son nom. Reprise, puis perdue tour à tour par Ordoño III, ensuite par Sancho, rois de Léon, par don Henrique au XII^e siècle, elle ne fut définitivement reconquise qu'en 1147 par Alfonso Henriques, à la tête d'une armée de croisés français, anglais, allemands et flamands.

Plan de Lisbonne.

En 1260, les rois de Portugal y transportèrent leurs résidences. Lisbonne devint, au XV^e siècle, le siège du gouvernement, et, par suite des découvertes maritimes des Portugais et de leurs conquêtes en Orient, la ville la plus riche de l'Europe, en dépit des tremblements de terre de 1531 et 1755. La domination espagnole (1580-1640) et la perte des Indes lui portèrent un coup fatal. Le 1^er^ novembre 1755, un tremblement de terre, suivi d'un incendie et d'un raz de marée, détruisit la majeure partie de la ville et fit périr près de 40.000 personnes. Elle fut occupée par les Français en 1807, puis par les Anglais, qui en firent la base de leurs défenses de Torres-Vedras.
Lisbonne a donné le jour à Camoëns, l'auteur des *Lusiades*, au poète Manoël, à Jérôme Lobo.

Lisbonne (TRAITÉ DE), traité conclu le 13 février 1668 entre l'Espagne et le Portugal sous la médiation de l'Angleterre, et par lequel fut reconnue de fait l'indépendance de ce dernier pays vis-à-vis de l'Espagne. Une seule possession portugaise, Ceuta, fut laissée aux Espagnols.

Lisbonne (LE DÉSASTRE DE), poème philosophique de Voltaire (1756), inspiré par le fameux tremblement de terre qui avait presque englouti Lisbonne, Tétuan et Méquinez. — Voltaire vit dans ce désastre une occasion de réfuter la maxime des optimistes : « Tout est bien », que Pope venait de développer dans l'*Essai sur l'homme*. Il fait d'abord un tableau de la catastrophe, et se demande si Dieu n'aurait pu concevoir un univers exempt de tels maux et des autres calamités qui désolent le monde. Voltaire énumère toutes les hypothèses possibles et, après avoir conclu que Dieu seul pourrait expliquer son ouvrage, il se résume en disant :

> Un jour tout sera bien : voilà notre espérance,
> Aujourd'hui, tout est bien : voilà l'illusion.

LISBONNIN (*liss-bo-nin*), **INE**, personne née à Lisbonne ou qui habite cette ville. — *Les* LISBONNINS.
— Adjectiv. : *Population* LISBONNINE.
— n. m. Nom donné, en France, à une monnaie d'or du Portugal et qui valait 4.800 reis (35 fr. 20 c.).

LISBURN, ville d'Irlande (Ulster [comté d'Antrim]), sur le Lagan ; 10.000 hab. Evêché. Mousselines et toiles.

LISCH (Georg Christian Friedrich), historien allemand, né à Altstrelitz en 1801, mort à Schwerin en 1883. C'est à son instigation que fut fondée, en 1848, l'Union générale des sociétés d'histoire et d'antiquité allemandes. Citons de lui : *Histoire de l'imprimerie dans le Mecklembourg jusqu'en 1540* (1839).

LISCHAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Budweis]), sur un plateau qui sépare la Moldau de son affluent droit, la Luschnitz (bassin de l'Elbe) ; 2.543 hab.

LISCOW (Chrétien-Louis), écrivain satirique allemand, né à Wittenburg (Mecklembourg) en 1701, mort près d'Eilensburg en 1760. Il eut une carrière mouvementée, voyagea en France et en Angleterre. Ses satires sont remplies de personnalités violentes, qui en diminuent aujourd'hui l'intérêt. On ne lit plus guère que son pamphlet contre l'école de Gottsched : *De l'excellence et de l'utilité de malheureux écrivains contre Gottsched et ses partisans.*

LISDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur la Saar, affluent droit de la Moselle ; 2.344 hab.

LISE n. m. Nom donné à des bâtons qui, soutenant les matteaux de soie, permettent à l'ouvrier teinturier de remuer rapidement le textile dans le bain de teinture sans l'y laisser plongé outre mesure.

LISE (même orig. que *glaise*) n. f. Sable mouvant des bords de la mer.

LISER (du rad. de *lisière*) v. a. Tirer par les lisières un drap qu'on vient de fouler pour détruire les faux plis et examiner si le drap rentre également en laize.

LISER v. a. Procéder au lisage des matteaux de soie.

LISÉRAGE (*raj'* — rad. *liséré*) n. m. Ouvrage fait avec du fil d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont on entoure un dessin de broderie.

LISÉRER (rad. *lisière*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lisère. Qu'ils lisèrent*; sauf au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je lisérerai. Il lisérerait*) v. a. Border d'un liséré ou d'un lisérage : LISÉRER *une jupe*.
Liséré, ée part. pass. du v. Lisérer.
— Par ext. Qui a un bord coloré : *Un ruban rouge* LISÉRÉ *d'or*.
— Substantiv. n. m. Ruban étroit, dont on borde les vêtements : LISÉRÉ *d'or, de soie*. ‖ Raie étroite bordant une

étoffe, un ruban, et dont la couleur diffère de celle du fond : *Ruban blanc à* LISÉRÉ *rose*.
— Bot. Nom vulgaire du petit liseron des champs.

LISERET n. m. Bot. Syn. de LISÉRÉ.

LISEROLLE (dimin. de *liseron*) n. f. Bot. Nom vulgaire des évolvulus, genre de convolvulacées.

LISERON (dimin. de *lis*) n. m. Bot. Genre de convolvulacées.
— ENCYCL. Le genre *liseron* (convolvulus), fréquemment désigné sous le nom vulgaire de *volubilis*, comprend des herbes plus ou moins volubiles ou des arbrisseaux à feuilles entières, dentées ou lobées, à fleurs campanulées, isolées ou groupées en cymes pauciflores, auxquelles succèdent des capsules biloculaires. On en connaît plus de cent soixante espèces, des régions tempérées et subtropicales des deux mondes, dont quelques-unes, qu'on réunit quelquefois dans un genre spécial (*calystegia*), se distinguent par la nature uniloculaire ou imparfaitement divisée de l'ovaire. La flore française en comprend une dizaine d'espèces; les deux plus répandues sont le *liseron des champs, petit liseron* ou *villet à clochettes* (convolvulus arvensis), à racines traçantes, qui nuit au blé, au chanvre et au lin, et le *liseron des haies, grand liseron* ou *manchette de la Vierge* (calystegia sepium), qui vit surtout dans les bois ombragés et au bord des eaux.

Liseron : *a*, fruit.

Certains liserons ont des propriétés médicinales. Le *liseron scammoné* (convolvulus scammonia), contient dans sa racine une résine purgative dite *scammonée*; on recherche surtout la *scammonée d'Alep*, qui se présente en fragments noirâtres, couverts d'une poussière blanche.

Comme plante d'ornement, on emploie surtout les *convolvulus Persicus, dahuricus*, de l'Asie centrale, à fleurs roses; *pubescens*, de Chine, à fleurs rose clair, et surtout le *convolvulus tricolor* ou *belle-de-jour*, originaire du midi de l'Europe, herbe annuelle à tige dressée, à fleurs blanches au centre et bleues sur les bords, qu'on peut cultiver dans les parterres.

On donne encore improprement le nom de « liserons » à diverses plantes appartenant à d'autres genres. V. IPOMÉE, JALAP, PATATE, TURBITH.

LISET (*zè* — rad. *lis*) n. m. Nom vulgaire du liseron des champs et du liseron des haies.

LISETTE (*zèt'*) n. f. Econ. dom. Petit couteau d'enfant, à lame peu tranchante.

LISETTE, nom ordinaire de la soubrette de comédie, intrigante et délurée. ‖ Type de jeune femme du peuple, gaie, légère, insouciante, créé par les chansonniers et les poètes, Chaulieu, L'Attaignant, etc. Béranger en a fait le type de la grisette parisienne. ‖ *Pas de ça, Lisette!* Fam. Formule de refus, de négation.

Lisette.

LISEUR, EUSE n. Personne qui aime à lire, qui lit beaucoup : *Un* LISEUR *de romans*. ‖ Adjectiv. : *Un peuple* LISEUR.
— Orateur qui lit ses discours : *Un* LISEUR *dont la voix n'est pas éclatante est complètement inintelligible*. (Cormen.)
— Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés, lit les dessins qu'on doit imiter sur les étoffes.
— n. m. *Liseur à miroir*, Instrument qui permet, au moyen d'une glace concave et grossissante, renvoyant l'image sur un miroir plan, de lire plus facilement les caractères d'imprimerie de faible dimension.
— n. f. Sorte de petit couteau à papier muni d'un crochet, qui sert à marquer la page où l'on a suspendu la lecture d'un livre.
— Petite table à plusieurs étages, disposée de façon à recevoir des livres et à faciliter la lecture.

Liseur à miroir.

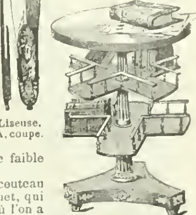
Liseuse. A, coupe.
Liseuse.

LISFRANC [*liss-fran*] **DE SAINT-MARTIN** (Jacques), chirurgien français, né à Saint-Paul-en-Jarret (Loire) en 1790, mort à Paris en 1847. Docteur en médecine à Paris en 1812, il fit la campagne de Saxe; au retour, nommé médecin à l'hôpital militaire de Metz, il faillit y mourir du typhus. Après la Restauration, il devint agrégé de la faculté de médecine de Paris, en 1823, et chirurgien de la Pitié en 1824. Ennemi acharné de Dupuytren, après avoir été son élève et son ami, il fut presque aussi célèbre que lui par sa sagacité clinique et son habileté opératoire. Il introduisit en France et perfectionna la technique de la désarticulation tarso-métatarsienne, d'abord pratiquée en Angleterre, et plus connue maintenant sous le nom de *désarticulation de Lisfranc*. Nous citerons de lui : *Sur des méthodes et procédés nouveaux pour pratiquer l'amputation dans les articulations scapulo-humérale et coxo-fémorale, et sur les amputations partielles du pied* (« Archives générales de médecine », 1823); *Traité de clinique chirurgicale de la Pitié* (1843-1846).

Lisfranc.

LISIANTHE n. m. Genre de gentianées, comprenant des herbes et des arbustes à belles fleurs. (On en cultive plusieurs espèces dans les serres. On en connaît 60 espèces, de l'Amérique tropicale.)

LISIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est lisible, aisé à lire : *La* LISIBILITÉ *des écritures est exigée par la loi pour les minutes de tous les jugements*.

LISIBLE adj. Que l'on peut lire : *Écriture* LISIBLE. ‖ Qui peut être lu sans fatigue, sans ennui; qui soutient la critique d'une lecture attentive : *Rarement un discours improvisé est un discours* LISIBLE.

LISIBLEMENT adv. D'une manière lisible.

LISIER (*zi-é* — mot de la Suisse rom.) n. m. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, que l'on recueille dans des fosses couvertes. ‖ On dit aussi *purin*, bien que ce dernier mot serve plutôt à désigner le liquide exsudant des tas de fumier.

LISIÈRE (pour *listière* — de *liste*, bande, bordure) n. f. Bord longitudinal d'une pièce d'étoffe, qui est d'un autre tissu et souvent d'une autre couleur que le reste de la pièce et que l'on emploie à faire des martinets, etc. ‖ Bandes ou cordons que l'on attache sur les robes des petits enfants, pour les soutenir quand ils commencent à marcher : *Tenir, Mener un enfant par la* LISIÈRE, *à la* LISIÈRE. *Marcher sans* LISIÈRES. — Fig. Secours étranger, dont on a besoin pour se diriger : *Laissez à la liberté le temps de grandir, et elle n'aura plus besoin de langes, ni de* LISIÈRES, *ni de bourrelet*. (E. de Gir.) — Par ext. Bord, extrémité, frontière : *La* LISIÈRE *d'un bois*.
— Arbres, plantes qui croissent sur le bord d'un terrain : *Des* LISIÈRES *de pervenches*. (B. de Saint-Pierre.)
— Littér. anc. *Rime de lisière*, Rime de la fin des vers, par opposition aux rimes du milieu des vers léonins.
— Minér. Nom des petites couches, le plus souvent formées d'argile grasse, qui séparent un gîte, un filon de la roche encaissante.
— Techn. Nom donné à une étoffe spéciale, rude au toucher et de très faible largeur, en forme de tresse. ‖ *Chaussons de lisière*, Chaussons que l'on fabrique au moyen de cette étoffe, le plus souvent dans les prisons.
— adj. *Vaches lisières*. Dans le système de Guenon, Vaches laitières marquées depuis la mamelle jusqu'à la vulve d'un écusson, dit *écusson de lisière*, en forme de bande étroite.

Lisière.

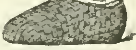
Chausson de lisière.

LISIEUX, ch.-l. d'arrond. du Calvados, à 44 kilom. de Caen, sur la Touques, au confluent de l'Orbec et du Surieux; 16.349 hab. (*Lexoviens, ennes*.) Ch. de f. Ouest. Prison départementale. Tissage du lin, fabriques de cretonne, blanchissage de fils, commerce de laines et fabrication de tissus Renaissance, pépinières. Vieilles maisons curieuses. L'ancienne cathédrale Saint-Pierre, datant du XIIe siècle, remaniée aux XIIIe, XIVe et XVIe, est la plus ancienne église gothique de la Normandie. Eglise Saint-Jacques (XVe s.), avec stalles Renaissance provenant de l'abbaye du Val-Richer.
Lisieux est l'antique *Noviomagus*, chef-lieu du peuple gallo-romain des *Lexovii*, dont elle prit plus tard le nom, et qui fut ruinée au IVe siècle par les barbares; on y trouve cependant des antiquités et les vestiges d'un théâtre. Rétabli au VIe siècle, Lisieux fut, jusqu'à la Révolution, le siège d'un évêché.
— L'arrondissement a 6 cant., 122 comm. et 60.084 hab. Le 1er canton a 16 comm. et 11.541 hab.; le 2e canton, 15 comm. et 17.274 hab.

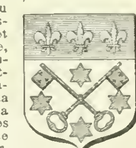
Armes de Lisieux.

LISIEUX (COLLÈGE DE), collège fondé à Paris, en 1336, par Gui d'Harcourt, pour vingt-quatre élèves. Au XVe s., il fut transféré de la rue des Prêtres-Saint-Séverin, dans la rue Saint-Etienne-des-Grès, et, en 1764, dans les bâtiments du collège de Dormans.

LISKEARD, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles); 5.535 hab. Fabrication de draps, de couvertures et de serges. Tanneries. Commerce de cuirs. Aux environs, mines d'étain, de plomb et de cuivre. Eglise anglo-saxonne.

LISKO, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la rive gauche du San, affluent droit de la Vistule; 4.020 hab. Ch.-l. de district. Commerce de bois et de bestiaux.

LISLE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 20 kilom. de Périgueux, près de la Dronne, sur la source dite « Bouillidour de Lisle »; 1.186 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de truffes. Eglise primitivement à coupoles, remaniée au XIIIe s., et fortifiée au XVe.

L'ISLE-ADAM (VILLIERS de). Biogr. V. VILLIERS.

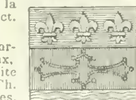
Armes de Lisle-sur-Tarn.

LISLE-SUR-TARN, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 9 kilom. de Gaillac, sur le *Tarn*; 4.006 hab. Ch. de f. Orléans. Vins blancs de *Saurs* et des *Fortis*. Briqueteries. A Montégut, ancienne église sur crypte romane; tout près, château de Puylaurens (XIVe et XVIIIe s.). — Le canton a 3 comm. et 5.229 hab.

LISMES (*lim'*) n. m. pl. Redevances payées, au XVIIIe s., par la Compagnie du cap Nègre et la Compagnie d'Afrique, aux deys et beys de Tunis, pour pouvoir pêcher le corail et commercer avec la Régence.

LISMORE, ville d'Irlande (Munster [comté de Waterford]), près du Blackwater; 12.000 hab. Pêche du saumon. Château féodal, bâti par Jean sans Terre, alors vice-roi d'Irlande, puis embelli par les ducs de Devonshire.

LISMORE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Rous]), sur une branche du Richmond, tributaire du Pacifique; 7.100 hab. Le pays avoisinant est très fertile.

LISMORE, île de la côte occidentale d'Ecosse, une des Hébrides méridionales, faisant partie du comté d'Argyle, à l'entrée du golfe de Linnhe. Sol assez fertile. Cette île fut autrefois le siège de l'évêché d'Argyle, mais n'a plus que deux ou trois villages et moins de 2.000 hab.

LISOIR (orig. inconn.) n. m. Techn. Pièce de bois transversale, sur laquelle portent les ressorts auxquels on suspend une voiture. ‖ Pièce qui porte les brancards. ‖ Bâti de charpente, employé pour l'apprêt de certaines étoffes.
— Artill. Partie du grand châssis d'un affût de place qui en relie les deux côtés à l'avant, repose sur le petit châssis, et dans lequel s'emboîte la cheville ouvrière de ce dernier.

LISOLA (François-Paul, baron DE), diplomate et publiciste autrichien, né à Salins en 1613, mort à Vienne en 1675. Il fut chargé, par l'empereur d'Autriche, de nombreuses missions diplomatiques, prit une part active à la paix d'Aix-la-Chapelle (1668) et publia plusieurs pamphlets contre la France : *Bouclier d'Etat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle* (1667); etc. Lisola était un diplomate d'une habileté consommée et un publiciste de talent.

LISPE (*lissp'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant une trentaine d'espèces répandues sur le globe. (Les lispes sont des mouches de taille moyenne, oblongues, à pattes épaisses, grises, blanchâtres et noires; elles vivent au bord des eaux. La *lispe tentaculata* est commune en France.)

LISPINUS (*spi-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans les régions tropicales du globe. (Ce sont de petits staphylins allongés, minces, aplatis, à pattes courtes; ils vivent sous les écorces, dans les tiges des plantes mortes, etc. L'espèce type est le *lispinus coarcticollis*, de l'Inde.)

LISQUE (*lissk'*) n. f. Filet de pêche à larges mailles en forme de nappe simple, mais à mailles en losange.

LISSA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), près d'un tributaire du Schleisisches Landgraben, sous-affluent de l'Oder; 13.116 hab. Fabrique de liqueurs. Tannerie. Brasserie. Manufactures de draps, lainages, cuirs, cire. Lieu d'origine des comtes Leczinski, où se réfugièrent les Frères moraves, chassés, au XVIe siècle, de la Bohême par Ferdinand Ier.

LISSA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Weistritz, affluent de l'Oder; 2.140 hab. Entrevue célèbre de Frédéric II et des officiers autrichiens, le soir de la bataille de Leuthen (1757).

LISSA, île de l'archipel dalmate (Austro-Hongrie), dépendant du district de Lésina, et séparée de l'île de ce nom par le *détroit de Lissa*. Superf. 90 kilom. carr.; pop. 7.870 hab. Massive, généralement calcaire, cultivée surtout en vignoble, l'île présente au nord une baie étroite et profonde, bien fortifiée, au fond de laquelle se trouvent la petite ville de *Lissa*, capitale de l'île, et son arsenal. En 384 avant J.-C., Denys de Syracuse y battit les Illyriens. En 1811, une escadre française y fut battue par les Anglais; enfin, en 1866, l'amiral autrichien Tegethof y défit la flotte italienne.

LISSAC-ET-MOURET, comm. du Lot, arrond. et à 5 kilom. de Figeac, sur le Drauzon, affluent droit du Célé, près de la lisière sud-est du causse de Gramat; 1.001 hab.

LISSAGARAY (Prosper-Olivier), journaliste français, né à Auch en 1839, mort à Paris en 1901. Il voyagea en Amérique, se rendit à Paris, où il fonda les conférences de la rue de la Paix (1864) et la *Revue des cours littéraires*, puis créa l'*Avenir d'Auch*, eut un duel retentissant avec Paul de Cassagnac (1868) et subit des condamnations pour ses attaques contre l'Empire. Chef du cabinet du ministre de l'intérieur (sept. 1870), il fut chargé de former un camp à Toulouse, retourna à Paris après la guerre, défendit la Commune, puis se réfugia à Londres. Il regagna la France après l'amnistie (1880), fonda et dirigea le journal *la Bataille* (1881-1883), en reprit la publication (1888-1892), combattit le boulangisme, créa *la Grande Bataille* (1893), puis renonça au journalisme militant et s'occupa de questions coloniales dans la « Vie algérienne ». On lui doit : *Alfred de Musset devant la jeunesse* (1864); *les Huit journées de mai derrière les barricades* (1871); *Histoire de la Commune de Paris* (1876); etc.

LISSAGE (*li-saj'*) n. m. Techn. Action de lisser, de rendre uni ou poli : *Le* LISSAGE *du cuir, du papier*. ‖ Action de disposer les lisses d'un métier à tisser dans l'ordre réclamé par le genre d'étoffe que l'on veut confectionner. ‖ Nom que l'on donne au repassage du linge, dans certaines régions de la France.
— Milit. L'une des dernières opérations, dans la fabrication de la poudre. V. POUDRE.

LISSAGE (*li-saj'*) n. m. Mar. Etablissement des lisses d'un bâtiment en construction. ‖ Ensemble des lisses qui garnissent la membrure d'un navire.

LISSAJOUS (Jules-Antoine), physicien français, né à Versailles en 1822, mort à Plombières-lès-Dijon en 1880. Elève de l'Ecole normale (1841-1844), docteur ès sciences (1850), il fut professeur au lycée Saint-Louis, puis recteur de l'académie de Chambéry (1874-1875) et de celle de Besançon (1875-1879). On lui doit d'importantes études d'acoustique et d'optique; il a inventé un *comparateur* optique et imaginé un système de télégraphie optique,

utilisé en 1870 pendant le siège de Paris. Mais sa réputation a surtout été consacrée par son *Etude optique des mouvements vibratoires* (1873), qui lui valut un prix de l'Institut : les belles expériences de Lissajous à ce propos sont devenues classiques. Il a collaboré à la publication des œuvres de Foucault et a achevé celle des œuvres de Fresnel. — Son fils, JULES-VICTOR-PHILIBERT, né à Paris en 1851, après avoir été officier d'infanterie, entra dans le journalisme ; il collabora à l'« Avenir militaire », l'« Indépendance tonkinoise », le « Petit Journal », etc.

J.-A. Lissajous.

LISSANTHE (*li-sant'*) n. m. Genre d'éricacées, tribu des styphéliées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, piquantes, à fleurs en grappes, dont on connaît plusieurs espèces de l'Australie et de l'île de Van-Diémen.

LISSE (du german. : anc. haut allem. *lise*, doux ; allem. mod. *leise*) adj. Uni et poli : *L'écorce du hêtre est* LISSE.
— Archit. *Colonne lisse*, Colonne dont le fût n'a ni cannelures, ni ornements.
— Artill. Se dit, depuis l'invention des armes à feu rayées, des canons dont l'âme ne présente pas de rayures.
— n. m. Egalité d'une surface polie : *Le* LISSE *du marbre*.

LISSE (de *lisse*, adj.) n. f. Techn. Cylindre de verre ou de bois dur et poli, avec lequel les corroyeurs polissent les cuirs. ‖ Outil de maçon, servant à polir les enduits. ‖ Roulette de bois dur, montée sur un manche, dont se servent les maroquiniers pour chagriner les cuirs. ‖ Semelle d'un soulier, chez les cordonniers. ‖ *Fausse lisse*, Fils tendus à deux tringles ou lamettes servant à séparer les fils qui appartiennent à une même dent, ainsi qu'à dégager les tenues ou groupures qui peuvent subvenir pendant le travail.

Lisse : 1. De maçon ; 2. A chagriner ; 3. A polir.

LISSE (altérat. du mot *lice*, enceinte de tournoi) n. f. Mar. Sections faites dans le corps d'un navire par des plans inclinés, plus ou moins perpendiculaires au maître couple. ‖ *Tracé des lisses*, Travail permettant aux charpentiers de se rendre compte de la forme à donner aux branches des couples. ‖ *Lisses d'exécution*, Lattes en bois déterminant les courbes de la carène et qui, suivant leur position, reçoivent les noms de : *lisse des façons, lisse du fort ou d'ouverture, lisses d'accastillage* ou *œuvres mortes, lisses de vibord* ou *des passavants, lisses de rabattue, lisses de couronnement*. ‖ Fortes tringles de bois servant de gardefou ou appui : LISSES *de fronteau, de garde-corps, de batayole*, etc. ‖ Fortes pièces clouées de chaque côté du ber d'un navire prêt à être lancé et qu'on nomme *lisses de cale*. ‖ Tringles sur lesquelles s'appuient les lambourdes, dans les fosses aux mâts. (On dit aussi LICE.)

Lisses : A. lisse de rabattue ; B. lisse de vibord ; C. lisse du fort ; D. lisse de construction ; E. lisse des façons ; G. lisse de hourdi. (V. LIGNES D'EAU.)

LISSE n. f. Techn. et manuf. V. LICE.

LISSEAU (*li-so*) n. m. Techn. Peloton de fil ou de ficelle.

LISSER (*li-sé*) v. a. Rendre lisse : LISSER *du papier, de la bougie*. ‖ Dans certaines régions de la France (Bordelais, Poitou, etc.), Repasser avec le fer : LISSER *un faux col, des manchettes*.
— Corroir. Donner le dernier lustre aux peaux et aux cuirs, soit à la main avec le lissoir, soit au moyen de machines dites LISSEUSES.
— P. et chauss. *Lisser le macadam, Lisser l'asphalte, le bitume*, Faire passer le rouleau sur le macadam ou faire usage de lissoirs spéciaux pour l'asphalte et le bitume. ‖ En stéarinerie, Passer le lissoir à l'intérieur du moule, avant la coulée, pour en polir les parois.
— Techn. *Lisser des amandes*, Les couvrir d'une couche de sucre.
— Teintur. Syn. de LISSER, dans ce sens.
Lissé, ée part. pass. du v. Lisser.
— n. m. Etat, qualité de ce qui est lisse : *Le* LISSÉ *d'une étoffe*.
— Art culin. Point qu'atteint le sucre par la cuisson pour la préparation des entremets et de la confiserie. (Le sucre est cuit au *petit lissé* lorsqu'en en prenant un peu entre le pouce et l'index, il se forme un fil qui se casse tout de suite en écartant les doigts ; si ce fil s'étend sans se rompre, la cuisson est arrivée au *grand lissé*.)
Se lisser, v. pr. Etre lissé : *Matière qui* SE LISSE *facilement*.
— Lisser ses cheveux ou son poil : *Les chats* SE LISSENT *avec soin*.

LISSER (*li-sé*) v. a. Mar. Garnir de ses lisses : LISSER *un navire*.

LISSERON (*li-se*) n. m. Mar. Dimin. de LISSE.
— Techn. V. LICERON.

LISSETTE (*li-sèt'* — rad. *lisser*) n. f. Techn. Sorte de polissoir en os, qu'emploie le raquetier pour lisser son ouvrage. ‖ Chez les bourreliers, Espèce de polissoir qu'ils emploient pour parachever le lissage de leur ouvrage.
— n. f. pl. Techn. V. LICETTE.

Lissette de bourrelier.

LISSEUR (*li-seur'*), **EUSE** n. Ouvrier ou ouvrière qui, au moyen de l'outil appelé *lissoir*, polit et lisse la surface du

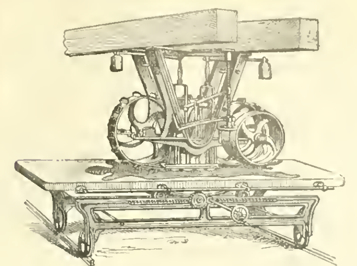
Lisseuse (corroir.).

papier, du carton, de l'asphalte, du bitume, etc. ‖ Machine employée pour lisser les cuirs, le papier, le carton, etc.
— n. f. Dans certaines régions (Bordelais, Poitou, etc.), Repasseuse. ‖ Machine qui, dans les laiteries, beurreries, on emploie pour mouler et lisser les pains de beurre.

Lisseuse (beurre).

LISSIER n. m. Techn. V. LICIER.

LISSOCHILE (*li-so-kil'*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes à fleurs grandes et belles, dont on connaît plusieurs espèces d'Afrique.

LISSODEMA (*li-so-dé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des pythidés, comprenant quelques espèces, réparties surtout dans les régions tempérées du globe. (L'espèce, assez rare, de France [*lissodema quadripustulatum*], remarquable par son corselet latéralement crénelé, vit dans le vieux bois.)

LISSOIR (*li-soir'*) n. m. Techn. Instrument qui sert à lisser le linge, le papier, les cartes, le carton. ‖ Outil dont fait usage le corroyeur pour donner le dernier lustre aux cuirs. ‖ Tonneau dans lequel on lisse la poudre. ‖ Atelier où on lisse la poudre. ‖ Salle d'une papeterie où travaillent les lisseurs et les lisseuses. ‖ Outil de mouleur pour lisser les parois du moule avant la coulée. ‖ Outil dont font usage les bitumiers et asphalteurs pour lisser le bitume et l'asphalte, après leur mise en place sur la chaussée. ‖ Perche servant à remuer et brasser la laine dans le bain de teinture. (On dit aussi LISSOIRE, en ce sens.)
— Adjectiv. : *Peigne* LISSOIR, Peigne servant à lisser les cheveux.
— Artill. *Lissoir*, Partie du grand châssis d'un affût de place qui en relie les deux côtés à l'avant, repose sur le petit châssis, et dans lequel s'emboîte la cheville ouvrière de ce dernier. (Le lissoir supporte la partie antérieure de la *directrice* et devient *lissoir-directeur*, dans certains affûts organisés de façon à être aussi bas que possible. C'est sur lui que s'appuient et se meuvent des roulettes que l'on substitue aux roues de l'affût, pour diminuer sa hauteur.)

Lissoir : 1. Vif cintré ; 2. Vif queue de travers ; 3. A toupie ; 4. A congé ; 5. A congé cintré ; 6. A champignon ; 7. A truelle ; 8. A chapeau ; 9. A gueule de crapaud ; 10 et 11. De bitumiers.

LISSOIRE (*li-soir'*) n. f. Techn. En teint. Syn. de LISSOIR.

LISSOME (*li-som'*) ou **LISSOMUS** (*li-so-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des eucnémidés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes du nouveau monde.

LISSONOTE (*li-so*) ou **LISSONOTUS** (*li-so, tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les lissonotes ont une livrée brillante ou toute noire [*lissonotus clavicornis*] ou noire et rouge [*lissonotus corallinus*] ou ferrugineuse avec une bande jaune transverse [*lissonotus unifasciatus*].)

LISSOPTÈRE (*li-so*) ou **LISSOPTERUS** (*li-so-pté-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des nébriinés, comprenant quelques espèces de la région magellanique. (L'espèce type est le *lissopterus quadrinotatus*, des îles Falkland.)

LISSOUS ou **LI-TZOU**, tribu sauvage de la Chine méridionale (Yunnan). [De caractère peu sociable, pillards, les Lissous habitent des maisons construites en bambous croisés et s'occupent de chasse, d'agriculture et de commerce. Ils ont conservé les pratiques chamanistes.] — *Un* LISSOU ou LI-TZOU.

LISSURE (*li-sur'*) n. f. Action de lisser le papier, le carton, les peaux, le cuir : *La* LISSURE *des papiers se faisait autrefois à la main*.

LIST (Frédéric), économiste allemand, né à Reutlingen en 1789, mort à Kufstein en 1846. Député à la Chambre wurtembergeoise, il signala dans une pétition les vices de l'administration et fut condamné à dix ans de réclusion, puis dut s'enfuir en Amérique. Il y découvrit des gisements d'anthracite qu'il fit valoir avec succès. Il retourna en Allemagne comme consul d'Amérique à Leipzig (1833). Ruiné par une crise financière d'Amérique, il fonda le « Zollvereinsblatt ». Il avait eu, l'un des premiers, l'idée de cette vaste association douanière qui donna aux populations germaniques une notion précise de leurs intérêts communs. Il mourut par suicide. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Stuttgart (1850-1851).

LISTA Y ARAGON (Alberto), écrivain et mathématicien espagnol, né et mort à Séville (1775-1848). Professeur de mathématiques, puis d'éloquence et de poésie à Séville, il se rallia au roi Joseph en 1808, et dut quitter Séville en même temps que les Français, en 1813. De retour en Espagne (1817), il fonda la revue *el Censor* (1820), créa à Madrid un collège libre, se vit en butte aux tracasseries du clergé, et alla habiter Bayonne, où il publia un journal. Après avoir visité Londres et Paris, Lista retourna, en 1833, en Espagne, et fut chargé de diriger le journal officiel « la Gaceta de Madrid ». Comme il avait reçu les ordres, Ferdinand VII lui proposa l'évêché d'Astorga ; mais il préféra occuper une chaire de mathématiques transcendantes à Madrid. Lista contribua à fonder l'Athenæum de Madrid, dirigea ensuite le collège de Saint-Philippe de Néri, à Cadix. Il a publié un *Traité de mathématiques pures et appliquées*, devenu classique. Ecrivain d'un talent supérieur, il a composé des poésies et des ouvrages critiques très estimés. Nous citerons de lui : *Poésies* (1822) ; *Leçons de littérature espagnole* (1839).

LISTAN (*stan*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivé en Espagne et surtout en Andalousie. Syn. PALOMINOS.

LISTE (*lisst'* — de l'anc. haut allem. *lista* ; allem. mod. *leiste*, bande) n. f. Catalogue, nomenclature de personnes ou de choses : LISTE *de jurés. La* LISTE *des numéros gagnants*.
— *Grossir la liste de*, S'ajouter au nombre de.
— *Liste civile*, Ensemble des allocations d'argent et affectations d'immeubles ou de meubles que la loi ou la constitution attribue au souverain. ‖ Administration du revenu de la couronne : *Les employés de la* LISTE CIVILE. ‖ *Liste électorale*, Liste où le maire de chaque commune fait inscrire tous les électeurs.
— Hist. rom. *Liste de proscription*, Nomenclature des personnes proscrites : *Les* LISTES DE PROSCRIPTION *grossissaient sans cesse par le zèle des dénonciateurs*.
— Manèg. Bande de poils blancs se prolongeant sur le chanfrein de certains chevaux. ‖ On dit également LISSE.
— Mar. *Liste d'embarquement*, Rôle dans lequel sont inscrits les officiers en activité quand ils rentrent de congé pour concourir à l'embarquement.
— SYN. **Catalogue**, etc. V. CATALOGUE.
— ENCYCL. Empruntée à l'Angleterre, où elle fut décidée après la révolution de 1688, la *liste civile* ne fut admise en France que par la Constitution de 1791 et fixée à 25 millions de francs, avec affectation du Louvre et des Tuileries à l'habitation du roi. L'Assemblée législative l'ayant supprimée, on donna aux membres du Directoire, outre le logement, 10.222 quintaux de blé ; puis, au Premier Consul 500.000 francs, et aux deux autres, chacun 50.000 francs. Sous l'Empire, la liste civile fut rétablie et fixée à 25 millions. Elle fut de 32 millions sous la Restauration, de 13 sous la monarchie de Juillet, de 25 sous le second Empire. En 1848, le traitement du président de la République fut fixé à 600.000 francs, ses frais de représentation à un chiffre égal. Ce sont les mêmes allocations qui sont attribuées au président actuel, chaque année, par la loi de finances.
Le président des Etats-Unis reçoit 125.000 francs, celui de la Confédération helvétique 13.500. La liste civile est de 11.700.000 francs en Prusse, 10 millions en Angleterre, 23 millions en Autriche, 4 millions en Belgique, 2 millions aux Pays-Bas, 14.250.000 en Italie, 7 millions en Espagne, plus 450.000 francs pour la reine ; 3.800.000 en Portugal ; 4.500.000 en Suède et Norvège ; 2.400.000 en Danemark ; 1.300.000 en Grèce.

LISTEAU (*sto*) n. m. Forme peu usitée de LISTEL.

LISTEL (*stél'* — rad. *liste*) n. m. Archit. Petite moulure carrée et unie, qui en surmonte ou en accompagne une autre plus grande, ou qui sert à figurer des cannelures ‖ Moulure plate, que l'on place au-dessous de l'échine du chapiteau dorique grec. ‖ Pl. des LISTEAUX.
— Artill. L'une des moulures que l'on rencontrait dans les anciens canons de bronze et qui consistait en une partie cylindrique de très faible hauteur.
— Blas. Ornement extérieur de l'écu, qui a la forme d'une banderole ou d'un ruban et porte la devise ou le cri de guerre. (Portant la devise, il est placé dessous l'écu, et, portant le cri de guerre, au sommet.)
— Mar. Petite lisse ou morceau de lisse. ‖ Morceau de bois servant à combler un creux, dans un mât ou une vergue. ‖ Nom donné à des morceaux de bois qui servent à la réparation des mâts et des vergues. ‖ Suite de tringles posées à l'intérieur d'un bâtiment en construction, à la hauteur où l'on doit placer les baux.
— Monn. Cercle proéminent qui règne autour de la circonférence des monnaies, entre le bord extérieur de la pièce et le grènetis.
— Techn. Baguette que les menuisiers emploient à former des encadrements ou des moulures et rebords, à couvrir des joints, etc.

L, listel.

LISTER (sir Joseph), chirurgien anglais, né en 1827. Il professa la clinique chirurgicale d'abord à Edimbourg, puis au collège royal de Londres, jusqu'en 1891 ; la reine d'Angleterre le nomma baronnet en 1884. Son principal titre de gloire est la création du pansement antiseptique qui porte son nom. Il adopta, dès leur apparition, les théories de Pasteur sur la fermentation ; il s'établit entre les deux savants une amitié profonde. Les meilleurs documents sur l'enseignement de Lister, qui se faisait surtout au lit du malade, se trouvent dans l'*Antiseptic Surgery* de son élève Cheyne, et dans *Chirurgie antiseptique* et *Théorie des germes. Œuvres réunies de J. Lister*, traduction de Gustave Borginon (1882).

LISTÈRE (*stèr'*) n. f. Genre d'orchidées. (Très voisin du genre *neottie*, le genre listère [*listera*] s'en distingue notamment par ses deux grandes feuilles opposées et vertes ; il comprend des espèces croissant dans l'hémisphère nord, et, parmi elles, la *listera ovata*, espèce indigène, assez commune dans les bois de France.)

Listère : *a*, fleur.

LISTER-ET-MANDAL, district le plus méridional de la Norvège (prov. de Christiansand), sur le Skager-Rak et la mer du Nord; 6.397 kilom. carr., avec plus de 80.000 hab.

LISTIA (*sti*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes qui croissent au Cap.

LISTON (*ston* — rad. *liste*) n. m. Blas. Syn. de LISTEL.

— Mar. Bande de bois, recouvrant le bord de la première rangée des feuilles qui servent à former la doublure d'un vaisseau.

LISTON (Robert), chirurgien anglais, né au presbytère d'Ecclesmachan, près de Linlithgow, en 1794, mort à Londres en 1847. Il enseigna d'abord l'anatomie et la chirurgie à Londres. Devenu professeur de chirurgie à Edimbourg, il retourna en 1834 à Londres, où il fut chirurgien à l'hôpital du Nord, professeur de clinique chirurgicale et administrateur du collège royal de chirurgie. La *pince de Liston* et la *cisaille courbe de Liston* sont employées dans les résections osseuses. On doit à Liston un ouvrage remarquable : *Principes de chirurgie* (1833).

LISTOWEL, paroisse d'Irlande (Munster [comté de Kerry]), sur le Cashen, tributaire de la baie du Shannon; 5.235 hab. Jolie église, ruines d'un château.

LISTRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de Bordeaux, sur la lisière du Médoc et des Landes; 2.235 hab. Vignoble fournissant des vins rouges colorés assez fins et d'excellents vins blancs. Crus principaux : *Château-Fonréaud, Fourcas-Dupré, Fourcas-Hostein, Château-Clarke, Château-Lestage, Château-Semeillan, Château-Peyrelebade, Saransot-Dupré, Château-Listrac*, etc.

LISTROCHÈLE (*stro-kèl'*) ou **LISTROCHELUS** (*stro-kéluss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des mélolonthinés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique boréale et centrale. (L'espèce type est le *listrochelus Laportei*, de Mexico.)

LISTRODÈRE (*stro*) ou **LISTRODERES** (*stro-dé-rèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une cinquantaine d'espèces du Sud extrême de l'Amérique. (On en peut prendre comme exemple le *listroderes robustus*, du Chili.)

LISTRONYX (*stro-nikss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des mélolonthinés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (L'espèce type du genre est le *listronyx testaceus*, du Chili.)

LISTROPHORE (*stro*) ou **LISTROPHORUS** (*stro, russ*) n. m. Genre d'acariens, famille des *listrophoridés*, comprenant des formes européennes. (Les listrophores sont allongés ; leurs mandibules sont atrophiées comme leurs mâchoires, qui deviennent des organes de fixation. Le *listrophorus Leuckarti* vit sur les campagnols.)

LISTROPHORIDÉS (*stro*) n. m. pl. Famille d'acariens, dont le genre *listrophore* est le type. — *Un* LISTROPHORIDÉ.

LISTROPTÈRE (*stro*) ou **LISTROPTERA** (*stro-pté*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des cérambycinés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (L'espèce type est le *listroptera tenebricosa*, de Cayenne.)

LISZT (Franz), compositeur et pianiste hongrois, né à Raiding en 1811, mort à Bayreuth en 1886. Il avait à peine quatorze ans lorsqu'il écrivit pour l'Opéra un ouvrage en un acte, *Don Sanche ou le Château d'amour*. Dans une longue série de voyages à travers l'Europe, il fit admirer son magistral talent de virtuose, dans les œuvres de Bach et de Hændel, de Beethoven et de Weber, et commença en même temps à faire connaître ses propres compositions.

Il se fixe ensuite en France durant quelques années, y mène une existence orageuse, y produit des œuvres nombreuses et collabore à la « Revue et Gazette musicale », et se lie avec Richard Wagner. Puis il reprend à travers l'Europe ses tournées triomphales avant de se fixer à Weimar, où il accepte du grand-duc l'emploi de maître de sa chapelle. Il met alors au jour nombre d'œuvres considérables, et emploie toute son autorité à faire connaître les œuvres de Richard Wagner, dont il fait représenter *Lohengrin*. Cependant, les idées mystiques de sa jeunesse étant revenues prendre possession de son esprit, il quitte tout à coup Weimar, se rend à Rome auprès du pape. Il se fait tonsurer au Vatican, et bientôt ne se fait plus appeler autrement que « l'abbé Liszt ». Mais il ne reçut jamais que les ordres mineurs. Après plusieurs années passées à Rome, il visita de nouveau les grandes villes de l'Europe.

Fr. Liszt.

Son œuvre de compositeur est immense. Nous citerons d'abord ses poèmes symphoniques : *le Tasse, Orphée, Mazeppa, Hamlet, l'Idéal*; des symphonies avec chœurs, et plusieurs pièces orchestrales : *Valse de Méphisto, Marche de fête*, etc.; enfin, un très grand nombre d'œuvres pour le piano, dont les fameuses *Rapsodies hongroises*. Pour le chant : plusieurs messes, un *Requiem*; les oratorios *Christ, Stanislas, Sainte Elisabeth de Hongrie*; plusieurs cantates, dont celle de *Jeanne d'Arc au bûcher*; environ 60 lieder; des mélodies françaises; plusieurs recueils de chœurs pour 4 voix d'hommes, etc. Liszt a publié plusieurs écrits : *Lohengrin et Tannhauser de Richard Wagner* (1851); *Chopin* (1852); *Des Bohémiens et de leur musique en Hongrie* (1861); *Robert Franz* (1872); etc. Sa correspondance a été publiée à Leipzig par Mme La Mara (Marie Lipsius). Artiste étrange, puissant, avec des côtés fantasques et excessifs, virtuose incomparable, Liszt a laissé des œuvres toujours pleines d'intérêt.

LISZT (Franz DE), criminaliste allemand, cousin du précédent, né à Vienne en 1851. Il devint, en 1875, privat-docent de droit pénal à Graz, et, en 1879, professeur de droit pénal et de procédure civile à Giessen, en 1882 à Marbourg, et enfin en 1889 à Halle. Il fonda, en 1881, le *Journal général de droit pénal* et, en 1888, l'*Union criminaliste internationale*. Il a écrit, entre autres ouvrages : *les Frontières du droit privé et du droit pénal* (1889); *le Droit pénal des Etats européens* (1894). Il a fondé à Marbourg un *séminaire* criminaliste, depuis transféré à Halle.

LIT (*lì* — du lat. *lectus*; gr. *lektron*, même sens) n. m. Meuble destiné au coucher.

— *La tête, Le pied du lit*, La partie de ce meuble où se trouve la tête, où sont les pieds de la personne couchée. ‖ Partie fixe du lit, charpente qui supporte les objets sur lesquels on se couche : LIT *de noyer, de fer*. ‖ Rideaux, draperies qui garnissent le lit : LIT *de damas, d'indienne*. ‖ Paillasse, matelas, etc., sur lesquels on se couche : *Bon* LIT. LIT *dur*. ‖ *Lit de plume*, Toile remplie de plume, dont on garnit un lit.

— Par ext. Objet sur lequel on se couche comme sur un lit : LIT *de gazon, de paille*.

— Mariage, union conjugale : *Enfant du premier, du second* LIT.

— Couche stratifiée de matière ou d'objets quelconques : LIT *d'argile, de mortier, de fumier, de terreau*.

— Fond sur lequel repose une grande masse d'eau : *Le* LIT *de la mer*. ‖ Canal dans lequel coule un cours d'eau : *Rivière qui sort de son* LIT. — Fig. Place morale, lieu métaphorique de l'action : *Ce sont les doctrines qui creusent le* LIT *où les passions coulent*. (Lamennais.)

— *Lit en housse*, Lit entouré d'une garniture suspendue. ‖ *Lit d'ange* ou *Lit à la duchesse*, Lit sans quenouilles ni piliers, et dont les rideaux étaient retroussés. ‖ *Lit en bateau* ou *en gondole*, Celui dont les deux extrémités ont une forme évasée, qu'on a comparée à celle d'une barque. ‖ *Lit en tombeau*, Lit tout carré. ‖ *Lit double*, Lit dont on peut faire deux lits à volonté. ‖ *Lits jumeaux*, Lits semblables placés côte à côte. ‖ *Lit de grandeur*, Lit où l'on peut coucher deux. ‖ *Lit de repos*, Petit lit très bas, chaise longue pour se reposer pendant le jour. — Fam. Lieu de complète inaction : *Le fauteuil académique est un* LIT DE REPOS *où le bel esprit sommeille*. (Fontenelle.) ‖ *Lit de parade*, Lit destiné plutôt à orner une chambre qu'à servir de coucher. — Lit sur lequel on expose les grands personnages avant leur inhumation. ‖ *Lit nuptial*, Lit où couchent les nouveaux mariés, la première nuit de leurs noces. — Fig. Hymen, mariage. ‖ *Lit génial*, Nom donné par les anciens au lit nuptial, parce qu'il était consacré aux génies. ‖ *Lit mécanique*, Lit au moyen duquel on peut changer les linges des malades et des blessés sans leur faire éprouver de secousse. ‖ *Lit-fauteuil*, Meuble qui peut servir de lit ou de fauteuil. ‖ *Lit orthopédique*, Lit renfermant un mécanisme propre à redresser les personnes contrefaites. ‖ *Lit de massage*, Lit spécial sur lequel se couchent les personnes qui désirent se faire masser. ‖ *Lit de sangle*, Lit composé de sangles ou d'un morceau de coutil que l'on attache à deux pièces de bois soutenues par des pieds qui se croisent. ‖ *Lit de camp*, Petit lit dont le bois se démonte aisément, ce qui en facilite le transport. — Espèce de couchette, formée de planches inclinées, qui sert de lit aux soldats, dans un corps de garde. ‖ *Lit de misère, de travail*, Lit préparé pour l'accouchement. ‖ *Lit de douleur*, Lit sur lequel est couchée une personne malade et souffrante. ‖ *Lit de veille*, Lit dressé dans la chambre d'un malade pour le veiller. ‖ *Lit funèbre*, Lit sur lequel on plaçait autrefois le cadavre avant de le porter au bûcher. ‖ *Lit de mort* ou *Lit de la mort*, Lit sur lequel on est près d'expirer. ‖ *Lit de table*, Lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger. ‖ *Lit de roses*, Lit parsemé de pétales de roses qui plaisait, dit-on, aux Sybarites. ‖ *Lit de Procuste* ou mieux *Procruste*. V. PROCRUSTE.

1. Lit de massage; 2. Lit-fauteuil ; 3. Lit mécanique.

— Loc. div. : *Faire le lit, Faire son lit*, Le préparer pour qu'on puisse s'y coucher. ‖ *Faire lit à part, Faire deux lits*, Coucher séparément, en parlant d'un mari et d'une femme. ‖ *Ne faire qu'un lit*. Coucher dans le même lit, en parlant du mari et de la femme. ‖ *Se mettre au lit*, Se déshabiller et se coucher. — S'aliter pour cause de maladie. ‖ *Garder le lit, Ne pas quitter le lit*, Rester au lit par suite de maladie. ‖ *Prendre une personne au sortir du lit, au saut du lit*, Lui faire une visite au moment de son lever. ‖ *Aller du lit à la table et de la table au lit*, Ne faire que manger et dormir. ‖ *Mourir dans son lit*, Mourir d'une mort naturelle et non de mort violente ou par accident. ‖ *Fonder un lit dans un hôpital*, Constituer la somme nécessaire pour entretenir perpétuellement un lit dans un hôpital. ‖ Pop. *Etre sous le lit*, Se tromper.

— Charp. Nom donné au plancher d'un pont de bois et constitué par des poutrelles couchées et maintenues en place au moyen de traverses.

— Ch. de f. *Wagon-lit*. V. WAGON. *Coupé-lit*. V. COUPÉ.

— Constr. Chacune des deux faces par lesquelle se touchent les pierres de taille superposées dans une construction. ‖ Chez les carriers, *Lit tendre*, Face inférieure de la pierre de taille avant son enlèvement de la carrière. ‖ *Lit dur*, Face supérieure tournée vers le jour. ‖ *Lit brut*, Face qui n'est pas ébousinée. ‖ *Lit en joints*, Lit qui, dans les plates-bandes ou les claveaux, occupe une position inclinée et qui n'est recouvert d'aucune assise. ‖ *Lit en parement*, Lit qui est taillé à la laie ou layé. ‖ *Lit de mortier, de ciment, de sable*, Couche de mortier, de ciment, de sable.

— Dr. anc. *Lit entier*, Le mari et la femme. ‖ *Frères, Sœurs de lit entier*, Enfants nés du même père et de la même mère. ‖ *Frères, Sœurs de demi-lit*, Enfants qui sont nés du même père ou de la même mère seulement. ‖ *S'obliger de lit entier*, Contracter une obligation avec sa femme. ‖ *Lit brisé*, Mariage dissous.

— Géol. Couche très mince de roche, ou de minerai, ou de débris fossiles. ‖ Partie d'une vallée occupée par le cours d'eau qui l'a creusée. ‖ *Lit mineur*, La cavité que la rivière remplit ordinairement. ‖ *Lit majeur*, L'espace exigé par les eaux pendant les inondations.

— Hist. *Lit de justice*, Dais où siégeait le roi quand il tenait une séance solennelle au Parlement : *Le roi étant dans son* LIT DE JUSTICE, *séant en son* LIT DE JUSTICE. ‖ Séance même : *Tenir un* LIT DE JUSTICE.

— Mar. *Lit du courant, de la marée*, Endroit où le courant a le plus de force et de vitesse. ‖ *Lit du vent*, Direction suivant laquelle souffle le vent. ‖ *Faire son lit* ou *sa souille*, Empreinte marquée sur un fond mou par un navire échoué.

— Techn. *Lit de haut, Lit de bas*, Bords supérieur et inférieur d'une pièce de bois.

— Véner. Gîte du lièvre. ‖ *Au lit, au lit, chiens!* Cri employé par les veneurs pour faire quêter les chiens, lorsqu'on veut lancer un lièvre.

— PROV. et LOC. PROV. : **Comme on fait son lit, on se couche**, On ne peut jouir que des résultats de sa prévoyance, on n'a que ce qu'on s'est préparé à soi-même. ‖ **Le lit est une bonne chose; si l'on n'y dort, on y repose**, Le lit est utile à la santé de ceux mêmes qui n'y peuvent dormir. ‖ **Le lit est l'écharpe de la jambe**, Un bras blessé se met en écharpe, une jambe blessée exige qu'on garde le lit. ‖ **Le lit de saint Martin**, La paille.

— ALLUS. HIST. : **Et moi, suis-je sur un lit de roses?** V. GUATIMOZIN.

— ENCYCL. Mobil. Chez tous les peuples anciens, il faut distinguer entre le *lit* ordinaire et le lit de luxe. Le premier était d'une simplicité rudimentaire : un tas de feuilles sèches, des peaux, des nattes, un bloc de maçonnerie, avec des tapis et des couvertures. Le second était plus compliqué, et c'est celui qui nous occupe ici.

D'après la destination, les anciens distinguaient trois sortes de lits : lits pour dormir, lits de table, lits funéraires. Les Egyptiens et tous les peuples d'Orient ont connu de très bonne heure les lits pour dormir et les lits funéraires; les lits de table apparaissent en Assyrie, à Chypre, en Asie Mineure. Dans les poèmes homériques, il est souvent question de lits pour dormir et de lits funéraires. C'étaient ou bien des lits portatifs, ou bien des lits fixes, en bois, avec incrustations d'or, d'argent, d'ivoire, comme le célèbre lit d'Ulysse. On y plaçait une sorte de matelas, des tapis et des couvertures. Les lits funéraires étaient semblables. L'usage des lits proprement dits était d'ailleurs assez restreint.

Pendant toute la période historique, les Grecs se sont servis de lits de table, sauf quelques peuples, comme les Crétois et les Macédoniens des premiers temps. Ces lits de table étaient analogues aux lits pour dormir et aux lits funéraires. On multiplia seulement les draperies, et l'on ajouta des oreillers de lin, remplis de duvet et parfumés. Les lits grecs étaient souvent très ornés, incrustés d'or, ou d'argent, ou d'ivoire. On fit aussi des lits funéraires en marbre, comme ceux qui ont été trouvés en Macédoine. Les lits devinrent de plus en plus riches et variés de formes, comme on le constate sur les vases peints ou les terres cuites. En Etrurie et à Rome ont existé les mêmes usages, les mêmes dispositions générales et la même variété. Dès les plus anciens temps, dans la maison romaine, le *lectus genialis* ou lit nuptial se voyait au fond de l'atrium; ce devait être souvent un simple bloc de maçonnerie, comme ceux qu'on a trouvés à Pompéi. Mais, depuis les guerres puniques, les Romains eurent des lits à la mode grecque. Le luxe s'en mêla ; on fit même des lits d'argent massif. Dans les maisons romaines, on aménagea des salles spéciales (*triclinia*) qui contenaient trois lits de table où trouvaient place neuf convives, et, plus tard, un grand lit demi-circulaire appelé *sigma*. Ce luxe donna lieu à une industrie importante, dont vivaient les corporations de *lectarii*.

Les lits des Barbares ne furent longtemps pour les chefs qu'un amas de peaux et d'étoffes provenant du pillage; pour la plèbe, de paille, de foin et d'herbes sèches. Longtemps ces lits gardèrent l'aspect d'une tente (lits à courtines). A mesure que la féodalité et les communes s'organisèrent, le mobilier se transforma, chez les nobles et les bourgeois et la literie avec lui. Dès lors, le lit comprit trois parties : la *couche*, c'est-à-dire la literie proprement dite, paillasse, matelas, etc., le *châlit*, primitivement estrade peu élevée qui isolait la couche du sol, et qui devint par la suite le *bois de lit*, lorsqu'il fut supporté par des pieds; enfin, le *dais* ou le *baldaquin*, le futur *ciel de lit*, qui permit d'entourer le lit de *courtines*, draperies ou rideaux. Au moyen âge, le lit devint une véritable construction monumentale et formait dans la chambre à coucher une chambre, sur les parois de laquelle les tailleurs d'images donnèrent cours à leurs fantaisies ornementales. Au XVIIe siècle, la construction s'allégea; les panneaux presque pleins firent place à des colonnettes moulurées ou torses ou à de gracieuses cariatides, placées aux quatre coins du rectangle que formait le châlit et qui soutenaient le dais. Du haut du dais tombaient des draperies et des lambrequins d'étoffe, qui prirent plus d'importance à mesure que les boiseries en perdaient. Le châlit, qui a été traité pendant longtemps comme un accessoire, reçut surtout au chevet, qui se releva, une ornementation plus ou moins importante. Il en fut ainsi surtout sous Louis XIV, où le lit reprit son air monumental. Les dais, qui avaient déjà subi maintes transformations pendant la Renaissance,

1. Lit ancien, dit « de Procruste » (d'après un bas-relief antique). — 2. Lit funéraire grec, en marbre (musée du Louvre). — 3. Dos d'un lit de banquet, pris sur une coupe du musée Britannique. — 4. Lit nuptial grec. — 5. Lit de bronze romain, trouvé dans une tombe à Corneto. — 6. Lit plaqué de bronze et incrusté d'argent, trouvé à Pompéi. — 7. Didon sur son lit de mort, au *Virgile* du Vatican. — 8. Lit portatif, sur une lampe trouvée à Pompéi. — 9. Lit du xiie siècle (portail de Notre-Dame de Chartres). — 10. Lit du xiie siècle, d'après une miniature de manuscrit. — 11. Lit du xve siècle, d'après Viollet-le-Duc. — 12. Lit de Jeanne d'Albret, au château de Pau (xvie s.). — 13. Lit de Vries [Flandre] (xvie s.). — 14. Lit du xviie siècle, d'après Marot. — 15. Lit de repos à la chinoise [Rançon] (xviiie s.). — 16. Lit à trois dossiers, dit « à la turque » (xviiie s.). — 17. Lit à l'impériale avec colonnes et carcasse de ciel de fer [Rançon] (xviiie s.). — 18. Lit en tombeau (xviiie s.). — 19. Lit à la polonaise (xviiie s.). — 20. Lit à la dauphine (xviiie s.). — 21. Lit à l'anglaise (xviiie s.). — 22. Lit à la Révolution. — 23. Lit Empire, de Percier. — 24. Lit d'enfant [bois courbé] (moderne). — 25. Lit en cuivre (moderne). — 26. Lit cage, fermé. 27. Lit cage, ouvert. — 28. Lit militaire.

se changèrent en *ciels de lit*, ouvrages de tapisserie, qu'on chargea de franges, de nœuds, de glands, dont la profusion fut encore exagérée dans les lits de parade. Sous Louis XV, les châlits ont pris ces formes contournées auxquelles on a donné le nom de *rocaille;* il en est de même du ciel de lit, qui se chargea de plumes et de panaches et fut orné de rideaux de perse et de velours de couleurs claires. Cette note gaie subsiste sous Louis XVI, mais se simplifie. Le lit, comme le reste de l'ameublement, est un mélange de style Renaissance et du style de Pompéi, qui a été exhumé des cendres du Vésuve. Comme sous le régime précédent, les panneaux du châlit sont en marqueterie ou fermés d'étoffe rembourrée et piquée. Les plus intéressants portent des peintures galantes. Vient la Révolution et avec elle l'imitation servile du mobilier grec et romain; le lit devient grec et romain. Le premier Empire ne fait qu'aggraver ce plagiat, en l'exécutant au moyen de bois des îles (acajou, palissandre, etc.); le plus souvent, par raison d'économie, à l'état de *plaqué,* que rehaussaient des ornements en bronze doré. Depuis, pour le lit comme pour le reste de l'ameublement, il ne s'est guère produit que des imitations ou des amalgames des styles précédents. La caractéristique des temps modernes est le lit en fer qui, simple et hygiénique, a pris des allures plus artistiques, surtout par l'addition d'ornements de cuivre.

— Hist. et dr. anc. *Lit de justice.* La tenue d'un *lit de justice* était un des actes les plus graves et les plus solennels de la royauté; il avait pour but, soit d'honorer les magistrats par une visite royale, soit, le plus souvent, de statuer sur des affaires concernant l'Etat. Il ne se tenait habituellement qu'au Parlement, à Paris, et, quand il plaisait au roi, il assemblait le Parlement dans une autre ville : à Montargis, à Vendôme, à Pontoise, etc.

Quand le roi tenait son lit de justice, les officiers du Parlement étaient en robe rouge et les hauts sièges étaient occupés par les princes du sang, les pairs et autres seigneurs. Aux pieds du roi étaient, sur des degrés, le grand et le premier chambellan et le prévôt de Paris. D'autres fonctionnaires, dignitaires et seigneurs, étaient sur des sièges bas. L'apparat était moindre, quand le roi venait en son parlement uniquement pour honorer la justice.

Dès que le Parlement se fut attribué une puissance politique, les lits de justice eurent surtout pour objet de faire fléchir l'autorité des magistrats quand ceux-ci avaient résisté aux *lettres de jussion.* Le roi se rendait en personne au Parlement et forçait l'enregistrement, sous ses yeux et sans délibération. Quelquefois, le lit de justice ne terminait pas le conflit, et le roi recourait à l'emprisonnement de certains magistrats ou à l'exil du Parlement.

— Milit. Le *lit* du soldat était jadis composé d'un châlit, porté sur des tréteaux en bois. Puis on y substitua des tréteaux en fer, supportant un châlit composé de trois planches. Ce dernier fut remplacé plus tard par un sommier dit *sommier Thuau,* du nom de son inventeur, et formé d'un cadre métallique garni de cinq lames d'acier soutenues par une corde qu'une clef permet de tendre à volonté. Enfin, à ce lit on a substitué une *couchette* en fer composée d'un *fond* et de deux *dossiers,* un de tête, un de pied. Le service du couchage des troupes est assuré à l'entreprise par une compagnie dite des *Lits militaires.*

Le *lit de camp* est une sorte de plancher incliné, établi de façon que la tête, un peu plus élevée que le pied, soit adossée à un mur, le pied étant à environ 60 centimètres au-dessus du sol. Les lits de camp sont établis dans les *postes* et les *locaux disciplinaires.*

LITA n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant une centaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les chenilles des *lita* vivent, en France, sur le *tussilago farfara* [lita tussilaginella], les plantains [lita instabilella], etc.)

LITAGE (*taj'*) n. m. Techn. Action de liter les étoffes.

LI-TAÏ-PÉ ou **LI-PÉ**, poète chinois, né à Kia-Tchéou (Sé-Tcheuen) en 699 de notre ère, mort en 762. Il est l'une des gloires du siècle littéraire des Thang. L'empereur Hiouen-tsong voulut le garder près de lui; mais Li-taï-pé, habitué à la débauche et à l'ivrognerie, aima mieux mener une existence vagabonde. Vers la fin de sa vie, compromis dans plusieurs séditions, il échappa deux ou trois fois à la peine de mort et fut condamné au bannissement. Il se noya un jour qu'il voulait, étant ivre, se tenir en équilibre dans une barque. Ses poésies sont empreintes d'une philosophie insouciante, mais possèdent beaucoup de délicatesse et de sensibilité. Elles ont été traduites en français par d'Hervey Saint-Denys, dans son recueil : *Poésies de l'époque des Thang* (1862).

LITANA SYLVA, forêt de l'Italie ancienne (Gaule cispadane), sur les confins de la Ligurie et de l'Etrurie, non loin de *Forum Cornelii* (auj. *Imola*). Victoires des Gaulois sur les Romains, en 215 et en 193 av. J.-C.

LITANIES (*nî* — lat. *litania;* gr. *litaneia,* prière) n. f. pl. Liturg. Prière formée d'une longue suite de courtes invocations. (Se dit surtout, dans l'Eglise catholique, d'une prière alternée, dans laquelle on énumère soit les noms d'un grand nombre de saints, soit les vertus ou les actes d'un saint personnage, en ajoutant chaque fois une invocation) : *Les* LITANIES *des saints. Les* LITANIES *de la Vierge.* ‖ A signifié Procession. ‖ Ancien nom du Kyrie. ‖ Ancien nom des Rogations. ‖ *Grandes litanies,* Fête de Saint-Marc, à cause de la procession générale qui se fait ce jour-là.

— *Mettre quelqu'un dans ses litanies,* Concevoir de l'affection pour lui, ou, ironiquement, Lui souhaiter du mal.

— Sorcell. *Litanies du sabbat,* Invocations aux démons que sorciers et sorcières chantaient les mercredis et vendredis.

— n. f. Fam. Enumération longue et ennuyeuse : *Faire une longue* LITANIE *de ses prouesses.* ‖ *C'est toujours la même litanie,* C'est toujours la même répétition ennuyeuse.

— Encycl. Liturg. Le mot *litanies* fut d'abord employé par les premiers chrétiens pour désigner les supplications publiques que l'Eglise adressait à Dieu en faveur de tous les fidèles au début de la messe. Vers le v^e siècle, on commença, en Occident, à donner le nom de « litanies » à des cérémonies pendant lesquelles le clergé et le peuple marchaient en procession, mêlant leurs voix pour invoquer Dieu et les saints. On distingue, dans ce sens, les *litanies majeures* et les *litanies mineures.* Les premières furent instituées en 589 par le pape Pélage. Les secondes datent de saint Mamert, évêque de Vienne en Gaule, qui les établit dans son diocèse en 511; le pape Léon III les adopta, au VIII^e siècle, pour Rome. On les célèbre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, et qui sont connus sous le nom de *jours des Rogations.* Plus tard, on appela « litanies » les prières elles-mêmes qui étaient chantées dans ces occasions et dans lesquelles le clergé, après avoir nommé les trois personnes de la sainte Trinité, passait en revue les principaux saints et les principales saintes que l'Eglise honore : de là le nom de *litanies des saints,* encore employé aujourd'hui. Les litanies des saints se chantent encore pendant la cérémonie de l'ordination, au sacre des évêques, à la dédicace des églises et à la bénédiction des fonts baptismaux. Les autres prières qui portent également le nom de « litanies », telles que les *litanies du saint nom de Jésus,* du *Sacré-Cœur,* de la *Sainte Vierge,* etc., n'entrent pas dans la liturgie officielle de l'Eglise. Toutes commencent par *Kyrie eleison, Christe eleison,* mots suivis de l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité, et finissent par l'*Agnus Dei.*

L'Eglise luthérienne a conservé le nom et l'usage des litanies, mais en ne gardant que l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité.

Lit de justice (1643), d'après une gravure ancienne.

LITARGUS (*guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des tritomidés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans l'hémisphère nord. (L'espèce la plus commune en France est le *litargus connexus,* long de 2 millimètres.)

LITCHFIELD ou **LANTAM**, ville des Etats-Unis (Connecticut), ch.-l. du *comté de Litchfield,* aux bords du lac Bantam; 5.420 hab. Fonderies et fabrication d'objets en nickel.

LITCHFIELD, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Montgomery]); 6.235 hab.

LITCHI n. m. Bot. Genre de sapindacées.

— Encycl. Les *litchis* sont des arbres des régions chaudes de l'ancien continent, à feuilles alternes paripennées, dont les fleurs, petites, sont groupées en panicules lâches, axillaires ou terminales, et dont les fruits sont des drupes. La graine du *litchi longanier* ou *longan* est entourée d'un arille jaunâtre, charnu, sucré et acidulé, recherché comme alimentaire et rafraîchissant. Le *litchi* proprement dit ou *ponceau* possède aussi un arille rouge, acidulé, sucré; on en prépare des conserves et des boissons fébrifuges.

Litchi (fleur et fruit).

LITE n. m. Homme d'une classe intermédiaire entre celle des esclaves et celle des hommes libres, à l'époque barbare. ‖ On dit aussi LÈTE et LIDE.

— Encycl. Les *lites* se rencontrent chez les Francs, les Alamans, les Frisons, les Saxons. Ils dépendent d'un maître, qui peut les affranchir. Dans la loi salique, le wergeld du lite est de la moitié de celui d'un homme libre. Sa situation est voisine de celle du colon, avec lequel, dès le IX^e ou le X^e siècle, il se confond souvent.

LITEAU (*to* — pour *listeau;* rad. *liste*) n. m. Comm. Nom des raies colorées qui traversent la toile d'une lisière à l'autre : *Serviettes à* LITEAUX. ‖ Toile rayée de bleu et de blanc, qu'on fabrique en Allemagne.

— Mar. *Liteaux de sabord,* Petites tringles empêchant l'eau d'entrer par les fissures du sabord. ‖ *Liteaux de pointage,* Lattes servant de guide pour engager l'anspect sous l'affût.

— Techn. Tringle de bois, destinée à porter une tablette ou à servir d'appui à une cloison. ‖ Tringle de bois qui soutient le fond d'un soufflet.

Liteaux (XV^e s.).

LITEAU (rad. *lit*) n. m. Chass. Lieu où se repose le loup pendant le jour.

LITÉE (rad. *lit*) n. f. Réunion d'animaux dans un même repaire. ‖ Portée d'une femelle.

LITER v. a. Ranger par lits superposés certains poissons salés dans les caques ou tonneaux : LITER *des harengs.*

LITER (pour LISTER — rad. *liste*) v. a. Techn. Couvrir la lisière du drap avant de le teindre, afin d'empêcher la couleur de prendre sur l'endroit ainsi préservé.

Se liter, v. pr. Se trouver disposés par lits, dans un tonneau, en parlant des poissons.

LITERIE (*rî*) n. f. Ensemble des accessoires qui composent un lit.

LITERNUM ou **LINTERNUM**, ville de l'Italie ancienne (Campanie), près de l'embouchure du Liri. Scipion l'Africain y mourut et y fut enterré.

LITES (du gr. *Litai,* même sens) n. f. pl. Mythol. gr. Prières personnifiées, déesses mentionnées dans l'*Iliade.*

LIT-ET-MIXE, comm. des Landes, arrond. et à 44 kilom. de Dax, dans le Marensin, pays de grandes forêts de pins, marécageux, sur le ruisseau du Toupin, tributaire du Courant de Contis; 1.717 hab. (*Litois, oises.*) Sources ferrugineuses d'Yons, de la Brette. Produits résineux. Eglise des XIV^e et XV^e siècle, à Lit; église romane du XII^e s., à Mixe.

LITEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps.

LITHAGOGIE (*jî*) n. f. Propriété des médicaments lithagogues.

LITHAGOGUE (*gogh'* — du gr. *lithos,* pierre, et *agôgos,* qui entraîne) adj. Propre ou réputé propre à favoriser l'expulsion des calculs : *Médicament* LITHAGOGUE.

— n. m. : *Un* LITHAGOGUE.

LITHAM (*tam'*) n. m. Voile dont les femmes musulmanes se couvrent la face. ‖ Pièce d'étoffe qui cache la partie inférieure de la figure du Targui.

LITHANTHRAX (*trakss* — du gr. *lithos,* pierre, et *anthrax,* charbon) n. m. Espèce de charbon bitumineux.

LITHARCA n. f. Sous-ordre d'arches, mollusques lamellibranches, famille des arcidés, comprenant des formes propres aux mers de l'Amérique du Sud. (Ce sont des coquilles bivalves cunéiformes, minces, à surface treillissée, vivant dans les trous des rochers.)

LITHARGE (*tarj'*) n. f. Chim. Protoxyde de plomb PbO cristallisé.

— Encycl. Chim. L'oxyde de plomb se présente sous deux états : soit amorphe (*massicot*), soit cristallisé après fusion (*litharge*); sous cette dernière forme, il constitue de petites lames jaunes, roses ou rouges. Peu soluble dans l'eau, fusible au rouge, la *litharge* agit comme base énergique; le charbon au rouge la réduit en plomb métallique. La litharge se prépare en grande quantité par la coupellation des plombs argentifères — opération consistant à chauffer ces matières dans un four oxydant pour laisser, après le départ du plomb, les métaux inoxydables (or, argent) comme résidu. L'oxyde de plomb formé, coulé et refroidi lentement, donne la litharge rouge, très appréciée, colorée par du minium; le refroidissement brusque par coulée dans l'eau fournit la litharge jaune.

Calcinée avec du sel ammoniac, la litharge se transforme en une couleur jaune (*jaune de Cassel*); elle entre dans la composition des couvertes pour poteries communes, mais ce genre de couverte présente le danger de céder du plomb aux aliments acides. Le pharmacien prépare, avec la litharge, l'extrait de Saturne (acétate basique de plomb) et les emplâtres (savons de plomb); cet oxyde augmente la propriété siccative des huiles; dans les laboratoires, c'est un réactif oxydant et désulfurant.

LITHARGÉ (*jé*), **ÉE** ou **LITHARGYRÉ, ÉE** (*jî*) adj. Chim. Qui contient de la litharge, qui est altéré par la litharge : *Vin* LITHARGYRÉ. (L'Acad. écrit à tort LITHARGIRÉ.)

LITHÉLIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de radiolaires, dont le genre *lithelius* est le type. — *Un* LITHÉLIDÉ.

LITHELIUS (*té-li-uss*) n. m. Genre de radiolaires, famille des *lithélidés,* comprenant des formes qui habitent la Méditerranée. (Ce sont des animalcules à squelette composé de disques parallèles, reliés par un axe commun et dont l'ensemble forme un ellipsoïde ou une sphère.

LITHÉOSPORE n. m. Minér. Variété de baryte sulfatée.

LITHERLAND, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la rive droite du Mersey; 2.425 hab.

LITHÉSIEN (*zi-in* — du gr. *lithos,* pierre) adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, ainsi appelé parce qu'il était primitivement représenté par une pierre brute, ou parce que sa statue était parfois dressée sur une pierre.

LITHGOW, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cook]); 5.000 hab. Houillères; fonderies.

LITHI (n. chilien) n. m. Nom vulgaire d'une lauracée du Chili, dont le suc laiteux verdâtre produit sur la peau un œdème considérable.

LITHIASE ou **LITHIASIE** (*zî*) [du gr. *lithiasis,* même sens; de *lithos,* pierre] n. f. Pathol. Affection qui consiste dans la formation de sables ou de petites pierres dans l'organisme.

— Encycl. Chez certains goutteux, on voit survenir sous la peau des concrétions crétacées, auxquelles on donne le nom de *tophus.* Chez certains dyspeptiques de diathèse arthritique, les selles renferment parfois de grandes quantités de sable (*lithiase intestinale*).

La *lithiase urinaire* et la *lithiase biliaire* sont mieux connues. Depuis les travaux de Terrier, de Gilbert et Fournier, on sait que la lithiase biliaire est due à l'infection des voies biliaires par le colibacille de l'intestin. Des calculs se forment dans la vésicule biliaire. Leur émission pénible et douloureuse à travers le canal cystique et le cholédoque détermine le syndrome clinique des coliques hépatiques. En ce qui concerne la *lithiase urinaire,* on sait que des calculs ammoniaco-magnésiens peuvent naître dans une vessie infectée par suite de la fermentation ammoniacale de l'urine. Les autres, formés d'acide urique ou d'acide oxalique, ont leur origine dans le rein et le bassinet, chez des sujets prédisposés par leur hérédité et leur tempérament arthritique. L'émission de ces calculs à travers les uretères amène des hématuries et de violentes douleurs : les coliques néphrétiques.

Il est classique d'indiquer comme traitement la cure de Vichy pour les calculs biliaires, la cure de Contrexéville pour les calculs rénaux. Depuis 1895, la thérapeutique chirurgicale a donné, dans les deux cas, de merveilleux résultats.

LITHIASIQUE (*zik'* — du gr. *lithos*, pierre) adj. Chim. Se disait autrefois de l'acide urique et de certains sels.

LITHIATE (du gr. *lithos*, pierre) n. m. Ancien nom des urates.

LITHIDIONITE n. f. Espèce minérale, résultant d'un mélange de quartz et de carbonate de potasse et soude.

LITHINE n. f. Chim. Oxyde de lithium. V. LITHIUM.

— ENCYCL. Thérap. Se fondant sur ce que les sels de *lithine* dissolvent facilement les urates, on ordonne, dans les cas de lithiase urinaire et chez les goutteux, le citrate et surtout le carbonate de lithine, soit en cachets à la dose de 0gr,50 par jour, soit en dissolution dans de l'eau saturée d'acide carbonique, ou sous forme de granules effervescents. Dans toutes les eaux antigoutteuses (Carlsbad, Bade, Kreuznach, Vichy, etc.), on a trouvé de la lithine; les eaux les plus riches sont celles de Royat (0gr,035 par litre).

LITHIONITE n. f. Silicate naturel appartenant à la famille des micas.

LITHIOPHILITE n. f. Variété manganésifère de triphyline.

LITHIOPHORITE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse.

LITHIQUE (*tik'* — du gr. *lithos*, pierre) adj. Chim. S'est dit de l'acide aujourd'hui appelé acide urique.

LITHISTIDÉS (*sti*) n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses, sous-ordre des lithospongies, renfermant les *leiodermatium*, *corallistes*, etc. (Les lithistidés sont les formes vivantes qui se rapprochent le plus des éponges fossiles du crétacé; tous vivent dans les mers chaudes, à des profondeurs très grandes; leur contexture est pierreuse; leurs spicules sont en façon d'ancre.) — *Un* LITHISTIDÉ.

LITHIUM (*li-om'*) n. m. Métal alcalin, découvert dans le pétalite (silicate d'aluminium et de lithium) et qui existe dans le triphane, la triphylline, le lépidolithe, certaines eaux minérales, le tabac, etc.

— ENCYCL. *Extraction.* Elle comporte deux parties : le traitement du minerai pour obtenir le chlorure, et la décomposition de ce chlorure qui donne le métal.

1° Traitement du minerai. — Le minerai le plus abondant, le lépidolithe, est pulvérisé, délayé dans l'acide sulfurique, et calciné dans un four à réverbère; puis on traite la masse par l'eau bouillante et on additionne de sulfate de potassium, qui transforme le sulfate d'aluminium en alun, lequel cristallise par refroidissement; on précipite ensuite par le chlorure de baryum et, après évaporation à sec, on traite par un mélange d'alcool absolu et d'éther, qui dissout le chlorure de lithium à peu près seul.

2° Traitement du chlorure. — On décompose le chlorure pur fondu par électrolyse dans un creuset de fonte couvert; l'électrode négative est en fer et l'électrode positive, entourée d'un cylindre en porcelaine poreuse, est en charbon de cornue.

Propriétés. Métal blanc ayant l'éclat de l'argent, plus dur que le potassium et le sodium, le plus léger de tous les corps solides (flotte sur le pétrole, densité 0,59), malléable, ductile, fondant à 180°, le lithium est inattaquable par l'oxygène à sa température de fusion, s'enflamme au rouge dans l'air, se ternit à froid dans l'air humide, décompose l'eau à froid. Il se combine directement au chlore, au soufre, au phosphore et attaque le verre et la porcelaine à des températures inférieures à celle de sa fusion.

Poids atomique. Les déterminations de Diebl, Troost, Stas, ont fait adopter le nombre 7, représenté par le symbole Li.

Composés. Le chlorure LiCl s'obtient presque pur dans le procédé d'extraction du lithium; on le prépare par l'action de l'acide chlorhydrique sur le carbonate. Il est très déliquescent, s'obtient cristallisé par évaporation avec une cloche à l'acide sulfurique; les cristaux obtenus à 0° ont pour formule $LiCl, 2H^2O$. Il fond au rouge sombre et perd du chlore; il est volatil. Il forme avec le chlorure de platine un chloroplatinate soluble.

L'oxyde Li^2O peut s'obtenir soit par oxydation directe du métal au-dessus de 200°, soit par réduction du carbonate par le charbon dans un creuset de platine, soit, enfin, par décomposition de l'azotate au rouge dans un creuset d'argent. Il se dissout lentement dans l'eau en donnant la lithine LiOH, qui fond au-dessous du rouge, est indécomposable par la chaleur, absorbe l'humidité de l'air, se comporte avec le chlore comme la potasse et la soude, mais n'est attaquée ni par le charbon ni par le fer.

L'azotate AzO^3Li s'obtient par l'action de l'acide azotique sur le carbonate; il est très déliquescent et est isomorphe avec l'azotate de sodium.

Le sulfate SO^4Li^2 s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur le carbonate; il est moins soluble à chaud qu'à froid. On connaît un bisulfate SO^4HLi.

Le carbonate CO^3Li^2 s'obtient en traitant par le carbonate de sodium une solution de chlorure. Il fond au rouge, et en même temps se décompose lentement.

Les sels de lithium colorent la flamme de l'alcool en rouge, sont plus solubles que les sels de potassium, ce qui rapproche le lithium du sodium; mais le carbonate est très peu soluble dans l'eau, ce qui le rapproche du magnésium.

LITHIZONTE (du gr. *lithizein*, se pétrifier) n. m. Ancien nom de l'escarboucle des Indes.

LITHOBIE (*bî*) ou **LITHOBIUS** (*uss*) n. m. Genre de myriapodes chilopodes, famille des *lithobiidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *lithobies* sont des scolopendres de taille moyenne, possédant quinze paires de pattes qui répondent aux quinze anneaux de leur corps, dont six sont beaucoup plus petits, en dessus, que les autres. L'espèce type du genre, le lithobie à tenailles (*lithobius forcipathus*), roux brillant, est commun partout.

Lithobie (réd. d'un tiers).

LITHOBIIDÉS n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, comprenant les *lithobies*, *henicops* et genres voisins. — *Un* LITHOBIIDÉ.

LITHOBILIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{30}H^{56}O^{12}$, fusible à 199°, qui accompagne l'acide lithofellique dans les bézoards orientaux et s'en distingue par l'insolubilité de son sel barytique.

LITHOBOLIE (*li* — du gr. *lithos*, pierre, et *bolê*, jet) n. f. Antiq. gr. Supplice de la lapidation. V. LAPIDATION.

— Divinat. Méthode de divination basée sur les dessins formés par des cailloux colorés, que l'on jette sur le sable. (Les Arabes, en Algérie, la pratiquent encore.)

— n. f. pl. Fête grecque qu'on célébrait à Trézène, en l'honneur de deux jeunes filles crétoises, lapidées dans une émeute par le peuple.

LITHOCALAME (du gr. *lithos*, pierre, et *kalamos*, roseau) n. m. Tige de roseau fossile.

LITHOCAMPE (*kanp'*) n. f. Genre de radiolaires polycistines, famille des cyrtidés, comprenant des formes qui vivent en diverses mers, ou fossiles dans les terrains tertiaires. (L'espèce type est la *lithocampe Australis*, de l'Atlantique.)

LITHOCAMPE (*kanp'*) ou **LITHOCAMPA** (*kan*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, famille des noctuidés, comprenant deux espèces du sud de l'Europe. (La *lithocampa ramosa* habite la France méridionale.)

LITHOCARDIUM (*di-om'*) n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cardiidés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire.

LITHOCARPE (du gr. *lithos*, pierre, et *karpos*, fruit) n. m. Fruit pétrifié.

LITHOCÉRAME (*sé* — du gr. *lithos*, pierre, et *kéramos*, terre cuite) n. f. Techn. Nom d'une faïence à base feldspathique, dont la pâte est dure, fine et opaque.

LITHOCHARIS (*ka-riss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant une centaine d'espèces répandues sur le globe. (La *lithocharis melanocephala* est commune en France.)

LITHOCHROMATOGRAPHIE (*kro, fî* — du gr. *lithos*, pierre, *khrôma*, couleur, et *graphê*, écriture) n. f. Techn. Impression en couleur sur pierre. (C'est un procédé d'imitation de la peinture à l'huile, consistant à couvrir l'envers d'un papier lithographique transparent et imprimé en noir, de couleurs, que l'on colle ensuite sur toile.)

LITHOCHROMATOGRAPHIQUE (*kro, fik'*) adj. Techn. Qui a rapport à la lithochromatographie : *Procédés* LITHOCHROMATOGRAPHIQUES.

LITHOCHROMIE (*kro-mî* — du gr. *lithos*, pierre, et *khrôma*, couleur) n. f. Procédé par lequel on imite la peinture à l'huile, à l'aide de lithographies peintes à l'envers et collées sur toile. ‖ Tableau exécuté par ce procédé.

LITOCHROMIQUE (*kro-mik'*) adj. Techn. Qui a rapport à la lithochromie : *Procédé* LITHOCHROMIQUE.

LITHOCHROMISTE (*kro-missl'*) n. m. Imprimeur, artiste en lithochromie.

LITHOCHROMOGRAPHIE n. f. et **LITHOCHROMOGRAPHIQUE** adj. Techn. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIE et CHROMOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOCHRYSOGRAPHIE (*kri, fî* — du gr. *lithos*, pierre; *khrusos*, or, et *graphê*, écriture) n. f. Techn. Impression sur pierre, en or et en couleur.

LITHOCHRYSOGRAPHIQUE (*kri, fik'*) adj. Techn. Qui a rapport à la lithochrysographie.

LITHOCLASE (du gr. *lithos*, pierre, et *klasis*, action de briser) n. f. Nom par lequel Daubrée a désigné toutes les cassures du sol. V. CASSURES.

LITHOCOLLE (gr. *lithokolla*, colle de pierre) n. f. Mélange de brique pilée et de résine fondue, dont se servent les lapidaires pour assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHOCOLLÈTE ou **LITHOCOLLETIS** (*lè-tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *lithocollétinés*, comprenant une centaine d'espèces du globe, dont quatre-vingts habitent l'Europe. (Les lithocollètes sont de petites teignes vivant dans les bois. La larve de la *lithocolletis alnivorella* vit sur les aunes; celle de la *lithocolletis geniculella*, sur les érables; etc.)

LITHOCOLLÉTINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant les *lithocollètes* et genres voisins : *tischérie*, *bedellie*, *œnophile*. — *Un* LITHOCOLLÉTINÉ.

LITHOCRANIUS (*ni-uss*) n. m. Genre de gazelles, comprenant une seule espèce, du pays des Somalis.

— ENCYCL. Le *lithocranius Walleri* (le *girinouk* des Somalis) est une gazelle à long cou, très haute sur pattes grêles. La livrée est fauve, pâle en dessus, blanche en dessous.

Lithocranius Walleri.

LITHODE ou **LITHODES** (*dèss*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des *lithodidés*, comprenant plusieurs espèces répandues surtout dans les mers froides. (La *lithodes maja* habite les parages du pôle nord.)

LITHODERMATACÉES (*dèr', sé*) n. f. pl. Petite famille d'algues, des phæophycées, constituée par un seul genre, le *lithoderme*, qui forme de petites croûtes à la surface des cailloux ou des coquilles de mollusques.

LITHODERME (*dèrm'*) n. m. Genre d'algues, constituant à lui seul la famille des *lithodermatacées*.

LITHODIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures notopodes, comprenant les *lithodes* et genres voisins. — *Un* LITHODIDÉ.

LITHODOME ou **LITHODOMUS** (*muss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mytilidés, comprenant vingt-cinq espèces répandues dans presque toutes les mers tempérées et chaudes.

— ENCYCL. Les *lithodomes* sont des moules plus ou moins cylindriques, couvertes d'un épiderme. Fixés pendant le jeune âge par leur byssus, ces mollusques deviennent libres et perforent les roches les plus dures pour s'y loger. Ce sont les lithodomes qui ont percé les colonnes du fameux temple de Sérapis à Pouzzoles, prouvant que le niveau des côtes de l'Italie a beaucoup changé depuis la période historique. Ces animaux sont phosphorescents. L'espèce type est le *lithodomus lithophagus*, de la Méditerranée.

Lithodome.

LITHOÉCIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du gr. *lithos*, pierre, et *oikos*, habitation) adj. Qui croît sur les pierres.

LITHOFELLATE (*fèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide lithofellique.

LITHOFELLIQUE (*fèl'-lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide, $C^{20}H^{36}O^4$, extrait des bézoards orientaux. ‖ On dit aussi LITHOFELLINIQUE.

LITHOFRACTEUR (du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *frangere*, supin *fractum*, briser) n. f. Sorte de dynamite, dont l'usage a été proposé dans les mines. (Sa composition est : nitroglycérine, 52 parties; sable, 30; houille pulvérisée, 11; nitrate de potasse ou de soude, 4; soufre, 2.)

LITHOGÈNE (*jèn'* — du gr. *lithos*, pierre, et *gennân*, engendrer) adj. Qui donne naissance à des pierres. ‖ Qui devient dur comme la pierre : *Ciment* LITHOGÈNE.

LITHOGÉNÉSIE (*jé, zî* — du gr. *lithos*, pierre, et *génésis*, naissance) n. f. Recherche des lois d'après lesquelles se sont formées les pierres.

LITHOGÉOGNOSIE (*jé, zî* — du gr. *lithos*, pierre, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE (du gr. *lithogluphos*, sculpteur; de *lithos*, pierre, et *gluphein*, graver) n. m. Techn. Graveur sur pierre précieuse.

LITHOGLYPHE ou **LITHOGLYPHUS** (*fuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des hydrobiidés, tribu des *lithoglyphinés*, comprenant plusieurs espèces des régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (Le *lithoglyphus fuscus* est commun dans les cours d'eau de l'Europe orientale.)

LITHOGLYPHIE (*fî*) n. f. Art de graver sur pierre précieuse.

LITHOGLYPHINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, famille des hydrobiidés, comprenant les *lithoglyphes* et genres voisins, tels que : *limnotrochus*, *pachydrobia*, *hemistomia*, *fluminicola*, etc. — *Un* LITHOGLYPHINE.

LITHOGLYPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la lithoglyphie : *Instruments* LITHOGLYPHIQUES.

— n. f. Art de graver sur pierre, lithoglyphie.

LITHOGLYPHITE (rad. *lithoglyphe*) n. f. Pierre sur laquelle sont empreintes des figures qui semblent avoir été gravées.

LITHOGRAPHE (du gr. *lithos*, pierre, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui pratique la lithographie. ‖ Adjectiv. : *Imprimeur* LITHOGRAPHE.

LITHOGRAPHIE (*fî* — rad. *lithographe*) n. f. Art de tracer sur la pierre, au crayon ou à la plume, des plans, dessins, etc., qui peuvent ensuite être reproduits sur papier, étoffe, etc., à l'aide de l'impression. ‖ Feuille, estampe imprimée par ce procédé : *Collection de* LITHOGRAPHIES.

— Atelier d'un lithographe : *Etablir une* LITHOGRAPHIE.

— A signifié Traité sur les pierres : LITHOGRAPHIE *suédoise de Bromelli.*

— ENCYCL. Hist. La *lithographie* fut découverte, vers 1796, par le Bavarois Senefelder. Elle a été importée en France, de 1806 à 1808, par les colonels Lejeune, Lomet, par Vivant Denon et par André Offenbach; mais leurs essais furent peu satisfaisants. Après un voyage d'études en Allemagne, Charles-Philibert de Lasteyrie alla, en 1814, fonder en France un établissement lithographique qui servit d'école et de modèle à tous ceux qui s'établirent ensuite. En 1818, le gouvernement français prodigua beaucoup d'encouragements à la lithographie, qui prit alors un développement immense. Parmi les hommes qui ont le plus concouru, en France, au perfectionnement de cet art, il faut citer, après de Lasteyrie, Engelman, de Mulhouse; Marcel de Serres, Raucourt, Vilain, Legros d'Anizy et Lemercier. Dès l'apparition de ce procédé, les plus grands artistes français, Girodet, Carle et Horace Vernet, Prud'hon, Géricault, Delacroix, Deveria, C. Nanteuil, lui donnèrent l'empreinte de leurs talents si variés. Charlet, le premier, employa ce genre de gravure à improviser l'expression des sentiments populaires; il inaugure le journalisme de l'art. A côté des maîtres de la peinture, qui n'ont fait de la lithographie qu'accidentellement, il convient de citer les éminents dessinateurs : Pigal, Gavarni, Grandville, Daumier, Bellangé, G. Doré, C.-J. Traviès, Gill, Grévin, qui, bien plus encore que Charlet, ont fait du journalisme à l'aide de la lithographie. Chez les contemporains, nous citerons les peintres-lithographes Fantin-Latour, Detaille, Chéret, Forain, Léandre, Willette, et les lithographes Corpet, Maurou, Lunois, Sirouy, G. Bellanger.

— Techn. Il y a dans la *lithographie* deux parties distinctes : l'une artistique, l'autre mécanique ou industrielle. Le dessin au crayon sur la pierre forme la partie artistique, qui est la principale.

On choisit une pierre de bonne qualité et bien grenée; on attaque cette pierre avec fermeté en tenant compte de ce fait, que le ton jaunâtre du fond adoucit les effets, tandis qu'à l'impression ils paraissent souvent durs et tremblants. Lorsque le dessin est tracé sur la pierre, soit

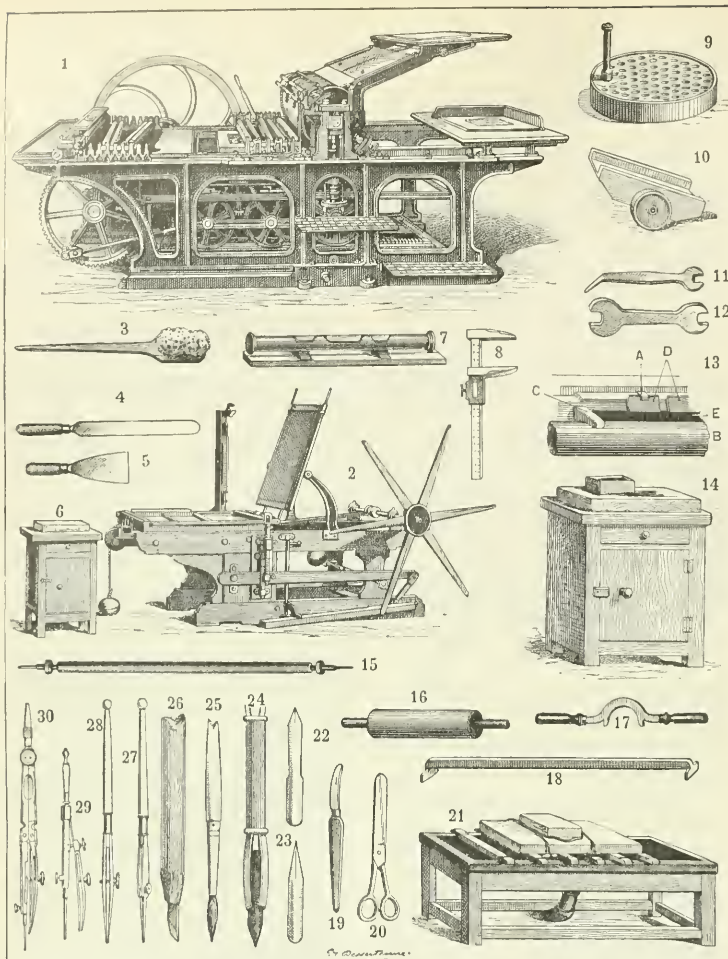

LITHOGRAPHIE : 1. Presse lithographique mécanique. — 2. Presse à bras. — 3. Palette à mouiller. — 4 et 5. Spatules. — 6. Table à noir. — 7. Niveau d'eau. — 8. Pied à coulisse. — 9. Bourriquet (outil à poncer). — 10. Chariot pour transporter les pierres. — 11. Broche. — 12. Clef de calage. — 13. Peigne réglant l'arrivée de la couleur sur le rouleau : A, ressort ; B, rouleau ; C, plomb d'arrêt de couleur ; D, peignes ou zincs modérateurs ; E, encre. — 14. Table à encre. — 15. Rouleau toucheur (presse mécanique). — 16. Rouleau à main. — 17. Couteau à gratter les rouleaux lithographiques. — 18. Règle de calage. — 19. Scalpel. — 20. Ciseaux. — 21. Table à poncer ou grenoir. — 22 et 23. Plumes. — 24. Crayon et porte-crayon. — 25. Pinceau. — 26. Grattoir. — 27. Tire-ligne servant à faire le point. — 28. Tire-ligne. — 29. Compas balustre à pompe. — 30. Compas.

au crayon, soit à l'encre lithographique, on en acidule la surface de manière à obtenir un très léger relief. A partir de ce moment, le dessin ne peut plus être retouché.

L'imprimeur lithographe qui reproduit le dessin de l'artiste exécute la partie mécanique ou industrielle. Tout le succès de l'impression dépend de la manière de fixer le crayon sur la pierre. La force de l'acide à employer varie selon la qualité de la pierre, le numéro du crayon, le degré de la température et le genre du dessin.

Le travail à la plume sur pierre se fait exactement comme sur le papier. Il exige, de la part du dessinateur, une attention soutenue et une extrême propreté. Les retouches sont à peu près impossibles. L'encre trop grasse ne coule pas également ; trop maigre, elle a des tendances à s'étendre, et ne pourrait résister à l'acidulation et aux lavages. Des presses à pédale et des machines lithographiques perfectionnées ont généralement remplacé l'ancienne presse à bras.

L'encre lithographique est une modification du crayon, que l'on emploie soit au moyen d'une plume d'acier fine, soit au moyen d'une brosse recouverte de sable fin, qui trace des lignes capillaires.

Dans le procédé appelé *autographie*, on écrit sur un papier préparé. V. AUTOGRAPHIE.

— *Chromolithographie*. V. ce mot.

LITHOGRAPHIER (rad. *lithographie*. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous lithographiions. Que vous lithographiiez*) v. a. Exécuter ou reproduire au moyen de la lithographie : LITHOGRAPHIER *un portrait*.

— Absolum. : LITHOGRAPHIER *habilement*.

LITHOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Techn. Qui a rapport à la lithographie, est employé en lithographie : *L'imprimerie* LITHOGRAPHIQUE. *Encre* LITHOGRAPHIQUE. ‖ *Crayon lithographique*, Crayon gras composé de noir de fumée, que l'on malaxe avec un mélange de cire, de suif et de savon.

— Géol. *Pierre, Calcaire lithographique*, Variété marneuse, compacte, à grain homogène et très fin, de calcaire. (La cassure en est conchoïdale. Les terrains jurassiques offrent ce genre de calcaire en une foule de points, principalement à Solenhofen [Allemagne]).

LITHOÏDE (du gr. *lithos*, pierre, et *eidos*, aspect) adj. Qui a l'aspect de la pierre.

LITHOÏDITE n. f. Roche acide. Variété extrêmement fine de felsoliparite.

LITHOÏQUE (*ik'* — du gr. *lithos*, pierre) adj. Qui ressemble à la pierre : *Ciment* LITHOÏQUE.

LITHOLABE n. m. Instrument destiné à maintenir les calculs vésicaux, pendant leur broiement.

— ENCYCL. Cet instrument est un tube en acier dans l'intérieur duquel glissent trois branches élastiques qui s'ouvrent lorsqu'on les pousse hors du tube et qui, après l'introduction du *litholabe* dans la vessie, permettent de saisir les calculs. Cet instrument un peu ancien a cédé la place au lithotriteur.

LITHOLOGIE (*jî* — du gr. *lithos*, pierre, et *logos*, discours) n. f. Géol. Etude des associations minérales ou roches. Syn. de PÉTROGRAPHIE.

Méd. *Lithologie humaine*, Traité des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

LITHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la lithologie.

LITHOLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui s'occupe de lithologie.

LITHOMANCIE (*sî* — du gr. *lithos*, pierre, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination qui se faisait au moyen de certaines pierres que l'on poussait l'une contre l'autre, et dont le son faisait connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à la lithomancie.

— Substantiv. Devin qui pratiquait la lithomancie.

LITHOMANTIS (*tiss*) n. m. Paléont. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidés, fossiles dans le carbonifère d'Ecosse. (Le *lithomantis carbonarius*, au contraire des insectes actuels, portait sur le premier segment thoracique des appendices aliformes.)

LITHOMARGE (*marj'*) n. f. Minér. Silicate hydraté d'alumine. Variété d'halloysite.

LITHOMORPHITE (du gr. *lithos*, pierre, et *morphê*, forme) n. f. Pierre configurée.

LITHOMYÉLIE n. f. Chir. Syn. de LITHOTRITIE.

LITHONOME ou **LITHONOMA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant trois espèces du sud de l'Europe et du Maroc. (Les lithonomes sont de grandes altises plates, vertes ou bleues, tachées et hordées de rouge. La *lithonoma cincta* se trouve dans les Pyrénées françaises.)

LITHONTRIPTIQUE (*ptik'* — du gr. *lithos*, pierre, et *tribein*, broyer) adj. Propre à dissoudre les calculs dans la vessie.

— n. m. Remède que l'on croyait posséder cette propriété.

LITHOPHAGE (*faj'* — du gr. *lithos*, pierre, et *phagein*, manger) adj. Zool. Qui ronge la pierre : *Mollusques* LITHOPHAGES.

LITHOPHANIE (*nî* — du gr. *lithos*, pierre, et *phanos*, transparent) n. f. Techn. Procédé par lequel on produit, à l'aide de dessins ombrants, l'apparence de la transparence dans la porcelaine, le verre opaque, etc. ‖ Ouvrage qu'on exécute par ce procédé.

— ENCYCL. L'invention de la *lithophanie*, due au Français Bourgoin, remonte à 1827. Grâce à ce procédé, on obtient par transparence, suivant des dégradations voulues d'ombres et de clairs, de jolis effets. On fabrique ainsi des globes de lampes, des abat-jour, des plaques pour vitrages, etc.

LITHOPHANIQUE (*nik'*) adj. Techn. Qui a rapport à l'art de la lithophanie.

LITHOPHILE (du gr. *lithos*, pierre, et *philos*, ami) adj. Bot. Qui croît sur les rochers : *Plante* LITHOPHILE.

LITHOPHILE ou **LITHOPHILUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des endomychidés, tribu des mycétéinés, comprenant sept espèces d'Europe. (La seule espèce française est le *lithophilus connatus*.)

LITHOPHONE (du gr. *lithos*, pierre, et *phônê*, son) n. m. Instrument de musique, qui se compose de pétrifications d'os et d'écorce d'arbre, lesquelles rendent, avec un timbre de son tout particulier, une échelle chromatique d'une octave et demie : *Les* LITHOPHONES *ou pierres chantantes ont été découvertes par Borda, près de Périgueux, vers le milieu de l'année 1860*.

Lithophone.

LITHOPHOTOGRAPHIE n. f. Techn. V. PHOTOLITHOGRAPHIE.

LITHOPHOTOGRAPHIQUE adj. Techn. Syn. de PHOTOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOPHYLLE (du gr. *lithos*, pierre, et *phullon*, feuille) n. f. Feuille de végétal fossile.

LITHOPHYSE n. f. Nom de cavités sphéroïdales et géodiques, qui existent fréquemment dans les rhyolites. (Elles se sont formées au moment de leur solidification. Certaines rhyolites d'Amérique contiennent, dans leurs lithophyses, le grenat et la topaze cristallisés.)

LITHOPHYTE (du gr. *lithos*, pierre, et *phuton*, plante) n. m. Production marine pierreuse, de forme arborescente.

LITHOPLATOMIE (*mî* — du gr. *lithos*, pierre, *platus*, large, et *tomê*, section) n. f. Opération qui dilate l'urètre, dans l'extraction des calculs vésicaux.

LITHORNIS (*niss*) n. m. Paléont. Genre d'oiseaux rapaces, voisins des vautours, comptant une seule espèce, fossile dans les formations tertiaires. (Le *lithornis vulturinus* a été découvert dans l'éocène inférieur d'Angleterre.)

LITHOSANTHE n. m. Genre d'uragogées, comprenant des arbustes à petites fleurs, dont les espèces croissent à Java.

LITHOSIE (*zî*) ou **LITHOSIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *lithosiidés*, comprenant une trentaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *lithosies* sont des papillons assez grêles, de taille moyenne, dont les ailes supérieures, très étroites, recouvrent complètement, au repos, les inférieures, très vastes, qui s'enroulent contre le corps. Les chenilles vivent en général sur les lichens ; les papillons sont jaunâtres. La lithosie à tête jaune (*lithosia complana*) est commune en France.

Lithosie (réd. d'un tiers).

LITHOSIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant les *lithosies* et genres voisins. — *Un* LITHOSIIDÉ.

LITHOSPERME n. m. Bot. Nom scientifique du grémil.

LITHOSPONGIES (*spon-jî*) n. f. pl. Sous-ordre d'éponges fibreuses, renfermant celles dont la structure est siliceuse, compacte, et dont les spicules siliceux sont à quatre rayons. Les lithospongies comprennent trois familles : *lithistides, ancorinidés, géodidés*.) — *Une* LITHOSPONGIE.

LITHOSTÉRÉOTYPIE (*sté, pî* — du gr. *lithos*, pierre, et de *stéréotypie*) n. f. Procédé ancien de gravure chimique sur pierre.

— ENCYCL. Après avoir transporté ou dessiné directement un sujet sur pierre lithographique, on acidule la pierre. On obtient ainsi un moule, que l'on cliche à la manière ordinaire, et l'on imprime le cliché à la presse typographique.

LITHOSTÉRÉOTYPIQUE (*sté, pik'*) adj. Qui a rapport à la lithostéréotypie.

LITHOSTROTE (*strot'* — du gr. *lithos*, pierre, et *strôtos*, pavé) n. m. Antiq. Pavé en mosaïque. ‖ Mosaïque. (On dit aussi LITHOSTROTOS.)
— Hist. ecclés. Lieu où Pilate rendait la justice.
— ENCYCL. V. MOSAÏQUE.

LITHOSTROTION (*stro-ti*) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des pléonophoridés, comprenant des formes fossiles dans le calcaire carbonifère.

LITHOTHAMNION n. m. Algue marine de la famille des corallinacées, incrustée de calcaire et dure comme de la pierre, constituée par des sortes de croûtes bosselées ou de petits arbres à rameaux courts, rappelant le corail.

LITHOTHÉRAPIE (*pî* — du gr. *lithos*, pierre, et *thérapeia*) n. f. Guérison opérée par des moyens cabalistiques à l'aide de pierres.

LITHOTIS (*tiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des succinidés, comprenant des formes de l'Asie orientale. (Les *lithotis* sont des animaux de marécage, à coquille ovale, un peu aplatie, à spire courte, à la bouche large.)

Lithotome double du docteur Dupuytren.

LITHOTOME (du gr. *lithos*, pierre, et *tomê*, section) n. m. Chir. Instrument servant à diviser la pierre dans la vessie. ‖ Instrument pour inciser la vessie et en extraire la pierre.

LITHOTOMIE (*mî*) n. f. Opération faite avec le lithotome.

LITHOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui concerne la lithotomie.

LITHOTOMISTE (*misst'*) n. m. Chirurgien pratiquant la lithotomie.

LITHOTRITEUR n. m. Instrument employé dans la *lithotritie*. V. ce mot.

Lithotriteur : 1. A bascule ; 2. Explorateur avec résonateur du Dr Guyon.

LITHOTRITIE (*sî* — du gr. *lithos*, et du lat. *terere*, sup. *tritum*, broyer) n. f. Opération qui consiste à morceler les calculs urinaires dans la vessie même et à les réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urètre.
— ENCYCL. Gruithuisen conçut le premier la technique de cette opération. Leroy d'Etiolles construisit le premier lithrotiteur et, en 1824, Civiale l'appliqua avec succès sur le vivant. Depuis, l'Américain Bigelow et Guyon, à Paris, pratiquèrent la *lithotritie* en un temps, sous l'anesthésie chloroformique. Aujourd'hui, on emploie généralement le lithotriteur de Heurteloup, modifié par Charrière et Colin. C'est une grosse sonde courbe, formée de deux pièces parallèles glissant l'une sur l'autre par une coulisse. Le calcul est saisi entre les extrémités de ces deux pièces, puis écrasé, soit par percussion, soit par la pression. Cette pression peut être très intense, grâce à l'emploi d'une vis de pression. En général, on associe les deux procédés. Après le broiement, on lave la vessie et on la débarrasse des fragments de calcul avec l'aspirateur de Bigelow.
La lithotritie est une opération bénigne dans des mains exercées, mais elle est toujours aveugle et impuissante contre certains calculs, trop volumineux et trop durs. Depuis les récents progrès de la chirurgie aseptique, on tend à remplacer la lithotritie par la *taille suspubienne* et l'ablation des calculs à ciel ouvert.

LITHOTRITIQUE (*tik'*) ou **LITHOTRIPTIQUE** (*ptik'*) adj. Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTRYA n. f. Genre de crustacés cirripèdes thoraciques, famille des pollicipédidés, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les *lithotrya* ont un pédoncule long et épais, couvert de fines écailles ; l'appendice de leur queue est articulé.)

LITHOTYPOGRAPHIE (*fî* — du gr. *lithos*, pierre, et de *typographie*) n. f. Techn. Art de reproduire une planche imprimée avec les caractères typographiques ordinaires.
— ENCYCL. Ce procédé consiste à reporter sur pierre une impression typographique et à imprimer ce report à l'aide de la presse lithographique. La *lithotypographie* s'applique avec avantage à la reproduction des livres anciens et des vieilles estampes. On décalque sur pierre, à l'aide d'une préparation chimique particulière, les gravures ou les pages dont on veut obtenir de nouvelles épreuves. Le tirage s'opère sans foulage, et le satinage est rendu inutile.

LITHOTYPOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne la lithotypographie.

LITHOXYLE (du gr. *lithos*, pierre, et *xulon*, bois) n. m. Bois silicifié.

LITHRÉE n. f. Genre de térébinthacées anacardiées, comprenant des arbustes qui croissent en Californie et au Chili.

LITHUANIE, pays du nord-ouest de la Russie d'Europe, jadis indépendant, puis uni à la Pologne en 1569. Au temps de sa plus grande puissance, après qu'en 1397 Jagellon se fut converti du paganisme au christianisme, la Lithuanie s'étendait au loin, à l'E. presque jusqu'à Moscou, au S. jusqu'à la mer Noire. Les Lithuaniens, restés païens jusqu'à la fin du XIVe siècle, habitent un pays froid, marécageux, plat ; elle est surtout en forêts et prairies. Peu fertile, d'ailleurs, elle produit du seigle et du blé, du lin, du chanvre.

Armes de Lithuanie.

La Lithuanie, n'ayant plus de vie administrative propre, comprend, dans les gouvernements de Kovno, de Vilna, de Vitebsk, de Sawalki, et un peu dans celui de Grodno, une étendue de 167.000 kilom. carr., avec environ 3.500.000 hab., en y comprenant les Kours des provinces baltiques, plus 122.000 en Allemagne, dans la Lithuanie prussienne, qui confronte à la russe, en Prusse orientale. Cette population se divise en Latvis ou Lettons et en Lithuaniens, Litva ou Lettwininkaï, parlant deux langues très parentes.

LITHUANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Lithuanie ou qui habite ce pays. — *Les* LITHUANIENS.
Adjectiv. : *Population* LITHUANIENNE.
— n. m. Linguist. Langue parlée en Lithuanie.
— ENCYCL. Linguist. Le *lithuanien* est une langue indo-européenne, d'aspect très archaïque, appartenant au rameau lettique, de la famille balto-slave. Le système des voyelles lithuaniennes est très simple. En ce qui touche aux consonnes, le lithuanien a supprimé l'aspiration des explosives *gh, dh, bh*, et possède le *j* français. La déclinaison est bien conservée : les désinences casuelles sont nombreuses, et le duel a subsisté. L'accentuation et l'orthographe de cette langue sont assez compliquées. Le principal monument de la littérature lithuanienne est le poème des *Saisons*, de Donalitius (1714-1780). On a recueilli, en outre, des chants populaires, les *Dainos*, des proverbes, des légendes et des contes en prose.

LITHYPHANTE ou **LITHYPHANTES** (*tèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant une vingtaine d'espèces du globe. (Les *lithyphantes* sont des araignées ordinairement d'assez grande taille. L'espèce type du genre est le *lithyphantes corollatus*, d'Europe.)

LITIDIONITE n. f. Minér. Syn. de LITHIDIONITE.

LITIER n. m. Techn. Syn. de LAITIER.

LITIÈRE (*ti-èr'* — rad. *lit*) n. f. Archéol. Sorte de lit couvert et, plus tard, Sorte de voiture ou de chaise, portée sur deux brancards, par des hommes ou des bêtes de somme.
— Par anal. Tout ce qui est répandu sur le sol : *Une* LITIÈRE *de feuilles mortes, d'ossements.*
— Écon. rur. Lit de paille ou d'autres matières végétales, qu'on étend sous les animaux dans les étables, les écuries, etc. ‖ *Animal qui est sur la litière*, Animal malade ou estropié. ‖ *Faire litière de quelque chose*, Le prodiguer ou n'en faire aucun cas. — Fig. : FAIRE LITIÈRE *de son honneur.*
— Magnan. Déchet de feuilles de mûrier laissé par les vers qui les ont salies de leurs excréments.
— Manèg. *Litière sautée*, Litière dont on a extrait le crottin en la secouant à la fourche.
— ENCYCL. Agric. Les *litières* doivent remplir un triple but : fournir aux animaux une couche commode et saine ; retenir, en les absorbant, la partie liquide des déjections ainsi que les gaz qui se forment par fermentation secondaire ; augmenter dans la plus grande mesure possible la masse des principes fertilisants que le fumier contiendra.
Les *pailles des céréales* fournissent un bon coucher. Elles n'apportent au fumier qu'une quantité médiocre de principes fertilisants. Leur pouvoir absorbant, assez grand pour les liquides, est presque nul pour les gaz.
Les pailles ou chaumes de colza, de fève, de haricots, d'œillette, les siliques de cameline et de colza, les fanes de topinambour ou de pommes de terre, ou bien encore les fougères, les bruyères et les ajoncs, récoltés encore jeunes et séchés, ou même enfin les carex et les autres plantes des marais, peuvent être d'un bon usage, à condition d'être broyés ou hachés. Aussi bien, il serait avantageux de hacher même les pailles des céréales, afin d'augmenter leur pouvoir d'absorption vis-à-vis des liquides.
La *mousse* fournit une bonne litière. Il en est de même pour la *tourbe longue* (paille de tourbe, paille mousseuse) et la *tannée sèche*. Leur inconvénient, comme celui de la *sciure de bois*, ou encore des *feuilles d'arbres*, qu'on emploie quelquefois, est la production de matières acides, qui attaquent et ramollissent la corne des sabots.
La terre engazonnée sèche, les terres qui proviennent du curage des fossés, des mares ou des abreuvoirs, le sable et les terres légères, à défaut la craie, la marne ou l'argile, peuvent servir de litières. Mais le fumier fourni est d'un poids trop élevé et d'un transport difficile.
— Archéol. La *litière* est d'origine orientale. On en voit sur les peintures égyptiennes. On promenait parfois les statues des dieux en litière, comme Cybèle à travers les villes d'Asie. Les Perses en faisaient usage. Le *Cantique des cantiques* décrit la litière de Salomon, en cèdre, ornée d'or, d'argent, de mosaïques. En Grèce, au IVe siècle, ce luxe est encore surtout réservé aux femmes. Puis les hommes se l'approprient à leur tour. Le nombre des porteurs ne paraît pas avoir été de plus de quatre. Les litières avaient quatre pieds et étaient assez vastes pour qu'on pût y rester étendu.
Les Romains en firent un usage beaucoup plus général, principalement pour voyager, car, dans les villes, ce fut longtemps un privilège que de pouvoir sortir en litière. Il y avait des litières couvertes, d'abord réservées aux femmes de sénateurs. Mais toutes les restrictions tombèrent peu à peu. On vit des sortes de litières où l'on pouvait écrire à l'aise. D'autres furent fermées par des vitres, la plupart l'étaient par de simples rideaux et étaient couvertes d'un petit toit. On se faisait porter par deux, quatre et jusqu'à douze coureurs. Les corps étaient portés au bûcher, sur des litières souvent magnifiques. L'usage des litières se prolongea, en France, au delà du moyen âge. La litière du cardinal de Richelieu, à laquelle on ouvrait passage en pratiquant des brèches dans les murs des villes, est restée célèbre.

LI-TIET-KOUAÏ, second dieu chinois des mendiants et l'un des personnages vénérés taoïstes nommés *Pa-chen*, passe pour avoir été jadis un philosophe illustre, aussi riche que savant. L'art chinois le représente sous les traits d'un vieux mendiant boiteux.

LITIGANT (*ghan*), **ANTE** [du lat. *litigare*, plaider] adj. Qui est en procès : *Les parties* LITIGANTES. (Vieux.)

LITIGE (*tij'* — du lat. *litigium*, même sens) n. m. Contestation en justice : *Plus on légifère, plus il surgit de* LITIGES. (Proudh.) ‖ Par ext. Contestation d'un genre quelconque : *Tout contrat peut occasionner un* LITIGE.
— Cout. anc. *Droit de litige*, Droit possédé par le roi, en Normandie, de nommer aux bénéfices quand le patronage était contesté.

LITIGIEUX (*ji-eû*), **EUSE** adj. Qui est ou qui peut être la cause d'un litige : *Droit, Point, Cas* LITIGIEUX.
— Qui aime les contestations, les litiges : *Esprit* LITIGIEUX. *Humeur* LITIGIEUSE.
— ENCYCL. Au point de vue comptable, un actif *litigieux* est plus ou moins fictif. On peut le faire figurer normalement au bilan, mais il faut avoir soin de le balancer, au passif, par un compte « Réserve pour créances douteuses ». Dans les compagnies d'assurances, les comptes de cette nature sont fréquents et indispensables.

LITIN, ville du sud-ouest de la Russie (Podolie), sur le Zgar, affluent du Boug, lui-même tributaire droit de l'estuaire du Dniéper ; 9.500 hab. Ch.-l. d'un district qui comprend 3.322 kilom. carr. et 211.000 hab.

LITIOPIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, dont le genre *litiopis* est le type. — *Un* LITIOPIDÉ.

LITIS CONTESTATIO n. f. Dr. rom. Le dernier acte de procédure devant le magistrat (*in jure*).
— ENCYCL. A l'origine, comme rien ne se passait par écrit, c'était le moment où les parties, prenant à témoin les personnes présentes, leur disaient : *Testes estote*. Sous la procédure formulaire, c'était celui où le magistrat délivrait la formule et renvoyait les parties devant le juge. Après la *litis contestatio*, le procès entrait dans sa seconde phase : le *judicium*. Sous le système de la procédure extraordinaire, la *litis contestatio* désigna le moment où le procès était lié par l'exposé contradictoire des moyens de fait et de droit des deux parties.

LITISDÉCISOIRE (*tiss-dé-si* — du lat. *lis, litis*, procès, et de *décisoire*) adj. Se dit d'un serment ayant pour effet de terminer un procès.

LITISPENDANCE (*tiss-pan-danss* — du lat. *lis, litis*, procès, et *pendere*, être pendant) n. f. Dr. Etat d'un procès qui est pendant. ‖ Temps pendant lequel un procès est pendant. ‖ Existence simultanée de deux actions, pour le même objet, devant deux tribunaux différents. ‖ *Exception de litispendance*, Demande par laquelle la partie assignée devant un nouveau tribunal pour un même objet réclame son renvoi devant le tribunal déjà saisi.
— ENCYCL. Aux termes de l'article 171 du Code de procédure civile, s'il a été formé précédemment, en un autre tribunal, une demande pour le même objet, ou si la contestation est connexe à une cause déjà pendante en un autre tribunal, le défendeur assigné pour la deuxième fois a le droit d'invoquer l'*exception de litispendance*, c'est-à-dire de requérir le renvoi de la seconde cause devant les juges déjà saisis, afin d'éviter la contrariété de décisions. Cette exception est l'une de celles appelées *déclinatoires*, dont la loi traite sous le titre de *renvois*.
Pour qu'il y ait exception de litispendance, il faut : 1° qu'il y ait deux demandes en instance, c'est-à-dire au moins un ajournement, une assignation à comparaître, mais une simple citation en conciliation ne suffirait pas ; 2° que les deux demandes aient été introduites devant deux tribunaux différents ; 3° que les deux autorités soient de même ordre, par exemple deux tribunaux civils ; 4° qu'il y ait entre les parties identité de qualités et d'intérêts ; 5° que les demandes soient relatives au même objet et fondées sur la même cause.

LITOBORE ou **LITOBORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant deux espèces propres au sud de l'Espagne, au Maroc et à la Sicile. (L'espèce type est le *litoborus Moreleti*, d'Espagne et de Barbarie.)

LITOCÈRE (*sèr'*) ou **LITOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des platyrhinidés, comprenant une vingtaine d'espèces australasiatiques. (Les litocères sont des anthribes de taille médiocre, ovales, à pattes et antennes longues et fines. Le *litocerus fuliginosus* est répandu dans l'Indo-Chine.)

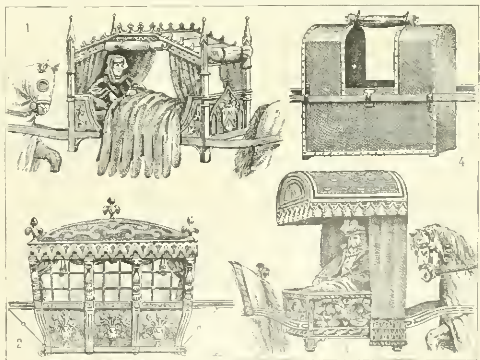
Litières : 1. Du XVe siècle ; 2. De cérémonie (XVIIe s.) ; 3. De voyage (XVIe s.) ; 4. De louage (XVIIe s.).

LITOLFF (Henri), pianiste et compositeur, né à Londres en 1818, d'un père français et d'une mère anglaise, mort à Bois-Colombes en 1891. Son tempérament fougueux et passionné ne lui permit jamais d'avoir une grande correction, mais il avait des qualités d'élan et d'inspiration, qui en firent un pianiste remarquable. Il séjourna, en France, en Belgique, à Varsovie, et, pendant trois années fut chef d'orchestre au théâtre National. Puis on le vit en Allemagne, faisant entendre lui-même ses premières œuvres, enfin à Londres. Litolff retourna ensuite en Allemagne, fit représenter à Brunswick un opéra intitulé *la Fiancée de Kynast*, y composa ses deux belles ouvertures de

Robespierre et des *Girondins* pour deux drames de Griepenkerl, et épousa la veuve de l'éditeur de musique Meyer, dont il prit la succession. C'est alors qu'il commença la publication de classiques à bon marché, qui prit le nom de « collection Litolff ».

Au bout de trois années, il quitta l'Allemagne, sa femme, sa maison, retourna en Hollande et en Belgique, puis repartit pour Gotha, et enfin, en 1858, se rendit à Paris, où il produisit une sensation extraordinaire. Il ne tarda pas à contracter un autre mariage avec Mlle Louise de La Rochefoucauld. Il allait alors se fixer définitivement en France, et s'efforcer de se produire surtout au théâtre.

Litolff.

Il avait déjà fait jouer, à Bade, en 1863, un opéra français intitulé *Nahel*. Il fit représenter aux Folies-Dramatiques trois opérettes : *la Boîte de Pandore* (1871); *Héloïse et Abélard* (1872); *la Fiancée du roi de Garbe* (1874); donna ensuite au théâtre du Châtelet un opéra-ballet : *la Belle au bois dormant*, et alla faire jouer à Bruxelles une nouvelle opérette : *la Mandragore* (1876). Un seul de ces ouvrages réussit complètement : *Héloïse et Abélard*. Dix ans après, il donna, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles : *les Templiers* (1886), drame lyrique, et à l'Opéra-Comique : *l'Escadron volant de la reine*. Toutes ses œuvres sont d'une inspiration inégale, fiévreuse, fantasque et colorée.

LITONOTE ou **LITONOTUS** (*tuss*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des *litonotidés*, comprenant quatre espèces des eaux douces d'Europe. (Les litonotes sont des animalcules élastiques, flexibles, plus ou moins allongés; leur taille varie de 1/75e à 1/250e de millimètre.)

LITONOTIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires hypotriches, ayant pour type le genre *litonote*. — *Un* LITONOTIDE.

LITOPE ou **LITOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant quelques espèces africaines. (L'espèce type du genre est le *litopus latipes*, du Cap.)

LITOPTERNES (*ptèrn'*) n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de mammifères ongulés, apparentés aux périssodactyles, et comprenant des animaux éteints, propres surtout aux formations tertiaires de l'Amérique du Sud. (Les litopternes se divisent en quatre familles : *notohippidés, adiantidés, macrauchénidés, protérothéridés*.) — *Un* LITOPTERNE.

LITORIE (*rî*) ou **LITORIA** n. f. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des hylidés, comprenant deux espèces propres à l'Australie. (Les litories sont des rainettes, dont les doigts fins portent de petits disques adhésifs; le quatrième doigt peut s'opposer aux trois autres. L'espèce type du genre est la *litoria Freycineti*.)

LITORNE n. f. Grive à tête cendrée.

LITOSOME ou **LITOSOMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *litosomus grallarius*, de Colombie.)

LITOTE (du gr. *litotês*, petitesse, ténuité; de *litos*, petit) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à se servir d'une expression qui affaiblit la pensée, afin de faire entendre plus qu'on ne dit : *La* LITOTE *est le contraire de* l'HYPERBOLE (A. Didier). Syn. DIMINUTION, EXTÉNUATION.

— ENCYCL. La *litote*, le plus souvent, sert à masquer la modestie, vraie ou simulée. Le Corydon de Virgile dit : *Nec sum adeo informis*, « Je ne suis pas à ce point difforme... », pour faire entendre qu'il est au contraire beau et bien fait. Les poètes ont usé de cette figure. Le fameux : « Va, je ne te hais point », de Chimène à Rodrigue, en est un exemple. Dans la prose, la litote n'est ordinairement qu'un artifice de style.

LITOTHÉCIEN, ENNE (*té-si-in, èn'* — du gr. *litos*, petit, et *thêkê*, étui) adj. Se dit de champignons membraneux tombant en gelée.

— n. m. pl. Famille de champignons gymnocarpes. — *Un* LITOTHÉCIEN.

LITRE (du vx franç. *litron*) n. m. Unité des mesures de capacité pour les liquides ou pour les matières sèches, et contenant 1 décimètre cube. ‖ Bouteille contenant un litre : *Un* LITRE *en verre de couleur*. ‖ Contenu du litre : *Manger un* LITRE *de châtaignes*. ‖ Pop. Litre de vin : *Boire son* LITRE *à chaque repas*.

1 2 3 4

Litres : 1. En étain pour le vin, l'alcool; 2. Pour le lait; 3. Pour les grains; 4. En verre.

— ENCYCL. L'unité des mesures de capacité, à laquelle on a donné le nom de *litre*, consiste dans un cube dont le côté est égal à la dixième partie du mètre (un décimètre); pour cette raison, on a coutume de définir le litre, en disant qu'il est l'équivalent en capacité du décimètre cube.

Les multiples décimaux et les sous-multiples décimaux du litre se forment d'après les règles du système métrique. Les multiples et les sous-multiples employés pratiquement ont été décrits au mot CAPACITÉ.

La forme cubique n'étant pas commode, on a donné aux mesures de capacité la forme de cylindres. Pour les matières sèches, pour le lait et l'huile, la hauteur du cylindre doit être égale à son diamètre; pour les autres liquides, la hauteur du cylindre doit être le double du diamètre.

LITRE (pour *listre*, autre forme de *liste*) n. f. Liturg. Bande noire qu'on tend au dedans et au dehors d'une église, aux obsèques d'un prince, d'un grand, d'un dignitaire, et qui porte les armoiries du défunt.

— Féod. *Droit de litre* ou *de ceinture funèbre*, Droit qu'avaient les seigneurs patrons et les seigneurs hauts justiciers dans les églises, et qui consistait à faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire en forme de lez de velours autour de l'église, ou à l'intérieur.

Litre (peinture du XIIIe s.).

LITRÉE n. f. Pop. Un litre de vin.

LITRER (rad. *litre*) v. a. Arg. Contenir. ‖ Posséder.

LITRON (du bas lat. *litra*; du gr. *litra*, livre de douze onces) n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, 16e partie du boisseau. ‖ Contenu d'un litron.

— Pop. Litre, et spécialem. Litre de vin : *S'offrir un* LITRON.

LITTAU (en tchèque *Litovel*), ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Olmütz]), sur la Morava, affluent gauche du Danube; 4.355 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de papier, de sucre, de faïence. Brasserie. Château des princes de Liechtenstein.

LITTÉE n. f. Bot. Syn. de AGAVE.

LITTÉRAIRE (*li-té-rèr'* — lat. *litterarius*, même sens) adj. Qui appartient aux belles-lettres : *Travaux* LITTÉRAIRES.

— Qui a la pureté de style, etc., demandée par ceux qui se connaissent en littérature : *Livre dont la forme n'est pas assez* LITTÉRAIRE.

— Qui s'occupe de littérature : *Les femmes* LITTÉRAIRES *sont un des fléaux de l'époque*. (Mme E. de Gir.)

— *Age, Siècle, Epoque littéraire*, Siècle, Epoque où les belles-lettres ont brillé : *Les quatre grands siècles* LITTÉRAIRES *que l'on a cités jusqu'ici sont ceux de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV*. ‖ *Monde littéraire*, Ensemble de ceux qui cultivent les lettres. ‖ *Société littéraire*, Société d'hommes de lettres. ‖ *Soirées, Matinées littéraires*, Soirées, Matinées où des personnes sont réunies pour écouter des lectures ou s'occuper de littérature. ‖ *Propriété littéraire*, Droit de propriété que possède un auteur sur les ouvrages qu'il a composés.

LITTÉRAIREMENT (*li-té-rè*) adv. Au point de vue littéraire : *Je suis*, LITTÉRAIREMENT *parlant, un homme très secondaire*. (Balz.)

LITTÉRAL, ALE, AUX (*li-té* — du lat. *littera*, lettre) adj. Conforme à la lettre, au sens strict des mots : *Traduction* LITTÉRALE. ‖ D'une exactitude servile : *Une imitation* LITTÉRALE.

— Algèbr. *Grandeurs littérales*, Grandeurs exprimées par des lettres.

— Philol. Se dit d'une langue littéraire, telle qu'elle existe dans les écrivains anciens, par opposition à la même langue parlée aujourd'hui par le peuple, comme cela a lieu pour le grec et l'arabe : *Le grec* LITTÉRAL *est fort différent du grec* VULGAIRE *ou moderne*. ‖ *Arabe littéral*, Arabe écrit, par opposition à l'*arabe parlé*.

LITTÉRALEMENT (*li-té*) adv. A la lettre : *Passage pris* LITTÉRALEMENT.

LITTÉRALISME (*li-té, lissm'* — du lat. *littera*, lettre) n. m. Interprétation, explication trop littérale.

LITTÉRALITÉ (*li-té*) n. f. Caractère de ce qui est littéral : *La* LITTÉRALITÉ *est aussi un esclavage*. (De Bonald.)

LITTÉRATEUR (*li-té* — du lat. *littera*, lettre) n. Personne versée dans la littérature, ou qui en fait son occupation habituelle : *Les bons* LITTÉRATEURS *français sont goûtés partout*. (Le féminin *littératrice* est rare.)

— Adjectiv. : *Aujourd'hui, tout le monde se croit* LITTÉRATEUR.

LITTÉRATURE (*li-té* — lat. *litteratura*) n. f. Belles-lettres; science de l'écrivain : *Cours de* LITTÉRATURE. ‖ Autref. Ensemble des connaissances littéraires de quelqu'un : *Dangeau avait de la* LITTÉRATURE. (Ste-Beuve.)

— Carrière des lettres, profession de l'homme de lettres : *La* LITTÉRATURE, *une belle branche... pour se pendre*. (Barrière.) ‖ Ensemble des productions des écrivains d'une nation, d'un pays, d'une époque : *La* LITTÉRATURE *française*. ‖ Ensemble des littérateurs d'un pays ou d'une époque : *Quand Lamothe osa mutiler l'Iliade, toute la* LITTÉRATURE *se souleva contre lui*. (Boissonade.)

— REM. Renvoyant aux principaux genres pour les notions de littérature générale, et aux noms de pays pour les histoires des littératures nationales, nous nous bornerons à rendre compte, ici, des ouvrages de critique et d'histoire *littéraire* qui ont eux-mêmes une valeur littéraire. On trouvera indiquée au mot CRITIQUE l'évolution de la critique littéraire.

Littérature (COURS DE), de Laharpe. V. LYCÉE.

Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales (DE LA), par Mme de Staël (1800). — Dans ce livre, Mme de Staël étudie l'influence de la religion, des mœurs et des lois sur la littérature. Elle applique l'idée de la perfectibilité humaine seulement au progrès des idées (morale, philosophie, science, politique, etc.) et non aux œuvres d'imagination proprement dites. Dans la *première partie*, après une « analyse philosophique » des littératures grecque et romaine, après avoir indiqué l'influence du christianisme dans le mélange de l'esprit du Nord avec les mœurs du Midi, elle distingue les traits caractéristiques des littératures italienne, espagnole, anglaise, allemande, française d'après les rapports de l'esprit politique et de l'esprit littéraire. Dans la *seconde partie*, Mme de Staël constate la dégradation intellectuelle qui a temporairement suivi la Révolution; elle se demande comment, à l'avenir, devra se manifester le progrès littéraire d'un peuple chez lequel régneront la morale et la liberté. La littérature sera, suivant elle, morale, philosophique et même scientifique, grave. Parmi un grand nombre d'idées originales, il faut noter la distinction féconde que Mme de Staël fait des littératures du Midi avec celles du Nord. De ces dernières, qu'elle est bien près de regarder comme le type des littératures de l'avenir, elle aime le caractère philosophique, qu'elle attribue au protestantisme, le goût de la vie intérieure et la sensibilité mélancolique.

Littérature (COURS DE), par Frédéric Schlegel (1813). — L'auteur se propose, notamment, de faire ressortir l'influence de la littérature sur l'évolution politique des peuples. Il comprend dans son exposé non seulement les littératures grecque et latine, mais encore celle des pays de l'Orient. Puis il passe au moyen âge avec une prédilection visible, car il le considère comme le berceau de la poésie romantique. Il parle avec enthousiasme de Shakspeare, associe à sa gloire les principaux représentants des littératures du Midi : Dante, Arioste, Calderon, Cervantès, Camoëns. En revanche, il n'a qu'une médiocre opinion de la littérature classique française.

Littérature du midi de l'Europe (DE LA), ouvrage de Sismondi (1813, rééd. en 1813 et 1829). — Issu d'un cours professé à Genève en 1812, ce livre appliquait pour la première fois à un vaste sujet les principes de Mme de Staël, dont Sismondi était l'admirateur et l'ami. Il y tenta, dit-il lui-même, « de montrer partout l'influence réciproque de l'histoire politique et religieuse des peuples sur leur littérature ». C'est à la lumière de ces principes qu'il étudie, en se bornant aux grandes époques, l'histoire des littératures provençale, catalane, française du moyen âge, italienne, espagnole et portugaise. De la lecture du livre se dégageait nettement cette conclusion que la littérature de chaque peuple est dans un rapport étroit avec son génie et son histoire. Ces idées toutes nouvelles devaient être popularisées en France par Villemain.

Littérature et philosophie mêlées, par Victor Hugo (1834). — Ces deux volumes contiennent des morceaux qui, pour la plupart, avaient été antérieurement publiés. Le premier se divise en deux parties, dont l'une s'intitule : *Journal des idées, des opinions et des lectures d'un jeune jacobite de 1819*, et l'autre : *Journal des idées et des opinions d'un révolutionnaire de 1830*. C'est moins une œuvre littéraire qu'un sujet d'étude et d'observation. Malgré certaines retouches fâcheuses et quelques erreurs de date, nous avons là sur la jeunesse de Victor Hugo un document de grand intérêt. Les principaux articles de *Littérature et philosophie mêlées* sont, outre quelques pages significatives sur les *Méditations* de Lamartine et sur André Chénier, une étude sur Voltaire et sur Mirabeau, un morceau remarquable par le mouvement et l'éclat du style.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), par Désiré Nisard (1844). — Ce livre est moins une histoire qu'une suite d'études critiques sur les principaux écrivains français, reliées entre elles par leur commune subordination à quelques vues générales. Nisard néglige volontairement les dates, la biographie. Il ne dit presque rien du moyen âge. Il oublie toutes les œuvres de second ordre. Il isole la littérature française des littératures étrangères. Il laisse de côté tout ce qui relève du temps ou de l'individu. Il ne s'attache qu'aux vérités et aux beautés éternelles, dont l'esprit français lui paraît avoir été par excellence le dépositaire. Sa méthode abstraite ne lui permet ni mouvement, ni couleur. Elle le rend d'ailleurs injuste pour les œuvres qui ne réalisent pas l'idéal classique, auquel il réduit le génie national. C'est ainsi que le XVIIIe siècle lui apparaît comme une époque de décadence, et qu'il se contraint avec peine à ne pas répudier presque toute la littérature contemporaine. La critique autoritaire et exclusive de Nisard a pour règle unique la raison, le sens commun, par opposition au sens propre. A défaut de flexibilité, de variété, d'aisance, il a l'ordre, la suite, l'unité ferme et constante; son livre est une admirable théorie de l'esprit classique, et ses études sur le XVIIe siècle dénotent une rare compétence.

Littérature française (ETUDES CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE LA), par Ferdinand Brunetière (six séries). — Presque tous les articles réunis sous ce titre avaient déjà paru dans la « Revue des Deux Mondes » de 1878 à 1898. On y trouve exposées, avec une singulière vigueur, un ton autoritaire et combatif, quelques-unes des idées les plus chères à l'auteur. Il n'y est d'ailleurs traité, presque exclusivement, que de la littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle. Voici, avec leur signification essentielle, les articles les plus importants, dont quelques-uns soulevèrent de vives polémiques : *la Littérature française du moyen âge* : elle n'existe guère; chansons de geste, mystères, fabliaux sont l'affaire des érudits, et leur valeur a été très surfaite. — *Descartes et la littérature classique* : Descartes n'a point fourni son esthétique aux grands écrivains classiques; c'est chez les rationalistes du XVIIIe siècle qu'il faut chercher sa descendance. — *Classiques et romantiques* : le classicisme consiste surtout dans un complet équilibre de toutes les facultés; ses conditions essentielles sont une langue parfaite et un sens très vif de l'esprit national. — *La philosophie de Molière*: elle est purement *naturiste* et antireligieuse; elle se trouve ainsi en opposition avec celle de Pascal, de Bossuet, de Bourdaloue; Molière donne une main à Montaigne et à Rabelais, l'autre à Voltaire et à Diderot. — *Malherbe et l'évolution des genres* : Malherbe a substitué dans la littérature les qualités qui font les genres communs à celles qui font les genres individuels. — *Sur le caractère essentiel de la littérature française* : éminemment sociale, elle excelle dans les genres communs. — *L'esthétique de Boileau* : elle est fondée sur l'universalité et la permanence de la raison humaine; le beau est surtout l'intelligible; il relève du sens commun et non du sens propre. — Il faudrait signaler encore bien d'autres articles, notamment sur *Bossuet*, auquel l'auteur revient avec une prédilection marquée, sur *Le Sage*, *Marivaux* et *Prévost*, sur l'application de la doctrine évolutive à l'histoire de la littérature, etc.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), par Gustave Lanson (1895). — Comparée avec les manuels qui l'avaient précédée, l'histoire de Lanson témoigne d'une habileté bien supérieure dans l'ordonnance des matières et des chapitres. L'auteur a su, en général, soit combiner heureusement l'étude des époques et des individualités, ou grouper avec beaucoup de tact les œuvres de même genre, et, d'ailleurs, s'il lui fallait parfois, sous peine de confusion, substituer l'ordre logique à l'ordre chronologique, il a évité tout artifice spécieux. Peut-être aurait-il trouvé dans la biographie des auteurs de quoi donner à son ouvrage plus d'animation, de réalité pittoresque.

Littérature française (MANUEL DE L'HISTOIRE DE LA), par Ferdinand Brunetière (1898). — Ce manuel se divise en deux parties bien distinctes : un *Discours*, qui forme à peu près la moitié de l'ouvrage, et des *Notes* perpétuelles, qui doivent servir d'éclaircissements et de preuves et dont chacune est comme le sommaire d'une étude complète. Quant au *Discours* lui-même, si l'on y trouve quelque chose

de contraint parfois, et surtout une rigueur logique qui, ailleurs qu'en géométrie, rend défiants les esprits quelque peu philosophes, il peut, à juste titre, passer pour une merveille de suite oratoire.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), sous la direction de Petit de Julleville (1894-1900), en 8 vol. — Les deux premiers volumes sont consacrés au moyen âge, qui, pour la première fois, reçoit, dans une histoire générale de la littérature française, sa juste place. Il y en a un pour le XVIe siècle, deux pour le XVIIe; un pour le XVIIIe; deux pour le XIXe, dans lesquels nous avons une histoire complète de la littérature contemporaine jusqu'en 1900. On doit à Petit de Julleville le plan général de l'ouvrage et la rédaction d'une dizaine de chapitres et de la conclusion générale. Tous les chapitres de cette histoire ont été confiés à des collaborateurs d'une compétence spéciale. Signalons : pour le moyen âge, Constans, Clédat, Bédier, Langlois, etc.; pour le XVIe siècle, Marty-Laveaux, Morillot, Rigal, Bonnefon; pour le XVIIe, Bourciez, Jules Lemaître, Doumic Rébelliau, Thamin, Trollait; pour le XVIIIe, Crouslé, Félix Hémon, Chuquet; pour le XIXe, Faguet, Gaston Deschamps, Henry Michel, Seignobos, Georges Pellissier, J. Texte. Ferdinand Brunot a terminé chaque volume par une étude sur la langue.

Littérature française au moyen âge (TABLEAU DE LA), par Villemain. Cet ouvrage forme les deux premiers volumes du *Cours de littérature française*, qui sortit de l'enseignement de Villemain à la Sorbonne (1828-1829; rééd. 1838 et 1841). — Villemain y trace, à la suite de Sismondi, le tableau des littératures provençale, française, italienne et espagnole; mais il restreint son sujet au moyen âge et l'élargit d'autre part en y faisant entrer la littérature anglaise. Ecrit avec une élégance un peu apprêtée, le livre de Villemain n'a ni la précision, ni la riche documentation de celui de Sismondi, mais les vues suggestives y abondent; il a répandu dans le public le goût de littératures trop négligées jusque-là et fait prévaloir dans la critique ce principe que l'histoire littéraire ne peut être séparée de l'histoire politique et sociale.

Littérature française au XVIIIe siècle (TABLEAU DE LA), par Villemain (1838). Ce livre reproduit les éloquentes leçons faites à la Sorbonne de 1827 à 1829. — Après Barante, mais avec plus d'ampleur et d'esprit critique, Villemain y applique la méthode historique inaugurée par Mme de Staël dans sa *Littérature*. Villemain nous fait suivre, chez les peuples dont il étudie les œuvres, qu'unit entre eux un perpétuel commerce d'idées, le développement simultané des civilisations nationales, dont les courants particuliers finissent par s'unir dans l'évolution universelle. Et cette conception de la critique est admirablement appropriée à l'histoire du XVIIIe siècle, où l'esprit des lettres, comme l'auteur le dit lui-même, « a fait partie de l'esprit du monde et l'a, à la fois, reproduit et excité ». On voudrait, dans le *Tableau du XVIIIe siècle*, une méthode plus serrée. Mais il marque pourtant comme le premier livre considérable qui ait expliqué les œuvres de la littérature par l'histoire.

Littérature grecque (HISTOIRE DE LA), par Ottfried Müller (en allem.; trad. franç. par Hillebrand, 1866). — Ottfried Müller avait formé le projet de donner une histoire complète de cette littérature, de laquelle toutes les littératures modernes sont sorties. La mort ne lui a permis de réaliser que la moitié de son dessein, et il s'est arrêté à l'époque d'Alexandre le Grand. La pensée dominante d'Ottfried Müller est que la civilisation grecque, dans toutes ses parties, est née spontanément du sol, et qu'elle ne doit rien à l'Orient, à l'Inde. Les parties les plus remarquables de cet ouvrage, resté classique, sont celles qui traitent du théâtre.

Littérature grecque (HISTOIRE DE LA), par Alfred et Maurice Croiset (1887-1889). — C'est une histoire complète de la littérature grecque, depuis les origines jusqu'à Justinien. Le tome Ier traite des origines, de la poésie épique et hésiodique; le tome II, du lyrisme et des premiers prosateurs; le tome III, du théâtre; le tome IV, de la prose pendant la période attique : éloquence, histoire, philosophie; le tome V, de la littérature alexandrine et de la littérature gréco-romaine. Par la solidité de l'information, l'heureuse proportion des développements, la pénétrante intelligence des créations et de l'évolution du génie grec, par l'agrément et l'atticisme du style, cet ouvrage a obtenu aussitôt les suffrages du public lettré.

Littérature anglaise (HISTOIRE DE LA), par Hippolyte Taine (1864-1865). Le succès de ce livre fut considérable. — Taine appliquait à l'étude de la littérature anglaise sa méthode philosophique et faisait passer l'histoire littéraire au rang de science positive. Trois causes générales : la *race*, le *milieu*, le *moment*, déterminent selon lui l'histoire de la littérature, comme un « problème de mécanique ». C'était la *théorie des milieux*, déjà préconisée par Montesquieu et par Stendhal. Comme l'a montré Maurice Montégut, l'esprit systématique de l'auteur a parfois fait fausse route. « Il échappe à Taine, dit Sainte-Beuve, le plus vif de l'homme, ce qui fait que de vingt hommes ou de cent, ou de mille soumis en apparence presque aux mêmes conditions intrinsèques ou extérieures, pas un ne se ressemble, et qu'il en est un seul entre tous qui excelle avec originalité. » Toutefois, Taine ne nie pas absolument cette puissance individuelle, il la limite, et nous permet par là de la mieux définir qu'on ne faisait. Le style de cet ouvrage est très brillant, tout en relief et en images. En somme, malgré les travaux importants qui ont suivi, comme l'*Histoire littéraire du peuple anglais* de J.-J. Jusserand (1894), les cinq volumes de Taine resteront un très beau monument de la critique nouvelle; si l'on n'y trouve pas une histoire didactique des lettres anglaises, on y trouve, du moins, l'histoire de la race et de la civilisation anglaises par la littérature.

Littérature dramatique (COURS DE), par Auguste-Guillaume Schlegel, paru en 1809-1811, sous le titre : *Uber dramatische Kunst und Litteratur* et traduit en français, en 1814, par Mme Necker de Saussure. — C'est le résumé de quinze leçons faites par Schlegel à Vienne en 1809 sur l'art et la littérature dramatiques. L'auteur y passe en revue les œuvres dramatiques les plus importantes de tous les temps et de tous les pays. Pas plus que Lessing, il n'a rendu justice au théâtre classique français, qu'il apprécie par comparaison avec le théâtre grec, et dont il n'a pas voulu comprendre l'originalité et la beauté. Aveuglé par un étroit patriotisme, il n'a pas même épargné Molière. En revanche, il a jugé avec intelligence et goût le théâtre grec, le théâtre anglais et le théâtre espagnol.

Littérature dramatique (COURS DE), par Saint-Marc Girardin (1843 et suiv.). Il a pour sous-titre : *De l'usage des passions dans le drame*. — Saint-Marc Girardin, procédant à peu près de la même façon que Chateaubriand dans *le Génie du christianisme*, considère les principaux sentiments du cœur humain : les caractères de père, de mère, d'épouse, d'époux, etc., au point de vue de l'expression que leur ont donnée les anciens et les modernes. Une telle méthode offre beaucoup de variété et donne souvent lieu à de piquantes comparaisons. On passe ainsi de *Sémiramis* à *Lucrèce Borgia*, du *Roi Lear* au *Père Goriot*. L'auteur, se montre dans ces rapprochements, un critique et surtout un moraliste ingénieux. Son principal défaut, c'est, avec une certaine étroitesse de discipline et de goût, une sorte de bel esprit, de manière scintillante, qui compromet souvent ses réflexions les plus judicieuses.

LITTÉRATURIER (*li-té, ri-é*), **ÈRE** [rad. *littérature*] n. Fam. Mauvais écrivain : *Le littérateur est effacé par le* LITTÉRATURIER. (Ed. Texier.)

LITTÉRÉ, ÉE (*li-té* — du lat. *littera*, lettre) adj. Hist. nat. Qui est marqué de traits figurant des lettres : *La Vénus* LITTÉRÉE.

LITTÉROMANIE (*li-té, nî* — du lat. *littera*, lettre, et de *manie*) n. f. Manie d'écrire : *La* LITTÉROMANIE *fait des progrès effrayants.* (Peu us.)

LITTLE (MALADIE DE). Méd. V. TABES.

LITTLE (William), plus connu sous le nom de GUILLAUME **Petit** ou GUILHELMUS **Neubrigensis** (Guillaume de Newbury), historien anglais, né à Bridlington en 1136, mort en 1208. Chanoine à Newbury vers 1145, il est célèbre par une *Chronique de l'histoire d'Angleterre*, qui s'étend jusqu'à 1198, bien ordonnée et impartiale.

LITTLEBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 10.405 hab. Industrie cotonnière.

LITTLE-FALLS, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Morrison; 2.335 hab. — Ville de l'Etat de New-York (comté de Herkimer), sur le Mohawk et sur le canal Erié; 9.335 hab.

LITTLEHAMPTON, ville d'Angleterre (comté de Sussex), sur la Manche; 3.925 hab. Petite plage, près de l'embouchure de l'Arun.

LITTLE-ROCK, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Arkansas, ch.-l. du comté de Pulaski, sur la rive droite de l'Arkansas; 25.875 hab. Point terminus de la navigation à vapeur sur l'Arkansas, pendant neuf mois de l'année; sur l'autre rive de la rivière, faubourg d'Argenta. Commerce du maïs et du coton.

LITTLETON, ville des Etats-Unis (New-Hampshire [comté de Grafton]); 2.940 hab.

LITTLETON (Francis), jurisconsulte anglais, né dans le comté de Worcester, mort en 1481. Son traité sur les *Mouvances des fiefs (tenures)* est une des bases de la législation anglaise sur la propriété. Houard en a donné la substance sous ce titre : *Anciennes lois des Français, conservées dans les coutumes anglaises* (1779).

LITTORAL, ALE, AUX (lat. *littoralis*; de *littus, oris*, rivage) adj. Qui appartient aux bords de la mer : *Montagnes* LITTORALES.

— n. m. Etendue de pays qui borde une mer : *Le* LITTORAL *de la France, de la Manche.*

LITTORAL (PAYS OU PROVINCE DU) ou **KÜSTENLAND**, nom d'une ancienne division administrative de l'empire austro-hongrois, qui comprenait essentiellement, au N. de l'Adriatique, l'Istrie et le Frioul allemand, et correspond aujourd'hui aux trois provinces d'Istrie, de Trieste et de Görz et Gradisca.

LITTORELLE (*rèl'* — rad. *littoral*) n. f. Bot. Genre de plantaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au bord des eaux, dans le centre et le nord de l'Europe.

LITTORINE ou **LITTORINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *littorinidés*, comprenant plus de 130 espèces du globe.

— ENCYCL. Les *littorines* sont des animaux du rivage, à coquille épaisse, ovoïde ou conique, de couleurs souvent vives. La plupart des espèces sont comestibles, celle des côtes françaises (*littorina littoralis*) se mange sous le nom de *vignot* et de *bigorneau*, ainsi que la *littorina rudis*.

Littorine.

LITTORINIDE ou **LITTORINIDA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des hydrobiidés, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est la *littorinida Gaudichaudi*, qui vit à l'embouchure de la rivière de Guayaquil.)

LITTORINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, renfermant les *littorines* et genres voisins. — *Un* LITTORINIDÉ.

LITTRE (Alexis), médecin et anatomiste français, né à Cordes, près d'Albi, en 1658, mort à Paris en 1725. Il ouvrit à Paris des cours d'anatomie très suivis, et devint membre de l'Académie des sciences. Citons de lui : *Observation sur une nouvelle espèce de hernie; Sur la circulation du sang dans le fœtus* (1701); *Sur une hydropisie particulière* (1703); *Sur une hydropisie de poitrine* (1707); etc.

Littre (GLANDES DE) [du nom du médecin Alexis Littre], petites glandes en grappes de la muqueuse urétrale, situées dans la portion spongieuse de l'urètre.

LITTRÉ (Maximilien-Paul-Emile), philosophe, philologue, médecin et homme politique français, né et mort à Paris (1801-1881). Il étudia d'abord la médecine, devint interne des hôpitaux, puis se consacra exclusivement à l'érudition et entreprit une traduction des *Œuvres d'Hippocrate* (1839-1861). Il fut élu, en 1838, membre de l'Académie des inscriptions, et chargé par cette compagnie de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*.

Comme philosophe, Littré devint, après Comte, le maître incontesté de l'école positiviste; il s'était, toutefois, opposé à la dégénération mystique et liturgique de Comte vieillissant. Ses principales œuvres philosophiques sont : *Analyse raisonnée du cours de philosophie positive d'Auguste Comte* (1845); *Application de la philosophie positive au gouvernement des sociétés* (1849); *Conservation, révolution et positivisme* (1852); *Paroles de philosophie positive* (1859); *Auguste Comte et la philosophie positive* (1877); *Fragments de philosophie positive et de sociologie contemporaine* (1876). Il fonda, en 1867, avec Wyrouboff, la *Revue de philosophie positive*, dans laquelle il donna, en 1870, un retentissant article sur les *Origines organiques de la morale*. Comme linguiste, Littré écrivit son célèbre *Dictionnaire de la langue française* (1863-1872), ainsi qu'une *Histoire de la langue française* (1862). Il fut élu, en 1871, membre de l'Académie française. L'évêque d'Orléans Dupanloup, qui s'était opposé à son élection, donna avec éclat sa démission. Comme homme politique, Littré, élu en 1871 député de la Seine, ne prit jamais la parole à l'Assemblée, mais s'occupa, dans la « Revue positive », des questions à l'ordre du jour, qu'il traita avec modération et libéralisme. En 1875, il fut élu sénateur inamovible. Nous citerons, parmi ses autres ouvrages, sa traduction de l'*Histoire naturelle* de Pline (1848-1850); le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie* (réédition refondue du *Dictionnaire* de Nysten), avec Robin; la traduction de l'*Enfer* de Dante, en langue d'oïl du XIVe siècle (1879); *Etudes et glanures pour faire suite à l'Histoire de la langue française* (1880). Littré est un homme de science, de méthode, de vigueur et même de rigueur; c'est un linguiste de premier ordre. Peu d'hommes ont porté dans tous les domaines du savoir humain une investigation aussi active et aussi magistrale.

Littré.

LITTROW (Joseph-Jean DE), mathématicien et astronome bohémien, né à Bischof-Teinitz en 1781, mort à Vienne en 1840. Professeur d'astronomie à Cracovie (1807), à Kasan (1810), membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, codirecteur de l'observatoire de Bude, en Hongrie, il fut mis, en 1819, à la tête de l'observatoire de Vienne. Ce fut d'après ses idées théoriques que Plössel a exécuté ses télescopes dialytiques. Nous citerons de lui : *Astronomie théorique et pratique* (1821-1827); *Calendographie* (1828); *Méthode pour calculer les rentes viagères* (1829); *Dioptrique* (1830); *les Merveilles du ciel* (1834-1837); *les Etoiles doubles* (1835); etc. — Son fils, KARL-LOUIS, né à Kasan en 1811, mort à Venise en 1877, devint, en 1842, directeur de l'observatoire de Vienne, en même temps qu'il prit la direction des « Annalen ». Il s'est fait connaître par de remarquables travaux sur la révolution de Vénus et les éclipses.

LITTRY, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Bayeux; 1.986 hab. Ch. de f. Ouest. Le centre de la commune est la Mine, ancienne exploitation houillère, ouverte au XVIIIe siècle, abandonnée en 1880.

LITUOLE ou **LITUOLA** n. f. Genre de foraminifères, type de la famille des *lituolidés*, comprenant de nombreuses espèces qui vivent en diverses mers, ou fossiles depuis l'époque du calcaire carbonifère. (Ce sont de minuscules animaux marins, dont la coquille rugueuse est formée de particules de sable ou de calcaire agglutinées par un ciment siliceux.)

LITUOLIDÉS n. m. pl. Famille de foraminifères réticulés, renfermant les *lituoles* et genres voisins. — *Un* LITUOLIDÉ.

LITURGE (*turj'* — du gr. *leitos*, public, et *ergon*, ouvrage) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux citoyens d'Athènes qui, en raison de leur fortune, devaient exercer tour à tour, et à leurs frais, certaines fonctions publiques (équipement des vaisseaux, organisation des concours dramatiques et des jeux, entretien des gymnases, etc.). ‖ Ministre du culte.

— Antiq. rom. Licteur. ‖ Esclave public. ‖ Ouvrier d'administration, dans une armée.

LITURGIE (*jî* — du gr. *leitourgia*, service public; de *leitos*, public, et *ergon*, œuvre) n. f. Nature et ordre des cérémonies et des prières dont se compose le service divin : LITURGIE *catholique*. LITURGIE *grecque, anglicane*.

— Hist. grecq. Nom donné à certains services publics dont l'exécution était confiée aux classes les plus riches des cités.

— ENCYCL. Instit. gr. On a désigné sous le nom de *liturgies* (leitourgia), dans la plupart des cités grecques et en particulier à Athènes, l'ensemble des prestations de tout ordre imposées aux citoyens; obligations dont l'étendue et la nature variaient avec le chiffre des fortunes, et qui avaient pour but de suppléer à l'insuffisance des impôts, en faisant peser exclusivement sur les classes les plus riches les frais de certains services publics. C'est ainsi qu'en temps de guerre fonctionnaient les *liturgies extraordinaires*, les citoyens de la première classe (dans la division de Solon), ou *pentacosiomedimnes*, devant équiper et conduire eux-mêmes une flotte de quarante-huit vaisseaux (*triérarchie*), ceux de la seconde classe former un corps de cavaliers, ceux de la troisième s'armer à leur frais et servir comme *hoplites*. Quant aux liturgies ordinaires, elles avaient surtout pour objet l'organisation des jeux et des distractions publiques. Telles étaient la *gymnasiarchie*, pour la préparation des courses aux flambeaux; l'*archithéorie*, pour l'envoi de députations aux Grands Jeux helléniques, à l'oracle de Delphes; l'*hestiasis*, pour l'organisation, dans certaines fêtes, de banquets de dème ou de tribu, etc. Le nombre des liturgies ordinaires dépassait très probablement soixante. De toutes la plus importante et la plus coûteuse était la *chorégie*, qui avait pour objet l'organisation des spectacles. (V. CHORÉGIE.) Les liturgies, qui pesaient très lourdement sur la fortune des riches, étaient, pour les ambitieux, le meilleur moyen de se mettre en évidence par des prodigalités que le peuple encourageait en distribuant des prix et des couronnes à ceux qui l'avaient le mieux servi, ou amusé.

— Relig. Après la fondation du christianisme, le terme *liturgie* fut appliqué à l'ensemble des cérémonies du culte et, plus spécialement, aux prières de la messe. Dans les langues modernes, il a une acception plus large et il désigne

tous les rits du culte public. C'est dans ce sens que l'on dit les liturgies chrétiennes et, par une extension un peu arbitraire, les liturgies païennes, la liturgie mosaïque, etc.

— *Liturgies chrétiennes.* Toutes les liturgies chrétiennes s'accordent en ce point qu'elles ont pour base la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'efficacité surnaturelle des sacrements et la prière pour les morts. Elles diffèrent dans les formes extérieures ou dans les formules d'invocation. Dans toutes, la messe, considérée comme un véritable sacrifice, est le centre du culte public. On peut ranger les liturgies chrétiennes en deux grandes divisions : les liturgies orientales et les liturgies de l'Occident.

1° *Liturgies orientales.* On en compte neuf principales : la *liturgie de saint Jean Chrysostome,* appelée autrefois *liturgie des Apôtres,* qui paraît remonter, dans ses parties les plus importantes, à la plus haute antiquité (les Grecs orthodoxes et les Russes l'emploient encore aujourd'hui); la *liturgie de saint Jacques* ou *de Jérusalem;* la *liturgie de saint Basile,* en usage, comme la précédente, dans les églises syriaques; la *liturgie arménienne,* composée par saint Grégoire l'Illuminateur et observée par les Arméniens; les *liturgies nestoriennes,* au nombre de trois (des bienheureux apôtres, de Théodore de Mopsueste et de Nestorius), qui sont suivies dans les diverses églises nestoriennes de l'Asie Mineure; la *liturgie copte,* primitivement rédigée en grec, qui remonte à saint Cyrille d'Alexandrie et peut-être même à saint Marc (transcrite en copte, elle est employée aujourd'hui en Egypte) les *liturgies des Éthiopiens* ou *Abyssins,* variantes de la liturgie copte; la *liturgie des Maronites,* écrite en syriaque et observée dans le Liban par le peuple dont elle porte le nom. Ceux des Grecs, des Syriaques et des Arméniens qui sont rentrés dans l'Eglise catholique ont obtenu la permission de conserver leurs liturgies nationales.

2° *Liturgies de l'Occident.* Il faut signaler la *liturgie gallicane,* voisine de la liturgie des Grecs, qui fut en usage en Gaule depuis le IIe siècle jusqu'au règne de Charlemagne; la *liturgie ambrosienne,* composée par saint Ambroise et conservée jusqu'à nos jours dans l'Eglise de Milan; la *liturgie mozarabique,* qui eut pour auteurs les saints Léandre et Isidore, au VIe siècle (après avoir été en usage dans toute l'Espagne, elle n'est plus tolérée que dans quelques églises de Tolède); la *liturgie parisienne,* composée au XVIIIe siècle par l'archevêque de Paris, Charles de Vintimille (après avoir été adoptée par presque toute la France, elle fut, dans le courant du XIXe s., abandonnée peu à peu par les différents diocèses, qui revinrent à la liturgie romaine); la *liturgie romaine,* celle que l'Eglise de Rome suivit dès sa fondation. Elle fut adoptée par Charlemagne, qui l'établit dans son empire et la porta au cœur de l'Allemagne (toute l'Eglise latine la pratiqua au moyen âge, sauf Tolède et Milan). En exécution d'un décret du concile de Trente, le pape saint Pie V en publia une édition nouvelle, corrigée avec soin, et la déclara obligatoire pour tout l'Occident (1570), ne tolérant que les liturgies en usage depuis plus de deux cents ans, c'est-à-dire la mozarabique et l'ambrosienne.

Les protestants se servent également du mot *liturgie* pour marquer les règles suivies par les différentes communions dans l'exercice du culte. La Cène, les prédications, le chant des cantiques sont les principaux articles des liturgies protestantes. La liturgie anglicane a conservé une grande partie des prières et des cérémonies de la liturgie romaine, mais on les traduisant en anglais.

LITURGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la liturgie : *Ouvrage* LITURGIQUE.

— *Langue liturgique,* Langue adoptée pour le culte : *Le latin est la* LANGUE LITURGIQUE *des catholiques romains.*

— ENCYCL. *Livres liturgiques.* On peut ranger en deux classes les livres liturgiques employés officiellement par l'Eglise romaine : les uns contiennent le texte des prières qui doivent être récitées ou chantées pendant les offices publics, les autres contiennent la définition des différentes cérémonies, les règles qui les concernent et les formules soit des sacrements, soit des bénédictions. Les principaux, parmi les premiers, sont : les *missels,* dont les prêtres se servent, à l'autel, pour dire la messe; les *évangéliaires* et les *épistolaires,* où se trouvent les *évangiles* et les *épîtres;* les *antiphonaires* et les *lectionnaires,* employés pour la célébration soit des vêpres dans les paroisses, soit des heures canoniales dans les monastères. Les seconds, appelés autrefois *sacramentaires* et *bénédictionnaires,* sont nommés aujourd'hui *rituels.* V. ces différents mots.

On donne également le nom de *liturgiques* aux ouvrages composés par des auteurs particuliers et contenant l'histoire de la liturgie, ou l'exposé de ses règles. Le liturgiste le plus renommé du moyen âge est Durand de Mende.

LITURGISTE (*jisst'*) n. m. Auteur d'un ouvrage de liturgie; savant qui a fait une étude spéciale de cette matière : *Pierre le Chantre était un des plus savants* LITURGISTES.

LITUUS (*tu-uss*) n. m. Antiq. rom. Bâton augural, emprunté aux Etrusques, avec lequel on divisait le ciel en un certain nombre de régions d'observations. ‖ Longue trompette d'airain au son perçant.

— ENCYCL. Le musée du Vatican, à Rome, possède un fort beau *lituus,* provenant du tombeau d'un guerrier, découvert en 1827 à Cervetri, la *Cacre* des Etrusques. L'instrument se compose d'un tuyau cylindrique, adapté par un manche à un tuyau conique recourbé. Sa forme est celle d'un bâton augural, d'où son nom. Ce *lituus* est à l'unisson de la trompette moderne en sol.

Lituus.

Lituus (trompette).

LITYERSE (*ti-èrss* — gr. *lituersês,* du n. d'un des fils du roi Midas) n. m. Antiq. gr. Chanson des moissonneurs, en usage en Phrygie, et dont parle Théocrite.

LITYERSÈS. Mythol. gr. Roi de Célènes, en Phrygie, fils du roi Midas. C'était le plus habile moissonneur qu'il y eût. Lorsqu'un voyageur traversait ses États, il le forçait à moissonner avec lui; et, s'il n'achevait pas une tâche égale à la sienne, il lui tranchait la tête d'un coup de faux. Daphnis, à la recherche de sa maîtresse, s'était rendu auprès de Lityersès, et, soumis à l'épreuve, allait succomber, lorsque Hèraklès survint, et tua le roi de Célènes.

LITZEN n. m. Nom donné par les pêcheurs de la mer du Nord à la plie franche ou carrelet.

LIURE (du lat. *ligatura,* même sens) n. f. Techn. Câble dont on se sert pour lier ou maintenir les fardeaux sur une charrette. ‖ Lien d'un écheveau, pour les tissus chinés. ‖ Corde servant à assujettir provisoirement les diverses pièces d'une charpente.

— Mar. Pièces de bois courbes par un bout, dont on fait usage pour élever les bords d'un bateau foncet. ‖ Amarrage en cordage ou en chaîne formé de tours juxtaposés et serrés, servant à relier ensemble deux pièces de bois. ‖ *Liure de beaupré,* Mode de fixation du beaupré avec la guibre. ‖ *Fausse liure,* Deuxième liure de beaupré ou liure passant dans la mortaise supérieure de la guibre. ‖ *Taquets de liure,* Grains d'orge permettant de maintenir les tours des liures bien souqués.

— Orfèvr. Sertissure qui fixait les émaux d'applique sur une pièce d'orfèvrerie.

LIUTPERT, roi des Lombards en 700. Il était très jeune lorsqu'il succéda à son père Cunibert, sous la tutelle d'un seigneur du nom d'Ansprand. En 701, il fut détrôné par Ragibert, fils du roi Godebert et duc de Turin.

LIUTPRAND, roi des Lombards, couronné en juin 712, mort en 744. Successeur de son père Ansprand, il s'empare de Ravenne, puis des villes de la Pentapole, d'Osimo (Marche d'Ancône) et de la petite ville de Sutri, dont il fait don à l'Église. En 729, l'exarque Eutychius reconquiert sur lui presque toutes ces villes; ils contractent une alliance, battent les ducs de Spolète et de Bénévent et mettent le siège devant Rome. En 740, nouvelle tentative sur Rome. Mais, peu après, le pape Zacharie, qui avait succédé à Grégoire III, amène Liutprand à traiter avec lui dans des conditions très favorables au duché romain, dont il reste l'ami jusqu'à sa mort.

LIUTPRAND ou **LIUDPRAND,** historien et prélat italien, né en Lombardie vers 920, mort en 972. D'abord diacre à Pavie, il fut chargé, en 949, par le roi Bérenger, d'une mission diplomatique à Constantinople, où il resta deux ans. Disgracié à son retour, il se retira auprès du roi de Germanie Othon. Dans cette cour allemande, il entreprit, sur le conseil de l'évêque d'Elvire, Récemond ou Régimond, un ouvrage sur l'histoire de son temps, dont il poursuivit la rédaction jusqu'en l'année 962, où Othon Il fut couronné empereur d'Allemagne et où il devint lui-même évêque de Crémone. En 968, il retourna à Constantinople, afin de demander pour Othon la main de Théophano, fille de l'empereur Nicéphore Phocas, et il fut mal reçu. Il aurait pris sa revanche, quelques années plus tard, en ramenant de Byzance, avec Thierry de Metz, la fiancée de son maître (971); cependant, ce troisième voyage n'est pas certain. On a de lui : *Antapodoseos seu rerum per Europam gestarum libri VI,* son œuvre principale, qui va de 887 à 950; *Historia Ottonis* (960-964), incomplète; *Relatio de legatione Constantinopolitana ad Nicephorum Phocam* (968-969), également incomplète.

LIUVA Ier, roi des Wisigoths, mort en 572. Il gouvernait la Septimanie depuis sept ans, lorsque mourut le roi Athanagildo. Les grands de la Septimanie l'élurent, après un interrègne de dix ans, en 567. Liuva s'associa son frère Léovigilde, à qui il céda le gouvernement de l'Espagne. A sa mort, Léovigilde lui succéda.

LIUVA II, roi des Wisigoths, né en 581, mort en 603. Il était fils du roi Récarède, qui avait succédé, en 587, à Léovigilde. Son règne ne dura que deux ans. Liuva II fut victime d'une révolte excitée par le comte Witteric.

LIVA n. m. Province de l'empire ottoman.

— ENCYCL. Dans les premiers temps de l'empire, le *liva* était un petit gouvernement confié à un *miri liva,* qui dépendait du *beylerbey;* à la fin du XVIe siècle, il devint une subdivision do l'*eyalet,* puis il reçut le nom de *sandjak,* qui, comme *liva,* signifie étymologiquement « drapeau ».

LIVADIA, LIVADHIA ou **LIVADIÉ,** ville de la Grèce centrale (Attique-et-Béotie), ch.-l. d'une éparchie ou arrond., sur le Lamos, non loin du lac Copaïs; 5.130 hab. Fabriques d'étoffes, huileries, commerce de grains. Livadia, l'ancienne *Lebadia,* connue pour son oracle de Trophonius, fut, du XVe au XIXe siècle, une des cités les plus importantes de la Grèce centrale, qui prit d'elle le nom de « province de Livadia »; la guerre de l'Indépendance l'a ruinée pour un temps. — *L'arrondissement de Livadia* est peuplé de 19.877 hab.

LIVADIA, localité de la Russie méridionale (Tauride), à la source du Méganéro, et sur la côte méridionale de la presqu'île de Crimée. Climat d'une grande douceur. Une des résidences favorites de la cour impériale de Russie, avec deux beaux palais et un vaste parc rempli d'essences exotiques. Le tsar Alexandre III y mourut, en 1894. Aux alentours, beaux vignobles.

LIVARDE n. f. Mar. Perche servant à pousser sous le vent du mât et vers l'arrière le point supérieur de la voile aurique appelée « voile à livarde ». ‖ Cordage mou, avec lequel on frotte un filon qui vient d'être commis, pour le polir. (Dans la Méditerranée, on dit DALESTON.)

A, livarde.

— Techn. Grosse ficelle, au moyen de laquelle le cordier assujettit l'âme d'un câble, quand celui-ci sort du toupin, contre les torons qui doivent la protéger et l'entourer. La livarde, promenée d'un bout à l'autre du câble commis, sert aussi à régulariser les torons pendant leur torsion.

LIVAROT (*ro*) n. m. Fromage maigre, de 10 à 12 centimètres de diamètre, fait avec du lait écrémé, traité par la *tournure,* issue de la caillette de veau, relié sur la tranche avec des lanières de feuilles de laîche, puis coloré avec du rocou. (On le prépare dans la plupart des communes des cantons de Livarot et de Saint-Pierre-sur-Dives [Calvados].)

LIVAROT, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 18 kilom. de Lisieux; 1.763 hab. Ch. de f. Ouest. Nombreux troupeaux, dont le lait sert à faire le *fromage de Livarot.* Eglise des XVe et XVIe siècles. Manoir de la Pipardière (XVe s.), construit en partie en bois. — Le canton a 22 comm. et 7.563 hab.

LIVE n. m. Ancienne langue de la Livonie, qui n'occupe plus que la pointe nord-occidentale de la Courlande.

— ENCYCL. Le *live* appartient à la branche finno-ougrienne de la famille ouralo-altaïque; il ressemble beaucoup au finnois et à l'este.

LIVÈCHE n. f. Bot. Genre d'ombellifères.

— ENCYCL. Voisin du genre angélique, le genre *livèche* (levisticum) renferme une espèce aromatique, la *livèche officinale* ou *ache de montagne* (levisticum officinale ou angelica levisticum), qui croît dans les régions montagneuses du midi de l'Europe; dans quelques contrées, on emploie ses feuilles pour assaisonner les mets.

Livèche : *a,* fleur.

LIVEDO (*vé* — mot lat. signif. *marque bleuâtre*) n. m. Coloration rougeâtre ou violacée de la peau, avec abaissement de température et tuméfaction, par suite de la compression des gros vaisseaux, sous l'influence d'une tumeur, d'une pression extérieure, etc.

LIVERDUN, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 18 kilom. de Toul, près de la Moselle et du canal de la Marne au Rhin; 1.636 hab. (*Liverdunois, oises.*) Ch. de f. Est. Port actif sur le canal. Carrières, mines de fer. Hauts fourneaux. Eglise du XIIIe siècle (tombeau de saint Eucaire). Souterrain du canal de la Marne au Rhin.

LIVERNON, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 18 kilom. de Figeac, sur le causse de Gramat, près du Célé; 772 hab. Source minérale. Carrières. Au hameau de Cessac, monument mégalithique, dit « pierre Martine ». — Le canton a 17 comm. et 7.518 hab.

LIVERPOOL (*poul'*), ville maritime d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la rive droite de la Mersey, à 7 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans la mer d'Irlande; 634.212 hab. (*Liverpooliens, ennes.*) Le second port de la Grande-Bretagne après Londres, le troisième de l'Europe après Hambourg.

LIVERPOOL

1 Bourse
2 Hôtel-de-Ville
3 Église St Georges
4 Douane

La fortune inouïe de Liverpool, simple village au début du XVIIIe siècle, a commencé par la traite des nègres; elle a été achevée par la formation d'énormes centres industriels dans le Lancashire et le Staffordshire, dont le port de la Mersey s'est trouvé être le débouché naturel vers la mer. La grande curiosité de la ville, ce sont ses immenses docks ou bassins à flot; les quais qui les bordent ont un développement de 40 kilomètres. Sur ces quais s'entassent les produits les plus variés, venus des Indes, de la Chine, de l'Afrique, de l'Amérique; balles de coton, grains, tabac, arachides, tonneaux d'huile de palme, etc. Liverpool est le principal port d'Europe pour

Armes de Liverpool.

les arrivages de coton destinés aux manufactures anglaises ou distribués ensuite aux autres ports du continent européen. Liverpool exporte des tissus de coton fabriqués dans le Lancashire, des charbons, des machines, des armes, des outils, des sels, des poteries, etc., en un mot les produits les plus variés de l'industrie anglaise. Enfin, chaque année, de nombreux émigrants s'y embarquent. Liverpool est en même temps une immense usine : fonderies de fer et de cuivre, forges, ateliers de construction de machines à vapeur, raffineries de sucre, brasseries, savonneries, très importants chantiers de construction des deux côtés de la Mersey.

La ville, bien construite, possède quelques édifices remarquables, dont aucun n'est ancien : l'hôtel de ville, avec la statue de Georges Canning; la Bourse, avec la statue de Nelson, l'Hôtel des douanes. Jardin zoologique, jardin botanique, vastes parcs, musée d'antiquités égyptiennes, plusieurs établissements d'instruction importants, comme l'Institut royal des belles-lettres et sciences appliquées, le Collège, l'Athénée.

Liverpool (*poul'*), ville du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse), ch.-l. du comté de Queen, sur la rivière Mersey, à son entrée dans la baie de Liverpool ; 3.000 hab. Bon port ; pêche et commerce de bois de construction.

Liverpool (*poul'*), ville de la Nouvelle-Galles du Sud (comté central de Cumberland), sur le George River ; 2.500 hab.

Liverpool (*poul'*), fleuve côtier de l'Australie méridionale. Il a son cours à travers la Terre d'Arnheim et se jette, à l'O. du cap Stewart, dans la mer des Moluques, par un large estuaire, encombré de bancs de sable et de rochers.

Liverpool [*poul'*] (Charles Jenkinson, comte de), homme d'Etat anglais, né à Winchester en 1727, mort à Londres en 1808. Secrétaire particulier de lord Bute, il entra, en 1761, à la Chambre des communes et fut nommé sous-secrétaire d'Etat; il devint, en 1763, secrétaire adjoint à la Trésorerie, lord de l'amirauté dans le cabinet Grafton, lord de la trésorerie en 1767, vice-trésorier pour l'Irlande en 1772, directeur de Monnaie en 1775. En 1778, il prit le portefeuille de la guerre, au moment de la guerre, d'Amérique. Doué de grands talents d'administrateur et d'une expérience politique consommée, Jenkinson, malgré ses allures autoritaires, sut s'imposer à la Chambre des communes. Il fut créé comte de Liverpool en 1796. On lui doit : *Collection of treaties between Great Britain and the Powers from 1648 to 1782* (1785) ; et *the Coins of the Realm* (1805).

Liverpool [*poul'*] (Robert Banks Jenkinson, comte de), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1770, mort à Whitehall en 1828. Il voyageait en France en 1789, et assista à la prise de la Bastille. En 1790, il entrait au Parlement, où il se signala par ses attaques contre la France. Directeur de la Monnaie en 1799, il devenait, en 1801, ministre des affaires étrangères et dirigeait les négociations de la paix d'Amiens. Il portait alors le titre de baron Hawkesbury. En 1804, on lui donna le portefeuille de l'intérieur; il s'employa à réconcilier Pitt et Addington et profita de l'influence due à son incontestable habileté pour se faire donner force bénéfices ; il était presque aussi détesté que l'était son père. En 1807, il dirigea les manœuvres de l'opposition contre le ministère « de tous les Talents ». Il redevint ministre de l'intérieur sous Portland (1807), puis ministre des affaires étrangères (1809) et ministre de la guerre et des colonies (1809-1812). Il était devenu comte de Liverpool à la mort de son père. En 1812, il devint premier ministre et chef d'un cabinet purement tory, qu'il sut faire durer pendant plus de quinze ans. Il signa les traités de 1815, ceux de 1818, dut faire face, à l'intérieur, à une crise financière intense, des révoltes ouvrières, la reprise de l'*insurrection bill* en Irlande, et il amena l'Angleterre, après la paix de 1815, au point où les grandes réformes libérales allaient devenir possibles.

Liverpoolien, enne (*pou-li-in, èn'*), personne née à Liverpool ou qui habite cette ville. — *Les* Liverpooliens.
— Adjectiv. : *Indutrie* liverpoolienne.

Liversedge, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 12.755 hab. avec la township. Fabriques de draps.

Livesey, ville d'Angleterre (comté de Lancastre [paroisse de Blackburn]) ; 6.065 hab. Filatures de coton.

livet (*vè*) n. m. Jeux. Celui qui joue le dernier au billard.
— Mar. *Livet d'un pont,* Ligne qu'on trace sur la membrure pour marquer la position du pont. ‖ On dit aussi lisse à double courbure ou lisse au carré.

Livet (Charles-Louis), érudit français, né à Château-Lavallière (Indre-et-Loire) en 1828, mort à Montpellier en 1896. Professeur à Nantes, il se rendit à Paris en 1855, fut attaché à la rédaction du « Moniteur », devint inspecteur général de l'enseignement technique (1870), inspecteur des eaux de Vichy (1874). Il a publié : *Précieux et précieuses, caractères et mœurs littéraires du* XVIIe *siècle* (1859) ; *la Grammaire française et les Grammairiens au* XVIe *siècle* (1859) ; *les Intrigues de Molière et celles de sa femme* (1877) ; *Portraits du grand siècle* (1885). Il a donné des rééditions érudites et estimées : de Saint-Amand (1885), du *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize (1856) ; de l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet ; du *Journal officiel de Paris pendant la Commune* (1874) ; de *la Muse historique* de Loret; etc. — Son fils, Guillaume-Antoine-François **Livet**, né à Paris en 1856, auteur dramatique, a fait représenter : *le Mariage de Racine* (1883) ; *A travers la porte* (1884) ; *les Petits Pois* (1884) ; *Chez les Martin* (1885) ; *Théodora à Montluçon* (1885) ; *Il reviendra* (1886) ; *le Mauvais Pendu* (1893). Il a publié des romans : *les Récits de Jean Féru* (1885) ; *Amour forcé* (1895).

Livet-et-Gavet, comm. de l'Isère, arrond. et à 36 kilom. de Grenoble, sur la Romanche, entre le Grand Galbert (2.565 m.) et la chaîne de Belledonne (2.517 m.) ; 1.413 hab. Concession de mines de plomb et de cuivre. Papeterie.

Livia (gens), maison plébéienne de l'ancienne Rome, illustrée par huit consulats, deux censures, trois triomphes, une dictature, etc., avant de devenir une partie de la famille impériale. Les plus célèbres membres de cette famille sont : **Livius** Salinator. (V. Livius.) — **Livius** Drusus, vainqueur d'un chef Gaulois de ce nom et ancêtre des deux célèbres tribuns du peuple. La sœur du dernier fut la mère de Caton d'Uttique et, par un second mariage de Servilie, mère de Brutus, meurtrier de César. — **Livia** Drusilla, nièce de la précédente, mère de Tibère et ensuite la femme d'Auguste.

livide (du lat. *lividus*, même sens) adj. Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir : *Teint* livide.
— n. m. Couleur livide : *Peintre qui rend bien le* livide *des chairs.*
— Syn. Blafard, blême, etc. V. blafard.

lividité n. f. Etat de ce qui est livide, couleur livide : Lividité *du teint, de la peau.*

livie (*vî*) ou **livia** n. f. Genre d'insectes hémiptères phythophtires, famille des psyllidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.
— Encycl. Les *livies* sont petites, avec la tête carrée, aplatie et concave ; leurs ailes sont transparentes. L'espèce type est la livie des joncs (*livia juncorum*), brune et ferrugineuse, commune dans les marais de France sur les joncs (*juncus articulatus* et *lamprocorpus*) ; elle saute avec agilité.

Livie (gr. 5 fois).

Livie (Livia Drusilla), femme de l'empereur Auguste et mère de Tibère, née en 56 av. J.-C., morte en 29 de notre ère. Issue de la famille Claudia, elle fut adoptée par la *gens* Livia. Son père s'était tué après Philippes. Elle se réfugia en Grèce, pendant le triumvirat, avec son mari Tiberius Néron et son fils Tibère. Quand elle reparut à Rome, Octave s'en éprit, la contraignit au divorce et l'épousa. Belle, gracieuse, pleine de bon sens, Livie n'intervint auprès de son époux que pour le pousser dans la voie de l'humanité. Elle supporta avec patience les infidélités de son époux et y prêta même parfois les mains, se sacrifiant à la tranquillité de l'Etat. D'un autre côté, il semble qu'elle ait concentré tous ses efforts à faire arriver au trône son fils Tibère. La mort successive et suspecte de tous ceux qui auraient pu prétendre au trône a fait, en l'absence de toute preuve, accuser Livie de multiples assassinats. Quand Tibère fut devenu le maître, loin de le dominer, elle fut sans cesse en lutte avec lui, et ces dissensions furent, dit-on, l'un des motifs de la retraite de Tibère à Caprée.

Livie (d'après un bronze antique).

Livie ou **Liville**, princesse romaine, sœur de Germanicus. Elle épousa Drusus, son cousin, fils et héritier de Tibère. Séjan, alors tout-puissant, réussit à la séduire, et ils administrèrent à Drusus un poison lent, dont il mourut en l'an 23. Mais Séjan eut l'imprudence de demander à l'empereur la main de sa nièce. Cette démarche ouvrit les yeux de Tibère, et la perte de l'insolent ministre fut résolue. Séjan périt en 31 et, après sa mort, Tibère connut le secret de la mort de Drusus. Livie, enfermée dans un cachot par sa mère Antonia, y mourut de faim.

Livie Orestille, seconde femme de l'empereur Caligula. Il l'enleva le jour même de ses noces à son mari Calpurnius Pison, pendant le festin, et l'épousa sur-le-champ. Bientôt, il divorça; mais, ayant appris que Calpurnius et Livie s'étaient rejoints, il les sépara par l'exil.

livien, enne *vi-in, èn'*) adj. Antiq. rom. Qui appartient à Livie, femme d'Auguste.
— Paléogr. *Papier livien,* Nom donné en honneur de Livie, femme d'Auguste, à la deuxième qualité du papyrus, faite comme la première (*papyrus Auguste*) avec l'écorce du centre de l'arbre, ayant comme elle treize doigts de large et un peu plus épaisse.

Livin (saint), évêque et missionnaire, né en Irlande vers 600, mort en 656. Il étudia dans les monastères d'Irlande. Les historiens lui donnent le titre d'évêque. Il se rendit dans la Gaule Belgique pour prêcher la foi. Accueilli au monastère de Saint-Bavon, à Gand, il fut massacré près de cette ville par les infidèles. On a de lui des fragments de poèmes latins d'une véritable valeur littéraire. Fête le 12 novembre. — Un autre saint Livin, né et mort en Bretagne au VIIe ou au VIIIe siècle, est honoré le 13 octobre.

Livingston, ville maritime du Guatemala (900 hab.). Petit port. Elle donne son nom à un département fort peu peuplé dont elle est le chef-lieu.

Livingston (Robert), diplomate et homme politique américain, né à New-York en 1746, mort en 1813. Avocat, membre du congrès de Philadelphie, un des cinq rédacteurs de la déclaration de l'Indépendance, il fut, en 1780, ministre des affaires étrangères et devint chancelier de l'Etat de New-York. En 1801, il négocia à Paris, avec Bonaparte, la cession de la Louisiane. A partir de 1805, il fut membre du Sénat fédéral. Il fut un des protecteurs de Fulton. Il a laissé : *Examen du gouvernement d'Angleterre comparé aux institutions des Etats-Unis* (1789), dont la traduction française a été enrichie d'observations de Condorcet, Dupont de Nemours et Gallois. — Son frère, Edward, né à Clermont (New-York) en 1764, mort à Montgomery en 1836, fut membre du Congrès de 1794, devint maire de New-York en 1801, puis il s'établit à la Nouvelle-Orléans (1803), et concourut, en 1814-1815, à la défense de la Louisiane contre les entreprises des Anglais. Membre du Sénat fédéral en 1829, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en 1831, il fut ministre plénipotentiaire en France (1833). On lui doit la codification des lois pénales de la Louisiane (*System of penal law for the State of Louisiana,* 1833).

Livingstone, comté des Etats-Unis (Illinois), dans la vallée du Vermillion ; 40.000 hab. Ch.-l. *Pontiac.* — Comté de l'Etat de Kentucky, sur la rive gauche de l'Ohio ; 10.200 hab. Ch.-l. *Smithland.* — Comté de l'Etat de Louisiane, sur la rive gauche de la rivière Amite ; 6.000 hab. Ch.-l. *Port-Vincent.* — Comté de l'Etat de Michigan ; 25.000 hab. Ch.-l. *Howell.* — Comté de l'Etat de Missouri, sur le Grand River ; 25.000 hab. Ch.-l. *Chillicothe.* — Comté de l'Etat de New-York, dans la vallée de la Genesee : 45.000 hab. Ch.-l. *Geneseo.*

Livingstone, ville de l'Etat de Montana, ch.-l. du comté de Park ; 2.850 hab. Mines d'argent.

Livingstone (chutes), suite de trente-deux cascades inégalement espacées sur 360 kilom. du cours du Congo inférieur, entre le Stanley Pool (Ntamo) et Matadi. Elles ont nécessité la création du chemin de fer du Congo.

Livingstone (monts), massif granitique de l'Afrique méridionale, dans l'Afrique orientale allemande, au-dessus de l'extrémité septentrionale du lac Nyassa ; 2.680 m. au mont Roungoua.

Livingstone (David), voyageur anglais, né à Blantyro (Ecosse) en 1813, mort à Ilala, sur les bords du lac Tanganyika en 1873. Placé, dès l'âge de dix ans, dans une filature de coton, il apprit seul les langues classiques, puis se rendit à Glasgow, où il étudia la théologie et la médecine. Il se décida, en 1838, à entrer dans la Société des missions de Londres et allait partir pour la Chine quand la guerre de l'Opium l'en empêcha. Il s'embarqua alors pour l'Afrique australe (1840) et s'établit dans la vallée du Mabotsa, puis à Colobeng. Au milieu de l'année 1849, il commença la série des admirables voyages qu'il devait poursuivre jusqu'à sa mort, découvrant d'abord le lac Ngami, puis atteignant Lynianti et le Zambèze, se rendant du Cap à Saint-Paul-de-Loanda, et traversant l'Afrique australe d'ouest en est entre cette localité portugaise et Quilimane (1853-1856), explorations qui lui valurent, à son retour en Europe, des récompenses des Sociétés de géographie de Paris et de Londres. La reconnaissance du Zambèze occupa ensuite Livingstone entre 1858 et 1862, puis, après un nouveau voyage en Europe, l'explorateur se consacra tout entier à l'étude du plateau des grands lacs et entreprit de résoudre le problème des sources du Nil. Plusieurs fois, de 1866 à 1873, se répandit le bruit de sa mort, tandis que lui-même étudiait un pays dont ses idées sur les sources extrêmes du Nil l'empêchaient de bien comprendre les dispositions physiques. Stanley, qui rejoignit le vaillant explorateur sur les bords du lac Tanganyika en novembre 1871, a bien exposé, dans *Comment j'ai retrouvé Livingstone,* les idées de Livingstone, qui mourut, après avoir étudié les pays malsains du Tchambézé et du lac Bangouéolo, en regagnant le plateau qui s'étend entre l'océan Indien et le lac Tanganyika. Le corps du voyageur, rapporté à Zanzibar, fut transporté de là en Angleterre et inhumé à Westminster. Les voyages de Livingstone ont été exposés par lui dans trois ouvrages, d'une importance capitale, et qui ont été traduits en français : *Voyages et recherches d'un missionnaire dans l'Afrique méridionale* (1859) ; *Relation de l'exploration du Zambèze et de ses affluents* (1866) ; *Dernier journal* (1875).

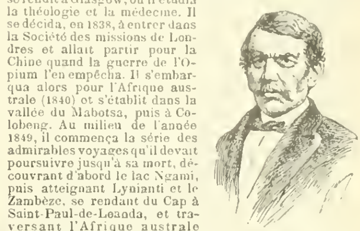

Livingstone.

livingstonite (*vingh'-sto* — de *Livingstone,* n. pr.) n. f. Sulfo-antimoniure naturel de mercure.

Livinhac-le-Haut, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 44 kilom. de Villefranche, sur le Lot; 1.064 hab. Mines de fer carbonaté, houille. Usine à zinc à la Vieille-Montagne. Eglise du XIIe siècle.

Livinière (La), comm. de l'Hérault, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Pons, au-dessus de l'Ognon, affluent gauche de l'Aude ; 1.026 hab. Carrières, huilerie.

livistona (*sto*) n. m. Genre de palmiers, comprenant des arbres à tiges relativement basses, à feuilles terminales, à fleurs hermaphrodites, dont on a plusieurs espèces de l'Asie tropicale et d'Australie. (En Nouvelle-Hollande, on mange les bourgeons du *livistona inermis,* et l'on emploie ses feuilles pour tresser des chapeaux.)

Livius (Titus). Biogr. V. Tite-Live.

Livius Andronicus. Biogr. V. Andronicus.

Livius Salinator (Marcus), consul romain, en 219 et 207 av. J.-C. Il se distinga en Illyrie dans son premier consulat. Dans le second, il oublia son inimitié contre son collègue Néron pour vaincre Asdrubal, dont il fit jeter la tête dans le camp d'Annibal. Il devait son surnom de **Salinator** à un impôt sur le sel dont il était l'auteur.

Livno, Lievno ou **Hlievno,** ville d'Austro-Hongrie (Bosnie-Herzégovine), à l'E. des Alpes Dinariques (2.006 m.), dans un large bassin fermé ; 5.000 hab. Orfèvrerie.

Livny, ville de la Russie méridionale (gouv. d'Orel), sur la Sosna, tributaire droit du Don; 21.000 hab. Grains, bétail, cuirs. Ch.-l. d'un district peuplé de 295.000 hab.

livon n. m. Passage ouvert à l'écoulement des eaux en excès dans une digue destinée à maintenir le niveau d'un cours à une certaine hauteur.

livon ou **livona** n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant une espèce propre à la mer des Antilles. (Le livon [*livona pica* est une coquille turbinée, à bouche arrondie, à opercule corné comptant de nombreux tours de spire.)

Livon. Biogr. V. Léon.

Livonie (en russ. **Lifliandia,** en allem. **Livland**), province baltique de la Russie d'Europe, limitée au N. par l'Esthonie, à l'E. par le lac Peïpous et le gouvernement de Pskow, au S. par le gouvernement de Vitebsk et la Courlande, à l'O. par le golfe de Livonie. Superficie, 47.030 kilom. carr., y compris les îles d'Œsel, de Mohn, etc., qui en dépendent; 1.300.640 hab., en majorité Lettes, Esthoniens, Allemands et Suédois, avec une minorité de Russes. Sol peu accidenté, sableux, souvent marécageux, parsemé de lacs, arrosé par la Duna et ses principaux affluents, l'Oger et l'Ewest, par l'Aa, le Pernau, etc. Pays de grande propriété, à agriculture encore peu active : lin, seigle, pommes de terre. Elevage assez développé (bœufs et moutons). Industrie prospère : distilleries, draps, papeteries, verreries, cuirs ouvrés.

La Livonie, colonisée au début du XIIIe siècle par les chevaliers porte-glaive, associés ensuite à l'ordre Teutonique, forma, dès 1238, un archevêché dont Riga fut le

siège, administré par le grand maître des porte-glaive, sous la suzeraineté de l'ordre Teutonique, puis à titre indépendant, avec le grand maître Walter de Plettenberg (1521), devenu prince de l'empire en 1527. Elle fut cédée à la Pologne, en 1561, par le grand maître Gothard Kettler, passa à la Suède au traité d'Oliva (1660), enfin fut acquise par Pierre le Grand au traité de Nystad (1721).

Livonie (golfe de). V. Riga (*golfe de*).

Livonien, enne (*ni-in, en'*), personne née en Livonie ou qui habite ce pays. — *Les* Livoniens.

— Adjectiv. : *Population* livonienne.

Livorno Piemonte ou **Vercellese**, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur un canal qui réunit la Doire Baltée et la Sesia ; 6.203 hab.

Livot (*vo*) n. m. Nom vulgaire de la buse.

Livourne, en ital. **Livorno** (anc. *Liburnicus Portus*), ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de province, sur le bord de la mer ; 97.615 hab. (*Livournins, ines.*) Evêché suffragant de Pise, académie navale. Livourne, bâtie sur des marécages, est une ville peu intéressante, et les monuments y sont rares (dôme, synagogue, statue de Ferdinand Ier, duc de Toscane). Son port fut longtemps le second d'Italie, actuellement dépassé par Naples et par Messine. Il exporte des huiles, chapeaux et tresses de paille, de l'acide borique, du chanvre et des tissus de chanvre, du marbre et de l'albâtre, du corail ; parmi les objets importés, on remarque surtout le fer, la houille, les poissons, grains, farines, sucres, tabac, tissus de coton, métaux et peaux. La construction des navires y est active.

Bien que Livourne occupe l'emplacement d'un port romain, la première mention historique qui en soit faite ne remonte qu'à 807. A la fin du XIVe siècle, Pise l'entoura de murailles ; les Médicis y créèrent le port pour faire concurrence à celui de Pise, qu'il supplanta vite.

— Le circondario ne comprend que la ville même de Livourne. La province a 345 kilom. carr. et 126.996 hab.

Livournin, ine, personne née à Livourne ou qui habite cette ville. — *Les* Livournins. ‖ On dit aussi Livournais, aise, Livournien, enne et Livournois, oise.

— Adjectiv. : *Le commerce* livournin.

— n. f. Nom donné, en France, à une ancienne monnaie d'argent du duché de Toscane, qui valait environ 5 fr. 45 c.

Livrable adj. Qui peut ou doit être livré : *Marchandise* livrable *immédiatement.*

— n. m. Comm. Ce qui est livrable actuellement : *Le* livrable *et le* disponible.

Livradois (le), petit pays de l'ancienne France, basse Auvergne, compris aujourd'hui dans le département du Puy-de-Dôme. Capit. *Ambert*. (Les habitants du pays s'appellent *Livradois, oises.*)

Livradois (monts du), dits aussi **monts Dolore**, monts de la France centrale (Haute-Loire et Puy-de-Dôme), prolongement septentrional des monts du Devès. Ils s'étalent autour de Saint-Germain-en-l'Herm. Culmen, 1.143 mètres ; cimes nues, plateaux granitiques boisés. Ils donnent naissance à des affluents droits de l'Allier, notamment à la Senouire, à la belle Dore, etc.

Livraga, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur un affluent du Lambro, affluent du Pô ; 3.350 hab.

Livraison (*vrè*) n. f. Action de livrer une marchandise vendue : *Prendre, Offrir, Refuser* livraison.

— Bours. Remise des titres et valeurs par le donneur d'ordre.

— Libr. Chaque partie d'un ouvrage qu'on livre périodiquement par cahier, par numéro, par fascicule, par feuille.

— Encycl. Comm. Le plus souvent, la *livraison* résulte d'un contrat : elle constitue, notamment, l'obligation du vendeur dans le contrat de vente.

Les livraisons des marchandises reçues des fournisseurs ou faites à des clients sont consignées sur un livre journal originaire, dit « de magasin », qui donne naissance à un compte général de magasin, tenu selon le principe de la permanence de l'inventaire.

— Bours. Aux termes des articles 39 et 40 du règlement de la compagnie des agents de change de Paris, la *livraison* des titres résultant d'un rachat officiel doit être faite dans les vingt-quatre heures pour les titres au porteur. S'il s'agit de titres nominatifs, ces titres transférés doivent être livrés à l'agent de change acheteur, au plus tard avant la septième bourse qui suit celle du rachat. Les délais sont prolongés d'un jour, quand il s'agit de livraison ou payement réclamés à l'agent de change par le donneur d'ordre. Les valeurs au porteur amortissables par voie de tirage au sort négociées dans les cinq bourses qui précèdent le jour du tirage ne sont livrables qu'après tirage. Les valeurs nominatives négociées dans les sept bourses qui précèdent le tirage ne sont transférables qu'après tirage. Les valeurs dont la possession comporterait soit un avantage particulier, soit une charge déterminée, et qui seraient négociées dans les cinq ou sept bourses qui précèdent la date annoncée comme devant être celle de la clôture de l'opération, ne sont livrables ou transférables qu'après cette date. L'agent de change doit, la veille du tirage au plus tard, adresser à l'acheteur soit les titres, soit leurs numéros.

Livrancier (*si-é*) n. m. Admin. Celui qui livre une fourniture.

— Comm. Celui qui livre une marchandise, après l'avoir vendue.

Livre (du lat. *liber*, même sens) n. m. Assemblage de plusieurs feuillets imprimés ou manuscrits, cousus ensemble pour former un volume : Livre *broché, relié.* ‖ *Livre en feuilles*, Feuilles imprimées d'un livre qui n'est encore ni broché ni relié. ‖ Chez les anciens, Copie d'un ouvrage sur du parchemin, des feuilles d'écorce de papyrus, etc., écrites d'un seul côté et réunie en une bande qui s'enroulait autour d'un petit cylindre.

— Ouvrage écrit en un ou plusieurs volumes : Livre *instructif.* Livre *de droit, de médecine. Publier un* livre.

— Subdivision de certains ouvrages : *Ouvrage en douze* livres.

— Fig. Objet qui instruit, qui sert d'enseignement : *Le grand* livre *de la nature. La conscience est le meilleur* livre *de morale que nous ayons.* (Pascal.)

— Loc. div. *Livre du destin*, Livre imaginaire, sur lequel on suppose écrits tous les événements à venir. ‖ *Livre d'or*, Livre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms des familles nobles. ‖ *Mauvais livres*, Livre dangereux pour les mœurs. — Livre mal écrit. ‖ *Livres élémentaires*, Livres destinés à l'instruction primaire ou à l'enseignement des éléments. ‖ *Livres classiques*, Ouvrages littéraires dont l'approbation universelle a consacré le mérite, et qui font autorité. — Ouvrages spécialement destinés à être enseignés dans les classes. ‖ *Livres de fonds*, Livres dont un libraire est l'éditeur. ‖ *Livres d'assortiment*, Livres qu'un libraire se procure chez d'autres libraires pour les revendre. ‖ *Livres de bibliothèque*, Livres qu'il sied d'avoir : *Les classiques du* XVII*e siècle sont des* livres de bibliothèque. — Ouvrages d'une grande étendue, que l'on consulte, plutôt qu'on ne les lit. ‖ *Livres d'église*, Livres dont se sert le clergé pour célébrer l'office. ‖ *Livres de prières*, Livres à l'usage des fidèles, pour suivre les prières que l'on récite ou que l'on chante à l'église. ‖ *Livres de dévotion*, Livres dont on fait usage pour divers exercices de dévotion, en dehors des prières et des offices ordinaires. ‖ *Livre des métiers*, Recueil des coutumes relatives aux diverses corporations établies dans un pays : *Le* livre des métiers *d'Etienne Boilesve.* ‖ *Parler comme un livre*, Parler avec facilité, pureté, doctement. ‖ *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*, Etre fort ignorant, n'avoir pas étudié. ‖ *Dévorer un livre*, Le lire avec avidité. ‖ *Sécher, Pâlir sur les livres*, Lire avec une grande assiduité. ‖ *Etre écrit sur le livre rouge, Etre sur le livre rouge*, Etre marqué, noté pour une ou plusieurs fautes que l'on a commises. ‖ *Fermer un livre*, Cesser de lire. ‖ *Après cela, il faut fermer le livre*, Il n'y a plus rien à répondre, plus rien à dire. ‖ *J'y brûlerai mes livres*, Je ferai tout pour réussir. ‖ *A livre ouvert*, Sans préparation : *Lire la musique, Accompagner* à livre ouvert. — A la première lecture : *Traduire un auteur* à livre ouvert.

— *Livre feint*, Boîte en forme de reliure, imitant un livre.

Livre feint.

— Antiq. *Livres sibyllins*, Livres contenant les oracles des sibylles sur les destinées de Rome. (On les appelle aussi quelquefois *libri fatales* ou *lintei*, parce qu'ils étaient écrits sur une toile de lin. Ce dernier nom était donné, pour le même motif, aux *Annales* des pontifes.) ‖ *Livres auguraux*, Partie des livres rituels du collège des augures. ‖ *Livres secrets* (libri reconditi), Livres du même collège, contenant des instructions secrètes dont nous ne savons rien. ‖ *Livres étrusques* ou *de Tagès*, Archives des prêtres étrusques, où l'on distinguait les *livres rituels*, traitant des âges du monde, de la géométrie des temples, de la division de la propriété et de la répartition de la population dans les cités ; les *livres fulguraux*, traitant de l'art de connaître la volonté des dieux par la foudre ; les *livres haruspicins*, traitant de l'inspection des entrailles.

— Comm. Chacun des registres sur lesquels le commerçant inscrit ses opérations : Livres *de compte.* Livres *de commerce.* Livre *de caisse. Ecrire, Mettre quelque chose sur son* livre. ‖ *Grand livre, Livre d'extrait, Livre de raison*, Grand registre où tous les comptes du commerçant sont détaillés par doit et avoir. ‖ *Tenue des livres*, Art de tenir les livres, d'y inscrire les opérations de commerce.

— Dr. féod. *Livre des fiefs*, Recueil de droit féodal, comprenant plusieurs parties rédigées du XIe au XIIIe siècle.

— Fin. *Grand-Livre*. V. grand-livre.

— Hist. relig. *Le saint livre* ou *Les saints livres*, La Bible. ‖ *Livres apocryphes*, Livres que l'Eglise ne reconnaît pas. ‖ *Livres sacrés, Livres canoniques*, Livres de l'Ecriture sainte adoptés par l'Eglise et regardés par elle comme inspirés. — *Livres sacrés* signifie aussi les écrits religieux des divers peuples : *Les* livres sacrés *des grands peuples sont le dépôt de leur théologie ; c'est la littérature de leur âme.* (Lamart.) ‖ *Livres historiques*, Livres de la Bible contenant le récit d'événements historiques. ‖ *Livres prophétiques*, Livres de la Bible contenant des prophéties. ‖ *Livres sapientiaux*, Livres de la Bible renfermant surtout des instructions morales. ‖ *Livres célestes*, Nom donné par le Coran à des livres qu'il dit être descendus du ciel et avoir été remis entre les mains des prophètes, savoir : le Coran, le Pentateuque, l'Evangile et le Psautier. ‖ *Peuples du livre*, Nom que donne le Coran aux juifs, aux chrétiens et aux sabéens, dont la religion est fondée sur des livres sacrés. ‖ *Etre écrit dans le livre de vie, des élus*, Etre prédestiné au bonheur éternel, ou, en parlant des choses, Compter pour la récompense céleste. ‖ *Etre effacé du livre de la vie*, Etre voué à la réprobation. ‖ *Livre de musique*, Nom donné, dans l'Eglise grecque, aux livres contenant les prières ou les paroles qui se chantent. ‖ *Livres d'Abraham*, Livres apocryphes attribués à Abraham et copieusement commentés par les rabbins. (Il ne nous est parvenu qu'un seul de ces *Livres*, qui étaient, paraît-il, assez nombreux.)

— Jeux. *Livre de cartes* ou simplem. *Livre*, Nom donné anciennement à certains jeux, surtout au pharaon et à la bassette, à la réunion des cartes formant le jeu des pontes. ‖ On dit aussi livret. V. ce mot.

— Magie. *Livre noir*, Livre traitant de sorcellerie, de nécromancie.

— Mar. *Livre de bord*, Registre des navires de commerce sur lequel on inscrit les marchandises embarquées et le rôle des passagers. ‖ *Livre de mer*, Journal de bord du capitaine. ‖ *Livre de signaux*, Volume dans lequel sont inscrits tous les signaux que peuvent faire des navires. ‖ *Livre de loch*, Journal de la timonerie.

— Milit. *Livre de détail*, Nom donné autrefois à l'une des sections que comportait la comptabilité des corps de troupes et qui, maintenant, constitue presque à elle seul le *registre de comptabilité trimestrielle.* ‖ *Livre d'ordres*, Registre tenu dans chaque unité d'un corps de troupes et sur lequel sont copiés les *ordres* émanant, soit du chef de corps, soit des diverses autorités militaires.

— Polit. *Livre bleu, jaune*, etc., Livre contenant les correspondances diplomatiques, et que l'on désigne par la couleur de sa couverture : livre *jaune* en France ; livre *bleu* en Angleterre ; livre *vert* en Italie ; livre *rouge* en Autriche ; etc.

— Sport. *Faire un livre*, Action d'un sportsman ou d'un bookmaker enregistrant les paris acceptés.

— Prov. anc. : **Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre**, Une personne qui n'a fait que d'un seul livre l'objet de ses études n'envisage les choses qu'à un seul point de vue et reste intraitable sur les disputes qu'elle entreprend. ‖ **Un gros livre est un grand mal**, Un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux.

— Allus. littér. : **Le livre tuera l'édifice**, Corollaire de la formule *Ceci tuera cela*, placée par Victor Hugo dans la bouche de Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame de Paris. Le livre tuera l'édifice* signifie que la pensée jetée sur le papier, qui se multiplie et s'envole à travers le monde, tuera la pensée qui s'immobilise sur la pierre des cathédrales. *Le livre tuera l'édifice* revient à dire *l'Imprimerie tuera l'architecture.* V. ceci tuera cela.

— Encycl. *Historique.* Jusqu'à la découverte de l'imprimerie, l'histoire du *livre* n'est pas séparable de celle du manuscrit. (V. manuscrit.) La matière primitivement employée dans l'antiquité pour recevoir l'écriture était l'enveloppe membraneuse d'un roseau, le papyrus, d'où le mot *livre* (du lat. *liber*, désignant l'écorce et le livre). Mais, devant les besoins toujours croissants de matière première, on écrivit sur du parchemin, sur des tablettes de bois enduites de cire, sur des feuilles de métal aminci, sur de la toile. Les livres se présentèrent d'abord sous la forme de rouleaux ; puis, bien postérieurement, du milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne au XVe, ce furent des feuillets quadrangulaires, cousus sur un côté, qui remplacèrent bientôt les anciens rouleaux.

Il y a entre le livre manuscrit et le livre imprimé en caractères mobiles un intermédiaire : c'est le xylographe, c'est-à-dire l'impression tabellaire, dans lequel le texte, image ou légende, ou les deux ensemble, taillé en relief sur une planche, était à peu de frais tiré à de multiples exemplaires. En réunissant plusieurs feuilles, imprimées sur un seul côté, on obtenait de petites brochures. Enfin, l'idée des caractères mobiles vint donner au livre, au moins dans son ensemble, sa forme définitive. Qu'il soit, en effet, composé au moyen de caractères de bois ou de métal, l'incunable, comme le livre moderne, est tiré sur les deux côtés de feuilles assemblées en cahiers, et ceux-ci cousus les uns aux autres pour former le livre.

Les premiers imprimeurs eurent certainement l'intention de vendre les productions de leurs presses comme étant des manuscrits. Aussi cherchèrent-ils à en reproduire fidèlement l'aspect : enluminure, abréviations, ligatures, etc. Et ce n'est qu'un peu plus tard, quand se multiplièrent les impressions, que, successivement, les typographes introduisirent l'usage de l'interligne, de la ponctuation, de la pagination remplaçant le foliotage, des titres courants ; qu'ils substituèrent le caractère romain au caractère gothique ; qu'ils placèrent en tête du livre un titre, puis un faux titre, etc. Les premiers livres imprimés étaient de grand format, nécessité par la grandeur des caractères ; mais, dès la fin du XVe siècle, on voit apparaître de petits in-4° et des in-8°, et, jusqu'à nos jours, on a employé tous les formats, avec des exagérations dans tous les sens.

Le premier livre contenant des illustrations mêlées au texte, illustrations obtenues par la taille en relief d'un dessin sur une planche de buis, est le volume des *Meditationes* de Torquemada, imprimé par Ulrich Hahn, à Rome, en 1467. Cette habitude se répandit très rapidement dans tous les pays, si bien qu'il dut certainement se faire un vaste commerce de planches. Dans les premiers livres illustrés parus en France aux environs de 1485, le graveur s'est très visiblement inspiré des miniatures, alors si en vogue, des écoles de Van Eyck et de Jean Bourdichon ; c'est l'époque des grands imprimeurs de romans de chevalerie et de livres d'heures, des Le Rouge, des Vérard, des Pigouchet, des Simon Vostre. La gravure sur bois, d'abord grossière, avait atteint avec Geoffroy Tory et Jean Cousin une finesse absolument charmante, quand Pierre Woëriot grava sur cuivre et en creux les *Emblèmes* de Georgette de Montenay (Lyon, 1566). Ce procédé eut vite fait de se populariser avec des chefs-d'œuvre comme *les Plus beaux bastiments de France*, de Du Cerceau, et sous l'impulsion de libraires comme Plantin, qui employaient les meilleurs graveurs du temps. Malheureusement, les libraires du XVIIe siècle transformèrent l'illustration, sous l'influence de l'imagerie religieuse et de la passion architecturale. On trouve, certes, d'excellents artistes à cette époque : Thomas de Leu, Claude Mellan, Abraham Bosse, mais leur collaboration se réduit, de par la volonté de libraires timides, à la gravure de titres et de frontispices. C'est encore la raison pour laquelle le génie d'un Callot n'a pu faire sortir l'illustration du livre de l'ornière où elle se trouvait engagée. Avec la Régence paraissent ces délicieux livres à vignettes, si gracieux, où les Eillot, les Cochin, les Eisen, les Gravelot, les Moreau prodiguaient leur talent. Les amateurs mettent un point d'honneur à éditer un chef-d'œuvre ; tels les *Contes* de La Fontaine, des fermiers généraux, ou les *Chansons*, de Laborde.

La Révolution amène un arrêt dans l'histoire du livre. On ne trouve pas le temps de lire autre chose que des journaux, et, quand renaît le calme, le goût des beaux livres s'est perdu. D'ailleurs, le progrès de la science a conduit à des inventions mécaniques qui ruinent le luxe ; le papier devient détestable, altéré par des agents chimiques qui le font, avec le temps, tomber en poussière. Sauf chez les Didot, qui ont gardé les traditions de l'ancien régime, il serait difficile de trouver de beaux livres : c'est le règne du volume de cabinet de lecture, sans apparence ni soutien. Il faut attendre le triomphe du romantisme, qui impose les vignettes de Célestin Nanteuil, de Johannot, de Devéria, pour voir de nouveau des livres différents, certes, de leurs devanciers, mais dignes d'eux. On emploie alors la gravure, soit sur acier, soit sur bois, mélangée avec le texte. Et, depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à nos jours, le luxe du livre a toujours augmenté, grâce aux illustrateurs comme Gigoux, comme Gustave Doré, comme Gavarni, aux libraires comme les Furne, les Curmer, les Jouaust, pour ne parler que des morts, en même temps que, pour le livre de travail, on en revenait aux traditions de travail honnête et en bonne condition de matière des siècles précédents.

— Dr. *Livres de commerce.* Les *livres* de commerce font l'objet des articles 8 à 17 du Code commercial.

Tout commerçant est tenu, lors même qu'il ne sait pas écrire, d'avoir trois sortes de livres : 1° un *livre journal*, ainsi nommé parce qu'il sert à inscrire, *jour par jour*, tout ce que le commerçant reçoit ou paye, à quelque titre que ce soit, et où est énoncé, mois par mois, en bloc, le montant

des dépenses de sa maison; 2° un *livre de copie de lettres*, sur lequel le commerçant doit transcrire les lettres qu'il envoie, en même temps qu'il doit mettre en liasse et conserver les lettres reçues; 3° un *livre des inventaires*, sur lequel il transcrit l'inventaire qu'il est tenu de faire, chaque année, de tout son actif et de tout son passif.

Les trois livres obligatoires doivent être tenus par ordre de dates, sans blancs, lacunes, ni transports en marge.

Avant qu'on en fasse usage, les trois livres doivent être cotés, parafés et visés, soit par un juge du tribunal de commerce, soit par le maire ou l'adjoint; en outre, une fois par année, et par les mêmes fonctionnaires, le livre journal et le livre des inventaires doivent être spécialement parafés et visés, à la suite des écritures qui s'y trouvent. La formalité du visa n'est pas obligatoire pour le copie de lettres, la comparaison entre l'original et la copie suffisant à établir l'authenticité.

Les commerçants sont tenus de conserver leurs trois livres, au moins pendant dix ans. Le commerçant qui n'a pas tenu ou qui a tenu irrégulièrement ses livres s'expose à perdre ses procès, par l'impossibilité où il peut se trouver de justifier ses demandes ou ses exceptions; en cas de faillite ou de liquidation judiciaire, il peut être déclaré banqueroutier simple et puni correctionnellement.

Les livres de commerce constituent des documents qui peuvent être admis *comme preuve* par les tribunaux de commerce. Des extraits de ces livres peuvent être délivrés à cet effet, à moins que le tribunal ne demande communication des livres eux-mêmes. Les extraits des livres de commerce, délivrés pour être produits en justice, doivent être écrits sur papier timbré.

En dehors des *livres* que la loi exige, le commerçant peut en tenir d'autres, qui lui sont de la plus grande utilité. Il ne suffit pas, en effet, au commerçant, d'inscrire par ordre de date ses opérations sur un livre parafé pour se rendre compte à tout instant de la marche de son entreprise. Il est utile de *classer par comptes* les transactions d'une maison: c'est le rôle des grands livres.

En réalité, une comptabilité rationnelle doit comporter les livres suivants: 1° des *journaux originaires*, tenus sur le mode unigraphique (en partie simple) et où les opérations sont inscrites par ordre de date; 2° des *grands livres originaires*, où les opérations inscrites sur les journaux originaires sont relevées et classées par comptes; 3° un *journal général*, où les opérations inscrites sur les journaux originaires sont relevées et centralisées sur le mode digraphique (en partie double); 4° un *grand livre général*, contenant tous les comptes généraux, collectifs, etc., de l'entreprise, ouverts dans l'ordre de la classification rationnelle, et qui reçoivent les opérations inscrites sur le journal général; 5° un *livre de balance* et un *livre des inventaires*. Enfin, citons, parmi les livres souvent usités dans le commerce: le *brouillard*, dit aussi *main courante* ou *mémorial*, le *livre de caisse*, le *livre des effets à recevoir* ou *à payer*, etc.

— Hist. *Livre d'or*. Le *livre d'or* était, dans plusieurs villes d'Italie, un registre officiel où se trouvaient inscrits, en *lettres d'or*, les noms des plus illustres familles. Le plus célèbre était le livre d'or de Venise, créé vers la fin du XIII° siècle, alors que le régime démocratique disparaissait à Venise. C'était l'almanach de la noblesse, et il réglait officiellement la filiation, les droits de primogéniture; mais il ne renfermait pas, comme on l'a cru, de précieux documents pour l'histoire italienne. Il fut solennellement brûlé, en 1797, quand le Directoire eut décidé l'abolition de l'aristocratie et installé à Venise une municipalité démocratique.

Livre rouge. C'était un registre, relié en maroquin rouge, sur lequel les contrôleurs généraux inscrivaient de leur main, avec le parafe du roi, les *ordonnances de comptant*. Des dépenses très scabreuses, des gratifications exorbitantes étaient relatées sur le *livre rouge*, à côté de quelques chapitres qui auraient eu leur place dans le budget ordinaire; par exemple, la plus grosse partie des dépenses du ministère des affaires étrangères. L'Assemblée constituante le fit imprimer en avril 1790. Cette publication produisit une très vive émotion.

— Dr. féod. *Livre des fiefs* (Libri ou Consuetudines Feudorum). D'origine lombarde et sans caractère officiel au début, cet ouvrage a pris une place de plus en plus considérable; il donne une théorie complète des fiefs. On le divisait primitivement en deux livres. Cujas, en 1567, le partagea en cinq. On y rencontre, en réalité, trois petits traités distincts de droit féodal: le premier, d'auteur inconnu, rédigé entre 1095 et 1136; le deuxième, dû à Obertus ab Orto, consul de Milan, écrit de 1154 à 1158; le troisième, ajouté postérieurement, et attribué à tort à Gerhardus Niger et à Obertus ab Orto. Les *Libri Feudorum* ont formé le droit commun dans l'est et le sud-est de la France, et ont eu une grande autorité en Lombardie.

Livre de justice et de plet, ouvrage de jurisprudence de la seconde moitié du XIII° siècle, qui paraît avoir été écrit entre les années 1254 et 1260. — Il est divisé en vingt livres, et comprend des extraits des Pandectes, des Décrétales, et du droit coutumier de l'Orléanais. L'auteur a suivi l'ordre du Digeste, et c'est visiblement le droit romain qui domine pour la méthode comme pour le fond. L'ouvrage fait connaître le droit civil, encore très archaïque, de cette époque, et renseigne sur le droit criminel et sur l'administration des communes. Connu des anciens jurisconsultes, cet ouvrage n'a cependant été publié pour la première fois qu'en 1850 par Rapetti et Chabaille, dans la « Collection des documents inédits sur l'histoire de France » (Paris).

Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V (LE), par Christine de Pisan. V. FAITS ET BONNES MŒURS...

Livre des métiers, rédigé par Boilesve. V. MÉTIER.

Livre des morts. V. MORTS (*Livre des*).

Livre des peintres (LE), par Karel Van Mander, trad. de Hymans (Paris, 1884-1885). — Cet ouvrage peut être comparé aux *Vies des meilleurs artistes*, de Vasari. Dès le XVII° siècle, les historiens des peintures flamande, hollandaise et allemande, ont puisé à cette source précieuse. Le traducteur a fait suivre chaque biographie de notes précieuses et de commentaires du plus haut intérêt.

LIVRE (du lat. *libra*, même sens) n. f. Métrol. Unité de poids, variable suivant les temps et les pays. ‖ Nom donné abusivement à un poids d'un demi-kilogramme. ‖ Unité de mesure des marais salants, comprenant vingt aires et leurs dépendances.

— Arboric. *Poire de livre*, Grosse variété de poire d'hiver.

— Comm. *Livre de longueur*, Echeveau de laine cardée, pour chaîne ou pour trame, qui renferme une longueur de fil de 3.600 mètres.

— Dr. cout. *Livre de témoins*, Réunion de soixante-douze témoins: *D'après un concile particulier de l'an 320, il fallait une* LIVRE DE TÉMOINS *pour condamner un évêque*. ‖ *Livre d'années*, Espace de soixante-douze ans. (Cette expression et la précédente viennent sans doute de la livre appelée *libra occidua*, monnaie qui comprenait soixante-douze sous.) ‖ *Livre de terre*, Terre rapportant un revenu d'une livre.

— Monn. Ancienne monnaie de compte, représentant la valeur d'une livre d'or ou d'argent. ‖ Monnaie réelle, dont la valeur a varié suivant les temps et les lieux: LIVRE *d'or, d'argent*. LIVRE *parisis, tournois*. LIVRE *de Flandre*. ‖ *Livre sterling*. V. STERLING. ‖ Nom donné abusivement au franc, quand on parle de revenus: *Jouir de vingt mille* LIVRES *de rente*. ‖ *Au sou, Au marc la livre*, A proportion de la mise de chacun: *Venir, Partager, Payer* AU MARC LA LIVRE. (On dit aussi AU MARC LE FRANC.)

— Techn. *Demi-livre allongée*, Petit clou à tête plate, servant à fixer une tapisserie sur un châssis. ‖ Petit clou de même forme, dont se servent les treillageurs.

— Loc. fam. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*, Dissiper son bien.

— PROV.: **Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre**. Se dit aux personnes qui dépassent la mesure, qui vont au delà de ce qui est nécessaire. (Vieux.)

— ENCYCL. *Livre poids*. La *libra* était l'unité de poids des Romains. Divisée d'abord en 10 onces, plus tard en 12, elle resta en usage en France, jusqu'à ce que Charlemagne tenta d'établir l'unité des poids et mesures. L'unité pour le poids resta toujours la livre, mais on adopta celle qui était d'usage dans le commerce des métaux et qui se divisait en deux *marcs*. Elle s'appela *livre poids du roi* ou *livre poids de marc*. Elle est évaluée à environ 489 grammes, mais varia beaucoup selon les temps et les lieux.

Lors de l'adoption, en France, du système métrique, pour faciliter l'introduction dans la pratique des nouvelles mesures, c'est-à-dire pendant les trente-neuf premières années du XIX° siècle, on établit une livre de 500 grammes ou demi-kilogramme, dite *livre métrique*. Elle est restée abusivement en usage, dans le commerce de détail.

Livre monnaie. Cette monnaie tire son nom de la livre poids, à cause du rapport que les premières monnaies eurent avec le système des poids usité, mais ce rapport varia souvent. Comme à certains moments, notamment en France au XIV° siècle, sous Jean II et Charles V, la monnaie d'or, nommée *franc*, valait vingt sous ou une livre, comme plus tard le franc d'argent de Henri III, les mots *franc* et *livre* devinrent synonymes.

La réforme de Charlemagne s'appliqua à la monnaie comme aux poids et mesures, mais elle ne survécut guère à son auteur, et les seigneurs féodaux altérèrent à leur profit les monnaies, qu'ils s'étaient arrogé le droit de frapper, et le marc, qui était devenu l'unité de poids employé pour les métaux précieux, variait de lieu en lieu. Si bien qu'insensiblement le sou, qui était à peu près autrefois de la valeur d'un écu d'argent, devint une pièce de cuivre, et la livre, qui était le signe représentatif d'un certain poids d'argent, ne fut plus, en France, que l'équivalent de 20 de ces sous de cuivre. Du reste, la livre était devenue une monnaie de compte appelée *livre tournois*, pour la distinguer de la livre de poids et des autres monnaies qu'on appela aussi du nom de livre. Il y avait aussi la *livre parisis* (de *Paris*), qui, comme la livre tournois (de *Tours*), se composait de 20 sous; mais le sou parisis valant 15 deniers tournois, au lieu de 12, la livre parisis valait 25 sous tournois. L'ordonnance d'avril 1667 ayant aboli l'usage de la livre parisis, la livre tournois demeura la seule monnaie de compte en France, jusqu'à l'adoption du système monétaire actuel.

La livre de compte française, usitée antérieurement à la loi du 18 germinal an III, représentait 0 fr. 98765 de notre système actuel; elle se divisait en 12 sous, et le sou en 12 deniers. Il y eut aussi une monnaie réelle d'argent qui porta le nom de livre; elle fut frappée en exécution de l'édit de décembre 1719, pour la Compagnie des Indes. Mais, dès le mois de septembre 1720, il fut ordonné que ces espèces seraient refondues.

LIVRÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 25 kilom. de Château-Gontier, sur la Mée, et près de son embouchure dans l'Oudon; 1.229 hab. Eglise du XI° siècle.

LIVRÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kilom. de Rennes; 1.713 hab. Minerai de fer, moulin.

LIVRÉE (du part. pass. *livré*) n. f. Autref. Nom des capes distribuées par les rois de France à leurs courtisans la veille de Noël, et qui, plus tard, furent remplacées par une somme d'argent, à laquelle on donna le même nom. ‖ *Tour de livrée*, Bandeau que les chevaliers portaient autour de leur casque, dans les tournois.

Tour de livrée (XV° s.).

— Costume ayant une couleur, des boutons, des galons, etc., distinctifs, que les maîtres des grandes maisons font porter à leurs domestiques mâles. ‖ *Petite livrée*, Tenue ordinaire. ‖ *Grande livrée*, Tenue de gala. ‖ Au fig. et en mauv. part: *La* LIVRÉE *du courtisan*. ‖ Ensemble des domestiques d'une maison qui portent la même livrée: *Dîner avec la* LIVRÉE. ‖ Classe des domestiques: *La* LIVRÉE *sort du peuple; elle lui reste attachée*. (Balz.) ‖ Etat de domestique: *Sosie, de la* LIVRÉE, *a passé, par une petite recette, à une sous-ferme*. (La Bruy.)

Livrées: 1. Royale (1715); 2. Moderne (cocher et valet de pied); 3. De postillon (attelage à la Daumont).

— Fig. Marques distinctives, auxquelles on peut reconnaître certaines conditions: *Porter la* LIVRÉE *de la misère, du travail*. ‖ Poétiq. Couleurs distinctives d'un objet: *La* LIVRÉE *verte du printemps*.

— *Livrée de la noce, Livrée de la mariée*, Rubans de couleur que, dans les noces de village, on fait porter à un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles.

— *Porter la livrée*, Faire le métier de domestique en livrée. ‖ *Porter la livrée de quelqu'un*, Etre à son service. ‖ Fig. Etre à sa dévotion, se laisser gouverner par lui.

— Comm. Galon pour la livrée des domestiques. ‖ Fil de soie dont la couleur est toujours la même, et auquel les marchands attachent le petit carton où est inscrit le numéro d'une pièce d'étoffe.

— Cout. anc. *Livrée de Noël, Livrée de l'Assomption*, Distribution de vêtements que certains rois, comme Louis IX, faisaient, à ces deux dates, aux seigneurs de la cour.

— Fauconn. Nom que les fauconniers donnent au plumage que portent les jeunes faucons.

— Féod. Echarpe que les chevaliers portaient dans les carrousels et les tournois, et qui était de la couleur affectionnée par la dame dont ils étaient le servant.

— Théâtr. *Rôles à la livrée* ou simplem. *Livrée*, Nom donné anciennement à certains rôles de valets. ‖ *Grande livrée*, Rôles de valets ayant une grande étendue. ‖ *Petite livrée*, Rôles de valets d'une moindre étendue.

— Véner. Pelage caractérisé par des taches blanches ou des raies jaunâtres, que, jusqu'à l'âge de six mois, portent les faons et les marcassins.

— ENCYCL. Hist. Les souverains du moyen âge avaient pour usage de donner ou de *délivrer* (liberare, librare) à certaines époques de l'année des costumes à leurs enfants, aux gens de leur maison, même aux seigneurs: c'étaient des *robes de livrée, des draps de livrée*. Encore au XVI° siècle, François Ier fait aux seigneurs de grandes distributions de vêtements. Les seigneurs faisaient de même à l'égard de leur entourage. Les villes elles-mêmes habillaient leurs agents. Les livrées étaient aux couleurs des maîtres. Les couleurs des Bourbons étaient le bleu, le blanc et le rouge cramoisi. Mais, dès le XV° siècle, la livrée, au sens actuel du mot, est restreinte à l'ordinaire domesticité. Les gens de *livrée* ou *de couleurs* sont, au XVII° siècle, les laquais. Les livrées peuvent être, d'ailleurs, composées arbitrairement, sauf celles des grands fonctionnaires, qui ne doivent avoir d'autres livrées que celles énoncées dans les lettres patentes de création. Les livrées sont abolies, en même temps que la noblesse, par la loi du 19 juin 1790. Elles reparaissent à la cour des Tuileries, qui, comme l'ancienne monarchie et, comme plus tard la Restauration, réglemente seulement les livrées permises aux personnes titrées.

— Théâtr. Les *rôles à livrée* prenaient cette dénomination tant du costume que du caractère du personnage. Ces rôles ne sauraient être confondus avec ceux des *valets* proprement dits; car si, parmi ceux-ci, il y avait des rôles à livrée, il y avait aussi des rôles à costume, entre autres les Scapin, les Mascarille, les Gros-René, etc. Les rôles à livrée se divisaient en deux emplois, selon leur importance. On avait la grande livrée, ou grande casaque, qui comprenait des rôles de premiers comiques tels que Pasquin, du *Dissipateur*, Hector, du *Joueur*, Labranche, de *Crispin rival de son maître*, Sganarelle, du *Festin de Pierre*, Figaro lui-même, malgré son costume spécial et traditionnel. La petite livrée ou petite casaque faisait partie de l'emploi des seconds comiques: L'Olive, de *la Fausse Agnès*; La Flèche, de l'*Avare*; Covielle, du *Bourgeois gentilhomme*; le Marquis, du *Joueur*, et généralement toute la catégorie des Crispins, à l'exception de celui du *Légataire universel*, qui rentrait dans l'emploi de la grande *livrée*.

LIVRER (du lat. *liberare*, délivrer) v. a. Mettre quelque chose entre les mains de quelqu'un: LIVRER *des marchandises*. ‖ Mettre une personne au pouvoir de quelqu'un: LIVRER *un coupable à la justice*.

— Abandonner en vertu d'une convention ou par trahison: LIVRER *un poste à l'ennemi*. ‖ Abandonner, en ne retenant pas: LIVRER *un radeau au courant*. ‖ Abandonner en ne gênant pas, en laissant libre: LIVRER *la jeunesse à ses passions*. ‖ Abandonner par vengeance, etc.: LIVRER *une ville au pillage*.

— Laisser échapper, laisser se manifester librement: LIVRER *ses secrets à un indiscret, son âme à l'espérance*.

— Loc. div.: *Livrer quelqu'un pieds et poings liés*, Le mettre dans l'impuissance absolue de résister. ‖ *Livrer au supplice*, Mettre à mort. ‖ *Livrer passage*, Laisser passer; servir de passage à. ‖ *Livrer à l'impression*, Donner à imprimer. ‖ *Livrer bataille, Livrer une bataille, un combat*, Engager une bataille, un combat. ‖ *Livrer des assauts*, Lutter contre des obstacles. ‖ *Je vous en livre autant*, Je suis dans le même cas.

— Bours. Action de remettre les titres ou valeurs qu'on a vendus.

— Jeux. *Livrer chance*, Amener, au jeu de dés, un nombre de points qui détermine la chance de l'adversaire.

— Véner. *Livrer le cerf aux chiens*, Lancer les chiens après le cerf.

Se livrer, v. pr. Etre livré. ‖ S'abandonner: SE LIVRER *à la joie*. ‖ Se remettre entre les mains de quelqu'un: *Voleur qui vient* SE LIVRER. ‖ S'abandonner avec confiance; laisser pénétrer ses pensées secrètes. ‖ Se mettre à la discrétion de quelqu'un en commettant une imprudence. ‖ Accorder les dernières faveurs, en parlant d'une femme.

— *Se livrer à une occupation*, S'y donner entièrement.

— PROV.: **Tel vend qui ne livre pas**, On s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut.

LIVRESQUE (vrèsk) adj. Qui concerne le livre: *L'industrie* LIVRESQUE. ‖ Qui s'attache au livre, c'est-à-dire à la théorie, plutôt qu'à la réalité, à la pratique.

LIVRET (vrè) n. m. Petit livre: *Un* LIVRET *de quarante pages*. ‖ Autref. Table de multiplication des neuf premiers nombres. (On disait aussi LIVRET D'ALGORISME.)

— Catalogue explicatif des objets qui composent une collection: *Le* LIVRET *du Louvre*.

— Art dram. V. la partie encycl.

— Bot. Nom vulgaire du liber.

— Cout., dr. et admin. Petit livre que les patrons, les maîtres délivrent aux ouvriers et aux domestiques, et sur lequel on écrit l'époque de l'entrée en service et de la sortie, etc. ‖ *Livret de caisse d'épargne.* Petit livre que les caisses d'épargne délivrent à chacun de leurs déposants, pour y inscrire chacun des dépôts et remboursements. ‖ *Livret-police.* V. ce mot. ‖ *Livret de famille,* Livret remis gratuitement, lors de la célébration d'un mariage, aux deux époux, et destiné à recevoir, par extrait, les actes de l'état civil intéressant la future famille.

— Jeux. Ensemble de treize cartes données à chacun des pontes, à la bassette et au pharaon. Syn. de LIVRE.

— Milit. *Livret d'étapes,* Livret qui contenait la liste des localités désignées jadis comme gîtes d'étapes, avec l'indication des distances de l'une à l'autre et des ressources qu'on pouvait trouver dans chacune d'elles. ‖ *Livret matricule,* Livret attribué à tout militaire (officier ou homme de troupe) et à tout cheval de l'armée. ‖ *Livret d'ordinaire,* Registre dont est munie chaque unité formant « ordinaire » et qui sert à l'inscription des recettes et dépenses. (Il est tenu par le sergent-major ou maréchal des logis chef de l'unité, vérifié et arrêté tous les cinq jours, après le *prêt,* par l'officier chargé de la surveillance de l'ordinaire.) ‖ *Livret d'infirmerie,* Livret affecté à chaque cheval, et portant toutes les indications utiles sur la santé de l'animal, ses indisponibilités, séjours à l'infirmerie, traitements et opérations par lui subies. ‖ *Livret individuel,* Livret dont tout homme de troupe est pourvu aussitôt après son incorporation et dont il doit rester détenteur en permanence, même après avoir quitté le service actif. ‖ *Livret de bouche à feu,* Livret qui doit accompagner chaque bouche à feu et sur lequel sont indiquées, à la suite de son signalement, c'est-à-dire de son numéro, de son poids, etc., ses diverses particularités de construction et de service. ‖ *Livrets de solde,* Livrets remis aux corps de troupes ou aux officiers détachés, et destinés à recevoir l'inscription des sommes qui leur sont payées par l'administration des finances. ‖ *Livret d'armement,* Livret tenu par les unités détachées d'un corps de troupes et contenant l'indication et l'état des armes mises à leur disposition par la portion centrale du corps.

— Pédag. *Livret scolaire.* Carnet en usage dans les établissements d'instruction, et sur lequel sont mentionnés les notes et places de compositions, les renseignements sur le caractère et la conduite de chaque élève. (La tenue du livret scolaire est obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire; et les notes qui y sont inscrites et signées par les différents professeurs sont présentées aux examinateurs du baccalauréat, à qui elles servent d'élément d'appréciation.)

— Techn. Petit livre destiné à recevoir l'or en feuilles entre chacun de ses feuillets. ‖ Paquet de bronze jaune ou d'or en coquilles.

— Zool. Pli du feuillet, partie de l'estomac des ruminants.

— ENCYCL. Art dram. Les Italiens appellent *libretto* et les Français *livret* tout ouvrage dramatique : opéra, opéra-comique, opérette, saynette, etc., destiné à être mis en musique. On dit encore parfois un poème d'opéra, d'opéra-comique; mais le mot « livret » est plus usité dans ce sens.

La structure d'un livret change avec les goûts, les habitudes littéraires d'une nation. Ce ne sont précisément pas les qualités littéraires qui doivent briller dans un bon ouvrage de ce genre. Le principal, pour le compositeur, c'est de trouver dans le travail de son collaborateur, outre un sujet heureux, une action traitée largement et à grands traits, des situations dramatiques nettement accusées, des tableaux variés, un certain lyrisme, s'il s'agit d'un ouvrage d'un ordre élevé; des oppositions franches et du comique, s'il s'agit d'un ouvrage de demi-caractère; enfin, des vers faciles, coulants, des rythmes variés et s'adaptant bien à la situation.

Jadis, en France, l'opéra ne choisissait ses sujets que dans les temps dits « héroïques » ou « mythologiques ». Les livrets ne furent d'abord que des canevas irréguliers, des scènes décousues et qui ne formaient pas une action. Quinault ouvrit une nouvelle route : ses sujets sont mieux ordonnés, et ses opéras ont tous une marche suivie. Plus tard, vinrent les librettistes d'opéra-comique : Sedaine, Favart, Marmontel, Monvel, Desforges, Desfontaines, etc., qui surent donner à leurs œuvres une tournure aimable et gracieuse. Après eux, Jouy, Ancelot et Soumet écrivent pour l'opéra quelques bons livrets; puis arrive Scribe qui, pendant plus de trente ans, fut le fournisseur des théâtres lyriques. Ses ouvrages ne brillent pas par la valeur littéraire, mais ils sont admirablement coupés pour la musique, les situations y sont habilement ménagées, et l'intérêt soutenu. Citons encore, parmi les bons librettistes : Planard, Leuven, Saint-Georges, Clairville, Thomas Sauvage, Jules Barbier, Michel Carré, M. Ordonneau, d'Ennery, Sardou, A. Millaud, Nuitter, Beaumont, Ed. Blau, Ludovic Halévy, Meilhac, Ph. Gille, Armand Silvestre, Vanloo, Terrier, Busnach, Chivot, Duru, Valabrègue, Paul Ferrier, Blum, Toché, Fabrice Carré, Wilder, Burani, Max. Boucheron, Hyp. Raymond, A. Mars, E. Blavet, Louis Gallet, Henri Cain, etc.

— Dr. *Livret d'ouvrier.* Une loi du 22 juin 1854 et un décret du 30 avril 1855 imposaient à une certaine catégorie de travailleurs (notamment aux ouvriers attachés à un établissement industriel) la possession d'un petit livre, dit *livret d'ouvrier,* que leur délivraient les maires ou le préfet de police. Le titulaire était tenu, toutes les fois qu'il changeait d'établissement, d'y faire inscrire sa sortie et son entrée par l'ancien et par le nouveau patron. Une loi de juillet 1890 a abrogé ces dispositions et fait rentrer dans le droit commun les engagements entre employés et patrons. Un droit spécial reste consacré : celui, de la part de l'employé, d'exiger du patron un certificat contenant la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce du travail auquel il a été occupé.

— Mar. Tout marin, quel que soit son grade, est titulaire d'un *livret.* Celui des officiers est une simple pièce comptable, sur laquelle on enregistre toutes les mutations et les soldes payées pendant chaque service. Le livret du sous-officier et du matelot contient, dans la première partie, une notice renfermant tous les renseignements intéressant la vie maritime et les diverses conditions dans lesquelles peut se trouver le marin de l'État; on y trouve même des principes généraux d'hygiène. La deuxième partie renferme tout ce qui peut permettre de se donner une idée exacte sur la condition sociale de l'homme à qui appartient le livret : état civil, vaccination, grades, faits exceptionnels, propositions, fonctions remplies, rengagements, blessures, mutations, instruction, tir, compte courant de la solde, habillement.

Il existe encore deux autres livrets, appelés l'un carnet de chauffe, réservé spécialement aux mécaniciens; l'autre carnet de punitions, sur lequel sont inscrites toutes les punitions subies au service par le titulaire du livret.

— Milit. *Livret matricule.* Les livrets matricules des *officiers* sont tenus par les chefs de corps ou de service; on y inscrit l'état civil du titulaire, les changements survenus dans sa position militaire, ses grades, décorations, blessures, actions d'éclat, etc.

Le livret matricule de l'*homme de troupe* est ouvert par le commandant du bureau de recrutement, lequel y inscrit l'état civil de l'homme, son signalement, le titre auquel il sert, puis les dates où il devra passer dans les différentes catégories de l'armée, etc. Le livret est ensuite tenu à jour par les commandants de compagnie, d'escadron ou de batterie. On y inscrit les punitions infligées au titulaire et leurs motifs, etc. Les livrets matricules restent aux mains des commandants d'unités auxquelles l'homme est successivement affecté. Ils doivent être emportés en campagne et tenus comme en temps de paix.

Livret individuel. Sur ce livret doivent être reproduites toutes les indications qui sont plus tard inscrites sur le livret matricule : mutations, promotions, récompenses, décorations, actions d'éclat, blessures, etc., à l'exception des punitions et des condamnations qui peuvent être infligées au titulaire. Enfin, on y inscrit les mesures de l'homme, afin que, le cas échéant, il puisse être promptement habillé. Le livret individuel contient, en outre, un fascicule de mobilisation, qui indique au titulaire ses obligations, en cas de rappel de la classe. Le détenteur doit faire viser son livret par la gendarmerie chaque fois qu'il change de domicile ou de résidence, ou qu'il va se fixer à l'étranger.

LIVRET-POLICE n. m. Petit livre, contenant une police d'assurances. ‖ Pl. *Des* LIVRETS-POLICE.

LIVREUR, EUSE (rad. *livrer*) n. et adj. Se dit des employés de commerce qui vont porter chez l'acheteur la marchandise vendue : *Des garçons* LIVREURS.

LIVREUSE n. f. Voiture spéciale, possédant généralement quatre roues et constituée par une vaste caisse close. (Les négociants s'en servent pour aller *livrer* à leurs clients les produits achetés chez eux.) ‖ On dit aussi VOITURE DE LIVRAISON.

Livreuse.

LIVRIER (*vri-é*) n. m. Par dénigr. Faiseur de livres, mauvais écrivain : *J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un* LIVRIER. (J.-J. Rouss.)

— Adj. Qui appartient aux mauvais écrivains : *Un style* LIVRIER, *qui sent le papier et non le monde.* (J. Joub.)

LIVRON, comm. de la Drôme, arrond. et à 18 kilom. de Valence, sur le flanc d'une colline qui domine la rive droite de la Drôme, non loin de son confluent avec le Rhône; 4.241 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés des environs (Brézen et La Rolière). Moulinage de soie, filerie de cocons; scieries, fabrique d'instruments aratoires. Restes des fortifications et d'un château. Les protestants y soutinrent victorieusement un siège, en 1574 et 1575.

LIVRY, comm. du Calvados, arrond. et à 22 kilom. de Bayeux, à la source de l'Aure; 1.064 hab.

LIVRY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 42 kilom. de Pontoise, à la lisière de la forêt de Bondy, près du canal de l'Ourcq; 4.056 hab. Ch. de f. Nord. Carrières. Eaux minérales. Ateliers pour la construction des freins Westinghouse; scierie mécanique. L'*abbaye de Livry,* fondée au XIIe siècle, où vint séjourner Mme de Sévigné, a été détruite. En 1128, le *château fort de Livry* fut assiégé par Louis le Gros et rasé, mais fut reconstruit peu après.

LIVRY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 24 kilom. de Nevers; 1.559 hab. Château de Langeron. Vignoble.

LIVRY (Charles, marquis DE), auteur dramatique français, né en 1802, mort à Enghien en 1867. Officier de la garde royale, il se consacra à l'art dramatique, et donna, en collaboration avec de Leuven, Rochefort, Masson, etc., de nombreux vaudevilles : *les Osages pour rire* (1827); *l'Audience du juge de paix* (1829); *la Barrière du Combat ou le Théâtre des animaux* (1829); *la Fille de Dominique* (1833), pièce qui obtint un grand succès; *Mademoiselle Dangeville* (1838); etc.

LIWARCH-HEN ou mieux **LYWARH-HEN,** barde gallois et guerrier contemporain d'Arthur et ami ou parent d'Urien, roi de Cambrie. Il serait mort vers 620. On a sous son nom quelques poèmes, où il célèbre les princes Gheraint, Urien et Kendelann, et quelques compositions gnomiques qui ne manquent ni de charme, ni de fraîcheur.

LIX (Frédéric-Théodore), peintre et illustrateur français, né à Strasbourg en 1830, mort à Paris en 1897. Il exposa à Paris, à partir de 1859, un grand nombre de tableaux de genre, surtout des scènes alsaciennes, et des compositions historiques, comme *Camille Desmoulins au Palais-Royal* (1880) et *un Drame au moyen âge.* Il doit sa grande notoriété aux illustrations qu'il fit pour le *Tour du Monde,* le *Monde illustré,* etc., et pour des ouvrages de Lucien Biart, Chazel et autres. C'était un dessinateur inventif et correct et un improvisateur brillant.

LIX (Antoinette), héroïne française, née à Colmar en 1839. Fille d'un grenadier à cheval de la Restauration, elle fut d'abord institutrice dans la famille du comte Lubienski, en Pologne. Lorsque éclata la révolution de 1881, elle s'engagea parmi les insurgés et fut nommée officier; blessée deux fois et faite prisonnière, elle réussit à s'évader. Pendant la guerre franco-allemande, Antoinette Lix s'enrôla, sous des vêtements d'homme, dans les francs-tireurs des Vosges et devint lieutenant, puis entra comme infirmière dans une ambulance. Elle reçut, en janvier 1871, une médaille d'or, et, après la guerre, obtint la direction d'un bureau de poste. Elle a publié un volume de souvenirs alsaciens : *Tout pour la patrie.*

LIXE ou **LIXUS** (*ksuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des *lixinés,* comprenant plusieurs centaines d'espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *lixes* sont des charançons allongés, ordinairement recouverts d'une pruinosité jaune, rose ou ferrugineuse. Leur taille est moyenne; ils vivent dans l'intérieur des tiges fistuleuses, où se développent leurs larves. Le lixe paralysant (*lixus paraplecticus*) de France est ainsi appelé parce qu'on croyait que les chevaux qui l'avalaient en broutant devenaient paralysés. Il vit sur diverses ombellifères aquatiques.

Lixe (gr. 2 fois).

LIXINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes rynchophores, famille des curculionidés, comprenant les *lixes* et autres genres voisins, tels que *larin, mécaspis,* etc. — *Un* LIXINÉ.

LIXIVIATEUSE (du lat. *lixivium,* lessive) n. f. Techn. Machine à lessiver.

LIXIVIATION (*si-on* — du lat. *lixivium,* lessive) n. f. Chim. et techn. Opération par laquelle on épuise les principes solubles d'une substance au moyen de dissolvants appropriés.

— ENCYCL. La *lixiviation* se pratique en forçant le dissolvant à filtrer à travers une couche plus ou moins épaisse des corps à attaquer. Industriellement, le lessivage des soudes brutes s'effectue par cette méthode, en combinant les appareils de façon à traiter les substances les plus riches par les liquides les moins saturés, et *vice versa,* dans le but d'obtenir tout de suite des lessives concentrées. Le chimiste utilise la lixiviation, sous le nom de *méthode par déplacement,* pour extraire les parfums, les alcaloïdes et autres principes contenus dans les substances organiques; pour les liquides volatils (alcool, éther, sulfure de carbone), l'appareil est combiné pour récupérer par distillation et condensation ces dissolvants et permettre l'épuisement de masses importantes par de faibles quantités de réactif.

1. Appareil de lixiviation de Payen : A, allonge; B, récipient chauffé par le bain-marie C; D, ballon condensateur. 2. Appareil de Guibourt.

LIXIVIEL, ELLE (*él'* — du lat. *lixivium,* lessive) adj. Chim. anc. Qui est obtenu par la lixiviation : *Sel* LIXIVIEL.

LIXIVIER (du lat. *lixivium,* lessive. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lexiviions. Que vous lexiviiez*) v. a. Soumettre à la lixiviation.

LIXOURI ou **LIXOURION,** port du roy. de Grèce, île de Céphalonie (îles Ioniennes); 5.000 à 6.000 hab. A 2 kilom. au N., ruines de l'ancienne *Palé.*

LIZARD (CAP), cap d'Angleterre (comté de Cornouailles), à 40 kilom. du cap Land's End, sur la Manche. C'est le point le plus méridional de la Grande-Bretagne.

LIZARDE n. f. Toile fabriquée au Caire.

LIZARIQUE (*rik'* — rad. *alizari*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans l'alizari ou extrait de garance.

LIZET (Pierre), magistrat français, né à Vieillemur (Cantal) en 1482, mort en 1554. Avocat, conseiller, puis premier président (1529) au parlement de Paris, il s'attira la haine des Guises et dut se démettre de sa charge (1550). Il obtint alors l'abbaye de Saint-Victor, en 1553. Il poursuivit les protestants avec rigueur. De Bèze l'a accablé de piquants sarcasmes, dans son *Epître de Benoît Passavant.* On doit à Lizet différents traités et un ouvrage posthume : *Manière de procéder dans les causes criminelles et civiles.*

LIZIO, comm. du Morbihan, arrond. et à 17 kilom. de Ploërmel, près du Trémeur, affluent de l'Oust; 1.096 hab. Mine d'étain.

LIZY-SUR-OURCQ, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Meaux, sur l'*Ourcq* et près de son confluent dans la Marne; 1.831 hab. Carrières, métallurgie, sucreries, filatures. Ancien château du XVIe siècle. Halles du XVIIe. — Le canton a 23 comm. et 10.731 hab.

LIZZIE (*zî*) ou **LIZZIA** n. f. Genre de méduses hydroïdes tubulaires, comprenant des formes répandues surtout dans les mers du nord. (L'espèce type est la *lizzia octopunctata,* des mers de Norvège.)

LJUNGAN, fleuve de la Suède septentrionale. Il part des frontières de Norvège, de monts de 1.790 mètres, forme des lacs et se perd dans le golfe de Botnie, au S.-O. d'Hernösand. Cours 280 kilom.

LJUNGGREN (Gustaf Häkan Jordan), littérateur suédois, né à Lund en 1823. Professeur à l'université de Lund (1850), il en fut recteur de 1875 à 1885. Il devint, en 1865, membre de l'Académie suédoise. Son ouvrage capital est l'*Histoire de la littérature suédoise depuis la mort de Gustave III* (1873 et suiv.). Citons encore : *Exposé des principaux systèmes d'esthétique* (1856-1860); etc.

LJUSN-ELF ou **LJUSNAN,** fleuve de la Suède septentrionale et centrale. Il part du versant est de monts séparant la Suède de la Norvège, forme de nombreux lacs, s'écoule par rapides et cascades, et se perd dans le golfe de Botnie. Cours 390 kilom.

LLAGUNOA (*ll* mll.) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à fleurs monoïques apétales, disposées en grappes, qui croissent au Pérou.

Llamas (Francisco), peintre espagnol, qui vivait à Madrid en 1700. Il imita Luca Giordano. Ses principales compositions se trouvent à l'Escurial, sur les plafonds duquel il peignit de vigoureuses fresques : *la Trinité, la Création du monde, les Docteurs de l'Eglise, les Philosophes de l'antiquité, les Sciences, les Vertus et les Vices,* etc.

Llanberis, paroisse de la Grande-Bretagne (comté de Carnarvon), au pied du Snowdon ; 3.035 hab.

Llandaf, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur le Taf, et actuellement unie à Cardiff. Cathédrale du XIIe siècle.

Llandegai, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Carnarvon]), sur l'Ogwen ; 3.700 hab. Carrière d'ardoise.

Llandilo-fawr ou **Llandilovour**, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Carmarthen]), sur le Towy ; 1.714 hab. Riches houillères.

Llandudno, paroisse de la Grande-Bretagne (comté de Carnarvon) ; 4.195 hab. Mines de cuivre. Bains très fréquentés. Ancienne église. Dolmens et pierre branlante.

Llanelly, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Carmarthen]), sur une crique de la baie de Burry ; 27.307 hab. Fonderies de fer et de cuivre ; produits chimiques. Exportation de charbon.

Llanelly, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur l'Usk, affluent de l'estuaire du Severn ; 6.890 hab. Mines de fer et de houille.

Llanera, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]), sur la Nora, affluent du Nalas ; 7.500 hab.

llaneros (*ll* mll., et *né-ro* — rad. *llano*) n. m. pl. Race métisse d'Indiens et d'Espagnols, qui vit dans les plaines de la Colombie, où elle se livre à la chasse des bœufs et des chevaux sauvages. (D'un courage indomptable et d'une cruauté froide, les Llaneros composèrent en grande partie les armées de Bolivar pendant les guerres de l'Indépendance. — *Un* llanero.)

Llanfair-fechan, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Carnarvon]), sur la mer d'Irlande ; 2.500 hab. Bains de mer.

Llangollen-traian, ville d'Angleterre (comté de Denbigh), sur la Dee ; 6.000 hab. Fabrication de flanelles et de tissus de coton. Mines de fer et de houille. Aux environs, ruines d'une abbaye du XIIIe siècle.

Llanidloes, ville d'Angleterre (comté de Montgomery), au confluent des rivières Clywedog et Severn ; 4.940 hab. Mines de plomb. Fabrication d'étoffes.

llano (*ll* mll.) n. m. Dans certaines parties de l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, particulièrement au Venezuela, au Brésil, dans la Bolivie et l'Argentine (bassins de l'Orénoque, de l'Amazone ou du Paraguay), Nom donné à de grandes plaines à végétation herbeuse.
— Encycl. Les *llanos* sont de véritables steppes, où l'alternance entre la saison pluvieuse et la saison sèche est particulièrement accusée, en raison de la latitude intertropicale de ces régions. Les principaux llanos de l'Amérique du Sud sont ceux de l'Orénoque, décrits par de Humboldt, puis par Carl Sachs ; les *llanos de Saint-Martin,* dans la Colombie ; les *llanos de Chiquitos* ou *de Santa-Cruz,* entre le rio Grande et le Paraguay ; les *llanos d'Apolobamba,* dans la Bolivie. L'élevage libre, pratiqué par les *llaneros* de la pampa, est la grande richesse des llanos, dont le sol paraît, cependant, contenir des ressources minérales.

Llano Estacado ou **Llanos Estacados** (en fr. *Plaine jalonnée*), vaste région aride de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), occupant, sur le versant oriental des montagnes Rocheuses, entre les Etats du Nouveau-Mexique et du Texas, un plateau calcaire de 1.000 à 1.500 mètres d'altitude, incliné du N.-O. au S.-E., et tombant en gradins abrupts sur la vallée du Pecos. Ce steppe américain, que parcourent seulement quelques troupeaux de moutons, tire son nom des piquets plantés un peu partout par les Espagnols, et destinés à guider les voyageurs vers les sources ou les rares cours d'eau de la région.

Llanos y Valdez (don Sébastien), peintre espagnol, né à Grenade en 1602, mort après 1670. On lui doit la fondation, à Séville, de l'académie de peinture, qu'il présida après Murillo et Juan de Valdès Léal. On cite de lui : au collège de Saint-Thomas de Séville, une *Vierge entourée d'anges et de saints,* et une *Madeleine* aux Récollets de Madrid. Ses tableaux de genre sont très nombreux dans les musées espagnols.

Llanover, paroisse d'Angleterre (comté de Monmouth), sur l'Usk, affluent de l'estuaire du Severn ; 7.195 hab.

Llanquihue (province de), prov. du Chili méridional, qui doit son nom au lac du même nom. Capit. *Puerto Montt* ou *Melipulli.* Elle comprend trois départements (Melipulli, Carelmapu, Osorno) et est peuplée de 62.809 hab.

Llanrwst, ville d'Angleterre (comté de Denbigh), sur le Conway ; 4.260 hab. Important commerce de grains.

llautu (*llô* [*ll* mll.]) n. m. Diadème des Incas.

llavée (*ll* mll.) n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbustes à fleurs apétales, à fruit pourvu de larges ailes. (On en connaît deux espèces mexicaines.)

Llerena (autref. *Regina*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), au pied de la sierra de San Miguel ; 6.000 hab. Fabrication de draps, eaux-de-vie, huile. Mine d'argent aux environs.

llithi (*ll* mll. — mot chilien) n. m. Bot. Section du genre lithrée ou tétranthère.

Llobrégat, fleuve côtier du nord-est de l'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]). Il naît à la sierra del Cadi, arrose Gironella, Valsareny, où il alimente un important canal d'irrigation, qui va finir dans le Cardoner, Guardiola, puis longe le massif de Montserrat, tombe en plaine, et atteint la Méditerranée, à 6 kilom. au S. de Barcelone. Cours 150 kilomètres. Affluents principaux : à droite, le Cardoner et le Noya ; à gauche, le Marlès et la Gavarresa. — Dans la même région, un autre **Llobrégat** naît au pic de Calmeille (Albères) passe à la Junquera et se jette dans le petit fleuve côtier Muga.

lloïdie (*ll* mll., et *dî*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes bulbeuses, qui se rencontrent sur les montagnes, en Europe, Asie et Amérique.

Llorens (Christobal), peintre espagnol. Il vivait à Valence, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ses deux plus belles œuvres, datées de 1597, sont *Saint Sébastien* et *Sainte Marie-Madeleine,* au couvent de Saint-Michel de los Reyes, près de Valence.

Llorente (German), peintre espagnol, né et mort à Séville (1685-1757). Elève de son père et de Christophe Lopez, il a été surnommé **le Peintre des bergères,** en raison de son rare talent à peindre des *vierges* entourées de brebis et vêtues en bergères. On cite de lui le *Portrait de l'infant Don Philippe.* Llorente refusa le titre de peintre du roi, pour ne pas être obligé de quitter Séville.

Llorente (Félix), peintre espagnol, né et mort à Valence (1712-1787). Elève d'Evariste Munez, il décora les églises de Saint-Augustin et de San-Juan del Mercado, à Valence ; c'est au musée de cette ville que se trouve son meilleur tableau, *Télémaque dans l'île de Calypso.*

Llorente (Juan Antonio), littérateur et historien espagnol, né à Rincon del Soto, près de Colahorra, en 1756, mort à Madrid en 1823. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, puis nommé avocat au conseil suprême de Castille, il devint ensuite secrétaire général du saint-office. Les réformes qu'il essaya d'introduire dans la procédure de l'inquisition lui valurent d'être destitué. Quand l'armée française envahit l'Espagne, il embrassa le parti du roi Joseph, qui l'appela au conseil d'Etat. Lorsque l'inquisition eut été abolie, il reçut le dépôt des archives de cette sanglante institution et entreprit d'écrire son *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne, depuis son établissement par Ferdinand V jusqu'au règne de Ferdinand VII* (1817). Mis, comme prêtre, en interdit, Llorente reçut en 1823 l'ordre de quitter la France, où il s'était réfugié. On lui doit, en outre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne* (1814) ; *Projet d'une constitution religieuse* (1820) ; *Portraits politiques des papes* (1822) ; etc.

Lloret, ville maritime du nord-est de l'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]) ; 3.400 hab. Pêche, cabotage.

lloyd (*lo-id'*) n. m. Nom adopté par certaines compagnies maritimes et d'assurances. (L'origine de ce mot vient de Lloyd, Levantin qui tenait à Londres, Lombard Street, un café où se réunissaient les assureurs maritimes.)

Lloyd (William), prélat anglais, né à Tilehurst (comté de Berks) en 1627, mort à Hartlebury en 1717. Nommé, en 1676, évêque d'Exeter, et, en 1680, évêque de Saint-Asaph, il encourut la disgrâce du roi Jacques II pour s'être opposé à l'Edit de tolérance. Grand aumônier du roi Guillaume, il passa, en 1699, du siège de Lichtfield et Coventry à celui de Worcester. On peut citer, parmi ses ouvrages : *Histoire du gouvernement de l'Eglise* (1684) ; *Abrégé chronologique de la vie de Pythagore* (1699).

Lloyd (David), biographe anglais, né et mort à Pant-Mawr, dans le comté de Merioneth (1635-1692). Il est connu par ses curieuses biographies des personnages de la haute société anglaise. Citons : *Memoirs of the lives, actions, sufferings and deaths of those noble... personages that suffered... for the protestant religion* (1668) ; *the Countess of Bridgewater's Ghost* (1663) ; *Modern policy compleated* (1660) ; Εἰκὼν βασιλική or *the three pourtraicture of Charles II* (1660) ; *Cabala* (1664) ; etc.

Lloyd (Henry Humphrey Evans), aventurier anglais, né vers 1720, mort à Huy en 1783. Il assista à la bataille de Fontenoy, et attira l'attention du maréchal de Saxe par ses croquis militaires. Après divers avatars, on le retrouve à Londres comme agent secret, en 1746. Il se distingue, en 1747, au siège de Berg-op-Zoom, comme officier du génie dans l'armée française. Il passe ensuite au service de l'Espagne, puis de la Prusse. Il livre, en 1754, au gouvernement anglais un plan du maréchal de Belle-Isle pour une descente en Angleterre. Lloyd fait la guerre de Sept ans dans l'armée autrichienne ; il se vend ensuite au prince Ferdinand de Brunswick ; il est agent secret en Allemagne, commande une division russe au siège de Silistrie, voyage en Italie et en Espagne et se fixe en Belgique, où il meurt. Cet extraordinaire aventurier était, sans doute, un espion anglais. Il a laissé des écrits militaires d'une haute valeur : *History of the war between the king of Prussia and the empress of Germany* (1766-1882) ; *a Political and Military Rhapsody on the defence of Great Britain* (1779).

Lloyd (Robert), poète anglais, né à Londres en 1733, mort en 1764. Il montra de grandes dispositions pour la poésie, mais sa vie désordonnée ne lui permit pas de donner la mesure de son talent. On a de lui : *les Larmes et les Triomphes du Parnasse* (1760) ; *l'Arcadie* ou *les Noces du berger* (1761) ; *la Mort d'Adam,* tragédie, et *les Amants capricieux* (1763), opéra-comique ; etc.

Lloyd (Humphrey), physicien anglais, né et mort à Dublin (1800-1881). Il entreprit des recherches expérimentales sur les lois de la réfraction dans les cristaux. En 1838, il fut nommé directeur de l'Observatoire magnétique de Dublin. Il devint principal du collège de la Trinité en 1867. Nous citerons de lui : *Traité de la lumière et de la vision* (1831) ; *Rapport sur les observations magnétiques en Irlande* (1835) ; *Traité de la théorie des ondulations lumineuses* (1873) ; *Traité du magnétisme général et terrestre* (1874).

lloydia n. m. Bot. Syn. de lloïdie.

Lluchmayor, ville du royaume d'Espagne (îles Baléares), dans une plaine de la région méridionale de Majorque ; 9.200 hab. Puig de Randa (549 m.), couronné par un oratoire, qui fut un collège fondé par Raymond Lulle.

Llywelyn ab Seisyll, prince gallois, roi de Gwynedd, mort vers 1023. En 1018, il avait pris possession du trône de la Galles du Nord. Il réprima, vers 1022, une insurrection suscitée par Rein, imposteur irlandais, qui se prétendait fils du dernier roi de la Galles du Sud.

Llywelyn ab Iorwerth ou **Llywelyn le Grand**, prince de Galles, né à une date inconnue, mort en 1240, petit-fils du roi de Gwynedd, Owen le Batailleur. Il monta sur le trône en 1194, et épousa la fille naturelle de Jean sans Terre, Jeanne (1204). Tout son règne se passa néanmoins en luttes contre son beau-père, puis contre Henri III, et c'est seulement en 1238 qu'il consentit à reconnaître la suzeraineté de Henri III.

Llywelyn ab Gruffydd, prince de Galles, mort en 1282, petit-fils du précédent. Il s'empara du trône en triomphant de ses deux frères, et lutta successivement avec des fortunes diverses contre Henri III et Edouard Ier, qui le contraignit à reconnaître, en 1277, la suzeraineté de l'Angleterre. Il épousa, en 1278, Aliénor, fille de Simon de Montfort, et périt, dans une nouvelle révolte contre Edouard Ier, à Snowdon (1282).

Lo.

lo n. m. Instrument de musique chinois, à percussion, en cuivre, qui a la forme d'un puissant tambour de basque, et qui se met en vibration par le choc d'un maillet. (C'est une variété du gong mâle. [V. gong].)

lo n. m. Gaze de la Chine.

Lo, douzième personne de la triade chinoise des *dieux du bonheur.* Il préside à la génération et représente la perpétuité de la famille.

loa n. m. Nom donné, au Congo, à une filaire (*filaria loa*) de 30 à 40 millimètres, qui siège d'ordinaire entre la conjonctive et le globe oculaire, où elle produit une tuméfaction intense, du larmoiement, du prurit et des douleurs vives, surtout pendant la nuit.

loam (*lôm'*) n. m. Géol. Syn. de loess.

Loanda. Géogr. V. Saint-Paul-de-Loanda.

Loange, rivière du bassin du Congo, affluent gauche du Kassaï. Elle naît dans le Congo portugais, au pays de Kioko, coule vers le N., pénètre par 7° S. dans l'Etat indépendant et se jette dans le Kassaï, en aval du Sankourou. Cours 750 kilom., dont 150 navigables.

Loango, ville maritime du Congo français, au fond d'une baie, à quelque distance de l'embouchure du Niari-Kouilou. Elle fut jadis la capitale d'un grand royaume indigène, dont le souverain était l'un des principaux fournisseurs des négriers européens. Aujourd'hui, c'est une station française, dont le port reçut longtemps tous les voyageurs et toutes les marchandises à destination ou en provenance du bassin français du Congo-Oubangui. Missions et écoles du vicariat apostolique du Congo français ; factoreries ; etc.

Loangoua, rivière de l'Afrique méridionale, partant de monts de 2.000 mètres, à l'O. du lac Nyassa. Elle coule dans la Rhodésia septentrionale et se perd dans le Zambèze, rive gauche, près de Zoumbo. Son cours inférieur sépare le territoire anglais (Rhodésia, à droite) du territoire portugais (Mozambique, à gauche).

Loano, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes ; 4.378 hab. Port de cabotage malheureusement insalubre. Victoire du général Schérer sur les Autrichiens, le 23 novembre 1795.

loasa n. m. Bot. Genre de loasacées.
— Encycl. Les *loasa* sont des plantes herbacées, grimpantes, couvertes de poils brûlants comme ceux de l'ortie. Plusieurs se font remarquer par la beauté de leurs fleurs. Nous citerons, entre autres, le *loasa orangé,* plante vivace dans son pays natal (Chili et Pérou) et dans les serres d'Europe, mais cultivée en plein air comme annuelle. Ses fleurs, grandes et de forme assez singulière, sont d'un rouge orangé plus ou moins intense ; elles sont très abondantes et se succèdent pendant longtemps.

Loasa.

loasacées (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales inférovariées, du type diplostémone. — *Une* loasacée. ‖ On dit parfois loasées.
— Encycl. Les *loasacées* forment un petit groupe de plantes ordinairement herbacées et volubiles, habitant l'Amérique tropicale. Les genres principaux de cette famille sont : *montzélie, loasa, blumenbachie ;* elle se distingue de la famille des œnothéracées par la ramification des étamines et par la placentation pariétale, mais, surtout, par sa méristémonie très développée.

Loaysa (Garcias de), cardinal espagnol, né vers 1479, mort à Madrid en 1546. Entré dans l'ordre des dominicains, il devint provincial d'Espagne, supérieur général de son ordre, confesseur de Charles-Quint et évêque d'Osma. Admis plus tard au conseil privé, et ensuite président du conseil des Indes, Loaysa, dans le conseil tenu après la bataille de Pavie, fut d'avis qu'on renvoyât François Ier sans condition. Clément VII le nomma cardinal. Il mourut archevêque de Séville, grand inquisiteur, président du conseil royal des Indes et de la croisade.

Lobaï, rivière du Congo français, affluent droit de l'Oubangui. Elle naît vers 6° N. et 13°30' E., et coule vers le S.-E. sous le nom de Bali, avec de nombreux rapides. Elle rejoint l'Oubangui après un cours d'au moins 500 kilom. A 65 kilom. de l'embouchure, la navigation est arrêtée par une chute de 1m,25 de hauteur.

lobaire (*bèr*) adj. Hist. nat. Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes : *Organe* lobaire. *La forme* lobaire *d'un organe.*
— n. f. Moll. Syn. de doridium.

Lobanov-rostovsky ou **Lobanof de Rostov** (Alexandre Iakovlevitch, prince), bibliophile et écrivain russe, né en 1788, mort à Pétersbourg en 1866. Il servit d'abord dans l'armée et prit sa retraite comme général major. Il a écrit plusieurs ouvrages, en français, sur Marie Stuart. On lui doit encore : *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri Ier, roi de France, et fille de Jarosslaf Ier, grand-duc de Russie* (1826).

lobaria n. f. Moll. Genre de lamellibranches siphonés, appartenant à la famille des tellinidés. (Il est caractérisé par l'absence de dents latérales à la charnière et par la position du ligament.) Syn. de sanguinolaire.

LOBARIE (*ri*) n. f. Nom d'un ancien genre de lichen, dont les espèces sont aujourd'hui classées sous d'autres genres : *parmélie, ricasolie, sticte.*

LOBATCHEVSKY (Nicolas Ivanovitch), mathématicien russe, né à Nijni-Novgorod en 1793, mort à Kasan en 1856. Il devint recteur à l'université de Kasan (1814); il perdit la vue vers la fin de sa vie. Nous citerons de lui : *Géométrie imaginaire* (1835); *Application de la géométrie imaginaire à quelques intégrales* (1836); *Théorie des parallèles* (1840), et une *Pangéométrie* ou *Précis de géométrie fondé sur une théorie générale et rigoureuse des parallèles* (1855).

LOBAU, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Bautzen]), sur la Lœbauer-Wasser, sous-affluent de la Havel; 17.523 hab. Sources minérales. Fabriques de toiles et de lainages, de papier peint, d'instruments de musique.

LOBAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), sur la Sandelle; 4.593 hab. Ch.-l. de cercle. Ancien couvent de bernardins. Beau château.

LOBAU, île d'Austro-Hongrie, sur le Danube, à 12 kilom. en aval de Vienne, formée par un petit bras qui se détache au N. du cours principal du Danube, longue de 6 kilom. sur 4 de large. Au mois de mai 1809, elle fut occupée et fortifiée par Napoléon et lui servit de base d'opération et de ravitaillement avant la journée de Wagram.

LOBAU (Georges MOUTON, comte DE), maréchal de France, né à Phalsbourg en 1770, mort à Paris en 1838. Volontaire en 1792, il servit à l'armée du Nord, puis à l'armée d'Italie, devint, en 1799, aide de camp de Joubert, prit part, sous Masséna, à l'héroïque défense de Gênes et fut grièvement blessé dans une sortie. Général de brigade et aide de camp de Bonaparte, il fit les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna, de Pologne et obtint le grade de général de division (1807). Sa bravoure faisait dire à Napoléon Ier : « C'est un lion sous la peau d'un mouton. » Envoyé en Espagne en 1808 avec Bessières, le général Mouton emporta Medina et Burgos. En 1809, l'Empereur le récompensa de ses glorieux services, à Essling et dans l'île de Lobau, par le titre de « comte de Lobau ». En 1812, Mouton fit la campagne de Russie. Fait prisonnier après Leipzig, il reçut, en 1815, de Napoléon, le commandement du 5e corps, à la tête duquel il se distingua à Waterloo. Fait prisonnier en essayant de rallier les débris de l'armée, il fut conduit en Angleterre. Relâché à la paix, il se vit proscrit par les Bourbons, et ne rentra en France qu'en 1818. En 1828, il représenta la Meurthe à la Chambre des députés; il siégea sur les bancs de l'opposition. Nommé en 1830, par Louis-Philippe, général en chef de la garde nationale de Paris, il dispersa, au moyen de pompes à incendie, les manifestations bonapartistes de la place Vendôme (mai 1831), et encourut les railleries de la presse. Le comte de Lobau fut nommé maréchal de France cette même année, et pair en 1833.

Maréchal Lobau.

LOBBERICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 7.264 hab. Fabriques de velours et de rubans.

LOBBES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi, sur la Sambre; 3.008 hab. Carrières, clouteries. Ce bourg doit son origine à une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Landelin et incendiée en 1793. L'église collégiale, de style roman, renferme les tombeaux des abbés de Lobbes.

LOBE (du gr. *lobos*, même sens) n. m. Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque.
— Archit. Partie du cercle, employée comme ornement dans la confection des rosaces et arcs en forme de rosaces. ‖ *Contre-lobe*, Fragment de cercle qui est taillé en creux.
— Bot. Division profonde et généralement arrondie des organes foliacés ou floraux. Syn. peu usité de COTYLÉDON ou FEUILLE SÉMINALE.
— Zool. Appendice court ou saillie d'une partie quelconque : *Les* LOBES *de la crête. Le* LOBE *de l'oreille*, etc.
— ENCYCL. Anat. Le poumon gauche est divisé en deux *lobes* par une profonde scissure; le poumon droit présente deux scissures et trois lobes. Dans le foie, on distingue le lobe droit, le lobe gauche, et, dans la partie médiane, le lobe carré et le lobe de Spiegel.

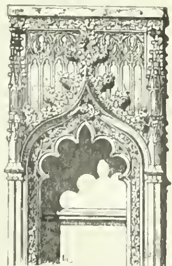
Arcature à 5 lobes; chapelle de Jucovitte (fin du XVe s.).

Le cerveau présente également des lobes, divisés eux-mêmes en lobules et en circonvolutions.
— Zool. On appelle *lobe céphalique*, chez les araignées, une protubérance située sur la région frontale et portant, ordinairement, une ou deux paires d'yeux. Les *lobes oculaires* des coléoptères, hémiptères et orthoptères, sont les saillies latérales du thorax dirigées vers les yeux.

LOBE (Jean-Chrétien), compositeur et musicographe allemand, né à Weimar en 1797, mort à Leipzig en 1881. Il donna à Weimar les opéras : *Wittekind* (1821), paroles et musique; *la Cage; le Flibustier; la Princesse de Grenade; le Domino rouge*, et *Roi et fermier*. Il ouvrit à Leipzig une école de composition, et fut chargé de la « Gazette générale de la musique » (supprimée en 1848). On lui doit une série d'ouvrages d'une véritable valeur : *la Science du développement des thèmes dans la composition* (1844); *la Doctrine de la composition musicale* (1850-1867). Sous le pseudonyme de UN BIEN CONNU, il a donné des *Lettres musicales* (1852) et des *Feuilles volantes pour la musique.*

LOBÉ, ÉE adj. Partagé en lobes : *Organe* LOBÉ. ‖ *Feuille lobée*, Feuille à découpure arrondie. ‖ *Oiseau à doigts lobés*, Oiseau dont chaque doigt est entouré d'une membrane qui va en s'élargissant.

LOBECK (Christian August), philologue allemand, né à Naumbourg en 1781, mort à Kœnigsberg en 1860. Il professa à Wittenberg (1802) et à l'université de Kœnigsberg (1860). On lui doit quelques éditions d'auteurs anciens, des ouvrages de grammaire et de lexicologie, et surtout son *Aglaophamus seu De theologiæ mysticæ Græcorum causis* (1829), recherches sur les mystères et l'orphisme dans l'ancienne Grèce.

LOBÉLIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales inférovariées. (Cette famille se rattache étroitement à celle des campanulacées, dont elle ne constitue, pour beaucoup de botanistes, qu'une tribu dite des *lobéliées*, caractérisée par le zygomorphisme de la corolle. Les principaux genres sont : *lobélie, isolobe, laurentie, clintonie, etc.*) — *Une* LOBÉLIACÉE.

LOBÉLIE (*li*) n. f. Bot. Genre de lobéliacées.
— ENCYCL. Les *lobélies* (lobelia) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à suc laiteux, à feuilles épaisses, à fleurs en grappes, dont on connaît deux cent cinquante espèces, des régions chaudes et tempérées du globe. La *lobelia urens*, espèce indigène à fleurs lilas, est âcre et vénéneuse; certaines espèces de l'Amérique du Nord, telles que la *lobelia inflata*, ont été employées comme médicaments antisyphilitiques. Plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales dans les jardins. La *lobelia erinus*, à petites fleurs d'un beau bleu, s'emploie en bordures.

Lobélie : *a*, coupe de la fleur.

LOBÉLIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie.
— n. f. pl. Tribu de la famille des lobéliacées, ayant pour type le genre lobélie. — *Une* LOBÉLIÉE.

LOBÉLINE n. f. Chim. Alcaloïde qui, suivant Bastick et Procter, existe dans la lobélie enflée (*lobelia inflata*) : *La* LOBÉLINE *est un poison narcotique violent.*

LOBEMBA, BEMBA ou **OUEMBA**, contrée de l'Afrique équatoriale, au N. de l'Afrique centrale anglaise, située entre les lacs Tanganyika au N., Moéro à l'O., Bangouéolo au S.-O. et la plaine du Tchambézi au S.-E. Au centre, elle est couverte par les monts Losaouné; elle s'abaisse en une plaine marécageuse vers le Bangouéolo. La principale localité est Moamba, à 1.440 mètres d'altitude.

LOBENSTEIN, ville d'Allemagne (princip. de Reuss [branche cadette]), autrefois capitale de la principauté Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, sur la Lemnitz; 2.603 hab. Eaux minérales ferrugineuses.

LOBÉS n. m. pl. Zool. Famille de cténophores tentaculifères, comprenant les *eurhamphæa*, les *eucharis*, les *chiaja*, les *bolina*, etc. — *Un* LOBÉ.

LOBÉTORE n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit dans la colonie du Cap.

LOBIER (*bi-é*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de champignon comestible, analogue à l'espèce dite *bolet.*

LOBIFÈRE (de *lobe*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui est muni d'un ou plusieurs lobes.

LOBIGER (*jèr'*) n. m. Nom latin d'un mollusque opisthobranche nu et présentant des expansions cutanées latérales qui remplacent les branchies.

LOBILABRE ou **LOBILABRUM** (*brom'*) n. m. Genre de vers némertiens, dont l'espèce type (*lobilabrum ostrearum*) vit dans les tubes formés de grains de sable agglutinés à la surface externe des coquilles d'huîtres dans la Manche.

LOBIN (Julien-Léopold), peintre français et verrier, né à Loches en 1814, mort à Tours en 1864. Il se fit connaître, en 1847, par son tableau, *François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini*, auquel succédèrent quelques portraits. Vers 1860, Lobin s'adonna principalement à la peinture sur vitraux. On cite de lui, dans cet ordre de travaux : *le Martyre de saint Léger, évêque d'Autun; l'Adoration des Mages*, et *le Mariage de la Vierge.* — Son fils, LUCIEN-LÉOPOLD, né à Tours en 1837, a continué ses travaux.

LOBINEAU (dom Guy-Alexis), historien bénédictin, né à Rennes en 1666, mort à l'abbaye de Saint-Jacut, près de Saint-Malo, en 1727. Il entra, à l'âge de dix-sept ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. La congrégation de Saint-Maur avait entrepris de reconstituer par provinces l'histoire de France. Dom Lobineau fut chargé de compléter l'*Histoire de la Bretagne*, qu'avait laissée inachevée le P. Le Gallois (1707). Son travail fut vivement attaqué par l'abbé de Vertot, qui publia en 1710 un *Traité historique de la mouvance de Bretagne*, reprochant à Lobineau de prétendre que la Bretagne formait autrefois un Etat indépendant, et affirmant que cette province avait toujours dépendu de la couronne de France. Dans une seconde *Dissertation*, parue en 1720, Vertot allait jusqu'à dénoncer au chancelier dom Lobineau, comme coupable d'un crime d'Etat. Dom Lobineau eut encore à compléter l'*Histoire de la ville de Paris*, commencée par dom Félibien (1725). Il travailla, en outre, à une *Histoire des saints de la province de Bretagne* (1723), et il a laissé en manuscrit une *Histoire de la ville de Nantes et de la chambre des comptes de Bretagne.* Très versé dans l'étude de l'antiquité, il a laissé un certain nombre de traductions du grec et de l'espagnol, dont quelques-unes sont restées inédites.

LOBIOLE n. f. Bot. Petite pièce qu'on remarque sur certains lichens, et dont la forme rappelle celle d'une feuille.

LOBIOPHOSIS (*ziss*) n. m. Nom latin d'un faisan des montagnes de l'île de Bornéo.

LOBIPLUVIA n. m. Genre d'échassiers de la famille des charadriidés, qui diffère des lobivanelles par l'absence de doigt postérieur. (Ils habitent l'Inde et Ceylan.)

LOBITE ou **LOBITES** (*tèss*) n. m. Genre d'ammonoïdes prosiphonés, du trias des Alpes Noriques et Carniques. (Les lobes y sont entiers et aigus; l'ouverture est échancrée et rétrécie par un repli du test ou épaississement calleux.)

LOBIVANELLE (*nèl'*) n. m. Genre d'échassiers, de la famille des charadriidés, formé aux dépens du genre vanneau, et caractérisé par la présence d'un éperon très développé sur l'aile, par un doigt postérieur très petit et par des lobes charnus frontaux. (Ils habitent l'Afrique, l'Australie, la Papouasie.)

LOBKOWITZ, famille de Bohême, qui figure dès le IXe siècle dans l'histoire, et tire son nom du *château de Lobkowitz* (cercle de Kouzirm). La branche aînée a pour chef le prince FERDINAND **Lobkowitz**, grand trésorier héréditaire de Bohême, né en 1831, et la branche cadette le prince GEORGES-CHRÉTIEN **Lobkowitz**, né en 1835. Cette famille se distingua, jusqu'à la bataille de la Montagne-Blanche, par son ardeur à défendre l'indépendance de la Bohême; elle fit ensuite preuve d'un attachement inaltérable aux Habsbourg. Parmi ses membres, nous citerons : VENCESLAS-EUSÈBE **Lobkowitz**, né en 1609, mort à Raudnitz en 1677. [Après avoir servi dans la guerre de Trente ans, il devint feld-maréchal en 1647, et ministre sous l'empereur Léopold, en 1669. Il évita toute lutte sérieuse avec la France, ce qui le fit accuser de trahison. Il fut exilé, en 1673, dans sa propriété de Raudnitz]; — GEORGES-CHRÉTIEN **Lobkowitz**, né en 1686, mort à Vienne en 1755. [Nommé, en 1739, gouverneur de la Transylvanie, il remporta plusieurs victoires sur les Turcs; moins heureux au début de la guerre de la succession d'Autriche, il prit sa revanche à Braunau, et repoussa les Français au delà de la Moldau. Plus tard, en Italie, il chassa les Espagnols de Rimini, puis retourna en Allemagne, et continua à servir jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle]; — AUGUSTE-ANTOINE-JOSEPH **Lobkowitz**, né en 1729, mort en 1802. [Il se distingua dans la guerre de Sept ans, et fut ambassadeur en Espagne. Il vécut pendant cinq ans entouré de savants et d'artistes]; — ANTOINE-ISIDORE **Lobkowitz**, né en 1755, mort en 1819. [Lors de l'invasion française de 1809, il leva et commanda jusqu'en 1815 un bataillon de landwehr. La guerre terminée, il revint à ses goûts pacifiques]; — AUGUSTE-LONGIN **Lobkowitz**, né en 1797, mort à Vienne en 1842. [Gouverneur de Galicie de 1826 à 1832, il devint ensuite président de la division spéciale des monnaies et des mines, au ministère des finances, à Vienne.]

LOB-NOR, lac de l'Asie centrale, dans le Turkestan oriental, sur un plateau presque sans pente; aussi, le Lob (*nor*, mot mongol, veut dire *lac*), se déplace-t-il fréquemment, en de certaines limites, dans la direction de l'O., en remontant le cours du Tarim, lequel a son embouchure dans le Lob, d'où ne sert aucun courant d'eau. Sa superficie est, en moyenne, de 2.000 kilom. carr. Le Tarim, au bassin fermé, amène une masse d'alluvions prises aux monts géants qui entourent de trois côtés le Turkestan oriental, à l'O., au N., au S.; son affluent droit, le Tchertchen-Daria, qui débouche dans la région du Lob, en fait autant : d'où, devant ces alluvions, le recul du lac; d'autant que les vents de l'E.-N.-E., terribles et très fréquents, poussent les sables en dunes mobiles et refoulent les eaux vers le S.-O. Actuellement, ce lac est à 790 mètres d'altitude. Aucune profondeur : c'est, proprement, une inondation permanente, un marécage encombré de roseaux.

LOBO (Jérôme), jésuite et missionnaire portugais, né à Lisbonne vers 1595, mort en 1678. Il s'embarqua pour les Indes, séjourna à Cochin et à Goa, et fit en Abyssinie un voyage dont il a publié la relation sous le titre de : *Historia de Æthiopia* (1559). Il en existe plusieurs traductions françaises; la plus estimée est celle de Legrand : *Voyage historique d'Abyssinie, traduit du portugais* (1728).

LOBO (Francisco Rodriguez), poète portugais, né à Leiria vers 1575, mort entre 1623 et 1627. Son style élégant et gracieux faisait l'admiration de Cervantes. Nous citerons de lui : *Romances* (1596); *A primavera* (1604), poème; *Pastor peregrino* (1608); *Eclogæ pastoris*, recueil de vers qui fonda sa réputation; *o Condestabre de Portugal* (1610), poème épique; *o Desengano* (1614); *Corte na Aldea* ou *Noites de Inverno* (1619), pastorale, son chef-d'œuvre.

LOBODÈRE n. m. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des élatérides ou taupins, dont l'espèce type vit au Brésil.

LOBODON n. m. Genre de mammifères, de la famille des phocidés, dont l'espèce *carcinophaga* habite l'océan Antarctique et se distingue par ses molaires à cinq denticules.

Lobodon.

LOBOÏTE n. f. Minér. Variété magnésienne d'idocrase.

LOBOLOBO n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de conovia, commune aux environs de Rio de Janeiro.

LOBOMONÈRES (du gr. *lobos*, extrémité, et de *monère*) n. f. pl. Nom d'un ordre de la classe des infusoires rhizopodes, dont les pseudopodes sont lobés, courts, non anastomosés, et comprenant les genres *protamæba* et *gloidium*. — *Une* LOBOMONÈRE.

LOBOPHORE n. f. Genre de lépidoptères géométrides, dont les chenilles, en juin et août, vivent sur les saules et les peupliers. (On en compte neuf espèces européennes.) ‖ Genre d'insectes du groupe des orthoptères proprement dits et de la famille des forficulidés, comprenant une espèce qui habite Java. ‖ Sous-ordre des hydroméduses acalèphes. (Syn. de CHARYBDÉES.) ‖ Genre d'échinides irréguliers, caractérisé par des incisures dans les deux rayons postérieurs, des ambulacres pétaloïdes.

LOBOPHYLLIE (*fi-lî*) ou **LOBOPHYLLIA** n. f. Genre de madréporaires, voisin des caryophyllis, de la famille des turbinolidés. (Ses espèces habitent les mers de l'Inde.)

LOBOPODE ou **LOBOPODA** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, comprenant

une quinzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Le *lobopoda velutina* habite le Brésil.)

LOBOPS (*bopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionidés, vivant au Brésil.

LOBOPTÈRE ou **LOBOPTERA** (*pté*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattidés, ressemblant à la phyllodromia, mais avec des élytres plus petits et sans ailes inférieures.

LOBORNIS (*niss*) n. m. Genre de passereaux, dont l'espèce type vit dans l'ouest de l'Afrique.

LOBOS, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), ch.-l. du district du même nom, dans une prospère région d'élevage; 5.000 hab.

LOBOS (ILES), petit archipel, situé sur la côte du Pérou, au large de Lambayèque. Ces îles ont pris une grande importance temporaire par leurs couches de guano, évaluées, avant l'exploitation, à huit millions de tonnes.

LOBOSITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur l'Elbe, au pied du *Lobosch*; 4.269 hab. Produits chimiques. Fabrique de sucre, de chicorée. Navigation active et commerce important. Château.

LOBO-SOROPITA (Fernando Rodriguez), écrivain portugais du XVIe siècle. Ses compositions sont très gaies et en même temps remplies de renseignements intéressants. On cite surtout : *les Amants de Lisbonne; le Désastre des amants; l'Allocution sur les barbes*. Lobo-Soropita a commenté Camoens et écrit un prologue aux *Rimas*.

LOBOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de borraginées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux qui croissent au Cap.

LOBOSTOME ou **LOBOSTOMA** (*sto*) n. m. Mamm. Syn. de CHILONYCTERE.

LOBOTRACHÉLIE (*ké-lî*) n. f. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionidés, comprenant environ dix espèces, qui vivent en Afrique et en Asie.

LOBOU, ROBOU, forme égyptienne du nom que les Grecs transcrivirent *Libyens*. Il s'appliquait d'abord à un groupe de tribus établies dans le désert, à l'ouest du delta, entre les Syrtes et le Nil. Ces tribus paraissent avoir pris une certaine unité, vers le XVIe siècle avant notre ère. Soumises par intervalles aux pharaons de la XVIIIe dynastie, elles attaquèrent, à plusieurs reprises, l'Egypte. Ramsès II brisa leur puissance.

LOBRICHON (Timoléon), peintre français, né à Cornod (Jura) en 1831. Peintre d'histoire et de portrait, il a exposé notamment : *la Courte Paille; Fuite des vaudois pendant les massacres de Merindol et de Cabrières; le Retour du printemps*, frise décorative. Il s'est fait en même temps un nom dans la peinture de genre. Nombre de ses compositions représentant des enfants ont été popularisées par la gravure : *un Coin du jardin du Luxembourg; les Solliciteurs; l'Embuscade; un Jeune Criminel; Gazouillements; Poucet et Maddy; Crèche municipale du Ier arrondissement. Mme H. O. et ses enfants*; etc.

LOBSENS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]), sur la Lobsonka, sous-affluent de la Warthe par la Wetze; 2.251 hab. Scierie à vapeur.

LOBULAIRE (*lèr'*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un lobule; qui est partagé en lobules; qui appartient à un lobule : *Organe* LOBULAIRE. *Forme* LOBULAIRE.

LOBULE (lat. *lobulus*, dimin. de *lobus*, lobe) n. m. Hist. nat. Petit lobe. ‖ Division d'un lobe.

— Anat. *Lobule de l'oreille*, Eminence arrondie et molle qui termine en bas la conque ou pavillon. ‖ *Lobules du cerveau, Lobules de la rate, Lobules des glandes*, Divisions des lobes de ces organes. ‖ *Lobule hépatique, Lobule pulmonaire, Lobule rénal*, Unités histologiques qui, par leur ensemble, constituent le foie, le poumon ou le rein.

— Bot. Nom donné au plus petit des deux cotylédons, dans les embryons où ces deux organes sont inégaux.

LOBULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui a des lobules; qui est divisé en lobules : *Organe* LOBULÉ.

LOBULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Qui est divisé en lobules; qui a de nombreux lobules.

LOCAL, ALE, AUX (du lat. *localis*, même sens) adj. Qui appartient à un lieu : *Coutume* LOCALE. *Autorités* LOCALES.

— *Mémoire locale*, Mémoire qui retient surtout la disposition et l'état des lieux, des choses.

— B.-arts. *Couleur locale*. V. COULEUR.

— Gramm. *Adverbe local*, Adverbe qui désigne le lieu. ‖ On dit plus souvent ADVERBE DE LIEU.

— Mathém. *Problème local*, Problème qui se résout par un lieu géométrique. (Peu usité.)

— Méd. Qui a pour siège une partie du corps : *Maladie* LOCALE.

— n. m. Lieu, emplacement d'un bâtiment considéré principalement par rapport à sa disposition et à sa destination : *Vaste* LOCAL. *Des* LOCAUX *insalubres*. ‖ Autref. Lieu où se passent des événements : *Suivre la position du* LOCAL *des événements*. (D'Argenson.)

— *Petit local*, Pièce du Palais-Bourbon où, d'après le règlement, le président de la Chambre peut faire incarcérer, pour une durée de trois jours au plus, tout député, frappé d'exclusion temporaire, qui refuse de quitter la salle des séances. ‖ Par plaisant. Appartement de garçon.

— Milit. *Locaux disciplinaires*, Ensemble des prisons, salles de police et cellules, dont sont pourvus les corps de troupes.

LOCALEMENT adv. D'une manière locale : *Une substance appliquée* LOCALEMENT *agit parfois sur toute l'économie*.

LOCALISABLE adj. Qui peut être localisé.

LOCALISATEUR, TRICE adj. Qui localise.

LOCALISATION (*si-on*) n. f. Action de localiser. ‖ *Localisation cérébrale*, Attribution de points déterminés de la surface du cerveau aux différentes fonctions de motricité volontaire et de sensibilité consciente. (V. CERVEAU.) ‖ *Localisation phrénologique*, Chacun des renflements de la surface extérieure du crâne, dont le développement était considéré par Gall comme proportionnel à celui des diverses facultés psychiques. V. PHRÉNOLOGIE.

— Philos. Localisation des sensations. V. SENSATION.

LOCALISER (rad. *local*) v. a. Fixer ou limiter dans un lieu déterminé : *L'un des plus grands vices du régime féodal était de* LOCALISER *la souveraineté*. (Guizot.) ‖ Déterminer, marquer la place de : *On a essayé inutilement de* LOCALISER *les instincts et les aptitudes*.

Se localiser, v. pr. Etre localisé.

LOCALISME (*lissm'*) n. m. Etat de ce qui est local : *Déplacer le* LOCALISME *des productions*. (Proudh.)

LOCALITÉ (rad. *local*) n. f. Endroit, contrée, pays considéré dans ce qu'il a de spécial : *Les coutumes différent suivant les* LOCALITÉS.

— Peint. Ton local : *La* LOCALITÉ *nous a paru un peu trop rougeâtre*. (Th. Gaut.)

— Philos. Qualité d'un corps en tant qu'il occupe un lieu déterminé.

LOCANA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur l'Orco, affluent du Pô; 6.486 hab. Mines de fer, fonderies, ouvrages en laiton.

LOCANDA (du lat. *locare*, louer) n. f. Maison garnie ou auberge, en Italie.

LOCAR n. m. Nom vulgaire du froment monocoque, dit aussi LOCULAR, PETITE ÉPEAUTRE. ‖ Adjectiv. : *Blé* LOCAR.

LOCARDIER (*di-é*) n. m. Arg. Voleur qui visite les appartements à louer et les dévalise.

LOCARIUS (*uss* — du lat. *locare*, louer) n. m. Antiq. rom. Individu qui faisait métier d'arriver tôt au théâtre, pour louer sa place aux retardataires.

LOCARNO, ville de Suisse (cant. du Tessin), autrefois une des trois capitales du canton, sur la côte nord-ouest du lac Majeur; 2.645 hab. Chef-lieu de district. Eglise de la Madonna del Sasso, avec des fresques de Luini. La ville a été ruinée en partie par un éboulement et par l'exode des protestants exilés, qui transportèrent l'industrie de la soie à Zurich. Importantes foires à bétail; port actif qui s'ensable. — Le district a 45 comm. et 24.240 hab.

LOCATAIRE (*tèr'* — du lat. *locatarius*, celui qui loue ses services; de *locare*, louer) n. Personne qui tient à loyer une maison, un terrain, etc. (Le mot *locataire* désigne spécialement celui qui prend à bail un bâtiment ou un objet mobilier, par opposition au *fermier*, qui prend à bail un héritage rural) : *Le* LOCATAIRE *d'un appartement*. ‖ *Principal locataire*, Celui qui prend à loyer une maison entière pour la sous-louer en totalité ou par parties.

LOCATAIRE (*tèr'*) n. m. Nom français d'un insecte (le *clothilla inquilina*), appartenant au groupe des pseudonévroptères corrodants. (Il ne possède que deux cils rudimentaires coriaces. On l'a vu envahir les maisons, au point d'en rendre le séjour intolérable.)

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Pietro), peintre italien de l'école romaine, né à Rome vers 1630. Elève de Cirro Ferri ou de Pietre de Cortone, il a décoré l'église Saint-Augustin et le palais Colonna à Rome avec une grande habileté de main et une rare entente du coloris. On admire, de lui, à Sienne, un *Saint Galgano* et une *Assomption*.

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Andrea), peintre italien, né à Rome vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1741. Il aurait été élève de Paola Anesi. Il est sans rival dans les scènes familières que les Italiens nomment *bambocciate*.

LOCATELLI (Pietro), violoniste italien, né à Bergame en 1693, mort à Amsterdam en 1764. Ses compositions, qui contiennent des difficultés inouïes pour l'époque, gardent une élégance de forme et une fraîcheur d'inspiration remarquables. Elles comprennent une quantité de concertos, de sonates, de *Caprices*, etc., qui forment dix recueils.

LOCATEUR, EUSE (du lat. *locator, trix*, même sens) n. Propriétaire qui donne à bail.

— Antiq. rom. Fermier, adjudicataire, etc. ‖ Entrepreneur qui louait des acteurs et tous les accessoires scéniques à ceux qui donnaient des jeux.

LOCATIF, IVE adj. Qui concerne le locataire ou la location. ‖ *Réparations locatives*, Réparations qui sont à la charge du locataire, d'après la loi ou l'usage des lieux. ‖ *Valeur locative*, Revenu que peut rapporter un immeuble donné en location. ‖ *Risques locatifs*, Responsabilité encourue par le locataire pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à l'immeuble qu'il occupe. ‖ *Prix locatif*, Prix payé pour la location.

— Gramm. *Cas locatif*, Cas de la déclinaison de diverses langues indo-européennes, qui indique le lieu.

— ENCYCL. Gramm. Le *locatif* existe en sanscrit, en zend et en lithuanien; il y en a des traces en grec et en latin; il devait donc appartenir à la langue commune indo-européenne. En grec *oikoi*, en latin *domi*, « à la maison », sont certainement des locatifs : les formes isolées, inexplicables au moyen des paradigmes classiques, deviennent claires lorsqu'on les compare aux formes correspondantes des langues qui possèdent le locatif. La méthode comparative a ainsi démontré que le locatif s'était confondu en grec avec le datif (*podi, posi*, datifs singulier et pluriel de *poûs* « pied », sont des locatifs); en latin avec le génitif (*habitat Romæ, Corinthi*) et l'ablatif (*pede* = grec *podi*). Les désinences du locatif indo-européen semblent avoir été *i* au singulier et *su* (grec *si*) au pluriel.

LOCATION (*si-on* — du lat. *locatio*, même sens) n. f. Dr. Action par laquelle on donne ou prend à loyer : *Conclure une* LOCATION *d'un immeuble*. ‖ Prix payé par celui qui tient à loyer : *Payer sa* LOCATION.

— Arg. *Vol à la location*, Genre de vol qui se pratique en visitant les appartements à louer et en faisant main basse sur tout ce qui peut être facilement emporté.

— Théâtr. Action de louer des loges de spectacle : *Bureau des* LOCATIONS. ‖ Bureau où se font les locations : *Prendre un billet à la* LOCATION.

— ENCYCL. Dr. V. BAIL, SOUS-LOCATION.

LOCATIS (*ti*, ou *tiss*, suivant quelques-uns — du lat. *locare*, louer) n. m. Fam. Cheval ou voiture de louage. (Se prend surtout en mauv. part.) ‖ Maison garnie, chambre meublée, qu'on loue : *Notre chambre... ne sentant pas trop le* LOCATIS. (Marot.)

LOCATURE n. f Dans certaines parties de la France, le Sud-Est notamment, Nom donné à des terres qui n'ont aucune construction existante et qui se louent néanmoins.

LOCELLE (*sèl'* — lat. *locellus*, même sens) n. f. Petite loge.

— Bot. Cavité de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

LOCEVA, ville de la Russie méridionale (gouv. de Voronèje), sur le Bitioug, affluent du Don; 7.000 hab.

LOCH (*lok'* — de l'angl. *log*, même sens, d'orig. scandin.) n. m. Instrument dont se servent les marins pour mesurer la vitesse apparente du navire. ‖ *Bateau de loch*, Pièce de bois triangulaire, lestée, qui, par sa résistance, fait dérouler la ligne de loch. ‖ *Ligne de loch*, Cordelette fixée sur le bateau de loch et enroulée sur un touret, pour pouvoir filer facilement quand on jette le loch. ‖ *Loch à hélice*, Loch enregistreur dans lequel une hélice, tournant sous l'effet de la vitesse, fait enregistrer les tours sur un cadran gradué. ‖ *Loch électrique*, Appareil basé sur le principe de l'anémomètre et donnant le nombre de tours au moyen d'un interrupteur électrique.

— ENCYCL. Le *loch* le plus commun se compose d'un bateau de loch en forme de triangle sphérique équilatéral, lesté à deux de ses angles et muni de trois cordes en patte d'oie; deux sont réunies à la ligne de loch et portent à leur jonction une bobine percée ou femelot, dans lequel s'engage la cheville que porte la troisième branche. La ligne de loch enroulée sur un touret porte différentes marques. La première, appelée la « houache », est un morceau d'étamine fixé à une longueur de ligne égale à la longueur du navire. Les divisions appelées « nœuds » se succèdent ensuite de demi-nœud en demi-nœud. La distance d'un nœud à l'autre est le 120e d'un mille marin; donc, autant de nœuds en trente secondes, autant de milles marins à l'heure. Pour jeter le loch, on met la cheville dans le femelot et on love sur sa main un bout de ligne plus long que la hauteur du couronnement à la flottaison. On jette le bateau et la glène ainsi faite à l'arrière, le bateau se mâte et fait dérouler la ligne. On tient à la main l'ampoulette de trente secondes, et, quand la houache passe, on tourne. Quand l'ampoulette est vide, on arrête brusquement la corde, on lit le nombre de nœuds filés, et on rentre le loch à bord. D'autres lochs automatiques ont été imaginés; un des plus perfectionnés est le loch Massey, qui se compose d'une petite hélice fixée à l'extrémité d'une corde mise à la traîne derrière. Le sillage fait tourner cette hélice, qui met en mouvement une série de petites roues donnant sur des cadrans les unités, dizaines et centaines de milles parcourus. Citons, pour mémoire, les lochs permanents Garland et Walker, le loch Baule, le loch Michel, basé sur le vide déterminé par la vitesse de l'eau du sillage; le loch électrique Fleuriais, anémomètre transformé et renforcé pour supporter les détériorations et les secousses que subit tout objet à la traîne derrière un navire. Il indique, par le nombre des ruptures de circuit, les tours de loch, et, au moyen d'un tableau, la vitesse du navire. Enfin, le capitaine de frégate Guyou a imaginé, pour mesurer les grandes vitesses, un loch très simple, basé sur le loch à main ordinaire, mais dans lequel le fil qui se déroule marque de cent en cent mètres, au moyen d'un contact électrique, la graduation d'un compteur de tours de la machine. L'avance par tour d'hélice permet de calculer aisément la vitesse exacte du navire, mais, à chaque opération de ce genre, le loch est sacrifié et filé à la mer. On obtient ainsi aux grandes vitesses des résultats au 1/50e près.

LOCHS : 1. Timoniers filant le loch ; 2. Loch à bateau (A, ampoulette; B, tour de loch ou tourit ; C, ligne de loch; D, patte-d'oie ; E, bateau de loch; G, baille; 3. Loch électrique à moulinet du commt Fleuriais; H, touche électrique; J, conducteur.

LOCHABER (*bèr'*) [HACHE DE]. Archéol. Arme de guerre ancienne, ainsi nommée d'un comté d'Ecosse, et qui était une hache d'armes à long manche à fer allongé, à tranchant convexe et dont l'extrémité inférieure était reliée au manche. (C'était l'arme nationale des Ecossais.)

Hache de Lochaber.

LOCHAGE (*chaj'* — rad. *locher*) n. m. Opération du raffinage du sucre, qui consiste à secouer les pains dans les formes, après chaque terrage ou chaque égouttage, pour les décoller et hâter leur égouttage.

LOCHAGUE (*chagh'* — du gr. *lochagos;* de *lochos,* corps de troupes, et *agein,* conduire) n. m. Antiq. Commandant d'un *lochos* grec.

LOCHE (orig. inconn.) n. f. Ichtyol. Poisson d'eau douce, appartenant au groupe des malacoptérygiens abdominaux. — Moll. Nom vulgaire de la petite limace grise (*limax agrestis*), qui dévore avec avidité les céréales, les prairies artificielles et les plantes potagères.
— Arg. Oreille (allusion de forme).
— Pop. Paresseux. ‖ *Mou comme une loche,* Très mou.
— ENCYCL. Ichtyol. On range la *loche* soit dans la famille des cyprinidés, soit dans une famille à part, celle des acanthopsidés. Les loches se distinguent par la petitesse de leurs ouïes et de leurs écailles, par le grand nombre de leurs dents pharyngiennes, et leurs barbillons autour de la bouche. Leurs branchies sont insuffisantes pour la respiration; aussi l'animal vient-il à la surface pour avaler de l'air en nature. Enfin, ces poissons ont la curieuse faculté d'émettre une sorte de sifflement.

Loche.

Trois espèces de loches vivent en Europe : la loche franche (*cobitis barbatula*), appelée généralement *barbotte, moutaille, moustache, dormille,* porte six barbillons (quatre sur la lèvre supérieure et deux de chaque côté); sa taille atteint 10 à 15 centimètres; son corps est grisâtre, maculé de noir, tandis que les parties inférieures sont jaunâtres; sa chair est très estimée. La loche de rivière ou épineuse (*cobitis tænia*) est plus aplatie à l'arrière du corps; elle a six barbillons à la lèvre supérieure; sa taille atteint de 8 à 12 centimètres; sa coloration est plus variée et sa chair moins estimée. La loche d'étang (*cobitis* ou *misgurnus fossilis*) est appelée vulgairement *misgurne;* elle atteint 15 à 30 centimètres; sa bouche est munie de dix barbillons, et elle porte sur ses flancs deux larges bandes noirâtres longitudinales. Elle est plus rare, excepté dans les étangs vaseux du centre et du nord de la France. Elle est comestible.

LOCHÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Loches, sur l'Indroie; 1.219 hab. Scieries.

LOCHEE, ville d'Ecosse (comté de Forfar), à 2 kilom. de Dundee, dont elle forme un faubourg; 12.370 hab.

LOCHEM, ville des Pays-Bas (Gueldre), sur la Berkel, affluent droit de l'Yssel, qui est une des branches du Rhin; 3.500 hab. Tanneries.

LOCHER (mot d'orig. germ.; cf. allem. mod. *locker,* qui branle) v. n. Branler, en parlant d'un fer à cheval : *Jument dont un fer* LOCHE.
— Loc. fam. *Avoir toujours quelque fer qui loche,* Avoir de petites incommodités habituelles. ‖ *Il y a quelque fer qui loche,* Il y a quelque chose qui ne va pas, il y a quelque obstacle, quelque inconvénient.
— v. a. Agric. *Locher un arbre,* Le secouer pour en faire tomber le fruit. (Se dit en Normandie.)
— *Locher les formes à sucre,* Les secouer pour détacher les pains de leurs parois, sans les en faire sortir.

LOCHES, ch.-l. d'arrond. d'Indre-et-Loire, au pied d'une colline de la rive gauche de l'Indre; 5.182 hab. (*Lochois, oises.*) Ch. de f. Etat. Distillerie, filature de laine, tanneries, vinaigreries. Le château (mon. hist.) était un des plus imposants du moyen âge; donjon remarquable. Le Martelet, construction du XVe siècle, possède les vrais « cachots » de Loches. Le « logis du roi », palais royal, sert aujourd'hui de sous-préfecture; on y remarque, sur le tombeau d'Agnès Sorel, une belle statue du XVe siècle. Collégiale Saint-Ours. Porte des Cordeliers, du XVe siècle. Hôtel de ville, construit de 1523 à 1543.
— *Histoire.* Loches fut habité sous les Romains, pris et saccagé en 742 par Pépin et Carloman, appartint à la maison d'Anjou de 886 à 1205. En 1249, le château devint une résidence royale, où Charles VII et Agnès Sorel, Louis XI, Louis XII, Henri III, Charles IX séjournèrent. — L'arrondissement a 6 cant., 68 comm. et 63.207 hab.; le canton a 18 comm. et 17.163 hab.

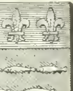
Armes de Loches.

LOCHES, comm. de l'Aube, arrond. et à 13 kilom. de Bar-sur-Seine, sur l'Ource, affluent droit de la Seine; 1.120 hab. Fabrique de galoches. Eglise du XIIe siècle.

LOCHET (*chè*) n. m. Agric. Nom du *louchet,* en Picardie.
— Mines. Sorte de pelle, de bêche étroite, dont se servent les mineurs pour écarter les déblais.

LOCHIAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport aux lochies.

LOCHIES (*chî* — du gr. *locheia,* accouchement) n. f. pl. Liquide séro-sanguinolent, qui s'écoule des organes génitaux de la femme après l'accouchement.
— ENCYCL. Les *lochies,* abondantes pendant les premiers jours qui suivent l'accouchement, s'arrêtent plus ou moins pendant la montée du lait, puis reprennent, pour disparaître avant la réapparition des règles (retour de couches), surtout si la mère allaite son enfant. Leur fétidité est un indice d'infection et doit faire craindre la fièvre puerpérale.

LOCHLIN, pays imaginaire de lacs et de cours d'eau, théâtre de la plupart des exploits des poèmes ossianiques.

LOCHMÉE (*kmé*) ou **LOCHMÆA** (*kmé-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant trois espèces répandues en Europe. (La *lochmæa cratægi* est commune en France sur les aubépines, comme la *lochmæa capræa* sur les saules et la *lochmæa suturalis* sur les bruyères.)

LOCHMIAS (*kmi-ass*) n. m. Nom latin d'un passereau de la famille des dendrocolaptidés, caractérisé par des scutelles tarsales soudées, une queue arrondie dont les plumes sont terminées par une fine pointe et par des mouchetures blanches sur la poitrine. (Les deux espèces connues habitent le sud de l'Amérique.)

LOCHNÈRE (*knèr'*) n. f. Sous-genre de pervenches, dont le type est la *vinca rosea,* de Madagascar.

LOCHOMÈTRE (*ko* — de *loch,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Instrument servant à mesurer le chemin parcouru en mer.

LOCHOS (*koss* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Subdivision des armées grecques, dont l'effectif a varié. (Il est de 200 à 500 hommes dans l'armée spartiate du Ve siècle, de 24 dans la *Cyropédie.*)

LOCHWINNOCH, bourg d'Ecosse, (comté de Renfrew), sur la Calder; 4.695 hab. Importantes filatures de coton.

LOCK (Matthew), compositeur anglais, né à Exeter vers 1630 ou 1635, mort à Londres en 1677. Il fut chargé d'écrire la musique qui fut exécutée à l'entrée solennelle de Charles II, lors de la Restauration, et devint compositeur ordinaire de la chambre de ce prince. Il publia un recueil d'*Hymnes et antiennes* (1666), écrivit une musique pour *Macbeth* et pour la *Tempête* de Shakspeare, puis, avec Draghi, celle de la *Psyché* de Quinault, traduite en anglais par Shadwell. On lui doit, sous le titre de *Melothesia,* le plus ancien traité de basse continue publié en Angleterre (1673).

LOCKE (John), philosophe anglais, né à Wrington (comté de Somerset) en 1632, mort à Oates (Essex) en 1704. Locke appartenait à une famille de puritains; il fit ses études secondaires à Londres, à l'école de Westminster, puis il entra à l'université d'Oxford, où il obtint par la suite un bénéfice. La lecture des œuvres de Descartes produisit sur son esprit une vive impression. Son souci de la réalité l'amena à s'occuper de physique, de chimie, de médecine et de politique. Il remplit des charges publiques, mais sa santé et la malveillance des Stuarts l'obligèrent à séjourner deux ans à Montpellier (1675-1677), puis en Hollande. Locke ne retourna en Angleterre qu'après la révolution de 1688. Guillaume d'Orange le nomma commissaire royal du commerce et des colonies. Locke publia peu de temps après sa *Lettre sur la tolérance,* ses deux *Traités du gouvernement civil,* et, en mars 1690, son ouvrage capital : *Essai sur l'entendement humain,* qui, en 1700, fut traduit en français par Coste. Les *Nouveaux essais* de Leibniz sont un exposé et une discussion des théories de Locke. Locke se retira à Oates.

Locke.

Si Locke a subi l'influence de Descartes, sa philosophie marque, cependant, le début d'une réaction contre le rationalisme cartésien. Elle a ouvert la voie à Hume, aux psychologues écossais. D'après Locke, l'esprit de l'homme est d'abord comme une *table rase,* où l'expérience seule viendra inscrire les impressions des sens. Point d'idée innée; rien qui préexiste à la sensation. La réflexion, cependant, succède à la sensation et devient une seconde source de nos idées. « Les objets externes ayant fourni à l'esprit les idées » qui viennent par chacun de nos sens, « l'esprit fait réflexion sur lui-même et, considérant ses propres opérations par rapport aux autres idées qu'il vient de recevoir, tire de là d'autres idées. Ces opérations, qu'il observe en lui-même, sont l'entendement et la volonté, qui lui font connaître le plaisir, la douleur, la puissance, l'action, etc. Des idées premières données dans la sensation et la réflexion sortent encore toutes les idées de *modes,* de *substances* et de *relations,* qui composent l'ensemble de nos connaissances.

L'idée de substance est simplement l'idée d'un sujet inconnu, qu'on suppose, mais qu'on ne connaît pas. Cette définition de la substance s'applique à l'âme humaine, sans que nous puissions savoir si la substance spirituelle est distincte de la substance matérielle; car Dieu a pu, s'il l'a voulu, donner à la matière la faculté de penser. Quant à Dieu, nous sommes certains de son existence, car les sens, l'intelligence, la raison et la réflexion sur nous-mêmes nous prouvent que l'être ne peut sortir du néant, et que, si quelque chose existe, ce quelque chose est dû à une existence antérieure; que celle-ci est éternelle et, conséquemment, toute-puissante.

Locke est partisan de la morale de l'intérêt. Au point de vue politique, il fut, en face de Hobbes, le théoricien du libéralisme. Il affirma l'existence de droits propres à l'individu et antérieurs à l'existence de la société. Il soutint que le pouvoir du souverain lui vient de la nation, et que le devoir de l'Etat est de respecter toutes les croyances.

Château de Loches.

LOCKHART (John Gibson), littérateur anglais, gendre de Walter Scott, né en Ecosse en 1794, mort à Abbotsford en 1854. Il prit, en 1826, la direction de la « Quarterly Review ». Son ouvrage le plus connu est la *Vie de Walter Scott* (1837-1839). On a encore de lui de nombreux articles de critique, des romans : *Adam Blair* (1822); *Matthew Wald* (1824), et surtout *Valerius* (1821), tableau de la société romaine sous Trajan. Les *Ballades espagnoles* (1821) et sa *Vie de Burns* (1825) méritent aussi d'être mentionnées.

LOCKHAVEN, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Clinton]), sur la rive droite de la Susquehanna occidentale; 6.900 hab. Entrepôts de charbons et de bois.

LOCKISME (*lo-kissm'*) n. m. Philos. Système de Locke.

LOCKISTE (*lo-kist'*) n. m. Partisan du système de Locke.

LOCK-OUT (*lo-kaoutt'* — mot angl. signif. littéralem. *fermer la porte sur quelqu'un*) n. m. Nom qui désigne, en Angleterre, une coalition de patrons.
— ENCYCL. Les grèves d'ouvriers, refusant le travail à leurs patrons pour obtenir des améliorations à leur sort, ont pour contre-partie les grèves de patrons se coalisant pour refuser d'employer leurs ouvriers aux conditions anciennes et leur imposer des conditions nouvelles, par exemple un abaissement de salaires. Elles sont rares d'ailleurs. Elles doivent être soumises à la même législation que les grèves proprement dites.

LOCKPORT, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Niagara, sur le faîte de partage entre le bassin du Niagara et celui du Genesee; 16.370 hab. Lockport (Port de l'Ecluse) doit son nom à ce que le canal Erié y descend brusquement par cinq doubles écluses. — Ville de l'Etat d'Illinois (comté de Will), sur la rivière Des Plaines et le canal de l'Illinois au lac Michigan; 3.700 hab.

LOCKPORTITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de sidérite ou fer météorique homogène, renfermant deux alliages essentiels : la *kamacite* et la *plessite.*

LOCKROY (Joseph-Philippe SIMON, dit), auteur dramatique et comédien français, né à Turin en 1803, mort à Paris en 1891. D'abord avocat, il joua avec talent, de 1827 à 1845, la comédie et le drame à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, à la Comédie-Française, et devint, en 1848, commissaire du gouvernement près ce dernier théâtre. Auteur dramatique, il a écrit, de 1827 à 1863, soit seul, soit en collaboration avec Scribe, Anicet-Bourgeois, Cogniard, Cormon, etc., un grand nombre de drames, de comédies, de vaudevilles, de livrets d'opéra, où l'on trouve une parfaite entente des moyens scéniques. Parmi celles qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Catherine II* (1831); *un Duel sous le cardinal de Richelieu* (1832); *Perrinet-Leclerc* (1832); *Passé minuit* (1839); *les Trois épiciers* (1840); *le Chevalier du guet* (1840); *Deux compagnons du tour de France* (1845); *les Dragons de Villars,* musique d'A. Maillart (1856); *la Reine Topaze,* musique de Victor Macé (1856); etc. — Son fils, Etienne-Auguste-*Edouard* SIMON, dit **Lockroy,** homme politique, né à Paris en 1838, étudia d'abord la peinture, prit part à l'expédition de Garibaldi en Sicile (1860), accompagna Renan en Judée et en Phénicie, puis devint journaliste, collabora au « Figaro », au « Diable à quatre », au « Rappel » (1869), et fit avec une verve spirituelle et mordante une vive opposition à l'Empire. Commandant d'un bataillon pendant le siège, il fut élu, en 1871, député de la Seine, vota avec l'extrême gauche, s'efforça d'empêcher la guerre civile, donna sa démission de député (2 avr.), fut arrêté et maintenu en prison jusqu'en juin. Elu conseiller municipal à Paris en juillet, il devint député des Bouches-du-Rhône (1873), fut réélu en 1876 à Aix et à Paris, et vota avec les 363. Réélu à Aix en 1877, il demanda la mise en accusation du ministère du 16 Mai. Il obtint le renouvellement de son mandat en 1881 et en 1885. Ministre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Freycinet (7 janv. 1886), il conserva son portefeuille dans le cabinet Goblet (11 déc. 1886-30 mai 1887) et prépara l'Exposition de 1889. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Floquet (3 avr. 1888-22 févr. 1889), il fut réélu député en 1889 et 1893, devint vice-président de la Chambre, puis ministre de la marine dans le cabinet Bourgeois (2 nov. 1895-30 avr. 1896), élabora un plan de réformes et eut de nouveau dans le cabinet Brisson (28 juin 1898) le portefeuille de la marine, qu'il conserva dans le cabinet Dupuy (1er nov. 1898-22 juin 1899). On lui doit, entre autres écrits : *l'Ile révoltée* (1877); *Ahmed le boucher* (1888); *M. de Moltke et la guerre future* (1891); *la Marine de guerre; Six mois rue Royale* (1891); *la Défense navale* (1899); *Du Weser à la Vistule* (1901); etc.

Ed. Lockroy.

LOCKYER (Joseph-Norman), astronome anglais, né à Rugby en 1836. Il devint, en 1866, membre de la Société royale astronomique. Il proposa une méthode nouvelle pour observer les flammes rouges qui se manifestent autour d'une éclipse, et le gouvernement français fit frapper une médaille, en 1872, en commémoration de cette découverte, que Janssen avait faite aussi de son côté, sans avoir eu aucune communication avec Lockyer. Il fut chargé d'un cours scientifique à l'université de Cambridge en 1871, et d'un autre cours, en 1874, à la Société royale. L'Académie des sciences de Paris le nomma membre correspondant en 1875. Il a publié : *Contributions à la physique solaire* (1873); *le Spectroscope et ses applications* (1873); *le Premier Livre d'astronomie* (1875); *les Mouvements de la terre* (1887); *Recherches sur les spectres des météorites,* traduit par Mlle Klumpke (1889); *Hypothèse sur les météores* (1890); etc.

LOCLE (LE), ville de Suisse (cant. de Neuchâtel), au fond d'une vallée ouverte sur le Doubs, près de la frontière de France; 11.266 hab. (*Loclois, oises*). Ch.-l. de district. Horlogerie.

LOCLE. Biogr. V. DU COMMUN DU LOCLE.

LOCMALO, comm. du Morbihan, arrond. et à 19 kilom. de Pontivy, entre le Scorff et le Lar, affluents du Blavet; 1.403 hab.

LOCMAN (du holl. *lotman;* composé de *lot,* plomb de sonde, et *man,* homme) n. m. Mar. Syn. de LAMANEUR.

LOCMARIA, comm. du Morbihan, arrond. et à 76 kilom. de Lorient, dans l'île de Belle-Ile ; 1.721 hab.

LOC-MARIA-PLOUZANÉ, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Brest, près de l'Océan ; 1.244 hab.

LOCMARIAQUER, comm. du Morbihan, arrond. et à 54 kilom. de Lorient sur le golfe du Morbihan, à l'entrée de la rivière d'Auray ; 1.509 hab. Petit port. Ostréiculture, récolte de figues. Dans l'église (XII[e] s.), débris gallo-romains. Locmariaquer, avec le village voisin de Carnac, conserve la plus grande nécropole préhistorique de France ; cinq dolmens, dont quatre surtout sont célèbres par leur grandeur : la *table des Marchands* (dol-ar-Marc'hant), la *table des Fées* (mané-er-H'roek), le *Mané-lud* et le *Mané-Ruthual*. La *table des fées* est enterrée sous un tumulus haut de 12 mètres et porte à l'intérieur des essais de sculptures. Le plus grand des menhirs (25 m. de haut sur 3 à 5 de large) a été brisé par la foudre.

Dolmen, dit « table des Marchands », à Locmariaquer.

LOCMÉLAR, comm. du Finistère, arrond. et à 27 kilom. de Morlaix, non loin de l'Elorn, tributaire de la rade de Brest ; 905 hab. Retranchements antiques.

LOCMINÉ, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Pontivy ; 2.073 hab. Minerai de fer, sabots, cuirs. Eglise du XVI[e] siècle. Saint Colomban fonda au VI[e] siècle un monastère à Locminé (la cellule des moines). — Le canton a 8 comm. et 15.309 hab.

LOCO n. m. Mot italien qui signifie *lieu*, et qui est employé dans la langue musicale. (Lorsqu'un passage a été indiqué comme devant être exécuté à l'octave supérieure ou inférieure, le mot *loco*, venant ensuite, indique le retour à l'exécution des notes comme elles sont écrites.)

LOCOAL-MENDON, comm. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Lorient, près de la baie d'Etel ; 2.159 hab. Etangs, monuments mégalithiques.

LOCOBATTEUSE (*ba-teuz'*) n. f. Machine à vapeur, montée sur une batteuse et qui sert à battre les grains.

LOCO CITATO, mots latins employés dans les livres, etc., et qui signifient *à l'endroit cité précédemment*.

LOCO DOLENTI, mots latins employés en médecine et qui signifient *l'endroit, le lieu, le point douloureux*.

LOCOFOCOS (*koss* — littéral. *au lieu de feu*) n. m. pl. Nom des allumettes chimiques aux Etats-Unis, donné par sobriquet aux démocrates radicaux, parce que, les lampes s'étant éteintes dans un de leurs clubs, il les rallumèrent avec des allumettes de ce genre. — *Un* LOCOFOCO.

LOCOMOBILE (du lat. *locus*, lieu, et de *mobile*) adj. Qui peut se mouvoir pour changer de place : *Machine* LOCOMOBILE.

— n. f. Machine à vapeur montée sur des roues, qu'on peut facilement transporter et qui n'exige pas d'installation proprement dite : *Une* LOCOMOBILE. ‖ Dans les ports de commerce, Grue accompagnée d'une petite machine portée par un chariot mobile sur des rails. (On transforme à volonté la grue en locomobile, ou inversement.)

— ENCYCL. Les *locomobiles* rendent des services très variés : dans les travaux agricoles, elles font mouvoir les batteuses, les moissonneuses, les charrues, les machines à drainer, etc. ; l'industrie et les travaux publics en tirent un très grand profit dans les élévations d'eau, les constructions, les épuisements, les scieries fixes ou portatives, les papeteries, la construction des tunnels, l'exploitation des bois, le lavage et l'extraction des minerais, les forges, les moulins, etc. Leur emploi réalise une grande économie de main-d'œuvre et de temps.

Locomobiles : 1. A pétrole ; 2. A vapeur.

Le système de construction varie avec les constructeurs ; généralement, le cylindre à vapeur est placé horizontalement, soit sur le côté, soit au-dessus, soit au-dessous de la chaudière, qui est toujours tubulaire, à foyer intérieur et quelquefois à retour de flammes. On construit aussi des locomobiles à pétrole.

LOCOMOBILITÉ n. f. Nature, caractère de ce qui est locomobile : *La* LOCOMOBILITÉ *de l'animal*.

LOCOMOTEUR, TRICE (du lat. *locus*, lieu, et de *moteur*) adj. Mécan. Organe de machine qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion : *Appareil* LOCOMOTEUR.

— n. m. Nom donné par l'inventeur Agudio à un véhicule, remorqué par un câble sans fin, qui gravissait de fortes rampes et a précédé la construction des locomotives pour chemins de fer à rampes. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTIF, IVE adj. Qui a rapport à la locomotion. — Mécan. *Machine locomotive*. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTILE (du lat. *locus*, lieu, et *motus*, mû) adj. Qui permet de se mouvoir : *La faculté* LOCOMOTILE *volontaire caractérise la vie animale*. (Cabanis.)

LOCOMOTILITÉ (rad. *locomotile*) n. f. Faculté de se mouvoir : *Tous les êtres doués d'une volonté paraissent posséder la* LOCOMOTILITÉ.

LOCOMOTION (*si-on* — rad. *locomoteur*) n. f. Action ou faculté de se mouvoir d'un lieu vers un autre : *Les organes de la* LOCOMOTION. ‖ *Locomotion aérienne*, Déplacement par la voie des aérostats. ‖ *Locomotion électrique, à vapeur*, Déplacement par les chemins de fer, les bateaux, etc., mus par l'électricité ou la vapeur.

— ENCYCL. V. MOTRICITÉ.

LOCOMOTIVE (rad. *locomoteur*) n. f. Machine à vapeur, destinée à remorquer des voitures dans lesquelles on transporte des voyageurs ou des marchandises.

— ENCYCL. Une *locomotive* est une machine à vapeur accompagnée de sa chaudière et de son foyer, montée sur un châssis porté par des roues, qui lui servent tout à la fois de support et d'appareil de propulsion. Ces machines prennent spécialement le nom proprement dit de « locomotives » lorsqu'elles roulent sur des rails ; celles qui circulent sur des routes ordinaires sont appelées « voitures à vapeur » ou « locomotives routières ».

Les essais de voitures à vapeur remontent au milieu du XVII[e] siècle, tandis que ceux des locomotives ne datent que du commencement du XIX[e]. L'Anglais Robisson fut le premier qui, en 1759, eut l'idée d'employer la vapeur pour mettre en mouvement les roues des véhicules ; mais l'ingénieur français Cugnot, dix ans plus tard, en 1769, fit les premiers essais au moyen d'un chariot à vapeur. En 1804, Olivier Evans fit fonctionner une voiture à vapeur dans les rues de Philadelphie (Etats-Unis). A cette époque, Trewithik et Vivian firent des essais de remorquage sur le chemin de fer de Merthyr-Tydwill, dans le pays de Galles. Le défaut d'adhérence des roues sur la surface polie des rails fit imaginer, en 1811, les machines de Blenkinsop, dans lesquelles une roue dentée venait s'engrener avec un rail en crémaillère. Ces machines furent modifiées, en 1812, par William et Edward Chapman, qui substituèrent à la crémaillère une chaîne sans fin placée au milieu de la voie. Sur quelques chemins de fer, on remplaça les crémaillères et les chaînes sans fin par des béquilles, qui prenaient leur appui sur le sol, et qui fonctionnaient comme les jambes d'un cheval ; ce système était dû à Brunton. En 1814, George Stephenson construisit une machine dans laquelle il utilisa l'adhérence de toutes les roues en les reliant au moyen de roues dentées et d'une chaîne sans fin. Ce dispositif fut plus tard remplacé par une bielle d'accouplement extérieur. Hacworth, en 1825, disposa les cylindres latéralement à la chaudière, en les faisant agir tous les deux sur le même essieu, et en conservant la bielle d'accouplement. A cette amélioration vint s'ajouter, en 1829, l'application de la chaudière tubulaire, avec tirage au moyen d'un jet de vapeur dans la cheminée, due à Séguin aîné, alors directeur du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne. Cette application permit de produire une bien plus grande quantité de vapeur. Depuis 1829, les locomotives à vapeur n'ont fait de progrès que dans leurs détails d'exécution et de disposition, et leur puissance. Vers la fin du XIX[e] siècle, on commença à construire des locomotives électriques et des locomotives à pétrole.

Les locomotives se classent : 1° suivant la nature de leur service ; 2° suivant la position des cylindres ; 3° d'après le nombre de roues ; 4° d'après la position de ces dernières. D'après leur destination, les locomotives sont dites : à voyageurs, à marchandises ou mixtes, lorsqu'elles font à la fois le service des deux précédentes ; machines-tenders, quand elles portent leur eau et leur combustible ; fortes-rampes, lorsque, par leur construction spéciale, elles sont aptes à gravir des rampes très prononcées.

Les locomotives à voyageurs ont souvent leurs roues indépendantes. Les roues motrices sont placées soit entre les roues porteuses, soit à l'arrière, en avant ou après le foyer. Celles à marchandises possèdent des roues qui sont toutes de même diamètre et accouplées au moyen de bielles ; les roues motrices sont généralement placées au milieu. Avec les locomotives mixtes, les six roues qui supportent l'appareil en ont quatre de même diamètre et sont accouplées entre elles ; parmi celles-ci se trouvent les roues motrices, qui occupent le milieu de la machine. Ces roues sont placées à l'avant ou à l'arrière, suivant le système de construction.

Les *machines-tenders* font le service des voyageurs dans les chemins de fer de banlieue et les manœuvres des trains en gare. Les roues motrices sont généralement indépendantes ; dans quelques-unes de ces locomotives, on a accouplé quatre roues, et quelquefois les six roues.

Les locomotives dites *fortes-rampes* sont des machines beaucoup plus puissantes, dans lesquelles on cherche à utiliser toute l'adhérence de la machine sur les rails ; elles ont huit roues, accouplées toutes entre elles. On a construit de ces machines qui ont quatre cylindres, deux à l'avant, deux à l'arrière ; elles traînent des convois très lourds, ont une grande stabilité, mais fatiguent beaucoup la voie.

Par rapport à la disposition des cylindres, généralement au nombre de deux, les machines se divisent en locomotives à cylindres intérieurs et en locomotives à cylindres extérieurs ; selon que les cylindres sont placés entre deux roues d'un même essieu, ou qu'ils sont fixés en dehors du bâti et en surplomb à l'extérieur de la voie.

Une locomotive à vapeur comprend trois parties principales : 1° l'appareil de vaporisation, ou la chaudière ; 2° l'appareil moteur ou le mécanisme ; 3° le véhicule, ou le châssis et les supports. La chaudière se compose d'un foyer intérieur, de tubes à fumée, d'une boîte à fumée et de la cheminée. Le foyer intérieur prend encore le nom de boîte à feu. Pour la chaudière proprement dite, on compte : la boîte à feu extérieure, le corps cylindrique et le dôme de prise de vapeur. Le dôme de prise de vapeur est placé, tantôt sur le corps cylindrique de la chaudière, tantôt au-dessus du foyer. La boîte à fumée comprend : une porte par laquelle on visite les parties de l'appareil qu'elle renferme, et on nettoie les tubes qui aboutissent à la plaque tubulaire ; un registre, que le mécanicien manœuvre pendant la marche pour régler le tirage. Les plaques tubulaires du foyer et de la boîte à fumée sont reliées par les tubes qui forment entretoises ; et à la partie supérieure, celle de la boîte à fumée est entretoisée par des tirants en fer, qui vont s'attacher à la face postérieure de la boîte à feu extérieure. Enfin, la cheminée possède un capuchon, espèce de disque en tôle, au moyen duquel on peut fermer la cheminée pour détruire le tirage. La chaudière porte des soupapes de sûreté, chargées au moyen de balances, dont les ressorts ont une tension réglée à volonté ; un manomètre, pour mesurer la tension de la vapeur ; l'indicateur de niveau d'eau, le sifflet d'alarme, à proximité du mécanicien, qui s'en sert pour annoncer l'arrivée du train, donner le signal d'avertissement pour la mise en marche, faire serrer ou desserrer les freins, etc. ; le trou d'homme pour la visite des parties intérieures de la chaudière ; etc. Outre ces pièces, la chaudière contient : un tuyau de prise de vapeur, qui conduit la vapeur aux cylindres ; le régulateur, qui sert à ouvrir ou à fermer le passage de la vapeur aux cylindres ; il se compose d'un tiroir que l'on fait glisser sur des ouvertures qui forment l'orifice du tuyau de prise de vapeur, ou d'un disque à plusieurs ailes, qui prend un mouvement de rotation, pour ouvrir et découvrir les orifices percés sur un plateau circulaire. Le tuyau de prise de vapeur se continue à l'intérieur ou à l'extérieur de la boîte à fumée jusqu'au cylindre qu'il dessert ; il prend alors le nom de tuyau d'arrivée de vapeur ; les tuyaux d'échappement, par lesquels s'échappe la vapeur après qu'elle a produit son effet sur le piston, sont placés dans l'intérieur de la boîte à fumée, au sommet de laquelle ils se réunissent en un seul, qui se rétrécit à son orifice pour former une tuyère. Cette tuyère, munie de valves mobiles, sert à forcer le tirage. L'alimentation de la chaudière se fait, soit au moyen de pompes, soit au moyen d'un injecteur.

L'appareil moteur, ou mécanisme, se compose des cylindres dans lesquels se meuvent les pistons. La tige du piston, après avoir traversé le presse-étoupe du fond du cylindre, va s'attacher à une crosse, qui glisse entre des guides métalliques, appelés glissières. Cette crosse est prise entre les fourches de la bielle motrice, dont l'extrémité ou la grosse tête va se fixer sur le maneton de la manivelle, calée sur l'essieu moteur, dans les machines à cylindres extérieurs, ou embrasser le tourillon de l'arbre coudé, dans les machines à cylindres intérieurs.

L'admission de la vapeur dans les tiroirs du cylindre est réglée au moyen de la *coulisse de Stephenson*. V. COULISSE.

Le véhicule se compose de deux brancards ou longerons en fer posés de champ, ou en bois armé de tôle ; de deux traverses extrêmes, qui servent à l'attache, celle d'avant, d'un crochet de traction, et l'autre d'arrière, d'une barre d'attelage et de chaînes de sûreté reliant le tender à la machine. Cette partie, qui constitue principalement le châssis, porte une plate-forme qui règne tout autour de la machine ou à l'arrière seulement. En ce point existe l'*écran* ou *lunette*. Ce châssis est porté sur des roues réunies deux à deux dans le sens transversal par un essieu en fer forgé avec collets sur lesquels reposent les coussinets enfermés dans les boîtes à graisse. Le corps cylindrique est relié au châssis par des supports transversaux, épousant sa forme et placés de distance en distance. Tout cet appareil, chaudière, mécanisme et châssis, est supporté par des ressorts en acier, attachés aux longerons et appuyés sur la partie supérieure des boîtes à graisse. La traverse d'avant porte des tampons de choc ; la traverse d'arrière est munie de tampons en bois, qui maintiennent l'écartement du tender.

Les locomotives sont à haute pression et à détente fixe ou variable. L'utilité de la haute pression se manifeste avec l'emploi de la coulisse de Stephenson, pour détendre la vapeur jusqu'aux derniers crans du secteur.

Les locomotives n'ont jamais une stabilité absolue ; elles sont soumises à différents mouvements oscillatoires, linéaires, angulaires ou de rotation. On distingue : le mouvement de lacet, ou d'oscillation autour d'un axe vertical, passant par le centre de gravité de la machine ; le mouvement de galop ou d'oscillation autour d'un axe horizontal, transversal à l'axe de la voie ; le mouvement de roulis ou d'oscillation autour d'un axe parallèle à l'axe longitudinal de la machine, ou à l'axe de la voie ; le mouvement de tangage ou d'oscillation longitudinale d'avant en arrière. Les causes de ces mouvements, qui se combinent entre eux et avec celui de translation de la machine, sont dues au mode d'entretien de la voie, ainsi qu'à celui de la locomotive, à l'inertie des pièces du mécanisme et aux pressions intérieures produites par la vapeur. On remédie en partie à ces inconvénients en munissant les roues motrices de contrepoids en fonte qui annihilent l'effet des bielles et de la tige du piston.

Le poids des locomotives varie avec la puissance de traction à produire et les accidents du profil en long de la voie. Ce poids varie de 15 à 100 tonnes.

Parmi tous les systèmes de locomotives qui ont été créés depuis l'application de la vapeur à la traction sur les voies ferrées, on distingue celles de Stephenson, de Sharp-Roberts, de Crampton, de Bury, de Buddicom, d'Engerth, de Polonceau, de Cockerill, de Cail, de Gouin, du Creusot, de Blavier et Larpent, de Graffenstaden, de Mac Connel, de Meyer, de Kessler, de Tourasse, de Verpilleux, d'Arnoux, Compound, sans foyer, électriques, à pétrole, etc. Dans la pratique, les locomotives se distinguent suivant le réseau sur lequel on les emploie. C'est ainsi que l'on dit : locomotive du Nord, de l'Est, de P.-L.-M., etc., chaque compagnie ayant adopté son système spécial de machine.

— *Locomotive électrique*. La plus ancienne locomotive électrique existante a été construite par les Américains en 1887 dans les ateliers *Rhode Island Locomotive Works*. Puis sont venues les locomotives électriques de Siemens, Heilmann, etc. Enfin, les ingénieurs Marcel Deprez, Maurice Leblanc et d'autres ont entrepris, en vue du Métropolitain de Paris, la construction d'une locomotive à laquelle l'énergie motrice est transmise d'une usine centrale au moyen d'un troisième rail conducteur.

— *Locomotives sans foyer*. Ces machines sont une invention américaine, due au docteur Lamm, et perfectionnée par L. Francq. La chaudière est remplacée par un réservoir cylindrique en tôle d'acier, entouré d'une couche de matières non conductrices de la chaleur pour qu'il ne puisse se refroidir trop vite. Au départ, on remplit ce réservoir aux trois quarts d'eau surchauffée, et c'est cette eau qui fournit la vapeur nécessaire à la mise en mouvement des différentes pièces du mécanisme moteur. La température et la pression diminuent à mesure que le

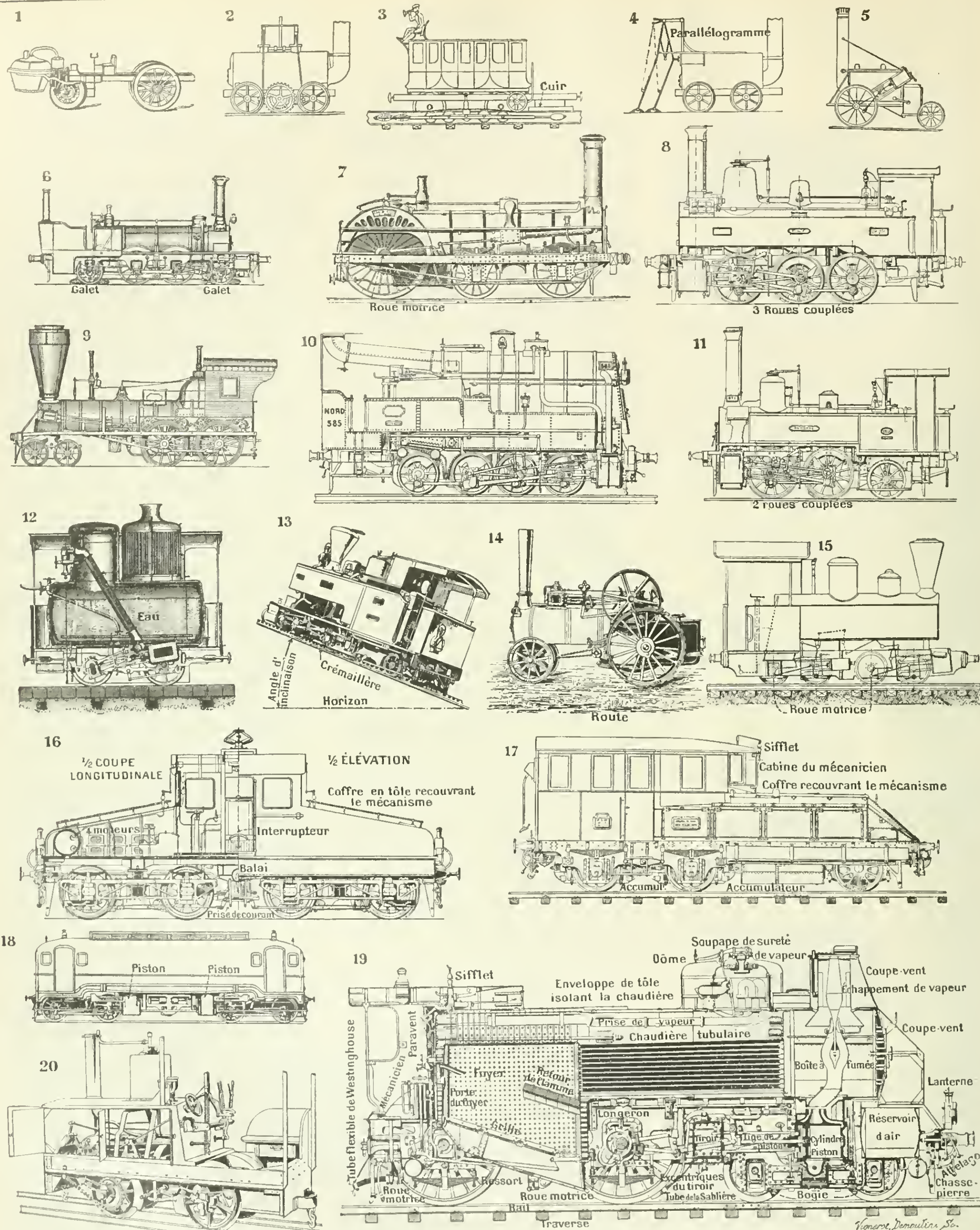

LOCOMOTIVES : 1. Voiture de Cugnot. — 2. Machine de Blenkensop. — 3. Machine système atmosphérique. — 4 Machine de Brunton. — 5. La « fusée » de Stephenson. — 6. Machine à galets d'Arnoux. — 7. Machine Crampton (gr. vitesse). — 8 Machine Compound, système Mallet (six roues couplées). — 9 Machine mixte américaine. — 10. Machine à fortes rampes (dite « chameau-Nord »). — 11. Machine Compound à quatre roues couplées. — 12. Machine sans foyer de Francq. — 13. Machine à cremaillère. — 14. Machine routière. — 15. Machine Decauville à voie étroite (type Exposition). — 16. Machine électrique à prise de courant sur la voie (type Orléans). — 17. Machine électrique à batterie d'accumulateurs (type P.-L.-M.). — 18. Machine à air comprimé (type Ouest). — 19. Coupe longitudinale de la machine à grande vitesse nº 61 (P.-L.-M.). — 20. Machine à pétrole.

voyage se prolonge, en sorte qu'il est nécessaire de renouveler fréquemment la provision d'eau chaude en des points déterminés du parcours.

— *Locomotive à air comprimé.* Cette locomotive, destinée au service des tramways mécaniques, a été imaginée par Mekarski. L'air, comprimé à 30 kilogr. par centimètre carré, est renfermé dans des batteries de réservoirs et se détend en agissant sur le piston, comme le ferait la vapeur.

— *Locomotive à alcool.* Il existe des locomotives à alcool dénaturé et carburé à 50 0/0 de benzol. Elles fonctionnent par déflagration; l'eau de l'alcool se vaporisant, agit sur la détente et augmente la puissance du moteur.

LOCOMOTIVITÉ n. f. Faculté de locomotion.

LOCON, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 6 kilom. de Béthune, près de la Lawe canalisée, dans les immenses plaines de Béthune et de d'Aire; 1.263 hab.

LOCOROTONDO, comm. d'Italie (Pouille [prov. de Bari]); 7.300 hab.

LOCQUIREC, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kilom. de Morlaix; 939 hab. Petit port. Eglise du XIIe siècle.

LOCRE ou **LOCROS**. Myth. gr. Héros éponyme de la ville de Locres, dans l'Italie méridionale. Il était fils de Phéaso, roi des Phéasiens, et frère d'Alcinoos. Il laissa le royaume à ce dernier après la mort de son père, se rendit en Italie et y épousa Laurina, fille du roi Latinus. Il fut tué accidentellement par Hercule, quand Latinus voulut enlever les bœufs de Géryon. Hercule lui fit de magnifiques funérailles et construisit en son honneur la ville qui prit son nom.

LOCRÉ (Jean-Guillaume), baron DE BOISSY, jurisconsulte français, né à Leipzig en 1758, mort à Mantes en 1840. Il fut nommé par Cambacérès, en l'an II, membre de la commission chargée d'opérer le classement des lois nouvelles. Il devint, en 1795, secrétaire rédacteur du conseil des Anciens et, en 1800, secrétaire général du conseil d'Etat. Il fut mis à la retraite par la seconde Restauration. Citons de lui : *Législation civile commerciale et criminelle de la France* (1826-1832), contenant tous les travaux préparatoires des codes français, et *Esprit du Code civil; Esprit du Code de commerce; Du conseil d'Etat, de sa composition, etc.; Manuel de la liberté de la presse.*

LOCRES (lat. *Locri Epizephyrii*), ville de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), sur la côte sud-est du Brutium. Fondée par une colonie locrienne, cette ville eut pour législateur Zaleucus et fut la patrie de Timée. Soumise par Denys l'Ancien, alliée d'Annibal, elle tomba, en 205, au pouvoir des Romains.

Monnaie de Locres.

LOCRIDE (en lat. *Locris*), contrée de la Grèce ancienne, séparée en deux parties par la Phocide : la *Locride orientale*, sur la mer Egée; la *Locride occidentale*, sur le golfe de Corinthe. La première s'étendait le long de la mer Egée, depuis les Thermopyles jusqu'à la Béotie. Elle était partagée en Locride épicnémidienne, et en Locride oponticnne. La Locride occidentale, située sur la côte de Corinthe, s'étendait depuis le promontoire Anthirium jusqu'au golfe de Crissa, entre la Phocide et l'Etolie. Elle était arrosée par l'Hylœthus et avait pour villes principales: Amphissa et Naupacte. Elle portait aussi le nom de *Locride ozolienne* ou *puante.*

LOCRIEN, ENNE (*kri-in, èn'*), personne née à Locres ou dans la Locride. — *Les* LOCRIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Locres, à la Locride ou à leurs habitants : *Dialecte* LOCRIEN.

— Musiq. *Mode locrien*, Un des modes de l'ancienne musique grecque. (C'était le quatrième, appelé *hypophrygien*, auquel on donnait ce nom lorsqu'il était transposé et élevé à la quarte.)

— n. m. Dialecte parlé dans la Locride. (Ce dialecte appartient, avec celui de Delphes, au groupe nord-ouest des dialectes grecs. Un de ses principaux traits phonétiques est le changement de *e* en *a* devant *r* : locrien πατάρα = att. πατέρα. On ne le connaît que par des inscriptions.)

LOCRONAN (de *Locronan*, géogr.) n. m. Sorte de toile à voiles, toute de chanvre, qui se fabriquait dans plusieurs localités de la Bretagne, et surtout à Locronan.

LOCRONAN, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Châteaulin; 778 hab. Fabrique de toile à voile. Ancien ermitage de Saint-Renan, ou Ronan, puis abbaye bénédictine. Eglise du XVe siècle. La fête ou pardon de Saint-Ronan (du deuxième au troisième dimanche de juillet) réunit environ 40.000 pèlerins dans une procession appelée Grande-Troménie.

LOCTUDY, comm. du Finistère, arrond. et à 24 kilom. de Quimper, sur l'anse de Benodet et à l'entrée de la rivière de Pont-l'Abbé; 2.348 hab. Petit port et baies de mer. Eglise de la fin du XIIe siècle. Tombeaux du XVe siècle. Statue de saint Tudy.

Eglise de Locronan.

LOCULAIRE (*lèr'* — du lat. *loculus*, petit endroit) adj. Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. ‖ Qui est renfermé dans des alvéoles : *Fruit* LOCULAIRE.

LOCULAMENTUM (*min-tom'* — du lat. *locus*, lieu) n. m. Antiq. rom. En général, Toute espèce de coffre, et en particulier Bibliothèque ouverte, garnissant un mur et divisée en un grand nombre de compartiments. ‖ Pl. LOCULAMENTA.

LOCULAR n. m. Agric. Nom vulgaire de l'épeautre.

— Adjectiv. : *Blé* LOCULAR.

LOCULE (du lat. *loculus*, petit lieu) n. f. Hist. nat. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE adj. Bot. Divisé à l'intérieur en plusieurs locules ou petites loges : *Ovaire* LOCULÉ.

LOCULEUX, EUSE adj. Bot. Qui est creux et divisé en plusieurs locules ou petites loges.

LOCULICIDE (*sid'* — du lat. *loculus*, loge, et *cædere*, couper) n. f. Bot. Se dit d'une déhiscence dans laquelle les loges d'une capsule s'ouvrent suivant leur ligne médiane, comme la déhiscence des capsules de lis, d'iris, etc.

LOCUNOLÉ, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kilom. de Quimperlé, sur l'Ellé; 1.263 hab. Commerce de miel.

LOCUSTA (*sta* — mot lat.) n. f. Nom scientifique des sauterelles.

LOCUSTAIRE n. m. Entom. Syn. de LOCUSTIDÉ, ÉE.

LOCUSTE (*kusst'* — du lat. *locusta*, sauterelle) n. f. Entom. Nom scientifique des sauterelles véritables ou sauterelles à sabre, dont la plus connue est l'éphippigère.

— Bot. Ensemble des fleurs des graminées contenues dans une glume ou balle calicinale.

LOCUSTE, empoisonneuse romaine, morte en 68. Elle prépara le plat de champignons dont mourut Claude. Ayant échoué dans une première tentative pour empoisonner Britannicus, elle fut battue de verges par Néron et, plus habile une seconde fois, administra au malheureux prince une potion qui cette fois le foudroya. Néron la récompensa en lui donnant des terres, et la chargea de former des disciples. Elle fut mise à mort sous Galba.

Locuste. Le tableau le plus célèbre qui ait pour sujet la complice de Néron est l'œuvre de Sigalon. Cette peinture, exposée au Salon de 1824, est au musée de Nîmes. Signalons aussi le beau tableau que Sylvestre a exposé, au Salon de 1876, *Locuste et Néron*. La célèbre empoisonneuse et son royal complice, assis côte à côte, comptent les convulsions d'un esclave sur lequel ils ont essayé le poison destiné à Britannicus.

Locuste et Néron essayant du poison sur un esclave, par Sylvestre. (Luxembourg.)

LOCUSTELLE (*stèl'*) ou **LOCUSTELLA** (*stèl'-la*) n. f. Genre de passereaux, de la famille des sylviidés ou fauvettes, caractérisé par un bec large à la base, en forme d'alène à la pointe, la queue assez courte, large, les doigts des pattes très longs. (Les huit espèces habitent surtout l'Europe, font entendre un chant particulier qui rappelle celui de la sauterelle verte et du grillon.)

LOCUSTIDÉS (*sti*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères. — *Un* LOCUSTIDÉ.

— ENCYCL. Ces insectes sont caractérisés par des antennes multiarticulées plus longues que le corps, par des yeux hémisphériques, des mâchoires larges et arrondies, par la présence d'un appareil musical (miroir) sur les élytres du mâle et, chez les femelles, d'une longue tarière qui leur sert à introduire leurs œufs dans la terre. Les pattes postérieures sont propres au saut.

LOCUSTIEN, ENNE (*sti-in, èn'* — du lat. *locusta*, sauterelle) adj. Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sauterelle.

— n. m. pl. Syn. de LOCUSTIDÉS. — *Un* LOCUSTIEN.

LOCUTION (*si-on* — du lat. *locutio*; de *loqui*, supin *locutum*, parler) n. f. Gramm. Forme de langage particulière : LOCUTION *proverbiale, familière.* ‖ Manière de s'exprimer : *Avec cette* LOCUTION *rude, avec cette phrase qui sent l'étranger...* (Boss.) ‖ Réunion de mots invariables, qui équivaut à un seul mot : LOCUTION *adverbiale, conjonctive, interjective.*

— Gramm. *Locution vicieuse*, Manière de parler qui n'est pas conforme aux règles de la grammaire ou à l'usage réputé correct.

— ENCYCL. Gramm. Une *locution* est proprement une expression composée de plusieurs termes : *pleurer* est un mot (verbe); *verser des pleurs* est une locution verbale. De même, *sur* est un mot (préposition) et *au-dessus de* une locution prépositive. Cette distinction des grammaires, fondée sur de simples particularités d'écriture, n'a aucun intérêt pratique, ni aucune justification étymologique.

LODALIKE n. f. Géol. Variété de feldspath.

LODDE n. m. Genre de poissons malacoptérygiens, voisin des saumons et habitant les mers septentrionales.

LODDIGÉSIE (*jé-zî*) n. f. Bot. Syn. de HYPOCALYPTE.

— Ornith. Genre d'oiseaux-mouches (trochilides lévirostres), caractérisé par une queue dont les rectrices sont étalées en spatule. ‖ On dit aussi LODDIGESIA.

LODÉ, ÉE adj. S'emploie dans quelques régions de la France, dans le sens de « mouillé » : *Foin* LODÉ.

LODELINSART, ville de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi, sur un petit sous-affluent de la Meuse par la Sambre; 7.950 hab. Charbonnages, hauts fourneaux, verreries, fabriques de machines.

LODESAN (le), territoire dont Lodi est le chef-lieu.

LODESAN, ANE, personne née à Lodi ou qui habite cette ville. — *Les* LODESANS.

— Adjectiv. : *Population* LODESANE.

LODÈVE, chef-lieu d'arrond. de l'Hérault, à 46 kilom. de Montpellier, au confluent de la Lergues, tributaire de l'Hérault et de la Soulondres; 8.416 hab. (*Lutévains, aines* ou *Lodévois, oises.*) Ancienne cathédrale de Saint-Fulcran, des XIIIe, XIVe et XVIe siècles. Ruines du château de Montbrun (XIIIe s.), qui fut la résidence des évêques de Lodève. Filatures de laine, fabrication de draps pour l'armée, fonderies, huileries, mégisseries, carrières d'ardoise. Commerce de bois de cuirs travaillés, de vins et d'eaux-de-vie, etc. Lodève (*Lutera*, plus tard *Forum Neronis*) fut, dès le IVe siècle, le siège d'un évêché, dont la légende veut que saint Flour ait été le premier titulaire, et que saint Fulcran illustra au Xe siècle. L'évêché a été supprimé, lors de la rédaction du Concordat. Patrie du cardinal Fleury. — L'arrondissement a 5 cant., 73 comm. et 50.051 hab.; le canton a 16 comm. et 12.884 hab.

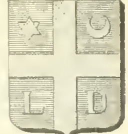
Armes de Lodève.

LODÉVIEN, ENNE (*vi-in, èn'* — de *Lodève*) adj. Nom par lequel Renevier désigne l'ensemble des deux étages autunien et saxonien du système permien.

— n. m. : *Le* LODÉVIEN.

LODGE (Thomas), littérateur anglais, né vers 1555, mort en 1625. Il a laissé des poèmes, des madrigaux, des sonnets imités de Sidney, d'une poésie facile et harmonieuse, une tragédie, etc., et, en prose, un roman pastoral, *Rosalind*, à qui Shakspeare emprunta le sujet de *Comme il vous plaira*. Dans les dernières années de sa vie, Lodge s'occupa à peu près exclusivement de médecine.

LODGE (Edmond), écrivain anglais, né à Londres en 1756, mort en 1839. Il occupa à la cour le poste de suivant d'armes (1782) et de héraut (1822). Il a laissé : *Illustrations de l'histoire de la Grande-Bretagne* (1791); *Portraits des personnages illustres de la Grande-Bretagne* (1821-1834).

LODI, bourg des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Bergen]); 4.070 hab.

LODI, comm. d'Algérie (départem. d'Alger), arrond. et à 3 kilom. de Médéa, au versant sud de Kif-el-Azri; 2.957 hab. Pays assez bien arrosé, très sain, et qui donne d'excellents vins ordinaires.

LODI, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur la rive droite de l'Adda; 25.478 hab. (*Lodesans, anes*). Ch.-l. de circondario. Evêché, lycée. Fabriques de cordages, majoliques, toiles, filatures de soie, etc. Aux environs, fabrication du fromage *parmesan*. Beaux monuments : palais, château du XVe siècle transformé en caserne. Eglise de l'*Incoronata*, construite par Bramante en 1476. Lodi fut, au XIe siècle, une des plus puissantes communes de la Lombardie. Déchirée par des factions, elle tomba aux mains des Visconti de Milan, puis des Vénitiens, des Espagnols et des Autrichiens. Pendant la campagne de 1796, en Italie, Bonaparte, après avoir traversé le Pô à Plaisance, s'empara de Lodi, défendu par l'arrière-garde du général autrichien Beaulieu (9 mai); le lendemain, une attaque de vive force de Berthier, Lannes et Masséna, rendait les Français maîtres de la rive gauche de l'Adda, après un sanglant combat, où les Autrichiens perdirent vingt canons et deux mille hommes. — Le circondario, qui a 747 kilom. carr. de superficie, est peuplé de 174.000 hab.

LODI Vecchio, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 3.464 hab.

LODICULAIRE n. f. Bot. Syn. de HEMARTHRIE.

LODICULE (lat. *lodicula*, dimin. de *lodix*, couverture) n. f. Bot. Ecaille intérieure de la fleur des graminées.

LODIER ou **LOUDIER** (*di-é*) n. m. Archéol. Couverture de lit du genre des couettes, faite de bourre piquée entre deux toiles. Par extension, on appelait *lodier*, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, à la garniture piquée du haut-de-chausses qui entourait les hanches. On porta des lodiers sous Henri III et jusque sous Louis XIII.

LODJER (*djèr'*) n. m. Sorte de bateau russe, qui sert aux échanges pratiqués entre la Russie et la Norvège pendant la pêche de la morue.

LODKA n. m. Gros bateau de cabotage.

LODOÏCÉE (*sé*) n. f. Bot. Genre de palmiers.

— ENCYCL. La *lodoïcée des Seychelles* ou *cocotier des Maldives*, originaire des Seychelles et naturalisée dans l'Inde et à l'île Maurice, est la seule espèce du genre actuellement

Lodier (XVe s.).

connue. C'est un grand arbre à tige droite et cylindrique, qui peut atteindre 30 mètres de haut, à feuilles plissées en éventail. Les fleurs sont dioïques; dans la fleur femelle, l'ovaire, qui est à peu près de la forme et du volume d'une petite poire, est divisé en trois loges et surmonté d'un stigmate trilobé. Le fruit est un drupe ovoïde, qui met une année à mûrir et pèse, à l'état de maturité, entre 10 et 12 kil.; à l'origine, elle renferme plusieurs noyaux, mais, le plus souvent, un seul se développe et prend une forme singulière, rappelant celle de deux noyaux de cocotier ordinaire, juxtaposés et soudés dans la moitié supérieure de leur longueur. Avant la maturité, ce noyau renferme un albumen liquide laiteux, agréable à boire quand il est frais; plus tard, cet albumen, encore comestible, devient gélatineux, ferme et transparent. A la maturité, il est corné et dur. Ce fruit passait jadis pour posséder toutes les vertus de la thériaque, et les souverains des Maldives le vendaient à prix d'or.

Lodoïcée des Seychelles : *a*, fruit.

Lodomérie ou **Lodomirie**, ancien pays de la Pologne occidentale (corruption de *Wladimirie*), d'après Wladimir le Grand, duc de Kiof, qui s'en empara en 998.

Lodosa, ville d'Espagne (Navarre), sur la rive gauche de l'Ebre ; 3.095 hab. Fabrication d'eaux-de-vie et de savon. Commerce de vins, chanvre, huile, grains. Ruines romaines et sources thermales. Habitations creusées dans le roc.

LODRANITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de lithosidérite, dont la partie métallique constitue un réseau à filaments capillaires, et dont la partie pierreuse est dépourvue de grosses grenailles métalliques.

LODS (*lô* — du lat. *laus, laudis*, louange) n. m. A signifié Autorisation : *Ils y entrèrent sans son* lods. (Chroniq. de St-Denis.)

— n. m. pl. Dr. féod. *Lods et ventes*, Droit de mutation dû au seigneur qui autorisait l'aliénation d'un fief ou d'une censive. (Ce droit était souvent du cinquième du prix, d'où son nom quelquefois employé de *droit de quint*.)

Lodz, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Piotrkow]), sur la Lodka (bassin de l'Oder par le Ner et la Warta); 315.250 hab. Immenses usines, groupées surtout au long d'une rue de 11 kilom.; cotonnades, toiles, laines, soieries. Mortalité terrible à cause de l'air malsain, saturé de fumée de houille, et de l'eau de consommation qui provient d'étangs empoisonnés par les détritus.

Lodziéje ou **Lozdziége**, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Suwalki]), à la source d'un sous-affluent du Niémen ; 4.500 hab.

Lœbejun, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Mersebourg]), sur le Petersberg; 3.289 hab. Fabrique de sucre. Carrières de porphyre.

Lœbell (Johann Wilhelm), historien allemand, né à Berlin en 1786, mort à Bonn en 1863. Il devint, en 1814, professeur d'histoire à l'école de guerre de Breslau; en 1823, à l'école des cadets de Berlin, et, en 1831, professeur ordinaire d'histoire à Bonn. Citons de lui : *Grégoire de Tours et son temps* (1868); *Développement de la poésie allemande depuis Klopstock jusqu'à la mort de Gœthe* (1856); *Lettres historiques*, anonymes (1861), contre les progrès du catholicisme ultramontain.

Loebnitz (Jules-Paul), céramiste français, né à Paris en 1836. Il s'est occupé de l'application des terres cuites et des terres émaillées à la décoration architecturale. Citons, parmi ses travaux : *le Carrelage céramique du château de Blois; les Frises du musée Toulon; la Décoration céramique du château d'Eu; Médaillons émaillés à l'Hôtel de ville de Paris*; etc.

Lœbtau, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 12.908 hab. Fabriques de chocolat, de machines pour la bonneterie; forges, fabriques de meubles.

Lœderburg, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur la Bode, sous-affluent de l'Elbe; 3.904 hab. Mine de lignite, de sel.

Lœfftz (Louis), peintre allemand, né à Darmstadt en 1845. En 1873, il débuta à l'Exposition universelle de Vienne par une peinture de genre, *la Promenade*. En 1874, il fut nommé maître auxiliaire, puis directeur de la classe de peinture à l'Académie des beaux-arts de Munich. Parmi ses œuvres, qui se rattachent à la manière des maîtres hollandais du XVI^e siècle, rappelons : *Cardinal jouant de l'orgue, l'Avarice et l'Amour, la Piété* (1883).

LŒFLINGIE (*lé, jî* — de Pierre *Lœfling*, botan. [1729-1756]) n. f. Genre de caryophyllées, tribu des polycarpées, comprenant des herbes annuelles, qui croissent dans la région méditerranéenne et l'Amérique boréale.

Lœher (François de), historien allemand, né à Paderborn en 1818, mort à Berlin en 1892. Il voyagea, en 1846, au Canada et aux Etats-Unis et rassembla les matériaux d'une histoire des Allemands en Amérique. Une partie a paru sous ces titres : *le Peuple allemand dans l'histoire universelle* (1847) et *Histoire des Allemands en Amérique* (1848). De retour à Paderborn, il y fonda la *Gazette de Westphalie*. Il fut élu en 1849 à la seconde Chambre de Berlin. En 1853, il devint privat-docent d'histoire du droit à Gœttingue, en 1855 professeur à l'université de Munich, et, en 1865, directeur des archives de Bavière. On cite parmi ses ouvrages : *les Princes et les villes au temps des Hohenstaufen* (1846); *Système du droit provincial allemand* (1852); *le roi Conrad I^er et le duc Henri de Saxe* (1858); *Comptes avec la France* (1870); *l'Empereur Frédéric II* (1878); *Histoire de la civilisation des Allemands au moyen âge* (1894). Il a publié aussi plusieurs récits de voyage.

LŒLLINGITE (*leu-lin-jit'* — de *Lœlling*, en Carinthie) n. f. Arséniure naturel de fer, dont la formule est $FeAs^2$, le poids spécifique 7 à 7,2 et la dureté 5 à 5,5. (Ce minerai, qui se trouve dans la serpentine, est difficilement fusible.)

LŒMIQUE (*lé-mik'* — du gr. *loimos*, contagion) adj. Qui concerne les maladies contagieuses, la peste.

LŒMODIPODES n. m. pl. Crust. V. lémodipodes.

LŒMOSACCUS (*lé, sa-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des dérélominés, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes du globe. (Les *lœmosaccus* sont des charançons de taille médiocre, oblongs, ponctués et striés. L'espèce type est le *lœmosaccus plagiatus*, des Etats-Unis.)

LŒMOSTÈNE (*lé, stèn'*) ou **LŒMOSTENUS** (*lé, sté-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des sphodrinés, comprenant une quarantaine d'espèces propres à l'Europe et aux régions voisines.

— Encycl. Les *lœmostènes* sont de taille moyenne, allongés, violets, bruns ou fauves; ils habitent surtout les lieux obscurs, les grottes des montagnes. Le *lœmostenus terricola* vit aux environs de Paris.

Loenghe, rivière de l'Afrique méridionale, dans la Rhodésie septentrionale, plus communément appelée *Kafoué*. Elle prend naissance aux confins de la Rhodésie et de l'Etat indépendant du Congo, coule vers le S.-O., puis le S.-E., enfin l'E., et se perd dans le Zambèze, rive gauche, après avoir parcouru le pays des Barotsé. Cours d'au moins 1.000 kilomètres.

Lœnnrot (Elias), écrivain finlandais, né à Karis-Lojo en 1802, mort à Sammatti, près de Helsingfors, en 1884. Il a professé, de 1853 à 1862, la littérature finnoise à l'université de Helsingfors. Citons de lui : le *Kalevala* (1835), le *Kanteletar* ou *Chant de la harpe* (1840), recueil de ballades ou légendes; *Sananlaskut* ou *Proverbes* (1842); *Arvoitukset* ou *Enigmes* (1844) de la Finlande et de l'Esthonie; *Kantele* (1829-1831), et *Runes magiques du peuple finnois* (1880); *De la langue des Tchoudes du Nord* (1853); en outre, un recueil de 413 *Psaumes finnois* (1872); un *Lexique suédois-finnois* (1866-1880); etc. Il fut nommé président de l'Académie des sciences de Finlande, en 1854.

Lœrrach, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ch.-l. du cercle de Lœrrach, sur la Wiese, affluent du Rhin, 8.121 hab. Filature et tissage du coton, fabriques de drap, de rubans de soie, de chocolat. Forge et fonderie de fer et de cuivre. Vignobles et cultures fruitières. Ville depuis 1682, elle a été la capitale des margraves de Hochberg, et détruite en 1678 par les Français.

LŒSÉLIE (*lé, lî*) n. f. Genre de polémoniacées, comprenant des herbes suffrutescentes, à feuilles alternes, à fleurs en épis terminaux, dont on connaît sept espèces américaines, quelquefois cultivées en France.

LŒSS (*leuss* — mot allem.) n. m. Limon fin, sans stratification ni fossiles, qui recouvre la surface du sol en plusieurs pays.

— Encycl. Le *loess* est un dépôt de vallées et de flancs de coteaux. En France, il offre fréquemment deux niveaux : la portion inférieure est très calcarifère et la partie supérieure argilo-sableuse. Le loess inférieur est jaune d'ocre, et constitue un terrain incultivable sans amendements; c'est l'*argilette* de Normandie et la *terre douce* de Picardie. Le niveau supérieur est rougeâtre; sa plus grande richesse en argile le rend précieux pour l'agriculture; c'est la *terre franche* des jardiniers, la *terre à betteraves* du Nord et la *terre à briques* des environs de Paris. Ces deux niveaux ne constituent qu'un seul dépôt modifié par l'infiltration des eaux sauvages, qui a décalcifié le loess supérieur au bénéfice du loess inférieur.

A côté du loess doivent être signalés des dépôts analogues : le *limon des plateaux* et le *limon des plaines*; le premier fait la richesse du sol dans le département de Seine-et-Marne. Ce terrain, qui forme toujours la couche supérieure du sol est très développé dans le nord de la France, en Belgique, en Hollande, dans la vallée du Rhin (*lehm* des Allemands), etc. En Chine, il offre une épaisseur et une fertilité remarquables; les profondes érosions produites dans sa masse par les agents atmosphériques ont été perfectionnées par les Chinois qui en ont fait des ruelles rustiques, sur lesquelles s'ouvrent de très nombreuses habitations souterraines. De Richtofen a supposé que le vent, en soulevant les sables fins du désert de Gobi, les avait déposés ensuite sous forme de loess.

Lœsnitz, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur une petite rivière du même nom; 5.886 hab. Forges; mégisserie; teintureries; ardoisières.

Lœtzen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), sur le lac Lœwentin, près du *Lœtzener Kanal*; 5.486 hab. Ch.-l. de cercle. Château datant de 1285. Forges et fonderies de fer. Fabriques de machines. Commerce de bois et de céréales.

Lœvenich, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 2.913 hab. Agriculture.

Lœvenich, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]); 2.514 hab.

Loève-Veimars (François-Adolphe, baron), littérateur et historien, né et mort à Paris (1801-1854). Il appartenait à une famille israélite allemande, qui abandonna la France en 1814 et se fixa à Hambourg. Là, il embrassa bientôt le christianisme, et retourna à Paris où il s'attacha à faire connaître les écrivains allemands et publia des articles de critique. Thiers, dont il avait acquis les bonnes grâces lui fit obtenir, de Louis-Philippe, le titre de baron. Loève-Veimars fut ensuite consul général à Bagdad (1841-1848), consul général à Caracas et chargé d'affaires dans le Venezuela. Il avait un esprit vif, brillant, mordant et souvent paradoxal. Nous citerons de lui : *Précis de l'histoire des tribunaux secrets dans le nord de l'Allemagne* (1824); *Chronologie universelle* (1825); *Scènes contemporaines et scènes historiques laissées par M^me la vicomtesse de Chamilly* (1827-1830); *le Népenthès*, contes, nouvelles et critiques (1833), recueil qui eut un grand succès, et de nombreuses traductions, entre autres : *Contes fantastiques* et *Contes nocturnes*, de Hoffmann (1829-1830); etc.

Lœwe (Johann Carl Gottfried), musicien allemand, né à Lœbejun en 1796, mort à Kiel en 1869. On cite de lui une quantité de ballades expressives et originales. Ses autres œuvres comprennent plusieurs oratorios : *la Destruction de Jérusalem, les Sept dormants, Jean Huss*; des opéras : *la Chaumière des Alpes, Malek-Adel*, ainsi que des ouvertures, chœurs; etc. On cite encore de lui deux poèmes lyriques : *Mazeppa* et *le Frère miséricordieux*; deux scènes lyriques; etc.

Lœwe (Jeanne-*Sophie*), cantatrice allemande, née à Oldenbourg en 1815, morte à Pest en 1866. Elle débuta à Vienne au théâtre Kærnthnerthor, en 1832. Elle créa à Milan la *Maria Padilla* de Donizetti, et à Venise *Ernani* et *Attila* de Verdi. On prétend qu'elle inspira à Donizetti, une passion malheureuse qui contribua à l'affaiblissement mental du célèbre compositeur. Sophie Lœwe quitta le théâtre, en 1848, pour épouser le prince Frédéric de Liechtenstein. — Son frère, François-Louis-Joseph (1816-1890), fut un comédien de grand talent et publia des poésies lyriques très estimées.

Lœwenberg, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie]), ch.-l. d'un cercle de la présidence de Liegnitz, sur la Bober, affluent gauche de l'Oder; 4.782 hab. Filatures; fabriques de draps et de toiles. Le cercle a 751 kilom. carr. et 69.000 hab. — Ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]) ch.-l. de district, sur la Glems, sous affluent du Neckar (bassin du Rhin), par l'Enz; 2.300 hab. Le district a 287 kil. carr. et 32.000 hab.

Lœwenhjelm (Charles-Gustave Nordberg, comte de), homme d'Etat suédois, né à Strœms (Vermland) en 1701, mort à Stockholm en 1768. Membre du Rigsdag depuis 1738, il y fut un des chefs du parti des Bonnets, entra au Sénat (1751) et, après le triomphe de son parti, devint président de la chancellerie (1765). Il chercha alors à opérer un rapprochement avec l'Angleterre et la Russie, en conservant les subsides de la France, mais ne put empêcher celle-ci de se déclarer déliée de ses engagements. Il fut membre de l'Académie des sciences (1746) et chancelier de l'université de Lund (1762). — Son petit-fils, Gustave-Charles-Frédéric, né et mort à Stockholm (1771-1856), entra dans l'armée, prit part à la guerre de Russie (1788-1790), devint chef d'état-major au début de la campagne de Finlande, fut blessé et pris par les Russes (1808). Très hostile d'abord à Bernadotte, il se rallia cependant au prince héritier, et fut chargé de missions importantes : il fut envoyé à plusieurs reprises auprès du tsar Alexandre, et prit part aux campagnes de 1813-1814, en Allemagne, en France et en Norvège. Il fut ensuite ministre de Suède à Vienne (1816-1817), puis à Paris (1818-1856).

Lœwenstein, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]); 1.611 hab. Sources salines et vignoble renommé; établissement de bains au *Theusserbad*.

Lœwig (Karl Jacob), chimiste allemand, né à Kreuznach (Prusse-Rhénane) en 1803, mort à Breslau en 1890. D'abord pharmacien, il fut nommé professeur de chimie à Zurich (1833), puis à Breslau (1853). Ses travaux concernent la chimie organique; il s'occupa surtout des radicaux organo-métalliques. Parmi ses ouvrages, citons : *Lehrbuch der Chemie* (1832); *Theoretische Betrachtungen über die säuren und basischen Eigenschaften der nichtmetallischen Kœrper* (1834); *Chemie der organischen Verbindungen* (1838-1840); *Grundriss der organischen Chemie* (1852); etc.

Lœwy (Maurice), astronome français, né à Vienne (Autriche) en 1833. Il fit ses études dans sa ville natale, puis alla à Paris sur le conseil de Leverrier, qui le fit attacher, dès 1864, comme aide-astronome à l'Observatoire. Cette même année, Lœwy fut naturalisé Français. En 1872, il devint membre du Bureau des longitudes, en 1873 membre de l'Académie des sciences. Après la mort de Leverrier, il fut nommé sous-directeur de l'Observatoire (1878). Il en devint directeur, en 1896, à la mort de Tisserand. Il a publié des études remarquables sur l'influence des planètes sur la photosphère du Soleil, sur les étoiles filantes, etc. Il fut chargé de rédiger les instructions sur les travaux astronomiques à effectuer par les observateurs de la mission scientifique envoyée en 1882 au cap Horn. On lui doit d'importantes améliorations à l' « Annuaire du Bureau des longitudes », dans lequel, en 1882 et 1883, il rédigea une histoire complète des comètes qui ont paru depuis vingt ans. Le recueil « la Connaissance des temps » a reçu, sous sa direction, depuis 1884, de notables perfectionnements. On lui doit, en collaboration avec Puiseux, de magnifiques photographies de la lune, faites à l'aide du grand équatorial. Ses *Mémoires* ont été publiés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences » et dans les « Annales de l'Observatoire ».

Maurice Lœwy.

LOF (mot d'orig. scand.; suéd. *lof*, angl. *loof*) n. m. Côté du navire frappé par le vent. ‖ *Lof d'une voile*, Ralingue du vent de la voile. ‖ *Lofs d'une basse voile*, Points inférieurs de ces voiles, y compris les bouquets. ‖ *Aller au lof*, Se rapprocher du vent. ‖ *Virer lof pour lof*, Virer vent arrière. ‖ *Revenir au lof*, Revenir dans le lit du vent. — Fig. et fam. Eviter une querelle, modérer ses prétentions; ou bien encore, Etre réduit à l'obéissance. ‖ *Lever les lofs*, Peser les points des basses voiles dans un virement de bord vent devant. ‖ *Les lofs!* Commandement pour peser en même temps les points des voiles basses.

LOFER (rad. *lof*) v. n. Gouverner au plus près du vent : Lofer *à ralinguer! au plus près! un peu! en douceur!* ‖ Lofer *à la risée*, Gagner dans le vent pendant les grains. ‖ *Lofez!* ou *Lofé!* Commandement à l'homme de barre pour qu'il se rapproche du lit du vent. (On dit encore aulofer, ou olofer.)

LOFFITUDE (*lo-fi*) n. f. Pop. Naïveté.

Lofn ou **Lofna**, déesse inférieure de la mythologie scandinave, l'une des suivantes de Frigg. Odin et Frigg lui ont donné le privilège d'éloigner tout obstacle à l'union des amants sincèrement attachés l'un à l'autre et de faire rentrer la paix dans les ménages désunis.

Lofoden ou **Lofoten** (Iles), archipel de la côte nord-ouest de la Norvège, comprenant, dans le groupe des *Skjergaard*, deux séries distinctes d'îles, les Iles Verstraalen et les Iles Lofoden proprement dites, séparées par le Hadsefjord : au total, une trentaine d'îles ayant

une superficie de 5.820 kilom. carr., et une population de 36.000 hab. environ. L'ensemble constitue un alignement montagneux à demi immergé, et de direction parallèle aux Alpes scandinaves et aux monts Kjölen, et venant finir au cap Andenæss.

Les îles de Hindö, Ost-Waagö, West-Waagö, Langö, Hadselö, Andö, Moskenöes, Flagstad, sont les plus considérables du groupe. La pêche (morue principalement) et la chasse des oiseaux de mer (eider), sont, avec l'élevage du mouton, les ressources principales des habitants. Au point de vue administratif, l'archipel qui ne contient que de rares villages : Svolvœr, Ost-Waago, Kabelwaag, etc., est réparti entre les deux districts de Norland et de Tromsoë.

Lofou, rivière de l'Afrique centrale anglaise, tributaire sud du lac Tanganyika. Elle naît sur le flanc nord des monts Losansoué, et coule vers le N., en faisant un grand circuit à l'O. Elle se jette dans une large baie du Tanganyika, à l'E. de Kongou. Elle reçoit à gauche le Mombazi.

LOG., abrév. du mot LOGARITHME.

LOG n. m. Antiq. Mesure de capacité usitée chez les Hébreux, pour les liquides et les grains.

LOGAÉDIQUE (*dik'* — du gr. *logos*, prose, et *aoidê*, chant épique) adj. Se dit d'un système de versification caractérisé par le mélange du dactyle, pied fondamental du vers épique, et du trochée, plus voisin de la prose.

— ENCYCL. Ces vers forment généralement des strophes chantées sur un même air, comme les couplets de chansons françaises. Dans ce système, on fait généralement rentrer les vers adonique, alcaïque, aristophanien, asclépiade (petit et grand), glyconien ou glyconique, phérécratéen, saphique (petit et grand). On donne spécialement le nom de *logaédique* au quatrième vers de la strophe alcaïque.

LOGAN n. m. Variété de cépage noir d'Amérique.

Logan, comté des Etats-Unis (Arkansas), sur la rive droite de l'Arkansas ; 15.000 hab. Ch.-l. *Paris*. — Comté de l'Etat d'Illinois ; 25.000 hab. Ch.-l. *Lincoln*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 24.000 hab. Ch.-l. *Russellville*. — Comté de l'Etat d'Ohio ; 30.000 hab. Ch.-l. *Bellefontaine*. — Comté de l'Etat de Virginie occidentale ; 8.000 hab. Ch.-l. *Logan*.

Logan, ville du territoire d'Utah, ch.-l. du comté de Cache ; 3.395 hab. Exportation de grains. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Hocking ; 2.670 hab.

LOGANIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* LOGANIACÉE.

— ENCYCL. Les *loganiacées* sont des herbes, des arbustes ou des arbres à feuilles opposées, simples, entières, stipulées ; leurs carpelles, généralement au nombre de deux, sont fermés et concrescents. Cette famille renferme 30 genres, avec 350 espèces, la plupart tropicales et parfois vénéneuses, à cause de la strychnine et de la brucine, qui abondent surtout dans la graine et dans l'écorce de la racine ; elles servent à empoisonner les flèches.

LOGANIE (*nî*) n. f. Genre de *loganiacées*, type de cette famille, et comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît vingt espèces d'Australie.

LOGANIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au genre loganie. — n. f. pl. Tribu de la famille des loganiacées, ayant pour type le genre *loganie*. — *Une* LOGANIÉE.

LOGANITE n. f. Minér. Variété de clinochlore.

Logansport, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Cass, sur le haut Wabash et son canal ; 12.000 hab. Commerce de céréales et de bestiaux.

LOGARITHMANCIE ou **LOGARITHMOMANCIE** (*si* — du gr. *logos*, rapport ; *arithmos*, nombre, et *manteia*, divination) n. f. Méthode cabalistique de divination basée sur les nombres.

— ENCYCL. On donnait aux lettres composant un nom le nombre de la numération auquel elles correspondaient, et l'on opérait sur ces nombres. Pour connaître le présage contenu dans un nom, on additionnait les nombres correspondant aux lettres, et on ramenait le total, par une nouvelle addition des chiffres qui le composaient, à l'un des neuf premiers nombres, dont chacun avait une interprétation spéciale.

LOGARITHME (du gr. *logos*, rapport, et *arithmos*, nombre) n. m. Math. Terme d'une progression arithmétique commençant par zéro et qui correspond par son rang à un terme d'une progression géométrique commençant par l'unité : *Les tables de* LOGARITHMES. *Chercher le* LOGARITHME *d'un nombre*.

— ENCYCL. Pour définir un système de *logarithmes*, on considère deux progressions : l'une géométrique commençant par l'unité, l'autre arithmétique, commençant par zéro

$$1,\ q,\ q^2,\ q^3 \ldots\ q^n \ldots$$
$$0,\ r,\ 2r,\ 3r \ldots\ nr \ldots;$$

et chaque terme de la progression arithmétique est le logarithme du terme de rang identique dans la progression géométrique. Par exemple, nr est le logarithme de q^n.

On peut dire également que les logarithmes des nombres sont les exposants des puissances auxquelles il faut élever un nombre constant, qu'on nomme *base* du système, pour retrouver ces nombres. Ces deux définitions s'équivalent. D'autre part, en variant q et r, on forme une infinité de systèmes logarithmiques, mais la base de logarithmes la plus convenable à adopter est 10, base même de notre numération. On définira donc les *logarithmes vulgaires* soit par les progressions :

$$\ldots\ 10^{-1},\ 1,\ 10^1,\ 10^2 \ldots\ 10^n \ldots$$
$$\ldots\ -1,\ 0,\ 1,\ 2\ \ldots\ n\ \ldots$$

ou par l'équation $10^{\log N} = N$.

La partie entière d'un logarithme s'appelle sa *caractéristique*. C'est 0 quand le nombre se trouve compris entre 1 et 10 ; 1 lorsqu'il se place entre 10 et 100, etc. Donc, la caractéristique d'un nombre positif se compose d'autant d'unités que ce nombre contient de chiffres entiers moins 1. Tout nombre compris entre 0 et 0, 1 aura son logarithme entre 0 et — 1. La caractéristique de ce dernier sera — 1 et, d'une manière générale, la caractéristique d'un nombre décimal dont le premier chiffre est placé au $p^{ième}$ rang après la virgule est — p. Les Allemands nomment *mantisse* la partie décimale d'un logarithme.

On démontre, entre autres propriétés des logarithmes, les suivantes :

1° *Le logarithme d'un produit de plusieurs facteurs égale la somme des logarithmes de ses facteurs.*

2° *Le logarithme d'un quotient est égal au logarithme du dividende, moins le logarithme du diviseur.*

3° *Le logarithme d'une puissance d'un nombre égale le logarithme de ce nombre, multiplié par l'indice de cette puissance.*

4° *Le logarithme de la racine d'un nombre est égal au logarithme de ce nombre, divisé par l'indice de la racine.*

5° *Pour passer d'un système de logarithmes à un autre, on n'a qu'à multiplier tous les logarithmes du premier système par le module du second.* Le module égale l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

Il existe de nombreuses *tables* donnant les logarithmes des nombres, ainsi que les nombres dont on connaît les logarithmes. Ces précieux instruments permettent d'abréger les calculs en remplaçant les multiplications par des additions, les divisions par des soustractions, les élévations aux puissances par des multiplications et les extractions de racines par des divisions. Notons, d'autre part, en ce qui concerne les logarithmes des fonctions circulaires, que les sinus et les cosinus d'un arc étant toujours plus petits que 1, leurs logarithmes sont négatifs, que pour la tangente et la cotangente on obtient leur logarithme par des soustractions, puisque

$$\log \operatorname{tang} x = \log \sin x - \log \cos x$$

et

$$\log \operatorname{tang} x = -\log \operatorname{cotang} x.$$

D'ordinaire, on trouve dans les tables les logarithmes des sinus, cosinus, tangentes et cotangentes calculés de minute en minute depuis 0° jusqu'à 90° avec 5 décimales. L'invention des logarithmes est due à l'Ecossais Jean Néper, qui décrivit sa découverte dans sa *Logarithmorum canonis descriptio* (Edimbourg, 1614), mais sans exposer les moyens employés pour y parvenir. Il faisait simplement appel à des considérations mécaniques, et même les logarithmes dénommés aujourd'hui *népériens* semblent avoir été imaginés par Speidel. Après la mort de Néper, son fils publia sa *Mirifici logarithmorum canonis constructio* (Lyon, 1620), qui dévoilait les procédés mis en œuvre par son père. Puis H. Briggs, professeur au Gresham's College d'Oxford, eut l'idée de prendre 10 comme base du système de logarithmes, et il mit à jour la première *table* de logarithmes vulgaires des nombres de 1 à 1.000 avec 14 décimales (1618). Dans son *Arithmetica logarithmica* (1624), il compléta cet essai en donnant les logarithmes de 1 à 20.000 et de 90.000 à 100.000. En 1628, le Hollandais Vlacq combla la lacune de 20.000 à 90.000 en établissant des tables à 10 décimales qui contenaient, outre les logarithmes des nombres de 1 à 100.000, les logarithmes des sinus, tangentes et sécantes, calculés de minute en minute pour tous les degrés du quart de cercle (1633). Ce livre fut la source où puisèrent ses successeurs : Callet (1783), Lalande (1802), Prony et Schrœn, pour ne citer que les plus célèbres.

— *Logarithmes logistiques.* En astronomie, on se sert des logarithmes nommés *logistiques* pour calculer le quatrième terme d'une proportion ou la partie proportionnelle en minutes et secondes quand le premier terme est 60 minutes. La caractéristique des logarithmes logistiques est — 1 lorsque le nombre dépasse 3.600 ; 0 quand il est inférieur à 3.600 et plus grand que 360 ; 1, 2,... s'il est plus petit que 360.

— *Logarithmes népériens.* Néper ou, plus probablement, Speidel, avait préconisé l'emploi d'un système de logarithmes défini par la série :

$$e = 1 + \frac{1}{1} + \frac{1}{1.2} + \frac{1}{1.2.3} + \frac{1}{1.2.3.4} + \ldots$$

dont la valeur approchée est :

$$e = 2{,}71828\ 18284\ 59045\ldots$$

Les logarithmes de ce système sont dits *népériens*. On les appelle également *naturels* ou *hyperboliques*, parce qu'ils se rencontrent *naturellement* dans l'analyse mathématique et qu'ils traduisent une propriété de l'*hyperbole* équilatère. En effet, si l'on rapporte cette courbe à ses asymptotes en prenant pour unité l'abscisse et l'ordonnée d'un de ses sommets, la surface comprise d'une part entre l'hyperbole et l'axe des abscisses, de l'autre entre l'ordonnée du sommet et l'ordonnée d'abscisse x, est le *logarithme népérien* de x.

LOGARITHMIQUE (*tmik'*) adj. Qui a rapport aux logarithmes : *Table* LOGARITHMIQUE. ‖ *Echelle logarithmique, Règle logarithmique, Baguette logarithmique*, Instruments qui remplacent jusqu'à un certain point les tables de logarithmes, et donnent approximativement, à l'aide de mesures de longueur, les résultats que les tables fournissent d'une façon plus laborieuse.

— n. f. Courbe représentative des logarithmes népériens.

— ENCYCL. L'équation de la *logarithmique* est $y = \log x$. Cette courbe est symétrique de l'exponentielle $y = e^x$ par rapport à la bissectrice de l'angle YOX, et elle se compose d'une seule branche, mais dont une partie PA est hyperbolique et dont l'autre PB est parabolique. Considérée pour la première fois par Gregory (1668), la logarithmique fut étudiée sous les noms de *logorithmica* et de *logistica* par Huyghens. Poncelet démontra plus tard qu'une tour ronde, dont la pression verticale, dans une section horizontale quelconque, est constante, a pour courbe méridienne une logarithmique.

Logarithmique.

LOGARITHMOTECHNIE (*tè-knî* — de *logarithme*, et du gr. *tekhnê*, art) n. f. Art de dresser des tables de logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIQUE (*tè-knik'*) adj. Qui a rapport à la logarithmotechnie : *Etudes* LOGARITHMOTECHNIQUES.

LOGATE ou **LOGATHE** n. f. ‖ *Gigot à la logate*, Gigot lardé, battu et cuit à petit feu.

Logau (Frédéric DE), poète allemand, né à Nassobrockut (Silésie) en 1604, mort à Liegnitz en 1655. Il fit partie de la *Fruchtbringende Gesellschaft* (Société frugifère), la plus importante des sociétés de *langue*, fondée au XVIIe siècle pour perfectionner la langue et la littérature allemandes. Logau est le meilleur auteur d'épigrammes allemand ; bon poète et homme de bon sens, il a donné à ses petites pièces un ton grave et élevé. Ses épigrammes ont été réunies sous le titre de : *Deux cents sentences rimées de Salomon de Golow* (1638).

LOGE (*loj'* — du bas lat. *laubia* [se rapporte au german. : anc. haut allem. *laubja* ; allem. mod. *laube*, feuillée]) n. f. Petite hutte, petite cabane de bûcheron, de garde forestier, etc. ‖ Petit logement de suisse, de portier dans une maison : *La* LOGE *du concierge*. ‖ Petit couvert, ordinairement en planches, que l'on dresse pour un chien de garde, à l'endroit où il doit faire son service : *Enchaîner un bouledogue dans sa* LOGE.

— Cellule de malade, dans une maison de fous : *Les* LOGES *des fous furieux*. ‖ Réduit réservé, dans une ménagerie ou dans un cirque antique, à un animal dangereux : *La* LOGE *du tigre*. ‖ Baraque foraine.

— Archit. Galerie extérieure, élevée au-dessus du sol et formée de colonnes supportant des plates-bandes appareillées ou des arcades : *Les* LOGES *du Vatican*. ‖ *Loge pontificale*, Arcade placée sur la façade de Saint-Pierre, d'où le pape donne sa bénédiction au peuple.

— B.-arts. Cabinet dans lequel chaque concurrent est enfermé pour y travailler à l'ouvrage proposé pour un concours : *Entrer en* LOGE.

— Bot. Chacune des cavités que contient à sa maturité, une anthère, un ovaire, un péricarpe, etc. (Chacun de ces organes est dit *uni-*, *bi-*, *tri-*, *quadri-*,... *multiloculaire*, suivant qu'on y observe une, deux, trois, quatre... loges ou un plus grand nombre.)

— Comm. Comptoir, établissement européen, en Asie ou en Afrique. (Vieux.) ‖ A Marseille, Nom donné naguère à la Bourse, et aujourd'hui encore à l'hôtel de ville, où la Bourse se tenait autrefois. ‖ A Lyon, Chacune des parties de la Bourse où se réunissaient les personnes ayant même industrie ou même commerce.

— Fr.-maçonn. Local où des francs-maçons tiennent leur assemblée. ‖ Ensemble des francs-maçons appartenant à une même société, se réunissant dans un même local. ‖ Assemblée de francs-maçons. (On dit mieux TENUE, dans ce sens.) ‖ *Grande loge*. Dans divers pays, Pouvoir central qui régit un ensemble de loges maçonniques, et qu'ailleurs on appelle Grand Orient. ‖ *Grande loge provinciale*, Centre secondaire administrant les loges d'une province sous l'autorité d'une grande loge ou d'un Grand Orient. ‖ *Grande loge de France*, Premier pouvoir maçonnique régulier qui a régi la maçonnerie en France. ‖ *Loge d'adoption*, Nom donné autrefois à des loges où les femmes étaient admises comme membres actifs. (Elles n'existent plus actuellement.) V. FRANC-MAÇONNERIE.

— Techn. Nom que l'on donne, dans les orgues, à l'emplacement qu'occupent les soufflets.

— Théâtr. Petite pièce où les acteurs et les actrices s'habillent : *Une* LOGE *d'étoile tient à la fois du boudoir, du salon et du cabinet de toilette*. ‖ Petit cabinet séparé par des cloisons des cabinets voisins, rangé avec d'autres en étages superposés, et où se placent les spectateurs pour assister au spectacle : LOGE *d'avant-scène, de balcon*, etc. *Louer une* LOGE *à l'Opéra*. ‖ *Loge découverte*, Loge dont les cloisons sont à hauteur d'appui. ‖ *Loge grillée*, Loge qu'on peut fermer à volonté par un treillis, de façon à suivre le spectacle sans être vu des spectateurs. ‖ *Demi-loge*, *Tiers de loge*, *Quart de loge*, Loge qu'on a louée en commun avec une, deux, trois autres personnes. ‖ *Jour de loge*, Jour où l'on peut jouir d'une loge que l'on a louée avec d'autres. ‖ *Coupon de loge* ou simplem. *Loge*, Billet donnant droit à une place dans une loge. ‖ Spectateurs des loges : LOGES *et parterre, tout sifflait à l'unisson*. ‖ Fig. et fam. *Etre aux premières loges*, Etre très bien placé, en très bonne situation pour suivre quelque chose.

Loge de théâtre.

— ENCYCL. Archit. La *loge* diffère du portique en ce que sa longueur est bornée, et qu'elle ne peut être établie comme lui au rez-de-chaussée ; elle a de commun avec lui la disposition de sa construction, qui la tient ouverte aux intempéries. Les Italiens ont toujours affectionné ces galeries ouvertes au grand air. En France, les architectes n'ont guère construit de loges que dans les provinces méridionales. Dans le voisinage des places, des marchés, on établissait jadis des loges très peu surélevées au-dessus du sol ; elles servaient de parloir ou de bourse aux marchands. Dans les monuments et dans les édifices particuliers, on construisait aussi quelquefois des loges portées en encorbellement sur des consoles ou des corbeaux, espèces de balcons formant auvent au-dessus des portes d'entrée, plutôt que des loges proprement dites. A Dijon, à Metz, à Verdun et dans les villes du Rhin, cette disposition était fréquente. La Renaissance italienne, en influant sur l'architecture française, amena dans les édifices l'apparition de quelques loges ; mais on n'en fit point qui fussent ouvertes sur trois côtés, comme en Italie ; on ne laissa ouverte que la façade. La fontaine des Innocents était autrefois une loge à l'italienne, placée

Loge (XIIIe s.).

au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. De nos jours, on peut citer la loge du nouvel Opéra (Paris).

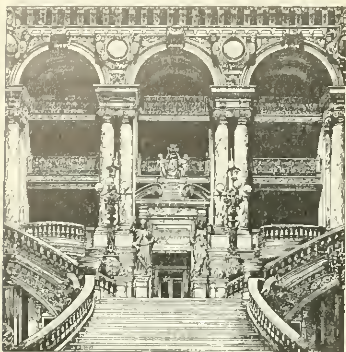

Loge du grand escalier de l'Opéra (Paris).

— Hist. On appela *loges*, au moyen âge, les sections d'une confrérie de « libres constructeurs », « logeurs du bon Dieu » ou encore « francs-maçons ». La *loge*, la *hutte* en Alsace, est un groupement local de travailleurs de la pierre, dirigé par « un maître de l'œuvre » ou architecte. Chaque loge avait son procédé de construction, formant ainsi une véritable école d'architecture. Au XVe siècle, se constituent les loges allemandes, dans lesquelles on a vu à tort l'origine des confréries maçonnes; elles n'en sont, pour ainsi parler, que la réorganisation.

Loge (ou *Loggia*) **des Lanzi**, célèbre tribune ou portique de Florence, située dans l'angle méridional de la place de la Seigneurie, non loin du Palais Vieux. D'abord appelée *Loggia dei Signori*, son nom de *Loggia dei Lanzi* lui vint des lansquenets de Cosme Ier. Commencée en 1376, peut-être d'après les plans d'Orcagna, par les architectes Benci di Cione et Simone di Francesco Talenti, elle appartient au style gothique finissant. Les sculptures qui l'ornent, *l'Espérance, la Charité, la Foi* et *la Tempérance*, sont d'Agnolo Gaddi. La *Loggia* abrite aujourd'hui des chefs-d'œuvre de sculpture, parmi lesquels nous citerons : *l'Enlèvement des Sabines* et *Hercule terrassant le centaure Nessus*, par Jean de Bologne; *Persée avec la tête de Méduse*, par Benvenuto Cellini; *l'Enlèvement de Polyxène*, par Pio Fedi; *Judith et Holopherne*, par Donatello; *Ménélas avec le corps de Patrocle*, et une *Germanie vaincue*, statues antiques. L'escalier est gardé par deux lions, l'un antique, l'autre de Flaminio Vacca.

Loges (les). En mourant, Bramante laissa inachevée la cour de Saint-Damase au Vatican (1514). Léon X chargea alors Raphaël de continuer les travaux d'architecture, dont il porta l'élévation à trois étages, présentant des galeries ou *loges* ouvertes d'un côté, et d'orner ces loges de peintures. Raphaël fit exécuter les travaux décoratifs d'après ses dessins et sous ses yeux. La *loge* du second étage, si célèbre sous le nom de *Galerie des loges*, est la seule qu'il ait eu le temps de décorer lui-même. Il avait chargé ses meilleurs élèves, Jean d'Udine, Jules Romain, Pierino del Vaga, il Fattore, Pellegrino de Modène, Polydore de Caravage, etc., d'exécuter à fresque, d'après ses cartons, une série de peintures qui, elles-mêmes, sont connues sous le nom de *Loges*. L'épaisseur des piliers, la surface des trumeaux et la partie correspondante sur le mur du fond, tout est couvert par ces élégantes peintures; la voûte de chaque travée offre quatre tableaux, dans lesquels cet habile maître a représenté des sujets de l'histoire sainte, depuis les premiers temps de la Genèse jusqu'à la Cène. Cette *Bible de Raphaël* ne comprend pas moins de cinquante-deux tableaux. Ceux-ci étaient, depuis trois siècles, exposés aux intempéries, lorsqu'en 1814, Murat, roi de Naples, les fit couvrir de vitrages pour assurer leur conservation.

On a souvent copié les *Loges*; les plus remarquables copies sont celles des frères Balze, à l'École des beaux-arts, à Paris.

LOGEABLE (*jabl'*) adj. Où l'on peut se loger sans incommodité : *Maison qui n'est pas* LOGEABLE.

— REM. Cet adjectif n'a pas le sens que devrait lui donner sa forme; il devrait signifier *Qui peut être logé;* mais ce sens naturel est inusité.

LOGEMENT (*je-man*) n. m. Lieu où l'on loge habituellement : *Recherchez les* LOGEMENTS *visités par le soleil*. ‖ Appartement où l'on s'établit provisoirement : *Prendre* LOGEMENT *dans un hôtel*. ‖ Partie de maison moins spacieuse et plus modeste qu'un appartement : *Appartements et* LOGEMENTS *à louer*. ‖ *Logement garni* ou *meublé*, Logement qu'on loue avec son ameublement.

— Archéol. Lieux où logeaient le roi et sa suite en voyage : *Les maréchaux des logis marquaient à la craie les* LOGEMENTS. ‖ *Faire les logements*, Dresser la liste des personnes de la suite du roi à qui le maréchal des logis devait procurer des logements. ‖ *Envoyer aux logements*, Envoyer son domestique avec le maréchal des logis, pour reconnaître le logement assigné par celui-ci.

— Comm. Récipient dans lequel on emballe la marchandise destinée à être expédiée.

— Mar. Chambre de bord : *Les* LOGEMENTS *des officiers, des passagers. Le* LOGEMENT *du capitaine.*

— Milit. Dans le mécanisme des armes portatives, Cavité destinée à recevoir les pièces qui doivent avoir un certain jeu : LOGEMENT *de l'obturateur, du projectile*, etc. ‖ Logis assigné, chez des particuliers, à des soldats logés en ville : *Distribuer les* LOGEMENTS. ‖ Obligation de loger des soldats chez soi : *Etre dispensé du* LOGEMENT. ‖ *Billet de* LOGEMENT. V. BILLET. ‖ Militaires dépêchés en avant pour préparer le logement : *Escorter le* LOGEMENT. ‖ Retranchement que, dans l'attaque des places, l'assaillant forme sur un ouvrage dont il s'est emparé, afin de s'y maintenir. ‖ *Logement de mine*, Tranchée d'où l'on fait partir les puits et rameaux dirigés vers la place assiégée. ‖ Dégradation produite par le tir, dans les bouches à feu, à l'emplacement du projectile.

— ENCYCL. Dr. admin. *Logements insalubres*. Dans toute commune où le conseil municipal le déclare nécessaire, il nomme une commission, dite *commission des logements insalubres*, comprenant obligatoirement un médecin et un architecte. Elle visite les lieux signalés comme insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager; elle détermine l'état d'insalubrité et en indique les causes, ainsi que les moyens d'y remédier. S'il est reconnu que les causes d'insalubrité dépendent du fait du propriétaire, l'autorité municipale lui enjoint d'exécuter, sous peine d'amendes que détermine l'article 9 de la loi, les travaux jugés nécessaires. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'interdiction de location à titre d'habitation peut être prononcée, sous les sanctions pénales établies par l'article 10 de la loi.

Enfin, si l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou si ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune a la faculté d'acquérir, par expropriation, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux.

Lorsque, par suite de l'exécution de la loi de 1850, il y a lieu à résiliation des baux, cette résiliation n'emporte en faveur du locataire aucuns dommages-intérêts.

— Milit. Tous les hommes de troupe ont droit au *logement* dans toutes les positions qui leur donnent droit à la solde de présence. Pendant les grandes manœuvres ou en cas de mobilisation, ils n'ont droit qu'au *cantonnement* si les circonstances l'imposent. Les sous-officiers et chefs ouvriers mariés qui ne sont pas logés dans les bâtiments militaires ont droit à une indemnité de 15 francs par mois.

Pour les officiers, la règle est, au contraire, qu'ils se logent à leurs frais. L'ancienne indemnité de logement fait maintenant partie intégrante de la solde.

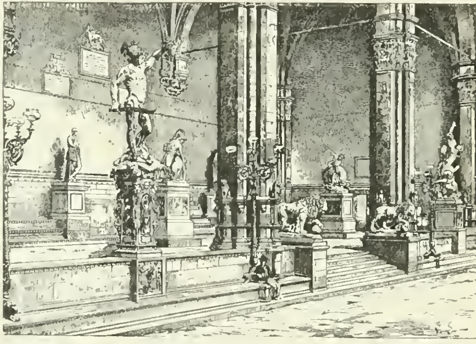

Loge des Lanzi, à Florence.

Le droit au logement en nature n'appartient qu'aux commandants de corps d'armée et aux gouverneurs militaires, à l'intérieur et en temps de paix. Les commandants supérieurs de la défense n'y ont qu'un droit conditionnel, subordonné à l'existence de bâtiments militaires convenables. Il en est de même des officiers de gendarmerie.

Le groupe de militaires appelé *logement*, qui, dans les routes, précède les troupes en marche, comprend, dans les troupes à pied, les adjudants de bataillon, les fourriers et caporaux fourriers, quelques soldats par compagnie, le tout sous les ordres du capitaine de la compagnie de jour. Dans les troupes à cheval, le logement a pour chef l'adjudant-major et se compose des fourriers et des hommes de corvée. Le rôle de l'officier de logement consiste à se rendre d'abord chez le commandant d'armes s'il s'agit d'une ville de garnison, pour le prévenir de l'heure probable de l'arrivée de la colonne, puis à la mairie, pour s'assurer que le logement de la colonne est préparé conformément aux règles. Enfin, il reconnaît les denrées destinées à la troupe et fait vérifier par les fourriers de chaque compagnie la qualité et la convenance des logements affectés à leur unité.

LOGER (*jé* — rad. *loge*. Prend un *e* muet après le *g*, devant *a* ou *o* : *Je logeai. Nous logeons*) v. n. Habiter habituellement : LOGER *dans un garni*. ‖ Prendre un logement provisoire : *Aller* LOGER *à l'hôtel*. ‖ *Loger à la belle étoile*, N'avoir pas de logement, passer la nuit dehors.

— Par ext. Etre, se trouver, se rencontrer : *La débauche et l'amour ne sauraient* LOGER *ensemble*. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Donner un logement, une retraite, une habitation permanente ou passagère : LOGER *des soldats dans une grange*. ‖ Par anal. Etablir dans des lieux préparés à dessein, en parlant des animaux : LOGER *des lapins dans un tonneau*. ‖ Par ext. Caser, placer : *Ne pouvoir* LOGER *tous ses livres*.

— Introduire dans, faire pénétrer violemment, en parlant d'un projectile : LOGER *sa balle dans la cible*. ‖ Lancer dans un lieu de difficile accès : *Enfant qui* A LOGÉ *sa balle sur les toits*.

— Assigner la position de : *Sganarelle* LOGEAIT *le cœur à droite*.

— Fig. Receler, contenir, avoir en soi ou avec soi : *L'âme* LOGE *la philosophie*. (Montaigne.)

— Fam. *Loger le diable dans sa bourse*, N'y rien loger du tout, n'avoir point d'argent.

— Absol. Offrir des logements pour de l'argent : *Auberge où l'on ne* LOGE *pas*. ‖ *Ici, on loge à pied et à cheval*, Inscription que portent certaines auberges, pour indiquer qu'il y a des écuries pour les chevaux et des chambres pour les voyageurs.

Logé, ée part. pass. du v. Loger.

— Fam. Qui est dans une certaine situation peu agréable : *Me voilà bien* LOGÉ!

— Fig. Qui est dans une certaine disposition d'esprit :

> Il a l'âme *logée* en trop paisible assiette,
> Pour qu'un brimborion comme moi l'inquiète.
> E. AUGIER.

— *Vin logé*, Vin en fût.

— Loc. fam. *Etre logé aux quatre vents*, Habiter un logement mal clos, où le vent pénètre. ‖ Fig. *Etre logé à la même enseigne*, Se trouver dans la même situation.

— REM. *Loger* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il marque l'action : *J'ai logé autrefois dans cette rue*; et avec l'auxiliaire *être* quand il marque l'état : *Je suis logé actuellement dans cette rue*.

Se loger, v. pr. Prendre un logement, s'établir pour habiter. ‖ Se préparer, se construire une habitation.

— Milit. *Se loger dans une position*, S'y établir solidement, s'y retrancher.

— Par anal. S'établir pour demeurer, en parlant d'un animal : *Le lapin* SE LOGE *dans un terrier*.

— Par ext. Pénétrer, en parlant d'un projectile. ‖ S'égarer, être lancé par mégarde dans un lieu de difficile accès.

— Fig. S'établir, se fixer : *Idée qui* SE LOGE *dans beaucoup de têtes*. ‖ Se trouver, se rencontrer : *La cruauté* SE LOGE *de préférence dans les têtes vides*. (E. de Girard.)

— Escr. *Se loger*. Se dit d'un tireur qui se rapproche insensiblement de son adversaire pour essayer de l'atteindre plus sûrement.

LOGEROT (François-Auguste), général français, né à Noyers (Loir-et-Cher) en 1825. Sorti de Saint-Cyr, il servit en Algérie, puis en Crimée, fut promu lieutenant-colonel en 1870, se distingua à Coulmiers, reçut le grade de colonel et commanda, à titre provisoire, une brigade de l'armée de l'Est. Après la guerre, il retourna en Algérie, devint général de brigade en 1875, prit part à la campagne de Tunisie, devint divisionnaire (1881) et commanda le corps d'occupation de la Régence. Commandant du 8e corps d'armée en 1884, il fut ministre de la guerre, du 12 décembre 1887 au 8 avril 1888, puis commandant du 7e corps d'armée, et passa dans le cadre de réserve en 1890.

LOGES (LES), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 34 kilom. du Havre; 1.533 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise en grande partie du XVIe siècle.

LOGES (LES), vaste emplacement occupé par une pelouse verdoyante et situé au centre de la forêt de Saint-Germain, devant la maison d'éducation de la Légion d'honneur, succursale de Saint-Denis, dite « Maison des Loges ». Les Loges doivent leur nom aux cabanes de bûcherons qui, à l'origine, s'élevaient en cet endroit et qui furent remplacées, sous les premiers Capétiens, par une résidence royale et une chapelle, détruites pendant la guerre de Cent ans. Anne d'Autriche (1644) édifia aux Loges un monastère qui devint, aux XVIIe et XVIIIe siècles, un but de pèlerinage et l'occasion, au mois d'août, d'une fête champêtre encore en vogue (la *Fête des Loges*). En 1811, la Maison des Loges fut installée par Napoléon, dans les bâtiments du couvent.

LOGES-MARCHIS (LES), comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Mortain; 1.364 hab. Ch. de f. Ouest.

LOGETTE (*jèt'* — dimin. de *loge*) n. f. Petite loge, petit logement. ‖ Petite cellule, servant au logement d'un reclus. ‖ Petite loge de théâtre.

— Bot. Petite loge d'une anthère de synanthérée.

— Mar. *Logette d'habitacle*, Espace compris sous le rebord de la dunette, où l'officier de quart s'abrite de la pluie.

LOGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Personne qui tient des logements garnis : LOGEUR *à la nuit*.

— Milit. *Officier logeur*. Au XVIe siècle, Officier chargé de distribuer les quartiers ou *logis* entre les différentes fractions de son détachement.

— ENCYCL. Dr. V. HÔTELIER.

LOGGIA (mot ital.) n. f. Archit. V. LOGE.

LOGH ou **LOUGH**, ville de l'Afrique orientale, dans la sphère d'influence italienne (pays des Somalis), sur la rive gauche du fleuve Djouba, à environ 400 kilom. au N. de Kismayou.

LOGHOUSE (*logh'-ha-ouz'* — de l'angl. *log*, bûche, tronc d'arbre, et *house*, maison) n. f. Sorte de cabane en écorce d'arbre, sans fenêtre, que se construisaient les colons, dans les Etats-Unis. ‖ Pl. *Des* LOGHOUSES.

LOGIAIRE (*ji-èr'* — rad. *loger*) n. m. Employé chargé, au moyen âge, de percevoir les droits d'entrée dans les ports.

LOGICIEN, ENNE (*ji-si-in, èn'*) n. Personne qui connaît la logique ou qui s'occupe de logique : *Locke fut un* LOGICIEN *puissant*. ‖ Personne qui raisonne avec une grande justesse : *Le* LOGICIEN, *dans Rousseau, n'abandonne jamais l'écrivain*. (V. Cousin.) — Adjectiv. : *Les foules ne sont pas* LOGICIENNES.

— Antiq. Nom donné à des médecins dogmatiques ou théoriciens, qui voulaient arriver à la connaissance des maladies à l'aide du seul raisonnement.

— Enseign. Elève de la classe de logique. (Vieux.)

LOGIES (*jî*) n. f. pl. Cout. anc. Droit que percevait annuellement le roi sur chaque prévôté du Poitou.

LOGIQUE (*jik'* — lat. *logicus*; gr. *logikos*, même sens) adj. Déduit selon les formes légitimes du raisonnement : *Conclusion* LOGIQUE. ‖ Dérivé de la raison ou établi par la raison, et, dans quelques systèmes philosophiques allemands, suggéré par la raison pure : *Les formes* LOGIQUES *des jugements peuvent être établies au nombre de douze*. ‖ Naturel, qui résulte de la nature ou de la vérité des choses : *Conséquence* LOGIQUE.

— Par ext. Qui raisonne avec justesse : *Un homme, Un esprit* LOGIQUE.

— Gramm. *Analyse logique*. V. ANALYSE.

LOGIQUE (*jik'* — même étym. qu'à l'art. précéd.) n. f. Science du raisonnement : *Etudier la* LOGIQUE. *Suivre un*

cours de LOGIQUE. ‖ Par ext. Sens droit, suite et justesse du raisonnement, des idées : *Avoir beaucoup de* LOGIQUE. *Manquer de* LOGIQUE. ‖ Par anal. Manière de raisonner propre à quelqu'un, liaison de ses idées : *Chercher dans un bienfait un motif intéressé, c'est la* LOGIQUE *des ingrats.* ‖ Manière dont les idées ou les choses s'enchaînent, découlent les unes des autres : *La* LOGIQUE *des faits est irrésistible.*

— Traité de logique : *La* LOGIQUE *de Port-Royal.*

— Loc. fam. : *Avoir oublié sa logique,* Raisonner avec peu de justesse. ‖ *Donner des leçons de logique à quelqu'un,* Redresser ses faux raisonnements.

— Enseign. Classe qui avait remplacé la « philosophie » et qui couronnait autrefois les études universitaires : *Les élèves de* LOGIQUE.

— Philos. Dans le système des platoniciens, *Logique absolue* ou *Apodictique,* Partie de la logique qui a rapport aux idées et procure la certitude. ‖ *Logique imparfaite* ou *Enthymématique,* Celle qui n'a rapport qu'aux objets individuels. ‖ *Logique probable* ou *Epichérématique,* Celle qui a rapport aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées. ‖ *Logique objective,* Celle qui est fondée sur l'identité supposée de la connaissance avec l'être. ‖ *Logique subjective* ou *Logique de la pensée,* La logique ordinaire.

— ENCYCL. Dans son acception la plus usitée, le mot *logique* désigne la science du raisonnement, c'est-à-dire des procédés par lesquels nous tirons d'une proposition celles qui y sont contenues. On l'a définie quelquefois « l'art de découvrir la vérité », ou, plus généralement encore, « l'art de penser » (Port-Royal). Une telle acception se comprenait, à des époques où l'on pensait que toute science était contenue dans un petit nombre de vérités universelles, dont il ne s'agissait que de tirer des conséquences correctes. A ce point de vue, toute découverte n'était jamais qu'un raisonnement, et de là la place immense que tenait la logique dans la philosophie de l'école. Même alors, cependant, la logique supposait avant elle la science des principes, autrement dit la *métaphysique.* De nos jours, ce qu'on appelle l'invention ou la découverte paraît souvent supérieur aux règles mêmes de la logique par ce qu'il y entre d'intuition et d'inspiration.

Pour diriger les procédés du raisonnement, il faut d'abord en avoir décomposé tous les éléments et en avoir noté toutes les formes ; c'est la tâche de ce qu'on appelle la *logique formelle.* Elle recherche comment la nature des idées se retrouve dans les *termes* qui les désignent, et dont elle étudie l'*extension,* la *compréhension ;* elle distingue les termes *positifs* et les *négatifs,* les *singuliers,* les *généraux,* les *universels.* Elle passe ensuite aux propositions, *simples* ou *composées, complexes* ou *incomplexes, absolues* ou *conditionnées,* convertibles, ou non, les unes dans les autres. Elle étudie enfin toutes les *figures* et les *modes* du syllogisme. Toute cette partie de la logique pourrait passer, à la rigueur, pour une branche détachée de la psychologie de l'entendement.

La *logique appliquée* règle l'emploi de ces formes diverses. Elle se divise en deux grandes parties : la logique *déductive* et la logique *inductive.* V. DÉDUCTION, et INDUCTION.

La logique déductive a été fondée en entier presque d'un seul coup par Aristote. Il a donné du syllogisme, son expression la plus caractéristique, une théorie inébranlable. La question souvent agitée de savoir si le syllogisme est, ou non, un instrument de découverte réelle dépasse la logique proprement dite : elle enveloppe le problème tout entier de la connaissance.

De même, la logique inductive, sans scruter le fondement de l'induction, la prend telle que l'homme la pratique, et elle s'applique à en diriger tous les procédés. C'est surtout à l'expérimentation et aux expériences qu'elle s'attache à donner des règles. Ici encore, on peut dire que le travail a été fait presque tout entier, en une seule fois, par Bacon, dont Stuart Mill, toutefois, a heureusement complété ou éclairé quelques préceptes.

Logique d'Aristote (LA). Littér. V. ORGANON.

Logique de Port-Royal ou **Art de penser,** ouvrage composé par Arnauld et Nicole, membres de la société de Port-Royal, pour l'éducation du jeune duc de Chevreuse (1662). — Cet ouvrage a vulgarisé l'œuvre de Bacon et de Descartes. Reprenant la logique d'Aristote d'un point de vue cartésien, les logiciens de Port-Royal se sont efforcés de la rendre intelligible et simple. La clarté de la pensée et du style a valu à cet ouvrage une célébrité justifiée.

La *Logique de Port-Royal* comprend quatre parties, dont la première traite des idées, la seconde du jugement, la troisième du raisonnement, la quatrième de la méthode. Arnauld et Nicole combattent le sensualisme : l'idée n'est pas l'image ; l'âme peut d'elle-même former certaines idées (pensée, être, Dieu). Les objets des idées sont ou des modes ou des substances. Arnauld et Nicole n'acceptent pas le réalisme : les idées universelles sont formées par des abstractions. Les idées sont claires ou obscures : l'obscurité est due aux préjugés de notre enfance ; le remède est dans les définitions.

Dans la seconde partie, les logiciens de Port-Royal, négligeant les théories de la scolastique, s'attachent à des considérations d'ordre grammatical qui leur paraissent offrir un plus grand avantage pratique.

La troisième partie reprend la théorie aristotélicienne du syllogisme, mais en critiquant ceux qui s'attachent « plus à l'écorce des règles qu'au bon sens qui en est l'âme ». Port-Royal s'efforce de ramener les règles compliquées du syllogisme à un principe unique.

La méthode, tel est l'objet de la quatrième partie, exclusivement attribuée à Arnauld. Celui-ci reprend les idées de Descartes, affirme que ce qui nous est connu par l'esprit est plus assuré que ce qui nous est connu par les sens, et distingue l'analyse, méthode de découverte, de la synthèse, méthode d'exposition.

Logique, ouvrage de Condillac (1780). — Condillac, dans cet ouvrage d'une psychologie ingénieuse et d'un style merveilleusement clair, défend le sensualisme et le nominalisme qui en est une nécessaire conséquence. La faculté de sentir est pour lui la première des facultés de l'âme. Les sensations, considérées comme représentant les objets sensibles, sont proprement ce qu'on nomme *idées.* Les idées individuelles deviennent tout à coup générales. L'enfant est porté à généraliser, « parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait que d'en apprendre un nouveau ». La formation des idées générales n'est qu'un artifice pour mettre de l'ordre dans nos idées. Dans la nature, il n'y a ni espèces ni genres. Les noms généraux n'expriment que les vues de l'esprit lorsque nous considérons les choses sous des rapports de ressemblance ou de différence. Cette théorie nominaliste s'applique encore mieux au raisonnement : « L'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. En effet, l'art de raisonner se réduit à l'analyse, et les langues sont les seules méthodes analytiques vraiment parfaites. » Toutes les sciences seraient parfaites si elles parlaient une langue fort simple : l'algèbre en est la preuve. Le raisonnement n'est qu'une suite de traductions où une proposition qui traduit celle qui la précède est traduite par celle qui la suit. Un chapitre sur les différents degrés de certitude (évidence de raison, évidence de fait, évidence de sentiment) termine l'ouvrage.

Logique déductive et inductive (SYSTÈME DE), par John Stuart Mill (1843). — Cet ouvrage témoigne de l'effort le plus considérable pour expliquer empiriquement les opérations compliquées du raisonnement. Pour Mill, la logique est la science de la preuve ; elle a pour objet les vérités connues par l'intermédiaire d'autres vérités.

La logique doit porter sur la réalité, et les concepts généraux ne seront rien pour elle. Les propositions générales sur lesquelles les logiciens classiques prétendent appuyer tout raisonnement et toute preuve ne sont, d'après Mill, que des formules abréviatives des cas particuliers observés. On ne raisonne pas du général au particulier, mais du particulier au particulier. Cela est vrai en mathématiques, où les axiomes sont d'origine empirique ; cela est vrai dans les sciences inductives, où la loi de causalité s'explique, elle aussi, par l'expérience et l'association des idées. L'induction et ses quatre méthodes (concordances, différences, résidus, variations concomitantes) ont pour objet de dégager les liaisons causales que présente la nature. Les lois une fois induites, la déduction servira par le calcul à les vérifier et à expliquer les faits complexes qui résultent de l'action entre-croisée de plusieurs lois. Enfin, l'induction et la déduction ont chacune leur place dans la méthode des sciences morales et sociales.

Logique, ouvrage de Hegel (1812-1816), traduction française de Véra (Paris, 1859). — Cet ouvrage de Hegel n'est pas une interprétation de la logique traditionnelle ; c'est une des conceptions les plus hardies de la philosophie. Pour Hegel, la *logique* se confond avec la métaphysique. Pour Kant, la pensée suppose une forme et un contenu indépendants l'un de l'autre : la forme venant de l'esprit, le contenu ou la matière des choses qui affectent l'esprit. Hegel identifie, au contraire, la forme et la matière, résolvant ainsi le problème de l'accord de la pensée et de l'être. En développant la suite nécessaire de ses idées, l'esprit reproduit l'évolution nécessaire des choses. La logique sera donc la science absolue, parce que toutes les sciences la présupposent ; la dialectique de l'intelligence réfléchie se confond avec l'enchaînement des idées et des catégories de la nature.

LOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une manière logique : *Raisonner* LOGIQUEMENT. ‖ Au point de vue de la logique : *L'homme est* LOGIQUEMENT *et psychologiquement libre.* (Mesnard.) ‖ Comme conséquence rationnelle : *La liberté est* LOGIQUEMENT *le corollaire de l'égalité.* (Lamenn.)

LOGIS (*ji* — rad. *loger*) n. m. Maison, habitation, logement habituel : *Orner son* LOGIS. ‖ *Garder le logis,* Rester chez soi. ‖ Par ext. Logement que l'on occupe en passant ; hôtellerie : *Chercher un* LOGIS.

— Fam. Cerveau, considéré comme siège de l'intelligence ; cœur, considéré comme siège des sentiments et des passions : *Nos vices deviennent aisément les maîtres du* LOGIS. ‖ *Folle du logis.* V. FOU. ‖ *Logis inhabité,* Cerveau vide, intelligence perdue. (On dit aussi : *Il n'y a plus personne au logis.* La même locution signifie que la personne dont on parle a perdu connaissance.)

— *Logis du roi,* Nom qu'on donnait par plaisanterie à la prison, parce qu'on y est logé aux frais du trésor. ‖ *Aller marquer les logis,* Prendre les devants sur sa compagnie. (Se dit par allusion aux anciennes fonctions de maréchal des logis du roi.)

— Archit. *Corps de logis.* V. CORPS.

— Mar. *Logis du roi,* Hôtel qui faisait anciennement partie d'un arsenal, et où se traitaient toutes les affaires relatives à l'administration de la marine.

— Milit. Abri fortifié. (Vieux.)

— Techn. Dans les verreries, Ouverture pratiquée au niveau du siège de chaque pot, et traversant la paroi du four et son revêtement.

LOGISTE (*jisst'* — du gr. *logistês,* même sens ; de *logos,* compte) n. m. Antiq. gr. A Athènes, Membre d'une commission de dix citoyens, élus chaque année, chargés de vérifier les comptes des magistrats sortant de charge.

— Antiq. rom. Intendant romain, dans les villes soumises à la domination de Rome. ‖ Agent comptable, receveur des finances. ‖ D'une façon générale, Calculateur, contrôleur, agent comptable.

— B.-arts. Jeune artiste admis à entrer en loge pour prendre part à un concours.

LOGISTIQUE (*ji-stik'* — du gr. *logos,* discours) adj. Mathém. Logarithmique. (Vieux en ce sens.) ‖ Se dit des logarithmes dans lesquels le nombre 3.600 a pour logarithme 0 : *Logarithmes* LOGISTIQUES.

— n. f. Mathém. Ancien nom de la partie de l'algèbre qui traite des quatre règles. ‖ *Logistique spécieuse,* Algèbre logarithmique. (Vieille loc.)

— Milit. Terme employé autrefois à peu près dans le même sens où l'on a employé depuis celui de *stratégie.*

LOGODIARRHÉE (du gr. *logos,* discours, et de *diarrhée*) n. f. Mot burlesque par lequel on a désigné un flux de paroles vides de sens, et la facilité à prononcer de semblables paroles, à parler beaucoup sans rien dire. ‖ On a dit aussi LOGORRHÉE.

LOGOGRAPHE (du gr. *logos,* discours, prose, et *graphein,* écrire) n. m. Antiq. gr. Ecrivain en prose ; prosateur. ‖ Nom donné aux premiers historiens grecs. ‖ Orateur judiciaire, auteur de discours écrits pour d'autres.

— Hist. Titre donné, sous le Bas-Empire, à des officiers et à des contrôleurs chargés de tenir les comptes et les registres publics ou de les vérifier. ‖ Aux XV^e et XVI^e s., Copiste. ‖ S'est dit quelquefois pour Sténographe. (V. LOGOGRAPHIE.) ‖ *Loge du logographe,* Loge ménagée derrière le fauteuil du président de l'Assemblée législative, pour les rédacteurs du « Logographe », journal destiné à publier le compte rendu des séances : *Louis XVI dut se réfugier, au 10 août 1792, dans la* LOGE DU LOGOGRAPHE, *et c'est de là qu'il entendit prononcer le décret proclamant sa déchéance.*

— Philol. Auteur d'un glossaire.

— Physiq. Instrument, imaginé par Barlow, destiné à enregistrer la parole.

— ENCYCL. Antiq. Les *logographes,* d'après l'étymologie, étaient simplement les écrivains en prose. Mais le mot désignait plus spécialement les premiers historiens grecs du VI^e et du V^e siècle, qui ne se distinguaient guère des poètes épiques que par l'emploi de la prose. Dans leurs récits, qui avaient un caractère tout local, ils s'attachaient aux plus vieilles traditions : fondations de villes, généalogies, légendes. Nous ne possédons que des fragments de ces vieux chroniqueurs, dont les plus célèbres sont : Cadmus de Milet, Hécatée de Milet, Charon de Lampsaque, Phérécyde de Léros, Xanthos de Lydie, Hellanicos de Mitylène, etc. Hérodote est à la fois le dernier des logographes et le premier des historiens. Plus tard, depuis la fin du V^e siècle, on donna aussi le nom de logographes aux orateurs judiciaires qui composaient des discours pour des plaideurs ou des hommes politiques. La loi exigeait, à Athènes, que chacun plaidât lui-même sa cause. La plupart des plaideurs en étaient incapables. D'où le métier de logographe, qu'ont exercé nombre de grands orateurs attiques, notamment Lysias.

— Physiq. Les variations de pression de l'air expulsé de la bouche sont caractéristiques des syllabes prononcées. Si l'on enregistre ces variations au moyen d'une membrane qui porte un style pouvant laisser une trace sur un papier mobile, on obtient des diagrammes sur lesquels beaucoup de mots sont reconnaissables, mais qu'on n'est pas encore parvenu à déchiffrer d'une façon pratique et certaine. Tel est le « logographe de Barlow ».

LOGOGRAPHIE (*fî*) n. f. Moyen d'écrire aussi vite que la parole, à l'aide de scribes qui écrivent à tour de rôle.

— Gramm. Selon Beauzée, Partie de l'orthographe qui concerne la manière d'écrire les mots, avec les variations qu'ils subissent d'après leur rôle dans le discours.

— ENCYCL. La *logographie* fut en usage en France, dans l'Assemblée nationale, jusqu'au 10 août 1792. Elle ne comportait pas de signes abréviatifs comme la sténographie et demandait douze à quatorze écrivains se relevant tour à tour au bout d'une ou deux minutes. Ces employés restaient à leur poste durant toute la séance.

LOGOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la logographie : *Procédés* LOGOGRAPHIQUES.

LOGOGRIPHE (du gr. *logos,* discours, et *griphos,* filet ; proprem. *discours captieux*) n. m. Sorte d'énigme en vers, dans laquelle on compose, avec les lettres d'un mot, divers autres mots qu'il faut deviner, aussi bien que le mot principal.

— Fig. Chose ou discours inintelligible : *Ces pièces sont de vrais* LOGOGRIPHES *à la lecture.* (Nisard.) ‖ Personne dont on ne peut s'expliquer la conduite ou les discours : *Vous êtes pour moi un* LOGOGRIPHE. (M^me du Deffand.)

— ENCYCL. Le *logogriphe* était connu des Grecs et des Romains. Apulée avait écrit un *Liber ludicrorum et gryphorum,* qui est perdu. Nous possédons un logogriphe de Cicéron. Les logogriphes latins que l'on cite ordinairement sont d'époque moderne. Le P. Porée excellait dans ce genre. Le « Mercure de France » commença à proposer des logogriphes à ses lecteurs, en 1727, et en donna depuis fréquemment qui étaient renfermés dans un seul vers :

Je brille avec six pieds, avec cinq je te couvre.

Le mot est *étoile* qui, par le retranchement d'une lettre, devient *toile.*

Par quatre pieds j'entends et par trois je réponds.

Le mot est *ouïe,* composé de quatre lettres, et qui, réduit à trois lettres, devient *oui.*

Le logogriphe contemporain ne se contente pas, comme la charade, de diviser le mot en plusieurs parties offrant chacune un sens particulier ; il recherche tous les sens que l'on peut trouver en combinant autrement les lettres du mot, en en supprimant quelques-unes, etc. Ainsi, dans le mot *orange,* la charade voit seulement *or,* puis *ange,* puis le tout : *orange ;* le logogriphe voit *or, oran, orge, ange, organe.*

LOGOGRIPHER (rad. *logogriphe*) v. a. Exprimer en termes obscurs, écrire illisiblement : *Ils* (les médecins) LOGOGRIPHENT *les drogues.* (Töpffer.)

LOGOGRIPHIQUE (*fik'*) adj. Qui tient du logogriphe ; énigmatique, embrouillé, obscur : *Style* LOGOGRIPHIQUE.

LOGOMACHIE (*chi* — gr. *logomachia ;* de *logos,* discours, et *machê,* combat) n. f. Querelle de mots : *La philosophie n'est souvent qu'une* LOGOMACHIE. (Proudh.)

LOGOMACHIQUE (*chik'*) adj. Qui tient de la logomachie : *Discours, Style* LOGOMACHIQUE.

LOGONE, fleuve de l'Afrique centrale, affluent de gauche du Chari. Son cours, de 800 à 900 kilom. de longueur, semble commencer dans le massif des monts Dek (vers 7° de lat. N. et 13° de long. E.), d'où sortent également la Sanga, le Ouom, etc. Il coule vers le N. sous les noms de *Ba-Baï, Serbéouel* ou *Ba-Logone,* passe à Laï, où il fut traversé par Maistre, à Karnak-Logone, visité jadis par Barth, et se jette dans le Chari, à Koussouri. Il reçoit à gauche la Tenna et, sans doute, les eaux des marais de Toubouri, au moins à la saison des pluies.

LOGONNA-DAOULAS, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Brest ; 2.066 hab. Pierre de Kersanton, minoteries. Eglise datant de 1710, beau clocher.

LOGOPHANIE (*nî* — du gr. *Logos,* Verbe, et *phainein,* montrer) n. f. Théol. Manifestation de la seconde personne divine. (Peu us.)

LOGOPHILE (du gr. *logos,* discours, et *philos,* ami) adj. Qui aime à parler, loquace, bavard. (Peu us.)

LOGORRHÉE n. f. Linguist. V. LOGODIARRHÉE.

LOGOS (*goss* — mot gr.) n. m. Philos. Dans le système de Platon, Dieu, en tant que source des idées. V. PLATON.) ‖ Chez les néo-platoniciens, Un des aspects de la Divinité.

— Théol. Le Verbe de Dieu, seconde personne de la Trinité. (Dans ce sens, prend une majuscule.)

LOGOTACHYGRAPHE (*ki-graf'* — du gr. *logos,* discours ; *takhus,* rapide, et *graphein,* écrire) n. S'est dit pour STÉNOGRAPHE.

LOGOTACHYGRAPHIE (*ki, fî* — rad. *logotachygraphe*) n. f. S'est dit pour STÉNOGRAPHIE.

LOGOTECHNIE (*tè-knî* — du gr. *logos*, discours, et *tekhnê*, art) n. f. Science des mots, connaissance de leur étymologie, de leur valeur, de leurs acceptions diverses. (Peu us.)

LOGOTHÈTE (du gr. *logothétês*; de *logos*, discours, et *tithêmi*, je place) n. m. Admin. byz. Contrôleur des comptes, à la cour de Constantinople; intendant, surintendant: LOGOTHÈTE *des postes, des affaires privées.*

— Hist. ecclés. Chacun des officiers que certains évêques avaient institués pour tenir le registre exact des actions des martyrs. ‖ Chancelier de l'Église grecque.

— ENCYCL. Admin. byz. Primitivement, ce mot, traduction du latin *rationalis*, désignait d'une façon générale les hauts fonctionnaires de l'administration des finances, à Byzance; peu à peu, il se particularisa. On trouve alors le *logothète du drome* ou *de la course*, d'abord ministre des postes, mais qui, au xᵉ siècle, prit le nom de *grand logothète*, et devint le chancelier de l'empire, ministre de la police, de l'intérieur, des affaires étrangères. Au-dessous de lui, il y avait quatre logothètes: celui du *trésor public* (τοῦ γενικοῦ), du *militaire*, des *troupeaux* et de la *fortune privée*. Chacun était à la tête d'une direction ou λογοθεσίον. D'autres logothètes de rang inférieur existaient dans l'administration civile et ecclésiastique.

LOGOTROPE (du gr. *logos*, discours, et *tropos*, figure) n. m. Philos. Variété du syllogisme hypothétique.

LOGOTYPE (du gr. *logos*, discours, et *tupos*, caractère) n. m. Typogr. Procédé de composition, consistant à assembler non des lettres isolées, mais plusieurs lettres ou même des mots fondus en un seul bloc.

LOGRES (*loghr'*) n. m. pl. Dr. anc. Biens assurés par le contrat de mariage ou la coutume à l'époux survivant. ‖ *Don de logres*, Présent offert par le fiancé à la fiancée.

LOGRONITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de lithosidérite, dont la partie pierreuse est un mélange prépondérant de péridot et de pyroxène.

LOGROÑO, ville d'Espagne (Vieille-Castille), ch.-l. de la province du même nom, sur l'Èbre; 14.000 hab. Commerce de vins. Belle église, dont on rapporte la fondation au règne de Constantin. Pont sur l'Èbre (xiᵉ s.). Près de la ville, ruines de la cité romaine de *Varia*. La ville fut prise par les Français en 1823.

LOGROÑO (PROVINCE DE), province de l'Espagne septentrionale (Vieille-Castille), limitée à l'E. par les provinces de Navarre et de Saragosse, au N. par celles d'Alava et de Navarre, à l'O. par celle de Burgos, au S. par celle de Soria. Superf. 5.041 kilom. carr.; pop. 180.223 hab. Ch.-l. *Logroño*. Sol montagneux, sur la rive droite de l'Èbre, aux versants déboisés de la sierra de la Demanda, de la sierra Cebollera, etc. Peu de cultures, sinon dans la vallée même de l'Èbre (l'*Andalousie du Nord*), qui produit les céréales, la vigne, le mûrier, l'olivier, etc. Élevage florissant; commerce de laines.

LOGROSAN, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), au versant sud de la sierra de Guadalupe; 4.200 hab. Aux environs, phosphate de chaux.

LOGROSCINO (Nicolo), compositeur italien, né et mort à Naples (vers 1700-1763). Il écrivit vingt-cinq opéras, dont quelques-uns en collaboration avec Traetta, Piccinni, etc. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages dans le genre bouffe: *il Governatore; il Vecchio Marito; Don Paduano; la Furba burlata*, et, dans le genre sérieux, *Ginnia Bruto*. On lui attribue l'invention des grands finales scéniques.

LOGUDORO, une des quatre anciennes provinces de Sardaigne, comprise actuellement dans celle de Sassari.

LOGUER (*ghé*) v. a. Frotter à l'intérieur avec un linge mouillé les formes à sucre, pour empêcher l'adhérence du sucre cristallisé avec leurs parois.

LOGUETTE (*ghèt'*) n. f. Allonge que l'on ajoute à un câble, à un cordage, pour le tirage des bateaux.

LOGUIS (*ghi*) n. m. Verroterie employée dans le commerce avec les nègres d'Afrique.

LOGUIVY-PLOUGRAS, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 27 kilom. de Lannion; 2.957 hab. Briqueterie, moulins, papeterie. Église du xviᵉ siècle.

LOHÉAC (André DE MONTFORT DE LAVAL **de**), maréchal de France, fils de Jean de Montfort et d'Anne de Laval, né en 1411, mort en 1486. Fait chevalier, dès 1423, au combat de la Gravelle, il tomba aux mains des Anglais dans le château de Laval (1428). Il suivit Jeanne d'Arc à Orléans, à Patay, fut nommé amiral en 1437, puis maréchal de France en 1439. Il se distingua dans l'expulsion des Anglais de la Normandie et de la Guyenne. Louis XI, au début de son règne, suspendit Lohéac de sa charge, mais le rétablit dans la dignité de maréchal en 1465. En 1472, il secourut Beauvais contre Charles le Téméraire.

LOHEÏA, ville maritime de l'Arabie méridionale (Yémen), sur la mer Rouge; environ 10.000 hab. La ville est fortifiée; le port n'est accessible qu'aux navires d'un tonnage moyen. Entrepôt de cafés.

LOHENGRIN ou **LOHERANGRIN**, héros de la poésie allemande du moyen âge, qui apparaît dans trois œuvres importantes: 1° dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach; 2° dans la *Guerre de la Wartbourg*; 3° dans un poème portant le titre de *Lohengrin*, écrit en Bavière entre 1276 et 1290, et qui est le remaniement d'un poème thuringien dont il ne reste que des fragments. Le nom de Lohengrin est issu du français *li Loheren Gerin*, c'est-à-dire Guérin le Lorrain. Selon Wolfram, Lohengrin, fils de Parzival, vient à Anvers sur une nacelle traînée par un cygne et épouse la princesse de Brabant, en lui faisant promettre qu'elle ne lui demandera jamais qui il est. Après plusieurs années d'une heureuse union, la reine lui fait la question interdite. Aussitôt, le cygne reparaît avec sa nacelle et emmène Lohengrin à Montsalvage. Ce court récit de Wolfram, inspiré par l'ancienne légende française du *Chevalier au cygne*, fut repris dans la *Guerre de la Wartbourg* (v. GUERRE DES CHANTEURS), et ici, c'est Wolfram lui-même qui raconte l'aventure de Lohengrin. Enfin, l'auteur du poème du *Lohengrin* développa abondamment les données du *Parzival* et de la *Guerre de la Wartbourg*, se servant d'un ancien poème, dont il ne reste qu'un remaniement, appelé le *Lorengel*, et ajoutant au sujet primitif des récits à base historique destinés à flatter le patriotisme des Bavarois et empruntés en grande partie à la *Chronique de Repgau*. Les seules qualités de ce récit sont le coloris et le ton humoristique du récit.

Lohengrin, opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles et musique de Richard Wagner, représenté sur le théâtre grand-ducal de Weimar, le 28 août 1850. Dans son livret, Richard Wagner s'est inspiré de la légende du *Chevalier au cygne*, de Wolfram.

Livret: La scène se passe à Anvers. En présence de l'empereur Henri l'Oiseleur, le comte brabançon Frédéric de Telramund, poussé par sa femme Ortrude, accuse Elsa de Brabant d'avoir fait périr son propre frère, le jeune duc Gottfried. L'empereur proclame le jugement de Dieu. Un chevalier, porté dans une nacelle que traîne un cygne, vient au secours d'Elsa: il sera son défenseur et son époux, mais à la condition qu'elle ne lui demandera jamais qui il est, ni d'où il vient. Vainqueur de Frédéric, il laisse la vie au vaincu; mais celui-ci, pour faire naître le doute dans l'âme d'Elsa, accuse son vainqueur d'avoir employé contre lui des sortilèges: il le somme de dire son nom. Celui-ci refuse, soutenu par l'empereur et les Brabançons. Ebranlée dans sa confiance, Elsa, pendant la nuit nuptiale, adresse à son époux la fatale question. Au même moment, Frédéric pénètre dans la chambre l'épée à la main, mais il est tué par son rival. Devant l'empereur, l'époux d'Elsa fait porter le corps de Telramund et fait conduire Elsa elle-même. Là, il révèle son nom. Il est Lohengrin, fils de Parcifal, et, comme tous les chevaliers envoyés par le Graal, il doit s'éloigner dès qu'on connaît son nom. Avant de disparaître il rend sa forme première au jeune Gottfried, que les artifices d'Ortrude avaient changé en cygne et qui est salué duc de Brabant.

Partition: Dans la partition de *Lohengrin*, Wagner n'a pas atteint le sommet de sa doctrine. Si nous constatons la présence du *leitmotiv*, du moins, il ne règne pas dans l'œuvre en souverain maître. Si l'orchestre est puissant et vigoureux, il n'étouffe pas encore les voix. Enfin, la partition n'est pas écrite entièrement en récitatifs et dialogues: on y entend plusieurs voix résonner ensemble, on y trouve même des chœurs, et l'on y rencontre de vrais morceaux, voire des pages en style concerté; telles, par exemple, que le grand finale du premier acte, qui rappelle singulièrement les formes de la musique italienne.

L'œuvre est très inégale. Les pages superbes et dignes d'admiration sont: au premier acte, le merveilleux prélude, le rêve d'Elsa, la scène de l'interrogatoire d'Elsa et celle de l'arrivée du cygne; au second, le chant d'amour d'Elsa aux étoiles, et la marche religieuse; au troisième, le grand duo d'amour d'Elsa et de Lohengrin, d'une inspiration exquise. Mais on y trouve aussi des morceaux d'une longueur exagérée: le récit de Lohengrin au premier acte; au second, les deux interminables duos d'Ortrude et de Frédéric, d'Ortrude et d'Elsa, et le dialogue du héraut avec le chœur; enfin, au troisième, le récit du Graal. *Lohengrin* est resté, avec *Tannhäuser*, l'ouvrage le plus populaire de Wagner. Il a été représenté à Paris, avec la traduction de Charles Nuitter, à l'Eden-Théâtre, le 3 mai 1887, et ensuite à l'Opéra, le 16 septembre 1891.

LOHENSTEIN (Daniel-Gaspard DE), littérateur allemand, né à Nimptsch (Silésie) en 1635, mort à Breslau en 1683. Il fut conseiller impérial et syndic de Breslau. Il est un des principaux représentants de la seconde école de Silésie. Il prétendit réformer la littérature allemande et rétablir dans la poésie l'imagination trop négligée par Opitz et son école; mais il ne réussit qu'à remplacer la froideur par l'emphase. Quoique de mœurs fort honnêtes, Lohenstein est souvent, dans ses œuvres, d'une immoralité révoltante. Dans ses tragédies: *Cléopâtra, Agrippina, Ibrahim Bassa, Epicharis*, il recherche l'effet par des scènes effrayantes. La renommée qu'il acquit ne servit qu'à arrêter les progrès de la littérature allemande. L'édition la plus complète de ses œuvres est de 1680.

Loherains (CHANSON DES), cycle épique du moyen âge, comprenant cinq poèmes: *Hervis de Metz, Garin le Loherain, Girbert, Anseïs* et *Yon*. Les principaux ont été analysés plus haut. V. HERVIS DE METZ, GARIN LE LORRAIN, GIRBERT.

LO-HOEÏ, ville de l'empire de Chine (prov. de Kouang-Toung [île de Haï-Nan]), sur la côte orientale (mer de Chine); 80.000 hab. Nombreuses sources thermales.

LOHR, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur le Mein et au pied du Spessart; 4.207 hab. Ch.-l. de district. Métallurgie. Fabrique de papier, de ciment, de liqueurs. Ville fameuse au xviiᵉ siècle par ses procès de sorcellerie (en 1628, on y exécuta 52 personnes).

LOHUEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp, sur l'Aune naissante; 1.031 hab.

LOI (altération de *aloi*, par suite d'une confusion de *l'aloi* avec *la loi*) n. f. Monn. Expression monétaire qui désignait le titre, le fin ou la bonté intérieure des espèces.

LOI (du lat. *lex*, même sens) n. f. Règle obligatoire ou nécessaire: *La mort est notre* LOI *commune.*

— Se dit des actes de l'autorité qui règlent, d'une manière obligatoire et permanente, les devoirs et les droits des citoyens: *Les* LOIS *gênent les passions.* Rivarol.) ‖ Ensemble de ces actes: *Respecter la* LOI. ‖ Légalité, respect de la loi: *Se renfermer dans la* LOI.

— Pouvoir, autorité gouvernementale: *Ranger les peuples sous sa* LOI. ‖ Obligation particulière à certains états ou conditions: *La* LOI *conjugale*. ‖ Volonté absolue ou arbitraire: *Subir la* LOI *de quelqu'un.* (Se dit particulièrem. des volontés et des caprices d'une femme aimée.) ‖ Règle de conduite qu'on s'est imposée à soi-même: *Notre* LOI *est l'impartialité absolue.*

— Règle ou condition nécessaire dérivant de la nature des choses ou de leurs relations: *Les* LOIS *physiques, mathématiques, astronomiques.* ‖ Règle, principe qu'il faut suivre dans la pratique d'un art ou d'une science: *Les* LOIS *du langage, du théâtre.*

— Fig. Obligation morale, exercice de certaines vertus: *Les* LOIS *de l'honneur, de la décence, du devoir.*

— Loc. div.: *Loi draconienne*, Loi extrêmement sévère, comme celles de Dracon. ‖ *Loi naturelle* ou *de nature*, Se dit des règles de conduite fondées sur la nature même de l'homme et de la société: *La* LOI NATURELLE *est écrite au fond du cœur de l'homme.* ‖ *Lois de la nature*, Règles constantes auxquelles sont soumis tous les êtres, et qui font que les mêmes phénomènes se reproduisent toujours dans des circonstances identiques. (Dans ce sens, on dit aussi quelquef.: LOIS NATURELLES.) ‖ *Loi morale*, Loi qui nous ordonne de faire le bien et d'éviter le mal. ‖ *Loi positive*, Loi écrite, rédigée, formulée par les hommes. ‖ *Loi divine, Loi de Dieu*, Ensemble des préceptes émanés de la volonté de Dieu et manifestés par une révélation. ‖ *Loi humaine*, Règle de conduite fondée sur la volonté des hommes qui ont une autorité effective sur leurs semblables. ‖ *Lois religieuses*, Celles qui règlent les rapports de l'État avec l'Église. ‖ *Lois ecclésiastiques*, Celles qui règlent les devoirs des hommes relativement au culte. ‖ *Lois de l'État*, Celles dont l'exécution est garantie par les Pouvoirs. ‖ *Loi prohibitive*, Loi qui défend de faire quelque chose, dans certains cas qu'elle détermine: *La loi sur la chasse est une* LOI PROHIBITIVE. ‖ *Loi politique*, Celle qui a pour but la conservation de l'État et de sa constitution. ‖ *Loi fondamentale* ou *constitutionnelle*, Celle qui règle en principe et d'une manière générale l'étendue des droits et des devoirs mutuels du gouvernement et des citoyens. ‖ *Loi organique*, Celle qui précise les prescriptions, prohibitions, définitions établies par une loi plus générale, et particulièrement par la loi constitutionnelle. ‖ *Lois de la guerre*, Ensemble des règles dont certains États se sont imposé l'observation dans leur manière de se faire la guerre. (V. GUERRE.) ‖ *Loi martiale*, Loi qui permet ou prescrit l'usage de la force armée dans certains cas exceptionnels. ‖ *Loi d'exception*, Celle qui consacre une dérogation momentanée à la loi constitutionnelle: — Dans un sens défavorable, Celle qui s'inspire de la passion politique et non de besoins supérieurs et généraux. (On dit, dans le même sens, LOI DE CIRCONSTANCE.) ‖ *Loi civile*, Celle qui règle les droits et les devoirs mutuels des citoyens. ‖ *Loi du talion*, Celle qui règle pour le coupable une peine égale ou pareille au mal qu'il a commis ou qu'il a voulu commettre: *Œil pour œil, dent pour dent, disait la loi juive; c'est la* LOI DU TALION. ‖ *Loi somptuaire*, Loi qui réglait les dépenses de luxe pour les diverses classes de citoyens. ‖ *Loi agraire*, Loi réglant le partage des biens par égale part entre les citoyens. ‖ *Homme de loi*, Homme qui fait profession de connaître la loi et de donner sur des points de droit des consultations: *Les avocats, avoués, magistrats et autres* HOMMES DE LOI. ‖ *Avoir force de loi, Faire loi*, Obliger au même titre que la loi: *Les usages commerciaux peuvent avoir* FORCE DE LOI. ‖ *Force est restée à la loi*, La loi a fini par triompher des résistances, par être appliquée. ‖ *Passé en loi*, Qui a pris la force d'une loi. ‖ *Faire la loi, Donner, Dicter la loi*, Imposer sa volonté ou ses caprices. ‖ *Se faire une loi de*, S'imposer l'obligation de. ‖ *N'avoir pas de loi*, N'avoir aucun principe d'équité, aucune règle de conduite. ‖ *N'avoir ni foi ni loi*, N'avoir aucun principe de religion ou de justice. ‖ *C'est la loi et les prophètes*, C'est une vérité tout à fait incontestable.

— Dr. anc. Au moyen âge, Justice: *Officier de* LOI. *Œuvre de* LOI. ‖ Enquête et déposition: *Loi de créance. Loi de crédence*, etc. ‖ Monnaie légale: *Il ordonna faire une* LOY *qui aurait cours.* (Froissart.) ‖ Corps municipal: *Monseigneur donna à disner à toute la* LOY: *eschevins, doyens et consaulx.* (Froissart.) ‖ *Loi romaine*, L'ensemble des lois, décrets ou rescrits de la république et de l'empire romain. ‖ *Loi écrite*, Droit écrit, contenu dans les trois recueils législatifs de Justinien: le *Code*, le *Digeste* ou *Pandectes*, les *Institutes*. ‖ *Loi muée*, Loi ancienne corrigée. ‖ *Loi apparissant*. Dans la coutume de Normandie, Loi du duel ou jugement de Dieu (cette épreuve devant faire *apparaître* le bon droit de l'une des parties). ‖ *Loi probable et monstrable*, Jugement obtenu, d'après les coutumes normandes, d'un tribunal laïque, par le serment de la partie qui s'offre à faire la preuve, ou le serment de témoins. ‖ *Loi outrée*, Jugement contraire à la loi ou au droit. ‖ *Loi vilaine*, Loi régissant les gens de campagne.

— Dr. can. *Loi diocésaine*, Taxe perçue autrefois par les évêques sur les ecclésiastiques de leur diocèse.

— Dr. rom. A Rome, Toute disposition obligatoire, aussi bien les clauses d'une convention liant des particuliers (*lex privata*), que les règles de droit émanant de l'autorité publique et liant tous les citoyens (*lex publica*).

— Hist. polit. *Loi salique*. V. SALIQUE. ‖ *Loi de justice et d'amour*, Expression malheureuse dont le ministre de Charles X, Peyronnet, se servit pour qualifier devant la Chambre des députés la loi destructive de la liberté de la presse, que le gouvernement présenta en 1827.

— Hist. relig. *Loi ancienne, Loi de Moïse, Loi écrite* ou simplem. *Loi*, Loi religieuse et civile que Dieu donna aux Juifs sur le Sinaï, par l'intermédiaire de Moïse. ‖ *Loi de Jésus-Christ, Loi chrétienne, Loi évangélique, Loi de grâce, Nouvelle loi*, Ensemble des préceptes contenus dans l'Évangile. ‖ *Loi de Mahomet*, Ensemble des préceptes contenus dans le Coran.

— Hist. littér. *Lois d'amour*, Sorte de code poétique dans lequel les cours d'amour puisaient leurs décisions. (Une compilation des *Lois d'amour* a été rédigée à Toulouse, en 1356, par Guillaume Molinier, chancelier de la compagnie de la Gaie Science.)

— Jeux. Au trictrac. *Lois du plein, Lois du coin*, Conditions à observer pour faire son plein, pour prendre un coin.

— Législ. étrang. *Loi commune* (common law), Droit coutumier en usage en Angleterre. V. COMMON LAW.

— Milit. *Loi martiale*, Régime qui, en temps de paix, peut être proclamé sur un territoire déjà mis en état de siège par le commandant en chef des troupes chargées de maintenir l'ordre. (La proclamation de la loi martiale a pour conséquence de soumettre le territoire à la juridiction spéciale et très expéditive des cours martiales. [V. COUR MARTIALE.] En temps de guerre, le régime de la loi martiale est de règle pour tous les faits d'espionnage et autres pouvant compromettre la sécurité de l'armée.)

— Mythol. gr. La Loi personnifiée (*Nomos*), fille de Zeus et de Thémis.

— Philos. Rapport constant et invariable qui unit deux phénomènes.

— PROV.: **Nécessité n'a pas de loi**, Dans un besoin ou un péril extrême, l'homme se soustrait à toutes les obligations conventionnelles. ‖ **Si veut le roi, si veut la loi**, Ancien adage d'après lequel la vraie loi, c'était, en France, la volonté du roi.

— Loc. PROV.: **Loi de Diomède**, Précaution que l'on prend de faire marcher les autres devant soi, dans des occasions périlleuses, ainsi que fit Ulysse à l'égard de Diomède, lorsqu'ils revenaient ensemble d'enlever le Palladium.

— Allus. littér. : **Des lois et non du sang,** Hémistiche de *Caius Gracchus*, tragédie de Marie-Joseph Chénier (1792). Le poète l'a placé dans la bouche du tribun, à la fin de la deuxième scène du deuxième acte. Ce cri parut une épigramme violente à certains auditeurs. Des protestations et des applaudissements s'élevèrent. On a raconté que le conventionnel Albitte aurait riposté à ces derniers en jetant sa carte de représentant dans le parterre et en s'écriant de sa place : *Du sang, et non des lois!* C'est là une légende. Albitte dit seulement : *Le sang des criminels!*

— Syn. **Loi, décret.**

— Encycl. Philos. Montesquieu a donné de la *loi* une définition célèbre : « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Cette nature des choses dépend-elle, en leur source même, d'essences et de relations fixées de toute éternité, connues et voulues, non cependant décrétées par un ordre arbitraire de l'Etre supérieur (c'est la théorie de Leibniz), ou bien est-elle simplement (comme l'enseigne Descartes) ce que Dieu a décidé, et les lois mêmes de la nature, avec ce qu'elles ont aujourd'hui de nécessaire en leur action, étaient-elles contingentes en leur principe? Aucune de ces deux solutions n'empêche la loi de dériver tout d'abord, pour nous, de la nature des choses et des rapports de ses éléments, tels que la réalité les donne.

Seulement, il y a différentes espèces de loi : cette diversité ne tient pas seulement à la nature des choses qu'elles régissent : elle tient aussi à la part que prend la liberté humaine dans la découverte, dans l'observation, dans le respect, puis dans l'organisation de ces rapports auxquels tous les êtres — l'homme compris — doivent être assujettis.

Les *lois de la nature* ne sont autres (du moins nous le croyons depuis Descartes) que l'enchaînement nécessaire des mouvements par lesquels se succèdent les phénomènes. Leur poser une fin en vue de laquelle ils se déroulent et surtout se groupent n'est pas du tout nier ce mécanisme. Il est certain, cependant, que le caractère pratique de la loi s'aperçoit plus clairement dans les ensembles où toutes les parties se tiennent, où toutes les fonctions concourent à la conservation, au développement, à la reproduction d'une forme commune. Il y a donc une subdivision à établir entre les lois exclusivement *mécaniques* et les lois *organiques*.

La société, a-t-on dit, est un organisme et, comme telle, elle est soumise à des lois que nous ne pouvons pas renverser. Cela est exact, et l'on a fait, depuis un siècle, des découvertes précieuses dans la recherche et l'explication de ces lois naturelles, soit de la sociologie en général, soit en particulier de l'économie politique.

Ces lois, cependant, peuvent subir l'action, tantôt perturbatrice, tantôt rectificatrice de la volonté humaine. L'homme, en effet, est placé entre deux sollicitations : celle qui l'entraîne à céder aux lois aveugles de la pure nature, et celle qui lui commande de s'inspirer de la *loi morale*, qui, sans renverser les lois naturelles, demande à les surveiller de façon à les faire servir au bien de l'esprit.

L'individu, malheureusement, peut interpréter à sa façon l'ensemble de ces lois : il peut oublier, il peut méconnaître celles qui importent le plus au bon ordre et à la paix entre les hommes. Ceux qui ont en mains l'intérêt collectif les lui rappellent et, au besoin, les lui imposent. De là les lois *civiles* et *politiques*, qui se subdivisent en autant de groupes qu'il y a de formes essentielles de la vie sociale.

— Dr. anc. *Loi romaine*. V. code.

— Dr. publ. *Confection des lois*. La confection des lois est l'œuvre du pouvoir législatif. D'après la Constitution de 1875, l'initiative de la loi, en France, appartient au président de la République et aux membres des deux Chambres. Le *projet* de loi émane du gouvernement, la *proposition* de loi de l'initiative parlementaire. Un projet de loi peut être présenté indifféremment devant le Sénat ou devant la Chambre des députés; seules, les lois de finance doivent être portées d'abord à la Chambre des députés. Les projets de loi sont d'abord soumis à l'examen de commissions, qui désignent un de leurs membres pour faire le rapport. Lorsque ce rapport est déposé et distribué, ou même avant, la Chambre fixe le jour de la discussion publique, qui, sauf les cas d'urgence, ne peut commencer avant un délai minimum de vingt-quatre heures. Si l'urgence est déclarée par la Chambre, une seule délibération suffit; mais, dans les cas ordinaires, il en faut deux, à des intervalles de cinq jours au moins.

La première délibération porte sur l'ensemble du projet de loi, puis le président consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles. Si elle refuse, la loi est rejetée. Dans le cas contraire, les débats continuent. Quand la Chambre a discuté tous les articles et tous les amendements, elle est consultée sur le point de savoir si elle entend passer à la seconde délibération. Dans le cas de la négative, le projet est repoussé. Dans l'affirmative, la deuxième délibération se fait dans les mêmes conditions que la première, sauf qu'il n'y a pas de discussion générale. Tout article combattu lors de la deuxième délibération doit être de nouveau soumis au vote de la Chambre.

En dehors du cas d'urgence, une seule délibération suffit aussi pour certaines lois.

Dès qu'un projet est voté par la Chambre des députés, il est envoyé au Sénat. Si le Sénat le modifie, il revient à la Chambre. Un projet ne devient loi définitive qu'autant que les deux Assemblées ont adopté la même rédaction : la loi est alors *promulguée* par le président de la République, chef du pouvoir exécutif, et la promulgation ou ordre d'exécution n'a de force que lorsqu'elle a été portée à la connaissance des citoyens, c'est-à-dire *publiée* au « Journal officiel ». La loi est obligatoire à Paris le jour même de la publication, dans les départements, le jour où le « Journal officiel » est parvenu au chef-lieu. En principe, elle n'a pas d'effet rétroactif.

Une loi ne peut être abrogée que par une loi nouvelle, soit expressément, soit tacitement (quand la loi nouvelle contient des dispositions contraires à celles de l'ancienne).

Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire français, même les étrangers; mais, en ce qui concerne l'état et la capacité des personnes, les étrangers résidant en France demeurent sous l'empire de leurs lois nationales. (V. statut personnel.) Par contre, les lois qui composent le statut réel français régissent tous les immeubles situés en France, que le propriétaire soit Français ou étranger. V. statut réel.

— Iconogr. Les anciens ont représenté la Loi (*Lex*) sous les traits d'une femme assise, la tête ceinte d'un diadème, un sceptre à la main et appuyant son autre main sur un livre de jurisprudence ou *codex*.

Drolling a peint pour une des salles du Louvre un plafond représentant *la Loi descendant sur la terre et y répandant ses bienfaits*. Des figures de *la Loi*, peintes par Ch. Landelle pour la salle d'attente du conseil d'Etat (quai d'Orsay [Paris]), et par Henri Lehmann pour le prétoire de la cour d'assises, au Palais de Justice, ont été brûlées en 1871. Ce dernier monument renferme, dans la salle des Pas perdus, une très belle figure de *la Loi*, sculptée en haut-relief par Armand Toussaint.

La Loi (statue au Palais de justice de Paris.)

Loi (la), petit livre d'Hippocrate, dans lequel l'auteur veut sauvegarder la dignité médicale et réprouve les ignorants et les charlatans : « La médecine, dit-il, est de tous les arts le plus relevé; mais, à cause de l'ignorance de ceux qui l'exercent et du peu de discernement de ceux qui les jugent, elle est déjà rabaissée au-dessous de tous les autres, » et, plus loin, il continue : « Il est beaucoup de médecins de nom et fort peu par les actes. »

Loi pontificale (en lat. *Dictatus papæ*), recueil de maximes touchant les prérogatives des papes et, en particulier, leur suprématie sur les princes séculiers. — Quelques historiens ont soutenu qu'il avait été rédigé par le pape Grégoire VII, et lui assignent même la date de 1076. Il est beaucoup plus probable que le *Dictatus papæ* a été composé par un des familiers de Grégoire VII, qui a réuni pêle-mêle des propositions affirmées par ce pontife dans des documents d'une portée très différente. En général, elles sont l'expression énergique de cette thèse, que, dans une société chrétienne, le chef de l'Eglise a le droit de juger, au nom de l'Evangile, les fautes de ceux qui gouvernent les peuples.

Loi de l'homme (la), comédie en trois actes, en prose, de Paul Hervieu (Comédie-Française, 1897). — Laure de Raguais apprend que son mari la trahit; elle se sépare de lui, pleine de rancune pour la loi qui dédaigne de protéger les femmes. Sa fille grandit; elle songe à la marier, quand celle-ci avoue qu'elle aime André d'Orcieu, le fils de Mme d'Orcieu, qui est précisément la maîtresse de Raguais. Laure use de tous les moyens discrets pour engager sa fille à oublier André; mais d'Orcieu, qui vient lui-même faire la demande en mariage, ne sait à quoi attribuer les refus évasifs de Mme de Raguais. Poussée à bout, Laure déclare à d'Orcieu qu'elle ne peut cependant pas donner pour mère à sa fille la femme qui lui a pris son mari. Philosophiquement, d'Orcieu est disposé à arranger les choses selon les exigences du monde. Il surveillera sa femme, qu'il déteste maintenant; mais il oblige de Raguais à se remettre en ménage avec la sienne; Isabelle de Raguais épousera André d'Orcieu, ce qui coupera court aux insinuations fâcheuses faites sur son honneur. Les de Raguais essayent de protester, mais d'Orcieu fait intervenir le bonheur d'André, pour lequel il est prêt à tous les sacrifices. Certes, c'est là une excellente explication de la conduite de d'Orcieu. Mais encore faudrait-il que l'auteur eût suffisamment insisté sur cet état d'âme éminemment pathétique, tandis qu'il en est à peine question dans la pièce, ce qui donne au dénouement quelque chose de pressé, de bâtif, regrettable en une œuvre supérieurement dialoguée.

Lois (de l'esprit des), ouvrage de Montesquieu. V. Esprit.

Lois (les), traité politique de Platon, en douze livres, faisant suite à sa *République*. — Dans ce dernier ouvrage, Platon avait posé des principes. Pour que l'Etat soit quelque chose de vraiment un, Platon sacrifiait tout ce qui pouvait donner à l'homme une existence distincte de la cité. (V. République.) Dans les *Lois*, Platon ne renonce pas à ces principes, mais il atténue sensiblement la rigueur de leur application. Il ne parle plus de la communauté des femmes et des biens. Il cherche un idéal plus réalisable, indique des réformes particulières. La toute-puissance de l'Etat subsiste, cependant. L'Etat a pour mission de faire respecter la loi morale et d'assurer, même par la violence, le règne de la vertu. Les lois sont rattachées à un code pénal exposé dans les trois dernières parties, et qui embrasse tous les grands délits politiques, civils, religieux, commerciaux et militaires. Cette confusion de la politique et de la morale entraîne une sorte de despotisme philosophique : l'individu, rouage et élément de la cité, n'ayant d'autre droit que de travailler par sa vertu à l'harmonieux développement de la république.

Lois (prosopopée des), célèbre passage d'un des dialogues de Platon, le *Criton*. — Socrate est en prison. Un de ses amis le supplie de s'enfuir pour se dérober à une condamnation injuste. Socrate refuse, par respect pour la loi de son pays. Il suppose qu'au moment où il serait sur le point de quitter sa prison, les lois d'Athènes se présenteraient à lui et lui montreraient la lâcheté qu'il y aurait à leur désobéir, et combien sa conduite serait peu d'accord avec sa doctrine.

Lois (les) [*De legibus*], traité philosophique de Cicéron (composé en l'an 701 de Rome). — Tenant à imiter Platon, Cicéron ajouta au traité de la *République* son traité des *Lois*. Comme Platon, il employa la forme du dialogue. Trois livres fort mutilés et quelques fragments nous sont seuls parvenus de cet ouvrage, qui devait, semble-t-il, être composé de six livres. Le premier traite du droit naturel, le second du droit religieux, le troisième de l'organisation du pouvoir. Les autres livres avaient vraisemblablement pour objet le droit politique, le droit criminel, le droit civil. La politique défendue par Cicéron est une politique modérée, d'équilibre harmonieux entre le sénat et l'aristocratie et les droits de la démocratie.

Lois civiles dans leur ordre naturel (les), ouvrage du jurisconsulte Domat (1625-1696). — L'auteur a voulu faire une œuvre de vulgarisation pratique. Frappé de l'importance qu'avait en France le droit romain, et ayant remarqué qu'on le connaissait très mal, il entreprit d'exposer les lois romaines en langue française, ce qui, pour l'époque, était une innovation, et de les présenter dans un ordre logique. Dégageant le droit romain des détails historiques, il l'a étudié comme la « raison écrite » applicable en tous temps et en tous lieux. Le mérite de l'ouvrage réside dans l'ordre et la clarté; il a frayé la voie à la réforme générale des lois, entreprise par la Révolution, et les rédacteurs du Code civil l'ont parfois utilisé. Avec une méthode géométrique et un peu froide, il préconise l'unité de législation pour la même société, sur le fondement immuable de la justice et à la lumière du christianisme.

Loiano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), aux sources de la Savena; 5.466 hab. Panorama superbe, sur les Alpes et les Apennins.

Loigny, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 34 kilom. de Châteaudun en Beauce; 528 hab. Papeterie, église romane. Le 2 décembre 1870, bataille entre les Français et les Allemands. V. Villepion.

Loillard n. m. Hist. V. Lollard.

Loin (du lat. *longe*, même sens) adv. A une grande distance : 1° dans l'espace : *Une arme qui porte* loin; 2° dans le temps, A partir du moment où l'on est : *Remonter bien* loin *dans l'histoire*; 3° Fig. Quant au rang, au mérite, au degré, etc. : *Poète qui laisse* loin *derrière lui tous ses rivaux. Pousser très* loin *l'étude des langues.*

— En dehors des choses présentes, de ce qu'on a à sa disposition : *On va souvent chercher bien* loin *ce que l'on a chez soi.* ‖ En dehors de ce qui est naturel et facile : *Chercher bien* loin *le mot d'une énigme.*

— n. m. Ce qui est à une grande distance ou à une époque éloignée. (Usité seulement dans quelques expressions adverbiales ou conjonctives, dans lesquelles l'analyse découvre un véritable substantif : *Au* loin. *Du plus* loin *que.*)

— Loc. div. : *A dix, A cent lieues loin,* A une distance de dix, de cent lieues. (Vx.) ‖ *Aller loin,* Se rendre dans un lieu éloigné. — Conserver longtemps encore la vie, sa force, sa position, sa fortune : *Malade, Ministère, Héritage qui n'*ira *pas* loin. — Progresser, prospérer, obtenir de grands succès : *Jeune homme qui* ira loin. — Atteindre à un certain degré, à une certaine intensité : pousser jusqu'à des limites reculées : *L'orgueil des hommes* va loin. ‖ *Mener loin,* Conduire jusqu'à un lieu éloigné. — Durer longtemps entre les mains de : *Provisions qui ne peuvent* mener loin. — Amener à des vues ou à des actes fort différents des vues que l'on avait, des actes qu'on se proposait : *Avec un brin d'intrigue, on* mène *les hommes bien* loin. (Beaumarch.) ‖ *Rejeter loin,* Repousser avec vivacité. ‖ *Voir loin,* Avoir la vue longue, voir à une grande distance. — Avoir une grande perspicacité. ‖ Fam. *Ne pas voir plus loin que son nez,* Avoir la vue très courte. — Avoir l'esprit borné, manquer de perspicacité. ‖ *Il y a loin de,* Il y a une grande distance : Il y a loin de *Paris à Pétersbourg.* — Il y a un grand intervalle ou une grande différence entre : Il y a *souvent* loin *de ce qu'on dit à ce qu'on pense.* ‖ *Il ne la portera pas bien loin,* Il sera bientôt châtié de ce qu'il a fait.

— Loc. adv. *De loin,* D'une grande distance : *Venir, Appeler, Regarder* de loin. ‖ D'un temps, d'une époque éloignée : *Les vieillards se souviennent* de loin. ‖ Longtemps à l'avance : *Prévoir les choses* de loin. ‖ *Voir venir de loin,* Voir à une grande distance quelqu'un ou quelque chose qui s'approche. — Pénétrer, longtemps avant l'exécution, les intentions cachées de quelqu'un. ‖ *Revenir de loin,* Revenir après s'être beaucoup éloigné. — Se tirer d'une grave maladie, d'un grand péril ou d'une fâcheuse situation. ‖ *Etre parents de loin,* Etre parents à un degré éloigné. ‖ *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin,* Ne pas le connaître du tout; n'avoir aucune espèce de relation avec lui. ‖ *De loin à loin, De loin en loin, Loin à loin,* A de grandes distances plusieurs fois répétées. — A des intervalles de temps éloignés et répétés. ‖ *Plus loin,* A une plus grande distance. — Dans un lieu plus éloigné. — Dans une autre partie qui vient après celle où l'on est. — A une époque plus éloignée. ‖ *Au loin,* A une grande distance, dans un lieu éloigné, dans une époque éloignée.

— Loc. prépos. *Loin de,* A une grande distance de : Loin de *Paris.* ‖ A l'écart de : *Vivre* loin des *hommes.* ‖ Dans un caractère différent, une nature différente : *L'amour, parfois, n'est pas* loin de *la haine.* ‖ Dans une voie différente : *S'engager* loin des *sentiers battus.* ‖ A un degré moins avancé que : *Etre* loin de *la perfection.* ‖ Dans des dispositions, dans des intentions fort éloignées de : *Etre* loin de *s'enorgueillir.* ‖ Au lieu de, tout au contraire : *Certains défauts,* loin de *nuire, servent.* — Hors de :

> Nous sommes *loin de* nous à toute heure entraînés.
>
> Racine.

‖ *Loin de là,* Tant s'en faut. ‖ *Etre loin de son compte,* Se tromper de beaucoup dans ses calculs ou dans son raisonnement. ‖ *Etre loin de compte,* Ne pas être d'accord, à beaucoup près. ‖ *Non loin de,* A peu de distance de : Non loin du *fleuve.* ‖ Ellipt. *Loin de,* Ecartons, éloignons de : Loin de *nous l'envie jalouse!* — Ecartez-vous, éloignez-vous de : Loin d'*ici, profanes!* (On supprime quelquefois la préposition *de* et le complément qu'elle renferme) :

> *Loin* ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
> Garde, dans ses excès, un ordre didactique.
>
> Boileau.

— Loc. conj. *Loin que,* Au lieu que, tout au contraire que : Loin que *les crimes diminuent, ils augmentent.* ‖ *Du plus loin que, D'aussi loin que,* De la plus grande distance que. — Du temps le plus éloigné que : D'aussi loin qu'*il me vit.* Du plus loin qu'*il me souvienne.*

— Prov. : **Pas à pas on va loin. Qui va doucement va loin,** Un progrès lent et continu peut mener loin. ‖ **Si vous menez un âne loin, et même à La Mecque, il n'en reviendra jamais qu'un âne,** Rien ne peut donner de l'esprit à ceux qui n'en ont point. (Prov. turc.) ‖ **A beau mentir qui vient de loin,** Celui qui vient d'un pays lointain peut, sans être démenti, raconter des choses fausses. ‖ **Loin des yeux, loin du cœur,** On oublie aisément les personnes absentes. ‖ **Près de l'église, loin de Dieu.** Se dit de quelqu'un qui loge près de l'église et qui n'est guère dévot. ‖ **Etre comme le bénitier, près de la porte et loin du cœur,** Etre mal vu, haï, mal reçu chez quelqu'un. (C'est un calembour sur les mots *cœur* et *chœur*.) ‖ **Il y a loin de la coupe aux lèvres.** V. coupe.

— Allus. littér. : **Tu n'iras pas plus loin** (en latin, *Non procedes amplius*). Cette parole se trouve dans le livre de *Job* (XXXVIII, 11). Job est raillé par sa femme, renié par ses amis, accablé de tous les maux à la fois. Quelques

paroles de doute sur la justice de Dieu s'échappent des lèvres du patriarche si cruellement éprouvé. Tout à coup, du milieu d'un tourbillon, la voix du Très-Haut éclate : « Où étais-tu quand (Enumération des œuvres du Créateur)... quand j'enfermai la mer dans ses barrières et que je lui dis : « *Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin.* »

Loing, rivière de France, affluent gauche de la Seine. Le Loing naît au milieu des collines argileuses de la Puisaye, emplit l'étang de Moutiers, qui sert de réservoir au canal de Briare, baigne Bléneau, Montargis, Moret, reçoit l'Avéron, l'Ouanne, le Lunain, l'Orvanne, etc., qui drainent avec lui la dépression marécageuse du Gâtinais, enfin se jette dans la Seine à Saint-Mammès. Cours, environ 60 kilom. Eaux abondantes, entrant en crues lentes et longues à la fin de l'automne. — Le **canal du Loing**, qui prend naissance à Buges, où il se raccorde avec les canaux d'Orléans et de Briare, accompagne la rivière jusqu'à son confluent avec la Seine (57 kilom.).

LOINTAIN, AINE (*tin, tèn'* — du lat. pop. *longitanus*, même sens) adj. Qui se trouve à une grande distance : *Pays, Peuple* LOINTAIN.

— Par ext. Qui appartient, qui se rapporte à un temps éloigné : *Une époque* LOINTAINE. *Des souvenirs* LOINTAINS.

— Fig. Indirect, qui n'a qu'un rapport éloigné : *La cause* LOINTAINE *d'un événement.*

— n. m. Lieu éloigné, grande distance : *Voir un clocher dans le* LOINTAIN. ‖ Effet de paysage, produit par l'éloignement de certaines parties : *Le goût des points de vue et des* LOINTAINS. (J.-J. Rouss.)

— Temps éloigné :

Nous savons qu'il naîtra, dans le *lointain* des âges,
Des dominateurs durs, escortés de faux sages.
A. DE VIGNY.

— Fig. Etat de ce qu'on n'a pas sous les yeux, de ce qu'on ne fréquente pas : *La cour paraît dans le* LOINTAIN *comme un faisceau de fleurs.* (M^me de Maintenon.) ‖ Etat d'un objet dont on prévoit de loin l'arrivée : *La mort ne se montre à nous que comme un* LOINTAIN *très vague.*

— B.-arts. Fond de tableau ou de dessin figurant des objets très éloignés : *Les* LOINTAINS *vaporeux semblent accuser la présence de l'air.*

LOINTAINETÉ (*tè*) n. f. Situation de ce qui est lointain : *Les montagnes paraissent bleues à cause de leur* LOINTAINETÉ.

LOIR n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des myoxidés, dont les diverses variétés se ramènent à une seule espèce, le loir commun ou *myoxus glis*, habitant l'Europe méridionale et tempérée. ‖ *Loir des jardins*, Syn. de LÉROT. ‖ *Loir volant*, Nom vulgaire du polatouche.

— Fam. *Dormir comme un loir*, Dormir longtemps et profondément, par allusion aux mœurs du loir, qui dort durant tout l'hiver.

— ENCYCL. Le *loir* est de petite taille ; par sa forme svelte, il rappelle un peu les écureuils et les muridés. Son pelage est soyeux et d'un brun clair, sa queue est tout entière touffue, et présente une bande longitudinale blanchâtre à sa face inférieure.

Loir.

Il habite les forêts de chênes et de hêtres, où il trouve facilement sa nourriture ; il vit dans les troncs d'arbres ou les crevasses des rochers. En automne, il amasse des provisions et se construit alors un lit de mousse dans un trou, une crevasse, s'y couche enroulé pour y hiverner, souvent avec quelques compagnons. Il se réveille de temps en temps en hiver pour grignoter ses provisions, et se rendort jusqu'à la fin d'avril. Pris jeunes, les loirs s'apprivoisent facilement. Leur chair était très estimée des Romains, qui les engraissaient dans des vases spéciaux (*gliraria*).

LOIR, rivière du bassin de la Loire. Il a son cours dans quatre départements : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire. Ses principaux affluents sont : la Braye, la Veuve, la Dême, la Faro, la Marconne, l'Aune. Fréteval, Meslay, Vendôme, Château-du-Loir, Lavardin, La Chartre, le Lude, Durtal, sont les villes principales qu'il arrose. 120 kilomètres sont classés comme navigables ; mais le Loir, étant pourvu de portes marinières et non d'écluses, est de fait impropre à la navigation. Il alimente de nombreuses usines et s'unit à la Sarthe et à la Mayenne pour former la Maine. Cours 312 kilomètres.

LOIR ou **LOYR** (Nicolas-Pierre), peintre français, né à Paris en 1624, mort en 1679. Il s'assimila le faire de Poussin, sans que sa personnalité s'en ressentît. Il fut admis à l'Académie de peinture en 1663, et exécuta une partie des peintures des Tuileries. Ses principales œuvres sont : *Sainte Thérèse, Saint Paul devant le proconsul Sergius, Cléobis et Biton tirant le char de leur mère*, tableau de réception à l'Académie ; *la Peinture et la Sculpture découvertes par le Temps*. Loir a point aussi des portraits et a gravé. — Son frère ALEXIS, graveur et orfèvre français, né à Paris en 1640, mort en 1713. Il apprit le dessin sous la direction de Nicolas, et fut admis à l'Académie en 1678. On cite de lui : *le Massacre des innocents* et *la Chute des anges*, d'après Le Brun ; *la Descente de croix, la Présentation au temple* et *l'Adoration des mages*, d'après Jouvenet ; *Moïse sauvé des eaux*, d'après Poussin ; etc.

LOIRE, fleuve du centre et de l'ouest de la France, dont le cours traverse ou limite les départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure : au total, un parcours de 980 kilom., qui fait de la Loire le plus long, sinon le plus important des fleuves français.

La Loire prend sa source, par 1.408 mètres d'altitude, au pied du massif phonolithique du Gerbier de Jonc, sur le revers occidental des montagnes volcaniques du Vivarais. Elle finit dans l'océan Atlantique, entre Paimbœuf et Saint-Nazaire, après avoir décrit un immense arc de cercle convexe vers le N.-N.-E. et dont le point le plus septentrional est marqué par la ville d'Orléans. Il est possible de distinguer, dans ce parcours total, au moins trois régions :

1° De sa source à son confluent avec l'Allier. — La Loire, ici, est surtout un fleuve ou plutôt un torrent de montagne, particulièrement actif et travailleur. Elle traverse, avec de remarquables inégalités de pente, les gorges, puis le bassin un instant élargi du Velay, où elle arrose Le Puy, se resserre de nouveau dans les défilés de Peyredeyre, de Chamalières et de Saint-Victor pour entrer dans la large plaine du Forez, prolongée, après les sauts de Pinay et du Perron, par la plaine de Roanne. Elle est, à cet endroit, à 225 mètres d'altitude seulement, et devient navigable. La pente, dès lors, diminue, la vallée s'élargit à l'O., mais toujours serrée de près à l'E. par les collines du Beaujolais, du Charolais, du Nivernais et du Morvan, qui n'envoient au fleuve que de courts torrents : le Furens, l'Arroux grossi de la Bourbince, et la Nièvre. C'est après avoir arrosé Digoin, au débouché du canal du centre, Decize, au débouché du canal du Nivernais, et Nevers, que la Loire, au bec d'Allier, reçoit son plus important tributaire, qui lui apporte les eaux de la Limagne et des monts Dôme, et double presque son volume.

BASSIN DE LA LOIRE
Canal
Point où commence la navigation
Echelle
0 50 100 150 K

2° Du bec d'Allier au confluent de la Maine. — C'est au bec d'Allier que la Loire commence à s'infléchir peu à peu vers le N.-O., en même temps que son aspect se modifie sensiblement. Dans sa vallée élargie et à faible pente, elle court au milieu des sables d'apport, où son lit reste instable, où son débit diminue peu à peu, après Gien et surtout Briare, par les infiltrations souterraines, qui reparaîtront, mais seulement après Orléans, sous forme de sources (Loiret, etc.). C'est proprement le fertile « val de Loire », que vont bientôt jalonner, après Beaugency, les châteaux célèbres d'Amboise, de Blois, etc. En amont de Tours, le val s'élargit encore, et les grandes rivières de l'ouest du Plateau central, le Cher, l'Indre et la Vienne, y viennent déboucher tour à tour, longeant le fleuve principal, et quelque temps entraînés par lui vers l'O., avant de l'atteindre. A ce point de la Touraine, l'aspect de la carte et du relief fait songer à un vaste entonnoir dont l'étroit débouché serait, en amont d'Ancenis, l'endroit où la Loire, rétrécie après le confluent de la Maine (Mayenne, Sarthe et Loir), entre dans les terrains primitifs de la Bretagne méridionale.

3° Dans la dernière partie de son cours. — La Loire reprend l'apparence d'une grande et ample rivière, mais encore encombrée de sables et de vase. Bordée d'usines entre Ancenis et le port de Nantes, elle devient accessible à la marée, reçoit l'Erdre, la Sèvre Nantaise et l'Achenau, et s'épanouit enfin en un large estuaire, malheureusement obstrué, entre Paimbœuf et Saint-Nazaire, par la barre des Charpentiers.

Telle est la Loire, dont l'importance économique, eu égard à l'étendue de son bassin (121.092 kilom. carr.) et à la richesse des régions qu'elle traverse, pourrait être considérable, si l'utilisation du fleuve n'était pas rendue extrêmement difficile par le caractère de son régime et la nature presque constante de son lit. Le régime de la Loire est, en effet, irrégulier au premier chef, en raison de l'énorme proportion (45 p. 100) des terrains imperméables dans son bassin. Réduite, en été, à un débit de 60 à 80 mètres cubes par seconde, elle roule, à la fin de l'automne ou lors des premières fontes de neige, en avril, un volume d'eau égal à celui du Mississipi. Pour remédier aux terribles inondations du fleuve, il a fallu, presque d'un bout à l'autre du *val*, l'endiguer de hautes levées ou « turcies », que la Loire dépasse parfois ou qu'elle rompt ; témoin les désastres de 1856 et de 1866. Encore est-il heureux qu'il n'y ait que très exceptionnellement coïncidence exacte entre les crues de la Loire et celles de l'Allier et de ses affluents de gauche. D'autre part, l'accumulation, dans le cours moyen, de sables d'alluvion extrêmement mobiles qui remplissent son lit majeur démesurément large, et au milieu desquels le courant se perd, rend extrêmement difficile, malgré toutes les études et tous les essais tentés, la correction du cours du fleuve ; il s'en faut de beaucoup que la *Loire navigable*, en dépit des efforts des ingénieurs, puisse être de longtemps une réalité.

— BIBLIOGR. : Krantz, *Rapports à l'Assemblée nationale* (« Journal officiel », 1873) ; Louis Baron, *la Loire* ; Galloué-dec, « Annales de géographie » (1897) ; J. Imbart de la Tour, *la Loire* (Nevers, 1900) ; collection du journal « la Loire navigable » (1896-1901).

LOIRE (CANAL LATÉRAL À LA), voie navigable du bassin de la Loire. Ce canal, construit de 1822 à 1856, fait suite au canal de Roanne à Digoin et aboutit au canal de Briare après avoir parcouru 193 kilomètres. Il se relie par des embranchements avec le canal du Centre (à Digoin), le canal du Nivernais et la Loire (à Decize), la Loire à Nevers, Givry, Saint-Thibault ; il communique avec le canal du Berry à Marseille-les-Aubigny. La pente est rachetée par quarante et une écluses. Il franchit l'Allier près de Gimouille et la Loire à Briare, sur de magnifiques ponts-aqueducs. Il se prête à un trafic considérable.

Loire (*Armée de la*). V. GUERRE *franco-allemande*, et CHANZY.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'ancien Forez, auquel ont été ajoutés des fragments du Lyonnais et du Beaujolais, et tirant son nom du fleuve qui le traverse. Il est limité par les départements de Saône-et-Loire, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Rhône et Isère. Superficie : 4.798 kilom. carr.

Ce département comprend trois arrondissements (*Saint-Etienne*, c.-l. ; Montbrison, Roanne), 30 cant., 333 comm. et 625.336 hab. Il fait partie du 13^e corps d'armée (Clermont-Ferrand), de la 14^e inspection des ponts et chaussées, de la 14^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Saint-Etienne. Il ressortit à l'académie et à la cour d'appel de Lyon, et forme, avec le département du Rhône, le diocèse de Lyon.

Le département de la Loire est constitué par deux plaines étagées sur le cours de la Loire supérieure : la plaine du Forez, d'une altitude moyenne de 350 mètres, et la plaine de Roanne, toutes deux anciens lacs de l'époque tertiaire. Des chaînes granitiques : les monts du Forez, du Bois-Noir, la montagne de la Madeleine à l'O., le mont Pilat, les monts du Lyonnais, les monts du Beaujolais à l'E., forment le cadre du département et possèdent quelques sommets élevés : Pierre-sur-Haute (1.640 m.), dans les monts du Forez ; le puy de Montoncel (1.292 m.), dans les monts du Bois-Noir ; etc. Les monts du Lyonnais sont traversés, de Firminy à Givors, par une puissante zone de terrain houiller.

Le département offre une grande variété de climats. Les températures et les précipitations atmosphériques se répartissent très inégalement, les faîtes du Forez recevant deux fois moins d'eau que la plaine.

La Loire arrive dans le département, à 60 kilom. de sa source à vol d'oiseau. Elle se grossit de quelques ruisseaux comme le Furens, reste impropre à la navigation, mais donne au canal du Forez des eaux d'irrigation, et alimente à Roanne le canal de Roanne à Digoin. Le Rhône reçoit du département de la Loire le Gier et un certain nombre de petits torrents.

La richesse agricole du département est médiocre, en raison du développement excessif des jachères. Cependant, de belles prairies existent dans les plaines du Forez et de Roanne ; les céréales blé et seigle, la pomme de terre, sont cultivées un peu partout ; la chaîne du Forez, le Pilat, sont couverts de magnifiques forêts de châtaigniers, pins, sapins, hêtres et chênes, ou de vignobles qui fournissent quelques bons vins rouges (Chavanay, Lupé, Renaison, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-Bœuf, Boen), et blancs (la Chapelle, Chuyer).

Ce département est un des plus industrieux de France, la présence de la houille (bassin houiller très étendu) ayant attiré nombre d'usines. Bien que ne produisant pas de minerai de fer, le département contient de nombreuses usines à fer, fonte, acier. Les autres productions minérales consistent en moellons, pavés, chaux hydraulique, argile à faïence et à poterie.

Ses eaux minérales sont une autre source de richesse. Les principales sont celles de Charlieu, Cordelle, Meylieu-Montrond, Moingt, Montbrison, Roanne, Sail-sous-Couzan, Sail-les-Bains, Saint-Alban, Saint-Galmier, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Romain-le-Puy. Elles fournissent surtout des eaux de table.

Les industries du département de la Loire sont variées : établissements métallurgiques (manufacture d'armes de Saint-Etienne, quincaillerie, verrerie, etc.). L'industrie textile a acquis un grand développement. Saint-Chamond, Saint-Etienne fabriquent la soierie, le ruban, le lacet, mais l'on compte de nombreuses filatures, tissages de soie et de coton, fabriques de peluches, de velours, de broderie, des chapelleries, des tanneries.

LOIRE
0 10 20 K
PRÉFECTURE — Lim. de départ!
S. PRÉFECTURE — d'arrondiss!
Canton — Chemin de fer
Commune — Canaux

Loire (Brigands de la). Hist. V. Brigands *de la Loire.*

Loire (département de la **Haute-**), formé de l'ancien Velay, de quelques parties de l'Auvergne, du Forez, du Vivarais, du Gévaudan, et tirant son nom du fleuve qui le traverse du S. au N. Il est limité par les départements du Puy-de-Dôme, Loire, Cantal, Lozère et Ardèche. Superficie : 5.000 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrondissements (*Le Puy*, ch.-l.; Brioude et Yssingeaux), 28 cant., 265 comm ; 316.669 hab. Il fait partie du 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand), de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 28e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand. Il ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont, et forme le diocèse du Puy, suffragant de Bourges.

Le relief de la Haute-Loire est très accidenté. A l'E de la Loire, les massifs du Mézenc (1.754 m.) et du Mégal (1.438 m.), les Boutières; entre la Loire et l'Allier, les monts du Velay, avec le mont Tartas (1.348 m.), le mont Burel (1227 m.); à l'O. de l'Allier, les monts de la Margeride, avec la Croix de la Gourdelle (1.337 m.), le mont Chauvet (1.486 m.), etc. La forme dominante est celle de plateaux, au milieu desquels surgissent, brusquement et sans ordre, des sommets dénudés, dont la hauteur absolue est assez grande; mais la hauteur relative au-dessus du plateau est faible (200 à 400 m.). Cette configuration est surtout sensible dans la partie orientale du département, sorte d'immense plan incliné, qui s'élève insensiblement en grandes croupes désolées, herbeuses et sans arbres jusqu'au Mézenc. Du côté de l'Ardèche, le contraste est saisissant : le pays, plus mouvementé, s'abaisse brusquement et est coupé en tous sens de gorges encaissées. La plupart des sommets sont dus à des accidents volcaniques (grands massifs de phonolithes) : assez rares sont ceux qui ont conservé la forme de cratère (montagne d'Allègre, hauteur où est établi le beau lac du Bouchet). Belles coulées de basaltes (gorges de l'Allier, orgues d'Espaly). Les terrains volcaniques reposent sur un soubassement de granit, qui apparaît bien à découvert dans la Margeride. Entre les plateaux et les montagnes, la Loire et l'Allier s'encaissent en gorges sauvages. Leurs vallées s'élargissent par endroits pour former les bassins du Puy et de l'Emblavès, la plaine de Brioude. La Loire reçoit l'Ourzie, la Gagne d'Ancône, la Borne, le Dolézon, la Semène, le Lignon Vellave, etc.; l'Allier reçoit le Chapeauroux, la Seuge, la Sioule, la Cronce, la Sénouire. Aucune de ces rivières n'est navigable.

Le climat des plateaux de la Haute-Loire, est en général, très rude. En hiver, d'énormes couches de neige s'y accumulent, formant ce qu'on appelle dans le pays des « congères » et arrêtant, dans certains endroits, toutes communications.

Au point de vue agricole, le département est assez pauvre. Peu de blé; surtout de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre. La grosse richesse du pays est l'élevage; race de chevaux petits, sobres et très résistants; moutons, porcs, belle race bovine du Mézenc. Petites exploitations de houille. Carrières de pierre de taille. Sources minérales. La principale industrie, quelque peu déchue, est celle de la dentelle à la main, qui occupe la plus grande partie de la population féminine.

Loire, comm. du Rhône, arrond. et à 24 kilom. de Lyon, sur la rive droite du Rhône, en face de l'île Blanche; 1.135 hab. Commerce de fromages; fabrique de galoches.

Loiré, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Segré, sur l'Argos, sous-affluent de l'Oudon ; 1.533 hab. Ruines du manoir de Roche-d'Iré; ancien château du Gué. Château moderne de la rivière d'Orvaux.

Loire-inférieure (département de la), formé de la partie méridionale de la Bretagne, d'une partie de l'Anjou et du pays de Retz, tirant son nom de la Loire, qui le traverse de l'E. à l'O. Il est borné à l'O. par l'océan Atlantique, et, du côté du continent, par les départements du Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Maine-et-Loire et Vendée. Superficie : 6.979 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrondissements (*Nantes*, ch.-l.; Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf et Saint-Nazaire; 45 cant., 217 comm. et 646.172 hab. Il fait partie du 11e corps d'armée, de la 12e inspection des ponts et chaussées, de la 19e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Rennes, au diocèse de Nantes.

Au nord du département s'étendent de vastes plateaux ondulés couverts, à l'altitude de 50 mètres, par des forêts. Parallèlement à la Loire, de Nantes à Pont-Château, des collines de 60 à 80 mètres de hauteur forment le dos de pays connu sous le nom de *Sillon de Bretagne*. A l'est du pays de Retz, dans une dépression longue de 9 kilom., large de 7, s'étend le lac de Grand-Lieu, qui reçoit la Boulogne et l'Ognon et se déverse dans la Loire par l'Achenau.

Le sol de la Loire-Inférieure est formé par des roches de l'époque primitive et primaire, recouvertes partiellement de terrains plus récents (cénomanien, éocène, miocène, pliocène). Les alluvions de la vallée de la Loire constituent une région à part.

Les principales rivières sont : la Loire, qui se jette dans l'Océan entre Paimbœuf et Saint-Nazaire, après avoir reçu l'Evre; l'Erdre, navigable jusqu'à Nort (28 kilom.) et empruntée jusqu'à Quimper par le canal de Nantes à Brest; la Sèvre Nantaise, navigable sur 22 kilom., et l'Achenau, émissaire navigable du lac de Grand-Lieu. Il est presque en entier situé au-dessous de 50 mètres d'altitude. Le point culminant, la colline de la Bretèche (115 m.), est à 10 kilom. au N. de Châteaubriant.

Le climat est doux et égal. La moyenne de la température annuelle est de 12° 6. La chute moyenne annuelle en pluies atteint 65 centimètres. L'agriculture et surtout l'élevage sont les principales richesses du département. L'agriculture a réalisé des progrès considérables, grâce à l'amélioration des méthodes de culture et d'amendements.

Les vignes occupent l'arrondissement d'Ancenis et toute la partie du département qui s'étend au S. de la Loire. La région située au N. de la Loire et comprenant les arrondissements de Châteaubriant et de Saint-Nazaire est surtout riche en céréales et en pommes. Entre ces deux groupes, caractérisés, l'un par la culture de la vigne, l'autre par celle des pommes et des céréales, s'étend le *Val*, où les cultures maraîchères, les plantations d'arbres fruitiers et d'osiers, la récolte des foins, l'élevage, rémunèrent

largement les efforts des cultivateurs. Les vins, les céréales, les légumes, les fruits sont l'objet d'un commerce actif, qui fournit beaucoup à l'exportation.

Les industries sont représentées par les minoteries, brasseries, distilleries, et par d'importantes fabriques de conserves; tanneries, beurreries, laiteries, fromageries. La pêche constitue l'une des plus grandes ressources des régions côtières, ainsi que l'exploitation des salines du Pouliguen, de Guérande, du Croisic, de Bourgneuf.

Les usines de toutes sortes abondent dans la vallée de la Loire : Trignac (hauts fourneaux); Saint-Nazaire (constructions navales, ateliers de la Compagnie générale transatlantique, industries diverses); Couëron (fonderie de plomb et de cuivre); Indret (ateliers nationaux pour la construction de machines marines); Basse-Indre (forge et aciérie); Nantes Chantenay, enfin, qui est devenu, depuis la création du canal maritime de La Martinière au Carnet, un grand atelier de transformations.

— Bibliogr. : Louis et Ed. Bureau, *Notice sur la biologie de la Loire-Inférieure*; Louis Laffitte, *Carte industrielle de la Loire-Inférieure*; *le Groupe industriel de Nantes-Chantenay et de la basse Loire* (enquêtes de la Société de la Loire navigable) [1900-1901].

Loiret, rivière du dép. du Loiret, auquel elle donne son nom. Le Loiret se forme à 6 kilom. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire, et se jette dans ce fleuve, à 8 kilom. au-dessous d'Orléans. Son cours est de 12 kilomètres; il est célèbre par le charme de sa vallée, la beauté et l'abondance de sa source.

Loiret (département du), formé d'une partie des anciennes provinces de l'Orléanais et du Berry, et tirant son nom du petit affluent que reçoit la Loire en aval d'Orléans. Il est borné par les départements d'Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Nièvre, Cher et Loir-et-Cher. Superficie : 6.771 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrondissements (*Orléans*, ch.-l.; Gien, Montargis, Pithiviers ; 31 cant., 349 comm. et 371.019 hab. Il fait partie du 5e corps d'armée (Orléans), de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 19e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il ressortit à la cour d'appel et au diocèse d'Orléans, à l'académie de Paris.

Le département du Loiret appartient à la région géologique du bassin de Paris, et ne comprend que des terrains sédimentaires. Quatre régions naturelles : la Beauce, le Gâtinais, la Puisaye, la Sologne, auxquelles une cinquième, le Val de Loire, sert de trait d'union, se partagent son territoire. La Beauce, terre classique du froment et des céréales, « grenier de la France », occupe à elle seule plus du quart du département. Le pays entre Beauce et Val est recouvert en majeure partie par la forêt d'Orléans, la plus grande et l'une des plus giboyeuses de France. A l'Est, le Gâtinais contraste, par ses étangs et ses ruisseaux nombreux au fond des vallons boisés, avec les plateaux secs de la Beauce. Le Loing traverse le pays du S. au N. Le safran et le miel sont les produits caractéristiques du Gâtinais.

Au Sud-Est, la Puisaye du Loiret, marécageuse, constitue dans le département une région de faible étendue.

Au S. d'Orléans, s'étend la Sologne, que le Beuvron, le Cosson, la Sauldre, tous trois coulant de l'E. à l'O., divisent en quatre tranches. Cet « îlot de sable et d'argile au milieu d'une mer ou d'un lac de calcaire » s'est considérablement amélioré par le creusement de fossés d'assainissement, le marnage et le chaulage des terres, la plantation des pins, etc. Entre ces régions de caractères si divers s'étend, à partir de Gien et surtout de Sully, le Val de Loire, où la laye bienfaisante déposée par les crues fait la prospérité des vergers, vignobles (Orléans, Meung, Beaugency), cultures maraîchères et pépinières.

Le climat du Loiret est en général, doux et tempéré.

Comme tous les départements traversés par la Loire moyenne, le département du Loiret est surtout agricole.

Les canaux du Loing et de Briare y offrent d'excellentes conditions de navigabilité, mais l'influence bienfaisante des voies navigables se limite à la lisière orientale du département. Le mauvais état de la Loire et du canal d'Orléans, la solution de continuité qui existe entre l'embouchure de ce canal à Combleux et Orléans, empêchent encore le commerce et l'industrie de prendre leur essor.

L'agriculture, qui alimente un commerce intense de bois et de céréales, entretient, en outre, les minoteries des environs d'Orléans, de Beaugency, Meung, Patay, la raffinerie de Pithiviers-le-Vieil, les féculeries de Jargeau, Saint-Péravy-Epreux, les fabriques de conserves alimentaires et les vinaigreries d'Orléans.

Les industries sont représentées par la fabrique de boutons et les usines de chaux de Briare, la faïencerie de Gien, les briqueteries de La Ferté-Saint-Aubin, les fonderies d'Orléans, les ateliers de constructions mécaniques de Châteauneuf-sur-Loire, la fabrique d'épingles à cheveux d'Orléans et de nombreuses carrières; les tanneries de Meung et d'Orléans, les fabriques de couvertures d'Orléans, qui comptent parmi les plus importantes de France. Des fabriques de superphosphates, une distillerie de goudron, une fabrique de caoutchouc s'ajoutent à des ateliers de constructions mécaniques et de menuiserie, qui font de Montargis un centre industriel des plus actifs. Puiseaux, à l'E. de Pithiviers, possède plusieurs fabriques d'engrais chimiques. Des fabriques de savon, de cierges, de pain d'épices, une fabrique de chocolat et une distillerie complètent l'ensemble si varié des usines orléanaises.

— Bibliogr. : Louis Laffitte, *Carte industrielle du département du Loiret; Enquête économique du département du Loiret* (enquêtes de la Société « la Loire navigable »).

Loir-et-Cher (département de), formé de parties de la Touraine et de l'Orléanais, et devant son nom à deux de ses principaux cours d'eau : le Loir et le Cher. Il est limité par les départements d'Eure-et-Loir, Loiret, Cher, Indre, Indre-et-Loire et Sarthe. Superficie : 6.581 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrondissements (*Blois*, ch.-l.; Romorantin et Vendôme), 24 cant., 297 comm. et 278.153 hab. Il fait partie du 5e corps d'armée, de la 11e inspection des ponts et chaussées, de la 19e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'académie de Paris et au diocèse de Blois.

Le Loir-et-Cher appartient aux formations secondaires et tertiaires du bassin parisien. Les vallées du Cher, de la Loire, du Loir, le découpent en trois régions naturelles bien distinctes. La région nord-ouest, limitée au S. par le Loir, se rattache au Perche. Pittoresque et accidentée, elle possède le relief le plus élevé du département (256 m. à la butte de Cormont). Le plateau entre le Loir et la Loire appartient à la Beauce. Dans l'angle formé par les vallées de la Loire et et du Cher, apparaît la Sologne. Entre ces trois régions, les vallées du Loir, de la Loire et du Cher sont d'autres « pays », qu'enrichissent l'élevage et la culture de la vigne. La Loire traverse le département de l'E. à l'O. Elle reçoit : à droite, la Tronne, la Cisse; à gauche, l'Ardoux, le Cosson, le Beuvron, qui, tous, longent le fleuve sur plusieurs kilomètres avant de s'unir à lui. Le Loir ne reçoit dans le département qu'un seul affluent important, la Braye. Le Cher est classé comme navigable quand il entre dans le département, mais la section canalisée finit à Noyers.

Le climat de Loir-et-Cher est, en général, doux et tempéré. La Beauce est sèche, la Sologne humide; le Perche tient le milieu entre l'une et l'autre. Ce département est surtout agricole. Le commerce des vins, des céréales et des farines, est particulièrement important.

Les vignobles de Loir-et-Cher sont répartis en quatre groupes : Blaisois, Sologne, Vendômois et coteaux du Cher; les premiers occupent la rive droite de la Loire, de Blois à Onzain, et produisent des vins assez estimés que l'on désigne aussi sous le nom générique de « vins de la côte des Grouets ». Les produits les plus ordinaires de cette région et de la Sologne servent à faire des vinaigres. Le Vendômois donne surtout des vins blancs, analogues à ceux de Vouvray. Quant aux vignobles des coteaux du Cher (v. Cher [coteaux du]), ils fournissent des vins assez colorés, de bon goût et doués d'un certain mordant qui les fait rechercher pour des coupages.

Les industries du règne végétal sont représentées par des minoteries (Blois, Vineuil, Suèvres, etc.) et des scieries nombreuses, par deux distilleries (Pontlevoy), quelques vinaigreries (Blois), une fabrique de biscuits (Blois), une fabrique de conserves alimentaires (Romorantin); enfin, par les importantes papeteries de Vendôme, de Fréteval, par la fabrique de papier d'emballage et l'usine d'agglomérés de Salbris.

Le sous-sol donne surtout de la pierre de taille tendre et de l'argile pour briques et tuiles. L'arrondissement de Romorantin possède de nombreuses tuileries et briqueteries. Blois a la spécialité de briques pour parement et des poteries artistiques; Mer donne des grès flammés, Fréteval possède une verrerie. L'industrie métallurgique est concentrée à Fréteval et à Vendôme.

Les industries dérivées du règne animal sont nombreuses et importantes : les tanneries de Vendôme et de

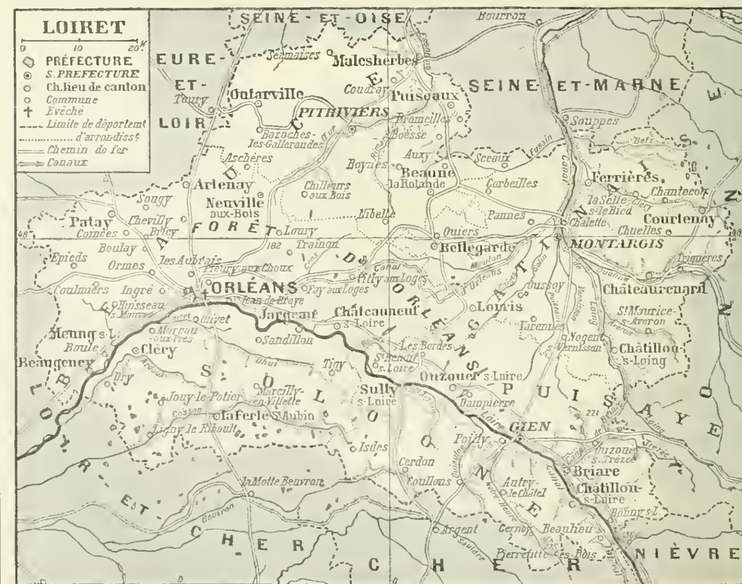

Mondoubleau, les fabriques de couvertures et de draps, de flanelles de Romorantin, de Lauthenay, etc. A la catégorie des industries diverses appartient la chocolaterie de Blois. — BIBLIOGR. : Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*; Louis Laffitte, *Etude économique du département de Loir-et-Cher* (Enquêtes de la société « la Loire navigable »).

LOIRON, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 13 kilom. de Laval, au-dessus de la source du *Loiron*, affluent gauche de l'Oudon ; 1.036 hab. — Le canton a 16 comm. et 13.053 hab.

LOIROT (*ro* — dimin. de *loir*) n. m. Nom vulgaire du lérot (*eliomys nitedula*), dans quelques contrées de la France.

LOISEAU-ROUSSEAU (Paul-Louis-Emile), sculpteur français, né à Paris en 1861. Elève de Th. Barrau, il s'est fait remarquer par le caractère de sobriété de ses compositions, exposées au Salon depuis 1881. On cite de lui : *le Roi Lear*, groupe plâtre (1891); *Musicien nègre* (1893); *Andromède* (1894); *une Victime de Cléopâtre, esclave empoisonné*, statue marbre d'un modelé puissant (1895); *le Supplice de la croix*, statue marbre et bronze (1898); *le Fronton* de la préfecture de la Loire; le fronton de l'hôtel des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, représentant *la Caisse des dépôts et consignations entourée de l'Ordre et de la Confiance*.

LOISEL (Antoine), jurisconsulte, magistrat et écrivain français, né à Beauvais en 1536, mort à Paris en 1617. Elève de Ramus au collège de Presles (Paris), il s'attacha à Cujas. Avocat, puis substitut du procureur général au parlement de Paris, il abandonna cette situation pour devenir conseil de Monsieur, duc d'Alençon, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou. En 1581, il alla en Guyenne comme avocat du roi à la chambre de justice que Henri III avait créée pour les protestants. Il fut ensuite chargé par Henri IV de la réorganisation du parlement à Tours, de concert avec Pierre Pithou. Outre des poésies latines (1610), Loisel a laissé un ouvrage historique important : *Mémoires du pays de Beauvoisis* (1617). Parmi ses ouvrages de droit, il faut surtout mentionner ses *Institutes coutumières*, souvent rééditées et notamment en 1846 par Dupin et Laboulaye.

LOISELEUR (Jean-Auguste-*Jules*), littérateur français, né et mort à Orléans (1816-1900). D'abord notaire, il devint bibliothécaire de sa ville natale. Outre une comédie intitulée *Léonore* (Gymnase), il a publié des travaux d'érudition, et s'est efforcé de résoudre un certain nombre de problèmes historiques : *les Résidences royales de la Loire* (1863); *les Crimes et les Peines dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1863); *Problèmes historiques* (1867); *la Doctrine secrète des templiers* (1871); *le Masque de fer devant la critique moderne* (1868); *la Légende du chevalier d'Assas* (1872); *Ravaillac et ses complices* (1873); *la Mort du second prince de Condé* (1876); *les Points obscurs de la vie de Molière* (1877); *Nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy* (1881); *Trois Enigmes historiques* (1882); *Molière* (1886); *l'Université d'Orléans* (1886).

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (*Jean*-Louis-Auguste), botaniste français, né à Dreux en 1775, mort à Paris en 1849, membre de l'Institut. Il s'est occupé tout spécialement des plantes indigènes pouvant servir de succédané aux médicaments exotiques et de la classification des plantes spontanées de France. Citons de lui : *Flora gallica* (1806-1807), et surtout sa belle *Flore générale de la France* (1828), restée malheureusement inachevée.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Auguste-Louis-Armand), orientaliste français, fils du précédent, né et mort à Paris (1805-1840). Il devint, en 1832, employé au département des manuscrits à la Bibliothèque royale. Nous citerons de lui : *Manava-Dharma Sastra* ou *Recueil des lois de Manou*, traduit du sanscrit (1832-1833); *Essai historique sur les contes orientaux et sur les Mille et une Nuits* (1838); une édition des *Mille et une Nuits*, traduite par Galland (1838); *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe* (1838); etc.

LOISELEURIE (*rî*) n. f. Section du genre azalée. (On trouve, en France, la *loiseleuria procumbens* dans les Alpes et les Pyrénées.)

LOISELLIEN, ENNE (*zè-li-in, èn'*) adj. Qui appartient au jurisconsulte Loisel. ‖ *Annales loiselliennes*, Nom donné parfois aux *Institutes coutumières* de Loisel.

LOISIBLE (rad. *loisir*) adj. Facultatif, permis : *Il ne nous est pas toujours* LOISIBLE *de refuser ou d'accepter*.
— SYN. **Licite, permis.**

LOISIBLEMENT adv. D'une manière loisible; sans s'écarter de ce qui est permis. (Vieux.)

LOISIR (de l'anc. verbe *loisir*; du lat. *licere*, être permis) n. m. Libre disposition de son temps :

. . . Je ne trouve point de fatigue si rude
Que l'ennuyeux *loisir* d'un mortel sans étude.
BOILEAU.

— Temps dont on dispose pour faire quelque chose : *Sans avoir eu le* LOISIR *d'établir solidement ses affaires*. (Boss.) ‖ Temps disponible en dehors des occupations ordinaires : *Des gens qui ne savent pas discerner ni votre* LOISIR *ni le temps de vos affaires*. (La Bruy.) ‖ Par ext. Distractions, occupations auxquelles on se livre de son plein gré, pendant le temps qui n'est pas pris par le travail ordinaire : *La littérature est le plus beau des* LOISIRS, *mais le plus détestable des métiers*. (St-Marc Girardin.)
— Loc. div. : *Etre de loisir*, Avoir du temps dont on peut disposer à son gré. ‖ *Homme de loisir*, Homme qui a du loisir. ‖ *Avoir beaucoup de loisir, du loisir de reste*. Se dit d'une personne qui s'occupe d'une chose où elle ne devrait trouver aucun intérêt. ‖ Fam. *N'avoir pas le loisir de respirer, de se moucher*, etc., Etre excessivement occupé.
— Loc. adv. : *A loisir, A son loisir*, A son aise, sans hâte, sans se presser, longuement, longtemps.
— SYN. **Désoccupation**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

LOISON (Pierre), sculpteur français, né à Mer (Loir-et-Cher) en 1821, mort à Cannes en 1886. Elève de David d'Angers, il prit part aux Salons de 1845 à 1883. On cite de lui : *Jésus parmi les docteurs*, bas-relief; une *Psyché*, les bustes d'*Andryane*, de *Sallandrouze de Lamornaix*; deux statues, *Héro* et *le Printemps*, qui lui valurent une première médaille; *Pénélope* et *Sapho*, statues d'un modelé puissant. Citons encore : *Pandore*, pour le ministère d'Etat; *Jeune fille portant un vase*; *l'Enfant dans une coquille*; *Vénus* et *la Navigation*, au palais des Tuileries; *Nausicaa lançant une dernière fois la balle*; le buste de *Berryer* (à l'Institut); *Pigalle*, statue à l'Hôtel de ville de Paris; les statues de *saint Jean Chrysostome*, de *saint Basile* et de *saint Augustin*, à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, et deux frontons : *le Génie des beaux-arts* (palais de Compiègne); etc.

LOISY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Louhans, près de la Seille; 1.023 hab. Eglise du XIIe siècle; château du XVIIIe.

LOITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stralsund]), sur la Peene, tributaire du Kleines Haff; 3.896 hab. Verrerie; tourbières.

LOIVRE, comm. de la Marne, arrond. et à 12 kilom. de Reims, à la source du ru des Fontaines, affluent gauche de l'Aisne; 1.466 hab. Ch. de f. Est. Craie; sucrerie; verrerie à bouteilles, aux Fontaines. Port sur le canal de l'Aisne à la Marne. Dans l'église, statue en bois de Notre-Dame-de-Liesse, très vénérée.

LOIX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de La Rochelle, sur une presqu'île du littoral nord de l'île de Ré; 993 hab. Petit port. Marais salants; parcs d'huîtres. Distilleries.

LOIZEROLLES (Jean-Simon AVED DE), né à Paris en 1732, décapité à Paris en 1794. Il était premier président du bailliage de l'arsenal et fut arrêté, avec son fils, pendant la Terreur. On a raconté qu'en entrant dans la prison pour chercher les accusés, l'huissier de service appela Loizerolles fils. Celui-ci dormait. Sans hésiter, son père se présenta à sa place. A l'audience, on crut à une erreur de nom et d'âge, et on inscrivit les nom et âge du père : « l'héroïque sacrifice était consommé ». Les faits ne s'étaient pas tout à fait passés ainsi. C'était bien Loizerolles père qui avait été dénoncé à la Convention; mais une erreur du copiste avait transcrit les nom et âge du fils sur l'acte d'accusation. Pour ne point attirer l'attention du tribunal sur son fils, le père ne dit rien. Les juges rectifièrent l'acte d'accusation, et cette correction donna lieu à l'erreur citée plus haut. — Son fils, FRANÇOIS-SIMON, né à Paris en 1772, mort en 1845, raconta au procès de Fouquier la tragique histoire de son père; Fouquier se disculpa, néanmoins. En 1795, un décret lui rendit ses biens confisqués. Il put, dès lors, se consacrer à la littérature. Il chanta, dans quelques poèmes sans valeur, l'Empire, puis la Restauration.

LOIZILLON (Julien-Léon), général, né à Paris en 1829, mort à Dammarie, près Melun, en 1896. Elève de Saint-Cyr, il entra dans la cavalerie, prit part à la guerre de Crimée, à la guerre de 1870 en province, devint colonel en 1875, général de brigade en 1879, divisionnaire en 1886, commandant en chef du 1er corps d'armée, directeur des grandes manœuvres de cavalerie, et fut ministre de la guerre, du 11 janvier au 3 décembre 1893.

LOJA ou **LOXA**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), près de la rive gauche du Jenil; 18.000 hab. Fabriques de draps, de chocolat, de poteries; papeteries. Aux environs, gorges profondes du Genil et magnifique cascade formée par un de ses affluents.

LOJA ou **LOXA**, ville de la république de l'Equateur, ch.-l. de la province du même nom; 10.000 hab. Elle s'est amoindrie depuis la destruction des arbres à quina, qui étaient très nombreux dans ses environs. — La *province de Loja* a 9.600 kilom. carr. et 66.000 hab.

LOJKI n. m. Instrument de cuivre garni de grelots et de clochettes, qui sert à marquer le rythme : *Le* LOJKI *est encore employé dans la musique militaire russe*.

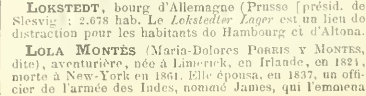
Lojki.

LOK n. m. Orthographe peu usitée du mot LOOCH.

LOKAÉTINE n. f. Chim. V. LOKAÏNE.

LOKAÏNE n. f. Glucoside colorant du lo-kao, dédoublé par les acides en glucose et *lokaétine*. $C^{9}H^{4}O^{6}$, flocons peu solubles dans l'eau, solubles dans les alcalis en violet.

LO-KAO n. m. Matière colorante verte, extraite de l'écorce de quelques nerpruns de Chine. (C'est une laque calcaire en petites lames irrégulières bleues, à reflets violacés ou verdâtres, servant jadis à teindre la laine et la soie en vert brillant.) Syn. de VERT DE CHINE.

LOKE, le génie du mal, l'Ahriman du Nord. (On le compte parmi les ases, quoiqu'il soit de la race des géants.)

LOKEREN, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Orient.), arrond. admin. de Saint-Nicolas, arrond. judic. de Termonde, sur la Durme; 21.033 hab. Fabriques de tissus de coton et de laine, toiles. Eglise Saint-Laurent (XVIIIe s.).

LOKKO, petit pays de l'Afrique occidentale (colonie anglaise de Sierra-Leone), entre la grande Scarcies au N. et la petite Scarcies au S. Il est très fertile, et possède de grandes forêts. Centre principal *Port-Lokko*.

LOKMAN ou **LOCKMAN**, surnommé **le Sage**, souverain légendaire de l'Arabie préislamique, auteur supposé d'un petit recueil de fables. Ibn-Khaldoun et Tabari rapportent qu'il devint roi des Adites, que Dieu lui accorda une vie égale à celle de sept vautours, ce qui explique pourquoi les Arabes lui ont donné le nom de *Zoul-Noussour*, l'homme aux vautours. On lui attribue la construction de la fameuse digue de Mareb, qui empêcha le pays de l'Yémen d'être dévasté par les inondations. Lokman gouverna les Adiets pendant mille années, et eut pour successeur son fils Lokaim. Le Lokman des fables n'est sans doute qu'une réplique du prophète biblique Balaam; l'hébreu *bala* et l'arabe *lakam* signifient tous les deux « dévorer ». De plus, certains commentateurs arabes considèrent Lokman comme fils de Baoura, descendant de la tante de Job; or Baoura est vraisemblablement le même que le Beor de la Bible.

Lokman (FABLES DE). Les quarante et une fables attribuées à Lokman (v. l'art. précéd.) ne sont guère que des versions des fables de Syntipar et d'Esope. On est généralement d'accord, aujourd'hui, pour les attribuer à un auteur chrétien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun auteur musulman ne les cite et que leur style rappelle assez la façon d'écrire négligée des chrétiens de Syrie. Une des meilleures éditions est celle de Charbonneau.

LOKO, ville de l'Afrique occidendale (Nigeria septentrionale anglaise), sur la rive droite de la Bénoué. Elle fut un poste de la compagnie anglaise du Niger.

LOKODJA ou **LOKOJA**, ville de l'Afrique occidentale, capitale de la Nigeria anglaise, sur la rive droite du Niger, en face du confluent de la Bénoué; plus de 50.000 hab. Pays riche, mais insalubre.

LOKRIS. Géogr. V. LOCRIDE.

LOKSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]; 2.678 hab. Le *Lokstedter Lager* est un lieu de distraction pour les habitants de Hambourg et d'Altona.

LOLA MONTÈS (Maria-Dolores PORRIS Y MONTES, dite), aventurière, née à Limerick, en Irlande, en 1824, morte à New-York en 1861. Elle épousa, en 1837, un officier de l'armée des Indes, nommé James, qui l'emmena

avec lui dans l'extrême Orient. Ayant quitté son mari en 1840, elle retourna en Europe, et vécut de la vie galante à Londres, Madrid, Bruxelles, Varsovie, où elle se fit danseuse, et alla exercer cette profession à Paris, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, puis à Berlin, d'où elle fut chassée pour avoir cravaché un officier. De retour à Paris, elle fut engagée à l'Opéra, puis se rendit à Munich, où le roi de Bavière, Louis I^{er}, s'éprit d'elle, lui donna le titre « de comtesse de Lansfeld », et la présenta à la cour. Une émeute contraignit le roi à la renvoyer et, peu après, la révolution de 1848 le forçait d'abdiquer. Lola Montès se retira à Berne, puis à Londres, où elle épousa, en 1849, un lieutenant aux gardes nommé Heald, fut l'objet d'un procès en bigamie, son premier mari n'étant pas mort, quitta son second époux en 1850, puis recommença ses étapes par le monde et parut sur les théâtres de San-Francisco, de Melbourne et de New-York, et se remaria encore deux fois, avec un journaliste nommé Hull et avec un médecin allemand. Ses *Mémoires* ont paru à Genève, en 1849.

LOLIACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *lolium*, ivraie] adj. Bot. Qui ressemble à l'ivraie.
— n. f. pl. Tribu de graminées, qui a pour type le genre ivraie. — *Une* LOLIACÉE.

LOLIE (*li*) n. f. Nom vulgaire du *lolium perenne*, très souvent employé comme gazon.

LOLIGIDÉ (*ji*), **ÉE** [du lat. *loligo*, calmar] adj. Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au calmar.
— n. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre *loligo* ou *calmar*. — *Une* LOLIGIDÉE.

LOLIGO n. m. Moll. Nom scientifique latin du genre calmar.

LOLIGOÏDE (du lat. *loligo*, calmar, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Mollusque qui ressemble à un calmar.

LOLIGOPSIDÉ, ÉE adj. Moll. Qui ressemble ou se rapporte au *loligopsis*.
— n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, dont le type est le genre *loligopsis*. — *Un* LOLIGOPSIDÉ.

LOLIGOPSIS (*psiss*) n. m. Nom latin du calmaret, mollusque céphalopode décapode.
— ENCYCL. Les *loligopsis* sont pourvus de huit bras portant des ventouses et possédant, en outre, entre les bras ventraux et l'orifice buccal, deux longs tentacules; ils ont aussi une poche de noir. On rencontre les cinq espèces connues dans toutes les mers; le type du genre est de l'océan Atlantique.

LOLIGUNCULA (*gon*) n. m. Genre de mollusques décapodes, de la famille des *loliginidés*, dont les nageoires sont courtes. (Le *loliguncula* habite les côtes d'Amérique.)

LOLIOLUS (*luss*) n. m. Genre de mollusques décapodes, de la famille des *loliginidés*, caractérisé par de larges nageoires unies en arrière. (Le *loliolus affinis* habite le Pacifique.)

LOLIUM (*li-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre ivraie.

LOLLAND. Géogr. V. LAALAND.

LOLLARD (*lo-lar'*) n. m. Hist. Sectateur de l'hérésiarque allemand Lollard ou Lolhard. ‖ Sectateur de l'hérésiarque anglais Wiclef. ‖ Vaudois de France et d'Angleterre, selon quelques écrivains. (On a dit aussi LOILLARD.)

LOLLARD (Walter), hérésiarque, né, selon les uns, en Angleterre, et, selon les autres, en Hollande, vers 1260, brûlé à Cologne en 1322. Vers 1315, il commença à parcourir l'Allemagne, la Bohême et l'Autriche, accompagné de douze disciples choisis, qu'il nommait ses *apôtres*. Il enseignait l'inutilité des sacrements, l'invisibilité de l'Église et l'indépendance du peuple à l'égard des rois, des magistrats et du pape. Arrêté et jugé à Cologne, il y périt sur le bûcher. Ses disciples, appelés de son nom *lollards*, se répandirent en Bohême, où ils s'unirent, plus tard, aux *hussites*, et en Angleterre, où Wiclef recruta principalement parmi eux ses partisans.

LOLLARDISME (*lo-lar-dissm'*) n. m. Doctrine des lollards. ‖ On a dit aussi LOILLARDISME.

LOLLIA PAULINA, dame romaine, mise à mort en 49 avant notre ère. Elle était mariée à Caïus Memmius Regulus, quand l'empereur Caligula voulut la posséder. Il la contraignit à divorcer, l'épousa, puis, son caprice satisfait, la renvoya avec défense d'appartenir désormais à aucun homme. Après la mort de Caligula, Lollia devint la maîtresse de Claude. Agrippine l'ayant accusée de magie, le sénat confisqua ses biens et la condamna à l'exil. Mais Agrippine donna l'ordre de tuer son ancienne rivale.

LOLLIANOS, sophiste grec, né à Éphèse. Il vivait à Athènes, dans le II^e siècle apr. J.-C. Disciple de l'Assyrien Isée, il enseigna la rhétorique à Athènes, où il fut stratège. De ses ouvrages il ne nous est parvenu que quelques titres : *Art de la rhétorique; Sur les exordes et les narrations oratoires; Principes de rhétorique.*

LOLLIO (Albert), littérateur italien, né à Florence en 1508, mort à Ferrare en 1568. Il alla se fixer dans cette dernière ville, cultiva avec succès la poésie, et dut à ses talents oratoires une brillante réputation. Nous citerons de lui : *Orazioni recitate nell' Academia de signori Elevati* (1552); *Commedia detta gli Adelfi di Terenzio* (1554); *Orazioni* (1563); *Aretusa*, comédie pastorale (1564).

LOLLIUS (Marcus), général romain, mort l'an 3 apr. J.-C. Après quelques succès sur le Rhin, il éprouva un sanglant désastre, et Auguste dut accourir lui-même en Gaule, pour venger les armes romaines. Lollius fut ensuite chargé d'accompagner en Asie C. César, petit-fils d'Auguste. Mais il fut convaincu de trahir les Romains au profit des Parthes et se donna la mort.

LOLO n. m. Lait, dans le langage des petits enfants.

LOLOS, tribus à moitié indépendantes, disséminées dans le sud-est de la Chine (Yunna, Kouang-Si, Sé-Tchouen) et dans le Haut-Laos. — *Un, Une* LOLO.
— ENCYCL. De couleur bistrée, les *Lolos* sont plus grands que leurs voisins et assez différents des Mongols; leurs yeux sont horizontaux et à peine bridés, leur nez droit et étroit, parfois busqué, leurs pommettes peu proéminentes. Ce sont des agriculteurs de mœurs simples, qui parlent un dialecte thibétain.

LOM, rivière de la Bulgarie orientale, formée de deux petits torrents, l'Ak-Lom ou Lom Blanc et Kara-Lom ou Lom Noir, descendus de contreforts des Balkans. Cette rivière se verse dans le Danube, rive droite, à Roustchouk. — Un autre **LOM**, en Bulgarie occidentale, naît dans les monts où la Bulgarie se sépare de la Serbie, et se jette dans le Danube, à *Lom-Palanka*.

LOMA, montagnes de l'Afrique occidentale, à l'E. de la colonie anglaise de Sierra-Leone et au N. de la république de Liberia. Elles prolongent du côté du S.-E. les montagnes du Fouta-Djallon, jusque vers le cours supérieur de la rivière Cavally. Elles atteignent leur plus grande hauteur dans la région des sources du Niger, où le Tembi-Kounda mesure 1.340 mètres.

LOMAGNE (la), pays de l'ancienne France (Gascogne), qui comprenait, entre la Garonne, le séparant du Quercy, à l'E., et la vallée du Gers, le séparant à l'E. du Condommois, une région de bas plateaux caillouteux et de coteaux marneux ou calcaires, dominant, au-dessus de la vallée de la Garonne, la riche et fertile plaine d'alluvion de Beaumont. La Lomagne forma, du X^e au XIV^e siècle, autour de Lavit, un comté indépendant. En 1325, elle entra par héritage dans la maison d'Armagnac, avec *Lectoure* comme capitale. Elle passa dans le domaine royal, après la dispersion des domaines de la maison d'Armagnac par Louis XI (1475), et forme aujourd'hui, dans les départements du Gers et de Tarn-et-Garonne, la plus grande partie des arrondissements de Lectoure et de Moissac.

LOMAMI, rivière de l'Afrique centrale, affluent de gauche du Congo. Elle coule parallèlement au cours du Congo supérieur, du S. au N., jusqu'à son confluent à Isangi, à 110 kilom. en aval du Stanley-Falls. Elle mesure 1.550 kilom., dont 550 navigables. Elle reçoit à gauche le Loukassi, le Lourimbi.

LOMAPHORUS (*russ*) n. m. Genre d'édentés, de la famille des glyptodontidés, fossiles dans le pliocène de la république Argentine.

LOMAPTÈRE n. f. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant quelques espèces de la Malaisie et de l'Australie.

LOMARIA n. m. Genre de fougères, voisin des *blechnum*, comprenant une quarantaine d'espèces, la plupart habitant le sud de la zone tempérée. (Les sores sont linéaires, parallèles à la nervure médiane et couvrent presque tout l'espace compris entre cette nervure et le bord libre; l'indusie est constituée par le bord révoluté de la fronde. A ce genre appartient le *blechnum spicans*, de France.)

LOMATIE (*sî*) ou **LOMATIA** (*si-a*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des bombylidés, dont l'espèce type habite la France.

LOMATOCARPE (du gr. *lôma, atos*, rebord, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont entourés d'un rebord.

LOMATOLÉPIS (*piss*) n. m. Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces d'Égypte.

LOMATOPHYLLE (du gr. *lôma, atos*, rebord, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ont un bord d'une forme ou d'une coloration particulière.
— n. m. Genre de liliacées, comprenant trois espèces des îles Mascareignes.

LOMAZZO (Giovanni Paolo), peintre italien, né à Milan en 1538, mort en 1600. Il devint aveugle à trente-trois ans, et se livra alors aux lettres. On lui doit le meilleur *Traité de peinture* (1584) qu'on eût encore écrit. Ses peintures les plus célèbres sont : *Melchisédech offrant des prières à Abraham victorieux; la Nourriture du carême*, fresque, dans le réfectoire de Saint-Augustin, à Plaisance; une *Vierge à l'Enfant Jésus* et une *Piété*, au musée Brera.

LOMBAGO n. m. Méd. V. LUMBAGO.

LOMBAIRE (*lon-bèr'*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux lombes. ‖ *Artères lombaires*, Branches collatérales de l'aorte, qui se distribuent aux lombes et aux enveloppes de la moelle. ‖ *Veines lombaires*, Veines qui accompagnent les artères lombaires. ‖ *Citerne lombaire*, Syn. de RÉSERVOIR DE PECQUET. (V. LYMPHATIQUE.) ‖ *Plexus lombaire*, Ensemble des cinq nerfs lombaires qui forment un plexus dans l'épaisseur du psoas.
— Ornith. *Plumes lombaires*, Plumes qui garnissent la région des reins chez les oiseaux.
— n. f. Se dit pour VERTÈBRES LOMBAIRES.
— ENCYCL. Anat. Les *artères lombaires*, ordinairement au nombre de quatre paires, se divisent chacune en une branche dorsale ou antérieure et une branche lombaire ou postérieure, et irriguent les muscles diaphragme sacro-spinal, transverse de l'abdomen, carré des lombes psoas-iliaque fessiers. Les *veines lombaires*, tributaires de la veine cave inférieure ou des iliaques primitives, au nombre de quatre, suivent la même marche que les artères.
Les *nerfs lombaires* sont au nombre de cinq paires.
Le *plexus lombaire*, formé par les branches antérieures des trois premiers nerfs lombaires et d'une partie de la quatrième, est situé sur les côtés de la colonne lombaire, dans l'épaisseur même du muscle psoas. Il donne naissance à sept branches, qui sont les nerfs : grand abdomino-génital, petit abdomino-génital, fémoro-cutané, génito-crural, lombo-sacré, obturateur, crural.
— *Vertèbres lombaires*. V. VERTÈBRE.

LOMBARD (*lon-bar'*), **ARDE**, personne née en Lombardie ou qui habite ce pays. — *Les* LOMBARDS.
— Anc. loc. prov. : *Boucon de Lombard*, Mets empoisonné. ‖ *Patience de Lombard*, Patience qui fait supporter les maux sans remède.
— Constr. *Pierre des Lombards*, Variété de calcaire dur, rose ou blanc, provenant de Montfort (Gers).
— Adjectiv. Qui se rapporte à la Lombardie ou à ses habitants : *Le peuple* LOMBARD.
— B.-arts. *École lombarde*, Peintres qui se sont distingués en Lombardie, et dont le Corrège fut le principal. ‖ *Seconde école lombarde* ou *École bolonaise*, École de peinture fondée par les Carraches. ‖ *Architecture lombarde*, Nom donné, en Italie, à l'architecture romaine.
— Hist. *Lettres lombardes*, Lettres de chancellerie dont devaient se munir les Lombards et les Italiens qui voulaient aller trafiquer ou tenir une banque en France.
— Législ. anc. *Code lombard*, Lois des Lombards rédigées sous Rotharis, en 643.
— n. m. Linguist. Dialecte italien, usité en Lombardie : *Parler le* LOMBARD.
— Mœurs et cout. Nom donné, au moyen âge, en France, aux financiers et changeurs, parce que les premiers d'entre eux et les plus importants étaient venus d'Italie et, plus particulièrement, de Lombardie. ‖ Usurier, parce que les mêmes exerçaient fréquemment l'usure. ‖ Trompeur, pour la même raison. ‖ Lâche : *Fuir comme* LOMBARD.
— Vitic. Cépage du Jura. Syn. de ENFARINÉ.
— n. f. Diplom. Syn. de LOMBARDIQUE.
— ENCYCL. B.-arts. *École lombarde*. I. PEINTURE. L'expression d'*école lombarde* manque de vérité. Lanzi parle des écoles lombardes de Mantoue, de Modène, de Parme, de Crémone, de Milan, trop distinctes pour justifier une dénomination unique. Vincenzio Foppa, qui florissait vers 1407, est considéré comme le fondateur de l'ancienne école milanaise. Bramante, l'architecte peintre, Bramantino, son élève, Ambrogio Borgognone appartiennent à l'école de Milan. Léonard de Vinci lui valut un éclat que ses élèves eurent le talent de soutenir. Ce furent Beltraffio, Cesare da Sesto, Marco d'Oggiono, Andrea Salaï, F. Melzi, Bernardino Luini, le Raphaël milanais. Luini s'est approprié complètement le style de Léonard de Vinci. A côté de cette nouvelle école, l'ancienne, sans se confondre avec elle, avait profité des exemples de Léonard de Vinci, et elle compta dans Gaudenzio Ferrari un des plus habiles peintres du temps. Un de ses élèves les plus distingués fut Bernardino Lanino. A la fin du XVI^e siècle, les styles étrangers avaient fait des prosélytes. Les Procaccini ouvrent une nouvelle école. Le cardinal Frédéric Borromée fonde une académie des beaux-arts. Le nom de Daniel Crespi, mort en 1630, est le dernier grand nom de l'école milanaise, et, parmi les modernes, on ne peut rappeler qu'Appiani, mort en 1817.
II. ARCHITECTURE. Le style improprement nommé *lombard* n'est pas dû aux conquérants qui envahirent l'Italie au VI^e siècle. Le style d'architecture qui, sous leur domination, régna dans l'Italie du Nord et fut cultivé par les tailleurs de pierres et les constructeurs de Côme, les *Comacini*, fut le style romain abâtardi. Il en reste très peu de monuments, car la plupart des églises de la Lombardie datent du XI^e et du XII^e siècle, et c'est à partir du XI^e siècle que l'architecture dite *lombarde* se modifie sensiblement, sous l'influence d'un style nouveau, le roman. Toutefois, certains traits particuliers contribuent alors à différencier l'architecture lombarde des écoles romanes : les façades sont lourdes et peu claires, les contreforts beaucoup moins développés que ceux des églises du Nord, les arcatures aveugles ou portées sur des colonnettes faisant galerie sont multipliées sans nécessité; enfin, une décoration sculpturale d'une richesse extrême en animaux fantastiques envahit les portails d'une grande partie des façades. Tels sont les caractères propres à l'architecture lombarde, qui, dès le XIII^e siècle, a été remplacée par l'architecture gothique. Depuis lors, il n'y a plus eu, en Lombardie, une architecture qu'on puisse appeler *architecture lombarde*.
— Hist. Les *Lombards* ou *Langobards* n'ont qu'une histoire très obscure jusqu'au jour où commencent leurs relations avec les Francs. Certains historiens les signalent au I^{er} siècle de notre ère; d'autres reculent leur apparition au règne de Gratien, en 379, et l'on ne sait s'il s'agit véritablement d'eux dans les passages de Ptolémée, de Tacite et de Strabon où figure leur nom. Sous leur huitième roi, Vacon, ils se rapprochèrent des Francs, avec lesquels ils avaient peut-être quelque lien d'ancienne parenté. En 526, Justinien leur concédait la Pannonie, et, dans la guerre des Goths, leur roi Audoin envoyait à Narsès des renforts importants. En 568, Alboin, fils d'Audoin, dont l'une des deux femmes fut Clodosvinde, fille de Clotaire I^{er}, descendit en Italie, s'empara de Milan (569) et de Pavie (572), après avoir soumis une partie de l'Émilie, la Toscane, l'Ombrie et le duché de Bénévent. Il mourut en 573. Les ducs lombards lui élurent un successeur en la personne de Cléphis, qui régna dix-huit mois et fut remplacé par son fils Autharis, après un interrègne de dix ans, pendant lequel les trente ducs continuèrent la dévastation de l'Italie. Théodelinde, veuve d'Autharis, fille du duc de Bavière Garibald, parvint à éloigner les Francs du nouveau royaume. En 591, Agilulphe épouse Théodelinde, qui était catholique et le fait renoncer à l'arianisme, vers 602; il est proclamé roi et soutient de longues guerres contre les empereurs byzantins Maurice, Phocas et Héraclius. On conserve sa couronne, la célèbre *couronne de fer*, dans le trésor de l'église de Monza. Son fils Adoald (615-625) fut détrôné, après la mort de Théodelinde, par son beau-frère Arioald, duc de Turin, qui eut lui-même pour successeur l'un des plus grands rois lombards, Rotharis, duc de Brescia (636-652). Ce fut ce dernier qui, après avoir enlevé aux Grecs leurs dernières possessions d'Italie (641), fit rédiger pour la première fois les lois de son peuple (643). Perthari et Godebert, neveux de Théodelinde, ne parvinrent pas à s'entendre pour le partage des États de leur père Aribert (661), et Godebert appela à son secours Grimoald, duc de Bénévent, qui l'assassina et emprisonna la famille de Perthari réfugiée en Pannonie. A la mort de Grimoald (671), Perthari, qui avait fait une tentative infructueuse pour rentrer en Italie avec l'aide de Clotaire III (665), parvint à remonter sur le trône et se fit remarquer par la sagesse de son administration. Son fils Cunibert, dont Paul Diacre loue le caractère, lui succéda en 686. Liutpert, fils de Cunibert, fut détrôné, après huit mois de règne, par Ragimbert, duc de Turin, dont le fils Aribert II (701) fit périr toute la famille d'Ansprand, tuteur de Liutpert, à l'exception de Liutprand. Celui-ci ceignit la couronne en 712, et son long règne est l'un des plus glorieux de la dynastie lombarde. Liutprand mourut au commencement de l'année 744, laissant le trône à son neveu Hildebrand, qui dut, quelques mois après, le céder à Ratchis, duc de Frioul. Ratchis, séduit par l'éloquence du pape Zacharie, se retira à l'abbaye du Mont-Cassin, en 749. Son frère Astolphe s'emparait, en 752, de Ravenne et de la Pentapole. Deux fois il tenta de mettre la main sur Rome; deux fois il fut arrêté par Pépin. Cette rivalité avec Rome devait perdre le royaume lombard. A la mort d'Astolphe (756), Ratchis essaya de reprendre le pouvoir; mais le pape Étienne l'oblige à rentrer au Mont-Cassin. Didier, duc d'Istrie, avait été proclamé roi en 756. En 772, il commet la faute de braver le pape Adrien, qui appelle Charlemagne en Italie. Charlemagne assiège et prend Pavie (774), s'empare de Didier et de sa famille. Ainsi finit le royaume lombard, qui avait duré un peu plus de deux siècles.
— *Ligue lombarde* (1162-1183). En août 1161, les troupes de Barberousse, jointes à celles des grands feudataires italiens et des villes rivales, mettaient le siège devant

Milan, qui dut capituler le 1er mars 1162. Le 26, Barberousse décidait la destruction de la grande cité. Quelque temps après, les alliés de l'Empereur regrettaient ce désastre. En mars 1167, les quatre villes de Bergame, Brescia, Crémone et Mantoue concluraient un accord secret, auquel on permit aux Milanais d'adhérer, et la reconstruction de Milan fut résolue. En décembre, la ligue vénitienne s'alliait à la ligue lombarde, formée dès lors de seize villes, auxquelles il s'en réunit encore neuf autres (Ravenne, Rimini, etc.). Les embarras de l'Empereur en Allemagne permirent à la ligue de se consolider. A la diète de Constance (1183), Frédéric Barberousse régla, à l'avantage de la première, les rapports de l'Italie avec l'Empire, et il se forma une seconde ligue lombarde, qui força Frédéric II à respecter les privilèges accordés par son aïeul.

— Mœurs et cout. Le mouvement des croisades, le commerce des grands ports, comme Venise et Gênes, avaient développé de bonne heure, en Italie, le commerce de l'argent, tandis qu'en France les conceptions financières demeuraient rudimentaires; alors, on vit grandir l'importance des *lombards*. Plusieurs d'entre eux, comme les deux frères Guidi Francesi, de Florence (les fameux Mouchet et Bichet), furent de véritables ministres des finances. Il serait d'ailleurs faux de se les représenter comme des usuriers installés derrière leurs comptoirs. Mouchet était un grand seigneur, homme de guerre et diplomate; l'historien Villani représentait la grande maison des Peruzzi (les Perruches) de Florence. Le père de Boccace était « compagnon » de la société des Bardi. Mais le moyen âge ne comprenait pas le commerce de l'argent, et les lombards furent détestés presque autant que les juifs.

Lombard (Pierre), évêque de Paris, né en Italie, près de Novare, en 1100, mort à Paris en 1160. Après avoir fréquenté les écoles de Bologne et de Reims, il se fixa à Paris, où il ouvrit un cours de théologie. En 1159, il fut nommé évêque de Paris. Il composa en latin le *Livre des sentences*, que, pendant trois siècles, tout professeur de théologie fut obligé de commenter. C'est un recueil de textes des Pères, disposés de manière à former un enseignement complet de la foi. Son *Commentaire latin sur les Psaumes*, appelé aussi la *Chaîne* et la *Grande Glose*, eut une vogue considérable. Il a laissé encore des *Sermons* et une *Concordance des quatre Évangiles*. Il était surnommé, dans les écoles, le **Maître des sentences.**

Lombard (Lambert), en latin **Lambertus Lombardus**, peintre, architecte et érudit flamand, né à Liège en 1505 ou 1506, mort à Liège en 1566. L'évêque de Liège, Erard de La Marck, lui fournit l'occasion d'aller à Rome avec le cardinal Pole, et il resta en grande faveur auprès de ses successeurs. Ses tableaux, peu cités par ses contemporains, sauf un seul (*la Conversation du philosophe Cébès*), sont rares et difficiles à identifier. Par contre, les dessins qu'il a multipliés, pour peintres, sculpteurs, verriers, orfèvres et graveurs, ont presque tous été gravés. Un choix de ses œuvres a été gravé dans son atelier. Comme architecte, il a bâti un certain nombre d'édifices privés à Liège, dans le style de la Renaissance. Professeur et écrivain, il a créé une école d'art à Liège et a écrit une grammaire de l'art. Parmi ses tableaux authentiques, on peut signaler une *Naissance du Christ*, à l'hôpital de Bavière de Liège; une *Cène* dans la chapelle Sainte-Agathe; une *Descente de croix*, à la National Gallery de Londres; etc.

Lombard de Langres (Vincent), littérateur français, né à Langres vers 1765, mort à Paris en 1830. Clerc de procureur et capitaine de la basoche, à Paris, il composa pour le théâtre Montansier plusieurs pièces médiocres. Sous le Directoire, il devint membre de l'administration de la Haute-Marne (1797), juge au tribunal de cassation (1797), envoyé extraordinaire à La Haye (1798-1799). Nous citerons de lui : *les Prêtres et les Rois* (1793), pièce; *le Dix-huit brumaire* (1799); *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1823); *Mémoires de l'exécuteur des hautes œuvres* (1830); etc.

Lombard (Johann Wilhelm), homme d'Etat allemand, né à Berlin en 1767, mort à Nice en 1812. Sa famille était d'origine française. Frédéric le Grand lui donna un emploi dans son cabinet, et Frédéric-Guillaume II le nomma secrétaire du cabinet. Sous Frédéric III, il fut chargé de la direction de la politique extérieure. Il entretint le gouvernement prussien dans des idées pacifiques vis-à-vis de la France révolutionnaire. Mais le parti de la guerre l'emporta en 1806, et Lombard fut rendu responsable des défaites subies par la Prusse. Il fut emprisonné à Stettin, par ordre de la reine; le roi le fit mettre en liberté. Lombard essaya à ce moment de s'occuper des affaires publiques. Affaibli par le travail, et aussi par les plaisirs, il mourut peu après, à Nice. On lui attribue : *Matériaux pour servir à l'histoire des années 1805-1806-1807.*

Lombard (Jean), littérateur français, né à Toulon en 1854, mort à Charenton en 1891. Ouvrier bijoutier, il écrivit dans des journaux avancés à Marseille et à Montpellier; puis, vers 1884, il se rendit à Paris, fut rédacteur en chef de la « France moderne », et mena jusqu'à la fin une existence précaire. Doué d'une vive imagination, il a écrit plusieurs ouvrages dans un style personnel, étrange et difficile. Les principaux sont : *Adel, la Révolte future* (1888), poème, et deux romans historiques : *l'Agonie* (1888), où il ressuscite la Rome du IIIe siècle, et *Byzance* (1890), qui peint le monde oriental du VIIIe siècle.

Lombard (Henri-Edouard), sculpteur français, né à Marseille en 1855. Grand prix de Rome en 1883, avec un bas-relief représentant *la Mort de Diagoras*, il a donné notamment : *Sainte Cécile*, marbre, acquise par l'Etat; *Nymphe chasseresse*, pierre; *Samson et Dalila*, marbre; etc. Lombard a été nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts, en 1900. Le groupe de la *Paix*, qui décore le Grand Palais des Champs-Elysées, est dû à son ciseau.

LOMBARDERIE (*lon, rî*) n. f. Taxe à laquelle étaient soumis les Lombards et marchands italiens qui venaient faire le commerce aux foires de Champagne.

Lombardi (Alfonso, de son vrai nom Citadella, dit), sculpteur italien, né à Lucques en 1487, mort à Bologne en 1537. Elève de son oncle, Pietro Lombardi, dont il prit le nom, il fit d'abord des médailles, puis se rendit à Bologne, où il aida Michel-Ange pour sa statue colossale de Jules II, à San Petronio de Bologne. Le cardinal Hippolyte de Médicis le prit avec lui à Rome. Il retourna plus tard à Bologne, où il mourut. Parmi ses principaux ouvrages, la plupart à Bologne, nous citerons : *le Tombeau du condottiere Ramazzuto Ramozotti; Saint Barthélemy; Bustes des douze apôtres*, terres cuites; un *Hercule* colossal; les médaillons de *Charles-Quint*, de l'amiral *André Doria*, d'*Alphonse d'Este*, de *Clément VII*, du *Bembo*, de l'*Arioste*, etc.

Lombardi (les). Biogr. V. Lombardo.

LOMBARDIE (*lon, dî*) n. f. Comm. anc. Sorte de fourrure.

Lombardie, région du nord de l'Italie, entre les Alpes au N., le Pô au S. (qu'elle dépasse dans la province de Pavie), le Tessin à l'O., le Mincio à l'E. Superf. 23.507 kil. carr.; pop. 4.150.000 hab. Elle comprend les huit provinces de Bergame, Brescia, Côme, Crémone, Mantoue, Milan, Pavie et Sondrio. C'est surtout une plaine large, bien arrosée et bien cultivée, qui se relève au N. dans les avant-monts des Alpes. De nombreux lacs, les plus beaux des Alpes (Majeur, Côme, Lugano, Iseo, Garde, etc.), des torrents clarifiés et régularisés par les lacs, la traversent du N. au S. (Tessin, Adda, Oglio, Mincio, etc.). Le climat est assez rigoureux, froid en hiver et chaud en été, mais relativement salubre, sauf dans les rizières. Les habitants cultivent la vigne, le riz, le maïs, le lin et le chanvre, élèvent des vers à soie. L'industrie est surtout développée dans les grandes villes (Milan, Bergame, etc.) et au pied des Alpes (filatures de soie, tissus, etc.).

L'histoire de la Lombardie est extrêmement troublée. Après la mort de Charlemagne, elle fut le théâtre de nombreuses guerres civiles; les puissantes communes de Milan, Lodi, Crémone, etc., durent lutter contre les empereurs allemands; à la Renaissance, elle appartint aux Visconti, aux Sforza, à la France, à l'Autriche, à l'Espagne. Ce fut, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, le champ de bataille de l'Europe. Conquise par les Français en 1796, elle fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie, pour former, après 1815, avec Venise, le royaume lombard-vénitien, appartenant à l'Autriche. Elle fut reprise à l'Autriche en 1859, et entra dans le royaume d'Italie.

LOMBARDIQUE (*lon, dik'*) adj. Géogr. Qui appartient aux Lombards ou à la Lombardie. (Peu usité).

— Diplomatiq. *Ecriture lombardique*, Ecriture romaine altérée par les Lombards, et qui a été employée, du VIIe au XIIIe siècle, avec des formes très variées.

LOMBARDISME (*lon, dissm'*) n. m. Façon de parler, propre aux habitants de la Lombardie.

Lombardo (les) ou **Lombardi**, famille d'artistes vénitiens, qui furent à la fois architectes et sculpteurs, et dont les principaux membres sont : Martino **Lombardo**, le chef de la dynastie, qui fut l'architecte de la *Scuola di San-Marco*, et peut-être aussi de l'église *San-Zaccaria* (vers 1456); — son fils, Pietro **Lombardo**, mort vers 1515 à Venise. [Il construisit le *Palais des Doges* (1499-1511), les autels de *Saint-Jacques* et de *Saint-Paul* à Saint-Marc (1462-1471), le *Tombeau de Dante* à Ravenne, la *Tour de l'horloge* à Venise, l'église de *Santa-Maria-de'-Miracoli*, le palais *Vendramini-Calergi* (1481), etc. On lui doit, en outre, de nombreuses sculptures. C'est le plus remarquable des quatre Lombardi]; — Tullio **Lombardo**, architecte et sculpteur vénitien, fils de Pietro Lombardo, né vers 1470, mort probablement en 1532. [Il travailla souvent avec son père. On lui doit la construction des églises de *Sant-Jean-Chrysostome* et de *San-Salvator* à Venise; les statues d'*Adam* et d'*Eve* au palais Vendramini; le bas-relief des *Apôtres dans le cénacle* à Saint-Jean-Chrysostome; les fonts baptismaux de Saint-Martin. Il travailla aussi, avec Leopardi, au magnifique mausolée du doge *Andrea Vendramini*, en l'église des Saints-Jean-et-Paul, à Venise]; — Antonio **Lombardo**, autre fils de Pietro Lombardo, mort en 1516. [Il semble n'avoir travaillé qu'en sous-ordre avec son père et son frère Tullio. Il est surtout connu par son bas-relief en bronze du *Santo* de Padoue, *Saint Antoine faisant proclamer par un enfant l'innocence de sa mère* (1505). Il s'établit la même année à Ferrare, où il fit souche.]

LOMBARD-VÉNITIEN, ENNE adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et à la Vénétie. ‖ On dit aussi lombardo-vénitien.

— Hist. *Royaume lombard-vénitien*, Dénomination donnée, de 1815 à 1866, à la partie italienne de l'empire d'Autriche, composée de la Lombardie et de la Vénétie (capit. *Milan*). [Après la guerre de 1859, la Lombardie ne fit plus partie de l'empire d'Autriche, et pourtant, ce qui restait aux Habsbourg (Vénétie et une partie du Mantouan) continua de porter le titre de royaume lombard-vénitien jusqu'après la bataille de Sadowa (1866); la Vénétie fit alors retour au royaume d'Italie.]

— Substantiv. Habitant du royaume lombard-vénitien : *Les* Lombards-Vénitiens.

Lombart (Pierre), graveur français, né et mort à Paris (1612-1682). Elève de Simon Vouet, il s'établit à Londres et excella notamment dans le portrait. Ses principales œuvres sont : *Charles Ier à cheval*, d'après Van Dyck (après la mort du prince, la tête de Cromwell fut, sur cette gravure, substituée à celle du roi); la série des douze portraits connue sous le nom des *Comtesses de Van Dyck*; un portrait du *Protecteur* suivi d'un page; *Marie de Médicis*; *le Duc de Vendôme*; la *Nativité*, la *Cène*, d'après Poussin; etc.

Lombeek-Sainte-Catherine, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 2.273 hab.

Lombers, comm. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. d'Albi, sur l'Assou, affluent droit et près du Dadou; 1.238 hab. (*Lombérois, oises*.) Ch. de f. Midi. Houille. Carrière de grès.

La ville, ancienne baronnie, joua un rôle important lors de la guerre des albigeois. Un concile y fut tenu en 1165, et les doctrines vaudoises y furent condamnées.

LOMBES (*lonb'* — du lat. *lumbi*, même sens) n. m. pl. Anat. Régions symétriques, situées en arrière de l'abdomen de chaque côté de la colonne vertébrale et limitées en haut par les dernières côtes, en bas par la crête de l'os iliaque. — *Un* lombe.

— Encycl. En avant, les *lombes* se continuent avec la région ombilicale. La limite, toute fictive, est représentée par une ligne verticale, étendue de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la dixième côte. On dit aussi *région lombaire*, *région des reins* et quelquefois *râble*. A ce niveau, la paroi abdominale est très épaisse, renforcée par les muscles de la masse *sacro-lombaire*. L'inflammation de cette masse musculaire détermine le *lumbago*. V. ce mot.

Lombez (*lon-bèz'* — lat. *Lombarium*), ch.-l. d'arrond. du Gers, à 40 kilom. d'Auch, au milieu d'une plaine fertile, sur la Save; 1.543 hab. (*Lombéziens, ennes*.) Commerce de graines, de laines, de cuirs, de bestiaux et de mules. Eglise du XIVe siècle, ancienne cathédrale Sainte-Marie. Le palais épiscopal, converti en sous-préfecture, date du XVIIe siècle. Lombez fut, de 1317 à 1790, le siège d'un évêché, qui avait succédé à une abbaye fondée par Charlemagne. — L'arrondissement a 4 cant., 71 comm. et 32.749 hab.; le canton a 27 comm. et 11.054 hab.

Armes de Lombez.

LOMBIS (*lon-bî*) n. m. Comm. Grosse coquille de couleur vermeille, employée aux ornements en rocaille.

LOMBO-COSTAL adj. et n. m. Anat. V. dentelé.

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN adj. et n. m. Syn. de sacro-lombaire.

LOMBO-HUMÉRAL adj. et n. m. Syn. de grand-dorsal. V. dorsal.

Lombok, île de la Malaisie (archipel de la Sonde), entre Bali et Soumbawa, dont la sépare le détroit d'Allas; 5.435 kilom. carr. Terre rectangulaire, terminée au S. par deux pointes effilées. Un massif septentrional, volcanique et élevé, s'abaisse, au midi, par des terrasses et de basses plaines littorales, arrosées de fleuves abondants. Le climat humide est propice à une luxuriante végétation forestière et à la culture du riz. La population (425.000 hab.), en général musulmane, appartient à la famille malaise des Sassaks. Lombok forme un royaume protégé par la Hollande, avec *Mataram* comme capitale. — Le *détroit de Lombok*, qui sépare les îles de Bali et de Lombok, marquerait, d'après certains naturalistes, les limites entre les faunes asiatique et océanique.

LOMBO-SACRÉ adj. et n. m. Se dit d'un nerf issu du plexus lombaire et aboutissant au plexus sacré.

LOMBOYER (*lon-boi-ié*. — Change *y* en *i* devant un e muet : *Je lomboie. Qu'ils lomboient*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lomboyions. Que vous lomboyiez*) v. a. Faire épaissir, en parlant des eaux mères des salines.

LOMBRIC (*lon-brik'*) ou **LUMBRICUS** (*lon, kuss*) n. m. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des *lombricidés*.

— Encycl. Le *lombric* est le type des terricoles ou *lombricimorphes*. Le corps est allongé, cylindrique, effilé aux extrémités, formé de cent à deux cents anneaux sans parapodes saillants et portant chacun huit soies.

Les segments du corps sont tous semblables, sauf à la fin du tiers antérieur, où ils s'épaississent et sont pourvus de nombreuses glandes sécrétant un abondant mucus pendant la reproduction. La région antérieure présente un lobe céphalique distinct de l'anneau buccal, mais ne porte pas d'yeux, ni d'antennes. Vers le neuvième et le dixième segment, on remarque les orifices des réceptacles séminaux; en dehors des soies, sur le quatorzième, une paire d'orifices génitaux femelles; en dedans des soies et sur le quinzième, deux larges orifices génitaux mâles; en dehors des soies, et du trente-troisième au trente-septième, les pores excréteurs des glandes du clitelle; et enfin, sur tous les segments, sauf les trois premiers, une paire d'orifices néphridiens. L'anus s'ouvre sur le dernier anneau.

Lombric.

Les lombrics sont doués d'une grande puissance de rédintégration, c'est-à-dire qu'un ver coupé en deux peut donner deux individus, chaque fragment se complétant pour redevenir un individu complet.

Le sang des lombrics est rouge, par suite de la coloration du plasma. Chez ces animaux, l'accouplement est réciproque (*androgynie*) et se fait, pendant les mois de juin et de juillet, à la surface de la terre, pendant la nuit.

Les lombrics vivent, pendant le jour, dans les trous qu'ils se sont creusés, et en sortent la nuit; ils mangent des feuilles, de la viande, de la graisse; ils ingurgitent même une partie de la terre qui leur fait obstacle, quand ils creusent leurs galeries avec leur tête. Puis, la nuit, ils expulsent cette terre, sous forme de petits tortillons, à la surface du sol. Comme ils s'enfoncent souvent à plus de deux mètres, ils peuvent ainsi ramener à la surface du sol des éléments infectieux enfouis, notamment les spores du charbon, comme l'ont prouvé les expériences de Pasteur.

Autrefois, la médecine utilisait les lombrics; actuellement, on ne les emploie que comme appât pour la pêche.

LOMBRICAIRE (*lon, kèr'*) ou **LUMBRICARIA** (*lon*) n. f. Paléont. Genre de vers fossiles dans les formations oolithiques. (Les lombricaires se présentent en masses pelotonnées de longs fils plus ou moins gros. On a voulu voir dans ces lombricaires tantôt des intestins d'holothuries, tantôt des excréments pétrifiés de poissons, etc.)

LOMBRICAL, ALE, AUX (*lon*) adj. Anat. Se dit de petits muscles de la main et du pied, qui sont fusiformes et allongés comme des lombrics.

— n. m. *Un* lombrical.

— Encycl. A la main et au pied, les *lombricaux* sont annexés aux tendons des fléchisseurs profonds des doigts ou des orteils, étendue immédiatement en avant des *interosseux*. Ils sont au nombre de quatre à chaque membre, et on les compte de dedans en dehors. En arrière, le lombrical s'insère sur deux tendons du fléchisseur. En avant, leur petit tendon d'insertion se joint à celui de l'interosseux correspondant, et se termine en partie sur le bord latéral de la première phalange, en partie sur le tendon de l'extenseur. De là ce rôle physiologique si complexe, qu'a bien montré Duchenne de Boulogne : les lombricaux fléchissent la première phalange et étendent les deux dernières.

LOMBRICIDÉS (*lon, si*) n. m. pl. Famille d'annélides oligochètes terricoles, dont le genre *lombric* est le type. (Les principaux genres qui sont représentés sur tout le globe, sont : *lombric*, *hypogéon*, *hélodrile*, etc. — *Un* lombricidé.)

LOMBRICIFORME (*lon, si* — de *lombric*, et *forme*) adj. Qui a une forme semblable à celle du lombric.

LOMBRICIMORPHES (*lon, si*) n. m. pl. Ordre d'annélides oligochètes. — *Un* LOMBRICIMORPHE.

— ENCYCL. Les *lombricimorphes* sont caractérisés par les téguments plus ou moins opaques et pigmentés, des soies ordinairement simples, des néphrides dans les segments génitaux en même temps que des canaux vecteurs, les éléments reproducteurs. Leur sang est rouge, leurs œufs petits, et ils fouissent presque tous la terre. Ils comprennent de nombreux genres, entre autres : *criodrile, lombric, microchète, pontodrile, mégascolide*, etc.

LOMBRICITE (*lon, sit'*) ou **LUMBRICITES** (*lon, si-tèss'*) n. m. Paléont. Ver fossile. (Les lombricites, observés dans les schistes lithographiques, sont des débris problématiques rapportés par les savants soit à des annélides, soit aux cololithes, qui sont des intestins pétrifiés de poissons, etc.)

LOMBRICITE (*lon, sit'*) n. f. Pétrification ayant la forme d'un lombric.

LOMBRICOÏDE (*lon* — de *lombric*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un lombric.

LOMBRICONÉRÉIDE (*lon*) ou **LUMBRICONEREIS** (*lon, ré-iss*) n. f. Genre d'annélides, type de la tribu des *lombriconéréinés*. (Les lombriconéréides sont des eunicidés, dont le lobe céphalique conique ne possède ni tentacules, ni palpes ; leurs derniers anneaux portent des soies en crochet. Les espèces connues habitent surtout les mers d'Europe : ainsi la *lumbriconereis breviceps*, de la Méditerranée, et la *lumbriconereis fragilis*, des mers du nord.)

LOMBRICONÉRÉINÉS (*lon*) n. m. pl. Tribu d'annélides errants, de la famille des eunicidés, comprenant les *lombriconéréides*, les *lysidices* et les *arubelles*. — *Un* LOMBRICONÉRÉINÉ.

LOMBRICONÉRÉITE (*lon*) ou **LUMBRICONEREITES** (*lon, né-ré-i-tess*) n. m. Paléont. Genre de vers fossiles dans les schistes lithographiques d'Eichstädt. Les lombriconéréites sont des annélides errantes, voisines des lombriconéréides actuelles. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *lumbriconereites deperditus*.)

LOMBRICULE (*lon*) ou **LUMBRICULUS** (*lon, luss*) n. m. Genre de vers, type de la tribu des *lombriculidés*, comprenant des formes de taille moyenne, qui vivent dans la vase des ruisseaux. (Les lombricules, voisins des tubifex, sont des vers à sang rouge, et qui pondent leurs œufs dans un cocon. On peut en prendre comme exemple le *lumbriculus variegatus*, rouge et brun, long de 3 à 4 centimètres.)

LOMBRICULINÉS (*lon*) n. m. pl. Tribu de tubificidés (annélides oligochètes limicoles), dont le genre *lombricule* est le type. (Les principaux genres sont : *lombricule, stylodrile, trichodrile, ocnérodrile, rhynchelmis*.) — *Un* LOMBRICULINÉ.

LOMBRON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 23 kilom. du Mans, non loin de l'Huisne ; 1.311 hab. Métiers à tisser. Châteaux de Sausay et de Loresse (XVIIe s.).

LOMBROSO (Cesare), médecin italien, né à Venise en 1836. Ses premières recherches sur le crétinisme le rendirent vite célèbre et attirèrent sur lui l'attention de Virchow. Il fut chargé, en 1862, d'un cours sur les maladies mentales à l'université de Pavie, devint directeur de l'hôpital des fous à Pesaro, puis professeur de psychiatrie à l'université de Turin. C'est surtout comme criminaliste qu'il a répandu des idées nouvelles ; pour lui, les conditions indépendantes de la volonté, telles que l'hérédité, l'influence des maladies nerveuses, jouent un rôle capital dans la psychologie du criminel, et diminuent dans d'immenses proportions sa responsabilité. Le criminel est, à ses yeux, un malade, beaucoup plus qu'un coupable. Les preuves apportées par Lombroso à ses théories sont, d'une part, l'étude minutieuse des diverses phases de l'acte criminel ; d'autre part, les données fournies par la recherche de certaines dispositions anatomiques particulières, des stigmates de dégénérescence et des caractéristiques anthropométriques. Citons de lui : *Fragments médico-psychologiques* (1858) ; *le Génie et la Folie* (1864) ; *la Médecine légale de l'aliénation, étudiée d'après la méthode expérimentale* (1873) ; *l'Homme criminel* (1875) ; *Algométrie de l'homme sain et de l'aliéné* (1878) ; *l'Homme délinquant* (1897), etc.

Lombroso.

LOME (du gr. *lôma*, frange) n. m. Membrane qui borde de chaque côté les doigts de certains oiseaux.
— Nom vulgaire du plongeon à gorge rouge.

LOMÉ, ville de l'Afrique occidentale, capitale du Togoland (depuis 1897), petit port sur la côte de Guinée ; 4.000 hab. Cultures de palmiers à huile.

LOMÉCHUSE n. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des staphylinidés, comprenant deux espèces d'Europe. (Ces insectes, assez petits, vivent dans les fourmilières, probablement comme esclaves, car les franges de leurs poils sécrètent un liquide sucré, apprécié des fourmis. Les deux espèces, *paradoxa* et *strumosa*, vivent avec la *formica rufa*.)

LOMELLINE, région d'Italie, constituant le district de Mortara (prov. de Pavie), entre la Sesia, le Pô et le Tessin. Ch.-l. *Mortara*. C'est une région fertile, produisant des céréales et surtout du riz. Climat très malsain.

LOMELLINI, famille génoise, qui obtint, en 1543, le droit exclusif de pêcher le corail à Tabarka, par convention avec le roi d'Espagne, auquel cette île avait été cédée par le souverain de Tunis, en 1540. Les Lomellini y construisirent, en 1553, un château fort, qui existe encore, et installèrent une garnison. Toute une colonie de Génois pêcheurs de corail vécut là jusqu'en 1711, où le bey de Tunis reprit possession de l'île et en expulsa les Lomellini.

LOMELLINO (Leonello), gouverneur de l'île de Corse, en 1370, avec Aluigi Tortorino. La république de Gênes était alors fatiguée des embarras que lui causait la Corse. En 1378, quelques gentilshommes génois résolurent d'en entreprendre la conquête et fondèrent une société qu'ils appelèrent la *Maona*, et dont les chefs furent Leonello Lomellino, Giovanni da Magnera, Aluigi Tortorino, Andreolo Ficone et Cristoforo Maruffo. Leur expédition ne fut pas heureuse : Leonello, resté seul gouverneur en 1380, se décida, dix ans plus tard, à rentrer à Gênes. L'établissement de la domination française dans cette ville lui rendit espoir ; en considération des sacrifices qu'il avait faits pour la *Maona*, le gouverneur français, Colard de Calville, lui donna la Corse et l'en fit comte (1400). Mais Leonello tyrannisa si bien l'île que Vincentello d'Istria put se soulever, et ses succès obligèrent Leonello à se retirer à Gênes. C'est alors qu'Andrea Lomellino (mort en 1419) fut envoyé pour remplacer son parent, mais il ne put, malgré ses efforts, conserver l'île aux Génois, qui n'y possédaient plus, en 1420, que Calvi et Bonifacio.

LOMELLINO (Battista), doge de Gênes en 1533 et 1534. Ce fut le troisième des doges biennaux créés en 1528, après la reprise de Gênes et de Savone sur François Ier par les Doria. Il reçut Charles-Quint à son retour de Bologne (1533) et lui donna une flotte de trente-six galères, sous les ordres d'André Doria, pour l'accompagner en Espagne.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Henri-Auguste), diplomate et homme d'État français, né et mort à Paris (1594-1666). Henri IV l'envoya comme ambassadeur en Angleterre, où il négocia le mariage de Henriette de France avec le prince de Galles, depuis Charles Ier. Il avait formé une précieuse collection de manuscrits, qu'il vendit au roi. Elle forme aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, le fonds Brienne (360 volumes). Il a laissé des *Mémoires* écrits à la louange d'Anne d'Autriche (collection Michaud et Poujoulat).

LOMÉNIE DE BRIENNE (Louis-Henri), né à Paris en 1635, mort à l'abbaye de Château-Landon en 1698. Il exerça auprès de son père, en survivance, la charge de secrétaire d'État des affaires extérieures. En 1663, il eut l'ordre du roi de s'en démettre, sans qu'on sût la cause de cette disgrâce. L'opinion la plus répandue est qu'il fut surpris trichant au jeu du roi. Il se fit alors oratorien ; mais sa vocation fut ébranlée par la vue de la princesse de Mecklembourg, au point qu'il se fit chasser de l'ordre et enfermer, comme « prisonnier de famille », à Saint-Lazare (1674). Mis en liberté en 1692, il reprit sa vie désordonnée, et fut enfermé de nouveau à l'abbaye de Château-Landon, en 1696. Il y mourut, deux ans plus tard. Il avait formé une belle collection de tableaux. On a de lui des *Poésies chrétiennes*, dont La Fontaine a écrit la préface, des *Mémoires*, une étude sur sa collection de tableaux (*De pinacotheca sua*), enfin une œuvre bizarre, *le Roman véritable* ou *l'Histoire secrète du jansénisme*, en dialogues.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Etienne-Charles), cardinal et ministre de Louis XVI, né à Paris en 1727, mort à Sens en 1794. Il céda ses droits de chef de famille à son frère puîné pour entrer dans les ordres. Vicaire général de Rouen (1752), il devint, en 1760, évêque de Condom, puis, trois ans après, archevêque de Toulouse. En 1770, il entra à l'Académie française. C'est lui qui fit creuser le *canal de Brienne*, entre la Garonne et le canal du Midi. Louis XVI, qui estimait peu son caractère et blâmait sa conduite privée, le nomma chef du conseil des finances, sur la recommandation des philosophes, après la chute du ministre de Calonne (1er mai 1787). Brienne obtint d'abord, de l'assemblée des notables, le vote d'un emprunt de 80 millions de francs ; devenu principal ministre et archevêque de Sens, il rédigea, pour briser l'opposition du Parlement à ses mesures financières, six édits qui instituaient une cour plénière, chargée d'enregistrer les lois au lieu du Parlement, réduisaient les attributions de ce dernier et abolissaient la torture. Forts de leur popularité, les parlementaires résistèrent au ministre, qui dut se retirer, après avoir annoncé la convocation des états généraux pour le 1er mai 1789 ; il était, en même temps, nommé cardinal. Après un voyage en Italie, de Brienne retourna en France (1790), prêta serment à la Constitution civile du clergé et envoya au pape sa démission du cardinalat. Il n'en fut pas moins arrêté à Sens (1793). Remis en liberté, il fut de nouveau arrêté (1794), et mourut la nuit même qui suivit son incarcération, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Loménie de Brienne.

LOMÉNIE (Louis-Léonard DE), littérateur français, né à Saint-Yrieix en 1815, mort à Menton en 1878. Jeune encore, il se fit connaître en publiant une série de spirituelles biographies : *Galerie des contemporains illustres par un homme de rien* (1840-1847). En 1845, J.-J. Ampère le choisit comme suppléant pour la chaire de littérature du Collège de France. Nommé répétiteur de littérature à l'École polytechnique (1849), il devint professeur en titre en 1862, et, deux ans plus tard, titulaire de la chaire du Collège de France. En 1871, il succéda à Mérimée comme membre de l'Académie française. Il a traduit *l'Histoire du droit de succession en France au moyen âge*, de Gans (1845). En outre, il a fait paraître : *Beaumarchais et son temps* (1855) ; *la Comtesse de Rochefort et ses amis* (1870) ; *les Mirabeau* (1870-1878) ; *Esquisses historiques et littéraires* (1879).

LOMENTACÉ (*man, sé*), **ÉE** (du lat. *lomentum*, savon de farine de fève) adj. Se dit du fruit des légumineuses, quand il est divisé par des cloisons transversales en une série d'articles monospermes.

LOMENTAIRE (*man-tèr'*) n. f. Genre d'algues floridées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent surtout dans les mers tempérées. (Ces algues sont caractérisées par des filets rameux d'articles ayant la forme de grains de chapelet un peu allongés, amincis aux deux extrémités, creux au centre.)

LOMENTARIÉES (*man*) n. f. pl. Famille d'algues floridées, ayant pour type le genre *lomentaire*. — *Une* LOMENTARIÉE.

LOMIA, planète télescopique, n° 117, découverte par Borelly, en 1871.

LOMIE (*mî*) ou **LOMIS** (*miss*) [du lat. *lomia*, frange] n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des lithodidés, dont l'espèce type habite l'Australie.

LOMMATZSCH, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur le Köpperitz, affluent de la Jahne ; 2.963 h. Culture de fruits. Fabrique de biscuits.

LOMME, comm. du départem. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Lille, non loin de la Deule canalisée ; 5.667 hab. Distillerie de grains, filatures, fabriques de jerseys, draps et feutres. Église du XVe siècle, avec statue de la Vierge du XVIe siècle, vénérée sous le nom de Notre-Dame-de-la-Barrière. Ferme du Temple, ancien manoir des Templiers, devenu plus tard une commanderie de Malte.

Armes de Lomme.

LOMMEL, comm. de Belgique (Limbourg), arrond. admin. de Maeseyck, arrond. judic. de Hasselt ; 4.344 hab. Fabriques de bas.

LOMNITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Gitschin]), dans les monts Lausitz ; 3.507 hab. Fabrique de toile et de cotonnade.

LOMOF ou **NIJNII-LOMOF** (*Bas-Lomof*), ville de la Russie centrale, chef-lieu de district du gouv. de Penza, sur le *Lomof* ; 10.000 hab. Draperie. — Le district a 3.613 kilom. carr. et 155.000 hab.

LOMOMYS (*miss*) n. m. Genre de rongeurs, de la famille des octodontidés, fossile dans l'éocène de Patagonie.

LOMON (Charles), littérateur français, né à Blagnac (Haute-Garonne) en 1852. Il débuta par un recueil de vers, *Rénovation* (1872), puis donna au théâtre deux drames en cinq actes et en vers : *Jean Dacier* (1877), qui eut du succès, et *le Marquis de Kenilis* (1879). Depuis, il a publié des romans : *la Regina* (1884) ; *l'Amirale* (1884) ; *l'Affaire du Malpel* (1884) ; *Amour sans nom* (1889), et il a écrit le livret de *Djelma*, musique de Ch. Lefebvre (1894).

LOMOND (LOCH), le plus beau de tous les lacs de l'Écosse, dans les comtés de Stirling et de Dumbarton. Il a une superficie de 7.000 hectares, avec une largeur très variable, assez grande dans la partie méridionale, très faible dans toute la partie septentrionale, que domine la cime du *Ben-Lomond* (975 m.). La plus grande profondeur est de 200 mètres. Iles nombreuses.

LOMONOSOF (Michel-Vassiliévitch), érudit, physicien et poète russe, né à Saint-Pétersbourg en 1711, mort à Denisovkaia en 1765. Fils d'un pêcheur, il apprit à lire pendant les nuits d'hiver. Les *Psaumes* de David firent naître en lui le sens poétique. Il s'enfuit de la maison paternelle (1730) et partit pour Moscou où, errant au hasard, il fut rencontré par un moine qui le fit admettre à l'École de Zaikonospask. Quand il eut terminé ses études aux universités de Kief et de Saint-Pétersbourg, il visita l'Allemagne et se lia avec le mathématicien Wolf. Il se disposait à retourner dans son pays, lorsque, surpris par des recruteurs prussiens, il fut enrôlé de force et ne parvint qu'après mille dangers à éviter de servir sous les ordres du grand Frédéric. Lorsqu'il eut regagné Saint-Pétersbourg (1741), il fut nommé par les membres de l'académie directeur du cabinet minéralogique et professeur de chimie (1745), en même temps qu'il obtenait le privilège exclusif de monter une verrerie. Il fut ensuite conseiller de collège, directeur du gymnase et de l'université (1760), conseiller d'État. On l'a surnommé **le Père de la littérature russe moderne**. Ses principales œuvres sont : *Histoire de la Russie*, traduction française d'Eidous (1768) ; *Grammaire russe* (1755), qui fait époque dans l'histoire de la littérature russe ; *Rhétorique russe* ; *la Pétréide*, poème en deux chants ; *Tamiré et Sélim* et *Démophoon*, tragédies ; *Odes religieuses*, etc.

Lomonosof.

LOMONT, chaîne le plus septentrional du Jura, coupé en deux tronçons par le Doubs, aux défilés de Pont-de-Roide. Le tronçon de gauche ou de l'Ouest atteint 837 mètres à la Belle-Pierre ; celui de droite ou de l'Est, 833 mètres, au *fort du Lomont* ; en tout 38 kilom. de long, avec prolongement en Suisse, sous le nom de *mont Terrible*.

LOMOPTÈRE n. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant quelques espèces de la Malaisie et de l'Australie.

LOMP ou **LUMP** (*lonp'*) n. m. Un des noms du cycloptère.

LOM-PALANKA (c'est-à-dire *fort du Lom*) ou **LOM**, ville de Bulgarie, au confluent du Danube et du *Lom* ; 9.000 hab. Importante escale du Danube inférieur.

LOMZA ou **LOMJA**, ville de la Russie occidentale, chef-lieu d'un des dix gouvernements de la Pologne, sur le Narew, sous-affluent droit de la Vistule, par le Boug ; 26.000 hab. — Le *gouvernement de Lomza* a été démembré de l'ancien gouv. d'Augustovo. Compris entre les gouv. de Siedlce et de Varsovie au S., le gouv. de Grodno (Russie propre) à l'E., le gouv. de Suwalki et la Prusse-Orientale au N., le gouv. de Plock à l'O., il comprend 10.561 kilom. carr., avec environ 586.000 hab. Région de plaines marécageuses et froides et de coteaux. Céréales et pommes de terre.

LONATE Pozzolo, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), près du Tessin ; 5.091 hab.

LONATO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), près du lac de Garde ; 6.505 hab. Filature et commerce de

soie. Entourée de murs et dominée par un vieux château, elle fut prise par les Français en 1509 et en 1706. Au mois de juillet 1796, victoire de Bonaparte sur une division autrichienne de Bayalitsch, du corps d'armée de Würmser, qui cherchait à déboucher du Tyrol.

LONCHÉE (*ché*) ou **LONCHÆA** (*ké-a*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés acalyptérés. (Les larves de *lonchæa nigrimona* se trouvent sur les cadavres desséchés.)

LONCHÈRE (*kèr'*) ou **LONCHERES** (*kè-rèss*) n. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des octodontidés ou muriformes.

— Encycl. Le *lonchère* est couvert de piquants plats, allongés et présentant un sillon longitudinal. Ses pattes, courtes et fortes, sont terminées par cinq doigts ; la queue, de la longueur du corps, est couverte d'écailles, de poils ou nue. Il habite la Guyane et le Para.

Lonchère.

LONCHITIS (*ki-tiss* — du gr. *logkhitês*, en forme de lance) n. f. Astron. anc. Comète présentant l'aspect d'une lance.

— Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales. ‖ On dit aussi lonchite.

LONCHOCARPE (*ko*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres ou des arbustes de l'Amérique tropicale, caractérisés par leurs fleurs, dont les ailes sont adhérentes vers le milieu de la carène.

LONCHOGLOSSA (*ko*) n. m. Genre de chéiroptères, de la famille des phyllostomidés, habitant la Guyane et le Brésil.

LONCHOPHORE (*ko*) n. m. Genre de rongeurs, famille des octodontidés, fossiles dans le pléistocène brésilien.

LONCHOPHORE (*ko*) ou **LONCHOPHORUS** (*ko, russ*) n. m. Nom donné aux larves de porcellanes, crustacés décapodes brachyures, remarquables par la longueur exagérée de leur aiguillon frontal et des deux aiguillons dorsaux postérieurs.

LONCHOPHYLLE (*ko* — du gr. *logkhê*, lance, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont lancéolées.

LONCHOPTÈRE (*ko*) ou **LONCHOPTERA** (*ko-pté*) n. f. Genre d'insectes brachycères, type de la famille des *lonchoptéridés*, voisine des bombycidés. (Ce genre comprend seize espèces européennes, dont la *lonchoptère triste* et la *lonchoptère jaune*.)

LONCHOPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes brachycères, dont le genre *lonchoptère* est le type. — *Un* lonchoptéridé.

LONCHOPTERIS (*ko-pté-riss*) n. m. Genre de fougères fossiles, à pinnules lancéolées, caractérisé par une nervation en forme de réseau et assez fréquent dans le terrain houiller moyen.

LONCHORHINA (*ko*) n. m. Genre de chéiroptères, de la famille des phyllostomidés, et dont une espèce habite les Antilles et la Nouvelle-Grenade.

LONCHOSTOME (*ko-stom'*) n. m. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux originaires du Cap.

LONCHURE (*kur'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, voisin des ombrines et comprenant deux espèces.

LONDA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur le Sieve, affluent de l'Arno ; 2.593 hab.

LONDE (La), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Rouen, entre les forêts de la *Londe* et d'Elbeuf ; 1.282 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise du XIe siècle.

LONDE (Charles), médecin français, né à Caen en 1795, mort à Paris en 1853. D'importants travaux sur l'hygiène lui ouvrirent les portes de l'Académie de médecine en 1825. Il fut nommé, en 1831, président de la commission envoyée en Pologne pour étudier le choléra, et, en 1832, médecin de l'hôpital de la réserve. Citons de lui : *Traité de gymnastique médicale* (1821) ; *Nouveaux éléments d'hygiène* (1827) ; *Sur l'urétrite et ses différentes variétés* (1833).

LONDEAU (*do*) n. m. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIRA, LONDERIRETTE (*rèt'*), refrain qui revient fréquemment dans les chansons populaires.

— n. f. Pop. Luronne, jeune femme égrillarde, de mœurs peu sévères : *Une* londeririrette.

LONDERZEELE, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles ; 4.932 hab. Fabrique d'huiles, distilleries.

LONDINIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) Géogr. Syn. de londonien, enne. (Peu usité.)

— Adjectiv. : Qui appartient à Londres ou à ses habitants : *Mœurs* londiniennes.

— Géol. Qui se rapporte à un étage du système éocène. Syn. de yprésien, enne.

— n. m. Cet étage lui-même.

LONDINIÈRES, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Neufchâtel ; 1.139 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de bétail et de beurre. Eglise des XVIe et XVIIIe siècles. Cimetière mérovingien. — Le canton a 17 comm. et 7.326 hab.

LONDON, nom anglais de la ville de Londres.

LONDON, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Middlesex, au confluent des rivières Eastern-Thames et Northern-Thames ; 20.000 hab. Fondée vers le milieu du XIXe siècle, cette ville s'est rapidement accrue, grâce à son industrie, à ses raffineries de pétrole et à ses eaux sulfureuses fréquentées.

LONDON, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Laurel ; 2.440 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Madison, sur l'Oak ; 4.400 hab.

LONDONAIS, AISE n. et adj. V. Londonien, enne.

LONDONDERRY, ville d'Irlande (prov. d'Ulster), ch.-l. du *comté maritime de Londonderry*, sur le Foyle, non loin de son entrée dans le lough Foyle ; 33.200 hab. Métallurgie du fer et du cuivre, fabriques de toiles, chantiers de construction, pêcheries. Port bien abrité, en relations suivies avec Liverpool et Glasgow, et exportant surtout des salaisons, du beurre, etc. — Londonderry est l'ancienne *Grianan*, fondée au VIIe siècle autour d'un monastère de Saint-Colomban, et puissamment fortifiée. En 1613, la ville et tout le territoire du comté furent donnés aux douze grandes corporations de Londres, et la cité reçut le nom nouveau de Londonderry. Fortifiée à nouveau au commencement du XVIIe siècle, elle soutint, en 1689, un long siège contre l'armée de Jacques II.

— Le *comté de Londonderry*, qui confronte au N. à l'Atlantique, a une superficie de 2.113 kilom. carr., et une population de 164.000 hab. environ. Sol montagneux, humide et peu fertile. Une grande partie du sol est aux mains de la Société irlandaise, qui représente les corporations londoniennes, au profit de qui fut confisqué, en 1609, et distribué, en 1613, le territoire de l'ancien comté de Derry.

LONDONDERRY, ville du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse [comté de Colchester]), sur la rivière Folly ; 6.000 hab. Métallurgie du fer.

LONDONDERRY (Robert Stewart, premier marquis de), homme d'Etat anglais, né en 1739, mort au château de Stewart en 1821. Il siégea au Parlement irlandais en 1769 et de 1776 à 1783. Créé baron Londonderry en 1789, vicomte Castlereagh en 1796, marquis de Londonderry en 1816, il entra à la Chambre des lords, fut gouverneur et *custos rotulorum* du comté de Down. Il s'intéressa activement à un grand nombre d'œuvres d'assistance.

LONDONDERRY (Robert Stewart). Biogr. V. Castlereagh.

LONDONDERRY (Charles William Stewart-Vane, troisième marquis de), général et homme d'Etat anglais, frère de Castlereagh, né à Dublin en 1778, mort à Londres en 1854. Il entra dans l'armée en 1794, servit dans les Pays-Bas, puis dans les campagnes d'Autriche et du Rhin, en Irlande, puis en Hollande. En 1803, il devint sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande et, en 1807, sous-secrétaire d'Etat à la guerre. En 1808, il combattit en Espagne et se distingua en couvrant la retraite à La Corogne ; il y retourna en 1809 comme adjudant général de Wellesley, et encore en 1810 et en 1811. En 1813, il fut nommé ministre près la cour de Berlin : il signa à Dresde le traité d'alliance entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse. Il combattit à Bautzen, à Dresde et à Leipzig. Il réussit à entraîner Bernadotte dans l'alliance contre la France. En 1814, il entrait à Paris avec les Alliés. Puis il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il assista Castlereagh et Wellington dans les négociations du congrès. Il représenta l'Angleterre aux congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821). Créé, en 1822, marquis de Londonderry, il devint général en 1837. Il a laissé divers ouvrages : *a Narrative of the peninsular war* (1828) ; *a Narrative of the war in Germany and France in 1813-1814* (1830) ; *Memoir and correspondence of viscount Castlereagh* (1848-1853) ; etc.

LONDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — de *London*, n. angl. de Londres), personne née à Londres ou qui habite cette ville. — *Les* Londoniens.

— Adjectiv. : *La population* londonienne.

LONDRE n. f. Mar. anc. Sorte de galère basse de bord.

LONDRES n. m. Comm. Syn. de londrin.

LONDRES (en lat. *Augusta Trinobantium*, *Londinium* ou *Londinum* ; en angl. **London** [des deux mots bretons *llyn* étang, et *din* ou *dun*, colline]), capitale de la Grande-Bretagne, la ville la plus peuplée et la plus commerçante du monde, située à la fois dans les comtés de Middlesex, de Surrey, de Kent et d'Essex, sur les deux rives de la Tamise, à 75 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord. La ville, qui forme l'unité administrative dite *comté de Londres*, compte 4.550.000 hab. (*Londoniens, ennes*) ; sur ce nombre, la Cité comprend 26.908 hab. — L'*Outer Ring*, c'est-à-dire la zone qui, en dehors du comté de Londres, est soumise à l'administration de la police métropolitaine, compte 2.042.000 hab.

Londres, d'abord formée uniquement de la Cité, s'est étendue par l'absorption des bourgades voisines, dont quelques-unes étaient déjà de véritables villes : Hacney, Holloway, Clapham, Paddington, etc. La ville, pendant longtemps, n'eut pas d'unité administrative, parce que les villages qui l'avaient formée avaient conservé leur autonomie communale. On ne put réussir à introduire quelque unité dans l'administration de la capitale que par le *local government act* de 1889, lequel, la considérant tout entière comme un comté, la dota d'un *conseil de comté pour Londres*. Cependant, les étendues auxquelles s'appliquent les différents services administratifs sont restées extrêmement variables. Au centre, sur la rive gauche de la Tamise, la Cité a gardé ses anciens privilèges, sa police à part, son conseil des aldermen, que préside le lord-maire, et qui reçoit une fois par an, le 9 novembre, le premier ministre dans le traditionnel banquet du Guildhall. Le lord-maire réside à Mansion House.

Au point de vue économique, Londres est d'abord une grande ville d'industrie : industries du vêtement, des soieries, des gazes, des tulles, des mousselines, des dentelles, des toiles de fil et de coton ; chapellerie, cordonnerie, poteries, porcelaines, carrosserie, sellerie, construction de navires, fabriques de voiles et de cordages, coutellerie, fonderies de fer, d'acier et de fonte, imprimerie, horlogerie ; brasseries, distilleries, tanneries, savonneries, etc. — Au point de vue commercial, Londres est le premier marché de l'univers. Le centre principal des affaires est la Cité, où tous les grands commerçants de l'empire britannique sont représentés par un agent ou un comptoir.

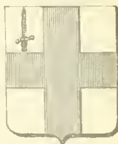
Armes de Londres.

Le port, qui commence au pont de Londres et s'étend jusqu'à l'embouchure de la Tamise, n'a pas de rival au monde, pour le mouvement des navires et le chiffre des transactions. De vastes bassins à flot, situés en aval de la ville, peuvent recevoir les bâtiments ; au premier rang des richesses entassées dans les énormes docks londoniens se placent les denrées coloniales (thé et café).

Londres, qui est essentiellement une ville d'affaires, n'a pas l'aspect élégant et somptueux qu'ont d'autres capitales. Les monuments ont une teinte noirâtre et triste, que leur ont donnée la poussière de charbon et l'humidité du climat. Les quartiers de l'aristocratie, situés autour de Hyde Park, de Belgravia Square, ce qu'on appelle West End, ont un aspect somptueux. Comme opposition saisissante, se trouvent à proximité de la Cité, à l'est de la ville, les quartiers pauvres, comme Whitechapel, avec leurs rues boueuses, leurs maisons sales, leur population en haillons, où l'alcoolisme fait de terribles ravages.

Londres possède un grand nombre de monuments intéressants. Au premier rang se place la cathédrale, dédiée à saint Paul, bâtie de 1675 à 1710. Westminster Abbey, fondée au VIIe siècle, réédifiée au milieu du XIIe et agrandie à différentes époques, appartient dans l'ensemble au style gothique. Le Parlement, le plus beau palais de Londres, abrite la représentation nationale : Chambre des lords et Chambre des communes. Le palais de Saint-James, construit par Henri VIII, devint, en 1698, la résidence royale, et fut abandonné par Victoria. La reine résida à Buckingham Palace, construit en 1825 par Nash, sur l'ordre de George IV. La galerie de peinture renferme une des plus merveilleuses collections du monde. La Tour de Londres, le plus ancien et le plus célèbre monument de la ville, est située à l'extrémité orientale de la Cité. Le British Museum est un des monuments scientifiques et artistiques les plus fameux du monde, avec ses collections d'antiquités égyptiennes, assyriennes, grecques, romaines, ses galeries

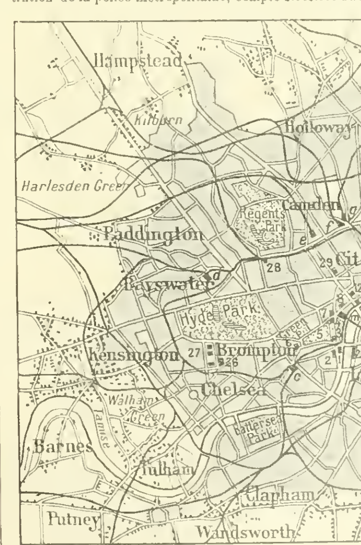

Plan de Londres : 1. Palais de Westminster. — 2. Abbaye de Westminster. — 3. Foreign Office. — 4. Amirauté. — 5. Palais et jardin Saint-James. — 6. Palais et jardin Buckingham. — 7. National Gallery. — 8. Théâtre de Covent Garden. — 9. Université. — 10. Temple. — 11. Palais de Justice. — 12. Théâtre de Drury Lane. — 13. Smithfield Market (Halles). — 14. Post-Office. — 15. Cathédrale Saint-Paul. — 16. Hôtel de ville (Mansion House). — 17. Banque d'Angleterre. — 18. Guildhall. — 19. Douane (Custom House). — 20. Tour de Londres. — 21. Monnaie (Royal Mint). — 22. Tunnel de la Tamise. — 23. Southwark Park. — 24. Observatoire de Greenwich. — 25. Hôpital Saint-Thomas. — 26. Museum d'histoire naturelle. — 27. South Kensington Museum. — 28. Musée Tussaud. — 29. British Museum. — Gares : *a*, Waterloo St. ; *b*, London Bridge St. ; *c*, Victoria St. ; *d*, Paddington St. ; *e*, Euston St. ; *f*, Saint Pancras St. ; *g*, King's Cross St. ; *h*, Broad St. ; *k*, Liverpool St. ; *m*, Charing Cross St. ; *n*, Cannon St. ; *o*, Saint-Paul's St. ; *p*, Fenchurch St. ; *q*, Greenwich St.

d'ethnographie et de minéralogie et surtout son énorme bibliothèque. La National Gallery, située dans Trafalgar Square, renferme une admirable collection de tableaux, avec, tout près, la tour de Nelson. Dans Fish Street Hill, colonne d'ordre dorique élevée par Wren, en mémoire du terrible incendie de 1666. Citons encore les palais de Kensington, de Whiteball, de l'Amirauté; le Guildhall, Mansion House, la Douane, l'hôtel des Monnaies, etc.; les parcs Saint-James, Hyde Park, Green Park, Regents Park, de Battersea, de Victoria. Londres renferme une trentaine de théâtres : Covent Garden, Drury Lane, Haymarket, Lyceum, Alhambra, etc.

— *Histoire.* Londres existait déjà au moment de la conquête de l'île de Bretagne par les Romains. Tacite la mentionne, en 61 apr. J.-C., sous le nom d'*Augusta.* Mais, alors, elle était moins importante que les grandes cités d'York ou de Lincoln. Grâce à sa situation privilégiée, le commerce s'y développa rapidement, et des voies romaines relièrent la ville à l'extérieur. Théodose la visite en 368, sous le règne de Valentinien. Après le départ des Romains, elle devient la capitale des Saxons; elle est prise par les Danois en 851. Relevée de ses ruines par Alfred le Grand, elle subit de nouveaux sièges en 994 et 1009, mais ses murs résistent alors aux assauts des Danois. En 1066, Guillaume le Conquérant fut couronné roi à Westminster, qu'avait fondé Édouard le Confesseur, un demi-siècle auparavant. En 1067, le grand Normand donne à la ville une charte. Ses successeurs se laissent arracher par les bourgeois des concessions de plus en plus importantes; notamment en 1139 et 1189, date à laquelle apparaît le premier maire. En même temps, la ville s'étend de toutes parts : dès le commencement du XVe siècle, elle absorbe tous les terrains jusqu'à Temple Bar. Les franchises, un moment supprimées par Édouard Ier (1285), furent bientôt rétablies (1297). Les grands fléaux qui ont désolé le moyen âge s'y firent aussi sentir : famine en 1314, peste noire en 1361, pillages et incendies commis par les bandes de Wat Tyler en 1381, ou par Jack Cade en 1419, par Thomas Nevil en 1471. Malgré tout, Londres continue à grandir et à s'enrichir, en dépit de nouveaux ravages de la peste sous Jacques Ier et Charles Ier. Les rois, inquiets de son accroissement prodigieux, tentent de le restreindre. Aussi n'est-il pas étonnant de voir Londres à la tête du mouvement parlementaire qui emporta la monarchie des Stuarts. Grande peste encore en 1664 et 1665, et, en 1666, le fameux incendie qui détruit la Cité presque tout entière. Cependant, Londres grandit toujours. De nouveaux quartiers apparaissent : en premier lieu, West End (1716), puis Marylebone (1717), Hanover Square (1725), etc. Dès longtemps, mais surtout dès le XVIIe siècle, Londres a une importance si prépondérante que, pour retracer son histoire, il faudrait résumer celle de l'Angleterre. C'est à Londres que furent signés la quadruple alliance de 1718 et le traité de 1756 avec la Prusse contre la France et l'Autriche, et que se tinrent nombre de conférences célèbres. V. les art. suiv.

Londres (TRAITÉ DE), traité conclu en 1518, entre François Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre. Désirant traiter avec son ennemi Henri VIII, François Ier commença par équiper une flotte, comme s'il se préparait à la guerre, et, tandis qu'il faisait procéder aux armements, il envoya à Londres l'habile Guillaume Gouffier, connu sous le nom d'amiral Bonnivet. Les négociations aboutirent à la conclusion de différents traités. En premier lieu, le 2 octobre 1518, fut signé un traité de paix, d'alliance, ligue et confédération. Le 4 octobre, un second traité stipule la cession à la France des villes de Tournay, Mortagne et Saint-Amand, moyennant 600.000 couronnes d'or, ainsi que le mariage du Dauphin à peine âgé de quelques mois avec la princesse Marie d'Angleterre, âgée de deux ans.

Londres (CONFÉRENCES DE). Un assez grand nombre de conférences diplomatiques ont été tenues à Londres. Nous mentionnerons les principales :

Conférence du 6 juillet 1827, relative aux affaires de Grèce (les États représentés étaient la France, la Grande-Bretagne et la Russie). Elle dura jusqu'au 17 août 1832 et traita de la pacification et de l'indépendance de la Grèce, de l'établissement de la nouvelle monarchie et du choix du prince Othon comme souverain.

Conférence du 4 novembre 1830, relative aux affaires de Belgique (États représentés : Autriche, France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie). Elle dura jusqu'au 8 juin 1839 et traita de la séparation et indépendance de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, de la constitution du nouveau royaume de Belgique (traité du 15 nov. 1831), et enfin élabora les traités du 19 avril 1839 pour la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Conférence du 16 mai 1863, relative aux affaires de Grèce (pays représentés : France, Grande-Bretagne, Russie). Elle dura jusqu'au 13 octobre 1863 et s'occupa de la situation politique de la Grèce et de l'avènement du roi Georges.

Conférence du 1er août 1863, relative à l'union à la Grèce des îles Ioniennes, avec neutralisation de Corfou et de Paxo. Elle dura jusqu'au 25 janvier 1864. (Pays représentés : Autriche, France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie.)

Conférence du 7 mai 1867, entre l'Autriche, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Prusse, la Russie, pour le règlement de la situation du Luxembourg.

Conférence du 13 mars 1871, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie et la Turquie pour reviser les stipulations du traité de Paris (1856) sur la navigation de la mer Noire et du Danube.

Conférence des 8 févr.-10 mars 1883, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie, la Turquie pour le règlement de la navigation et de la police fluviale, sur le Danube, entre les Portes de Fer et Braïla.

Londres (ARGILE DE), important dépôt marin très fossilifère du bassin de Londres. (Cette formation appartient au système éocène et à l'étage yprésien.)

LONDRÈS (*drèss*) n. m. Cigare havanais, ainsi appelé (de *Londres*), parce qu'on le fabriqua d'abord spécialement pour l'Angleterre.

LONDRIN n. m. Drap qui se fabriquait en Provence, en Languedoc et en Dauphiné, et qui était presque entièrement destiné à l'exportation dans le Levant. (On le nommait aussi *londres*, du lieu de son origine.)

LÔNE n. f. Nom donné, dans le Lyonnais, aux bras du Rhône, que l'on colmate pour en exhausser les rives.

LONG, LONGUE (*lon, longh'* — du lat. *longus*, même sens) adj. Qui a une certaine dimension, de l'une à l'autre de ses extrémités : *Un pont* LONG *de 100 mètres.* ‖ Qui a certaines dimensions dans son sens le plus étendu : *Une table plus* LONGUE *que large.* ‖ Qui a des dimensions considérables d'une extrémité à l'autre : *Une* LONGUE *rue.*

— Qui est d'une stature élevée, en parlant d'une personne : *Une femme* LONGUE, *mince et maigre.*

— Qui s'étend à une grande distance, en parlant de la vue : *Les presbytes ont la vue* LONGUE *et faible.*

— Qui dure un certain temps : *Les jours sont moins* LONGS *en hiver qu'en été.* ‖ Qui dure longtemps : *Une* LONGUE *vie. Attacher un* LONG *regard sur quelqu'un.* ‖ Nombreux, en parlant d'intervalles de temps répétés : *Passer de* LONGUES *heures à causer.*

— Étendu, en parlant d'un ouvrage ou d'un morceau écrit ou parlé : *Un* LONG *sermon. Une* LONGUE *lettre.* ‖ Qui manque de concision, en parlant : 1° des œuvres de l'esprit; 2° de leur auteur : *Un morceau d'une page est quelquefois bien* LONG. *Ne sois pas* LONG, *si tu veux être lu.* ‖ Qui parle ou agit avec lenteur : *Il est peu de femmes qui ne soient* LONGUES *pour s'habiller.*

— Anat. Se dit de certains organes peu épais relativement à leur longueur : *Parmi les os, on distingue des os* COURTS, *des os* PLATS *et des os* LONGS. ‖ Substantiv. Se dit de certains muscles, pour les distinguer d'autres muscles plus courts ayant la même fonction : *Le* LONG *abducteur, le* LONG *extenseur du pouce*, etc. ‖ *Muscle long du cou, prédorso-atloïdien*, Muscle situé en avant de la colonne vertébrale cervicale sur les côtés de la face postérieure du pharynx. ‖ *Muscle long dorsal*, L'un des muscles constituant la masse sacro-lombaire.

— Art culin. *Sauce longue*, Sauce trop délayée.

— Dr. *Assignation à longs jours*, Assignation qui accorde un long délai pour se présenter devant la justice.

— Écon. rur. *Longues cornes*, Race de moutons anglais à cornes longues et recourbées. ‖ *Longue laine*, Race ovine à laine longue et lisse.

— Gramm. Que l'on met longtemps à prononcer : *Voyelle* LONGUE. *O est* LONG *dans apôtre.* V. LONGUE.

— Mar. *Tirer à long pic*, Avoir la chaîne venant verticalement du fond à l'écubier. ‖ *Être le long du bord.* Se dit d'un canot accosté le long d'un bâtiment.

— Techn. Se dit d'une pâte ou matière molle qui a la faculté de s'étendre sous la main, sans se diviser.

— Loc. div. *Lunette de longue vue.* V. LONGUE-VUE. ‖ *Tant que le jour est long*, Tant que dure le jour. ‖ *Boire à longs traits*, Boire longtemps sans s'arrêter pour respirer.

— Fig. Subir longtemps : BOIRE À LONGS TRAITS *le calice de la douleur.* ‖ *Faire courte messe et long dîner*, Être plus gourmand que dévot. ‖ V. BRAS, CARRÉ, CHAISE, COURS, DENT, FEU, HALEINE, HABIT, etc.

— Prov. **De longues terres, longues nouvelles,** Qui vient de loin peut en dire long. ‖ **Longues paroles font les jours courts,** Les longues conversations font passer le temps rapidement.

— n. m. Longueur, étendue dans la plus grande dimension : *Une table de 2 mètres de* LONG.

— Grande auge de salinier, où l'on fait déposer la muire. ‖ *Scieur de long*, Ouvrier qui débite en planches les pièces de bois, en les sciant dans le sens de la longueur. ‖ *Scie de long.* V. SCIE.

— Loc. div. *Le long, le plus long*, Le plus long chemin : *Prendre* LE PLUS LONG. (Le moyen le moins rapide : *Dans les affaires,* LE PLUS LONG *est quelquefois le plus court.*) ‖ *Tout de son long* ou *De tout son long*, De façon que tout le corps soit développé : *S'étendre* TOUT DE SON LONG *au milieu de la rue.* ‖ *Tout du long de l'aune*, Étourdiment, avec entrain et sans aucune retenue. ‖ *En dire long*, Entrer dans de longs détails. — Avoir une signification importante : *Un simple regard, parfois,* EN DIT LONG. ‖ *Tirer de long*, S'enfuir rapidement. ‖ *En savoir long*, Être très instruit. — Être un luron, un rusé : *Épouser une fille qui* EN SAIT LONG.

— Adv. Longuement, Avec un objet long : *Être* LONG VÊTU. *Quelques señoras* LONG *voilées.* (Th. Gautier.)

— Loc. adv. *En long*, Dans le sens de la longueur. ‖ *De long en large*, En long et en large, en tout sens : *Se promener* DE LONG EN LARGE. ‖ *De long en long*, Plusieurs fois dans le sens de la longueur. ‖ *De longue main*, Depuis longtemps et avec un soin prévoyant : *Ouvrage préparé* DE LONGUE MAIN. ‖ *Tirer la langue d'un pied de long*, Être dans une grande misère. (Par allusion au chien qui tire une longue langue lorsqu'il est altéré.) ‖ *Au long, Tout au long, Tout du long*, Longuement, avec étendue, jusqu'au bout : *Raconter* AU LONG *ce qu'on a vu.* ‖ *À la longue*, Enfin, après beaucoup de temps ou de peine. V. LONGUE.

— Loc. prép. *Le long de*, Sur le bord de, dans la longueur de : *Courir* LE LONG DE *la rivière.* (Dans le sens de la longueur de : *Rosée qui glisse* LE LONG DES *feuilles.* — Pendant toute la durée de : *Dormir tout* LE LONG DE *la journée.*) ‖ *Tout le long de*, Mêmes sens.

— Faucon. *Voler en long*, Voler en ligne droite.

— Vénér. *Tirer de long*, Faire suivre les chiens.

LONG, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kilom. d'Abbeville, sur la Somme canalisée; 1.122 hab. Tourbières, fabrique de chaux, moulin. Château du XVIIIe siècle.

LONG (DE) ou **DELONG** (George William), explorateur américain, né à New-York en 1844, mort sur les côtes sibériennes en 1881. Il servit d'abord dans la marine fédérale, puis dirigea un des bâtiments de la Cie transatlantique (1871), prit part à l'expédition arctique du capitaine Braine à bord de la « Juniata », et fut choisi par Gordon Bennett pour diriger l'expédition organisée par le « New-York Herald » vers le pôle nord. Reprenant les idées de Gustave Lambert, De Long partit de San-Francisco sur la « Jeannette » (8 juill. 1879), pénétra dans l'océan Glacial par le détroit de Béring, étudia la terre de Wrangel et découvrit l'île Herald, puis fut emprisonné par les glaces. La « Jeannette » une fois brisée par elles (juin 1881), De Long dirigea la retraite vers la terre ferme, et finit par atteindre les côtes de la Sibérie, qu'il longea dans la direction de l'E. Mais une tempête ayant dispersé les embarcations, De Long, une fois la côte atteinte de nouveau, se mit en route par terre avec quelques compagnons pour gagner un point habité (sept. 1881); il mourut de faim, le mois suivant. Son journal de route fut trouvé, un peu plus tard, sur son cadavre.

LONGAGES, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Muret, près de la Garonne, entre ce fleuve et son affluent gauche la Louge; 983 hab. Ch. de f. Midi. Restes d'un monastère de religieuses de Fontevrault.

LONGAILLES (*gha-ill* [*ll* mll.] — rad. *long*) n. f. pl. Techn. Douves, pièces qui font la longueur du tonneau, par opposition aux fonçailles, qui en constituent le fond.

LONGANIME adj. Qui a de la longanimité. (Peu us.)

LONGANIMEMENT adv. Avec longanimité. (Peu usité.)

LONGANIMITÉ (du lat. *longus*, long, et *animus*, esprit) n. f. Noble indulgence qui fait endurer patiemment les torts de personnes inférieures ou ses propres maux; acte d'une noble patience : *La* LONGANIMITÉ *des princes est la plus rare de toutes leurs vertus.*

LONGARE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur le Brachiglione, affluent de la Brenta; 2.842 hab.

LONGARONE, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Bellune]), sur la rive droite de la Piave; 3.530 hab. Ch.-l. d'un circondario qui a 5 comm. et 11.120 hab.

LONG-ATOUT n. m. Au whist, Dernier atout ou derniers atouts du jeu qui restent en main.

LONG-BENTLEY, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Lyne; 12.000 hab. Houillères, fonderies, fabriques de produits chimiques.

LONG-BOUCHON n. m. Fam. Vin fin. (Les vins de ce genre sont souvent bouchés avec des bouchons très longs.)

LONG-BRANCH, ville des États-Unis (New-Jersey [comté de Monmouth]), sur la côte de l'Atlantique; 7.231 hab. environ. Station balnéaire très fréquentée.

LONGCHAMP (et non *Longchamps*, comme on l'écrit souvent à tort), ancienne abbaye de femmes, située près de Paris, dans une partie défrichée du bois de Boulogne, sur la rive droite de la Seine, d'où son nom de « long champ » (*longus campus*). Elle fut fondée, en 1260, par Isabelle de France, sœur de Louis IX, roi de France, et placée sous la règle de sainte Claire. Plus tard, Philippe le Long et Charles V l'enrichirent de leurs donations. Au XVIe siècle, l'austérité de la règle fut méconnue à Longchamp. Henri IV y prit pour maîtresse une religieuse, Catherine de Verdun, à laquelle il donna le prieuré de Saint-Louis de Verdun. Dans les derniers temps de l'ancien régime, c'était une mode très suivie par les Parisiens de se rendre en voiture à l'abbaye, à travers le bois de Boulogne, pour y assister aux offices de la semaine sainte. L'abbaye fut supprimée en 1790, et ses bâtiments bientôt démolis. La majeure partie de son vaste enclos est maintenant représentée par l'hippodrome de Longchamp, créé en 1857 pour les courses plates.

LONGCHAUMOIS, comm. du Jura, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Claude, sur un plateau, non loin de la Bienne; 1.808 hab. Pâturages. Fabrication de fromages du genre gruyère. Tourbières, commerce de bois. Fabriques de soufflets, de mesures linéaires.

LONG-COURRIER n. m. Navire faisant les voyages au long cours. ‖ Nom des élèves qui se préparent à l'examen de capitaine au long cours. (Pl. *Des* LONG-COURRIERS.)

LONGE (*lonj'* — du lat. pop. *lumbea*, même sens; de *lumbus*, lombe) n. f. En T. d'art culin., Moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, prise depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue : LONGE *de veau.* LONGE *de chevreuil.* ‖ Se dit particulièrement et absolument d'une longe de veau : *Manger une* LONGE. *Apprêter une* LONGE.

LONGE (*lonj'* — rad. *long*) n. f. Arg. Année de prison.

LONGE (*lonj'* — du bas lat. *longea*, même sens; de *longus*, long) n. f. Corde, lanière, avec laquelle on attache un cheval, et dont on se sert aussi pour le conduire lorsqu'on ne le monte pas : *Cheval qui s'embarrasse dans sa* LONGE.

— Fig. et fam. *Marcher sur sa longe*, S'embarrasser dans un discours ou dans ses actions. ‖ *Traîner sa longe*, Vivre dans un état misérable ou humiliant.

— Fauconn. Petite lanière de cuir souple, destinée à retenir l'oiseau de proie sur son bloc. (La longe, de 1 mètre à 1m,20, est passée directement dans le jet, ou bien dans l'un des anneaux d'un double touret de métal : les jets étant passés dans l'autre. On n'en débarrasse le faucon que lorsqu'on veut le lâcher; mais il conserve toujours ses jets, munis quelquefois de grelots, permettant de le suivre dans son vol, ou de le retrouver s'il s'égare). ‖ *Tirer à la longe*, Revenir en volant vers le fauconnier.

— Manèg. Corde attachée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir le cheval lorsqu'il trotte sur les cercles. ‖ *Donner dans les longes*, Travailler entre deux piliers en parlant du cheval. ‖ *Prise de longe*, Lésion au paturon du cheval.

— Mar. Nom de l'une des embarcations de bord.

— Techn. Partie d'un fouet formée de lanières de cuir tressées, qui s'attache au manche et porte la mèche.

1 2

Longes : 1. En corde; 2. En cuir et chaînette fer.

1 J J 2 T J L L

Longes (faucon.) : 1. Passée dans un touret; 2. Passée directement dans le jet. (J, jets; T, double touret; L, longes.)

LONGÉ (*jé*), **ÉE** [rad. *long*] adj. Pop. Vieux, ancien, âgé.

LONGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Blas. Attribut du faucon ou de l'épervier, dont les pattes portent des liens (longes) d'émail différent. Syn. LIE, ÉE.

D'azur à un faucon, les ailes étendues d'or, longé et grilleté du même.

LONGEAU, ch.-l. de canton de la Haute-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Langres, près de l'origine de la Vingeanne, affluent gauche de la Saône; 360 hab. — Le canton a 29 communes et 8.753 habitants.

LONGEMER (LAC DE), petit lac des Vosges, rempli par la Vologne, tributaire droit de la Moselle; 75 hectares, 35 mètres de profondeur maximum.

LONGEPIED (Léon-Eugène), sculpteur français, né et mort à Paris (1849-1888). Il exposa, en 1880, une figure : *Pêcheur ramenant dans ses filets la tête d'Orphée*, qui, traduite en marbre en 1882, lui valut le prix du Salon. *L'Immortalité*, groupe en marbre acquis par l'Etat, se trouve aujourd'hui au musée du Luxembourg. On doit à Longepied d'excellents bustes de *Félix Faure; Courcelle-Seneuil*; une statue en bronze, *Fiociniere*; une statue de *Danton*, érigée en 1888 à Arcis-sur-Aube; un *Monument, élevé à Provins, à la mémoire des combattants de la Défense nationale; Ledru-Rollin*, à l'Hôtel de ville de Paris; etc. Le buste de *Mme Branchu*, destiné à l'Académie nationale de musique, fut la dernière œuvre de l'artiste.

LONGEPIERRE (Hilaire-Bernard DE ROQUELEYNE, baron DE), poète et auteur dramatique français, né à Dijon en 1659, mort à Paris en 1721. Il s'adonna dès sa plus tendre jeunesse à la poésie, et fut rangé par Baillet au nombre des enfants célèbres. Précepteur du comte de Toulouse et du duc de Chartres, secrétaire des commandements du duc de Berry, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, fort riche et renté, Longepierre débuta par des traductions, assez infidèles, en vers français : *Odes d'Anacréon et de Sappho* (1684); *Idylles de Bion et de Moschos* (1686); *Idylles de Théocrite* (1688), qui lui attirèrent les épigrammes de J.-B. Rousseau. Il composa, entre temps, un *Parallèle de Corneille et de Racine* (1686), où il se montre partisan du second; un *Discours sur les Anciens* (1687), dirigé contre Perrault; puis donna ses *Idylles nouvelles* (1690). Enfin, il se livra au théâtre avec l'idée d'imiter la Grèce et d'exclure l'amour de la tragédie. Il a laissé : *Médée* (1694), sa meilleure pièce; *Sésostris* (1695), qui tomba; et *Electre* (1702), qui ne fut imprimée qu'en 1730, et où l'on rencontre quelques détails heureux. Les tragédies de Longepierre sont justement oubliées.

LONGER (*jé* — rad. *long*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je longeai. Nous longeons*) v. a. S'avancer extérieurement le long ou sur le bord de : LONGER *un bois*. ‖ Border ; s'étendre le long de : *Chemin qui* LONGE *une rivière*.
— Mar. *Longer une côte*, Naviguer en suivant cette côte à petite distance. ‖ *Longer un vaisseau*, Suivre de près une route parallèle à la sienne.
— Vèner. *Longer la chasse*. Se dit de la bête de meute qui, allant droit devant elle, entraîne au loin les chiens. (On dit aussi *la bête se forlonge*.)

LONGERON (*je*) n. m. Ch. de f. Sorte de poutrelle en bois ou en fer qui, dans un pont en charpente ou en treillis, est placée sous chaque file de rails, afin de les soutenir. ‖ Maîtresses poutres d'un pont métallique qui vont d'une pile ou d'une culée à l'autre et supportent le poids du tablier du pont et des fardiers qui passent dessus. ‖ Dans une locomotive, Pièces longitudinales formant les grands côtés du châssis sur lequel reposent la chaudière et tout le mécanisme. ‖ *Sous-longeron*, Poutrelle de dimension moindre que le longeron, placée parallèlement à celui-ci, et qui, assemblée sur le chapeau du pont, sert à soulager le longeron proprement dit.

LONGERON (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Cholet, près la Sèvre Nantaise; 1.682 hab. Métiers à toile, filature de coton.

LONGET (François-Achille), médecin et physiologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1811, mort à Bordeaux en 1871. Il fut membre de l'Académie de médecine (1844) et professeur à la faculté de médecine (1853). Ses principaux titres de gloire sont ses travaux sur le système nerveux médullaire et périphérique. Il a précisé la distinction des nerfs moteurs, sensitifs et mixtes, contribué à la délimitation des territoires médullaires et introduit dans la science d'importantes notions sur la physiologie du bulbe et des pédoncules cérébelleux moyens. Citons de lui : *Sur les propriétés et les fonctions des faisceaux de la moelle épinière et des racines des nerfs rachidiens* (1843); *Traité d'anatomie et de physiologie du système nerveux de l'homme et des animaux vertébrés* (1842), couronné par l'Institut; *Traité de physiologie* (1850-1861).

LONGÉVIF, IVE (*jé*) adj. Qui a de la longévité, qui vit longtemps : *Les essences* LONGÉVIVES. (G. Bagneries.)

LONGEVILLE, comm. de la Vendée, à 3 kilom. de l'Océan, arrond. et à 28 kilom. des Sables-d'Olonne; 1.840 hab. Menhir. Chapelle sépulcrale.

LONGEVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 5 kilom. de Bar-le-Duc, sur la rive droite de l'Ornain, longé de l'autre côté par le canal de la Marne au Rhin; 932 hab. Restes d'anciennes fortifications.

LONGÉVITAL, ALE, AUX (*jé* — du lat. *longus*, long, et de *vital*) adj. Qui a le caractère de la longévité.

LONGÉVITE (*jé* — du lat. *longus*, long, et *vita*, vie) adj. Qui vit longtemps. ‖ Substantiv. : *Les* LONGÉVITES *sont plus nombreux dans le nord que dans le midi*.

LONGÉVITÉ (*jé* — du lat. *longævitas*, même sens) n. f. Longue durée de la vie; durée de la vie, en général.
— ENCYCL. Théoriquement, l'assimilation fonctionnelle, qui caractérise l'être vivant, ne prend fin que lorsque les conditions favorables cessent. Si l'on suppose la permanence de ces conditions, il n'y a aucune raison pour que la vie (la vie élémentaire) soit interrompue. Ainsi, les monoplastides peuvent vivre indéfiniment, tout en se divisant. Chez les êtres polyplastidaires ou pluricellulaires, au contraire, la vie est limitée dans sa durée, attendu que, parmi les produits accessoires de la synthèse assimilatrice, certains sont insolubles et incrustent les tissus vivants, dont ils gênent ou empêchent le fonctionnement.
Cette cause est à peu près seule active chez les végétaux, où elle détermine la chute des feuilles. Les plantes herbacées sont annuelles ou bisannuelles; beaucoup de cryptogames ne vivent que quelques jours. Les végétaux ligneux ont une plus longue durée; le peuplier, le saule vivent 50 ans; le chêne, le cèdre, l'olivier, l'ébénier, plusieurs siècles; enfin, certains arbres (sequoia, wellingtonia, baobab) peuvent vivre 1.000 ans et plus.
Chez les animaux, la présence du système nerveux, instrument et support de la synergie, intervient par sa grande fragilité; la mort provient, le plus souvent, d'une rupture de cette synergie. Les animaux inférieurs ont une existence assez courte; les insectes à métamorphoses, notamment, ne vivent guère qu'un an ou deux et meurent aussitôt après la reproduction. La durée de la vie est très variable chez les poissons, les reptiles, les oiseaux et les mammifères. V. ÂGE.
Chez l'homme, la durée normale de la vie est variable; elle dépasse rarement 100 ans. Les Ibères et les Basques, les Indiens Tamouls, les Chinois paraissent vivre plus vieux que les Européens et les nègres. En Europe, la durée moyenne de la vie est de 38 à 45 ans; les femmes vivent plus longtemps que les hommes (bien que la proportion des vieillards, 80 à 100 ans, soit plus élevée chez ces derniers).
On a proposé beaucoup de remèdes pour prolonger la durée de l'existence : celui de Brown-Séquard a été célèbre; aucun n'a de réelle efficacité. Le mieux est de s'en tenir aux vieilles formules : observer une bonne hygiène, éviter les excès, conserver une humeur égale et gaie, dormir longtemps et profondément, etc., conseils souvent plus faciles à donner qu'à mettre en pratique.

LONGFELLOW (Henry Wadsworth), poète américain, né à Portland (Maine) en 1807, mort à Cambridge (Massachusetts) en 1882. Professeur de langues vivantes au collège Bowdoin, à Brunswick, il publia en 1833 une traduction de la célèbre élégie de Manrique sur la mort de son père (*Coplas de Manrique*), précédée d'une étude sur la poésie morale espagnole, et, en 1835, sous le titre d'*Outre-mer*, une série d'esquisses en prose. Après un voyage en Europe, il devint professeur à l'université de Harvard (1836-1854). Trois ans plus tard, il donna *Hypérion*, roman qui devint sur-le-champ populaire, et, l'année suivante, son premier recueil de poésies, *Voix de la nuit*. En 1841 parurent *Ballades et autres poèmes*; en 1842, *Poèmes sur l'esclavage*; en 1843, *l'Etudiant espagnol*, drame en trois actes; en 1845, *Poètes et poésie d'Europe*, traductions de plus de trois cents auteurs de nationalités diverses; en 1846, *le Beffroi de Bruges*; en 1847, *Evangeline*, grand poème national en hexamètres; en 1849, *Kavanagh*, sorte d'idylle en prose; en 1850, *le Bord de la mer et le Coin du feu*, série de courtes poésies; en 1851, *la Légende dorée*, récit du moyen âge en vers; en 1855, *le Chant d'Hiawatha*; en 1858, *Miles Standish*; en 1863, *Contes d'une auberge au bord de la route*; en 1866, *Fleur de lis*; en 1867-1870, une belle traduction du Dante; en 1869, *les Tragédies de la Nouvelle-Angleterre*; en 1871, *la Divine Tragedie*, drame tiré de l'Evangile; en 1872, *Trois livres de vers*; en 1874, *Aftermath (Regain)*, poésies; en 1875, *le Masque de Pandore*, et, en 1878, *Keramos et autres poèmes*. Si les longs poèmes de Longfellow, sauf *Evangeline* et *le Chant d'Hiawatha*, où il décrit avec bonheur la nature américaine, nous laissent souvent froids, ses courtes poésies sont charmantes par la délicatesse du sentiment un peu mélancolique, et par la justesse de l'expression.

Longfellow.

LONGFORD, ville d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-l. de comté, sur le Camlin, affluent gauche du Shannon; 4.380 hab. Cathédrale gothique. Tanneries. Commerce de beurre, de grains et d'eaux-de-vie. — *Le comté de Longford* (1.090 kilom. carr. et 61.010 hab.), assez peu fertile dans sa partie centrale, encombrée de marécages et de tourbières, nourrit d'importants élevages.

LONG-GRAIN n. m. Minér. Ligne de plus grande pente des ardoises dans la terre.

LONGHI ou **LUNGHI** (Silla Giacomo), dit aussi **Silla da Vigiù**, sculpteur italien, né à Vigiù (Milanais) vers 1560, mort à Rome vers 1625. Il débuta par des restaurations d'antiques. On lui doit l'*Arche de saint Sylvestre* (1587), qu'on voit dans la cathédrale de Nonantola. Les *Statues d'Aaron, de Paul V, de Clément VIII*, qui suivirent cette composition, étaient habilement exécutées. Le *Couronnement de Pie V*, qu'on voit à Rome, est un groupe assez pittoresque, arrangé avec goût. Le *Mausolée de la famille Caracciolo* (Naples) porte deux figures couchées, imitées de Michel-Ange avec assez de bonheur.

LONGHI (Alessandro *ou* Alessio), peintre et graveur italien, de l'école vénitienne, né à Venise en 1733, mort en 1813. Elève de son père, le peintre *Pietro* LONGHI (1702-1785), et de Giuseppe Dogari, il exécuta de nombreux portraits pour la noblesse vénitienne, mais il est surtout connu par ses gravures à l'eau-forte. Sous le titre de *Vite e ritratti dei famosi pittori veneziani*, il publia, en 1763, une série de portraits des grands artistes vénitiens du XVIIIe siècle : Amiconi, Piazzetta, G.-B. Tiepolo, etc. On cite encore de lui cinq pièces détachées : *la Philosophie pythagoricienne, un More battant du tambour, un Charlatan, Gondolier dansant, Mascarade vénitienne*.

LONGHI (Giuseppe), peintre et graveur italien, né à Monza en 1766, mort à Milan en 1831. Il était professeur à l'école de gravure de Milan, quand il s'attira la sympathie du Premier Consul et du prince Eugène; et, dès ce moment, son existence ne fut qu'une suite de triomphes, d'ailleurs mérités par le fini de son dessin et la délicatesse de sa couleur. On cite, parmi ses principales productions : *la Vision d'Ezéchiel, le Mariage de la Vierge*, d'après Raphaël; *le Bon Samaritain, le Nègre qui rit*, d'après Rembrandt; *la Madeleine au désert*, d'après le Corrège; *la Vierge du lac*, d'après Léonard de Vinci; *le Jugement dernier*, de Michel-Ange (inachevé); le portrait de *Napoléon Ier*, d'après Gros. On lui doit aussi quelques ouvrages didactiques et une *Vita di Michel-Angelo* (1816).

LONGIANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), sur la Rigossa; 3.690 hab.

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE (*ji* — du lat. *longus*, long, et de *bractée*) adj. Bot. Qui a de longues bractées.

LONGICAUDE (*ji-kôd'* — du lat. *longus*, long, et *cauda*, queue) adj. Zool. Qui a la queue longue.

LONGICAULE (*ji-kôl'* — du lat. *longus*, long, et *caulis*, tige) adj. Bot. Qui a une longue tige.

LONGICOMPOSÉ, ÉE (*ji-kon* — du lat. *longus*, long, et de *composé*) adj. Bot. Se dit de feuilles composées de forme longue.

LONGICÔNE (*ji* — de *long*, et *cône*) adj. Zool. Qui a le bec en forme de cône allongé.

LONGICORNES (*ji* — de *long*, et *corne*) n. m. pl. Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues. (Syn. de CÉRAMBYCIDÉS. — *Un* LONGICORNE.

LONGIE (*ji* — rad. *long*) n. f. Pop. Femme nonchalante.

LONGIÈRE (*ji-èr'*) n. f. Econ. dom. Sorte de nappe très longue et peu large, et qui, placée en bordure autour des tables, servait aux convives à s'essuyer la bouche et les mains.

A. Longière (XVe s.).

LONGIFLORE (*ji* — du lat. *longus*, long, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Qui a de longues fleurs.

LONGIFOLIÉ, ÉE (*ji* — du lat. *longus*, long, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a de longues feuilles.

LONGILOBÉ, ÉE (*ji* — du lat. *longus*, long, et de *lobe*) adj. Hist. nat. Divisé en lobes allongés.
— Bot. Qui a des lobes allongés : *Clématite* LONGILOBÉE.

LONGIMANE (*ji* — du lat. *longus*, long, et *manus*, main) adj. Mamm. Qui a de longues mains, de longues pinces.

LONGIMÈTRE (*ji* — du lat. *longus*, long, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Nom hybride donné à un instrument dont les tailleurs se servent pour prendre des mesures.

LONGIMÉTRIE (*ji, trî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Géom. Art de mesurer les distances entre des points qu'on ne peut approcher. ‖ Partie de la géométrie élémentaire, qui traite des propriétés des lignes planes.

LONGIMÉTRIQUE (*ji, trik'*) adj. Géom. Qui a rapport à la longimétrie : *Procédés* LONGIMÉTRIQUES.

LONGIN (*jin* — rad. *long*) n. m. Fam. Homme très lent. ‖ On dit LONGIS et SAINT LONGIN dans le même sens.

LONGIN (saint), martyr au Ier siècle de notre ère. Il commandait, comme centurion, les soldats romains qui, par ordre de Pilate, conduisirent Jésus-Christ jusqu'au lieu du supplice, et ce fut lui, dit-on, qui lui perça le flanc d'un coup de lance. D'après le Martyrologe, il se convertit au christianisme après la Passion, et se retira en Cappadoce, où il subit le martyre. — Fête le 16 mars.

LONGIN (Dionysius Cassius), philosophe et rhéteur grec, né vers l'an 213 de notre ère, mort à Palmyre en 273. Son oncle, le rhéteur Fronton d'Emèse, dirigea son éducation. Il alla suivre, à Alexandrie, les leçons du néoplatonicien Ammonios Saccas et celles d'Origène. A son tour, il devint chef d'école et fut le maître de Porphyre. Il enseigna successivement à Athènes et en Syrie. Sous le règne d'Aurélien (270-275), il vécut à la cour de Zénobie, reine de Palmyre, dont il fut d'abord le professeur, puis le ministre. Il la poussa à résister aux Romains. Lors de la prise de Palmyre, il tomba au pouvoir du vainqueur, fut condamné à mort et exécuté. De son œuvre philosophique, il reste un fragment *Sur le souverain bien*. De ses livres de rhétorique, un seul est conservé en partie : un *Traité de rhétorique*, peu original. Longin était célèbre surtout comme critique. Il avait composé un *Lexique des mots attiques*, des traités estimés sur les poèmes homériques, sur les dialogues de Platon et sur les orateurs, dont il ne reste rien; à peine quelques phrases citées par des auteurs. C'est à tort que l'on attribuait autrefois à Longin le *Traité du sublime*, cet ouvrage qui date probablement de la seconde moitié du Ier siècle.

LONGINE (*jin'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, dont l'espèce type habite le Brésil.

LONGINUS (Flavius), gouverneur de l'Italie byzantine au VIe siècle. Il succéda en 568, avec le titre de *préfet*, à Narsès, s'efforça d'arrêter l'invasion des Lombards, et fit assassiner par trahison leur roi Alboïn (572). On a fait de ce personnage, à tort, le premier *exarque* d'Italie.

LONGINUS (Cassius). Biogr. V. CASSIUS.

LONGIPEDIA (*ji-pé*) n. f. Genre de crustacés eucopépodes nageurs, de la famille des harpactidés, dont la première paire de pattes est semblable aux autres et porte des branches à trois articles. (La *longipedia coronata* habite la mer du Nord et la Méditerranée.)

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE (*ji* — du lat. *longus*, long, et de *pédonculé*) adj. Bot. Qui a de longs pédoncules.

LONGIPENNE (*ji-pèn'* — du lat. *longus*, long, et de *penna*, plume) adj. Qui a des pennes longues.
— n. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, qu'on rattache parfois aux palmipèdes, comprenant des oiseaux de haute mer au vol puissant. (Les ailes sont longues et pointues, le bec comprimé sans dentelure; les doigts antérieurs sont réunis par une membrane et le doigt postérieur est très court et libre. Cet ordre comprend la famille des procellariidés [*albatros, pétrels*, etc.] et les laridés [*goélands, sternes*, etc.].) — *Un* LONGIPENNE.

LONGIPÉTALE (*ji* — du lat. *longus*, long, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a de longs pétales : *Fleur, Corolle* LONGIPÉTALE.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE (*ji* — du lat. *longus*, et de *pétiole*) adj. Bot. Qui a de longs pétioles : *Fleurs* LONGIPÉTIOLÉES.

LONGIROSTRE (*ji-rosstr'* — du lat. *longus*, long, et *rostrum*, bec) adj. Zool. Qui a le bec ou le museau allongé.
— n. m. pl. Ornith. Ancienne famille d'échassiers à bec long. — *Un* LONGIROSTRE.
— Paléont. Série de crocodiliens fossiles, dont le museau est très développé et présente une longue symphyse, comme dans le téléosaure.

LONGIS n. m. Fam. V. LONGIN.

LONGIS (*ji* — rad. *longer*) n. m. Mar. Pièces longitudinales, situées entre les gaillards ou entre des roufs. ‖ Listeaux formant un robord aux écoutilles. Syn. de ÉLONGIS.

LONGISCAPE (*ji-skap'* — du lat. *longus*, long, et *scapus*, hampe) adj. Bot. Qui a une longue hampe : *Primule* LONGISCAPE.

LONGISÈTE (*ji* — du lat. *longus*, long, et *seta*, soie de porc) adj. Hist. nat. Qui a de longues soies.
— Bot. Se dit d'une graminée dont les épillets ont des involucres formés de longs filets. ‖ Se dit des mousses dont les urnes sont portées par de longs pédoncules. ‖ Se dit des légumineuses dont les siliques sont munies de longues soies.

LONG-ISLAND, île de l'Atlantique, appartenant aux États-Unis et dépendant de l'État de New-York. Orientée du S.-O. au N.-E., allongée parallèlement à la côte, elle couvre 3.780 kilom. carr., pour une population de près de 800.000 hab. A l'extrémité occidentale, où se trouve Brooklyn, l'île resserre, en s'approchant à 1.500 mètres de la côte, l'entrée de la baie de New-York, sur l'East-River, que franchit un pont célèbre. Sur l'Océan, un cordon littoral renferme dans le corps de l'île une succession de petites lagunes; les baies Gardiner et Pekonic partagent l'extrémité nord-est en deux longues presqu'îles; au S.-O., la côte est découpée par des baies poissonneuses.

LONG-ISLAND, l'une des îles Bahama ou Lucayes (archipel de l'Atlantique), appartenant aux États-Unis. Longueur 110 kilom., sur 2 à 3 kilom. de largeur. 3.000 hab. Lieu principal, *Clarence-Harbour*.

LONG-ISLAND-SOUND, long détroit de 30 kilom. à sa plus grande largeur, séparant l'île de Long-Island du continent. Ce détroit communique au N.-E. avec l'Océan et au S.-O. avec la baie de New-York par l'East-River.

LONGISTYLE (*ji-stil'* — du lat. *longus*, long, et *stylus*, style) adj. Bot. Se dit d'une fleur à long style, chez une plante à fleurs hétérostylées.

LONGITARSE (*ji* ou **LONGITARSUS** (*ji, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe; celles d'Europe, à elles seules, atteignant le chiffre de 125. (Les longitarses [*thyamys*] sont de petites altises noires, bronzées ou testacées, vivant sur les plantes herbacées, que leurs larves attaquent au collet ou à la racine. Le longitarse brun [*thyamys lurida*] est commun en France.)

Longitarse (gr. 8 fois).

LONGITUDE (*ji* — lat. *longitudo*, même sens) n. f. Géogr. Arc de l'équateur, compris entre le méridien du lieu et un premier méridien pris pour origine. V. LATITUDE.
— Astron. Distance en degrés entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps. ‖ *Longitude héliocentrique*, Point de l'écliptique auquel se rapporterait une planète observée du centre du soleil. ‖ *Longitude géocentrique*, Point de l'écliptique auquel se rapporterait un astre observé du centre de la terre. ‖ *Bureau des longitudes*, Établissement annexé à l'Observatoire de Paris. V. LONGITUDES (*Bureau des*).
— Mar. *Longitude estimée*, Longitude calculée d'après l'estime. ‖ *Longitude observée*, Longitude déterminée par des observations rigoureuses de soleil ou d'astres. ‖ *Changement en longitude*, Différence entre les longitudes.
— ENCYCL. Géogr. La détermination de la position d'un point à la surface de la terre se fait avec deux coordonnées, *longitude* et *latitude*. La longitude est l'angle du méridien du lieu avec un méridien origine choisi arbitrairement, et elle est dite *orientale* ou *occidentale*, suivant que le point est à l'E. ou à l'O. du méridien origine. Tous les points d'un même méridien ont même longitude, et leurs longitudes sont *supplémentaires* si deux points, de méridiens différents, sont sur le même grand cercle.
Le premier méridien est arbitraire : presque universellement, on adopte celui de l'Observatoire de Greenwich; alors, la longitude de l'Observatoire de Paris, orientale, égale 2° 20',13'' 5, ou 9m,20s,9, exprimée en temps comme les angles horaires et les ascensions droites. En France, toutefois, on conserve le méridien de Paris.
Le problème de la détermination de la longitude, ou mieux de la différence des longitudes de deux lieux, repose sur la propriété suivante : la différence des longitudes de deux lieux terrestres est égale à la différence des angles horaires d'un même astre quelconque vu au même instant en ces deux lieux, les longitudes étant comptées de 0° à 360°, en sens inverse des angles horaires. Si l'on choisit alors pour astre le point γ, on peut dire que la différence des longitudes est égale à la différence des heures sidérales dans les deux lieux, au même instant. Il existe trois méthodes principales :
1° Dans les observatoires, on détermine l'heure sidérale par des observations méridiennes de fondamentales; puis, par le télégraphe, les observateurs s'envoyant des signaux, notent les heures correspondantes, et leurs comparaisons permettent d'obtenir la différence de longitude des deux lieux.
2° Un même phénomène céleste, éclipse d'un satellite de Jupiter, par exemple, peut également être employé comme signal, étant visible dans les deux lieux; mais l'incertitude qui règne dans une telle observation peut entraîner des erreurs sensibles; cependant, cette méthode peut servir à déterminer la longitude en mer. Pour cela on calcule à l'avance certains phénomènes prévus : éclipses des satellites de Jupiter, occultations d'étoiles par la lune, ascension droite de la lune, distance de la lune au soleil, aux planètes ou aux étoiles brillantes; les heures de ces phénomènes, en temps du premier méridien, sont inscrites dans des recueils, et, connaissant l'heure locale au moment de l'observation, on en déduit la longitude.
3° Par les chronomètres. Un chronomètre, dont on connaît la marche, est réglé sur l'heure du premier lieu. Comparant alors l'heure locale du second lieu avec celle du chronomètre qu'on y suppose transporté, on obtient la différence de longitude. Cette méthode est employée en mer, mais on emporte plusieurs chronomètres qui contrôlent mutuellement leurs marches.
D'ailleurs, l'angle horaire du soleil est l'heure vraie du lieu, et l'heure moyenne est l'angle horaire du soleil moyen : de sorte que la différence des longitudes est égale à la différence des heures vraies, ou moyennes, au même instant, ce qui facilite souvent le calcul à la mer, en permettant d'opérer avec les heures, vraies ou moyennes, comme s'il s'agissait de l'heure sidérale.

Longitudes (BUREAU DES). Le Bureau des longitudes, créé par la loi du 24 juin 1795, est actuellement régi par le décret du 15 mars 1874. Institué en vue du perfectionnement de la science astronomique, il est chargé d'aider les marins et explorateurs dans la préparation de leurs voyages et de vérifier les instruments de ceux d'entre eux qui en font la demande. Composé de treize membres titulaires et d'un certain nombre de membres correspondants, le Bureau des longitudes est chargé de la rédaction et de la publication de la *Connaissance des temps* et d'un *Annuaire*. V. CONNAISSANCE *des temps* et ANNUAIRE.

LONGITUDINAL, ALE, AUX (*ji* — du lat. *longitudo, inis*, longueur) adj. Qui est pris dans la longueur, dans le sens de la longueur : *Coupe* LONGITUDINALE.

LONGITUDINALEMENT (*ji*) adv. Dans le sens de la longueur : *Des troncs d'arbres sciés* LONGITUDINALEMENT.

LONGIUSCULE (*ji-u-skul'* — dimin. du lat. *longus*, long) adj. Fam. Un peu long ou un peu trop long : *Une robe* LONGIUSCULE.

LONG-JOINTÉ, ÉE (de *long*, et *jointé*) adj. Manèg. Qui a le paturon trop long : *Cheval* LONG-JOINTÉ.

LONGJUMEAU, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 21 kilom. de Corbeil, dans la vallée de l'Yvette; 2.440 hab. Ch. de f. Paris à Limours. Distillerie, mégisserie, tannerie. Commerce de volailles. Église des XIIIe et XIVe siècles. Château moderne d'Engeval, avec sculptures transportées de Notre-Dame de Corbeil. Traité de 1568 entre Charles IX et les protestants, appelé « paix fourrée » ou « petite paix ». — Le canton a 24 comm. et 23.799 hab.

Longjumeau (PAIX DE), conclue le 23 mars 1568. Elle mit fin à la deuxième guerre de religion et fut régularisée le même jour par l'édit de Paris. Elle fut la répétition pure et simple de l'édit d'Amboise (19 mars 1563), sauf que les gentilshommes ayant qualité pour faire prêcher en leurs maisons eurent le droit d'y admettre qui bon leur semblerait; cette liberté était limitée à leur famille par le précédent édit. Les places de sûreté étaient refusées aux protestants. La paix de Longjumeau, appelée aussi *petite paix* ou *paix fourrée*, dénomination qui en indique assez la valeur, n'était en effet qu'une trêve dissimulée, trêve qui ne dura que six mois. La guerre reprit en septembre, à la suite d'une tentative de la reine mère pour s'assurer de la personne des chefs protestants, alors dispersés.

Longjumeau (LE POSTILLON DE). V. POSTILLON.

LONG-NEZ n. m. Nom vulgaire du singe nasique, de Bornéo, (le *lemnopithecus nasicus*. ‖ Pl. *Des* LONGS-NEZ.

LONGNON (Auguste Honoré), historien français, né à Paris en 1844. Il fut d'abord ouvrier cordonnier. Mais, s'adonnant passionnément à l'étude de l'histoire, il parvint, en 1869, à se faire recevoir comme élève de l'École pratique des hautes études, publia la même année : le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, et fut nommé auxiliaire aux Archives impériales (1870), puis archiviste titulaire (1871). S'il a fait paraître d'importants travaux d'histoire, comme son *Paris pendant la domination anglaise [1420-1436]* (1878) et ses *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis* (1882), ou même d'histoire littéraire, comme son *Étude biographique sur François Villon* (1877), c'est surtout la géographie historique de la France qui est devenue son véritable domaine. Après son *Étude sur les Pagi de la Gaule* (1871-1872), après la publication du *Pouillé du diocèse de Cahors* (1874), et ses *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaut le Chansonnier* (1877), il a publié, en 1878, son ouvrage capital : *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (avec atlas). (V. GAULE *au VIe siècle*.) Citons encore son *Atlas historique de la France, depuis César jusqu'à nos jours* (1884-1889); il a publié, en 1897 (Société des anciens textes français), un roman de Froissart : *Méliador*. En 1879, il devint professeur à l'École des hautes études, et, en 1892, il succéda, comme professeur de géographie historique au Collège de France, à Alfred Maury. Il a été élu, en 1886, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Longnon.

LONGNY, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 18 kilom. de Mortagne, près des sources de l'Huisne; 1.860 hab. Établissement thermal de Brochard; ganteries. Église des XVe et XVIe siècles. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, de la Renaissance. — Le canton a 13 comm. et 6.582 hab.

LONGOBARDI, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), près de la mer Tyrrhénienne; 2.266 hab.

LONGOBUCCO, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), au fond d'une profonde vallée, 3.562 hab. Élève de chevaux. Gisement de houille, d'ardoise, de galène.

LONGOMONTANUS (Christian SEVERIN, dit), astronome suédois, né à Lumborg en 1562, mort à Copenhague en 1647. Il fut, à Viborg, élève de Tycho-Brahé, et, de retour dans sa patrie, il obtint la chaire de hautes mathématiques à Copenhague. Son principal ouvrage est : *Astronomica Danica* (1622), dédiée à Christian IV. La théorie des planètes y est rédigée dans les trois systèmes de Ptolémée, de Copernic et de Tycho-Brahé; mais Longomontanus se déclare pour ce dernier maître.

LONGO SED PROXIMUS INTERVALLO (*Le plus proche, mais à une grande distance*), fragment de vers de Virgile (*Énéide*, liv. V, v. 320). Parlant des Troyens qui se disputent le prix de la course, le poète montre en première ligne Nisus, puis *le plus proche, mais à une grande distance*, Salius. (S'emploie au pr. et au fig. : *Regnard est, de tous les poètes comiques, celui qui a le plus approché de Molière*, LONGO SED PROXIMUS INTERVALLO.

LONGOTTE n. f. Calicot fabriqué à Rouen, plus gros et plus lourd que le calicot ordinaire, intermédiaire entre la toile de coton et les tissus destinés à l'impression.

LONG-PAN n. m. Constr. Long côté d'un comble.

LONGPENDU, étang de Saône-et-Loire, à 2 kilom. de Montchanin, au bief de partage du canal du Centre, auquel il fournit des eaux d'éclusée; 32 à 33 hectares.

LONGPÉRIER (Henri-Adrien PRÉVOST **de**), numismate et archéologue français, né et mort à Paris (1816-1882). Il fut attaché, en 1835, au Cabinet des médailles de la bibliothèque du roi, puis devint membre de la Société des antiquaires de France (1837), conservateur adjoint du musée égyptien du Louvre (1847), conservateur (1848) du musée assyrien, du musée mexicain et de la sculpture antique. En 1854, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions. Nous citerons de lui une *Notice des bronzes antiques du Louvre*, des mémoires sur la *Numismatique des rois sassanides et des rois arsacides* (1840-1854); *le Musée Napoléon III, architecture, sculpture, etc.* (1864-1869 et suiv.); etc. Ses principaux mémoires archéologiques ont été réunis, sous le titre d'*Œuvres*, par G. Schlumberger (1883-1884).

LONGPONT, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kilom. de Corbeil; 726 hab. D'un prieuré de l'ordre de Cluny, fondé vers l'an 1000 par un seigneur de Montlhéry, il reste une intéressante église; nef de la deuxième moitié du XIe siècle, remaniée aux XIIe et XIIIe siècles; portail du XIIIe siècle, remanié sous Charles VIII.

LONGPRÉ (Alexandre DE), auteur dramatique français, né à Paris en 1795, mort à Chaumes (Seine-et-Marne) en 1856. Il a donné à la Comédie-Française : *1760* ou *les Trois chapeaux* (1830), petit acte, graveleux, mais spirituel, qui est resté au répertoire; *les Rendez-vous* (1831), scènes de mœurs de la régence; *le Duelliste* (1832); *un Alibi* (1833); *une Saint-Hubert* (1838), où Mlle Mars était charmante. Il a fait jouer encore, à l'Odéon, une comédie : *la Famille Cauchois* (1844). On a aussi de lui plusieurs vaudevilles : *les Boudeurs* (1835); *Trois œufs dans un panier* (1841); etc. — Sa femme, *Suzanne* BROCARD, née à Chaumont en 1789, morte à Chaumes en 1855, joua au Théâtre-Français, où elle fut reçue sociétaire en 1828.

LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS, comm. de la Somme, arrond. et à 18 kilom. d'Abbeville, sur l'Airaines; 1.680 hab.

LONGRINE (peut-être de *longueur*) n. f. Constr. Longue pièce de charpente qui en relie toute une série d'autres. ‖ Pièce de bois placée en travers de la voie dans le ballast, et portant les rails. (On dit mieux *traverse* dans ce sens.)
— Mar. Forte pièce de bois placée dans le sens de la longueur, dans une cale de construction. ‖ Assemblage de charpente en grillage.
— ENCYCL. Mar. Dans les ponts en bois en arc, les *longrines* sont les poutres horizontales qui, placées directement au-dessus de l'arc, sont chargées de lui transmettre les efforts par l'intermédiaire des contre-fiches ou moises pendantes; dans ce cas, elles peuvent avoir des dimensions réduites, à cause de la grande quantité d'appuis sur lesquels elles reposent. Dans les ponts droits, on leur donne, au contraire, une section plus considérable, parce qu'elles supportent à elles seules les charges accidentelles et permanentes, ainsi que les efforts centrifuges produits par le roulement des véhicules. Sur quelques lignes de chemins de fer, les longrines ont été employées pour fixer les rails de la voie et pour remplacer les traverses.

LONG-SCION ou **LONSION** (de *long*, et *scion*) n. m. Bot. Scion très allongé, à cause de l'écartement des mérithalles.

LONGTEMPS (*lon-tan* — de *long*, et *temps*) adv. Durant un long espace de temps : *Vivre* LONGTEMPS.
— Substantiv. Un long espace de temps (vx) : *Se regarder soi-même un fort* LONGTEMPS. (Mol.)

LONGTON, ville d'Angleterre (comté de Stafford), près du Trent; 35.000 hab. Mines de houille et de fer. Fabrication de faïence et de porcelaine.

LONGUE (*longh'* — rad. *long*) n. f. Longue durée de temps (usité seulement dans la loc. adv. *A la longue*), Après un long temps, de longues difficultés, avec le temps, à la fin : *Toute vérité se fait jour* A LA LONGUE.
— Mus. Note de l'ancienne notation.
— Prosod. Syllabe longue : *Le spondée se compose de deux* LONGUES. ‖ Fig. et fam. *Observer les longues et les brèves*, Être d'une attention minutieuse dans ce qu'on fait.
— ENCYCL. Prosod. Dans les systèmes de versification fondés sur la quantité, la *longue* vaut généralement deux et quelquefois trois ou même quatre unités de mesure. Une syllabe est longue parce qu'elle contient une voyelle longue par nature ou allongée par sa position, suivant des lois qui varient dans les différentes langues.
— Musiq. Dans l'ancienne notation, la *longue* était une note carrée, avec une queue, qui valait quatre mesures. Dans le mode mineur parfait, elle avait la valeur de trois brèves, et de deux dans le mode mineur imparfait.

1. Longue; 2. Longue double.

LONGUÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Baugé, sur la rive gauche du Lathan; 4.227 hab. Ch. de f. Orléans. Château d'Avoir, de la Renaissance. Restes du château de Montils (XIIe et XVIe s.). — Le canton a 5 comm. et 13.631 hab.

LONGUEAU, comm. de la Somme, arrond. et à 4 kilom. d'Amiens, sur l'Avre; 1.002 hab. Bifurcation des lignes du chemin de fer du Nord. Tourbières, travail des lainages.

LONGUEIL (Richard-Olivier DE), évêque de Coutances et cardinal, né vers 1410, mort à Pérouse en 1470. Chargé de reviser le procès de Jeanne d'Arc, il le déclara illégal et inique. Charles VII l'employa avec succès dans diverses négociations, et obtint pour lui le chapeau de cardinal. Louis XI mit également à profit ses talents diplomatiques. Toutefois, ayant échoué dans une mission en Italie, Longueil craignit le ressentiment de Louis XI, et resta au delà des Alpes jusqu'à la fin de ses jours. Il avait été nommé, par Pie II, évêque de Porto et légat de l'Ombrie.

LONGUEIL (Christophe DE), en lat. **Longolius**, humaniste belge, né à Malines en 1490, mort à Padoue en 1522. Étant allé à Paris, vers 1498, il y fit ses premières études.

puis se rendit à l'université de Valence, où Filippo Decio (*Decius*) l'initia au droit romain. Après quelque temps de professorat à Poitiers (1510), il retourna à Paris, où l'on prétend à tort qu'il fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement. Après plusieurs voyages en Europe, il s'établit enfin à Padoue, où il entra dans la famille du futur cardinal Reginald Pole, qui a laissé de lui une biographie latine. Son recueil de lettres (*Epistolarum libri quatuor*, 1524) est l'ouvrage le plus intéressant de ce jeune savant, mort à l'âge de trente-deux ans.

LONGUEIL (Joseph DE), graveur français, né à Givet en 1733, mort à Paris en 1792. Il a laissé, entre autres œuvres : *Cabaret flamand et une Halte,* d'après Van Ostade; *le Bon Ménage,* d'après Aubry; *les Modèles,* d'après Leprince; *les Pêcheurs,* d'après J. Vernet; *Vue des environs de Naples* et *Vue des côtes de Campanie,* d'après Lemettay; les vignettes des *Contes de La Fontaine* (édit. dite « des fermiers généraux ») et de *la Henriade.*

LONGUEIL-SAINTE-MARIE, comm. de l'Oise, arrond. et à 13 kilom. de Compiègne, près de l'Oise; 965 hab. Eau ferrugineuse. Ruines d'un château fort. Sur la place publique, statue du grand Ferré, qui défendit en héros, en 1358, le pays infesté par des bandes anglaises.

LONGUEMAR (Alphonse-Pierre-François LE TOUZÉ **de**), officier et archéologue français, né à Saint-Dizier en 1803, mort à Poitiers en 1881. Il quitta l'armée, en 1836, avec le grade de capitaine, pour s'occuper d'études archéologiques et géologiques. Pendant la guerre de 1870-1871, il commanda, à titre de général de brigade auxiliaire, les trois légions de mobilisés de la Vienne. Nous citerons de lui : *Essai historique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers* (1857); *Recherches archéologiques sur l'ancien pays du Poitou* (1863); *Epigraphie du haut Poitou* (1864); *le Guide de l'art chrétien* (1876); *les Meilleurs Moyens de vulgariser les connaissances géographiques* (1876); etc. — Son fils, PAUL-PIERRE-LOUIS-MARIE, né à Saint-Denis (Yonne) en 1836, entré à Saint-Cyr en 1854, servit en 1870 comme capitaine dans l'armée de Metz, et se distingua à Borny, où il perdit un œil. Général de brigade de 1891, divisionnaire en 1895, il a commandé en chef, de 1898 à 1901, le 5e corps d'armée.

LONGUEMENT (*ghe*) adv. Au long, en détail : *Expliquer* LONGUEMENT *un texte.* ‖ Longtemps :

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre *longuement.*

— SYN. Longuement, longtemps.

LONGUENESSE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Omer; 1.205 hab. Distillerie, pépinières. Ruines d'une chartreuse; château des Bruyères.

LONGUE-PAUME n. f. Sorte de jeu de balle se jouant par équipes, sur un emplacement délimité, à l'aide d'une raquette. V. PAUME.

LONGUERESSE (*ghe-rèss* — rad. *long*) n. f. Prisme triangulaire très allongé, taillé dans une ardoisière, pour faciliter l'extraction des ardoises.

LONGUERIE (*ghe-rî* — rad. *long* [sous l'infl. de l'ital. *lungheria*, même sens]) n. f. Lenteur, longueur d'action : *Rien ne mate le Français comme la* LONGUERIE. (Et. Pasq.) [Vx.]

LONGUERUE (Louis DUFOUR **de**), historien français, né à Charleville (Ardennes) en 1652, mort à Paris en 1733. Abbé de Saint-Jean-du-Gard et de Sept-Fontaines, il connaissait la plupart des langues de l'Europe et de l'Orient. C'était un travailleur infatigable, un esprit alerte et fécond en saillies, mais irritable et tranchant. Parmi ses nombreux écrits posthumes, nous citerons : *Traité touchant la transsubstantiation* (1686); *Traité des annales* (1712); *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne* (1719); *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France* (1766).

Longuet.

LONGUET, ETTE (*ghè, ghèt'* — dim. de *long*) adj. Fam. Un peu long : *Deux fauvettes* LONGUETTES, *lisses et fraîches.* (G. Sand.) ‖ Trop long : *Habit un peu* LONGUET. ‖ Par ext. Qui dure un peu trop longtemps : *Pièce intéressante, mais un peu* LONGUETTE. ‖ Qui parle un peu trop longtemps : *Orateur* LONGUET.
— n. m. Techn. Marteau avec lequel le facteur de pianos enfonce dans la table les petites chevilles qui retiennent les cordes.
— Comm. Sorte de papier.

LONGUEUR (*gheur'* — rad. *long*) n. f. Dimension d'une extrémité à l'autre : *La* LONGUEUR *d'un bâton, d'une route.* ‖ La plus grande des deux principales dimensions d'un objet, la plus petite s'appelant largeur : *Un jardin de cent mètres de* LONGUEUR *sur quatre-vingts de* LARGEUR. ‖ Dimension excessive ou considérable dans un sens : *La* LONGUEUR *des mains passe pour un signe de distinction.*
— Par ext. Durée : *La* LONGUEUR *des jours et des nuits est toujours la même à l'équateur.* ‖ Longue durée : *La beauté du paysage cache la* LONGUEUR *du chemin.* (V. Hugo.)
— Etendue du discours : *La* LONGUEUR *d'une harangue.* ‖ Ce qui est diffus ou superflu : *Evitez les* LONGUEURS. ‖ Lenteur d'action : *Les* LONGUEURS *de la justice.*
— Loc. div. : *En longueur*, Dans le sens de la longueur : *Refendre une planche* EN LONGUEUR. ‖ *Traîner, Tirer en longueur*, Durer longtemps, progresser très lentement : *Affaire qui* TRAÎNE EN LONGUEUR. — Faire durer pour gagner du temps : TIRER *les choses* EN LONGUEUR. ‖ *Coup de longueur*, Ruse préparée de longue main; perfidie.
— Archéol. *Epée de longueur*, Autrefois, Epée d'attaque et de défense, par opposition à l'épée courte de ville et de cour, arme de parade.
— Géom. V. la partie encycl.
— Mar. *Longueur de câble* ou *Encâblure*, Mesure de longueur ancienne de 120 mètres.
— Sport. Unité qui sépare les concurrents d'une course (sport hippique, aviron) à l'arrivée et qui est la longueur d'un cheval ou d'une embarcation : *Gagner d'une* LONGUEUR, *d'une demi-*LONGUEUR.
— Techn. Partie de la chaîne qui se trouve tendue depuis le rouleau ou ensouple de derrière jusqu'au rouleau ou ensouple de devant.
— Télégr. électr. *Longueur réduite.* V. la partie encycl.
— ENCYCL. Electr. *Longueur réduite.* On appelle longueur réduite d'un circuit la longueur qu'il faudrait donner à un conducteur, fait d'un métal donné et ayant un diamètre déterminé, pour obtenir une résistance égale à celle de ce circuit. La résistance étant inversement proportionnelle au coefficient de conductibilité c et à la section du fil conducteur, la longueur réduite λ d'un fil de longueur l et de section s est :

$$\lambda = \frac{l\sigma}{cs},$$

σ étant la section du fil pris comme type.
— Géomét. Pour calculer la *longueur* d'un arc de courbe, on le considère comme composé d'éléments rectilignes infiniment petits. Si la courbe est rapportée à des axes rectangulaires, l'élément ds est la diagonale du parallélépipède rectangle dont les côtés seraient dx, dy et dz; par conséquent,

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}$$

et l'arc s lui-même est

$$s = \int\sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}$$

$$= \int dz\sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dz}\right)^2 + \left(\frac{dy}{dz}\right)^2}.$$

Si les équations de la courbe sont

$$x = \varphi(z) \text{ et } y = \psi(z),$$

la formule de l'arc s devient

$$s = \int dz\sqrt{1 + [\varphi'(z)]^2 + [\psi'(z)]^2};$$

lorsqu'il s'agit d'une courbe plane $y = \varphi(x)$, l'arc s est exprimé par : $s = \int dx\sqrt{1 + [\varphi'(x)]^2}$.

Si la courbe est rapportée à des coordonnées polaires, φ, θ et ρ, ds est la diagonale d'un parallélépipède rectangle ayant pour côtés $\rho d\varphi$, $\rho d\theta$ et $d\rho$; l'expression en est donc

$$ds = \sqrt{\rho^2 d\varphi^2 + \rho^2 d\theta^2 + d\rho^2}.$$

Cette formule se réduit à :

$$ds = \sqrt{\rho^2 d\theta^2 + d\rho^2}$$

lorsqu'il s'agit d'une courbe plane.

LONGUEVILLE (LA), comm. du dép. du Nord, arrond. et à 28 kilom. d'Avesnes, sur un tributaire de la Sambre canalisée; 1.163 hab. Ch. de f. Nord. Elève de bétail; fabrique de crics; brasserie. Fontaine Sainte-Aldegonde.

LONGUEVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Dieppe; 689 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise romane. Le château de Longueville, construit au XIe siècle, remanié au XIVe et au XVe, est aujourd'hui ruiné. Le comté de Longueville, enlevé par Charles V à Charles le Mauvais, avait été donné à Du Guesclin en récompense de ses services. Il fut attribué sous Charles VII à Dunois, dont les descendants devinrent, en 1505, ducs de Longueville. — Le canton a 23 comm. et 7.024 hab.

LONGUEVILLE, branche de la maison royale de France, issue de Dunois, fils naturel de Louis Ier. Ses principaux représentants sont : LOUIS D'ORLÉANS **de Longueville,** capitaine français, mort en 1516. [Il porta d'abord le titre de marquis de Rothelin et ne prit celui de duc de Longueville qu'à la mort de son frère, François II, en 1512. Grand chambellan de France, gouverneur de Provence, il fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Guinegate (1513) et emmené à Londres, il y négocia le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre]; — LÉONOR **de Longueville,** petit-fils du précédent (1540-1573). [Grand chambellan de France, gouverneur de Picardie, il obtint de Charles IX, en 1571, le titre de prince du sang]; — HENRI Ier **de Longueville,** fils du précédent (1568-1595). [Souverain de Neuchâtel, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Picardie, il épousa Catherine de Gonzague, fille de Louis, prince de Mantoue et duc de Nevers. Il gagna sur les Ligueurs la bataille de Senlis (1589). Il mourut d'un coup de mousquet qu'il reçut dans la salve qu'on lui fit à son entrée dans la ville de Doullens]; — HENRI II **de Longueville,** fils du précédent, né en 1595, mort à Rouen en 1663. [Pair de France, gouverneur de Picardie, puis de Normandie (1619), il prit part aux conspirations de 1626 contre Richelieu. Rentré en grâce, il se distingua en Italie et en Allemagne pendant la guerre de Trente ans. Sous la régence d'Anne d'Autriche, il fut nommé ministre d'Etat, et envoyé, en 1645, au congrès de Munster. En 1648, poussé par sa femme et par le coadjuteur Paul de Gondi, il devint l'un des plus ardents frondeurs; il fut emprisonné en 1650 avec Condé et Conti; après sa délivrance, il vécut dans son gouvernement de Normandie, et mourut à Rouen en 1663. Veuf, depuis 1637, de Louise de Bourbon-Soissons, il s'était remarié en 1642 avec Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, célèbre par son rôle dans la Fronde]; — ANNE-GENEVIÈVE **de Longueville** (1619-1697), femme du précédent [V. l'art. suiv.]; — CHARLES-PARIS **de Longueville,** fils d'Anne-Geneviève, né à Paris en 1649, mort en 1672. Il passait pour être le fils de La Rochefoucauld. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il embrassa bientôt la carrière des armes. Il se distingua pendant la guerre de Dévolution (1667), et à Candie (1669). Sa témérité fut cause de sa mort, au passage du Rhin (1672). Il venait d'être élu roi de Pologne, et sa mort ruina dans ce pays le parti français. Il avait pris le titre de duc de Longueville le lendemain du jour où son frère, qui se fit prêtre, se démit en sa faveur de tous ses titres et de tous ses biens]; — JEAN-LOUIS-CHARLES **de Longueville,** frère du précédent, connu sous le nom d'**abbé d'Orléans.** [C'était un prince d'une intelligence médiocre, qu'on obligea à se faire prêtre, et qui mourut dans un couvent de bénédictins, en 1694. C'est le dernier représentant de la famille des Longueville.]

Armes des Longueville.

LONGUEVILLE (Anne-Geneviève DE BOURBON-CONDÉ, duchesse DE), héroïne de la Fronde, née au donjon de Vincennes, où son père était prisonnier, en 1619, morte à Paris en 1679. Elle était fille de Henri II de Bourbon, premier prince du sang, et de Charlotte de Montmorency, par conséquent sœur aînée du grand Condé et du prince de Conti. Elevée au couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, elle parut à la cour, après quelques velléités claustrales vite oubliées, en 1635, et s'y fit dès l'abord remarquer par sa beauté accomplie. En 1642, elle épousait le duc de Longueville, qui avait quarante-sept ans déjà, et devait rester, après son mariage, l'amant déclaré de Mme de Montbazon. Delaissée et coquette, vivant dans un milieu où la galanterie était la grande affaire de la vie, Mme de Longueville eut des aventures nombreuses, et que la rancune de rivales moins heureuses, notamment de Mme de Montbazon, ne manqua pas de souligner. En 1646, la jeune femme accompagna son mari aux conférences de Munster, puis retourna à Paris. A cette date commence sa liaison avec La Rochefoucauld, liaison dont un fils, tué en 1672, au passage du Rhin, fut sans doute le gage (1649). C'est probablement à l'influence de La Rochefoucauld qu'il faut rapporter les ambitions nouvelles de la duchesse, déjà, comme toute la haute noblesse, ennemie déterminée de Mazarin. Elle allait devenir l'âme de la première Fronde, négociant avec le Parlement, soutenant Gondi, décidant la défection de son frère Conti, amenant la retraite de la cour à Saint-Germain, s'installant à l'Hôtel de Ville avec la duchesse de Bouillon, enfin collaborant à la signature du traité du 11 mars 1649, entre la cour et la Fronde. Elle fut moins heureuse au cours de la seconde Fronde. Après l'arrestation de ses deux frères, elle ne put réussir à soulever la Normandie, dont son mari était gouverneur. Elle dut s'enfuir à la hâte, s'embarquer au Havre, et se réfugier en Hollande. Elle ne put que gagner Turenne, qu'elle poussa à traiter avec l'Espagne, engageant le grand soldat dans une aventure fâcheuse pour son nom. De retour à Paris, après les distractions toutes littéraires de la querelle qu'elle soutint, avec les partisans du sonnet d'*Uranie*, contre les partisans du sonnet de *Job*, elle assista au triomphe politique de Mazarin, et se vit abandonnée sans retour par La Rochefoucauld. Blessée dans son ambition et ses affections, elle renonça à la fois à la politique, à l'amour et au monde. Elle se tint désormais le plus souvent à l'écart de la cour, faisant des visites de plus en plus fréquentes aux Carmélites et à Port-Royal, jusqu'au jour où la mort de son fils (1672) la décida à s'ensevelir au couvent, où elle devait mourir cinq ans après.

Duchesse de Longueville.

G A B C B H G A D C B H J E K E K E K

Longue-vue : A, tube porte-objectif; B, tube porte-oculaire; C, manchon; D, tube corps de lunette; E, diaphragme; G, couvercle de l'objectif; H, couvercle de l'oculaire; J, verres de l'objectif; K, verres de l'oculaire.

LONGUE-VUE n. f. Lunette d'approche; instrument qui amplifie les objets lointains et permet de les distinguer plus nettement. ‖ Pl. *Des* LONGUES-VUES.

LONGUI (*ghi*) n. m. Sorte de taffetas à carreaux, que l'on tirait anciennement de l'Inde.

LONGULITE n. f. Variété allongée de cristallite.

LONGUS (Velius), grammairien latin du IIe ou du IIIe siècle de notre ère, auteur d'un commentaire sur l'*Enéide*, aujourd'hui perdu, et d'un traité *De orthographia.*

LONGUS, romancier grec, sur la vie duquel nous n'avons aucun détail. C'était probablement un sophiste, originaire de Lesbos; et il paraît avoir vécu au IIIe ou au IVe siècle de notre ère. Il est l'auteur de *Daphnis et Chloé.*

LONGUYON, ch.-l. de canton de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 39 kilom. de Briey, sur la rive gauche du Chiers, affluent de la Meuse; 3.245 hab. Ch. de f. Est. Fers pour la fabrication des armes blanches, hauts fourneaux, foulonnerie. Eglise du XIIe au XVe siècle. Ruines du château de Mussy. — Le canton a 21 comm., 12.336 hab.

LONG-VESTU n. m. Monnaie d'or de Charles le Bel.

LONGWOOD, plaine de la partie orientale de l'île Sainte-Hélène, célèbre par le séjour qu'y fit Napoléon. Près de cette plaine est le tombeau, aujourd'hui vide, où ce dernier reposa sous un groupe de saules. (V. SAINTE-HÉLÈNE.)

Maison de Napoléon Ier, à Longwood.

LONGWY (lat. *Longus vicus*), ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 43 kilom. de Briey, à 2 kilom de la frontière belge, divisé en deux parties : LONGWY-HAUT, dominant le val de la Chiers, LONGWY-BAS, sur la rivière; 7.788 hab. (*Longoviciens, ennes.*) Ch. de f. Est. Place de guerre. Gîte de minerai de fer. Industrie : faïencerie, forges, hauts fourneaux, ateliers de construction, tannerie,

brasserie. Eglise de la fin du XVII[e] siècle, avec tour carrée très élevée ; hôtel de ville du XVIII[e] siècle. Débris d'un camp romain. En 1792, la ville ouvrit ses portes aux Prussiens ; elle résista héroïquement aux Alliés en 1815 et aux Allemands en 1870.

Armes de Longwy.

Long-xuyen, ville et arrond. de l'Indo-Chine française (Cochinchine [circonscrip. de Bassac]). La ville, sur la rive droite du Fleuve Postérieur ou rivière de Bassac, bras occidental du delta du Mékong, communique par le canal de Rach-Gia avec le golfe de Siam. — L'arrondissement a 94.470 hab.

Lonicer (Jean), érudit et controversiste allemand, né à Artern (comté de Mansfeld) vers 1499, mort à Marbourg en 1569. Il devint moine augustin à Wittemberg, et s'attacha à Luther et à Mélanchthon. De 1523 à 1527, il habita Strasbourg, où il s'occupa principalement à traduire en latin les œuvres de Luther. De 1527 jusqu'à sa mort, il fut professeur de grec, puis d'hébreu à l'université de Marbourg, que venait de fonder l'électeur de Hesse, Philippe le Magnanime. Lonicer fut un polémiste redoutable et publia de nombreux ouvrages d'érudition, parmi lesquels les *Œuvres d'Homere*, une traduction latine de Pindare, une édition grecque de la Bible, etc. Il acheva le *Dictionnaire latin-grec* de Mélanchthon et Camerarius.

LONICERA (*sé*) n. m. Nom scientifique du genre chèvrefeuille.

LONICÉRÉ, ÉE (*sé* — rad. *lonicera*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au chèvrefeuille.
— n. f. pl. Nom donné par quelques auteurs à la famille des caprifoliacées. ‖ Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre *chèvrefeuille*. — *Une* LONICÉRÉE.

Lonigo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur la Frasino ; 9.839 hab. Ch.-l. de circondario. Abbaye de bénédictins. Source ferrugineuse aux environs. — Le circondario a 10 comm. et 36.510 hab.

LONLANLA ou **LON LAN LA** ou **LON LON LA**, sorte de refrain populaire, qui revient à la fin d'un grand nombre de couplets.

Lonlay (Eugène, marquis DE), poète et littérateur français, né et mort à Argentan (1815-1886). Il a composé un grand nombre de romances et de poésies lyriques, et publié, sous le voile de l'anonyme, des ouvrages qui contrastent d'une façon assez piquante avec les hymnes. Mentionnons : *Bluettes* (1842) ; *Simples amours* (1844) ; *Chastes paroles* (1846) ; *Chansons populaires* (1858) ; *Poésies intimes* (1860) ; *Ce que vierge ne doit lire* (1863) ; *Hymnes et chants religieux* (1864) ; *l'Art de plaire* (1867), poésies ; *le Faubourg Saint Germain, légende et sonnets* (1867) ; *l'Art de se faire décorer* (1868) ; *Mes visites académiques* (1869) ; *Poésies* (1870) ; *le Livre défendu* (1874) ; *le Livre d'or des enfants* (1874) ; *Fleurs de l'âme* (1883) ; etc. Citons encore *la Grève des femmes*, comédie en vers. Plusieurs de ses ouvrages sont signés DAN. LEYLO et MAX D'APREVAL.

Lonlay (Georges HARDOIN, connu sous le pseudonyme de **Dick de**), écrivain et dessinateur français, né à Saint-Malo en 1846, mort à Moscou en 1893. Il servit dans les guides, prit part, en 1877, à la guerre turco-russe dans les Cosaques du Don, et fit la campagne de Tunisie. En 1889, il devint rédacteur en chef du « Drapeau ». On lui doit un grand nombre de récits de guerre et de voyages, qu'il illustrait lui-même. Nous citerons : *En Tunisie* (1882) ; *En Bulgarie* (1883) ; *Au Tonkin* (1885) ; *l'Amiral Courbet et le « Bayard »* (1885) ; *le Siège de Tuyen-Quan* (1886) ; *les Marins français depuis les Gaulois jusqu'à nos jours* (1886) ; *De Paris à Moscou* (1887) ; *Nos gloires militaires* (1887) ; *Français et Allemands* (1887-1888) ; *le Général Négrier au Tonkin* (1888) ; *l'Armée russe en campagne* (1888) ; *Souvenirs de Frédéric III* (1888) ; *Notre armée* (1891).

Armes de Lonlay-l'Abbaye.

Lonlay-l'Abbaye, comm. de l'Orne, arrond. et à 9 kilom. de Domfront ; 2.162 hab. La ville doit son origine à l'abbaye bénédictine de Notre-Dame-des-Déserts de Lonlay, fondée au XI[e] siècle par un comte de Bellême. Le seul reste en est l'église paroissiale, rebâtie au XVI[e] siècle, conservant un portail roman.

Lons-le-Saunier (lat. *Ledo salinarius*), ch.-l. du départ. du Jura, à 429 kilom. de Paris, sur la Vallière, sous-affluent de la Saône par la Seille, et dans une région couverte de vignobles ; 12.116 hab. (*Lédoniens, ennes*.) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce et industrie assez actifs ; fabriques de tapis, de couvertures, de brosserie. Vins blancs estimés et vins mousseux. Aux environs, salines importantes, exploitées depuis l'époque gauloise. Dans la ville même, établissement de bains d'eau salée, pour la cure des affections rhumatismales. Eglise de Saint-Désiré. Statues de Rouget de l'Isle et de Lecourbe, bustes de Bichat et du sculpteur Perraud. — L'arrondissement a 11 cant., 213 comm., 89.659 hab. ; le canton a 20 comm. et 20.700 hab.

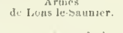
Armes de Lons-le-Saunier.

LONTEK (*tèk*) n. m. Poisson commun dans l'océan Atlantique et en particulier près du Croisic, où il fait l'objet d'un commerce important.

Lonyay (Menyhért), homme d'Etat hongrois, né en 1822, mort à Pest en 1884. Il se distingua de bonne heure dans les Diètes et devint, en 1848, sous-secrétaire au ministère des finances. Après la Révolution, il se réfugia à Paris ; mais, amnistié dès 1850, il rentra en Hongrie, où il se consacra au relèvement des finances et de la vie économique. Il devint, au moment du dualisme (1867), ministre des finances ; appelé, en 1871, à la présidence du conseil, il se retira l'année suivante et entra à la Chambre des magnats. Lonyay a écrit de nombreux ouvrages sur les finances. Il était président de l'Académie hongroise.

Lonzac (LE), comm. de la Corrèze, arrond. et à 28 kilom. de Tulle, près d'un sous-affluent gauche de la Vézère ; 2.749 hab. Kaolin à l'Ayguo-Passado.

Loo (CHÂTEAU DU), résidence d'été de la famille royale des Pays-Bas (prov. de Gueldre), à 24 kilom. d'Arnheim.

Loo (VAN). Biogr. V. VAN LOO.

Looberghe, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dunkerque, sur le canal de navigation franco-belge de la Colme ; 1.397 hab. Tourbe. Fabrique de fromages, dits « de Bergues ». Eglise du XVII[e] siècle.

LOOCH (*lok'* — de l'arabe *lahok*, même sens ; de *lahak*, sécher) n. m. Pharm. Préparation magistrale émulsive, destinée à l'usage interne. ‖ On écrit aussi LOK.
— ENCYCL. L'ancienne médecine employait beaucoup de *loochs*, dans lesquels entraient les substances les plus diverses. Aujourd'hui, on n'emploie plus guère que deux loochs, le *looch huileux* et le *looch blanc*. Le premier se prépare en émulsionnant, à l'aide d'un mucilage de gomme arabique, de l'huile d'amandes douces avec du sirop de gomme et de l'eau distillée ; on aromatise à l'eau de fleur d'oranger. Le looch blanc s'obtient en préparant une émulsion d'amandes douces et d'amandes amères à l'aide de gomme adragante ; on aromatise comme précédemment. Ces médicaments sont rarement prescrits en nature, si ce n'est aux enfants. Le plus souvent, ils servent d'excipient à des substances insolubles (*kermès*, etc.). Ils ne se conservent pas plus de vingt-quatre heures.

Loochristy, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient.), arrond. admin. et judic. de Gand, sur une branche de la Durme ; 4.148 hab. Dentelles, fabriques de chicorée, d'huiles. Château du XVI[e] siècle.

LOOD (*lôd'*) n. m. Mesure de poids des Pays-Bas, équivalant exactement à un décagramme.

LOOF (*lôf*) n. m. Mesure de capacité usitée dans plusieurs ports de la Baltique, et qui vaut, à Libau, 58[lit],657 ; à Riga, 68[lit],269.

LOOK (*louk'*) n. m. Résine originaire du Japon, et que l'on appelle aussi *copal tendre de l'Inde*.

Loon op Zand, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.), dans la contrée dite Langstraat, vaste plaine au S. de la Meuse-Waal ; 8.000 hab. Tannerie, cordonnerie.

Loon (Théodore VAN), peintre belge, né à Bruxelles vers 1590, mort vers 1678. A Rome, il devint le disciple de Carlo Maratti, empruntant à ce maître son dessin et sa façon de composer. Malheureusement, les ombres des tableaux de cet artiste belge ont poussé au noir. Ses principales œuvres se trouvent à Malines. On voit chez les béguines de cette ville sept tableaux de la vie de Marie. L'église des Jésuites renferme le chef-d'œuvre de Loon : *Saint François Xavier prosterné devant la Vierge et l'Enfant Jésus*.

Loon-Plage, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Dunkerque, dans la région irriguée des Wateringues, près de la mer du Nord, bordée de dunes audevant d'une plage sablonneuse ; 2.704 hab. Ch. de f. Nord. Station balnéaire. Distillerie. Fabrique de chicorée.

LOOPER (*loupr'*) n. m. Métrol. Mesure pour les grains, usitée à Groningue et dans le reste de la Frise.

Loos, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lille, sur le canal de la Haute-Deule ; 8.770 hab. Ch. de f. Nord. Grand établissement industriel, comprenant une filature de coton et une retorderie, une filature de fils à coudre et un atelier de constructions mécaniques. Distillerie. Fabrique de produits chimiques, de bleu d'outre-mer, de toiles métalliques. Les bâtiments d'une abbaye de cisterciens, fondée en 1140, réédifiée en 1732, servent aujourd'hui de maison centrale de détention. Eglise de Notre-Dame-de-Grâce (1835), but de pèlerinage.

Armes de Loos.

Loos, comm. du Pas-de-Calais, sur le Carency, arrond. et à 15 kilom. de Béthune ; 3.490 hab. Tourbières et houillères aux environs ; région industrielle.

Loosduinen, ville de Hollande (Hollande-Méridionale), arrond. de La Haye, près de la mer du Nord ; 2.700 hab. Ancienne abbaye.

LOOT (*lôt'*) n. m. Mesure de poids hollandaise, valant une demi-once ou un 32[e] de livre.

Loothenhule, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. et judic. de Gand ; 3.051 hab.

Looz (en flam. *Borgloon*), comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arrond., admin. et judic. de Tongres, sur la Herch ; 2.500 hab. Beau château du XVII[e] siècle.

LOPADORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre d'annélides errants, de la famille des phyllodocidés. (Ce sont des animaux pélagiques, à tissus transparents comme du verre, dont les yeux sont peu développés.)

Lopatka (CAP), cap de la Russie d'Asie (Sibérie orientale), à l'extrémité sud de la presqu'île du Kamtchatka. En face du cap, commence le chapelet des Kouriles.

Lopé, ville de l'Afrique équatoriale (Congo français), sur la rive gauche de l'Ogooué, à l'issue de la plaine Okanda.

Lope de Rueda, auteur dramatique espagnol, né et mort à Séville (1500-1565). Batteur d'or dans sa jeunesse, il se fit comédien et auteur ambulant, et mourut pauvre. Ses œuvres dramatiques furent publiées par son ami Timoneda, en 1567 et 1588. Elles comprennent quatre comédies (*los Engaños, la Medora, Eufemia, Armelina*), deux *Coloquios pastoriles* (*Camila, Timbria*), dix *Pasos* (*la Caràtula, el Rufian cobarde, el Convidado, las Accitunas, Pagar y no pagar*, etc.) ; enfin, deux dialogues en vers, l'un : *Prendas de amor*, qui ressemble beaucoup aux *Coloquios pastoriles* ; l'autre : *Diálogo sobre la invención de las calzas que se usan ahora*. Rueda est regardé comme le vrai fondateur du théâtre national.

Lope de Vega Carpio (Félix), écrivain espagnol, né et mort à Madrid (1562-1635). Elevé chez les jésuites, Lope se signala bientôt par sa merveilleuse facilité et par son imagination romanesque. Vers sa quinzième année, il prend part à l'expédition des îles Terceras contre les Portugais (1577). De retour en Espagne, il termine ses études à Alcalá et s'attache successivement à D. Jerónimo Manrique, évêque d'Avila, et au duc d'Albe. Ses amours avec Elena Osorio (la *Filis* de ses poésies et probablement la *Dorotea* du roman autobiographique qui porte ce nom) et les satires qu'il dirigea contre le mari d'Elena, le firent exiler à Valence. En 1588, il épouse Isabel de Alderete y Urbina, qu'il venait d'enlever, mais qu'il quitte presque aussitôt pour s'engager sur l'« Invincible Armada ». Il termine ensuite son exil à Valence, à Tolède et à Alba de Tormes. En 1595, on l'autorise à rentrer à Madrid, où, l'année suivante, il a un nouveau procès à propos de ses relations avec Antonia de Trillo. Veuf, il épousa, en 1598, Juana de Guardo. Dans l'intervalle, Lope avait eu de l'actrice Micaela de Luján deux enfants. Il avait successivement servi, en qualité de secrétaire, le marquis de Malpica, puis le marquis de Sarria, depuis comte de Lemos. En 1603, il était à Séville ; l'année suivante, à Tolède, et bientôt après à Madrid. Il entra dans les ordres en 1614, fut ordonné à Tolède. Il devint aussi familier du saint-office, et reçut d'Urbain VIII le titre de docteur en théologie. Dès lors, il vécut modestement jusqu'à sa mort. Sa biographie a été écrite par son disciple Montalvan (1636).

Lope de Vega.

Lope a écrit dans tous les genres, mais il est surtout auteur dramatique. Ses pièces, selon Montalvan, s'élèvent au chiffre de 1.800 comédies et 400 *autos* ; mais de ce fabuleux répertoire on ne connaît guère que 440 pièces. Dans les autres genres, il faut citer : des romans en prose, souvent mêlée de vers, tels que la *Arcadia*, pastorale pleine d'allusions contemporaines ; la *Dorotea* (1632) ; *el Peregrino en su patria* (1603) ; *las Fortunas de Diana, la Filomena* (1621) ; et quelques nouvelles ; des poèmes : *la Hermosura de Angélica* (1602), *la Dragontea* (1602), *la Jerusalén conquistada* (1609), *la Andromeda, la Circe* (1624), la *Mañana de S. Juan, la Corona trágica* (*María Estuarda*, 1627) ; des poèmes religieux : *S. Isidro labrador, el Romancero espiritual* (1625), *los Pastores de Belén* (1612), *las Rimas sacras* (1614), *los Triunfos divinos* (1625) ; des poèmes d'histoire ou de critique littéraires : *Laurel de Apolo* (1630), *el Arte nuevo de hacer comedias* (1609) ; des poèmes de circonstance : *los Triumphos de la Fe en el Japon* (1618), *la Justa Poética para la beatificación de S. Isidro* (1620), les *Rimas* du licencié Tomé Burguillos (1634), où se trouve le poème héroï-comique de la *Gatomaquia* ; enfin, une quantité considérable de poésies lyriques de toutes sortes. Lope reste le plus parfait représentant du théâtre espagnol, auquel il donna plus que tout autre son caractère original. Par la richesse de son imagination, sa prodigieuse fécondité, la variété de ses talents, il justifia l'admiration de ses contemporains.

Lopera, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près d'un affluent gauche du Guadalquivir ; 4.400 hab.

Lopérec, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Châteaulin, au versant nord de la montagne d'Arrée ; 1.757 hab. Motte féodale.

Loperhet, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Brest, et non loin de la rivière Elorn ; 1.442 hab. Menhirs et tumuli.

Lopez, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon), dans l'isthme étroit qui relie la presqu'île du Nord à la péninsule de Camarines (prov. de Tayabas) ; 4.300 hab.

Lopez ou **Lopez-Gonzalvo** (CAP), promontoire de l'Afrique occidentale, sur la côte du Congo français, au haut de la presqu'île Mandji, qui ferme au S.-O. la baie de Nazaré et qui est comprise entre les bouches du fleuve Ogooué. Le pays fut occupé par la France en 1862, et on y a établi un poste avec magasins, observatoire, hôpital, etc.

Lopez (Alonzo), poète et critique espagnol, surnommé **le Pinciano**, né à Valladolid dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il était attaché comme médecin à la personne de Marie de Castille, fille de Charles-Quint. Citons de lui : *Philosophia antiqua poetica* (1596), où il commente les théories d'Aristote et attaque les innovations de Lope de Vega ; *el Pelayo* (1605), poème héroïque.

Lopez (Francisco), peintre et graveur espagnol, qui vivait à Madrid vers 1600. Elève de Bartolommeo Carducci, il gagna la sympathie du roi Philippe III, qui en fit son premier peintre en 1603, et lui confia la décoration du Prado. Son chef-d'œuvre est un *Saint Antoine* qui se trouve dans l'église de Saint-Martin, à Madrid.

Lopez (Joseph), peintre espagnol, né à Séville vers 1650. Elève de Murillo, il a excellé dans la représentation de la Vierge. On cite aussi de lui un *Saint Philippe*, qui se voit à l'Alcazar de Séville. — Son fils, CHRISTOPHE **Lopez**, né à Séville, mort en 1730, professa la peinture à l'académie de sa ville natale. Ses œuvres étaient remarquables par la facilité de l'exécution et la fraîcheur du coloris, ainsi que l'attestent un *Saint Christophe* et une *Cène* de lui, qu'on voit à Séville.

Lopez y Portaña (Vicente), peintre espagnol, né à Valence en 1772, mort en 1850. Il fut nommé par Charles IV peintre de la couronne, et par Ferdinand VII, premier peintre du roi et professeur des infantes. Quelque temps après, l'artiste recevait la direction générale de l'académie de San-Fernando. Il a pratiqué la détrempe avec habileté, sans parler de l'huile et de la fresque. Parmi ses nombreux ouvrages, disséminés dans les résidences royales, les églises et les cloîtres de Valence et de la Catalogne, on cite : *la Naissance de saint Vincent Ferrier ; Saint Antoine de Padoue ; la Vierge des orphelins ; Saint Rufus devant les fidèles* ; les portraits de *Ferdinand VII*, du général *Alava*, du maréchal *Suchet* et de *M[me] Murray*. Son meilleur ouvrage est le portrait qu'il fit de *Goya*, sur la demande de Ferdinand VII.

LOPEZ (Carlos Antonio), homme d'Etat paraguayen, né à Assomption en 1790, mort en 1862. Neveu du dictateur Francia, il devint, en 1844, président de la République, et fut réélu en 1854. Il créa tous les services publics du Paraguay, signa des traités de commerce avec les principales puissances et mit fin aux fameuses missions communistes du Paraguay. — Son fils, FRANCISCO SOLANO, né à Assomption en 1827, mort à Aquidaban en 1870, était général de brigade à dix-huit ans, et il guerroyait contre Rosas, le dictateur de Buenos-Ayres. Son père, qui le redoutait, l'envoya en Europe, où il conclut des traités de commerce, et où il étudia l'organisation militaire de la Prusse. Il fut élevé à la présidence, à la mort de son père (1862). Il mit sur pied une forte armée, et, en 1864, déclara la guerre au Brésil, ce qui l'entraîna à des hostilités avec l'Argentine et l'Uruguay. Lopez vit tous ses proches tomber sous le coup d'accusations passionnées : son frère fut tué, sa sœur fouettée par le bourreau, sa mère maltraitée ; lui-même ne recula devant aucun forfait. Traqué sur les rives d'Aquidaban, il périt héroïquement. Le Paraguay, ruiné, ne se releva pas de longtemps.

LOPEZ (Joachim-Marie), homme politique espagnol, né à Villena (Alicante) en 1802, mort en 1855. Avocat à Madrid, il s'engagea dans l'armée constitutionnelle et, proscrit pour ce fait en 1823, il s'établit à Montpellier. Amnistié en 1825, il se fixa à Alicante et, avocat renommé, réalisa une fortune importante. Membre des Cortès (1834), il devint ministre de l'intérieur dans le cabinet Arlatrava (1836), puis premier ministre (1842) et chef du gouvernement provisoire (1843). Il fut encore sénateur. Ses discours, ses plaidoyers, ses essais littéraires ont été réunis sous le titre d'*Œuvres* (1856-1857).

LOPEZ (Bernard), auteur dramatique français, d'origine espagnole, né et mort à Paris (1817-1896). Il débuta par un drame : *le Tribut des cent vierges* (1839), et écrivit, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de drames et de comédies, dont plusieurs eurent du succès, notamment : *Regardez, mais ne touchez pas*, comédie avec Th. Gautier (1847) ; *l'Imagier de Haarlem*, drame, avec Méry et Gérard de Nerval (1851) ; *les Filles sans dot*, comédie, avec A. Lefranc (1852) ; *la Rue des Marmousets* (1870), avec Delacour ; etc. Il s'était fait naturaliser Français en 1891.

LOPEZ DOMINGUEZ (don José), général et homme politique espagnol, né à Marbella (Malaga) en 1829. Officier d'artillerie, il revint colonel (1860) de l'expédition du Maroc, et siégea de 1860 à 1867 aux Cortès. En 1868, il prit part à la Révolution, comme aide de camp de son oncle le maréchal Serrano, fut promu brigadier à la bataille d'Alcolea, et devint secrétaire général du gouvernement provisoire. Sous la République, il comprima l'insurrection cantonaliste et prit Carthagène, puis se distingua en combattant l'insurrection carliste et fut promu lieutenant général (1874). Sous Alphonse XII, il siégea aux Cortès dans la gauche dynastique, fut ministre de la guerre en 1883-1884, et devint le chef de la gauche, après la mort de Serrano (1885). Il redevint ministre de la guerre dans le cabinet Sagasta (1893-1895), et fut promu maréchal (1895).

LOPÉZIE (zî) n. f. Genre d'onagrariacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont on connaît 8 espèces du Mexique. (Les lopézies *macrophylla* et *racemosa* sont cultivées comme ornementales.)

LOPHANTHE n. m. Genre de labiées, comprenant des plantes qui croissent dans la Sibérie orientale et l'Amérique boréale.

LOPHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. admin. et judic. de Bruges ; 2.080 hab. Huilerie.

LOPHIDIE (*di*) n. f. Ichtyol. Syn. de BAUDROIE.

LOPHIDIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant quelques espèces africaines. (L'espèce type du genre est le *lophidius testaceus*, de Sierra-Leone.)

LOPHINE n. f. Chim. Substance solide, cristalline, sans saveur ni odeur, insoluble dans l'eau et l'alcool, que l'on prépare en distillant l'hydrobenzamide, alcaloïde qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'essence d'amande amère.

LOPHIOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'annélides tubicoles, dont l'appareil branchial est porté sur un long pédoncule membraneux. (Le *lophiocéphale* [ou *stylarioïde*] *monilifer* habite le golfe de Naples.)

LOPHIODON n. m. Genre de mammifères ongulés périssodactyles, voisin des tapiridés, fossiles dans l'éocène de l'Europe.

— ENCYCL. Ces ongulés, alliés au tapir, présentent de nombreux rapports avec les rhinocéros et les paléothériidés. Ils ont six incisives et deux canines à chaque mâchoire, six prémolaires et six molaires, présentant chacune deux tubercules externes réunis par une crête en continuité avec la paroi externe de la dent, sans qu'il y ait une arête au milieu de cette paroi.

Lophiodon.

LOPHIOMYIDÉS n. m. pl. Famille de rongeurs, dont le genre *lophiomys* est le type. — *Un* LOPHIOMYIDÉ.

LOPHIOMYS (*miss*) n. m. Genre de rongeurs, de la famille des muridés, comprenant deux espèces du nord-ouest de l'Afrique.

— ENCYCL. Les pattes du *lophiomys* sont terminées par des mains, ses clavicules sont rudimentaires et le pelage, qui est long et rude, forme une crête sur le milieu du dos et de la queue, qui est touffue. Ces singuliers rongeurs sont arboricoles.

Lophiomys.

LOPHION n. m. Genre d'hystériacées, comprenant de petits champignons croissant sur le bois et les feuilles des poiriers, des citronniers, des conifères d'Europe et d'Amérique.

LOPHIOSTOMACÉES (*sto, sé*) n. f. pl. Famille de champignons pyrénomycètes, caractérisée par des périthèces noirs, s'ouvrant par une fente allongée dont les bords forment une sorte de crête. — *Une* LOPHIOSTOMACÉE.

LOPHIOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *lophiostomacées*, dont les asques, cylindriques ou en massue, contiennent huit spores allongées et présentant plusieurs cloisons.

LOPHIRACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophire. ‖ On dit aussi LOPHIRÉ, ÉE.
— n. f. pl. Tribu des diptérocarpées, ayant pour type le genre *lophire*. — *Une* LOPHIRACÉE.

LOPHIRE n. m. Genre de diptérocarpées, comprenant de beaux arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

LOPHIRÉES n. f. pl. Tribu des diptérocarpées, ayant pour type le genre *lophire*, caractérisée par le réceptacle convexe et l'ovaire supère pluriovulé. — *Une* LOPHIRÉE.

LOPHIURE ou **LOPHURE** n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, de la famille des agamidés.

— ENCYCL. Les *lophiures* sont caractérisés par un corps comprimé latéralement, une queue longue, des écailles losangiques disposées en anneaux et, sur le dos, une crête pectinée atteignant le milieu de la queue. Les deux espèces habitent le voisinage des eaux, dans l'archipel indo-malais. On en mange la chair. Leur longueur peut atteindre 1 mètre, dont 60 centimètres pour la queue.

LOPHOAÈTE ou **LOPHOAETUS** (*é-tuss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des aquilinés, comprenant une seule espèce de l'Afrique tropicale et méridionale. (Le *lophoaetus occipitalis* est un petit aigle brun, à ventre noir, remarquable par sa huppe très haute et sa queue barrée par trois bandes blanches ; il mesure 55 centimètres de long et 1m,25 d'envergure.)

LOPHOBRANCHES n. m. pl. Ordre de poissons osseux ou téléostéens. — *Un* LOPHOBRANCHE.

— ENCYCL. Les *lophobranches* sont caractérisés par un corps cuirassé, un museau allongé en tube et dépourvu de dents, des branchies en houppes arrondies, en fermées dans une chambre présentant un orifice branchial très étroit. Cet ordre, divisé en deux ou trois familles, comprend seize genres, dont aucun n'est comestible.

LOPHOCARENUM (*ré-nom'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides de la famille des argiopidés et tribu voisine des érigones. (On en connaît une quarantaine d'espèces répandues en Europe, dans la région circaméditerranéenne et l'Afrique australe. Toutes sont de petite taille et vivent dans les mousses ; l'espèce type d'Europe est le *lophocarenum parallelum*.)

Lophoaète.

LOPHOCÉPHALES (*sé*) n. m. pl. Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des réduviidés, vivant aux Indes orientales. — *Un* LOPHOCÉPHALE.

LOPHOCÈRE (*sèr'*) ou **LOPHOCEROS** (*sé-ross*) n. m. Genre d'oiseaux coccygomorphes, de la famille des bucérotidés, caractérisé par un bec moyen, portant un casque étroit, et dont les côtés du cou sont plus ou moins nus. (Les dix-sept espèces connues habitent l'Afrique.)

LOPHOCETUS (*sé-tuss*) n. m. Genre de cétacés denticètes, de la famille des delphinidés, et fossile dans le miocène de l'Amérique septentrionale.

LOPHOCOMES (du gr. *lophos*, aigrette, et *komê*, chevelure) n. m. pl. Terme employé par Hæckel pour désigner les cheveux qui peuvent s'accrocher les uns aux autres de manière à constituer des vrilles ou de petites boules laissant entre elles des intervalles qui semblent plus clairs et qu'on avait pris pour des espaces glabres. (C'est la chevelure en *grains de poivre* des Boshimans et des Hottentots.)

LOPHODONTE (du gr. *lophos*, aigrette, et *odous*, *ontos*, dent) adj. Mamm. Terme employé pour désigner le type dentaire dans lequel les tubercules de la dent primitivement bunodonte se sont étendus et reliés par des crêtes, chez les mammifères artiodactyles.

LOPHODYTES (*tèss*) n. m. Genre de palmipèdes lamellirostres, de la famille des anatidés, et dont l'habitat est limité au nord de l'Amérique.

LOPHOFÈRE n. m. Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

LOPHOGASTRE (*gasstr'*) ou **LOPHOGASTER** (*stèr'*) n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *lophogastridés*.
— ENCYCL. Le *lophogastre* a le céphalothorax fortement échancré en arrière, de sorte que les deux derniers anneaux thoraciques sont libres. Les pattes, chez les femelles, portent des lamelles, qui forment une cavité incubatrice. Le *lophogaster typicus* habite les mers du nord.

LOPHOGASTRIDÉS (*stri*) n. m. pl. Famille de crustacés podophtalmaires schizopodes. — *Un* LOPHOGASTRIDÉ.
— ENCYCL. Le corps des *lophogastridés* est assez semblable à celui d'une salicoque, avec l'anneau terminal bifide. Cette famille comprend les genres *lophogaster* et *gnathophansia*.

LOPHOGONE (du gr. *lophos*, crête, et *gonia*, angle) adj. Bot. Qui a des angles frangés en forme de crête : *Euphorbe* LOPHOGONE.

LOPHOGORGIE (*jî*) n. f. Zool. Genre de cœlentérés alcyonaires, de la famille des gorgonidés, dont les polypiers sont en éventail avec plusieurs branches aplaties, partant d'une tige elle-même aplatie.

LOPHOGYPS (*jipss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des vulturidés, ne comptant qu'une espèce de l'Afrique tropicale. (Le *lophogyps occipitalis* ou *vautour chincou* est intermédiaire entre les oricous et les pérénoptères.)

LOPHOÏTE n. f. Minér. Syn. de RIPIDOLITE.

LOPHOLÈNE n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant de petits arbrisseaux, à fleurs en grappes, qui croissent au Cap.

LOPHOME n. f. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des chrysomélidés, et dont l'espèce type habite le nord de l'Afrique.

LOPHOMMA n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les *lophomma* appartiennent à la famille des argiopidés, tribu des linyphiinés ; ils sont de très petite taille. L'espèce type est le *lophomma punctulatum*, d'Europe.)

Lophogyps.

LOPHOMONADE n. f. Genre d'infusoires flagellés, dont les individus solitaires portent de nombreux flagellums.

LOPHONOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des cérambycidés, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

LOPHONOSTERNE (*stèrn'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cérambycidés, et habitant Java.

LOPHONOTE ou **LOPHONOTUS** (*tuss*) n. m. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, qui ne diffèrent des asiles que par une espèce de crête qui s'élève sur le thorax. (Il comprend onze espèces africaines et une d'Europe.)
— n. f. Annél. Syn. de EUPHROSYNE.

LOPHOPHANES (*nèss*) n. m. Genre de passereaux, de la famille des paridés, caractérisé par un bec court, conique, des narines arrondies, la queue arrondie plus courte que le corps et une huppe sur la tête. (Les dix espèces connues habitent les régions paléarctique et néarctique.)

Lophophanes.

LOPHOPHAPS (*fapss*) n. m. Genre d'oiseaux colombiformes, famille des péristéridés, comprenant des pigeons australiens, voisins des chalcopélies.

LOPHOPHORE n. m. Genre de gallinacés, de la famille des phasianidés. ‖ On dit quelquefois LOPHOFÈRE.
— ENCYCL. Le genre *lophophore* est caractérisé par un bec long, élargi à la base, et dont la mandibule supérieure se termine par une expansion en forme d'angle, par un espace nu autour des yeux, par des tarses plus courts que le doigt moyen et armés d'un éperon chez le mâle. La queue est formée de seize pennes arrondies, étalées sur un plan et non imbriquées. Le mâle porte une huppe de plumes dépourvues de barbes à la base et n'en présentant qu'à la pointe. Son plumage est peint des plus riches couleurs. Ce genre compte quatre espèces de l'Himalaya. L'espèce type est le *lophophore impeyanus* ou *lophophore resplendissant*, appelé encore *impey*, *oiseau d'or*, *monal*. Il est de la grandeur du faisan, mais ses couleurs sont plus riches. On a réussi à l'acclimater en Europe.
Le lophophore vit sur les contreforts de l'Himalaya, à une altitude de 2.000 à 3.000 mètres. Il fournit au commerce de magnifiques plumes.

Lophophore.

LOPHOPHORINÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophophore.

LOPHOPHYTE n. m. Genre de balanophorées, comprenant des plantes à rhizome, parasites, dont on connaît quatre espèces du Brésil.

LOPHOPHYTÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophophyte.
— n. f. pl. Tribu de la famille des balanophorées, ayant pour type le genre *lophophyte*. — *Une* LOPHOPHYTÉE.

LOPHOPODES n. m. pl. Syn. de PHYLLACTOLÉMATES.

LOPHOPSITTACUS (*psi-ta-kuss*) n. m. Genre de perroquets, de la famille des cacatuidés, dont l'espèce *Mauritianus* a existé à l'île Maurice avec le dronte.

LOPHOPTE n. m. Genre d'acariens, famille des gamasidés, qui est parasite dans la huppe de certaines poules.

LOPHOPTÉRYS (*riss*) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux qui croissent à la Guyane.

LOPHOPTÉRYX (*rikss*) n. m. Genre d'insectes macrolépidoptères, de la famille des bombycidés notodontinés, dont les antennes sont dentelées à l'intérieur chez les mâles, ciselées chez les femelles, les ailes antérieures frangées. (On compte deux espèces européennes.)

LOPHOPUS (*puss*) n. m. Genre de bryozoaires phylactolémates, famille des *lophopusidés*, et dont le bryarium,

transparent, épais, tuberculé ou ramifié, est porté par une sorte de pied, qui leur permet de ramper sur les tiges des plantes aquatiques.

LOPHOPUSIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires phylactolémates, caractérisés par un bryarium charnu, parfois mobile, tuberculé, et des statoblastes épineux. Elle comprend les *lophopus*, les *pectinatella* et les *eristalla*.) — *Un* LOPHOPUSIDÉ.

Lophorhine.

LOPHORHINE n. f. Genre de passereaux, de la famille des paradiséidés, ne comprenant que la *lophorhine superbe*, qui habite la Nouvelle-Guinée. (On le connaît encore sous le nom d' « oiseau de paradis à gorge violette ».)

LOPHORHYNQUE (*rink'* — du gr. *lophos*, aigrette, et *rhugkhos*, bec) adj. Ornith. Qui porte une aigrette sur le bec.

LOPHORNIS (*niss*) n. m. Sous-genre de colibris (*trochilus*), comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale. — ENCYCL. Les *lophornis* sont parmi les plus beaux oiseaux-mouches; les mâles portent une collerette mobile de plumes à éclat métallique. L'espèce type est le *lophornis Reginæ*, du Brésil. Le *lophornis Gouldi* est propre au nord du Brésil; le *lophornis lophotes*, au Pérou.

Lophornis : 1. Reginæ; 2. Gouldi.

LOPHORTYX (*tikss*) n. m. Genre de gallinacés, de la famille des phasianidés, comprenant six espèces, qui habitent toutes le sud-ouest des Etats-Unis et le nord du Mexique.

LOPHOSCIADIE (*foss-i-a-di*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des thapsiées, comprenant des plantes qui croissent sur les bords de la mer Noire.

LOPHOSÉRIDÉS n. m. pl. Famille de cœlentérés hexacoralliaires, chez lesquels on constate l'absence de traverses endothécales, et où les cloisons et la muraille ne sont ni perforées, ni échinulées. (Les principaux genres sont : *cyathoseris, cycloseris, trochoseris* et *lophoseris*.) — *Un* LOPHOSÉRIDÉ.

LOPHOSÉRINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de madréporaires, famille des *lophosérides*, à squelette calcaire pierreux continu, dont le genre *lophoséris* est le type. — *Un* LOPHOSÉRINÉ.

LOPHOSÉRIS (*riss*) n. m. Genre de cœlentérés hexacoralliaires, type de la tribu des lophosérinés, appelé aussi *pavonie*, et dont les polypiers fixés, minces, s'étalent en lobes irréguliers.

LOPHOSIE (*zî*) ou **LOPHOSIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, voisin des mouches, comprenant une espèce d'Allemagne.

LOPHOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des plantes grimpantes, velues, à feuilles généralement alternes et à fleurs axillaires longuement pédonculées. (Le lophosperme grimpant est vivace, porte de nombreuses et assez grandes fleurs tubulaires, d'un beau rose, souvent tachées de blanc ou de jaune.)

Lophosperme.

LOPHOSTACHYDE (*sta-kid'*) n. m. Genre d'acanthacées, comprenant des plantes à fleurs en épis, dont on connaît dix espèces du Brésil.

LOPHOSTÉMON. Bot. Syn. de TRISTANIE.

LOPHOSTOME (*stom'*) ou **LOPHOSTOMA** (*sto*) n. m. Mamm. Genre de chéiroptères phyllostomes, voisin des vampires, caractérisé par des oreilles larges, des incisives au nombre de $\frac{4}{2}$, des prémolaires $\frac{2}{3}$ et une membrane alaire qui s'insère au niveau de la cheville. (Les trois espèces habitent l'Amérique du Sud.)

LOPHOSTOMÉS (*sto*) n. m. pl. Nom d'un sous-embranchement de vers liliés, comprenant les rotifères, les bryozoaires et les brachiopodes. — *Un* LOPHOSTOMÉ. — ENCYCL. Les *lophostomés* présentent un corps formé d'un seul segment ou d'un petit nombre de segments fusionnés, et la bouche est pourvue d'un appareil couvert de cils vibratiles puissants, qui établissent un courant, amenant à la bouche les matières alimentaires.

LOPHOSTRIX (*strikss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des bubonidés, tribu des buboninés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (Les lophostrix sont voisins des ducs; comme eux, ils ont des aigrettes. L'espèce type du genre est le *lophostrix cristata*, du Brésil.)

LOPHOTE (du gr. *lophos*, aigrette) adj. Zool. Qui porte une aigrette sur la tête.

LOPHOTE n. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionidés, comprenant environ quinze espèces habitant l'Amérique du Sud.

— Ichtyol. Genre de poissons osseux acanthoptères, de la famille des ténioïdés, caractérisé par une nageoire anale courte et une tête surmontée d'une crête osseuse très élevée. (Le *lophotes Cepedianus* habite la Méditerranée; il atteint $1^m,50$; il est très rare.)

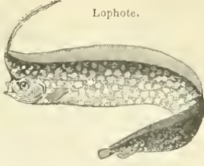
Lophote.

LOPHOTIBIS (*biss*) n. m. Genre d'échassiers de Madagascar, de la famille des ibididés. (Le *lophotibis cristata* est le courlis huppé de Madagascar.)

LOPHOTIS (*tiss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des otididés, dont les deux espèces sont confinées à l'est et au sud de l'Afrique.

LOPHOTRICEUS (*sé-uss*) n. m. Genre de passereaux, de la famille des tyrannidés, dont les deux espèces habitent Costa-Rica, le Venezuela et les bords de l'Amazone supérieur.

LOPHOTRIORCHIS (*kiss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des aquilinés, comprenant trois espèces des régions tropicales du globe. (Les *lophotriorchis* sont de jolis faucons, dont la tête porte une large huppe rabattue en camail; de la taille des buses, ils vivent dans les forêts et se nourrissent de reptiles et d'insectes. Le *lophotriorchis Kieneri* est répandu de l'Inde aux Moluques; le *lophotriorchis Lucani* est propre à l'Afrique tropicale; le *lophotriorchis Isidorei*, à la Colombie.)

LOPHURA n. m. Genre de gallinacés, de la famille des phasianidés, dont les six espèces habitent le Siam, la Cochinchine, Sumatra et Bornéo.

LOPHYRE n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants phytophages, de la famille des tenthrédinidés. — Moll. Syn. de OSCABRION.

— ENCYCL. Entom. Le genre *lophyre* est caractérisé par des antennes ayant de 17 à 23 articles, pectinées chez le mâle et en scie chez la femelle, par des ailes offrant une seule cellule radiale et quatre cubitales. Leurs larves vivent sur les pins. Le *lophyrus pini* peut produire des dégâts considérables. On compte dix-sept espèces européennes, dont la taille varie de 5 millimètres à 1 centimètre.

Lophyre (réd. d'un tiers).

LOPIN (orig. inconn.) n. m. Morceau d'une chose que l'on a partagée pour la manger : *Un* LOPIN *de poulet.* ‖ Par ext. Morceau, part de quelque chose : *Avoir son* LOPIN *d'une succession. Un habit composé de* LOPINS (de morceaux différents).

— Pop. Crachat.

— Techn. Masse formée de plusieurs morceaux de fer qu'on a réunis en les chauffant. ‖ Morceau de fer destiné à être façonné en fer à cheval. ‖ *Lopin cinglé*, Masse de fer que l'on soumet à l'action du martinet, avant de l'affiner définitivement.

LOPUS (*puss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des capsidés. ‖ On l'appelle aussi GRISETTE, MARGOTTE. — ENCYCL. Les *lopus* se distinguent des phytocores par une tête plus courte, plus obtuse, des yeux plus saillants et un corselet dont la partie antérieure forme un bourrelet séparé en deux par un sillon transversal. Le *lopus albomarginatus* vit sur les jeunes baies de la vigne, en France.

LOQUACE (*kou-ass* — du lat. *loquax, acis*; de *loqui*, parler) adj. Qui parle beaucoup, bavard, babillard : *Les charlatans sont* LOQUACES. ‖ Qui se traduit en beaucoup de paroles : *L'amour est une passion* LOQUACE.

LOQUACEMENT (*kou-a-se*) adv. Avec loquacité.

LOQUACITÉ (*kou-a-si*) n. f. Défaut d'une personne loquace; habitude de parler beaucoup : *La* LOQUACITÉ *des femmes est passée en proverbe.* (Méry.)

— Méd. La loquacité s'observe dans divers états nerveux, dans les fièvres, surtout chez les alcooliques, sans être caractéristique d'aucune maladie.

SYN. Loquacité, bavardage. V. BAVARDAGE.

LOQUE (*lok'* — peut-être du german. *locke*, boucle de cheveux) n. f. Lambeau d'étoffe usée : *Un vêtement qui tombe en* LOQUES. ‖ Vêtement usé et déchiré : *Etre vêtu de* LOQUES.

— Apic. Maladie des abeilles.

— Arboric. Chiffon qui sert à palisser les arbres.

— Bot. Nom vulgaire de la douce-amère.

— Pêch. Nom vulgaire du vairon (poisson), en Auvergne.

— n. f. pl. Pop. Boutons de cuivre des pantalons.

— ENCYCL. Apic. On désigne sous le nom de *loque* la pourriture du couvain des abeilles. Elle est déterminée par une bactérie mince, qui s'allonge en filaments, le *cryptococcus alveolaria*. L'infection se fait de proche en proche, et il est difficile de sauver une ruche atteinte. Les antiseptiques, comme l'acide salicylique en pulvérisations et le naphtol-β dans du sirop de sucre, ont donné de bons résultats.

LOQUÉ (*ké*), **ÉE** adj. Se dit du hareng mordu, blessé par des chiens de mer ou d'autres poissons.

LOQUEFFRET, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Châteaulin; 1.135 hab. Chapelle et cascade de Saint-Herbot.

LOQUÈLE (*ku-èl'* — lat. *loquela*; de *loqui*, parler) n. f. Flux de paroles, facilité banale de parler : *Il ne faut pas confondre la* LOQUÈLE *avec l'*ÉLOQUENCE.

LOQUET (*kè* — dimin. de l'anc. franç. *loc*, serrure, et qui se rapporte au german.; cf. angl. *lock*, serrure. Le dimin. *loquet* signifia d'abord « petite serrure, cadenas, fermoir ») n. m. Techn. Morceau de fer qui sert à fermer une porte, en retombant par son poids ou par la pression d'un ressort qui le ramène après qu'il a été soulevé : *On met des* LOQUETS *aux portes sans serrure ou dont la serrure est à pêne dormant.* ‖ *Couteau à loquet*, Couteau que l'on ne peut fermer qu'en retirant en arrière le ressort qui le tient ouvert.

— Mar. Barre de fer qui sert à fermer une écoutille.

— ENCYCL. Techn. Le *loquet* des serruriers est une petite barre de fer plat, qui se meut en se levant et se baissant par un bout. Cette barre est fixée sur la porte par une vis, autour de laquelle elle exécute son mouvement. Un crampon l'empêche de s'écarter de la porte, tout en lui laissant tout le jeu convenable, et, quand elle est baissée, son extrémité libre entre dans une pièce de fer, nommée mentonnet, qui est plantée, vissée ou clouée sur le chambranle de la porte. On emploie différents moyens pour lever le loquet, d'où les noms divers de cet appareil : *loquet à bouton, loquet à la capucine, loquet à vielle*, etc.

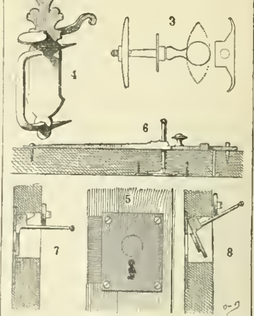

Loquets : 1 et 2. A bouton simple; 3. A bascule; 4. A poucier; 5. A vielle (élévation); 6. A vielle (plan); 7. A vielle (coupe, au repos); 8. A vielle (coupe, en mouvement).

LOQUET (*kè* — rad. *loque*) n. m. Comm. Laine peu estimée, qui provient du dessus des cuisses des bêtes à laine.

— Techn. Chacun des pinceaux de soies ou d'autre matière dont on forme une brosse.

LOQUETEAU (*ke-to*) n. m. Petit loquet, employé pour fermer les châssis, les persiennes et que l'on fait manœuvrer au moyen d'un fil de tirage. (Suivant leur forme ou leurs dispositifs, on distingue les loqueteaux : *à panneton, à pompe, à bascule, à queue droite et ressort intérieur, à queue droite et ressort extérieur, à queue coudée, à pincette, à chapeau, à feuille, à panache, à croissant blanchi*, etc.)

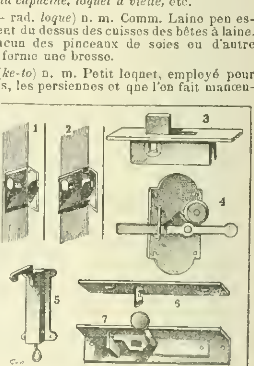

Loqueteaux : 1 et 2. A coulisse; 3. Pour voitures; 4. Droit; 5. A pompe; 6 et 7. Pour boite.

LOQUETER (*ke* — rad. *loque*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je loquette. Tu loquetteras*) v. a. Mettre en loques, découper, déchiqueter. (Vieux.)

— v. n. Agiter un loquet en le faisant tourner, pour indiquer qu'on veut entrer. ‖ Dans le nord de la France, Laver un carrelage, un parquet, avec une loque, un morceau de toile d'emballage.

LOQUETEUX (*ke-teû*), **EUSE** adj. Vêtu de loques : *Pauvre* LOQUETEUX.

— Substantiv. : *Un* LOQUETEUX. ‖ Déchiré, mis en loques : *Habit* LOQUETEUX. (Vieux.)

LOQUETTE (*kèt'* — rad. *loque*) n. f. Pop. Petit morceau : *Une* LOQUETTE *de pain.*

— Bot. Epillet d'une graminée.

— Techn. Petit rouleau de laine cardée.

LOQUEUX (*keû*), **EUSE** adj. Se dit du miel provenant des abeilles qui ont la maladie appelée « loque » : *Miel* LOQUEUX.

LOQUIN (Anatole), musicographe français, né à Orléans en 1834. Il a rédigé, à partir de 1862, le feuilleton musical du journal « la Gironde », qu'il signait du pseudonyme de PAUL LAVIGNE, donné des articles au recueil intitulé « Mélusine », à une revue de Bordeaux, « le Progrès », a publié en cette ville une revue spéciale « la Musique à Bordeaux ». Ses ouvrages théoriques ou historiques sont nombreux : *Notions élémentaires d'harmonie moderne* (1862); *Essai philosophique sur les principes constitutifs de la tonalité moderne* (1865-1868); *Tableau de tous les effets harmoniques, de une à cinq notes* (1875); *les Mélodies populaires de la France* (1879); *l'Harmonie rendue claire et mise à la portée de tous les musiciens*; *Molière à Bordeaux en 1647 et en 1656* (1898); *le Prisonnier masqué de la Bastille, son histoire authentique* (1900), dans lequel l'auteur s'efforce de prouver que l' « homme au masque de fer » ne fut autre que Molière.

LOQUIS (*ki*) n. m. Petit cylindre de verre rouge, servant au commerce d'échange avec les nègres d'Afrique.

LORA del rio, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), sur le Guadalquivir; 8.400 hab. Orangers, oliviers, mûriers, phosphate de chaux, galène argentifère, cuivre. C'est la *Flavia*, le *Municipium Flavium Axatitanum* des Romains.

LORAIN, comté des Etat-Unis (Ohio), au bord du lac Erié; 35.000 hab. Ch.-l. *Elyria.*

LORAIN (Paul-Joseph), médecin français, né et mort à Paris (1829-1875). Interne des hôpitaux de Paris en 1855,

agrégé en 1860, il succéda, en 1872, à Daremberg dans la chaire d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris. Pendant l'épidémie de choléra de 1866, il institua un traitement par les injections intra-veineuses d'eau à doses massives. On lui doit la création, avec Marey, d'un laboratoire de physiologie; expert près les tribunaux de 1856 à 1864, il contribua à développer l'étude de la médecine légale. Citons de lui : *le Choléra observé à l'hôpital Saint-Antoine, étude de médecine clinique et de physiologie pathologique* (1867); *Des effets physiologiques des hémorragies* (1870); *Jenner et la Vaccine* (1870); *l'Assistance publique* (1871); etc.

LORAIRE (*rèr'* — du lat. *lorarius;* de *lorum,* courroie) n. m. Antiq. rom. Esclave chargé du châtier ses compagnons à coups de fouet. ‖ Fabricant de courroies.

LORANGE (Anders Lund), archéologue norvégien, né à Fredrikshald en 1847, mort à Bergen en 1888. Conservateur du musée de Bergen (1873), puis directeur des antiquités du Vestland (1876), il a écrit, outre de nombreux articles de revue : *Recherches archéologiques* (1869-1870); *Traces de la civilisation romaine en Norvège, à l'époque du premier âge de fer* (1874); *les Temps préhistoriques en Norvège* (1874), en français; *l'Épée au deuxième âge de fer* (1889, avec résumé en français).

LORANTHACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones, à pétales inférovariées. — *Une* LORANTHACÉE.

— ENCYCL. Assez voisine de la famille des santalacées et renfermant, comme celle-ci, des plantes parasites, elle en diffère par une moindre différenciation de l'ovule vis-à-vis du carpelle. On la divise en deux tribus : les *loranthées* (loranthe, nuytsie), à fleurs hermaphrodites, et les *viscées* (gui, arceuthobe, dendrophtore, phoradendre, notothixe, ginalle, etc.), à fleurs unisexuées.

LORANTHE n. f. Bot. Genre de loranthacées.

— ENCYCL. Les *loranthes* (loranthus) sont des arbrisseaux parasites sur les arbres, qu'ils épuisent. On en connaît plus de cent espèces, presque toutes des régions chaudes du globe. Le *loranthus Europæus* vit sur les chênes et les châtaigniers, en Autriche-Hongrie et en Italie.

LORANTHÉ, ÉE adj. Qui se rapporte à la loranthe.

LORANTHÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des *loranthacées.* — *Une* LORANTHÉE.

LORCA, ville d'Espagne (Murcie), chef-lieu d'un district de la prov. de Murcie, au milieu d'une belle plaine parfaitement mise en culture et arrosée par les irrigations du Guadalantin ou Sangonera, tributaire de la Ségura; 59.624 hab. La vieille ville, qui fut une place militaire importante au temps de la domination arabe, se développe sur le versant de la sierra del Caño, que couronnent les ruines d'une ancienne citadelle. Commerce de fruits, vins, huiles, etc.; sa prospérité a été, à plusieurs reprises, au cours du XIXe siècle (1802, notamment, et 1879), atteinte par les inondations du Sangonera. Elle est desservie par le petit port d'Aguilas.

LORCEFÉ (pour *Force*) n. f. Arg. Détention, prison.

LORCH, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Jagst]), sur la Rems, affluent du Neckar; 2.429 hab. Couvent de bénédictins, dont l'église, détruite pendant la guerre des Paysans, restaurée de 1531 à 1537, renferme les tombeaux de plusieurs Hohenstaufen. Schiller a passé à Lorch une partie de sa jeunesse.

LORCH ou **LORICH** (Melchior), sculpteur sur bois, peintre et graveur danois, né à Flensburg en 1527, mort après 1590. Il visita l'Allemagne, l'Italie, et passa en Turquie (1557-1560), où il fit une grande fortune. Il y peignit et grava le portrait du sultan et de sa favorite. En 1582, il fut peintre de la cour du roi Frédéric II de Danemark. Parmi ses portraits à l'huile, se remarquent ceux de Frédéric II et de deux empereurs turcs, seuls survivants d'une série de douze qui fut atteinte par l'incendie de 1859 à Frederiksborg. C'est surtout à ses gravures que Lorch a dû sa célébrité. Les principales pièces de son œuvre sont : *Luther, Albert Durer,* la *Sibylle de Tibur, le Déluge,* etc.

LORCHA n. f. Petite barque de l'Indo-Chine.

LORCH-AM-RHEIN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Rhin, au confluent du Wisperbach; 2.127 hab. Église gothique du XIVe siècle. Fabrique de produits chimiques; vignoble renommé. Aux environs, ruines de Nollich et de Rheinberg.

LORD (*lor'* — de l'anglo-saxon *hlâford,* « le maître du pain », seigneur) n. m. Titre qui appartient, en Angleterre, aux pairs du royaume, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, qui le portent devant leur nom patronymique. ‖ Membre de la haute Chambre : *La Chambre des* LORDS. ‖ *Lord maire* ou, mieux, d'après l'Acad., *Lord-maire.* Premier magistrat et juge des cités de Londres, d'Édimbourg et de Dublin. Pl. *Des* LORDS MAIRES ou LORDS-MAIRES. ‖ *Lord de l'amirauté,* Haut fonctionnaire de la marine anglaise, qui fait partie de l'amirauté. ‖ *Lord avocat, Lord lieutenant.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Les fils des ducs et des marquis et les fils aînés des comtes ou *earls* sont « lords de courtoisie » et portent le titre devant leur nom de baptême. Les évêques et archevêques sont « lords du parlement ». Les membres des conseils supérieurs de l'amirauté et de la trésorerie, le grand chancelier, les chambellans, les gentilshommes de la Chambre, les juges des cours supérieures, les maires de Londres, d'Édimbourg et de Dublin sont appelés « lords » dans l'exercice de leurs fonctions.

Costume de lord-maire.

Lord-maire. C'est le chef de l'administration municipale de Londres, représentant la couronne dans le gouvernement civil de la Cité. Il est, de plus, commissaire en chef de la milice urbaine, conservateur de la Tamise, chief coroner, premier membre de la cour criminelle centrale, premier juge de paix pour la Cité, etc. Ce magistrat est élu chaque année, le 29 septembre. Il est choisi parmi les aldermen qui ont été shérifs, et c'est généralement le plus anciennement en service. Il réside à Mansion House. Il a le droit traditionnel d'être créé baronnet, à l'inauguration d'un souverain ou lors de la naissance d'un héritier du trône. Il remplit, aux cérémonies du couronnement, les fonctions de sommelier en chef; il a le privilège de faire porter devant lui une masse par des sergents.

Lord avocat. C'est le plus haut représentant de la couronne d'Angleterre en Écosse, pour les matières judiciaires. Sa fonction remonte à la fin du XVe siècle. Entre autres attributions, ce magistrat a celles de procureur général. Il a sous ses ordres un *solicitor general,* quatre adjoints (*deputies*), qui le représentent pour les poursuites à faire devant les divers circuits de la cour de justice.

Lord lieutenant. Cette fonction dérive des commissions confiées, au moyen âge, par la couronne d'Angleterre, à des personnalités compétentes, et dans un but militaire. La première lord-lieutenance, à peu près au sens qu'a cette expression aujourd'hui, est celle qui fut donnée, en 1545, au duc de Norfolk. Ce droit de la couronne, contesté par le Long parlement, fut une des causes de la rupture des parlementaires avec Charles Ier. Un acte de Charles II l'a rétabli d'une manière formelle. Il y a à la tête de chaque comté un lord lieutenant, assisté de vice-lieutenants temporaires et de deux *deputies* lieutenants permanents. Le lord lieutenant a, en outre, le droit de présenter au lord chancelier les juges de paix de son comté.

Lords (CHAMBRE DES), l'une des parties constitutives du Parlement anglais, l'autre étant la Chambre des communes. Elle se compose de lords spirituels et de lords temporels. Jadis, les premiers, abbés et prieurs des monastères qui existaient en Angleterre avant la Réforme, étaient les plus nombreux; maintenant, ils forment à peine un treizième de l'Assemblée. Les lords temporels sont les pairs d'Angleterre, majeurs et jouissant de toutes les capacités civiles : 16 pairs représentants d'Écosse et 28 pairs représentants d'Irlande. Ces lords siègent en vertu des droits suivants : 1° droit héréditaire; 2° création du souverain; 3° conséquence de leur office (par exemple les évêques anglais); 4° élection à vie (pairs irlandais); 5° élection pour la durée d'un parlement (pairs écossais); au total : 593 membres (1900). L'Assemblée a deux fonctions : l'une législative, l'autre judiciaire. En tant qu'Assemblée législative, elle doit voter à la majorité chaque loi nouvelle et tout changement apporté dans le texte d'une loi existante. En tant qu'Assemblée judiciaire, elle juge les pairs mis en accusation par un grand jury, connaît des cas criminels qui lui sont renvoyés par la Chambre des communes, des appels des jugements de la cour de l'Échiquier; des appels des jugements des cours suprêmes d'Irlande et d'Écosse, etc. Depuis 1876, elle fonctionne comme cour d'appel suprême du royaume. Elle est présidée par le grand chancelier.

LORDAT (Jacques), médecin français, né à Tournay (Hautes-Pyrénées) en 1773, mort à Montpellier en 1870. Ami et élève de Barthez, il professa l'anatomie et la physiologie à Montpellier, et devint doyen de la Faculté. Citons de lui : *Consultations de médecine de P.-J. Barthez* (1810); *Preuve de l'insénescence du sens intime de l'homme* (1845).

LORD-LIEUTENANCE n. f. Fonction de lord lieutenant. V. LORD.

LORD-MAIRE n. m. Admin. angl. V. LORD.

LORDON (Pierre-Jérôme), peintre français, né à la Guadeloupe en 1780, mort à Paris en 1838. On cite, parmi ses œuvres : *la Communion d'Atala, Hylas attiré par les nymphes* (musée d'Angers), *Henri IV à Libourne après la bataille de Coutras,* plus des dessins pour *l'Odyssée, Télémaque,* etc. — Son fils, JEAN-ABEL **Lordon**, né à Paris en 1801, s'est adonné à la peinture de genre. On cite de lui : *Intérieur d'un café turc, Attaque de la caserne de Babylone, Clémence Isaure,* etc.

LORDOPS (*dopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionidés, comprenant environ vingt espèces du Brésil.

LORDOSE (du gr. *lordôsis,* courbure) n. f. Pathol. Courbure anormale de la colonne vertébrale lombaire.

— ENCYCL. La cambrure du torse est exagérée, les fesses sont proéminentes, les épaules repoussées en arrière, la région dorsale et la région lombaire dessinent une courbe prononcée à concavité postérieure. La lordose, rarement primitive, peut être due à la paralysie de la masse sacro-lombaire, ou bien compenser une cyphose dorsale. Le plus souvent, elle accompagne soit une *luxation congénitale de la hanche,* soit une affection chronique de cette articulation (coxalgie, ankylose vicieuse).

LORE ou **LORUM** (*rom'* — de *lorum,* courroie) n. m. Ornith. Bande nue ou colorée, qui s'étend, chez certains oiseaux, de la base du bec jusqu'à l'œil.

LORÉ, ÉE (orig. inconn.) adj. Blas. Qui a les nageoires d'un autre émail que le corps. ‖ On écrit aussi LORRÉ, ÉE.

D'argent au dauphin d'azur, loré et peautré de gueules.

LORÉ (Ambroys *ou* Ambroise DE), baron D'IVRY, capitaine français, prévôt de Paris, né au château de Loré (Orne) vers 1396, mort en 1446. Il fut un des plus brillants capitaines du parti armagnac, se distingua à Azincourt (1415), puis au service du Dauphin. On le trouve, de 1425 à 1427, combattant dans le Maine, et l'Anjou lui dut en grande partie de ne pas devenir province anglaise. Il fut, ensuite, un des compagnons de Jeanne d'Arc et combattit à Jargeau, à Patay. Sa plus belle campagne fut celle de 1432, dans le Maine, d'où il revint avec 3.000 prisonniers et un énorme butin. Fait prisonnier en 1433, il fut échangé contre Talbot, et put contribuer à la rentrée de Charles VII dans la capitale (1436). Il fut alors nommé prévôt de Paris, et eut encore une part brillante à la reprise de Meaux (1439) et de Pontoise (1441).

LOREDANO, famille patricienne de Venise, qui a donné à la République plusieurs hommes d'État remarquables, parmi lesquels nous citerons : LEONARDO **Loredano**, doge de Venise, né en 1438, mort en 1521. [Il succéda à Agostino Barbarigo en 1501. De son règne, marqué par la guerre avec la France, la défaite d'Agnadel et l'alliance avec Jules II (v. ITALIE [*guerres d'*]), date l'établissement des inquisiteurs d'État; la souveraineté active passa à peu près tout entière à ce tribunal.] — PIETRO **Loredano**, doge de Venise, né en 1481, mort en 1570. [Il succéda en 1567 à Girolamo Priuli; il avait quatre-vingt-six ans. Son règne ne fut guère marqué que par des démêlés avec le pape Pie V, provoqués par la promotion au cardinalat de Marcantonio Amulio et par le refus de recevoir d'abord les décrets du concile de Trente, puis la bulle *In Cæna Domini*]; — JEAN FRANÇOIS **Loredano**, littérateur italien, né à Venise en 1606, mort à Peschiera en 1651. [Il fit partie du sénat, devint gouverneur du château de Palma-Nuova, provéditeur de Peschiera. C'était un homme spirituel, généreux, à qui l'on doit un grand nombre d'écrits, réunis pour la plupart en un recueil publié à Venise (1653). Les principaux sont : *Bizarreries académiques* (1640); *Dianea* (1636), recueil de nouvelles galantes que Jean Lavernhe a traduites en français (1642); *Histoire des rois de Chypre de la maison de Lusignan* (1647); *Lettere* (1665), etc. Le style de ces divers ouvrages est agréable, mais déparé par l'abus des concetti.]

LORELEY n. f. Planète télescopique, n° 165, découverte en 1876, par C. H. F. Peters.

LORELEY, LORLEI ou **LURLEI**, nom donné à une ondine des bords du Rhin, qui, du haut d'un rocher situé sur la rive droite du fleuve, entre Saint-Goar et Oberwesel, attire les bateliers sur les écueils. Cette légende a été popularisée par un certain nombre de récits et de poésies, parmi lesquelles la plus célèbre est celle de Heine.

LORENCEZ (Charles-Ferdinand LATRILLE, comte DE), général français, né à Paris en 1814, mort à Laas en 1892. Il était petit-fils, par sa mère, du maréchal Oudinot. Sorti de Saint-Cyr en 1832, il fit ses premières armes en Algérie, se distingua en Crimée, lors de la première attaque de la tour de Malakof, et fut nommé général de brigade (1855). Napoléon III le mit, en 1862, à la tête du corps expéditionnaire français au Mexique. Peu après son arrivée à Vera-Cruz, il fut promu divisionnaire. Il marcha sur Mexico, s'empara d'Orizaba, délogea des monts Combrès le général Zaragoza, mais échoua devant Puebla, et se replia sur Orizaba, où il se fortifia. Remplacé par le général Forey, il rentra en France et fut mis à la tête de la 12e division militaire. Pendant la guerre de 1870, il commanda la 3e division du 4e corps, et, après la capitulation de Metz, fut interné en Allemagne. Rentré en France en mars 1871, il fut mis en disponibilité et placé, en 1879, dans le cadre de réserve.

LORENZ (Ottokar), historien allemand, né à Iglau en 1832. Il fut attaché, en 1857, aux Archives autrichiennes, et devint professeur d'histoire à l'université de Vienne. Il fut forcé, à l'occasion d'un procès de presse, de se démettre de son emploi aux Archives. En 1885, il devint professeur à l'université d'Iéna. Nous citerons de lui : *Histoire du roi Ottokar II de Bohême et de son temps* (1866); *Histoire d'Allemagne aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (1867); *Sources de l'histoire d'Allemagne au moyen âge, depuis la moitié du* XIIIe *siècle* (1870); *Histoire de l'Alsace* (1886), *Manuel généalogique de l'histoire des États européens* (1895).

LORENZ (Otto-Henri), bibliographe français, né à Leipzig en 1831, mort à Paris en 1895. D'origine allemande, il se fit naturaliser français en 1861. Il est l'auteur du *Catalogue général de la librairie française* (1867-1885). V. LIBRAIRIE.

Lorenzaccio, drame en cinq actes et en prose, par Alfred de Musset (1833). — L'auteur met en scène le meurtre d'Alexandre de Médicis, duc de Florence, par son cousin Lorenzo de Médicis, que le peuple surnomma, par mépris, Lorenzaccio. Lorenzo a été jadis « pur comme un lis »; il a voulu être grand et tuer le tyran de sa patrie; pour endormir la méfiance du duc, il a partagé ses débauches, il s'est rendu vicieux et lâche, il est devenu un objet d'opprobre. Il sait maintenant que la mollesse des Florentins rendra inutile la mort du tyran, mais il s'attache à ce meurtre comme à la seule justification de l'ineffaçable tare que la débauche a laissée en lui. Alexandre tué, Florence se hâte de se donner un nouveau maître, Côme de Médicis. Quant à Lorenzo, sa tête est mise à prix, et il est assassiné à Venise. Lorenzaccio est une sorte d'Hamlet : un poète qui se reporte avec regret au temps de sa pure jeunesse, et qui, ne souhaite plus que la mort, par dégoût des hommes et de lui-même. Autour du sujet principal se déroulent une foule d'épisodes secondaires (histoire de la marquise de Cibo, querelle des Salviati et des Strozzi, etc.) qui font revivre avec une très grande intensité de vie une dramatique période de l'histoire florentine. Ce drame, qui est peut-être le plus shakspearien du théâtre français, parut dans le « Spectacle dans un fauteuil »; en raison de sa longueur et du nombre des tableaux, il n'était pas destiné à la scène. En 1896, abrégé et arrangé par Armand d'Artois, il a été représenté, Sarah Bernhardt jouant en travesti le rôle de Lorenzaccio.

LORENZETTI (Pietro), dit **Laurati de Sienne**, peintre italien, né à Sienne vers la fin du XIIIe siècle. On connaît de lui des œuvres datées, antérieures à 1305. Le Campo-Santo de Pise possède une immense fresque de Lorenzetti : *la Vie des Pères du désert,* mal composée, mais de vigoureuse couleur. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : *la Nativité de la Vierge; l'Invention de la croix* (1338); une suite de figures représentant *Saint Barthélemy, Saint Jacques, Saint Thomas, Saint Grégoire,* etc., au musée de Sienne; *la Madone* et *la Thébaïde,* à la galerie de Florence. — Son frère AMBROGIO, dit **Ambrogio di Lorenzo**, peintre italien, né à Sienne, mort probablement en 1348, victime de la peste, aurait vécu quatre-vingt-trois ans. Il exécuta, en 1337-1339, dans le Palazzo del Publico, des fresques très détériorées aujourd'hui, représentant des *Saints prosternés aux pieds du Père éternel* et une *Victoire remportée par les Siennois sur une compagnie de Bretons.* Il ne reste qu'une *Madone* de tous les travaux qu'il exécuta dans le cloître de Saint-François de Sienne; mais on possède quelques petits tableaux qui donnent une haute idée de son talent. Lorenzetti est un des premiers peintres du XIVe siècle qui, avec Giotto, se soient appliqués à faire revivre les modèles antiques.

LORENZI (Giovanni Battista), surnommé **del Cavaliere**, sculpteur et graveur italien, né et mort à Florence (1528-1593). On cite, parmi ses premières œuvres, *les Saisons,* statues exécutées pour l'ambassadeur de France et envoyées à Fontainebleau. Il fut chargé de sculpter, pour le mausolée de Michel-Ange, une statue représentant *la Peinture,* et le buste du grand Florentin, son chef-d'œuvre. Il abandonna la sculpture pour la gravure, reproduisit d'une pointe ferme et hardie le *Jugement dernier,* de Michel-Ange, le *Crucifiement de saint Pierre,* la *Conversion de saint Paul,* du même maître, etc.

LORENZI (Bartolommeo), poète italien, né en 1732, mort en 1822. Il est cité comme un improvisateur des plus extraordinaires, et a laissé, entre autres œuvres, deux poèmes : *la Montéide* (1811) et *il Pastore* (1820).

LORENZINI (François-Marie), poète italien, né et mort à Rome (1680-1743). Il fut lié avec les personnages les plus distingués de son temps ; entre autres, le pape Clément XII et le cardinal Borghèse, qui lui fit une pension, devint membre (1705), puis président (1728) de l'académie des Arcades. Il écrivait avec pureté et élégance. Nous citerons de lui, outre des *Poésies* italiennes et latines insérées dans divers recueils littéraires, des drames sacrés : *Juhel* (1701) ; *Athalie* (1703) ; *Marie-Madeleine des Pazzi* (1707) ; *Bethsabée* (1708) ; *il Cardo* (1728) ; *Dialogues sur les tables anatomiques d'Eustachi* ; etc.

LORENZO (DON), peintre et miniaturiste florentin, de l'école de Taddeo Gaddi. Il vivait au commencement du XVe siècle, et appartenait à l'ordre des camaldules : il peignit à Florence de nombreuses compositions, aujourd'hui détruites. On regrette surtout une peinture de l'église de la Sainte-Trinité, dans laquelle il avait introduit les portraits d'après nature de Dante et de Pétrarque. Il existe encore, à Florence, un triptyque de Lorenzo représentant l'*Annonciation*, et au musée de Berlin une autre *Annonciation* du même auteur. Comme miniaturiste, **le Camaldule** a joui d'une grande réputation ; on admire, à juste titre, son missel de la bibliothèque Laurentienne.

LORENZO, dit **da Viterbo**, peintre italien de l'école romaine, qui vivait au XVe siècle. Il est l'auteur d'une fresque, *le Mariage de la Vierge*, qu'on voit encore dans la chapelle des Servites, à Viterbe, et qui donne la plus haute idée du talent de ce peintre.

LOREO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur un canal réunissant l'Adige au Pô-di-Levante ; 4.550 hab. Commerce de bestiaux, bois à brûler, soie, lin et céréales.

LORET (Jean), né à Carentan en 1595, mort à Paris en 1665. Il était en 1633 à Paris, où il publiait les *Poésies naturelles du sieur Loret*, puis les *Poésies burlesques, contenant plusieurs épîtres à diverses personnes de la cour et autres œuvres* (1647). Introduit chez Mlle de Longueville, plus tard duchesse de Nemours, il fut attaché à sa maison. Loret entreprit, pour sa protectrice et les familiers de son salon, une gazette en vers plaisants et burlesques, où il racontait chaque semaine les faits intéressants de la cour et de la ville. Cette gazette circula manuscrite de 1650 à 1652 ; puis, munie d'un privilège en 1655, elle fut imprimée, à partir du premier numéro, sous le titre de *la Muze historique*. En cet état, elle continua jusqu'au 28 mars 1665. Ce labeur intéressant valut à Loret une pension de 200 écus sur la cassette de Mazarin. Il la perdit en défendant Foucquet. La *Muze* est devenue un document historique important, généralement considéré comme exact. Elle a été réimprimée par les soins de Ch. Livet (1875-1878). Les *Continuateurs de Loret* (La Gravette, Robinet, Boursault, etc.) ont été publiés par James de Rothschild (1881-1883).

LORETAN n. m. Chevalier de l'ordre de Notre-Dame-de-Lorette.

LORETO, ville et département de la région nord-est du Pérou. La ville n'est qu'une bourgade d'un millier d'habitants, nègres et indiens. Le département, par sa superficie (448.165 kilom. carr.), forme à lui seul environ la moitié du territoire total du Pérou, confine à l'E. au Brésil, au N. à la république de l'Équateur ; au S. et à l'O., il est limité par les Andes. Tout entier en forêts, dans la partie montagneuse, et, au Nord, en pampas et en llanos, il est presque inhabité (65.000 hab. environ). En dehors de quelques centres miniers dans la montagne, les rares villages importants (Iquitos, Yurimaguas, Leticia) sont situés sur les rivières (Huallaga, Ucayali, etc.), ou sur l'Amazone, déjà accessible aux vapeurs. Ch.-l. *Moyobamba*.

LORETO Aprutino, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]), sur le revers est des Abruzzes ; 5.726 hab. Papeterie.

LORETO-DI-CASINCA, comm. de la Corse, arrond. et à 29 kilom. de Bastia, non loin de la côte est de l'île ; 1.024 hab. Forêt de chênes verts et de chênes rouvres.

LORETTE (*rèt'* — de *Notre-Dame-de-Lorette*, église de Paris, située dans un quartier où les femmes de conduite irrégulière sont nombreuses) n. f. Linguist. Jeune femme élégante et de mœurs légères.
— Pêch. Nom vulgaire de l'ablette, dans l'Aube.
— ENCYCL. Linguist. Ce terme, aujourd'hui démodé, fut inventé, vers 1840, par Nestor Roqueplan. Jusqu'en 1850, les *lorettes* tinrent une place considérable dans la littérature et la caricature. Nadaud leur a consacré une chanson, Gavarni les a étudiées dans ses albums.

LORETTE, en ital. **Loreto**, ville d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]) ; 7.997 hab. Évêché. Ville de pèlerinage, Lorette n'a d'autre industrie et d'autre commerce que la fabrication et la vente d'innombrables « objets de sainteté ». Palais construit par Bramante et décoré de superbes peintures de Titien, Carrache, etc. Église de la Madone (Notre-Dame), construite par Bramante de 1464 à 1513, et dont le portail a été ajouté sous Sixte V. Dans cette église est la *Santa Casa* (ou maison de la Vierge), qui aurait été, dit-on, transportée miraculeusement de Nazareth en Dalmatie, puis, après plusieurs autres stations, à la place qu'elle occupe actuellement. La maison est enchâssée dans un admirable revêtement de marbre sculpté.

Santa Casa, église Notre-Dame, à Lorette.

LORETTE, comm. de la Loire, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Etienne, sur le Gier ; 4.224 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille. Forges. Fabrique de produits céramiques ; fabrique de lacets, de paille de fer.

Lorette (CHEVALIERS DE **Notre-Dame-de-**), ordre de chevalerie, institué par Paul III (1540). Cette milice était chargée de garder la ville et le sanctuaire de Lorette, ainsi que les montagnes de la Romagne et les côtes de la marche d'Ancône, infestées par des brigands et des corsaires. Supprimé par Grégoire XIII, rétabli par Sixte-Quint (1586), l'ordre disparut au XVIIIe siècle.

LORGERIL (Hippolyte-Louis, vicomte DE), littérateur et homme politique français, né et mort à Trébédan (Côtes-du-Nord) [1811-1888]. Il dirigea, en 1842, le journal légitimiste « l'Impartial de Bretagne », fit le pèlerinage de Belgrave-Square, publia des poésies. Élu, en 1871, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, il s'y fit remarquer par ses propositions et par ses votes ultra-cléricaux, et devint, en 1875, sénateur inamovible. On lui doit, entre autres volumes de vers : *le Chant du frère lai* (1870) ; *Othon* (1870) ; *Poésies* (1872) ; *le Charme* (1885), poème chevaleresque ; *Rose* (1885) ; etc.

LORGES (Guy-Aldonce DE DURFORT DE DURAS, duc DE). V. DURAS.

LORGES (Guy-Michel DE), duc DE RANDAN. V. RANDAN.

LORGES (Louis DE DURFORT-DURAS, chevalier, puis duc DE), général français, frère du précédent, né en 1714, mort en 1775. Il servit, en 1733 et 1734, à l'armée d'Italie et, en 1735, à l'armée du Rhin. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il fut employé d'abord à l'armée du Rhin, puis à l'armée de Flandre, assista, en 1745, à la bataille de Fontenoy, en qualité de brigadier. Maréchal de camp (1745), lieutenant général (1748), il servit dans les trois premières années de la guerre de Sept ans. En 1759, il fut créé duc et reçut un commandement en Guyenne, sous le maréchal de Richelieu.

LORGES (Jean-Laurent DE DURFORT-CIVRAC, duc DE), gendre du précédent, général français, né à La Mothe-Montravel en 1746, mort au château de Rambouillet en 1826. Menin du Dauphin en 1770, colonel du régiment de Royal-Piémont, maréchal de camp en 1787, il avait obtenu en 1773 une nouvelle érection de la terre de Lorges en duché héréditaire. Il émigra en 1791, et fit contre la France la campagne de 1792. En 1794, il passa en Angleterre, et il accompagna le duc d'Artois à l'île d'Yeu, en 1795. En 1814, il fut nommé lieutenant général et pair de France. En 1815, la duchesse d'Angoulême l'envoya en Angleterre demander des secours. Mis à la retraite en 1817, il devint, en 1821, gouverneur du château de Rambouillet.

LORGIES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 16 kil. de Béthune, non loin du canal d'Aire à La Bassée ; 1.309 hab.

LORGNADE (*gn* mll.) n. f. Coup d'œil jeté en lorgnant ; œillade à la dérobée.

LORGNE (*gn* mll.) adj. Louche : *Cheval* LORGNE. ‖ Fig. Sot, imbécile. (Vieux.)
— n. f. Coup que l'on se donne à la tête contre un obstacle qu'on n'avait pas vu : *Se donner une* LORGNE.

LORGNEMENT (*gn* mll., et *man*) n. m. Action de lorgner.

LORGNER (*gn* mll. — rad. *lorgne*) v. a. Regarder de côté, en détournant les yeux sans tourner la tête :

C'est l'affectation qui grasseye en parlant,
Écoute sans entendre et *lorgne* en regardant.
VOLTAIRE.

— Regarder à la dérobée et avec envie : *Les chats* LORGNENT *une souris sans avoir l'air d'y faire attention.* (Balz.) ‖ Fig. Convoiter, prétendre secrètement à : LORGNER *une dot, une place.* ‖ Lancer des œillades amoureuses à : LORGNER *une femme.* ‖ Regarder avec une lorgnette ou avec un lorgnon : LORGNER *un acteur.*
— SYN. Lorgner, guigner.

LORGNERIE (*gn* mll., et *rî*) n. f. Fam. Action de lorgner : *Les* LORGNERIES *d'un fat ne sont jamais compromettantes.* (Alex. Dum.)

LORGNETTE (*gnèt'* [*gn* mll.] — rad. *lorgner*) n. f. Petite lunette d'approche portative, dont on se sert notamment au théâtre. V. JUMELLES.
— Anciennem. Petite lunette d'approche. ‖ Éventail avec une ouverture garnie d'un verre qui permet de voir sans être vu.
— Fig. *Regarder par le petit bout de la lorgnette*, Voir les choses en exagérant. ‖ *Regarder par le gros bout de la lorgnette*, Voir les choses en petit.
— Pop. Trou de serrure.

LORGNEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Personne qui lorgne souvent, qui aime à lorgner : *Un* LORGNEUR *insupportable.*

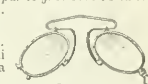
Lorgnon.

LORGNON (*gn* mll. — rad. *lorgner*) n. m. Petit instrument d'optique, composé de deux verres adaptés à une monture, que l'on tient à la main, ou que l'on place sur son nez (V. BINOCLE), soit pour protéger ses yeux, soit pour corriger sa vue. ‖ S'est dit pour MONOCLE.

LORGUES, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 9 kilom. de Draguignan, près de l'Argens ; 3.196 hab. Fabrique de draps, huile d'olives ; carrières de marbre. Porte sarrasine. Aux environs, cascade de l'Argens, pont naturel de Saint-Michel-sous-Terre, ermitage de Saint-Ferréol, chapelle de Notre-Dame-des-Salettes. — Le canton a 4 comm. et 6.831 hab.

Armes de Lorgues.

LORI (de l'angl. *lowry*, même sens) n. m. Wagonnet plat, que l'on emploie sur les travaux lors de la construction d'une voie ferrée, et qui sert à transporter le petit matériel, éclisses, boulons, crampons, coins, etc.

Lori.

LORI ou **LORIUS** (*ri-uss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des trichoglossidés, ainsi nommé à cause de son cri, que l'on peut traduire par les deux syllabes « *lo-ri* ».
— ENCYCL. Le rouge écarlate domine dans le plumage du *lori* ; la queue est toujours arrondie. Les vingt-deux espèces habitent la région malaise et sont souvent élevées en captivité. Les espèces les plus connues ont à peu près la grosseur du pigeon ; ce sont : le *lori demoiselle* ou *à collier*, qui est le plus doux et le plus caressant ; il vient des Moluques et de la Nouvelle-Guinée ; le *lori des Philippines*, dont le sommet de la tête est d'un noir teinté de bleu ; le *lori babillard*. En captivité, on les nourrit de riz cuit à l'eau, de fruits, de pâtisserie et de mets sucrés.

Lori.

LORIA (Roger DE), amiral italien, né à Loria (Basilicate) vers 1250, mort à Valence (Espagne) en 1305. Entré au service de Pierre III, roi d'Aragon, auquel Jean de Procida offrit, après le massacre des Vêpres siciliennes, la couronne de Sicile (1282), Roger réussit à incendier toute la flotte de Charles d'Anjou. En 1284, il faisait prisonnier, avec une partie de ses navires, Charles le Boiteux, prince de Salerne, fils du roi de Naples. En 1285, il battait la flotte française sur la côte de Catalogne, et, l'année suivante, ravageait les côtes du Languedoc. En 1287, il infligeait aux Français une nouvelle défaite, à Castellamare. Les Turcs éprouvèrent aussi son courage et son habileté. Après le congrès d'Agnani (1295), dont il refusa de reconnaître les décisions, Roger fit proclamer roi de Sicile don Frédéric, frère du roi d'Aragon, avec lequel il ne tarda pas à se brouiller, et qui mit à mort le neveu de Roger, Jean de Loria. Roger, furieux, attaqua la flotte sicilienne et lui fit subir un irréparable désastre (1300). En 1302, la paix fut conclue ; ses biens lui furent restitués, mais il refusa de retourner en Sicile.

LORICAIRE (*kèr'* — du lat. *lorum*, courroie) adj. Hist. nat. Allongé en forme de courroie : *Éponge* LORICAIRE.

LORICAIRE (*kèr'*) n. f. Genre de poissons téléostéens physostomes, de la famille des siluridés, comprenant vingt-cinq espèces de petite taille, habitant les fleuves de l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *loricaires* sont appelés aussi *cuirassés*, à cause des plaques dures et anguleuses qui recouvrent leur tête et leur corps. La commissure des lèvres porte un barbillon ; les dents sont en pavés et les nageoires fortement épineuses. Les *loricaires lancéolé, porte-soie, plécostome*, sont les plus connus.

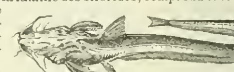
Loricaire.

LORICERA (*sé*) n. m. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabidés et de la tribu des chlœninés, caractérisés par des antennes poilues à la base, dont le dernier article est ovoïde et le premier aussi long que les trois suivants ensemble. (La seule espèce européenne est le *loricera pilicornis*, qui vit au bord des eaux.)

LORICULÉ, ÉE (du lat. *lorum*, courroie) adj. Hist. nat. Qui se divise en rameaux allongés : *Polypier* LORICULÉ.

LORICULUS (*luss* — dimin. de *lorius*) n. m. Genre du groupe des perroquets, de la famille des psittacidés, caractérisé par un bec faible et une queue assez courte, dont les rectrices sont recouvertes presque complètement par les tectrices caudales. (Ils habitent Malacca et les îles de la Sonde.)

Loriculus.

LORIDIN, INE adj. Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au loris.

LORIENT, ch.-l. d'arrond. du Morbihan, à 70 kilom. de Vannes, sur le Scorff et le Blavet ; 44.082 hab. (*Lorientais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Ch.-l. du 3e arrond. maritime ; place de guerre, école des fusiliers de marine. Tribunal maritime, école d'hydrographie, musée de peinture. Société bretonne de géographie.

Port militaire, au confluent du Scorff dans le Blavet. La rade est formée par l'embouchure du Blavet. L'île Saint-Michel est au milieu, avec fort, poudrière, atelier de pyrotechnie. A l'entrée, la ville de Port-Louis et la vaste plage de Gâvre, servant de polygone à l'artillerie. Arsenal militaire très actif. Port de commerce établi au S. de la ville, dans un canal issu de l'étang du Faouédic. Constructions navales, fabriques de conserves de sardines, carrières de granit bleu. Entre autres édifices, il faut citer : la préfecture maritime, élégante construction du XVIIIe siècle ; la tour des Signaux, l'église Saint-Louis (XVIIIe s.). Statues de l'enseigne Bisson, du compositeur Victor Massé, du poète Brizeux. Lorient a été fondée à la fin du XVIIe siècle

Armes de Lorient.

par la Compagnie des Indes; lorsque cette Compagnie fut supprimée, en 1769, le gouvernement lui acheta les constructions de l'arsenal. Outre Bisson, Victor Massé et

Plan de Lorient.

Brizeux, l'amiral Bouvet et Jules Simon sont originaires de Lorient. — L'arrondissement a 11 cant., 55 comm. et 198.469 hab. Le 1er canton a 1 comm. et 21.478 hab; le 2e canton a 2 comm. et 33.521 hab.

LORIFOLIÉ, ÉE (du lat. *lorum*, courroie, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles allongées en forme de courroie.

LORIGNAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Jonzac, non loin de l'estuaire de la Gironde; 963 hab. Huileries. Eglise du XIe siècle. Château de Tirac (XVIIIe s.), en partie détruit. Dans la lande, menhir et débris d'un cromlech.

LORILLARD, site du pays des Lacandons, sur la frontière du Guatemala et du Mexique. Ruines remarquables, perdues au milieu d'une épaisse forêt, de vastes palais et de temples des anciens Mayas.

LORIOL, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 21 kilom. de Valence, près de la Drôme; 3.330 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source ferrugineuse. Filatures de soie. Pépinières. — Le canton a 6 comm. et 10.237 hab.

LORIOT (*ri-o* — pour *loriol*, qui est lui-même pour *l'oriol*, de l'article et de *oriol*, dérivé du latin *aureolus*, de couleur dorée) n. m. Ornith. Genre de passereaux, de la famille des oriolidés, comprenant vingt-quatre espèces, répandues sur tout le globe et vivant par paires sur les sommets des vieux arbres.

— Pathol. *Compère-loriot* n. m. V. ORGELET.

— ENCYCL. Ornith. Le genre *loriot* est caractérisé par son bec aussi long que la tête, fort, convexe, large à la base et échancré à l'extrémité; la queue, moyenne, est arrondie; la deuxième rémige est plus courte que la troisième, qui est la plus longue; les tarses sont forts, plus courts que l'orteil du milieu et plus longs que le pouce.

Loriot.

Le loriot d'Europe ou *oriolus galbula* est remarquable par l'élégance de ses formes et l'éclat de ses couleurs, où le jaune prédomine chez le mâle; aussi l'appelle-t-on vulgairement *merle d'or, grive dorée.* Il habite l'Europe de mai à août, le temps nécessaire pour se reproduire, puis il émigre par couples en Asie Mineure et dans l'Afrique septentrionale. Il vit de chenilles et plus tard de fruits, surtout de cerises, d'où son nom d'*oiseau aux cerises.* Son nid, très singulier, peut être comparé à une coupe qui serait fixée, dans une certaine étendue de ses bords, à la bifurcation d'une branche.

LORIOT (*ri-o* — orig. inconn.) n. m. Baquet dans lequel le boulanger lave l'écouvillon dont il s'est servi pour nettoyer son four.

LORIQUE (*rik'*) n. f. Bot. Pellicule extérieure des graines, qui est ordinairement lisse et écailleuse.

LORIQUÉ (*ké*), **ÉE** [du lat. *lorica*, cuirasse] adj. Zool. Dont le corps est armé de plaques osseuses.

— Bot. Qui est couvert d'une lorique : *Graine* LORIQUÉE.

— Entom. Dont le fémur a son disque sillonné de lignes obliques, qui se coupent en simulant une cotte de mailles.

LORIQUET (*kè*) n. m. Nom vulgaire du lori à collier ou lori des dames.

LORIQUET (Jean-Nicolas), jésuite français, né à Epernay en 1767, mort à Paris en 1845. Après son entrée dans les ordres, il fut admis dans la congrégation des Pères de la foi, qui reprirent plus tard le nom de jésuites. Il était, en 1828, recteur du collège de Saint-Acheul (Somme), qui fut fermé, en 1828, par ordonnance de Charles X. Menacé par une émeute, le P. Loriquet quitta Saint-Acheul en 1830 et se retira en Suisse. Trois ans après, il se rendit à Paris, où il dirigea jusqu'en 1843 la maison des jésuites. Il a composé un grand nombre d'ouvrages historiques, qui furent longtemps en usage dans les collèges ecclésiastiques: *Histoire ancienne des Egyptiens, des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs et des Carthaginois; Histoire romaine; Histoire de France à l'usage de la jeunesse.* L'emploi de ce livre dans les écoles publiques ou libres fut défendu par une circulaire de de Fortoul, ministre de l'instruction publique en 1852, pour ce motif que « l'histoire contemporaine y est défigurée par esprit de parti ».

LORIS (*ri*) n. m. Genre de mammifères prosimiens, de la famille des lémuridés.

— ENCYCL. Les *loris* (*stenops*) sont élancés; leurs membres sont grêles, leur museau est court et pointu, les oreilles sont courtes et velues; la queue manque et l'index est très court; les pouces des quatre pattes sont séparés. Leurs mouvements sont très lents; ils sont silencieux et dorment tout le jour dans les forêts. Le soir, ils se réveillent pour chercher leur nourriture, consistant en œufs et en graines des grands arbres. Ils vivent en captivité. On les chasse pour leurs yeux, qui sont très estimés des indigènes contre les maladies des yeux. Le *stenops gracilis* habite l'Inde et Ceylan.

Loris.

LORMERIE (*ri* — rad. *lormier*) n. f. Nom des petits ouvrages en fer que fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers. ‖ Ancien nom des ouvrages relatifs au harnachement des chevaux, comme selles, mors, éperons, etc., et du métier de ceux qui fabriquaient ces objets.

LORMES, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 35 kilom. de Clamecy, près du Cornillat; 2.886 hab. Carrières de granit, mégisseries, fours à chaux. Sur le mont Saint-Alban, église moderne de style roman, ruines féodales. Défaite des Normands en 843. Non loin, le monument mégalithique de La Roche-aux-Loups a servi à élever le mausolée de Cl. Tillier à Nevers. Cascades du Goulot et du Cornillat. — Le canton a 10 comm., et 12.110 hab.

LORMIER (*mi-é*), **ERE** [de l'anc. franç. *loraim*, bas lat. *loramen*, courroies du harnachement; du lat. *lorum*, courroie] adj. Techn. anc. Qui a rapport à la fabrication des harnais. ‖ Qui fabrique des harnais : *Sellier* LORMIER.

— n. m. Ouvrier qui travaillait à la fabrication des harnais.

Armes de la corporation des lormiers et éperonniers au XVIIIe s.

LORMIER (Edouard), sculpteur français, né à Saint-Omer en 1847. Elève de Jouffroy, ses principales œuvres sont: *Monument de Jacqueline Robins,* à Saint-Omer; *la Victoire,* à Dunkerque (monument du centenaire de la levée du siège de 1793); *Madame Récamier,* buste marbre (musée de Lyon); *la République,* buste marbre (ville de Paris, 1880); *le Sauveteur,* plâtre bronzé; le monument de *Pelletier et Caventou,* groupe bronze, érigé à Paris, boulevard Saint-Michel, en 1900.

LORMONT, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Bordeaux, sur le versant d'un coteau qui domine la Garonne; 3.205 hab. (*Lormontais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Port sur la Garonne. Chantiers de construction de navires; fabriques d'outils, de chaises. Ancien château des archevêques de Bordeaux. Chapelle ruinée du XVIIe siècle, dite *Ermitage de Sainte-Catherine.* Le vignoble, qui fait partie de l'Entre-deux-Mers, fournit des vins rouges de côtes et de palus d'excellente qualité. Principaux crus : *Château-Lacroix, Château-Génicart, Château-Mireport, Château-Grand-Tressan, Château-des-Ormes, Château-des-Gravières, Château-Rouffiac, Château-de-Lormont, Château-de-Lavergne, Château-Fonbelleau, Sans-Souci,* etc.

LORNE (John DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, marquis DE), homme politique anglais, né à Londres en 1845. Membre libéral de la Chambre des communes depuis 1868, il épousa, en 1871, la princesse Louise, quatrième fille de la reine Victoria. Gouverneur général du Canada de 1878 à 1883, il garda ce poste, devint, en 1892, gouverneur du château de Windsor. Esprit cultivé, le marquis de Lorne a écrit : *a Trip to the Tropics and Home through America* (1867); *Guido and Lita* (1875), poème; *Life of lord Palmerston* (1890); *Windsor Castle* (1897); le livret de l'opéra *Diarmid* (1897), etc. Il est entré à la Chambre des lords en 1900, en remplacement de son père, le huitième duc d'Argyll, et il a pris dès lors ce titre.

LOROCÈRE (*sèr*) ou **LOROCERA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *lorocérinés,* comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les lorocères sont de taille médiocre, d'un bronzé obscur et de formes élégantes, avec de grandes antennes hérissées de soies longues; ils vivent au bord des mares. Le *lorocera pilicornis,* long de 7 à 8 millimètres, est commun en France.)

Lorocère (gr. 2 fois).

LOROCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, renfermant les genres *lorocère, elliptosome* et *lorostemma.* — *Un* LOROCÉRINÉ.

LOROUX-BOTTEREAU (LE), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Nantes; 3.666 hab. Haras, source minérale, commerce de vins. Ruines d'un château du XVe siècle. — Le canton a 7 comm. et 11.633 hab.

LORPIDON n. f. Injure que l'on appliquait autrefois aux vieilles femmes.

LORRAIN, AINE (*lo-rin, èn'*), personne née en Lorraine ou qui habite ce pays. — *Les* LORRAINS.

— Loc. PROV. :

Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain.

S'est dit, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise, et, depuis, a été abusivement appliqué à tous les Lorrains.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Lorraine ou à ses habitants : *Les villes* LORRAINES.

— n. m. Linguist. Idiome parlé en Lorraine.

— Métrol. anc. Petite monnaie de billon, frappée par des princes de la maison de Lorraine.

— ENCYCL. Linguist. On appelle *lorrain* le dialecte français parlé dans l'ancienne province de Lorraine; on désigne aussi quelquefois sous ce nom le patois allemand parlé dans la région orientale de la province. Le lorrain proprement dit est un des plus importants dialectes de langue d'oïl. Parmi les particularités phonétiques qui le distinguent, il faut citer le développement de *é* fermé tonique en *oi* devant une nasale : *foin, avoine* sont des formes lorraines (et bourguignonnes) qui ont passé dans le *francien,* où elles ont remplacé *fein* et *aveine* (cf. *plein, peine,* etc.). Au moyen âge, un assez grand nombre de traductions d'œuvres religieuses furent écrites en lorrain.

LORRAIN (LE), ville des Antilles françaises, sur la côte nord est de la Martinique, sur le versant nord du mont Gelé, et à 4 kilom. de la mer; 8.000 hab.

LORRAIN ou **LE LORRAIN** (Claude GELÉE, dit **Claude**), peintre et graveur français, né au château de Chamagne, près de Mirecourt, en 1600, mort à Rome en 1682. D'une famille pauvre et le troisième de cinq enfants, il fut orphelin à l'âge de douze ans, et alla travailler auprès de son frère aîné, graveur sur bois à Fribourg. Emmené à Rome par un de ses parents, marchand de dentelles, pendant trois ou quatre ans, il étudia seul les chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël, resta deux ans à Naples dans l'atelier de Geoffroy Wals, puis retourna à Rome, où il lui fallut se faire le domestique du vieux peintre Agostino Tassi.

En 1625, il quitta Rome, s'arrêta à Venise; puis, passant par l'Allemagne, il laissa deux superbes études à Munich. Il revit enfin le château de Chamagne. Il travailla pendant une année à Nancy, puis retourna, en 1627, à Rome, où il se lia avec Poussin. C'est là que le roi d'Espagne lui commanda huit paysages et marines, dont quatre ou cinq figurent au musée de Madrid. Pour garder le souvenir de ses compositions, le Lorrain commença son *Livre d'invention* ou *Livre de vérité,* précieux cahier où venaient se ranger les croquis de ses tableaux. Comblé d'honneurs et de richesses, il travailla jusqu'à sa mort. Il fut inhumé à la Trinité-du-Mont; mais, en 1840, ses restes furent transportés à l'église Saint-Louis-des-Français.

Claude Lorrain.

Il a laissé un très grand nombre d'eaux-fortes et de dessins. Une de ses gravures les plus intéressantes est le *Campo Vaccino,* l'antique Forum. Le plus étonnant de ses dessins, daté de 1682, représente une scène de l'*Enéide.*

Son œuvre est considérable; nous ne citerons que les tableaux possédés par le musée du Louvre. Ce sont : *Vue d'un port,* effet de soleil levant peint à Rome; *Vue du Campo Vaccino à Rome; la Fête villageoise,* datée de 1639; *un Port de mer au soleil couchant* (1639): *le Débarquement de Cléopâtre à Tarse,* un chef-d'œuvre hors de pair; *David sacré roi par Samuel* (1647); *Ulysse remet Chryséis à son père; Vue d'un port de mer,* effet de soleil voilé (1646); deux *Paysages; le Gué; Entrée d'un port, vue de la mer; Siège de La Rochelle par Louis XIII; le Pas de Suse forcé par Louis XIII* (1651). On trouve à Rome d'admirables toiles de Claude Lorrain; le *Moulin* (palais Borghèse) jouit surtout d'une grande célébrité.

Claude n'eut pas d'élèves, mais de nombreux imitateurs : depuis les deux Patel jusqu'à Valenciennes, il faudrait nommer presque tous les maîtres français du XVIIIe siècle et toutes les illustrations de l'école anglaise. Dans ses paysages, d'une suavité arcadienne, la campagne est pleine d'amour, de jeunesse et d'illusions. Il sait y faire briller toutes les splendeurs du jour aussi bien que les derniers rayons du soleil couchant. Ses marines sont baignées d'une clarté paisible et douce; ses ports ornés de monuments d'une magnificence toute idéale.

LORRAIN (Robert LE). Biogr. V. LELORRAIN.

LORRAIN (Paul DUVAL, dit **Jean**), littérateur français, né à Fécamp en 1855. Cet écrivain subtil, au style souple et vivant, est un analyste à l'esprit poétique, à la verve incisive et mordante. Il a collaboré au « Mot d'ordre », au « Courrier français », à l'« Evénement », à l'« Echo de Paris », au « Journal », etc., et donné, sous le pseudonyme de RAITIF DE LA BRETONNE, des notes et impressions très évocatrices et vivantes. Outre des recueils de vers: *le Sang des dieux* (1882), *Modernités* (1885), *les Griseries* (1887), *l'Ombre ardente* (1897), on lui doit un grand nombre de nouvelles et de récits, entre autres : *la Forêt bleue* (1883); *Viviane* (1885); *les Lépillier* (1885); *Très Russe* (1886); *Dans l'oratoire* (1888); *Songeuse* (1891), un petit chef-d'œuvre; *les Buveurs d'âmes* (1893); *Sensations et souvenirs* (1895); *un Démoniaque* (1895); *Monsieur de Bougrelon* (1897); *Loreley* (1897); *une Petite Ville* (1898); *Princesse d'Italie* (1898); *Poussières de Paris* (1899); *Heures d'Afrique* (1899); *la Dame turque* (1899); *Histoires de masques* (1900); *Monsieur de Phocas* (1901); etc. Enfin, il a donné au théâtre des pantomimes, des ballets et des œuvres plus importantes : *Très Russe* (1893), avec Méténier; *Yanthis* (1894); *Prométhée,* tragédie lyrique, avec Herold, musique de Fauré (1900).

LORRAINE, pays, et, à partir de 1766, une des grandes divisions administratives de l'ancienne France. (Pour l'étymologie, v. LOTHARINGIE.) Il est nécessaire de distinguer, dans la définition du mot *Lorraine,* deux acceptions : l'une géographique, l'autre historique; celle-ci étant infiniment plus souple et plus variable avec les époques que celle-là.

— *Géographie.* Au point de vue géographique, on entend le plus généralement par *Lorraine* la succession de plateaux étagés, inclinés du S. E. au N. O, où dominent successivement les grès, le trias et l'oolithe, et qui sont limités au S. et au S.-E. par les Vosges cristallines, à l'O. par les côtes de Meuse et l'Argonne, au N. par les plateaux schisteux du Luxembourg, de la Prusse et de

la Bavière rhénane, sans que ces limites correspondent, d'ailleurs, nulle part à des lignes de relief nettement tranchées. De même, il est difficile de trouver à la région ainsi délimitée un véritable centre géographique. Au Sud prédominent les plateaux tourmentés, déchiquetés et secs des monts Faucilles. A l'Ouest, la dernière crête jurassique du bassin parisien se dresse, abrupte et boisée, au-dessus de la Moselle, qui la franchit à deux reprises (la *Haye*), puis de la Meuse, pour tomber doucement, du côté de l'Est, sur les plaines argileuses de la Woëwre ; au Centre, enfin, entre Sarrebourg et Château-Salins, se développe le plateau proprement triasique (marnes irisées, grès bigarré, etc.), peu ondulé, couvert d'étangs et de marécages, et recélant de nombreux gisements salins. L'ensemble du pays reste généralement boisé, d'aspect monotone et souvent triste, sans reliefs considérables, ouvrant, en ses vallées élargies, de faciles voies d'accès aux canaux de la *Marne au Rhin*, des *Salines*, des *Houillères*, etc. Le sol est d'une particulière richesse, renfermant dans ses entrailles le sel gemme, le fer, la houille, et produisant le houblon, le colza, la betterave, les céréales, la vigne, sous l'effort de la race vigoureuse et opiniâtre qu'est le Lorrain.

— *Histoire.* Au point de vue historique, les limites et le régime de la Lorraine, précisément en raison de l'absence, dans le pays, d'un centre géographique et de frontières naturelles, ont souvent varié. La Lorraine fut d'abord le royaume de Lotharingie, donné à Lothaire par le traité de Verdun (843) et qui comprenait une longue bande continue de territoires entre l'Escaut, le Rhône, les Vosges et les limites de l'ancienne Gaule. En 855, la Lotharingie, donnée à Lothaire II par son père, ne comprit que la partie septentrionale de ce domaine, au N. du lac Léman.

Armes de Lorraine.

A la mort de Lothaire II, Charles le Chauve et Louis le Germanique la partagent par le traité de Mersen (870). Charles le Chauve, à la mort de son père, tente de réunir toute la Lorraine ; il est vaincu par son neveu Louis, à Andernach. Le traité de Mersen est renouvelé entre Louis le Bègue et Louis de Saxe (878) ; mais ce dernier oblige Louis III et Carloman à lui abandonner toute la Lorraine. L'empereur Arnoul, en 895, fait reconnaître son fils naturel, Swentibold, roi de Lorraine. Mais Swentibold, en voulant destituer trois comtes, provoque une révolte et périt dans une bataille, près de la Meuse (900). Louis l'Enfant est d'abord accepté par les Lorrains, mais le comte du Hainaut, Renier au Long-Col ou Renier-Renard, qui avait déjà combattu Swentibold, se fait donner, par Charles le Simple, à qui il prête hommage, le titre de *duc de Lorraine*. L'empereur Conrad Ier essaye en vain de reprendre la rive gauche du Rhin. Toutefois, le fils de Renier, Gislebert, consent à se reconnaître vassal de Henri Ier et épouse même sa fille Gerberge (929), qui le retient quelque temps dans l'alliance de l'Allemagne. Sous Othon le Grand, la Lorraine est rattachée plus étroitement à l'empire germanique : après la mort de Gislebert (940), qui avait tenté plusieurs révoltes, Othon donne le duché, d'abord au père, puis au fils de Gislebert, qui meurt en 944, ensuite à Conrad le Roux, duc de la France rhénane, qu'il dépose pour trahison en 953, enfin à son propre frère, Brunon, archevêque de Cologne, qui la divise en *Basse Lorraine* ou *Lorraine ripuaire*, dite quelquefois *duché de Lothier*, depuis le Luxembourg jusqu'au Rhin, et *Haute Lorraine* ou *Lorraine Mosellane*, au pied des Vosges, dont la dernière seule devait conserver son nom, et devenir indépendante, en fait, avec le duc Gérard d'Alsace (1048), dont les descendants conservent le duché jusqu'au xve siècle.

A l'exception de Metz, Verdun et Toul, constituées, sous le gouvernement de leurs évêques, en seigneuries indépendantes (les *Trois-Evêchés*), la Lorraine passa, par mariage, en 1431, dans la maison d'Anjou, puis dans la dynastie des Vaudémont, issue des anciens ducs (1473), qui la garda jusqu'en 1736, y créant une nouvelle capitale, *Nancy*, et une administration complète en bailliages, prévôtés et châtellenies. En 1559, la cession des Trois-Evêchés à Henri II fut le signal d'une série d'interventions françaises en Lorraine. Louis XIII occupa le pays de 1631 à 1637 et démantela ses forteresses ; de même Louis XIV en 1670. Par la langue, la géographie et la politique, la Lorraine était déjà virtuellement terre française. Elle le devint de fait, en 1737, quand le dernier duc héréditaire, François II, la céda, en échange de la Toscane, à Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne, avec clause de retour à la France, à la mort de celui-ci (1766), dont la sage administration avait complètement pacifié le pays et embelli sa capitale. Avec le comté de Bar, les Trois-Evêchés, le Luxembourg français et le duché de Bouillon, la Lorraine, devenue province française, entra dans la généralité de Nancy. Elle devait former, en 1790, les quatre départements de la France d'avant 1870 : Meuse, Vosges, Moselle et Meurthe ; ces deux derniers réunis, après le démembrement de la frontière française au traité de Francfort (1871), en un département de Meurthe-et-Moselle.

— BIBLIOGR. : D. Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine* (Nancy, 1728) ; d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine* (Paris, 1854-1859).

LORRAINE (Charles Ier, duc DE), dit **le Hardi.** V. CHARLES II. — JEAN II D'ANJOU, duc **de Lorraine,** petit-fils du précédent, fils d'Isabelle de Lorraine et de René d'Anjou, né en 1137, mort en 1470. Il succéda à son père en 1453. Des entreprises inconsidérées : participation à la ligue du Bien public, tentatives pour conquérir le royaume de Naples, puis la couronne d'Aragon, ruinèrent la Lorraine. Sa mort passa pour être le résultat du poison. — NICOLAS D'ANJOU, duc **de Lorraine,** fils du précédent, né en 1448, mort en 1473. Il entra comme son père dans les luttes des seigneurs français contre Louis XI. Il mourut sans enfant et son héritage passa à une branche cadette agnatique de la maison de Lorraine. — RENÉ II, duc **de Lorraine,** fils de Ferri II, comte de Vaudémont, et de Yolande d'Anjou (fille de René Ier), né en 1451, mort en 1508. Il succéda en 1473 à son oncle le duc Nicolas, mais fut presque aussitôt troublé dans la possession de ses Etats par les ambitieux desseins de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Il perdit d'abord Nancy (1475), se retira à Lyon, mais bientôt s'allia aux Suisses et contribua à leur victoire de Morat (1476). Il marcha aussitôt à la reconquête de sa capitale, sous les murs de laquelle une bataille s'engagea qui coûta la vie au Téméraire (1477). Sauf cette guerre et une campagne assez malheureuse en Italie, le règne de René II fut pacifique. Il agrandit ses Etats par des négociations et des alliances de famille. Il formula également deux règles qui consolidèrent la grandeur de son pays : la limitation aux mâles du droit de succession et l'indivisibilité des duchés de Lorraine et de Bar. — ANTOINE, dit **le Bon,** duc **de Lorraine,** fils du précédent, né en 1489, mort en 1544. Il prit part à plusieurs des campagnes de Louis XII et de François Ier en Italie, et combattit à Marignan. En 1542, il obtint du corps germanique une déclaration d'indépendance en faveur de son duché. — CHARLES III, **de Lorraine.** V. CHARLES V. — CHARLES IV, duc **de Lorraine.** V. CHARLES IV. — FRANÇOIS-NICOLAS, duc **de Lorraine,** frère du duc Charles IV et son successeur (1634), né en 1609, mort en 1670. Cardinal en 1627, sans être prêtre ni même avoir reçu les ordres, il renonça à ses dignités ecclésiastiques lors de l'abdication de Charles IV, et épousa sa cousine la princesse Claude de Lorraine. Il fut presque aussitôt fait prisonnier, mais parvint à s'enfuir, quitta son pays et n'y retourna plus. — CHARLES V, **de Lorraine.** V. CHARLES V. — LÉOPOLD, duc **de Lorraine,** né en 1679, mort en 1729, fils du précédent et de l'archiduchesse Eléonore d'Autriche (sœur de l'empereur Léopold Ier). Mis en possession de ses Etats héréditaires par le traité de Ryswick (1697), il s'appliqua pendant toute la durée de son règne à panser les plaies qu'y avaient ouvertes trente ans de guerres. Il fonda l'Académie de peinture de Nancy. CHARLES, dit **le Cardinal de Lorraine,** né en 1525, mort en 1574, deuxième fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Il devint archevêque de Reims en 1538, cardinal en 1555. Prélat de mœurs peu sévères, il dut à sa grande intelligence une influence égale à celle de son frère le duc François de Guise au conseil du roi. Sans l'opposition de L'Hôpital, il aurait, en 1558, fait établir l'inquisition en France. Il représenta le parti catholique au colloque de Poissy (1561), où il lutta en éloquence avec Théodore de Bèze. A la fin de sa vie, il était tombé dans une disgrâce presque complète. Il a laissé des sermons et des lettres. — LOUIS, dit **le Cardinal de Lorraine.** V. GUISE. — FRANÇOIS **de Lorraine,** né en 1534, mort en 1563, frère puîné des deux précédents. Entré jeune dans l'ordre de Malte, il devint grand prieur pour la langue de France et général des galères. Il combattit à Metz (1552), à Renti (1554), à Rhodes (1557), à Dreux (1562). Il mourut de maladie, peu après cette dernière bataille. — CHARLES **de Lorraine,** prélat français, né à Saint-Mihiel en 1598, mort à Toulouse en 1621 ; il était fils de Henri de Lorraine, marquis de Moy. Evêque de Verdun en 1616, il entra plus tard dans l'ordre des jésuites.

LORRAINE (Charles-Alexandre DE), gouverneur général des Pays-Bas, né en 1712, mort en 1780. Il était fils de Léopold Ier, duc de Lorraine, et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans. Il se distingua dans les diverses guerres contre les Turcs et les Français, et lutta pendant assez longtemps avec bonheur contre Frédéric II de Prusse. A la suite de la bataille de Lissa, où il fut battu, Charles de Lorraine se confina dans son gouvernement des Pays-Bas.

LORRÉ, ÉE adj. Blas. V. LORÉ, ÉE.

LORREZ-LE-BOCAGE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 39 kilom. de Fontainebleau, sur le Lunain ; 914 hab. Fabrique de tuiles et de plâtre. Ebénisterie. Remparts du xvie siècle. Eglise du xiiie siècle. — Le canton a 17 comm. et 9.277 hab.

LORRIS, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. de Montargis, sur le *ru de Lorris* ; 2.169 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tannerie. Commerce de bois, de céréales et de miel. Intéressante église des xiie et xiiie siècles. Hôtel de ville de la Renaissance. Patrie de Guillaume de Lorris, qui fut un des auteurs du *Roman de la Rose* (xiiie s.).

— Lorris, ville royale où les Capétiens eurent un palais, fut de bonne heure dotée d'une charte de commune. La *coutume* de Lorris, une des plus anciennes de France, est souvent citée par les auteurs, et non parfois sans ironie. On disait *greffier de Lorris* pour signifier un mauvais homme de loi, et l'expression : « *Ce sont les battus qui payent l'amende* » aurait été inspirée par certains usages de Lorris.

LORRIS (Guillaume DE). Biogr. V. GUILLAUME.

LORRY (Anne-Charles), médecin français, né à Crosne (Seine-et-Oise) en 1726, mort à Bourbonne-les-Bains en 1783. Il fut appelé à saigner Louis XV dans sa dernière maladie. Les plus célèbres de ses ouvrages sont : *Essai sur les aliments* (1757) ; *De la mélancolie* (1765) ; *Mémoire pour servir à l'histoire de la faculté de Montpellier, par feu M. Astruc* (1767) ; *Traité des maladies cutanées* (1777).

LORS (*lor'* — de l'art. *l'*, de l'adv. *or* et de l'*s* adverbial) adv. Syn. de ALORS. (N'est plus employé que dans le style archaïque.)

— Loc. adv. *Dès lors,* Dès ce temps, ce moment. (Conséquemment : *Un accusé se tait ; DÈS LORS, on le croit coupable.*) ‖ *Depuis lors,* Depuis ce temps, ce moment. ‖ *Pour lors,* En ce temps-là, en ce moment-là : *Thalès s'enfuit en Egypte, où les sciences florissaient* POUR LORS. (Fén.) [Vx.]

— Loc. prép. *Lors de,* A l'époque, au moment de : *Les armoiries prirent naissance* LORS DES *croisades.*

— Loc. conj. *Lors même que,* Même au moment où, même lorsque. (En ce sens, la locution est toujours suivie d'un verbe à l'indicatif : *La fortune nous joue,* LORS MÊME *qu'elle nous est libérale.* [Boss.]) ‖ Quand même, même si. (Le verbe qui suit se met ici au conditionnel) : *Cela sera ainsi,* LORS MÊME QUE *vous ne le voudriez pas.* ‖ *Dès lors que,* Puisque, étant donné ou advenu que : DÈS LORS QU'*il a refusé, il n'en faut plus parler.* — Du moment que, au moment même où :

Dès lors que son démon commence à l'agiter.
BOILEAU.

LORSCH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg]), sur une branche de la Weschnitz, affluent du Rhin ; 3.679 hab. Culture du tabac. Ruines d'une abbaye fondée en 774 par les bénédictins.

LORSQUE (*lorss-ke* — de *lors,* et *que.* L'e muet final s'élide seulement devant *il, elle, on, ils, elles, en, un, une*) conj. Quand, au moment où : *Le soldat se bat mal* LORSQU'*il est à jeun.* ‖ Dans le cas où : *Les peuples ne sont libres que* LORSQU'*ils ne sont pas dupes.* (Guizot.)

— REM. *Lorsque* s'est écrit en deux mots ; cette orthographe a persisté dans la locution *lors même que.* — Le e final de lorsque s'élide devant *il, ils, elle, elles, un, une, on.*

LORTA (Jean-Pierre), sculpteur français, né à Paris en 1752, mort à Versailles en 1837. Il remporta le second grand prix de sculpture en 1779. On cite de lui : *Hercule au repos ; l'Unité conduisant le peuple français à la victoire ; le Peuple français ; Vénus couronnant l'Amour ;* etc.

LORTET (Louis), médecin français, né à Oullins (Rhône) en 1836. Professeur de zoologie à la faculté de Lyon, dont il fut nommé doyen en 1877, il devint directeur du Muséum d'histoire naturelle de la même ville. Citons de lui, outre plusieurs traductions de l'anglais : *Recherches sur la vitesse du cours du sang dans les artères du cheval* (1867) ; *Pénétration des leucocytes à travers les membranes organiques* (1869) ; *la Syrie d'aujourd'hui* (1885).

LORTZING (Gustave-*Albert*), compositeur allemand, né et mort à Berlin (1803-1851). Premier ténor au théâtre de Leipzig (1833), il y fit représenter toute une série d'ouvrages, dont quelques-uns obtinrent un vif succès : *les Deux militaires* (1837) ; *Czar et charpentier* (1837) ; *Hans Sachs* (1840) ; *l'Arquebusier* ou *la Voix de la nature* (1842) ; etc. Devenu chef d'orchestre au théâtre de Leipzig, puis au théâtre An der Wien, de Vienne, puis à celui de Friedrich-Wilhelmstadt, de Berlin, il donna encore : *Ondine* (1845) ; *l'Armurier* (1846) ; *les Ecuyers de Roland* (1848) ; etc. Lortzing est l'un des musiciens les plus aimables de l'Allemagne du xixe siècle. Il a un excellent sentiment de la scène, une inspiration fraîche, une harmonie facile.

LORULE (dimin. du lat. *lorum,* courroie) n. m. Bot. Expansion filamenteuse ou rameuse des lichens.

LORUM (*rom'* — mot lat. signif. *courroie*) n. m. Terme employé en histoire naturelle, pour indiquer certaines parties du corps des animaux. ‖ Pl. *Des* LORA.

— ENCYCL. Chez les araignées, le *lorum* articulaire est une petite pièce chitineuse transverse, située au milieu de l'espace membraneux des articulations fémoro-patellaire et métatarso-tibiale. Chez les mêmes animaux, on entend par *lora* du pédicule les lanières chitineuses du pédicule abdominal. Chez les oiseaux, on entend par « lorum » la région qui s'étend entre l'œil et la base du bec et qui est recouverte par la cire.

LORY (Gabriel), peintre et graveur suisse, né et mort à Berne (1763-1840). Il travailla à Genève, Berne, Saint-Gall, Hérisau, s'enfuit pendant la révolution en 1798, et retourna à Berne en 1812. Il a surtout peint des vues de l'Oberland bernois : *le Wetterhorn* (1817) ; *la Jungfrau* (1818) ; etc. — Son fils GABRIEL, **Lory le Jeune,** né et mort à Berne (1784-1846), a visité Paris et l'Italie. Professeur de dessin à Neuchâtel, puis professeur à l'académie de Berlin (1834-1836), il a résidé à Nice de 1841 à 1843, et a aussi parcouru la région du Rhin. Il s'est surtout distingué à l'aquarelle, et a traité, comme son père, le paysage.

LOS (*lô* — du lat. *laus,* louange) n. m. Vieux mot signifiant Gloire, louange :

Tous renonçaient au *los* des belles actions.
LA FONTAINE.

— Dr. anc. Gré ; consentement : *Avoir son* LOS *et choix.* V. LODS.

— Métrol. anc. Syn. de LOT.

LOS ou **LOOS,** îles anglaises, situées près de la côte de la Guinée française, en face de Konakry. On en compte sept, dont trois sont habitées. Les principales sont *Tamara* et *Factory.* Elles sont d'origine volcanique, élevées et salubres, et très fertiles.

Losange (géom.).

LOSANGE (*zanj'* — orig. inconn.) n. m. Géom. Parallélogramme dont les côtés sont égaux et dont les angles ne sont pas droits : *Les diagonales d'un* LOSANGE *se coupent à angles droits.*

— Blas. Meuble héraldique symbolisant le fer de lance (quelques auteurs font ce mot fém.) : *Les* LOSANGES *peuvent se mettre sur l'écu jusqu'à seize ; quand ce chiffre est dépassé, l'écu est dit* SEMÉ DE LOSANGES.

— Musiq. Note noire, en forme de losange, comme l'indique son nom, qui, dans la notation du plain-chant, vaut la moitié d'une brève.

— Techn. Nom donné à de petits morceaux de bois plat préservant la tête des clous des bordages des ponts, et encastrés dans les bordages. ‖ Chez les graveurs en taille-douce, Tailles obliques chevauchant sur d'autres tailles en sens inverse. ‖ Autref. Verre garnissant un châssis, parce que, primitivement, les châssis avaient la forme d'un losange.

D'argent à trois losanges de gueules : deux et un.

LOSANGER (*zan-jé.* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je losangeai. Nous losangeons*) v. a. Diviser en losanges : LOSANGER *une surface.*

Losangé, ée part. pass. du v. Losanger.

— Blas. Couvert de losanges alternativement de métal et d'émail. (Le nombre des points est d'ordinaire de 32. Les losanges peuvent être inclinés en barre ou en bande ; on dit alors *losangé en barre,* ou *losangé en bande.*) — S'emploie aussi substantiv. : *Les pièces du* LOSANGÉ *doivent toujours être placées droites, c'est-à-dire que le grand axe doit être parallèle aux côtés de l'écu.*

Losangé d'argent et de gueules.

LOSANGIQUE (*jik'*) adj. Qui est en forme de losange : *Tuile* LOSANGIQUE.

LOSAR, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]) : 1.653 hab. Récolte et commerce assez actif de grains, vin et soie. Belle église gothique.

LOSCHITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Olmütz]), sur la Trebowka ; 2.574 hab. Eglise du xvie siècle. Fabriques de papier et de gants.

LOSCHWITZ, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]), sur l'Elbe ; 4.331 hab. Scierie à vapeur. Vignobles. Aux environs, les Albrechtsschlösser (châteaux)

couronnés de tours. Schiller y écrivit, de septembre 1785 à juillet 1787, la plus grande partie de *Don Carlos*.

Loscouët-sur-Meu, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom. de Loudéac, sur le *Meu*, affluent droit de la Vilaine; 1.206 hab.

LOSE n. f. Pierre plate micacée et schisteuse, de forme quadrangulaire, qui sert à couvrir les maisons, en Savoie, et en Piémont.

LOSERON n. m. Ouvrier qui couvre avec des loses.

Loslau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur un petit tributaire de l'Olsa; 2.553 hab.

Losne, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 41 kilom. de Beaune, sur la Saône, en face de Saint-Jean-de-Losne; 1.100 hab.

Losoncz, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Neograd]), ch.-l. de district, sur l'Ipoly, affluent du Danube; 7.460 hab. Sources ferrugineuses et établissements de bains. Commerce de bois, papier et drap.

LOSSE ou **LOUSSE** (de l'allem. *locher*, même sens; de *lochen*, percer) n. m. Techn. Outil de tonnelier, emmanché comme une vrille, formé d'un fer tranchant en demi-cône évidé, et servant à percer des bondes ou autres grands trous circulaires. — Mar. V. LOUSSEAU.

Losse.

Losse, comm. des Landes, arrond. et à 48 kilom. de Mont-de-Marsan; 1.190 hab. Minerai de fer.

Losse. Géogr. V. Osse.

Lossenko (Antonii Paulowitch), peintre russe, né à Glouckovo en 1737, mort à Saint-Pétersbourg en 1773. Il était élève de J. Argounow en Russie, de J. Restout et Vien en France. Il devint professeur et recteur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. Le musée de l'Ermitage a de lui une *Pêche miraculeuse* (1762). A citer encore ses *Adieux d'Hector et d'Andromaque, le Sacrifice d'Abraham*, le *Portrait de la princesse Potocka*, etc.

Lossing (Benson), écrivain et dessinateur américain, né à Bickman (État de New-York) en 1819. Chargé de la direction artistique du « Family Magazine », de New-York, il fit paraître, en 1841, un petit volume intitulé : *Histoire abrégée des beaux-arts*. Citons encore de lui : *Histoire illustrée des Etats-Unis*, livre scolaire (1857); *Nos compatriotes* (1855), avec illustrations. En outre, Lossing a donné de nombreux articles, accompagnés de dessins, au « Harper's Magazine ».

LOSSON (*lo-son*) n. m. Nom vulgaire du charançon du blé. ‖ On dit aussi LOSSAN.

LOT (*lo* — du german.: goth. *hlauts*; anglo-saxon *hlot*; angl. *lot*) n. m. Portion qui revient à chaque personne dans un partage : *Faire, Distribuer des* LOTS.

— Ce que gagne une personne dont le numéro est sorti dans une loterie : *Gagner un* LOT *de 100.000 francs*. ‖ *Gros lot*, Lot principal d'une loterie. — Fig. Chance exceptionnellement heureuse, avantage extraordinaire. — Pop. et par ironie, Syphilis.

— Fig. Partage, ce qui échoit à chacun par le sort : *Chacun a son* LOT *tout tiré dans sa nature*. (Lamart.)

— Partie d'un travail à exécuter :

— Comm. Marchandises qui se vendent ensemble en une seule fois : *Un* LOT *de jaquettes, de chaussures*.

— Métrol. anc. Mesure pour les liquides, valant 4 pintes de Paris, usitée en Picardie, dans l'Artois et en Flandre. ‖ On disait aussi LOS.

— Encycl. Fin. *Obligations et valeurs à lots*. Il existe sur le marché financier des obligations ou valeurs dites *à lots*, remboursables, dans un certain nombre d'années, à un taux fixé d'avance, et qui, participant à des tirages au sort périodiques, peuvent procurer à leurs porteurs le bénéfice de lots déterminés, constituant une sorte de prime.

Les valeurs à lots mises en vente doivent être autorisées par des lois ou, lorsqu'elles sont étrangères, par des conventions diplomatiques spéciales. Ces sortes de valeurs se distinguent de la loterie en ce qu'elles constituent un placement dont les lots ne sont qu'un accessoire; les lots sont frappés d'une taxe de 8 p. 100 par la loi.

Lot (*lot*), affluent de la Garonne, qui prend sa source au massif de la Lozère, dans les roches de la montagne du Goulet (1.499 m. d'alt.), coule vers l'O., arrose Mende, et, après avoir reçu la Colagne, contourne la base du massif d'Aubrac, au milieu de gorges étroites, passe à Espalion, se grossit de la Truyère à Entraygues (240 m. d'alt.) et du Dourdou, coupe le bassin houiller de Decazeville, et atteint, vers Capdenac, la zone des terrains sédimentaires. Ce sont d'abord les calcaires oolithiques du Quercy, où le Lot décrit de nombreux méandres, s'y alimente du Célé et de puissantes fontaines, comme la Divonne de Cahors. Puis, vers Fumel, sa vallée s'élargit, et le Lot arrose Villeneuve, au milieu d'une riche plaine alluvionnaire, qui se confond, à Aiguillon, au pied des coteaux de Nicole, avec celle de la Garonne. Le Lot a alors parcouru 481 kilom., dont 273 canalisés depuis Bouquiès.

Lot (DÉPARTEMENT DU), formé de la plus grande partie de l'ancien Quercy, et tirant son nom de la rivière qui le traverse d'E. en O. Il est borné par la Corrèze, le Cantal, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Dordogne. Superficie : 5.220 kilom. carr.

Ce département comprend trois arrond. (*Cahors*, ch.-l., Figeac, Gourdon), 29 cant. et 327 comm., et une population de 240.403 hab. Il fait partie du 17ᵉ corps d'armée, de la 9ᵉ inspection des ponts et chaussées, de la 28ᵉ conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rodez, ressortit à la cour d'appel d'Agen, à l'académie de Toulouse, et forme le diocèse de Cahors, suffragant d'Albi.

A l'Est du département dominent les formations granitiques; le relief en est tourmenté, et l'altitude atteint jusqu'à 781 mètres à la Bastide du Haut-Mont, au N.-E. de Latronquière. Le reste du département appartient aux formations calcaires. Les causses du Quercy (causses de Martel, de Gramat, de Limogne) s'étalent en un vaste plateau, surmonté de quelques collines et découpé de profonds ravins. La surface, tantôt aride et nue, tantôt boisée, est parfois percée d'ouvertures naturelles, appelées *igues* ou *cloups* : tel le curieux puits de Padirac, dans le causse de Gramat. De véritables rivières sortent du calcaire en sources puissantes, forment ou alimentent les cours d'eau du département : au Nord, la Dordogne et ses affluents, la Cère, la Bave, l'Ouysse grossi de l'Alzou de Rocamadour, et le Céou. Au Sud, le Lot se tord au pied des rochers de Capdenac, de Cajarc, de Saint-Cirq-Lapopie, de Saint-Géry, allonge ses méandres devant Cahors, Luzech et Puy-l'Évêque, et reçoit le Célé de Figeac, la fontaine Divonne et le Vert. Climat assez tempéré, pluvieux, surtout au printemps, par vent d'ouest, orageux en été.

Le département est essentiellement agricole. Les terres les plus fertiles produisent les céréales (blé, maïs, seigle, etc.), la pomme de terre, le tabac. La vigne a beaucoup souffert du phylloxera; cependant, les « côtes du Lot » donnent encore des produits estimés (Cahors, Luzech, Puy-l'Évêque, Albas, etc.) : en maints endroits, on a remplacé la vigne soit par la culture fourragère (sainfoin, trèfle, luzerne), soit par l'arboriculture : pruniers, noyers, châtaigniers, chênes truffiers occupent des superficies plus grandes que par le passé. L'herbe maigre des plateaux calcaires nourrit de nombreux moutons; on élève aussi des bœufs, des porcs, de la volaille.

Les ressources minières sont assez variées; mais le fer, la houille, le plomb ne donnent lieu qu'à une faible exploitation. Par contre, l'extraction de la pierre de taille (Puy-l'Évêque) est très active. On trouve encore de la pierre à chaux et à ciment (Cahors), du marbre (Catus), de l'argile, des phosphates de chaux (cantons de Cajarc, de Limogne, etc.), de la pierre meulière (Saint-Cirq-Lapopie); parmi les sources d'eaux minérales, celles de Miers sont les plus connues.

L'industrie est de peu d'importance, quelques forges, quelques filatures et corderies de laine, corroiries et tanneries, minoteries, briqueteries. L'industrie des conserves alimentaires (cèpes, truffes, pâtés) est en progrès.

Malgré le développement des voies de communication (voies ferrées des vallées du Lot et de la Dordogne, double ligne de Brives à Toulouse par Gramat, Figeac et Capdenac, ou par Gourdon et Cahors), le commerce est resté peu considérable.

LOTA n. m. Petit vase de cuivre ou de terre, à large base, mais à col étroit, d'un usage général dans toutes les parties de l'Inde anglaise.

Lota, ville maritime du Chili (prov. de Concepcion); 6.000 hab. Houillères; port actif et animé.

LOTALITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre pyroxène. Variété de hédenbergite.

LOTÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lotier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *lotier*. — *Une* LOTÉE.

LOTELLE (*tèl'*) n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gadidés et voisin des merluches.

LOTERIE (*rî* — rad. *lot*; d'après l'ital. *lotteria*, même sens [de *lotto*, lot]) n. f. Sorte de jeu de hasard, dans lequel, un certain nombre de numéros étant distribués, on tire au sort, dans la même série de numéros, un nombre de numéros convenu, et l'on distribue des prix, dits *lots*, aux détenteurs de numéros sortis : *Prendre des billets de* LOTERIE. *Tirer une* LOTERIE. ‖ Spéculation de ce genre que fait un gouvernement pour se procurer de l'argent, et dont le tirage a lieu à des époques fixes : *La* LOTERIE *royale de France a été supprimée en 1836*.

— Fig. Chose ou affaire de hasard : *Les biens et les maux sont une* LOTERIE. (J. de Maistre.)

— Jeux. Jeu de cartes où l'on tire au sort et où, comme dans les anciennes loteries de l'État, on emploie les termes d'*extrait*, d'*ambe*, de *terne*, etc.

— Encycl. Fin. L'origine des *loteries* est fort ancienne. En France, c'est vers 1533 qu'elles furent introduites, sous le nom vulgaire de *bianques* ou *blanques*. Sous Louis XIV, la loterie fut mise au rang des voies et moyens de subvenir aux besoins de l'État. En 1776, un arrêt du conseil d'État supprima toutes les loteries particulières, et en créa une nouvelle, sous la dénomination de *Loterie royale de France*. Une loi du 25 brumaire an II (15 nov. 1793) supprima cette loterie officielle. Mais, les finances venant à manquer, on organisa des loteries de biens nationaux, et le Directoire rétablit la loterie de France. C'est seulement la loi du 21 avril 1832 qui décida l'abolition graduelle de la loterie royale. Enfin, la loi du 21 mai 1836, encore en vigueur, a prohibé les loteries de toute espèce.

Toutefois, cette loi excepte les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts, lorsqu'elles sont dûment autorisées par les sous-préfets, lorsque le capital de la loterie ne dépasse pas 2.000 francs; au delà de ce chiffre, par les préfets; enfin, lorsque le capital est supérieur à 100.000 francs, par une loi spéciale.

La contravention aux dispositions de la loi de 1836 est passible d'un emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 100 à 6.000 francs (C. pén., art. 410). Les coupables peuvent être, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, interdits des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal. Dans tous les cas, il y a confiscation des fonds ou effets mis en loterie, des meubles, instruments, appareils employés ou destinés au service de la loterie.

— Jeu. La *loterie* se joue avec deux jeux de trente-deux ou de cinquante-deux cartes, selon le nombre des joueurs.

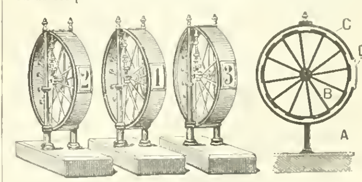

Roues pour le tirage de loterie : A, coupe d'une roue; B, roue intérieure mobile, sur laquelle sont placés les 10 chiffres; C, masque fixe; D, ouverture par laquelle apparaît le numéro.

L'un des joueurs, après avoir mêlé un des deux jeux et fait couper, en tire cinq, sept ou neuf cartes, qui sont déposées la figure contre le tapis et qui constituent les lots. Le second jeu est celui des billets; les cartes en sont distribuées entre tous les joueurs en échange d'une mise fixée à un certain nombre de jetons, ou mises aux enchères par unités d'abord, puis par deux, enfin par poignées de quatre, cinq, six et davantage. Les jetons sont répartis inégalement sur

les lots, de manière à former un gros lot et des petits lots de valeurs différentes. Celui qui a donné appelle alors les cartes des lots, en commençant par le plus petit et en terminant par le gros lot, et les lots sont gagnés par ceux qui ont dans leur jeu les cartes appelées.

— Techn. *Tirage mécanique des numéros de loterie.* Depuis longtemps, on emploie pour le tirage des numéros un système complètement mécanique, dû à Fichet. Les anciennes urnes sont remplacées par des roues sur les jantes desquelles sont peints les chiffres de 0 à 9. La surface extérieure de la roue est recouverte d'un masque fixe, percé d'une fenêtre de la dimension d'un des chiffres peints sur la jante. La roue, après avoir été mise en mouvement, s'arrête dans une position telle, que l'un de ces chiffres est encadré par la fenêtre du masque fixé. On peut, dès lors, obtenir par la juxtaposition des chiffres tous les nombres depuis zéro jusqu'au plus élevé.

LOT-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE), formé de la plus grande partie de l'Agenais, d'une partie du Bazadais, de la Lomagne, du Brulhois, du Condomois et du pays d'Albret, et qui doit son nom aux deux principales rivières qui l'arrosent. Il est borné par les départements suivants : Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Landes et Gironde. Superficie : 5.350 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Agen*, ch.-l., Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot), 35 cant., 326 comm. et une population de 286.377 hab. Il fait partie du 18e corps d'armée, de la 10e inspection des ponts et chaussées, de la 29e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, ressortit à la cour d'appel d'Agen, à l'académie de Bordeaux et forme le diocèse d'Agen, suffragant de Bordeaux.

Dans son ensemble, le relief du département présente l'aspect d'une haute plaine, sillonnée par des vallées et entrecoupée de collines. Au N. de la Garonne, c'est le Haut-Agenais, région très accidentée, aux sommets ou *pechs* souvent rocailleux, parfois très âpres, avec quelques bouquets de bois, aux pentes mieux cultivées, et où culmine, à 273 mètres, la colline de Bel Air, à l'E. de Lacapelle-Biron. Cette région contraste avec les riches alluvions de la vallée du Lot, au sud de laquelle les dernières ondulations du Quercy s'élèvent jusqu'à 235 mètres dans la colline de Casse-Rouge, près de Tournon, et se prolongent vers la plantureuse vallée de la Garonne, pour former, avec elle, le Bas-Agenais. Ce sont encore des collines argilo-calcaires que l'on trouve au S. de la Garonne, derniers escarpements du plateau de Lannemezan, qui, à Laplume, atteignent 215 mètres. Mais la partie sud-ouest du département appartient à la région landaise, avec son faible plateau (120 à 150 m. d'alt.) de sable fin, où les marécages malsains interrompent encore les *pinadas* et les forêts de chênes-lièges.

La Garonne traverse le département du S.-E. au N.-O., et y reçoit comme principal affluent le Lot, grossi lui-même de la Lémance, de la Lède et du Boudouysson. Vers la Garonne, qui est le grand collecteur des eaux du département, vont encore la Séoune, les deux Masse, le Tolzac, le Trec et le Drot (rive dr.), qui dessine sa fraîche vallée à l'extrémité nord du département ; puis le Gers, l'Auvignon, la Baïse, grossie de la Gélise, l'Ourbise et l'Avance (rive g.). Le climat est tempéré, avec des printemps humides et des étés chauds et orageux.

Les productions agricoles sont la principale richesse du département. Dans les vallées et surtout celles de la Garonne et du Lot, on récolte le blé, le maïs, le sorgho, la pomme de terre, la betterave fourragère, des légumes excellents (oignons, tomates, pois, haricots, asperges), du chanvre, du colza, beaucoup de tabac. De grasses prairies y nourrissent de beaux bœufs (race garonnaise principalement) ; la volaille est abondante. La vigne donne des produits de titre alcoolique élevé, mais plutôt neutres comme bouquet ; sont seuls à signaler parmi les vins rouges ceux de Buzet, Castelmoron, Monflanquin ; parmi les blancs, ceux de Buzet, Clairac, obtenus à la façon des sauternes, et dits « vins pourris » ; l'arrondissement de Marmande distille une certaine partie de ses vins pour fournir des eaux-de-vie. Les chasselas de Port-Sainte-Marie sont très appréciés. Enfin, le département est un magnifique verger planté de pêchers, d'abricotiers et surtout de pruniers d'ente, qui donnent les fameux pruneaux d'Agen.

Les richesses minérales consistent en minerai de fer gypse, ciment hydraulique, pierre à chaux, argile, sables. L'industrie, assez active, comprend quelques forges et fonderies (Fumel, vallée de la Lémance), des filatures, des tanneries, des corderies, des scieries mécaniques, des briqueteries, et surtout des minoteries (vallées de la Baïse et du Lot), des distilleries d'eau-de-vie, des fabriques de conserves alimentaires, des fabriques de bouchons. Tonneins possède une importante manufacture de tabacs, et Nérac une grande brasserie.

Il en résulte un commerce assez développé, qui se fait par la Garonne et le canal latéral, ou par les voies ferrées des réseaux du Midi et d'Orléans (ligne de Bordeaux à Cette et embranchements).

LOTH (*lot'*) n. m. Subdivision de l'unité de poids usitée dans diverses parties de l'Allemagne.

LOTH ou **LOT**, patriarche biblique, né à Ur, en Chaldée, mort dans la terre de Chanaan. Petit-fils de Tharé et fils d'Aran, il était neveu d'Abraham, avec qui il quitta la Chaldée. Il s'établit d'abord près du Jourdain, à Sodome ; fait prisonnier par Chodorlahomor, roi d'Elam, après le sac de cette ville, il dut sa liberté à l'intervention d'Abraham, qui mit le vainqueur en fuite. Des anges l'ayant instruit, dit la Genèse, de l'arrêt porté par Dieu contre Sodome, Loth quitta la cité coupable, avec sa famille ; mais sa femme, cédant à une curiosité fatale, se retourna et regarda derrière elle, malgré la défense des anges : elle fut changée en statue de sel. Sodome détruite, Loth se réfugia sur une montagne dans une caverne. Ayant eu, dans un moment d'ivresse, un commerce incestueux avec ses propres filles, il devint le père d'Ammon et de Moab, dont les descendants, sous le nom d'Ammonites et de Moabites, furent les ennemis irréconciliables d'Israël.

— Iconogr. L'histoire de Loth et de ses filles a inspiré un grand nombre d'artistes. Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, et plus tard Raphaël, dans les Loges du Vatican, ont représenté le patriarche fuyant, avec ses filles, Sodome dévorée par le feu du ciel. Le même sujet a été peint par le Bassan (Dresde), Paul Véronèse (Louvre), le Guide (National Gallery), Rubens (Louvre), etc. Loth et ses filles est le sujet de tableaux par le Guerchin (musées du Louvre et de Dresde), Gérard Honthorst (galerie Doria à Rome), Rubens, Rembrandt, etc. Corot a peint un paysage avec figures, intitulé *Loth et ses filles.*

La fuite de Loth, d'après Rubens.

LOTH (Johann Carl), dit **Carlo Lotti**, peintre italien de l'école vénitienne, né à Munich en 1632, mort à Venise en 1698. Il débuta par une *Mort d'Abel* (galerie de Florence), qui fit sensation. L'empereur Léopold Ier fit venir à sa cour Lotti, qui passa plusieurs années à Vienne. Citons de cette époque : *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis,* et *Jacob bénissant les enfants de Joseph* (Vienne). De retour à Venise, il exécuta le *Martyre de saint Eugène,* pour l'église Santa-Maria-Loberrigo. Sainte-Justine de Padoue possède le *Martyr de saint Gérard Sagredo,* ouvrage plus remarquable que le *Martyre de saint Eugène,* dont il paraît être une variante. Le *Tobie endormi,* de la cathédrale de Vienne, est d'une rare puissance d'exécution. La pinacothèque de Munich est particulièrement riche en œuvres de Lotti.

LOTHAIRE Ier, empereur d'Occident, fils aîné de Louis le Débonnaire, né vers 799, mort en 855. Son père l'envoya, en 814, régner sur la Bavière. En 817, il fut associé à l'empire, et, après la mort de Bernard, proclamé roi d'Italie (820). Lorsque Louis le Débonnaire modifia, en 829, le partage de 817 au bénéfice de Charles le Chauve, Lothaire se révolta, de concert avec ses frères Louis et Pépin, et, aidé par le pape Grégoire IV, obligea son père à abdiquer (833). Il ne put, cependant, empêcher Louis le Débonnaire de redevenir empereur. Il se réconcilia, d'ailleurs, avec l'impératrice Judith, et consentit même, au détriment de Louis le Germanique et de Pépin II d'Aquitaine, à partager l'empire avec Charles le Chauve (pacte de Worms, 839). Reconnu empereur à la mort de son père (840), il se vit menacé par la coalition de ses frères. Louis le Germanique et Charles le Chauve ; vaincu à Fontanet ou Fontenoy en Puisaye, près d'Auxerre (25 juin 841), il dut consentir au traité de Verdun (10 août 843), qui lui attribuait, avec le titre d'empereur, l'Italie, une partie de la Germanie (entre Rhin et Weser), la Gaule orientale, entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse, la Bourgogne et la Provence. S'il montra une réelle énergie lors de l'élection du pape Serge II, qu'il obligea à lui prêter serment, il ne put pas défendre la Frise contre les Danois et les Normands, la Provence et l'Italie contre les Sarrazins. Il abdiqua en 855, prit l'habit monastique au couvent de Prüm, dans l'Eifel, et y mourut.

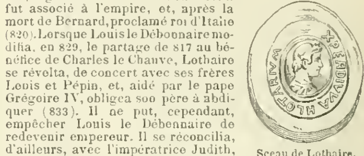
Sceau de Lothaire.

Statue funéraire de Lothaire.

LOTHAIRE II, fils de l'empereur Lothaire Ier, roi de Lorraine, né vers 826, mort en 869. Son père lui avait laissé, en 855, l'Austrasie, qui devint la *Lotharingie* ou Lorraine. (V. LOTHARINGIE.) Il joua un instant, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, le rôle d'arbitre au congrès de Coblentz (859). Il avait épousé Teutberge, fille d'un comte du Valois ; il la répudia bientôt pour reprendre une certaine Waldrade, avec laquelle il avait contracté, dans sa jeunesse, un mariage non consacré par l'Église. Il voulut, par suite, légitimer les enfants de Waldrade. Le pape Nicolas Ier excommunia Waldrade, et suspendit de leurs fonctions les archevêques de Cologne et de Trèves, qui avaient fait prononcer la condamnation de Teutberge. Lothaire dut reprendre Teutberge et alla solliciter son pardon à Rome. A sa mort, ses oncles se partagèrent ses États.

LOTHAIRE III, de Saxe ou **de Supplimbourg**, empereur d'Allemagne, né vers 1067, mort à Breitenwang (Tyrol) en 1137. Fils d'un petit seigneur saxon, il dut sa fortune à son mariage avec Richenza, héritière d'Othon, duc de Saxe. A la Saxe il joignit même le Brunswick, la Misnie et la Lusace. A la mort de Henri V, en 1125, il fut élu empereur d'Allemagne, l'emportant sur Frédéric de Hohenstaufen et sur Léopold d'Autriche. Il s'assura l'alliance des Welfs, en donnant sa fille en mariage au duc de Bavière, Henri le Superbe (1127), vint à bout du duc de Franconie, Conrad, qui s'était fait proclamer roi, et enleva à Frédéric de Hohenstaufen la ville de Spire (1130). Mais il ne put repousser les Danois et les Slaves. Il fit deux expéditions en Italie (1132 et 1136) : la première eut pour résultat la réintégration à Rome du pape Innocent II, chassé par son rival Anaclet ; la seconde aboutit à la prise de Bari et à l'expulsion de Roger II du royaume de Naples.

LOTHAIRE, roi de France, fils de Louis IV d'Outremer, né à Laon en 941, mort en 986. Grâce à l'activité et à l'énergie de sa mère Gerberge, qui invoqua l'appui de ses frères, Othon Ier et Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, et qui gagna le concours d'Hugues le Grand, Lothaire put, à la mort de son père, être sacré à Reims (954). Il dut, à vrai dire, accorder à Hugues la

souveraineté sur la Bourgogne et l'Aquitaine, et l'accompagner au siège de Poitiers. Après la mort de Hugues (956), il y eut un accord complet entre les Robertiens et les Carolingiens, par suite de la présence des deux sœurs, Gerberge et Hathuide, à la tête du royaume et du duché de France. Ce fut alors l'archevêque de Cologne, Brunon, qui, pendant neuf ans, gouverna la France. Lothaire provoqua, par ses vues sur la Lorraine, une invasion en France, d'Otton II, qu'il ne repoussa qu'avec l'aide de Hugues Capet (978). Mais le traité de Margut conclu avec l'Empereur enleva tout prestige à Lothaire, et Hugues Capet s'efforça de profiter du mécontentement des seigneurs. Une guerre s'ensuivit, ruineuse et indécise. L'impuissance de Lothaire à maintenir son fils Louis en Aquitaine diminua encore son autorité. Il réussit, cependant, à s'emparer de la haute Lorraine, et commençait la conquête de la basse Lorraine lorsqu'il mourut, laissant la couronne à son fils Louis V.

Lothaire, roi d'Italie, fils de Hugues de Vienne, mort en 950. Son père, comte d'Arles et de Vienne, s'était emparé du royaume de Provence, puis avait été appelé en Italie, contre Rodolphe II de Bourgogne, par le parti du malheureux empereur Bérenger, et reconnu roi à Pavie. Hugues fut chassé par Bérenger, marquis d'Ivrée, que soutenait Othon le Grand. Lothaire obtint, néanmoins, des grands de garder le titre de roi, laissant à Bérenger l'exercice du pouvoir. Il espéra gagner l'appui d'Othon, en épousant Adélaïde, sœur du roi de Bourgogne, Conrad (947). Mais Bérenger et surtout sa femme Willa, qui destinaient le royaume d'Italie à leur fils Adalbert, s'effrayèrent de ce mariage, et surtout de la naissance d'un enfant. Lothaire mourut subitement, en 950.

Lotharingie ou **Lotharingia**, nom primitif de la Lorraine. [Quand l'empereur Lothaire Ier laissa à son fils (Lothaire II) l'Austrasie (855), celle-ci prit le nom de *royaume de Lothaire* ou *du fils de Lother* (*Lother-rike* ou *Lother-ing-rike*), lat. *Lotharingia*, dont on a fait *Lorraine*.]

Lothey, comm. du Finistère, arrond. et à 7 kilom. de Châteaulin (sur l'Aulne); 1.013 hab. Carrière d'ardoises.

Lothian, ancienne contrée de l'Ecosse, située sur la rive méridionale du Forth et formant actuellement les trois comtés d'Haddington ou East-Lothian, de Linlithgow ou West-Lothian et d'Edimbourg ou Middle-Lothian.

Lothian (William Kerr, comte de), homme politique écossais, né vers 1605, mort à Newbattle en 1675. Fils du comte Robert d'Ancrum, il participa, en 1627, à l'expédition du duc de Buckingham sur l'île de Ré, puis à celle des états généraux contre les Espagnols (1629). Créé comte de Lothian en 1631, il fut un des covenantaires les plus déterminés. Il assista au désastre royaliste de Newbury, devint gouverneur de Newcastle, commissaire de la Trésorerie (1641), commanda l'armée écossaise envoyée en Irlande, accomplit une mission à Paris (1642), et, sur de faux rapports, fut emprisonné comme traître, par ordre de Charles Ier. Aussi embrassa-t-il avec ardeur la cause du parlement. Il devint secrétaire d'Etat en 1648. En 1649, il fut chargé de négocier avec Charles II, contre les vues de Cromwell, qui le fit arrêter. Remis en liberté, il négocia à Breda, avec le roi, au nom des états d'Ecosse (1650). Il essaya en vain de décider les covenantaires à une alliance avec les loyalistes. Après le triomphe définitif de Cromwell, il rentra dans la vie privée.

Lothier (duché de). V. Lorraine.

LOTI, IE adj. Syn. de loti, ie, part. pass. du v. Lotir. V. ce mot.

Loti (Louis-Marie-*Julien* Viaud, dit **Pierre**), né à Rochefort en 1850, d'une famille de vieux protestants. Il entra au vaisseau « Borda » en 1867, et fit plusieurs campagnes, en Océanie, au Japon, au Sénégal, au Tonkin. Quoique d'un caractère énergique, le jeune officier de marine, au commencement de sa carrière, était d'une timidité telle, que ses camarades l'avaient surnommé **Loti**, du nom d'une petite fleur de l'Inde qui se cache discrètement. Mis à la retraite d'office, comme lieutenant de vaisseau (1898), il se pourvut devant le conseil d'Etat, fut promu capitaine de frégate (1899), puis placé hors cadres, et servit dans l'escadre envoyée en extrême Orient à la suite des troubles de Chine (1900). Il entra à l'Académie française en 1891. Ses principaux ouvrages sont : *Aziyadé* (1879); *Rarahu* (1880), réimprimé avec le titre de *le Mariage de Loti* (1882); *le Roman d'un spahi* (1881); *Mon frère Yves* (1883); *Pêcheur d'Islande* (1886); *Madame Chrysanthème* (1887); *Propos d'exil* (1887); *Japoneries d'automne* (1889); *Au Maroc* (1890); *le Livre de la pitié et de la mort* (1891); *Fantôme d'Orient* (1892); *Matelot* (1893); *Jérusalem* (1894); *la Galilée* (1894); *le Désert* (1894); *Ramuntcho* (1897); *Reflets de la sombre route* (1899). Pierre Loti est un impressionniste. Peu curieux d'analyse psychologique, il ne parle presque jamais que de lui-même et ne met guère en scène que des personnages rudimentaires; la composition de ses livres a quelque chose de discontinu, et son style consiste uniquement à reproduire les frissons d'une nervosité sans cesse vibrante. Il nous donne un mirage imprécis et fuyant, où les objets passent, mêlés à ses songes, à ses désirs, à ses réminiscences, à ses divinations, à tout un monde d'impressions vagues et presque illusoires, qu'il évoque des abîmes de l'inconscient.

Pierre Loti.

LOTIER (*ti-é*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, type de la tribu des *lotées*.

— Encycl. Les *lotiers* (lotus) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à feuilles trifoliolées et stipulées, dont les fleurs jaunes, rouges, roses ou blanches, sont groupées en ombelles. On en connaît une centaine d'espèces des régions tempérées du globe, dont quatorze croissent en France. Le *lotier corniculé* (lotus corniculatus), vulgairement *trèfle cornu* ou *corne du diable*, est très commun dans les prés, les bois, sur les bords des chemins de France. C'est une petite plante glabre, à feuilles glauques, à fleurs d'un beau jaune, marquées de rouge dans leur jeunesse, réunies en ombelles de quatre à huit, au sommet de longs pédoncules. Avec le *lotus uliginosus*, il forme un excellent fourrage. Le *lotier comestible* (lotus edulis), plante annuelle des bords de la Méditerranée, a des fleurs jaunes assez grandes; ses graines sont comestibles. Le *lotier pourpre* (lotus tetragonolobus), originaire de la région méditerranéenne, est cultivé dans les jardins : ses graines, torréfiées, constituent un succédané du café (*pois-café*); fraîches, elles sont comestibles. On cultive aussi le *lotier de l'île Saint-Jacques* (lotus Jacobæus).

Lotier : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit ouvert.

LOTIER (*ti-é*) n. m. Pêcheur qui jouit de son lot entier, parce qu'il fournit sa part de filets.

LOTIFORME (du lat. *lotus*, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme du lotus.

LOTION (*si-on* — du lat. *lotio*, même sens) n. f. Linguist. Action de laver un corps, pour en séparer les matières étrangères qui peuvent y adhérer : *Faire la* lotion *d'une plaie.*

— Thérap. Action de laver, en promenant à la surface du corps une éponge ou une compresse imbibée d'un liquide : Lotion *froide, chaude, alcoolique.* ‖ Liquide avec lequel on fait ce lavage : *Acheter une* lotion *astringente.*

— Encycl. Thérap. La *lotion* se fait avec l'eau simple, froide ou chaude, ou avec un liquide médicamenteux (lotion, décoction, mélange composé). Elle est tonique, stimulante ou calmante, selon le liquide employé ou l'effet à obtenir. Les lotions avec l'eau alcoolisée ou additionnée d'eau de Cologne sont usitées comme succédané du bain, dans les affections fébriles. La lotion d'eau froide, le matin au lever, est un succédané souvent utile de la douche.

Le liquide servant à lotionner est aussi appelé « lotion » : la *lotion alcaline* contient 64 grammes de carbonate de potasse par litre. On a encore les lotions à l'acétate de plomb, mercurielle, parasiticide, etc.

LOTIONNER (*si-o-né*) v. a. Laver, soumettre à des lotions : Lotionner *une plaie, une partie malade.*

LOTIR v. a. Diviser en lots, partager entre plusieurs personnes : Lotir *une succession entre des héritiers.* ‖ Donner un lot à : Lotir *quelqu'un d'une maison.*

— Techn. Trier, dans le minerai, les échantillons qui doivent être soumis à l'essai. ‖ *Lotir des grains*, Les séparer par différentes grosseurs, pour les moudre à l'aide de meules plus ou moins écartées.

Loti, ie part. pass. Partagé, mis en lot : *Succession* lotie *entre les héritiers.*

— Adjectiv. au fig. Partagé, favorisé : *Des jeunes gens bien* lotis.

Lotis. Myth. gr. Nymphe qui fut changée en lotus, lorsqu'elle fuyait la poursuite de Priape.

LOTISSAGE (*ti-saj'*) n. m. Opération qui consiste à trier des minerais, pour en soumettre les échantillons à des essais. ‖ Action de disposer les fanons de baleine en lot, avant de les livrer au commerce.

LOTISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Comm. Action de lotir, de disposer en lots : *Le* lotissement *des marchandises.*

LOTISSEUR (*ti-seur'*) n. m. Personne chargée de diviser en lots les marchandises : *Les* lotisseurs *de cuirs.*

LOTO (de l'ital. *lotto*, sort, lot) n. m. Jeu de hasard, dans lequel les joueurs sont munis chacun d'un ou de plusieurs cartons (le jeu complet en compte vingt-quatre) portant un certain nombre de numéros, qu'ils couvrent à mesure que l'on tire d'un sac les numéros correspondants : *Jouer au* loto. ‖ Ensemble des objets dont on se sert pour jouer à ce jeu : *Acheter un* loto. ‖ *Loto dauphin*, Sorte de loto plus compliqué que le loto ordinaire, mais qui ne se joue plus depuis longtemps. ‖ *Boules de loto*, Petites boules de bois, au nombre de quatre-vingt-dix, portant les numéros qu'on tire. — Fig. et fam. *Avoir des yeux en boules de loto*, Avoir de gros yeux ronds.

— Encycl. Chaque carton porte quinze numéros sur trois rangs; chaque rang présente neuf compartiments horizontaux, dont cinq occupés par les numéros. Un joueur a gagné lorsqu'il a fait un quine, c'est-à-dire lorsqu'il a couvert les cinq numéros placés sur le même rang. La poule, formée de toutes les mises des joueurs, constitue le bénéfice du jeu. Ajoutons qu'au loto l'ambe désigne la sortie de deux chiffres placés sur la même ligne, le terne la sortie de trois chiffres, et le quaterne la sortie de quatre chiffres.

Loto.

LOTOÏDE (du gr. *lôtos*, lotus, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble au lotus.

LOTONONIS (*niss*) n. m. Genre de légumineuses, tribu des *lotées*, comprenant des arbrisseaux et des herbes originaires du cap de Bonne-Espérance.

Lotophages (*faj'*) [*mangeurs de lotos*], ancien peuple de l'Afrique septentrionale, mentionné déjà par Homère, qui habitait le rivage des Syrtes, entre la Cyrénaïque et l'Afrique propre (Tunisie). — *Un, Une* Lotophage.

LOTOR n. m. Mamm. Nom vulgaire d'un carnivore d'Amérique, le raton laveur (*procyon lotor*).

LOTOS n. m. Bot. V. lotus.

LOTSAVA n. m. Titre que donnent les Thibétains aux traducteurs des livres sacrés du bouddhisme. (La plupart des lotsavas de l'ancien temps figurent parmi les saints du panthéon lamaïque.)

LOTTE n. f. Genre de poissons téléostéens anacanthiaes, de la famille des gadidés. ‖ *Lotte barbotte*, Lobite. ‖ *Grande lotte*, Lingue. ‖ *Lotte vivipare*, Blennie. ‖ *Lotte de Hongrie*, Grand silure commun.

— Encycl. Les *lottes* sont des poissons à bouche très large, avec les mâchoires et le vomer garnis de dents en velours plus fortes que celles des perches. Le menton est muni d'un barbillon pendant. Elles possèdent deux nageoires dorsales, la deuxième offrant dix à treize rayons bien développés; la nageoire anale est assez longue, la caudale est arrondie.

Lotte

La lotte commune ou *lota vulgaris* a le corps presque cylindrique en avant, comprimé latéralement en arrière, couvert de très petites écailles et enduit d'une matière visqueuse. La coloration est ordinairement jaunâtre, avec des marbrures foncées. Sa longueur varie de 35 à 70 centimètres. La lotte, répandue dans tous les cours d'eau, abonde surtout dans le lac Léman et les lacs de la Savoie. Elle fraye en hiver, de décembre à février, dans les mêmes eaux que la truite. Ses œufs, nombreux et très petits, sont déposés sur le sable ou le gravier. Sa chair est très estimée, et son foie, assez volumineux, est fort prisé des gourmets.

Lotti (Antonio), compositeur italien, né à Hanovre, d'une famille vénitienne, en 1667, mort à Venise en 1740. Il entra, en 1687, comme chantre à la chapelle de Saint-Marc, où il allait rester jusqu'à sa mort. Il fut nommé maître de la chapelle en 1736. Dans ses opéras, on ne trouve pas assez de vivacité dramatique; mais, dans les madrigaux et dans la musique d'église, il est au moins l'égal d'Alessandro Scarlatti. Il a écrit environ vingt opéras, qui, tous, ont été représentés à Venise, de nombreuses messes, des motets, des *Miserere*, des psaumes, pleins d'élévation et de poésie. Les nombreux duos, trios et madrigaux de Lotti sont des œuvres exquises.

LOTTIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches hétérocardes, dont la coquille n'a conservé qu'un faible crochet.

Lottin de Laval (Victorien-Pierre Lottin, dit **Victor**), littérateur et voyageur français, né à Orbec (Calvados) en 1810. Il publia des romans historiques, et exécuta, de 1835 à 1847, dans les pays méditerranéens, une longue série de voyages, au cours desquels il dessina et moula. Pour cet objet, il a inventé un procédé de moulage, auquel il donna le nom de *lottinoplastique*. Citons de lui : *Manuel complet de lottinoplastique* (1858); *Voyage dans la péninsule arabique* (1859-1860); etc.

LOTTINOPLASTIQUE (*lo-ti, plass-tik'* — du n. de *Lottin* de Laval, inventeur du procédé) n. f. Méthode de moulage des bas-reliefs, qui consiste à prendre des empreintes à l'aide de feuilles de papier humide que l'on applique successivement l'une sur l'autre, à l'aide d'une brosse.

Lotto (Lorenzo), peintre italien, né à Venise vers 1480, mort à Lorette vers 1560. Parmi les travaux qu'il entreprit (1521-1523) pour la ville de Bergame, *la Vierge et l'Enfant Jésus au milieu de plusieurs saints* (église Saint-Barthélemy) est d'une belle hardiesse d'exécution; le petit *Saint Jean à l'agneau* de l'église Santo-Spirito est un chef-d'œuvre de naïveté charmante. Après un très long séjour à Bergame, Lotto retourna à Venise vers 1535. C'est à cette seconde phase de sa vie que se rattachent la *Femme adultère* du Louvre, le *Mariage* du musée de Madrid, *le Mariage de sainte Catherine* de la pinacothèque de Munich, etc.

LOTUR n. m. Genre de styracées, comprenant des arbres et arbustes des régions tropicales. Syn. symplocos.

LOTURIDINE n. f. Chim. Alcaloïde amorphe, extrait de l'écorce de lotur et présentant en solution étendue une fluorescence violacée.

LOTURINE n. f. Chim. Alcaloïde cristallisé, extrait de l'écorce de lotur. Il est efflorescent, fusible à 234° et sublimable; il se dissout dans l'alcool, l'éther et l'acétone.)

LOTUS (*tuss* — mot lat., dérivé du gr. *lôtos*, même sens) n. m. Antiq. Arbre du pays des Lotophages, dont le fruit était si délicieux, disait-on, qu'il faisait oublier leur patrie aux étrangers. (On a identifié le lotus avec le *jujubier*.) ‖ On dit aussi lotos (*toss*).

— Archit. Sorte de cymaise, d'un fréquent usage dans les monuments indiens.

— Bot. Nom scientifique latin du genre *lotier*.

— Encycl. Antiq. Les anciens avaient donné le nom de *lotus* à un certain nombre de plantes, dont plusieurs sont restées célèbres sous ce nom : le *trèfle lotus* (trifolium frugiferum), commun à Sparte et à Troie; le *lotus* de Pline et de Virgile (*melilotus Messanensis*), de Sicile; le *lotus jujubier* (zizyphus lotus); le *lotus égyptien* (nymphæa lotus), nénufar du Nil, dont la moelle donnait une farine propre à faire le pain et dont on mangeait les tubercules sucrés (cette variété a joué un rôle considérable dans l'ornementation et la décoration des monuments de l'Egypte ancienne); le *lotus sacré des Indiens* ou *nelumbo* (nelumbium speciosum), importé d'Egypte dans l'Inde et dont le fruit fournit les *fèves d'Egypte*; le *lotus à poires* (diospyros lotus), utilisé en Italie, d'après Columelle, pour ses rameaux sarmenteux, servant à l'ornementation des maisons, et pour ses baies sucrées.

Lotus. (Eléments de décoration égyp.)

Lotus de la Bonne Loi (*Saddharma-pundarika*), l'un des neuf *Dharmas*, livres canoniques par excellence, du bouddhisme mahâyâna. Il se compose de deux parties : l'une en prose, écrite en sanscrit correct; l'autre en vers (*gâthâs*), reproduction de la première sous une forme poétique, composée en un idiome plus ancien et mélangé

d'éléments prâcrits. On lui donne pour auteur Câkya-mouni lui-même, qui y développa pour son disciple Çâripoûtra la doctrine mahâyâna. L'ouvrage a été traduit en français par Eugène Burnouf.

Lotz (Charles), peintre hongrois, né en 1833. Il s'essaya d'abord dans le paysage et le portrait; il réussit surtout dans la peinture murale. Ses fresques, au Musée national et à l'Académie de Budapest, surtout celles de l'Opéra, sont unanimement admirées. Lotz a également orné de ses fresques les principales églises de la Hongrie.

Lotze (Rudolf Hermann), philosophe et physiologiste allemand, né à Bautzen en 1817, mort à Berlin en 1881. Il étudia à Leipzig la philosophie et la médecine, devint, en 1842, professeur extraordinaire de philosophie à Leipzig, professeur ordinaire à Gœttingue en 1844, puis à Berlin en 1881. Nous citerons, parmi ses principaux écrits : *Metaphysik* (1841); *la Pathologie et la Thérapeutique générale, considérées comme des sciences naturelles mécaniques* (1842); *Logique* (1843); *l'Idée du beau* (1846); *Physiologie générale de la vie corporelle* (1851); *Psychologie médicale* ou *Physiologie de l'âme* (1852); *Microcosme, Idées sur l'histoire de la nature et l'histoire de l'humanité* (1856), son œuvre capitale; *Histoire de l'esthétique en Allemagne* (1868); *Système de philosophie* (1874-1879). Lotze a, en physiologie, combattu l'idée de force vitale et défendu la théorie mécanique. Comme philosophe, il se définit lui-même un idéaliste finaliste. La métaphysique doit avoir son point de départ dans la morale. La philosophie ne peut pas atteindre la vérité pure, elle peut seulement acquérir une conception du monde qui soit sans contradiction. Tout ce qui existe est d'essence spirituelle. La substance générale et infinie, dont les modifications sont les monades particulières, est aussi le souverain bien, parce qu'elle est le principe des idées du bien, du beau et du vrai.

Lotze.

Loua ou **Lowa**, rivière de l'est du bassin du Congo. Elle naît dans de hautes montagues à l'O. du lac Kifou et descend vers l'O. pour atteindre le Congo (rive dr.), après un cours de 460 kilom., dont 80 navigables.

LOUABLE (rad. *louer*) adj. Se dit : 1° des personnes dignes de louanges; 2° des choses qui méritent d'être louées : *Des employés* LOUABLES. *Un empressement* LOUABLE.
— Hist. Epithète que les différents cantons de la Confédération suisse se donnaient entre eux, comme une marque d'honneur.
— Méd. Qui a les qualités normales : *Va-t-elle où vous savez ? La matière est-elle* LOUABLE ? (Mol.) [Vieux.]
— n. m. Ce qui est louable : *Il a du bon et du* LOUABLE.

LOUABLEMENT adv. D'une manière louable.

Louachimo ou **Louatchim**, rivière du bassin du Congo, affluent gauche du Kassaï. Elle naît au pays de Kioko (Congo portugais), coule vers le N., et rejoint le Kassaï après un cours de 550 kilomètres.

LOUAGE (*lou-aj'* — rad. *louer*) n. m. Action de faire ou d'accepter la cession temporelle, et pour une somme convenue, de l'usage d'une propriété, d'un objet, etc. : *Prendre à* LOUAGE *une ferme, un cheval. Voiture de* LOUAGE. ‖ Prix payé pour ce qui est loué : *Retirer le* LOUAGE *d'une maison.* ‖ *Domestique de louage*, Domestique qu'on prend passagèrement, et non pour le fixer auprès de soi.
— Dr. *Action de louage*, Action intentée par un propriétaire à son locataire, pour réclamer le prix du loyer ou la restitution de son bien en bon état. ‖ *Contrat de louage*, Contrat réglant les conditions d'une location.
— Encycl. Dr. Pris dans un sens général, le *louage* est un contrat par lequel une partie s'oblige envers une autre à la faire jouir, pendant un certain temps et moyennant un prix convenu, soit d'une chose, soit de son travail ou de son industrie. On distingue, en effet, deux classes principales de louage : le *louage des choses* et le *louage d'ouvrage et d'industrie* (C. civ., art. 1708).
Le louage des choses est un contrat par lequel une partie s'engage à procurer à l'autre la jouissance temporaire d'une chose, moyennant un prix convenu. Il se subdivise en trois espèces : 1° le *bail à loyer*, qui concerne le louage des maisons ou des meubles, et dans lequel le preneur est spécialement désigné sous le nom de *locataire*; 2° le *bail à ferme*, qui concerne le louage des héritages ruraux et dans lequel le preneur est spécialement dit *fermier* ou *colon partiaire*; 3° le *bail à cheptel*, qui concerne le louage des animaux, dont le produit se partage entre le propriétaire et celui à qui il les confie, nommé *cheptelier* (C. civ., art. 1709 et 1711). V. BAIL, et CHEPTEL.
Le louage d'ouvrage et d'industrie est un contrat par lequel une partie s'oblige à fournir à l'autre son travail ou son industrie, moyennant un prix convenu. Il y en a trois espèces particulières : 1° le louage des gens de travail (domestiques et ouvriers) qui s'engagent au service de quelqu'un; 2° le louage des voituriers, tant par terre que par eau, qui se chargent du transport des personnes ou des marchandises; 3° le louage des entrepreneurs d'ouvrages ou de bâtiments, par suite de devis ou marchés (C. civ., art. 1710 et 1711).

LOUAGEUR (*jeur'*) n. m. Celui qui tient des voitures et des chevaux de louage. ‖ On dit aussi LOUAGER.

Loualaba. Géogr. V. Congo.

Loualaba-Kassaï (district du), division administrative de l'Etat indépendant du Congo. Ch.-l. *Lousambo.* [Les Européens (une centaine) y occupent aussi Loulouabourg, Louebo, Galikoko et quelques autres localités.]

Louama, rivière de l'est du bassin du Congo, affluent de droite de ce fleuve. Elle naît à l'O. et très près du lac Tanganyika, coule vers l'O., à travers le Manyema, et rejoint le Congo après un cours de 310 kilomètres.

Louandre (Charles-Léopold), littérateur français, né à Abbeville en 1812. Fils de François-César **Louandre** (1787-1862), historien de valeur, à qui l'on doit un certain nombre d'ouvrages intéressants sur le Ponthieu et la ville d'Abbeville, il entra, en 1842, à la « Revue des Deux Mondes », où il devait rester jusqu'en 1854. En 1855, il devint rédacteur en chef du « Journal général de l'instruction publique », du « Journal des instituteurs ». Il a publié : *Essais historiques*, avec Ch. Labitte; *la Sorcellerie; Mémoires et documents inédits de l'histoire du tiers état*, avec Augustin Thierry; *les Arts somptuaires* (1857); *Histoire de la littérature française par les monuments* (1864); *les Idées subversives de notre temps, étude sur la société française de 1830 à 1871* (1873); *la Noblesse française sous l'ancienne monarchie* (1880); etc. Enfin, on lui doit des éditions de *Molière, La Fontaine, Racine, Voltaire, Machiavel, Montaigne*, des traductions de *César*, de *Tacite*, etc.

LOUANGE (*lou-anj'* — rad. *louer*) n. f. Parole, discours qui fait l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose : *La* LOUANGE *des belles actions sert d'aiguillon à la vertu.*
— Poétiq. *Chanter, Célébrer les louanges de*, Vanter, célébrer la gloire, discourir en l'honneur de. ‖ Fig. et par plaisant. Faire valoir les mérites de quelqu'un.
— Syn. **Applaudissement, éloge.** V. APPLAUDISSEMENT.

LOUANGER (*jé* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je louangeai. Nous louangeons*) v. a. Donner des louanges à, faire l'éloge de.
Se louanger, v. pr. Se donner des louanges à soi-même. ‖ Se donner des éloges l'un à l'autre.
Louangé, ée part. pass. du v. Louanger.
— Substantiv. Personne louangée : *Presque toujours, le* LOUANGEUR *attend quelque chose du* LOUANGÉ.

LOUANGEUR (*jeur'*), **EUSE** adj. Qui aime à louanger, qui louange habituellement : *Poète* LOUANGEUR. ‖ Qui contient des louanges; qui a le caractère de la louange : *Poésies* LOUANGEUSES.
— Substantiv. Personne louangeuse : *Les* LOUANGEURS *sont également disposés à faire une satire.* (Duclos.)
— Syn. **Adulateur, flagorneur, flatteur.** (V. ADULATEUR.) ‖ **Louangeur, laudatif.**

Louang-Prabang ou **Luang-Prabang**, royaume et ville de l'Indo-Chine française (Haut-Laos). Le royaume s'étend, sur les deux rives du Mékong, entre le Tonkin au N. et à l'E., le commissariat de Tran-Ninh à l'E., celui de Vien-Tian au S.-E., le Siam au S. et au S.-O., la Birmanie à l'O.; 6.000 kilom. carr. environ; 98.000 hab. (pour la rive gauche seulement). Le sous-sol produit : or, fer, antimoine, plomb, cuivre, calcédoines, agates; la cardamome et le benjoin sont exportés. Le pays est gouverné par un roi et un *oppahat* ou second roi, qui ont à leurs côtés (depuis 1896) un commissaire français. — La ville, sur la rive gauche du Mékong, au confluent du Nam-Kan, peuplée d'environ 15.000 hab., comprend une série de villages qui se succèdent sur une étendue de plusieurs kilomètres. Située à la jonction des routes du Tonkin au Siam, de la Birmanie au Laos, elle tend à reprendre, depuis l'occupation française, son rôle important d'autrefois.

Louannec, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kil. de Lannion, sur des coteaux verdoyants dominant la Manche; 1.522 hab. Eglise du XIVe siècle. Saint Yves fut curé de cette paroisse et y mourut, le 19 mai 1303.

Louapoula ou **Louavoua.** Géogr. V. Congo.

Louargat, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Guingamp, aux sources du Jandy; 4.346 hab. Ch. de f. Ouest. Minerai de fer. Beurre.

Louassé ou **Louété**, rivière du Congo français, affluent droit du Niari-Kouilou. Elle naît auprès du mont Birogou, se dirige au N. au S. avec un grand détour vers l'E., et atteint le Niari-Kouilou à Makahana.

LOUBAL n. m. Variété de cépage blanc vigoureux, cultivé dans le département de Tarn-et-Garonne.

LOUBANE n. m. Nom vulgaire du bar (poisson de mer), aux Sables-d'Olonne. ‖ On écrit encore LOUBANNE, et on dit aussi LOUBIN, LOUBINEAU.

Loubefou, rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent droit du Sankourou. Elle naît vers 6° de lat. S., coule vers le N., puis s'infléchit au N.-O. et à l'O. pour se terminer dans le Sankourou, en formant un delta.

Loubet (Emile), président de la République française, né à Marsanne (Drôme) en 1838. Fils d'un propriétaire, il se fit recevoir docteur en droit à Paris, devint avocat à Montélimar, conseiller général, et fut élu, comme républicain, député de Montélimar en 1876. Il fit partie des 363, fut réélu en 1877 et 1881, et prit part à des discussions sur le budget, la réforme judiciaire et l'instruction primaire. Nommé, en 1885, sénateur de la Drôme, il siégea avec la gauche modérée, devint rapporteur général du budget, reçut le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Tirard (12 déc. 1887-3 avr. 1888), fut président du conseil et ministre de l'intérieur (27 févr.-7 déc. 1892), et reprit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Ribot (7 déc. 1892-1er janv. 1893). Pendant son passage à la présidence du conseil, il avait accepté d'être arbitre entre les ouvriers et les patrons au sujet de la grève de Carmaux, et il avait présenté un projet de loi sur la répression des provocations aux attentats anarchistes. Réélu sénateur en 1894, il prononça, en 1895, dans la discussion du budget, un discours dont l'affichage fut voté, et il remplaça, en 1896, Challemel-Lacour comme président du Sénat. Il remplissait ces hautes fonctions lorsque, après la mort de Félix Faure, il fut élu président de la République (18 févr. 1899), par 483 voix contre 279, données à J. Méline. Il maintint aux affaires le cabinet Dupuy, qui fut remplacé, le 22 juin suivant, par le ministère Waldeck-Rousseau. Le début de sa présidence fut signalé par l'échauffourée de Déroulède et par d'ardentes attaques du parti nationaliste, suivies de la révision du procès Dreyfus et du procès devant la haute cour. L'Exposition universelle de 1900 amena une accalmie. Pendant l'année 1901, marquée par l'expédition de Chine, la loi sur les associations et la manifestation navale contre la Turquie, le président Loubet, qui continua à donner des preuves de son caractère affable et de sa modération, prit l'initiative du voyage fait en France par le tsar Nicolas II, à l'occasion des grandes manœuvres.

Emile Loubet.

LOUBETTE (*bèt'*) n. f. Sorte de louve à clavettes, que l'on emploie pour élever les pierres de taille à hauteur d'œuvre.

Loubette.

Loubeyrat, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 1 kilom. de Riom; 1.186 hab.

Loubi (le), rivière du bassin du Congo, affluent gauche du Sankourou. Elle naît vers 6°40′ S., coule vers le N. et se termine en face de Lousambo, par 5° S., après un cours d'environ 200 kilom.

Loubilach, nom donné au cours supérieur du Sankourou, affluent du Kassaï (Etat indépendant du Congo).

LOUBINE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de perche qui vit dans les eaux limpides et courantes. (Sa forme se rapproche de celle de l'ombre-chevalier et de la truite. C'est une variété de ce dernier poisson. La loubine a la chair blanche comme l'ombre, et les taches caractéristiques de la truite. Sa chair est délicate et savoureuse.) ‖ Nom vulgaire du centropome loup.

Loubisa ou **Lobisa**, contrée de l'Afrique équatoriale (Afrique centrale anglaise), à l'E. du Bangouéolo, entre la rive gauche du Tchambézi et les monts Mouchinga. Toute la partie voisine du Tchambézi et du Bangouéolo est basse et couverte de marécages.

Loubny, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. de district du gouv. de Poltava, sur la Soula, affluent du Dniéper; 10.200 hab. — Le district a 2.344 kilom. carr. et 138.000 hab.

Loubon (Charles-Joseph-Emile), peintre français, né à Aix en 1809, mort à Marseille en 1863. Elève de Granet, et son collaborateur en Italie (1829), il alla à Paris achever son éducation à l'Ecole des beaux-arts. Il a été, de 1845 à 1863, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Marseille. Loubon débuta au Salon de 1833 par la *Communion d'un prisonnier.* Il a donné ensuite : *Jésus-Christ et la Samaritaine, les Génois à la fontaine* (1840); *le Col de la Gineste, Levée du camp du Midi, Fermière de Soumabre* (1855); *Cascarottes portant le poisson sur la route de Saint-Jean-de-Luz à Bayonne* (1861); *Après-midi d'automne* (1863).

Louboudi (la), rivière de l'Afrique centrale, au S.-E. du bassin du Congo. On la considère comme la branche initiale du Congo. Ses sources sont la *Louboudi*, la Koulechi et la Lougenda, proches des sources du Zambèze. Elle coule vers le N.-E., reçoit à droite le Louboubouri, puis le Nzilo, et, après la chute de Kabuga, prend le nom de Kamolendo.

Loubressac, comm. du Lot, arrond. et à 44 kilom. de Figeac, au-dessus de la Bave; 1.031 hab. Marbre rouge. Menhir. Château des XVe et XVIIe siècles.

LOUCE n. f. Linguist. V. LOUCHE.

Louchaïs, population indépendante du nord-ouest de l'Indo-Chine, sur les confins de la Birmanie et de l'Inde. (Les Louchaïs ont le nez épaté, les yeux bridés et les lèvres épaisses. Ils se livrent à l'agriculture et à la chasse.)

LOUCHARD (*char'*), **ARDE** n. Fam. Personne qui louche. ‖ Adjectiv. : *Femme* LOUCHARDE.
— n. m. Pierre à bâtir, que l'on exploite dans le département de la Vienne.

LOUCHE (peut-être de même orig. que *losse*) n. f. Grande cuiller à long manche, pour servir le potage : *Une* LOUCHE *d'argent.* ‖ Cuiller à pot.
— Pop. Main : *Serrer la* LOUCHE *à un ami.*
— Agric. Sorte de grande cuiller ronde, munie d'un long manche, servant à répandre sur les terres les engrais liquides. ‖ Bêche, boyau.
— Techn. Outil de tourneur creux, conique et à bords tranchants, qui sert à agrandir les trous déjà commencés. ‖ Outil de vannier, servant à écarter les tiges d'osier. ‖ Outil de verrier, pour remuer la matière dans les pots.

Louches : 1. A rôti; 2. A punch; 3. A sauce (gras et maigre); 4. A vin chaud; 5. A potage; 6. De verrier; 7. De vannier.

LOUCHE (du lat. *luscus*, borgne) adj. Dont les yeux ne regardent pas dans des directions parallèles : *Enfant* LOUCHE. ‖ Qui manque de parallélisme, en parlant des yeux ou du regard : *Des yeux* LOUCHES. *Un regard* LOUCHE.
— Qui a le regard faux : *La peur blême et* LOUCHE. (A. Chénier.)
— Par ext. Trouble, qui n'a pas un ton franc : *Une perle* LOUCHE. *Du vin* LOUCHE. (Se dit spécialem. d'un vin qui demeure trouble après le décuvage, ou perd sa limpidité, ce qui est généralement le signe avant-coureur d'une maladie : *tourne, pousse*, etc.) ‖ Noirâtre et sans transparence, en parlant d'une peinture sur verre ou sur émail.
— Fig. Qui n'est pas clair, qui n'est pas net, qui laisse quelque hésitation dans l'esprit : *Une expression, Une explication* LOUCHE. ‖ Suspect, équivoque dans l'intention : *Conduite* LOUCHE. ‖ Qui manque de justesse, de rectitude : *La raison de la femme est* LOUCHE. (Proudh.)
— Arg. Police.
— n. Personne louche : *Les* LOUCHES *ont quelquefois la vue très longue.*
— n. m. Ce qui manque de clarté : *Phrase dans laquelle il y a du* LOUCHE. ‖ Ce qui est suspect, ce qui soulève des doutes, des soupçons : *Affaire où il y a du* LOUCHE.
— Prov. : **L'envie est louche, a des yeux louches**, Un envieux n'a pas une idée juste des actions d'autrui.
— Syn. **Ambigu, amphibologique, équivoque.** V. AMBIGU.

LOUCHÉE (*ché* — rad. *louche*) n. f. Pop. Cuillerée.

LOUCHEMENT (*man*) n. m. Action de loucher : *Un* LOUCHEMENT *désagréable*. ‖ On dit aussi LOUCHERIE n. f.

— Action d'un liquide qui de limpide devient trouble. (Dans ce sens, on dit aussi LOUCHISSEMENT. V. LOUCHE.)

LOUCHER v. n. Avoir les yeux naturellement louches : *Enfant qui* LOUCHE. ‖ Tourner volontairement ses yeux dans des directions différentes : *S'amuser à* LOUCHER.

— Pop. *Loucher de la bouche*, Faire la grimace en riant. ‖ *Loucher de l'épaule*, Etre bossu. ‖ *Loucher de la jambe*, Boiter. ‖ *Loucher sur*, Regarder avec envie. ‖ *Faire loucher quelqu'un*, Attirer son attention, provoquer son envie. — Mécontenter.

LOUCHERIE (*rî* — du lat. *luscitas*, même sens) n. f. Pathol. Phénomène dû à la paralysie d'un muscle moteur de l'œil. Syn. de STRABISME PARALYTIQUE.

LOUCHET (*chè* — rad. *louche*) n. m. Agric. Sorte de bêche à fer long et étroit. (On en distingue deux types : le *louchet à béquille* ou *louchet flamand* et le *louchet à pomme*, dont le manche se termine par une sorte de petite boule, analogue à celle qui surmonte la canne à pomme.

— Pêch. Sorte de pelle tranchante, dont on se sert pour dépecer la baleine.

— Techn. Instrument dont on se sert pour l'extraction de la tourbe. ‖ Grand godet de tôle ajusté à la chaîne sans fin d'une drague et qui renferme les débris enlevés par la machine. ‖ Outil de mineur, semblable au louchet des cultivateurs, mais à manche moins long. ‖ Instrument à peu près analogue au précédent, et que l'on emploie pour creuser les rigoles de drainage dans les terres humides.

— ENCYCL. Agric. On distingue deux types : le *petit louchet* et le *grand louchet*. Le petit louchet a la forme d'une bêche ordinaire, mais le manche, qui est à béquille, porte, un peu au-dessus du fer, un morceau de bois ajusté perpendiculairement à la direction du manche, et sur lequel l'ouvrier pose le pied pour augmenter la pression qu'il exerce sur l'outil. Le grand louchet, à l'inverse du petit, dont on ne se sert que dans les tourbières sèches, s'emploie quand la tourbe est submergée. Le manche de cet outil s'allonge à volonté au moyen de rallonges qui s'ajoutent les unes au bout des autres, de manière à atteindre une longueur maximum de cinq mètres.

1 2 3 4 5

Louchets : 1. Ordinaire ; 2. A béquille ; 3. De canal ; 4 et 5. De drainage.

LOUCHETÉ (rad. *louche*) n. f. Vice du regard produit par le défaut de parallélisme dans les yeux. (Peu usité.)

LOUCHEUR, EUSE n. Personne qui louche.

LOUCHEUX, EUSE. Ethnol. V. KONTCHINIEN, ENNE.

LOUCHIR v. n. Devenir louche, perdre sa limpidité. (Se dit d'un liquide.)

LOUCHON n. Celui, celle qui louche. (Pop.)
— n. f. Pop. La lune.

LOUCHON n. m. Techn. Tronc de sapin sans nœuds, dans le langage des charpentiers.

LOUCHONNE (rad. *louche* [cuiller]) n. f. Pop. Cuiller.

LOUDD, ville de la Turquie d'Asie (Palestine), à 36 kilom. de Jérusalem, sur la route de Jaffa et au milieu de la fertile plaine de Saron ; 8.000 hab. environ, dont un quart de chrétiens grecs. Champs de dattiers. Bazars. Commerce de transit, par les caravanes à destination de l'Egypte. Loudd est l'antique *Lydda* ou *Diospolis*, dont il est plusieurs fois question dans l'Ecriture, et qui fut, au IVe siècle, puis sous la domination des croisés, le siège d'un évêché. Ruines de la cathédrale de Saint-Georges (XIIe s.).

LOUDÉAC, ch.-l. d'arrond. des Côtes-du-Nord, à 47 kilom. de Saint-Brieuc ; 5.759 hab. Ch. de f. Ouest ; centre, jadis, de fabrication de toile de Bretagne. Aujourd'hui, Loudéac tisse des filés qui proviennent du Nord, et possède des métiers à la main fabriquant une étoffe mi-toile mi-laine, dite *garro* ou *rigodon*. Eglise Saint-Nicolas ; restes du manoir de la Ville-Audrain, d'une enceinte gallo-romaine. Commerce de pommes à cidres beurre et produits agricoles. — L'arrondissement a 9 cant., 60 comm. et 88.152 hab. ; le canton a 6 comm. et 12.891 hab.

Armes de Loudéac.

LOUDES, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 15 kilom. du Puy ; 1.589 hab. Commerce de bois et de bestiaux. Restes d'un château gothique. Source minérale. — Le canton a 9 comm. et 8.171 hab.

LOUDIANA, LOUDHIANA ou **LUDHIANA**, ville de l'empire anglais de l'Inde, vice-gouvernement du Pendjab (prov. de Djalandar), à 104 kilom. N.-O. d'Ambala et à 13 kilom. de la rive gauche du Sutledj (bassin de l'Indus) ; 45.350 hab. Ch. de f. Tombeau d'un saint musulman, lieu de pèlerinage très fréquenté. Fabrication de cachemires, de châles en laine fine, cotonades. — Le district, pour une superficie de 3.763 kilom. carr., a 648.700 hab.

LOUDIER n. m. Archéol. V. LODIER.

LOUDÎM, d'après la Bible, Fils de Mizraïm et ancêtre des Egyptiens proprement dits. (Le mot Loudim semble être une transcription hébraïque du terme *Rotou, Lotou*, par lequel les Egyptiens se désignaient eux-mêmes.)

LOUDON. Biogr. V. LAUDON.

LOUDONIE (*nî*) n. f. Genre d'onagrariées, tribu des halorageés, comprenant des herbes à feuilles alternes, à grandes fleurs jaunes, disposées en coupole. (On en connaît trois espèces australiennes.)

LOUDUN, ch.-l. d'arrond. de la Vienne, près des sources du Martiel ou Petite Maine, sous-affluent du Thouet par la Dive ; 4.617 hab. (*Loudunois, oises*.) Ch. de f. Orléans. Ecole préparatoire vétérinaire. Culture de la truffe. Commerce de céréales et de vins blancs. Anciennes maisons de la Renaissance. Château de la Bâtie (XVIe s.). Urbain Grandier, curé de la ville, fut brûlé vif, à la suite du fameux procès de possession des religieuses ursulines. L'édit ou paix de Loudun y fut signée le 3 mai 1616, entre la régente Marie de Médicis et les princes rebelles et les protestants, qui, sous la conduite de Condé et de La Trémoille, avaient profité de l'échec des états généraux de 1614 et du voyage de la reine dans le Midi, à l'occasion des mariages espagnols, pour se soulever à nouveau. Marie de Médicis s'humiliait en déclarant, dans les motifs de l'édit, que les rebelles n'avaient « travaillé que pour le bien public ». Condé recevait cinq places de sûreté et 1.500.000 livres, et ses principaux partisans d'importantes pensions. L'édit de Nantes étant confirmé ; Villeroi, Jeannin et Silleri quittaient le conseil. L'unique bénéfice de cette paix désastreuse était l'entrée, d'ailleurs momentanée, de Richelieu au ministère. — L'arrondissement a 4 cant., 57 comm. et 34.856 hab. ; le canton a 14 comm. et 11.385 hab.

Armes de Loudun.

LOUE (*loû* — rad. *louer*) n. f. Pop. Action de mettre en location : *La* LOUE *d'une maison*. ‖ Action de louer son travail, de le mettre au service de quelqu'un : *Il s'en allait à la* LOUE *comme les autres*. (G. Sand.)

LOUE, rivière de France (Franche-Comté), dans le Doubs et le Jura. Elle sort, à 13 kilom. de Pontarlier, d'une majestueuse ouverture de caverne, par une cascade de 10 mètres, alimentée sans doute par des pertes du Doubs. La Loue baigne Ornans, et se verse dans le Doubs, rive gauche, à 8 kilom. de Dôle. Cours 125 kilomètres.

LOUÉ, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 30 kilom. du Mans, sur la Vègre ; 1.735 hab. Ch. de f. Ouest. Four à chaux, fabrique de sabots. Château de Coulaines, des XVe et XIXe siècles. — Le canton a 14 comm. et 11.345 hab.

LOUÈCHE (en allem. *Leuk*), bourg de Suisse (cant. du Valais), à 25 kilom. de Sion, sur la rive droite du Rhône ; 1.548 hab. Beau pont. Eaux minérales ferrugineuses, d'une température de 36° à 50°. Les bains sont situés à 8 kilom. au village de *Louèche-les-Bains*, sur la Dala, affl. du Rhône, et dans un vallon entouré de hautes montagnes (la Gemmi).

LOUEMBO, rivière du bassin du Congo, affluent gauche du Kassaï supérieur. Elle naît vers le 11e degré S., coule presque directement vers le N. et se jette dans le Kassaï, après un cours de 250 à 300 kilom., encore très mal connu.

LOUER (du lat. *laudare*, même sens) v. a. Donner des éloges à une personne, vanter le mérite d'un animal, d'une chose : LOUER *un poète, un chien*.

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous *loue*.
BOILEAU.

Femme qu'on *loue* est toujours indulgente.
CHÉNIER.

Célébrer, glorifier : LOUER *Dieu*.
— Absolum. : *On* LOUE *pour être loué*. (Boss.)

L'art de *louer* commença l'art de plaire.
VOLTAIRE.

— Remercier : LOUONS *la Providence de tout le mal qui ne nous arrive pas*.

Loué, ée part. pass. ‖ *Dieu soit loué !* Exclamation par laquelle on témoigne sa satisfaction.

— ALLUS. HIST. : **O Athéniens ! combien il en coûte pour être loué de vous !** Exclamation d'Alexandre, au moment où il traversait à grand'peine l'Hydaspe pour aller combattre Porus, et qui atteste l'empire que la supériorité de lumière et de civilisation de la Grèce exerçait jusqu'au fond de l'Asie sur l'âme du conquérant. Cette parole est rapportée par Plutarque (Alex. ch. 80), d'après Onésicritos.

Se louer, v. pr. Se donner des éloges à soi-même. ‖ Se donner des éloges l'un à l'autre.

— *Se louer de*, Se montrer, se déclarer satisfait de.

— LOC. PROV. : **Il se loue et se remercie**, Il est enchanté de ce qu'il a fait, il est en admiration devant lui-même.

— SYN. **Célébrer, exalter**, etc. V. CÉLÉBRER.

LOUER (du lat. *locare*, même sens) v. a. Donner à louage : LOUER *sa maison*. ‖ Donner par état certains objets à louage : LOUER *des voitures, des chambres*. ‖ Absolum. : *Le droit de vendre et de* LOUER *est attaché au droit de propriété*. (Troplong.)

— Prendre à louage : LOUER *une loge*. ‖ Prendre à son service pour un salaire convenu : LOUER *un domestique*.

Se louer, v. pr. Etre loué, pris à louage. ‖ Vendre son travail, ses services à un prix convenu : SE LOUER *au mois, à la journée*.

— SYN. **Louer, affermer.** V. AFFERMER.

LOUEUR, EUSE (rad. *louer*) n. Personne qui donne des éloges, qui aime à les donner : *Rien n'est plus tuant que ces* LOUEURS *de profession*. (St-Evrem.)

LOUEUR, EUSE (rad. *louer* ; du lat. *locare*, donner à louage) n. Personne qui fait profession de donner certains objets à louage : *Une* LOUEUSE *de voitures, de chaises, de chambres garnies*.

LOUFFE n. f. Pop. Vesse.

LOUFFER (*lou-fé*) v. n. Pop. Vesser.

LOUFFIAT (*fi-a*) n. m. Pop. Goujat, grossier personnage.

LOUFILA ou **LOUFIRA** (la), affluent droit du Congo supérieur ou Kamolondo, dans le Katanga. Née très près du Nzilo, elle coule vers le N., traverse une plaine unie, ancien fond lacustre, et franchit les monts Mitoumba, par des rapides qui commencent à la chute de Djono. Elle se jette dans le Congo, au lac Kisalé. Cours 490 kilom.

LOUFOQUE (*fok'* — mot de *largonji*) n. et adj. Pop. Fou.

LOUFTON n. m. Fr.-maçonn. Syn. de LOUVETEAU.

LOUGA, fleuve du nord-ouest de la Russie (gouv. de Novgorod et de Saint-Pétersbourg), qui coule dans un pays plat, marécageux, reçoit des émissaires de lacs et se perd dans le *golfe de Louga*, rentrant du golfe de Finlande. Il baigne *Louga* ; cours 283 kilom.

LOUGA, ville du nord-ouest de la Russie, ch.-l. de district du gouv. de Saint-Pétersbourg, sur le *Louga*, tributaire du golfe de Finlande ; 5.800 hab. — Le district a 10.351 kilom. carr. et 137.000 hab.

LOUGANSK ou **LOUGAN**, ville de la Russie méridionale (gouv. d'Iékatérinoslav), sur un affluent du Donetz ; 20.500 hab. Forges, hauts fourneaux, fabrique de machines à vapeur. Mines de houille.

LOUGH (John Graham), sculpteur anglais, né à Greenhead (Northumberland) vers 1800, mort à Londres en 1876. Il débuta au Salon de l'Académie royale en 1826, avec un bas-relief représentant la *Mort de Turnus*. La statue colossale de *Milon* 1827), fut acclamée par le public. Lough venait d'exécuter un *Samson* et les *Chevaux de Duncan*, lorsqu'il partit, en 1834, pour l'Italie. De retour en Angleterre, il mit au jour un grand nombre d'œuvres : *Bas-relief d'après Homère ; Hébé chassée de l'Olympe ; Iago ; les Pleureurs*, beau groupe qui appartient à la British Institution ; *la Reine Victoria*, sur la place de la Bourse à Londres ; *le Prince Albert ; Southey ; lord Hastings*, statue colossale, érigée à Malte ; *Combat de chevaux* ; etc. Il est encore l'auteur de dix statues représentant des héros de Shakspeare, de bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la *Tempête* et de *Macbeth*, et de groupes de bronze représentant des scènes prises dans les œuvres du grand poète.

LOUGHBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Leicester), sur le Soar ; 15.000 hab. Fabrication de cotonnades, dentelles. Aux environs, exploitation de houille.

LOUGHREA, ville d'Irlande (Connaught [comté de Galway]), sur un petit lac dont les eaux se déversent dans la baie de Galway ; 4.700 hab. Toiles et lainages.

LOUGRE (de l'angl. *lugger*, même sens) n. m. Petit bateau de cabotage ou des ports de l'Océan et de la Manche.

— ENCYCL. Le *lougre* est mâté et gréé comme le chasse-marée ; il n'en diffère que par la position du point d'amure des basses voiles, qui sont à bourcet. Le lougre, importé par les pirates normands, a été longtemps attaché aux escadres, à la garde du littoral, et il portait quelques caronades.

Lougre.

LOUGROUB, nom thibétain de Nâgârjouna, moine bouddhiste indien du IIe siècle de notre ère, propagateur de la doctrine mahâyâna, si, même, il n'en fut pas le fondateur.

LOUHANS, ch.-l. d'arrond. du dép. de Saône-et-Loire, à 46 kilom. de Mâcon et dans la région dite « Bresse louhannaise », au confluent du Solnan et de la Seille, affluent gauche de la Saône, devenue navigable à cet endroit ; 4.538 hab. (*Louhannais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, fabriques de toiles, de machines. Commerce de cuirs, de céréales, de volailles, de beurre, œufs et produits maraîchers. Eglise du XVe siècle, avec clocher, finement ouvragé, où l'architecture de la balustrade reproduit le début de l'*Ave Maria*. Louhans est l'antique *Lovincum*, cité romaine et probablement gauloise. — L'arrondissement a 8 cant., 81 comm. et 85.461 hab. ; le canton a 10 comm. et 15.725 hab.

Armes de Louhans.

LOUIN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 24 kilom. de Parthenay, près du Thouet ; 1.119 hab. Ruines d'une église romane, en partie carolingienne.

LOUIS (*lou-i*) n. m. Monnaie d'or de France, dont la fabrication commença sous Louis XIII, qui lui donna son nom. ‖ *Double louis*, Pièce d'or qui valait 2 louis ou 48 livres. ‖ Abusiv. Pièce d'or de 20 francs, frappée depuis la Révolution ‖ *Demi-louis*, Dix francs.

— ENCYCL. La fabrication des premiers *louis* fut ordonnée en 1640. Depuis cette époque, l'expression d'*écu*, dont on se servait aussi pour les espèces d'or et d'argent, a été réservée aux pièces de ce dernier métal. La valeur de ces monnaies varia suivant les époques. On peut la fixer à 21 francs de notre monnaie sous Louis XIII ; à 25 francs sous Louis XIV et Louis XV ; à 24, sous Louis XVI.

LOUIS (CANAL), en allem. **Ludwigskanal**, voie navigable d'Allemagne (Bavière), construite par ordre du roi Louis Ier de Bavière. Il part de Kelheim sur le Danube et gagne Bamberg sur le Mein, en passant par Nuremberg, Erlangen. Sa longueur est de 176 kilom., et sa profondeur d'environ 2 mètres.

LOUIS (*lou-i*) n. f. Pop. Maîtresse. ‖ Prostituée qui a un souteneur.

1° SAINTS

LOUIS (saint). V. LOUIS IX.

LOUIS (saint), évêque de Toulouse, né et mort à Brignoles, en Provence (1274-1297). Second fils de Charles II, roi de Naples, il fut, pendant six ans (1288-1294), prisonnier à Barcelone. En 1295, il entra dans les ordres, à Naples, et prit l'habit de frère mineur. Le pape Boniface VIII le nomma, la même année, évêque de Toulouse, malgré sa jeunesse, et le chargea d'administrer l'évêché de Pamiers. Il combattit énergiquement les albigeois, et mourut, épuisé par ses austérités, en se rendant à Rome pour y solliciter la permission de se démettre de ses fonctions. Il fut canonisé, en 1317, par le pape Jean XXII, qui avait été son précepteur. — Fête le 11 avril.

LOUIS DE GONZAGUE (saint), patron de la jeunesse chrétienne, né à Castiglione en 1568, mort à Rome en 1591. Son père, Ferdinand de Gonzague, marquis de Castiglione, l'emmena en Espagne, où il fut page du prince Jacques, neveu du roi Philippe II. Il céda, en 1585, ses droits et

…s biens à son frère Rodolphe, et entra au noviciat des jésuites de Rome, où il fit l'édification de tous. Il mourut, à l'âge de vingt-trois ans, victime de son dévouement pour les pestiférés. Béatifié par Grégoire XV (1621), il a été canonisé par Benoît XIII (1726). — Fête le 21 juin.

2° EMPEREURS

SAINT-EMPIRE ROMAIN-GERMANIQUE

Louis Ier, le Débonnaire ou **le Pieux,** roi de France et empereur d'Occident, né en 778 à Chasseneuil, près du Dropt (Gironde), mort près d'Ingelheim en 840. Il était le troisième fils de Charlemagne, à qui il succéda, et de Hildegarde. La forte éducation que lui fit donner son père ne put faire de lui un véritable souverain, et, d'autre part, il fut plutôt moine que guerrier. Il devint empereur en 814, et aussitôt, son gouvernement fut marqué par une réaction contre celui de son père.

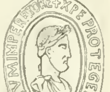

Sceau de Louis Ier.

Pour sauvegarder l'unité de l'empire, il fixa en 817, à la diète de Worms, les droits et les attributions de ses fils, nés de l'impératrice Ermengarde, fille d'un duc de Hasbain : Lothaire, qui résidait en Bavière depuis 814, fut associé à l'empire, avec la surveillance et l'expectative de l'Italie ; Pépin, qui eut la Bavière, Louis, qui reçut l'Aquitaine, furent placés sous l'autorité de leur frère aîné. Un petit-fils bâtard de Charlemagne, Bernard, qu'on dépouillait de l'Italie, prit les armes : sa défaite, sa mort cruelle provoquèrent les remords de l'empereur, qui, dans l'église d'Attigny, fit pénitence publique de ses péchés (822). Plus tard, cédant aux instances de sa seconde femme, la belle et ambitieuse Judith, qui, en 823, lui donna un fils, Charles le Chauve, il modifia l'organisation de 817 et attribua à Charles l'Alsace, l'Alemanie et la Rhétie (829). Lothaire, Louis et Pépin commencèrent la guerre civile, qui dura quatre ans. Enfin, en 833, Lothaire, accompagné du pape Grégoire IV, rejoignit ses deux frères en Alsace. Le pape détacha de l'empereur ses principaux lieutenants. Louis le Pieux, abandonné dans le « Champ du Mensonge », dut consentir à la spoliation de son fils Charles et même à son abdication. Mais Louis le Germanique et Pépin eurent honte du traitement infligé à leur père par Lothaire. Ce dernier, menacé, se retira en Italie. Louis le Pieux s'empressa d'opérer un troisième partage de l'empire (assemblée de Crémieux, 835). Il marchait contre Louis le Germanique révolté, lorsqu'il mourut, dans une île du Rhin, en face du château d'Ingelheim (840).

Statue funéraire de Louis Ier.

Louis (LE COURONNEMENT DE), chanson de geste française du XIIe siècle, du cycle de Guillaume au Court-Nez. — Outre qu'elle a une véritable valeur poétique, c'est une de celles où se sont conservés le plus de souvenirs historiques : il y est fait allusion, notamment, au couronnement de Louis le Débonnaire par Charlemagne en 813, aux troubles qui bouleversèrent la France sous les derniers Carolingiens, et à une invasion sarrasine en Italie aux IXe ou Xe siècles. Ce poème a été publié par E. Langlois, pour la Société des anciens textes français (1888).

Louis II, dit **le Jeune,** empereur et roi d'Italie, né en 822, mort en 875. Fils de l'empereur Lothaire Ier et de Ermengarde, il fut couronné roi de Lombardie, en 844, par le pape Serge II, puis associé à l'empire en 850, et succéda à son père en 855. Ses deux frères, Lothaire II et Charles, avaient pris l'Austrasie et la Provence. Il s'occupa presque exclusivement de combattre les Sarrasins, qui envahissaient l'Italie méridionale, et leur enleva Bari. Il mourut à Brescia en 875, ne laissant qu'une fille, Hermengarde, seconde femme du duc Boson, qui, en 879, devint roi de Provence.

Louis III, dit **l'Aveugle,** empereur, roi de Provence et roi d'Italie, petit-fils du précédent, né en 880, mort à Arles en 928. Quand son père Boson mourut, en 887, l'empereur Charles le Gros l'investit du *duché* de Provence; mais Hermengarde, sa mère, le fit proclamer roi en 890. Louis III résidait à Vienne. Appelé en Italie par les ennemis du roi Bérenger, et croyant avoir des droits sur la couronne de Lombardie par son grand-père Louis II, il fit inutilement, en 899, une première expédition. Appelé de nouveau en 900, et soutenu par Adelbert, marquis de Toscane, il chassa Bérenger et se fit nommer empereur à Rome, par le pape Benoît IV. Mais il se brouilla avec Adelbert. Bérenger reparut en Italie, surprit Louis III dans Vérone, lui fit crever les yeux et le renvoya en Provence. Bien que considéré encore comme empereur jusqu'en 916, Louis III ne repassa plus les Alpes, se contentant de s'agrandir sur la rive droite du Rhône, aux dépens de Charles le Simple.

Louis IV, l'Enfant, dernier empereur carolingien d'Allemagne, né à Œttingen en 893, mort à Ratisbonne en 911. Il était fils de l'empereur Arnulf et d'Ota. Il n'avait que six ans lorsqu'il succéda, en 899, à son père Arnulf. Le gouvernement fut exercé par Hatto, archevêque de Mayence, et Adalbéron, évêque d'Augsbourg, qui laissèrent perdre au pouvoir toute autorité. Les invasions des Hongrois ajoutèrent encore au désordre. Louis l'Enfant fit appel aux Francs, aux Souabes, aux Bavarois, pour combattre les barbares, mais il fut vaincu près du Lech, et mourut peu après.

Louis V de Bavière, duc de la Haute-Bavière, empereur d'Allemagne, fils de Louis II le Sévère, duc de Bavière, et de Mathilde de Habsbourg, né en 1286, mort en 1347. A la mort de Henri VII, les électeurs, trouvant les maisons de Luxembourg et de Habsbourg trop puissantes, élurent, après quinze mois d'interrègne, le duc de Bavière Louis. Mais un contre-parti s'était formé, qui proclama Frédéric d'Autriche (1314). La guerre civile éclata et dura huit années. Frédéric fut enfin vaincu et fait prisonnier à Mühldorf, en 1322. Louis V fortifia son autorité en épousant la fille du comte de Hollande, Marguerite, qui lui apporta en dot le Hainaut, et en donnant à son fils Henri le margraviat de Brandebourg. Pour augmenter son prestige, il voulut se faire sacrer à Rome. Mais le pape d'Avignon, Jean XXII, poussé par le roi de France, Charles le Bel, qui visait à l'empire, l'excommunia. Cependant, Louis de Bavière, après s'être réconcilié avec Frédéric d'Autriche, qu'il associa même à l'empire, passa en Italie, reçut la couronne impériale des quatre syndics de Rome (1328), et proclama un antipape, Nicolas V. Il essaya, toutefois, de se réconcilier avec Jean XXII, qui fut inflexible ; il ne fut pas plus heureux avec Benoît XII, que dominait Philippe de Valois. Il se vengea du roi de France en s'alliant, en 1337, à Edouard III d'Angleterre, et, contre le pape, fit voter par les électeurs la *Pragmatique sanction* de Francfort, qui proclamait l'indépendance absolue de l'empire à l'égard de la papauté (1338). Il ne put néanmoins assurer la couronne impériale à sa famille.

3° ROIS ET PRINCES

ALLEMAGNE

Louis Ier. V. LOUIS Ier, LE DÉBONNAIRE, empereur.

Louis II, dit **le Germanique,** roi de Germanie, second fils de Louis le Débonnaire et de Ermenharde, né en 804, mort à Francfort en 876. La charte de partage de l'empire lui donna, en 817, la Bavière, avec les pays tributaires des Slaves et des Carinthiens. Il prit part à la grande révolte qui éclata, en 829, à la suite du nouveau partage effectué en faveur de Charles le Chauve, se réconcilia un moment avec son père et Judith, en 830, mais se joignit, en 833, à ses frères Lothaire et Pépin, pour combattre et faire déposer Louis le Pieux. Il ne tarda pas à aider au rétablissement de son père, mais, après le partage de Worms, il reprit les armes (840). Quand Lothaire devint empereur, Louis s'unit contre lui à Charles le Chauve : les deux frères, vainqueurs à Fontenoy en Puisaye, resserrèrent leur alliance par le fameux serment de Strasbourg (842). Le traité de Verdun (843) donna à Louis, avec la Bavière et la marche de l'Est, l'évêché de Coire, la Thurgovie, l'Alemanie, la Thuringe, la Saxe, la Francie du Mein, et même, sur la rive gauche du Rhin, Mayence, Worms et Spire. Il chercha à s'agrandir vers l'ouest, et, en 858, envahit les Etats de Charles le Chauve, avec lequel, d'ailleurs, il se réconcilia en 860. A la mort de Lothaire II, les deux frères se partagèrent son royaume par le traité de Mersen. La fin du règne de Louis fut troublé par une révolte de ses deux plus jeunes fils, Louis et Charles, outrés de la trop grande part faite, dans le partage de la Germanie, à leur frère aîné Carloman. Il ne put, en outre, empêcher Charles le Chauve d'aller prendre en Italie la couronne impériale.

Louis III de Saxe, roi de Germanie, second fils de Louis II le Germanique, mort en 882. Dans le partage qui suivit la mort de son père, il obtint la Franconie, la Thuringe et la Saxe. Charles le Chauve ayant tenté de s'emparer de la Lorraine orientale, Louis III marcha contre lui, le battit à Andernach (876) et fut même quelque temps reconnu roi de France. La mort de son frère aîné Carloman lui donna la Bavière (880). Il fut vaincu par les Normands à Ebersdorf (881). Il était épileptique et ses contemporains le disaient possédé du démon.

Louis Ier, duc de Bavière, fils d'Othon le Grand, né et mort à Kelheim (1174-1231). Il était encore tout enfant lorsqu'il succéda à son père en 1183. Son oncle, Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, gouverna pendant quelque temps le duché de Bavière. Comme son père, Louis agrandit sa maison par l'acquisition de plusieurs comtés et seigneuries. La part qu'il prit à la révolte des seigneurs allemands contre l'empereur Othon IV lui valut, en 1214, de l'empereur Frédéric II, la donation du Palatinat, enlevé à Henri de Saxe, comte palatin du Rhin. Il fit partie, en 1217, d'une croisade malheureuse en Syrie et en Egypte. Ami et conseiller du fils de Frédéric II, Henri, il fut soupçonné par l'empereur de pousser le jeune prince à une révolte. Il mourut en 1231, assassiné sur le pont de Kelheim par un inconnu.

Louis II, dit **le Sévère,** duc de Bavière, fils du duc Othon, né et mort à Heidelberg (1228-1294). Il gouverna d'abord, pendant deux ans, avec son frère Henri, le domaine paternel. En 1255, un partage eut lieu ; Louis prit le Palatinat du Rhin et la Haute-Bavière ; Henri, la Basse-Bavière. En 1273, les princes et seigneurs, en désaccord, convinrent de s'en remettre à l'arbitrage du duc de Bavière, qui fit proclamer empereur Rodolphe de Habsbourg. Son surnom lui venait de ce que, par jalousie, il avait fait périr de la main du bourreau sa première femme, Marie de Brabant.

Louis III, duc de Bavière, puis empereur d'Allemagne sous le nom de LOUIS V. V. LOUIS V DE BAVIÈRE, empereur.

Louis Ier.

Louis Ier (Charles-Auguste), roi de Bavière, né à Strasbourg en 1786, mort à Nice en 1868. Il succéda à son père, Maximilien-Joseph, en 1825. Maximilien étant l'allié de Napoléon, Louis combattit dans les armées françaises, et se distingua dans la campagne du Tyrol (1808-1809). Mais il avait une profonde haine pour la France. Son hostilité à l'égard de Napoléon l'avait rendu populaire. Son salut poétique aux Grecs révoltés, en 1821, provoqua une sorte d'enthousiasme; enfin, sa passion romantique pour les lettres et les arts, son dessein de faire revivre un art national firent espérer à la Bavière un règne d'un éclat exceptionnel. A peine devenu roi, Louis fit commencer de grandes constructions : la Glyptothèque, la Pinacothèque, l'Odéon, la Walhalla ou Panthéon germanique ; il acheta des collections de tableaux et des antiquités ; il transféra à Munich l'université de Landshut. Mais son administration fut déplorable. Après la révolution de 1830, surtout après la célèbre manifestation de la Hampach (1832), dans laquelle on proclama l'avènement prochain des Etats unis d'Allemagne et de la République européenne, et qu'il fit disperser par le prince de Wrède, le roi Louis prit des mesures de répression contre le parti libéral, contre la presse, et laissa gouverner le parti ultramontain. Mais, poussé par sa favorite, Lola Montès, il renvoya, au commencement de 1847, le ministère ultra-conservateur. Le parti libéral refusa même cette victoire, due à un caprice de courtisane. A la suite de la révolution française de 1848, des émeutes éclatèrent ; Lola Montès quitta la capitale, et Louis Ier abdiqua en faveur de son fils, Maximilien II. Un autre de ses fils, Othon, avait été proclamé roi de Grèce, en 1832.

Ordre royal de Louis (Bavière).

Louis (ORDRE ROYAL DE), institué en Bavière par le roi Louis Ier, en 1827, pour récompenser les services rendus à l'Etat. Il comprend cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; grands commandeurs, sautoir et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevalier de 1re et de 2e classe, boutonnière. L'insigne est une croix en or (en argent pour les chevaliers de la 2e classe), présentant au centre la tête du fondateur de l'ordre, et sur ses branches l'inscription : *Ludwig, Köning von Bayern* (Louis, roi de Bavière). Ruban rouge foncé à lisérés bleus.

Louis II (Othon-Frédéric-Guillaume), roi de Bavière, né à Nymphenbourg en 1845, noyé dans le lac de Starnberg en 1886. Fils du roi Maximilien II et de la princesse Marie de Prusse, il succéda à son père en 1864. Il abandonna l'exercice du pouvoir à ses ministres, qu'il sentait cependant contre les majorités ultramontaines du Parlement. En 1866, il aida l'Autriche contre la Prusse ; mais, après la défaite, il fit un traité d'alliance offensive et défensive avec la Prusse, et, en 1870, il se rangea du côté de la Prusse contre la France. Sur les instances de Bismarck, la Bavière entra dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et son roi proposa, par sa lettre du 7 décembre 1870, de proclamer Guillaume Ier empereur d'Allemagne. Cependant, Louis II n'assista pas au couronnement, à Versailles ; il refusa en 1872 d'aller à Berlin et s'attacha à maintenir l'autonomie de la Bavière en face de la Prusse. En 1870, lors de la réunion du concile du Vatican, son gouvernement s'était opposé à la doctrine de l'infaillibilité du pape, et, en 1873, il soutint les vieux-catholiques. Louis II avait, dès sa jeunesse, mené une vie solitaire : en hiver dans les châteaux de Linderhof et de Hohenschwangau, en été dans celui de Berg. Il fit faire de grandes constructions comme celle du château de Herrenchiemsee, imitation du château de Versailles, et celle du théâtre spécial de Bayreuth, pour la représentation des œuvres de Wagner, dont il était depuis 1866 l'ami et le fervent admirateur. Il endetta ainsi la liste civile. Peu à peu, il se retira du monde, ne voyant plus que ses domestiques. En 1886, il donna l'ordre d'emprisonner les ministres qui lui refusaient de l'argent : c'était la folie, qui fut constatée par les médecins. Le conseil de famille proclama le prince Luitpold régent ; le roi fut transporté au château de Berg ; mais, dès le lendemain, et par suite de circonstances restées mystérieuses, on le trouva noyé dans le lac de Starnberg, avec son médecin, Gudden. Son frère Othon, atteint également de folie, lui succéda ; le prince Luitpold, oncle du roi, resta régent.

Louis II.

Louis Ier, grand-duc de Hesse-Darmstadt, né à Prenzlau en 1753, mort à Darmstadt en 1830, fils du landgrave Louis IX. Il épousa, en 1777, Louise-Caroline-Henriette, fille de Georges-Guillaume, landgrave de Hesse-Darmstadt. Il succéda à son père, en 1790, sous le nom de Louis X. Il prit part aux campagnes contre la France, fut obligé de quitter sa capitale et se réfugia jusqu'en Saxe. En 1799, il conclut un traité particulier avec la France, céda ses territoires situés sur la rive gauche du Rhin, mais obtint en échange le duché de Westphalie, une partie de l'archevêché de Mayence et du Palatinat. En 1806, il entra dans la Confédération du Rhin, reçut de Napoléon Ier le titre de grand-duc souverain et prit le nom de Louis Ier. En 1813, il s'unit aux Alliés, et, en 1815, reçut la Hesse rhénane, avec Mayence et Worms, en échange de la Westphalie. Il avait doublé l'étendue de l'ancien landgraviat. Il abolit le servage et les corvées, et fit établir à Darmstadt un musée, une bibliothèque et un théâtre. En 1820, il donna à son pays une nouvelle constitution.

Louis (ORDRE DE), institué dans la Hesse-Darmstadt en 1807, par le grand-duc Louis Ier, pour récompenser le mérite civil et les actions d'éclat. Il comprend cinq classes : des grands-croix, écharpe et plaque ; des commandeurs de 1re classe, sautoir et plaque ; des commandeurs de 2e classe, sautoir ; des chevaliers de 1re et de 2e classe, boutonnière. La décoration consiste en une croix d'or, dont les dimensions varient suivant le grade, émaillée de noir et bordée de rouge, portant au centre l'initiale L sur fond rouge entourée d'un anneau d'émail blanc sur lequel on lit : *Für Verdienst* (pour le Mérite) ; et, au revers, en lettres d'or sur émail noir les mots : *Gott, Ehre, Vaterland* (Dieu, Honneur, Patrie), avec un anneau blanc chargé d'une couronne de chêne et de laurier. La croix est surmontée d'une couronne et attachée à un ruban noir liséré de rouge.

Ordre de Louis (Hesse).

Louis II, grand-duc de Hesse, fils du précédent, né et mort à Darmstadt (1777-1848). Il épousa, en 1804, Wilhelmine, fille du prince Charles-Louis de Bade. Dès son avènement, il y eut un conflit entre lui et les états, qui lui retranchèrent sa liste civile. Louis II, poussé par son entourage, révoqua tous les fonctionnaires hostiles à son gouvernement. Cependant, en 1848, Louis II appela au ministère le progressiste Henri de Gagern, et, lors des troubles de mars, nomma corégent son fils aîné. Sa fille cadette, Marie, née en 1824, épousa le tsar Alexandre II.

LOUIS III, grand-duc de Hesse, fils du précédent, né à Darmstadt en 1806, mort à Seeheim en 1877. Le 5 mars 1848, son père le nomma corégent; quelques semaines plus tard, Louis II mourut. Il s'associa aux efforts du parti national pour constituer l'unité allemande. En 1850 cependant, il se rallia à l'Autriche, qu'il soutint en 1866 contre la Prusse. Aussi, par le traité de Prague, les Prussiens victorieux lui imposèrent le payement d'une indemnité de 300.000 florins et lui enlevèrent, outre le landgraviat de Hesse-Hombourg, une partie de la Hesse supérieure. En 1867, il conclut avec la Prusse une alliance défensive et offensive et entra, en 1871, dans l'empire allemand.

LOUIS Ier, premier landgrave de Thuringe, fils de Louis *le Sauteur*, petit-fils de Louis *le Barbu*, mort en 1140. L'empereur Lothaire, dont il avait favorisé l'élection, le nomma, en 1130, landgrave de Thuringe, à la place de Hermann de Wintzenbourg, déposé dans une diète. Il résidait dans le château de Neuenbourg, sur l'Unstrutt.

LOUIS II, dit de Fer, à cause de sa cuirasse, landgrave de Thuringe, fils du précédent, né vers 1129, mort à Fribourg en 1172. Sa résidence était Eisenach. Il épousa, en 1150, Judith, fille de l'empereur Conrad III, et traita très durement ses sujets.

LOUIS III, le Débonnaire, fils du précédent, mort en 1190. Il soutint plusieurs guerres contre ses voisins, notamment contre Henri le Lion, duc de Saxe, Othon le Riche, margrave de Misnie, et Conrad, archevêque de Mayence. L'empereur Frédéric Ier, ayant mis Henri le Lion au ban de l'empire, donna à Louis la dignité de comte palatin de Saxe (1180). Louis prit part à la croisade dans laquelle Frédéric Barberousse trouva la mort.

LOUIS IV, le Saint, neveu de Louis III, né en 1200. Il succède à son père Hermann Ier en 1216, et meurt en 1227. Après avoir lutté contre l'archevêque de Mayence, il prit la croix avec l'empereur Frédéric II, mais mourut à Otrante. Il fut le mari de sainte Elisabeth de Hongrie.

ESPAGNE

LOUIS Ier, roi d'Espagne, né en 1707, mort en 1724. Il devint roi par l'abdication de son père Philippe V, en 1724. Ses historiens vantent sa piété, sa discrétion, mais il était lent, timide, et rendu plus triste encore par un mariage mal assorti avec Louise-Elisabeth d'Orléans, fille du régent. Il mourut de la petite vérole en 1724, et sa mort rappela sur le trône son père Philippe V.

ÉTRURIE

LOUIS Ier, roi d'Etrurie, né à Parme en 1773, mort à Florence en 1803. Fils de Ferdinand III de Bourbon, duc de Parme, il épousa, en 1795, Marie-Louise de Bourbon, fille de Charles IV. En 1801, Lucien Bonaparte fut envoyé à Madrid par le Premier Consul pour négocier l'échange du duché de Parme avec la Toscane, et un traité fut conclu, qui formait, au profit du prince héritier, Louis de Parme, le nouveau royaume d'Etrurie. Louis Ier fut médiocrement accueilli à Florence (1802), où il mourut.

LOUIS II (Charles-Louis DE BOURBON, dit), roi d'Etrurie, fils du précédent, né en 1799. Il avait à peine quatre ans à la mort de son père, et sa mère, Marie-Louise de Bourbon, exerça si maladroitement la régence que, par une convention signée avec l'Espagne en 1807, Napoléon Ier prit le parti d'annexer le nouveau royaume à la France. En compensation, Louis II devait recevoir le royaume de Lusitanie, qui n'exista jamais que dans les actes diplomatiques. Dès 1805, on lui avait enlevé le duché de Lucques pour le donner à Elisa Bacciocchi, sœur de l'empereur; on le lui rendit un peu plus tard, mais il dut y renoncer à la suite des événements de 1848. Devenu duc de Parme à la suite de la mort de l'impératrice Marie-Louise, il fut forcé d'abdiquer le 14 mars 1849.

FRANCE

LOUIS Ier. V. LOUIS Ier, LE DÉBONNAIRE, empereur.

LOUIS II, le Bègue, roi de France, fils aîné de Charles le Chauve, à qui il succéda, et d'Ermentrude, né en 846, mort à Compiègne en 879. En 877, il succéda à Charles le Chauve. Sans domaines, sans finances et sans armée, il fut réduit à la plus complète impuissance. Il eut même à combattre une faction qui refusait de le reconnaître, et à la tête de laquelle était Bernard, marquis de Gothie; mais il ne put vaincre que par le concours de Boson, duc de Vienne, d'Hugues l'Abbé et de Bernard, comte d'Auvergne, qui garda pour lui la Gothie. Le pape Jean VIII vint lui demander son secours contre les partisans du roi de Bavière, Carloman, qui l'avaient chassé de Rome, et, dans le concile de Troyes (878), lui offrit la couronne impériale; mais Louis, atteint d'une maladie de langueur, était retourné à Compiègne, où il ne tarda pas à mourir. Il eut pour successeurs Louis III et Carloman, nés de son mariage avec Ansgarde, sœur d'Eudes, comte de Bourgogne. De sa seconde femme, Adélaïde, naquit son fils posthume, Charles, plus tard *Charles le Simple*.

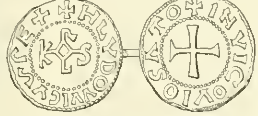

Monnaie de Louis le Bègue.

LOUIS III, roi de France, né vers 863, mort à Saint-Denis en 882. Fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde, il prit, en 879, le pouvoir avec son frère, Carloman. L'année suivante, Louis prit la Neustrie; Carloman, la Bourgondie et l'Aquitaine, et une alliance fut conclue entre ces princes et Louis le Germanique contre les Normands, contre Boson, roi de Provence, et contre le fils de Lothaire II, Hugues, qui réclamait la Lorraine. Louis III battit les Normands à Saucourt-en-Vimeu (881), et délivra la Loire des Vikings d'Hastings, à qui il donna le comté de Chartres. A sa mort, Carloman resta seul roi pendant deux ans et eut pour successeur Charles le Gros, au lieu et place de son frère Charles le Simple, âgé seulement de cinq ans.

Monnaie de Louis III.

LOUIS IV, d'Outremer, roi de France, fils de Charles le Simple, né en 921, mort à Reims en 954. Après la déposition de Charles le Simple, Louis, alors âgé de trois ans, avait été emmené en Angleterre par sa mère Odgiwe. Il fut rappelé en France, à la mort de Raoul (936), par le duc Hugues le Grand, qui n'avait pas osé prendre lui-même la couronne. Elevé virilement par sa mère, Louis IV résista à la coalition d'Hugues, d'Herbert II de Vermandois et de Guillaume de Normandie, auxquels il enleva le concours d'Othon Ier, roi de Germanie, en épousant Gerberge, sœur de l'empereur, et en renonçant à conquérir la Lorraine. Il tenta vainement, à la mort du duc Guillaume, de s'emparer de la Normandie; prisonnier, il ne fut relâché par les Normands que pour tomber entre les mains de Hugues le Grand, et, après un an de captivité, il dut céder au duc de France Laon, sa dernière place forte (946). Il tenta de se venger en s'alliant à Othon Ier et à Conrad, roi de Provence. Les trois rois envahirent la France et s'emparèrent de Reims. Le pape intervint : un concile, tenu à Ingelheim, excommunia Hugues (948). Ce ne fut, pourtant, qu'en 950 que ce dernier rendit Laon. Louis IV fit reconnaître, en 951, son autorité en Bourgogne, mais il ne put arrêter deux invasions hongroises. Il mourut d'une chute de cheval (954). Son fils Lothaire le remplaça sur le trône.

— BIBLIOGR. : Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens* (1891).

Statue funéraire de Louis IV.

LOUIS V, fils de Lothaire, à qui il succéda, et d'Emma, surnommé sans raison **le Fainéant**, dernier roi carolingien de France, né en 967, mort en 987. Louis V, conseillé sans doute par son oncle Charles de France, se dégagea de l'influence de sa mère, et, pour châtier l'archevêque de Reims Adalbéron, qu'il considérait comme un traître, se plaça sous l'ascendant de Hugues Capet. Adalbéron, assiégé dans Reims, dut promettre de se justifier; mais Louis V mourut d'un accident de chasse (987), sans laisser d'enfants. Il fut remplacé sur le trône par Hugues Capet.

— BIBLIOGR. : Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens* (1891).

Monnaie de Louis V.

LOUIS VI, dit le Gros, roi de France, fils aîné de Philippe Ier, à qui il succéda, et de Berthe de Hollande, né en 1081, mort à Paris en 1137. Associé à la couronne à l'âge de dix-neuf ans, il succéda à son père en 1108. Il fut avant tout un homme de guerre; mais, s'il se fit craindre, il se fit aimer aussi par sa justice et son humanité. Il se posa en défenseur des faibles, et dirigea de nombreuses campagnes de gendarmerie contre les seigneurs pillards de l'Ile-de-France; c'est ainsi qu'il détruisit le château du Puiset, qu'il jeta en prison Thomas de Marle, qu'il soumit les seigneurs de Montlhéry. Il trouva, d'ailleurs, à ces expéditions, l'avantage d'assurer la sécurité des routes conduisant de Paris aux autres villes du domaine. Louis VI eut à combattre, pendant vingt-quatre ans, Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois, l'âme de toutes les coalitions contre la France. Il eut surtout à lutter contre Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui avait pour allié son gendre Henri V, empereur d'Allemagne : vaincu à Brémule (20 août 1119), menacé d'une invasion anglo-germanique, Louis VI, prenant l'*oriflamme* à Saint-Denis, parvint, avec le concours des Flamands et des Angevins, ennemis des Normands, à tenir en échec Henri Ier. En même temps, il étendait son action dans le Midi, par le mariage de son fils avec Aliénor ou Eléonore d'Aquitaine. Son alliance avec la papauté ajouta à son autorité morale. C'est à tort qu'on a appelé longtemps Louis VI « le Père des communes ». Il les favorisa surtout chez ceux de ses vassaux qu'il désirait affaiblir, et il lui arriva parfois de les combattre, quand il y trouvait quelque intérêt. Toutefois, il accorda à des villes du domaine quelques privilèges : il est l'auteur de la célèbre *charte de Louis*. Il fut aidé, dans son gouvernement, par plusieurs ministres, les frères de Garlande, et surtout l'abbé de Saint-Denis, Suger, qui a écrit une *Vie de Louis le Gros*. Il eut pour successeur son fils aîné Louis VII, né de son mariage avec Alix de Savoie.

— BIBLIOGR. : Luchaire, *Louis VI le Gros : annales de sa vie et de son règne* (1890).

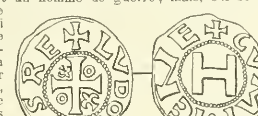

Monnaie de Louis VI.

Sceau de Louis VI.

LOUIS VII, appelé Louis-Flores ou le Jeune, roi de France, fils aîné de Louis VI, à qui il succéda, et d'Alix de Savoie, né en 1119, mort à Paris en 1180. Seul roi en 1137, il garda auprès de lui les ministres de son père, et acheva la soumission des féodaux de l'Ile-de-France. Il s'attacha même, plus tard, la maison de Champagne; mais sa faiblesse, sa dévotion exagérée compromirent l'œuvre de son prédécesseur et lui firent commettre deux fautes politiques graves : 1° sa participation à la seconde croisade, prêchée par saint Bernard; 2° son divorce avec Eléonore d'Aquitaine. Ce fut pour expier l'incendie de l'église de Vitry, dont il s'était emparé dans une guerre contre Thibaut de Champagne, qu'il prit la croix (1145), en même temps que l'empereur Conrad, pour secourir le royaume de Jérusalem. L'armée, décimée dans la traversée de l'Asie Mineure, échoua devant Damas (1148). Pendant l'absence de Louis VII, Suger avait contenu à grand'peine l'insubordination des seigneurs, qui voulaient même donner la couronne royale à Robert, frère de Louis. Suger empêcha encore, pendant quelques années, Louis VII de faire annuler son mariage avec Eléonore, de l'inconduite de laquelle il avait à se plaindre; mais, après la mort du ministre, l'annulation fut prononcée, en 1152, et le roi put épouser Constance de Castille (1154). La perte de l'Aquitaine, possession excentrique et cause de continuels embarras, était peu regrettable; mais ce divorce eut pour conséquence le mariage d'Eléonore avec Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, en 1154. Une longue lutte s'ensuivit, où Louis VII eût été brisé, si Henri II n'eût été souvent retenu en Angleterre. Louis VII mourut après avoir fait sacrer son fils Philippe, né de son troisième mariage avec Alix de Champagne.

Sceau de Louis VII.

— BIBLIOGR. : Luchaire, *Études sur l'administration de Louis VII* (1885).

LOUIS VIII, dit Cœur de Lion, roi de France, fils de Philippe Auguste, à qui il succéda, et d'Isabelle de Hainaut, né à Paris en 1187, roi en 1223, mort à Montpensier (Auvergne) en 1226. Prince héritier, il avait été appelé en Angleterre, pour y prendre la couronne, par les barons révoltés contre Jean sans Terre (1216); mais, Jean étant mort, la plupart des barons reconnurent son fils, Henri III, et le pape excommunia Louis, qui, battu près de Lincoln, renonça à ses droits (1217). Louis VIII suivit la politique de Philippe Auguste. Henri III réclamant la Normandie, il s'empara du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et de la moitié du Bordelais. Il fut bientôt appelé en Languedoc par Amaury de Montfort, qui offrait de lui céder le comté de Toulouse, et par le pape Honorius III, qui prêchait l'extermination de l'hérésie. Cette nouvelle « guerre des albigeois » aboutit à la soumission de tout le Languedoc, moins Toulouse. Louis VIII revenait sur Paris, quand il mourut. Ce règne, si court, prépara la grandeur de celui de son fils et successeur saint Louis. — C'est Louis VIII qui inaugura pour ses fils le système des *apanages*. Il avait épousé Blanche de Castille, qui lui donna onze enfants.

Sceau de Louis VIII.

— BIBLIOGR. : Petit-Dutaillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1894).

Louis VIII (FAITS ET GESTES DE), poème latin, composé vers 1228 par Nicolas de Brai, qui était sans doute doyen de l'église de Brai-sur-Seine. — C'est une source utile de l'histoire de Louis VIII. L'auteur a assisté au sacre de ce prince et au siège d'Avignon, dont il fait un récit détaillé. Nicolas de Brai vise à composer un poème à la manière classique : il invoque la Muse et utilise toutes les fictions mythologiques; mais, en dehors même des sièges de La Rochelle et d'Avignon, qui y sont racontés, l'ouvrage présente un intérêt réel pour la connaissance des mœurs de l'époque. Il a été publié par Guizot, dans la « Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France », t. XI.

LOUIS IX ou SAINT LOUIS, roi de France, fils aîné et successeur de Louis VIII et de Blanche de Castille, né à Poissy en 1215, mort devant Tunis en 1270. Il n'avait que onze ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa mère fut investie de la régence du royaume, et son administration, qui va de 1226 à 1236, prépare la grandeur du règne de son fils par l'écrasement des coalitions féodales, les progrès de la royauté dans le Languedoc, le mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence (1234), qui étendit encore l'influence capétienne dans le Midi. V. BLANCHE DE CASTILLE.

Même après 1236, Blanche continue à exercer une réelle influence sur le gouvernement; mais Louis IX, devenu majeur, règne véritablement, et fait, dès ses premiers actes, apprécier sa bonté, sa droiture, qui, malgré sa grande piété, s'allient à un goût déterminé pour l'action. Une nouvelle ligue féodale se forme contre lui, conduite par Hugues le Brun, comte de la Marche, et soutenue par Henri III d'Angleterre, qui vient avec une armée en Poitou, mais Louis IX force le pont de Taillebourg, remporte une seconde victoire à Saintes et poursuit Henri jusque devant Blaye (1242); la fatigue et la maladie qui déciment son armée l'obligent seules à s'arrêter et à accorder aux Anglais une trêve, qui se prolonge jusqu'en 1259. Henri III, obligé de faire face à une révolte des barons, se décide alors à abandonner, par le traité de Paris, la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou (4 déc. 1259). Quant à la noblesse, elle avait, dès la trêve de 1243, déposé les armes.

Statue de saint Louis, d'après Guillaume. (Palais de Justice de Paris.)

Aussi bien, Louis IX assure au royaume une forte administration, un commencement même de centralisation : les *baillis* du Nord, les *sénéchaux* du Midi et de l'Ouest

nommés par le roi, ont sous leur contrôle les prévôts, mais sont surveillés par les *enquêteurs*. La cour du roi, divisée en sections judiciaire, financière et politique, est le grand moteur de l'administration. Les *cas royaux* se multiplient; l'influence du droit romain s'affirme. Louis IX interdit les guerres privées (1257) dans ses domaines et impose la *Quarantaine-le-Roy* à ses vassaux.

Aussi Louis IX put-il, sans grand danger pour l'ordre et la sécurité du royaume, entreprendre deux croisades : le seul trouble fut la révolte des *Pastoureaux* ou paysans, en 1251. Ces expéditions, impolitiques et malheureuses, ajoutèrent au prestige royal. Louis IX dirigea la septième croisade sur l'Egypte, prit Damiette, mais échoua devant Mansourah, et, fait prisonnier avec son armée, qu'avait décimée la peste, dut rendre Damiette et payer une forte rançon (1249). Délivré, il alla en Syrie remettre en état les places fortes, et regagna l'Europe, rappelé par la mort de sa mère (1252). Il fut accueilli comme un héros, comme un saint. Dans le reste de l'Europe même, son autorité était considérable. Le pape et l'empereur Henri III et ses barons le choisissaient comme arbitre. Louis IX ne chercha pas à tirer un profit matériel de cette puissance morale, laissant seulement Charles d'Anjou, son frère, s'emparer des Deux-Siciles. Il proclama une nouvelle croisade en 1267, malgré les conseils du pape, la répugnance des seigneurs et sa mauvaise santé. Son frère, Charles d'Anjou, lui conseilla de commencer l'expédition par la conquête de Tunis : c'est devant cette ville qu'il mourut de la peste, laissant pour successeur son fils Philippe III. Il devait être canonisé en 1297. (Fête le 25 août.)

Anneau de Saint Louis.

Saint Louis est la plus belle figure du moyen âge. Son administration fut réparatrice et bienfaisante. Son règne continue l'œuvre d'agrandissement territorial de Philippe Auguste et consolide la royauté capétienne par le respect imposé à la féodalité laïque, par l'extension de sa puissance judiciaire et administrative, à laquelle les vertus et la piété du prince ajoutent une sorte d'idéal d'équité et de sainteté. Saint Louis se plaisait à rendre lui-même la justice. Assis sous un chêne, au bois de Vincennes, il écoutait ceux qui se présentaient, et les jugeait l'un après l'autre. Très charitable, il fonda plusieurs grands hôpitaux, notamment les *Quinze-Vingts*, pour trois cents chevaliers à qui les Sarrasins avaient crevé les yeux.

Il fit élever la Sainte-Chapelle, à Paris, et son ami le sire de Joinville écrivit son *Histoire*, un des premiers monuments de la langue française.

— Bibliogr. : Wallon, *Saint Louis et son temps* (Paris, 1875); A. Molinier, *Etude sur l'administration de Louis IX et d'Alfonse de Poitiers* (« Hist. gén. du Languedoc », VII); Joinville, *Histoire de saint Louis* (Paris, 1874).

Louis IX (Représentations figurées de). Une des plus anciennes figures que nous possédions de Louis IX est une statue en bois d'if, exécutée au XIIIe siècle, qui est au musée de Cluny. Elle provient de l'ancien retable de la Sainte-Chapelle. Le musée de Versailles possède : *Louis IX vainqueur à Taillebourg*, par Eugène Delacroix ; *le Débarquement de saint Louis en Egypte; Saint Louis recevant à Ptolémaïs les envoyés du Vieux de la montagne; Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes; Saint Louis médiateur entre le roi d'Angleterre et ses barons*, et la *Mort de saint Louis*, par Rouget; *Saint Louis recevant à Damiette le patriarche de Jérusalem*, par Oscar Gué. Nic.-Aug. Hesse a peint *Saint Louis visitant la Sorbonne;* Sébastien Cornu: *Saint Louis faisant ses adieux à la reine Blanche au moment de partir pour la croisade;* Bergeret : *Saint Louis délivrant des prisonniers chrétiens* et *Saint Louis secourant les pestiférés en Egypte;* Lethière : *Saint Louis à Damiette;* Jouvenet : *Saint Louis soignant les blessés sur le champ de bataille de La Massoure* (chapelle du château de Versailles); Ducornet : *Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes*. La *Mort de Saint Louis* a été peinte par Belloc ; par Glaize fils, pour l'église Saint-Louis-d'Antin, à Paris; par Félix Barrias (Saint Eustache, à Paris). Pour cette église, Barrias a exécuté deux autres peintures murales : *Saint Louis faisant la dédicace de la Sainte-Chapelle* et *Saint Louis faisant enterrer les chrétiens massacrés à Sion*. Un tableau de Le Sueur (Munich) représente saint Louis assistant à une messe. *L'Apothéose de saint Louis* a été peinte par Lagrenée (1765); Cabanel a peint : la *Glorification de saint Louis* (1855).

Buste de Saint Louis à la Sainte-Chapelle (ex-voto de Philippe le Bel).

Un bas-relief de la chapelle de Versailles, par Slodtz, représente *Saint Louis servant les pauvres*. Gaston Guitton a exposé (1850) un groupe figurant *Saint Louis consolant un blessé*. Simon Vouet a peint, pour l'église Saint-Louis-du-Marais, à Paris, quatre tableaux relatifs à saint Louis. Une peinture de ce maître, représentant *Saint Louis enlevé au ciel par les anges*, appartient au musée de Dresde.

Louis (ordres de **Saint-**). Deux ordres de chevalerie ont porté le nom de saint Louis, en France et dans la principauté de Lucques.

L'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en France, dont l'idée première revient au maréchal de Luxembourg, fut établi par Louis XIV, en 1693, pour récompenser les services rendus par les officiers de terre et de mer, sans distinction de naissance, professant la religion catholique. Suspendu à un ruban moiré couleur feu, l'insigne consistait en une croix d'or à huit pointes perlées, émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de fleurs de lis d'or, au champ de gueules, chargée au centre de l'effigie de saint Louis, tenant de sa main droite une couronne de laurier et, de la gauche, une couronne d'épines avec les clous de la passion. Sur le cercle d'azur qui entourait le médaillon, on lisait cette légende en lettres d'or : *Ludovicus magnus instituit (1693)*; au revers, sur émail rouge, était une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche, avec cette devise en lettres d'or sur anneau d'azur : *Bellicæ virtutis præmium*. L'ordre était composé de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. Les grands-croix portaient la décoration attachée à un large ruban moiré couleur feu, passé de droite à gauche en forme de baudrier ; une croix était brodée en or sur l'habit et le manteau. Les commandeurs portaient la même décoration, sans la croix brodée. Les chevaliers la portaient suspendue à un petit ruban couleur feu, placé à la boutonnière de l'habit.

Il existait, en outre, pour les bas officiers et les soldats, un médaillon de vétérance créé par Louis XV en 1771. L'écusson ovale, d'émail rouge, était chargé de deux épées de cuivre en sautoir ; pour les troupes de la marine, une ancre surmontait les deux épées. Cette marque honorifique se portait sur le côté gauche de la poitrine avec le ruban de l'ordre, qu'on ne pouvait porter sans le médaillon.

Ordre de Saint-Louis.

L'ordre de Saint-Louis, aboli par la Révolution, mais rétabli en 1816, disparut définitivement en 1830.

L'ordre de Saint-Louis, institué en 1836, dans les *duchés de Lucques et de Parme*, pour récompenser les services militaires et civils, réorganisé en 1849, a disparu depuis la formation du royaume d'Italie.

Louis X, le Hutin, roi de France, fils aîné de Philippe le Bel, à qui il succéda, et de Jeanne de Navarre, né à Paris en 1289, mort à Vincennes en 1316. En 1305, à la mort de sa mère, la reine Jeanne, il avait été proclamé roi de Navarre. Il succéda à Philippe le Bel, en 1314; il laissa gouverner son oncle, Charles de Valois. Ce fut une période de réaction féodale, caractérisée par le supplice du principal ministre de Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny, et par des concessions aux seigneurs réunis en ligues féodales. Louis X avait épousé, en secondes noces, sa cousine Clémence de Hongrie, après avoir fait condamner pour adultère, puis étrangler en prison Marguerite de Bourgogne, l'héroïne de la légende de la *Tour de Nesle*. Clémence était enceinte, lorsque Louis X mourut prématurément; en novembre 1316, elle mit au monde un garçon, Jean Ier, qui ne vécut que quelques jours, laissant le trône à son oncle Philippe V.

Sceau de Louis X.

Louis XI, roi de France, fils de Charles VII, à qui il succéda, et de Marie d'Anjou, né à Bourges en 1423, mort à Plessis-lez-Tours en 1483. Il épousa en 1436 Marguerite d'Ecosse, fille du roi Jacques Ier. Il fit ses premières armes aux côtés de son père au siège de Montereau (1437). Déjà son ambition, sa soif du pouvoir, son esprit d'intrigue se manifestent : il prend part à la révolte de la *Praguerie* (1440). Mis, après sa soumission, en possession du Dauphiné, son humeur jalouse qui s'attaque aux conseillers du roi, à la favorite même, Agnès Sorel, le brouille avec son père (1446); il se réfugie chez Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1456), et y demeure jusqu'à la mort de son père (1461).

Les débuts du règne de Louis XI sont marqués par une réaction contre le gouvernement précédent : les conseillers de Charles VII sont chassés, et les grands croient leur règne revenu. C'est cependant à la soumission de l'aristocratie, et particulièrement de la féodalité apanagée, riche, puissante, soutenue par l'Angleterre, que va être consacré tout son règne. A la réalisation de cette œuvre, il apporte des qualités de premier ordre : l'intelligence des affaires, une activité prodigieuse (l'*universelle aragne*, disait de lui Comines), la volonté ; ses défauts même et ses vices, son goût pour la ruse et la fourberie, aideront à sa victoire finale, rendue difficile par les trahisons de l'entourage du roi (Saint-Pol, La Balue, etc.).

Louis XI.

La lutte contre la féodalité apanagée est tout entière dans la rivalité de Louis XI et de Charles le Téméraire, d'abord comte de Charolais, puis, à partir de 1467, duc de Bourgogne, et l'âme de toutes les coalitions. Dès 1464, la guerre s'engage. Louis XI, par ses mesures précipitées du début du règne, a provoqué un universel mécontentement. Il choisit de nouveaux conseillers, tous petites gens : Tristan l'Ermite, Olivier le Daim, etc. Le comte de Charolais, furieux du rachat des villes de la Somme, négocié par Louis avec Philippe le Bon, se met, avec le frère même du roi, Charles, à la tête de la *Ligue du Bien public*. Louis XI, après la bataille indécise de Montlhéry, peut rester maître de Paris ; il aime mieux, toutefois, négocier et dissoudre la coalition par des concessions (traités de Conflans et de Saint-Maur, 1465), dont il se garde bien d'exécuter les clauses importantes. Le Téméraire forme une nouvelle coalition ; le duc de Bretagne prend les armes, Edouard IV se prépare à descendre en France. Louis XI, redoutant surtout l'invasion anglaise, veut calmer le Téméraire et a, avec lui, une entrevue à Péronne. Mais il oublie de contremander une émeute qu'il a provoquée à Liège et il est obligé de signer l'humiliant traité de Péronne (1468), par lequel il s'engage à réprimer avec le duc la révolte liégeoise et à donner la Champagne à son frère Charles. Mais il n'exécute pas mieux ce traité que le précédent. Une troisième coalition se forme : la mort du duc de Guyenne, frère du roi, dont on n'a pu toutefois prouver l'empoisonnement, arrive à point pour délivrer Louis XI d'un dangereux adversaire (1472). Le Téméraire envahit la Picardie : repoussé à Beauvais, il se résigne à la trêve de Senlis (1473). La quatrième coalition n'est pas plus heureuse, malgré l'intervention d'Edouard IV, qui, arrêté à Saint-Quentin, s'empresse de signer la paix de Picquigny (1475); le duc de Bourgogne conclut la trêve de Soleuvre. Dès lors, Louis XI n'a plus à redouter le Téméraire, qui s'engage dans une malheureuse lutte contre les Suisses, et meurt bientôt devant Nancy (1477). L'exécution du connétable de Saint-Pol a consacré la défaite de la féodalité. Le mariage des deux filles du roi avec le sire de Beaujeu et le duc d'Orléans (1473) a assuré la fidélité de deux grandes maisons. Les rois d'Angleterre et d'Aragon ont été désarmés. Louis a même conquis l'alliance des Suisses et des grands Etats italiens.

Après une guerre contre Marie de Bourgogne, qui a épousé Maximilien d'Autriche, le traité d'Arras (1482) décide l'incorporation au domaine royal de la Bourgogne et de la Picardie, plus la cession de l'Artois et de la Franche-Comté, comme dot de la fille de Marie, promise au Dauphin. En 1481, l'extinction de la maison d'Anjou amène la réunion de l'Anjou, du Maine et de la Provence. L'intervention de Louis XI dans les affaires d'Espagne a valu encore l'annexion du Roussillon et de la Cerdagne.

Louis XI perfectionna l'organisation militaire, essaya de créer une marine, et institua, pour son usage personnel, la poste aux lettres. Son autorité s'exerça cruellement. Mais le rétablissement de l'ordre, la sûreté des routes et les progrès de l'industrie et du commerce, même une renaissance littéraire que favorise l'introduction de l'imprimerie, sortirent de cet impitoyable nivellement de la société. Malgré ses superstitions, malgré ses frayeurs excessives qui le tenaient enfermé dans son château de Plessis-lez-Tours, et que ne put dissiper la venue de saint François de Paule, Louis XI mérite le jugement de Comines : *A tout prendre, c'était un roi*. Il mourut, laissant un fils mineur, le futur Charles VIII, dont la tutelle allait être confiée à Anne de Beaujeu, sa sœur aînée.

— Bibliogr. : *Mémoire de Comines* (« Soc. hist. franç. », 1840-1847); Legeay, *Histoire de Louis XI* (Paris, 1874); Michelet, *Louis XI et Charles le Téméraire ;* de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

Louis XI, tragédie en cinq actes, par Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 1832). — La scène se passe à Plessis-lez-Tours, dans les derniers jours du règne de Louis XI. Le roi est représenté méfiant, menteur, cruel, hanté de la peur de la mort, humble avec son médecin Coitier ou avec François de Paule. Près de lui vivent Comines et sa fille Marie. Celle-ci aime Nemours, dont le roi a fait jadis périr le père et les frères, et qui, sous le nom de comte de Rethel, vient à Plessis, comme ambassadeur du duc de Bourgogne, avec le dessein de se venger de Louis XI. Le rusé monarque fait avouer à Marie le véritable nom de l'ambassadeur et le fait arrêter. Nemours, auquel Coitier a donné le moyen de s'enfuir, reste caché dans la chambre du roi : c'est là qu'il entend sa confession à François de Paule, un des plus fameux morceaux de la pièce. Le roi resté seul, Nemours est sur le point de le frapper, mais il préfère le laisser vivre en proie à ses remords. Nemours, de nouveau emprisonné, va périr. Mais le roi lui-même est mourant. Il se réveille d'une faiblesse pour voir déjà la couronne sur la tête de son fils : il pardonne à Nemours, mais il est trop tard, le grand prévôt Tristan a déjà fait son office. Et le roi achève de rendre l'âme.

Dans cette tragédie, encore fidèle sur bien des points aux préceptes classiques, on trouve cependant des concessions au romantisme naissant, des efforts pour produire la couleur locale, et pour varier les impressions par le mélange d'épisodes, sinon comiques, du moins familiers.

Louis XII, roi de France, né à Blois en 1462, mort en 1515. Il était fils du prince-poète Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, et petit-fils de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et de Valentine Visconti. Il avait été élevé avec dureté par Louis XI, qui lui avait fait épouser de force sa fille Jeanne, contrefaite et maladive. A l'avènement de Charles VIII (1483), Louis d'Orléans, premier prince du sang, se jeta dans la révolte des grands feudataires, appelée la *guerre folle*, mais il fut fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). Gracié en 1491 par Charles VIII, il suivit le roi en Italie. Assiégé devant Novare par Ludovic le More, il fut obligé de céder la ville.

Charles VIII, en mourant, ne laissait pas d'enfant (1498). L'héritier naturel du trône était Louis d'Orléans, qui conserva les anciens conseillers de Charles VIII, même ceux qui, comme La Trémoille, avaient été ses ennemis, et appela auprès de lui l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise. Louis XII, craignant que la Bretagne n'échappât à la domination française, obtint du pape Alexandre VI une décision déclarant nul son mariage avec Jeanne et épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Par sa grand'mère Valentine Visconti, Louis XII avait des droits sur le Milanais. Il organisa une expédition pour les faire valoir (1499-1500). Il obtint la neutralité des princes italiens, envahit et conquit le Milanais. Sa seconde expédition en Italie fut dirigée contre le royaume de Naples. Il s'assura de l'appui des Florentins et fit un traité secret de partage avec le roi d'Espagne, Ferdinand d'Aragon (traité de Grenade, nov. 1500). Après la conquête, les Français durent lutter contre leurs propres alliés; Gonzalve de Cordoue tombait sur les Français (défaites de Seminara et de Cerignoles, 1503). L'armée française se réfugia à Gaète et dut bientôt capituler (1er janv. 1504).

Louis XII.

A la suite de ces revers, Louis XII signa les traités de Blois, par lesquels la France abandonnait Naples à l'Espagne. Ces traités stipulaient un projet de mariage entre Claude, fille de Louis XII, et l'archiduc Charles d'Autriche. Mais le roi réunit les états généraux à Tours pour faire sanctionner la rupture des traités. Dans une séance solennelle, l'assemblée décerna à Louis XII le titre de *Père du peuple* (10 mai 1506). Claude de France fut fiancée à François d'Angoulême, héritier présomptif.

Une révolte des Génois (1507) fournit à Louis XII une nouvelle occasion d'intervenir en Italie. Gênes dut se rendre. Le pape Jules II, voulant reconquérir sur les Vénitiens des villes ayant appartenu au saint-siège, forma contre eux la *Ligue de Cambrai*, composée de Louis XII,

STYLES : A, *Louis XII*. 1. Panneau ajouré (Louvre); 2. Détail de la colonnette; 3. Détail d'un des panneaux (bas); 4. Motifs de la porte sud de la cath. de Beauvais; 5. Frise de l'église de Brou. — B, *Louis XIII*. 6. Panneau de porte, bois sculpté (église Saint-Maclou, Rouen); 7. Lanterne de vestibule; 8. Cabinet en ébène (Fontainebleau); 8. Clou niellé. — C, *Louis XIV*. 10. Aiguière en argent ciselé; 11. Cadre en bois sculpté; 12. Agrafe en bois sculpté; 13. Panneau, par J. Bérang; 14. Buste de Louis XIV, attribué à Domenico Cucci; 15. Pendule en marqueterie d'écaille et de cuivre avec bronzes ciselés (Fontainebleau); 16. Meuble en ébène avec bas-reliefs de cuivre et marqueterie d'écaille et de cuivre, par Boulle (Louvre); — D, *Louis XV*. 17. Écran à main; 18. Tabatière, par Meissonier; 19. Terrine en argent, par Meissonier; 20. Commodes avec bronzes ciselés et dorés; 21. Mascaron (Versailles); 22. Armoire, peinte par Watteau (Chantilly); 23. Frise d'enfants, par Boucher; 24. Pendule en bronze ciselé, par Vion; 25. Fleurettes. — E, *Louis XVI*. 26. Frise, par Salembier; 27. Trépied brûle-parfums, par Salembier; 28. Régulateur ébène et bronze doré; 29. Petit bureau en cuivre ciselé et doré, par Werswiller; 30. Panneau, par Salembier; 31. Pendule de Marie-Antoinette, bronze ciselé et doré (Trianon); 32. Corbeille de fleurs, par Berthault; 33. Trophée en bois sculpté (Versailles); 34. Trophée, par Ranson; 35. Cabinet secrétaire orné de plaques de porcelaine, par Riesener; 36. Cadre cul-de-lampe.

du roi d'Aragon, de l'empereur Maximilien, des ducs de Ferrare et de Savoie (1508). Louis XII remporta sur les Vénitiens une victoire décisive à Agnadel (1509). Jules II, après s'être servi des Français, résolut de les chasser d'Italie. Tandis que Bayard battait le pape à La Bastide, Louis XII convoquait un concile à Pise pour faire déposer Jules II (1511). Le pape organisa alors contre la France la *Sainte-Ligue*, dans laquelle entrèrent le roi d'Espagne, Venise, les Suisses et Henri VIII, roi d'Angleterre. Les Français, commandés par Gaston de Foix, remportèrent sur les Espagnols une brillante victoire à Ravenne (1512). Mais, malgré les efforts de La Palice, l'armée française fut écrasée à Novare (1513), et l'Italie définitivement perdue. Pendant ce temps, Henri VIII et Maximilien faisaient subir un échec aux Français à Guinegate. Le pape Léon X, successeur de Jules II, traita avec Louis XII, et celui-ci signa avec Henri VIII le traité de Londres (1514). A la suite de ce traité, Louis XII, qui venait de perdre Anne de Bretagne, épousa la princesse Marie d'Angleterre. Il mourut trois mois après ce mariage, ne laissant que deux filles : Claude, mariée à François d'Angoulême, et Renée, qui devint duchesse de Ferrare.

Louis XII, prince bon et humain, réduisit les tailles, administra l'État avec sagesse et économie. Il pratiqua des réformes judiciaires, réprima les rapines des gens de guerre et fut plein de sollicitude pour les humbles. Il encouragea l'industrie et le commerce et protégea les arts et les lettres. Son cousin et gendre François Ier lui succéda.

Louis XII et d'Anne de Bretagne (TOMBEAU DE), chef-d'œuvre de Jean Juste, dans l'église de Saint-Denis, une des plus admirables productions de la Renaissance française. Jean Juste, de Tours, à qui François Ier en fit

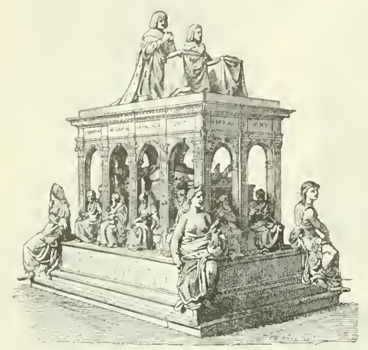

Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, à Saint-Denis.

la commande, le commença en 1515, l'exécuta entièrement dans sa ville natale et le mit en place à Saint-Denis en 1531. Le tombeau a la forme d'un édicule percé de quatre arcades sur sa façade principale et de deux sur ses faces latérales. Sur le couvercle du sarcophage, le roi et la reine sont représentés nus et en état de mort; au-dessus de la voûte, sur la plate-forme du tombeau, ils sont vêtus, agenouillés et priant. Le soubassement du mausolée est décoré de bas-reliefs, représentant, entre autres sujets : *l'Entrée de Louis XII à Milan, le Passage des montagnes de Gênes*, et la *Bataille d'Agnadel*.

Louis XII (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). Le Louvre possède une demi-figure en albâtre, provenant du château de Gaillon, et qui représente Louis XII portant le collier de l'ordre de Saint-Michel et une cuirasse sur laquelle est ciselée une bataille. Ce portrait fut exécuté, en 1508, par le Milanais Lorenzo De Mugiano. La tête, qui avait été brisée en 1793, a été refaite par Beauvallet. Une reproduction en bronze de cette œuvre se voit dans les galeries de Versailles. H.-A. Jacquemart a exécuté en bas-relief, pour l'hôtel de ville de Compiègne (1869), une très belle figure équestre en bronze de Louis XII.

Louis XII (STYLE). Il n'y a pas, à proprement parler, de style Louis XII. Il se confond avec le grand courant artistique, né du mélange des formes générales du gothique fleuri avec celles des ordres gréco-romains, qui est désigné sous le nom générique de *style Renaissance*. C'est surtout les détails des ordres romains qu'empruntent les artistes : denticules, oves, modillons, pilastres. Les colonnes, à chapiteaux composites, sont rarement lisses; les fûts sont ornés de cannelures, droites ou spiriformes, ornées de compartiments ou de bandes en champ levé. Des rinceaux de feuillage, auxquels se mêlent des figures d'hommes et d'animaux, des médaillons, des entrelacs, décorent les grandes comme les petites œuvres.

Louis XIII, surnommé **le Juste**, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né et mort à Paris (1601-1643). Il monta sur le trône le 14 mai 1610, à l'âge de neuf ans. Malgré le testament de Henri IV, la régence sans conditions fut donnée, sous la pression du duc d'Epernon, à Marie de Médicis. Esprit très faible et borné, dominée par l'ambitieuse Léonora Galigaï, la régente choisit pour conseiller le mari de cette dernière, l'Italien Concini, avide et incapable. Son gouvernement, d'une faiblesse extrême, est marqué par les dilapidations et les révoltes des grands et l'abandon de la politique de Henri IV et de Sully. Aux traités de Sainte-Menehould (1614) et de Loudun (1616), Marie de Médicis doit s'humilier devant les grands, et leur distribuer pensions et gouvernements. Les états généraux de 1614, convoqués à la demande des grands sous le couvert du bien public, mais en réalité pour affaiblir la régente, ne peuvent que formuler des vœux, que la division profonde des trois ordres rend stériles. Les protestants, inquiets de voir Marie de Médicis se rapprocher de l'Espagne (mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche), s'agitent et s'organisent (assemblée de Saumur, 1611). En 1617, Louis XIII, poussé par son favori, de Luynes, se décide à faire assassiner Concini et à gouverner par lui-même; mais, en réalité, il laisse le pouvoir à de Luynes, nommé connétable. Son administration est marquée par de nouvelles révoltes des grands, qui soutiennent maintenant Marie de Médicis, exilée à Blois, et lui font obtenir le gouvernement de l'Anjou (1619). Les pouvoirs de la reine mère lui sont confirmés après la bataille des Ponts-de-Cé par le traité d'Angers (1620). Le rétablissement de la religion catholique en Béarn amène une nouvelle guerre de religion signalée par le siège de Montauban (1621) et terminée par la paix de Montpellier (1622). De Luynes était mort pendant cette guerre (1621). Après une période de désordres (1621-1624), Richelieu est nommé premier ministre. A partir de ce moment, l'histoire du règne de Louis XIII est, en réalité, l'histoire du ministère de Richelieu. La plupart des historiens admettent que Louis XIII, prince sans volonté, n'a fait que subir l'ascendant du grand ministre, et ne lui a jamais témoigné la moindre sympathie. C'est là, sans doute, une opinion fort exagérée. Si Louis XIII n'avait pas approuvé sans réserves la politique de Richelieu, il n'aurait pas si longtemps résisté à la pression de sa mère, de sa femme, Anne d'Autriche, de son frère, Gaston d'Orléans, et de toute la noblesse, qui ne cessaient de demander le renvoi du ministre. Il est à croire que Louis XIII a compris toute la grandeur du but poursuivi par Richelieu, et qu'il lui a prêté l'appui le plus conscient. D'intelligence ordinaire, d'abord timide, de mœurs réservées, il a souvent commandé les armées et toujours fait preuve d'une brillante valeur (siège de La Rochelle 1628; affaire du Pas de Suse, 1629; conquête du Roussillon, 1642). A la mort de Richelieu (déc. 1642), il appela au pouvoir le cardinal Mazarin, qui lui avait été désigné par le ministre défunt, et qui allait continuer la même politique. Après vingt-trois ans de mariage, Louis XIII eut d'Anne d'Autriche deux enfants : Louis, qui fut surnommé *Dieudonné*, et qui lui succéda sous le nom de Louis XIV, et Philippe, duc d'Orléans.

Louis XIII.

— BIBLIOGR. : Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Bourbons* (édit. Fougère); d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue* (1887); Hanotaux, *Histoire du cardinal Richelieu*.

Louis XIII (STYLE). A force de rechercher l'élégance et le joli, l'art de la Renaissance était tombé dans l'afféterie; il demandait à être renouvelé. D'un autre côté, en France, les luttes religieuses qui avaient agité les règnes de Henri III et de Henri IV avaient infusé plus de gravité à l'esprit public. Pour répondre à ces besoins nouveaux, les grands architectes comme Androuet du Cerceau, Jacques de Brosse et autres puisèrent alors leurs inspirations dans l'art flamand et dans l'art italien, et créèrent un style un peu lourd, mais original et grandiose, où les refends et les pilastres de pierre blanche dissimulaient la nudité des surfaces. Des combles d'ardoises très élevés et surmontés d'épis de plomb, des cheminées quadrangulaires, terminées par un fronton, donnèrent à la masse une physionomie presque élancée, telles certaines parties de la place royale et du Luxembourg. L'art industriel s'harmonisait avec les édifices. Les dessins des fauteuils, des sièges, des tables sont carrés et anguleux, de même que les cadres des glaces, les cartouches et les panneaux, qui, quoique couverts de sculptures, restent sombres et graves.

Louis XIII (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). Un tableau de Simon Vouet (Louvre) représente Louis XIII assis, couronné de laurier et revêtu de son armure. Philippe de Champagne a peint Louis XIII en costume de guerre, avec une écharpe blanche et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit (Louvre). Rubens a peint un tableau : *la Majorité de Louis XIII*. Le Louvre a un tableau de Claude Lorrain, daté de 1651 et représentant *le Pas de Suse forcé par Louis XIII en 1629*. Au musée de Toulouse est un beau tableau de Philippe de Champagne, représentant Louis XIII donnant le collier de l'ordre du Saint-Esprit à un gentilhomme. Un buste en marbre de la même époque (Versailles) nous montre Louis XIII dans sa jeunesse, la tête ceinte de laurier, revêtu d'une cuirasse. Une statue de bronze de ce prince, par Simon Guillain, appartient au Louvre. Rude a exécuté, pour le duc de Luynes, une statue de Louis XIII à l'âge de dix-sept ans, qui a été fondue en argent par Eck et Durand. Le *Vœu de Louis XIII*, par Ingres, est conservé à la cathédrale de Montauban. Un magnifique groupe de marbre blanc a été sculpté par Coustou l'aîné, pour Notre-Dame de Paris, à l'effet de perpétuer le *Vœu de Louis XIII* plaçant son royaume sous la protection de la Vierge.

Le Vœu de Louis XIII, d'après Ingres.

Louis XIV, dit **Louis le Grand**, fils du précédent et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye en 1638, mort à Versailles en 1715. Il n'avait pas cinq ans lorsqu'il succéda à son père, le 14 mai 1643. Il eut pour gouverneur le maréchal de Villeroy et pour précepteur l'abbé Péréfixe de Beaumont, qui devint archevêque de Paris. Si son instruction fut toujours très négligée, son éducation politique fut au contraire très soignée, Mazarin s'efforçant de le tenir au courant de tout ce qui concernait l'administration intérieure du royaume et la situation générale de l'Europe. Bien que Louis XIV ait été proclamé majeur en septembre 1651, le gouvernement de la France fut dirigé, jusqu'en 1661, par Mazarin, qui avait le titre de premier ministre. Grâce aux victoires de Condé et de Turenne, Mazarin termina heureusement la guerre de Trente ans par les traités de Westphalie (1648), qui donnèrent à la France l'Alsace moins Strasbourg, et établirent la prépondérance française en Europe. Par la paix des Pyrénées (1659), que précède la victoire de Turenne aux Dunes, l'Espagne céda l'Artois et le Roussillon, et l'infante Marie-Thérèse fut donnée en mariage à Louis XIV. L'administration intérieure de Mazarin fut moins heureuse. Il eut d'abord à lutter contre les nobles, qui voulaient profiter de la minorité du roi pour ressaisir le pouvoir et reprendre les privilèges dont ils avaient été dépouillés par Richelieu (Cabale des importants, 1643). Par sa mauvaise administration financière, il provoque la révolte de la Fronde, et la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie illimitée, sans contrôle, dont il a lui-même exposé la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement ne sera plus qu'une cour supérieure de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera qu'une noblesse de cour, avide à capter les bonnes grâces du maître. A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV ne veut plus de premier ministre. S'il n'a pas dit « l'Etat c'est moi », du moins ce mot célèbre exprime-t-il bien sa pensée politique. Il donne toute sa confiance à Colbert, à Louvois, à Hugues de Lionne (v. ces noms), tout en montrant lui-même une conscience remarquable dans l'accomplissement de son métier de roi; Colbert lui procure l'argent dont il a besoin, Louvois lui donne une excellente armée, de Lionne lui ménage de précieuses alliances. Fier des immenses ressources dont il dispose, il intervient dans toutes les questions européennes et, partout, il impose sa volonté. Il oblige son beau-père Philippe IV à reconnaître la préséance des ambassadeurs de France sur ceux de l'Espagne (affaire Vatteville); il humilie le pape Alexandre VII (affaire Créqui); il soutient le Portugal contre l'Espagne (victoire de Villaviciosa) et l'Autriche contre les Turcs (victoire de Saint-Gothard). A la mort de son beau-père en 1665, il revendique les Pays-Bas espagnols au nom de sa femme Marie-Thérèse, en vertu du droit de *dévolution*. Il conquiert la Flandre (1667), la Franche-Comté (1668), mais la triple alliance de La Haye (Angleterre, Hollande, Suède) l'oblige à signer la paix à Aix-la-Chapelle et à se contenter de la Flandre (1668). Avant de se venger de la Hollande, qui a été la principale instigatrice de la triple alliance, Louis XIV l'isole diplomatiquement; il s'unit avec l'Angleterre (traité de Douvres) et avec la Suède (traité de Stockholm). Il envahit la Hollande (1672). Les Hollandais, vaincus, sollicitent la paix; mais, devant les exigences de Louis XIV, ils rétablissent le stathoudérat en faveur de Guillaume d'Orange et organisent contre la France une formidable coalition (Empereur, Espagne, Hollande, Brandebourg). L'Angleterre elle-même se décide bientôt à la neutralité. Grâce aux victoires de Turenne en Alsace, de Condé à Senef, de Du Quesne à Stromboli, à Agosta et à Palerme, Louis XIV triomphe de ses ennemis, et il conclut les traités de Nimègue (1678), qui lui donnent la Franche-Comté. Louis XIV est alors à l'apogée de sa puissance, mais il provoque l'Europe par les acquisitions des *chambres de réunion*, par les persécutions qu'il exerce contre les protestants et par la révocation de l'édit de Nantes (1685). C'est la deuxième partie du règne qui commence. Elle est aussi funeste, aussi désastreuse que la première a été brillante et glorieuse. Colbert est mort en 1683, Louvois en 1691. Après eux, les ministres qui dirigent les affaires sont ou incapables ou insouciants; l'industrie et le commerce languissent, tandis que les impôts augmentent; les rapports des intendants constatent que la misère est très grande dans toutes les provinces. Louis XIV soutient encore deux guerres contre toute l'Europe : la guerre de la ligue d'Augsbourg et la guerre de la succession d'Espagne. Dans la première (1688-1697), Louis XIV essaye d'abord en vain de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre (expédition d'Irlande, défaite de Tourville à La Hougue). Après cet échec, il prend l'offensive sur le Rhin (incendie du Palatinat) en Italie (victoires de Staffarde et de Marsaille), aux Pays-Bas (victoires de Fleurus, Steinkerque, Nerwinden), et il conclut la paix à Ryswick (1697). Il abandonne la ville de Luxembourg. La succession d'Espagne s'ouvrit presque aussitôt après. Le roi Charles II reconnut pour unique héritier le petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, qui prit le nom de Philippe V (1700). L'Angleterre et la Hollande l'acceptèrent, mais les fautes de Louis XIV amenèrent la conclusion de la grande ligue de La Haye (1701), dans laquelle entrèrent l'Angleterre, la Hollande, l'Empereur, l'Empire et, bientôt après, la maison de Savoie et le Portugal. La France essuya, dans cette guerre, malgré quelques succès sur le Rhin (Friedlingen, 1702), et en Espagne (victoire de Villaviciosa, 1710), des revers considérables (Hochstedt, 1704; Turin, Ramilies, 1706; Oudenarde, 1708). Aux conférences de Gertruydenberg (1710), Louis XIV, pour obtenir la paix, consentit à abandonner presque toutes les conquêtes de son règne. Les Hollandais ayant exigé que Louis XIV chassât lui-même son petit-fils

Louis XIV. (Figure en cire, musée de Versailles.)

du trône d'Espagne, la guerre continua, et la France fut heureusement sauvée par la division qui se mit parmi les alliés, par le changement de ministère en Angleterre et aussi par la victoire de Villars à Denain. Aux traités d'Utrecht (1713), de Rastadt et de Bade (1714), Louis XIV conserva les meilleures conquêtes de son règne (Alsace, Roussillon, Artois, Flandre, Franche-Comté); Philippe V garda l'Espagne et ses colonies. Louis XIV meurt un an après la paix, laissant la France ruinée. Les querelles religieuses ont tenu une grande place sous son règne (persécutions contre les jansénistes, contre les protestants, affaire du quiétisme, de la bulle *Unigenitus*, destruction de Port-Royal, conflits avec le pape au sujet de la régale, au sujet du droit d'asile à Rome). Roi très catholique, Louis XIV ne veut admettre en France que la religion qu'il pratique, mais il ne veut pas reconnaître au pape le droit de lui contester son autorité, même en matière religieuse. Il a été le protecteur éclairé des artistes, des littérateurs, des poètes et des savants. Il a fait construire un grand nombre de monuments : le Val-de-Grâce, l'Institut, l'Observatoire, les Invalides, la colonnade du Louvre, Versailles, Marly, Trianon, etc. Il a créé l'Académie des inscriptions et médailles (1663), l'Académie des sciences (1666), l'Académie de musique (1669), l'Académie d'architecture (1671), etc. Il a codifié les lois et coutumes : Code de procédure civile ou Code Louis (1667), ordonnance des eaux et forêts (1669), ordonnance criminelle (1670), ordonnance du commerce (1673), ordonnance de la marine (1681), Code des colonies ou Code noir (1685). C'est donc avec raison qu'on a appelé *siècle de Louis XIV* l'époque où il vécut. Après la mort de Marie-Thérèse (1683), Louis XIV épousa secrètement Mme de Maintenon, dont il n'eut pas d'enfant. Son fils, le grand Dauphin, deux de ses petits-fils, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, moururent avant lui, en 1711, 1712 et 1714, et ce fut son arrière-petit-fils, le duc d'Anjou, qui lui succéda, sous le nom de Louis XV. Louis XIV eut de Louise de La Vallière et de Mme de Montespan plusieurs enfants, qu'il légitima.

— Bibliogr. : Voltaire, *le Siècle de Louis XIV* (édit. Marion); Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel et de Boislisle); Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*; Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV et du ministère de Mazarin*; de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*; etc.

Louis XIV (Représentations figurées de). L'image la plus connue que H. Rigaud nous ait donnée du grand roi, datée de 1701 (Louvre) [gravé par Drevet, 1712], représente le monarque debout, couvert de son manteau royal. Il en existe une répétition dans les galeries de Versailles. Ce dernier musée possède plusieurs autres portraits de Louis XIV, par Jean Garnier, Pierre Mignard, H. Testelin (1648), etc. Au musée de Montpellier est un portrait par Jean Ranc; à Dijon, un portrait équestre par Van der Meulen. A Versailles encore est un très beau portrait par Charles Le Brun; Gérard Edelinck a gravé de nombreux portraits de Louis XIV, les uns de sa propre composition, les autres d'après Charles Le Brun, J.-B. Corneille, Nanteuil (1679), J. de La Haye, etc.

Louis XIV, d'après Hyacinthe Rigaud.

Coysevox exécuta une statue de marbre blanc, autrefois dans la cathédrale de Paris, et qui représentait le monarque à genoux; une statue en bronze, dans la cour intérieure de l'Hôtel de ville de Paris, et qui représentait Louis XIV habillé en triomphateur romain; un buste de marbre, qui orne le vestibule de l'escalier de marbre à Versailles; un bas-relief de marbre, qui est au Louvre, et enfin une statue équestre de 15 pieds de haut, qui, érigée à Rennes en 1726, a été détruite pendant la Révolution.

Statue de Louis XIV, à Paris.

Une statue équestre de Louis XIV, modelée par Girardon et fondue en bronze d'un seul jet par les Keller, avait été érigée sur la place Vendôme. Elle a péri pendant la Révolution. Le modèle est au Louvre.

Sur la place des Victoires, à Paris, on voyait, avant la Révolution, un monument important dû à Martin Van den Bogaert, dit Desjardins : il se composait d'une statue de Louis XIV, couronné par la Victoire et foulant aux pieds Cerbère, symbole de la Triple Alliance. Ce groupe, en métal doré, surmontait un piédestal, flanqué aux angles de quatre statues d'*Esclaves* et décoré de quatre bas-reliefs. C'est sur l'emplacement de ce monument que la Restauration a fait ériger la statue équestre en bronze de Louis XIV, et dont le modèle a été fourni par Bosio.

Une autre statue équestre de Louis XIV, due à Desjardins et érigée à Lyon sur la place Bellecour, fut brisée en 1792. Deux groupes allégoriques en bronze des frères Coustou, qui ornaient le piédestal de cette statue, se voient aujourd'hui dans le vestibule de l'Hôtel de ville de Lyon. En 1826, une statue équestre en bronze de Louis XIV, exécutée par le sculpteur Lemot, a été érigée sur la place Bellecour, à Lyon. Une autre statue équestre s'élève au centre de la cour d'honneur du château de Versailles; la figure du roi est due à L. Petitot; celle du cheval, à Cartellier. Le musée de Versailles possède plusieurs bustes de Louis XIV en marbre et en bronze : l'un d'eux est dû au Bernin, un autre à Jean Warin.

Charles Le Brun a représenté les exploits du roi-soleil d'une manière allégorique, en vingt-sept tableaux, sur la voûte de la grande galerie (Versailles). Abraham Bosse a gravé une suite de douze compositions allégoriques, relatives aux premiers événements du règne de Louis XIV.

Parmi les tableaux de la galerie historique de Versailles, nous citerons : le *Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse*, par Testelin, d'après Ch. Le Brun; l'*Entrée de Louis XIV à Douai*, tableau de l'école de Van der Meulen; la *Réparation faite à Louis XIV par le doge de Gênes en 1685*, par Cl.-G. Hallé; l'*Entrée de Louis XIV à Dunkerque*, par Ch. Le Brun; *Louis XIV visitant la manufacture des Gobelins*, par Pierre de Sève (d'après Le Brun); etc. Divers tableaux de Van der Meulen, représentant les exploits de Louis XIV en Flandre, se voient au Louvre.

Louis XIV (Mémoires de), *pour l'instruction du Dauphin*. — C'est presque au début de son gouvernement personnel, dans toute la vigueur de son esprit et l'éclat de sa gloire, que Louis XIV inspirait, dictait, se faisait relire, pour les corriger, les pages d'histoire politique et morale qui forment ce qu'on est convenu d'appeler ses *Mémoires*. Deux personnages, Pellisson et le lecteur du roi, de Périgny, ont eu la plus grande part à la rédaction de cet ouvrage. Les *Mémoires* devaient être tout d'abord un monument historique élevé à la gloire de Louis XIV; le roi racontait et jugeait en vue de la postérité ses propres actions. Le plan fut bientôt modifié, et le roi voulut que l'histoire du présent fût l'occasion d'instructions politiques et morales adressées directement au grand Dauphin. Dans cet ouvrage se trouve exposée toute la théorie du pouvoir ou plutôt de l'absolutisme royal (éd. Dreyss, Paris, 1860).

Louis le Grand (Siècle de), poème de Charles Perrault. Ce poème, qui fut le point de départ de la Querelle des anciens et des modernes, fut lu à l'Académie française le 27 janvier 1687. — Perrault, pour flatter le roi, y mettait le siècle de Louis XIV aussi haut que ceux de Périclès et d'Auguste. Il s'autorisait du progrès des connaissances humaines et soutenait qu'il n'y avait pas de raison pour que la nature ait cessé de son temps d'être aussi féconde qu'aux premiers âges. Les jugements paradoxaux et irrespectueux qu'il portait sur les grands hommes de l'antiquité provoquèrent la colère des partisans des anciens, de Boileau, de Racine, de La Fontaine. Perrault a raconté dans ses *Mémoires* cette séance fameuse. Il devait plus tard reprendre les mêmes idées dans son *Parallèle des anciens et des modernes* (1688-1696).

Louis XIV (Siècle de), ouvrage de Voltaire. — Conçu dès 1734 à Cirey, rédigé d'abord en 1739, repris en 1750 pendant le séjour de Voltaire en Prusse, il fut publié à la fin de 1751 sans nom d'auteur. Le plan en avait été agrandi : ce n'était plus seulement le tableau des arts sous Louis XIV, mais toute l'histoire philosophique du grand siècle. L'auteur mit la dernière main à son livre en 1756.

Le plan en a souvent été critiqué. Les vingt-quatre premiers chapitres contiennent la série des faits historiques et sont des modèles de narration élégante et rapide. Trois autres sont consacrés aux *Particularités et anecdotes de Louis XIV* et forment un appendice curieux. Après ce détour, Voltaire en vient à ce qui est « l'objet le plus important pour les peuples », à savoir l'histoire du gouvernement intérieur (justice, commerce, marine, finances, etc.), celle des sciences, et surtout celle des beaux-arts : ces chapitres, de XXXII à XXXIV, sont le premier modèle d'une histoire littéraire du siècle de Louis XIV et sont demeurés classiques. Ensuite, l'auteur traite des *affaires ecclésiastiques* (XXXV à XXXVIII) et termine brusquement par un chapitre, dont l'intention est clairement ironique, où il est question des « disputes sur les cérémonies chinoises ».

Cet ouvrage est une admirable protestation en faveur du siècle de Louis XIV, alors en défaveur auprès des esprits. Voltaire a pourtant été quelque peu ébloui par son sujet; il y fait avec excès une double apologie : celle de la littérature purement classique, dont il se croyait l'héritier dépositaire; celle, plus contestable, de la royauté absolue, protectrice des bourgeois et des artistes. C'était une façon de donner une double leçon à son temps. Le *Siècle de Louis XIV*, qui est un chef-d'œuvre de style, n'en demeure pas moins une véritable histoire, digne de ce nom par l'exactitude et l'abondance des renseignements, et surtout par la méthode, toute nouvelle alors, qui du fatras des faits dégage le génie des peuples, leurs goûts, leurs mœurs, le progrès général de l'esprit humain.

Louis XIV (style). Sous le grand roi, l'architecture conserve l'aspect grandiose du règne précédent. Mais le retour plus complet aux ordres et aux détails antiques lui imprima cet aspect froid et régulier qui constitue en grande partie le style Louis XIV. Le pittoresque fait souvent défaut, même aux jardins royaux, où les perspectives étudiées, les pièces d'eau, les œuvres d'art transforment complètement la nature. L'ornementation extérieure est d'une grande richesse; frises sculptées, statues, panneaux somptueux décorent les moindres motifs. La décoration intérieure est plus riche encore. Les dimensions des salles sont énormes; elles sont destinées à l'apparat et à la représentation. Elles réclament des lambris chargés d'or et de sculptures, des plafonds aux lourds cartouches, de grandes figures allégoriques, des peintures chaudes et éclatantes. Pour ne pas être annihilés par un tel cadre, les meubles doivent être éclatants d'or, un peu lourds, décorés de larges marqueteries de cuivre, d'écaille, d'étain sur fond d'ébène, ornés de figures et d'ornements fortement saillants en bronze doré et ciselé. La céramique, les tapisseries formant de flamboyants tableaux et garnissant des sièges vastes et confortables, forment un ensemble luxueux, qui n'a jamais été égalé depuis. Tant de splendeurs amenèrent l'ennui, et l'on chercha la variété et quelque peu de gaieté dans ces styles, vulgairement baptisés des noms de rococo et rocaille, et qui constituent en réalité le style Louis XIV.

Louis, duc de Bourgogne, dauphin. V. Bourgogne.

Louis XV, né et mort à Versailles (1710-1774). Fils du duc de Bourgogne, second Dauphin, et de Marie-Adélaïde de Savoie, arrière-petit-fils de Louis XIV, il hérita de la couronne à l'âge de cinq ans et demi, le 1er septembre 1715. On peut diviser son règne en cinq périodes : la première, de 1715 à 1726, avec la régence du duc d'Orléans et les ministères qui se succèdent jusqu'à l'arrivée de Fleury; la deuxième, de 1726 à 1743, avec le cardinal Fleury; la troisième, de 1743 à 1748, avec la guerre de la succession d'Autriche; la quatrième, de 1748 à 1758, avec la guerre de Sept ans et ses préliminaires; la cinquième de 1758 à 1774, avec le ministère de Choiseul et le triumvirat. Pendant la minorité du roi, Philippe d'Orléans gouverne le royaume. Il rend au parlement son droit de remontrance; il remplace les secrétaires d'État par des conseils, composés de membres de la noblesse, et il facilite les réformes que le duc de Noailles veut accomplir dans les finances; mais, comme elles sont insuffisantes, il autorise la tentative de l'Écossais Law (v. ce mot), et il le nomme même contrôleur général (1720). A l'extérieur, il se rapproche de l'Angleterre, sur les conseils de l'abbé Dubois (triple alliance de La Haye, 1717), et il déclare la guerre à l'Espagne à cause des agissements d'Albéroni. A la majorité du roi (1722), Dubois et le duc d'Orléans deviennent successivement premiers ministres, et ils sont remplacés en 1723 par le duc de Bourbon. Celui-ci se laisse dominer par sa maîtresse, la marquise de Prie; il reste l'allié de l'Angleterre et se brouille avec l'Espagne en renvoyant l'infante fiancée à Louis XV, auquel il fait épouser Marie Leczinska (1725). Il est disgracié en 1726, et le précepteur du roi, Fleury, devient premier ministre, Louis XV lui abandonnant la réalité du pouvoir pour se lancer dans les intrigues amoureuses avec Mme de Mailly, etc. Fleury, timoré et prudent, cherche à conserver la paix à tout prix. Or, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, il ne peut y parvenir. A l'intérieur, il y eut les querelles religieuses et parlementaires, soulevées surtout par la bulle *Unigenitus*, que Fleury veut imposer comme constitution d'État et par les billets de confession. A l'extérieur, il est obligé de soutenir Stanislas Leczinski au trône de Pologne, et il en résulte une guerre (guerre de succession de Pologne), dans laquelle la France, alliée à l'Espagne contre l'Autriche, est victorieuse sur le Rhin et en Italie. Cette guerre se termine par le traité de Vienne (1733-1738). Stanislas obtint la Lorraine qui, à sa mort, devait faire retour à la couronne de France. La succession d'Autriche amène une nouvelle guerre, dans laquelle Fleury dut intervenir malgré lui (1741-1748). La France soutient contre Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, les prétentions de l'Électeur de Bavière à la couronne impériale et celles du roi de Prusse Frédéric II à la possession de la Silésie. Sur les instances de sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, Louis XV, sortant de son indolence, paraît à la tête de ses armées, d'abord en Flandre, puis en Lorraine (1744). Il tombe malade à Metz et, pendant quelques jours, il est en danger de mort. La monarchie était encore si populaire que, dans la France entière, on fit dire de nombreuses messes pour le salut du roi, surnommé dès lors **le Bien-Aimé**. Après la mort de Fleury (1743), c'est la marquise de Pompadour (1745), la nouvelle maîtresse du roi après Mme de Châteauroux, qui dirigea en réalité le gouvernement de la France. C'est elle qui choisit les ministres, qui désigne les généraux et qui se rend indispensable à Louis XV, non pas seulement parce qu'elle se fait bientôt l'intendante de ses plaisirs, mais aussi parce qu'elle le débarrasse du fardeau des affaires. Après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), qui met fin à la guerre de la succession d'Autriche et par laquelle Louis XV, oubliant les victoires de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld, sacrifie les conquêtes de Maurice de Saxe aux Pays-Bas et celles de Dupleix dans l'Inde, la France jouit de quelques années d'une paix sans prospérité. Louis XV s'adonne de plus en plus aux plaisirs, il tombe même dans la plus scandaleuse débauche. C'est l'époque du Parc-aux-Cerfs. La guerre de Sept ans

Louis XV.

Louis XV, d'après Vanloo.

(1756-1763), où la France est entraînée en grande partie par l'alliance autrichienne, et dans laquelle ses armées et surtout ses flottes subissent de cruels revers, s'achève par le traité de Paris, où elle perd le Canada et les Indes, sans que Louis XV renonce à l'un quelconque de ses plaisirs. Le duc de Choiseul fait les efforts les plus louables pour relever le pays (1758-1770); il réorganise l'armée, la marine, à peu près complètement détruite pendant la guerre de Sept ans, il expulse les jésuites; il signe avec les Bourbons d'Espagne et d'Italie le *pacte de famille* (1761), il intervient dans toutes les questions européennes, mais il déplaît à Mme du Barry, qui remplace la marquise de Pompadour, en qualité de maîtresse officielle du roi, et il est disgracié. De 1770 à 1774, le gouvernement est dirigé par d'Aiguillon, Maupeou et l'abbé Terray. D'Aiguillon ne fait rien pour empêcher le partage de la Pologne; Maupeou supprime les parlements; Terray essaye de se procurer de l'argent par tous les moyens. Il n'est pas vrai, cependant, que Louis XV ait spéculé sur les grains et organisé ce qu'on a appelé le *pacte de famine*. (V. FAMINE.) Il mourut en 1774, laissant comme successeur son petit-fils, Louis XVI. Par ses débauches, par son égoïsme, par son inertie, il a porté le coup le plus funeste aux institutions monarchiques. C'est du règne de Louis XV que datent la manufacture de Sèvres et l'École militaire de Paris.

— BIBLIOGR. : Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*; le duc de Broglie, *le Secret du roi* (1879); Carré, *la France sous Louis XV* (1891); Flammermont, *les Remontrances du parlement de Paris au XVIIIe siècle*, dans la « Collection des documents inédits de l'histoire de France »; etc.

Louis XV (STYLE). Les grands caractères de l'architecture du nouveau style sont à peu près les mêmes que ceux du règne précédent, avec moins d'ampleur. A l'intérieur, les grandes salles d'apparat sont remplacées par des salons de dimensions plus restreintes, et qui marquent plus d'intimité. Dans l'ornementation de l'intérieur et les meubles, il semble que la ligne droite soit soigneusement évitée et remplacée par la ligne courbe irrégulière et la spirale. Chaque maître a son motif fondamental, d'où il fait dériver toute son ornementation. Ce sont des coquilles ou des palmes, des moulures gondolées de mille manières différentes; là, les panneaux sont peints de scènes pastorales et laqués de vernis Martin; ici, ils sont sculptés et couverts de quadrillages, de crossettes, de mascarons couronnés de palmettes et de plumes. De riches médaillons de porcelaine sont incrustés dans le bois des lits, qui est couvert, en outre, de marqueteries multicolores, d'aspect riant et joyeux.

LOUIS XVI, né à Versailles en 1754, décapité à Paris en 1793. Il était fils du dauphin Louis et de la princesse Marie-Josèphe de Saxe. Il monta sur le trône à la mort de son grand-père Louis XV. Son intelligence était moyenne, sa physionomie vulgaire, mais c'est sincèrement qu'il voulait le bien de ses sujets. Son caractère faible et l'influence de Marie-Antoinette l'empêchèrent de soutenir les ministres réformateurs. Il appela d'abord aux affaires le comte de Maurepas, qui s'adjoignit Turgot, Malesherbes et le comte de Saint-Germain. Turgot supprime les corvées, qui ne pesaient que sur les paysans, et les remplace par un impôt proportionnel aux vingtièmes que payaient les privilégiés eux-mêmes; il supprime les jurandes et les corporations; il autorise la libre circulation des grains, mais, mal soutenu par Louis XVI, il est obligé de donner sa démission (1776). Necker, qui est appelé après lui à la direction des finances, est obligé de faire face aux besoins de la guerre d'Amérique; il profite de son crédit personnel pour emprunter, sans créer d'impôts nouveaux, et il contribue ainsi, malgré la loyauté de ses intentions, à accroître la crise qui rendra inévitable la convocation des états généraux. En 1781, il publia son célèbre compte rendu, qui, pour la première fois, plaçait sous les yeux de la France la situation financière, et il fut disgracié. Ses successeurs, Joly de Fleury, d'Ormesson, Calonne ne cessent d'emprunter; mais, quand le crédit fut épuisé, Calonne se décida à convoquer l'assemblée des notables pour lui proposer des réformes financières (1787). L'assemblée des notables exige le renvoi de ce ministre, et son successeur, Brienne, dut promettre la convocation des états généraux, seuls compétents pour créer les impôts nouveaux que sollicitait le gouvernement. Malgré la crise au milieu de laquelle se débat le pouvoir depuis 1774, l'agriculture, l'industrie, le commerce, font de réels progrès sous Louis XVI; il y a comme un souffle nouveau qui anime toutes les branches de l'administration et qui est la conséquence des idées que les philosophes et les économistes n'ont cessé de prêcher pendant tout le XVIIIe s. Louis XVI lui-même favorise le mouvement, et il rend aux protestants leur état civil (édit de 1787). De plus l'heureuse guerre d'Amérique (1778-1783) donne un regain de gloire à la vieille monarchie. Le traité de Versailles rend à la France le Sénégal, Tabago, Sainte-Lucie, et la diplomatie française, dirigée par Vergennes, reprend une grande influence en Europe. La réunion des états généraux (5 mai 1789) inaugure la seconde phase du règne de Louis XVI : c'est déjà la monarchie constitutionnelle. Imbu des idées absolutistes, mal conseillé par Necker, qu'il a rappelé aux affaires (1788), Louis XVI va commettre une série de fautes, qui vont rendre la catastrophe inévitable. Le tiers état, qui a obtenu une *représentation double*, demande le vote par tête qui en est la conséquence logique. Sur le refus du roi, il se proclame assemblée nationale (17 juin 1789) et il fait le serment du jeu de Paume (20 juin). Le roi ordonne enfin la réunion des trois ordres, mais déjà l'agitation est partout, à Paris et dans les provinces. La Bastille est prise par le peuple de Paris (14 juill.). Pour calmer les passions populaires, l'Assemblée abolit les privilèges féodaux (nuit du 4 août), elle accompagne le roi à Paris (journées des 5 et 6 oct.) et se hâte de préparer une constitution. Le roi doit désormais gouverner avec les représentants de la nation, il n'est plus que le premier fonctionnaire de l'Etat. Louis XVI ne subit pas sans protester ce qu'il considère comme un attentat à ses prérogatives; il s'indigne surtout de la constitution civile du clergé, et il se décide à quitter Paris pour faire appel à son armée et opérer la contre-révolution (20 juin 1791). Arrêté à Varennes, il est ramené à Paris et il prête serment de fidélité à la Constitution (sept. 1791). Sous l'Assemblée législative (1er oct. 1791-21 sept. 1792), la scission entre le roi et la nation ne fait que s'accentuer; Louis XVI ne cesse de s'adresser aux souverains étrangers pour les prier d'intervenir en sa faveur. La guerre éclate en avril 1792, mais les succès des armées austro-prussiennes et surtout le manifeste de Brunswick (25 juill.), qui menace de livrer Paris à une subversion totale, ne font que surexciter les passions. Louis XVI montre encore une certaine énergie lorsqu'il refuse de sanctionner le décret contre les prêtres insermentés (journée du 20 juin 1792); mais, le 10 août, les Tuileries sont envahies, et Louis XVI est enfermé au Temple avec sa famille; il n'en sortira que pour comparaître devant la Convention nationale et pour monter sur l'échafaud. Accusé de trahison, il fut défendu par Tronchet, Malesherbes et De Sèze, et condamné à mort par 387 voix contre 334. Il est exécuté le 21 janvier 1793. Il laissait de Marie-Antoinette d'Autriche deux enfants : le dauphin Louis, qui mourut au Temple, et Marie-Thérèse-Charlotte de France, qui épousa son cousin le duc d'Angoulême.

Louis XVI.

Louis XVI, d'après Callet.

— BIBLIOGR. : Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*; Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*; Gomel, *les Causes financières de la Révolution française*; Taine, *l'Ancien Régime*; Champion, *les Cahiers des états généraux*; Sorel, *l'Europe et la Révolution*; *Journal de la captivité de Louis XVI au Temple*, attribué à Cléry (Londres, 1798), etc.

Louis XVI (STYLE). L'architecture se rapproche de plus en plus de l'antique, tout en prenant cependant une plus grande légèreté qu'aux époques précédentes. La décoration abandonne les formes contournées du Louis XV pour rentrer dans la ligne droite. Dans l'ornementation intérieure, l'influence des fresques de Pompéi et d'Herculanum, récemment découvertes, se fait sentir. Au lieu d'ors et de peintures éclatantes, ce ne sont plus que des camaïeux, des roses passés, des gris pâles, des verts d'eau, rehaussés discrètement d'un filet d'or. La marqueterie en bois précieux orne tous les meubles; les sièges sont foncés en tapisseries, qui représentent des scènes champêtres et sentimentales. C'est le règne des culbutis d'Amours roses, des colombes se becquetant, des bergers et des bergères enrubannés, des carquois et des trophées d'outils de jardinage, de chasse, de pêche, reproduits par la sculpture et la peinture.

LOUIS XVII (Louis-Charles DE FRANCE), dauphin de France, né à Versailles en 1785, mort au Temple en 1795, sans avoir régné, si ce n'est pour les royalistes, qui font dater son règne du 21 janvier 1793. Deuxième fils de Louis XVI, il quitta son titre de « duc de Normandie » pour celui de « Dauphin », après la mort de son frère aîné (1789). C'était un enfant aimable et intelligent. Enfermé au Temple, séparé de sa mère, il fut mis, en 1793, sous la garde du cordonnier Simon. Mal logé, mal nourri, privé d'air, d'exercice, et surtout d'affection — bien qu'il faille tenir pour extrêmement exagérés les récits que l'on s'est plu à répandre sur la brutalité volontaire du cordonnier Simon — son intelligence s'affaiblit, en même temps que son corps dépérissait. Après avoir reçu les soins des chirurgiens Desault et Pelletan, il mourut, le 8 juin 1795. Pelletan et trois autres médecins constatèrent, par un procès-verbal, qu'il avait succombé à une maladie scrofuleuse. Il fut enterré au cimetière Sainte-Marguerite. Sa mort obscure donna naissance à la légende de l'évasion du Temple et à celles des faux Louis XVII. Pour soutenir que l'enfant mort au Temple n'était pas le Dauphin, on s'est appuyé sur les nombreuses tentatives d'enlèvement qui furent faites à l'époque, sur des témoignages, nombreux, mais peu probants, des personnes de son entourage, tels que ceux de Mme Royale, la veuve Simon, etc. La mort de Desault, qui survint presque immédiatement après les soins qu'il donna au Dauphin, les récits de quelques personnes qui prétendirent avoir reçu de lui la confidence que l'enfant du Temple n'était pas le Dauphin, et le procès-verbal de l'autopsie, signé des médecins, très peu affirmatif sur la question d'identité, sont les arguments les plus solides des historiens persuadés de l'évasion. Aucune preuve sérieuse, d'ailleurs, n'est venue ébranler la conviction générale que le Dauphin est réellement mort dans sa prison. V. DAUPHIN.

Louis XVII, d'après Mme Vigée-Lebrun.

LOUIS XVIII (Xavier-Stanislas), roi de France, né à Versailles en 1755, mort à Paris en 1824. Petit-fils de Louis XV, fils du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, et d'abord comte de Provence, il prit, à l'avènement de son frère Louis XVI, le titre de « Monsieur ». Doué d'un certain bon sens, mais d'esprit étroit et pédant, il se piquait de littérature et de politique, et il attaqua, par des pamphlets anonymes, Turgot, Calonne et Marie-Antoinette. Lorsque la Révolution éclata, il fut compromis dans la conspiration du marquis de Favras, un de ses agents (1790). Le 20 juin, pendant que Louis XVI fuyait sur Varennes, il gagnait secrètement Bruxelles, puis Coblentz, où il se mit à la tête des émigrés, comme lieutenant général du roi. Après l'exécution du roi (1793), il prit la régence au nom de son neveu, qu'il déclara roi sous le nom de Louis XVII, et, après la mort de celui-ci, il alla tenir sa cour à Vérone. Les succès de la République, puis de Napoléon l'obligèrent à émigrer successivement à Blankenbourg (1796), à Mittau, en Russie (1798), à Varsovie (1801), puis, après un second séjour à Mittau, en Angleterre, où il perdit sa femme, une princesse de Savoie. Il avait cru obtenir de Napoléon (1800) la restitution de ses droits souverains; mais, détrompé, lui-même avait dû repousser la proposition que celui-ci lui avait faite de renoncer au trône, moyennant compensation (1803). La chute de l'Empire lui permit de regagner la France et de rentrer à la suite des armées coalisées à Paris, où les intrigues de Talleyrand lui avaient préparé les voies. Proclamé roi de France (1814), il dut, pour rassurer les Alliés sur la stabilité de son pouvoir et se concilier les esprits, publier la déclaration de Saint-Ouen (2 mai) et octroyer la charte (4 juin 1814). Le traité de Paris, qui réduisait la France aux limites de 1792, la politique réactionnaire de son favori, de Blacas, excitèrent un vif mécontentement, qui contribua au succès de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe (1815). Louis XVIII s'enfuit et, sous le nom de « comte de Lille », se réfugia à Gand pendant les Cent-Jours. Une seconde fois rétabli sur le trône par l'étranger, après Waterloo, il dut accepter les conditions humiliantes du second traité de Paris (nov. 1815). A l'intérieur, les mesures réactionnaires de la Chambre introuvable (1815), les crimes de la Terreur blanche, l'avertirent de l'imprudence de la politique ultra-royaliste et le décidèrent à dissoudre la Chambre (5 sept. 1816). Le ministère Richelieu et le ministère Decazes semblaient diriger les affaires dans un sens libéral, tout en restant fidèles, à l'extérieur, à la *Sainte-Alliance*, quand l'assassinat du duc de Berry (1820) vint permettre aux ultras d'imposer à la volonté affaiblie de Louis XVIII le deuxième ministère Richelieu, puis le ministère très réactionnaire de Villèle (1821), qui entreprit, en 1823, l'expédition d'Espagne pour le rétablissement de Ferdinand VII, tandis que Louis XVIII, malade, dominé par Mme du Cayla, se consacrait de plus en plus aux passe-temps littéraires qui avaient toujours fait ses délices, et mourait, trois ans après, conscient des dangers que courait sa dynastie, mais incapable d'y porter remède. Son frère, le comte d'Artois, lui succéda sous le nom de Charles X.

Louis XVIII.

— BIBLIOGR. : Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*.

LOUIS, comte de Blois et de Chartres, né vers 1167, mort en 1205. Il était fils de Thibaut V le *Bon*, et, par sa mère Alix, petit-fils de Louis le Jeune. Il succéda à son père en 1191. Il prit part à plusieurs révoltes contre Philippe Auguste, et reconnut un moment Richard Cœur de Lion comme suzerain. Après la mort de Richard, il prit la croix au fameux tournoi d'Ecry-sur-Aisne. Il se distingua dans la quatrième croisade, et fut créé duc de Nicée; il fut tué à la bataille d'Andrinople (1205).

LOUIS DE FRANCE, dit **le Grand Dauphin**, unique fils légitime de Louis XIV, né à Fontainebleau en 1661, mort à Meudon en 1711. Il eut pour gouverneur Montausier et pour précepteur Bossuet. Ce fut un prince d'une médiocrité extraordinaire, avare, opiniâtre, sans crédit auprès du roi. Retiré au château de Meudon, que lui avait donné Louis XIV, il y tenait une sorte de cour, où venaient volontiers les opposants de Versailles. Louis XIV crut devoir lui confier, à plusieurs reprises, le commandement des armées; en 1688, il commande sur le Rhin; et en 1693, il dirige les opérations de Flandre. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il prépare avec Villars les opérations de 1709 et de 1710. Marié en 1679 à Marie-Christine de Bavière, il en eut trois fils : LOUIS, duc de Bourgogne; PHILIPPE, duc d'Anjou, qui devint roi d'Espagne; CHARLES, duc de Berry. Après la mort de sa femme (1690), il prit pour maîtresse une fille d'honneur de la princesse de Conti, Mlle Choin. Saint-Simon croit même qu'il l'épousa secrètement. Il a été peint, entouré de sa femme et de ses enfants, par Mignard (Louvre).

LOUIS, dauphin de France, né à Versailles en 1729, mort à Fontainebleau en 1765, fils de LOUIS XV et de Marie Leczinska. Il assista en 1745 à la bataille de Fontenoy. Il épousa, en 1745, Marie-Thérèse de Bourbon, morte bientôt après, et, en 1747, Marie-Joséphine de Saxe. Son père le tint éloigné des affaires, le soupçonnant d'une ambition démesurée. Louis, en réalité, était très pieux, et passait la plus grande partie de son temps dans la retraite. Il se montra favorable aux jésuites. Il a laissé trois fils : Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, et deux filles, Clotilde, reine de Sardaigne, et Madame Elisabeth.

LOUIS Ier, sire, puis duc DE BOURBON. V. BOURBON.

LOUIS II, duc DE BOURBON. V. BOURBON.

HOLLANDE

LOUIS, roi de Hollande. V. BONAPARTE (Louis).

LOUIS DE FLANDRE, comte de Nevers, fils de Robert III de Béthune, comte de Flandre, mort en 1322. Il était devenu comte de Nevers et de Réthel par son mariage avec l'héritière de ces domaines. Philippe IV avait

gardé Rethel et Nevers comme garantie de la rente de 20.000 livres imposée au comte de Flandre par le traité d'Athis-sur-Orge. Louis de Nevers essaya de chasser les officiers français, fut arrêté et emprisonné à Montlhéry, parvint néanmoins à s'évader. Mais, en Flandre, il était suspect à son père, et il dut se réfugier auprès de Philippe le Long, beau-père de son fils Louis. Il réclama en vain la restitution de ses domaines. Jeté de nouveau en prison, il réussit à s'enfuir et sollicita son pardon de Robert de Béthune. Enfermé au château de Rupelmonde, il fut, dans une séance solennelle tenue à Courtrai, déclaré innocent (1322). Il retourna alors à Paris, auprès de sa femme et de ses enfants, pour y mourir quelques semaines après (24 juill.).

Louis Iᵉʳ de Nevers, comte de Flandre, fils de Louis de Nevers, petit-fils de Robert III de Béthune, à qui il succéda en 1322, né vers 1304, mort en 1346. L'héritage de la Flandre lui fut contesté par son oncle Robert de Cassel; mais les communes se prononcèrent pour lui. Charles IV le Bel évoqua l'affaire devant son parlement et retint même quelque temps le jeune comte dans la tour du Louvre; néanmoins, le parlement lui adjugea le comté. Louis avait passé toute sa jeunesse en France et vivait en chevalier français, tenant sa cour à Nevers, ne s'occupant de l'administration que pour exiger de nouveaux subsides. De là, de nombreuses révoltes. En 1326, Louis, revenu précipitamment en Flandre, fut retenu six mois prisonnier par les Brugeois : sur la médiation de Charles le Bel, il fut rétabli. En 1328, il sollicita l'intervention militaire de Philippe VI de Valois, qui écrasa les Flamands au mont Cassel. Mais Louis, poussé par Philippe VI, ayant voulu briser les relations commerciales de la Flandre et de l'Angleterre, une terrible révolte éclata, dirigée par Jacques Artevelde. Le comte dut s'enfuir à Paris (1337). Il tenta en vain, après la mort d'Artevelde, de reprendre son autorité. Il prit part à la guerre contre Édouard III, et mourut à Crécy.

Louis II de Male, comte de Flandre et de Nevers, fils du précédent, né en 1330, mort en 1383. Il avait été blessé à la bataille de Crécy, où mourut son père. Comme son prédécesseur, il fut plus Français que Flamand. Une première révolte éclata après la rupture du mariage du comte avec Isabelle, fille d'Édouard III, à laquelle il avait feint de se laisser fiancer. Toutefois, l'accord se rétablit; le comte s'engagea à ne pas porter les armes contre l'Angleterre, et tint parole. Si le mariage de la fille de Louis avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, inquiéta d'abord les Flamands, la restitution de la Flandre wallonne leur fut une précieuse compensation (1369). Mais les prodigalités du comte, l'augmentation des impôts provoquèrent en 1379 une révolte de trois ans, qui fut en apparence comprimée par l'intervention de Charles VI et la sanglante tuerie de Roosebeke (1382). Cependant, les Gantois restèrent indomptables, soutenus par l'Angleterre. Louis II mourut à Saint-Omer, soit de maladie, soit d'un coup de poignard du duc de Berry, avec qui il avait eu une violente dispute. La maison de Bourgogne hérita de la Flandre.

HONGRIE

Louis Iᵉʳ (en hongrois **Lajos**), roi de Hongrie, surnommé **le Grand,** fils de Charles-Robert, de la maison d'Anjou, né à Visegrád en 1326, mort à Nagy-Szombat en 1382. Il succéda à son père en 1342. Son règne fut particulièrement glorieux; sa résidence à Visegrád devint le rendez-vous de la chevalerie du moyen âge. Il eut d'abord à dompter une rébellion des Saxons de Transylvanie; il soumit les Croates et entreprit, en 1347, une expédition en Italie pour venger la mort de son frère André, roi de Naples, assassiné par ordre de sa femme, la reine Jeanne, en 1345. Il fit exécuter Charles Durazzo, complice de la reine. Deux ans plus tard, Louis retourna en Italie avec une armée, et consentit à faire une trêve avec Jeanne, protégée par le pape. Il battit les Vénitiens, auxquels il enleva la Dalmatie (1358). En 1370, il succéda à son oncle, Casimir III, au gouvernement de la Pologne, dont il abandonna l'administration à sa mère Elisabeth. En 1373, il fit des démarches auprès du pape pour organiser une croisade contre les Turcs. La Hongrie lui doit la réforme de la justice, l'abolition des combats judiciaires et l'organisation de la féodalité. Il se montra protecteur des lettres et des arts.

Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, fils de Wladislas II Jagellon, né en 1506, mort en 1526. Il succéda à son père en 1516 et épousa, en 1522, Marie, nièce de l'empereur Maximilien. Léger et insouciant, il prépara la défaite de Mohács (1526), où il périt, et la domination turque en Hongrie. Ferdinand de Habsbourg lui succéda.

ITALIE

Louis Iᵉʳ, le Débonnaire. V. Louis Iᵉʳ, empereur.

Louis II, dit le Jeune. V. Louis II, empereur.

Louis III, dit l'Aveugle. V. Louis III, empereur.

Louis IV, roi de Germanie. V. Louis IV, empereur.

Louis V, le Bavarois, roi de Germanie. V. Louis V de Bavière, empereur.

NAPLES ET SICILE

Louis de Tarente, roi de Naples, né en 1320, mort en 1362. Amant de la reine Jeanne Iʳᵉ, sa cousine, il l'épousa un an après qu'elle eut fait étrangler son mari, André de Hongrie (1346). Obligé de quitter Naples par les succès de Louis, roi de Hongrie, qui voulait venger son frère (1348), il s'enfuit à Avignon, où il obtint de Clément VI la mise en liberté de Jeanne, arrêtée en Provence. Battu sous les murs de Naples en 1349, il fut, grâce à l'intervention du pape, couronné en même temps que Jeanne (1352). Il mourut en pleine guerre civile.

Louis Iᵉʳ, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, duc d'Anjou, né à Vincennes en 1339, mort à Bisceglia (roy. de Naples) en 1384. Second fils de Jean II dit le Bon, il fut donné comme otage à Charles le Mauvais, roi de Navarre, au traité de Mantes (1354), puis à Édouard III, roi d'Angleterre, à la suite du traité de Brétigny (1360). En 1363, il obtint l'autorisation d'aller voir sa femme à Guise, puis, en dépit de son serment, se rendit et resta à Paris. Nommé lieutenant général du Languedoc (1364), il conquit sur les Anglais une partie de la Guyenne (1377). Il se fit détester par des levées d'impôts excessives. En 1380, Jeanne Iʳᵉ de Naples l'adopta, et, en 1382, Clément VII lui donna l'investiture du royaume, après le meurtre de la reine par Charles de Durazzo; son entreprise contre ce dernier échoua complètement, et il mourut de fatigue et de désespoir. En 1380, il avait été nommé régent pendant la minorité de son neveu Charles VI, et l'avarice qu'il montra dans ces fonctions est restée proverbiale.

Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, né à Toulouse en 1377, mort à Angers en 1417. Fils de Louis Iᵉʳ, il lui succéda en 1384 et fut couronné, en 1389, par Clément VII. Chassé de son royaume en 1397, par Ladislas, son rival, il revint en France, où il épousa Yolande d'Aragon, fille de Jean Iᵉʳ. En 1409, en 1410, en 1411, il fit de vaines tentatives pour reconquérir Naples. En 1415, il institua le parlement d'Aix. Il était capitaine de Paris, en 1416.

Louis III d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, duc d'Anjou et de Touraine, comte de Provence, né en 1403, mort à Cosenza (Calabre) en 1434. Fils de Louis II, il hérita, en 1417, des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples. Au mois d'août 1420, il se présentait devant Naples, après avoir été adopté par la reine Jeanne II. Il fut enlevé par une mort prématurée. Son frère, René le Bon, duc de Bar et de Lorraine, lui succéda.

Louis d'Aragon, roi de Sicile, né en 1338, mort en 1355. Il succéda à son père, Pierre II, au mois d'août 1342. Après la mort de son oncle, Jean, duc de Randazzo, qui exerçait la régence (1348), Louis vit les deux factions politiques de la Sicile s'unir contre les Aragonais. Il mourut à dix-sept ans, sans avoir jamais véritablement régné.

PORTUGAL

Louis Iᵉʳ (Philippe-Marie-Ferdinand-Pierre-Antoine-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-Jean-Jules-Auguste VOLFANDO D'ALCANTARA DE BRAGANCE-BOURBON), roi de Portugal et des Algarves, né à Lisbonne en 1838, mort au château de Cascaës en 1889. Fils de Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha et de la reine doña Maria, il porta d'abord le titre de duc d'Oporto. A la mort de son frère, dom Pedro V, il monta sur le trône de Portugal (1861), et épousa Maria-Pia, fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Il remplit consciencieusement son rôle de souverain constitutionnel, abolit l'esclavage dans les colonies portugaises (1868), refusa, en 1868, après la révolution qui détrôna Isabelle, reine d'Espagne, la couronne espagnole et empêcha l'établissement de la république Ibérique. La vente des biens du clergé causa le *pronunciamiento* du général Saldanha (1870), qui prit la direction des affaires, mais fut renversé quelques mois après. Dès lors, les partis se disputent le pouvoir, malgré quelques réformes, l'agitation démocratique grandit et, en 1887, des députés républicains entrèrent à la Chambre. En 1862, le roi acquit la presqu'île de Macao. Louis Iᵉʳ s'occupa beaucoup de littérature et d'art. Il mourut en 1889, laissant la couronne à son fils, Carlos Iᵉʳ.

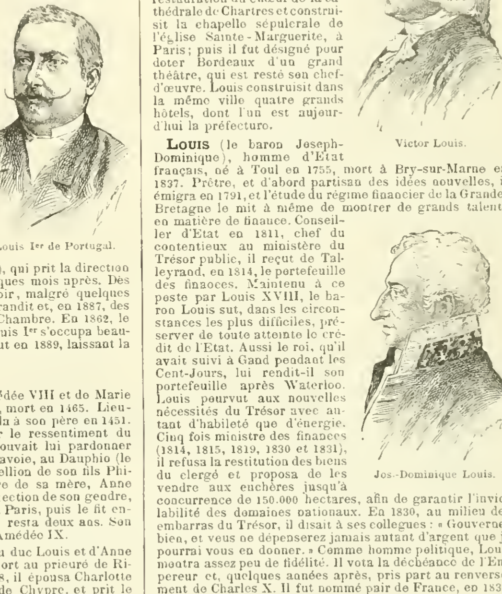

Louis Iᵉʳ de Portugal.

SAVOIE

Louis, duc de Savoie, fils d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne, né à Genève en 1402, mort en 1465. Lieutenant général depuis 1434, il succéda à son père en 1451. Son règne fut troublé, d'abord par le ressentiment du roi de France, Charles VII, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir marié sa fille, Charlotte de Savoie, au Dauphin (le futur Louis XI); ensuite, par la rébellion de son fils Philippe, qui croyait avoir à se plaindre de sa mère, Anne de Chypre. En 1463, il implora la protection de son gendre, Louis XI; celui-ci attira Philippe à Paris, puis le fit enfermer au château de Loches, où il resta deux ans. Son fils aîné lui succéda, sous le nom d'Amédée IX.

Louis de Savoie, second fils du duc Louis et d'Anne de Chypre, né à Genève en 1431, mort au prieuré de Ripaille, près Thonon, en 1482. En 1458, il épousa Charlotte de Lusignan, fille de Jean II, roi de Chypre, et prit le titre de prince d'Antioche. Peu après, Jean II mourut, et Charlotte fut couronnée reine; son mari reçut à son tour la couronne royale à Nicosie, en octobre 1459. Après un siège malheureux dans la ville de Cérines (1464), où l'attaqua son beau-frère naturel, nommé Jacques, celui qui épousa en 1470 Catherine Cornaro, Louis retourna en Italie, et la reine se retira à Rome, après avoir cédé ses droits sur Chypre à Charles Iᵉʳ, duc de Savoie.

Louis de Savoie, prince d'Achaïe et de la Morée, comte de Piémont, fils de Jacques de Savoie et de Marguerite de Beaujeu, sa troisième femme, mort à Pignerol (1418). Il fonda l'université de Turin en 1405. Il fut mêlé aux négociations qui mirent fin au grand schisme d'Occident. Il mourut sans enfant et laissa ses États à son beau-frère, Amédée VIII, qui réunit dans les mêmes mains la Savoie et le Piémont.

4° PERSONNAGES DIVERS

Louis d'Espagne, né vers la fin du XIIIᵉ siècle, amiral de France, prince des îles Fortunées, comte de Valmond en Saintonge, mort dans les premières années du règne de Jean le Bon. Il était fils d'Alphonse de La Cerda, infant de Castille, dont Philippe le Hardi avait voulu défendre les droits contre Sanche le Brave, et qui, retiré en France, avait reçu de Charles le Bel la lieutenance générale du Languedoc. Philippe VI lui donna la charge d'amiral de France en 1341. Il prit part à la guerre de succession de Bretagne, ne put s'emparer d'Hennebont, mais, placé par Philippe VI à la tête d'une flotte génoise, livra à Robert d'Artois la bataille de Guernesey, qui, par suite d'une tempête, se termina par la retraite des Anglais. Il vivait encore en 1351.

Louis de Grenade, prédicateur et théologien mystique, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Grenade en 1505, mort à Lisbonne en 1588. Après avoir fait de fortes études à Cordoue, il fut successivement prieur du couvent de Badajoz, administrateur de l'évêché d'Evora en Portugal, et provincial de son ordre, mais refusa toutes les dignités que lui offrit la régente du Portugal, Catherine. Son éloquence le mit au premier rang des orateurs de son temps, et la pureté de son style le place parmi les meilleurs écrivains de l'Espagne. Les plus réputés de ses nombreux ouvrages sont, en latin : *De la charge et des mœurs des évêques* (1565); *Rhétorique ecclésiastique* (1576); *Recueil de sermons* (1575); en espagnol, *le Guide des pécheurs* (1570), qui a été traduit dans toutes les langues du monde chrétien; *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, regardée comme la reproduction la plus fidèle de l'original; *Dialogue sur l'incarnation de Notre-Seigneur* (1605).

Louis (Antoine), chirurgien français, né à Metz en 1723, mort à Paris en 1792. Il fut successivement chirurgien-major d'un régiment (1743), membre associé de l'Académie de chirurgie (1746), maître en chirurgie (1749), chirurgien de la Charité (1757), secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, après Morand (1764). Il fut appelé à donner son avis sur la guillotine, qu'il expérimenta sur des moutons, à Bicêtre, avec une machine fabriquée par Schmidt et Clairin. Nous citerons de lui : *Cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu* (1746); *Éloges de Le Cat, Bordenave, Petit, Bassuel, Malaval, Bertrandi, Verdier, Pipelet* (1759); *Aphorismes de chirurgie de Boerhaave* (trad., 1768); *Dictionnaire de chirurgie* (1772); *Avis motivé sur le mode de décollation* (1792).

Louis (Louis-Nicolas, dit **Victor**), architecte, né et mort à Paris (1731-1802). Il obtint le grand prix d'architecture en 1755 et se rendit à Rome, où il passa cinq années. De retour à Paris, Louis fut chargé de construire le *Théâtre des Petits comédiens du comte de Beaujolais*, au Palais-Royal, et la salle du Théâtre-Français. Il dirigea ensuite la restauration du chœur de la cathédrale de Chartres et construisit la chapelle sépulcrale de l'église Sainte-Marguerite, à Paris; puis il fut désigné pour doter Bordeaux d'un grand théâtre, qui est resté son chef-d'œuvre. Louis construisit dans la même ville quatre grands hôtels, dont l'un est aujourd'hui la préfecture.

Victor Louis.

Louis (le baron Joseph-Dominique), homme d'État français, né à Toul en 1755, mort à Bry-sur-Marne en 1837. Prêtre, et d'abord partisan des idées nouvelles, il émigra en 1791, et l'étude du régime financier de la Grande-Bretagne le mit à même de montrer de grands talents en matière de finance. Conseiller d'État en 1811, chef du contentieux au ministère du Trésor public, il reçut de Talleyrand, en 1814, le portefeuille des finances. Maintenu à ce poste par Louis XVIII, le baron Louis sut, dans les circonstances les plus difficiles, préserver de toute atteinte le crédit de l'État. Aussi le roi, qu'il avait suivi à Gand pendant les Cent-Jours, lui rendit-il son portefeuille après Waterloo. Louis pourvut aux nouvelles nécessités du Trésor avec autant d'habileté que d'énergie. Cinq fois ministre des finances (1814, 1815, 1819, 1830 et 1831), il refusa la restitution des biens du clergé et proposa de les vendre aux enchères jusqu'à concurrence de 150.000 hectares, afin de garantir l'inviolabilité des domaines nationaux. En 1830, au milieu des embarras du Trésor, il disait à ses collègues : « Gouvernez bien, et vous ne dépenserez jamais autant d'argent que je pourrai vous en donner. » Comme homme politique, Louis montra assez peu de fidélité. Il vota la déchéance de l'Empereur et, quelques années après, prit part au renversement de Charles X. Il fut nommé pair de France, en 1832.

Jos.-Dominique Louis.

Louis (Frédéric-Chrétien), connu sous le nom de **Louis-Ferdinand,** prince de Prusse, né en 1772, tué à Saalfeld en 1806, fils du prince Auguste-Ferdinand, frère du roi Frédéric II. Intelligent et très brave, il se distingua dans les campagnes de 1792-1795 contre les Français. En 1806, il fut un des plus chauds partisans de la guerre contre Napoléon, attaqua avec l'avant-garde prussienne l'armée française à Saalfeld et y fut tué.

Louis (Pierre-Charles-Alexandre), médecin français, né à Ay (Marne) en 1787, mort à Paris en 1872. Son nom restera attaché à la doctrine de l'unité et de la spécificité de la tuberculose, qu'il défendit contre Broussais. Citons de lui : *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la fièvre typhoïde et sur la phtisie pulmonaire* (1828); *Examen de l'« Examen » de Broussais, relativement à la phtisie et à la fièvre typhoïde.*

Louis Lambert, roman, par H. Balzac. — Dans le héros de ce livre, Balzac a peint le poète et le philosophe, par opposition avec l'homme pratique, avec l'homme de la vie positive et sociale. Toute la première partie nous retrace les années de collège de Louis Lambert, qui ne put se faire à ce milieu : l'inintelligence de ses maîtres, la vulgarité de ses camarades froissent à chaque instant les délicatesses de son âme. Il se suiciderait sans doute, s'il ne trouvait enfin une âme parente de la sienne. Sorti du collège, il est impropre à l'action et ne peut s'adapter, et « le monde est impitoyable pour l'inventeur, pour tout homme qui médite ». Ce qui manque à Louis Lambert, c'est cette énergie combative que Balzac alliait à sa supériorité intellectuelle. Aussi finit-il misérablement, exclu de la société comme un être incomplet. Outre son intérêt romanesque, *Louis Lambert* a encore celui d'être une sorte d'autobiographie; et enfin, Balzac y a longuement exposé une théorie de la volonté bien conforme à son génie propre.

Louisbourg, bourgade de l'Amérique anglaise du Nord (Nouvelle-Écosse), sur la côte sud-est de l'île de Cap-Breton; 1.200 hab. Louisbourg, ainsi nommé du roi Louis XIV, fut un boulevard de la puissance française

en Amérique. Prise par les Anglais en 1745, puis définitivement en 1758, ses fortifications furent démolies et ses habitants acadiens expulsés.

Louise de Savoie, régente de France, née à Pont-de-l'Ain en 1476, morte à Gres (Gâtinais) en 1531. Elle était fille de Philippe, comte de Bresse, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon. Elle épousa, à l'âge de douze ans, Charles de Valois, comte d'Angoulême, qui mourut en 1496. Deux enfants naquirent de ce mariage : Marguerite d'Angoulême, née en 1492, et François d'Angoulême (plus tard François I^er, né en 1494. Veuve à moins de vingt ans, elle s'occupa exclusivement de l'éducation de ses enfants. Lorsque Louis XII déclara, en 1500, François d'Angoulême héritier présomptif de la couronne, Louise de Savoie alla s'établir au château d'Amboise, où elle tint une cour brillante. En montant sur le trône, François I^er érigea l'Angoumois en duché pour sa mère, et, lorsque le roi partit pour l'Italie en 1515, elle devint régente du royaume, qu'elle administra avec sagesse. Au retour de l'expédition, Louise de Savoie se retira des affaires, tout en conservant une grande influence sur son fils.

Louise de Savoie.

La plupart des historiens ont, d'après Guichardin et Du Bellay, accusé Louise de Savoie de s'être fait remettre par le surintendant Semblançay les sommes destinées à l'entretien de l'armée d'Italie. Elle aurait été ainsi responsable de la défaite de Lautrec (1522). La vérité est que les porteurs ne purent dépasser Arona. D'autre part, il n'est pas établi qu'elle soit responsable de la trahison du connétable de Bourbon. Le connétable avait épousé Suzanne de Bourbon. Quand celle-ci mourut, en 1521, Louise de Savoie réclama les terres non apanagées que Suzanne de Bourbon avait recueillies, puisqu'elle en était l'héritière légitime (comme tante de Suzanne de Bourbon) : d'autre part, les fiefs masculins, en l'absence d'héritier mâle, faisaient naturellement retour à la couronne. Le procès porté devant le Parlement devait aigrir le connétable ; mais il est établi que, même avant l'ouverture de la succession, il avait accepté les offres éventuelles de Charles-Quint.

Lorsque François I^er retourna en Italie, Louise de Savoie redevint régente. Après le désastre de Pavie, elle rassembla une nouvelle armée et fit des traités d'alliance avec Henri VIII et les Suisses. Retirée des affaires après le traité de Madrid (1526), elle négocia cependant avec Marguerite d'Autriche la paix de Cambrai, appelée *paix des Dames* (1529). Louise de Savoie a laissé un *Journal*.

Louise de Lorraine, reine de France, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont, née à Noméoy en 1553, morte à Moulins en 1601. Le duc d'Anjou s'éprit d'elle à son passage à Nancy, lorsqu'il allait régner sur la Pologne (1573). Devenu roi de France sous le nom de Henri III (1574), il l'épousa en 1575, mais négligea bientôt complètement la malheureuse princesse, qui, elle, l'adorait. Après l'assassinat du roi (1589), elle réclama en vain une enquête qui permît de découvrir les complices de Jacques Clément.

Louise de Bourbon (Marie-Thérèse), duchesse de Parme, née à Paris en 1819, morte en 1864. Elle était fille du duc de Berry, assassiné en 1820, et de Marie-Caroline des Deux-Siciles, et sœur du comte de Chambord. Elle fut exilée de France après la révolution de 1830. En 1845, elle épousa le prince héréditaire de Lucques, qui devint duc de Parme en 1849. Son mari ayant été assassiné en 1854, elle fut quelque temps régente pour son fils aîné Robert. Renversée en 1859, quand le duché de Parme fut annexé à la Sardaigne, elle se réfugia auprès de son frère, en Autriche, où elle mourut.

Louise-Marie de France, fille de Louis XV et de Marie Leczinska, née à Versailles en 1737, morte au couvent des carmélites de Saint-Denis, en 1787. C'est elle que Louis XV appela, à sa naissance, *Madame Dernière*. Elle était débile, chétive, bossue, très laide, mais très intelligente ; en 1770, elle obtint du roi la permission d'entrer au couvent des carmélites de Saint-Denis, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin. Elle ne cessa de dénoncer la licence des mœurs de la cour et de la ville et fut toujours très hostile à Marie-Antoinette. Ses apologistes, à tort, ont prétendu qu'elle était morte empoisonnée. Sa cause a été introduite à Rome sous Pie IX, mais la béatification n'a pas été encore prononcée.

Louise (Adélaïde-Eugénie d'Orléans, M^me). V. Orléans.

Louise d'Orléans (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle), reine des Belges, née à Palermo en 1812, morte à Ostende en 1850, fille de Louis-Philippe et de Marie-Amélie des Deux-Siciles. En 1832, elle épousa Léopold I^er, roi des Belges. Sa bonté, sa douceur, la firent aimer par les Belges, comme elle l'était par les Français. Elle contribua à assurer de bons rapports entre la France et la Belgique. Elle mourut d'une maladie de poitrine, peu de temps après son père. De son mariage avec Léopold I^er, elle eut quatre enfants : Léopold, né en 1833, mort en 1834 ; Léopold, duc de Brabant, né en 1835, marié en 1853 à Marie-Henriette d'Autriche, devenu Léopold II en 1865 ; Philippe, comte de Flandre, né en 1837, marié en 1867 à Marie de Hohenzollern ; Charlotte, née en 1840, mariée en 1857 à Maximilien d'Autriche, empereur du Mexique, fusillé en 1867.

Louise d'Orléans.

Louise de Guzman (doña Aloisia Maria Francisca), reine et régente de Portugal, morte à Lisbonne en 1666. Fille aînée de D. Juan Manuel Perez de Guzman, huitième duc de Medina Sidonia, elle avait épousé, en 1632, D. Jean, duc de Bragance, qui devint roi de Portugal sous le nom de Jean IV. (V. ce nom.) A sa mort (1656), Louise de Guzman devint régente du royaume, au nom de son fils Alphonse VI, et repoussa les Espagnols à Elvas (1659). Après la paix des Pyrénées, désespérant de tenir tête à l'Espagne, elle offrit à Philippe IV de reconnaître la suzeraineté de la Castille et de lui payer un tribut d'un million de ducats ; elle offrit même de se contenter des Algarves et du Brésil. Philippe refusa, et les Portugais, secrètement soutenus par la France, triomphèrent des Espagnols à Ameyxial (1662). La reine se démit alors de sa régence, mais son fils la força bientôt à quitter la cour, et elle se retira dans un couvent où elle mourut.

Louise (Ulrique), reine de Suède, née à Berlin en 1720, morte à Svartsjœ en 1782. Fille de Frédéric-Guillaume I^er, roi de Prusse, elle épousa, en 1744, le futur roi de Suède Adolphe-Frédéric. (V. ce nom.) Belle, spirituelle, ambitieuse, elle domina son faible époux, et mena une existence brillante dans sa résidence favorite de Drottningholm, préoccupée de littérature et d'art. Elle appela des comédiens français, et s'efforça de développer une littérature nationale dans le goût français. Ecartée des affaires à la mort d'Adolphe-Frédéric (1771), elle eut avec le nouveau roi de longs démêlés, et, chassée de son cher Drottningholm, vécut ses dernières années dans l'isolement.

Louise (Vilhelmina Frederika Alexandra Anna), reine de Suède et Norvège, née à La Haye en 1828, morte à Stockholm en 1871. Fille de Frédéric de Hollande et de Louise de Prusse, elle épousa, en 1849, le futur roi de Suède et de Norvège, Charles XV, et fut couronnée à Stockholm et à Trondhjem en 1860. Elle mena une existence très retirée, partageant son temps entre l'éducation de ses enfants et de nombreuses œuvres de bienfaisance.

Louise de Mecklembourg-Strelitz (Auguste-Wilhelmine-Amélie), reine de Prusse, née à Hanovre en 1776, morte au château de Hoenzieritz en 1810, fille du duc Charles de Mecklembourg-Strelitz et de la princesse Frédérique-Caroline-Louise de Hesse-Darmstadt. Elle épousa, en 1793, le prince royal de Prusse, qui devint, en 1797, le roi Frédéric-Guillaume III. Sa beauté, ses vertus domestiques et son patriotisme rendirent la jeune reine très populaire. En 1806, elle poussa le roi à la guerre contre la France, se rendit elle-même à l'armée, portant l'uniforme de son régiment de dragons. Après le désastre d'Iéna, elle rejoignit son mari à Custrin, l'empêcha d'accepter les propositions de paix de Napoléon I^er. Après la défaite de Friedland (1807), elle essaya en vain d'attendrir le vainqueur dans une entrevue à Tilsit, et se retira à Memel avec le roi, qu'elle suivit encore à Saint-Pétersbourg (1808), retourna à Berlin en 1809, et soutint le parti patriote et les ministres réformateurs : Stein, Scharnhorst et Hardenberg. Elle fut enterrée dans le parc de Charlottenbourg, où on éleva sa statue, sculptée par Rauch. Ses fils furent le roi Frédéric-Guillaume IV et l'empereur Guillaume I^er.

Louise de Mecklembourg.

Louise (ordre de), fondé en 1814 par Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, en faveur de cent dames qui avaient secouru les blessés pendant les guerres de 1813 et 1814. Il a été réorganisé en 1865. Il est composé de deux classes : la première comprend toutes les femmes auxquelles est accordée la décoration créée en 1814, mais l'insigne porte sur le revers de l'écusson l'année de la guerre pour laquelle l'ordre a été conféré ; la deuxième classe est attribuée aux femmes qui donnent d'honorables exemples en temps de guerre comme en temps de paix, d'épidémies ou d'accidents. La décoration représente une croix en émail noir à quatre branches égales ; un médaillon rond bleu de ciel, au centre, porte la lettre *L* entourée d'étoiles et au revers les millésimes 1813-1814 ou la date de la guerre à l'occasion de laquelle la croix a été décernée. Les femmes de la deuxième classe portent, suivant leur catégorie, soit une croix avec ornement d'argent et pouvant même comporter une couronne d'or ou d'argent, soit une croix d'argent avec le médaillon en émail de l'ordre primitif de Louise ; au revers se trouve le millésime du décret de 1865. La décoration se porte nouée au-dessus du sein gauche par un ruban blanc moiré avec deux liserés noirs.

Ordre de Louise (Prusse).

Louise, roman musical en quatre actes et cinq tableaux, paroles et musique de Gustave Charpentier, représenté à l'Opéra-Comique (Paris) le 2 février 1900. — Sujet simple, non sans épisodes, mais sans grands incidents, livret en prose, qui aurait gagné sans doute à être émondé de certaines trivialités inutiles ; mais de la passion, une ou deux situations bien trouvées et un dénouement qui, pour ne rien dénouer, n'en est pas moins dramatique. Louise est une petite ouvrière que son père adore, que sa mère rudoie, qui a fait la connaissance d'un jeune poète, son voisin Julien, avec lequel sa mère la surprend en conversation. L'amoureux écrit au père pour lui demander la main de sa fille ; celui-ci serait assez disposé, mais la mère s'oppose au mariage ; elle a, sur Julien, de mauvais renseignements. Louise s'enfuit de la maison, et, puisqu'on n'a pas voulu lui donner son amoureux, elle le prend. Alors, un jour, la mère vient, non point réclamer la maîtresse à son amant, mais demander pour un instant sa fille : le père est malade, presque mourant, un baiser de son enfant serait pour lui une consolation suprême. Après un combat violent, Louise consent, elle suit sa mère. Mais, une fois rentrée au logis, elle n'en peut plus sortir ; elle est gardée, surveillée, à ce point que tout espoir de fuite est impossible. Elle se révolte alors, son amour perdu la transforme ; ni larmes ni caresses d'abord, ni rigueurs ni violences ensuite ne peuvent venir à bout d'elle, si bien que son père, au paroxysme du désespoir et de la fureur, finit par la chasser.

Le drame est coupé par des épisodes pittoresques, tels que le tableau du faubourg au matin, avec les balayeurs, les marchands des rues, les sergents de ville, celui de l'atelier de couturières où travaille Louise, et enfin celui du couronnement de la Muse à Montmartre, avec chansons, lanternes vénitiennes, cavalcades burlesques, etc. Ce sont ces épisodes qui ont permis au musicien de varier, dans sa partition savante, les couleurs de sa palette et qui lui ont fait entremêler les scènes d'intérieur parfois touchantes, comme celle du premier acte, les scènes de passion et de drame, comme celles des deux derniers, avec des tableaux curieux, étranges, où il pouvait donner libre cours à sa fantaisie. En fait, l'œuvre était nouvelle en son genre, sous bien des rapports, et c'est ce caractère de nouveauté qui, joint au talent du compositeur, lui a valu le succès. Si la scène de Louise avec son père, au premier acte, est d'une tendresse charmante, si son duo avec Julien, au troisième, est empreint d'une passion débordante, si tout le dernier acte est fort dramatique, tout le tableau grouillant du faubourg, celui de l'atelier, celui de la Muse à Montmartre sont d'une vérité et d'un entrain remarquables.

LOUISE-BONNE n. f. Variété de poire douce, à chair demi-beurrée, fondante, d'un grain un peu gros. ‖ Pl. *Des* louises-bonnes.

— Encycl. Le fruit est long de 10 centimètres, large de 6 à 7, obtus et ventru vers le sommet. Sa peau est épaisse, luisante, vert clair (mais tirant sur le blanc à la maturité), et quelquefois tachetée de roux. Il mûrit de novembre en décembre. L'arbre, qui est droit et vigoureux, aime les terrains chauds et secs.

Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne. V. Gonzague.

Louise-Marguerite de Lorraine. V. Conti.

LOUISET (zè) n. m. Nom donné à des catholiques français qui s'étaient séparés du saint-siège après le Concordat.

— Encycl. Les *louisets*, ainsi appelés du nom de Louis, comte de Provence, et, plus tard, roi sous le titre de Louis XVIII, qu'ils reconnaissaient comme roi depuis la mort de Louis XVI, prétendaient représenter l'ancienne Eglise de France, dont ils excluaient les prêtres assermentés à la constitution civile de 1791 et ceux qui reconnaissaient le concordat de 1801. Ils avaient pour principaux chefs les abbés Blanchard et Voisenon. Répandus dans la Bretagne, la Vendée, l'Anjou et la Normandie, ils furent poursuivis devant les tribunaux sous la Restauration. On n'entendit plus parler d'eux après 1840.

LOUISETTE (zèt') n. f. Nom qui fut quelquefois donné à la guillotine, à cause du chirurgien Louis, qui en fit expérimenter le modèle : Louisette *était le nom d'amitié que Marat donnait à la guillotine.* (V. Hugo.)

— En T. de bot., Un des noms vulgaires de la gesse tubéreuse.

Louisiade, archipel de la Mélanésie, au S.-E. de la Nouvelle-Guinée. C'est un groupe de terres et de récifs madréporiques, dispersés du N.-O. au S.-E., sur 390 kilom. de longueur et 200 environ de largeur. *L'île du Sud-Est* mesure 990 kilom. carr. ; l'île *Rossel*, 770 ; l'île *Saint-Aignan*, 275. Superficie totale, 2.200 kilom. L'île du Sud-Est est particulièrement montueuse (820 m. au point culminant). L'Angleterre réclame cet archipel, découvert, en 1767, par La Pérouse, et habité par quelques Papous.

Louisiane, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi nommé, en l'honneur de Louis XIV, par ses premiers pionniers, des Français, après la reconnaissance que Cavelier de La Salle fit du Mississipi. La Louisiane, qui possède le cours inférieur du Mississipi, borde la rive nord du golfe du Mexique ; à l'E., elle confronte avec l'Etat du Mississipi ; au N., avec celui de l'Arkansas ; à l'O., avec celui du Texas, d'où lui vient la rivière Rouge. Superf. 126.180 kilom. carr. ; pop. 1.119.000 hab. (*Louisianais, aises.*)

On estime que les trois cinquièmes de la Louisiane consistent en alluvions, aux deux rives du fleuve, et de son tributaire, la rivière Rouge. C'est une sorte de Hollande, restée marécageuse, et moins garantie des inondations de son fleuve géant. Le climat y est presque tropical, aux longues chaleurs, favorable à la culture de la canne à sucre et du coton ; on y cultive aussi beaucoup le maïs, le riz, et les orangeries y sont vastes, superbes.

Un peu plus de la moitié de la population est de race nègre. Parmi les blancs, on évalue diversement d'un cinquième à un huitième celui des « francophones », descendant ou des premiers colons français, ou des Acadiens expulsés du Canada, d'immigrants de France ; ou enfin de nègres créoles de la première colonisation, à qui la Louisiane doit son surnom anglais de *Creole State*.

La Louisiane, colonisée par les Français, surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, puis, et très peu, par les Espagnols, possesseurs temporaires, fut cédée aux Etats-Unis, en 1803, par la France, au prix de 50 millions de francs. Or Louisiane voulait dire alors, non seulement la Louisiane actuelle, mais tout le bassin du Mississipi et le Far-West jusqu'au littoral du Pacifique. Capit. *La Nouvelle-Orléans*.

LOUISINE n. f. Sorte de taffetas, dont la trame est généralement en soie cuite, et qui est presque exclusivement employé pour articles de modes.

LOUISITE n. f. Silicate hydraté naturel de potasse, soude, chaux, alumine, magnésie et fer.

Louis-Noël (Hubert), sculpteur français, né à Saint-Omer en 1839, élève de Jouffroy. C'est l'un des statuaires demeurés fidèles aux traditions en honneur pendant la première moitié du XIX^e siècle. Citons, entre autres œuvres : *David d'Angers*, à Angers ; *le Général Faidherbe*, à Bapaume ; *le Cardinal Régnier*, à Cambrai ; *le Cardinal Guibert*, dans l'église du Sacré-Cœur à Montmartre ; *le Général Dupas*, à Evian ; *la Muse d'André Chénier*, au musée d'Angers ; *la Peinture*, façade de la mairie du IX^e arrondissement à Paris ; le buste du *marquis de Chennevières*, au Louvre ; celui d'*Arsène Houssaye*, au Père-Lachaise ; celui du *docteur Potain* ; etc. ; la statue du *général J.-M. Dessaix*, pour la ville de Thonon (1901).

Louis-Philippe I^er, roi des Français, né à Paris en 1773, mort à Claremont (Angleterre) en 1850. Fils de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (Philippe-Egalité) et de Louise de Bourbon, d'abord duc de Valois, puis duc de Chartres,

il reçut de Mme de Genlis, à partir de 1782, une éducation encyclopédique et pratique. En 1789, il suivit la politique révolutionnaire de son père. Membre de la garde nationale et du club des Jacobins (1790), maréchal de camp, puis lieutenant général à l'armée du Nord, il combattit à Valmy, à Jemmapes et à Neerwinde. Mais, compromis dans le complot de Dumouriez, il dut, pendant que son père était arrêté à Paris, se cacher en Suisse sous le nom de Chabaud-Latour. Après avoir rempli un moment les fonctions de professeur au collège de Reichenau, il se rendit à Hambourg auprès de Dumouriez, qui avait réveillé ses ambitions (1795), voyagea à travers l'Europe et partit pour l'Amérique. De retour en Europe en 1800, il alla en Angleterre se réconcilier avec Louis XVIII, qui le tint cependant à l'écart. Il sollicita vainement un commandement dans les armées coalisées contre Napoléon. Marié à Marie-Amélie, fille du roi Ferdinand et de Marie-Caroline (1809), c'est de Palerme qu'il alla rejoindre à Paris Louis XVIII, qui lui rendit les biens de son père (1814). Retiré en Angleterre pendant les Cent-Jours, il se rendit suspect au roi, qui l'y renvoya en exil jusqu'en 1817. Rentré en France, il s'occupa de l'administration de sa fortune, sans oublier ses visées politiques. Les avances qu'il fit au parti libéral n'empêchèrent pas Charles X de lui faire donner 17 millions sur le milliard d'indemnité des émigrés. Nommé en 1830, grâce à l'initiative de Thiers et de Laffitte, lieutenant général du royaume, il fut proclamé roi des Français le 7 août, après une revision de la Charte. Pour éviter la réunion de ses biens à ceux de l'Etat, il en avait fait donation à ses enfants. D'abord secondé par des ministres libéraux, Dupont de l'Eure, Laffitte, La Fayette, il se tourna de plus en plus vers les conservateurs. Les ministères C. Périer, Soult-Guizot-Broglie, Guizot-Molé, Molé, Soult, Thiers, Guizot, marquèrent les progrès de cette évolution. En 1840, le gouvernement de Louis-Philippe avait triomphé de l'insurrection démocratique des 5 et 6 juin 1832, de la tentative légitimiste de la duchesse de Berry en Vendée (1832), des insurrections de Lyon et de Paris (1834), de celle de Barbès et de Blanqui (1839) et des deux tentatives de Louis Bonaparte à Strasbourg (1836) et à Boulogne (1840). Le roi lui-même avait échappé à de multiples attentats (Fieschi, 1835; Alibaud et Meunier, 1836; etc.). Mais sa politique extérieure mécontenta le pays. Son alliance avec l'Angleterre mit obstacle à la réunion de la Belgique à la France (1831) et ralentit la conquête de l'Algérie, commencée en 1830 par Charles X. Le souci de ses intérêts de famille l'empêcha de profiter de la quadruple alliance qu'il avait formée en 1834. Dupé par l'Angleterre au traité de 1840, il s'humilia cependant devant elle à propos du droit de visite et de l'affaire Pritchard. Il se brouilla avec elle, toujours par suite de sa politique familiale, à l'occasion des mariages espagnols (1846). Malgré la conquête de l'Algérie (1841-1848), l'irritation des Français s'accrut bientôt à la suite des vains efforts de l'opposition libérale pour obtenir la revision de la Charte. Le refus de Louis-Philippe de modifier la loi électorale par l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités amena la révolution de février 1848, et l'abdication du roi en faveur de son petit-fils, le comte de Paris; tandis que la République était proclamée à Paris, Louis Philippe s'enfuit à Dreux, puis en Angleterre, au château de Claremont, où il mourut deux ans plus tard. Il avait eu huit enfants : le duc d'Orléans, mort d'un accident de voiture à Neuilly (1842); Louise, reine des Belges; Marie, princesse de Wurtemberg; le duc de Nemours; Clémentine, de Saxe-Cobourg; le prince de Joinville; le duc d'Aumale et le duc de Montpensier. Les restes de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie ont été ramenés en France et ensevelis dans l'église de Saint-Louis de Dreux, où leur tombeau est décoré d'un admirable groupe en marbre, dû au ciseau d'Antonin Mercié. V. ORLÉANS, DREUX.

Louis-Philippe Ier.

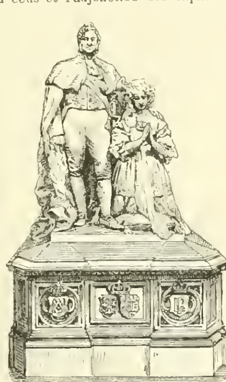
Tombeau de Louis-Philippe et de la reine Amélie (à Dreux).

— BIBLIOGR. : Louis Blanc, *Histoire de dix ans*; Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*; Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*.

LOUIS-PHILIPPE (TERRE), terre polaire antarctique, à l'E. de la terre de Graham et au S. des South-Shetland. Elle fut découverte en 1838 par Dumont d'Urville.

LOUIS-SALVATOR, archiduc d'Autriche, né à Florence en 1847. Second fils de l'archiduc Léopold II de Toscane, il étudia les sciences et fit, sur son yacht, des voyages dans la Méditerranée, en Amérique, en Asie et en Afrique. Il a écrit de nombreux ouvrages, illustrés par lui-même, et dont la plupart n'ont paru qu'autographiés. Nous citerons, entre autres : *la Route des caravanes d'Egypte en Syrie* (1879); *Bizerte et son avenir* (1881); *les Baléares décrites en paroles et en images* (1869-1884).

LOUISVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique (Kentucky), ch.-l. du comté de Jefferson, sur l'Ohio, bassin du Mississipi; 200.000 hab. Belle ville, régulièrement et somptueusement construite. Université, Ecole de médecine. Métallurgie, tanneries, filatures, fabriques de machines, chantiers de construction de bateaux, et, surtout, grand commerce de tabac, de spiritueux, de peaux brutes et travaillées. Sur la rive droite de l'Ohio, traversé par un superbe pont, les agglomérations industrielles de Jeffersonville et de New-Albany (Etat d'Indiana) complètent la région de Louisville. La ville, fondée dès 1773 sous le nom de *Falls-city* (Ville des chutes), au-dessus des rapides de l'Ohio, a dû sa prospérité au canal taillé dans le roc, inauguré en 1828, et qui permet aux plus forts navires de contourner les chutes, sans transbordement des marchandises. — Ville de l'Etat de Géorgie, ch.-l. du comté de Jefferson, sur le Long-Creek, tributaire du Savannah; 3.000 hab. Commerce de bestiaux.

LOUJKI, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigof), sur le Snof, sous-affluent du Dniéper par la Desna; 7.000 hab.

LOUKA ou **LEKA**, transcription égyptienne du nom d'un peuple asiatique, les Lyciens de l'époque grecque. V. LYCIEN.

LOUKACHI ou **LOUKASSI** (la), rivière du bassin du Congo, affluent gauche du Lomami, qui conflue avec lui après un cours de plus de 200 kilom., coupé de rapides.

LOUKÉNIÉ ou **IKATA**, rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent droit du Kassaï. Elle naît non loin du Lomami et coule lentement vers l'O. à travers la plaine centrale. Son cours a 910 kilom., dont 800 navigables. Elle reçoit à droite les eaux du lac Léopold-II.

LOUKH, rivière de la Russie centrale (gouv. de Kostroma et de Vladimir), qui se perd dans la Kliazma, sous-affluent droit du Volga par l'Oka; 220 kilomètres.

LOUKOUGA, rivière de l'Afrique centrale, par laquelle les eaux du lac Tanganyika se déversent dans le Congo. Le Loukouga sort de la côte ouest du lac, un peu au N. de la station d'Albertville, traverse les gorges étroites de Mitouanzi et coule vers l'O., sur une longueur de 350 kilom., avant de se jeter dans le Congo.

LOUKOUNGOU ou **LOUKOUNGA**, station de l'Etat indépendant du Congo (distr. des Cataractes), sur la rivière *Loukounga*, près de son confluent avec le Congo.

LOUKTCHOUN ou **LOUKTCHAN**, ville de l'empire de Chine (Turkestan oriental), sur la rivière *Louktchoun* (qui se perd dans les sables du Gobi); 10.000 à 14.000 hab. Elle est située sur la lisière même du désert.

LOULAY, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Jean-d'Angely, non loin de la Boutonne; 578 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de mules. Huilerie. — Le canton a 17 comm. et 7.546 hab.

LOULÉ, ville du Portugal (Algarve), non loin de l'Atlantique, au versant sud de la serra do Malhão; 20.000 hab. Vieux château fort, ancienne église, belles sources.

LOULONGA ou **LOULONGO**, affluent du Congo. Le Loulonga est formé par la *Lopori* et la *Maringa*, rivières abondantes, toutes deux navigables, qui coulent de l'E. à l'O., entre l'Equateur et le Congo. A son embouchure, après 700 kilom., il débite environ 1.500 mètr. cubes d'eau par seconde.

LOULOU, OUTTE n. Petit nom tendre, qu'on donne aux enfants ou aux femmes.

LOULOU n. m. Sorte de petit chien. ‖ On écrit aussi LOUP-LOUP.

Loulou.

LOULOUA, rivière du bassin du Congo, affluent du Kassaï. La Louloua naît non loin du Zambèze, coule vers le N. jusqu'à *Loulouabourg*, puis vers le N.-O. et atteint le Kassaï, après un cours de 930 kilom. Elle est coupée par des rapides et l'on ne peut y naviguer que sur les 90 derniers kilomètres.

LOULOUABOURG, station de l'Etat indépendant du Congo (distr. du Loualaba-Kassaï), fondée par Wissmann en novembre 1884, sur la *Louloua*. Factoreries.

LOUNDA, vaste région de l'Afrique équatoriale, dans l'Etat indépendant du Congo. Graça en 1843, Livingstone en 1855 l'ont fait connaître les premiers. Pogge en 1876, et Buchner en 1878, l'explorèrent et le décrivirent comme un grand empire dont le chef, très puissant, se nommait le *Mouata-Yamvo*. En 1884, l'expédition Wissmann y fonda Loulouabourg. Une convention du 24 mars 1894 délimita dans cette région les sphères de souveraineté du Portugal et de l'Etat indépendant. Enfin, en 1896, le lieutenant belge Michaux pénétra auprès du Mouata-Yamvo et lui fit reconnaître la suzeraineté de l'Etat.

Le Lounda est couvert de bois et de savanes, avec de grandes cultures de millet et de manioc, de nombreux troupeaux de gros bétail et une population considérable. La résidence du Mouata-Yamvo compterait 30.000 habitants, de race balounda.

LOUNG, dragon chinois, sorte de serpent fabuleux à tête cornue, jetant du feu par les naseaux, le corps couvert d'écailles, muni de quatre pattes armées chacune de cinq griffes. Il représente le nuage dispensateur de la pluie; on l'invoque par des processions dans les temps de sécheresse. Mais, en outre, le *Loung* personnifie l'élément mâle et actif de la nature, et est devenu l'emblème héraldique de l'empereur.

Loung.

LOUNGTA (*Cheval du vent*), divinité inférieure du bouddhisme thibétain, cheval fabuleux, messager des dieux, qui peut, sans fatigue, parcourir l'univers entier, entre le lever et le coucher du soleil.

LOUP [*lou* — du lat. *lupus*, même sens] n. m. Genre de mammifères carnivores, de la famille des canidés.
— Fig. Personne qui cache, sous des dehors de douceur et de bonté, un caractère ou des projets méchants. (C'est l'expression que l'Evangile applique aux pharisiens.)
— Pop. Créancier. ‖ Dette.
— Fam. Faute, erreur, défaut. (C'est ainsi que le *loup* est, chez les imprimeurs, une lacune dans un manuscrit; chez les tailleurs, une pièce manquée ou mal faite; au théâtre, la faute que commettent les acteurs quand ils laissent un instant le théâtre vide, etc.)
— *Au loup!* Cri dont les bergers se servent pour animer les chiens à poursuivre le loup.
— Loc. fam. *Froid de loup*, Froid très vif, les loups se montrant surtout pendant les rigueurs de l'hiver. ‖ *Enrhumé comme un loup*, Excessivement enrhumé, à cause de la voix rauque du loup. ‖ *A pas de loup*, Sans faire de bruit et en se cachant, comme un loup qui s'approche d'une proie : *Marcher* À PAS DE LOUP. ‖ *Pays de loups*, Pays sauvage, dont les habitants sont très grossiers. ‖ *Loup de mer*, Vieux marin habile. ‖ *Vieux loup*, Vieillard rusé et matois. ‖ *Donner la brebis à garder au loup*, Mettre quelqu'un, quelque chose entre les mains de la personne qui lui fera courir les plus grands dangers. ‖ *Enfermer le loup dans la bergerie*, Mettre quelqu'un dans une situation dont il est homme à abuser. — Se dit aussi d'un ulcère dont on supprime la suppuration, au risque de causer ainsi des accidents internes, d'une dent que l'on obture avant d'en avoir guéri la carie, etc. ‖ *Se mettre dans la gueule du loup*, S'exposer de soi-même à un péril qu'on aurait pu éviter. ‖ *Tenir le loup par les oreilles*, Etre dans une situation pénible dont on ne peut sortir sans courir un grand danger. ‖ *Avoir vu le loup*, Etre enroué. — Etre étonné, stupéfait. — Avoir vu le monde, s'être trouvé dans des circonstances difficiles. — En parlant d'une jeune fille, Avoir eu commerce avec un homme. ‖ *Danser le branle du loup*, Fuir vivement et avec effroi. ‖ *Courir un homme comme le loup gris*, Le poursuivre avec ardeur. ‖ *Avoir un courage de loup*, Avoir une fausse bravoure contre des gens hors d'état de se défendre. ‖ *Etre décrié comme le loup blanc*, Avoir une détestable réputation. ‖ *Etre connu comme le loup gris, comme le loup blanc*, Etre connu parfaitement par tout le monde. ‖ *Savoir la patenôtre du loup*, Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite. ‖ *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*, C'est un bâtard. ‖ *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*, Pour éviter un danger, il est tombé dans un autre. ‖ *D'un côté le loup nous menace, de l'autre, le chien*, Nous sommes entre deux dangers.

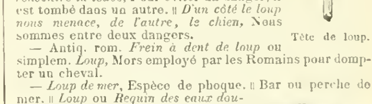
Saut de loup.

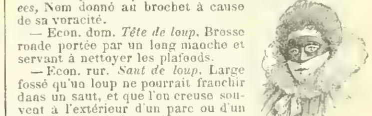
Tête de loup.

— Antiq. rom. *Frein à dent de loup* ou simplem. *Loup*, Mors employé par les Romains pour dompter un cheval.
— *Loup de mer*, Espèce de phoque. ‖ Bar ou perche de mer. ‖ *Loup* ou *Requin des eaux douces*, Nom donné au brochet à cause de sa voracité.
— Econ. dom. *Tête de loup*, Brosse ronde portée par un long manche et servant à nettoyer les plafonds.
— Econ. rur. *Saut de loup*, Large fossé qu'un loup ne pourrait franchir dans un saut, et que l'on creuse souvent à l'extérieur d'un parc ou d'un jardin, pour servir de clôture.
— Milit. Machine de guerre de l'antiquité, qui servait à empêcher l'action des *béliers*, employés pour démolir les murailles. (Elle permettait de les saisir et de les enlever, au moyen d'une sorte de crochet ou forte tenaille.)

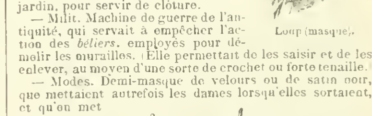
Loup (masque).

— Modes. Demi-masque de velours ou de satin noir, que mettaient autrefois les dames lorsqu'elles sortaient, et qu'on met encore aujourd'hui au bal masqué en temps de carnaval.
— Pathol. Sorte d'ulcère rongeur. Vx.
— Pêch. Filet en nappe tendu sur trois perches en angle, l'ouverture de l'angle regardant le rivage.

Loup.

— Techn. Agglomération de matière mal fondue, qui se forme dans le minerai en fusion. ‖ Masse de fonte qui s'affine dans le creuset, tout en l'obstruant. ‖ Forte pince courbée, dont on se sert pour arracher les clous. ‖ Morceau de bois aplati, dont on se sert pour dresser les paquets de librairie, après les avoir cordés. ‖ Appareil servant à aider au cardage de la laine, dans la machine à carder. ‖ Instrument employé jadis pour ouvrir le coton en balle. ‖ *Dents de loup*, Découpure en angle aigu, qu'on emploie fréquemment comme ornement dans les petits ouvrages de lingerie ou autres : *Festons à* DENTS DE LOUP. *Broderies à* DENTS DE LOUP. ‖ *Dent-de-loup*. En T. d'orfèvr., Morceau d'ivoire dont on se sert pour polir. — En T. d'armur., Sorte de verrou en forme de crochet pour maintenir le chien ou marteau au cran d'arrêt, dans une arme à feu portative.

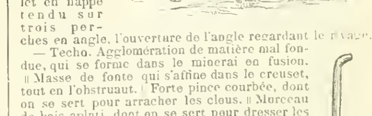

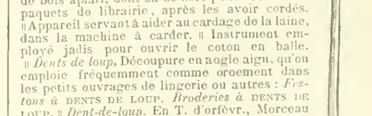

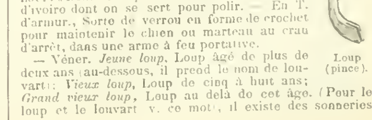
Loup (pince).

— Véner. *Jeune loup*, Loup âgé de plus de deux ans (au-dessous, il prend le nom de louvart). *Vieux loup*, Loup de cinq à huit ans; *Grand vieux loup*, Loup au delà de cet âge. (Pour le loup et le louvart, v. ce mot), il existe des sonneries

de trompe annonçant aux veneurs l'âge de la bête que la meute a mise sur pied et lancé.)

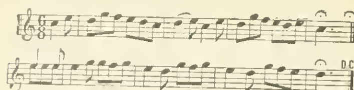
Le loup (sonnerie de trompe).

— Mœurs et cout. *Fête du Loup vert,* Nom d'une fête populaire qui s'est longtemps célébrée à Jumièges, le 24 juin, la veille de la Saint-Jean, en l'honneur de sainte Austreberthe. (La sainte blanchissait le linge de l'abbaye de Jumièges, où un âne la transportait. Un jour, un loup étrangla l'âne. Sainte Austreberthe condamna le coupable à faire le service de sa victime et le loup, s'en acquitta à merveille jusqu'à sa mort. C'est le souvenir de cette légende que la fête perpétuait.)

— PROV. : **La lune est à l'abri des loups,** Dans les rangs élevés de la société, on n'a rien à craindre des personnes de basse condition. ‖ **A chair de loup, sauce de chien,** Il faut traiter les gens selon leur mérite. ‖ **Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses,** Quand un puissant est tombé, les gens de bas étage se déchaînent contre lui. (Ces proverbes ont vieilli.) ‖ **Les loups ne se mangent pas entre eux,** Les méchants ne cherchent pas à se nuire l'un à l'autre. ‖ **Le loup mourra dans sa peau,** Les méchants ne s'amendent pas. ‖ **Quand on parle du loup, on en voit la queue,** Il arrive très souvent que quelqu'un survient au moment où l'on parle de lui.

— ENCYCL. Zool. Les *loups* forment une section du genre *canis;* ils se distinguent des chiens par des formes plus hautes et plus robustes, par une dentition indiquant des instincts plus carnassiers. Ils habitent surtout l'Europe, ainsi que le nord de l'Asie et de l'Amérique.

Le type du groupe est le loup vulgaire ou *canis lupus,* qui a le port d'un grand chien. Sa taille est élevée; son corps est maigre, les flancs rentrés, les pattes minces; sa queue est touffue et pendante; la tête grosse, oblongue, est terminée par un museau long et pointu; le front est incliné; les yeux sont obliques, les oreilles droites, le pelage variable suivant le climat et l'âge. Dans les contrées du Nord, les poils sont grossiers et ocrés, longs au ventre et aux cuisses, touffus à la queue. Ils sont d'un gris jaunâtre, mêlé de noir; au ventre, le gris blanchâtre domine. La teinte tourne au roux en été, au blanchâtre en hiver. Par albinisme ou par vieillesse certains individus sont presque blancs. Un loup adulte mesure environ 1m,65 de l'extrémité de la queue au bout du museau; la hauteur au garrot est de 0m,80. La louve a une taille un peu inférieure à celle du loup; son museau est plus mince, sa queue moins touffue.

Loup.

Le loup fréquente les lieux solitaires, les fourrés, les ravins, les marais, les steppes. Il se cache le jour, et, la nuit, il rôde pour chercher sa proie. En hiver, les loups se réunissent en bandes plus ou moins nombreuses. Chasseur infatigable, le loup s'attaque aux bœufs, moutons, chevaux, etc., au gibier, et, quand la faim le pousse, il peut même s'attaquer à l'homme. On le chasse à courre, ou en organisant des battues, mais on le capture aussi en disposant des pièges ou des appâts empoisonnés à proximité des lieux qu'il fréquente.

Piège à loup.

Le loup vit solitaire; le rapprochement des sexes se fait en janvier ou février. Au bout de soixante-trois jours de gestation, la femelle met bas de quatre à cinq petits. La mère allaite de cinq à six semaines, mais les louveteaux ne peuvent suivre leur mère que vers l'âge de deux mois. Pris jeune, le loup peut s'apprivoiser, mais il ne reste docile que dans la première et la seconde année.

Le loup peut donner des hybrides avec le chien, et Buffon a montré que ces produits restent indéfiniment féconds. Il peut contracter la rage, et ses morsures sont alors plus dangereuses que celles du chien.

En plus du loup ordinaire, on connaît : le *loup noir* ou *canis lycaon,* qui est plus élancé, plus noir que le loup ordinaire. (Il habite le nord de l'Europe, les hautes montagnes du centre de l'Europe, ainsi que l'Amérique septentrionale); le *loup de Java* ou *dhole,* ou *cyon Javanicus,* dont les oreilles sont courtes, le pelage brun fauve. (Il habite les monts Himalaya et Bornéo et Java); le *loup d'Égypte* ou *canis lupaster,* le *loup d'Abyssinie* ou *canis Simensis,* ou encore *cabéru,* dont le corps est élancé et le museau effilé; les *loups d'Amérique* [*loup rouge ou de l'Amérique du Nord*]. (C'est le *canis Occidentalis,* qui serait la souche du chien des Incas); le loup aboyeur, ou des prairies (*canis latrans*), ou encore *coyote,* qui fait transition entre les loups et les renards; le loup rouge à crinière, ou *canis jubatus,* lequel vit dans le désert du Grand Chaco, au Brésil et au Paraguay. (Les poils noirs qu'il porte sur la nuque lui ont fait donner son nom); le loup antarctique ou *canis Antarcticus,* des îles Falkland.

Le chacal est parfois appelé loup doré, et le chien hyénoïde ou *lycaon pictus* des steppes de l'Afrique, du Sahara, du Cap est désigné souvent sous le nom de *loup peint.*

Le loup est fossile, en outre, dans le diluvium de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Ses formes sont plus ou moins identiques avec celles qui habitent actuellement ces régions.

— Archéol. *Loup de Passau.* C'était le nom donné à une marque d'armurier très ancienne, qui reproduisait plus ou moins parfaitement la figure d'un loup. Le loup de Passau est poinçonné sur les lames d'épée allemandes dès le XIIIe siècle; plus tard, il apparaît sur les lames de Solingen, où il persiste jusqu'au XVIIIe siècle. Il semblerait que cette marque a été copiée en Espagne au XVe siècle, et elle est peut-être identique au *Perillo* ou petit chien de l'armurier Julian del Rey, qui travailla pour Ferdinand le Catholique. En France, on appelait les lames ainsi marquées : *lames à la levrette.*

Le loup de Passau.

— Dr. admin. En vue de la destruction des *loups,* un double système a été institué : le système des battues, organisé sous le titre de *louveterie,* et, comme stimulant du zèle des habitants des campagnes, le système des primes, pour chaque loup abattu. La loi du 3 août 1882 a fixé ainsi qu'il suit le montant des primes payées par l'État : par tête de loup ou de louve non pleine, 100 francs; par tête de louve pleine, 150 francs; par tête de louveteau, 40 francs. S'il est constaté que l'animal s'était jeté sur des êtres humains, la prime est portée à 200 francs.

— Ichtyol. *Loup marin.* Nom vulgaire de l'anarrhique. V. ANARRHIQUE.

— Jeu. On appelle *loup* un jeu d'enfants, où l'un des joueurs est le loup, un autre est le berger; tous les autres sont les moutons et se placent à la queue leu leu derrière le berger en se tenant par leur vêtement. Ils se promènent en chantant :

Le loup (jeu).

Promenons-nous dans le bois
Pendant que le *loup* n'y est pas !

et, en passant devant l'endroit où se tient le loup, le berger demande : « Loup, y es-tu ? m'entends-tu ? » Le loup hurle. Le berger demande encore : « Que fait le loup ? » Et le loup fait des réponses fantaisistes : « Le loup se lève; le loup fait sa toilette; le loup s'habille; le loup met ses bottes; » etc., jusqu'au moment où il sort et cherche à prendre les moutons, en commençant par le dernier, tandis que le berger fait tous ses efforts pour lui barrer le passage. Les moutons pris sont hors de jeu, et la partie recommence quand le loup les a tous pris.

LOUP (le), constellation australe, à laquelle le catalogue de Lacaille attribue 51 étoiles, dont quelques-unes se voient à l'ouest et au-dessous du Scorpion. (La plus belle n'est que de troisième grandeur. D'après quelques auteurs, cette constellation aurait rapport à la fable de Lycaon, roi d'Arcadie, qui sacrifiait des victimes humaines, et qui fut métamorphosé en loup.)

LOUP, nom de plusieurs rivières de régions de l'Amérique du Nord, découvertes ou colonisées par les Français et les Canadiens. La principale, tributaire du Saint-Laurent, dans la province de Québec, n'a guère que 120 kilom. de cours.

LOUP (saint), évêque de Troyes, né à Toul vers 400, mort à Troyes en 479. Descendant d'une riche famille gallo-romaine, il épousa Piméniola, sœur de saint Hilaire d'Arles. Après sept ans de mariage, les deux époux convinrent de se séparer, pour se livrer aux exercices de la vie monastique. Loup se rendit à Lérins, et se mit sous la direction de saint Honorat. En 426, il rentra dans les Gaules pour y vendre ses biens, et fut, en passant à Troyes, élu évêque par le peuple de cette ville. Il fut député, avec saint Germain d'Auxerre, par les évêques de Gaule pour combattre le pélagianisme dans la Grande-Bretagne, où il présida le concile de Vérulam. En 451, il s'opposa à la marche d'Attila et sauva la ville de Troyes de ses fureurs. On dit même que le roi des Huns lui témoigna de l'amitié et voulut être accompagné par lui jusqu'aux bords du Rhin. — Fête le 29 juillet.

LOUP (saint), évêque de Lyon, mort en 542. Ancien moine du monastère de l'île Sainte-Barbe, il en devint le supérieur, puis succéda, en 523, à saint Viventiol sur le siège épiscopal de Lyon. C'est lui qui présida le troisième concile d'Orléans, tenu en 523. — Fête le 25 septembre.

LOUP ou **LEU** (saint), évêque de Sens. V. LEU (saint).

LOUP Ier, LOUP II, LOUP-SANCHE, ducs de Gascogne qui auraient été contemporains de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, mais dont l'existence ne nous est connue que par la *Charte d'Alaon,* document apocryphe. Loup Ier aurait reçu de Charlemagne l'investiture du duché. Loup II se serait révolté contre Charlemagne et aurait taillé en pièces l'arrière-garde de l'armée franque, revenant d'Espagne, dans la vallée de Roncevaux (778). Loup-Sanche, au contraire, mentionné dans le poème d'Ermoldus Nigellus, aurait été fidèle à Charlemagne, tandis que son fils, Loup-Asnar, après avoir vaillamment servi Louis le Pieux, se serait soulevé contre Pépin d'Aquitaine et serait devenu roi de Navarre.

LOUP DE FERRIÈRES, en lat. **Lupus Servatus,** abbé et écrivain de l'ordre de Saint-Benoît, né dans le diocèse de Sens vers 805, mort après l'année 862. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, acquit les bonnes grâces de l'impératrice Judith et, plus tard, de Charles le Chauve. Ce dernier, ayant exilé Odon, abbé de Ferrières, installa Loup à sa place (841). En 849, Loup assista au congrès de Mersen, où les princes Charles, Louis et Lothaire, firent un traité de paix. En 861, l'approche des Normands l'obligea à s'enfuir de son monastère avec tous ses moines. On ignore le lieu et la date de sa mort. On a de Loup de Ferrières un recueil de *Lettres latines* et un traité dans la même langue *Sur les trois questions* agitées de son temps, c'est-à-dire : la prédestination, la grâce et le libre arbitre. Il est regardé comme un des meilleurs écrivains du IXe siècle.

LOUP-BÉROUX (rou) n. m. Ancien nom du LOUP-GAROU.

LOUP-CERVE n. f. Mamm. Femelle du loup-cervier.

LOUP-CERVIER ou **LOUP DU NORD** (lat. *lupus cervarius;* de *lupus,* loup, et *cervarius,* qui attaque les cerfs) n. m. Espèce de lynx (*lupus lynx*), de l'Europe septentrionale et centrale. V. LYNX.

— Par ext. Fourrure de loup-cervier : *Manchon de* LOUP-CERVIER.

— Fig. et fam. Capitaliste avide, homme rapace.

LOUPE (orig. incon.) n. f. Pathol. Tumeur indolente, le plus souvent enkystée, qui se développe à la surface profonde de la peau.

— Arg. Paresse, fainéantise, flânerie. ‖ *Camp de la loupe,* Réunion de paresseux.

— Bot. Excroissance ligneuse, qui se produit sur le tronc et les branches de certains arbres.

— Moll. Masse plus ou moins sphérique de matière nacrée, dans la coquille de l'huître perlière.

— Physiq. Lentille convergente, verre convexe grossissant : *L'horloger travaille souvent à la* LOUPE. ‖ Manière minutieuse, méticuleuse de faire quelque chose : *La Bruyère revoyait son œuvre à la* LOUPE. (S. de Sacy.)

— Fig. Ce qui amplifie, ce qui fait attribuer à certains objets une importance exagérée : *L'œil de la vanité est une* LOUPE *qui grossit les plus petits objets.* (De Ségur.)

— Techn. Masse de fer fondue et cinglée sous le marteau. ‖ Brique ou carreau de vieux fourneau ayant servi à la fonte de l'or et de l'argent. ‖ En T. de joaill., Pierre brute présentant un défaut de cristallisation : *Une* LOUPE *d'émeraude.* ‖ En T. de doreur, Sorte de planchette de bois, en forme de banc, employée par les doreurs pour pouvoir s'asseoir. ‖ En T. d'ébénist. et menuis., Nom donné à des excroissances qui poussent sur le tronc des arbres et que l'on emploie, à cause de leur dureté et des veines qu'elles offrent, aux travaux de marqueterie.

— ENCYCL. Art vétér. La *loupe* est assez difficile à diagnostiquer; la mobilité de son contenu la fait souvent confondre avec une tumeur sanguine ou purulente.

Lorsque la loupe est bien pédonculée, on en fait l'ablation par la ligature élastique; autrement on l'opère en traçant sur sa surface une côte de melon cutanée qu'on laisse adhérente, puis on dissèque le reste des tissus voisins en liant avec soin les artères qu'on rencontre. Enfin, on rapproche les téguments et on applique un pansement antiseptique. La cicatrisation par première intention est rare chez les animaux; elle se fait plus souvent par suppuration. On renouvelle alors autant qu'il est nécessaire le pansement antiseptique.

— Bot. Les *loupes* sont formées d'un bois très dur dont les fibres ont des directions flexueuses souvent très bizarres. Elles proviennent d'une réaction des tissus de l'arbre contre quelque cause extérieure, blessure, contusion, etc. En général, elles nuisent peu aux arbres; souvent même elles améliorent la qualité du bois; il n'en est pas toujours de même des *broussins.* V. ce mot.

— Métall. Dans l'affinage de la fonte, on appelle *loupes* les particules de fer réunies en une sorte de balle, mais renfermant de nombreuses scories que l'on élimine au moyen d'un marteau pesant, mû mécaniquement et que l'on nomme *martinet.* Par un cinglage énergique les scories s'éliminent peu à peu, et il ne reste plus que le fer, que l'on partage ensuite en *lopins.*

— Pathol. Bien différentes, comme nature et comme siège, des lipomes avec lesquels on les confondait autrefois, les *loupes* sont dues à la distension d'une ou de plusieurs glandes sébacées dont le canal excréteur s'est obstrué. Récentes, elles renferment donc une matière grasse, blanchâtre. Plus anciennes, leur contenu, s'altère, devient plus ou moins jaune et liquide.

Après avoir acquis un certain volume, la loupe s'ulcère et se vide pour se reformer ensuite. Cette petite tumeur, sans gravité par elle-même, peut dégénérer, surtout chez les vieillards, en *épithélioma.* Il faut donc en pratiquer l'ablation rapide et indolore avec l'anesthésie à la cocaïne.

— Physiq. Pour examiner les détails d'un objet, on l'approche de l'œil à la plus petite distance de vision distincte, afin que les images soient aussi grandes que possible sur la rétine : la distance des points que l'on pourra distinguer est alors diminuée. On améliore encore la vision en interposant entre l'œil et l'objet une *loupe,* lentille convergente, permettant de rapprocher l'objet, ou mieux,

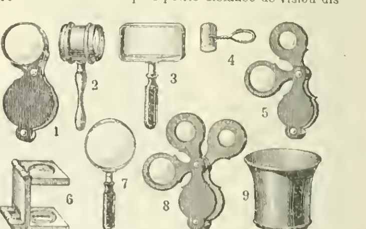

LOUPES : 1. Loupe à lire, à recouvrement; 2. Loupe Coddington; 3. Loupe à lire, carrée (v. LISEUR); 4. Loupe Stanhope, pour la botanique; 5. 8. Biloupe et Triloupe à recouvrement; 6. Compte-fils; 7. Loupe à lire, ronde; 9. Loupe pour horloger.

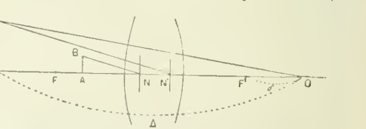

d'augmenter son angle apparent. L'objet AB=I est placé entre le foyer F et le plan principal correspondant de façon que l'image A'B'=I' soit virtuelle et à une distance de vision distincte; l'œil, ou mieux son premier point

nodal, est en O. F′ est le second foyer, NN′ les deux points nodaux, f la longueur focale.

L'angle apparent de l'image est :

$$\frac{I'}{\Delta} = \frac{I}{f}\left(1 - \frac{\delta}{\Delta}\right).$$

Si l'œil est au delà du foyer, $\delta > 0$, l'angle apparent est maximum avec Δ, c'est-à-dire quand l'image est au *punctum remotum*; au contraire, on observe généralement, en mettant la loupe le plus près possible de l'œil, $\delta < 0$, et Δ doit être égal alors à la plus petite distance de vision.

Quand la vue est normale sans accommodation, l'œil au foyer F′, l'expression se réduit à $\frac{1}{f}$, quantité que l'on appelle *puissance* de la loupe (angle apparent dans la loupe d'un objet égal à l'unité pour un œil normal). L'agrandissement que paraît prendre l'image en écartant l'œil est une illusion qui tient à ce que l'étendue de l'objet visible diminue. Le *grossissement* G est le rapport des angles apparents d'un objet, à la loupe et à l'œil nu; c'est un *bénéfice* qui dépend des conditions de l'expérience; à la distance minimum m, on aura :

$$G = \frac{m}{f}\left(1 - \frac{\delta}{\Delta}\right).$$

Dans la vision normale, le grossissement est indépendant de la position de l'œil; autrement, il croît comme l'angle apparent de l'image. Mais l'angle $\frac{1}{f}$ importe beaucoup plus que le grossissement : la distance des détails que l'on peut distinguer à la loupe est proportionnelle à f; elle serait de $\frac{3}{1.000}$ de millimètre pour une distance focale égale à 1 centimètre.

Le *champ* de la loupe est limité par la surface utilisable des plans principaux; il est maximum quand l'œil est aussi rapproché que possible de la loupe. Les aberrations limitent le maximum de pénétration à une très petite étendue; aussi, dans la pratique, on se déplacera pour examiner successivement les différents détails de l'objet. On diminue d'ailleurs les observations en utilisant deux ou plusieurs lentilles assez rapprochées pour constituer encore un système convergent.

Loupe (La), ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 23 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur le *ru de la Loupe;* 1.716 hab. (*Loupiots, otes.*) Ch. de f. Ouest. Commerce de chevaux; imprimeries. Eglise du XVIe siècle. Château bâti sous Henri IV. — Le canton a 17 comm. et 9.052 hab.

LOUPER (rad. *loupe*) v. n. Arg. Travailler paresseusement, fainéanter. ‖ Boire beaucoup. ‖ Regarder.

LOUPEUR, EUSE (rad. *louper*) n. Arg. Paresseux, flâneur. ‖ Rôdeur, rôdeuse. ‖ Ivrogne. (Syn. LOUPIAT.) ‖ Spécialiste qui vole des diamants en les regardant avec une loupe enduite sur les bords d'un corps gras.

— Nom, à Paris, des ouvriers qui vont, dans les forêts, chercher les loupes pour l'ébénisterie.

LOUPEUX (*peû*), **EUSE** adj. Se dit d'un arbre qui a des loupes : *Arbre* LOUPEUX. *Branches* LOUPEUSES.

Loupfougères, comm. de la Mayenne, arrond. et à 22 kilom. de Mayenne, au-dessus d'un sous-affluent gauche de la Mayenne; 1.005 hab.

LOUP-GAROU (de *loup*, et *garou*, dérivé de l'anglo-saxon *verewolf*, homme-loup) n. m. Sorte de lutin ou de sorcier changé en loup, qui effraya longtemps les gens de la campagne, et dont on menace les enfants. ‖ Pl. *Des* LOUPS-GAROUS.

— Par anal. Personne d'un caractère brusque et sauvage. ‖ Fam. *Etre fait, vêtu comme un loup-garou,* Etre mis avec une extrême négligence.

— Adjectiv. Brusque, sauvage : *A-t-il un caractère* LOUP-GAROU !

L'entretien discourtois et l'accueil *loup-garou*.
REGNARD.

— Jeux. Petit bâton plat, entaillé de crans, que l'on fait tourner rapidement au bout d'une ficelle et qui produit une sorte de hululement.

— ENCYCL. Superst. La croyance aux *loups-garous* ou *lycanthropes* remonte à l'antiquité. Virgile, Strabon, Varron, saint Augustin, etc., en parlent. Au moyen âge, des malheureux furent brûlés, sous l'accusation de lycanthropie. On prétendait reconnaître les lycanthropes à leur peau, qui est une peau de loup retournée, le poil en dedans. En Bretagne, on montre encore, dans le village de Saint-Tréphime, voisin de Saint-Nicolas-du-Pélem, une poutre provenant de l'abbaye de Bon-Repos, en Cornouaille, qui porte une curieuse inscription à laquelle on attribue la vertu d'éloigner les loups-garous. On trouve, dans le roman *Persilès et Sigismonde*, de Cervantes, des îles de loups-garous, des sorcières qui se changent en louves, etc.

Loupiac, comm. de la Gironde, arrond. et à 40 kilom. de Bordeaux, près de la rive droite de la Garonne; 1.046 hab. Eglise du XIIe siècle, avec un remarquable portail. Le vignoble, situé dans l'Entre-Deux-Mers, donne de bons vins rouges ordinaires et des vins blancs assez agréables. Principaux crus : *Château-du-Cros, Château-Loupiac-Gaudiet, Château-de-Ricaud, Château-Berthoumieu, Château-des-Roches, à Pontac, à Rondillon-Haut-Loupiac, à Yolte, à Couloumet, à la Mère, à Clos-Jean, à Berthoumieu, au Clapa,* etc.

Loupiac, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kilom. de Villefranche-de-Rouergue, près du Lot, dans une belle vallée; 968 hab. Château gothique.

Loupian, comm. de l'Hérault, arrond. et à 22 kilom. de Montpellier, près de l'étang de Thau; 1.082 hab. Ch. de f. de l'Hérault. Commerce d'huile.

LOUPIAU ou **LOUPIOT** (*pi-o*) n. et adj. Arg. Se dit d'un enfant, d'une personne très jeune.

— n. m. Rôdeur. Syn. de LOUPEUR.

LOUPION n. m. Pop. Chapeau d'homme.

Loupoigne, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Nivelles, sur la Dyle; 1.181 hab. Carrières, fonderies.

Louqsor. Géogr. V. LOUXOR.

LOUR ou **LAUR** (*lôr'*) n. m. Grande trompe en bronze, dont se servaient les anciens Danois. (On trouve des lours dans les tumuli; ils se rencontrent ordinairement par deux, quelquefois en dehors des tombeaux, dans des tourbières.)

LOURCHE adj. Dupe. (Vieux.)

— n. m. Espèce de jeu de trictrac, dans lequel on dit que le perdant est fait *lourche* (dupe).

Lourches, comm. du départem. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé; 4.863 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille. Chantiers de construction de bateaux; fabrique de chicorée, de malt; verrerie importante. Port sur le moyen Escaut.

Lourcine (HÔPITAL DE), à Paris. Cet hôpital s'élève sur l'emplacement d'un couvent des cordeliers, fondé en 1224 par Marguerite de Provence, veuve de saint Louis. Depuis 1792, on réunissait à l'hôpital du Midi les malades des deux sexes atteints de syphilis. Le conseil général des hospices de la Ville de Paris, frappé des inconvénients résultant de cette promiscuité, acheta, en 1836, le vieil établissement des cordeliers, dont la Révolution avait fait un refuge, et le fit transformer en un hôpital pour les vénériens, dit « hôpital de Lourcine », du nom que portait la rue où il est situé. En 1893, l'hôpital de Lourcine prit le nom d'hôpital Broca. Depuis 1882, on y traite également les femmes atteintes de maladies de la peau et d'affections gynécologiques. Il est annexé à l'hôpital un service de balnéation très complet.

LOURD (*lour*), **LOURDE** [du lat. *luridus*, blême, sombre] adj. Pesant, difficile à porter ou à remuer : *Une* LOURDE *pierre. Un fardeau trop* LOURD. ‖ Qui a un certain poids, relativement à son volume : *Le mercure est le plus* LOURD *de tous les liquides.*

— Pesant pour l'estomac, pénible à digérer : *Le homard est un aliment* LOURD.

— Qui appesantit le corps et lui rend ses fonctions pénibles : *Le coucher trop mou et trop chaud donne un sommeil* LOURD. ‖ Appesanti, en parlant du corps ou des membres : *Dans plus d'un corps* LOURD *veille un esprit agile.* ‖ Dont les mouvements sont lents et pénibles : *Un cheval* LOURD. ‖ Qui s'agite avec lenteur : *Une mer* LOURDE *et dormante.* (Lamart.) ‖ Court et ramassé, qui n'est ni svelte ni gracieux : *Un corps de femme* LOURD *et sans grâce.*

— Qui est produit par le mouvement rapide et soudain d'un poids considérable : *Une* LOURDE *chute. Un choc* LOURD.

— Pénible à la respiration, suffocant : *Un air* LOURD. *Un temps* LOURD. ‖ Bas et gris, en parlant du ciel : *Un ciel* LOURD *et triste.*

— Fig. Pénible à supporter : *L'impôt devient de plus en plus* LOURD. ‖ Pénible à exécuter : *L'éducation des enfants est une* LOURDE *tâche.* ‖ Grossier, en parlant d'une faute ou d'une erreur : *Une* LOURDE *bévue. Un* LOURD *contresens.* ‖ Dépourvu de promptitude et de finesse : *Un esprit* LOURD. ‖ Pesant, traînant, embarrassé : *Un style* LOURD. *Plaisanterie* LOURDE.

— Poétiq. *Main lourde,* Action ou effet pénible et cruel : *La* LOURDE MAIN *de la misère.*

— B.-arts. Qui manque de facilité, de légèreté; qui n'est point svelte ni dégagé, mais massif et empâté : *Une touche* LOURDE. *Un dessin* LOURD. *Une* LOURDE *architecture.*

— Manuf. *Etoffe lourde.* Se dit d'une étoffe pesante à la main par opposition à celle qui semble légère.

— Mar. *Navire lourd de formes,* Peu élégant. ‖ *Un navire est lourd* quand il ne marche pas ou qu'il se soulève mal à la mer. ‖ *La brise est lourde* quand elle souffle ferme.

— Milit. *Artillerie de campagne lourde,* Celle qui est constituée par certains canons, comme ceux de 120 et de 155, qui, d'abord destinés exclusivement à l'artillerie de siège, ont été rendus assez mobiles pour pouvoir suivre les armées d'opérations.

— Turf. *Piste lourde,* Piste dont le terrain est mou et s'enfonce sous les pieds des chevaux.

— SYN. **Lourd, pesant.** Tout corps est *pesant,* car la pesanteur est une propriété générale des corps; mais on ne dit d'un corps qu'il est *lourd* que s'il a un poids considérable relativement à son volume. Au fig., un esprit *pesant* conçoit avec peine et progresse lentement; un esprit *lourd* ne conçoit presque rien et fait des progrès nuls.

— n. m. Techn. Partie d'une meule de moulin qui, plus lourde que le reste de la masse, en rompt l'équilibre.

LOURDALEIA (*lé-i-a*) n. f. Genre de cœlentérés tétracoralliaires, à forme ostrienne et à longs polypiers polygonaux, fossile dans le carbonifère.

LOURDAUD, AUDE (*dô, dôd'* — rad. *lourd*) n. Personne lente et maladroite. ‖ Personne d'un esprit grossier et lourd : *Faire d'un* LOURDAUD *un habile homme.*

— SYN. **Ane, balourd, bête,** etc. V. ÂNE.

LOURDAUDERIE (*dô, rî*) n. f. Grossièreté d'esprit, caractère de lourdaud : *Etre d'une* LOURDAUDERIE *incroyable.* ‖ Action de lourdaud : *Commettre une* LOURDAUDERIE.

LOURDE (rad. *lourd*) n. f. Arg. Porte.

LOURDEAU n. m. Vitic. Syn. de LARDEAU.

LOURDÉE (de *lourd*, parce que cette maladie rend lourd en donnant des vertiges) n. f. Art vétér. Nom vulgaire du tournis du mouton. ‖ On dit aussi LOURDIE, LOURDERIE, LOURDINERIE.

LOURDEMENT adv. D'une manière lourde, pesamment : *Courir* LOURDEMENT. ‖ Rudement et brusquement : *Tomber* LOURDEMENT.

— Fig. D'une façon rude, pénible : *Les heures pèsent* LOURDEMENT *aux oisifs.* ‖ Avec embarras, avec difficulté : *S'exprimer, Ecrire* LOURDEMENT. ‖ Grossièrement : *Se tromper* LOURDEMENT.

— B.-arts. Sans délicatesse, sans finesse, sans grâce : *Dessiner* LOURDEMENT.

LOURDERIE (*rî*) n. f. Défaut d'une personne lourde d'esprit, grossièreté maladroite. ‖ Action d'une personne lourde d'esprit : *Commettre des* LOURDERIES.

Lourdes, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 12 kilom. d'Argelès, sur le gave de Pau et non loin du pittoresque *lac de Lourdes*, à l'issue d'une belle vallée glaciaire; 7.758 hab. (*Lourdois, oises* ou *Lourdais, aises.*) Ch. de f. Midi. Tribunal de première instance. Carrières de marbre et d'ardoises. Fabrication de chocolat, de toiles de lin et de bas rayés. Anciens murs de construction romaine, château fort du XIIe siècle, église dont quelques parties remontent au Xe. Après avoir été la résidence des seigneurs de Bigorre, Lourdes fut donnée aux Anglais par le traité de Brétigny; Charles V la recouvra. Pendant la Ligue, elle fut prise et reprise, tantôt par les huguenots, tantôt par les catholiques. — Le canton a 37 comm. et 16.204 hab.

Armes de Lourdes.

La ville de Lourdes est devenue le but d'un pèlerinage fameux dans le monde entier. Le 11 février 1858, une enfant de treize ans, Bernadette Soubirous, fille d'un meunier, étant entrée dans une des grottes qui bordent le gave, déclara avoir vu « une femme vêtue de blanc, portant une ceinture bleue où pendait un rosaire, et environnée d'une clarté surnaturelle », qui lui dit être *l'Immaculée Conception*. Le même fait se répéta dix-huit fois, et une source abondante jaillit, à la voix, dit l'enfant, de l'Apparition. Bernadette fut interrogée de toutes manières et souvent blâmée; elle ne varia pas dans ses récits. Le clergé s'était d'abord renfermé dans une prudente réserve. Mais, devant l'enthousiasme de la foule, l'évêque de Tarbes prescrivit une enquête, à la suite de laquelle il déclara, dans une ordonnance officielle (juill. 1858), que, les apparitions « ayant les caractères de la vérité, les fidèles étaient fondés à les croire certaines ». Depuis cette époque, de fréquents pèlerinages, venus de toutes les parties du monde, conduisent à Lourdes, chaque année, un grand nombre de malades. Une luxueuse basilique, construite par souscriptions privées, domine la grotte de Massabielle, depuis l'année 1864.

Basilique de Lourdes.

LOURDEUR (rad. *lourd*) n. f. Caractère de ce qui est d'un poids considérable : *La* LOURDEUR *d'un fardeau.* ‖ Caractère de ce qui oppresse la respiration : *La* LOURDEUR *du temps, de l'atmosphère.*

— Caractère de ce qui est lent et embarrassé : *La* LOURDEUR *de la marche, du vol d'un oiseau.*

— Fig. Caractère de ce qui est pénible à supporter : *La* LOURDEUR *de l'impôt.* ‖ Défaut de grâce légère, de délicatesse : *La* LOURDEUR *du style. La* LOURDEUR *d'un dessin.*

LOURDIE n. f. Art vétér. V. LOURDÉE.

LOURDIER (*di-é*) n. m. Sorte de matelas. (Vx.) ‖ Grosse couverture de poils, que l'on donne aux prisonniers.

LOURDINERIE n. f. Art vétér. V. LOURDÉE.

LOURDISE n. f. Défaut d'une personne lourde; lourderie. ‖ Grosse étourderie : *Commettre des* LOURDISES. (Peu us.)

LOURDOIS, OISE (*doi, oiz'* — rad. *lourd*) adj. Sot, imbécile. ‖ Désagréable. (Vieux.)

— n. m. Patois, langage du peuple : *S'exprimer en son* LOURDOIS. ‖ Naïveté grossière.

Lourdoueix (Jacques-Honoré LELARGE, baron DE), littérateur français, né au château de Beaufort (Creuse) en 1787, mort à Paris en 1860. Il collabora au « Mercure », à la « Gazette de France », au « Spectateur », fut nommé directeur de la division des beaux-arts (1821), reçut le titre de baron, puis la direction du bureau de censure (1827), et donna sa démission, à la chute du cabinet Villèle. A partir de 1828, il devint, à la « Gazette de France », le collaborateur assidu de Genoude, et lui succéda, en 1849, comme rédacteur en chef. Nous citerons de lui : *les Folies du siècle* (1817); *les Séductions politiques* ou *l'An 1821* (1822); *Restauration de la société française* (1833); *la Raison monarchique* (1838), avec Genoude, etc. — Sa femme, *Sophie* TEISSIER, veuve PANNIER, née et morte à Paris (1793-1859), écrivit des romans sous les initiales **S. P.** ou sous le nom de **Sophie Pannier,** entre autres : *le Prêtre* (1820); *l'Athée* (1836), et *un Secret dans le mariage* (1845), qui a pour suite *le Fils de ses œuvres* (1845.)

Lourdoueix-Saint-Michel, comm. de l'Indre, arr. et à 36 kil. de La Châtre, entre la Petite Creuse et la Gargilesse; 1.223 hab. Eglise fortifiée.

Lourdoueix-Saint-Pierre, comm. de la Creuse, arrond. et à 32 kil. de Guéret, sur un affluent de la Petite Creuse; 2.144 hab. Camp antique.

LOURE n. f. Musiq. Espèce de musette, en usage au moyen âge et jusque vers la fin du XVIIe siècle. ‖ Danse dont l'air, qui se jouait sur cet instrument, était assez lent et écrit en mesure ternaire, avec premier temps sensiblement accentué. (Cette danse était surtout en usage dans le midi de la France.)

LOURÉE (*ré*) n. f. Genre de légumineuses hédysarées, comprenant des herbes dont trois espèces croissent en Cochinchine et dans l'archipel indien.

Lourenço-Marques ou **Lourenço-Marquez**, ville de la colonie portugaise du Mozambique, ch.-l. de pays de Gaza, tout près de la baie de Delagoa, rentrant de la mer des Indes, et sur un estuaire qui y débouche; 6.000 hab. Elle doit son importance maritime à cette admirable baie, « où les plus forts vaisseaux, par centaines, sur des fonds de 12 à 36 mètres, ont une excellente tenue », et son importance commerciale et politique, très grande aussi, à ce qu'elle est le port naturel des plateaux du Transvaal. Un chemin de fer de 624 kilom. l'unit à Pretoria. Elle ne date que de 1867. Les Anglais élevèrent

des prétentions sur la baie, mais ils furent déboutés, en 1875, par le maréchal de Mac-Mahon, choisi pour arbitre ; ils s'y sont installés, depuis, comme alliés du Portugal.

Lourenço-Marquez.

LOURER v. a. Terme parfois employé, en musique, pour désigner une exécution accentuée, pesante, semblable à celle de la loure : LOURER *un passage*.
Louré, ée part. pass. : *Passage* LOURÉ. *Notes* LOURÉES.

LOUREUR n. m. Joueur de loure, de cornemuse.

LOURIÇAL, ville du Portugal (Estrémadure), non loin de l'océan Atlantique, bordé de dunes ; 5.600 hab.

LOURINHÂ, ville du Portugal (Estrémadure), près de l'Océan ; 5.200 hab.

LOURISTAN, prov. de la Perse, sur la frontière de la Turquie d'Asie, entre les provinces de Kermânchâh au N., d'Irâk-Adjemi à l'E., de Khousistan au S., et la province turque de Bagdad à l'O. ; 39.095 kil. carr. ; environ 300.000 hab. Capit. *Bouroudjird*. Le sol est partout montagneux ; la chaîne du Zagros ou Pouchti-Koûk, parallèle et voisine de la frontière turque, est le premier gradin, au S.-O., du plateau de l'Iran ; au delà, se creuse la vallée de la Kerkha, affluent de gauche du Tigre ; au N. de la Kerkha, l'altitude du sol atteint 2.500 mètres ; à l'E., le Kohi-Rang sépare la province de celle de l'Irâk-Adjemi.

LOURMARIN, comm. de Vaucluse, arrond. et à 19 kilom. d'Apt, sur le versant méridional du Lubéron, près de la Durance ; 914 hab. Blé, vignes, huiles, amandes ; commerce d'amandes et de cocons. Château Renaissance.

LOURMEL (Frédéric-Henri LENORMAND **de**), général français, né à Pontivy en 1811, mort en Crimée en 1854. Elève de Saint-Cyr, il passa, en 1841, en Algérie, devint colonel en 1849, et se distingua à la prise de Zaatcha. Aide de camp de Louis-Napoléon, qui le nomma général de brigade en 1852, il prit part à la guerre d'Orient, et fut mortellement blessé à Inkermann. Il avait publié : *Mise en valeur des landes de Bretagne par le défrichement et l'ensemencement des bois* (1853).

LOURNAND, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 26 kilom. de Mâcon, au-dessus d'un affluent de la Grosne ; 556 hab. Vignoble donnant de bons vins rouges ordinaires ; principaux crus : *le Parc, le Clos de Sous-Lourdon*.

LOURON (le), pays de France (Hautes-Pyrénées), renfermant plusieurs vallées fort belles, très peuplées et bien cultivées. La vallée principale, longue de 27 kilom., communique directement avec la vallée espagnole de Gistaïn par le port de La Pez (2.482 m.).

LOUROUX-BÉCONNAIS (LE), ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arr. et à 27 kilom. d'Angers, près de la source du Mandy, tributaire de l'Erdre ; 2.848 hab. Source ferrugineuse. Carrières. Ruines de l'abbaye de Pontron, fondée en 1134. — Le canton a 7 comm. et 9.979 hab.

LOUROUX-BOURBONNAIS, comm. de l'Allier, arrond. et à 33 kilom. de Montluçon, près de la Mouline, affluent droit de l'Aumance ; 910 hab. Ch. de f. économique.

LOURY, comm. du Loiret, arr. et à 19 kilom. d'Orléans, dans une clairière de la forêt d'Orléans, près de la source de la Bionne ; 1.304 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à chaux. Patrie d'Antoine Masson (1636-1702).

LOÜS (*lo-uss*) n. m. Chronol. anc. Dixième mois du calendrier macédonien.

LOUSAMBO, station de l'Etat indépendant du Congo, ch.-l. du district du Loualaba-Kassaï, créée en avril 1890 par P. Le Marinel, sur la rive droite du Sankourou, en face du confluent du Loubi.

LOUSSE n. f. Techn. V. LOSSE.

LOUSSEC n. m. Mar. V. LOUSSEAU.

LOUSSEAU (*lou-so*) n. m. Petite cavité ménagée dans le fond d'une embarcation dépourvue de pompe, pour recevoir les eaux. ‖ On dit aussi LOSSE, LOUSSE, LOUSSEC, LOUSSET.

LOUSTALOT (Elisée), publiciste français, né à Saint-Jean-d'Angely en 1762, mort à Paris en 1790. Avocat à Bordeaux, il se rendit à Paris en 1789. Très enthousiaste des idées révolutionnaires, il fut l'un des orateurs des rassemblements du Palais-Royal. Le libraire Prudhomme lui offrit de collaborer à son journal : « les Révolutions de Paris ». Loustalot, pendant quatorze mois, écrivit l'article le plus important du journal, gardant, au milieu des agitations des partis, une sincérité et une modération remarquables. Très équitable, il réclama la liberté de la presse, pour ses amis comme pour ses ennemis. Extrêmement impressionnable, le travail constant qu'il fournissait, la douleur que lui causait chaque tentative avortée altérèrent sa santé. Le massacre de Nancy l'affecta tellement qu'il tomba malade quelques jours après, et mourut. Les clubs décrétèrent un deuil de trois jours. Legendre et Camille Desmoulins firent son éloge funèbre.

LOUSTIC (*stik'* — autref. *loustig* ; de l'allem. *lustig*, gai, jovial) n. m. Bouffon qui était attaché aux compagnies suisses, pour préserver les soldats de la nostalgie, en les égayant. ‖ Par ext. Militaire qui cherche à faire rire ses compagnons. — Farceur, en général ; homme qui amuse par des facéties : *Le* LOUSTIC, *c'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde.* (P.-L. Courier.)

LOUTA-N'ZIGHÉ ou **ALBERT-ÉDOUARD**, lac de l'Afrique orientale, l'une des sources du Nil, situé à une altitude de 937 mètres, dans l'immense dépression où se trouvent, au N. le lac Albert, et au S. le Kifou et le Tanganyika. Il est séparé du lac Albert par la masse du Rououenzori, du Kifou par les monts Virounga. Ses eaux s'écoulent vers le N., dans le lac Albert, par la Semliki. Outre la Panga, le Louta-N'zighé reçoit le Routchourou et le Bouende (au S.). Le lac, découvert par Stanley en 1889, sépare l'Etat du Congo de l'Afrique orientale anglaise. Il paraît en voie de décroissance.

LOUTCHINE n. f. Nom donné, en Russie, à des fragments de bois résineux qu'on allume pour s'éclairer.

LOU-TCHOU ou **LOU-TCHÉOU**, **LIOU-KIOU** ou **RIOU-KIOU**, archipel de l'empire du Japon, disposé en longue chaîne entre les grandes îles de Kiou-Siou et de Formose, sur une longueur de 1.100 kilom. Il sépare la mer de Chine orientale de l'océan Pacifique. Il se compose des cinq groupes suivants : *îles du Nord* : Tanéga (489 kilom. carr.) ; Yokouno (498 kilom. carr.) et six autres îles renfermant des volcans en activité ; *archipel Cecille* ou *îles Linschoten*, dont la plupart sont également volcaniques ; *groupe du Nord* des Lou-Tchou proprement dites : Oho-Sima ou Osima (805 kilom. carr. ; 48.500 hab. ; port de Nasé ; rizières, canne à sucre, sagoutiers, bananiers, indigotiers) ; Tokouno-Sima ou Kakirouma (240 kilom. carr. ; 27.800 hab.), et sept autres îles ; *groupe du Milieu* : Okinava (1.348 kilom. carr. ; longue île de 100 kilom., très étroite, aux côtes très découpées, ch.-l. *Siouri*, et sept autres îles ; *groupe du Sud* : Iriomoto ou Nisiomoto (310 kilom. carr.) ; Isigaki (256 kilom. carr.) ; Miyako (149 kilom. carr., la plus peuplée du groupe), et huit autres îles. Les trois derniers groupes forment depuis 1879, le ken japonais d'Okinava, ch.-l. *Siouri* ; 3.688 kilom. carr. ; 358.800 hab. Les deux premiers groupes dépendent du ken de Kagosima. V. la carte en couleurs du JAPON.

LOUTF-ALI-KHAN, dernier prince de la dynastie persane des Zends, né en 1769, mort en 1794. La mort tragique de son père, Djaafar-Khan (1789), le laissa maître d'une partie de la Perse ; mais, abandonné par ses soldats, il dut se réfugier sur les bords du golfe Persique, auprès du cheik arabe Nasir, qui lui fournit les moyens de continuer la guerre contre l'eunuque Aga-Mohammed. Il s'empara de Chiraz, de Tauris et d'Ispahan, et, avec l'aide du prince de Kandahar et les Russes, il conquit la ville de Kirman, où il fut bientôt assiégé par Aga-Mohammed (1793). Livré par ses officiers à l'eunuque, il fut mis à mort, après avoir eu les yeux crevés.

LOUTH, ville d'Angleterre (comté de Lincoln), avec un port sur la Ludd ; 10.000 hab. Fabrication de tapis, de couvertures, de savon, de papier. Eglise gothique.

LOUTH, ville d'Irlande (Leinster [comté de Louth]) ; 4.000 hab.

LOUTH, le plus petit des comtés irlandais (prov. de Leinster), sur la côte orientale. Superf. 818 kilom. carr., et 75.000 hab. Sol en général fertile : céréales et pommes de terre. Fabrication de toiles et cotonnades. Ch.-l. *Dundalk*.

LOUTHERBOURG et quelquef. **LUTHERBURG** (Philippe-Jacques), peintre français, né à Strasbourg en 1740, mort à Chiswick (Londres) en 1812. Après un court et brillant séjour en France, il se rendit, en 1771, en Angleterre, et fut engagé en qualité de décorateur au théâtre de Drury-Lane, alors dirigé par Garrick. Loutherbourg est, de tous les peintres de cette époque, celui qui a le plus approché de Berghem ; ses marines et ses paysages surtout sont peints avec une vérité frappante, mais il a aussi traité les sujets de bataille et de chasse avec énergie. Cet artiste s'était également occupé d'eaux-fortes, et il a gravé, d'après ses propres compositions : *Quatre heures du jour ; la Tranquillité champêtre ; la Bonne petite sœur ; l'Exposition des tableaux ; Vues sur les bords de la mer ; les Travaux rustiques* ; etc.

LOUTIER (*ti-é*) n. m. Sorcier qui passait pour avoir des intelligences avec le loup. ‖ On disait aussi LOUVETIER.

LOUTRE n. f. Carnivore de la famille des mustélidés, comprenant un assez grand nombre d'espèces très semblables, qui vivent toutes aux bords des fleuves, rivières ou lacs, nageant parfaitement et se nourrissant de poissons. ‖ Fourrure apprêtée avec la peau de loutre : *Une toque, Un col de* LOUTRE.
— ENCYCL. La *loutre* a le corps allongé, épais, écrasé, porté par des pattes courtes et fortes ; la tête est large, aplatie, le museau obtus, les yeux petits, saillants, les oreilles courtes, arrondies ; les cinq doigts des pattes sont allongés, *palmés*. La plante est en partie poilue, mais appuyant presque tout entière sur le sol. La queue, moins longue que le corps, est déprimée à la base.
La loutre commune ou *lutra vulgaris* est le type du genre. Elle se meut difficilement sur le sol, mais nage avec la plus grande facilité ; elle se nourrit surtout de poissons, mais ne dédaigne pas les autres animaux aquatiques. Elle habite toujours aux bords des eaux douces, dans un terrier dont un orifice est caché par les eaux, et dont l'autre s'ouvre au milieu des broussailles. Ce terrier s'élargit en une sorte de donjon tapissé d'herbes et toujours sec ; c'est là que la femelle élève, en mars ou avril, ses trois ou quatre petits. La loutre ne chasse que la nuit. Sa présence est décelée non seulement par ses dégâts, mais par ses épreintes, mélange d'arêtes et d'excréments. Le corps de la loutre d'Europe a 80 centimètres de long, sa queue atteint 40 centimètres, et sa hauteur est de 30 à 35 centimètres. La femelle a une taille un peu moindre. Prise jeune, la loutre peut être apprivoisée et dressée à la pêche.

Loutre.

Sa fourrure, très brillante, très chaude et très durable, est fort estimée dans le commerce. D'autres espèces servent aux mêmes usages : ce sont les loutres du Canada, de l'Inde, de la région malaise, de l'Ethiopie et du Cap, du Brésil, du Chili, etc.
On détruit les loutres au moyen de strychnine introduite dans le corps d'un poisson, ou bien avec des pièges à planchettes.
La loutre de mer ou *enhydries marina* est deux fois aussi grande que la loutre d'Europe : elle habite les côtes du Kamtchatka, des îles Aléoutiennes et de l'Amérique septentrionale. Sa fourrure est noirâtre, brillante et des plus riches que l'on connaisse, car elle est composée presque en entier d'un duvet très soyeux. Il s'en fait un très grand commerce en Chine et au Japon.

Piège à loutre.

On peut chasser la loutre au moyen de filets tendus entre deux eaux ; mais, comme elle a vite fait de couper les mailles, on préfère à ces engins des pièges que l'on tend à proximité de son terrier. La loutre se chasse encore à l'affût, ou quelquefois au chien d'arrêt.
Les habitants de l'Océanie, de la Chine et même de l'Amérique, chassent la *loutre de mer* en la surprenant à plusieurs kilomètres des côtes, endormie et flottant sur le dos.

LOUTRÉE n. f. Dr. anc. Dans les seigneuries du Barrois, Adjudication, obtention d'un objet mis aux enchères. ‖ *Avoir loutrée*, Etre adjudicataire. (Quelques-uns écrivent ce mot OUTRÉE, pensant que l'article aura été confondu abusivement avec le substantif.)

LOUTREUR ou **LOUTRIER** (*tri-é*) n. m. Chasseur de loutres.

LOUTRIQUE (*trik'* — du gr. *loutron*, bain) adj. Se dit des ouvrages grecs qui traitaient des bains.
— n. m. Ouvrage grec sur les bains : *Collection des* LOUTRIQUES. ‖ Auteur grec qui a écrit sur les bains.

LOUTROPHORE (gr. *loutrophoros* ; de *loutron*, eau à laver, et de *phoros*, qui porte) n. Antiq. gr. Vase qui servait à porter l'eau du bain, dans les cérémonies nuptiales et les rits funéraires. ‖ Jeune garçon ou jeune fille qui portait le loutrophore. ‖ Jeune garçon qui, à Athènes, apportait au fiancé, le jour du mariage, de l'eau de la fontaine Callirrhoé. ‖ Statue de jeune femme portant le loutrophore qu'on plaçait sur la tombe des célibataires.

Loutrophore.

LOUTSÉ, peuplade sauvage du Yunnan, près de la Birmanie, payant un tribut à la Chine. (Les Loutsé se rapprochent des Indonésiens, plutôt que des Mongols. Ils font un peu d'agriculture, se nourrissent surtout de farine bouillie avec de l'eau et du sel, et de gibier.)

LOUTZK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un district de la Volhynie, sur la Styr, sous-affluent du Dniéper, par le Pripet ; 19.000 hab. Draperies, tanneries, papeteries, verreries. — Le district a 7.480 kilom. carr. et 252.000 hab.

LOUVAGE n. m. Techn. Syn. de LOUVETAGE.

LOUVAIN (lat. *Lovanium* ; en flam. **Leuven**, en allem. **Lœwen**), ville de Belgique (prov. de Brabant), sur la Dyle, ch.-l. d'arrond. admin. et d'arrond. judic. ; 42.100 hab. (*Louvanistes*.) Université célèbre, fondée en 1426 par le duc Jean IV ; faculté de théologie ; brasseries ; fabrication de chaussures ; tannerie, sculpture sur bois, fonderie de cloches. Les principaux monuments sont : l'hôtel de ville (1448 à 1463), spécimen du style ogival fleuri ; les églises de Saint-Pierre (XV^e s.), de style gothique ; Sainte-Gertrude, stalles en bois sculpté ; et Saint-Michel, ancienne église des jésuites (XVII^e s.).

Armes de Louvain.

— *Histoire*. Louvain fut, au XI^e siècle, la capitale du duché de Brabant ; on évalue à 200.000 âmes sa population au commencement du XIV^e siècle ; mais, bientôt, des luttes de castes amenèrent l'émigration, en Angleterre, de la population ouvrière et la ruine de l'industrie des draps, qui avait fait la fortune de la ville.

Hôtel de ville de Louvain.

LOUVARD ou **LOUVART** (*var*) n. m. Loup de quatre à cinq mois, en état de se nourrir sans l'aide de sa mère.

Le louvart (sonnerie de trompe).

— En T. de vénér., Sonnerie de trompe que l'on fait entendre lorsqu'on a découvert le louvard ou ses traces.

LOUVAT n. m. Véner. Syn. de LOUVARD.

LOUVE (du lat. *lupa*, même sens) n. f. Mamm. Femelle du loup : *La* LOUVE, *lorsqu'elle a des petits, devient intrépide.* (Buff.)
— Fig. Femme très débauchée.
— Entom. Nom vulgaire de quelques papillons nocturnes, du groupe des phalènes. ‖ Tique des chiens. (On l'appelle aussi LOUVETTE DES PIQUEURS.)
— Mar. Manchon du gouvernail. Syn. de JAUMIÈRE.
— Pêch. Baril défoncé, qu'on place sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur, et qui sert de conduit pour jeter dans la cale les morues habillées. ‖ Sorte de filet de mer qui

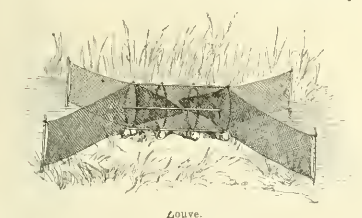
Louve.

se tend verticalement sur trois perches, l'ouverture opposée au courant. ‖ Sorte de verveux à ailes et ayant une entrée à chacune de ses extrémités, avec goulots simples ou doubles à l'intérieur.
— Techn. Instrument en fer, à deux ou plusieurs bran-

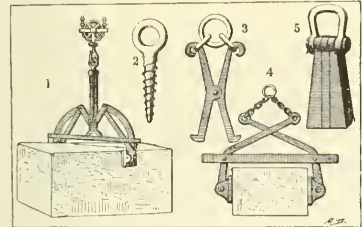

Louves : 1. A pinces ; 2. A vis ; 3. A charnière ; 4. A genouillères ; 5. En trois pièces.

ches, qu'on emploie pour enlever une pierre. (Il en existe plusieurs types : *à charnière, à genouillères, à vis*, etc.)

Louve de Romulus, louve qui allaita, suivant la légende, Romulus et Remus. Amulius, frère cadet de Numitor, s'étant emparé du royaume d'Albe-la-Longue, avait tué son neveu et placé sa nièce Rhea Silvia parmi les vestales. Mais Mars la rendit mère de deux jumeaux. Elle fut mise à mort suivant la loi, et les deux enfants furent exposés sur le Tibre débordé. Ils furent doucement portés jusqu'au pied du Palatin, près d'un figuier sauvage. Une louve, attirée par leurs cris, nourrit de son lait les deux enfants. (V. ROMULUS.)
Un groupe de la louve et des deux jumeaux fut placé, en 296, sur le Capitole.

Louve du Capitole.

LOUVECIENNES (lat. *Lupicinus Mons*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 7 kilom. de Versailles ; 1.236 hab. (*Luciennois, oises.*) Ch. de f. Ouest. En 862, le village appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Eglise en partie des XIIIe et XIVe siècles, avec une *Sainte Geneviève* de Mme Vigée-Lebrun. Au hameau de Voisins commence l'aqueduc de Marly. Dans une ancienne propriété de M. de Cavoie, pavillon bâti par Ledoux en 1772 et décoré par Fragonard et autres pour Mme Du Barry, qui y fut arrêtée en 1793.

LOUVEIGNÉ, comm. de Belgique (Liège), arrond. admin. et judic. de Liège ; 1.870 hab. Zinc, plomb, pyrites.

LOUVEL (Louis-Pierre), assassin du duc de Berry, né à Versailles en 1783, exécuté à Paris en 1820. Ouvrier sellier, après avoir reçu quelque instruction, il se montra travailleur, doux, mais sombre. En 1814, il se trouvait à Metz, au moment où Louis XVIII rentrait en France. C'est alors qu'il se promit « d'exterminer les Bourbons », pour venger l'invasion de sa patrie. Employé quelque temps à l'île d'Elbe par le maître sellier de Napoléon, puis à Chambéry, il servit l'Empereur jusqu'à Waterloo. En 1816, il sollicita un emploi dans les écuries de Louis XVIII. Il avait résolu de frapper d'abord le duc de Berry. Le 13 février 1820, au moment où le duc sortait de l'Opéra, il le poignarda. Le gouvernement, persuadé que Louvel avait des complices soudoyés par l'étranger, fit durer longtemps son procès. Mais il persista à soutenir qu'il avait agi seul. Le 6 juin, il fut condamné à mort. L'attentat de Louvel amena la chute du ministère Decazes.

LOUVELLE (*vèl'*) n. f. Mar. Disposition des bordages, placés carrément les uns à côté des autres : *Border en* LOUVELLE.

LOUVER v. a. Techn. Soulever avec la louve : LOUVER *une pierre.*
— Mar. Syn. de LOVER.

LOUVERNÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 8 kilom. de Laval, près de la Mayenne ; 1.466 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière de marbre, pierre à chaux.

LOUVERTURE (TOUSSAINT, dit), homme politique et général haïtien, né à Saint-Domingue en 1743, mort au château de Joux, près Pontarlier, en 1803. Attaché au domaine de la famille de Noé, il prit part au soulèvement des noirs en 1791, pour défendre, avec Biassou et Jean-François, l'autorité du roi. Il passa ensuite au service des Espagnols, qu'il trahit, en 1794, pour servir le gouvernement français, lequel venait d'abolir l'esclavage. Général de brigade sous les ordres du général Laveaux, il lui rendit de grands services et l'arracha des mains des mulâtres. Il fut alors nommé général de division (1795). Il se tourna contre les Anglais, et les tint en échec. Ses succès excitèrent son ambition : il voulut être le seul maître de l'île. Il fit nommer Laveaux représentant à l'Assemblée législative, renvoya en France le commissaire de la République, Santhonax, et sut rendre le nouveau commissaire, Hédouville, suspect aux noirs comme aux blancs. Il triompha d'une révolte de noirs (1799) et chassa les Espagnols de l'île en s'emparant de Santo-Domingo (1801). Sous sa direction, la colonie avait recommencé à prospérer ; mais Bonaparte s'inquiétait de ce gouverneur, qui faisait si peu de cas de l'autorité de la France, et, malgré les avances de Louverture qui lui écrivait : *Le premier des noirs au premier des blancs*, il envoya dans l'île une expédition commandée par Leclerc. Après une héroïque défense, les noirs furent vaincus (1803). Toussaint-Louverture, qui s'était soumis, fut arrêté et emmené en France. Enfermé au Temple, puis au fort de Joux, il y mourut bientôt, de froid, disent les uns, empoisonné, disent les autres

Toussaint Louverture.

LOUVET, ETTE (*vè, vèt* — rad. *louve*) adj. Manèg. Qui est de la couleur du poil du loup : *Cheval* LOUVET. *Jument* LOUVETTE.
— n. m. Nuance de la robe d'un cheval qui est de couleur isabelle sombre, et dont les poils ont la base foncée et la pointe claire.

LOUVET (*vè*) n. m. Nom suisse du *charbon bactérien* ou *symptomatique*, chez le cheval et chez le bœuf.

LOUVET (Jean), dit **le Président de Provence**, né probablement en Provence vers 1370, mort vers 1440. Président de la chambre des comptes d'Aix, il fut, sans doute, amené à Paris par Louis II de Sicile, beau-père du futur Charles VII. D'une grande habileté financière, il fut fait, en 1417, « commissaire général de toutes les finances », en 1420, chambellan du Dauphin. Après la mort du connétable d'Armagnac, il fut, avec le prévôt de Paris Tanneguy Duchâtel et le chancelier Robert Le Maçon, un des principaux conseillers de Charles ; en 1419, il assista et aida sans doute à l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau. Après avoir éloigné le chancelier Le Maçon, il fut le véritable maître du gouvernement. Il négocia la réconciliation de Charles VII avec le duc de Bretagne, dont le frère, Arthur de Richemont, reçut l'épée de connétable ; mais Richemont s'entendit avec la belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, pour le faire disgracier : en 1425, Louvet se retira à Avignon. Il avait amassé, au cours de ses fonctions, une fortune considérable.

LOUVET DE COUVRAI (Jean-Baptiste), homme politique et littérateur français, né et mort à Paris (1760-1797). Fils d'un marchand de papier et, d'ailleurs, d'origine noble, il avait commencé par être prote d'imprimerie. Il fut, un moment, le secrétaire du minéralogiste Diétrich, et aborda la carrière des lettres, à vingt-sept ans, avec le fameux roman des *Aventures du chevalier de Faublas* (1787-1789). (V. FAUBLAS.) En 1790, ses tendances politiques s'affirment par une brochure intitulée : *Paris justifié*, en réponse au pamphlet qu'avait publié Mounier, après son émigration et les événements des 5 et 6 octobre. Membre du club des jacobins, député à la Convention, Louvet fut surtout désormais un journaliste et un orateur.
Sous le ministère de Roland, il avait été le rédacteur officieux de la « Sentinelle », dirigée contre les royalistes, les émigrés et les prêtres. Il voulut être le porte-voix des girondins, attaqua résolument le parti de la Montagne et lança contre Robespierre, du haut de la tribune, une accusation restée fameuse (29 oct. 1792). Décrété d'accusation le 2 juin, et caché dans le Jura, avec sa compagne Lodoïska, il écrivit dans cette retraite, sous des couleurs très chaudes, mais d'une manière fort romanesque, quelques notices pour l'histoire de ses périls. Il alla ensuite se cacher à Paris. Rappelé dans la Convention, après le 9-Thermidor, Louvet fut nommé président de l'Assemblée, puis membre du comité de Salut public ; il se dévoua au Directoire, comme membre du conseil des Cinq-Cents, mais y perdit toute influence. Les attaques, assez injustes, et les injures de la jeunesse muscadine ne lui laissèrent plus de repos. On venait l'insulter jusque dans la boutique de libraire qu'il avait fondée au Palais-Royal. Ces amertumes hâtèrent sa mort prématurée.

Louvet de Couvrai.

LOUVETAGE (*taj*) n. m. Techn. Action de louveter la laine.

LOUVETEAU (*tô*) n. m. Véner. Jeune loup de six semaines à deux mois, qui n'a pas encore quitté sa mère.
— Fr.-maçonn. Fils de franc-maçon.
— Techn. Chacun des deux coins de fer dont les maçons se servent pour serrer la louve.

LOUVETER (rad. *louve*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Elle louvette. Elle louvettera*) v. n. Faire ses petits, mettre bas, en parlant de la louve.

LOUVETER (rad. *loup*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je louvette. Nous louvetterions*) v. a. Techn. Soumettre la laine au loup pour la briser : LOUVETER *la laine.*

LOUVETERIE (*rî*) n. f. Equipage pour la chasse au loup, comprenant hommes, animaux et appareils employés à cette chasse : *Monter une* LOUVETERIE. *Un officier de* LOUVETERIE. ‖ Lieu où on loge cet équipage : *Bâtir une* LOUVETERIE. ‖ Chasse organisée en vue de détruire les loups et autres animaux nuisibles.
— ENCYCL. Les opérations de *louveterie* sont dirigées par les lieutenants de louveterie, nommés par le préfet, sur la proposition du conservateur des forêts ; leurs attributions sont purement honorifiques. Ils ont un uniforme permis, mais non obligatoire. Ils sont tenus d'entretenir à leurs frais une louveterie. En retour, certains privilèges leur sont accordés, spécialement celui de chasser à courre le sanglier, deux fois par mois, dans les forêts de l'Etat de leur arrondissement.

Armoiries du grand louvetier.

LOUVETEUR n. m. Techn. Ouvrier qui fait le louvetage.

LOUVETIER (*ti-é* — rad. *louve*) n. m. Officier de la maison d'un souverain, etc., chargé des équipages de la louveterie : *Le grand* LOUVETIER. ‖ Par ext. Particulier qui s'est officiellement engagé à tenir un équipage de louveterie.

LOUVETTE n. m. Mar. Syn. de LOUVELLE.

LOUVEUR n. m. Maçon chargé de louver les pierres.

LOUVIE-JUZON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 20 kilom. d'Oloron ; 1.683 hab. Etablissement thermal ; carrière de marbre. Eglise du XVe siècle. Cromlech.

LOUVIER (*vi-é*) n. m. S'est dit pour louvetier.

LOUVIER (ancienne ÎLE), à Paris. La bande de terrain, longue d'environ 400 mètres, qui est comprise entre le boulevard Morland et le quai Henri-IV, constituait jadis une île, connue successivement sous les noms d'île aux Javeaux (1370), île aux Meules (XVe s.), et enfin d'île Louvier depuis le XVIe siècle. Sous le premier Empire, elle devint le siège d'un marché au bois. En 1843, on la réunit à la terre par le comblement du petit bras de la Seine. Le quai Morland devint alors le boulevard Morland, et le nouveau quai reçut le nom de Henri IV. Plusieurs édifices publics occupent le sol de l'ancienne île : les Magasins de la ville de Paris, une caserne de la garde républicaine, les Archives de la Seine, le Laboratoire de la Marine, etc.

LOUVIÈRE (LA), comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. de Soignies, arrond. judic. de Mons, sur le canal de Charleroi ; 16.006 hab. Charbonnages, verreries, laminoirs, hauts fourneaux, forges, faïencerie.

LOUVIERS (*vi-é*) n. m. Sorte de drap fabriqué à Louviers.

LOUVIERS, ch.-l. d'arrond. de l'Eure, à 20 kilom. d'Evreux, sur l'Eure ; 10.199 hab. (*Lovériens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Commerce et fabrication de toile, rouennerie, cachemires, couvertures, briqueteries, distilleries, fonderies, mégisseries, corroieries, taillanderies. Eglise Notre-Dame (XIIIe s.), renouvelée aux XIVe et XVe siècles. Au cours de la guerre de Cent ans, plusieurs fois prise et reprise par les Anglais et par les Français, cette ville ne redevint définitivement française qu'en 1440. Charles VII lui conféra, à cette occasion, de si grands privilèges qu'elle en prit le surnom de *Louviers-le-Franc.* — L'arrondissement a 5 cant., 111 comm. et 55.767 hab. ; le canton a 20 comm. et 17.396 hab.

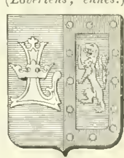
Armes de Louviers.

LOUVIERS (Charles-Jacques DE), conseiller du roi Charles V. On lui attribue le *Songe du verger*, dirigé contre les prétentions temporelles des papes, et qui aurait été composé en 1374, sur l'ordre de Charles V. Certains critiques y voient plutôt l'œuvre de Raoul de Presles.

LOUVIGNÉ-DE-BAIS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Vitré ; 1.160 hab. Etangs, bois de chêne et de châtaignier pour la marine ; moulins, taillanderies.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Fougères ; 3.770 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière de granit très dur. Au *Val*, perte d'un ruisseau, cromlechs. Eglise (XVe s.). Château de Villavrau (XIe-XIIe s.), château de Monthorin (XVe s.). — Le canton a 8 comm. et 12.556 hab.

LOUVIGNIES-BAVAY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. d'Avesnes, sur un petit ru du bassin de l'Hogneau ; 1.007 hab. Fabriques de chicorée, pâtes de fruits ; platinerie et clouteries.

LOUVIGNIES-QUESNOY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 34 kilom. d'Avesnes, sur l'Escaillon, affluent droit de l'Escaut canalisé ; 1.089 hab. Carrières.

LOUVILLE (Charles-Auguste D'ALLONVILLE, marquis DE), diplomate français, né à Louville (Eure-et-Loir) en 1668, mort en 1731. Capitaine au régiment du roi-infanterie, il fut placé, en 1690, auprès du duc d'Anjou, qu'il accompagna plus tard en Espagne, où il devint premier gentilhomme de sa chambre. Pendant trois ans, il gouverna

vraiment le roi et l'Espagne (1700-1703). Il entretint avec Torcy et Beauvilliers une correspondance suivie, importante pour l'histoire de l'établissement des Bourbons en Espagne. Rappelé en France (1703), il remplit les fonctions de premier gentilhomme auprès des ducs de Bourgogne et de Berry. — Son frère JACQUES-EUGÈNE, né à Louville en 1671, mort à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) en 1732, servit d'abord dans la marine, puis dans l'armée, et fut pris par les Hollandais à la bataille d'Oudenarde. Il se voua dès lors aux sciences. Il entra à l'Académie en 1714. Il est connu pour l'application qu'il fit le premier du micromètre d'Auzout et de Picard au quart de cercle, et pour sa démonstration de la diminution lente de l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur.

LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, sieur DE CHAVILLE, puis marquis DE), fils du chancelier Michel Le Tellier, homme d'Etat, né à Paris en 1641, mort à Versailles en 1691. Son père, qui exerçait la charge de secrétaire d'Etat de la guerre depuis 1643, lui en fit obtenir la survivance dès 1654; il y joignit plus tard une charge de conseiller au parlement de Metz. En 1662, le roi permit à Louvois d'exercer les fonctions de secrétaire d'Etat, mais Le Tellier conserva avec lui la signature jusqu'en 1677, époque à laquelle il devint chancelier de France. En outre, Louvois fut nommé, en 1668, surintendant général des postes et relais du royaume; en 1671, chancelier des ordres du roi; en 1672, ministre d'Etat; enfin, en 1683, à la mort de Colbert, il devint surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Dans toutes ces fonctions, il fit preuve d'une remarquable activité et d'une énergie souvent brutale. Mais c'est surtout comme secrétaire d'Etat de la guerre que Louvois s'acquit une grande réputation. Il est le véritable créateur de l'armée moderne. Il améliora le recrutement et fit disparaître l'abus des *passe-volants*. Il exigea de tous les officiers l'accomplissement strict de leurs devoirs militaires, et « le plus brutal des commis » n'épargna en aucune occasion les officiers courtisans, si bien apparentés qu'ils fussent. Il augmenta le nombre des régiments de cavalerie et d'infanterie; il favorisa l'introduction de l'uniforme, généralisa l'usage de la marche au pas, modifia l'armement et pourvut l'infanterie de la baïonnette. Il fit surveiller les officiers par des inspecteurs généraux. Il établit l'*ordre du tableau*, qui réglait le commandement et le donnait toujours à l'officier le plus ancien en grade. Pour former les officiers, il y eut des écoles ou compagnies de cadets. Des écoles d'artillerie furent établies à Douai, à Metz et à Strasbourg; le corps des ingénieurs fut organisé, et Louvois créa celui des commissaires des guerres. Le payement régulier de la solde fut assuré aux officiers et aux soldats, les places fortes furent abondamment pourvues de vivres et de fourrages; l'artillerie fut toujours servie avec exactitude. Des règlements furent publiés pour les étapes et pour les marches. De nombreuses casernes et des hôpitaux militaires furent construits. L'Hôtel des Invalides fut établi (1674) pour les vieux soldats, et le dépôt de la guerre dut désormais recevoir tous les documents intéressant l'histoire militaire de la France. Dans son œuvre d'organisation militaire, Louvois eut pour collaborateurs : Vauban, chargé du service des fortifications; Saint-Pouange, Chamlay, etc. Son œuvre politique ne mérite pas les mêmes éloges que ses réformes militaires. Il a poussé sans cesse Louis XIV à la guerre, pour se rendre indispensable; il l'a empêché de conclure la paix avec la Hollande en 1672 et, s'il n'est pas vrai qu'il ait provoqué l'Europe par les acquisitions des chambres de réunion dont Colbert de Croissy est surtout responsable, il a ordonné l'incendie du Palatinat; enfin, il a été l'organisateur des dragonnades contre les protestants. La sévérité de son caractère, ses emportements que Louis XIV lui-même dut parfois supporter, lui avaient créé à la cour de nombreux ennemis, sans parler de Mme de Maintenon, dont il avait essayé d'empêcher le mariage avec le roi. La fatigue, le surmenage physique et intellectuel, le chagrin que lui causait l'hostilité chaque jour croissante de Louis XIV, prélude certain d'une disgrâce, causèrent sa mort, survenue par apoplexie, après plusieurs entretiens où le roi l'avait très froidement reçu (1691). Il avait épousé, en 1662, Anne de Souvré, fille de Charles de Souvré, marquis de Courtanveaux. Il en eut quatre fils : les marquis de Courtanveaux, de Souvré, de Barbezieux et l'abbé Louvois, et deux filles : les duchesses de La Rochefoucauld et de Villeroi.

Louvois (Fr.-M. Le Tellier).

— BIBLIOGR. : Cam. Rousset, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire* (1862-1863).

LOUVOIS (Camille LE TELLIER, abbé DE), quatrième fils du marquis de Louvois, né à Paris en 1675, mort en 1718. Destiné à l'état ecclésiastique, il prit ses grades en Sorbonne, fut nommé bibliothécaire du roi, intendant du cabinet des médailles, et membre de l'Académie française. Louis XIV refusa de lui donner un important évêché, parce qu'il passait pour janséniste. Sous la Régence, on lui offrit l'évêché de Clermont, qu'il refusa.

LOUVOIS (PLACE et FONTAINE), à Paris. Sur l'emplacement de l'hôtel construit par le célèbre ministre de Louis XIV, vis-à-vis des bâtiments actuels de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, et démoli en 1789, avait été bâti pour le compte de Mlle Montansier un théâtre où furent d'abord jouées des pièces patriotiques et révolutionnaires, puis où s'installa l'Opéra. C'est dans cette salle que fut assassiné le duc de Berry, par Louvel, le 13 février 1820. Le théâtre fut démoli, et il fut décidé qu'on élèverait à sa place un monument expiatoire. L'œuvre était inachevée en 1830. Le terrain, déblayé, se transforma alors en place, et, au centre, en 1835, Visconti y construisit une élégante fontaine. Enfin, en 1859, la place même a été convertie en square.

LOUVOIS (THÉÂTRE), construit en 1791, à Paris, par l'architecte Brongniart, au nº 8 de la rue de Louvois. Le directeur de Lomel, le consacra à l'opéra et à la comédie, puis exclusivement à l'opéra-comique. En 1793, il devient le *théâtre des Amis de la Patrie*, jouant le vaudeville et l'opéra. Peu après, Mlle Raucourt vient y jouer la tragédie, puis d'autres acteurs de la Comédie-Française y jouent la comédie. Le 18-Fructidor amène la fermeture du théâtre Louvois, qui est bientôt rouvert par Ribié. De nouveau fermé par ordre du Directoire, le théâtre des Troubadours vint, en 1798, s'y installer pour jouer le vaudeville. Ils firent place aux acteurs de l'Odéon, qui, sous la direction de Picard, obtinrent un succès éclatant en 1805, et prirent le titre de *théâtre de l'Impératrice*. Lorsqu'en 1808 le théâtre de l'Impératrice s'en alla dans la salle de l'Odéon reconstruite, celle de Louvois fut abandonnée. En 1820, la salle de l'Opéra, située alors rue de Richelieu, dut faire place à une chapelle expiatoire; on décida, en attendant la construction par Debret de la salle de la rue Le Peletier, de placer provisoirement l'Opéra dans celle, toute voisine, de Louvois, qui l'abrita pendant un peu plus d'une année. La carcasse du théâtre Louvois, dont tout l'intérieur fut détruit, devint le magasin de décors de l'Opéra-Comique.

LOUVOUA ou **LOUAPOULA**. Géogr. V. CONGO.

LOUVOYAGE (*voi-iaj'*) n. m. Action de louvoyer. ‖ *Un passage a du louvoyage*, Lorsqu'on y trouve assez d'espace pour gagner au vent en louvoyant.

LOUVOYER (*voi-ié* — rad. *lof : Je louvoie, tu louvoies, il louvoie, nous louvoyons, vous louvoyez, ils louvoient. Je louvoyais, nous louvoyions, vous louvoyiez. Je louvoyai, nous louvoyâmes. Je louvoierai, nous louvoierons. Je louvoierais, nous louvoierions. Que je louvoie, que nous louvoyions, que vous louvoyiez, qu'ils louvoient. Que je louvoyasse, que nous louvoyassions. Louvoyant. Louvoyé, ée*) v. n. Mar. Courir des bordées, bâbord et tribord amures, pour atteindre en zigzag un point où la direction du vent ne permet pas d'arriver directement. ‖ *Louvoyer à petits bords*, Tirer de petites bordées.

— Par anal. Suivre un chemin qui fait des détours ou des zigzags : LOUVOYER *au travers de chemins vicinaux*.

— Fig. Prendre des détours pour atteindre un but : *La vertu ignore les nuances et les tempéraments à l'aide desquels on* LOUVOIE. (Balz.)

Navire louvoyant (A, lit du vent).

LOUVRE (pour l'étymol., v. l'art. suiv.) n. m. Habitation royale, et plus spécialement château d'un roi de France : *Le* LOUVRE *de Fontainebleau*. ‖ Spécialem. Palais des rois de France à Paris. V. l'art. suiv.

— Hist. *Honneurs du louvre*, Privilège accordé à certains seigneurs, dans les résidences royales : *Le droit d'entrer en carrosse dans la cour du louvre était un des* HONNEURS DU LOUVRE.

LOUVRE (PALAIS DU), à Paris. L'origine du mot Louvre est mal connue. La forme latine *lupara*, par laquelle le désignent les plus anciens textes, n'a pas jusqu'ici permis aux historiens de fixer une étymologie précise. On a mis en avant le vieux mot saxon *lower*, synonyme de *castellum*, château fort; on a vu dans le Louvre primitif un rendez-vous de chasse au milieu de bois où abondaient les loups, etc. C'est dans les dernières années du XIIe siècle et dans les premières du XIIIe siècle que Philippe Auguste se fit construire, à l'extrémité de l'enceinte nouvelle dont il dotait les Parisiens, sur la rive droite de la Seine, un château fort, destiné à être le principal ouvrage de cette fortification. Ce château formait un carré, au centre duquel s'élevait le donjon (son emplacement correspond au quart sud-ouest de la cour actuelle du Louvre), qui servit au roi de résidence, de trésor, et aussi de prison d'Etat. Un siècle et demi plus tard, Charles V fit du Louvre, agrandi par l'architecte Raymond du Temple, le séjour officiel de la royauté. Du Louvre primitif rien n'est resté que des substructions retrouvées de notre temps. François Ier fit démolir le vieux castel, pour le remplacer par un édifice conçu dans le style de l'architecture nouvelle, qu'il contribua tant à rendre florissante. Pierre Lescot et Jean Goujon furent les principaux artisans d'une œuvre qui devait se poursuivre pendant plus de cent ans. Après que Philibert Delorme eut construit le palais des Tuileries pour Catherine de Médicis, l'idée vint de réunir les deux édifices par une longue galerie parallèle à la Seine. Henri IV la vit s'achever en 1608, par les soins de Dupérac et de Métezeau. Il restait encore beaucoup à faire au Louvre, et l'on sait quelle part y prit Louis XIV. Lemercier, Levau, Claude Perrault furent ses architectes, sous l'habile direction de Colbert. C'est à Claude Perrault que fut due la construction de la colonnade après le piteux échec de Bernin, venu exprès d'Italie. En faisant du Louvre le « Muséum » des arts, la Convention accepta le projet de nouveaux agrandissements, qui ne furent réalisés que sous Napoléon Ier par les architectes Percier et Fontaine, et achevés sous le second Empire, sur les plans de Visconti et Lefuel par la construction d'une aile parallèle à la galerie du bord de l'eau, reliant le Louvre aux Tuileries sur la rue de Rivoli. Les mêmes architectes imaginèrent de doubler les façades intérieures du Louvre, entre la cour carrée et la place du Carrousel, par une série de pavillons, où l'ampleur suppléée à la beauté architecturale. Pendant la guerre civile de 1871, l'aile droite du nouveau Louvre entre les pavillons de Rohan et de Marsan, et, de l'autre côté, le pavillon de Flore souffrirent beaucoup de l'incendie allumé, le 24 mai, en vue de détruire tout le monument.

Le Louvre sous Charles V.

Le Louvre, sous Henri IV.

— ALLUS. LITTÉR. : **Et la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend point nos rois**, Vers de l'ode fameuse de Malherbe à Dupérier sur la mort de sa fille. Le poète cherche à consoler son ami, en lui rappelant que tous, petits et grands, sont sujets à la mort :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier.
Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.

LOUVRE (MUSÉES DU). C'est à François Ier qu'il faut faire remonter l'origine des collections nationales françaises. Ce prince fit recueillir des objets d'art et de toute sorte. Le Primatice lui apporta d'Italie cent vingt-quatre statues antiques et un grand nombre de bustes. Ce fut à Fontainebleau que tous ces objets précieux furent rassemblés. La collection royale reçut peu d'accroissement jusqu'à Louis XIII. Lors de l'avènement de Louis XIV, le cabinet du roi ne renfermait pas 200 tableaux; à sa mort, le nombre des peintures s'élevait à plus de 2.000. C'est à Colbert que revient l'honneur de ce prodigieux accroissement.

Dès 1746, le critique La Font de Saint-Yenne demandait que tous ces chefs-d'œuvre fussent placés au Louvre et exposés à l'admiration du public. En 1750, Louis XV permit que les trésors jusque-là enfouis dans les appartements de la surintendance de Versailles fussent transportés à Paris. Le marquis de Marigny, directeur des bâtiments, chargea Bailly, garde des tableaux du roi, de disposer la collection dans l'appartement qu'occupait, au Luxembourg, la reine d'Espagne. Le cabinet, composé de 110 tableaux environ, ainsi que la galerie des peintures consacrées par Rubens à Marie de Médicis, furent ouverts, pour la première fois, en 1750.

Jusqu'à Louis XVI, la collection, que le roi avait accrue par l'acquisition de tableaux flamands continua à être divisée en deux sections principales : l'une placée au Luxembourg, et visible pour le public; l'autre conservée au palais de Versailles.

Au Louvre était le cabinet de dessins du roi, composé d'environ 10.000 pièces. La galerie d'Apollon, servant d'atelier à six élèves protégés par le roi, renfermait les *Batailles d'Alexandre*. Dans la grande galerie, on conservait les plans en relief de toutes les places de France et des grandes villes d'Europe. L'Académie royale de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, l'Académie des belles-lettres, l'Académie des sciences et l'Académie française avaient leurs salles de séances dans d'autres parties du Louvre.

En 1775, le comte d'Angiviller, le nouveau directeur des bâtiments, conçut le projet de rassembler dans la grande galerie du Louvre tout ce que la couronne possédait de précieux, en peinture et en sculpture. Cependant, on transporta à Versailles, vers 1785, les tableaux du Luxembourg. Un décret de 1791 ordonna que le Louvre recevrait le dépôt des monuments des sciences et des arts.

Le 14 août 1792, l'Assemblée législative choisit dans son sein une commission chargée de rassembler les monuments épars dans les maisons royales. Le 18 octobre de la même année, Roland, ministre de l'intérieur, écrit à David, peintre et député à la Convention, pour lui tracer le plan de la fondation nouvelle. Enfin, un décret du 27 juillet 1793 ordonne l'ouverture du *Muséum de la République*, au Louvre. Le *Muséum français*, appelé quelque temps après le *Musée central des arts*, fut ouvert au public le 8 novembre 1793.

Les victoires des armées françaises fournirent au Louvre des trésors d'art innombrables que la force reprit à la France en 1815, malgré les protestations de ses hommes d'Etat, alléguant que des traités solennels avaient attribué à leur pays ces œuvres d'art.

Lorsque la révolution de 1848 eut enlevé les musées aux intendants de la liste civile, d'immenses travaux

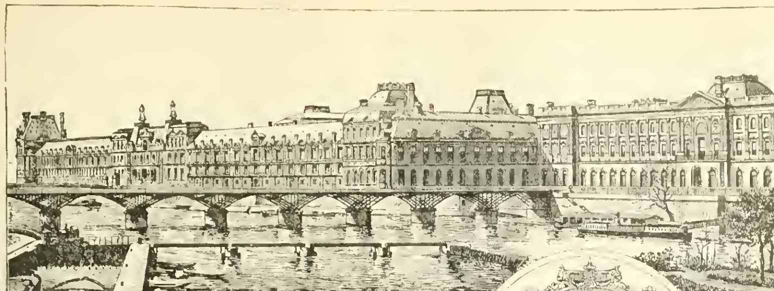

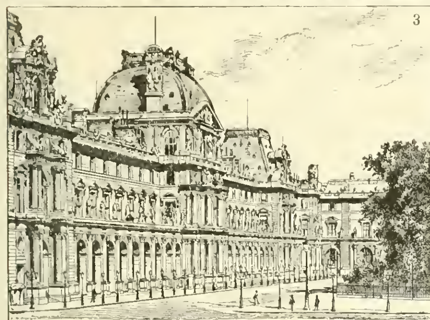

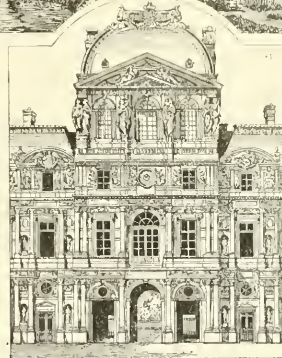

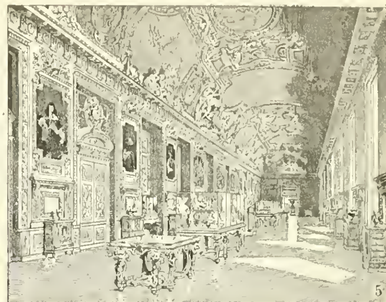

Lᴏᴜᴠʀᴇ : 1. Façade du quai ; 2. Colonnade ; 3. Nouveau Louvre (Ministère des finances) ; 4. Vieux Louvre (Pavillon de l'Horloge) ; 5. Galerie d'Apollon.

s'exécutèrent au Louvre : les collections y furent classées d'une façon méthodique. Le second Empire fit des acquisitions importantes. Charles Sauvageot fit don au musée de 1.500 objets des mieux choisis, appartenant au moyen âge et à la Renaissance, et un autre amateur, La Caze, légua sa collection de peintures, particulièrement riche en œuvres du XVIIIe siècle. Enfin, la troisième République a saisi de nombreuses occasions d'enrichir le Louvre. — *Administration.* D'après le décret du 5 septembre 1888, le musée du Louvre est divisé en six départements : 1° peintures, dessins et chalcographie ; 2° antiquités grecques et romaines ; 3° antiquités orientales (assyriennes, chaldéennes, susiennes, phéniciennes, etc.) ; 4° antiquités égyptiennes ; 5° sculpture et objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes ; 6° ethnographie et marine.

Louvre (ɢʀᴀɴᴅs ᴍᴀɢᴀsɪɴs ᴅᴜ), une des premières maisons de nouveautés du monde entier, fondée à Paris, en 1855, par deux employés de commerce, Chauchard et Hériot. Chauchard se retira en 1885. Les magasins, dirigés de 1885 à 1888 par le commandant Hériot, frère du fondateur, ont été administrés depuis par une société. Ils occupent, au cœur de Paris, le rectangle que limitent les rues de Rivoli, de Marengo, Saint-Honoré et la place du Palais-Royal. Tout le personnel est intéressé, à des degrés divers, à la vente, et plusieurs institutions philanthropiques ont été créées à son profit.

Louvres, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 35 kilom. de Pontoise ; 1.086 hab. Ch. de f. Nord. Tour de l'église Saint-Rieul (prison), en partie du XIe siècle.

Louvrier de Lajolais (Jacques-Auguste-Gaston), administrateur et peintre, né à Paris en 1829. Il prit part aux Salons de 1859 jusqu'en 1876, avec des paysages. Chargé par Ph. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, de diriger l'école fondée par Bachelier, et dont le titre était « École de dessin et de mathématiques », Lajolais entra en fonctions en 1877. Il obtint que l'établissement prit le titre d'*École des arts décoratifs*. Lajolais s'est entièrement consacré à l'administration non seulement de l'École des arts décoratifs (garçons), mais de celle des jeunes filles (rue de Seine), de même que des écoles nationales de Limoges (céramique) et d'Aubusson (tapisserie).

Louvroil, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 17 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre ; 4.389 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries. Métallurgie. Carrelages céramiques.

Louxor ou **Louqsor,** forme abrégée du nom *el-Ouksoréïn* (les deux Châteaux), que les Arabes donnèrent aux deux pylônes du grand temple de Ramsès II et à la petite ville qui s'élève autour d'eux. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un markaz de la province de Kénèh, et compte 10.638 hab. C'est une véritable ville d'hiver, où les étrangers affluent. Le temple était enseveli sous les décombres et sous les maisons du village, lorsqu'en 1883 il fut déblayé par Maspero, à l'exception du site recouvert par la mosquée. Il était consacré à Amon, et il servait de sanctuaire principal à la Thèbes du Sud, *Roupît-risît*. Le sanctuaire en fut commencé par Aménothès III de la XVIIIe dynastie. Séti Ier le reprit un demi-siècle plus tard, puis Ramsès II l'acheva. Il fut réparé par Ptolémée Ier, et transformé en basilique chrétienne, puis en couvent vers le IVe siècle de notre ère. Une longue avenue de sphinx aujourd'hui mutilée le rattachait au temple de Karnak. L'obélisque de Ramsès II, qui se dresse aujourd'hui sur la place de la Concorde, à Paris, était placé sur le côté gauche de la porte principale.

Colonnade de l'ancien temple de Louxor.

Louys (Pierre), littérateur français, né à Paris en 1870. Épris de l'hellénisme païen et de l'amour libre, il en fit souvent des peintures osées, en un style fin, souple et chaud. Il débuta comme poète, en 1891, par *Astarté,* recueil de vers publiés d'abord dans la « Conque », revue fondée par lui, puis il publia une traduction des *Poésies de Méléagre* (1893) ; des contes en prose : *Léda* (1893), *Chrysis* (1893), *Ariane* (1894), *la Maison sur le Nil* (1894) ; une traduction des *Scènes de la vie des courtisanes,* de Lucien ; *les Chansons de Bilitis,* poèmes en prose (1894), et fonda sa réputation avec un roman de mœurs antiques : *Aphrodite* (1896). Il a publié depuis : *la Femme et le Pantin,* roman (1899) ; *Byblis changée en fontaine* (1898) ; *une Volupté nouvelle* (1899) ; *Mimes des courtisanes,* trad. de Lucien, et *les Aventures du roi Pausole,* roman (1901).

Louzã, ville du Portugal (Beira), sur un sous-affluent du Mondego par le Ceira ; 5.400 hab. Papeterie.

lovaniste (*nisst'* — rad. *Louvain*) n. m. Docteur, membre ou étudiant de l'université de Louvain.

Lovas-Bereny, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Feher]) ; 3.935 hab.

lovat n. m. Art vétér. V. ʟᴏᴜᴠᴇᴛ.

Lovat (le), rivière de la Russie, dans les gouvernements de Vitebsk, Pskof, Novgorod, coule dans une région basse, palustre, par Velikiié-Louki, Kholm, et se perd dans le lac Ilmen. Cours 500 kilomètres.

Lovat (Simon Fʀᴀsᴇʀ, lord), jacobite anglais, né à Tanich (Rossshire) vers 1667, mort à Londres en 1747. Il servit d'abord dans le régiment de lord Murray. En 1697, il enlevait et épousait de force sa cousine, veuve de lord Lovat, dont il prenait aussi le nom. Condamné à mort en 1698, il se réfugia dans les highlands, puis passa en France (1702) et se mit à la disposition de la cour de Saint-Germain, tout en négociant en sous-main avec Guillaume. Ses intrigues finirent par le faire emprisonner. Il réussit cependant à rentrer en Angleterre, où, lors de la rébellion jacobite de 1715, il prit le parti du gouvernement et reçut son pardon et une pension viagère. Il crut, cependant, avantageux de renouer ses intrigues avec le parti jacobite. Dès 1737, il faisait appel à Charles-Édouard et jetait le masque après la bataille de Prestonpans (1745). Mais le désastre de Culloden (1746) ruina ses

PLAN DU LOUVRE

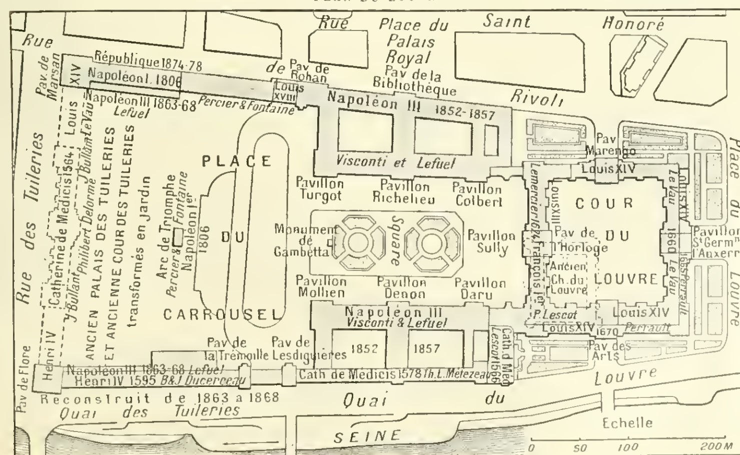

espérances. Il se réfugia derrière le lac Morar. Surpris dans sa retraite, il fut conduit à Londres et exécuté.

LOVE n. f. Pain de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

Loveira ou **Lobeira** (Vasco), écrivain portugais, né à Porto vers le milieu du XIVe siècle, mort en 1404. Il suivit la carrière des armes, fut armé chevalier par Jean Ier, et, après la bataille d'Aljubarotta, il se retira à Elvas, dans l'Alentejo. Il passe pour l'auteur des quatre premiers livres de l'*Amadis de Gaule,* qui est parvenu jusqu'à nous, non en portugais, mais en langue castillane, et qui a été publié pour la première fois sous le titre de *los Cuatro libros del cavallero Amadis de Gaula.*

LOVÉITE n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie et de soude, dont la formule est $H^{10}Na^{4}Mg^{2}S^{4}O^{24}$, le poids spécifique 2,37 et la dureté 2,3 à 3. (On l'a trouvé à Ischl, dans la haute Autriche, où il accompagne la karsténite.)

Lovelace (Robert), l'un des personnages de *Clarisse Harlowe,* roman de Richardson, et le type du parfait libertin. C'est un homme doué d'une volonté orgueilleuse et violente, qui ne recule devant aucun moyen, même criminel, pour triompher d'une femme. V. CLARISSE HARLOWE.
— n. m. Nom passé dans la langue, comme substantif masculin, pour désigner un débauché du même caractère : *Auprès d'une femme véritablement pervertie, le* LOVELACE *le plus fourbe ne sera jamais qu'un écolier.* (Mme de Genlis.) ‖ Adjectiv. Qui a le caractère d'un lovelace : *Boulevardier un peu* LOVELACE.

Lovelace (Richard), poète anglais, né dans le comté de Kent en 1618, mort à Londres en 1658. Il obtint une place à la cour de Charles Ier, servit, en 1639, dans l'expédition d'Ecosse, et, durant tout le règne du malheureux monarque, montra un loyalisme chevaleresque. En 1646, il servit dans l'armée française et combattit à Dunkerque. Les dernières années de son existence furent misérables. On a de lui des poésies réunies sous le titre de *Lucasta ;* une comédie : *le Savant,* et une tragédie : *le Soldat.*

Lovendegem, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond., admin. et judic. de Gand, sur la Lieve et le canal de Bruges ; 3.973 hab. Fabrique de cotonnades et de dentelles. Commerce de produits agricoles.

LOVENIA (*vé*) n. m. Genre d'échinodermes, de la famille des spatangidés, présentant une fasciole sous-anale et une fasciole interne.

LOVÉNITE n. f. Silicozirconate hydraté naturel de fer, manganèse, chaux et soude.

LOVER (orig. inc.) v. a. Mar. *Lover* ou *Rouer un cordage,* Le rouler en cercles superposés de gauche à droite, pour le ramasser en cale ou le disposer prêt à servir. ‖ *Lover à centre,* Le rouler de droite à gauche. ‖ *Lover en galette,* Mettre les tours à plat a se toucher. ‖ *Lover en S,* Donner au cordage la forme d'une S ou d'un 8. ‖ *Lover en glène,* Diviser un cordage en plusieurs petits paquets ou glènes, pour le faire glisser plus aisément. (On a dit aussi LOUVER.)

Lover : A, marin lovant un cordage ; B, cordage lové.

— Arg. des marins. *Lover son câble,* Vivre.
— Pêch. Lever les filets tendus par un bateau qui pêche le hareng, dans la Manche et le Pas de Calais.
Se lover, v. pr. Etre lové, roulé en cercles : *Les câbles* SE LOVENT *pour pouvoir être filés.* ‖ Par anal. S'enrouler en spirales : *Serpent qui* SE LOVE.

Lovere, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), à l'endroit où l'Oglio entre dans le lac d'Iseo ; 2.669 hab. Industrie du fer, du drap et de la passementerie.

Lovetz ou **Lovatz** (la *Lovtcha* des Turcs), ch.-l. de cercle de la Bulgarie, au versant nord des Balkans, sur l'Osem, tributaire droit du Danube ; 7.000 hab. Prise par Skobeleff en 1877. — Le cercle a 3.930 kilom. carr. et 126.000 hab.

LOVEUR n. m. Matelot qui love les filets, dans les bâtiments employés à la pêche du hareng dans la Manche.

Lovisa, ville du nord-ouest de la Russie (Finlande [gouv. de Nyland]), au fond d'un petit fjord septentrional du golfe de Finlande ; 2.000 hab.

Lovoi, rivière du sud-est du bassin du Congo. Née à peu de distance du Lomami, elle coule vers le N.-E., puis vers l'E. et le S.-E., et se jette dans le Congo-Kamolondo, à sa sortie du lac Kassali. Elle reçoit le Kalouiloui.

Lovy (Jules), journaliste français, né à Furth (Bavière) en 1801, mort à Paris en 1863. Fils d'un rabbin, qu'il suivit à Paris, il étudia le droit, puis entra dans le journalisme et se signala par son esprit excentrique, sa verve mordante et joyeuse. En 1832, il avait fondé le *Ménestrel,* dont il fut le rédacteur en chef, et il fut secrétaire général des Variétés et du Théâtre-Lyrique. On lui doit des poésies et des chansons.

Lowe (sir Hudson), général anglais, né en 1769, mort à Chelsea en 1844. Il entra dans l'armée à douze ans, devint major commandant, fit la campagne d'Egypte de 1801, fut nommé colonel d'un régiment étranger, qu'il organisa à Malte sous le nom de « Royal Corsican rangers », occupa, de 1806 à 1808, Capri, qu'il dut rendre au général Lamarque. En 1809, il participa à l'expédition des îles Ioniennes, et administra Céphalonie, Ithaque et Sainte-Maure pendant deux ans. Il était, en 1814, à Vaucouleurs avec Blücher. Quartier-maître général de Wellington dans les Pays-Bas (1815), il fut chargé, le 1er août, de la garde particulière de Napoléon à Sainte-Hélène, et on lui donna le grade de lieutenant général et de gouverneur de cette île. Lowe, au témoignage de Wellington, manquait à la fois de jugement et d'éducation. Ce choix déplorable n'en était pas moins d'accord avec les sentiments du peuple anglais à l'égard du grand vaincu. Hudson Lowe, exécutant à la lettre des instructions à la fois sévères et mesquines, entoura le captif d'une surveillance de tous les instants, plus blessante qu'efficace. Il ne pardonna même pas au cadavre, et refusa de laisser inscrire sur le tombeau de l'empereur mort le seul nom de *Napoléon.* Il est bon d'ajouter qu'à son retour à Londres, après que sa besogne de geôlier eût été achevée, comme l'opinion anglaise l'avait voulu, celle-ci se retourna contre Hudson Lowe, dans un sentiment de légitime réprobation, contre lequel n'ont pu prévaloir ni les protestations de Lowe, ni la publication de ses papiers par W. Forsyth, dans sa *Captivity of Napoleon at Saint Helena* (1853) ; et ce jugement a été définitivement sanctionné par lord Rosebery lui-même dans ses études sur Napoléon.

Lowe (Robert), vicomte SHERBROOKE, homme politique anglais, né à Bingham (comté de Nottingham) en 1811, mort à Warlingham (Surrey) en 1892. Reçu avocat en 1842, il s'établit à Sydney, devint membre du Conseil législatif de la Nouvelle-Galles du Sud. De retour en Angleterre en 1850, Lowe entra à la Chambre des communes en 1852. Secrétaire du bureau du contrôle, vice-président du bureau du commerce et payeur général, il devint vice-président du conseil de l'enseignement (1859). Gladstone lui donna la chancellerie de l'Echiquier, dans son ministère de 1868. Il échangea, en 1873, ce portefeuille contre celui de l'intérieur. En 1880, il fut créé vicomte Sherbrooke et passa à la Chambre des lords. Esprit vif et sarcastique, il a laissé : *Poems of a life* (1884).

Lowell, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Massachusetts), ch.-l. du comté de Middlesex, au confluent de la rivière Concord et du Merrimac ; 87.000 hab. Ville industrielle particulièrement active, utilisant les hautes chutes du Merrimac pour mouvoir ses usines de filature et de tissage. Fabriques d'étoffes, de flanelles, de tapis ; fabriques de machines à vapeur, quincaillerie, etc. Ville nouvelle, créée en 1821 par des colons et industriels venus de Boston. — Nom de différentes villes des Etats-Unis : dans l'Ohio, comté de Washington, sur le Muskingum, tributaire de l'Ohio ; 2.500 hab. Filatures de coton. — Ville de l'Etat de Michigan (comté de Kent), au confluent du Grand River et du Flat ; 3.700 hab., etc.

Lowell (James Russell), écrivain américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1819, mort à Boston en 1891. Il publia plusieurs volumes de vers remarquables, à tendances satiriques et sociales pour la plupart, et dont le plus populaire aux Etats-Unis s'appelle les *Biglow-Papers,* dirigea l' « Atlantic Monthly », le « North American Review » et l' « Anti-Slavery Standard ». Ses essais critiques forment deux volumes : *Parmi mes livres* et *les Fenêtres de mon cabinet ;* ses discours ont été réunis sous ce titre : *Démocratie.* Lowell succéda à Longfellow dans la chaire de littérature moderne à Harvard University, où il avait fait ses études. Il fut ministre plénipotentiaire à Madrid (1877) et à Londres (1880-1885).

Lowendahl ou **Lœvendal** [*vin*] (Ulric-Frédéric-Valdemar, comte DE), maréchal de France, né à Hambourg en 1700, mort à Paris en 1755. Fils d'un général danois, il descendait par son grand-père du roi de Danemark Frédéric III. Engagé à treize ans comme simple soldat, il servit tour à tour dans l'armée impériale (1713), danoise (1714), saxonne (1716), autrichienne (1717). Il combattit contre les Turcs, à Belgrade et Temesvar, et contre l'Espagne en Sicile, et passa ensuite au service d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, qui le nomma général (1732). Il se distingua au siège de Cracovie en 1733. Appelé en Russie par l'impératrice Anne, il prit part au siège d'Otchakov (1736), battit les Turcs à Choczim (1739) et joua un rôle des plus brillants dans l'expédition de Finlande contre les Suédois (1743). La même année, cédant aux instances du maréchal de Saxe, il consentit à mettre son épée au service de la France. Nommé lieutenant général, il se signala à Fontenoy, aux sièges d'Oudenarde et de Niewport (1746). La prise de Berg-op-Zoom lui valut le bâton de maréchal de France (1747). L'année suivante, il s'empara encore de Maëstricht. A ses qualités militaires Lowendahl joignait une érudition remarquable, qui lui ouvrit l'entrée de l'Académie des sciences.

Lowendahl.

Lowestoft, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur la mer du Nord, à l'extrémité est de la Grande-Bretagne ; 15 000 hab. Petit port Pêche abondante. Victoire du duc d'York sur la flotte hollandaise, en 1665.

Lowicz, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Varsovie]), sur la Bzura, tributaire de la Vistule ; 12.500 hab.

Lowicz (Jeanne GRUDZINSKA, princesse DE), épouse morganatique du grand-duc Constantin Paolovich, frère de l'empereur de Russie Alexandre Ier, morte en 1831. Elle était la fille aînée du comte polonais Grudzinski et elle fut demandée en mariage par Constantin, quand Alexandre Ier l'eut envoyé à Varsovie comme vice-roi de Pologne (1825). L'empereur n'autorisa ce mariage, qu'à la condition que son frère s'engagerait, par un acte secret, à renoncer à la couronne. Constantin consentit, et la comtesse Jeanne fut créée princesse de Lowicz par l'empereur. Elle fit prendre à son mari un certain nombre de mesures favorables aux Polonais. Elle quitta Varsovie avec Constantin au plus fort de l'insurrection de 1831, et mourut quelques mois après le décès subit de son mari.

LOWIGITE (*jit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel. Variété d'alunite.

Lowlands (*Basses terres*), contrée de l'Ecosse, qui comprend toute la partie centrale. (Ce terme s'oppose à celui de *Highlands,* qui s'applique au nord de l'Ecosse.)

Lowna ou **Lofn** (du scandin. *loben,* aimer), une des suivantes de Frigg ou Freyja, l'épouse d'Odin. Lofn peut éloigner tout obstacle qui empêche l'union des amants sincèrement attachés l'un à l'autre et se plaît à tourner vers l'amour les pensées des hommes.

Lowth (Robert), hébraïsant anglais, né à Winchester en 1710, mort à Londres en 1787. Il occupa la chaire de poésie, puis celle d'hébreu de l'université d'Oxford (1741). Nommé pasteur d'Ovington, diacre de Winchester, chapelain de lord Devonshire, il fut élevé au siège épiscopal de Limerick, qu'il échangea avec le docteur Leslie pour la prébende de Durham et le rectorat de Sedgefield. En 1777, il fut appelé à l'évêché de Londres. Nous citerons de lui : *Courte introduction à la grammaire anglaise, avec des notes critiques* (1762) ; *Isaïe, nouvelle traduction* (1778) ; *De sacra poesi Hebræorum* (1753), ouvrage très estimé, traduit en français (1812).

LOXANDRUS (*druss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant de nombreuses espèces d'Amérique. (Les *loxandrus* sont des féronies de moyenne taille, leurs élytres n'ont pas de striole scutellaire ; leurs antennes grêles ne sont pas carénées à la base. L'espèce type est le *loxandrus erraticus,* des Etats-Unis.)

LOXANTHÈRE (du gr. *loxos,* oblique, et de *anthère*) adj. Bot. Dont les fleurs ont des anthères obliques.

LOXIE (*ksî*) n. f. Genre de passereaux conirostres, appelés plus communément *becs-croisés,* à cause de la disposition de leurs mandibules, qui sont croisées.
— ENCYCL. On compte sept espèces de *loxies,* dont trois sont fréquentes dans l'Europe occidentale. Elles habitent de préférence les forêts de pins, dont elles savent extraire les grains des cônes pour s'en nourrir. Leur chant, faible, est assez agréable ; il se fait entendre qu'en hiver, à l'époque où ils nichent. Le nid, construit généralement en janvier, est formé par des mousses et des lichens rendus imperméables par de la résine. En captivité, on les nourrit facilement avec du chènevis. La *loxia curvirostris* ou *bec-croisé commun* est un peu plus grosse que le moineau.

Loxie.

LOXIGELLE (*jèl'*) n. f. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux et de la famille des fringillidés, dont les six espèces habitent les Antilles et la Guyane.

LOXIMITRIS (*triss*) n. m. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux et de la famille des fringillidés, dont l'espèce unique habite l'île de Saint-Domingue.

LOXIOÏDE n. m. Genre de passereaux, de la famille des fringillidés, comprenant trois espèces des îles Hawaï.

LOXOBATE ou **LOXOBATES** (*tèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, dont on connaît une dizaine d'espèces, de l'Asie tropicale et de la Malaisie. (L'espèce type du genre est le *loxobates ephippiatus,* des îles de la Sonde.)

LOXOCÈRE (*sèr'*) ou **LOXOCERA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des muscidés acalyptères. (Il comprend cinq espèces européennes ; la *loxocera ichneumona* habite la France.)

LOXOCLASE n. f. Variété de feldspath orthose, injecté d'albite.

LOXOCOSME (*kossm'* — du gr. *loxos,* oblique, et *kosmos,* monde) n. m. Astron. Instrument à l'aide duquel on démontre le mouvement de la terre et tout ce qui s'y rapporte, comme l'inégalité des jours, les saisons, etc., phénomènes résultant de l'obliquité de l'axe terrestre sur le plan de l'écliptique.

LOXODE ou **LOXODES** (*dèss*) n. m. Genre d'infusoires ciliés homotriches, de la famille des trachéliidés, dont le corps, recourbé en sabre, porte un sillon spiral. (Sa longueur est de un demi-millimètre.)

LOXODON n. m. Bot. Syn. de GERBÈRE.

LOXODROMIE (*mî* — du gr. *loxos,* oblique, et *dromos,* course) n. f. Mar. Courbe que décrit un navire conservant toujours le même rumb de vent, c'est-à-dire coupant tous les méridiens dans un angle constant.
— Géom. Courbe tracée sur la surface d'une sphère, de façon à couper sous un même angle tous les méridiens.
— ENCYCL. Mar. et géom. Un navire suivant une route vraie décrit toujours un arc de *loxodromie,* excepté lorsque la route est absolument N. et S. ou E. et O. sur l'équateur. Dans ces deux cas, on suit la route orthodromique ou par l'arc de grand cercle.
C'est le géomètre portugais Nonius qui envisagea le premier, au XVIe siècle, la question des *loxodromies* et proposa la construction de tables pouvant servir à diriger les navigateurs.
Halley reconnut à la loxodromie cette propriété particulière qu'elle a pour perspective stéréographique sur l'équateur une spirale logarithmique. Cette propriété résulte immédiatement de ce théorème bien connu : que les projections stéréographiques de deux tangentes à la sphère font entre elles le même angle que ces tangentes. Il en résulte, en effet, que, la loxodromie coupant tous les méridiens sous le même angle, sa projection stéréographique sur l'équateur doit en couper tous les rayons sous un même angle, puisque ces rayons sont les projections stéréographiques des méridiens. On conclut de là aisément une relation caractéristique pour la différence des longitudes de deux points d'une loxodromie. λ et L étant la latitude et la longitude d'un point de la courbe sphérique, λ_0 et L_0 les coordonnés géographiques du point origine, on a :

$$L - L_0 = \text{log. nép. cot} \frac{1}{2}\lambda - \text{log. nép. cot} \frac{1}{2}\lambda_0.$$

Cette équation peut servir à former des tables donnant les valeurs correspondantes de la longitude et de la latitude le long d'une même loxodromie.

LOXODROMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la loxodromie : *Angle* LOXODROMIQUE. ‖ *Tables loxodromiques,* Tables servant à calculer le chemin que fait un navire.

LOXODROMISME (*missm'* — rad. *loxodromie*) n. m. Mar. Marche dans une direction oblique.

— Géol. *Loxodromisme des couches du globe terrestre*, Parallélisme des couches, qui reste visible au milieu même des accidents les plus compliqués.

LOXOLOPHODON n. m. Genre de mammifères fossiles d'Amérique, de la famille des dinocératidés.

LOXONEMA (*né*) n. f. Genre de mollusques, famille des pseudo-mélaniidés, fossiles dans le silurien et le trias.

LOXONIE (*ni*) n. f. Bot. Genre de gesnéracées, comprenant un petit nombre d'espèces des Moluques.

LOXOPHYLLE ou **LOXOPHYLLUM** (*fi-lom'*) n. m. Genre d'infusoires ciliés homotrichos, caractérisé par un corps aplati, onduleux sur les bords, uniformément cilié et atténué en avant du lytostome.

LOXOPLEURE ou **LOXOPLEURUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des cryptocéphalinés, comprenant une douzaine d'espèces de la région australienne et papoue. (Les loxopleures sont petits, allongés, subcylindriques. L'espèce type est le *loxopleurus paupercυlus*, d'Australie.)

LOXOPROSOPUS (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les *loxoprosopus* sont des altises allongées, cylindriques; leurs antennes, très longues, les font ressembler à de petits longicornes. On en peut prendre comme type le *loxoprosopus ceramboides*, de Rio-Janeiro.)

LOXOPS (*ksopss*) n. m. Genre de passereaux, famille des fringillidés, dont l'espèce unique, le *loxops Bailleni*, habite les îles Hawaï.

LOXOPTÉRYGINE (*jin'*) n. f. Chim. Alcaloïde blanc amorphe, fusible à 81°, extrait par O. Hesse de l'écorce du quebracho (*loxopterygium Lorentzii*). [Hesse lui attribue la formule $C^{26}H^{34}Az_2O$.]

LOXOSCELES (*sé-lèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des sicariidés, habitant les régions chaudes et tempérées du globe.

— Encycl. Les *loxosceles* sont de taille moyenne, roux, lisses et mous; ils vivent sous les écorces, les pierres, dans les lieux obscurs; leur toile, irrégulière, est assez grande, à fils épais. L'espèce type est le *loxosceles rufescens*, répandu dans tout l'hémisphère boréal tempéré.

LOXOSOME n. m. Zoopb. Genre de bryozoaires entoproctes, formant le type d'une famille dite des *loxosomidés*. (On en compte neuf espèces européennes.)

LOXOSOME n. f. Bot. Genre de fougères, voisin des hyménophylles, caractérisé par un réceptacle allongé, qui porte de nombreux sporanges. (On en connaît plusieurs espèces, de la Nouvelle-Zélande.)

LOXOSOMIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires entoproctes, dont le genre *loxosome* est le type. (Les loxosomidés sont isolés, longuement pédonculés, sans cloison entre l'individu et le pédoncule ; celui-ci est muni d'une glande qui permet à l'individu de se fixer). — *Un* LOXOSOMIDÉ.

LOXOSTYLE (*stil'*) n. m. Genre d'anacardiées, comprenant des arbres à feuilles alternes, qui croissent au Cap.

LOXOTIS (*tiss*) n. m. Bot. Genre de gesnéracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LOXURE n. m. Genre de macrolépidoptères, de la famille des lycénidés, habitant l'Afrique occidentale.

LOYAL (*loi-i-al*), **ALE, AUX** (du lat. *legalis*, même sens) adj. Sincère, franc et honnête : *Un homme* LOYAL. *Un cœur* LOYAL. ‖ Fidèle et dévoué : *Un* LOYAL *serviteur.* ‖ Inspiré par la droiture : *Des sentiments* LOYAUX. ‖ Inspiré par la fidélité et le dévouement : *De* LOYAUX *services.*

— A signifié Qui n'est pas fraudé, qui est comme il doit être régulièrement, comme la loi le veut : *Vin* LOYAL. ‖ *Marchandise loyale et marchande*, Marchandise qui remplissait toutes les conditions de longueur, de largeur, apprêt, etc., prescrites par les anciens règlements.

— Dr. *Bon et loyal inventaire*, Inventaire vrai et sincèrement fait. ‖ *Loyaux coûts*, Frais légitimes que l'acquéreur d'un immeuble doit payer en sus du prix de l'acquisition, tels que papier timbré, honoraires du notaire, droits d'enregistrement, salaire du mandataire, frais de transcription et de purge des hypothèques. (Sont également réputés « loyaux coûts » les frais de voyages pour passer le contrat, les intérêts du prix payés par l'acquéreur au vendeur, les frais de l'action dirigée par l'acquéreur contre le vendeur pour l'obliger à exécuter le contrat.)

— Féod. *Loyal aide*, Impôt dû par le vassal au seigneur, lorsque celui-ci était reçu de l'ordre du Saint-Esprit. ‖ Se disait aussi d'un impôt qui remplaça la taille, dans certaines provinces.

— Manèg. *Cheval loyal*, Cheval docile, qui obéit de son mieux et ne regimbe pas quand on le châtie. ‖ *Bouche loyale*, Bouche docile, qui obéit au mors.

— Syn. **Loyal, droit, vrai.** V. DROIT.

LOYAL (Monsieur), personnage comique du *Tartufe*. C'est l'huissier qui vient saisir, au nom du saint homme, la maison d'Orgon. Il est hypocrite et mielleux comme celui qui l'envoie. Dorine dit de lui :

Ce monsieur *Loyal* porte un air bien déloyal !

— Par plaisanterie, on emploie quelquefois ce nom pour désigner un huissier.

LOYALEMENT (*loi-ia*) adv. D'une manière loyale.

LOYALISME (*loi-ia-lissm'*) n. m. Terme qui, dans l'histoire anglaise, a des acceptions diverses. (Il s'est appliqué d'abord à la fidélité gardée par une partie des Anglais à la maison des Stuarts ; puis il a signifié plus généralement la fidélité à la couronne d'Angleterre ; enfin, il s'entend du dévouement des colonies anglaises, de leur union de sentiments et d'intérêts à la métropole.)

LOYALISTE (*loi-ia-lisst'*) n. et adj. Se dit de celui qui a des sentiments de loyalisme.

LOYALTY ou **LOYAUTÉ** (îles), petit groupe insulaire de la Mélanésie, à l'E. de la Nouvelle-Calédonie, dont la sépare un canal large de 80 à 100 kilom. Il se compose de trois terres, orientées N.-O.-S.-E. : *Ouvéa, Lifou, Maré* ; au total, 450 kilom. carr. Ce sont, en réalité, les points d'émergement d'une chaîne sous-marine d'environ 250 kil. de longueur. Elles sont peuplées par 12.000 Canaques aborigènes et 2.000 émigrés polynésiens, venus, sans doute, des îles Wallis, qui ont été convertis par des missionnaires méthodistes. Après une courte période de domination anglaise, ces îles, découvertes par d'Entrecasteaux (1792), ont fait retour à la France. V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

LOYAT, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Ploermel, à l'extrémité de l'étang au Duc, et au-dessus du vallon de l'Ivel ; 2.012 hab. Source minérale.

LOYAUTÉ (*loi-i-ô*) n. f. Caractère d'une personne ou d'une chose loyale : *Un homme, Un caractère plein de* LOYAUTÉ.

— Techn. *Plomb de loyauté*, Dans la sayetterie ou fabrique de serge d'Amiens, Dernier plomb qu'on mettait aux étoffes qui avaient les qualités exigées par les règlements.

LOYE, comm. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de l'Arnon ; 981 hab. Église des XIe et XVe siècles. Restes du château de Brulon (XVe s.).

LOYENS (Jean-Guillaume), héraldiste belge, né à Liége, mort dans la même ville en 1730. Son œuvre la plus importante est le *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége* (1720). Cet ouvrage a été continué jusqu'à 1881 par Ophoven et Ancion, sous le titre de *Mémorial de la ville de Liége* (1884-1885).

LOYER (*loi-i-é* — du lat. *locarium*, prix du gîte) n. m. Prix du louage d'une maison, d'un logement ou d'un bâtiment quelconque : *Le* LOYER *d'un appartement. Payer le premier terme de son* LOYER. ‖ Maison, appartement pris à louage : *Prendre un fort* LOYER. ‖ Terme, époque où l'on paye son loyer : *C'est demain le* LOYER.

— Prix du louage d'une propriété quelconque : *Le* LOYER *d'une ferme, d'un bois, d'un étang.* ‖ Salaire d'un ouvrier ou d'un serviteur à gages : *On ne doit point retenir le* LOYER *du serviteur et du mercenaire.* (Vieux.)

— Fig. Inconvénients qui compensent certains avantages : *Dieu nous fait payer ici-bas le* LOYER *des avantages qu'il nous a départis.* (Cl. Tillier.) ‖ Usage passager : *Nous n'avons rien ici-bas qu'à titre de* LOYER. (H. Lemonnier.) ‖ Récompense, salaire : *Ce n'est pas sur la terre que la vertu peut compter recevoir son* LOYER.

— Prov. **Qui sert et ne sert pas son loyer perd,** Celui qui, chargé d'un service, néglige son devoir, perd son salaire. ‖ **Qui bon maître a, bon loyer a,** Celui qui est au service d'un bon maître est sûr d'être justement rétribué.

LOYÉRIE (*loi-ié-rî*) n. f. Genre de composées chicoracées, comprenant des herbes vivaces, glabres, à fleurs rouges, qui croissent dans les pays tempérés.

LOYES, comm. de l'Ain, arrond. et à 39 kilom. de Trévoux ; 971 hab. Région de la Dombes, jadis marécageuse.

LOYOLA. Géogr. V. AZPEITIA.

LOYOLA (saint Ignace DE). V. IGNACE.

LOYOLISTE (*lo-i-o-lisst'*) n. m. Jésuite, disciple de Loyola. (Rare.)

LOYOLITIQUE (*lo-i-o, tik'* — rad. *Loyola*) adj. Propre aux jésuites. (Rare.)

LOYSEAU (Charles), jurisconsulte français, né à Nogent-le-Roi en 1566, mort à Paris en 1627. Avocat au parlement de Paris, puis lieutenant particulier à Sens et à Châteaudun, il a laissé des ouvrages sur le droit coutumier : *les Offices, les Seigneuries, les Garanties des rentes, les Déguerpissements par hypothèque, les Justices de villages*, etc.

LOYSEAU DE MAULÉON (Alexandre-Jérôme), avocat français, né et mort à Paris (1728-1771). Reçu avocat au parlement de Paris en 1751, il fut lié avec J.-J. Rousseau et Voltaire, et concourut à la réhabilitation de Calas. Il devint, en 1768, conseiller maître à la Chambre des comptes de Lorraine. On a publié ses *Plaidoyers* (1762) et ses *Mémoires* (1780) les plus remarquables.

LOYSON (Charles), littérateur français, né à Château-Gontier en 1791, mort à Paris en 1820. Élève de l'École normale (1811), professeur au lycée Bonaparte, collaborateur du « Journal des Débats », il devint, après 1815, chef de bureau au ministère de la justice, puis maître de conférences à l'École normale. En 1817, il fit paraître : *le Bonheur de l'étude, discours en vers et autres poésies*, par G. Custance. Il prit une part active à la rédaction des « Archives philosophiques, politiques et littéraires », et se consacrant surtout à la politique, puis il revint à la littérature, fonda le *Lycée français* (1819), publia ses *Épîtres et Élégies* (1819), d'une mélancolie profonde. Comme poète, Charles Loyson prend place entre Millevoye et Lamartine.

LOYSON (Charles), longtemps connu sous le nom de **Père Hyacinthe,** prédicateur et théologien français, né à Orléans en 1827. Il reçut la prêtrise à Paris, entra dans l'ordre des carmes, et prit alors le nom de **Père Hyacinthe.** Orateur éloquent, il fit, à partir de 1865, à Notre-Dame de Paris, des conférences fameuses, chercha à concilier le catholicisme avec les idées modernes, et provoqua par ses hardiesses de vives attaques. En 1868, il fut appelé à Rome et reçut l'ordre de ne prêcher que sur des sujets non controversés. En 1869, il protesta contre la façon dont venait d'être convoqué le concile œcuménique. Sommé de se rétracter, il refusa dans une lettre rendue publique, rompit avec son ordre, fut frappé d'excommunication et reprit son nom de Charles Loyson. Il partit alors pour les États-Unis, et, de retour en France (1870), protesta contre le concile, le Syllabus et les encycliques de Pie IX, fit, en 1871, après un voyage à Rome, acte d'adhésion à la déclaration des vieux-catholiques de Munich, épousa à Londres, en 1872, une Américaine, Mme veuve Meriman, mais continua de célébrer la messe et d'affirmer sa foi catholique. Élu curé de Genève par les catholiques libéraux (1873), il introduisit des réformes dans le culte, dut donner bientôt sa démission (1874), alla faire des conférences à Londres (1876), retourna à Paris, prit, en 1879, le titre de recteur de l'Église catholique gallicane, officiellement reconnue en 1883, et célébra le culte. Il se plaça, en 1893, sous l'obédience de l'évêque janséniste d'Utrecht, qui l'évinça comme prêtre marié. Depuis lors, il célébra le culte gallican à Neuilly, et fit de nombreuses conférences à Paris et à l'étranger. On lui doit, entre autres écrits : *la Société civile dans ses rapports avec le christianisme* (1867); *la Famille* (1867); *Cantique ou l'usage du culte chrétien* (1876); *Mon testament, ma protestation* (1893); *Christianisme et islamisme* (1895); etc. — Son frère, JULES-THÉODORE **Loyson**, né à Metz en 1829, entra dans les ordres, devint docteur en théologie, puis fut suppléant et professeur d'éloquence sacrée (1870) à la Sorbonne. Après la suppression de la faculté de théologie, il fut nommé aumônier du lycée Lakanal. Ses principaux ouvrages sont : *une Prétendue vie de Jésus* (1863) ; *Du rôle de la raison en théologie* (1869); *l'Assemblée du clergé de France en 1682* (1870) ; *la Renaissance catholique en France au XIXe siècle* (1885); etc.

Loyson.

LOZA (mot chin.) n. m. Nom d'une espèce de nerprun.

— Encycl. On confond parfois, sous les noms de *loza* et de *lo-kao*, deux espèces de nerpruns (*rhamnus utilis* et *rhamnus chlorophorus*), qui croissent en Chine, et la matière tinctoriale, appelée *vert de Chine*, qu'on en retire. Toutefois, le mot *loza* paraît désigner surtout la première espèce, et le mot *lo-kao* la seconde. Les deux espèces sont rustiques sous le climat de France ; on a tenté de les acclimater, en vue d'une culture industrielle.

LOZANNE, comm. du Rhône, arrond. et à 17 kilom. de Villefranche, au confluent de la Brévenne et de l'Azergues ; 717 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Gisement de pyrite de fer et de cuivre. Vins ordinaires.

LOZANS (*zan*) n. m. pl. Pâte découpée en bandes, avec laquelle on fait des potages, dans le Dauphiné.

LOZÉ (Henri-Auguste), administrateur et diplomate français, né au Cateau (Nord) en 1850. Fils d'un industriel, il entra en 1877 dans l'administration préfectorale, fut sous-préfet, puis préfet du Cantal (1884), secrétaire général de la préfecture de police (1885), préfet de la Somme (1886) et préfet de police (1888-1893). Forcé de quitter ces fonctions à la suite des troubles du quartier Latin, il fut nommé, le 13 nov. 1893, ambassadeur à Vienne, puis, en septembre 1897, gouverneur de l'Algérie. Ayant refusé ce poste, il fut remplacé à l'ambassade d'Autriche, le 14 octobre, et rentra dans la vie privée.

LOZÈRE (mont), massif montagneux de la partie méridionale du plateau Central, crête de porphyre se dressant sur un socle de gneiss et de granit et orientée de l'E. à l'O., entre les vallées du Lot au N., et du Tarn au S. C'est le chaînon le plus élevé des Cévennes : le pic Finiels culmine à 1.702 mètres, le signal des Laubies à 1.660, le pic de Malpertus à 1.683. A l'O., la chaîne s'abaisse pour se relier au causse de Sauveterre, mais toujours rocheuse, déboisée, et à peine habitée. Elle constitue un nœud hydrographique important, d'où descendent, vers la Garonne, le Tarn et le Lot, et vers le Rhône, l'Altier et la Cèze. — Les habitants de ce massif s'appellent *Louzerots, otes.*

LOZÈRE (département de la), formé de la plus grande partie du Gévaudan (Languedoc), et tirant son nom de l'un des chaînons des Cévennes. Il confine aux départements de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Ardèche, du Gard, de l'Aveyron et du Cantal. Superf. 5.170 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrond. (*Mende* ch.-l., Florac et Marvejols), 24 cant., 198 comm. et une population de 132.151 hab. (*Lozériens, ennes.*) Il fait partie du 16e corps d'armée, de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 27e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Alais. Il forme le diocèse de Mende (suffragant d'Albi) et ressortit à la cour d'appel de Nîmes et à l'académie de Montpellier.

Au point de vue physique, on peut distinguer dans le département plusieurs régions différentes à la fois par la composition géologique et par le relief du sol :

1° Dans la partie orientale du département se développe la *montagne*, correspondant proprement à l'ancien pays de Gévaudan, région granitique, boisée, presque déserte, et comprenant un certain nombre d'arêtes de la ligne de partage des eaux de la France : la montagne de Vieille-Morte au Sud (927 m.), les monts du Bougès (1.424 m.), le massif proprement dit de la « Lozère », culminant, au pic Finiels, par 1.702 mètres d'altitude, la montagne du Goulet, la montagne de Mercoire (1.501 m.) ; enfin, dessinant un axe un peu oblique par rapport aux chaînons précédents, orientés d'ordinaire E.-O., le soulèvement de la Margeride, dont l'arête, prolongeant vers le N.-O. la montagne du Goulet, varie de 1.544 mètres à 1.150 mètres, dans la partie tout à fait septentrionale du département.

2° Dans la partie sud-ouest du département, à peu près exactement limitée au N. par le cours du Lot, à l'E. par les profondes coupures du Tarnon et du Miral, s'étendent les causses : causse de Mende, entre le Lot et Bramont ; causse de Sauveterre entre le Lot et le Tarn ; causse Méjean entre le Tarn, le Tarnon et la Jonte, tous uniformément calcaires, inclinant vers le S.-O., entre 1.000 et 750 mètres d'altitude, leurs tables uniformes percées d'*avens*, sans arbres, sans eau, abritant seulement de maigres troupeaux de moutons caussenards.

Peu de départements sont, au point de vue hydrographique, plus riches que la Lozère, pour qui l'on avait proposé, en 1791, le nom de *département des Sources*. Vers le Rhône descendent, au S.-E. du département, le Luech et une infinité de petits *gardons*. L'Allier, vers la Loire, descend du revers méridional de la montagne de Mercoire. Toute la partie nord-ouest du département est drainée par le Lot et son affluent, la Truyère. Enfin, entre les chaînons du Bougès et de la Lozère, naît le Tarn, qui, grossi du ruisseau de Miral et du Tarnon, s'engage, entre Florac et le Rozier, dans l'étroit et pittoresque cañon qui sépare les causses Méjean et de Sauveterre.

La Lozère est un des départements de France les plus déshérités quant aux ressources naturelles. Aussi bien sur les arêtes boisées de la Lozère et de la Margeride que sur les tables dénudées et sèches des causses, l'agriculture est difficile. Les vallées seules sont mises normalement en culture, produisant les céréales, surtout le seigle, et, dans l'arrondissement de Florac, la vigne. Près de la moitié du département reste en pâturages naturels et en landes. Outre les bois du Gévaudan et le produit des châtaigneraies cévenoles, la grande ressource du pays est encore l'élevage, surtout celui du mouton, et, dans l'Aubrac, du bœuf. Au point de vue industriel, le département, qui n'a point de houille, mais possède quelques gisements de plomb

argentifère et d'antimoine, et exploite de nombreuses sources thermales, est également assez pauvre : filatures de laine, corderies, mégisseries, parcheminerics, minoteries, teintureries, particulièrement dans les arrondissements de Marvejols et de Florac. Le lait donne lieu à une industrie fromagère assez développée.

Loznitza ou **Losnitza**, bourg de Serbie (cercle de Podrinié), sur un affluent de la Save, la Drina, qui le sépare de la Bosnie ; 4.000 hab.

Lozzi, comm. de la Corse, arrond. et à 24 kilom. de Corte, près du Golo ; 1.016 hab.

LU (*lu*) n. m. Mus. Intervalle d'un demi ton, dans la musique chinoise.

LU, LUE part. pass. du v. Lire. V. LIRE.

Lu, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur la Grana ; 4.271 hab. Source minérale.

Lua, divinité romaine, quelquefois identifiée avec Rhéa et Ops. On lui offrait les armes prises sur l'ennemi, en les brûlant, en expiation du sang versé.

Luang-prabang. Géogr. V. Louang-Prabang.

Luant, comm. de l'Indre, arrond. et à 15 kilom. de Châteauroux ; 1.107 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à bâtir, minerai de fer. Camp romain.

Luarca, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur l'Atlantique, à l'embouchure du rio Negro ; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Usines métallurgiques. Petit port, armant pour la pêche à la baleine.

Luart (Le), comm. de la Sarthe, arrond. et à 42 kilom. de Mamers, près de l'Huisne ; 910 hab. Clocher du XIIIe s.

Lubaczow, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un affluent droit du San ; 4.814 hab. Scieries à vapeur. Ville fort ancienne, jadis fortifiée.

Lubao, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur un rio qui se jette dans la baie de Manille ; 12.500 hab. Appartient administrativement à la province de Pampanga.

Lubbecke, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), ch.-l. de cercle, sur le versant septentrional du Wiehengebirge, à la source du Mühlenbach ; 2.994 hab. Papeterie, tannerie, pelleterie ; culture du tabac. Scierie à vapeur. Carrière de pierres. Ville depuis 1279.

Lubben, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), au confluent de la Berste avec la Sprée ; 6.198 hab. Ch.-l. de cercle. Papeterie.

Lubbenau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur la Sprée, affluent de la Havel ; 3.753 hab. Jardinage.

Lubbock (sir John William), astronome et mathématicien anglais, né à Londres en 1803, mort à Farnborough en 1865. Un mémoire sur la détermination de l'orbite des comètes, lu en 1829 devant la Société royale de Londres, lui valut le titre de membre de cette compagnie, dont il devint trésorier en 1830. Il fut vice-chancelier de l'Université, de 1837 à 1842. Il prit la direction de la maison de banque de son père, après la mort de celui-ci. Nous citerons de lui : *Du pendule et de la précession des équinoxes* (1830) ; *Théorie de la lune et des perturbations des planètes* (1833) ; *Computation des éclipses* (1834) ; *Traité élémentaire des marées* (1839.)

Lubbock (sir John), homme politique et naturaliste anglais, fils du précédent, né à Londres en 1834. Associé à la banque de son père, il en prit la direction et s'occupa en même temps de sciences naturelles. Il se montra partisan ardent des doctrines de Darwin. Il entra à la Chambre des communes, en 1870, comme représentant du bourg de Maidstone, et son mandat lui fut conservé depuis. Lubbock, membre de la Société royale de Londres, vice-chancelier de l'université de Londres, conservateur au British Museum, a publié, entre autres œuvres : *les Temps préhistoriques* (1865) ; *l'Origine de la civilisation et la Condition primitive de l'homme* ; *Origine et métamorphoses des insectes* (1874) ; *les Fleurs sauvages de l'Angleterre dans leurs rapports avec les insectes* (1875) ; *Lectures scientifiques* (1879) ; *Fourmis, abeilles, guêpes* (1882) ; *Fruits, fleurs et feuilles* (1886) ; *Sur les sens, les instincts et l'intelligence des animaux* (1888), etc. Dans un autre genre, signalons un ouvrage de morale populaire : *les Plaisirs de la vie* (1887).

Lubeck (principauté de), division politique et administrative du grand-duché d'Oldenbourg, située le long de la Trave et autour du lac d'Eutin ; superf. 541 kilom. carr. ; 34.718 hab. Sol plat, marécageux, médiocrement fertile, mais contenant de belles prairies d'élevage. Ancien évêché fondé au Xe siècle par l'empereur Othon Ier, transféré à Eutin en 1162, la principauté passa au protestantisme et fut sécularisée en 1535, l'évêque évangélique restant prince d'Empire. En 1647, une convention entre le chapitre et la maison de Holstein fut signée, aux termes de laquelle les six premiers évêques à nommer à partir de la signature devaient être pris dans la maison de Holstein. Le traité vint à expiration en 1756 ; et le chapitre élut alors le prince Frédéric de Danemark, fils du roi Frédéric V, qui se désista, en 1772, au profit de la maison de Holstein-Gottorp. Le prince Frédéric-Louis, évêque en 1785, devint en même temps administrateur du grand-duché d'Oldenbourg, et, en 1802, la principauté fut rattachée, dans sa plus grande partie, au grand-duché, la ville même de Lubeck ne conservant que quelques villages.

Lubeck, ville libre d'Allemagne, sur les bords de la Trave, à 16 kilom. de la Baltique ; 74.000 hab. (*Lubeckois, oises.*) Jadis extrêmement prospère, cette ville a beaucoup perdu de son importance et a été distancée depuis longtemps par Hambourg et Brême. Les vieux quartiers, presque intacts avec leurs maisons à pignon, leurs hautes tours et leurs églises gothiques, témoignent encore de sa splendeur passée. Aux deux extrémités de la vieille ville, deux portes extrêmement curieuses : le *Holstenthor*, qui date de 1476 et qui fut restauré en 1871, et le *Burgthor*, construit en 1444. Il convient de signaler aussi l'Hôtel de Ville (1570-1594), édifice gothique en briques ; l'église Sainte-Marie (1251-1310) ; celle de Saint-Pierre, et la *cathédrale*, de style de transition.

Armes de Lubeck.

Lubeck existait déjà comme ville au XIe siècle. Elle appartenait au chef wende Gottschalk (mort en 1066). En 1148, elle fut prise et détruite par Race, prince des Rugiens. Reconstruite par le prince Adolphe de Holstein en 1143, elle devint ville libre de l'Empire en 1226. Elle prit l'initiative de la fameuse Ligue hanséatique, la présida longtemps, perdit peu à peu, à partir du XVIe siècle, son monopole commercial.

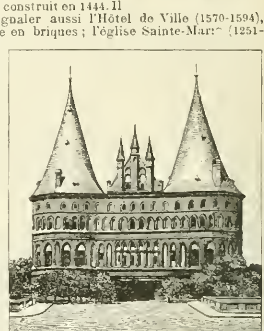
Le Holstenthor, à Lubeck.

— *L'État libre de Lubeck*, gouverné par un sénat de 14 membres et par le corps des bourgeois, comprend la ville même de Lubeck, la petite ville de Travenmünde, et les circonscriptions rurales : au total, une superficie de 298 kilom. carr., peuplée de 83.693 hab.

Luben, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur le Kaltbach, affluent gauche de l'Oder ; 6.131 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de sucre, de drap. Scieries.

LUBERNE (*bèrn'*) n. f. Archéol. Ancien nom de la panthère, que l'on considérait comme la femelle du léopard. (Ce mot fut en usage jusqu'au milieu du XVIIIe s.)

Luberon ou **Léberon** (le), montagne de la France méridionale (Basses-Alpes et Vaucluse), au-dessus de la vallée de la Durance au S., et des gorges du Coulon au N. C'est une chaîne crétacée, « une suite de mamelons et des montagneux d'aspect monotone, boisés et avec gorges pittoresques, végétation rappelant celle de la côte d'Azur. Culmen 1.125 mètres.

Lubersac, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 45 kilom. de Brive, près de l'Auvézère ; 3.980 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux. Château moderne, restitution d'un château antérieur du XVe siècle. Église romane. Maisons de la Renaissance. Tumulus des Quatre-Moulins. — Le canton a 12 comm. et 14.602 hab.

LUBIE (*bî* — du lat. *lubere*, avoir envie) n. f. Fam. Fantaisie, caprice extravagant : *Avoir des* LUBIES.

Lubienetzki ou **Lubienecki** (Théodore), peintre et graveur polonais, né à Cracovie en 1653, mort après 1729. Il étudia quelque temps sous la direction de Juriaan Stur et de Gérard de Lairesse, puis devint chambellan du grand-duc de Toscane ; plus tard, l'électeur de Brandebourg le manda près de lui et le créa directeur de l'académie de Berlin. En 1706, il retourna en Pologne. Ses tableaux d'histoire et ses paysages figurent, pour la plupart, dans les palais de l'État (Arsenal de Berlin, etc.). — Son frère, Christophe **Lubienetzki**, peintre, né à Stettin en 1659, mort à Amsterdam en 1729, a peint des tableaux de genre.

LUBIEUX (*bi-eû*), **EUSE** adj. Qui a des lubies. (Vieux.)

LUBIN (du lat. *lupinus*, dimin. de *lupus*, loup) n. m. Petit loup. (Vieux.)

— Fam. *Frère lubin*, Moine peu régulier et enclin à la débauche (par allusion au frère Lubin de la ballade de Marot).

LUBIN ou **LOUBIN** n. m. Nom vulgaire du bar commun (*labrax lupus*), dans la Loire-Inférieure. (Les jeunes individus s'appellent loubineaux, louvines, etc.)

Lubin (saint), prélat français, né à Poitiers, mort en 566. Il se fit moine, visita saint Avit, dans le Perche, habita quelque temps l'île Barbe, près de Lyon, avec l'abbé Loup, puis retourna dans le Perche. Par la suite, il fut ordonné prêtre, et, après avoir été abbé du monastère de Brou, devint évêque de Chartres en 554. — Fête le 14 mars.

Lubin, type de paysan d'opéra-comique. V. Annette et Lubin.

Lubize (Pierre-Henri Martin, dit), auteur dramatique français, né à Bayonne en 1800, mort à Paris en 1863. Employé à la banque Laffitte, il débuta en 1832 par un vaudeville, puis seul, ou le plus souvent en collaboration avec Paul de Kock, Brisebarre, Varin, Cogniard, Théaulon, Labiche, etc. Il a fait représenter des vaudevilles ou des drames, dont plusieurs ont eu un vif succès. Nous citerons, entre autres : *le Gamin* (1833) ; *le Spectacle à la cour* (1840) ; *les Trois péchés du diable* (1844) ; *la Tasse cassée* (1849) ; *le Misanthrope et l'Auvergnat* (1852).

Lubke (Wilhelm) critique d'art allemand, né à Dortmund en 1826, mort à Carlsruhe en 1893. Professeur d'histoire de l'architecture à l'académie de Berlin en 1857, puis d'histoire des beaux-arts et d'archéologie au Polytechnikum de Zurich en 1861, à l'École des beaux-arts de

Stuttgart en 1866, il fut pourvu d'une chaire à l'école technique supérieure de Carlsruhe et nommé directeur de la galerie grand-ducale de peinture en 1885. Nous citerons de lui : *Etudes préparatoires sur l'architecture* (1852); *l'Art du moyen âge en Westphalie* (1853); *Histoire de l'art chrétien* (1855); *Abrégé d'histoire de l'art* (1861), traduit en français sous le titre de : *Essai d'histoire de l'art* (1888); *Histoire de la peinture italienne du* IVe *au* XVIe *siècle* (1878-1879); *Charles Schnaase, esquisse biographique* (1879).

Lublau ou **Lublo**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Zips]), sur le Poprad, affluent du Donajec (bassin de la Vistule); 2.121 hab. Papeteries. Aux environs, sources minérales.

Lublin (polon. *Lubelsk*, russe *Lioublin*), ville de la Russie occidentale, ch.-l. d'un des dix gouvernements de la Pologne, sur la Bistrzyca, sous-affluent de la Vistule, par le Wieprz ; 50.152 hab. Industrie florissante. Souvent saccagée par les Tatares, les Russes, les Cosaques. A la diète de Lublin (1568 et 1569) se décida l'union de la Pologne et de la Lithuanie.

— Le *gouvernement de Lublin* confronte à la Volhynie (Russie propre) et à la Galicie (Austro-Hongrie). Pays de collines au Sud, de plaines au Nord-Est; 16.838 kilom. carr.; 1.160.000 hab.

Lubliner (Hugo), auteur dramatique allemand, né à Breslau en 1846. Soit sous son nom, soit le plus souvent sous le pseudonyme de Hugo Bürger, il a fait représenter des pièces de théâtre, dont plusieurs ont eu un vif succès. Nous citerons, parmi ses comédies : *l'Avocat des femmes* (1873); *les Modèles de Shéridan* (1875); *la Femme sans esprit* (1879); *le Jour fixe* (1882); *les Riches pauvres* (1886), et, parmi ses drames : *Gabrielle* (1878); *Or et fer* (1888); *Madame Suzanne* (1885); *la Comtesse Lambach* (1886); *le Nom* (1888); *Dans le miroir* (1890); *le Jour qui vient* (1891), pièce aux tendances socialistes qui fut très applaudie à Berlin, etc. On lui doit aussi des romans : *les Croyants au bonheur; la Femme de dix-neuf; uns* etc.

Lublinitz, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le *Lublinitzer Wasser*, tributaire de la Malapane, affluent de l'Oder ; 3.093 hab. Ch.-l. de cercle.

Lubomirski, ancienne famille polonaise, dont la plupart des membres occupèrent de grandes situations dans l'Etat. Citons : Stanislas-Heraclius, né vers 1640, mort en 1702, grand maréchal de Pologne. [Il cultiva les lettres, réunit une collection de livres et de médailles et fut en relation avec plusieurs savants étrangers]; — Théodore, fils du précédent, mort en 1745. [Il se distingua dans la guerre contre les Turcs, et obtint, comme candidat au trône, un grand nombre de voix, en 1735; il reçut, en 1736, de l'empereur, le titre de feld-maréchal.]

Lubomirski (prince Joseph), littérateur français, né à Doubno (Volhynie) en 1839. Ancien page de Nicolas Ier, il épousa en 1877 une Française et se fixa à Paris. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Souvenirs d'un page du tsar Nicolas* (1869); *Scènes de la vie militaire en Russie* (1873); *un Nomade, Safar Hadji* (1873); *Fonctionnaires et boyards* (1874); *Chaste et infâme*, son meilleur roman (1875); *un Drame sous Catherine II* (1875); *Du véritable rôle des Polonais* (1876); *les Grandes Rivalités : l'Empire de Russie et l'Empire d'Allemagne* (1876); *Par ordre de l'empereur*, roman (1877); *les Viveurs d'hier* (1878); *le Roi des galériens* (1878); *le Nihilisme en Russie* (1879); *les Pays oubliés* (1880); *Jérusalem* (1882); *Autour de Jérusalem* (1883); *une Religion nouvelle : le Christianisme légal* (1885); *Tsar, archiduchesse et burgraves* (1886); *Histoire contemporaine, Transformations politique et sociale de l'Europe* (1889-1896), son ouvrage capital; *De Sébastopol à Solferino* (1891); *Beust et Bismarck* (1893); etc.

Lubowski (Edouard), écrivain polonais, né à Cracovie en 1838. Il est l'auteur de nombreux romans et pièces de théâtre; parmi ces dernières, on peut citer : *le Juif* (1867); *les Chauves-souris* (1847); *le Tribunal d'honneur* (1880). Il a écrit, en outre, des études historiques sur Marie Leczynska, Wallenstein, don Carlos, les Borgia et plusieurs traductions.

Lubricité (*si* — du lat. ecclés. *lubricitas*, même sens) n. f. Passion pour les plaisirs charnels, la débauche : *Le feu de la* lubricité. ‖ Acte d'une grande immoralité : *Les féroces* lubricités *du marquis de Sade*.

Lubrifiant (*fi-an*), **ante** adj. Qui lubrifie : *Liquide* lubrifiant.

Lubrificateur n. m. Appareil employé dans l'ensimage.

Lubrification (*si-on*) n. f. Action de lubrifier; son résultat : *La* lubrification *de la cornée*. ‖ On dit aussi lubrifaction.

Lubrifier (du lat. *lubricus*, glissant, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lubrifiions. Que vous lubrifiiez*) v. a. Rendre glissant un organe, etc., pour en faciliter le fonctionnement : *L'huile camphrée* lubrifie *les parois par son corps gras*. (Raspail.)

Se lubrifier, v. pr. Etre, devenir lubrifié : *La peau* se lubrifie *par l'effet de la transpiration*.

Lubrique (*brik'* — du lat. *lubricus*, proprem. « glissant ») adj. Qui a un penchant désordonné pour les plaisirs charnels : *Un homme, Une femme* lubrique. ‖ Qui est inspiré par la lubricité : *Des regards* lubriques.

Lubriquement (*ke*) adv. D'une manière lubrique.

Lubtheen, bourg d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin [distr. de Schwerin]), près de la Sude, tributaire de la Rœgnitz, affluent de l'Elbe. Carrière de plâtre; 2.457 hab.

Lubz, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin, [distr. de Güstrow]), sur l'Elde, affluent de l'Elbe ; 2.681 hab.

Luc, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 9 kilom. de Rodez, sur un plateau du Rouergue ; 1.315 hab.

Luc, comm. de la Lozère, arrond. et à 34 kilom. de Mende, au confluent du Masméjean et de l'Altier ; 1.135 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château ruiné, en partie du XIIe siècle.

Luc (Le) [lat. *Forum Voconii* ou *Lucus Vocontius*], ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 38 kilom. de Draguignan, sur le Riotord; 2.746 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de plomb, fabriques de bouchons, filature. Commerce de marrons, huile, vins. Ville très ancienne, cité romaine; célèbre abbaye au moyen âge; prise par les Arabes et délivrée d'eux en 974. Ruines d'une ancienne église du XIIIe s. — Le canton a 4 comm. et 6.868 hab.

Luc, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Caen, sur la Manche ; 1.500 hab. Ch. de f. de Caen à la mer, et ch. de f. du Calvados. Bains de mer. Laboratoire zoologique de l'université de Caen. Dentelles. Eglise avec tour du XIIe siècle.

Luc (saint), évangéliste, né à Antioche, mort vers 70 apr. J.-C. Il exerçait la profession de médecin et fut le compagnon des voyages et des travaux de saint Paul jusqu'à la mort de cet apôtre. C'est vers l'an 53 que, selon l'opinion la plus répandue, il écrivit son Evangile; la composition des *Actes des Apôtres*, dont la critique traditionnelle le proclame aussi l'auteur, paraît remonter à l'an 59. Saint Luc parle un grec plus pur que celui des autres évangélistes; il cite l'Ecriture sainte, non d'après le texte hébreu, mais d'après la version des Septante, d'où l'on conclut que le grec devait être sa langue maternelle; il était Syrien ou Macédonien. On ne sait rien de certain sur la fin de sa vie : d'après le récit de saint Epiphane, il aurait prêché l'Evangile en Dalmatie, en Italie et même dans les Gaules; saint Grégoire de Nazianze affirme qu'il souffrit le martyre; d'autres croient qu'il mourut paisiblement à Patras, dans le Péloponèse. Son corps fut apporté à Constantinople, en 357, et déposé dans la basilique des Douze-Apôtres. D'après une ancienne tradition, saint Luc était peintre et aurait exécuté un portrait de la sainte Vierge, qui, remis plus tard à l'impératrice Pulchérie, fut donné par elle à l'église de Rome. C'est pour cette raison que les peintres religieux l'ont choisi comme patron. — Fête le 18 octobre. V. Evangiles, et Actes des Apôtres.

Saint Luc, d'après Jacopo Chimenti da Sinpoli.

— Iconogr. Indépendamment des innombrables tableaux ou statues relatives aux quatre *Evangélistes*, beaucoup d'œuvres lui ont été spécialement consacrées. Un sujet souvent reproduit nous montre *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge*. Raphaël l'a retracé dans un tableau que conserve l'Académie de Saint-Luc, à Rome. D'autres tableaux sur le même sujet ont été exécutés par Luca della Robbia, Lorenzo Baldi, M.-Ant. Franceschini, H. Aldgrever (musée de Vienne), Mignard (Louvre), Marius Granet, etc. Dans un tableau qui est au Louvre, Annibal Carrache a peint, en 1592, *Saint Luc implorant la Vierge*, qui lui apparaît sur les nuées, tenant l'Enfant Jésus et entourée des autres évangélistes. Ce tableau provient de la cathédrale de Reggio. P. Aquila a gravé, d'après Carle Maratte, *Saint Luc montrant à la Vierge son portrait*. Une peinture de Jacopo Chimenti da Sinpoli (Louvre) nous montre saint Luc entre deux anges, tenant une plume et un livre, et ayant près de lui le bœuf symbolique.

Luc le Jeune (saint), moine grec, né à Costoria (Macédoine) après 890, mort vers 949. Il mena la vie solitaire en divers lieux, et notamment en Phocide, où il mourut en odeur de sainteté. Non loin de son tombeau, près de Livadie, une église fut élevée (Xe s.) qui est un des plus beaux monuments de l'art byzantin.

Luc de Bruges (François), en lat. **Lucas Brugensis**, théologien catholique et linguiste flamand, né à Bruges en 1549, mort à Saint-Omer en 1619. Il devint archidiacre et doyen de la cathédrale de Saint-Omer. On cite de lui : *Notationes in Biblia sacra* (1580-1583); la *Bible* dite « de Louvain »; *Commentarii in Evangelia* (1606); *Sacrorum Bibliorum vulgatæ editionis concordantiæ* (1617). On a encore de lui des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*.

Luca, dit **il Santo Luca**, peintre et moine florentin du XIe siècle. Il est considéré comme l'un des peintres de ce nom, qui composèrent, d'après ce que l'on pense, les tableaux religieux qu'une ancienne tradition attribue à saint Luc l'Evangéliste.

Luca (Ferdinand de), mathématicien italien, né à Naples vers 1793, mort en 1869. En 1810, il fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. En 1812, il publia, le premier en Italie, un *Traité d'analyse des coordonnées*. Doué d'une précocité extraordinaire, il donna, en deux années : une *Géométrie plane* avec l'*Analyse géométrique des anciens*, une *Trigonométrie analytique*, une *Géométrie analytique*. Elu député et secrétaire du Parlement napolitain en 1820, il perdit, au retour de l'ancien régime, sa place de professeur, qui ne lui fut rendue qu'en 1848, époque à laquelle il fit de nouveau partie du Parlement. De 1820 à 1848, F. de Luca avait publié : *Nouveau système d'études géométriques, analytiquement déduit du développement successif d'une seule équation*, véritable tour de force, mais très compliqué et peu pratique; *Instituzioni elementari di agrimensura*, revendication pour l'Italie de toute la géométrie antique. On lui doit aussi de nombreux et importants ouvrages de géographie : un *Cours complet des sciences géographiques*, destiné à l'enseignement; *la Géographie antique*; etc.

Luca della Robbia. Biogr. V. Robbia.

Lucæ (Jean-Chrétien-Gustave), anthropologiste allemand, né à Marbourg en 1814, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1885. D'abord médecin à Marbourg, il fut chargé, en 1841, d'un cours de zoologie à Francfort-sur-le-Mein, et, en 1851, d'un cours d'anatomie à l'Institut médical de Senckenberg. Nous citerons de lui : *Structure du crâne humain* (1847); *Morphologie des crânes des différentes races* (1861-1864); *Anatomie du torse féminin* (1868); *le Squelette de l'homme au point de vue statique et mécanique* (1876); *la Statique et la Mécanique des quadrupèdes* (1883).

Lucain (Marcus Annæus Lucanus), poète épique latin, né à Cordoue (Andalousie) en l'an 39 de notre ère, mort à Rome en 65. Il était le fils du frère de Sénèque le Philosophe. Mené à Rome dès son jeune âge, il eut pour précepteur le grammairien Rhemmius Palémon, puis Sénèque, son oncle, rappelé de l'exil et devenu précepteur du jeune Néron, le donna au prince comme compagnon d'études et de jeux. Le goût commun des deux jeunes gens pour les lettres amena entre eux une liaison assez étroite. Le talent de Lucain fut très précoce. Sa facilité prodigieuse s'exerçait dans tous les genres. Mais sa vanité était plus grande encore. Sénèque lui fit prendre en pure perte des leçons du stoïcien Cornutus. Un voyage en Grèce acheva l'éducation de Lucain.

A dix-huit ans, Lucain fut nommé questeur de Néron, qui venait de succéder à Claude. En cette qualité, il prenait la parole au sénat au nom de l'empereur. Peu après, il fut aussi augure. Il témoigna sa reconnaissance en composant un *Eloge de Néron*. A vingt ans, Lucain était donc parvenu au comble des honneurs. En outre, dans un procès célèbre, il se révélait comme un maître du barreau. Cantates, poésies, pantomimes, tragédies sortaient sans trêve de sa plume infatigable. Il composa même un poème sur *l'Incendie de Rome*.

Une *Descente d'Orphée aux Enfers*, poème avec lequel il remporta le prix, de préférence à Néron, commença à le brouiller avec l'empereur. Le succès des premiers livres de la *Pharsale* lui fit interdire les lectures publiques. Une *Niobé*, où ils rivalisèrent encore, consomma la rupture. Le poète se retira dans la solitude. Cette vie, nouvelle pour lui, lui suggéra les fortes pensées de la *Pharsale*. Enfin, il entra avec sa mère Acilia dans la conspiration de Pison, plus par vanité blessée que par conviction. Du reste, depuis sa retraite, il ne cessait de poursuivre Néron de ses épigrammes. La conspiration fut découverte. Lucain, pour sauver sa vie, dénonça sa mère. Cette lâcheté ne lui servit de rien. Il dut s'ouvrir les veines, et mourut en déclamant quelques vers de son poème. Le caractère fut loin d'égaler le talent, chez Lucain. Son grand mérite littéraire est d'avoir rompu avec la tradition virgilienne et d'avoir osé être lui-même. Il y a réussi, quels que soient les défauts de son grand poème, en s'emparant franchement de l'histoire, sans mélange mythologique. V. Pharsale.

— Bibliogr. : édit. de Haskins et Heitland (1887); Nisard, *Poètes latins de la décadence*.

Lucane (réd. de moitié).

Lucane n. m. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, famille des *lucanidés*.

— Encycl. Les *lucanes* sont assez grands, caractérisés par des mandibules dentées, saillantes au-dessus de la tête, atteignant chez les mâles des dimensions considérables. Les larves vivent pendant deux à trois ans, dans les troncs des vieux arbres. On en connaît plusieurs espèces, dont le type est le *lucanus cervus*, vulgairement connu sous le nom de *cerf-volant*.

Lucanidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant les *lucanes* et genres voisins. — *Un* lucanidé.

— Encycl. Les *lucanidés* comptent environ six cents espèces, répandues surtout dans les régions tropicales; les plus grandes et les plus belles habitent les forêts humides. L'Europe possède six lucanidés : *lucane, dorcas, platycère, ceruchus, æsalus, sinodendron*.

Lucanie, région montagneuse de l'Italie ancienne, dans la Calabre actuelle, entre le golfe de Tarente à l'E., le Brutium au S., la Campanie et la mer Tyrrhénienne à l'O. Ses plus anciens habitants furent les Œnotriens, mais les Samnites les en dépossédèrent, et, à leur tour, furent en grande partie subjugués par les Hellènes de la Grande-Grèce. (V. ce mot.) De mœurs rudes et guerrières, les Lucaniens luttèrent âprement contre Rome ; ils furent d'abord vaincus par Fabricius, se joignirent à Pyrrhus, et, après le départ de celui-ci, furent définitivement soumis par Papirius.

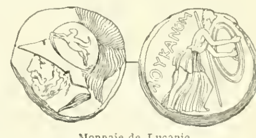
Monnaie de Lucanie.

Lucanien, enne (*ni-in, èn'*), personne née en Lucanie ou qui habitait ce pays. — *Les* Lucaniens.

— Adjectiv. : *Antiquité* lucanienne.

— Antiq. rom. *Bœufs lucaniens*, Nom que les Romains donnèrent d'abord aux éléphants. (Ils en virent pour la première fois en Lucanie, dans l'armée de Pyrrhus.)

Lucar (du lat. *lucus*, bois sacré) n. m. Dans l'antiquité, Salaire des comédiens, parce qu'il était tiré d'un impôt du même nom, levé sur les bois sacrés.

Lucaries (*rî* — du lat. *lucus*, bois sacré) n. f. pl. Antiq. rom. Fête des bois sacrés, que l'on célébrait le 19 juillet.

Lucarne (anciennem. *lucane*, dérivé du lat. *lux, lucis*, lumière) n. f. Petite fenêtre, ménagée dans la toiture pour donner de l'air aux logements situés sous les combles. ‖ *Lucarne demoiselle* ou *retroussée*, Lucarne de charpente couverte en triangle. ‖ *Lucarne à la capucine* ou *à chevalet*, Lucarne couverte en croupe de comble. ‖ *Lucarne flamande*, Lucarne en maçonnerie couronnée d'un fronton. ‖ *Lucarne faîtière*, Trou pratiqué dans le toit et recouvert d'une simple tuile demi-circulaire. ‖ *Lucarne bombée* ou *à fronton cintré*, Lucarne en arc de cercle. ‖ *Lucarne rampante*, Petite lucarne sans fronton, pratiquée vers le milieu du comble. ‖ *Lucarne à toit saillant*, Celle qui est ornée d'un chapeau avec consoles en bois, etc.

‖ Nom que l'on donne aussi à une horloge dont le cadran est protégé par un toit adventif plus ou moins décoré.

— ENCYCL. La face des *lucarnes* tantôt se trouve au niveau du prolongement des murs, et tantôt repose sur les pièces de charpente des combles. Le plus souvent, une lucarne comprend deux parties triangulaires que l'on nomme *joues* ou *jouées* et qui s'assemblent dans des chevrons latéraux appelés *chevrons de jouées*. Généralement la face de la lucarne est surmontée d'une ou de plusieurs pièces de bois qui, assemblées, prennent le nom de *chapeau*. Presque toujours, une fenêtre à carreaux ferme la lucarne.

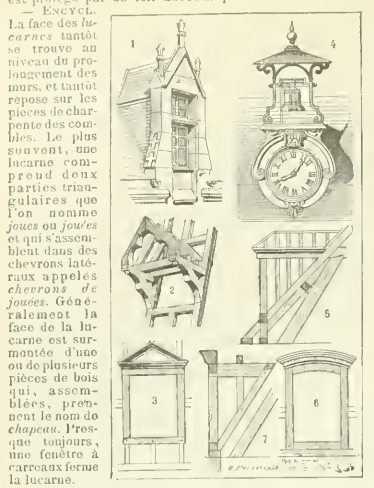

Lucarnes : 1. En pierre (style gothique); 2. En charpente; 3. Flamande; 4. Horloge; 5. A la capucine; 6. Bombée; 7. Coupe de lucarne bombée.

LUCARNON n. m. Autref. Nom donné à une petite lucarne appelée également CHATIÈRE, CHIEN ASSIS, etc.

LUCAS de Leyde (Lucas JACOBSZ, dit), peintre et graveur hollandais, né et mort à Leyde (1494-1533). Fils et élève de Hugues Jacobsz, habile peintre, il peignait en détrempe, à douze ans, une *Histoire de saint Hubert*. A quatorze ans, il gravait une grande planche : *le Moine Sergius tué par Mahomet*. Le grand *Ecce Homo* fut gravé en 1510. On mentionne aussi, à peu près de la même époque : une *Rébecca à la fontaine*; une *Histoire de Joseph*, à la détrempe; un *Jugement dernier* (hôtel de ville de Leyde); un tableau du *Veau d'or* (Amsterdam). Albert Durer allait souvent le visiter à Leyde. Devenu riche, Lucas fit de grands voyages. Il avait fait équiper un vaisseau à ses frais. Il se rendit à Middlebourg pour voir Jean de Mabuse, et ce fut avec lui qu'il visita les villes de Gand, de Malines, d'Anvers. Il retourna malade à Leyde, et le public attribua son affaiblissement au poison que lui auraient versé des rivaux jaloux.

Lucas de Leyde.

Malgré la brièveté de sa carrière, Lucas de Leyde avait laissé une quantité de tableaux sur verre, en détrempe et à l'huile, gravures au burin, à l'eau-forte ou sur bois. L'art de la gravure doit à Lucas un de ses progrès les plus essentiels : le clair-obscur. La couleur de ses tableaux est d'une extrême fraîcheur. C'est surtout dans les figures de femmes qu'il déploie toute la délicatesse de son pinceau. Mais son dessin, quoique correct, manque de moelleux. Le musée du Louvre ne possède rien de ce maître. On ne trouve en Hollande que deux de ses peintures : *le Jugement dernier*, triptyque, à Leyde, et un beau portrait de *Philippe de Bourgogne*, au musée d'Amsterdam.

LUCAS (Paul), voyageur et archéologue français, né à Rouen en 1664, mort à Madrid en 1737. Il visita, pour le commerce des bijoux, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, l'Egypte, puis entra au service des Vénitiens (1688), prit part au siège de Négrepont, et rapporta en France (1698) nombre de médailles et d'objets d'art. En 1699, il repart pour le Levant, parcourt l'Egypte, la Barbarie, l'Asie Mineure, la Perse, la Syrie, l'Arménie, recueillant des médailles, des pierres gravées, des manuscrits, mais retourne à Paris, en 1703, dépouillé de ce qu'il avait amassé. Il repartit pour l'Orient un peu plus tard, après avoir reçu le titre d'antiquaire de Louis XIV, fut chargé de missions dans le Levant en 1714 et en 1723, et se rendit, en 1737, en Espagne. Les principaux de ses ouvrages sont : *Voyage au Levant* (1704); *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique* (1710); *Voyage dans la Turquie, l'Asie, la Syrie, la Palestine, la haute et basse Egypte* (1719).

LUCAS (Charles-Jean-Marie), criminaliste français, né à Saint-Brieuc en 1803, mort à Paris en 1889. Avocat à Paris (1825), il fut, de 1830 à 1865, inspecteur général des prisons, et fut élu, en 1836, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Nous citerons de lui : *Du système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis* (1826-1830); *Du système pénal en général et de la peine de mort en particulier* (1827); *De la réforme des prisons* (1836-1838); *l'Ecole pénale italienne et ses principes fondamentaux* (1877); *Enquête sur la peine de mort en France et en Italie* (1888).

LUCAS (*Hippolyte*-Julien-Joseph), littérateur français, né à Rennes en 1807, mort à Paris en 1878. Il débuta dans les lettres par le journalisme, et devint bibliothécaire de l'Arsenal. Ses poésies intimes : *Heures d'amour* (1844) sont pleines d'émotion et de naturel. Ses principales œuvres sont : *le Cœur et le Monde*, prose et poésie (1842); *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français* (1843); *Curiosités dramatiques et littéraires* (1855); *Portraits et souvenirs littéraires* (1890); etc. Il a fait représenter plusieurs adaptations du théâtre espagnol : *l'Hameçon de Phénice* (1843); *le Médecin de Son Honneur* (1844); *le Tisserand de Ségorie* (1844); *la Jeunesse du Cid* (1849), et aussi du théâtre grec : *les Nuées*, d'Aristophane (1844); *Alceste* (1847); *Médée* (1855). On lui doit encore des romans et différentes œuvres dramatiques, entre autres : les livrets de *Lalla-Roukh* (1862); de *Fior d'Aliza* (1866); de la *Cruche cassée* (1870); des *Parias* (1875); etc. Il fut chargé de la critique dramatique (1836), puis du feuilleton littéraire du « Siècle », et collabora au « Grand dictionnaire universel du XIXe siècle », de Pierre Larousse.

LUCAS (Edouard), mathématicien français, né à Amiens en 1842, mort à Paris en 1891. A sa sortie de l'Ecole normale supérieure (1864), il fut attaché à l'Observatoire de Paris, puis professa les mathématiques au lycée Charlemagne et au lycée Saint-Louis. Nous citerons de lui : *Application de l'arithmétique à la construction de l'armure des satins réguliers* (1867); *Recherches sur l'analyse indéterminée et l'arithmétique de Diophante* (1873); *Nouveaux théorèmes de géométrie supérieure* (1875); *Théorie des nombres* (1891), restée inachevée; etc.

LUCAS (Marguerite). V. NEWCASTLE.

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Just), chirurgien français, né à Saint-Léonard (Oise) en 1843. Agrégé à la faculté de médecine de Paris en 1872, chirurgien des hôpitaux en 1874, membre de l'Académie de médecine, il a pris une part très importante à l'introduction et à l'extension en France de la méthode antiseptique. La « poudre de Lucas-Championnière », composée d'iodoforme, de quinquina, de benjoin, de carbonate de magnésie, est très employée dans le pansement des escarres dues au décubitus dorsal. Citons, parmi ses ouvrages : *De la fièvre traumatique* (1872); *Chirurgie antiseptique* (1876); *Cure radicale des hernies* (1886); *le Massage et la Mobilisation dans le traitement des fractures* (1890).

LUCASITE n. f. Minér. Variété de vermiculite.

LUCATELLI. Biogr. V. LOCATELLI.

LUCAYE (GRANDE). Géogr. V. ABACO.

LUCAYES (ILES). Géogr. V. BAHAMA.

LUÇAY-LE-MÂLE, comm. de l'Indre, arrond. et à 46 kilom. de Châteauroux, sur le Modon, affluent du Cher; 1.870 hab. Carrières de pierre, minerai de fer. Etablissement de métallurgie. Château du XVe siècle.

LUCCA (Pauline), cantatrice allemande, née à Vienne en 1841, de parents italiens. A seize ans, elle débutait avec succès à Olmutz, dans *Ernani*. De là elle passait à Prague, où Meyerbeer, l'entendant dans les *Huguenots*, la fit engager à Berlin. Elle jouait avec autant de succès Marguerite de *Faust*, Chérubin des *Noces du Figaro*; Valentine des *Huguenots*, puis *Carmen*, *le Trouvère*, *la Favorite*, *l'Africaine*. Engagée à vie à Berlin, Pauline Lucca s'est fait applaudir à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg. En 1869, elle avait épousé un officier supérieur prussien, le baron de Rahden, mais, au bout de trois ans, elle divorça et épousa, en Amérique, Emile de Wallhofen.

LUCCHESI-PALLI (Ettore, comte DE), diplomate napolitain, né en 1805, mort à Venise en 1864. Il fut d'abord attaché d'ambassade au Brésil, et en Espagne. Il connut la duchesse de Berry en France, lors de la visite du roi de Naples à Charles X (1830), et la revit à Massa, où elle préparait son expédition de Vendée (1832). Il contracta alors avec elle un mariage morganatique, dont une fille naquit au château de Blayo (1833). La même année, il abandonna la carrière diplomatique.

LUCE (sainte). Biogr. V. LUCIE.

— PROV. :

A la Sainte-*Luce*,
Les jours croissent du saut d'une puce.

Avant la réforme grégorienne, qui retrancha dix jours à l'année 1581, le 13 décembre, fête de sainte Lucie, se trouvait deux jours après le solstice d'hiver, moment où les jours commencent à croître d'une manière insensible. Aujourd'hui, le proverbe n'est plus vrai, la fête de sainte Lucie étant huit jours avant le solstice.

LUCE ou **LUCIUS Ier** (saint), pape, élu et sacré en 253, mort en 254. Deux lettres de saint Cyprien font un grand éloge de son courage pendant la persécution et de sa charité envers les chrétiens qui avaient failli. Il mourut lui-même martyr. — Fête le 4 mars.

LUCE ou **LUCIUS II** (Gérard DE CACCIANEMICI), pape, né à Bologne, élu et sacré en 1144, mort en 1145. Il entra dans l'ordre des augustins et fut nommé par Innocent II cardinal et chancelier de l'Eglise romaine. Devenu pape, il fut chassé par le sénat, essaya de rentrer dans Rome, à la tête d'une armée, et fut blessé à mort dans le combat.

LUCE ou **LUCIUS III** (Ubald ALLUCINGOLI), pape, élu et sacré à Viterbe en 1181, mort à Vérone en 1185. Avant son élection, il était cardinal et évêque d'Ostie. A Bamberg, où il était allé implorer l'assistance de Frédéric Ier contre les Romains révoltés, il présida un concile (1184), qui condamna les hérétiques appelés *cathares* et *pauvres de Lyon*. Il posa les premiers fondements de l'Inquisition.

LUCE (Louis-René), graveur français, né à Paris vers 1695, mort en 1774. Il commença par pratiquer l'orfèvrerie, puis il s'adonna à la gravure sur métaux, et fut nommé graveur du roi à l'Imprimerie royale. Il parvint à substituer aux vignettes en bois des vignettes fondues en métal, pouvant se combiner, s'agrandir ou se rétrécir à volonté, se composer enfin avec les lettres, et dota l'Imprimerie royale d'une nombreuse collection de poinçons. On lui doit : *Epreuve du premier alphabet droit et penché* (1740); *Essai d'une nouvelle typographie ornée de vignettes, fleurons, trophées, cadres et cartels* (1771).

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien), professeur et poète français, né à Saint-Gobain en 1764, mort à Paris en 1810. Après avoir fait, dans cette ville, de très brillantes études, il était, à vingt-deux ans (1786), nommé professeur de rhétorique au collège de Navarre; mais il quitta tôt cette carrière pour entrer dans les ordres. Prédicateur en vogue et grand vicaire de Noé, évêque de Lescar, il quitta le froc à la Révolution, et se fit redonner, en 1797, son poste de professeur au Prytanée français. Il passa de là au Lycée impérial, puis dans la chaire de poésie latine à la Sorbonne.

Ses travaux professionnels ne l'empêchèrent pas de prendre rang parmi les poètes et les dramaturges. Outre des quantités d'*Odes*, d'*Epîtres*, de *Contes* et de *Poésies légères* jetées dans les « Recueils » du temps, il a laissé : *De pace carmen* (1784); *Poème sur le globe* (1784); *Hormisdas*, tragédie (1794); *Mucius Scævola* (1794); *Archibald* (1794); *Fernandez* (1797); *Périandre* (1798); *Achille à Scyros* (1805); *Hector*, tragédie (1809); *Folliculus*, satire contre Geoffroy (1812). Il finit misérablement, rongé par l'excès des plaisirs. Luce de Lancival est surtout un de ces poètes du premier Empire, de talent médiocre et de large flatterie, pensionnés richement par le maître. Sa meilleure œuvre est sa tragédie d'*Hector*, que Napoléon disait « une pièce de quartier général ».

Luce de Lancival.

LUCE (*Siméon*-Auguste), érudit et historien français, né à Bretteville-sur-Ay (Manche) en 1833, mort à Paris en 1892. Sa thèse de l'Ecole des chartes (1858) fut consacrée à l'*Histoire de la Jacquerie*, et déjà s'y révèlent sa curiosité intelligente et ses qualités de discernement. En 1862, il découvre et publie la *Chronique des quatre premiers Valois*, et, en 1866, il publie le premier volume de son édition de *Froissart*, dont les « Analyses », livre par livre, constituent une histoire suivie et critique du XIVe s. Son édition de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (1879-1886) doit être également citée parmi ses meilleurs travaux scientifiques. Son *Histoire de Duguesclin et de son époque* (le premier volume a seul paru, 1876) est un tableau vivant et très nouveau de la vie française au XIVe siècle; sa *Jeanne d'Arc à Domremy* (1886) met en relief les influences et le milieu où a grandi l'héroïne nationale. Il avait au plus haut point les qualités qui rendent l'histoire attachante; la couleur, la vie, et une rigoureuse exactitude. Archiviste aux Archives nationales, professeur à l'Ecole des chartes, Luce avait remplacé Littré à l'Académie des inscriptions, en 1882.

Siméon Luce.

LUCÉITE (*sé*) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de lithite ou pierre météorique à fine structure, contenant du fer métallique en granules visibles, du péridot, de la bronzite et de l'enstatite.

LUCENA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), dans une plaine fertile; 21.000 hab. Fabriques d'objets en zinc; cristaux; commerce de chevaux, mulets, ânes. Vins rouges. Eaux minérales. Ruines romaines.

LUCENA (Jean DE), écrivain portugais, né en 1548, mort en 1600. Jésuite, prédicateur éminent, il professa la philosophie à Evora. Son livre : *Historia da vida da Francisco de Xavier* (1600) figure aujourd'hui parmi les livres classiques de la littérature portugaise.

LUCENA (comte DE). Biogr. V. O'DONNELL.

LUCENAY, comm. du Rhône, arrond. et à 8 kilom. de Villefranche, à quelque distance de l'Azergues; 840 hab. Carrière de pierres. Vins ordinaires.

LUCENAY-LÈS-AIX, comm. de la Nièvre, arrond. et à 60 kilom. de Nevers, sur l'Ozon, affluent de l'Acolin; 2.540 hab. Fours à chaux. Eglise des XIe et XVIe siècles.

LUCENAY-L'ÉVÊQUE, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Autun, sur le Ternin; 1.041 hab. Excellentes truites. Restes de voie romaine. Eglise du XIIe siècle. A Visigneux, château fort restauré. — Le canton a 12 comm. et 12.580 hab.

LUC-EN-DIOIS, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 17 kilom. de Dio, sur la Drôme, affluent gauche du Rhône; 1.015 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bois, huileries. Nombreux débris de l'ancienne colonie romaine de *Lucus Augusti*. — Le canton a 19 comm. et 4.291 hab.

LUCERA ou **NOCERA** (lat. *Luceria*), ville d'Italie (Capitanate [prov. de Foggia]), près du Sasola; 14.032 hab. Collections de médailles et d'antiquités. Aux environs, castel Fiorentino, où mourut Frédéric II d'Allemagne (1250). Lucera, fondée, dit-on, par Diomède d'Etolie, fut prise par les consuls romains Papirius Cursor et Publius Philo, en 320 av. J.-C., appartint aux Lombards, fut détruite par l'empereur Constant II, résista à Charlemagne (802) et aux Normands (1107). Frédéric II y fonda une colonie de Sarrasins qui en furent chassés par Charles II d'Anjou (1292).

LUCERAM, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 27 kilom. de Nice, sur le Paillon, au pied de la cime de Gros-Braus; 1.434 hab. Eglise ogivale, maisons des XIVe et XVe siècles, restes d'un château et des remparts.

LUCERES, nom d'une tribu étrusque, établie à Rome sur le mont Cœlius par Tullus Hostilius. Elle tirait son nom de la petite ville de *Lucerum*, en Etrurie, et forma une des trois tribus du peuple romain.

LUCERIA. Géogr. anc. V. LUCERA.

LUCERNAIRE (*sèr'-nèr'* — du lat. *lucerna*, lampe) n. m. Liturg. Office du soir, célébré à la lueur des lampes. ‖ Office qui porte un candélabre. ‖ Candélabre. ‖ Dans le rit ambrosien, Répons qu'on chante à vêpres; les vêpres mêmes.

— Hist. relig. Nom donné à des puits creusés, au IVe s. pour donner accès dans les catacombes de Rome.

LUCERNAIRE (*sèr'-nèr'*) n. f. Genre de méduses habitant les mers froides.
— n. f. pl. Syn. de CALYCOZOAIRES. V. ce mot.
— ENCYCL. Les *lucernaires* (lucernaria) affectent la forme d'une coupe avec huit appendices en façon de bras assez longs ; elles vivent à des profondeurs moyennes, fixées aux rochers par la région opposée à la bouche. La *lucernaria quadricornis* est commune dans les mers du nord.

LUCERNARIDÉS (*sèr'*) n. m. pl. Famille d'acalèphes tétramères, caractérisés par huit bras munis de tentacules, quatre poches gastriques, séparées par des cloisons. (Les genres principaux sont : *lucernaire* et *eratérolophe*.) — *Un* LUCERNARIDÉ.

LUCERNE, en allem. **Luzern**, ville de Suisse, ch.-l. d'un des cantons de la Confédération helvétique, à l'extrémité nord-ouest du lac des Quatre-Cantons, qui se déverse à cet endroit dans la Reuss ; 28.900 hab. (*Lucernois, oises.*) Musée. Arsenal, qui contient un certain nombre de trophées des batailles de la Confédération. Beaux ponts, dont l'un, le Kapellbrücke, est dominé par la Tour d'eau, sans doute ancien phare dont la ville a tiré son nom (*lucerna*). Beau monument du *Lion de Lucerne*, rappelant le massacre des Suisses au service du roi de France, le 10 août 1792. Petite industrie : cotonnades, papiers, fabrication de chapeaux de paille. En été, Lucerne devient le rendez-vous de nombreuses caravanes de touristes attirés par le Pilate, le Righi et le lac des Quatre-Cantons.

Le lion de Lucerne.

— *Histoire*. Lucerne, fondée autour d'un couvent, dès la fin du VII^e siècle, dependance, au VIII^e, de l'abbaye de Murbach, en Souabe, puis, sous Rodolphe de Habsbourg, de l'Empire, fut, parmi les cités suisses, une des premières à secouer le joug autrichien (1332). Dès le XV^e siècle, le canton était constitué avec ses limites actuelles et sa constitution oligarchique, assez dure aux sujets ruraux de la ville. Un moment capitale de la Confédération, sous la Révolution (1798), Lucerne, au cours de la guerre du *Sonderbund*, fut prise par le général Dufour (1847).

LUCERNE (CANTON DE), un des cantons de la Confédération helvétique, dans la partie centrale du pays, limité au N. par le canton d'Argovie, à l'E. et au S. par celui de Berne, à l'O. par les cantons d'Unterwalden, de Schwyz et de Zug. Capit. *Lucerne*. Superf. 1.501 kilom. carr. ; pop., de langue allemande, 140.171 hab. Sol montagneux, couvert par les prolongements septentrionaux du Titlis, et s'élevant, au Rothorn, à 2.351 mètres d'altitude. Eaux très abondantes, avec la Reuss, la Wiggern, la Suhr, l'Aa, etc., toutes rivières tributaires de l'Aar, affluent du Rhin. Agriculture assez prospère ; élevage très développé. L'industrie est encore médiocre, bien que le sol contienne d'assez grandes richesses minérales, notamment le fer et la houille ; filatures de soie, carderies de coton, nombreuses fromageries, etc. — Le canton est partagé en 5 districts : Lucerne, Entlebuch, Hochdorf, Sursee et Willisau.

Armes du canton et de la ville de Lucerne.

— *Histoire*. Au point de vue politique, le canton de Lucerne a été longtemps soumis à un dur régime oligarchique sous la tutelle de la ville, et le parti catholique, très solidement constitué, y soutint, en 1847, contre les autres cantons de la Confédération, la guerre du *Sonderbund*. (V. ce mot.) Il est régi, depuis cette époque, par une constitution démocratique ; le pouvoir législatif y est exercé par un *grand conseil* de 67 membres, élu au suffrage universel, et présidé par un avoyer.

LUCERNITÉS (*sèr'* — du lat. *lucerna*, lampe) n. f. pl. Liturg. anc. Cantiques qui se chantaient la nuit, dans les assemblées secrètes des premiers chrétiens. (Peu us.)

LUCERNULE ou **LUCERNULA** (*sèr'* — orthogr. vicieuse : *lucernute*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des lampyres de l'Amérique du Sud. Les lucernules sont de grands lampyridés, chez qui les deux sexes sont ailés. L'espèce type est la *lucernula Savignyi*, du Brésil.)

LUCESTRE (*sèsstr'*) n. m. Sorte de drap ou de serge, qu'on tirait d'Angleterre.

LUCET (*sè*) n. m. Planche mobile, formant l'un des côtés du bassicot des ardoisiers.

LUCEY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 8 kilom. de Toul ; 945 hab. Forges, houblonnières.

LUCHAGE (*chaj'*) n. m. Action de lucher.

LUCHAIRE (Achille), professeur et historien français né à Paris en 1846. Élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire en 1869, il fut nommé professeur au lycée de Pau, puis au lycée de Bordeaux. Dès 1874, il fit paraître sa *Notice sur les origines de la maison d'Albret* et ses *Remarques sur les noms des lieux des pays basques*, et, en 1877, il soutient ses thèses pour le doctorat ès lettres : *De lingua Aquitanica* et *Alain le Grand, sire d'Albret*. Il fut alors nommé professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Deux nouveaux ouvrages : *Etude sur les idiomes pyrénéens de la région française* (1879) et *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, avec *Glossaire* (1881), complétèrent ses études sur le Midi du moyen âge. En 1884, il publia sa belle *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, qui a, pour ainsi dire, renouvelé, par la richesse et la forte étude critique des documents, par l'originalité des conclusions, l'histoire de la France du X^e au XII^e siècle. Appelé à la Sorbonne comme professeur des sciences auxiliaires de l'histoire (1885), il succéda, en 1889, à Fustel de Coulanges dans la chaire d'histoire du moyen âge. Il a publié, depuis lors : *Etude sur les actes de Louis VII* (1885) ; *Louis VI le Gros : Annales de sa vie et de son règne* (1889) ; *les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (1890), et un *Manuel des institutions françaises* (1892) ; *Période des Capétiens directs* (1892) ; etc.

Luchaire.

LUCHAPT, comm. de la Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Montmorillon ; 1.030 hab. Haut fourneau, forges.

LUCHE n. f. Outil de verre servant à lucher.

LUCHÉ-PRINGÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 14 kilom. de La Flèche, sur le Loir ; 2.207 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière. Eglise des XI^e, XIII^e et XV^e siècles. Château de Clermont-Gallerande (XVI^e s.). Retranchements antiques.

LUCHER v. a. Frotter la dentelle avec un outil de verre, pour lui donner du lustre.

LUCHET (Auguste), littérateur français, né et mort à Paris (1809-1872). Il prit part à la révolution de 1830, écrivit des drames et des romans, dont l'un, *le Nom de famille* (1841), dans lequel il attaquait les grands du jour, lui valut une condamnation à deux ans de prison ; il se réfugia à Jersey. En 1848, il fut gouverneur du château de Fontainebleau, et fut, à partir de 1849, un des principaux rédacteurs du « Siècle ». C'était un ardent républicain, un écrivain érudit et passionné. Ses principaux écrits sont : *Esquisses parisiennes* (1829) ; *le Confessional de sœur Marie* (1847) ; *l'Eventail d'ivoire* (1847) ; *les Mauvais Côtés de la vie, souvenirs d'exil* (1860) ; etc. Mentionnons enfin les drames : *le Brigand et le Philosophe* (1832), avec Félix Pyat ; *la Marchande du Temple* (1836) ; etc.

LUCHON. Géogr. V. BAGNÈRES-DE-LUCHON.

LUCHON (VALLÉE DE), vallée de France (Haute-Garonne), une des plus belles et des plus visitées des Pyrénées, sillonnée par la Pique, affluent gauche de la Garonne supérieure. Elle commence à la crête frontière d'Espagne et s'étend, sur une longueur de 60 kilom. environ, jusqu'à la plaine de Montréjau, perpendiculairement à la direction générale de la chaîne des Pyrénées.

LUCHTMANS (Samuel), imprimeur hollandais, né en 1724, mort en 1780. Son aïeul, Jordan Luchtmans et son père, Samuel Luchtmans, né en 1685, s'étaient acquis un grand renom dans l'art de l'imprimerie. Il fit, en compagnie de son frère cadet Jean, un long voyage d'études à travers l'Allemagne, l'Angleterre et la France. L'imprimerie qu'ils dirigèrent à Leyde à leur retour acquit une juste célébrité ; de leurs presses sortirent, de 1754 à 1789, les belles éditions des classiques, revues et annotées par Runcken, Ernesti, Burmann, Gronovius, Wyttenbach, Walckenaer. A la mort de Samuel, Jean prit la direction de la librairie, et il la laissa, à son tour, à son neveu, fils de Samuel et portant ce même prénom.

LUCIANISTE (*si-a-nisst'* — du lat. *Lucianus*, n. pr.) n. m. Nom donné à des sectaires des premiers siècles.
— ENCYCL. Ce nom, chez les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, et en particulier dans les ouvrages de saint Epiphane, désigne plusieurs groupes d'hérétiques : 1° les partisans de Paul de Samosate, évêque d'Antioche au III^e siècle ; 2° les disciples d'un docteur gnostique appelé Lucianus, qui vivait également au II^e siècle, et propageait la doctrine de Marcion ; 3° les élèves de saint Lucien, prêtre d'Antioche.

LUCIDE (*sid'* — du lat. *lucidus*, même sens) adj. Qui voit, comprend ou exprime nettement les choses : *Un esprit, Un style* LUCIDE. ‖ Autref. Qui donne la clarté et substantiv. n. f. Etoile : *La* LUCIDE *de la Lyre*.
— *Moment, Intervalle lucide*, Moment, Intervalle de raison chez une personne dont la raison est perdue : *Charles VI avait des* INTERVALLES LUCIDES. (Salleutin.) ‖ Intervalle de raison calme que laissent les emportements d'une passion.
— Magnét. *Somnambule lucide*, Personne hypnotisée à laquelle on attribue une clairvoyance extraordinaire. ‖ *Etat lucide, Somnambulisme lucide*, Prétendu état somnambulique dans lequel le sujet percevrait des vérités qui échappent à l'observateur à l'état de veille : il pénétrerait, par exemple, la pensée intime des autres personnes.
— Pathol. *Folie lucide*, Folie qui se révèle par l'extravagance des actes sans altération de la faculté de raisonner dans l'intervalle.

LUCIDELLE (*si-dèl'*) ou **LUCIDELLA** (*si-dèl'-la*) n. f. Zool. Sous-genre de neritochatelles, comprenant plusieurs espèces des Antilles. (L'espèce type est la *lucidella aureola*, de la Jamaïque.)

LUCIDEMENT (*si*) adv. D'une manière lucide.

LUCIDITÉ (*si* — rad. *lucide*) n. f. Netteté, clarté : *La* LUCIDITÉ *de l'esprit, du style*.
— Etat normal des facultés mentales : *Les fous ont parfois des moments de* LUCIDITÉ.
— Magnét. Don de clairvoyance que posséderaient certains somnambules et magnétisés, qui leur permettrait de percevoir les objets hors de la portée de leurs sens.

LUCIDONIQUE (*si, nik'* — du lat. *lux, lucis*, lumière, et *donare*, gratifier) adj. Se dit d'une sorte de peinture à effets transparents : *Peinture* LUCIDONIQUE.

LUCIDOTE ou **LUCIDOTA** (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des vers luisants propres à l'Amérique. (Les lucidotes sont de taille moyenne, voisines des lucioles. La *lucidota Banoni*, de Cayenne, et la *lucidota depressicornis*, du Chili, peuvent être prises comme types de ces lampyres, dont les deux sexes sont ailés.)

LUCIDUS ORDO (*une claire disposition*), expression d'Horace (*Art poétique*, v. 41) : « Quand on choisit un sujet proportionné à ses forces, l'expression ne fait pas défaut, ni la claire disposition, c'est-à-dire l'ordre d'où naît la clarté. »

LUCIE (*sî*) ou **LUCIA** (*si*) n. f. Genre de papillons, habitant la région indienne et malaise jusqu'en Australie et l'Afrique tropicale. (Les lucies sont des lépidoptères rhopalocères, de la famille des lycénidés ; on en connaît cinq ou six espèces. La *lucia bibulus*, d'Afrique, est brune en dessus, variée largement de jaunâtre en dessous.)

LUCIE, planète télescopique, n° 222, découverte par Palisa, en 1882.

LUCIE ou **LUCE** (sainte), vierge et martyre, née et morte à Syracuse (281-304). Elle avait embrassé le christianisme, à l'insu de ses parents. Ceux-ci la fiancèrent à un riche païen, qui, irrité de ses refus, la dénonça à Paschasius, gouverneur de Syracuse. Lucie commença par distribuer aux pauvres sa dot, qui était considérable ; puis, amenée devant Paschasius, elle confessa sa foi et son vœu de virginité. Le gouverneur lui fit trancher la tête, après l'avoir accablée d'outrages. Ses reliques, vénérées d'abord à Syracuse, furent transportées à Constantinople, puis à Venise, où elles sont honorées dans l'église qui porte son nom. — Fête le 13 décembre.
— Iconogr. Les actes de la vie de sainte Lucie ont été peints à fresque dans la chapelle de San-Giorgio, à Padoue, par Jacopo Avanzi, artiste du XIV^e siècle ; ces fresques représentent : *Sainte Lucie devant le gouverneur de Syracuse ; Sainte Lucie traînée à une maison de prostitution ; le Martyre de la sainte* et *l'Exposition du corps de sainte Lucie*. Luini a peint une *sainte Lucie* (Milan). Augustin Carrache a gravé à l'eau-forte une *Sainte Lucie* tenant de la main droite une palme et de l'autre une coupe où sont placés les deux yeux.

Sainte Lucie, d'après Luini.

Lucie de Lammermoor, en ital. **Lucia di Lammermoor**, opéra sérieux en trois actes, paroles de Salvatore Cammarano, musique de Donizetti (Naples, 1835). — Le librettiste italien a emprunté son sujet au roman de Walter Scott, *la Fiancée de Lammermoor*, mais en modifiant le drame.

Livret. Henri Ashton, ruiné dans la faveur du roi, veut, pour relever son crédit à la cour, marier sa sœur Lucie à sir Arthur, neveu du ministre ; mais Lucie a juré sa foi à Edgard Ravenswod, ennemi de sa famille et dépouillé par elle. Ashton, furieux, cherche à les désunir. Aidé par les vilenies de l'estafier Gilbert, il persuade à sa sœur que celui qu'elle aime l'a délaissée. La mort dans l'âme, la jeune fille cède à ses instances ; elle donne sa parole à Arthur, lorsque Edgard paraît. Lucie apprend alors que son frère l'a trompée ; repoussée par Edgard qui la croit parjure, elle devient folle et, la nuit de ses noces, elle poignarde son époux. Edgard a provoqué Ashton ; le rendez-vous doit avoir lieu au cimetière ; mais Ashton ne vient pas : il est retenu près de sa sœur expirante. Apprenant enfin toute la vérité, Edgard ne veut pas survivre à celle qu'il adorait ; il se tue au moment où paraît Ashton, le cœur bourrelé de remords.

Partition. La partition, empreinte d'un sentiment dramatique superbe, parfois d'une mélancolie poignante, écrite dans un style très poétique et très élevé, est l'une des œuvres les plus passionnées, les plus émouvantes qui soient sorties de la plume de Donizetti. Au premier acte, signalons : l'air plein de brio d'Ashton, *A moi viens, ouvre tes ailes* ; la délicieuse cavatine de Lucie, *O fontaine, ô source pure* ; l'ardent duo de Lucie et d'Edgard, dont l'allegro, *Vers toi toujours s'envolera*, est devenu populaire. Au second acte, citons : le duo de Lucie et d'Ashton, qui offre un chant de violons sur lequel la phrase vocale trace une mélodie ferme et expressive ; l'admirable sextuor, *J'ai pour moi mon droit, mon glaive*, chef-d'œuvre d'une ampleur magistrale, où le musicien traduit avec un art merveilleux les sentiments divers qu'éprouvent ses personnages ; l'anathème prononcé par Edgard, et la jolie strette du finale. Au troisième acte, mentionnons : la scène de la folie, une des plus belles qui soient au théâtre ; la scène des tombeaux, le récitatif *Tombe de mes aïeux*, le larghetto d'une tristesse désolée *Bientôt l'herbe des champs croîtra*, l'intervention du chœur apprenant à Edgard la mort de Lucie, l'air si touchant *O bel ange dont les ailes*. Tout cela est grand, tragique et bien fait pour émouvoir profondément le spectateur.

Lucie de Lammermoor fut jouée au Théâtre-Italien de Paris le 12 décembre 1837. Le 10 avril 1839, elle était jouée pour la première fois en français au théâtre de la Renaissance (salle Ventadour), sur une traduction d'Alphonse Royer et Gustave Waëz. Et enfin, le 20 février 1846, elle paraissait à l'Opéra.

LUCIELLE (*si-èl'*) ou **LUCIELLA** (*si-èl'-la*) n. f. Paléont. Sous-genre de *pleurotomaria*, comprenant des coquilles fossiles dans le carbonifère. (Les lucielles sont trochiformes, aplaties, avec les tours de spire rugueux, le dernier tranchant et plissé, etc. L'espèce type est la *luciella eliana*.)

LUCIEN, rhéteur et philosophe grec, né à Samosate (Syrie) vers l'an 125, mort probablement en Egypte vers 192 de notre ère. D'humble famille, il fut mis en apprentissage chez un oncle, fabricant de statuettes, puis alla achever son éducation dans les écoles de l'Ionie. Il commença par être avocat à Antioche ; mais, séduit par l'exemple des sophistes voyageurs, il parcourut le monde, donnant partout des conférences : en Asie Mineure, en Macédoine, en Grèce, en Italie, en Gaule. Vers 161, il retourna en Orient, d'abord en Ionie, puis à Antioche et à Samosate, où il se trouvait en 163. L'année suivante, il se décida à s'établir à Athènes, où il vécut de 165 à 185 environ et il y devint pamphlétaire et satirique. Dans les dernières années de sa vie, il reprit son métier de sophiste ambulant, qu'il abandonna pour devenir haut fonctionnaire en Egypte. Nous possédons, sous son nom, quatre-vingt-deux ouvrages et un recueil d'épigrammes ; un certain nombre de ces écrits sont de ses imitateurs. L'œuvre conservée de Lucien n'en est pas moins très considérable. De la première période de sa vie, datent une série d'exercices de rhétorique : *le Meurtrier du tyran, les Deux Phalaris, l'Eloge de la mouche, la Salle, le Jugement des voyelles, l'Hippias, le Pseudo-sophiste*, etc.

Vers le temps de son retour à Antioche, Lucien écrivit *le Nigrinus* et *le Songe*, où il raconte en partie sa vie ; *les Portraits* (en 162), le traité *Sur la manière d'écrire l'histoire* (vers 165). Au temps du séjour à Athènes appartiennent la plupart des chefs-d'œuvre de Lucien : des écrits plus ou moins philosophiques : *la Pantomime, Anacharsis, Toxaris, Hermotime* (en 166), *la Double accusation, les Sectes à l'encan, le Pêcheur* ; des dialogues satiriques et moraux : *Dialogues des morts, la Nécromancie, Charon, le Cynique, le Coq, Timon, les Vœux, les Fugitifs, les Fêtes de Kronos, Prométhée, l'Assemblée des dieux, Zeus tragédien*, etc. ; des dialogues littéraires : *le Parasite, le Lexiphane, le Pseudo-logiste* ; des causeries ou des pamphlets : *Contre Timarque, le Maître de rhétorique, la Causerie avec Hésiode, la Mort de Peregrinus, l'Alexandre* ; enfin, deux romans satiriques : *l'Histoire vraie*, et *l'Ane*. De la vieillesse de l'auteur, datent : *l'Héraklès*, le *Dyonosos, l'Apologie pour les salariés*, et probablement les parodies tragiques : *le Pied léger* et *la Tragédie de la goutte*. Dans cette œuvre si riche et si variée, Lucien prend tous les tons, remue toutes les idées du temps, poursuit de sa raillerie les traditions et les préjugés. Pour cela, il renouvelle plusieurs genres littéraires, crée le dialogue satirique, qu'il anime de son esprit et de sa verve.

— Bibliogr. : M. Croiset, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien* (1882).

Lucien (saint), prêtre et martyr, né à Samosate vers 235, mort à Antioche en 312. Après la mort de ses parents, il vendit ses biens et en donna le prix aux pauvres. S'étant lié, à Edesse, avec Macarius, interprète renommé des Ecritures, il se livra avec ardeur à l'étude de la Bible, aussitôt après son baptême. Puis il ouvrit, à Antioche, une école, qui lui attira un grand concours d'élèves. A la suite de dissentiments théologiques, Lucien fut excommunié trois fois par les évêques d'Antioche. Il est à remarquer, de plus, qu'il eut pour élèves Arius et plusieurs ariens ou semi-ariens célèbres, tels que Léonce d'Antioche et Eusèbe de Nicomédie. Il rentra cependant, à la fin de sa vie, dans la communion de l'Eglise, et mourut en prison des suites des tortures qu'il subit sous Maximilien Daia. Il avait fait une revision générale de la traduction des Septante. — Fête le 7 janvier.

Lucien (saint), évêque de Beauvais au IIIe siècle. — Fête le 8 janvier.

Lucien Bonaparte. V. Bonaparte.

Lucienne (*si-èn'* — du n. de saint *Lucien*) n. f. Philol. Titre donné à la Bible grecque des Septante, revue sur l'hébreu par saint Lucien d'Antioche. ‖ On l'appelait aussi la commune.

— Adjectiv. : *Version* lucienne.

Luciennes. Géogr. V. Louveciennes.

Lucifer (*si-fèr'*) n. m. Ornith. V. calothorax.

— Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, dont on connaît deux espèces.

— Encycl. Crust. Les *lucifers* appartiennent à la famille des sergestidés ; ce sont de curieux animaux des hautes mers, allongés, cylindriques, transparents, avec une tête styliforme portant deux gros yeux à son extrémité. Leurs larves sont les érichthines de certains naturalistes. Le *lucifer typus* habite les mers d'Europe, le *lucifer Reynaudi* l'océan Indien.

Lucifer.

Lucifer (du lat. *lux, lucis*, lumière, et *ferre*, porter), nom sous lequel le démon est souvent désigné. Cette dénomination est née, chez certains Pères, par allusion à différents passages d'Isaïe, où tantôt Babylone, tantôt la ville de Tyr sont désignées, dans la traduction latine, par ce nom, spécialement dans ce passage où le prophète annonce la chute du roi de Babylone et l'étonnement qu'elle cause : « Comment es-tu tombé du ciel, toi, Lucifer, astre du matin ? » Les Pères ont appliqué le mot au démon, ange déchu. V. diable.

— Sc. occ. Esprit qui préside à l'Orient.

— n. m. Fam. Personne vive, remuante ou maligne : *Cette enfant est un vrai* lucifer.

Lucifer, évêque de Cagliari (Sardaigne), né vers 300, mort en 370. Député par le pape Libère auprès de Constance, il obtint de cet empereur la convocation, à Milan (355), d'un concile dans lequel il défendit la cause de saint Athanase persécuté par les ariens. Irrité de son courage, Constance le condamna à l'exil et le fit conduire d'abord en Syrie, puis en Palestine, enfin dans la Thébaïde. Il fut rappelé en 362 et intervint malheureusement dans les troubles de l'Eglise d'Antioche, qu'il aggrava en sacrant un troisième évêque, Paulin, alors que deux autres pontifes se disputaient déjà le siège épiscopal. De retour dans son île, il refusa de communiquer avec les évêques qui admettaient à la pénitence ceux de leurs collègues coupables d'avoir failli dans la foi pendant la persécution des ariens, et qui en exprimaient un véritable repentir. Il fonda ainsi le schisme des *lucifériens*. On a de lui en latin : *Deux livres adressés à l'empereur Constance pour Athanase ; qu'il ne faut pas communiquer avec les hérétiques ; qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu*. Lucifer n'est point accusé, comme ses disciples, d'avoir soutenu des opinions contraires à la foi. Quelques auteurs prétendent même qu'il ne rompit jamais avec l'Eglise ; d'autres disent qu'il tomba dans le schisme, mais rentra dans la communion de l'Eglise avant de mourir. Le diocèse de Verceil invoque Lucifer comme saint, et celui de Cagliari célèbre sa fête le 21 mai.

Lucifériānisme (*si, nissm'*) n. m. Doctrine de l'évêque Lucifer, qui interdisait toute sorte de commerce avec les hérétiques et les fauteurs d'hérésie.

Luciférien, enne (*si, ri-in, èn'*) n. Hist. relig. Partisan du luciférianisme.

— adj. Qui appartient au luciférianisme : *Doctrines* lucifériennes.

— Encycl. La secte des *lucifériens* (v. Lucifer) se répandit de l'île de Sardaigne, où elle était née, en Espagne, en Gaule, en Egypte et en Afrique. Les lucifériens ajoutèrent l'hérésie au schisme, en soutenant que le baptême donné par les hérétiques était nul et devait être renouvelé. Théodose les poursuivit d'abord avec sévérité ; mais, sur la requête des évêques Marcellin et Faustin, il consentit à laisser la secte s'éteindre en paix.

Lucifērisme (*si, rissm'*) n. m. Culte de Lucifer, regardé comme le vrai Dieu : *Le satanisme se différencie très nettement du* lucifērisme *en ce que celui-ci est une religion à part, tandis que l'autre n'est que l'à-rebours du christianisme*. (J. Bois.)

Lucifuge (*si-fuj'* — du lat. *lux, lucis*, lumière, et *fugere*, fuir) adj. Zool. Qui évite la lumière. (Se dit des animaux nocturnes, particulièrement des insectes) : *Les carabiques sont presque tous* lucifuges.

— n. m. pl. Ancienne division des coléoptères hétéromères, comprenant les mélasomes ou ténébrionidés actuels. — *Un* lucifuge.

Lucifuge (*si-fuj'*) ou **Lucifuga** (*si*) n. m. Genre de poissons aveugles, qui sont propres aux cours d'eau souterrains de Cuba.

— Encycl. Les *lucifuges* appartiennent à la famille des ophidiidés ; allongés, couverts de petites écailles, ils ont des yeux rudimentaires, recouverts par la peau. Les deux espèces connues sont de taille médiocre, 15 à 20 centimètres ; ce sont les *lucifuga dentatus* et *subterraneus*.

Lucignano, bourg d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]) ; 4.091 hab. Sanctuaire de la Madonna delle Querce.

Lucile, opéra-comique en 1 acte, paroles de Marmontel, musique de Grétry (Comédie-Italienne, 1769). — C'était le second ouvrage de Grétry. On y remarque, entre autres morceaux touchants, le monologue de Blaise : *Ah ! ma femme, qu'avez-vous fait !* et le fameux quatuor, si longtemps célèbre, qui arrachait des larmes aux spectateurs.

Lucilie (*si-lî*) ou **Lucilia** (*si*) n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant les espèces appelées vulgairement *mouches dorées de la viande*.

— Encycl. Les *lucilies* sont des diptères brachycères, de la famille des muscidés, remarquables par leurs couleurs métalliques éclatantes. On en connaît de nombreuses espèces répandues sur le globe. La plus commune en France est la *lucilia cæsar*, vert doré, longue de 1 centimètre, abondante en été. Ses larves, qui vivent dans les charognes, sont les *asticots* des pêcheurs. Cette mouche pond parfois dans les yeux et les narines des hommes endormis et occasionne l'affection appelée *myiasis*. (V. ce mot.) Des désordres encore plus graves sont produits par des espèces de l'Amérique tropicale (*lucilia macellaria* et *hominivorax*). Une autre lucilie d'Europe (*lucilia bufonivora*) pond sur les crapauds, dont ses larves dévorent les yeux et les parties molles de la tête ; elle attaque aussi les lièvres.

Lucilie (gr. nat.).

Lucilius (Caïus), poète satirique latin, né dans le Latium en 149 av. J.-C., mort à Naples en 103. Il était chevalier et servit sous Scipion l'Africain dans la guerre contre Numance et jouit d'une haute estime parmi ses contemporains. On a de lui des fragments de ses trente satires et de ses autres poésies. Horace et Quintilien lui attribuent l'honneur d'avoir inventé la véritable satire. Les railleries de Lucilius sont souvent violentes et personnelles. Politique, mœurs, religion, littérature passent sous sa férule. Mais on trouve aussi chez lui les mâles accents de la vieille sagesse latine. Le ton est naturel, franc, plein de gaieté, souvent très cru. Mais il n'ignore, quand il le faut, ni la gravité, ni la finesse. Les œuvres de Lucilius sont en outre très instructives par la peinture exacte des mœurs de son temps.

Lucilius (Junior), poète latin du Ier siècle après J.-C. Son mérite l'éleva au rang de chevalier et il fut procurateur de Sicile. C'est à lui que sont adressées les *Lettres à Lucilius*, de Sénèque. On le croit l'auteur du poème de *l'Etna*, attribué successivement à plusieurs autres poètes.

Lucilius (Lettres à), par Sénèque le philosophe. — Ce recueil, composé de cent vingt-quatre lettres, n'est pas une correspondance. Ces lettres constituent en réalité un ensemble de petits traités de direction morale. Beaucoup ont été écrites en réponse à des questions posées à l'auteur par son ami Lucilius. Le ton en est simple et familier. Théologie, philosophie, morale y sont abordées. Le fond de l'enseignement est le stoïcisme. Les principes exposés se rencontrent si souvent avec ceux qu'enseigne le christianisme que quelques Pères de l'Eglise en ont conclu que Sénèque était chrétien. Le contraire paraît certain ; mais il est possible que les idées chrétiennes, répandues à Rome notamment par saint Paul, et certainement connues de Sénèque, aient eu quelque influence sur le mouvement de la philosophie à cette époque. Les *Lettres à Lucilius* sont précieuses aussi par le grand nombre de faits qu'elles renferment, soit personnels à Sénèque, soit relatifs à l'histoire du temps.

Lucille (Lucilla Annia), impératrice romaine, fille de Marc-Aurèle et de Faustine, femme de Lucius Verus, née vers 147 après J.-C., morte vers 183. Quand elle épousa, à l'âge de dix-sept ans, Verus, qui commandait l'armée en Syrie, celui-ci était accoutumé à toutes les débauches asiatiques. Il ne tarda pas à se lasser de sa femme qui, pour se venger, se livra aussi à la dissolution. A la mort de Verus, elle épousa Claudius Pomponius, sénateur d'Antioche, trop âgé pour elle. Elle continua sa vie de désordre. Elle avait gardé à la cour le rang d'impératrice. Mais, lorsque l'empereur Commode, son frère, eut épousé Crispine, il lui fallut céder le pas à sa belle-sœur. Son orgueil révolté la fit entrer dans une conspiration contre Commode. Exilée à Caprée, elle fut bientôt mise à mort par l'ordre de son frère.

Monnaie de bronze, à l'effigie de Lucille.

Lucinacés (*si*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches dibranches, comprenant les *lucines* et genres voisins. (Les lucinacés sont des animaux marins à deux orifices siphonaux, à pied ordinairement vermiforme. Ils renferment la seule famille des lucinidés.) — *Un* lucinacé.

Lucine (*sin'*) ou **Lucina** (*si*) n. f. Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches d'Europe. (Les lucines sont des diptères brachycères, du groupe des muscides. La *lucina fasciata*, grise et noire, longue de 7 à 8 millimètres, habite le sud de la France.)

— Arboric. Variété de poire appelée aussi citron.

— Moll. Genre de mollusques lamellibranches lucinacés, type de la famille des *lucinidés*, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les mers du globe, ou fossiles du silurien au tertiaire. (Ces mollusques ont la coquille arrondie ou ovale, épaisse, striée ou à lames concentriques ; le bord de leurs valves est lisse ou finement denticulé. On en peut prendre comme exemple la *lucina Pensylvanica* des Antilles, qui mesure 3 centimètres de diamètre.)

Lucine.

Lucine, déesse de la mythologie romaine, qui présidait aux accouchements. Elle se confondait à l'origine avec Junon, dont le mot Lucine n'était qu'une épithète. Il y avait à Rome un temple dédié à Junon Lucina. Puis elle eut son culte à part. On l'appelait aussi *Ilithya* ou encore *Genitalia*. On lui offrait des génisses blanches, des couronnes, des guirlandes de fleurs. Elle était représentée tantôt comme Junon avec la coupe et la lance, tantôt assise, avec un enfant emmailloté dans ses bras.

Lucine (médaille).

Lucine, planète télescopique, n° 146, découverte en 1875, par Borrelly.

Lucinée (*si*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant des arbrisseaux glabres de l'Inde, à feuilles coriaces, à fleurs en capitules axillaires.

Lucinge (René de), seigneur des Alymes et de Montrozat, capitaine et homme d'Etat savoisien, né en 1553, mort vers 1615. Il remplit diverses missions pour le compte du duc Charles-Emmanuel, et notamment fut envoyé aux conférences de Lyon, qui aboutirent au traité du 17 janvier 1601. Le duc de Savoie ayant résolu de violer le traité, Lucinge se refusa à lui servir d'instrument, et alla s'établir en France. Il a expliqué son attitude aux conférences de Lyon, dans deux mémoires : *les Occurrences et le Motif de la dernière paix de Lyon* (1603), et *Anecdote de ce qui s'est passé en 1601 lors de l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse*. Il avait écrit, étant ministre, plusieurs ouvrages : *le Premier Loisir de René de Lucinge* (1586) ; *De la naissance, durée et chute des Etats* (1588).

Lucinidés (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les *lucines*, les *corbis* et les *gonodons*. — *Un* lucinidé.

Lucinie (*si-nî*) ou **Lucinia** (*si*) n. f. Genre de papillons, dont on connaît deux espèces propres aux Antilles. (Les lucinies sont des lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalidés, de petite taille, de couleurs vives. La *lucinia cadma*, de la Jamaïque, est d'un roux orangé vif en dessus, avec des taches noires.)

Lucinocte (*si* — du lat. *lux, lucis*, lumière, et *nox, noctis*, nuit) adj. Bot. Se dit de certaines plantes équinoxiales dont les fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin.

Lucinopsis (*si, psiss*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des vénéridés, dont l'espèce type est la *lucinopsis undata*, des mers d'Europe. (Les lucinopsis sont des animaux marins, à longs siphons divergents, à coquille mince, globuleuse, couverte de stries concentriques.)

Luciole (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des lampyres, dont les deux sexes possèdent des ailes et la faculté de briller.

— Encycl. Les *lucioles* sont des lampyridés, de taille petite ou moyenne ; essentiellement nocturnes, ils volent la nuit et couvrent parfois les arbres et les buissons ; leurs mœurs sont celles des lampyres. On en connaît une soixantaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde ; quelques-unes sont américaines (*luciola maculicollis*, Etats-Unis). Deux se trouvent dans le midi de la France : *luciola Italica*, plus commune en Italie, et *luciola Lusitanica*.

Luciole (gr. 2 f.).

Lucioperca (*si*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *lucioperca* sont des percidés à bouche armée de dents nombreuses, à nageoires dorsales distinctes. On en connaît six espèces, dont une seule est marine (*lucioperca marina*, de la Caspienne et de la mer Noire) ; les autres habitent les grands cours d'eau de l'Amérique du Nord ou de l'Europe orientale.

Lucioperca.

Luciotrutta (*si*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant deux espèces de l'hémisphère boréal. (Les *luciotrutta* sont de forts saumons couverts d'écailles moyennes, à dentition faible. Le *luciotrutta Mackenziei* remonte les cours d'eau de l'Amérique du Nord et habite les mers boréales : il atteint un poids de 8 à 10 kilogr. ; le *luciotrutta leucichthys* est propre à la Caspienne et aux fleuves de Russie.)

Lucipia (*Louis*-Adrien), journaliste français, né à Nantes en 1843. Elève de l'Ecole de droit et de l'Ecole des chartes, il entra dans le journalisme de l'opposition sous l'empire, fut capitaine pendant le siège, prit part à la Commune et collabora au « Cri du peuple ». Condamné à

mort en 1872, sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, puis, en 1879, en celle du bannissement. Rentré à Paris après l'amnistie (1880), il devint rédacteur à la « Justice », au « Radical », au « Soir », fut élu membre du conseil municipal de Paris à partir de 1890, présida le conseil général de la Seine en 1895, le conseil municipal de Paris en 1899, et échoua en 1900. On lui doit : *le Cas de M. de Galliffet* (1883); *Bruno le Forgeron*, roman, avec Alfred Etiévant; *les Grands Jours de la Révolution*; etc.

Lucius. Biogr. V. Luce.

Lucius de Patras, écrivain grec, né à Patras, en Achaïe. Il aurait vécu vers le milieu du IIe siècle. Il avait raconté, dit-on, d'après une fable milésienne, les aventures burlesques d'un homme changé en âne par la magie; et ce serait de ce récit que se seraient inspirés Lucien dans son roman satirique intitulé *Lucius* ou *l'Ane*, et Apulée dans son grand roman intitulé *les Métamorphoses* ou *l'Ane d'or*. Quelques critiques ont douté de son existence.

Lucius, fils d'Agrippa. V. César (Caïus).

Lucius Verus, César romain. V. Verus.

Luckau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur la Berste, tributaire de la Sprée; 4.514 hab. Ch.-l. de cercle.

Luckenwalde, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Nuthe, affluent gauche de la Havel; 18.398 hab. Forges. Filatures de laine et fabriques de drap.

Luckite (*lu-kit'*) n. f. Variété manganésifère de mélantérie.

Luckner (Nicolas), maréchal de France, né à Cham (Palatinat) en 1722, guillotiné à Paris en 1794. Après avoir servi successivement dans les armées bavaroise et hollandaise, il fit la guerre de Sept ans dans les rangs hanovriens comme colonel de hussards. Il passa en 1763 au service de la France avec le grade de lieutenant général, et reçut le bâton de maréchal en 1791. Au début de la campagne de 1792, Luckner commandait l'armée du Rhin, et c'est à lui que Rouget de Lisle dédia son célèbre *Chant de guerre*, devenu la *Marseillaise*. Mis à la tête de l'armée du Nord en remplacement de Rochambeau (juin 1792), le vieux maréchal reçut l'ordre d'envahir la Belgique : il prit Menin et Courtrai, mais n'osa poursuivre ses succès, et battit en retraite vers Lille; on le renvoya sur le Rhin. Son inertie et sa conduite en Belgique le rendirent suspect : traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté.

Nic. Luckner.

Lucknow. Géogr. V. Laknau.

Luco nei Marsi, comm. d'Italie (Abruzze-Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]), près du lac Fucino; 3.700 hab.

Lucoli, comm. d'Italie (Abruzze-Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]); 3.100 hab. Carrière de marbre.

Luçon ou **Luzon**, île de la Malaisie (archipel des Philippines), entre le Pacifique et la mer de Chine; 102.695 kilom. carr. Elle forme deux péninsules : Luçon, assez large et massive, quoique échancrée par les baies de Lingayen et Manille; Camarines, au S.-E., amincie et très découpée. L'isthme de Tayabas, de 12 kilom. à peine d'épaisseur, les réunit. Toutes deux sont montagneuses et volcaniques. Le Pacsan (2.234 m.) dans Luçon, le Taal et le Mahaybay (2.333 m.) dans la région centrale de Manille, l'Ysarog (1.966 m.), l'Yriga (1.212 m.), le Mayon ou volcan d'Albay (2.374 m.) font de fréquentes et meurtrières explosions, accompagnées de tremblements de terre. Climat tropical; violents typhons, pluies de mousson et, d'octobre à mars, saison sèche et fraîche. Régime hydrographique torrentueux et de trajet restreint par le relief (le Taja Cagayan n'a pas 400 kilom.). Mais de beaux lacs de cratère dorment au pied des volcans, notamment la vaste et poissonneuse Laguna de Bay, près de Manille. Principales cultures : tabac, abaca (chanvre de Manille), riz. Les richesses minérales sont peu exploitées, sauf la houille. L'élément malais est le principal facteur ethnique (Tagals de Luçon, Vicols de Camarines), auquel il faut joindre les Negritos, les Chinois et leurs nombreux métissages (Sangleyes). Les blancs, presque tous espagnols, n'ont jamais dépassé 15.000 individus. Au total, 3.500.000 hab. Après la révolte des Tagals (1896), dont Luçon fut le principal foyer et Aguinaldo le principal chef, la rupture consécutive avec la métropole et l'intervention américaine, firent de Luçon et de tout l'archipel une colonie des États-Unis.

Luçon, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de Fontenay-le-Comte, à l'origine du *canal de Luçon*; 6.745 hab. (*Luçonnais, aises.*) Ch. de f. Etat. Carrière. Fabrique de chaux, cierges, bougies. Imprimeries, corroiries, poteries, scieries mécaniques. Belle cathédrale des XIIe, XIIIe, XVe et XVIIIe siècles; évêché des XIVe et XVe. Grand séminaire (XVIIe s.). Luçon fut, dès le VIe siècle, le siège d'une abbaye érigée en évêché en 1317. Défaite des Vendéens, le 28 juin et le 1er octobre 1793. Richelieu fut évêque de Luçon. — Le canton a 10 comm. et 18.551 hab.

Armes de Luçon.

Luçon (canal de), voie navigable du département de la Vendée, qui met Luçon en communication avec la mer, à travers le Marais Poitevin. Il a une longueur de 14 kilom. environ et 2m,30 de tirant d'eau.

Lucq-de-Béarn, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 13 kilom. d'Oloron; 1.868 hab. Eglise des XIe et XVIe siècles; trois absides romanes. Ruines d'une abbaye du Xe siècle et d'un ancien château fortifié. Vins, primeurs.

Lucques (lat. *Lucca*), ville d'Italie [Toscane], ch.-l. de prov. et de circondario, sur le Serchio; 70.400 hab. (*Lucquois, oises.*) Archevêché, université, académie, jardin botanique. Tissage de la soie (Lucques a été la première ville d'Italie qui se soit livrée à cette industrie, au XIe s.; fabrication de fez, de marqueterie, de meubles sculptés, de toiles, de papier; commerce de soie et d'huile d'olives (la plus renommée d'Italie), etc. C'est une ville régulière, entourée de remparts rectangulaires, percés de quatre portes aux quatre points cardinaux. Beaux monuments : palais ducal, évêché, plusieurs palais particuliers, mais surtout de nombreuses églises intéressantes, remplies de superbes tableaux et de sculptures de la Renaissance. A 27 kilom. N. sont les *Bagni di Lucca*, très fréquentés.

— *Histoire*. Ville étrusque conquise par les Ligures, Lucques fut prise par les Romains pendant la deuxième guerre punique; pillée par les Goths en 491, elle devint la proie des Lombards, qui la gardèrent jusqu'à ce que Charlemagne la leur reprit. Elle soutint Barberousse et fut disputée entre les guelfes et les gibelins. Après le règne de Castruccio Castracani (1316), elle appartint successivement aux Génois et aux Florentins, puis redevint république indépendante au XVIe siècle, jusqu'en 1799, où elle fut conquise par les Français. Napoléon fonda, en 1805, le duché de Lucques et Piombino pour sa sœur Elisa. En 1815, Lucques fut donnée au duc de Parme privé de ses États, puis elle passa à la Toscane et entra, en 1861, dans le royaume d'Italie.

Cathédrale de Lucques.

La *province de Lucques*, qui a 1.445 kil. carr. et 291.959 hab., est le « jardin de la Toscane ». Très fertile, elle est cultivée par des métayers, considérés comme les paysans les plus heureux de l'Italie. Ils émigrent, cependant, mais surtout pour aller faire les travaux des champs en Corse.

Lucquois, oise (*lu-koi, oiz'*), personne née à Lucques ou qui habite cette ville. — *Les Lucquois*.
— Adjectiv. : *Population lucquoise*.
— n. f. Comm. Étoffe de soie, fabriquée à Lucques ou imitée de celle que l'on fabrique dans cette ville.

Lucratif, ive (du lat. *lucrativus*, même sens) adj. Qui procure du gain, beaucoup de gain : *Commerce lucratif*.
— Dr. Qualité attachée aux effets d'un acte à titre gratuit, comme une donation ou un testament : *Acquérir à titre lucratif. Possession lucrative. Cause lucrative*.

Lucrativement adv. D'une façon lucrative.

Lucre (du lat. *lucrum*, même sens) n. m. Linguist. Gain, bénéfice : *Faire un lucre considérable*. (Richelieu.) [Vieux.] ‖ Auj. Profit dont on est avide : *L'amour du lucre*.
— Dr. *Lucre cessant* (lucrum cessans), Perte provenant de ce qu'on n'a pas le profit d'une chose à laquelle on a droit.
— Encycl. Dr. Lorsqu'il y a inexécution imputable au débiteur, et qu'il intervient une condamnation pécuniaire, l'indemnité due au créancier doit comprendre non seulement la perte qui diminue effectivement le patrimoine (*damnum emergens*), mais encore le bénéfice ou le gain dont le créancier a été privé (*lucrum cessans*). C. civ., art. 1149.]

Lucrèce, femme de Tarquin Collatin, parent de Tarquin le Superbe, morte en 510 av. J.-C., illustre par sa mort tragique, qui était réputée avoir entraîné la chute de la royauté romaine. Pendant le siège d'Ardée, les princes de la famille royale voulurent savoir comment se comportaient leurs femmes en leur absence. Ils montent à cheval, arrivent de nuit à Rome et trouvent leurs épouses passant joyeusement le temps. Seule, Lucrèce était occupée à filer la laine avec ses femmes. Sa beauté fit impression sur Sextus Tarquin. Quelques jours après, il revint à Rome, s'introduisit chez Lucrèce, lui demanda l'hospitalité, et la nuit, pénétrant dans son appartement, la menaça de la tuer si elle lui résistait et de répandre le bruit qu'il l'avait tuée parce qu'elle trahissait son mari. Lucrèce céda; mais, faisant le lendemain venir son père et son mari, elle leur raconta l'outrage qu'elle avait subi, et se tua d'un coup de poignard sous leurs yeux. Aussitôt, Junius Brutus, secouant ce poignard ensanglanté, appelle le peuple à la révolte, et la déchéance des Tarquins est proclamée.

Lucrèce, d'après Girolamo Mazzola.

— n. f. Nom passé dans la langue pour signifier une femme d'une vertu courageuse et d'une impeccable fidélité conjugale. ‖ En mauv. part, Prude. ‖ *Faire la Lucrèce*, Singer la femme honnête.
— Iconogr. L'histoire de Lucrèce a souvent inspiré les artistes. Guide Cagnacci en a fait une scène par trop réaliste. Le Pesarèse a aussi péché par excès de vulgarité. Le Tintoret a mis plus de feu dans une composition qui est au musée de Madrid; il a représenté la lutte violente de Tarquin et de la victime. Au Louvre, un tableau de Luca Giordano nous montre Lucrèce assise sur le bord de son lit, et repoussant Tarquin habillé à la mode du temps où peignait le peintre. Un petit tableau de Gustave Boulanger, représentant *Tarquin chez Lucrèce*, offre surtout un intérêt piquant d'archéologie.
Le sujet de *la Mort de Lucrèce* ou *Lucrèce s'apprêtant à se poignarder* a été fréquemment retracé par Andrea del Sarto, du Guido (Madrid), du Titien (musée du Belvédère, à Vienne), de Paul Véronèse (même musée), de Luca Giordano (pinacothèque de Munich), d'Albert Durer (même musée), d'Aldgrever (Madrid), de l'Albane (copie au Louvre), de Lucas Cranach le père (Belvédère), de Girolamo Mazzola (Naples), etc. Un groupe mouvementé de Théodon, dans le jardin des Tuileries, représente *la Mort de Lucrèce*. A citer encore des *Lucrèce* de Maindron, d'Eude, etc.

Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard (Odéon, 1843), couronnée par l'Académie française. — Cette pièce dut surtout sa vogue à l'esprit de réaction qui se manifestait alors contre l'école romantique; en l'applaudissant, on protestait contre les *Burgraves*, qui furent représentés la même année. Le public fut heureux de rencontrer une pièce sagement combinée, où d'habiles concessions étaient faites par l'art ancien à l'art moderne. *Lucrèce* est une tragédie romantique. Le songe fatal, l'action mise en récit, les tirades à effet sont conservées, mais les unités ne sont pas observées. L'auteur, mettant en scène le récit de Tite-Live, y a joint des épisodes romantiques : Tarquin recevant la visite de la sibylle, et les deux rôles de Brutus et de sa femme, dans lesquels il semble s'être inspiré de Shakspeare. Sextus est, dans sa pièce, l'amant de Tullie, la femme de Brutus, courtisane titrée, dont il se fatigue, et, pour varier ses plaisirs, il viole la belle et chaste Lucrèce. La peinture des mœurs romaines, de Lucrèce distribuant la tâche à ses servantes, est fort belle; la dépravation de Tullie, ses invectives contre l'infidèle Sextus, font un heureux contraste avec le calme des scènes où la chaste matrone est mise en relief. La folie simulée de Brutus est également d'un grand effet. Des vers d'une belle allure sont malheureusement déparés par d'autres où se manifeste une versification pénible.

Lucrèce (Titus Lucretius Carus), poète latin, né à Rome l'an 95 av. J.-C., mort vers 53. On sait peu de chose sur la vie de cet écrivain, l'un des plus grands poètes et le plus profond penseur qu'ait produits Rome. Il appartenait à la famille illustrée par la fameuse Lucrèce. Sa vie s'écoula pendant la période troublée qui vit la proscription de Marius, puis celle de Sylla, et ses idées en subirent une profonde impression. On croit qu'il étudia en Grèce la philosophie sous la direction de Zénon, disciple d'Epicure. Quelques biographes prétendent qu'il devint fou. Il est certain qu'il se donna la mort vers l'âge de quarante ans, le jour même, dit-on, où Virgile prenait la robe prétexte. Il était l'ami intime de Memmius et lié avec Varron, Cicéron, etc. Ce fut, dit-on, Cicéron qui recueillit et publia l'admirable poème : *De la nature des choses*. Ce poème, dont on donnera l'analyse au mot *Nature*, n'eut pas à Rome toute l'autorité qu'il a conquise depuis. Virgile, qui le goûtait, l'a souvent imité, mais Ovide seul l'a loué franchement. Philosophe, Lucrèce est épicurien; on a voulu voir en germe dans son œuvre les théories de l'unité de la matière et de sa permanence, du mécanisme universel et aussi de l'évolution, quoiqu'on ne puisse nier qu'à ses yeux, physiquement et moralement, tout déchoit dans la nature. Sans nier l'existence des dieux, il les recule dans un lointain qui ne suppose aucune relation entre eux et l'humanité. Sa poésie est dominée par le sentiment de la grandeur et de la faiblesse de l'homme, qui trouvera dans Pascal une nouvelle et dramatique expression. Il aspire au néant, parce que là seulement est le repos. Nul n'a plus aimé la nature pour les problèmes qu'elle offre et dont il cherche à lui dérober le secret. Si son astronomie est puérile, si sa physique fait souvent sourire, il a du moins la gloire de s'être intéressé à ces hautes questions et de les avoir traitées bien des fois en grand poète; car le poète dépasse beaucoup, en lui, le savant et le philosophe.

Lucrèce Borgia, duchesse de Ferrare. V. Borgia.

Lucrèce Borgia, drame en trois actes, en prose, de Victor Hugo (Porte-Saint-Martin, 1833). — Cinq jeunes nobles, dans un bal masqué à Venise, se racontent les meurtres commis par les Borgia. Leur ami, le capitaine Gennaro, qui s'est endormi pendant leur récit, est réveillé en sursaut par un baiser que lui donne sur le front une femme inconnue. Cette femme est Lucrèce Borgia, sa mère. Les amis de Gennaro, en présence du jeune homme, jettent à la face de Lucrèce l'infamie de son nom. A quelque temps de là, ils n'en acceptent pas moins d'aller en ambassade auprès du duc de Ferrare, mari de Lucrèce. Gennaro, qui les a accompagnés, insulte l'écusson des Borgia, et le duc le fait arrêter. Lucrèce demande d'abord la mort de l'inconnu qui l'a outragée, puis elle implore sa grâce, quand elle apprend qu'il s'agit de Gennaro. Mais son mari l'oblige à verser du poison à celui qu'il croit un amant. Le duc parti, Lucrèce fait prendre un contrepoison à son fils, et lui donne les moyens de fuir. Cependant, elle veut châtier ceux qui l'ont insultée à Venise. Elle les fait inviter tous les cinq chez la princesse Negroni. Au plus beau moment de l'orgie, des chants funèbres éclatent dans la coulisse; une longue file de moines s'avance : derrière eux sont rangés cinq cercueils. Les convives ont été empoisonnés! Lucrèce paraît; elle triomphe; mais elle trouve parmi ses victimes Gennaro, qui a suivi ses compagnons au festin et qui réclame, lui aussi, son cercueil. Il refuse d'être sauvé, et poignarde cette femme fatale, qui laisse enfin échapper l'aveu : « Je suis ta mère! » V. Hugo a voulu montrer que l'âme la plus hideuse, relevée par un sentiment pur comme l'amour maternel, peut devenir presque belle. La pièce est un habile et saisissant mélodrame. — De ce drame, Felice Romani a tiré un livret d'opéra en trois actes, que Donizetti mit en musique, et qui fut joué au théâtre de la Scala, à Milan, en 1833; ensuite à Paris, le 27 octobre 1840. La partition, écrite avec trop de rapidité, est assez faible en son ensemble, bien que le beau sentiment dramatique du compositeur se fasse jour en certaines situations.

Lucretia (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome, dont la branche la plus connue est celle des Vespillo, ainsi nommée du mot *vespillo* (croque-mort), parce

que le corps de Tiberius Gracchus fut jeté au Tibre, par l'ordre de l'édile Cl. Lucretius.

LUCRETIA n. f. Planète télescopique, n° 281, découverte par Palisa, en 1888.

LUCRETILIS (MONT), montagne de l'Italie ancienne, dans la Sabine, près de laquelle le poète Horace avait une maison de campagne. Aujourd'hui, le mont *Zappe*.

LUCRIN (LAC) [lat. *Lucrinus*], petit lac de l'Italie ancienne (Campanie), voisin du lac Averne et proche de Puteoli. Jules César, puis Auguste, y firent creuser un port, qui reçut le nom de *Portus Julius*. Derrière ce port, se trouvait une pêcherie d'huîtres renommées. Un soulèvement de la mer emporta la digue et détruisit la pêcherie, que l'empereur Claude essaya de rétablir. Actuellement, le lac et les ouvrages maritimes sont remplacés par un marais fangeux et couvert de roseaux.

LUC-SUR-ORBIEU, comm. de l'Aude, arrond. et à 20 kilom. de Narbonne, sur l'*Orbieu*; 943 hab. Usine à soufre. Vin. Château avec beau parc et orangerie. Aux environs, chapelle gothique, qui possède une fontaine très vénérée.

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES), comm. de la Vendée, arr. et à 20 kilom. de La Roche-sur-Yon, au-dessus de la Boulogne, affluent de la Vie; 2.758 hab. Camp romain. Carrières.

LUCTUEUX (*ktu-eû*), **EUSE** [du lat. *luctuosus*; de *luctus*, deuil] adj. Linguist. Douloureux, triste, pénible : *La* LUCTUEUSE *journée d'Azincourt*. (Et. Pasq.) [Vx.]

— Pathol. *Respiration luctueuse*, Respiration dans laquelle l'expiration est constituée par des gémissements.

LUCUBRATEUR n. m. **LUCUBRATION** n. f. **LUCUBRER** v. a. Formes inusitées des mots ÉLUCUBRATEUR, ÉLUCUBRATION, ÉLUCUBRER.

LUCULE (dimin. du lat. *lux, lucis*, lumière) n. f. Astron. Nom donné à des places plus lumineuses, qu'on aperçoit sur la surface du soleil.

LUCULIE (*lî*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs roses, disposées en cymes et douées d'une odeur suave. (On en connaît deux espèces de l'Inde, quelquefois cultivées dans les serres froides.)

LUCULLITE n. f. Minér. Variété de dolomie.

LUCULLUS, nom d'une famille plébéienne de la *gens Licinia*, dont l'illustration date du vainqueur de Mithridate. Les personnages de ce nom cités dans l'histoire sont les suivants : L. LICINIUS **Lucullus**, consul romain en 151 av. J.-C. [Il commanda en Espagne, y resta comme proconsul et en revint avec des richesses énormes. Il bâtit à ses frais le temple de la Rome Fortune]; — L. LICINIUS **Lucullus**, fils du précédent, préteur en 103 avant J.-C. [Envoyé en Sicile contre les esclaves soulevés, il battit l'un de leurs chefs, Tryphon, puis ne fit plus rien. Convaincu de trahison, il détruisit lui-même ses approvisionnements, et fut condamné à l'exil.]

LUCULLUS (Lucius Licinius), général romain, fils du précédent, né vers 109 av. J.-C., mort vers 57. Il a laissé surtout la réputation d'un luxe et d'une richesse extraordinaires. Mais il fut aussi l'un des meilleurs généraux et des plus brillants orateurs de son temps. Après avoir débuté au barreau en défendant la mémoire de son père, accusé de péculat, et combattu pendant la guerre Sociale, il fut emmené par Sylla contre Mithridate et contribua, pour une large part, à la victoire des Romains. Chargé de répartir les contributions de guerre entre les vaincus, il s'acquitta de cette tâche avec une extrême équité. A son retour, il fut nommé édile et donna des jeux magnifiques (80). Sylla, en mourant, lui laissa la tutelle de son fils. Puis Lucullus gouverna l'Afrique, devint enfin consul en l'an 74 et commanda la nouvelle guerre contre Mithridate. Le Pont fut conquis, l'Arménie plusieurs fois envahie. Les envieux le firent alors rappeler (68), et Pompée termina sans peine une expédition presque achevée. Lucullus ne put qu'an bout de trois ans obtenir le triomphe. Impopulaire à cause de la sévérité qu'il avait déployée dans le commandement, il ne songea plus qu'à éclipser ses contemporains par la magnificence de sa vie, et surtout de sa table, restée proverbiale. D'ailleurs, les arts et les lettres rehaussaient ce que cette existence aurait pu avoir de trop sensuel et de trop matériel. Cicéron, Caton, les plus illustres personnages de Rome étaient ses amis. C'est à Lucullus qu'est due l'introduction du cerisier en Europe. Plutarque a écrit la vie de Lucullus en parallèle avec celle de Nicias.

Buste dit « de Lucullus ».

— n. m. Nom passé dans la langue pour désigner un fin gourmet, qui aime à traiter avec splendeur : *C'est un* LUCULLUS.

— ALLUS. HIST. : **Ne savais-tu pas que Lucullus soupait ce soir chez Lucullus?** Réponse de Lucullus à son cuisinier, un jour que celui-ci ne lui avait préparé qu'un repas ordinaire, alléguant que le maître ne recevait pas ce jour-là. (Se dit, dans l'application, d'un homme ami du luxe et de la bonne chère, ou rempli d'égards pour lui-même.) [Plutarque, *Vie de Lucullus*, chap. 57.]

LUCULLUS (Marcus Licinius), frère du précédent, mort vers l'an 50 av. J.-C. Attaché à Sylla, il fut édile curule, préteur, consul, gouverneur de Macédoine. Il combattit avec succès les barbares qui entouraient cette province et obtint le triomphe. De retour à Rome, il fut quelque temps à la tête du parti aristocratique.

LUCUMA n. m. Genre de sapotacées, comprenant des arbres à feuilles ovales, très amples et d'un vert foncé, et à fleurs blanches. (Le fruit, excellent, a la forme et le volume d'une grosse prune.)

LUCUMON (mot emprunté par les Latins aux Etrusques) n. m. Antiq. Magistrat héréditaire d'une tribu, chez les Etrusques.

— Hist. littér. Titre du président de l'académie étrusque de Cortone.

— ENCYCL. Antiq. On appelait, en Etrurie, *lucumons*, une classe de nobles, à la fois prêtres et soldats, qui seuls possédaient le pouvoir, la religion et en particulier celle des augures, la science. Ils gouvernaient tantôt comme magistrats annuels, tantôt comme rois, mais, en ce cas, le pouvoir royal était tempéré par les privilèges de tous les autres membres de la caste. On a donné aussi le nom de *lucumon* à un chef étrusque qui serait venu aider Romulus à fonder sa ville et aurait été le fondateur de l'une des trois tribus primitives, les *Luceres*. Le même nom a été quelquefois attribué à Tarquin l'Ancien.

LUCUMONIE (*nî* — rad. *lucumon*) n. f. Antiq. Division territoriale de l'ancienne Etrurie, qui était formée d'un certain nombre de petits Etats indépendants unis par un lien fédéral et gouvernés par un lucumon. ‖ Dignité de lucumon. ‖ Division militaire chez les Etrusques.

LUD, quatrième fils de Sem. On lit dans la Bible qu'il fut le chef de la race qui peupla la Lydie.

LUDDENDEN-FOOT, bourg d'Angleterre (comté d'York [West Riding]); 2.970 hab.

LUDE (LE), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 20 kilom. de La Flèche, sur le Loir; 3.713 hab. Ch. de f. Orléans. Féculeries, huilerie, tanneries, papeterie, scieries mécaniques. Eglise des XIII^{e}, XVI^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} s. Magnifique château des XV^{e}, XVI^{e} et XVII^{e} s. Hôpital du XVIII^{e} s. — Le canton a 9 comm. et 11.216 hab.

LUDE (DE DAILLON **du**), famille noble de l'Anjou, dont les principaux membres sont : JEAN II DE DAILLON **du Lude**, originaire du Poitou, mort en 1480. [Très aimé de Louis XI, il fut gouverneur du Dauphiné, d'Alençon et du Perche (1473), d'Arras et de l'Artois (1477), lieutenant général des armées, et prit Perpignan en 1473]; — JACQUES DE DAILLON, seigneur **du Lude**, mort en 1532. [Conseiller et chambellan de Louis XII et de François I^{er}, sénéchal d'Anjou (1511), il soutint dans Fontarabie dont il était gouverneur, un siège de plus d'un an (1522)]; — FRANÇOIS DE DAILLON **du Lude**, seigneur de LA CROTE, frère du précédent, mort en 1512. [Il se signala à Saint-Aubin-du-Cormier, à Fornoue et fut tué à Ravenne]; — GUI DE DAILLON, comte **du Lude**, mort en 1585. [Il succéda à son père Jean III dans les charges de maréchal d'Anjou et gouverneur de Poitou. Il se distingua à la défense de Metz, à la bataille de Renti, aux sièges de Calais et de Guines, soutint, de juillet à septembre 1569, l'effort des protestants contre Poitiers, fut, en 1572, lieutenant du duc d'Anjou au siège de La Rochelle, et, en 1576, du duc de Mayenne au siège de Brouage]; — HENRI DE DAILLON, duc **du Lude**, mort en 1685. [Premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Saint-Germain et de Versailles, il devint grand maître de l'artillerie (1669), prit part à la guerre de Hollande, reçut, en 1675, le brevet de duc et pair, et, en 1677, devint lieutenant général.]

LUDEN (Heinrich), historien allemand, né à Loxstedt, près de Brême, en 1780, mort à Iéna en 1847. Professeur ordinaire à l'université de cette ville, il a écrit, notamment : *Vie de Hugo Grotius* (1806); *Histoire générale de l'antiquité* (1814); *Histoire générale du moyen âge* (1822); *Histoire du peuple allemand* (1837). Il a fait paraître aussi le journal *Némésis*, qui s'occupait de politique et d'histoire, et les *Archives générales du droit public*. — Son fils, HENRI, né et mort à Iéna (1810-1880), savant criminaliste, a publié : *Sur la tentative de crime d'après le droit allemand* (1836); *Sur la preuve du crime* (1840); *Manuel du droit pénal commun et particulier de l'Allemagne* (1843).

LUDENBERG, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 2.583 hab.

LUDENSCHEID, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), entre la Lenne et la Volme; 19.457 hab. Fabriques de quincaillerie, d'objets en laiton et en étain.

LUDERITZ (François-Adolphe-Edouard), commerçant allemand, né à Brême en 1834, mort dans l'Afrique australe en 1886. Il fonda, en 1881, une factorerie à Lagos, puis entreprit d'en fonder une autre dans le pays des Namaquas. Par des achats successifs, son délégué Henri Vogelsang acquit le territoire compris entre le 26^{e} degré de lat. S. et le fleuve Orange, depuis l'océan Atlantique jusqu'à une profondeur de 150 kilom. dans l'intérieur des terres. Cette acquisition, qui avait porté un instant le nom de *Luderitzland*, fut le noyau de la colonie actuelle de l'Afrique sud-occidentale allemande (*Deutsch Südwest-Afrika*).

LUDERITZLAND. Géogr. V. SUD-OUEST AFRICAIN ALLEMAND.

LUDERS (Aleksandr Nicolaïevitch DE), général russe, né en 1790, mort à Saint-Pétersbourg en 1874. Il devint major général en 1826 et se distingua, en 1831, à l'assaut de Varsovie. Promu lieutenant général et commandant du 5^{e} corps d'armée, il prit part à la guerre du Caucase (1844-1845), comprima l'insurrection de 1848 dans les provinces danubiennes et se signala pendant la campagne de Hongrie en forçant, à Dewa et à Szibo, 20.000 Hongrois à capituler. Pendant la guerre de Crimée, il assiégea Silistrie (1854), fut forcé par la maladie de quitter l'armée, mais, appelé en 1861 au gouvernement de la Pologne, il montra une sévérité qui provoqua un attentat contre sa personne (1862).

LUDES, comm. de la Marne, arrond. et à 13 kilom. de Reims, au versant nord de la montagne de Reims, incliné vers la rive gauche de la Vesle; 962 hab. Vignoble, compris dans la région dite « montagne de Reims », produisant de bons vins blancs et rouges, dont les crus les plus réputés sont : *les Grimpants, les Mignottes, le Chemin-d'Amis* et *les Saint-Marcs*. Carrières. Gisements de cendres sulfureuses. Eglise du XV^{e} siècle.

LUDEWIG (Jean-Pierre DE), érudit allemand, né à Hohenhard (Souabe) en 1668, mort à Halle en 1743. Il étudia à Tubingue, Wittemberg et Halle, et fut nommé, en 1695, professeur de philosophie dans cette dernière ville. Après un long séjour en Hollande, où il représenta le Brandebourg au congrès de Ryswick, il retourna à Halle, et fut nommé, en 1721, chancelier de l'Université. Ses principaux ouvrages sont : *Germania princeps* (1702); *Esquisse d'une histoire de l'Empire* (1706); *Commentaire sur la bulle d'or* (1716-1719); *Opuscula miscellanea* (1720); *Vita Justiniani* (1731).

LUDGER (saint), prélat allemand, né en 744, mort en 809. Il étudia à Utrecht sous la direction de saint Grégoire, puis il suivit les cours de l'école d'York. Plus tard, il alla prêcher l'Evangile chez les Frisons et les Saxons et fut nommé évêque de Munster. On lui doit *la Vie de saint Grégoire, abbé d'Utrecht*, publiée dans le « Recueil » des Bollandus. — Fête le 26 mars.

LUDGVAN, paroisse d'Angleterre (comté de Cornwall); 2.630 hab.

LUDIA n. m. Genre de bixacées, comprenant des arbustes d'Afrique, à fleurs hermaphrodites axillaires.

LUDIE (*dî*) ou **LUDIUS** (*di-uss*) n. m. Genre de taupins, comprenant des formes robustes et d'assez grande taille.

— ENCYCL. Les *ludies* sont des coléoptères serricornes, de la famille des élatéridés; on en connaît une trentaine d'espèces du globe. Le *ludius* ou *steatoderus ferrugineus*, long de 10 à 12 millimètres, est commun en France.

LUDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du *Ludes* [Marne]) adj. Qui se rapporte à un étage géologique, constituant la partie supérieure du système éocène.

— n. : *Le* LUDIEN.

— ENCYCL. Le *ludien* est représenté autour de Paris par les assises du gypse ou pierre à plâtre et par le *travertin* de Champigny. Les fameux sables succinifères du Samland, qui ont fourni une si prodigieuse quantité d'insectes fossiles intacts, sont de cet âge, de même que les grès quartzeux du Djurdjura algérien.

LUDIM (en hébreu *Loudim*), nom de peuple, cité plusieurs fois dans la Bible, qui fait des *Ludim* les alliés des Egyptiens. Plusieurs commentateurs pensent qu'ils habitaient les oasis du désert de Libye.

LÜDINGHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur la Stever, tributaire de la Lippe; 2.493 hab. Ch.-l. de cercle. Scieries.

LUDION (du lat. *ludio*, bistrion) n. m. Antiq. rom. Nom qui s'appliquait d'abord à toute sorte de bouffons ou d'acteurs et qui ne désigna plus dans la suite que les mimes, bateleurs et danseurs exerçant leur industrie en plein air.

— Physiq. Petit appareil destiné à montrer les différents cas que peut présenter un corps plongé dans l'eau.

— ENCYCL. Physiq. L'appareil se compose d'un récipient en verre, presque totalement rempli d'eau et fermé par une membrane élastique. Dans l'eau flotte une petite sphère creuse percée d'un trou, et à cette sphère est suspendue une figurine d'émail. Quand on appuie sur la membrane, l'eau rentre dans la sphère en comprimant l'air qui s'y trouve, le *ludion* descend; il remonte quand on cesse la pression.

P, ludion.

LUDLAMITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

LUDLOW, ville d'Angleterre (Shropshire), sur le Teme, affluent du Severn; 5.000 hab. Fabrication de meubles, gants, cuirs et cordages. Ville ancienne, jadis plus populeuse, ruines d'un ancien château qui fut l'une des forteresses les plus importantes du pays; hôtel de ville.

LUDLOW (Edmund), parlementaire anglais, né vers 1617, mort à Vevey (Suisse) en 1692. Fils de Henry Ludlow, un des membres les plus intransigeants du parti populaire, il fit partie des gardes du corps du comte d'Essex dès les débuts de la guerre civile, entra en 1645 au Parlement, où il siégea parmi les plus enragés « républicains », fut un des juges de Charles I^{er} et devint commandant général en Irlande. S'étant opposé à la proclamation de Cromwell comme Protecteur, il fut emprisonné (1655). Après la mort de Cromwell, élu au Parlement par Hindon, il se mit à la tête de l'opposition, fit partie du conseil d'Etat, redevint commandant en chef en Irlande (1659), combattit les intrigues de Lambert, puis les entreprises de Monck. Condamné à mort comme régicide, il réussit à passer à Dieppe. Il s'établit ensuite en Suisse, où il dut se défendre contre plusieurs tentatives d'assassinat. Il a laissé des *Mémoires* (1698-1699) intéressants.

Edmund Ludlow.

LUDMILE (sainte), patronne populaire de la Bohême, morte en 927. Femme de Borzywoj, premier duc chrétien de Bohême, elle fut baptisée en même temps que lui, en Moravie, par Méthode. Elle éleva dans les sentiments d'une profonde piété son petit-fils Venceslas. Mais, à la mort de Vratislas, père de ce dernier et fils de Ludmile, Drahomire, veuve du défunt, qui était encore païenne, s'empara du pouvoir, renversa le christianisme, et fit étrangler Ludmile, que l'Eglise a mise au nombre des saintes. — Fête le 16 septembre.

LUDOLF (VAN CEULEN), géomètre hollandais du début du XVII^{e} siècle. Il est célèbre par l'approximation à laquelle il porta l'évaluation du rapport de la circonférence au diamètre. On a de lui quelques ouvrages qui ne sont pas sans mérite, notamment ses *Problemata geometrica*.

LUDOLF (Job), orientaliste allemand, né à Erfurt en 1624, mort en 1704. Il parvint à apprendre vingt-cinq langues, tant anciennes que modernes, et s'appliqua particulièrement à l'étude de l'éthiopien. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Historia æthiopica sive Descriptio regni Habyssinorum* (1681); *Grammatica linguæ æthiopicæ* (1708); *Lexicon æthiopico-latinum* (1699); etc.

LUDOLF (Johann Job), mathématicien allemand, neveu du précédent, né et mort à Erfurt (1649-1711). Il professait les mathématiques à Erfurt, et on lui doit : *Cometa qui anno 1680 horribiliter apparuit cum integro suo cursu representatus* (1681); *Tetragonometria tabularia* (1690); etc. — Son fils, JÉRÔME **Ludolf**, né à Erfurt en 1679, mort en 1728, se fit recevoir docteur en médecine et professa l'anatomie, la chirurgie, la chimie, la philosophie, les mathématiques. On lui doit de nombreuses dissertations, entre

autres : *De tabaci noxa post pastum* (1723); *De erroribus male imputatis naturæ* (1725); *De medicina in S. Scriptura fundata* (1726).

LUDOLFIE n. f. Bot. Syn. de ARUNDINAIRE.

LUDON, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne et de la Jalle de *Ludon*; 1.441 hab. (*Ludonais, aises.*) Ch. de f. du Médoc. Fabriques d'instruments agricoles, tonnelleries; vieux château d'Agassac. Le vignoble, situé dans le Médoc, fournit des vins de graves, corsés, colorés et moelleux, et d'excellents vins de palus. Principaux crus : *Château-la-Lagune, Château-Lafite-Canteloup, Château-Nexon-Lemoyne, Château-Pomiès-Agassac, Château-Ludon-Pomiès-Agassac, Château-Paloumey, à Fontbonne-Agassac, à Lemoyne-Lafont-Bochet, cru Darche, à Bisaudun, cru d'Egmont, à La Lagune, domaine de Gilet, Haut-Gilet, Château-Morange, Château-Merman, domaine de l'Ermitage,* etc.

LUDOVIC LE MORE (Louis-Marie SFORZA, dit), duc de Milan, né en 1451, mort à Loches en 1508. Fils de François Sforza, duc de Bari, et de Blanche-Marie Visconti, il succéda, en octobre 1494, à son neveu Galéas-Marie. Effrayé des prétentions de Charles VIII et du duc d'Orléans sur le Milanais, il entra, le 31 mars 1495, dans la ligue conclue entre le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien Ier, le roi d'Espagne, Ferdinand V, et divers Etats italiens, sous le prétexte d'entreprendre une expédition contre les Turcs, mais en réalité pour résister aux projets ambitieux de la France. A la suite du siège de Novare, il obtint, par le traité de Verceil (oct. 1495) Novare et Gênes, sous la suzeraineté de la France, et l'amnistie pour ses partisans; en échange, il rendait à son ennemi mortel, Jean-Jacques Trivulce, passé au service de Charles VIII, la totalité de ses biens. Au mois d'août 1499, Louis XII décidait de faire valoir les droits de son aïeule, Valentine Visconti, sur le duché de Milan, dont Trivulce faisait la rapide conquête. Mais Trivulce, par ses vengeances maladroites, fit si bien que Ludovic y rentra au mois de février 1500, pour peu de temps, il est vrai. Abandonné, puis trahi par les Suisses, il fut arrêté (10 avr. 1500), emmené à Lyon, puis enfermé d'abord à Pierre-Encise, puis au château de Loches, où il mourut.

Ludovic le More. (Buste de l'école milanaise. — Louvre.)

LUDOVICA n. f. Planète télescopique, n° 292, découverte par Palisa, en 1890.

LUDOVICI (Karl Gunther), philosophe allemand, né et mort à Leipzig (1707-1778). Il professa le système de Leibniz et de Wolff à l'université de Leipzig. Nous citerons de lui : *Exposé complet de l'histoire de la philosophie de Wolff* (1736); *Exposé complet de l'histoire de la philosophie de Leibniz* (1737).

LUDOVICIEN, ENNE (*si-in, èn'*— du lat. *Ludovicus*, Louis) adj. Hist. Qui appartient à Louis.
— Paléogr. Nom sous lequel les bénédictins voulaient que l'on désignât l'écriture gothique moderne, caractérisée dès l'époque de saint Louis.

LUDOVISI (VILLA). V. PIOMBINO (Palais).

LUDRE (FROLOIS **de**), branche cadette de la maison des premiers ducs souverains de Bourgogne, établie en Lorraine depuis le XIIIe siècle. Ferry de Frolois, fils de Miler de Frolois, seigneur dudit lieu, alla s'établir en Lorraine et y acquit, en 1282, la terre de Ludre, dont il prit le nom. Les personnages les plus remarquables de cette famille sont : FERRY III, *le Grand*, qui prit Metz en 1483, et fut ambassadeur de Lorraine à la cour de France ; — JEAN IV, surnommé *le Borgne*, qui prit une part active à la guerre de Trente ans. (Il fut le père de la célèbre Marie-Isabelle. [V. l'art. suiv.] C'est pour son petit-fils que la terre de Ludre fut érigée en comté.)

LUDRE (Marie-Isabelle DE), dite **la Belle de Ludre**, née en 1648, morte en 1725. Elle était fille de Jean IV de Ludre. Dès 1662, Charles IV de Lorraine, fort épris, fit célébrer ses fiançailles avec elle, mais l'abandonna en 1665 pour Mlle d'Apremont. Etant allée à la cour de France, elle devint en 1670 dame d'honneur de la reine. Elle eut de nombreux adorateurs : Benserade, Vivonne, Vendôme. Fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, elle eut des relations avec Louis XIV, mais ne put supplanter la Montespan, qui l'appelait « le baillon », et se retira au couvent des Saintes-Maries dans le faubourg Saint-Germain, puis dans un couvent de Nancy.

LUDRES, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Nancy, au pied du plateau de la forêt de Haye; 1.121 hab. Camp romain, dit cité ou camp d'Affrique.

LUDWIG (Chrétien-Théophile), botaniste allemand, né à Brieg (Silésie) en 1709, mort en 1773. C'est, après Linné, le botaniste qui a le plus contribué aux progrès de la science au XVIIIe siècle. Ses *Definitiones generum plantarum in usum collectas* (1760) ont eu plusieurs éditions. On lui a dédié le genre ludwigie.

LUDWIG (Otto), littérateur allemand, né à Eisfeld (duché de Meiningen) en 1813, mort à Dresde en 1865. Son enfance fut malheureuse. Ses compositions pour les ballades de Gœthe : *la Cloche errante et la Danse des morts*, éveillèrent l'attention du maître de chapelle de Meiningen, qui le présenta à la cour. Une pension lui permit d'aller continuer à Leipzig, sous la direction de Mendelssohn, ses études musicales, qu'une maladie nerveuse le força d'abandonner. Il s'adonna alors aux lettres. Il a écrit un grand nombre de tragédies et de drames : *le Forestier héréditaire* (1853); *Mademoiselle de Scudéri*. Il a fait d'importantes études sur Shakspeare et s'est montré supérieur dans le roman : *Entre ciel et terre*, traduit en français.

LUDWIG (Charles-Frédéric-Guillaume), physiologiste allemand, né à Witzenhausen (Hesse) en 1816, mort à Leipzig en 1895. Professeur à l'université de Marbourg, puis à Zurich, à Vienne et à Leipzig, il a donné d'importants travaux sur la composition du sang et de la lymphe, sur le mécanisme de la sécrétion urinaire, et sur la physiologie nerveuse du cœur. On lui doit un excellent *Manuel de physiologie de l'homme* (1852-1856).

LUDWIG (Alfred), indianiste et linguiste allemand, né à Vienne en 1832. Il fit ses études à Berlin, fut habilité en 1858, et nommé, en 1860, professeur extraordinaire, en 1871 professeur ordinaire de linguistique comparée à l'université de Prague. Il a publié l'intéressante étude de grammaire : *Agglutination ou adaptation* (187[illegible]). Il est surtout connu par sa traduction du *Rig-Veda* (1875-1888).

LUDWIGIE (*ji*) n. f. Genre d'onagrariées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs axillaires, qui vivent souvent dans l'eau. (On en connaît quarante espèces, de toutes les régions tempérées.)

LUDWIGITE (*jit'*) n. f. Minér. Borate naturel de fer et magnésie.

LUDWIGSBURG ou **LOUISBOURG**, ville d'Allemagne, seconde capitale du roy. de Wurtemberg, ch.-l. du cercle du Neckar, à 2 kilom. du Neckar; 19.311 hab. C'est la place d'armes du royaume. Fabrique de tôles vernissées et d'orgues, filatures. Château royal avec le caveau de la famille régnante, une collection de portraits de rois et de princesses wurtembergeois, et une riche galerie de tableaux. Aux environs, châteaux de Monrepos et Favorite.
Ludwigsburg, belle et régulière ville, est une création du duc Eberhard-Louis, qui y fit élever un pavillon de chasse, puis le palais actuel et la ville, sa maîtresse, Mlle de Grœwenitz, lui ayant persuadé d'y transférer sa capitale (1724). Une manufacture de porcelaine y a fabriqué, de 1758 à 1824, des objets en style rococo décorés d'oiseaux, de papillons et de fleurs.

LUDWIGSHAFEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), sur la rive gauche du Rhin, en face de Mannheim; 39.799 hab. Fonderie de fer, construction de bateaux, de machines, filature de la laine.

LUDWIGSLUST, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur un canal dérivé de la Rœgnitz, affluent droit de l'Elbe; 6.500 hab. Cathédrale de style grec. Château (1772-1776), qui est la résidence des grands-ducs. Fabriques de drap, de sucre, de chocolat.

LUE, comm. des Landes, arrond. et à 55 kilom. de Mont-de-Marsan, sur le Canteloup, tributaire du courant de Mimizan par l'étang d'Aureilhan; 922 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Essence de térébenthine.

LUEHDORFIE (*fî*) ou **LUEHDORFIA** (*lu-é*) n. f. Genre de papillons, voisins des thaïs, et habitant la région de l'Amour. (La seule espèce de luehdorfies est la *luehdorfia Puziloi*, jaunâtre, tigrée de noir, avec les ailes inférieures marquées de rouge et terminées par une queue courte.)

LUET (*lu-è*) n. m. Dr. cout. Droit d'un boisseau de seigle, dû par chaque ménage qui tenait feu et fumée, et qui labourait des terres dans la paroisse : *Devoir des* LUETS.

LUETTE (*lu-èt'* — pour *l'uette*, du lat. *uvella*, dimin. de *uva*, raisin, et agglutination de l'article) n. f. Anat. Appendice charnu, comparable à un grain de raisin, qui pend au milieu du bord libre du voile du palais. ‖ *Luette vésicale*, Tubercule saillant placé à l'extrémité inférieure du col de la vessie.
— Jeux. Sorte d'ancien jeu de palets : *Jouer à la* LUETTE *sur la grave*. (Rabelais.)
— ENCYCL. Anat. La *luette*, mobile et contractile, est formée d'une couche musculaire entourée d'un manchon muqueux. Elle joue un rôle précieux dans la déglutition ; dans certaines angines, elle peut être le siège d'un œdème intense, déterminant une gêne considérable de la phonation et de la déglutition. Paralysée, elle pend dans le pharynx et provoque la toux. V. BOUCHE.

L, luette.

LUEUR (du lat. pop. *lucor*, même sens ; de *lucere*, luire) n. f. Clarté faible ou éphémère, fugitive : *Les premières* LUEURS *de l'aube. A la* LUEUR *des éclairs.*
— Fig. Clarté qui éclaire l'esprit : *C'est à la* LUEUR *de la raison que l'homme doit se guider.* ‖ Manifestation faible ou passagère : *Ne conserver qu'une lueur d'intelligence.*

LUFFA (*lu-fa* — de l'ar. *louff*, n. de la plante) n. m. Genre de cucurbitacées, tribu des cucurbitées, comprenant des plantes grimpantes, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, et dont la plus répandue est le *luffa anguleux*. (Le fruit, sec, est déhiscent par un opercule ; avant la maturité, il est comestible ; après maturation, la pulpe se sépare des fibres, et celles-ci constituent une masse spongieuse, dite *éponge* ou *torchon végétal*.)

LUGAGNANO val d'Arda, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), près de l'*Arda*, affluent droit du Pô; 4.893 hab. Sources minérales.

LUGANO, ville de Suisse (cant. du Tessin), autrefois une des trois capitales du canton, ch.-l. de district, sur le *lac de Lugano* ou lac Ceresio; 6.130 hab. Ch. de f. de Lucerne à Milan par le Saint-Gothard ; filatures de soie, papeteries, commerce de bestiaux. Cathédrale inachevée, construite sur des dessins de Bramante. L'église Sainte-Marie-des-Anges a une superbe fresque de Bernardino Luini. — Le district comprend 101 comm. et 40.000 hab.
— Le *lac de Lugano* ou *Ceresio*, entre la Suisse et l'Italie, a 5.540 hectares et se divise en deux bras autour du mont San Salvatore; une jetée de 800 mètres le traverse et supporte le chemin de fer du Saint-Gothard. Profondeur moyenne, 150 mètres. Pêche abondante.

LUGARD (Frédéric), officier et voyageur anglais, né à Madras en 1858. Officier dans l'armée des Indes, il entra en 1889 au service de la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, qui le chargea de reconnaître l'Ouganda. Entre 1890 et 1892, il tourna d'abord les catholiques et les protestants du pays contre les musulmans, puis il écrasa les catholiques et assura la domination anglaise sur les bords septentrionaux du lac Victoria. Passé en 1894 au service de la compagnie anglaise du Niger, il exécuta un voyage d'Akassa au Borgou et à Nikki. On lui doit *the Rise of our East-African Empire* (1893).

LUGARDON (Jean-Léonard), peintre suisse, né et mort à Genève (1801-1884). Elève de Gros et d'Ingres, il débuta, en 1831, par un tableau, *le Criminel*, qui rappelle à la fois le style d'Ingres, le coloris de Gros. Depuis lors, il a exécuté et exposé un grand nombre de tableaux historiques et religieux, de paysages, de portraits exécutés, pour la plupart, dans son pays natal. Nous citerons, parmi ses œuvres : *le Serment du Grutli ; Guillaume Tell sauvant Baumgartner; Arnold de Melchtal; Ruth et Booz; les Regrets; le Dernier Jour d'un Condamné; la Visite ou couvent dévasté* (1857); *Vallée de Gruyère; Au bord du lac*; etc. Bon nombre de ses œuvres se trouvent au musée Rath, à Genève.

LUGAUT, comm. des Landes, arrond. et à 33 kilom. de Mont-de-Marsan, 1.695 hab.

LUGDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), sur l'Emmer, affluent du Weser; 2.462 hab. Eglise romane de Saint-Kilian (XIe s.), avec peintures murales. Fabrication de dentelles, de cigares et de fromages.

LUGDUNENSIS. Géogr. et hist. V. LYONNAISE.

LUGDUNUM, nom latin de Lyon.

LUGE (*luj'*) n. f. Sorte de petit traîneau en usage en Suisse, particulièrement dans le canton des Grisons.
— ENCYCL. La *luge* est formée d'un siège bas supporté par deux patins; celui qui s'en sert a dans chaque main un court bâton ferré qui lui sert à se diriger et aussi à faire avancer la luge lorsque la pente est trop faible.

Luge

LÜGENFELD. Hist. V. CHAMP DU MENSONGE.

LUGNÉ-POE (Aurélien-Marie LUGNÉ, dit), acteur et directeur de théâtre, né à Paris en 1870. A peine sorti du collège, il fut un des fondateurs des *Escholiers*, entra, en 1889, au Conservatoire, où il obtint un second prix de comédie, en 1894 joua au Théâtre-Libre et au Théâtre d'Art, puis il résolut de fonder un théâtre pour faire connaître les dramaturges étrangers et les pièces des jeunes idéalistes. Aidé de quelques amis, il créa l'*Œuvre*, qui donna sa première représentation aux Bouffes-du-Nord (1893), et dont il fut le directeur et l'acteur principal. Il fit représenter sur diverses scènes, à Paris et à l'étranger, un grand nombre de pièces jusqu'en 1899. Depuis, il a dirigé la représentation de quelques œuvres dramatiques, au Nouveau-Théâtre et ailleurs.

LUGNOTTE (*gn* mll.) n. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce d'ablette, le spirlin (*alburnus bipunctatus*), appelé aussi *lurette, lourotte, lignotte*, etc. V. SPIRLIN.

LUGNY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Mâcon, près de la Bourbonne, affluent de la Saône ; 1.027 hab. Vins rouges ordinaires ; crus principaux : *Colongette, Fissy, les Grands-Bois*, etc. ; élevage de bœufs de race charolaise. Comm. de vins, bétail, grains. — Le canton a 16 comm. et 9.127 hab.

LUGO (lat. *Lucus Dianæ* ou *Forum Lucium*), ville d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]), près du Senio ; 25.800 hab. Ch.-l. de circondario. Commerce actif (vins, eau-de-vie et riz). Prise par les Français en 1796. Ch.-l. d'un circondario qui s'étend sur 357 kilom. carr. et comprend 66.670 hab.

LUGO, ville du nord-ouest de l'Espagne (Galice), ch.-l. de la province du même nom, dans la plaine du Minho; 18.900 hab. Commerce de céréales, d'huiles, de bestiaux, tanneries, salaisons de viande, chapellerie. Etablissement thermal, très ancien. Eaux chaudes sulfurées calciques, employées contre les rhumatismes, dermatoses, etc. Anciennes murailles, d'époque romaine, qui entouraient l'ancien *Lucense* ou *Lucus Augusti* d'une enceinte carrée, trop grande pour la ville actuelle. Cathédrale de granit (XIe s.).

LUGO (PROVINCE DE), prov. du nord-ouest de l'Espagne (Galice), confinant au N. à l'Atlantique, à l'O. aux provinces de la Corogne et de Pontevedra, au S. à celle d'Orense, à l'E. à celles de Léon et d'Oviedo. Superficie : 9.881 kilom. carr., arrosés par le Minho et le Sil; population, 459.120 h. Ch.-l. *Lugo*. Sol montagneux, mais salubre et assez fertile, cultivé en céréales, dans les vallées, en châtaigneraies sur les croupes. Sur les côtes, rocheuses et découpées, population active de pêcheurs.

LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNEY, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, près de la Dordogne ; 967 hab. (*Lugonais, aises.*) Eglise romane. Le vignoble, compris dans le Fronsadais, donne des vins rouges de côtes corsés et colorés, qui sont de bons ordinaires, et des vins de palus plus ordinaires. Principaux crus : *Château-de-Parduillan, domaine de Bellevue, à Grimart, à Rulet, Château-de-Baquine, au Gasquet, à Comte, à Tuquet, au Gaburon, Château-du-Carney, le Conseiller, domaine de Lugon, Château-Mouton, domaine des Tuileries, aux Fraysches*, etc.

LUGOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale [comitat de Krasso-Szöréoy]), sur la rive droite du Temes, affluent du Danube; 22.489 hab. Ch.-l. de district. Vignobles excellents ; commerce important. Dernier refuge du gouvernement hongrois en 1849.

LUGOS (NEMET-), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krasso-Szöréoy]), sur la rive gauche du Temes, en face de Lugos ; 5.000 hab. environ.

LUGRIN, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 14 kilom. de Thonon, sur la rive méridionale du lac de Genève ; 1.696 hab. Châtaigniers magnifiques.

LUG-SAIL BOAT pr. angl. *leugh'-sèl-bôt'*) n. m. Embarcation anglaise à voile au tiers. ‖ Pl. *Des* LUG-SAIL-BOATS.

LUGUBRE (du lat. *lugubris*, même sens) adj. Qui inspire une profonde et sombre tristesse : *Un événement* LUGUBRE. ‖ Qui exprime une sombre tristesse, souvent mêlée d'effroi : *Des plaintes* LUGUBRES. ‖ Qui est ou paraît plongé dans une sombre tristesse : *Trouver quelqu'un* LUGUBRE.
— n. m. Ce qui a le caractère de la tristesse : *Le* LUGUBRE *de ses fonctions*. (Th. Gaut.)

LUGUBREMENT adv. D'une manière lugubre.

LUGUET, monts et plateaux de la France centrale, en Auvergne, continuant la Margeride au delà des gorges de l'Alagnon. Leurs gneiss et leurs micaschistes nus, leurs pâtures vont rejoindre celles du Cézallier qui, lui-même, se rattache aux monts Dore. Culmen 1.555 mètres.

LUGUET (René-Alexandre), acteur français, né à Paris en 1813. Issu d'une famille de comédiens, il fut d'abord mousse, puis débuta au théâtre en province, en 1835, alla à Bruxelles, puis à Paris en 1842, entra alors au Gymnase, et fut ensuite attaché au Palais-Royal (1853), qu'il ne quitta plus. Lorsqu'il cessa de jouer, il devint régisseur général de ce théâtre. Comédien plein de verve et de rondeur, il a créé avec succès un nombre considérable de rôles. Luguet est le frère de Marie Laurent. — Son frère, HENRI-JEAN-BARTHÉLEMY, né à Périgueux en 1821, mort à Paris en 1888. Très jeune, il joua en province, entra en 1847 à l'Odéon, d'où il passa au Vaudeville, puis à la Porte-Saint-Martin; fit des tournées à l'étranger, devint ensuite directeur du théâtre Déjazet, et joua enfin au Gymnase et à la Porte-Saint-Martin. C'était un bon artiste de drame.

LUHÉE n. m. Genre de tiliacées, comprenant des arbres à fleurs en cymes, dont on connaît quinze espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. Syn. STILBE.

LUI (du lat. pop. *illui*, pour *illi*, datif de *ille*, même sens) pron. pers. m. de la 3e pers. Cette personne-là; la personne en question. || S'emploie comme complément indirect d'un verbe dans le sens de : A cette personne : *Quand une femme plaît, on* LUI *trouve tous les mérites*. [Dans ce sens, s'emploie pour les deux genres.] || S'emploie comme complément direct d'un verbe actif ou comme complément régi par une préposition : *La fortune nous a persécutés,* LUI *et moi*. (Fén.) *L'âge change et les impressions changent avec* LUI. (S. de Sacy.) || S'emploie comme sujet ou comme attribut : *Je veux ceci, mais* LUI *veut cela. Sans la liberté, l'homme n'est pas* LUI.

— *Lui*, mis pour LE :

Tu *lui* verras subir la mort la plus terrible.
RACINE.

— *A lui seul*, Sans l'aide ou l'adjonction d'aucun autre.
— *Lui-même*, La personne ou la chose même : *La pensée est le discours que l'esprit se tient à* LUI-MÊME.
— Pronom réfléchi de la 3e personne (personnes et choses) quand le sujet est déterminé : *Il ne pense qu'à* LUI.
— Gramm. Pour désigner une personne indéterminée, on emploie *soi* et non *lui* : *Chacun doit rester chez* SOI. *Lui* signifiant *à lui* se place toujours avant le verbe auquel il sert de régime indirect : *Je* LUI *parlerai de vous*; à moins que ce verbe ne soit à l'impératif : *Dites-*LUI *que je l'attends*. Quand il accompagne *en*, régime du même verbe, il se met toujours avant ce pronom : *Je* LUI *en parlerai*. || En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui* et le pronom *y* au lieu de *à lui*. En parlant d'un lieu, on ne dit pas *N'approchez pas de* LUI, mais bien *N'*EN *approchez pas*; ni *Allez à* LUI, mais *Allez-*Y.

Lui et Elle, roman de P. de Musset. V. ELLE ET LUI.

LUIDIE (*dî*) ou **LUIDIA** n. f. Genre d'étoiles de mer, habitant l'hémisphère boréal. (Les luidies sont des stellérides, de la famille des astropectinidés, caractérisées par leurs bras allongés et leurs plaques ventrales munies de piquants; la *luidia Savignyi* habite les mers d'Europe.)

LUINI (Bernardino), dit aussi **Lupino**, peintre italien, né à Luino, près du lac Majeur, entre 1475 et 1480, mort à Milan après 1533. Élève de Civerchio et de Stefano Scotto, puis de Léonard de Vinci, il devint l'ami de cet illustre artiste, dont il adopta la manière, et fut un des plus grands peintres de l'école milanaise. Un de ses premiers tableaux est la *Pietà* de l'église de la Passion, à Milan, qui manque de grâce et de souplesse. Luini exécuta ensuite l'*Ascension* et l'*Ivresse de Noé*, morceaux remarquables (musée Brera). Le même progrès se constate dans sa *Descente de croix* et à sa *Flagellation*, exécutées au commencement du XVIe s. Luini a peint à Milan, au collège San-Sepolcro, le fameux *Couronnement d'épines*, fresque magnifique. Peu après (1525), il exécuta les quatre fresques de Saronno : *la Dispute avec les docteurs, le Mariage de la Vierge, l'Adoration des mages, la Présentation au temple*, qui sont autant de chefs-d'œuvre.

Il était déjà âgé lorsque le couvent des capucins de Legano lui commanda la décoration tout entière d'une chapelle. Ces dernières fresques, dont quelques-unes ont été transportées depuis au musée Brera, ne sont pas inférieures aux précédentes. Ce fut surtout dans la fresque, d'ailleurs, qu'il excella. Parmi ses tableaux, nous citerons : *la Vierge et saint Jean caressant un agneau, Saint Philippe et saint Jacques et la Descente de croix*, au musée de Milan; *la Madone et saint Jean, Hérodiade recevant la tête de saint Jean*, longtemps attribué à Vinci, au musée de Florence; *la Vierge, Saint Jean*, au musée de Naples; *Saint Martin*, à la Chartreuse de Pavie; *l'Adoration des mages, la Vierge, la Nativité, Saint Jérôme*, à la cathédrale de Côme; *Saint Gérard*, à la cathédrale de Monza; *la Vierge et saint Jérome*, à Saint-Maria. Le musée du Louvre possède de Luini cinq fresques et quatre tableaux de chevalet. Luini, tout en continuant la tradition de Vinci, reste personnel et charmant. Il n'a point la science de son maître; mais il a une exquise fleur de naïveté. — Son frère et son élève, AMBROGIO **Luini**, a aussi exécuté des fresques à Saronno. — Le fils de Bernardino, AURELIO, né à Milan vers 1510 ou 1515, mort dans la même ville après 1584, fut un maniériste, dans le style de l'école romaine.

Bern. Luini.

LUINI (Tommasso), dit **le Caravaggino**, peintre de l'école romaine, né à Rome un peu avant 1600, mort vers 1632. Il imita les sombres exagérations du Caravage, imitation qui lui valut son surnom. On connaît de lui des fresques remarquables, exécutées à San-Carlo-al-Corso, sur des dessins de Sacchi. Ses œuvres originales, telles que la *Fuite en Égypte*, de l'église San-Giuseppe, et la *Flagellation*, du musée Chigi, accusent la sécheresse et l'emphase.

LUINO ou **LUVINO**, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), sur le lac Majeur; 3.023 hab. Ch. de f. du Saint-Gothard, petit embranchement sur Ponte-Tresa.

LUIRE (du lat. *lucere*, même sens : *Je luis, tu luis, il luit, nous luisons. Je luisais, nous luisions. Je luirai, nous luirons. Je luirais, nous luirions. Que je luise, que nous luisions. Luisant. Lui*. L'Académie ne donne à ce verbe ni passé déf. ni imparf. du subj.) v. n. Briller de sa lumière propre, éclairer : *Le soleil* LUIT. || Réfléchir la lumière : *Arme qui* LUIT *dans l'ombre*.
— Fig. Apparaître, se manifester avec éclat : *L'espérance* LUIT *après le désespoir*.
— *Un nouveau jour luit, a lui*, La fortune, la chance change, a changé.
— PROV. : **Le soleil luit pour tout le monde**, Chacun a droit aux choses que la nature a départies à tous.

LUISAMMENT (*za-man*) adv. D'une manière luisante.

LUISANCE (*zanss*) n. f. Qualité de ce qui luit, éclat : *La* LUISANCE *des yeux d'une chatte*. (Chateaubr.)

LUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui luit, aux différents sens du mot.
— n. m. Etat, qualité de ce qui reluit : *Le* LUISANT *d'une étoffe*. || *Faux luisant*, Eclat factice.
— Arg. Le soleil, le jour.
— Pop. Gommeux, élégant prétentieux. || n. m. pl. *Luisants*, souliers vernis.
— Peint. Effet du vernis des tableaux qui réfléchit la lumière sous certains angles et empêche de distinguer la peinture.
— Vitic. Syn. de CHARDONAY.
— n. f. Etoile qui brille plus que les autres dans une constellation : *La* LUISANTE *de la Lyre*.

LUISARD (*zar*) n. m. Métall. Fer oligiste micacé.

LUISETTE (*zèt'*) n. f. Maladie des vers à soie, qui leur donne une couleur d'un blanc mat.

LUISIE (*zî*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes à fleurs petites, disposées en épis; originaire de l'Asie. (On en cultive plusieurs espèces dans les serres d'Europe.)

LUITES (*lu-it'*) n. f. pl. Véner. Testicules du sanglier.

LUITON n. m. Anc. forme de LUTIN.

LUITPOLD (Charles-Joseph-William, prince), régent de Bavière, né à Wurtzbourg en 1821. Frère du roi Maximilien II et oncle du roi Louis II, il fit les campagnes de 1866 et 1870 et devint inspecteur général de l'armée bavaroise. Lorsque la déchéance de Louis II eut été prononcée, Luitpold fut proclamé régent (1886), et il conserva ces fonctions après l'avènement d'Othon Ier, atteint d'aliénation mentale. Il rendit peu après visite à l'empereur d'Allemagne et fut d'abord peu populaire, mais ses sentiments bavarois, son aménité lui concilièrent bientôt des sympathies. Luitpold a épousé, en 1844, la princesse Augusta, fille de Léopld II, grand-duc de Toscane, dont il eut trois fils : LOUIS, né en 1845, LÉOPOLD et ARNULF, et une fille.

LUITRÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Fougères; 1.671 hab. Ch. de f. Ouest.

LUIZ, peintre espagnol du XVe siècle, qui travailla, de 1425 à 1429, aux fenêtres de la cathédrale de Tolède. Il est considéré comme un des artistes qui préparèrent la renaissance de l'art en Espagne. Ayant embrassé la carrière monastique, il s'enferma dans le couvent de Santa-Maria de Naxera, qu'il décora de nombreuses peintures.

LUJAN, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) sur le *rio de Lujan*, affluent du rio de La Plata; 5.000 hab. Vergers très productifs.

LULÉ n. m. Fourneau de pipe mobile, en Orient.

LULEA ou **LULEO**, ville de Suède, ch.-l. de la prov. de Norrbotten, à l'entrée du fjord du *Lulea* dans le golfe de Bothnie; 7.200 hab. Commerce de bois; riches gisements de fer de Gellivara.

LULEA ou **LULEA-ELF**, fleuve de la Suède septentrionale, réunissant le *Grand Lulea* et le *Petit Lulea*. Le grand Lulea naît à la frontière de Norvège, dans les monts neigeux du Sulitjelma; il s'endort dans des bassins allongés dont l'un, le Lulea-Träsk, a 462 kilom. carr., tombe par des cascades, s'apaise après la belle chute dite « Edefors » et gagne le golfe de Bothnie. Cours 500 kilom.

LULEA-LAPPMARK (*Laponie du Lulea*), district du Norrbotten (Suède septentr.), ainsi nommé du fleuve *Lulea*; 37.702 kilom. carr.; 2.000 Lapons, quelques Suédois.

LULEH-BERGAS, ville de la Turquie d'Europe (vilayet d'Andrinople), sur un sous-affluent gauche de la Maritza; 6.000 hab. C'est l'antique *Bergula*.

LULLE (saint), archevêque de Mayence, mort en 786. Appelé en Germanie, vers 732, par saint Boniface pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche apostolique, il fut ensuite envoyé par lui à Rome, avec une importante mission près du pape Zacharie. Lulle assista aux conciles d'Attigny (763), de Rome (769), et baptisa Witikind, prince des Saxons. — Fête le 16 octobre.

LULLE (*Raimond*), né à Palma (île Majorque) en 1235, mort lapidé à Bougie en 1315, surnommé **l'Illuminé** (*Doctor illuminatus*), fut un écrivain prolixe (on dit qu'il composa 486 ouvrages; mais un grand nombre des traités qui lui sont attribués sont apocryphes) dont le principal mérite est la connaissance de la philosophie arabe, d'Averroès et de la Cabbale. Théologien mystique, il eut des visions extatiques (cinq fois celle de Jésus crucifié), à la suite desquelles il se retira dans l'île de Majorque et y fonda, en 1276, un couvent destiné à l'étude de la langue arabe et aussi à la propagation de la foi parmi les infidèles. Cependant, il fit de nombreux voyages à Paris, Lyon, Avignon, Chypre, Pise, Gênes, entre 1298 et 1309, alla au concile de Vienne en 1311 et se rendit encore à Paris, Montpellier, Messine et Tunis avant de trouver la mort à Bougie parmi les musulmans, qu'il voulait évangéliser.

Raimond Lulle.

Très célèbre pendant tout le moyen âge, Raimond Lulle nous intéresse surtout par son *Grand art* [Ars magna] (1275), dont les principales idées sont reproduites par l'*Arbre de science* (Arbor scientiæ) et son *Livre de controverse entre Raimond et Averroès* (1310) : l'idée principale est celle dont parle Descartes dans son *Discours de la Méthode*, celle d'un *mécanisme* de raisonnement logique tenant lieu de jugement ou raisonnement effectif. Ce mécanisme consiste dans l'emploi de trois tableaux : l'un fondé sur la division logique d'un terme (énumération des diverses espèces d'un genre), l'autre sur la compréhension de ce terme (énumération des principaux attributs), le troisième sur les qualifications d'un être concret correspondant aux attributs. Les deux derniers cercles restent immobiles : le premier tourne autour des deux autres; on obtient ainsi toutes sortes de résultats, dont quelques-uns sont fatalement absurdes : ce qui suffit à discréditer l'idée maîtresse de Lulle.

LULLI (Jean-Baptiste) ou **LULLY**, selon l'orthographe qu'il adopta en France pour son nom, compositeur, né à Florence vers 1633, mort à Paris en 1687. Ses origines sont obscures. Il avait douze ou treize ans lorsque le chevalier de Guise, revenant d'Italie, le ramena avec lui. Il entra au service de Mlle de Montpensier, d'abord dans les cuisines, puis dans la troupe de ses musiciens. Il écrivit la musique d'une chanson satirique dirigée contre la princesse, ce qui le fit chasser. Il avait appris, presque seul, le violon et la guitare. Il réussit à se faire recevoir dans la grande bande des vingt-quatre violons du roi, écrivit quelques airs de violon, qu'il fit entendre à Louis XIV, et obtint du roi la création d'une nouvelle bande qu'on appela « les petits violons ». Lulli étudia le clavecin et la composition avec les organistes Métru, Gigault et Roberdet. Intrigant, rusé, plein de confiance en lui, il sut conquérir pour toujours la faveur de Louis XIV. Il écrivit des morceaux, puis des scènes, puis la musique entière des ballets que le monarque dansait lui-même : *Alcidione, les Sept planètes, l'Amour malade, la Noce au village, les Amours déguisés, Cariselli, la Naissance de Vénus*, les ballets : *la Raillerie, l'Impatience, les Arts, les Gardes, Créqui, Flore*, etc. Puis il sut se mettre bien avec Molière, qui le chargea d'écrire la musique de toutes ses comédies-ballets : *le Mariage forcé, l'Amour médecin, Monsieur de Pourceaugnac, le Sicilien, le Bourgeois gentilhomme, Psyché*. Il ne se brouilla avec Molière que le jour où, devenu directeur de l'Opéra au lieu et place de Perrin, et craignant la concurrence, il fit tous ses efforts pour entraver le grand comique dans l'exécution de la musique à son théâtre.

Lulli.

Lulli sut, d'ailleurs, donner à l'Opéra un éclat singulier. Musique, chant, danse, décors, mise en scène, il réglait tout. De son vivant, pas un musicien ne put pénétrer à l'Opéra, et, de 1672 à 1686, il donna à ce théâtre vingt opéras ou intermèdes : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus* (1672); *Cadmus et Hermione* (1673); *Alceste* (1674); *Thésée* (1675); *le Carnaval* (1675); *Atys* (1676); *Isis* (1677); *Psyché* (1678); *Bellérophon* (1679); *Proserpine* (1680); *le Triomphe de l'Amour* (1681); *Persée* (1682); *Phaéton* (1683); *Amadis* (1684); *Roland* (1685); *l'Idylle sur la Paix* (1685); *l'Eglogue de Versailles* (1685); *le Temple de la Paix* (1685); *Armide* (1686), *Acis et Galathée* 1686). Aujourd'hui encore, certaines pages des opéras de Lulli restent, les unes touchantes et mélancoliques, les autres émouvantes et superbes. Ce fut en vérité un grand artiste, aussi remarquable par sa fécondité que par sa puissance. Il écrivit encore une quantité de morceaux, de marches, etc., pour la musique du roi, et un certain nombre de compositions religieuses.

LULLI (Louis DE), musicien français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1664. Il écrivit plusieurs opéras, tous en collaboration : *Zéphire et Flore*, avec son frère Jean-Louis (1688); *Orphée*, avec son frère Jean-Baptiste (1690); *Alcide* ou *le Triomphe d'Hercule*, avec Marais (1693); etc. A la mort de son frère Jean-Louis, Louis de Lulli lui succéda dans sa charge de surintendant de la musique et de compositeur de la chambre du roi. — Son frère, JEAN-BAPTISTE, né à Paris en 1665, mort à Saint-Cloud en 1701, écrivit avec son frère Louis la musique de l'opéra d'*Orphée* (1690), entra au séminaire de Saint-Sulpice et reçut de Louis XIV l'abbaye de Saint-Hilaire, près de Narbonne. — Son frère, JEAN-LOUIS, né et mort à Paris (1667-1688), eut la survivance des charges de son père, que sa mort prématurée fit reporter à son frère Louis, avec lequel il écrivit l'opéra de *Zéphire et Flore* (1688).

LULLIER (Charles-Ernest), homme politique français, né à Mirecourt (Vosges) en 1838, mort à Panama en 1891. Lieutenant de vaisseau, mis en réforme pour indiscipline (1868), il alla à Paris, fut condamné à six mois de prison et subit d'autres condamnations pour des actes de violence. L'un des chefs de l'insurrection du 18 mars 1871, il fut nommé général en chef de la Commune; mais bientôt, accusé de trahison, il fut destitué et emprisonné. Il s'échappa et entama des négociations avec le gouvernement de Versailles. Il n'en fut pas moins arrêté et condamné à mort, peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Envoyé en 1873 à la Nouvelle-Calédonie, il regagna la France après l'amnistie (1880), se présenta sans succès à la députation, dirigea la « République » de Bastia, se rallia au parti boulangiste, puis devint agent de la Compagnie transatlantique à Panama. On lui doit des brochures et quelques études militaires, et *Mes cachots* (1881).

LULLIN, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 16 kilom. de Thonon, sur le Follaz; 1.161 hab. Laiteries. Commerce de laitage et bétail.

LULLIN DE CHÂTEAUVIEUX (Michel), agronome suisse, né et mort à Genève (1695-1781). On lui doit un ouvrage estimé : *Expériences et réflexions sur la culture des terres, faites aux environs de Genève* (1756). Il inventa une charrue pour le défrichement des prairies et un semoir — Son petit-fils CHARLES-JEAN-MARIE, né à Genève en 1752, mort en 1833, après avoir été au service de la France,

se livra aux travaux agricoles. On lui doit, notamment : *Observations de vingt ans d'expériences sur les bêtes à laine* (1804) ; *Des prairies artificielles* (1806) ; *Abrégé d'agriculture et d'économie domestique* (1825) ; *Du perfectionnement de la culture de la vigne* (1831). — JACOB-FRÉDÉRIC, écrivain et agronome suisse, cousin du précédent, né à Genève en 1772, mort en 1842. Il fut membre correspondant de l'Académie des sciences. Il a écrit : *Lettres d'Italie* (1815) ; *Lettres sur l'agriculture de France* (1817) ; *Lettres de Saint-James* (1821-1825). Lullin est l'auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène* (1816), qui eut un vif succès de curiosité.

LULLISME (*lul'-lissm'*) n. m. Système de Raimond Lulle.

LULLISTE (*lul'-lisst'*) n. Partisan du système philosophique de Raimond Lulle.

LULU n. m. Espèce d'alouette à plumage brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, qui habite la plus grande partie de l'Europe. (Le lulu vit par petites troupes et se nourrit de graines et d'insectes.)

Lulu.

LUMACHELLE (*chèl'* — de l'ital. *lumachella*, colimaçon) n. f. Marbre qui contient une grande quantité de débris de coquilles et en particulier d'ostracées.

LUMACHELLE (*chèl'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de colibri du genre *lamprure*, qui est le *lamprura lumachella*, du Brésil septentrional et central. ‖ Nom vulgaire d'un pigeon australien, du genre *phaps*, qui est le *phaps chalcoptera*. V. LAMPRURE, et PHAPS.

LUMAGUE (Marie DE, connue également sous le nom de Mme **de Pollalion**), fondatrice de l'institut des Filles de la Providence, née et morte à Paris (1599-1657). Veuve de François de Pollalion, conseiller d'État, elle fut gouvernante des enfants de la duchesse d'Orléans, et établit, en 1630, avec l'assistance de saint Vincent de Paul et sous la protection d'Anne d'Autriche, l'institut des Filles de la Providence, vouées à la direction des écoles primaires. (V. PROVIDENCE.) Elle contribua aussi à la fondation de la maison des Nouvelles-Catholiques, pour l'instruction des jeunes filles protestantes converties.

LUMBAGO (*lon* — mot latin) n. m. Douleur de la région lombaire, ordinairement sans rougeur ni gonflement, mais qui s'exaspère par les mouvements d'extension.

— ENCYCL. Pathol. On a désigné sous le nom de *lumbago* : 1° les douleurs des lombes, nées des affections de l'utérus et de ses annexes, des reins, du rhumatisme et des névralgies des nerfs musculaires et cutanés ; 2° l'affection douloureuse survenant brusquement à la suite d'un effort. C'est le *lumbago vrai*, qui n'est qu'une entorse des articulations des vertèbres entre elles. Cette affection est généralement bénigne, bien qu'elle force le malade à marcher courbé en avant ; elle dure une dizaine de jours. Son traitement consiste en repos au lit, massage méthodique, bains de vapeur, révulsifs légers, analgésiques locaux ; enfin, dans les formes chroniques, électrothérapie.

— Art vétér. Chez le cheval et le bœuf, le *lumbago* est généralement causé par des efforts, une chute ou une glissade sur le train postérieur, et il est caractérisé alors par la raideur et la difficulté des mouvements des membres postérieurs, par la tension et la douleur des muscles de la région lombaire. On dit alors que l'animal est atteint d'un *tour de reins*. On traite cette affection par l'application sur les reins d'un sac à demi plein de son chaud, disposé en matelassure d'égale épaisseur, et que l'on maintient chaud, puis par des frictions résolutives irritantes d'essence de térébenthine ou des applications de moutarde.

Le lumbago du chien est généralement de nature rhumatismale ; il cède assez facilement à un traitement général à l'iodure de potassium ou au salicylate de soude.

LUMBIER, bourg et municipalité d'Espagne (Aragon [prov. de Pampelune]), entre le Salazar et l'Irati ; 2.000 hab. Commerce de grains, vins, toiles. Vieilles murailles.

LUMBRES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Omer, au confluent de la rivière de Bléquin et de l'Aa ; 1.382 hab. Ch. de f. Nord. Distillerie. Usine à ciment. — Le canton a 34 comm. et 17.277 hab.

LUMEN (*mèn'*) n. f. Planète télescopique n° 141, découverte en 1875, par Paul Henry.

LUMIE (*mî*) n. f. Variété d'oranger, dont le fruit n'est jamais acide.

LUMIÈRE (du bas lat. *luminaria*, même sens) n. f. Agent qui produit chez les animaux pourvus d'yeux la sensation de la vision. ‖ Éclat que produisent certains corps et qui rend visibles les corps qui l'environnent : *La* LUMIÈRE *du soleil, du gaz. Trop de* LUMIÈRE *éblouit*. (Pasc.)

— Flambeau, objet qui éclaire : *Apporter une* LUMIÈRE. *Éteindre la* LUMIÈRE. ‖ Jour, clarté du soleil :

Ce matin, j'ai voulu devancer la *lumière*.
RACINE.

— Fig. Clarté intellectuelle, ce qui éclaire l'âme : *Il n'y a que deux choses qui puissent sauver la société : la justice et la* LUMIÈRE. (F. Bastiat.) ‖ Intelligence, science, savoir : *Quelque* LUMIÈRE *que l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper*. (Pasc.) ‖ Éclaircissement, explication : *La littérature répand des* LUMIÈRES *sur les sciences, comme les sciences sur la littérature*. (Mme de Staël.) ‖ Instruction du peuple. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) : *La nature a indissolublement uni les progrès des* LUMIÈRES *et ceux de la liberté*. (Condorcet.) ‖ Publicité, révélation de la vérité : *Les fripons craignent la* LUMIÈRE. ‖ Personne d'un rare mérite, d'une vertu éminente ou d'un savoir transcendant : *Une des plus brillantes* LUMIÈRES *de l'Église*.

— Poétiq. Vie :

La *lumière* sans moi vous eût été ravie.
VOLTAIRE.

— Loc. div. : *Voir la lumière*, Naître ; vivre. ‖ *Venir à la lumière*, Naître. ‖ *Perdre la lumière*, Devenir aveugle. — Mourir. ‖ *Revoir la lumière*, Sortir des ténèbres, d'un cachot, etc. — Cesser d'être aveugle. — Revenir d'un évanouissement, etc. ‖ *Mettre en lumière*, Publier, faire connaître, signaler, manifester. ‖ *Porter la lumière sur* ou *dans*, Éclairer, éclaircir : PORTER LA LUMIÈRE DANS *une science obscure*. ‖ *Mettre la lumière sous le boisseau*. V. BOISSEAU. ‖ *Être en pleine lumière*, Être placé de manière à recevoir la lumière en plein. ‖ *Aux lumières*, Lorsque les bougies, etc., sont allumées. ‖ *Siècle, ville*, etc., *de lumières*, Époque, ville, etc., où les connaissances sont répandues.

— ALLUS. LITTÉR. :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la *lumière*,

Vers de Voltaire dans son épître à Catherine II (1771). Ce n'est que la contre-partie du vieil adage latin *Ex Oriente lux*. On rappelle souvent ces vers par plaisanterie et en remplaçant le *Nord* par tout autre mot.

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de *lumière*
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Vers de Le Franc de Pompignan, dans son *Ode sur la mort de J.-B. Rousseau*. Le poète, dans un beau mouvement lyrique, compare J.-B. Rousseau au soleil, que des blasphémateurs n'empêchent pas d'éclairer le monde.

— Anat. Calibre intérieur d'un vaisseau.

— Artill. Ouverture percée dans une arme à feu et par laquelle on communique le feu à sa charge.

— Astron. *Lumière zodiacale*, Lueur blanche qui suit ou précède quelquefois le soleil, après son coucher ou avant son lever.

— B.-arts. Partie claire ou plus éclairée que les autres, dans un tableau, une gravure, un dessin : *L'opposition des ombres et des* LUMIÈRES *produit le clair-obscur*.

— Blas. Yeux des animaux figurés d'un autre émail que celui du corps. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) : *D'azur au sanglier d'or aux* LUMIÈRES *de gueules*. (On dit plus couramment ALLUMÉ : *Sanglier d'or* ALLUMÉ *de gueules*.)

— Eaux et for. *Arbres de lumière*, Arbres réservés, comme point de repère, dans les éclaircies qui indiquent la limite des coupes.

— Fr.-maçonn. *Les sept lumières*, Nom des sept premiers dignitaires d'une loge maçonnique : le vénérable, les deux surveillants, l'orateur, le secrétaire, le grand expert, le trésorier. ‖ *Année de la vraie lumière*, Ère maçonnique, qui commence en 4000 av. J.-C. ‖ *Recevoir la lumière*, Être initié aux mystères de la franc-maçonnerie.

— Hermét. *Lumière astrale*, Agent magique de la vie universelle. (D'après les cabalistes, c'est une force latente qui vivifie et féconde les mondes.)

— Hist. relig. *Lumière du Thabor*, Vision que prétendaient avoir certains mystiques exaltés et sans autorité, qui croyaient pouvoir entrer en communication avec Dieu en regardant fixement leur nombril. ‖ *Nouvelle lumière*, Secte chrétienne des États-Unis. ‖ *Amis des lumières*. V. AMIS.

— Phys. V. la part. encycl. ‖ *Lumière noire*. Mode particulier d'énergie, indiqué pour la première fois par Gustave Le Bon et se manifestant par des effluves invisibles à la surface des corps soumis à certaines influences (rayons solaires, réactions chimiques, décharges de haute fréquence, etc.)

— Techn. Petite ouverture par laquelle on vise à travers les pinnules d'un instrument. ‖ Trou en forme de mortaise percé de part en part dans une pièce de bois. ‖ Orifice ménagé dans le fût d'un rabot, d'une varlope, etc., en avant du fer, afin de faciliter la sortie des copeaux. ‖ Ouverture par laquelle l'air entre dans un tuyau d'orgue. ‖ Ouverture pratiquée au corps d'une pompe, afin de laisser écouler l'eau dans la manche. ‖ Nom donné, dans les machines à vapeur, aux orifices des tiroirs par lesquels ont lieu l'arrivée et la sortie de la vapeur dans le cylindre. ‖ *Lumière de coussinet*, Trou par lequel on introduit le lubrifiant servant au graissage.

— Théol. *Anges de lumière*, Bons anges, par opposition aux démons ou *anges des ténèbres*. ‖ *Enfant de lumière*. Personne qui marche dans la voie du salut. ‖ Source de vérité : *Mon Dieu!* LUMIÈRE *éternelle!* (Boss.) ‖ *Lumière révélée*, Révélation. ‖ *Lumière naturelle*, Raison.

— ALLUS. HIST. : **De la lumière!** Au moment d'expirer, Gœthe demanda que l'on entr'ouvrît les rideaux de sa fenêtre. « De la lumière ! » s'écria-t-il. On a donné à ces dernières paroles du grand poète un sens symbolique qu'elles n'avaient peut-être pas, en trouvant qu'elles couronnaient dignement une vie consacrée au culte du beau.

— **Que la lumière soit !** Mot créateur que Dieu prononce dans la genèse en faisant jaillir la lumière du chaos. V. FIAT LUX.

— ENCYCL. Physiq. *Propriétés de la lumière*. La *lumière* est l'agent de la vision ; c'est par son intermédiaire que notre œil perçoit les objets éloignés. Tous les corps peuvent devenir lumineux quand ils sont portés à une température suffisamment élevée. Certains corps solides, comme le phosphore, les sulfures alcalins, etc., deviennent lumineux dans l'obscurité à la température ordinaire (V. PHOSPHORESCENCE) ; d'autres, liquides en général, comme le pétrole, les solutions de sulfate de quinine, s'illuminent quand on dirige sur eux un faisceau lumineux. (V. FLUORESCENCE.) La lumière se propage en ligne droite ; arrêtée par un corps opaque, elle produit les phénomènes d'ombre et de pénombre (V. OMBRE) ; un faisceau de lumière qui vient rencontrer une surface opaque est renvoyé dans toutes les directions ou dans une direction unique, suivant que cette surface est dépolie ou parfaitement polie (V. DIFFUSION, REFLEXION) ; ce faisceau traverse les corps transparents, homogènes et isotropes, en se brisant à leur surface. (V. RÉFRACTION.) Les corps non isotropes (comme les cristaux) donnent lieu à ce phénomène de la *double réfraction*. La lumière blanche est composée d'une infinité de couleurs susceptibles d'être séparées. V. DISPERSION, SPECTRE, SPECTROSCOPIE.

Ces propriétés de la lumière étaient connues des anciens, et, pour les expliquer, diverses hypothèses furent successivement émises.

— *Théorie de la lumière*. L'hypothèse qui, développée par Euler, Young, etc., est confirmée actuellement par toutes les expériences comme par toutes les observations des sciences positives, est celle de Huygens, d'après laquelle les molécules des corps lumineux (soleil, étoiles, flammes, fer rouge, etc.) sont animées de mouvements vibratoires très rapides. Ces mouvements se transmettent, comme le son dans l'air, en ébranlant les milieux éthérés dont ils sont entourés, et ce sont les vibrations ondulatoires isochrones de ce milieu qui, en se propageant dans tous les sens à partir des corps lumineux, exciteraient, dans l'éther faisant partie intégrante des corps matériels, des vibrations capables de les rendre à leur tour lumineux. Quant à la diversité des couleurs, elle serait due, elle aussi, à la rapidité différente de ces mouvements, la moindre sensation lumineuse nécessitant un minimum de 446 billions de vibrations par seconde. Cette hypothèse, dite *théorie des ondulations*, a remplacé entièrement l'*hypothèse de l'émission*, dans laquelle on supposait que les corps lumineux projettent dans toutes les directions des corpuscules impondérables, qui se mouvant en ligne droite avec une extrême rapidité et qui se réfléchissant sur certaines surfaces conformément aux lois du choc.

— *Vitesse de la lumière*. En 1676, Rœmer détermina la vitesse de la lumière par la comparaison des époques calculées pour l'occultation d'un satellite de Jupiter, quand celui-ci est en conjonction et en opposition, avec les époques observées ; les discordances obtenues proviennent du temps que met la lumière à parcourir le diamètre de l'orbite terrestre. Rœmer trouva une vitesse de 280.000 kilom. par seconde. En 1727, Bradley, astronome anglais, déduisit la vitesse de la lumière de l'étude de l'aberration des étoiles ; il trouva une vitesse concordant sensiblement avec celle de Rœmer. Les nombres ainsi trouvés n'offraient pas une grande garantie, la distance de la Terre au Soleil étant mal connue.

Méthode de Fizeau. Dans le courant du XIXe siècle, Fizeau reprit cette étude par des procédés optiques. Il mesura très exactement le temps que met la lumière pour parcourir quelques kilomètres (distance entre Montmartre et Suresnes aller et retour, 17.266 m.). La figure 1 représente la disposition de ses expériences ; le tube T' étant à Montmartre, le tube T et les divers appareils à Suresnes. Les appareils étaient disposés de façon qu'un faisceau lumineux émané de *a* (à Suresnes) fût reçu sur le miroir *m* (à Montmartre) et renvoyé sur lui-même pour être observé en *i*. Dans le plan focal de la lentille L tournait

Fig. 1. Méthode de Fizeau.

une roue dentée (720 dents) ; quand cette roue faisait douze tours et demi par seconde, il se produisait une extinction en *i* ; c'est qu'alors le temps que la lumière avait mis pour aller de Suresnes à Montmartre et revenir était égal au temps de la succession d'un intervalle à une dent de la roue, soit à $\frac{1}{720 \times 12,5 \times 2}$ de seconde ; la vitesse de la lumière est donc : $V = 17.266 \times 720 \times 12,5 \times 2$. La moyenne d'une série d'expériences donna 308.000 kilom. par seconde. Cornu reprit ces expériences, en y apportant quelques perfectionnements. Il trouva 303.300 kilom.

Méthode de Foucault (1850). Un point A vivement éclairé (*fig.* 2) est placé derrière une lentille L, qui donne un faisceau convergent en I. Ce faisceau, reçu sur un miroir plan O, est réfléchi et va former en C l'image de A. En C, un miroir sphérique, dont le centre est en O, renvoie le faisceau sur

Fig. 2. Méthode de Foucault.

lui-même, et l'image de C se reformerait en A si le miroir plan O était fixe ; mais si ce miroir a tourné de l'angle α, pendant que la lumière a parcouru le chemin OCO, l'image se fait en E, et les rayons réfléchis ont tourné d'un angle 2α. Si *n* est le nombre de tours du miroir O par seconde,

$$\alpha = \frac{2\pi n \times 2OC}{V},$$

V étant la vitesse de la lumière et $AE = \frac{LA}{LI} \times \frac{2\pi n \times OC^2}{V}$;

Foucault trouva ainsi V = 298.000 kilom. Michelson reprit ces expériences et trouva 299.820 kilom. Dans la pratique, on admet le chiffre de 300.000 kilom. par seconde.

— *Unité de lumière*. V. PHOTOMÉTRIE.

— Astron. *Lumière zodiacale*. A certaines époques de l'année, avant le lever du soleil, ou après son coucher, on aperçoit une lueur blanchâtre comme celle de la voie lactée, de forme triangulaire, à contours indécis, dont la base semble reposer sur les confins de l'horizon, et dont le sommet est quelquefois très élevé. Cette lueur a été remarquée pour la première fois, en 1683, par J.-D. Cassini, qui lui a donné le nom de *lumière zodiacale*.

Sa base occupe dans le ciel une ligne horizontale, dont la longueur peut atteindre jusqu'à 30°, et sa hauteur au-dessus de l'horizon va quelquefois jusqu'à 50°.

La matière, quelle qu'elle soit, dont la présence nous est dénoncée par la lumière zodiacale doit être extrêmement ténue : car, à travers sa masse, elle laisse voir de petites étoiles situées au delà.

Le phénomène de la lumière zodiacale n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante.

— Physiol. et thérap. La *lumière* agit sur tous les êtres vivants : elle dirige la tige des plantes (héliotropisme) ; favorise l'éclosion des spores des végétaux, des œufs d'animaux ; assainit les habitations, favorise certaines réactions chimiques, agit sur les infiniment petits pour les détruire quand elle est en quantité suffisante, empêche la naissance des champignons, des moisissures, etc. Les réactions sont différentes selon sa nature physique, ses

radiations dans le spectre solaire étant calorifiques, lumineuses et chimiques. Cet ensemble est favorable aux organismes des êtres élevés dans l'échelle zoologique : la thérapeutique l'utilise en faisant promener au soleil certains ralentis de la nutrition, ou encore en les plaçant dans de grands bains de lumière (héliothérapie artificielle). Les radiations colorées en rouge empêchent la suppuration varioleuse (Finsen) et la desquamation scarlatineuse (Schoull). Les radiations chimiques servent couramment à la thérapeutique des dermatoses, soit avec le soleil ou l'arc voltaïque de 80 ampères (Finsen), ou l'arc voltaïque de 10 ampères placé au foyer d'un réflecteur parabolique et près du patient; on élimine les rayons calorifiques en entourant le trajet des rayons d'eau froide et en les faisant passer entre des lentilles ou des lamelles de quartz où circule également de l'eau froide. Il faut une compression énergique de la région et l'expulsion du sang pour que la lumière agisse; les lupus, les ganglions tuberculeux, les plaies diverses cèdent à cette médication. Les rayons violets et ultra-violets des courants statiques et de haute fréquence donnent également des résultats, mais moins constants.

LUMIGNON (*gn* mll. — rad. *lumière*) n. m. Bout de mèche allumée d'une chandelle, d'une bougie, d'une lampe. ‖ Petit bout de chandelle, de bougie : *Bougie dont il ne reste plus qu'un* LUMIGNON. — Fig. : *Un petit* LUMIGNON *de raison.*

LUMINADE (du lat. *lumen, inis,* lumière) n. f. ‖ *Pêche à la luminade,* Pêche aux flambeaux.

LUMINAIRE (*nèr'* — du lat. *lumen, inis,* lumière) n. m. Physiq. Corps qui répand de la lumière. (Ne s'emploie, en ce sens, que dans le style biblique.) ‖ Ensemble des lumières qui composent une illumination ou l'éclairage d'un lieu de fête, d'une cérémonie religieuse. ‖ Eclairage en général : *Dépenser beaucoup pour le* LUMINAIRE. — Fig. Flambeau, lumière : *Un homme qui devait être un des plus beaux* LUMINAIRES *de l'ordre ecclésiastique.* (Boss.)

— Fam. Autref. Organes de la vue :

Oui, je devais au dos avoir mon *luminaire.*
MOLIÈRE.

— Astrol. *Luminaire du temps,* Soleil ou lune : *Le* LUMINAIRE *du temps pour ceux qui naissent le jour est le soleil; pour ceux qui naissent la nuit, c'est la lune.*

LUMINAIS (Evariste-Vital), peintre français, né à Nantes en 1821, mort à Paris en 1896. Il fut, à Paris, l'élève de Léon Cogniet, puis de Troyon. Ses qualités se rapportent surtout à ce dernier maître. Un dessin juste, un ton vrai, une pâte solide et bien nourrie, de l'observation et de l'humour, telles sont les belles qualités de Luminais. Il avait d'abord traité des scènes bretonnes : *Foire bretonne* (1847); *Pilleurs de mer* (1849); *la Récolte du varech* (1853); *le Pâtre de Kerlat* (1857); etc. Il conserva toujours une tendresse pour ces sujets, qui lui rappelaient son pays. Mais, entre temps, il s'intéressa, à la suite des historiens, aux Mérovingiens et aux Gaulois. Epris de sauvage et de pittoresque, aussi passionné pour le paysage que pour la figure, il a surtout peint des évocations dramatiques. L'archéologie, chez lui, n'est qu'un ragoût ajouté à sa peinture violente, passionnée, mais pleine de suc et de sève. Nous citerons de lui, dans cette manière : *Brunehaut* (1874); *Désespérés; Cavaliers gaulois en fuite; Taureau dompté* (1878); *Départ pour la chasse dans les Gaules; les Énervés de Jumièges* (1880), peut-être son chef-d'œuvre; le *Dernier Mérovingien* (1883), *Un possédé* (1884); *Un ami blessé* (1887); etc. Luminais a laissé enfin de belles études de paysages.

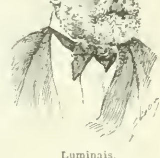
Luminais.

LUMINARISTE (*rist'* — du lat. *lumen, inis,* lumière) n. m. Peintre qui répand la lumière dans ses tableaux.

LUMINEUSEMENT adv. D'une manière lumineuse.

LUMINEUX, EUSE (*neû, euz'* — lat. *luminosus*) adj. Qui répand de la lumière : *Une étoile fixe est* LUMINEUSE *d'elle-même, comme le soleil.* (Fonten.) ‖ *Rayon lumineux,* Rayon qui, dans la théorie de l'émission, est supposé propagé en ligne droite d'un point lumineux à un point éclairé.

— Qui brille, qui a de l'éclat : *Un teint, Des yeux* LUMINEUX.

— *Fontaine lumineuse,* Fontaine dont le jet est rendu lumineux à l'aide d'une installation optique particulière.

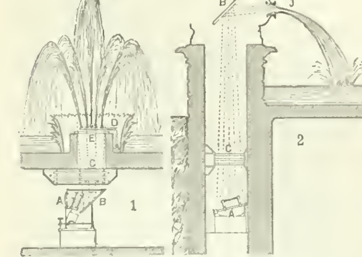

1. Fontaine à jet vertical : A, appareil d'éclairement composé d'un foyer électrique à crayons verticaux et d'un miroir parabolique; B, miroir incliné à 45°; C, châssis de verres colorés mobiles; D, tuyau amenant l'eau; E, Paroi en verre. — 2. Fontaine à jet horizontal; A, appareil d'éclairement donnant un cône de lumière; C, châssis de verres colorés; B, miroir incliné à 45°; J, jet éclairé.

— ENCYCL. Le principe sur lequel repose l'installation d'une *fontaine lumineuse* résulte d'une expérience de laboratoire décrite par Colladon en 1841 : Colladon opérait avec un réservoir plein d'eau et muni d'une ouverture vers le bas de la surface latérale; cette ouverture était éclairée, à travers le liquide, par un faisceau convergent de rayons lumineux obtenu à l'aide d'une lentille encastrée dans la face du réservoir opposée à l'ouverture; il avait constaté que toute la veine liquide, s'échappant sous forme parabolique, restait éclairée dans tout son parcours. Il était facile d'ailleurs de donner à la veine une couleur déterminée en interposant, sur le trajet du faisceau de lumière éclairant, des verres diversement colorés. En réalité, dans cette expérience, les rayons lumineux subissent, dans la veine liquide, une série de réflexions totales et ne sortent pas de la veine.

De nombreuses applications de cette expérience ont été faites dans la suite tant dans les machinations de théâtre que pour les jeux de fontaines lumineuses : on est arrivé, en employant de puissantes sources de lumière, à produire le phénomène en grand aux expositions anglaises de Londres (1884), Manchester (1887), Glasgow (1888), puis à celles de Paris (1889, 1900); on a construit, entre autres attractions, de monumentales fontaines lumineuses; on est arrivé, à Paris (1889), à éclairer des jets paraboliques de 22 centimètres de diamètre et de 4 m. 50 de hauteur.

L'éclairement d'un jet se fait sous la fontaine : *pour un jet vertical,* on dispose un régulateur muni d'un réflecteur parabolique qui envoie directement, ou par l'intermédiaire d'un miroir plan, les rayons lumineux à travers un châssis portant un certain nombre de cadres mobiles manœuvrant à la main ou automatiquement et colorés diversement; le fond de la fontaine est en verre, de façon que les rayons lumineux puissent pénétrer au travers et éclairer les ouvertures des tuyaux amenant l'eau. *Pour un jet horizontal* l'éclairage de la veine se fait à l'aide d'un faisceau qui, après avoir traversé le châssis de verres colorés, se réfléchit sur un miroir incliné à 45°.

— Fig. Clair, net, d'une vérité frappante : *Une idée* LUMINEUSE. ‖ Qui saisit promptement la vérité ou l'expose avec clarté : *Un esprit* LUMINEUX.

— n. m. Etat de ce qui est lumineux : *Des yeux d'un* LUMINEUX *particulier.* (Th. Gaut.)

LUMINIER (*ni-é* — du lat. *lumen, inis,* lumière) n. m. Personne qui prenait soin du luminaire dans une église. ‖ Dans la coutume d'Auvergne, Marguillier, parce qu'il était chargé du luminaire.

LUMINIFÈRE (du lat. *lumen, inis,* lumière, et *ferre,* porter) adj. Qui porte la lumière : *L'éther, qui transmet la lumière par ses ondulations, est* LUMINIFÈRE.

LUMINOSITÉ n. f. Physiq. Qualité de ce qui est lumineux. — Physiol. et thérap. V. LUMIÈRE.

LUMIO, comm. de la Corse, arrond. et à 10 kilom. de Calvi, près du golfe de Calvi; 939 hab. Ch. de f. de Calvi à Bastia. Eglise Saint-Pierre (XV[e] s.).

LUMME ou **LUMNE** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant cinq espèces des régions boréales.

— ENCYCL. Les *lummes* appartiennent à la famille des alcidés; leur nom scientifique est *uria;* ce sont des guillemots de grande taille, à longues ailes pointues, à queue courte, à plumage épais, brun foncé en dessus, blanc en dessous. Le lumme troïle (*uria troilus*) descend parfois en hiver jusque dans la Méditerranée.

Lumme.

LUMMEN, comm. de Belgique (Limbourg), arrond. admin. et judic. de Hasselt; 3.096 hab. Vieux château.

LUMNITZÈRE (*tsèr'*) n. f. Genre de combrétacées, tribu des combrétées, comprenant des arbres à feuilles alternes, qui croissent dans l'Asie tropicale.

LUMP (*lonp'*) n. m. Nom vulgaire du cycloptère (*cyclopterа lumpus*), poisson des côtes septentrionales de France, appelé aussi GROS-MOLLET. V. CYCLOPTÈRE.

LUMPS (*lompss* — pl. de l'angl. *lump,* morceau) n. m. pl. Sucre de qualité inférieure, ayant mal cristallisé dans les formes, et qui est en morceaux au lieu d'être en pains.

LUNA n. m. Marbre blanc d'Italie, dit aussi CARRARE.

LUNA, ancienne ville d'Italie (Etrurie), sur la Macra. Elle fut incendiée et détruite, en 867, par le Normand Hastings, et son évêché transféré à Sarzane. V. LUNEGIANE.

LUNA (Alvaro DE), connétable de Castille, né vers la fin du XIV[e] siècle, décapité à Valladolid en 1453. Neveu de Pedro de Luna, archevêque de Tolède, il devint le favori de Juan II, roi de Castille. En 1423, il obtint la charge de connétable, et plus tard celle de maître de Saint-Jacques, devenant ainsi le personnage le plus important du royaume. Quelques historiens espagnols lui ont reproché son orgueil, sa rapacité; les autres voient en lui l'homme d'Etat qui porta les coups les plus terribles à la vieille féodalité. En 1427, les barons de Castille forcent Juan II à l'exiler; le roi le rappelle l'année suivante. Il bataille victorieusement contre les Maures, autour de Valence, et remporte la victoire de la Higuera (1431). En 1439, nouvel exil provoqué par la noblesse; rappelé encore par Juan II, Luna réprime une révolte des barons de Castille, soutenus par le roi de Navarre, qu'il bat à Olmedo (1445). Mais il commet la faute de forcer Juan II, devenu veuf, à épouser malgré lui Isabelle de Portugal. Dès ce moment, le roi commence à le haïr secrètement. En 1453, soupçonnant le grand trésorier de Castille, Alonso Perez de Vivero, de comploter sa perte, Alvaro de Luna le fait assassiner. Juan II profite des ressentiments provoqués par ce meurtre pour se défaire du connétable, qui est arrêté à Burgos, enfermé dans une cage et amené à Valladolid pour y être, sur simple ordonnance royale, décapité. Ses biens immenses furent confisqués au profit du roi. On attribue à Alvaro de Luna, qui était poète aussi, seize courtes pièces de vers; dans le *Romancero espagnol,* un grand nombre de romances, relatives surtout à sa chute et à sa mort, lui sont consacrées.

LUNA (Pierre DE), antipape. V. BENOIT.

LUNAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 19 kilom. de Villefranche-de-Rouergue; 1.115 hab.

LUNAIN (le), rivière de France, née dans un étang à 4 kilom. au-dessus de Courtoin (Yonne). Elle se jette dans le Loing, à Epizy, après 53 kilom. de cours.

LUNAIRE (*nèr'* — du lat. *lunaris;* de *luna,* lune) adj. Qui appartient, qui a rapport à la lune : *Les montagnes* LUNAIRES. *Le mouvement* LUNAIRE. *Le disque* LUNAIRE.

— *Mois lunaire,* Durée d'une révolution de la lune autour de la terre. ‖ *Mois lunaire synodique,* Mois lunaire proprement dit, égal au temps que met la lune pour revenir au méridien terrestre. ‖ *Mois lunaire sidéral,* Temps que met la lune à revenir dans le même méridien céleste.

— *Année lunaire,* Durée de douze mois lunaires. ‖ *Année lunaire synodique,* Durée de douze mois lunaires synodiques. ‖ *Année lunaire sidérale,* Durée de douze mois lunaires sidéraux. ‖ *Année lunaire embolismique,* Année lunaire qu'on fait de treize mois tous les dix-neuf ans, pour ramener l'accord entre l'année lunaire et l'année solaire.

— *Cadran lunaire,* Cadran qui marque les heures par la lumière de la lune.

— Astron. et mar. *Distance lunaire,* Distance de la lune au soleil ou aux étoiles, mesurée au moyen d'un sextant, et servant à calculer la longitude du lieu où l'on observe.

— Comm. *Intérêts lunaires,* Intérêts que les juifs du Levant exigent à chaque lune.

— Philol. Qui a la forme du croissant de la lune. ‖ *Sigma lunaire,* Une des anciennes formes du sigma.

C
Sigma lunaire.

LUNAIRE n. f. Genre de plantes de la famille des crucifères.

— ENCYCL. Les *lunaires* (lunaria) tirent leur nom de l'aspect de leur fruit, plat et large, d'un brillant argenté, et de la forme de croissant que possèdent leurs graines. On en connaît deux espèces de l'Europe et de l'Asie occidentale : la *lunaire bisannuelle* (lunaria biennis), et la *lunaire vivace* (lunaria rediviva), des forêts montagneuses des régions tempérées. On cultive la lunaire bisannuelle dans les jardins; la cloison de séparation des deux loges de la silique, transparente, d'un blanc d'argent, se conserve longtemps, et on emploie en hiver, pour l'ornement des vases de fleurs, les grappes de fruits réduits à cet état; on leur donne alors communément les noms de *satin blanc, méduille, monnaie du pape,* etc.

Lunaire : *a,* graine ouverte.

LUNAISON (*nè* — du lat. *luna,* lune) n. f. Mois lunaire, temps qui s'écoule entre deux lunes nouvelles et consécutives.

LUNARIFOLIÉ, ÉE (du lat. *luna,* lune, et *folium,* feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont orbiculaires.

LUNAS, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 12 kilom. de Lodève, sur la Gravaison et près de l'Orb; 1.330 hab. Ch. de f. Midi. Carrières, tanneries. Ruines d'un château antérieur au XII[e] siècle. — Le canton a 13 comm. et 6.918 hab.

LUNATIPORE ou **LUNATIPORA** n. f. Genre de bryozoaires, dont les espèces sont fossiles, dans les formations siluriennes de l'hémisphère boréal.

LUNATIQUE (*tik'* — rad. *lune*) adj. Soumis aux influences de la lune; rendu fantasque, bizarre, fou, par une influence qu'on attribuait autrefois à la lune : *Personnage un peu* LUNATIQUE. ‖ Substantiv. : *Un, Une* LUNATIQUE.

— Art vétér. Se dit d'un cheval atteint d'ophtalmie périodique, affection qu'on attribuait autrefois aux influences de la lune.

LUNAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 14 kilom. de Vendôme, sur le *Lunay,* affluent du Loir; 1.656 hab. (*Lunotiers, ères.*) Commerce de chevaux, de vins. Carrières de chaux. Château de la Mézière, forteresse du Breuil.

LUNCH (*leun'-tch'*) ou **LUNCHEON** (*leun'-tcheun'* — mot angl. d'orig. celtiq. du gall. *llwnc,* repas) n. m. En Angleterre, Repas léger, sans cérémonie, mais qui se compose cependant à l'ordinaire de deux services, chauds ou froids, et du dessert.

— ENCYCL. Les Français ont emprunté le mot et la chose aux Anglais; mais, chez eux, *lunch* se prend souvent dans le sens de *goûter.* Quelquefois, aussi, le *lunch* remplace un déjeuner; ainsi, à l'issue d'un mariage, on convie les assistants à venir prendre une collation où l'on sert des mets froids, des friandises, etc., qui se mangent debout.

LUNCHER (*lun-ché*) v. n. Faire un lunch.

LUND ou **LUNDA** (*lon*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des alcidés, tribu des fraterculinés, comprenant une espèce de l'Amérique du Nord. (Le *lunda cirrhata* habite les mers arctiques.)

LUND, ville de Suède, län de Malmöhus, sur le fleuve côtier Höje; 16.800 hab. Importante université (*Carolina Gothorum*), fondée en 1668. Beaux musées et jardin botanique. Industrie assez active : tanneries, raffineries, fabriques de draps. Lund est une des villes le plus anciennement importantes de toute la Scandinavie. Son évêché, fondé en 1048, fut, de 1104 à 1553, titulaire de la primatie sur la Suède, le Danemark et la Norvège.

LUNDEGARD (Axel), romancier suédois, né en 1861. Il écrivit d'abord en collaboration avec Ernst Ahlgren : *la Mère* (1888), roman; *la Prisonnière du roi de la montagne* (1890), drame; etc. Après la mort de sa collaboratrice, il publia son autobiographie : *Viktoria Benedictsson* (1890), et ses œuvres posthumes : *Glanures* (1890). Seul, il a fait paraître : *Au point du jour* (1885); *Finale* (1885), drame; *le Prince rouge* (1889); *la Mouche, roman écrit d'un lit de mort* (1891); *Titania* (1892), conte d'amour; *Prométhée* (1893), histoire d'artiste; *le Pétrel* (1893); *Tante Ulla et ses nièces* (1894); *Tannhäuser* (1895); *Struensée* (1898-1900), etc. Malgré quelques outrances et une certaine prolixité, c'est un des bons romanciers de la Suède.

LUNDEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), près de l'Eider, non loin de son embouchure dans de la mer du Nord; 3.975 hab.

LUNDENBOURG, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Thaya, tributaire de la Morava; 6.430 hab. Fabriques de sucre, d'empois. Brasserie, distillerie. Scieries à vapeur.

LUNDI (du lat. *lunæ dies*, jour de la lune) n. m. Le jour de la semaine qui suit le dimanche. ‖ *Lundi gras*, Dernier lundi du carnaval, celui qui précède le commencement du carême. ‖ *Lundi saint*, Lundi de la semaine sainte.
— Fam. *Faire le lundi, Fêter saint Lundi, Célébrer la Saint-Lundi*, Ne pas travailler le lundi. ‖ *Faire lundi*, Ne pas travailler un jour quelconque de la semaine.

Lundi (CAUSERIES DU) et **Nouveaux lundis**, par Sainte-Beuve. V. CAUSERIES.

LUNDISME (*dissm'* — rad. *lundi*) n. m. Influence, autorité des lundistes.

LUNDISTE (*dist'* — rad. *lundi*) n. m. Ecrivain qui fait un article de critique, chaque lundi, dans un journal.

LUNDQVIST (Ernst), littérateur suédois, né à Nykœping en 1851. Il a publié ou fait jouer des proverbes, des comédies : *la Mariée de Vingaker, Mauvaise herbe* (1877); *la Femme de l'acteur* (1879); *Fillettes* (1891); *la Petite Mme la professeur* (1891); *Cousin Jacques* (1893), etc. Dans la nouvelle, il a publié les recueils : *Contes vrais et fantaisies* (1881); *Profils* (1884-1886-1888); *Agnès* (1881); dans le roman : *Avril* (1885); *Fard* (1887); *A la lampe du soir* (1891); *Follets* (1891), etc.

LUNE (lat. *luna*) n. f. Corps céleste, qui tourne autour de la terre, et reçoit la lumière du soleil, qu'il reflète sur la terre : *La terre réfléchit la lumière du soleil vers la* LUNE, *comme la* LUNE *la réfléchit vers la terre*. (Lalande.)
— Par ext. Clarté que la lune envoie à la terre : *Ce soir-là, il faisait une* LUNE *superbe*.
— Lunaison, mois lunaire.
— Par anal. Satellite d'une planète quelconque : *Les* LUNES *de Saturne et de Jupiter*.
— Fig. Disposition d'esprit, caprice, fantaisie, humeur fantasque, à cause de l'influence qu'on attribuait autrefois à la lune : *Etre dans sa bonne, dans sa mauvaise* LUNE.
— Pop. Visage rond, gros, joufflu. (On dit quelquefois *visage de pleine lune*.) ‖ Derrière.
— Loc. div. *Phases de la lune*, Changements d'aspect qui se produisent pour nous dans la partie éclairée de la lune. ‖ *Nouvelle lune*, Phase de la lune, dans laquelle elle se trouve placée entre le soleil et la terre et nous offre sa face obscure. ‖ *Pleine lune*, Phase de la lune, dans laquelle la terre se trouve placée entre le soleil et la lune, et où celle-ci nous montre sa face éclairée tout entière. ‖ *Age de la lune*, Temps qui s'est écoulé depuis la nouvelle lune. ‖ *Décours de la lune*, Phases décroissantes de la lune. ‖ *Clair de lune*, Clarté que la lune renvoie sur la terre : *Se promener au* CLAIR DE LUNE, AU CLAIR DE LA LUNE. ‖ *Lune rousse*, Lunaison qui commence au mois d'avril, et, le plus souvent, est accompagnée de gelées ou de vents froids et secs, qui font du tort aux fruits et aux vignes. — Fig. et fam. Période de la vie de ménage, caractérisée par des bouderies, des querelles. ‖ *Lune de miel*, Premier temps du mariage. ‖ *Vieilles lunes, Lunes d'autrefois*, Temps passé, complètement oublié. ‖ *Aller rejoindre les vieilles lunes*, Disparaître. ‖ *Empire de la lune*, Pays imaginaire, où l'on place les choses qui n'ont pas ou n'ont plus d'existence. ‖ *Faire voir, Montrer la lune en plein midi*, Abuser de la crédulité de quelqu'un. ‖ *As-tu vu la lune ?* Sorte de coq-à-l'âne populaire, par lequel on détourne ou l'on interrompt la conversation. ‖ *Coucher à l'enseigne de la lune*, Coucher en plein air. ‖ *Aboyer à la lune*, Crier contre quelqu'un à qui l'on ne peut faire de mal, par allusion aux chiens, qui aboient quelquefois vers la lune. ‖ *Vouloir prendre la lune avec les dents*, Tenter une chose impossible. ‖ *Demander la lune*, Demander une chose que l'on ne peut vous donner. ‖ *Promettre la lune*, Promettre quelque chose qu'on sait ne pas pouvoir donner. ‖ *Faire un trou à la lune* (autrefois *à la nuit*), S'en aller furtivement, sans payer ses créanciers; faire banqueroute. ‖ *Avoir la lune, un quart de lune dans la tête*, Etre un peu fou, avoir la tête légère.
— Alchim. Couleur blanche. ‖ Argent employé dans diverses préparations. ‖ *Lune cornée*, Chlorure d'argent fondu. ‖ *Lune des philosophes* ou *Lune vive*, Mercure hermétique.
— Blas. Besant à traits humains ou croissant découpé en profil dans sa concavité.

D'azur à une lune d'argent dans son plein.

— Bot. *Lune d'eau*, Nénufar blanc. ‖ *Crachat de lune*, Nom vulgaire du nostoc.
— Chass. *Lune des bécasses*, Pleine lune de novembre, époque à laquelle a lieu la grande passée des bécasses.
— Ichtyol. *Poisson lune*. Nom vulgaire d'un grand poisson du genre orthagorisque (*orthagoriscus mola*), que l'on prend parfois sur les côtes françaises de l'Atlantique, et souvent dans la Méditerranée. (V. MOLE.) ‖ On l'appelle aussi LUNE MEULE et LUNE DE SALVIEN.
— Jeux. Trou placé au haut de la muraille qui est du côté du toit où l'on sert, dans les jeux de paume : *Mettre dans la* LUNE.
— Techn. Couleur particulière du fer en fusion. ‖ Plaque de fer percée d'un trou rond au milieu, que le verrier place au-devant des ouvreaux du four.
— ENCYCL. Astron. La *lune* participe au mouvement diurne; en outre, elle a, comme le soleil, un mouvement propre, direct, mais beaucoup plus rapide que celui-ci, puisqu'elle fait le tour de la sphère céleste en moins d'un mois. A cause du phénomène des *phases*, que nous verrons plus loin, on n'aperçoit généralement qu'une partie de la lune; cependant, par la *pleine lune*, on peut vérifier la sphéricité de la lune. D'ailleurs, dans les observations méridiennes, on mesure tantôt le premier bord, tantôt le second, ou bien les bords inférieur et supérieur : on en peut déduire les coordonnées du centre, mais il faut avoir soin d'effectuer les corrections de réfraction, et surtout celles de parallaxe, qui sont considérables. Enfin, pour rendre les observations comparables, on les rapporte au centre de la terre.

Les observations permettent de vérifier que la lune décrit autour de la terre une ellipse dont la terre occupe un des foyers, dans un mouvement réglé par la loi des aires; en y regardant de plus près, on constate que les écarts ou *inégalités* sont relativement considérables dans le cas de la lune. L'inclinaison de l'orbite varie entre 5°0'1" et 5°17'35"; la longitude du nœud ascendant était de 146°13'40" le 31 déc. 1849; elle diminue de 3'10",63 par jour, c'est-à-dire que la ligne des nœuds a un mouvement rétrograde uniforme et accomplit une révolution en dix-huit ans $\frac{2}{3}$ (6.793 j., 39); l'excentricité est de $\frac{1}{18}$ (0,0,49); la longitude du périgée était égale, le 31 décembre 1849, à 99°51'52"; le périgée est animé dans le sens direct d'un mouvement qui s'effectue en neuf ans (3.232 j., 57).

Alors, la longitude vraie de la lune se composera de la longitude moyenne, de la réduction à l'écliptique, de l'équation du centre, et diverses autres petites inégalités dont l'ensemble peut atteindre un maximum de 2° environ. Analogue à celle du soleil, l'équation du centre atteint au maximum 6°20'. Encore plus que pour le soleil, le mouvement propre de la lune et les grandes inégalités qui y sont attachées empêchent de considérer son mouvement comme uniforme : à peine s'il est possible de le faire pendant une heure, soit en longitude et latitude, soit en ascension droite et déclinaison; durant une lunaison, ce mouvement en latitude et la déclinaison s'annulent deux fois et présentent des maxima et minima égaux, soit à l'inclinaison de l'orbite, soit à cette même inclinaison sur l'équateur, laquelle peut varier de 18°10' à 28°45'.

On appelle *révolution sidérale* S de la lune le temps nécessaire pour que la longitude moyenne augmente de 360°; elle est égale à 27 j. 7 h. 43'11",5.

La *révolution tropique* est le temps nécessaire pour que cette même longitude augmente de 360°, mais rapportée à l'équinoxe moyen de chaque instant et non à un équinoxe fixe. Le mouvement rétrograde de l'équinoxe lui donne une valeur plus petite que S, 27 j. 7 h. 43'4",7.

La *révolution anomalistique* sépare, en moyenne, deux passages consécutifs au périgée; elle surpasse S, à cause du mouvement direct du périgée, et vaut 27 j. 13 h. 18'37",4.

La révolution *draconitique* sépare, en moyenne, deux passages successifs au nœud ascendant; sa valeur, inférieure à S à cause du mouvement rétrograde du nœud, est 27 j. 5 h. 5'36".

La *révolution synodique* S', *lunaison* ou *mois lunaire*, est le temps nécessaire pour que la différence des longitudes moyennes du soleil et de la lune, rapportées à un même équinoxe, augmente de 360° : le soleil, la terre et la lune se retrouvent alors dans les mêmes positions relatives. On a S' = 29 j. 12 h. 44'2",9.

C'est la révolution synodique, que l'on détermine directement par l'observation; on en déduit la révolution sidérale par la relation $\frac{1}{S} - \frac{1}{S'} = \frac{1}{A}$, A étant la durée de l'année sidérale.

Le *cycle lunaire* comporte dix-neuf années juliennes, soit 235 lunaisons + 1 h. 28'38",5; après un tel cycle, les nouvelles lunes reviennent aux mêmes dates.

Il y a *syzygies* lorsque les longitudes du soleil et de la lune sont égales ou diffèrent de 180°, c'est-à-dire sont en *conjonction* ou en *opposition*; c'est l'observation facile et répétée de ce dernier cas qui permet de déterminer avec précision la révolution synodique. Si l'on suppose la lune dans l'écliptique, les trois astres sont en ligne droite au moment de la *syzygie* et il y aurait toujours une éclipse. Si les longitudes diffèrent de 90°, le soleil et la lune sont en *quadrature*. L'*âge* de la lune peut varier de 29 à 30 : on commence à le compter 1, le jour astronomique qui suit une conjonction.

Pour les *éclipses* de lune, v. ÉCLIPSE.

On verra, à PARALLAXE, les procédés généraux pour déterminer celles des astres. La première évaluation précise de la parallaxe lunaire fut faite par Lalande et de Lacaille, opérant simultanément sur le même méridien, à Berlin et au Cap. La parallaxe horizontale peut varier de 53'55" à 61'30", tandis que la lune est à une distance de 64 ou de 56 rayons terrestres : les valeurs moyennes de la parallaxe et de la distance sont 57'2" et 60,27, les variations dépendant de l'excentricité de l'orbite lunaire.

Le diamètre apparent de la lune peut varier de 29'26" à 33'34"; sa valeur moyenne 31'8" est sensiblement égale à celle du soleil. Le rayon de la lune est égal aux $\frac{3}{11}$ de celui de la terre; c'est-à-dire son volume le cinquantième de la terre. Sa masse peut être évaluée à $\frac{1}{80}$ de notre globe, c'est-à-dire que la densité lunaire moyenne n'est que 3,4, tandis que celle de la terre est 5,5.

La lune paraît grossir en se rapprochant de l'horizon, mais ce n'est là qu'une illusion d'optique; au contraire, sa distance au centre de la terre étant constante pendant le temps d'observation, elle se rapproche de l'observateur au fur et à mesure qu'elle s'élève et, quand elle passe au zénith, l'augmentation correspondante de son diamètre apparent peut atteindre une demi-minute. Le même phénomène se produit pour le soleil, mais il est inappréciable ici, à cause de la grande distance de l'astre.

On remarque à la surface de la lune des taches permanentes, fixes dans leurs positions relatives, qui peuvent donc être considérées comme des accidents superficiels; en outre, nous les apercevons toujours aux mêmes places par rapport au centre, ce qui prouve que la lune tourne toujours vers nous la même face : on en peut conclure que la lune tourne sur elle-même d'un mouvement uniforme dont la rotation complète est égale à la révolution sidérale, et que ce mouvement s'effectue autour d'un axe perpendiculaire au plan de l'orbite. La concordance absolue entre la rotation propre et la révolution sidérale est affirmée par les plus vieilles observations, décrivant exactement les mêmes régions superficielles qu'aujourd'hui; mais la perpendicularité de l'axe de rotation n'est pas rigoureuse : il est incliné seulement de 83° 1/2 sur le plan de l'orbite, ce qui permet périodiquement à chaque révolution sidérale de découvrir et de cacher autour des pôles une petite région de 6° 1/2 environ d'amplitude; c'est la *libration en latitude*. De même, la rotation est constante, tandis qu'il n'en est pas de même de la translation de la lune, en sorte que, périodiquement avec la révolution sidérale, on peut successivement voir apparaître ou se cacher un fuseau latéral, dont l'amplitude ne saurait dépasser la somme des inégalités en longitude, 8° environ : c'est la *libration en longitude*.

La lune d'après des photographies obtenues à l'équatorial de la Sorbonne

Enfin, la lune n'est pas rigoureusement sphérique; c'est un ellipsoïde à trois axes inégaux, mais ce fait n'introduit pas d'inégalités très sensibles. Ainsi, la lune tourne sur elle-même dans le même temps qu'elle tourne autour de la terre, tandis que celle-ci l'entraîne autour du soleil : la trajectoire complète de la lune n'est pas une courbe fermée, mais ne présente pas non plus de boucles, ceci encore non compris le mouvement de translation du système solaire dans l'espace.

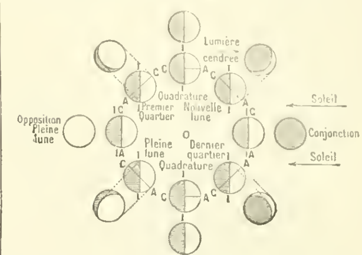

Mais la lune présente des *phases* ou formes et aspects différents : ce n'est pas, bien entendu, que sa forme réelle puisse changer, car elle ne cesse de cacher successivement dans son mouvement, ou d'*occulter*, les étoiles. Cependant, nous ne pouvons apercevoir que son hémisphère de contour apparent CA; d'autre part, le soleil, la lune n'étant pas lumineuse par elle-même, n'éclaire également qu'un hémisphère limité par le grand cercle d'*illumination* II : nous ne pouvons donc, à chaque instant, apercevoir que le fuseau commun à ces deux hémisphères. La figure ci-dessus fera suffisamment comprendre les phases successives : la terre est supposée au centre O (ou mieux l'observateur), la lune tourne autour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et, pour simplifier, dans le plan de l'écliptique, le soleil S qui éclaire est situé à l'infini, à droite, et les parties teintées sont dans l'ombre ou invisibles; le rabattement situé au delà de la position de la lune indique l'aspect vu.

La *nouvelle lune* commence à la conjonction et dure 7 j. 1/2 jusqu'à la quadrature : la lune passe alors au méridien, entre midi et 6 h. du soir. Puis c'est le *premier quartier*, qui va jusqu'à l'opposition, ou 14 j. 1/4 après la nouvelle lune, et l'astre passe au méridien de 6 h. du soir à minuit. C'est alors la *pleine lune*, opposition qui va jusqu'à la nouvelle quadrature, 22 j. après la nouvelle lune; contrairement à ce qui se passe jusqu'à la pleine lune, la surface visible diminue tous les jours. Le *dernier quartier* va de la quadrature à la conjonction; la lune passe au méridien de 6 h. du matin à midi.

La *lumière cendrée* consiste dans ce fait qu'aux environs du premier quartier, la lune paraît un croissant lumineux intense, tandis que la partie théoriquement dans l'ombre est visible la nuit, avec une légère teinte gris violacée et semble d'un diamètre inférieur à celui du croissant. Ce phénomène tient à ce que la terre elle-même est obscure; elle présente des phases pour un observateur lunaire, et la terre et la lune ont constamment des phases complémentaires, de sorte qu'au premier quartier, la terre est très éclairée; sa grosseur et son voisinage de la lune lui permettent d'éclairer doucement celle-ci par réflexion diffuse; le croissant, n'envoyant pas une grande quantité de lumière, ne parvient pas à éclipser entièrement cet éclairage. Quant à la diminution du diamètre apparent, elle tient d'abord au phénomène connu de l'*irradiation*, puis à ce que les bords sont moins lumineux, éclairés par de la lumière très rasante. On conçoit que toutes ces conditions ne se présentent pas dans d'autres phases.

Il y a, enfin, des lunaisons particulières : à l'équinoxe d'automne, la lune est près du point vernal; sa déclinaison augmente rapidement et compense le mouvement en ascension droite; elle se lève presque à la même heure pendant plusieurs jours : c'est la *lune de la moisson*. La pleine lune suivante, analogue, mais moins accentuée, est la *lune du chasseur*. Pour l'équinoxe du printemps, le retard dans le lever est maximum : la pleine lune suivante est la *lune rousse*, fin d'avril ou courant de mai. La *lune pascale*, qui sert à la fixation des fêtes religieuses, est la pleine lune du jour de l'équinoxe, ou qui suit ce jour.

La lune est un corps sans symptôme de vie, sans manifestation mécanique ni géologique; il n'y a pas d'atmosphère, la réfraction n'étant pas appréciable : donc pas d'eau à la surface. La surface est très accidentée; le

relief se voit mieux dans un éclairage oblique, à quelque distance de la pleine lune. Il y a de hauts pics qui peuvent atteindre 8.000 mètres, et que l'on mesure par leurs ombres portées; des *cratères* circulaires, avec pitons centraux; des *rainures* ou failles étroites et profondes; des *mers*, taches uniformes grisâtres. Depuis longtemps, on a dressé des cartes orthographiques de la lune et donné des noms à toutes les singularités.

Depuis la découverte de Newton, les efforts des géomètres sont restés vains pour établir une théorie assez complète de la lune : Hansen était parvenu à l'emprisonner durant un siècle dans des formules déjà compliquées, et qui ne tardèrent pas à devenir insuffisantes. Au point de vue analytique, il est vrai, notre satellite présente des difficultés considérables : il faut, tout d'abord, séparer les multiples inégalités dont il est affecté, les limiter, trouver leur origine, sans compter, parmi les points que nous n'avons pu signaler ici, l'accélération séculaire.

Newton imagina que son attraction terrestre pouvait s'étendre jusqu'à la lune : le calcul l'arrêta, cependant, pendant seize ans, car il possédait de mauvaises déterminations pour la dimension de la terre, mais il aboutit enfin. Une orbite elliptique, première approximation, put être attribuée à notre satellite : immédiatement, le problème se complique, car l'attraction solaire est relativement considérable : le centième de celle de la terre environ, et l'on est conduit à ce célèbre *problème des trois corps*, qu'il est impossible jusqu'ici de résoudre en toute rigueur. Newton tenta l'approximation, et il allait trouver les propriétés les plus essentielles, l'avancement du périgée, la rétrogradation du nœud, la *variation* et l'*équation annuelle*. Puis viennent les travaux de Clairaut et de d'Alembert, à qui l'on doit l'explication de l'*evection*; ceux d'Euler, Laplace, Damoiseau, Plana, Poisson, Lubbock, de Pontécoulant, Hansen, Delaunay, Adams, Hill, etc., qui perfectionnent sans cesse cette théorie, découvrent les diverses inégalités, font remonter leurs origines tantôt au soleil, tantôt aux actions planétaires. Cependant, Halley avait remarqué l'accélération séculaire de la longitude, résultat confirmé par Dunthorne, Tobie, Mayer et Lalande, en remontant aux plus vieilles éclipses mentionnées; Lagrange cherche inutilement l'explication de ce phénomène, tandis que Laplace montre clairement qu'il faut l'attribuer à la diminution de l'excentricité terrestre : le phénomène ne saurait donc être, à proprement parler, séculaire, puisque cette dernière diminution doit cesser dans 24.000 ans.

Nous ne pouvons insister ici : pour avoir une connaissance de ces théories, il faudrait encore s'adresser à Baily, Airy, Newcomb, etc., étudier avec soin l'histoire et les circonstances des éclipses, voir le rôle de la lune pour un ralentissement continu de la rotation de la terre, son influence pour créer le phénomène des *marées* sur nos océans, l'importance de ses inégalités pour la connaissance de l'aplatissement terrestre et de la parallaxe du soleil, la construction des tables de la lune pour la détermination des longitudes, la navigation, etc.

— Peint. Parmi les peintres spéciaux de clairs de lune, le plus célèbre est Aart Van der Neer, que ses biographes ont surnommé *le Peintre des nuits*. Après Van der Neer, on peut citer encore, parmi les Hollandais, Abr. Pynacker, Abr. Van Borsum, etc. Parmi les Français, Claude Lorrain n'a été inégal à aucun. Joseph Vernet, au XVIII^e siècle, s'y est aussi distingué. Mais il semble que le romantisme, là comme dans le paysage, ait appris à nos peintres le mystère et la mélancolie. Rien ne ressemble moins à un clair de lune de J. Vernet qu'un clair de lune de Daubigny, ou de Corot, qui a élevé les effets de la lumière lunaire à la hauteur d'une vision mythologique, de l'école de Barbizon, des Diaz, des Français ou des Millet. Plus près de nous, un Diaz, un Cazin, un Billotte se sont montrés exquis dans ce genre.

Lune (Au clair de la), chanson populaire, dont l'origine est inconnue. Il n'en est pas de plus fameuse en France. Son allure de berceuse, son rythme un peu nonchalant, ses paroles candides, la font chanter par toutes les mères à leurs enfants. On peut tenir pour certain que

Au clair de la lu--ne, Mon a mi Pier-rot, Prê-te-moi ta plu-me Pour é-crire un mot; Ma chandelle est mor-te. Je n'ai plus de feu, Ou-vre-moi la porte. Pour l'amour de Dieu.

les paroles de la chanson *Au clair de la lune* ne sont pas antérieures au XVIII^e siècle. Quant à la musique, il n'est pas sûr aujourd'hui, malgré ce qui en a été dit, qu'elle soit de Lulli. Les musiciens ont écrit de nombreuses variations sur ce thème si simple et si régulièrement rythmé. Parmi les plus célèbres, nous citerons seulement : pour le chant, celles de Boieldieu dans ses *Voitures versées*; pour le piano, celles de Hérold, et pour le violon, celles de Habeneck.

Lune (L'Autre monde ou les États et Empires de la), par Cyrano de Bergerac, composé vers 1648 ou 1649, répandu secrètement en manuscrit avant 1650. — Ce roman satirique était la première partie d'un ouvrage qui fut continué par l'*Histoire de la République du soleil*, que la mort empêcha Cyrano de terminer. C'est sous forme d'une agréable fiction qui conduit *en ballon* Dyrcona, anagramme de Cyrano, d'abord au Canada, puis sur les terres des Sélénieus, une œuvre intéressante de polémique scientifique, philosophique et sociale. Il est curieux qu'un auteur de second ordre du XVII^e siècle ait pressenti, dans ses hasardeuses imaginations, tant de découvertes de la science actuelle ou de la sociologie moderne.

Lune (monts de la). Géogr. V. Kamar.

LUNÉ, ÉE (rad. *lune*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant, qui est échancré en forme de croissant. ‖ Qui porte une tache en croissant.

— Fam. Qui est dans certaine disposition d'humeur : *Être bien* LUNÉ, *mal* LUNÉ.

— En T. de forestier, Se dit du bois affecté de lunure.

LUNEAU DE BOISGERMAIN (Pierre-Joseph-François), littérateur français, né à Issoudun en 1732, mort à Paris en 1801. Professeur dans la compagnie de Jésus, il quitta l'ordre, ouvrit à Paris des cours de grammaire et d'histoire, et résolut d'éditer ses livres lui-même. Son début fut une édition de *Racine* (1768). Les libraires lui firent un procès pour exercice illégal de leur profession et il le perdit. Puis il attaqua les éditeurs de l'*Encyclopédie*, qu'il accusait de n'avoir pas tenu les promesses de leur prospectus, et réclama une indemnité de 500 francs pour chaque souscripteur. Le procès dura neuf ans; Luneau y perdit presque toute sa fortune. On lui doit une application de la méthode interlinéaire de Dumarsais à l'enseignement des langues vivantes : *Cours de langue italienne* (1783); *De langue anglaise* (1784-1787); etc.

LUNEBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Hanovre]), sur l'Ilmenau, sous-affluent de l'Elbe; 24.700 hab. Jadis ville hanséatique florissante dont le port recevait toutes les marchandises expédiées de Saxe et de Bohême vers le Hanovre, Lunebourg est importante aujourd'hui surtout comme centre agricole (c'est un des principaux marchés du chanvre). Elle a conservé quelques beaux édifices, en particulier l'hôtel de ville plusieurs fois restauré du XIII^e au XVIII^e siècle, plusieurs églises (de Saint-Michel et de Saint-Jean), et un vieux château.

Lunebourg fut autrefois la capitale de la principauté du même nom, constituée (961) par l'empereur Othon en fief héréditaire de la maison de Billung. Devenue duché immédiat de l'empire, elle fut réunie au Hanovre en 1692. Comprise, de 1807 à 1810, dans le royaume de Westphalie, elle fut réunie, en 1810, à l'empire de Napoléon et fit retour, en 1814, au Hanovre, dont elle suivit le sort.

LUNEBURGITE (*jit'*) n. f. Minér. Phosphoborate hydraté naturel de magnésie.

LUNEGIANE (la), pays d'Italie, dans les provinces de Parme, Modène et Massa, sur le versant occidental de l'Apennin, qui tire son nom de l'ancienne ville de Luna. Détaché de la Toscane en 1847, il fut réuni au duché de Modène. Ville principale, *Pontremoli*.

LUNEL (*nèl'*) n. m. Vin muscat, qu'on récolte aux environs de Lunel : *Une bouteille de* LUNEL.

LUNEL (*nèl'*) n. m. Blas. Pièce héraldique en forme de quatre croissants appointés disposés de manière à imiter un quatrefeuilles. (Très rare.)

D'azur au lunel d'argent.

LUNEL, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 24 kilom. de Montpellier, près du fleuve côtier Vidourle, et dans une plaine riche, mais basse et peu salubre, à l'origine du *canal de Lunel*; 7.203 hab. (*Lunellois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins, eaux-de-vie, bestiaux. Fabriques de liqueurs. Les environs de Lunel et surtout de Lunel-Viel, où se trouvent les meilleurs crus, fournissent d'excellents vins muscats; mais la production va diminuant, le propriétaire ayant plus d'avantages à récolter des vins ordinaires. Lunel fut, au moyen âge, chef-lieu d'un puissant comté qui, confisqué par saint Louis, fut détaché de la couronne par Philippe le Bel, et réuni définitivement par Louis XI. — Le canton a 12 comm. et 14.853 hab.

LUNEL (canal de), voie navigable du départ. de l'Hérault, long d'environ 12 kilom. et profond de $1^m,50$. Il part de Lunel et débouche dans le canal des Étangs en passant par Saint-Just et Saint-Nazaire.

Armes de Lunel.

LUNELLE (*nèl'*) n. f. Zool. Repli de l'ouverture de la coquille, chez les mollusques du genre clausilie. (La lunelle ou pli lunulé est située profondément dans l'ouverture et visible par transparence, sous forme d'une ligne arquée, blanchâtre.)

LUNEL-VIEL, comm. de l'Hérault, arrond. et à 20 kilom. de Montpellier, entre le Dardaillon et l'un de ses affluents; 1.130 hab. Vin muscat renommé. Savonnerie, tuilerie.

LUNEMENT (*man*) n. m. Fil grossier qu'on fabrique avec des étoupes blanchies, et dont on fait des mèches pour chandelles ou lampes.

LUNERAY, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Dieppe; 1.552 hab. Eglise des XIII^e, XVI^e et XVII^e siècles. Tissage de toile et rouennerie, huilerie.

LUNERY, comm. du Cher, arrond. et à 23 kilom. de Bourges, sur la rive gauche du Cher; 1.583 hab. Ch. de f. Orléans. Usine métallurgique. Ancien château de Champroy. Enceinte retranchée à la Gueroe.

LUNET (*nè*) n. m. Espèce de filet ou de truble servant à prendre les chevrettes ou crevettes.

LUNETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui fabrique ou vend des lunettes.

— Fam. Celui, celle qui porte des lunettes.

LUNETIÈRE (rad. *lunette*, par allusion à la forme du fruit) n. f. Nom vulgaire des biscutelles.

Armes de la corporation des lunetiers, miroitiers, opticiens, bimbelotiers (XVII^e s.).

LUNETTE (*nèt'* — dim. de *lune*) n. f. Glace d'un miroir circulaire. (Vx.) ‖ Instrument formé de plusieurs verres, disposés d'une certaine façon dans un tube qu'on place devant l'œil pour regarder un objet éloigné et qui le grossissent plus ou moins : *Se servir d'une* LUNETTE. (On dit aussi LUNETTE D'APPROCHE.) ‖ *Lunette méridienne* ou *des passages*, Lunette montée sur un axe fixe, à l'aide de laquelle on observe le passage des astres au méridien. ‖ *Lunette d'opéra*, Petite lunette ordinairement double, dont on se sert dans les salles de spectacle. (A été remplacé par LORGNETTE, JUMELLE.) ‖ *Lunette de nuit*, Lunette à l'aide de laquelle on distingue les objets de loin pendant la nuit. ‖ *Lunette-cornet*. Espèce de lunette d'approche plus courte que les lunettes ordinaires.

— Fig. *Petit bout, Gros bout de la lunette*. V. LORGNETTE.

— *Lunette de la guillotine*, Trou par lequel passe la tête du condamné.

— Archit. Evidement formé par la rencontre de deux voûtes en berceau, dont l'une est plus haute que l'autre. (Les lunettes sont *biaises*, *rampantes* ou *droites*, suivant que les voûtes se rencontrent sous un certain angle, qu'elles sont à peu près de même élévation ou se coupent sous un angle de 90°.) ‖ Petite fenêtre pratiquée dans un toit. ‖ Cavité circulaire, percée au centre d'une voûte d'arête pour donner du jeu. ‖ Rencontre d'une voûte en tour ronde avec un dôme.

Lunettes : 1. A bride ronde (robinetterie); 2. A contre-écrou (robinetterie); 3. Carrée, pour tarauder; 4. Ronde, pour rayons de bicyclettes; 5. A parer (corroirie); 6. De mécanicien; 7. De casseur de pierres; 8. De forgeron; 9. Ordinaires; 10. D'automibiliste; 11. D'approche.

— Art culin. Os fourchu qui est placé au haut de l'estomac des volailles : *Lever la* LUNETTE *d'une dinde*.

— Artill. Instrument qui se compose essentiellement d'un disque annulaire et sert à calibrer les projectiles. ‖ Pièce métallique circulaire fixée à la crosse d'un affût, à la flèche d'un arrière-train de caisson, etc., dans laquelle on fait passer la cheville ouvrière de l'avant-train pour réunir les deux éléments de la voiture : LUNETTE *de crosse*. LUNETTE *de flèche*. *Bout de crosse*-LUNETTE, etc.

— Ch. de f. Ouverture, munie de verre, pratiquée à droite et à gauche de l'écran d'une locomotive et permettant au mécanicien et au chauffeur de voir devant eux.

— Fortif. Ouvrage composé de deux faces et de deux flancs et ouvert à la gorge.

— Liturg. Partie de l'ostensoir, destinée à recevoir l'hostie consacrée.

— Mar. *Lunette d'étambot*, Orifice percé dans l'étambot avant pour le passage de l'arbre de l'hélice. ‖ *Lunette* ou *Étrangloir à lunette*, Mécanisme permettant d'arrêter la chaîne de l'ancre quand elle file. ‖ *Lunette sous-marine*, Appareil dont on se sert pour inspecter les flancs d'un navire à flot, et qui est composé d'un tube conique, muni d'une glace dans laquelle les diverses parties de la coque viennent successivement se refléter.

— Milit. *Lunette stadimétrique*, Instrument qui sert à évaluer rapidement la distance du but visé. Il se compose essentiellement d'un *stadia* et d'une lunette astronomique ou terrestre. V. TÉLÉMÈTRE.

— Techn. Canal au moyen duquel le feu du four échauffe les petits fourneaux adjacents. ‖ Partie extérieure de la boîte d'une montre sur laquelle on place le verre. ‖ Ouverture d'une chaise percée ou des lieux d'aisances. ‖ Sorte de coussin rembourré et percé en son milieu, qu'on dispose autour de la même ouverture. ‖ Sorte de coussinet en acier que l'on place dans une filière pour tarauder un boulon, une vis, un rayon de bicyclette. ‖ Pièce circulaire de bronze à bride ronde ou à contre-écrou servant au raccord de la tuyauterie de cuivre. ‖ Outil de corroyeur employé pour parer les cuirs.

— n. f. pl. Paire de verres enchâssés dans une garniture disposée de façon à être placée sur le nez, au-devant des deux yeux, pour aider ou protéger la vue. ‖ *Lunettes de myope*, Lunettes à verres concaves; *de presbyte*, A verres convexes. ‖ *Numéro d'un verre de lunettes*, Numéro indiquant la courbure des verres et qui diminue à mesure que cette courbure augmente.

— Fig. et fam. Manière de voir particulière : *Laissons chacun voir par ses* LUNETTES. (M^{me} du Deffant.) Ce qui augmente la portée de l'esprit; perspicacité : *Il faut avoir de bonnes* LUNETTES *dans le monde*. ‖ *N'avoir pas de bonnes lunettes*. *Avoir mis ses lunettes de travers*, Voir mal les choses. ‖ *Mettez* ou *Chaussez mieux vos lunettes*, Regardez avec plus de soin. ‖ *Nez à porter lunettes*, Grand nez.

— Jeux. *Paire de lunettes*. Au billard, Coup dans lequel les deux billes sur lesquelles on doit jouer se trouvent très rapprochées l'une de l'autre. ‖ Aux dames, Position isolée de deux pions de même couleur séparés par une seule case, de façon qu'un pion de couleur opposée puisse se placer dans cette case intermédiaire, de manière à prendre l'un ou l'autre des pions.

— Manèg. Nom donné à de petits ronds de feutre qu'on place sur les yeux des chevaux ombrageux, pour les monter ou les conduire plus facilement.

— Méd. Verres que l'on place devant les yeux pour corriger certains défauts de la vision.

— Milit. *Lunettes de marqueur*, Lunettes à treillis métallique, dont se munissent les soldats apostés près des cibles pour marquer les coups.

Lunettes pour chevaux.

— Techn. Glaces en verre épais enchâssées dans une monture spéciale et que le mécanicien place sur les yeux pour les protéger du vent. ‖ Abri en toile métallique que les cantonniers emploient pour garantir les yeux des éclats de cailloux lorsqu'ils les brisent. ‖ *Lunettes de soufflet*, Doubles ventaux avec ventillons. ‖ *Lunettes mistraliennes*, Lunettes mi-partie en toile métallique et en verre, protégeant la vue en cas de grand vent. ‖ *Fer à lunettes*, Fer à cheval dont les extrémités sont coupées.

— Zool. *Serpent à lunettes*, Nom vulgaire du naja de l'Inde, ainsi appelé à cause de la tache doublement courbée qui existe sur son cou. V. NAJA.

— Prov. : **Bonjour lunettes, adieu fillettes**, Arrivé à l'âge où l'on a généralement besoin de lunettes, il ne faut plus songer à l'amour.

— Encycl. Physiq. Tandis que nous avons adopté le nom de *télescope* pour tout instrument dont l'objectif est un miroir, on réserve celui de *lunette* à ceux dont l'objectif est un système de lentilles. (V. lentille, loupe, objectif, oculaire). Les premières notions exactes sur le rôle des objectifs et des miroirs remontent à W. Herschel, le premier, en 1785, il aborda la construction d'objectifs de notables dimensions. Après lui, nous citerons, parmi les savants qui ont le plus contribué à améliorer la construction des lunettes et à en fixer la théorie : G.-B. Airy et F.-M. Schwerd, W.-R. Dawes, L. Foucault ; enfin, Ch. André, Backuysen, Kaiser, Knochenhauer, Lourmel, Marchand, Mascart, H. Struve, etc.

Au contraire des microscopes, et pour augmenter les dimensions de la première image, l'objectif d'une lunette aura une longueur focale et un diamètre supérieurs à ceux de l'oculaire. Le *grossissement*, rapport des angles sous lesquels on perçoit l'image dans l'instrument et l'objet à l'œil nu, est alors sensiblement égal au rapport des longueurs focales de l'objectif et de l'oculaire. D'ailleurs, si une portion de l'image utilise l'objectif tout entier, certains faisceaux en dehors de l'axe principal ne tombent pas en totalité sur l'oculaire, de sorte que l'éclat et la pureté de l'image diminuent graduellement en s'écartant du centre ; quant au *champ* de la lunette, défini par cette portion qui utilise bien l'oculaire, ses bords n'utilisent déjà que la moitié environ de l'objectif. Dans tous les cas, le champ varie en sens inverse du grossissement, et on le limite souvent par un *diaphragme* circulaire dans le plan de l'image.

A condition que l'oculaire permette de voir la tache centrale sous un angle supérieur à l'acuité visuelle, la *pénétration* de la lunette ne dépend que de l'objectif ; il suffit alors que la distance focale soit assez grande par rapport au diamètre de l'objectif. Dans la moindre lunette ce rapport est > 10, et il dépasse bien cette limite pour les grands instruments astronomiques. Avec une lunette dont l'objectif aurait 0m,60 de diamètre, limite qui ne fut guère dépassée utilement, la pénétration correspondante serait de 0″2, soit 300 fois supérieure à l'acuité visuelle. C'est dans ce sens que les lunettes augmentent la puissance optique de l'œil.

L'image même de l'objectif constitue l'*anneau oculaire*, dont le diamètre sera égal à celui de la pupille pour un oculaire de 2 à 4 centimètres de foyer ; la clarté est alors maximum. Si l'anneau oculaire est plus grand (oculaire trop faible), l'éclat n'est pas modifié, mais la pénétration est diminuée ; dans le cas contraire (oculaire trop fort), l'éclat apparent des images est diminué. Mais la précision des pointés dans une lunette, avec un fil micrométrique pour la mesure des angles, peut facilement être rendue dix fois supérieure à l'angle de pénétration, car le diamètre apparent du fil reste notablement inférieur à celui de la tache centrale, et il pourra donc couper cette tache à des distances du centre parfaitement distinctes.

Lunette terrestre. Lunette de Galilée. Mais, avec un oculaire positif, les images se trouvent renversées, ce qui est fort gênant pour les objets terrestres ; l'emploi d'un *redresseur* entraîne alors ce que l'on appelle la *lunette terrestre*. Pour la *lunette de Galilée*, le redressement se fait directement avec un oculaire divergent situé entre l'objectif et l'image. Cependant, dans ces conditions, l'anneau oculaire est virtuel ; on ne peut l'identifier avec la pupille, pour utiliser toute l'étendue de l'objectif ; la surface utile de l'objectif a un diamètre proportionnel au grossissement ; l'angle de pénétration est en raison inverse du grossissement et ne dépend plus de l'objectif seul ; la clarté diminue graduellement sur les bords, et le champ augmente en rapprochant l'œil de l'oculaire.

Le grand inconvénient de la lunette de Galilée est que les aberrations empêchent d'employer des oculaires divergents à court foyer ; le grossissement est ainsi limité à 3 ou 4. De plus, on ne saurait y placer de réticule, ce qui rend la mesure des angles impossible.

Lunette astronomique. Il s'agit ici, pour un œil normal, de pointer sur un objet situé à l'infini ; le second foyer principal de l'objectif coïncide avec le foyer de l'oculaire et la théorie générale ne s'applique pas aisément, car les foyers principaux du système résultant sont à l'infini, et la distance des plans principaux est infinie. Cependant, il existe encore un plan de Bravais, près de l'oculaire. L'image est renversée ou droite, suivant que l'oculaire est positif ou négatif. L'inverse du grossissement représente le rapport des grandeurs de l'image et de l'objet, indépendamment de la position de l'objet : ceci même est utilisé pour la détermination du grossissement.

Lunette astronomique.

— Fortif. Les deux faces d'une *lunette* dirigées d'après la situation des points qu'on veut battre font entre elles un angle d'environ 60 degrés. Les flancs sont destinés à défendre les abords de l'ouvrage contre l'ennemi qui voudrait le tourner. La gorge peut être fermée par des défenses accessoires. Si on la ferme par un retranchement, la lunette devient une redoute. On emploie les lunettes le plus souvent pour couvrir un passage, tel qu'un défilé, un pont, etc.

On appelle *lunettes d'Arçon*, du nom de l'ingénieur du XVIIIe siècle, Michaud d'Arçon, leur inventeur, des lunettes établies en avant des remparts d'une place ; elles avaient un angle saillant de 90°, et le fossé creusé en avant des faces se prolongeait en arrière, suivant leur direction même. La gorge formait un glacis battu par le feu de la place.

Lunette : O, capitale ; A, faces ; B, angles d'épaule ; D, gorge.

LUNETTERIE (*nè-te-rî*) n. f. Art ou commerce du lunetier.

LUNETTIER n. m. Techn. et comm. V. lunetier.

Lunéville, ch.-l. d'arrond. de Meurthe-et-Moselle, à 28 kil. de Nancy, sur la Meurthe, sous-affluent du Rhin par la Moselle, qui reçoit à cet endroit la Vezouse ; 22.599 hab. (*Lunévillois, oises.*) Ch. de f. Est. Filatures de coton, féculeries, faïenceries importantes, ganterie. Elégant château, restauré par Stanislas Leczinski, au XVIIIe siècle. Ville relativement moderne, fortifiée au XVe siècle par le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et dont le nom est attaché au traité de 1801. (V. plus bas.) Depuis 1871, Lunéville est devenue une des garnisons de cavalerie les plus importantes de la frontière française de l'Est. — L'arrondissement a 9 cant., 163 comm. et 97.182 hab. Le canton de Lunéville-Nord a 19 comm. et 15.711 hab. ; celui de Lunéville-Sud, 19 comm. et 23.256 hab.

Armes de Lunéville.

Lunéville (traité de). Conclu le 9 février 1801 entre la France et l'Autriche, il mit fin à la guerre de la seconde coalition. Négocié par Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzel, il sanctionna les victoires de Marengo et de Hohenlinden, et fut la confirmation et le complément du traité de Campo-Formio. Il reconnaissait à la France la possession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin ; il garantissait l'indépendance des républiques Batave, Helvétique, Cisalpine et Ligurienne. Il dépossédait le grand-duc de Toscane et le duc de Modène : l'Empereur s'engageait à indemniser ces princes en Allemagne, le premier par l'archevêché de Salzbourg, le second par le Brisgau. Le duc de Parme, dont les Etats étaient réunis avec ceux du duc de Modène à la république Cisalpine, recevait en compensation le grand-duché de Toscane, érigé en royaume d'Etrurie. Comme conséquence de cet accroissement de puissance donné à sa maison (le duc de Parme appartenait à la branche espagnole de la maison de Bourbon), le roi d'Espagne, Charles IV, rendait la Louisiane à la France. De son côté, l'Empereur recevait la Vénétie jusqu'à l'Adige. L'Autriche se trouvait ainsi isolée des Etats de l'Eglise, du royaume de Naples et du Piémont, désormais confiné entre les Alpes et la haute vallée du Pô.

Lunga (Isola) ou **Isola Grossa**, île de l'archipel dalmate (distr. de Zara [Austro-Hongrie]), crête rocheuse parallèle à la côte sur une longueur de 45 kilom., pour une largeur variant de 3 à 5. Superficie : 116 kilom. carr. ; environ 1.900 hab., marins ou pêcheurs, groupés dans les villages de Bozava et Luca.

Lungern, bourg de Suisse (demi-canton d'Unterwalden), sur le *lac de Lungern* ; 1.750 hab. Fromageries. — Le *lac de Lungern*, diminué, au profit de la vallée cultivable, par un émissaire artificiel souterrain, qui amène ses eaux au lac de Sarnen, se déverse naturellement dans ce dernier lac par l'Aa.

Lunghi (Martino), dit **le Vieux**, architecte italien, né à Vigin (Milanais) vers 1530, mort à Rome vers 1606. Il se fit connaître, à Rome, par la restauration de quelques édifices importants, et on lui confia la partie du palais de Monte-Cavallo qu'on nomme la *Torre de' Venti*. De ce moment date sa réputation. Lunghi construisit ensuite l'église des Oratoriens, la *Chiesa Nuova* (1575), gracieux et élégant édifice, la tour du Capitole, la façade de l'église de San-Girolamo degli Schiavoni (1588), acheva le palais Altemps, etc., et fut chargé de construire le palais Borghèse, son chef-d'œuvre. — Son fils, Onorio **Lunghi** (1569-1619), a bâti, en 1616, le palais Vérospi. — Son petit-fils, Martino **Lunghi**, dit *le Jeune* (mort en 1657), est l'auteur du fameux escalier de marbre de cent quinze marches que l'on voit à Rome, au palais Ruspoli.

Lungro, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur les pentes du mont Pietrosa, près du Tiro ; 5.742 hab.

LUNICOLE (du lat. *luna*, lune, et *colere*, habiter) n. Habitant supposé de la lune.

Lunier (Ludger-Jules-Joseph), médecin français, né à Sorigny (Indre-et-Loire) en 1822, mort à Paris en 1885. Il fut médecin en chef des asiles d'aliénés de Niort (1851-1854), puis de Blois. Nous citerons de lui : *De l'isolement des aliénés considéré comme moyen de traitement et comme mesure d'ordre public* (1871) ; *Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie et de suicide* (1872) ; *Du mouvement de l'aliénation mentale en France, de 1835 à 1882* (1885).

LUNIFÈRE (du lat. *luna*, lune, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui présente une tache en forme de croissant.

LUNIFORME (du lat. *luna*, lune, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un croissant.

LUNI-SOLAIRE adj. Qui a rapport à la fois à la lune et au soleil : *Cycle* luni-solaire. ‖ *Année luni-solaire*, Année calculée sur la révolution de la lune, mise d'accord avec l'année solaire. ‖ *Période luni-solaire*, Période de 532 ans, qui est le produit du cycle lunaire (19 ans) et du cycle solaire (28 ans).

LUNISTICE (*stiss* — du lat. *luna*, lune, et *stare*, s'arrêter) n. m. Point où la lune est arrivée à sa plus grande déclinaison boréale et australe.

LUNNITE (*lu-nit'* — du chim. *Lunn*) n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

Luno, forgeron des dieux scandinaves, qui a été assimilé au Vulcain antique.

LUNULAIRE (*lèr'*) adj. Qui a la forme d'une lunule.

LUNULAIRE (*lèr'*) n. f. Genre d'hépatiques, tribu des marchantiées, comprenant de très petites plantes cryptogames, sans tige ni feuilles, dont la fronde a la forme d'une demi-lune. (On en connaît plusieurs espèces d'Europe.)

LUNULE (lat. *lunula*) n. f. Géom. Figure plane, formée par l'intersection de deux arcs de cercle dont la concavité est tournée dans le même sens. ‖ *Lunule d'Hippocrate*, Croissant compris entre deux demi-cercles tracés d'une façon particulière.

— Anat. Tache blanche, en forme de croissant, qu'on remarque à la base de l'ongle chez l'homme.

— Antiq. rom. Petit croissant d'ivoire, qui ornait la chaussure des patriciens et s'adaptait sur la courroie. ‖ Nom donné aussi à des bijoux, des amulettes, des jouets d'enfants qui affectaient la même forme.

— Astron. Nom donné quelquefois aux satellites des planètes autres que la terre.

— Liturg. Sorte de boîte ou de croissant d'or ou d'argent qui contient l'hostie consacrée et qui se place au centre de l'ostensoir.

— Zool. Tache en forme de croissant : *Les bembidions ont, dans beaucoup d'espèces, des* lunules *fauves ou jaunes sur les élytres.*

— Encycl. Géom. Quoique la quadrature du cercle entier soit impossible, on a trouvé celle de quelques-unes de ses parties. Parmi ces quadratures partielles, la première et la plus célèbre est celle de la *lunule* ; on la doit à Hippocrate de Chio. La voici :

ADB est un demi-cercle dont le centre est C. Elevons CO perpendiculaire et égal à CB. Du point O comme centre, avec OB pour rayon, décrivons l'arc BEA, et achevons le triangle AOB. Ce triangle est composé de deux triangles isocèles rectangles ACO, BCO. Par suite, chacun des angles AOC, COB est égal à la moitié d'un angle droit : donc l'angle AOB est droit, et par conséquent le secteur AOBE est le quart du cercle qui a pour rayon la ligne OB. Cela posé, on a

$$\frac{\text{cercle C}}{\text{cercle O}} = \frac{\overline{CB}^2}{\overline{OB}^2}.$$

Mais :

$$\overline{CB}^2 = \frac{1}{2}\overline{OB}^2 ;$$

donc

$$\frac{1}{2} \text{ du cercle C} = \frac{1}{4} \text{ du cercle O}$$

ou

$$\text{ABDA} = \text{AOBEA}.$$

Retranchant de part et d'autre la partie commune AEBCA, il reste

$$\text{lunule ADBEA} = \text{triangle ABO}.$$

L'aire de cette lunule est donc équivalente à celle du triangle dont la surface est $\overline{AC}^2$.

On trouve d'autres propriétés curieuses des lunules dans les « Récréations mathématiques » d'Ozanam. Moivre, dans les « Transactions philosophiques », s'est occupé des solides formés par leur révolution.

LUNULÉ, ÉE adj. Zool. Qui est en forme de lunule : *Tache* lunulée. ‖ *Pli lunulé*, Repli de l'ouverture chez les clausilies. (V. lunelle.) ‖ Qui porte une ou plusieurs lunules : *Elytre* lunulé.

LUNULICARDIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, ne renfermant que des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. — *Un* lunulicardiidé.

LUNULICARDIUM (*di-om'*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le silurien et dans le dévonien, type de la famille des *lunulicardiidés*.

LUNULITE ou **LUNULITES** (*tèss*) n. m. Genre de bryozoaires, famille des sélénariidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes ou fossiles dans le crétacé ou le tertiaire. (Les *lunulites* appartiennent à la famille des sélénariidés ; ils forment des colonies arrondies en manière de coupe, dont la partie convexe porte des cellules ordinaires alternant avec les vibraculaires.)

LUNURE (rad. *lune*) n. f. Défaut dans le bois, consistant en cercles qui apparaissent sur la tranche.

Lunus, dieu de la lune, dans les pays où le nom de cet astre était masculin.

Lunzenau, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Mulde, affluent de l'Elbe ; 3.641 hab. Fabriques de papier, d'étoffes pour ameublement.

LUON n. m. Une des pièces d'un moulin à vent.

LUPA (orthogr. vicieuse *lupea*) n. f. Genre de crabes, dont certaines espèces habitent les mers d'Europe.

— Encycl. Les *lupas* sont des crustacés décapodes macroures, de la famille des portunidés, remarquables par leur carapace large et pointue sur ses côtés. Ils nagent avec leur dernière paire de pattes, élargie en manière de rame. Une petite espèce (*lupa hastata*) se trouve dans la Méditerranée ; parmi celles des mers chaudes, la plus grande est la *lupa tranquebarica*, du sud de l'Inde, qui atteint parfois 30 centimètres de large.

Lupa.

LUPANAR (mot lat.) n. m. Maison de prostitution.

LUPASSON (*pa-son*) n. m. Nom vulgaire des jeunes individus du bar commun ou loup (*labrax lupus*), dits encore *loupassous, loubineaux*, etc.

Luperca, divinité italique, la même que Acca Larentia. Les bergers l'invoquaient contre les loups.

LUPERCA (*pèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des siagoninés, comprenant deux espèces de l'Inde méridionale et du Sénégal. (La *luperca levigata* habite le Deccan et le Coromandel.)

LUPERCAL, ALE, AUX (*pèr'* — du lat. *lupercalis* ; de *Lupercus*, n. du dieu Pan) adj. Qui a rapport aux lupercales : *Jeux* lupercaux.

— *Antre lupercal*, Grotte creusée dans les flancs du Palatin et consacrée à Pan. (Le roi Evandre y bâtit un petit temple, qui fut restauré par Auguste et où l'on voyait une statue du dieu avec la peau de bouc. On l'appelait aussi temple de *Rumina*, parce qu'il était placé en face

du figuier Ruminal et de la statue de la louve allaitant les fondateurs de Rome.)

LUPERCALES (*pèr'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Fêtes célébrées à Rome, le 15 février, en l'honneur du dieu Pan, tueur de la louve qui avait allaité Romulus et Rémus.

— Encycl. Les *lupercales* étaient un hommage rendu au principe universel de la fécondité, grossièrement symbolisé. En effet, après avoir été arrosé du sang d'une chèvre et d'un chien immolés, puis lavés avec du lait, les *luperques* nus, une peau de bouc (l'animal lascif) sur les épaules, couraient la ville en poussant des cris, frappant de tous côtés la foule avec des lanières faites du cuir des animaux immolés. Les femmes enceintes s'offraient aux coups, pensant éviter par là les douleurs de l'enfantement. Les autres croyaient qu'elles en deviendraient fécondes. Ces fêtes tendaient à disparaître vers la fin de la république. Auguste les rétablit. Elles durèrent jusqu'à la fin du ve siècle, où le pape Gélase les supprima.

Lupercus, nom du dieu Pan, considéré comme tueur de loups et protecteur des troupeaux.

LUPÈRE ou **LUPERUS** (*pé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, type de la tribu des *lupérinés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe et dont une cinquantaine habitent l'Europe. Syn. lyperus.

Lupère (gr. 4 fois).

— Encycl. Les *lupères* sont petits, allongés, bleus, noirs, ou roux avec les élytres bleuâtres. En France, le *luperus circumfusus* vit sur les genêts, le *luperus pinicola* sur les pins, le *luperus flavipes* sur les saules.

LUPÉRINÉS ou **LYPÉRINÉS** n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des galérucinés, comprenant les genres *lupère, lupérode* et *monolepta*. — *Un* lupériné ou lypériné.

LUPÉRODE ou **LYPERODES** (*pé, dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, tribu des *lupérinés*, comprenant une vingtaine d'espèces asiatiques et africaines. (Les espèces les plus septentrionales sont celles de Sibérie, comme le *luperodes nigripennis*.)

LUPERQUE (*pèrk'* — du lat. *lupercus*, même sens) n. m. Nom des prêtres chargés de célébrer la fête des lupercales. (Ils se divisaient en deux collèges : les Fabiens et les Quintiliens, représentant sans doute à l'origine deux bourgades du Palatin. Le recrutement en était tout patricien. Jules César créa une troisième classe de luperques, les *Juliani*, et leur donna Antoine pour grand prêtre.)

Lupersat, comm. de la Creuse, arrond. et à 17 kilom. d'Aubusson, près de la Tardes ; 1.537 hab. Eglise des xiie et xive siècles.

LUPEUX (*peû* — du lat. *lupus*, loup) n. m. Etre fantastique, à tête de loup et à voix humaine, qui passait pour attirer les voyageurs dans les fondrières.

Lupi (Bartolomeo). V. Baccio da Monte Lupo.

Lupiac, comm. du Gers, arrond. et à 32 kilom. de Mirande, près de la Douze, tributaire de l'Adour, et à la source de la Geliso, sous-affluent de la Garonne par la Baïse ; 1.027 hab. Distillerie. Ruines du château de Clarac.

Lupicin (saint), abbé, né en Franche-Comté en 390, mort à Lauconne (Jura) en 480. Devenu veuf, il prit l'habit monastique, se livra aux austérités, et fonda avec son frère, saint Romain, le monastère de Condat, qui prit ensuite le nom de Saint-Claude. La communauté étant devenue trop nombreuse, Lupicin en détacha un certain nombre de religieux et fonda le couvent de Lauconne, dont il fut le premier abbé. — Fête le 21 mars.

LUPIGÉNINE (*jé*) n. f. Substance jaune, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, qui se forme par le dédoublement de la lupinine (glucoside) sous l'action des acides étendus.

LUPIN (du lat. *lupinus*, même sens) n. m. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— Métrol. anc. Poids romain, le même que le *thermos* des Grecs et le *danik* des Arabes, équivalant à la sixième partie d'une drachme, soit à un peu plus de 5 grammes.

— Encycl. Bot. Les *lupins* (lupinus) sont des herbes à feuilles entières ou digitées, présentant des mouvements nyctitropiques, à fleurs bleues, violettes ou panachées, rarement jaunes ou blanches, réunies en grappes. On en connaît une centaine d'espèces, dont beaucoup sont originaires de l'Amérique du Sud et de l'Orient ; un certain nombre habitent la région méditerranéenne ; quatre se rencontrent dans le midi de la France.

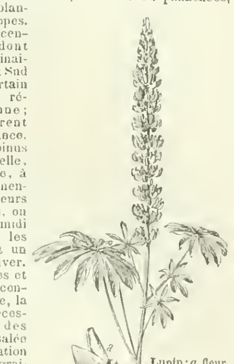
Lupin : *a*, fleur.

Le *lupin blanc* (lupinus albus), espèce annuelle, d'origine orientale, à fleurs blanches, est mentionné par les auteurs anciens ; aujourd'hui, on le cultive dans le midi de l'Europe : dans les Pyrénées, il fournit un bon pâturage d'hiver. Les tiges, les feuilles et surtout les graines contiennent un alcaloïde, la *lupinine*, qui rend nécessaire l'immersion des graines dans l'eau salée avant leur consommation par les bestiaux ; les graines sont peu amylacées, mais riches en aleurone ; amères et toniques, elles ont été employées pour la nourriture de l'homme. Cette espèce croît rapidement dans les sols pauvres ; elle peut servir à enrichir en azote les sols de mauvaise qualité

Les lupins sont des plantes d'ornement. On recherche surtout, à ce point de vue : le *lupin varié* ou *bigarré* (lupinus varius), cultivé aux environs de Soissons ; le *lupin jaune* (lupinus luteus), à fleurs jaunes et odorantes, groupées en beaux épis, employé également comme fourrage sec ou vert ; le *lupin bleu* (lupinus hirsutus), d'Arabie ; le *lupin nain* et le *lupin jaune soufre*, de Californie ; etc.

LUPIN, INE (du lat. *lupinus*, loup) adj. Qui appartient au loup, qui a rapport au loup.

LUPINASTRE (*nasstr'* — rad. *lupin*) n. m. Espèce de trèfle, appelé aussi *faux lupin*.

LUPINELLE (*nèl'* — dimin. de *lupin*) n. f. Nom vulgaire du trèfle et du sainfoin.

LUPININE n. f. Chim. Alcaloïde $C^{21}H^{40}Az^2O^2$, extrait des graines du lupin. ‖ Glucoside $C^{29}H^{32}O^{16}$, extrait des diverses parties du lupin et qui se dédouble sous l'action des acides étendus en *lupigénine* et en un sucre dextrogyre et réducteur.

Lupot (Nicolas), luthier français, né à Stuttgart en 1758, mort à Paris en 1824. Tandis que la lutherie italienne déclinait, Lupot fit faire un immense progrès à la lutherie française. Ses violons et ses violoncelles, auxquels on pourrait souhaiter seulement un meilleur vernis, sont des modèles d'élégance et ont la plus belle sonorité.

LUPULIN (de *lupulus*, n. lat. du houblon) n. m. Poussière résiniforme, jaunâtre, granulée, aromatique et amère, que l'on trouve, dans la proportion de 8 à 10 p. 100, entre les écailles des cônes de houblon, à l'époque de la maturité.

— Encycl. Le *lupulin* renferme une forte proportion de résine, un corps oxygéné analogue au valérol, de l'acide valérianique, un sel ammoniacal, des traces de phosphate de chaux, une matière amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool, une essence hydrocarbonée. C'est le lupulin qui donne à la bière sa saveur et sa propriété de mousser par l'agitation. Le lupulin a été employé en médecine comme narcotique et tonique. On l'administrait contre les pertes séminales.

LUPULINE n. f. Chim. Nom donné à la fois à un alcaloïde et à un principe amer, extraits tous deux du lupulin.

— Bot. Syn. de lupulin. ‖ Nom d'une espèce de luzerne.

LUPUS (*puss* — mot lat. signif. *loup*) n. m. Affection cutanée à tendance envahissante et destructive, appelée autrefois *dartre rongeâtre* et *esthiomène*.

— Encycl. Le nom de *lupus* est aujourd'hui donné à deux affections relevant de la tuberculose :

1° Le *lupus à tubercules* ou *lupus de Willan* est une variété de tuberculose cutanée, pouvant aboutir ou non à l'ulcération. Anatomiquement, c'est une néoplasie du groupe *tubercule*, avec nodule central en grains jaunâtres, demi-transparents, et inflammation dermique internodulaire. Il apparaît surtout au nez, sur les joues, les mâchoires, le cou, le front, le cuir chevelu, etc., et, dans sa forme serpigineuse, sur les membres, qu'il déforme. Il apparaît surtout chez les scrofuleux. Sa marche est lente et chronique et aboutit parfois à la guérison. Son traitement consiste en scarifications linéaires et cautérisations ; aujourd'hui, on donne la préférence à l'iodoforme avec traitement interne tonique et reconstituant : huile de foie de morue, glycérophosphates.

2° Le *lupus érythémateux* ou *lupus de Cazenave* est caractérisé par la rougeur et la desquamation de la peau, et la tendance cicatricielle des téguments. Suivant Brocq, on a confondu, sous cette dénomination unique, deux dermatoses : le *vespertilio*, affection superficielle, à extension rapide, et le *lupus érythémateux fixe*, à extension lente, mais intéressant plus profondément la peau, et qui est sans doute une variété de tuberculose locale. On a employé avec succès contre le lupus érythémateux les cacodylates et la chromothérapie suivant la méthode de Finsen.

Lupus Protospatarius ou **Lupus de Bari**, nom supposé sous lequel est désigné, depuis le xviiie siècle, l'auteur d'une chronique rédigée dans le midi de l'Italie au commencement du xiie siècle, et intitulée : *Rerum in regno Neapolitano gestarum breve chronicon sive annales*, et comprend les années 855-1102.

Luque, ville du Paraguay, à quelques kilom. d'Asomption, au milieu d'orangeries et de bananeries ; 9.000 hab.

Luque (lat. *Agla Minor*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près de la source de la Marbella ; 4.508 hab. Cultures, fruits de l'Andalousie.

Lurate Abbate, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]) ; 3.482 hab. Magnaneries.

LURCHON n. m. Nom donné, en Gascogne, à un champignon comestible, l'*hydre bosselé*, qui présente sous son chapeau des aiguillons gris rosé ou brun clair.

Lurcy-le-Bourg, comm. de la Nièvre, arrond. et à 50 kilom. de Cosne, sur l'une des branches mères de la Nièvre ; 926 hab. Forges. Eglise romane du xiie siècle, remaniée au xvie ; château du xve siècle.

Lurcy-Lévy, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 35 kilom. de Moulins, sur l'Anduise, sous-affluent gauche de l'Allier ; 3.551 hab. Ch. de f. de Lapeyrouse à Sancoins. Commerce de bestiaux, plâtreries, manufacture de porcelaine. — Le canton a 9 comm. et 11.084 hab.

Armes de Lure.

Lure, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Saône, à 26 kilom. de Vesoul, près de l'Ognon, affluent du Doubs ; 5.887 hab. (*Lurons, onnes*.) Ch. de f. Est. Métallurgie, filature de coton. Commerce de grains. Restes d'une très ancienne abbaye, fondée par saint Déicole au viie siècle et que Kléber (encore architecte à ce moment), reconstruisit en partie à la veille de la Révolution. Les abbés de l'abbaye de Lure étaient vassaux immédiats de l'empereur et siégeaient à la diète. — L'arrondissement a 10 cant., 203 comm. et 124.887 hab. ; le canton a 28 comm. et 17.704 hab.

Lure (monts de), chaîne du sud-est de la France, dans les Basses-Alpes. Vaucluse, la Drôme, reliant aux Alpes le Ventoux. La chaîne de Lure commence près de Sisteron ; elle va d'E. en O., sur une longueur de 42 kilom. Composée surtout de roches jurassiques et crétacées, elle est escarpée sur le versant nord, et s'abaisse en plateau sur le versant sud ; de ce côté s'étendent les plaines, croupes, ravins gercés d'avens, où tombent les eaux d'orage dont se forme la fontaine de Vaucluse. Trop déboisée, avec restes de sapinières, de hêtraies, de chênaies. Culmen 1.827 mètres.

LURETTE (*rèt'*) n. f. ‖ Fam. *Il y a belle lurette*, Il y a longtemps.

Luri, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 32 kilom. de Bastia, sur le versant oriental de la presqu'île de Cap-Corse, sur le torrent côtier de *Luri* ; 1.963 hab. Concession de mine d'antimoine. La vallée produit des vins, de l'huile, des cédrats, des oranges. Exploitation de liège. Education de vers à soie et filatures. Fabrique de cire. Tour dite « de Sénèque », qui est un donjon du moyen âge. — Le canton a 5 comm. et 5.245 hab.

LURIDE (du lat. *luridus*, même sens) adj. Méd. Qui est d'un jaune sale, livide.

Luriecq, comm. de la Loire, arrond. et à 24 kilom. de Montbrison, entre le Bonsonnet et la source d'un tributaire de la Mare ; 1.203 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise ogivale de 1529. Dolmen.

Lurieu (Gabriel de). Biogr. V. Gabriel.

Lurin, village du Pérou (prov. de Lima), dans une vallée très fertile et très riche. Lieu de villégiature pour les oisifs de Lima ; débris de la ville antique de Pachacamac.

Lurine (Louis), littérateur français, né à Burgos en 1816, mort à Paris en 1860. Il donna à divers journaux de nombreux feuilletons ou nouvelles et prêta le concours de sa plume à diverses entreprises de librairie, telles que : *les Rues de Paris, les Environs de Paris*, avec Alphonse Brot ; *les Prisons de Paris, la Police de Paris*, avec Maurice Alhoy. On a en outre de lui : *Histoire poétique et politique de Lamartine* (1848) ; *le Treizième arrondissement de Paris* (1850) ; *Ici l'on aime* (1854). Au théâtre, il a fait représenter, généralement en collaboration : *Mme Basile* (1834) ; *le Droit d'aînesse* (1842) ; *la Comédie à Ferney* (1854) ; *les Femmes peintes par elles-mêmes* (1856) ; *les Comédiennes* (1857) ; *la Boîte d'argent* (1858) ; *Monsieur Jules* ou *le Père terrible* (1859). Louis Lurine fut président de la Société des gens de lettres et directeur du théâtre du Vaudeville.

LURON, ONNE (orig. incomn.) n. Bon vivant ; personne gaie, décidée ; femme qui rien n'effarouche.

LURONNERIE (*ro-ne-rî*) n. f. Caractère de luron : *Piron a laissé une réputation de* luronnerie. (Ste-Beuve.)

Lury-sur-Arnon, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 25 kilom. de Bourges, sur l'*Arnon* ; 829 hab. Ch. de f. Orléans. Restes des anciennes fortifications, portes du xiiie siècle. — Le canton a 9 comm. et 5.634 hab.

Lusace (en allem. **Lausitz**), région de l'Allemagne, enclavée entre l'Elbe et l'Oder, la Bohême, la Silésie, l'ancien électorat de Saxe et la Misnie. Des deux anciens margraviats (Nieder-Lausitz [Basse-Lusace] et Ober-Lausitz [Haute-Lusace]) entre lesquels se partageait son territoire, l'un a été attribué à la Saxe et l'autre à la Prusse. La Lusace, ondulée dans la partie méridionale et très boisée dans la partie septentrionale, est riche et fertile. Elle produit les céréales, le houblon, la vigne et les pommes de terre. L'industrie est très développée et la fabrication des toiles y occupe un grand nombre d'ouvriers.

— *Histoire*. La Lusace fut d'abord habitée par des tribus slaves (Semnons, Vénèdes, Sorabes), que soumit, au xe siècle, l'empereur Henri Ier l'Oiseleur. Celui-ci créa, en 931, la *Marche des Sorabes* (ou Basse-Lusace). La Haute-Lusace appartenait presque entièrement au royaume de Bohême. En 1231, Ottokar la donna en dot à sa fille, mariée au margrave Albert de Brandebourg. Le successeur d'Albert, Waldemar, réunit toute la Lusace, mais la Haute-Lusace revint à la Bohême de 1319 à 1355 et la Basse-Lusace en 1370. De 1623 à 1635, tout le pays passa à l'électeur Jean-Georges de Saxe, et la Saxe dut à son tour, en 1815, abandonner à la Prusse toute la Basse et une grande partie de la Haute-Lusace. La Haute-Lusace saxonne est comprise dans le cercle de Bautzen, tandis que la Haute-Lusace forme quatre cercles de la régence de Liegnitz.

Lusace (monts de la, [en allem. **Lausitzer gebirge**]), chaîne de montagne qui s'étend à travers le royaume de Saxe et forme la charpente de la Haute-Lusace. Elle se prolonge par le nord-est de la Bohême jusque près de Glatz (Silésie), rattachant ainsi l'Erzgebirge aux monts Sudètes. Point culminant : le *Jeschken* (965 m.).

Lusanger, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Châteaubriant, près de la Chère ; 1.648 hab. Ch. de f. Ouest. Minerai de fer, ardoisière.

Lusciano, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]) ; 4.215 hab.

LUSCINIA (*luss-si*) n. m. Nom scientifique du rossignol.

LUSCINIIDÉS (*luss-si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les rossignols et genres voisins. (Les luscinidés comptent des représentants très nombreux, surtout dans l'hémisphère boréal ; on les subdivise en six tribus : *malurinés, calamodytinés, sylviinés, lusciniinés, saxicolinés* et *accentorinés*.) — *Un* lusciniidé.

LUSCINIINÉS (*luss-si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux, de la famille des *lusciniidés*, dont les rossignols sont les principaux représentants. (Les lusciniinés comprennent les genres *luscinia, ruticella, notodela, nemura, erythacus* et *cyanecula*, c'est-à-dire les rossignols et rouges gorges.) — *Un* lusciniiné.

LUSCINIOLA (*luss-si*) n. m. Sous-ordre de calamodytes ou fauvettes de roseaux, dont l'espèce type est la *lusciniola melanopogon*, du midi de la France.

Lusia, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur l'Adige ; 2.834 hab.

Lusiades (les) [*os Lusiadas*, proprement *les Lusitaniens*], de Camoëns (1572). — Le poème a pour sujet la découverte des Indes orientales par Vasco de Gama et commence au moment où Vasco double le cap des Tempêtes, appelé depuis cap de Bonne-Espérance. Protégé par Vénus, Vasco échappe à de grands dangers que Bacchus, ennemi des Portugais qui vont le détrôner dans l'Inde, lui suscite. Il débarque à Mélinde, dont le roi lui accorde une généreuse hospitalité. Vasco, à la demande du roi, après lui avoir fait un récit des annales du Portugal, lui raconte ce qui se passe en Europe et les aventures de son voyage. Ce récit renferme de grandes beautés et, entre autres, le touchant épisode d'Inès de Castro, le tableau du départ de la

flotte de Vasco et l'apparition du géant Adamastor, gardien du cap des Tempêtes. Arrivé à Calicut, Vasco conclut, après bien des traverses, un traité avec le zamorin de ce pays. Retournant enfin en Europe, une île magique le reçoit lui et ses compagnons, paradis allégorique destiné à récompenser leur courage et leur mérite : les nymphes de Téthys, blessées par Vénus, enivrent les hardis navigateurs de plaisirs et de bonheur. Une prophétie sur les hauts faits des Portugais termine le poème. Les *Lusiades* offrent, comme on le voit, l'histoire du Portugal poétisée, et l'unité d'intérêt consiste surtout dans le sentiment patriotique qui l'anime. Une assez fidèle traduction française des *Lusiades* est celle de J.-B. Millié (1825).

Lusignan, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 24 kilom. de Poitiers, près de la Vonne ; 2.139 hab. Ch. de f. État. Église des XIe, XIIe et XVe siècles. Belle source dite « Font de Cé », au bas de la ville, dans la vallée de la Vonne. (Sur l'ancien château et la famille, v. l'art. suiv.) — Le canton a 9 comm. et 13.545 hab.

Lusignan ou **Luzignan**, primitivement **Lezignem**, nom d'une illustre famille féodale, dont le château (démoli sous Louis XIII) aurait été, selon la légende, fondé par la fée Mélusine ; en réalité, cette redoutable forteresse avait été construite, au Xe siècle, par Hugues II *le Bien-Aimé*. La maison de Lusignan parvint à s'emparer de la plus grande partie du comté de la Marche sur les Montgomery, et Hugues IX épousa Mathilde d'Angoulême, héritière de ce domaine. D'autre part, les Lusignan furent mêlés, surtout après leur prise de possession du comté de la Marche, aux luttes des rois de France et des Plantagenets. En 1213, Hugues X se déclara pour Jean sans Terre. Mais, après la mort de ce roi, dont il épousa la veuve, Isabelle d'Angoulême (1217), il se joignit à l'armée de Louis VIII pour repousser les Anglais (1225). Il est vrai qu'il se laissa entraîner à deux reprises contre Louis IX par sa femme, en 1227 et en 1241 ; mais, après la défaite des Anglais à Taillebourg, il dut faire une complète soumission ; il accompagna même Louis IX à la croisade et mourut dans un combat, en arrivant en Égypte (1249). La maison de Lusignan ne tarda pas à s'éteindre. Hugues XIII, qui succéda en 1282 à son père Hugues XII, engagea, en 1301, à Philippe le Bel le comté de la Marche pour une forte somme d'argent. Il mourut, en 1303, sans laisser d'enfant. Son frère Guy, ou Guiard, réclama en vain sa succession ; Philippe le Bel se fit adjuger les deux comtés de la Marche et d'Angoulême par le parlement (1304).

Armes de la famille de Lusignan.

Les Lusignan sont surtout célèbres par la part qu'ils prirent aux croisades. Dès 1020, Hugues IV se signala dans une expédition contre les musulmans d'Espagne. Hugues VI *le Diable* accompagne, en 1101, Guillaume IX d'Aquitaine en Palestine et meurt à la journée de Rama (1102). Hugues VIII est fait prisonnier avec Bohémond III d'Antioche et les comtes de Tripoli et d'Édesse, à la bataille de Harenc, gagnée par Noureddin, sultan de Damas (1161). Le plus illustre, Guy de Lusignan, quatrième fils de Hugues VIII, devint roi de Jérusalem et de Chypre (v. l'art. suiv.), et y fonda une dynastie, les Lusignan d'Outre-mer.

En dehors de la branche dite d'Outre-mer, c'est de la famille de Lusignan que sont issues les maisons nobles de Lézé ou Lezai, d'Eu, de Pembroke, de La Rochefoucauld, de Die, de Valence, de Marais, de Saint-Valérien, d'Angoulême, de Saint-Gelais, de Saint-Séverin, de Parthenay, de Châteauroux, etc.

Lusignan d'Outre-mer, famille illustre, issue de Hugues VIII de Lusignan, qui régna pendant plusieurs siècles sur l'île de Chypre. Les principaux personnages de cette famille sont : **Lusignan** (Guy de), roi de Jérusalem et de Chypre, fils cadet de Hugues VIII dit *le Brun*, mort en 1194. Frère du connétable de Jérusalem, il épousa (1180) Sibylle, fille du roi, avec le titre de comte de Jaffa et d'Ascalon. Par la mort de Baudouin V, Guy devint roi de Jérusalem (1186). Vaincu et pris par Saladin à la bataille de Tibériade (1187), mis en liberté sous la promesse, qu'il ne tint pas, de ne plus combattre contre l'islamisme, il se vit contester son titre de roi, et, quand Henri, comte de Champagne, eut été appelé au trône par l'élection, Guy acheta (1192) Chypre au roi d'Angleterre et s'y constitua une nouvelle principauté, dans laquelle son frère Amaury lui succéda avec le titre de roi ; — **Lusignan** (Hugues Ier de), roi de Chypre, né vers 1195, mort à Tripoli en 1218. [Il succéda en 1205 à son père Amaury Ier. Sous son règne fut établie, dans Chypre, la commanderie des Hospitaliers. Il prit part à la croisade de 1217] ; — **Lusignan** (Henri Ier de), dit *le Gros*, roi de Chypre, fils du précédent, né en 1217, mort en 1253. [Couronné roi à l'âge de sept ans, il subit, de 1228 à 1233, la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Reconnu, en 1246, seigneur du royaume de Jérusalem, il suivit en Égypte, en 1249, saint Louis, mais quitta l'armée à Damiette. — Son fils, Hugues II, mourut en 1267 à quatorze ans. Avec lui s'éteignit la branche directe des Lusignan d'Outre-mer. Il eut pour successeur Hugues d'Antioche, fils d'Isabelle de Lusignan, qui prit le nom de Lusignan] ; — **Lusignan** (Hugues III de), roi de Chypre, mort à Tyr en 1284. [Couronné, en 1269, roi de Jérusalem, malgré Marie d'Antioche, fille de Bohémond IV, qui céda ses droits au roi de Naples, il fit de vains efforts (1278-1283) pour reprendre Saint-Jean d'Acre] ; — **Lusignan** (Henri II de), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1271, mort en 1324. [Il succéda en 1285 à son frère Jean, reprit Acre sur les troupes de Charles II de Naples. Profitant de ses difficultés avec les Templiers, son frère Amaury, prince de Tyr, le détrôna (1301), et le mit même en prison (1309). L'assassinat d'Amaury par un de ses chambellans rendit le trône à Henri. C'est sous ce prince que le royaume de Jérusalem fut enlevé par les Turcs à la couronne de Chypre] ; — **Lusignan** (Hugues IV de), roi de Chypre, neveu du précédent, né en 1299, mort en 1359. [Il succéda à Henri II en 1324, fit une ligue contre les Turcs avec le pape et les Vénitiens, et contribua à la prise de Smyrne (1344)] ; — **Lusignan** (Pierre Ier de), roi de Chypre, fils et successeur du précédent, né en 1329, mort en 1369. [Couronné du vivant de son père (1358), il reçut, en 1360, la couronne de Jérusalem, prit Gorigos et Satalie sur les musulmans (1360-1361), partit pour l'Occident, où il espérait trouver des concours pour la croisade, prit Alexandrie d'Égypte (oct. 1365), et, après une expédition en Syrie et la signature d'une paix éphémère, fut appelé (1368) au trône d'Arménie. Il mourut assassiné par les barons] ; — **Lusignan** (Pierre II de), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1354, mort en 1382. [Il succéda à son père en 1369. En 1373, les Génois, appelés par la mère du roi, s'emparèrent de l'île de Chypre et forcèrent Pierre II à leur payer tribut et à leur livrer comme garantie la ville de Famagouste] ; — **Lusignan** (Jacques Ier de), roi de Chypre, oncle du précédent, né en 1334, mort en 1398. [A la mort de Pierre II, les Génois ne laissèrent Jacques retourner dans Chypre, où il devait régner, que moyennant la cession de Famagouste. Couronné roi de Chypre en 1385, roi de Jérusalem en 1393, il hérita à la mort de Léon VI du titre de roi d'Arménie] ; — **Lusignan** (Janus de), dit à tort **Jean II**, roi de Chypre, fils et successeur du précédent, né en 1374, mort en 1432. [En 1402, il tenta en vain de reprendre Famagouste aux Génois. En 1423, il alla attaquer Alexandrie. Le sultan d'Égypte le repoussa jusque dans son île, le battit, le fit prisonnier et ne lui rendit sa liberté que contre une rançon de 2.000 besants et un tribut annuel] ; — **Lusignan** (Jean II de), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1414, mort en 1458. [La fille légitime de Jean III, la princesse Charlotte, lui succéda] ; — **Lusignan** (Jacques II de), roi de Chypre, né en 1440, mort en 1474. [Fils naturel de Jean III, archevêque de Nicosie, il s'empara en 1460 du trône, alors occupé par la reine Charlotte, fille légitime de Jean III, reprit Famagouste aux Génois. En 1471, il épousa la fille d'un seigneur vénitien, que la république de Saint-Marc déclara adopter, Catherine Cornaro. Il mourut, peut-être empoisonné, laissant son royaume à sa femme et au fils dont elle était enceinte] ; — **Lusignan** (Jacques III de), né en 1474, mort en 1475, fils posthume de Jacques II, et proclamé roi dès sa naissance. [Après sa mort, les Vénitiens soutinrent quelque temps Catherine, puis, en 1489, ils l'attirèrent à Venise et l'obligèrent à abdiquer.]

Lusignan (Amaury de). V. Amaury.

Lusignan (Étienne de), historien et prélat grec, de la branche des Lusignan d'Outre-mer, né à Nicosie de Chypre en 1537, mort en 1590. Dominicain, évêque de Limassol, il a publié, entre autres ouvrages : *Chorograffia e breve istoria universale dell' isola di Cipro* (1573), traduit en français par lui-même sous le titre de : *Histoire générale des royaumes de Jérusalem, Chypre, Arménie et pays voisins* (1579) ; *Description de toute l'île de Chypre* (1580).

Lusigny, comm. de l'Allier, arrond. et à 13 kilom. de Moulins, dans la Sologne bourbonnaise ; 1.736 hab. Église du XIIe siècle, chapelles seigneuriales des XVe et XVIIe siècles. Manoir d'Orvalet (XVIe s.). Château de Pomay (XVIe s.).

Lusigny, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 15 kilom. de Troyes, sur la Barse, affluent droit de la Seine ; 1.092 hab. Ch. de f. Est. Restes d'une abbaye cistercienne, à la Rivour. — Le canton a 14 comm. et 5.615 hab.

lusin ou **luzin** n. m. Mar. Ligne d'amarrage, faite avec deux fils de caret très fins et entrelacés.

Lusitain, aine (*tin, tèn'* [en lat. *Lusitani*]), peuple établi entre le Tage et le Douro, et qui donna son nom à une des trois grandes divisions de l'Espagne ancienne. — *Les* Lusitains.

— Adjectiv. : *Antiquité* lusitaine.

— Encycl. La légende fait descendre les *Lusitains* de Lusus, fils de Bacchus. Sobres et très braves, ils vivaient de brigandage. Une partie d'entre eux paraît avoir été d'origine celte. Ils avaient pour capitale *Olisippo*. Après une lutte qui dura soixante ans et dont l'âme fut, à la dernière période, le berger Viriathe, les Lusitains durent se soumettre à Rome.

Lusitanie (lat. *Lusitania*), une des trois grandes divisions de l'Espagne romaine. Elle était comprise entre la Tarraconaise au N. et, à l'E., la Bétique, dont elle était séparée par le fleuve Anas (Guadiana) au S.-E., et l'océan Atlantique à l'O. Elle avait pour habitants les Lusitani, les Celtici, les Turdetani et les Vergones. Ses villes principales étaient Olisippo, Scalabis et Pax Julia, qui devinrent, sous Auguste, les chefs-lieux de trois circonscriptions judiciaires. Le territoire de la Lusitanie comprend aujourd'hui le Portugal, une partie de l'Estrémadure espagnole et du Léon.

Lusitanien, enne (*ni-in, èn'*), personne née en Lusitanie ou qui habitait ce pays. — *Les* Lusitaniens.

— Syn. de Portugais, dans le style soutenu.

— Adjectiv. : *Mœurs* lusitaniennes.

Lussac, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 13 kilom. de Libourne, sur un coteau qui domine la Barbanne naissante ; 1.811 hab. Carrières. Le vignoble, situé dans le Saint-Émilionnais, donne de bons vins rouges, fins et corsés, et des vins blancs assez recherchés. Principaux crus : *Château-de-Lussac, domaine du Lyonnat, Château-Terrien, Bellevue, clos de La-Tour-de-Grenet, Lucas, clos Pichon, Peyroli-Giraudon, Barbe-Blanche, Château-Vignon, à Picat, château de La-Clotte, à Tiffray*, etc. — Le canton a 16 comm. et 9.505 hab.

Lussac-les-Châteaux, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Montmorillon, près de la Vienne ; 1.799 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Minoteries. Église romane. Grottes préhistoriques. Rocher de la *Chaise du Roi*, tout près du gué du *Pas de la Biche*, où, dit-on, Clovis passa la Vienne en marchant contre Alaric. — Le canton a 13 comm. et 12.663 hab.

Lussac-les-Églises, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 31 kilom. de Bellac, au-dessus de l'Asse ; 1.671 hab. Tumulus de Lavaud, près de la Benaize.

Lussan, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 19 kilom. d'Uzès, près de la *forêt de Lussan*, et de l'Aiguillon ; 842 hab. Forêt de chênes. Carrières. Vieux château de Fan. Cascade de l'Aiguillon, dans des gorges pittoresques. — Le canton a 12 comm. et 4.811 h.

Lussan (Marguerite de), romancière française, née et morte à Paris (1682-1758). Elle passait pour être la fille naturelle du prince Thomas de Savoie, comte de Soissons. Elle cultiva avec succès le genre du roman historique. Nous citerons : *Histoire de la comtesse de Gondez* (1725) ; *Anecdotes de la cour de François Ier* (1748) ; *Annales galantes de la cour de Henri II* (1749) ; *Marie d'Angleterre* (1749) ; *Histoire de Charles VI* (1753) ; *Histoire du règne de Louis XI* (1755) ; *Vie du brave Crillon* (1757).

Lussan (François d'Espardès de). V. Aubeterre.

Lussat, comm. de la Creuse, arrond. et à 30 kilom. de Boussac, près de la Voueyze ; 1.185 hab. Étang des Landes. Schiste noir bitumineux. Antimoine non exploité.

Lusse, comm. des Vosges, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Dié, sur le *rupt de Lusse*, sous-affluent de la Meurthe par la Fave ; 1.300 hab. Carrières. Tissages.

lussi n. m. Zool. Nom vulgaire, dans le midi de la France, d'un poisson du genre sphyrène.

Lussin, île de la mer Adriatique (Austro-Hongrie [Istrie]), à l'entrée du golfe du Quarnero. Calcaire, montagneuse (582 m. d'alt. maximum), avec de hautes falaises sur sa côte orientale, elle s'allonge du N.-O. au S.-E., en deux tronçons, que relie un isthme étroit. Superficie : 74 kilom. carr. ; environ 12.000 hab. Centres principaux : Lussin-Grande (2.350 hab.) et Lussin-Piccolo (7.940 hab.), dans la partie méridionale de l'île, petit port assez actif, pourvu d'un magnifique havre.

Lussy (Mathis), musicographe et professeur, né à Stanz (Suisse) en 1828. Il se rendit, en 1846, à Paris pour y étudier la médecine, mais se consacra entièrement à la musique et se livra à l'enseignement. Ses ouvrages didactiques ou pédagogiques se font remarquer par des idées ingénieuses et par le souci de la forme. Le premier de ces ouvrages, a pour titre : *Réforme dans l'enseignement du piano* (1863) ; vinrent ensuite : *Traité de l'expression musicale* (1874), essai d'une théorie de l'accentuation et de l'exécution musicales ; *le Rythme musical* (1883), concordance entre la mesure et le rythme ; enfin, *Histoire de la notation musicale* (1882), en société avec Ernest David, et qui a obtenu le prix Bordin à l'Académie des beaux-arts.

lustrage (*straj'*) n. m. Action ou manière de lustrer : Lustrage *des fils*. Lustrage *des étoffes*.

— Encycl. On procède au *lustrage* des fils de lin, soit en les frottant à la cire d'abeilles, soit en les imbibant d'huile de lin ou de colle de pâte. Le lustrage des fils de soie s'opère en étirant ces fils entre deux cylindres, qui tournent en même temps qu'on les soumet à l'action d'une chaleur assez douce. On obtient le lustrage des tissus de coton en faisant progresser ceux-ci entre deux rouleaux doués d'un mouvement lent de rotation, tandis que les tissus sont énergiquement frottés en tous sens par une agate. Les étoffes de laine passent dans des chambres saturées de vapeur, au sortir desquelles elles se plient automatiquement, tout en étant soumises à l'action de presses constituées par des plaques métalliques chauffées.

lustral (*stral'*), **ale, aux** (rad. *lustre* ; du lat. *lustrare*, purifier) adj. Antiq. rom. Qui se fait tous les cinq ans : *Sacrifice* lustral. ‖ *Contribution lustrale* ou *Or lustral*, Impôt qui se payait, à l'origine, tous les cinq ans. ‖ Qui sert à purifier, à faire des lustrations : *Eau* lustrale. ‖ *Victime lustrale*, Victime du sacrifice lustral ou de tout autre sacrifice expiatoire. ‖ *Jour lustral*, Jour où l'on faisait la lustration d'un enfant nouveau-né. ‖ *Bain lustral*, Bain dans lequel on purifiait l'enfant. ‖ *Onction lustrale*. Onction offerte dans un sacrifice d'expiation.

— n. m. Contribution lustrale : *Payer le* lustral.

lustrales (*stral'*) n. f. pl. Fêtes de la purification de Rome et de l'Italie, qui avaient lieu tous les cinq ans, après le recensement.

lustratif, ive (*stra*) adj. Qui sert à lustrer, qui donne le lustre. (Peu usité.)

lustration (*stra-si-on* — lat. *lustratio* ; de *lustrare*, purifier) n. f. Antiq. rom. Cérémonie par laquelle on purifiait un lieu ou une personne souillés de quelque impureté.

— Encycl. La *lustration* était considérée comme un moyen d'expiation. La ville de Rome et toute l'Italie étaient ainsi purifiées tous les cinq ans, en grande pompe, et de là est venu le mot *lustre*, pour exprimer un espace de cinq ans. Il y avait des lustrations publiques et des lustrations privées. Les premières se faisaient par l'eau, le feu, les victimes. Le sacrifice le plus connu des lustrations est celui d'un taureau, d'un porc, d'une brebis (*suovetaurile*), souvent représenté en bas-relief. On purifiait les champs par des processions. Les lustrations privées se faisaient par l'air, que l'on agitait, par des aspersions et par des fumigations.

lustre (*lusstr'* — de l'ital. *lustro*, même sens) n. m. Éclat que jette une surface : *Le vernis de Chine a un beau* lustre.

Lustre : 1. En laiton (Xe s.) ; 2. En fer forgé (XVe s.) ; 3. En bois doré (XVIIe s.) ; 4. En bronze doré (XVIIIe s.) ; 5. En cristal (1850) ; 6. Électrique.

— Luminaire en cristal, en bronze, etc., pourvu d'un certain nombre de branches à lumières (gaz, électricité,

bougies), et suspendu au plafond : *Le* LUSTRE *d'une salle de spectacle.* ‖ Par plaisant. *Chevaliers du lustre,* Claqueurs. (On les groupait autrefois au parterre, sous le lustre.)

— Fig. Éclat, caractère de ce qui est brillant pour l'esprit : *Les premières grâces de l'enfance ont un* LUSTRE *qui couvre tout.* (Fén.) ‖ Relief, réputation éclatante : *Le malheur ajoute un nouveau* LUSTRE *à la gloire.* (Mass.)

— *Mettre dans tout son lustre,* Etaler au grand jour ; montrer dans tout son éclat, de la manière la plus frappante. ‖ *Servir de lustre à,* Faire ressortir le mérite de.

— Bot. *Lustre d'eau,* Nom vulgaire de la bottenie et de la charagne.

— Céram. Enduit brillant de très faible épaisseur, que l'on dépose sur la surface des objets à décorer.

— Techn. Enduit avec lequel les pelletiers et les chapeliers rendent luisants les manchons et les chapeaux.

LUSTRE (*lusstr'* — du lat. *lustrum,* même sens) n. m. Sacrifice expiatoire, qui avait lieu à Rome tous les cinq ans, après le recensement de la population. ‖ Le recensement lui-même. ‖ Aujourd'hui, le plus souvent par plaisanterie, Période de cinq années.

LUSTRER (*stré*) v. a. Donner du lustre à : LUSTRER *une étoffe, des peaux.* ‖ *Lustrer une glace,* En frotter la surface polie avec le lustroir, afin de faire disparaître les taches.

Lustré, ée part. pass. Qui a du lustre, de l'éclat, du poli : *Des platanes* LUSTRÉS. (H. Taine.) ‖ Poli, rendu brillant par le frottement, l'usure : *Un drap* LUSTRÉ.

— Géol. *Grès lustrés,* Variété très homogène et luisante de grès. (Un type très remarquable de cette roche a été longtemps exploité à Domont [Seine-et-Oise].) ‖ *Schistes lustrés,* Schistes micacés développés dans le Queyras et la Tarentaise, paraissant appartenir à la partie supérieure du trias et surtout à la partie inférieure du lias.

— n. m. Opération donnant au marbre le dernier poli.

Se lustrer, v. pr. Etre, devenir lustré. ‖ Lustrer son propre corps : *Les chats* SE LUSTRENT *en se léchant.*

LUSTRERIE (*stre-rî*) n. f. Fabrique de lustres.

LUSTREUR (*streur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui lustre : LUSTREUR *d'étoffes, de cuir, de glaces.*

LUSTREUX (*streû*), **EUSE** adj. Qui a du lustre, du brillant : *Une étoffe* LUSTREUSE. (Peu usité.)

LUSTRIER (*stri-é*) n. m. Fabricant de lustres [éclairage]. (Peu usité.)

LUSTRINE (*strin'*) n. f. Droguet de soie. ‖ Etoffe de coton apprêtée et lustrée, qui sert principalement comme doublure.

LUSTRIQUE (*strik'* — du lat. *lustricus;* de *lustrare,* purifier) adj. Antiq. rom. Se disait du jour où le nouveau-né était purifié et recevait un nom. (C'était le huitième pour les filles, le neuvième pour les garçons.)

LUSTROIR (*stroir'*) n. m. Petite règle dont on se sert pour lustrer les glaces après qu'elles ont été polies. ‖ Outil du vitrier, pour nettoyer les verres à vitre, et qui est analogue à celui employé pour lustrer les glaces. ‖ Morceau de feutre mou, que l'on passe sur les glaces lustrées.

Lustroir.

LUSTUCRU (*stu* — peut-être pour *l'eusses-tu cru*) n. m. Pauvre diable, homme ridicule, niais. ‖ *Le père Lustucru,* Personnage de fantaisie, qui figure dans les chansons et les pièces de théâtre enfantines.

LUSZCZEWSKA (Edwige), femme de lettres polonaise, née à Varsovie en 1835, plus connue sous le nom de **Deotyma.** On a d'elle : *la Pologne poétique* (1859 ; *la Guerre des géants* (1860), et des drames patriotiques, tels que : *Vanda, Boleslas le Grand.* Elle s'est essayée aussi dans le roman : *le Prisonnier tartare* (1875).

LUT (*lut'* — du lat. *lutum,* limon) n. m. Chim. Ciment se durcissant par dessiccation, et dont on se sert pour boucher hermétiquement les vases ou pour entourer des cornues, tubes, afin de les soustraire à l'action directe du feu.

— Alchim. *Lut de sapience,* Sceau hermétique, qui se faisait en fondant le bout d'un matras de verre au feu de la lampe et en le tordant à la pince.

— ENCYCL. Chim. Les chimistes, selon l'utilité du *lut,* emploient : contre le feu, de préférence les mélanges à base d'argile, terre à four; contre les fuites d'appareils de laboratoire, la paraffine, la cire, les mélanges de cire, résine et litharge appliqués par fusion ; pour les appareils industriels, on utilise soit le plâtre, soit le mastic des vitriers, soit le mélange d'oxyde et de chlorure de zinc, soit encore la farine de lin délayée en pâte épaisse et appliquée humide.

LUTATION n. f. Chim. Action de luter.

LUTATIUS CATULUS. Biogr. V. CATULUS.

LU-TCHUN n. m. Instrument chinois à douze cordes, servant de canon pour prouver la justesse des lus.

LUTÈCE (lat. *Lutetia,* altér. de *Lucotetia,* mot dér. du celt. *louk-teih* [le lieu des marais]), anc. ville de la Gaule (Lyonnaise IIe), sur une île de la Seine, aujourd'hui le quartier de Paris situé dans l'île de la Cité ou île Notre-Dame. (Se dit quelquef. pour PARIS.) V. PARIS.

Lu-tchun.

LUTÉCIEN, ENNE (*si-in, èn'*), personne née à Lutèce ou qui habitait cette ville. — *Les* LUTÉCIENS.

— Adjectiv. : *Histoire* LUTÉCIENNE.

LUTÉCIENNE (*si-èn'*) ou **DINITRODIBROMOFLUORESCÉINE** n. f. Matière colorante $C^{20}H^{8}Br^{2}O^{5}(AzO^{2})^{2}$, de la classe des phtaléines et dérivée de la fluorescéine.

— ENCYCL. On prépare la *lutécienne* en traitant la fluorescéine par un agent de bromuration pour en obtenir la dibromofluorescéine, puis par l'acide nitrique, qui donne un mélange de dérivés mono et dinitrés. Ce dernier, le plus important, forme des aiguilles jaunes; c'est un corps à fonction acide; son sel alcalin, qui est le produit commercial, se dissout dans l'eau avec une nuance jaune à l'état concentré et rose à l'état dilué. Cette solution teint la laine en une belle nuance rouge bleuâtre.

LUTÉINE ou **HÉMOLUTÉINE** n. f. Matière colorante jaune, dont la composition n'est pas connue exactement, et qu'on rencontre dans un grand nombre de substances naturelles, telles que le jaune d'œuf, le beurre, le sérum du sang, les ovaires de la vache, le maïs, la carotte et le pollen de beaucoup de fleurs.

— ENCYCL. On peut extraire la *lutéine* des ovaires de la vache, au moyen d'un traitement au chloroforme; on obtient un corps cristallisé jaune orange, contenant de l'azote. Cette matière colorante est souvent accompagnée dans les tissus des animaux d'une autre rouge; on les sépare facilement en les combinant avec la baryte. La combinaison insoluble correspond au colorant rouge (vitellorubéine), et la portion soluble au colorant jaune (vitellolutéine ou lutéine).

LUTÉOCOBALTIAQUE (*ti-ak'*) n. f. Chim. Base qui renferme les éléments de l'ammoniaque et de l'oxyde de cobalt au maximum.

— ENCYCL. On a donné le nom de *lutéocobaltiaque* à une ammoniaque composée hexatomique, qui renferme $(Cb^{2})^{VI}$ substitués à H^{6}, et six autres atomes d'hydrogène remplacés par de l'ammonium (AzH^{4}). Sa formule est

$$Az^{6}\left\{\begin{array}{l}(Cb^{2})^{VI}\\(AzH^{4})^{VI}\\H^{6}\end{array}\right.$$

Elle est naturellement hexacide, puisqu'elle dérive de 6 molécules d'ammoniaque. On connaît la lutéocobaltiaque à l'état de liberté, et l'on a préparé un certain nombre de ses sels, qui représentent des sels cobaltiques, plus $12AzH^{3}$.

LUTÉOGALLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un composé acide constituant le principe colorant jaune de la noix de galle. (C'est une poudre amorphe.)

LUTÉOLINE n. f. Nom sous lequel on désigne deux colorants : l'un naturel, l'autre artificiel.

— ENCYCL. La *lutéoline* naturelle est extraite du *reseda luteola* par ébullition avec de l'alcool étendu d'eau, puis cristallisation. On obtient ainsi des aiguilles jaunes dont la formule est $C^{15}H^{8}O^{6},1/2H^{2}O$; elles sont solubles dans l'alcool, difficilement solubles dans l'eau pure, mais bien solubles dans l'eau alcaline. Ces solutions alcalines sont employées pour teindre en jaune la soie mordancée à l'alun. La constitution du colorant est inconnue.

La lutéoline artificielle est un azoïque dérivé de métaxylidine sulfonée et de diphénylamine ; sa formule est donc : $C^{6}H^{2}(CH^{3})^{2}(SO^{3}H)—Az=Az—C^{6}H^{4}AzH—C^{6}H^{5}$. Ses solutions aqueuses teignent la soie, en bain acide, en nuances qui rappellent celles du produit naturel, quoique les deux substances soient chimiquement très différentes.

LUTER (du lat. *lutare,* même sens) v. a. Boucher avec du lut; entourer de lut : LUTER *un vase.* LUTER *un tube.*

LUTETIA (*té-si-a* — n. lat. de *Paris*) n. f. Planète télescopique, n° 21, découverte en 1852, par Goldschmidt.

LUTÉTIE (*si*) ou **LUTETIA** (*té-si-a*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des espèces fossiles de l'éocène au miocène inférieur. (Les lutéties sont de petites coquilles globuleuses, à valves closes avec leurs bords simples.)

LUTÉTIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Se dit d'un des étages du système éocène.

— n. m. : *Le* LUTÉTIEN.

— ENCYCL. Le *lutétien,* remarquable par l'abondance des nummulites, est caractérisé aux environs de Paris par l'importante formation du calcaire grossier et les caillasses. Dans les Pyrénées, le mont Perdu offre des calcaires de cet âge.

LUTFI-PACHA (Ibn-Abd-el-Mouïn), grand vizir de l'empire ottoman (XVIe s.). Sa brillante conduite durant la campagne de Corfou, en 1537, et ses talents politiques lui valurent la confiance de Soleïman II, qui lui confia le ministère et lui donna une de ses sœurs en mariage; cette union fut rompue par le sultan, pour punir Lutfi d'avoir frappé la princesse, et le ministre fut exilé à Démotica. Lutfi employa ses loisirs à écrire un traité de politique : *Asef-nâméh,* qu'il dédia à Soleïman.

LUTGEN-DORTMUND, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]) ; 7.139 hab. Mine de houille.

LUTH (*lut'.* — Cf. arabe *al, ud,* le luth; anc. haut allem. *hlut,* sonore ; anglo-sax. *hluth,* son) n. m. Musiq. Instrument de musique à cordes pincées, à long manche et à sillet, dont le corps convexe ne comporte pas d'éclisses.

— *Marier le luth à la voix,* Faire aller ensemble deux choses disparates, ou seulement distinctes : *Nous lisons Abbadie et l'Histoire de l'Eglise : c'est* MARIER LE LUTH À LA VOIX.

— Fig. Inspiration, talent poétique.

— Erpét. *Tortue luth,* Nom vulgaire d'une tortue de mer (*dermatochelys* ou *sphargis coriacea*). V. DERMATOCHÉLYDE.

— ENCYCL. Musiq. Le *luth* est un instrument très ancien ; ses modifications, qui sont le théorbe et l'archiluth, ne remontent, par contre, qu'au commencement du XVIe siècle. Son origine est orientale : un de ses dérivés, le colachon, est encore usité en Arabie. Primitivement monté de huit cordes à boyau par quatre paires, il prit ensuite douze cordes, et, au XVIIe siècle, il arriva à en posséder jusqu'à vingt. Son manche était alors divisé en neuf touches, faites de corde à boyau ; son sillet était toujours d'ivoire, sa coquille très bombée et à côtes, sa table ajourée d'une rosace centrale. Le luth ne possède qu'un seul cheviller, à angle droit avec le manche ; dans sa variété du XVIIe siècle appelée *théorbe,* qui est beaucoup plus grande, le manche porte deux chevillers, comme l'archiluth, de la même époque, souvent confondu avec lui et qui s'en distingue par la brisure et la longueur de son manche, comme le décacorde du XVIIIe siècle. C'est pour le luth que fut écrite la première musique instrumentale. Détrôné par le violon, il disparut, lorsque s'établit le succès de la guitare.

Luth (XVIIe s.).

LUTHÉ, ÉE adj. Disposé en forme de luth : *Une mandore* LUTHÉE. ‖ Transposé ou accompagné sur le luth : *Une sarabande* LUTHÉE.

LUTHENAY-UXELOUP, comm. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Nevers, au-dessus de la Colâtre, affluent de la Loire, et près du canal latéral ; 1.059 hab. Eglise du XIIe siècle. Ruines du château de Rosemont.

LUTHER [*tèr*] (Martin), réformateur religieux de l'Allemagne, né et mort à Eisleben [Thuringe] (1483-1546). Il appartenait à une famille de paysans et passa sa jeunesse à Mansfeld. A quatorze ans, il fut envoyé à l'école latine de Magdebourg, d'où il passa bientôt à celle d'Eisenach. Il se rendit à l'université d'Erfurt, où il reçut, en 1505, le grade de maître en philosophie. La même année, rompant avec ses études de droit, il entra au couvent des augustins d'Erfurt. En 1507, il reçut la prêtrise. Il fut mal impressionné pendant un voyage qu'il fit à Rome, de l'automne 1511 au printemps 1512. Pourtant, de cette époque à 1517, il était sartout, grâce à Staupitz, sous l'influence de la mystique. Il publia les *Œuvres* de Tauler et le petit livre de la *Théologie germanique* (1516-1518). A la fin de cette période, il était arrivé à l'idée centrale de sa théologie : l'homme déchu, privé de Dieu, à jamais incapable de sortir de son néant, est sauvé par la pure grâce de Dieu. La vente des indulgences fournit l'occasion de la rupture. Luther attaqua l'inquisiteur Tetzel (1517) et se réfugia à Wittemberg, sous la protection de Frédéric, électeur de Saxe. Il ne tarda pas à déduire les conséquences de ses principes et nia successivement l'autorité du pape, la hiérarchie, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, le culte des saints, le purgatoire, la messe. Excommunié en 1520, il brûla la bulle du pape, sur la place publique de Wittemberg (16 déc.).

Cité devant la diète de Worms (1521), Luther s'y rendit, refusa de se soumettre et fut mis au ban de l'empire. Son protecteur, Frédéric de Saxe, le cacha pendant dix mois au château de la Wartbourg, où le réformateur écrivit pamphlet sur pamphlet. De 1522 à 1526, il parcourut l'Allemagne, prêchant la Réforme. En 1525, il épousa Catherine de Bore. De 1526 à 1529, il travailla surtout à organiser son Eglise, avec la collaboration de Mélanchthon, principal auteur de la confession de foi adoptée à Augsbourg (1530). La guerre des paysans avait mis un instant son œuvre en péril : la formation de la ligue de Smalkalde (déc. 1530) le rassura sur l'avenir de sa réforme. Mais, en 1534, la révolte des anabaptistes éclata. Elle fut vite étouffée. Luther passa ses dernières années à développer sa doctrine et à la défendre contre les objections de ses adversaires et les exagérations de quelques-uns de ses disciples. Il souffrait de l'état de l'Allemagne, mais il est faux qu'il se soit suicidé. Ses principaux écrits, outre sa traduction classique (1522) et ses commentaires de la Bible, sont : *Lettre à la noblesse allemande* (1520); *la Captivité de Babylone* (1520); *Contre la bulle de l'Antéchrist* (1520) ; *Exhortation à la paix* (1525); *Du serf arbitre* (1525); etc. Sous le titre de : *Propos de table,* les amis de Luther ont publié (1566) les paroles, les plaisanteries qu'il exprimait librement dans l'intimité. Michelet, sous le titre de : *Mémoires de Luther,* a composé une sorte d'autobiographie familière du réformateur, composée de fragments qu'il a tirés surtout de ses lettres et de ses propos de table. Les meilleures éditions des *Œuvres complètes* de Luther sont celle d'Erlangen (1826-1870) et celle de Weimar, commencée en 1883.

Martin Luther.

— BIBLIOGR. : Kœstlin, *Martin Luther, sein Leben und seine Schriften* (Elberfeld, 1883) ; Félix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre* (Paris, 1883-1884).

— Iconogr. Lucas Cranach le Vieux nous a laissé plusieurs beaux portraits de Luther. Sur un triptyque qui appartient à l'église de Weimar, ce peintre a représenté le Christ en croix, que saint Jean-Baptiste montre à Luther et à Cranach lui-même, debout à droite au pied de l'instrument du supplice. Florence possède un beau portrait de Luther par Holbein. Une composition de Chenavard, faisant partie de la série de cartons qui étaient destinés à la décoration du Panthéon, représente *Luther déchirant les bulles du pape dans l'église de Wittemberg.* Parmi les statues, signalons : un *Luther enseignant l'Evangile au peuple,* de Louis Schröder, et surtout la statue qui fait partie du grand *Monument de Luther,* à Worms.

Luther (CHORAL DE). V. CHORAL.

LUTHÉRANISER v. n. Suivre la doctrine de Luther.

LUTHÉRANISME (*nissm'*) n. m. Forme du protestantisme qui se rattache à Luther et qui a trouvé son expression dans la confession d'Augsbourg (1530).

— ENCYCL. V. RÉFORME, PROTESTANTISME.

LUTHERIE (*rî*) n. f. Profession de luthier. ‖ Fabrique ou magasin d'instruments à cordes. V. LUTHIER.

LUTHÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la doctrine de Luther : *Le culte* LUTHÉRIEN. *Une secte* LUTHÉRIENNE.

— Substantiv. Sectateur de Luther : *Les* LUTHÉRIENS.

LUTHÉRO-CALVINISTE n. Personne qui unit la doctrine de Luther à celle de Calvin : *Les* LUTHÉRO-CALVINISTES.

— Adjectiv. Qui a rapport aux luthéro-calvinistes : *Les doctrines* LUTHÉRO-CALVINISTES.

LUTHÉRO-PAPISTE n. Personne qui unit les doctrines luthériennes aux doctrines catholiques.

— Adjectiv. : *Les doctrines* LUTHÉRO-PAPISTES.

LUTHÉRO-ZWINGLIEN, ENNE n. Hist. relig. Personne qui unit les doctrines de Luther à celles de Zwingle.

— Adjectiv. : *Doctrines* LUTHÉRO-ZWINGLIENNES.

LUTHIER (*ti-é* — rad. *luth*) n. m. Fabricant ou marchand d'instruments de musique à cordes ou d'instruments de musique en général.

— ENCYCL. Le *luth* étant le premier instrument à cordes qui ait été connu en France, les fabricants de cette sorte d'instrument prirent le nom de *luthiers.* Lorsque, plus tard, le luth et ses congénères : théorbes, mandores, etc.,

durent disparaître devant les instruments à archet : violes, basses de viole, et, plus tard, violons, violoncelles, etc., le nom de « luthier » continua de désigner les artisans qui se livraient à la fabrication de ces instruments.

C'est en Italie que l'art de la lutherie a pris naissance et qu'il a atteint son plus haut degré de splendeur, pour tomber, de nos jours, dans une absolue décadence. La grande lutherie italienne se manifesta dans deux écoles fameuses : l'école de Crémone et l'école de Brescia. Il y eut aussi une école de lutherie de Naples, inférieure aux deux autres. Les luthiers allemands allèrent apprendre leur métier en Italie, mais les produits de la lutherie allemande n'ont jamais été recherchés. L'Angleterre, la Hollande et la Belgique ont aussi fourni quelques bons luthiers.

Quant à la France, elle tient aujourd'hui depuis près d'un siècle la tête du mouvement de la lutherie, après avoir été longtemps en retard sous ce rapport.

Luthier de Crémone (LE), comédie en un acte, en vers, de François Coppée (Comédie-Française, 1876). — Un podestat de Crémone a laissé par testament sa chaîne d'or à celui des ouvriers luthiers qui saura construire le plus beau violon. Le syndic de la corporation, maître Ferrari, promet en outre la main de sa fille Giannina au gagnant de la chaîne d'or. Giannina aime un des apprentis de son père, Sandro, mais rien ne lui assure que son habileté surpassera celle de son camarade le bossu Filippo. Filippo aime Giannina et veut gagner le double prix. Mais il apprend que la jeune fille lui préfère Sandro. Héroïquement il place son propre violon dans la boîte de Sandro, afin de lui assurer la victoire. De son côté, Sandro, poussé par une pensée coupable, et ignorant la générosité du bossu, croit lui voler son violon, et ne fait que remettre les instruments à leur place primitive. Filippo est donc vainqueur du concours, et maître Ferrari lui accorde aussitôt la main de sa fille. Mais Filippo ne veut pas faire le malheur de Giannina. Il la laisse à Sandro et part avec son fameux violon, qui le consolera. Cette œuvre est d'une inspiration poétique et gracieuse.

LUTHISTE (*tisst'*) n. Artiste qui joue du luth.

LUTI (Benedetto), peintre italien, né à Florence en 1666, mort à Rome en 1724. Il débuta par le *Saint Antoine de Padoue*, de l'église des Saints-Apôtres, à Rome, peinture d'une couleur harmonieuse et brillante. L'*Amour et Psyché*, du Capitole et le *Saint Alexis* de la cathédrale de Plaisance marquent l'apogée de son talent. Le Louvre possède de lui deux *Madeleine*. La *Madeleine* de Santa-Catarina di Siena, à Rome, le *Prophète Isaie*, à Saint-Jean de Latran, sont encore de bonnes pages.

LUTIDATE n. m. Sel dérivant de l'acide lutidique.

LUTIDINE n. f. Nom donné à chacun des composés organiques azotés, homologues de la pyridine C^5H^5Az, et dont la formule C^7H^9Az peut être envisagée comme la formule de la pyridine dans laquelle on aurait remplacé 2H par $2CH^3$ ou bien un H par C^2H^5.

— Encycl. Il y a deux catégories de *lutidines* :

Les α-lutidines ou diméthylpyridines $(CH^3)^2C^5H^3Az$.

Les β-lutidines ou éthylpyridines $(C^2H^5)C^5H^4Az$.

Les théories actuelles (V. PYRIDINE) font prévoir l'existence de six isomères α dont trois sont très bien connus, et de trois isomères β qui existent effectivement.

Les α-lutidines s'obtiennent par la distillation sèche des os, des schistes bitumineux, de la tourbe ou de la houille ; on les retire généralement du goudron. On recueille un mélange des isomères α et en particulier de :

1.2.4 lutidine, liquide bouillant à 158-160°
1.2.6 — — — à 142-143°
1.2.5 — — — à 162-166°.

Les deux premiers corps donnent en solution acide avec $HgCl^2$ des précipités que l'on peut faire cristalliser ; ils ont des points de fusion et une composition différents.

Les α-lutidines sont des bases fortes, donnant des sels bien cristallisés et des combinaisons doubles avec les sels métalliques (choroplatinates, chloro-aurates, etc.) On en a, en outre, dérivé un grand nombre de corps par substitution dans le noyau. Traitées par un oxydant (permanganate de K), elles sont transformées en acides pyridinedicarboniques $C^5H^3Az(CO^2H)^2$.

La première β-lutidine connue, la méta-éthylpyridine, a été obtenue par Williams en chauffant la quinine ou la cinchonine en présence d'alcalis.

Les deux autres β-lutidines, la para et l'ortholutidine se forment simultanément lorsqu'on chauffe à 380° l'éthyliodure de pyridine $C^5H^5Az.C^2H^5I$; la variété ortho se forme aussi quand on chauffe la tropine avec un alcali. Ces trois corps sont des liquides bouillant respectivement à 148°,5 (ortho), à 166° (méta), à 164-166 (para), doués de propriétés basiques comme les α, mais ne donnant pas d'acides pyridines dicarboniques par oxydation.

LUTIDIQUE (*dik'*) adj. Chim. Se dit d'un des acides dicarbopyridiques, isomérique avec l'acide cinchoméronique, et se formant quand on oxyde par le permanganate de potassium les lutidines de l'huile de Dippel. (Sa formule est $C^7H^5AzO^4 + H^2O$. Il est blanc cristallisé, fusible à 219°.)

LUTIN (de l'anc. franç. *netun*, dérivé du lat. *Neptunus*, qui a donné *nuiton* sous l'influence de *nuit*, puis *luiton*, *luton*, *lutin*) n. m. Esprit follet et malicieux, qu'on disait venir la nuit pour taquiner ou quelquefois aider les gens.
— Par anal. Personne vive, taquine ; enfant espiègle.

LUTIN, INE (de *lutin*, n.) adj. Eveillé, espiègle : *Enfant* LUTIN. ‖ Ce qui dénote ce caractère : *Un air* LUTIN.

LUTINER (rad. *lutin*) v. a. Taquiner, tourmenter par des espiègleries : LUTINER *une femme*.
— v. n. Faire le lutin, le petit diable : *Ne faire que* LUTINER *tout le jour*.
Se lutiner, v. pr. S'agacer, se taquiner réciproquement.

LUTJAN ou **LUTJANUS** (*nuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, aujourd'hui supprimé, et où les anciens auteurs rangeaient soit des serrans, soit des mésoprions.

LUTJENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [Slesvig]), sur la Kossau, tributaire de la baie de Kiel ; 2.500 hab. Eglise, avec tombeau héréditaire des comtes de Rantzau.

LUTKE (Fedor Petrovitch), amiral russe, né en 1797, mort à Saint-Pétersbourg en 1882. Après avoir fait le tour du monde, et entrepris dans la Nouvelle-Zemble plusieurs expéditions, il effectua, de 1826 à 1829, un nouveau voyage, sur le littoral oriental de la Sibérie, aux Carolines et aux Bonin-Sima. En 1830, pendant un nouveau voyage, Lutke institua des expériences sur les oscillations du pendule. Vice-amiral (1843), gouverneur de Cronstadt (1853), il entra, en 1855, au conseil d'Etat avec le titre d'amiral. Il fonda la Société de géographie de Saint-Pétersbourg. On lui doit une relation de son second voyage autour du monde (1834-1836), traduite en français (1835-1836) ; *Quatre voyages à travers la mer Glaciale, de 1821 à 1824* (1824).

LUTMA (Jean ou Janus), dit *le Jeune*, graveur hollandais, né en 1609. Il inventa un procédé de gravure au pointillé, qui consiste à marquer d'abord ce pointillé au moyen de la pointe et de l'eau-forte, et à le creuser ou l'élargir ensuite avec le ciselet et le marteau. On peut citer de J. Lutma cinq portraits exécutés avec ce procédé : *Jean Lutma père, Jean Lutma jeune, J. Voudelins, P.-C. Hooft, l'Amiral Tromp*. Il a laissé aussi des eaux-fortes remarquables.

LUTODEIRA (*dé-ra*) n. m. Genre de poissons physostomes appelés aussi *chanos* et habitant les mers des Indes.
— Encycl. Les *lutodeira* appartiennent à la famille des clupéidés ; ils se caractérisent par leur bouche petite, sans dents, leur nageoire dorsale correspondant exactement à la ventrale. On en connaît deux espèces : le *lutodeira* ou *chanos salmoneus*, confondu par les anciens auteurs avec les mugils et répandu de la mer Rouge jusqu'en Indo-Chine ; le *lutodeira lubina*, répandu des Mascareignes jusqu'aux Moluques.

Lutodeira.

LUTON, ville d'Angleterre (comté de Bedford), sur le Lea, affluent gauche de la Tamise ; 26.140 hab. Fabrication d'ouvrages en paille tressée.

LU-TONG-PIN (de son véritable nom LU-YEN), lettré, philosophe et alchimiste chinois, naquit en 755 de notre ère. Possesseur, dit la légende, de la formule de l'élixir d'immortalité, Lu-tong-pin ne mourut pas, mais monta au ciel, avec son corps matériel, après avoir passé 400 ans à purger la Chine des démons et des fléaux qui la désolaient. Il a pris place parmi les grands sages déifiés que l'on nomme *Pa-Chen* (Huit-Esprits).

Lu-tong-pin.

LUTRAIRE (*trèr'*) ou **LUTRARIA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans toutes les mers d'Europe.
— Encycl. Les *lutraires*, reconnaissables à leur coquille oblongue, bâillante à ses deux extrémités, couverte de stries concentriques sous un épais épiderme, vivent enfouies dans la vase ou dans le sable. La *lutraria elliptica* vit dans l'océan Atlantique.

LUTRICTIS n. m. Paléont. V. POTAMOTHERIUM.

LUTRIN (anciennem. *lectrin*, du bas lat. *lectrinum* ; de *lectrum*, pupitre, qui vient du gr. *lektron*, proprem. « lit ») n. m. Grand pupitre, placé dans le chœur d'une église pour recevoir les livres sur lesquels les chantres chantent l'office : *Chanter au* LUTRIN. ‖ Ensemble de ceux qui chantent au lutrin : *Diriger le* LUTRIN. *Faire partie du* LUTRIN.
— Encycl. Il y avait, au moyen âge, deux sortes de *lutrins* ; les uns servaient, dans les églises, à supporter les livres des lecteurs et des chantres, les autres étaient à l'usage des particuliers. Les premiers, généralement très volumineux, s'élevaient à l'entrée du chœur ; dans presque tous, le pupitre destiné à recevoir les antiphonaires ou les autres livres liturgiques était soutenu par un aigle de cuivre ou de bois doré. Les seconds, de dimensions moindres, affectaient les formes les plus variées : ils étaient ordinairement mobiles ; quelques-uns étaient munis d'un mécanisme qui permettait d'élever ou d'abaisser le pupitre, plusieurs contenaient des casiers et devenaient ainsi de petites bibliothèques.

Lutrin : 1. De chœur (XVe s.) ; 2. Portatif.

Lutrin (LE), poème héroï-comique de Boileau, dont les quatre premiers chants parurent de 1672 à 1674, et les deux derniers en 1683. — Le *Lutrin*, si l'on en croit l'« Avis au lecteur », fut composé à l'occasion d'un différend qui s'était élevé dans une petite ville de province, entre le trésorier et le chantre d'une église, pour savoir si un lutrin serait placé à un endroit ou à un autre. Boileau, qui avait entendu raconter le fait, le suppose arrivé à la Sainte-Chapelle. Le premier chant est consacré à l'exposition du sujet. La Discorde excite le trésorier contre le chantre, et celui-ci, sur les conseils du vieux Sidrac, se décide à rétablir un vieux pupitre derrière lequel le chantre sera éclipsé. Le deuxième chant renferme les préparatifs de cette expédition (portrait admirable de la Mollesse). Dans le troisième, le pupitre est replacé à la faveur de la nuit. Au quatrième, le chantre, averti par un songe, se rend au chœur et met le pupitre en pièces. Au cinquième, les adversaires se rencontrent sur le grand escalier du Palais et s'attaquent à coups de livres que la galerie du Palais leur fournit. Au sixième chant, le sage Ariste (Lamoignon) met fin à la querelle. Le *Lutrin* n'est qu'un jeu d'esprit, mais un jeu d'esprit agréable, plein de verve, de gaieté, où il faut louer les mérites de la versification et du style.

LUTRINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des mustélidés, comprenant les loutres. (Les lutrinés comptent comme représentants vivants les *loutres* et les *enhydres* ; d'autres genres sont fossiles dans le tertiaire, tels que les *potamotherium*.) — *Un* LUTRINÉ.

LUTSCHINE ou **LUTCHINE**, rivière de Suisse (cant. de Berne), tributaire du lac de Brienz, formée de deux torrents (Lutschine Blanche, descendue du Breithorn, dans la vallée de Lauterbrunnen, et grossie du Staubach, célèbre par sa cascade, et Lutschine Noire, sortie du Grindelwald) ; débit considérable, alimenté par les glaciers de l'Oberland.

LUTTE (subst. verbal de *lutter*) n. f. Combat corps à corps et sans armes, entre deux individus qui cherchent à se renverser l'un l'autre : *S'exercer à la* LUTTE.
— Combat, avec ou sans armes, entre deux ou plusieurs individus, etc. : *Partis, Factions qui entrent en* LUTTE.
— Fig. Effort en sens contraire de deux ou plusieurs forces : *La* LUTTE *des éléments*. ‖ Effort contre les difficultés, pour arriver à un résultat : *La* LUTTE *contre l'adversité*.
— *Lutte amoureuse*, Ebats, plaisirs de l'amour.
— *De haute lutte*, Par la force, d'autorité.
— Antiq. gr. Exercices gymniques, chez les Grecs. ‖ *Lutte droite* ou *debout*, Celle où les athlètes combattaient debout. ‖ *Lutte renversée* ou *à terre*, Celle où les athlètes combattaient couchés.
— Econ. rur. Accouplement du bélier et de la brebis.
— Allus. hist. : Lutte de Jacob avec l'ange. V. Jacob.
— Encycl. *Antiquité*. La *lutte*, en tant qu'exercice de gymnastique, était très ancienne chez les Grecs. On en faisait remonter l'origine jusqu'aux héros et aux dieux. Apollon, Hermès, Hèraklès, Thésée, auraient pris part à des combats de ce genre ; et Palæstra, personnification de la lutte, était fille d'Hermès. Plusieurs luttes sont décrites dans les poèmes homériques. Pendant toute la période historique, la lutte fit partie de l'éducation gymnique. Depuis la fin du VIIIe siècle avant notre ère, la lutte fut introduite officiellement dans les concours de tous les jeux publics, et fit partie intégrante du pentathle, où elle venait immédiatement après la course. Les athlètes s'y préparaient par un long entraînement et un régime spécial. Vers le milieu du VIIe siècle, on établit même des concours d'enfants et d'adolescents. Les conditions du combat étaient fixées par des règlements très précis. Par exemple, il était défendu de frapper son adversaire à coups de pied et de poing ; ce qui distinguait la lutte proprement dite (*palê*) du pancrace et du pugilat. En dehors de ces exercices violents, les Grecs connaissaient deux sortes de lutte : la lutte debout (*orthê palê*), où l'on devait renverser trois fois son adversaire, et le combat à terre (*alindêsis, kylisis*). Ce dernier exercice n'avait lieu que dans les palestres. Les concours ne comportaient que la lutte debout. La série des mouvements et des moyens employés nous est connue surtout par les peintures de vases : mise en garde, pression sur les bras ou sur les poignets, pression des fronts, croc-en-jambe, enlèvement sur la jambe gauche ou la jambe droite, enlèvement par derrière ou de côté, enlacement par le cou, enlèvement par les épaules, renversement, etc. Les athlètes combattaient toujours nus, frottés d'huile et de sable. Les vainqueurs des Grands Jeux obtenaient les plus grands honneurs. Ils étaient chantés par les poètes, représentés par les sculpteurs. La lutte resta populaire dans le monde grec, jusque sous l'empire romain. A Rome, elle a été beaucoup moins pratiquée, sauf par les imitateurs des modes helléniques ; et elle n'a figuré dans les jeux que par exception. Les médecins la recommandaient, pourtant, comme exercice de thérapeutique, pour combattre l'obésité et fortifier le corps.

Temps modernes. Dans la lutte pratiquée en France et appelée parfois gréco-romaine, malgré de notables différences avec le jeu antique, le but est de renverser l'adversaire sur le dos en lui faisant toucher terre des deux épaules en même temps, et en s'abstenant, pour « le tomber », de certaines pratiques non seulement peu artistiques, mais dangereuses, admises en divers pays, telles que bras retournés, prises de doigts, coups au-dessous de la ceinture, prises de jambes, crocs-en-jambe, passements de pied, collier de force, etc. Cependant ces pratiques, ou la plupart d'entre elles, sont admises dans la lutte à l'américaine, dans la lutte suisse, etc.

La prise entre lutteurs ne doit avoir lieu qu'au-dessus de la ceinture et à mains plates. Tout lutteur tenant une prise régulière a le droit de conserver sa position jusqu'à ce qu'il ait vaincu son adversaire. Le lutteur doit envoyer son adversaire sur les deux épaules et non sur la tête, en ayant toujours soin de l'accompagner. Tout lutteur qui renonce à la lutte ou abandonne l'arène est considéré comme vaincu. Les lutteurs combattent le torse nu ou couverts d'un maillot, même pour le haut du corps. Le silence le plus absolu doit être observé par les lutteurs.

Les principaux coups de lutte sont : la *ceinture de devant*, la *ceinture de derrière*, la *ceinture de côté*, la *ceinture à rebours*, le *tour de tête*, le *tour de hanche en tête*, le *tour de hanche en ceinture*, la *ceinture de travers*, le *tour de bras*, le *bras roulé*, le *tour d'épaule*, la *cravate*.

La plupart de ces coups se font de plusieurs façons, debout et à terre ; tous ont leurs parades. Suivant les cas, on pare en mettant les mains devant le cou de l'adversaire, en desserrant ses doigts, en s'arc-boutant de différentes manières. Une façon particulière de parer, d'éviter de tomber sur les deux épaules, consiste à faire ce qu'on appelle le *pont*. En faisant la culbute, on cambre les reins, de façon que le corps ne porte que sur la tête et les talons.

Parmi les célébrités de la lutte, depuis une cinquantaine d'années, en France, citons : Marseille aîné, Marseille jeune, Arpin, Dubois, Faouët, Sabès, Léon Quercy, Etienne le Pâtre, François le Rouget, Garnier de la Loire, Rabasson, Buisson de Bordeaux, Anatole le Nimois, le nègre Abdullah, Bamboula, autre lutteur noir ; Pietro, Doublié de Vaucluse, Franck de Montmartre, Pierre l'Auvergnat, Tobie de Toulouse, Raoul de Bordeaux, P. Fournier, Gambier, L. Masson, Léon Dumont, le géant Lepy, Lagneau de Paris, Dumortier, Achille du Mont-Ventoux, Boyer de Marseille, Bazin de Reims, Fénelon, Laurent de Paris, Crest, L'Aimable, Laurent le Beaucairois, Paul Pons, Ganzouin, François le Bordelais, Pytlasinski, Hackenschmidt, Kara-Ahmed, Nourlah, Kara-Osman, Raoul le Boucher, Constant le Boucher, Omer de Bouillon, Van den Berg, Vervet, Hitzler, etc.

LUTTER (*lu-té* — du lat. class. *luctari*, pop. *luctare*, même sens) v. n. Se prendre corps à corps, pour essayer de se terrasser l'un l'autre : *Athlètes qui* LUTTENT

— Par ext. Combattre, se disputer la victoire : *Charlemagne* LUTTA *contre les barbares.*
— Fig. Résister, faire effort pour vaincre un obstacle, atteindre un résultat : LUTTER *contre le vent, les flots, contre la destinée, contre ses passions.*
— Exercer un violent effort, en parlant d'un objet physique : *Un fleuve qui* LUTTE *contre ses digues.*
— En T. d'écon. rur., Se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTEUR (*lu-teur'*), **EUSE** n. Personne qui lutte avec une autre pour la terrasser. ‖ Spécialem. Athlète qui fait profession de luttes : *Un combat de* LUTTEURS.
— Fig. Personne qui prend part aux luttes des idées, des opinions : *Émile de Girardin fut un* LUTTEUR *ardent.*

Lutteurs (LES), fameux groupe antique, attribué à Céphisodote, une des merveilles de la salle du musée des Offices (Florence), appelée la Tribune. Le moment choisi par l'artiste grec est celui où l'un des deux athlètes est terrassé et touche à terre; mais aucune violence ne dépare l'harmonie des lignes. Ces deux beaux jeunes hommes semblent s'exercer pour leur plaisir. Le mérite principal de ce groupe est de reproduire avec une précision parfaite le corps humain à l'état de mouvement. La tête de l'un des lutteurs est restaurée.

Lutteurs (musée des Offices).

LUTZ (Jean, baron DE), ministre bavarois, né à Munnerstadt (Franconie) en 1826, mort à Pœcking en 1890. Juge à Nuremberg, attaché au ministère de la justice, il devint, en 1863, secrétaire particulier du roi Maximilien. En 1866, le roi Louis II le nomma chef de son cabinet. En 1867, il reçut le portefeuille de la justice, prit une part importante aux négociations préparatoires à la fondation de l'empire allemand. Ministre des cultes en 1871, Lutz fut violemment attaqué par les ultramontains pendant le *Kulturkampf*. Il n'en devint pas moins, en 1880, baron héréditaire et président du conseil des ministres, après la retraite de Pretzschner. Il conserva ce poste sous la régence du prince Luitpold, et prit sa retraite en 1890.

LUTZEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur un affluent de la Saale; 3.564 hab. Bel hôtel de ville. Fabrique de sucre. Deux grandes batailles ont été livrées près de Lutzen : la première pendant la guerre de Trente ans en 1632, entre les Impériaux, commandés par Wallenstein et Pappenheim et les Suédois de Gustave-Adolphe, qui trouva la mort sur le champ de bataille, et dont les troupes, enflammées par le désir de venger la mort de leur chef et conduites par Bernard de Saxe Weimar, remportèrent une éclatante, mais stérile victoire; la seconde, en 1813, entre Napoléon et les armées russe et prussienne coalisées. V. l'art. suiv.

Lutzen (BATAILLE DE) [1813]. Elle inaugura la campagne d'Allemagne. Napoléon partit de Mayence le 26 avril. Il se proposa de descendre la haute vallée de la Saale avec les 135.000 hommes de l'armée du Mein et, après avoir rallié l'armée de l'Elbe (prince Eugène), de déboucher en Saxe pour marcher sur Leipzig et couper de Dresde les forces

Lindenau — Gr Lehna — LEIPZIG — Kl. Lehna — Markranstadt — Saale — Reuschberg — Floss Graben — Garde — Lützen — Röhen — Pr. Eugène — Blucher — Kleist — Ney — Kaja — Liethen — Kl. Görschen — Starsiedel — Souham — Yorck — Rippach — Rahna — Wittgenstein — Oudinot — Wintzingerode — Marmont — Gr. Görschen — Zwenkau — Poserna — Français — Alliés — Echelle 0 5 10K.

Plan de la bataille de Lutzen (1813).

alliées. Le 29, une avant-garde commandée par Ney força le passage de la Saale à Weissenfels, puis toute l'armée s'achemina vers Leipzig par Lutzen. Wittgenstein et Blücher projetèrent de tomber sur le flanc de cette longue colonne défilant en plaine, et de la rejeter dans la région marécageuse de la basse Saale. Mais Napoléon avait fait occuper par Ney, au sud de la route de Leipzig, les cinq villages de Lutzen, Rahna, Gross-Gœrschen, Klein-Gœrschen et Kaja. C'est Blücher qui, vers midi, engagea brusquement la bataille, en se ruant, à la tête de la division Kleist, contre Gross-Gœrschen, que défendait le vieux général Souham, avec quatre bataillons de conscrits. Les jeunes « Marie-Louise » furent rejetés sur Rahna et Klein-Gœrschen; Kaja même fut emporté, mais Ney reprit les villages. Blücher, soutenu par sa seconde division (Ziethen) et par la cavalerie de Wintzingerode, réussit à y rentrer un moment; il fallut faire appel aux troupes fraîches de Wittgenstein et de York et aux réserves russes. De son côté, Napoléon, accouru au canon, dut faire marcher sa garde. Lobau, à la tête des bataillons de la jeune garde, reprit Kaja. En même temps, l'artillerie de Drouot, prenant en écharpe l'infanterie de York et de Wittgenstein, la délogea des autres villages. A huit heures du soir, les coalisés se décidaient à la retraite. 38.000 hommes, dont 20.000 Russes et Prussiens, étaient hors de combat.

LUTZOW (Louis-Adolphe-Guillaume, baron DE), général allemand, né en 1782, mort à Berlin en 1834. Il prit part, en 1806, à la bataille d'Auerstedt. Il rejoignit Schills en 1809, puis équipa un corps libre, qui fut presque écrasé aux environs de Leipzig, sur l'ordre de Napoléon. Lutzow fut envoyé ensuite contre les Danois. En 1814, il alla sur les bords du Rhin et arriva trop tard pour la campagne de France. Ses troupes furent licenciées après la paix. Lui-même fut fait prisonnier à Ligny et libéré après Waterloo. Il fut nommé, en 1822, général major.

LUTZOW (Thérèse DE STRUVE, comtesse DE), femme de lettres allemande, née à Stuttgart en 1804, morte en 1852 à Batavia, où elle avait suivi son second mari, de Lutzow. Ses romans ont plus de grâce que de force. Citons d'elle : *un Journal* (1842); *Bonheur mondain* (1845); *Henri Burkart* (1846), et plusieurs récits de voyages.

LUVARUS (*russ*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, vulgairement appelés *louvareous*.
— ENCYCL. Les *luvarus* sont des poissons de mer oblongs, à tête haute, comprimée; leur peau est couverte de plaques écailleuses, leur tronçon caudal porte une carène latérale. Des coryphènes, dont ils sont voisins, ils ont les magnifiques couleurs vertes et nacrées. Le *luvarus imperialis*, ou ausonie de Cuvier, vulgairement nommé *thon blanc*, est assez commun dans les parages de Madère.

LUVUNGA (*von*) n. m. Genre de rutacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles trifoliées, à fleurs hermaphrodites axillaires. (On en connaît quatre espèces, de l'Inde.)

LUX (Adam), homme politique français, né à Obernbourg en 1766, guillotiné à Paris en 1793. Docteur en médecine et en philosophie, il s'enflamma à la nouvelle des premiers événements de la Révolution. Lorsque les armées de la République eurent soumis la rive gauche du Rhin, et que la Convention eut invité les provinces conquises à se donner des constitutions libres, une convention rhéno-allemande se réunit à Mayence dont Lux fit partie. Il se rendit à Paris avec Georges Forster, pour porter à la Convention le désir de l'assemblée rhéno-allemande de Mayence, d'être comprise dans la République. Il prit parti pour les girondins, se lia avec Pétion et Guadet, et, lorsque Charlotte Corday eut été guillotinée, écrivit un pamphlet où, tout en désapprouvant le crime, il exprimait son admiration pour la jeune fille. Il fut alors arrêté, et fut exécuté le 4 novembre.

LUXAN-MARTINEZ (don Joseph), peintre espagnol, né et mort à Saragosse (1710-1785). Il fut présenté par la famille Pignatelli à Philippe V d'Espagne, qui l'attacha à sa personne; puis l'inquisition de Saragosse lui confia la censure des objets d'art. Luxan, dont les ouvrages se recommandent par le charme de la couleur et l'ampleur du style, est un des fondateurs de l'académie de San-Luis, à Saragosse, et forma de nombreux élèves, parmi lesquels figurent Bayeu, Vallespin et Goya.

LUXATION (*si-on* — du lat. *luxatio*, même sens) n. f. Déplacement, déboîtement des extrémités osseuses qui concourent à former une articulation.
— Par ext. Déplacement de certains organes : LUXATION *du cristallin, d'un tendon.*
— ENCYCL. Chirurg. La *luxation* peut être *accidentelle*, lorsque le déplacement de l'extrémité osseuse est dû à une violence extérieure ou à une contraction musculaire exagérée. Quelquefois, elle est *spontanée* et causée par une affection chronique de la jointure (tumeur blanche, rhumatisme). Enfin, elle peut être *congénitale*, occasionnée par un arrêt de développement, une malformation telle des surfaces articulaires que l'emboîtement est impossible. Telle est la *luxation congénitale de la hanche.*
La luxation peut être complète ou incomplète. Elle s'accompagne de ruptures des ligaments articulaires, de contusion musculaire, de tiraillement des tendons des nerfs et des vaisseaux. Pour une même jointure, elle peut offrir des types différents, selon le sens du déplacement.
Les luxations sont surtout fréquentes au niveau des articulations si complexes du membre supérieur, au niveau de l'épaule et du coude. Elles déterminent une vive douleur, qui persiste quelque temps. Bientôt après, apparaissent un gonflement notable et une légère ecchymose. La douleur et l'ecchymose sont bien moins accusées et bien moins durables que dans les fractures. On reconnaît facilement la luxation en comparant l'articulation malade avec celle du côté opposé, et en recherchant la situation réciproque de différents points de repère constitués par des éminences osseuses que l'on étudie en anatomie.
Abandonné pendant longtemps aux soins des empiriques et des rebouteurs, le traitement des luxations a été complètement transformé et comporte différentes manœuvres : l'*extension* et la *contre-extension*, pratiquées par des aides, tandis que le chirurgien exécute la *coaptation* ou *réduction*. Chez les sujets très musclés, l'anesthésie chloroformique amenant la résolution musculaire rend d'inappréciables services.
Les luxations anciennes, compliquées de fractures, ou *irréductibles* doivent être traitées par une opération chirurgicale : la *réduction à ciel ouvert* ou même la *résection.*
— Art vétér. Les *luxations* sont généralement très fâcheuses chez les grands animaux domestiques, en raison des difficultés que la puissance de leurs muscles apporte à la réduction, et surtout à cause de l'impossibilité où l'on est de contraindre ces animaux à conserver l'immobilité et à prendre les positions indispensables à la contention. Il en est, du reste, du traitement des luxations chez les grands animaux comme de celui des fractures : le temps qu'il exige, la dépense pour la nourriture, les appareils et les soins, l'impatience et l'indocilité des animaux sont autant de motifs qui font presque toujours renoncer à tenter la guérison. Pour réduire une luxation, il faut d'abord anesthésier l'animal, puis opérer sur le membre luxé des tractions en sens opposé; un bruit sec indique que les os ont repris leur place. On entoure ensuite l'articulation d'un bandage et on prescrit un repos d'une durée en rapport avec celle de la fièvre et de la douleur.
La luxation de la rotule est fréquente chez le cheval : on la réduit par un coup de la paume de la main, et on fait sur tout le grasset une bonne friction vésicante.

LUXE (du lat. *luxus*, proprem. « luxe, excès ») n. m. Faste, ostentation, somptuosité : *Le* LUXE *de la table. Le* LUXE *est le précurseur de la misère.*
— Profusion, excès : *Un grand* LUXE *de précautions.*
— Richesse d'exécution : *Livre imprimé avec* LUXE
— *De luxe*, Qui correspond à des goûts recherchés et coûteux, et non aux besoins ordinaires de la vie : *Marchandises* DE LUXE. *Boisson* DE LUXE.
— ENCYCL. Écon. polit. De tout temps, les moralistes se sont élevés contre le *luxe*, et souvent les législateurs ont essayé en vain d'en réprimer les excès par des lois somptuaires. Certains économistes ont même soutenu qu'il faisait la prospérité des États. C'est que le luxe est chose tout à fait relative, un simple rapport. Sans tomber dans le paradoxe, on peut dire que condamner le luxe, c'est en réalité proscrire une bonne part du commerce et de l'industrie; mais il faut aussi reconnaître que, par les dépenses exagérées auxquelles il porte, il peut être la ruine de l'épargne, et, par conséquent, de l'industrie elle-même. C'est entre ces deux antinomies qu'il évolue.

LUXE (COMTES DE), rameau de la branche aînée (établie en France depuis le XVe siècle) de la maison de Montmorency. V. ce nom.

LUXEMBOURG, pays du nord-ouest de l'Europe, compris entre la Meuse et la Moselle. Il confinait, au temps de la domination espagnole et autrichienne dans les Pays-Bas, dont il fit partie, au pays de Trèves et de Liége, aux duchés de Limbourg et de Lorraine. On trouvera au mot LUXEMBOURG (*grand-duché de*) les principaux renseignements géographiques relatifs à la région; au point de vue politique, celle-ci correspond à l'ancien pays gaulois des Tongres, et, partiellement, des Trévires, qui fit partie, plus tard, de l'Austrasie, sous les noms de *Liciliburgum*, *Luceleborg*, etc. Le premier seigneur de Luxembourg dont l'histoire fasse mention est un certain Sigfroi (953), descendant des comtes de Verdun, et qui obtint, par voie d'échange, de l'abbaye de Saint-Maximin, de Trèves, dont il était l'avoué, la forteresse de Luxembourg. Cette première maison s'éteignit en 1136, avec Conrad II. Le pays passe alors aux mains des comtes de Namur avec Henri l'Aveugle, puis des comtes de Bar, enfin des marquis d'Arlon. Henri IV, élu empereur en 1308, sous le nom de Henri VII, cède en 1310 le comté à Jean de Luxembourg, mort à Crécy en 1346, et sous le règne de son successeur, Wenceslas Ier, l'empereur Charles IV érige le pays en duché. En 1444, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, moitié par achat, moitié par conquête, entrait en possession du duché, qui devait passer, par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, aux mains de l'Autriche, et faire partie des Pays-Bas, dont il suivit la destinée. En 1815, il fut érigé en grand-duché et donné au roi des Pays-Bas, puis, après la révolution de 1830, partagé entre la Belgique (prov. de Luxembourg) et la Hollande (gr.-duché de Luxembourg). V. plus bas.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE), petit État indépendant et neutralisé du nord-ouest de l'Europe, limité au S. par la France et par la Lorraine allemande, à l'O. par la Belgique, au N., au N.-E. et à l'E. par la Prusse. Superf. 2.597 kilom. carr.; pop. 217.583 hab. Cap. *Luxembourg.*
— *Géographie physique et économique.* Le Luxembourg comprend, au point de vue physique, deux régions assez différentes : à l'ouest, une région de plateaux schisteux, jalonnés de moyennes collines, dont les plus hautes s'élèvent, au massif de l'Œsling, à 570 mètres d'altitude, coupés de vallées profondes, et généralement boisés, qui rappellent, en les prolongeant, les Ardennes; à l'est du Luxembourg, au contraire, apparaissent les formations jurassiques et liasiques, qui constituent les premiers gradins du plateau lorrain, et se développent en plaines fertiles ou *gutland* (bon pays). Le cours de l'Alzette, dans la partie centrale du grand-duché, sépare assez bien les deux régions.
Le Luxembourg, très arrosé, n'a point de rivières notables qui lui soient propres. La Moselle lui sert de frontière à l'E., encaissée dans une pittoresque vallée; et presque toute l'hydrographie du grand-duché est attirée vers elle par la Sure ou Sauer luxembourgeoise, qui, née sur la frontière belge, traverse de l'E. à l'O. le Luxembourg, en décrivant de profonds méandres, et reçoit la Wiltz grossie de la Woltz, l'Alzette grossie du Mamer et de l'Eisch, enfin l'Our qui fait la frontière au N.-E. et reçoit les deux Ernz, mais sans devenir nulle part navigable.
Sous un climat variable et froid, le Luxembourg est essentiellement un pays agricole, produisant surtout les céréales, seigle et avoine, la pomme de terre, le houblon. A défaut de gisements houillers, de riches mines de fer existent aux environs d'Esch-sur-Alzette, et leur minerai est exporté vers les hauts fourneaux de la France (Givet) ou de la Belgique (Liége). L'industrie métallurgique, la fabrication des draps, la papeterie, la sucrerie, la brasserie sont les industries les plus importantes. Le commerce s'effectue pour la plus grande partie avec l'Allemagne, puis la Belgique et la France; depuis 1842, le Luxembourg fait partie du *Zollverein* allemand.
— *Gouvernement et administration.* Le pouvoir exécutif est exercé par un grand-duc indépendant, assisté d'un ministre d'État, de trois directeurs généraux et d'un conseil d'État de quinze membres. Le pouvoir législatif est représenté par une Chambre des députés élue pour six ans, renouvelable par moitié au suffrage censitaire. Administrativement, le grand-duché est partagé en trois districts : Luxembourg, Grevenmacher et Diekirch, 12 cant. et 129 comm. Les troupes du grand-duché de Luxembourg ne comportent qu'une compagnie de gendarmerie, forte de 2 officiers et 135 hommes : ceux-ci étant répartis entre 32 stations. Il y a, en outre, une compagnie de volontaires, comprenant 6 officiers et 140 à 170 hommes. — Son effectif peut, dans certains cas, être porté à 250 hommes. Le catholicisme est la religion de la très grande majorité des habitants, qui parlent un patois bas allemand, le français et l'allemand étant également employés dans l'administration et l'enseignement.

Armoiries du grand-duché de Luxembourg.

— *Histoire.* Les traités de 1815 firent des provinces de Luxembourg et de Limbourg à la fois une partie du royaume des Pays-Bas et de la Confédération germanique; la place de Luxembourg, fut déclarée place fédérale, et reçut à ce titre une garnison prussienne. Le Luxembourg se souleva, en 1830, comme les autres provinces belges des Pays-Bas.

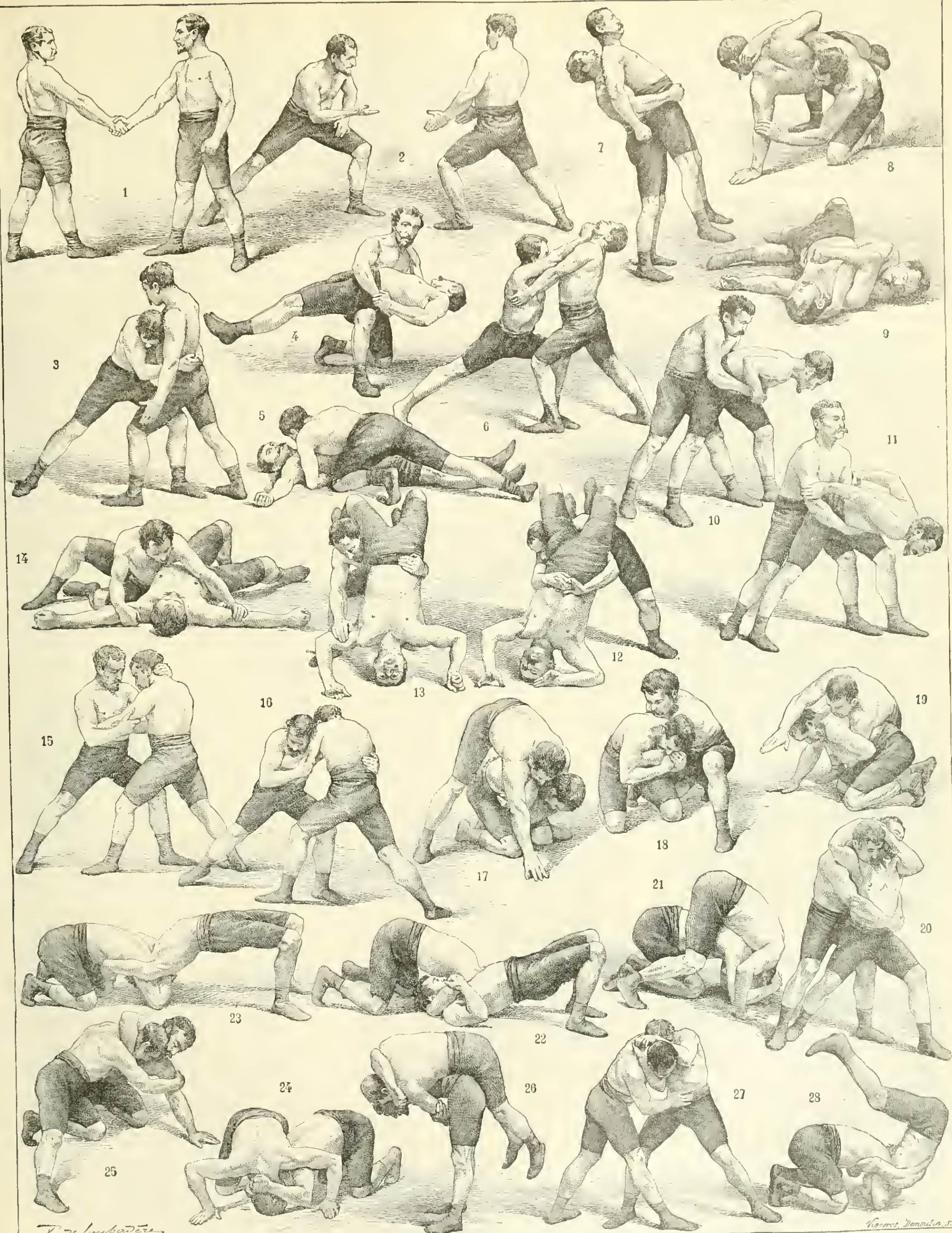

LUTTE : 1. Salut. — 2 Garde (deux poses différentes). — 3. Deuxième temps d'une ceinture de devant. — 4. Cinquième temps. — 5. Sixième et dernier temps. — 6. Parade d'une ceinture de devant — 7. Troisième temps d'une ceinture de derrière. — 8. Cinquième temps. — 9. Sixième et dernier temps. — 10, 11. Deux parades d'une ceinture de derriere. — 12. Troisième temps d'une ceinture à rebours. — 13. Quatrième temps. — 14. Cinquième et dernier temps. — 15. Attaque pour porter soit un tour de bras, soit un bras roulé. — 16. Deuxième temps d'un tour de bras. — 17. Quatrieme temps. — 18 Une parade du tour de bras. — 19. Premier temps d'un bras roulé à terre. — 20. Deuxième temps d'un tour de tête à la Arpin. — 21. Quatrième temps. — 22. Cinquième et dernier temps. — 23. Un pont (parade du tour de tête par le pont). - 24. Prise de tête à terre. — 25. Riposte par le ramassement de bras à terre sur une prise de tête. — 26. Deuxième temps d'un tour de hanche en tête. — 27 Une cravate à la François le Bordelais — 28 Retour du pont

Le traité des 24 articles du 15 octobre 1831 laissa au roi de Hollande la ville de Luxembourg et ses environs; le reste forma une province belge; de plus, le roi de Hollande continua à porter le titre de grand-duc de Luxembourg. En 1839, les traités du 19 avril donnèrent la garantie européenne à l'article 2 du traité de 1831 qui avait créé et délimité le Luxembourg hollandais, c'est-à-dire le nouveau grand-duché de Luxembourg. Celui-ci continuait, toutefois, à faire partie de la Confédération germanique. Après la dissolution (1866) de cette dernière, le roi de Hollande refusa d'entrer dans la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord. Sur les indications de la diplomatie prussienne, la France proposa au roi de Hollande la cession du grand-duché, mais la guerre faillit, à ce propos, éclater entre la France et la Prusse. L'Autriche prit l'initiative d'une proposition tendant à la neutralisation du grand-duché et à la démolition de la forteresse de Luxembourg.

Une conférence internationale se réunit à Londres, le 7 mai 1867. Il fut décidé par le traité du 11 mai que le grand-duché de Luxembourg formerait désormais un Etat neutre, dont la neutralité sera placée sous la garantie collective des puissances signataires du traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un Etat neutre. La mort du roi Guillaume de Hollande (1890) a mis fin à l'*union personnelle* entre la Hollande et le grand-duché de Luxembourg. Le duc Adolphe de Nassau lui succéda.

Carte du grand-duché de Luxembourg.

Luxembourg (lat. *Liciburgum*), allem. **Luxemburg** (autref. *Lützelburg*), ch.-l. du grand-duché de Luxembourg, au confluent de l'Alzette, sous-affluent de la Moselle par la Sure, et de la Pétrusse; 19.900 hab. (*Luxembourgeois, oises.*) Ville jadis très puissamment fortifiée, démantelée à la suite de la neutralisation du grand-duché par le traité de Londres (1867). Nœud de chemins de fer important, avec bifurcations sur Nancy, Namur, Liège et Mayence. Commerce et industrie assez importants : brasseries, tanneries, fabriques de toiles, de cotonnades, de gants. Siège des autorités ecclésiastiques et politiques du grand-duché.

La ville, fondée autour d'un château romain remontant au règne de l'empereur Galien, fortifiée par ses comtes, puis par ses ducs (XIVe s.), vendue en 1444, avec le duché, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par Elisabeth, fille du duc Jean de Gœrlitz, a dû sa grande importance à l'excellence de sa situation militaire sur les rochers et les hauteurs dominant l'Alzette. Elle subit de nombreux sièges, fut prise en 1684, après une longue résistance, par le marquis de Créqui, et fortifiée à nouveau par Vauban. Restituée à l'Espagne en 1697, à la paix de Ryswick, occupée encore par les Français pendant la guerre de succession d'Espagne, elle fut, au XVIIIe siècle, détenue par l'Autriche. Les Français l'assiégèrent encore avec succès en 1795. Mais, en 1814, Luxembourg, capitale du département français des Forêts, résista aux Alliés jusqu'à la paix générale; le congrès de Vienne la donna alors, avec le duché du même nom, au roi des Pays-Bas.

Luxembourg, en flam. et en allem. **Luxemburg**, prov. de Belgique, située entre le grand-duché de Luxembourg, la Prusse rhénane, les provinces belges de Liége et de Namur et les départements français des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle. Superf. 4.418 kilom. carr.; pop. 221.200 hab. Elle est divisée en cinq arrond. admin., ayant pour chefs-lieux : Arlon, Virton, Neufchâteau, Marche et Bastogne. Cette province, comprise en grande partie dans l'Ardenne, est formée de plateaux schisteux boisés, coupés de profondes vallées, où coulent la Semois, la Lesse et l'Ourthe (bassin de la Meuse), et dans le bassin du Rhin, la Sure. Ch.-l. *Arlon*. Les productions naturelles caractéristiques sont : la pierre de taille, à la limite de la zone schisteuse; l'ardoise en divers points; le fer dans l'arrondissement d'Arlon; l'avoine, la pomme de terre et le seigle. On élève le cheval et le mouton; l'industrie est médiocre.

Armes de la province de Luxembourg.

Luxembourg, illustre maison qui tire son nom du château de Luxembourg (duché de Lorraine). Elle fut fondée au Xe siècle par Sigfroi, qui acquit la seigneurie de Luxembourg et prit le titre de comte. Hermann fut nommé antiempereur contre Henri IV, et son frère, Conrad, épousa l'héritière du comté de Longwy. La famille s'éteignit, dans sa descendance mâle, avec Conrad II, petit-fils de Conrad Ier, en 1136, et le comté de Luxembourg passa à Henri Ier *l'Aveugle*, comte de Namur, dont la fille unique, Ermesinde, eut de son second mariage avec Valéran de Limbourg : Henri II, *le Grand*, mort en 1272, fondateur de la deuxième maison de Luxembourg, et Valéran, tué à la bataille de Nola en 1288, auteur de la branche de Luxembourg-Ligny. Le petit-fils de Henri II, Henri IV, comte de Luxembourg, fut l'empereur Henri VII. Le fils de ce dernier, Jean, roi de Bohême, laissa trois fils : l'empereur Charles IV; Jean-Henri, margrave de Moravie et père de Josse de Moravie; Wenceslas, que son frère Charles IV nomma duc de Luxembourg en 1354. Wenceslas mourut sans enfant et laissa son duché à Wenceslas, fils de Charles IV (1383). Deux des fils de Charles IV, Wenceslas et Sigismond, furent empereurs et moururent tous les deux sans héritiers mâles. La fille de Sigismond, Elisabeth, épousa l'archiduc Albert d'Autriche, empereur en 1438. Le troisième fils de Charles IV, Jean, duc de Gœrlitz, n'eut également qu'une fille, Elisabeth, qui porta le duché de Luxembourg à son mari, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mort en 1415. Veuve et sans appui contre les soulèvements de ses sujets, Elisabeth céda le duché, moyennant finance, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1444). Il passa dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien (1477), et devint, en 1555, possession de la branche espagnole des Habsbourg. Le traité des Pyrénées (1659) donna Thionville et Montmédy à la France. Le duché même alla à l'Autriche, lors des traités d'Utrecht (1714).

A la *maison de Luxembourg-Ligny*, branche collatérale fondée par Valéran de Luxembourg, appartiennent : Valéran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France et partisan de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, mort en 1417; Jean, comte de Ligny, qui vendit Jeanne d'Arc aux Anglais; Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen et cardinal, que Henri VI, roi d'Angleterre, nomma chancelier de France en 1435; Pierre de Luxembourg, comte de Brienne et de Saint-Pol, qui eut, de son mariage avec la fille du duc de Bedford : 1° Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, auteur d'un rameau auquel appartient le cardinal Philippe de Luxembourg; 2° Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France; 3° Jacqueline de Luxembourg, mariée en 1433 au duc de Bedford; 4° Catherine de Luxembourg, mariée à Artus de Bretagne, comte de Richemont. Louis de Luxembourg, qui fut décapité, en 1475, par ordre du roi Louis XI de France, eut, entre autres fils : 1° Jean, tué dans la bataille de Morat (1476), sans laisser d'enfant; 2° Pierre II, comte de Saint-Pol, qui ne laissa que deux filles, dont l'une, Marie, épouse de François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul du roi Henri IV, porta dans cette maison la succession de sa branche (1487). François de Luxembourg, mort en 1613, obtint du roi Henri III l'érection de sa terre de Piney en duché-pairie et celle de sa terre de Tingry en principauté. Son fils, Henri de Luxembourg, eut, de son mariage avec Madeleine de Montmorency, deux filles, dont l'une épousa en secondes noces Charles-Henri de Clermont-Tonnerre; de ce mariage est issue Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, qui épousa, en 1661, François-Henri de Montmorency, le célèbre maréchal de Luxembourg. Les enfants issus de cette union firent les diverses branches de la maison de Luxembourg-Montmorency; Anne-Louis-Edouard-Joseph de Montmorency-Luxembourg, pair de France, né en 1802, étant mort en 1878 sans laisser d'héritier mâle, la maison s'est éteinte avec lui.

Luxembourg (Valéran III), comte de Saint-Pol et de Ligny, né vers 1355, mort en 1417. Il succéda à son père, Gui de Luxembourg, en 1371, et combattit, comme lui, au service du roi de France. Fait prisonnier par les Anglais en 1374, il épousa la sœur de Richard II, Mathilde de Courtenai. Charles V, l'accusant de félonie, confisqua ses domaines. Charles VI les lui rendit. Ami de Jean sans Peur, il devint grand bouteiller en 1410, capitaine de Paris en 1411, et, à ce titre, organisa la fameuse milice des *Ecorcheurs*. En 1412, il reçut l'épée de connétable, enlevée à Charles d'Albret; mais, en 1413, les Armagnacs l'ayant emporté sur les Bourguignons, Charles d'Albret fut réintégré dans la connétablie.

Luxembourg (Jean de), comte de Ligny, capitaine franco-bourguignon, frère du cardinal Louis de Luxembourg, mort en 1440. Partisan fougueux, comme son frère, du duc de Bourgogne, il s'empara de Guise, de Soissons, et prit part au siège de Compiègne; ce fut un de ses hommes d'armes, le bâtard de Vendôme, qui fit Jeanne d'Arc prisonnière. Luxembourg la vendit aux Anglais moyennant 10.000 livres d'or. Fait chevalier de la Toison d'Or, Jean continua la guerre contre les Français en Champagne, et, se séparant de Philippe le Bon, refusa d'adhérer au traité d'Arras (1435).

Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol et de Ligny, né en 1418, mort en 1475. Il combattit d'abord au service de Henri VI; mais, après la mort de celui-ci, traita avec Charles VII, contribua à la prise de Pontoise et à l'expulsion des Anglais de la Normandie (1449-1450). Toutefois, dès cette époque, il inaugura sa politique de bascule entre la France et la Bourgogne, en vue de constituer ses Etats en principauté indépendante. Il suit le Téméraire dans la *Ligue du Bien public*; mais, à Montlhéry, il a une attitude hésitante, et il accepte bientôt de Louis XI l'épée de connétable (1465) et le commandement des provinces du Nord, il épouse même une belle-sœur de Louis XI, Marie de Savoie. Il n'en continue pas moins à ménager le Téméraire. Envoyé par le roi auprès de Charles, pour obtenir une trêve en faveur des Liégeois, il s'entend avec le duc pour que la France n'intervienne pas, et Liège est écrasée (1467). Mais, en 1470, il provoque la colère du duc de Bourgogne en enlevant Saint-Quentin. En 1475, il promet au Téméraire et à Edouard IV de les servir; mais, quand l'avant-garde anglaise se présente devant Saint-Quentin, il l'accueille à coups de canon. Trahis et surpris, Louis XI et le duc de Bourgogne jurent la perte du connétable. Le Téméraire le livre au roi, qui le fait décapiter.

Luxembourg (Philippe de), cardinal français, troisième fils du duc Thibaut de Luxembourg-Fiennes, né en 1445, mort en 1519. Il officia aux obsèques de la reine Anne de Bretagne, et couronna la reine Claude. Le pape Léon X se fit représenter par lui aux négociations qui aboutirent à l'abolition de la Pragmatique sanction et à la signature du Concordat de Bologne. Il fit bâtir, près du Mans, le château d'Ivry-l'Evêque et laissa, en mourant, un legs destiné à fonder, à Paris, le collège du Mans, créé en 1526.

Luxembourg (François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de), maréchal de France, né à Paris en 1628, mort à Versailles en 1695. Il était fils du comte de Bouteville, décapité comme duelliste en 1627, et dont il porta le nom jusqu'à son mariage. Grâce à l'appui de Charlotte de Montmorency, mère du grand Condé, il devint aide de camp de ce prince aux côtés de qui il fit sa première campagne, en Catalogne (1647). Il gagna, à la bataille de Lens, le grade de maréchal de camp. Il resta auprès de Condé pendant la Fronde et, après l'arrestation du prince, s'en fut rejoindre Turenne. Fait prisonnier à Rethel, il fut échangé contre le duc d'Aumont; puis, au retour de Condé, le suivit aveuglément dans toutes ses intrigues. En 1661, il épousa Mlle de Luxembourg, dont il prit le nom. Rentré en grâce à la paix des Pyrénées et nommé lieutenant général, il fit, toujours avec Condé, la conquête de la Franche-Comté (1668). Chargé, en 1672, du commandement de l'armée de Hollande, il prit plusieurs places et battit le prince d'Orange; plus tard, forcé d'abandonner ses conquêtes, il exécuta une retraite admirable. Nommé maréchal de France en 1675, il fut moins heureux, l'année suivante, sur le Rhin, mais prit sa revanche en Flandre, où il emporta Valenciennes et décida de la victoire de Cassel. Celle de Saint-Denis (1678) mit le sceau à sa réputation. Malheureusement, il s'attira la haine de Louvois, qui l'impliqua dans l'affaire des poisons. Jeté à la Bastille, il fut mis en liberté après quatorze mois de détention, mais laissé sans emploi. Louis XIV le rappela au début de la guerre contre la ligue d'Augsbourg, pour lui donner le commandement de l'armée de Flandre. Luxembourg justifia cette confiance par une série de victoires : à Fleurus (1690), à Leuze (1691), à Steinkerque (1692), enfin, en 1693, à Nerwinden, où il prit tant de drapeaux à l'ennemi que le prince de Conti le surnomma « le tapissier de Notre-Dame ». De retour à Versailles en 1694, il fut emporté, en cinq jours, par une pneumonie. Le maréchal de Luxembourg était un tacticien de premier ordre, dont la sûreté de coup d'œil et la promptitude des décisions rappelaient le grand Condé. Malingre et bossu, il n'était pas moins aimé pour son esprit étincelant qu'adoré de ses officiers et de ses soldats pour sa franchise et sa familiarité.

Maréchal de Luxembourg.

Luxembourg (Chrétien-Louis de Montmorency), prince de Tingry, maréchal de France, né et mort à Paris (1675-1746). Fils du précédent il était plus particulièrement connu sous le nom de **maréchal de Montmorency.** Il servit d'abord sous son père en Flandre, puis sous Villars en Allemagne, combattit en Italie; puis, rappelé en Flandre, se distingua à Oudenarde, à Malplaquet et à Denain. Il fut créé maréchal de France, en 1734.

Luxembourg (Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de), maréchal de France, né en 1702, mort à Paris en 1764. Il conquit ses premiers grades en Espagne et sur le Rhin, puis servit en Bohême, sous le maréchal de Belle-Isle. Il devint maréchal de France en

1757. La défense des côtes de basse Normandie contre les Anglais couronna sa carrière.

Luxembourg (Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, marquise de Boufflers, duchesse de), femme du précédent, née en 1707, morte en 1787. A quinze ans, elle épousa le marquis de Boufflers. Belle et spirituelle, elle avait gardé encore l'éclat de sa beauté lorsqu'en 1750, elle épousa en secondes noces le maréchal-duc de Luxembourg. Elle fixa sa résidence au château de Montmorency. Jean-Jacques Rousseau habitait alors l'Ermitage. Malgré sa naturelle sauvagerie, il devint l'hôte assidu du château. Le duc et la duchesse eurent la primeur de la lecture de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Emile*, et lorsque, après la publication de ce dernier ouvrage, Jean-Jacques fut menacé d'arrestation, la duchesse favorisa sa fuite. Redevenue veuve en 1764, la maréchale ouvrit son salon à toutes les illustrations de la capitale, et sut les y retenir jusqu'à ses derniers jours par le charme de son esprit parfois mordant, mais corrigé par une bonté très sincère.

Mme de Luxembourg. (Boufflers.)

Luxembourg (Sébastien de). V. Martigues.

Luxembourg (palais du), palais de Paris, sur la rive gauche de la Seine (VIe arrond.). Au xvie siècle, le duc de Piney-Luxembourg, prince de Tingry, avait fait bâtir sur l'emplacement du palais actuel un hôtel qui porta son nom. Marie de Médicis l'acheta, après la mort de Henri IV, en 1612. Jacques Debrosse édifia, sur un plan rappelant le palais Pitti de Florence, une majestueuse demeure : pour retrouver l'ordonnance conçue par l'architecte, il faut supprimer par la pensée l'avant-corps de logis, bâti sous Louis-Philippe, sur la façade du jardin et les deux pavillons qui le flanquent. Marie de Médicis appela Rubens pour le décorer. Poussin et Philippe de Champaigne contribuèrent aussi à l'embellir.

La magnificence des jardins dessinés par J. Debrosse répondait à l'ordonnance des bâtiments ; on doit aussi à cet architecte la *Fontaine de Médicis*, pour laquelle la régente fit construire à Arcueil un aqueduc destiné à amener au Luxembourg les eaux de la fontaine de Rungis.

En partant pour l'exil, Marie de Médicis céda son palais à Gaston d'Orléans. Après Gaston, Mlle de Montpensier, puis Elisabeth de Guise, ses deux filles, le possédèrent successivement ; la dernière le donna à Louis XIV. Le duc d'Orléans, régent, y logea sa fille, la duchesse de Berry.

Jusqu'à la Révolution, le palais fut habité successivement par la duchesse de Brunswick, la reine douairière d'Espagne, et enfin le comte de Provence, frère du roi, auquel Louis XVI donna le Luxembourg en apanage (1779). Cette donation réunissait au palais construit par Marie de Médicis le palais du Petit-Luxembourg, habité par Richelieu pendant que l'on construisait le palais Cardinal.

Palais du Luxembourg (Paris).

Sous la Révolution, le Luxembourg devint une prison : La Ferté, Beauharnais, David, Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, y furent enfermés.

En 1795, le Directoire y tint ses séances : les cinq directeurs habitèrent le Petit-Luxembourg. Au 18-Brumaire, le Palais du Directoire devint le Palais du Consulat ; bientôt après, un décret du conseil des Cinq-Cents fit du Luxembourg le palais du Sénat conservateur. Louis XVIII y établit la Chambre des pairs. Depuis la Révolution, les jardins du Luxembourg reçurent de vastes accroissements aux dépens du couvent des Chartreux et par l'annexion de la pépinière qui en dépendait.

Vers la fin du second Empire, furent effectués de nombreux remaniements : l'avenue de l'Observatoire fut convertie en squares ; la fontaine rustique de J. Debrosse (fontaine Médicis) dut être déplacée, et elle fut décorée de sculptures d'Ottin. Des statues et des groupes, dus pour la plupart à des artistes du xixe siècle, concoururent à l'ornementation des jardins. Quant au palais lui-même, sous Louis-Philippe, et pour les besoins de la cour des pairs, la grande galerie occupée par les tableaux de Rubens, dans l'édifice de Debrosse, fut détruite, et Chalgrin construisit sur son emplacement le grand escalier d'honneur, orné de statues des généraux et des législateurs célèbres de la période révolutionnaire. Le Sénat a repris possession du palais, en 1879.

Luxembourg (musée du). Ouvertes pour la première fois au public le 14 octobre 1750, les galeries du Luxembourg renfermaient alors des tableaux provenant du Cabinet du roi ; entre autres, la suite qui représente l'*Histoire de Marie de Médicis* par Rubens. En 1780, ces tableaux furent transportés au Louvre. En 1801, Chaptal décida la fondation du *musée du Luxembourg*, qui fut organisé par le conservateur Naigeon et ouvert en 1803 ; renfermant encore des tableaux anciens, il n'était qu'une sorte d'annexe du Louvre. Ces tableaux furent aussi pour la plupart transportés dans ce dernier musée, en 1815. Ce n'est qu'en 1818 que Louis XVIII ordonna la création d'un musée destiné à contenir les œuvres d'artistes *vivants*. Telle est encore aujourd'hui la destination de cette collection, qui fut transférée, en 1886, du palais de Marie de Médicis dans l'Orangerie voisine. On y voit surtout des sculptures et des peintures, mais aussi des dessins, des médailles, des émaux, des objets d'art de toutes sortes. Elle est périodiquement remaniée. L'entrée du musée est sur la rue de Vaugirard.

Entrée du musée du Luxembourg.

Luxembourg (théâtre du). V. Bobino.

LUXEMBOURGEOIS, OISE (*ksan, joi, oiz'*), personne née dans la ville de Luxembourg ou dans la contrée du même nom. — *Les* Luxembourgeois.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville, à cette contrée ou à leurs habitants : *Produits* luxembourgeois.

LUXEMBURGIE (*ksan, jî*) n. f. Genre d'ochnacées, comprenant des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, disposées en grappes. (On en connaît sept espèces du Brésil.) ‖ On écrit aussi luxembourgie.

LUXEMBURGIÉES (*ksan, ji-é*) n. f. pl. Tribu des ochnacées, très voisine des violacées sauvagésiées, et dont le type est le genre *luxemburgie*. — *Une* luxemburgiée.

LUXER (du lat. *luxare*, même sens) v. a. Déboîter un os articulé : Luxer *l'épaule à quelqu'un d'un coup de bâton.*

Se luxer, v. pr. Etre luxé, sortir de sa place naturelle, en parlant d'un os : *L'humérus* se luxe *plus rarement que le fémur.* ‖ Disloquer à soi : Se luxer *la rotule.*

Armes de Luxeuil.

Luxeuil, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 18 kilom. de Lure, sur le Breuchin, sous-affluent de la Saône par la Lanterne ; 4.959 hab. (*Luxoviens, ennes.*) Ch. de f. Est. Distilleries, fabriques de kirsch, filatures, fonderie de cuivre, papeteries. Très bel hôtel de ville du xve siècle. Dans les environs, carrières de grès bigarré. Eaux thermales, de 21° à 53° C., chlorurées sodiques et ferrugineuses magnésiennes, autour desquelles paraît s'être créée la ville de Luxeuil, vraisemblablement fort ancienne, très prospère à l'époque romaine sous le nom de *Luxovium*, saccagée par Attila en 451, et à laquelle un monastère fondé au vie siècle par saint Colomban, et dont il subsiste encore un cloître et une belle église du xive siècle, rendit, au moyen âge, sa prospérité. — Le canton a 24 comm. et 15.800 hab.

Hôtel de ville de Luxeuil.

Luxey, comm. des Landes, arr. et à 4 kilom. de Mont-de-Marsan, dans les grandes Landes et sur une branche de la Leyre ; 1.606 hab. Essences et résines.

Luxor. Géogr. V. Louxor.

LUXUEUSEMENT adv. D'une manière luxueuse.

LUXUEUX (*ksu-eû*), **EUSE** adj. Où l'on montre du luxe ; où règne le luxe : *Une table, Une vie* luxueuse.

LUXULLIANITE (*ksu-li*) n. f. Minéral. Variété de granit.

LUXURE (du lat. *luxuria*) n. f. Vice de ceux qui se livrent sans retenue aux plaisirs de la chair : *La* luxure *est stimulée par l'exubérance de la force physique.*

LUXURIANCE (*ri-anss*) n. f. Etat de ce qui est luxuriant : *La* luxuriance *du feuillage.*

— Fig. Abondance, richesse ; extrême facilité à produire : *La* luxuriance *du style.*

LUXURIANT (*ri-an*), **ANTE** (lat. *luxurians, antis*, même sens) adj. Vigoureux, surabondamment développé : *La végétation* luxuriante *des tropiques.*

— Fig. Riche, abondant. ‖ *Style luxuriant*, Style trop orné.

LUXURIEUSEMENT adv. D'une manière luxurieuse.

LUXURIEUX (*ri-eû*), **EUSE** (du lat. *luxuriosus*, même sens) adj. Qui s'abandonne à la luxure : *Un homme* luxurieux. ‖ Qui dénote la luxure : *Des gestes* luxurieux.

Luycken ou **Luyken** (Johann van), graveur hollandais, surnommé **le Callot hollandais**, né et mort à Amsterdam (1649-1712). Ses nombreuses estampes dénotent une intelligence et une facilité peu communes. Presque toutes ses compositions sont faites sur ses propres dessins. Parmi ses plus beaux ouvrages, on cite : *le Jugement dernier, la Saint-Barthélemy, l'Assassinat de Henri IV, la Mort de Turenne, les Arts et Métiers, les Différents Ages de l'homme.* — Son fils, Gaspar, né vers 1670, mort vers 1710, fut aussi un graveur distingué.

Luynes, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Tours, près de la rive droite de la Loire, en amphithéâtre au flanc d'une colline ; 1.918 hab. Sources pétrifiantes ; carrières. Château des xvie et xviie siècles ; chapelle du xve. Hôpital de la Renaissance. Dans la vallée, ruines d'un aqueduc gallo-romain. Eglise des xe et xiie s. Luynes, qui s'appelait naguère Maillé, prit son nom actuel quand le fief devint propriété du connétable Charles d'Albert de Luynes (1619).

Château de Luynes.

Luynes (famille d'Albert de), famille noble provençale, qui faisait remonter ses origines aux Alberti de Florence, lesquels seraient venus dans le comtat Venaissin, vers le commencement du xve siècle. — Le premier membre connu de cette famille est Thomas d'Albert, viguier du Pont-Saint-Esprit en 1415, panetier de Charles VII, mort en 1455. — Son arrière-petit-fils, Léon d'Albert, épousa, en 1535, Jeanne de Ségur, qui lui apporta la terre de Luynes en Provence. Il fut tué à Cérisoles en 1544. — Honoré d'Albert, fils de Léon, né à Mornas en 1540, mort à Melun en 1592. Il occupa, sous Charles IX, Henri III et Henri IV, de hautes charges militaires.

Armes de la famille de Luynes.

Luynes (Charles, marquis d'Albert, duc de), ministre et favori de Louis XIII, né à Pont-Saint-Esprit en 1578, mort à Longueville en 1621. Filleul de Henri IV, il fut page de ce roi, puis gentilhomme du comte du Lude. Il entra ensuite au service du jeune Louis XIII : adroit, agréable, il sut gagner la confiance du roi par son habileté à dresser les oiseaux de fauconnerie dont raffolait Louis XIII. Successivement conseiller d'Etat (1615), grand fauconnier (1616), etc., il excita son maître contre la reine mère et contre Concini. A la suite de l'assassinat de ce dernier (1617), il obtint toutes les charges de Concini, en particulier le marquisat d'Ancre, qu'il nomma Albert. Il rappela les anciens ministres de Henri IV, et gouverna à sa guise. La noblesse, mécontente, se tourna du côté de la reine mère, qui s'enfuit de Blois et, avec Epernon, tint la campagne. La paix d'Angoulême (1619) arrêta les hostilités, et Luynes en retira le titre de duc et pair et la ville de Maillé, en Touraine, qui prit le nom de Luynes. De plus en plus puissant, le favori étouffe la révolte de 1620 à la suite de l'échauffourée des Ponts-de-Cé, renoue des relations avec l'Angleterre, envoie Bassompierre en Espagne pour faire de sévères observations au sujet de l'affaire de Valteline, mais ne comprend pas le parti que la France peut tirer de la révolte de Bohême et négocie le traité d'Ulm, par lequel les protestants luthériens promettent de ne pas attaquer les catholiques d'Allemagne (3 juill. 1620) : ainsi, il détachait l'Union évangélique de son chef Frédéric, électeur palatin et roi de Bohême, et favorisait l'ambition de Ferdinand II. Nommé connétable au début de l'année 1621, il marche avec le roi contre les protestants français, révoltés à la suite des affaires de Béarn. L'armée s'empare de Saint-Jean-d'Angely et de quelques autres petites places, mais échoue devant Montauban ; il assiégeait Monheur, quand il fut pris de la fièvre pourpre, et mourut abandonné de tous, devançant peut-être la disgrâce. Personnellement dévoué au roi, mais sans instruction ni capacité politique, il n'avait aucune des qualités d'un grand ministre. Il avait épousé, en 1617, Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, plus tard duchesse de Chevreuse. Il a fondé la fortune de sa famille, même de ses frères Brantes et Cadenet, devenus maréchal de Chaulnes et duc de Luxembourg. — Son fils, Louis-Charles, né à Paris en 1620, mort en 1690, ne mena qu'à regret la vie de cour ; pair de France, grand fauconnier, il se signala comme mestre de camp devant Arras, mais

De Luynes.

se retira dans son château de Vaumurier, où il voisinait avec les solitaires de Port-Royal. Il a écrit des ouvrages de piété. Sa fille fut la célèbre comtesse de Verrue.

Luynes (Charles-Honoré d'Albert de). V. Chevreuse.

Luynes (Honoré-Charles d'Albert de), duc de Montfort, officier français, né en 1669, mort à Landau en 1704. Il se signala sous Condé à la campagne d'Allemagne de 1688, puis fit la campagne de Flandre (1702), et fut tué en voulant faire entrer un convoi dans Landau.

Luynes (Louis-Joseph d'Albert de), prince de Grimberghen et du Saint-Empire, né en 1672, mort vers 1750. Il se signala dans les armées françaises à Philippsbourg, Mannheim, Fleurus (1690), Steinkerque et dans la campagne de Bavière sous Villars (1703). Entré au service de l'électeur duc de Bavière, il fut successivement général, ministre, puis ambassadeur en France.

Luynes (Charles-Philippe d'Albert, duc de), général, né à Paris en 1695, mort en 1758. Mousquetaire, il fit la campagne de 1713 en Allemagne, puis, comme mestre de camp de cavalerie, celle d'Espagne (1720). Il écrivit, de 1735 à 1758, des *Mémoires* qui sont une peinture intéressante et vivante des coulisses de la vie de la cour.

Luynes (Paul d'Albert de), prélat français, né à Versailles en 1703, mort à Paris en 1788. D'abord appelé comte de Montfort, il entra dans les ordres. Abbé de Cérisy (1717), évêque de Bayeux (1729), il soutint les droits de l'Église contre la magistrature, et défendit les jésuites. Évêque de Sens (1753), cardinal (1756), abbé de Corbie et premier aumônier de la Dauphine, mère de Louis XVI, il entra à l'Académie française en 1743.

Luynes (Marie-Charles-Louis d'Albert de), duc de Chevreuse. V. Chevreuse.

Luynes (Louis-Joseph-Charles-Amable, comte d'Albert, duc de), homme politique, fils du précédent, né en 1748, mort en 1807. Maréchal de camp, colonel général des dragons, député aux états généraux en 1789, il devint sénateur en 1803. — Sa femme, Guyenne-Elisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, née en 1755, morte en 1830, dame du palais de Marie-Antoinette, était libérale d'opinion : elle installa à Dampierre une imprimerie où elle fit paraître plusieurs ouvrages, dont une *Traduction de Robinson*, une *Histoire de la duchesse de Schomberg*, une comédie *la Capricieuse*, etc. — Leur fils, Paul-André-Charles, né en 1783, mort en 1832, fut membre de la Chambre des pairs de la Restauration.

Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert, duc de), érudit et archéologue, né à Paris en 1802, mort à Rome en 1867. Garde du corps de Charles X, il démissionna pour s'occuper d'archéologie. Il fut directeur adjoint du musée des antiquités grecques et égyptiennes, et entra, en 1830, comme membre libre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Député de Seine-et-Oise à la Constituante de 1848, puis à la Législative de 1849, il fut arrêté à la mairie du Xe arrondissement le 2 décembre 1851. A la fois érudit, philologue, savant (il perfectionna la fabrication de l'acier), artiste, il fit décorer de belles œuvres son château de Dampierre. En 1864, il fait en Syrie et en Palestine une fructueuse exploration. Il légua à la Bibliothèque nationale sa collection numismatique. Nous citerons de lui : *Métaponte* (1833); *Etudes numismatiques* (1835); *Choix de médailles grecques* (1840); *Essai sur la numismatique des Satrapies* (1846); *Notice sur les fouilles exécutées à la chapelle Saint-Michel de Valbonne*; etc.

De Luynes

Luys (Jules-Bernard), médecin aliéniste français, né à Paris en 1828, mort à Divonne-les-Bains (Ain) en 1895. Médecin des hôpitaux (1862), agrégé (1863), membre de l'Académie de médecine (1877), il étudia et enseigna les maladies mentales à la Salpêtrière et fut directeur de la maison de santé d'Ivry. Citons de lui : *Des maladies héréditaires* (1863); *Recherches sur le système nerveux cérébro-spinal, sa structure, ses maladies* (1865); *Leçons sur la structure et les maladies du système nerveux* (1875); *le Cerveau et ses fonctions* (1875); *Traité clinique et pratique des maladies mentales* (1881) (prix Lallemant de l'Acad. des sciences, 1882); *Leçons cliniques sur les principaux phénomènes de l'hypnotisme* (1889); *Traitement de la folie* (1894); etc.

Luz, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 17 kilom. d'Argelès, dans une belle vallée arrosée par le gave de Pau, qui y reçoit le gave de Bastan; 1.504 hab. (*Luziens, ennes.*) Eglise des XIIe-XIVe siècles, fortifiée par

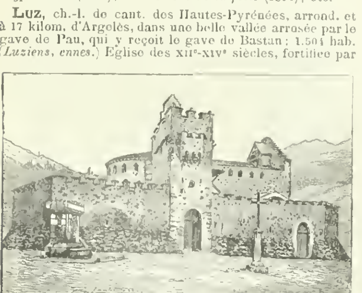

Eglise des Templiers, à Luz.

les Templiers, et que possédèrent au XVe siècle les chevaliers de Malte. Ruines du château fort de Sainte-Marie. Gisements de cuivre et de plomb argentifère. Eaux minérales sulfurées sodiques à 29° C, pour les maladies nerveuses (V. Saint-Sauveur). Fabrication de lainages dits « tissus des Pyrénées ». — Le canton a 16 comm. et 5.613 hab.

Luzan (Ignacio de), écrivain espagnol, né à Saragosse en 1702, mort à Madrid en 1754. Secrétaire d'ambassade à Paris en 1747. Il reçut, en 1750, une place au conseil des finances, et fut successivement chargé de la superintendance des monnaies et de la trésorerie de la Bibliothèque royale. Son ouvrage capital est son *Arte Poetica* (1737); imbu des idées classiques et françaises, Luzan fut, en littérature, le chef des *Afrancesados*. Il traduisit diverses œuvres de Métastase, de Maffei ou des écrivains français contemporains, composa une comédie : *la Virtud coronada*, etc.

Luzarche (Victor), bibliographe français, né à Tours en 1805, mort à Amélie-les-Bains en 1869. Il fut conservateur de la bibliothèque de Tours. On lui doit des éditions soignées d'ouvrages inédits, entre autres : *Chape de saint Maxime* ou *Saint-Mesme de Chinon* (1851); *Journal historique de Pierre Fayet; Adam, drame anglo-normand du* XIIe *siècle* (1854); *Vie du pape Grégoire le Grand* (1857); etc.

Luzarches, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 32 kilom. de Pontoise, sur l'Isieux, affluent de l'Oise; 1.156 hab. (*Lusarchois, oises.*) Ch. de f. Nord. Fabrication de dentelles, passementerie. Eglise de Saint-Damien (XIIe s.). Ruines de l'ancien *château de Luzarches* (XIIe et XVe s.). Porte à herse, reste du prieuré de Saint-Côme. — Le canton a 22 comm. et 11.151 hab.

Luzarches (Robert de), architecte français, né à Luzarches vers la fin du XIIe siècle, mort à Amiens en 1223. Quelques auteurs pensent que Philippe Auguste l'employa aux embellissements de Paris, et qu'il a pu ainsi avoir part aux travaux de Notre-Dame; mais on sait positivement qu'il fournit les plans de la cathédrale d'Amiens et qu'il en commença la construction en 1222.

Luzech (*zèch'*), ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 12 kilom. de Cahors, dans une presqu'île formée par le Lot, transformée en île par un canal de dérivation, qui partage la ville en deux parties; 1.539 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. Culture de tabac. Récolte et commerce de vins. Restes d'un ancien château fort du XIVe siècle. Sur une colline, au N. de la ville, restes de l'Impernal, oppidum gaulois, où l'on a vu, à tort, le site d'*Uxellodunum*. — Le canton a 13 comm. et 9.245 hab.

Luzège, torrent de la France centrale en Corrèze. Il descend du plateau de Millevaches, baigne Meymac, et finit dans la Dordogne, rive droite, à 15 kilom. O. de Mauriac; 60 kilomètres.

Luzel (François-Marie), littérateur français, né à Plouaret (Côtes-du-Nord) en 1821, mort à Quimper en 1895. Professeur, il consacra ses loisirs à réunir des documents d'un vif intérêt sur la littérature orale des Bas-Bretons, puis devint journaliste, rédacteur en chef de l'« Avenir de Morlaix », juge de paix et, à partir de 1891, archiviste du Finistère. Nous citerons de lui : *Bepred Breizad* (1865), poésies bretonnes, avec traduction; *Gwerziou Breiz-Izel* (1869-1874), chants populaires, avec traduction; *Veillées bretonnes* (1879); *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne* (1881); *Contes populaires de la Basse-Bretagne* (1887); *Soniou-Breiz-Izel* (1892), chansons populaires; etc.

Luzerne (*zèrn'*) n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les *luzernes* (medicago) sont ordinairement des herbes à feuilles pennées et trifoliolées, à folioles généralement dentées, à fleurs petites, jaunes ou violettes, réunies en grappes ou en capitules, dont le fruit est plus ou moins enroulé sur lui-même. On en connaît une quarantaine d'espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique du Nord; beaucoup sont indigènes dans le midi de la France. Ce sont des plantes fourragères de premier ordre.

Luzerne : *a*, fleur : *b*, fruit.

La luzerne cultivée ou simplement luzerne (*medicago sativa*), originaire de Médie, importée en Grèce sous Alexandre le Grand, est aujourd'hui naturalisée dans toutes les prairies de l'Europe. C'est une herbe vivace, à longue souche, dont les tiges dressées et rameuses peuvent atteindre 80 centimètres de haut. On sème les graines au printemps, à raison de 20 kilogrammes par hectare, dans une terre profonde et peu humide, engraissée et plâtrée à la fin d'hiver; le champ donne de trois à six coupes par an. La luzerne peut continuer à produire pendant trente ans. A l'état frais, elle provoque parfois chez les animaux des gonflements dangereux. Elle est attaquée par divers parasites végétaux : la cuscute, qui se fixe sur ses tiges; le *rhizoctonia medicaginis*, champignon qui envahit ses racines; un oïdium (*erysiphe communis*), qui détermine le *blanc de la luzerne*.

La luzerne ou faux (*medicago falcata*) a des tiges moins élevées, des fleurs jaunâtres, des gousses faisant à peine un tour de spire; très recherchée des bestiaux, elle est bonne à cultiver dans les terrains pierreux.

La luzerne lupuline ou minette (*medicago lupulina*), commune dans les contrées septentrionales, est une herbe bisannuelle à tiges étalées et rameuses, à très petites fleurs jaunes, groupées en épis. Précoce, mais d'un faible rendement, elle convient aux terres sèches et arides.

La luzerne en arbre (*medicago arborea*), arbrisseau d'ornement, originaire des îles de l'Archipel, vit en pleine terre dans le midi de la France; sa tige est recouverte d'un duvet cotonneux et grisâtre; et ses branches portent, pendant une bonne partie de l'année, des feuilles qui peuvent fournir une excellente nourriture pour le bétail.

Luzernière (*zèr'*) n. f. Terre ensemencée de luzerne.

Luzette (*zèt'*) n. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie, qui les rend demi-transparents. ‖ On dit aussi luisette, clairette, hydropisie.

— Bot. Nom vulgaire de la vesce sauvage.

Luzillat, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 23 kil. de Thiers, dans la Limagne, sur l'Allier; 1.617 hab.

Luzillé, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 36 kilom. de Tours, sur le Fancueil, affluent du Cher; 1.166 hab.

Luziole n. f. Genre de graminées, tribu des oryzées, comprenant des plantes rampantes, dont on connaît six espèces de l'Amérique tropicale.

Luzonite n. f. Minér. Variété de clarite.

Luzule n. f. Genre de joncacées.

— Encycl. Les *luzules* (luzula) sont des graminées à tiges cespiteuses, à feuilles surtout radicales et linéaires, dont l'ovaire uniloculaire contient trois ovules. On en connaît plus de vingt-cinq espèces de l'hémisphère boréal, dont une douzaine vivent en France. La *luzule des champs* (luzula campestris) et la *luzule du printemps* (luzula pilosa) peuvent être utilisées comme fourrages.

Luzule : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Luzuriaga n. f. Genre de liliacées, comprenant de petits arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs blanches solitaires et axillaires. (Trois espèces croissent au Chili et au Pérou.)

Luzuriagées (*jé*) n. f. pl. Tribu de liliacées, dont le type est le genre *luzuriaga*. — *Une* luzuriagée.

Luzy, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 37 kilom. de Château-Chinon, sur l'Alène, affluent gauche de l'Aron; 3.321 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bestiaux. Tannerie. — Le canton a 12 comm. et 14.246 hab.

Luzzara, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio]), sur la rive droite du Pô; 7.710 hab. L'armée franco-espagnole de Vendôme y battit les Autrichiens du prince Eugène (15 août 1702). Le marquis de Créqui y fut tué.

Luzzatti (Luigi), économiste et homme politique italien, né à Venise, de parents israélites, en 1841. Il acquit un grand renom par son active propagande en faveur des banques populaires et de la coopération avec participation aux bénéfices. Elu député, il entra à la Chambre en 1871, fut sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'agriculture. Ministre du trésor dans les deux cabinets Rudini (1891-1892, puis 1896-1898), il a été le principal auteur de la convention commerciale signée avec la France en 1898. L'Académie des sciences morales de Paris l'a élu associé étranger, en 1899. Nous citerons de lui : *Spinoza et les Précurseurs de la liberté de conscience; l'Embryologie et l'Evolution des constitutions politiques; le Socialisme et les Questions sociales devant les Parlements d'Europe; l'Abus du crédit et les Finances italiennes*; etc.

Lvov (*Alexis*-Théodore), général et musicien russe, né à Reval (Esthonie) en 1799, mort en 1870 dans son domaine du gouvernement de Kovno. Tout en suivant la carrière militaire, Lvov devint, en même temps qu'un violoniste fort habile, un compositeur distingué. En 1836, il succéda à son père, Théodore Lvov, comme directeur de la chapelle impériale à Saint-Pétersbourg. A la même époque, il faisait représenter plusieurs opéras : *le Bailli de village, Ondine, la Brodeuse*, etc. Il a publié aussi un recueil considérable des chants antiques de toutes les parties de l'office divin du rit grec de Russie. Il est l'auteur de l'hymne national russe : *Dieu protège le tsar*, écrit sur le désir de l'empereur Nicolas Ier.

Lwow. Géogr. V. Lemberg.

Lyæos (du gr. *luein*, délivrer). Myth. gr. Surnom de Dionysos, le dieu qui « délivre des soucis ». — Le vin.

Lyall (sir Alfred Comyns), administrateur et sociologue anglais, né à Coulston (Surrey) en 1835. Secrétaire pour l'intérieur de l'Inde anglaise en 1873, secrétaire pour l'extérieur en 1878, puis lieutenant gouverneur des Provinces du Nord-Ouest en 1882, enfin, en 1887, secrétaire d'Etat pour les Indes, sir Alfred Lyall a laissé de remarquables *Etudes religieuses et sociales sur l'Asie* (1882, trad. franç. 1885); une *Vie de Warren Hastings* (1889); *De la religion naturelle dans l'Inde* (1891); *Naissance et expansion de la domination anglaise dans l'Inde* (1893). On lui doit, comme poète, des *Vers écrits dans l'Inde* (1889).

Lyante n. f. Variété de tulipe.

Lybas (*bâss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *lybas thoracicus*, de Cayenne.)

Lycambe, citoyen de Paros, qu'Archiloque attaqua dans ses *Iambes*, et qui se pendit de désespoir.

Lycanthrope (du gr. *lukanthrôpos*; de *lukos*, loup, et *anthrôpos*, homme) n. m. Personne affectée d'une espèce de folie appelée *lycanthropie*. ‖ Loup-garou. (Rare.)

Lycanthropie (*pî* — rad. *lycanthrope*) n. f. Maladie mentale, dans laquelle le malade se croit changé en loup.

— Superst. Nature de loup-garou. (Rare.)

— Encycl. V. loup-garou.

Lycaon n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des canidés, comprenant deux espèces : l'une vivant en Afrique, l'autre fossile dans le pléistocène d'Angleterre.

— Encycl. Le *lycaon* ou *loup peint* (lycaon pictus) est répandu dans l'Afrique orientale et méridionale, on l'a appelé aussi *cynhyène*, car il se rapproche des hyènes par ses pieds, munis chacun de quatre doigts, et ses glandes anales. De la taille d'un fort loup, il est bigarré de noir, de jaune et de blanc. Il vit par troupes de douze à quinze individus, qui chassent de compagnie les grands

Lycaon.

herbivores, et attaquent les troupeaux de moutons, voire l'homme.

Lycaon. Myth. gr. Roi légendaire d'Arcadie, fils de Pélasgos et de Mélibée, ou, suivant d'autres, de Titan et de la Terre. On le représente parfois comme un législateur divin, qui civilisa sa patrie et fonda la ville de Lycosure. Plus tard, il aurait institué les sacrifices humains en l'honneur de Zeus. D'après Pausanias, Zeus ayant reçu un jour l'hospitalité chez Lycaon, celui-ci lui servit les membres d'un enfant. Zeus, indigné, consuma le palais de son hôte et changea Lycaon en loup. D'après Ovide, c'est pour éprouver la divinité de Zeus, de passage en Arcadie, que Lycaon lui aurait fait servir à souper les membres d'un de ses hôtes. Lycaon fut le père de Callisto. V. ce nom.

Lycaonie (lat. *Lycaonia*), petite contrée de l'ancienne Asie Mineure, comprise entre la Galatie au N., la Cappadoce à l'E., la Cilicie et la Pisidie au S., la Phrygie à l'O. Sa capitale était *Iconium*. Enlevée aux Perses par Alexandre, elle passa ensuite aux Séleucides, puis aux Romains, et, au IVe siècle, fit partie de l'empire d'Orient. Elle devint, au XVe siècle, la Caramanie. V. ce nom.

Lycaonien, enne (*ni-in, èn'*), personne née en Lycaonie ou qui habitait ce pays. — *Les* Lycaoniens.
— Adjectiv. Antiq. *Table lycaonienne, Repas lycaonien,* Table, Repas où l'on se sert de la chair humaine, par allusion au mets que Lycaon servit à Zeus.

Lycaste (*kasst'*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes généralement épiphytes, et dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale, recherchées pour le nombre et la beauté de leurs fleurs.

Lycaste.

Lycastis (*stiss*) n. f. Genre d'annélides, qui habitent les mers françaises. (On peut prendre comme exemple de ces vers marins, dont on connaît une vingtaine d'espèces, la *lycastis brevicornis*, de la Manche.

Lycée ou **Lycæa** (*sé*) n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *lycéinés*, et comprenant quelques espèces habitant le grand Océan.

Lycée (du gr. *Lukeion*, bois des loups), nom d'une ancienne promenade d'Athènes, sur les bords de l'Ilissus, et sur laquelle Aristote instruisait ses disciples. ‖ Par ext. Nom donné à l'école fondée par Aristote et à l'ensemble des doctrines qu'on y enseignait.
— Encycl. L'école du *Lycée*, fondée en 336 par Aristote, comprenait l'enseignement complet du maître : physique, métaphysique, morale et politique. (V. Aristote.) Après la mort du grand philosophe, l'enseignement ne tarda pas à être très sensiblement modifié d'après le sens particulier des doctrines des successeurs d'Aristote : Théophrase, Aristoxène, Dicéarque, Straton, Lycon, Ariston de Céos, etc., de manière à aboutir peu à peu à une sorte de matérialisme panthéiste. Il n'y a pas, à proprement parler, hors de l'aristotélisme, de véritable doctrine du Lycée.

Lycée (mont) [en lat. *Lycæus mons*], auj. *Diaforti*, montagne de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, sur la frontière de la Messénie. Le mont Lycée était consacré au dieu Pan. On retrouve, dans une plaine voisine, l'hippodrome où avaient lieu les jeux *lycéens*.

LYCÉE (étymol. empruntée au mot *Lycée*, n. de lieu) n. m. Etablissement de premier ordre pour l'enseignement secondaire, placé sous la direction de l'Etat : *Envoyer ses enfants au* lycée. Lycée *de garçons.* Lycée *de jeunes filles.*
— Encycl. L'origine des *lycées* en France remonte à la loi du 2 floréal an X, d'après laquelle il devait exister au moins un lycée par arrondissement de cour d'appel. Leurs noms rappelaient l'école célèbre fondée à Athènes par Aristote ; et le terme avait été employé déjà pour désigner, à Paris, l'ensemble des cours publics fondés en 1787 par Pilastre des Rosiers, où avaient professé Fourcroy, Chaptal, Ginguené, et d'où était sorti le *Cours de littérature* de La Harpe. (V. l'art. suiv.) L'enseignement, l'administration et la discipline des lycées occupent une place importante dans le décret du 17 mars 1808, sur la réorganisation de l'Université. De 1815 à 1848, le terme de « lycées » fit place à celui de *collèges royaux*.

Les lycées diffèrent essentiellement des collèges (v. ce mot), par le caractère de leur administration et l'amplitude de leur enseignement. Créés par l'Etat et construits généralement avec une subvention des communes intéressées, ils sont administrés directement par l'Etat. D'autre part, ils comprennent un cycle d'études beaucoup plus complet que celui des collèges : en dehors des classes enfantines ou primaires, confiées souvent à des institutrices, un lycée comprend la division élémentaire (huitième, septième), une division de grammaire (sixième, cinquième, quatrième), la division supérieure classique (troisième, seconde, rhétorique, philosophie), ainsi que les classes correspondantes de l'enseignement moderne littéraire et scientifique préparant aux diverses branches du baccalauréat. Enfin, les lycées des grandes villes ou de chefs-lieux d'académie possèdent des classes spéciales pour la préparation aux grandes écoles du gouvernement (Saint-Cyr, Polytechnique, Ecoles centrale, navale et forestière, Ecole normale). Cependant, au point de vue de la situation du personnel, l'ancienne répartition des lycées en trois classes par ordre d'importance a disparu. Il n'est fait de distinction, à ce point de vue, qu'entre les lycées de la capitale (Paris, banlieue et Versailles) dont le personnel jouit d'avantages spéciaux, et dont le *concours général* est jugé à part, et les lycées de province. La plus grande partie des lycées possède un internat.

Le personnel administratif des lycées comprend : un proviseur, chargé de la direction générale des services et du contrôle de l'enseignement, de la discipline et de la gestion financière. Il a sous ses ordres un censeur chargé spécialement de la discipline, et que remplacent ou assistent un ou plusieurs surveillants généraux ; un économe, chargé de la gestion financière. Le service de l'internat et des études est assuré par des maîtres répétiteurs.

Le personnel enseignant, nommé par le ministre, comprend, outre un nombre variable de maîtres chargés des branches auxiliaires de l'enseignement (dessin, musique, gymnastique), des *professeurs*, pourvus de l'agrégation des lycées, et des *chargés de cours*, seulement licenciés.

Lycée de jeunes filles. L'organisation des lycées de jeunes filles, dirigée par des directrices et dont quelques-uns seulement ont un internat, annexé sur l'initiative des municipalités, est calquée presque entièrement sur celle des lycées de garçons. Les *professeurs* femmes doivent être pourvues d'une agrégation, les *chargées de cours* et, généralement les maîtresses répétitrices, d'un des certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. L'enseignement comprend normalement, outre des classes primaires, cinq années d'études partagées en deux périodes de trois et deux ans. Pendant la deuxième période, un certain nombre de cours (littératures anciennes, latin, géographie économique, mathématiques, physiologie, etc. sont facultatifs. Le *diplôme de fin d'études secondaires* couronne l'enseignement des lycées de jeunes filles. (V. enseignement *secondaire des jeunes filles.*)

Lycée ou *Cours de littérature ancienne et moderne*, par La Harpe (1805). — C'est le recueil de ses leçons professées au Lycée avant et après la Révolution. La partie relative à l'antiquité et au moyen âge est médiocre. Mais, avec l'âge classique, la critique de La Harpe devient abondante et souvent judicieuse ; il a excellemment parlé de Racine. Mais il n'a compris qu'imparfaitement Corneille et Molière. Sur Bossuet, Bourdaloue, La Rochefoucauld, etc., il n'exprime guère, dit Sainte-Beuve, que ce qu'une première lecture peut suggérer d'impressions à un esprit facile et éloquent. Le *Cours de littérature* est aujourd'hui assez justement négligé.

LYCÉEN, ENNE (*sé-in, èn'* — rad. *Lycée*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à la montagne d'Arcadie appelée Lycée. ‖ Qui a rapport au portique d'Athènes appelé Lycée. ‖ Qui a rapport à la doctrine d'Aristote professée au Lycée : *Maximes* lycéennes. *Ecole* lycéenne.
— Enseign. Qui appartient, qui a rapport aux lycées, aux élèves des lycées : *Concours* lycéens.
— n. Elève d'un lycée : *Les* lycéennes *de Paris.*

Lycéen, enne (*sé-in, èn'*), surnom d'Apollon, de Zeus, de Diane et de Pan, surtout du premier, par allusion au culte qui lui était rendu sur le mont Lycée : *Apollon* Lycéen. *Zeus* Lycéen. *Pan* Lycéen. *Diane* Lycéenne.

LYCÉES (*sé* — du gr. *lukaia* ; de *lukos*, loup) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées en Arcadie par Lycaon en l'honneur de Zeus, qui avait un temple sur le mont Lycée.

LYCEINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes, comprenant les *lycées* et genres voisins. — *Un* lycéiné.

LYCÈNE (*sèn'*) n. f. ou **LYCÆNA** (*sé*) n. m. Genre de papillons, de la famille des *lycénidés*, comptant de nombreuses espèces, ordinairement bleues ; les femelles sont généralement brunes. Les lycènes les plus communes en France, vulgairement appelées *argus*, sont les *lycæna Adonis* ou *Corydon*.

Lycènes : *a*, Bætica ; *b*, Corydon (réd. d'un tiers).

LYCÉNIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, répandues surtout dans l'hémisphère boréal, comprenant les *lycènes* et genres voisins. — *Un* lycénidé.

Lychas. Myth. gr. V. Lichas.

LYCHNIDE (*knid'*) n. f., ou **LYCHNIS** (*kniss*) n. m. Bot. Genre de caryophyllées, tribu des silénées.
— Encycl. Les *lychnides* (lychnis) sont des herbes ordinairement vivaces, à tiges dressées, à feuilles opposées, à fleurs réunies en grappes de cymes, parfois polygames et dioïques ; le fruit est une capsule. On en connaît une quarantaine d'espèces, des régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. Les lychnides sont très abondantes dans la flore française. Le *lychnis dioica* ou *compagnon blanc*, à fleurs blanches, est, comme son nom l'indique, une espèce dioïque ; souvent, on y observe des fleurs mâles, dont le centre est occupé par un ovaire rudimentaire ; on constate alors que les anthères sont attaquées par un champignon parasite, *ustilago antherarum*, et ne forment pas de pollen ; c'est un cas particulier du phénomène de la *castration parasitaire* (Giard). Le *lychnis githago* est la *nielle des blés*. C'est une herbe annuelle, couverte de poils soyeux, haute parfois de près de 1 mètre, à feuilles linéaires, à fleurs longuement pédonculées. Quand ses graines se mélangent à celles du blé en trop grande quantité, elles communiquent à la farine des propriétés vénéneuses, dues à un principe actif, l'*agrostemmine*, voisin de la *saponine*. Citons encore les *lychnis diurna* (compagnon rouge), *viscaria* (à tiges visqueuses), *flos cuculi* à pétales roses, etc. Le *lychnis Chalcedonica*, dit *croix de Jérusalem* ou *croix de Malte*, originaire de la Russie méridionale et de l'Asie Mineure, à fleurs simples ou pleines, blanches, couleur clair, roses ou changeantes.

Lychnide : *a*, pétale ; *b*, calice.

LYCHNIDÉ, ÉE (*kni*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lychnide.

LYCHNIS n. m. Bot. Syn. de lychnide.

LYCHNITE (*knit'* — du gr. *lukhnos*, lanterne) n. f. Marbre blanc de Paros, ainsi appelé, selon Pline, parce qu'on le taillait dans les carrières à la lueur des lampes.

LYCHNOBIEN (*kno-bi-in* — du gr. *lukhnobios* ; de *lukhnos*, lampe, et *bios*, vie) n. m. Antiq. Qui vit à la lumière des lampes ; qui fait de la nuit le jour.

LYCHNOÏDE (*kno* — de *lychnide*, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Qui ressemble à une lychnide.

LYCHNOMANCIE (*kno, sî* — du gr. *lukhnos*, lampe, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination au moyen de lampes.

LYCHNOPHAËS (*kno, fa-èss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères de l'Amérique du Sud, famille des chrysomélidés, tribu des amprosomatinés. (L'espèce type est le *lychnophaes globulosus*, du Brésil.)

LYCHNOPHORE (*kno*) n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant des arbustes du Brésil, à feuilles alternes, à fleurs en capitules.

LYCHNOSCOPIE (*kno-sko-pî* — du gr. *lukhnos*, lampe, flambeau, et *skopein*, examiner) n. f. Méthode de divination, basée sur l'inspection de la flamme.

LYCHNUS (*knuss*) n. m. Genre de mollusques fossiles.
— Encycl. Les *lychnus* sont des gastéropodes pulmonés stylommatophores, de la famille des pupidés ; leurs coquilles, discoïdes, à base convexe, à bouche ovale, transverse et inerme, se trouvent dans le crétacé du sud de la France. L'espèce type est le *lychnus Matheroni*.

LY-CHO (*ko*) n. m. Matière que l'on extrait des algues marines, sur les côtes de Cochinchine et de l'Inde. (On en fait usage dans l'apprêt des tissus, comme succédané de la gomme adragante.)

LYCIARQUE (*si-ark'* — du gr. *lukiarkhês* ; de *Lukia*, Lycie, et *arkhein*, commander) n. m. Magistrat suprême des Lyciens.

Lycie (lat. *Lycia*), contrée de l'ancienne Asie Mineure, bornée au N. par la Phrygie, à l'E. par la Pamphylie, au S. par la Méditerranée, et à l'O. par la Carie. Les habitants, qui s'appelèrent d'abord Milyens, Solymes et Termiles, prirent le nom de *Lyciens* lorsque Lycus d'Athènes vint s'établir dans la contrée. Capit. *Xanthe*. Incorporés par Cyrus à la monarchie perse, les Lyciens s'allièrent à Xerxès contre la Grèce. Après la conquête de la Perse par Alexandre, ils firent partie de l'empire macédonien, puis appartinrent aux Séleucides jusqu'à la défaite d'Antiochus par les Romains qui donna la Lycie aux Rhodiens. Sous Scylla, ils recouvrèrent leur autonomie et formèrent une confédération de vingt-trois villes. L'empereur Claude incorpora à l'empire romain la Lycie, qui fait aujourd'hui partie de l'Anatolie.

Monnaie de Lycie.

Lycien, enne (*si-in, èn'*), personne née en Lycie ou qui habitait ce pays. — *Les* Lyciens.
— Adjectiv. : *Antiquité* lycienne.
— n. m. Linguist. Idiome en usage chez les Lyciens.

LYCIET (*si-é*) n. m. Genre de solanées, tribu des atropées.
— Encycl. Les *lyciets* (lycium) sont des arbrisseaux, souvent épineux, à feuilles entières, plus ou moins cylindriques, à fleurs blanches, violet pâle, roses, rouges, jaunâtres, ordinairement solitaires. On en connaît près de 70 espèces, des régions chaudes et tempérées du globe. Le lyciet de Barbarie (*lycium Barbarum*) est employé en France pour faire des haies.

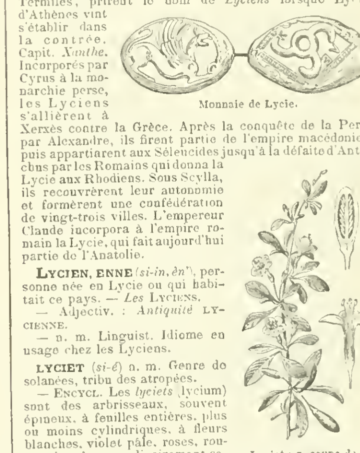

Lyciet : *a*, coupe de la fleur ; *b*, coupe du fruit.

LYCINE (*sin'* — rad. *lyciet*) n. f. Chim. Alcaloïde identique avec la bétaïne.

LYCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des cantharididés, comprenant les *lycus* et genres voisins. (Ce sont des malacodermes, répandus sur tout le globe ou fossiles dans les formations tertiaires, et répartis dans une vingtaine de genres.) — *Un* lyciné.

LYCISCUS (*siss-kuss*) n. m. Sous-genre de loups, comprenant les formes vulgairement appelées *coyotes* et *chacals*, et réparties en sept espèces. Syn. lupulus.
— Encycl. A l'exception du loup des prairies ou coyote (*lyciscus latrans*), répandu des Etats-Unis au Guatemala, et du *lyciscus Magellanicus*, répandu du Chili à la Terre de Feu, les cinq autres espèces de *lyciscus* sont de vrais chacals. V. chacal, et loup.

Lyck, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), sur le *lac* et la *rivière de Lyck*, sous-affluent du Narew ; 9.981 hab. Ch.-l. de cercle. Ancien château construit, en 1273, sur une île du lac. Fabrique de machines.

LYCOCTONE (du gr. *lukoktonos* ; de *lukos*, loup, et *kteinein*, tuer) adj. Mythol. gr. Surnom d'Apollon et d'Artémis, protecteur des troupeaux contre les loups.

LYCODÈRE ou **LYCODERES** (*dé rèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, propres aux régions tropicales. (Le *lycoderes fuscus*, brun et roux, long de 7 à 8 millimètres, habite l'Amérique du Sud.)

LYCODON n. m. Genre de serpents de la famille des colubridés, habitant l'Asie et la Malaisie.

— Encycl. Les *lycodons* sont de grandes couleuvres dont on compte quinze espèces, surtout indiennes et malaises. Le *lycodon striatus* est répandu de l'extrême sud de l'Inde jusque dans la Transcaspienne.

LYCODONTINÉS n. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, famille des colubridés, dont le genre *lycodon* est le type. — *Un* LYCODONTINÉ.

LYCOGALE n. f. Genre de myxomycètes, comprenant des champignons de forme arrondie et de couleur vive. On les rencontre souvent sur les troncs d'arbres abattus.

LYCOGNATHE ou **LYCOGNATHUS** (*tuss*) n. m. Genre de serpents, habitant l'Amérique tropicale. (Les lycognathes sont d'assez grandes couleuvres qui atteignent jusqu'à 1m,50 de long, comme le *lycognathus cervinus*, du Brésil.)

LYCOMÈDE ou **LYCOMEDES** (*mé-dèss*) n. m. Genre de scarabées habitant l'Amérique tropicale et remarquables par leur tête et leur corselet cornus chez les mâles.

— Encycl. Les *lycomèdes* sont des coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, tribu des dynastidés. Le *lycomedes Reichei* habite la Nouvelle-Grenade; le *lycomedes Mniszechi* est propre au Mexique.

Lycomède. Myth. gr. Roi de Scyros, chez qui Thétis cacha Achille déguisé en femme, pour l'empêcher d'aller au siège de Troie. Le héros s'éprit de sa fille Déidamia.

Lycomède, général arcadien, né à Mantinée, mort en 366 av. J.-C. Il fonda la ville de Mégalopolis pour servir de centre à la ligue Arcadienne, qu'il voulait soustraire au protectorat des Lacédémoniens. Il résolut ensuite d'assurer l'indépendance de sa patrie en face des Thébains. Il revenait d'Athènes, où il avait conclu un traité d'alliance, lorsqu'il fut massacré par un parti d'Arcadiens émigrés, appartenant à la faction lacédémonienne.

Lycon, orateur grec (fin du ve s. av. J.-C.), qui rédigea l'acte d'accusation contre Socrate. Quand Athènes rendit hommage à la mémoire du grand philosophe, Lycon fut banni avec Anytos, son coaccusateur.

Lycon, philosophe grec du IIIe siècle avant J.-C., né à Laodicée, en Phrygie, mort en 225, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il dirigea le Lycée de 269 à 225. Diogène Laërce nous a conservé son testament; mais nous n'avons rien de ses ouvrages.

LYCOPE n. m. Genre de labiées, comprenant des plantes vivaces, à fleurs blanchâtres, petites et nombreuses, disposées en verticilles, réunies en un épi terminal.

— Encycl. Le *lycope* croît dans les marais, les lieux humides, et fleurit au milieu de l'été. On l'appelle vulgairement *marrube aquatique* ou *pied-de-loup*. Il passe pour vulnéraire, détersif et astringent. On l'emploie pour la teinture en noir.

Lycope : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

LYCOPERDACÉES (*pèr', sé*) n. f. pl. Famille de champignons, généralement terrestres, de l'ordre des gastéromycètes. (Leur appareil sporifère est composé d'une couche extérieure résistante et d'un tissu interne, qui devient spongieux à la maturité; les cavités en sont revêtues par l'hyménium, dont les spores se détachent à la maturité pour former une masse pulvérulente. Genres principaux : *bovista, geaster lycoperdon*.) — *Une* LYCOPERDACÉE.

LYCOPERDASTRE n. m. Bot. Syn. de SCLÉRODERME.

LYCOPERDINE ou **LYCOPERDINA** (*pèr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les lycoperdines sont allongées, luisantes, brunes, rousses ou ferrugineuses, de petite taille; elles vivent dans les champignons, surtout dans les lycoperdons.)

LYCOPERDITE (*pèr'*) n. m. Paléont. Nom ancien des alcyonaires fossiles.

LYCOPERDOIDE n. m. Bot. Syn. de POLYSACCUM.

LYCOPERDON (*pèr'*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *lycoperdacées*, vulgairement appelés *vesses de loup*. On en connaît plus de trente espèces. Les lycoperdons, quoique peu délicats, sont comestibles quand ils sont jeunes.)

Lycoperdons.

LYCOPERSICON ou **LYCOPERSICUM** (*pèr', kom'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre tomate.

LYCOPHIDION et mieux **LYCOPHIDIUM** (*di-om'*) n. m. Genre de serpents, famille des colubridés, habitant l'Afrique tropicale et méridionale. (Le *lycophidium Meleagris*, d'Angola, atteint 3 mètres de long.)

LYCOPHORIE (*ri*) ou **LYCOPHORIA** n. f. Genre de brachiopodes, voisins des rhynchonelles, comprenant des espèces fossiles dans le silurien. (Les lycophories sont des coquilles globuleuses, dont la valve dorsale porte en son milieu un long prolongement courbe et saillant.)

Lycophron. Myth. gr. Héros grec, fils de Mastor. Il s'enfuit de Cythère, sa patrie, où il avait commis un meurtre, et il devint le compagnon d'Ajax, fils de Télamon. Il fut tué par Hector.

Lycophron, écrivain grec, né à Chalcis, en Eubée, vers la fin du IVe siècle avant J.-C. Fils de Sosiclès, il fut adopté par l'historien Lycos, qu'il suivit à Rhegion. De là, il passa à Alexandrie, à la cour de Ptolémée Philadelphe, où il acquit une grande réputation. Suivant Ovide, il serait mort d'un coup de flèche, à la suite d'une intrigue amoureuse. Il avait composé, dit-on, soixante-quatre tragédies. Nous connaissons les titres et quelques fragments d'une vingtaine de ces pièces et des fragments d'un drame satirique (*Ménédème*). Lycophron avait écrit aussi un *Traité sur la comédie*. Mais il est connu surtout comme l'auteur de l'étrange poème tragique intitulé *Alexandra* (édit. et trad. par Holzinger, Leipzig, 1895), où une esclave raconte les prophéties de Cassandre, fille de Priam. Le morceau est d'une obscurité devenue proverbiale.

LYCOPHTALME n. m. Variété d'agate.

LYCOPODE n. m. Genre de *lycopodiacées*.

— Encycl. Les *lycopodes* ont une tige grêle, rameuse se ramifiant par une fausse dichotomie), dressée ou rampante, couverte de petites feuilles et se fixant au sol par des racines dichotomes. On en connaît de très nombreuses espèces, habitant surtout les pays chauds. Le lycopode en massue (*lycopodium clavatum*) est commun aux environs de Paris; ses épis sporifères fournissent la *poudre de lycopode*. Le lycopode inondé (*lycopodium inundatum*) se trouve dans le nord de la France. Le lycopode sélagine (*licopodium selago*), qui croît sur les versants humides des montagnes, est un violent éméto-cathartique.

Lycopode : *a*, bractée fructifère.

— *Poudre lycopode*. Cette poudre, d'un jaune pâle, formée par les spores du *lycopodium clavatum*, est employée par les pharmaciens pour rouler les pilules, par les nourrices pour dessécher les excoriations qui se produisent au cou et aux cuisses des enfants gras; sa facile inflammabilité la fait utiliser par les artificiers pour produire des flammes instantanées ou au théâtre pour simuler les éclairs.

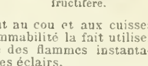

LYCOPODIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes, de l'ordre des *lycopodinées isosporées*. — *Une* LYCOPODIACÉE.

— Encycl. Cette famille comprend les quatre genres *lycopode, phylloglosse, psilote* et *tmésiptéride*, chez lesquels l'appareil végétatif est diversement conformé. Les sporanges sont insérées sur la face supérieure de certaines feuilles, tout près de leur aisselle; les feuilles fertiles se réunissent en épis terminaux. Les spores tétraédriques fondent en germant leur exospore suivant trois arêtes, et donnent naissance à un prothalle, qui offre la forme d'un cylindre terminé par une couronne de lobes, près desquels se développent les anthéridies et les archégones. L'œuf se développe sur le prothalle en un embryon avec suspenseur.

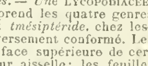
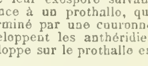

LYCOPODINE n. f. Chim. Alcaloïde $C^{32}H^{52}Az^{2}O^{3}$, que l'on extrait du *lycopodium complanatum*.

LYCOPODINÉES n. f. pl. Classe de plantes, de l'embranchement des ptéridophytes ou cryptogames vasculaires. — *Une* LYCOPODINÉE.

— Encycl. Les *lycopodinées* sont des plantes à feuilles généralement très petites, chez lesquelles les sporanges, solitaires, naissent sur la face supérieure de la base des feuilles. Les spores sont toutes semblables entre elles (*lycopodinées isosporées* : lycopodiacées) ou de deux sortes (*lycopodinées hétérosporées* : isoétées et sélaginellées).

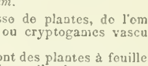

LYCOPODITES (*tèss*) n. m. Genre de *lycopodiacées* fossiles, à feuilles dimorphes, répandus dans le terrain houiller moyen de Saarbruck.

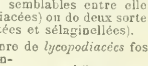

LYCOPODIUM (*di-om'*) n. m. Nom scientifique des lycopodes.

Lycopolis ou **Lycônpolis** (*la ville du loup* ou *la ville des loups*), nom que les Grecs donnaient à plusieurs villes d'Egypte, où l'on adorait un chacal ou un loup, Anubis ou l'une de ses variantes. La plus importante était la ville moderne de Siout.

Lycopolite (NOME), nom que les Grecs donnaient au nome de la haute Egypte qui avait *Siout* pour capitale.

LYCOPSIS (*psiss*) ou **LYCOPSIDE** n. f. Bot. Genre de borraginées.

— Encycl. Les *lycopsis* ou *lycopsides* ne diffèrent guère des buglosses que par la forme coudée du tube de la corolle. L'espèce la plus connue est la *lycopside des champs* (lycopsis arvensis), des régions tempérées et froides de l'Europe, qui montre au printemps ses petites fleurs bleues ou violacées. C'est un bon aliment pour les bestiaux.

Lycopside : *a*, fleur.

LYCORÉE ou **LYCOREA** (*ré*) n. f. Genre de papillons, de la tribu des danaïnés, dont on connaît quatre espèces de l'Amérique centrale et des Antilles.

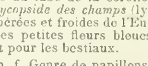

LYCORÉXIE (*ksi* — du gr. *lukos*, loup, et *orexis*, désir, n. f. Faim de loup ou boulimie. V. BOULIMIE.

LYCORIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'annélides, plus ordinairement dite des *néréidés*. — *Un* LYCORIDÉ.

Lycoris, courtisane romaine (Ier s. av. J.-C.). Elle s'appelait, de son vrai nom, Cytheris. Elle fut d'abord esclave et comédienne. Affranchie par le sénateur Volumnius Eutrapelus, elle prit le nom de Volumnia, fut la maîtresse du triumvir Antoine, puis du poète Cornelius Gallus, qui la célébra sous le nom de Lycoris. Elle l'abandonna pour suivre un soldat à la frontière de Germanie. A Gallus, inconsolable, Virgile adressa sa dixième églogue, peinture touchante de la passion malheureuse. Après la mort de Gallus, Lycoris, abandonnée, retournait à Rome mener la vie des plus basses courtisanes.

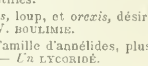
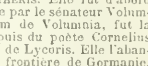

Lycortas, général achéen (IIe s. av. J.-C.). Ami de Philopœmen, il lui succéda dans le commandement de la ligue Achéenne, et vengea sa mort en ravageant Messène. Il força les Lacédémoniens d'adhérer à la ligue (182 av. J.-C.). Il fut le père de l'historien Polybe.

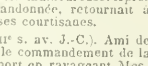

Lycos. Myth. gr. Roi des Mariandyniens. Il donna l'hospitalité aux Argonautes, et se lia d'amitié avec Hêraklès, en l'honneur de qui il fit bâtir la ville d'Heraclea Pontica. — Roi de Thèbes. Tuteur de Laïos avec son frère Nyctée, il usurpa l'autorité souveraine. Il devint seul roi à la mort de son frère; laissa sa femme, Dircé, traiter cruellement sa nièce Antiope, et fut tué, au bout de vingt ans de règne, par les fils de cette dernière, Amphion et Zethos. — Roi légendaire et héros éponyme de la Lycie. Fils de Pandion, il fut chassé d'Athènes par son frère Egée, parcourut la Grèce, fonda en Messénie les mystères des grandes déesses; puis passa en Asie Mineure, où il devint roi de Lycie.

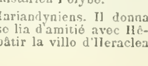

LYCOSAURE (*sôr*) ou **LYCOSAURUS** (*sô-russ*) n. m. Genre de reptiles thériodontes, de la famille des cynodontidés, fossile dans le trias de l'Afrique méridionale. (Les *lycosaures* étaient de taille moyenne, avec la tête aplatie; la dentition, puissante, se caractérise par des incisives pointues et courtes et des canines supérieures très fortes. L'espèce type est le *lycosaurus curvimola*, du Cap.)

LYCOSE ou **LYCOSA** n. f. Genre d'araignées, famille des lycosidés, comprenant des espèces coureuses, vulgairement appelées *araignées-loups*. Les *lycoses* comptent plus de 400 espèces, répandues surtout dans les régions tempérées du globe. La tarentule (*lycosa tarentula*) de la région méditerranéenne est le type du genre.

Lycose (réd. 2 fois).

LYCOSÉRIDE n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des arbustes volubiles à feuilles alternes, à fleurs en capitules, dont on connaît dix espèces, de la Nouvelle-Grenade.

LYCOSIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'arachnides aranéides, répandus sur tout le globe, comprenant les *lycoses*, les *tarentules* et genres voisins. — *Un* LYCOSIDÉ.

— Encycl. Les *lycosidés* sont des araignées chasseresses, qui poursuivent leur proie à la course; les femelles portent toujours leurs œufs inclus en un cocon fixé à l'extrémité de leur abdomen.

Lycosure, ville de la Grèce ancienne (Arcadie), au pied du mont Lycée, fondée par le roi Lycaon. Lycosure passait pour la ville la plus ancienne de la terre. Elle était déjà détruite au temps de Pausanias.

LYCTE (*likt'*) ou **LYCTUS** (*li-ktuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des *lyctidés*, dont les larves attaquent les bois non résineux.

— Encycl. Les *lyctes* sont de petite taille, allongés et plats; on en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe. Le lycte canaliculé (*lyctus unipunctatus*), long de 4 millimètres, d'un roux foncé, est nuisible dans les chantiers d'Europe. Le lycte brun (*xylotrogus brunneus*), vit dans la réglisse et infeste parfois les bocaux des pharmaciens.

Lycte (gr. 5 fois).

LYCTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant les *lyctes* et genres voisins. — *Un* LYCTIDÉ.

LYCURE n. m. Genre de graminées, tribu des agrostidées, comprenant des plantes à fleurs disposées en épis allongés. (On en connaît deux espèces, du Mexique.)

Lycurgue. Myth. gr. Fils de Dryas, roi des Edons, en Thrace. Il interdit dans ses Etats le culte de Dionysos, et fit arracher tous les ceps de vigne. Le dieu le rendit aveugle. Plus tard, ses sujets se révoltèrent et le mirent à mort.

Lycurgue, législateur de Sparte, qu'on fait vivre ordinairement dans la première moitié du IXe siècle avant J.-C. Des critiques modernes ont contesté jusqu'à son existence; d'autres croient qu'il y a eu deux législateurs successifs du nom de Lycurgue. D'après la tradition la plus répandue, Lycurgue appartenait à la race des Héraclides, famille des Proclides ou Eurypontides; il était fils d'Eunomos ou de Prytanis. Il gouverna d'abord comme tuteur de son neveu Charilaos. A la majorité du jeune roi, il entreprit de longs voyages, qui l'auraient conduit jusqu'en Egypte, même dans l'Inde. Quand il retourna à Sparte, au milieu du désordre causé par la tyrannie de Charilaos, il céda aux vœux de ses concitoyens et aux injonctions de l'oracle de Delphes, et entreprit une réforme complète de l'Etat. On lui attribuait un code de lois, consistant en *rhêtres* ou sentences, que précisaient une foule de prescriptions transmises par la tradition orale : distribution du peuple en tribus, en phratries, et en *ôbai*; partage des terres entre les Spartiates (9.000 lots égaux et inaliénables) et entre les périèques de Laconie (30.000 lots); maintien de la double royauté, établissement du sénat, fixation des droits de l'assemblée populaire; éducation commune, repas publics, discipline militaire, après avoir fait jurer à ses concitoyens de ne rien changer à ses institutions jusqu'à son retour. Lycurgue serait alors parti pour un long voyage et ne serait jamais revenu. Dans l'hypothèse où il aurait joué réellement le rôle de législateur qu'on lui attribue, il est impossible de distinguer ce qui lui appartient de ce qui appartient aux siècles suivants. La constitution dite *de Lycurgue* a fait, pendant plusieurs siècles, la grandeur politique et militaire de Sparte.

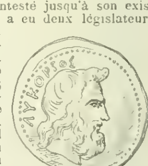

Monnaie de Sparte, à l'effigie de Lycurgue.

Lycurgue, orateur et homme politique athénien, né vers 390, mort vers 325 av. J.-C. Il était fils de Lycophron et appartenait à la famille sacerdotale des Etéoboutades. Il fut l'élève de Platon et d'Isocrate. Allié de Démosthène, il joua surtout un grand rôle après Chéronée, et il fut l'un des dix orateurs qu'Alexandre voulut se faire livrer après la ruine de Thèbes. En 338, il fut chargé de l'intendance du trésor public, et, pendant douze ans, il dirigea avec habileté et intégrité les finances d'Athènes. Il bâtit un théâtre en pierre et un odéon, augmenta le nombre des vaisseaux de guerre, construisit des bassins au Pirée.

Le peuple lui accorda un tombeau au Céramique. Cependant, ses âpretés de justicier lui avaient valu bien des ennemis. L'un d'eux, Ménésechme, l'accusa après sa mort d'avoir laissé un déficit dans le trésor, et fit intenter un procès à ses enfants; ceux-ci, malgré une éloquente défense d'Hypéride, furent condamnés à une amende qu'ils ne purent payer, et jetés en prison. Les anciens possédaient, sous le nom de Lycurgue, une quinzaine de discours, qui étaient presque tous des accusations. Un seul nous est parvenu : le discours *Contre Léocrate*, écrit d'un style ferme et fort, mais un peu raide.

LYCURGUE, tyran de Sparte. Il usurpa le pouvoir après avoir corrompu les éphores (219 av. J.-C.), mais il fut renversé peu de temps après.

Lycus (gr. nat.).

LYCUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *lycinés*. (Les *lycus* sont répandus dans les régions tropicales du globe. Le *lycus latissimus* habite le sud de l'Afrique.)

LYCYÆNA (*si-é*) n. f. Genre de mammifères fossiles, dans les formations tertiaires de l'Europe et du sud de l'Inde. (Les *lycyæna* sont des carnassiers de la famille des hyénidés. On en connaît deux espèces : la *lycyæna Pomeli* du miocène supérieur de l'Europe méridionale, et la *lycyæna macrostoma* du pliocène de l'Inde.)

LYDA n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant une cinquantaine d'espèces du globe. (Quelques espèces causent de véritables dégâts sur les arbres forestiers, fruitiers ou d'ornement, telle la *lyda erythrocephala*, dont les larves vivent en colonies nombreuses sur les pins; les mélèzes, etc.)

LYDDITE n. f. Explosif employé en Angleterre pour le chargement des projectiles, et qui tire son nom de celui de la ville de *Lydd*, où s'en effectue surtout la fabrication.
— ENCYCL. La *lyddite* est un produit obtenu au moyen de l'acide picrique, comme la *mélinite* française et l'*écrasite* autrichienne. Elle produit, en détonant, des fumées verdâtres, et s'utilise principalement pour le chargement des projectiles de gros calibre, efficaces surtout quand ils frappent des pierres ou des ouvrages en maçonnerie.

LYDELLE (*dèl'*) ou **LYDELLA** (*dél'-la*) n. f. Genre d'insectes diptères, dont les larves vivent dans le corps des chenilles. (Les lydelles sont des tachinaires à corps assez étroit, cylindrique. On en connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal; elles se rendent utiles en détruisant diverses chenilles : ainsi, la *lydella bombycivora* attaque le bombyx du trèfle.)

LYDENBURG, LEIDENBURG ou **LEYDENBERG**, ville du Transvaal : 1.400 hab. Ch.-l. d'un district administratif qui porte le même nom. Mines d'or.

LYDGATE (John), poète anglais, né à *Lydgate*, près de Newmarket, vers 1370, mort vers 1451. Il étudia à Paris et à Padoue, et se fit moine au monastère bénédictin de Bury St. Edmunds, où il fonda une école de belles-lettres pour les jeunes nobles. Poète négligé, peu sensible au rythme, il a laissé 130.000 vers, dans tous les genres cultivés alors. Ses principales œuvres publiées sont : *le Livre de Troie*, plein d'anachronismes amusants; *Histoire de Thèbes*, suite aux *Contes de Canterbury* de Chaucer, dont il continua aussi la *Maison de la Gloire*, dans son *Temple de verre*, et l'amusante satire intitulée : *Sans-le-Sou à Londres* (« London Lackpenny »); etc.

LYDIADÈS ou **LYSIADES**, général grec, né à Mégalopolis, mort en 226 avant J.-C. Il s'empara du pouvoir dans sa ville natale, mais abdiqua au bout d'une dizaine d'années. Il fit entrer les Mégalopolitains dans la ligue Achéenne, et commanda la cavalerie dans l'armée d'Aratos. Il trouva la mort dans la bataille qui eut lieu près de Mégalopolis contre les Spartiates.

LYDIAT (Thomas), mathématicien anglais, né et mort à Alkerton (comté d'Oxford) [1572-1646]. Il entra dans les ordres, enseigna l'astronomie et les mathématiques, puis devint chronologiste et cosmographe du prince Henry, fils aîné de Jacques Ier. En 1609, il alla professer au collège de Dublin, puis devint recteur à Alkerton. Très attaché à la cause de Charles Ier, il eut beaucoup à souffrir de la guerre civile, et mourut dans la misère. On cite de lui : *Prælectio astronomica de natura cæli* (1607); *Emendatio temporum ab initio mundi hucusque* (1609); *De anni solaris mensura* (1620); etc.

LYDIE (lat. *Lydia*) ou **MÉONIE**, contrée de l'ancienne Asie Mineure. Ses limites étaient : à l'O. la mer Egée, au N. les monts Sardène et la Mysie, à l'E. la Phrygie, au S. la Carie, dont la séparait le Méandre. Elle avait pour capitale *Sardes* (aujourd'hui *Sart*), et pour villes principales : Magnésie, Thyatira, colonie des Macédoniens, Apollonie, Tralles. — La tradition faisait d'Atys le premier roi du pays. Son fils Lydus lui donna son nom de Lydie, qui remplaça celui de Méonie. D'Atys à Crésus, on compte trois dynasties : les Atyades, jusqu'à 1221 av. J.-C.; les Héraclides, de 1221 à 716; les Mermnades, de 716 à 556. Les plus connus parmi les rois mermnades furent : Gygès, Ardys, Sadyattes, Alyattes, et enfin Crésus. Celui-ci avait soumis toute la contrée entre le fleuve Halys et la mer Egée. Cyrus renversa son empire, qui devint une simple province de la monarchie perse. Très belliqueux avant la conquête, les Lydiens devinrent bientôt les plus efféminés des Asiatiques. Après Alexandre, la Lydie passa aux mains des Séleucides, puis aux rois de Pergame et enfin aux Romains. Elle fit partie, au Ve siècle, jusqu'à la conquête des Turcs, de l'empire d'Orient.

LYDIE, courtisane romaine, qui fut aimée d'Horace. Le poète a chanté leur amour, leurs brouilles, leurs raccommodements dans plusieurs pièces dont la plus célèbre est le délicieux dialogue, fait pour être chanté, où Lydie et Horace, après avoir vanté leurs nouvelles amours, viennent à se reprendre de leur ancienne passion : « Avec toi je voudrais vivre, avec toi je voudrais mourir. »

LYDIE n. f. Planète télescopique, n° 110, découverte par Borrelly, en 1870.

LYDIEN, ENNE (*di-in, èn'*), personne née en Lydie ou qui habitait ce pays. — *Les* LYDIENS.
— Adjectiv. : *Population* LYDIENNE.
— Antiq. *Jeux lydiens*, Jeux publics à la mode lydienne, qu'on célébrait en Etrurie.
— Minér. *Quartz lydien*, Variété noire de jaspe, synonyme de LYDITE.
— Musiq. *Mode lydien*. V. GRÈCE. (Musiq.)

LYDITE n. f. Variété noire de jaspe, appelée aussi *pierre de touche*, couramment employée, en bijouterie, pour reconnaître la qualité de l'or. Syn. de PHTANITE.

LYDNEY, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), sur la Severn; 2.545 hab. Quincaillerie.

LYDUS (*duss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères vésicants, voisins des mylabres, habitant la région circaméditerranéenne et l'Orient. (On en connaît une douzaine d'espèces. Le *lydus trimaculatus* est répandu en Italie, en Grèce et en Russie.)

Lydus (gr. d'un tiers.)

LYDUS (Jean LAURENTIUS, plus connu sous le nom de), érudit grec, né à Philadelphie, en Lydie, en 490, mort à Constantinople en 565. Il exerça de hautes fonctions officielles, depuis le règne d'Anastase jusqu'à celui de Justinien, et tomba en disgrâce en 552. Nous n'avons plus ses *Discours*, ni son *Histoire de la guerre des Perses*. Mais nous possédons trois traités de lui : *Sur les mois, Sur les magistratures romaines, Sur les signes célestes*.

LYE, comm. de l'Indre, arr. et à 47 kil. de Châteauroux; 1.302 hab. Eglise en partie du XIIe siècle; château du XVe.

LYELL (sir Charles), géologue anglais, né à Kinnordy (comté de Forfar) en 1797, mort à Londres en 1875. D'abord avocat, il quitta le barreau afin de se livrer à son goût pour la géologie, et fit, en 1824, un premier voyage scientifique en France, en Allemagne, en Italie, et fut chargé en 1832 du cours de géologie au Collège royal de Londres. Ce cours fut publié en 1833 à Londres, sous le titre de *Principes de géologie*, et traduit en français vingt ans plus tard, par Mme Tullia Meulien. Dans cet ouvrage remarquable, l'auteur explique les changements successifs de la croûte terrestre par le refroidissement lent de notre globe, donne la théorie du système métamorphique et défend avec un grand talent la doctrine si féconde des « causes actuelles ». En 1841 et 1845, sir Charles Lyell a entrepris aux Etats-Unis deux voyages, dont il a publié les intéressantes relations sous ce titre : *Excursions dans l'Amérique du Nord* (1845), et *Seconde visite aux Etats-Unis* (1849). Deux fois, en 1836 et 1850, il a présidé la Société géologique de Londres; il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et il avait été nommé, en 1864, président de l'Association britannique des sciences. Outre les ouvrages précités, on lui doit : un *Manuel de géologie* et *l'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie* (1863), ouvrages qui ont été traduits en français.

LYELLIE (*li-è-li*) n. f. Genre de mousses acrocarpes, comprenant des plantes à tiges simples, à feuilles parfois lancéolées. (Les espèces connues croissent dans l'Inde.)

LYELLITE n. f. Minér. Syn. de DEVILLINE.

LYENCÉPHALE (*an-sé* — du gr. *luein*, délier, et de *encéphale*) n. m. Nom que l'on donne aux mammifères dont les lobes cérébraux ne sont pas unis par le corps calleux.

LYFA n. f. Ecorce d'arbre avec laquelle on fait des cordes, en Arabie.

LYGARINE ou **LYGARINA** n. f. Genre d'araignées, habitant l'Amérique tropicale et Ceylan. (Les lygarines sont des argiopidés, du groupe des érigones. On en connaît cinq ou six espèces.)

Lygée (gr. d'un tiers)

LYGÉE (*jé*) ou **LYGÆUS** (*jé-uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *lygéidés*, comprenant 114 espèces du globe.
— ENCYCL. Les *lygées* sont des punaises terrestres allongées, plates en dessus, à ailes bien développées; ils sont de taille moyenne et de couleurs vives, et vivent sur diverses plantes en fleur dont ils pompent les sucs. Un des plus jolis lygées est le *lygæus equestris*, noir, rouge et blanc; il est commun en France, sur les chênes cariés. Le lygée aptère est un *pyrrhocoris*.

LYGÉE (*jé*) n. f. Genre de graminées, tribu des phalaridées, comprenant des plantes vivaces, à fleurs en épis solitaires, qui croissent sur les bords de la Méditerranée. (En Orient, on emploie la lygée pour la fabrication des sparteries.)

Lygée : *a*, fleur.

LYGÉIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les *lygées* et plus de deux cents autres genres, répandus sur tout le globe. (Les lygéidés se subdivisent en treize tribus et comptent plus de 1.300 espèces.) — *Un* LYGÉIDÉ.

LYGÉINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, dont le genre *lygée* est le type. (Les lygéinés appartiennent à la grande famille des lygéidés; ils comptent 351 espèces, réparties dans 24 genres.) — *Un* LYGÉINÉ.

LYGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*). Géogr. anc. Peuple de la Germanie, établi au commencement de l'ère chrétienne, dans le pays arrosé par le cours supérieur de l'Oder. — *Les* LYGIENS.
— Adjectiv. : *Antiquité* LYGIENNE.

LYGINIE (*ji-nî*) n. f. Genre de restiacées, comprenant des plantes à fleurs groupées en épis, qui croissent en Australie.

LYGODACTYLE ou **LYGODACTYLUS** (*luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, du groupe des geckos, propres à l'Afrique et à Madagascar. (Les lygodactyles ont des doigts inégaux, libres, et terminés par un large disque adhésif. Le *lygodactylus Capensis*, de l'Afrique orientale et méridionale, long de 7 à 8 centimètres, est gris brun en dessus et jaune en dessous.)

Lyg[...]tyle.

LYGODION n. m. Genre de fougères, tribu des schizéacées, comprenant des plantes grimpantes, volubiles, dont on connaît quinze espèces des régions tropicales. | On dit aussi LIGODIER.

LYGODYSODÉACÉ (*s[...]*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lygodysodée.
— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, admise par quelques auteurs, et ayant pour type le genre *lygodysodée*. — *Une* LYGODYSODÉACÉE.

LYGODYSODÉE n. f. Genre de rubiacées, tribu des pédériées, comprenant des arbrisseaux du Mexique et du Pérou.

LYGOSOME n. m. Genre de scinques, comptant un grand nombre d'espèces des régions chaudes du globe. (Les lygosomes sont de couleurs souvent vives et métalliques; ils ressemblent à des orvets qui auraient quatre pieds très courts et sont répandus dans la région indo-malaise. On peut prendre comme type de ce genre le *lygosoma Verreauxi*, d'Australie.)

LYGUS (*guss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des capsidés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *lygus* sont de petites punaises terrestres vivant sur les fleurs où ils courent avec agilité. Le *lygus pratensis*, jaunâtre et roux varié de blanc et de brun, est commun en France; certains *lygus* sont nuisibles aux plantes d'ornement comme les chrysanthèmes.

LYKIOS ou **LYCIUS**, sculpteur grec, né à Eleuthère, en Béotie, qui vivait vers 428 av. J.-C. Fils et élève de Myron, il collabora à la décoration de l'Acropole. A l'entrée, il y avait de lui un groupe de chevaux de bronze; vers les Propylées, deux enfants, dont l'un tenant un aspersoir (bronze); une statue du pancratiaste *Autolykos*. De lui encore, le groupe des *Argonautes*, et un vaste ensemble de figures, consacré à Olympie par les Apolloniates, représentant un combat de Grecs et de Troyens.

LYKOSOURA ou **LYCOSOURA**, comm. de Grèce (Péloponèse [prov. d'Arcadie]), dans le bassin supérieur du fleuve Alphée ou Rouphia; 7.000 hab., dont 1.500 au chef-lieu, *Isari*. Nombreux débris de l'antique *Lycosure*.

LYLY (John), poète dramatique et romancier anglais, né en 1553, mort en 1606. Ses pièces eurent un grand succès auprès du public aristocratique, dont elles flattaient le goût pour les concetti et la préciosité. Elles furent éditées en 1858 par F.-W. Fairholt. Les principales sont : *Campaspe, la Femme dans la lune, Sapho et Phaon, Galathée, Midas, la Mère Bombie*; etc. Son ouvrage le plus important est : *Euphues ou l'Anatomie de l'esprit* (1579), et *Euphues et son Angleterre* (1580). V. EUPHUES.

LYMANOPODE ou **LYMANOPODA** n. m. Genre de papillons, comprenant des satyres de petite taille, à livrée brune, variée de gris en dessous. (On en connaît vingt-cinq espèces, de l'Amérique tropicale.)

LYME-REGIS (en lat. *Lemanis Portus*), ville d'Angleterre (comté de Dorset), sur la Manche, à l'embouchure de la *Lyme*; 3.000 hab. Port de commerce, qui arme pour la pêche à la morue. Bains de mer.

LYMÉXYLON n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *lyméxylonines*.
— ENCYCL. Les *lyméxylons* sont allongés, étroits, assez mous; ils attaquent les arbres dont le bois nourrit leurs larves qui y creusent des galeries. On en connaît trois espèces : d'Europe (*lymexylon navale*), de Tasmanie (*lymexylon Australe*) et d'Amérique du Nord (*lymexylon Sericeum*). Le lyméxylon attaque les pièces de bois des chantiers, et a causé beaucoup de dégâts dans les constructions navales (d'où son nom de *navale*).

Lyméxylon (gr. 3 fois).

LYMÉXYLONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères cléridés, comprenant les *lyméxylons* et genres voisins. — *Un* LYMÉXYLONINÉ. ‖ On écrit aussi LYMEXYLINÉS.

LYMINGTON, ville d'Angleterre (Hampshire), à l'embouchure du *Lymington* dans le Solent, en face l'île de Wight; 4.551 hab. Bains de mer; salines.

LYMODONTE ou **LYMODON** n. m. Genre de mammifères édentés, fossiles dans les formations eocènes de la Patagonie, et dont on connaît deux espèces.

LYMNAS (*lim'-nass*) n. m. Genre de papillons propres à l'Amérique tropicale. (Les lymnas, dont on connaît une trentaine d'espèces, sont des érycines noires ou brunes avec des bandes orangées : tous sont de petite taille.)

LYMNORÉE (*lim'*) ou **LYMNOREA** (*lim, ré*) n. f. Genre d'éponges, fossiles dans le terrain oolithique inférieur.

LYMPHADÉNIE (*lin, nî*) n. f. Maladie caractérisée par la formation de nombreux lymphadénomes : *La* LYMPHADÉNIE *intestinale*.

LYMPHADÉNITE (*lin*) n. f. Inflammation des glandes lymphatiques.

LYMPHADÉNOME (*lin* — de *lymphe*, et *adénome*) n. m. Tumeur formée de tissu analogue à celui des ganglions lymphatiques. ‖ On dit aussi LYMPHOME, et LYMPHOSARCOME.
— ENCYCL. Les *lymphadénomes* se développent le plus souvent dans les organes formés de tissus adénoïdes (ganglions lymphatiques, rate, amygdale). Ce sont des tumeurs, molles et grisâtres, d'abord indolentes, mais occasionnant bientôt une hypertrophie des ganglions de la région et parfois des élancements et de la fièvre. Le pronostic est grave, la récidive après l'ablation est constante, les traitements médicaux ont toujours échoué; on conseillera, néanmoins le phosphure de zinc (5 à 60 milligr.) et l'arsenic

LYMPHANGIECTASIE (*lin, ji-èk', zi* — de *lymphe*, et *angiectasie*) n. f. Dilatation variqueuse des lymphatiques.
— Encycl. L'ectasie des lymphatiques peut porter sur les ganglions, les troncs lymphatiques et même sur les réticules dermiques. Souvent, la *lymphangiectasie* est congénitale, ou elle se manifeste vers l'âge mûr ; c'est surtout dans les pays chauds qu'on l'observe et, dans ces cas, d'ordinaire, on fait remonter l'origine à la filariose. Les ganglions atteints sont presque toujours ceux de l'aine. Les troncs dilatés sont le plus fréquemment ceux des jambes ; enfin, les varices réticulaires appartiennent aussi à ces membres. Les tumeurs sont indolentes, mais elles ont une tendance à se généraliser. L'ablation est pratiquée toutes les fois que la disposition anatomique le permet.

LYMPHANGIOME (*lin, ji* — de *lymphe*, et *angiome*) n. m. Tumeur des vaisseaux lymphatiques.
— Encycl. En général, les *lymphangiomes* sont congénitaux, les faits observés chez l'adulte devant plutôt entrer dans le cadre de la lymphangiectasie. Ces tumeurs, encore mal connues, sont ou *simples*, consistant en un lacis de vaisseaux lymphatiques, ou *caverneuses* ou *kystiques*.

LYMPHANGITE (*lin, jit'* — de *lymphe*, et *angite*) n. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. ‖ On dit aussi LYMPHATITE, LYMPHITE, ANGIOLEUCITE.
— Encycl. La *lymphangite* résulte d'une inoculation à la suite d'une plaie d'un agent irritant ou provient d'une tumeur (arthropatie suppurée, etc.) qui sert de porte d'entrée ; en général, la plaie qui précède siège surtout dans les lieux riches en lymphatiques : doigts, orteils, etc. On distingue deux variétés de lymphangite : la *lymphangite tronculaire*, inflammation des troncs lymphatiques, et la *lymphangite réticulaire*, inflammation des réticules lymphatiques. Dans les deux cas, la maladie s'annonce par de la fièvre (40°), du frisson, de la céphalée ; les ganglions s'hypertrophient, et enfin la rougeur caractéristique apparaît. On sent à la palpation de véritables cordons, indiquant les vaisseaux enflammés, entourés d'un empâtement diffus au début, puis nettement délimité. La douleur est toujours assez forte à la pression.
En général, la lymphangite est bénigne, quoiqu'on puisse observer des formes foudroyantes, ou que, dans d'autres cas, elle arrive à la suppuration. Le traitement doit d'abord être prophylactique, par le lavage et l'antisepsie rigoureuse des plaies. Si la lymphangite siège au bras ou à la jambe, on fera tremper le membre malade deux fois par jour, pendant une heure, dans un bain chaud d'eau contenant 1 gr. par litre de sublimé, dans l'intervalle des bains, on maintiendra en place des compresses trempées dans la même solution antiseptique. Pour le tronc, on aura recours aux pulvérisations phéniquées, puis au même pansement au sublimé. Mais, si un phlegmon se forme, il faut agir promptement et cautériser profondément au fer rouge, en soutenant les forces du malade.

LYMPHATIQUE (*lin, tik'*) adj. Qui a rapport à la lymphe : *Vaisseaux, Ganglions* LYMPHATIQUES. ‖ *Système lymphatique*, Ensemble des vaisseaux et ganglions lymphatiques.
— n. m. Vaisseau lymphatique.
— Encycl. Anat. Les vaisseaux *lymphatiques* sont transparents, membraneux, valvulaires, et naissent dans le tissu cellulaire par un système de capillaires très fins. Leur intérieur est garni de valvules en forme de demi-lune, qui se disposent face à face et empêchent le reflux de la lymphe. Les lymphatiques s'anastomosent les uns aux autres, de telle sorte que leur diamètre reste sensiblement le même ; suivant leur position, on les divise en *superficiels* et *profonds*, mais les uns et les autres suivent les trajets des veines. Sur les trajets de ces vaisseaux on rencontre, par *groupes* ou par *chapelets*, *les ganglions lymphatiques*. Tous les lymphatiques aboutissent, chez les vertébrés supérieurs, au *canal thoracique* et à la *grande veine lymphatique*. Ce canal thoracique, dit encore *citerne* ou *réservoir de Pecquet*, naît dans l'abdomen par une dilatation en forme d'ampoule au niveau de la deuxième vertèbre lombaire et chemine en avant de la colonne vertébrale jusqu'au niveau de la quatrième vertèbre dorsale, où il s'incurve pour aboutir dans la veine sous-clavière gauche ; il mesure environ 2 à 5 millimètres de diamètre. La grande veine lymphatique, à peine longue de 2 centimètres, est située à la base du cou et s'ouvre dans la veine sous-clavière droite.
On rencontre les lymphatiques dans tous les organes : foie, estomac, pancréas, etc. Ces vaisseaux servent à transporter la lymphe et le chyle dans le sang.
Les maladies du système lymphatique sont nombreuses : lésions traumatiques, inflammation des vaisseaux et des ganglions. V. LYMPHANGITE et BUBON.

LYMPHATISME (*lin, tissm'*) n. m. Tempérament lymphatique, caractérisé par la blancheur de la peau, la mollesse des muscles, l'œdème des jambes, etc. (Ou le traite comme l'anémie.)

LYMPHATITE (*lin*) n. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. ‖ On dit aussi LYMPHANGITE.

LYMPHATOCÈLE (*lin, sèl'* — de *lymphe*, et du gr. *kêlê*, tumeur) n. m. Epanchement ou accumulation de lymphe formant tumeur.

LYMPHE (*linf'* — lat. *lympha*) n. f. Physiol. Liquide qui circule dans les vaisseaux lymphatiques.
— *Lymphe de Koch*, Syn. de TUBERCULINE. ‖ *Lymphe de Cotugno*, Liquide qui se trouve dans le labyrinthe de l'oreille.
— Bot. Humeur aqueuse qui circule dans les plantes.
— Encycl. Physiol. La *lymphe* est incolore ou jaune, parfois opalescente, et contient en suspension des globules blancs. Ce liquide, toujours alcalin, se coagule, vingt minutes environ après sa sortie des vaisseaux lymphatiques, en une gelée tremblotante, qui se rétracte peu à peu, en donnant une quantité considérable de sérum ; son analyse donne, pour 1.000 parties : eau 955, fibrine 2, albumine et graisse 35, sels minéraux 8.
La lymphe provient du plasma sanguin qui transsude des parois vasculaires ; elle se charge, tout en cheminant dans ses vaisseaux, de leucocytes, dont le nombre augmente, surtout après la traversée des ganglions. Ce liquide est en quelque sorte l'intermédiaire des tissus et du sang, les vaisseaux lymphatiques drainant le plasma sanguin répandu dans les tissus et le ramenant au sang.
Pendant la digestion, les lymphatiques intestinaux se remplissent d'une lymphe laiteuse, qui est le *chyle*.

LYMPHITE n. f. Pathol. Syn. de LYMPHANGITE.

LYMPHOÏDE (*lin* — de *lymphe*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à la lymphe, ou aux ganglions lymphatiques : *Tissu* LYMPHOÏDE.

LYMPHOME n. m. Pathol. Syn. de LYMPHADÉNOME.

LYMPHORRAGIE (*lin-fo-ra-ji* — de *lymphe*, et du gr. *raghê*, rupture) n. f. Ecoulement de la lymphe après une blessure d'un vaisseau lymphatique et qui, en général, s'arrête de lui-même.

LYMPHOSARCOME (*lin* — de *lymphe*, et *sarcome*) n. m. Tumeur sarcomateuse, développée dans les ganglions lymphatiques. Syn. de LYMPHADÉNOME.

LYMPHOSE (*lin*) n. f. Elaboration, formation de la lymphe.

LYMPHOTOMIE (*lin, mî* — de *lymphe*, et du gr. *tomê*, section) n. f. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNAR (Roch-Frédéric, comte DE), diplomate et écrivain danois, né et mort à Lubbenau (Lusace) [1708-1781]. Il devint, en 1733, chambellan de Christian VI de Danemark, ambassadeur à Stockholm et à Saint-Pétersbourg, gouverneur des comtés d'Oldenbourg et Delmenhorst. Il négocia, en 1749, la cession du Slesvig-Holstein au Danemark et fut, en 1757, un des signataires de la capitulation de Closterseven. On lui doit divers écrits théologiques et politiques.

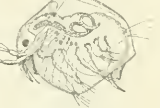

Lyncée (gr. 26 fois).

LYNCÉE (*sé*) ou **LYNCÆUS** (*sé-uss*) n. m. Zool. Genre de crustacés, type de la famille des *lyncéidés*.
— Encycl. Les *lyncées* sont de petits entomostracés qui pullulent souvent dans les eaux douces d'Europe ; ils possèdent cinq paires de pattes, avec lesquelles ils nagent rapidement. Certains *lyncæus* abondent dans les lacs de France.

LYNCÉE (*sé*) n. f. Bot. Syn. de MÉLASMA.

LYNCÉE. Myth. gr. Un des Argonautes, fils d'Apharée, roi de Messénie, renommé pour sa vue perçante, qui lui permettait de voir ce qui se passait dans le ciel et dans les enfers. Ses regards perçaient même les murailles. Il prit part à la chasse du sanglier de Calydon, et fut tué par Pollux, parce qu'il avait, dit-on, disputé à Castor la jeune Hilaïre, une des plus belles entre les héroïnes. — Un des cinquante fils d'Ægyptos, mari d'Hypermnestre, la seule des filles de Danaos qui ne voulut pas tuer son mari la nuit de ses noces. Il survécut à ses frères pour les venger. — Un des fils d'Ægyptos, frère du précédent, souvent confondu avec lui. Il épousa aussi une Danaïde, Calyce, mais ne put échapper à la mort.

LYNCÉE de Samos, poète comique et polygraphe grec (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Contemporain et rival de Ménandre, il écrivit une comédie, *le Centaure*. Elève de Théophraste, il fut entraîné en tous sens par sa curiosité. Il composa un ouvrage *Sur Ménandre*, des livres d'histoire, de grammaire, de médecine, etc.

LYNCÉIDÉS (*sé*) n. m. pl. Zool. Famille de crustacés phyllopodes cladocères, comprenant les *lyncées* et genres voisins. — *Un* LYNCÉIDÉ.

LYNCH, personnage hypothétique. V. l'art. suiv.

Lynch (LOI DE), sorte de procédure sommaire, usitée aux Etats-Unis depuis le XVIIe siècle, et suivant laquelle la foule saisit un criminel, le juge, le condamne et l'exécute séance tenante.
— Encycl. Au début de la colonisation américaine, dans un pays immense, où les aventuriers étaient nombreux, l'application des formes de la justice régulière eût été insuffisante à réprimer les abus de force et les délits de toute sorte. Aussi se forma-t-il dans tous les Etats, et plus particulièrement en Californie, dans le Colorado, l'Orégon, le Nevada, des comités de vigilance qui pendirent ou fusillèrent, sans autre forme de procès, les criminels pris en flagrant délit. Ces exécutions sommaires donnèrent lieu, elles aussi, à des abus. Mais, en dépit de l'établissement progressif de la justice régulière, il n'est pas d'année où l'on ne signale quelques cas de lynchage.
Quant à cette dénomination de « lynchage », on n'est pas d'accord sur son origine. Le Lynch qui lui aurait laissé son nom serait un juge du XVIIe siècle, qui aurait, usant d'un pouvoir absolu qu'il tenait de ses conciteyens, débarrassé le pays des malfaiteurs par des procédés sommaires. D'après d'autres, Lynch serait eu un fermier de Virginie, ou le fondateur de la ville de Lynchburg, en Virginie, ou même un maire irlandais du XVe siècle, etc.

LYNCH (W.-F.), voyageur et marin américain, né vers 1815. Il fit en Judée, en 1850, un voyage scientifique, au cours duquel furent recueillies de précieuses observations sur la topographie et la climatologie du lac Asphaltite et de ses environs, et dont la relation, couronnée par la Société de géographie de Paris, a paru sous le titre de : *Voyage d'exploration au Jourdain et à la mer Morte*.

LYNCHAGE (*chaj'*) n. m. Application de la loi de Lynch.

LYNCHBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique (Virginie [comté de Campbell]), au-dessus de la rive droite du fleuve James, tributaire de l'Atlantique ; 17.000 hab. Gisements de cuivre ; fonderies, filatures. Grandes manufactures et commerce important de tabac de Virginie.

LYNCHER (de l'angl. *to linch*) v. a. Exécuter sommairement, d'après la loi de Lynch : LYNCHER *un criminel*.

LYNCIDES. Myth. gr. Nom patronymique des descendants de Lyncée. — *Un, Une* LYNCIDE.

LYNCODON n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des mustélidés, tribu des mustelinés, comprenant une seule espèce répandue dans l'Amérique du Sud, du rio Negro à la Patagonie. (Le *lyncodon Patagonicus*, ressemble à une belette ; long de 39 centimètres, y compris la queue, il est d'un brun roux clair, avec la tête blanchâtre.)

Lyncodon.

LYNCORNIS (*niss*) n. m. Zool. Sous-genre d'eurostopodes, comprenant des engoulevents propres à l'Australie. (Le *lyncornis guttatus* est répandu sur tout le continent australien ; le *lyncornis albigularis* ne se trouve que dans la Nouvelle-Galles du Sud.)

LYNCOS. Myth. gr. Roi de Scythie. Il fut changé en lynx par Déméter, pour avoir voulu mettre à mort Triptolème, qui apportait en Scythie les dons de la déesse.

LYNDSAY ou **LINDSAY** (sir David), poète écossais, né vers 1490, mort vers 1555. Attaché à la cour d'Ecosse, il fut page de Jacques V, puis roi d'armes et poète-lauréat. Il remplit diverses missions dans les Pays-Bas, en France et en Danemark. Il acquit une grande popularité par ses vers satiriques contre les débordements de la cour, les scandales de Rome, et devint un des plus chauds partisans de John Knox. Ces productions, dont la première en date est le *Songe*, écrit vers 1528, et où il se montre encore orthodoxe, ont été éditées par Laing (1877). On y remarque *le Testament et Complainte de notre souverain lord Papyngo*, une *Satire des trois Etats*, sous forme de drame allégorique ; une sorte d'histoire universelle en plus de 6.000 vers, intitulée *la Monarchie* ; etc.

LYNGBYE (*lingh'-bi*) n. f. Bot. Genre d'algues, de la famille des nostocacées, voisin du genre oscillaire et caractérisé par un trichome à gaine vaginée souvent colorée.

LYNN, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur la baie de Nohant ; 68.500 hab. Fabrication de chaussures de femmes ; tanneries, corroiries ; fabrication d'ustensiles de fer-blanc et d'étain. Port de pêche et de cabotage.

LYNN (CANAL DE), fjord du Dominion (Colombie britannique), s'ouvrant sur le Pacifique, à l'E. de l'énorme chaîne du Saint-Elie et du Fairweather. Continuant au N. le détroit de Chatham, il s'enfonce de 130 kilom. dans les terres. Le port de Junlau est sur le canal de Lynn.

LYNN-REGIS. Géogr. V. KINGS-LYNN.

LYNX (*linkss* — du gr. *lugx*, lat. *lynx*, même sens) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des félidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'hémisphère boréal.
— Fig. Personne d'un esprit très pénétrant (à cause de la vue perçante qu'on attribuait au lynx.) ‖ *Yeux de lynx*, Yeux vifs et perçants. — Extrême clairvoyance, grande pénétration : *Le cœur a des* YEUX DE LYNX. (Mme Necker.)
— Encycl. Les *lynx* sont de grands et beaux animaux, forts et agiles, courant et grimpant avec facilité ; leur fourrure, grise variée de brun et de jaunâtre, est de plus en plus fournie dans les espèces qui remontent vers le nord ; c'est aussi dans le nord ou dans les montagnes neigeuses que l'on trouve les plus grands individus, dont certains égalent les panthères en taille et en courage ; tel est le lynx de la Nouvelle-Ecosse, type du sous-genre *cervaria* (*lynx gigas*).

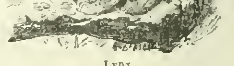

Lynx.

Le lynx commun d'Europe ou *loup cervier* (lynx lynx), est maintenant très rare en France, où il fréquente seulement dans les montagnes. La fourrure du lynx de France, ainsi que celle du lynx d'Espagne (*lynx pardina*) et surtout celle des lynx de l'Amérique du Nord (*lynx gigas* et *Canadensis*) et de l'Asie du Nord (*lynx isabellina*), est très estimée. On a attribué jadis au lynx des propriétés merveilleuses : son urine devenait une pierre précieuse (*lyncurius*, et sa chair desséchée était un remède contre le vertige, etc. Le lynx botté (*felis caligata*) des auteurs, espèce africaine, n'est pas un lynx, c'est un chat. V. CHAT.

LYNX, constellation de l'hémisphère boréal, comprenant, suivant Flamsteed, quarante-six étoiles disposées en ligne sinueuse, entre la grande Ourse et le Cocher, généralement de cinquième ou de sixième grandeur (il faut une vue perçante pour les reconnaître, et de là vient le nom de *Lynx*, donné au groupe par Helvétius). L'étoile principale, vers la queue du *Lynx*, est de quatrième grandeur.

LYOGYRE (*jir'*) ou **LYOGYRUS** (*ji-russ*) n. m. Zool. Sous-genre de valvates, dont les espèces habitent l'Amérique du Nord et la Nouvelle-Calédonie.

LYON, ch.-l. du départ. du Rhône, la troisième ville de France par le chiffre de sa population, après Paris et Marseille, en amont du confluent du Rhône et de la Saône ; 453.200 hab. (*Lyonnais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M., avec bifurcations sur Paris, Marseille, Saint-Etienne, Grenoble et Genève (gare de Perrache). Archevêché, cour d'appel, université. Ecole de santé militaire, école supérieure de commerce, écoles professionnelles de Lamartinière, école centrale lyonnaise, Académie des sciences, lettres et arts. Place forte de première classe et camp retranché, formant un gouvernement militaire, partagé, au point de vue territorial, entre les 7e (Besançon) et 14e (Grenoble) corps d'armée, le gouverneur militaire commandant en même temps le 14e corps. — La ville, bâtie avec une régularité remarquable, est inégalement répartie en amont du confluent du Rhône et de la Saône, qui, à partir de la haute colline de la *Croix-Rousse*, où s'étage l'antique cité ouvrière lyonnaise, limitent une étroite presqu'île, longue de 4 kil., large de 700 à 800 mètres où se trouvent, aux environs de la place Bellecour, le centre de la vie commerciale et intellectuelle de la ville ; sur la rive gauche du Rhône, se développent les grands quartiers populaires de Lyon, *les Brotteaux* et surtout *la Guillotière*, aux grandes voies larges et aérées, coupées à angle droit, prolongés par les grands faubourgs de la Mouche, de Villeurbanne, etc. ; sur la rive droite de la Saône, en face de la Croix Rousse, se dresse la colline de Fourvières, couronnée d'une basilique dédiée à la Vierge. D'assez nombreux monuments sont à signaler : la cathédrale Saint-Jean, entreprise dès 1107, terminée seulement vers 1480, mélange de roman et de gothique, et, en quelques parties, de flamboyant ; Saint-Nizier, avec une crypte fort ancienne, reste de la cathédrale primitive de Lyon ; Saint-Martin-d'Ainay (Xe-XIIIe s.) ; Saint-Paul (XIIe-XVe s.), etc. L'architecture civile a donné un bel hôtel de ville (1646-1655), œuvre de Simon Maupin ; le *Massif des Terreaux*, avec les statues colossales de Philibert Delorme et de Maupin ; enfin, les palais du *Commerce* et de la *Bourse*,

Plan de Lyon : 1. Préfecture. — 2. Hôtel de ville et place des Terreaux. — 3. Palais de Justice. — 4. Mairies. — 5. Bourse. — 6. Tribunal de commerce. — 7. Ecole de droit. — 8. Ecole de médecine. — 9. Jardin des Plantes. — 10. Palais des beaux-arts. — 11. Hotel-Dieu. — 12. Grand théâtre. — 13. Théâtre des Célestins. — 14. Archevêché, église Saint-Jean (cathédrale). — 15. Notre-Dame de Fourvières. — 16. Temple protestant. — 17. Synagogue. — 18 Eglise Saint-Nizier. — Ponts : *a*, de la Gare ; *b*, du Mouton ; *c*, de Serin ; *d*, passerelle Saint-Vincent ; *e*, pont de la Feuillée ; *f*, du Change ; *g*, du Palais ; *h*, Tilsit ; *j*, passerelle Saint-Georges ; *k*, pont d'Ainay ; *nm*, ponts du Midi ; *o*, de la Faculté ; *p*, de la Guillotière ; *q*, de l'Hôtel Dieu ; *r*, Lafayette ; *s*, passerelle du Collège ; *v*, pont Moraud ; *w*, Saint-Clair.

édifiés par Dardel de 1854 à 1861, etc. Dans une autre forme d'art, l'immense parc de la Tête d'Or, à la lisière des Brotteaux, mérite une mention particulière. Enfin, le musée, installé au palais Saint-Pierre, contient des peintures de première valeur (Durer, Rubens, Véronèse, Puvis de Chavannes), de belles mosaïques antiques, découvertes dans le département du Rhône ; une des plus riches collections lapidaires de l'Europe, et une remarquable collection d'épigraphie romaine, où prend place, gravé sur des tables d'airain, trouvées à Lyon en 1528, le fameux discours de l'empereur Claude, admettant au sénat des membres gaulois.

Lyon a dû son essor économique, déjà ancien, à sa merveilleuse position géographique au point où la grande voie de Paris à la Méditerranée s'ouvre à la fois sur toutes les routes des Alpes. Lyon a été, dès le moyen âge, une sorte de ville internationale, où fréquentaient ensemble, en un commerce d'échange perpétuel, Français, Provençaux, Italiens et Allemands. L'industrie traditionnelle et locale par excellence est celle de la soie, importée dès le XIIIe s. par des Italiens exilés, réglementée par Henri II, puis par Henri IV, favorisée par les plantations de mûrier en Dauphiné et sur le penchant des Cévennes, dont Olivier de Serres fut l'initiateur. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la fabrique lyonnaise était restée aux mains des *canuts*, travaillant à la façon, dans les petits ateliers familiaux de la Croix-Rousse. A cette date, la concurrence des manufactures d'Italie et de Suisse a obligé, après la crise de 1880-1885, l'industrie lyonnaise à fournir, à plus bas prix, et en usine, des soieries moins uniformément artistiques. A côté de la soie et des industries qui en dérivent (impression, teinturerie, gaufrage), la métallurgie, la construction des machines, la fabrication des produits chimiques, l'orfèvrerie tiennent le premier rang.

Armes de Lyon.

Au point de vue militaire, Lyon, réduit central de la défense des Alpes du côté français, a vu son importance considérablement accrue depuis la guerre de 1870. A cette date, le système défensif comprenait une enceinte continue, flanquée, depuis 1830, par une ligne de forts détachés à courte distance. Depuis 1870, l'enceinte, sur la rive gauche du Rhône, a été reportée plus avant, et les nouveaux forts jalonnent un périmètre de défense de 70 kilomètres.

Au point de vue administratif, la ville de Lyon, de même que Paris, et pour des raisons analogues, est placée sous un régime administratif particulier, et partagée en six arrondissements ayant chacun un maire particulier. La mairie centrale a été rétablie en 1881. Néanmoins, la plus grande partie des pouvoirs de police sont délégués par la loi au préfet du Rhône. — L'arrondissement a 19 cant., 134 comm. et 673.600 hab. ; la ville est chef-lieu de 8 cantons.

— *Histoire*. On a rapporté la fondation de Lyon à une colonie phénicienne ou rhodienne, qui aurait donné son nom au fleuve (*Rhodanus*) sans changer le nom celte de la localité, *Lugdunum* (colline du Corbeau). Quoi qu'il en soit, au moment de la conquête romaine, la ville était devenue l'importante capitale des *Ségusiaves*. En 43, le proconsul Munatius Plancus l'occupa avec une colonie romaine, et sa seule position géographique en fit presque immédiatement le centre politique et administratif de la Gaule, où convergèrent les voies tracées par Agrippa, où Auguste, Claude et Caracalla firent d'assez longs séjours, et où se célébrèrent, près de l'autel de l'empereur, les grandes assemblées provinciales de la Gaule, le *concilium Galliarum*. Un terrible incendie dévasta la ville en l'an 59 de notre ère. Elle fut rebâtie par Néron. Le christianisme y fut apporté par saint Pothin, qui y souffrit le martyre sous la persécution de Marc-Aurèle (177), suivie de celle, plus terrible encore, de Septime-Sévère (197), qui livra aux flammes une partie de la ville, pour la punir d'avoir soutenu son rival Albinus. Au moyen âge, Lyon fit successivement partie du royaume des Burgondes, de l'empire de Charlemagne, du royaume de Lothaire ; enfin, en 879, du royaume de Provence, avec Boson. A la faveur des troubles qui marquent le début de la féodalité, le pouvoir temporel échappe à la maison de Bourgogne, après Rodolphe III (1032), et vient, malgré les prétentions des comtes du Lyonnais et du Forez, aux mains des archevêques (1173). Mais ceux-ci doivent, sur l'appel à Philippe IV de la bourgeoisie lyonnaise, partager avec le roi de France cette souveraineté (1274), Lyon restant cependant, en même temps, ville d'empire. En 1245, un concile œcuménique, tenu à Lyon et présidé par le pape Innocent IV, excommunia Frédéric II, empereur d'Allemagne ; un canon célèbre imposa à toute la chrétienté une paix générale de quatre ans. Grégoire X tint dans la ville, en 1274, le second concile œcuménique. Il y régla l'élection des papes et prit des mesures pour faciliter l'union des Eglises grecque et latine. A partir du XIVe siècle, la prospérité de la ville ne devait pas cesser de s'accroître, en dépit des graves, mais passagères atteintes qu'elle eut à subir : pendant les guerres d'Italie, d'abord, au cours desquelles la réunion à la couronne des domaines du connétable de Bourbon (Forez, Beaujolais, Lyonnais) en fit une capitale de province (Lyonnais) ; au cours des guerres de religion, où elle fut pillée à deux reprises par les protestants (1562), puis par les catholiques (1572) ; lors de la révocation de l'édit de Nantes, où une partie de ses meilleurs ouvriers dut s'exiler. Pendant la Révolution, après la mise en accusation des députés girondins, les royalistes organisèrent à Lyon une armée de 20.000 gardes nationaux, sous les ordres du comte de Virieu et de Précy. La Convention envoya alors le représentant Dubois-Crancé et Kellermann, chef de l'armée des Alpes, mettre le siège devant Lyon (août 1793). Le 9 octobre, après un blocus étroit et plusieurs bombardements, les troupes républicaines entraient dans Lyon. La Convention décida que Lyon serait démolie par le canon, et le nom de la ville rebelle remplacé par celui de « Commune affranchie ». L'ordre de destruction ne fut pas exécuté ; mais, en décembre, Collot d'Herbois et Fouché firent mitrailler les Lyonnais prisonniers. Au XIXe siècle, l'insurrection ouvrière, rapidement réprimée, de 1831, et le mouvement socialiste de 1871, inspiré de la *Commune* parisienne, sont, avec les crises industrielles de 1849, celle-ci compliquée d'une émeute, et de 1882, les principaux épisodes de son histoire.

Lyon (insurrection de) [21 nov.-3 déc. 1831], insurrection ouvrière qui éclata sous le ministère de Casimir Perier. Les négociants de Lyon avaient fortement abaissé les salaires des chefs d'ateliers et des ouvriers. Sur l'initiative du conseil des prud'hommes et avec l'assentiment du préfet, Bouvier-Dumolard, une assemblée de délégués des ouvriers et des fabricants vota un tarif minimum des salaires. Mais les négociants, appuyés par le gouvernement, refusèrent de s'y soumettre. Le 21 novembre, un drapeau noir avec l'inscription : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant, » fut arboré sur les hauteurs de la Croix-Rousse. Une partie de la garde nationale et des habitants des faubourgs, ainsi que quelques agitateurs politiques, se joignirent aux canuts, et les autorités durent abandonner la ville. Une tentative de médiation du préfet fut rendue inutile par l'arrivée du duc d'Orléans et du maréchal Soult, à la tête de forces imposantes. Le 3 décembre, ils entrèrent à Lyon sans résistance.

Lyon (complot de). En août 1851, le parti républicain résolut d'organiser une association secrète, capable, le cas échéant, de servir de centre à un soulèvement général. Grâce à l'activité d'un ancien constituant de 1848, A. Gent, cette association se forma, dans quinze départements du Sud-Est, sous le nom de *Nouvelle Montagne*, avec des comités départementaux en relation avec les trois comités directeurs de Paris, Lyon et Londres. Il fut résolu qu'on attendrait, pour agir, sauf le cas d'un coup d'Etat, les élections de 1852. Mais, alors, les principaux chefs, Gent, Cl. Borel, Delescluze, etc., furent arrêtés et traduits devant le conseil de guerre de Lyon. Le procès, conduit au mépris des règles de la justice, se termina par des condamnations à la déportation ou à la détention.

Lyon républicain (le), journal politique quotidien, fondé à Lyon en 1876 par A. Ferrouillat, pour défendre la politique radicale ; il compte ou a compté parmi ses rédacteurs : de La Berge, Jules Roche, Strauss, etc. Il fait paraître un supplément littéraire illustré.

Lyon-Caen (Charles-Léon), professeur et jurisconsulte français, né à Paris en 1843. Il enseigna d'abord le droit romain (Nancy), puis le droit commercial et maritime tant à la faculté de droit de Paris qu'à l'Ecole des sciences politiques, et il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1893). Outre de nombreux articles et notes de doctrine, il a écrit, en collaboration avec Louis Renault, un magistral *Précis de droit commercial* (1884-1885).

Lyonie (*nî*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricacées, tribu des éricées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

— Encycl. Les *lyonies* sont très voisines des andromèdes. La *lyonie en arbre*, vulgairement *arbre à l'oseille, andromède en arbre*, etc., de l'Amérique du Nord, atteint la hauteur de 15 à 20 mètres, et porte des feuilles ovales ou oblongues acuminées, d'abord velues, puis glabres, souvent tachetées de rouge, persistantes ; acides et rafraîchissantes, elles sont employées en décoction contre les fièvres.

Lyonie. *a*, fleur.

Lyonnais, aise (*o-nè, èz*), personne née à Lyon ou qui habite cette ville. — *Les* Lyonnais.

— Adjectiv. : *Industrie* lyonnaise.

— n. m. Linguist. Patois parlé à Lyon.

— n. f. Art culin. Nom d'une préparation dont la base consiste en une purée d'oignons ou en de nombreux oignons coupés et roussis : *Bœuf à la* lyonnaise. *Gras-double à la* lyonnaise, etc.

Lyonnais (*o-nè*), un des grands gouvernements de l'ancienne France, compris entre la Bourgogne au N., la Saône à l'E., le Languedoc au S. et l'Auvergne à l'O., placé en quelque sorte à cheval sur les deux versants des Cévennes septentrionales et des monts du Beaujolais ; superficie d'environ 7.810 kilom. carr. Il comprenait des pays géographiquement distincts, et réunis, en 1527, à la couronne, à la suite de la confiscation des biens du connétable de Bourbon : 1° le *Forez*, ou pays de *Feurs*, qui en était la capitale, avec Saint-Etienne et Roanne comme villes principales ; 2° le *Beaujolais*, capitale *Beaujeu*, puis Villefranche ; 3° le *Lyonnais* proprement dit, capitale *Lyon*, villes principales Givors, Tarare, Rive-de-Gier. Autour de Neuville-sur-Saône s'étendait le petit pays de *Franc-Lyonnais*. (V. ce mot.) Le Lyonnais proprement dit comprenait l'ancien territoire des Ségusiaves, dont les comtes, qui furent à plusieurs reprises maîtres en même temps du

Forez, du XIe au XIIIe siècle, durent reculer ensuite devant les archevêques-comtes de Lyon, et virent, en 1371, leurs biens passer par mariage dans la famille des ducs de Bourbon. Après la confiscation de 1527, Lyon fut donné comme capitale à la nouvelle province, qui, cependant, resta en apanage sous les derniers Valois et ne fut réunie définitivement que sous le règne de Louis XIII. Elle forma, en 1791, les départements de la Loire et du Rhône.

Lyonnais (MONTS DU), chaîne de la France centrale, prolongeant les Cévennes jusqu'aux monts du Beaujolais. L'ossature en est constituée par des roches primitives, et le relief s'étend en plateaux et résulte de l'ébréchement des pics, crêtes, arêtes, etc. Sommets arrondis, incultes ou garnis de pelouses, de broussailles. Le bas de ces monts est verdoyant, pittoresque, avec vignes, jardins, belles prairies. Culmen, 950 mètres.

Lyonnaise, partie de l'ancienne Gaule, qui comprenait la Celtique, moins le pays compris entre la Loire et la Garonne, et réuni à l'Aquitaine. Elle forma sous Auguste une province spéciale, appelée *Lugdunensis*, ayant pour chef-lieu *Lugdunum* (Lyon). Bornée au N. par la Manche, au N.-E. par la Belgique, à l'E. par la Narbonnaise et la Grande-Séquanaise, au S. et au S.-O. par l'Aquitaine, par l'Atlantique, la Lyonnaise, lorsque la Gaule fut divisée, en 375, par Gratien, en dix-sept provinces, en forma quatre : la *Lyonnaise Ire*, au sud-est, ch.-l. *Lyon*; la *Lyonnaise IIe*, ch.-l. *Rouen* (Rothomagus); la *Lyonnaise IIIe*, ch.-l. *Tours*; la *Lyonnaise IVe*, appelée aussi *Sénonie* ou *Lyonnaise des Sénons*, ch.-l. *Sens*.

Lyons (Edmund, lord), amiral anglais, né à Burton en 1790, mort à Arundel-Castle en 1858. Il servit d'abord dans la marine et se distingua en 1811 en s'emparant du port de Marrack (Java). Entré dans la diplomatie, il fut, de 1832 à 1849, ministre plénipotentiaire à Athènes, et de 1849 à 1851, ministre près la Confédération suisse, puis à Stockholm. En 1853, il reprit la mer comme commandant en second de la flotte de la Méditerranée. Il se distingua à l'Alma, à Balaclava et à Inkermann. — Son fils, RICHARD BICKERTON PEMELL, né à Lymington en 1817, mort à Londres en 1887, entra dans la diplomatie en 1839, et devint, en 1858, ministre à Washington, puis à Constantinople, et, en 1867, ambassadeur à Paris. Très en faveur auprès de Napoléon III, il essaya vainement d'empêcher la guerre de 1870. Après Sedan, il ménagea une entrevue à Ferrières entre Bismarck et Jules Favre, et suivit le gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux. Il occupa l'ambassade de Paris jusqu'en 1887.

LYONSIE (*zî*) ou **LYONSIA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, habitant les mers d'Europe et d'Amérique. (L'espèce type du genre est la *lyonsia Norvegica*.)

LYONSIELLE (*zi-èl'*) ou **LYONSIELLA** (*zi-èl'-la*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des verticordiidés, vivant dans les grandes profondeurs des mers. (La *lyonsiella abyssicola* vit dans l'Atlantique nord.)

LYONSIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, dont le genre *lyonsie* est le type. — *Un* LYONSIIDÉ.

Lyons-la-Forêt, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 20 kil. des Andelys, aux sources de la Lieure, affluent de l'Andelle, au milieu d'une belle forêt de hêtres ; 1.185 hab. Scieries mécaniques, tanneries. Église des XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 13 comm. et 6.074 hab.

LYORHYNQUE (*rink'*) ou **LYORHYNCHUS** (*rin-kuss*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des filariidés, comprenant des espèces parasites chez les poissons. (Le *lyorhynchus denticulatus* vit dans l'estomac des anguilles.)

LYPÉMANIAQUE (*ni-ak'*) adj. et n. Pathol. Qui est atteint de lypémanie ; qui se rapporte à cette maladie.

LYPÉMANIE (*nî* — du gr. *lupê*, tristesse, et *mania*, folie) n. f. Mélancolie ou délire dépressif.

— ENCYCL. La *lypémanie* survient généralement par accès et est caractérisée par une émotion morbide, pénible et triste, accompagnée parfois d'hallucinations. Cette psychose, traitée dès le début, cède assez rapidement par l'emploi des antispasmodiques et des hypnotiques, de l'hydrothérapie, des aliments toniques du système nerveux et de la cure morale (voyages, distractions, suggestions), mais les récidives ne sont pas rares. Quand elle passe à l'état chronique, elle aboutit fréquemment à la démence.

LYPÉRANTHE n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes à rhizome rampant, à feuilles peu nombreuses, à fleurs en grappes. (On en connaît cinq espèces australiennes.)

LYPÉRIE (*rî*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des herbes à fleurs en épis, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

LYPROPS (*propss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant quelques espèces propres à l'Asie orientale. (Le *lyprops chrysophthalmus*, de Chine, atteint 11 millimètres.)

LYPY n. m. Hortic. Variété de tulipe.

LYRAMORPHE n. f. Genre d'insectes hémiptères, tribu des tessératominés, comprenant une douzaine d'espèces australasiatiques. (On en peut prendre comme exemple les *lyramorpha diluta* et *maculifer* de la Nouvelle-Guinée.)

LYRE (lat. *lyra*, gr. *lura*) n. f. Musiq. Instrument de musique à cordes pincées.

— Fig. Objet propre à recevoir des impressions extérieures et à les traduire : *Notre cœur est une* LYRE *où il manque des cordes.* (Chateaubr.) ‖ Génie poétique ; art, action de faire des vers : *Il faut quitter la* LYRE *avec la jeunesse.* (Chateaubr.) ‖ *Ajouter une corde à sa lyre*, Prendre dans ses vers un ton nouveau :

Et j'*ajoute à ma lyre une corde* d'airain.
V. HUGO.

— Ustensile en forme de lyre, où l'on suspend divers objets.

— Anat. Face inférieure de la partie postérieure du *trigone cérébral*, à laquelle les piliers du trigone, traversés par les fibres du corps calleux, donnent l'aspect d'une lyre.

D'argent à une lyre d'azur.

— Blas. Meuble de l'écu représentant l'instrument de musique. (La lyre est dite *cordée de...* quand ses cordes sont d'un émail différent.)

— Milit. Insigne confectionné en drap écarlate pour les soldats, ou, pour les gradés, en broderie d'or, et adopté pour les militaires qui font partie de la musique.

— Zool. Nom vulgaire d'une espèce de trigle, poisson des côtes de France appelé aussi *gronau*, et qui est le *trigla lyra*. (V. TRIGLE.) ‖ Nom spécifique d'un poisson du genre callionyme, le *callionymus lyra*. (V. CALLIONYME.) ‖ *Oiseau lyre*, Nom vulgaire du ménure. V. MÉNURE.

— ENCYCL. Musiq. La *lyre* est, avec la harpe, le plus ancien des instruments connus à cordes pincées. Connue des Hébreux, des Égyptiens, des Assyriens et des Phéniciens, elle nous est venue par les Grecs, qui en attribuaient l'invention tantôt à Mercure, tantôt à Apollon, dont elle est l'attribut, tantôt encore à Linus, Orphée ou Amphion. Le corps de la première lyre fut, dit-on, formé de la carapace vidée d'une tortue, sur laquelle on tendit une peau qui faisait office de table d'harmonie ; deux montants, fixés à l'intérieur, étaient réunis en haut par une traverse sur laquelle on attachait les cordes, fixées elles-mêmes à l'extrémité inférieure. Ceci nous donne précisément la forme du *kissar* ou lyre éthiopienne actuelle. Mais la lyre se perfectionna progressivement, et les bas-reliefs et les statues antiques nous en offrent d'innombrables exemples. Les rapsodes, qui s'en allaient de ville en ville récitant partout les chants d'Homère, s'accompagnaient de la lyre.

1. Lyre antique ; 2. Lyre moyen âge ; 3. Lyre éthiopienne. (A la forme exacte de la lyre pentacorde d'Hermès décrite par Homère ; la caisse sonore est formée d'une sébile de bois que recouvre une membrane.)

La lyre se pinçait tantôt avec les doigts, tantôt à l'aide d'un plectre. Le nombre des cordes ne dépassait pas trois à l'origine ; elles étaient de lin ou de boyaux d'animaux, et l'on ne sache pas qu'il y en eût en métal. Ce nombre s'éleva progressivement, et de trois, la lyre eut bientôt quatre, cinq, six et sept cordes ; Simonide en adopta une huitième, qui compléta l'octave. Timothée porta le nombre des cordes à douze, et l'on eut enfin une lyre à vingt cordes, qui ne servait, dit-on, que pour chanter les dieux et les héros. La lyre, importée en Italie par les Arcadiens, fut aussi en honneur chez les Romains. On assure que son usage se prolongea jusqu'au moyen âge. En tout cas, c'est d'elle que dérivent, en Occident, tous les instruments portatifs à cordes pincées, et c'est elle qui a enfanté le luth, le théorbe, la mandore et leurs congénères : mandoline, guitare, lyro-guitare, etc. On a aussi, mais à tort, donné le nom de « lyre » à un certain nombre d'instruments qui n'ont aucune ressemblance avec elle : la *lyre à bras*, à sept cordes, instrument à archet, de la famille des violes ; la *lyre allemande*, sorte de vielle, dont la roue, garnie de colophane, frottait sur quatre cordes ; la *lyre organisée*, instrument à clavier, inventé en 1806 par Ledhuy, etc.

LYRE n. f. Sous-genre de térébratelles, fossiles du jurassique au crétacé. (L'espèce type est la *lyra Meadi*, du cénomanien anglais.)

Lyre, constellation de l'hémisphère septentrional, située entre Hercule et le Cygne.

— ENCYCL. Astron. Le catalogue britannique lui attribue vingt et une étoiles, dont la principale, qui est de première grandeur, s'appelle *Véga*. Cette belle étoile est placée à environ 52° du pôle ; elle passe presque au zénith de Paris. Quelques anciens auteurs ont donné à la constellation le nom de *Testudo* (tortue), pour caractériser la lenteur de son mouvement.

LYRÉ, ÉE adj. Hist. nat. Dont la forme rappelle celle d'une lyre. (Une *feuille lyrée* est une feuille pinnatifide, avec les lobes d'autant plus grands qu'ils sont plus élevés.)

LYRICOMIQUE (*mik'*) adj. Qui présente le caractère lyrique et comique en même temps.

LYRIE (*rî*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des volutidés, comprenant une dizaine d'espèces propres aux mers chaudes. (L'espèce type est la *lyria nucleus*, de l'océan Indien.)

LYRIFORME (de *lyre*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une lyre.

— ENCYCL. Zool. On appelle organes *lyriformes*, chez les arachnides, de petits organes en lamelles renflées au milieu et qui sont disposés à la partie supérieure de chaque article des membres. Ils existent aux pattes ambulatoires et aussi aux quatre premiers articles des pattes-mâchoires, aux chélicères, et même en quelques régions du tronc. Chaque lamelle recouvrant une fente, on croit que les organes lyriformes se rapportent au sens de l'ouïe.

LYRIOCÉPHALE (*sê*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des agamidés, habitant l'île de Ceylan. (Le seul représentant du genre est un agame verdâtre avec le ventre blanc, et qui porte une crête sur le dos et la queue ; c'est le *lyriocephalus scutatus*, qui atteint 0m,30 de long.)

LYRIOCRINE n. m. Genre d'encrines, fossiles dans les formations siluriennes de l'Amérique du Nord. (Les lyriocrines [*lyriocrinus*] sont des crinoïdes eucrinoïdes de la famille des rhodocrinidés ; leur calice est cupuliforme, leurs bras sur deux rangées, leur tige ronde.)

LYRIQUE (*rik'* — du lat. *lyricus*, gr. *lurikos*) adj. Qui a rapport à la lyre. ‖ *Poésie lyrique*. Dans l'antiquité, Poésie qui se chantait avec accompagnement de lyre ; auj., Nom générique de l'ode, du dithyrambe, des chœurs. ‖ *Poète lyrique*, Poète qui fait de la poésie lyrique. — Substantiv. : *Pindare, Lamartine, Hugo sont des* LYRIQUES.

— Fig. Qui est plein d'enthousiasme, de chaleur, d'inspiration : *La magnificence* LYRIQUE *des paroles.*

— *Théâtre lyrique*, Théâtre où l'on joue des pièces mises en musique. ‖ *Drame lyrique*. V. DRAME.

— n. m. Genre lyrique : *Auteur qui excelle dans le* LYRIQUE. ‖ Poésie, inspiration, enthousiasme : *O'Connell est poète jusqu'au* LYRIQUE *ou familier jusqu'à la causerie.* (Cormen.)

— ENCYCL. *Poésie lyrique*. La poésie *lyrique* se distingue des autres genres poétiques par son caractère éminemment *personnel*. Qu'elle s'inspire des circonstances présentes ou des thèmes éternels : la nature, l'amour, la mort, etc., ce sont toujours les sentiments les plus intimes du poète qu'elle révèle. Non moins individuelle par sa forme, elle varie ses rythmes suivant l'émotion qui l'anime.

Issu d'hymnes très anciens, étroitement liés aux cérémonies du sanctuaire et aux actes importants de la vie, le lyrisme grec formait un ensemble harmonieux de poésie (élément principal), de chants accompagnés par la cithare ou par la flûte, et de danses. Dans les genres lyriques en Grèce, on peut distinguer : 1° ceux qui sont exclusivement personnels comme l'*élégie* (Callinos, Archiloque, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis, Phocylide), la poésie *iambique* (Archiloque, Simonide d'Amorgos, Hipponax, Ananios), l'*ode* lesbienne ou ionienne (Alcée, Sappho, Anacréon) ; et 2° ceux où la personnalité du poète se fait l'interprète des sentiments d'une foule, comme le *nome*, qui est monodique, c'est-à-dire chanté par une seule voix, ou comme le lyrisme *choral*, qui comprend lui-même la *prosodion*, la *parthénie*, l'*hyporchème*, le *dithyrambe*, l'*épinicie*, l'*encomion*, etc. (Thalétas, Alcman, Arion, Stésichore, Ibycos, Simonide de Céos, Bacchylide, Pindare). Chez les Alexandrins, le lyrisme fut surtout représenté par les élégies amoureuses de Callimaque et de Philétas.

Chez les Latins, dont le génie n'était pas naturellement poétique, le lyrisme est un genre emprunté. Ils ont surtout réussi dans l'ode légère imitée des Lesbiens et des Ioniens (Horace, Catulle) et dans l'élégie imitée des Alexandrins (Catulle, Tibulle, Properce), mais Horace essaya sans grand succès de faire passer dans sa langue le lyrisme choral d'un Pindare. A l'époque chrétienne, Prudence fonde un nouveau lyrisme, qui reflète les sentiments de la collectivité chrétienne.

Le génie français fut pendant de longs siècles rebelle au lyrisme. Dans les *chansons à danser*, *chansons de toile*, *aubes* et *pastourelles* des Xe et XIe siècles, on ne trouve aucun sentiment profond. Sous l'influence des troubadours provençaux, les trouvères de langue d'oïl des XIIe et XIIIe siècles chantent l'amour courtois suivant des règles abstraites et conventionnelles : ainsi font Quesne de Béthune, Gace Brûlé, Blondel de Nesle, Guy de Coucy, Thibaut de Champagne, Charles d'Anjou. On trouve bien plus de sincérité dans les haines et dans les plaintes du lyrisme bourgeois qui se développe à la même époque avec les *chansons, complaintes, dits, disputes, congés* des Colin Muset, Jean Bodel, Adam de La Halle, Rutebœuf. Les poèmes à forme fixe du XIVe siècle : *ballade, rondeau, virelai, chant royal*, etc., cultivés par Machaut, E. Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier, sont avant tout des tours de force poétiques. Au XVe siècle, Villon, si personnel dans ses accents de détresse, dans son horreur de la mort, est le premier grand poète lyrique français. L'art des « grands rhétoriqueurs » (Molinet, Jean Marot, Cretin), est tout artificiel. Au XVIe siècle, la poésie lyrique est représentée par Clément Marot, gracieux, mais peu ému, sauf dans les *Psaumes*, par les poètes ardents de l'école lyonnaise (Maurice Scève, Louise Labé) ; par Du Bellay, d'une tristesse douce et bien personnelle, par Ronsard à la fois sensuel et mélancolique ; par Desportes et Bertaut. Mais, en général, chez Ronsard et chez les poètes de la Renaissance, l'inspiration, étouffée par l'imitation des anciens et des Italiens, semble souvent plus didactique que lyrique. Lyrique par la forme, Malherbe l'est bien peu par le fond ; il semble vouloir débarrasser la poésie de tout élément personnel pour la rendre surtout oratoire. Après lui, la poésie lyrique n'est guère cultivée que par des poètes de second ordre, par Théophile, par Maynard, par Racan, que son amour de la nature et ses accents presque lamartiniens mettent pourtant hors de page, par des précieux, qui apportent dans le genre plus de bel esprit que d'émotion (Voiture, Malleville, Sarrazin, Godeau, Saint-Amand, Scudéry, Scarron, etc.). Mais c'est encore dans les fables de La Fontaine, dans les cantiques et dans les chœurs de Racine, qu'il faut chercher les plus beaux accents lyriques qu'ait produits le XVIIe siècle. Sèche, abstraite, sans imagination ni passion, la poésie du XVIIIe siècle est à l'antipode du lyrisme : il n'y a guère que de la rhétorique dans les odes de La Motte, de J.-B. Rousseau, de Thomas, de Lefranc de Pompignan, de Lebrun. Un peu de mélancolie sentimentale se mêle à la volupté dans les poésies légères de Chaulieu, de Voltaire, de Dorat, Bernis ou Parny. Chénier, en dehors de ses belles poésies antiques, qui ne sont pas proprement lyriques, compose des odes oratoires ou des élégies sensuelles. Préparé par J.-J. Rousseau et B. de Saint-Pierre, le lyrisme français atteint au XIXe siècle un magnifique épanouissement, favorisé par le développement de l'individualisme, par l'action des littératures et des métaphysiques septentrionales et par toutes les influences dont l'ensemble a constitué le romantisme. Lamartine, V. Hugo, Musset, Vigny, demeurent les plus grands représentants de la poésie qui prend le « moi » pour centre. Mais déjà, avec Vigny et Théophile Gautier, une sorte de recul du lyrisme se marque, qui s'accentuera dans la poésie parnassienne, objective, érudite, même scientifique, éminemment artiste, en tout cas, et naturaliste, avec Leconte de Lisle, Sully Prudhomme, Fr. Coppée, J.-M. de Heredia. Avec Verlaine et l'école des poètes dits *symbolistes*, la poésie tend à suggérer à l'aide de symboles, et non sans appel à des moyens presque musicaux, ce qu'il y a de plus profond dans l'âme.

Lyrique (THÉÂTRE). En 1847, Adolphe Adam obtint le privilège d'un théâtre qui prendrait le titre d'Opéra-National. Ce théâtre s'établit à Paris sur le boulevard du Temple, dans la salle de l'ancien Cirque-Olympique ; le 15 novembre 1847, il ouvrait ses portes. La révolution de 1848 l'obligea à les fermer, après quatre mois d'existence. Quatre ans plus tard, un nouveau privilège est conféré à Edmond Séveste pour l'exploitation de l'Opéra-National, qui, transporté dans la salle du Théâtre-Historique, sur le même boulevard du Temple, rouvrit le 27 septembre 1851. Après la mort d'Edmond Séveste, le 28 février 1852, son privilège fut transféré au nom de son frère, Jules Séveste, qui donna au théâtre le nom de Théâtre-Lyrique. Après la mort de celui-ci, Émile Perrin, déjà directeur de l'Opéra-Comique, eut l'idée de réunir dans ses mains la direction des deux grandes scènes lyriques secondaires. Il obtint le privilège devenu vacant du Théâtre-Lyrique, puis, dès la fin de 1855, passa la main à Pellegrin, ancien directeur du Grand-Théâtre de Marseille, qui dut donner sa démission le 20 février 1856. C'est avec son successeur, Carvalho, que

le Théâtre-Lyrique devint le rival de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Dans l'espace de quatre années, Carvalho mit au jour une vingtaine d'œuvres nouvelles.

Au bout de quatre ans, il dut abandonner la direction du Théâtre-Lyrique à Charles Réty, dont il devait, après deux autres années, être à son tour le successeur. A ce moment, le Théâtre-Lyrique fut transporté place du Châtelet. La seconde direction de Carvalho dura six années, de 1862 à 1868.

A la fin de la saison de 1868, Carvalho se retira de nouveau, laissant la place libre. Pasdeloup lui succéda ; au mois de février 1870, obligé de renoncer à l'entreprise, il laissa ses artistes terminer la saison en société. Ils furent eux-mêmes obligés de fermer les portes du théâtre.

Le monument même du Théâtre-Lyrique fut en partie incendié pendant la Commune. Lorsqu'on le remit en état, il servit successivement à plusieurs théâtres, jusqu'au jour où l'Opéra-Comique vint s'y installer, après le terrible incendie de la salle Favart (1887) ; il y resta onze ans et demi environ. En 1899, Sarah Bernhardt loua l'immeuble qui devint le théâtre Sarah-Bernhardt.

Lyrique international (THÉÂTRE), à Milan, fondé par l'éditeur Edoardo Sonzogno, sur l'emplacement de l'ancien théâtre de la Canobbiana. Il fut inauguré le 22 septembre 1794 et se proposait de jouer, avec des opéras italiens, de nombreux ouvrages étrangers. Sous ce rapport, il a puisé surtout dans le répertoire français. Il est devenu l'une des scènes les plus importantes de l'Italie.

LYRISME (rissm') n. m. Langage lyrique, inspiré par les sentiments personnels ; style très poétique ; enthousiasme, chaleur : *Il s'est trouvé des critiques qui ont loué M. Ponsard de manquer de* LYRISME. (Th. Gaut.)

LYRISTE (risst') n. m. Joueur de lyre :

Apollon, harmonieux *lyriste !*

RONSARD.

LYRODERME n. m. Sous-genre de mégadermes, dont la seule espèce connue, répandue dans toute l'Inde, est le *lyroderma lyra*. (Les lyrodermes sont des chauves-souris de la famille des nyctéridés.)

LYRODESME (dèssm') n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des espèces fossiles dans le silurien. (Les *lyrodesmes* sont des coquilles en losange, obliquement carénées, à valves égales. L'espèce type est le *lyrodesma Cincinnatiense*, du silurien inférieur des Etats-Unis.)

LYRODESMATINÉS (dèss) n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs à une famille de mollusques lamellibranches dont le genre *lyrodesme* serait le type. — *Un* LYRODESMATINÉ.

LYRODIE (di) n. f. Antiq. Air composé pour être exécuté sur la lyre.

LYRO-GUITARE n. f. Instrument de musique, à cordes pincées, qui n'est plus employé aujourd'hui. (Sa forme rappelait celle de la lyre antique; un manche analogue à celui de la guitare était placé entre les deux montants et portait les cordes.) ‖ Pl. *Des* LYRO-GUITARES.

Lyro-guitare.

LYRONUCULE n. f. Sous-genre de lyrodesmes, comprenant des coquilles fossiles dans le silurien français.

LYROPTERYX (ptè-rikss) n. f. Genre de papillons, famille des lémoricidés, propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *lyropteryx* sont des érycines, à ailes très larges, noires, bleues ou rouges. On en connaît cinq espèces. La *lyropteryx lyra*, de Colombie, mesure 6 centimètres d'envergure.

LYRURE n. m. Genre de gallinacés, comprenant quatre espèces de l'Europe et de l'Asie occidentale.

— ENCYCL. Les *lyrures* sont des tétras, caractérisés par leurs ailes assez longues, leur queue, fourchue chez les mâles, et leur stature assez élancée. L'espèce type est le *lyrure des bouleaux* (lyrurus tetrix), appelé aussi *petit coq de bruyère, coq des bouleaux*, noir, avec la tête, le cou et le dos bleu métallique chez le mâle, et les ailes tachées de blanc; plus petit que le grand coq de bruyère, il s'étend de l'Europe centrale et boréale jusque dans l'Asie occidentale ; c'est un gibier estimé. On considère le *lyrurus medius* comme un métis de ce lyrure des bouleaux et du coq de bruyère.

Lyrure.

LYS (liss) n. m. Ancienne orthographe du mot LIS.

Lys dans la vallée (LE), roman de Balzac [*Scènes de la vie de province*] (1835). — Dans un bal à Tours, Félix de Vandenesse a déposé un baiser sur les épaules d'une inconnue assise près de lui et qui s'est enfuie toute courroucée. Il retrouve cette femme dans un château de la vallée de l'Indre, où elle partage les soins d'un dévouement et d'une patience sublimes entre ses enfants et son mari, le comte de Mortsauf, malade égoïste, irascible et dément. Vandenesse parvient à conquérir son amitié, amitié pure et qui ne veut rien accorder, amitié amoureuse et jalouse pourtant. Rappelé par sa charge à la cour, Vandenesse plaît à la marquise Dudley, qui entreprend de le rendre infidèle à son culte platonique pour le *lys de la vallée*, et réussit à se l'attacher par les liens d'une passion toute sensuelle. Le bruit de cette liaison parvient à Mme de Mortsauf. Usée par une vie affreuse, rongée par la jalousie, elle meurt dans une agonie douloureuse, que troublent les « cris de la chair révoltée ». Malgré un effort trop visible pour hausser le ton au niveau des sentiments exceptionnels qu'il veut peindre, l'auteur n'aboutit souvent qu'à faire parler ses héros dans un style précieux ou ampoulé. On ne trouve pas moins dans cette œuvre de bonnes études de caractère (le comte de Mortsauf), par endroits une délicatesse exquise, des tableaux touchants (la mort de la comtesse), un intérêt romanesque très réel.

Lys rouge (LE), roman, par A. France (1894). — La comtesse Thérèse Martin-Bellème a pour amant Robert Le Ménil, un parfait galant homme, qui lui est attaché par un amour solide et ancien. Elle rencontre le sculpteur Jacques Dechartre, pour lequel elle éprouve une passion qu'elle n'avait pas encore connue. Elle se donne à lui, et tous deux s'aiment avec une âpre violence. Mais Le Ménil, qui a d'abord vainement tenté de garder sa maîtresse, qui a voulu ensuite l'oublier, reparaît auprès d'elle. Sa présence donne des soupçons à Dechartre, qui, torturé par l'image du passé, repousse Thérèse et l'abandonne à son ennui et à sa solitude. Peindre l'amour sensuel, avec tout ce qu'il implique d'égoïsme et de cruauté, montrer combien les âmes restent impénétrables les unes aux autres : tel est le sens profond et amer du roman. Il est d'ailleurs dissimulé par de gracieuses descriptions de Paris et de Florence, où se déroulent les amours de Jacques et de Thérèse ; par de fines conversations, où se jouent la délicate ironie et la fantaisie légère de l'auteur, par les aimables portraits des personnages secondaires, si vivants et si originaux : le poète Choulette, anarchiste et mystique, vicieux et plein de charmants enthousiasmes, la poétesse et esthète Vivian Bell, le savant sémite Schmoll, l'ambitieux Martin-Bellème, la complaisante Mme Marmet, etc.

LYS, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 30 kilom. d'Oloron, sur le Landistou ; 924 hab. Chapelle, but de pèlerinage.

LYS ou **LIS** (en flam. **Laye**), rivière de France et de Belgique. Elle naît au versant sud-est des monts du Boulonnais, serpente en une vallée fertile et peuplée, se transforme à Aire en un canal de navigation et s'en va lentement dans la basse plaine flamande. Au delà d'Armentières, elle forme la frontière jusque vers Menin, passe en Belgique et gagne l'Escaut, rive droite, à Gand. Elle reçoit à droite la Deule. Cours 214 kilomètres.

LYS (du) ou **du LIS**, nom que prit la famille de Jeanne d'Arc, après son anoblissement par Charles VII, en 1429. Les frères de Jeanne s'appelèrent Jean ou Petit-Jean du Lys et Pierre du Lys. Celui-ci combattit à côté de Jeanne à Compiègne et fut fait prisonnier; Charles VII l'aida à payer rançon. D'ailleurs, les deux frères ne jouèrent aucun rôle important, si ce n'est dans l'affaire de la fausse Jeanne d'Arc, qu'ils crurent reconnaître pour leur sœur, et dans le procès de réhabilitation (1455-1456). Les armes données aux frères de Jeanne étaient « ung escu d'azur, deux fleurs de liz d'or et une espée parmy ».

Armes de la famille du Lys.

LYS (Jan VAN), peintre hollandais, né à Hoorn (Oldenbourg) en 1570, mort à Venise en 1629. Il fut élève de Goltzius, à Haarlem. Plus tard, il voyagea à Paris et en Italie. Il mourut de la peste, au cours de son second voyage à Rome. On voit de lui une *Sainte Madeleine*, à Dresde ; deux scènes populaires, au musée de Cassel, etc.

LYSANDRE, général lacédémonien, mort en 395 av. J.-C. Il joua un grand rôle dans la guerre du Péloponèse. C'était un homme rusé, despote, sans scrupules, mais un général habile. Il termina la guerre du Péloponèse (405 av. J.-C.) par la victoire navale d'Ægos Potamos, à la suite de laquelle il assiégea et prit Athènes; il en fit raser les murailles, abolit le gouvernement démocratique, et établit les trente tyrans (404). Lysandre, comblé de gloire, se préparait, dit-on, à usurper la puissance suprême dans sa patrie, lorsqu'il fut tué dans un combat contre les Thébains. On lui rendit un culte en Asie Mineure; et Samos célébrait en son honneur une fête appelée *Lysandria*.

LYSARÈTE n. f. Genre d'annélides, type de la tribu des *lysarétinés*. (Ce sont des eunices très voisines des lysidices, et qui habitent les mers chaudes.)

LYSARÉTINÉS n. m. pl. Tribu d'annélides errantes, famille des eunicidés, comprenant les genres *halla, lysarète, danymène*, etc. — *Un* LYSARÉTINÉ.

LYSBERG (Charles-Samuel BOVY, dit), pianiste et compositeur suisse, né et mort à Genève (1821-1873), fils du graveur Antoine Bovy. Il fut, à Paris, élève de Chopin, retourna à Genève en 1848 et devint professeur de piano au Conservatoire. Il publia, dans l'espace de vingt-cinq ans, près de cent cinquante morceaux de piano, d'une forme extrêmement soignée, d'une couleur originale. Il faut surtout citer : les *Études de salon*, les *Romances sans paroles*, les *Caprices*, les *Nocturnes*, les *Barcarolles*, les *Valses de salon*, *l'Absence*, sonate romantique, la *Marche funèbre*, de belles fantaisies ou transcriptions d'opéras, enfin un opéra-comique en un acte : *la Fille du carillonneur*.

LYSIADÈS. Biogr. V. LYDIADÈS.

LYSIANASSE n. f. Genre de crustacés, renfermant de petites crevettes marines. (On en connaît quelques espèces des mers françaises, telles que la *lysianassa Atlantica*, de l'Atlantique, la *lysianassa costæ*, de la Méditerranée.)

LYSIANASSINÉS (na-si) n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes, famille des gammaridés, dont le genre *lysianasse* est le type. — *Un* LYSIANASSINÉ.

LYSIAS, orateur grec, né à Athènes vers 440, mort vers 380 av. J.-C. Son père, Cephalos, fabricant d'armes à Syracuse, transporta son industrie à Athènes, vers 450, sur les conseils de Périclès, et y passa les trente dernières années de sa vie comme *métèque*. A quinze ans, vers 425, Lysias se rendit avec ses deux frères à Thurii (Grande-Grèce), où il étudia la rhétorique à l'école de Tisias. Après le désastre des Athéniens en Sicile (413), il retourna à Athènes, où il enseigna la rhétorique et commença à composer des discours. Platon nous le montre dans son Phèdre prononçant son *Eroticos*. En 404, pendant la domination des Trente tyrans, Lysias, arrêté avec son frère Polemarchos, parvint à s'échapper, mais son frère fut mis à mort. Lysias regagna Athènes avec Thrasybule, qui lui fit conférer le droit de cité, en récompense de l'appui pécuniaire qu'il avait donné au parti populaire dans la lutte contre les Trente. Il poursuivit en justice Eratosthène, l'un des Trente, et le principal auteur de la mort de Polemarchos. Mais Archinos attaqua comme illégal le décret de Thrasybule, et Lysias redevint métèque. Ne pouvant plus parler en son nom, il exerça avec un très grand succès, le métier de *logographe*. Les anciens possédaient sous son nom 425 discours, dont 200 considérés comme authentiques. Il nous en reste 34, dont une quinzaine complets et authentiques : l'*Olympique* (388), où l'auteur exhorte tous les Grecs à s'unir contre les tyrans ; l'*Epitaphios*, ou oraison funèbre, dont l'authenticité est suspecte ; le réquisitoire *Contre Eratosthène* (403), le seul discours judiciaire que l'auteur ait prononcé lui-même ; enfin des plaidoyers qui furent débités par les plaideurs devant les tribunaux d'Athènes. Par la souplesse, la grâce et la sobriété de sa langue, Lysias a mérité d'être considéré comme un des maîtres de l'atticisme ; et même, à Rome, au temps de Cicéron, il était le maître par excellence, celui que les néo-attiques opposaient à Cicéron, aux imitateurs de Démosthène ou d'Isocrate.

Lysias.

LYSIAS, général d'Antiochos Epiphane, roi de Syrie, mort en 162 av. J.-C. Il fut vaincu par Judas Macchabée, s'empara du pouvoir après la mort d'Antiochos (164 av. J.-C.) au nom du jeune Eupator, fit encore la guerre aux Juifs, et fut massacré avec le jeune roi par ses propres soldats.

LYSICRATE, Athénien qui, comme chorège, au nom de la tribu Akamantide, fut vainqueur dans un concours de chant, aux fêtes dionysiaques de 335-334 av. J.-C. Suivant l'usage, il reçut comme prix un trépied ; à cette occasion, il fit construire, rue des Trépieds, le *monument chorégique de Lysicrate*, qui existe encore à Athènes. V. CHORÉGIQUE.

LYSIDICE (diss') n. f. Genre d'annélides errantes, dont les espèces habitent la Méditerranée. (On peut en prendre comme type la *lysidice oculata*, de l'Adriatique.)

LYSIEN, ENNE (zi-in, èn' — du gr. *lusis*, dissolution ; de *luein*, dissoudre) adj. Géol. Qui a été formé par voie de dissolution chimique : *Terrains* LYSIENS.

LYSIGÈNE (jèn' — du gr. *lusis*, dissolution, et *gennân*, engendrer) adj. Bot. Se dit d'un phénomène qui est accompagné d'une dissociation ou d'une dissolution des cellules. ‖ *Formation lysigène*, Manière dont les cavités à air prennent naissance dans le tissu des plantes par dissociation ou résorption des cellules. (Les cavités ainsi produites sont nommées canaux aérifères.)

LYSIGONION n. m. Bot. V. MÉLOSIRE.

LYSIMACHIE (ki) n. f. Bot. Syn. de LYSIMAQUE. ‖ *Lysimachie jaune cornue*, Syn. de ŒNOTHÈRE ou ONAGRAIRE. ‖ *Lysimachie rouge*, Nom vulgaire de la salicaire. ‖ *Lysimachie bleue*, Nom vulgaire d'une espèce de véronique.

LYSIMACHIÉ, ÉE (ki) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lysimaque.

— n. f. pl. Ancien nom de la famille des primulacées. ‖ Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *lysimaque*. — *Une* LYSIMACHIÉE.

LYSIMAQUE (mak' — du n. d'un médecin grec) n. f. Genre de plantes, de la famille des primulacées.

— ENCYCL. Les *lysimaques* (lysimachia) sont des herbes dressées ou rampantes, à feuilles opposées, verticillées ou alternes, à fleurs jaunes, groupées en ombelles, grappes ou corymbes. On en connaît une soixantaine d'espèces, des régions tempérées et subtropicales de l'hémisphère nord. La flore française possède la *lysimaque vulgaire* ou *grande lysimaque* (lysimachia vulgaris), et la *lysimaque nummulaire* ou *herbe aux écus* (lysimachia nummularia), toutes deux ornementales.

Lysimaque : *a*, coupe du fruit.

LYSIMAQUE, roi de Thrace, un des généraux d'Alexandre le Grand, né à Pella (Macédoine), mort en 281 av. J.-C. Il accompagna Alexandre dans ses campagnes d'Asie. Après la mort du conquérant (323 av. J.-C.), il eut la Thrace en partage, y bâtit une ville, à laquelle il donna son nom (309), et prit en 306 les insignes de la royauté. Il suivit le parti de Cassandre et de Seleucos contre Antigone et Demetrios (302), prit part à la bataille d'Ipsos (301), où Antigone et son fils furent défaits, et ajouta à ses Etats la Bithynie et quelques parties du royaume d'Antigone. Il fit alors des expéditions malheureuses contre les Gètes (292). En 288, il s'allia à Ptolémée, Seleucos et Pyrrhos, contre Demetrios, roi de Macédoine. Il reçut une partie de ce pays en 287, et prit le reste à Pyrrhus l'année suivante. En 282, à l'instigation de sa femme Arsinoé, il fit mettre à mort son fils Agathocle. Ses sujets se soulevèrent à la nouvelle de ce meurtre, et Seleucos marcha contre lui. Lysimaque fut tué à la bataille de Cyropédion.

Tétradrachme de Lysimaque.

LYSIMÈTRE (du gr. *lusis*, solution, et *mètron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument employé pour mesurer la quantité d'eau de pluie qui filtre à travers le sol.

LYSINÈME n. m. Genre d'épacridées, tribu des épacrées, comprenant des arbrisseaux dont on connaît cinq espèces de l'Australie.

LYSIODE (de *Lysis*, n. pr., et *ôdê*, chant) n. Antiq. gr. Acteur ou actrice qui jouait une sorte de pantomime.

inventée par Lysis. ‖ Flûte dont on jouait dans ces pantomimes.

LYSIOPÉTALE n. m. Genre de myriapodes, comprenant des chilognathes de la famille des julidés. (L'espèce type est le *lysiopetalum carinatum*, de l'Europe méridionale.)

LYSIOSQUILLE (*skil'*) n. f. Genre de crustacés stomatopodes, de la famille des squillidés habitant les mers chaudes. (Les lysiosquilles sont des squilles à tégnments lisses et à large céphalothorax arrondi. On en connaît deux espèces : l'une de l'océan Indien [*lysiosquilla maculata*], l'autre des côtes d'Amérique [*lysiosquilla excavatrix*].)

LYSIPPE, statuaire grec, né à Sicyone, près de Corinthe. Il vivait dans la deuxième moitié du IVe siècle avant notre ère. On rapporte qu'il fut d'abord simple ouvrier en bronze, qu'il s'adonna ensuite à la peinture et la quitta pour se livrer à la sculpture, art dans lequel il atteignit la perfection. Cicéron nous apprend qu'il avait coutume de dire que le *Doryphore*, statue de Polyclète, avait été son maître en sculpture. Cependant, Lysippe ne partit des proportions du *Doryphore* que pour les transformer, suivant un nouveau *canon* dont l'*Apoxyomène* est le type. Lysippe diminua la grosseur de la tête ; il fit le corps plus svelte et plus léger (longueur, *huit* têtes) ; enfin il donna plus de grâce à l'ensemble, par le souci des contours ondoyants et des formes moelleuses. Lysippe fut choisi par les Athéniens pour faire la statue de Socrate, et Alexandre le Grand ne permit qu'à lui seul d'exécuter son effigie en bronze, comme il n'accordait qu'au seul Apelle le droit de le peindre. Lysippe a fait de ce conquérant plusieurs statues qui le représentent à différents âges. Une de ces statues avait été transportée à Rome, et Néron en faisait grand cas. Pline, Strabon, Pausanias et d'autres font une longue énumération des œuvres de Lysippe : plusieurs statues de *Jupiter*, d'*Hercule* (l'Hercule Farnèse est généralement considéré comme une copie d'un Hercule de Lysippe) ; *Quadrige du Soleil*, à Rhodes ; un *Satyre* ; un *Chien blessé léchant sa plaie* ; un *Athlète se frottant dans le bain* ; une statue d'*Ésope*, etc. Aujourd'hui, nous sommes réduits à chercher l'art de Lysippe dans les réductions en bronze ou les répliques en marbre qui nous en ont été conservées : l'*Apoxyomène* (lutteur frottant son bras avec le strigile) nous donne la plus exacte idée de son art nerveux et raffiné.

LYSIS (*ziss* — du gr. *lusis*, solution) n. f. Pathol. Défervescence lente et progressive, la température mettant plusieurs jours pour revenir à la normale : *La fièvre typhoïde a une défervescence en* LYSIS.

LYSIS (*ziss*) n. f. Genre de mollusques, dont les espèces sont fossiles dans les formations crétacées. (L'espèce type est la *lysis duplicostata*, de la craie de Californie.)

LYSIS, philosophe pythagoricien, né à Tarente (fin du Ve s. av. J.-C.). On le regarde commme l'auteur des *Vers dorés*, que d'autres attribuent à Philolaos ou à Empédocle. On lui a attribué une *Lettre à Hipparque*, où il lui reproche de révéler les secrets de la philosophie pythagoricienne.

Lysistrata, comédie d'Aristophane, représentée l'an 411 av. J.-C. Athènes était alors engagée dans une guerre désastreuse ; Nicias et son armée venaient d'être écrasés en Sicile ; Alcibiade, exilé, s'était réfugié à Sparte, et se vengeait de sa patrie en donnant aux Spartiates d'excellents conseils. La paix était nécessaire, et Aristophane poursuivit pour elle le plaidoyer qu'il avait déjà commencé dans les *Acharniens* et la *Paix* ; mais sa nouvelle comédie présenta sa thèse favorite d'une façon encore plus piquante. — La scène se passe à Athènes. Une femme, Lysistrata, veut forcer les Lacédémoniens et les Athéniens à s'entendre. Elle réunit les femmes de l'Attique et des principales villes de la Grèce, et leur fait jurer de se refuser à leurs maris jusqu'à la conclusion de la paix. Les femmes s'emparent de la citadelle. Les hommes se trouvent bientôt dans une situation difficile ; et Lysistrata, de son côté, ne maintient pas sans peine la discipline parmi les femmes. On entre en pourparlers, on conseat un accommodement ; Sparte et Athènes négocient leur traité ; les portes de la citadelle s'ouvrent ; chaque mari retrouve sa femme, et les peuples grecs oublient, dans les festins et les danses, leurs longues inimitiés. La pièce est d'une liberté inouïe, mais pleine de verve et de bouffonnerie.

Le sujet de Lysistrata, accommodé, avec une amusante fantaisie, au goût moderne, a fourni à Maurice Donnay la matière d'une vive et légère comédie (Grand-Théâtre, 1892), rendue plus piquante encore par ce fait que Lysistrata, séduite par le général Agathos, est la première à manquer à son serment.

LYSISTRATE, sculpteur grec, frère de Lysippe, qui vivait 320 ans environ av. J.-C. On lui doit, au dire de Pline, l'idée de mouler en plâtre et sur nature les formes humaines, et de couler la cire dans le moule pour obtenir des reproductions. C'est aussi lui qui, le premier, passe pour avoir modelé en argile les esquisses des statues.

LYSIURE n. m. Genre de tatous, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique du Sud. Le *lysiurus unicinctus* est répandu de la Guyane au Pérou.)

Lysiure

LYSKOVO, ville de la Russie centrale (gouv. de Nijni-Novgorod), sur le Volga ; 7.000 hab. Port fluvial actif.

LYS-LÈS-LANNOY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, près de la frontière de Belgique ; 5.604 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de grains, de charbons. Brasseries, fabriques de chicorée, tanneries et corroiries. Filature de lin, fabrique de tissus et tapis, fonderie.

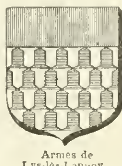
Armes de Lys-lès-Lannoy.

LYSMATE (*liss*) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des carididés, tribu des crangoninés. (L'espèce type est la *lysmata seticaudata*, de la Méditerranée.)

LYSSA. Myth. gr. Fille de la Nuit, personnification de la rage. C'est, d'après Euripide, une furie qui souffle le désespoir et la rage dans le cœur des hommes.

LYSTRE (*lisstr'*) n. f. Genre d'insectes hémiptères, famille des fulgoridés, remarquables par les filaments cireux qu'ils sécrètent. On en connaît quelques espèces de l'Amérique tropicale. Une des plus communes est la *lystra pulverulenta*, du Brésil.)

LYSTRONYQUE (*stro-nik'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *lystronychus equestris*, d'un bleu soyeux, avec une tache jaune sur chaque élytre.)

LYSURE n. m. Genre de champignons, type de la tribu des *lysuroïdées*, dont l'espèce type croît en Chine sur les racines du mûrier.

LYSURÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LYSUROÏDÉ, ÉE.

LYSUROÏDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *lysure*.
— n. f. pl. Tribu de champignons, comprenant les *lysures* et genres voisins. — *Une* LYSUROÏDÉE.

LYTHAM, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur l'estuaire du Ribble ; 5.270 hab. Bains de mer.

LYTHRACÉES (*sé*) ou **LYTHRARIÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. — *Une* LYTHRACÉE ou LYTHRARIÉE.
— ENCYCL. Les *lythracées* sont des plantes à feuilles généralement opposées, simples, à fleurs ordinairement hermaphrodites, actinomorphes, avec les trois premiers verticilles (calice, corolle et androcée) concrescents en un tube dont le pistil est indépendant. La famille des lythracées comprend environ 25 genres, pour la plupart des régions tropicales.

LYTHRARIA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant une espèce d'Europe. (La *lythraria salicariæ*, espèce type du genre, est une petite altise fauve, convexe, qui vit dans les marais, sur le *lythrum salicaria*.)

LYTHRODES (*dèss*) n. m. Minér. Variété d'éléolite.

LYTHRUM (*trom'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre salicaire.

LYTOCERAS (*sé-rass*) ou **LYTOCÈRE** (*sèr'*) n. m. Genre de mollusques fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés. (L'espèce type est le *lytoceras fimbriatum*.)

LYTOCÉRATIDÉS (*sé*) n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, comprenant les genres *lytoceras* et *phylloceras*. — *Un* LYTOCÉRATIDÉ.

LYTTA n. f. Nom scientifique des cantharides.

LYTTELTON ou **LITTELTON**, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), au fond de la baie de Cooper ou Port-Victoria ; 4.000 hab. Port très actif.

LYTTELTON (lord George), littérateur et homme d'État anglais, né et mort à Hagley (1709-1773). Il fut l'ami de Fielding, de Pope, de Thompson, etc. En 1737, il devint secrétaire de Frédéric, prince de Galles, et fut nommé trésorier après la démission de Walpole. Il occupa la place de chancelier de l'Échiquier à partir de 1757. On a de lui des *Poëmes*, des *Lettres d'un Persan d'Angleterre*, imitées de Montesquieu (1735) ; des *Dialogues des morts* (1760), enfin une *Histoire de Henri II* (1767-1771).

LYTTINÉS (*li-ti*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères dont le genre *cantharide* est le type. — *Un* LYTTINÉ.

LYTTON (Edward George Earle BULWER, lord), romancier anglais, né à Londres en 1803, mort à Torquay en 1873, fils du général William Earle Bulwer. Médaillé à Cambridge pour un poème intitulé *Sculpture*, cinq ans après avoir publié *Ismael* (1820), il donna quelques volumes de poésies anonymes : *Mauvaises herbes et fleurs sauvages* (1826) ; *O'Neill ou le Rebelle*, où l'influence de Byron est sensible, et le roman de *Falkland* (1827). *Pelham ou les Aventures d'un gentleman*, le premier roman qu'il ait signé, eut un grand succès (1828). Il publia ensuite le poème auto-psychologique *Ève ou le Mariage fatal* (1842) ; les *Poëmes et ballades*, traduits de Schiller (1844) ; *le Nouveau Timon*, satire de la vie de Londres (1845), et un poème sur le *Roi Arthur* (1848). Au théâtre, il donna : *la Duchesse de La Vallière* (1836) ; *la Dame de Lyon* (1838) ; *Richelieu* (1839), et *l'Argent* (1840) ; *l'Héritier légitime* (1869) ; *Pas si mauvais qu'on semble*, et enfin *Walpole*, en 1869. Mais c'est dans ses romans, études de mœurs ou d'histoire, qu'il faut chercher surtout le talent de Bulwer-Lytton, talent rigoureux, un peu âpre, où l'observation et l'accumulation des détails vrais se joignent à une grande entente de l'enchaînement des incidents et de la gradation dramatique. La liste en est longue : *les Désarmés* (1828) ; *Eugène Aram* (1832) ; *Godolphin* (1833) ; *les Pèlerins sur le Rhin, les Derniers jours de Pompéi* et *Rienzi* (1834-1835), ses chefs-d'œuvre ; *Ernest Maltravers* et *Alice* (1837-1838) ; *Leila* (1838) ; *Soir et matin* (1841) ; *Zanoni* (1842) ; *le Dernier des barons* (1843) ; *Lucretia* (1846) ; *les Caxtons*, peinture humoristique de la vie anglaise (1848-1849) ; *Mon roman* (1853), etc. Il faut ajouter une éloquente déclamation historique, *Athènes, sa grandeur et sa décadence* (1837) ; ses œuvres posthumes : *Kenelm Chillingly* (1873) ; *les Parisiens* (1874) ; et *Pausanias le Spartiate* [inachevé] (1876) ; deux volumes de *Discours* et un de *Pamphlets et Esquisses* ; etc. Ses œuvres ont été pour la plupart traduites en français. Bulwer-Lytton joua un rôle important en politique. Successivement membre du Parlement pour Saint-Ives et pour Lincoln (1831-1841), il fut créé baronnet au titre Lytton, qui était le nom de sa mère (1838), il échoua en 1847, à la suite de son évolution vers les tories, et ne fut renvoyé au Parlement qu'en 1852. De 1858 à 1859, il fut secrétaire d'État pour les colonies, et décida l'abolition du monopole de la Compagnie de la baie de Hudson. — Son frère HENRI, né en 1804, mort à Naples en 1872, suivit la carrière diplomatique et devint, en 1858, ambassadeur à Constantinople. On a de lui : *un Automne en Grèce* (1826) ; *la France sociale, littéraire et politique* (1834) ; *la Monarchie des classes moyennes en France* (1836), et *le Lord, le Gouvernement et le Pays* (1836).

Lytton.

LYTTON-BULWER (Rosina WHEELER, femme), née et morte à Londres (1802-1882), épousa le célèbre écrivain en 1827. Elle dut se séparer de lui. On lui doit des récits qui furent bien accueillis dans le grand monde : *Cheveley ou l'Homme d'honneur* (1839) ; *Budget de la famille Bubles* ; *Bianca Capello* ; *Filles du pair* ; *Mémoires d'un Moscovite* ; etc., et deux ouvrages pleins de finesse : *Dans les coulisses* et *l'École des maris ou Molière et son temps*. Après sa mort, son amie, Louisa Devey, publia sous le titre de *Lettres d'amour de Bulwer-Lytton, une réhabilitation* (1884), une série de documents qui mirent en lumière la conduite de Bulwer-Lytton à l'égard de sa femme.

LYTTON-BULWER (Robert-Édouard, comte), diplomate et littérateur anglais, fils de Henri LYTTON, né à Londres en 1831, mort à Paris en 1891. Après avoir été secrétaire d'ambassade, il devint plénipotentiaire à Lisbonne (1874), vice-roi des Indes (1876-1880), et fut enfin ambassadeur à Paris (1887-1891). Il a publié, sous le pseudonyme de OWEN MEREDITH, des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Clytemnestre*, poème (1855) ; *le Voyageur* (1859) ; *Lucile* (1860), roman en vers ; *Tannhäuser* (1861) ; *Orval* (1869) ; *Fables lyriques* (1874) ; *la Race future* et *Glénaveril* (1885), ces trois derniers traduits en français ; *King Poppy* (1892).

LYTTONIE (*li-to-ni*) ou **LYTTONIA** (*li-to*) n. f. Genre de molluscoïdes, famille des thécidéidés, fossiles dans le carbonifère de l'Inde. (L'espèce type de ce genre est la *lyttonia nobilis*.)

LYTTONIINÉS (*li-to*) n. m. pl. Paléont. Tribu de brachiopodes, comprenant les genres *lyttonie* et *oldhamine*. — *Un* LYTTONIINÉ.

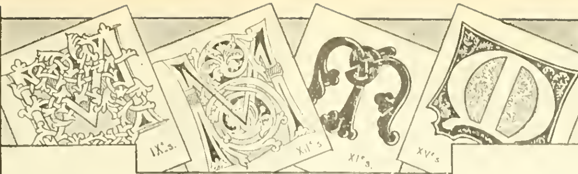

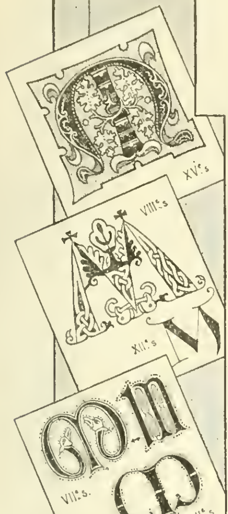

(*èm'* dans l'ancien système d'épellation, *me* dans le nouveau) n. autref. fém., auj. masc. Treizième lettre et dixième consonne de l'alphabet français, correspondant au *mu* des Grecs, au *mem* des Sémites : *Un grand* M. *Un* m *minuscule.*

— M a le son qui lui est propre : 1° au commencement des mots : *Muse, métier* ; 2° lorsqu'il est doublé : *Immortel, immoral* ; prononcez : *Im'-mortel, im'-moral.* Il faut en excepter les cas où le premier des deux *m* a remplacé *n* du préfixe *en* : *Emmener, emmagasiner* ; prononcez *An-mener, an-magasiner*) ; 3° quand il est suivi d'un *n* : *Amnistie, amnios, gymnastique* ; prononcez : *Am'-nistie, am'-nios, gym'-nastique.* (Il faut en excepter *automne, damné* et ses dérivés, dans lesquels *m* est nul ; prononcez : *O-ton', da-né, con-da-né, con-da-na-si-on.*)

M a le son nasal de *n* : 1° devant *b* et *p* : *Comble, empois* ; prononcez : *Conbl', anpoi* ; 2° à la fin des mots : *Faim, parfum, nom, Adam* ; prononcez : *Fain, par-fun, non, A-dan.* (Il faut en excepter les mots *hem, hom* et la plupart des noms étrangers, où il conserve sa valeur propre : *Hem, hom, Sem, Cham, Maëlstrom* ; prononcez : *Hem', hom', Sem', Kam', Ma-èl-strom'*) ; 3° dans le mot *comte*, qui se prononce *conte.*

— Paléogr. En passant de l'égyptien hiératique au phénicien, cette lettre a pris une forme horizontale et anguleuse, un peu analogue au W. Le cadméen l'a retournée pour lui donner la forme qui est restée dans les alphabets occidentaux. Dans les anciens alphabets grecs, la confusion peut se faire entre cette lettre et le sigma. Les alphabets étrusque et italiques présentent souvent trois angles au lieu de deux. Les anciens alphabets latins, séparant quelquefois très nettement les quatre parties de la ligne brisée qui forment la lettre M, la représentent par quatre traits verticaux IIII. Dans le développement de l'écriture latine, il n'y a guère à noter que l'arrondissement des angles dans l'onciale, qui réduit la lettre à une branche centrale, d'où sortent deux branches en demi-cercle, et dans la cursive la représentation de M parfois par trois jambages non liés et parfois aussi par un caractère voisin du *m* minuscule grec. Les trois jambages ont passé dans la minuscule romaine, qui les a liés entre eux et a donné la forme à peu près définitive à ce caractère. Ni les écritures nationales, ni celles qui ont été depuis en usage n'offrent de particularité bien remarquable. On notera seulement, au XIIe siècle, l'allongement fréquent au-dessous de la ligne du troisième jambage de *m*, allongement qui se retrouve parfois beaucoup plus tard dans la gothique ; et pour *M* une forme arrondie qui dérive de l'onciale. Il faut noter encore la confusion possible entre *m* et *ni* ou *in* à l'époque où l'*i* n'est pas surmonté d'un point ; la liaison, notamment dans la capitale épigraphique, de *m* avec certaines lettres, surtout *i* et *p* ; la confusion que le signe abréviatif de *er* après *m* permet d'établir entre cette lettre et *nd*. Enfin, on remarquera dans la cursive russe le curieux emploi de *m* pour désigner un *t*.

DÉRIVATION ET FORMES DU **M** DES ÉCRITURES LATINES

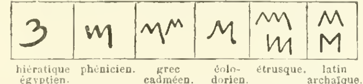

hiératique égyptien. — phénicien. — grec cadméen. — éolo-dorien. — étrusque. — latin archaïque.

LE **M** DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

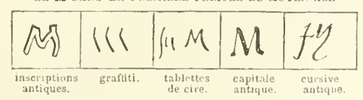

inscriptions antiques. — graffiti. — tablettes de cire. — capitale antique. — cursive antique.

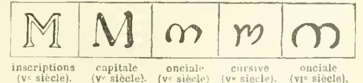

inscriptions (Ve siècle). — capitale (Ve siècle). — onciale (Ve siècle) — cursive (Ve siècle). — onciale (VIe siècle).

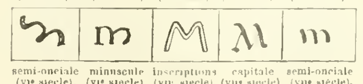

semi-onciale (VIe siècle). — minuscule (VIe siècle) — inscriptions (VIIe siècle). — capitale (VIIe siècle) — semi-onciale (VIIe siècle).

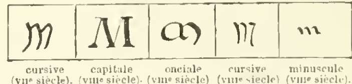

cursive (VIIe siècle). — capitale (VIIIe siècle). — onciale (VIIIe siècle) — cursive (VIIIe siècle) — minuscule (VIIIe siècle).

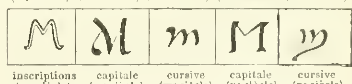

inscriptions (IXe siècle). — capitale (IXe siècle). — cursive (IXe siècle). — capitale (Xe siècle). — cursive (Xe siècle).

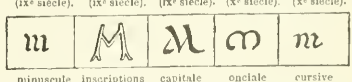

minuscule (Xe siècle). — inscriptions (XIe siècle). — capitale (XIe siècle). — onciale (XIe siècle). — cursive (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DU **M** DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

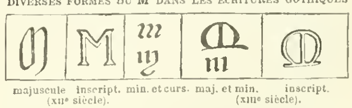

majuscule — inscript. (XIIe siècle). — min. et curs. — maj. et min. — inscript. (XIIIe siècle).

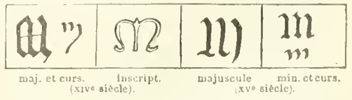

maj. et curs. — inscript. (XIVe siècle). — majuscule — min. et curs. (XVe siècle).

LE **M** DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

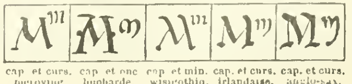

cap. et curs. méroving. — cap. et onc. lombarde. — cap. et min. wisigothiq. — cap. et curs. irlandaise. — cap. et curs. anglo-sax.

ÉCRITURES MODERNES

anglaise. ronde. bâtarde.

— Abrév. Comme signe abrév., M. signifie *monsieur*; MM., *messieurs*; Mme, *madame*; Mlle, *mademoiselle*; Me, *maître*, pour désigner un officier ministériel ou un avocat. ‖ Mss. signifie *manuscrit*. ‖ En grammaire, M signifie *masculin*. ‖ En métrologie, il signifie *mètre*. ‖ Dans les livres de voyage, de navigation et d'astronomie, il signifie *midi*. ‖ S. M. se lit *Sa Majesté*: S. M. *la reine d'Espagne*. ‖ M. à M. s'écrit quelquefois pour *mot à mot*. ‖ M. A. s'écrivait naguère pour *magister artium*, maître ès arts. (Il s'emploie encore en anglais dans le même sens : M. A., *master of arts*.) ‖ Devant les noms écossais, M' s'écrit pour *mac*, fils : *M'Clelland*, *M'Culloch*, *M'Donald*; lisez : *Mac Clelland*, *Mac Culloch*, *Mac Donald*.

— Comm. Dans le commerce, M/C signifie *mon compte*.

— Epigr. Dans les inscriptions, la lettre M employée seule peut signifier tous les noms de divinités; les noms propres commençant par cette consonne (*Mars*, *Mercurius*, *Marcus*, etc.); des noms communs, tels que : *magister*, maître; *magistratus*, magistrat et magistrature; *miles*, soldat; *marmor*, marbre; *mater*, mère; *memoria*, mémoire; *monumentum*, monument; des adjectifs : *mille*, mille; *mortuus*, mort; le verbe *militavit*, a servi. Elle entre dans la formation d'une foule de sigles, dont voici les plus fréquents : MA., *manu*; MA.ET.PA., *mater et pater*, mère et père; MAG., *magister*, *magistratus*, maître, magistrat (au pl. MAGG.); MAG. EQ., *magister equitum*, maître de la cavalerie; M. A. G. S., *memor animo grato solvit*, n'a pas oublié et s'est acquitté d'un cœur reconnaissant; MAIES, *majestas*, majesté; MANC., *mancipium*, esclave; MAR., *maritus*, mari; M. D., *manibus diis*, aux dieux mânes, et aussi *mater deum*, la mère des dieux; ME., MEN., *mensis*, mois; MER., *merens*, *meritus*, *merito*, qui mérite, a mérité, à bon droit; MIN., MINIS., *minister*; MIS., MISS., *missio*, *missus*, congé, libéré; MNM., *manumissus*, mis en liberté; MON. ou MNT. ou MONET., *moneta*, monnaie; MVN., *municeps*, habitant d'une ville municipale; M. VX. P., *maritus uxori posuit*, son mari lui a élevé (à sa femme), etc.

— Gramm. compar. La nasale labiale *m* se rencontre dans presque tous les idiomes. La langue indo-européenne semble avoir possédé un *m* consonne et deux *m* voyelles, l'un bref, l'autre long. M consonne s'est conservé à l'initiale devant voyelle : gr. *mêtêr*, lat. *mater*, sanscr. *mâtar*, allem. *mutter*, vieux slave *mati*, etc. Il s'est égalemeut bien conservé à l'intérieur d'un mot entre deux voyelles. M final est devenu *n* en grec. Enfin, *m* voyelle est devenu en grec et en sanscrit *a* ou *an*, en latin *em*, en germanique *um*, en lithuanien *im*, en vieux slave *e* nasal ou *in*. Ainsi, le nom de nombre *cent*, qui paraît s'être dit *kmtom* (*m* voyelle) en indo-européen, est représenté en grec par (*he*) *katon*, en sanscrit par *çatam*, en latin par *centum*, en gothique par *hund*, en lituanien par *szimtas*.

En passant du latin dans les langues romanes, *m* consonne (le latin n'a pas de *m* voyelle) a disparu complètement à la fin des mots; on sait d'ailleurs qu'en latin il n'empêchait pas l'élision. Au contraire, *m* initial de mots ou de syllabes s'est maintenu intact. Notons seulement l'influence en français de *m* sur les voyelles accentuées *a*, *é*, *ò* et *ó* (o ouvert et o fermé), qui se nasalisent, parfois en développant un *yod*: *faim* = lat. *famem*; *plein* = *plenum*; *bon* = *bonum*; *nom* = *nomen*. Relevons aussi le changement de *m* latin en *n* dans *nappe* = *mappam*; *nèfle* = *mespilam*; *connétable* = *comes stabuli*. Enfin, dans le groupe *my*, *yod* s'est consonnifié en *j*, d'ordinaire écrit *g*: *singe* = *simium*; *vendange* = *vindemiam*.

— Musiq. M représente les mots italiens : *meno*, moins; *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, intermédiaire.

— Numér. Comme signe numéral, M signifie 1.000 dans la numération romaine. ‖ Surmonté d'une barre horizontale, $\overline{M}$ vaut 1 million. ‖ Chez les Grecs, *m* marqué d'un accent en dessus (μ') valait quarante; marqué d'un accent en dessous (͵μ), il valait 40.000. ‖ M majuscule vaut une myriade ou 10.000. ‖ IMI vaut 50.000. ‖ M majuscule et surmonté d'un θ à droite (M^{θ}) valait 90.000. ‖ M majuscule avec un o en haut et à droite (M^{o}) signifiait *monas* (l'unité).

— Numism. Sur les anciennes monnaies, M désignait l'hôtel des monnaies de Toulouse, MM celui de Marseille.

— Pharm. Dans les ordonnances médicales, il signifie *misce*, mêlez, ou *manipulus*, une poignée : M. *le tout*, Mêlez le tout. *Faites infuser* M. *fucus crispus*, Faites infuser une poignée de *fucus crispus*.

— Phonét. La lettre *m* représente une nasale labiale; c'est une sorte de *b* nasal, c'est-à-dire une explosive labiolabiale sonore, dont l'émission est accompagnée d'une résonance nasale. Ce phonème, suivant la nature des sons qui l'entourent, est tantôt consonne et tantôt voyelle. Ainsi, dans le mot français *aimer*, *m* est une consonne. Au contraire, dans le groupe de mots *isthme de Suez*, prononcé rapidement, les *e* muets disparaissent et *m* sert de voyelle à la seconde syllabe du groupe. M voyelle est particulièrement sensible dans les finales allemandes en *em*: *jedem*, *diesem*, etc. M consonne à la fin d'un mot ou d'une syllabe peut nasaliser la voyelle qui précède : c'est ce qui est arrivé dans les mots français *faim*, *nom*, etc.

— Turf. M est l'abréviation de *manches*: M. *rouges*, M. *jaunes*. V. CASAQUE.

MA (du lat. class. *mea*, pop. *ma*, même sens) adj. poss. Féminin de l'adjectif possessif *mon*, employé devant les consonnes et le *h* aspiré : MA *sœur*. MA *haine*. V. MON.

MA, déesse égyptienne. V. MAÏT.

MAACHA, une des femmes de David; mère d'Absalon.

MAACKIE (*mâ-ki*) ou **MAACKIA** (*ma-ki*) n. f. Sous-genre de mollusques gastéropodes, comprenant des formes à coquille allongée, côtelée et sans carène à la base. (Les maackies sont des hydrobiidés propres au lac Baïkal et dont l'espèce type est la *maackia costata*.)

MAÂDID, tribu de la prov. de Constantine (Algérie), qui a donné son nom à une chaîne montagneuse située entre la plaine de Bordj-bou-Arréridj et le Hodna, et à une commune mixte de 38.000 habitants.

MAÂN, ville d'Arabie, non loin des limites au S.-E. de la mer Morte, sur les pentes du djebel es-Cheira, sur le chemin, dit « chemin des Pèlerins », qui unit La Mecque et Damas. Bazars.

MAANEN (Cornélis Félix VAN), homme d'Etat hollandais, né et mort à La Haye (1769-1842). Il embrassa le parti de la Révolution lors de l'invasion des Français (1795), devint procureur général, reçut le portefeuille de la justice sous le roi Louis (1806), le garda jusqu'en 1809, le reprit à la restauration de la maison d'Orange (1815), et se fit l'instrument très impopulaire de la politique rétrograde du roi Guillaume. Disgracié un instant, il reprit le pouvoir, qu'il ne quitta qu'en 1842.

MAANSELKÄ, chaîne de collines et plateaux ravinés et lacustres de la Finlande et du nord-ouest de la Russie (gouv. d'Arkhangelsk); altitudes rarement supérieures à 400 mètres; climat dur, végétation indigente, pins et sapins.

MAAR (*mâr*) n. m. Nom donné aux lacs de l'Eifel, qui paraissent occuper l'emplacement d'anciens cratères.

MAARAH-EN-NAAMAN, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. d'Alep]); 5.900 hab. Cultures de figuiers et de pistachiers; teintureries. La ville, qui doit son nom à Naaman-Ibn-Bechâ, compagnon de Mahomet, fut détruite, en 1099, par les croisés; les Latins l'appelèrent *La Marre*.

MAAS ou **MAES** (Arnoult VAN AART), peintre et graveur hollandais, né à Gouda vers 1620. Ses tableaux, fort estimés, représentent surtout des fêtes ou des noces de village, des réunions de paysans. Maas a laissé de bonnes eaux-fortes et de charmants dessins à la mine de plomb.

MAAS ou **MAES** (Niklaas), peintre de genre hollandais, né à Dordrecht en 1632, mort en 1693. Il a laissé des tableaux de genre remarquables par l'ingéniosité de la composition et l'agrément de la touche. On voit de lui, au Louvre, un petit tableau représentant une *Femme qui fait des reproches à son mari*. Parmi ses autres toiles, il faut mentionner : *Jeune fille accoudée à sa fenêtre*; *Vieille femme au rouet* (Amsterdam); *Ménage hollandais*, *la Servante paresseuse*, de la National Gallery; etc.

MAAS ou **MAES** (Dirk), peintre hollandais, né et mort à Haarlem (1656-1717). Il exécuta un petit nombre de tableaux estimés qui représentent des combats, des chasses, des paysages. Il excellait surtout à peindre des chevaux. Il a gravé vingt et une planches d'après Wouverman, et, d'après lui-même, *la Bataille de la Boyne*.

MAASS n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Autriche et en Allemagne, valant : en Autriche, 1lit,45; à Bade, 1lit,5; à Heidelberg, 2lit,3; en Bavière, 1lit,069; à Augsbourg, 1lit,469; à Mayence, 1lit,868.

MAASBREE, ville des Pays-Bas (Limbourg), non loin de la Meuse; 7.000 hab. Tanneries.

MAASIN ou **MASIN**, ville d'Océanie (archipel des Philippines), dans l'île de Leyte, sur la côte méridionale. Le *bourg* municipal dont elle est le ch.-l. a 10.000 hab., généralement pêcheurs. La région produit en abondance la fève de Saint-Ignace (V. FÈVE) et des huiles résineuses.

MAASLAND, ville du royaume des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), à 12 kilom. de la mer du Nord, près d'un des bras du delta de la Meuse; 3.000 hab.

MAASLUIS (c'est-à-dire *Ecluse de la Meuse*), ville des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur le Scheur, branche du delta de la Meuse; 8.000 hab. Pêche du hareng.

MAASTRICHT. Géogr. V. MAËSTRICHT.

MAATJE n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les solides et les liquides, usitée dans les Pays-Bas, et valant un décilitre.

MAB (LA REINE), nom d'un personnage de la littérature féerique anglaise. Shakspeare (dans *Roméo et Juliette*) a décrit d'une façon charmante l'équipage fantastique de la Reine Mab. — *La Reine Mab* est le titre d'un poème philosophique de Percy Bysshe Shelley, écrit en 1810.

MABA n. m. Genre d'ébénacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, coriaces, entières. Le fruit, comestible, est charnu et globuleux. Les *mabas* croissent en Asie et en Australie. Leur bois, dur et de couleur foncée, est fort recherché.

MABALACAT, ville d'Océanie (archipel des Philippines [île de Luçon, prov. de Tarlac]). La circonscription dont elle est le centre est peuplée de 6.000 à 8.000 hab. Negritos.

MABÉE n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, du Brésil et de la Guyane, comprenant des arbrisseaux à rameaux sarmenteux ou pendants, à feuilles alternes et munies de stipules. (Les fleurs sont monoïques et groupées en panicules terminaux. Les mabées sécrètent un suc laiteux assez abondant. Plusieurs espèces portent le nom vulgaire de *bois de calumet*, parce que leurs rameaux servent à faire des tuyaux de pipe.)

MABELLINI (Teodulo), compositeur italien, né à Pistoie en 1817, mort à Florence en 1897. La liste de ses opéras comprend, avec *Matilda de Toledo*, *Rolla* (1840); *Ginevra degli Almieri* (1841); *i Veneziani a Costantinopoli* (1844); *Maria di Francia* (1846); *il Venturiere* (avec Gordigiani, 1851); *Baldassare* (1852); et *Fiammetta* (1857). Il faut y joindre plusieurs cantates, des hymnes et des chœurs, et un grand nombre de compositions religieuses.

MABIER (*bi-é*) n. m. Nom vulgaire des mabées.

MABILLE (BAL), un des lieux de plaisir les plus fréquentés du Paris de la monarchie de Juillet et du second Empire. Fondé en 1840 par le danseur Mabille, sur l'avenue Montaigne, en face de l'aile occidentale du palais de l'Industrie, le bal Mabille vit les triomphes chorégraphiques du fameux Chicard, qui y introduisit le *cancan*, de Céleste Mogador, de Clara Fontaine, de Rose Pompon, de Rigolboche, etc. La salle disparut en 1875, et fit place à des maisons de rapport.

MABILLON (Jean), bénédictin, érudit français, né en 1632 à Saint-Pierremont (Barrois), mort à Saint-Germain-des-Prés (Paris) en 1707. Admis au séminaire de Reims, il se fit ensuite recevoir à l'abbaye bénédictine de Saint-Rémy (1653), d'où il passa aux monastères de Nogent, de Corbie (1660), et, en 1663, de Saint-Denis. Dès la fin de 1664, dom Luc d'Achery l'appela à Saint-Germain-des-Prés, pour collaborer à la publication des *Acta sanctorum*. En 1667, il fit paraître une édition des *Œuvres de saint Bernard*. En 1668, il publia le premier volume des *Actes des saints* de l'ordre de Saint-Benoît. Les huit volumes suivants ajoutèrent à la réputation de l'ouvrage, dont les préfaces furent considérées comme des modèles de discussion historique.

Mabillon.

Dans son *De re diplomatica*, son œuvre capitale (1681), Mabillon précisa l'art de distinguer les documents, la méthode pour reconnaître exactement l'ancienneté et l'écriture des diplômes, les dates, les sceaux, etc. Le roi se fit présenter Mabillon; Colbert voulut lui donner une pension de 2.000 livres, qu'il refusa. On le consultait d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, d'Italie. Quand il fit plus tard des voyages d'érudition, il trouva partout l'accueil le plus empressé : son *Iter germanicum*, son *Iter italicum* ne sont pas, avec sa correspondance, les moins curieux de ses ouvrages. A son retour d'Italie, en 1691, il défendit contre l'abbé de Rancé le droit des ordres religieux à cultiver l'étude et pratiquer l'enseignement, dans son *Traité sur les études monastiques* et les *Réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe* (1691-1692). En 1701, le roi le nomma membre de l'Académie des inscriptions. Les dernières années de sa vie furent consacrées à la publication des « Annales bénédictines » (1703, 1704, 1706), dont le dernier des quatre volumes parut peu de temps après sa mort.

Mabinogion (LES) [plur. de *mabinogi*, dérivé de *mabinog*, jeune homme étudiant pour être barde et encore ignorant dans l'art des vers], romans de chevalerie en langue galloise, antérieurs à celui d'Arthur, et divisés en quatre branches. Le manuscrit d'Oxford connu sous le nom de *Livre rouge* en contient la collection la plus complète. Lady Guest a donné la première édition de ce *Red Book*, avec traduction anglaise (1838-1839). Le texte a été réédité par Rhys et Evans en 1887. J. Loth, dans le commentaire de la traduction française qu'il en a publiée (1889), s'est appliqué à montrer que ces récits dérivent de romans français du cycle breton, écrits en Angleterre.

MABLY, comm. de la Loire, arrond. et à 6 kilom. de Roanne, près de la Loire; 1.536 hab.

MABLY (Gabriel BONNOT de), philosophe et historien français, né à Grenoble en 1709, mort à Paris en 1785. Il appartenait à une famille de robe et était le frère aîné de l'abbé de Condillac. Entré au séminaire de Saint-Sulpice, il ne reçut que le sous-diaconat, et Mme de Tencin le mit en relation avec la société d'élite qui fréquentait chez elle. Le cardinal de Tencin, son parent, ministre des affaires étrangères, l'appela auprès de lui. Mably négocia, en 1743, avec l'ambassadeur de Prusse, un traité contre l'Autriche; en 1746, il rédigea les instructions des plénipotentiaires français au congrès de Bréda. Puis il interrompit brusquement, pour un motif futile, sa carrière politique, et vécut dans la retraite, se contentant d'une pension de 3.000 livres. C'est alors qu'il publia ses nombreux ouvrages : *Parallèles des Romains et des Français* (1740); *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748); *Observations sur les Romains* (1751); *Observations sur l'histoire de France* (1765); *De la législation ou Principes des lois* (1776); *De la manière d'écrire l'histoire* (1783); *Principes de morale* (1784); etc. Les œuvres de Mably ont paru à Paris (1794-1795).

Mably.

Mably a voulu que l'histoire fût un enseignement profitable et non pas seulement une narration. Il considère les lettres, les sciences, les arts, l'industrie même, comme des éléments de corruption et de décadence. Trois maux menacent les peuples riches et heureux : le despotisme, l'anarchie et les conquêtes. Le communisme est le remède à cet état de ruine sociale, les différences entre les hommes n'étant pas essentielles à leur nature, mais extérieures et capables d'être atténuées par une éducation uniforme. Mably est un des précurseurs de la Révolution française et même du socialisme.

MABOUIER n. m. Bot. Syn. de MORISONIE.

MABOUL, E (de l'ar. *mahboul*, illuminé) n. Pop. Toqué, inconscient : *Un* MABOUL. *Une* MABOULE.

— Adjectiv. : *Artiste un peu* MABOUL.

MABOUL (Jacques), évêque d'Alet, né à Paris vers 1651, mort à Alet en 1723. Vicaire général de Poitiers, il fut nommé par Louis XIV à l'évêché d'Alet en 1708. Prédicateur distingué, il prononça plusieurs oraisons funèbres qui furent très goûtées, principalement celles de Michel Le Tellier, du grand Dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne. Ses *Œuvres* ont été publiées à Paris, en 1749.

MABOULISME (*lissm'*) n. m. Etat d'une personne maboule : *L'habitude de l'absinthe conduit au* MABOULISME.

Mabouya.

MABOUYA (*bou-ia*) ou **MABUIA** (*bu-ia*) n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens, comprenant une quarantaine d'espèces, des régions tropicales du globe.

— Bot. *Pois mabouya*, Semence du mabouier.

— ENCYCL. Zool. Les *mabouyas* sont des scincidés de taille médiocre, assez semblables aux lézards. On peut en prendre comme exemples les *mabuia punctata*, de la Guyane et *Seychellensis*, des Seychelles.

MABRE (corrupt. du mot *marbre*) n. m. Techn. Plaque de fonte sur laquelle l'ouvrier fait la paraison, et qu'on appelle ainsi parce qu'elle est unie comme du marbre.
— Zool. Nom méditerranéen d'un poisson, le *pagel mormyre*.

MABROUK ou **MEBROUKA**, oasis et ksar de l'Afrique centrale, dans le sud du Sahara, à 400 kilom. au N.-N.-E. de Tombouctou, sur la route de Tombouctou au Touat.

MABUSE (Jean GOSSAERT ou GOSSART, dit **de**), peintre flamand, né à Maubeuge vers 1470, mort à Anvers en 1532. Il fit un voyage en Angleterre, où l'on conserve de lui les portraits de *Henri VIII et ses deux sœurs*, ceux des *Enfants de Christian II*, de Danemark (Hampton-Court). Philippe, bâtard de Bourgogne, l'emmena en Italie en 1508. C'est sous l'influence des maîtres italiens que Mabuse adopta un style large, mouvementé, un chaud coloris, et, lorsqu'il retourna dans son pays natal, il y fit une véritable révolution artistique. La *Danaé recevant la pluie d'or*, qu'on admire à Munich, *Neptune et Amphitrite*, du musée de Berlin, sont deux morceaux d'une puissance magistrale. Il exécuta à Middelbourg une *Descente de croix*, qui excita au plus haut point l'admiration de Dürer. *La Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus*, exécutée pour le marquis de Veere, passe pour une de ses œuvres capitales.
Le Louvre possède de cet artiste le *Portrait du chancelier de Flandre Jean de Carondelet*, qui est de la seconde manière du maître, et une *Sainte Famille*, probablement de l'époque de son séjour en Angleterre. On voit au musée de Berlin *Adam et Eve près de l'arbre fatal*; à Munich, une *Sainte Famille*, un *Christ sortant de chez Pilate*, *le Crucifiement de Jésus*; à Vienne, *Abimélech offrant des présents à Abraham*, *Adam et Eve*, *la Justice*, etc. Le triptyque du musée de Bruxelles offre trois belles pages, de la première manière de Mabuse : *Simon le Pharisien*, la *Résurrection de Lazare*, et *Marie-Madeleine*. La galerie royale de La Haye possède une toile, divisée en douze parties égales, dont chacune représente un épisode de la *Vie de saint Augustin*.

Mabuse.

MAC (*mak'*) n. m. Mot qui signifie *fils* et qui précède un grand nombre de noms écossais et irlandais.
— Arg. Souteneur d'une fille de joie ; maquereau.

MACA (rad. *mac*) n. f. Pop. Entremetteuse, maquerelle.

MACABIT n. m. Arg. Syn. de MACCHABÉE.

MACABRE (pour *Macabré*, n. pr., variat. de *Macchabée*, probablem. n. d'un peintre) adj. Funèbre, qui a trait à des choses funèbres : *Plaisanterie* MACABRE. (S'emploie surtout dans la locution *danse macabre*.) V. DANSE.

MACACH ou **MAKACH** (*kach'*), mot arabe passé dans le français populaire, et qui s'emploie pour exprimer un refus, une négation ironique. (On dit souvent : MACACH *bono*.)

MACACU ou **SÃO ANTÃO DE SA**, ville du Brésil (prov. de Rio-de-Janeiro), ch.-l. de municipe, sur le *rio Macacu*, tributaire de la baie de Rio ; 7.000 hab. Flottage de bois, commerce de café, sucre, charbon.

MACADAM (*dam'* — du n. de l'inventeur, *Mac-Adam*) n. m. Système d'empierrement de chemins, routes et rues, fait avec de la pierre concassée que l'on agglomère au moyen de rouleaux compresseurs, tout en arrosant la surface des fragments pour hâter leur tassement. ‖ Route ainsi empierrée : *Rouler sur le* MACADAM.
— Pop. Vin blanc nouveau et doux (peut-être à cause de sa ressemblance avec l'eau jaunâtre du macadamisage).

MAC-ADAM (John Loudon), ingénieur écossais, qui passe pour être l'inventeur du système d'empierrement qui porte son nom, né à Kirkcudbright (Ecosse) en 1756, mort à Moffat (Dumfriesshire) en 1836. Il fut chargé de l'administration des routes d'Ecosse et de celles de Bristol en 1816. Le cailloutage qu'il employa pour le ferrement des chemins fut introduit à Paris en 1849. C'était, d'ailleurs, une ancienne invention française. L'empierrement d'après le système Mac-Adam avait été mis en usage sous Louis XVI par Trésaguet, inspecteur général des ponts et chaussées. Mac-Adam a laissé quelques écrits, dont le principal a pour titre : *Observations sur les routes* (1822).

MACADAMISAGE (*zaj'*) n. m. Action ou manière de macadamiser. V. EMPIERREMENT.

MACADAMISATION (*si-on*) n. f. Action de macadamiser une rue, un chemin public. Syn. de MACADAMISAGE.

MACADAMISER v. a. Couvrir en macadam : MACADAMISER *une place*.

MACAGUA (*gou-a*) n. m. Nom vulgaire d'un petit oiseau de proie, de la tribu des aquilinés, propre à l'Amérique centrale et méridionale. (Le macagua [*herpetotheres cachinnans*] est voisin des spizaètes.)

MACAHÉ, petit port du Brésil (prov. de Rio-de-Janeiro), à l'embouchure de la rivière du même nom. Il est un des débouchés de la ville de Campos, avec laquelle il communique par une série de lagunes.

MACAIRE (saint), surnommé **l'Ancien, l'Egyptien** et **le Grand**, solitaire, né dans la haute Egypte vers l'an 301, mort vers 392. Il fut ordonné prêtre, et, devenu disciple de saint Antoine, se retira dans le désert de Nitrie, en 331. L'empereur Valens le fit déporter, à cause de son attachement au symbole de Nicée, dans une île marécageuse, située près des frontières de l'Egypte. Il y convertit un grand nombre de païens ; de retour dans son désert, il y fonda le monastère de Scitis, où il mourut. On a de lui plusieurs ouvrages, écrits en grec et traduits en latin au IVe siècle. Les principaux sont une *Lettre aux moines solitaires*, des *Opuscules*, des *Apophtegmes* et des *Homélies*. L'authenticité de ces dernières a été contestée. — Fête, dans l'Eglise latine, le 15 janvier ; dans l'Eglise grecque, le 19 du même mois.

MACAIRE (saint), surnommé **le Jeune, l'Alexandrin** ou **le Citadin**, solitaire, puis abbé, né à Alexandrie vers 309, mort vers 404. Il se retira dans le désert de Nitrie (335), après avoir reçu les ordres et dirigé, à Alexandrie, les écoles des catéchumènes. Palladius, qui écrivit sa *Vie*, atteste qu'il gouverna, en qualité d'abbé, les monastères situés dans cette partie du désert de Nitrie qui était appelée les *Cellules* (en grec τα Κέλλια). Il composa, en grec, une *Règle* longtemps célèbre dans l'Orient chrétien. — Fête dans l'Eglise latine, le 2 janvier ; dans l'Eglise grecque, le 19 du même mois.

MACAIRE, prélat russe, né vers 1490, probablement à Mojaisk, mort à Moscou en 1564. Il était moine dans sa ville natale lorsque Vassili IV, grand prince de Russie, le nomma évêque de Novgorod (1526). Il réforma le clergé de son diocèse. Métropolitain de Moscou (1542), il présida, en 1551, un concile de toute l'Eglise russe et fit décréter cent canons de discipline, que le tsar Ivan IV rendit obligatoires dans tout l'empire. Deux ans après (1553), il réunit un second concile, qui condamna un grand nombre d'hérétiques et les livra au bras séculier. Il avait écrit un recueil de *Menées* ou *Vies de saints*, dont de nombreux extraits furent introduits plus tard dans la liturgie russe.

MACAIRE (le chevalier), assassin d'Aubry de Montdidier. V. AUBRY.

Macaire, chanson de geste du moyen âge qui développe, en le rattachant à une prétendue épouse de Charlemagne, le thème, si fréquent dans les littératures populaires, de la femme innocente persécutée ; là aussi se trouve une version du conte fameux du « chien de Montargis », c'est-à-dire d'un chien faisant découvrir un coupable en s'attachant à ses pas. La chanson de *Macaire* n'existe plus que sous la forme d'une traduction franco-vénitienne (publiée en 1866 par F. Guessard). Le même thème avait été traité dans une chanson du XIVe siècle, *la Reine Sibile*, dont il reste quelques fragments, et qui a été souvent imitée dans les littératures étrangères.

MACAIRE (Robert), type moderne de la friponnerie audacieuse. Ce n'était d'abord, dans l'*Auberge des Adrets*, qu'un vulgaire brigand de mélodrame : il assassine M. Germeuil et, cherchant à rejeter le crime sur son complice Bertrand, il est blessé par lui d'un coup de pistolet. Frédérick Lemaître transfigura cette physionomie banale et en fit le héros fanfaron du vol et de l'assassinat. Dans la pièce intitulée *Robert Macaire*, qui fut également une création de Frédérick Lemaître, l'assassin disparaît. Robert Macaire n'est plus qu'un adroit fripon ; il est joué à son tour par le baron de Wormspire. Enfin, le caricaturiste Daumier a, dans une suite de dessins, montré Robert Macaire banquier, avocat, journaliste, etc., et type de perversité, d'impudence, dupant éternellement M. Gogo l'actionnaire. V. AUBERGE DES ADRETS, et ROBERT MACAIRE.

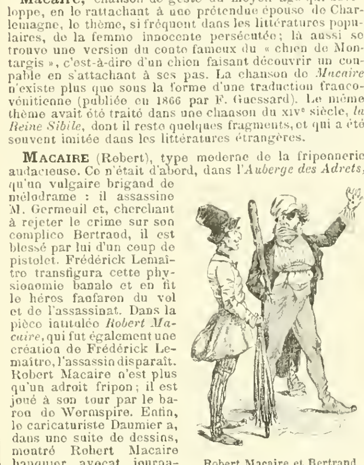

Robert Macaire et Bertrand.

MACAIRIEN, ENNE (*kè-ri-in, èn'*) adj. Qui convient, qui est propre à Robert Macaire, à un fripon de son espèce : *Charlatanerie* MACAIRIENNE.

MACAIRISME (*kè-rissm'*) n. m. Caractère de Robert Macaire ; friponnerie hardie, éhontée : *Pousser le* MACAIRISME *jusqu'à ses dernières limites*.

MACAÏSTE, personne née à Macao ou qui habite la ville ou la colonie de ce nom. — *Les* MACAÏSTES.
— Adjectiv. : *Le commerce* MACAÏSTE.

MACALIOPSIS (*psiss*) n. f. Sous-genre de tellines, fossiles dans l'éocène français.

MACANDREWIA (*drè*) n. f. Sous-genre de magellanies (brachiopodes, famille des térébratulidés), propres aux mers d'Europe. (L'espèce type en est la *macandrewia cranium* de l'Atlantique.)

MACANÉE n. f. Genre de guttifères de la Guyane, comprenant des arbrisseaux à tige couverte d'une écorce grisâtre et gercée. (Ses rameaux s'attachent aux arbres voisins et les lient ensemble par des festons de verdure ; elle porte des feuilles opposées, ovales, aiguës, dentées en scie, d'un beau vert foncé.)

MACAO (de *Macao*, n. pr.) n. m. Jeu de cartes qui est une variante du *vingt et un*.
— ENCYCL. Le banquier ne donne qu'une carte à chaque joueur. Les figures et les dix ne comptent pas ; l'as vaut un, les autres cartes comptent pour le nombre marqué. Pour gagner, il faut avoir 9 ou le point qui s'en rapproche le plus. Chaque joueur peut demander une carte, selon ce qu'il a en main ; s'il dépasse 9, il crève. Si le banquier a d'emblée 9, 8 ou 7, chaque joueur dont le point n'est pas égal ou supérieur au sien lui paye trois fois, deux fois ou une fois la mise. Réciproquement, si un joueur a d'emblée 9, 8 ou 7, le banquier, lorsque son point est inférieur, lui paye trois fois, deux fois ou une fois sa mise.

MACAO (en portug. **Cidade do Santo Nome de Dios de Macau**), colonie portugaise de la Chine du Sud, sur la côte de la province de Kouang-Toung, à l'entrée de l'estuaire du Si-Kiang. Elle se compose des deux îlots de Taïpa, des îles João et Colowane, de la partie nord de l'île de Montanha ou Weng-Chan, et surtout de la *presqu'île de Macao*, qu'un isthme sablonneux rattache à l'extrémité sud de l'île chinoise de Hiang-Chan ; superficie totale, 12 kilom. carr. ; pop. 78.620 hab. Climat sain. La ville de Macao (6.000 hab.) s'élève en amphithéâtre sur la presqu'île du même nom ; dans la ville portugaise, bien bâtie, avec un beau quai, sont de nombreuses églises. La rade est mal abritée ; le port, petit et d'accès assez difficile. Le commerce comprend surtout l'exportation du thé et l'importation de l'opium. En 1845, Macao a été déclaré port franc. Camoëns séjourna à Macao en 1559-1560, et y écrivit, dit-on, une partie des *Lusiades*.

MAÇAO, ville du Portugal, ch.-l. d'un concelho de l'Estremadure (distr. de Santarem), près d'un affluent du Tage ; 3.110 hab.

MACAPA, ville du Brésil (Etat de Para), à l'entrée de l'estuaire amazonien ; 3.000 hab.

MACAQUE (*kak'* — du portug. *macaco*) n. m. Entom. Nom vulgaire des larves de diverses mouches observées dans les cavités nasales et pharyngiennes de l'homme, ou sous sa peau, en Amérique. ‖ On dit aussi VER MACAQUE.
— n. Mamm. Genre de singes du groupe des guenons, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde : *Une* MACAQUE *femelle*.
— Fig. Homme très laid : *Un* MACAQUE *peut plaire s'il a du cœur et de l'esprit*.
— Adjectiv. Qui convient à un macaque, qui lui ressemble : *Avoir des gestes* MACAQUES.
— ENCYCL. Entom. Les larves d'œstrides et de divers autres diptères parasites des animaux domestiques passent parfois chez l'homme et causent des accidents. (V. MYIASIS.) Le ver *macaque* de Cayenne, l'*ura* du Brésil, le ver *moyocuil* du Mexique, le *torcel* de Costa-Rica, le *suglacuru* de Maynas, le *nuche* et le *gusana peludo* de la Nouvelle Grenade sont des larves de diptères, observées chez l'homme. V. LUCILIE, ŒSTRE, SARCOPHILE.
— Mamm. Répandus surtout dans l'Asie tropicale et équatoriale, les *macaques* sont des cercopithécidés de taille moyenne, qui, par leurs formes robustes et leurs membres assez courts, forment le passage entre les guenons et les cynocéphales. Il faut citer parmi eux le magot type du sous-genre *innuus* (*innuus ecaudatus*), de Barbarie et de Gibraltar ; le *macacus inornatus*, de Sumatra. On rattache à ces macaques à queue courte le cynocéphale nègre des vieux auteurs (*cynopithecus niger*), propre à Célèbes, et le grand cynocéphale gélada (*theropithecus gelada*). Les macaques à queue longue, tels que le macaque de Buffon (*macacus cynomolgus*), originaire des îles de la Sonde et des Moluques, se rattachent aux types à courte queue par des formes intermédiaires. Ainsi le bunder de l'Inde (*macacus rhesus*), que vénèrent les Hindous, et aussi l'ouanderou du Malabar (*macacus silenus*), etc.

Macaque.

MACAR ou **MACARÉE**. Myth. gr. Fils d'Eole. Il eut un fils de sa sœur Canacée. Eole fit exposer l'enfant aux chiens, et envoya à sa fille une épée avec laquelle elle se tua. Macarée s'enfuit à Delphes, où il devint prêtre d'Apollon. — Fils d'Hélios et de Rhodé. Il tua son frère Ténagès et se réfugia à Lesbos, qui, de son nom, s'appela Macarie. Il fut le père de Mitylène et de Méthymne, héros éponymes des deux villes principales de Lesbos.

MACARANA n. m. Espèce de perroquet du genre des aras, l'*ara macarana* du Mexique.

MACARANGA n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux résineux, à feuilles alternes, à fleurs réunies en grappes ou en épis ramifiés. (On en connaît quatre-vingts espèces, de toutes les régions chaudes.)

MACARE (du gr. *makar*, heureux) n. m. Bonheur personnifié. (Mot de Voltaire, qui n'a pas été adopté.)

MACAREL (Louis-Antoine), jurisconsulte français, né à Orléans en 1790, mort à Paris en 1851. Avocat à la Cour de cassation, maître des requêtes, puis conseiller d'Etat, il fut, de 1837 à 1839, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur. En 1840, il fit à l'Ecole de droit, comme suppléant de Gérando, un cours d'administration générale, et fut titulaire de la chaire de droit administratif de 1842 à 1849. Il fut élu par la Constituante et réélu par la Législative membre du conseil d'Etat, où il présida la section d'administration. On a de lui : *Eléments de jurisprudence administrative* (1818) ; *Recueil des arrêts du conseil d'Etat* (1821-1830) ; *Des tribunaux administratifs* (1828) ; *Eléments de droit politique* (1833) ; *De la fortune publique en France*, avec Boutilagnier (1840), livre inachevé ; *Cours de droit administratif* (1844-1846) ; etc.

MACARET (*rè*) n. m. Météor. Se dit quelquefois pour MASCARET.
— Techn. Sorte de barre de fer parallélépipédique.

MACAREUX (*reû*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant trois espèces des régions arctiques.
— ENCYCL. Les *macareux* sont des pingouins à gros bec court et haut, sillonné en travers, renflé ; ils sont de taille moyenne, épais et lourds. Le macareux commun ou moine (*alca fratercula*), noir et gris en dessus, blanc en dessous, avec les pieds rouges, le bec bleu, jaune et rose, descend très rarement vers le S. Le macareux polaire (*alca glacialis*) est confiné dans le nord du globe ; le macareux cornu, type du sous-genre chénisque (*cheniscus corniculatus*) habite le nord extrême de l'Amérique et le Kamtchatka.

Macareux.

MACARIBO n. m. Nom indigène du renne de l'Amérique du Nord (*rangifer caribou*).

MACARIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, du groupe des coccinellidés synonychinés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les macaries sont petites, hémisphériques, avec les élytres courtes et ovales, les pattes courtes. L'espèce type du genre est la *macaria erotyloides*, de Cayenne.)

MACARIE. Myth. gr. Fille d'Hèraklès et de Déjanire. Quand Eurysthée envahit l'Attique, un oracle promit aux Athéniens la victoire, si l'un des enfants d'Hèraklès se dévouait pour eux. Macarie se sacrifia et décida du succès. Les Athéniens lui élevèrent un temple sous le nom d'Eudémonie, et lui consacrèrent la fontaine de Marathon.

MACARIEN (*ri-in* — de *Macaire*, n. pr.) Hist. relig. Nom de mépris donné par les donatistes aux catholiques, en souvenir de l'intervention, dans les troubles de l'Eglise d'Afrique, de l'officier impérial Macaire, chargé par l'empereur Constant Ier, en 348, de mettre fin au schisme provoqué par l'évêque Donat et ses partisans.

MACARISIE (*zî*) n. f. Genre de rhizophoracées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît plusieurs espèces de Madagascar.

MACARISIÉES (*zi-é*) n. f. pl. Tribu de rhizophoracées, dont le genre *macarisie* est le type. — *Une* MACARISIÉE.

MACARISME (*rissm'*) n. m. Nom de psaumes commençant en grec par le mot *makarios* ou *makarioi*, en latin *beatus* ou *beati*. (Vieux en ce sens.) ‖ Hymne de l'Eglise grecque en l'honneur des saints.

MACARITE (du gr. *makaros*, heureux) n. Personne non canonisée, mais placée au nombre des habitants du ciel.

MACARON (du vénit. *macarone*; ital. *maccherone*, même sens) n. m. Petite pâtisserie, ordinairement ronde ou ovale, faite de pâte d'amandes, de blanc d'œuf et de sucre. — *Mettre du sucre sur du macaron*, Ajouter une bonne chose à une autre bonne chose.

— Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *marasme d'Oreade*, plus connu sous le nom de *faux mousseron* ou *mousseron d'automne*.

— Mar. Morceau de bois court, placé debout de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

A, macarons.

— Techn. Peigne de forme ovale, avec lequel les femmes relèvent et retiennent leurs cheveux. ‖ Sorte de clou courbé et muni d'une tête arrondie, auquel on suspend divers objets, comme chapeaux, robes, manteaux, ombrelles, etc.

— ENCYCL. Pâtiss. On fait torréfier légèrement, à chaleur modérée, 250 grammes d'amandes douces, auxquelles on ajoute quelques amandes amères, et on les pile avec du sucre; on ajoute deux blancs d'œufs et un zeste de citron râpé. On remue à la spatule, et on dresse la pâte en petits ronds, au moyen des doigts mouillés, sur des feuilles de papier blanc, en les aplatissant un peu. On fait cuire ensuite trois quarts d'heure au four très modéré. Les *macarons* se préparent également avec des avelines, des noix vertes, etc.

Macarons.

MACARONÉ, ÉE adj. Techn. Se dit d'une pâte façonnée comme celle des macarons : *Pâte* MACARONÉE.

MACARONÉE (rad. *macaroni*) n. f. Sorte de composition littéraire, en mauvais latin mélangé de mots de la langue vulgaire affublés de terminaisons latines. V. MACARONIQUE.

MACARONER v. a. Arg. Trahir.

Se macaroner, v. pr. Se sauver (jeu de mots sur le macaroni qui *file*).

MACARONI (du vénit. *macaroni* [ital. *maccheroni*], pl. de *macarone*, macaron) n. m. Art culin. Pâte de fine farine, moulée en tubes longs et creux, et dont on fait différents plats : MACARONI *au fromage, au gratin, à l'italienne. Manger des* MACARONIS, *du* MACARONI.

— Pop. Italien : *Un* MACARONI *qui a joué du couteau.* ‖ Rente italienne : *Le* MACARONI *a baissé.*

— Méd. Poudre de sucre et de protoxyde d'antimoine, autrefois employée contre la colique de plomb, particulièrement par les religieux de la Charité de Paris.

— ENCYCL. Art culin. Les meilleurs *macaronis* sont ceux d'Italie, et, surtout, celui de Naples. Quelle que soit la préparation que doive subir le macaroni, il doit toujours être cuit préalablement à l'eau, ou mieux encore dans du bouillon; deux litres de liquide sont nécessaires pour un demi-kilogramme de macaroni. Le macaroni peut servir de garniture à diverses viandes, surtout au porc et au mouton; il accompagne bien les daubes.

Macaroni au gratin. Après l'avoir fait cuire, étendez le macaroni par couches, dans un plat à gratiner bien beurré, séparant chaque couche par un lit de fromage; recouvrez de beurre et de chapelure mêlée à du fromage râpé (gruyère et hollande), et faites gratiner au four.

Macaroni à l'italienne. Le macaroni cuit est égoutté, puis mis dans une casserole avec du beurre; quand il a pris un peu de couleur, on ajoute du gruyère et du parmesan râpés; on mêle un peu de sauce tomate et on assaisonne avec poivre, muscade et cannelle.

MACARONIQUE (*nik'* — de l'ital. *macaronico*, même sens) adj. S'est dit d'abord d'un genre de poésie burlesque dans laquelle on mêlait les mots italiens aux mots latins, et, plus tard, d'un autre genre de poésie burlesque, dans lequel on emploie des mots de sa propre langue avec des formes latines : *Vers* MACARONIQUES.

— ENCYCL. De toutes les *macaronées* que l'on connaît, la plus ancienne fut écrite par Tifii degli Odassi, sous ce titre : *Carmen maccaronicum* (1488). Folengo, plus connu sous le nom de *Merlin Coccaie*, ou Merlin le Cuisinier, se fit une grande réputation par son *Opus Merlini Coccaii Macaronicorum* (1520), écrit en vers latins mêlés de patois, d'italien et de mots latinisés d'une façon facétieuse (*latin de cuisine*), et dont Rabelais s'est inspiré. La satire des mœurs du temps, et surtout des mœurs du clergé, y forme le fond principal. Folengo trouva de nombreux imitateurs (Guarino Capella, Bernardino Stefonio, André Baïani, César Vosinius, etc.). D'Italie le genre macaronique passa en France. Celui qui, dans ce pays, s'y est le plus distingué, est Antoine d'Arena. Le meilleur de ses ouvrages a pour titre : *Meygra entrepriza catoliqui Imperatoris* (1537), récit burlesque de la désastreuse expédition de Charles-Quint en Provence. Le même auteur a composé encore un *Poema macaronicum de bello hugonotico*. Rabelais a fait un heureux usage du style macaronique dans le chapitre XIX du Ier livre de *Gargantua* : la *Harangue de maistre Janotus de Bragmardo, faicte à Gargantua pour recouvrer les cloches.* On connaît encore la macaronée de Cécile Frey, sur la querelle entre les vignerons du village de Rueil et les archers de Paris : *Recitus veritabilis super terribili esmeuta paysanorum de Ruellio.* Rappelons enfin le *Funestissimus trepassus Micheli Morini.* Théodore de Bèze, Antoine Hotman, Rémi Belleau, le poète anglais Skelton, les prédicateurs de la Ligue, Molière (*le Malade imaginaire*), peuvent être cités parmi ceux qui ont écrit en prose ou en vers macaroniques. L'Allemand Genthe est l'auteur d'une *Histoire de la poésie macaronique* (1829), et A. Delapierre a publié un volume de *Macaronea*, « ou Mélange de littérature macaronique des différents peuples de l'Europe » (1862).

MACARONISME (*nissm'*) n. m. Genre macaronique. ‖ Composition macaronique : *Les* MACARONISMES *d'Antonius Arena.*

MACARONISTE (*nisst'*) n. m. Poète qui a écrit en vers macaroniques.

MACARSKA ou **MAKARSKA**, ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie), à l'entrée du canal de Brazza; 8.800 hab. Petit port. Chef-lieu d'un district peuplé de 20.000 hab.

MACARTNEY (George, comte DE), diplomate et voyageur anglais, né à Lissanoure, près de Belfast (Irlande), en 1737, mort à Chiswick en 1806. Membre de la Chambre des communes, ministre plénipotentiaire en Russie, en 1764, puis secrétaire du lord lieutenant d'Irlande, lord Townshend, il était gouverneur de Tabago et de la Grenade, lorsqu'en 1779 le comte d'Estaing alla attaquer la Grenade. Forcé de se rendre, il fut envoyé prisonnier en France et bientôt échangé. En 1780, la Compagnie des Indes le nomma gouverneur de Madras. Après le traité de Versailles (1783), Macartney eut à lutter contre la jalousie de lord Hastings, gouverneur du Bengale, et refusa d'accepter le poste de gouverneur général (1785). Rentré à Londres, il fut choisi, en 1792, pour ouvrir des communications commerciales avec l'empire chinois, mais il échoua dans sa mission. La relation de ce voyage : *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, rédigé sur les papiers de lord Macartney*, par Geo. Staunton (1794), a été traduite en français par Castéra (1798). De retour, Macartney fut créé pair et nommé gouverneur du Cap de Bonne-Espérance; mais sa santé l'obligea à regagner l'Angleterre.

MACAS, ville de la république de l'Equateur (prov. de Chimborazo), ch.-l. du canton de Sangay.

MACASSAR ou **MANGKASSAR** (DÉTROIT DE), détroit de l'Insulinde, s'étendant sur 720 kilom. N.-S. avec une largeur moyenne de 250 kilom. entre Célèbes et Bornéo, et réunissant les mers de Célèbes au N., et de la Sonde au S. Semé d'îlots, de brisants, et sillonné de courants rapides, il est cependant une route fréquentée vers la Chine. Wallace place au milieu de ce détroit la limite entre le socle sous-marin qui supporte Bornéo, Java, Sumatra, et les grandes profondeurs marines d'où émergent Célèbes et les îles de la Malaisie orientale.

MACASSAR ou **MANGKASSAR** (en holland. **Vlaardingen**), ville des Indes néerlandaises, île de Célèbes, sur la côte sud-ouest; 25.800 hab. Ch.-l. de province et de tribunal. Rade sûre et fréquentée. Au N. de la ville, près de l'ancienne cité malaise, fort Rotterdam, construit en 1665. Un des principaux objets d'exportation est l'huile dite « de Macassar ». — La *province de Macassar* comprend tout le sud de Célèbes, avec 42.000 hab.

MACASSAR (*ka-sar*) n. m. Dialecte maléo-javanais, parlé au sud-ouest de Célèbes.

Macassar (HUILE DE). Huile obtenue, à Macassar, en pressant avec d'autres substances aromatiques, la pulpe d'un fruit appelé bado. ‖ Par ext. Huile de coco parfumée et répandant une odeur de jonquille; huile d'amandes douces parfumée pour les cheveux.

MACATO, ville d'Océanie (archipel des Philippines [île de Panay, groupe des Vizayas]), sur un torrent, descendu de la cordillère de Antique; 5.000 hab. Ch.-l. d'un *pueblo*, ou canton administratif, de la province de Capiz.

MACAU, comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne; 1.906 hab. (*Macaulais, aises.*) Ch. de f. de Bordeaux au Verdon. Port sur la Garonne. Le vignoble, qui fait partie du Médoc, donne d'excellents vins de graves et de palus. Principaux crus : *Château-Cantemerle, Château-des-Trois-Moulins, Château-de-la-Houringue, Château-Meaucamps, Château-Rose-la-Biche, Château-Gironville, Château-Cambon-la-Pelouse, Château-Priban, Château-Constant-Trois-Moulins, Château-Larrieu-Terrefort*, etc.

MACAULAY (Thomas BABINGTON, lord), historien et critique anglais, né à Rothley-Temple (Leicestershire) en 1800, mort à Holly-Lodge en 1859. Il reçut, dans un milieu austère et puritain, une excellente éducation. A l'université de Cambridge, il se distingua par ses aptitudes pour la poésie, l'éloquence, la critique. Il devint célèbre du jour au lendemain, après la publication de son *Essai sur Milton*, dans la « Revue d'Edimbourg » (août 1825). En 1830, Macaulay représenta au Parlement le parti whig. Quatre ans plus tard, le gouvernement l'envoya dans l'Inde, pour siéger au conseil suprême de Calcutta, où il fut chargé de rédiger un nouveau Code de lois applicable à ce vaste empire. Ce travail ne fut pas approuvé, mais Macaulay mit son séjour à profit pour préparer ses *Essais sur Clive* et sur *Warren Hastings*. Il rentra au Parlement, en 1839, comme député d'Edimbourg, devint l'année suivante secrétaire à la guerre, et, en 1842, publia ses *Chants populaires de l'ancienne Rome.* L'année suivante, il fit paraître un recueil de ses *Essais.* (V. ESSAIS.) Lorsque lord John Russell, en 1846, arriva au pouvoir, il confia à Macaulay un poste dans son ministère. Mais le brillant essayiste ne fut pas réélu en 1847, et il profita de ses loisirs pour préparer sa belle *Histoire d'Angleterre* (1848), qui resta inachevée, mais qui, néanmoins, est un admirable monument. Il y déploie son érudition avec une aisance et une vigueur admirables. Macaulay fut successivement recteur de l'université de Glasgow, conseiller honoraire de Lincoln's Inn et professeur d'histoire à l'Académie royale. Il rentra au Parlement en 1852, mais démissionna en 1856. Trois ans plus tard, la reine l'appela à siéger à la Chambre des lords, où il ne fit que paraître. Déjà très malade, il mourut peu après. Son corps fut déposé à Westminster.

Macaulay.

MACAULAY-GRAHAM (Catherine SAWBRIDGE, dame), femme auteur anglaise, née à Ollantigh (Kent) en 1733, morte à Benfield en 1791. Veuve du Dr Macaulay en 1778, elle s'attira les railleries de ses compatriotes en épousant un tout jeune homme du nom de Graham. Elle fut un historien et un philosophe remarquable, animé d'un amour ardent pour la justice et la liberté. Son œuvre principale est une *Histoire d'Angleterre depuis Jacques Ier jusqu'à l'avènement de la maison de Brunswick* (1763-1783).

MACBETH, roi d'Ecosse, mort en 1057. D'après la « Chronique de Holinshed », Macbeth se signala par de hauts faits qui lui valurent la faveur populaire et firent naître en son esprit l'idée de parvenir au trône. Poussé par sa femme, il assassina Duncan et se fit proclamer roi (1040). Pendant dix ans, il gouverna avec modération et justice; mais, tourmenté par les alarmes que lui causaient les fils de Duncan, il donna libre cours à ses instincts sanguinaires. Macduff, comte de Fife (dévoué à Malcolm, fils de Duncan), l'assassina en son château de Dunsinane.

Macbeth, tragédie de Shakspeare, écrite vers 1606. Le poète a emprunté le sujet de sa pièce à la « Chronique de Holinshed ». — Dans une lande déserte, trois sorcières attendent les deux thanes Macbeth et Banquo : elles prédisent au premier qu'il sera roi, au second que ses fils seront rois. A l'instigation de sa femme, Macbeth tue le roi Duncan, son hôte. Devenu roi lui-même, il fait assassiner Banquo; mais, troublé par le remords, il croit voir le spectre de sa seconde victime prendre sa place dans un festin. Lady Macbeth, dans un accès de somnambulisme, dénonce le crime qu'elle a conseillé. Elle croit voir sur sa main une tache de sang. Une mort rapide la délivre de ce cauchemar. Macbeth, attaqué par Malcolm, fils de Duncan, que soutient une armée anglaise, est vaincu lorsque, suivant les prédictions des sorcières, *la forêt de Birnam vient vers son château de Dunsinane.* Il est tué sur le champ de bataille par Macduff, dont il avait fait périr la femme et les enfants. Shakspeare nous présente, dans *Macbeth*, un admirable tableau de l'ambition. Macbeth a le courage physique, mais il est faible moralement : il voudrait avoir la couronne royale, sans avoir le remords du crime; mais, le premier pas fait, il commet meurtre sur meurtre. Lady Macbeth n'a qu'un but, c'est de voir son mari roi d'Ecosse; aussi accepte-t-elle avec une énergie farouche l'idée de l'assassinat; elle a recours à des stimulants artificiels pour accomplir elle-même cet acte qui lui semble si facile, et cependant elle ne peut frapper le roi endormi, car il ressemble à son père; c'est alors qu'elle réunit toute son énergie pour vaincre les dernières hésitations de Macbeth et pour lui mettre en main le poignard qui doit le délivrer de Duncan. Après cet effort, elle est anéantie, et elle apparaît, poursuivie par les souvenirs criminels. De toutes les pièces de Shakspeare, Macbeth est sans doute celle où la rudesse primitive des caractères et la sauvage poésie des épisodes atteignent au plus haut degré de terreur tragique.

On fait souvent allusion aux *sorcières de Macbeth*; au *spectre de Banquo*; à la *tache de sang de lady Macbeth*; etc.

— Littér. Parmi les adaptations et imitations du drame de Shakspeare, nous citerons : *Macbeth*, tragédie en cinq actes, en vers, de Ducis (1784). En février 1863, une adaptation de *Macbeth*, de Jules Lacroix, supérieure à celle de Ducis, fut représentée à l'Odéon; — *Macbeth*, traduction en vers, d'Emile Deschamps (1844); — *Macbeth*, tragédie lyrique en trois actes, paroles de Rouget de L'Isle et Auguste Hix, musique de Chélard (Opéra, 1827), où l'on remarquait, avec le vigoureux trio des sorcières au premier acte, des chœurs d'un bel effet; — *Macbeth*, opéra en quatre actes, paroles de Piave, musique de Verdi (1847), œuvre solide et puissante; — *Macbeth*, drame en vers, de J. Richepin (Porte-Saint-Martin, 1884).

— Iconogr. L'œuvre du grand tragique anglais a inspiré un grand nombre d'artistes. Nous citerons la *Lady Macbeth* d'Eugène Delacroix (Salon de 1851). L'artiste a reproduit la fameuse scène du cinquième acte de *Macbeth*. Lady Macbeth, couverte d'une draperie traînante, se promène, une lampe à la main, sous les sombres voûtes du palais, pendant que, à quelques pas derrière elle, le médecin et la nourrice la suivent sans bruit. La lampe, qui seule éclaire la scène, projette sur lady Macbeth des lueurs blafardes d'un grand effet. Cette œuvre est plutôt

Lady Macbeth, d'après Kaulbach.

une ébauche grandiose qu'un tableau achevé. — Nous rappellerons la *Lady Macbeth* de Kaulbach. L'artiste a rendu avec énergie la scène où la coupable retourne à sa chambre en disant : « Au lit ! au lit ! » Citons aussi le *Banquet de Macbeth*, par Maclise (1840), où le fantastique se mêle au réalisme avec un grand bonheur d'expression. Un *Macbeth*, paysage de Corot, a paru au Salon de 1859.

MACBRIDÉE n. f. Genre de labiées, comprenant des herbes américaines, à fleurs disposées en épis.

MACCABE n. m. Arg. Syn. de MACCHABÉE.

MACCABÉE. Hist. juive. V. MACCHABÉE.

MACCABEO (*ma-ka-bé*) n. m. Cépage blanc cultivé dans les Pyrénées-Orientales, et avec lequel on prépare un vin liquoreux très estimé, dit *vin de maccabeo* ou *maccabéo*.
— ENCYCL. Le raisin, cueilli à maturité, est foulé et pressé et, le jour même où il a subi l'action du pressoir, on passe le jus au feu, jusqu'à ce que l'écume apparaisse ; on l'en retire pour le laisser refroidir avant de le mettre dans des tonneaux, où l'on a versé une certaine quantité de trois-six. On soutire plusieurs fois jusqu'en mars.

MACCALUBE, petits volcans de boue, aux nombreux cratères, près de Girgenti (Sicile).

MAC-CARTHY, île de la rivière Gambie (Afrique occidentale), à 280 kilom. de l'embouchure. Capit. *Georgetown*. Les vaisseaux, aidés par la marée, peuvent remonter jusqu'à l'île Mac-Carthy en toute saison.

MAC-CARTHY, grande famille irlandaise, qui descend des rois de Desmod et qui compte plusieurs membres distingués, parmi lesquels : JUSTIN **Mac-Carthy**, mort à Barèges en 1694. [Il servit la France jusqu'à la rupture de Louis XIV et de Charles II, ensuite l'Angleterre. Lieutenant général en Irlande, qu'il pacifia en partie, il fut, comme récompense, élevé à la pairie. En 1690, il regagna la France avec les régiments irlandais envoyés à Louis XIV, fut nommé lieutenant général et fit campagne en Savoie et sur le Rhin] ; — DONOUGH **Mac-Carthy,** comte DE CLANCARTY, né à Blarney en 1668, mort en 1734. [Catholique, il se rallia au parti de Jacques II, et fut nommé membre de la Chambre irlandaise des lords en 1689. Il prit part avec distinction à la lutte des Irlandais contre les Anglais, fut fait prisonnier en 1690 à la reddition de Cork, s'évada en 1694, rejoignit Jacques II à Saint-Germain et se mit au service de la France jusqu'en 1697 (paix de Ryswick). Il retourna en Angleterre, où il resta quelque temps prisonnier.]

MAC-CARTHY (Justin, comte DE), bibliophile, né à Springhouse (Ecosse) en 1744, mort à Toulouse en 1811. Il appartenait à une famille qui était venue s'établir en France, à Toulouse. Justin Mac-Carthy reçut, en 1776, des lettres de naturalisation. Il forma, dans cette ville, une riche bibliothèque, sans rivale en Europe pour la rareté des éditions et la beauté des reliures. — Son fils, Nicolas TUITE, né à Dublin en 1769, mort à Annecy en 1833, fut ordonné prêtre à Chambéry en 1814. Il entra chez les jésuites (1820), prêcha dans les principales villes de France, à Rome, à Turin, et enfin à Chambéry, où il mourut. Ses *Sermons* (1834) ont été souvent réédités.

MAC-CARTHY (Jacques), géographe et traducteur français, d'origine irlandaise, né à Cork en 1785, mort à Paris en 1833. Entré dans l'armée française en 1800, il devint chef de bataillon, puis fut attaché au dépôt de la guerre. Son *Choix de voyages* (1822) ; son *Dictionnaire de géographie* (1824), eurent un réel succès. Parmi ses traductions de l'anglais, citons le *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe*, de Bigland ; le *Voyage dans la régence d'Alger*, de Shaw, etc. — Son fils, OSCAR, né à Paris en 1820, a laissé d'intéressants ouvrages sur la géographie africaine : *Algeria romana ; recherches sur l'occupation et la colonisation romaine en Algérie* (1858) ; *Géographie physique, économique et politique de l'Algérie* (1859) ; etc.

MAC-CARTHY (Justin), homme politique et écrivain anglais, né à Cork en 1830. Il fut rédacteur en chef du « Morning Star » (1864-1868). Entré au Parlement en 1879, il eut un moment la direction du parti irlandais, à la chute de Parnell. Il a écrit un certain nombre de romans, qui sont de curieuses études de mœurs, des études de critique, etc. Mais il est connu surtout par ses importants travaux historiques : *a History of our own times* (1878-1880), traduite en français par L. Goirand (1885-1887) ; *the Epoch of Reform* (1882) ; *Life of sir Robert Peel* (1891) ; *Life of Leo XIII* (1896) ; *the Story of Gladstone's life* (1898) ; *History of the Four George* (1884).

MACCHABÉE (*ma-ka*) n. m. Arg. Cadavre, et spécialem. Noyé.

MACCHABÉE (Judas), guerrier juif et libérateur de sa patrie, né en Judée vers 200, mort en 160 av. J.-C. A la mort de Mathathias, son père, qui avait donné aux Juifs le signal de la révolte contre le roi de Syrie, Antiochus Epiphane, Judas, à la tête de ses compatriotes, vainquit, en 165, les trois généraux envoyés contre lui par Antiochus, et, l'année suivante, mit en déroute, près d'Hébron, Lysias, favori de ce prince. En 164, après la mort d'Antiochus, il s'empara de Jérusalem, et fit une nouvelle dédicace du temple ; en souvenir de ces événements, les juifs célèbrent encore aujourd'hui la *Fête des lumières*. Assiégé dans la ville sainte par Lysias, Judas repoussa ses attaques et conclut avec lui un traité de paix. Mais la guerre éclata de nouveau à l'avènement du roi Démétrius (162) ; Judas, deux fois vainqueur du général syrien Nicanor, sollicita l'appui de Rome ; attaqué par Bacchide à la tête de forces considérables, il fut vaincu et tué (160).
— ALLUS. LITTÉR. Dans l'exorde de l'oraison funèbre de Turenne, Fléchier, comparant son héros à Judas Macchabée, dit de celui-ci : « *Ce vaillant homme, poussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel, et demeura* **comme enseveli dans son triomphe.** » Il est exact que Judas avait repoussé d'abord les ennemis ; mais la bataille où il mourut fut une défaite. Fléchier a emprunté l'expression même non à la Sainte Ecriture, mais à saint Ambroise, lequel l'applique à un des frères de Judas, Eléazar, écrasé par la chute d'un éléphant qu'il venait de frapper à mort : « *Elephantis ruina inclusus magis quam oppressus, suo sepultus est triumpho.* »

MACCHABÉE (Jonathas *ou* Jonathan), grand prêtre des Juifs, mort en 144 av. J.-C. Frère de Judas, il réussit à chasser les Syriens de Jérusalem. Reconnu comme chef de la nation juive par Alexandre Bela, qui s'était emparé du trône de Syrie, il fit triompher la cause du fils de ce dernier, Antiochus VI. Tryphon, lieutenant de ce dernier roi, jaloux de son influence, le fit mettre à mort.

MACCHABÉE (Simon), grand prêtre des Juifs, mort en 135 av. J.-C. Frère de Judas et de Jonathas, il leur succéda dans le souverain pontificat (144). Il renouvela l'alliance avec les Romains, expulsa les Syriens, et rendit la prospérité à la Judée. Ses deux fils, Judas et Jean Hyrcan, repoussèrent, en 137, une invasion syrienne. Simon fut assassiné par son gendre Ptolémée. — Son fils, JEAN-HYRCAN, exerça, après lui, le pontificat en Judée.

MACCHABÉEN, ENNE (*ma-ka-bé-in, èn'*) adj. Qui tient des Macchabées : *Les princes* MACCHABÉENS.

MACCHABÉES ou **MACHABÉES**, nom donné généralement par les écrivains ecclésiastiques à la postérité du prêtre Mathathias, laquelle régna sur les Juifs de 166 à 40 av. J.-C. Macchabée est proprement le surnom particulier, signifiant *le Marteau*, de Judas, fils aîné de Mathathias, qui, après la mort de son père, délivra les Juifs du joug d'Antiochus Epiphane. — *Un* MACCHABÉE ou MACHABÉE.

MACCHABÉES (LES SEPT). Les hagiographes désignent sous ce nom les sept frères, dont le *IIe livre des Macchabées* (VII, 1-41) raconte le martyre sans indiquer leur nom. D'après l'histoire sacrée, ces sept jeunes gens, arrêtés, en 168 av. J.-C., par l'ordre d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie, qui venait de s'emparer de Jérusalem, furent emmenés captifs à Antioche. Le roi ayant voulu les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de porc, ils lui résistèrent et périrent successivement dans des supplices variés, sous les yeux de leur mère, qui ne cessa de les exhorter au martyre et souffrit la mort après eux. — Fête le 1er août.

Le martyre d'un des sept Macchabées, d'après une gravure d'Albert Dürer.

Macchabées (LIVRES DES). Quatre livres portent ce titre : seuls, les deux premiers ont été admis par l'Eglise catholique au canon des livres inspirés ; les deux autres sont considérés comme apocryphes. Le *Ier livre des Macchabées* a été écrit en hébreu, quelques années avant la mort de Simon Macchabée (135) ; il n'en reste qu'une traduction grecque très ancienne. Une introduction (I-II) expose la situation des Juifs après la mort d'Alexandre et le soulèvement patriotique qui éclata à la voix du prêtre Mathathias. Vient ensuite l'histoire des guerres de Judas Macchabée (III-IX, 22), du gouvernement de Jonathas (IX 23-XII) et de celui de Simon (XIII-XVI). — Composé dans un grec assez pur, vers la fin du IIe siècle av. J.-C., le *IIe livre des Macchabées* ne fait pas suite au premier ; il revient, en partie, sur les mêmes événements. La première partie (I-II, 49) est un recueil de lettres et de documents ; la seconde (II-50 — fin) raconte les événements de l'histoire juive qui se sont accomplis sous les règnes d'Antiochus Epiphane et d'Antiochus Eupator. Les auteurs de ces deux ouvrages sont inconnus. — Le *IIIe* et *le IVe livre des Macchabées*, rédigés en grec probablement au Ier siècle de l'ère chrétienne et écartés du canon des Livres saints, renferment des récits sans autorité, accompagnés de prières et de dissertations philosophiques.

MACCHI (Mauro), publiciste et homme politique italien, né à Milan en 1818, mort à Rome en 1880. Professeur de rhétorique, ses opinions libérales lui attirèrent les persécutions de la police autrichienne. Il fut détenu pendant longtemps, puis se lança dans le journalisme et se fit le champion de l'alliance française. Il siégea, en 1861, au parlement italien. Nous citerons : *Etudes politiques* (1853) ; *le Progrès continu et indéfini* (1857) ; *Chronique politique de 1859* (1860) ; *les Associations ouvrières mutuelles* (1862) ; *Histoire du conseil des Dix ; Maux et remèdes* (1869) ; *les Français* (1870) ; *les Doctrinaires d'Allemagne* (1871).

MACCHIA (*mâ-ki-a* — mot ital., d'où vient le mot franç. *maquette*) n. f. B.-arts. Première ébauche d'une statue ou d'un tableau.

MACCHIAGODENA, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), dans une haute vallée des sources du Biferno ; 3.604 hab.

MACCHIETTI ou **MAGLIETTI DEL CROCEFISSAJO** (Girolamo), peintre italien, né à Florence en 1535, mort dans la même ville après 1564. Il fut employé aux décorations du Palais-Vieux, et se fit connaître à Rome par des tableaux religieux, des tableaux de genre et des portraits d'une extrême habileté d'exécution. Il travailla ensuite dans diverses villes, à Florence, à Naples, à Pise, à Bénévent, et voyagea en Sicile et en Espagne. Il peignit à Florence : *l'Adoration des mages* (San Lorenzo) ; *le Martyre de saint Laurent* (Sainte-Marie-Nouvelle) ; *Médée* (au palais grand-ducal) ; etc.

MAC-CLELLAN (George BRINTON), général américain, né à Philadelphie en 1826, mort à Orange (New-Jersey) en 1885. Après avoir fait la campagne du Mexique, il fut nommé professeur à l'école militaire de Westpoint. Il dirigea, en 1851, la construction du fort Delaware, puis alla sur le territoire de Washington, tracer le chemin de fer du Pacifique septentrional. Il assista à la campagne de Crimée. Lorsque la guerre civile éclata, bien qu'il eût pris déjà sa retraite, il fut placé par Lincoln à la tête du département de l'Ohio. Après la défaite de Bull's-Run, il reçut le commandement en chef de l'armée du Potomac et, après la retraite du général Scott, fut général en chef de l'armée des Etats-Unis. En mars 1862, il quitta le littoral pour marcher contre Richmond, la capitale des sudistes. De sanglants combats auxquels on a donné le nom de *Bataille des sept jours*, furent livrés pour la possession de Richmond. Au lieu de pénétrer dans Richmond, ce qui lui eût été facile, croit-on, il se retira sur le James River, et fut rappelé pour défendre Washington. Après la défaite de Pope, il se mit à la poursuite du général Lee, qui venait de pénétrer dans le Maryland, et lui fit essuyer près d'Antietam (1862) une défaite complète ; mais il ne le poursuivit pas, perdant ainsi le fruit de sa victoire et se vit retirer son commandement. Il posa, en 1864, sa candidature à la présidence ; ce fut Lincoln qui fut élu. Il donna alors sa démission, et vécut longtemps en Europe, à Dresde. De retour aux Etats-Unis en 1868, il fut surintendant des docks et jetées de New-York, puis, de 1878 à 1881, gouverneur de l'Etat de New-Jersey.

Mac-Clellan.

MACCLESFIELD, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur la rivière Bellen, affluent de la Mersey ; 40.000 hab. Soieries. Fabriques de chapeaux, cordages, cotonnades. Fonderies de fer et de cuivre. Eglise Saint-Michel (XIIIe s.). Aux environs, riches houillères et carrières d'ardoise.

MAC-CLINTOCK (sir Francis Leopold), marin et explorateur anglais, né à Dundalk (Irlande) en 1819. Il accompagna Ross en 1848 dans sa première expédition à la recherche de Franklin (1848), puis, avec Austin et Belcher, retourna dans les mers arctiques, et, de 1857 à 1859, dirigea une expédition arctique subventionnée par lady Franklin. C'est lui qui, sur le « Fox », trouva les premiers vestiges certains du désastre de Franklin. Il devint, en 1871, amiral et directeur des chantiers de Portsmouth. Il a publié : *the Voyage of the* Fox *in the Arctic seas* (1859).

MACCLURE (sir Robert-Jean LE MESURIER), marin anglais, né à Wexford (Irlande) en 1807, mort à Portsmouth en 1873. Il accompagna, en 1848, sir Ross dans son expédition à la recherche de Franklin. De 1850 à 1854, il dirigea dans les mers arctiques, sur l'*Investigator*, un voyage d'exploration au cours duquel il découvrit, entre la baie d'Hudson et le détroit de Behring, le passage nord-ouest. De 1856 à 1861, Macclure servit dans les mers de Chine et mourut amiral. Le capitaine Osborn a raconté le voyage arctique de Macclure dans son *Discovery of the North-West-Passage by H. M. S.* Investigator, *1850-1854* (1856).

MAC-COOK, comté des Etats-Unis (territoire de Dakota) ; 4.000 hab. env. Ch.-l. *Salem*.

MAC-CRACKEN, comté des Etats-Unis (Kentucky) ; 22.000 hab. Ch.-l. *Paducah*.

MAC-CULLOCH, comté des Etats-Unis (Texas) ; 3.000 h. environ. Ch.-l. *Brady*.

MAC-CULLOCH (John), géologue anglais, né à Guernesey en 1773, mort à Penzance (Cornouailles) en 1835. Docteur en médecine, il entra à la Société royale de Londres et à la Société de géologie. En 1820, il devint le médecin de Léopold de Saxe-Cobourg (depuis roi des Belges) et enseigna la chimie à l'Ecole militaire de la compagnie des Indes. Il leva, de 1826 à 1832, la carte géologique de l'Ecosse. Ses principaux ouvrages sont : *Description des îles ouest de l'Ecosse* (1819) ; *l'Ecosse* (1824) ; *Essai sur les maladies rémittentes et intermittentes* (1828) ; *Système de géologie* (1831) ; etc.

MAC-CULLOCH (John RAMSAY), économiste écossais, né à Whithorn (Wigtownshire) en 1789, mort à Londres en 1864. Nous citerons, parmi ses ouvrages à tendances libérales : le *Dictionnaire pratique, théorique et historique du commerce et de la navigation commerciale* (1855) ; *Dictionnaire géographique, statistique et historique des différentes contrées du globe* (1841-1842), etc. Il était associé de l'Académie des sciences morales et politiques de France.

MAC-CULLOCH (Horatio), peintre écossais, né à Glasgow en 1805, mort à Edimbourg en 1867. Il fut membre de l'Académie écossaise. Depuis son œuvre de début, *les Bords de la Clyde* (1829), il a exposé un grand nombre de paysages, dont les plus estimés sont : *Highland Loch, Loch-an-Eilan, la Forêt de Cradon*, et *le Lac Catrine*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867.

MACCUS, personnage traditionnel des *Atellanes*. (V. ce mot.) C'est le type du gourmand, de l'ivrogne, du débauché, que ses mauvaises passions entraînent en de fâcheuses aventures. Son nom vient sans doute du mot grec *maccô*, qui signifiait une « femme ridicule ». Le latin désignait parfois les imbéciles du nom de *macci* et, encore aujourd'hui, les Italiens appellent un sot *matto, mattacio*.

MACDONALD, comté des Etats-Unis (Missouri) ; 9.800 h. Mines de plomb. — Ch.-l. *Rutledge*.

MACDONALD (Flora), royaliste écossaise, née à Milton en 1722, morte près de Kingsburgh en 1790. Fille d'un fermier des Hébrides, elle reçut une certaine instruction, et elle visitait familièrement les grandes familles du pays. Après le désastre de Culloden, le prétendant Charles-Edouard, en danger d'être pris, eut recours à Flora, qui le déguisa en femme et, le faisant passer pour sa servante, réussit à le sauver (1746). Mais, bientôt, elle fut arrêtée à la suite de bavardages indiscrets et emprisonnée à la Tour de Londres. Remise en liberté en 1747, Flora fit partie de la maison de lady Primrose, puis elle épousa, en 1750, Allan Macdonald, qu'elle accompagna en Amérique en 1774. Elle retourna en Ecosse en 1779.

MACDONALD (Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre), duc DE TARENTE, maréchal et pair de France, né à Sancerre en 1765, d'une famille irlandaise, mort à Courcelles

(Seine-et-Oise) en 1840. Il fit ses premières armes dans la légion irlandaise, en 1784. Sous-lieutenant au moment de la Révolution, il servit à l'armée du Nord, devint général de brigade en 1795, et général de division l'année suivante. Il passa alors en Allemagne (1797), puis en Italie, où il fut nommé gouverneur de Rome (1798). Il succéda, en 1799, à Championnet comme chef des forces françaises à Naples. Appelé dans la haute Italie par les conquêtes de Souvarov, il réussit, malgré sa défaite sur la Trebbia, à opérer sa jonction avec Moreau, près de Gênes. Chargé après Marengo de déloger les Autrichiens des Grisons, il les rejeta au delà du Splugen (1801-1802). Lors du procès de Moreau en 1804, Macdonald osa défendre son ancien compagnon d'armes : l'Empereur le laissa sans commandement pendant cinq ans. Il ne le rappela au service qu'en 1809 et l'envoya à l'armée d'Italie, sous le prince Eugène. Rappelé peu après sur le Danube, Macdonald franchit l'Isonzo, s'empara de Laybach, décida du succès de la journée de Raab, conquit son bâton de maréchal sur le champ de bataille de Wagram, où il enfonça le centre autrichien; à son retour en France, il reçut le titre de duc de Tarente. Envoyé ensuite en Catalogne, il y resta deux ans, commanda le 10e corps pendant la campagne de Russie, et le 11e pendant celle d'Allemagne, et racheta sa défaite de la Katzbach par sa belle conduite pendant la campagne de France. C'est lui qui négocia avec les Alliés l'abdication de Napoléon. Louis XVIII lui conféra la pairie. Lors du retour de l'île d'Elbe, il commandait les troupes royales à Lyon. Devant l'enthousiasme de ses soldats pour le drapeau tricolore, il dut regagner Paris et se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. La seconde Restauration le nomma grand chancelier de la Légion d'honneur, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1831.

Macdonald.

— BIBLIOGR. : *Souvenirs de Macdonald* (Paris, 1892).

MAC-DONOUGH, bourg des États-Unis (Géorgie), ch.-l. du comté de Henry, sur un affluent de l'Ocmulgee; filatures de coton; 2.200 hab.

MAC-DONOUGH, comté des États-Unis (Illinois); 39.000 hab. Ch.-l. *Macomb*.

MAC-DOWELL, comté des États-Unis (Virginie de l'Ouest); 3.800 hab. Ch.-l. *Peerysville*. — Comté de l'État de Caroline du Nord; 8.000 hab. Ch.-l. *Marion*.

MAC-DOWELL (Patrick), sculpteur anglais, né à Belfast (Irlande) en 1799, mort à Londres en 1870. Il reçut les leçons d'un sculpteur français nommé Chenu. Après avoir exécuté plusieurs bustes, qui furent exposés à l'Académie royale, il produisit quelques œuvres remarquables : les *Amours des anges*, *Céphale et Procris*, d'après Ovide, *Bacchus et le Satyre*; une *Jeune fille lisant*; etc. Un riche amateur, T.-W. Beaumont, lui fournit les moyens d'aller passer huit mois en Italie (1842). Dès 1846, il devint membre de l'Académie royale de Londres. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle de Paris cinq plâtres ou marbres. Nous citerons de lui : *Jeune fille allant au bain* (1840); *la Prière* (1842); *Cupidon* (1845); *le Premier Chagrin* (1847); *Cupidon et Psyché* (1849); *Ève* (1849); *Lord Warren* (1850); *Psyché* (1850); *l'Écolier endormi* (1851); *l'Amour oisif* (1852); *la Première Épine dans la vie* (1855); *Lord Belfast*, statue en bronze pour la ville de Belfast; *W. Pitt et lord Chatham*, pour l'abbaye de Westminster; etc.

MACDUFF, bourg d'Écosse (comté de Banff), sur le golfe du Murray; 3.650 hab. Petit port.

MACDUFF, thane ou baron écossais. La chronique de Holinshed raconte que Macduff, ayant refusé de contribuer à la construction de la forteresse que Macbeth se faisait élever sur la colline de Dunsinane et craignant la colère du roi, s'enfuit en Angleterre pour exciter Malcom, le fils du roi assassiné Duncan, à revendiquer son héritage. Cependant, Macbeth, reçu dans le château de Macduff, près de Fife, fait égorger la femme, les enfants et les serviteurs du thane. Attaqué bientôt après par les troupes de Malcolm, il fuit jusqu'à Lunfannain, où il est rejoint et tué par Macduff (1057).

MAC-DUFFIE, comté des États-Unis (Géorgie), non loin de la Savannah; 13.000 hab. Culture de coton. Ch.-l. *Thomson*.

MACÉ (Jean), publiciste français, né à Paris en 1815, mort à Monthiers (Aisne) en 1894. Issu d'une famille d'ouvriers, il s'adonna à l'enseignement, devint en 1848 rédacteur à la « République », fut forcé, après le coup d'État de 1851, de quitter Paris et se réfugia au pensionnat du Petit-Château, à Beblenheim. Il y organisa la Société des bibliothèques du Bas-Rhin (1863), fonda avec Hetzel le *Magasin d'éducation et de récréation* (1864), écrivit de nombreux ouvrages de vulgarisation, et devint, en 1866, le principal fondateur de la Ligue de l'enseignement. Il fut élu, en 1883, sénateur inamovible. Parmi ses ouvrages, au style clair et d'une bonhomie charmante, nous citerons : *Histoire d'une bouchée de pain* (1861); *Contes du Petit-Château* (1862); *Théâtre du Petit-Château* (1862); *Arithmétique du grand papa* (1863); *les Serviteurs de l'estomac* (1866); *Morale en action* (1865); *les Idées de Jean François* (1872-1873), série d'articles écrits au point de vue de la propagande républicaine; *la Grammaire de Mlle Lili* (1878); *la France avant les Francs* (1881); *la Ligue de l'enseignement* (1890); *Philosophie de poche* (1893). Un monument, dû au sculpteur Massoulo, lui a été érigé à Paris en 1900.

Jean Macé.

MACÉ (Gustave), ancien chef de la sûreté, né à Paris en 1835. Entré très jeune à la préfecture de police, il se démit en 1884 de ses fonctions de chef de la sûreté après avoir essayé sans succès d'y introduire d'utiles réformes. On lui doit des ouvrages intéressants : *le Service de la Sûreté* (1884); *Mon premier crime* (1885); *un Joli Monde* (1887); *Gibier de Saint-Lazare* (1888); *Mes lundis en prison* (1889); *Mon musée criminel* (1890); *Lazarette* (1891); *un Cent-garde* (1893); *Crimes impunis* (1897); etc.

MACEDA de Limia, bourg d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), près de l'Arnoya, affluent du Minho; 4.830 hab.

MACEDO (François DE), écrivain et religieux portugais, né à Coïmbre en 1594, mort à Padoue en 1681. Il entra, à quatorze ans, chez les jésuites, et fut admis, en 1630, à la profession des quatre vœux. Cependant, deux ans après, il quitta l'ordre de Saint-Ignace et prit l'habit de cordelier, avec le nom de frère FRANÇOIS DE SAINT-AUGUSTIN. En 1640, il prit une part active à la Révolution, qui plaça sur le trône du Portugal Jean IV de Bragance. Puis il se rendit à Paris, où il prêcha pendant plusieurs années; il enseigna ensuite la théologie dogmatique et morale à Rome, à Venise et enfin à Padoue. Le nombre de ses ouvrages de tout genre, en latin ou en portugais, est prodigieux. En 1658, il soutint à Rome des thèses publiques *de omni re scibili*; il renouvela le même tour de force à Venise. On estime surtout son poème : *Apothéose de saint François Xavier*; son *Manuel de chronologie*, et sa *Vie de Louis de Ataïde, vice-roi des Indes*. — Son frère, ANTOINE, né à Coïmbre en 1612, mort à Lisbonne en 1693, remplit l'emploi de pénitencier du Vatican, puis retourna en Portugal (1671), où il dirigea les collèges d'Evora et de Lisbonne. Ses principaux ouvrages sont : *Lusitania infulata et purpurata seu pontificibus et cardinalibus illustrata* (1663), histoire des papes et des cardinaux portugais; *Divi tutelares orbis christiani* (1687), recueil de Vies des saints.

MACEDO (le P. José Agostinho DE), poète et publiciste portugais, né à Beja vers 1761, mort à Pedruços en 1831. Il entra dans l'ordre des augustins, qu'il dut quitter en 1792. Chapelain du prince-régent de Portugal en 1810, député en 1822, historiographe du royaume (1830), il exerça sur ses contemporains une sorte de dictature littéraire, malgré la médiocrité de son talent. On a de lui : *os Sebastianistas* (1810), satire; *Gama* (1811), refait sous le titre de *o Oriente* (1814), poème estimé sur la découverte de l'Inde; *a Meditaçao* (1813), poème regardé comme son chef-d'œuvre. On lui doit encore une tragédie, *Braça de Rossi* (1819); une comédie, *a Impostura castigada* (1812); enfin, un grand nombre d'écrits critiques, politiques, etc.

MACEDO (Joachim Manoel DE), littérateur brésilien, né à San-João-de-Itaborahy (prov. de Rio-Janeiro) en 1820, mort à Rio-Janeiro en 1882. Docteur en médecine, il devint plus tard professeur d'histoire du Brésil. En 1854, sa province l'envoya à la Chambre des députés, et, quelque temps après, il fut nommé vice-président de l'Institut historique et géographique. Outre quelques romans : *Moreninha* (1844); *o Moço Louro* (1845); *os Dous amores* (1848); *Vicentina* (1853); *o Forasteiro* (1855), il a écrit des comédies, une tragédie, *Cobé* (1855), qui excita un vif enthousiasme, des poésies lyriques et un poème, *a Nebulosa* (1857), qui obtint un succès extraordinaire. L'auteur y a dépeint, dans de brillantes descriptions, la nature luxuriante et majestueusement sauvage de sa patrie.

MACÉDOINE (*do-an'* — n. pr. devenu T. culin. en des circonstances ignorées) n. f. Art culin. Mets composé d'un grand nombre de légumes accommodés ensemble : *Une* MACÉDOINE *à la Béchamel*. ‖ Entremets sucré qui réunit en une gelée des fruits différents.

— Fig. Pot pourri, amas de choses réunies sans ordre : *Des* MACÉDOINES *littéraires*.

— Jeux. Suite de parties de cartes, dans laquelle chaque joueur qui a la main prescrit à son tour l'espèce de jeu que l'on doit jouer : *Jouer, Faire une* MACÉDOINE.

— ENCYCL. Art culin. La *sauce macédoine* se fait en mettant à fondre du beurre avec un peu de farine, jusqu'à ce qu'il soit bien roux. On verse ce roux dans une casserole avec poivre, sel, échalotes et trois cuillerées de vinaigre. On y ajoute une carotte coupée en rondelles, quatre cornichons, deux œufs durs, une cuillerée de câpres et les filets de trois anchois bien écrasés. On fait chauffer sans laisser bouillir, et l'on arrose de cette sauce de la volaille ou des viandes réchauffées.

Macédoine de légumes. Préparer une sauce blanche, que l'on mouille avec du bouillon et dans laquelle on met, bien coupés, un navet, un oignon, deux carottes, puis des flageolets, des petits pois et des haricots verts en parties égales. On assaisonne, on laisse cuire une heure et demie, puis on lie avec un jaune d'œuf délayé dans de la crème.

Macédoine de fruits. On prend de la gelée de fraises ou de groseilles, qu'on garnit l'été de fraises, de framboises et de groseilles, et l'hiver de fruits glacés, tels que cerises, mirabelles, petits abricots, quartiers de pêches, prunes. On verse de la gelée dans un moule entouré de glace pilée, on y arrange les fruits en variant les couleurs et en les maintenant à mesure avec de la gelée; on laisse prendre et on démoule au moment de servir.

MACÉDOINE, contrée de l'Europe ancienne au nord de la Grèce, qui comprenait essentiellement, sur le revers oriental du Pinde, entre les massifs de l'Olympe au S., et du Rhodope au N.-E., les bassins de l'Haliacmon, de l'Axios, du Strymon et du Nestos, encadrés par les monts Orbelos, Scomios et Hémos; pays de vallées fertiles, contrastant par leur richesse avec les montagnes stériles de l'Épire et de la Thrace, et peuplé, au commencement de l'époque classique, par plusieurs tribus à demi barbares, mélange sans doute de Grecs et de barbares illyriens ou épirotes, parlant un dialecte indo-européen assez rapproché du grec. C'étaient les Orestes, les Eordéens, les Pélagoniens, les Elyméens, les Lyncestes, et surtout les Macedones, qui donnèrent leur nom à la contrée, dont la ville d'*Heraclea* devint le centre politique. Il n'existe, sur l'histoire légendaire et primitive de la Macédoine, que des récits inconsistants de Thucydide et d'Hérodote : celui-ci, notamment, indiquant comme premier roi du pays un Héraclide émigré ou chassé d'Argos, Perdiccas Ier, dont les successeurs, Argée, Philippe, Eropos, Alcétas, Amyntas Ier, accrurent, du côté du Sud-Est, leurs domaines, sans pouvoir cependant se rendre maîtres de la Chalcidique, occupée déjà par des colonies venues de la Grèce propre.

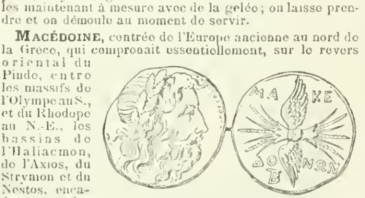

Médaille de Macédoine.

Au cours des guerres médiques, la position de la Macédoine se fortifia, Amyntas Ier et son successeur Alexandre Ier suivant ostensiblement les armées de Darius et de Mardonius, mais les trahissant en secret au profit des Grecs, et recevant des deux côtés leur récompense. Plus tard, sous le règne de Perdiccas II, s'accuse une première hostilité entre Athènes, qui désire rester maîtresse de la Chalcidique et surveiller la Thrace, et la Macédoine, qui désire s'étendre de tous côtés; mais la défaite d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponèse, pendant laquelle Perdiccas resta l'allié presque constant de Sparte, permet à la Macédoine de se développer plus librement. C'est Archelaos Ier qui, le premier, entreprend de discipliner ses tribus encore à demi barbares et aristocratiques, et d'organiser une armée. Il meurt en 399; mais, après quarante ans de faiblesse et de troubles intérieurs, pendant lesquels règnent successivement Oreste, Aéropos, Amyntas II et Perdiccas, le frère de ce dernier, Philippe, reprend et mène à bien l'œuvre d'organisation politique et militaire entreprise jadis par Archelaos. On trouvera aux mots ATHÈNES, PHILIPPE, ALEXANDRE, l'histoire de ces progrès, qui aboutirent à la conquête d'une partie du monde oriental par la Macédoine hellénisée.

Après la mort d'Alexandre, c'est à Antipater et à Cratère que revint la Macédoine, dont Philippe Arrhidée et Alexandre Aigos, l'un frère et l'autre fils d'Alexandre, sont déclarés les héritiers, et les deux chefs réussirent à dompter de nouveau la Grèce, et surtout Athènes, dans la *guerre Lamiaque*, et à triompher de l'ambition de Perdiccas; mais Polysperchon, qui succède à Antipater comme régent, encourage de nouveau la démocratie des villes grecques, rendant aux Hellènes un semblant de liberté et de force, puis est battu en Grèce et en Asie par Cassandre, qui occupe la Macédoine et la Grèce du Nord. A partir de cette date, la Macédoine, épuisée par les incessantes levées militaires, ne joue plus qu'un rôle politique très effacé. Elle est soumise successivement, après la mort d'Alexandre Aigos, à Cassandre, puis à Pyrrhos, roi d'Épire, au Thrace Lysimaque, au Lagide Ptolémée Keraunos, enfin à Antigone, qui parvient à y installer, en 278, une dynastie stable, à laquelle appartiendront Démétrios Poliorcète, Antigone Doson, Philippe V, enfin Persée. C'est en l'an 200, sous le règne de Philippe V, que commencent les guerres avec Rome, marquées par les défaites de Cynoscéphales (197) et de Pydna (168), et qui, après le règne de Persée et la révolte de son fils Andriscos, amènent le consul Métellus à réduire la Macédoine en province romaine (146).

MACÉDOINE, province de l'empire ottoman, comprise entre l'Albanie à l'O. et la Thrace à l'E. A l'O. le Pinde aux nombreuses ramifications, à l'E. le Rhodope la limitent et projettent à l'intérieur un grand nombre de contreforts d'altitude assez faible. La Macédoine, au sol accidenté, est ainsi divisée en compartiments, anciens bassins lacustres aujourd'hui comblés et transformés en plaines très fertiles. Le plus important de ces chaînons transversaux relie le Pinde au Rhodope et permet de distinguer au N. la haute Macédoine, au S. la basse Macédoine, la première plutôt montagneuse, la seconde riche en plaines d'alluvions, où débouchent le Vardar, le Strouma et le Kara-Sou. Le pays exporte par Salonique du tabac, de la laine, de l'opium, des céréales, du coton; il produit aussi des vins (auxquels on mélange de la résine pour les conserver, ce qui les rend désagréables aux Occidentaux), et des fruits remarquables. La population, d'environ 2 millions d'habitants, diffère beaucoup de races, de religions et de langues. Les Grecs dominent dans la basse Macédoine et les villes du littoral, les Slaves (Bulgares, Serbes) dans le Rhodope, les Albanais dans la haute vallée du Vardar, et la Macédoine reste un des principaux foyers d'agitation dans la péninsule des Balkans.

MACÉDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Macédoine ou qui habite ce pays. — *Les* MACÉDONIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants : *L'histoire* MACÉDONIENNE.

— Chron. *Calendrier macédonien*, Calendrier en usage chez les anciens Macédoniens, et dont le calendrier Julien fut une sorte de réforme.

— n. m. Linguist. Nuance du dialecte ionien, propre aux habitants de la Macédoine : *Le* MACÉDONIEN *est l'origine du dialecte alexandrin*.

— n. f. Chorégr. anc. Danse en usage chez les Grecs.

MACÉDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — de *Macedonius*, n. pr.) n. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle par Macedonius, patriarche de Constantinople.

— Adjectiv. : *Doctrine* MACÉDONIENNE.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *macédoniens* professaient le *semi-arianisme*, et enseignaient en outre que le Saint-Esprit était une simple créature, supérieure en dignité aux hommes et aux anges, mais œuvre, comme eux, de la volonté et de la toute-puissance divines. Protégés d'abord par l'empereur Julien, ils avaient à la fois pour adversaires les catholiques et les *ariens* purs ou *acaciens*. L'empereur Jovien les combattit (363); mais Valens leur permit de tenir à Lampsaque un synode nombreux (365). En 366, ils entamèrent sans succès des négociations avec le pape Libero. Le premier concile œcuménique de Constantinople, en 381, les condamna solennellement.

MACÉDONIEN (*ni-in* — de *Macedo*, n. pr.) adj. m. Dr. rom. ‖ *Sénatus-consulte macédonien*, Décret rendu par le sénat sous Vespasien, à la suite d'exactions de l'usurier Macedo, et qui défendit de prêter de l'argent aux fils de famille.

MACEDONIUS, patriarche de Constantinople, né vers la fin du IIIe siècle, mort vers 370. Il fut élu par les *semi-ariens* patriarche de Constantinople, à la mort d'Alexandre (336). Installé sur le siège patriarcal, Macedonius sévit contre les orthodoxes et ferma leurs églises. Il provoqua une émeute sanglante par la translation des restes de Constantin, ordonnée sans l'aveu de l'empereur, ce qui le fit tomber en disgrâce. Déposé par les ariens purs (360), il vécut caché dans un monastère, et c'est dans cette retraite qu'il commença à enseigner, sur la nature du Saint-Esprit, l'hérésie à laquelle son nom est resté attaché. V. MACÉDONIEN, ENNE.

MACEDONIUS, patriarche de Constantinople, né vers 440, mort en 516. Il fut élevé à cette dignité en 496, lors de la déposition d'Euphemius. Partisan des transactions,

il souscrivit l'*henoticon* de Zénon et reconnut l'autorité du concile de Chalcédoine. L'empereur Anastase le fit déposer (511) et l'envoya en exil à Gangres, où il mourut.

MACEDONIUS, poète grec. V. MAKEDONIOS.

MACÉDO-ROUMAIN adj. m. Se dit d'un des dialectes du roumain.

MACEIO ou **MAÇAYO**, ville du Brésil, capitale de l'Etat d'Alagoas, sur une colline entre la mer et la *lagoa do Norte;* 15.000 hab., avec le faubourg de Juragua qui lui sert de port. Elle exporte surtout du sucre et du coton.

MACÉMUTINE (*sé*) n. f. Pièce d'or d'Aragon, d'origine arabe.

MACER (*sé*) v. a. Ancienne forme de MASSER.

MACER (L. Clodius), propréteur d'Afrique sous Néron. Il tenta, en 68, d'affamer Rome, et se fit proclamer empereur. Il fut tué la même année, par ordre de Galba.

MACER (Æmilius), poète latin, né à Vérone vers 70, mort l'an 16 av. J.-C. Il fut l'ami de Virgile et d'Ovide et le protégé de Messala Corvinus. Il est l'auteur de poèmes didactiques sur les oiseaux, les serpents, les plantes médicinales (*Ornithogonia, Theriaca, De herbis*).

MACÉRAGE (*sé-raj'*) n. m. Opération du blanchiment des toiles de lin et de chanvre, qui consiste à plonger ces pièces dans de vastes récipients remplis d'eau tiède, additionnée de son, pour amener une légère fermentation.

MACERATA, ville d'Italie (Marches), ch.-l. de la province du même nom; 20.263 hab. Enceinte du XIIIe siècle, avec nombreuses tours; belles églises, riches en précieux tableaux, beaux palais; université, fondée en 1290 par Nicolas IV; verreries, poteries. Macerata a été fondée en 408 par les habitants de Helvia Recine, détruite par Alaric. Elle appartint aux papes, puis aux ducs d'Urbin, fit retour aux papes sous Clément VII, fut française de 1797 à 1815 (ch.-l. du départ. du Musone), retourna aux papes jusqu'en 1860, où elle fut annexée au royaume d'Italie.
— La *province de Macerata* a 2.877 kil. carr. et 244.689 hab. est en grande partie couverte par l'Apennin et peu fertile; la plaine littorale est, au contraire, riche en céréales, vins, olives; on y élève des moutons.

MACERATA di Marcianise, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), près du Volturne; 3.941 hab. Commerce de vins et de soie.

MACERATA Feltria, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]), sur la Foglia, tributaire de l'Adriatique; 2.451 hab. Commerce de soie et de céréales.

MACÉRATÉ (*sé*) n. m. Liquide obtenu par macération.

MACÉRATEUR (*sé*) adj. Qui opère la macération. ‖ *Tonneau macérateur* ou substantiv. *Macérateur*. Se dit des récipients en tôle galvanisée, dans lesquels on macère les betteraves râpées pour la fabrication du sucre. — Se dit aussi des cuves dans lesquelles macèrent les grains dans les distilleries.

Macérateur.

MACÉRATION (*sé-ra-si* — du lat. *maceratio*, même sens) n. f. Opération qui consiste à laisser un corps dans un liquide à froid pour le débarrasser de celles de ses parties qui sont solubles. ‖ Liquide chargé des matières ainsi dissoutes. (En ce sens, on dit aussi : MACÉRÉ, MACÉRATÉ, MACÉRATUM.)
— Métall. Fusion et épuration de la fonte.
— Relig. Mortifications, austérités que l'on s'impose à soi-même dans un but pieux.
— ENCYCL. Chim. et pharm. Certains anatomistes emploient la *macération* pour la conservation des os; en faisant macérer quelque temps la viande dans une solution de sel marin, dans la *saumure*, on la charge de sel et on empêche son altération. C'est en faisant macérer dans du vinaigre des produits végétaux comme les cornichons, que l'on assure leur conservation. La macération s'emploie aussi pour le traitement de racines, de feuilles, d'écorces chargées de matières extractives solubles à froid.

MACÉRER (*sé* — du lat. *macerare*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je macère. Qu'il macère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je macérerai. Nous macérerions*) v. a. Mettre en contact prolongé avec un liquide, pour dissoudre à froid les parties solubles : MACÉRER *de l'écorce de quinquina dans du vin.* ‖ Intransitiv. : *Faire* MACÉRER *des roses dans l'alcool.*
— Relig. Soumettre à de pieuses austérités : MACÉRER *sa chair par le jeûne et la discipline.*
Macéré, ée part. pass. du v. Macérer.
— Substantiv. n. m. Produit liquide d'une macération. ‖ On dit aussi MACÉRATÉ, MACÉRATUM n. m., et MACÉRATION n. f.
— Relig. Qui porte les traces de mortifications volontaires : *Traits pâles et* MACÉRÉS. (Lamart.)
Se macérer, v. pr. Etre macéré.
— Relig. Se soumettre à des austérités religieuses : SE MACÉRER *par des instruments de pénitence.* (Saint-Sim.)

MACERET (*se-rè*) n. m. Bot. Nom vulgaire du genre *airelle.*

MACERIO (*sé*) n. m. Genre d'araignées, du groupe des clubiones, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *macerio flavus*, du Chili.)

MACERIS (*se-riss* — rad. *mace*, anc. orthogr. de *masse*) n. m. L'un des noms de la constellation d'Hercule.

MACERON (*se*) n. m. Genre d'ombellifères.
— ENCYCL. (Les *macerons* (smyrnium), voisins des ciguës, sont des herbes bisannuelles, dressées, glabres, à feuilles dimorphes, à fleurs polygames, habitant la région méditerranéenne et dont on connaît une demi-douzaine d'espèces. Le maceron potager (*smyrnium olus atrum*) se rencontre dans les pâturages du midi et de l'ouest de la France.

MACETTE (*sèt'*), type d'entremetteuse créé par Mathurin Régnier, dans sa célèbre satire XIIIe. Macette est la vieille courtisane devenue extérieurement dévote, qui continue son métier en dressant les jeunes filles à la prostitution. Sous le couvert de la religion, elle s'introduit partout et guide de ses conseils la jeunesse timide. Le nom peut s'employer comme nom commun : *Une* MACETTE.

MACFARLANE (*mak'-far'-lan'* ou, à l'angl., *mak'-far'-lèn'* — mot angl., probabl. du n. de l'inventeur) n. m. Manteau sans manches, ayant de chaque côté une ouverture pour passer les bras, sur lesquels retombe une pèlerine descendant jusqu'à la ceinture.

Macfarlane

MACFARLANITE n. f. Arséniure naturel d'argent, cobalt et nickel.

MACFARREN (George *Alexander*), musicien anglais, né et mort à Londres (1813-1887). Elève, professeur, puis directeur de l'Académie royale, il devint aveugle à l'âge de vingt-cinq ans environ. Macfarren fut l'un des musiciens les plus féconds de son pays. Au théâtre, il a donné plusieurs ouvrages importants : *l'Opéra du diable* (1838); *Don Quichotte* (1846); *Charles II* (1849); *Robin Hood* (1860); *Jessy Lea* (1862); *the Soldiers' legacy* (1863); *She stoops to conquer* (1864); *Helvellyn* (1864). Il a écrit nombre de compositions pour instruments : oratorios, symphonies, ouvertures. Pour le chant, ses compositions sont innombrables; il faut citer surtout, parmi ses mélodies vocales, celles écrites sur des poésies de Shelley, Byron, Walter Scott, Schiller, Henri Heine, ses *songs* tirés des *Idylles* de Tennyson, des *Nuits arabes* de Lane et des poèmes de Kingsley, puis toute une série de *Shakspeare songs* à quatre voix, extraits des drames du poète. Comme théoricien, il a donné des *Rudiments d'harmonie* et *Six lectures sur l'harmonie*. Collaborateur du « Musical Wold » et de l'« Imperial Dictionary of universal biography », il a écrit des notices sur les musiciens célèbres, des dissertations critiques et analytiques sur les oratorios de Hændel et les symphonies de Beethoven; il a édité les vieilles chansons anglaises (1857-1869); les *Moore's Irish Melodies* (1859), et les *Scotch songs*. — Son frère, WALTER CECIL, né à Londres en 1826, excellent chef d'orchestre, a écrit plusieurs ouvertures : *Héro et Léandre, un Conte d'hiver, Beppo, Ouverture pastorale*, deux services de musique d'église, etc. Il a publié un choix d'œuvres populaires classiques pour le piano (*Popular classics*) tirées des grands maîtres. Il s'est aussi occupé de critique musicale.

MAC-GEE (Thomas D'ARCY), homme d'Etat et écrivain irlandais, né à Carlingford en 1825, mort à Ottawa en 1868. Il passa en Amérique, s'y distingua comme journaliste et fut, en 1847, nommé secrétaire de la Confédération irlandaise. De retour en Irlande, il prit une part importante au mouvement de la « Jeune-Irlande », et dut, pour ce motif, regagner l'Amérique (1848). Il collabora à divers journaux, fonda *the American Celt* (1850), qui, d'abord nettement révolutionnaire, devint tout à coup des plus conservateurs. Devant l'indignation des Irlandais d'Amérique, Mac-Gee s'établit prudemment au Canada (1857). Il y fut élu membre de l'Assemblée législative, et devint président du conseil en 1864. Il fut tué d'un coup de fusil, devant sa maison, par un de ses anciens compatriotes. Il a laissé un grand nombre de travaux historiques et littéraires remarquables. Citons : *Historical sketches of O'Connell and his friends* (1845); *Catholic history of North America* (1854); *Canadian ballads* (1858); *Popular history of Ireland* (1862); *Poems* (1869); etc.

MACGILLIVRAYIA (*mak'-ji-li-vrè-ia*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, formé avec des larves pélagiques se rapportant à divers genres, notamment aux tonnes ou *dolium*. (La coquille des *macgillivrayia* est globuleuse, transparente, mince, imperforée; l'animal présente un voile à quatre appendices très longs.)

MAC-GREGOR (John), voyageur et philanthrope anglais, né à Gravesend en 1825, mort à Boscombe, près de Bournemouth, en 1892. Il débuta par accomplir d'intéressants voyages autour de la Méditerranée et au Canada; puis, sur un petit canot, le *Rob-Roy*, exécuta dans les mers, sur les fleuves et les canaux de l'Europe, sur le Jourdain, sur le Nil, un certain nombre de voyages dont il a écrit le récit.

MACH (Ernst), physicien autrichien, né à Turas (Moravie) en 1838. Professeur à l'université de Gratz (1864-1867), puis à l'université de Prague (1867). Nous citerons de lui : *Einleitung in die Helmoltzsche Musiktheorie* (1866); *Optisch-akust. Versuch* (1873); *die Mechanik in ihrer Entwickelung* (1883); *Analyse der Empfindungen* (1885); etc. Il est devenu membre de l'Académie des sciences de Vienne.

MACHABÉE. Hist. juive. V. MACCHABÉE.

MACHACOIRE n. f. Masse dont on se servait pour écraser le chanvre et le lin. ‖ On l'appelle aussi MACQUE.

MACHAM ou **MACHIN** (Robert), aventurier anglais du XIVe siècle. La légende fait de lui un pauvre squire, qui, épris d'Anna Dorset, fille d'un des plus puissants seigneurs de la cour d'Edouard III, l'aurait enlevée et, partant avec elle sur mer, à l'aventure, aurait découvert, le 8 mars 1344, l'île de Madère. Pendant que Macham était à terre pour faire de l'eau, le navire fut entraîné au large. Anna Dorset mourut de désespoir; Macham passa au Maroc et de là en Espagne, puis en Angleterre. Il résulte d'un portulan de 1351 que Madère a été découverte par des Génois bien avant le voyage, peut-être fictif, de Macham.

MACHANIDAS, tyran de Sparte, mort en 207 av. J.-C. Avec des mercenaires levés à Tarente, il s'empara du pouvoir à Sparte, vers 210. Il régna d'abord avec son complice Pelops, fils de Lycurgue. Puis il devint seul maître et se rendit odieux à tous. Il lutta contre la ligue Achéenne, et fut l'allié de Rome contre la Macédoine. Il fut vaincu et tué par Philopœmen, près de Tégée.

MACHAON (*ka* — n. mythol.) n. m. Espèce d'insectes lépidoptères.
— ENCYCL. Les *machaons*, vulgairement appelés « grands porte-queue », ont les ailes d'un beau jaune marbré de noir et bordées intérieurement de deux bandes bleues terminées l'une et l'autre, près du corps, par une tache rouge oculiforme. Ces beaux papillons planent majestueusement des les premiers soleils du printemps. On les trouve dans toute l'Europe. La chenille vit surtout sur la carotte et le fenouil.

Machaon.

MACHAON. Myth. gr. Médecin de l'âge héroïque, roi de Tricca et d'Ithome en Thessalie. Il appartenait à la famille des Asclépiades. D'après Homère, il était fils d'Asclépios et d'Epeione. Le centaure Chiron lui enseigna la médecine. Il épousa Anticlée, dont il eut cinq fils : Alexanor, Gorgase, Nicomaque, Polémocrate, Sphyre. Avec son frère Podalire, il conduisit à Troie, sur trente vaisseaux, les contingents de Tricca, d'Ithome et d'Œchalie. Il guérit Ménélas, blessé par Pandaros; il guérit aussi Philoctète de son horrible plaie. Il fut tué par Eurypyle, fils de Télèphe. On montrait à Gerenia, en Messénie, son tombeau, auprès duquel existaient un sanctuaire et une école de médecine.

MACHAONIE (*ka-o-nî*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées ou fasciculées, à fleurs petites, réunies en grappes, jaunes ou blanches, dont on connaît douze espèces de l'Amérique tropicale.

MACHAONIÉ, ÉE (*ka*) adj. Bot. Qui ressemble à la machaonie.
— n. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre *machaonie*. — *Une* MACHAONIÉE.

MACHARD (Jules-Louis), peintre français, né à Sampans (Jura) en 1839, mort à Bellevue (Seine-et-Oise) en 1900. Elève de Signol, il remporta le prix de Rome en 1865. Son envoi de 1868, *Angélique attachée au rocher*, fut très apprécié. En 1872, Machard exposa *Narcisse et la Source*, gracieux tableau qui lui valut une médaille de 1re classe. Depuis lors, il a envoyé aux Salons : *Séléné*, œuvre d'un style élégant; le portrait de *Mlle Rosine Bloch; Psyché rendue à l'Amour; Passage de Vénus devant le Soleil*. Citons encore : la *Jeune femme au capulet;* enfin, de nombreux portraits, la plupart remarquables.

MACHARÈS, roi du Bosphore, fils de Mithridate. Il trahit son père en faveur de Lucullus, vers 70 av. J.-C. Plus tard, redoutant la vengeance de son père, il se tua.

MACHARY (*ka*) n. m. Etoffe fabriquée en Hollande.

Machasor (en hébreu *cycle*), nom d'un livre moderne de prières, en usage chez les Israélites. Il contient des prières en vers, d'un style concis et obscur. La bibliothèque de la Sorbonne en possède un exemplaire manuscrit.

MACHAULT (*cho*), ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 17 kilom. de Vouziers, près de la source de la Retourne; 637 hab. Souterrains creusés sous le bourg et fossés qui défendaient le bourg. — Le canton a 14 comm. et 3.706 hab.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, né et mort à Paris (1701-1794). Fils du lieutenant général de police LOUIS-CHARLES **Machault**, il devint successivement conseiller au parlement de Paris (1721), maître des requêtes au conseil d'Etat (1728), président au grand conseil (1738), intendant du Hainaut (1743), contrôleur général des finances (1745-1754), garde des sceaux (1750) et ministre secrétaire d'Etat de la marine (1754-1757). Il est surtout célèbre comme contrôleur général. En mai 1749, il fit promulguer un édit remplaçant l'impôt du dixième par l'impôt du vingtième sur tous les revenus, nobles ou roturiers, pour une durée indéterminée. Cet édit accomplissait une véritable révolution en établissant le principe de l'égalité devant l'impôt. Mais beaucoup de privilégiés purent éluder l'application de l'édit. De plus, par suite des embarras du trésor, le produit du vingtième fut incorporé dans le budget général, il y eut un impôt de plus ajouté à tous les autres. Un second édit de la même année avait pour but de limiter l'accroissement des biens de mainmorte; il souleva contre Machault la haine du clergé et l'obligea à quitter le contrôle général pour le ministère de la marine. Il n'eut pas le temps de mettre la flotte française en état de résister à celle des Anglais; il fut disgracié en 1757, ayant déplu à Mme de Pompadour. En 1794, Machault fut arrêté à Rouen comme suspect et conduit à Paris dans la prison des Madelonnettes, où l'âge et l'émotion causèrent sa mort. — Son fils, LOUIS-CHARLES, né à Paris en 1737, mort au château d'Arnouville en 1820, devint coadjuteur, puis évêque d'Amiens (1774-1790). Membre de l'Assemblée du clergé en 1788, député du clergé aux états généraux, il émigra après le 10-Août. Sur la demande du pape, il se démit de son évêché, en 1801.

Machault d'Arnouville (J.-B.).

MÂCHE (subst. verb. de *mâcher*) n. f. Pop. Action de mâcher, de manger : *Quelle bonne* MÂCHE *j'ai faite!*

MÂCHE (anciennem. *masche*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de valérianelle (*valerianella olitoria*). ‖ *Mâche d'Italie, Mâche couronnée*, Variétés de mâche.
— ENCYCL. La *mâche*, connue encore sous les noms de *doucette, boursette, salade de blé, salade de chanoine*, etc., est une herbe annuelle, à feuilles opposées, spatulées, assez épaisses et molles; à fleurs petites, blanches ou bleuâtres, groupées en cymes terminales. On la cultive

assez facilement dans les jardins, où elle demande un sol bien fumé, ameubli soigneusement et régulièrement arrosé. Aux environs de Paris, c'est d'août en octobre qu'on sème la graine, qui ne germe bien que quelques années après avoir été recueillie, en ayant soin de piétiner le sol et de passer un râteau aussitôt après le semis. La mâche est une salade d'hiver, d'autant plus estimée qu'elle est plus grêle, sans beaucoup de saveur. On la sert ordinairement assez relevée, avec de la betterave cuite au four ou avec du céleri en branches.

Mâche : *a*, jeune plante ; *b*, fleur.

MACHÉ, comm. de Vendée, arrond. et à 36 kilom. des Sables-d'Olonne, au-dessus de la Vie ; 967 hab.

MÂCHE-BOUCHON n. m. Appareil servant à ramollir les bouchons par la pression, afin d'en faciliter l'introduction dans les bouteilles. (C'est une sorte de pince dont les mâchoires curvilignes sont cannelées intérieurement.) ‖ Pl. *Des* MÂCHE-BOUCHONS.

Mâche-bouchon.

MACHECOUL (*koul*), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arr. et à 32 kilom. de Nantes, près de la *forêt de Machecoul*, sur le fleuve côtier Falleron ; 3.992 h. (*Machecoulois, oises.*) Ch. de f. Etat. Distilleries d'eau-de-vie. Eglise du XIIIe siècle. Ruines d'un château de Gilles de Retz (XVe s.). Machecoul donna, avec Saint-Florent, le signal de l'insurrection vendéenne en 1793, mais fut bientôt repris par les Bleus. — Le canton a 6 comm. et 11.269 hab.

MÂCHECOULIS (*li*) n. m. V. MÂCHICOULIS. ‖ On dit aussi MACHECOL n. m., MACHECOULE et MACHECOLLIE n. f.

MÂCHE-DRU n. et adj. Pop. Se dit de quelqu'un qui est grand mangeur. ‖ Pl. *Des* MÂCHE-DRU. *Sauterelles* MÂCHE-DRU.

MACHÉE, général carthaginois, mort vers 530 av. J.-C. Après avoir soumis une partie de la Sicile, il échoua en Sardaigne, puis retourna à Carthage, fit périr dix sénateurs et son propre fils Cartalon, mais fut mis à mort sans avoir pu s'emparer du pouvoir.

MÂCHEFER (*fèr'* — orig. incert. ; probablem. de *mâcher*, et *fer*) n. m. Techn. Scories qu'on extrait des foyers où l'on brûle de la houille et qui détériorent rapidement les grilles. (Elles contiennent des oxydes terreux, des schistes, des traces d'oxyde de fer.) ‖ Matières que les plombiers raffineurs retirent de leur creuset.

— Fig. S'est dit pour FANFARON.

— ENCYCL. On fait usage du *mâchefer* pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité, parce que cette matière est fort peu hygrométrique. Il peut remplacer aussi le sable dans la confection du mortier de chaux. Dans la construction des chemins de fer, il peut former un excellent ballast. Il peut servir également à l'empierrement des chaussées et remplace la brique concassée dans la confection du béton. Enfin, le mâchefer peut être employé avec avantage pour des opérations de drainage et de filtrage.

MACHELARD (Eugène), jurisconsulte français, né à Carpentras en 1815, mort à Paris en 1880. Il remplaça Ducaurroy dans la chaire de droit romain de la faculté de droit de Paris. On a de lui : *Textes de droit romain expliqués* (1856) ; *Des obligations naturelles en droit romain* (1860-1861), et un certain nombre de dissertations.

MÂCHE-LAURIER n. et adj. Nom plaisant donné par Ronsard à Apollon et aux poètes. ‖ Pl. *Des rapsodes* MÂCHE-LAURIER.

MACHELEN ou **MACHELEN-LEZ-DEYNZE**, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond. admin. et judic. de Gand, près de la Lys ; 2.753 hab. Fabrication de dentelles.

MACHELEN ou **MACHELEN-LEZ-VILVORDE**, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles ; 1.824 hab. Moellons ; amidon.

MÂCHELIER (*li-é*), **ÈRE** [du lat. *maxilla*, mâchoire] adj. Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir les mâchoires. ‖ Se dit vulgairement des dents molaires qui servent principalement à broyer, à mâcher les aliments.

— n. f. Dent molaire : *Avoir toutes ses* MÂCHELIÈRES.

MÂCHEMENT (*man*) n. m. Action de mâcher.

— En T. de pathol., Mouvement des mâchoires, semblable à celui que fait une personne qui mâche : *Le* MÂCHEMENT *caractérise certaines affections cérébrales.*

MACHEMOURE ou **MACHEMOURRE** n. f. Mar. Fragment de biscuit de mer.

MAC-HENRY, comté des Etats-Unis (Illinois), près du lac Michigan ; 1.700 kilom. carr. ; 29.000 hab. Pays de labours et de pâturages ; élève de bestiaux. Ch.-l. *Woodstock*.

MÂCHER (du lat. *masticare*, même sens) v. a. Broyer, triturer dans la bouche, par le mouvement des mâchoires : MÂCHER *du pain*. ‖ Absolum. : *Avaler sans* MÂCHER.

— Pop. Manger : *Un garçon qui* MÂCHE *dru.*

— Par anal. Mordre à plusieurs reprises un objet qu'on tient entre ses dents, comme si on voulait le mâcher : MÂCHER *sa moustache en signe d'impatience, son mouchoir pour retenir ses larmes. Cheval qui* MÂCHE *son mors.*

— En T. de techn., Couper sans netteté et en déchirant les fibres, au lieu de les trancher : *Outil qui* MÂCHE *le bois.*

— Loc. fam. *Mâcher de haut*, Manger vivement et de grand appétit. ‖ *Avaler, Dévorer sans mâcher* (fig.) : Faire quelque chose d'emblée et sans peine. ‖ *Mâcher* ou *Ronger son frein* (fig.) : Endurer quelque chose avec une grande impatience. ‖ *Mâcher à vide*, Remuer la mâchoire comme si l'on mâchait, bien qu'on ait la bouche vide. — N'avoir rien à manger ou ne rien manger. — Fig. Faire quelque chose d'inutile : *Ecrire vaguement et sans avoir rien à dire, c'est* MÂCHER À VIDE. (Volt.) ‖ *Ne pas mâcher*, Dire sans ménagement, sans atténuation : *Ne pas* MÂCHER *la vérité à quelqu'un*. ‖ *Mâcher les morceaux, la besogne à quelqu'un*, Lui préparer presque entièrement ce qu'il a à faire.

— PROV. : **Quand on est vieux, il faut mâcher ou marcher**, Les personnes qui ont perdu leurs dents, ayant plus de difficulté à digérer, doivent faire de l'exercice pour faciliter cette fonction.

Mâché, ée part. pass. du v. Mâcher.

— *Balle mâchée*, Balle dont la surface est irrégulière comme si on l'avait mordue, ou balle que l'on a mordue réellement, et qui fait des blessures plus dangereuses que les autres. ‖ *Plaie mâchée*, Plaie à bords irréguliers.

— Fam. *Figure de papier mâché*, Figure pâle, maladive.

Se mâcher, v. pr. Etre mâché.

MACHÈRE (*kèr'* — du gr. *makhaira* ; lat. *machera*, même sens) n. f. Antiq. gr. Pierre précieuse qui, suivant une légende, avait la vertu de rendre fou pendant la célébration des mystères de Cybèle. ‖ Couteau de sacrifice ou de chirurgien ; serpe ; rasoir ; sorte de sabre.

— Antiq. rom. Epée à lame courte, que les Romains empruntèrent aux Espagnols. ‖ Plus anciennem. Coutelas attaché au fourreau de l'épée.

Machère (Antiq. rom.).

MACHÉRIE (*ké-rî*) n. f. Genre de légumineuses, qui comprend une soixantaine d'espèces d'arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à feuilles imparipennées, à stipules souvent épineuses. (On en tire de beaux bois odorants, employés en ébénisterie ; la *macheria Allemani*, du Brésil, fournit un bois d'un rouge pâle, marqué de veines plus foncées, qui rappelle le bois de rose.)

MACHÉRIS (*rî* — du gr. *makhairis*, rasoir) n. m. Ligne saillante qui se forme sur la couronne de certaines dents usées par la mastication.

MACHÉRODE (*ké*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, comprenant une quinzaine d'espèces, fossiles dans les formations tertiaires et quaternaires.

— ENCYCL. Les *machérodes* étaient des félidés ; leur taille égalait celle du tigre actuel. L'espèce type du genre est le *machærodus cultridens*, du pliocène et du pleistocène de l'Europe centrale et méridionale. On a fait des machérodes le type d'une tribu dite des *mochérodinés*. Les machérodes américains sont rangés dans le genre *smilodon*.

MACHÉRODINÉS (*ké*) n. m. pl. Paléont. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des félidés, comprenant les *machérodes* et genres voisins. — *Un* MACHÉRODINÉ.

MACHÉROPHORE (*ké* — du gr. *makhéros*, coutelas, et *phoros*, qui porte) n. m. Art milit. anc. Soldat byzantin, armé de l'épée appelée *machère*. ‖ Plus anciennem. Sicaire. ‖ Dans le bas latin des écrivains du moyen âge. Syn. de SPADASSIN, COUPE-JARRET.

MACHET (Gérard), évêque de Castres, né à Blois vers 1380, mort à Tours en 1448. Docteur en Sorbonne, professeur au collège de Navarre, vice-chancelier de l'Université après le départ de son ami Jean Gerson pour le concile de Constance, il fut le confesseur et le conseiller du dauphin Charles. Il présida le conseil qui interrogea Jeanne d'Arc (1429), dont il approuva la mission et qu'il suivit à l'armée. Il négocia le traité qui livra Troyes à Charles VII. Ayant perdu la vue (1447), il se retira dans un ermitage, près de Loches. Evêque de Castres depuis 1432, il avait été nommé cardinal, en 1440, par l'antipape Félix V, mais il ne prit jamais ce titre.

MACHETES (*ké-tèss*) n. m. Ancien nom scientifique des oiseaux échassiers du genre *combattant* et qui a été remplacé par celui de *pavoncella*.

MACHÉTORNIS (*ké, niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comptant une seule espèce, du Brésil. (Le *machetornis rixosa* est un gobe-mouche jaune et brun, avec la tête en partie rouge, appelé *saïriri* par les Brésiliens.) Syn. CHRYSOLOPHE.

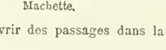
Machette.

MACHETTE (*chèt'* — de l'espagn. *machete*, même sens) n. f. Grand coutelas dont on se sert dans l'Amérique du Sud pour divers usages, notamment pour s'ouvrir des passages dans la brousse et les forêts vierges.

MÂCHEUR, EUSE n. Personne qui mâche : *Un* MÂCHEUR *de tabac, de bétel.*

— Pop. Mangeur : *Un terrible* MÂCHEUR.

MACHIAS, ville des Etats-Unis (Maine), ch.-l. du comté de Washington, au fond de la baie que forme la rivière *Machias* ; 4.075 hab. Construction de bateaux.

MACHIAVEL [*ki-a*] (Nicolas), homme d'Etat et historien italien, né et mort à Florence (1469-1527). D'une antique famille patricienne, mais qui était déchue, Machiavel, fils d'un petit homme de loi, fut élevé par le littérateur Virgilio Adriano. En 1498, il fut nommé chancelier du conseil des seigneurs, puis secrétaire d'Etat. Il garda quinze ans cette haute fonction. Il était chargé de la correspondance politique, de l'enregistrement des délibérations du conseil qui constituait le pouvoir exécutif de Florence, de la rédaction des traités et de la plus grande partie des relations diplomatiques. Dans cet intervalle, il accepta vingt-trois missions à l'étranger, notamment en France, auprès de Louis XII. Il avait entrepris d'assurer l'indépendance des Florentins, et, pour y arriver, il tenta de créer des milices nationales, afin de délivrer sa patrie des *condottieri*. Absorbé jusque-là par ses travaux politiques, il n'avait publié que des poésies de jeunesse, et ses *Légations*. Ce fut alors que le pape et l'empereur, victorieux de la France, alliée de Florence, firent rentrer dans cette ville les Médicis, qui proscrivirent Machiavel (1512). On doit à cet exil la plupart des ouvrages qui ont immortalisé le nom de Machiavel. Il écrivit, en 1515, le plus célèbre de tous, celui qu'une erreur singulière fait appeler *le Prince*, et qu'il avait intitulé : *Opusculo dei principati* Opusculo des gouvernements) ; la même année, bien probablement, il composa son *Traité de l'art de la guerre*. Les *Discours sur Tite Live* sont de 1516 et les *Histoires florentines* de 1525. Machiavel vécut ainsi à San-Casciano, près de Florence, jusqu'à la mort de Laurent de Médicis. A cette époque Léon X, qui déjà l'avait fait comprendre dans l'amnistie promulguée à son avènement, le consulta sur diverses réformes à appliquer à Florence, puis le chargea de faire reconstruire les fortifications de cette ville ; enfin, d'organiser l'armée de la ligue formée contre Charles-Quint. Mais Machiavel mourut peu après, peut-être empoisonné.

Machiavel.

Pendant trois cents ans, le nom de Machiavel a été synonyme de ruse, de duplicité, de cruauté froide et calculée. L'auteur du *Prince* fut, plus vraisemblablement, un ardent patriote, qui gémissait sur la décadence de l'Italie et qui voulait la replacer au rang des nations, fût-ce même en constituant un puissant despotisme, assez fort pour dominer toutes les tyrannies locales et chasser les étrangers. Ses doctrines, s'accordaient d'ailleurs avec le droit public du temps. Historien puissant qui unit l'érudition, la profondeur et la gravité au charme et à l'intérêt des récits, Machiavel reste un des plus grands écrivains de l'Italie.

— Son nom est passé dans la langue pour désigner un homme d'Etat sans scrupules : *Un vrai* MACHIAVEL.

MACHIAVÉLIQUE (*chi-a, lik'*) adj. Conforme à la prétendue doctrine de Machiavel, longtemps considérée comme la négation de toute morale : *Une politique* MACHIAVÉLIQUE. ‖ Perfide et éhonté, en parlant d'une action, d'un sentiment : *Des projets* MACHIAVÉLIQUES.

MACHIAVÉLIQUEMENT (*chi-a, ke*) adv. D'une manière machiavélique.

MACHIAVÉLISER (*chi-a*) v. n. Se conduire d'une façon machiavélique : *Pour acquérir réputation d'habile homme, il faut* MACHIAVÉLISER. (Et. Pasq.) [Peu usité.]

MACHIAVÉLISME (*chi-a, lissm'*) n. m. Système politique de Machiavel, considéré comme négatif de toute loi morale : *Le* MACHIAVÉLISME *n'a jamais fait de grands hommes ni des hommes heureux*. (Fréd. II.) ‖ Politique dépourvue de conscience, de bonne foi et de justice. ‖ Par ext. Caractère machiavélique ; conduite perfide et sans scrupule : *Se montrer d'un* MACHIAVÉLISME *révoltant.*

MACHIAVÉLISTE (*chi-a, list'*) n. Partisan du système politique de Machiavel ; personne qui se conduit d'après les principes de Machiavel.

— Adjectiv. Qui adopte, pratique, les principes de Machiavel : *Un diplomate* MACHIAVÉLISTE.

MÂCHICATOIRE n. m. Substance qu'on mâche sans l'avaler : *Le tabac, le bétel sont des* MÂCHICATOIRES.

MACHICO, ville portugaise de l'île de Madère, sur la côte orientale, à 24 kilom. de Funchal ; 5.250 hab. Chef-lieu d'un district municipal (*concelho*).

MACHICOT (*ko*) n. m. Liturg. anc. Bas officier de chœur, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux chantres gagés, dans le chapitre de Notre-Dame de Paris. (Les machicots portaient la chape aux fêtes semi-doubles, et étaient obligés de tenir le chœur.)

— Par ext. Mauvais chantre d'église, chantre subalterne : *Chanter comme un* MACHICOT.

— Pop. Imbécile ; joueur maladroit.

MACHICOTAGE (*taj'* — rad. *machicot*) n. m. Habitude qu'avaient, pendant le XVIIIe siècle, les chantres d'intercaler dans les intervalles de tierce ou autres une série de notes se suivant diatoniquement : *Le* MACHICOTAGE *produisait une impression désagréable.*

MACHICOTER (rad. *machicot*) v. n. Musiq. Remplir par des notes de fantaisie les intervalles notés. ‖ Chanter comme un machicot.

— v. a. Chanter, exécuter à la manière des machicots : MACHICOTER *des airs mélancoliques*. (Duplessis.)

MÂCHICOULIS (*li* — orig. incon.) n. m. Balcon de fortification en maçonnerie, établi au sommet des murailles, et dont le fond présentait des ouvertures par où le défenseur pouvait lancer ou laisser tomber sur les assaillants des projectiles ou matières incendiaires quelconques, parfois des pierres destinées à écraser les hommes et à démolir les machines de siège. ‖ On dit aussi MÂCHECOULIS.

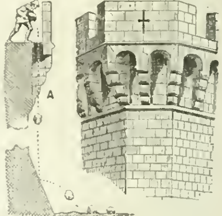

Mâchicoulis : A, coupe.

MACHILE n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbres à fleurs axillaires, parfois terminales, disposées en grappes. (On en connaît quinze espèces, de l'Inde.)

MACHILE n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, famille des lépismidés, comprenant quelques espèces répandues surtout dans les régions froides. (Allongés, presque cylindriques ou polyédriques, les machiles sont terminés par un appendice fourchu. Le *machilis polypoda*, long de 12 millimètres, fauve cuivreux, avec des chevrons bruns, se trouve dans toute la France.)

MÂCHILLER (*ll* mll.) v. a. Mâcher lentement et sans effort, ou sans serrer fortement, sans broyer.

MACHIN, INE (de *machine*) n. Pop. Nom par lequel on désigne une personne, un objet, dont le nom ne vient pas immédiatement à l'esprit : *J'ai rencontré* MACHIN. *Un* MACHIN *à nettoyer les bouteilles.*

MACHIN (Robert), Biogr. V. MACHAM.

MACHINAGE (*naj'* — rad. *machiner*) n. m. Façonnage du cordon d'une pièce de monnaie. ‖ On dit aussi CORDONNAGE.

MACHINAL, ALE, AUX (rad. *machine*) adj. Qui est un effet du fonctionnement des organes, sans intervention de la volonté : *Action* MACHINALE. ‖ Instinctif, fait sans réflexion ou peu réfléchi : *Des réponses* MACHINALES.

MACHINALEMENT adv. D'une façon machinale.

MACHINATEUR, TRICE (du lat. *machinator, trix,* même sens) n. Personne qui machine quelque chose, qui fait quelque machination : *Le* MACHINATEUR *d'un complot.*
— Mythol. Surnom donné à Minerve, adorée en Arcadie comme inventrice des arts : *Minerve* MACHINATRICE.

MACHINATION (*si-on* — du lat. *machinatio*) n. f. Action de machiner ; ce qui est machiné : *Une* MACHINATION *infernale.*
— SYN. **Intrigue, manège,** etc.

MACHINE (lat. *machina ;* du gr. *mêkhanê,* proprem. ruse, art, puis engin) n. f. Appareil combiné pour produire certains effets : MACHINE *à coudre.* MACHINE *à écrire.*
— Par anal. Ensemble des organes qui constituent le corps de l'homme ou d'un animal : *L'étude use la* MACHINE. (J.-J. Rouss.) ‖ Ensemble des parties qui concourent à la formation d'un organe, à une fonction : *Le cœur est la* MACHINE *qui fait circuler le sang.* (J. Macé.) ‖ Ensemble des moyens qui concourent à un but d'ensemble : *La* MACHINE *de l'Etat.* ‖ Objet de grande dimension, inventé, combiné, exécuté par l'homme :

C'est là que du lutrin gît la *machine* énorme.
BOILEAU.

— Fam. Moyen extraordinaire, employé par les poètes pour produire certains changements ou certains effets (expression empruntée au théâtre, où les dieux descendent sur la scène au moyen de machines). ‖ Travail considérable : *Dramaturge, Peintre, qui prépare une* MACHINE *sensationnelle.*
— Fig. Machination, intrigue compliquée : *Faire jouer ses* MACHINES. ‖ Moyen d'action : *Les hommes sont les* MACHINES *de la Providence.* (Volt.) ‖ Personne sans volonté propre et qu'on emploie comme une machine : *Le sot est* MACHINE. (La Bruy.) ‖ Personne qui accomplit certains actes, machinalement et sans réflexion : *Nous sommes, pour l'homme politique, des* MACHINES *à voter.*
— Poétiq. et fam. *La machine ronde,* La terre.
— Loc. adv. *Par machine,* D'une façon mécanique ou machinale : *Je ne mange encore que* PAR MACHINE. (Mme de La Fayette.) [Vx.]
— Agric. *Machines à battre, à faner, à moissonner,* etc. V. AGRICULTURE, BATTEUSE, FANEUSE, MOISSONNEUSE, etc.
— Ch. de f. *Machine de renfort,* Locomotive destinée à aider au remorquage des trains sur les rampes. ‖ *Machine de secours,* Locomotive qui est tenue sous pression dans un dépôt afin de pouvoir aller au secours d'un train en détresse. ‖ *Machine-pilote,* Locomotive servant à conduire les trains dans les parties de la voie rendues difficiles par des réparations ou des accidents. ‖ *Faire machine en arrière,* Renverser la vapeur et faire reculer le train.
— Cordonn. Sorte d'enduit fait d'un mélange de soufre et de cire, employé, en cordonnerie, pour blanchir les points dans un soulier.
— Econ. polit. Outil ou instrument quelconque servant à mettre en œuvre les matériaux ou agents naturels : *Un marteau, une bêche, un ouvrier, un cheval sont des* MACHINES.
— Electr. et télégr. électr. *Machine à globe de soufre,* Machine imaginée en 1662 par Otto de Guericke. (V. la partie encycl.) ‖ *Machine à cylindre,* Machine inventée par un moine écossais du nom de Gordon et que souvent on nomme, en France, « machine de Nairne ». (Elle a été imaginée vers 1710 ; le cylindre en verre remplaçait la sphère de soufre de la machine d'Otto.) ‖ *Machine à plateau,* Machine qui a remplacé la précédente par la substitution d'un plateau de verre au cylindre. (Imaginée en 1756 par Sigaud de Lafond, elle a été successivement perfectionnée par Ingenhousz, puis Ramsden.) ‖ *Machine hydro-électrique,* Machine inventée par Armstrong en 1840, et produisant de l'électricité par le frottement de la vapeur d'eau dans des ajutages coudés. ‖ *Machine excitatrice,* Machine auxiliaire destinée à produire le courant continu qui doit exciter les inducteurs dans les machines électromagnétiques. ‖ *Machine à plier le fil,* Appareil employé au contrôle de la qualité du fil télégraphique que l'on doit pouvoir plier successivement à angle droit de trois à cinq fois, suivant son diamètre. ‖ *Machine rhéostatique,* Appareil imaginé par Planté. (Il se compose d'un grand nombre de condensateurs à diélectriques de mica, et que l'on peut, grâce à des communications appropriées, monter en quantité, puis décharger en tension d'une manière à peu près continue.)
— Hist. *Machine infernale,* Nom donné à des appareils combinés pour produire une explosion meurtrière.
— Mar. *Machines marines,* Machines à vapeur en usage à bord des navires. ‖ *Machine à mâter,* Appareil fixe ou mobile servant à mettre en place les mâts des navires.
— Mécan. *Machine simple,* Appareil au moyen duquel l'effet se transmet directement de la force à la résistance, comme dans le levier, le coin, les cordes, la vis, le plan incliné, etc. ‖ *Machine composée,* Appareil formé d'organes combinés qui se transmettent la force de proche en proche. ‖ *Machine à vapeur,* Appareil qui a pour moteur la vapeur d'eau. ‖ *Machine à simple effet,* Machine à vapeur, dans laquelle le piston descend par le seul effet de la pression atmosphérique, la vapeur n'agissant que sous le piston. ‖ *Machine à double effet,* Machine dans laquelle la vapeur agit alternativement au-dessous et au-dessus du piston. ‖ *Machine à feu,* Nom primitivement donné aux machines à vapeur. ‖ *Machine à soleil,* Machine dont le moteur est la chaleur solaire. (V. CHALEUR solaire.) ‖ *Machine-outil,* Machine dont l'effet final est un outil mis en mouvement, et qui a pour but de remplacer la main de l'homme. ‖ *Machines à balancier, à bielle renversée, à pilon compound, à roues oscillantes,* Types différents de machines *à vapeur.* ‖ *Machine d'alimentation,* Petite machine à vapeur accolée à une chaudière et ayant pour objet d'alimenter d'eau cette chaudière. ‖ *Machines à gaz, à pétrole, à alcool,* Celles qui fonctionnent à l'aide du gaz, du pétrole, de l'alcool. ‖ *Chambre des machines,* Pièce réservée aux machines, dans un établissement industriel ou sur un navire.
— Métall. Nom que, dans les tréfileries, on donne aux tiges rondes de fer qui servent à la fabrication du fil de fer.
— Milit. *Machines de guerre,* Nom générique sous lequel on désigne les engins employés avant l'invention de la poudre, pour lancer des traits ou autres projectiles contre les hommes, mais surtout pour attaquer et défendre les villes fortifiées, renverser leurs murailles, etc. (Tels les *balistes, catapultes, tours, béliers,* etc.)
— Pyrotechn. *Machine pyrique.* Se dit de pièces d'artifice disposées sur des barres, pour servir à la communication des feux.
— Physiq. *Machine électrique,* Appareil au moyen duquel on développe et l'on conserve l'électricité. ‖ *Machine pneumatique,* Appareil qui sert à faire le vide dans un récipient, ou du moins à y amener l'air à un état de grande raréfaction. ‖ *Machine de compression,* Appareil au moyen duquel on condense l'air ou tout autre gaz dans un récipient. ‖ *Machine d'Atwood,* Appareil qui sert à mesurer la vitesse de la chute des corps, en la modérant pour la rendre observable. (V. ATWOOD.) ‖ *Machine arithmétique,* Instrument servant à exécuter rapidement certaines opérations d'arithmétique. ‖ *Machine à diviser,* Appareil employé pour marquer des divisions égales sur des lignes droites ou des arcs de cercle.
— Théâtr. Appareil servant à mouvoir les décors et à les remplacer au besoin les uns par les autres. ‖ Moyen d'effet scénique : *L'amour, la vengeance, l'ambition sont trois grandes* MACHINES *tragiques.*
— Typogr. *Machine à composer,* Machine dont il existe plusieurs types, et qui sert à la composition typographique. V. COMPOSITION, LINOTYPE, MONOTYPE.
— SYN. **Machine, androïde, automate.** V. ANDROÏDE.
— ENCYCL. Hist. Le nom de *machines infernales* a d'abord été donné, au début des temps modernes, à des engins explosifs de construction diverse : bateaux, voitures, etc., remplis de poudre et de mitraille, et destinés à détoner lorsque l'ennemi les aurait introduits lui-même à proximité de son port ou de ses lignes. De semblables machines furent employées contre les Espagnols au siège d'Anvers (1585). Lors du siège d'Erlau par les Turcs, l'ingénieur Georges Bornemissa imagina de garnir de pistolets chargés des seaux de cuir remplis de soufre et de poix, et de les descendre dans le fossé, tout allumés, au pied des fascines déjà disposées pour l'assaut par l'ennemi. Les pistolets firent explosion au moment où les Turcs s'empressaient auprès des seaux pour éteindre l'incendie. Toujours au XVIe siècle, le Normand Chantepie construisit une machine infernale formée de trente-six canons de pistolets disposés en tuyaux d'orgues, et auxquels une même amorce mettait le feu. Enfin, Hanzelet décrit dans sa *Pyrotechnie* différents modèles de charrettes chargées de barils de poudre et de grenade dissimulées, ainsi que de bateaux destinés à faire explosion, par des dispositions analogues, dans les ports ou au milieu des escadres de l'ennemi. En 1693, les Anglais essayèrent en vain d'incendier le port de Saint-Malo avec un navire ainsi truqué. Ils ne furent pas plus heureux, en 1804, dans leurs tentatives incendiaires contre Boulogne. Rappelons enfin que c'est au moyen de machines infernales que furent perpétrés les attentats de la rue Saint-Nicaise contre Bonaparte (une charrette chargée de poudre et de mitraille fit explosion au passage du premier consul), et de Fieschi contre Louis-Philippe (la décharge simultanée de seize canons de fusil tua ou blessa une partie du cortège royal). V. FIESCHI, CADOUDAL, etc.

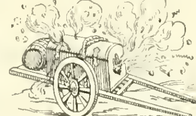
Machine infernale de Hanzelet.

— Mécan. Au point de vue de la mécanique, une *machine* est un ensemble de corps liés les uns aux autres, de manière que l'action d'une force s'exerçant sur l'un d'eux puisse se transmettre aux autres, et, finalement, s'opposer à la résistance d'un obstacle à vaincre. Les forces qui tendent à accélérer le mouvement d'une machine sont les forces motrices ; celles qui tendent à le ralentir sont les forces résistantes. Une machine sert d'intermédiaire pour opposer les forces motrices aux forces résistantes. La disposition d'une machine peut être telle qu'une force motrice très faible l'emporte sur une résistance très considérable ; mais, durant le mouvement uniforme d'une machine, la somme des travaux des forces motrices reste toujours égale à la somme totale des travaux des forces résistantes, en y comprenant ceux des résistances passives, qu'on n'avait pas en vue de vaincre, mais dont il est impossible d'éviter l'effet nuisible. Une machine sert donc à transformer du travail, transformation qui est toujours accompagnée d'une certaine perte.

Les machines simples sont : le levier, le treuil, qui porte aussi les noms de tour ou de cabestan, et le plan incliné. Chacune de ces machines est formée d'un seul corps solide, lié plus ou moins intimement à des pièces fixes. Le levier peut tourner dans tous les sens autour d'un point fixe ; le treuil ne peut que tourner autour d'un axe fixe ; dans le plan incliné, le mobile ne peut se mouvoir que parallèlement à un plan fixe. Les autres machines, quelle qu'en soit la complication, ne sont jamais que des combinaisons des trois machines simples.

Lorsque la force motrice des machines réside dans un milieu en mouvement, comme cela arrive dans les machines hydrauliques et dans les moulins à vent, l'appareil destiné à emmagasiner du travail ou de la force vive prend le nom de « récepteur ». Les roues hydrauliques, les ailes d'un moulin sont des récepteurs.

Les machines se composent d'organes pouvant présenter des variétés infinies. Tels sont les poulies, les engrenages, les bielles, les manivelles, les glissières, etc. V. LOCOMOTIVE, MOULIN, etc.

— *Machine motrice.* V. LOCOMOTIVE, VAPEUR. ‖ *Machine à air comprimé.* V. COMPRESSEUR, COMPRESSION, LOCOMOTIVE. ‖ *Machine à air chaud, Machine à gaz, Machine à pétrole.* V. MOTEUR. ‖ *Machine électromotrice.* V. ÉLECTROMOTEUR. ‖ *Machine à colonne d'eau.* V. POMPE, TROMPE. ‖ *Machine hydraulique.* V. ROUE, TURBINE. ‖ *Machine d'alimentation.* V. POMPE, INJECTEUR. ‖ *Machine aspirante.* V. POMPE. ‖ *Machine élévatoire.* V. MONTE-CHARGE, POMPE. ‖ *Machine-outil.* V. PLANEUSE, RABOTEUSE, PERCEUSE, FORERIE, POINÇONNEUSE, MORTAISEUSE, LIMEUSE, TOUR, RIVEUSE, etc. à leur ordre alphabét. ‖ *Machine typographique.* V. IMPRIMERIE, TYPOGRAPHIE. ‖ *Machine lithographique.* V. LITHOGRAPHIE. ‖ *Machine à tailler les engrenages.* V. ENGRENAGE. ‖ *Machine à coudre.* V. COUTURE. ‖ *Machine à écrire.* V. DACTYLOGRAPHE. ‖ *Machine soufflante.* V. SOUFFLERIE, VENTILATEUR, TROMPE. ‖ *Machine à vapeur.* V. WATT, SULZER, WOOLF, etc. ; DÉTENTE, CONDENSEUR, LOCOMOTIVE, TIROIR, VAPEUR. ‖ *Machine de Cornouailles.* V. VAPEUR. ‖ *Machine pneumatique.* V. PNEUMATIQUE.

Machine à diviser. On distingue, parmi les machines à diviser, celles qui servent à diviser les lignes droites, et celles qui servent à diviser les cercles.

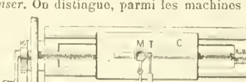

Machine à diviser : M, loupe ; T, traçoir ; C, tube à diviser en parties d'égales longueurs.

1° *Machine à diviser les lignes droites.* Toute machine de ce genre se compose essentiellement d'une vis de rappel, qui tourne sur place entre deux collets ; d'un écrou mobile le long de cette vis et muni d'un traçoir ; enfin, d'une table pour supporter la règle à diviser. Les différents systèmes se distinguent les uns des autres par la disposition des pièces accessoires.

2° *Machine à diviser les cercles.* Cette machine doit imprimer au traçoir un mouvement de rotation. A cet effet, le chariot est porté par un cercle, concentriquement auquel on place le cercle à diviser, et dont l'axe passe par la tige du traçoir. Ce cercle est mis en mouvement par une vis tangente, qui engrène avec les dents dont son bord est garni. La vis est manœuvrée par une manivelle dont le mouvement est réglé comme dans la machine à diviser les lignes droites.

— Electr. *Machines électriques.* Les machines électriques sont destinées soit à transformer un travail mécanique en énergie électrique, soit à transformer une énergie électrique en travail mécanique ; dans le premier cas, les machines sont dites *machines électromotrices* (ou *électromoteurs*), dans le second, *moteurs électriques.* Les machines électriques sont donc *réversibles ;* on peut les diviser en deux catégories :

1° Les machines dites *électrostatiques,* dans lesquelles un conducteur de capacité déterminée reçoit successivement une certaine quantité d'électricité et la porte sur un conducteur de potentiel plus élevé ;

2° Les machines dites *d'induction,* dans lesquelles une force électromotrice est développée le long d'un conducteur mobile dans un *champ magnétique.* Si le champ magnétique est constitué par des aimants, les machines sont dites *magnéto-électriques* (V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE), *machine de l'Alliance, de Méritens* (V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE) ; si le champ est fourni par des électro-aimants, les machines sont dites *dynamo-électriques.* V. DYNAMO.

Machines électrostatiques. La première machine électrostatique date de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle était fort simple : elle consistait en un tube de verre, que l'on frottait avec une étoffe de laine. C'est avec ce tube que le médecin Gilbert fit, sur l'attraction électrique, toutes ces expériences qui furent l'origine d'une science qui devait être si féconde.

Après le tube de Gilbert, apparut, vers 1662, la machine d'Otto de Guericke ; c'était une sphère de soufre, traversée dans son centre par une tige en fer. Les deux extrémités de la tige étaient soutenues par des supports, et l'on faisait tourner rapidement la sphère autour de cet axe, en la frottant avec du drap. Au commencement du XVIIIe s., un physicien anglais, Hauksbee, remplaça le globe de soufre par un cylindre de verre. Boze, de Wittemberg, substitua au cylindre un globe de verre creux. Il y adapta un conducteur de fer-blanc qui servait à recueillir et emmagasiner le fluide électrique. Cette machine reçut quelques perfectionnements de Wolfius, puis de Haüsen, professeurs à Leipzig. Elle servit à un grand nombre d'expériences curieuses.

Au moyen d'un archet métallique très élastique, Winckler, de Leipzig, imprimait au globe de verre une vitesse de rotation de 180 tours par minute ; ce globe frottait contre un coussin de crin. Enfin, en 1770, un opticien anglais, Ramsden, construisit la machine dont on se sert encore aujourd'hui.

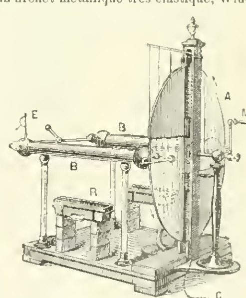

Machine électrique de Ramsden : A, plateau de verre mis en rotation par la manivelle M ; C, chaîne reliant les coussins au sol ; B, conducteur isolé ; R, réchaud destiné à dessécher l'air ; E, électromètre de Henley.

Toute machine électrique comprend trois éléments principaux : un corps frotté, un corps frottant, et un conducteur isolé. Dans la machine de Ramsden, le corps frotté est un plateau circulaire, en verre aussi peu hygrométrique que possible, traversé par un axe métallique horizontal, et mis en mouvement de rotation, entre deux montants de bois, au moyen d'une manivelle. Le corps frottant est formé de quatre coussins opposés deux à deux, situés dans l'intérieur des montants, deux en haut, deux en bas. Ils sont enduits d'or massif (bisulfure d'étain), et communiquent avec le sol au moyen d'une chaîne passée dans les montants. Quant au conducteur isolé, il est formé de deux cylindres de laiton, réunis entre eux, soutenus sur des pieds de verre, et dirigés perpendiculairement au plateau. Ils sont terminés par deux pièces également en laiton, appelées mâchoires, garnies de pointes métalliques dirigées perpendiculairement au plateau.

Par le fait du frottement, le plateau de verre se charge d'électricité positive, et les coussins d'électricité négative ; ceux-ci, étant en communication avec le sol, ne s'électrisent pas. L'électricité du plateau agit par influence sur les conducteurs cylindriques ; l'électricité négative, formée, vient s'accumuler sur les dents des mâchoires, d'où elle s'échappe et arrive sur le plateau ; l'électricité positive s'accumule sur les cylindres aux extrémités les

plus éloignées du plateau. L'électricité négative, qui s'échappe par les pointes, neutralise l'électricité positive du plateau; celui-ci s'électrise de nouveau en passant entre les coussins. La machine de Ramsden atteint rapidement sa *limite de charge*, grâce à la déperdition de l'électricité par l'air et les supports. Elle ne fournit que de l'électricité positive, mais, en isolant les coussins, on peut recueillir le fluide négatif.

La machine de Van Marum, inventée vers 1788, donne à volonté l'une ou l'autre électricité. Elle est composée d'un plateau de verre qui, en tournant, frotte contre deux paires de coussins opposés. Le plateau de verre se charge d'électricité positive. Les deux coussins, fixés à deux boules métalliques isolées A et B, se chargent d'électricité négative. De chaque côté du plateau se trouve un arc métallique DD' qui, mobile autour d'un axe, peut être placé horizontalement ou verticalement; ces arcs sont soutenus par les supports C et T, le premier bon conducteur, le second isolé. Quand les arcs sont placés verticalement, ils sont, par leurs extrémités, sous l'influence du plateau; quand ils sont placés horizontalement, ils sont soumis à l'influence des coussins.

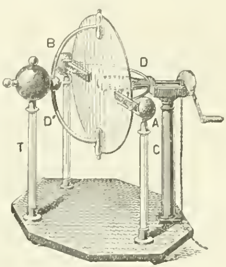

Machine électrique de Van Marum.

La machine de Nairne (1710) est un cylindre de verre tournant entre deux conducteurs de laiton isolés, pareils à ceux de la machine Ramsden. L'un de ces conducteurs est muni d'un coussin, l'autre d'un peigne garni de pointes métalliques; le cylindre de verre frotte d'un côté le coussin, et de l'autre effleure presque les pointes. Il y a donc un conducteur qui se charge d'électricité négative, et l'autre d'électricité positive. On peut ne conserver qu'une seule électricité, en envoyant l'autre dans le sol, par l'intermédiaire d'une chaîne.

Machine électrique de Nairne.

Un ingénieur anglais, Armstrong, fut conduit, vers 1840, à imaginer un appareil électrique fort différent, en apparence, des précédents et connu sous le nom de machine *hydro-électrique*. (V. HYDRO-ÉLECTRIQUE.)

Outre ces quatre appareils, qui peuvent être regardés comme classiques, citons la *machine de Holtz* (v. HOLTZ), celles de Tœpler, de Bertsch, de Pisch, de Carré, de Woos, de Wimshurst (v. WIMSHURST), etc. Enfin, citons la plus simple de toutes, l'*électrophore* (V. ÉLECTROPHORE), et le *replenisher* de W. Thomson. V. REPLENISHER.

— Math. *Machines à calculer.* La première machine à calculer fut inventée par Pascal; il avait dix-neuf ans. Dans un article de l'« Encyclopédie », Diderot décrit cette machine, dont on peut voir quelques exemplaires au Conservatoire des arts et métiers; malgré les efforts des plus grands géomètres, de Leibniz et de d'Alembert, la machine à calculer de Pascal n'a jamais pu réaliser qu'un compteur faisant des additions et des soustractions. En 1673, Leibniz présenta à la Société royale de Londres le plan d'une machine qui devait servir à effectuer les quatre règles de l'arithmétique. La machine de Pascal a été successivement modifiée par Lépine en 1725, par Hillerin de Boistissendeau en 1730. Dans toutes ces machines, les frottements sont tellement considérables qu'elles ne peuvent fonctionner régulièrement. La solution rigoureuse du problème des machines à calculer, solution dynamique, a été donnée par le docteur Roth, qui a laissé à sa mort, en décembre 1886, une quinzaine de modèles de ses machines, complètes ou inachevées, pour lesquelles il a dépensé plus de cinq cent mille francs. Ces modèles sont aujourd'hui déposés au Conservatoire des arts et métiers.

Machine à calculer de Maurel et Jayet.

C'est à un autre Français, à Thomas (de Colmar), que l'on doit, en 1820, le modèle d'une machine appelée *arithmomètre*, permettant d'exécuter rapidement les quatre opérations. Cette machine, dont chacun des mécanismes auxiliaires est un chef-d'œuvre de patience et d'efforts, a été perfectionnée par le fils et le petit-fils de l'inventeur. Le général Sebert l'a décrite dans le « Bulletin de la Soc. d'encouragement pour l'industr. nationale » (1878).

Toute machine arithmétique contient quatre organes fondamentaux : le *générateur*, qui correspond à l'inscription des nombres sur lesquels on opère; le *reproducteur*, qui effectue l'opération; le *renverseur*, qui permet d'exécuter la soustraction au lieu de l'addition et la division au lieu de la multiplication, et enfin l'*effaceur*, qui joue le rôle de l'éponge sur le tableau : il fait disparaître les résultats en ramenant tous les chiffres à leur position initiale. Dans l'appareil de Thomas, chaque tour de manivelle produit successivement les termes d'une progression arithmétique; une disposition spéciale effectue le recul des produits partiels. On peut dire que cette machine matérialise l'opération de la multiplication, telle qu'on la pratique habituellement. Maurel et Jayet ont présenté à l'Académie des sciences, en 1849, une machine qui donne les quatre opérations, comme l'arithmomètre de Thomas; elle opère plus rapidement, mais sa construction est plus compliquée. Un Anglais, Charles Babbage, entreprit en 1828 un *calculateur universel* devant donner et écrire les termes successifs des progressions arithmétiques de divers ordres. La première partie seule fut achevée en 1833; l'inventeur se ruina, et mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Georges Scheutz, de Stockholm, et son fils Edouard réalisèrent le rêve de Babbage. Ils ont construit une machine exposée à Paris en 1855, et admirée par Babbage lui-même. Un savant russe, Tchebichef, a réalisé, en 1882, une machine dont les mouvements sont plus continus et plus uniformes que dans les machines précédentes. La partie principale, le reproducteur, donne une seconde solution rigoureuse, solution cinématique, du problème de l'addition. L'explication en a paru dans la « Revue scientifique » (23 sept. 1882).

Henri Genaille a imaginé une disposition qui constitue une solution graphique de l'addition des retenues des produits élémentaires dans la formation d'un produit partiel. Ses « réglettes multiplicatrices », construites en collaboration avec Lucas, fournissent par simple lecture le produit d'un nombre quelconque par un nombre d'un chiffre.

Citons encore la machine de Léon Bollée, du Mans (Exp. univ. de Paris, 1889), qui donne tous les produits d'un nombre quelconque par un chiffre quelconque.

Signalons enfin l'arithmographe Troncet, invention beaucoup plus simple, au moyen duquel les quatre opérations sont faites avec rapidité.

Ces machines, que nous venons de passer en revue, fournissent mécaniquement des résultats d'opérations arithmétiques; on pourrait les appeler « machines à calculer arithmétiques », pour les distinguer des machines à calculer algébriques, dont le but est de calculer mathématiquement les inconnues d'une formule algébrique. A chaque formule correspond une machine. Trouver une pareille machine, c'est construire mécaniquement la formule qu'elle permet de calculer. L. Torrès, dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences de Paris (2 avr. 1900), « a donné une solution théorique, générale et complète du problème de la construction des relations algébriques et transcendantes par des machines ». (Rapport d'Appel.) Il a présenté à l'Association française pour l'avancement des sciences (session de Bordeaux), une machine qui calcule, avec une erreur relative moindre de 0,01, la racine de certaines équations trinômes.

— Législ. *Machines à vapeur.* Une circulaire du ministre des travaux publics, datée du 15 février 1884, prescrivait aux ingénieurs des mines de faire placer, sur les tuyaux amenant à une conduite générale la vapeur de générateurs groupés, des clapets automatiques empêchant, en cas d'explosion, la vapeur de toute la batterie de se répandre dans la chaudière crevée. Le conseil d'Etat rendit, en 1886, cette mesure réglementaire en la corrigeant de la façon suivante : « Quand le chiffre représentant en mètres cubes la capacité totale des générateurs, multiplié par le nombre exprimant en degrés centigrades l'excédent au-dessus de 100° de la température de l'eau correspondant à la pression indiquée à la suite des épreuves subies par le générateur, sur le timbre réglementaire, donne un produit dépassant le nombre 1.800, les générateurs sont répartis en séries correspondant chacune à un produit égal au plus à ce nombre. Chaque série doit être pourvue d'un clapet automatique d'arrêt. »

MACHINE (LA), comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kilom. de Nevers, près de la Loire et du canal du Nivernais; 4.821 hab. Houillère.

MACHINER (du lat. *machinari*, même sens) v. a. Combiner en secret, en parlant d'une intrigue ou d'un complot : MACHINER *une trahison, quelque perfidie.*

— Munir (un théâtre) des appareils nécessaires pour mettre en œuvre les décors : MACHINER *un théâtre.* ‖ Munir de certaines machines : MACHINER *une table.* ‖ Chez les cordonn., Blanchir avec l'enduit appelé machine.

Machiné, ée part. pass. ‖ *Table machinée,* Table à secret dont se servent les escamoteurs.

— Théâtr. Disposé, établi, en parlant des machines et appareils : *Décor habilement* MACHINÉ.

Se machiner, v. pr. Etre machiné, préparé en secret.

— SYN. **Machiner, ourdir, tramer.**

MACHINERIE (*ri*) n. f. Construction de machines. ‖ Ensemble de machines travaillant à un même but : *Toute la* MACHINERIE *d'une filature.* ‖ Moteur et mécanisme qu'il met en mouvement : *Les grands transatlantiques possèdent une* MACHINERIE *modèle.*

MACHINETTE (*nèt'* — rad. *machine*) n. f. Fam. Œuvre, chose de peu d'importance.

MACHINEUR, EUSE n. Fam. Personne qui fait des machinations.

— n. m. Min. Ouvrier attaché au service des machines.

MACHINISER v. a. Réduire à l'état de machine, priver d'intelligence et de volonté : MACHINISER *un écolier.*

MACHINISME (*nissm'*) n. m. Art du machiniste. ‖ Combinaison de machines : *Un* MACHINISME *très simple.* ‖ Emploi des machines : *Les produits du* MACHINISME.

— Fig. Organisme politique et social, considéré comme une machine à fonctionnement et automatique : *Les monarchies sont des* MACHINISMES *où la vie manque.* (Proudh.) [Inus.] ‖ Fonctions purement mécaniques : *Le rôle de beau coup d'ouvriers est aujourd'hui réduit au* MACHINISME.

— Littér. et b.-arts. Caractère des moyens à grand effet, qu'on appelle machines : *Certaines pièces ne doivent leur succès qu'à leur* MACHINISME.

— Philos. Doctrine qui considère les animaux comme de pures machines.

MACHINISTE (*nisst'*) n. m. Techn. Inventeur de machines : *Un* MACHINISTE *ingénieux.* ‖ Celui qui dirige le fonctionnement d'une machine. (On dit aussi, dans ce sens, MÉCANICIEN.)

— Théâtr. Celui qui combine ou fait mouvoir les décors, changements à vue, etc. : *Chef* MACHINISTE.

MACHINOIR (rad. *machiner*) n. m. Outil de buis dont se servent les cordonniers pour blanchir et unir les points de couture.

Machinoir.

MACHINULE n. f. Petite machine. (Peu us.)

MACHLA (*kla*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant sept espèces de l'Afrique méridionale. (Le type du genre est le *machla serrata,* du Cap.)

MACHLAH (*kla*) n. m. Grand manteau dont les Arabes s'enveloppent tout le corps.

Arabe vêtu du machlah.

MACHLIS (*kliss*) n. m. Bot. Syn. de COTULE.

MACHO adj. m. Métrol. Usité seulement dans l'expression *Quintal macho,* Poids espagnol de 150 livres.

MACHŒNA (*kè*) n. f. Sous-genre de *mesodesma,* comprenant des espèces de la Nouvelle-Zélande. L'espèce type est la *machœna Novæ Zelandiæ.*)

MÂCHOIRE rad. *mâcher*) n. f. Chacune des deux parties osseuses de la bouche, dans lesquelles sont implantées les dents.

— Fam. Personne inhabile, maladroite : *Peintre qui est une véritable* MÂCHOIRE. ‖ Adjectiv. *Peintre un peu* MÂCHOIRE. (Signifie aussi Vieux, suranné.

— Loc. fam. : *Jouer, Travailler, S'escrimer des mâchoires; Remuer les mâchoires, Occuper ses mâchoires,* Manger. ‖ *Bâiller à se démantibuler, à se décrocher, à se démonter la mâchoire,* Bâiller beaucoup, ouvrir fort la bouche en bâillant. ‖ *Avoir la mâchoire lourde,* S'exprimer lourdement ou malaisément.

— Archéol. Retaille doublée et repliée de l'emmanchure des corsages et des pourpoints, au XVI[e] siècle. (Les mâchoires formaient garniture de coques tout autour des emmanchures et recouvraient les prises des œillets où passaient les aiguillettes rattachant les manches. Les mâchoires furent portées, dans le costume des deux sexes, du règne de Henri II à celui de Louis XIII.)

Mâchoire: (mar.) A, disposition générale de la mâchoire; B, détails de construction; C, position de la mâchoire par rapport au mât sur lequel elle coulisse.

— Mar. Croissant en bois, par lequel une corne ou le gui s'appuient contre le mât. ‖ *Racage de mâchoire,* Racage à pommes retenant la corne contre le mât.

— Techn. Pièce double, dont on peut à volonté rapprocher les parties, pour saisir et maintenir quelque objet : *Les* MÂCHOIRES *d'un étau, d'une tenaille.* ‖ Sorte d'étau qui saisit la pierre à feu, dans les armes à pierre. ‖ Partie de la gorge d'une poulie, qui empêche la corde de s'échapper. ‖ En T. de treillag., Equerre de fer placée sur le devant du dressoir. ‖ *Mâchoire à tordre,* Etau muni d'une poignée et portant une rainure dans laquelle s'engage un fil de ligne télégraphique. (On l'emploie pour pratiquer des torsades avec ce fil.) ‖ *Mâchoire à tendre,* Appareil employé pour opérer la tension des fils télégraphiques ou pour tendre tous autres fils.

Mâchoire de treillageur.

— ALLUS. LITTÉR. : **Mâchoire d'âne de Samson.** V. ÂNE.

— SYN. **Âne, balourd.** V. ÂNE.

ENCYCL. Anat. Les *mâchoires,* chez l'homme, sont au nombre de deux : la supérieure et l'inférieure. La mâchoire supérieure est immobile; elle est formée de trois os pairs : les maxillaires supérieurs, les zygomatiques, les palatins, et d'un os impair : le vomer. La mâchoire inférieure, mobile, est formée par un seul os, le maxillaire

m, Mâchoires; *pm,* Pattes mâchoires : 1. D'oursin; 2. De crevette; 3. D'abeille; 4. D'hémiptère; 5. De brochet; 6. De lamproie; 7. De crocodile; 8. D'oiseau; 9. De cheval; 10. De chien; 11. D'homme.

inférieur, articulé avec l'os temporal. Les os maxillaires supérieurs et l'os maxillaire inférieur forment les arcades alvéolaires où sont logées les dents. V. MAXILLAIRE.

— Zool. La plupart des animaux possèdent des *mâchoires*. Rarement il en existe moins de quatre. Tous les vertébrés en ont quatre, réunies symétriquement en deux ensembles qui sont les maxillaires supérieurs et les maxillaires inférieurs, unis en avant par une symphyse. (V. MAXILLAIRE.) Les mandibules des oiseaux ne sont point construites sur un autre type. (V. MANDIBULE.) Chez tous les vertébrés, les mâchoires sont disposées horizontalement et superposées dans le même plan, de telle sorte qu'il existe toujours une mâchoire supérieure et une mâchoire inférieure, excepté chez quelques types inférieurs qui se nourrissent par succion, comme les poissons cyclostomes. Elles portent presque toujours des dents, et, aux époques géologiques antérieures, les mâchoires des oiseaux en possédaient. L'appareil masticateur des invertébrés est construit sur de tout autres types; chez les articulés, les mâchoires sont des membres modifiés qui se groupent symétriquement autour de la bouche et agissent latéralement, dans la règle, parfois cependant de bas en haut. On donne, chez les insectes, le nom de « mâchoires » à la paire d'appendices munis de palpes qui se trouvent placés au-dessous des mandibules. Ces dernières servent à saisir et à broyer; les mâchoires, plus molles, servent à triturer et à retenir les particules alimentaires; même, dans les types suceurs, elles se soudent avec d'autres parties de la bouche pour composer une véritable trompe.

MÂCHOIRON et **MÂCHOIRAN** n. m. Nom vulgaire, dans les pays chauds, de divers poissons à large bouche armée de nombreuses dents, tels que les silures.

MACHOL (*kol'*) n. m. Sorte de flûte, dont se servaient les Hébreux.

MACHOMYE (*ko-mî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le jurassique supérieur. (L'espèce type est la *machomya Dunkeri*.)

MACHON, poète comique grec, né à Sicyone ou à Corinthe (IIIe s. av. notre ère). Il vécut à Alexandrie, sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Suivant Athénée, il fut un des poètes les plus remarquables de la *Pléiade* alexandrine, et fut le maître d'Aristophane de Byzance. Nous possédons de ce poète quelques fragments de deux comédies : *la Lettre* et *l'Ignorance*, et d'un recueil de *Maximes*, en vers ïambiques, d'un tour élégant.

MACHONALAND, pays de l'Afrique australe, au S. du Zambèze. Les Machonas, jadis maîtres du pays, furent soumis, au milieu du XIXe siècle, par leurs voisins du Sud, les Matébélés. En 1890, les Boers du Transvaal se préparaient à pénétrer chez eux quand l'Anglais Cecil Rhodes organisa une expédition pour occuper le premier ces territoires et y fonda la capitale actuelle du pays, *Salisbury*. Le Machonaland fit, dès lors, partie des territoires de la Chartered Company qui, depuis 1895, ont pris le nom de *Rhodesia*. En 1896, les Machonas se révoltèrent, à l'exemple des Matébélés, mais ne purent s'emparer de Salisbury. Salisbury a été relié à Beira par une voie ferrée. Le pays est accidenté, la température supportable, mais la malaria règne partout jusqu'à environ 1.000 mètres d'altitude.

MACHONAS, tribu cafre qui habite au N.-E. du pays des *Matébélés*, dans la région orientale de l'Afrique du Sud. Ces nègres, robustes et de grande taille, vivant dans une contrée fertile, se livrent à l'agriculture et à l'élevage. Ils sont polygames et fétichistes. Leur langue se rattache à la famille bantoue. — *Un, Une* MACHONA.

MÂCHONNEMENT (*cho-ne-man*) n. m. Action de mâchonner, aux différents sens de ce verbe.

— En T. de manèg., Action de mâcher à vide. (Se dit du cheval qui, étant bridé, mâche son mors et le couvre d'écume; on dit alors qu'il *goûte le mors*. C'est un signe de bonne santé et de bonnes dispositions.)

MÂCHONNER (*cho-né* — dimin. de *mâcher*) v. a. Mâcher lentement, avec difficulté : *Les tortues* MÂCHONNENT *leurs aliments.* ‖ Par anal. Mordre à plusieurs reprises, en parlant d'un objet qu'on tient entre ses dents : MÂCHONNER *la pomme de sa canne.*

— Par ext. Prononcer indistinctement entre les dents : MÂCHONNER *des injures.*

— Fig. et fam. Dessiner ou graver sans netteté, sans fermeté dans les contours : MÂCHONNER *une eau-forte.*

MÂCHONNEUR (*cho-neur*), **EUSE** n. Personne qui mâchonne, aux différents sens de ce mot.

MACHROM, village de la Malaisie (archipel des Philippines [groupe des Vizayas]), et ch.-l. de *pueblo* ou canton administratif de l'île de Leyto; 4.200 hab.

MACHUL (*kul'*) ou **MAGHUL** (*gul'*) n. m. Instrument de musique ancien, à cordes pincées, usité chez les Hébreux, et dont la forme n'était pas sans analogie avec celle du luth moderne. (Ses cordes étaient au nombre de huit.)

MÂCHURAT (*ra* — rad. *mâchurer* [dans le sens de *barbouiller de noir*]) n. m. Ouvrier imprimeur, qui ne sait pas produire une feuille nette. ‖ Apprenti imprimeur.

MÂCHURE (rad. *mâcher*) n. f. Techn. Partie de velours qui est mâchée, c'est-à-dire où le poil est écrasé et a blanchi. (On dit aussi ÉCRASURE.) ‖ Partie du drap où les forces ont mal coupé et, pour ainsi dire, mâché le poil.

— Chir. Ecrasement, par contusion, d'un tissu, sans formation de plaie.

MÂCHURER (anciennem. *mascherer* — d'un rad. germaniq. *mask*, tache) v. a. Barbouiller de noir, salir : MÂCHURER *son visage, ses habits, avec du charbon.*

— En T. d'imprim., Ne pas tirer d'une manière nette et distincte : MÂCHURER *une feuille d'impression.*

— PROV. : **Le chaudron mâchure la poêle,** Celui-là dit du mal des autres qui mériterait qu'on en dit de lui.

Mâchuré, ée part. pass. du v. Mâchurer.

— *Roi mâchuré.* Dans quelques provinces du Nord, Celui des trois rois mages que la tradition a fait de couleur noire. ‖ *Les rois mâchurés,* L'octave des Rois, dans les mêmes contrées.

Se mâchurer, v. pr. Etre, devenir mâchuré. ‖ Mâchurer à soi.

MÂCHURER (rad. *mâcher*) v. a. Linguist. Mettre en lambeaux, déchirer irrégulièrement : MÂCHURER *son mouchoir.*

— Techn. Marquer une pièce d'empreintes persistantes en la serrant trop fortement dans l'étau ou les tenailles.

MÂCHURON (rad. *mâchurer* [dans le sens de *barbouiller du noir*]) n. m. Ouvrier quelconque, mais, en particulier, chaudronnier, charbonnier, fumiste, etc., qui a la figure mâchurée.

MACHYNLLETH, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Montgomery]); 2.805 hab. Mines de plomb. Fabrication de lainages.

MACIAS, dit **l'Amoureux** (*el Enamorado*), poète espagnol, de la première moitié du XVe siècle. Originaire de Galice, il était écuyer de don Enrique de Villena. Epris d'une jeune et belle dame, il la célébra dans ses vers; mais sur la demande du mari, nommé de Porcuna, il fut jeté en prison. Dans sa captivité, il fit de nouveaux chants, plus tendres encore. Le mari s'en vengea en le tuant d'une javeline, à travers les barreaux de sa prison. Il ne reste de lui que la chanson, écrite en langue galicienne, qui avait si fort irrité le meurtrier, et quelques autres, publiées par Sanchez dans ses *Poesias anteriores al siglo* XVe. Macias l'Amoureux est le héros d'une comédie de Lope de Vega, *Lutter jusqu'à la mort,* et d'un drame de Mariano José de Lara, représenté en 1835.

MACIEJOWICE, bourg de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Siedlce]), sur l'Okrzojka, qui s'épanche en lac et se jette peu après dans la droite de la Vistule; 2.000 hab. Défaite des Polonais en 1794.

MACIFORME (*si*) adj. Bot. Qui a la forme et la couleur du macis : *Parmélie* MACIFORME.

MACIGNO (*gn* mll.) n. m. Nom donné au grès quartzeux combiné avec de la marne durcie. (On le trouve en Toscane, et on l'emploie en Italie pour le dallage des rues.)

MACINE (*sin'*) n. f. Chim. Principe particulier extrait du *macis.*

MAC-INTOSH n. m. Cost. V. MACKINTOSH.

MAC-INTOSH, comté des Etats-Unis (territ. de Dakota), entre le Missouri et le James. — Comté maritime de l'Etat de Géorgie; 7.900 hab. Ch.-l. *Darien.*

MAC-INTYRE, rivière de l'Australie orientale, issue du Ben-Lomond, dans le New England Range, l'une des deux branches mères du Darling ou Barwan, affluent du Murray; 500 kilom. de cours.

MACIP (Joanès Vicente) ou VICENTE JUAN **Macip**, désigné encore en Espagne sous le nom de **Juan de Juanès**, peintre de l'école valencienne, surnommé outremonts « LE RAPHAËL ESPAGNOL », né à Fuente, près Valence, en 1523 ou 1524, mort à Bocairente en 1579. Après Paolo d'Arezzo et Francisco Neapoli, deux élèves de Léonard, qui introduisirent à Valence le style milano-florentin, nul ne contribua plus à l'*italianisation* de l'Espagne artistique que Juan Macip. On suppose qu'il a travaillé en Italie chez les élèves de Raphaël, le Caravage, Jules Romain ou Pésino del Vaga. De retour dans sa patrie, il conquit aussitôt une très grande réputation. Parmi les œuvres qui rappellent directement l'influence du maître d'Urbin, il faut citer : l'*Immaculée Conception* (église des Jésuites, à Valence); l'*Assomption*, le *Baptême de Jésus*, la *Conversion de saint Paul,* toutes trois à Valence; au musée de Madrid : *le Christ portant sa croix,* et la suite de tableaux sur la *Prédication* et le *Martyre de saint Etienne*. Le portraitiste est, chez lui, plus original que le peintre de tableaux d'église. Nous citerons les portraits de *Luis de Castelvi* (Madrid), de l'archevêque *Thomas de Villanueva* et de *Juan de Ribera,* etc.

MACIS (*si* — mot lat.) n. m. Bot. Nom que l'on donne à l'arillode lacinié de la muscade. (D'un rouge vif quand il est frais, il prend plus tard une teinte orangée et une consistance cornée. On l'emploie comme la muscade, en cuisine et en pharmacie.)

MACK (Charles), baron DE LEIBERICH, général autrichien, né à Nennslingen (Franconie) en 1752, mort à Saint-Pœlten en 1828. Il se distingua dans la guerre de Sept ans et dans la guerre contre les Turcs et dressa la plupart des plans de campagne des puissances coalisées contre la Révolution française. Général en chef de l'armée napolitaine en 1797, il se fit battre par Championnet, et resta prisonnier à Paris, d'où il s'échappa en 1800. L'empereur François le mit à la tête de son armée, en 1805 : Napoléon le surprit, l'enferma dans Ulm avec 30.000 hommes, et le contraignit à se rendre. Mack fut mis en liberté par Napoléon; condamné à mort par un conseil de guerre, il subit une détention de deux ans, et fut gracié en 1819.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron DE), amiral et ministre de la marine, né et mort à Paris (1788-1855). Député de Lorient en 1830, il commanda l'escadre française lors du siège d'Anvers (1833), fut nommé vice-amiral en 1837 et envoyé, en 1840, à Buenos-Ayres, où il força Rosas à signer la convention du 29 octobre. Pair de France en 1841, ministre de la marine et des colonies de 1843 à 1847, il fut promu amiral cette dernière année, et il entra au Sénat en 1852. — Son fils, AIMÉ-FRANÇOIS-FERDINAND, né à Paris en 1829, fut député au Corps législatif (1866-1870), puis député d'Argentan (Orne) en 1876, et constamment réélu. Il fit partie du groupe directeur de l'Appel au peuple, devint, en 1885, président de l'union conservatrice, puis de l'union des droites, s'affilia au boulangisme, et proclama, en 1892, l'utilité de la politique dite des « ralliés ».

MACKAY, ville et port d'Australie (Queensland), sur le Pioneer et à 23 kilom. de son embouchure. Exportation des sucres, cafés, tabacs, etc., de l'Australie tropicale.

MACKAY (Charles), poète anglais, né à Perth (Ecosse) en 1814, mort en 1889. Il débuta par le journalisme et écrivit successivement dans le « Morning Chronicle », l'« Argus », dont il fut le fondateur, l'« Illustrated London News ». Il faisait paraître dans ces recueils des poésies et des chansons dont il composait la musique. Parmi les recueils les plus intéressants qu'il a publiés, on peut citer : *Voix de la foule* (1846); *Paysages et poésies des lacs anglais* (1846); *Poésies lyriques* (1848); *la Salamandrine,* son plus long poème (1853); *Sous les feuilles vertes* (1856); etc.

MAC-KEAN, comté des Etats-Unis (Pensylvanie), aux sources de l'Alleghany; 2.600 kilom. carr.; 50.000 hab. Gisements de houille. Ch.-l. *Smethport.*

MACKEESPORT, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté d'Allegheny]), au confluent de la Monongahela et du Youghiogheny; 20.740 hab. Métallurgie, verreries.

MACKENZIE (*kin*), fleuve du Dominion canadien. Il commence au versant est des Rocheuses, sous le nom d'*Athabasca*, dans le territoire d'Alberta; il coule vers le N.-E., le N., le N.-E., entre dans le lac d'Athabasca, dont il sort sous le nom de *Rivière des Esclaves*, puis dans le lac des Esclaves, d'où il s'échappe sous le nom de Mackenzie. Ayant serpenté dans les territoires d'Alberta, d'Athabasca, de Mackenzie, il dépasse le cercle polaire arctique et se perd dans l'océan Glacial par les branches d'un immense delta. Navigable, sauf quelques rapides, sur 4.000 kilom. environ. — Le *territoire de Mackenzie* est peuplé de quelques Indiens, Esquimaux, trappeurs.

MACKENZIE [*kin*] (Henry), écrivain écossais, né et mort à Edimbourg (1745-1831). Il fut successivement avocat général à la cour de l'Echiquier d'Edimbourg et contrôleur général des taxes en Ecosse. Mackenzie est un des bons romanciers de second ordre de la littérature anglaise. Son chef-d'œuvre, *the Man of Feeling*, fut publié sans nom d'auteur et eut le plus grand succès (1771). Sa suite, *l'Homme du monde* et le roman par lettres intitulé *Julia de Roubigné*, ne sont pas sans mérite. On a de lui trois pièces dramatiques médiocres. Il vaut davantage comme essayiste et critique.

MACKENZIE [*kin*] (sir Alexandre), voyageur écossais, né à Inverness vers 1755, mort à Mulnair (comté de Perth) en 1820. Il entreprit, en 1789, de continuer, pour le compte de la Compagnie des fourrures du Nord-Ouest l'exploration des régions boréales de l'Amérique, commencée par Hearne, découvrit le fleuve qui porte son nom et atteignit l'océan Glacial. En 1792 et 1793, il traversa les montagnes Rocheuses, dans la direction de l'océan Pacifique. La relation des deux *Voyages de Mackenzie dans l'Amérique septentrionale* a été publiée à Londres en 1801.

MACKENZIE [*kin*] (John), littérateur écossais, né en 1806, mort en 1848. Un des hommes qui, depuis Macpherson, ont le mieux manié la langue gaélique, dont il se servit dans ses ouvrages. Il commença un recueil des *Vies des bardes des Highlands*. On a aussi de lui une remarquable histoire du prince Charles Stuart et une édition du *Dictionnaire de la prononciation gaélique* de Macalpine.

MACKENZIE [*kin*] (Morell), médecin anglais, né à Leytonstone (comté d'Essex) en 1837, mort à Londres en 1892. Il fit ses études à Londres, les perfectionna à Vienne, Budapest et Paris, et s'occupa spécialement des maladies du larynx. Choisi par la princesse Victoria pour soigner son mari, le kronprinz d'Allemagne Frédéric, plus tard empereur Frédéric III, il fut en butte aux mauvais procédés de ses confrères allemands. Il a publié une défense, qui a été traduite en français sous le titre de : *la Dernière Maladie de Frédéric le Noble* (1888). On lui doit, en outre, un *Traité pratique des maladies du larynx, du pharynx et de la trachée* (1882), également traduit en français.

MACKENZIE [*kin*] (Alexandre), musicien anglais, né à Edimbourg en 1847. Directeur de l'Académie royale de musique, à Londres, Mackenzie, qui est considéré aujourd'hui comme un des meilleurs compositeurs de l'Angleterre, a beaucoup écrit : deux opéras : *Colomba* (1873), et *le Troubadour* (1886); deux oratorios : *la Rose de Sharon* (1884), et *Bethléem* (1894); plusieurs cantates; deux *Rapsodies écossaises*, les ouvertures de *Cervantes* et de *la Douzième Nuit, la Belle Dame sans merci*, ballade; etc.

MACKINAC ou **MACKINAW**, détroit continental par lequel, en territoire des Etats-Unis, le lac Michigan déverse ses eaux dans le lac Huron. Sa plus faible largeur est de 6 kilom., avec 77 mètres de profondeur.

MAC-KINLEY (William), homme politique américain, né à Niles (Ohio) en 1843, mort à Buffalo en 1901. Il était encore au collège d'Alleghany lorsque éclata la guerre de Sécession; il se distingua dans plusieurs rencontres, devint aide de camp du général Sheridan et reçut, à vingt et un ans, le brevet de major. Après la guerre, il exerça à Canton (Ohio) la profession d'avocat, se mêla à la vie politique, et, en 1876, fut envoyé au Congrès, où il fut mis en relief lorsque, comme président de la commission des voies et moyens (1890), il élabora le projet de tarif douanier qui porta son nom et fit de lui en peu de temps le protecteur éminent de l'industrie américaine. Le second article du programme républicain (achats d'argent métal par le Trésor) entraîna la défaite du parti, aux élections de 1890; mais la plupart des démocrates s'étant déclarés partisans de la frappe libre de l'argent, Mac-Kinley, au nom de son parti, devint le défenseur de l'étalon d'or. Gouverneur de l'Ohio depuis 1891, il fut élu à la Présidence par 271 voix contre 176 données au candidat démocrate (1897), et put réaliser son programme (étalon d'or, amélioration des finances publiques). A l'extérieur, le nom de Mac-Kinley demeure attaché aux débuts de la politique « impérialiste », qui s'est manifestée par la guerre contre l'Espagne, l'écrasement de cette puissance sur mer, le « protectorat » de Cuba, l'annexion de Porto-Rico et des Philippines. Réélu le 5 novembre 1900, par 292 voix contre 155, Mac-Kinley fut, moins d'un an après, blessé mortellement de deux coups de revolver par l'anarchiste Czolgosz, au cours d'une réunion publique à Buffalo.

Mac-Kinley.

MACKINTOSH ou **MAC-INTOSCH** (*ma-kin-toch'*) n. m. Sorte de manteau imperméable de femme. ‖ Par ext. Toile imperméable.

MACKINTOSH (sir James), orateur, publiciste et philosophe anglais, né à Alldowry (comté d'Inverness) en 1765, mort en 1832. Il était médecin lorsqu'il publia un pamphlet intitulé : *Vindiciæ Gallicæ* (1791), où il prenait la défense des principes de 1789 et réfutait les *Réflexions*, de Burke. Cet écrit, traduit en français sous le titre de : *Apologie de la Révolution française* (1792), fit décerner à l'auteur par l'Assemblée nationale le titre de citoyen français. Mackintosh se fit alors recevoir avocat (1795). Le collège des Indes orientales de la ville de Hertford

lui offrit une chaire de droit civil et de droit des gens. En 1802, il fut élu à la Chambre des communes. Envoyé comme assesseur à Bombay, avec le titre de chevalier, il regagna l'Europe en 1813, et rentra peu après à la Chambre des communes, dans les rangs des whigs. Il élabora successivement six bills, dont l'adoption renouvela l'économie des lois pénales. De plus, il exerça pendant deux ans (1822-1823) les fonctions de recteur de l'université de Glasgow, et, en 1830, fut nommé commissaire pour les affaires de l'Inde. Outre les *Vindiciæ Galliæ*, on lui doit : *Histoire d'Angleterre*; *Histoire de la révolution d'Angleterre de 1688*, traduite en français par Defauconpret (1832-1833) ; *Mélanges philosophiques*, traduits en français par Léon Simon (1829), et son *Histoire de la philosophie morale*, que Poret a traduite en 1834.

Mackintosh.

M. A. C. L. Abréviation des mots *Maison assurée contre l'incendie.*

MACLAGE (*klaj'*) n. m. Opération qui consiste à brasser le bain de verre dans le creuset, afin d'en rendre toutes les parties bien homogènes.

MACLAS, comm. de la Loire, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Etienne, sur un plateau dominé par le Pilat; 1.128 hab. Moulins à soie ; distilleries. Vins ordinaires.

MAC-LAURIN (Colin), géomètre anglais, né à Kilmoddau (Ecosse) en 1698, mort à York en 1746. Il obtint, en 1717, la chaire de mathématiques au collège Marischal, à Aberdeen. Il fut l'un des disciples les plus éminents de Newton. Il partagea en 1740, avec Daniel Bernoulli et Euler, le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris pour le meilleur mémoire sur le flux et le reflux de la mer. On a de lui : *Geometrica organica* (1719) ; *De linearum geometricarum proprietatibus generalibus tractatus; Traité d'algèbre*, traduit en français par Lecozic (1753); *Traité des fluxions* (1742), traduit en français par le Père Pozenas (1749); *Exposition des découvertes philosophiques de Newton* (1748), traduit en français par Laverotte ; etc.

La *Geometria organica* sive *Descriptio linearum curvarum universalis* développe une question de géométrie que Newton avait ébauchée dans son énumération des courbes de troisième ordre. Le *Tractatus de proprietatibus generalibus linearum* est fondé sur le théorème de Cotes, relatif au lieu des centres des moyennes harmoniques, et sur cet autre de Mac-Laurin : *Si par un point quelconque pris dans le plan d'une courbe algébrique de degré* m, *on mène une droite fixe, ou axe, et une droite mobile, qu'aux* m *points de rencontre de la droite mobile avec la courbe on mène des tangentes à cette courbe, la somme des inverses des distances du point choisi aux points de rencontre de la droite fixe avec les* m *tangentes menées sera constante et égale à celle des inverses des segments compris sur la droite fixe entre les mêmes points fixes et les points de rencontre de cette droite fixe avec la courbe.* Mac-Laurin en tira un moyen de construire le cercle osculateur à une courbe en un quelconque de ses points.

Mac-Laurin.

La *Théorie des fluxions* était destinée à donner des démonstrations rigoureuses des nouveaux calculs employés par Leibniz et Newton; on y trouve traité le problème de l'attraction exercée par un ellipsoïde sur un point placé à la surface ou dans son intérieur.

Mac-Laurin (SÉRIE DE). La formule de Mac-Laurin

$$f(x) = f(0) + f'(0)\frac{x}{1} + f''(0)\frac{x^2}{1,2} + \ldots..$$

par laquelle il développe une fonction quelconque, suivant les puissances croissantes et entières de la variable, n'est qu'un cas particulier de celle qu'avait donnée antérieurement Taylor, qui, dans sa *Methodus incrementorum directa et inversa* (1715), avait développé quelques fonctions algébriques simples et était arrivé, par intuition seulement, à la formule qui porte son nom, mais qui ne s'était présentée à lui que comme comprenant d'une façon heureuse toutes celles que lui avaient fournies les différentes fonctions qu'il avait étudiées; la démonstration eût pu être déduite des principes qu'il avait posés, mais il ne l'avait pas donnée.

Mac-Laurin fut le premier qui donna une démonstration rigoureuse de cette formule par des considérations d'ailleurs toutes différentes de celles qui avaient guidé Taylor.

Macle (minér.).

MACLE (du lat. *macula*, maille) n. f. Archéol. Nom donné aux petites plaques de fer ou d'acier que l'on fixait, au moyen âge, sur les broignes ou cottes à armer dites *cottes maclées.*

— Blas. Figure d'armoiries, ayant la forme d'un losange percé au milieu d'un trou ayant aussi la forme d'un losange.

— Minér. Syn. de CHIASTOLITE. ‖ Forme de cristallisation particulière. V. HÉMITROPIE.

— Pêch. Sorte de filet. ‖ On dit aussi MACLONNIÈRE.

— Techn. Barre de fer, à l'aide de laquelle on remue le verre fondu dans le pot.

D'argent à une macle d'azur.

MACLE n. f. Bot. Se dit quelquefois pour MACRE.

MACLÉ, ÉE adj. Archéol. Qui porte des macles. ‖ *Cotte maclée,* Espèce de broigne qui portait, rivées sur son tissu, des plaquettes losangiques de fer ou d'acier. (Ces cottes maclées se portèrent presque de toute antiquité, jusqu'au XIIe s. et même un peu au XIIIe.)

MACLEAN, comté des Etats-Unis (Illinois), le plus vaste de cet Etat; 3.000 kilom. carr. et 70.000 hab. Enorme production agricole, céréales, bestiaux. Ch.-l. *Bloomington.* — Comté de l'Etat de Kentucky; 11.000 hab. Ch.-l. *Calhoun.* — Comté du territoire de Dakota. Peu peuplé.

MACLEANIE ou **MACLÉNIE** (*klé-nî*) n. f. Genre d'éricacées, comprenant des arbrisseaux de 1 mètre à 1m,50 de hauteur, à feuilles nombreuses et persistantes. (Les rameaux sont garnis à leur sommet de fleurs d'un rouge orangé vif, avec une teinte jaune à l'extrémité. On en connaît douze espèces, des Andes péruviennes.)

MAC-LEOD (John), voyageur anglais, né à Bunhill (comté de Dumbarton) en 1782, mort en 1820. Après avoir été chirurgien dans la marine, puis sur un négrier, il accompagna lord Amherst en Chine en 1817 et visita avec lui une partie de la Corée et les îles Lieou-Kieou. A son retour en Angleterre, il devint chirurgien du yacht royal, et publia un récit du : *Voyage de l'*Alceste *le long de la côte de Corée* (1818), et un *Voyage en Afrique, contenant des particularités nouvelles sur les mœurs et les usages des habitants du Dahomey* (1820). Il fut tué dans une rixe électorale.

MACLER v. a. Techn. Agiter le verre fondu dans le pot avec la macle. ‖ Mêler du verre dur avec du verre mou.

Maclé, ée part. pass. Minér. Se dit d'un cristal qui présente le caractère de l'hémitropie.

— v. n. Cristalliser en croix, en étoile.

Se macler, v. pr. Etre maclé : *Le verre* SE MACLE *avec une barre de fer.*

— Minér. Se disposer en macle, en parlant des cristaux.

MACLEYE (*klè-î*) n. f. Genre de papavéracées, comprenant des plantes à latex rouge ou jaune, à feuilles alternes, à fleurs petites, disposées en panicules terminales. (On en connaît plusieurs espèces, de la Chine. En France, la *macleye cordata* est souvent cultivée comme ornementale.)

MACLIFÈRE (de *macle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient des cristaux de macle : *Schiste* MACLIFÈRE.

MACLINE (rad. *macle*) n. f. Nom par lequel on désigne les schistes dans lesquels le métamorphisme a provoqué la formation de cristaux de macle ou chiastolite.

MACLISE (Daniel), peintre anglais, né à Cork en 1806, mort à Londres en 1870. Il fit, encore enfant, un portrait de *Walter Scott* qui attira sur lui l'attention. Dès 1829, il exposa à la Royal Academy. Il publia en même temps des dessins au « Frazer's Magazine », sous le pseudonyme de ALFRED CROWQUILL, et des poésies. En 1835, ses tableaux du *Vœu chevaleresque des dames* et le *Paon* le firent élire associé à la Royal Academy ; en 1840, sa *Scène du banquet de Macbeth* lui valut le titre d'académicien. Maclise fut, dès lors, peintre officiel. Il s'adonna aux sujets littéraires et à quelques grandes anecdotes historiques, célébrant Nelson ou Wellington. On peut citer, comme spécimens de ses deux manières, la mélodramatique *Scène de la représentation d'* « Hamlet », à la National Gallery, et le portrait de *Charles Dickens*. En 1865, Maclise avait été nommé président de la Royal Academy.

MACLODIO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), près du Mella, affluent de l'Oglio; 436 hab. Victoire de Carmagnola et des Vénitiens sur le duc de Milan (1427).

MACLON n. m. Cépage blanc, cultivé dans les départements de l'Isère et du Rhône. Syn. : ALTESSE DE SAVOIE, ANET DE L'ISERE, GALAPINE BLANCHE, MACLOU, PLANT DES ALTESSES, QUEUE-DE-CHAT, REVOLAT, ROUSSETTE HAUTE, PETIT MÂCONNAIS.

MACLONNIÈRE (*klo-ni-èr'*) n. f. Filet à trois nappes, sorte de tramail, employé dans certaines régions de la France. ‖ On dit aussi MACLE.

MACLOU n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques aconits. — Vitic. Syn. de MACLON.

MACLOU ou **MALO** (saint), évêque d'Aleth, né dans le pays de Galles, mort à Saintes en 565. Il fut ordonné prêtre par saint Brendan, et embrassa la vie monastique. Vers 530, il se rendit dans l'Armorique, puis devint évêque d'Aleth; mais il ne tarda pas à trouver une vive opposition à son apostolat, et se retira dans la Saintonge. A l'appel des chrétiens de son diocèse, il retourna à Aleth, puis se retira de nouveau à Saintes. A peu de distance d'Aleth, on construisit plus tard une autre ville, qui, en mémoire de l'évêque, reçut le nom de *Saint-Malo.* — Fête le 15 novembre.

MACLURE n. f. Bot. Genre d'urticacées, tribu des morées.

— Teint. Nom que les teinturiers donnent à une matière tinctoriale provenant de la *maclure.*

— ENCYCL. Bot. La principale espèce du genre *maclure* est la *maclura aurantiaca* ou *oranger des Osages*, arbre laiteux de la région de l'Arkansas, souvent couvert d'épines, portant des feuilles alternes et riche en une matière colorante jaune. Sous les climats tempérés, on le cultive en plein air, pour l'ornement. Son bois, jaune et élastique, est employé pour fabriquer des arcs, d'où son nom de *bois d'arc.*

Maclure : *a.* fleur grossie ; *b.* pistil (coupe) ; *c,* rameau à fruits.

MACLURÉITE n. f. Nom donné à deux silicates naturels : le pyroxène augite et la chondrodite.

MACLURINE n. f. Nom donné à l'un des principes extraits de la maclure. (Elle aurait pour formule $C^{13}H^{10}O^{6}+H^{2}O$.)

MACLURITE n. m. Paléont. Genre de mollusques, dont les espèces se trouvent dans les terrains les plus anciens. (Les maclurites étaient des animaux littoraux, comme le prouvent leurs coquilles épaisses, encroûtées de zoophytes. Le *maclurites Logani* abonde dans l'Amérique du Nord.)

MACLURITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques gastéropodes, dont le genre *maclurite* est le type. — *Un* MACLURITIDÉ.

MAC-MAHON (Marie-Edme-Patrice-Maurice, comte DE), duc DE MAGENTA, maréchal de France, président de la République française, né à Sully (Saône-et-Loire) en 1808, mort au château de la Forest (Loiret) en 1893. Issu d'une vieille famille irlandaise et fils d'un pair de France, il entra à l'école de Saint-Cyr, passa dans l'état-major, prit part à l'expédition d'Alger et se signala en Algérie par des actions d'éclat qui lui valurent d'être promu colonel en 1845, général de brigade en 1848 et divisionnaire en 1852. Envoyé, en 1855, en Crimée à la tête d'une division, il prit d'assaut la tour de Malakof (8 sept.) et, ayant reçu du maréchal Pélissier l'avis de s'exposer moins sur une position qui semblait intenable, il répondit par le mot fameux : « J'y suis, j'y reste ! » Ce brillant fait d'armes lui valut la grand'croix de la Légion d'honneur et, en 1856, un siège au Sénat, où seul, en 1858, il vota contre la loi de sûreté générale. Il avait pris part à l'expédition de la Grande-Kabylie et commandait en chef les forces militaires de l'Algérie, lorsque la guerre d'Italie éclata (1859). A la tête du 2e corps, il franchit le premier le Tessin et, le 4 juin, prit une part capitale à la victoire de Magenta, et reçut le bâton de maréchal de France et le titre de « duc de Magenta ». Il fut, de 1864 à 1870, gouverneur général de l'Algérie, où il eut des démêlés avec l'archevêque Lavigerie. Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (1870), Mac-Mahon fut mis à la tête du 1er corps d'armée; son avant-garde fut écrasée à Wissembourg (4 août), et lui-même, attaqué à Reichshoffen, par les forces triples du prince royal de Prusse, essuya, le 6 août, une sanglante défaite, et dut battre en retraite sur Châlons. Là, il prit le commandement d'une seconde armée, chargée de porter secours à Bazaine, et qui opéra, malgré le désir du maréchal et sous la pression de l'impératrice et du général de Palikao, le mouvement fatal qui aboutit au désastre de Sedan. Blessé au début de la bataille du 1er septembre, il remit le commandement à Ducrot, et fut envoyé prisonnier en Allemagne. Après la signature de la paix, il commanda l'armée de Versailles qui reprit Paris à la Commune.

Mac-Mahon.

Lors de la chute de Thiers (24 mai 1873), le maréchal de Mac-Mahon consentit, sur les instances de la majorité monarchique, à devenir président provisoire de la République. Mais il refusa de recevoir le comte de Chambord, qui s'était rendu à Versailles, et, lorsque celui-ci demanda le rétablissement du drapeau blanc, il prononça, dit-on, ce mot : « Les chassepots partiraient tout seuls ! » Après l'échec des monarchistes, la durée des pouvoirs du maréchal fut fixée à sept ans (septennat) [19 nov. 1873]. Il donna la direction des affaires d'abord au duc de Broglie, puis au général de Cissey, et, après le vote de la Constitution (21 févr. 1875), à Buffet. Les élections de 1876 ayant envoyé à la Chambre une majorité républicaine, il prit pour présidents du conseil Dufaure, puis Jules Simon, qu'il congédia brusquement, le 16 mai 1877. Le duc de Broglie, chargé de le remplacer, recommença une lutte ardente contre le parti républicain et fit dissoudre la Chambre par le Sénat, après le vote de l'ordre du jour des 363 députés républicains. Sommé par Gambetta de « se soumettre ou de se démettre », Mac-Mahon essaya, par une série de voyages à travers la France, de raffermir sa situation; mais les élections amenèrent à la Chambre une majorité républicaine, plus forte encore que la précédente. Le cabinet de Broglie dut se retirer et fut remplacé par le cabinet extra-parlementaire du général de Rochebouët ; des bruits de coup d'Etat coururent ; mais le maréchal comprit la nécessité de se soumettre et appela aux affaires le ministère républicain Dufaure (23 nov. 1876). En 1878, il présida aux fêtes de l'Exposition ; mais, après les élections sénatoriales de 1879, qui faisaient passer de droite à gauche la majorité au Luxembourg, voyant ses opinions personnelles en opposition avec la volonté du pays, il donna sa démission de président de la République (30 janv. 1879). Il passa ses dernières années dans une retraite pleine de dignité. Il avait montré, au cours de sa longue carrière, de solides qualités de soldat, et, dans sa vie politique, un loyalisme scrupuleux et méritoire au régime qu'il avait accepté plutôt que souhaité.

MAC-MAHON, nom donné à la commune mixte de Aïn-Touta (Algérie, dép. de Constantine); 29.000 hab.

MAC-MAHON (FORT-) [Hassi-el-Homeur], poste français du Sahara algérien, à environ 150 kilom. au S.-O. d'El-Goléa, entre cette ville et les oasis du Gourara. Il fut, avec Fort-Miribel, le point le plus méridional de la domination française, jusqu'à l'occupation des oasis du Touat et du Tidikelt, en 1900-1901.

MACMILLANITE (*ll* mll.) n. m. Hist. relig. Nom donné à une secte de presbytériens écossais. (Les macmillanites ont des églises à Hamilton, Laurieston et Douglas. On les cite comme les plus anciens *dissenters* de ce pays.)

MAC-MONNIES (Frederic William), sculpteur américain, né à Brooklyn en 1860, élève de Falguière, à Paris. Mac-Monnies a montré dans ses œuvres de la fougue, un réalisme vivace et coloré. Ses groupes destinés à l'arc de triomphe de Brooklyn ont figuré, avec plusieurs autres, à l'Exposition universelle de 1900 (Paris): *Bacchante; Sir Henry Vane; Shakspeare*; deux *Groupes de chevaux*; groupe de *Marins* (pour l'arc de Brooklyn); groupe de l'*Armée de terre* (id.); *Vénus et Adonis.*

MAC-NAB (Maurice), littérateur et chansonnier français, né à Vierzon en 1856, mort à Paris en 1889. Employé des postes, il écrivit des vers et des chansons d'une fantaisie extraordinaire, et se fit entendre au Chat-Noir, où il eut un grand succès. Parmi ses compositions, nous citerons : *le Bienheureux Labre, les Sous-préfets supprimés, la Ballade des accents circonflexes, la Chanson du capucin, un Bal à l'Hôtel de Ville*, et surtout *l'Expulsion des princes*, qui devint rapidement populaire. On lui doit trois recueils : *Poèmes mobiles, Monologues* (1885), avec des illustrations de l'auteur; *Poèmes incongrus* (1887); *Chansons*

du Chat-Noir (1890), et un livret d'opéra-comique, *Malvina Ire*, musique de Hirlemann, représenté en 1900.

MACOMA n. f. Sous-genre de *gastrana*, mollusques lamellibranches, comprenant plus de cent espèces répandues dans toutes les mers. (L'espèce type de ce sous-genre est la *macoma Baltica*, des mers du nord.)

MACOMB, comté des États-Unis (Michigan) ; 40.000 hab. Ch.-l. *Mount-Clemens*.

MACOMB, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Mac-Donough ; 8.000 hab. Commerce de céréales.

MACOMER, comm. du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari], sur un rocher terminant le plateau de la Campeda ; 2.671 hab.

MAÇON (du lat. pop. *macio*, d'orig. inconn.) n. m. Ouvrier qui travaille à tout genre de construction où l'on emploie le mortier, le plâtre ou le ciment.
— *Maître maçon*, Entrepreneur de maçonnerie. (Signifie aussi Maçon qui surveille les travaux des autres ouvriers.) ‖ *Aide-maçon*, Manœuvre, homme de peine chargé de mettre sous la main du maçon ce dont il a besoin pour son ouvrage. (On a dit autrefois AIDE À MAÇON.)
— Par dénigr. Mauvais architecte. ‖ Mauvais ouvrier dans un genre quelconque : *Qui a fait vos meubles ? Des* MAÇONS, *je pense*.
— Pop. Pain de quatre livres.
— S'emploie fréquemment pour FRANC-MAÇON.
— Fig. Personne qui concourt à la fondation de quelque institution : *Un des* MAÇONS *de l'édifice social*. (Balz.)
— LOC. DIV. : *Servir les maçons*, Apporter aux maçons les matériaux qu'ils emploient, à mesure qu'ils leur sont nécessaires. ‖ Fam. *Soupe de maçon*, Soupe extrêmement épaisse, comparable à du mortier.
— PROV. LITTÉR. : **Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.** Vers de Boileau dans son *Art poétique* (ch. IV, v. 26). Le satirique vient de parler de Claude Perrault, qui, de mauvais médecin, est devenu un excellent architecte :

> Son exemple est pour nous un prétexte excellent.
> *Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent*,
> Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
> Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

Dans l'application, le vers du poète est un trait lancé contre une personne que l'on veut ramener au sentiment de ses véritables forces.
— ENCYCL. Les *maçons* formaient sous l'ancien régime une corporation qui avait saint Blaise pour patron ; elle comprenait aussi les mortelliers, plâtriers, carriers et tailleurs de pierre. Ils étaient soumis à la juridiction du maître maçon du roi. En 1776, leur corporation fut réunie à celle des charpentiers. Ils n'eurent une véritable réglementation qu'en 1782. Leurs armoiries étaient : *D'azur, à une ascension du Fils de Dieu sur une montagne, le tout d'or*.

Armes de la corporation des maçons au XVIIIe siècle.

Maçon (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique d'Auber (Opéra-Comique, 3 mai 1825). — Le livret est tiré d'une anecdote singulière, rapportée dans les *Mémoires* de Bachaumont. C'est l'histoire d'un maçon qui, enlevé au milieu d'une noce par des inconnus, est conduit par eux dans une maison où on le charge de murer une porte. Le maçon ne sait où il est, et la porte est celle d'une grotte où un Turc jaloux a enfermé sa maîtresse infidèle et l'amant de celle-ci, dont il veut se venger en les condamnant à mourir ensemble. Le hasard met notre homme au courant des faits, et, aidé d'un ami, il délivre les deux infortunés. La musique d'Auber, spirituelle et parfois d'un excellent sentiment comique, contient la jolie chanson devenue si populaire : *Du courage à l'ouvrage, les amis sont toujours là*.

MAÇON, ONNE (rad. *maçon*, n.) adj. Entom. Se dit de certains insectes qui se construisent une habitation avec de la terre : *Abeille* MAÇONNE. *Fourmi* MAÇONNE.
— Ornith. *Pic maçon*, Sittelle.
— n. m. Moll. Se dit d'un mollusque qui attache à sa coquille les objets divers qu'il rencontre dans le fond de la mer. ‖ Syn. de TROQUE.

MÂCON n. m. Nom sous lequel on désigne les vins récoltés dans le Mâconnais : *Une bouteille de vieux* MÂCON.

MÂCON, ch.-l. du dép. de Saône-et-Loire, à 421 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Saône ; 18.739 hab. (*Mâconnais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Académie des sciences, arts et belles-lettres. Ruines de l'ancienne cathédrale de Saint-Vincent, remplacée, au commencement du XIXe s., par une nouvelle église de ce nom. Grand commerce des vins du *Mâconnais* (v. plus bas), de fromages, de céréales ; tartre. Distilleries, fabriques de liqueurs, fonderies, imprimeries, ateliers de constructions mécaniques, tonnellerie, huilerie.
— *Histoire*. Mâcon (lat. *Matisco Æduorum*), ancien oppidum éduen, dut sa première prospérité à Childebert qui y fit, en 536, élever une basilique destinée à contenir les reliques de saint Vincent, rapportées de Saragosse. Siège d'un évêché, dès le VIe siècle, Mâcon devint, au XIe, le chef-lieu d'un comté qui revint, en 1228, à la couronne capétienne, fut au XIVe siècle érigé en duché, puis passa momentanément à la Bourgogne pour faire retour à Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire. La ville, au XVIe siècle, eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. La Révolution supprima son évêché. Patrie de Lamartine dont la statue, par Falguière, a été érigée en 1883. — L'arrondissement de Mâcon a 9 cant., 130 comm. et 106.105 hab. Le canton Nord a 161 comm. et 16.527 hab. ; le canton Sud 11 comm. et 17.438 hab.

Armes de Mâcon.

MACON, ville des États-Unis (Géorgie), ch.-l. du comté de Bibb, sur l'Ocmulgee ; 22.698 hab. Siège de la grande foire annuelle de la Géorgie. — Ville de l'État de Mississipi, ch.-l. du comté de Noxubee ; 6.300 hab. — Ville de l'État de Missouri, ch.-l. du comté de même nom ; 4.300 hab.

MACON, nom de nombreux comtés des États-Unis : comté de l'État d'Alabama ; 20.000 hab. Ch.-l. *Tuskegee*. — Comté de l'État de Caroline du Nord ; 8.000 hab. Ch.-l. *Franklin*. — Comté de l'État de Géorgie ; 12.000 hab. Ch.-l. *Oglethorpe*. — Comté de l'État d'Illinois ; 35.000 hab. Ch.-l. *Decatur*. — Comté de l'État de Missouri ; 28.000 hab. Ch.-l. *Macon*. — Comté de l'État de Tennessee ; 10.000 hab. Ch.-l. *La Fayette*.

MACONITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la chlorite.

MAÇONNAGE (*so-naj*) n. m. Ouvrage de maçon : MAÇONNAGE *solide*. *Frais de* MAÇONNAGE.

MÂCONNAIS, AISE (*ko-nè, nèz*), personne née à Mâcon ou qui habite cette ville. — *Les* MÂCONNAIS.
— Adjectiv. : *Coutumes* MÂCONNAISES.
— *Pièce mâconnaise* ou substantiv. *Mâconnaise*, Futaille employée dans le Mâconnais et le Beaujolais, et dont la contenance est de 215 litres. ‖ *Bouteille mâconnaise*, Bouteille de 0lit,80.
— n. m. Linguist. Patois qu'on parle dans le Mâconnais.

MÂCONNAIS (lat. *Matisconensis ager*), ancien comté et pays de France, situé entre le Châlonnais, la Bresse, le Lyonnais, le Brionnais et le Charolais, et compris aujourd'hui dans le département de Saône-et-Loire.
Ce territoire se compose de deux régions bien circonscrites : le Mâconnais proprement dit et le Beaujolais.
1° *Mâconnais*. Compris entre les monts du Charolais, qui l'abritent à l'O. et au N.-O., et la vallée de la Saône, le vignoble du Mâconnais est rarement atteint par les gelées et n'est que peu sujet à la coulure. On y cultive toutes les variétés de gamay pour les vins rouges, et le pinot blanc pour les vins blancs.
Les principaux vignobles du Mâconnais sont situés dans les cantons de La Chapelle-de-Guinchay (Romanèche-Thorins, Chaintré, Leynes, Saint-Amour), Tramayes (Pierreclos), Mâcon-Sud (Bussières, Davayé, Fuissé, Solutré, Vergisson), Mâcon-Nord (Saint-Martin-de-Senozan, Saint-Sorlin), Cluny, Lugny (Azé, Clessé, Péronne, Viré), Tournus et Saint-Gengoux-le-National.
2° *Beaujolais*. Compris entre la Saône, à l'E., le Mâconnais et le Charolais au N., il s'étend à l'O. jusqu'aux confins du Forez et du Lyonnais. C'est une région granitique et schisteuse, formée d'une succession de coteaux (monts du Beaujolais). On y cultive toutes les variétés de gamay.
Les principaux vignobles sont situés dans les cantons de Belleville (Odenas, Saint-Lager), Beaujeu (les Ardillats, Chénas, Fleurie, Juliénas, Villié-Morgon), La Chapelle-de-Guinchay (crus communs au Mâconnais et au Beaujolais). Ces trois cantons forment le *haut Beaujolais*. Quant au *bas Beaujolais*, il donne également de bons produits : cantons de Villefranche (Arnas, Saint-Julien, Vaux), d'Anse et du Bois-d'Oingt. V. BOURGOGNE (carte des crus).

MÂCONNAIS (MONTS DU), chaîne continuant, au N., les monts du Lyonnais et du Beaujolais, entre la Saône à l'E., la Grosne à l'O., au couchant de Mâcon et de Tournus ; calcaires sur granits. Culmen, à l'extrémité sud, *Signal de la Mère-Boitier* (761 m.).

MAÇONNE n. f. Pop. Araignée.

MAÇONNER (*so-né*) v. a. Construire ou réparer en maçonnerie : MAÇONNER *un mur*. ‖ Revêtir d'une maçonnerie : MAÇONNER *les parois d'une citerne*. ‖ Boucher avec un ouvrage de maçonnerie : MAÇONNER *une porte*.
— Absol. Bâtir, faire de la maçonnerie : *Un pays où l'on* MAÇONNE *beaucoup*.
— Par anal. Bâtir comme un ouvrage de maçonnerie : *Des hirondelles* ONT MAÇONNÉ *leur nid à la voûte*. (Th. Gaut.)
— Fig. Exécuter d'une façon grossière, maladroite : MAÇONNER *des vers*.
Maçonné, ée part. pass. du v. Maçonner.
— Blas. En parlant de l'écu ou d'une pièce honorable, Qui est divisé en carrelures imitant les pierres d'une construction, régulièrement disposées. (Dans un meuble représentant un monument quelconque [tour, château], cette disposition héraldique, qui vise les interstices des pierres, se réduit le plus souvent à un simple trait noir que l'on blasonne de *sable*.

D'azur à une tour d'or maçonnée de sable et ouverte de gueules, au chef d'argent maçonné de sable.

MAÇONNERIE (*so-ne-rî*) n. f. Techn. Travail de maçon, ouvrage construit en moellons, briques, etc., avec du plâtre ou du mortier. ‖ *Grosse maçonnerie*, Travail principal des fondations et des gros murs. (Syn. GROS OUVRAGE.) ‖ *Petite maçonnerie*, Travaux de maçon, comprenant les cloisons, les crépissages, les plafonds, etc. (Syn. OUVRAGE LÉGER.) ‖ *Maçonnerie en liaison*, Celle où les joints des pierres sont disposés de niveau. ‖ *Maçonnerie en blocage*, Celle qui consiste en pierres de diverses grosseurs, jetées à bain de mortier. ‖ *Maçonnerie en échiquier* ou *à échiquier*, Celle dans laquelle les joints des pierres sont obliques.
— Se dit quelquef. pour FRANC-MAÇONNERIE.
— Dr. anc. *Chambre de la maçonnerie*, Juridiction royale créée à Paris, en 1317, pour connaître de tous faits relatifs à la construction et à la police des édifices, et de toutes contestations entre architectes, entrepreneurs et ouvriers.
— ENCYCL. Techn. Les matériaux généralement employés dans la *maçonnerie* courante sont la meulière, la pierre de taille, le moellon et la brique, les cailloux, les plâtras, les lattes, reliés par un *mortier*.
Dans les ouvrages de maçonnerie, la face extérieure se nomme *parement*. Pour les constructions les plus ordinaires, les parements se font en briques ou en moellons, taillés grossièrement et disposés par assises horizontales, nommées *rangs*. Pour lier le parement avec le reste de la maçonnerie, on emploie des moellons qui ressortent plus ou moins en arrière. On en met même quelques-uns qui sont assez longs pour occuper toute la largeur du mur ; on les nomme *parpaings*.
Dans les constructions en pierre de taille, où les faces de contact sont bien dressées, la couche de mortier qui sépare chaque pierre est aussi mince que possible. Le mortier est alors étendu entre les pierres, soutenues préalablement avec des cales, au moyen d'un outil spécial nommé *fiche*, sorte de truelle à bords dentelés. Pour ajouter à la décoration des parements dans les édifices importants, on reprend souvent ces joints après coup, pour les accuser fortement au moyen de dispositions spéciales nommées *refends* ou *bossages*.
A l'intérieur des habitations particulières, un emploie de préférence le plâtre, au lieu de mortier. On se sert aussi, pour des constructions grossières, de mortiers de terre constituant le *pisé*, et même on bâtit quelquefois des murs en pierres sèches, sans aucun mortier.
La maçonnerie de brique ne diffère en rien, quant au mode de construction, de celle en pierre. On obtient des effets gracieux en alliant la brique et la pierre.

MAÇONNIQUE (*so-nik* — rad. *maçon*) adj. Qui appartient à la franc-maçonnerie, aux francs-maçons ou à des francs-maçons : *Les sociétés, les emblèmes* MAÇONNIQUES.

MACOSQUIN, bourg d'Irlande (Ulster [comté de Londonderry]) ; 3.700 hab. Sources minérales.

MACOTERA, ville d'Espagne (Léon [prov. de Salamanque]), près d'un torrent gagnant le Tormès, affluent du Douro ; 3.000 hab.

MACOUAS ou **MAKOUAS**, peuplade nègre, entre le Rovouma au N., le Zambèze au S., la côte de Mozambique à l'E. et le lac Nyassa à l'O. — *Un, Une* MACOUA ou MAKOUA.
— ENCYCL. Les *Macouas* ont des traits franchement nigritiques, notamment un nez d'une largeur remarquable. Les hommes se tatouent le front et les tempes, et les femmes portent des ornements dans les oreilles, la cloison du nez et souvent dans la lèvre supérieure. Ils font de l'agriculture et de l'élevage ; ils travaillent le fer. D'un caractère belliqueux, les jeunes gens sont, en temps de paix, à la solde de chefs subalternes qui se placent sous les ordres d'un chef supérieur quand éclatent les hostilités. La polygamie et la circoncision sont en usage parmi cette peuplade.

MACOUBA n. m. Tabac très estimé, de Macouba.

MACOUBA, ville des Antilles françaises, à la pointe nord de la Martinique, au pied de la montagne Pelée (1.350 m.), culmen de l'île ; 3.000 hab. Jadis célèbre par son tabac.

MACOUBÉ n. m. Genre de clusiacées, comprenant de grands arbres de la Guyane à feuilles opposées, entières, aiguës, d'un vert foncé, à fleurs en grappes. (Le fruit est charnu, du volume d'une orange, brun ponctué de gris ; il renferme une pulpe succulente.)

MACOURIA, territoire de la Guyane française, borné au N.-O. par le territoire de Kourou, au N.-E. par la mer, au S.-O. par le territoire de Montsinéry, au S.-E. par les savanes et les forêts. Le bourg de Macouria, sur la rive droite et près de l'embouchure du petit fleuve côtier du même nom, compte environ 800 hab.

MACOUSI, tribu indienne de la Guyane brésilienne, vivant dans le bassin du rio Branco, affluent de l'Amazone. Ils sont hospitaliers et font quelque commerce.

MACPHÉLA ou **MACPÉLAH**, nom de la double grotte située près de Hébron, en face des chênes de Mambré l'Amorite, et qu'Abraham acheta pour en faire la sépulture de sa famille. Il y fut enterré ainsi qu'Isaac, et, plus tard, les restes de Jacob furent ramenés d'Égypte pour y reposer à côté de ceux de Lia. La tradition affirme que cette grotte est celle qu'on voit aujourd'hui sous la mosquée principale d'El-Khâlil, et où les chrétiens ne pénètrent que difficilement. Les soi-disant tombeaux des patriarches qu'on y montre (Abraham, Jacob, Sarah, Lia, Isaac, Rébecca, Joseph) sont des cénotaphes élevés par les sultans du Caire ou de Damas, aux XIIIe et XIVe siècles.

MAC-PHERSON, comté des États-Unis (Kansas) ; 20.000 hab. Ch.-l. *Mac-Pherson*.

MACPHERSON (James), littérateur écossais, né à Ruthven en 1738, mort à Belleville-House en 1796. Il est célèbre surtout par la publication des *Poèmes d'Ossian* (1760-1762-1763), qu'il prétendait avoir traduits (en prose) de l'ancienne langue gaélique ou erse. Ces chants incultes et sauvages, ne respirant que des sentiments naturels et primitifs, eurent un succès prodigieux, en même temps qu'une influence considérable sur la littérature du XVIIIe s. Macpherson, voulant se faire une situation politique, accompagna dans les Florides, en qualité de secrétaire, le capitaine Johnstone, nommé gouverneur de Pensacola. De retour à Londres en 1766, il devint l'agent du nabab d'Arcot ; pendant la guerre d'Amérique, il se mit à la solde du cabinet et se fit élire membre de la Chambre des communes. Quatre ou cinq fois millionnaire, il n'aspirait plus qu'à vivre en paix, lorsque de vives polémiques à propos d'Ossian le forcèrent à répondre à ses adversaires. On sommait Macpherson de produire les originaux d'Ossian, mais il ne les montra jamais ; on l'accusa de supercherie, et, parmi les plus violents de ses accusateurs, se trouvaient le Dr Johnson et Malcolm Laing. A juger Macpherson d'après ses autres productions poétiques, telles que *le Montagnard* (1758) ou *le Chasseur* (1759), il est hors de doute qu'il n'était pas capable d'inventer *Ossian* ; il dut trouver, çà et là, des lambeaux épars du vieux barde, et, s'il ne fut pas un simple traducteur, il travailla du moins sur des matériaux d'une antiquité certaine.

MACQUAGE (*ma-kaj*) n. m. Action de macquer le lin ou le chanvre.

MACQUARIA (*ma-ka*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des serranidés, dont la seule espèce habite les eaux douces de l'Australie. (Les *macquaria* ont les mœurs des perches et des grémilles.)

MACQUARIE (*ma-ka-rî*) n. f. Nom sous lequel les anciens auteurs désignaient les géopélies, tourterelles de Malaisie et de l'Australie.

MACQUARIE, île du Pacifique austral, à 1.070 kilom. S.-O. de la Nouvelle-Zélande, flanquée, au N. et au S., des petits îlots le *Juge et son Clerc*, l'*Évêque et son Clerc* ; 440 kilom. carr. Terre herbeuse ; côte rigide ; dur climat ; station de pêche pour le phoque.

MACQUARIE, fleuve de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), formé dans les plaines du Bathurst, du Fish et du Campbell River, émissaires des montagnes Bleues ; il coule S.-E.-N.-O., sur le plateau, dans la direction du Darling, mais ne lui donne qu'une partie de ses eaux, dont le reste s'étale en marécage, après 1.200 kilom. de cours.
— Rivière et baie de Tasmanie, dans une riche région carbonifère ; la rivière se jette dans le Tamar, estuaire qui débouche à Port-Dalrymple, détroit de Bass.

MACQUARIE ou **PORT-MACQUARIE**, port de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la côte est, à l'embouchure de la Hastings River ; 15.000 hab. Escale de vapeurs, viticulture.

Macquart (Pierre-Justin-Marie), naturaliste français, né à Hazebrouck (Nord) en 1778, mort en 1855. Il est surtout connu par ses travaux sur les insectes diptères, dont les principaux sont : *Histoire naturelle des insectes diptères* (1834) ; *Diptères exotiques nouveaux ou peu connus* (1843).

MACQUE ou **MAQUE** (*mak'* — forme normande et picarde de *mache*) n. f. Massue. (Vieux mot.)
— Comm. Echeveau de fil de laine, dont la longueur totale est d'environ 68 mètres.
— Techn. Masse cannelée, avec laquelle on écrasait le chanvre et le lin pour en isoler les fibres textiles. (On emploie aujourd'hui plus communément la broie.) ‖ En métall., Presse à mâchoires, fonctionnant mécaniquement. (L'intérieur des mâchoires est garni de cannelures pour marquer les loupes de fer.)

Macque.

MACQUER ou **MAQUER** (*ma-ké* — rad. *macque*) v. a. Frapper violemment. (Vx.)
— En T. de techn., Ecraser avec la macque, en parlant du chanvre et du lin. ‖ En métall., Comprimer les loupes avec la macque.

Macquer [*ma-kèr*] (Pierre-Joseph), chimiste français, né et mort à Paris (1718-1784). Docteur en médecine en 1742, il ne tarda pas à se livrer tout entier à l'étude de la chimie, et ce fut lui qui constata le premier, en 1746, que l'arsenic est un véritable métal, que les alcalis décolorent le bleu de Prusse, etc. En outre, il a décrit les propriétés de l'alumine, de la magnésie, du sulfate de chaux, du sel d'Epsom. En chimie organique, il a trouvé les dissolvants du caoutchouc, la composition du lait, etc. Macquer était entré, dès 1745, à l'Académie des sciences ; plus tard, il fut nommé censeur royal, succéda à Bourdelin comme professeur de chimie au Jardin du roi, et fut chargé par Louis XV de diriger les travaux de la manufacture de porcelaine de Sèvres. On a de lui, entre autres ouvrages : *Plan d'un cours de chimie expérimentale et raisonnée*, avec Baumé (1757) ; *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cet art* (1766) ; *Manuel du naturaliste*, avec Duchesne (1771) ; etc.

MACQUERIE (*ma-ke-rî*) n. f. Veine de matière étrangère, qui coupe une ardoisière du S. au N.

MACQUEVIN (*ma-ke*) n. m. Sorte de liqueur composée de vin cuit et d'eau-de-vie.

Macquinis, tribu de la nation des Botchouanas. V. Betchouanas.

MACQUOIR n. m. Techn. Syn. de macque.

MACRACANTHE (du gr. *makros*, grand, et *akantha*, épine) adj. Bot. Qui a de longues épines : *Lonicère* macracanthe. *Mélocactus* macracanthe.

MACRACANTHUS (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, comprenant des espèces de l'Amérique du Sud, voisines des *masoreus*. (L'espèce type est le *macracanthus sericeus*, du Brésil.)

MACRADENE (du gr. *makros*, grand, et *adên*, glande) adj. Bot. Qui a de grosses glandes.

MACRADÉNIE (*nî* — rad. *macradène*) n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes à feuilles planes, à fleurs en grappes lâches, qui croissent dans les Antilles.

MACRANTHE (du gr. *makros*, grand, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a de grandes fleurs.
— n. m. Genre de légumineuses, comprenant des plantes de l'Inde et de l'Indo-Chine, à tiges volubiles, portant des feuilles alternes, composées de trois folioles ovales, munies de stipules filiformes. (Les fruits sont des gousses ou légumes, renfermant des graines ovoïdes. On mange leurs cosses fraîches, comme en Europe les haricots.)

MACRANTHÈRE n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles opposées, de l'Amérique du Nord.

MACRASPIDE (*spid'*) ou **MACRASPIS** (*spiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant plus de soixante espèces de l'Amérique tropicale. (Les macraspides [*antichira*] sont des rutélides métalliques ou de couleurs variées, d'assez grande taille et vivant sur les fleurs.)

MACRAUCHÉNIA n. f. Genre de mammifères périssodactyles, type de la famille des *macrauchénidés*, fossiles dans les terrains éocènes de la Patagonie.

MACRAUCHÉNIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles, appartenant exclusivement aux formations éocènes de l'Amérique du Sud, et dont le genre *macrauchenia* est le type. — *Un* macrauchénidé.

MACRAUCHÉNINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de macrauchénidés, comprenant les genres *macrauchenia*, *diastomicodon*, *scalabrinitherium*. — *Un* macrauchéniné.

MACRE n. f. Bot. Genre d'halorag ées.
— Encycl. Les *macres* (trapa) sont des herbes nageantes, à fleurs solitaires et tétramères, à fruits épineux, de l'Europe moyenne, de l'Asie et de l'Afrique tropicales. On en a décrit deux ou trois espèces, dont la plus connue est la macre nageante (*trapa natans*), vulgairement *châtaigne d'eau*, *cornue*, *macle*, *truffe d'eau*, etc., des mares et des étangs : c'est la *noix d'eau* des Allemands, la *noix des jésuites* des Vénitiens. Ses feuilles submergées sont découpées en fines lanières ; ses feuilles flottantes, groupées en rosette, ont un limbe losangique, soutenu par un pétiole vésiculeux. Ses fleurs sont d'un beau blanc, son fruit est une sorte de noix à coque épaisse, pourvue de quatre cornes épineuses ; dans diverses régions de l'Europe, on le consomme cru, cuit à l'eau ou grillé sous les cendres. En Chine, on cultive en grand, sous le nom de *ling*, le *trapa bicornis*, dont le fruit ressemble à une tête de bœuf. On vend sur tous les marchés de l'Inde le *trapa bispinosa*.

Macre : *a*, coupe de la fleur ; *b*, tige avec son fruit.

Macready (William Charles), tragédien anglais, né à Londres en 1793, mort à Cheltenham en 1873. Il débuta avec éclat au théâtre de Birmingham, à l'âge de dix-sept ans, par le rôle de Roméo. Engagé à Londres, à Covent-Garden, son interprétation de Hamlet et de Macbeth le mit bientôt au premier rang. Il joua, à deux reprises, à Paris (1822 et 1828), où il fut acclamé.

MACREUSE n. f. Zool. Genre de canards, comprenant des espèces boréales qui font des passages dans les pays tempérés.
— Fam. *Avoir du sang de macreuse*, Etre d'un tempérament très froid (le sang de la macreuse ayant passé autrefois pour être complètement froid).
— Boucher. Viande maigre qui se trouve sur l'os à moelle de l'épaule.
— Encycl. Zool. Les *macreuses* (œdemia) sont des canards de taille moyenne, à bec large, à doigts longs, à queue courte et conique, à ailes pointues ; leur livrée est brune ou rousse. Ces oiseaux apparaissent en grandes troupes à l'automne ; mais leur chair rance et huileuse n'en fait pas un gibier délicat ; on les chasse cependant au marais. C'est une nourriture maigre, autorisée en carême. On connaît six espèces de macreuses, toutes de l'hémisphère boréal ; trois passent en France : la macreuse commune (*œdemia nigra*), de tout le nord de l'ancien monde, émigre jusqu'à la Méditerranée ; la macreuse brune ou vraie macreuse (*œdemia fusca*), des mêmes régions, s'étend jusqu'au Groenland ; enfin, la macreuse à lunettes (*œdemia perspicillata*), de l'hémisphère boréal, est de passage accidentel en Europe. L'*œdemia Deglandi* est propre à l'Amérique du Nord, l'*œdemia Stejneri* au nord de l'Asie.

Macreuse.

— Superst. Les *macreuses* ont été considérées, surtout en Irlande où elles abondent, comme des oiseaux merveilleux. La légende assurait que les macreuses sont produites sans œufs ; les uns les faisaient naître des coquilles (les anatifes, crustacés cirripèdes vivant fixés sur les corps submergés) ; les autres d'une sorte de saule maritime, dont le fruit se métamorphosait en oiseau ou en poisson, selon qu'il tombait sur terre ou sur l'eau. On conserva longtemps dans une église d'Ecosse une pièce de bois pourri, péchée en 1490, rapporte Hector de Boëce, dans laquelle on trouva des vers qui commençaient, trouvait-on, à prendre des formes d'oiseaux.

Monnaie de Macrien.

Macrien ou **Macrin** (M. Fluvius Macrianus), l'un des empereurs romains dits les *Trente tyrans*. Son mérite l'éleva au premier rang dans l'armée, et Valérien, partant pour son expédition de Perse, lui confia l'administration de l'empire. Gallien, fils de l'empereur, fait prisonnier par Sapor, s'oubliait dans des plaisirs infâmes. Macrien se fit alors proclamer empereur, prit pour Césars ses deux fils, Macrien et Quietus, et chargea ce dernier des affaires d'Orient. Lui-même fut vaincu en Illyrie par Domitien, lieutenant d'Aureolus (261), et se tua.

Macrien le Fils.

Macrin (M. Opelius Macrinus), empereur romain, né à Césarée (Numidie) en 164, mort en 218. D'origine plus que modeste, il remplit des postes de confiance sous Septime-Sévère et fut nommé préfet du prétoire par Caracalla. Impliqué dans un complot contre la vie de ce prince, il le fit, dit-on, poignarder, et fut proclamé empereur. Il avait de bonnes intentions, mais manquait de caractère. Il fit payer aux soldats l'arriéré de leur solde et tenta de rétablir la discipline ; il annonça l'intention de rendre au sénat une autorité plus grande. Mais il perdit son prestige en traitant avec les Parthes et en menant à Antioche une vie efféminée. Une légion d'Emèse proclama Héliogabale empereur, et, peu à peu, une grande partie des troupes de Macrin se joignit aux rebelles. Vaincu près d'Antioche, il s'enfuit sous un déguisement, fut reconnu et tué par les soldats. Son fils périt à peu près en même temps, tandis qu'il s'efforçait de gagner un asile chez les Parthes.

Macrin.

Macrin. Biogr. V. Salmon (Jean).

Macrine (sainte), sœur de saint Grégoire de Nysse et de saint Basile, morte en 379. Elle embrassa la vie religieuse dans un monastère du Pont, et devint savante dans l'interprétation de l'Ecriture. Saint Grégoire de Nysse a écrit sa vie dans une lettre adressée au solitaire Olympe, et il la fait intervenir dans un dialogue intitulé *De l'âme et de la résurrection*. — Fête le 19 juillet.

Macris. Myth. gr. Fille d'Aristée. Elle habitait l'île d'Eubée, qui, de son nom s'appela d'abord *Macris*. Hermès lui apporta un jour Dionysos enfant, qu'il la chargea de nourrir. Hèra poursuivit de sa colère Macris, qui s'enfuit dans l'île de Phéacie.

MACRO ou **MACR**, préfixe qui signifie *long* ou *grand* et qui vient du gr. *makros*. (On dit *macro* devant les consonnes et *macr* devant les voyelles.)

MACROBE (du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie) adj. Qui vit longtemps. (Mot employé par Rabelais.)

Macrobe (Ambrosius Aurelius Theodosius Macrobius), philosophe, philologue et homme politique du Bas-Empire. En 399-400, il gouverna l'Espagne, puis la Gaule. En 409-410, il fut proconsul à Carthage. Il était néo-platonicien fervent et hostile au christianisme. S'il faut l'identifier avec le Macrobe qui, en 422, était chambellan de Théodose le Jeune, c'est qu'il s'est converti. On possède de lui : *In somnium Scipionis expositio*, commentaire du *Songe de Scipion*, de Cicéron, qui nous a conservé un admirable fragment de la *République*, du même ; *Saturnalia*, sorte de dialogue, dans le goût du *Banquet des sept sages*, de Plutarque, rapsodie très confuse, mais document précieux sur les mœurs des Romains ; *De differentiis et societatibus græci latinique verbi*, dont il ne reste qu'un abrégé attribué parfois à Jean Scot Erigène.

MACROBIE (*bî* — du préf. *macro*, et de *bios*, vie) n. f. Durée exceptionnellement longue de la vie, par opposition à *longévité*, qui désigne la durée normale, ordinaire, variable de la vie, suivant les espèces, les races et les conditions de l'existence.

MACROBIEN, ENNE (*bi-in, èn'* — rad. *macrobie*) adj. Qui vit longtemps.

Macrobiens (en lat. *Macrobii*, c'est-à-dire « qui ont une longue vie »), peuples fabuleux, que les anciens plaçaient tantôt en Ethiopie, tantôt dans l'Inde, tantôt sur la côte occidentale d'Afrique. (Les Macrobiens, disait-on, vivaient mille ans dans une jeunesse perpétuelle.) — Nom donné aux habitants d'Apollonie, en Macédoine.

MACROBIOTIQUE (*tik'* — rad. *macrobie*) n. f. Art de prolonger la vie en observant certaines règles d'hygiène.

MACROBIOTUS n. m. Genre d'arachnides tardigrades, comprenant quelques espèces d'Europe.
— Encycl. Les *macrobiotes* sont de minuscules animaux ovales, allongés, transparents, à courtes pattes munies de deux petites griffes. Ils vivent dans les lieux humides et obscurs, et jouissent de la propriété de revenir à la vie si on les humecte après qu'ils sont restés desséchés pendant longtemps ; d'où leur nom qui, en grec, signifie longue vie. L'espèce type du genre est le *macrobiotus macronyx*, de France.

MACROBITE (rad. *macrobie*) adj. Se dit des êtres dont la vie dépasse notablement, au point de vue de la durée, la moyenne propre à l'espèce et aux circonstances. ‖ Par ext. Se dit des espèces dont la vie ordinaire et moyenne est très longue.
— Substantiv. : *Un* macrobite.

MACROBOTRYTE (du préf. *macro*, et du gr. *botrus*, raisin) adj. Dont les fleurs ou les fruits sont disposés en longues grappes.

MACROCALICÉ (*sé*), **ÉE** [du préf. *macro*, et de *calice*] adj. Bot. Qui a un long calice.

MACROCARPE (du préf. *macro*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a de longs fruits.

MACROCÉPHALE (*sé* — du préf. *macro*, et *képhalê*, tête) adj. Térat. Qui a une grande tête.
— Bot. Se dit des semences dont les cotylédons sont soudés sur un corps beaucoup plus gros que le reste de l'embryon.

MACROCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *macrocéphalinés*, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amérique centrale et septentrionale. (Les macrocéphales [*macrocephalus*] sont des punaises de taille médiocre, à pattes antérieures ravisseuses.)

MACROCÉPHALIE (*sé, lî* — rad. *macrocéphale*) n. f. Méd. Développement excessif de la tête.

MACROCÉPHALINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des phymatidés, comprenant les *macrocéphales* et genres voisins. — *Un* macrocéphaliné.

MACROCÉRAME (*sé*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant une cinquantaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'Amérique. (Les macrocérames sont des animaux terrestres, à pied court, à tentacules inférieurs réduits ; leur coquille turriculée, arrondie au sommet, possède une fente ombilicale. On peut prendre comme type de ce genre le *macroceramus signatus*, des Antilles.)

MACROCÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Ce sont des stipules fongicoles, remarquables par leurs antennes filiformes très longues. Telle est la *macrocera maculipennis* de France, longue de 5 à 6 millimètres.)

MACROCHILINE ou **MACROCHILINA** (*ki*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant plusieurs espèces fossiles du dévonien au trias.

MACROCHIRE (*kir'* — du préf. *macro*, et du gr. *kheir*, main) adj. Qui a de longues mains. ‖ On dit aussi macrochère.
— Hist. Surnom grec d'Artaxerxès *Longue-Main*.
— n. f. Antiq. Tunique de pourpre à longues manches.

MACROCHIRE (*kir'*) n. m. Genre de charançons, comprenant deux espèces de Malaisie. (Les macrochires sont des calandres de forte taille, à pattes antérieures très longues. On peut en prendre comme type le *macrochirus prætor* de Java.)

MACROCHIRIE (*ki-rî* — rad. *macrochire*) n. f. Méd. Développement excessif des mains.

MACROCHYLE (*kil'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des hellnoninés, comprenant une vingtaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde. (Les macrochyles

sont nocturnes, de taille moyenne, allongés, aplatis, bruns ou roux, ornés de taches jaunes sur les élytres. L'espèce la plus septentrionale est le *macrocheilus Saulcyi*, d'Asie Mineure.)

MACROCNÈME n. m. Genre de rubiacées cinchonées. — ENCYCL. Le genre *macrocnème* comprend des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs blanches ou roses, disposées en panicules ou en corymbes terminaux, munis de grandes bractées colorées, à fruit turbiné, s'ouvrant en deux valves et divisé en deux loges, qui contiennent chacune plusieurs graines planes et à bords membraneux. On en connaît une douzaine d'espèces, de l'Amérique tropicale. Les écorces des macrocnèmes possèdent des propriétés analogues, mais inférieures, à celles des quinquinas, qu'elles servent à sophistiquer. Cependant, on reconnaît facilement l'écorce du *macrocnème à corymbes* à sa couleur intérieure blanchâtre, à sa nature visqueuse et à son amertume moins prononcée. Celle du *macrocnème tinctorial* fournit, par macération, un principe colorant rouge.

MACROCOLE (du préf. *macro*, et du gr. *kôlon*, membre) adj. Rhétor. Se dit d'une période dans laquelle l'apodose est plus longue que la protase.
— Antiq. *Papier macrocole*, Papier d'un grand format, employé surtout dans les chancelleries; papier royal. ‖ *Fronde macrocole*, Fronde à longue corde et à longue portée. ‖ *Période macrocole*, Période dont les membres sont allongés.

MACROCONIDIE (*dî*) n. f. Bot. Grande conidie, à membrane épaisse.

MACROCORYNE n. m. Genre de charançons, dont la seule espèce connue (*macrocorynus discoideus*) habite l'Inde.

MACROCOSME (*kossm'* — du préf. *macro*, et du gr. *kosmos*, monde) n. m. Dans le langage de la scolastique, Univers, par opposition à l'Homme considéré comme un monde en raccourci (*microcosme* ou *petit monde*).

MACROCOSMOLOGIE (*koss, jî* — de *macrocosme*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Description du macrocosme.

MACROCYSTE (*sisst'* — du préf. *macro*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. Bot. Nom donné par Tulasne à la grosse cellule ovoïde terminant la file de cellules portée sur les rameaux dressés du micélium. (Les macrocystes s'observent chez les pezizes; on les nomme aussi *scolécites*.)

MACROCYSTE (*sisst'*) n. m. Bot. Algue de la famille des laminariacées, vivant dans les mers de l'hémisphère sud, consistant en un cordon qui peut atteindre plusieurs centaines de mètres de longueur et qui porte des ramifications courtes, à contours ondulés, et creuses à leur intérieur. ‖ On dit aussi MACROCYSTIS.

MACROCYTE (*sit'* — du préf. *macro*, et du gr. *kutos*, cellule) n. m. Globule rouge du sang de grande dimension. (Cette forme anormale de l'hématie s'observe particulièrement dans les anémies graves, infectieuses toxiques.)

MACRODACTYLE (du préf. *macro*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui a de longs doigts ou de longs appendices en forme de doigts.

MACRODACTYLE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une quarantaine d'espèces du continent américain. (Les macrodactyles sont de petits hannetons, de formes élégantes et sveltes. Le *macrodactylus subspinosus*, des États-Unis, se rend très nuisible aux arbres fruitiers, aux rosiers et à la vigne.)

MACRODACTYLIE (*lî* — rad. *macrodactyle*) n. f. Méd. Développement excessif des doigts.

MACRODIPTÉRYX (*rikss*) n. m. Genre d'oiseaux, du groupe et de la taille des engoulevents, comprenant quelques espèces d'Afrique et de Madagascar.
— ENCYCL. Les *macrodiptéryx* sont des caprimulgidés remarquables par les deux longues plumes sans barbes qui sortent de la queue des mâles et se terminent chacune par une palette, de telle sorte que, lorsque ces oiseaux volent, ils semblent suivis par deux papillons. Leur livrée est rousse, variée de noir et de gris : ils chassent en plein jour et vivent dans les lieux découverts.

Macrodiptéryx.

MACRODON n. m. Ichtyol. Genre de poissons physostomes, comprenant quatre espèces propres aux cours d'eau de l'Amérique tropicale.
— Bot. Syn. de DALTONIE.
— ENCYCL. Ichtyol. Les *macrodons* sont couverts de grandes écailles et n'ont pas de nageoire adipeuse. L'espèce type du genre est le *macrodon trahira*, de la Guyane et du Brésil.

Macrodon.

MACRODONTIE (*tî*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant six espèces de l'Amérique méridionale. (Ce sont de grands prioniens aplatis, remarquables par leurs fortes mandibules et leurs élytres ornés de dessins fauves ou jaunes sur le fond brun. L'espèce type [*macrodontia cervicornis*] habite la Guyane et le Brésil.)

MACROGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant une espèce du nord de l'Europe. (Le macrogastre des roseaux [*macrogaster arundinis*] est de taille moyenne, brun roussâtre et gris, avec l'abdomen très allongé; il vit dans les marais, dont les roseaux nourrissent sa chenille.)

MACROGLOSSE (du préf. *macro*, et du gr. *glôssa*, langue) adj. Zool. Qui a une langue très longue.

MACROGLOSSE n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *macroglossidés*, comprenant une soixantaine d'espèces, répandues sur le globe.
— Mamm. Genre de mammifères chiroptères, type de la tribu des *macroglossinés*, comprenant trois espèces répandues de l'Inde en Océanie.
— ENCYCL. Entom. Les *macroglosses* sont de petits sphinx courts et trapus, dont l'abdomen se termine souvent par une brosse de poils étalée comme la queue d'un oiseau; leur trompe est d'une longueur démesurée; ils s'en servent pour pomper les sucs des fleurs au-dessus desquelles ils planent sans jamais se poser, volant pendant la plus grande chaleur du jour. L'espèce la plus commune en France est le macroglosse du caille-lait, sphinx moineau, moro-sphinx (*macroglossa stellatarum*), gris, avec les ailes inférieures roussâtres. D'autres ont les ailes transparentes comme vitrées : *macroglossa bombyliformis* et *fuciformis*, également français.

Macroglosse.

— Mamm. Les *macroglosses* sont des roussettes à long nez, à langue très longue; ils sont de taille médiocre, leur pelage est roux et brun. L'espèce type du genre est le *macroglossus minimus*, qui habite l'Inde et les îles de la Sonde.

MACROGLOSSIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, du groupe des sphingides, comprenant les *macroglosses* et genres voisins. — *Un* MACROGLOSSIDÉ.

MACROGLOSSIE (*sî* — rad. *macroglosse*) n. f. Pathol. Développement exagéré de la langue, qui s'observe chez les syphilitiques ou qui est due à une tumeur cancéreuse.

MACROGLOSSINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des ptéropidés, comprenant les *macroglosses* et genres voisins. — *Un* MACROGLOSSINÉ.

MACROGONIDIE (*dî* — du préf. *makro*, et de *gonidie*, organe de certaines plantes) n. f. Bot. Nom donné aux plus grosses spores de certaines algues. ‖ On dit aussi MACROZOOSPORE.

MACROLÈNE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant deux espèces de l'Europe méridionale. (Le *macrolenes bimaculata*, long de 7 à 8 millimètres, est commun dans le midi de la France.)

MACROLITHIQUE (*tik'*) adj. Se dit de la partie supérieure du diluvium de la Seine, formée de gros cailloux : *Zone* MACROLITHIQUE.

MACROLOGIE (*jî* — du préf. *macro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Rhétor. Longueur démesurée dans le discours. ‖ Phrase démesurément longue. (Rare.)

MACROMA n. f. Genre de cétoines, comptant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Ces insectes sont de taille médiocre, bruns ou rougeâtres, ordinairement tachés de jaune. Telle est la *macroma aurora*, d'Amboine.)

MACROMALOCERA (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, comprenant quelques espèces propres à l'Australie. (Ce sont des taupins assez grands, à pattes allongées; les mâles ont des antennes très longues. Tel est le *macromalocera ceramboides*.

MACROMÉLIE (*lî* — du préf. *macro*, et du gr. *melos*, membre) n. f. Méd. Développement excessif d'un membre.

MACROMÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *macromerus lanipes*, charançon commun aux Antilles.)

MACROMÉRIE (*rî*) n. f. Genre de borraginées, comprenant des herbes blanchâtres, à fleurs tuberculeuses, dont on connaît huit espèces, qui croissent au Mexique.

MACROMERIS (*mé-riss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, du groupe des sphégiens, comprenant quelques espèces propres à l'Indo-Chine et à la Malaisie.
— ENCYCL. Les *macromeris* sont des pompilidés d'assez grande taille, bleus ou verdâtres, brillants, avec les ailes violacées. Ils construisent de grosses coques en sciure de bois coagulée, ovales, de la grosseur d'une noix, qu'ils collent dans les creux d'arbres, et où ils accumulent, pour nourrir leurs larves, des araignées engourdies d'un coup d'aiguillon. Le *macromeris splendida*, des Moluques, mesure 2 centimètres de long.

MACROMÈTRE (du préf. *macro*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. En T. de mar., Instrument qui sert à mesurer la distance d'un bâtiment à un autre.

MACROMICROMÈTRE (du préf. *macro*, et de *micromètre*) n. m. Astron. Appareil destiné à la mesure micrométrique des détails figurés sur les photographies célestes.

MACROMIE (*mî*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des libellulidés, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Une seule est française, c'est la *macromia splendens*, des départements méridionaux.)

MACROMITRIUM (*tri-om'*) n. m. Genre d'orthotrichées, comprenant des mousses à coiffe en forme de mitre, qui croissent sur les arbres, dans les régions subtropicales.

MACROMORPHUS (*fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, comprenant une remarquable espèce de scarite de l'Afrique méridionale. (Le *macromorphus elongatus*, espèce type du genre, est allongé, cylindrique, d'un noir foncé, et il mesure 35 millimètres de long.)

MACRON n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des buccinidés, comprenant des formes propres aux côtes de la Californie. (L'espèce type du genre est le *macron Kelleti*.)

MACRON, favori de Tibère. Il présida au supplice de Séjan, et obtint en récompense la charge de préfet du prétoire, où il se rendit odieux. Il fit étouffer Tibère mourant pour complaire à Caligula, dont il conserva quelque temps la faveur en lui prostituant sa femme. Puis Caligula les obligea tous deux à se tuer (38).

MACRONE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant quelques espèces d'Australie. (Les macrones sont d'assez grande taille et remarquables par leur formes allongées, très étroite, effilée en arrière, avec les élytres fins et aigus, en stylet. Leur livrée est noire ou brune variée de fauve. Tel est le *macrones capito*, long de 3 centimètres.

MACRONÈME n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe, excepté en Europe. (Ce sont des phryganidés de taille médiocre; leur coloration est rousse, fauve ou grisâtre. L'espèce type du genre est le *macronema lineatum*, du Brésil.)

MACRONEME n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. Les macronèmes [*æthomerus*] sont de taille médiocre, étroites, avec les élytres côtelés; leur livrée est brun fauve, avec des taches noires et des lignes blanches. L'espèce type du genre est la macronème rugueuse [*æthomerus asperulus*, du Brésil.)

MACRONÈVRE n. f. Genre d'insectes diptères némocères, du groupe des tipules fongicoles, comprenant quelques espèces de l'hémisphère. (L'espèce type du genre est la *macroneura Winthemi*, longue de 3 millimètres et qui habite l'Allemagne.

MACRONOTE n. f. Genre de cétoines, comprenant plus de quarante espèces propres aux régions tropicales de l'ancien monde, répandues surtout en Indo-Chine et en Malaisie. (Ces insectes, de taille médiocre, mais de formes élégantes et de couleurs variées, portent ordinairement des bandes longitudinales sur les élytres. On en peut prendre comme types les *macronota diardi*, de Bornéo, et *apicalis*, de Sénégambie.)

MACRONUCLÉUS (*klé-uss* — du préf. *macro*, et de *nucléus*) n. m. Le plus gros noyau des infusoires, par opposition avec le plus petit ou micronucleus. (Le macronucléus est inactif dans la *conjugaison* [v. ce mot], et se résorbe.)

MACRONYQUE (*nik'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *macronyques* vivent sous l'eau des torrents ou des ruisseaux rapides. La seule espèce d'Europe, et qu'on trouve en France, est le *macronychus quadrituberculatus*, long de 2 à 3 millimètres.

Macronyque (gr. 5 fois).

MACRONYX (*nikss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dont on connaît cinq espèces propres à l'Afrique et à l'Inde.
— ENCYCL. Les *macronyx*, confondus souvent avec les alouettes, sont des dentirostres de la famille des motacillidés, voisins des pipis. De taille assez forte, ils ont les pattes hautes avec l'ongle du pied de derrière très long et recourbé; ils vivent à terre. Ce sont les *alouettes éperonnées* des anciens auteurs. L'espèce type du genre est le macronyx sentinelle (*macronyx Capensis*), ainsi appelé parce qu'il évente de loin les chasseurs et avertit les autres oiseaux par ses cris; long de 29 centimètres, il est gris, ferrugineux, marqué de roux et de noir.

MACROOM, ville d'Irlande (comté de Cork), sur la Sullane, affluent de la Lee; 5.000 hab.

MACROPÉTALE (du préf. *macro*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a de grands pétales.

MACROPÈZE n. f. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant quelques espèces européennes et asiatiques. (Ce sont des mouches brunes, de taille médiocre, à vastes ailes arrondies. L'espèce type, rare en Europe, est la *macropeza albitarsis*, longue de 3 à 5 millimètres.)

MACROPHAGE (*faj'* — du préf. *macro*, et du gr. *phagein*, manger) n. m. Phagocyte de grandes dimensions, pouvant atteindre jusqu'à 100 μ. Quelques-uns sont mobiles [grands leucocytes plurinucléaires, éosinophiles]; la plupart sont fixes [cellules fixes du tissu conjonctif, cellules endothéliales des vaisseaux, cellules de la rate, de la moelle osseuse, etc.]. Ces derniers sont plurinucléaires.) V. MYÉLOPLANE, et PHAGOCYTE.

MACROPHTHALME n. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant quelques espèces de l'océan Indien. (Les macrophthalmes sont des crabes de taille médiocre. L'espèce type est le *macrophthalmus transversus*, de la côte de Coromandel.)
— Ichtyol. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduviidés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (L'espèce type du genre est le *macrophthalmus pallens*, du Brésil et de Colombie, jaunâtre et gris, long de 14 millimètres.)

MACROPHYLLE (du préf. *macro*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a de grandes feuilles.

MACROPHYLLE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant quelques espèces propres à l'Afrique méridionale et occidentale. (Les macrophylles sont des scarabéidés aplatis et élargis, avec les pattes longues et grêles, et très poilus en dessous. L'espèce type du genre est le *macrophylla ciliata*, du Cap.
— Mamm. Genre de mammifères chiroptères, du groupe des vampires, tribu des phyllostomidés, comprenant une seule espèce du Brésil. Le macrophylle est une grande chauve-souris brune, remarquable par l'appendice en fer de lance qui surmonte son nez.)

MACROPNÉE (du préf. *macro*, et du gr. *pnein*, souffler) n. f. Méd. Respiration longue ou lente.

MACROPNEUSTE (*pneusst'*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, tribu des spatanginés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire. (Répandus surtout dans l'éocène, les macropneustes sont de grands oursins en forme de cœur, ils portent des tubercules inégaux, très grands, disséminés sur leur face supérieure, petits et serrés sur la face inférieure. Tel est le *macropneustes Meneghinii*, de l'éocène d'Italie, long de 8 centimètres.)

MACROPODE (du préf. *macro*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Zool. Qui a de longs pieds ou de longues nageoires.
— Bot. Qui a de longs pédoncules. ‖ *Embryon macropode*, Embryon à grosse radicule.

MACROPODE n. m. Ichtyol. Sous-genre de polyacanthes, comprenant une espèce propre aux eaux douces de l'Indo-Chine et de ses archipels.
— Encycl. Le *macropode doré*, acclimaté en France, comme poisson d'agrément, est souvent appelé *poisson de paradis, paradisier*. Au moment de la ponte, chaque mâle construit une sorte de dôme avec des bulles d'air accolées par du mucus, et, sous ce dôme flottant, il transporte les œufs pondus en les prenant au fur et à mesure dans sa bouche ; il les surveille jusqu'à l'éclosion, et n'abandonne les jeunes que quand ils peuvent se suffire. Ces jolis poissons, qui ne dépassent point 10 centimètres, sont mordorés ou verdâtres, flambés ou tigrés de jaune rougeâtre. On les élève facilement dans des aquariums.

Macropode.

MACROPODES n. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux, comprenant les kangourous et formes voisines. Syn. POÉPHAGES. — *Un* MACROPODE.

MACROPODIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, comprenant les kangourous. (Les macropodidés sont tous australiens ou néo-guinéens, on les répartit en onze genres, dont quatre fossiles. — *Un* MACROPODIDÉ.

MACROPODIE (*dî* — rad. *macropode*) n. f. Méd. Développement excessif des pieds.

MACROPODION n. m. Genre de crucifères chéiranthées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, qui croissent dans les monts Altaï.

MACROPOME n. m. Genre de poissons fossiles dans le crétacé de l'Europe boréale et orientale. (Les macropomes sont des crossoptérygiens allongés, assez grands, recouverts d'écailles armées de pointes aiguës ; leur queue est réduite à un pinceau, ou fait défaut. On en connaît cinq ou six espèces, comme le *macropoma Mantelli* du cénomanien de Normandie.)

MACROPROSOPE (du préf. *macro*, et du gr. *prosôpon*, visage) n. m. Sc. occ. Symbole de la haute magie, qui résume l'enseignement supérieur de la kabbale.
— Encycl. Le *macroprosope* est le grand symbole de Salomon. Il est figuré par un vieillard, coiffé de la tiare, revêtu de l'étole blanche et ayant sur la poitrine la partie supérieure d'une croix blanche ; son buste se reflète dans la partie inférieure de cette figure, et ce reflet représente un autre vieillard renversé, dont les couleurs sont opposées. Sur la partie supérieure on lit : *Quod superius macroprosopus*, et sur la partie inférieure : *Sicut quod inferius microprosopus*. L'ensemble de la figure est entouré d'un serpent qui se mord la queue. La position des bras de ces deux vieillards trace le double triangle de Salomon : l'un debout, l'autre renversé. Le macroprosope représente le dieu de lumière, et le microprosope le dieu de reflets et d'ombre (le dieu miséricordieux, et le dieu vengeur) ; c'est le Jéhovah blanc et le Jéhovah noir.

MACROPROSOPIE (*pî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Méd. Développement excessif de la face.
— Bot. Qui a de grands appendices en forme d'ailes, en parlant d'une graine. ‖ Dont les ailes sont presque aussi grandes que la carène, en parlant d'une papilionacée.

MACROPTÈRE n. m. Genre de charançons, comprenant cinq ou six espèces du Brésil. (Les macroptères [*macropterus*] sont des rhynchophores, de la famille des curculionidés. Ces coléoptères, de taille médiocre, sveltes, pointus en arrière, sont noirs ou bruns, avec un revêtement écailleux vert doré.)

MACROPUS (*puss*) n. m. Zool. Nom scientifique des kangourous. V. ce mot.

MACROPYGIE (*jî*) n. f. Genre de pigeons, propres à l'Asie tropicale et à l'Océanie.
— Encycl. Les *macropygies* sont des tourterelles élancées, à longue queue, à plumage souvent nuancé de teintes métalliques sombres ; elles vivent par troupes : leur chair est un mets délicat. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues surtout en Malaisie. La *macropygia Amboinensis* est une des tourterelles les plus communes des Moluques.

MACRORHAMPHE (*ranf*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant deux espèces des régions boréales.
— Encycl. Les *macrorhamphes* sont des charadriidés de la tribu des totaninés, voisins des barges. Habitant le nord en été, ils hivernent fort au Sud ; ainsi, le *macrorrhamphus Taczanowskii* descend du nord extrême de l'Asie jusque dans la Malaisie.

Macrorhamphe.

MACRORHINE n. m. Genre de phoques, comprenant deux espèces de l'océan Pacifique.
— Encycl. Les *macrorhines* comptent parmi les plus grands des phoques, car le *macrorrhinus leoninus* du sud du Pacifique et des régions antarctiques mesure 9 mètres de long. Le *macrorrhinus angustirostris* remonte beaucoup plus au Nord, jusque sur les côtes du Mexique et de la Californie.

Macrorhine.

MACRORRHIZE (*kro-riz'* — du préf. *macro*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a de grandes racines.

MACROSCÉLIDE (*kro-sé*) n. m. Genre de mammifères insectivores, comptant une douzaine d'espèces répandues en Afrique.
— Encycl. Les *macroscélides* sont de petites bêtes vives, à jambes postérieures longues et organisées pour le saut, à long nez en façon de trompe. De couleur isabelle ou fauve clair en dessus, blanchâtre en dessous, ils vivent dans les régions arides. Le *macroscelides Rozeti*, de la taille d'un lérot, habite la Barbarie désertique, le Sud algérien, l'Egypte.

Macroscélide.

MACROSCÉLIDÉS (*kro-sé*) n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, comprenant les *macroscélides* et genres voisins. — *Un* MACROSCÉLIDÉ.

MACROSCÉPIDE (*kro-sé*) n. f. Genre d'asclépiadées cynanchées, comprenant des plantes volubiles, à fleurs très grandes, qui croissent au Mexique.

MACROSCIEN, ENNE (*kro-si-in, èn'* — du préf. *macro*, et du gr. *skia*, ombre) adj. Géogr. Se dit des peuples qui, étant fort éloignés de l'équateur, reçoivent très obliquement les rayons du soleil, et ont par conséquent de longues ombres.
— Substantiv. : *Les* MACROSCIENS.

MACROSCINQUE (*kro-sink*) n. m. Genre de reptiles sauriens, du groupe des scinques, comprenant une espèce propre aux îles du Cap-Vert. (Les macroscinques sont voisins des *euprepes*, mais plus grands ; le *macroscincus Cocteaui*, décrit depuis longtemps sans qu'on connût sa patrie, fut retrouvé aux îles du Cap-Vert par l'expédition française du « Travailleur ».)

MACROSCOPIQUE (*sko-pik'* — du préf. *macro*, et du gr. *skopein*, voir) adj. Qui se voit à l'œil nu.

MACROSIPHONIE (*nî*) n. f. Genre d'apocynées, comprenant des lianes à grandes fleurs jaunes ou blanches, qui croissent au Brésil.

MACROSKÉLIE (*ské-lî* — du préf. *macro*, et du gr. *skélos*, jambe) n. f. Monstruosité due au développement exagéré des jambes.

MACROSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'extrême sud de l'Amérique. (Les macrosomes sont petits, allongés, souvent métalliques ; leurs élytres, étroits, sont sillonnés et rugueux.)

MACROSPERME (*spèrm'* — du préf. *macro*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a de grosses graines ou de gros fruits.

MACROSPORANGE (*spo-ranj'*) n. m. Bot. Sporange qui produit des macrospores.

MACROSPORE (*spor'* — du préf. *macro*, et du gr. *spora*, semence) adj. Bot. Se dit des grosses spores des cryptogames vasculaires hétérosporées, qui, en germant, produisent des prothalles femelles.

MACROSPORE (*spor'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Gamète hétérogame, considérée, en raison de son volume plus considérable, comme gamète femelle, par opposition avec la microspore ou gamète mâle. (On l'observe chez certaines algues phæosporées et aussi chez les radiolaires, où sa signification est cependant moins précise.) V. GAMÈTE, et CONJUGAISON.

MACROSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *macro*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en longs épis.

MACROSTÈME (*stêm'* — du préf. *macro*, et du gr. *stêmôn*, filet) adj. Bot. Qui a de longues étamines dépassant la corolle.

MACROSTHETHUS (*sté-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant une seule espèce de Madère. (Le *macrosthethus tuberculatus* est assez grand, noir brillant, très ponctué, avec les élytres striés et rugueux.)

MACROSTICHE (*stich'* — du préf. *macro*, et du gr. *stichos*, ligne) adj. Diplom. Ecrit en longues lignes.
— Hist. ecclés. *Symbole macrostiche* ou substantiv. *Macrostiche*, Cinquième profession de foi des eusébiens : *Le* SYMBOLE MACROSTICHE *ne contient rien d'absolument hétérodoxe.*

MACROSTOME (*stom'*) n. m. Nom ancien des poissons du genre *maurolicus*. V. ce mot.

MACROSTOMIE (*sto-mî* — du préf. *macro*, et du gr. *stoma*, bouche) n. f. Monstruosité due au développement exagéré de la cavité buccale.

MACROSTYLE (*stil'* — du préf. *macro*, et de *style*) adj. Bot. Dont les fleurs ont de longs styles.
— n. m. Genre de rutacées diosmées, comprenant des arbustes du Cap, à fleurs disposées en glomérules.

MACROSTYLOCRINUS (*sti, nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, de la famille des dimérocrinidés, comprenant des formes fossiles dans le silurien supérieur de l'Amérique du Nord. (Les *macrostylocrinus* sont des encrines à calice surbaissé, à bras longs, espacés, non divisés.)

MACROTARSE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une douzaine d'espèces de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale.

MACROTE n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant quelques espèces de l'Amérique méridionale. (Les macrotes sont des chauves-souris de la tribu des phyllostominés, à oreilles vastes ; leur nez porte un appendice foliacé ; leur taille est assez considérable. Tel est le *macrotus fuscus*, du Brésil.)

MACROTÉLOSTYLE (*stil'* — du préf. *macro* ; du gr. *télos*, fin, et de *style*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal prismatique, terminé par de longues pyramides.

MACROTELUS (*té-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Nord et de l'Afrique méridionale. (Les *macrotelus* sont des clairons de petite taille, fauves ou roux, avec les élytres noirs. Tels sont les *macrotelus compressicornis*, du Cap, et *uniformis*, de Gambie.)

MACROTHÈLE n. m. Genre d'araignées, type du groupe des *macrothélés*, comprenant de nombreuses espèces de l'ancien monde. (Les macrothèles sont des mygales de taille médiocre, à pattes courtes. L'espèce type du genre est le *macrothele Calpetana*, du sud de l'Espagne.)

MACROTHÉLÉS n. m. pl. Groupe de mygales, appartenant à la famille des aviculariidés, tribu des diplurinés, comptant des représentants dans presque toutes les régions chaudes du globe. — *Un* MACROTHÉLÉ.

MACROTHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Genre de mammifères tillodontiens, famille des chalicothéridés, comprenant une remarquable forme, fossile dans le tertiaire d'Europe.
— Encycl. Le *macrotherium grande* a été parfois rapporté aux édentés ; c'était un puissant animal, qui mesurait, d'après Cuvier, 8 mètres de long. Ses restes se trouvent dans le miocène moyen de l'Europe centrale et en France.

MACROTHRIX (*trikss*) n. m. Genre de crustacés phyllopodes, comprenant de petites formes qui vivent dans les lacs d'Europe. (Ce sont des petits cladocères de la famille des sididés. Ils se caractérisent par leurs cinq paires de pattes, leur bec pointu, leur carapace réticulée, armée d'épines en dessous. On en connaît quelques espèces, comme les *macrothrix rosea* et *laticornis*, du lac de Genève.

MACROTIS (*tiss*) n. m. Sous-genre de péramèles (mammifères marsupiaux), comprenant des espèces à grandes oreilles, à queue munie de longs poils, et sans doigt postérieur interne. (Les macrotis habitent l'Australie : l'espèce type est le *macrotis lagotis*, de la région ouest.)

MACROTOME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde. (Les macrotomes sont de gigantesques prioniens bruns ou fauves, nocturnes, dont les larves sont mangées par beaucoup de peuplades sauvages, notamment en Nouvelle-Guinée. Le *macrotoma heros*, des îles Fidji, mesure 15 centimètres de long.)

MACROULE n. f. Nom vulgaire de la foulque noire (*fulica atra*), oiseau d'eau appelé aussi *morelle*.

MACROURE (du préf. *macro*, et du gr. *ouro*, queue) adj. Zool. Qui a une longue queue : *Un décapode* MACROURE.
— Bot. Qui a des fleurs munies d'un long éperon ou disposées en longs épis.
— n. m. pl. Groupe de crustacés, comprenant les écrevisses, les homards, les langoustes, etc. — *Un* MACROURE.
— Encycl. Zool. Les décapodes *macroures*, tous aquatiques, sont ceux dont l'abdomen, bien développé, plus long que le céphalothorax, ne se replie point sous lui, est muni de cinq paires de pattes et se termine par une nageoire étalée. Les décapodes macroures comptent de nombreux représentants dans toutes les régions du globe et dans toutes les formations géologiques depuis le dévonien. Certains atteignent une longueur de 1 mètre. Les principales familles de cet important groupe sont les *sergestidés, caridides, astacidés, palinuridés, galathéidés, thalassinidés, paguridés, hippidés*.

MACROURE n. m. Genre de poissons, comprenant quelques espèces des mers chaudes, dont deux se trouvent dans la Méditerranée, où on les connaît sous le nom vulgaire de *grenadiers*.
— Encycl. Les *macroures*, type de la famille des *macrouridés*, sont allongés, avec une forte tête pyramidale ; ils vont en s'effilant jusqu'au bout de la queue, longue et mince ; ils sont couverts d'écailles allongées et épineuses. Le macroure ou lépidolèpre commun (*macrurus cælorhynchus*), gris violacé, avec le ventre argenté, mesure 30 centimètres, est assez commun du côté de Nice. Beaucoup plus rare, le *macrurus trachyrrhynchus* est aussi plus grand, avec le museau allongé et les yeux énormes.

Macroure.

MACROURIDÉS n. m. pl. Famille de poissons anacanthines, comprenant les macroures et genres voisins. — *Un* MACROURIDÉ.

MACROXUS (*ksuss*) n. m. Nom scientifique des écureuils guerlinguets. V. GUERLINGUET.

MACROZAMIE (*mî*) n. f. Genre de cycadacées, comprenant de petits arbres gommifères, à folioles calleuses à la base et tordues dans la préfoliation. (On en connaît une dizaine d'espèces de l'Australie, dont plusieurs sont cultivées dans les serres.)

MACTA (la) (prov. d'Oran [Algérie]), embouchure commune du Sig et de l'Habra, rivières jumelles qui vont se confondre dans des marais, entre Arzeu et Mostaganem.

MACTAN ou **MAGTAN**, îlot de la Malaisie (archipel des Philippines), entre les îles de Cébu et de Bohol. Magellan y mourut, en 1521, dans un combat contre les indigènes.

MACTAR, petite bourgade du centre de la Tunisie, entre Kairouan et Le Kef ; chef-lieu de contrôle civil. A l'époque romaine, *Mactaris* fut une cité puissante (ruines de temples, arcs de triomphe, amphithéâtres). Aux environs de Mactar, plusieurs dolmens de dimensions énormes.

MACTE ANIMO ! Mots latins signifiant : *Ferme! courage!*... Ils figurent dans le vers suivant dont Stace est l'auteur :

Macte animo, generose puer, sic itur ad astra.

« Courage, enfant, c'est ainsi qu'on s'élève jusqu'au ciel », que l'on attribue généralement, mais à tort, à Virgile. Voici le véritable vers de ce poète, que Stace a légèrement modifié (*En.* IX, 641) :

Macte nova virtute, puer, sic itur ad astra.

MACTIERNE, ou plus exactement **MACHTYERN** (*mak'-ti-èrn'* — de *mach*, celui qui répond pour un autre, et *tyern*, chef, prince) n. m. Dans l'ancienne Armorique, Prince vassal d'un autre prince.

MADAGASCAR

Gde Comore
Moroni
Mitsamihouli
Fomboni
ILES COMORES
Moutsamoudou
Anjouan
P. d'Anjouan
Moya
Louala
Mohéli
C. Douamouni
Mavogany
Dzaoudzi
Mayotte
Is Glorieuses
C. d'Ambre
Bé de Diégo Suarez
Diégo
Antsirano
C. St Sébastien
Nosy Lava
Nosy Mitsio
Nosy Bé
Hellville
Les 3 Frères
VOHÉMAR
Vohémar
Massif de Tsaratanana
Pt du Bon Ancrage
Sahambava
Antalaha
C. Est
Angotsy
Analalava
Bé de Moramba
Bé de Mahajamba
Bé de Bombetoke
Majunga
BOENY
MAJUNGA
Marovoay
Maroantsetra
MAROANTSETRA
Mandritsara
Masoala
C. Antsiraka
C. St André
MILANJA
Mevatanana
I. Ste Marie
Soanirano
FÉNÉRIVE
Fénérive
Mahambo
Foulpointe
Tambohorano
Ankifabila
TAMATAVE
Tamatave (Toamasina)
Maintirano
Is Barren
Ankazobé
Anjozorobe
Miarinarivo
TANANARIVE
Moramanga
Andevorante
Bekopaka
IMERINA
Vatomandry
ANDEVORANTE
Mahanoro
Tsimanandrafozana
Betafo
BETSIRIRY
Antsirabé
Morondava
Ambositra
AMBOSITRA
MANANJARY
Mananjary
Fianarantsoa
BETSILEO
C. St Vincent
Ivohibé
Ihosy
Farafangana
FARAFANGANA
Vohipeno
Mt Analavelona
Tuléar
St Augustin
Bé de St Augustin
Vangaindrano
Betroky
Ft Dauphin
C. Andavaka
Lambetaka
Androka
Faux Cap
C. Ste Marie
CANAL DE MOZAMBIQUE
OCÉAN INDIEN
CAPITALE de l'île
Chef lieu de province
Chef-lieu de district
Village important
Col. Sommet. Fort
Poste optique
Chem. de fer
en construction
Échelle - 1:6.000.000
0
100
200
300 K
Éch. 1:1.000.000
Ambatoroa
Tsisfototra
Ambodifototra
I. Madame
Mangalimaso
I. des Nattes
ILE STE MARIE
Nosy Fanihy
Navetsy
Befotaka
Presq. d'Andilana
N Sakalia
Ambanoro
Hellville
Nosy Komba
Tany Kely
NOSY-BÉ
Échelle - 1:1.000.000
MADAGASCAR
40
44
48
12
16
20
24

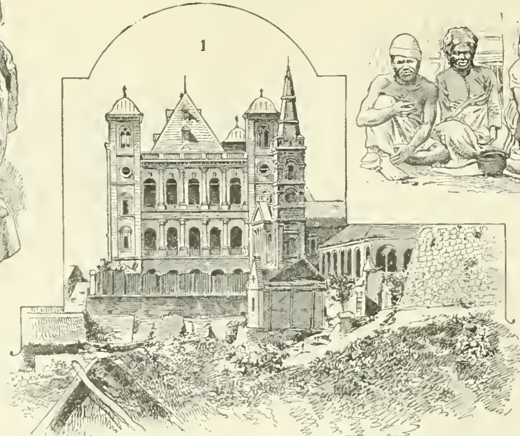

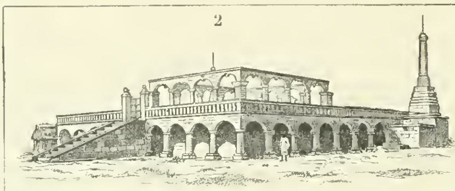

MADAGASCAR : 1. Palais royal, à Tananarive ; 2. Tombeau du premier ministre à Tananarive ; 3. Guerriers sakalaves ; 4. Famille hova ; 5. Betsileos ; 6. Musiciens hovas ; 7. Filanzane ; 8. Zebu ; 9. Charrue malgache ; 10. Case hova et bananier ; 11. Manguier.

— ENCYCL. Les *mactiernes* correspondent aux *principes* du temps de César. Ils furent absorbés par le haut baronnage des ducs. Quelques-uns de leurs descendants réussirent cependant longtemps à maintenir leurs privilèges, entre autres, les sires de Dinan, de Chateaubriand, etc.

MACTRE n. f. Genre de mollusques lamellibranches type de la famille des *mactridés*, comprenant environ 150 espèces du globe.

— ENCYCL. Les *mactres* sont des animaux essentiellement marins et pour la plupart comestibles : ainsi les *clams* des Etats-Unis (*mactra solidissima*), et aussi en Chine (*mactra veneriformis*). La *mactra stultorum* est très commune, sur les côtes françaises de l'Atlantique.

Mactre.

MACTRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les *mactres* et genres voisins. — *Un* MACTRIDÉ.

MACTRISME (*trissm'*) n. m. Antiq. gr. Sorte de danse comique, dont parle Athénée.

MACUGNANA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), au pied du *glacier de Macugnana* ; 617 hab. Mines d'or.

MACULAGE (*laj'*) n. m. Action de maculer ; son résultat : *Le* MACULAGE *des feuilles d'impression.*

MACULAIRE (*lèr'* — du lat. *macula*, tache) adj. Hist. nat. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent : *Bande* MACULAIRE.

MACULA LUTEA n. f. Tache jaune de la rétine dont elle est la partie la plus sensible. V. ŒIL, et RÉTINE.

MACULATION (*si-on*) n. f. Action de maculer.

MACULATURE (rad. *maculer*) n. f. Typogr. Feuille d'imprimerie mal tirée, qu'on emploie comme enveloppe. ‖ Feuille de papier qu'on interpose entre le cuivre et le lange, dans l'impression en taille-douce.

— Comm. Papier grossier, principalement destiné à servir d'enveloppe aux papiers d'impression.

MACULE (lat. *macula*, même sens) n. f. Tache, souillure. ‖ Fig. *L'époux sans* MACULE. (Corn.)

— Astron. Chacune des taches d'un noir intense que l'on remarque sur la surface du soleil : *On explique les* MACULES *par des déchirures de la photosphère.* V. SOLEIL.

— Bot. *Macule germe* ou *Macule réceptrice*, Nom donné autrefois à une tache claire qui existe dans l'élément femelle de certaines algues et près de laquelle se fixe l'anthérozoïde pour la fécondation.

— Méd. Signe qu'un enfant apporte sur la peau en naissant. ‖ Différence de coloration sur une partie circonscrite de la peau, sans trouble général de l'économie.

MACULER (du lat. *maculare*, même sens) v. a. Semer de taches : MACULER *des estampes.*

— Fig. Souiller.

Maculé, ée part. pass. Hist. nat. *Pelage maculé*, Pelage parsemé de marques d'une autre couleur que le fond.

— Impr. *Livre maculé*, Livre où l'encre des pages, insuffisamment séchée, laisse des bavures sur les pages opposées.

— v. n. Se tacher : *Des feuilles nouvellement imprimées* MACULENT.

Se maculer, v. pr. Devenir maculé : *Du papier qui* S'EST MACULÉ.

MACULEUX (*leû*), **EUSE** (rad. *macule*) adj. Qui se présente sous forme de tache : *Une éruption* MACULEUSE.

MACULIFORME (du lat. *macula*, tache, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une tache.

MACUSSON (*ku-son*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse. ‖ On dit aussi MARCUSSON.

— ENCYCL. Le *macusson* ou gesse tubéreuse est une plante vivace, à feuilles composées de deux folioles ovales, à pétiole terminé en vrille rameuse ; ses fleurs roses, odorantes, réunies en bouquets élégants, s'épanouissent au milieu de l'été. Cette plante se trouve en Europe, dans les moissons. Sa racine, tubéreuse et féculente, est alimentaire : les cochons et les bestiaux en sont très avides.

MACUTA n. f. Monnaie de compte de Guinée, valant 2.000 coquillages zembis ou cauris, et, en francs, 0,18.

MAD, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zemplin]), au centre des collines de l'Hegyallia, sur le Bodrog ; 3.480 hab. Source sulfureuse et commerce des vins renommés que produit le territoire environnant.

MADABLOTE n. f. Bot. Syn. de HIPTAGE.

MADACH (Éméric), poète hongrois, né à Also-Sztregova en 1823, mort à Balassa Gyarmath en 1864. Ayant donné

asile à un réfugié, pendant la révolution, il fut emprisonné. Mis en liberté au bout d'un an, il s'adonna aux lettres. Il publia, en 1861, *la Tragédie de l'homme*, poème dramatique qui immortalisa son nom. Le héros en est le premier homme, qui voit en rêve l'histoire de l'humanité. Madach a écrit, en outre, quelques poésies lyriques et des drames. Ses *Œuvres complètes* furent éditées par Paul Gyulai.

MADAGASCAR, grande île de l'océan Indien, située à l'E. de l'Afrique, dont la sépare le canal de Mozambique. Allongée du N.-N.-E. au S.-S.-O., elle est comprise entre 11° 59' et 25° 39' de lat. S., entre 40° 52' et 48° 7' de long. E.; elle mesure 1.670 kilom. de longueur, sur 400 kilom. de largeur moyenne, et occupe une superficie de 592.000 kilom. carr., dépassant sensiblement celle de la France.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Nature et relief du sol.* Les roches métamorphiques anciennes s'étendent sur plus de la moitié de la surface de l'île et forment du N. au S. une bande avoisinant la côte orientale ; le centre renferme surtout des gneiss et des granits, avec quelques amas de calcaires cristallins, tandis que sur les bords se montrent des micaschistes, des diorites et des syénites. Le terrain primaire n'apparaît sur une petite étendue que dans le Nord-Ouest, mais les formations secondaires couvrent toute la partie occidentale de l'île, où abondent les calcaires, les poudingues et les grès. Quant aux sédiments tertiaires, ils sont disséminés sur tout le pourtour de Madagascar, notamment à l'Est et au Nord-Ouest. Des infiltrations de roches éruptives (basaltes, trachytes) se sont fait jour au milieu des sédiments et constituent l'ossature des montagnes du centre. Il existe plusieurs anciens volcans, dont quelques-uns ont leurs cratères remplis par des lacs.

Un massif d'une altitude moyenne de 1.000 mètres, et s'inclinant vers l'O., occupe une grande partie de l'intérieur de l'île, en s'allongeant sur environ 800 kilom. de longueur à peu de distance de l'océan Indien. Il sert de socle à plusieurs systèmes montagneux, dont le plus important est celui de l'Ankaratra, où culmine le Tsiafajavona (2.680 m.). A l'E., le massif est limité par un haut rebord, dont quelques pics atteignent 1.600 mètres, et qui se prolonge au N. et au S. en chaînes indépendantes. Entre ce rebord et une chaîne montagneuse parallèle couvrant de ses ramifications le littoral oriental se creusent les longues vallées d'Ankay et d'Ambolo. Au N.-O. du massif central, partiellement limité de ce côté par la falaise de Bongo-Lava, s'étend la plaine sakalave, accidentée par les chaînes de Tsiandava et de Bemaraha, dont l'altitude ne dépasse pas 500 mètres. Dans le Sud-Ouest, des plateaux d'élévation médiocre supportent le mont Ivohimalaza, le massif de l'Isalo (1.200 m.) et l'Ivohitsombe (800 m.).

Côtes. Le littoral, qui a un développement total de 4.500 kilom., est en général peu découpé. A l'E., notamment, la côte, basse et bordée de lagunes, est presque rectiligne depuis Fort-Dauphin jusqu'à la baie d'Antongila. Plus au N., le voisinage des montagnes la rend moins régulière, et, grâce à ses rades secondaires comme à ses défenses naturelles, la vaste baie de Diégo-Suarez, qui entaille l'extrémité septentrionale de l'île, possède une valeur maritime et militaire de premier ordre. Celle de Nosy-Bé, à l'O., est plus largement ouverte. Quelques autres baies, telles que celles de Narinda, de Mahajamba, de Bombetoke, de Marambitsy et de Baly, ont également une certaine importance. Du cap Saint-André à l'embouchure du Mangoka, la côte, sablonneuse et vaseuse, offre peu d'abris, et les fleuves qui y aboutissent ont leur entrée obstruée par une barre. Enfin, dans le Sud-Ouest, des récifs coralliens gênent la navigation; la baie de Saint-Augustin est la seule à signaler dans cette région.

Climat. Comprise pour sa presque totalité dans la zone tropicale, Madagascar a un climat chaud et humide, mais dont l'altitude d'une portion du pays modifie sensiblement le caractère. Au niveau de la mer, le maximum de température est de 33° (janvier) et le minimum de 16° (juillet); sur le massif central, la chaleur est moins forte : à Tananarive, par exemple, le maximum n'est que de 23°, le minimum de 6°, et, dans les montagnes de l'Ankaratra, le thermomètre descend parfois jusqu'à 0°. L'année se divise en une saison sèche (mars-nov.) et une saison des pluies (nov.-mars). La quantité d'eau tombant annuellement varie beaucoup : dépassant souvent 3m,50 à Tamatave, elle se réduit à 1m,05 en moyenne à Tananarive, et dans certaines régions du Sud, notamment à Tullear, elle dépasse rarement 0m,30.

Hydrographie. Le versant oriental, bien arrosé, mais étroit et accidenté, possède de nombreux cours d'eau, mais peu de grands fleuves ; les plus considérables : le Mangoro, originaire de la vallée d'Ankay, et le Mananara, issu du massif central, ont leur cours coupé par des chutes et des rapides. A l'O., où les pentes s'adoucissent, deux fleuves sont à noter comme voies de communication : le Betsiboka (600 kilom.), qui, descendu du massif central, porte des embarcations d'un faible tirant d'eau à partir de son confluent avec l'Ikopa, et le Tsiribihina, dont le cours ne rencontre nul obstacle dans la plaine sakalave. Le Mangoka (350 kilom.) est comparable aux précédents par son débit et l'étendue de son bassin, mais des cascades en interdisent l'emploi comme voie navigable, et certains fleuves plus modestes, tels que le Sofia, le Mahajamba et le Manambolo, ont une plus grande valeur réelle. A citer quelques lacs : sur la côte occidentale, le Kinkony, Ampary, Iotry et le Tsimanampetsotsa; à l'intérieur, le lac Alaotra et le lac Itasy.

Flore. Sur environ 4.000 espèces que comprend la flore malgache, 3.000 sont endémiques; les plus nombreuses appartiennent à la famille des légumineuses, des composées, des euphorbiacées, des rubiacées et des graminées. Peu d'entre elles sont répandues dans toute l'île. La région orientale est la plus riche, surtout dans la zone des forêts qui couvrent les flancs des montagnes côtières et du massif central : outre de grands arbres (weinmannie, podocarpes, éléodendron, landolphie), on y trouve des palmiers, des bambous, des fougères arborescentes, des lianes et des orchidées; au bord des lagunes du littoral croissent le pandanus et l'hymænea verrucosa (copalier); un peu plus haut, le ravinala (arbre du voyageur) et le rafia, dont les fibres ont de nombreux usages. Le centre, relativement aride, possède cependant un grand nombre de graminées, de bruyères, de solanées et d'iridées. La région occidentale a des forêts, mais moins touffues que celles de l'Est; les essences les plus caractéristiques de cette région sont le satrana (latanier) et le baobab; les prairies de graminées s'y développent largement et, dans le Sud, il existe de vastes étendues couvertes uniquement de plantes grasses (cactées et euphorbiacées).

Faune. Madagascar forme une région zoologique distincte. Les plus remarquables de ses mammifères sont des lémuriens de taille variée, des carnivores (cryptoprocta ferox, mangouste, civette, des insectivores (tenrec et tendrac), quelques rongeurs et un sanglier appartenant à un genre africain. Les oiseaux (perroquets noirs, chouettes, coucous, ibis, pintades) sont nombreux, ainsi que les reptiles (lézards, geckos, caméléons), tous inoffensifs, sauf les crocodiles. Beaucoup d'insectes indigènes, mais, par contre, peu de poissons. Parmi les animaux domestiques, il faut citer surtout les zébus ou bœufs à bosse, les moutons à grosse queue, les porcs, les chèvres et les volailles, ces dernières d'origine étrangère.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. La population paraît comprise entre 3 et 4 millions d'habitants. Elle n'a une grande densité que dans l'Imerina et dans quelques parties des côtes. L'agglomération la plus considérable est la capitale, *Tananarive;* les autres grandes villes sont : Fianarantsoa, dans le Betsileo; Fort-Dauphin, Mananjary, Tamatave, Vobemar et Antsirane, sur la côte orientale; Majunga, Maintirano et Tulléar, sur la côte occidentale.

Ethnologie. D'après la légende, Madagascar aurait été primitivement habitée par des nains, les *Kimos*, dont on n'a jamais retrouvé les restes, pas plus qu'on n'a rencontré ceux des *Wazimbas*, autres nains dont parle la tradition. Les habitants actuels, désignés sous le nom collectif de *Malgaches*, sont les uns des nègres, les autres des *Malais* et des *Indonésiens*, venus très anciennement sur des *prahos*, ou pirogues à balancier, des archipels situés au delà de Malacca. Des ruines arabes ont été découvertes près de la côte nord-ouest, dans la petite île de Mandza, et une bande d'Arabes s'est établie, vers l'an 1025, aux environs de Fort-Dauphin. Enfin, des marchands de l'Inde et des Européens se sont installés sur la côte orientale et dans le sud de l'île. La population de Madagascar est donc très mêlée et le mot « malgache », qui lui est généralement appliqué, n'a aucun sens défini.

Les *nègres* ont des origines différentes. On prétend que la plupart d'entre eux proviennent de la Mélanésie, parce qu'ils présentent quelques caractères des nègres océaniens, notamment le grand développement vertical de la tête, et qu'ils parlent une langue malayo-polynésienne, qu'ils n'ont pas empruntée aux Malais de l'île (*Hovas*), car elle était en usage avant l'arrivée de ceux-ci ; en outre, elle est parlée par les *Antandroy* du Sud, qui n'ont jamais été en contact avec les Hovas. Néanmoins, beaucoup de noirs sont venus de la côte voisine d'Afrique, distante seulement de 400 kilomètres de la grande île.

Les populations nigritiques de Madagascar sont extrêmement nombreuses. Dans le Nord, vivent les *Antankars* ou *Antankara*, pacifiques et taciturnes, réunis en petits villages composés chacun de vingt ou trente petites cases; ils élèvent de nombreux troupeaux. Les *Antavanatra*, les *Antsihanaka*, les *Bezanozano* habitent la partie orientale de l'île, au N.-E. de Tananarive; ils se livrent à l'agriculture. Les *Betsimisaraks* ou *Betsimisaraka* forment une grande confédération, qui occupe toute la région moyenne de la côte orientale. Grands, bien constitués, ils sont bons et sociables, mais paresseux; ils font un peu de culture et possèdent beaucoup de bestiaux. Dans le Sud, sont les *Antaisaka*, les *Antanosy*, les *Antandroy*, les *Manambia*, les *Antevondro*, etc. C'est également dans cette contrée que vivent les tribus pillardes des *Mahafaly* et des *Bara*.

Mais le groupe nègre de beaucoup le plus important est celui des *Sakalaves* ou *Sakalava*, qui occupe les trois quarts de la côte occidentale et s'avance fort loin vers le centre. Leurs villages se composent de maisons en bois, couvertes en feuilles et divisées en deux pièces, dont l'une renferme un vaste gril en bois, toujours sale, auquel on suspend la viande pour la cuire. Ils cultivent le riz, des légumes et des arbres fruitiers. Intelligents, mais vantards, superstitieux et nonchalants, ils sont cependant complaisants et hospitaliers. Les Sakalaves, pêcheurs, pasteurs et agriculteurs, aiment la chicane, et il existe chez eux des avocats. Jadis, toutes les tribus sakalaves obéissaient à un roi unique, omnipotent, qui exerçait la suprématie sur la majeure partie de l'île.

Anciennes armoiries royales de Madagascar.

Ce furent les *Hovas* qui supplantèrent les Sakalaves. Les Betsiléos, qui vivent au sud de l'Imerina, forment une population très mélangée, dans laquelle on trouve beaucoup de sang nigritique. Ils ont des mœurs douces et une grande prédilection pour l'agriculture. Ils travaillent le fer et tissent, à l'aide de métiers tout à fait rudimentaires, la soie et le coton.

Langue. La langue indigène, le malgache ou madécasse, appartient au groupe des langues malayo-polynésiennes. Elle est assez rapprochée du *battak*, dialecte de Sumatra, et sa grammaire est assez simple. Cet idiome se divise en deux principaux dialectes : le *hova* et le *sakalave*. Le malgache, est comme le malais, une langue agglutinante. On l'écrit avec les caractères latins. Le français et l'anglais sont assez répandus. La religion autochtone est un fétichisme grossier. Le catholicisme et le protestantisme ont fait de nombreux adeptes chez les Hovas, et le mahométisme chez les habitants de l'Ouest.

Histoire. Connue des anciens sous le nom de *Ménuthias*, Madagascar, qu'ont décrite certains géographes arabes du moyen âge, demeura oubliée des Occidentaux jusqu'à la fin du XVe siècle. Découverte en 1500 par le Portugais Diégo Dias, elle fut bien vite explorée, de telle sorte que ses formes apparaissent assez exactement figurées par Pedro Reinel en 1517; grâce à des études postérieures, la connaissance du littoral a beaucoup progressé, comme le prouve l'étude des cartes de D'Après de Mannevillette (1777) et de l'Anglais Owen (1825); mais il reste encore à ajouter aux cartes existantes pour donner des côtes de Madagascar un tracé aussi exact que possible. Pour l'intérieur, il reste plus à faire encore : c'est, en effet, en 1871 seulement, après de très importants voyages qu'Alfred Grandidier a publié une première carte exacte du relief de la grande île; les voyages postérieurs de Catat et Maistre, Gautier, Guillaume Grandidier, etc., ont comblé un certain nombre de lacunes, dont les dernières disparaîtront quand les officiers français envoyés à Madagascar par le service géographique de l'armée à la requête du général Gallieni auront visité tous les coins de l'île et étendu à tout le territoire les travaux topographiques commencés par les Pères Roblet et Colin et par les explorateurs français.

Depuis l'arrivée des Portugais à Madagascar, l'île n'a eu pendant longtemps pour histoire que celle des tentatives d'exploitation commerciale dont elle fut l'objet de la part des Portugais, des Hollandais et des Français. Ces derniers, à partir de l'année 1642, s'établissent dans le Sud et préludent à la colonisation de Madagascar en fondant sur les côtes méridionale et orientale quelques comptoirs commerciaux (Fort-Dauphin) et en nouant des relations plus ou moins amicales avec les indigènes. Contraints, en 1674, de quitter l'île, ils reviennent dans le cours du XVIIIe siècle avec Modave et Benyowski sur différents points du littoral, mais ne parviennent pas à s'établir définitivement à Madagascar.

Cependant, les Hovas de l'Imerina avaient commencé à fonder sur le plateau central un empire qui atteignit son apogée au début du XIXe siècle, sous le règne du grand Andrianampoinimerina. Aussi, quand les Français voulurent, au XIXe siècle, faire triompher leurs prétentions sur Madagascar, durent-ils lutter contre les Hovas, que ne cessèrent de soutenir les Anglais. Enfin, en 1885, les Hovas durent signer un traité qui plaçait l'île entière sous le protectorat de la France. Ce traité n'ayant pas été observé, une expédition dirigée par le général Duchesne aboutit, en 1895, à la prise de Tananarive et à la signature d'un nouveau traité de protectorat. Mais une grave insurrection amena bientôt une modification à ce traité; Madagascar devint, en 1896, une simple colonie française, qui a pris depuis cette époque, sous l'habile impulsion de son gouverneur, le général Gallieni, un très grand essor.

Administration. La loi du 6 août 1896, en déclarant Madagascar colonie française, a placé cette possession sous le régime général des colonies auxquelles ne s'applique pas le sénatus-consulte de 1866 (régime des décrets); le pouvoir législatif est le législateur de droit commun, sauf pour les matières évoquées par le Parlement.

Le gouverneur général organise, dirige, contrôle les divers services, nomme aux fonctions civiles secondaires, dispose des forces de terre et de mer. Il est assisté de chefs de services et d'un conseil d'administration.

Les établissements de Diégo-Suarez, Nossi-Bé (ou Nozy-Bé) et Sainte-Marie, rattachés à Madagascar, ont été érigés en communes, dirigées par un administrateur-maire. Un régime municipal identique a été appliqué à Tamatave et à Tananarive.

L'île est divisée en provinces civiles et en territoires militaires. A côté du personnel français des résidences, fonctionne un personnel indigène. Il y a aussi cinq cercles indépendants. Le service de la justice est assuré par des tribunaux français et par des tribunaux mixtes, jugeant en matière indigène.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Madagascar, par la diversité de ses climats et de ses productions, est à la fois une colonie de peuplement, d'exploitation et de commerce.

Agriculture. La région centrale (Emyrne et pays betsileo), au climat salubre, a pour principales productions le riz, qui constitue l'aliment essentiel de l'indigène; le manioc, le maïs. Le cotonnier y pousse à l'état sauvage; les fibres tirées des palmes du rafia servent à fabriquer des tissus; le chanvre vient en toute saison.

Les régions côtières, caractérisées par un climat chaud et humide, se prêtent plus que les plateaux à la culture des plantes tropicales (caféiers, cacaoyers, vanilliers, cocotiers, poivriers, canne à sucre, lianes à caoutchouc).

La région intermédiaire, qui est celle des altitudes moyennes (500 à 800 m.), convient surtout à l'élevage du bétail, déjà pratiqué en grand par les Hovas.

On évalue à 10 millions d'hectares l'étendue des forêts de Madagascar. Le caoutchouc constitue le principal produit récolté dans les forêts, où l'on rencontre aussi des essences propres à l'ébénisterie.

Industrie. On trouve de l'or dans les alluvions de presque toutes les rivières de l'île, de l'argent et du plomb près du lac Alaotra, du cuivre dans le centre, du fer presque partout. Le charbon existe autour de la baie d'Ampasindava, en couches peu épaisses. La fabrication du sucre, du rhum, des produits céramiques et des conserves alimentaires a une certaine importance. Les Hovas pratiquent le tissage de la soie, du coton, du chanvre, des fibres de rafia; ils distillent la canne à sucre pour en tirer de l'alcool; ils fabriquent du savon, des teintures, travaillent les cuirs.

Communications. Madagascar manque encore de voies de communication; hors des sentiers indigènes, les seules routes carrossables vont de Tamatave et de Majunga à Tananarive. Plusieurs lignes de navigation françaises desservent régulièrement Mananjary, Tamatave, Sainte-Marie, Diégo-Suarez et Majunga; des bateaux annexes mettent ces ports en relation avec ceux de moindre importance. Les télégraphes intérieurs sont reliés au réseau universel par un câble allant de Majunga à Mozambique.

Commerce. Le commerce extérieur s'est beaucoup accru depuis l'annexion. Il se fait surtout avec la France. Les importations (tissus, boissons, produits alimentaires, outils) dépassent de beaucoup les exportations (bœufs vivants, caoutchouc, lin, peaux, rafia, vanille, or).

L'esclavage a été aboli à Madagascar, par suite de l'annexion. Pour faciliter le recrutement des travailleurs au service des particuliers, des offices du travail ont été institués dans chaque province ou cercle, et on fait appel aux travailleurs chinois, somalis, zanzibarites.

— BIBLIOGR. : Flacourt, *Description de la grande Isle Madagascar* (Paris, 1660); Grandidier (Alfred), *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* (Paris, 1875-1901); Piolet (J.-B.), *Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar* (Paris, 1898).

Madagascar (MÉDAILLES DE). La première de ces médailles, instituée en France par une loi du 31 juillet 1886, est conforme pour le métal, le module et la face, à la médaille du Tonkin. Au revers, elle porte, au-dessous d'une étoile rayonnante et le deux dates : *1883-1886*, le mot *Madagascar*, avec un trophée formé d'une ancre et de drapeaux. Le ruban est moitié vert, moitié bleu, par petites raies horizontales.

A la suite de l'expédition de 1895, une nouvelle médaille de Madagascar a été créée par la loi du 15 janvier 1896. Cette médaille, œuvre de Roty, est en argent et du modulo de la précédente. Elle présente sur sa face l'effigie de la République avec les mots *République française;* au revers, entre le mot *Madagascar* et la date *1895*, des attributs (drapeau, canon, clairon, ancre) rappellent la collaboration des troupes de la guerre et de la marine. Le ruban est celui de l'ancienne médaille, auquel on a seulement adapté une agrafe portant le millésime *1895*, dans un bouquet de chêne et de laurier.

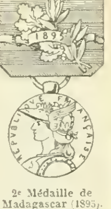

1re Médaille de Madagascar (1883). 2e Médaille de Madagascar (1895).

Madagascar (BOIS DE), bois de teinture rouge, que l'on emploie en impression, et en teinture sous forme de bois moulu. Il est originaire de Madagascar, et l'arbre qui le fournit est le *pterocarpus santalinus*. Il ressemble beaucoup au santal rouge employé aux mêmes usages.)

MADAGASCAROIS, OISE (*ska-roi, oiz'*), personne née à Madagascar ou qui habite cette île. — *Les* MADAGASCAROIS. ‖ On dit plus ordinairement MADÉCASSE ou MALGACHE.
— Adjectiv. : *Nation* MADAGASCAROISE.

MADAÏ, MATAÏ, AMADAÏ, nom que porte le peuple des Mèdes, dans les textes assyriens. V. MÉDIE.

MADAIEVO, ville de la Russie centrale (gouv. de Nijni-Novgorod), sur l'Alatyr, sous-affluent du Volga par la Soura; 4.500 hab.

MADAIN (AL-), village de la Turquie d'Asie (Mésopotamie [prov. de Bagdad]), sur le Tigre. Il est situé sur l'emplacement des antiques cités de *Séleucie*, totalement disparue, et de *Ctésiphon*, capitale des Parthes, dont il reste le palais de Chosroès Nourchivan (VIe s. de notre ère), remarquable par une arcade de 32 mètres de hauteur.

MADAL, enfant de Japhet, père des Mèdes.

MADAME (de *ma*, et *dame*) n. f. Titre que l'on donna d'abord à la femme d'un chevalier, puis à toute femme de condition, et que l'on donne aujourd'hui à toute femme mariée, soit en parlant d'elle, soit en lui parlant : *Diner chez* MADAME *X****. ‖ Maîtresse de la maison ou de la personne qui parle (employé surtout par les serviteurs) : MADAME *est servie*. [Pl. MESDAMES (*mè-dam'*).]
— REM. Bien que le mot *madame* contienne le pronom possessif, on peut, dans le style familier, lui adjoindre l'article, ou un adjectif déterminatif. Dans ce cas, le pluriel est *madames* ou même *madame*, s'il s'agit de personnes à qui l'on donne le nom d'une *madame* déterminée : *Les* MADAME *Marneffe pleurnichent quelquefois*. (Balz.) *Il y a tant de* MADAMES *sans monsieur !* (F. Soulié.) ‖ Personne mariée d'un haut rang, d'une haute position : *Une grande, Une riche* MADAME. ‖ *Jouer à la madame*, Affecter des airs qui ne vont pas avec la condition sociale. — Chercher, dans ses jeux, à imiter le ton et les manières des grandes dames.
— Écon. rur. Dans le Pas-de-Calais, Petite meule formée avec des céréales.
— Hist. Titre que l'on donnait, à la cour des Bourbons, à toutes les filles du roi, du Dauphin, et à la femme de Monsieur, frère du roi. (L'usage général était que ces princesses ajoutassent au titre de « Madame » leur nom de baptême, à l'exception de la femme de Monsieur, qui portait le titre sans adjonction du nom propre, et de la fille aînée du roi de France, qu'on appela cependant quelquefois Madame Royale. Napoléon Ier donna à sa mère le nom de « Madame mère ».)
— Hist. relig. Titre que l'on donnait, aux saintes : MADAME *sainte Anne*. ‖ Titre que l'on donne aux abbesses et aux chanoinesses : MESDAMES *de l'abbaye de Longchamps*. ‖ Se dit aussi de toutes les religieuses dans certains ordres, soit que le mot soit suivi du nom de famille, comme chez les dames du Sacré-Cœur : MADAME *Barrat;* soit qu'il soit placé, comme dans d'autres ordres, devant un nom pris par la religieuse en entrant au couvent : MADAME *Saint-Joseph*.
— LOC. PROV. : **Monsieur vaut bien madame, et madame vaut bien monsieur**, C'est un couple assorti, et le mari ne vaut pas mieux que la femme ni la femme que le mari.
— ALLUS. LITTÉR. : **Madame se meurt ! madame est morte !** Exclamation célèbre de Bossuet dans son oraison funèbre de Henriette d'Angleterre. V. MOURIR.

Madame Bovary, roman, par Gustave Flaubert (1857). — Unie à un médecin de petite ville, commun, médiocre et gauche, Emma Bovary, nature plus fine, se dégoûte vite de l'existence vulgaire et terne que son mari lui fait. Elle a des goûts d'élégance, de distinction, des aspirations sentimentales. Peu à peu, elle s'abandonne aux besoins de son cœur, de son tempérament. Séduite d'abord par un gentillâtre du voisinage, elle devient ensuite la maîtresse d'un clerc de notaire, ruine son intérieur et finit par s'empoisonner en avalant de l'arsenic.
Madame Bovary passa d'abord pour une œuvre immorale, et fut poursuivie comme telle. Elle est, au contraire, ou son fond, d'une très forte moralité, car nous y voyons comment une âme nativement honnête peut être pervertie par les imaginations romanesques, par la prédominance de la sensibilité sur la raison. *Madame Bovary* demeure unique entre les œuvres de l'auteur. Elle est d'abord la plus belle en soi, la plus classique au sens large du mot; mais, ensuite, elle est la plus significative et la plus complète, celle où le romantisme et le naturalisme se sont le mieux combinés et fondus pour unir l'idéal au réel, la sympathie humaine au respect de l'art. — C'est dans *Madame Bovary* que Flaubert a tracé le portrait du pharmacien « Monsieur Homais ». V. HOMAIS.

Madame Caverlet, comédie en quatre actes, en prose, d'Émile Augier (Vaudeville, 1876). — Un ménage respecté vit paisiblement en Suisse, sur les bords du lac de Genève. Chacun croit que M. et Mme Caverlet sont mariés, après un divorce de l'épouse, qui, de son premier mari, l'Anglais Edouard Merson, a deux enfants : Henri et Fanny. Un ami de la maison, le juge de paix Daniel Bargé, demande à Caverlet la main de Fanny pour son fils Reynold, ce qui oblige Caverlet à lui révéler l'irrégularité de sa situation. Il n'est pas marié avec Mme Caverlet. Celle-ci a dû quitter son véritable mari à la suite de sévices odieux, mais Edouard Merson est Français et non pas Anglais; de là l'impossibilité d'un divorce libérateur. Devant cette confidence, Daniel Bargé laisse tomber la demande en mariage. Tout à coup réapparaît Edouard Merson. Il veut, dit-il, se refaire un foyer : il usera de la loi, si sa femme refuse de le suivre. Henri, trompé sur le véritable caractère de son père, va jusqu'à maudire Caverlet. Les deux époux illégitimes sont pris de désespoir. Mais Reynold trouve un expédient : Merson ne réclame sa femme que parce qu'elle vient d'hériter d'une tante millionnaire; on lui donnera 500.000 francs pour qu'il consente à se faire naturaliser Suisse, et Mme Caverlet, qui a déjà ses quinze ans de séjour en Suisse, pourra divorcer et épousera Caverlet; Reynold épousera alors Fanny. La pièce fut critiquée sur sa morale, qui semblait faite, disait-on, pour la grande gloire des faux ménages. C'était plutôt un poignant plaidoyer en faveur du divorce.

Madame Chrysanthème, roman, par Pierre Loti 1887). — L'officier de marine Loti, pendant une relâche à Nagasaki, épouse, pour la durée de son séjour, devant les autorités locales, une jeune Japonaise, Mlle Chrysanthème. Dans une maison à compartiments, en plein pays des fleurs et des lanternes, il vit pendant une saison de la vie japonaise, fréquentant les maisons de thé et les fêtes des temples, en compagnie de « frère Yves » et des mousmés qui, à l'exemple de Mme Chrysanthème, ont fondé avec des Européens des ménages éphémères. Mais Loti s'ennuie auprès de Mme Chrysanthème, et, à l'heure du départ, il la trouve moins occupée de la séparation prochaine que du soin de vérifier les piastres que, suivant leurs conventions, il vient de lui compter. L'intérêt est tout entier dans la peinture des mœurs et des choses japonaises, interprétées par une sensibilité originale, au hasard des impressions, avec un détachement désillusionné.

Madame Favart, opéra-comique en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique de Jacques Offenbach (Folies-Dramatiques, 1878). — Une intrigue secondaire, greffée sur les relations intimes plus ou moins authentiques de Mme Favart et du maréchal de Saxe, sert de fond au livret. La partition est l'une des meilleures du compositeur, et quelques pages en sont bien venues.

Madame Gervaisais, roman d'Edmond et Jules de Goncourt (1869). — Elevée par un père familier avec les philosophes du XVIIIe siècle, Mme Gervaisais est, au début du livre, une femme instruite, d'un esprit bien équilibré. S'étant rendue à Rome avec son jeune fils, elle se convertit au catholicisme après la guérison quasi miraculeuse de l'enfant, et, tombant dès lors en une sorte de dévotion mystique, se livre tout entière au Père Zibilla, qui la torture, l'humilie, la détache de toute affection humaine. Elle en est arrivée à une sorte de folie religieuse, lorsque son frère survient, l'éclaire sur son mal, et finit par la décider à reprendre son rang dans le monde; elle ne demande que le temps de recevoir la bénédiction du pape, et, au moment même où le pape apparaît, elle tombe morte. On peut critiquer dans *Madame Gervaisais* le manque de tenue dans la composition et, dans le style, une manière inquiète, fébrile; mais, nulle part, les Goncourt n'ont montré plus de délicatesse dans l'analyse.

Madame Sans-Gêne, pièce en quatre actes, dont un prologue, par Victorien Sardou et Émile Moreau (Vaudeville, 1893). — Le comte de Neipperg, officier autrichien, qui aime l'impératrice Marie-Louise, est surpris par l'Empereur, au moment où il va pénétrer chez elle. Napoléon ordonne d'abord de le fusiller. Il est sauvé, grâce à l'intervention de la maréchale Lefebvre, qui le fait évader, et son innocence éclate au dénouement. Telle est l'intrigue, assez mince, de la pièce. Le drame, ici, n'est qu'un prétexte à tableaux. *Madame Sans-Gêne* dut son succès aux décors, aux costumes, à la reconstitution superficielle, mais animée et brillante, d'une époque. Les deux figures du premier plan sont d'abord la maréchale (*Madame Sans-Gêne*), dont le langage populaire, les façons d'ancienne blanchisseuse font, avec le milieu, un contraste piquant et facile; ensuite l'Empereur, que Sardou a fort habilement rendu en tout ce qui est de l'image et des gestes. Parmi les meilleures scènes, il faut signaler, dans le troisième acte, celles de Napoléon avec ses sœurs, celle, surtout, avec Mme Sans-Gêne, merveilleuse d'adresse et d'esprit. Toute la pièce, d'ailleurs, se passe en épisodes en anecdotes, en « illustrations » plus ou moins historiques.

Madame Thérèse ou *les Volontaires de 92*, roman, par Erckmann-Chatrian (1863), faisant partie de la série des *Romans nationaux*. — Les événements se passent dans les Vosges allemandes, au village d'Anstatt, où vit le Dr Jacob Wagner avec sa servante Lisbeth et son neveu, le petit Fritzel. L'action commence avec l'entrée dans le village d'un bataillon de soldats républicains qui, après un combat meurtrier contre les Croates et les uhlans, sont obligés de faire retraite devant des ennemis supérieurs en nombre. Au milieu des morts, les gens d'Anstatt trouvent le corps de la cantinière française; le Dr Jacob Wagner s'aperçoit qu'elle respire encore; il la fait transporter chez lui et guérit sa blessure. Cette cantinière est une honnête jeune fille, en même temps qu'une courageuse patriote : elle a suivi les siens aux armées, a vu tuer à ses côtés son père et ses frères, sauf le plus jeune, le petit tambour Jean, avec lequel elle a continué la campagne. Le docteur ne tarde pas à s'attacher à elle, et, quand les dénonciations des villageois exposent Mme Thérèse à être emmenée prisonnière, le docteur la conduit au camp français; il accepte même de faire partie de l'ambulance du général Hoche jusqu'au jour où, de retour à Anstatt, il décide Mme Thérèse à devenir sa femme. C'est Fritzel, devenu vieux, qui rappelle ces souvenirs de son enfance. L'auteur lui fait décrire avec beaucoup de vérité la vie d'abord paisible des villageois d'Anstatt, bientôt troublée par les armées et les idées révolutionnaires, l'air déguenillé et héroïque des soldats républicains, le combat dans le village, l'étonnement produit sur une âme d'enfant par les horreurs de la guerre.

Madame l'Archiduc, opéra bouffe en trois actes, par Albert Millaud, musique d'Offenbach (Bouffes-Parisiens, 2 nov. 1874). — Une servante d'auberge, Marietta, qui vient de se marier, est prise, par suite d'un quiproquo, pour une comtesse qu'on veut arrêter. Elle inspire une subite passion à un archiduc extravagant et fantoche, et celui-ci, après avoir voulu l'épouser, la dote et la rend à son mari. Sur cette donnée fantaisiste, Offenbach a écrit une partition alerte et spirituelle, dont les morceaux les plus applaudis sont le chœur des conspirateurs, la chanson du *P'tit bonhomme* et les couplets de Marietta.

MADAME (ÎLE), îlot fortifié de France, sur la côte de la Charente-Inférieure, à l'embouchure de la Charente. Le fort qui le couronne défend l'entrée de la Charente.

MADAN n. m. Sorte de reposoir couvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples indiens. ‖ Petit bâtiment élevé sur un grand chemin, dans l'Hindoustan, pour offrir une retraite aux voyageurs, et quelquefois pour donner à manger aux brahmanes. (On dit aussi MADAM, dans ce dernier sens.)

MADAPOLAM, MADAPOLLAM ou **MADHAVAGAPALEM**, village de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [prov. de la Godavéri], sur le Gautami, bras méridional du delta de la Godavéri. Centre jadis très important pour le tissage du coton.

MADAPOLAM ou **MADAPOLLAM** (*po-lam'*) n. m. Etoffe plus lisse et plus forte que le calicot, et qui tient le milieu entre le calicot et la percale. (On le tirait jadis de Madapolam [Inde]. On le fabrique aujourd'hui en Europe.)

MADARAS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-et-Coumanie]); 7.673 hab. — Bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodreg]); 5.442 hab.

MADARE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique centrale et méridionale. (L'espèce la plus septentrionale est le *madarus undulatus* des États-Unis.)

MADAROSIS (*ziss* — du gr. *madaros*, glabre) n. f. Chute des cils, survenant après une blépharite.

MADAT (*dat'*) n. m. Tabac qu'on fume, mélangé d'opium, à Java et dans la Malaisie.

MADAURE (lat. *Madaurus*), ancienne ville de l'Afrique propre, colonie romaine sur le Bagradas. Patrie d'Apulée.

MADDALENA (la), île de l'archipel Buccinari, dans les Bouches de Bonifacio; 1.880 hab., parlant un patois corse. Avec l'archipel (Caprera, Santa Maria, Razzoli), elle forme une commune dépendant de la province de Sassari. Son petit port naturel, où s'abrita la flotte de Nelson, a été fortifié, et le groupe du Buccinari est aujourd'hui une station stratégique de premier ordre.

MADDALONI (anc. *Suessula*), ville d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), au pied des collines de Tiffata; 19.300 hab. Beau château du moyen âge; palais, école militaire. Commerce actif.

MADDIKERA, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras), à la source de la Hindri; 10.000 hab.

MADEBA ou **MÂDABA**, ancienne ville moabite d'Arabie, entre Hesbân et Dhîbân. Elle fut, à l'époque byzantine, le siège de l'un des évêchés d'Arabie. On y a relevé les restes de plusieurs églises et basiliques, des inscriptions chrétiennes, et aussi des mosaïques, dont l'une, découverte en 1897, est une carte géographique de la Palestine et d'une partie de la basse Égypte.

MADEC (René), aventurier français, né à Quimper en 1738, mort en 1784. Arrivé aux Indes pendant la guerre de Sept ans, il débuta par combattre les Anglais à la tête d'une troupe de Français, puis, en servant différents princes hindous édifia une fortune considérable, qu'il augmenta encore en aidant le Grand Mogol dans sa lutte contre les Mahrattes, de 1771 à 1777. C'est alors qu'il reçut le titre de nabab. Rentré en France en 1778, après la prise de Pondichéry, qu'il avait défendue contre les Anglais, Madec fut anobli par Louis XVI.

MADÉCASSE, personne née à Madagascar ou qui habite cette île. — *Les* MADÉCASSES. ‖ On dit aussi MADAGASCARIEN, ENNE et MADÉGASCAROIS, OISE, et mieux MALGACHE.
— Adjectiv. : *La population* MADÉCASSE. ‖ Qui appartient à Madagascar ou à ses habitants : *Histoire* MADÉCASSE. *Littérature* MADÉCASSE.
— n. m. Langue des habitants de Madagascar.

MADE-EN-DRIMMELEN, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional [arrond. de Bréda]), près du Biesboch; 3.200 hab.

MADÉFACTION (*ksi-on*) n. f. Action de madéfier : *La* MADÉFACTION *d'un emplâtre trop sec*.

MADÉFIER (du lat. *madefacere*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous madéfiions. Que vous madéfiiez*) v. a. Humecter, mouiller, ramollir en imbibant : MADÉFIER *une pâte trop épaisse*.

MADEIRA. Géogr. V. MADÈRE.

MADEIRA ou **MADERA**, rivière de l'Amérique du Sud en Bolivie et en Brésil, qui réunit de puissants courants : Beni, grossi de la Madre de Dios et Mamoré, grossi du Guaporé, ce dernier rivière de plaines, de llanos; les trois autres descendus de la Cordillère orientale par de terribles défilés. La Madeira, ainsi formée, gagne par cascades successives les selvas de la plaine amazonienne, et, n'ayant frôlé que hameaux et villages, se perd dans l'Amazone, rive droite, après 1.450 kilom. de cours, navigable à partir de la dernière cataracte.

MADELEINE (*len'* — du n. de sainte *Madeleine*) n. f. Arboric. Variété de pêche, appelée autref. PAYSANNE, et DOUBLE DE TROYES. ‖ Variété de pomme. ‖ Variété de prune. ‖ Variété de poire, voisine des bergamotes. (Tous ces fruits mûrissent au début de l'été, vers la Sainte-Madeleine.)
— Vitic. Nom commun à divers cépages. ‖ *Madeleine angevine, Madeleine royale*. Variétés de cépages blancs précoces, cultivées dans l'Anjou, principalement dans les jardins. ‖ *Madeleine blanche*, Syn. de LIGNAN.
— ENCYCL. Arboric. La poire de juillet appelée *madeleine* est assez petite, presque ronde, de couleur vert jaunâtre à la maturité, avec une teinte rousse du côté du soleil. Chair blanche, fine, fondante, mais qui peut devenir cotonneuse et molle. L'arbre qui la porte se greffe sur franc et sur cognassier. Il est très fertile. La *madeleine longue* diffère de la précédente par sa forme plus allongée.

MADELEINE (*lèn'*) n. f. Sorte de gâteau fait de sucre, de farine, de jus de citron, d'eau-de-vie et d'œufs.

— Encycl. Mêlez 250 grammes de farine, 125 gr. de beurre fondu, deux œufs entiers et deux jaunes, 250 gr. de sucre et un zeste de citron. Liez la pâte en la manipulant, puis versez-la dans un moule beurré et faites cuire à feu modéré dessus et dessous, pour faire une grosse madeleine que vous frottez de blanc d'œuf battu, saupoudrez de sucre et dorez à la pelle rougie; ou bien, pour faire de petites madeleines, versez la pâte dans de petits moules beurrés et faites cuire trois quarts d'heure au four modéré.

Madeleine (monts de la), massif montagneux de l'Allier, partie septentrionale des monts du Forez.

Madeleine (grotte de la), station préhistorique de la Dordogne, comm. de Tursac, au-dessus de la Vézère, entre les grottes du Moustier et des Eyzies. Elle a donné son nom à la quatrième époque préhistorique, qui est l'*époque magdalénienne* ou *âge du renne*. V. magdalénien.

Madeleine (La), comm. du départ. du Nord, arrond. et à 1 kilom. de Lille, sur la basse Deûle; 10.779 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de produits chimiques, de poteries: filatures de coton et de lin; corroiries, savonneries.

Armes de La Madeleine.

Madeleine, archipel du Dominion canadien (prov. de Québec); dans le golfe Saint-Laurent, relevant du comté de Gaspé. Iles élevées, rocheuses; 22.160 hectares, plus de 5.000 hab., généralement pêcheurs.

Madeleine ou **Magdeleine** (sainte Marie-), pénitente, contemporaine de Jésus-Christ et des apôtres.

— n. f. Par ext. Femme qui se repent de sa vie criminelle ou immorale: *Une* Madeleine *pénitente.*

— Fam. *Pleurer comme une Madeleine,* Verser beaucoup de larmes.

— Arg. *Faire suer la Madeleine*, Tricher péniblement.

— Prov.: **A la Madeleine les noix sont pleines,** Les noix sont complètement formées vers le 22 juillet, époque de la fête de sainte Madeleine.

— Encycl. Hist. rel. D'après les récits évangéliques, tels du moins que la liturgie catholique, avec la presque unanimité des Pères et des écrivains de l'Occident, les a toujours interprétés, Marie était sœur de Lazare et de Marthe; elle habitait la ville de Magdala, d'où lui vint son nom de Madeleine (en grec Μαγδαληνή), et était « pécheresse ». Convertie par Jésus, qui la délivra des sept démons auxquels elle était en proie, elle se présenta un jour à Naïm, dans la maison de Simon le Pharisien où il dînait, se jeta à ses pieds, les arrosa de ses larmes, et, après y avoir versé un parfum de prix, les essuya de ses cheveux. Devant cet acte de repentir, Jésus déclara que sa foi l'avait sauvée et que « beaucoup de fautes lui étaient pardonnées, parce qu'elle avait beaucoup aimé ». A partir de ce jour, on voit Madeleine constamment unie aux saintes femmes, qui suivaient Jésus. A Béthanie, dans la maison de Lazare et de Marthe, où elle se tenait aux pieds du Maître dans le recueillement, elle reçut de lui cet éloge qu'elle avait choisi la meilleure part, la part qui ne lui serait jamais ôtée, tandis qu'il était dit à sa sœur qu'elle s'occupait des choses matérielles avec trop d'empressement. Elle se tint auprès de la croix pendant l'agonie de Jésus et assista à sa sépulture. Le matin du jour de la résurrection, elle se rendit avec des parfums au tombeau du Sauveur, mais elle le trouva vide, dit le texte sacré, et Jésus, lui apparaissant, lui commanda d'aller vers ses disciples pour leur annoncer sa résurrection.

Selon une autre tradition, adoptée par l'Eglise d'Orient, par presque tous les critiques protestants et même par quelques docteurs catholiques du xvie siècle, Marie-Madeleine, la pécheresse de Naïm, et Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, seraient des femmes différentes. Le lieu de la mort et de la sépulture de sainte Madeleine a également suscité de vives controverses. D'après une antique tradition, que l'Eglise a accueillie avec faveur sans l'imposer à la foi des fidèles, Marie-Madeleine, après avoir été chassée de Jérusalem par les Juifs, fut conduite par Dieu, avec Marthe et Lazare, jusqu'au port de Marseille. Elle se retira dans une grotte voisine d'Aix, nommée depuis la Sainte-Baume, et y vécut trente années dans la pénitence. On ensevelit ses restes au lieu qu'on appela ensuite les *Trois-Maries,* et ils y furent plus tard retrouvés. Tillemont et, après lui, d'autres écrivains ecclésiastiques, ont nié la venue et la mort de Marie-Madeleine en Provence. Ils se rangent à la tradition des Grecs, laquelle rapporte que Marie-Madeleine mourut à Ephèse, et que l'empereur Léon le Philosophe fit transporter ses reliques à Constantinople. — Fête le 22 juillet.

— Iconogr. Le musée de Cluny possède une *Sainte Madeleine prêchant à Marseille,* en présence d'une foule de personnages costumés à la mode du xve siècle, parmi lesquels on distingue le roi René et sa femme Jeanne de Laval. Sainte Madeleine figure dans une foule de tableaux de P. Véronèse, de Cima da Conegliano, de Bonifazio, qui sont au Louvre. Une estampe de Lucas de Leyde (1519) représente la *Madeleine se livrant aux plaisirs mondains.* Le *Repas chez Simon le Pharisien* et la *Conversion de la Madeleine* ont été retracés par L. Cambiaso (Pérouse), Rubens, Ch. Le Brun, Jouvenet (pour l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et où l'artiste s'est représenté avec ses deux filles), le Tintoret (pinacothèque de Munich), etc.

Dans le drame de la Passion, Madeleine est presque toujours représentée étreignant le pied de la croix, baisant les pieds de Jésus ou levant vers lui des yeux noyés de larmes. L'apparition de Jésus à Madeleine est un sujet fréquemment traité par les peintres. Ce sujet est désigné quelquefois sous le titre de: *Noli me tangere,* paroles que le Christ adressa à Madeleine après sa résurrection.

Madeleine pénitente ou *Madeleine dans le désert* a été représentée par le Corrège, Battoni, Cristofano Allori, Andrea del Sarto, le Baroche, Fra Bartolommeo, Van der Werff, Alonso Cano, Luis de Carbajal, Murillo, etc.

La même sainte a été peinte par Memling (Louvre), Mathias Grunewald, G. de Crayer, Gérard Dov, Van Dyck; Phil. de Champaigne, Claude Lorrain, Greuze, Lagrénée, Ch. Le Brun, Nattier, Poussin, S. Vouet, Puvis de Chavannes, Eugène Delacroix, Baudry, Henner (1878), etc.

Lorenzo di Credi a peint *Sainte Madeleine* dans le désert, recevant la communion des mains d'un ange (Berlin). Au musée de Madrid est une *Sainte Madeleine,* d'Annibal Carrache, qui s'évanouit entre les bras des anges. Des compositions analogues ont été peintes par Gio.-B. Bolognini, Rubens, Bened. Gennari, etc. La *Mort de sainte Madeleine* a été peinte par Finsonius, Carlo Cignani. Le *Ravissement* ou *Assomption de sainte Madeleine* a été représenté par Ph. de Champaigne, Lanfranc, Mabuse, L. Cambiaso, etc.

La Madeleine, d'après Nattier (Louvre).

Citons aussi la superbe statue de *Madeleine,* sculptée au xvie siècle, dans l'abbaye de Solesmes (Sarthe); le marbre sculpté par Le Moyne provenant du tombeau de Mignard, qui a été recueilli dans la chapelle absidale de Saint-Roch, à Paris, et adapté à un *Calvaire;* enfin, la *Madeleine* de Canova contemplant, à genoux, une croix de roseau.

Madeleine (la), église de Paris, située sur la place du même nom, à la jonction de la rue Royale et du boulevard des Capucines. Il existait au xviiie siècle, dans le quartier de la Ville-l'Evêque, une église paroissiale dédiée à sainte Marie-Madeleine. Par lettres patentes du roi de 1757 et de 1763, fut ordonnée la construction d'une nouvelle église. Contant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, fut chargé de l'exécution, et Louis XV posa la première pierre (1764). Lorsque Contant d'Ivry mourut (1777), son successeur, Guillaume Couture démolit une partie de son travail et substitua au portique abattu la magnifique colonnade avec fronton qui finit par être exécutée. Au moment de la Révolution, les travaux furent suspendus. En 1806, Napoléon décida que la Madeleine serait le *Temple de la Gloire;* il ouvrit un concours, et, séduit par le projet

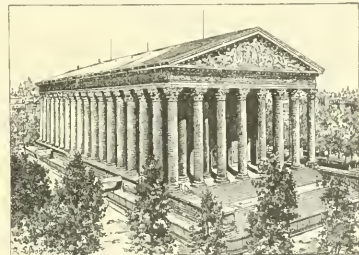

Eglise de la Madeleine (Paris).

de Pierre Vignon, en ordonna immédiatement l'exécution (30 mai 1807). Le monument reprit en 1816 son titre primitif. Après la mort de Vignon, les travaux furent terminés par Huvé. L'église de la Madeleine fut définitivement consacrée, le 4 mai 1842, par l'archevêque de Paris.

L'église de la Madeleine n'est autre chose, extérieurement, qu'un véritable temple antique, assez semblable à la Maison carrée de Nîmes. L'édifice est entouré de colonnes d'ordre corinthien, surmontées de riches chapiteaux: il mesure 108 mètres de longueur hors œuvre et 43 mètres de largeur. A l'intérieur, des colonnes supportent la voûte. De chaque côté de l'église court, au-dessus, une double rangée de tribunes, et, dans les bas côtés des portiques, sont placées des statues. Le fronton méridional a été sculpté par Lemaire. La porte principale de la Madeleine est en bronze ciselé par Triqueti. L'abside est couverte d'une grande composition de Ziegler, l'*Histoire du christianisme.* Six grands tableaux de Signol, d'Abel de Pujol, de Schnetz, de Bouchot, de Léon Cogniet et de Couder, sans parler de nombreux tableaux, de dimensions plus restreintes, dispersés dans les diverses parties de l'édifice, complètent cette décoration.

Madeleine de France ou **de Viane,** quatrième fille de Charles VII, régente de Navarre, née à Tours en 1443, morte à Pampelune en 1495. Fiancée d'abord à Ladislas, roi de Hongrie, elle fut mariée, en 1462, par son frère Louis XI, au prince de Viane, fils aîné et héritier de Gaston IV de Foix et de Léonor de Navarre. Le prince de Viane mourut prématurément en 1470, et Gaston IV en 1472. Louis XI assura à Madeleine la tutelle des enfants du prince de Viane: François-Phœbus et Catherine, héritiers des Etats de Foix et de Navarre; mais Léonor continua à gouverner la Navarre jusqu'à sa mort. Régente du comté de Foix dès 1472, et de Navarre à partir de 1479, Madeleine de Viane, conseillée par le cardinal Pierre de Foix, s'efforça d'empêcher les empiétements du roi Ferdinand d'Aragon, mari d'Isabelle de Castille, et, pour cela, s'appuya sur la France. Après la mort de son fils, François-Phœbus (1483), elle continua à gouverner les Etats de Navarre et de Foix, au nom de sa fille, Catherine de Navarre, qu'elle maria à Jean d'Albret (juin 1484). Mais la régente se laissa entraîner par Alain d'Albret, le beau-père de sa fille, dans la ligue féodale formée contre Anne de Beaujeu, et se tourna vers l'alliance espagnole, qui ne tarda pas à se changer en une sorte de protectorat.

Madeleine de France, reine d'Ecosse, née en 1520, morte en 1537. Elle était fille de François Ier. Très belle, mariée, en 1537, à Jacques V, roi d'Ecosse, elle mourut, cinquante jours après son arrivée dans ce pays.

Madeleine de Pazzi (sainte Marie), carmélite italienne, née et morte à Florence (1566-1607). Membre de la famille des Pazzi, elle entra dans l'ordre des carmélites (1584) et y pratiqua les austérités les plus rigoureuses. Béatifiée en 1626 par le pape Urbain VIII, elle fut canonisée par Clément IX, en 1669. La ville de Florence l'honore comme une de ses patronnes. — Fête le 25 mai.

Madeley, ville d'Angleterre (comté de Shrop), sur la Severn; 9.000 hab. Hauts fourneaux, fonderies, houillères.

MADELONNETTES (*lo-nèt'* — rad. *Madeleine*) n. f. pl. Nom donné primitivement aux femmes de mauvaise vie, qui étaient renfermées, de leur plein gré ou par ordre supérieur, dans un couvent consacré à sainte Madeleine. ‖ Ordre religieux de femmes, qui recueillait les filles repenties. — *Une* madelonnette.

— Par ext. Prison qui était spécialement consacrée aux femmes de mauvaise vie. (Prend une majuscule dans ce sens): *Les* Madelonnettes *de Paris.*

— Encycl. C'est à partir du xiie siècle que l'on voit se répandre en France, en Allemagne et en Italie, une congrégation, placée sous le vocable de sainte Madeleine et destinée à recueillir les filles tombées et repenties. A partir du xive siècle, ces religieuses furent ordinairement appelées *madelonnettes.* L'évêque Conrad les établit à Metz, en 1432. Sigismond, évêque de Paris, les appela dans sa ville épiscopale (1492) et les soumit à la règle de saint Augustin. En 1618, un riche marchand de vins de Paris, nommé Robert de Montry, leur donna sa propre maison, située au faubourg Saint-Germain, près de la Croix-Rouge. Deux ans après (1620), le cardinal de Gondi, archevêque de Paris, les transféra, grâce aux libéralités de sa sœur, la marquise de Maignelay, rue des Fontaines, non loin du Temple, dans un spacieux bâtiment qui garda pendant près de trois siècles le nom de *Madelonnettes.* Les religieuses de Sainte-Madeleine recueillaient les filles qui embrassaient volontairement la pénitence et aussi celles que leur famille ou la police faisaient enfermer. Confisquée en 1793, la maison des Madelonnettes devint une prison. Un grand nombre d'acteurs de la Comédie-Française, suspects d'*incivisme,* y furent enfermés pendant la Terreur. En 1830, la prison des Madelonnettes reçut les jeunes détenus; après le transfert de ces derniers à la Roquette (1840), elle fut réservée aux hommes. Elle a été démolie, en 1866, pour faire place à la rue de Turbigo. Il y avait aussi des religieuses madelonnettes à Rome et à Naples, où la reine Sanche d'Aragon les avait établies en 1324.

Madelonnette.

MADEMOISELLE (*zèl'* — de *ma,* et *demoiselle*) n. f. Autref. Titre donné, non seulement à une fille, mais même à une femme mariée dont le mari n'était pas noble. (Molière, parlant de sa femme, écrit: *Mademoiselle Molière.*) ‖ Auj. Personne du sexe féminin non mariée. ‖ (Dans le langage populaire ou très familier, en écrit et en dit: *mam'selle* ou *mam'zelle.* ‖ Pl. mesdemoiselles *mé, zèl'*).

— La fille de la maîtresse de la maison: *Voici le chapeau de* mademoiselle.

— Employé absolument (et avec une majuscule), Titre, sous l'ancien régime, de certaines princesses.

— Encycl. A la cour de France, le titre de *Mademoiselle,* sans adjonction de nom propre, désignait la première princesse du sang, tant qu'elle n'était pas mariée, et, depuis le règne de Louis XIII, la fille aînée du frère aîné du roi. Pour se distinguer de Marie-Louise, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, obtint le titre de *grande Mademoiselle.* En dehors des filles de France, le titre de « Mademoiselle » n'a été porté qu'une seule fois: par Mlle de Charolais, fille aînée du duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV (1723-1726).

Mademoiselle de Belle-Isle, pièce en cinq actes, de Dumas père. V. Belle-Isle.

Mademoiselle de La Seiglière, roman, par Jules Sandeau (1848). — Le marquis de La Seiglière, revenu de l'émigration sans avoir « rien appris ni rien oublié », trouve tout naturel que son fermier, le père Stamply, lui restitue ses propriétés, vendues comme biens nationaux pendant la Révolution, et croit faire acte de grande bonté en lui accordant la jouissance d'un coin du château. Sa fille, Hélène, sans connaître tout le dévouement du bonhomme, entoure le brave Stamply, jusqu'à sa mort, de soins et d'égards. Celui-ci, de son côté, avait un fils, Bernard, qu'il a cru tué à la bataille de la Moskova, mais qui revient un beau jour. Il entend faire annuler une donation qui, du fait même que le jeune officier n'est pas mort, a perdu toute valeur. Le marquis de La Seiglière et son amie la baronne de Vaubert parviennent, à force de gracieusetés feintes, à ajourner les justes revendications de Bernard Stamply. Le jeune homme s'éprend d'Hélène, qui l'aime à son tour. Mais, fiancée au fils de la baronne et apprenant que Bernard est le véritable possesseur du château, elle se retire avec son père chez Mme de Vaubert. Bernard se fait tuer par un cheval fougueux, et Hélène entre au couvent. *Mademoiselle de La Seiglière* est un livre un peu conventionnel sans doute, mais auquel sa grâce et sa fraîcheur sentimentale méritèrent un vif succès. L'auteur en a tiré une comédie (Théâtre-Français, 4 nov. 1851), dans laquelle, par un heureux dénouement, le marquis consent à marier Hélène avec Bernard.

MADÈRE n. m. Vin récolté dans l'île Madère: *Un verre de* madère.

— Encycl. On prépare dans l'île Madère différentes sortes de vins: malvoisie, muscat, madère sec, madère

rouge. Le premier est obtenu de la façon suivante : on choisit les raisins les plus mûrs, qui sont aussitôt pressés. Après ce premier pressurage, on retire les rafles, pour mettre en tas les pellicules, qui seront pressées de nouveau plusieurs fois. On mélange les jus, ou bien on les traite séparément. Le produit de première pression est appelé *pingo* (il est très délicat et très fin); les autres sont dits *mosto* (ils conservent une âpreté peu agréable pendant quelques années).

Le *muscat*, que fournit le cépage moscatel, est surtout consommé sur place. Le *madère sec*, vert et âpre quand il est jeune, devient parfumé, spiritueux et agréable en vieillissant, bien qu'il conserve un peu d'amertume. Le meilleur provient du cépage sercial. Le *vin rouge*, obtenu avec le cépage tinto, est assez astringent, mais il est souvent consommé tel quel.

La vigne, importée de Chypre ou de Crète vers le xv^e^ siècle, est cultivée en espaliers et en hautains.

MADÈRE, en portug. **Madeira**, île portugaise de l'océan Atlantique, à 545 kilom. du continent africain. Elle occupe le centre d'un petit archipel comprenant, en dehors de Madère même, *Porto Santo*, peuplée de 1.700 hab., et les trois *Desertas*, inhabitées. Sa superficie est de 1.540 kilom. carr. et sa population (portugaise avec quelques traces de sang nègre) est de 135.000 individus (*Madériens, ennes* ou *Madérois, oises*). Très escarpée, l'île renferme des pics de 2.000 mètres d'altitude. Elle jouit d'un climat très doux et très sain, aussi la végétation et la flore y sont-elles très riches. Parmi les produits de Madère, il faut citer le vin et la canne à sucre, puis les bananes, les oranges, les fruits tropicaux (goyaves, mangues, ananas, etc.), produits exportés, surtout en Angleterre, d'où l'île tire la plupart de ses objets manufacturés. Capit. *Funchal*.

MADERIN n. m. Archéol. Syn. de MADRIN.

MADERINIER n. m. Archéol. Syn. de MADRINIER.

MADÉRISER (rad. *madère*) v. a. Donner à un vin, etc., le goût, la couleur du madère.

Se madériser, v. pr. Prendre naturellement le goût et la couleur du vin de Madère : *Les vins blancs secs d'Algérie* SE MADÉRISENT *rapidement*.

MADERNO (Carlo), architecte italien, né à Bissone, près de Côme, en 1556, mort à Rome en 1629. Il débuta par la construction du palais Salviati et par l'achèvement de l'église Saint-Jacques-des-Incurables, commencée par Francesco da Volterra. Il construisit ensuite le palais Aldobrandini, le palais Strozzi, le palais Rusticacci. Lorsque Paul V voulut faire achever la basilique de Saint-Pierre, Maderno fut chargé de cet immense travail. Il rejeta le plan de Michel-Ange et ne garda de celui de Bramante que la forme d'ensemble : *une croix latine*. Maderno s'est élevé, dans la construction de la basilique, à la hauteur des plus grands architectes. Presque en même temps furent construites, d'après ses dessins, les deux splendides fontaines de la place Saint-Pierre. Il termina le palais du Quirinal, les palais Borghèse, Ludovici, Lancelotti, Chigi, etc. Il fit dresser devant Sainte-Marie-Majeure la colonne de Constantin, restaura avec une science profonde l'église Santa-Andrea del-Valle, etc. Carlo Maderno s'était distingué aussi comme ingénieur militaire.

MADFOUNÉH. Géogr. V. ABYDOS.

MADGYARS. Ethnol. V. MAGYARS.

Mâdhyamika (*qui suit la voie moyenne*), école philosophique du bouddhisme du Nord, dont on attribue la fondation à Nâgârjouna, l'un des maîtres du Mahâyâna, qui vécut dans l'Inde vers la fin du II^e^ siècle de notre ère.

MADI n. m. Nom donné à deux synanthérées (*madia sativa* et *madia Molina*), originaires du Chili, et cultivées en Europe pour leurs graines qui fournissent une huile siccative de couleur foncée, employée dans la savonnerie. ‖ On dit aussi MADIE n. f.

Madi : *a*, fleur.

MADI, tribu nigritique, qui vit sur les deux rives du haut Nil, près du lac Albert-Nyanza.

MADIAÏQUE (*ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide gras extrait, par saponification, de l'huile de madi : *L'acide* MADIAÏQUE *cristallise en fines aiguilles et fond à 55°*.

MADIAN, pays de l'Arabie occidentale, s'étendant, sur le littoral de la mer Rouge, entre le golfe d'Akabah au N.-O. et la frontière du Hedjaz, marquée par le Hams, au S.-E. : bande côtière limitée à l'E. par la chaîne des hauteurs du Djebel-et-Tihamah. Au total, une superficie de 25.000 kilom. carr., pour une population de 25.000 hab. environ, en général sédentaires, et relevant administrativement de l'Égypte. Centre principal : El-Ouedj, petit port sur la mer Rouge. Gisements métallifères (cuivre, argent et or), que les Égyptiens et les Romains exploitèrent dans l'antiquité ; mais le manque presque absolu d'eau potable nuit au développement du pays.

MADIAN, fils d'Abraham et de Cétura.

MADIANITES, tribu arabe, qui avait pour ancêtre Madian. — *Un, Une* MADIANITE.

— Adjectiv. : *Population* MADIANITE.

— ENCYCL. Les *Madianites* habitaient le nord-ouest de l'Arabie Heureuse, et avaient établi des colonies sur la rive gauche du Jourdain. C'est à des marchands madianites que Joseph fut vendu par ses frères. Jéthro, beau-père de Moïse, était à la fois leur grand prêtre et leur chef. Parvenus aux frontières de la Palestine, les Israélites les rencontrèrent et, à leur contact, devinrent idolâtres. Une guerre s'ensuivit, dans laquelle périrent cinq rois de Madian avec le prophète Balaam. A l'époque des Juges, Gédéon leur infligea, dans la plaine de Jesréel, une défaite, dont leur puissance ne se releva jamais.

MADIC, comm. du Cantal, arrond. et à 30 kilom. de Mauriac, au-dessus de la Dordogne ; 350 hab. Sources minérales. Houille, plomb sulfuré. Ruines d'un château du xiv^e^ siècle, qui fut la résidence de la puissante famille de Chabannes. Aux environs, petit *lac de Madic*.

MADIE (*di*) n. f. Bot. Syn. de MADI n. m.

MADIEH, petit lac d'Égypte (basse Égypte), à l'E. d'Alexandrie et au S. d'Aboukir, communiquant à la fois avec la Méditerranée et avec le lac Mariout. Pêche.

MADIER (*di-é*) n. m. Cloison de charpente. (Vieux mot.) — Archéol. Pièce de bois faisant partie de la membrure d'une galère, et qui s'appuyait sur la quille.

— Techn. Table grossière dont se sert le pâtissier.

MADIER DE MONTJAU (Noël-Joseph), homme politique français, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) en 1755, mort à Pierrelatte (Drôme) en 1830. Député à la Constituante, il siégea au conseil des Cinq-Cents, fut condamné à la déportation à la suite du 18 fructidor an V, se réfugia à Barcelone, et rentra en France après le 18-Brumaire. En 1815, Louis XVIII le nomma conseiller à la cour royale de Lyon. — Son fils, JOSEPH-PAULIN **Madier de Montjau**, né à Bourg-Saint-Andéol en 1785, mort à Saint-Gervais en 1865, fut avocat, puis auditeur au conseil d'État et conseiller à la cour de Nîmes (1812). Il s'efforça, en 1815, de réprimer les excès des trestaillons. Élu député en 1830, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, devint procureur général à Lyon, et conseiller à la Cour de cassation (1831). En 1841, il fit volte-face, attaqua avec ardeur le gouvernement et fonda, en 1841, l'*Esprit public*, qui fit une guerre acharnée à Louis-Philippe. Après la révolution de 1848, il donna sa démission de conseiller à la Cour de cassation et se prononça, en 1849, en faveur de la légitimité. — NOËL-FRANÇOIS-ALFRED **Madier de Montjau**, fils du précédent, né à Nîmes en 1814, mort à Chatou en 1892. Avocat à Paris, il se signala en plaidant pour des républicains, prit part à la révolution de 1848, devint, en 1850, député de Saône-et-Loire à la Législative, vota avec la Montagne, fut blessé sur une barricade lors du coup d'État de 1851, et, proscrit, il passa en Belgique. Il vivait dans la retraite lorsqu'en 1874 il fut élu député de la Drôme, où, depuis lors, il fut constamment réélu. Il siégea à l'extrême gauche, fut, de 1883 à 1889, questeur de la Chambre, et combattit le boulangisme. — Son fils, RAOUL **Madier de Montjau**, né à Paris en 1841, obtint un premier prix de violon au conservatoire de Liége et débuta à l'Opéra comme violon, en 1868. Il a été, depuis, chef d'orchestre à la Nouvelle-Orléans, puis à Paris, à la Renaissance, à l'Opéra-Populaire, deuxième chef d'orchestre à l'Opéra (1880), et chef en 1893.

MADIOEN ou **MADIOUN**, ville de la Malaisie hollandaise (île de Java), sur le *Madioen* ou *Gentoung*, affluent droit du Solo ; 19.665 hab. — La *province de Madioen* a 6.432 kilom. carr. et 1.100.000 hab.

MADIRAN, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 36 kilom. de Tarbes, sur un coteau qui domine le Bergons, affluent de l'Adour ; 943 hab. Chaux hydraulique. Vins rouges, recherchés pour les coupages.

MADISON, nom de nombreux comtés des États-Unis d'Amérique : comté de l'État d'Alabama : 41.000 hab. Ch.-l. *Huntsville*. — Comté de l'État d'Arkansas ; 15.000 hab. Ch.-l. *Huntsville*. — Comté de l'État de Caroline du Nord ; 25.000 hab. Ch.-l. *Marshall*. — Comté de l'État de Floride ; 17.800 hab. Ch.-l. *Madison*. — Comté de l'État d'Illinois ; 63.000 hab. Ch.-l. *Edwardsville*. — Comté de l'État d'Indiana ; 30.000 hab. Ch.-l. *Anderson*. — Comté de l'État d'Iowa ; 20.000 hab. Ch.-l. *Winterset*. — Comté de l'État de Mississipi ; 30.000 hab. Ch.-l. *Canton*. — Comté de l'État de Kentucky ; 25.800 hab. Ch.-l. *Richmond*. — Comté de l'État de New-York ; 54.000 hab. Ch.-l. *Morrisville*.

MADISON, capitale de l'État de Wisconsin (États-Unis), ch.-l. du comté de Dane, entre les lacs Mendota et Monona ; 13.426 hab. — Ville de l'État d'Indiana, ch.-l. du comté de Jefferson, port sur l'Ohio ; 9.000 hab.

MADISON, torrent des États-Unis, dans le Montana. Il naît dans le parc national du Yellowstone, court dans des cañons des montagnes Rocheuses et rencontre en aval de Gallatin, le Jefferson et le Gallatin, avec lesquels il forme le Missouri. Cours 280 kilom.

MADISON (James), homme d'État américain, né près de Port-Royal (Virginie) en 1751, mort à Montpellier (Virginie) en 1836. Il se jeta, en 1775, dans le mouvement séparatiste qui amena la formation des États-Unis. Membre de la Convention constitutionnelle, membre du conseil, membre du congrès depuis 1780, un des principaux rédacteurs de la constitution de 1787, il aida efficacement Washington à organiser les services gouvernementaux ; mais il s'opposa aux tendances centralisatrices de Washington et créa avec Jefferson le parti républicain qui, dès 1800, remporta la suprématie sur le parti fédéraliste. Jefferson, élu président (1801), lui confia la direction des affaires étrangères, qu'il garda de 1801 à 1809. Élu président en 1809, Madison exerça le pouvoir jusqu'en 1817. L'événement le plus considérable de sa présidence fut la guerre avec l'Angleterre (1812-1815), déclarée pour des motifs commerciaux. On a publié ses *Letters and writings* (1865), et ses *Papers, Correspondence*, etc. (1840).

MADISWYL, bourg de Suisse (cant. de Berne [distr. d'Aarwangen]), sur le Langeten, affluent de l'Aar ; 2.290 hab.

MADJARY, localité de la Russie (gouv. de Stavropol), au confluent de la Mokraïa-Bouivola avec la Kouma. C'était, au xiv^e^ siècle, l'entrepôt des marchandises entre le Terek et le Don. Elle est actuellement ruinée.

MADJD-ED-DAULAH (Abou-Talib-Roustem), souverain de la Perse centrale, le dernier prince de la dynastie bouïide. Il gouverna d'abord sous la tutelle de sa mère Seïdeh qui, à sa majorité, le fit emprisonner ainsi que son ministre, le philosophe Avicenne, et les tint en prison jusqu'à sa mort (1024), époque à laquelle Madjd-ed-Daulah fut détrôné par le sultan Mahmoud, de Ghazna (1029).

MADJER, MAADJER ou **MODJER**, tribu berbère de la Tunisie centrale, vivant à l'O. et au S.-O. de Kairouan. Les Madjer sont agriculteurs et approvisionnent de fruits et de céréales les marchés de la région.

MADOC, prince de Galles, second fils d'Owen Guynnedd, vivant au xii^e^ siècle. Les chroniques galloises lui attribuent la découverte de l'Amérique. Il aurait quitté, vers 1170, le pays de Galles à la suite d'une guerre civile, et serait allé fonder une colonie sur les côtes de la Virginie ou de la Caroline actuelle.

MADON, rivière des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, qui sort des monts Faucilles, du même coteau que la Saône, de la colline de Vioménil (472 m.), coule vers le N., baigne Mirecourt et tombe dans la Moselle, rive gauche, à Pont-Saint-Vincent. Cours 90 kilom.

MADONE (ital. *madonna* ; de *ma donna*, ma dame) n. f. En Italie et en Espagne, Statuette de la Vierge placée dans une niche, sur une voie publique. ‖ Image de la Vierge : *Les* MADONES *de Raphaël, de Fra Angelico*.

— Vierge Marie : *Prier la* MADONE.

— *Un visage, Une coiffure de madone*, Un visage, Une coiffure pareils à ceux que les peintres donnent à leurs madones.

— ENCYCL. Iconogr. On ne compte pas moins de quarante et une *madones* de Raphaël, parmi lesquelles nous citerons la célèbre *Madone de saint Sixte* (1515) au musée de Dresde. Corrège a peint six *Madones* (à la tasse, au saint Jérôme, au lapin, au saint Georges, au saint Sébastien, au saint François). Parmesan est l'auteur de la *Madone à la rose* et de la *Madone au long cou*. De Jules Romain, on a : *la Madone au chat* ; d'Andrea del Sarte, *la Madone au sac* ; du Titien, *la Madone au lapin* (Louvre) ; du Guerchin, la *Madone à l'hirondelle* ; de Baroche, la *Madone du peuple* et la *Madone au chat*. Citons encore : la *Madone della Pietà* (v. PIETÀ), du Guide, (Bologne) ; la *Madone de la Fièvre*, image très ancienne, gravée par P.-L. Bombelli (1784) ; la *Madone de la Miséricorde*, de Fra Bartolommeo (église San-Romano, à Lucques) ; la *Madone à l'étoile*, du Pinturicchio. Ernest Hébert a signé la *Madone au chasseur*, et la *Madonna addolorata* (1873), inspirée des peintres italiens du xiii^e^ siècle. Dans la chapelle Zeno, à la cathédrale Saint-Marc de Venise, est une statue de bronze, due à Lombardi et à Al. Leopardo, et qui est connue sous le nom de *Madone au soulier*, parce qu'elle a un pied chaussé d'un soulier d'or.

Madone de saint Sixte, d'après Raphaël.

MADONE de l'Arc, un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de l'Italie méridionale, à peu de distance de Naples. Aux fêtes de la Pentecôte, les gens du peuple s'y rendent en foule pour attirer sur leurs récoltes la protection de la Vierge. Le joyeux retour du pèlerinage a fourni à Léopold Robert la matière d'un de ses meilleurs tableaux (1827), aujourd'hui au Louvre.

Le retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc, d'après Léopold Robert.

MADOPE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petites noctuelles dont on connaît cinq ou six espèces du nord de l'ancien monde. L'espèce française est la *madopa salicalis*.)

MADOQUA (*ka*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant quelques espèces de l'Afrique orientale et occidentale.
— ENCYCL. Les *madoqua* sont des antilopes du désert, à pelage clair. Le *madoqua saltiana* est répandu depuis la côte des Somalis jusque sur les plateaux de l'Abyssinie; le *madoqua Swaynei* est confiné dans la région des Somalis et s'avance jusque dans les environs de Djibouti.

Madoqua.

MADONNINE (*do-nin'*) n. f. Monnaie génoise, qui valait 0 fr. 81 avant l'introduction du système décimal en Italie.

MADOTE n. f. Variété de poire d'automne. ‖ On dit aussi POIRE AMADOTE.

MADOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *mados*, glabre, et *thêkê*, boîte) n. f. Genre de jungermanniées, comprenant de petites herbes qui croissent sur les pierres ou les troncs d'arbres.

MADOU (Jean-Baptiste), peintre et lithographe belge, né et mort à Bruxelles (1796-1877). Il se révéla, à ses débuts, par des sujets de mœurs pittoresques, trop directement inspirés, peut-être, des vieux maîtres flamands. Les *Musiciens ambulants* et le *Marchand de bijoux* (1835) commencèrent sa réputation. Vinrent ensuite : *le Proscrit, les Pages à la ferme, Beaucoup de bruit pour rien, Paysans dans l'admiration*, etc. En 1855, il envoya à l'Exposition de Paris les deux morceaux qu'on regarde comme ses chefs-d'œuvre : *les Trouble-fête* et *la Fête au château*. En Belgique, il fut nommé professeur à l'Ecole royale de Bruxelles, membre de l'académie d'Anvers.

MADOUINE n. f. Métrol anc. Pistole du Piémont.

MADOURA, MADURA ou **MADOERA**, île de la Malaisie hollandaise, au N.-E. de Java, dont elle est séparée par le détroit du Trechter (l'entonnoir); 5.286 kilom. carr., 1.410.000 hab. (*Madourais, aises* ou *Madouriens, ennes*), de race malaise, intelligents, hardis, bons agriculteurs, parlant un dialecte spécial du malais. Au Sud, de basses terres prolongent la plaine javanaise de Sœrabaja. Au Nord, une cordillère volcanique continue, d'O. en E., les massifs javanais du Moerio. Hydrographie, climat, produits sont ceux de l'île de Java. *Pamekassan* (ou *Pamakassan*) est le chef-lieu administratif, mais le port de *Bangkalan*, au Nord-Ouest, est la principale agglomération.

MADOURA ou **MADHOURA**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), superf. 24.609 kilom. carr., avec 2.608.000 hab., et qui s'étend des montagnes du Travancore (Cardamom Hills), à l'E., à la rive du golfe de Manâr et du détroit de Palk, à l'O. Les Palni Hills le recouvrent au N.-E.; le Vaïga le parcourt d'O. en E.; la moitié orientale du district est parsemée de nombreux étangs. Le sol produit du riz, des graines oléagineuses, du tabac; industrie peu importante : cotonnades et poteries.

MADOURA ou **MADHOURA**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du *district de Madoura*, sur le Vaïga; 87.500 hab. Grande pagode, détruite au

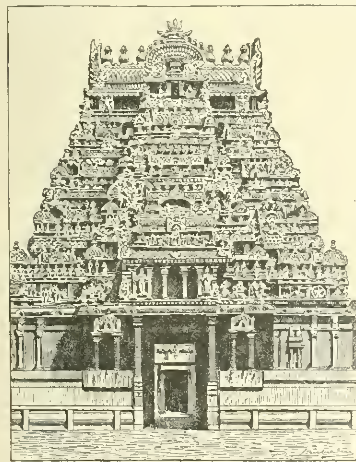
Palais de Madoura.

XIVe siècle par les musulmans, restaurée par les prêtres sivaïtes; palais, chef-d'œuvre de l'architecture civile de l'Inde méridionale, élevé vers 1650; le Vasanta, séjour d'été du dieu Soundarechvara. C'est la *Madura Pandionis* de Ptolémée.

Madoura ou **Madura** (PIED DE), maladie des contrées chaudes, notamment d'Algérie, de l'Egypte, de l'Inde et de l'Amérique, due à un parasite végétal, voisin de celui de l'*actinomycose* (v. ce mot), le *streptothrix Maduræ*. (Cette maladie produit une hypertrophie considérable du pied dont les tissus s'infiltrent de tumeurs noueuses. Le seul traitement efficace paraît être l'amputation.) Syn. FUNGUS DU PIED, MYCÉTOMA, MALADIE ENDOPHYTIQUE DU PIED.

MADOURAIS, AISE (*rè, èz'*) ou **MADOURIEN, ENNE** (*ri-in, èn'*), habitants de l'île Madoura.
— Adjectiv. : *Indolence* MADOURAISE ou MADOURIENNE.
— n. m. Linguist. Dialecte maléo-javanais, parlé dans l'île de Madoura et dans la partie orientale de Java.

MADOZ (Pascal), homme d'Etat espagnol, né à Pampelune en 1806, mort à Gênes en 1870. Après avoir pris une part active à la révolution de 1823, il se retira en France, où il resta jusqu'au décret d'amnistie de la régente Christine. De retour en Espagne (1829-1834), il dirigea le « Catalan », journal de l'opposition. En 1835, il prit le commandement d'un régiment contre les carlistes, qui avaient envahi la Catalogne. En 1836, la province de Lérida l'élut membre des Cortès et elle lui continua son mandat pendant vingt ans; il fut considéré comme le chef des progressistes. En 1854, il fut nommé gouverneur de Barcelone, puis retourna siéger aux Cortès, qui l'élurent pour président à l'unanimité. En 1855, ministre des finances, il proposa un nouvel emprunt, qui devait être garanti par la vente des biens appartenant à la couronne, au clergé, aux établissements de charité et d'instruction publique. L'opposition qu'il rencontra le força bientôt à déposer son portefeuille. A la chute d'Espartero (1856), il présida la dernière séance des Cortès, où il fit adopter une déclaration de défiance à l'égard du ministère O'Donnel; puis il organisa dans les rues de Madrid une vigoureuse résistance contre les troupes royales. La tentative de soulèvement ayant échoué, il se retira à l'étranger. Réélu membre des Cortès en 1858, il continua à être le chef le plus avancé du parti progressiste. Après la chute d'Isabelle (1868), il fut nommé gouverneur civil de la province de Madrid; mais, lorsqu'il vit dominer l'influence du maréchal Serrano, il donna sa démission et fit à ce dernier une vive opposition. On lui doit un remarquable *Diccionario geografico, estatistico y historico de España* (1848-1850).

MADRAGUE (*dragh'* — mot provenç., d'orig. arabe) n. f. Grande enceinte de filets et de pieux plantés en mer, préparée pour la pêche du thon, sur les côtes de la Méditerranée.

Madrague.

MADRAGUEUR (*gheur'*) n. m. Pêcheur à la madrague. ‖ Fermier d'une madrague.

MADRAS (*drass*) n. m. Etoffe à chaîne de soie et à trame de coton, de couleurs vives, qui fut d'abord fabriquée à Madras, et que l'on produit actuellement à Rouen, dans les environs du Havre, à Bolbec et en Alsace-Lorraine, à Sainte-Marie-aux-Mines. ‖ Mouchoir, foulard, etc., en étoffe de ce genre. ‖ Coiffure formée d'un de ces objets : *Une mulâtresse en* MADRAS.

Mulâtresse en Madras.

MADRAS [*drass*] (PRÉSIDENCE DE), une des principales divisions de l'empire anglais de l'Inde, occupant les parties est et sud de la péninsule hindoustanique. Baignée à l'E. par le golfe du Bengale (côte de Coromandel), le détroit de Palk, le golfe de Manar; à l'O. par la mer d'Oman, (côte de Malabar), elle est bornée au N. par la présidence du Bengale, le haut commissariat des Provinces-Centrales, l'Etat du Nizam, la présidence de Bombay, l'Etat de Maysore, qu'elle entoure de trois côtés; dans ces limites, elle enclave les principautés indigènes de Travancore, Cochin, Poudoukotta, Panganapalli et Sandour. Superficie 390.566 kilom. carr.; population 39.331.000 hab., dont 24.887 kilom. carr. et 3.700.600 hab. pour les districts anglais. Les îles Laquedives, dans la mer d'Oman, dépendent de la présidence. Enclaves françaises de Yanaon, Pondichéry, Karikal, Mahé. Régions naturelles : à l'O., la région montagneuse des Ghâtes occidentales, des Nilgiri, du massif de Travancore; au centre, le plateau du Deccan, avec les cours supérieurs de la Krichna, du Pennar du Nord, de la Cavéri, du Vaïga, et que bordent, à l'E., les hauteurs fragmentées des Ghâtes orientales; à l'E., la large région côtière marécageuse, où s'épandent les cours inférieurs de la Godavéri et des fleuves que nous venons de citer. Climats divers : sur les hauteurs, plus inégal et plus doux; à la côte, presque invariablement torride. Houille, or, manganèse, cuivre, antimoine, argent, grenat (dans les Circars du Nord). Exploitation des forêts (tek, ébénier, bois de rose, arbres à caoutchouc). Cultures de café, thé, tabac, canne à sucre, indigo, poivre, coton; le riz est la plante alimentaire du littoral. Industrie : filage et tissage du coton, tanneries, sucreries. Capit. *Madras*.

MADRAS (*drass*), ville de l'empire anglais de l'Inde, ch.-l. de la présidence du même nom, sur la côte de Coromandel; 452.518 hab. La Kouvam divise la ville en deux parties : au N., Black Town, quartier indigène et du commerce (banques, port d'accès difficile); au S., le fort Saint-George, quartier officiel; vastes faubourgs, coupés de parcs. Edifices modernes; l'église Sainte-Marie est la première église bâtie (1678-1680) dans l'Inde. Collège d'enseignement supérieur (collection ethnologique Mackenzie); musée. L'ancienne industrie du tissage est disparue depuis longtemps; filatures, presses à coton, blutage de café. Madras, cédée aux Anglais en 1639, fut prise par La Bourdonnais en 1746; rendue au traité d'Aix-la-Chapelle, elle fut assiégée par Lally, en 1758, et délivrée par l'arrivée d'une flotte anglaise.

MADRATE n. f. Bot. Syn. de CLANDESTINE.

MADRAZO Y AGUDO (don José DE), peintre espagnol, né à Santander en 1781, mort à Madrid en 1859. Il fut peintre de la chambre royale, sous Charles IV, et s'acquit de la réputation comme peintre d'histoire et portraitiste. En 1818, il devint directeur de l'académie de San-Fernando à Madrid. En 1825, il fonda à Madrid un établissement lithographique, qui fit paraître, entre autres publications, une précieuse *Collection lithographique des tableaux du roi d'Espagne* (1826). Le musée de Madrid renferme le plus grand nombre de ses œuvres. — Son fils, DON FEDERICO **de Madrazo y Kunt**, né à Rome en 1815, mort à Madrid en 1894, devint, en 1859, professeur à l'académie de Madrid, qu'il dirigea plus tard. Nous citerons, parmi ses toiles les plus connues : *Godefroy de Bouillon* (1838); *Godefroy proclamé roi de Jérusalem*, au musée de Versailles (1839); *la Duchesse de Medina-Cœli, la Comtesse de Vilchès* (1847); les portraits du *roi don Francisco*, des *duchesses d'Albe, de Séville*, de la *comtesse de Robertsart*, et *les Saintes Femmes au tombeau*, etc. En 1873, l'Académie des beaux-arts de Paris le nomma membre associé. — Son frère, LOUIS **de Madrazo**, a exposé en 1855 un *Enterrement de sainte Cécile* (musée de Madrid).

MADRAZO (Raimondo DE), peintre, né à Rome en 1841, fils et élève de Federico de Madrazo, s'est distingué dans le portrait. Il a aussi cultivé le genre : *le Bal masqué* (1878); *Mon modèle* (1882); etc.

MADRE (du haut allem. *masar*, nœud dans le bois) n. m. Archéol. Bois jadis employé par les ébénistes, et qui se caractérisait par ses veines bien marquées.
— ENCYCL. On entendait, au moyen âge et beaucoup plus tard, par *madres*, les loupes et racines d'orme, de frêne, de bruyère et de beaucoup d'autres arbres et arbustes à bois veiné. On s'en servait pour fabriquer des vases à boire appelés *madrins*, cailliers et hanaps, et aussi des tables très estimées, dont on entretenait le luisant par de fréquentes frictions d'huile de lin.

MADRE (LAGUNA DE LA), lagune du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le littoral du golfe du Mexique. Elle mesure 175 kilom. de long. On l'appelle *laguna de la Madre austral*, pour la distinguer d'une autre *laguna de la Madre*, longue de 380 kilom., située sur le littoral du Texas.

MADRE (ISOLA), l'une des îles Borromées, dans le lac Majeur.

MADRE (SIERRA), nom donné communément aux monts, pics, escarpements par lesquels le plateau du Mexique s'abat brusquement sur le littoral du Pacifique. Ce n'est point une chaîne continue, mais, sous différents noms, une suite de plissements et de massifs. Altitude, 1.500 à 3.450 mètres. Sur le versant du Pacifique, s'étagent les différentes végétations des « tierras calientes », des « tierras templadas » et des « tierras frias ».

MADRÉ (rad. *madre*) n. m. Officier chargé du soin des coupes. (Vieux.)

MADRÉ, ÉE (rad. *madre*) adj. ‖ *Bois madré*. S'est dit des essences veinées et tachetées qui servaient autrefois à faire les madrins. ‖ S'emploie encore aujourd'hui pour désigner certains bois tachetés (érable, hêtre), employés en ébénisterie et tabletterie.
— Par ext. Se dit pour marbré ou tacheté : *Savon* MADRÉ. *Léopard* MADRÉ. ‖ *Porcelaines, Faïences madrées*, Celles qui, après cuisson, montrent de petites taches à travers la couverte.
— En T. de fauconn., Se dit de l'oiseau de haut vol qui a mué plusieurs fois.

MADRÉ, ÉE (de l'anc. franç. *madre*, bois tacheté, bigarré, varié en couleurs. [On a passé tout naturellement à l'idée de « varié en esprit »]) adj. Rusé, matois, subtil.
— Substantiv. : *Les roueries d'un vieux* MADRÉ.

MADRÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kilom. de Mayenne, près de la Mayenne; 1.012 hab.

MADRE-DE-DIOS, île chilienne de l'Amérique du Sud, faisant partie des terres magellaniques.

MADRE-DE-DIOS, grande rivière de l'Amérique du Sud (Pérou et Bolivie). Elle naît de la Cordillère orientale des Andes, au N.-E. de Cuzco, et s'unit, rive gauche, au Beni ou Veni, l'une des deux branches mères du Madeira, 1.400 kilom. Navigable en plaine.

MADRENAGUE (*nagh'*) n. f. Comm. Toile dont la chaîne est en coton et la trame en fil de palmier.

MADRÉPORAIRES (*rèr'*) n. m. pl. Zool. Sous-ordre d'anthozoaires zoanthaires, comprenant les *madrépores*. Syn. MADRÉPORACÉS. — *Un* MADRÉPORAIRE.
— ENCYCL. Les *madréporaires* sont des polypes qui ressemblent aux actinies et qui se reproduisent par gemmiparité et scissiparité. Ils forment des colonies de nature calcaire, dont l'accumulation peut donner naissance à des récifs et à des portions de continent. On les confond, sous le nom commun de coraux, avec les alcyonaires. Répandus surtout entre les tropiques, les madréporaires comptent d'innombrables espèces fossiles.

MADRÉPORE (ital. *madrepora*, même sens) n. m. Zool. Colonie de polypes madréporaires.
— ENCYCL. On donne vulgairement le nom de *madrépores* aux colonies aplaties, telles que les fongies, etc., tandis que, scientifiquement, on entend plus particulièrement sous ce nom les poritidés et madréporidés, c'est-à-

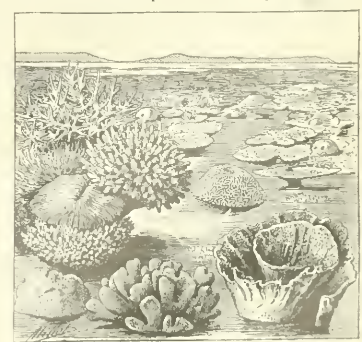
Madrépores.

dire les madréporaires perforés. Dans son acception particulière, le mot « madrépore » désigne le genre type de la tribu des *madréporines*, représentée aussi bien dans les mers chaudes (*madrepora cervicornis*, des Antilles) que dans les mers froides (*madrepora borealis*), etc.

MADRÉPORIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'anthozoaires madréporaires perforés, comprenant les madrépores proprement dits et les turbinaires. (Les madréporidés se subdivisent en deux tribus : *madréporinés* et *turbinarinés*.) — *Un* MADRÉPORIDÉ.

MADRÉPORIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui appartient aux madrépores : *Polypes* MADRÉPORIENS.

MADRÉPORINÉS n. m. pl. Tribu d'anthozoaires madréporaires perforés, dont le genre *madrépore* est le type. — *Un* MADRÉPORINÉ.

MADRÉPORIQUE (*rik'*) adj. Qui contient des madrépores ; qui est formé par les madrépores : *Ile* MADRÉPORIQUE.
— *Plaque madréporique,* Plaque de l'appareil apical des oursins, qui sert de crible pour l'eau entrant dans le canal pierreux, et souvent appelée *madréporite.*

MADRÉPORITE n. f. Paléont. Nom ancien des madrépores fossiles.
— Zool. Syn. de PLAQUE MADRÉPORIQUE.

MADRID (*dri*) n. m. Métrol. Monnaie d'or frappée à Madrid pour le compte du Maroc et valant 53 fr. 40 c.

MADRID (*dri*), capitale de l'Espagne [Nouvelle-Castille], ch.-l. de la *province de Madrid,* sur la rive gauche du Manzanarès, au milieu d'une vaste plaine sablonneuse et aride, que bornent au N. les montagnes de Guadarrama : 512.000 hab. (*Madrilènes.*) Résidence du roi, du gouvernement, des Cortès, du capitaine général de la Nouvelle-Castille. Évêché suffragant de Tolède. Tribunal suprême, université, académies, musées, bibliothèque. Commerce peu actif, industrie nulle. Madrid est le centre de nombreuses voies ferrées, qui la mettent en relations avec la France et les principaux ports de la Péninsule.

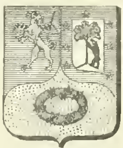
Armes de Madrid.

Le climat de Madrid semble avoir été encore au XVIe siècle sain et agréable. Le déboisement des environs l'a rendu sujet à de brusques variations. L'été, la chaleur y est accablante ; en hiver, le froid est rendu plus pénible par le vent du N., venu des montagnes. « L'air y est si subtil, dit un proverbe espagnol, qu'il tue un homme et n'éteint pas une lumière. »

Madrid, longtemps une des capitales les plus insignifiantes de l'Europe, est aujourd'hui une ville moderne aux rues propres. Les monuments intéressants sont peu nombreux ; on peut, cependant, citer le Palais royal, bâti de 1737 à 1764, sur les plans de Sachetti ; le palais du Congrès ; l'église San Francisco el Grande du XVIIIe siècle, devenue Panthéon national ; le beau parc de Madrid, établi sur les anciens jardins du Buen Retiro créés par Philippe IV et la promenade du Prado, qui est, le soir, le rendez-vous préféré des promeneurs ; la Puerta del Sol, place où se croisent les principales artères de la capitale et toujours fort animée ; la Plaza Mayor, bâtie par Philippe III ; surtout le musée, qui renferme une collection de peintures espagnoles d'un prix inestimable. V. PRADO.

Madrid est fort animée, mais les fêtes populaires et religieuses qui s'y succédaient jadis ont disparu ou perdu de leur éclat ; le peuple se passionne, cependant, pour les courses de taureaux. Les théâtres, fort nombreux, sont très fréquentés. Les costumes originaux ont disparu, et la mantille même est de moins en moins portée.

On ne sait rien de précis sur la fondation de Madrid, et rien ne prouve que la ville existât au temps des Romains. Nommée *Magerit* par les Arabes, elle fut conquise, en 939, par Ramiro II, qui ne put s'y maintenir, puis définitivement en 1083, par Alphonse VI, qui lui accorda des *fueros.* Des Cortès y furent tenues au XIVe s., un concile en 1473. Mais la situation peu sûre de la ville en éloigna longtemps les rois. Charles-Quint alla s'y établir, et c'est à Madrid que fut détenu François Ier, après la bataille de Pavie. Philippe II, en 1560, désireux de faire oublier les capitales des anciens royaumes de la Péninsule, en fit sa *seule capitale.* Madrid devint aussitôt le centre intellectuel et artistique de l'Espagne, et c'est là que Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Vélasquez produisirent leurs chefs-d'œuvre.

Le 2 mai 1808, après l'abdication de Charles IV, eut lieu à Madrid un soulèvement inutile et sanglant contre les Français. Les Anglais occupèrent Madrid en 1812. En 1823, le duc d'Angoulême y entrait de nouveau avec les troupes françaises. Depuis, Madrid a pris part, à plusieurs reprises, aux révolutions qui ont troublé l'Espagne, notamment à celle qui renversa la reine Isabelle, en 1868.

MADRID [*dri*] (PROVINCE DE), province de l'Espagne (Nouvelle-Castille), au centre de la Péninsule. Superf. : 7.989 kilom. carr. ; pop. 737.500 hab. C'est un pays de plateaux au climat sec et extrême, dominés au N. par la sierra de Guadarrama et ses ramifications ; ils sont arrosés par le Tage, le Henarès, le Jarama, le Manzanarès et la rivière de Guadarrama. Sol peu fertile. Elevage de moutons.

Madrid [*dri*] (TRAITÉ DE). Ce traité, signé le 14 janvier 1526, mit fin à la première guerre de François Ier et de Charles-Quint. Après Pavie, François Ier fut emmené prisonnier en Italie, puis au château de Madrid, où il tomba gravement malade. Pendant ce temps, Louise de Savoie entamait des négociations que l'impatience du roi de France finit par faire aboutir. François Ier cédait à Charles la Bourgogne, sous la réserve de l'hommage, renonçait à Naples, Milan, Gênes, à la suzeraineté de la Flandre et l'Artois, réintégrait dans ses biens le connétable de Bourbon et promettait d'épouser la sœur de l'empereur, reine douairière de Portugal. Il devait, de plus, livrer ses deux fils en otage. Il obtint à ce prix sa liberté et retourna en France. Son premier acte fut de désavouer le traité, comme entaché de violence. Les députés de la Bourgogne protestèrent, aux états de Cognac, contre l'aliénation de leur province, et, comme Charles-Quint s'indignait du manque de foi de François Ier, celui-ci répondit qu'il en avait « menti par la gorge », et le provoqua en champ clos.

MADRID (*dri*), hameau de la commune de Neuilly (Seine), sur la rive droite de la Seine. Ce hameau doit son origine à un magnifique château que François Ier fit bâtir en 1528, par l'architecte Pierre Gadyer, et qui prit à la suite de la captivité du roi le nom de « Madrid ». Ce château, qui tombait en ruine, fut remplacé par un café à la mode.

MADRIDEJOS, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), sur le Valdespino, sous-affluent du Guadiana ; 6.579 hab. Fabrication de toiles communes ; cultures de safran.

MADRIE (lat. *Madriacensis pagus*), pays de l'ancienne France (prov. d'Ile-de-France et de Normandie), aujourd'hui compris dans les départ. de Seine-et-Oise et de l'Eure, et qui occupait tout le territoire situé entre la forêt d'Yveline, la Seine et l'Eure.

Plan de Madrid : 1. Palais royal et musée Armeria. — 2. Cathédrale. — 3. Hôtel de Ville (Casa de Ayuntamiento). — 4. Sénat, ministère de la Marine et Musée naval. — 5. Université. — 6. Ministère de la Justice. — 7. Palais de Justice. — 8. Monnaie. — 9. Palais de la Bibliothèque et des Musées nationaux. — 10. Ministère de la Guerre. — 11. Banque d'Espagne. — 12. Palais des Congrès. — 13. Bourse du Commerce. — 14. Prado. — 15. Académie royale des Beaux-Arts (Calle de Alcala). — 16. Musée du Prado. — 17. Musée d'artillerie. — 18. Faculté de médecine. — 19. Hôpital général. — 20. Basilique de N. S. de Atocha. — 21. S. Francesco el Grande. — 22. Ministère de l'Intérieur et Puerta del Sol. — 23. Théâtre royal. — 24. Théâtre espagnol. — 25. Théâtre de la Comédie.

MADRIER (*dri-é* — peut-être du lat. *materia*) n. m. Nom de fortes planches en bois de chêne ou de sapin, qu'on emploie comme échafauds de maçons ou à divers autres usages. (Dans le premier cas, on les appelle *plats-bords.*) ‖ Longue table de chêne, sur laquelle les plombiers posent le moule à tuyaux ou coulent les planches de plomb.

Madrier (plomb.).

MADRIETTE (*dri-èt'*) n. f. Nom vulgaire de l'aconit napel.

MADRIGAL (de l'ital. *madrigale,* même sens, d'orig. incert. ; les uns le font venir de *mandriales* [ital.], chant du berger ; d'autres de *madrugar* [espagn.], chant du matin ; d'autres encore de *martégal,* chant des Provençaux) n. m. Littér. Petite pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante : *Débiter des* MADRIGAUX *aux dames.*
— Par anal. Paroles d'une galanterie affectée : *Débiter des* MADRIGAUX *tout le long du jour.* ‖ Style d'une finesse affectée : *Chez Fontenelle, la vérité nouvelle se déguise en* MADRIGAL, *et elle passe plus sûrement.* (Sainte-Beuve).
— ENCYCL. Littér. Bon mot orné de rimes, épigramme adoucie, le *madrigal* est un compliment précieux, une pensée galante, un sentiment raffiné, exprimé en une courte pièce qui ne se soumet en français à aucune loi particulière de rime ou de rythme. En Italie, au contraire, il doit être en vers ïambiques et ne pas dépasser le douzain. L'*épigramme* des poètes grecs et celle de Catulle ne sont souvent qu'un madrigal.

Cultivé en France au XVIe siècle, le madrigal fut mis en musique ; mais la musique disparut peu à peu, et le madrigal resta un genre spécial de petit poème traditionnel sans forme fixe, que cultivèrent Marot et Mellin de Saint-Gelais. Au XVIIe siècle, la *Guirlande de Julie* ne fut qu'une suite de madrigaux ; Bonnecorse en publia tout un volume, sous le titre de *la Montre d'Amour ;* de La Sablière s'y adonna ; Quinault en remplit ses *opéras,* et l'on traduisit, en 1664, ceux de Guarini. Au XVIIIe siècle, la vogue du madrigal fut telle que tous les poètes nous en ont laissé : Fontenelle, Lamotte, Jean-Baptiste Rousseau, Boufflers, Voltaire surtout, dont nous citerons le quatrain :

Pompadour, ton crayon divin
Devait dessiner ton visage ;
Jamais une plus belle main
N'aurait fait un plus bel ouvrage.
VOLTAIRE.

Saint-Aulaire dut au madrigal son fauteuil à l'Académie ; Ménard de Saint-Just en donna un recueil ; Marivaux en larda ses *comédies* et Moncrif ses *chansons.* Au XIXe siècle, Victor Hugo, Lamartine, cent poètes ont tenté ce genre ; on cite même un madrigal de Chateaubriand.
— Musiq. C'est le *madrigal poétique* qui enfanta le *madrigal musical,* parce que les premiers compositeurs qui eurent l'idée de ce genre de pièces musicales les écrivirent d'abord sur des vers madrigaux.

Le madrigal était une composition vocale à 3, 4, 5, 6, 7 et même 8 parties réelles, écrite en style fugué, en canon et en imitations, mais avec plus de souplesse et de liberté que n'en comportaient les formes sévères de la musique religieuse. C'est par le madrigal que les compositeurs commencèrent à s'efforcer de donner aux paroles le sentiment et l'expression qu'elles comportaient. On en fait remonter l'origine au commencement du XVIe siècle, avec Jacques Arcadelt, qui en aurait été en quelque sorte l'inventeur. Très brillant et prépondérant pendant le XVIe et une partie du XVIIe siècle, il disparut presque complètement, dès que l'opéra eut acquis droit de cité.

Le madrigal qui, au temps de sa plus grande gloire, constitua par excellence la musique de chambre, ne comportait pas, à l'origine, d'accompagnement instrumental. Ce n'est que par la suite qu'on prit l'habitude de soutenir les voix avec l'orgue ou le clavecin, et aussi le luth. Après Arcadelt, nous citerons, parmi ceux qui se sont adonnés avec le plus de succès à la composition du madrigal : Animuccia, Palestrina, Monteverde, Luca Marenzio, Frescobaldi, Mazzocchi, Carissimi, Clari, Marcello, Duranto et Alessandro Scarlatti. Aujourd'hui, le madrigal est négligé par les musiciens, excepté en Angleterre, où certains artistes le cultivent encore, grâce à l'existence, à Londres, de la *Madrigal Society,* fondée en 1741.

MADRIGAL, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. d'Avila]), dans une vaste plaine ; 2.870 hab.

MADRIGALESQUE (*lèssk'*) adj. Qui a rapport au madrigal littéraire ou musical : *Le style* MADRIGALESQUE.

MADRIGALET (*lè*) n. m. Petit madrigal. (Ne s'emploie plus qu'en mauv. part.)

MADRIGALIER (*li-é*) n. m. Auteur de madrigaux : *De La Sablière était surnommé le grand* MADRIGALIER *de France.*

MADRIGALIQUE (*lik'*) adj. Qui appartient au madrigal : *Tibulle mêle une sorte d'esprit* MADRIGALIQUE *à ses peintures voluptueuses.* (Mme de Staël.) [Se prend souvent en mauv. part, pour désigner la recherche fade et doucereuse.] ‖ On dit plutôt MADRIGALESQUE.

MADRIGALISER v. a. Mettre en madrigal : MADRIGALISER *tout ce que l'on dit.* ‖ Débiter des madrigaux, des galanteries à : MADRIGALISER *les femmes.*

MADRIGALISTE (*lisst'*) n. m. Faiseur de madrigaux.

MADRIGUERAS, bourgade de l'Espagne orientale (Murcie [prov. d'Albacete]), non loin du Jucar ; 2.560 hab.

MADRILÈNE, personne née à Madrid ou qui habite cette ville. — *Les* MADRILÈNES. ‖ On dit aussi MADRILÈGNE.
— Adjectiv. : *Vivacité* MADRILÈNE.

MADRIN (rad. *madre*) n. m. Archéol. Nom donné autrefois à des vases à boire en forme de hanap ou de coupe. Syn. MADELIN, MADERIN, MAZERIN, et MAZELIN.

MADRINIER (*ni-é*) n. m. Ouvrier qui confectionnait des madrins et divers autres objets de tabletterie en *madre.* ‖ Officier chargé du soin des *madrins.* Syn. MADELINIER, MADERINIER, MAZERINIER, et MAZELINIER.

MADROLLE (Antoine), écrivain français, né à Chanceaux (Côte-d'Or) en 1791, mort à Paris en 1861. Collaborateur au « Conservateur » et à la « Gazette de France », il se montra hardiment ultra-royaliste et ultramontain, et encourut, en 1830, des poursuites judiciaires. Il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, sans compter quantité d'articles, opuscules, publiés sous son pseudonyme DE LORMAL. Citons seulement : *De la Révolution dans ses rapports avec ses victimes* (1824) ; *Des crimes de la presse, considérés comme générateurs de tous les autres* (1825) ; *Défense de l'ordre social* (1826) ; *Histoire des assemblées délibérantes* (1829) ; *le Prêtre devant le siècle* (1835) ; *Législation universelle de la France et des nations civilisées* (1846) ; *Feuille prophétique du triomphe du socialisme* (1850) ; *l'Esprit des tables animées* (1854) ; etc.

MADRON, paroisse d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur le Mounts-Bay ; 15.145 hab. (y compris la ville de Penzance). Mines de fer, de plomb, d'étain.

Madroñera, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), sur un affluent de l'Altamonte; 3.260 hab.

MADRURE n. f. Manière dont sont disposées les marques de livrée ou mailles des perdreaux. (Ce mot est emprunté au vieux langage des ébénistes, dans lequel on entendait par « madrure » les veines des bois madrés.)

Madura. Géogr. V. Madoura.

Madvig (Jean-Nicolas), philologue et homme politique danois, né à Swaneke (île de Bornholm) en 1804, mort à Copenhague en 1886. Il devint professeur de littérature latine à Copenhague, en 1829. Il fut élu, en 1839, député à la Diète nationale. Il devint, en 1848, ministre des cultes et reçut, en 1852, la direction générale de l'Université. Ses principaux ouvrages sont : *De Asconii Pediani commentariis in Ciceronis orationes* (1826); *Emendationes in Ciceronis libros philosophicos* (1826). Paléographe habile, Madvig a donné des éditions critiques remarquables de divers traités de Cicéron, de l'histoire romaine de Tite-Live, des notes sur le texte de Tite-Live, de Lucrèce, de Juvénal. La *Grammaire latine à l'usage des écoles* (1841), complétée par des *Observations* (1844), *la Syntaxe grecque*, répandue en France par une traduction (1884), sont des ouvrages vraiment classiques.

Madyès, roi des Scythes, qui vivait au milieu du VIIe siècle av. J.-C. Sorti des steppes de la Russie méridionale à la poursuite des Cimmériens, il déboucha aux confins de l'empire d'Assyrie, au moment où celui-ci était au plus fort de sa première lutte contre les Mèdes. Il s'allia à Assur-bani-pal, battit Cyaxare, puis se jeta sur l'Assyrie et la dévasta à son tour. Il se porta ensuite vers l'Asie Mineure, défit les Cimmériens, et, pendant près de vingt ans, ravagea la Cilicie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie : il ne fut arrêté que par les déserts de l'Egypte (627-626). Invité par Cyaxare à un banquet solennel, il y fut massacré avec tous ses chefs (entre 620 et 615).

Mæcianus (Lucius Volusius), jurisconsulte romain, mort en 175 de notre ère. Il enseigna le droit, fut membre du conseil d'Antonin le Pieux, puis gouverneur d'Alexandrie, et périt assassiné par les ennemis de l'empereur Cassius Prudens, en faveur duquel il s'était déclaré. Le *Digeste* contient quarante-quatre extraits de ses ouvrages. Il avait écrit : *Libri XVI de fideicommissis; De publicis judiciis libri XIV; Ad legem Rhodiam.*

Mædler (Johann Heinrich), astronome allemand, né à Berlin en 1794, mort à Hanovre en 1874. Professeur à l'école normale de sa ville natale, sa *Carte de la lune* (1834-1836), exécutée en collaboration avec Beer, et expliquée par une *Sélénographie générale* (1837), lui fit donner une place à l'observatoire de Berlin et, en 1840, la direction de l'observatoire russe de Dorpat. Il s'est principalement occupé du déplacement des étoiles fixes autour d'un soleil central supposé. Contraint par suite d'une maladie des yeux de renoncer à ses observations, il retourna en Allemagne (1865). Nous citerons de lui : *Recherches sur le système des étoiles fixes, l'Astronomie populaire* (1841); *l'Existence d'un soleil central* (1846); *le Ciel des étoiles fixes* (1858); *Histoire du ciel* (1872-1873); etc.

Mæhrisch-Budwitz, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Znaïm]); 3.301 hab. Château et parc. Fabrique de chaussures, de machines. Marché important.

Mæhrisch-Neustadt, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Littau]), sur l'Oskawa; 15.019 hab. Eglise gothique. Fabrique de sucre; brasserie et distillerie. Soierie.

Mæka, nom de l'une des satrapies de l'empire des Perses, sous Darius Ier. Elle s'étendait sur les deux rives de la mer Erythrée, et elle comprenait au N. de cette mer la province que les géographes grecs appelèrent plus tard la Gédrosie, au S. une partie du pays d'Oman.

Maël (Charles Causse, dit **Pierre**), romancier français, né à Lorient en 1862. Il s'est fait connaître d'abord par des peintures colorées et non sans charme des mœurs et des sentiments des hommes de mer, puis par des récits où l'on trouve de l'intérêt, de l'émotion, des sentiments élevés et patriotiques. Parmi ses œuvres si nombreuses, nous citerons : *Pilleur d'épaves* (1887); *l'Alcyone* (1888); *Fleur de mer* (1889); *Sauveteur* (1890), couronné par l'Académie; *Gaietés de bord* (1890); *Mer bleue* (1890); *Mariage mondain* (1891); *Mer sauvage* (1892); *une Française au pôle nord* (1893); *Mer bénie* (1894); *Amour d'Orient* (1895); *Fleur de France* (1896); *Ce que femme peut* (1897); *Eva et Lilian* (1898); *le Cœur et l'Honneur* (1898); *Cendrillonnette* (1899; *Cœur contre cœur* (1900); *Bonheur conquis* (1901); etc.

Mælar, Malar ou **Mælarn**, grand lac de la Suède, ayant 105 kil. de long sur 40 à 80 de large et 1.687 kil. carr. d'étendue, dont 487 pour 1.260 îles, îlots, écueils, entre forêts et campagnes riantes, les plus fécondes de la Scandinavie. Il communique, à Stockholm, avec le Saltsjö ou Lac Salé, fjord de la Baltique. C'est l'ancien *Lögarn.*

Maël-Carhaix, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 44 kilom. de Guingamp; 2.616 hab. Ch. de f. bretons. Commerce de chevaux et bétail. Grottes de Krouguel, qui fournissaient de l'eau à la ville de Carbaix par un aqueduc romain, dont il subsiste des ruines. — Le canton a 8 comm. et 10.363 hab.

Maël-Pestivien, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 26 kilom. de Guingamp, près des sources du Blavet; 1.551 hab. Eglise du XVIe siècle; beaux vitraux. Dolmen dit *Chaire des druides.*

Maelström ou **Malström**, courant de mer longtemps célèbre comme le plus dangereux du monde, mais qui n'est réellement périlleux qu'aux bateaux de pêche, et est dû à certains conflits des vents et des flots. Il passe entre deux des Lofoden méridionales, près de la côte nord de la Norvège. Profondeur 60 mètres, sur fond de rochers et de sables.

Maelzel (Léonard), mécanicien autrichien, né à Ratisbonne en 1783, mort à Vienne en 1855. Son *panharmonicon*, orchestre complet composé de 42 automates, fit l'admiration de l'Europe. Après l'avoir montré à Paris en 1807, il le vendit aux Etats-Unis. Il a eu quelque temps en sa possession le célèbre *Joueur d'échecs*, le pseudo-automate construit par le baron de Kempelen. L'invention du *métronome* lui a été longtemps attribuée, mais c'est son frère, Johann-Nepomuk **Maelzel**, né à Ratisbonne en 1772, mort en Amérique en 1838, également mécanicien à Vienne, qui construisit l'appareil. V. métronome.

MÆMACTÉRION (*ri-on'* — du gr. *maimaktêriôn*, même sens) n. m. Chronol. Dixième, et, plus tard, quatrième mois du calendrier athénien.

MÆNA n. f. Nom scientifique des poissons du genre mendole.

MÆNIDÉS n. m. pl. Zool. Syn. de ménidés.

MAERIE n. f. Levure de bière. (Vieux mot.)

MAËRL n. m. Nom par lequel on désigne, sur les côtes de Bretagne, le sable du littoral lorsqu'il est chargé de débris calcaires de nullipores, qui le rendent favorable à l'amendement des terres.

Maerlant (Jacob Van), poète hollandais, né entre 1230 et 1240, probablement à Dammes, près Bruges. Il devint sacristain de Maerlant, dans l'île d'Oost-Voorne (comté de Hollande), puis alla se fixer dans son village natal, où il mourut vers 1300. Dans la première partie de sa vie, il ne fit guère que traduire ou imiter des romans français (*Alexandre, Histoire de Troie, Roman de Torec, Saint-Graal*). Puis, délaissant les œuvres françaises, il n'écrivit plus que des œuvres didactiques. La plus originale est la série des trois dialogues intitulés *Martins*, du nom de son interlocuteur; ils sont fort intéressants pour la connaissance de la société d'alors. Maerlant est qualifié, en Hollande, de « père de la poésie néerlandaise ».

MÆRUA (*mé*) n. m. Genre de capparidacées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes, dont on connaît vingt espèces de l'Afrique tropicale.

Maës (Godefroy), peintre flamand, né et mort à Anvers (1649-1700). Il reçut des leçons de son père (Godefroy Maës l'Ancien, mort en 1679). Nommé membre de l'académie de sa ville natale en 1680, il en devint, deux ans plus tard, le directeur. Le musée d'Anvers possède son *Martyre de saint Georges* (1684); œuvres principales : *Saint Nicolas* (1689); *la Sainte Vierge et sainte Madeleine*; etc.

Maes. Biogr. V. Maas.

Maeseyck, ville de Belgique (prov. de Limbourg), ch.-l. d'arrond., sur la Meuse; 4.716 hab. Briqueteries, fabriques de dentelles, bougies. Patrie des frères Van Eyck, auxquels fut érigé un monument, en 1864.

Mæson, acteur et comique grec, né à Mégare (fin du VIe s. et commencement du Ve avant notre ère). Il paraît avoir vécu à la cour des Pisistratides, puis en Sicile. Il fut un des fondateurs de la comédie dorienne; il inventa, dit-on, certains masques; entre autres, ceux du *cuisinier* et de l'*esclave*. On appelait plus tard certaines plaisanteries, de son nom, des « bouffonneries mæsoniques ».

Mæstlin (Michel), astronome allemand, né à Gœppingue en 1550, mort à Tubingue en 1631. Après avoir été diacre à Baknang (1576), il enseigna les mathématiques à Heidelberg (1580) et à Tubingue (1584), et fut le maître de Képler. C'est lui qui, le premier, a donné l'explication de la lumière cendrée de la nouvelle lune.

MAESTOSO (*èss*) adv. Musiq. Mot italien qui, placé en tête d'un morceau, indique un mouvement lent, empreint de noblesse et de majesté.
— Substantiv. Morceau joué dans ce mouvement.
— Adjectiv. : *Morceau* maestoso.

MAESTRAL, ALE, AUX (*èss* — de *maestre*, forme anc. du mot *maître*) adj. Magistral : *Parler tousiours d'un langage* maestral. (Montaigne.) [Vieux.]
— n. m. Syn. peu usité de mistral.

MAESTRALISER (*èss* — de *maestral* ou *mistral*) v. n. Mar. anc. Se tourner du N. vers l'O., en parlant du vent.

MAESTRIA (*èss* — rad. *maestro*) n. f. B.-arts. Grandeur et fierté d'exécution. || Par ext. : *Diriger sa maison avec une* maestria *superbe.*

Maëstricht, en holland. **Maastricht** (*strik'*) [en lat. *Trajectum ad Mosam*, c'est-à-dire « passage, traversée de la Meuse »], ville des Pays-Bas, capitale du Limbourg hollandais, sur la Meuse, au confluent du Geer; 34.620 hab. Industrie florissante, commerce animé, grand mouvement de barques sur la Meuse et le canal de Bois-le-Duc. Hôtel de ville du XVIIe siècle. Eglise Saint-Gervais, en partie romane. Eglise Notre-Dame, romane et ogivale. Tout près, immenses carrières et souterrains de la montagne Saint-Pierre, labyrinthe de *seize mille* chambres et couloirs taillés dans la craie. — Ancien chef-lieu du département français de la Meuse-Inférieure, place forte importante, Maëstricht fut souvent assiégée et prise : en 1579 par les Espagnols du duc de Parme; en 1673, par Louis XIV et Vauban, sur le gouverneur espagnol Farjoux; par contre, le prince d'Orange, trois ans plus tard, ne put enlever la place, défendue par le comte de Calvo (1676), et dut se retirer devant l'armée de secours conduite par Schomberg. La ville fut de nouveau prise, en 1748, par Maurice de Saxe et, en 1794, par Kléber. Elle a été démantelée en 1871-1878.

Armes de Maëstricht

MAËSTRICHTIEN, ENNE (*èss-trik-si-in, èn'*) adj. Qualification appliquée par Dumont à la partie supérieure de l'étage aturien ayant pour type la craie de Maëstricht.
— n. m. : *Le* maëstrichtien.

MAESTRO (*èss* — mot ital. signif. *maître*) n. m. Compositeur de musique, auteur d'œuvres importantes.

Maeter, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. et judic. d'Audenarde; 2.850 hab. Source minérale. Ecole pour la fabrication des dentelles.

Maeterlinck (*Maurice*-Polydore-Marie-Bernard), littérateur belge, né à Gand en 1862. Il débuta, tout jeune encore, par un petit recueil de poésies inquiètes et pénétrantes : *les Serres chaudes* (1889). Ses principales pièces de théâtre sont : *la Princesse Maleine*, publiée la même année; *l'Intruse* (1890); *les Aveugles, les Sept princesses* (1891); *Pelléas et Mélisande* (1892); *Alladine et Palomides, Intérieur, la Mort de Tintagiles* (1894); *Aglavaine et Sélysette* (1896). *L'Intruse* a été représentée à Paris, au Théâtre d'Art, en 1891; et, peu après, le même théâtre donna *les Aveugles*, puis *les Sept princesses*. En 1893, les Bouffes-Parisiens jouèrent *Pelléas et Mélisande*; en 1894, le Théâtre de l'Œuvre joua *Intérieur*. Maeterlinck excelle à exprimer ce qu'il y a d'obscur, de vague, d'effrayant dans la vie inconsciente de l'âme. Les derniers livres qu'il a écrits s'intitulent : *le Trésor des humbles* (1896); *la Sagesse et la Destinée* (1898); *la Vie des abeilles* (1901). Ces trois volumes sont d'un ingénieux écrivain, d'un moraliste délicat et grave, et aussi d'un poète.

Maurice Maeterlinck.

Mafamude, bourg du Portugal (prov. d'Entre Douro-e-Minho [distr. de Porto]), tout près de cette ville, sur la rive gauche du Douro; 4.500 hab.

Mafeking, ville de l'Afrique australe, chef-lieu du district du Bechouanaland britannique. Mafeking a été assiégée en vain par les Boers (oct. 1899-18 mai 1900).

Maffei (Alexandre, marquis de), général italien, né à Vérone en 1662, mort à Munich en 1730. Au service de l'Autriche, il fit les campagnes de Hongrie, fut successivement fait prisonnier à Bruchsal et à Ramilies (1706), reçut le gouvernement de Namur et, en 1717, contribua à la défaite des Turcs devant Belgrade; il fut promu au grade de feld-maréchal. On a de lui des *Mémoires*, publiés en italien par son frère (1737), et traduits en français (1740).

Maffei (François-Scipion, marquis de), poète et antiquaire italien, né et mort à Vérone (1675-1755). Frère cadet du précédent, il entra, en 1703, au service de la Bavière, fit avec son frère Alexandre la campagne de 1704. En 1709, il publia, de concert avec Apostolo Zeno, un journal intitulé : *Giornale de' letterati d'Italia*, et, dans le but de réformer le théâtre, presque entièrement abandonné aux bouffons, fit représenter sa tragédie de *Mérope* (1713), que Voltaire reprit en l'appropriant au goût français. Elle a été traduite par Fréret et par l'abbé Dubourg. S'étant rendu à Paris en 1732, le marquis Maffei fut nommé membre de l'Académie des inscriptions; puis il visita l'Angleterre, où l'université d'Oxford lui conféra le titre de docteur, parcourut ensuite la Hollande et l'Allemagne et retourna dans sa ville natale, où il fit construire un musée et un observatoire. Ses compatriotes lui ont érigé une statue. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Della scienza chiamata cavelleresca* (1710), dans lequel il s'élève contre le duel; *Rime e prose* (1719); *Teatro italiano* (1723-1725); *Istoria diplomatica* (1727); *Verona illustrata*, histoire de Vérone qui obtint un grand succès; *Museum Veronese* (1749); *Dei teatri antichi e moderni* (1753); etc.

Maffei.

Maffei (André), littérateur et homme politique italien, né à Molena en 1798, mort à Milan en 1885. On a de lui un volume de poésies lyriques, réunies sous le titre de : *Arte, affetti e fantasie*. Il s'est surtout fait connaître par d'élégantes, mais peu fidèles traductions de Gessner, de Schiller, de Moore, du *Paradis perdu* de Milton, du *Caïn* de lord Byron.

Maffersdorf, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Reichenberg]), se composant de 2 communes séparées par la Neisse de Gœrlitz; 5.859 hab. Tissage de laine.

Maffia (la), association de malfaiteurs qui existe depuis longtemps en Sicile, et qui s'est répandue un peu par toute l'Italie. Comme les membres de la *Camorra* napolitaine, les associés de la Maffia se livrent surtout à des extorsions en capturant les riches particuliers, souvent avec la connivence de la police ou des autorités.

MAFFLU, UE, ou **MAFLU, UE**, ou **MAFFLÉ, ÉE** (orig. inconn.) adj. Fam. Qui a les joues pleines, rebondies, joufflu : *Pontchartrain, visage long,* mafflé, *fort lippu, dégoûtant.* (Saint-Simon.)
— Substantiv. Personne mafflue : *Une petite* mafflue.
— Syn. **Mafflu, bouffi, joufflu.**

Mafia ou **Monfia**, île madréporique de l'océan Indien, près de la côte orientale d'Afrique, en face du delta de la rivière Loufidji; 523 kilom. carr. Le sol en est fertile, mais des récifs rendent difficile l'accès de l'île. Elle fait aujourd'hui partie de l'Afrique orientale allemande.

MAFORTE n. f. Manteau des moines d'Egypte.

Mafra, ville du Portugal central (Estrémadure [distr. de Lisbonne]), sur un affluent du fleuve côtier Lizando; 4.810 hab. Chef-lieu de concelho. Palais-couvent, élevé à grands frais, de 1717 à 1730, par le roi Jean V, et servant aujourd'hui d'école militaire et de caserne. Carrières de marbre. — Le *concelho de Mafra* est peuplé de 23.000 hab.

Mafrag (oued), petit fleuve côtier de l'Algérie, dans la province de Constantine. L'oued Mafrag naît au flanc septentrional des monts boisés et sauvages de la Medjerda, coule en de sinueuses gorges sous les noms successifs d'*oued El-Kébir* et d'*oued Namous*, se grossit du Bou-Namoussa et atteint la Méditerranée après avoir traversé la fertile plaine de Bône, et à 20 kilom. à l'E. de cette dernière ville. Cours, environ 100 kilom., mais fertilisant de nombreuses colonies agricoles : Randon, Combes, etc.

Magada, déesse adorée par les Saxons, et qu'on a identifiée avec Freija, la Vénus scandinave. *Magd* ou *Mædchen* sont synonymes, et signifient fille ou vierge.

Magaddo. Géogr. anc. V. Mageddo.

MÂGADHA n. m. Hindou de classe dégradée, fils légitime né de la mésalliance d'une femme kchatriyâ avec un vaiçya.

MAGADIS (*diss* — mot gr.) n. f. Musiq. anc. Instrument en forme de harpe, en usage, dit-on, d'abord à Ninive et à Babylone, et qui fut ensuite adopté par les Grecs. (La magadis avait environ vingt cordes, accouplées et accordées deux par deux à l'octave.) ‖ Sorte de flûte.

Magadis grecque.

MAGADISER (du gr. *magadizein*) v. n. Se disait, chez les anciens Grecs, de plusieurs voix de timbres différents chantant la même mélodie à l'octave les unes des autres.

MAGADOXO, MOGADIXO ou **MAGDOCHOU**, ville italienne de l'Afrique orientale, sur la côte de Bénadir; 5.000 hab. environ. Elle fut, au moyen âge, une ville riche et puissante; quelques mosquées et des ruines témoignent seules de sa grandeur passée. Elle faisait, au XIXe siècle, partie du sultanat de Zanzibar, quand les Anglais s'y établirent. Puis l'Angleterre abandonna Magadoxo à l'Italie par le traité du 24 mars 1891, avec toute la côte sud-est du pays somali au N. du Djouba.

MAGAGNE (*gn* mll.) n. m. Techn. Fer aigre et cassant.

MAGALAS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 16 kilom. de Béziers; 1.872 hab. Ch. de f. Midi. Distillerie, poterie. A 2 kilom., restes du prieuré d'Affaniès.

MAGALÈSE ou **MAGALAISE** (*lèz'*) n. f. Métall. Minerai de fer qui contient du zinc. (Peu usité.)

MAGALHAENS DE GANDAVE (Pierre DE), historien et voyageur portugais du XVIe siècle, né à Braga vers 1540. Rentré en Europe après un voyage au Brésil, il publia une curieuse *Historia da provincia Sancta-Cruz a qui vulgarmente chamamos Brasil* (1576). On doit aussi à Magalhaens des *Règles qui enseignent à écrire correctement la langue portugaise* (1574).

MAGALHAENS (Gabriel DE), missionnaire jésuite, né en 1609 à Villa de Pedragaõ, près de Coïmbre (Portugal), mort à Pékin en 1677. Il appartenait à la famille du navigateur Magellan. Envoyé, sur sa demande, dans les missions de l'extrême Orient, il résida d'abord dans le Szé-Tchouen (1640-1648), puis se fixa à Pékin. L'empereur Chun-Tchi, à qui il donna des leçons de mathématiques, lui permit de bâtir une église. Persécuté pendant la minorité de Khang-Hi, il obtint plus tard la faveur de ce prince, qui voulut composer lui-même son épitaphe. Le P. Magalhaens laissa en mourant un manuscrit portugais qui fut traduit en français par Bernout, sous ce titre: *Nouvelle relation de la Chine, etc.* (1688).

MAGALHAENS (Domingo José Gonçalves DE), poète et homme politique brésilien, né et mort à Rio-Janeiro (1811-1882). Il professa la rhétorique et la philosophie dans sa ville natale, puis se rendit à Paris en 1833 et fut attaché, en 1836, à l'ambassade brésilienne. De retour au Brésil en 1838, il devint membre de la Chambre des députés, et, plus tard, fut ambassadeur à Naples, à Turin, à Vienne et à Washington. Dès 1836, il avait publié à Vienne un recueil poétique : *Suspiros poeticos e saudades*. A Rio-Janeiro, il fit jouer deux tragédies : *Antonio José* ou *le Poète et l'Inquisition*, et *Olgiato* (1839), imité d'Alfieri. Magalhaens s'est essayé à peu près dans tous les genres de poésie : *os Mysterios*, poésies élégiaques sur la mort de ses enfants (1858); *Urania*, autre recueil inspiré par l'amour conjugal (1862); *A confederacão dos Tamoyos* (1857), où il chante la lutte des Indiens, aidés des Français, contre les Portugais, et raconte la fondation de Rio-Janeiro. Ces poésies ont placé Magalhaens à la tête de l'école poétique nationale du Brésil. On lui doit, en outre : *Essai sur l'histoire littéraire du Brésil* (1834), etc.

MAGALHAENS, navigateur portugais. V. MAGELLAN.

MAGALLANE n. f. Genre de tropæolées, comprenant des plantes herbacées de l'Amérique du Sud.

MAGALLON (Charles), voyageur et consul français, né à Marseille en 1741, mort à Paris en 1820. Il obtint, en 1785, du pacha d'Egypte, des traités favorables au commerce français; mais il fut ruiné l'année suivante, et dut regagner la France (1790). Il retourna en Egypte comme consul en 1793, fut obligé de la quitter en 1797, y rentra avec l'expédition d'Egypte, puis fut fait prisonnier par les Turcs et conduit à Tunis, où il resta dix-huit mois. Après son rachat, il obtint le commissariat général de Salonique en 1802, et prit sa retraite quelques années après.

MAGALOTTI (Lorenzo, comte), littérateur italien, né à Rome en 1637, mort à Florence en 1712. Il occupa différents postes diplomatiques en France, en Angleterre et à Vienne, et, en 1699, fut nommé conseiller d'Etat par le grand-duc Cosme III. De tous ses écrits, un seul est vraiment remarquable; ce sont ses trois lettres sur les athées : *Lettere familiari del conte L. Magalotti* (1701).

MAGANDJA ou **MANGANJA**, tribu nègre de l'Afrique australe, entre le Chiré et le Zambèze. Très laborieux, les Magandja travaillent le fer, tissent des étoffes, fabriquent des paniers et cultivent le sol.

MAGANGUÉ, ville de la Colombie (départ. de Bolivar), sur la rive gauche du Magdalena-Cauca; 4.000 hab. Foires fréquentées.

MAGAS (*gass*) n. m. Genre de brachiopodes, comprenant des formes fossiles dans les terrains crétacés. (On peut prendre comme type de ce genre, subdivisé en nombreuses sections, le *magas pumilus* du sénonien de Meudon.)

MAGAS, roi de Cyrène, mort en 258 av. J.-C. Il était fils d'un Macédonien nommé Pallas et de Bérénice, qui épousa en secondes noces Ptolémée Ier. Il fut chargé par son beau-père d'occuper la Cyrénaïque, à la mort d'Ophellos. A l'avènement de Ptolémée Philadelphe, il se fit proclamer roi et s'allia avec Antiochos Soter, dont il épousa la fille Apama. Il fit reconnaître son indépendance, même par l'Egypte, en mariant sa fille unique, Bérénice, à Ptolémée Evergète, qui devait ainsi recouvrer la Cyrénaïque.

MAGASIN (de l'ital. *magazzino*, dérivé du plur. ar. *makhasin*, même sens) n. m. Lieu préparé pour recevoir des marchandises destinées à être conservées ou vendues : *Denrées en* MAGASIN. *Un* MAGASIN *de gros, de détail.* ‖ Boutique quelconque.

— Grande manne qu'on attachait autrefois derrière une diligence, pour serrer les bagages des voyageurs.

— Par anal. Lieu où l'on serre certains objets en grande quantité : *C'est dans l'eau que les castors établissent leur* MAGASIN. (Buff.) [Fig. Ensemble de ressources personnelles : *Tout ce qu'il y a d'encens dans mon* MAGASIN. (La Font.)] ‖ Personne considérée sous le rapport de ses connaissances, de ses moyens d'action, etc. : *Homme qui est un* MAGASIN *d'anecdotes, de ruses*, etc. ‖ Entassement de choses inutiles, disparates ou mal digérées : *Nos bibliothèques sont des* MAGASINS *de fantaisies humaines.* (Nicole.)

— Loc. div. : *Courir les magasins*, Aller de marchand en marchand pour faire des emplettes, voir les objets exposés, etc. ‖ *Commis, Demoiselle de magasin*, Homme. Femme qui sert les clients. ‖ *Garçon, Fille de magasin*, Celui, Celle qui est chargé de nettoyer le magasin, de porter les paquets, etc. ‖ *Marchand en magasin*, Marchand en gros qui n'a pas de boutique, mais seulement des magasins.

— Admin. Bâtiment destiné à contenir des munitions de guerre ou de bouche, des approvisionnements d'une nature quelconque pour l'armée ou la marine.

— Littér. Recueil périodique d'articles sur des objets divers. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* MAGASIN *pittoresque*. V. MAGAZINE.

— Manèg. *Faire magasin*. Se dit d'un cheval qui laisse accumuler en dedans des joues des matières alimentaires incomplètement mastiquées. (C'est un signe de souffrance, de maladie de l'appareil dentaire du fond de la bouche.)

— Mar. *Magasin général*, Vaste établissement renfermant, dans les ports de guerre, tous les objets nécessaires à l'armement des navires. ‖ A bord. Local renfermant le matériel consommable à la charge du maître magasinier.

— Mar. anc. Navire de charge qui portait des provisions de diverse nature, à la suite d'une escadre.

— Milit. Partie d'une arme à répétition, contenant l'approvisionnement de cartouches qu'elle peut renfermer. (Au lieu d'un magasin faisant partie de l'arme à demeure ou magasin fixe, on emploie parfois aussi des magasins mobiles, qui ne s'adaptent qu'au moment du tir et qui portent également le nom de « chargeurs ». D'abord placés sous le canon, comme dans le lebel, ou dans la crosse de l'arme, ils sont aujourd'hui presque toujours disposés à hauteur de la boîte de culasse.)

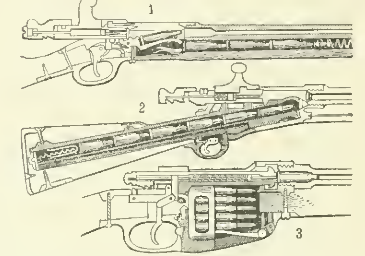

Magasin : 1. Dans le fût (fusil Kropatschek); 2. Dans la crosse (fusil Mannlicher); 3. A chargeur (fusil italien 1891). V. LEBEL.

— Théâtr. Lieu où sont déposés les armes, les costumes et, en général, tous les accessoires. ‖ Nom donné à l'hôtel de l'Académie royale de musique de la rue Saint-Nicaise (Paris), où les *maîtres des écoles* enseignaient la musique aux élèves du théâtre de l'Opéra, au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Admin. Les *magasins généraux* ont été fondés en France par un décret du 21 mars 1848. Ils sont régis par une loi du 28 mai 1858, un décret du 12 mars 1859 et une loi du 31 août 1870. Depuis cette dernière loi, toute personne et toute société peut ouvrir un magasin général; mais l'autorisation du préfet et le versement d'un cautionnement (variant de 20.000 à 100.000 francs) sont exigés.

Les magasins généraux, recevant les marchandises que tout négociant ou industriel veut y déposer, ont pour but de faciliter les ventes et les prêts sur gage.

Celui qui fait un dépôt dans un magasin général reçoit deux titres : l'un sous le nom de *récépissé*, l'autre sous le nom de *bulletin de gage* ou *warrant*. Le premier est destiné à transférer la propriété de la marchandise; l'autre doit servir à placer la marchandise, à titre de gage, entre les mains du prêteur. Ces deux titres sont transmissibles par voie d'endossement. Le magasin général détient la marchandise soit pour le compte du propriétaire, porteur du récépissé, soit pour le compte du créancier, porteur du warrant. V. WARRANT.

— Comptab. Les *comptes des magasins* figurent dans les valeurs disponibles; leur tenue nécessite un journal originaire d'entrée et de sortie et un grand livre, où les comptes sont tenus au prix de revient, de façon que le solde du compte de chaque magasin exprime l'existant réel en magasin et que leur ensemble fasse connaître l'inventaire d'une manière permanente. On distingue les magasins de matières premières, et les magasins de matières fabriquées, où les marchandises entrent au prix de revient déterminé par la comptabilité. La différence entre ce prix de revient *net* et le prix de vente *net* est le bénéfice *net*.

— Milit. En langage militaire, le terme *magasin* désigne généralement les approvisionnements en vivres, munitions, effets constitués en vue des besoins des armées en campagne, et entretenus en tout temps dans une série de *magasins administratifs*, dépendant les uns du service de l'intendance, les autres du service de santé, etc.

Les effets et objets de toute sorte, conservés et entretenus dans les corps de troupes, y constituent des approvisionnements dits *magasins des corps* et qualifiés magasins *d'armement, d'habillement, à munitions, à poudres*, etc.

Magasin pittoresque (LE), recueil périodique illustré, fondé en 1833 par Edouard Charton. Il dut son grand succès au choix heureux des matières, à son caractère encyclopédique et à ses gravures intéressantes. Dirigé d'abord par Charton et Euryale Cazeaux, puis par Charton seul, il passa ensuite sous la direction effective d'Edmond Saglio et, en 1900, sous celle de Charles Formentin.

MAGASINAGE (*naj'*) n. m. Action de mettre en magasin : *Le* MAGASINAGE *est une opération coûteuse.* ‖ *Frais de magasinage*, Droits qu'on paye ou frais que l'on supporte pour laisser des marchandises en dépôt dans un magasin.

MAGASINER v. a. Mettre en magasin, emmagasiner.

MAGASINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de brachiopodes, de la famille des térébratulidés, dont le genre *magas* est le type. — *Un* MAGASINÉ.

MAGASINIER (*ni-é*) n. m. Comm. Marchand qui tient un gros magasin d'une seule marchandise. ‖ Employé qui veille sur les marchandises en magasin. ‖ Livre de commerce où sont inscrites les marchandises en magasin.

— Mar. *Maître magasinier*, Maître chargé, responsable du matériel consommable non délivré, de sa délivrance et de l'entretien du magasin général du bord.

— Théâtr. Employé chargé de la garde du magasin.

— ENCYCL. Comptab. Le *magasinier* est un gardien de choses. Quand on le rend responsable des choses contenues dans le magasin dont il a la garde, il en devient comptable. Le magasinier-comptable tient la comptabilité des entrées et sorties de magasin, soit en quantités, soit en quantité et en francs.

MAGATAMA n. m. Ornement japonais, en pierre polie.

A, magatama.

— ENCYCL. Le *magatama* affecte généralement la forme d'une griffe d'ours ou de tigre émoussée, ou bien d'un haricot, percé d'un trou de suspension. Les Japonais des temps préhistoriques s'en faisaient des colliers. On les trouve en grand nombre dans les tumuli funéraires.

MAGATELLO (*tè-lo*) n. m. Nom donné anciennement aux marionnettes italiennes. ‖ Pl. *Des* MAGATELLI.

MAGAUT (*gô*) n. m. Poche, besace. (Vieux.)

MAGAZINE (*zin'* — mot. angl., tiré du franç. *magasin*) n. m. Littér. Ouvrage périodique qui traite ordinairement des sujets les plus divers.

— ENCYCL. Il est difficile de tracer une ligne de démarcation exacte entre le *magazine* et la *revue* proprement dite. Cependant, l'appellation de « magazine » présente généralement à l'esprit l'idée de quelque chose de plus léger, de plus varié, de plus vulgarisateur et de plus divertissant que la revue; enfin, bien que des publications de premier ordre s'en dispensent, l'illustration est un des caractères distinctifs du magazine. C'est l'Anglais Edward Cave qui publia, en 1731, le premier *Gentleman's Magazine*. En France, Mme Leprince de Beaumont fut la première à employer le mot *magasin* dans son sens nouveau. Elle publia à Londres, à Lyon, à Paris, toute une série de *magasins* pour l'instruction des enfants et des humbles. Ce titre servit plus tard à beaucoup d'autres publications, dont les unes, comme le « Magasin de librairie » (1858) et le « Paris-Magazine » (1866) n'eurent qu'une existence éphémère; d'autres, comme le « Magasin pittoresque », d'Edouard Charton, fondé en 1833, le « Musée des Familles » (1823), se formèrent une clientèle plus durable. Après les deux grands pays anglo-saxons, c'est en Allemagne que les magazines se sont le plus développés et multipliés.

Magda ou *le Foyer*, titre donné à la traduction française du drame de Sudermann, appelé en allemand *Heimat* (1893). — Dans une ville de province (que l'on dit être Kœnigsberg), vit, avec sa femme et l'une de ses filles, le lieutenant-colonel retraité Schwartze, type du vieux soldat aux idées étroites, aux principes intransigeants en matière d'honneur et d'autorité. Il l'a fait voir lorsque sa fille aînée, Magda, pour se soustraire à l'atmosphère étouffante de la maison et à une union déplaisante, est entrée au théâtre : dès ce moment, elle a cessé d'exister pour lui. Après de longues années, Magda reparaît dans sa ville natale : à l'insu de sa famille, elle est devenue une cantatrice célèbre. Son père consent à l'accueillir; mais, entre le soldat autoritaire et la diva indépendante, éclate le conflit. Schwartze apprend le passé de sa fille, ses fautes; il exige une réparation immédiate par un mariage avec le séducteur. Le sacrifice paraît impossible à Magda, qui refuse d'unir sa destinée à un ambitieux hypocrite et égoïste. Au moment où il va faire feu sur sa fille, Schwartze tombe frappé d'une attaque. — Cette pièce a eu un vif succès en Allemagne; elle a été jouée en français, en italien, en anglais et en russe. Elle ne doit pas cette brillante destinée à une haute valeur dramatique, mais à l'intérêt du sujet, à la vigoureuse opposition des caractères et à l'allure romanesque de l'action.

MAGDALA, ville de l'ancienne Palestine, demi-tribu orientale de Manassé, près du lac de Génésareth. Auj. *El-Medjdel*.

MAGDALA ou **MAKDALA**, ville forte de l'Abyssinie, en pays galla, sur une falaise basaltique dominant le cours du Bechilo, affluent de l'Abaï (bassin du Nil). Agglomération de casernes, magasins, arsenaux, etc., organisée par le négus Théodoros, qui y tint quelque temps en échec l'armée anglaise (1868), et s'y donna la mort au moment de la capitulation inévitable. Détruite par les vainqueurs, puis restituée au négus et reconstruite, la forteresse commande la route directe entre le pays galla et le Choa.

Magdala (ROSE DE) ou **rose de naphtaline**, matière colorante $C^{30}H^{21}Az^3Cl$, qu'on rattache habituellement au groupe des azines, variété *safranines*, et qui s'obtient en chauffant un mélange d'amidoazonaphtalène-α et d'α-naphtylamine. (Ce colorant est employé dans la teinture de la soie en rose violacé très joli et résistant.)

— Substantiv. : *Un beau* MAGDALA.

MAGDALENA (la), grand fleuve des Etats-Unis de Colombie ou Nouvelle-Grenade. Il naît aux confins des Etats de Tolima et du Cauca, coule rapidement entre la Cordillère occidentale et la Cordillère orientale, dans une haute vallée. Au pas de Girardot, il côtoie de sa rive droite le bas du plateau de Bogota; à Honda, il devient navigable jusqu'à la mer, il reçoit le Cauca, qui est à peu près son égal, baigne Barranquilla et se perd en delta dans la mer des Antilles; 1.700 kilom.

Magdalena, un des neuf départements de la république de Colombie, compris entre le cours inférieur du Magdalena à l'O., le Venezuela à l'E., la mer des Antilles au N., le département de Santander au S. Superf. 69.800 kilom. carr. pop.; 137.318 hab. Ch.-l. *Santa-Marta*.

Magdalena, planète télescopique, n° 318, découverte par Charlois, en 1891.

magdalénien, enne (*ni-in, èn'* — du lat. *Magdalena*, Madeleine) adj. Anthrop. Qui se rapporte aux cavernes préhistoriques de la Madeleine, à Tursac (Dordogne) : *Époque* MAGDALÉNIENNE.

— n. m. *Le magdalénien*, L'époque magdalénienne.

— Encycl. Les instruments de pierre taillée trouvés dans la caverne de la Madeleine sont d'un fini assez remarquable; on trouve associés aux outils de pierre des instruments d'os et d'ivoire. Des bois de renne sculptés s'y rencontrent, ainsi que des morceaux d'ivoire, où sont figurés le renne et le mammouth. L'industrie magdalénienne se place à une époque avancée de la période paléolithique, postérieure à la phase moustérienne et à la phase solutréenne, antérieure à la phase tourassienne, qui précède immédiatement l'époque néolithique. Elle correspond à l'âge du renne. Au magdalénien se rapportent les grottes des Eyzies, de Laugerie-Basse, dans le bassin de la Dordogne, et beaucoup d'autres de la région toulousaine, du bassin de l'Adour, etc.

magdaléon (du gr. *magdalia*, pâte pétrie) n. m. Pharm. Pâte médicamenteuse, roulée en cylindre. (Vieux.)

— Pyrotechn. Cylindre de soufre purifié, dont se servent les artificiers.

magdalidinés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont le genre *magdalis* est le type. — *Un* MAGDALIDINÉ.

magdalis (*liss*) n. m. Genre de charançons, tribu des *magdalidinés*, comprenant une quarantaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les magdalis sont petits, trapus, noirs, bleus ou verdâtres. Le *magdalis cerasi*, qui attaque les arbres fruitiers, et le *magdalis barbicornis*, sont communs en France.)

Magdalis (gr. 5 f.).

Magdebourg, ville d'Allemagne, capitale de la Saxe prussienne; 214.424 hab. Place forte et camp retranché. Situé en aval de tous les confluents les plus importants de l'Elbe, sur la voie directe qui mène de Cologne à Berlin et à Dantzig, Magdebourg, nœud important de voies ferrées, est en même temps le port fluvial le plus fréquenté de l'Allemagne centrale. Magdebourg reste le grand entrepôt de céréales, de betteraves et de denrées agricoles produites dans les campagnes de la Börde; il est aussi la principale Bourse des sucres pour l'Allemagne tout entière.

Armes de Magdebourg.

Magdebourg s'est développé vers l'ouest et vers le sud par l'extension de ses quartiers ouvriers. Au cœur de la vieille ville, la cathédrale, qui fut construite de 1208 à 1363, a été complètement restaurée au début du XIXe siècle. Sur la place du marché, monument élevé à la mémoire d'Othon le Grand, en 1290. Patrie d'Otto de Guericke; Lazare Carnot y mourut.

La prospérité de Magdebourg date de l'époque où cette ancienne ville de commerce slave fut érigée en 967 en un archevêché dont le titulaire dut surveiller tous les autres évêques de l'Allemagne. Convertis à la Réforme par Luther, les habitants restèrent fidèles à la nouvelle religion; les partis en armes s'en disputèrent furieusement la possession et l'armée de Tilly, en 1631, pilla odieusement la ville (1631). Prise par les Français en 1806 et annexée au royaume de Westphalie, elle fut occupée à nouveau par les Prussiens en 1813.

Cathédrale de Magdebourg (XIIIe s.).

— La *présidence de Magdebourg* a une superficie de 11.512 kilom. carr.; et une population de 1.122.635 hab.

magdeleine (*ma-de-lèn'*) n. f. Arg. Guillotine.

Magdesprung, bourg d'Allemagne (duché d'Anhalt), au pied d'un rocher escarpé du Harz, sur la Selke; 300 hab. Métallurgie du fer. Bains.

Magdôlos, Magdolon, Magdala, transcriptions grecques du terme hébreu *Migdol* (la *Tour*, la *Forteresse*), qui s'applique à beaucoup de localités fortifiées de la Syrie méridionale. V. Mignol.

mage (*maj'*) n. f. Parquet en bois à rebords, sur lequel on dépose les pommes à cidre, après les avoir écrasées.

mage ou **maje** (*maj'* — du lat. *major*, plus grand) adj. Linguist. Grand, plus grand, très grand, le plus grand : *La place* MAGE. (Vieilli; mais, aujourd'hui encore, dans le sud de la France, les Alpes-Maritimes notamment, on appelle *mage* un berger qui a sous sa surveillance un certain nombre de pâtres : *Pâtre* MAGE.)

— Dr. anc. *Juge mage* ou *maje* (judex major, judex senescalli, clericus regis), Lieutenant du sénéchal, qui, souvent, exerçait les fonctions judiciaires de celui ci et était compétent au criminel et au civil.

mage (*maj'* — du lat. *magus*, gr. *magos*, pers. *mag*, même sens) n. m. Hist. Membre d'une caste sacerdotale, chez les Iraniens (Mèdes et Perses). [Dans toute l'antiquité grecque et romaine, ce mot a signifié : astrologue, magicien, savant dans les sciences occultes.]

— Astron. *Les trois Mages*, Syn. de Baudrier d'Orion.

— Hist. relig. *Les trois mages*, Personnages dont la tradition a fait des rois et qui, d'après l'Évangile, vinrent, guidés par une étoile, adorer Jésus à Bethléem.

— Encycl. Hist. Le mot *mage* provient, à travers le latin et le grec, du nom *magoush*, lui-même babylonien d'origine, et s'appliquait à une des castes du peuple mède, celle qui était apte à exercer les cérémonies du culte. Ceux des membres de cette caste, que leurs parents destinaient dès leur enfance au sacerdoce, étaient répartis en plusieurs classes, dont trois au moins avaient des fonctions strictement définies : celles des sorciers, des interprètes des songes et des docteurs de la loi. C'est parmi les membres de ces trois classes qu'étaient choisis les conseils de l'ordre et son chef suprême. Ils menaient une vie austère et dure, s'habillaient avec simplicité et devaient la fidélité la plus stricte à leur femme. Les vertus qu'ils possédaient ou qu'on leur prêtait leur avaient valu une autorité sans limites sur l'esprit du peuple et des nobles : le roi lui-même se vantait d'être leur élève et les consultait. Il y a quelque raison de croire que la caste des mages fut toute-puissante tant que dura la royauté médique. et que le règne d'Astyage particulièrement (584-550) fut en réalité son règne; quand les Perses prirent la haute main avec Cyrus, leur pouvoir déclina. Ils reprirent un moment le dessus à la fin de la vie de Cambyse, lorsque l'un d'eux, Gaumâta, d'origine persane, se fit passer pour Smerdis, fils de Cyrus, et détint le trône pendant quelques mois (521 av. J.-C.), mais il fut assassiné par Darius, et une fête fut instituée pour célébrer cet accident, que les Grecs nommèrent la magophonie (*le massacre du mage*). Les mages, enfermés dans leur sacerdoce pendant toute la durée de l'empire achéménide et sous les rois séleucides, puis sous les Parthes, ne reprirent une autorité réelle que lorsque Ardeshir et ses successeurs eurent rétabli dans sa suprématie la race iranienne. Ils dominèrent souvent à la cour sassanide, mais ils eurent à défendre la doctrine de Zoroastre contre l'effort de religions nouvelles : d'abord contre le christianisme, puis, après la chute de la dynastie nationale, contre l'islamisme, qui leur enleva en moins de deux siècles leurs principaux adhérents. Le monde classique connut peu les hautes classes de ces mages de la seconde période, ne leur accorda le plus souvent qu'une estime médiocre. La plupart des historiens grecs et romains assurent qu'ils cachaient les mœurs les plus dissolues sous leur masque d'austérité. La cause en est dans la coutume des mariages incestueux : mariage du frère avec la sœur, du père avec la fille, même du fils avec la mère, qui prévalut un moment parmi eux; on attribuait à un raffinement de débauche ce qui n'était qu'une pratique religieuse. Il est probable que ces accusations sont sans fondement sérieux lorsqu'il s'agit des classes élevées des mages; mais les mages des catégories inférieures, qui parcouraient les villes du monde romain en se livrant à toutes les pratiques de la basse sorcellerie, méritaient certainement moins de respect. Le nom de « mage » devint alors un terme commun, équivalant à celui de devin ou de sorcier.

— Hist. relig. *Les rois mages*. On lit dans l'Evangile de saint Matthieu (II, 1-17) qu'après la naissance de l'Enfant Jésus, des mages, guidés par un signe céleste, vinrent d'Orient à Jérusalem pour adorer le *roi des Juifs*; ils le trouvèrent à Bethléem, lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe, et, refusant de le dénoncer à Hérode, retournèrent dans leur pays. D'anciens auteurs, suppléant au silence de l'Écriture, supposent que ces mystérieux personnages étaient trois rois de l'Arabie Heureuse, et leur donnent les noms de Melchior, Gaspard et Balthasar. Leurs reliques sont vénérées à Cologne, et la fête de leur *translation* est célébrée, dans cette ville, le 23 juillet.

— Iconogr. L'*Adoration des mages* a été fréquemment retracée sur les monuments de l'art chrétien. Dans la mosaïque (Ve s.) du grand arc de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, le petit Jésus, assis sur un trône, reçoit les adorations et les présents des mages. Parmi les œuvres des artistes modernes, rappelons, dans l'école italienne, les compositions de Crist. Allori (Offices), la fresque d'Andrea del Sarto, dans l'église des Servites, à Florence, les tableaux de Guido Aspertini, à la pinacothèque de Bologne, de Jac. Bassan, au musée du Belvédère, de Léandre Bassan (Louvre); de Botticelli (Offices), un de ses meilleurs ouvrages; de Domenico Ghirlandajo, au musée des Offices (1487). Une autre *Adoration des mages*, de D. Ghirlandajo, se voit au palais Pitti; tableau de Fra-Giovanni Angelico, à la National-Gallery (Londres); tableau de Filippo Lippi (Offices, 1496); tableaux de Bern. Luini, dans la cathédrale de Côme; de Mantegna (Offices); fresque du Pérugin, dans l'église de la Madonna delle Lagrime, à Trevi; tapisserie (*arazzo*) exécutée sur le dessin de Raphaël, au Vatican.

Adoration des Mages, d'après Rubens.

Parmi les *Adorations des mages* de l'école espagnole, rappelons un tableau de Vélasquez, au musée de Madrid, et deux tableaux d'Eug. Caxes et Séb. Gomez.

Pour les anciennes écoles d'Allemagne et des Pays-Bas, nous citerons : des tableaux de L. Cranach le père, au Belvédère; d'Albert Dürer, au musée des Offices; de Jean Van Eyck, au musée de Bruxelles; de Hans Holbein et de Sigismond Holbein, au musée de Munich; de Lucas de Leyde, au Belvédère et au musée de Naples; de Memling, à la pinacothèque de Munich, dans l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, et au musée de Madrid; de Rubens, au Louvre (1612).

L'école française nous offre des compositions de Phil. de Champaigne (autrefois dans l'église des Carmélites, à Paris), Bert. Flemael (autrefois dans l'église des Grands-Augustins, à Paris), Jouvenet (gravée par Al. Loir), Nicolas Poussin, J. Stella, etc.

— Sc. occ. *Mage de la Rose-Croix*. C'est le neuvième et suprême degré de l'initiative magique, dernier grade de la hiérarchie théocratique, correspondant à l'enseignement complet, mais qui n'était accessible qu'aux initiés doués d'une intelligence supérieure et surtout d'une mémoire merveilleuse, car la loi religieuse interdisait de donner par écrit communication des sciences hiératiques.

Mage (le), opéra en cinq actes et six tableaux, poème de Jean Richepin, musique de Massenet (Opéra, 16 mars 1891).

Livret : L'action de cet ouvrage nous reporte à 2.500 ans avant l'ère chrétienne, à l'époque des guerres que soutinrent entre eux, en Bactriane, les Iraniens et les Touraniens. Au début, nous voyons les Touraniens, poussés à la révolte par le grand prêtre Amrou, vaincus par les Iraniens, sous la conduite de leur chef Zarâstra. La fille d'Amrou, Varehda, s'est éprise de ce guerrier victorieux. Mais celui-ci la repousse, s'étant épris lui-même de sa captive, la reine Anahita, qui répond à son amour. Le grand prêtre, alors, déclare à la face de tous que Zarâstra a depuis longtemps engagé sa foi à Varehda et qu'il ne peut épouser qu'elle. Anahita, blessée au cœur, s'enfuit, et le chef iranien, maudissant ceux qui s'opposent à son bonheur, renonce à la gloire pour se réfugier sur la montagne sainte et se vouer désormais au culte du dieu Mazda, dont, devenu mage, il répandra la doctrine. C'est là que Varehda vient le retrouver pour l'engager à partager avec elle le trône de l'Iran et lui apprendre, pour le décider, qu'Anahita se prépare à épouser le roi Bakhdi. Zarâstra la repousse de nouveau, et elle s'éloigne, la rage au cœur. Malgré sa volonté, Anahita va s'unir, en effet, avec le roi. Mais, au milieu de la cérémonie, les Touraniens, de nouveau révoltés, envahissent le temple, portant partout la flamme et le fer. Zarâstra, averti, revient au secours de son pays, chasse une seconde fois les Touraniens, et c'est sur les ruines du temple dévasté, au milieu des victimes parmi lesquelles surgit Varehda, qu'il retrouve sa chère Anahita et s'enfuit avec elle.

Partition : La partition ne manque ni de force ni de grandeur, et offre certaines pages intéressantes. Citons, au premier acte, les deux duos de Zarâstra avec Anahita d'abord, avec Varehda ensuite, et le chant mélancolique des prisonniers touraniens; au second, l'air de Varedha : *Ah! comme ils déchirent mon cœur;* au troisième, l'espèce d'invocation dite par Zarâstra, et une phrase charmante de Varehda dans leur duo : *Sous les coups tu peux briser tout mon corps qui t'aime...*; au quatrième, la scène de la révolte, dramatique et puissante; au cinquième, celle de l'incendie, qui est vigoureuse et colorée. Mais, il faut bien le dire, l'œuvre, en son ensemble, manque de caractère, et l'inspiration même est de qualité secondaire.

Mage (Abdon-Eugène), marin et explorateur français, né à Paris en 1837, mort sur les roches Noires, au S. d'Ouessant, en 1869. Envoyé d'abord au Gabon en qualité d'enseigne, en 1856. il passa de là dans la haute Sénégambie et se distingua dans l'expédition de Guémou. Promu lieutenant de vaisseau, il entreprit dans le haut Sénégal et le Soudan occidental, jusqu'à Ségou, un voyage dont l'objet était d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce français (1863-1866). Le récit de ce voyage a paru sous le titre de *Voyage dans le Soudan oriental* (1868). Quelques mois plus tard, Mage périt en mer en ramenant de Cadix à Cherbourg la corvette « Gorgone ».

Mageddo ou **Magaddo**, nom d'une des villes les plus importantes de la Syrie méridionale. Située dans le bassin du Kishôn, aux bords du ruisseau de Kina, sur la colline qui porte aujourd'hui le nom de Tell-el-Moutesallim, elle fut de bonne heure l'une des villes fortes du pays de Chanaan. Au milieu du XVIe siècle avant notre ère, le pharaon Thoutmôsis III y défit les princes syriens coalisés contre lui, et, les ayant enfermés dans la ville, il les y prit après un long siège. Il la fortifia, et y établit une garnison. Redevenue indépendante à la fin du XIIe s., elle tomba aux mains des Hébreux au temps de David, puis fit partie du royaume d'Israël. A l'époque romaine, Mageddo fut occupée militairement et prit le nom de Legio; elle dépérit sous les Byzantins et sous la domination arabe. On n'y voit plus, aujourd'hui, que quelques ruines romaines.

Magellan ou **Magalhaens** (Fernand de), navigateur portugais, né à Porto ou à Villa-de-Sabrosa (Tras-os-Montes) vers 1470, mort à Zébu en 1521. Il débuta par faire aux Indes, vers l'âge de vingt ans, un long voyage, au cours duquel il empêcha le succès d'une conspiration tramée à Malacca contre les Portugais, puis il servit en Afrique jusqu'en 1512. Alors disgracié, il passa en Espagne, entra, avec son ami Ruy Faleiro, au service de Charles-Quint, et lui exposa son projet de chercher au S. de l'Amérique un passage vers les rivages orientaux de l'Asie et vers les Moluques. Parti d'Espagne en 1519 avec cinq vaisseaux, Magellan se dirigea vers Rio de Janeiro, puis longea la côte de l'Amérique du Sud et, après avoir comprimé une révolte de ses équipages, pénétra dans le détroit qui porte son nom. Il déboucha ainsi dans l'océan Pacifique qu'il traversa en diagonale, et, au bout d'une

Magellan

navigation de trois mois et vingt jours, aborda aux Philippines (16 mars 1521). Les Espagnols y furent accueillis avec bienveillance, et convertirent au catholicisme le roi de Zébu, qui fut reconnu vassal du roi d'Espagne, et que Magellan soutint dans une guerre contre une peuplade voisine. Au cours de cette guerre périt Magellan, dont le lieutenant, Sébastien del Cano, ramena les débris de l'expédition en Espagne sur la « Vittoria ». Le voyage avait duré trois ans et quatorze jours : c'est le premier voyage de circumnavigation autour du globe.

On a sur l'expédition de Magellan plusieurs relations : le *Roteiro da viagem de Fernam de Magalhaës*, attribué à un pilote génois, Baotista, qui fit partie de l'expédition, et le *Journal de Pigafetta*, qui a été traduit en français.

MAGELLAN (DÉTROIT DE), détroit faisant communiquer, entre le continent américain du Sud et les archipels qui en prolongent la pointe méridionale, l'Atlantique et le Pacifique. C'est, en réalité, une succession de fjords de largeur variable, décrivant une immense courbe vers le S., avec une longueur totale d'environ 600 kilom. Le détroit tire son nom du navigateur Magellan, qui le reconnut en 1520. Les meilleures explorations qui aient fait connaître ces parages sont celles des capitaines Fitz-Roy et King sur le « Beagle » (1826-1836) et du Français Dumont d'Urville sur l'« Astrolabe » (1837-1838).

MAGELLAN (ARCHIPEL), nom donné à l'ensemble des îles océaniques, disposées, sur une superficie de 110 kil. carr. environ, du N.-O. au N.-E. des îles Mariannes, et dont une partie est d'ailleurs assez peu connue. On peut y distinguer trois groupes : 1° l'île Weeks et ses dépendances ; 2° les îles volcaniques d'Agao, Sima, King-William, Smith, etc., voisines de la côte japonaise, et les petits groupes de Bonin et de Volcane. (C'est dans le groupe de Bonin que se trouve l'île de Peel, la plus fertile et la plus peuplée de l'archipel) ; 3° enfin, tout à l'O. et touchant à l'archipel de Riou-Kiou, les îlots de Boredino, Bishoprock, Rasa. La plupart de ces terres, au climat chaud et humide, à la végétation exubérante, sont inhabitées.

MAGELLAN (TERRITOIRE DE) territoire du Chili méridional, occupant le revers occidental de la Cordillère des Andes, depuis le 47e degré de latitude S. jusqu'au cap Horn. Superf. 195.000 kil. carr., paraissant contenir de hauts sommets montagneux, des glaciers et des volcans, et bordée d'archipels nombreux : archipel Wellington, îles de la Madre-de-Dios, Inès, etc. Quelques petites sections maritimes, dont la plus importante est *Punta-Arenas* (2.300 hab.), chef-lieu du Territoire, en sont les seuls établissements humains. La péninsule de Brunswick possède des gisements de houille.

MAGELLANIE (*jèl-la-ni*) ou **MAGELLANIA** (*jèl'*) n. f. Genre de brachiopodes, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans presque toutes les mers tempérées, ou fossiles depuis l'époque crétacée. (On en peut prendre comme type la *magellania flavescens*, des mers d'Australie.)

MAGELLANIINÉS (*jèl'*) n. m. pl. Tribu de térébratulidés, comprenant les *magellanies* et formes voisines, presque toutes fossiles. — *Un* MAGELLANIINÉ.

MAGELLANIQUE (*jèl, nik'*) adj. Géogr. Voisin du détroit de Magellan : *Terres* MAGELLANIQUES.

— Astron. *Nuées magellaniques* ou *de Magellan*, Taches blanches qu'on observe dans l'hémisphère austral.

MAGEN (Hippolyte), littérateur français, né à Agen en 1816, mort en 1886. Il fit représenter, avec succès, à l'Odéon, en 1847, une tragédie : *Spartacus*, se signala, après 1848, par l'ardeur de ses convictions républicaines, subit des condamnations de presse et, proscrit en 1851, il vécut jusqu'en 1870 à l'étranger, où il publia des brochures ardentes contre l'Empire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Terreur bonapartiste ; Histoire populaire de la Révolution ; Histoire populaire du Consulat, de l'Empire et des Cent-Jours* (1876) ; *Histoire du second Empire* (1877) ; *les Deux Cours et les Nuits de Saint-Cloud* (1882) ; *les Prêtres et les Moines à travers les âges* (1882) ; etc.

MAGENDIE [*jin-di*] (François), physiologiste français, né à Bordeaux en 1783, mort à Paris en 1855. Fils d'un chirurgien, reçu docteur en 1808, il s'adonna tout spécialement à la physiologie expérimentale, devint membre de l'Académie de médecine dès sa formation (1819), membre de l'Académie des sciences (1821), médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur de médecine au Collège de France (1831). Il fit connaître l'action d'une grande quantité de médicaments nouveaux, tels que la strychnine, la morphine, l'iode, l'acide prussique. Il donna la première démonstration expérimentale de la distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs. Plus tard, il découvrit la sensibilité *en retour* ou *récurrente* des racines antérieures, et montra que cette sensibilité n'appartient pas à ces racines, n'est qu'un emprunt fait aux racines postérieures.

Très indépendant, d'une franchise un peu brusque, Magendie croyait peu au pouvoir de la médecine et traitait ses malades en se bornant à ne pas interrompre, selon son expression, le travail de la nature. Outre des mémoires sur la physiologie normale, on lui doit : *Leçons sur le choléra-morbus* (1832) ; *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie* (1836-1842) ; *Leçons sur les fonctions et les maladies du système nerveux* (1839) ; etc. Il a publié, de 1821 à 1831, le *Journal de physiologie expérimentale*.

MAGENTA (*jin* — de *Magenta*, n. géogr.) n. m. Couleur qui est une sorte de cramoisi foncé.

— Adjectiv. : *Couleur* MAGENTA.

MAGENTA (*jin*), comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Naviglio Grande, près du Tessin ; 6.392 hab. Ch.-l. de mandement. Filature de soie, vins et huiles. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 4 juin 1859.

Magenta [*jin*] (BATAILLE DE). Après les combats de Palestro et de Turbigo, Mac-Mahon, chef du 2e corps, reçut l'ordre de se porter de Turbigo sur Magenta par Buffalora,

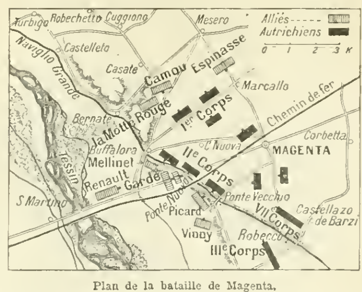

Plan de la bataille de Magenta.

que devaient aborder de front la division des grenadiers et des zouaves de la garde impériale (général Mellinet) établie en face, à San Martino. Le 4 juin, au point du jour, le

Bataille de Magenta, d'après Yvon.

1er corps se mit en marche sur deux colonnes : la première division Espinasse) se dirigea à gauche, vers Magenta ; la seconde (division La Motterouge), conduite par Mac-Mahon, descendit sur Buffalora, où ses tirailleurs débouchèrent vers une heure. Mac-Mahon, ayant cru apercevoir devant lui des forces ennemies importantes, fit arrêter le mouvement de la colonne en attendant que celle d'Espinasse sur sa gauche fût arrivée à hauteur. Mais déjà, Napoléon, entendant le canon de Mac-Mahon sur sa gauche et jugeant le moment favorable, avait lancé Mellinet contre Buffalora et Ponte Nuovo. Cette dernière position fut enlevée par les grenadiers et les zouaves de la garde ; mais ceux-ci, écrasés par le nombre, durent repasser le Naviglio Grande après une lutte acharnée, où périt le général Cler. Pendant ce temps, à Ponte-Vecchio, la brigade Picard et la division Vinoy contenaient la gauche autrichienne. Enfin, à 4 heures, Mac-Mahon reprit vigoureusement l'offensive, emporta Buffalora, dégagea la division Mellinet et poussa droit sur Magenta, qu'Espinasse attaquait par le nord. Après une série de combats sanglants qui se poursuivirent jusqu'à la nuit dans les rues et les maisons de Magenta, et où périt le général Espinasse, Mac-Mahon finit par saisir la victoire. Elle lui valut le bâton de maréchal et le titre du duc de Magenta. Les Français avaient perdu 4.500 hommes et les Autrichiens 10.000.

MAGENTA [*jin*] (duc DE). V. MAC-MAHON.

MAGERÖ, île de la Norvège septentrionale (Finmark [distr. de Hammerfest]), dans l'océan Glacial arctique, séparée de la côte par le *Magerösund*. Superficie environ 390 kilom. carr. ; 300 hab. Centres principaux, tous sur les côtes de l'île : Kjelvik, Gjesvär, Skarsvaag, petits ports de pêche. C'est la terre la plus au N. de l'Europe. L'un de ses promontoires est le fameux cap Nord.

MAGES (LES), comm. du Gard, arrond. et à 14 kilom. d'Alais, au-dessus de l'Auzonnet, tributaire de la Cèze ; 1.135 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer, de houille. Restes d'un prieuré à Morisas.

MAGESCQ, comm. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Dax ; 1.735 hab. Forêts de pins et de chênes-lièges.

MAGETOBRIA, MAGETOBRIGA ou **AMAGETOBRIA**, ville de la Gaule (Grande Séquanaise), près de l'Arar (Saône). Arioviste y battit les Eduens, l'an 58 av. J.-C.

MAGGI, famille de Brescia, qui gouverna cette ville à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. C'est vers 1295 que les Maggi l'emportèrent sur leurs rivaux, les Brusati. Berardo Maggi, déjà évêque de la ville, en obtint la seigneurie pour cinq ans et sut la conserver jusqu'à sa mort, en 1308. — Son frère, MATTEO, lui succéda, avec une politique décidément gibeline. [Lors de l'entrée de l'empereur Henri VII en Italie (1311), les Brusati, à la tête du parti populaire, s'emparèrent du gouvernement.]

MAGGI (Charles Marie), littérateur et poète italien, né et mort à Milan (1630-1699). Il devint secrétaire du Sénat, puis professeur de littérature grecque à l'Académie palatine. Ses poésies ont été trop vantées par Muratori, mais on estime beaucoup ses comédies en dialecte milanais. Nous citerons de lui : *Opere de Carlo Maria Maggi* (1700-1701) ; *Rime e commedie in lingua milanese* (1701) ; *Anecdota posthuma miscellanea* (1728).

MAGGIA (VAL), vallée de la Suisse méridionale (cant. du Tessin), au revers sud des Alpes, parcourue par la *Maggia*, dont le delta empiète de plus en plus sur le lac Majeur, dans la banlieue de Locarno.

MAGGIO (*magh'-dji-o*) n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée avant l'introduction du système décimal, dans plusieurs parties de l'Italie, principalement pour l'huile, et qui valait à Mantoue 111lit.,489.

MAGGIORA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), au-dessus du Sizzione, sous-affluent du Pô par l'Agogna ; 2.914 hab. Mines de lignite, de fer ; magnaneries.

MÂGHA, prince-poète indien, fils de Dattaka, à qui on attribue le poème épique intitulé *Sisoupâla-badha* (« Mort de Sisoupâla »). Ce poème, appelé aussi *Mâgha-Kâvya*, a été traduit en français par Hippolyte Fauche.

MAGHERA, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Londonderry]), au pied du White Mount ; 8.860 hab.

MAGHERACLOONE, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Monaghan]), près de la Clyde, petit fleuve côtier ; 4.130 h.

MAGHERACROSS, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Fermanagh]), sur un affluent du lac Erne ; 2.500 hab. Une partie de la commune fait partie du comté de Tyrone.

MAGHERACULMONEY, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Fermanagh]), près du lac Erne ; 3.725 hab.

MAGHERADROOL, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Down]) ; 5.465 hab.

MAGHERAFELT, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Londonderry]) ; 5.465 hab. Fabrication de toiles.

MAGHERALIN, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Down]) ; 6.000 hab. Fabrication de toiles et blanchisserie.

MAGHIANA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab), près du Tchinab (bassin de l'Indus) ; 10.850 hab.

MAGHOL n. m. Musiq. Syn. de MACHOL.

MAGHREB ou **MOGHREB** (c'est-à-dire *le Couchant*), dénomination par laquelle les géographes arabes désignèrent d'abord la partie septentrionale de l'Afrique située à l'O. de l'Egypte. Ils y distinguaient trois grandes régions : l'Ifrikia (Tripolitaine et Tunisie) ; le Maghreb-Aousath (Algérie) ; le Maghreb-el-Aksa (Maroc). Depuis, le terme *Maghreb* ou *Moghrib* n'a plus été appliqué qu'au pays de l'Atlas. (Les habitants sont appelés *Mograbins, ines.*)

MAGHZEN (mot arabe, plur. *maghazni*, littéralem. *écuries*), n. m. Nom donné aux cavaliers de certaines tribus algériennes qui, moyennant divers privilèges, devaient aux deys un service militaire spécial et qui, au fur et à mesure de la conquête, se mirent au service de la France. (Le nom de *maghzen* est resté à certains *goums*, et celui de *maghazni* à des cavaliers indigènes attachés aux bureaux arabes.)

MAGIANISME (*ji, nissm'*) n. m. Syn. de MAGISME.

MAGICIEN, IENNE (*ji-si-in, èn'* — du lat. *magicus*, magique) n. Personne investie du pouvoir de produire des effets merveilleux par des moyens surnaturels qui constituent la science occulte de la magie.

— Fig. Personne ou être personnifié, qui produit des choses étonnantes et inattendues : *Le pinceau, manié par une main habile, est un grand* MAGICIEN. (Th. Gaut.)

— *Ordre des magiciens*, Ordre institué à Florence dans le courant du XVIIIe siècle. (C'était une scission des Frères de la Rose-Croix. Ces illuminés croyaient pénétrer les mystères de la nature à l'aide d'une lumière intérieure. Les initiés portaient le costume des inquisiteurs.)

— ENCYCL. V. MAGIE.

Magicien prodigieux (LE) [*el Magico prodigioso*], un des drames les plus saisissants de Calderon. — C'est, comme dans le *Faust*, de Gœthe, la lutte du bien et du mal, mais avec un élément de plus, l'amour. C'est par la possession d'une femme que le diable tente Cypriano, le Faust espagnol. Mais lorsque, après maintes péripéties, il la lui livre, Cypriano se trouve n'avoir entre les bras qu'un hideux squelette. Le diable n'en réclame pas moins son âme : Cypriano l'écarte en faisant le signe de la croix.

MAGIE (*ji* — lat. *magia* ; du gr. *magos*, mage) n. f. Art par lequel on prétend produire, au moyen de pratiques le plus souvent bizarres, des effets contraires aux lois naturelles : *Il n'y a ni* MAGIE *ni sortilège qui résiste à une enquête scientifique.* (A. de Gasparin.) ‖ *Magie noire*, Magie proprement dite, dans laquelle certaines personnes ont la prétention de produire des effets surnaturels, par l'intervention des esprits, et surtout des démons : *La* MAGIE NOIRE *se punissait autrefois par le feu.* — Fig. Chose inintelligible : *Je n'y comprends rien, c'est de la* MAGIE NOIRE. — Chose très difficile. (S'emploie le plus souvent avec la négation) : *Que mes fonctions ne vous épouvantent pas : ce n'est point la* MAGIE NOIRE. (Le Sage.) ‖ *Magie blanche* ou *naturelle*, Art de produire certains effets merveilleux en apparence, mais qui, en réalité, ne sont dus qu'à des causes naturelles : *Les tours des escamoteurs sont de la* MAGIE BLANCHE.

— Fig. Effet étonnant, et qui produit une sorte d'illusion et de surprise agréable : *La* MAGIE *du clair-obscur. La* MAGIE *de la musique.* ‖ Puissance de séduction : *Quelle* MAGIE *que celle du bonheur !* (B. d'Aurevilly.)

— ENCYCL. *La magie en Occident.* Pour arriver à persuader les foules de l'efficacité de leurs pratiques et donner la preuve de leur pouvoir, les *magiciens* modernes ont presque toujours eu recours à l'escamotage, au ventriloquisme, aux parties obscures des sciences : optique, acoustique, hydrostatique, chimie météorologique, aux secrets des dompteurs, aux stupéfiants, à la suggestion.

Le moyen âge, la Renaissance et les siècles plus rapprochés de nous connurent la magie et la sorcellerie sous toutes ses formes, et les instructions judiciaires contre ses adeptes ne firent que les enraciner encore davantage. Rappelons les *alchimistes*, les *sorciers*, les *devins*, les *astrologues*, les *envoûteurs*, les *nécromanciens* avec les *grimoires*, les *sorts*, les *conjurations*, les *maléfices*, la *kabbale* et les précautions prises contre la magie avec les *amulettes*, les *philtres*, les *talismans*. De nos jours, nous possédons encore les somnambules, les médiums, les voyantes, etc.

La magie fut diabolique au moyen âge, à la Renaissance et jusqu'au XIXe siècle. Elle se pare maintenant d'un caractère scientifique en présentant aux yeux crédules un

mélange de faits d'hypnotisme, de suggestion, de magnétisme, etc., enjolivés de tours d'adresse et de subtilité.

— *La magie en Orient.* La magie fut universellement répandue, de très ancienne date, chez les peuples de l'Orient classique. Elle n'y était au début qu'une forme de la religion. Elle admettait, comme celle-ci, que l'homme peut, par certains moyens, mettre la main sur les divinités et se faire obéir d'elles. Tandis que le prêtre s'adressait aux dieux pour obtenir d'eux ce qui est utile et favorable au peuple et à l'individu, le magicien essaye de leur arracher ce qui peut satisfaire, au détriment d'autrui, les passions de celui qui l'emploie, ou ses propres passions.

1° *La magie en Égypte* apparaît dans les plus anciens textes que nous connaissions, ceux qui sont inscrits à Sakkarah, sur les parois des chambres funéraires des pyramides des rois de la V° et de la VI° dynastie; on y trouve des formules pour préserver de la morsure des serpents, de la piqûre des scorpions, de l'attaque de tous les animaux qui fascinent. L'inventeur de la magie avait été Thoth, neuf fois grand, l'Hermès Trismégiste des Grecs, et ses écrits contenaient tous les secrets nécessaires pour commander à l'univers. Toute divinité ou tout être que le magicien adjurait par son nom véritable, avec la formule voulue, sur la mélopée convenable, était tenu d'obéir à l'appel. Seuls, plusieurs clans d'individus engagés dans les liens du sacerdoce, les magiciens de pharaon, avaient le droit d'étudier et de pratiquer avec impunité la magie, s'ils n'en abusaient point contre les particuliers ou contre les pouvoirs publics. Les papyrus nous ont rendu quantité de grimoires mystérieux, destinés les uns à chasser les démons, les âmes des morts, les mauvais génies, et à guérir les maladies que ces êtres malfaisants déterminent; d'autres à susciter l'amour ou la haine, d'autres à évoquer les dieux, etc. Quelques-uns sont de l'époque pharaonique, beaucoup de l'époque romaine; on sait, en effet, de quelle faveur la magie égyptienne jouit sous l'empire romain. Beaucoup de formules ont passé par cette voie de l'Égypte antique au monde moderne.

2° *La magie en Chaldée, en Assyrie et dans les pays euphratéens,* est aussi ancienne qu'en Égypte. Les magiciens officiels appartenaient à la hiérarchie des temples. Comme en Égypte, il s'agissait pour le sorcier d'obliger les dieux à se mettre à son service pour guérir les maladies, pour chasser les démons et pour agir à distance sur les hommes ou sur les choses. Une bonne partie des tablettes provenant de la bibliothèque d'Assur-bani-pal à Ninive et qui sont conservées actuellement au Musée britannique appartient à des traités de magie appliquée à divers usages, à la médecine surtout. Les magiciens et les nécromans chaldéens, sans être aussi populaires que ceux de l'Égypte, jouirent d'une vogue réelle pendant la durée de l'empire romain. L'Assyrie et les pays euphratéens ne firent guère que copier la Chaldée.

— BIBLIOGR. : Alf. Maury, *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge* (1860).

MAGILE (*jil'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des coralliophidés, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes. (Les magiles sont des animaux allongés, à petite tête, dont les yeux sont portés par d'étroits tentacules; leur pied ovale, charnu, s'épanouit en avant comme un disque. L'espèce type de ces curieux mollusques, qui vivent enfoncés dans les coraux, est le *magilus antiquus* de la mer Rouge et de l'océan Indien.)

MAGINI (Jean-Antoine), astronome italien, né à Padoue en 1555, mort à Bologne en 1617. Il enseigna à Bologne de 1588 jusqu'à sa mort, et fut l'ami de Képler. Nous citerons de lui : *Primum mobile duodecim libris contentum, in quibus habentur trigonometria sphæricorum, et astronomica, gnomonica, geographicaque problemata* (1609), où l'on remarque la théorie des triangles supplémentaires, que l'auteur appelle réciproques, d'après Viète, et *Breve instruzione sopra l'apparenze e mirabili effeti dello specchio concavo sferico* (1611), trad. en franç. par Boussier (1620).

MAGINI (Giovanni Paolo), luthier italien, né à Brescia dans la seconde moitié du XVI° siècle. Il devint le représentant le plus justement fameux de la grande école de lutherie de Brescia, où il travailla de 1590 à 1640 environ. Ses violons, presque tous de grand format, sont d'une forme pleine d'élégance et couverts d'un vernis très fin et de couleur brun clair. Leur sonorité a de la puissance sans un grand éclat, et leur timbre, un peu voilé, leur donne un caractère de mélancolie touchante. Magini fut un des premiers constructeurs de violoncelles.

MAGION (*ji*) n. m. Tubercule de la gesse.

MAGIONE, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le lac Trasimène ou de Pérouse; 6.972 hab.

MAGIQUE (*jik'* — du lat. *magicus*, même sens) adj. Qui concerne la magie, qui appartient à la magie : *Art* MAGIQUE. *Vertu* MAGIQUE. *Paroles* MAGIQUES. *Caractères* MAGIQUES.

— Par ext. Merveilleux et qui semble produit par la magie : *Spectacle* MAGIQUE. *Peindre d'une façon* MAGIQUE. ‖ Qui produit des effets étonnants :

De l'art ingénieux la *magique* imposture.

DELILLE.

— *Baguette magique,* Baguette dont se servent les magiciens, particulièrement pour tracer des figures cabalistiques. (Fig. Sorte de pouvoir merveilleux : *La* BAGUETTE MAGIQUE *de l'industrie humaine.*) ‖ *Miroir magique,* Miroir dans lequel les magiciens prétendaient faire voir des faits à venir ou qui se passaient au loin. — Fig. Révélation, moyen de connaître quelque chose de caché : *La biographie est en quelque sorte un* MIROIR MAGIQUE. ‖ *Carré magique.* V. CARRÉ. ‖ *Lanterne, Miroir magique,* Appareils au moyen desquels on projette, en les amplifiant, sur une surface blanche, des tableaux exposés à la lumière d'une lampe. V. LANTERNE. ‖ *Carreau magique.* V. CARREAU. ‖ *Tableau magique.* Se dit d'un tableau peint sur transparent, et disposé de façon à produire des effets tout différents, selon la manière dont on l'éclaire : *Le diorama ou* TABLEAU MAGIQUE.

MAGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une façon magique.

MAGISANO, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure II° [prov. de Catanzaro]), près du golfe de Squillace; 2.344 hab.

MAGISME (*jissm'*) n. m. Doctrine de la magie; ensemble des œuvres de la magie; exercice du pouvoir des mages.

MAGISTE (*jisst'*) n. Personne qui s'adonne à la pratique du magisme, à l'exercice du pouvoir révélé par les doctrines de la magie.

MAGISTER (*jiss-tèr'* — mot lat. signif. *maître*) n. m. Maître d'école, de campagne : *Le* MAGISTER *du village.* (Vx.) ‖ Par ext. Pédant : *Faire le* MAGISTER.

MAGISTER DIXIT (*Le maître l'a dit*), Paroles sacramentelles des scolastiques du moyen âge, lorsqu'à l'instar des disciples de Pythagore, ils appuyaient leur opinion sur l'autorité du *maître*, Aristote. (On rencontre souvent dans les auteurs latins *ipse dixit*, en grec αὐτὸς ἔφη [il l'a dit lui-même], au lieu de *magister dixit.*)

MAGISTÈRE (*jiss* — du lat. *magisterium*, maîtrise) n. m. Dignité, fonctions de grand maître d'un ordre religieux militaire : *Le* MAGISTÈRE *de Saint-Jean de Jérusalem.*

— Science doctorale : *Font toujours parade de leur* MAGISTÈRE. (Montaigne). [Vieux.]

— A signifié Gouvernement, fonctions de magistrat.

— Alchim. Nom de l'élixir doué de la propriété de transmuer les métaux ordinaires en or ou argent. Il y avait deux *magistères* : l'un blanc, dit *petit magistère*, pour l'argent, l'autre rouge (*grand magistère*) pour l'or.]

— Chim. anc. Nom donné jadis à des poudres obtenues, soit par précipitation (*magistère de bismuth*, etc.), soit par fine porphyrisation (*magistère de corail, de perles*) ou enfin par sublimation (*magistère de soufre*).

MAGISTRAL, ALE, AUX (*jiss* — du lat. *magistralis*, même sens) adj. Qui appartient au maître : *Ordres* MAGISTRAUX. (Peu us.) ‖ Qui dépend d'un maître.

— Fig. Qui convient à un maître, impérieux, imposant : *Un air, Un ton* MAGISTRAL. ‖ Souverain, décisif : *Il est des réactions* MAGISTRALES, *vengeresses.* (Chateaubr.)

— Par ext. Qui donne un air solennel, important : *Perruque* MAGISTRALE. *Nez* MAGISTRAL. (Balz.)

— Dr. can. *Prébende magistrale,* Prébende de certaines églises cathédrales donnée à des professeurs.

— Géom. *Ligne magistrale,* Grande ligne servant de base d'opération pour le lever d'un plan.

— Hist. *Commanderie magistrale,* Commanderie appartenant de droit au grand maître de l'ordre de Malte dans chaque grand prieuré. (Le grand maître pouvait garder ces commanderies pour lui-même, ou les conférer à qui bon lui semblait.)

— Métall. Produit obtenu par la calcination de pyrites de cuivre et que l'on emploie dans le traitement des minerais argentifères. ‖ Autref. Mélange de sel marin, de sulfates (fer et cuivre) et d'alun, servant à opérer l'amalgamation de certains minerais d'argent.

— Pharm. et thérap. *Médicament magistral,* Médicament qui, au lieu d'exister tout préparé dans les pharmacies comme les médicaments *officinaux*, ne se confectionne qu'au moment du besoin, soit d'après des formules du Codex, soit selon la formule donnée par le médecin (*magister*). [Tel est le cas pour les *loochs, potions,* etc.]

— n. m. Météor. Vent. V. MISTRAL.

— n. f. Fortif. Nom donné à la crête extérieure du mur d'escarpe, qui marque le sommet de la maçonnerie servant de revêtement à l'escarpe.

MAGISTRALEMENT (*jiss*) adv. D'une façon magistrale.

MAGISTRAT (*jiss-tra* — du lat. *magistratus*, qui désigne en même temps le fonctionnaire et la fonction) n. m. Officier revêtu d'un pouvoir judiciaire : *Le* MAGISTRAT *qui n'est pas un héros n'est pas même homme de bien.* (D'Aguess.) ‖ Officier revêtu d'un pouvoir civil administratif : *Le premier* MAGISTRAT *de la commune est le maire.*

— Ancienn. Magistrature. ‖ Corps des officiers municipaux de certaines villes : *Le* MAGISTRAT *de Francfort.* (Vx.)

— Antiq. Personnage investi de fonctions publiques importantes : *Les rois, à Rome, furent remplacés par deux* MAGISTRATS *annuels : les consuls.*

— Hist. *Magistrats du Pô, Magistrats du Rhin,* Magistrats qui veillaient à l'entretien des rives de ces deux fleuves. ‖ *Magistrat de sûreté,* Magistrat qui était chargé de la poursuite des délits.

— ENCYCL. Dr. rom. Le nom de *magistrat* s'appliquait à tout fonctionnaire investi de l'autorité publique. Dans un sens restreint, *magistrat* était opposé à *juge*. Le magistrat avait pour mission de *dicere jus*, c'est-à-dire, dans une première phase de l'instance judiciaire (*in jure*), d'entendre les parties et de fixer l'objet du litige, puis de nommer un juge; sous la procédure formulaire, il délivrait la *formule*. Ce furent au début les rois, puis les consuls et, plus tard, les préteurs, urbain et pérégrin, qui eurent la *juris dictio*. Sous le système de la procédure extraordinaire, le magistrat, au lieu de renvoyer l'affaire à un *judex*, statuait lui-même définitivement.

MAGISTRATURE (*jiss*) n. f. Dignité, charge, fonctions de magistrat : *Exercer la* MAGISTRATURE. ‖ Durée de l'exercice des fonctions du magistrat : *Se marier pendant sa* MAGISTRATURE. ‖ Corps des magistrats : *La* MAGISTRATURE *est inamovible en France.* ‖ *Magistrature assise,* Magistrats de l'ordre judiciaire. ‖ *Magistrature debout,* Membres du parquet. ‖ *Haute magistrature.* Se dit, dans le langage courant, des membres des juridictions les plus élevées : Cour de cassation, Cour des comptes, etc. ‖ *La plus haute magistrature.* Le pouvoir le plus élevé dans l'État.

— Fig. Influence, autorité morale digne d'un grand respect : *La France exerce sur l'Europe une véritable* MAGISTRATURE. (J. de Maistre.)

— ENCYCL. Hist. rom. On appelait, à Rome, *magistrature* toute fonction dont le titulaire était investi d'une part de l'autorité publique sous le nom de *potestas*. Lorsque l'*imperium* ou haut commandement militaire était joint à la *potestas*, le magistrat exerçait la puissance publique dans son sens le plus large. Les consuls, qui furent les premiers magistrats de la république, succédèrent aux pouvoirs étendus des rois; ensuite furent créées les magistratures ordinaires des questeurs, des tribuns et édiles de la plèbe, des censeurs, des préteurs, des édiles curules. A l'origine, au moins, le pouvoir n'était pas spécialisé aux mains des divers magistrats selon l'ordre politique, administratif, judiciaire, etc., mais, comme correctif aux abus pouvant résulter du pouvoir absolu, les magistratures étaient électives, annuelles et organisées en *collèges*, chacun des titulaires (ordinairement deux) ayant le droit d'*intercessio*. On a créé, à certaines époques, des magistratures *extraordinaires*, comme la dictature et le décemvirat législatif. Les magistratures étaient *patriciennes* (*majores* ou *minores*), ou *plébéiennes*. Le consulat et la préture, parmi les magistratures ordinaires; la dictature, le décemvirat législatif, parmi les extraordinaires, étaient *cum imperio*; les autres, *sine imperio*.

— Dr. En France, le terme de *magistrat* s'applique surtout aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Au début de la monarchie franque, la justice était rendue par les rois ou dans des assises présidées par le comte. Les assesseurs, sous le nom de *rachimbourgs* et, plus tard, de *scabins*, rendaient la sentence; le comte la prononçait et la faisait exécuter. L'appel était porté au conseil du prince.

A l'avènement de la seconde race, le roi était sans juridiction hors de ses domaines. Offices et dignités, tout était devenu héréditaire entre les mains de seigneurs, qui finirent par considérer le pouvoir judiciaire comme une propriété inhérente à leurs fiefs. Charlemagne, cependant, tenta, par l'institution des *missi dominici*, d'établir une surveillance sur les officiers chargés de la justice; ces envoyés rendaient eux-mêmes la justice, comme le roi.

Sous le régime féodal, les seigneurs justiciers rendent leurs justices souveraines et ne tolèrent plus les appels au conseil du roi. De son côté, le clergé créa sa propre juridiction, qui prit une extension extraordinaire.

Les Capétiens s'efforcèrent de limiter les progrès des justices seigneuriales, qui reçurent un coup décisif par la reconnaissance du droit romain, la création et l'extension des prévôtés et des bailliages royaux, et l'institution des parlements. Après cette dernière création, la France posséda un véritable corps de magistrature. La monarchie eut d'abord dans la magistrature un auxiliaire fidèle; mais, plus tard, par suite de l'influence croissante du parlement dans les affaires d'État, ce corps judiciaire fut pour les rois de France un pouvoir rival et ambitieux, avec lequel ils eurent jusqu'en 1789 d'interminables conflits. V. PARLEMENT.

Les principes posés par l'Assemblée constituante de 1789 au sujet de la magistrature sont restés en vigueur. Toutes les chartes ont consacré la séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, et l'inamovibilité des juges.

La magistrature, reconstituée sur ses bases actuelles en 1810, se subdivise en *magistrature assise*, qui comprend les magistrats *du siège*, ou chargés du jugement, et en *magistrature debout*, qui comprend les membres du ministère public ou des parquets. Seule, la magistrature assise est inamovible.

Le choix des magistrats appartient au garde des sceaux et au pouvoir exécutif; mais, aux termes des articles 64 et 65 de la loi du 20 avril 1810, pour être nommé à l'une des fonctions de la magistrature dans les cours d'appel et dans les tribunaux de première instance, il faut : 1° être Français; 2° avoir la jouissance des droits civils, civiques et politiques; 3° être de bonne vie et mœurs; 4° être licencié en droit; 5° avoir prêté le serment d'avocat, et fait en cette qualité deux ans de stage au moins; 6° avoir l'âge minimum fixé par la loi, lequel, suivant les grades, varie entre vingt-deux et trente ans. Avant d'entrer en fonction, les magistrats de tout ordre sont tenus de prêter serment (décr. du 24 messidor an XII). V. TRIBUNAL.

— *Conseil supérieur de la magistrature.* La Cour de cassation, siégeant toutes chambres réunies, constitue ce conseil, chargé d'exercer le pouvoir disciplinaire.

MAGISTRIEN (*jiss-tri-in* — du lat. *magisterianus*) n. m. Employé de la *schola* des *agentes in rebus*. ‖ Se disait de fonctionnaires de la maison impériale, placés — d'où leur nom — sous la haute direction du *magister officiorum*.

MAGITOT (Emile), médecin français, né et mort à Paris (1833-1897). Il s'est adonné d'une façon spéciale à l'étude des maladies de la bouche et de l'appareil dentaire. Il s'est aussi beaucoup occupé d'anthropologie, et a été l'un des fondateurs, puis président de la Société d'anthropologie. Citons de lui : *Études sur le développement et la structure des dents humaines* (1858); *Mémoire sur les tumeurs du périoste dentaire* (1860); *Mémoire sur la genèse et l'évolution des follicules dentaires chez l'homme et les mammifères* (1861), avec Ch. Robin; *Traité de la carie dentaire* (1867); *Traité des anomalies du système dentaire chez l'homme et les mammifères* (1877); *la Greffe dentaire* (1879).

MAGLAÏ ou **MAGLAJ**, bourg de la Bosnie (cercle de Dolnja-Tuzla), sur la Bosna (bassin du Danube); 3.210 hab. Ch.-l. de district. Mosquée du XV° siècle. Citadelle ruinée.

MAGLAND, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Bonneville, sur l'Arve; 2.000 hab. Mine d'anthracite. Fabrique d'horlogerie. Sources curieuses, provenant du lac de Flaine; grotte de la Balme.

MAGLIABECCHI (Antoine), bibliographe et érudit italien, né à Florence en 1633, mort en 1714. Il exerça jusqu'à l'âge de quarante ans la profession d'orfèvre; mais, pris de la passion de s'instruire, il apprit seul le latin, le grec, l'hébreu. Le grand-duc Cosme III le nomma conservateur de sa bibliothèque. Ce **Varron toscan**, comme on l'a appelé, était, dit Mabillon, une « bibliothèque vivante ». Ses nombreux livres, légués par lui à sa ville natale, devinrent le fonds de la célèbre *Magliabecchiana*, installée aujourd'hui aux Offices (170.000 vol. et 12.000 manuscrits).

Magliabecchi.

Magliabecchi a mis au jour plusieurs ouvrages inédits, entre autres : l'*Hodœporicon* d'Ambroise le Camaldule; l'*Historia Florentinorum* de B. Scala; les *Poemata* de Verini; etc. Diverses parties de la correspondance qu'il entretint avec les plus grands érudits du temps ont été publiées en 1745, à Florence, sous les titres de : *Clarorum Belgarum, Venetorum et Germanorum epistolæ*.

MAGLIANA (la), ancienne résidence des papes, dans la vallée du Tibre, sur la route de Fiumicino, à 10 kilom. de Rome. Construite soit par Sixte IV en 1480, soit par Innocent VIII en 1485, elle fut la résidence préférée de Jules II et de Léon X, qui la firent décorer de belles fresques, surtout par Raphaël; mais Grégoire XIII l'abandonna, en 1585. La villa tomba, depuis, dans un état de véritable délabrement; en 1830, on fit percer une porte au milieu du magnifique *Martyre de sainte Cécile* de Raphaël; quelques années plus tard, les religieuses de Sainte-Cécile, propriétaires de la Magliana, firent transporter sur toile et

engager au mont-de-piété le reste des fresques de Raphaël. Une d'entre elles, *le Père éternel bénissant le monde*, achetée par Oudry en 1869, fut acquise par le gouvernement français en 1873 et figure au Louvre. Cette composition a beaucoup souffert. Il ne semble pas que Raphaël ait peint lui-même ce morceau; mais lui seul a pu en donner les dessins. Paul Balze a reproduit *le Père éternel bénissant le monde* dans un grand émail qui décore la cour de l'École des beaux-arts de Paris.

Magliano Alpi, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Cuneo ou Coni]), sur le Pesio, sous-affluent du Pô par le Tanaro; 2.629 hab. Vignobles.

Magliano de' Marsi, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]), dominant le Salto, affluent de la Nera, tributaire du Tibre; 4.423 hab.

Magliano Sabino, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le Tibre; 3.116 hab. Eaux minérales.

Maglie, comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]); 6.663 hab.

Magloire (saint), évêque de Dol, né dans le pays de Galles vers 525, mort à Jersey vers 605. Cousin de saint Samson et de saint Malo, il fut élevé dans le monastère de Llan Illtyd. En 555, il passa la mer avec saint Samson, à qui il succéda sur le siège épiscopal de Dol, puis, après plusieurs années de pontificat, se retira dans un ermitage de Jersey et vécut dans l'austérité. Ses reliques furent rapportées en Bretagne, en 849. — Fête le 24 octobre.

MAGMA (mot gr. signif. *pâte*) n. m. Chim. Masse épaisse et visqueuse comme de la bouillie. ‖ A signifié Partie la plus grossière d'un parfum.

— Embryol. *Magma réticulé*, Tissu conjonctif embryonnaire, abondant dans le placenta et le cordon.

MAGMENTAIRE (*gman-tèr'* — rad. *magmentum*) adj. Qui a rapport aux offrandes supplémentaires : *Victime* MAGMENTAIRE.

MAGMENTUM (*gmin-tom'* — mot lat., tiré du rad. *mac*, grandir, ou *mac*, couper, tailler) n. m. Antiq. rom. Partie des entrailles offertes aux dieux, dans les sacrifices. ‖ Offrande supplémentaire.

Magnac-Bourg, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Yrieix, près de la Petite Briance; 1.258 hab. Ch. de f. Orléans. Belle église du XIVe siècle.

Magnac-Laval, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Bellac, sur la Brâme, affluent de la Gartempe (bassin de la Loire); 4.109 hab. Église romane du XIIe siècle. — Le canton a 6 comm. et 10.264 hab.

Magnac-sur-Touvre, comm. de la Charente, arrond. et à 7 kilom. d'Angoulême, sur la *Touvre*; 1.830 hab. Ch. de f. Orléans. Papeteries. Fabrique de ciment romain. Église du XIIe siècle à coupole.

MAGNÆ SPES ALTERA ROMÆ (*Second espoir de la grande Rome*), Hémistiche de Virgile, appliqué au fils d'Énée, Ascagne (*Énéide*, liv. XII, v. 167). Si l'on en croit une ancienne tradition, ces mots *magnæ spes altera Romæ* seraient de Cicéron, qui les aurait appliqués au poète considéré comme le second espoir de Rome; lui-même étant le premier. Virgile aurait consigné dans l'*Énéide* les flatteuses paroles du grand orateur.

Magnago, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), entre le Tessin et l'Olma; 3.820 hab. Vignobles.

MAGNAN (*gn* mll.) n. m. Dans les contrées méridionales de la France, Nom vulgaire du ver à soie. ‖ On dit également MAGNAU, et MAGNAUD.

Magnan (Bernard-Pierre), maréchal de France, né et mort à Paris (1791-1865). Il s'engagea en 1809 au 66e de ligne, devint capitaine aux tirailleurs de la garde en 1813, se distingua devant Soissons pendant la campagne de France, et combattit à Waterloo. Incorporé dans la garde royale, il prit part à l'expédition de 1823 en Espagne et fut promu colonel en 1827. Trois ans plus tard, il fit partie de l'expédition d'Alger, puis rentra en France. En 1831, il fut envoyé contre les insurgés de Lyon; jugé trop peu énergique, il fut mis en disponibilité. Il passa alors au service de la Belgique avec le grade de général, assiégea Maestricht, puis commanda le camp de Beverloo. Réintégré, en 1839, comme général de brigade dans l'armée française, il fut promu divisionnaire en 1845. Il combattit l'insurrection de juin 1848, puis, ayant remplacé Bugeaud à la tête de l'armée des Alpes, comprima l'insurrection de la Croix-Rousse à Lyon, en juin 1849. Un mois après, il était élu député de la Seine. Le prince-président lui donna le commandement de la division de Strasbourg, puis, en 1851, celui de l'armée de Paris. C'est lui qui, avec Morny, Persigny et le général Saint-Arnaud, prit la part la plus active au coup d'État du 2 décembre 1851. Maréchal de France, sénateur en 1852, grand veneur en 1854, il fut mis de nouveau, en 1859, à la tête de l'armée de Paris. En 1862, Napoléon III l'imposa comme grand-maître à la franc-maçonnerie.

B.-P. Magnan.

Magnan (Valentin), médecin français, né à Perpignan en 1835. Il s'est fait remarquer par son enseignement à l'asile clinique de Sainte-Anne à Paris, et par des travaux d'une grande portée sur les maladies mentales. Nous citerons : *Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme* (1871); *Étude clinique sur la paralysie générale* (1873); *Des diverses formes de délire alcoolique et de leur traitement* (1873); *Recherches sur les centres nerveux* (1876); *Leçons cliniques sur l'épilepsie* (1882); *Leçons cliniques sur les maladies mentales* (1887).

MAGNANAGE (*gn* mll., et *naj'* — rad. *magnan*) n. m. Suite d'opérations que comprend l'élève des vers à soie.

MAGNANERIE (*gn* mll., et *rî* — rad. *magnan*) n. f. Art d'élever les vers à soie. ‖ Bâtiment construit pour l'élève du ver à soie. (On dit aussi MAGNANIÈRE, et MAGNAUDERIE.)

MAGNANIER (*gn* mll., et *ni-é*), **ÈRE** [rad. *magnan*] n. Celui, celle qui se livre à l'élève des vers à soie. ‖ Contremaître qui dirige l'exploitation d'une magnanerie. (On dit aussi MAGNAUDIER, ÈRE et MAGNAUDEUR, EUSE.)

MAGNANIME (*gn* mll. — du lat. *magnanimus*, même sens) adj. Qui a l'âme grande, les sentiments nobles, généreux, élevés : *Un vainqueur* MAGNANIME. ‖ Noble, élevé, généreux, en parlant de l'âme, des sentiments ou des actes : *Un cœur* MAGNANIME. *Une pensée* MAGNANIME.

— Substantiv. Personne magnanime : *Le malheur est un bon lait pour les* MAGNANIMES. (V. Hugo.)

MAGNANIMEMENT (*gn* mll.) adv. D'une façon magnanime.

MAGNANIMITÉ (*gn* mll) n. f. Caractère de ce qui est magnanime : *La* MAGNANIMITÉ *d'une action*. ‖ Noblesse, générosité des sentiments : *Ce qui fait les héros, valeur,* MAGNANIMITÉ. (Boss.)

— *Vinaigre de magnanimité*, Ancienne préparation pharmaceutique qui avait pour base l'acide formique.

— Syn. **Générosité, grandeur d'âme.** V. GÉNÉROSITÉ.

MAGNANARELLE (*gn* mll., et *rèl'*) n. f. (provenç., *magnanarello*). Nom donné en Provence aux femmes employées à l'éducation des vers à soie.

Magnard (Francis), journaliste et littérateur français, né à Bruxelles en 1837, mort à Paris en 1894. Il quitta les contributions directes pour le journalisme, collabora au « Gaulois », au « Grand Journal » à l' « Événement », etc., et entra en 1863 au « Figaro ». Rédacteur en chef de cette feuille en 1873, il en fut, après la mort de Villemessant, un des trois gérants, et fit preuve, en défendant, dans de courts articles, les idées conservatrices, d'autant de clairvoyance que de mesure et de tact. On lui doit : *l'Abbé Jérôme* (1869), roman; *Vie et aventures d'un positiviste* (1876); etc.

Magnasco (Alessandro), dit **il Lissandrino**, peintre italien, fils de STEFANO **Magnasco**, peintre médiocre, né et mort à Gênes (1681-1747). Il se fit surtout remarquer par des bambochades, des scènes militaires, etc. Il quitta sa ville natale pour se rendre à Milan et de là à Florence, où il se fixa. Le grand-duc Jean-Gaston le combla de distinctions. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Scène champêtre* et *Scène grotesque*, au musée Brera, à Milan; *la Tentation de saint Antoine*, à Florence; etc. Le musée Pitti, à Florence, contient un bon choix de ses toiles.

MAGNAT (*magh-na*) n. m. Grand de l'État, en Pologne et en Hongrie.

— Encycl. En Hongrie, ce titre n'appartenait, à l'origine, qu'aux hauts barons du royaume, mais il s'étendit, au cours des siècles, aux chefs des familles nobles. Après avoir été longtemps les seuls représentants politiques de la Hongrie, les *magnats* n'ont conservé de leurs anciens privilèges que le droit de former la Chambre haute (*Chambre des magnats*). Elle se compose des princes, comtes et barons, des archevêques et évêques et d'un certain nombre de notabilités du monde politique et littéraire nommées par le roi *à vie*.

Magnat.

Magnat-l'Étrange, comm. de la Creuse, arrond. et à 28 kilom. d'Aubusson, près de la source de la Roseille; 1.652 hab. Fabrique de guipures. Château de Bost (XIVe et XIXe s.).

MAGNATISME (*tissm'*) n. m. Qualité de magnat.

MAGNAUD n. m. **MAGNAUDERIE** n. f. **MAGNAUDEUR, EUSE** n. **MAGNAUDIER, ÈRE** n. Écon. rur. V. MAGNAN, MAGNANERIE, MAGNANIER.

Magnaure, portion du palais impérial de Constantinople. Bâti par Constantin, embelli par Justinien, enrichi par Théophile de magnifiques pièces d'orfèvrerie, cet édifice servait de grande salle d'audience pour les réceptions des ambassadeurs. C'est là aussi que, sous Michel III, siégea l'Université reconstituée de Constantinople.

MAGNE (*gn* mll. — du lat. *magnus*, même sens) adj. Grand. (Vx.) [Survit dans le nom de CHARLEMAGNE.]

Magne (TOUR), tour romaine qui s'élève sur le mont Cavalier, au N.-E. de Nîmes. De forme octogonale, elle a 28 mètres de hauteur. La tour Magne (*turris Magna*) était vraisemblablement un mausolée. A l'époque des invasions, elle fut reliée aux remparts d'Auguste.

Tour Magne, à Nîmes.

Magne. Géogr. V. MAÏNA.

Magne (Jean-Henri), vétérinaire français, né à Sauveterre (Aveyron) en 1804, mort en 1885. Élève de l'école vétérinaire de Lyon, il en devint chef de service en 1829, puis, en 1832, professeur adjoint, et enfin, en 1838, il obtint la chaire d'agriculture, d'hygiène vétérinaire et de botanique. En 1843, il se rendit, avec les mêmes fonctions, à l'école vétérinaire d'Alfort. Nous citerons de lui : *Principes d'hygiène vétérinaire* (1842); *Choix des vaches laitières* (1850); *Choix du cheval* (1853); etc.

Magne (Pierre), homme politique français, né à Périgueux en 1806, mort au château de Montaigne en 1879. D'abord expéditionnaire à la préfecture de la Dordogne, il devint avocat, conseiller de préfecture, député de Périgueux (1843), directeur des affaires de l'Algérie (1846), sous-secrétaire d'État à la guerre (1847). Rentré dans la vie privée en 1848, il fut, en 1849, sous-secrétaire d'État aux finances, en 1851, ministre des travaux publics, reprit son portefeuille après le coup d'État de 1851, s'en démit après le décret confisquant les biens des d'Orléans (22 janv. 1852), mais devint président de section au conseil d'État. Cinq mois après, il redevint ministre des travaux publics et sénateur. Ministre des finances en 1854, ministre sans portefeuille en 1860, membre du conseil privé (1863), il fut de nouveau ministre des finances (1867-1870) et dans le cabinet Palikao (1870). Élu, le 2 juillet 1871, député de la Dordogne, il eut encore une fois le portefeuille des finances (25 mai 1873-juill. 1874), et fut élu sénateur de la Dordogne, en 1876.

Pierre Magne.

Magne (Auguste-Joseph), architecte français, né à Étampes en 1816, mort à Eaubonne en 1885. Il devint inspecteur général des travaux d'architecture de la ville de Paris. Parmi les édifices qu'il a construits, on peut citer : l'église Saint-Bernard, le théâtre du Vaudeville, à Paris, le grand théâtre d'Angers, etc. Il est l'auteur d'un *Projet de restauration de l'Hôtel de ville de Paris*. — Son fils LUCIEN, né à Paris en 1849, fut inspecteur des travaux de la ville de Paris, puis devint architecte des monuments historiques, architecte diocésain, professeur à l'École des beaux-arts et au Conservatoire des arts et métiers. Il a publié : *l'Œuvre des peintres verriers français* (1885); *l'Art dans l'habitation moderne* (1887); *l'Architecture française du siècle* (1889); *le Parthénon* (1895).

Magné, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 7 kilom. de Niort, dans une grande île de la Sèvre Niortaise; 1.106 hab. Chapelle de Sainte-Maurine, pèlerinage.

MAGNÉFERRITE (*gn* mll., et *fè-rit'*) n. f. Minér. Oxyde naturel de fer et de magnésie, dont la formule est $MgFe^2O^4$.

MAGNÉLITE (*gn* mll.) n. f. Minér. Variété de jade.

Magnence (Flavius Magnentius), empereur romain, né en Germanie vers 303, mort en 353. Il se distingua dans l'armée romaine, prit la pourpre à Autun (350), fit assassiner l'empereur Constant, son bienfaiteur, et reprit Rome sur Népotien, autre usurpateur. Il exerça dans cette ville de grandes cruautés. Puis il s'efforça de traiter avec Constance II, empereur d'Orient. Celui-ci parut d'abord s'y prêter, mais Vétranion, qui s'était fait aussi proclamer empereur, ayant fait sa soumission, Constance marcha contre Magnence, et le vainquit à Mursa en Illyrie. Magnence se retira en Italie, puis en Gaule, et, abandonné des provinces et de l'armée, finit par se tuer, après avoir égorgé sa mère, son frère et d'autres parents. Sa veuve, Justine, épousa l'empereur Valentinien.

Monnaie d'or, à l'effigie de Magnence.

MAGNÈS (*gnèss* [*gn* mll.] — mot gr.) n. m. Chim. anc. Aimant.

Magnès. Myth. gr. Fils d'Éole et d'Enarète, héros éponyme des Magnètes de Thessalie et d'Asie Mineure.

Magnès, poète athénien de l'ancienne comédie. Il vivait au milieu du Ve siècle et fut contemporain d'Eschyle. Aristophane parle de lui dans *les Chevaliers*. Magnès excellait dans la bouffonnerie. Il remporta plusieurs fois le prix. Aristophane, semble-t-il, lui fit bien des emprunts. Nous possédons, sous son nom, quelques fragments d'une authenticité douteuse, et le titre de plusieurs de ses comédies : *les Oiseaux, les Joueurs de luth, les Lydiens, les Grenouilles, Dionysos, la Jardinière*, etc.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnétique et d'un sel ammonique.

MAGNÉSICO-CALCIQUE adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnétique avec un sel calcique.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnétique avec un sel potassique.

MAGNÉSICO-SODIQUE adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnétique avec un sel de sodium.

MAGNÉSIDE (*gn* mll. — de *magnésie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la magnésie.

— n. m. pl. Classe de minéraux, qui comprend la magnésie et ses diverses combinaisons. — *Un* MAGNÉSIDE.

MAGNÉSIE (*gn* mll., et *zî* — du lat. *magnes*, aimant) n. f. Chim. Oxyde de magnésium. V. MAGNÉSIUM.) ‖ *Magnésie boratée*, Syn. de BORACITE. ‖ *Magnésie carbonatée*, Syn. de GIOBERTITE.

— Techn. *Magnésie des peintres* ou *des verriers*, Oxyde de manganèse.

— Encycl. Pharm. et thérap. L'*oxyde de magnésium* ou *magnésie* est employé en thérapeutique à l'état anhydre (magnésie calcinée) ou à l'état hydraté, obtenu en faisant bouillir la magnésie calcinée avec de l'eau. La magnésie anhydre est une poudre blanche, qui s'obtient par la calcination de son carbonate. On prépare une magnésie lourde, plus facile à mettre en cachets, mais moins attaquable par les acides de l'estomac, en humectant la magnésie légère, la tassant dans des creusets, puis la calcinant au rouge sombre. La magnésie est inodore, insipide, peu soluble dans l'eau, qu'elle rend alcaline. Elle s'emploie comme anti-acide (0gr,50 à 1 gr.), comme laxatif (1 à 3 gr.),

comme purgatif (jusqu'à 10 gr. et plus). La magnésie hydratée est plus facile à absorber, a une action plus douce et est plus attaquable par les acides. On l'administre en grandes quantités dans de l'eau pour combattre les empoisonnements arsénicaux. Le *carbonate de magnésie* s'emploie comme la magnésie, aux mêmes doses; moins usité toutefois, si ce n'est dans les *tablettes dites de magnésie* (30 centigr. par tablette). Quant au *sulfate de magnésie*, sel cristallisé très soluble dans l'eau, il est purgatif à la dose de 20 à 60 gr. et au-dessus. D'une saveur amère, il constitue le principe purgatif de nombre d'eaux purgatives naturelles. [V. MAGNÉSIUM (*sulfate de*).] Vient enfin le *citrate de magnésie*, sel presque insipide, formant la base de la limonade purgative.

MAGNÉSIE (lat. *Magnesia*). Deux cités grecques de l'Asie Mineure, également célèbres, ont porté ce nom. — La MAGNÉSIE DU MÉANDRE (*Magnesia ad Mæandrum*), colonie thessalienne, était située dans une fertile plaine, près d'Ephèse (Lydie), et sur les rives du Méandre. Thémistocle y mourut exilé. Aujourd'hui, il subsiste de la ville, près du petit village de Ghusel-Issar, une enceinte ruinée, les restes d'un temple de Diane Leucophryne, dont une partie des bas-reliefs a été transportée au Louvre, un gymnase, etc. — La MAGNÉSIE DU HERMOS (*Magnesia ad Hermum*), également en Lydie, au pied du Sipyle et à quelque distance de l'Hermos, n'a laissé que quelques ruines près de la ville actuelle de Manissa. Scipion, l'Asiatique, y remporta, en 190 av. J.-C., sur Antiochus III de Lydie, la grande victoire qui marque l'établissement de la domination romaine en Asie Mineure. Détruite par un tremblement de terre sous le règne de Tibère, elle fut relevée de ses ruines, sur l'ordre de l'empereur, et ne fut détruite qu'au XIIe siècle, lors de l'invasion des Turcs.

MAGNÉSIÉ, ÉE (*gn* mll.) adj. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison.

MAGNÉSIEN, ENNE (*gn* mll., et *zi-in, èn'*) adj. Qui contient de la magnésie : *Roche* MAGNÉSIENNE.

— *Pierre magnésienne* ou *Magnète*, Aimant, pierre d'aimant (ainsi appelée du pays où on la trouvait).

MAGNÉSIEN, ENNE (*gn* mll., et *zi-in, èn'*), personne née en Magnésie ou qui habitait ce pays. — *Les* MAGNÉSIENS.

— Adjectiv. : *Histoire* MAGNÉSIENNE.

— Mythol. gr. Surnom d'Athéna, considérée comme protectrice des Magnètes de Thessalie.

MAGNÉSIFÈRE (*gn* mll. — de *magnésie*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de la magnésie : *Roche* MAGNÉSIFÈRE.

MAGNÉSIOFERRITE n. f. Minér. Syn. de MAGNÉFERRITE.

MAGNÉSIQUE (*gn* mll., et *zik'*) adj. Chim. Qui a pour base la magnésie : *Sel, Oxyde* MAGNÉSIQUE.

— Géol. Se dit d'un terrain qui se compose de roches magnésiennes.

— Physiq. *Lumière magnésique*, Lumière très vive qu'on obtient en brûlant des fils de magnésium.

MAGNÉSITE (*gn* mll.) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie, synonyme de ÉCUME DE MER. (Une variété rouge de magnésite est la *quincite*. Le mot « magnésite » est encore employé pour désigner la giobertite.)

MAGNÉSITSPATH n. m. Minér. Syn. de GIOBERTITE.

MAGNÉSIUM (*gn* mll., et *zi-om'*. — L'Acad. prononce *magh'*) n. m. Métal solide, d'un blanc d'argent : *La magnésie est un oxyde de* MAGNÉSIUM.

— ENCYCL. *Préparation*. On a longtemps préparé le *magnésium* par la réaction du sodium sur le chlorure double de magnésium et de potassium solide, additionné de fluorure de calcium comme fondant (procédé Deville et Caron). On l'extrait aujourd'hui de la carnallite par voie ignée électrochimique, de la même façon qu'on extrait l'aluminium de la cryolithe, sauf que l'électrode positive est entourée d'une gaine en porcelaine qui recueille le chlore.

Propriétés. Métal blanc d'argent, ductile et malléable, d'une densité de 1,75, d'un poids atomique de 24,4, fusible vers 800°, volatile au rouge blanc, inaltérable à l'air sec, le magnésium décompose à peine l'eau pure à la température ordinaire, mais vivement à 100°, en donnant de l'hydrogène et l'oxyde MgO insoluble. Chauffé à l'air ou dans l'oxygène, le magnésium brûle vivement avec une flamme blanche éblouissante et devient MgO.

Composés. Le magnésium, qui est un métal bivalent, donne ses composés avec un dégagement de chaleur tellement grand, qu'il peut séparer de leurs combinaisons non seulement les métaux, mais les métalloïdes. Il forme des sels avec les acides en expulsant leur hydrogène, parfois même avec production de flamme, comme c'est le cas avec l'acide chlorhydrique. Les composés formés ainsi jouissent de la propriété de former des sels doubles.

Oxyde de magnésium MgO ou *magnésie*. La magnésie existe dans la nature sous le nom de *périclase*, cristallisant en octaèdres, mais rarement, et, pour l'obtenir en grandes quantités, on calcine le carbonate $MgCO_3$. La magnésie n'est fusible qu'aux plus hautes températures; de là son usage dans la construction des fourneaux.

Sulfate de magnésium, $MgSO^4,7H^2O$ (syn. SEL ANGLAIS, d'EPSOM, de SEDLITZ). C'est un corps blanc, cristallisant en rhomboèdres hémiédriques, très soluble dans l'eau, à saveur désagréable; il existe dans l'eau de mer et dans un grand nombre d'eaux minérales. On l'obtient en traitant la dolomite par l'acide sulfurique, qui donne comme produit accessoire du sulfate de calcium insoluble. On l'emploie en teinturerie comme mordant, et en médecine comme purgatif.

Etat naturel. Le magnésium n'existe pas à l'état natif; ses combinaisons fondamentales sont : la *magnésite*, carbonate simple $MgCO_3$; la *dolomite* ou *dolomie*, carbonate double de magnésium et de calcium, $MgCO_3+CaCO_3$, employée après calcination comme revêtement de certains fours à fabriquer l'acier; la *carnallite*, chlorure double de magnésium et de potassium, $MgCl_2,KCl+6H_2O$, d'où l'on extrait le métal. Il intervient aussi dans la composition d'un grand nombre de silicates, tels le talc, l'écume de mer, l'amiante, etc. D'après les évaluations de F. W. Clarke, la croûte terrestre renfermerait 2 à 3 p. 100 de magnésium.

Usages. On se sert du magnésium dans les laboratoires comme réducteur, pour obtenir certains éléments de leurs oxydes, tels que le silicium, le bore et la plupart des métaux.

Sa combinaison, facile à chaud, avec l'azote libre pour former l'azoture Mg_3N_2, a permis d'isoler l'argon.

On a tenté de l'allier au cuivre, sur lequel il paraît jouer le même rôle affinant que le manganèse et le phosphore, pour obtenir un métal très tenace et de haute conductibilité électrique, qui conviendrait pour fils téléphoniques. On l'a aussi incorporé à l'aluminium dans la proportion de 10 à 25 p. 100, pour produire des alliages légers appelés *magnalium*, qui se laissent assez bien mouler et travailler, mais sont d'un prix élevé.

Il est surtout employé en photographie. Sa combustion, sous forme de ruban qui s'allume à la flamme d'une allumette, ou de poudre qu'on projette dans une flamme, produit une lumière dont l'intensité permet de prendre des photographies dans les endroits obscurs.

MAGNÉTARQUE (*gn* mll., et *tark'* — du gr. *magnétarkhês*, même sens) n. m. Antiq. gr. Magistrat suprême de la confédération des Magnètes, en Thessalie.

MAGNÉTIMÈTRE n. m. Physiq. Syn. de MAGNÉTOMÈTRE.

MAGNÉTIPOLAIRE adj. Se dit d'une substance minérale magnétique, dans laquelle se manifestent des pôles. (La pierre d'aimant ou aimant naturel est une variété *magnétipolaire* de magnétite.)

MAGNÉTIQUE (*gn* mll., et *tik'* — lat. *magneticus*; de *magnes*, gr. *magnês*, aimant) adj. Qui appartient à l'aimant ou à ses propriétés : *Vertu* MAGNÉTIQUE. *Influence* MAGNÉTIQUE. ‖ Qui a les propriétés de l'aimant : *Pierre* MAGNÉTIQUE. *Acier* MAGNÉTIQUE.

— *Fluide magnétique*. Se dit quelquefois d'un fluide hypothétique servant à expliquer les propriétés des aimants. ‖ *Courant magnétique*, Fluide magnétique en mouvement. ‖ *Tourbillon magnétique*, Mouvement imprimé à l'air par l'attraction magnétique entre un aimant et une masse de fer ou d'acier placée sous l'influence de l'aimant. ‖ *Barreaux* ou *Barres magnétiques*, Réunion de barres d'acier trempé dont on a fait des aimants artificiels. ‖ *Azimut magnétique*, Angle qui mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée. ‖ *Equateur magnétique*, Courbe sinueuse formée à la surface de la terre par la série des points où l'aiguille de déclinaison reste horizontale. ‖ *Méridien magnétique*, Plan vertical qui coupe la terre dans la direction de l'aiguille aimantée. ‖ *Pôles magnétiques*, Points de la terre vers lesquels concourent les méridiens magnétiques.

— Qui appartient au magnétisme animal : *Somnambulisme* MAGNÉTIQUE.

— Fig. Qui a une influence puissante et mystérieuse : *Certains regards ont une puissance* MAGNÉTIQUE *irrésistible*.

MAGNÉTIQUEMENT (*gn* mll., et *ti-ke*) adv. Au point de vue magnétique; d'une manière magnétique.

MAGNÉTISABLE (*gn* mll.) adj. Qui peut être magnétisé : *Un sujet* MAGNÉTISABLE.

MAGNÉTISANT (*gn* mll., et *zan*), **ANTE** adj. Qui magnétise, qui est propre à magnétiser : *Vertu, Puissance* MAGNÉTISANTE.

— Substantiv. Personne qui magnétise : *Les* MAGNÉTISANTS.

MAGNÉTISATION (*gn* mll., et *si-on*) n. f. Action ou manière de magnétiser : *Migraine qui ne résiste pas à la* MAGNÉTISATION. ‖ Etat d'une personne magnétisée : *Sortir de l'état de* MAGNÉTISATION.

MAGNÉTISER (*gn* mll.) v. a. Développer le magnétisme animal dans : MAGNÉTISER *un malade, un médicament*.

— Fig. Exercer une influence puissante et mystérieuse sur : *Les grands orateurs vous* MAGNÉTISENT.

Se magnétiser, v. pr. Etre, devenir magnétisé. ‖ Produire sur soi-même les effets du magnétisme : *Une personne peut difficilement* SE MAGNÉTISER *elle-même*. (Virey.)

Magnétisé, ée part. pass. du v. Magnétiser.

— Substantiv. Personne magnétisée : *L'obéissance des* MAGNÉTISÉS.

MAGNÉTISEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Personne qui magnétise, qui pratique le magnétisme : *Certains* MAGNÉTISEURS *prétendent endormir la lune*. (Arago.)

— Adjectiv. : *Un médecin* MAGNÉTISEUR.

MAGNÉTISME (*gn* mll., et *tissm'* — rad. *magnétique*) n. m. Physiq. Partie de la physique qui s'occupe des propriétés des aimants, ainsi que de leurs actions entre eux et sur tous les autres corps.

— Par ext. Hypnose, suggestion.

— ENCYCL. Physiq. L'espace situé au voisinage d'un aimant et sous l'influence de cet aimant se nomme *champ magnétique*. Cet espace est théoriquement infini, quelle que soit la puissance de l'aimant; pratiquement, il est limité là où cessent d'être appréciables les effets magnétiques.

Un barreau aimanté agit sur les corps magnétiques par ses extrémités que l'on nomme ses *pôles*; si le barreau est suspendu par son centre de gravité, il s'oriente dans l'espace suivant une direction fixe voisine de la direction nord-sud. Le pôle de l'aimant qui se dirige vers le nord se nomme *pôle nord* ou *pôle austral*; au contraire, celui qui se dirige vers le sud est le *pôle sud* ou *pôle boréal*.

Les pôles de même nom se repoussent et ceux de noms contraires s'attirent avec une force qui est donnée par la loi de Coulomb :

$$f = k\frac{mm'}{d^2}$$

où k est un coefficient, m et m' sont les *intensités des pôles* en présence et d la distance qui les sépare. L'intensité de pôle ou *quantité de magnétisme* est égale à l'unité, lorsqu'elle produit une unité de force sur un pôle semblable placé à une distance d'une unité.

On appelle *moment magnétique* d'un barreau le produit de l'intensité de pôle m par la distance l des pôles, et *intensité d'aimantation* le rapport de ce moment magnétique au volume du barreau.

Tous les corps placés dans un champ magnétique prennent une aimantation propre, dont la grandeur et le sens dépendent de leur nature; on les divise en deux classes : les corps *paramagnétiques*, qui sont attirés par les aimants, et les corps *diamagnétiques*, qui sont, au contraire, repoussés. Parmi les corps paramagnétiques, il faut mentionner spécialement les corps *ferromagnétiques*, tels que le fer, le nickel, le cobalt et leurs composés, qui sont considérablement plus magnétiques que tous les autres.

Lorsqu'on place un corps dans un champ magnétique, il prend donc une aimantation *induite* qui cesse généralement, lorsque le corps est enlevé du champ magnétique inducteur; certains corps, et en particulier certains aciers, gardent, après que l'aimantation a cessé, une partie plus ou moins importante de ce magnétisme, qu'on nomme alors *rémanent*. Le rapport de l'induction magnétique que prend un corps placé dans un champ, à la valeur de l'intensité magnétique en ce point, se nomme la *perméabilité*. Le fer doux a une perméabilité très grande; ensuite, viennent le nickel, le cobalt et les corps paramagnétiques. La perméabilité de l'air est prise comme unité, et les corps diamagnétiques sont ceux dont la perméabilité est plus petite que l'unité.

On peut aimanter les corps par induction de deux manières différentes, suivant que le champ magnétique inducteur est produit par des aimants ou par des courants électriques. Le courant électrique est, en effet, toujours accompagné d'un champ magnétique qui entoure le conducteur et qui est l'intermédiaire nécessaire à faire comprendre les effets d'attraction et de répulsion à distance des courants sur les courants.

La terre se comporte comme un aimant. Les premiers phénomènes observés ont été la déclinaison probablement connue des navigateurs du XVe siècle, et l'inclinaison, découverte en 1576 par Robert Norman. La déclinaison est l'angle que fait l'aiguille aimantée, tournant dans un plan horizontal, avec le méridien du lieu; l'inclinaison est l'angle formé avec l'horizontale par l'aiguille suspendue dans le plan du méridien magnétique autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité. L'intensité du champ magnétique terrestre varie d'abord d'une façon périodique et régulière en fonction des heures de la journée où elle présente un maximum et un minimum; elle subit, en outre, des variations accidentelles sous l'influence de certains phénomènes naturels, et en particulier les aurores boréales. La mesure de l'intensité du champ magnétique terrestre, qui est ramenée à celle de ses deux composantes horizontale et verticale, se fait au moyen d'un instrument appelé *magnétomètre*.

— Thérap. Dès l'antiquité, on a attribué à l'aimant des vertus curatives; cette opinion s'est perpétuée au moyen âge et, dans le livre de Jérôme Cardan, on trouve le récit d'une expérience d'anesthésie produite par l'aimant. Aujourd'hui, le *magnétisme* n'est guère utilisé que dans les grandes névroses, et son action thérapeutique est reléguée au second plan. On s'en sert quelquefois pour causer la sensibilité cutanée. Son emploi dans l'hypnose est plus fréquent, mais il n'a qu'une valeur expérimentale; c'est ainsi qu'en approchant un aimant d'une plaque hypnogène, on détermine, chez certains sujets, le sommeil somnambulique, et, dans certaines conditions, la *polarisation psychique*. (V. POLARISATION.) Enfin, l'aimant produit le *transfert* de tous les états dimidiés (hémicatalepsie, hémiléthargie) des attitudes cataleptiques.

Magnétisme animal. Cette appellation était jadis réservée à la doctrine en vertu de laquelle les corps, vivants ou bruts, subissent l'influence d'un fluide universel analogue au *fluide magnétique*, qui déterminerait chez l'homme des phénomènes spéciaux, liés à des perturbations nerveuses. Aujourd'hui, on désigne sous ce nom l'ensemble des faits et des théories de l'hypnose et de la suggestion.

— *Historique*. L'idée du magnétisme animal paraît remonter à Paracelse; à sa suite, Burgraeve, Helinotius, R. Fludd, le P. Kircher s'en occupèrent, mais ce fut Mesmer qui le fit passer dans la pratique (1779) en dirigeant le prétendu principe universel sur les malades au moyen des attouchements et des passes. (V. MESMER.) La commission royale de 1784, sur le rapport de Bailly, et la Société royale de médecine condamnèrent les pratiques de Mesmer; mais Laurent de Jussieu se sépara de ses collègues, estimant sans doute que Mesmer était peut-être sur la voie d'une vérité féconde; on sait, en tout cas, que les zones hypnogènes (Pitres) et hystérogènes (Charcot) ont leur siège surtout dans les régions ovariennes, les hypocondres, sur lesquelles Mesmer opérait de préférence.

Comme l'hystérie était alors scientifiquement inconnue, on ne pouvait fournir aucune interprétation plausible de ces phénomènes; d'ailleurs, de nouveaux faits surgirent, se référant au somnambulisme provoqué; ils furent découverts (1784) par le marquis de Puységur, qui, reconnaissant en outre l'obéissance des sujets endormis aux ordres du magnétiseur, donna une première idée de la *suggestion mentale*. Faria, en 1813, entra inconsciemment dans cette voie, en provoquant le sommeil par *intimation*.

A partir de 1820, parut s'ouvrir pour le magnétisme une ère plus rationnelle; du Potet faisait des expériences à l'Hôtel-Dieu, Georget et Rostan à la Salpêtrière. Sollicitée par Foissac en 1825, l'Académie de médecine nomma une commission qui, après cinq années de recherches et d'expériences, confia, en 1831, le rapport à Husson, lequel admit l'existence du magnétisme animal; mais les expériences avaient été mal conduites et, en 1837, Dubois d'Amiens, rapporteur d'une nouvelle commission, déclara qu'il n'y avait que du charlatanisme dans le magnétisme.

Ainsi enterré en France, le magnétisme reparut en Angleterre, à Manchester, en 1841. Un médecin de cette ville, J. Braid, reprit les expériences anciennes par une nouvelle méthode, et fixa les règles et les moyens de l'hypnose. (V. BRAIDISME.) Grimes vulgarisa ces découvertes aux Etats-Unis, en 1848, et montra que la plupart des phénomènes hypnotiques peuvent être produits, à l'état de veille, chez certains sujets par voie de suggestion mentale. Cette doctrine, propagée sous le nom d'*électrobiologie*, revint en Europe, en 1850, en même temps que le spiritisme et y obtint presque autant de vogue. Enfin, depuis 1860, Charcot, Azam, Broca et l'école de la Salpêtrière ont transformé les théories du magnétisme en une véritable science, l'*hypnotisme*. V. ce mot.

MAGNÉTISTE (*gn* mll., et *tist'*) n. m. Sc. occul. Nom que se donnent ceux qui se livrent à l'étude ou à la pratique du magnétisme, principalement pour obtenir des effets curatifs ou des phénomènes transcendants ou surnaturels.

MAGNÉTITE (*gn* mll.) n. f. Oxyde naturel de fer magnétique dont la formule est Fe^3O^4, le poids spécifique 4,9 à 5,2 et la dureté 5,5 à 6,5. (La *magnétite* ou *fer oxydulé* est noire; elle influence l'aiguille aimantée et est difficilement fusible. L'aimant naturel est une variété magnétipolaire de magnétite.)

MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui tient à la fois du magnétisme et de l'électricité : *Phénomènes* MAGNÉTO-ÉLECTRIQUES.

— ENCYCL. *Machines magnéto-électriques*. Les machines génératrices de courant électrique, fondées sur l'induction des courants par les champs magnétiques, sont de deux sortes :

1° Les machines magnéto-électriques, dans lesquelles le champ magnétique est produit par des aimants;

2° Les machines dynamo-électriques, où le champ magnétique est dû aux électro-aimants. V. DYNAMO.

Les premières machines connues étaient magnéto-électriques. La machine de Pixii se composait d'un aimant en fer à cheval, qu'on faisait tourner devant les branches d'un électro-aimant. Les variations magnétiques qui se produisaient dans l'électro-aimant induisaient alors des courants dans ses bobines. Dans la machine de Clarke, au contraire, l'aimant B est fixe, et devant ses pôles tournent des bobines de fil H où sont produits les courants induits qu'on recueille aux deux lames x, y du commutateur. On a construit des machines magnéto-électriques de grande puissance; elles sont maintenant presque complètement abandonnées. Celles qui furent le plus répandues sont celles de l'*Alliance* et la machine de *Méritens*.

Machine magnéto-électrique de Clarke.

La figure ci-contre représente la machine de Méritens. Elle est formée d'une série d'aimants en V, disposés de telle manière que tous leurs pôles alternativement nord, sud, nord, etc., soient placés à égale distance sur une circonférence, à l'intérieur de laquelle tourne l'induit. Cette machine, comme tous les magnétos, donne directement du courant alternatif, mais peut donner aussi des courants redressés en lui adjoignant un commutateur.

Machine magnéto-électrique de Méritens.

MAGNÉTOGÈNE (*gn* mll., et *jèn'* — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *gennân*, engendrer) adj. Physiq. Qui produit les effets du magnétisme.

MAGNÉTOGÉNIE (*gn* mll., et *jé-nî* — rad. *magnétogène*) n. f. Physiq. Production des effets magnétiques.

MAGNÉTOÏDE (*gn* mll. — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *eidos*, aspect) adj. Physiq. Qui ressemble à un effet magnétique, quoique provenant d'une cause différente : *Phénomènes* MAGNÉTOÏDES. ‖ On dit aussi MAGNÉTOPHÈNE.

MAGNÉTOLOGIE (*gn* mll., et *jî* — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les aimants et leurs propriétés. ‖ Science du magnétisme animal.

MAGNÉTOLOGIQUE (*gn* mll., et *jik'*) adj. Qui a rapport à la magnétologie : *Système* MAGNÉTOLOGIQUE.

MAGNÉTOMÈTRE (*gn* mll. — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. ‖ On dit aussi MAGNÉTIMÈTRE.

— ENCYCL. Physiq. Les *magnétomètres* sont destinés les uns à la mesure absolue de la déclinaison, de l'inclinaison ou de l'intensité du champ magnétique terrestre, les autres à l'étude des variations de ces quantités. Le premier en date de ces instruments est celui de Gauss.

Pour la mesure absolue de la *déclinaison*, de l'inclinaison et de l'intensité, l'observatoire de Montsouris se sert du théodolite-boussole de Brunner.

L'*inclinaison* se mesure dans les observatoires anglais au moyen du cercle de Barrow, qui est aussi une sorte de théodolite extrêmement délicat, où l'on a éloigné l'aiguille de l'axe pour éviter une influence perturbatrice. Les composantes de l'intensité se mesurent à l'aide de magnétomètres qui sont des perfectionnements du magnétomètre de Gauss et dont l'un des plus remarquables est le magnétomètre unifilaire de l'observatoire de Kiow.

La boussole des *variations en déclinaison* employée à l'observatoire de Montsouris consiste essentiellement en un barreau aimanté, suspendu par un fil sans torsion et portant un miroir dans lequel on vise avec une lunette l'image d'une règle divisée. Les variations en intensité de la composante verticale sont souvent observées à l'aide du *magnétomètre-balance*, barreau aimanté que l'on ramène à la position horizontale en déplaçant un contrepoids. On emploie aussi le magnétomètre bifilaire et le cercle de Barrow. Le variomètre de Kohlrauch est une modification du magnétomètre unifilaire.

Mascart a installé au Collège de France et à Saint-Maur des appareils enregistrant photographiquement sur une même feuille les variations des trois éléments qui définissent le magnétisme terrestre en un point du globe.

MAGNÉTOPARLEUR n. m. Appareil servant à transmettre des bruits susceptibles de former une espèce d'alphabet Morse.

— ENCYCL. Le transmetteur est une sorte de téléphone, dont la plaque est bombée; à l'aide d'une clef Morse, on abaisse cette plaque ou on lui laisse reprendre la position première. Le récepteur est un téléphone ordinaire, qui produit deux sons distincts quand la plaque du transmetteur s'abaisse ou se relève.

MAGNÉTOPHILE (*gn* mll. — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *philos*, ami) n. Partisan du magnétisme animal.

MAGNÉTOPHONE (*gn* mll. — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *phônê*, voix) n. m. Instrument formé d'un disque de fer percé de deux rangées de trous, dont le nombre est dans le rapport de 1 à 2. (En plaçant derrière la série des trous deux bobines et devant ces trous un aimant et en faisant tourner la roue, on produit des sons perceptibles dans un téléphone intercalé dans le circuit des bobines. L'un des sons est à l'octave de l'autre.)

MAGNÉTOTECHNIE (*gn* mll., et *tèk'-nî* — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *tekhnê*, art) n. f. Art du magnétiseur.

MAGNÉTOTECHNIQUE (*gn* mll., et *tèk'-nik'*) adj. Qui a rapport à la magnétotechnie : *Science* MAGNÉTOTECHNIQUE.

MAGNÉTOTHÉRAPIE (*gn* mll., et *pî* — du gr. *magnês, êtos*, aimant, et *thérapeia*, guérison) n. f. Traitement de certaines maladies à l'aide de l'aimant.

— ENCYCL. Ce sont surtout les états dimidiés que l'on soigne par ce moyen; dans les névroses et psychoses, on obtient le retour de la sensibilité cutanée, le transfert des contractures unilatérales et des états dimidiés. V. MAGNÉTISME animal.

MAGNETTE (*gnèt'* [*gn* mll.] — du gr. *magnês, êtos*, aimant) n. f. Physiq. anc. Aimant artificiel ou naturel. ‖ Boussole.

— Comm. Sorte de toile de Hollande

MAGNI (Johannes) [*Jons Mônsson*], prélat et historien suédois, né à Linkœping en 1488, mort à Rome en 1544. Chanoine de Linkœping et de Skara, il étudia à l'étranger, fut envoyé par Sten Sture à Rome, et obtint à Pérouse une chaire de théologie. Envoyé comme légat en Pologne et en Suède par le pape Adrien, il s'entendit avec Gustave Vasa, et devint archevêque d'Upsal sans être toutefois reconnu par Clément VII. Très affecté du progrès de la Réforme en Suède, il la combattit mollement, et, devenu suspect à Gustave, fut envoyé en mission diplomatique en Russie et en Pologne (1526). Il vécut désormais en Pologne et en Italie, et se fixa, en 1541, à Rome. On lui doit : *Historia de omnibus Gothorum Sueonumque regibus* (1554); *Historia metropolensis Ecclesiæ Upsaliensis* (1560). — Son frère, OLAUS, né à Skenninge en 1490, mort à Rome en 1558, devint chanoine à Upsal et à Linkœping, prêtre à Strengnas. Envoyé à Rome en 1524 pour obtenir l'approbation de la nomination de son frère Johannes à l'archevêché d'Upsal, il fut désormais employé à des missions diplomatiques. Il édita les travaux de son frère, écrivit une *Historia de gentibus septentrionalibus libri XXII* (1555), et publia une très importante *Carta marina et descriptio septentrionalium terrarum ac mirabilium rerum eis contentarum diligentissime elaborata* (1539).

MAGNIA-URBICA, impératrice romaine, femme de Maxence, de Carus, ou de Carinus, connue seulement par des médailles.

MAGNIEN (*gni-in* [*gn* mll.]), **MAGNIN** (*gn* mll.) ou **MAGNIER** (*gni-é* [*gn* mll.]) n. m. Ouvrier ambulant de l'Auvergne ou du Dauphiné, qui fait des ouvrages en ferblanc, en étain, et raccommode la faïence.

MAGNIER (Laurent), dit **Manière**, sculpteur, né et mort à Paris (1618-1700). Il débuta par une sculpture sur bois, représentant l'*Annonciation*, qu'il exécuta pour les religieuses de Sainte-Catherine. Entré à l'Académie en 1664, il exécuta pour Versailles un grand nombre des boiseries sculptées. Le Brun l'employa également dans les châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau. — Son fils, PHILIPPE, né et mort à Paris (1647-1715), fut reçu académicien en 1680, et a laissé d'importantes sculptures sur pierre et sur marbre au palais de Versailles.

MAGNIER (*Marie*-Louise-Joséphine), actrice française, née à Boulogne-sur-Mer en 1848. Elle débuta au Gymnase, à Paris, en 1867, puis entra au Palais-Royal (1875), et retourna au Gymnase en 1880. Pleine de verve et d'entrain, elle obtint à ce théâtre d'éclatants succès jusqu'en 1889. Depuis, elle s'est fait applaudir au Vaudeville, au Palais-Royal, aux Variétés, de nouveau au Vaudeville, à l'Odéon (1900), etc. Nous citerons, parmi ses meilleures créations : *l'Abbé Constantin, Feu Toupinel, le Nouveau Jeu, la Bonne Hôtesse*, etc., et elle a fait preuve d'un talent supérieur dans une reprise des *Fourchambault* (1900).

MAGNIFICAT (*mag-ni-fi-kat'* — premier mot d'un cantique latin qui se chante aux vêpres) n. m. Cantique de la vierge Marie chez Elisabeth : *Entonner le* MAGNIFICAT.

— Loc. PROV. : **Corriger le magnificat à matines**, Reprendre quelqu'un ou quelque chose mal à propos, le magnificat ne se chantant pas à matines. ‖ **Entonner le magnificat à matines**, Faire quelque chose hors de propos.

— ENCYCL. On lit dans saint Luc (I, 39-55) que la vierge Marie, ayant conçu du Saint-Esprit, alla visiter sa cousine Elisabeth; celle-ci la salua comme une « femme bénie entre toutes les femmes »; à quoi elle répondit par un cantique de reconnaissance et d'allégresse que l'Evangile rapporte tout entier et qui est connu sous le nom de *magnificat*. Ce cantique contient dix versets, divisés presque tous en deux parties parallèles. Reproduisant, sous une forme plus concise, le cantique d'Anne, mère de Samuel (I, *Rois*, II, 1-10), il met en regard, d'une part, l'humilité de Marie, de l'autre, la miséricorde de Dieu envers elle et envers Israël, héritier des promesses faites à Abraham. Aujourd'hui, le magnificat est placé, dans l'office des vêpres, entre l'hymne et l'oraison finale.

MAGNIFICENCE (*gn* mll., et *sanss* — du lat. *magnificentia*, même sens) n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose magnifique : *La* MAGNIFICENCE *d'un roi, d'un palais*. ‖ Se dit de Dieu, pour exprimer la grandeur et l'éclat de ses créations : *La nature est le trône extérieur de la* MAGNIFICENCE *divine*. (Buff.) ‖ Libéralité pleine de grandeur : *La* MAGNIFICENCE *d'un protecteur*. — Par anal. : *La* MAGNIFICENCE *du style, d'une figure*. ‖ Au plur. Objets somptueux : *Les* MAGNIFICENCES *d'un palais*. — Acte de libéralité : *Les* MAGNIFICENCES *d'un grand seigneur*.

— Antiq. rom. Titre donné, à partir de Constantin, aux fonctionnaires de la première classe, ou *illustres*. (Dans ce cas, prend une majuscule) : *Votre* MAGNIFICENCE.

— SYN. **Faste, luxe**, etc.

MAGNIFIER (*gn* mll. — du lat. *magnificare*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous magnifiions. Que vous magnifiiez*) v. a. Exalter, glorifier : *Mon âme* MAGNIFIE *le Seigneur*.

MAGNIFIQUE (*gn* mll., et *fik'* — du lat. *magnificus*, même sens) adj. Superbe, éclatant, en parlant des choses : *Un palais, Un spectacle* MAGNIFIQUE. *Des habits, Des meubles* MAGNIFIQUES. ‖ Très beau en son genre : *Temps, Saison* MAGNIFIQUE. *Route* MAGNIFIQUE. *Des cultures* MAGNIFIQUES.

— Fig. Eclatant, glorieux : *Un nom* MAGNIFIQUE. *Des titres* MAGNIFIQUES. ‖ Grand et noble : *Un dogme* MAGNIFIQUE. ‖ Pompeux, élevé : *Des termes, Des discours* MAGNIFIQUES. ‖ Qui dit des choses magnifiques : *Orateur qui se montre* MAGNIFIQUE. ‖ Fam. Qui dit des choses étonnantes : *Vous êtes* MAGNIFIQUE, *en vérité!* ‖ Fier, superbe : *Se dandiner d'un air* MAGNIFIQUE. ‖ Qui a rapport à de grandes choses : *Espérances* MAGNIFIQUES. *Promesses* MAGNIFIQUES. ‖ Qui dépense ou donne largement : *Le monde, pauvre en effets, est toujours* MAGNIFIQUE *en paroles*. (Boss.)

— *Magnifiques seigneurs*, Titre donné aux membres du conseil souverain de quelques républiques suisses.

— Substantiv. Personne qui montre ou affecte de la magnificence : *Ce que le* LIBÉRAL *fait par générosité, le* MAGNIFIQUE *le fait que par ostentation*.

— n. m. Ce qui est magnifique, magnificence : *Le* MAGNIFIQUE *est souvent voisin du ridicule*.

— Antiq. rom. *Magnifique* ou *Autorité magnifique*, Titre donné, à partir de Constantin, aux magistrats de la première classe, ou *illustres*, qui ne comprenaient que les hauts fonctionnaires civils et militaires.

MAGNIFIQUE (*gn* mll., et *fik'*) Nom ancien du *diphyllodes speciosus*. V. DIPHYLLODE.

Magnifique (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry (Comédie-Italienne, 1773). C'était le premier ouvrage que Grétry faisait avec Sedaine. Sedaine en avait pris le sujet dans le conte bien connu de La Fontaine. L'une des plus jolies scènes est celle de la rose, qui contribua puissamment au succès. Grétry y a mis tout son génie.

MAGNIFIQUEMENT (*gn* mll., et *ke*) adv. D'une manière magnifique, aux différents sens de ce mot.

MAGNILS (LES), comm. de Vendée. arrond. et à 33 kil. de Fontenay-le-Comte, près du fleuve côtier Lay; 1.042 hab.

MAGNIN (*gn* mll.) n. m. En Franche-Comté, Paysan qui fait profession de châtrer les bêtes d'engraissement. Syn. de MAGNIEN et de MAGNIER.

MAGNIN (Charles), érudit français, né et mort à Paris (1793-1862). Attaché, dès 1813, à la Bibliothèque nationale, il donna à l'Odéon, en 1826 : *Racine ou la Troisième Représentation des « Plaideurs »*, bluette. Devenu, en 1825, critique théâtral du « Globe », il s'y montra favorable aux innovations romantiques. De 1830 à 1833, il resta attaché comme critique au « National ». Il fut nommé conservateur administrateur des imprimés à la Bibliothèque royale (1832), suppléa Fauriel à la faculté des lettres (1834-1836), fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838. On a de lui : *Origines du théâtre en Europe* (1838); *Histoire des marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (1852); etc.

MAGNIN (Joseph), homme politique français, né à Dijon en 1824. Maître de forges, il fut élu, en 1863, député de la Côte-d'Or au Corps législatif, où il vota avec l'opposition, et fut réélu en 1869. Nommé, en 1870, ministre de l'agriculture et du commerce par le gouvernement de la Défense, il pourvut aux approvisionnements de Paris pendant le siège, puis à son ravitaillement, et donna sa démission, le 11 février 1871. Le 8 février, il avait été élu député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale. Il fut élu, en 1875, sénateur inamovible. Il devint successivement directeur du « Siècle » (1877), ministre des finances dans le cabinet Freycinet (déc. 1879-sept. 1880), puis dans le cabinet Ferry (sept. 1880-nov. 1881), vice-président du Sénat et gouverneur de la Banque de France (1881-1897).

MAGNIN (Antoine), botaniste français, né à Trévoux (Ain) en 1848, fondateur de la Société botanique de Lyon, directeur du Jardin botanique de cette ville (1881), puis professeur à la faculté des sciences de Besançon (1884) et directeur de l'Ecole de médecine (1900). Magnin s'est surtout occupé de cryptogamie et de géographie botanique. Il a publié : *Recherches géologiques et botaniques sur le miasme paludéen* (1876); *les Bactéries* (1878), ouvrage plusieurs fois traduit; *la Végétation de la région lyonnaise* (1879-1886), *de l'Ain* (1883), *du Beaujolais* (1889), *du Jura et du Doubs* (1893); divers mémoires sur *les Botanistes lyonnais, les Lichens, la Castration parasitaire* (1888-1891); *les Rapports du sol avec la végétation*, etc. Depuis longtemps, il s'est consacré à l'étude des *lacs du Jura* et publie les *Archives de la Flore jurassienne*.

Magni nominis umbra (*l'ombre d'un grand nom*), célèbre hémistiche de Lucain (*Pharsale*, Liv. Ier, v. 135). Le poète fait allusion à Pompée, qui a perdu sous la toge ses vertus guerrières, tandis que César, son adversaire, reste ardent, indomptable. La même expression se rencontre dans Sénèque le tragique (*Octavie*, v. 71). On la rappelle à propos des hommes ou des choses qui ont eu leur heure de gloire, et dont il ne reste plus qu'un souvenir.

MAGNIS (Joseph KODJADOGLOU, dit), patriote et érudit hellène, né à Manissa (Asie Mineure) en 1800, mort à Smyrne en 1871. Il faisait ses études à Chio quand eurent lieu les massacres de 1821; il put s'échapper, s'enfuit à Hydra, où il organisa un corps de volontaires, devint un moment le secrétaire de Vamvas, puis fit partie du bataillon sacré d'Ypsilanti, se distingua aux sièges de Tripolitza et de Nauplie et au combat de Karysto, où il fut grièvement blessé. Nommé colonel, il voyagea en Europe, puis retourna en Asie Mineure, où il fonda à Smyrne, après la fin de la guerre de l'Indépendance, plusieurs journaux destinés à la propagation de l'idée panhellénique dans l'Orient turc. On lui doit, en outre, un certain nombre d'ouvrages classiques et des commentaires sur Aristophane.

MAGNIUM (*ni-om'*) n. m. Chim. Nom qu'on a donné quelquefois au MAGNESIUM. (Inus.)

MAGNOC (*gnok'* [*gn* mll.]) n. m. Bot. Syn. de MÉDICINIER. ‖ S'écrit quelquef. pour MANIOC.

MAGNOCHROMITE (*kro*) n. f. Variété très magnésienne de chromite.

MAGNOFERRITE n. f. Minér. Syn. de MAGNÉFERRITE.

MAGNOL (Pierre), médecin et botaniste français, né et mort à Montpellier (1638-1715). Il fut nommé professeur de médecine à Montpellier, puis directeur du Jardin des plantes de cette ville. Il conçut l'idée féconde du classement des plantes par famille. Linné a donné en son

honneur le nom de *magnolia* à un genre d'arbres. On a de Magnol : *Botanicum monspelliense* (1676); *Prodromus historiæ generalis plantarum* (1689), et divers mémoires.

MAGNOLE n. f. Noix de magnolier, dans les colonies.

MAGNOLIA n. m. Nom scientifique du magnolier.

MAGNOLIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales supérovariées, à laquelle appartient le genre *magnolier*. — *Une* MAGNOLIACÉE.

— ENCYCL. Les *magnoliacées* sont des arbustes ou des arbres, souvent aromatiques. Leurs fleurs, grandes, actinomorphes, trimères, ont leurs étamines et leurs carpelles distribués en nombre indéterminé le long d'une spirale (disposition cyclique). Leur fruit est très variable : capsule chez les *magnolia*, samare chez le *tulipier*, baie chez les *drimys*. Cette famille comprend une dizaine de genres, avec une soixantaine d'espèces de l'Europe tropicale et du nord de l'Amérique.

MAGNOLIER (*li-é* — du n. du natural. *Magnol*) n. m. Bot. Genre de *magnoliacées*.

— ENCYCL. Les *magnoliers* (magnolia) sont de beaux arbres et arbustes de l'Asie et de l'Amérique, à feuilles isolées, persistantes ou caduques, à fleurs solitaires. Le *magnolia grandiflora* est la plus belle essence des forêts américaines : son feuillage est toujours vert, et son tronc peut atteindre 30 mètres de haut. On le cultive en pleine terre, dans le midi de la France, où on le recherche pour ses superbes fleurs blanches, très odoriférantes; dans les îles Ioniennes, on les utilise pour la préparation d'une huile parfumée. L'écorce de plusieurs *magnolia* est amère et vendue sous le nom de *quinquina de Virginie*. Parmi les espèces ornementales on peut citer : le *magnolia glauca* ou *arbre du castor*, de la Caroline; le *magnolia macrophylla*, haut de 7 à 8 mètres, à feuilles caduques; le *magnolia Yulan*, de Chine.

Magnolier : *a*, fruit.

MAGNOLITE n. f. Tellurate naturel de mercure.

MAGNONNAISE (*gn* mll., et *o-nèz*) n. f. Syn. de MAYONNAISE.

MAGNOPOLIS, ville de l'ancienne Asie Mineure (Pont), au confluent du Lyris et du Lycus. Fondée par Mithridate, qui l'appela *Eupatoria*, elle échangea plus tard ce nom en celui de Magnopolis. Auj. village turc de *Tchénikieh*.

MAGNOSIA n. m. Genre d'oursins du groupe des diadèmes, comprenant des formes fossiles dans le jurassique et le crétacé inférieur.

MAGNOTE (*gn* mll.) n. f. Nom vulgaire de la marmotte, dans certaines parties de la Savoie.

MAGNUS Ier, dit *le Bon*, roi de Norvège et de Danemark, fils d'Olaf le Saint, né en 1024, mort en 1047. Elevé en Russie, où son père s'était réfugié, il fut proclamé roi en 1035. Après une guerre contre Hardeknut, roi de Danemark, il fut décidé que le prince survivant succéderait à l'autre. Magnus, devenu roi de Danemark (1042), écrasa une invasion de Vendes (1043), et périt dans une expédition contre Sven, neveu de Knut le Grand, à qui il avait confié l'administration du pays. — **Magnus II**, roi de Norvège, mort en 1069, succéda à son père Harald III en 1067, partagea le gouvernement avec son frère Olaf Kyrre, et se réserva la partie nord du royaume. — **Magnus III**, dit *Barfot* (« Pieds nus »), roi de Norvège, né en 1073, mort en 1103. Il succéda en 1093 à son père Olaf Kyrre. Il conquit les Orcades, les Hébrides, l'île de Man, débarqua en Irlande, mais fut tué pendant son voyage de retour. — **Magnus IV**, dit *Blinde* (« l'Aveugle »), roi de Norvège, né vers 1115, mort en 1139. Il succéda à son père Sigurd Ier en 1130, dut partager le pouvoir avec Harald Gille. Celui-ci, chassé, revint du Danemark, prit Magnus, lui creva les yeux, le jeta dans le monastère de Nidarholm (1135). Harald battu et tué par Sigurd Slembe, Magnus fut tiré du monastère, mais tué dans un combat naval livré aux fils d'Harald. — **Magnus V**, roi de Norvège, mort en 1143. Il était fils de Harald IV. Proclamé par une faction à la place de ses frères Ingon et Sigurd, il mourut presque aussitôt. — **Magnus VI**, roi de Norvège, né en 1156, mort à Fimreite en 1184. Proclamé roi à l'âge de cinq ans, sous la régence de son père Erling Skakke, il fut couronné, en 1164, à Bergen. Attaqué par le parti des *Birkebenar* (« Pieds de bouleau »), il les battit; mais, son père tué près de Drontheim (1179), lui-même vaincu (1180), il dut fuir en Danemark. Il y assembla une armée, recommença la lutte et fut tué au combat de Fimreite. — **Magnus VII**, dit *Lagaböte* (« le Législateur »), roi de Norvège, né en 1238, mort en 1280. Reconnu roi dès 1261, il succéda, en 1263, à son père Hakon. Il fixa le principe de l'hérédité du trône.

MAGNUS Ier, surnommé **Ladulos** (*Serrure des granges*), à cause de ses lois contre les voleurs, roi de Suède, né en 1240, mort à Visingsœ en 1290. Second fils du comte Birger, il reçut du vivant de son père le gouvernement du Södermanland. Il battit à Hofva (1275) son frère Valdemar, le détrôna et se fit couronner roi à Upsal (1276). Il fit régner dans le royaume une police sévère, et fit de la Suède le plus puissant des royaumes scandinaves.

MAGNUS ERIKSSON, dit **Smek**, roi de Suède et de Norvège, petit-fils de Magnus Ladulos, né en 1316, mort en 1374. Il fut, à l'âge de trois ans, proclamé roi de la Norvège et de la Suède, unies pour la première fois (1319) ; sa mère et un favori étranger gouvernèrent d'abord, puis furent chassés. La paix de Nöteborg fut signée avec la république de Novgorod (1323). Magnus acheta au Danemark la Scanie (1332), mais il dut reconnaître son fils Hakon roi de Norvège (1343), et abandonna à son fils aîné, Erik, la Suède méridionale (1356-1359), et perdit la Scanie, la Bleckingie et le Halland, conquis par Valdemar de Danemark (1360). Trahi par les grands, il s'allia contre eux avec Hakon et Valdemar, mais ne put empêcher Albert de Mecklembourg de s'emparer de Stockholm, et de faire proclamer roi son fils Albert le Jeune (1364). Magnus et ses alliés luttèrent contre les Allemands : le premier fut pris à Enköping (1365), et les grands négocièrent une paix qui laissait la couronne à Albert (1371). Magnus se retira en Norvège, et périt dans un naufrage.

MAGNUS (Edouard), peintre prussien, né et mort à Berlin (1799-1872). Il était professeur à l'académie de Berlin. C'était surtout un portraitiste : portraits de *Jenny Lind*, de *Thorwaldsen*, du maréchal *Wrangel*, de divers membres de la famille royale de Prusse, de *Mendelssohn*, de *Henriette Sonntag*, d'*Adolphe Menzel*, etc.

MAGNUS (Henri-Gustave), chimiste allemand, né et mort à Berlin (1802-1870). Il découvrit le chlorure diammonio-platineux ou *sel vert de Magnus* (1828), et ouvrit, à Berlin, des cours libres sur la technologie et la physique. En 1834 professeur à l'université de la même ville, il fut nommé, en 1840, membre de l'Académie des sciences. On lui doit la découverte de l'acide hyperiodique (1833). Il s'est, en outre, livré à des recherches sur la propriété qu'a le sang d'absorber l'acide carbonique et l'oxygène, et il a fondé, par ses dernières recherches, la théorie d'absorption du sang (1845); il a déterminé les coefficients de dilatation de l'air atmosphérique et de divers autres gaz (1842), de la force d'expansion de la vapeur d'eau, etc.

MAGNUSSON (Arne), professeur et historien islandais, né à Kvennabrekka (Islande occid.) en 1663, mort à Copenhague en 1730. Il rapporta d'Islande une collection considérable de documents, qui furent détruits dans un incendie en 1728. Citons de lui : *Incerti auctoris Chronica Danorum et præcipue Islandiæ* (1695); *Testamentum Magni-regis Norvegiæ* (1719); etc.

MAGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 8 kilom. d'Avallon, près du Cousin ; 1.161 hab. Commerce de bois. Eglise avec chœur du XVIe siècle.

MAGNY (Olivier DE), poète français, né à Cahors vers 1530, mort en 1561. Secrétaire de son compatriote Hugues Salel, maître d'hôtel de François Ier, puis attaché au service de Jean d'Avanson, ambassadeur de France à Rome, il séjourna trois ans en Italie. En passant à Lyon pour rejoindre son poste, il fit la connaissance de Louise Labé, à qui il ne marchanda pas les hommages, quitte à la déchirer plus tard dans un accès de jalousie. Il venait d'être nommé secrétaire du roi (1559), quand il mourut inopinément. Ses œuvres, d'un lyrisme élégant et gracieux, se composent des recueils suivants : *les Amours* (1553); *les Gayetez* (1554) ; *les Souspirs* (1557); *les Odes* (1559). Elles ont été réimprimées partiellement par P. Blanchemain (1869 et 1876), complètement par E. Courbet dans la « Bibliothèque d'un curieux » (1871-1881).

MAGNY (Claude DRIGON, marquis DE), héraldiste, né à Paris en 1797, mort à Florence en 1879. Attaché à l'administration des postes, il s'est livré à des travaux archéologiques et généalogiques, et a fondé un collège héraldique (1841). On lui doit : *Archives nobiliaires universelles* (1843) ; *Livre d'or de la noblesse européenne* (1845-1847) ; *Nouveau traité historique et archéologique de la vraie et parfaite science des armoiries* (1846) ; etc. — Son fils aîné, EDOUARD, né à Paris en 1824, a publié : *Nobiliaire de Normandie* (1863-1864). — Son fils cadet, LUDOVIC, né à Paris en 1826, est l'auteur d'un *Nobiliaire universel* (1854) et de *la Science du blason* (1858), avec 2.000 blasons gravés.

MAGNY-COURS, comm. de la Nièvre, arrond. et à 12 kilom. de Nevers ; 1.470 hab. Commerce de bestiaux. Manoir gothique de Seneuille. Non loin, sources minérales de Saint-Parize-le-Châtel. Eglise du XIIe siècle.

MAGNY-EN-VEXIN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Mantes, sur l'Aubette ; 1.989 hab. Ch. de f. Ouest. Tanneries, mégisseries, imprimerie, fabrique de sucre. Hôpital fondé en 1585. Eglise des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 28 comm. et 11.100 hab.

MAGNY-LE-DÉSERT, comm. de l'Orne, arrond. et à 35 kilom. de Domfront ; 1.909 hab. Blanchisseries.

MAGOCS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Baranya]), entre deux tributaires du Kapos ; 3.711 hab.

MAGOCS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Csongrad]) ; 3.761 hab. Elève de bestiaux.

MAGODE (du gr. *magôdos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Acteur bouffon qui, dans certaines farces, jouait des rôles d'hommes en habits de femme.

MAGODIE (*dî* — gr. *magôdia*) n. f. Antiq. gr. Pièce bouffonne où jouaient des magodes. ‖ Rôle de magode.

MAGOG, terme employé plusieurs fois dans la Bible pour désigner, au propre, les nations situées au nord-est de l'Asie Mineure et principalement les Scythes; au figuré, les ennemis du peuple de Dieu. Dans ce dernier sens, le même mot est cité dans le Coran, sous la forme *Mayug*. Au moyen âge, soit dans les légendes, soit dans les représentations sculpturales, Magog associé à Gog (v. ce nom) personnifiait souvent les impies opposés aux justes.

Magog et Gog. (Guildhall, Londres.)

MAGON, nom d'une famille carthaginoise, dont les membres les plus connus sont : **Magon**, amiral, qui s'empara en 702 av. J.-C. des îles Baléares et donna son nom au port de Minorque (Port-Mahon) [*Portus Magonis*] ; — **Magon**, suffète et général. [Il remplaça Malée, qui avait aspiré à la tyrannie. Son administration fut extrêmement féconde. Ses fils Asdrubal et Hamilcar lui succédèrent] ; — BARCÉE **Magon**, amiral. [Il battit en Sicile Leptine, frère de Denys (396), fut battu quatre ans après par le tyran et fit la paix. Nommé suffète, il reprit les armes et périt à Cabala, en Sicile] ; — BARCÉE **Magon**, fils et successeur du précédent. [Il vainquit Denys (382), mais fut plus tard battu par Timoléon et se tua pour échapper à la condamnation qui l'attendait à Carthage] ; — **Magon**, aïeul d'Annibal. [Il offrit aux Romains, contre Pyrrhus (280), un secours de 120 vaisseaux, qui fut refusé] ; — **Magon**, frère d'Annibal. [Il prit une grande part à la victoire de Cannes (216), puis tint longtemps tête, en Espagne, à Scipion, échoua devant Carthagène et s'empara de Minorque. En 203, il prit Gênes, mais Varus l'empêcha de joindre son frère. Quoique blessé, il s'embarqua pour couvrir Carthage, menacée par Scipion, et mourut en mer] ; — **Magon**, écrivain qui vivait vers 140 av. J.-C. [Il composa un *Traité sur l'agriculture*, que Scipion Emilien préserva des flammes lors de la prise de Carthage et fit traduire en latin.]

MAGONDI n. m. Instrument de musique, en usage parmi les jongleurs de l'Inde, pour charmer les serpents. (Il est composé d'une courge à laquelle sont ajustés deux tuyaux : l'un percé de sept trous et l'autre de quatre. Le tuyau à sept trous sert pour les sons graves ; l'extrémité de la courge est percée d'un trou.)

Magondi.

MAGONIE (*nî*) n. f. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont on connaît deux espèces du Brésil.

MAGOPHONIE (*nî* — du gr. *magos*, mage, et *phonos*, meurtre) n. f. Nom d'une grande fête qui fut instituée par les Perses, en l'an 522 av. J.-C., pour rappeler le massacre général des mages qui eut lieu à Persépolis quand Darius et les six conjurés eurent dévoilé l'imposture du faux Smerdis. V. ce nom.

MAGOSPHÈRE (*sfèr'*) n. f. Genre de protozoaires, type du groupe des catallactes.

— ENCYCL. La *magosphère planule* (magosphæra planula), découvert par Haeckel sur les côtes de Norvège, est formée d'un certain nombre de petits êtres piriformes, appliqués les uns contre les autres, et formant par leur réunion une sphère ciliée. A un certain moment, chacune des cellules se sépare de ses voisines, nage librement, par division successive, puis s'enkyste et donne naissance, à un grand nombre de cellules constituant par leur réunion un nouvel agrégat qui, rompant la capsule, se partage en d'autres sphères semblables aux premières.

MAGOT (*go* — altérat. de *mugot*, sous l'influence du vx franç. *macaut*, puis *magaut*, poche, bourse) n. m. Fam. Argent caché, mis en réserve : *Découvrir le* MAGOT.

MAGOT (*go* — peut-être de *Magog*, n. pr.) n. m. Espèce de singe du genre macaque, qui vit en Barbarie et à Gibraltar.

— Par anal. Homme d'une grande laideur : *Un vieux* MAGOT. (On a quelquef. employé le fém. en ce sens : *C'est une vraie* MAGOTTE.) ‖ Petite figure grotesque sculptée ou modelée. (Se dit particulièrem. des figures de porcelaine qu'on tire de la Chine.)

Magot.

— ENCYCL. Le *magot* (inuus ecaudatus) est un macaque fauve ou verdâtre, à queue réduite à un imperceptible moignon. C'est un animal de rochers, robuste, vivant par troupes, omnivore, sociable et s'apprivoisant facilement. Il a vécu en Europe, à l'époque quaternaire ; confiné aujourd'hui dans les montagnes arides de la Barbarie, il devient de plus en plus rare. La troupe que les Anglais entretiennent sur le roc de Gibraltar aurait disparu depuis longtemps, si l'on n'y ajoutait de temps en temps des individus achetés au Maroc. V. MACAQUE.

Magot.

MAGRA (autref. *Macra*), fleuve côtier d'Italie, descendu du mont Tavola (Apennin toscan) et tributaire du golfe de Gênes. Cours 70 kilom. Cette rivière séparait, dans l'antiquité, l'Etrurie de la Ligurie.

MAGRAPHE ou **MAGRAPHA** n. m. Sorte d'instrument de musique à vent en usage chez les Hébreux, et qui n'était pas sans ressemblance avec l'orgue moderne.

MAGREDINE n. f. Toile de lin, de fabrication égyptienne.

MAGSTADT, bourg d'Allemagne (roy. de Wurtemberg [cercle du Neckar], sur la Wirm, tributaire du Neckar [bassin du Rhin]) ; 2.127 hab.

MAGUELONNE (lat. *Magalona*), hameau de 20 hab., comm. de Villeneuve-lès-*Maguelonne* (Hérault), îlot rocheux, actuellement rattaché au bourrelet de sable qui sépare l'étang de Vic de la Méditerranée. Ancienne ville gallo-romaine, évêché, port appelé, au moyen âge, Port-Sarrasin. Pour en chasser les pirates musulmans, Charles-Martel détruisit Maguelonne (737). Reconstruite au XIe siècle, prospère jusqu'au XVIe siècle, cette ville perdit son évêché, transféré à Montpellier en 1536, et devint place protestante. Louis XIII

Cathédrale de Maguelonne.

fit définitivement ruiner Maguelonne en 1633, n'en respectant que la cathédrale, dont la nef romane, fortifiée, se dresse encore dans un désert.

MAGUEY (*ghè*) n. m. Espèce d'agave de Cuba. ‖ Boisson fermentée, qu'on fabrique avec le suc de cette plante.

MAGUIRE (John Francis), avocat et homme politique irlandais, né à Cork en 1815, mort à Dublin en 1872. Il fonda le *Cork Examiner* (1841) pour appuyer la politique d'O'Connell et devint, en 1852, membre de la Chambre des communes. Grand admirateur de Pie IX, il a publié sur son pontificat deux livres qui ont eu un certain succès : *Rome and its Ruler* (1856) et *the Pontificate of Pius IX* (1870). On lui doit encore : *the Industrial Movement in Ireland* (1852); *Father Mathew* (1863); etc.

MAGULLE ou **MAGULLA** n. f. Genre de mygales, tribu des aviculariés, propres à l'Amérique tropicale. (L'espèce type du genre est le *magulla obesa*, du Brésil.)

MAGUSÉEN (*zé-in*) n. m. Hist. relig. Nom donné à des mages persans qui admettaient les deux principes du bien et du mal.

MAGYAR, ARE ou **MADGYAR, ARE** (*ji*), race qui occupe les plaines de la Hongrie et une partie de la Transylvanie, et qui compte au moins 6 millions d'individus. — *Les* MAGYARS ou MADGYARS. ‖ Auj. HONGROIS.

— Adjectiv. : *Population* MAGYARE ou MADGYARE.

— n. m. Langue de la famille ouralienne. V. HONGROIS.

— ENCYCL. Venus de l'Est, les *Magyars* s'établirent à une époque ancienne dans les steppes de la Russie méridionale, d'où ils gagnèrent, au IXe siècle, la vallée du Danube. Ils devinrent bientôt la terreur de l'Europe et firent des incursions jusqu'en France. Ils se croisèrent enfin avec des Germains et des Slaves, et embrassèrent le christianisme.

Le Magyar pur est congénère des Turcs et appartient, comme lui, à la famille ouralo-altaïque. Sa taille ne dépasse pas, en moyenne, 1m,61 ; il a le crâne arrondi, la face losangique, des cheveux noirs et la peau un peu brune. Les hommes portent les moustaches très longues et les enduisent de graisse. Vifs, francs et enjoués, très hospitaliers, les Magyars ont conservé un goût marqué pour le cheval et pour l'élevage du bétail. Ils parlent une langue qui a des rapports à la fois avec le turc et avec les langues finno-ougriennes du nord de l'Europe. V. HONGRIE.

MAGYARAD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat d'Aradj]); 2.196 hab. Vignobles.

MAGYARISATION (*ji-a, si-on*) n. f. Action de donner le caractère magyar : *Une* MAGYARISATION *énergique des jeunes Slovaques.* (Girard de Rialle.)

MAGYARISER (*ji*) v. a. Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars.

Se magyariser, v. pr. Adopter les mœurs, les usages et la langue des Magyars.

MAHÂ n. m. Mot sanscrit, qui entre dans la formation des noms géographiques de l'Inde, et signifie GRAND.

MAHABALIPOUR, site de l'Inde anglaise (présid. de Madras), sur la côte de Coromandel (golfe de Bombay). Falaise percée de cavernes, les unes aux parois sculptées (figures humaines et animaux), les autres disposées en forme de temples. Le granit d'un rocher voisin a été découpé de manière à former cinq petits temples isolés ; en pleine mer, au milieu d'écueils, se dressent trois pagodes. On croit voir, dans ces monuments, les restes d'une cité, peut-être submergée par la mer.

Mahâbhârata, grand poème épique, qui tint, dans l'Inde, au point de vue mythologique aussi bien que littéraire et religieux, une place analogue à celle de l'*Iliade* en Grèce. Ce poème, dont l'auteur serait Vyâsa (v. ce nom), semble avoir été composé pour la glorification de la race ou dynastie Lunaire (*Candra-Vança*). Son sujet est la jalousie, la haine et finalement la grande lutte pour la possession du royaume de Hastinâ-Poura, qui divisèrent les deux branches de cette famille, représentée d'un côté par les cent Kauravas, fils de Dhritarâchtra, de l'autre par les cinq Pândavas, fils de Pândou ; conflit qui se termine par la défaite et la mort de tous les Kauravas, le règne bienfaisant d'You-dhichthira, aîné des Pândavas, et enfin par l'ascension des cinq frères et de leur épouse commune, Drâupadî, au Svarga ou paradis d'Indra.

Le *Mahâbhârata* est le plus long poème connu ; il se compose de 220.000 vers et se divise en dix-huit chants ou chapitres (*parvas*). Il est impossible d'assigner une date, même approximative, à sa composition, assurément fort ancienne. Ses légendes, presque toutes empruntées aux Védas et aux Brahmanas, sont le point de départ de la plupart des poèmes et des drames héroïques postérieurs.

MAHABO, village du nord ouest de Madagascar, sur un affluent gauche du Betsiboka, au S. de la baie de Bombetok, renfermant les sépultures de plusieurs rois sakalaves.

MAHABOUB n. m. Monnaie d'or de Tripoli et de Tunis, valant 24 fr. 03 c. (On l'appelle aussi SULTANIN.) ‖ Monnaie d'argent égyptienne, valant 5 fr. 95 c.

MAHÂ-BRAHMÂ (*Grand Brahmâ*), titre que les bouddhistes ont donné au plus grand de leurs dieux quand ils ont métamorphosé les noms des dieux personnels : Brahmâ, Indra, Yama, Mâra, etc., en désignations de catégories d'êtres divins, mais mortels et encore soumis à l'obligation fatale de la renaissance.

MAHÂDÊVÎ (*Grande Déesse*), l'une des *çaktis* ou déesses épouses de Çiva, dont elles personnifient l'énergie destructive.

MAHAFALY, grande tribu du sud-ouest de Madagascar, entre la baie de Saint-Augustin et la pointe Barlow. Physiquement, les Mahafaly sont des nègres ressemblant beaucoup aux Sakalaves. Pillards et cruels, ils ont néanmoins accepté la domination française.

MAHAFFY (John PEYTLAND), historien anglais, né près de Genève, en 1839. Élevé d'abord en Allemagne, il suivit les cours de l'université de Dublin, où il fut nommé, en 1871, professeur d'histoire ancienne. Il a publié : *la Philosophie critique de Kant à l'usage des lecteurs anglais* (1871); *la Vie sociale en Grèce, d'Homère à Ménandre* (1874); *Promenades et études en Grèce* (1878); *Histoire de la littérature grecque classique*, le plus célèbre de ses ouvrages (1880); *Histoire de l'empire d'Alexandre* (1886); etc.

MAHAJAMBA, fleuve du nord-ouest de Madagascar. Il naît dans le massif central, près de son rebord occidental, et coule vers le N. pour atteindre une large baie s'ouvrant dans le canal de Mozambique. Long de plus de 300 kilom., il est navigable dans son cours inférieur.

MAHAKKAM ou **KOUTEÏ**, fleuve de la Malaisie hollandaise (île de Bornéo). Il descend d'une cordillère de la région orientale de l'île, qui se rattache aux « Mille et cent montagnes » et coule dans de vastes plaines alluviales, où il s'épand en larges marécages. Il y arrose Tangaroeng, débouché d'une riche mine de houille, et commence son delta à Samarinda. En aval est Palarang, résidence du sultan de Kouteï. Cours, 900 kilomètres environ.

MAHAL, nom donné par les musulmans indiens au palais des femmes du Grand Mogol. Le Tadj-Mahal est le tombeau de l'épouse préférée de Djihangir.)

MAHALEB n. m. Espèce de cerisier.

— ENCYCL. Le *mahaleb* (cerasus mahaleb) est un arbre indigène des régions montagneuses de l'Europe centrale, très abondant notamment aux environs de l'ancien monastère de Sainte-Lucie, en Lorraine. Haut de six à dix mètres, il a des rameaux étalés et retombants, des feuilles petites et ovales, des fleurs groupées en corymbes, un fruit noir, acerbe, de la grosseur d'un pois. Son bois, dur et veiné, est recherché des ébénistes et des tourneurs, sous le nom de *bois de Sainte-Lucie*. On emploie aussi le mahaleb comme sujet pour la greffe des cerisiers à fruits comestibles.

MAHALIN (Paul), littérateur français, né à Épinal en 1828, mort à Paris en 1899. S'étant rendu à Paris en 1861, il collabora à des petits journaux, fit longtemps la chronique théâtrale au « Gaulois », sous le nom de TRIOLET, écrivit sous les pseudonymes de BLONDET, P. DE TRAILLES, GEORGES FONTENAY, etc., et publia un grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Mémoires du bal Mabille* 1864); *Au bal masqué; les Jolies Actrices de Paris* (1868); des récits patriotiques : *les Francs-Tireurs* (1871); *les Allemands chez nous* (1885); de nombreux romans : *les Monstres de Paris* (1880); *le Fils de Porthos* (1883); *la Belle Limonadière* (1884); *l'Hôtellerie sanglante* (1885); *le Filleul d'Aramis* (1896); *la Haute Pègre* (1898); *le Fils de Chicot* (1898); etc. Enfin, on lui doit, entre autres pièces, des drames : *le Fils de Porthos* (1887); *Valmy* (1893); *la Belle Limonadière* (1894); *la Reine des gueux* (1897).

MAHALON, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Quimper; 1.465 hab.

MAHA-MANDIRA n. m. Se dit de cymbales en usage au Bengale, et qui servent dans la musique de chambre à battre le temps fort de chaque mesure.

Maha-mandira.

MAHAMURREE (*mu-ri*) n. m. Nom de la peste, dans l'Himalaya.

MAHANADÎ, fleuve de l'Inde, qui se perd dans le golfe du Bengale, sur la côte d'Orissa, par un delta de plus de 13.000 kilom. carr. Cours 836 kilom.

MAHANORO ou **MANORO**, ville de la côte orientale de Madagascar, à l'embouchure du Mangoro ; 2.000 hab. Petit port de cabotage. Vailleries.

MAHA-OMMARAT n. m. Titre sanscrit-siamois, porté par le ministre qui représente le roi de Siam en son absence.

MAHÂRÂCHTRÎ n. m. Philol. hind. Dialecte prâcrit dont se servent les poètes modernes.

MAHÂRÂDJAS (*Grands Rois*), nom donné à quatre dieux inférieurs du bouddhisme : *Dhritarâchtra, Viroûdhaka, Viroûpakcha* et *Vaiçravana*, chargés chacun de la garde de l'un des quartiers de l'univers. V. DÊVALOKA.

MAHARADJNAGAR, ville de l'Inde (principauté indigène de Tchirkari), tributaire de l'empire anglais (Bandelkand); 13.200 hab.

MAHARAJAH ou **MAHARADJAH** n. m. Titre sanscrit, composé des deux mots *maha*, grand, et *râja*, roi (grand roi). (Primitivement réservé aux souverains suzerains d'autres rois, il a fini par s'appliquer à tous les princes. Ce titre, transcrit sous la forme arabe *mahradj*, est employé par les musulmans pour désigner l'empereur des Indes.)

MAHARAM n. m. Chronol. Premier mois de l'année persane. ‖ Mois arabe, correspondant à peu près au mois de septembre.

MAHARATES. Ethnogr. V. MAHRATTES.

MAHARBAL. Biogr. V. MAHERBAL.

MAHÂRCHIS (*Grands Richis*), personnages mythiques, auxquels les brahmanes attribuent la composition des premiers hymnes des Védas, l'institution du sacrifice, l'invention de la prière, du feu, et en général de tout ce qui a été l'origine de la civilisation.

MAHATASSA. Ethnogr. V. SOMALIS.

MAHATÎ-VÎNÂ n. f. Instrument de musique à cordes pincées, usité au Bengale, et dont la légende hindoue attribue l'invention au dieu Nârada, fils de Brahma et de Sarasvatî, déesse de la musique.

— ENCYCL. L'instrument est formé d'un tuyau de bambou qui sert de manche et sur lequel sept cordes sont tendues, au moyen de grosses chevilles de bois à têtes rondes. Du côté opposé aux cordes, le tuyau est attaché à deux gourdes ou calebasses, qui font office de caisses sonores. Les sept cordes sont généralement accordées de la façon ci-dessus.

1 2 3 4 5 6 7

La première de ces cordes est en acier, les quatre suivantes en laiton, et les deux dernières, qui sont placées à gauche, en dehors du manche, sont, comme la première, en acier. Sur le tuyau sont fixés vingt-deux petits chevalets, qui servent à régler, en se déplaçant, l'intonation des cordes.

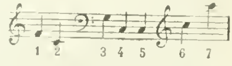

Mahatî-vînâ.

L'exécutant qui veut jouer de la mahatî-vînâ pose la gourde gauche sur l'épaule gauche, tandis que la droite se trouve sous le bras droit. La main gauche forme les intonations, comme sur la guitare, et la main droite fait résonner les cordes à l'aide d'un plectre en fil d'acier, nommé *mizrab*, qui est fixé à l'extrémité du doigt.

MAHÂTMAS (*Grandes Ames*), sages ascètes, chefs spirituels de l'école théosophique moderne, qui, « par un long entraînement, ont atteint un degré extraordinaire de pureté, de savoir et de puissance », peuvent commander aux lois de la nature, et sont capables notamment de se manifester visiblement à distance aux initiés par un dédoublement de leur personnalité, c'est-à-dire au moyen de leur *corps astral*. Ces thaumaturges, assurément imaginaires, résideraient, d'après leurs adeptes, au Thibet, hors de la vue des profanes, dans les solitudes de l'Himalaya.

MAHAUT. V. MATHILDE.

MAHAVELLIGANGA ou **MAHAVELIGANGA** (*Grande rivière de sable*), fleuve principal de l'île de Ceylan (Inde), qui descend du massif central de cette île, passe à Kandy et se perd dans la baie de Trincomalé (golfe du Bengale). Cours 215 kilom.

MAHÂYÂNA (*Grand véhicule*), la seconde des deux grandes divisions du bouddhisme, qui a reçu ce nom comme étant la seule voie sûre pour parvenir au Parinirvâna ou délivrance absolue de la métempsycose, par opposition à l'Église primitive, dénommée *Hinayâna* ou *Petit Véhicule*. Les indianistes européens l'ont appelée *bouddhisme du Nord*, parce que, du Népaul et du Cachemire où il paraît être né, le Mahâyâna s'est frayé sa route vers le nord (Chine, Japon, Thibet, Mongolie, Sibérie), tandis que le Hinayâna restait confiné dans le sud de l'Inde, à Ceylan, en Birmanie et au Siam.

MAHÂ-YOUGA n. m. Période d'existence du monde qui se compose, dans la cosmologie indienne, de l'ensemble des quatre *yougas* ou âges, appelés *Krita, Tréta, Dvâpara, Kali*, de l'aurore (*Sandhyâ*) et du crépuscule (*Sandhyança*) de chacun d'eux, représentant au total 12.000 années divines ou 4.320.000 années humaines. Il faut 2.000 mahâyougas pour constituer un *kalpa*. (V. ce mot.)

MAHDI, nom donné par plusieurs sectes musulmanes à l'envoyé attendu d'Allah qui complétera l'œuvre de Mahomet par la conversion ou l'extermination des infidèles.

— n. m. Chef religieux et militaire d'un grand nombre de tribus arabes : *Un bon* MAHDI.

— ENCYCL. Les différentes sectes du chiisme (*shia*, en arabe) persan ne reconnaissent pas la légitimité du califat d'Abou-Bekr, Osman et Omar, et regardent Ali, fils d'Abou-Taleb, comme l'héritier direct du prophète Mahomet. Ali eut pour successeurs les *imams*, qui sont Hasan, Hoseïn, Ali-Zéïn-el-Abidin, Mohammed-Baker, Djafar-Sadik, Moussa-el-Kazem, Ali-er-Rida, Mohammed el-Djavad, Ali-Zeki, Hasan-Askeri et Mohammed-el-Kaïm, le Mahdi. Ce dernier, pour échapper à la persécution des califes abbassides, se serait caché : il ne doit revenir qu'à la fin du monde pour rétablir l'islam dans sa pureté primitive avec l'aide de Jésus-Christ, et pour tuer l'Antechrist. Si l'on en croit les traditionnistes arabes, Mahomet aurait prédit lui-même la venue du Mahdi. Il y eut constamment dans le monde musulman des révolutions mahdistes; la première, celle des keisaniens (v. ce nom), se fit peu à après la mort du Prophète ; les plus importantes sont celles des karmathes, des fatimites du Maghreb, des séfévis de l'Iran. Le dernier Mahdi qui s'est révélé au monde musulman est Mohammed-Ahmed. V. ce nom.

MAHDIA ou **MAHÉDIA**. Géogr. V. MÉHÉDIA.

MAHÉ, île principale de l'archipel anglais des Seychelles, dans l'océan Indien. Longue de 31 kilom. et large en moyenne de 7 kilom., elle renferme près de 8 000 hab. Capit. *Mahé*, « la reine des Seychelles », au fond de la principale baie de l'île.

MAHÉ, établissement français de l'Inde, sur la côte de Malabar (mer d'Oman), sur la rive gauche et près du petit fleuve côtier, la *Mahé*; 7.670 hab. Outre la ville, l'établissement comprend, à quelques kilomètres, quatre villages hindous, Chalakara, Chambara, Palour, Pandaquel, enclavés dans le territoire anglais (présid. de Madras, distr. de Malabar); superficie totale, 59 kilom. carr. La ville est entourée de cocotiers; climat égal et très chaud. Dépôt de charbon pour la marine. Pêcheries, culture du vanillier. *Maihi* ou *Mahi* fut conquise par Mahé de La Bourdonnais, en 1726; devenue Mahé, elle fut prise trois fois en 1761, 1779 et 1793, par les Anglais, qui la rendirent, en 1817, démantelée.

MAHÉBOURG, ville de l'île Maurice, fondée au temps de la domination française, en 1805, par le général Decaen, sur la côte sud-est de l'île, au fond d'une baie qui forme un port excellent. Mahébourg est relié à Port-Louis par une voie ferrée qui traverse Maurice.

MAHEL-BALÉVEL, cours d'eau de l'Afrique occidentale (Soudan français), tributaire droit du haut Niger ou Dioliba. Le Mahel-Balével naît dans l'Ouassoulou, coule vers le N., puis vers le N.-E., en une large vallée parallèle à celle du Dioliba, et atteint ce dernier fleuve en aval de Djenné, après avoir reçu, entre autres affluents notables, le Bagoé. Cours 1.200 kilom. environ.

MAHENGÉ ou **MAHENGHÉ**, pays de l'Afrique équatoriale (Est africain allemand), au N.-E. du lac Nyassa, entre l'Ousagara au N., l'Ouhéhé au N.-O., l'Ougaogi au S.-E. Région montagneuse (monts Lipingo), entamée par les vallées du Roufidji supérieur et de ses affluents.

MAHERBAL ou **MAHARBAL**, général carthaginois. Il alla en Espagne, l'an 510 avant J.-C. au secours des Phéniciens établis à Cadix. Après des succès divers, il chassa, les Turditans de la Bétique et soumit cette province. — MAHERBAL, général carthaginois. Lieutenant d'Annibal, il conseilla à celui-ci, après la victoire de Cannes, de marcher sur Rome, et, comme le vainqueur s'y refusait : « Tu sais vaincre, Annibal, s'écria-t-il, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. »

MAHERNIE (*ma-èr-nî*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à fleurs en cymes, originaires de l'Afrique australe. (On en cultive quelques espèces dans les serres.)

MAHESVAR ou **MAHECHVAR**, ville de l'Inde centrale (princip. de Holkar (Malva), sur la Nerbudda (tributaire

de la mer d'Oman); 17.500 hab. Vieille citadelle; palais du XVIIIe siècle.

MAHEUTRE (*ma-eutr'* — rad. *mahute*) n. m. Espèce de manche qui couvrait le bras depuis l'épaule jusqu'au coude, du temps de Louis XI. ‖ Coussin avec lequel on rembourrait cette manche. (On trouve aussi MAHEUSTRE, et MAHOITRE.)
— Par ext. Soldat dont le vêtement portait des maheutres. ‖ En 1590, Soldat de la gendarmerie royaliste : *Un carabin* MAHEUTRE *du parti du roi de Navarre.* (Naudé.)
— Par anal. Bandit, assassin, à cause des excès commis par les maheutres :

C'est un *maheutre* et un frelu,
Pire qu'un Turc ou Mamelu.
(*Catholicon*.)

A, maheutre (XVe s.).

MAHI KANTA, confédération de petites principautés de l'Inde occidentale, vassales du Gaikovar de Baroda (prince tributaire de l'empire anglais de l'Inde). Elle occupe, entre la Sarasvati et la Mahi, le territoire des vallées méridionales des Doungars; le territoire de ses 52 fiefs occupe une superficie de 10.360 kilom. carr.; 447.000 hab.

MAHILLON (Victor-Charles), musicien belge, né à Bruxelles en 1841. Il succéda à son père, directeur d'une importante fabrique d'instruments à vent, publia un journal, *l'Echo musical*, et devint conservateur du musée instrumental du conservatoire de Bruxelles. On lui doit : *Eléments d'acoustique musicale et instrumentale, comprenant l'examen de la construction théorique de tous les instruments de musique en usage dans l'orchestration moderne* (1874), et un excellent *Catalogue descriptif et analytique du musée instrumental (historique et technique) du Conservatoire royal de musique de Bruxelles* (1893-1900).

MAHINDA, fils du roi Açoka. Il renonça au trône par dévotion, introduisit le bouddhisme dans l'île de Ceylan en 241 avant notre ère. C'est lui qui aurait apporté et planté à Anourâdhapoura la bouture de l'arbre Bô (*ficus religiosa*) de Bouddha-Gâyâ — à l'ombre duquel Çâkyamouni devint Bouddha.

MAHIT (MEH) [du nom d'une espèce d'oryx, fréquente dans le désert égyptien, *l'oryx leucoryx*, nome de la haute Egypte.
— ENCYCL. L'oryx fut choisi pour totem par l'un des clans qui peuplèrent l'Egypte moyenne, et son nom devint celui du nome où ce clan s'établit, le seizième nome de la haute Egypte, avec Hibonou, aujourd'hui *Miniéh*, pour capitale. Les cultes principaux étaient ceux d'Horus, représenté sous la forme d'un épervier posé sur le dos de la gazelle où Typhon, l'ennemi d'Horus, s'était réfugié pour échapper à la mort; de Pakbît, la déesse à tête de lionne adorée au Spéos Artemidos; de Khnoumou à tête de bélier, adoré dans Haouirit, aujourd'hui Hour. Vers la fin de la Xe dynastie héracléopolitaine, les seigneurs de ce nome jouèrent un rôle considérable dans les affaires de l'Etat, et, sous les premiers règnes de la XIIe dynastie, la branche de leur famille qui possédait en fief la moitié orientale du nome avec Monaît-Khoufouî, aujourd'hui El-Anbaséh, pour résidence, étendit progressivement son influence sur les nomes voisins; elle exerçait une suzeraineté réelle sur la moitié de la haute Egypte. Les hypogées que les membres de cette famille se sont creusés à Beni-Hassan comptent parmi les monuments les plus curieux et les plus instructifs qui nous soient parvenus du premier empire thébain.

MAHLEB ou **MOHALLEB** (Abou-Sofra), général et vizir des califes ommyades, né à Doba (Arabie) en 630, mort à Saoul, dans l'Irak, en 702. En l'an 660, il délivra la ville de Bassorah des insurgés kharidjites. Jaloux de ce succès, les Ommyades le tinrent longtemps dans une position subalterne; il fut le premier musulman qui, à la suite de la campagne de Kaboul, entra dans l'Inde (665); il se distingua à la prise de Samarkand, où il perdit un œil (676), et il allait s'emparer du Turkestan quand le calife Yézid le rappela. Mahleb embrassa alors le parti de l'anti-calife Abd-Allah et reçut le gouvernement de Mossoul (687). Réconcilié avec les Ommyades (694), il devint gouverneur du Khoraçan (697) et battit le rebelle Talha. Les Arabes le considéraient comme le premier général de son temps.

MAHMADOU-LAMINE, agitateur soudanais, né près de Kayes vers 1833, mort à Lamen-Koto en 1887. Il fit le pèlerinage de La Mecque, parcourut pendant de longues années le monde musulman, et fut pendant six ans prisonnier d'Ahmadou, à Ségou. Aussi rusé qu'audacieux et éloquent, se prétendant inspiré par le Prophète et prophète lui-même, il prêcha la guerre sainte contre les Français. En 1885, le roi de Bondou étant mort, il profita de l'occasion pour s'emparer de Sénoudebou; puis il alla investir le fort français de Bakel. En avril 1886, le colonel Frey le battit complètement à Tambou-Khané, puis revint débloquer Bakel. Le marabout s'enfuit dans le Diaka, sur la limite de la Gambie anglaise, réunit une nouvelle troupe, tenta sans succès de reprendre Sénoudebou et dut retourner au Diaka, qu'il quitta pour se réfugier dans le pays des Ouli-Onos, sur la rive droite de la Gambie. Le colonel Gallieni envoya alors, sous les ordres du capitaine Fortin, une colonne mobile qui attaqua et prit la tata fortifiée de Taba-Kouta (1887). Mahmadou-Lamine parvint à fuir, mais il fut atteint et tué deux jours plus tard.

MAHMEL (*mâ-mèl'*) n. m. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet.

MAHMOUD (Aboul-Kasim-Yémin ed-Daulèh) ou **MAHMOUD le Ghaznévide**, souverain de la Perse orientale et le premier sultan de l'Hindoustan, né et mort à Ghazna (967-1030). Il succéda à son père en 997. Il s'allia avec Ilek-Khan, souverain du Turkestan, pour combattre les Samanides (999), et fit quatorze campagnes, généralement heureuses, dans l'Inde. Entre temps, il avait eu à lutter plusieurs fois contre les Turkomans et son ancien allié, Ilek-Khan (1006), et il s'empara du Turkestan jusqu'à Khoten, etc. En 1018, Mahmoud envahit de nouveau l'Inde et saccagea Kanoudje, et, en 1025, détruisit à Somenat, dans le Goudjerat, une splendide idole de Krishna. Il pacifia ensuite le Turkestan et s'empara des possessions du dernier souverain bouïde Madjd ed Daulèh. Il avait fait de la petite ville de Ghazna une splendide capitale, et protégea les lettrés et les savants.

MAHMOUD (Aboul-Kasim-Moughis od-Din), septième sultan seldjoukide de l'Iran, né en 1103, mort en 1131. Il succéda en 1118 à son père Mohammed; mais son oncle, le sultan Sindjar, lui arracha la Perse orientale (1119), et, en 1120, l'atabek Imad-ed-Din-Zengi se déclara indépendant à Mossoul. Il laissa un fils, Daoud, auquel ses oncles Masoud, Toghril et Seldjouk ravirent la couronne.

MAHMOUD (Ghiyas od-Din), sultan de la Perse orientale et de l'Inde, né à Firouzkouh vers 1180, mort en 1210. Il succéda en 1205 à son oncle Shihab ed-Din; en 1207, il enleva Hérat aux Kharismiens. La même année, il donna asile à Ali-Shah-ibn-Tukush, fils du sultan de Kharism. Ce dernier attaqua Firouzkouh et fit mettre à mort Mahmoud et Ali-Shah.

MAHMOUD II (Nasir ed-Din), sultan de l'Hindoustan, de la dynastie des Oulougshahs, né à Delhi vers 1210, mort dans cette même ville en 1266. Il détrôna son neveu Masoud IV et s'empara de la couronne en 1234. Il réussit à enlever aux Mongols le royaume de Ghazna (1251). En 1259, il soumit les Radjpoutes, la tribu la plus belliqueuse de l'Hindoustan. Il cultiva les lettres avec succès.

MAHMOUD-SCHAH III (Nasir ed-Din), dernier sultan de l'Inde de la dynastie des Oulougshahs, né vers 1370 à Delhi, mort dans cette ville en 1413. Il succéda en 1394 à son frère Houmayoun et abandonna toute l'autorité à ses vizirs. Mahmoud et son vizir Ikbal furent écrasés à Firouzabad par Tamerlan, en 1399. Mahmoud put cependant rentrer à Delhi, en 1404.

MAHMOUD Ier, sultan ottoman, né en 1696, mort à Constantinople en 1754. Il était fils du sultan Moustafa II, et il succéda à son oncle Ahmed III, qui fut renversé en 1730 par la révolte des janissaires. Mahmoud Ier continua la lutte qu'Ahmed III avait engagée avec les Persans; la paix fut signée en 1732, mais Nadir-Schah la recommença presque immédiatement (1733) et battit toutes les armées que le sultan lui opposa. Mahmoud traita avec Nadir en 1736 pour faire face à la Russie, qui venait de lui déclarer la guerre, et il perdit dans cette campagne la Crimée avec Kinburn et Otchakof; mais ses succès sur le Danube lui permirent de conclure, grâce à la médiation de la France, un traité honorable à Belgrade (1739). Sous son règne, eut lieu l'apparition des Ouhahabites en Arabie.

MAHMOUD-KHAN II, sultan ottoman, né et mort à Constantinople (1785-1839). Il fut appelé au trône par le pacha de Roustchouk, Moustapha-Baïrakdar, après la déposition de Moustapha IV et l'assassinat du sultan Sélim III. Mahmoud II confia à Moustapha-Baïrakdar le grand vizirat, en même temps qu'il entreprenait de détruire le corps des janissaires et d'organiser l'armée turque à l'européenne. Mais les janissaires provoquèrent une révolution au milieu de laquelle Mahmoud dut faire massacrer son frère Mustapha IV et toute sa famille pour éviter d'être renversé. La guerre qu'il déclara, en 1809, à la Russie fut malheureuse pour les Turcs qui perdirent la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie; seule la campagne de Napoléon, en 1812, contre la Russie, permit à Mahmoud de signer, à Bukarest, un traité assez favorable. Il dut ensuite soumettre les Serbes révoltés (1814), lutter contre le pacha de Janina, Ali de Tébélen (1820-1822) et soumettre les Grecs révoltés (1826). Cette même année, il fit massacrer presque tout le corps des janissaires. Ses dernières années furent assombries par un nouveau soulèvement des Hellènes, par la bataille de Navarin (1827), l'invasion de l'empire par les Russes (1829), le soulèvement de l'Egypte par le vice-roi Méhémet-Ali-Pacha et les succès d'Ibrahim en Turquie. Son fils Abd-ul-Medjid lui succéda.

Mahmoud-Khan II.

MAHMOUD-NÉDIM-PACHA, homme politique ottoman, né vers 1806, mort à Constantinople en 1884. Il devint grand chancelier du Divan, sous-secrétaire d'Etat, gouverneur de Syrie, gouverneur de Tripoli et ministre de la justice (1858), et, en 1867, il fut choisi comme sous-secrétaire d'Etat par le grand vizir Ali-Pacha; il passa de là au ministère de la marine (1867) et devint vizir à la mort d'Ali-Pacha (1872). Accusé de malversation, il fut exilé par le sultan Abd-el-Aziz, qui le rappela pour lui confier le vizirat en 1875. Renversé en 1876, Nédim fut ministre de l'intérieur en 1879; il fut le principal instigateur de la disgrâce de Midhat-Pacha.

MAHMOUD-SCHAH ou **MIR-MAHMOUD**, souverain afghan de Perse, né en 1669, mort à Ispahan en 1725. Fils de Mir-Veïs, fondateur de la dynastie afghane, il se révolta contre son oncle, Abd-ul-Aziz, le poignarda et s'empara du pouvoir. Devenu souverain de l'Afghanistan, il marcha contre la Perse, s'empara d'Ispahan et détrôna le dernier prince de la dynastie séfévie, Schah-Hoseïn. Atteint de folie mystique, Mahmoud-Schah fut assassiné par le sultan Ashraf, fils d'Abd-ul-Aziz.

MAHMOUD-SULTAN-KHAN, souverain du Djagataï et de la Transoxiane, né vers 1360, mort à Karabagh (Asie Mineure) en 1404. Il descendait de Gengis-Khan, et succéda, en 1388, à son père Souyourghatmisch, comme vassal de Tamerlan, qu'il suivit dans ses expéditions. Il décida, en 1402, du sort de la bataille d'Ancyre, en faisant prisonnier le sultan Bajazet. On a prétendu qu'il avait péri par ordre de Tamerlan.

MAHMOUDHYÈH, canal du delta du Nil (Basse-Egypte). Il prend naissance sur le Nil, branche de Rosette en face de Fouah, et aboutit dans le vieux port d'Alexandrie, qui lui a dû une partie de sa prospérité. Il fut creusé en 1819-1820 par ordre de Méhémet-Ali, et reçut son nom en l'honneur du sultan Mahmoud.

MAHMOUDI (Cheïkh el-), cinquième sultan d'Egypte et de Syrie, de la dynastie des mamelouks bordjites ou circassiens (tcherkesses), né vers 1368, mort au Caire en 1421. Il fut d'abord l'esclave d'un nommé Mahmoud, qui le vendit en 1382 à el-Melik-el-Daher-Barkouk. Il fut nommé, en 1400, gouverneur de Tripoli, de Syrie, par Faradj, successeur de Barkouk, et il fut gouverneur de Damas, d'Alep; à la mort de Faradj (1412), il mit sur le trône le calife el-Mostéain-Billah, auprès duquel il resta comme régent (*atabek*); au bout de sept mois, il le détrôna et se proclama sultan. Son règne fut l'un des plus heureux des mamelouks; il s'empara de Sis, de Tarse et de Césarée, et força les Turcomans à repasser l'Euphrate.

MAHOGON ou **MAHOGONI** n. m. Nom spécifique d'une espèce d'acajou (*swietenia Mahogoni*) qui fournit de très beaux bois pour l'ébénisterie. V. ACAJOU.

MAHOM (transcription du nom de *Mahomet*), nom que les chansons de geste donnent à une idole qui aurait été adorée par les musulmans et dont le nom se trouve souvent associé à celui du Tervagant.

MAHOMERIE (*ri* — rad. *mahom*) n. f. Religion mahométane. ‖ Ensemble des nations mahométanes : *Toute la* MAHOMERIE. ‖ Par ext. Ensemble des nations païennes ou idolâtres. ‖ Mosquée : *Et estait le moustier en la* MAHOMERIE *des Turcs.* (Joinville.) (Vieux.)

MAHOMET, forme occidentale du nom du fondateur de la religion musulmane (en arabe *Mohammed*, « le Loué », participe de la seconde forme du verbe *hamada*), né à La Mecque vers 571, mort à Médine en juin 632. Il prétendait appartenir à la tribu des Koraïchites, l'une des plus importantes de l'Arabie, et qui, comme toutes les tribus arabes, se rattachait par une série de généalogies plus ou moins fictives à Ismaël, fils d'Abraham. Sa famille avait exercé les plus grandes charges religieuses et politiques à La Mecque, mais se trouvait alors à peu près ruinée. Le père de Mahomet, Abd-Allah, qui faisait le commerce par caravanes avec la Syrie, mourut vers 570, laissant sa femme Amina enceinte d'un fils qui fut Mahomet; Amina elle-même mourut peu de temps après, et ce fut Abd-el-Mottalleb, père d'Abd-Allah, qui se chargea d'élever Mahomet; pour tout héritage, ce dernier n'avait que cinq chameaux et une esclave éthiopienne. A la mort d'Abd-el-Mottaleb, Mahomet fut recueilli par son oncle Abou-Taleb qui, comme Abd-Allah, faisait le commerce avec la Syrie. Mahomet avait treize ans quand Abou-Taleb l'emmena pour la première fois dans sa caravane. Au cours d'un de ses voyages en Syrie, Abou-Taleb laissa son neveu durant quelques semaines dans l'ermitage d'un moine chrétien nommé Bahira; c'est là que le futur prophète aurait acquis quelques notions sur le christianisme.

Entre temps, Mahomet avait suivi son oncle, qui commandait l'armée de La Mecque, dans une guerre contre quelques tribus voisines du territoire de la ville sainte. Il quitta le service d'Abou-Taleb pour prendre la direction du commerce d'une riche veuve de La Mecque, Khadidja, qui, séduite par ses qualités, l'épousa quoiqu'il n'eût que vingt-cinq ans, alors qu'elle était bien près d'atteindre la quarantaine. Mahomet, maître d'une grande fortune, secourut largement ceux qui l'avaient aidé, et en particulier son oncle Abou-Taleb. Il eut huit enfants de Khadidja, quatre filles et quatre fils; ces derniers moururent tous en bas âge. Le Prophète, mis en rapport avec les premiers citoyens de La Mecque et avec ceux qui ne partageaient pas les croyances idolâtriques de leurs compatriotes, se crut sans doute appelé à restaurer dans l'Arabie la religion monothéiste, que les Arabes supposaient avoir été celle d'Abraham; il est également possible que Mahomet ait été simplement un extatique, comme il y en a toujours eu en Orient. Vers quarante ans, il eut sa première révélation : l'ange Gabriel lui apparut dans une caverne où il aimait à se retirer et, lui annonçant sa mission, lui révéla les six premiers versets de la 96e sourate du Koran.

La mission de Mahomet fut immédiatement acceptée par Khadidja, par Ali, fils d'Abou-Taleb, que Mahomet avait recueilli, par Abou-Bekr et par Osman; le Prophète leur donna le nom de *mouslim*, « qui se confie à Dieu », dont on a fait par l'intermédiaire du pluriel persan, *musulman*. Les Arabes, attachés à leur polythéisme idolâtrique, virent d'un très mauvais œil la révolution tentée par Mahomet, et les conversions furent d'abord rares; les plus importantes furent celles de son oncle Hamza et de Omar. En 621, la ville de Médine, la plus importante de la péninsule après La Mecque, s'étant spontanément convertie à l'islamisme, Mahomet, qui avait perdu sa première femme à La Mecque ainsi que ses fils, résolut de s'y retirer; au mois de septembre 622, le Prophète quitta La Mecque, poursuivi par ses compatriotes, et, après un pénible voyage, il arriva à Médine, où il fut reçu en triomphe; c'est cette *fuite* que les musulmans nomment *hidjret*, dont on a fait *hégire*. La lutte était ouverte entre La Mecque et Médine; d'autant plus que Mahomet, ne se contentant plus de prétendre restaurer le monothéisme, se prétendait envoyé par son dieu Allah pour être le chef spirituel de tous les hommes. En mars 624, Mahomet attaqua et défit à Bedr une grande caravane mecquoise, et cet acte de pillage se paya un an après (mars 625) par la défaite d'Ohod, dans laquelle les Mecquois taillèrent en pièces son armée; mais, en 627, une expédition sur les frontières de Syrie ayant réussi, ce succès rendit courage aux troupes de Mahomet, qui purent résister à une attaque des Koraïshites contre Médine; en 628, une trêve fut conclue entre les belligérants, et il fut convenu que les musulmans pourraient se rendre en pèlerinage à La Mecque. En 629, Mahomet soumit les Juifs du Khaïbar et faillit être empoisonné par Zeïnab, sœur de leur chef Safiya. Pendant ce temps, les généraux musulmans avaient soumis presque toute l'Arabie, et Mahomet se décida à entreprendre la conquête de l'Egypte, de l'empire grec et de la Perse. En 630, il s'empara de La Mecque, où il fit détruire toutes les idoles; l'année suivante vit la soumission des dernières tribus arabes rebelles et une série de victoires remportées sur les Grecs près de la frontière syrienne. Ce fut en revenant d'un pèlerinage à La Mecque que Mahomet fut saisi d'une fièvre violente, qui le conduisit au tombeau en quinze jours. En plus de Khadidja, le Prophète avait épousé quatorze femmes, dont les principales sont Marie la Copte et la fille du chef juif de Khaïbar; il ne laissait pas d'enfant, et ce furent les fils de Fatime, sa fille, qu'il avait mariée à Ali, qui, après le règne des quatre califes orthodoxes, réclamèrent la souveraineté.

— BIBLIOGR. : Ibn-Hisham, *Siret el-résoul* (« Vie du Prophète »); Tabari, *Chronique*.

Mahomet ou *le Fanatisme*, tragédie de Voltaire, jouée à Lille (1741), puis à la Comédie-Française (1742), interdite après la troisième représentation, et reprise avec un grand succès neuf ans plus tard. — C'est la première pièce de combat de Voltaire, qui s'y attaque au fanatisme et à la superstition. Il avait eu l'habileté de la dédier au pape Benoît XIV lui-même, qui lui envoya sa bénédiction. L'action de la pièce est pleine de pathétique, voire d'horreur, et le style est semé de tirades sonores et de maximes philosophiques à la mode du temps. Voltaire représente Mahomet comme un simple thaumaturge. Malgré tout, « ce prophète, conscient de soi, audacieux jusqu'au crime, ambitieux dominateur des âmes... ne séduit jamais, mais intéresse toujours ». Aujourd'hui, cette tragédie est bien oubliée : elle survit pourtant par un nom, celui de Séide, l'esclave dévoué de Mahomet, devenu le symbole de l'aveuglement fanatique.

Mahomet Ier, sultan des Turcs osmanlis, né en 1387, mort en 1421. Il était le plus jeune des fils de Bayézid Ildérim; il parvint à se sauver après la bataille d'Ancyre, 1402), et s'installa à Amasia, tandis que ses deux frères, Soleïman et Isa, se déclaraient indépendants à Andrinople et à Brousse. Mahomet Ier réussit cependant à triompher d'eux et fut, en 1413, reconnu comme sultan dans toute la Turquie. Il protégea les savants et les lettrés, et termina la grande mosquée d'Andrinople.

Mahomet II, surnommé **el-Fatih** ou **Fatih el-Istamboul**, « le Conquérant de Constantinople », sultan osmanli, fils d'Amurat II, né en 1430, mort en 1481. Il succéda une première fois à son père, en 1443, et définitivement en 1451. Mahomet n'eut dès l'abord d'autre objectif que de s'emparer de Constantinople ; en 1453, il alla mettre le siège devant la capitale de l'empire grec, s'en empara le 29 mai et abandonna la ville au pillage. En 1456, il se fit battre devant Belgrade par Jean Hunyade, et ses lieutenants échouèrent en Albanie et en Epire devant Iskender Beg (1461) ; mais ces quelques revers furent compensés par la conquête de la Grèce centrale et de la Serbie (1459), de l'empire de Trébizonde, de Lesbos (1462), de la Valachie (1463), de la Karamanie (1464), de Négrepont (1470). De 1470 à 1474, les Turcs ravagèrent la Croatie, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, l'Esclavonie et la Hongrie, et menacèrent Venise, qui dut abandonner Scutari (1479); cette même année, une campagne en Hongrie se termina par une défaite, et Mahomet II échoua en 1480 devant Rhodes. Mahomet II fonda de nombreux monuments, mosquées, écoles, et protégea les arts.

Mahomet II.

Mahomet III, sultan osmanli, né et mort à Constantinople (1566-1603). Fils de Mourad III, il s'assura le pouvoir en faisant massacrer ses dix-neuf frères. A peine sur le trône, il entreprit une expédition contre l'Autriche et battit les Impériaux à Keresztes (1596). Son règne fut troublé par des insurrections, qui détachèrent de l'empire la Moldavie, la Transylvanie et la Valachie, et par la révolte de son fils Mahmoud. Ce sultan protégea les lettres et les sciences, et il cultiva lui-même la poésie.

Mahomet IV, sultan osmanli, né à Constantinople en 1642, mort en 1691. Il succéda, en 1648, à son père Ibrahim, sous la tutelle de sa grand'mère, la sultane-validé Keusem, et du grand vizir Soufi-Mohammed. Sa minorité fut très troublée, et l'anarchie ne cessa que quand Kouprouli-Mohammed-Pacha fut devenu grand vizir (1656) ; il enleva aux Vénitiens Ténédos et Lemnos, vainquit les Autrichiens et les Russes. Son fils, Kouprouli-Ahmed, fut moins heureux contre l'Autriche et battu au Saint-Gothard (1664); mais il s'empara de Candie (1669), de la Galicie et de la Podolie. La fin du règne de Mahomet IV fut malheureuse ; le grand vizir Kara-Mustapha se fit écraser devant Vienne (1683), et l'empire perdit la Hongrie, la Morée, la Dalmatie. Mahomet IV fut déposé en 1687, par une révolte des janissaires, et remplacé par Soliman III, son frère.

Mahomet. V. Mohammed.

MAHOMÉTAN, ANE n. et adj. Se dit des sectateurs de Mahomet : *Les peuples* MAHOMÉTANS. *Les* MAHOMÉTANS. ‖ Qui a le caractère du mahométisme ou des peuples mahométans : *Tout ce qu'il y a de* MAHOMÉTAN *dans le christianisme de Calderon*. (E. Quinet.) ‖ Qui appartient au mahométisme : *Les doctrines* MAHOMÉTANES.

— Chronol. *Année mahométane*, Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire, et qui est tantôt pleine ou de 355 jours, tantôt cave ou de 354.

MAHOMÉTANISME n. m. Syn. de MAHOMÉTISME. (peu us.).

MAHOMÈTE n. f. Genre de composées inulées, comprenant des arbustes à fleurs en capitules, qui croissent à Madagascar.

MAHOMÉTISER v. n. Prêcher le mahométisme.

MAHOMÉTISME (*tissm'*) n. m. Religion fondée par Mahomet. V. ISLAMISME.

MAHON n. m. Econ. rur. Dans le Calvados. Grand pot cylindrique, en grès, dans lequel on expédie le beurre.

— Bot. Nom vulgaire du coquelicot. ‖ *Julienne de Mahon*. V. JULIENNE.

MAHON n. m. Membre de l'association appelée MAHONE.

Mahon ou **Port-Mahon** (de *Magon*, amiral carthaginois), ville des Baléares (Espagne), capitale de l'île de Minorque, à l'embouchure de la *ria de Mahon*, rade sûre et profonde, sur la Méditerranée ; 15.000 hab. env. (*Mahonnais, aises*.) Ville déchue, presque sans industrie, et réduite à un commerce de cabotage, dont les vins et les huiles de l'île forment le principal élément.

Prospère surtout au XVe et au XVIe siècle, où l'excellence de sa rade en faisait un lieu de relâche très fréquenté des bâtiments de commerce qui circulaient dans la Méditerranée occidentale, Mahon souffrit, à la fin du XVIe siècle, des luttes entre chrétiens et Barbaresques. En 1535, Kheir-ed-Din Barberousse la prit et la pilla. Relevée de ses ruines, la ville fut, deux siècles plus tard, occupée par les Anglais (de 1713 à 1782), pour le plus grand profit de son commerce. En 1756, le duc de Richelieu emporta sa citadelle d'assaut, et le départ des Anglais, à la fin de la guerre d'Amérique, fut pour Mahon le commencement de la décadence.

MAHON, nom de Mahomet, au moyen âge.

— Adjectiv. Mahométan :

Ei nom Jesu qui souffrit passion,
Qui nos prest force contre la gent *mahon*.
Garin le Lorrain.

MAHONE (sans doute de l'ar. *ma'ounah* « société commerciale ») n. f. Association de capitalistes, qu'on trouve dans plusieurs Etats italiens, au moyen âge, et qui était formée en vue de prêter au gouvernement l'argent nécessaire pour quelques entreprises.

— Encycl. La plus ancienne des associations connues sous ce nom aurait été constituée, à Gênes, pour l'exploitation de Ceuta (Afrique). En 1346, à la demande du gouvernement, de riches patriotes génois équipèrent une flotte au moyen de laquelle ils reprirent Chio et les deux Phocées. Le gouvernement ne pouvant rembourser les frais de l'expédition, l'exploitation de la conquête fut laissée en propriété collective aux créanciers ou *mahons*. La Mahone de Chio dura jusqu'à la conquête ottomane (1564). Deux mahones génoises exploitèrent également l'île de Chypre : la première organisa l'expédition de 1373, qui aboutit à la prise de Famagouste : ce fut la *vetus Maona di Cipro;* la seconde fut créée, en 1403, pour défendre Famagouste : on l'appela la *nova Maona Cipri*.

MAHONIE (*nî*) n. f. Bot. Genre de berbéridées.

— Encycl. Les *mahonies* (mahonia), très voisines des *berberis*, sont des arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, à feuilles composées-pennées, généralement persistantes, dont les fleurs jaunes, odorantes, disposées en grappes, fournissent des baies d'un noir bleu. Plusieurs espèces (*mahonia repens* et *mahonia aquifolium*), fort rustiques, sont fréquemment plantées dans les jardins d'Europe ; leur feuillage prend en hiver de beaux tons bronzés. Les baies, très âpres, toxiques d'après certaines observations, pourraient, dit-on, servir à la fabrication de compotes, de confitures et d'une boisson fermentée.

Mahonie : *a*, coupe de la fleur.

MAHONILLE (*ll* mll.) n. f. Agric. Julienne ou giroflée de Mahon.

MAHONNE (*ma-on'* — espagn. *mahona ;* de l'ar. *ma'on*, vase) n. f. Autref. Galéasse des mers du Levant. ‖ Petit bâtiment de charge ou de cabotage, en Espagne et sur les côtes d'Afrique.

Mahonne.

MAHÔRAGA n. m. Nom de génies-serpents d'une grandeur prodigieuse, dont les Hindous ont fait des demi-dieux. (A cette famille appartient Çécha, le serpent, symbole de l'Infini, qui, avant la création des mondes, soutenait Vichnou endormi sur les flots de l'océan chaotique.)

MAHOT (*ma-o*) n. m. Genre de malvacées.

— Encycl. Les *mahots* sont des arbres des Antilles, à grandes fleurs jaunes. Leurs fruits sont de longues capsules cannelées, s'ouvrant à la maturité, et renfermant des graines entourées d'un duvet fin, court et roussâtre. Leur bois, qui est gris, spongieux, sert à faire des pirogues. Le *mahot franc*, de la Guyane, fournit un bois employé en guise de liège, pour soutenir les filets de pêche.

MAHOTE n. f. Faucon. V. MAHUTE.

MAHOU ou **MAHOUT** (*ma-ou*) n. m. Drap de laine, fabriqué jadis dans plusieurs localités du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné et en Angleterre, et qui était presque exclusivement destiné à l'exportation dans le Levant.

MAHOUT (*ma-ou*) n. m. Cornac ou conducteur d'éléphants.

MAHOVOS (*ma-o-voss*) n. m. Moteur inventé par Schubersky, ingénieur russe, destiné à accumuler la force produite par la gravité dans un train qui descend une rampe.

Mahrah, contrée de l'Asie méridionale, à l'E. de l'Hadramaout, sur l'océan Indien. Elle s'étend sur la côte de Makalla, à l'O., au golfe de Khouria-Mouria ; à l'E., des deux côtés du Râs Fartak ; 40.000 hab. Pays sablonneux et pauvre ; les chaînes riveraines, Djebel Kamar et Djebel-Sabhan, sont coupées de larges vallées arides. Population grossière, dégénérée, groupée par clans ; le chef de Kéchin est nominalement le sultan de Mahrah. Localités de la côte : Makalla, Chêhr, Sihoût, Hesveïl, Teïf.

MAHRÂTHÎ n. m. Langue parlée au sud-ouest de l'Hindoustan par près de 16 millions d'habitants. (Cet idiome dérive du dakshinatya, dialecte prâkrit. Il s'écrit en caractères sanscrits et possède une littérature composée surtout de traductions et d'imitations d'œuvres sanscrites.)

MAHRATTE n. m. Linguist. V. MARÂTHÎ.

Mahrattes, Maharattes ou **Maharates** (c.-à-d. *grands guerriers*), populat. du Deccan (Inde centrale). — *Un, Une* MAHRATTE, MAHARATTE ou MAHARATE.

— Adjectiv. : *Chef* MAHRATTE, MAHARATTE ou MAHARATE.

— n. m. Linguist. *S'exprimer en* MAHRATTE, MAHARATTE ou MAHARATE. V. MAHRÂTHÎ.

— Encycl. Au XVIIe siècle, les *Mahrates* entrèrent en lutte contre les Mogols, les Anglais, les Français et les Portugais, s'emparèrent de plusieurs ports sur la mer d'Oman et s'avancèrent au N. jusqu'à Agra et au S. jusqu'au cap Comorin. Mais ils s'efforcèrent en vain, au XVIIIe siècle, de soumettre l'empire de Delhi (bataille de Paniput, 1761). D'un autre côté, les Anglais et les Français commençaient à gêner les Mahrattes, et, au Sud, les rois de Mysore devenaient redoutables. A partir de 1780, les Anglais infligèrent des défaites successives à cette nation belliqueuse. Deux chefs seulement, en 1803, étaient restés indépendants ; lord Wellington leur livra bataille, et, malgré leur bravoure, malgré la valeur de généraux français qui combattaient dans leurs rangs, les Mahrattes durent céder. Les seules traces qui subsistent aujourd'hui de l'empire mahratte sont les Etats de *Scindia* et de *Holkar* dans le Malva, celui de *Gaïkovar* dans le Goudjerat et les principautés du groupe des Djaghirs dans le Deccan. Les Mahrattes sont des Hindous, peut-être plus vigoureux, plus solidement constitués que la majeure partie de leurs congénères. Leur existence ancienne les a rendus résistants à la fatigue et quelque peu cruels. V. Inde (*Ethnol.*)

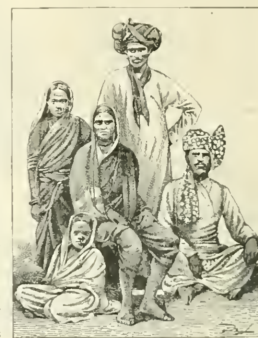

Types de Mahrattes.

MAHRI n. m. Linguist. V. HIMYARITE.

MAHURÉE n. f. Genre de terostrœminacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, dont on connaît quatre espèces de la Guyane. ‖ On dit aussi MAHURI.

MAHUTE (ancienn. *mahustre*) n. f. Bras. (Vieux.)

— En T. de faucônn., Partie de l'aile qui adhère au corps. ‖ On dit aussi MAHOTE, et MAHEUTRE.

Mahy (François-César de), homme politique français, né à Saint-Pierre (île de la Réunion) en 1830. Médecin à la Réunion, il y défendit les idées républicaines et y fut élu, en 1871, député à l'Assemblée nationale. Il fut réélu en 1876, vota avec les 363, et fut constamment réélu dans la suite. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Freycinet (1882), de la marine et des colonies dans le cabinet Fallières (1883), il reprit le portefeuille de la marine dans le cabinet Tirard (déc. 1887-janv. 1888).

Mahy (Thomas de), marquis de Favras. V. Favras.

MAI (*mé* — du lat. *maius*, même sens) n. m. Cinquième mois de l'année, le deuxième du printemps. ‖ *La mi-mai*, Epoque où la moitié du mois de mai est écoulée.

— Par ext. Arbre vert et enrubanné qu'on plante le premier jour du mois de mai, devant la porte d'une personne qu'on veut honorer : *Les clercs de la basoche plantaient un* MAI *dans la cour du palais*. V. l'encycl.

— Hist. *Champ de Mai*. V. CHAMP (*Champ de Mars, Champ de Mai*).

— Hortic. *Rose de mai*, Rose pompon.

— Mar. Syn. de MAIE.

— Techn. Pelle dont se sert le fabricant de laiton, pour mêler la calamine avec la poudre de charbon. ‖ On écrit aussi MÉE, MAIE n. f., et on dit encore MAITET, MAT n. m., dans le même sens.

— Vèner. *Mi-mai, Mi-tête*, Epoque du mois de mai à laquelle les cerfs ont la tête à moitié refaite.

— Prov. : **Mai froid n'enrichit**, Les froids du mois de mai sont funestes aux récoltes. ‖ **Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille**, Les pluies du mois de mai enrichissent le laboureur, sont favorables aux récoltes. ‖ **En avril n'ôte pas un fil ; en mai, fais ce qu'il te plaît**, On ne doit pas prendre des vêtements légers en avril, mais on le peut au mois de mai.

Mai.

— Encycl. Chronol. et météor. Le mois de *mai*, qui était le troisième du calendrier romain avant la réforme de Jules César, a passé au cinquième rang dans le calendrier julien et le calendrier grégorien. Il compte 31 jours. Il était placé sous la protection d'Apollon, et personnifié sous la figure d'un homme entre deux âges, vêtu d'une robe ample à grandes manches, et qui portait une corbeille de fleurs sur la tête. Dans le calendrier républicain, l'intervalle de temps occupé par le mois de *mai* était compris à peu près entre le 10 floréal et le 10 prairial.

Le mois de *Mai*.
Email de Jehan Courtoys (Musée du Louvre).

— Écon. rur. *Travaux agricoles. Grande culture.* Labours sur jachères. Labours des terres qu'on destine au sarrasin, maïs, chanvre, chou, betterave, rutabaga, etc. Arrosage des fumiers. Transport de la chaux. Semis nombreux continués ou commencés : lin, chanvre, maïs, sorgho, millet, moha de Hongrie, sarrasin, betterave, haricot, vesce, pois gris de printemps, gesse, dolic, cameline, etc. Transplantation des plants semés en pépinière, tels que betterave, tabac, chou, rutabaga. Pose des perches dans les houblonnières. Binage des betteraves et carottes semées à fin mars. Échardonnage. Hersage des pommes de terre, topinambours, blés, avoines, orges de printemps. Arrosage des prairies. Dans le Midi, on commence à faucher la luzerne.

Vignes. Labour, binage et greffage en plein champ. Traitements de l'oïdium, du black rot et du mildew. Chasse aux altises et aux escargots. Deuxième soutirage des vins.

Jardins. Semis nombreux en pépinière (choux de Milan, de Bruxelles, choux-fleurs, brocolis, choux-raves, pissenlits, etc.) et en place (navets, panais, épinards, haricots, radis, cerfeuil, cresson alénois). Arrosages copieux, binages et sarclages. On lie les salades, on pince les tomates, on rame les pois et les haricots. Transplantation des potirons, melons, tomates, aubergines, choux, poireaux, laitues, chicorées, céleris, etc. Mise en place des paillassons pour préserver les légumes des gelées printanières.

— Hist. Dans l'antiquité, le premier *mai* était consacré à Flore, déesse des fleurs. L'Église chrétienne consacra le mois de mai à la Vierge Marie et fit du 1er mai une imitation de la fête juive des tabernacles. Dans beaucoup de villes, à Évreux, par exemple, le clergé s'en allait

Mai, d'après Cabanel (anc. Hôtel de ville de Paris).

en procession, la *Procession verte,* couper les arbustes et les branches dont on décorait les églises, en particulier celles qui étaient placées sous le vocable de Notre-Dame. Les corporations rivalisaient d'entrain. A Paris, celle des orfèvres élisait deux *princes de mai,* qui venaient offrir à la cathédrale Notre-Dame un tabernacle décoré de sujets empruntés à l'Ancien Testament. Paysans et bourgeois, de leur côté, plantaient un mai, soit sur la place publique, soit dans la cour du château seigneurial. A Paris, les clercs de la Basoche plantaient un mai dans la cour du palais nommée *cour du mai.* L'usage des mais durait encore à Paris au XVIIe siècle. Au village, enfin, les jeunes gens plantaient pendant la nuit un mai sous les fenêtres des jeunes filles : le houx signifiait un mauvais caractère ; le sureau, des « bras creux », c'est-à-dire la paresse ; le lilas était un hommage à la beauté. Dans beaucoup de villages, on plante encore des mais devant la porte des nouveaux élus (député, maire, etc.).

Mai 1793 (JOURNÉE DU 31). On désigne sous ce nom l'émeute qui mit fin à la domination des girondins dans la Convention. Elle eut pour cause profonde l'opposition croissante du peuple de Paris à leur gouvernement, et pour cause immédiate le mécontentement provoqué par la commission des Douze, qu'ils avaient nommée pour arrêter et juger leurs ennemis. Elle remplit en réalité trois journées : 31 mai, 1er et 2 juin. Le 30 mai, une assemblée insurrectionnelle s'était formée des délégués des sections parisiennes. Le 31, à trois heures du matin, elle mit la main sur la municipalité, nomma un général, Henriot, et se prépara à l'action sous la direction de Marat. Dans l'après-midi, elle envoya à la Convention une délégation demander la suppression de la commission des Douze, la création d'une armée révolutionnaire et l'arrestation des ministres Clavière et Lebrun. Elle obtint gain de cause sur le premier point. après un discours de Robespierre. Le 1er juin, elle prit le nom de *Comité de salut public des sections.* Le 2, au petit jour, la Convention est entourée par 100.000 hommes en armes, qui lui demandent l'arrestation des principaux girondins. Son président, Hérault de Séchelles, qui essaye de sortir à la tête du bureau, se voit menacé par les canonniers de Henriot et bloqué dans la salle des séances. L'Assemblée se résout, alors, à voter l'arrestation des députés girondins.

Mai 1873 (RÉVOLUTION PARLEMENTAIRE et GOUVERNEMENT DU 24). Des élections partielles, au 27 avril et au 11 mai 1873, ayant envoyé à l'Assemblée nationale des députés républicains, Thiers résolut de fonder définitivement la République conservatrice. Il constitua, le 19 mai, un ministère centre gauche. Les chefs de la majorité monarchique résolurent alors de le renverser. Une interpellation signée de 302 membres en faveur d'une politique résolument conservatrice fut discutée, les 23 et 24 mai. Malgré les efforts de Dufaure et de Thiers lui-même, la Chambre vota, par 360 voix contre 344, l'ordre du jour de blâme proposé par Ernoul. Aussitôt, Thiers donna sa démission de chef du pouvoir exécutif ; le soir même, par 390 voix, le maréchal de Mac-Mahon était élu chef du pouvoir exécutif. Le lendemain, le maréchal constituait un ministère présidé par le duc de Broglie, et qui inaugura le « gouvernement de combat », dit aussi « de l'ordre moral », en destituant les fonctionnaires suspects de républicanisme.

Mai 1877 (LE SEIZE). La majorité républicaine de la Chambre des députés ayant voté un ordre du jour invitant le gouvernement à empêcher un pétitionnement en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, et Jules Simon, chef du cabinet, ayant accepté cet ordre du jour, le maréchal de Mac-Mahon congédia brusquement ce dernier et chargea le duc de Broglie de former un nouveau cabinet (16 mai 1877). Celui-ci prorogea le Parlement, répondit au manifeste des 363 en supprimant le droit de réunion et la liberté de la presse, obtint du Sénat la dissolution de la Chambre (25 juin), fit faire au maréchal, en France, des voyages pour lui concilier l'opinion publique. Il ne put empêcher le pays d'envoyer à la Chambre une majorité républicaine. Cette assemblée, réunie le 7 novembre, nomma une commission d'enquête sur les actes du ministère. Le cabinet de Broglie-Fourtou dut se retirer (21 nov.) et fut remplacé par le ministère Rochebouët. Le maréchal, reculant devant un coup d'État, se soumit, comme l'avait demandé Gambetta, et appela aux affaires le 13 décembre, un cabinet libéral, présidé par Dufaure.

Mai (LOIS DE). V. KULTURKAMPF.

MAI (ÎLE DE), en portug. **ilha do Maïo,** une des îles de l'archipel du Cap-Vert, en face du Sénégal ; 1.100 hab., généralement agriculteurs. Inhabitée lors de sa découverte, cette île volcanique a été peuplée, comme ses voisines, d'esclaves nègres, enlevés par les Portugais sur les côtes occidentales d'Afrique.

MAI (Alison DU), favorite du duc de Lorraine, Charles Ier, née vers 1400, morte vers 1431. La légende la faisait fille naturelle d'un homme du clergé. Elle excita contre elle, par son orgueil et ses menées, l'esprit populaire. Quand Charles Ier mourut (1431), le soulèvement qui couvait éclata : Mai tomba aux mains de la populace, subit les outrages de toute une ville dans une promenade célèbre sur un âne, à Nancy, et mourut bientôt après.

MAÏ (Angelo), jésuite, cardinal et érudit italien, né à Schilpario (prov. de Bergame) en 1782, mort à Castel-Gandolfo en 1854. Entré dans la compagnie de Jésus en 1799, il professa les humanités à Naples (1804), fut attaché, en 1811, à la bibliothèque Ambrosienne et devint premier bibliothécaire de la Vaticane. Cardinal en 1838, correspondant de l'Institut de France en 1842 et bibliothécaire de l'Église romaine en 1853, il conquit une réputation européenne par ses publications de manuscrits anciens. Il mit au jour, en 1822, des fragments importants de la *République* de Cicéron, ainsi que plusieurs *Discours de Cicéron* (1814) ; des *Lettres d'Antonin* et de *Marc-Aurèle* (1815) ; dix *Livres* de *Denys d'Halicarnasse* (1816) ; deux *Livres* de l'historien ecclésiastique *Eusèbe* (1818). Il a publié, en outre, une *Édition des auteurs classiques, d'après les manuscrits du Vatican* (1825) ; *le Spicilegium Romanum* (1839-1844), vaste recueil de documents relatifs à l'histoire de l'Église ; enfin, une *Nouvelle bibliothèque des Pères* (1853).

MAÏA n. m. Nom vulgaire de petits oiseaux passereaux malais du genre amadine, les *amadina maja,* des îles de la Sonde, et *quinticolor,* de Timor.
— Crust. V. MAJA.

MAÏA, rivière de Sibérie. Elle descend du versant ouest des monts littoraux à la mer d'Okhotsk, coule vers le S., l'O., le N.-O., et gagne la rive de l'Aldan, tributaire droit de la Léna ; 1.100 kilom., dont 480 navigables.

MAÏA. Myth. gr. L'aînée des sept Pléiades, fille d'Atlas et de Pléione. Elle fut aimée de Zeus et fut la mère d'Hermès. (V. ce nom.) Zeus la chargea aussi de nourrir Arcas, qu'il avait eu de Callisto ; et cette complaisance de Maïa attira sur elle le ressentiment de Héra. Plus tard, Maïa fut transportée au ciel, avec les autres Pléiades.

Chez les Romains, la Maïa des Grecs se confondit avec une divinité indigène du même nom, Maïa, ou Maja, ou Majestas, déesse de la croissance. On lui sacrifiait une truie aux calendes du mois de mai, qui lui était consacré. — Maïa figure aussi, dans la mythologie de l'Inde, comme personnification féminine du principe créateur.

MAÏA (du n. de la mère de Mercure), nom de l'une des Pléiades. — Planète télescopique, n° 66, découverte par Tuttle, en 1861.

MAÏADAN n. m. Place du marché, en Orient. ‖ On dit aussi MAIDAN.

MAÏADE (rad. *mai*) n. m. Droit qui était réservé à certaines personnes de vendre leur vin pendant tout le mois de mai. ‖ On disait aussi MAÏENCQUE, MAÏESQUE, MAJESQUE.

MAÏADE. Myth. gr. Fils de Maïa (Hermès ou Mercure).

MAÏBA n. m. Zool. Tapir de l'Inde.

MAÏADIN n. m. Monnaie turque de 70 au sequin.

MAÏALISME (*lissm'*) n. m. Refroidissement de la température qui survient souvent au mois de mai.

MAIANO ou **MAJANO,** bourg d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 5.141 hab. Commerce de soie et de grains.

MAIANO. Biogr. V. MAJANO.

MAÏANTHÈME n. m. Bot. Genre de smilacées asparagées, souvent confondu avec le muguet et caractérisé par ses fleurs blanches, à pétales étalés, à quatre étamines, et ses fruits en baies rouges.

MAÎCHE, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 40 kilom. de Montbéliard, dans la montagne ; 1.760 hab. Horlogerie. Commerce de bestiaux. Perte du *torrent de Maîche.* Hôtels du XVIe siècle, dont l'un construit par le cardinal de Granvelle. — Le canton a 31 comm. et 11.496 hab.

MAICHE (Louis-Eugène), inventeur français, né au Mans en 1843. Il s'est d'abord occupé des piles électriques, de la télégraphie et la téléphonie simultanées, des microphones à transmissions multiples, appareils pour l'établissement des grandes lignes internationales, aériennes, souterraines et sous-marines. On lui doit un système d'extraction de l'amidon de riz, universellement employé, et de nombreux travaux de chimie et de physique appliquées, notamment sur l'utilisation de la vapeur.

MAIDA, ville d'Italie (prov. de Catanzaro [Calabre Ultérieure IIe]), au-dessus du golfe de Santa Eufemia ; 4.770 hab.

MAIDENHEAD, ville d'Angleterre (comté de Berks), sur la Tamise ; 10.605 hab. Commerce de bois, farine.

MAIDSTONE, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Kent, au confluent du Medway et du Lea ; 30.000 hab. Belle église de Tous-les-Saints (XIVe s.). Vestiges romains. Corderies, huileries, brasseries. Grand marché pour les céréales, le houblon et le bois. Port de rivière animé. Maidstone (l'*Ad Madum* des Romains et le *Medweystun* des Saxons) fut pris, en 1648, par Fairfax.

MAIE (*mè* — du lat. *magiida,* même sens n. f. Techn. Huche dans laquelle le boulanger pétrit sa pâte. (V. PÉTRIN.) ‖ Huche pour serrer le pain. V. HUCHE. ‖ Vase pour porter la viande. ‖ Table d'un pressoir (en bois ou en fonte), destinée à recevoir le marc à presser. ‖ Caisse de bois, dans laquelle on tamise le salpêtre et qui sert aussi à faire des mélanges. On écrit encore MÉE, n. f., MET, MAI, MAIT, n. m.)

Maie (mar

— Agric. Meule de blé, tas de foin, botte, gerbe. ‖ *Maie des messiers,* Gerbes qu'il est d'usage de donner aux moissonneurs pour leur salaire.

— Mar. Grande auge à caillebotis, servant à faire égoutter le filin qu'on goudronne.

MAÏENCQUE n. f. Cout. anc. V. MAÏADE.

MAÏENNE (*ma-i-èn'*) n. f. Nom vulgaire de l'aubergine.

MAIER. Biogr. V. MAYER, et MEYER.

MAÏÈTE n. f. Genre de mélastomées, comprenant des herbes et des arbustes à fleurs en cymes ou en grappes, et dont on connaît plusieurs espèces américaines : MAIETE *argentée.* MAÏÈTE *ciselée.* MAÏÈTE *en lime.*

MAÏEUL, MAYEUL ou **MAYOL** (saint), quatrième abbé de Cluny, né, vers 906, à Riez, ou, selon d'autres, à Avignon, mort à Souvigny (Allier) en 994. Il devint chanoine à Mâcon, puis archidiacre, et enfin professeur de théologie. Il prit l'habit de bénédictin à Cluny, en 943, et ne tarda pas à être élu abbé de ce célèbre monastère. Il y introduisit de nombreuses réformes, qu'il fit adopter par un grand nombre d'abbayes d'Allemagne, de Lombardie et de Suisse. Mandé à Saint-Denis par Hugues Capet, qui voulait lui confier la réforme du monastère de cette ville, il mourut en route. — Fête le 11 mai.

MAÏEUR (du lat. *major,* plus grand) n. m. Titre, au moyen âge, du premier magistrat municipal, dont les fonctions étaient analogues à celles des maires actuels. ‖ En Belgique, Premier magistrat municipal d'une commune rurale, ce que l'on appelle « bourgmestre » dans les villes.

MAÏEUTIQUE (*tik'* — du gr. *maieutikê,* art des accouchements) n. f. Philos. Dans la philosophie socratique, Art d'accoucher les esprits, c'est-à-dire de faire découvrir à l'interlocuteur les vérités qu'il porte en lui.
— ENCYCL. V. SOCRATE.

MAIGLE (*mègl'*) n. m. Petit-lait, dans le Calvados.

MAIGNAN (*Albert*-Pierre-René), peintre français, né à Beaumont (Sarthe) en 1844. Élève de Luminais et Noël, il débuta en 1867 par un *Paysage* et un *Intérieur de ferme ;* dès 1868, il aborda la peinture historique, puis exposa en 1869 *Napoléon et Marie-Louise parcourant, le jour de leur mariage, la grande galerie du Louvre.* Dans la suite, l'artiste hésitant traita, peut-être sous l'influence de Henri Regnault, des sujets espagnols et orientaux, tels que : *le Fauconnier hindou* (1872) ; *le Favori de la veille* et *l'Éducation du dernier roi de Grenade* (1873). En 1874, le *Départ de la flotte normande pour la conquête de l'Angleterre* lui valut sa première récompense. Depuis lors on a vu de lui, dans des genres divers : *Frédéric Barberousse aux pieds du pape* (1876) ; *l'Attentat d'Anagni* (1877) ; *Louis IX console un lépreux* (1878) ; *Dante rencontre Matilda* (1881) ; *le Vieux Jardin, la Répudiée, Idylle* et *le Sommeil de Fra Angelico* (1882) ; *Guillaume le Conquérant* (1885) ; *le Réveil de Juliette et la Bague de Peau d'âne* (1886) ; *le Frère peintre* (1887) ; *les Voix du tocsin* (1888). Il obtenait la médaille d'honneur en 1892, avec le grand tableau la *Mort de Carpeaux* (musée du Luxembourg). Depuis, Maignan s'est adonné à la peinture décorative, a composé des modèles de tapisseries pour les Gobelins.

MAIGNELAIS (Antoinette DE), maîtresse de Charles VII, née vers 1420, morte vers 1474. Fille de Jean II de Maignelais, capitaine de Creil, dont la sœur fut mère d'Agnès Sorel, elle faillit supplanter sa cousine auprès de Charles VII. Dès 1449, le roi lui donna la seigneurie de Maignelais ; en octobre 1450, il la maria à André de Villequier, dont il fit son premier chambellan ; après la mort d'Agnès, il lui attribua la seigneurie d'Issoudun. Pour conserver la faveur royale, elle s'abaissa au rôle de proxénète. Elle contribua à la chute de Jacques Cœur. En prévision d'un prochain changement de règne, elle entra en relation avec le Dauphin exilé ; et ce fut une lettre de ce dernier qui, tombée entre les mains du roi, bâta la fin de Charles VII. Cependant, l'avènement de Louis XI obligea Antoinette à quitter la cour : elle se retira chez le duc de Bretagne, François II, qui, depuis 1459, était son amant, et le poussa à entrer dans les coalitions formées contre Louis XI. Elle eut de lui cinq enfants, dont l'aîné, François, fut le fondateur de la maison d'Avaugour.

MAIGNELAY, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 24 kilom. de Clermont, entre l'Aronde, affluent de l'Oise, et le Don, sous-affluent de la Somme ; 701 hab. Ch. de f. Nord. Tannerie. — Le canton a 21 comm. et 7.421 hab.

MAIGRAGE (*mè-graj'* — rad. *maigre* n. m. Agric. Prairie naturelle où sont mis les bœufs pour leur engraissement.

MAIGRE (*mègr'* — du lat. *macer,* proprem. « battu, aminci ») adj. Qui est mal en chair, qui est plus ou moins décharné, en parlant des personnes ou des animaux : *Un cheval, Un chapon* MAIGRE. ‖ Qui contient peu de graisse, en parlant des chairs : *Une côtelette* MAIGRE.

— Qui n'est ni de viande, ni apprêté avec du jus de viande, en parlant d'un aliment : *Des aliments* MAIGRES. ‖ Qui ne se compose que d'aliments maigres : *Repas* MAIGRE. ‖ Où l'on ne doit manger que des aliments maigres, d'après les lois de l'Église : *Jours* MAIGRES.

— Par ext. Peu abondant ou peu délicat, en parlant de la nourriture : MAIGRE *chair.* MAIGRE *repas.*

— Par anal. Peu fertile, stérile, infécond, en parlant du sol : *Une terre sablonneuse et* MAIGRE. ‖ Chétif, en parlant de la végétation : *Un* MAIGRE *gazon.* ‖ Peu abondant : *Un* MAIGRE *filet d'eau.* ‖ Peu riche, en parlant d'un objet : *Un* MAIGRE *tapis vert.* (Balz.)

— Poétiq. Qui amaigrit :

La faim *maigre* apparaît sur tous les corps flétris.
A. BARBIER.

— Fig. Pauvre en agréments : *De* MAIGRES *distractions.* ‖ Peu avantageux : *Épouser un* MAIGRE *parti.* ‖ Peu important : *Se décider sur de* MAIGRES *raisons.* ‖ Peu riche, en parlant d'une personne : *Un* MAIGRE *propriétaire.* ‖ Peu

puissant, peu influent : *Un* MAIGRE *protecteur.* ‖ De peu de talent : *Un* MAIGRE *auteur.*

— Loc. div. : *Maigre échine,* Personne très maigre. ‖ *Cheval chargé de maigre,* Rosse décharnée. ‖ *Faire maigre chère, maigre visage, maigre réception à quelqu'un,* Lui faire un piètre accueil.

— B.-arts. Qui manque d'ampleur, de largeur; qui est sec, dur et étriqué : *Un dessin* MAIGRE. *Un crayon, Un pinceau* MAIGRE. *Une touche* MAIGRE. ‖ Trop étroit, trop mince, trop exigu : *Des colonnes, Des moulures trop* MAIGRES.

— Caligr. Dont les pleins manquent d'épaisseur : *Une écriture* MAIGRE. *Des majuscules trop* MAIGRES.

— Constr. *Chaux maigre,* Chaux inférieure, qui se calcine mal et ne foisonne pas. ‖ Qui ne contient que peu de chaux, en parlant du mortier : *Mortier* MAIGRE. ‖ Qui contient beaucoup de silice, en parlant de l'argile : *Argile* MAIGRE.

— Mar. Peu profond : *Un fond* MAIGRE. ‖ *Navire maigre,* Navire très fin de l'avant.

— Techn. Qui est trop petit pour remplir sa place : *Une clef de voûte un peu* MAIGRE. *Des tenons beaucoup trop* MAIGRES. ‖ *Angle maigre,* Angle aigu. ‖ *Toile maigre,* Toile d'emballage ordinaire, par opposition à *Toile grasse,* Toile enduite d'un corps gras qui préserve de l'humidité.

— Typogr. Grêle dans les pleins : *Caractères* MAIGRES.

— n. Personne maigre : *Une grande* MAIGRE.

— n. m. Partie de la viande qui contient peu ou point de graisse : *Préférer le* MAIGRE *du jambon.* ‖ Aliment maigre : *Manger du* MAIGRE. ‖ Obligation de ne manger que des aliments maigres, à certains jours fixés par l'Église : *La sage institution du* MAIGRE. (Toussenel.) ‖ *Manger, Faire maigre,* Ne manger que des aliments maigres.

— Navig. Partie d'une rivière où l'eau est peu profonde : *Endroit où commence le* MAIGRE.

— Adverbialem. B.-arts. D'une manière maigre : *Peindre, Dessiner* MAIGRE.

— Faucon. *Voler bas et maigre,* Voler de mauvais gré, en parlant de l'oiseau de proie.

— Filat. *Filer en maigre,* Filer sans addition d'huile, ou à sec.

— Techn. *Etamper maigre,* Percer près du bord extérieur les trous ou étampures d'un fer à cheval.

— PROV. et LOC. PROV. : **Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre,** Il est excessivement maigre. (Se dit par allusion à la famine que supportèrent les Rochelois pendant le long siège de leur ville.) ‖ **Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre,** Ce sont deux personnes dont l'une est très grasse et l'autre très maigre. ‖ **Etre maigre comme un clou, comme un hareng saur, comme un squelette, comme un coucou, comme un chat de gouttière,** Etre excessivement maigre. ‖ **Marcher, Courir, Aller du pied comme un chat maigre,** Marcher, Courir très vite. ‖ **A chevaux maigres vont les mouches,** Ce sont les petits, et non les grands, qui supportent les charges publiques. ‖ **Les bons coqs sont toujours maigres,** Les personnes maigres sont généralement propres aux plaisirs amoureux, ou encore, Les plaisirs de l'amour rendent maigre.

— ENCYCL. Art culin. Le *maigre* n'exclut que les viandes de boucherie, le gibier autre que le gibier d'eau, les préparations culinaires dans lesquelles entrent du gras ou des jus de viande, et toute la charcuterie. Les ressources de la cuisine sont encore nombreuses : potages maigres, œufs, poissons, gibiers d'eau, enfin tous les légumes, etc.

MAIGRE (*mègr'*) n. m. Nom vulgaire de certains poissons du genre sciène. (Le maigre commun est la *sciæna aquila,* dite aussi *aigle, fégaro, persègue,* etc.) V. SCIÈNE.

MAIGRELET, ETTE (*mè-gre-lè, èt'*), adj. Tout maigre, maigre et fluet : *Une petite fille* MAIGRELETTE. ‖ On dit quelquef. MAIGRET, ETTE.

— Substantiv. Personne maigrelette : *Un grand* MAIGRELET.

MAIGREMENT (*mè*) adv. D'une manière maigre.

MAIGRET, ETTE adj. Linguist. V. MAIGRELET, ETTE.

MAIGREUR (*mè* — rad. *maigre*) n. m. Etat d'une personne ou d'un animal qui a peu de graisse : *La* MAIGREUR *n'exclut point la santé.*

— Caractère d'un terrain maigre, stérile : *La* MAIGREUR *du sol se corrige par les engrais.*

— Fig. Pauvreté, défaut de ressources pour vivre :

C'est la *maigreur* des uns qui fait un ventre aux autres.
DE BANVILLE.

— B.-arts. Défaut de largeur, d'ampleur dans l'exécution : *La* MAIGREUR *du dessin, de la touche.* ‖ Exiguïté dans les proportions : *La* MAIGREUR *d'une moulure.*

— Littér. Défaut d'abondance, de fécondité : *La* MAIGREUR *d'un sujet, du style.*

— ENCYCL. Hyg. La *maigreur,* qui consiste simplement dans le peu d'épaisseur de la couche adipeuse sous-cutanée, est compatible avec une santé parfaite. La maigreur excessive est le résultat d'une dénutrition (cachexie) causée par une maladie (cancer, tuberculose, gastrite, etc.) ou simplement d'une insuffisance d'alimentation (inanition). Pour combattre l'amaigrissement causé par une maladie, il faut d'abord combattre la cause. D'autre part, le jus de viande crue, les corps gras comme l'huile de foie de morue, le jaune d'œuf sont préconisés contre l'amaigrissement morbide. On utilise également les arsenicaux (liqueur de Fowler, cacodylates) et la lécithine. Dans les autres cas, tout le secret pour acquérir de l'embonpoint consiste dans un régime alimentaire convenable et suffisamment abondant combiné avec l'abstention d'exercices violents ou prolongés. Boire largement, surtout de la bière, consommer beaucoup de farineux, c'est un procédé imité de celui qu'on emploie pour engraisser les animaux domestiques, et qui réussit très bien pour l'homme. Les marchands d'esclaves d'Orient le pratiquent avec succès.

MAIGRICHON, ONNE (*mè*) n. et adj. Fam. Un peu trop maigre.

MAIGRIOT, OTTE adj. Pop. Syn. de MAIGRELET, ETTE.

MAIGRIR (*mè*) v. n. Devenir maigre : *Les privations, l'exercice physique, la débauche font* MAIGRIR.

— v. a. Rendre maigre : *La maladie nous* MAIGRIT. ‖ Faire paraître maigre : *Les vêtements noirs* MAIGRISSENT *la taille.*

— En T. de techn., Amincir : MAIGRIR *des tenons, une pierre.*

MAIKAMMER, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), au pied du Hardt, sur un affluent du Speyerbach (bassin du Rhin); 2.181 hab. Vignoble et commerce de vin.

MAÏKO (mot japonais) n. f. Ghesha âgée de moins de quinze ans.

MAÏKOP, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kouban), sur la Biélaïa, tributaire gauche du Kouban ; 35.000 hab. Grand marché agricole.

MAÏKOV (Apollon Nicolaïevitch), poète russe, né à Moscou en 1821, mort à Saint-Pétersbourg en 1898. Son premier recueil parut en 1841. Le séjour d'une année en Italie (1844) lui inspira ses *Croquis de Rome* et *Deux destinées.* Après avoir suivi pendant un semestre les cours de la Sorbonne et du Collège de France, Maïkov ne quitta plus Saint-Pétersbourg, où il collabora à différents périodiques de la capitale. Ses meilleures œuvres sont : *les Trois morts, Marina* (1846); *Contes et rencontres* (1855); *la Confession de la reine, la Princesse, l'Idiote,* etc. La forme de ses poésies est parfaite, et la pensée y est constamment élevée.

MAIL (*ma-ill* [*ll* mll.] — du lat. *malleus,* marteau) n. m. Jeux. Sorte de maillet en bois appelé aussi *lève* (v. ce mot), de forme cylindrique, muni d'un cercle de fer à chaque bout, emmanché d'un morceau de bois flexible et dont on se sert pour chasser une boule au jeu du mail. ‖ Jeu qui consiste à chasser une boule avec le mail. ‖ Allée préparée pour jouer au mail. ‖ Nom donné à certaines promenades publiques, dans un grand nombre de villes. ‖ *Boule de mail,* Boule avec laquelle on joue au mail.

— Archéol. Partie du marteau d'armes opposée à la pointe. (Certains marteaux d'armes avaient leur mail sphérique, la plupart étaient retaillés en pointes de diamant.) ‖ Maillet d'armes. V. MAILLET.

— Techn. Gros marteau de fer, dont le carrier se sert pour enfoncer des coins au moyen desquels il détache les blocs de pierre de leur lit. ‖ On dit aussi MAILLOCHE.

Mail de carrier.

— ENCYCL. Jeux. Le jeu du *mail* consiste, pour chaque joueur, à pousser sa boule dans une direction déterminée, en la frappant avec son *mail,* de manière à toucher avec la boule un but fixé en terre. On joue, tantôt un contre un, tantôt plusieurs contre plusieurs. On distingue quatre sortes de parties. *Jouer au rouet,* c'est jouer chacun pour soi. Jouer plusieurs contre plusieurs, les joueurs de chaque groupe étant associés ensemble, c'est ce qu'on appelle *jouer en partie.* Chaque joueur fait rouler sa boule à son tour, et il doit la pousser de manière qu'elle dépasse celle de l'adversaire ; sinon, il prend une marque, tandis que, dans le cas contraire, c'est le propriétaire de la boule dépassée qui est marqué. Une marque est également prise par celui qui manque le but, quand il vise à le toucher. Enfin, trois marques incombent au joueur qui *noie* sa boule, c'est-à-dire qui l'envoie hors des limites du jeu. Il y a plusieurs buts, à assez grandes distances l'un de l'autre, et il faut les toucher successivement. On les nomme *pierres de touche,* parce qu'ils consistent, en général, en de grosses pierres. Le gagnant est celui qui a pris le moins de marques. Dans la troisième manière de jouer, dite *aux grands coups,* les joueurs luttent à qui poussera sa boule le plus loin ; quand l'un des combattants est plus fort que l'autre, il lui accorde ordinairement un avantage de distance. La quatrième sorte de partie, que l'on appelle *chicane,* se joue partout où l'on se trouve. On prend pour but un arbre, un mur, ou tout autre objet, auquel il faut arriver après certains détours convenus.

MAIL (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. m. Espèce de ciment que l'on faisait en Italie avec de la chaux vive, du vin, de la graisse de porc et des figues.

MAILATH (Jean, comte), historien et poète autrichien, né à Pest en 1786, mort en 1855. Il se consacra entièrement à l'étude des origines du peuple hongrois. Réduit à la misère, il se noya avec sa fille dans le lac de Starnberg. Parmi ses œuvres, on cite surtout : *Choix de poèmes en vieil allemand,* traduits en allemand moderne (1819); *Poèmes* (1824); *Poèmes magyars* (1825); *Histoire des Magyars* (1828-1831); *Histoire de la ville de Vienne* (1832); *les Troubles religieux en Hongrie* (1845). Son ouvrage capital est l'*Histoire de l'empire autrichien* (1834-1850).

MAIL-COACH (*mél'-côtch'* — mot angl., formé de *mail,* malle, et *coach,* voiture) n. m. Autref. Voiture qui faisait en Angleterre le service de la poste, comme la malle-poste en France. ‖ Auj. Berline attelée de quatre chevaux, avec plusieurs rangs de banquettes sur le dessus de la voiture. ‖ Pl. *Des* MAIL-COACHES. (On dit aussi, par abrév., MAIL ; pl. *Des* MAIL.)

Mail-coach.

MAILHE (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Toulouse en 1754, mort à Paris en 1834. Procureur général syndic de la Haute-Garonne, il siégea d'abord à l'Assemblée législative, puis à la Convention (1792); il fut chargé du rapport sur la mise en accusation de Louis XVI. Il conclut à la compétence de l'Assemblée, vota la mort du roi, mais prit l'initiative de la demande de sursis. Il prit une part active à la réaction thermidorienne. Au conseil des Cinq-Cents, il demanda la suppression des sociétés populaires. Il adhéra au parti de Clichy, et rédigea, en faveur des royalistes, le journal « l'Ami de la Constitution ». En 1797, il fut déporté un an à Oléron. Amnistié au 18-Brumaire, il se rendit à Paris, et reçut une charge d'avoué au tribunal de cassation. Il fut banni en 1816, et se retira en Belgique. Il ne rentra en France qu'après 1830.

MAILLA ou **MAILLAC** (Joseph-Anne-Marie DE MOYRIA DE), missionnaire et jésuite, né au château de *Maillac,* près de Nantua en Bugey, en 1679, mort à Pékin en 1748. Il leva, sur l'ordre de l'empereur Khang-Hi, la carte générale de la Chine et de la Tartarie, gravée par d'Anville (1729-1733). Bientôt après, il traduisit en français le *Thoung-Kian-Kiang-Mou,* vaste recueil historique et moral, tiré des grandes Annales chinoises. L'ouvrage fut publié à Paris (1777-1783), par l'abbé Grosier sous le titre de : *Histoire générale de la Chine* ou *Annales de cet empire.*

MAILLADE (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. f. Tramail, sur la Méditerranée.

MAILLAGE (*ma-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Minér. Galerie de retour d'air, établie pour recevoir le courant d'aérage et le conduire au dehors, quand il a circulé dans les ateliers.

MAILLAGE (*ma-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Opération qui précède le teillage du lin et qui consiste à briser la chènevote avec un maillet, une masse de bois ou avec la broie.

MAILLANNE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 25 kilom. d'Arles, sur la Loube, dérivation des Alpines ; 1.347 hab. Nitrate de chaux. Eglise à trois nefs du XII^e s. Patrie de Frédéric Mistral.

MAILLARD (Jean), l'un des chefs du parti royaliste à Paris, pendant la captivité du roi Jean. Ce fut lui, suivant quelques auteurs, qui assassina le prévôt Etienne Marcel, au moment où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine à l'armée de Charles le Mauvais (1358).

MAILLARD (Olivier), prédicateur de l'ordre des cordeliers, né vers 1430, près de Nantes, selon les uns, à Paris suivant d'autres, mort à Toulouse en 1502 ou en 1509. Prédicateur du roi Louis XI et confesseur de Charles VIII, il devint vicaire général de son ordre et fut chargé, par le pape Innocent VIII, d'importantes missions. Il introduisit une réforme générale dans les couvents des cordeliers. A partir de l'année 1460 jusqu'à sa mort, il ne cessa de parcourir la France, les Flandres, l'Espagne et l'Allemagne, flagellant les vices des grands. Ses sermons renferment, à côté de véritables mouvements d'éloquence, des bouffonneries indécentes. On a également, d'Olivier Maillard, quelques livres de piété, écrits en français.

MAILLARD (Stanislas-Marie), révolutionnaire français, né à Gournay en 1763, mort à Paris en 1794. Clerc à Paris, dans l'étude de son frère aîné, huissier au Châtelet, il prit part à la journée du 14 juillet 1789; il brava les balles des assiégés pour s'emparer du projet de capitulation consenti par le gouverneur de la Bastille, de Launey, et contribua plus tard à l'arrestation de ce dernier; il fut alors nommé capitaine de la compagnie des vainqueurs de la Bastille. Le 5 octobre suivant, après être intervenu à l'Hôtel de ville, où une bande de femmes, exaspérées par la famine menaçante, voulaient brûler les archives, il entraîna les mécontentes à Versailles, en les engageant à ramener la famille royale à Paris. Capitaine de la garde nationale en 1790, accusé par Marat d'espionnage, il le força à se rétracter publiquement (21 janv. 1791). Pendant les massacres de 1792 il était à l'Abbaye au moment où la foule se disposait à enfoncer les portes pour égorger les prisonniers; il la contint de son mieux et parvint à faire accepter, « pour l'honneur du peuple », l'installation d'un tribunal extraordinaire, qui devait légaliser et diminuer les exécutions : il sauva, entre autres prisonniers, Sombreuil, ancien gouverneur de la Bastille, et six femmes de la maison de la reine. Un an plus tard, on le retrouve, à la suite de ses manifestations contre les girondins, à la tête d'une police révolutionnaire dirigée contre les suspects. Dans l'exercice de ces fonctions, il fut attaqué par les dantonistes, et décrété deux fois d'accusation. Il mourut phtisique, peu après le second décret.

St.-M. Maillard.

MAILLARD DE LA GOURNERIE (J.-Antoine-René), ingénieur français, né à Mantes en 1814, mort à Paris en 1883. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, et ingénieur, puis inspecteur général des ponts et chaussées, il était professeur de géométrie descriptive au Conservatoire des arts et métiers et membre de l'Institut. On lui doit divers ouvrages scientifiques très estimés, parmi lesquels : *Traité de perspective linéaire* (1859); *Traité de géométrie descriptive* (1864); *Recherches sur les surfaces réglées tétraédrales symétriques* (1867); etc.

MAILLART (Adolphe), acteur français, né à Metz en 1810, mort à Paris en 1891. Il joua à la Gaîté, au Théâtre-Français (1838-1841), aux Variétés, et de nouveau au Théâtre-Français (1843), devint sociétaire (1847), et prit sa retraite en 1863. Il eut de vifs succès dans des créations originales qui firent donner son nom au genre. On a dit longtemps « jouer les Maillart ».

MAILLART (Louis, dit *Aimé*), compositeur français, frère du précédent, né à Montpellier en 1817, mort à Moulins en 1871. Elève du Conservatoire, prix de Rome en 1841, il débuta, en donnant pour l'inauguration de l'Opéra-National, en 1847, un opéra-comique en trois actes, *Gastibelza,* qui obtint un succès éclatant et dans lequel il avait inséré la romance célèbre que Hippolyte Monpou avait écrite sur les vers de Victor Hugo. Maillart fit représenter ensuite à l'Opéra-Comique *le Moulin des Tilleuls* (1849) et *la Croix de Marie* (1852), dont le sort fut médiocre; mais il prit sa revanche avec *les Dragons de Villars* (Théâtre-Lyrique, 1856), ouvrage charmant qui est resté au répertoire de l'Opéra-Comique. Maillart donna ensuite au Théâtre-Lyrique *les Pêcheurs de Catane* (1860), qui ne furent pas heureux, et à l'Opéra-Comique *Lara* (1864), qui reste l'un de ses meilleurs ouvrages, grâce à la richesse d'inspiration et au sentiment pathétique qui l'anime. Maillart est un musicien au talent réel, mâle, souvent original, et d'une inspiration poétique et savoureuse.

Maillart.

MAILLART (Diogène-Ulysse-Napoléon), peintre français, né à La Chaussée-du-Bois-de-l'Écu (Oise) en 1840. Prix de Rome en 1864, il exposa successivement : *le Serpent d'airain, l'Ilote et le Nid ; Baptême de saint Augustin, la Mort de sainte Monique,* destinés à l'église Saint-Augustin (Paris) ; *Thétis arme Achille pour venger Patrocle ; Étienne Marcel et la lecture de la grande ordonnance de 1357 devant l'Hôtel de Ville, dite la Maison aux Piliers,* etc. Portraitiste de vigueur, Maillart a signé les portraits du *général comte de Clermont-Tonnerre,* du *cardinal Langénieux,* etc.

MAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.] — du lat. *macula,* maille et tache) n. f. Chacune des petites boucles carrées ou en losange, fermées par des fils croisés ou noués en un point, et dont l'ensemble constitue un réseau lâche (réseau, tricot, dentelle, filet, etc.) : *Laisser tomber une* MAILLE.
— Par anal. Chacune des petites boucles formées par des fils de métal croisés en un même point, pour former un tissu : *Une cotte, Une chemise de* MAILLES. ‖ Espace vide dont ces fils ferment le contour : *Filet, Cotte dont les* MAILLES *sont trop larges.*
— Fig. *Passer par maille,* Passer à travers quelque chose, par accident.
— Anat. Sorte de taie ronde, qui se forme sur la prunelle des yeux.
— Bot. Variété de manioc. ‖ Disposition des grains d'un épi sur une seule ligne, figurant une chaîne de plusieurs mailles. ‖ Dans les melons, les concombres, etc, Tache qui marque la place d'où sort le fruit.
— Bouch. Maniement pair, situé à l'angle antérieur et externe de l'ilium. Syn. de HANCHE.
— Chass. et fauconn. Moucheture formant une espèce de maille sur le plumage de l'oiseau de proie, et qui se montre à mesure que le jeune oiseau grandit. ‖ Tache qui se voit sur le plumage des jeunes perdreaux.
— Eaux et for. *Arbre scié sur maille,* Celui que l'on débite en faisant manœuvrer la scie dans le sens du rayon de cet arbre. ‖ *Arbre scié en contre-maille,* Celui débité de telle sorte que l'instrument ait une position perpendiculaire au rayon de l'arbre.
— Ébénist. Nom donné à la surface brillante qu'offrent certains bois, en différents points, lorsqu'on les a sciés longitudinalement et qu'ils sont rabotés.
— Mar. Chaînon d'un câble chaîne. (On dit aussi MAILLON.) [Les mailles sont à étai, sans étai, à renfort, selon que l'anneau est simple ou renforcé intérieurement par un étai ou un renfort.] ‖ Intervalle existant entre deux couples voisins ou deux varangues voisines. ‖ *Mailles de vaigrage,* Intervalle existant entre les fils des vaigres. ‖ Nom des œillets des têtières des voiles. ‖ Galéasse turque.

Mailles (mar.) : A, à renfort ; B, à étai ; C, sans étai.

— Pêch. Pièce de cordage faite en auffe (jonc d'Espagne). ‖ *Maille royale,* Filet ressemblant aux cibaudières, à cause de leurs grandes mailles. ‖ *Maille double.* Dans un filet, Celle obtenue en passant deux fils au lieu d'un sur le moule, par opposition à *Maille simple.*
— Techn. Chacune des ouvertures d'un grillage en fer de fenêtre. ‖ Ouverture pratiquée dans les lisses d'un métier à tisser, pour recevoir les fils de la chaîne. ‖ Fissure qui va du centre à la circonférence d'une pièce de bois. ‖ *Maille à crochet* ou *Maille simple,* Maille formée de telle sorte que le fil de chaîne passe sous la boucle de la demi-maille d'en bas et sur celle de la demi-maille d'en haut, et que les deux demi-mailles se tiennent crochées ensemble par le demi-anneau qu'elles présentent l'une et l'autre. ‖ *Maille à coulisse ordinaire,* Celle qui est formée de deux

1. Mailles carrées. — 2. Mailles en losange.

fils placés parallèlement l'un à côté de l'autre, de façon que le fil de chaîne passe sous la boucle de la demi-maille d'en haut de l'un, et sur celle de la demi-maille d'en bas de l'autre. ‖ *Maille à grande coulisse,* Celle qui est formée d'un seul fil offrant deux boucles superposées. ‖ *Maille à culotte,* Demi-maille attachée au lisseron du bas de la lisse. ‖ *Maille de corps d'en bas.* Dans les manufactures de velours, Fil double dont on garnit les maillons. ‖ *Maille mordue.* Dans les métiers à bas, Maille dont une moitié est dans la tête de l'aiguille, et l'autre moitié dehors. ‖ *Maille portée,* Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. ‖ *Maille retournée,* Maille qui fait relief à l'envers, creux à l'endroit, ce que l'on obtient en la laissant tomber et la relevant sur la même aiguille.
— ENCYCL. Archéol. L'usage des défenses en *mailles* est extrêmement ancien, comme en témoignent les bas-reliefs assyriens où sont figurés des guerriers revêtus de longues chemises de mailles. La colonne Trajane montre aussi des barbares pareillement armés. C'est vers le XIe siècle que les chemises de mailles d'acier commencent à apparaître en Occident. Aux broignes couvertes d'anneaux cousus de diverses manières sur leur tissu succèdent les hauberts et haubergeons, composés exclusivement de mailles entrelacées, où chaque anneau est rivé à grain d'orge. L'anneau aplati est percé de deux trous à ses extrémités élargies ; par ces trous passe un rivet soigneusement rivé ; la saillie de la rivure constitue le grain d'orge. Tel est le type classique de la belle maille de Chambly, célèbre aux XIIIe et XIVe siècles. Souvent, on combinait des anneaux enlevés à l'emporte-pièce avec ces anneaux rivés ; on faisait aussi des anneaux *barrés,* ovales, dont le petit diamètre était occupé par un barreau droit. Ce dernier type était très solide. L'usage de la maille diminua à mesure que se perfectionnait l'armure de plates ; on en munit seulement les défauts de l'armure. Dans l'Europe orientale, la maille persista pendant tout le XVIIe siècle, comme on le voit dans les harnais polonais, hongrois et turcs. De nos jours, à peine les Orientaux ont-ils abandonné les défenses de mailles, les Indiens du Nord, les Persans sont, avec les Japonais, les derniers qui aient porté des armures de ce genre. V. HAUBERT, CAMAIL, ADOUBEMENT, COTTE.

MAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.] — forme fém. de *mail*) n. f. Techn. Sorte de maillet en bois emmanché d'un long manche et qui peut servir de masse.
— Agric. Syn. de MEIGLE.

Maille.

MAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.] — du lat. pop. *medallia* ; de *metallum,* métal) n. f. Métrol. Ancienne monnaie. ‖ *Maille d'or de Lorraine,* Monnaie de Lorraine, d'une valeur de 33 sous 6 deniers. ‖ Poids ancien, valant un quart d'once.
— Par ext. Très petite somme d'argent : *Ça ne vaut pas une* MAILLE.
— Fig. La moindre partie d'une chose : *De nouveauté, dans mon fait, il n'est* MAILLE. (La Font.)
— Dr. cout. *Maille d'or,* Droit dû au seigneur, en certains endroits, pour la garde des foires. ‖ *Maille noire.* En Angleterre, Tribut que les habitants de diverses provinces payaient à leurs seigneurs, et qui fut aboli par la reine Élisabeth.
— Loc. fam. *N'avoir ni sou ni maille, ni denier ni maille,* N'avoir point d'argent. ‖ *Connaître une somme à sou, denier et maille,* La connaître exactement. ‖ *Avoir maille à partir* [c'est-à-dire *à partager*] *avec quelqu'un,* Être en contestation avec lui.
— ENCYCL. Métrol. Les *mailles* furent frappées de 1308 à 1411. On distinguait les mailles d'argent ou *mailles blanches,* dont la valeur varie de 1 livre 5 sous à 4 deniers ; les *mailles bourgeoises,* moitié d'un denier tournois ; et les mailles *noires* ou de billon, qui valaient 5 huitièmes du denier.

MAILLÉ, comm. de Vendée, arrond. et à 16 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur la Sèvre Niortaise ; 1.306 hab. Source ferrugineuse. Église du XIIe siècle.

MAILLÉ (Jacquelin DE), chevalier du Temple, qui vivait vers la fin du XIIe siècle. Il acquit une grande réputation de bravoure et mourut dans un combat sanglant ; les musulmans, qui le prenaient pour le saint Georges des chrétiens, ramassèrent, dit-on, la poussière arrosée par son sang pour s'en frotter le corps.

MAILLEAU (*ma-ill-o* [*ll* mll.] — rad. *mail*) n. m. Petit maillet de tondeur de drap, servant à mouvoir le mâle ou principale branche des forces.

MAILLEBOIS (Jean-Baptiste-François DES MARETS, marquis DE), maréchal de France, né à Paris en 1682, mort en 1762. Il était fils du contrôleur général Des Marets et petit-neveu de Colbert. Il devint lieutenant général en 1731, s'empara de Tortone en 1733, défit les Impériaux à Guastalla (1734), pacifia la Corse en 1739, reçut, en récompense, le bâton de maréchal (1741), fut chargé, l'année suivante, de dégager Belle-Isle dans Prague, mais ne put remplir sa mission. Investi du commandement d'une armée pour appuyer les prétentions de don Philippe en Italie, il battit Charles-Emmanuel à Bassignano (1745), fut battu à son tour sous les murs de Plaisance (1746), fit une retraite hardie sur le Milanais, mais se vit rappeler sur les bords du Var, qu'il atteignit avec peine. On lui donna ensuite le gouvernement de l'Alsace (1748). Le marquis de Pezay a publié les *Campagnes du maréchal de Maillebois en Italie* (1775). — Son fils, YVES-MARIE, né en 1715, mort à Liège en 1791, se distingua à la prise de Mahon, et, à la suite d'intrigues, subit une détention de plusieurs années dans la citadelle de Doullens. Il rentra en grâce et fut chargé d'une mission en Hollande, en 1784. Au commencement de la Révolution, il prit part à un complot royaliste et passa en Belgique pour éviter l'effet d'un décret d'accusation lancé contre lui (1790).

MAILLÉ-BRÉZÉ, ancienne famille noble de la Touraine, qui remontait au IXe siècle, et dont les membres les plus importants furent les suivants :

MAILLÉ-BRÉZÉ (Urbain, marquis DE), maréchal de France et diplomate, né en 1597, mort en 1650. Gouverneur de Saumur en 1626, il prit part au siège de La Rochelle, fit les campagnes de Piémont (1629-1630), et fut envoyé, en 1631, comme ambassadeur auprès de Gustave-Adolphe. La même année, le marquis de Maillé devint gouverneur de Calais et maréchal de France. Nommé lieutenant général et représentant du roi à l'armée d'Allemagne en 1634, avec le maréchal de La Force, il prit Heidelberg et Spire, passa l'année suivante dans les Pays-Bas, et remporta sur les Espagnols la victoire d'Avein. Ambassadeur en Hollande en 1636, il devint, cette même année, gouverneur de l'Anjou, se signala ensuite dans le Roussillon et en Picardie, obtint, en 1642, la vice-royauté de Catalogne, et, en cette qualité, participa aux combats de Collioure et de Perpignan et à la prise de Sainte-Marie. Il avait épousé une sœur du cardinal de Richelieu, et sa fille, Claire-Clémence, devint la femme du grand Condé.

MAILLÉ-BRÉZÉ (Jean-Armand DE), duc DE FRONSAC, fils du précédent, amiral de France, né en 1619, mort en 1646. Colonel dès l'âge de quinze ans, il fit, sous les ordres de son père, les guerres de Picardie et de Flandre, fut nommé surintendant de la navigation en 1636, grand maître des galères en 1639, et prit, à vingt et un ans, de 1640 à 1645, le commandement d'une escadre avec laquelle il battit une flotte espagnole près de Cadix. L'année suivante, il battit de nouveau les Espagnols près de Carthagène, et mit le siège devant Orbitello, où il fut tué.

MAILLECHORT ou **MAILLECHOR** (*ma-ill-e-chor'* [*ll* mll.] — de *Maillot* et *Chorier,* noms de deux ouvriers lyonnais qui imaginèrent et exploitèrent cette composition [1819]) n. m. Métal imitant l'argent et formé d'un alliage de cuivre, de zinc et de nickel. ‖ On écrit aussi MELCHIOR.
— ENCYCL. Lorsque les métaux qui composent le *maillechort* sont bien purs, qu'ils ne renferment aucune trace d'arsenic, il possède beaucoup d'éclat, est aussi blanc, aussi sonore et aussi malléable que l'argent. Il se laisse travailler très facilement. On conserve au maillechort son éclat en le frottant de temps en temps avec une poudre dure, de la terre pourrie, par exemple. On augmente sa blancheur, en le mouillant avec de l'eau additionnée d'acide sulfurique, dans la proportion de 13 p. 100.
La fabrication du maillechort a lieu surtout en Allemagne, ce pays possédant beaucoup de mines de nickel.

MAILLER (*ma-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *mail*) v. n. Frapper avec un marteau. (Vx.)
— v. a. Battre avec un maillet sur un corps dur : MAILLER *du cuir.* MAILLER *la batiste pour en abattre le grain.*

MAILLER (*ma-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *maille*) v. a. Techn. Faire avec des mailles : MAILLER *un filet.* Le tisser en faisant usage de la navette et du moule, et en exécutant les divers nœuds qui forment les mailles. (V. FILET.) ‖ *Drap à mailler,* Drap fabriqué au métier à mailler, et qui est presque exclusivement destiné à la confection des gants.
— Chass. et fauconn. Commencer à avoir des mailles : *Perdreaux sur le point de* MAILLER.
— Mar. *Mailler la chaîne,* Fixer une chaîne sur une autre ou sur une boucle au moyen d'une maillle. ‖ *Mailler une voile,* La lacer sur une autre : MAILLER *une bonnette.*
— Vénér. Mettre un collier de mailles à : MAILLER *des chiens pour la chasse au sanglier.*
— Vitic. *Mailler un treillage,* En disposer les échalas dans une forme régulière.
— v. n. Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons : *Le raisin blanc* MAILLE *plus tôt que le raisin noir.* ‖ Tracer un parterre d'après un dessin craticulé. ‖ Faire un treillis en losange.

Voile maillée : A, voile ; B, partie maillée ; C, transfilage maillant la voile.

Maillé, ée part. pass. Couvert d'une armure de mailles : *Un chevalier* MAILLÉ.
— Pris dans un filet : *Oiseau, Poisson* MAILLÉ.
— Chass. Dont les plumes sont marquées de mailles ou taches rondes, en parlant du perdreau. ‖ Par ext. Adulte, en parlant d'une personne :

Là se trouvaient tendrons en abondance,
Plus que *mailles,* et beaux par excellence.
LA FONTAINE.

— Hortic. *Terre maillée,* Terre argileuse, en Champagne.
— Manèg. Se disait, autrefois, des chevaux dont la robe présentait des taches rondes : *Jument* MAILLÉE.
— n. m. Techn. L'un des huit ouvriers qui desservent un même feu, dans les fourneaux à la catalane.
Se mailler, v. pr. Se couvrir de fils, ou de cordons, ou d'autres liens disposés en forme de mailles : *Elles* SE MAILLAIENT *de chaînes et de colliers de verre.* (Chateaubr.)
— Chass. et fauconn. Se couvrir de mailles.

MAILLERIE (*ma-ill-e-rî* [*ll* mll.]) n. f. Dans certains départements, Moulin à battre le chanvre.

MAILLET (*ma-ill-è* [*ll* mll.] — rad. *mail*) n. m. ‖ Archéol. *Maillet d'armes,* Arme contondante portée par les gens de pied du XIIIe au XVe siècle et qui se composait d'une masse cylindrique de plomb parfois muni d'un fer de dague emmanchée à une hampe assez longue pour qu'on pût la manier à deux mains.
— Blas. Meuble de l'écu qui représente l'outil de charpentier, de tonnelier, etc.
— Fr.-maçonn. Marteau de bois, à deux têtes, dont se servent le vénérable et les surveillants, pour donner des signaux et pour imposer silence.
— Manèg. Cheval attelé entre les brancards d'une chaise de poste.

D'argent à un maillet de gueules.

— Mar. *Maillet de calfat,* Marteau en bois, mortaisé à jour, employé par les calfats pour enfoncer l'étoupe. ‖ *Maillet à épisser,* Sorte de marteau en bois servant à enfoncer un épissoir dans un cordage. ‖ *Maillet* ou *Mailloche à fourrer.* V. FOURRER.

Maillets (mar.) ; A, A, maillets de charpentier ; B, de calfat.

— Techn. Bloc de bois de chêne, de frêne, d'orme, etc., de différentes formes, et dont se servent un grand nombre d'ouvriers et d'artisans (menuisier, charpentier, tonnelier, plombier, tailleur de pierres, etc.). ‖ Grosse masse de bois munie à ses extrémités de deux pièces de fer appelées clous, dont le papetier se sert pour diviser les chiffons destinés à être mis en pâte pour faire du papier. ‖ Gros demi-cylindre en bois dont le plombier se sert en frappant le plomb par la surface plane, ou les outils par l'un des bouts.

Maillets : 1, 2, 3. De mouleur ; 4. A rondelle, de galochier ; 5. De fantaisie ; 6. De sculpteur ; 7 et 8. De tailleur de pierres.

MAILLET (*ma-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire d'un requin marteau, le *sphyrna tudes,* appelé aussi *pantouflier.*

MAILLET (Jacques-Léonard), sculpteur français, né et mort à Paris (1823-1894). Grand prix de Rome en 1847, il envoya d'Italie *Agrippine et Caligula,* groupe qui fut très remarqué. En 1853, année de son retour, il exposa un *Portrait de jeune fille* et une *Novice de Vesta,* qui lui valurent une première médaille. Après ces débuts brillants, Maillet compta deux succès éclatants : l'un, avec *Primavera della vita,* au Salon de 1859 ; l'autre, plus grand encore, avec sa célèbre *Agrippine portant les cendres de Germanicus* (1861), œuvre qui a longtemps figuré au musée du Luxembourg. Il abandonna les Salons, à partir de 1878.

MAILLETAGE (*ma-ill-e-taj'* [*ll* mll.] — rad. *maille* ou *maillet*) n. m. Action de garnir de clous à large tête toute

la partie immergée d'un navire, pour le défendre contre les vers et tarets. ‖ Surface ainsi garnie de clous.

MAILLETER (*ma-ill-e* [*ll* mll.] — rad. *maillet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je maillette. Tu mailletteras*) v. a. Garnir une carène de gros clous pour la préserver contre les vers et les tarets. ‖ *Clous à mailleter*, Clous à maugère servant à faire le mailletage d'un navire.
Se mailleter, v. pr. Etre mailleté.

MAILLETON *ma-ill* [*ll* mll.]) n. m. Agric. Bouture, ou bourgeon de l'année.
— Vitic. Lien avec lequel on attache la vigne.

MAILLEUR (*ma-ill-eur* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Techn. Personne qui travaille à faire des filets. ‖ On dit aussi LACEUR, EUSE.
— n. m. Min. Ouvrier attaché au service des maillages.
— n. f. Bonnet. Roue de cueillage, qui constitue la partie essentielle d'un métier à tricot.

MAILLEZAIS, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 13 kilom. de Fontenay-le-Comte, au-dessus d'une branche de l'Autise ; 1.360 hab. Minoteries ; tanneries. Scierie mécanique. Fabrique de noir animal. Commerce de beurre. Ruines de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre ; restes du palais épiscopal (XIVe s.). Maillezais (en lat. *Malleacum*), siège d'une abbaye fondée au Xe siècle, fut érigée, en 1317, par Jean XXII en évêché, transféré à La Rochelle en 1648 — Le canton a 13 comm. et 15.464 hab.

MAILLIER (*ma-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui faisait des cottes et autres ouvrages de mailles. ‖ Ouvrier chaînetier.

MAILLOCHAGE (*ma-ill-o-chaj'* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Syn. de MAILLAGE.

MAILLOCHE (*ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *mail*) n. f. Techn. Gros maillet de bois à long manche. ‖ Partie en bois de la monture des forces employées autrefois à tondre les draps et qui servait à les faire agir. ‖ Outils de maréchal ferrant pour ferrer les chevaux : l'un en pied de biche, l'autre uni. ‖ Outil de mouleur pour battre le sable. ‖ Sorte de maillet à l'usage du tonnelier et du fabricant de cerceaux. ‖ Outil de tonnelier ayant la même forme que le maillet à fourrer des marins et servant à enrouler l'osier autour des cerceaux. Syn. de MAIL.
— Mar. *Mailloche à fourrer*, Syn. de MAILLET À FOURRER.
— Musiq. Instrument sphérique à manche, avec lequel on fait résonner la grosse caisse.

Mailloches : 1. De mouleur ; 2. Pour grosse caisse ; 3 et 4. De maréchal.

Mailloche de tonnelier.

MAILLOCHEUSE (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. f. Techn. Outil qui servait dans l'opération du maillochage ou maillage.

MAILLOIR (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Pierre dure, sur laquelle on maille les toiles et batistes.

MAILLOLE n. f. Agric. V. MAILLETON.

MAILLOLET (*ma-ill-o-lè* [*ll* mll.] — dimin. de *maillot*) n. m. Sorte de gaine en cuir ou en peau très souple, dans laquelle le fauconnier enfermait l'oiseau, au lieu de le porter sur le poing. (La gaine se laçait sur le dos du faucon.)

Faucon porté dans un maillolet.

MAILLON (*ma-ill* [*ll* mll.] — dimin. de *maille*) n. m. Petite maille.
— Mar. *Maillon* ou *Emerillon d'affourche*, Anneaux de chaîne formant patte d'oie et munis d'émerillons pour éviter les tours de chaînes. (Ils se fixent d'une part sur les chaînes des ancres mouillées, et de l'autre sur une chaîne rentrant à bord.) ‖ Nom de la maille ou maillle d'assemblage. ‖ Syn. de MAILLE OU CHAÎNON d'un câble-chaîne. ‖ *Maillon d'étalingure*, Bout de chaîne près de l'étalingure. ‖ Bout de chaîne de 30 mètres : *La chaîne de tribord à six* MAILLONS. ‖ Sorte de nœud coulant, permettant de saisir un objet qui se trouve sur le fond : *Couler un* MAILLON.

Manière de couler un maillon (mar.).

— Techn. Anneau d'une chaîne. ‖ Anneau qui attache les lissettes aux plombs, dans un métier de gazier. ‖ Chaîne flexible d'un tissu de gaze. ‖ Pièce de forme ovale et percée de deux trous, qui sort à faire les chaînes de montre.
— Vitic. Syn. de MAILLETON

Maillon : 1. De chaîne lâche ; 2. De chaîne serrée ; 3. De chaîne torse ; 4. De chaîne Galle ; 5. A crémaillère ; 6. De Vaucanson ; 7. De chaîne gourmette ; 8. De jonction ; 9. Plein ; 10. De chaîne de bicyclette et d'automobile.

MAILLONNER (*ma-ill-o-né* [*ll* mll.] — rad. *maillon*) v. a. Réunir entre eux deux bouts de chaîne ou une chaîne à un autre objet. ‖ On dit aussi MAILLER ou MANILLER.

MAILLOT (*ma-ill-o* [*ll* mll.] — de l'anc. franç. *maillol*, rad. *maille*) n. m. Cost. Vêtement pour jeunes enfants, enserrant le corps et les membres de manière à les immobiliser : *Avant les anathèmes de Jean-Jacques, l'usage du* MAILLOT *était général en France.*
— Par ext. Première enfance : *N'avoir pas eu un jour de santé, depuis le* MAILLOT. ‖ Fig. Ce qui gêne un essor :

Nos premiers pas sont dégagés
Du vieux *maillot* des préjugés.
BÉRANGER.

‖ Enfant au maillot : *Un* MAILLOT *crie parce qu'il a faim.* (A. Karr.) ‖ Personne simple comme l'enfant au maillot : *La Fayette se laissa jouer comme un vieux* MAILLOT. (Chateaubr.)
— Zool. Nom donné par les anciens auteurs aux mollusques du genre *pupa*, dont la coquille ressemble à un poupon emmailloté ou à une chrysalide. V. PUPA.
— ENCYCL. Hyg. L'ancien *maillot*, composé de bandelettes qui, comprimant la poitrine et le ventre, immobilisant les bras et les jambes, entravaient la respiration, la digestion et le développement, est condamné par tous les hygiénistes.
On donne encore le nom de « maillot » à des vêtements très différents qui n'ont de commun que d'être destinés aux tout jeunes enfants. Aujourd'hui, le maillot français se compose : d'une chemise courte, à manches, ouverte et largement croisée derrière, sans attaches ; d'une ou deux brassières d'étoffe plus épaisse, de même coupe que la chemise à laquelle elles se superposent ; d'une sorte d'étui modérément serré autour du corps, sous le bras, de manière à maintenir la chemise et les brassières en laissant les bras tout à fait libres et les jambes à l'aise. Cet étui est formé d'une serviette de linge dite « couche », dans les plis de laquelle on enveloppe séparément les jambes et, par-dessus, d'un ou deux langes d'étoffe épaisse de coton ou de laine. Le tout, enroulé autour du corps et replié par le bas, est fixé avec des épingles dites « de nourrice ».

Maillot d'enfant, (Type adopté dans les hôpitaux de Paris.)

Le maillot anglais laisse encore plus de liberté aux mouvements. Il consiste en une chemise de flanelle ; une robe ouverte devant et sans manches ; deux couches triangulaires, l'une de toile, l'autre de laine, formant culotte ; chaussons de laine. Ce vêtement succède souvent, en France, au maillot dit « français ».

MAILLOT (*ma-ill-o* [*ll* mll.] — de *Maillot*, n. pr. d'inventeur) n. m. Cost. Vêtement de tricot, s'appliquant exactement sur la peau : MAILLOT *de sport.*
— Théâtr. Sorte de caleçon collant, que les danseuses ou d'autres actrices ou acteurs portent dans certains rôles : *Sans* MAILLOT, *point de chorégraphie.* (Th. Gaut.) [Le maillot n'est pas toujours resté confiné au théâtre. Sous le Directoire, au temps des robes fendues et des vêtements transparents, le maillot fut adopté par les dames à la mode.]

MAILLOT (François-Clément), médecin militaire français, né à Briey (Moselle) en 1804, mort à Paris en 1894. Il s'attacha, dès 1834, à faire appliquer aux fiévreux de l'armée d'Afrique, le traitement, alors nouveau, par le sulfate de quinine. Il a pris sa retraite en 1868, comme médecin inspecteur. Son nom a été donné à la commune des Beni-Mansour, en Algérie.

Maillot d'acrobate.

MAILLOT (Théodore-Pierre-Nicolas), peintre français, né et mort à Paris (1826-1888). Prix de Rome en 1864, il a exposé, outre des portraits : *l'Incrédulité de saint Thomas* (1852) ; *Saint Remi* (1861) ; *le Christ et la Samaritaine* (1863) ; *Fénelon pendant la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709* (1870) ; *Procession de la châsse de sainte Geneviève à Paris le 12 janvier 1496*, partie d'une vaste composition destinée à l'église Sainte-Geneviève (Panthéon) (1876). Toute cette décoration, fort curieuse, a été peinte par l'artiste *à la cire*. On doit encore à Maillot différentes œuvres décoratives importantes : *l'Apothéose et le transport de la châsse de saint Marcel*, pour la chapelle Saint-Marcel à Notre-Dame de Paris, et *les Trois vertus théologales* pour l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris.

MAILLOTER (*ma-ill* [*ll* mll.]. — Se conjugue sur *emmailloter*) v. a. Tuer un criminel à coups de maillet.

MAILLOTEUR, EUSE (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui fait des maillots.

MAILLOTIN (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Pressoir à olives, dans certains pays.
— Armur. S'est dit pour désigner une arme en forme de maillet.

MAILLOTINS n. m. pl. Nom donné à des gens du peuple de Paris, qui, s'armant de *maillets*, s'étaient révoltés contre le gouvernement des oncles de Charles VI (1381). — *Un* MAILLOTIN.
— ENCYCL. Quelques semaines après la mort de Charles V, le duc d'Anjou, qui exerçait la régence, avait, sous la menace d'une émeute, supprimé la plus grande partie des impôts (16 nov. 1380). Mais il ne tarda pas à rétablir des taxes. Rouen s'insurgea la première. A Paris, le rétablissement du douzième denier sur les marchandises exaspéra la population. Le 1er mars 1382, un percepteur, qui s'avisa de demander le payement de la taxe à une marchande de cresson, fut aussitôt massacré. Dans toute la ville retentit le cri : « Aux armes ! » La multitude se porta à l'Hôtel de Ville, s'empara de lances, d'épées, surtout de *maillets* neufs, qu'on y avait amassés en prévision d'une attaque des Anglais, et massacra plusieurs fermiers et percepteurs de l'impôt. Cette révolte des *maillotins* manqua de chef : Hugues Aubriot, ancien prévôt royal, nommé par les insurgés capitaine de Paris, s'empressa de fuir en Bourgogne, et la haute bourgeoisie quitta aussi la ville. Châlons, Reims, Sens, Troyes, Orléans étaient également soulevées et s'entendaient avec les Flamands, révoltés contre leur comte ; enfin, une jacquerie avait éclaté en Languedoc, l'insurrection des *tuchins*. Le duc d'Anjou, appelé d'ailleurs en Italie par les affaires de Naples, dut transiger avec Paris. Mais, lorsque le duc de Bourgogne eut entraîné Charles VI au secours du comte de Flandre, et que les milices flamandes eurent été écrasées à Roosebeke (1382), les oncles du roi ne gardèrent plus de ménagements. Charles VI entra dans Paris comme dans une ville conquise : les franchises municipales furent supprimées, on mit à mort plus de 300 bourgeois, on imposa à la ville une amende de 20 millions de francs ; l'ancien système fiscal fut rétabli.

MAILLURE (*ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *maille*) n. f. Techn. Sorte de tache qui se voit quelquefois dans le bois scié perpendiculairement au tronc de l'arbre.
— Agric. Nom que parfois l'on donne aux *vrilles* ou organes de préhension des plantes grimpantes.
— Fauconn. V. MAILLE.

MAILLY (LES), comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 31 kilom. de Dijon : 960 hab. Commerce de grains. Château bâti sous Henri III.

MAILLY, seigneurie de Picardie qui a donné son nom à la maison de Mailly, d'où sont issues plusieurs familles, dont la plus connue est la famille de Nesle.

MAILLY (Louis DE), marquis de Nesle, maréchal de camp, né en 1653, mort à Spire en 1688. Il reçut, au siège de Philipsbourg, une blessure qui entraîna sa mort.

MAILLY (François DE), archevêque de Reims et cardinal, né à Paris en 1658, mort à l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, en 1721. Archevêque d'Arles, en 1698, il succéda à Le Tellier, sur le siège de Reims (1710). Il eut, à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, de vifs démêlés avec le Parlement qui condamna ses écrits au feu ; mais le pape Clément XI le nomma cardinal (1719).

MAILLY (Auguste-Joseph DE), marquis D'HAUCOURT, maréchal de France, né en 1708, guillotiné à Arras en 1794. Il fit la campagne d'Allemagne (1760-1762) et devint maréchal de France en 1783. Il reçut, en 1790, le commandement d'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale et défendit le trône au 10-Août. Le tribunal révolutionnaire d'Arras le fit arrêter et condamner à mort

MAILLY (Louise-Julie, comtesse DE), maîtresse de Louis XV, née en 1710, morte à Paris en 1751. Elle était l'aînée de trois sœurs, qui lui succédèrent comme favorites du roi. Fille du marquis de Nesle et d'une mère dont la vie n'avait pas été exemplaire, elle épousa, en 1726, son cousin, Louis-Alexandre de Mailly, devint, en 1729, dame du palais de la reine, et fut remarquée, en 1732, par Louis XV, alors âgé de vingt-deux ans, dont elle devint la maîtresse en titre. Sa faveur dura huit ans ; elle n'en abusa ni pour s'enrichir ni pour se mêler à la politique. En 1740, sa sœur, jeune pensionnaire échappée de Port-Royal, connue sous le nom de comtesse de Vintimille, alla à la cour avec l'intention de la supplanter et y serait parvenue, si elle n'était morte en couche (1741). Ses deux autres sœurs, la marquise de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux, tentèrent tour à tour, et avec succès, la même entreprise. Mme de Mailly dut quitter la cour, et vécut à Paris avec une pension de 40.000 livres, que lui avait assurée le roi

MAILLY (Jean-Baptiste), historien, né et mort à Dijon (1744-1794). D'abord libraire, il professa ensuite les humanités, et enfin fonda, de concert avec François de Neufchâteau, le premier périodique qu'ait vu la Bourgogne : *les Affiches littéraires de Bourgogne* (1776). Nous citerons, parmi ses ouvrages historiques : *l'Esprit de la Fronde* (1772-1773) ; *l'Esprit des croisades* (1780). Il voulait faire passer le fait, le récit au second plan, pour mettre surtout en relief les causes et l'interprétation des événements.

MAILLY (Jean-*Alphonse*-Ernest), organiste et compositeur belge, né à Bruxelles en 1833. Il fut pianiste accompagnateur au théâtre de la Monnaie, en même temps qu'organiste de l'église Saint-Joseph. Il fut nommé professeur de piano (1861), puis d'orgue (1869) au Conservatoire. Mailly est l'un des premiers organistes de son temps ; comme compositeur, on connaît de lui une sonate et des pièces d'orgue, des pièces pour harmonium, diverses œuvres de musique de chambre, des sonates de piano, des motets, des mélodies vocales, des chorals, etc.

MAILLY-CHAMPAGNE, comm. de la Marne, arrond. et à 11 kilom. de Reims ; 879 hab. Le vignoble, compris dans la « montagne de Reims », donne de très bons vins ; principaux quartiers : *les Villiers, les Clos, les Fays*, etc.

MAILLY-LA-VILLE, comm. de l'Yonne, arrond. et à 25 kilom. d'Auxerre, sur l'Yonne et le canal du Nivernais ; 965 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, carrières.

MAILLY-LE-CHÂTEAU, comm. de l'Yonne, arrond. et à 25 kilom. d'Auxerre, près de l'Yonne ; 866 hab. Vignobles Carrières ; ruines ; église du XIIIe siècle.

MAILLY-MAILLET, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Doullens ; 877 hab. Fabrication de boutons ; céréales. Eglise ogivale ; ancien couvent de cordeliers. Ch.-l. de l'ancienne seigneurie de Mailly, érigée en marquisat en 1691 et berceau de la famille du même nom.

MAIMATCHIN ou **MAÏ-MA-TCHEN**, ville de l'empire chinois (Mongolie septentrionale), sur la frontière de la Sibérie Transbaïkalie, au voisinage immédiat de la ville russe de Kiakhta ; 3.000 hab. Entrepôt pour les produits de l'industrie chinoise : soieries, porcelaines, thé.

MAIMBOURG (Le P. Louis), historien, né à Nancy en 1610, mort à Paris en 1686. Entré à seize ans dans la compagnie de Jésus, il étudia la théologie à Rome, professa chez les jésuites de Rouen, et fut surtout sermonnaire et historien religieux. Libre, chaleureux, habile à portraiturer ses contemporains sous le voile de personnages à l'antique, il fut très goûté. « Il eut d'abord trop de vogue, dit Voltaire, et on l'a trop négligé ensuite. » Son *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome* (1685), qui défendait le gallicanisme, le fit sortir de son ordre. Citons encore de lui : *l'Histoire des croisades* (1675) ; *l'Histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand* (1686), et celle de *Saint Léon le Grand* (1687).

MAÏMÉNÉ ou **MAÏMANA**, ville forte de l'Afghanistan septentrional, capitale du kanat du même nom, sur le Nari, qui se perd dans les sables plus au N.; 2.500 hab. Elle commande plusieurs des défilés qui mènent dans le haut Afghanistan. C'est un des principaux entrepôts commerciaux entre Boukhara et Hérat. Maïméné fut prise, en 1874, après six mois de siège, par une armée afghane. Le kanat, au sol montagneux, occupe les hautes vallées du Sanghalyk, du Kaïssor et du Mourghab; 300.000 hab.

MAIMON (*mè*) n. m. Nom spécifique d'un grand singe africain, vulgairement appelé mandrill, et qui est le mormon maimon. V. MANDRILL.

MAIMON (Salomon), philosophe juif polonais, né à Naschwitz (Lithuanie) en 1754, mort à Nieder-Siegersdorf (Silésie) en 1800. Il mena de ville en ville une existence de misère, jusqu'au jour où il fut recueilli par le comte Kalkreuth (1790). En 1788, il s'était initié à la philosophie de Kant. Son *Essai sur la philosophie transcendantale* (1790) en reproduit les principales idées. Son plus important ouvrage est intitulé : *Essai d'une nouvelle logique* (1794), où il fait au scepticisme une assez large part.

MAIMONIDE (Moïse), médecin, théologien et philosophe juif, né à Cordoue en 1135, mort à Fostât en 1204. Son nom arabe est *Mocheh Ben-Maimoun*. La persécution religieuse, exercée par les Almohades musulmans, l'obligea de se réfugier d'abord à Fez, puis en Palestine, et enfin en Égypte. Ses écrits se rapportent à la médecine, à la théologie et à la philosophie. La plupart des premiers sont perdus. On possède les *Aphorismes de médecine*, traduction latine (1409); le *Traité de la conservation et du régime de la santé*, traduction latine (1518); les *Règles des mœurs*, traduction latine (1640). Comme théologien, il a écrit un *Commentaire de la Mischna* (1158-1165) et une immense compilation méthodique du Talmud; *la Seconde loi en la mainforte* (1170-1180); cet ouvrage est le seul qu'il ait rédigé en hébreu. Dans le *Guide des égarés*, ou plutôt *de ceux qui sont dans la perplexité*, traduction française par Munck (1856-1866), Maimonide cherche une conciliation de la foi et de la raison. Il combat l'atomisme, professe le libre arbitre, ramène souvent la religion à une sorte d'intellectualisme spéculatif.

MAIMONIDIEN, ENNE (*mè, di-in, èn*) adj. Qui appartient au philosophe Maimonide ou à sa doctrine : *Les philosophes* MAIMONIDIENS.

— n. m. Disciple ou partisan du philosophe Maimonide.

MAIN (*min* — du lat. *manus*) n. f. Organe de préhension et de tact qui termine les deux bras de l'homme et se divise en cinq doigts, dont l'un, appelé pouce, est opposable à chacun des quatre autres : *La* MAIN *droite, la* MAIN *gauche.*

— Par anal. Objet quelconque, qui saisit comme une main : *Les Romains harponnaient les vaisseaux ennemis avec des* MAINS *de fer.*

— Par ext. Facilité d'exécution : *Se gâter la* MAIN.

— Fig. Partie active de l'homme : *Il faut instruire ses* MAINS. (Volt.) ‖ Esprit, facultés d'un être intelligent : *Trait parti de la* MAIN *d'un chansonnier.* ‖ Travail : *La* MAIN *de l'homme gâte bien plus souvent qu'elle n'embellit.* (J. Arago.) ‖ Force : *Il y a des masses trop pesantes pour la* MAIN *des hommes.* (B. Const.) ‖ Puissance, autorité : *Se courber sous la* MAIN *de Dieu.* ‖ Influence, effet : *La* MAIN *de la destinée.* ‖ Direction, gouvernement : *Peuples divers rangés sous la même* MAIN. ‖ Manière de commander : *Il faut avoir la* MAIN *légère.* (La Bruy.) ‖ Protection, aide, secours : *Que Dieu retire sa* MAIN, *le monde retombera dans le néant.* (Boss.) ‖ Possession, libre disposition : *L'avenir est dans la* MAIN *du maître d'école.* (V. Hugo.) ‖ Personne considérée au point de vue de son action :

La *main* qui me blessait a daigné me guérir.
CORNEILLE.

— Loc. div. : *Battre des mains*, Frapper ses deux mains l'une contre l'autre, à plusieurs reprises, pour témoigner son approbation. (Se prend aussi au fig.) ‖ *Grand, Large comme la main, Qui tiendrait dans la main.* Se dit d'un objet dont on veut marquer la petitesse, le peu d'étendue. ‖ *Pas plus que sur la main.* Se dit familièrement, pour indiquer qu'il n'y a pas trace de quelque chose. ‖ *Nu comme la main*, Complètement nu. ‖ *Donner un revers de main à quelqu'un*, Le frapper sur la joue du dessus de la main. ‖ *Main morte*, Main qu'on laisse inerte et molle : *Faire la* MAIN MORTE. — *N'y pas aller de main morte*, Frapper rudement, et (fig.) Agir ou parler avec énergie, violence. ‖ *Avoir la main légère*, Ne pas appuyer lourdement la main en faisant quelque ouvrage : *Calligraphe qui a* LA MAIN LÉGÈRE. ‖ *Main sûre*, Main conduite avec fermeté : *Le chirurgien doit avoir la* MAIN SÛRE. — Direction ferme et habile : *Conduire ses affaires d'une* MAIN SÛRE. — Possession, garde d'une personne probe : *Mettre son argent en* MAINS SÛRES. ‖ *Acheter à la main*, Acheter sans faire peser des choses qui se pèsent d'ordinaire. ‖ *De main d'homme.* Se dit des ouvrages dus au travail des hommes, par opposition à ceux qui sont dus à la nature : *Port creusé* DE MAIN D'HOMME. ‖ *Mettre la main à quelque chose, à l'œuvre, à la charrue*, Entreprendre, commencer une chose, y prêter son concours. — S'immiscer à quelque chose. ‖ *Mettre la dernière main à quelque chose*, Terminer quelque chose. ‖ *Mettre la main à la plume*, Commencer à écrire. ‖ *Mettre le pain à la main de quelqu'un*, Lui rendre facile une position qui assure son existence. ‖ *Mettre un instrument à la main de quelqu'un*, Lui apprendre à s'en servir, lui apprendre l'art qu'on exerce à l'aide de cet instrument. ‖ *Travail des mains*, Ouvrage qui exige l'emploi de la force et de l'adresse, plutôt que l'usage des facultés intellectuelles. ‖ *Faire quelque chose par ses mains ou de sa main*, Le faire soi-même. ‖ *De la main, De la propre main de*, Par la main de : *Un tableau peint* DE LA MAIN DE *Raphaël*. — De la part de : *Recevoir une épouse* DE LA MAIN DE *ses parents*. ‖ *De main de* (avec un nom de profession), Dans la manière d'agir particulière à cette profession : DE MAIN DE *courtisan*. DE MAIN DE *soldat*. ‖ *De main de maître*, Avec beaucoup d'adresse ou d'habileté : *Des vers frappés* DE MAIN DE MAÎTRE. ‖ *Avoir la main rompue à quelque chose*, Y être très adroit, très exercé. ‖ *Sans main mettre*, Sans prêter aucun concours. ‖ *Tour de main*, Tour d'adresse qui exige une manœuvre prompte et adroite de la main. — Se dit aussi d'une action prompte ou d'un temps très court : *Cela sera fait en un* TOUR DE MAIN. ‖ *Combat de main*, Combat de près, à l'arme blanche. ‖ *Homme de main*, Homme d'action, homme hardi et décidé. ‖ *Être homme à deux mains*, Être habile à tout faire. ‖ *Être homme à toutes mains*, Remplir deux emplois différents; être capable de les remplir. ‖ *Être bien à la main ou en main*, Être d'un usage facile et commode : *Rabot* BIEN À LA MAIN. — Être dans une situation commode pour : *Être* EN MAIN *pour ouvrir une portière.* ‖ *Main basse*, Main gauche. — *Gens de basse main*, Lie du peuple. (Vx.) ‖ *Faire main basse sur des personnes*, Les égorger jusqu'à la dernière. — *Faire main basse sur des choses*, Les piller, les enlever jusqu'à la dernière. ‖ *Avoir les mains crochues*, Être fort enclin à la rapine. ‖ *N'avoir pas les mains gourdes*, Être prompt à quelque chose. ‖ *Être haut à la main*, Avoir le commandement dur et impérieux. ‖ *Tenir la main à quelque chose*, Y travailler, y veiller, s'en occuper activement. ‖ *Faire argent de toute main*, User de toute sorte de moyens pour se procurer de l'argent. ‖ *Prendre de toutes mains*, Accepter tout argent qui arrive, sans s'inquiéter de son origine. ‖ *Mettre, Porter la main sur quelqu'un*, Le frapper. — S'emparer de sa personne : *La police* A MIS LA MAIN SUR *des conspirateurs*. — Le soumettre à une autorité despotique : *Napoléon nous a laissés plus pauvres que le jour où il* AVAIT MIS LA MAIN SUR *nous*. (Balz.) ‖ *Mettre la main sur quelque chose*, S'en emparer. — Trouver quelque chose : METTRE LA MAIN SUR *le livre que l'on cherchait*. ‖ *Partir de la main*, Exécuter quelque chose avec promptitude, résolution et adresse (emprunté au manège). ‖ *Avoir la main bien placée*, Se servir avec adresse de quelque instrument. ‖ *Avoir la riposte en main*, Être prompt à la réplique. ‖ *Donner la main à quelqu'un*, L'aider, le servir. ‖ *Donner, Prêter les mains à quelque chose*, Y condescendre, le favoriser. ‖ *Tendre la main*, Demander l'aumône ou implorer servilement quelque faveur. ‖ *Tendre la main à quelqu'un*, L'aider, lui prêter son assistance : TENDRE LA MAIN AU *malheureux*. — Lui offrir son amitié, son alliance, une réconciliation. ‖ *Être en bonnes mains*, Être entre les mains d'une personne honnête ou habile. ‖ *Prendre en main la cause de quelqu'un*, Embrasser sa défense. ‖ *Tendre, Élever les mains vers quelqu'un*, L'implorer, le supplier. ‖ *Lâcher la main*, Renoncer à ce qu'on poursuivait, à l'influence qu'on exerçait (emprunté à l'équit.). ‖ *Ouvrir la main*, Se déposséder de ce qu'on a. ‖ *Pousser la main à quelqu'un*, Le porter à agir en exerçant sur lui une sorte de contrainte morale. ‖ *Passer par les mains de quelqu'un*, Être châtié par lui. ‖ *Tenir la main haute*, Se montrer difficile sur les conditions. ‖ *Tenir la main haute à quelqu'un*, Le mener avec une certaine rudesse, ne lui laisser que peu de liberté. ‖ *Faire quelque chose haut la main*, Le faire promptement, lestement, sans peine ou avec autorité. ‖ *Avoir la haute main*, Jouir de la principale influence. ‖ *Être entre les mains de quelqu'un*, Être en sa possession ou sous son autorité absolue. — Être sous la direction. ‖ *Tomber sous la main de quelqu'un*, Se trouver dans une position où quelqu'un peut vous nuire. ‖ *Changer de mains*, Passer de la possession de quelqu'un dans celle d'un autre. — Se servir d'une main après s'être servi de l'autre. ‖ *Faire sa main*, Se former une fortune ou tirer quelque profit, par quelque moyen illicite. ‖ *Avoir la main bonne, la main heureuse*, Tirer habituellement de bons numéros dans une loterie, etc. — Avoir une chance habituellement heureuse. ‖ *Avoir la main malheureuse*. V. MALHEUREUX. ‖ *Avoir les mains nettes*, N'avoir commis aucune action contre la probité, n'avoir rien dérobé. ‖ *Souiller ses mains*, Commettre quelque action criminelle ou déshonorante. ‖ *Avoir les mains sanglantes, Ensanglanter ses mains*, Avoir commis, commettre quelque meurtre. ‖ *Avoir le cœur sur la main*, Être extrêmement franc et ouvert; être bon, généreux. ‖ *Mettre la main sur la conscience*, Interroger sa conscience pour répondre de bonne foi à quelque question. ‖ *Mettre la main au feu*, Être prêt à donner toutes les garanties de ce qu'on avance; être fortement persuadé de ce qu'on a dit. ‖ *Serrer, Toucher la main ou dans la main à quelqu'un*, Prendre cette main dans la sienne et la serrer en signe d'amitié ou de paix. ‖ *Se donner la main*, Être d'intelligence; ne pas valoir mieux l'un que l'autre. ‖ *Se tenir par la main, Se tenir la main, Se donner la main*, Être intimement unis; être la conséquence l'un de l'autre. ‖ *Aspirer à la main de quelqu'un*, Rechercher une personne en mariage. ‖ *Demander, Obtenir la main de quelqu'un*, Demander, Obtenir une personne en mariage. ‖ *Donner la main à quelqu'un*, L'épouser. ‖ *Mariage de la main gauche*, Mariage que contractait un prince avec une personne de basse naissance, et dans la cérémonie duquel il donnait la main gauche au lieu de la main droite à sa fiancée. — Union non consacrée par le mariage. ‖ *Être de la main gauche*, Provenir d'un mariage de la main gauche. ‖ *Les mains lui démangent*, Il a grande envie de frapper, de donner des coups à quelqu'un. ‖ *Il n'y a que la main*, Il n'y a qu'une légère différence. ‖ *Avoir toujours les mains dans les poches*, Être un paresseux, ne faire jamais rien. ‖ *Avoir la main bonne pour chanter et la voix bonne pour écrire*, Écrire et chanter très mal. ‖ *De sa blanche main*, De sa propre main (jeu de mots). ‖ *Avoir des mains de laine et des dents de fer*, Être lent au travail, actif à table. ‖ *Avoir les mains longues*, Jouir d'un grand pouvoir ou d'une grande influence. ‖ *Avoir des mains de beurre*, Laisser échapper tout ce qu'on tient en main. ‖ *Gagner quelqu'un de la main*, Avoir beaucoup d'avance, d'avantage sur lui; être bien plus habile que lui. ‖ *Mettre la main à la pâte*, Travailler de ses mains à quelque chose. ‖ *Peser à la main*, Être un homme à charge, fatigant, ennuyeux.

— Loc. adv. *À la main*, De façon à tenir avec la main : *Avoir son chapeau* À LA MAIN. (À l'aide de la main, en se servant de la main : *Broderies* À LA MAIN.) ‖ *À deux mains*, Avec les deux mains : *Saisir sa canne* À DEUX MAINS. ‖ *En main*, Dans la main, de façon à tenir avec la main : *Un roi, son sceptre* EN MAIN. — À la disposition, en la possession, au pouvoir de : *La sévérité sied très bien à ceux qui ont l'autorité* EN MAIN. (Vauven.) — Aux soins, à la vigilance de. — À sa charge : *Prendre* EN MAIN *les intérêts de quelqu'un*. ‖ *En main propre*, Aux mains de la personne même. ‖ *En mains tierces*, Aux mains d'un intermédiaire, d'un tiers. ‖ *À pleines mains*, Abondamment, largement. — À poignées, de façon à remplir les mains : *Ses cheveux qui étaient à* PLEINES MAINS. (Th. Gaut.) ‖ *À belles mains*, Abondamment, tant qu'on veut : *En prendre* À BELLES MAINS. ‖ *À belles baisemains*, Avec grand plaisir, très volontiers : *Accepter quelque chose* À BELLES BAISEMAINS. (Vx.) ‖ *Aux mains*, En combat : *En être* AUX MAINS. *En venir* AUX MAINS. — En dispute, en querelle, en contestation : *Mettre* AUX MAINS *deux savants*. ‖ *À main droite, À main gauche*, Du côté droit, Du côté gauche; À droite, À gauche. ‖ *À main armée*, En armes. ‖ *Avant la main*, D'avance : *Nous nous préparons* AVANT LA MAIN *au voyage que nous entreprenons*. (Montaigne.) ‖ *De la main*, Avec la main : *Écrire* DE LA MAIN *gauche*. ‖ *De main en main*, De la main d'une personne à la main d'une autre personne : *Se passer un livre* DE MAIN EN MAIN. — De la possession d'une personne à la possession d'une autre : *Héritage qui passe* DE MAIN EN MAIN. — De bouche en bouche : *Une nouvelle qui passe* DE MAIN EN MAIN *est souvent défigurée*. ‖ *De la main à la main*, Manuellement, sans acte écrit : *Faire une donation* DE LA MAIN À LA MAIN. ‖ *De longue main*, Avec de longs soins, un long travail. — Depuis longtemps. ‖ *De première main*, Directement, sans intermédiaire : *Acheter des marchandises* DE PREMIÈRE MAIN. — De la source même : *Savoir une nouvelle* DE PREMIÈRE MAIN. ‖ *De seconde, De troisième main*, Par un ou deux intermédiaires. — Sans originalité : *Son savoir est* DE SECONDE MAIN. (Chateaubr.) ‖ *De bonnes mains*, D'une personne, d'une source digne de foi : *Je tiens cela* DE BONNES MAINS. ‖ *Des deux mains*, Avec les deux mains. — Avec un grand empressement : *Signer* DES DEUX MAINS. ‖ *Par les mains*, Entre les mains, dans les mains : *L'argent qui m'a passé* PAR LES MAINS. — Aux soins de quelqu'un : *Toutes ces affaires m'ont passé* PAR LES MAINS. ‖ *Sous la main*, Sous son autorité, sous sa dépendance, où à sa disposition, tout proche et pour ainsi dire à la portée de la main : *Avoir un secrétaire, un médecin, des papiers* SOUS LA MAIN. ‖ *Sous main, Par-dessous main*, Secrètement, à la dérobée. ‖ *Haut la main*, Rondement, facilement, vigoureusement.

— PROV. : **Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds**, Méfiez-vous, c'est un voleur. ‖ **Dieu regarde les mains pures plutôt que les mains pleines**, Dieu considère la vertu plus que les riches offrandes. ‖ **Il faut que la main gauche ignore le bien que fait la main droite**, Précepte évangélique, d'après lequel on doit garder le secret sur le bien que l'on fait. ‖ **Il vaut mieux tendre la main que le cou**, Il vaut mieux demander l'aumône, que s'exposer, en volant, à être pendu. ‖ **Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas**, Les personnes les plus liées entre elles ont souvent des caractères très différents. ‖ **Les mains noires font manger le pain blanc**, Le travail procure l'aisance. ‖ **De main en main, jusqu'au plus vilain.** Se dit, par plaisanterie, lorsque, dans une réunion, on doit faire passer un objet par beaucoup de mains pour qu'il arrive jusqu'à son destinataire. ‖ **Froides mains, chaudes amours.** V. FROID. ‖ **Jeu de main, jeu de vilain.** V. JEU.

— Antiq. *Main votive*, Main de bronze ou de marbre que, dans l'antiquité gréco-romaine, on offrait à un dieu pour en obtenir quelque grâce ou le remercier de quelque faveur.

Main votive.

— Archéol. *Main gauche*, Dague. ‖ Pl.: *Des* MAINS GAUCHES. V. partie encycl.

— Archit. *Main courante* ou *coulante*, Partie d'une rampe d'escalier sur laquelle s'appuie la main, lorsqu'on monte ou qu'on descend.

— Artill. *Main à poudre*, Cuiller en cuivre, sans manche, dont se servent les artificiers pour prendre la poudre dans un baril.

— Astron. *Main de Justice*, Petite constellation située entre Pégase, Céphée et Andromède. ‖ On l'appelle aussi le SCEPTRE ou le LÉZARD.

— Chorégr. *Avoir la main*, Conduire la danse. ‖ *Rendre la main*, Cesser de conduire la danse.

— Comm. Cahier de vingt-cinq feuilles de papier. ‖ Nom que l'on donne, dans l'industrie de la soie, à la réunion de quatre pantines. ‖ *Main d'oublies*, Poignée d'oublies qui en contient sept à huit. ‖ *Main courante*, Syn. de BROUILLARD. ‖ *Petite main*, Jeune ouvrière ayant terminé son apprentissage, mais qui n'a pas une habileté suffisante pour exécuter tous les travaux de son métier. ‖ *Sous-main* (un). V. à son ordre alph.

— Dr. anc. Puissance, souveraineté : MAIN *du roi*, MAIN *hautaine*, MAIN *souveraine*. ‖ *Main de justice*, Autorité judiciaire, en vertu des lois, sur les personnes et sur les biens. ‖ *Main moyenne*, Ordonnance de *pareatis*. ‖ *Main pleine*. Dans la coutume de Blois, Remise entre les mains de la justice de biens suffisants pour assurer une créance. ‖ *Vider ses mains*, Se dessaisir, en vertu d'un droit reconnu à autrui, d'une somme qu'on détenait. ‖ *Plaider les mains garnies*, Plaider pour une chose que l'on possède. ‖ *Être imposé à deux mains*, Être astreint à payer au seigneur un double droit. ‖ *Prendre la main*, Recevoir le serment des parties contractantes. ‖ *Bailler la main*, Donner son consentement. ‖ *Mettre la main au bâton, à la verge*, Se dessaisir de son héritage. ‖ *Fermer la main*, Faire une saisie chez le débiteur, pour prévenir l'aliénation ou la disparition des valeurs qu'il possède. ‖ *Main tierce*, Tierce personne entre les mains de laquelle on dépose un bien contesté. ‖ *Payer en main brève*, Payer le créancier de son créancier au lieu de payer directement celui à qui l'on doit.

— Escr. *Avoir de la main*, Être habile à tromper les parades. ‖ *Avoir les armes bien en main ou belles à la main*, Manier son arme avec grâce et souplesse. ‖ *Avoir les mains bien placées*, Faire des armes avec bonne grâce. ‖ *Parer avec la main*, Parer de la main gauche.

— Fauconn. Patte du faucon.

— Féod. *Ne devoir que la bouche et la main à son seigneur*, Ne lui devoir que la foi et l'hommage, sans être tenu à aucune redevance. ‖ *Réception par main souveraine*, Jouissance provisoire d'un fief accordée par juge royal au vassal, quand la souveraineté était litigieuse. ‖ *Fief dans la main du roi*, Fief saisi faute d'aveu, et relevant du roi ou du suzerain. ‖ *Droit de main mettre*, Droit dû au seigneur par le serf formarié. ‖ *Main ferme* (lat. *manus firma*). Sorte de tenure roturière, qui remonte au XI[e] siècle. Elle différait de l'alleu et du fief, mais ne se confondait pas avec le vilenage. La terre tenue en main ferme n'était pas libre, elle n'était pas non plus grevée de servitude; le détenteur n'était astreint qu'au payement d'une rente.)

— Hist. *Gens de la haute main*. Dans l'histoire de la Révolution, Nom donné à Robespierre, Couthon et Saint-Just, qui, dans le comité de Salut public, constituaient une sorte de triumvirat dirigeant en fait les actes du comité. ‖ *Main de justice*, Un des symboles de la royauté, placé à l'extrémité du bâton royal. (La main de justice était une main d'ivoire, ouverte, aux doigts lovés; elle caractérisait le pouvoir judiciaire, premier pouvoir de la royauté. Les monnaies

Main de justice.

de Louis X le Hutin sont les premières sur lesquelles figure le bâton avec une main de justice.)

— Jeux. *Arrière main*. V. ARRIÈRE-MAIN. ‖ *Avant main*, V. AVANT-MAIN. ‖ *Pleine main*, Action du banquier qui amène toutes les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. ‖ *Brûler la main*. Se dit, dans certains jeux de hasard, comme le baccarat, du banquier qui jette tout le jeu avec lequel il perd et recommence avec un autre. ‖ *Avoir la main*, Donner des cartes pour le coup actuel. ‖ *Tirer la main*, Tirer au sort à qui donnera le premier. ‖ *Perdre la main*, Perdre son droit à donner, par suite de maldonne. ‖ *Faire une main*, Faire une levée. ‖ *Avoir la main chaude*, Gagner plusieurs parties de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. ‖ *Main chaude*, Jeu dans lequel un des joueurs, la tête sur les genoux d'un autre et la main ouverte sur le dos, reçoit des coups sur cette main jusqu'à ce qu'il ait deviné qui l'a frappé.

Main chaude.

— Littér. *Nouvelles à la main*, Anecdotes très courtes et piquantes, dans un journal.

— Liturg. *Imposition des mains*, Cérémonie qui consiste à étendre ses deux mains ouvertes sur la tête de celui que l'on veut bénir ou consacrer : *Les apôtres guérissaient les maladies par l'*IMPOSITION DES MAINS.

— Manèg. *Avoir de la main*, Se servir à propos de la bride. ‖ *Main ignorante*, Cavalier qui saisit mal le temps et fait un emploi inopportun de ses forces. ‖ *Main savante* ou *légère*, Cavalier qui gouverne habilement sa monture, et sans mouvements trop apparents. (*Main légère* a vieilli.) ‖ *Hâter la main*, Tourner la main avec plus de prestesse du côté où l'on gouverne. ‖ *Soutenir* ou *Tenir la main*, Tirer la bride à soi. ‖ *Conduire, Travailler un cheval de la main*, Le changer de main. ‖ *Travailler un cheval de la main à la main*, Le guider par la bride seulement. ‖ *Mener un cheval en main*, Le mener par la bride sans le monter. ‖ *Tenir un cheval dans la main*, En être parfaitement le maître. ‖ *Sentir un cheval dans la main*, Juger à ses mouvements qu'il comprend ce qu'on lui demande. ‖ *Mettre un cheval dans la main*, Lui donner une position préalable et nécessaire avant tout autre exercice. ‖ *Forcer la main*, Etre insensible aux aides de la bride, et s'emporter malgré le cavalier. ‖ *Etre dans la main*, Etre bien dressé et obéir en tout à son cavalier. ‖ *Avoir l'appui* ou *la bouche à pleine main*, Avoir l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. ‖ *Main de la lance*, Main droite du cavalier. ‖ *Main de la bride*, Main gauche du cavalier. ‖ *Bride en main*, Manière de conduire en tenant la bride d'une main ferme. ‖ *Mener un cheval haut la main*, Lui donner peu de bride. ‖ *Lâcher et rendre la main à un cheval*, Lui donner la bride. ‖ *Battre à la main*, Relever fort la tête en la secouant : *Ce cheval* BAT À LA MAIN. ‖ *Tirer à la main*, Résister aux aides du cavalier. ‖ *Peser à la main*, Abandonner sa tête sur la bride, de façon à la faire soutenir avec effort par le cavalier. ‖ *Tourner à toutes mains*, Obéir facilement et promptement aux aides de la main. ‖ *Etre entier à une main*, Résister aux aides d'une main. ‖ *Etre hors la main*, Etre à main gauche du cocher. ‖ *Etre sous la main*, Etre à main droite du cocher. ‖ *Partir de la main*, Partir légèrement, prendre bien le galop. ‖ *Avoir un beau partir de la main*, Courir en ligne droite avec vitesse et légèreté. ‖ *Etre bien* ou *mal fait de la main en avant*, Etre bien ou mal fait de tête et d'encolure. ‖ *Etre bien* ou *mal fait de la main en arrière*, Etre bien ou mal fait de la croupe et de tout le train de derrière.

— Mar. *Haler main sur main*, Tirer sur un cordage régulièrement en faisant effort d'un bras d'abord et de l'autre ensuite. ‖ *Gagner un navire main sur main*, Le rattraper vite et régulièrement. ‖ *Main torse* ou *Main tierce*, Syn. de GAROCHOIR. ‖ *Amarrer bonne main*, Tourner à un taquet un cordage bien raidi.

— Musiq. *Main harmonique*. V. la partie encycl.

— Occultism. *Science de la main*, Chiromancie; chirognomonie; art de lire dans la main. V. CHIROMANCIE.

— Pathol. *Main bote*, Difformité consistant en une flexion forcée de la main sur l'avant-bras *main bote palmaire*), ou plus rarement en une extension forcée (*main bote dorsale*).

— Pêch. *Pêche à la main*, Pêche prohibée qui consiste à saisir avec la main les poissons réfugiés sous les pierres, dans les herbes ou dans les trous.

— Superst. *Main de gloire*, Main de pendu desséchée, dans laquelle on mettait une bougie allumée et à qui l'on attribuait autrefois des vertus magiques, notamment la propriété de rendre immobile tous ceux qui étaient frappés par l'éclat de la flamme de cette bougie. ‖ Racine de mandragore, à laquelle était attribuée la propriété de multiplier l'argent et de découvrir des trésors. ‖ *Main de Fatma*, Chez les Mahométans, Amulette représentant la main de Fatma, fille du Prophète.

— Techn. Anneau à ressort, dans lequel on passe l'anse d'un seau de puits. ‖ Anneau de fer, auquel est attachée la soupente d'une voiture. ‖ Sorte de cuiller, généralement sans manche, que l'on emploie dans le commerce pour prendre les denrées en grains ou en poudre. ‖ Galon plat doublé attaché dans une voiture, pour qu'on puisse y passer le bras et se reposer. ‖ Anneau qu'on saisit pour ouvrir un tiroir. ‖ Sorte de fourche qui tient écartés les brins d'une corde, avant qu'ils soient commis. ‖ Espèce de brosse garnie de chardons, qui servait anciennement à lainer le drap. ‖ Dans l'art du batteur d'or, Série de coups de marteau, ordinairement au nombre de vingt-quatre, qui se frappent immédiatement l'un après l'autre. ‖ Nom donné à deux instruments de fer que, dans la fabrication des glaces coulées, on place aux extrémités du rouleau, sur la table de coulage, pour empêcher que le verre ne déboule. ‖ Ancien outil à quatre branches en forme de doigts, à l'usage des horlogers. ‖ Pièce de fer coudée en divers sens, qui sert à enlever des fardeaux. ‖ En teinturerie, Réunion d'un certain nombre de pantines destinées à être teintes. ‖ *Main de sergent*, Valet de menuisier. ‖ *Main de travail*, Chez les maréchaux ferrants, Barre de fer qui garnit l'appareil nommé *travail*. ‖ *Main de poulie*, La monture d'une poulie. ‖ *Côté de la main*, En métallurgie, Côté où les ouvriers exécutent leur travail. ‖ *Donner de la main à une étoffe*, L'apprêter pour la faire paraître plus épaisse. ‖ *Mettage en main*, Classification par grosseur des fils contenus dans les ballots livrés par les mouliniers.

Main : 1. A café; 2. A farine; 3. A sel; 4. A médicaments; 5. De puits.

Mains de fer à 1 et 2 crochets.

A, main courante : B, coupe en bois; C, coupe en fer.

— Typogr. Signe typographique ayant la forme d'une main dont tous les doigts sont fermés sauf l'indicateur, et que l'on employait autrefois pour appeler l'attention sur des notes ou des remarques en tête desquelles on la plaçait. (On n'en fait plus usage, aujourd'hui, que dans les journaux de publicité, et dans certains dictionnaires, avec une valeur de convention.)

Main (typogr.).

— Zool. *Main du diable*, Nom vulgaire de divers coralliaires du groupe des alcyons. (On a donné les noms de *main du diable, main de mer, de larron, de ladre, de Juda*, à diverses espèces d'alcyonaires qui étalent sur les rochers submergés leurs colonies digitées, charnues, de couleurs vives, tels que les *alcyonium palmatum* et *digitatum*, des mers chaudes; etc.)

— ENCYCL. Anat. Placée à l'extrémité d'un long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces séparées et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des objets et embrasse les contours. Elle présente dans son organisation toutes les particularités favorables à l'exercice du toucher.

La *main* comprend, au point de vue osseux, le *carpe* ou poignet composé de huit petits os, puis une sorte de grille (métacarpe), formé de cinq tiges, qui répond à la paume. A chacune des cinq tiges s'ajoute le squelette des doigts, constitué par trois phalanges. Le pouce seul ne présente que deux phalanges. Sur le squelette s'appliquent, en arrière, les tendons extenseurs des doigts, en avant, dans une gaine synoviale, les tendons des longs fléchisseurs. Ces tendons sont complétés par de petits muscles courts, les *lombricaux* et les *interosseux*.

En avant et en arrière des tendons palmaires sont des arcades artérielles, formées par des anastomoses de la radiale et de la cubitale. Les branches terminales du nerf médian s'unissent également à celles du cubital pour former aussi une sorte d'arcade nerveuse. Dans l'épaisseur de la peau sont de nombreuses formations tactiles, les corpuscules de Pacini et les corpuscules de Meissner. L'irrigation sanguine de la main, comme son innervation, est extrêmement riche et abondante.

La face postérieure de la main est couverte d'une peau fine, revêtue d'un léger duvet. La face antérieure, concave et glabre, constitue la *paume*, limitée en dehors et en dedans par deux masses charnues saillantes; l'éminence *thénar*, formée des muscles propres au pouce, et l'éminence *hypothénar*, constituée par les muscles du petit doigt.

La peau de la paume présente des plis et des saillies, des *lignes* et des *monts*, dont la disposition varie selon les sujets. On croyait, autrefois, pouvoir deviner le caractère d'un individu dans les lignes de sa main et même y lire un avenir. V. CHIROMANCIE.

— Pathol. La main, surtout chez l'artisan, chez l'ouvrier d'usine, est souvent le siège de traumatismes : plaies contuses, pénétration d'échardes, écrasements, broiements dans des engrenages; les plaies, même superficielles, donnent parfois lieu à une hémorragie sérieuse; elles peuvent être aussi suivies de *tétanos*. Les phlegmasies des doigts ont reçu le nom de *panaris*. La tuberculose prend souvent à ce niveau une forme spéciale, *spina ventosa*. A la main on distingue le phlegmon superficiel et le phlegmon des gaines, beaucoup plus redoutable. Ce dernier phlegmon est, le plus souvent, consécutif à un panaris profond du pouce ou du petit doigt. On y observe encore les kystes synoviaux des gaines, des tendons, des crampes spéciales (des pianistes, des écrivains), la rétraction de l'aponévrose palmaire et des malformations congénitales, la *polydactylie*, la *syndactylie* (v. ces mots), l'absence de plusieurs doigts, qui réduit la main à l'état de pince.

Main bote. La main bote résulte : 1° de l'absence congénitale de plusieurs os du poignet; 2° d'une paralysie des extenseurs ou d'une rétraction des fléchisseurs, congénitales ou non. Le traitement sera prothétique dans les cas congénitaux; dans les autres cas, on emploiera les frictions, massages, douches, l'électricité, ou l'on aura recours à une opération pour allonger les muscles ou sectionner les tendons.

Main gauche (archéol.).

— Archéol. *Main gauche* est une expression moderne qui sert à désigner les dagues longues qui accompagnaient les rapières et épées de duel, par opposition avec les dagues de guerre, dont la lame était plus courte et plus forte. Ce terme s'emploie surtout pour la dague à grand garde-main, qui fait la paire avec la rapière à garde en panier, rapière essentiellement espagnole, et qui date de 1600 à 1660 environ. (V. RAPIÈRE.) Il a existé des épées de main gauche; on les portait à Venise, vers la fin du XVIe siècle, accouplées dans un même fourreau avec l'épée ordinaire. L'ensemble formait *un étui d'épées jumelles*.

— Musiq. La *main harmonique* était, au moyen âge, un système de mnémonique appliqué à l'étude de la solmisation, à l'époque où la portée était inconnue. On avait imaginé de représenter la position des vingt sons qui constituaient la totalité de l'échelle générale en usage sur le bout des doigts et sur les phalanges d'une main gauche ouverte. On avait établi, dit Fétis, un certain nombre de règles concernant le passage d'une note à l'autre, selon les divers cas, et cette main se plaçait comme un indicateur universel dans toutes les écoles et dans tous les traités élémentaires de musique. On disait d'un homme qui connaissait bien toutes les règles des hexacordes et des muances qu'il *savait sa main*.

Main harmonique.

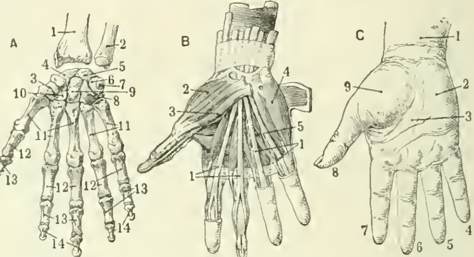

Main : A (1. Cubitus; 2. Radius; 3. Trapèze; 4. Scaphoïde; 6. Semi-lunaire; 6. Pyramidal; 7. Pisiforme; 8. Os crochu; 9. Grand os; 10. Trapézoïde; 11. Métacarpiens; 12. Phalanges; 13. Phalangènes; 14. Phalangettes.) — B (1. Fléchisseur superficiel des doigts; 2. Court abducteur du pouce; 3. Court fléchisseur; 4. Adducteur du petit doigt, 5. Lombricaux.) — C (1. Poignet; 2. Eminence hypothénar; 3. Paume; 4. Auriculaire, 5. Annulaire; 6. Médius; 7. Index; 8. Pouce; 9. Eminence thénar.)

— Hist. *Main noire*. Ce fut le nom d'une société secrète espagnole, dissoute en 1883. Cadix était son siège central; de là, elle étendait ses ramifications sur toute l'Espagne. Elle déclarait n'avoir d'autre but que de protéger les opprimés et les pauvres contre les exploiteurs, et qu'une propriété acquise par le travail d'autrui était illégitime. Elle mettait donc les riches hors du droit des gens. A la suite d'un grand nombre de coups de force exécutés surtout en Andalousie, le gouvernement sévit contre la *Main noire*, dans un mémorable procès. Plusieurs affiliés furent condamnés à mort.

Main chaude (LA), tableau de Roybet, exposé au Salon de 1894. Dans une salle, des soudards jouent à la main chaude avec des filles d'auberge. L'une d'elles, plantureuse, inclinée, une main sur le dos, relève sa tête au large rire, en cherchant qui vient de la toucher; au premier plan, une autre, debout, vue de dos, aux épaules et aux bras nus, repousse un soldat qui l'étreint. Cette scène réaliste, amusante et gaie, est peinte d'une touche grasse

La main chaude, d'après Roybet.

et savoureuse, riche de tons, rappelant par certains côtés la manière de Jordaens et de Franz Hals.

Main d'argent (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie, institué par l'émir Abd-el-Kader pour récompenser ses soldats. Les insignes en étaient une petite main d'argent, analogue à l'amulette connue sous le nom de « main de Fatma », et qui était suspendue au turban. Cet ordre comprenait trois classes, distinguées par le nombre des doigts de la main d'argent : la première en avait sept, la seconde six, et la troisième cinq. En 1841, l'émir la remplaça par une décoration en forme de sabre.

MAINA ou **MAGNE** ou **MANI**, contrée de la Grèce moderne (Morée [prov. de Laconie]), dans la presqu'île du Ténare. Bornée au N. par la vallée de l'Eurotas et la Messénie, à l'O. par le golfe de Coron, à l'E. par le golfe de Laconie, elle a environ 60 kilom. du N. au S., 25 à 30 kilom. de l'E. à O. Pays sauvage et pittoresque, qui occupe les deux versants et les crêtes du Taygète; côtes rocheuses et découpées. Dans les vallées, des bois d'oliviers, de figuiers, de mûriers, et des vignes. Les Maïnotes prétendent descendre des Spartiates; ils se convertirent au christianisme vers le IXe siècle. Après la quatrième croisade, les Francs occupèrent le pays, et Guillaume de Villehardouin y construisit de nombreux châteaux forts. Michel Paléologue recouvra la contrée en 1263. Dès lors, régna dans le Maïna une longue anarchie féodale. Mais les Maïnotes défendirent avec succès leur indépendance contre les Turcs qui, en 1777, reconnurent leur autonomie. En 1821, sous le commandement de Petro Mavromichalis et d'autres chefs, ils prirent une grande part à la guerre de l'indépendance hellénique.

MAINADAIRE (*mè, dèr'*) n. m. Hist. Noble espagnol de la maison du roi, et surtout de la maison du roi d'Aragon.

MAINADAIRIE (*mè, dè-rî*) n. f. Hist. Dignité, fonction de mainadaire.

MAINADE n. f. Hist. n. m. Sorte de compagnie franche.

MAINATE (*mè'* n. m. Genre d'oiseaux passereaux, famille des graculinés.
— ENCYCL. Les *mainates*, dont on connaît une douzaine d'espèces, habitant l'Asie méridionale et la Malaisie, s'apprivoisent facilement et apprennent à parler : leurs mœurs sont celles des étourneaux. L'espèce type du genre est le mainate religieux (*gracula religiosa*), répandu dans le sud de l'Inde et Ceylan ; on rencontre dans le nord et l'est de l'Inde le *gracula intermedia* et, dans les îles de la Sonde, le *gracula Javonensis*.

Mainate.

MAINBOUR ou **MAINBOURG** (*min-bour'* — du bas lat. *mundiburdis*; de l'anc. haut allem. *muntboro*; de *munt*, bouche, parole, et *beran*, porter) n. m. Tuteur, curateur, procureur. ‖ Par ext. Gardien.

MAINBOURG, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Bavière]), sur l'Abens, affluent du Danube; 2.219 hab.

MAINBOURNIE (*min, nî* — rad. *mainbour*) n. f. Dr. anc. Autorité sur une personne ; tutelle. ‖ On a dit aussi MAINBOURNÉE, MAINBURNIE, MAINBARNIE, MAINBORNIE et MAINBOURGIE.
— Par ext. Protection.
— ENCYCL. Dans la période franque, la *mainbournie*, qui semble dérivée du *mundium* germanique, était un droit d'autorité sur une personne ; celui qui l'exerçait était le *mainbour*. Le père, le mari et plus particulièrement le tuteur, reçoivent l'appellation de *mainbour*. La mainbournie était, dans certains pays, l'équivalent du *bail* ou *garde*. Pendant les périodes barbare et franque, la mainbournie était aussi une sorte de tutelle, soit d'une église, soit d'un personnage puissant, sous laquelle certaines personnes se plaçaient afin d'obtenir une protection.

MAINBOURNIR *min* — rad. *mainbour*) v. a. Protéger, garder, soigner, gouverner. (Vx.) ‖ On a dit aussi MAINBOURNER, MAINBORNIR et MAINBARNIR.

MAINBOURNISSIÈRE n. f. Syn. de MAINBOUR. (Vx.) ‖ On a dit aussi MAINBURNISSIÈRE.

MAIN-BRUNE adj. Se dit d'un papier gris, de qualité très commune, employé pour fabriquer des cartes à jouer.

MAINCY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 4 kilom. de Melun; 1.010 hab. Distillerie. Château de Vaux-le-Vicomte (XVIIe s.), construit et décoré par Levau, Le Nôtre, Le Brun, pour le surintendant Foucquet.

MAIN-D'ŒUVRE n. f. Travail des ouvriers, dans la confection d'un ouvrage : *Le prix de* MAIN-D'ŒUVRE, *joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé.* (Lenormant.) ‖ Prix payé pour le travail dans un ouvrage quelconque. (Pl. *Des* MAINS-D'ŒUVRE.)
— ENCYCL. Écon. polit. La *main-d'œuvre* est le travail de l'homme appliqué à la production ou à la transformation des choses; extrêmement variable quant à son prix, elle est un des éléments de la valeur définitive des fabrications, des constructions, des cultures, etc.
La question de main-d'œuvre est complexe; deux intérêts parallèles tendent constamment à son abaissement : celui de l'entrepreneur, qui bénéficie de l'écart entre le prix de revient, où la main-d'œuvre joue le plus souvent le rôle principal, et le prix de vente; celui du consommateur, naturellement intéressé à voir baisser le prix de revient, et par suite le prix de vente.

MAINDRON (Etienne-*Hippolyte*), sculpteur français, né à Champtoceaux (Maine-et-Loire) en 1801, mort à Paris en 1884. Elève de David d'Angers, il débuta par un groupe : *Thésée vainqueur du Minotaure* (musée d'Angers). Peu après, il exécuta sa statue, restée célèbre, de *Velléda* (1839), qui prit place dans le jardin du Luxembourg. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Jeune pâtre mordu par un serpent* (groupe marbre), au musée d'Angers; un groupe colossal de *Chrétiens livrés aux bêtes*, plâtre, la statue du *général Travot*, à La Roche-sur-Yon, *D'Aguesseau*, statue marbre, pour le palais du Sénat, *Senefelder*, statue, *Attila et sainte Geneviève, la Conversion de Clovis*, groupes marbre pour le péristyle du Panthéon; *la France résignée* (1871), etc. Artiste infatigable et toujours personnel, Hippolyte Maindron a été un des premiers sculpteurs français du XIXe siècle, qui aient essayé de renouveler l'art classique, aux lignes pures, mais souvent froides, par une recherche plus attentive et plus libre de la vie, du mouvement, et de l'expression dramatique. Sa place est marquée à ce titre parmi les initiateurs de la sculpture romantique.

Et.-Hip. Maindron.

MAINDRON (*Maurice*-GEORGES-RENÉ), fils du précédent, né à Paris en 1857, s'est fait connaître comme voyageur, archéologue, naturaliste et romancier. Dans une série de missions et de voyages, d'où il a rapporté des collections intéressantes, il a visité la Malaisie et la Nouvelle-Guinée (1876-1877), le Sénégal (1879), le Coromandel et le Carnatic (1880-1881), Java et Sumatra (1884-1885), la baie de Tadjourah (1893), la côte du Sind et Mascate (1896), l'Inde française et la côte de Malabar (1901). Archéologue, il s'est surtout occupé d'armes anciennes et a acquis sur ce sujet une autorité incontestée; littérateur, il a publié des romans remarquables par la précision et la sobriété du style, l'exactitude minutieuse des détails d'érudition, et par de vivantes évocations des mœurs françaises à l'époque des Valois et des guerres de religion. Outre des mémoires scientifiques et une active collaboration aux publications les plus diverses : « la Nature », « Gazette des beaux-arts », « Revue encyclopédique », « Grand Dictionnaire Larousse », « Dictionnaire des dictionnaires », « la Grande Encyclopédie », « Nouveau Larousse illustré », etc., nous citerons de lui : *les Papillons* (1887); *les Armes* (1890); *les Hôtes d'une maison parisienne* (1891); *le Naturaliste amateur* (1897); *l'Art indien* (1899), *le Tournoi de Vauplassans* (1895); *Saint-Cendre* (1898); *Récits du temps passé* (1899); *Blancador l'avantageux* (1900).

MAINDRON (Charles-*Ernest*), homme de lettres, neveu du sculpteur Maindron, né à Paris en 1838. Attaché au secrétariat de l'Institut, il y a reconstitué les archives de l'Académie des sciences, et il a été chef du service du catalogue à l'Exposition universelle de 1889. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *les Murailles politiques* (1874); *les Fondations de prix de l'Académie des sciences, les Lauréats de l'Académie, 1714-1880* (1883); *les Affiches illustrées* (1886); *l'Académie des sciences : Histoire de l'Académie* (1888); *le Champ de Mars, 1751-1889* (1889); *Marionnettes et guignols à travers les âges* (1901); etc.

MAINDRONIA (*min*) n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, du groupe des lépismes, comprenant une espèce habitant l'Arabie.
— ENCYCL. Les *maindronia* sont les géants des lépismidés. Allongés, munis de longs filaments caudaux, ils sont armés de mandibules puissantes. La *maindronia Mascatensis*, découverte à Mascate en 1896 par Maurice Maindron, mesure 3 centimètres de long; elle vit dans les détritus végétaux, les palmiers pourris.

MAINE (*mèn'* — du lat. *manus*, main) n. f. Poignée; plein la main. ‖ En Normandie, Mesure de capacité pour le commerce des pommes. (La *maine* contient huit boisseaux et la *petite maine*, six.)
— Anc. loc. prov. : *En avoir pour sa maine de fèves*, En avoir pour son compte, être perdu.

MAINE, large et courte rivière navigable du département de Maine-et-Loire, formée par l'union de la Mayenne et de la Sarthe, cette dernière augmentée du Loir. La Maine passe à Angers, où elle reçoit le Brionneau. Elle baigne Bouchemaine et se jette dans la Loire, à 1.200 mètres en amont de ce village, à 8 kilom. en aval d'Angers.

MAINE ou **Maine de Vendée**, rivière de France formée par la réunion de la Grande Maine et de la Petite Maine. Elle devient navigable à Coffineau, baigne Château-Thiébaud et se jette dans la Sèvre Nantaise. Cours 34 kil.

MAINE (le), prov. et gouvern. de l'ancienne France, correspondant aux départements actuels de la Sarthe et de la Mayenne, moins les arrondissements de La Flèche et de Château-Gontier. Le gouvernement militaire du Maine comprenait, en outre, la plus grande partie du Perche, soit les arrondissements actuels de Mortagne (Orne) et de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Provinces limitrophes : Normandie, Bretagne, Anjou et Touraine, Orléanais, Ile-de-France (hab. *Manceaux, elles*). Le Maine relevait de la généralité de Tours. Il y avait au Mans un évêché suffragant de l'archevêché de Tours, un présidial ressortissant au parlement de Paris. Le Mans, Laval, Mayenne étaient chefs-lieux d'élections.

Armes du Maine.

On divisait la province en haut et bas Maine. Le haut Maine, arrosé par la Sarthe et l'Huisne, en grande partie couvert de landes et de pâturages, produisait des bœufs, des chapons du Mans, du beurre. Le bas Maine, arrosé par la Mayenne, est accidenté par de petites montagnes schisteuses, appelées quelquefois alpes Mancelles, que domine au N. le mont des Avaloirs (417 m.), point culminant de l'ouest de la France et par les Coëvrons, massif de grès armoricain. Le bas Maine est analogue à la Bretagne limitrophe. Très boisé, son sol produit du fer, de l'anthracite, de l'ardoise et du marbre, surtout aux environs de Sillé-le-Guillaume et de Laval. La grande industrie de la province était la fabrication de la toile de chanvre et de lin, toile à voile, etc.
Le comté du Mans, correspondant aux cités gallo-romaines des *Aulerci Diablintes* (capit. *Jublains*) et des *Cenomanni* (capit. *Le Mans*), fut à l'époque carolingienne le centre de la Marche de Bretagne, commandée par Roland sous Charlemagne et par Robert le Fort sous Charles le Chauve. Guillaume le Conquérant s'en empara (1063); toutefois, c'est à l'Anjou que le Maine s'unit par le mariage de sa belle comtesse Eremburge, et de Foulques, comte d'Angers (1110). Avec l'Anjou, le Maine appartint aux Plantagenets, rois d'Angleterre, jusqu'en 1203, puis il devint successivement l'apanage de Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1246), de Charles de Valois (1290), de Louis d'Anjou (1360). Ce fils de Jean le Bon fonda la seconde maison d'Anjou, qui s'éteignit sous Louis XI; le Maine fut alors incorporé au domaine royal (1481). Pendant la Révolution, de nombreuses bandes de chouans s'y constituèrent. Jean Cottereau, dit Chouan, s'embusquait dans les bois des environs de Laval. Les Vendéens furent écrasés par les républicains, à la bataille du Mans (1793).

MAINE, un des Etats de l'Amérique du Nord, à l'extrémité nord-orientale de l'Union, borné au N. et au N.-O. par le Canada, à l'E. par le Nouveau-Brunswick, au S. par l'océan Atlantique. Superf. : 85.570 kilom. carr.; pop. 661.086 hab. Ch.-l. *Augusta*. Les côtes offrent de nombreuses baies, parsemées d'îles; de hautes chaînes de montagnes (mont Catahdin, 1.612 m.), appelées chaînes du Maine et du Nord-Est, séparent les eaux tributaires du Saint-Laurent et celles qui se jettent directement dans l'Atlantique. Le pays est parsemé de petits lacs et arrosé par de nombreux cours d'eau : le Saint-Jean, le Saint-Croix, le Penobscot, le Saco, le Kennebec. Cette contrée était jadis recouverte par une immense forêt, d'où son surnom de Lumber State, et était la plus importante de l'Union pour ses chantiers de construction. Grâce aux découpures de ses rivages, le Maine possède de bons ports, à l'embouchure des rivières, tels que Bath et Portland. Pays de chasse et de pêche, son industrie consiste principalement dans l'exploitation des bois, des carrières de granit, des minerais d'argent et de plomb.

MAINE (Louis-Auguste DE BOURBON, duc DU), né à Saint-Germain en 1670, mort à Sceaux en 1736, second enfant de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il était venu au monde pied bot. Remis subrepticement par Lauzun à Mme Scarron, alors simplement gouvernante, il s'attacha à son éducatrice. Le roi qui l'aimait le légitima et le titra (1673), et Mademoiselle le dota de la principauté de Dombes et du comté d'Eu (1681). Colonel général des suisses (1674), gouverneur du Languedoc (1682), général des galères (1688), enfin grand maître de l'artillerie (1694), il montra un esprit appliqué, vertueux, mais étroit d'idées. Dès 1678, on publiait déjà de lui : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. Valeureux aussi, il assista à la bataille de Fleurus (1690), se conduisit brillamment à Steinkerque (1692), et fit la campagne de Flandre (1702). Elevé par Louis XIV au rang de prince du sang, chargé par son testament de veiller à l'éducation du jeune prince, enfin privé par le régent de tous ces droits (1718), il fut entraîné par sa femme dans la conspiration de Cellamare, et enfermé au château de Doullens (1719). Libéré (1720), éloigné longtemps de la duchesse par tempérament et par ressentiment, il vécut ses dernières années à Sceaux, adonné aux belles-lettres et à la religion.

Duc du Maine.

MAINE (Anne-Louise-Bénédicte DE BOURBON-CONDÉ, duchesse DU), née et morte à Paris (1676-1753). Presque naine, « poupée du sang », selon un mot malicieux, elle était la huitième enfant de Henri-Jules, prince de Condé. Vive et pétillante, elle épousa à seize ans le duc du Maine (1692). Sceaux acheté par le duc (1699), elle s'y composa une cour, miniature de la grande, institua pour ses habitués une chevalerie originale, l'ordre de la Mouche à miel, et enfin présida à des féeries et à des fêtes, consacrées dans la suite sous le nom de Grandes Nuits de Sceaux. Intrigante et passionnée, elle voulut se venger de la dégradation de son mari (1718), et trempa dans la conspiration de Cellamare, fut arrêtée à Paris, transférée à Châlons, puis internée au château de Chambay. Enfin, après aveux et soumission, elle revint à sa petite cour de Sceaux (1720), et y vécut adorée, avec ce caractère à la fois enfant, inventif et tyrannique qu'elle conserva jusqu'à sa mort.

Duchesse du Maine.

MAINE DE BIRAN (Marie-François-Pierre GONTHIER DE BIRAN, dit), philosophe français, né à Bergerac en 1766, mort à Paris en 1824. Fils d'un médecin de Bergerac, il devint administrateur du département de la Dordogne (1795), membre du conseil des Cinq-Cents (1797), et fut appelé à Paris par les Bourbons à leur retour. Député, questeur de la Chambre, il fut, en 1816, nommé conseiller d'Etat. Il se consacra avec passion aux études philosophiques. Ses mémoires sur l'*Influence de l'habitude* (1802); sur *la Décomposition de la pensée* (1805); sur *l'Aperception immédiate* (1807), un autre plus important sur les *Rapports du physique et du moral* (1814), fondèrent sa réputation. Il écrivit, pour une société littéraire et médicale qu'il avait fondée à Bergerac (où il fut sous-préfet), ses *Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*, et ses *Observations sur le système du docteur Gall*. En 1817, il publia son *Examen des leçons de philosophie de Laromiguière*. V. Cousin a publié certaines *Œuvres philosophiques* de Maine de Biran (1841). Naville a complété cette publication (1859). Parti de la doctrine de la sensation transformée de Condillac, Maine de Biran se détacha peu à peu de l'école idéologique, pour aboutir à une philosophie personnelle. L'idée fondamentale en est la suivante : l'être qui se sent agir ne se connaît pas comme une chose. Dans l'effort volontaire, la réflexion intérieure saisit un *moi* qui veut et

un *non-moi* qui résiste. La personnalité s'élève par degrés de la vie animale à la vie moyenne, vie de la volonté, et de celles-ci à une vie supérieure, où elle va se perdre et s'anéantir en Dieu. L'influence de Maine de Biran a été considérable, non seulement sur Cousin et ses disciples, mais aussi sur les représentants d'un spiritualisme plus hardi, tels que Ravaisson et Lachelier.

Maine (sir Henry James Sumner), jurisconsulte et sociologue anglais, né à Londres en 1828, mort à Cannes en 1888. Il devint, en 1845, tuteur de Trinity-Hall, professeur de droit civil en 1847, membre légiste du gouvernement supérieur de l'Inde de 1862 à 1869, professeur de jurisprudence à Oxford en 1870. Il fut élu, en 1883, associé étranger de l'Institut de France. Sumner Maine a publié de nombreux ouvrages de jurisprudence, de politique et de sociologie : *Roman law and legal education* (1856); *Ancient law* (1861); *Village communities in the East and West* (1871); *Lectures on the early history of institutions* (1875); *Dissertations on early law and costum* (1883); *Popular government* (1885); etc. Ses conclusions politiques sont peu favorables à la démocratie.

MAÎNÉ (*mè*) n. m. Dr. anc. Nom qui désignait le puîné ou cadet. (Le mainé avait quelquefois un droit de *maineté*.)

MAINÉE (*mé*) n. f. Genre de vachysiacées, comprenant des arbustes grimpants à feuilles opposées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Sud.

Maine-et-Loire (département de) formé de la plus grande partie de l'Anjou, et tirant son nom des rivières qui l'arrosent. Il est limité par les départements suivants : Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine. Superf. 7.283 kilom. carr. Ce département comprend cinq arrondissements (*Angers*, ch.-l.; Baugé, Cholet, Saumur et Segré), 34 cant., 381 comm. et 514.870 hab. Il fait partie du 9ᵉ corps d'armée (Tours), de la 13ᵉ inspection des ponts et chaussées, de la 19ᵉ conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à l'académie de Rennes à la cour d'appel d'Angers et forme le diocèse d'Angers, suffragant de Tours.

Le département de Maine-et-Loire se divise en plusieurs régions naturelles. Au N. de la Loire, la vallée de la Mayenne sépare les terrains secondaires et tertiaires du *Baugeois*, ou pays de Baugé, des terrains anciens de la *région de Segré*. Au S., la vallée du Layon prolonge cette ligne de démarcation et sert de limite au *Saumurois* à l'Est, au *Choletais* à l'Ouest. Ainsi, l'Anjou se répartit, par moitié, entre les terrains du bassin parisien et les formations de la péninsule armoricaine. Le *Val de Loire*, qui traverse la province de l'E. à l'O. et qui, par sa largeur, sa fertilité, la variété de ses cultures, diffère nettement des régions précédentes, est le trait d'union de ces « quatre cantons ». Le relief est faible, incliné en gradins vers la Loire.

Les hauteurs principales sont dans un petit massif de collines granitiques, qui se dresse au S. de Chemillé (colline des Gardes, point culminant du département, 210 m.). Les plateaux de l'Anjou sont variés d'aspect; de jolies et fraîches vallées les coupent en tous sens. Grâce au voisinage de l'Océan et à sa situation géographique, ce département jouit d'un climat particulièrement égal et doux. Le pays est riche en eaux courantes. A droite : la Loire reçoit l'Authion, gros ruisseau de plaine; la Maine, formée par l'union de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Sur la rive gauche, l'Aubance se perd dans un bras de la Loire, le Louet ou Loirette, long de 21 kilom.; le Layon vient des Deux-Sèvres et recueille de nombreux ruisseaux, issus des terrains granitiques du pays de Cholet; l'Èvre traverse le pays des Mauges. Au sud du département, la Sèvre Nantaise reçoit la rivière de Cholet, la Moine. La Loire est le collecteur de tous ces cours d'eau.

Le département possède des ardoisières, notamment celles de Trélazé; des carrières de pierre à bâtir ou tuffeau (cantons de la Loire), de granit (Bécon et Vezins), des usines de chaux hydraulique (Doué-la-Fontaine), etc. Le bassin houiller de la Basse-Loire est mis en valeur aux environs de Chalonnes. Enfin, il existe des gisements de fer dans l'arrondissement de Segré.

Le Maine-et-Loire produit en abondance le froment, l'orge, les betteraves fourragères, les pommes de terre. La vigne donne de bons produits; les deux rives de la Loire (Savennières, r. dr.; Montjean, Chalonnes, Chaudefonds, Rochefort, r. g.), et tout le Saumurois, en particulier les « coteaux du Layon » (Saint-Lambert, Beaulieu, Thouarcé) récoltent des vins blancs dont on fait d'excellents mousseux; les environs immédiats de Saumur donnent de bons vins rouges. Sur les terres d'alluvion du val de la Loire, croît le chanvre. L'horticulture, les pépinières, la culture des porte-graines, celle des arbres fruitiers et des peupliers sont autant de sources de richesse. Enfin, l'élevage a fait du Choletais l'« étable de Paris ». Les industries extractives et les industries de transformation sont largement représentées. A Angers, sont groupées des filatures de chanvre, des corderies, des tanneries, des fabriques de chaussures, des distilleries. Saumur a la spécialité des vins mousseux; Cholet, celle des mouchoirs et des toiles. Chemillé fabrique des couvre-pieds. Segré possède des minoteries, des tanneries, une cidrerie. Outre ces établissements, on doit citer la papeterie de Durtal, la fonderie de cuivre de Longué, la distillerie de Chalonnes, les fabriques de tarares de Botz et de Chaudron.

— Bibliogr. : Louis Lafitte, *Carte industrielle du Maine-et-Loire*.

MAÎNETÉ (*mè* — rad. *manoir*) n. f. Droit qui appartenait au plus jeune des enfants, dans la succession du père ou de la mère. (Le droit de *maineté*, analogue à celui appelé ailleurs *juveignerie*, n'était guère connu qu'à Valenciennes, dans le Cambrésis, les châtellenies de Lille et de Cassel, la loi d'Arras, et quelques parties de l'Allemagne.)

MAINFAICT (*min-fè*) n. m. Retrait lignager ou féodal.

MAIN-FORTE (de *main*, et *forte*) n. f. Secours, aide : *Prêter* MAIN-FORTE *à quelqu'un*. ‖ Se dit notamment dans le langage du droit : *Prêter* MAIN-FORTE *à la loi*. ‖ Interjectiv. Cri par lequel on appelle au secours :

Main-forte ! l'on me tue.....
Racine.

— Autref. Main armée : *Poursuivre quelqu'un à* MAIN-FORTE. ‖ Emploi de la force, de la violence. (Vx.)

— Dr. anc. Personne puissante, en possession de quelque chose : *Une terre qui est à* MAIN-FORTE.

Mainfroi. Biogr. V. Manfred.

Maing, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Valenciennes; 2.528 hab. Fabriques de sucre. Vestiges de l'abbaye de Fontenelle, fondée en 1212. Eglise des XIIᵉ, XIVᵉ et XVIIᵉ siècles. Château des Pretz (XVᵉ s.).

Maingard (*Josselin*-Jean), colonel d'artillerie, né à l'île de France en 1759, mort à l'île Bourbon en 1838. Il assista à la prise de Trinquemalé par Suffren. En 1810, lors de la prise de l'île de France, il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille par le général Decaen. Il fut le véritable fondateur, en 1819, du collège de Bourbon, et un monument en marbre, surmonté de son buste en bronze par Dantan jeune, a été érigé dans la cour du lycée, en 1863.

Maingau (*vallée du Main*), ancien territoire allemand, sur le Mein inférieur, borné à l'O. par le Spessart, partagé aujourd'hui entre la Bavière (Aschaffenburg), le grand-duché de Hesse et la Prusse.

Maingre (Jean Le). Biogr. V. Boucicault.

MAINGUIÈRE (*ghi*) n. f. Pêch. Sorte de gord, dont les ailes sont faites avec des nappes simples en filet.

Maïnheffa ou **Mandjaffa**, ville du Soudan central (Baguirmi), sur la rive droite du Chari, dans les territoires militaires et protectorats français du Tchad. Gentil y a créé, en juin 1900, le *Fort de Cointet*.

Mainland, île écossaise de l'océan Atlantique, la plus grande du groupe des Shetland; 138 kilom. du N. au S., 48 kilom. dans la plus grande largeur. Superf. 1.260 kilom. carr. Environ 20.000 hab. Pêcheries. Elevage de bœufs, moutons et chevaux. — Nom donné aussi quelquefois à l'une des Orcades, l'île *Pomona*.

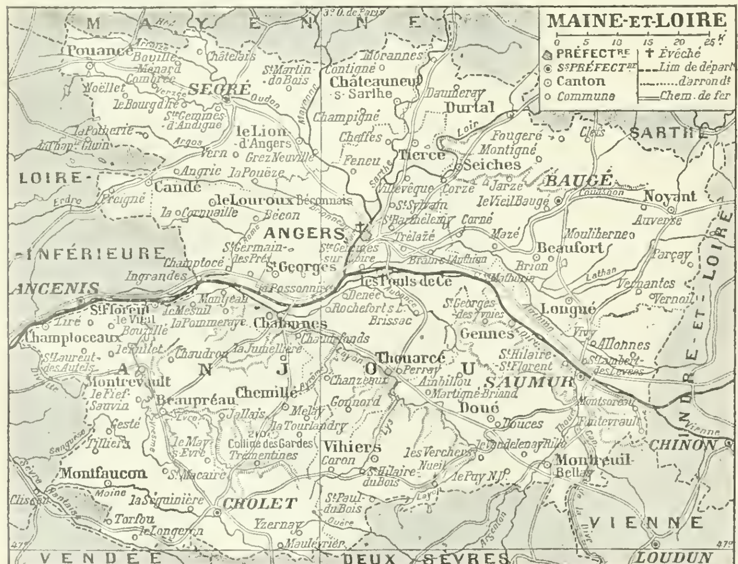

MAINLEVÉE (de *main*, et *lever*) n. f. Acte par lequel on détruit l'effet d'empêchement produit par une saisie, une opposition ou une inscription hypothécaire : *Demander, Obtenir, Accorder* MAINLEVÉE *d'une saisie*. ‖ *Mainlevée volontaire*, Celle qui est consentie par l'auteur de l'empêchement. ‖ *Mainlevée judiciaire*, Celle qui a lieu par décision d'un tribunal. ‖ *Mainlevée administrative*, Celle qui est décrétée par l'autorité administrative.

— Encycl. En matière d'hypothèque, la *mainlevée* est l'acte qui autorise la radiation de l'hypothèque. Dans le cas de radiation volontaire des hypothèques, comme il s'agit d'un nouveau contrat, emportant abandon formel d'un droit acquis, la mainlevée ne peut être consentie que par une partie capable d'aliéner ses droits. En matière de saisie-arrêt, la mainlevée intervient par arrangement entre le créancier et le débiteur. V. saisie-arrêt.

MAINMETTRE (de *main*, et *mettre*) v. a. Féod. Affranchir un homme de condition servile : Mainmettre *un serf*.

MAIN-MILITAIRE n. f. Autref. Force publique armée pour une exécution judiciaire : *Livrer un condamné à la* main-militaire.

MAINMISE (de *main*, et *mise*, part. pass. fém. de *mettre*) n. f. Féod. Affranchissement : *La* mainmise *d'un serf*. ‖ Saisie : *Il y avait* mainmise *par défaut de foi et hommage*.

— Se dit quelquefois pour Saisie dans le langage actuel : *La* mainmise *de l'État sur les chemins de fer a été plusieurs fois proposée*.

— Fam. *User de mainmise*, Donner des coups, frapper quelqu'un. (Vx.)

— Encycl. Dr. anc. Ce mot était usité dans le Hainaut, dans le sens de *saisie* ou de *clain*. La *mainmise* était *mobilière* sur les meubles et effets mobiliers, *réelle* sur les biens fonds, *personnelle* sur les personnes des débiteurs. Ces trois sortes de mainmises se pratiquaient à titre conservatoire ou comme voie d'exécution.

MAINMORTABLE adj. Sujet au droit de mainmorte : *Certains serfs étaient* mainmortables. ‖ Dont les biens sont inaliénables et, partant, soustraits aux droits de mutation : *Communauté* mainmortable.

— Substantiv. Personne soumise au droit de mainmorte.

— Encycl. Dr. anc. Les *mainmortables* ou *mortaillables* ne pouvaient tester, sauf pour faire quelques legs pieux. Ils n'étaient que les détenteurs de leurs propres biens, et, rigoureusement, n'avaient aucun successeur *ab intestat*. Cependant, le seigneur laissait ordinairement aux proches parents du serf la manse servile et ses autres biens, à condition que la mainmorte fût rachetée par une somme d'argent. Les mainmortables étaient dits aussi *serfs d'héritage*, par opposition aux *serfs de corps et de poursuite*.

MAINMORTE (de *main*, et *morte*) n. f. Droit dont jouissaient les seigneurs et en vertu duquel les serfs étaient privés du droit de disposer de leurs biens par testament et obligés de les laisser à leur seigneur. ‖ Etat légal des biens inaliénables. ‖ *Droit de mainmorte territoriale*, Droit en vertu duquel un seigneur héritait des biens de son tenancier. ‖ *Droit de mainmorte personnelle*, Droit de certains seigneurs sur les biens de leur vassal, même établi en lieu franc. ‖ *Homme de mainmorte*, Serf soumis au droit de mainmorte. ‖ *Gens de mainmorte*, Corps, communauté, association dont l'existence est perpétuelle à raison du renouvellement constant de leurs membres, et dont les biens sont par suite soustraits aux règles ordinaires de la mutation des propriétés par décès du propriétaire. ‖ *Biens de mainmorte*, Biens appartenant à des gens de mainmorte.

— Encycl. Dr. féod. Le nom de *mainmorte* venait de ce que les personnes qui étaient dans cette situation avaient en quelque sorte la *main-morte*, étant privés de la faculté de tester. Ce droit subit des atténuations dès le XIIIᵉ siècle. Les serfs invoquèrent les sociétés de fait fermées entre eux (communautés taisibles) pour écarter la mainmorte du seigneur. Dans des associations, la mort d'un mainmortable n'entraînait aucune mutation dans la propriété, qui se trouvait immobilisée entre les mains de la corporation tout entière. Les biens étaient dits *de mainmorte*, parce qu'ils ne changeaient jamais de main. C'étaient surtout les églises, les abbayes, hospices ou villes, qui avaient des biens de mainmorte. De très bonne heure, les seigneurs, qui perdaient dans ce cas les droits de mutation, ne permirent aux personnes morales d'acquérir des terres qu'avec leur consentement; mais, souvent, ils laissaient la terre devenir bien de mainmorte, moyennant une somme une fois payée. C'était l'*amortissement*.

Il se produisit un très grand accroissement des biens de mainmorte aux mains des communautés. Dès le XIIIᵉ siècle, on chercha à réagir; mais les mesures prises pendant plusieurs siècles furent peu efficaces. Le premier édit important sur la matière date de 1749; il limite les modes d'acquisition à titre gratuit pour les personnes de mainmorte. Un édit d'août 1789 généralisa les prescriptions antérieures. Un décret du 3 messidor an XII décida que les gens de mainmorte ne pourraient acquérir qu'en vertu d'un décret rendu par le Corps législatif.

— Dr. act. *Taxe des biens de mainmorte*. Une taxe, dite des « biens de mainmorte », frappe les biens appartenant aux personnes morales, « départements, communes, hospices, fabriques, congrégations religieuses, etc., et tous établissements publics légalement autorisés ».

Comme ces personnes morales aliènent rarement et ne meurent point, l'Etat n'est appelé que par exception à percevoir sur leurs biens les droits habituels de transmission entre vifs et par décès. A titre de compensation, la loi du 25 février 1849 a établi sur les immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux établissements précités une taxe spéciale annuelle, dite « taxe des biens de mainmorte ». Fixée d'abord à 62 centimes et demi par franc du principal de la contribution foncière, cette taxe a été élevée à 70 centimes par franc par la loi du 30 mars 1872. Une loi du 14 décembre 1875 en exempte les sociétés anonymes ayant pour objet exclusif l'achat et la vente d'immeubles. Les congrégations religieuses et les sociétés civiles dont les statuts assurent la perpétuité par le renouvellement des membres et contiennent une clause de réversion (au profit des autres associés) de la part revenant à l'associé sortant, ces congrégations et sociétés payent, outre le droit de mainmorte, une taxe d'*abonnement* annuelle, assise sur la valeur vénale des biens meubles et immeubles possédés. V. accroissement, congrégation.

MAINMUABLE (de *main*, et *muable*) n. m. Dr. féod. Serf qui pouvait changer de seigneur.

MAINNEVILLE ou **MANDEVILLE** (Guillaume DE), comte D'ESSEX et N'AUMALE, mort à Rouen en 1189. Il était fils de Geoffroy de Mandeville, comte d'Essex, et prit ce titre en 1166, après la mort de son frère aîné. Il devint comte d'Aumale en 1180, par son mariage avec l'héritière de ce comté. Il suivit Henri II Plantagenet, dans presque toutes ses campagnes sur le continent. Il fut, en outre, chargé de plusieurs ambassades : en Allemagne (1182), pour intercéder auprès de l'empereur Frédéric Ier en faveur de Henri le Lion, duc de Saxe; en France (1186), pour négocier une trêve avec Philippe Auguste.

MAÏNOTES ou **MANIOTES**, habitants du *Maïna*, *Mani* ou *Magne*, dans la Grèce méridionale. — *Un, Une* MAÏNOTE OU MANIOTE.
— Adjectiv. : *Antiquité* MAÏNOTE OU MANIOTE.
— ENCYCL. V. MAÏNA.

MAINOTTE (*mé*) ou **MENOTTE** n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons, dont le vrai nom est *clavaire*. V. ce mot.

MAIN-POSEUR n. f. Techn. Organe qui, dans une presse monétaire, amène les flans dans la virole où ils doivent être frappés.

MAÏNPOURI ou **MYNPOURI**, district et ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces-du-Nord-Ouest). La ville est sur l'Içan, affluent du Gange; 21.200 h. Commerce de coton, indigo, fer; marqueterie de bois incrusté de métal. — Le district, situé dans la plaine du Doab, est une région parsemée d'étangs et de canaux. Grand marché de céréales, coton, canne à sucre; 765.830 hab.

MAINSAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 25 kilom. d'Aubusson, sur la Pradelle, affluent de la Tardes; 2.123 h. Huileries, sucrerie fabrique de poteries.

MAINT, MAINTE (*min, mint* — orig. dont.; peut-être du lat. pop. *manctus*, dans lequel se seraient fondus l'anc. haut allem. *manac* et le lat. *multus*, même sens) adj. Un grand nombre de : *Chose que l'on a vue* MAINTES *fois*. ‖ Plus d'un (s'emploie au sing. dans ce sens) : *Enjambant* MAINT *ruisseau, traversant* MAINTE *ruelle*. (V. Hugo.)
— *Maint et maint* ou *Maints et maints*, Un très grand nombre de :

Avec quelque vertu j'eus *maints et maints* défauts.
CHAULIEU.

— Substantiv. Bien des personnes :

... *maints* ont le chef plus rempli que la panse.
Mme DESHOULIÈRES.

MAINTENANCE (*min, nanss* — rad. *maintenir*) n. f. Conservation, défense, protection. (Vx.) ‖ Confirmation, par autorité de justice, de la possession d'un héritage ou d'un bénéfice. (Vx.)

MAINTENANT (*min, nan* — de *main*, et *tenant*; proprem. *pendant qu'on y tient la main*) adv. A l'époque où nous sommes; aujourd'hui : *La passion de l'égalité est* MAINTENANT *indéracinable*. (Bignon.) ‖ Au moment actuel : *Il est* MAINTENANT *dix heures*. (On disait autref. *Tout maintenant*.)
— *De maintenant*, Du jour actuel : *Les modes, la littérature* DE MAINTENANT.
— Loc. conj. *Maintenant que*, En ce moment où, à présent que :

Maintenant que le ciel a mûri mes désirs,
J'aime mieux mon repos . . . . . .
BOILEAU.

— Substantiv. Epoque actuelle, temps présent : *Par un seul* MAINTENANT, *Dieu emplit le* TOUJOURS. (Montaigne.)
— SYN. **Maintenant, actuellement, aujourd'hui, à présent, présentement.** V. ACTUELLEMENT.

MAINTENEUR (*min*) n. m. Linguist. Celui qui maintient, soutient : *Le* MAINTENEUR *de l'ordre public* [agent de police]. (Ch. de Bernard).
— Littér. *Mainteneurs des jeux Floraux*, Nom donné aux membres d'une académie littéraire de Toulouse.
— ENCYCL. Littér. Les sept notables toulousains qui, en 1323, instituèrent les premiers concours de poésie, s'intitulaient *seigneurs mainteneurs de la gaye science*. (V. JEUX FLORAUX.) Les mainteneurs sont aujourd'hui au nombre de quarante. Le maire de Toulouse et le préfet de la Haute-Garonne ont le titre de mainteneurs-nés. Les mainteneurs jugent les pièces envoyées aux différents concours. Tous les trois mois, un d'entre eux, dont le nom est tiré au sort, reçoit le titre de *modérateur* et est chargé de présider l'académie dans les séances publiques. Le dispensateur, élu pour un an, règle les questions financières. Le secrétaire perpétuel est le seul officier titulaire de sa charge.

MAINTENIR (*min* — de *main*, et *tenir*. Se conjugue comme *tenir*) v. a. Tenir dans une position fixe : *La clef d'une voûte* MAINTIENT *la voûte entière*. ‖ Tenir dans le même état : *Le bon Dieu vous* MAINTIENNE ! (Mol.)
— Fig. Faire durer; laisser subsister : MAINTENIR *la sécurité publique, sa santé*.
— Soutenir, affirmer avec persévérance : MAINTENIR *son opinion*.
— *Je maintiendrai*, Devise de la maison de Nassau.
— En T. de véner. *Maintenir le change* Continuer à poursuivre la bête de change au lieu de celle qui a été lancée, en parlant des chiens.

Se *maintenir*, v. pr. Etre maintenu, durer, persévérer. ‖ Rester dans le même état.
— Fig. Conserver sa position : *Garnison qui* SE MAINTIENT *contre les attaques de l'ennemi*. ‖ Rester dans les mêmes dispositions d'esprit : *L'âme d'Esope* SE MAINTINT *toujours libre et indépendante de la fortune*. (La Font.)
— SYN. **Maintenir, soutenir.** *Maintenir* signifie proprement : tenir avec la main; *soutenir*, tenir par-dessous. On *maintient* ce qui est debout, et au fig. ce qui est en vigueur : MAINTENIR *les lois existantes*. On *soutient* ce qui est ébranlé, attaqué : SOUTENIR *un régime condamné*.

Maintenon (joaill.).

MAINTENON (*min* — de *Mme de Maintenon*, qui portait une croix de ce genre) n. f. Joaill. Petite croix, que les femmes portaient à leur cou.

MAINTENON, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 19 kilom. de Chartres, sur l'Eure et la Voise; 2.057 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de sable, de plâtre, fabrique de bas et de sabots, commerce de grains et farines.

Château construit sous Louis XII et François Ier par Jean Cottereau, trésorier des finances, acheté en 1674 par Louis XIV, qui l'érigea en marquisat pour Françoise d'Aubigné. Mme de Maintenon ajouta au château deux ailes et une galerie pour le relier à l'église paroissiale (XVIe s., beaux vitraux). La chambre de Mme de Maintenon a été conservée intacte, avec les meubles de la marquise, par la famille de Noailles, héritière du château. Dans le parc, dessiné par Le Nôtre, 47 arcades forment le soubassement d'un aqueduc qui devait amener les eaux de l'Eure à Versailles; 30.000 hommes s'y employèrent, de 1684 à 1688. Les maladies des travailleurs forcèrent Louis XIV à abandonner l'entreprise. — Le canton a 21 comm. et 13.881 hab.

Château de Maintenon.

MAINTENON (Françoise D'AUBIGNÉ, marquise DE), née à Niort en 1635, morte à Saint-Cyr en 1719. Elle était la fille de Constant-Agrippa d'Aubigné, fils du célèbre poète protestant. La jeune fille, élevée dans la religion protestante, partit avec son père pour la Martinique, où il mourut, regagna la France avec sa mère, et abjura pour entrer au pensionnat des Ursulines, dont elle sortit à seize ans. Chez sa mère, rue d'Enfer, elle avait pour voisin le poète comique Scarron; devenue orpheline, sans fortune et sans appui, elle l'épousa, à dix-sept ans (1652), et tint dans la maison de son mari un salon, où elle réussit à attirer toute la bonne société. Scarron étant mort en 1660, elle vécut d'une pension de 2.000 livres, que lui servit Anne d'Autriche. Elle fréquenta l'hôtel de Richelieu et l'hôtel d'Albret, où elle maintint sa réputation intacte et dont elle séduisit les habitués par ses charmes et sa vertu. Mme de Montespan, conquise par ses sérieuses qualités, lui confia l'éducation d'un fils qu'elle avait eu du roi, puis de tous ses autres enfants. Elle se fit ainsi apprécier de Louis XIV, qui, après avoir légitimé le duc du Maine (1673), lui donna un appartement à Versailles, la terre de Maintenon, érigée en marquisat. En 1680, Mme de Montespan ayant été disgraciée, elle fut en butte aux sollicitations du roi, et sut lui résister jusqu'à ce que la mort de la reine (1683) lui eut permis d'aspirer à devenir sa femme. Le mariage, célébré secrètement par l'archevêque de Paris, en décembre 1684, ne fut jamais rendu public. La nouvelle épouse se servit de son crédit pour fonder la maison de Saint-Cyr. Son rôle en politique et en religion fut considérable, sans qu'il faille pourtant l'exagérer trop. Louis XIV la consultait dans toutes les circonstances graves : « Qu'en pense votre Solidité ? » lui demandait-il, au milieu des délibérations importantes. Elle s'attacha évidemment à ne pas heurter de front les sentiments du roi; elle se contenta d'entraîner le monarque vieilli dans la voie vers laquelle il inclinait déjà. Elle l'encouragea dans sa politique intolérante à l'égard des protestants : si la révocation de l'édit de Nantes ne fut pas son œuvre, elle y applaudit du moins sans réserve. Elle imprima à la vie de cour, par l'exemple de sa dévotion méticuleuse, une austérité inattendue et quelque peu superficielle. Tout à la fin du règne, elle aida à la faveur des bâtards, notamment du duc du Maine, qui avait été son élève, et elle fut probablement l'inspiratrice du testament de Louis XIV. Son élévation avait excité de telles jalousies, que le premier soin du duc d'Orléans, devenu régent, fut de la reléguer à Saint-Cyr, en lui assurant une pension de 48.000 livres. Elle y mourut et y fut inhumée.

Mme de Maintenon.

Maintenon (LETTRES DE Mme DE), publiées pour la première fois en 1752 et 1756 par La Beaumelle, qui prit de nombreuses libertés avec le texte. En 1826 parurent les *Lettres de Madame de Maintenon et de la princesse des Ursins*. Enfin, Th. Lavallée donna (1854 et suiv.) une édition plus complète que les précédentes, mais encore défectueuse. Des *Lettres inédites* ont été imprimées dans les « Mémoires de la Société d'archéologie » de Genève, t. XIX. Le plus grand nombre de ces lettres, traitent des questions relatives à l'éducation des jeunes filles : nous y trouvons des prescriptions minutieuses touchant le régime de Saint-Cyr, des plans d'études et d'éducation, remarquables par la clarté, la précision des vues, une connaissance très fine et très sûre de l'âme des jeunes filles. La forme de ces lettres est remarquable : Mme de Maintenon a usé à la perfection de ce « style simple, naturel et sans tour » qu'elle recommandait à son jeune monde.

MAINTENUE (*min, nû* — rad. *maintenir*) n. f. Dr. Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit : *Obtenir un arrêt de* MAINTENUE. ‖ *Pleine maintenue, Maintenue définitive*, Celle qui déboute définitivement la partie qui attaquait le droit. ‖ *Maintenue provisoire* ou *récréance*, Celle qui conserve l'usage du droit jusqu'au jugement définitif seulement. ‖ *Maintenue de noblesse*, Confirmation par jugement de la noblesse d'un gentilhomme.

MAINTIEN (*min-ti-in* — subst. verb. de *maintenir*) n. m. Action de faire durer, conservation : *Assurer le* MAINTIEN *de l'ordre*.
— Contenance, attitude, manière de tenir son corps et de composer ses traits : *Soyez simple dans votre* MAINTIEN. ‖ *N'avoir pas de maintien*, Tenir mal son corps, par gaucherie, ou pour toute autre raison. ‖ *Perdre son maintien*, Etre déconcerté. ‖ *Tenir, Faire quelque chose pour se donner un maintien*, Pour ne pas avoir l'air gauche, emprunté.
— SYN. **Contenance, port,** etc. V. CONTENANCE.
— ENCYCL. Milit. *Maintien au corps*. Le maintien des hommes libérables peut être prononcé à l'égard des dispensés de deux années de service, pour mauvaise conduite ou insuffisance d'*instruction militaire*. Dans le premier cas, le général prononce, d'après l'avis d'un conseil de discipline devant lequel doivent être traduits les dispensés ayant plus de 60 jours de salle de police ou plus de 30 jours de prison, ou condamnés par des conseils de guerre ou des tribunaux civils, et peuvent être traduits ceux qui se seraient signalés par leur mauvaise conduite. Le maintien pour insuffisance d'instruction militaire est prononcé par les commandants de corps d'armée, sur la demande des chefs de corps. En cas d'excuse, *par suite de maladie*, le *maintien au service* peut n'être prononcé que pour une *durée égale à celle des absences*.

Les militaires non dispensés, et non gradés, qui ont subi des punitions de prison ou de cellule, sont *maintenus* au corps après le départ de leur classe pendant un nombre de jours égal à celui des journées de prison ou cellule faites. Si le total de ces journées dépasse soixante, la durée du maintien est fixée par le conseil de discipline à trois mois au moins et un an au plus. Cette durée peut être réduite par les commandants de corps d'armée, sur la demande des chefs de corps. Et même, il peut en être fait remise totale par le ministre. Ces dispositions ne s'appliquent ni aux engagés volontaires de quatre ou cinq ans, ni à ceux du contingent algérien.

MAINTIRANO, ville de Madagascar, sur la côte occidentale, au S. du cap Saint-André. Petit port; commerce du caoutchouc et de l'ébène.

MAINVAULT, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. d'Ath, arrond. judic. de Tournai, sur une colline dominant la Dendre, affluent de l'Escaut; 2.004 hab.

MAINVILLIERS, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 3 kilom. de Chartres, sur l'Eure; 1.491 hab. Scierie.

MAINZER (Joseph), musicien allemand, né à Trèves en 1807, mort à Manchester en 1851. Ordonné prêtre en 1826, devenu professeur de chant au séminaire de Trèves, il dut quitter cette ville pour avoir fait de l'agitation en faveur de la Pologne. Il ouvrit, à Paris, des cours populaires de chant, devint collaborateur de la « Gazette musicale », et fut chargé du feuilleton musical du « National ». Il publia deux *Méthodes de chant*, une *Méthode de piano*, une *Ecole chorale*, deux recueils de chants pour les enfants, un volume d'*Esquisses musicales* ou *Souvenirs de voyages* (1839). Enfin, Mainzer fit jouer au théâtre de la Renaissance un opéra en quatre actes, intitulé *la Jacquerie* (1839). Il ouvrit à Manchester des cours populaires de chant et établit, dans les villes et dans les campagnes, des cours qui furent suivis par plus de cent mille élèves. Il a publié à cette époque, à Londres, un manuel intitulé : *le Chant pour un million* et une *Grammaire musicale*.

MAIOCCHI (J.-Alexandre), physicien italien, né à Codogno (Lombardie) vers 1795, mort à Turin en 1854. Il fut professeur de calcul à Sondrio, puis de physique à Milan, y rédigea longtemps ses *Annali di chimica, fisica e matematica*, où l'on trouve la description des inventions de Maiocchi, à savoir son galvanomètre universel, son nouvel hygromètre, son nouvel électroscope, etc. Exilé de Milan après la révolution de 1848, il trouva à Turin une large hospitalité et une chaire.

MAÏOLIQUE n. f. Syn. de MAJOLIQUE.

MAIONE, chancelier et grand amiral du royaume de Sicile, né à Bari, mort à Palerme en 1160. Il fut d'abord marchand d'huile à Bari. Ses intrigues le firent parvenir, sous le roi Guillaume Ier le Mauvais, aux fonctions les plus élevées. Il s'entendit d'abord avec l'archevêque de Palerme, Hugo, pour gouverner la Sicile, tandis que Guillaume passait sa vie dans son sérail de Palerme. Il fut bientôt en rivalité avec Hugo, qu'il fit empoisonner; mais il fut assassiné lui-même par le comte Mathieu Bonello.

MAIORI ou **MAJORI**, comm. d'Italie (principauté Citérieure [prov. de Salerne]); 5.325 hab. Petit port.

MAIPO, fleuve côtier du Chili, sorti du volcan *del Maipo*, dans la Cordillère des Andes. Il arrose la province de Santiago et atteint le Pacifique, après un cours de 210 kilom. Eaux imprégnées de sel et très poissonneuses.

MAÏPOURI n. m. Nom vulgaire d'une perruche brésilienne, qui est le *caica melanocephala* des naturalistes.

MAIPURES ou **MAYPURES**, nom des petites cascades que forme l'Orénoque, à une vingtaine de lieues au S. de l'Etat de Bolivar. — Nom donné aux Indiens qui vivaient jadis dans le voisinage, et que les jésuites ont conduits dans des villages situés un peu plus au N.

MAIRA, torrent de l'Italie septentrionale (Piémont). Il descend de monts de 3.000 mètres, dont le versant opposé s'incline vers l'Ubaye, tributaire de la Durance, sort des Alpes à Dronero (en franç., *Dronier*), baigne Saluces et gagne la rive droite du Pô; 120 kilomètres.

MAIRAT (*mè-ra*) n. m. Autref. Charge de maire du palais. ‖ Auj. Dignité et fonctions de maire. (Peu usité).

MAIRAN (Jean-Jacques DORTOUS DE), physicien et mathématicien français, né à Béziers en 1678, mort à Paris en 1771. Il compléta son instruction à Toulouse, puis à Paris, retourna ensuite à Béziers, remporta plusieurs prix à l'académie de Bordeaux qui l'admit au nombre de ses membres, et se fixa, vers 1717, à Paris, où il entra à l'Académie des sciences (1718). Dès lors, Mairan publia de nombreux

mémoires sur des questions de géométrie, d'astronomie, de physique, d'histoire naturelle, et fonda, en 1723, dans sa ville natale, avec J. Bouillet et A. Portalon, une académie chargée de répandre le goût des sciences dans le midi de la France. En 1740, l'Académie des sciences le nomma son secrétaire perpétuel, en remplacement de Fontenelle ; mais il se démit de ce poste, au bout de trois ans. Il entra à l'Académie française, en 1743. Voltaire lui a donné une place dans le *Temple du goût*. Il possédait à fond la théorie de la musique, était très versé dans la chronologie et l'antiquité et était un habile connaisseur en beaux-arts. Nous citerons, parmi ses écrits : *Dissertation sur les variations du baromètre* (1715) ; *Dissertation sur la glace* (1715) ; *Traité physique et historique de l'aurore boréale* (1733) ; *Eloge des académiciens de l'Académie des sciences morts de 1741 à 1743* (1747).

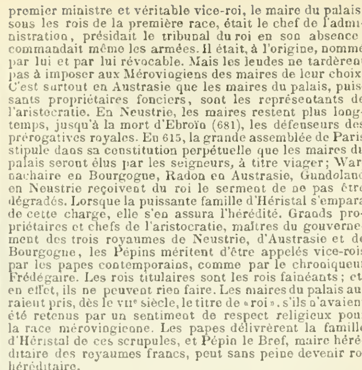
Mairan.

MAIRE (*mèr* — du lat. *major*, plus grand) adj. Linguist. Majeur : *Le juge* MAIRE. *Le* MAIRE *âge*. (Vx.)

— Navig. *Bateau maire*, Celui qui tient la tête d'un convoi.

MAIRE (*mèr*). — V. le mot précéd. n. m. Le premier des magistrats municipaux : *Le* MAIRE *de Marseille, de Bordeaux*. ‖ A Paris, Premier magistrat municipal d'un arrondissement : *Le* MAIRE *du VIe arrondissement*.

— *Adjoint au maire* ou simplem. *Adjoint*. Celui des conseillers municipaux qui assiste le maire dans ses fonctions et le supplée en cas d'empêchement : *Le nombre des* ADJOINTS AU MAIRE *varie avec l'importance de la commune*.

— *Lord-maire*, Premier magistrat municipal de la ville de Londres. ‖ Pl. *Des* LORDS-MAIRES. V. LORD.

— ENCYCL. Admin. Loi du 5 avril 1884 (art. 73 à 109). — Les fonctions de *maire* sont gratuites et incompatibles avec la plupart des fonctions publiques. Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret. Le maire est nommé pour la même durée que le conseil municipal et conserve ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur, sauf en cas de renouvellement intégral du conseil, de révocation, suspension, etc. Dans ces deux derniers cas, il est remplacé par un adjoint ou, à défaut, par un conseiller municipal. Il est suspendu par arrêté préfectoral pour un temps n'excédant pas un mois et qui peut être porté à trois par le ministre de l'intérieur. Il ne peut être révoqué que par décret ; la révocation entraîne l'inéligibilité aux fonctions de maire pendant un an.

Attributions : 1° *Officier de l'état civil*. Il est chargé de la tenue des registres où sont consignées les déclarations de naissance, mariage, décès, etc. 2° *Officier de police judiciaire*. Il est chargé, sous la surveillance des procureurs près les tribunaux, de la recherche des crimes, délits, contraventions. 3° *Agent du pouvoir central*. Il est chargé de la publication des lois et règlements et de leur exécution, de mesures de sûreté générale (police administrative générale) et de fonctions spéciales indiquées par les lois (art. 92) ; à ce titre, il participe à la répartition et à l'assiette des contributions directes, publie les rôles de ces contributions, etc. Au point de vue du *recrutement*, il fait dresser chaque année le *tableau de recensement* de sa commune. C'est lui qui *tire au sort* pour les jeunes gens absents, non représentés par leurs parents. Il doit également surveiller en tout temps les *insoumis*. Il reçoit les *actes d'engagement*, mais dans les chefs-lieux de canton seulement. Enfin, le maire doit faire les fonctions de *sous-intendant militaire*, quand il n'y en a pas dans la localité et quand il ne s'y trouve pas d'officier du grade de capitaine au moins, sauf le cas où ce maire se trouverait être entrepreneur de fourniture de rations aux troupes. 4° *Représentant de l'administration communale*. Il nomme, suspend, révoque les employés de la commune ; il prend des *arrêtés* à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité ; il est chargé, sous la surveillance de l'autorité supérieure et en dehors du contrôle du conseil municipal, de la police municipale et rurale. Sous le contrôle du conseil municipal et sous la surveillance de l'autorité supérieure, il administre les propriétés de la commune, gère ses revenus, prépare le budget, ordonnance les dépenses, dirige les travaux communaux, passe les marchés, etc., représente la commune en justice, etc.

La ville de Paris n'a pas de mairie centrale et ne possède que des maires d'arrondissement. Cependant, les fonctions de *maire de Paris* ont existé sous la première Révolution, en 1848 et en 1870. Les maires d'arrondissement sont choisis par le chef du pouvoir exécutif. Il y a incompatibilité entre leurs fonctions et celles de conseiller municipal. Leurs principales attributions sont de dresser les actes de l'état civil ; ils dressent de plus et publient les tableaux de recensement, assistent aux opérations du tirage au sort, président la commission administrative du bureau de bienfaisance, sont membres de droit des conseils de fabrique des églises, etc.

— Hist. des institutions. Le terme de *maire* (major) a servi à désigner, au cours du moyen âge, les titulaires de beaucoup de fonctions différentes. Sous les Mérovingiens, le *maire du palais* (major domus), fut chargé de l'administration de la demeure royale. (V. pl. loin.) On donna aussi le nom de « maire » à des espèces d'intendants qui étaient chargés d'administrer de grands domaines appartenant à un évêque, à une abbaye, à un chapitre, à un seigneur laïque. Lorsque les communes se constituèrent dans la société féodale, on donna d'une façon assez générale le nom de *mayeur* ou *maire* à celui des membres du corps municipal qui le présidait et personnifiait plus particulièrement le pouvoir exécutif dans la commune ; quelquefois, il y avait plusieurs maires. A partir du XIIIe siècle, la royauté tenta constamment d'empiéter sur les droits des communes, en intervenant dans la nomination des maires, ou en les nommant elle-même. A la fin du XVIIe siècle, les fonctions de maire furent érigées en titre d'office et devinrent vénales.

— *Maire du palais*. D'abord simple intendant du palais mérovingien (*major domus, major* ou *magister palatii*), puis premier ministre et véritable vice-roi, le maire du palais, sous les rois de la première race, était le chef de l'administration, présidait le tribunal du roi en son absence, commandait même les armées. Il était, à l'origine, nommé par lui et par lui révocable. Mais les leudes ne tardèrent pas à imposer aux Mérovingiens des maires de leur choix. C'est surtout en Austrasie que les maires du palais, puissants propriétaires fonciers, sont les représentants de l'aristocratie. En Neustrie, les maires restent plus longtemps, jusqu'à la mort d'Ebroïn (681), les défenseurs des prérogatives royales. En 615, la grande assemblée de Paris stipule dans sa constitution perpétuelle que les maires du palais seront élus par les seigneurs, à titre viager ; Warnachaire en Bourgogne, Radon en Austrasie, Gundoland en Neustrie reçoivent du roi le serment de ne pas être dégradés. Lorsque la puissante famille d'Héristal s'empara de cette charge, elle s'en assura l'hérédité. Grands propriétaires et chefs de l'aristocratie, maîtres du gouvernement des trois royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, les Pépins méritent d'être appelés vice-rois par les papes contemporains, comme par le chroniqueur Frédégaire. Les rois titulaires sont les rois fainéants ; et, en effet, ils ne peuvent rien faire. Les maires du palais auraient pris, dès le VIIe siècle, le titre de « roi », s'ils n'avaient été retenus par un sentiment de respect religieux pour la race mérovingienne. Les papes délivrèrent la famille d'Héristal de ces scrupules, et Pépin le Bref, maire héréditaire des royaumes francs, peut sans peine devenir roi héréditaire.

MAIRÉ-LEVESCAULT, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kilom. de Melle ; 921 hab. Minerai de fer. Fours à chaux. Restes d'un prieuré du XIVe siècle, fondé vers 550 par saint Junien.

MAIRENA del Alcor, bourg et municipalité d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]) ; 4.420 hab. Bestiaux.

MAIRESSE (*mè-ress*) n. f. Femme d'un maire. (Se dit souvent par plaisant.)

MAIRET (Jean), dramaturge français, né et mort à Besançon (1604-1686). Il appartenait à une famille de gentilshommes allemands, qui, très catholiques, avaient fui leur pays en haine de la Réforme. Après de bonnes études à Besançon, Mairet fut placé au collège des Grassins, à Paris. Dès 1620, il donna *Chryséide et Arimand*, tiré de l'*Astrée*, qui eut du succès, et, en 1621, *Sylvie*, qui bientôt arriva à sa treizième édition. Il s'attacha alors à Montmorency, et le suivit à Ré et à Oléron, où il se battit bravement et prophétisa en vers bien tournés la prise de La Rochelle. Nommé résident de Franche-Comté à la cour de France par la protection du roi d'Espagne, il devint suspect à Mazarin, fut exilé, et ne rentra en faveur qu'après la paix des Pyrénées.

Parmi ses œuvres, citons : *Sylvanire* (1625), tirée aussi de l'*Astrée* ; *les Galanteries du duc d'Ossonne* (1627), tirées de Christoval de Silva ; *Virginie* (1628), où « il restreignait en peu de vers tant de matière, sans confusion et sans sortir des règles fondamentales de la scène » ; *Sophonisbe* (1627), son chef-d'œuvre, dont le sujet fut pris avant lui par Saint-Gelais et par Montchrestien, et après lui par Corneille et par Voltaire ; *la Mort de Mustapha* (1629) ; *Cléopâtre* (1630) ; *Roland furieux* (1635) ; *l'Illustre Corsaire* (1637) ; *Athénaïs* (1642) ; des lettres, des poésies, etc.

Mairet.

Mairet a appliqué le premier les règles des unités, alors proclamées par Chapelain et d'Aubignac au nom d'Aristote, et a ouvert la voie à Corneille. De deux ans plus âgé que son rival, il débuta à peu près en même temps que lui. Dans l'« Avertissement » en tête de *Sylvanire*, Mairet a exposé la poétique nouvelle, et, dans sa lettre à ***, sous le nom d'ARISTE, il a combattu le *Cid* en des luttes cruelles, qui désunirent à jamais les deux dramaturges.

MAIRIE (*mè-rî*) n. f. Admin. Charge, office, dignité de maire : *Aspirer à la* MAIRIE. ‖ Exercice des fonctions de maire : *Se distinguer pendant sa* MAIRIE. ‖ Administration municipale : *Les employés de la* MAIRIE. ‖ Par ext. Edifice qui contient les bureaux de l'administration municipale : *Aller déclarer une naissance à la* MAIRIE.

— Féod. Fief ayant droit de basse justice. ‖ *Mairie seigneuriale*, Juridiction ou Justice d'un seigneur ayant titre de maire ou de prévôt. ‖ *Mairie royale*, Prévôté.

MAIRIE (*mè-rî*) n. f. Genre de composées astérées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux du Cap, et renfermant sept espèces.

MAIROBERT (Mathieu-François PIDANSAT de), littérateur français, né à Chaource (Aube) en 1707, mort à Paris en 1779. Il fut élevé par Mme Doublet, dont il était peut-être le fils et collabora aux *Mémoires secrets de Bachaumont*. Il fut censeur royal, secrétaire honorifique du roi et des commandements du duc de Chartres, plus tard Philippe-Egalité. Compromis dans le procès du marquis de Brunoy, il se suicida. On a de lui, entre autres ouvrages : *Correspondance secrète et familière du chancelier de Maupeou avec Sorhouet* (1771-1772), pamphlet mordant, réimprimé sous le titre de *Maupeouana* ; *Anecdotes sur la comtesse Du Barry* (1776) ; *l'Observateur anglais* ou *Correspondance secrète entre mylord All Eye et mylord All Ear* (1777-1778) ; *Lettres originales de Mme Du Barry* (1779) ; etc.

MAIRS (*mèr*) n. f. pl. Nom donné parfois aux *nornes*, chez les Scandinaves. — *Une* MAIR. V. NORNES.

MAIS (*mè* — du lat. *magis*, plus) conj. qui marque : 1° la restriction et précède une proposition corrigeant plus ou moins une proposition précédente : *Tout le monde désire de vivre longtemps*, MAIS *personne ne voudrait être vieux*. (Swift.) : 2° l'opposition ou la différence entre deux idées, avec un sens voisin de celui de *au lieu que* :

L'or même à la laideur donne un air de beauté,
Mais tout devient affreux avec la pauvreté.
BOILEAU.

— Au commencement d'une phrase, *mais* accompagne une observation destinée à marquer la surprise ou à provoquer une explication : MAIS *qu'avez-vous donc ?* MAIS *que faites-vous ? Eh* MAIS ! ‖ Il exprime aussi l'approbation : MAIS *vous avez raison*. ‖ Il indique souvent une simple transition : MAIS *revenons à notre sujet*. MAIS *en voilà bien assez*. ‖ Il se répète parfois pour donner plus d'énergie à la phrase : *Et cette main sans pair est assez blanche*, MAIS *large*, MAIS *charnue*, MAIS *courte*, *etc*. (Mariv.)

— *Mais...* suspensif. ‖ Indique d'une manière générale qu'il y a des objections à faire à ce qui vient d'être dit : *Je le voudrais bien*, MAIS...

— *Mais aussi*, *Mais encore*, *Mais de plus* indiquent l'addition d'une idée à une autre idée [dans ce cas répond souvent à *non seulement* dans le membre de phrase précédent] : *Non seulement on s'estime avant tout*, MAIS *on estime* ENCORE *toutes les choses que l'on aime*. (Vauven.) ‖ *Mais aussi* précède souvent une proposition qui est donnée comme la conséquence d'une autre : *Il ne m'a pas écouté*, MAIS AUSSI *il s'en est repenti*.

— Substantiv. et au masc. Objection, restriction, correction : *A toute perfection, il y a un* SI *ou un* MAIS. (Gracian.)

— Adv. Davantage : *Je croyais qu'il y en avait pour dix écus, il y en a* MAIS. (Vieux.) ‖ *N'en pouvoir mais*, Ne pouvoir faire davantage, n'y pouvoir rien : *On dévalise les passants, la police* N'EN PEUT MAIS. (A. Karr.) — Fam. Etre accablé de fatigue : *J'ai tant couru que* JE N'EN PEUX MAIS.

— Gramm. Lorsque *mais* précède un verbe répété, ce verbe peut se sous-entendre si, la première proposition étant négative, la seconde est affirmative : *Ne cherchez pas à être grand*, MAIS *à être bon*. ‖ Si la première proposition est affirmative et la deuxième négative, le verbe doit être répété : *Il faut regarder son bien comme son esclave*, MAIS *il ne faut pas perdre son esclave*. (Montesq.) ‖ Si, cependant, *mais* est suivi de *non*, on supprime le verbe : *Il faut louer la vertu*, MAIS NON *la flatter*.

Quand cette conjonction se trouve entre des substantifs formant le sujet composé d'un même verbe, le verbe et tous les autres variables, s'il y en a, s'accordent avec ce qui suit MAIS : *Non seulement son frère, mais* SA SŒUR AVAIT ÉTÉ INVITÉE.

MAÏS (*ma-iss* — de l'espagn. *maiz*) n. m. Plante de la famille des graminées : *Un épi de* MAÏS. ‖ Fécule, farine que l'on tire des grains du maïs : *Gâteau, Bouillie de* MAÏS.

— ENCYCL. Bot. Originaire de l'Amérique du Sud, quoi que puissent faire penser les noms de *blé d'Espagne*, *blé de Turquie*, *blé de l'Inde*, sous lesquels il est connu, le *maïs* (zea mays) était la seule céréale cultivée par les indigènes de l'Amérique, lors de la découverte de ce continent ; il a été importé en 1520 en Espagne, et, de là, il a rayonné dans toutes les régions où la température moyenne de l'été atteint 22°. C'est une espèce annuelle, à racines fasciculées, à tiges droites et très hautes, à feuilles larges et lancéolées. Il possède deux sortes de fleurs : les unes mâles, les autres femelles ; les premières sont groupées en panicules terminaux, les secondes en épis sessiles placés à l'aisselle des feuilles ; les stigmates proéminants forment des panaches pendants. Les fruits, d'un beau jaune d'or ou orangé, vulgairement appelés *grains* de maïs, sont groupés en épis denses.

Maïs : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, épis de graines.

Cultivé en France, le maïs aime les terres légères et profondes ; il supporte la sécheresse, mais craint les gelées. Par la culture, on en a obtenu de nombreuses variétés : *maïs à gros grains* et *maïs à grains étroits* (dent-de-cheval), *maïs à grains blancs*, *à grains jaunes*, *à grains rouges*, etc.

Les grains de maïs donnent une excellente farine renfermant 67 p. 100 d'amidon, 10 p. 100 de matières azotées, 8 p. 100 de matières grasses. Pure, elle sert à faire des gâteaux, des pâtes et des bouillies (*millasse* du Midi, *polenta* d'Italie, *gaudes* de la Bresse et de la Franche-Comté) ; mélangée d'un tiers de farine de blé ou de seigle, pour augmenter sa teneur en gluten, elle peut servir à fabriquer d'excellent pain. Malheureusement, la farine de maïs renferme 3 à 4 p. 100 d'une huile qui rancit rapidement, ce qui en rend la conservation difficile. Les grains de maïs sont quelquefois consommés rôtis ; recueillis jeunes et confits dans le vinaigre, ils peuvent être employés comme condiment. La tige renferme du sucre, qu'on extrait d'une variété cultivée à la Louisiane sous le nom de *sugar corn*. Comme fourrage, le maïs jeune constitue une nourriture excellente pour les bêtes à cornes, et les résidus sont employés à faire des litières ou du fumier ; les grains servent à l'engraissement des porcs et des volailles.

Le maïs est sujet à certaines maladies produites par des champignons parasites. Le *charbon* est produit par une ustilaginée, *ustilago maydis* ; il est caractérisé par la formation, sur les bractées florales, les panicules mâles et la tige même, de grosses tumeurs, qui peuvent dépasser le volume du poing et s'ouvrent à la maturité pour mettre en liberté des spores noires. La *rouille* est produite par une urédinée, *puccinia maydis*, qui se manifeste sur les feuilles sous forme de taches brunes pulvérulentes.

La *pellagre* passe pour être produite par l'ingestion de farine de maïs avariée.

— Pharm. On emploie en médecine la farine de *maïs* comme analeptique, pour la préparation de bouillie, comme diurétique l'infusion de stigmates de maïs (20 gr. pour un litre d'eau) ; avec l'extrait, on compose un sirop, qui se prend à la dose de trois cuillerées à bouche par jour.

MAISDON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Nantes, sur un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.905 hab. Fabrication de mouchoirs, de tissus de coton.

MAISHUI (de *mais*, et *hui*) adv. Aujourd'hui. (Vx.)

MAISON (*mè* — du lat. *mansio*, demeure) n. f. Edifice construit pour servir d'habitation à l'homme : *Bâtir une* MAISON. ‖ Logement que l'on habite : *Rentrer à la* MAISON.

— Par plaisant. *La maison de la tortue,* Sa carapace. ‖ *La maison de l'escargot,* Sa coquille.

— Fig. Lieu de séjour, retraite : *Le corps est la* MAISON *de l'esprit.* (A. Martin.)

— Ménage, meubles, etc. : *Une* MAISON *bien tenue.* ‖ Ensemble des affaires et des intérêts domestiques : *Une* MAISON *bien réglée.* ‖ Personnes, parents, etc., qui vivent ensemble et composent un seul ménage : *Maîtres et domestiques, toute la* MAISON *est sortie.* ‖ Domestiques, ensemble des personnes attachées au service d'une famille : *Renvoyer toute sa* MAISON.

— Race, descendance : *Une noble, Une ancienne, Une illustre* MAISON. *La* MAISON *des Bourbons.*

— Loc. div. : *Maison de ville,* Maison construite dans la ville. ‖ *Maison de campagne,* Maison d'habitation construite à la campagne avec certaines dépendances d'agrément. ‖ *Maison de plaisance,* Maison de campagne de pur agrément, et où l'on ne fait pas son séjour ordinaire. ‖ *Maison des champs,* Habitation de maître, avec les bâtiments et autres accessoires servant à l'exploitation d'un domaine considérable. ‖ *Maison rustique* ou *champêtre,* Petite maison située à la campagne et construite avec une sorte de simplicité grossière. ‖ *Maison de chasse,* Habitation isolée dans la campagne, servant de rendez-vous de chasse. ‖ *Maison forestière,* Maison de garde dans un bois. ‖ *Maison de bouteilles,* Petite maison de campagne, où l'on va faire des parties de plaisir. ‖ *Maison de jeu,* Maison ouverte au public, dans laquelle on joue de l'argent à des jeux de hasard. ‖ *Maison garnie* ou *meublée,* Maison où l'on loue des chambres, des appartements garnis de meubles. ‖ *Maison de tolérance,* Maison de prostitution. ‖ *Petite maison,* Maison qu'on possédait ou qu'on louait autrefois dans un lieu retiré, pour s'y livrer secrètement au plaisir. ‖ *Petites-Maisons,* Ancien hôpital d'aliénés à Paris (sur l'emplacement de la maladrerie de Saint-Germain-des-Prés), ainsi appelé des petites cellules ou maisons où l'on mettait les malades, et, par extension, Maison d'aliénés proverbiale, où l'on a l'habitude d'envoyer par dérision ceux qu'on veut traiter de fous. ‖ *Maison de santé,* Maison où l'on reçoit en pension des malades, des fous et des valétudinaires, pour les soumettre à un traitement ou les garder s'ils sont incurables. ‖ *Maison de retraite,* Etablissement où l'on reçoit jusqu'à la fin de leurs jours des vieillards et des infirmes. ‖ *Maison d'aliénés,* Maison de santé spéciale pour la garde et le traitement des fous et des idiots. ‖ *Maison de charité,* Etablissement de secours pour les indigents. ‖ *Maison mortuaire,* Maison où quelqu'un est mort et d'où part l'enterrement. ‖ *Maison de Dieu, du Seigneur,* Eglise, temple. ‖ *Maison religieuse,* Couvent; maison d'éducation dirigée par des ecclésiastiques. ‖ *Maison d'éducation,* Etablissement où l'on élève et où l'on instruit des jeunes gens ou des jeunes personnes. ‖ *Maison de commerce,* Etablissement où l'on trafique sur les marchandises. (Au lieu du mot *commerce,* on fait souvent suivre le mot *maison* d'un mot qui exprime la spécialité de l'établissement : MAISON *d'épicerie.* MAISON *de vins en gros.*) ‖ *Maison de banque, de commission,* Etablissement dans lequel on pratique les opérations de banque, de commission. ‖ *Bonne maison,* Maison où règnent l'aisance et le bon ton. — Famille noble ou riche : *Enfant de* BONNE MAISON. (On dit aussi GRANDE MAISON.)

— *Des choses par-dessus les maisons,* Des choses extrêmement exagérées. ‖ *Garder la maison,* Rester chez soi, n'en pas sortir. ‖ *Tenir maison,* Recevoir, traiter, offrir des dîners et des soirées. ‖ *Avoir un état de maison,* Avoir une maison montée, fournie de meubles, de domestiques, de chevaux, etc. ‖ *Se faire une maison, Faire sa maison,* S'occuper de réunir chez soi tout ce qu'on trouve dans les bonnes maisons : domestiques, équipages, etc. ‖ *Faire les honneurs de sa maison,* Recevoir et traiter les personnes que l'on a invitées. ‖ *Relever sa maison,* Reconquérir les richesses et la position que la famille avait perdues. ‖ *Gens de maison,* Personnes attachées à un service domestique. ‖ *Gens de la maison,* Ensemble des personnes, maîtres et domestiques, qui habitent sous le même toit. ‖ *Faire maison nette,* Renvoyer tous ses domestiques à la fois. ‖ *Faire maison neuve,* Prendre de nouveaux domestiques à l'exclusion de tous les anciens. ‖ *Entrer en maison,* Se mettre en service. — En parlant d'une prostituée, Entrer dans une maison de tolérance. ‖ *Ami de la maison,* Personne très liée avec la famille et qui la visite fréquemment. (Se dit souvent, par ironie, d'un homme qui fréquente une maison et en courtise la maîtresse.) ‖ *Etre de la maison,* Etre familier dans la maison comme si l'on en faisait partie. ‖ *Etre en maison,* Etre attaché à une maison en qualité de domestique. — En parlant d'une prostituée, Appartenir à une maison de tolérance. ‖ *Etre fait comme un brûleur de maisons,* Etre excessivement mal vêtu. ‖ *Accommoder quelqu'un en fils de bonne maison,* Le maltraiter rudement. ‖ *Etre logé dans la maison du roi,* Etre en prison. (Vx.) ‖ *Les maisons empêchent de voir la ville,* Le détail empêche de voir l'ensemble. ‖ *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux.* Se dit d'une habitation détestable. ‖ *C'est la maison de Dieu, où l'on ne mange ni ne boit,* C'est une maison très peu hospitalière. ‖ *C'est la maison du bon Dieu,* C'est une maison très hospitalière ; une maison où chacun garde sa liberté.

— Admin. *Maison d'arrêt, Maison de force, de détention, de correction,* Etablissement où sont détenus les prévenus ou les condamnés. ‖ *Maison pénitentiaire,* Genre de prison où l'on s'occupe spécialement de moraliser par l'instruction et par le travail, les prévenus divisés en catégories d'après leur conduite. ‖ *Maisons de correction.* V. CORRECTION (*maisons de*). ‖ *Maison de ville, Maison commune,* Edifice dans lequel se trouvent les bureaux de l'administration municipale et où s'assemble le conseil municipal. (On dit aussi COMMUNE, MAIRIE et HÔTEL DE VILLE.)

— Arg. milit. Syn. de CHEVRON.

— Astrol. Chacune des douze divisions du ciel, déterminées par l'intersection de six méridiens avec l'horizon, et que les astrologues observaient pour établir leur thème de nativité V. ASTROLOGIE.

— Dr. *Maisons mortuaires.* V. la partie encycl.

— Hist. *Maison du roi, de la reine, de l'empereur,* V. la partie encycl. ‖ *Maison militaire,* Troupes attachées à la garde de la personne du roi. ‖ *Maison militaire du Président de la République.* V. la partie encycl. ‖ *Maison rouge,* Nom donné, à cause de la couleur de leur costume, à deux compagnies de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gendarmes.

— Mœurs et cout. *Maison aux plumes de poule,* Refuge où les Chinois pauvres trouvent à coucher, moyennant une faible rétribution, sur des plumes répandues à terre.

— Physiq. *Maison du tonnerre* ou *de Franklin,* Appareil représentant une petite maison formée de pièces séparées, et que l'on fait éclater à l'aide d'une décharge électrique.

— Relig. Communauté ecclésiastique ou monastique : *La* MAISON *de Saint-Sulpice. La* MAISON *des dominicains.*

— PROV. : **Grandes maisons se font par petite cuisine,** C'est par l'économie que l'on devient riche. ‖ **Fumée, pluie et femme sans raison chassent l'homme de sa maison,** L'homme ne peut vivre avec une femme déraisonnable, pas plus que dans une maison où il pleut ou dont la cheminée fume. ‖ **Maison faite et femme à faire,** Si l'on veut avoir une maison, il faut l'acheter, et non la faire bâtir, si l'on se marie, il faut prendre une femme jeune, qu'on puisse former à son gré. V. CHARBONNIER.

— ALLUS. HIST. : **La maison de Socrate.** Socrate faisant bâtir une maison, ses amis lui firent observer qu'elle était beaucoup trop petite pour lui : « Plût aux dieux, répondit-il, qu'elle fût pleine de vrais amis ! » Cette anecdote a inspiré Phèdre, dans sa fable *Socrates de amicis* (III, 8) et La Fontaine : *Parole de Socrate* (IV, 17).

— ALLUS. LITTÉR. :

> C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître ;
> La *maison* m'appartient, je le ferai connaître.

Vers célèbres du *Tartufe* (act. IV, sc. VIII). Lorsque Orgon a de ses yeux vu Tartufe faisant à sa femme une cour pressante, le bonhomme se révolte enfin, et, montrant du doigt la porte à l'hypocrite, il le chasse. Il a oublié que, par un contrat en bonne forme, il vient de lui donner en toute propriété la maison même où la scène se passe. Le premier moment de stupeur passé, Tartufe relève la tête, et à celui qui veut le chasser de sa maison, il répond froidement par les deux vers cités plus haut.

— **Plaider pour sa maison.** V. PRO DOMO SUA.

— SYN. : **Habitation, logis.** V. HABITATION. ‖ **Famille, lignée,** etc. V. FAMILLE.

— ENCYCL. Archit. *Maisons grecques.* Les maisons grecques ont changé de physionomie suivant les temps. A l'époque héroïque, la plupart des gens logeaient dans de simples cabanes ; mais les chefs possédaient de somptueux palais, imités de ceux de l'Orient. D'après les descriptions homériques et d'après les ruines de Tirynthe, de Mycènes ou de Gnosse, ces palais se composaient d'une vaste cour entourée de portiques, du *megaron* ou appartement des hommes, et du *gynécée* ou appartement des femmes. Les murs étaient ornés de fresques ou de plaques de métal. A l'époque classique (VIe-IVe s.), la plupart des logis étaient encore d'une simplicité rudimentaire ; d'après les empreintes des maisons trouvées à Athènes, au Pirée, à Corinthe ou à Syracuse, ils se composaient de deux ou trois pièces, à moitié taillées dans le roc, avec des murs de bois ou de brique crue. Tout autre était la maison riche à péristyle. Elle comprenait : un double vestibule, flanqué de boutiques ou d'écuries ; une cour bordée de portiques sur trois côtés ; à droite et à gauche de la cour, des chambres, des magasins ou offices ; en face de la porte d'entrée, la *prostas* ou vestibule à antes, qui conduisait à l'*andrôn* ou salle des hommes, au foyer domestique et au gynécée ; enfin, un étage, sur une partie du rez-de-chaussée. Mais le goût du luxe, depuis le IVe siècle, amena bien des changements : maisons à trois ou quatre étages ; maisons à double cour ; plafonds à arabesques, lambris sculptés, fresques, mosaïques, plaques ciselées ; palais somptueux des rois ou des princes. On peut se faire une idée des habitations de ce temps d'après les maisons trouvées à Délos et le palais de Palatitza (Macédoine).

Maison romaine. La maison romaine primitive consista dans l'atrium, grande salle carrée, éclairée par une ouverture au plafond, et qui renferma les images des dieux lares et le lit conjugal. Lorsque la maison s'agrandit, l'atrium devint la pièce de réception ; elle était précédée d'un *vestibule,* ouvrant sur la rue et entourée d'autres pièces, salon, archives, etc. ; parmi ces *pièces* ce est une vaste, le *tablinum,* qui sépare l'*atrium* d'une cour, dite *péristyle,* autour de laquelle sont disposés les appartements privés, et au centre de laquelle est un bassin entouré d'un parterre élégant ; au delà est l'*œcus,* sorte de salon qui donne enfin sur le jardin. Le premier et unique étage était généralement peu confortable ; il était réservé aux chambres d'esclaves et aux greniers. Tout autour, donnant sur la rue, mais ne communiquant pas avec l'intérieur, étaient disposées des boutiques où souvent le maître faisait vendre les produits de ses terres. Dans le sous-sol étaient des caves, des celliers, des magasins. Telle est la maison patricienne. Mais la nécessité fit bientôt trouver à Rome un type d'habitation capable d'abriter en peu d'espace une nombreuse population. Des maisons à plusieurs étages s'élevèrent. On dut en réglementer la hauteur. Auguste la réduisit à 70 pieds (21 m.), Trajan à 60 pieds (18 m.). Pour éviter de surcharger les étages inférieurs, la partie supérieure était ordinairement de bois, d'où il résultait des incendies fréquents.

De l'antiquité romaine à nos jours. Malgré la domination romaine, les populations des Gaules conservèrent leurs anciennes habitations de bois, et l'invasion des peuples du Nord, essentiellement charpentiers, ne fit qu'étendre la construction en bois. Aux maisons faites avec des pièces de bois superposées, équarries ou non, embrevées ou simplement liées, succédèrent alors les maisons en pans de bois, composées de supports rigides, de chaînes, de décharges, etc. Ces constructions présentent une extrême solidité et permettent d'élever les bâtiments à de grandes hauteurs. A la fin du XIe siècle, on constate des influences diverses, tenant d'une part à la civilisation latine et d'autre part aux traditions germaniques, ainsi qu'aux usages locaux. Au XIIe siècle, dans les villes où domine l'influence des abbayes, les maisons sont construites en maçonnerie, tandis que dans les localités plus indépendantes et immédiatement placées sous le pouvoir royal, les maisons en bois tendent chaque jour à remplacer les maisons en pierre. Viollet-le-Duc rapporte que, dès l'époque mérovingienne, les maisons urbaines possédaient un ou plusieurs étages. Ces maisons furent bâties jusqu'au XIIe siècle avec des rez-de-chaussée en maçonnerie et des étages en charpente. A partir du XIIe siècle, l'architecture civile se forme avec l'établissement des communes ; elle s'éloigne de plus en plus des genres créés par la race latine. Au lieu de prendre vue sur les cours intérieures, les maisons ont leurs fenêtres percées sur la voie publique, et les cours sont réservées aux services domestiques. De la rue on entre directement dans la salle principale, qui est surélevée de plusieurs marches ; si l'habitation a quelque importance, cette première salle, qui sert à la fois de salle de réception et de salle à manger, est suivie d'une autre salle plus petite, qui sert de cuisine ou, les jours ordinaires, de salle à manger ; les chambres à coucher sont au premier étage. Ces maisons du XIIe siècle sont éclairées par de très larges fenêtres, elles sont recouvertes par un toit saillant, et ne présentent pas leur pignon sur la rue. Le pan de bois du premier étage porte sur de très grosses solives, et est peint de couleurs tranchantes ; sur les enduits sont tracés des dessins à la pointe. Le plus généralement les maisons sont mitoyennes, mais il est certaines localités, particulièrement en Bourgogne, où les maisons du XIIe et du XIIIe s. sont séparées par une ruelle étroite et possèdent chacune des murs latéraux indépendants. Ces ruelles d'isolement amenèrent les architectes à élever les murs principaux sur les ruelles et les pignons sur la rue. Vers le milieu du XIIIe siècle, on élevait des maisons à plusieurs étages, dont les façades étaient entièrement construites en pierre ; elles étaient généralement spacieuses et largement éclairées. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle seulement, on commence à fermer les maisons. Le premier étage comprend la salle ainsi que les chambres, et le rez-de-chaussée est réservé aux communs, aux provisions et à la cuisine. Le bois domine dans l'ossature des maisons ; elles sont portées en encorbellement sur des potences ornées et sculptées, et cette disposition permet d'avoir à l'étage supérieur une surface sensiblement plus grande que celle qu'occupe le rez-de-chaussée.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les maisons gardent leur aspect coquet : à partir de cette époque, elles reviennent à un style plus simple, mais les plans sont peu modifiés ; ce n'est qu'à partir du règne de Louis XIV qu'elles perdent tout leur caractère extérieur. Ce ne sont plus alors que des murs unis ou des pans de bois hourdés et crépis, percés de fenêtres carrées. Les intérieurs se modifient profondément. La maison n'a plus son caractère individuel ; elle renferme plusieurs familles, elle est composée d'un grand nombre d'étages, de logements habités par des locataires nomades.

De nos jours, les maisons sont des combinaisons plus ou moins ingénieuses de pierre et de fer, que l'on décore de piliers, de pilastres, de torsades, etc. ; elles renferment, en général, un mélange de styles et d'époques qu'il est impossible de définir.

La construction des maisons des champs a peu varié. La chaumière du Picard ne ressemble pas à celle du Breton ; celle-ci diffère essentiellement de la cabane du Morvandeau, qui ne rappelle en rien celle du Franc-Comtois, de l'Auvergnat et du Languedocien. Ces maisons ne présentent souvent à l'extérieur qu'une masse de pierres amoncelées ; les bois sont à peine équarris, et le plancher est couvert d'une terre battue enduite d'une couche formée de sable granitique et d'argile. Dans quelques-unes, les linteaux sont travaillés, les jambages dressés, les intérieurs enduits, les bois équarris, chanfreinés même, et la tuile est employée pour les couvrir. Dans certaines contrées, les maisons sont faites en pisé et couvertes en chaume ; dans d'autres, le système des bois empilés s'est conservé. De nos jours, le luxe des villes tendant à gagner les campagnes, on commence à abandonner les anciennes traditions. Ce n'est plus qu'à une très grande distance des villes que l'on retrouve les maisons des champs construites selon les vieilles traditions.

— Dr. *Maisons meublées.* Les individus qui tiennent des maisons meublées ou garnies, ordinairement appelés « logeurs », sont astreints aux mêmes prescriptions que les aubergistes et hôteliers. V. HÔTELIER.

Maisons mortuaires. Les maisons mortuaires, qu'il ne faut pas confondre avec les dépôts mortuaires (v. DÉPÔT), ont pour but de prévenir les inhumations précipitées. L'institution a pris naissance en Bavière, à la fin du XVIIIe siècle. Depuis, les maisons mortuaires se sont répandues dans les grandes villes de l'Allemagne et de plusieurs autres Etats. Elles sont à peu près inconnues en France. L'organisation de ces établissements varie peu. Tant qu'ils ne portent pas des traces visibles de décomposition, les corps des décédés y sont déposés sur une sorte de lit incliné, le visage et le thorax à découvert, l'un des doigts passé dans l'extrémité d'un fil de soie, qui correspond à une sonnerie établie dans la chambre des veilleurs.

— Hist. *Maison du roi.* De tout temps, les rois de France ont aimé à s'entourer d'un grand nombre de personnages, autant pour rehausser l'éclat de leur dignité que pour assurer la garde de leur personne. Déjà, à l'époque mérovingienne, beaucoup de leudes vivaient près du roi et étaient désignés sous le nom de *ministeriales domini regis.* Quelques-uns avaient des fonctions précises, qui devinrent plus tard les grandes charges de la cour. Les deux principaux étaient le *maire du palais* et le *comte du palais.* Charlemagne, voulant imiter les empereurs byzantins, développa les charges de cour. Sous les Capétiens, les grands officiers de la couronne prirent une part active à toutes les affaires politiques du royaume. Au fur et à mesure que grandit l'autorité royale, la maison du roi se développe ; les charges y sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus recherchées. Toutefois, ce fut seulement au XVIIe siècle que la maison du roi fut définitivement constituée. Elle se divisa en maison civile et en maison militaire et reçut une organisation qu'elle garda jusqu'à la Révolution française. La première comprenait : le clergé attaché à la personne du roi, le grand maître, les maîtres d'hôtel et les officiers de la bouche, le grand chambellan et les divers officiers de la chambre et de la garde-robe, le directeur général des bâtiments, les intendants, architectes et autres officiers des maisons royales, le grand maréchal, le grand écuyer et les officiers de la grande et de la petite écurie, le grand maître et surintendant des postes, les courriers, le grand veneur et les officiers de la vénerie, le grand fauconnier, le grand louvetier et les officiers attachés aux autres plaisirs du roi, le grand prévôt de France, le grand maître des cérémonies, etc. En 1789, malgré les réductions opérées par Necker, la maison civile comprenait 4.000 personnes, jouissait de nombreux privilèges, surtout en matière d'impôts.

La *maison militaire* comprenait, outre deux régiments d'infanterie, les gardes-françaises et les gardes suisses, une cavalerie formée des quatre compagnies des gardes du corps, de la compagnie des gendarmes de la garde, de la

compagnie des chevau-légers et des deux compagnies de mousquetaires. Plus tard, il s'y ajouta encore une compagnie de grenadiers à cheval.

En 1775, le comte de Saint-Germain supprima les compagnies de mousquetaires et de grenadiers à cheval. La maison du roi disparut à la Révolution, mais fut rétablie à la Restauration, en 1814, avec un effectif de plus de 4.500 hommes. Supprimée pendant les Cent-Jours, la maison du roi fut rétablie, mais dans de moindres proportions, en 1815; elle disparut en 1830.

Ministre de la maison du roi. Sous l'ancien régime, le ministre de la maison du roi portait le titre de secrétaire d'Etat. Il avait dans ses attributions la maison du roi, le clergé, la feuille des bénéfices, les affaires des protestants, les dons et brevets civils et un certain nombre de généralités. En 1791, ses attributions passèrent en grande partie au ministre de l'intérieur. En 1814, au retour des Bourbons, il fut rétabli, mais ne garda plus dans son département que la liste civile. Il fut supprimé en 1827 et remplacé par un intendant général de la liste civile.

Maison de la reine. La reine, les princes et princesses de la famille royale avaient aussi leur *maison,* et par *maison* il faut entendre une représentation de 15 à 20 services. La maison du roi, celle de la reine et des princes et princesses de la famille royale coûtaient de 40 à 45 millions, le dixième du revenu public.

Maison de l'Empereur. Napoléon Ier reconstitua la maison civile du roi sous le nom de *maison impériale.* La maison impériale fut dirigée par Duroc, qui eut le titre de grand maréchal du palais. Il eut sous ses ordres un grand aumônier, un grand chambellan, un grand veneur, un grand écuyer, un grand maître des cérémonies. Beaucoup d'anciens émigrés acceptèrent des charges à la cour impériale. L'impératrice eut aussi sa maison.

Napoléon III conserva la maison civile, qui eut à peu près les mêmes services que sous Napoléon Ier, mais il eut aussi une maison militaire, qui comprenait le ministre de la maison de l'Empereur, grand maréchal du palais, un adjudant général du palais, seize aides de camp, un chef du cabinet topographique, dix officiers d'ordonnance, l'escadron des cent-gardes. La maison de l'impératrice Eugénie fut copiée sur celle de l'impératrice Joséphine.

Maison militaire du président de la République. On donne ce nom à l'ensemble des officiers attachés à la personne du président de la République. Elle a pour chef un officier général. Les officiers portent la double bande d'or au pantalon, les aiguillettes, le plumet et le brassard tricolores.

Maison carrée (la), beau temple romain, à Nîmes. Il a 25 mètres de long sur 12 de large. Sur les trente colonnes corinthiennes cannelées qui l'entourent, vingt sont engagées dans les murs de la cella ; les dix colonnes du pronaos, dont six en façade, sont dégagées. En d'autres termes, la

La Maison carrée.

Maison carrée est pseudopériptère prostylo hexastyle. On y accède par un escalier de quinze degrés. La frise est richement ornée de rinceaux. Ce temple, qui paraît avoir été dédié aux petits-fils d'Auguste, est dans un état de parfaite conservation. Il a successivement servi d'église, de maison consulaire, de magasin, de musée lapidaire.

Maison de poupée (la), drame en trois actes, en prose, par Henrik Ibsen (1880). — Nora Helmer, une petite femme toute gracieuse et charmante, qui est ou paraît être le type de la femme-enfant, s'est procuré une assez grosse somme, au profit et à l'insu de son mari en contrefaisant une signature. Ce faux, assez pardonnable après tout, vient à être découvert par Helmer. Homme médiocre, étroit et pusillanime, foncièrement égoïste, Helmer veut d'abord chasser Nora, puis, voyant qu'il n'y a aucun scandale à craindre, lui offre son pardon. Mais Nora, dont les yeux se sont dessillés, qui a réfléchi, qui comprend maintenant qu'elle n'a été pour lui qu'une « poupée », repousse ce pardon injurieux, et, abandonnant son mari et ses enfants, part au loin, décidée à « développer l'être humain qui est en elle », à refaire sa conscience, en dépit des conventions et des préjugés sociaux. Ibsen revendique, on le voit, les droits de l'individu contre les lois écrites. Outre sa portée morale, cette pièce est, au point de vue théâtral, une des plus belles de l'auteur par l'unité de la composition, le naturel du dialogue, la vie psychologique et dramatique à la fois des personnages.

Maison des morts (la), roman, par Dostoïevski (1863). — C'est peu de temps après sa sortie du bagne que Dostoïevski écrivit ce livre, sous le nom d'un certain Alexandre Goriantchikof, mort en Sibérie, quelque temps après sa libération. L'auteur nous y peint la vie des condamnés. A vrai dire, *la Maison des morts* n'est pas un roman. C'est une série de tableaux, entre lesquels se trouvent des récits isolés, se rattachant d'ailleurs au sujet d'ensemble. Dostoïevski a observé les malheureux qui l'entourent, et s'est mêlé à leur vie. Quelques-uns lui racontent leur histoire, que l'auteur reproduit avec un admirable accent de vérité naïve. Beaucoup de scènes, dans le livre, sont atroces ou même répugnantes. Ce n'est pas que Dostoïevski se complaise dans l'horreur ; mais il veut soulever l'indignation contre un châtiment barbare. Et, en effet, *la Maison des morts* amena la réforme de la déportation, tout comme les *Récits d'un chasseur,* par Tourguénev, avaient amené celle du servage.

Maison d'or de Néron. Néron profita de l'incendie de Rome, en 64, pour exécuter l'un de ses rêves les plus extravagants. Sur les ruines de Rome, entre le Palatin, l'Esquilin et le Cœlius, sur un espace de 150 hectares, il fit élever par les architectes Severus et Celer le palais demeuré célèbre sous le nom de *Maison d'or.* Il était précédé d'un vestibule de 1.500 mètres de long, avec un triple rang de colonnes, qui ne renfermait pas moins de 500 statues volées à la Grèce, était revêtu à l'intérieur de lames d'or et d'argent, renfermait une immense salle circulaire, dont la voûte tournante figurait le ciel et ses constellations, des plafonds qui s'entr'ouvraient pour laisser tomber en pluie les parfums et les fleurs. Dans le vestibule était une colossale statue de Néron, toute revêtue d'or. Autour s'étendait une vraie campagne, bois, fermes, étangs, où l'on chassait. Néron épuisa les finances de l'empire à cette entreprise, qu'il ne put même achever. Cet ouvrage était si impopulaire que les successeurs de Néron durent le détruire ou le dépecer. Le Colisée, bâti par Vespasien, occupe l'emplacement d'un lac dépendant de la Maison d'or.

Maison du chat qui pelote (LA), nouvelle de H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Maison du soldat (la), 51, rue d'Hauteville, à Paris, Institution humanitaire fondée en 1895, par Mlle Fernande d'Erlincourt, au profit du soldat pauvre, orphelin, fils de veuve ou de famille modeste, à qui l'application du service obligatoire cause un préjudice matériel. Elle donne aux sous-officiers, soldats et marins libérés du service, réformés ou pensionnés, pouvant justifier d'une honorabilité parfaite, une situation en rapport avec les aptitudes de chacun. Les militaires indigents, les ex-pupilles des orphelinats et de l'Assistance publique sont habillés à neuf et reçoivent des secours d'argent jusqu'à ce que l'Œuvre les ait pourvus d'un emploi. La « Maison du soldat » s'intéresse à la colonisation et vient en aide à l'agriculture en rapatriant les ouvriers des campagnes.

Maison Ernestine (ORDRE DE LA). V. ERNESTINE.

Maison Husseinite (ORDRE DE LA) ou *Nichan-Ed-Dem,* institué en 1839 dans la régence de Tunis, par Ahmed-bey, pour les membres de la famille régnante, et réservé aux souverains et très hauts personnages. La décoration circulaire, en or, incrustée de diamants, se porte suspendue au cou au moyen d'un ruban vert bordé de deux liserés rouges.

Maison blanche (la), nom usuel de la demeure des chefs du pouvoir exécutif des Etats-Unis, à Washington, dont le nom officiel est *Executive Mansion.* Le premier président qui l'occupa fut Adams, en 1800. C'est une construction simple à deux étages, peinte en blanc, précédée d'un portique ionique.

MAISON (Nicolas-Joseph), marquis, pair et maréchal de France, né à Epinay (Seine) en 1771, mort à Paris en 1840. Fils d'un petit cultivateur, il s'engagea en 1792, servit à l'armée du Nord et conquit tous ses grades sur les champs de bataille. Nommé général après Austerlitz, il combattit à Iéna, en Espagne, en Hollande et passa divisionnaire en 1812. Placé, en 1814, à la tête de l'armée du Nord, il défendit la Belgique contre les Alliés. Il adhéra au gouvernement de Louis XVIII et suivit le roi à Gand pendant les Cent-Jours. Aussi la seconde Restauration le combla-t-elle de faveurs : il reçut, en 1814, le gouvernement de Paris et la pairie et, en 1817, le titre de marquis. En 1828, l'expédition de Morée qu'il commandait en chef lui valut le bâton de maréchal. Il se rallia au gouvernement de Juillet, qui le nomma ministre des affaires étrangères (nov. 1830), ambassadeur à Vienne (1831), à Saint-Pétersbourg (1833), enfin ministre de la guerre (1835-1836).

Maréchal Maison.

MAISON-CARRÉE, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 12 kilom. d'Alger, à l'embouchure de l'Harrach ; 5.846 hab. Elle tire son nom d'un fort turc qui dominait la rivière et qui a été transformé en prison. Aux environs, minoteries importantes, tanneries et belles exploitations agricoles (vignobles, vergers) ; maison mère des Pères Blancs.

MAISONCELLE (*mè-zon-sèl'* — dimin. de *maison*) n. f. Petite maison, maisonnette. (Vx.)

MAISONFORT (Louis DUBOIS-DESCOURS, marquis DE LA), général et écrivain français, né dans le Berry en 1763, mort à Lyon en 1827. Emigré, il servit dans l'armée des princes, puis fonda à Brunswick une imprimerie, d'où sortirent de nombreux pamphlets royalistes. Revenu à Paris, il fut arrêté après le 18-Brumaire comme agent du comte d'Artois, déporté à l'île d'Elbe, mais réussit à s'évader. En 1814, il retourna en France et fut chargé par de Blacas, représentant de Louis XVIII, de lui adresser des rapports secrets. Il fut aussi rédacteur de la « Quotidienne ». En 1815, il fut nommé maréchal de camp et conseiller d'Etat. Elu député par le Nord, en 1817, il ne fut pas réélu. Nommé directeur extraordinaire de la couronne, puis, en 1820, ministre plénipotentiaire en Toscane, il a publié, outre plusieurs comédies : *l'Etat réel de la France à la fin de 1795* (1800) ; *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig* (1814) ; etc.

MAISONNAGE (*mè-zo-naj'* — rad. *maison*) n. m. Cout. anc. Bois de haute futaie, abattu pour être employé à des constructions. ‖ Nom de certaines redevances ayant pour objet des bois de construction.

MAISONNAIS, comm. du Cher, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de la Sinaise ; 908 hab. Tuilerie. Ruines du prieuré d'Orsan.

MAISONNAIS, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 29 kilom. de Rochechouart, entre la Tardoire et son affluent gauche, le Trioux ; 1.723 hab. Eglise du XIIe siècle.

MAISONNÉE (*mè-zo-né* — rad. *maison*) n. f. Fam. Toutes les personnes, généralement de la même famille, qui habitent un même logement : *Inviter toute la* MAISONNÉE.

MAISONNER (*mè-zo-né*) v. a. Bâtir, couvrir de maisons : MAISONNER *un emplacement.* (Vx.)

MAISONNETTE (*mè-zo-nèt'*) n. f. Petite maison. V. CABANE.

MAISONNEUVE (Louis-Jean-Baptiste SIMONNET DE), auteur dramatique français, né à Saint-Cloud en 1745, mort à Paris en 1819. Bien que gentilhomme, il était marchand mercier. A vingt-cinq ans, il composa sa tragédie de *Roxelane et Mustapha.* Elle ne fut jouée qu'en 1785, mais avec grand succès. Il composa encore quelques tragédies et comédies, et fut l'éditeur de la *Nouvelle bibliothèque de campagne* (1777).

MAISONNEUVE (Jules-Germain-François), chirurgien français, né à Nantes en 1809, mort à Missillac (Loire-Inférieure) en 1894. Il appliqua l'un des premiers à la chirurgie, et avec un succès éclatant, la théorie de la régénération de l'os par le périoste, démontrée par Flourens. Ses principaux ouvrages sont : *Du périoste et de ses maladies* (1834) ; *Leçons cliniques sur les affections cancéreuses* (1853) ; *Clinique chirurgicale* (1863-1864).

MAISONS-ALFORT, anciennem. **Maisons** (lat. *Mansiones*), comm. de la Seine, arrond. et à 13 kilom. de Sceaux, à 7 kilom. de Paris, entre la Seine et la Marne, 9.479 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture maraîchère ; ciment romain, produits chimiques. Au Xe siècle, Hugues Capet donna « Mansiones » et les terres voisines aux religieux de Saint-Maur-les-Fossés ; l'abbé y résida. Une partie au moins revint plus tard au roi, qui, au XVIe siècle, y bâtit un château, disparu depuis, habité jadis par Diane de Poitiers. Eglise du XIIIe siècle, restaurée ; tour romane.

MAISONS-LAFFITTE ou **MAISONS-SUR-SEINE**, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Versailles, près de la Seine et de la forêt de Saint-Germain, 5.622 hab. Ch. de f. Ouest. Château bâti au XVIIe siècle par Mansart pour René de Longueil, surintendant des finances.

Château de Maisons-Laffitte.

En 1658, Louis XIV érigea cette propriété en marquisat. Voltaire y lut, dit-on, la *Henriade.* Le château fut acheté en 1777 par le comte d'Artois, en 1804 par le maréchal Lannes, en 1818 par Laffitte, qui y recueillit Manuel. Champ de courses dans le parc.

MAISSANA, comm. d'Italie (prov. de Gênes) ; 3.133 hab.

MAISSE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. d'Etampes, dans la vallée de l'Essonne ; 1.073 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sucrerie. Eglise des XIIIe et XIVe siècles.

MAÏSSOUR. Géogr. V. MYSORE.

MAISTRANCE (*mèss-transs* — rad. *maistre,* anc. orthogr. de *maître*) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. ‖ *Ecoles de maistrance,* Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

— ENCYCL. La *maistrance* est la clef de voûte de la marine ; c'est elle qui fait accomplir les règlements et entretient la discipline des navires. Suivant le grade, les conseils d'avancement tenus tous les six mois à bord peuvent directement donner des avancements ou soumettre les propositions au ministre. Dans les ports, la maistrance, composée d'employés civils, est formée de jeunes gens passant par une des trois *Ecoles de maistrance,* de Brest, Rochefort, Toulon. V. ÉCOLE.

La spécialité des mécaniciens comporte tous les grades sans exception. Le plus gradé d'une spécialité est chargé du matériel de cette spécialité et en dirige le service, sous le nom de maître chargé. La tenue des premiers maîtres ou adjudants comporte la redingote avec attentes or et liséré rouge, sans galons aux manches, la casquette, le sabre et l'épaulette or avec liséré rouge au milieu. Les maîtres ou sergents-majors ont deux galons larges sur les manches d'une redingote, le sabre et la casquette, mais ils ne portent pas l'épaulette. Une école ouverte à Brest permet, après concours, aux sous-officiers, à partir du grade de second maître, de se préparer à l'examen d'enseigne de vaisseau.

Les mécaniciens avançant dans leurs corps, les maîtres passent premiers maîtres, et ces derniers mécaniciens de seconde classe après examen.

MAISTRE (Gilles LE), magistrat français, né à Montlhéry vers 1499, mort en 1562. Premier président du parlement de Paris (1551). On lui doit : *Décisions notables* (1566), et cinq traités publiés sous le titre d'*Œuvres* (1653).

MAISTRE [*mèstr'*] (*Joseph*-Marie, comte DE), homme d'Etat, écrivain et philosophe, né à Chambéry (Savoie) en 1753, mort à Turin en 1821. Appartenant par sa naissance à la noblesse et à la magistrature, Joseph de Maistre, après d'excellentes études chez les jésuites, fit son droit à Turin et devint membre du Sénat. En 1792, obligé de fuir la Savoie devant l'invasion française, il passe quatre ans à Lausanne, où il fréquente Necker et sa fille, Mme de Staël. En 1802, Victor-Emmanuel Ier le nomme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. En relation avec les émigrés français, très recherché par l'empereur Alexandre et par l'aristocratie russe, Joseph de Maistre passa quatorze années à Saint-Pétersbourg, et cette période fut la plus féconde dans sa vie de penseur et d'écrivain.

Sa première publication date de Lausanne, en mai 1793 ce sont les *Lettres d'un royaliste savoisien.* De 1794 à 1797,

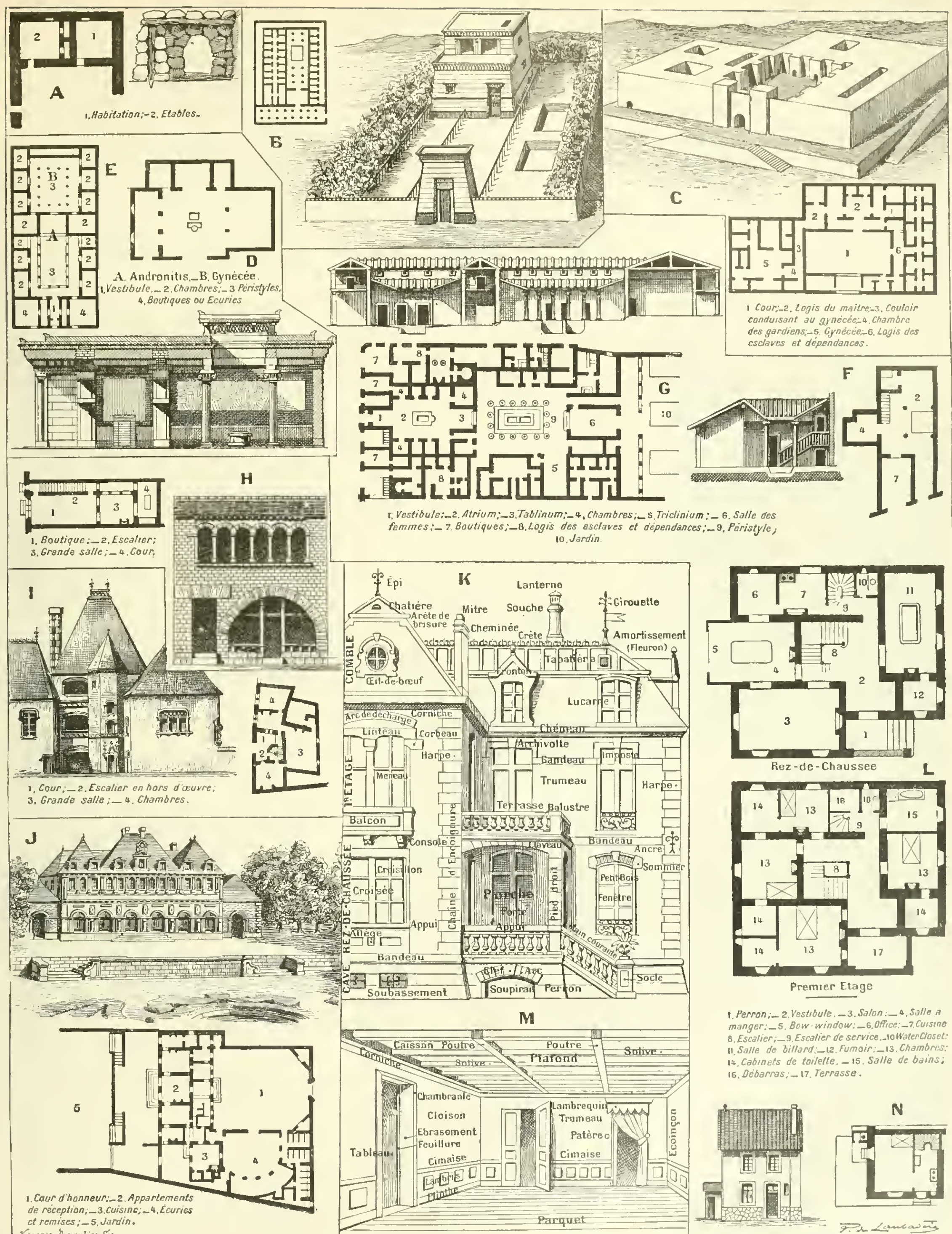

Maison : A, Maison de Santorin (entrée de la maison et plan). — B, Perspective et plan de maisons égyptiennes. — C, Perspective et plan de maisons assyriennes. — D, Plan d'une maison grecque primitive. — E, Plan théorique et coupe d'une maison grecque à deux péristyles. — F, Plan et coupe d'un logis pompéien. — G, Plan et coupe de la maison de Pansa, à Pompéi. — H, Plan et élévation d'une maison du moyen âge. — I, Elévation et plan d'une maison Renaissance. — J. Perspective et plan d'une maison du XVIIe siècle. — K, Maison moderne (détails de l'architecture extérieure. — L, Plans de la maison moderne (rez-de-chaussée et premier étage). — M, Détails de l'architecture intérieure. — N, Maison ouvrière (élévation et plan du rez-de-chaussée). V. HABITATION.

il écrit une *Étude sur la souveraineté*, qui reste inédite jusqu'en 1870. Dès 1796, il fait paraître ses *Considérations sur la France*, critique ardente de la Révolution française. En mai 1809, il achève d'écrire son *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, qu'il ne publie qu'en 1814. Un ouvrage purement philosophique, dont il a l'idée en 1806, *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, ne paraît qu'au lendemain de sa mort (1821). De même, son *Examen de la philosophie de Bacon*, achevé dès 1815, ne fut imprimé qu'en 1836. Avant de mourir, il publia, à quelques mois d'intervalle, deux ouvrages : *Du pape* (1819) et *De l'Église gallicane* (1821). Sa correspondance, très considérable, ainsi que divers opuscules, ont été ajoutés aux œuvres précédentes dans une édition complète publiée en quatorze volumes, à Lyon, de 1884 à 1887.

Joseph de Maistre.

Joseph de Maistre est, avec de Bonald, un des adversaires les plus éloquents de la Révolution française. Il veut restaurer le pouvoir royal, mais cette restauration en suppose deux autres : celle du pape, souverain temporel, et celle de Dieu. Dominant les rois, arbitre des différends entre les nations, proclamant le droit en face de la violence et de la force, représentant de Dieu, ce sera le pape chef de la république européenne. Tout ce plaidoyer en faveur du pouvoir théocratique est écrit en une langue remarquable de variété, d'esprit et d'éloquence.

MAISTRE [*mèsstr'*] (comte Xavier DE), écrivain français, frère du précédent, né à Chambéry en 1763, mort à Saint-Pétersbourg en 1852. Officier sarde, X. de Maistre refusa de servir la France, lors de la conquête de la Savoie, et suivit son frère Joseph en Russie. Après avoir pris part, comme officier russe, aux campagnes de Caucase et de Perse, il s'établit à Saint-Pétersbourg, d'où il alla faire un voyage en France quelques années avant sa mort. Grand seigneur délicat et dédaigneux, il charma ses loisirs par la composition de petits ouvrages, qu'il ne destinait pas à la publicité, et qui sont de vrais chefs-d'œuvre de simplicité et de naturel. Dès 1794, paraît le *Voyage autour de ma chambre*, qui forme un joli pendant au livre fameux de Sterne. Suivent trois nouvelles d'un ton plus original : *le Lépreux de la cité d'Aoste* (1811), sous la forme d'un émouvant dialogue (v. LÉPREUX); *les Prisonniers du Caucase* et *la Jeune Sibérienne* (1825), qui sont des modèles de narration simple et forte. Xavier de Maistre a encore composé une *Expédition nocturne autour de ma chambre*, et il a donné quelques travaux scientifiques dans le « Bulletin de l'Académie de Turin ».

Xavier de Maistre.

MAISTRE (Louis-Isaac LE), dit **de Sacy**. V. SACY.

MAÏT, nom d'une déesse égyptienne, qui représente la Vérité et la Justice. Elle était double, comme tout ce qui touchait à la royauté, et elle était représentée en deux personnes : l'une pour le Nord, l'autre pour le Sud. Elle a d'ordinaire la figure d'une femme accroupie ou debout, sur la tête de laquelle une grande plume frisée du bout se tient en équilibre. Elle faisait partie du cortège d'Osiris, et la salle dans laquelle ce dieu jugeait les morts avant de les admettre dans son royaume s'appelait la *Salle de la double Vérité*. Elle surveillait la pesée des actions dans la balance, et elle tirait légèrement sur les cordes soutenant le plateau qui portait le cœur du mort, pour le faire pencher dans le sens de l'indulgence.

Maït debout et Maït assise.

MAÏTA n. m. Jeu usité chez les habitants des îles Hawaï, et qui consiste à lancer un disque de lave de façon à le faire passer entre deux bâtons fichés en terre, sans toucher ni l'un ni l'autre. ‖ On l'appelle aussi OUROU.

MAITANI (Lorenzo), architecte italien, né à Sienne au XIIIe siècle, mort en 1330. Cet artiste était l'un des plus remarquables de son temps. On lui doit, entre autres monuments, la belle cathédrale d'Orvieto, commencée en 1290, et que Vasari a attribuée à tort à Pisano.

MAÏTCHA ou **MATCHA**, région d'Éthiopie (prov. de Gojam), au S. du lac Tzana, entre le cours du fleuve Abaï, qui se rend au lac du S. au N., et le cours du même fleuve, qui ressort de ce lac du N.-O. au S.-E. Nombreux cours d'eau, se rendant à l'Abaï supérieur.

MAITLAND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Northumberland]), sur le Hunter et près de son estuaire dans le Pacifique; 10.000 hab. Escale de cabotage et d'exportation de houille.

MAITLAND (sir Frederick Lewis), amiral anglais, né à Rankeilour (comté de Fife) en 1777, mort à bord du « Wellesley », dans les eaux de Bombay, en 1839. Il était capitaine de vaisseau et commandait le « Bellérophon », quand il fut chargé, en juillet 1815, de s'opposer aux entreprises de Napoléon, qu'on soupçonnait d'essayer de passer en Amérique. C'est à lui que Napoléon se rendit, le 15 juillet 1815. Maitland devint amiral en 1830 et mourut à son bord. Il a donné le récit de ses relations avec Napoléon : *Narrative of the Surrender of Buonaparte* (1826).

MAITLAND. Biogr. V. LAUDERDALE.

MAÏTOUMOU ou **MARITOUMOU**, nom antique de la petite ville égyptienne de *Méidoum*. V. ce mot.

MAITRA (*bienveillance*) n. m. La neuvième des dix *Pâramitâs* ou vertus cardinales de la loi bouddhique, sans laquelle l'être le plus saint ne peut atteindre au Nirvâna.

MAÎTRE, ESSE (*mètr', mè-tress* — du lat. *magister*, même sens) n. Personne qui commande, gouverne, qui régit à son gré des personnes ou des choses : *L'esclave n'a qu'un* MAÎTRE; *l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune*. (La Bruy.)

— Personne qui a des serviteurs : *Il n'y a de bons serviteurs que là où il y a de bons* MAÎTRES. (L'abbé Bautain. ‖ Personne pour le compte de laquelle un ouvrier travaille exclusivement : *Quand deux ouvriers courent après un* MAÎTRE, *les salaires baissent*. (F. Bastiat.) Dans ce sens, on dit plus souvent PATRON.) ‖ Propriétaire d'un animal : *Un cheval qui connaît la voix de son* MAÎTRE. ‖ Propriétaire en général : *Le* MAÎTRE *d'une maison, d'un champ*. ‖ Personne toute-puissante en quelque endroit, qui dispose de quelque chose comme elle l'entend : *Les* MAÎTRES *de la mer*.

— Personne pour laquelle on professe une grande estime, accompagnée de respect. ‖ Titre que donnent habituellement à un souverain les personnes qui sont chargées de le représenter : *Le roi, l'empereur mon* MAÎTRE.

— Professeur : *Un* MAÎTRE *de langues. Une* MAÎTRESSE *de piano*.

— Fam. Titre que l'on donne à des personnes qui ont une certaine bonhomie et un âge un peu avancé, surtout à la campagne : MAÎTRE *François, le vigneron*.

— Personne d'une habileté ou d'un savoir supérieur : *Suivez l'exemple des* MAÎTRES.

— Personne qui use à son gré de ses facultés, de quelqu'un de ses organes : *Être* MAÎTRE *de sa voix, de sa main*.

— Personne qui possède une matière, de façon à en tirer le meilleur parti possible : *Être* MAÎTRE *de son sujet*.

— Personne qui a de l'empire sur son âme : *Être* MAÎTRE *de ses désirs, de ses passions*.

— Personne qui a l'usage libre de quelque chose : *Être* MAÎTRE *de son sort*.

— Personne qui a la liberté, la faculté de faire quelque chose : *On n'est pas toujours* MAÎTRE *de jouer le rôle qu'on eût aimé*. (A. de Vigny.)

— Fig. Objet qui régit, qui gouverne, qui détermine la forme ou la direction de quelque chose : *L'or est le* MAÎTRE *de l'univers*. ‖ Objet qui exerce sur l'homme une influence tyrannique : *L'étiquette est une* MAÎTRESSE *exigeante*. ‖ Objet qui sert d'enseignement : *Le temps et la liberté sont de grands* MAÎTRES. (Guizot.) ‖ Modèle, exemple : *Prendre quelqu'un pour* MAÎTRE. ‖ Objet auquel un autre est soumis, sur lequel il est réglé :

> O Molière ! homme simple et sublime génie,
> Tu fis l'honnêteté *maîtresse* de tes vers.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Loc. div. *En maître*, Avec une autorité de maître : *Parler* EN MAÎTRE. ‖ *Seigneur et maître*. Se dit d'une personne dont on veut affirmer l'autorité. — Auj. Se dit par plaisanterie d'un mari par rapport à sa femme. ‖ *Maîtres de la terre*, Rois et princes. ‖ *Maître, Maîtresse du monde, de l'univers*, Personne qui gouverne une très grande partie de la terre : *Sont-ils vraiment heureux, les* MAÎTRES DU MONDE ? ‖ Dieu souverain : *Adorer le* MAÎTRE DU MONDE. ‖ *Maître Jacques*, Domestique qui remplit à la fois plusieurs fonctions dans une maison (par allusion au maître Jacques de l'*Avare* de Molière, à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon). ‖ *Maître Gonin*, Rusé fripon. (V. GONIN.) ‖ *Petit-maître*. V. ce mot à son ordre alphab. ‖ *Maître passé* ou *Passé maître*, Personne très habile en quelque chose. ‖ *Maître d'hôtel*. V. HÔTEL. ‖ *Maître d'académie*, Écuyer qui tient un manège. ‖ *Maître, Maîtresse de la maison* ou *de maison*, Femme du chef de famille, ou Celle qui est elle-même le chef de la famille. ‖ *Chercher maître*, Proprem., Chercher à se placer comme domestique, et, figurém., Être indécis sur le parti qu'on prendra, sur l'opinion qu'on embrassera. ‖ *Trouver son maître*, Trouver quelqu'un à qui l'on est inférieur en quelque chose. ‖ *Être son maître*, Jouir de sa pleine liberté, ne dépendre de personne. ‖ *Avoir bon maître*, Être sous la protection d'une personne puissante, qui peut nous protéger. ‖ *Être le maître*, Être libre de faire ce qu'on veut dans une circonstance donnée. ‖ *Être maître de soi*, Se posséder, prendre le dessus sur ses passions ou sur les mouvements de son âme. ‖ *Avoir l'oreille du maître*, Être écouté par celui qui a l'autorité, exercer de l'influence sur lui. ‖ *Être maître et fils de maître*, Être excessivement habile dans sa profession. ‖ *Compter de clerc à maître*, Rendre un compte exact et régulier, quoique amical et non subordonné aux règles d'une comptabilité sévère. ‖ *Jurer sur la parole du maître*. V. JURARE.

— Art culin. *Sauce maître d'hôtel* ou substantiv. n. f. *Maître d'hôtel*, Sauce qui se sert avec des légumes, des viandes, des poissons, et que l'on fait avec du beurre fondu, persil haché, sel, poivre, jus de citron ou vinaigre.

— Astrol. *Maître de maison*, La planète à laquelle appartient le signe zodiacal placé dans une maison de l'horoscope. ‖ *Maître du signe*, Planète qui est sur son trône diurne ou nocturne dans un signe. ‖ *Maître de génération*, La planète qui est la plus élevée sur la figure généthliaque. ‖ *Maître de l'ascendant*, La planète à laquelle appartient le signe du zodiaque sous lequel la nativité a eu lieu. ‖ *Maître de l'année, Maître du cycle*, Planète qui régit l'année, le cycle, d'après la table cyclique. ‖ *Maître du jour, Maître de l'heure*, Planète qui gouverne le jour, l'heure.

— B.-arts. Titre que l'on donne aux artistes qui ont fait école : *Les* MAÎTRES *espagnols*. ‖ *Petits maîtres*, Titre donné dans les catalogues à une série de graveurs dont le talent, incontesté, n'est cependant pas de premier ordre.

— Chass. Nom de la corde qui borde un filet dit « panneau », et qui sert à maintenir les mailles et à tendre cet engin.

— Dr. *Maître ès lois*, Jurisconsulte. (Vieux.) ‖ *Maître des requêtes*, Nom donné à divers officiers de l'ordre judiciaire. ‖ *Maître des hautes œuvres*, Bourreau. ‖ Titre que l'on donne aux avocats et aux officiers ministériels, et qui s'écrit en abrégé Me : Me *Berryer*. ‖ *Maître clerc*, Premier clerc d'une étude d'avoué ou de notaire.

— Écon. rur. *Maître valet*, Celui qui commande aux valets d'une ferme.

— Enseignem. *Maître ès arts*, Celui qui avait reçu les titres universitaires qui lui permettaient d'enseigner les arts libéraux, particulièrement les humanités et la philosophie. (V. MAÎTRISE.) ‖ *Maître, Maîtresse d'école*, Personne qui dirige une école où l'on donne la première instruction soit à des enfants, soit à des adultes : *L'avenir est dans la main du* MAÎTRE D'ÉCOLE. (V. Hugo.) ‖ *Maître, Maîtresse de pension*, Personne qui prend de jeunes gens en pension pour faire leur éducation. ‖ *Maître d'étude*, Nom donné autrefois à la personne chargée, dans les lycées et collèges, de la surveillance des élèves, et qui désigne encore aujourd'hui la même fonction dans une maison d'éducation privée. ‖ *Maître répétiteur*, Fonctionnaire de l'Université qui a pour mission la surveillance de la conduite et du travail des élèves, hors les classes, dans les lycées et collèges. ‖ *Grand maître de l'Université*, Ministre de l'instruction publique en France.

— Escr. *Maître d'armes, d'escrime*, Celui qui enseigne l'escrime, le maniement du fleuret, de l'épée, du sabre. (Les maîtres d'armes, formés en corporation dès 1554, se donnèrent des statuts [1567], revisés en 1663, et furent dotés d'armoiries par Louis XIV. Leur patron était saint Michel.) V. ESCRIME.)

Insignes des maîtres d'armes.

— Fr.-maçonn. Franc-maçon qui a le troisième grade. ‖ *Grand maître*, Chef d'un pouvoir maçonnique qui régit un ensemble de loges soumises.

— Hist. *Grand maître de France*, Grand officier de la couronne, chef de la maison du roi. ‖ *Grand maître des cérémonies*, Grand officier de la couronne qui fixait le rang de chacun dans les cérémonies officielles. ‖ *Grand maître*, Chef d'un ordre militaire ou d'un ordre de chevalerie. ‖ *Maître d'hôtel du roi*, Grand officier de la maison du roi qui dirigeait le service de la table. ‖ *Grand maître de la garde-robe*, Officier qui avait soin des habits ordinaires du roi et qui avait son rôle marqué quand le roi s'habillait ou se déshabillait.

— Hist. ecclés. Titre que l'on donnait aux cardinaux et aux évêques, au XIIe siècle. ‖ Chez les dominicains, Titre donné aujourd'hui aux professeurs. ‖ *Maître des enfants*, Religieux chargé du soin des enfants confiés à son couvent. ‖ *Père maître*, Religieux qui dirige les novices. ‖ *Maître chantre*, Grand chantre de l'église de Milan. (Vx.) ‖ *Maître de chambre*, Huissier qui introduit à l'audience des cardinaux, en Italie. ‖ *Maître du sacré palais*, Dominicain attaché à la maison du pape, et chargé d'examiner les livres, de donner ou de refuser la permission d'imprimer.

Armoiries du maître d'hôtel.

— Hist. rom. *Maître de la cavalerie*, Chef de la cavalerie, dont les fonctions faisaient contrepoids à la toute-puissance du dictateur. ‖ *Maître de la milice, Maître des affaires*. V. la partie encycl.

— Hist. philos. *Maître des abstractions*, Surnom de François de Mayron, philosophe du XIVe siècle. ‖ *Maître des sentences*, Surnom de Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, auteur du *Livre des sentences*. ‖ *Le maître*, Titre que l'on a longtemps donné à Aristote, dont l'autorité était regardée comme souveraine : *Le* MAÎTRE *l'a dit*.

— Jeux. *Être maître dans une couleur*, Posséder dans son jeu la plus forte carte de la couleur dont il est joué : *Être* MAÎTRE *en atout*, MAÎTRE *en pique*, etc.

— Littér. et musiq. allem. *Maîtres chanteurs* (en allem. *Meistersænger*), Nom donné à des associations de poètes qui ont existé du XIVe au XIXe siècle.

— Magie. *Maître du temple, Maître des arcanes*, Grades dans la hiérarchie des mages.

— Manèg. *Avoir les pieds en maître à danser*, Les tenir trop en dehors du côté de la pointe.

— Mar. Sous-officier faisant partie de la maistrance. ‖ *Premier maître*, Grade le plus élevé de la maistrance d'un navire et passé lequel les sous-officiers deviennent adjudants principaux. ‖ *Maître chargé*, Sous-officier chargé du matériel d'un détail : MAÎTRE *de manœuvres*, MAÎTRE *canonnier, torpilleur, mécanicien, charpentier*, etc. ‖ *Maître d'équipage* ou *Maître*, Sous-officier chargé de la spécialité de la manœuvre. ‖ *Maître principal*, Grade le plus élevé dans la maistrance des arsenaux. (On dit aussi MAÎTRE ENTRETENU.) ‖ *Maître au cabotage*, Officier de la marine de commerce ayant satisfait à l'examen de capitaine au cabotage. ‖ *Second maître*, Grade immédiatement inférieur à maître. ‖ *Quartier-maître*. V. à son ordre alph. ‖ *Maître de port*, Employé d'un port de commerce chargé de la surveillance des bateaux à quai et de ce qui intéresse le port.

— Milit. *Maître*, Titre attribué, sous l'ancien régime, aux simples soldats de la cavalerie, qui se considéraient comme les héritiers des anciens gens d'armes. (On commença d'employer ce terme au temps de Henri IV. L'usage en persista jusqu'au premier Empire.) ‖ *Maître de l'artillerie*, Titre longtemps donné au personnage chargé de préparer et d'organiser le matériel de l'artillerie dans les anciennes armées, et qui fut même souvent qualifié de *grand maître* et aussi de *capitaine général*.

— Musiq. *Maître de chapelle*, Nom donné, en France et en Italie, à l'artiste chargé de la direction de la musique dans une église. En Allemagne, l'expression *Kapellmeister* a un sens beaucoup plus étendu et s'applique aux chefs d'orchestre et de théâtre.)

— Navig. *Maître des ponts et pertuis*, Pilote qui conduisait les bateaux aux passages dangereux des ponts et pertuis.

— Pêch. *Maître de palangre*, Maîtresse corde, sur les côtes de la Méditerranée. ‖ *Maître de grave*, Pêcheur chargé de faire sécher la morue sur la grève.

— P. et chauss. *Maîtres des œuvres*, Ceux qui autrefois étaient chargés des constructions civiles et navales.

— Sport. *Maître d'école*, Cheval bien dressé qu'on fait marcher devant les jeunes chevaux, afin qu'ils suivent son exemple. ‖ On l'appelle aussi LEADER.

— Techn. Titre que prenait autrefois un ouvrier lorsque, après avoir été apprenti et compagnon, il était reçu dans un corps de métier : MAÎTRE *cordonnier*. MAÎTRE *maçon*. MAÎTRE *charpentier*. (Auj. Artisan qui emploie des ouvriers ou qui a un atelier.) (Viennet.) ‖ *Maître d'œuvre*, Ouvrier qui commande les autres dans un atelier. ‖ *Maître compagnon*, Celui qui dirige l'atelier en l'absence du patron. ‖ *Passer maître*, Obtenir le titre de maître, après avoir été compagnon. ‖ *Maître de chai*, Ouvrier qui dirige un

chai, chargé de pièces de vin. ‖ *Maître de pelle*, Garçon boulanger chargé d'enfourner le pain. ‖ *Maître ouvrier*, Nom donné, dans certaines fabriques, à l'ouvrier qui souffle le verre et lui donne les diverses formes qu'il doit avoir. ‖ *Maître à danser*, Compas d'épaisseur à branches croisées, dont les extrémités figurent grossièrement des pieds tournés en dehors. (Il est employé dans l'horlogerie et dans quelques autres industries.) V. COMPAS.

Maître à danser.

— n. f. Femme que l'on aime, que l'on recherche en mariage (sens employé surtout au XVIIe s.) : *Chimène est la* MAÎTRESSE *de Rodrigue*. ‖ Femme qui accorde ses faveurs à un homme qui n'est pas son mari ; femme avec laquelle on vit maritalement.

— adj. Habile ; qui a de la volonté, de l'énergie ; puissant : *Un* MAÎTRE *homme*. *Une* MAÎTRESSE *femme*. *Un* MAÎTRE *buveur*. ‖ Se prend aussi en mauv. part : *Un* MAÎTRE *fripon*. ‖ Principal, en parlant des choses : *La* MAÎTRESSE *poutre d'un plafond*. ‖ Très grand, plus grand que les autres : *Un* MAÎTRE *chou*. ‖ Capital, essentiel : *Dans un romancier, l'imagination est la faculté* MAÎTRESSE. (H. Taine.)

— Jeux. *Carte maîtresse*, La plus forte carte qui reste à jouer de la couleur dont il a déjà été joué. ‖ *Atout maître*, Carte d'atout plus forte que celles qui restent à jouer.

— Mar. *Maître bau*, Bau du maître couple. ‖ *Maître couple*, Membrure transversale la plus forte du navire. ‖ *Maîtresse partie*, Partie la plus large d'un bâtiment. ‖ *Maîtresse varangue*, Varangue correspondant au maître couple. ‖ *Maîtresse ancre* ou *Ancre du grand panneau*, La plus forte des ancres d'un navire. ‖ *Maîtresses garcettes*, Garcettes centrales d'une bande de ris.

— Pêch. *Maîtresse corde*, La plus grosse des cordes employées dans la pêche aux cordes.

— Prov. : **Les bons maîtres font les bons valets**, Pour être bien servi, il faut bien traiter les personnes qui nous servent. ‖ **Tel maître, tel valet**, Les valets copient leurs maîtres. ‖ **Il fait bon être maître, on est valet quand on veut**, L'état de maître est préférable à celui de serviteur. ‖ **Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval**, Il faut traiter sa femme comme une égale, et pouvoir faire de son cheval ce que l'on veut. ‖ **Nul ne peut servir deux maîtres**, On ne peut faire le bien et le mal à la fois. (C'est une maxime évangélique ; dans l'Evangile, les deux maîtres dont il s'agit sont Dieu et le diable.) ‖ **Le temps est un grand maître**, On acquiert, avec le temps, une expérience très instructive. — Signifie aussi, Le temps règle les choses avec beaucoup d'habileté et de sagesse. **Le temps c'est de l'argent**. V. ARGENT. ‖ **Qui a compagnon a maître**. V. COMPAGNON.

— ALLUS. HIST. : **Le maître l'a dit**. V. MAGISTER DIXIT.

— ALLUS. LITTÉR. :

Notre ennemi, c'est notre *maître*,

Vers souvent cité de La Fontaine, dans la fable *le Vieillard et l'Ane*. ‖ **L'œil du maître**. V. ŒIL.

— ENCYCL. Hist. rom. Le titre de *maître* (magister) était appliqué, à Rome, à des magistrats très divers et à des officiers de la cour impériale. Chaque quartier de la ville, chaque village, élisait annuellement un *magister pagi, vici*, chargé spécialement du culte des dieux lares ; les corporations élisaient leur *maître* ou président ; à la cour on distinguait le *maître des offices*, le *maître de la milice*, le *maître du cens*, le *maître des commandements*, etc. On donnait le même titre au patron d'un navire de commerce, au président d'un banquet, etc.

— *Maître de la cavalerie* (magister equitum). L'une des précautions prises pour limiter la puissance légalement sans limites du dictateur fut l'institution du maître de la cavalerie. Le dictateur pouvait choisir le titulaire, mais n'avait point le droit de s'en passer. Celui-ci commandait la cavalerie, tandis que le dictateur exerçait l'autorité sur les troupes à pied. En l'absence de son chef, le maître de la cavalerie avait un pouvoir égal à celui du dictateur.

— Hist. byzant. *Maître de la milice* (magister militum). Pour centraliser le haut commandement militaire, Constantin créa, aux dépens de la préfecture du prétoire, deux grands maîtres de l'armée : l'un pour commander l'infanterie (*magister peditum*), l'autre pour commander la cavalerie (*magister equitum*), tous deux résidant à la cour et dits pour cette raison *in præsenti* ou *præsentales*. Peu à peu, le nombre des *magistri militum* s'augmenta : au Ve, au VIe s., ce titre était donné aux commandants des grandes circonscriptions militaires de l'empire. Le titre s'avilit encore à la fin du VIe siècle.

Maître des offices (magister officiorum). Chef de la chancellerie impériale et ministre de la cour, il fut institué, à ce qu'il semble, au temps de Constantin, il avait sous ses ordres le personnel civil et militaire de la maison impériale. Enfin, il était le grand maître de l'étiquette et le chef du protocole. Il cessa d'exister au commencement du VIIe siècle.

Insignes du maître des offices.

— Hist. du moy. âge. *Grand maître des arbalétriers; grand maître de l'artillerie*. La charge de grand maître des arbalétriers, créée par saint Louis, qui voulait relever les arbalétriers, tombés en discrédit, donnait à son titulaire commandement sur tous les gens de pied et, en outre, la direction de la suriatendance des « maîtres d'engins, canonniers, et toute l'artillerie de l'ost ». Le grand maître des arbalétriers venait immédiatement après les maréchaux de France. Cet office, supprimé par François Ier (1527), fut remplacé par celui de grand maître et capitaine général de l'artillerie. En 1601, Sully, qui la détient, est fait grand officier de la couronne. En 1755, l'office est supprimé, et des inspecteurs généraux substitués aux grands maîtres, sous l'autorité du ministre. Le grand maître de l'artillerie avait le gouvernement général de toute l'artillerie de France.

Grand maître de France. Chef de la maison du roi, il avait juridiction sur les sept offices de l'hôtel, décidait en cas de conteste, et les clefs du château étaient à lui remises et par lui gardées chaque nuit. Il fut d'abord appelé *souverain maître de l'hôtel du roi*, puis *grand maître de la maison du roi* (1418), enfin *grand maître de France*. Ses fonctions consistaient surtout à régler la dépense de bouche, à surveiller le service. A partir du XVIIe siècle, cette charge fut héréditaire dans la maison de Condé.

Armoiries du grand maître de l'artillerie.

Grand maître des cérémonies. Ce fut Henri III qui l'institua en l'an 1585. Chargé de fixer le cérémonial des rangs et préséances, de régler l'ordonnance des réceptions ou grands jours politiques ou diplomatiques, il avait pour insigne un bâton aux extrémités d'ivoire, dans une gaine de velours noir.

— Chorégr. *Maître de ballet*. C'est l'artiste qui, dans un théâtre ou dans une entreprise quelconque de spectacle, a la direction et la responsabilité de tout ce qui a rapport à la danse. Danseur habile lui-même, il est chargé d'abord d'inventer, puis d'enseigner aux exécutants les pas qui doivent être exécutés, soit par les artistes seuls, soit par l'ensemble du corps de ballet.

Armoiries du grand maître de France.

Maître à danser. Les maîtres à danser faisaient partie, à Paris, de la communauté des joueurs d'instruments, dont le chef avait le titre de « roi des violons », et qui était régie par des statuts approuvés et confirmés par lettres patentes de 1659. Il fallait non seulement passer un examen, mais payer pour être admis dans la confrérie, et l'on ne pouvait exercer son métier, donner des leçons chez soi ou en ville, sans en faire partie. De là une foule de procès qui, pendant plus d'un siècle, occupèrent une foule de juridictions ; le dernier « roi des violons », Guignon, jugea à propos, en 1773, de renoncer à sa suzeraineté. A partir de ce jour, la profession de maître à danser devint libre.

— Dr. anc. *Maître des requêtes*. Sous les Capétiens, les maîtres des requêtes (*magistri libellorum supplicum*) étaient des magistrats délégués par le roi pour recevoir et examiner les requêtes présentées à l'effet de plaider devant sa cour. D'abord appelés *suivants* ou *poursuivants du roi*, ils reçurent ensuite le nom de *maîtres des requêtes de l'hôtel*, quelquefois de *juges des plaids de la porte* (de l'hôtel), parce que c'était à la porte du palais que les requêtes étaient reçues. Ils furent d'abord au nombre de deux, puis de cinq ; ils étaient au nombre de six en 1318, et de huit en 1418. Ils étaient chargés aussi de *chevauchées* ou inspections dans les provinces. Il en existait jusqu'à cent vingt au commencement du XVIIe siècle. Ils furent affectés à un triple service : les *requêtes du palais*, les *requêtes de l'hôtel* et le service du conseil du roi. Lorsque l'usage s'introduisit de présenter les requêtes au parlement lui-même, ce fut une juridiction constituée par les maîtres qui eut la charge de les examiner : telle est l'origine de la *chambre des requêtes*, qui fit partie intégrante du parlement sous le nom de *requêtes du palais*. La juridiction désignée sous le nom de *requêtes de l'hôtel du roi* était ordinaire et extraordinaire : ordinaire, elle embrassait en première instance les causes des princes et officiers de la couronne ; extraordinaire, elle portait sur les différends relatifs aux offices royaux et aux sceaux, et était en ce cas souveraine. Au conseil du roi, les maîtres des requêtes furent les rapporteurs naturels des affaires. Les maîtres des requêtes étaient reçus de droit au parlement, mais ils n'y pouvaient siéger qu'au nombre de quatre. L'institution disparut à la Révolution ; les maîtres des requêtes attachés aujourd'hui au conseil d'Etat n'ont plus le même caractère. V. CONSEIL D'ÉTAT.

— Enseign. *Maîtres répétiteurs*. Avant 1887, la surveillance des élèves, dans les établissements de l'Etat, était confiée à des *maîtres d'étude*, qui occupaient dans l'Université une position tout à fait inférieure. Le décret du 8 janvier 1887 leur a substitué une classe de fonctionnaires, les *maîtres répétiteurs*, considérés comme fonctionnaires de l'enseignement public. Dans les collèges, les maîtres répétiteurs sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur la présentation du principal et la proposition du recteur. Leur traitement est fixé de gré à gré avec le principal. Pour les répétiteurs des lycées, ils sont divisés en trois classes : 1° répétiteurs stagiaires (anciens aspirants répétiteurs) ; 2° maîtres répétiteurs de 2e classe ; 3° maîtres répétiteurs de 1re classe. Les maîtres répétiteurs titulaires des lycées sont choisis : 1° parmi les stagiaires des lycées ; 2° parmi les maîtres répétiteurs des collèges, comptant au moins un an d'exercice. Ils sont nommés par le ministre, sur la proposition du recteur. Les candidats pourvus d'une licence ou de l'un des certificats d'aptitude à l'enseignement peuvent être nommés, sans stage, répétiteurs titulaires de 2e classe dans les lycées.

— Littér. et musiq. allem. *Maîtres chanteurs*. La poésie lyrique savante, cultivée par les chevaliers (*Minnesinger*) au XIIe et au XIIIe siècle, se répandit dans le peuple à cette dernière époque. Quelques poètes professionnels, tels que Frauenlob et Regenbogen, forment le chaînon qui rattache le *Meistergesang* au *Minnesang*. Il est probable que Frauenlob avait à Mayence un groupe d'élèves qui fut le point de départ d'une association. Toutefois, ce n'est qu'en 1450 que l'on constate historiquement l'existence d'une association de maîtres chanteurs à Augsbourg. A la fin du XVe siècle, se rencontrent les premières associations réglementées, ayant leurs chartes de fondation et leurs statuts. Après une période d'éclat, du XVe au XVIIe siècle, les écoles de maîtres chanteurs s'éteignirent peu à peu. La dernière fut celle d'Ulm, qui disparut en 1839. Pour expliquer l'histoire de la fondation de leur institution, les maîtres chanteurs avaient imaginé une légende d'après laquelle douze maîtres déclarés hérétiques par le pape furent mandés à Paris (ou Pavie) par l'empereur Otton Ier, qui, après avoir reconnu leur orthodoxie, leur fit présent d'une couronne d'or destinée au meilleur poète d'entre eux.

Les corporations de maîtres chanteurs, minutieusement réglementées, comprenaient : les élèves, novices étudiant la *tablature* ; les amis de l'école, en possession des règles ; les chanteurs, capables de chanter les mélodies ; les poètes, pouvant composer des paroles nouvelles sur des mélodies connues ; enfin, les maîtres, inventant texte et mélodie.

Les maîtres chanteurs se recrutaient parmi les bourgeois et les artisans, surtout les tisserands, pelletiers et cordonniers. Le plus célèbre fut Hans Sachs. Leurs pièces, qui traitent surtout des sujets didactiques et religieux, manquent d'inspiration. L'institution fut cependant bienfaisante en ce qu'elle maintint le goût de la poésie, répandit dans la foule des connaissances utiles et préserva les poètes de fautes grossières contre la forme.

— Mar. V. MAISTRANCE.

— Milit. *Maître*. La qualification de *maître ouvrier* ou *artificier* est donnée, dans les compagnies d'*ouvriers* d'artillerie, d'artificiers et du génie, à certains militaires classés entre les premiers soldats et les caporaux ou brigadiers, et qui portent les mêmes galons que ceux-ci, mais sur le bras droit seulement. Dans les corps de troupes, on donne cette qualification aux brigadiers et aux sous-officiers maréchaux ferrants et selliers, et enfin aux brigadiers ou caporaux, tailleurs et bottiers ou cordonniers.

— Iconogr. Le sujet du *Maître d'école* ne pouvait manquer d'inspirer les peintres hollandais, si amoureux des scènes de mœurs et d'effets de lumière. En première ligne, il faut citer le tableau d'Adrien Van Ostade (1662), au musée du Louvre, modèle achevé de petite scène familière, malgré sa teinte générale un peu verdâtre et violacée. A côté de cette œuvre, il convient de placer le *Maître d'école taillant sa plume*, tableau de Gérard Dov (1671), au musée de Dresde. Parmi les scènes analogues exécutées par divers artistes, citons : une toile de Gérard Dov, qui a peint un *Maître d'école* apprenant à lire à une petite fille, à la lueur d'une chandelle (musée de Florence), et un *Maître d'école* armé de sa férule. Des compositions analogues ont été représentées notamment par Gérard Terburg, J. de Bray, Ph. Mercier, J. Faber le jeune (1739), Knight, A.-H. Dubasty (1855) ; etc. Henriquel Dupont a gravé une eau-forte d'après Decamps, intitulée : le *Maître d'école turc* (1835). [V. ÉCOLE.] Au Louvre est un tableau du Bolonais Giuseppe Maria Crespi, représentant une vieille *Maîtresse d'école*. Des sujets analogues ont été peints par Chardin, Boucher, Webster. Gabriel Metsu a peint un *Maître de musique* (tableau connu encore sous le titre de *Joueuse de clavecin*) ; J.-E. Schenau, le *Maître de guitare* ; H. Vetter, le *Maître d'armes* (1855) ; Oreste Cortazzo, le *Maître à danser* (1873) ; etc.

Le Maître d'école, d'après Van Ostade (Louvre).

Maître de chapelle (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Paër, représenté à l'Opéra-Comique, le 29 mars 1821. — La pièce est amusante et gaie, la musique charmante, d'une mélodie pleine de grâce, avec un sentiment bouffe excellent. L'air du maître de chapelle à son clavecin est d'un comique achevé, et le duo qu'il chante avec sa cuisinière en lui donnant sa leçon a longtemps fait la joie des concerts.

Maître de forges (LE), roman de Georges Ohnet (1882). — Une jeune fille hautaine, Claire de Beaulieu, aime le duc de Bligny, son cousin, qui doit l'épouser. Mais elle se trouve subitement ruinée sans le savoir. Dès lors, le duc préfère épouser Mlle Moulinet, fille d'un ancien épicier, pourvue d'une fortune de 10 millions. Claire, de son côté, accepte, de dépit, la main d'un maître de forges, Philippe Derblay. Mais, dès le premier jour, celui-ci voit toute la répugnance qu'a pour lui sa jeune femme. Sans doute, elle aime encore le duc de Bligny. « — Et quand cela serait ? lui dit-elle. Gardez ma dot ; c'est la rançon de ma liberté. » Son mari pourrait lui fermer la bouche, car cette dot n'a figuré qu'au contrat, pour la forme. Sa délicatesse le retient, et le dissentiment se prolonge. Il dure jusqu'au jour où un duel met face à face Philippe et le duc de Bligny. Au moment où les deux adversaires font feu, Claire se jette entre eux, et c'est elle qui tombe, légèrement frappée par la balle du duc de Bligny. Guérie, elle aime désormais son mari, dont elle sait maintenant toute la délicatesse. — L'auteur a tiré de son roman un drame en cinq actes (Gymnase, 1883) qui obtint, comme le roman, un vif succès.

Maître Guérin, comédie en cinq actes, en prose, par Emile Augier (Comédie-Française, 1864). — Me Guérin, profitant de la manie du savant Desroncerets, qui se ruine en inventions malheureuses, lui persuade de vendre à réméré le château de Valtaneuse à Brénu, son homme de

paille. Mᵉ Guérin compte devenir, par ce moyen, maître du château, et le donner comme dot au colonel Guérin, son fils, qui pourra ainsi épouser une riche veuve dont il est amoureux : Cécile Lecoutellier, née de Valtaneuse, dont le rêve serait de recouvrer le château et le nom de ses ancêtres. La coquette veuve hésite entre le colonel et son propre neveu, Arthur Lecoutellier, avec lequel elle est en procès. Mais le colonel, apprenant les machinations malhonnêtes de son père, les met à néant en payant Brénu et en remettant Desroncerets en possession de son bien. Il épouse la fille du savant, qu'il avait aimée autrefois, puis qu'il avait cessé de voir, pour avoir mal interprété le dévouement filial de la jeune fille. Mᵉ Guérin chasse son fils, qui se retire dans sa nouvelle famille, emmenant avec lui sa mère, femme simple et humble, qui se relève enfin contre la dure tyrannie de son mari. Le notaire reste seul avec son compère Brénu et avec la fille de Brénu, sa servante maîtresse. Les intrigues secondaires font un peu tort à l'unité de la pièce ; mais le caractère de Mᵉ Guérin, qui « respecte la loi puisqu'il la tourne », ceux du vieux Desroncerets, dont la manie tourne à la férocité, et de Mᵐᵉ Guérin sont fortement tracés.

Maîtres chanteurs de Nuremberg (LES) [*Meistersinger*], comédie musicale en trois actes, paroles et musique de Richard Wagner, représentée au théâtre Royal de Munich le 21 juin 1868. — *Les Maîtres chanteurs* constituent une œuvre à part dans le répertoire de Wagner. Il abandonnait le « drame musical » pour entrer dans le domaine de la « comédie musicale ». La partition reproduit les défauts et les qualités de l'auteur : une grande éloquence, une complication excessive, avec un orchestre d'une richesse remarquable, mais dont le tort est d'accaparer tout l'intérêt au détriment du chant proprement dit.

— *Livret*. L'action se passe au XVIᵉ siècle, à Nuremberg, la ville la plus célèbre par sa corporation de maîtres chanteurs, dont le chef est le brave cordonnier-poète Hans Sachs. On active les préparatifs du concours traditionnel qui a lieu le jour de la Saint-Jean. Le vainqueur recevra pour prix la main de la séduisante Eva, fille de l'orfèvre Pogner, que convoite ardemment un être à la fois odieux et ridicule, le greffier Beckmesser. Beckmesser compte bien prendre part au concours et l'emporter sur tous ses rivaux. Mais la blonde Eva est aimée aussi d'un jeune seigneur qui cache sa condition, le chevalier Walther de Stolzing. Celui-ci voudrait aussi se présenter au concours pour obtenir le prix. Il n'y a qu'une difficulté, c'est qu'il n'est point musicien. Il s'adresse à Hans Sachs, qui lui prodigue les leçons et les conseils, et il fait avec ce maître des progrès si rapides, qu'à la suite d'une double épreuve où le grotesque Beckmesser est confondu, il est proclamé vainqueur et devient l'époux d'Eva.

— *Partition*. La partition des *Maîtres chanteurs* manque de la légèreté qu'exige le genre de la comédie musicale. Des trois actes, le dernier est le meilleur, avec son prélude, avec la jolie cantilène de Walther : *L'aube pleurait ses perles dans les roses* ; avec un très beau quintette, la superbe marche des corporations et l'ensemble choral qui termine l'œuvre. L'ouvrage fut joué pour la première fois en français sur le théâtre de la Monnaie de Bruxelles, avec l'adaptation de Victor Wilder, le 7 mars 1885. Il fut représenté ensuite à Paris, à l'Opéra, le 10 novembre 1897, avec la traduction d'Alfred Ernst.

Maîtres d'autrefois (LES), essai de critique d'art, par Eugène Fromentin (1876). — Ce qui caractérise les *Maîtres d'autrefois*, parmi les autres ouvrages français de critique d'art, c'est que l'auteur parle de peinture en homme du métier. Fromentin rapporta ce livre d'un voyage en Belgique et en Hollande. Il nous y promène à travers les musées, passant d'un peintre à l'autre, entremêlant les descriptions, les remarques techniques, les portraits, d'aperçus vifs et pénétrants. A proprement parler, il n'a pas de doctrine : il est idéaliste par son dégoût du laid, réaliste par son respect de la nature. Les *Maîtres d'autrefois* ne valent pas moins pour la forme que pour le fond. Fromentin s'y montre un écrivain à la fois très moderne et cependant classique, impérieux et hardi dans le sens de la tradition, fortement original sans jamais choquer le goût.

Maîtres sonneurs (LES), roman, par George Sand (1853). — Une fine et un peu coquette paysanne de Nohant est recherchée par deux jeunes gens de son village : son cousin Tiennet, et Joset, garçon d'aspect lourd et de caractère taciturne. Un beau muletier du Bourbonnais, Huriel, qui est aussi un habile maître sonneur (joueur de cornemuse), éveille l'amour dans le cœur de Brûlette et le génie musical dans l'esprit fruste de Joset. Joset, devenu un musicien habile, vient, prétendant orgueilleux, demander l'amour de la Brûlette. Mais c'est Huriel qu'elle aime ; Huriel que sa coquetterie a un moment éloigné, mais qui la retrouvera sérieuse et réfléchie, et qu'elle épousera. Malheureux en amour, Joset cherche des consolations dans ses triomphes d'artiste : mais il périt tragiquement, tué par des maîtres sonneurs, jaloux de son talent. Le bon et dévoué Tiennet épouse la sœur d'Huriel. Le récit de cette idylle berrichonne est fait dans une langue rustique, certainement conventionnelle, mais forte, savoureuse, pleine d'une poésie fraîche et tranquille.

MAÎTRE-AUTEL ou **MAÎTRE AUTEL** n. m. Principal autel d'une église. ‖ Pl. *Des* MAÎTRES-AUTELS ou MAÎTRES AUTELS.

MAÎTRESSE n. f. V. MAÎTRE.

MAÎTRISABLE (*mè*) adj. Que l'on peut maîtriser : *Toutes les passions seraient* MAÎTRISABLES, *si nous n'étions pas leurs complices*.

MAÎTRISE (*mè*) n. f. Autorité de maître, qui fait obéir les autres : *Il n'y a que la* MAÎTRISE *et la gloire qui font l'empire*. (Pascal.) [Vx.] ‖ Qualité d'un artisan ou d'un artiste qui avait obtenu le titre de maître : *La liberté de travail a conduit à l'abolition des* MAÎTRISES. ‖ Fig. Qualité de maître, supériorité, habileté.

— *Grande maîtrise*, Tribunal établi à Paris, par édit de 1696, pour juger les différents relatifs aux armoiries.

— *Maîtrise sans qualité*, Droit de maîtrise accordé à un individu qui n'avait subi aucun examen, n'avait pas fait d'apprentissage. ‖ *Maîtrise des eaux et forêts*, Juridiction qui connaissait en première instance de toute affaire relative à l'administration des eaux et forêts, tant au civil qu'au criminel.

— Enseign. Fonctions de maître qui enseigne. ‖ *Maîtrise de conférences*, Place de maître de conférences. ‖ *Maîtrise ès arts*, Ancien grade universitaire, supérieur à la licence.

— Fr.-maçonn. Grade de maître, qui est le troisième dans la hiérarchie.

— Hist. *Grande maîtrise*, Syn. de MAGISTÈRE. V. MALTE

— Hist. littér. et music. Sociétés littéraires et musicales, qui fleurirent en Allemagne du XIVᵉ au XVIIᵉ siècle. V. MAÎTRE.

— Musiq. Emploi de maître de chapelle et, par ext., Etablissement institué auprès des cathédrales et de certaines églises pour former les enfants de chœur au chant de la musique sacrée.

— ENCYCL. Enseign. L'enseignement, sous l'ancien régime, n'était pas divisé en *enseignement secondaire* et en *enseignement supérieur*. La faculté des arts, celle où se donnait tout l'enseignement littéraire et l'enseignement scientifique à l'exception de la botanique et de la chimie, était la faculté préparatoire, celle qui menait aux facultés supérieures de théologie, de droit et de médecine. L'élève entrait à la faculté des arts à dix ans, et en sortait à dix-sept ou dix-huit. La maîtrise ès arts s'obtenait, selon les époques, par une thèse de philosophie ou deux examens, passés l'un devant les juges de la nation à laquelle appartenait le candidat, l'autre devant quatre examinateurs des quatre nations des universités et le chancelier représentant l'autorité religieuse, le pape.

— Dr. anc. On nommait *maîtrise* la situation qu'on acquérait parmi les marchands ou artisans, quand on était reçu maître dans un corps ; elle conférait le droit et privilège de tenir boutique pour vendre des marchandises, ou pour travailler à quelque métier. On était apprenti avant de parvenir à la maîtrise ; il fallait, pour être maître, avoir fait un chef-d'œuvre, qui devait être reçu et accepté par les maîtres et jurés. V. CORPORATION.

— Musiq. On peut faire remonter l'origine des *maîtrises* aux écoles fondées par Charlemagne à Aix et à Reims, sous la direction de clercs romains, pour introduire le chant grégorien dans ses églises. Ces écoles durent peu, et ce n'est qu'à partir de la Renaissance qu'elles se réorganisent sous le nom de *psallettes*. Elles jouent un rôle capital dans le développement de l'art musical en France ; ce sont les seules écoles où s'enseigne la musique ; de nombreux concours de composition font naître, entre elles, une rivalité féconde. Supprimées par la Révolution, elles végètent avec le secours des départements. Le premier Empire et les gouvernements successifs en rétablissent seulement quelques-unes. Depuis 1884, les maîtrises sont abandonnées aux ressources des fabriques, sauf six, qui sont subventionnées par l'Etat : Langres, Montpellier, Moulins, Nevers, Reims et Rodez.

MAÎTRISER (*mè*) v. a. Gouverner en maître, soumettre à son autorité : *Les hommes ne sont pas faits pour* MAÎTRISER *les hommes*. ‖ Dompter, en parlant des animaux : MAÎTRISER *un animal fougueux*.

— Disposer à son gré de : *L'art est parvenu à* MAÎTRISER *le cours de la sève*. (Chaptal.)

— Fig. Vaincre, dompter, assujettir, en parlant des sentiments, des passions : MAÎTRISER *sa haine, sa colère*. ‖ *Maîtriser le sort, la fortune*, Tirer un parti avantageux des événements fortuits ou contraires.

Se maîtriser, v. pr. Etre maîtrisé.

— Fig. Dompter ses sentiments, ses passions : *Celui qui sait* SE MAÎTRISER *peut seul arriver à maîtriser les autres*.

MAITZ DE GOIMPY (comte Louis-Edme-Gabriel DU), marin et savant français, né au château de Goimpy, commune de Saint-Léger (Eure-et-Loir), en 1729, mort à Billancourt (Somme) en 1790. Il fut un des fondateurs de l'Académie de la marine (1752), et prit part à l'expédition chargée d'aller observer l'éclipse de soleil à Aveiro, en Portugal (1753). Devenu capitaine de vaisseau en 1772, il se distingua dans les combats livrés en 1780, devant la Dominique, contre l'amiral anglais Rodney, dans les engagements de la Chesapeake (1781), de la Dominique (1782), et fut promu chef d'escadre en 1784. On lui doit un *Traité sur la construction des vaisseaux* (1776).

MAIUME n. f. Antiq. rom. Syn. de MAJUMA.

MAIUS, le dieu suprême des Tusculaniens. On croit que c'était une personnification de la terre, considérée comme un être du genre masculin.

MAIXENT ou **MAXENCE** (saint), abbé de Saint-Saturnin, né à Agde vers 447, mort en Poitou en 515. Il quitta sa ville natale pour entrer au monastère de Saint-Saturnin, dans le Poitou, succéda comme abbé à saint Agapit vers 500, et reçut, en 507, la visite de Clovis, qui lui demanda ses prières pour l'heureuse issue de l'expédition qu'il allait faire contre les Wisigoths. — Fête le 26 juin.

MAIZ ou **CIUDAD DEL MAIZ**, ville du Mexique central, chef-lieu d'un district de l'Etat de San-Luis de Potosi, sur un affluent gauche du rio Panuco ; 26.000 hab. Commerce de céréales. Métallurgie.

MAÏZE n. m. Sorte d'hydromel, qui contient beaucoup d'opium : *Le* MAÏZE *est la boisson des Abyssiniens*.

MAIZEROY (Paul-Gédéon JOLY **de**), tacticien français, né et mort à Metz (1719-1780). Il suivit le comte de Saxe dans les campagnes de Bohême et de Flandre, et fit, avec le grade de lieutenant-colonel, la guerre de 1756. Il entra en correspondance avec Frédéric le Grand, et fut appelé, en 1776, à l'Académie des inscriptions. Ses principaux écrits sont : *Cours de tactique théorique, pratique et historique* (1766) ; *Théorie de la guerre* (1777) ; *Traité sur l'art des sièges et des machines des anciens* (1778).

MAIZEROY (baron René-Jean TOUSSAINT, dit **René**), romancier français, né à Metz en 1856. Elève de Saint-Cyr, il donna sa démission d'officier en 1880, se tourna vers les lettres et prit le pseudonyme de MAIZEROY, nom d'un de ses ancêtres maternels. Il débuta par des études de la vie militaire : *Souvenirs d'un Saint-Cyrien* (1880) ; *le Capitaine Bric-à-Brac* (1880) ; puis, tout en collaborant au « Gaulois », au « Figaro », au « Gil Blas », etc., il a publié un nombre considérable de nouvelles et de romans, peintures élégantes et scabreuses de la vie parisienne. Nous citerons seulement les séries de volumes intitulées : *les Amours défendues, les Parisiennes, et la Grande Bleue* (1888), études sur la mer ; *Des baisers, du sang* (1898) ; etc. Il a également écrit sous le pseudonyme de MORA, et donné au théâtre : *le Miroir* (1892) et *Papa la Vertu* (1899).

MAIZIÈRES (Philippe DE), conseiller de Charles V, né en 1312, au château de Maizières en Santerre (diocèse d'Amiens), mort à Paris en 1405. Il passa une grande partie de sa vie à préparer une croisade. Il s'attacha aux rois de Chypre, Hugues IV de Lusignan et Pierre Iᵉʳ, et devint chancelier du royaume. A la mort de Pierre Iᵉʳ (1369), il regagna l'Occident ; Charles V le nomma gouverneur du Dauphin. Philippe de Maizières se retira en 1379 au couvent des Célestins, mais Charles V alla encore souvent le consulter ; le duc d'Orléans, frère de Charles VI, s'inspira également de ses avis. Philippe de Maizières a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus connu est *le Songe du vieil pèlerin, adressant au blanc Faucon à bec et pieds dorés*, suite d'allégories, revêtant de sages conseils donnés à Charles VI et aussi la critique des abus administratifs. On ne sait s'il faut lui attribuer le *Songe du vergier*.

MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE, comm. de l'Aube, arrond. et à 23 kilom. de Nogent-sur-Seine ; 1.332 hab ; bonneterie. Eglise des XIIᵉ et XVIᵉ siècles.

MAJA n. f. Linguist. V. MAJO.

MAJA ou **MAÏA** n. m. Genre de crustacés, comprenant les formes vulgairement appelées *araignées de mer*.

— ENCYCL. Les *majas*, type de la tribu des *majinés*, sont ovales, atténués en avant, couverts d'épines ; ils vivent parmi les algues marines, qui souvent poussent sur leur carapace et les dissimulent complètement. On voit ces majas reproduits sur des monnaies et des bas-reliefs grecs très anciens ; on faisait d'eux l'emblème de la sagesse. Il en existe quelques espèces, répandues surtout dans les mers chaudes. Le maja commun des côtes de France est le *maja squinado*, qui atteint 20 centimètres de long ; c'est un crustacé comestible.

Maja.

MAJACÉS (*sé*) n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, plus ordinairement nommés oxyrhynques. — *Un* MAJACÉ.

MAJAÏJAY ou **MAJIJEY**, volcan d'Océanie (archipel des Philippines [île de Luçon]), à l'extrémité du tronc septentrional de l'île ; 1.980 mètres d'altitude. Eteint depuis 1780, il a donné son nom à un bourg de la province de Laguna, sur un tributaire du lac de Bay (7.000 hab.)

MAJANO ou **MAIANO** (Giuliano DA), architecte italien, né à Majano (Toscane) vers 1385, mort à Naples vers 1457. Il débuta par la sculpture des frises d'un palais situé à Fiesole. Il est l'auteur de la *Porta Capuana* et du palais *Poggio reale*, à Naples, qu'on regarde comme un chef-d'œuvre. L'église de San-Marco, dans la même ville, et le vaste palais touchant à cette église, sont regardés comme son œuvre capitale. Son parent BENEDETTA (1424-1498) s'associa à ses derniers travaux. Seul, il construisit le magnifique palais Strozzi, à Florence.

MAJE adj. Dr. anc. V. MAGE.

MAJESTÉ (*jèss* — du lat. *majestas*, même sens) n. f. Grandeur qui impose le respect : *La* MAJESTÉ *de Dieu, des lois*.

— Absolum. Dignité royale ou impériale : *La* MAJESTÉ *violée par des attentats jusqu'alors inconnus*. (Boss.) ‖ Air noble : *L'homme a la force et la* MAJESTÉ. (Buff.) ‖ Sorte de solennité mystérieuse qui caractérise certains objets, et inspire une admiration mêlée de respect : *La* MAJESTÉ *des cieux*.

— Titre donné autrefois au pape, aux princes et seigneurs souverains, et même à de simples évêques. ‖ Titre que l'on donne aux souverains : *Sa* MAJESTÉ *le roi. Sa* MAJESTÉ *l'impératrice*. (Le mot *majesté*, en ce sens, s'écrit ordinairement en abrégé comme il suit : S. M., Sa Majesté ; V. M., Votre Majesté ; VV. MM., Vos Majestés ; LL. MM., Leurs Majestés.) On y ajoute quelquefois, selon les cas, l'épithète d'*impériale* ou de *royale*. ‖ *Sa Majesté Très Chrétienne*, Le roi de France. ‖ *Sa Majesté Catholique*, Le roi d'Espagne. (On a donné jadis le titre de *Très Gracieuse Majesté* à la reine, en Angleterre ; de *Majesté Très Fidèle* aux souverains de Portugal. On dit encore : *Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Suédoise*, ou bien : *Sa Majesté le roi d'Angleterre, Sa Majesté le roi de Suède*, etc.)

— Diplom. *Sceau de majesté*, Grand sceau des empereurs d'Allemagne. ‖ Grand sceau féodal de l'électeur de Mayence.

— Gramm. Ce mot, employé pour désigner un roi, un empereur, veut au féminin les adjectifs et les mots employés adjectivement : *Sa Majesté est jalouse du bonheur de ses sujets*. Il veut au masculin les substantifs qui peuvent avoir les deux genres : *Sa Majesté est le maître*.

— Hist. *Loi de majesté* (Lex Julia de majestate), Nom donné à deux lois criminelles portées, l'une par Jules César, l'autre par Auguste. ‖ *Jugement de majesté*, Jugement porté en vertu de la même loi. V. LÈSE-MAJESTÉ.

— Littér. et b.-arts. Grandeur imposante : *La* MAJESTÉ *des Ecritures m'étonne*. (J.-J. Rouss.)

— SYN. Dignité, gravité. V. DIGNITÉ.

MAJESTUEUSEMENT (*jèss*) adv. Avec majesté.

MAJESTUEUX (*jèss-tu-eû*), **EUSE** adj. Plein de majesté : *Taille* MAJESTUEUSE. ‖ Dont la tenue, les actions sont pleines d'une gravité imposante : *Combien Auguste est* MAJESTUEUX *au milieu de son palais et de sa cour !* (Boss.)

— En mauv. part, Qui est d'une gravité ridicule ou affectée : *Dire des sottises d'un ton* MAJESTUEUX.

— Par plaisant. Enorme, colossal : *Une* MAJESTUEUSE *paire de lunettes*. (Th. Gaut.)

— Fig. Qui inspire une admiration mêlée de respect : *La chute n'est* MAJESTUEUSE *que quand on tombe avec sa vertu*. (Lamart.)

MAJEUR, EURE (du lat. *major*, plus grand) adj. Qui est plus considérable 1° par les dimensions : *Quelques espèces* MAJEURES, *telles que l'éléphant...* (Buff.) [Peu usité.] 2° par l'étendue : *Lire la* MAJEURE *partie d'un volume*. 3° par le nombre : *La* MAJEURE *partie des hommes est pauvre*.

— Fig. Qui est d'une importance exceptionnelle : *Intérêt* MAJEUR. *Raison* MAJEURE. ‖ *Force majeure*, Puissance supérieure et irrésistible : *Tous ceux qui gouvernent sont assujettis à une* FORCE MAJEURE. (Boss.) — Force violente, à laquelle on ne peut s'opposer efficacement : *Une administration ne répond pas des cas de* FORCE MAJEURE.

— Gramm. Cet adjectif, renfermant déjà dans sa signification l'idée d'une qualité portée à un plus haut degré,

ne peut être modifié par *plus, moins, très, fort* ; ce serait donc une faute de dire : *C'est une affaire très majeure.*

— Dr. Se dit des personnes qui ont atteint l'âge de majorité : *Une fille* MAJEURE. ‖ Substantiv. : *Les* MAJEURS *et les* MINEURS.

— Jeux. Au jeu de piquet, Jeu composé d'une suite de trois, quatre, cinq, six, sept ou huit des premières cartes : *Tierce, Quinte, etc.,* MAJEURE. ‖ On dit aussi MAJOR.

— Mar. *Mât majeur,* Chacun des bas mâts d'un navire. ‖ *Voile majeure,* Voile envergée sur la grand'vergue et la misaine, brigantine et foc. ‖ *Manœuvres majeures,* Cordages importants d'un navire. ‖ *Lieue majeure,* Lieue comptée sur un grand cercle de la terre.

— Musiq. *Mode, Ton majeur.* V. la partie encycl. ‖ Substantiv. n. m. Ton majeur : *Passer du* MAJEUR *au* MINEUR.

— Relig. *Ordres majeurs,* Sous-diaconat, diaconat et prêtrise, les autres ordres étant appelés mineurs. ‖ *Tonsure majeure,* La plus grande des tonsures que portaient autrefois les clercs tant séculiers que réguliers, et qui est portée encore par quelques réguliers : *Ils portaient la* TONSURE MAJEURE, *dont le diamètre est la ligne qui rejoint une oreille à l'autre.* ‖ *Excommunication majeure,* Celle qui retranche l'excommunié de toute communion avec les fidèles, et dont l'absolution est réservée au pape. ‖ *Causes majeures,* Celles dont le jugement est réservé au pape.

— Scolast. Acte que soutenaient autrefois les étudiants en théologie, la seconde année de leur licence, et qui durait de huit heures du matin à six heures du soir.

— n. f. Logiq. Celle des propositions d'un syllogisme qui contient le grand terme ou attribut de la conclusion, comme dans l'exemple suivant : *Ce qui est nécessaire est juste ; Or Dieu est nécessaire ; Donc Dieu est juste.* La majeure est *ce qui est nécessaire est juste,* parce que cette proposition contient l'attribut *juste,* qui est celui de la conclusion. (Autrefois, on ne niait pas une MAJEURE sans ajouter les mots *Salva reverentia* [Sauf votre respect].)

— ENCYCL. Musiq. Le mot *majeur* s'applique, en musique, soit au mode, soit au ton, soit à l'intervalle. En ce qui concerne le mode et le ton, l'un et l'autre sont majeurs lorsque la tierce de la tonique est majeure, c'est-à-dire à la distance de deux tons entiers de cette tonique. Ainsi, avec un dièse à la clef, sans autre altération accidentelle, on est en mode majeur et dans le ton de *sol* majeur, parce que la tierce comprend deux tons entiers (1), ce qui est le contraire du mode et du ton mineurs, où la tierce de la tonique ne comprend qu'un ton et un demi-ton. Quant à l'intervalle, il est majeur lorsque la distance d'une note à l'autre est plus grande que dans l'intervalle mineur de même dénomination. Ainsi, l'intervalle de *do* naturel à *ré* naturel (2) forme une seconde majeure, tandis que celui de *do* naturel à *ré* bémol (3) forme une seconde mineure ; de même, l'intervalle de *do* naturel à *mi* naturel (4) forme une tierce majeure, tandis que celui de *do* dièse à *mi* naturel (5) forme une tierce mineure, etc.

1

2

3

4

5

MAJEUR (LAC) [en ital. *Lago Maggiore* ou *Verbano*], lac du versant méridional des Alpes, partagé entre le canton suisse du Tessin et l'Italie, à 197 mètres d'alt. Il a 64 kilom. du N. au S., 7 kilom. de l'O. à l'E. ; la superficie est de 210 kilom. carr., la profondeur extrême de 375 mètres. Le Tessin, entré par la pointe septentrionale, sort par celle du Sud ; eaux très poissonneuses, navigation active et sans danger. Ses bords sont superbes, dominés par les grandes Alpes. Dans un golfe de la côte occidentale est l'archipel des îles Borromées, couvertes de jardins à la végétation tropicale et de magnifiques palais.

MAJIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, du groupe des oxyrhynques, comprenant les araignées de mer et formes voisines. — *Un* MAJIDÉ.

MAJINÉS n. m. pl. Tribu de majidés, comprenant les *majas* et genres voisins. — *Un* MAJINÉ.

MAJLATH de Székhely (Georges), homme politique hongrois, né à Pozsony en 1818, assassiné à Budapest en 1883. Il devint (1847) comte suprême du comitat de Baranya. Il démissionna pendant la révolution et entra, en 1859, dans le Reichsrat. Nommé maître du trésor royal (*tavernicus*), puis chancelier (1865), il se retira de la vie politique au moment du dualisme (1867), et fut nommé à la plus haute magistrature (*judex curix*) du pays.

MAJO (*ma-hro*) n. m. **MAJA** (*ma-hra*) n. f. [mots espagn.] Élégant, élégante, fashionables andalous d'une certaine classe restée fidèle, quant au costume, aux vieilles traditions nationales : *L'élégant costume de* MAJO *andalou.* (P. Mérimée.) ‖ *Le* MAJO *et la* MAJA *se faisaient rares déjà lors du voyage en Espagne de Th. Gautier, vers 1836.*

Majo et maja.

MAJO (Giovanni Francesco DE), compositeur italien, né à Naples en 1715 ou 1747, mort à Rome en 1774. Il était encore enfant lorsqu'il fit ses débuts au théâtre. Dans l'espace de dix ans, il ne donna pas moins de douze ouvrages importants : *Astrea placata* (1760) ; *Ifigenia* (1762) ; *Catone in Utica* (1763) ; *Demofoonte* (1764) ; *Gesù sotto il peso della croce,* « action sacrée » (1764) ; *Montezuma* (1765) ; *Adriano in Siria* (1766) ; *Alessandro nell' Indie* (1767) ; *Antigono* (1768) ; *Didone abandonata* (1769) ; *Ulisse* (1769) ; *Ipermestra* (1770) ; *l'Eroe cinese* (1771). Appelé à Rome pour y écrire l'opéra d'*Eumène,* il n'en put faire que le premier acte, et mourut plein de jeunesse. Il ne réussissait pas moins dans la musique religieuse.

MAJOLI (César), naturaliste italien, né en 1746, mort en 1823. Doué d'une mémoire extraordinaire, il s'adonna à des études sur la philosophie et les sciences naturelles. Nous citerons de lui : *Plantarum collectio juxta linneanum systema digesta et depicta.*

MAJOLIQUE ou **MAÏOLIQUE** (*lik'* — ital. *majolica,* pour *Majorica,* n. de l'île de Majorque) n. f. Archéol. Faïence commune italienne, et plus particulièrement celle du temps de la Renaissance, ainsi appelée parce que, d'après la tradition, l'art de fabriquer cette poterie aurait été introduit en Italie par des ouvriers arabes ou espagnols des îles Baléares : MAJOLIQUES *de Pesaro, de Faenza.*

— ENCYCL. Les *majoliques* prirent naissance dans le premier quart du XVe siècle, quand les potiers de la Toscane et des Romagnes remplacèrent par la glaçure stannifère la glaçure plombifère, exclusivement employée jusqu'alors. Cette innovation fournit aux céramistes des fonds blancs unis, propres à recevoir des couleurs, et, dès ce moment, des artistes habiles commencèrent à s'adonner à la peinture des nouvelles poteries. Les plus anciennes fabriques de majoliques paraissent avoir été celles de Faenza (1425), de Rovezzano et de Gubbio (1480). D'autres se formèrent ensuite, et presque en même temps, à Urbino, Castel-Durante, Fermignano, Rovigo (1518), Bologne, Pesaro, Città-di-Castello (1525), etc.

Les majoliques peuvent être classées en plusieurs catégories, d'après les époques où elles ont été produites : ce sont d'abord (1450-1520) de grands plats émaillés seulement d'un côté et peints largement de couleurs variées. De 1520 à 1530, la dimension des pièces se restreint, le dessin se précise. Le peintre le plus célèbre de cette période est Giorgio Andreoli, qui travaillait à Gubbio. La période qui va de 1530 à 1560 est la plus brillante de l'histoire des majoliques ; les encouragements de Guidobaldo II, duc d'Urbino, attirent à Pesaro le peintre Battista Franco, dont les élèves les plus renommés sont Orazio Fontana, d'Urbino, Raphaël dal Colle, etc. La fin du XVIe siècle marque déjà pour cette branche d'art une notable décadence. Les peintres céramistes commencent à travailler d'après les estampes des Flamands.

Les majoliques, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur, présentent toutes les défauts suivants : monotonie des formes, uniformité du coloris, lourdeur de la pâte ; tout cela en rend l'imitation très facile. Les trois quarts des majoliques vendues journellement en Italie, en France et en Angleterre, sont de fabrication contemporaine.

Parmi les principales majoliques, il faut citer la décoration du château de Madrid, au bois de Boulogne, que Philibert Delorme appelait ironiquement le château de faïence ; la façade de l'église de Santa-Paula, à Séville, est décorée de plaques en majolique. Au Louvre, on voit un vase à reflets métalliques de Pesaro, une coupe de Castel-Durante représentant *Apollon et Marsyas,* la belle coupe d'Urbino, par Orazio Fontana, représentant l'*Enlèvement d'Europe,* et un joli vase de Nuremberg.

On désigne sous le nom de *demi-majolique* les pièces dont la blancheur ne serait pas due à l'oxyde d'étain, mais à une couche légère ou engobe d'argile blanche étendue sur la pâte pour dissimuler sa couleur ; la peinture étant exécutée sur cette terre blanche, on aurait recouvert le tout d'un vernis plombeux à reflets nacrés.

MAJOR (autre forme de *majeur* ; du lat. *major*) n. m. Titre de l'officier (commandant ou capitaine) qui, dans les corps de troupes, est chargé de diriger l'administration.

— Mar. *Chef d'état-major,* Officier général adjoint au préfet maritime. ‖ *Adjudant-major,* Officier adjoint, dans les dépôts des équipages de la flotte, aux commandants de ces services. ‖ *Major général,* Officier général chargé, sous l'autorité du préfet maritime, de la direction de l'arsenal et de l'entretien, ainsi que des réparations de la flotte armée. ‖ *Aide-major,* Officier supérieur adjoint au major général. ‖ *Sous-aide-major,* Lieutenant de vaisseau adjoint au major général. ‖ *État-major,* Ensemble des officiers de la marine. ‖ *Petit état-major,* Corps de la maistrance. ‖ *État-major d'un navire,* Ensemble des officiers de ce navire. ‖ *État-major général,* Officiers attachés au cabinet du ministre et comprenant : un amiral chef d'état-major général, un sous-chef d'état-major général, officier supérieur, et des officiers d'état-major général. ‖ *Médecin-major,* Titre du docteur du bord. ‖ *Pilote-major,* Chef du service du pilotage dans l'endroit considéré. ‖ *Gardien-major,* Chef du service des gardiens de l'arsenal. ‖ *Major de vaisseau,* Ancien titre des capitaines de frégate.

— *Canot-major,* Embarcation du bord affectée au service de l'état-major.

— Milit. Officier supérieur chargé, sous la direction du colonel, de l'administration d'un régiment. ‖ Appellation donnée, dans les corps de troupes, aux médecins militaires. ‖ *Major des approches,* Nom donné dans la guerre de siège à un officier supérieur désigné pour seconder le *général de jour* et veiller au bon emploi des troupes de garde et des travailleurs. (Créé par l'instruction du 4 février 1899, le major des approches a remplacé le *major de tranchée,* qui exerçait des fonctions à peu près analogues.) ‖ *Major de la garnison,* Officier qui, dans chaque garnison, est désigné par le commandant d'armes pour organiser et surveiller tous les détails du service, rondes, patrouilles, etc. ‖ *Major général,* Titre donné au chef d'état-major général d'une grande armée ou du principal groupe d'armées constitué en vue d'une campagne.

— adj. m. Jeux. V. MAJEUR.

— ENCYCL. Milit. Ce titre provient de celui de *sergent-major,* que portait autrefois le plus ancien capitaine de chaque régiment, comme chargé de fonctions qui correspondaient tout à la fois à celles des lieutenants-colonels et adjudants-majors. Ce fut Louvois qui, le premier, attribua aux majors la direction de l'administration et de la comptabilité des corps de troupes, dont, sous la Révolution et l'Empire, ils devinrent en outre les commandants en second, à la place des lieutenants-colonels. Quand ceux-ci furent rétablis, sous la Restauration, avec des attributions exclusivement militaires, le titre et les fonctions administratives de « major » furent donnés à des chefs de bataillon qui, d'après la loi de 1818, devaient être pris parmi les capitaines trésoriers, d'habillement ou adjudants-majors. La loi de 1832 supprima ces conditions. L'emploi est aujourd'hui toujours donné au choix, et les officiers qui en sont revêtus doivent, en principe, le conserver pendant deux ans au moins. Le major représente le conseil d'administration du corps, dont il est rapporteur. Il n'en peut pas moins être appelé à prendre part aux manœuvres et à exercer le commandement par intérim du régiment, quand son rang d'ancienneté l'y appelle.

MAJORAGIO ou **MAJORAGIUS** (Antoine-Marie CONTI, dit), érudit et poète italien, né à Majoragio, près de Milan en 1514, d'où son surnom, mort en 1555. On a de lui des commentaires estimés sur les anciens, entre autres : *Antiparadoxon libri VI* (1546) ; *In M. T. Ciceronis Oratorem commentarius* (1552) ; *In Aristotelis libros de arte rhetorica explanationes* (1571). On lui doit, en outre, des harangues et discours et des poésies latines.

MAJORAL (mot espagn.) n. m. Conducteur en chef d'une diligence espagnole : *L'intrépidité des* MAJORALS, *qui n'a de comparable que leur adresse.* (Cuv.-Fleury.)

MAJORAL, E, AUX (prov. *majourau,* catalan et languedoc. *majoral,* esp. *mayoral,* bas lat. *majoralis*) adj. Dans divers dialectes d'origine latine, ce mot signifie le *chef,* le *maître,* l'homme le plus en vue d'un pays. En Provence, le majoral est le berger en chef de grands troupeaux. Le chef des Vaudois portait cette qualification. Lors de l'organisation du félibrige en 1896, le titre de *majoral* fut donné aux cinquante félibres faisant partie du consistoire du comité directeur de cette association. V. FÉLIBRIGE.

— Substantiv. : *Les* MAJORAUX *du félibrige.*

MAJORALAT (LE) n. m. Dans le félibrige, Dignité de majoral : *Élever un poète au* MAJORALAT.

MAJORANO (Gaetano). Biogr. V. CAFFARELLI.

MAJORAT (*ra* — du lat. *major,* plus grand) n. m. Bien inaliénable, qui est attaché à un titre de noblesse, et passe avec le titre à l'héritier du titulaire : *Constituer, Fonder un* MAJORAT. ‖ *Majorat régulier, irrégulier.* V. ci-dessous.

— ENCYCL. Les *majorats* sont des propriétés immobilières, dont les revenus sont affectés, en vertu de lettres du souverain, à soutenir un titre de noblesse, et qui sont transmissibles à perpétuité, dans la ligne masculine, par ordre de primogéniture. Le mot vient de ce que cette propriété doit être possédée par l'aîné (*natu major*).

Les Romains, chez qui les substitutions et les fidéicommis étaient très pratiqués, ne connurent point les majorats. En France, les majorats furent surtout usités dans la Franche-Comté, le Roussillon, l'Artois et la Flandre. On distinguait le majorat *régulier,* dont le bénéfice était acquis à l'aîné plus proche parent du dernier possesseur, et le majorat *irrégulier,* auquel était appelé l'aîné, quel qu'il fût, même s'il n'était pas le parent le plus proche du dernier possesseur. Là où les majorats n'étaient pas admis, on faisait usage des substitutions, qui rendaient aussi les biens inaliénables et faisaient des détenteurs de purs usufruitiers. Les ordonnances de 1560, 1566 et 1747 interdirent les fidéicommis au delà du troisième et du quatrième degré. La loi du 14 novembre 1792 prohiba l'usage des majorats et des substitutions ; il en fut de même du Code civil de 1804. Mais Napoléon Ier, en créant une nouvelle noblesse, rétablit les majorats par le sénatus-consulte du 14 août 1806. A l'article 896 du Code civil, qui interdit les substitutions, la loi du 3 septembre 1807 ajouta un paragraphe autorisant la constitution de majorats. Le décret du 1er mars 1808 posa les bases de la nouvelle hiérarchie nobiliaire et de l'institution des majorats. Il y en eut deux espèces : le majorat de propre mouvement, forme de dotations du chef de l'État ; le majorat sur demande, qu'un chef de famille était autorisé à constituer de son propre bien. La charte de 1814 restaura l'ancienne noblesse, tout en conservant aux mêmes conditions celle de l'Empire. La charte de 1830, en supprimant l'hérédité de la pairie, rendit inutiles la plupart des dispositions précédentes ; et une loi du 12 mai 1835 interdit pour l'avenir l'érection d'aucun majorat sur les biens propres du possesseur d'un titre de noblesse. Enfin, la loi du 7 mai 1849 abrogea la loi du 17 mai 1826, qui permettait la substitution en ligne directe jusqu'au deuxième degré : de sorte qu'on revint alors au système de la loi de 1792 et du Code civil de 1804.

Comme la loi de 1835 n'avait pas aboli les majorats de propre mouvement, le second Empire institua quelques majorats, à titre de récompense nationale, sous le nom de dotation, comme celle donnée au maréchal Pélissier. Les biens qui composent un majorat sont inaliénables, insaisissables et imprescriptibles ; ils ne peuvent être échangés qu'en vertu d'une autorisation et sauf remploi. Ils ne peuvent être grevés de charges ni d'hypothèques.

MAJORATAIRE (*tèr'*) adj. Qui possède un majorat : *Pair* MAJORATAIRE.

MAJORATÉ, ÉE adj. Constitué en majorat : *Retour à l'État d'un immeuble* MAJORATÉ.

MAJORATION (*si-on* — du lat. *major,* plus grand) n. f. Évaluation à un trop haut prix d'un objet dans un apport, une vente, etc.

— Biol. *Majoration des caractères.* Nom donné au fait que certaines particularités de fonctionnement et de structure s'accusent et conduisent à la *variation.* V. ce mot.

— ENCYCL. Comptab. En comptabilité, les majorations des valeurs formant l'actif des bilans sont fréquentes. Outre qu'elles faussent les bilans, elles produisent souvent de fâcheux résultats au point de vue économique.

En majorant les valeurs d'échange, on fait apparaître des bénéfices mensongers ou l'on diminue l'importance des pertes. En administration rationnelle, les majorations et les minorations de valeurs sont considérées comme des manœuvres illicites. V. INVENTAIRE.

MAJORCAIN, AINE n. et adj. V. MAJORQUIN, INE.

MAJORDOMAT (*ma*) n. m. Dignité, fonctions de majordome. (Rare.)

MAJORDOME (ital. *maggiordomo,* espagn. *mayordomo,* même sens ; du lat. *major domus,* chef de la maison) n. m. Chef de la maison, des domestiques ou même des fonctionnaires d'un souverain. ‖ Maître d'hôtel de grande maison. ‖ *Majordome major,* Chef des majordomes.

— Autref., sur les galères, Celui qui était chargé du service des vivres.

— Mar. anc. Officier préposé à la garde des vivres, sur une galère.

— ENCYCL. Hist. Le majordome n'est, en principe, que le premier des serviteurs des rois francs ou même des reines mérovingiennes ; mais, de bonne heure, il exerce

une grand influence politique. Le majordome est le maire du palais. C'est ainsi que Charles-Martel est appelé : *Dux et major domus regni Francorum*. En Aragon, en Castille, on trouve des *majordomes* qui sont, en quelque sorte, les chefs de l'ordre judiciaire. La hiérarchie ecclésiastique comprenait des majordomes (*majores domus ecclesiasticæ romanæ*) qui venaient immédiatement après les primats.

MAJOR E LONGINQUO REVERENTIA (*L'éloignement augmente le prestige*), mot célèbre de Tacite (*Annales*, I, 47), souvent cité pour signifier que nous sommes portés à admirer de confiance ce qui est éloigné de nous dans le temps ou dans l'espace.

MAJORER (du lat. *major*, plus grand) v. a. Evaluer un objet au-dessus de sa valeur véritable, dans un apport, une vente, etc. : MAJORER *la dot d'une femme*. ‖ Augmenter, en prévision d'une réduction, le chiffre pour lequel on souscrit à un emprunt, à une émission.

— Déclarer majeur : *Faire* MAJORER *à quatorze ans l'espoir de la dynastie*.

Majoré, ée part. pass. du v. Majorer.

Bours. *Intérêts majorés*. Intérêts accrus de la prime ou d'une autre somme accessoire.

MAJORESCO (Tite), homme politique et littérateur roumain, né à Bucarest en 1840. Professeur de philosophie à Jassy et à Bucarest. Vers 1866, il créa la « Junimea » (*la Jeunesse*), une association littéraire qui fit époque dans la littérature roumaine et dont l'organe fut les *Causeries littéraires*. Orateur de talent, il fut ministre à plusieurs reprises. On a de lui : *Critice* (1874) ; *Logica* (1876) ; *Poesia romina* (1867) ; etc.

MAJORES PENNAS NIDO (*des ailes plus grandes que le nid*), locution latine empruntée à Horace (ép. I, 20-21). Le poète s'adresse à son livre :

Me, libertino natum patre et in tenui re,
Majores pennas nido extendisse loqueris.

« Tu diras de moi que, né d'un père affranchi et sans fortune, j'ai déployé mes ailes hors du nid (paternel). »

On applique ces mots à ceux qui, dans une condition médiocre, aspirent à de hautes destinées.

MAJORIEN (Julius Valerius), empereur romain d'Occident, mort en 461. Les brillantes qualités qu'il montra de bonne heure le désignèrent, après la mort d'Avitus, au choix de Ricimer, qui disposait du trône. Il tailla en pièces les Vandales, qui avaient envahi la Campanie, puis, en Gaule, contraignit à la paix Théodoric, roi des Wisigoths, et prépara, en étudiant lui-même leurs ressources sur place et à la faveur d'un déguisement, la destruction des Vandales d'Afrique. Genséric, effrayé, lui fit des propositions de paix si avantageuses qu'il les accepta. A l'intérieur, son gouvernement était sage, vigilant, intègre. Mais Ricimer, mécontent de n'avoir pas en lui l'instrument docile qu'il avait souhaité, souleva l'armée et fit massacrer Majorien, qui avait régné trois ans.

MAJORIN n. m. Hist. Magistrat espagnol, dont les fonctions sont analogues à celles des maires français.

MAJORINE n. f. Monnaie d'or de l'empire grec.

MAJORISTE (*risst'*) n. Membre d'une secte luthérienne.

MAJORITARD (*tar'*) n. m. Fam. Député qui vote toujours avec la majorité.

MAJORITÉ (du bas lat. *majoritas*) n. f. Majeure partie, pluralité : *Les timides et les incertains feront éternellement la* MAJORITÉ *du monde*. (De Ségur.)

— Dr. Etat d'une personne à qui son âge permet l'exercice des droits accordés par la loi aux citoyens.

— Par plaisant. Etat d'une chose qui est fort vieille :

Un mobilier... qui touche à sa *majorité*.
E. AUGIER.

— Féod. *Majorité féodale*, Age auquel on pouvait faire ou recevoir acte de foi et hommage.

— Mar. Ensemble des bureaux et du personnel dépendant du major général ou d'un amiral pourvu d'un état-major.

— Milit. Emploi de major : *L'Apparat eut la* MAJORITÉ *de la place et une commanderie*. (Dangeau.) [Vx.] ‖ Lieu où sont les bureaux du major. (Dans ce sens, prend une majuscule.) : *Aller à la* MAJORITÉ.

— Polit. Fraction d'une assemblée dont la politique réunit habituellement le plus grand nombre de voix : *Les vœux de la* MAJORITÉ *deviennent des lois*. ‖ Pluralité des suffrages, dans une assemblée qui vote : *Obtenir la* MAJORITÉ *des voix*, et absolum. *la* MAJORITÉ. ‖ *Majorité absolue*, Nombre de voix au moins égal à la moitié, plus un, des suffrages émis. ‖ *Majorité relative*, Nombre de voix supérieur à celui des suffrages obtenus par chacun des autres concurrents.

— ENCYCL. Dr. *Majorité civile*. La *majorité* est l'état de toute personne ayant atteint l'âge où elle devient capable d'exercer les actes de la vie civile. A Rome, le moment de la puberté marquait théoriquement le commencement de la capacité juridique; mais, jusqu'à l'âge de vingt cinq ans, les pubères qui n'étaient pas *in patria potestate* étaient placés en curatelle. Chez les Germains et les Francs, on était majeur lorsqu'on pouvait porter les armes, à quinze ans. Sous l'empire du droit coutumier, l'époque de la majorité varia beaucoup. A partir du XIIIe et du XIVe siècle, on distingua la majorité coutumière ou légale, la majorité féodale et la majorité parfaite. La première, fixée généralement à vingt ans pour l'un et l'autre sexe, donnait capacité pour administrer et disposer des meubles; la deuxième, qui se rapportait au service du fief et faisait cesser le bail ou la garde noble, avait généralement lieu à vingt ans pour les hommes, et à quinze pour les femmes. Enfin, la majorité parfaite donnait capacité entière de disposer tant des immeubles que des meubles : presque partout, elle commençait à la vingt-sixième année.

La majorité fut fixée, en France, à vingt et un ans, pour les deux sexes, par la loi du 20 septembre 1791, puis par le Code civil (art. 488). Néanmoins, pour certains actes, tels que le mariage ou l'adoption, la loi a reculé l'époque de la pleine capacité. Le majeur de vingt et un ans étant, en général, capable de tous les actes de la vie civile, est lié par les engagements qu'il a contractés, sauf les cas d'erreur, de violence ou de dol. Quant à la lésion, elle n'est point, d'ordinaire, une cause de rescision. V. LÉSION.

La majorité civile est fixée : à vingt ans pour les deux sexes, dans toute la Suisse; à vingt et un ans, en Angleterre, en Allemagne, au Portugal, en Italie, en Belgique, en Russie, au Monténégro, en Roumanie, en Suède, aux Etats-Unis, au Brésil, à Haïti ; à vingt-trois ans, dans les Pays-Bas et en Espagne ; à vingt-quatre ans, en Autriche-Hongrie ; à vingt-cinq ans, en Danemark et dans les Etats de l'Amérique du Sud, qui s'inspirent encore de l'ancienne législation espagnole.

Au point de vue de la responsabilité pénale, la majorité est fixée à l'âge de seize ans accomplis au moment du délit. On admet que la notion du bien ou du mal moral survient avant la notion de l'utile.

— Polit. *Majorité politique*. L'âge que la loi assigne pour l'exercice des droits de citoyen diffère souvent de l'âge requis pour l'exercice des droits civils. En France, la majorité politique est fixée à vingt et un ans, depuis 1848. Toutefois, des conditions d'âge spéciales peuvent être exigées pour certaines fonctions. Ainsi, le citoyen, électeur à vingt et un ans, n'est éligible comme député qu'à vingt-cinq.

Majorité requise pour la validité d'un scrutin. En matière d'élection, il faut souvent obtenir, outre la majorité absolue, une certaine majorité spéciale. Ainsi, pour être élu membre d'un conseil municipal, d'un conseil d'arrondissement, d'un conseil général ou de la Chambre des députés, en France, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages et le vote en sa faveur du quart au moins des électeurs inscrits. Si ces conditions ne sont pas remplies, on procède à un second tour de scrutin, et alors, l'élection a lieu à la majorité relative.

Majorité des souverains en France. La majorité des rois n'était soumise, au début, à aucune règle fixe. Philippe Auguste fut tenu pour majeur à dix-neuf ans, et saint Louis à vingt et un ans. Charles V fixa à quatorze ans commencés la majorité royale, et cette règle fut suivie pour Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. La constitution de 1791 éleva à dix-huit ans accomplis l'âge de la majorité royale. Cette règle fut admise en principe sous le premier Empire, sous Louis-Philippe et sous le second Empire, sans qu'il y ait eu lieu de l'appliquer.

MAJORQUE, en espagn. **Mallorca**, île méditerranéenne de l'Espagne, la plus grande des Baléares, à l'E. de la côte méditerranéenne de l'Espagne. Superf. environ 3.400 kilom. carr. ; pop. 250.000 hab. Les reliefs les plus accentués sont à l'Ouest et culminent à 1.571 mètres ; d'autres lignes de hauteurs s'élèvent près des côtes. Le Centre est, au contraire, un pays de faible relief, bien protégé contre les vents du N. par les montagnes. Majorque, climat très doux, compte parmi les stations d'hiver les plus agréables de la Méditerranée. Elle est riche en produits agricoles : vins, oranges, fruits, huiles, etc. Les cultures les plus belles se trouvent dans les *barrancos* ou ravins ombragés et dans les *huertas* ou plaines fertilisées par l'irrigation. Les deux villes principales sont : *Palma*, sur la côte sud, et *Alcudia*, sur la côte nord.

— Hist. *Royaume de Majorque*. Constitué en 1262, il fut réuni en 1344 à la couronne d'Aragon. L'île de Majorque, une première fois conquise sur les Sarrasins par Raymond III, comte de Barcelone (1115), fut l'objet de plusieurs expéditions de Jayme Ier d'Aragon. Occupée en 1229, elle ne fut définitivement soumise qu'en 1233, en même temps que les îles Minorque et Iviça. En 1262, le roi d'Aragon constitua en faveur de son second fils, don Jayme, le royaume de Majorque, qui comprenait, en dehors des îles Baléares, le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier. A peine créé, ce royaume fut attaqué par le nouveau roi d'Aragon, don Pèdre, qui occupa Majorque et Iviça, tandis que les Maures reprenaient Minorque. Ce ne fut qu'en 1298 que don Jayme put rentrer en possession de ses Etats. Il eut pour successeur, en 1311, son second fils, don Sanche. Don Jayme II, qui devint roi en 1324, était le neveu de don Sanche; ses droits furent d'abord contestés par son cousin, don Jayme II d'Aragon ; toutefois, en 1327, un accord fut conclu, scellé même par le mariage du roi de Majorque avec la fille du roi d'Aragon ; mais don Jayme fut un moment dépouillé, par Philippe VI de Valois, de Montpellier et du Roussillon, qu'il ne recouvra qu'après avoir prêté hommage au roi de France (1341-1342). En 1343, le roi d'Aragon, don Pèdre IV, accusa don Jayme d'avoir fait alliance contre lui avec le roi de France, le roi de Sicile, et le somma de comparaître devant sa cour, à Barcelone. Don Jayme fut déclaré contumax et rebelle, et privé de ses fiefs. Don Pèdre s'empara sans peine des Baléares, puis du Roussillon, que Don Jayme tenta en vain de reprendre. En 1349, pour se procurer un peu d'argent, il vendit Montpellier au roi de France. Il fit une descente à Majorque, mais fut blessé mortellement dans une bataille. Ses enfants, don Jayme, qui épousa en 1362 Jeanne, reine de Naples, et Isabelle, mariée, en 1368, au marquis de Montferrat, ne purent obtenir la reconnaissance de leurs droits.

MAJORQUIN (*kin*), **INE**, personne née à Majorque ou qui habite cette île : *Les* MAJORQUINS. ‖ On dit aussi MAJORQUAIN, AINE ou MAJORCAIN, AINE, et MAYORQUIN, INE.

Adjectiv. : *Population* MAJORQUINE.

MAJOUBA ou **MAJUBA**, colline du Natal, qui s'élève non loin de la frontière du Transvaal, à 600 mètres au-dessus du défilé de Laing's-Nek, dans les monts Drakensberg. Le 27 février 1881, l'armée anglaise du général Colley y fut presque décimée par les Boers sous la conduite du général Joubert. Colley périt dans l'action.

MAJOUMAS ou **MAJUMAS**, nom que l'on donnait, à l'époque gréco-romaine, au port de Gaza, à 3 kilom. environ de la ville. Vers le Ve siècle apr. J.-C., elle fut quelque temps le siège d'un évêché.

MAJOUR n. m. Nom que les pêcheurs provençaux donnent à des mailles de filet de six à sept lignes d'ouverture au carré : *Petit* MAJOUR. *Grand* MAJOUR.

MAJUMA n. f. Fête populaire, accompagnée de joutes nautiques, que les Romains célébraient au mois de mai. ‖ Fêtes analogues, qui avaient lieu dans beaucoup de ports de la Méditerranée.

— ENCYCL. Les joutes nautiques avaient lieu sur le Tibre ; puis beaucoup de gens descendaient le Tibre jusqu'à Ostie et se baignaient dans la mer. Cette fête, qui paraît fort ancienne, fut abolie à cause des excès auxquels elle donnait lieu ; mais elle fut rétablie ensuite, et elle est mentionnée par le code Théodosien.

MAJUNGA, **MADSANGA**, **MADJANGA** ou **MOJANGA**, ville de Madagascar, à l'embouchure du Betsiboka et sur la baie de Bombetoke ; 6.000 hab., dont 700 Européens. Port relativement sûr et pourvu de plusieurs wharfs, desservi par plusieurs lignes de navigation françaises. Point de départ d'une route mi-fluviale, mi-terrestre, aboutissant à Tananarive et suivie par l'expédition française de 1895.

MAJUSCULE (*juss* — du lat. *majusculus*, un peu plus grand) n. m. Dignitaire ecclésiastique, dont le titre correspondait à peu près à celui du chantre.

MAJUSCULE (*juss* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Se dit des lettres plus grandes que les autres et différentes par la forme : *Lettre* MAJUSCULE. R MAJUSCULE.

— Diplom. *Ecriture majuscule*, Ecriture dont toutes les lettres sont majuscules.

— n. f. Lettre majuscule : *Grande*, *Petite* MAJUSCULE.

— ENCYCL. *Emploi de la majuscule*. La lettre *majuscule* ou lettre *capitale* s'emploie :

1° Au commencement d'une phrase.

2° Au commencement de chaque vers, quel que soit le signe de ponctuation placé à la fin du vers précédent. Ex. :

Travaillez, prenez de la peine ;
C'est le fonds qui manque le moins.

3° Après deux points, quand on rapporte les paroles de quelqu'un. Ex. : *François Ier écrivit à sa mère* : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*. »

4° Au commencement de chaque nom propre.

Le nom propre peut être : un nom synonyme de Dieu (*Créateur*, *le Tout-Puissant*) ; un nom de personne, un nom d'abstraction personnifié (*la Vérité*, *la Fortune*) ; un nom désignant une œuvre (*le Cid*, *la Transfiguration*) ; un nom de peuple, de contrée, de mer, de fleuve, etc., d'astre ou de constellation (*Français*, *France*, *Manche*, *Seine*, etc., *Jupiter*, *le Bélier*) ; un nom de monument, de vaisseau, etc. (*le Panthéon*, *le Vengeur*).

MAKAIRE (*kèr'*) n. m. Zool. Sous-genre d'espadons, comprenant de grandes espèces, vulgairement appelées

Makaire.

voiliers. (Les *makaira* comprennent deux espèces du grand Océan et de la mer des Indes, qui apparaissent parfois sur les côtes de France. Le *makaira nigricans* atteint 4 mètres de long.) V. ESPADON.

MAKALÉ, ville et fort de l'Ethiopie (prov. du Tigré [distr. de l'Enderta]), à 1.040 mètres d'altitude. A la fin de 1895, le major italien Galliano et une garnison de 1.500 hommes y furent assiégés, pendant quarante jours, par Ménélik, et durent payer rançon pour pouvoir l'évacuer.

MAKALLA, ville de l'Arabie, sur le littoral de l'Hadramaout, sur le golfe d'Aden, au fond d'une baie très abritée. Exportation de gomme.

MAKARAKA, nom donné, par les Mittous, aux *Niams-Niams*. V. NIAMS-NIAMS.

MAKARAKA, poste fortifié et ch.-l. d'un district du même nom, fondé en 1877, par les Egyptiens, sous les ordres d'Emin-pacha, à l'O. du Bahr-el-Zaraf, dans le pays des Niams-Niams. Ce district faisait partie de la province égyptienne dite de l'Equateur.

MAKARIEF, ville de la Russie centrale, ch.-l. de distr. du gouv. de Kostroma, sur l'Ounja, affluent du Volga ; 6.100 hab. Grandes foires. — Le district a 152.000 hab.

MAKARIKARI ou **MAKARAKARA** (c'est-à-dire *lacs du Mirage*), région de l'Afrique australe, dans le désert de Kalahari, près de la lisière ouest de la Rhodesia méridionale. Elle est parsemée de lagunes salées, qui sont disséminées, sur un espace d'environ 400 kilom. de l'O. à l'E., sur un plateau de 900 mètres d'altitude, absolument plat, et dont les eaux, quand elles en ont, « se déplacent de-çà, de-là, suivant la direction des vents ».

MAKAROVO, ville de la Russie méridionale (gouv. de Voroneje), sur la Savala, sous-affluent du Don par le Khoper ; 7.000 hab.

MAKART (Hans), peintre autrichien, né à Salzbourg en 1840, mort à Vienne en 1884. Fils d'un garde forestier impérial, il se destina d'abord à la gravure. Après un court séjour à l'académie de Vienne, il se rendit à Munich et entra, en 1859, dans l'atelier de Piloty. Ses premières œuvres, *le Chevalier endormi embrassé par une nymphe* et les *Amourettes modernes* (1866), établirent sa réputation. Il figura, en 1867, à l'Exposition universelle de Paris, avec des *Ruines romaines*. Il voyagea ensuite en Egypte (1875-1876), en Belgique et en Espagne (1877). Peintre très brillant et même éclatant, quoique un peu superficiel, il s'établit à Vienne, où il mena un train princier. Parmi ses tableaux les plus importants, nous citerons : une *Léda au cygne*, *la Peste de Florence*, *les Sept péchés capitaux*, *Vénus retenant Tannhæuser*, *Cléopâtre* (1874) ; la fameuse *Entrée de Charles-Quint à Anvers*, qui popularisa son nom en France (1878) ; *Catherine Cornaro recevant les hommages des habitants de Venise* (musée de Berlin) ; *la Femme aux papillons* et *les Cinq sens* (1881) ; le portrait de *Mme la comtesse Duchâtel* (1883). On doit à Makart de nombreuses peintures d'ornement, parmi lesquelles les plafonds pour la nouvelle maison de chasse de l'impératrice d'Autriche et la décoration du musée des beaux-arts de Vienne. Ses funérailles se firent avec une pompe inaccoutumée. Une réaction se produisit ensuite contre son œuvre. On reconnut un virtuose du pinceau, un décorateur, parfois un simple prestidigitateur dans ce peintre qui avait fait croire un instant à la résurrection de Véronèse et de Rubens.

Makart.

MAKAS (*ka*) n. m. Métall. Marteau à bascule, qui sert principalement à l'étirage du petit fer. Syn. de MARTINET.

MAKEDONIOS de Thessalonique, poète grec de l'*Anthologie* (VIe s. de notre ère). Il remplit des charges importantes à la cour de Justinien, et fut consul. Nous avons de lui quarante-trois pièces descriptives ou érotiques d'un tour ingénieux et élégant, conservées dans l'« Anthologie grecque » ou d'autres recueils.

MAKÉI-SHOURA (en sanscr. *Mahâ-sura*), dieu du bouddhisme japonais, appartenant à la classe des *mio-hôs* ou « rois de lumière », et l'une des formes sous lesquelles le Çiva brahmanique est passé dans le bouddhisme.

MAKÉLAER (*la-èr'*) n. m. Courtier ou agent de change d'Amsterdam.

MAKER, paroisse d'Angleterre (comté de Cornwall); 3.050 hab. Aux environs, domaine d'Edgecumbe, batterie faisant partie du système de défense de Plymouth.

MAKÊRIDES. Myth. Surnom d'Héraklès, dans l'Egypte grecque.

MAKHADOU, appelée communément **M'Samadou**, capitale de l'île d'Anjouan, au fond d'une baie comprise entre les pointes nord et nord-ouest de l'île; 4.000 hab.

MAKHANAÎM (littéralem. *les deux camps*), ville de Palestine, dans la région à l'E. du Jourdain. C'était un vieux sanctuaire et un vieil oracle chananéen : la tradition hébraïque en faisait le théâtre d'une des visions de Jacob à son retour de Paddan-Aram et avant sa rencontre avec Esaü. Après la mort de Saül, elle devint le siège de la royauté benjaminite, et Ishbaal y résida, jusqu'au moment où il fut détrôné par David.

MAKHNOVKA, bourg de Russie (gouv. de Kief), sur un sous-affluent du Dniéper par le Tétéref; 3.500 hab.

MAKHROFKA, ville de la Russie méridionale (gouv. de Tambov); 4.000 hab.

MAKHRYNIA, bourgade de la Grèce occidentale (prov. d'Acarnanie-et-Etolie), près du lac de Prakhori; 4.305 hab.

MAKI n. m. Genre de mammifères prosimiens, famille des lémuridés, comprenant une vingtaine d'espèces vivantes et fossiles, propres à Madagascar.

— ENCYCL. Les *makis* (lemur) sont des animaux de taille médiocre, ne dépassant guère la taille d'un chat, élancés, à tête ronde avec museau pointu; leur queue, longue et fournie, est cylindrique. Nocturnes, frugivores et insectivores, recherchant les œufs d'oiseaux, ils vivent sur les grands arbres des forêts. La fourrure des makis est épaisse et douce et généralement de couleur claire; leur queue, régulièrement annelée de brun, comme chez le maki catta (*lemur catta*), aujourd'hui si commun dans les ménageries. Cette espèce habite le sud et l'ouest de l'île; le maki mongoz (*lemur mongos*), beaucoup plus répandu, se trouve dans toute l'île et aussi à Mayotte. On donne souvent le nom collectif de makis à la plupart des lémuriens de ce groupe, comme les *hapalemur*, *microcebus*, *lepilemur*, *chirogaleus*, etc. Ainsi, le maki gris est l'*hapalemur griseus*; le maki nain, le *microcebus myoxinus*, etc. Les makis s'apprivoisent bien. On les chasse pour leur chair, assez bonne à manger, et pour leur peau, dont la fourrure n'a que peu de valeur.

Maki.

MAKINTOSH n. m. Sorte de taffetas imperméable, qui s'emploie dans les pansements humides pour maintenir la plaie dans une atmosphère de vapeur d'eau.

MAKIS (*ki*) n. m. Linguist. V. MAQUIS.

MAKITE n. f. Minér. Variété de thénardite.

MAKKARI (Ahmed Ibn-Mohammed **el-**), historien musulman, né à Tlemcen en 1585, mort au Caire en 1631. Après avoir étudié dans l'université de Fez (1601), il fit le pèlerinage de La Mecque et de Médine (1619), puis se fixa au Caire (1620). En 1628, il se rendit à Damas, où il fit des conférences sur les traditions musulmanes. En plus d'un grand nombre de traités théologiques, Makkari avait écrit trois ouvrages historiques, dont un seul, une *Histoire générale des Arabes d'Espagne*, nous est parvenu. Il a été publié à Leyde, en 1855.

MAKO, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale), ch.-l. du comitat de Csanad, sur le Maros; 32.663 hab. Palais de l'évêque catholique de Temesvar. Culture de céréales, de la vigne, de pêches. Commerce très actif.

MAKOLOLOS, peuple cafre, qui forme le groupe le plus septentrional de la famille des Bassoutos. — *Un* MAKOLOLO.

— ENCYCL. En 1824, les *Makololos* furent chassés du Kourouman par les Griquas et gagnèrent le haut Zambèze, où ils fondèrent l'empire du Makololo, qui atteignit l'apogée de sa puissance vers 1830. Aujourd'hui, cet empire n'existe plus, et les Makololos sont mélangés avec les nombreuses tribus qu'ils avaient jadis subjuguées.

Les Makololos, malgré leur teint d'un brun jaunâtre, sont des nègres très caractérisés. Intelligents et hospitaliers, ils se livrent à l'agriculture et à l'élevage; ils travaillent le bois et les métaux. Ils pratiquent la polygamie.

MAKOU, ville de Perse (prov. d'Aderbaïdjan), au S. du mont Ararat, dans une gorge étroite; 4.000 hab.

MAKOUKE n. f. Métrol. Monnaie de compte, en usage chez les nègres de la côte d'Angola.

MAKOVSKY (Constantin), peintre russe, né à Moscou en 1839. Il se rendit à Saint-Pétersbourg, y obtint le second prix de l'Académie des beaux-arts, la médaille d'or, pour son tableau : l'*Assassin du tsar Fedor Borissovitch*, qui commença sa renommée. On lui doit encore : *le Carnaval*, acheté pour la collection personnelle de l'empereur de Russie (1869); *le Transport du tapis sacré au Caire* (Exp. univ. de 1878 [Paris]). Les *Bachi-bouzouks*, autre grand tableau exposé à Paris en 1878, précédèrent les *Roussalki*, dont le sujet est puisé dans les légendes populaires russes (musée de l'Ermitage). Les portraits les plus appréciés de l'artiste sont celui de l'*empereur Alexandre II*, fait en 1881, et un portrait de la *duchesse Maria Pavlovna*.

MAKOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Myslenice]), sur la Skawa, affluent de la Vistule; 2.575 hab. Forges.

MAKOW, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Lomza]), sur l'Orzyc, sous-affluent de la Vistule par le Naref et le Boug; 7.250 hab.

MAKRI ou **ISKÉLÉ**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), dans la baie, vaste et bien abritée, de Makri (mer de l'Archipel); 1.500 hab. Petit port assez actif. Ruines de l'antique *Telmessus*.

MAKRIZI (Taki-ed-Din-Ahmed **el-**), historien musulman, né au Caire vers 1360, mort dans cette ville en 1442. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : une histoire des Fatimites (*Ittiaz-el-Hounafa*), l'histoire des Ayyoubites et des Mamelouks (*Kitab-el-Solouk*), dont une partie a été traduite par Quatremère (1837-1845), et le *Khitat* ou topographie du Caire.

MAKRYNITZA ou **MAKRINITZA**, bourg de la Grèce orientale (prov. de Thessalie); 4.305 hab.

MAKUNG ou **MA-KOUNG**, ville de l'empire japonais, ch.-l. des îles Pescadores, dans le détroit Fo-Kien, à l'O. de la grande île de Formose. Située sur la côte ouest de l'île principale, elle a un port bien abrité et profond. L'amiral Courbet prit Makung le 31 mars 1885, et mourut devant ce port. En exécution du traité de Simonoséki avec la Chine, les Japonais ont occupé Makung (1895).

MAL, MALE (du lat. *malus*, même sens) adj. Mauvais, funeste : *La* MALE *fortune*. ‖ Méchant : *Une* MALE *femme*. ‖ *Etre dans les males grâces de quelqu'un*, Etre en défaveur auprès de lui. ‖ *Une femme qui a ses males semaines*, Qui a ses menstrues. (Le mot a vieilli, mais il subsiste dans diverses locutions : *Bon an mal an*, Une année dans l'autre, en compensant les mauvaises années par les bonnes; *Bon gré mal gré*, De gré ou de force; et dans quelques composés comme MALEBÊTE, MALEMORT, etc.)

— Adverbialem. au masc. D'une façon qui n'est pas la vraie, qui n'est pas bonne : *Livre* MAL *écrit*. *Des ais* MAL *joints*. ‖ En état de maladie dangereuse : *Malade qui va de plus en plus* MAL. ‖ D'une façon qui n'est pas agréable ou avenante : *Des domestiques* MAL *traités*. ‖ D'une façon qui n'est pas avantageuse, honorable : *Etre* MAL *jugé*. ‖ D'une façon qui n'est pas utile, profitable : *Employer* MAL *son temps*. ‖ D'une façon qui n'est pas adroite ou intelligente : *En voulant mieux faire, on fait souvent plus* MAL. ‖ Hors de propos, d'une façon déplacée : *Je ne dis rien, de peur de* MAL *parler*. (Mol.) ‖ Avec peu de justesse : *C'est* MAL *écrire que d'écrire comme ceux qui parlent* MAL. ‖ Peu, médiocrement : MAL *dormir*. ‖ D'une façon injuste ou malhonnête : *Fortune* MAL *acquise*. ‖ En état de brouillerie, de dissension : *Etre* MAL *avec sa famille*. ‖ Dans une situation malheureuse, dans un état fâcheux : *Etre* MAL *dans ses affaires*. ‖ *Etre mal en cour*, Etre en défaveur. ‖ *Etre mal hypothéqué*, Etre dans une situation fâcheuse.

— Fam. *Pas mal*, Assez bien : *Comment vous portez-vous?* — PAS MAL. (Assez joli, assez bien fait : *Femme qui n'est* PAS MAL. — Assez, en assez grande quantité : *Gagner* PAS MAL *d'argent*. *En savoir* PAS MAL.) ‖ *Mal fait*, Mal tourné, mal arrangé : *Une personne* MAL FAITE. *Un habit* MAL FAIT. — Bizarre et bourru : *Un esprit* MAL FAIT. (Substantiv. : *Un* MAL FAIT, *une* MAL FAITE.)

— Pop. *Mal blanchi*, Nègre.

— Blas. *Mal ordonné*. V. ORDONNÉ.

— Loc. div. *Tant bien que mal*, Moitié bien, moitié mal. (On disait autrefois *que bien que mal*.) ‖ *Se trouver mal*, Eprouver un malaise. — S'évanouir ou être sur le point de le faire. ‖ *Se trouver mal de*, Faire une fâcheuse expérience de : SE TROUVER MAL D'*un stratagème*. ‖ *Prendre mal*, Mal interpréter, entendre d'une façon offensante : PRENDRE MAL *une plaisanterie*. ‖ *Mal prendre à*, Arriver malheur : *Qui trop se fie*, MAL LUI EN PREND. ‖ *Mal parler de quelqu'un*, Tenir sur lui des discours désobligeants.

— Loc. adv. : *Mal à propos*, A contretemps, hors de saison.

— PROV. : **Mal vit qui ne s'amende**, C'est être coupable que de ne point se corriger.

MAL (du lat. *malum*, même sens) n. m. Ce qui est contraire au bien, à l'ordre : MAL *moral*. MAL *physique*.

— Affliction, douleur, chagrin : *On compatit mieux aux* MAUX *qu'on a soufferts*.

— Dommage matériel : *Les inondations font beaucoup de* MAL. ‖ Douleur physique : *Se faire du* MAL *en tombant*. ‖ Maladie, blessure, désordre dans les organes ou leurs fonctions : *Les* MAUX *de jambes sont longs à guérir*.

— Tort que l'on porte à quelqu'un : *Il ne faut faire de* MAL *à personne*.

— Opinion défavorable : *Penser* MAL *de quelqu'un*. ‖ Parole injurieuse, blâme :

> Il (Richelieu) m'a trop fait de *mal* pour en dire du bien,
> Il m'a trop fait de bien pour en dire du *mal*.
>
> CORNEILLE.

— Fig. Ce qui est contraire au devoir, à la vertu, à l'honnêteté : *Il vaut mieux prévenir le* MAL *que d'être réduit à le punir*. (Fén.) ‖ Maladie de l'âme, vice, passion : *L'amour est un* MAL *dont on ne veut pas guérir*.

— Fam. Fatigue, travail, difficulté : *On a bien du* MAL *pour élever les enfants*.

— Particulièrem. Inconvénient, chose regrettable : *Les journaux sont un* MAL *nécessaire*. (De Bonald.)

— Loc. div. *Mal du pays*, Tristesse, abattement que cause le regret du pays natal. (V. NOSTALGIE.) [On dit quelquef. *mal de terre*.] ‖ *Mal d'opinion, d'imagination*, Prétendu mal, qui n'est tel que dans l'imagination ou dans l'opinion des hommes. ‖ *Prendre mal*, Contracter une maladie. ‖ *Etre en mal d'enfant*, Etre dans les douleurs de l'enfantement. ‖ *Faire mal*, Faire pitié : *Spectacle qui* FAIT MAL. ‖ *Vouloir mal à quelque chose*, En être contrarié, fâché. (Vx.) ‖ *Vouloir du mal à quelqu'un*, Désirer qu'il lui arrive quelque chose de fâcheux. — Etre son ennemi, le détester. (On dit quelquef. VOULOIR MAL DE MORT.) ‖ *Induire, Pousser à mal*, Pousser à commettre le mal. ‖ *Mettre à mal*, Faire tomber dans l'infortune. — Séduire, obtenir de gré ou de force les faveurs de : METTRE À MAL *la femme de son voisin*. ‖ *Penser à mal*, Avoir de mauvaises pensées, des intentions méchantes. ‖ *Aller de mal en pis*, Aller en s'aggravant, empirer. ‖ *Prendre, Tourner en mal*, Regarder comme injurieux, comme criminel : TOURNER EN MAL *une plaisanterie*.

— Art vétér. *Mal d'âne* ou *Crapaud*. V. CRAPAUD. ‖ *Mal de bois* ou *de brou*. V. BOIS. ‖ *Mal de garrot*, Blessure du garrot par la selle, qui peut intéresser la peau, le ligament cervical et les apophyses vertébrales. (Traitement : débridement, excision des tissus mortifiés, rugination des os cariés et injections escarotiques à la liqueur de Villate.) ‖ *Mal de cerf*, Nom vulgaire du tétanos du cheval. ‖ *Mal de rognon*, Blessure produite sur les reins par les pointes de la selle, analogue au mal de garrot, mais en général moins grave. ‖ *Mal de taupe*, Blessure de la nuque du cheval par la têtière de la bride, et qui peut être aussi profonde et aussi grave que le *mal de garrot*. ‖ *Mal de tête de contagion*, Expression de la vieille médecine vétérinaire dont on ne connaît pas au juste la signification. (Les uns pensent qu'il s'agit de l'anasarque spécifique du cheval; les autres, d'un coryza gangreneux du bœuf.)

— Fauconn. *Mal subtil*, Phtisie des oiseaux de proie.

— Pathol. Douleur, sensation pénible : MAL *de tête*. MAL *d'estomac*. ‖ Epilepsie : *Tomber du* MAL. ‖ *Mal de cœur*, Nausées. ‖ *Mal de gorge*, Angine. ‖ *Mal de misère*, Pellagre. ‖ *Haut Mal*, *Mal caduc*, *Mal de Saint-Jean*, *Mal sacré*, *Mal divin*, *Mal comitial*, Epilepsie. ‖ *Mal d'aventure*, Panaris. ‖ *Petit mal*, Epilepsie larvée. ‖ *Mal blanc*, Abcès, panaris. ‖ *Mal de Bright*. V. NÉPHRITE. ‖ *Mal chimique*, Nécrose phosphorée du maxillaire. (V. PHOSPHORISME.) ‖ *Mal des ardents*, Erysipèle, anthrax, ergotisme. ‖ *Mal français*, *Mal de Naples*, Syphilis. ‖ *Mal de lune*. V. OPHTALMIE. ‖ *Mal de mâchoire*, Spasme des mâchoires. (V. TÉTANOS.) ‖ *Mal de mer*, Malaise général et nausées provoqués par les mouvements d'un navire. (V. MER [*mal de*].) ‖ *Mal des montagnes*, Malaise que l'on éprouve dans les lieux très élevés. (V. MONTAGNE [*mal de*].) ‖ *Mal d'oreille*. V. OTITE. ‖ *Mal perforant*, Ulcération du pied à récidive. (V. PERFORANT.) ‖ *Mal de Pott*, Tuberculose des vertèbres. (V. POTT [*mal de*].) ‖ *Mal de terre*, Scorbut. ‖ *Mal de Siam*, Fièvre jaune. ‖ *Mal tournant*, Tourniole. ‖ *Mal de vers* ou *de bassine*, Affection qui se produit dans les usines où l'on dévide les cocons des vers à soie.

— PROV. et LOC. PROV. : **Mal sur mal est santé** (sans *t*), Jeu de mots absurde et dépourvu de sens, fondé sur cette circonstance que la lettre *t* n'entre pas dans les mots *mal sur mal*. ‖ **Mal sur mal n'est pas santé**, Réplique au dicton précédent, qui signifie qu'un mal qui s'ajoute à un mal aggrave le premier. ‖ **A force de mal tout ira bien**, L'excès du mal est l'annonce d'un changement heureux. ‖ **De deux maux il faut choisir le moindre**, Adage dont le sens est évident, et que l'on prête à Socrate, qui aurait ainsi expliqué comment il avait pris une femme de très petite taille. ‖ **Rage d'amour fait passer le mal de dents**, La passion rend insensible aux douleurs les plus cuisantes. ‖ **Chacun sent son mal**, Celui qui souffre d'un mal en est le meilleur juge. ‖ **Le mal vient à cheval et s'en retourne à pied ou boiteux et contrefait**, Le mal arrive vite et s'en va lentement. ‖ **Aux grands maux les grands remèdes**, Il faut agir fortement et courageusement contre les inconvénients graves et dangereux. ‖ **Qui mal veut, mal lui tourne**, Celui qui cherche à faire du mal aux autres en subit lui-même. ‖ **A chaque jour suffit son mal**. V. JOUR.

— ALLUS. HIST. : **Pætus, cela ne fait pas de mal**. V. PÆTE, NON DOLET.

— SYN. **Affliction, amertume, douleur**, etc. V. AFFLICTION.

— ENCYCL. Philos. Le problème du *mal* est aussi ancien que le monde. On distingue trois sortes de maux : le mal *physique*, qui se manifeste par la souffrance matérielle et peut aboutir à des douleurs d'ordre spirituel; le mal *moral*, qui consiste dans la violation du devoir; le mal *métaphysique*, qui est l'imperfection nécessairement inhérente à toute créature ou, si l'on préfère, à tout ce qui n'est pas Dieu.

Pour le *dualisme*, le mal physique et le mal moral s'expliquent par deux principes coéternels : le bien et le mal, l'histoire de la nature et de l'humanité est l'histoire de la lutte de ces deux principes. Dans le système de l'*épreuve*, l'univers, avec les imperfections qu'il renferme, est un champ de combat offert à la bonne volonté qui doit s'y développer par l'effort. L'*évolutionisme* voit dans le mal un stade nécessaire vers le moindre mal et vers le mieux; il enseigne son élimination graduelle. Le *pessimisme* est la doctrine de l'éternité du mal et de sa supériorité sur le bien. L'*optimisme* enseigne que ce monde est, non pas absolument bon, mais le meilleur possible. La théorie de la *chute* se présente sous divers aspects : tantôt il s'agit d'une faute morale d'un premier couple, qui introduit le mal dans l'histoire de l'humanité; tantôt c'est la faute commise par les individus dans une autre vie, qui déroule ses conséquences dans celle-ci. A moins d'aboutir au pessimisme, cette théorie se complète par celle de la rédemption.

— BIBLIOGR. : J. Sully, *le Pessimisme*; H. Spencer, *De l'élimination graduelle du mal*; E. Naville, *le Problème du mal*; Th. Renouvier, *les Principes de la nature*.

MAL n. m. Dr. anc. V. MALLUS.

MAL n. m. Nom vulgaire du silure d'Europe. V. SILURE.

MALA (*la souillure du péché*) n. m. La concupiscence, dans la doctrine bouddhique. (D'après le Védânta çivaïte, c'est une sorte de substance subtile, coexistant de toute éternité avec l'âme, qui s'attache à elle comme la rouille au métal, la conduit constamment à l'erreur et est la cause efficiente de ses métamorphoses sans fin.)

MALABAILA (*bè*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces à feuilles pennées, à fleurs en ombelles, dont on connaît plusieurs espèces de l'Europe orientale, de l'Asie Mineure et de l'Afrique.

MALABAR (CÔTE DE), littoral occidental de la région méridionale du Deccan, sur la mer d'Oman. C'est un rivage presque rectiligne, avec étangs littoraux, sans autres ports que les embouchures de ces étangs; rivières très courtes (les Ghâtes étant tout près ou à la distance maximum de 60 à 80 kilom.), presque sèches en été, avec volume énorme pendant la mousson du S.-O. Presque toute la population parle le malayala.

MALABARE, personne née sur la côte de Malabar ou qui habite cette côte. — *Les* MALABARES.

— Adjectiv. Qui appartient au Malabar ou à ses habitants : *Le commerce* MALABARE. *La population* MALABARE.

— n. m. Langue malabare : *Parler le* MALABARE. ‖ On dit mieux MALAYALA. V. ce mot.

— Relig. V. MALABRE.

MALABARI (Behramji), poète et écrivain guzerati, né à Baroda (Inde anglaise) en 1852, appartenant à la communauté parsie. Il s'établit à Bombay vers 1868 et publia

son premier recueil de vers guzeratis : *Plaisirs de la morale*, et des poésies anglaises ; *Indian Muse in English garb*, suivies de deux autres poèmes : *Wilson Virah* et *Farod-i-Ittifak*. En 1876, il fonda l'*Indian Spectator*, journal hebdomadaire, amalgamé plus tard avec la *Voice of India*, destiné à faire parvenir en Angleterre l'opinion de la presse native. En 1880, Malabari commença une courageuse campagne contre les *infant-marriages* et réussit à faire promulguer, en 1891, l'*Age of consent Act*, qui fixe à douze ans l'âge protégé. On lui doit des esquisses charmantes des mœurs du Guzerate : *Guzerat and Guzeratis* (1884), et un volume d'impressions sur ses voyages en Europe : *the Indian Eye on English Life* (1891). A noter plusieurs volumes de poésies en guzerati : *Anubhavika*; *Admi oné téno dunoya* (1898), et *Sansarika* (1898). Comme publiciste, il a donné *Indian problem* (1894), et *India in 1897* (1898). En 1900, il abandonna la direction de l'« Indian Spectator » pour ne conserver que celle de la « Voice of India ». — BIBLIOGR. : D. Menant, *un Réformateur parsi dans l'histoire contemporaine de l'Inde* (1898).

MALABATHRUM (*trom'*) n. m. Feuilles de deux lauracées de l'Inde (*cinnamomum cassia* et *laurus malabathrum*). [Ces feuilles sont inodores et ont une saveur de cannelle.]

MALABESTE (*bèsst'*) n. f. Hache à marteau, dite aussi PATARASSE.

MALABRANCA (Latin), nommé également **Frangipani**, cardinal et évêque d'Ostie, né et mort à Rome (1210-1294). Il était religieux dominicain, lorsque son oncle Nicolas III l'éleva au cardinalat et à l'évêché d'Ostie. Malabranca fut gouverneur de Rome (1278) et légat à Bologne. En 1284, il rétablit la concorde, à Florence, entre les guelfes et les gibelins. Il parvint à mettre fin à l'interrègne de deux ans (1292-1294) qui suivit la mort de Nicolas IV en persuadant aux cardinaux d'élire l'ermite Pierre de Moron (Célestin V). Beaucoup le croient l'auteur du *Dies iræ*.

MALABRE adj. Se dit de certains chrétiens de la côte de Malabar, qui ont retenu quelques rits païens, et de ces rits eux-mêmes : *Chrétiens, chrétiennes* MALABRES. *Rits* MALABRES.

— ENCYCL. Tolérés par les missionnaires du XVIIe siècle, les *rits malabres* ou *malabares* furent dénoncés au saint-siège et condamnés, en 1727, par le pape Benoît XIII et, en 1739, par Clément XII. Cependant, en 1744, le pape Benoît XIV permit de destiner des prêtres particuliers au service des *parias*.

MALAC (abrév. du mot *Malacca*) n. m. ‖ *Etain de malac*, Etain qui se vend dans le commerce en fragments ayant la forme d'un chapeau.

MALACANTHE n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des *malacanthidés*, comprenant trois espèces des mers chaudes.

— ENCYCL. Les *malacanthes* sont de taille médiocre, allongés, couverts de petites écailles ciliées ; leurs nageoires dorsales et anales sont très longues. L'espèce type est le malacanthe de Plumier (*malacanthus Plumieri*), des côtes de l'Atlantique américain.

Malacanthe.

MALACANTHIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *malacanthe* est le type. — *Un* MALACANTHIDÉ.

MALACASSA n. m. Linguist. Idiome malgache.

MALACCA ou **MALAKKA** (PRESQU'ÎLE DE), ou **presqu'île malaise** (*Chersonèse d'or des anciens*), longue presqu'île de l'Asie sud-orientale, au S. de l'Indo-Chine, entre le golfe du Pégou (océan Indien) et le détroit de Malacca à l'O. ; la mer de Chine (océan Pacifique) et le golfe de Siam à l'E. ; 1.577 kilom. de longueur, 70 kilom. (isthme de Krâ) à 330 kilom. de largeur ; population évaluée à 1.160.000 hab. Relief fragmenté : à l'entrée nord, mont Myenmoletkhat (2.110 m.) ; dans le sud : monts Robinson (2.400 m.), Ophir (1.266 m.), Janing (945 m.) ; des dépressions, comme celle de l'isthme de Ligor, font communiquer les deux versants. Climat chaud, humide (moussons du N.-E. et du S.-O.), malsain. Rivières parallèles aux côtes : le Tenasserim (golfe du Pégou), le navigable Pérak (détroit de Malacca), la Pahang et la Kelantan (mer de Chine). Côte plate, bordée d'îles. Le sous-sol abonde en étain (surtout dans le Mergui et le Pérak) ; il produit, de plus, argent, or, fer et houille. Le sol produit surtout du riz, canne à sucre, coton, tabac, poivre, thé, café, cacao ; les forêts donnent tek, santal, cannellier, cocotier, camphrier, arbres à gutta-percha. Divisions politiques : Etats tributaires du Siam (mais compris, d'après la convention franco-anglaise du 15 janv. 1896, dans la zone d'influence anglaise) : Ligor, Keddah, Patani, Kelantan, Tringanou : ensemble, 99.971 kilom. carr. et environ 180.000 hab. Etats protégés par l'Angleterre : Pahang, Johor, Negri-Sembilan ou confédération des Sept-Etats, Perak, Selangor, Soungheï-Oudjong : ensemble, 86.765 kilom. carr. et 354.000 hab. Etablissements anglais du Détroit (Straits Settlements) : Singapour, Pinang, province de Wellesley, Malacca, Dinding : ensemble 3.712 kilom. carr. et 423.600 h. Au Nord, le Tenassérim fait partie de la Birmanie anglaise. Les villes des possessions anglaises ont seules quelque importance : Singapour (un des principaux postes commerciaux et stratégiques du globe), Georgetown, Malacca.

MALACCA ou **MALAKKA**, colonie anglaise, dans la presqu'île du même nom (Indo-Chine). Elle fait partie des Etablissements du Détroit (Straits Settlements), et borde le détroit de Malacca. Superf. de 1.657 kilom. carr. avec 93.600 hab., pour les trois quarts de race malaise.

MALACCA ou **MALAKKA**, chef-lieu de la colonie anglaise de *Malacca*, sur le détroit du même nom ; 20.000 hab. Ruines d'une église portugaise, construite par Albuquerque ; ancien hôtel de ville hollandais du XVIe siècle ; commerce de cabotage. Portugaise en 1511, hollandaise en 1641, elle est anglaise depuis 1824.

MALACCA ou **MALAKKA** (DÉTROIT DE), détroit situé au S.-O. du continent asiatique, séparant la presqu'île du même nom de l'île de Sumatra et reliant le golfe du Pégou (océan Indien) et la mer de Chine ; 778 kilom. de longueur, 55 à 297 kilom. de largeur. A son issue orientale, le détroit est obstrué par un véritable archipel : îles Bengkalis, Padang, Medang, Batam, qui sont hollandaises.

MALACHIE (*chî*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, tribu des malachiinés, comprenant plus de cent espèces du globe, répandues surtout sur l'hémisphère boréal. (Une des espèces les plus communes en France est le *malachius bipustulatus*, vert bronzé, avec les élytres rouges à l'extrémité.)

MALACHIE [*kî*] ou **MALACHIAS** (*ki-ass*) [en hébreu *Envoyé*], le dernier des douze petits prophètes. Contemporain de Néhémie, il prophétisa, à Jérusalem, vers l'an 432 av. J.-C. Son livre est une sorte d'entretien entre Dieu et les prêtres juifs. Il se divise en trois parties : la première (I-II, 9) renferme une vive peinture de l'amour de Jéhovah pour son peuple ; la seconde (II, 10-16) démontre l'unité de Dieu, et la troisième (II, 17 = IV) décrit sa justice. Il renferme deux oracles fameux : l'un annonçant la venue du second Elie, précurseur du Messie et prédicateur de la pénitence (IV, 7) ; l'autre, prédisant la substitution, aux sacrifices de la Loi, d'une oblation pure, offerte à Dieu dans le monde entier (I, 10-11). Malachie a écrit en hébreu, dans un style clair et concis.

MALACHIE [*kî*] (saint), prélat irlandais, né à Armagh (Irlande) en 1094, mort en France, à Clairvaux, en 1148. Il prit l'habit monastique au monastère de Benchor, et en devint abbé. Evêque de Connerth ou Connor, en 1124, il fut élu archevêque d'Armagh ; mais, la validité de son élection ayant été contestée, il s'abstint de faire valoir ses droits. Son humilité désarma ses adversaires, et il put, en 1134, prendre possession de son siège et de la charge de primat d'Irlande. Il visita l'Ecosse, la France et l'Italie. Lié avec saint Bernard, qui le reçut deux fois à Clairvaux, il mourut entre ses bras. Saint Malachie est un des saints les plus populaires de l'Irlande. Sa *Vie* a été écrite par saint Bernard. La *Prophétie sur l'histoire des papes*, qui lui est attribuée, est apocryphe. — Fête le 3 novembre.

MALACHIIDÉS (*ki-i*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant les *malachies* et genres voisins. (Cette famille, dans la nomenclature la plus moderne, est réduite au rang de tribu ; on dit alors *malachiinés*, et c'est une division de la tribu des *cantharididés* [anciens *téléphoridés*].) — *Un* MALACHIIDÉ.

MALACHIINÉS (*ki-i*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharididés, comprenant les *malachies* et genres voisins. — *Un* MALACHIINÉ.

MALACHITE (*kit'* — du gr. *malakhitês* ; de *malakhê*, mauve) n. f. Carbonate hydraté naturel de cuivre, que l'on rencontre en masses ou en petits cristaux d'une belle couleur verte, variée de teintes diverses.

— ENCYCL. La *malachite*, dont la formule est $H^2Cu^2CO^5$, le poids spécifique 3,7 à 4,1 et la dureté 3,5 à 4, cristallise en prismes rhomboïdaux droits, plus souvent en cristaux octaédriques. Son état habituel est l'état concrétionné, et elle se trouve en petites masses mamelonnées ou stalactitiques, souvent fibreuses à l'intérieur et montrant des couches d'accroissement de teinte variées. Les plus belles malachites viennent de Sibérie, où on en trouve des masses énormes. On emploie la malachite pour plaquer des coffrets et petits meubles, pour faire des objets d'art. La malachite est soluble dans les acides et dans l'ammoniaque.

MALACHIUM (*ki-om'*) n. m. Genre de caryophyllées, comprenant des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qui croissent dans l'Europe et l'Asie centrale.

MALACHODENDRE (*ko-dandr'*) n. m. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs solitaires, du Japon et de l'Amérique du Sud. (L'espèce la plus connue est le *malachodendre ovale*.)

MALACHOWSKI (Stanislas Haleacz, comte), homme d'Etat polonais, né à Konskie en 1736, mort en 1809. Fils de Jean Malachowski (1698-1768), grand chancelier de la couronne, il fut nommé, en 1788, maréchal de la Diète, et fut le véritable auteur de la constitution du 3 mai 1791. Le parti russe lui fit une vive opposition, et il ne put empêcher la confédération de Targowitza, qui livrait la Pologne à ses ennemis. Il dut se réfugier à Vienne et ne rentra dans les affaires politiques qu'en 1807, pour prendre part au gouvernement de son pays. — Son frère, HYACINTHE **Malachowski**, qui vécut dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut maréchal de la diète du couronnement en 1764 et devint grand chancelier en 1780. Tout à l'inverse de son frère, il fut un des agents les plus fidèles de la politique russe en Pologne. Lors de l'établissement de la constitution du 5 mai 1791, il trahit au profit de la Russie le secret de la révolution qui se préparait. Il resta toutefois le confident du roi, qu'il poussa à faire adhésion à la confédération de Tarnowitza. Maintenu au pouvoir par la pression de la Russie, il dut néanmoins, en 1793, se démettre de sa charge. Il mourut à un âge fort avancé, très méprisé de ses compatriotes.

MALACHRE (*lakr'*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des plantes à fleurs en capitules, dont on connaît cinq espèces de l'Amérique. (On peut prendre comme type la *malachre rayée* et la *malachre ciliée*.)

MALACIE (*sî* — du gr. *malakia*, mollesse) n. f. Sorte de maladie de langueur, accompagnée de dépravation du goût. (V. PICA.) ‖ Quelquef. Ramollissement d'un tissu. V. OSTÉOMALACIE.

MALACINE (*sin'*) n. f. Combinaison de phénacétine et d'aldéhyde salicylique, aiguilles jaunâtres insolubles à l'eau, solubles à l'alcool chaud. (Antirhumatismal.) [Inus.

MALACOBDELLE (*bdèl'*) n. f. Genre de vers némertiens, comprenant des formes parasites dans divers mollusques lamellibranches. (La *malacobdella grossa* vit dans la *mya truncata* des côtes de France.)

MALACOBDELLIDÉS (*bdèl'*) n. m. pl. Famille de vers némertiens, dont le genre *malacobdelle* est le type. — *Un* MALACOBDELLIDÉ.

MALACOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de poissons, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées.

Malacocéphale.

— ENCYCL. Les *malacocéphales* sont des anacanthines de la famille des macrouridés. L'espèce type est le malacocéphale lisse (*malocephalus lævis*), des parages de Madère.

MALACOCIRCUS (*sir'-kuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues de l'Ethiopie à l'Inde.

— ENCYCL. Les *malacocircus* sont des pycnonotidés, de la tribu des cratéropodinés. Ils ont comme eux un bec long, fin et courbe, le plumage roux ou gris ; ils vivent parmi les broussailles. L'espèce la plus septentrionale est le *malacocircus Chalybæus* de l'Erythrée, qu'on trouve en Palestine.

MALACODERME (*dèrm'* — du gr. *malakos*, mou, et de *derme*) adj. Zool. Qui a les téguments mous. (S'emploie exclusivement pour désigner les coléoptères du groupe dit des « malacodermes ».) : *Un coléoptère* MALACODERME.

— Substantiv. : *Un* MALACODERME. (Les téléphores, les malachies sont des malacodermes.)

— n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui, comme les lampyres et les téléphores, ont les téguments assez mous. — *Un* MALACODERME.

— ENCYCL. Répandus sur tout le globe, principalement dans les régions tempérées et humides, les *malacodermes* sont en général de taille médiocre, de couleurs vives et tranchées ; ils sont carnassiers, agiles, et volent pour la plupart facilement. On les divise en neuf familles principales. Les malacodermes fossiles apparaissent dans le wealdien et se montrent abondants dans le tertiaire.

MALACODERMÉS (*dèr'*) n. m. pl. Zool. Sous-ordre de mollusques ptéropodes, comprenant les clios. (V. CLIO.) — *Un* MALACODERME.

MALACOGASTER (*gass-tèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant six ou sept espèces de l'Europe méridionale, de l'Algérie et de l'Asie Mineure. (Les *malacogaster* sont petits et ordinairement rouges et gris. Deux espèces seulement sont européennes : le *malacogaster Passerinii* du sud de l'Espagne et de Sicile, le *malacogaster nigripes* d'Espagne ; une habite les Canaries [*malacogaster tilloides*].)

MALACOLITE n. f. Silicate naturel de chaux, fer et magnésie, appartenant au genre pyroxène. (Blanche, bleuâtre ou verte, la malacolite se trouve dans les schistes cristallins.)

MALACOLOGIE (*jî* — du gr. *malakos*, mou, et *logos*, traité) n. f. Partie de la zoologie, qui traite des mollusques. (Un des meilleurs traités de malacologie est le *Manuel de conchyliologie* du Dr P. Fischer [1887]. En pratique, *conchyliologie* est synonyme de MALACOLOGIE.)

MALACOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la malacologie : *Essais* MALACOLOGIQUES. *Etudes* MALACOLOGIQUES.

MALACOMACRUS (*kruss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant six espèces propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *malacomacrus* sont des cérambycidés, de taille moyenne, allongés, cylindriques, mais aplatis en dessus avec les élytres longitudinalement carénés. L'espèce type du genre est le *malacomacrus pavidus* du Brésil, d'un blond pâle, long de 3 centimètres.

MALACON ou **MALAKON** (du gr. *malakos*, mou) n. m. Minér. Silicate naturel. Variété hydratée de zircon.

MALACONOTE n. m. Sous-genre de gonoleks, comprenant deux espèces d'Afrique. (Ce sont des pies-grièches de taille médiocre, variées de rouge ou de jaune et de noir. Le *malaconotus icterus* est répandu dans presque toute l'Afrique tropicale, le *malaconotus hypopyrrhus* dans la région occidentale.)

MALACOPHYCÉES n. f. pl. Bot. Syn. de CHLOROPHYCÉES.

MALACOPHYLLE (du gr. *malakos*, mou, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles molles au toucher.

MALACOPTÉRYGIEN, ENNE (*ji-in, èn'* — du gr. *malakos*, mou, et *pterux, ugos*, nageoire) adj. En parlant des poissons, Qui a les nageoires molles en tout ou partie : *Les anguilles sont des poissons* MALACOPTÉRYGIENS.

— Substantiv. : *Un* MALACOPTÉRYGIEN.

— n. m. pl. Ordre de poissons aujourd'hui supprimé et correspondant aux physostomes actuels. (V. PHYSOSTOME.) — *Un* MALACOPTÉRYGIEN.

MALACORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre de canards, voisins des souchets et comprenant une seule espèce. (Le *malacorrhynchus membranaceus* est répandu dans toute l'Australie et la Tasmanie.)

MALACOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *malacosomes* sont des chrysomélidés, de taille médiocre, allongés, cylindriques. La seule espèce de France est le *malacosoma Lusitanicum*, roussâtre, qui vit dans les lieux chauds et arides sur les liliacées et les amaryllidées.

Malacosome (gr. 3 fois).

MALACOSTÉOSE (*sté* — du gr. *malakos*, mou, et *ostéon*, os) n. f. Pathol. Syn. de OSTÉOMALACIE.

MALACOSTRACÉS (*stra-sé*) n. m. pl. Grande division des crustacés, comprenant ceux dont la tête est ordinairement soudée au thorax et dont l'abdomen est distinct. — *Un* MALACOSTRACÉ.

— ENCYCL. La division des *malacostracés* remonte à Aristote. Elle comprend tous les crustacés dont le corps possède un nombre d'anneaux généralement constant, comme celui des paires de pattes. La masse céphalothoracique comporte treize anneaux munis chacun d'une paire d'appendices, et l'abdomen six avec autant de paires de pattes ; il se termine par une pièce dite *telson*. On divise les malacostracés en quatre groupes : *leptostracés, arthrostracés, thoracostracés* et *gigantostracés*.

MALACOZOAIRE (*zo-èr'* — du gr. *malakos*, mou, et *zôon*, animal) n. m. Ancien mot par lequel on désignait les animaux à corps mou, comme les mollusques.

MALACTIQUE (*ktik'* — du lat. *malacticus*, gr. *malaktikos*) adj. Méd. Emollient. (Vieux.)

MALACZKA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale [comitat de Pressburg]), sur la Malina, tributaire de la Morava ; 4.211 hab. Foire importante.

MALADE (du lat. *male habitus*, qui est en mauvais état) adj. Dont la santé est altérée, qui éprouve quelque trouble

dans les fonctions de ses organes : *Femme* MALADE. *Cheval* MALADE. *Vigne* MALADE. Altéré dans ses fonctions, en parlant d'un organe ou d'une partie du corps : *Une dent* MALADE. *Des yeux* MALADES.

— Par ext. Altéré, gâté : *Du vin* MALADE. ‖ Qui est en fâcheux état, qui ne prospère pas : *Industrie* MALADE. ‖ Abîmé, déchiré : *Un livre bien* MALADE. — *Bien malade*. Se dit aussi, ironiquement, pour *Fort à plaindre*.

— Fig. Qui est altéré dans ses fonctions, en parlant de quelqu'une des facultés humaines : *Un esprit. Un cœur* MALADE. (Spécialem. *Cœur malade*, Cœur troublé par quelque passion et principalement par l'amour. — *Ame malade*, Ame livrée au péché.)

— Loc. div. *Malade de*, Rendu malade par : *Etre* MALADE DE *fatigue*. (Dont le mal réside dans : *Etre* MALADE DU *cerveau*, DE *l'estomac*.) ‖ *Malade à mourir*, Extrêmement, dangereusement malade. (Se dit souvent par exagération.) ‖ *Tomber malade*, Devenir malade.

— ALLUS. HIST. : **L'homme malade.** V. HOMME.

— Loc. PROV. : **Il n'en mourra que les plus malades.** Se dit pour nier ou pour narguer un danger. On dit dans le même sens *Est bien malade qui en meurt*.)

— n. Personne malade : *Se vouer aux soins des* MALADES.

— Par ext. Personne ou être personnifié qui est dans quelque situation fâcheuse : *La liberté est une* MALADE *qui ne guérira jamais*.

— Fig. Personne atteinte de quelque passion ou de quelque trouble dans ses facultés intellectuelles ou morales : *L'ambitieux est un* MALADE. (J. Janin.)

— Loc. div. : *L'éternelle malade*, Expression par laquelle Michelet a caractérisé la femme. ‖ *Malade de trente-huit ans*, Vendredi de la première semaine de carême, appelé de ce nom bizarre parce que l'évangile de ce jour mentionne la guérison d'une personne malade depuis fort longtemps.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*, Paresseux. — Avare. ‖ Arg. Prisonnier. — *Malade à vioque*, Condamné à perpétuité. — *Etre malade*, Etre en défaut. — Etre recherché par la police.

— ENCYCL. Dr. intern. En temps de guerre, chaque belligérant doit soigner les *malades* comme les blessés de son armée. Le droit des gens formulé par la *Convention de Genève* l'oblige encore à s'occuper de ceux de l'armée ennemie tombés en son pouvoir.

— Milit. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette pour appeler les malades à la visite du major.

C C C C C C R F C R F C

Aux malades. (Tambour.)

Aux malades. (Clairon.)

Aux malades. (Trompette.)

Malade imaginaire (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Molière, et sa dernière pièce (théâtre du Palais-Royal, 10 févr. 1673), avec un prologue et trois intermèdes. (Pendant la quatrième représentation, Molière fut pris de vomissements de sang, et il mourut, quelques instants après, dans sa maison, où il avait été transporté.) — La pièce nous met sous les yeux la manie d'un homme qui veut être malade en dépit de la nature et devient ainsi la proie des médecins et des apothicaires : sujet triste, au fond, puisqu'il nous dévoile une fois de plus les lâchetés de l'égoïsme, qui apparaît chez Argan (tel est le nom du malade imaginaire), et l'hypocrisie de Béline, sa seconde femme, qui ne l'a épousé que dans l'espoir de le tuer à force de remèdes. Ajoutez que Argan veut contrarier l'amour de sa fille Angélique en lui faisant épouser le jeune médecin Thomas Diafoirus, qui lui sera fort utile d'avoir sous la main. Molière a su égayer, cependant, ce sujet par des scènes d'une irrésistible drôlerie. (Argan revisant le mémoire de son apothicaire, M. Fleurant ; sa querelle avec sa servante Toinette, qui protège les amoureux ; la leçon de musique donnée par Cléante déguisé ; la visite des deux Diafoirus et les compliments ridicules de Thomas Diafoirus ; la dissimulation de la petite fille Louison ; la colère de M. Purgon, qui menace Argan de toutes les maladies ; la consultation donnée par Toinette en costume de médecin ; Béline démasquée lorsque Argan contrefait le mort ; la cérémonie burlesque, en latin macaronique, où Argan reçoit le titre de docteur, tandis que le chœur des médecins entame le *Dignus est intrare*.) Tout s'arrange d'ailleurs, et Molière termine sa pièce par la déconvenue des médecins et le mariage d'Angélique avec Cléante, qu'elle aime.

Pour apprécier cette pièce, il faut se rappeler que Molière était fort malade, quand il la composa : peut-être est-ce le dépit qui dicta à l'auteur cette condamnation sans appel de la médecine. Le *Malade imaginaire* ne doit cependant pas être considéré comme une simple farce : il mérite au contraire d'être rangé au nombre des chefs-d'œuvre où Molière a développé sa philosophie de la nature. En peignant Argan, il nous a montré le ridicule de ceux qui prétendent contrarier la nature : par là le *Malade imaginaire* prend place naturelle à la suite de l'*Avare*, du *Tartufe* et du *Misanthrope*.

MALADETTA ou mieux **MALADETA** (MASSIF DE LA), vaste massif montagneux, appelé également *los Montes Malditos* « les Monts Maudits », situé dans la partie centrale des Pyrénées, au S. de la frontière franco-espagnole, aux confins de l'Aragon et de la Catalogne, dans la province espagnole de Huesca (Haut-Aragon).

Le socle du massif, de forme à peu près quadrangulaire, est formé de roches primitives, granits et porphyres, et revêtu, sur ses faces N.-E. et S.-O., de couches fortement redressées de sédiments dolomitiques et calcaires.

MALADETTA

L'arête principale, orientée du S.-E. au N.-O., entre la dépression du col de Salenques et la profonde vallée de l'Essera, est jalonnée par trois des pics les plus élevés des Pyrénées. Le pic d'Aneto, ou Nethou (3.404 m.), est le

Massif de la Maladetta vu du Port de Vénasque : 1. Pic de la Maladetta ; 2. Pic du Milieu ; 3. Pic de Nethou.

géant de la chaîne. On l'atteint, en partant du col de Venasque, par l'abri de la Rencluse, les brèches du Portillon et du lac Coroné, enfin par le dangereux et étroit *pont de Mahomet*. Au S. du Nethou se creusent les abîmes vertigineux de Malibiène ; au N. se développent les glaciers mobiles et crevassés d'où sort le cours supérieur de la Garonne, qui va se perdre, quelques kilomètres plus loin, dans le gouffre du Taureau. A l'O., la crête se poursuit par les pics du Milieu (3.354 m.) et de la Maladetta (3.312 m.), dont les glaciers, inclinés vers le N.-O., sont les plus considérables de la chaîne. Enfin, au S. de cette arête maîtresse, une crête nouvelle, qui s'en détache au pic du Milieu, vient encadrer le lac de Gregonio, que domine le pic d'Estatas (2.976 m.).

MALADIE (*di* — rad. *malade*) n. f. Méd. Trouble de la santé : *Contracter une* MALADIE. *Relever de* MALADIE. ‖ Absolum. Maladie régnante, épidémie : *Prendre la* MALADIE.

— Par ext. Etat de ce qui est gâté, altéré : *Le vin est sujet à diverses* MALADIES *de plus d'un genre*. (V. VIN.) ‖ Défaut de prospérité, de fonctionnement régulier : *Les* MALADIES *sociales, politiques*, etc.

— Fam. Inconvénient :

Mais, sans argent, l'honneur n'est qu'une *maladie*.
RACINE.

— Fig. Trouble, vice dans les facultés intellectuelles ou morales ; passion, manie : *La* MALADIE *de notre siècle est la soif de l'or*. (Proudh.)

— *Faire une maladie*, La subir. (Fam. Etre dans un très pénible état : *Avare qui* FAIT UNE MALADIE *quand il lui faut donner de l'argent*.)

— Pop. *Maladie du pouce*, Avarice. — Paresse. ‖ *Maladie de neuf mois*, Grossesse.

— Arg. Emprisonnement.

— Bot. *Maladies des plantes*, Altérations des tissus et modifications anormales des organes chez les végétaux. ‖ Troubles physiologiques, qui sont la contre-partie de ces altérations ou modifications.

— Hyg. *Maladie contagieuse*, Maladie qui est susceptible de se transmettre : *La tuberculose, la scarlatine sont des maladies* CONTAGIEUSES. ‖ *Maladie endémique, épidémique*. V. ENDEMIE, ÉPIDEMIE.

— Pathol. *Maladie d'Addison*, Maladie bronzée. (V. ADDISON.) ‖ *Maladie d'Alibert*, Mycosis fongoïde. ‖ *Maladie amyloïde*. V. AMYLOÏDE. ‖ *Maladie de Duchenne-Aran*, Atrophie musculaire progressive. (V. ATROPHIE.) ‖ *Maladie de Basedow*, Goitre exophtalmique. (V. GOITRE.) ‖ *Maladie de Bazin*. Psoriasis buccal. ‖ *Maladie de Bergeron*, Chorée rythmique localisée. ‖ *Maladie bleue*, Cyanose. ‖ *Maladie de Bright*. V. NÉPHRITE. ‖ *Maladie de Brünn*, Epidémie singulière qui éclata en Moravie en 1578 et paraît n'avoir été autre que la syphilis. ‖ *Maladie de Chabert*, Charbon symptomatique. ‖ *Maladie de Charcot*, Sclérose latérale amyotrophique. ‖ *Maladie de Cruveilhier*, Ulcère simple de l'estomac. ‖ *Maladie de Duchenne de Boulogne*, Ataxie locomotrice. ‖ *Maladie de Duhring*, Dermatite herpétiforme. ‖ *Maladie de Dupuytren*, Rétraction de l'aponévrose palmaire. ‖ *Maladie d'Erasmus Wilson*, Dermatite exfoliatrice généralisée. ‖ *Maladie d'Eichstedt*, Pityriasis versicolor. ‖ *Maladie d'Erb*, Paralysie radiculaire du plexus brachial. ‖ *Maladie d'Erb-Charcot* ou *Maladie de Little*, Tabes dorsal spasmodique. ‖ *Maladie de femme*, Nom vulgaire et générique de toutes les affections des organes génitaux de la femme. ‖ *Maladie de Fouchard*, Périostéite alvéolo-dentaire. ‖ *Maladie de Friedreich*, Ataxie locomotrice héréditaire. ‖ *Maladie de Gerlier*, Vertigo paralysant. ‖ *Maladie de Graves*, Goitre exophtalmique. ‖ *Maladie de Heberden*, Rhumatisme des petites jointures, avec déformations noueuses. ‖ *Maladie de Landry*, Paralysie ascendante aiguë. ‖ *Maladie de Leber*, Atrophie optique héréditaire. ‖ *Maladie* ou *Vertige de Ménière*, Vertigo labyrinthique. (V. VERTIGE.) ‖ *Maladie des mineurs*, Anémie spéciale aux mineurs. (V. MINEUR.) ‖ *Maladie de Morvan*, Parésie analgésique des extrémités. ‖ *Maladie noire*, Hypocondrie. ‖ *Maladie de Paget*, Eczéma du mamelon précurseur du cancer. ‖ *Maladie de Parkinson*, Paralysie agitante. ‖ *Maladie de Parry*, Goitre exophtalmique. ‖ *Maladie de Pavy*, Albuminurie intermittente. ‖ *Maladie* ou *Mal de Pott*, Ostéite tuberculeuse vertébrale. (V. POTT.) ‖ *Maladie de Raynaud*, Asphyxie symétrique des extrémités. ‖ *Maladie secrète*, Maladie vénérienne. ‖ *Maladie de Thomsen*, Spasme musculaire au début des mouvements volontaires. ‖ *Maladie de Wardrop*, Onyxis malin. ‖ *Maladie de Weil*, Typhus abortif avec ictère. ‖ *Maladie de Werlhoff*. V. PURPURA. ‖ *Maladie vésiculeuse*, Pemphigus. ‖ *Maladie de Winckel*, Cyanose pernicieuse des nouveau-nés. ‖ *Maladies expérimentales*, Maladies provoquées artificiellement chez les animaux.

ENCYCL. Méd. Dire que la *maladie* est un trouble de la santé n'est point donner une définition scientifique de la maladie, et aucune définition tout à fait satisfaisante n'a pu encore être donnée. Littré dit : « La maladie est une réaction de la vie, soit locale, soit générale, soit immédiate, soit médiate, contre un obstacle, un trouble, une lésion. » Mais la vie elle-même doit être définie. Cette définition a pourtant l'avantage de distinguer la maladie de la *lésion*, qui est l'altération d'un élément anatomique, et de l'*affection*, qui est l'altération d'un organe. Par exemple, dans la diphtérie, qui est une maladie générale, il y a *affection* de la gorge et du larynx, avec *lésion* de la muqueuse qui se couvre de fausses membranes. Ce qu'on appelle les « maladies du cœur » n'est la plupart du temps que des affections du cœur dépendant de maladies générales. Une maladie comporte toujours une ou plusieurs lésions, un ou plusieurs troubles (douleur, fièvre, délire, anesthésie, paralysie, etc.), une ou plusieurs affections qui en sont les symptômes.

La science des maladies est la pathologie : celle de leurs causes l'étiologie ; l'examen des maladies est la clinique.

L'art de reconnaître l'espèce d'une maladie est le diagnostic ; il se fait au moyen des signes sensibles, dont l'étude s'appelle séméiologie ou sémiologie. Ce n'est qu'après un bon diagnostic que le médecin peut présumer l'évolution ultérieure de la maladie (pronostic) et instituer le traitement ou la cure pour obtenir la guérison (thérapeutique).

C'est par l'étiologie qu'il faut essayer de les prévenir (prophylaxie).

Relativement à leur durée, on distingue les maladies en *maladies aiguës*, qui parcourent leurs périodes avec régularité et en peu de temps ; et *maladies chroniques*, dont les progrès vers un terme soit heureux, soit fatal, se font insensiblement. Les maladies sont *locales* ou *générales*, selon que le siège des lésions et des troubles est confiné dans une partie de l'organisme, ou s'étend à l'organisme tout entier.

On classe généralement les maladies en plusieurs groupes, d'ailleurs mal tranchés, d'après la nature des causes : 1° les maladies par causes mécaniques et physiques, qui constituent la plus grande partie du domaine de la pathologie externe (blessures, insolations, brûlures, mal de mer, mal de montagne) ; 2° les maladies par causes chimiques, dites intoxications ou empoisonnements (alcoolisme, phosphorisme, saturnisme, arsénicisme, etc.) ; 3° les maladies par agents vivants ou maladies parasitaires. Dans ce dernier groupe, on peut faire deux sections : maladies à parasites relativement gros (helminthiase, gale, l'impaludisme, la filariose, etc.) et maladies à parasites microbiens agissant surtout par leurs *toxines* (maladies microbiennes, maladies zymotiques, maladies infectieuses) comme la tuberculose, la fièvre typhoïde, le choléra, la peste, la fièvre puerpérale, la pneumonie, la diphtérie, le chancre mou, etc. A cette dernière section on rattache un grand nombre de maladies dont l'évolution est tout à fait comparable à celle des maladies microbiennes, mais dont l'agent microbien n'est pas encore connu (rougeole, scarlatine, oreillons, syphilis, etc.) et on tend à y rattacher aussi les tumeurs (cancers, ostéomes, myxomes, etc.). Enfin, on range sous le titre de maladies dyscrasiques des états qui semblent dus à des troubles de nutrition encore mal expliqués (rachitisme, diabète, goutte, herpétisme), et on fait une catégorie à part, sous le nom de névroses, des maladies sans lésions apparentes du système nerveux (épilepsie, hystérie, manie, etc.).

L'évolution de la maladie dépend d'abord de la cause, puis de la constitution du sujet qui s'appelle le terrain.

Il y a des maladies ou du moins des prédispositions à certaines maladies qui se transmettent d'une génération à la suivante. V. HEREDITE.

Les *maladies expérimentales* sont un puissant auxiliaire pour les pathologistes et les microbiologistes. Elles ont permis, en reproduisant chez l'animal par des inoculations microbiennes les lésions de diverses maladies humaines, de déterminer l'agent spécifique de ces maladies. On a pu ainsi caractériser la bactérie du charbon, le bacille de la tuberculose, celui de la fièvre typhoïde, etc., en même temps qu'étudier de plus près les réactions de l'organisme, la phagocytose, la vaccination, les sérums antitoxiques, et doté la thérapeutique de moyens d'action nouveaux.

— Dr. admin. *Maladies contagieuses*. Depuis le décret du 5 janvier 1889, qui a rattaché les services sanitaires au ministère de l'intérieur, des mesures préventives des épidémies résultant de maladies contagieuses ont été assurées, en France, par l'intermédiaire des préfets.

Dès qu'une maladie contagieuse se déclare, le médecin traitant doit en faire la déclaration au maire de la commune, qui avise le préfet. Le médecin des épidémies, de concert avec l'autorité locale, prescrit d'urgence : l'isolement des malades, la désinfection rigoureuse des lieux contaminés, l'inhumation la plus prompte possible, au besoin.

Dans quelques villes, ont été créés des hôpitaux et même des dépôts mortuaires exclusivement destinés aux personnes atteintes de maladies contagieuses.

Sur les maladies contagieuses des animaux, v. ÉPIZOOTIE.

— Art vétér. *Maladie des chiens*. V. CHIEN. *Maladie des chats*. V. CHAT.

Maladie des chiens du cheval. C'est le nom donné par les Anglais à une affection spéciale des chevaux de course un peu analogue au *tour de reins,* au *tour de bateau* des anciens vétérinaires (Cagny). Elle est probablement due à un défaut de soudure des attaches des muscles ilio-spinaux, ou de l'aponévrose lombaire. Les symptômes sont semblables à ceux de la paraplégie que l'on observe souvent chez les chiens après la *maladie.* Traitement : tout attendre du temps, du repos et d'une gymnastique modérée.

Maladie de Sologne. C'est une espèce d'anémie grave, particulière aux moutons et qui s'observe surtout en Sologne, où elle est due à la misère, aux habitations insalubres, et caractérisée par la décoloration des muqueuses et des stries sanguines dans des écoulements oculaires et naseaux et dans les déjections, toujours liquides. Cette maladie disparaît avec les mauvaises conditions hygiéniques et est maintenant très rare.

— Agric. Les *maladies* des plantes résultent ou bien de causes purement physiques, ou bien de l'action nuisible d'insectes ou de parasites végétaux.

Les maladies provenant de causes physiques sont la conséquence tantôt de contusions, froissements ou blessures accidentelles, tantôt (comme la *chlorose,* la *verse,* la *coulure*) de la non-adaptation de la plante aux milieux terrestre ou aérien, tantôt de la modification brusque de ces milieux par l'effet des gels et dégels, ou de pluies violentes ou d'autres météores. Quelquefois, encore, les plantes deviennent malades en raison de certaines opérations culturales, soit que ces opérations aient été conduites avec maladresse (comme la taille ou l'élagage par exemple, qui peuvent déterminer la *gomme* ou *gommose*), soit que leur mise en œuvre doive provoquer le dépérissement du végétal (par exemple, le résinage, l'étiolement méthodique ou blanchiment de certains légumes et salades), etc.

Les maladies parasitaires, beaucoup plus diverses, sont aussi beaucoup plus dangereuses, parce qu'elles tendent à gagner de proche en proche. Les unes sont déterminées par de nombreux insectes (phylloxera de la vigne) ou acariens (*phytoptus vitis* produisant l'érinose), et les autres par des parasites végétaux, que ce soient des plantes à organisation supérieure (rhinantes, pédiculaires, euphraises, mélampyre des prés, orobanches, gui et cuscutes) ou des organismes microscopiques, tels que : bacilles et bactéries (gangrène et gale des tubercules de la pomme de terre, nielle du tabac, etc.) et champignons (mildew de la vigne et de la betterave, rouilles, charbon, anthracnose, chancres des arbres fruitiers, pourridié, etc.).

MALADIF, IVE adj. Habituellement malade : *Un enfant* MALADIF. *Une complexion* MALADIVE. ‖ Qui a le caractère d'une maladie, qui résulte d'une maladie : *Une* MALADIVE *irritabilité des nerfs.* ‖ Qui décèle une maladie : *Un air* MALADIF.

— SYN. Maladit, cacochyme, infirme, etc. V. CACOCHYME.

MALADIPIQUE (*pik'*) adj. Se dit d'un acide homologue de l'acide malique, appartenant à la série adipique.

MALADIVEMENT adv. D'une façon maladive.

MALADMINISTRATION (de *mal,* et *administration*) n. f. Mauvaise administration. (Peu usité.)

MALADRERIE (*rî* — pour *maladerie;* de *malade,* sous l'influence de *ladrerie*) n. f. Méd. Léproserie, ladrerie.

MALADRESSE (*drèss* — de *mal,* et *adresse*) n. f. Manque d'adresse : *La* MALADRESSE *d'un ouvrier, d'un chasseur.*

— Fig. Défaut d'habileté dans la conduite, dans les actions : *La* MALADRESSE *d'un négociateur.*

— Action qui manque d'adresse, d'habileté : *Commettre des* MALADRESSES.

— SYN. Gaucherie, impéritie, etc. V. GAUCHERIE.

MALADROIT (*droi*), **OITE** [de *mal* adv., et *adroit*] ajd. Qui n'est pas adroit dans quelque art ou dans quelque exercice manuel : *Un ouvrier, Un escamoteur* MALADROIT.

— Fig. Qui manque d'habileté, d'adresse, de ruse, en parlant d'une personne : *Un flatteur* MALADROIT. ‖ Même sens, en parlant d'une action, d'une disposition d'esprit : *Une flatterie* MALADROITE. *Une jalousie* MALADROITE.

— Substantiv. Personne maladroite : *Un* MALADROIT.

MALADROITEMENT adv. D'une façon maladroite.

MALAGA n. m. Vin de liqueur récolté aux environs de Malaga : *Boire un verre de* MALAGA. ‖ *Panse* ou *Raisin de Malaga,* Raisin muscat, à gros grains, que l'on fait sécher et qui est consommé comme dessert : *Une caisse de* MALAGA.

— ENCYCL. Œnol. On distingue plusieurs qualités de *malaga :* 1° le *pedro-jiménès,* produit par le cépage de ce nom, fin, délicat, liquoreux et très parfumé (c'est le plus estimé); 2° le *malaga color,* liquide de couleur brun de noix, obtenu par le mélange de pedro-jiménès avec deux autres jus de raisin, l'*arrope* et le *color* (l'arrope est obtenu en faisant bouillir du vin blanc doux pendant vingt heures ; le color, en faisant bouillir pendant cinq heures de l'arrope. L'âge améliore le mélange, qui peut se conserver indéfiniment) ; 3° le *malaga-muscat,* dont on distingue le lagrima, fait avec le jus qui s'échappe du raisin avant le pressurage. (Ce vin a une couleur ambrée et un parfum très agréable) ; 4° le vin de *malvoisie,* fait avec le cépage de ce nom et qui est très liquoreux. (Le malaga est consommé comme vin de dessert et entre dans la composition de nombreux vins pharmaceutiques.)

La vendange, aux environs de Malaga, s'exécute en trois fois : la première pour obtenir des raisins à sécher, la seconde pour les vins secs (qui sont aussi récoltés, mais en petite quantité), et la troisième, alors que tout le sucre s'est concentré dans les fruits, pour faire les vins de liqueur, le malaga proprement dit.

On compte à Malaga par *arrobe* (15 ^{lit}75) et les vins s'expédient en *pipas* contenant 30 arrobes.

MALAGA, ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la province du même nom, sur la Méditerranée, au fond d'une baie profonde et sûre, dans laquelle se jette le Guadalmédina ; 125.579 hab. Fabriques de coton, sucreries, usines métallurgiques. Située dans une plaine d'une admirable fertilité, sous un climat sain, mais assez inégal, Malaga exporte des vins renommés, des citrons, des oranges, des amandes, des figues et des raisins secs ; poisson abondant et excellent. Le commerce est presque entièrement entre les mains d'Anglais et d'Allemands.

La ville est percée de rues étroites et tortueuses. On y remarque une belle promenade, le *Paseo de Alameda,* qu'orne une superbe fontaine du XVIe siècle ; la cathédrale, attribuée à Diégo de Silve ; la porte de l'ancien *Atarazana* ou arsenal des Maures, dont il subsiste encore l'Alcazar ; et le Gibralfaro ou citadelle, qui domine la ville.

Malaga fut fondée par les Phéniciens, qui l'appelèrent *Malaca.* Riche et prospère sous les Carthaginois, puis sous les Romains, elle tomba au pouvoir des Wisigoths, puis des Arabes, après la bataille du Guadalete : sa prospérité ne fit que s'accroître, et les écrivains arabes en parlent avec admiration. Ferdinand et Isabelle s'en emparèrent, en 1487. Elle fut occupée par les Français, en 1810.

MALAGA (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne (Andalousie), dans la partie méridionale de la péninsule Ibérique, baignée au S. par la Méditerranée ; 7.349 kilom. carr. ; 485.132 hab. Une grande partie de la province est occupée par des montagnes, renfermant nombre de grottes et de cavernes curieuses, ainsi que des sources minérales. Climat chaud ; vignobles renommés. Importante fabrication et exportation de vins. Palmiers, canne à sucre, orangers, citronniers, figuiers, grenadiers, chênes-lièges. Ch.-l. *Malaga.*

MALAGA, ville de Colombie (départ. de Santander), près du rio Zulia, tribut du lac de Maracaïbo ; 7.500 hab.

MALAGARAZI, fleuve de l'Afrique équatoriale (Est-Africain allemand), le plus important des affluents du lac Tanganyika. Il naît au S.-O. du Victoria-Nyanza, coule vers le S., puis vers l'O., coupé de chutes et de rapides, et se jette dans le Tanganyika (rive orientale).

MALAGASY n. m. Linguist. V. MALGACHE.

MALAGME (gr. *malagma,* même sens) n. m. Méd. Cataplasme ; topique mou quelconque. (Vieux.)

MALAGMER (du gr. *malassein,* amollir, pétrir) v. a. Amalgamer. (Peu usité.)

MALAGON, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]) ; 4.330 hab. Commerce de bestiaux.

MALAGRIDA (Gabriel), missionnaire jésuite, né à Mercajo (Milanais) en 1689, brûlé vif à Lisbonne en 1761. Pendant vingt-neuf ans, il prêcha la foi dans les missions du Brésil. Rappelé en Portugal, il s'illustra par son dévouement envers les victimes du tremblement de terre de Lisbonne (1755). Trois ans après, le ministre Pombal l'impliqua dans un procès criminel, instruit contre les auteurs de l'attentat dont le roi Joseph Ier faillit être victime le 4 septembre 1758. Aucune charge sérieuse ne fut relevée contre lui ; pourtant, il ne sortit de prison, après trois années de détention, que pour être déféré à l'Inquisition et condamné au feu, comme l'auteur, disait-on, de deux livres extravagants : la *Vie de sainte Anne* et la *Vie de l'Antechrist,* dont les manuscrits ne furent jamais produits.

MALAGUETTE (*ghèt'*) n. f. Espèce de poivre, dite aussi POIVRE DE GUINÉE, GRAINE DE PARADIS, MANIGUETTE.

MALAGUTI (Faustine-Jovita-François), chimiste français, d'origine italienne, né à Bologne en 1802, mort à Rennes en 1878. Pharmacien à Bologne, il fut contraint de s'expatrier à la suite des événements politiques de 1831. S'étant rendu à Paris, il entra dans le laboratoire de Gay-Lussac et devint chimiste à la manufacture de Sèvres ; il s'était fait naturaliser en 1840. En 1850, il obtint la chaire de chimie à la Faculté de Rennes, où il fut nommé doyen en 1855, puis recteur de l'académie. Il s'est surtout occupé de chimie organique. Citons de lui : *Leçons de chimie agricole* (1848) ; *Analyse annuelle des cours de chimie agricole professés à Rennes de 1852 à 1855 ; Leçons élémentaires de chimie* (1853) ; *Cours de chimie agricole* (1864) ; etc.

MALAI, AIE n. et adj. Syn. de MALAIS, AISE.

MALAIRE (*lèr'* — du lat. *mala,* joue) adj. Anat. Qui a rapport à la joue : *Région* MALAIRE.

— *Os malaire* ou *Os jugal, Os zygomatique, Os de la pommette,* Petit os irrégulièrement losangique, qui détermine le relief de la joue. ‖ *Apophyse malaire,* Eminence du maxillaire supérieur s'articulant avec l'os malaire. ‖ *Trous malaires,* Trous de l'os malaire où passent les filets nerveux sous-orbitaires.

— ENCYCL. Cet os réunit le maxillaire supérieur et le squelette de la face au temporal, os du crâne, d'où son nom d'*os zygomatique.* On lui distingue trois faces : l'externe est sous-cutanée ; la supérieure contribue à former le plancher de l'orbite ; la profonde se soude en partie au maxillaire supérieur et correspond à la fosse temporale. L'*os malaire* est très accusé chez les races jaunes, races aux pommettes saillantes.

4. A 1 3 2

Os malaire : 1. Bord orbitaire ; 2. Bord maxillaire ; 3. Bord massétérin ; 4. Bord temporal. — A, trous malaires.

MALAIS, AISE (*lè, lèz'*), race répandue dans la presqu'île de Malacca et dans toute la contrée dite Malaisie, depuis les îles de la Sonde jusqu'au nord des Philippines et, à l'Ouest, jusqu'à Céram et Timor. — *Les* MALAIS. ‖ On dit quelquef. MALAI, AIE (ou AYE).

— Adjectiv. : *Race* MALAISE. ‖ *Presqu'île malaise.* V. MALACCA.

— n. m. Langue parlée par les Malais : *S'exprimer en* MALAIS.

— ENCYCL. Ethnogr. Jadis, les *Malais* ont joué un rôle dans une grande partie de l'Indo-Chine, et ils ont envoyé des migrations dans toutes les directions, notamment en Polynésie et jusqu'à Madagascar. A leur arrivée dans les îles du nord de la Malaisie, ils refoulèrent les indigènes vers l'intérieur des terres pour s'établir sur le littoral. Les Européens venus plus tard agirent de même à leur égard.

De petite taille (1m,60 pour les hommes), le Malais a un teint brun tirant sur le jaune, des cheveux noirs, raides et abondants, la barbe peu fournie, le corps robuste et les extrémités fines. Son crâne est arrondi, aplati en arrière, ses pommettes saillantes, ses yeux parfois horizontaux, le plus souvent bridés ; son nez court, avec des narines larges, sa bouche large, ses lèvres épaisses. C'est à Sumatra et dans la presqu'île de Malacca que le type s'est conservé le plus pur. On a représenté le Malais comme un être cruel et perfide ; dans les conditions normales, il est, au contraire, honnête, sociable et hospitalier.

Le costume des hommes se compose habituellement d'un court pantalon, du *sarong,* pièce d'étoffe portée comme un plaid, d'un foulard, d'un turban ou d'un chapeau de paille et quelquefois de sandales ; celui des femmes comprend une pièce d'étoffe fixée au-dessous des bras, des boucles d'oreilles, des bagues, des bracelets, etc. Les deux sexes mâchent constamment du bétel et de la noix d'arec pour se noircir les dents, qu'ils enduisent même souvent d'un vernis noir. Leurs maisons, quadrangulaires, en bois, sont souvent construites sur pilotis, la partie inférieure étant réservée au bétail. Essentiellement navigateurs, les Malais sont très commerçants : néanmoins, ils font quelques cultures et récoltent du riz, des patates, du café, de la canne à sucre, etc. Ils ne mangent de la viande que dans les grandes occasions. Le tissage, la tannerie, la teinturerie, la menuiserie, la construction des navires, la fabrication des armes et des bijoux sont des industries florissantes en Malaisie. Les armes sont : le fusil, la sarbacane, le sabre et le poignard ou *kriss* de formes très diverses.

Types malais

Divisés en une foule de tribus et de petites principautés, les Malais, tout au moins les riches, pratiquent la polygamie. Ils ont embrassé l'islamisme au XIIIe siècle.

— Linguist. Le *malais* appartient à la famille maléo-polynésienne ; il est parlé dans tout le centre de Sumatra, dans les îles voisines de Banca et de Billiton, sur toute la côte de Bornéo et dans la partie méridionale de la presqu'île de Malacca. C'est, depuis le milieu du XIIIe siècle, la langue commerciale commune à presque toute la Malaisie, et particulièrement aux Moluques. Le malais a subi l'influence hindoue et contient un assez grand nombre de mots empruntés au sanscrit ; plus tard, il subit, moins fortement, l'influence musulmane et remplaça l'écriture indienne par l'alphabet arabe. On estime à 4 millions environ le nombre d'individus parlant le malais. Cet idiome possède une littérature assez riche, mais peu originale. La poésie et l'histoire y sont surtout représentées. L'œuvre poétique la plus remarquable, *Bidasari,* a été traduite en français par L. de Backer (1875).

MALAISANCE (*lè-zanss* — de *mal,* et *aisance*) n. f. Défaut d'aisance, gêne, privation : *Notre désir s'accroît par la* MALAISANCE. (Montaigne.) [Vieux.]

MALAISE (*lèz'* — de *mal* adj., et *aise*) n. m. Sensation interne d'un trouble ou d'un dérangement dans les fonctions physiologiques et notamment de celles qui s'accomplissent sans que nous en prenions normalement conscience : *Eprouver du* MALAISE *dans tout son corps.*

— Etat de gêne sous le rapport de la fortune : *Une famille qui est dans le* MALAISE.

— Fig. Etat d'inquiétude ; tourment d'esprit : *Le vieux monde souffre d'un* MALAISE *général.*

— ENCYCL. Le *malaise* diffère de la *douleur* en ce que, d'une part, son siège ne peut être nettement précisé, et que, d'autre part, la personne qui en souffre ne présente pas nécessairement de maladie formelle. Le malaise est cependant parfois l'avant-coureur d'une maladie ou d'une affection, et peut alors servir à établir un diagnostic précoce.

MALAISÉ, ÉE (*lè* — rad. *malaise*) adj. Pas aisé, difficile : *Ne jamais commettre de faute est chose* MALAISÉE. ‖ Pénible, qui offre des obstacles difficiles à surmonter : *Route* MALAISÉE. ‖ Qu'on se décide difficilement à faire :

Ah ! qu'il est *malaisé* de punir ce qu'on aime !
LA CHAUSSÉE.

— Qui est dans la gêne ; peu fortuné, peu riche. (Vx.)

— n. m. Ce qui est difficile : *C'est bien facile d'être bon ; le* MALAISÉ *c'est d'être juste.* (V. Hugo.)

— n. f. Pop. *Faire danser la malaisée,* Battre, rosser.

MALAISÉMENT (*lé*) adv. D'une façon malaisée.

MALAISIE. Géogr. V. INDIEN (*archipel*).

MALAISIEN, ENNE (*lè-zi-in, èn'*) n. et adj. Syn. de MALAIS, AISE.

MALAÏTA ou **MALANTA,** île de la Mélanésie (archipel Salomon) ; 6.380 kilom. carr. avec les îlots voisins (*Ramos, Gower, Oulaoua*) : 30.000 hab. Noyau montagneux, bordé par des côtes plates alluviales. Un cône volcanique y atteint 1.308 mètres. Climat humide ; végétation luxuriante. V. SALOMON (*archipel*).

MALAKAIRE (*kèr'*) n. m. Membre d'une secte de Russes très austères, qui vivent habituellement de laitage et observent des jeûnes rigoureux.

MALAKAT (*ka*) n. m. Instrument de musique à vent, en usage en Abyssinie. (C'est une sorte de trompette grossière, formée d'un tuyau de bambou auquel est attachée une calebasse qui fait office de pavillon. Cet instrument rudimentaire ne peut donner que deux notes, séparées par un intervalle de septième mineure.)

Malakat.

MALAKOF, bastion de Sébastopol.

Malakof (PRISE DE). Au début du siège de Sébastopol, en 1854-1855, le front sud de la place, en face duquel campaient les armées alliées, était défendu par le bastion du Mât, le Grand-Redan, le bastion de Malakof et le Petit-Redan. De ces ouvrages, le plus important était la tour Malakof, commandant la ville et la baie de Sébastopol. Le chef de la défense, Todleben, en avait fait une immense redoute, protégée par deux lignes de retranchements. Sa possession devint le principal objectif du général Pélissier, commandant en chef des troupes françaises. Tout d'abord, le 7 juin, il fit enlever par le 2e corps

général Bosquet) les Ouvrages-Blancs et le Mamelon-Vert, puis, le 18, Malakof fut à son tour attaqué par les divisions Mayran, Brunet et d'Autemarre. L'échec fut complet, et l'armée française perdit 3.000 hommes, parmi lesquels les généraux Brunet et Mayran. Pélissier dut se borner à poursuivre méthodiquement ses cheminements vers Sébastopol. Un nouvel assaut eut lieu, le 8 septembre. Tandis que les Anglais attaquaient le Grand-Redan, la division Mac-Mahon, soutenue par la brigade Wimpfen, se jetait sur Malakof. A midi, les zouaves bondissaient hors des tranchées et, escaladant le parapet, plantaient leur drapeau sur le bastion. On se battit corps à corps, à coups de crosses, de pioches et d'écouvillons. Mais, malgré l'arrivée des réserves russes, malgré l'avertissement que Malakof était miné, Mac-Mahon tint bon. « J'y suis, j'y reste ! » s'écriait-il. A quatre heures, Malakof était définitivement au pouvoir des Français. Le lendemain, les Russes évacuaient Sébastopol. Pélissier avait 8.600 hommes hors de combat, dont 5 généraux tués, et Bosquet était grièvement blessé. De leur côté, les Russes perdirent 11.000 hommes. Pélissier reçut le bâton de maréchal et le titre de duc de Malakof.

Malakof (LA PRISE DE), par Yvon. Le peintre a consacré à ce grand épisode militaire trois immenses et remarquables toiles (Galeries de Versailles) : la *Prise de Malakof* (Salon de 1857), la *Gorge de Malakof* et la *Courtine de Malakof* (Salon de 1859). Les deux dernières représentent l'une une action préliminaire de la prise de la fameuse tour, l'autre l'action qui suivit immédiatement.

La *Gorge de Malakof*. Le tableau représente la gorge qui servait, en quelque sorte, de porte de communication entre la redoute et la ville de Sébastopol. Le général Vinoy, debout au sommet d'une traverse, à l'extrême droite du tableau, dirige les efforts de sa troupe. Au milieu de la fumée, se dresse le drapeau du 20e de ligne. Les zouaves de la garde suivent de près. Le colonel Douay s'engage avec les voltigeurs de la garde. Enfin, arrive le général Wimpffen, à la tête de sa brigade de réserve. Ce sont les tirailleurs algériens du colonel Rose. Le sergent Mustapha, sous le feu le plus terrible, ne cesse de jouer les airs indigènes sur l'instrument national (kenob). Avec eux débouche le 3e zouaves, colonel Polhes, puis le 50e de ligne, colonel Nicolas.

La *Courtine de Malakof*. A l'extrême gauche, au dernier plan, le drapeau français flotte sur Malakof : la division Mac-Mahon inonde la redoute de soldats français. La division La Motterouge s'est élancée sur la courtine et envahit la seconde ligne de défense, où une mine fait explosion. Deux batteries du commandant Souty traversent au galop le terrain effondré. Le général Bosquet, frappé d'un éclat de bombe, est emporté sur une civière.

Le tableau central, la *Prise de Malakof*, expose le résultat de tant d'efforts ; mais il est un peu disposé en apothéose. La vérité ne s'aperçoit que dans les accessoires matériels. Le terrain est relevé avec une grande exactitude. Le peintre a réuni une collection de portraits très ressemblants et d'épisodes parfois un peu trop ingénieux.

La Gorge de Malakof, d'après Yvon.

MALAKOF (duc DE). Biogr. V. PÉLISSIER.

MALAKOFF, comm. du départ. de la Seine, arrond. et à 3 kilom. de Sceaux ; 11.027 hab. Ch. de f. Ouest. Culture maraîchère, pépinières, distillerie, fonderie de suif, filature de laine, fabrique de noir de fumée, d'orgues, produits chimiques. L'agglomération fut fondée, au temps de la guerre de Crimée (1855), par un spéculateur, Alexandre Chauvelot, qui installa un bal et un restaurant au pied d'une tour en charpente, dite « tour Malakoff », que le génie fit détruire pendant le siège de Paris en 1870.

MALAKON n. m. Minér. Syn. de MALACON.

MALALAS (Jean), chroniqueur syrien du VIe siècle, dont le nom signifie l'*orateur*. Originaire d'Antioche, il a composé une chronique en dix-huit livres, qui va des premiers temps de l'histoire d'Egypte jusqu'aux dernières années du règne de Justinien (563). L'ouvrage a une valeur historique médiocre, sauf pour la période contemporaine du chroniqueur ; littérairement, c'est le premier exemple de ces chroniques byzantines populaires, destinées aux moines et à la masse. Aussi l'ouvrage a-t-il eu une prodigieuse fortune.

MALALBERGO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), près du confluent du canal de Bologne et du Reno ; 4.772 hab. Pays fertile, mais malsain.

MALAMÂ, nom d'une vallée et d'un village de Perse, où plusieurs groupes de bas-reliefs sont gravés sur des rochers. Les inscriptions qui les accompagnent, conçues dans un dialecte élamite assez différent du dialecte de Suse, ont été étudiées par Oppert en France, par Sayce en Angleterre, par Weissbach en Allemagne.

MALAMBO (*lan*) n. m. Ecorce d'odeur forte, de goût amer et piquant, fournie par un arbrisseau du Venezuela, le croton malambo (Karst) et employée quelquefois comme tonique et fébrifuge.

MALAMIDE n. f. Chim. Substance cristalline, isomérique avec l'asparagine et dérivée de l'acide malique, soluble dans l'eau et dans l'alcool, ayant pour formule $C^2H^3, OH(COAzH^2)^2$.

MALAMOCCO, village d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur le *lido de Malamocco*, langue de terre séparant la lagune de Venise de la mer ; 1.985 hab. Un grand *porto de Malamocco* permet l'entrée aux grands navires. Les travaux, commencés en 1806 par Napoléon Ier, ont été continués jusqu'à nos jours.

MALANDRE (du lat. *malandrium*, pustules) n. f. Art vétér. Dermatose de nature dartreuse, propre au cheval. — Techn. Partie pourrie, dans les bois de construction : *Poutre pleine de* MALANDRES. (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. Art vétér. La *malandre* est caractérisée par la production de nombreuses petites crevasses au pli du genou et par le hérissement des poils au même endroit. C'est une maladie très tenace, qui exige un traitement antidartreux interne, à base d'arsenic (arséniate de soude dans la boisson, à la dose de 2 gr. par jour) et un traitement modificateur local (onctions de glycérine iodée).

En même temps que les malandres, existent souvent les *solandres*, maladie analogue de la peau qui recouvre les tendons ou la face postérieure des boulets.

MALANDREUX (*dreû*), **EUSE** adj. Qui a des malandres : *Bois* MALANDREUX.

MALANDRIE (*drî*) n. f. Espèce d'éléphantiasis.

MALANDRIN n. m. Brigand, vagabond.

— ENCYCL. Ce nom, d'origine italienne (*malandrino*), était donné, au XIVe siècle, aux brigands qui ravageaient la France. Parmi les mercenaires que le dauphin Charles fut obligé de prendre pour combattre les Anglo-Normands, se trouvaient beaucoup d'Italiens. On les appela les *outremontains*, et ils méritèrent bientôt le surnom de *malandrins* par les désordres auxquels ils se livraient pour compenser le non-payement de leur solde. Le nom s'étendit à tous les gens de guerre de l'époque, qui forment les *Grandes Compagnies*.

MALANDRINAGE (*naj'*) n. m. Etat de malandrin ; genre de vie des malandrins.

MALANÉE n. f. Genre de rubiacées chiococcées d'Amérique, comprenant des arbustes à fleurs, ordinairement en cymes. (On peut prendre comme types de ce genre la *malanée sarmenteuse* et la *malanée verticellée*.)

MALANOTTE (Adélaïde), cantatrice dramatique italienne, née à Vérone en 1785, morte à Salo en 1832. Elle débuta à Vérone en 1806. Son admirable voix de contralto, dont elle savait tempérer l'énergie par des accents d'une tendresse exquise, enthousiasma Rossini, qui écrivit pour elle son *Tancredi*. En 1821, Adélaïde Malanotte fut atteinte d'une maladie cérébrale qui, au bout de dix ans, la conduisit au tombeau.

MALANSAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 38 kilom. de Vannes ; 2.279 hab. Ch. de f. Orléans. Ardoisières, ruines du couvent de Bodélio, château de la Grationnaye (XVIIe s.).

MAL-À-PIED adj. invar. ‖ *Bétail mal-à-pied*, Bétail qui, sans être malade, est d'une complexion très faible et se traîne péniblement au lieu de marcher.

MALAPPRIS, ISE (de *mal* adv., et *appris*) n. et adj. Se dit d'une personne malhonnête, grossière : *Un enfant* MALAPPRIS. *Arlequin est un* MALAPPRIS. (Piron.)

MALAPTÉRURE n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant quelques espèces de l'Afrique.

— ENCYCL. Les *malaptérures* ou *silures électriques* sont de gros poissons cylindriques, à tête plate munie de nombreux barbillons, et qui atteignent jusqu'à 1m,50 de long. Le malaptérure du Nil et du Sénégal (*malapterurus electricus*), brun verdâtre marbré de noir, avec le ventre plus clair, l'œil rouge et les barbillons roses, est célèbre par son appareil électrique situé le long des flancs et avec lequel il donne à volonté d'assez fortes secousses. Toutefois, si on le prend par la queue, il devient incapable d'en fournir.

MALAPTÉRURINÉS n. m. pl. Ichtyol. Tribu de siluridés, dont le genre *malaptérure* est le seul représentant. — *Un* MALAPTÉRURINÉ.

MALAR. Géogr. V. MÆLAR.

MALARD ou **MALART** (*lar'*) n. m. Ancien nom vulgaire des canards mâles domestiques ou sauvages. (Auj., on n'appelle plus guère malards que les mâles des canards domestiques ; ce mot est surtout usité en Normandie. Anciennem., le mot *malard* signifiait, dans le Midi, un métis du canard de Barbarie et de la cane domestique.)

MALARIA ou **MAL'ARIA** (mot ital. formé de *mala*, mauvais, et *aria*, air) n. f. Fièvre paludéenne : *La* MALARIA *veille comme l'ange de la mort à la porte de l'Agro romano*. (E. Pelletan.) V. IMPALUDISME.

Malaria (LA), tableau d'Hébert (Salon de 1850) [musée du Luxembourg]. — Dans ce tableau, d'une tristesse pénétrante, Hébert nous montre une famille italienne de la campagne de Rome fuyant la mortelle contagion. C'est une des meilleures toiles de l'artiste. Une barque glisse sur les eaux dormantes des marais Pontins, entre des rives plates, sous un ciel embrumé de vapeurs pestilentielles, et portant une pauvre famille plus ou moins atteinte par l'influence délétère ; à l'avant, un homme robuste, jambes et bras nus, dirige la barque à l'aide d'une longue perche.

La Malaria, d'après Hébert.

MALARMAT (*ma*) n. m. Poisson de la Méditerranée (*peristedion cataphractus*), remarquable par son corps cuirassé de plaques dures. V. PÉRISTÉDION.

MALARTIC (Anne-Joseph-Hippolyte DE MAURÈS, comte DE), général, né à Montauban en 1730, mort à l'île de France en 1800. Il s'engagea en 1745, se distingua au Canada (1758-1760), commanda à la Guadeloupe (1769), et est promu maréchal de camp (1780). Louis XVI lui confie le gouvernement des établissements français à l'E. du Cap, et il réside à l'île de France (1792). Les Mascareignes, trop vite émancipées par les réformes nouvelles, étaient en pleine fermentation. Malartic les organisa et les pacifia. Entre temps, il défendait l'île de France et Bourbon contre les Anglais (1794). L'île de France lui éleva un monument avec la légende : *Au Sauveur de la colonie !*

MALASPINA ou **MALESPINI** (RICORDANO), le plus ancien chroniqueur florentin, né vers 1200, mort en 1281. Son *Historia Fiorentina dall edificazione di Fiorenza per insino all' anno 1281*, composée pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, et publiée seulement en 1568, compte parmi les meilleures sources de l'histoire de la ville toscane au XIIIe siècle. — GIACCHETO DI FRANCESCO **Malaspina** ou **Malespini**, neveu de Ricordano, continua l'histoire de son oncle pour les années 1281-1286.

MALASPINA (SABA ou SALLA), chroniqueur sicilien (deuxième moitié du XIIIe siècle), doyen de Mileto. Il reprit l'histoire de la Sicile à peu près au point où l'avait laissée Niccolo de Jamsilla, c'est-à-dire à l'année 1250, et la continua jusqu'à l'année 1276. Dans la période qu'ils ont traitée tous les deux (1250-1258), on remarquera de graves divergences dans le récit : Saba était guelfe, tandis que Niccolo appartenait au parti gibelin. On possède de cette chronique, publiée dans le grand recueil de Muratori (t. VIII), une continuation qui s'étend jusqu'à 1285.

MALASPINA (MOROELLO ou MORELLO), marquis italien, qui vivait dans la Lunigiana au début du XIVe siècle. En 1307, il donna l'hospitalité à Dante exilé.

MALASPINA (Ippolita), marquise DE SCALDASOLE, savante italienne, qui florissait à Pavie au milieu du XVIe s.

MALATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide malique.

MALATESTA, famille de condottieri italiens, qui, établie à Rimini dès le milieu du XIIe siècle, étendit, au XIVe, sa domination sur presque toute la Marche d'Ancône et une partie de la Romagne. Un de ses premiers chefs, **Malatesta** *da Verucchio*, maudit par Dante, combattit pendant toute sa longue vie (1212-1312) contre les gibelins. — L'aîné de ses fils, GIOVANNI **Malatesta** *il Sciancato* (« le Débauché »), fut le mari et le meurtrier de Françoise de Rimini, séduite par son beau-frère, Paolo Malatesta, surnommé *le Beau*. — Le troisième fils de Malatesta da Verucchio, **Malatestino dell' Occhio**, que Dante a placé dans l'Enfer, succéda à son père et fit la conquête de Cervia (1219-1317). — CARLO **Malatesta**, né vers 1364, mort en 1429, fut à la fois un grand capitaine et un lettré distingué, et les arts fleurirent dans la capitale de l'élève de Giovanni Malpighini, de Ravenne, qui lui-même avait eu Pétrarque pour maître. — PANDOLFO III **Malatesta** (1377-1427), frère de Carlo, abandonna les Visconti, dont il était général, à la mort de Jean Galéas (1402), et s'empara pour son propre compte de Fano, de Brescia et de Bergame, qu'il gouverna pendant dix-sept ans ; il fut chassé de presque toutes ses conquêtes par le célèbre Carmagnola (1421). Il protégea les lettres et les artistes. A sa mort, il laissait trois enfants naturels : Galeotto Roberto (1411-1432), Sigismondo Pandolfo (1417-1468) et Malatesta Novello (1418-1465). Lors de la mort de leur oncle et tuteur Carlo (1429), l'aîné, GALEOTTO ROBERTO **Malatesta**, devint seigneur de Rimini et de Fano ; affilié à l'ordre de Saint-François, il mourut, dit-on, à la suite de macérations excessives (1432). — Son frère, SIGISMONDO PANDOLFO **Malatesta**, qui n'avait que quinze ans, lui succéda. Il aimait les arts autant que la guerre. En 1433, il épousa Ginevra (Geneviève) d'Este, fille de Niccolo III d'Este, marquis de Ferrare. La même année, il reçut triomphalement à Rimini l'empereur Sigismond. En 1435, Eugène IV l'appelait au commandement général des troupes de l'Eglise. En 1437, il entrait au service de la république de Venise et battait les Milanais à Reggio. En 1439,

il entrait dans la ligue de Venise, Gênes, Florence et Ferrare, contre le duc de Milan, Filippo Maria Visconti, et battait à plusieurs reprises le duc d'Urbino. De 1438 à 1446, il fortifiait sa capitale par la construction d'une importante citadelle, « la Rocca Malatestiana ». En 1447, au moment où s'ouvre la succession du duché de Milan, il entre dans l'alliance de l'un des compétiteurs, Alphonse V d'Aragon, roi de Naples, passe aux Florentins, puis aux Vénitiens, ne peut empêcher Francesco Sforza d'être reconnu duc de Milan et rentre dans ses Etats pour n'en sortir de nouveau qu'en 1452, lorsqu'il voulut reprendre la lutte contre Federico da Montefeltro, duc d'Urbino. En 1460, il éprouva l'hostilité du pape Pie II, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir tenté de trahir les Siennois, ses compatriotes; excommunié, abandonné par sa ville de Fano, il fut obligé de s'humilier, avec son frère Malatesta Novello, devant le légat du pape, et se vit réduit à la seigneurie de la seule ville de Rimini. En 1464, il rentra au service de Venise pour cette expédition de Morée d'où il rapporta les cendres de Gémiste Pléthon. Humilié de nouveau par Paul II, supplanté par son ennemi le duc d'Urbino, il mourut en 1468. — Son frère cadet, **Malatesta Novello** (1418-1465), DOMENICO de son prénom, connu surtout pour ses goûts littéraires, fondateur de la fameuse bibliothèque de Cesena, était mort en 1465, blessé et infirme. — Le fils de Sigismondo Pandolfo, ROBERTO **Malatesta,** dit *le Magnifique* (1468-1482), trompe le pape Paul II et rentre dans Rimini, où il règne avec Isotta, la célèbre maîtresse de son père. Il fait mettre à mort ses frères naturels (1470), fait reconnaître par Sixte IV ses droits sur Rimini et finit par mourir à Rome (1482), au milieu des acclamations soulevées par la victoire qu'il venait de remporter, sauvant Rome d'un pillage certain, sur Alphonse, duc de Calabre, fils aîné du roi de Naples Ferdinand I^er. — PANDOLFO **Malatesta** (1475-1534), fils du Magnifique, vit s'effacer toute cette gloire : en 1503, César Borgia envahissait les Etats du dernier des Malatesta; en 1528, Clément VII les occupait au nom du saint-siège.

Sigismondo Malatesta, d'après une fresque.

Roberto Malatesta (haut-relief du Louvre).

MALATESTA (Battista), femme poète et savante italienne, fille d'Antoine, comte de Montefeltro, morte vers 1445. Elle enseigna la philosophie, et harangua en latin l'empereur Sigismond et le pape Martin V. En 1405, elle épousa Galeotto Malatesta, seigneur de Pesaro, et, devenue veuve cinq ans après, elle entra dans un couvent. On a d'elle des poésies, parmi lesquelles on remarque une *canzone,* pleine d'énergie et de force, adressée aux princes italiens, et sa harangue à Sigismond.

MALATHISE n. f. S'est dit quelquef. pour MALACHITE.

MALATIA ou **YÉNI-MALATIA,** ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Mamouret-ul-Aziz]), chef-lieu de district, à une faible distance du confluent du Tokma-Souot de l'Euphrate supérieur; 30.000 hab. Vergers et vignobles. Sa situation sur la route de caravanes Sivas-Mossoul lui donne encore quelque importance; c'est un marché pour les Kurdes. Beaucoup d'habitants passent la mauvaise saison à Eski-Malatia (Azbouzou), à 8 kilom. au S. C'est la *Mélitène* des anciens (v. MÉLITENE); il reste de la ville antique une partie des murs. — Le district a 11.600 kilom. carr. et 216.280 hab.

MALAUCÈNE, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 34 kilom. d'Orange, au pied du Ventoux, à la source du Groseau, tributaire de l'Ouvèze ; 2.215 hab. Huileries, filatures de soie, papeteries, mégisseries; plâtre. Eglise du XV^e siècle, chapelle du Groseau, reste d'un prieuré fondé en 684, restauré au XI^e siècle. Ruines d'un palais du XIV^e siècle, bâti par Clément V. Vestiges d'un aqueduc romain. — Le canton a 7 comm. et 4.548 hab.

MALAUNAY, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 7 kilom. de Rouen; 2.169 hab. Ch. de f. Ouest. Filatures et tissage de coton, fabrication de lainages, soieries, papier, fabrique de margarine. Eglise des XII^e-XVII^e siècles.

MALAVENTURE *(van — de male,* et *aventure)* n. f. Forme ancienne du mot MÉSAVENTURE.

MALAVISÉ, ÉE (de *mal* adv., et *avisé*) adj. Qui agit d'une façon indiscrète ou imprudente : *C'est être* MALAVISÉ *que de donner des conseils à qui n'en demande point.* ‖ Substantiv. : *Se méfier des* MALAVISÉS.

— SYN. Écervelé, étourdi, etc. V. ÉCERVELÉ.

MALAXAGE *(ksaj')* n. m. Opération par laquelle on malaxe, on pétrit une matière dans le but de la rendre homogène et ductile : *Le* MALAXAGE *du mortier, du beurre.*

— ENCYCL. Le *malaxage* a une grande importance dans la fabrication des objets en terre moulée, tels que briques, tuyaux, tuiles, porcelaines, etc., et pour la confection des mortiers. L'opération se fait encore à bras dans beaucoup d'industries; mais on a aussi appliqué à ce travail, notamment pour la préparation des fours à poterie et des mortiers, des appareils mécaniques appelés *malaxeurs.* V. ce mot.

MALAXATION *(ksa-si-on)* n. f. Action de malaxer.

MALAXER (du lat. *malaxare,* même sens) v. a. Pétrir pour mêler et rendre ductile : MALAXER *un emplâtre.*

— Par ext. Masser, frapper à coups répétés du plat de la main, en parlant des chairs.

MALAXEUR n. et adj. m. Techn. Appareil servant à malaxer certaines matières : les mortiers, les bétons, l'argile, etc. : *Un* MALAXEUR. *Un cylindre* MALAXEUR.

— Employé d'un établissement de bains chargé de masser les baigneurs.

— ENCYCL. Les *malaxeurs* affectent généralement la forme de cuves-cylindres, dans l'axe desquelles fonctionne un arbre mis en mouvement par un manège ou par une machine à vapeur. Cet arbre est muni, pour le malaxage des terres à poterie, de lames d'acier disposées en hélice, qui triturent la matière, puis la font passer entre le tourteau établi vers le bas du cylindre pour être laminée, après quoi le mélange est rejeté par deux ouvertures pratiquées dans la partie inférieure du cylindre.

Dans les malaxeurs employés à la fabrication des mortiers, l'arbre porte des barres de fer, munies de pointes verticales. Les barres divisent facilement la pâte et l'agitent plus violemment que ne le feraient les lames. Ce sont aussi des malaxeurs de ce genre que l'on emploie pour mélanger les différentes matières qui concourent à la composition du béton. On donne souvent le nom de BÉTONNIÈRE à ce genre de malaxeur. Il existe, dans les ateliers de constructions mécaniques, des malaxeurs ayant l'aspect extérieur d'un tonneau défoncé et que l'on emploie pour préparer l'eau de savon nécessaire pour lubrifier les mèches, forets, etc. Quant aux malaxeurs à beurre, employés en économie rurale, ils se composent généralement d'une table horizontale fixe, sur laquelle se meut un rouleau cylindro-conique, muni de rainures. Quelquefois, aussi, la table est mobile et le rouleau fixe. Il existe également des malaxeurs mécaniques, horizontaux ou verticaux.

Malaxeurs : 1. A mortier; 2. A eau de savon.

Malaxeurs à beurre : 1. Demi-rotatif; 2. Rotatif horizontal; 3. Vertical (système Simon).

MALAXIDE n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes à fleurs en grappes, qui croissent dans les marais de l'Europe australe et boréale.

MALAYAH *(la-ia)* n. m. Sorte de voile noir ou rouge en coton, ou en coton et soie, ou en imitation de soie, à l'usage des femmes fellahs de l'Egypte.

MALAYÂLA *(la-iâ)* n. m. Idiome dravidien parlé le long de la côte de Malabar. (On considère le malayâla comme un très ancien dialecte du tamoul, mêlé de mots d'origine hindoue. Cette langue s'écrit avec un alphabet particulier, qui dérive du type *grantha,* usité par les brahmanes du pays tamoul pour la transcription du sanscrit.) V. DRAVIDIEN. [Linguist.]

MALAYEN, ENNE *(la-i-in, èn')* adj. Syn. de MALAIS, AISE.

MALAYO-POLYNÉSIEN, ENNE *(la-i-o)* adj. V. MALÉO-POLYNÉSIEN, ENNE.

MALBÂTI, IE (de *mal* adv., et *bâti*) adj. Mal fait, en parlant d'une personne : *Une grande femme* MALBÂTIE. ‖ Substantiv. : *Un grand* MALBÂTI.

MALBEC ou **MALBECK** n. m. Vitic. Syn de CÔT.

MALBERG *(bèrgh'* — du bas lat. *mallobergus* ou *mallobergium)* n. m. Hist. Assemblée des Francs qui se tenait sur une montagne ou dans un lieu fortifié, et dans laquelle était rendue la justice. V. MALLUS.

MALBERGIQUE *(bèr-jik'* — rad. *malberg)* adj. ‖ *Gloses malbergiques,* Annotations en dialecte franc, c'est-à-dire dans la langue même des Saliens, qui accompagnent certains manuscrits de la loi salique. (Ces gloses sont précédées du mot *mal* ou *malberg,* et semblent des interprétations du texte latin de la loi, faites à l'usage des Saliens.)

MALBOROUGH *(rou)* n. m. Mines. Catégorie de houille dont les morceaux n'excèdent pas la grosseur d'une noix.

— Comm. et manuf. Nom de la SERGE.

MALBOROUK n. m. Carross. Syn. de MALBROUK.

MALBOUCHÉ, ÉE adj. Art vétér. Syn. de MALDENTÉ, ÉE.

MALBRANCHE (Louis-Claude), peintre français, né à Caen en 1790, mort en 1838. Elève de Prévost, peintre de panoramas, il exécuta les panoramas de Wagram, de Tilsit et d'Anvers. Il excellait surtout dans les effets de neige. Citons de lui : *Mendiant sous le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois; la Retraite de Russie; la Chasse au héron; Côtes de Normandie* (musée de Caen); *Vue du mont Blanc; Vue prise en Normandie* (musée d'Angers)

MALBROUGH. Biogr. V. MARLBOROUGH.

Malbrough (CHANSON DE). Quelques-uns pensent que cette chanson célèbre date de 1722, année de la mort du duc de Marlborough; d'autres supposent qu'elle fut écrite en 1709, après la bataille de Malplaquet, dans laquelle on crut un instant que le général anglais avait trouvé la mort. On ne connaît l'auteur ni des paroles ni de la musique.

Que les Arabes aient connu ce chant, cela ne fait point

Mal-brough s'en va-t-en guer-re, Mi-ron-ton, ton-ton, mi-ron-tai-ne, Mal-brough s'en va-t-en guer-re. Ne sait quand re-vien-dra. Ne sait quand re-vien-dra, Ne sait quand re-vien-dra.

Fin — D.C.

donte, car Villoteau, dans son livre sur l'*Etat actuel de l'art musical en Egypte* (1813), en a donné une notation arabe, rapportée par lui. Mais, de là à croire, comme Chateaubriand et le bibliophile Jacob, que l'air de Malbrough était celui que les croisés de Godefroy de Bouillon chantaient sous les murs de Jérusalem, il y a loin. La chanson de *Malbrough,* au point de vue musical, semble beaucoup plus moderne. On serait tenté de croire que les paroles ont été écrites et ajustées sur un pont-neuf. La chanson ne comprend pas moins de vingt-deux couplets.

MALBROUK n. f. Carross. Sorte de voiture aujourd'hui abandonnée : *Tout le monde reviendra à la* MALBROUK. (Proudh.) ‖ Syn. de MALBOROUGH.

MALBROUK n. m. Espèce de singe, propre à l'Afrique occidentale.

— ENCYCL. Le *malbrouk* (cercopithecus cynosurus) est une guenon du genre cercopithèque. Il est d'un gris verdâtre sur le dos et d'un blanc jaunâtre sur le ventre et la poitrine, avec un bandeau blanc sur le front, et habite la Sénégambie et les régions voisines. (V. CERCOPITHÈQUE.) Ce nom est aussi donné à un macaque de l'Inde *(macacus Sinicus).*

MALCÉSINE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur la rive orientale du lac de Garde; 2.277 hab. Eglise avec beaux tableaux. Commerce de riz, grains et soie.

MALCHANCE *(chanss* — de *mal* adv., et de *chance)* n. f. Mauvaise chance. ‖ Quelques-uns écrivent MALECHANCE.

MALCHANCEUX *(seû),* **EUSE** adj. Qui est en butte à la malchance.

MALCHIN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin [distr. de Güstrow]), sur la Peene, tributaire du Kleines Haff; 7.298 hab. Ateliers de construction de chemins de fer. Sucrerie. Autour du *lac de Malchin* (Malchiner See, 1.870 hect.), joli pays ondulé, connu sous le nom de *Suisse mecklembourgeoise.*

MALCHOW, ville d'Allemagne (grand-duché de Mecklembourg-Schwerin [distr. de Mecklembourg]), sur le *lac de Malchow,* qui s'écoule par l'Elde, affluent de l'Elbe; 3.664 hab. Filature de laine et fabrique de drap.

MALCHUS *(kuss* — de *Malchus,* serviteur de Caïphe) n. m. Relig. Demi-confessionnal, qui n'a qu'une oreille.

— Archéol. Cimeterre en usage du XIII^e au XV^e siècle et qui était, sans doute, identique au contean taillant des Flamands et au badelaire.

MALCHUS, serviteur de Caïphe qui, au moment d'arrêter Jésus dans le jardin des Oliviers (St Jean, XVIII, 10), eut l'oreille droite coupée par saint Pierre.

MALCOHA n. m. Ornith. V. PHŒNICOPHAUS.

MALCOLM, nom de quatre rois d'Ecosse : **Malcolm I^er,** MAC-DONALD, monté sur le trône en 942. [Il annexe Moray, s'allie en 945 avec le roi Edmond d'Angleterre, puis combat son successeur Eadred et est tué, en 954, au cours d'une expédition]; — **Malcolm II,** MACKENNETH, fils de Kenneth II. [Il succède en 1005 à Kenneth III, assiège Durham en 1006, est repoussé avec de grandes pertes, s'allie à Sigurd, comte d'Okney, en 1008, remporte une grande victoire sur les Danois à Carham, sur la Tweed, en 1018, et obtient ainsi la cession du Lothian, d'où la civilisation anglo-normande pénétra peu à peu en Ecosse. En 1031, Malcolm dut se soumettre à Canut. Il mourut en 1034]; — **Malcolm III,** CANMORE, qui succéda à son père Duncan I^er, en 1054. [Il avait été dépouillé de son trône par Macbeth, et dut, pour le reconquérir, faire appel aux Anglais. Malcolm combattit avec acharnement les Normands, et Guillaume le Conquérant dut entreprendre contre lui, en 1072, sa grande expédition d'Ecosse. Malcolm reprit la lutte contre Guillaume le Roux, et périt sur le champ de bataille d'Alnwick (1093)]; — **Malcolm IV,** THE MAIDEN, né en 1141, fils de David I^er, monté sur le trône en 1153, mort en 1165. [Il fut le premier roi d'Ecosse couronné à Scone. Vassal de Henri II d'Angleterre, il fut dépouillé par lui du Northumberland, en 1157.]

MALCOLM (sir John), général, diplomate et historien anglais, né à Burnfoot (Ecosse) en 1769, mort à Londres en 1833. Dès 1783, il servit dans l'Inde, se signala au siège de Séringapatam (1792), devint major du fort Saint-James, à Madras (1795), et assistant du résident britannique près du Nizam. Général de brigade, il devint l'agent principal de la compagnie dans le Deccan. Pendant la guerre contre les Mahrattes, il s'empara de leur camp (1817), pacifia le district de Malva, et devint, en 1827, gouverneur de Bombay. En 1830, Malcolm quitta définitivement l'Inde. Elu membre de la Chambre des communes, il appuya le parti tory. On lui doit une *Histoire de la Perse depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque actuelle,* traduite en français par Benoist (1821); *Histoire politique de l'Inde* (1827); etc.

MALCOLMIE *(mî)* n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, velues, à fleurs blanches ou purpurines, disposées en grappes terminales, qui croissent sur les bords du bassin méditerranéen. (Le type de ce genre est la *malcolmie maritime,* à fleurs variant du pourpre au violet.)

MALCOMPLAISANT (*kon-plè-zan*), **ANTE** [de *mal* adv., et de *complaisant*] adj. Qui n'est pas complaisant : *Un ami* MALCOMPLAISANT.

MALCONTENT, ENTE (*tan, ant'* — de *mal* adv., et *content*) adj. Qui n'est pas content, satisfait : *Un caractère* MALCONTENT.

— Substantiv. Personne malcontente : *Essayer de satisfaire les* MALCONTENTS.

— Loc. adv. : *Coiffure à la malcontent*, Manière de se coiffer, qui consiste à porter les cheveux presque ras, mode imitée des malcontents du XVIe siècle.

MALCONTENTS (*tan*) n. m. pl. Nom d'un parti qui se forma pendant la quatrième guerre de religion en France, autour du duc d'Alençon, frère de Charles IX. — *Un* MALCONTENT.

— ENCYCL. Ce fut au siège de La Rochelle, en 1573, que le duc d'Alençon, tenu à l'écart par sa mère, Catherine de Médicis, et ses frères, commença à grouper autour de lui les courtisans mécontents, tels que Montgomery, les partisans de la tolérance ou *politiques*, comme Montmorency, « le L'Hôpital d'épée », les « nouveaux convertis » comme Henri de Navarre. Il devait réclamer la convocation des états généraux, et pour lui-même le titre de lieutenant général du royaume : peut-être visait-il à écarter du trône, la mort de Charles IX paraissant imminente, son frère le duc d'Anjou, roi de Pologne. En dehors des seigneurs français, il comptait sur le concours des protestants français et du duc de Nassau, qui lui amènerait des troupes protestantes d'Allemagne. Il était sur le point de s'enfuir de la cour avec Henri de Navarre pour gagner Reims, puis Sedan, et déjà Guitry, avec un détachement de huguenots, avait paru en vue de Saint-Germain, lorsque La Môle, favori du duc d'Alençon, révéla le complot à Catherine. Le duc et Henri de Navarre furent enfermés à Vincennes et obligés de désavouer la tentative de Saint-Germain. La Môle, le comte piémontais Coconasso, autre affidé du duc, furent condamnés à mort et exécutés, et les maréchaux de Montmorency et Cossé envoyés à la Bastille. Catherine ne put pas obtenir toutefois de Charles IX, mourant, des mesures de violence contre le duc Henri de Navarre et les maréchaux.

Coiffure à la malcontent.

MALCONTENTEMENT (*tan*) n. m. Disposition d'esprit d'une personne malcontente.

MALCZEWSKI (Antoine), poète polonais, né en Volhynie en 1792, mort à Varsovie en 1826. Il servit dans l'armée, voyagea en Europe, notamment en Italie et en France, et mourut dans la misère. Son poème : *Marie, récits de l'Ukraine*, est l'une des premières œuvres de la littérature romantique polonaise.

MALDACHINI (Olimpia PAMFILI, née), intrigante célèbre, née à Viterbe en 1594, morte à Orvieto en 1656. Douée d'une vive intelligence et d'une volonté inébranlable, mais dévorée d'ambition, Olimpia Maldachini épousa un cadet de l'illustre famille romaine des Pamfili, qui la laissa veuve après cinq années de mariage ; elle s'empara de la confiance de son beau-frère, Jean-Baptiste Pamfili, déjà engagé dans les ordres. Elle parvint à le faire nommer patriarche d'Antioche, nonce en Espagne, cardinal (1629) et, enfin, en 1644, lui assura la majorité des voix au conclave qui suivit la mort d'Urbain VIII. Le nouveau pape, qui prit le nom d'Innocent X, abandonna à sa belle-sœur la gestion des finances pontificales. Olimpia en profita pour amasser une fortune immense. En vain, le cardinal Panzirolo parvint-il à obtenir du pape son éloignement (1649) ; elle revint bientôt, plus puissante que jamais (1653). A la mort d'Innocent X (1655), Alexandre VII la relégua à Orvieto, où elle mourut de la peste.

MALDAH, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béhar [prov. de Bhagalpour]), au confluent de la Kalindri et de la Mahananda, affluent du Gange ; 5.260 hab. Ancienne factorerie des Français et des Hollandais, célèbre par ses cotonnades, appelées *maldi*, elle a perdu, depuis le début du XIXe siècle, toute importance ; le commerce s'est transporté à Angrazabad ou English Bazar, à 4 kilom. S.-O. et chef-lieu du *district de Maldah*, peuplé de 675.500 hab. Ruines de *Gaûr*, ancienne capitale du Bengale.

MALDANE n. f. Genre d'annélides, de la famille des *maldanidés*, renfermant des formes répandues dans les mers d'Europe. (L'espèce type du genre est la *maldane glebifex*, de l'Adriatique.)

MALDANIDÉS n. m. pl. Syn. de CLYMÉNIDÉS.

MALDEGHEM, ville de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Eecloo, arrond. judic. de Gand, sur la Lièvre ; 10.037 hab. Distilleries ; dentelles ; tanneries.

MALDEGHEM (Philippe DE), poète belge, né à Blankenberghe en 1547, mort à Bruges en 1611. Connu sous le nom de SEIGNEUR DE LEYSCHOT, il composa dans sa jeunesse des vers flamands, latins et italiens. Lors de l'invasion de la ville de Bruges par les huguenots, il s'expatrie et se rend à Boulogne, puis à Calais, enfin à Liège, où il est accueilli par le prince-évêque, Ernest de Bavière. En 1584, il retourne à Bruges, d'où il repart deux ans après, pour suivre son protecteur à la guerre jusque vers la fin de 1587, date à laquelle il rentre dans sa patrie. Vers 1586, il entreprit l'ouvrage qui lui fait encore honneur : *le Pétrarque en rime françoise, avec ses commentaires* (1600).

MALDEN, ville des États-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex]), sur un affluent du Mystic River, tributaire de la baie de Boston ; 23.031 hab. Fabriques d'ustensiles d'étain, briqueteries, papeteries.

MALDEN ou **MALDON**, île anglaise de la Polynésie (archipel des Manahiki), dans le Pacifique équatorial. Dépôts de guano et constructions cyclopéennes.

MALDENTÉ, ÉE (de *mal* adv., et de *denté*) adj. ‖ *Cheval maldenté*, Cheval dont les dents ont une usure irrégulière, ce qui empêche de connaître exactement son âge. (On dit aussi MALDOUCHÉ.)

MALDER (*dèr'*) n. m. Aux environs de Thionville, Mesure de capacité valant environ 23 boisseaux, c'est-à-dire 230 litres. ‖ Mesure de capacité usitée en Hollande, principalement à Arnheim, où elle vaut 136l,541.

MALDEREN, comm. de Belgique (Brabant), arrond. adm. et judic. de Bruxelles ; 2.142 hab. Impressions sur étoffe.

MALDISANT (*zan*), **ANTE** [de *mal* adv., et de *disant*] adv. Médisant. ‖ Substantiv. : *Une* MALDISANTE. (Vx.)

MALDIVES, îles anglaises de l'océan Indien, au S. des Laquedives et au S.-O. de l'Inde, sur une longueur d'environ 880 kilom. Ce sont, au nombre de plusieurs milliers, des atolls ou des récifs de coraux (Malé, Paddiphole, Malosmadou, Souadiva, Colomandous, etc.). Régime de la mousson ; jungles, maïs, canne ; surtout exploitation du cocotier et des produits de la pêche ; exportation de « cauris ». Les Maldiviens (150.000 environ) sont des Cinghalais musulmans. Le chef envoie tous les six mois des présents au gouverneur de Ceylan.

MALDOMITE n. f. Minér. Or bismuthifère.

MALDON, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Blackwater ; 5.470 hab. Station balnéaire fréquentée. Pêche d'huîtres. Navigation active. Église de Tous-les-Saints. Hôtel de ville, bâti par Henri VI.

MALDONADO, petite ville maritime de l'Uruguay ; 2.600 hab. Exportation de cuirs et de viandes salées. Chef-lieu du *département de Maldonado*, qui a une superficie de 4.106 kilom. carr. et une population de 20.600 hab.

MALDONAT ou **MALDONADO** (Jean), théologien et jésuite espagnol, né à Casas de la Reina (Andalousie) en 1534, mort à Rome en 1583. Professeur au collège de Clermont, à Paris (1563), il y enseigna la philosophie et la théologie. Le cardinal du Perron et l'historien de Thou rendent justice à sa science et à sa piété. La Sorbonne, cependant, l'inquiéta pour quelques-unes de ses opinions, et le Parlement l'impliqua dans un procès de captation d'héritage. Maldonat, après avoir réfuté l'une et l'autre accusation, se rendit à Rome, où Grégoire XIII le chargea de donner une nouvelle édition de la Version des Septante. Nous citerons de lui : *Commentaires sur les quatre Évangélistes* (1578), livre souvent réimprimé ; *Commentaires sur les principaux livres de l'Ancien Testament* (1543) ; *Traités sur diverses questions de théologie*, ouvrage posthume (1587).

MALDONNE (subst verb. de *maldonner*) n. f. Aux cartes, Erreur que commet celui qui les distribue, soit en donnant plus ou moins que le nombre voulu, soit en ne les distribuant pas dans l'ordre convenu. ‖ On dit aussi MÉDONNE.

MALDONNER (de *mal* adv., et *donner*) v. n. Fam. Commettre une maldonne : *Qui* MALDONNE *perd sa donne.*

MALDOUX n. m. Vitic. Syn. de MONDEUSE NOIRE.

MALDRE n. m. Mesure de capacité usitée à Hambourg, et valant 16 boisseaux.

MÂLE (du lat. *masculus*) adj. Qui est du sexe auquel appartient, dans l'acte de la génération, le pouvoir fécondant : *Un enfant* MÂLE. *Une vipère* MÂLE. ‖ Qui sert à la fécondation, dans l'acte de la génération : *Les organes* MÂLES.

— Par ext. Fort ; énergique ; accentué : *Une voix* MÂLE.

— Fig. Noble et énergique : *Un* MÂLE *courage.*

— Archit. *Proportions mâles*, Celles de l'ordre dorique qu'on prétendait empruntées aux proportions du corps de l'homme : *Le dorique est* MÂLE *et l'ionique* FEMELLE.

— Bot. Qui fournit la matière fécondante : *Dans les fleurs, les étamines sont les organes* MÂLES. ‖ Qui ne porte que des étamines : *Fleurs* MÂLES. ‖ Dont les fleurs n'ont que des étamines : *Un pistachier, un dattier* MÂLE.

— Comm. *Encens mâle*, Encens indice en larmes ou oliban.

— Littér. et b.-arts. Ferme, grave et hardi : *Un style, Une touche* MÂLE. ‖ Dont les œuvres ont un caractère de hardiesse et de fermeté : *Le* MÂLE *et puissant Corneille.* (Volt.)

— Mar. *Ferrure mâle*. Syn. de AIGUILLOT. ‖ *Raccord mâle*, Raccord d'un système de mise de feu électrique portant la cheville de contact. ‖ *Mer mâle*, Dont les lames brisent contre le bord. ‖ *Navire mâle*, Qui tient bien la mer.

— n. m. Animal organisé pour féconder, dans l'acte de la génération : *L'araignée femelle est beaucoup plus grosse que le* MÂLE. (A. Karr.) ‖ Se dit de l'homme, par opposition aux individus du sexe féminin : *La couronne de France était héréditaire de* MÂLE *en* MÂLE. — *Un beau mâle*, Un bel homme, de robuste apparence. ‖ Se dit encore de l'homme en mauvaise part, et par assimilation à une bête mâle : *Quel vilain* MÂLE ! *Le sot* MÂLE *que voilà !* ‖ Se dit aussi, très fam., pour exprimer l'aptitude d'un homme à procréer des enfants : *C'est un bon* MÂLE.

— Bot. Fleur ou plante mâle : *Les* MÂLES, *chez les végétaux, sont ceux dont les fleurs n'ont pas de pistil.*

— Techn. Partie d'un organe (charnière, assemblage, raccord, etc.) entrant dans une autre. ‖ Partie mobile des forces, ciseaux ou tenailles. ‖ En ébénist. Partie d'un meuble incrustée d'ébène (les parties incrustées d'ivoire étant les *femelles*).

— PROV. : **Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle.** Se dit en parlant d'un ménage où la femme est la plus forte, l'épervier mâle étant plus faible que la femelle.

MÂLE, comm. de l'Orne, arrond. et à 35 kil. de Mortagne, sur l'Huisne ; 979 hab. Fonderie, papeterie. Ruines de l'abbaye cistercienne des Clairets, fondée au XIIe siècle.

MALÉ ou **MALI**, île principale de l'archipel anglais des Maldives, dans l'océan Indien ; 2.000 hab. environ. Résidence du sultan des Maldives.

MALÉATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide maléique.

MALEBÊTE (de *male* adj. f., et *bête*) n. f. Personne, force méchante et dangereuse : *La fortune* MALEBÊTE. (Scarron.) [Peu usité.]

— n. f. Mar. Hache à marteau, dont le calfat se sert pour pousser l'étoupe dans les grandes coutures.

MALEBOSSE (de *male* adj. f., et *bosse*) n. f. Grosse bête. ‖ Bubon de la peste. (Vieux.)

— Interjectiv. Sorte de juron équivalant à malepeste : MALEBOSSE, *quel appétit !*

MALEBOUCHE (de *male* adj. f., et *bouche*) n. f. Médisance. ‖ Personne médisante. ‖ Personnage allégorique, personnification de la calomnie, que les poètes dramatiques français introduisaient dans leurs pièces. (Vieux.)

MALEBRANCHE (Nicolas DE), philosophe français, né et mort à Paris (1638-1715). Entré à l'Oratoire en 1660, il découvrit sa vocation philosophique en lisant par hasard le *Traité de l'homme*, de Descartes, et publia, en 1674, le premier volume de la *Recherche de la vérité*, qui eut un succès considérable, légitimé par vigueur de la dialectique, la clarté et la sobriété d'un style qui mettent l'auteur au rang des grands écrivains du XVIIe siècle. Les trois autres parurent successivement et, dès 1678, l'ouvrage en était à sa quatrième édition. Une des intentions principales de Malebranche avait été de montrer l'accord du cartésianisme et de la religion. Tel est encore le sujet des *Conversations chrétiennes* (1676).

Les années suivantes, jusqu'en 1687, furent remplies par sa querelle célèbre avec Bossuet et Arnauld sur la question de la grâce. En 1680, il avait publié son *Traité de la nature et de la grâce*. Il en développa les idées principales, en 1683, dans ses *Méditations chrétiennes et métaphysiques*. La même année, il donnait son *Traité de morale*, et, en 1687, il condensait son système dans ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion*.

Malebranche.

Le Père Lamy ayant essayé de le rendre solidaire du quiétisme, il publia, en 1697, son *Traité de l'amour de Dieu*, qui le réconcilia avec Bossuet. Cependant, les jésuites l'attaquaient. Le Père Tournemine et le Père Hardouin l'accusèrent d'athéisme, à propos de ses *Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur l'existence de Dieu* (1708). Il se défendit surtout dans son *Traité de la prémotion physique*. Il se livrait, en même temps, à des études de géométrie et de physique. En 1699, il avait été admis à l'Académie des sciences ; il avait publié le *Traité de la communication du mouvement* (1692).

Malebranche est un cartésien très libre. Il pénètre la théorie de Descartes de quelques idées empruntées à Platon et à saint Augustin et de beaucoup de spéculations personnelles. Il s'efforce de la concilier avec le dogme et soutient que la raison humaine et la parole divine ne font qu'une seule chose. La pensée saisit dans chaque chose l'*idée* au sens platonicien du mot, et les idées étant en Dieu, la pensée voit toutes choses en Dieu. Ainsi, par la doctrine de la *Vision en Dieu*, il explique la connaissance ; et par celle des *causes occasionnelles* (v. OCCASIONALISME), les actions qui se font dans l'univers. Cette dernière, sous une forme très métaphysique, a préparé les conclusions de la science moderne sur l'idée de loi et sur le parallélisme du physique et du moral. Malebranche, que l'on accuse souvent de panthéisme, a développé le cartésianisme dans le sens le plus contraire à Spinoza. (On a donné à sa doctrine le nom de *malebranchisme*, et à ses partisans celui de *malebranchistes*).

— BIBLIOGR. : *Œuvres de Malebranche* (1712) ; L. Ollé-Laprune, *la Philosophie de Malebranche* (1870).

MALÉDICTION (*ksi* — du lat. *maledictio*, même sens) n. f. Action de maudire ; parole par laquelle on exprime le vœu qu'il arrive à quelqu'un un mal grave : *Lancer une* MALÉDICTION. *S'attirer des* MALÉDICTIONS. ‖ Se dit spécialem. : 1° quand un père appelle la colère de Dieu sur un enfant coupable : *La* MALÉDICTION *paternelle* ; 2° dans le sens de réprobation divine : *Ces* MALÉDICTIONS *que Jésus-Christ a prononcées.* (Boss.) ‖ Situation d'une personne fatalement vouée au malheur : *L'orgueil attire la* MALÉDICTION. (Bible.) ‖ Sorte de fatalité, chance constamment contraire : *Tout tourne contre moi ; c'est une* MALÉDICTION.

— Elliptiq. Je maudis, je souhaite la malédiction de : MALÉDICTION *sur les tyrans !*

— Interjectiv. Exclamation qui sert à exprimer un violent dépit : MALÉDICTION ! *il m'a échappé !*

— SYN. **Exécration, imprécation.** V. EXÉCRATION.

Malédiction paternelle (LA), tableau de Greuze (Salon de 1765), au musée du Louvre. — Ce tableau représente le départ d'un jeune homme qui s'est engagé, et son père, qui comptait sur lui pour le remplacer dans ses travaux, le maudit, pendant que les membres de la famille implorent le pardon du futur soldat. Cette scène villageoise, qui s'élève jusqu'au drame pathétique, est admirablement ordonnée et bien peinte. C'est une des meilleures toiles de l'auteur. Ce tableau a pour pendant le *Fils puni.*

La malédiction paternelle, d'après Greuze.

MALÉE (CAP) [lat. *Malea Promontorium*], cap du Péloponèse, terminant la Laconie au S.-E. Il est appelé aujourd'hui cap MALIA ou SAINT-ANGE.

MALÉE ou **MALCHUS**, général carthaginois qui, après avoir conquis une partie de la Sicile (536 av. J.-C.) échoua

en Sardaigne et fut condamné à l'exil. Alors, il s'empara de Carthage, massacra ses adversaires, mais fut accusé d'aspirer à la royauté, et périt dans une émeute (530).

MALÉEN (*lé-in*) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Zeus, à qui l'on rendait un culte au cap Malée.

MALEFAIM (*fin* — de *male* adj. f., et *faim*) n. f. Faim poussée jusqu'à la rage (Vieux.)

MALÉFICE (*fiss* — du lat. *maleficium*, même sens) n. m. Sortilège au moyen duquel on cherche à nuire aux hommes, aux animaux ou aux récoltes : *Etre brûlé vif pour cause de* MALÉFICES.

— Fam. Cause mystérieuse d'un malheur persévérant, fatale influence : *Le* MALÉFICE *des années.* (Mirab.)

— SYN. **Charme, conjuration,** etc. V. CHARME.

— ENCYCL. Sorcell. Les principaux *maléfices* étaient : l'envoûtement, la ligature, la fascination, les philtres et autres breuvages magiques, etc. D'autres maléfices consistaient en pratiques occultes pour faire périr les récoltes, empêcher les fruits de mûrir, faire abattre un orage de grêle sur les champs, répandre la maladie dans les troupeaux, empêcher les vaches de vêler ou tout simplement leur retirer le lait. Les procès de sorcellerie basés sur des accusations de maléfices ont été très nombreux.

MALÉFICIÉ (*si-é*), **ÉE** adj. Atteint par l'effet d'un maléfice : *Troupeau* MALÉFICIÉ. ‖ Par ext. Maltraité, détérioré : *Son corps très* MALÉFICIÉ. (Mme de Sév.) [Peu usité.]

— Substantiv. Etre maléficié : *Un* MALÉFICIÉ.

MALÉFIQUE (*fik'* — du lat. *maleficus*) adj. Qui a une influence maligne : *Saturne et Mars sont* MALÉFIQUES.

— n. m. Comm. Syn. de MORFIL et de MALFIL.

MALEFORTUNE (de *male* adj. f., et *fortune*) n. f. Mauvaise fortune, accident malheureux. (Vx.)

MAL-ÉGAL n. m. Inégalités qui existent sur la surface d'une pièce de métal fondue ou forgée.

MALEGLOUTE n. f. Femme sale et débauchée. (Vx.)

MALEGOUVERNE (de *mal* adj. f., et *gouverne*) n. f. Avant-cour de monastère, dans laquelle on n'était pas tenu à l'observation de la règle. ‖ Chez les feuillants, Office des valets.

MALÉIQUE (*ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^2H^2(CO^2H)^2$, isomérique avec l'acide fumarique, et que l'on obtient par la distillation sèche de l'acide malique. ‖ Se dit d'un anhydride $C^4H^2O^3$, que l'on obtient en distillant rapidement l'acide.

— ENCYCL. L'acide *maléique* se présente en cristaux incolores, inodores, à saveur acide, puis nauséabonde. C'est un acide bibasique, formant des sels acides et des sels neutres; il donne des éthers et des dérivés bromés et chlorés.

MALEK (Djemal ed-Din-Mohammed el-Tayyi-Ibn-), grammairien musulman, né à Jaën vers 1230, mort à Damas en 1273. Il quitta l'Espagne pour l'Orient et passa la plus grande partie de sa vie à Damas. Ses traités les plus importants sont la *Lamiyat el-afal*, sur la conjugaison, publiée par Wallino en 1851; l'*Alfiyya*, traité de grammaire en 1.000 vers, publié, avec un commentaire, par de Sacy en 1833 et encore aujourd'hui apprise par cœur par les écoliers du monde musulman.

MALEK-IBN-ANÈS, traditionniste musulman, fondateur de la secte des malékites, né et mort à Médine (713-795). Il descendait d'un souverain antéislamique du Yémen, et devint mufti de Médine. D'une sévérité de mœurs poussée à l'extrême, Malek fut fouetté de verges par ordre du calife Djaafar-el-Mansour, pour avoir critiqué la conduite des premiers Abbassides, et il refusa d'être le précepteur des fils d'Haroun-al-Raschid. Il est l'auteur du plus important recueil des traditions musulmanes (*hadis*) intitulé *el-Mouvatta fil hadis* ou simplement *el-Mouvatta*. Ce traditionniste, qui fut le disciple de Ibn-Hanéfi et le maître de Schaféï, est le chef de l'école ou secte malékite.

MALÉKITES n. m. pl. Sectateurs de l'imam Malek-ibn-Anès. — *Un, Une* MALÉKITE.

— ENCYCL. La doctrine de Malek fut la plus suivie en Espagne et dans le Maghreb; elle est universellement reconnue en Algérie et au Maroc. En Orient, la secte des *malékites* ne compte qu'un très petit nombre d'adhérents. Le livre par excellence de la secte est le *Mouvatta*, et les règles de la jurisprudence malekite ont été codifiées par Sidikhalil, dont le *Mokhteser* a été traduit par le docteur Perron et publié par la Société asiatique.

MALEMBOUCHÉ, ÉE (de *mal* adv., et *embouché*) adj. Pop. Qui parle grossièrement, qui a mauvaise langue : *Un cocher* MALEMBOUCHÉ.

— Substantiv. : *Un* MALEMBOUCHÉ.

MÂLEMENT adv. D'une manière mâle.

MALEMENT adv. Malicieusement. ‖ Malheureusement. (Vieux.)

MALEMORT (*mor'* — de *male* adj. f., et *mort*) n. Mort tragique, cruelle : *Mourir de* MALEMORT. (Vx.)

— Par ext. Lèpre. ‖ Maladie mortelle. (Vx.)

MALEMORT, comm. de Vaucluse, arrond. et à 11 kilom. de Carpentras; 897 hab. Gisements de lignite. Commerce de chevaux, de truffes; plâtreries, moulins à soie.

MALEMORT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 3 kilom. de Brives, au confluent de la Loyre avec la Corrèze; 1.166 hab. Grottes préhistoriques au Puy de Lacan.

MALENCHÈRE (de *male* adj. f., et *enchère*) n. f. Mauvaise chance : *En surcroît de* MALENCHÈRE, *nous avions en face Albion grondante.* (Chateaubr.)

MALENCOMBRE n. m. Syn. de MALENCONTRE.

MALENCONTRE (de *male* adj. f., et *encontre* pour *rencontre*) n. f. Mésaventure, fâcheux accident : *Me voici, à minuit, seule dans les rues ; il pourrait m'arriver* MALENCONTRE. (Campistron.) (Vx.)

— PROV. **Qui se soucie, malencontre lui vient,** Le malheur arrive à celui qui le redoute.

— SYN. **Déconvenue, mésaventure.** V. DÉCONVENUE.

MALENCONTREUSEMENT (*lan*) adv. D'une façon malencontreuse.

MALENCONTREUX (*lan, treû*), **EUSE** [rad. *malencontre*] adj. Qui vient à la traverse, qui cause un fâcheux dérangement : *Un* MALENCONTREUX *accident.* ‖ Malheureux, caractérisé par de fâcheux accidents : *Un jour bien* MALENCONTREUX. (Brueys.)

— Par ext. Qui est sujet aux mésaventures, qui a habituellement du malheur : *Un homme* MALENCONTREUX. ‖ Qui cause de l'embarras, de l'ennui, en parlant d'une personne : *Un discoureur* MALENCONTREUX. (Delille.)

MALENDURANT, ANTE (de *mal* adv., et *endurant*) adj. Qui endure mal, qui n'est pas patient : *Un maître* MALENDURANT.

MALÈNE (LA), comm. de la Lozère, arrond. et à 35 kilom. de Florac, sur le Tarn, dans son défilé entre le causse Méjean et le causse de Sauveterre; 690 hab. Caverne préhistorique de Drac. Eglise romane, où la chapelle dite « des Martyrs » renferme les tombeaux de 39 habitants exécutés en 1793 comme royalistes.

MALENGIN (*lan-jin* — de *mal* adj., et *engin*) n. m. Sortilège, maléfice. ‖ Tromperie. ‖ Mutin, mauvais esprit. (Vx.)

MAL-EN-POINT (de *mal, en,* et *point*) adv. En piteux état :

> . . .Voilà mon loup par terre,
> *Mal-en-point*, sanglant et gâté.
>
> LA FONTAINE.

MALENTENDU, UE (de *mal* adv., et *entendu*) adj. Mal conçu, mal combiné : *Un plan* MALENTENDU.

— n. m. Erreur provenant de ce qu'on n'a pas compris quelqu'un ou de ce qu'on ne s'est pas compris l'un l'autre : *Faire cesser un* MALENTENDU.

MALENTENTE (de *male* adj. f., et *entente*) n. f. Désunion, mauvaise intelligence.

MALÉO n. m. Ornith. V. MÉGAPODE, et MÉGACÉPHALE.

MALEO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), près de l'Adda; 4.217 hab.

MALÉO-POLYNÉSIEN, ENNE, membre d'un groupe ethnographique tenant à la fois du malais et du polynésien. — Les Maléo-Polynésiens.

— Adjectiv. : *Famille* MALÉO-POLYNÉSIENNE. ‖ On dit aussi MALAYO-POLYNÉSIEN, ENNE (*la-i-o*).

— ENCYCL. Ethn. Le groupe ethnographique dit *maléo-polynésien*, dont l'origine, encore mal éclaircie, parait devoir être cherchée dans la partie occidentale de l'Indonésie, s'étend, entre la presqu'île de Malacca à l'O. et la Polynésie orientale à l'E., sur les îles de Java, Sumatra, Bornéo, Mariannes, Marshall, Phenix, Samoa; sur les archipels de Cook, de la Société, de Pomoutou, etc., laissant au S. les terres proprement mélanésiennes. Les traits physiques de la race la distinguent nettement des populations nègres des Moluques, de la Nouvelle-Guinée et des îles Salomon, et de la plus grande partie de l'Australie, remarquables par leurs mâchoires avancées, leurs grosses lèvres, leurs cheveux crépus, leur nez épaté. Les Maléo-Polynésiens, dont la langue trahit la parenté, sont plutôt des olivâtres. Tandis que le groupe de l'Ouest (Malais proprement dits) se rapproche du type chinois par le teint jaune plus ou moins bruni, la longueur du crâne, l'obliquité de la fente palpébrale, et du type hindou par la taille et la forme des membres, le groupe de l'Est (polynésien) est généralement caractérisé par un notable développement du front et de beaux traits, qui ne sont pas sans quelque ressemblance avec ceux de la race caucasienne. On trouvera, dans l'étude géographique de chacune des îles océaniques, ainsi qu'aux mots DAYAK, JAVA, CELÈBES, BATTAK, JAKUNS, MALAIS, etc., les renseignements indispensables sur chacune des subdivisions du groupe, qui paraît, dans son ensemble, le plus perfectible qui soit dans toute l'Océanie.

— Linguist. On divise d'ordinaire les idiomes maléo-polynésiens en trois rameaux : 1° le *malais*, qui comprend d'une part le *tagala* (Luçon, Philippines du Nord), le *bisaya* (nord de Mindanao), le *pampanga*, l'*iloko*, le *pangasinar* (tous parlés à Luçon), le *bicol* (île Zébu), la langue des îles Mariannes, la langue de la partie orientale de Formose et le *malgache;* d'autre part, le *malais* proprement dit, l'*atchinois* (nord de Sumatra), le *battak* (sud de Sumatra), le *javanais*, le *sondéen* (Batavia), le *madourais* (est de Java et Madoura), le *balinais*, l'*alfourou* (Célèbes), le *boughi* et le *makassar;* 2° le *mélanésien*, qui comprend les langues parlées dans les îles Viti, les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon, Carolines, Marshall, Gilbert, la Micronésie : ce sont les idiomes d'une partie des Papous et des Micronésiens; 3° le *polynésien*, dont le domaine s'étend de la Nouvelle-Zélande aux îles Sandwich. Les langues maléo-polynésiennes n'ont pu jusqu'ici être rattachées à aucun autre groupe. Leur structure est celle des idiomes agglutinants. Toutes ces langues ont une littérature plus ou moins riche. Le malais et le javanais ont subi l'influence de la littérature sanscrite. Chez les Polynésiens, on trouve beaucoup de contes, de récits et de chants traditionnels. Tous les idiomes littéraires du groupe malais usent d'alphabets d'origine hindoue, sauf le malais proprement dit, qui emploie les caractères arabes. V. MALAIS.

MALE PARTA MALE DILABUNTUR (*Les biens mal acquis se dissipent de même*), vers de Nævius, quelquefois cité par les écrivains français.

MALEPESTE (de *male* adj. f. et *peste*) n. f. Proprem. Peste mauvaise.

— Fig. Hyperbole exprimant la mauvaise humeur : *La* MALEPESTE *soit du sot!* (Scarr.)

— Interjectiv. Exclamation qui exprime la surprise ou l'admiration : MALEPESTE! *comme il faut vous prier!*

MALEPEUR (de *male* adj. f., et *peur*) n. f. Peur extrême : *Mourir de* MALEPEUR. (Vx.)

MALERAGE (de *male* adj. f., et *rage*) n. f. Rage, fureur. (Vx.)

MALESHERBES ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 19 kilom. de Pithiviers, sur l'Essonne; 2.215 hab. (*Malesherbois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Commerce de grains et de bestiaux. Four à chaux, cidre, distillerie, constructions mécaniques. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, clocher octogonal. Château de Malesherbes (XVe s.); chapelle ogivale, renfermant plusieurs mausolées remarquables de la famille d'Entragues. Château de Rouville, bâti sous Louis XII. — Le canton a 18 comm. et 7.948 hab.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON DE), né et mort à Paris (1721-1794). Fils du chancelier Guillaume de Lamoignon, il fut successivement conseiller au Parlement et président à la cour des aides (1750), reçut, en même temps, la direction de la librairie et s'y montra d'une grande tolérance, favorisant la publication de l'*Encyclopédie*. Il fit des remontrances au roi sur l'établissement de nouveaux impôts et contre le parlement Maupeou (1771); fut éloigné de Paris, mais bientôt rappelé (1776) et élevé au ministère de la maison du roi et de Paris. Tentant de s'élever contre les lettres de cachet, contre les courtisans et leurs prodigalités, mais combattu par la cour et l'entourage, il démissionna, parcourut sous un modeste pseudonyme (M. Guillaume), la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, mena la vie du gentilhomme campagnard, et écrivit sur le mariage des protestants un mémoire (1787), qui contribua puissamment à leur faire restituer l'état civil. Redevenu ministre d'Etat, il fut pour la seconde fois impuissant contre l'intrigue, et enfin démissionna à l'approche de la convocation — selon lui non opportune — des états généraux (1788). Il revient à son poste en juillet 1792, apprenant que le roi peut avoir besoin de lui, et le défend devant la Convention. Onze mois après, arrêté comme suspect et traduit à son tour devant le tribunal révolutionnaire, il était condamné. Il mourut avec une simplicité et une sérénité de Romain, après avoir refusé de se défendre. Nous citerons de lui son admirable *Mémoire pour Louis XVI* (1794); ses *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon et de Daubenton* (1796); *les Mémoires sur la librairie et la liberté de la presse* (parus en 1809); enfin et surtout, ses *Morceaux choisis*, tirés de ses remontrances, publiés sous le titre : *Œuvres inédites* (1808, 1822).

Malesherbes.

MALESHERBIACÉ, ÉE (*le-zèr'*) adj. Bot. Qui ressemble à une malesherbie. Syn. MALESHERBIÉ, ÉE.

— n. f. pl. Petite tribu de passiflorées, ayant pour type le genre *malesherbie*, caractérisée par le tube allongé et régulier du périanthe, les étamines insérées sur le pied du gynécée. — *Une* MALESHERBIACÉE.

MALESHERBIE (*le-zèr'-bî*) n. f. Genre de passiflorées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, réunies en cymes composées. (On en connaît deux espèces, du Pérou et du Chili.)

MALESUADA FAMES (mots lat. signif. *la faim mauvaise conseillère*). C'est Virgile (*Enéide*, liv. VI, 276) qui qualifie ainsi *la faim, puissante instigatrice de crimes.*

MALESTAN (*lèss-tan*) n. m. Tonneau défoncé, dans lequel on met la sardine destinée à être saumurée. ‖ Sardine mise en saumure, avant d'être placée en barils.

MALESTROIT [*lé-troi*] (de *mala strata*, mauvais chemin), ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 18 kilom. de Ploërmel, sur l'Oust; 1.685 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières; commerce de beurre. Eglises Saint-Gilles, de la Madeleine et maisons en bois (XIIe, XVe s.). *Trêve de Malestroit* (1343) entre les rois de France et d'Angleterre au début de la guerre de Cent ans. — Le canton a 14 comm. et 15.273 hab.

MALESTROIT [*lé-troi*] (DE), famille de Bretagne, qui compte plusieurs personnages célèbres dans l'histoire de cette province, notamment : Jean DE MALESTROIT, mort en 1443, évêque de Nantes, chancelier et favori du duc Jean V; il eut de fréquents démêlés avec le connétable de Richemont et avec le duc Jean V.

MALET (Louis), seigneur DE GRAVILLE, amiral de France, gouverneur de Picardie et de Normandie, né en Normandie entre 1441 et 1450, mort dans son château de Marcoussis en 1516. Il jouit d'un grand crédit dans les cours de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Nommé amiral de France en 1486, il se distingua à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. — Sa fille, ANNE, femme de Pierre de Balzac d'Entragues, mit en vers le roman de *Palamon* d'après la *Théséide* de Boccace.

MALET (Claude-François DE), général français, né à Dôle en 1754, mort à Paris en 1812. Ancien mousquetaire, Malet se rallia aux principes de la Révolution, et devint successivement commandant de la garde nationale de Dôle (1790), commandant aux armées du Rhin et d'Italie (1792) et général de brigade (1799). Membre de la société des Philadelphes, hostile au Consulat, à l'Empire, il ne se laissa pas gagner par les avances de Napoléon. Résolu à renverser un régime qu'il blâmait, il conspira une première fois en 1808, mais fut dénoncé et envoyé à la Force. Il y mûrit un autre projet, qui consistait à s'emparer des forces militaires de Paris pour changer ensuite la forme du gouvernement; il obtint alors son transfert dans une maison de santé. Pendant que Napoléon était en Russie, il s'échappa dans la nuit du 22 octobre 1812, de complicité avec l'abbé Lafon, royaliste. Accompagné du caporal Rateau, muni de faux ordres, il fit croire aux colonels Rabbe et Soulier, commandants de deux garnisons importantes, que Napoléon étant mort pendant la campagne, un gouvernement provisoire lui avait confié le commandement de Paris. Il réussit également à remplacer le duc de Rovigo et le baron Pasquier, ministre et préfet de police, par les généraux Guidal et Laborie, prisonniers de la Force, mais délivrés par ses ordres. Reconnu au matin par un sous-officier, il fut dirigé sur l'Abbaye avec ses dupes, que les fonctionnaires, effrayés, prirent pour ses complices. Après un procès rapide, il fut fusillé, le 29 octobre, avec quatorze de ses coaccusés. Sa

Gal Malet.

réponse au président du tribunal, qui lui demandait s'il avait des complices, est restée célèbre : « Mes complices ? la France entière, et vous-même, si j'avais réussi ! »

MALETÔTE n. f. **MALETÔTIER** n. m. V. MALTÔTE, MALTÔTIER.

MAL-ÊTRE et **MALÊTRE** (de *mal* adv., et *être*) n. m. Malaise, vague indisposition : *Éprouver du* MAL-ÊTRE. ‖ Gêne, état peu fortuné : *Après avoir passé toute ma vie dans le* MAL-ÊTRE. (J.-J. Rouss.) [Vx.]

MALETROUSSE n. f. Dr. féod. Droit perçu par les seigneurs sur les récoltes, particulièrement sur le foin et sur les bestiaux.

MALETTE ou **MALLETTE** (*ma-lèt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi ou bourse à pasteur. ‖ On dit aussi MALETTE À BERGER.

MALETTO, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna ; 3.141 hab.

MALEVILLE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche, au-dessus des gorges de l'Alzou ; 1.922 hab. Gisement de cuivre, plomb, zinc et argent.

MALEVILLE (Jacques, marquis DE), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Domme (Périgord) [1741-1824]. Avocat à Bordeaux en 1789, il devint, l'année suivante, président du directoire de la Dordogne, puis juge au tribunal de cassation (1791). Membre du conseil des Anciens de 1795 à 1799, il fut, après l'établissement du Consulat, au nombre des juges du tribunal de cassation nommés par le Sénat. Secrétaire rédacteur de la commission chargée de préparer le Code civil, il défendit, de concert avec Portalis, les idées romaines contre Tronchet et Bigot de Préameneu, qui représentaient les traditions coutumières. Sénateur en 1806, comte en 1808, il vota la déchéance de Napoléon en 1814, puis fut appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII. On a de lui : *Du divorce et de la séparation de corps* (1801) ; *Analyse raisonnée de la discussion du Code civil au conseil d'État* (1804-1805) ; *Défense de la constitution* (1814). — Son fils, PIERRE-JOSEPH, né à Domme en 1778, mort à Paris en 1832, fut député de la Dordogne en 1815, premier président aux cours de Metz (1819), puis d'Amiens (1820), membre de la Chambre des pairs (1824) et conseiller à la Cour de cassation (1828). On lui doit un *Discours sur l'influence de la réformation de Luther* (1804). — GUILLAUME-JACQUES-LUCIEN, fils de Pierre-Joseph, né à Sarlat en 1805, mort à Paris en 1889, fut conseiller à la cour d'appel de Paris (1843), et prit sa retraite en 1865. Il avait été député de Sarlat de 1837 à 1846, et nommé alors pair de France. Député de la Dordogne à l'Assemblée nationale (1874), il y soutint la politique de Thiers, et fut élu sénateur inamovible en 1875.

MALEVILLE (François-Jean-*Léon* DE), homme politique français, né et mort à Montauban (1803-1879). Avocat, il fit partie pendant quelque temps de l'administration préfectorale, fut député de Caussade de 1834 à 1848, sous-secrétaire d'État à l'intérieur (1840), et prit part, en 1847, à l'agitation réformiste. Membre de la Constituante en 1848, il accepta le portefeuille de l'intérieur le 20 décembre, mais s'en démit le 30, après avoir refusé de remettre au prince-président les pièces relatives aux conspirations de Boulogne et de Strasbourg. Député de la Seine, en 1849, à la Législative, il protesta contre le coup d'État de 1851, et resta dans la vie privée jusqu'en 1871. Élu député de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée nationale, il y soutint la politique de Thiers, son ami, et devint sénateur inamovible en 1875.

MALÉVOLE (autref. *malivole* ; du lat. *malevolus* ou *malivolus*, même sens) adj. Malveillant, mal disposé contre quelqu'un : *Voilà, lecteur bénévole ou* MALÉVOLE. (Scarr.) [Vx.]

— REM. L'Académie, avant 1877, écrivait comme nous *malévole* ; à cette époque, elle a supprimé l'accent aigu sur le premier *e*. Nous pensons néanmoins que, puisqu'on dit *bénévole*, il faut continuer à dire *malévole*.

— Antiq. *Statues malévoles*, Statues de Mercure, considéré comme dieu des enfers, conducteur des ombres.

MALÉZIEU (Nicolas DE), homme de lettres et mathématicien français, né et mort à Paris (1650-1729). Doué d'une précocité surprenante, il fut précepteur du duc du Maine, puis professeur de mathématiques du duc de Bourgogne, ami de Fénelon, de Bossuet, de Montausier, ordonnateur des fêtes de la petite cour de Sceaux, membre de l'Académie des sciences en 1694 et de l'Académie française en 1701. Il a laissé, comme œuvres littéraires, des pièces, impromptus, petits vers, contes, comédies, qui figurent dans les *Divertissements de Sceaux* (1712), et, comme œuvre scientifique, les *Éléments de géométrie* (1715).

MALFAÇON (de *male* adj. f., et *façon*) n. f. Ce qui est mal fait dans un ouvrage : *Retrancher 100 francs pour les* MALFAÇONS. (Vx.) ‖ Profit illicite sur les travaux exécutés.

— ENCYCL. Il y a *malfaçon* : 1° chez les couvreurs, quand on fait usage de terre plastique mal cuite ou d'ardoise de mauvaise qualité ; 2° chez les charpentiers, quand on emploie des bois de mauvaise qualité ou d'un équarrissage plus fort ou plus petit que celui qui a été prévu ; 3° chez les menuisiers, quand ils se sont servis pour leur ouvrage de bois avec aubier ou de bois trop verts, etc. Les verriers donnent le nom de « malfaçon » au verre peu transparent et parsemé de taches ou de mouchetures.

MALFAIRE (de *mal* adv., et *faire*) v. n. Faire le mal, du mal : *Se garder de* MALFAIRE. (Vx.)

Malfait, aite part. pass. du v. Malfaire. Mal exécuté : *Habit* MALFAIT. ‖ Mal tourné, mal bâti : *Une personne* MALFAITE. (On écrit plus ordinairem. MAL FAIT, FAITE.)

— Fig. Bizarre, mal réglé : *Esprit, Caractère* MALFAIT.

— SYN. **Malfait, contrefait.**

MALFAISANCE (*fe-zanss* — rad. *malfaire*) n. f. Caractère qui porte à faire du mal. ‖ Action, influence nuisible : *La* MALFAISANCE *de la civilisation.* (Fourier.)

MALFAISANT (*fe-zan*), **ANTE** [rad. *malfaire*] adj. Qui se plait à faire du mal, qui cherche à nuire : *Un homme, Un animal* MALFAISANT. ‖ Qui produit, qui cause du mal : *Une intervention* MALFAISANTE. ‖ Nuisible à la santé : *Des boissons* MALFAISANTES.

— Substantiv. Personne malfaisante : *Crains les* MALFAISANTS. (Volt.)

— SYN. **Malfaisant, nuisible, pernicieux.** *Malfaisant* implique une idée d'action, qui ne se trouve pas dans les deux autres ; *nuisible* implique forcément l'idée de dommage causé, et *pernicieux* enchérit sur *nuisible* ; mais l'on peut être *malfaisant*, malfaire, sans causer de dommage.

MALFAITEUR, TRICE (*fè* — du lat. *malefactor, trix*, même sens) n. Personne qui commet habituellement des actions criminelles ou nuisibles à ses semblables : *Jardin public saccagé par des* MALFAITEURS. ‖ Celui, celle qui fait quelque chose de mal : *Les malsentants et les* MALFAITEURS *ne sont pas la même chose.* (Jurieu.) [Vx.]

MALFAMÉ, ÉE (de *mal* adv., et *famé*) adj. Qui a mauvaise réputation : *Un homme* MALFAMÉ. ‖ Habité par des personnes suspectes : *Une rue* MALFAMÉE.

— SYN. **Malfamé, diffamé.** V. DIFFAMÉ.

— n. f. Bot. V. MALNOMMÉE.

MALFEND (*fan*) adj. m. Agric. Qui se fend mal, tortillard : *Bois* MALFEND. ‖ Substantiv. : *Du* MALFEND.

MALFIL n. m. Techn. Syn. de MALÉFIQUE, et de MORFIL.

MALFILÂTRE (Jacques-Charles-Louis DE CLINCHAMP DE), poète français, né à Caen en 1732, mort à Paris en 1767. Il fut élevé au collège des jésuites de Caen et quatre fois couronné aux Palinods de Normandie. Marmontel consacra sa jeune renommée en insérant dans le « Mercure » la meilleure de ses odes : *le Soleil fixe au milieu des planètes* (1759). S'étant rendu à Paris, Malfilâtre y mena une vie assez précaire, partagée entre la poésie et les plaisirs. Il publia une traduction des *Géorgiques* et de quelques *Églogues*, entreprit de rimer le *Télémaque* de Fénelon, fit le plan de plusieurs poèmes, mais n'en acheva qu'un : *Narcisse dans l'île de Vénus*, composition mythologique où respire, vingt-cinq ans avant Chénier, un vif sentiment des beautés de la littérature grecque. Ce poète délicat, qui n'a guère donné que des promesses, mourut encore jeune, des suites d'une chute. La légende en a fait une sorte de génie souffrant, que la vie a brisé. Gilbert, qui devait bénéficier d'une semblable légende, a dit de lui assez improprement :

La faim mit au tombeau *Malfilâtre* ignoré :
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Les œuvres de Malfilâtre ont été publiées en 1825, avec une notice d'Auger.

MALFINI n. m. Ancien nom spécifique d'un épervier américain, l'*accipiter linus* des naturalistes.

MALFLAIRANT (*flè-ran*), **ANTE** (de *mal* adv., et *flairer*) adj. Qui répand une mauvaise odeur : *Tous les corps d'état* MALFLAIRANTS. (Max. Du Camp.)

MALFORMATION (de *male* adj. f., et *formation*) n. f. Vice de conformation congénitale, qui diffère des monstruosités en ce qu'une opération peut y remédier, et des déformations qui, elles, sont acquises.

MALGACHE, nom donné à l'ensemble des populations de Madagascar. — *Les* MALGACHES. ‖ On dit aussi MADÉCASSES. V. MADAGASCAR (Ethnol.)

— Adjectiv. Qui a rapport à Madagascar ou à ses habitants : *Les mœurs* MALGACHES.

— n. m. Langue maléo-polynésienne, parlée à Madagascar. V. MADAGASCAR.

MALGAIGNE (Joseph-François), chirurgien français, né à Charmes-sur-Moselle (Vosges) en 1806, mort à Paris en 1865. Reçu officier de santé, il se fit connaître, en 1829, par un mémoire sur les fonctions du larynx. En 1831, après sa thèse, il alla porter ses soins aux Polonais, décimés par la guerre et par le choléra. A son retour, il devint chirurgien de l'hôpital Saint-Louis (1845), membre de l'Académie de médecine (1846), professeur de médecine opératoire (1850) et chirurgien de la Charité. Député de Paris en 1846, la révolution de 1848 le rendit à la chirurgie. Le nombre de ses inventions et des perfectionnements qu'il a apportés aux divers appareils de chirurgie est considérable. Nous citerons de lui : *Manuel de médecine opératoire, fondée sur l'anatomie normale et l'anatomie pathologique* (1834) ; *Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale* (1838) ; *Traité des fractures et des luxations* (1847-1855) ; *Leçons d'orthopédie* (1862). On lui doit une édition des *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré (1840).

Malgaigne.

MALGRACIEUSEMENT (*si-eû*) adv. D'une façon malgracieuse.

MALGRACIEUX, EUSE (de *mal* adv., et *gracieux*) adj. Disgracieux ; rude, incivil : *Une femme, Une réponse* MALGRACIEUSE.

MALGRÉ (de *mal* adj., et *gré*) prép. Contre le gré de : *On ne sauve pas* MALGRÉ *lui un pouvoir qui s'aveugle.* (E. de Gir.) ‖ Nonobstant, avec un nom de chose : *Sortir* MALGRÉ *la pluie.* ‖ Au mépris de : *Partir* MALGRÉ *des ordres contraires.*

— Loc. div. *Malgré lui et ses dents, malgré ses dents*, En dépit de ses efforts. ‖ *Malgré tout*, Quoi qu'il arrive, quoi qu'on fasse.

— Loc. conj. : *Malgré que*, usité seulement dans la location *Malgré que j'en aie, que j'en eusse, Malgré que tu en aies, Malgré qu'on en ait*, etc., Quoique j'en aie, que tu en aies, qu'il en ait mal gré, mauvais gré ; en dépit de moi, de toi, de lui.

— Gramm. La locution adverbiale *bon gré, mal gré* s'écrit en quatre mots ; ce serait une faute d'écrire *bon gré, malgré*.

— ENCYCL. C'est au XIVe siècle que l'on a commencé à se servir du mot *malgré* ; on disait alors *malgré vos dents* ou *malgré vos dents devant* (les dents de devant des chiens sont les premières qui happent le gibier).

MALGUÉNAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Pontivy, sur le Blavet canalisé ; 1.736 hab. Carrière de pierres transparentes, qu'on taille en diamants.

MALHABILE (de *mal* adv., et *habile*) adj. Qui manque d'habileté, de savoir-faire, de capacité : *Négociateur* MALHABILE. ‖ *Malhabile à*, Impropre, inapte à : *Je suis* MALHABILE À *me faire aimer.* (G. Sand.)

MALHABILEMENT adv. D'une façon malhabile.

MALHABILETÉ n. f. Défaut de celui qui est malhabile : *Dans le monde, la* MALHABILETÉ *est parfois plus fâcheuse que la malhonnêteté.*

— SYN. **Gaucherie, impéritie**, etc. V. GAUCHERIE.

MALHERBE (*lèrb'* — de *mal* adj., et *herbe*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la dentelaire et du garou.

MALHERBE (François DE), poète français, né à Caen en 1555, mort à Paris en 1628. A la suite de démêlés avec son père, conseiller au présidial de Caen, il se rendit à Aix en Provence, où il fut secrétaire du grand prieur de France, Henri d'Angoulême. Il s'y maria, en 1581, avec Madeleine de Coriolis. Après la mort de son protecteur, il résida tantôt en Provence, tantôt en Normandie, commençant à faire des vers dans le goût italien du temps, sans grand succès (*les Larmes de saint Pierre*, qui contiennent pourtant quelques belles strophes). Une ode, présentée à Marie de Médicis sur sa bienvenue en France (1600) commence sa fortune. Distingué par le cardinal du Perron, recommandé à Henri IV, il est présenté à la cour, en 1605, par Vauquelin de La Fresnaye. Dès lors, Malherbe fait promptement son chemin : il devient écuyer du duc de Bellegarde, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il fait des pièces officielles, odes et sonnets, des vers de ballet, des vers d'amour parfois assez fades. Sous Louis XIII, grâce à la reine mère, il reste bien en cour. Son humeur satirique, sa rudesse, ses boutades le font craindre ; mais son autorité est immense : il est le « régent du Parnasse ». La fin de sa vie fut assombrie par la mort de son fils Marc-Antoine, tué en duel en 1627.

Malherbe.

Comme poète, Malherbe a peut-être été mis trop haut par la postérité. Parti de la poésie charmante, mais un peu molle, des derniers disciples de la Pléiade, il a tendu, vers une forme d'art vigoureuse, harmonieuse, scrupuleusement correcte, mais un peu froide. Rien ne dépasse, dans la poésie française, certains vers ou certaines strophes de Malherbe (*Consolation à M. du Périer, Pour le roi Henri le Grand allant en Limousin, Paraphrase d'une partie du psaume CXLV*, etc.). L'auteur excelle dans la poésie « royale » et la poésie religieuse. Mais, si le style y est admirable, la strophe savamment agencée, on y sent trop l'énorme labeur de l'écrivain. Malherbe a été un incomparable ouvrier en style poétique, plutôt qu'un grand poète.

Comme réformateur, il a exercé une influence considérable. Il a porté à la gloire de la Pléiade un coup terrible et injuste, dont elle s'est à peine relevée au XIXe siècle. Il a biffé toute l'œuvre de Ronsard, reniant ainsi celui dont il a été, quoi qu'il ait dit, le continuateur. Il a imposé à la poésie la double règle de l'autorité et du bon sens, mais il a refréné chez les poètes tout écart d'imagination, presque toute fantaisie. Il a fondé le style sur l'observation stricte des règles de la grammaire et de l'harmonie. En matière de versification, il a proscrit l'hiatus, l'enjambement, et a réduit à un petit nombre les formes rythmiques. En rendant l'œuvre d'art plus simple et plus raisonnable, il l'a rendue plus difficile, car il lui assignait un idéal de perfection absolue. Il se trouve ainsi avoir été le maître de nos grands écrivains classiques. Boileau et tout le XVIIe siècle l'ont porté aux nues : « Enfin, Malherbe vint... » On peut lui reprocher aujourd'hui d'avoir trop détourné les esprits de l'imitation de la beauté grecque, qu'avait entrevue la Pléiade, et de les avoir exclusivement poussés vers la poésie oratoire des Latins. Après Malherbe, le lyrisme est devenu impossible en France, pendant deux siècles.

— BIBLIOGR. : Racan, *Vie de Malherbe* ; F. Brunot, *la Doctrine de Malherbe* (1891).

MALHEUR (*leur'* — de *mal* adj., et *heur*) n. m. Mauvaise fortune, état infortuné : *Tomber dans le* MALHEUR. *Le* MALHEUR *fait connaître les vrais amis.* ‖ Accident fâcheux : *Il peut, à tout instant, nous arriver* MALHEUR. ‖ Mauvaise chance, sorte de fatalité : *Avoir du* MALHEUR *au jeu.* ‖ Ce qu'il y a de fâcheux : *Le* MALHEUR *est que qui veut faire l'ange, fait la bête.* (Pasc.)

— Interj. Très fam. Manière d'exprimer son dépit ou son désespoir : MALHEUR ! *elle ne m'aime plus !*

— Loc. adj. *De malheur*, Funeste, qui cause ou annonce un malheur : *Prophète* DE MALHEUR.

— Loc. adv. *Par malheur*, Par une fâcheuse occurrence : *Il arriva* PAR MALHEUR *que...*

— Par ext. Personnes qui sont dans le malheur : *Donner des secours au* MALHEUR.

— Ellipt. *Malheur à* ou *sur*, Puisse-t-il arriver malheur à : MALHEUR À *vous, riches avares !* Bourdal.) [Il arrivera malheur à : MALHEUR AUX *aveugles qui conduisent !* (Pasc.) — Il y aura complet insuccès pour : MALHEUR À *tout livre qu'on n'est pas tenté de relire !* (D'Alemb.)]

— Loc. div. : *Malheur des temps*, Circonstances fâcheuses à une époque troublée : *Patriote que le* MALHEUR DES TEMPS *a forcé à s'expatrier.* ‖ *Pour le malheur de*, Par une fâcheuse occurrence pour, de façon à causer du mal à : *Je l'ai connu* POUR MON MALHEUR. ‖ *Porter malheur*, Causer du malheur, par une sorte d'influence fatale : *Payer ses dettes* PORTE MALHEUR. ‖ *Jouer de malheur*, Avoir une mauvaise chance persévérante. ‖ *Faire un malheur*, Se livrer à quelque violence funeste. — Par exagér. Causer un accident. ‖ *C'est un malheur*, Cela est fâcheux. ‖ Ironiq. *Le grand, le beau malheur !* Il n'y a pas grand mal.

— PROV. : **A quelque chose malheur est bon**, Les événements fâcheux peuvent procurer quelque avantage, ne fût-ce qu'en instruisant, en donnant de l'expérience. ‖ **Un malheur amène son frère**, ou, plus souvent, **Un malheur ne vient jamais seul**, Un malheur est toujours suivi d'autres malheurs. ‖ **Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme**, On peut être malheureux sans être pauvre. V. HEUR.

— ALLUS. HIST. : **Malheur aux vaincus !** V. VÆ VICTIS !

— SYN. **Adversité, détresse**, etc. V. ADVERSITÉ. ‖ **Calamité, catastrophe**, etc. V. CALAMITÉ.

MALHEURE (*leur'* — de *male* adj. f., et *heure*) n. f. Vieux mot qui n'est plus usité que dans l'expression :

Aller à la malheure, Etre maudit, tomber dans quelque malheur mérité, et dans la loc. adv. *A la malheure,* Par malheur, pour causer un malheur :

Ou bien, *à la malheure,* est-il venu d'Espagne,
Ce courrier? . . . .
MOLIÈRE.

MALHEUREUSEMENT adv. D'une façon malheureuse : *Tomber* MALHEUREUSEMENT. ‖ Par malheur, par un cas malheureux : *Un art qui* MALHEUREUSEMENT *devient commun, c'est celui de tromper.* (Azaïs.

MALHEUREUX (*reù*), **EUSE** adj. Qui est dans le malheur : *Une veuve, Une orpheline* MALHEUREUSE. ‖ Qui a la fortune contraire : *Un joueur* MALHEUREUX. ‖ Où l'on est dans le malheur : *Un état* MALHEUREUX. ‖ Qui annonce le malheur : *Un air* MALHEUREUX.

— Funeste dans ses conséquences, dans ses résultats : *Un règne* MALHEUREUX. *Une* MALHEUREUSE *passion.*

— Mal imaginé, mal fait : *Une idée* MALHEUREUSE. *Un plan* MALHEUREUX. ‖ Qui n'a pas de succès : *Une affaire* MALHEUREUSE. *Une passion* MALHEUREUSE. ‖ Qui porte malheur, qui est le présage d'un malheur : *Etre né sous une étoile* MALHEUREUSE. *Fait d'un* MALHEUREUX *augure.*

— Qui a peu d'importance ; qui n'a pas de valeur réelle : *Un* MALHEUREUX *coin de terre.* ‖ Peu estimable dans son genre : *Un* MALHEUREUX *peintre.* ‖ Mal partagé, en parlant d'une faculté : *Une mémoire* MALHEUREUSE.

— Loc. fam. : *Mari malheureux,* Mari trompé. ‖ *Avoir la main malheureuse,* Avoir mauvaise chance au jeu, à la loterie, etc. — Etre maladroit. — Casser habituellement la verrerie, la vaisselle dont on se sert. ‖ *Etre malheureux en fricassée,* Echouer dans tout ce qu'on entreprend. ‖ *Etre malheureux comme les pierres, comme un chien qui se noie,* Etre excessivement malheureux. ‖ *Il est des enfants de Turlupin : malheureux de nature,* Il est malheureux par sa naissance, comme les enfants de Turlupin, dont toute la postérité fut proscrite.

— n. Personne malheureuse : *Plaignez les* MALHEUREUX. ‖ Pauvre : *Secourez les* MALHEUREUX.

— Personne vile, méprisable par son caractère ou à cause de ses actions : *Un* MALHEUREUX *indigne de pitié.* ‖ Se dit en faisant un reproche ou en donnant un avis pressant : MALHEUREUX ! *vous êtes perdu si vous allez là!*

— Jeux. Au piquet à écrire, Joueur perdant qui est remplacé par un autre.

— Typogr. *Tour de malheureux,* V. MORASSE, et MORASSIER.

— PROV. : **Les malheureux n'ont point de parents,** Personne ne recherche les gens sans fortune.

— ALLUS. HIST. : **Malheureux roi! malheureuse France!** Exclamation du journaliste Etienne Béquet, dans un article du « Journal des Débats » publié à la veille de la révolution de 1830, et qui, dans l'application, présage une catastrophe prochaine, causée par des résistances aveugles. ‖ **Honneur au courage malheureux!** V. VICTIS HONOS.

— SYN. **Malheureux, misérable.** Dans le premier terme prédomine l'idée de mauvaise chance; dans le second, l'idée d'extrême pauvreté. On dira que quelqu'un est *malheureux* au jeu, et non *misérable;* mais on dira que le jeu ruine une personne et la rend *misérable;* en employant ici *malheureux,* on exprimerait une idée toute différente.

MALHONNÊTE (*lo-nêt'* — de *mal* adv., et *honnête*) adj. Qui manque de probité : *Une action* MALHONNÊTE. ‖ Contraire à la probité : *Un procès* MALHONNÊTE.

— Par ext. Incivil, impoli : *Un enfant* MALHONNÊTE. ‖ Contraire à la politesse : *Une réponse* MALHONNÊTE. ‖ Immoral, indécent : *Un livre* MALHONNÊTE.

— Peu considérable, qui n'a pas l'importance convenable :

. . . . Trouvez-vous, mon neveu,
Le présent *malhonnête,* et que ce soit trop peu?
REGNARD.

— Gramm. Cet adjectif change de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *Un* MALHONNÊTE *homme* est celui qui n'a pas de probité ; *Un homme* MALHONNÊTE manque de politesse.

— n. Fam. Personne incivile : *Taisez-vous, petit* MALHONNÊTE.

— SYN. **Malhonnête, déshonnête.** V. DÉSHONNÊTE.

MALHONNÊTEMENT adv. D'une façon malhonnête.

MALHONNÊTETÉ (*lo-nê* — rad. *malhonnête*) n. f. Manque de probité : *La* MALHONNÊTETÉ *d'un dépositaire.*

— Par ext. Incivilité, impolitesse : *La* MALHONNÊTETÉ *s'allie rarement avec la bonté.* ‖ Action ou parole malhonnête : *Faire cent* MALHONNÊTETÉS *à quelqu'un.* ‖ Inconvenance, indécence : *La* MALHONNÊTETÉ *d'une chanson.*

MALIA (CAP). Géogr. V. MALÉE (cap).

MALIAQUE (GOLFE) [lat. *Maliacus Sinus*], golfe de la mer Egée, près des Thermopyles, en face de l'île d'Eubée, aujourd'hui le golfe de Zeitoun. Sur ses rives s'élevait la ville thessalienne de Malia (Phtiotide).

MALIBRAN (*Maria*-Félicité GARCIA, dame), cantatrice célèbre, née à Paris en 1808, morte à Manchester en 1836. Fille du chanteur Manuel Garcia, qui se chargea lui-même de son éducation musicale, la Malibran parlait et écrivait quatre langues : le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais. Musicienne instruite, elle composait des chansons et des romances charmantes; elle dessinait avec facilité; adroite à tous les menus ouvrages de femme, elle l'était aussi à tous les exercices du corps.

Maria Malibran.

Dès ses premières années, elle fut emmenée par son père en Italie et, à Naples, elle reçut des leçons de Panseron et Herold. En Italie, à Paris, à Londres, il ne cessait de cultiver cette voix admirable, dont une âme ardente devait, dans la suite, tirer un si admirable parti. C'est dans cette dernière ville qu'elle débuta à l'improviste, en 1825, après avoir appris en deux jours le rôle de Rosine du *Barbier de Séville.* Engagée aussitôt, elle termina la saison, puis partit pour l'Amérique avec son père, qui allait fonder à New-York un Opéra italien. C'est là qu'elle épousa un négociant français, nommé Malibran. La famille Garcia étant revenue en Europe, Malibran fut déclaré en faillite, et sa jeune femme dut elle-même regagner, seule, Paris.

Elle fut engagée presque aussitôt au Théâtre-Italien. Sa voix, qui réunissait les deux registres du contralto et du soprano, le sentiment pathétique qu'elle apportait dans son jeu, enfin son éclatante beauté, tout concourait à son triomphe. De Paris, elle se rendit à Londres, où elle n'excita pas moins d'enthousiasme. Appelée en Italie, elle alla débuter à Rome, d'où elle se rendit à Naples et à Bologne. Elle retourna ensuite à Londres, partageant sa vie artistique entre l'Italie, l'Angleterre et la France. C'est durant un de ses courts séjours à Paris qu'ayant, à la suite d'un procès, fait annuler son mariage, elle épousa le violoniste belge Charles de Bériot. De retour en Angleterre, elle fit une grave chute de cheval. Elle voulut encore se faire entendre à Aix-la-Chapelle, puis à Manchester. Mais ses blessures empirèrent rapidement, et elle expira après quelques jours de terribles souffrances. Sa mort prématurée a inspiré à Alfred de Musset une de ses pièces les plus éloquentes : les *Stances à la Malibran.*

MALICE (*liss* — lat. *malitia*) n. f. Méchanceté, penchant au mal : *On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par* MALICE. (La Rochef.) ‖ Caractère de ce qui est méchant, opposé au droit ou à la vertu : *La* MALICE *du péché.*

— Par ext. Penchant à piquer les autres par des railleries ou autrement : finesse spirituelle et railleuse : *Fontenelle était plein de* MALICE. ‖ Tour plaisant et malin ; parole piquante et railleuse : *Faire, Dire des* MALICES.

— *Sac à malice,* Grande poche que les prestidigitateurs attachent devant eux et qui les aide à faire leurs tours. ‖ Fig. Ensemble de ressources, de finesses : *Puiser un nouvel expédient dans son* SAC À MALICE.

— Loc. div. : *Entendre malice à quelque chose,* Y voir un côté secret et malin. ‖ *N'y pas entendre malice,* Faire quelque chose innocemment, sans mauvaise intention ou sans intention. ‖ *Innocent fourré de malice,* Malin qui se donne des dehors de bonhomie et de naïveté.

— SYN. **Malice, malignité, méchanceté.** *Malice* a quelquefois un sens presque favorable, celui de bon tour, d'espièglerie; *malignité* ne l'a jamais. La *malignité* se confond presque avec la *méchanceté;* elle en diffère toutefois : 1° en ce que cette dernière suppose surtout le désir de nuire, et la *malignité* surtout le désir de montrer de la finesse, de la puissance ; 2° en ce que la *méchanceté* agit avec hardiesse, à découvert, tandis que la *malignité* procède plutôt par des moyens détournés.

MALICET (*sé* — du n. d'un meunier) n. m. Nom que l'on donnait autrefois à une farine de très belle qualité.

MALICIEUSEMENT (*si-eû*) adv. D'une façon malicieuse.

MALICIEUX (*si-eù*), **EUSE** [rad. *malice*] adj. Qui est enclin à la raillerie piquante ou à des tours malins : *Les femmes sont plus* MALICIEUSES *que les hommes.* ‖ Piquant et railleur, en parlant des actions ou des paroles : *La chronique* MALICIEUSE *de la ville.* (L. Enault.)

— Fait par malice, volontairement et méchamment : *Il n'y a que l'erreur* MALICIEUSE *et de mauvaise foi qui ne mérite pas d'indulgence.* (Volt.) [Peu usité.]

— Manèg. *Cheval malicieux,* Cheval qui, sans être absolument vicieux, use de certaines ruses contre son cavalier.

— Substantiv. Personne malicieuse, maligne : *Le* MALICIEUX *peut causer beaucoup de petites peines.*

MALICORNE, comm. de l'Allier, arrond. et à 19 kilom. de Montluçon, près de l'Œil; 942 hab. Ch. de f. de Varennes à Marcillat. Gisements de houille.

MALICORNE, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 16 kilom. de La Flèche, sur la Sarthe ; 1.389 hab. Ch. de f. Orléans. Fabriques de faïences, de grès, de poteries, scierie mécanique. Château (XVII^e s.) en partie détruit. — Le canton a 11 comm. et 10.700 hab.

MALIÈRE n. f. Dans le Bessin, La base de l'étage bajocien ou zone à *lima heteromorpha.*

MALIFORME (du lat. *malum,* pomme, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une pomme : *Fruit* MALIFORME.

MÂLIGÂVA, temple et monastère bouddhiques de l'île de Ceylan, sur le bord du lac de Kandy. Il fut construit à la fin du XIII^e siècle pour recevoir la *Dalada,* dent canine gauche de Çâkya-mouni.

MALIGNEMENT (*gn* mll.) adv. Avec malignité.

MALIGNITÉ (*gn* mll. — du lat. *malignitas,* même sens) n. f. Caractère de ce qui est mauvais, méchant, répréhensible : *La* MALIGNITÉ *du péché.* ‖ Méchanceté secrète qui s'exerce sur de petites choses, avec une sorte de perfidie : *La* MALIGNITÉ *publique.* ‖ Action ou parole pleine de malice : *Les* MALIGNITÉS *du public.*

— Par ext. Caractère de ce qui est nuisible : *Un poison d'une grande* MALIGNITÉ. ‖ Caractère d'un mal pernicieux : *La* MALIGNITÉ *des fièvres régnantes.*

— Fig. Influence pernicieuse : *La* MALIGNITÉ *du sort.*

— SYN. **Malignité, malice, méchanceté.** V. MALICE.

MALIGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. d'Auxerre, sur le Serein ; 1.022 hab. Vignobles. Commerce de bestiaux et de vins. Vestiges d'antiquités romaines; donjon et restes d'un château fort du XII^e siècle.

MALIKI n. m. L'un des quatre rits orthodoxes de l'islamisme.

MALIMBE (*linb'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des plocéidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Afrique tropicale. (On peut en prendre comme exemple les *malimbus cristatus* et *scutatus,* de l'Afrique occidentale.)

MALIN, IGNE (*lign'* [*gn* mll.] — du lat. *malignus,* même sens) adj. Enclin à faire ou à dire du mal, méchant : *La Bruyère et La Fontaine trouvent que l'enfance est une engeance* MALIGNE. ‖ Inspiré par la malignité : *Une joie* MALIGNE. ‖ *Malin vouloir,* Disposition, intention malveillante.

— Qui est pernicieux par son action ou son influence : *Les astres* MALINS. *Une* MALIGNE *étoile.*

— Malicieux, plaisant et satirique : *Un esprit* MALIN. ‖ Inspiré par une malice railleuse : *Tour* MALIN. ‖ Qui décèle une malice railleuse : *Sourire, Regard* MALIN.

— Fam. Rusé, habile : *Un* MALIN *prestidigitateur.*

— Pop. Difficile, malaisé. (Ne s'emploie qu'avec la négation ou avec une forme équivalente) : *Voyez, ce n'est pas* MALIN. *Est-ce donc bien* MALIN?

— Pathol. Qui offre un caractère pernicieux : *Ulcère* MALIN. *Fièvre* MALIGNE. ‖ *Tumeur maligne.* Se dit des néoplasmes qui altèrent gravement la santé.

— Relig. *Esprit malin. Malin esprit,* Diable, démon.

— Loc. prov. : *Etre malin comme un vieux singe,* Avoir beaucoup de malice ou de méchanceté.

— n. Personne maligne, rusée : *Un vieux* MALIN. ‖ Fam. *Faire le malin,* Se donner des airs d'homme rusé, entendu.

— n. m. Diable, démon : *On représente souvent le* MALIN *déguisé en serpent.*

— SYN. **Malin, malicieux, méchant.** V. MALICE.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le Français, né malin...,** Hémistiche d'un vers de Boileau dans son *Art poétique,* ch. II :

Le Français, *ne malin,* forma le vaudeville.

Ce vers caractérise la malice spirituelle qui est le trait distinctif de l'esprit français. Le plus souvent, on ne cite que le premier hémistiche.

MALINALCO, bourg du Mexique (Etat de Mexico), au S.-E. du Nevado de Toluca ; 6.500 hab.

MALINAO, bourg maritime des Philippines (Luçon [prov. d'Albay], dans la péninsule de Camarines, au pied d'un volcan éteint : 10.000 hab. — Village des Philippines (île de Panay [prov. de Capiz] ; 3.600 hab.

MALINCOURT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Cambrai. Ch. de f. du Cambrésis ; 966 hab. Distillerie de betteraves.

Armes de Malines.

MALINE (lat. *malina*) n. f. Grande marée de nouvelle et de pleine lune. ‖ *Grandes malines,* Marées d'équinoxe.

MALINES (de *Malines,* n. géogr.) n. f. Dentelle très fine, à fleurs bordées d'un fil plat. V. DENTELLE.

MALINES (en lat. *Malinia,* en flam. **Mechelen**), ville de Belgique (prov. d'Anvers), ch.-l. de l'arrond. admin. et judic. du même nom, sur la Dyle et sur le canal de Louvain à l'Escaut : 55.530 hab. Archevêché métropolitain de la Belgique, érigé par Philippe II, en 1559. Nœud de chemins de fer important. Commerce de grains, huile, chanvre, lin et houblon. Fabrication de tapis, lainages, toiles. Spécialité de dentelles dites *point de Malines.* Eglise de Saint-Rombaud (XIII^e-XV^e s.), avec une tour délicatement travaillée; l'église Saint-Jean avec un admirable triptyque de Rubens; église Notre-Dame. Fondée au VI^e s., Malines a eu une très grande prospérité au XIV^e; elle était alors universellement célèbre par sa grande fabrication de draps.

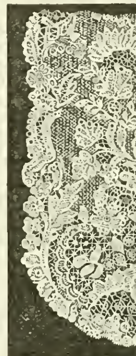
Point de Malines.

Malines (LIGUE DE), formée contre la France, en 1513, par l'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VIII, Ferdinand le Catholique et le pape Léon X contre Louis XII, qui venait de s'allier aux Vénitiens pour reconquérir le Milanais perdu après la bataille de Ravenne. Les Français avaient réoccupé Milan et chassé Maximilien Sforza ; mais les Suisses leur firent subir, le 5 juin, le désastre de Novare. La coalition attaqua alors directement la France. Henri VIII s'empara de Thérouanne, après la victoire de Guinegate, et fut rejoint par Maximilien. En même temps, les Suisses venaient assiéger Dijon. Heureusement, la diplomatie de La Trémoille parvint à les amener à une retraite ; et, bientôt, la ligue se désagrégea par la réconciliation de Louis XII avec la papauté, par une trêve provisoire conclue entre la France et l'Espagne (13 mars 1514). Henri VIII signa enfin les traités de Londres (7 août).

MALINGRE (orig. incon. — Se trouve comme nom propre dès le XIII^e s.) adj. Maigre et d'une faible santé : *Beaucoup de savants sont* MALINGRES *et faibles.* (Maquel.) ‖ Malade : *Tout* MALINGRE *de goutte.* (M^me de Sév.)

— Fig. Sans force, sans énergie : *Des esprits* MALINGRES.

— Substantiv. Personne malingre.

MALINGRE (Claude), sieur DE SAINT-LAZARE, historien français, né à Sens en 1580, mort vers 1653. Ecrivain aussi fécond que médiocre, il devint historiographe de France. On lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire générale des états assemblés à Paris en 1614* (1616); *Histoire de la rébellion excitée en France par les prétendus réformés* (1622-1629); *Histoire générale des guerres et événements arrivés sous le règne de Louis XIII* (1647); *Journal du règne de Louis XIII, etc.* (1646).

MALINGRERIE (*rî* — rad. *malingre*) n. f. Etat maladif : *Je suis retombé dans mes* MALINGRERIES. (Volt.)

MALINGREUX (*greû*), **EUSE** adj. Malingre. (Vx.)

— Substantiv. Personne malingre. ‖ Mendiant, et surtout mendiant qui a de fausses plaies.

MALINKÉS, grand groupe ethnique du Soudan occidental, répandu depuis la Sénégambie jusqu'à Sierra-Leone et aux rives du Niger. [Le nom de *Malinké* (homme de Mali) vient de Mali, autrefois capitale d'un vaste empire, qui a joué un rôle important dans la contrée. Les Malinkés comprennent les *Bambaras,* les *Mandingues,* les *Soninkés* ou *Sarakollés,* les *Soussoyes.*] — *Un* MALINKÉ.

MALINOFSKITE ou **MALINOWSKITE** n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre. Variété de panabase.

MALINSKI (Paul), sculpteur polonais, né en Bohême, mort à Varsovie en 1853. Il se forma dans l'atelier de Thorwaldsen en Italie et travailla pendant trois ans sous sa

direction à Rome, à Naples et à Florence. De retour à Varsovie, il y exécuta de nombreux ouvrages, parmi lesquels on cite un *Cupidon sur un char traîné par des cygnes.*

MALINTENTIONNÉ, ÉE (*tan-si-o-né* — de *mal* adv., et *intentionné*) adj. Qui a des intentions mauvaises : *Des lecteurs* MALINTENTIONNÉS. (Peut s'écrire en deux mots.) ‖ Substantiv. : *Défiez-vous des* MALINTENTIONNÉS.

MALIPIERO (Pasquale), doge de Venise, mort en 1462. Il fut élu en 1457, en remplacement du malheureux Francesco Foscari, déposé par le conseil des Dix. L'événement le plus considérable de son principat est l'ensemble des fêtes données sur la place Saint-Marc lors de sa création. Il eut pour successeur Cristoforo Mora.

MALIPIERO (Aureo), doge. V. MASTROPETRO.

MALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide qui existe dans nombre de végétaux, soit à l'état libre, soit à l'état de sels de potasse, de chaux, de magnésie.

— ENCYCL. Cet acide se trouve dans les pommes vertes acides, les baies d'épine-vinette, du sorbier, du sureau, dans les groseilles à maquereau, les cerises, fraises, coings, dans les racines de guimauve, angélique, réglisse, dans les carottes et les pommes de terre, dans l'aconit, la belladone, le chanvre, la laitue, le tabac, le pavot, le raisin, etc. On l'extrait en général des baies de sorbier prises avant leur maturité. On peut aussi l'obtenir dans les laboratoires par des procédés synthétiques.

L'acide malique se présente en aiguilles brillantes, incolores, ou en prismes, inodores, de saveur acide, fondant à 100°, déliquescents, solubles dans l'eau et dans l'alcool. L'acide extrait des baies de sorbier dévie à gauche le plan de la lumière polarisée. Par synthèse, on a pu obtenir les acides maliques dextrogyre, c'est-à-dire déviant à droite le plan de la lumière polarisée, et inactif, c'est-à-dire sans action sur cette lumière. Par distillation sèche, l'acide malique fournit l'acide maléique.

L'acide malique est un corps bibasique, ou deux fois acide, et une fois alcool ; il est représenté par la formule $C^2H^3.OH.(CO^2H)^2$ et peut donner des sels neutres ou acides avec les principaux métaux. Il fournit aussi des éthers, des amides et des dérivés bromés.

MALIS, pays de l'ancienne Grèce, au fond du golfe Maliaque et dans le bassin du Sperchios. Villes principales : Trachis, Anticyre. C'est là que siégeait la ligue Amphictyonique. Les tribus maliciennes étaient d'origine dorienne.

MALISUS (*zuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, comprenant une dizaine d'espèces américaines.

— ENCYCL. Les *malisus* sont aplatis, avec des élytres assez larges et ovales et un corselet cordiforme. Ils sont variés de roux, de noir et de jaune ; leur taille varie de 10 à 12 millimètres. L'espèce type du genre est le *malisus quadripunctatus*, de la Guyane et du Brésil.

MALITBOG, ville de la Malaisie, archipel des Philippines (île de Leyte), sur un golfe du littoral S., en face du détroit de Panaon et de l'îlot du même nom ; 3.700 hab.

MALITORNE (altér. de *maritorne*) n. et adj. Personne mal tournée : *Le plus grand* MALITORNE *et le plus sot dadais que j'aie jamais vu.* (Mol.)

MALITOURNE (Armand), littérateur français, né à Laigle en 1797, mort à Paris en 1866. Il obtint en 1819, pour un *Eloge de Le Sage*, un prix de l'Académie française, débuta dans la « Quotidienne », et collabora à diverses autres feuilles. Il écrivit deux brochures ayant pour titre : *Des révolutions militaires et de la charte* (1820) ; *Traité du mélodrame*, avec J.-J. Ader et Abel Hugo, signé A ! A ! A ! (1817). Il a collaboré au *Dictionnaire de la conversation* et donné une édition des *Œuvres de Balzac*. C'est à lui qu'on doit la rédaction des fameux *Mémoires d'une contemporaine*, publiés sous le nom de Mme Ida Saint-Elme.

MALIZON n. f. Malédiction. (Vieux mot.)

MAL-JUGÉ n. m. Dr. Caractère d'un jugement contraire au droit ou à la loi : *Le* MAL-JUGÉ *d'une sentence.*

— Par anal. Fausse décision, fausse appréciation.

— ANTON. **Bien-jugé.**

MALKA, rivière de la Russie méridionale, affluent gauche du Térek. Elle naît dans l'Elbrouz, coule en pays tcherkesse, et atteint le Térek un peu au-dessous d'Iékatérinograd. Cours 200 kilom.

MALKA ou **MALGA** (LA), village de la Tunisie, adossé à la colline de Byrsa, construit sur les ruines de Carthage, dans les immenses citernes destinées à recevoir une partie des eaux du Djougar et de Zaghouan. Les habitants, descendants des Maures d'Espagne, portent le nom d'*Andless*.

MALKNECHT ou **MOLKNECHT** (Dominique MOLKNE, dit), sculpteur français, né à Greden (Tyrol) en 1793, mort à Paris en 1876. Il étudia son art en Italie sous la direction de Canova, puis se rendit à Paris, où il se fixa, et obtint, en 1843, des lettres de naturalisation. Citons de lui : *Vénus désarmant l'Amour ; Sainte Catherine* et une *Vierge*, dans la cathédrale de Versailles ; *le Maréchal de Bessières*, à Cahors ; *Jacques Sarazin*, à Noyon ; une *Vierge* et *Saint Jean l'Evangéliste*, pour la chapelle des Invalides (Paris) ; etc.

MALKUT (*kut'*) n. m. Flagellation religieuse, pratiquée par quelques juifs modernes.

MALLAMOC ou **MALLAMOK** (*ma-la-mok'*) n. m. Nom vulgaire de certains goélands des mers froides.

— ENCYCL. Le mot *mallamoc* est une forme francisée du vieux mot hollandais *mallemuck* (sot oiseau), sous lequel les baleiniers comprenaient les grands goélands qui s'abattaient sur la chair dépecée des cétacés capturés. Aujourd'hui, on confond sous le nom de « mallamocs » tous les grands goélands, l'albatros fuligineux et le pétrel.

MALLA n. m. Nom donné, dans l'Inde, aux charmeurs de serpents.

MALLAOUN, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [prov. de Sitapour]), sur le canal du Gange à Laknau : 11.670 hab. Tombe du saint musulman Makhdoum-Chah. Industrie du salpêtre.

MALLARD (*ma-lar'*) n. m. Petite meule de rémouleur.

MALLARD (François-Ernest), savant français, né à Châteauneuf (Cher) en 1833, mort à Paris en 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines (1856), il devint professeur à l'Ecole des mines de Saint-Etienne (1859), professeur de minéralogie à l'Ecole des mines de Paris (1872), inspecteur général des mines (1886) et membre de l'Académie des sciences (1890). On lui doit la découverte de gisements stannifères dans la Marche et le Limousin, des recherches sur le grisou et sur l'emploi des lampes de sûreté. Outre de nombreux mémoires, il a publié un *Traité de cristallographie géométrique et physique* (1879-1884), inachevé.

MALLARDITE (*ma-lar'* — de *Mallard*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse, trouvé en masses cristallines dans l'Utah.

MALLARMÉ (Stéphane), poète français, né à Paris en 1842, mort à Valvins, près de Fontainebleau, en 1898. De 1862 à 1892, il enseigna l'anglais dans l'Université et fut successivement professeur à Tournon, à Besançon, à Avignon, à Paris (1873). De 1874 à 1875, il rédigea la gazette « la Dernière mode ». En 1876, il publia : *l'Après midi d'un faune*, églogue. Son volume *Vers et prose* (1893) contient les plus importantes de ses pièces. Un an avant sa mort, furent publiées ses *Poésies complètes* (Bruxelles). Il a écrit aussi en prose ; signalons notamment son excellente traduction des poèmes d'Edgar Poe (1888) et quelques essais de critique littéraire : *les Divagations* (1897). Mallarmé appartint d'abord au Parnasse ; mais, par sa conception de la poésie, il doit être considéré comme étant, avec Paul Verlaine, l'initiateur du « symbolisme ». Ses pièces renferment, çà et là, des vers isolés d'une beauté énigmatique et captivante. A vrai dire, la plupart sont, dans leur ensemble, inintelligibles. Cette obscurité voulue tient à l'esthétique du poète, qui fut surtout un théoricien, un architecte de raisonnements subtils.

MALLAS, peuple du nord de l'Inde, voisin du Népaul, sur le territoire duquel se trouvait la cité de Kouçinârâ ou Kouçinagarâ, où mourut Çakya-mouni. (Les Mallas sont représentés comme de fervents disciples de Bouddha.)

MALLASPIS (*pisss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les mallaspis sont des prionides de couleurs vives et métalliques ou d'un brun brillant, comme le *mallaspis longiceps*, du Mexique, long de 3 à 4 centimètres.)

MALLE (de l'allem. *malaha, malha*, même sens) n. f. Coffre de cuir, de bois, souvent recouvert de toile ou de peau, etc., dans lequel on met ce que l'on emporte en voyage : *Ouvrir ses* MALLES *à la douane.* ‖ Valise bouclée sur un cheval où les courriers, les postillons mettaient les

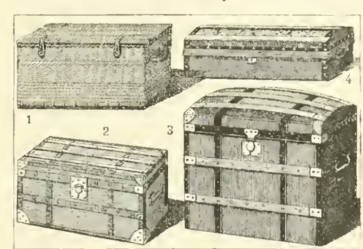

Malles : 1. D'osier ; 2. Plate dite malle-poste ; 3. Malle chapelière ; 4. Malle longue ancienne.

lettres et les dépêches : *La* MALLE *fermée, on ne reçoit plus de lettres.* ‖ Balle ou panier dans lequel le mercier ambulant serre ses marchandises, pour les porter sur le dos.

— Loc. div. : *Faire sa malle, ses malles*, Y serrer les effets que l'on veut emporter ; se préparer à partir. (Fig. et fam. Etre sur le point de mourir.) ‖ *Défaire sa malle*, En retirer ses effets. ‖ Pop. *Porter sa malle*, Etre bossu.

— Loc. fam. *Etre troussé en malle*, Etre enlevé par une courte maladie. ‖ *Trousser quelque chose en malle*, L'enlever, le faire disparaître lestement pour s'en emparer.

— Arg. milit. Salle de police.

— Pop. Bouche, gosier. ‖ *Ferme ta malle*, Tais-toi.

— Prestidig. *Malle des Indes*. V. la partie encycl.

— Transp. *Malle-poste* ou simplem. *Malle*, Voiture qui fait le service général des dépêches et qui prend quelques voyageurs. (Pl. *Des* MALLES-POSTE.) ‖ *Courrier de la malle*, Courrier qui accompagne la malle pour distribuer et recevoir les paquets de dépêches sur le parcours. ‖ *Malle de l'Inde* ou *des Indes*, Service par bateaux à vapeur, chemin de fer, etc., organisé pour le transport des lettres, dépêches, etc., destinées à l'Inde.

— PROV. : **A faire malle on gagne sa vie, à faire bien on est repris,** Mauvais calembour sur les mots *mal* et *malle*, par lequel on veut faire entendre qu'on gagne de l'argent à faire le mal et des reproches à faire le bien.

— ENCYCL. Prestidig. *Malle des Indes*. Une personne enfermée dans une malle cachetée, ficelée et recouverte de toile, sort invisiblement de la malle pour passer dans une malle aussi bien fermée que la première. Les opérations de fermeture sont faites par les spectateurs, mais les fonds des malles basculent sur pivot pendant l'opération du ficelage, permettant à la personne enfermée de passer sous la scène au moyen d'une trappe.

MALLÉABILISER v. a. Rendre malléable : MALLÉABILISER *du métal.*

MALLÉABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est malléable : *La* MALLÉABILITÉ *est une des propriétés des métaux.*

— ENCYCL. Généralement, les corps ductiles sont malléables ; mais ils ne possèdent pas toujours ces deux propriétés au même degré. L'or est le plus malléable de tous les métaux ; il peut se réduire en feuilles ayant 1/10.000e de millimètre. La *malléabilité* augmente par la chaleur ; mais seulement jusqu'à un certain terme. Certains métaux ne sont malléables qu'entre deux degrés de température très rapprochés ; tel le zinc, qui, peu malléable à froid, le devient assez pour se laisser laminer en feuilles minces et étirer en fils vers la température de 100°.

Métaux rangés dans l'ordre de leur plus grande facilité de passage : Au laminoir : 1° or, 2° argent, 3° cuivre, 4° étain, 5° platine, 6° plomb, 7° zinc, 8° fer, 9° nickel.

A la filière : 1° or, 2° argent, 3° platine, 4° fer, 5° nickel, 6° cuivre, 7° zinc, 8° étain, 9° plomb.

MALLÉABLE (du lat. *malleare*, battre au marteau) adj. Susceptible d'être aplati, étendu sous le marteau et de conserver la forme donnée : *Métaux très* MALLÉABLES.

— Fig. Souple, que l'on peut plier à ses volontés : *Le chien est d'une nature essentiellement* MALLÉABLE.

MALLÉAL, ALE, AUX ou **MALLÉAIRE** (*èr'* — du lat. *malleus*, marteau) adj. Anat. Qui a rapport au marteau de l'oreille. ‖ *Muscles malléaires*, Petits muscles qui actionnent le marteau de l'oreille moyenne.

MALLÉAMOTHE n. m. Bot. Nom vulgaire de la pavette indienne.

MALLÉE n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs régulières, à fruit drupacé. (On en connaît plusieurs espèces indonésiennes.)

MALLÉER (du lat. *malleare*, battre au marteau) v. a. Etendre un métal en le battant au marteau.

MALLEFILLE (Jean-Pierre-*Félicien*), littérateur français, né à l'île de France en 1813, mort au Cormier, près Bougival, en 1868. Il fit représenter à l'Ambigu, en 1835, son premier drame : *Glenarvon*, très bien accueilli. Il donna ensuite : *les Sept infants de Lara* (1836) ; *Randal* (1838) ; *Tiégault le Loup* (1839) ; *les Enfants blancs* (1841) ; *Psyché* (1842) ; *le Roi David* (1846), avec Soumet. Délégué du gouvernement provisoire en février 1848, Mallefille protégea le musée de Versailles contre des incendiaires, puis fut envoyé à Lisbonne, pour faire reconnaître la République française. Il fit jouer encore : *le Cœur et la Dot*, comédie (1852) ; *les Mères repenties*, drame (1858) ; *les Sceptiques*, comédie (1867), et publia un certain nombre de romans.

MALLEMANS (Claude), seigneur DE MESSANGES, physicien français, né à Beaune en 1653, mort à Paris en 1723. Après avoir fait pendant quelque temps partie de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna la philosophie au collège du Plessis et donna des leçons à la duchesse de Bourgogne. Nous citerons de lui : *Machine pour faire toutes sortes de cadrans solaires* (1679) ; *le Grand et fameux problème de la quadrature du cercle résolu* (1683) ; *la Question décidée sur le sujet de la fin du siècle* (1699) ; etc. — Son frère, ETIENNE, mort à Paris en 1716, possédait une extrême facilité pour faire des vers. On a de lui : *le Défi des Muses* (1701), recueil de trente sonnets composés en trois jours sur des bouts-rimés que lui avait proposés la duchesse du Maine, et qu'il remplit de trente manières.

MALLEMOLLE n. f. Espèce de mousseline claire et fine des Indes orientales. ‖ Fichu de mousseline bordé d'un fil d'or, que les femmes ont porté autrefois.

MALLEMORT, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 55 kilom. d'Arles, sur un rocher dominant la Durance ; 2.059 hab. Ch. de f. régionaux des Bouches-du-Rhône. Fabriques de conserves alimentaires. Prise d'eau à la Durance, pour le colmatage de la crau d'Arles. Ancien château des évêques de Marseille. Ruines romaines.

MALLÉOLAIRE (*lèr'*) adj. Anat. Qui appartient aux malléoles. ‖ *Artères malléolaires*, Branches de l'artère tibiale antérieure, qui distribuent le sang aux deux malléoles. ‖ *Ligaments malléolaires*, Ligaments de l'articulation des malléoles.

MALLÉOLE (du lat. *malleolus*, petit marteau) n. f. Anat. Chacune des deux saillies osseuses situées, l'une en dedans, l'autre en dehors de l'extrémité inférieure de la jambe.

— Art milit. anc. Flèche ou trait garni de matières combustibles qu'on lançait sur les objets ou navires à incendier.

— ENCYCL. Anat. Les *malléoles* sont appelées aussi vulgairement *chevilles du pied*. La malléole interne est une éminence du tibia, l'externe est formée par le péroné. Les deux malléoles constituent une sorte de mortaise dans laquelle se trouve encastrée l'astragale, pour former l'articulation du cou-de-pied. Les fractures malléolaires ou bimalléolaires sont assez fréquentes à la suite d'un faux pas. L'astragale se tord et fait éclater la mortaise.

MALLE-POSTE n. f. V. MALLE.

MALLER (*ma-lé*) ou **MAILLER** (*ma-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Fumer un champ, le marner. (Vx.)

MALLET (*ma-lè*) n. m. Petit vérat d'un an, qu'on emploie, dans les Vosges, à féconder les truies, et que l'on tue après.

MALLET (David), homme de lettres écossais, né à Crieff (Perth) en 1700, mort à Londres en 1765. Précepteur des fils du duc de Montrose, il anglicisa son nom de MALLOCH. Il s'attacha ensuite à Bolingbroke, dont il édita les œuvres (1753-1754), devint sous-secrétaire du prince de Galles, et obtint la sinécure de contrôleur du port de Londres. Il a écrit des tragédies médiocres, une *Vie de Bacon* et des poésies comme *l'Ermite* (1747), *l'Excursion* (1758), *Elvira*. Ce sont surtout ses ballades qui le sauvent de l'oubli. Ses œuvres poétiques ont été traduites par Lecuy (1798).

MALLET (Paul-Henri), historien, né et mort à Genève (1730-1807). Il professa l'histoire à Copenhague, puis à Genève (1760), et fut très favorablement accueilli de la reine d'Angleterre, pour qui il écrivit son *Histoire de la maison de Brunswick* (1767). La révolution de Genève le ruina et l'exila (1792). Rentré en 1801 et pensionné par la France, Mallet mourut bientôt, d'une attaque de paralysie. Sismondi le dépeint comme un esprit clairvoyant et fin. Citons : *Histoire du Danemark depuis Gormund en 714 jusqu'en 1699* (1758, 1763, 1777) ; enfin, une *Histoire des Suisses ou Helvétiens* (1803).

MALLET DU PAN (Jacques), publiciste suisse, né à Céligny (près Genève) en 1749, mort à Richmond (Angleterre) en 1800. Fils d'un pasteur, mais tout jeune orphelin, il étudia à l'académie de Genève, fit son droit et fut nommé professeur à Cassel (1772), avec l'appui de Voltaire. Après une thèse inaugurale un peu hardie, et un cours commencé dans le même sens, il quitte son poste, se met en rapport avec Linguet, et devient à Londres son collaborateur aux « Annales ». Lorsque Linguet sortit de la Bastille (1782), Mallet du Pan, qui avait continué entre temps la publication et changé le titre, fut attaqué comme contrefacteur. C'est alors que le publiciste porta sur sa revue le titre : *Mémoires historiques, politiques et littéraires de l'état présent de l'Europe* (1783), et fusionna, un peu après, avec le « Mercure de France » (1788).

A la Révolution, il se déclare royaliste, attaque passionnément dans le « Mercure » le parti populaire, est poursuivi après Varennes (1791), enfin envoyé en mission par

Louis XVI à Francfort, pour surveiller l'offensive (1792). Il alla de Coblentz à Genève, de Genève à Lausanne, puis à Bruxelles, puis à Berne, intrigant et poursuivant son rôle de pamphlétaire et de porte-parole des émigrés. Un de ses articles ayant vivement pris à partie le Directoire et Bonaparte, il est exilé à Berne (1797), parcourt la Suisse, enfin s'installe en Angleterre (1798), où il fonde le « Mercure britannique », dont l'orientation, à la fois monarchiste et libre, trouva bon accueil auprès de l'opinion. Mais bientôt, phtisique et hospitalisé, il mourut, dans la villa du comte de Lally-Tolendal, à Richmond.

Mallet du Pan.

Les écrits de Mallet du Pan, malgré leur partialité, sont utiles à qui veut bien connaître l'esprit et les revendications des émigrés; l'auteur voit souvent très juste et on l'a appelé l'« enfant terrible du royalisme ». Citons : *Du principe des factions* (1791), et les éclaircissements et analyses dits *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan* (1851), publiés par A. Sayous.

MALLET (Emilie OBERKAMPF, dame **Jules**), philanthrope française, née à Jouy (près Versailles) en 1794, morte à Paris en 1856. Fille du célèbre industriel, elle épousa (1812) le fils d'un régent de la Banque de France. En 1826, elle ouvrit un comité de salles d'asile, et une salle de refuges pour les jeunes enfants, rue du Bac. En 1846, elle fonda, avec l'approbation de de Salvaudy, un « cours pratique des salles d'asile », ci-devant « école normale » ; en 1848, elle ouvrit de nouveaux asiles privés, qu'adopta plus tard la ville de Paris. Enfin, en 1832 et 1849, pendant les deux invasions du choléra, elle improvisa des hôpitaux, et ouvrit pour les enfants rendus orphelins par l'épidémie un asile, qui devint l'« Œuvre des orphelins de Ménilmontant ». Elle laissa un recueil de prières chrétiennes (1834) et un autre de chants d'asile.

MALLET (Charles-Auguste), philosophe français, né à Lille en 1807, mort à Paris en 1876. Il enseigna dans divers lycées de province et, à partir de 1842, à Paris. Il fut nommé, en 1847, inspecteur de l'académie de Paris et, en 1850, recteur de l'académie de Rouen. Après le coup d'Etat de 1851, il donna sa démission. Nous citerons de lui : *Histoire de la philosophie ionienne* (1842); *Histoire de l'école de Mégare et des écoles d'Elis et d'Erétrie* (1845).

MALLET (Alfred), industriel français, frère du précédent, né en 1813, mort à Paris en 1885. Il professa, de 1835 à 1842, la philosophie et la physique au collège de Saint-Quentin. Puis il changea brusquement de carrière et débuta par un coup de maître. Jusqu'à lui, on dépensait une quantité considérable d'acide sulfurique pour absorber l'ammoniaque volatile qui se dégage de la houille avec le gaz destiné à l'éclairage. Mallet proposa l'emploi des solutions de sulfate de fer, de chlorhydrate de manganèse et de fer absorbant l'ammoniaque, tout en produisant du carbonate et chlorhydrate d'ammoniaque. Comprenant combien il serait utile à l'agriculture de recueillir en grand les sels ammoniacaux issus de la distillation de la houille, Mallet réussit à débarrasser les usines à gaz d'un résidu incommode en rendant commercial ce résidu.

MALLETERIE (*ma-le-te-rî*) n. f. Archéol. Industrie du malletier.

MALLET-FAVRE (Jacques-André), astronome suisse, né et mort à Genève (1740-1790). Il fut choisi sur la proposition de Lalande, par l'académie de Saint-Pétersbourg (1769), pour aller examiner près d'Arkhangel le passage de Vénus sur le disque du soleil. De retour dans sa ville natale (1770), Mallet-Favre devint membre du grand conseil, entra à l'Académie, créa une chaire d'astronomie et fonda un observatoire. On a de lui un assez grand nombre de mémoires, insérés dans divers recueils.

MALLÉTIE (*ma-lé-sî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des nuculidés, comprenant des formes propres aux mers du Chili et de la Nouvelle-Zélande. (L'espèce type est la *malletia Chilensis*, du Chili.)

MALLETIER (*ma-le-ti-é*), **ÈRE** n. Ouvrier qui fait des malles ou des coffres pour voyage.
— Adjectiv. : *Ouvrier* MALLETIER.
— ENCYCL. Autrefois, le *malletier* était l'artisan qui fabriquait des bahuts, valises, etc. Le terme de « malletier », synonyme de *bahutier*, est moins ancien. Il est difficile de faire la différence entre les malletiers et les coffretiers ; ces deux sortes d'artisans étaient livrés à des travaux qui ne se distinguaient que par leurs dimensions.

MALLÉTIINIINÉS (*ma-lé*) n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, famille des nuculidés, renfermant les deux genres *mallétie* et *tyndarie*. — *Un* MALLÉTIINIINÉ.

MALLETTE (*ma-lèt'*) n. f. Techn. Petite malle : sac de toile dans lequel les capucins mettent leurs provisions de voyage.
— Bot. Nom vulgaire de la bourse à pasteur.

MALLEUS (*lé-uss*) n. m. Nom scientifique des mollusques du genre marteau. V. MARTEAU.

MALLEVILLE ou **MALEVILLE** (Claude DE), poète français, né et mort à Paris (1597-1647). D'abord secrétaire de Bassompierre, puis secrétaire des Suisses, enfin secrétaire du roi à la grande chancellerie, il fit partie du cercle de Conrart, qui devint l'Académie française. Plein d'une brillante imagination, doué d'une étonnante facilité, Malleville fréquenta l'hôtel de Rambouillet et donna neuf pièces à la *Guirlande de Julie*. Auteur d'élégies, de stances, de rondeaux, de chansons, de sonnets, dont l'un, *la Belle Matineuse*, fut célèbre dans les ruelles à la mode, Malleville représente les qualités et les défauts de l'école de Malherbe. Outre ses poésies légères, Malleville a traduit deux romans de Luca Asserino : *Stratonice* (1641) et *Almerinde* (1646) et plusieurs morceaux parus dans le « Recueil des lettres d'amour » (1641). Les *Poésies de Malleville* ont été publiées après sa mort (1649-1652).

MALLICOLO, MALICOLO ou **OMROUMBAOU**, île de la Polynésie (archipel des Nouvelles-Hébrides) ; 2.268 kilom. carr. Terre volcanique; pluies, climat, flore et faune de l'Océanie tropicale ; 10.000 hab.

MALLIENS (*li-in*) ancien peuple de l'Inde en deçà du Gange, habitant sur les bords de l'Hydraote. (Il fut vaincu par Alexandre le Grand.) — *Un* MALLIEN.

MALLIER (*ma-li-é*) n. m. Cheval ou autre bête de somme qu'on charge d'une ou de deux malles. ‖ Cheval de postillon qui porte la malle aux dépêches. ‖ Cheval attelé dans le brancard d'une chaise de poste.

MALLINCKRODT (Hermann DE), homme politique allemand, né à Minden en 1821, mort en 1874. Il servit dans l'administration prussienne, siégea à la Chambre prussienne (1852-1863) et entra, en 1867, au Reichstag de l'Allemagne du Nord. Il fut un des chefs les plus remarquables du parti catholique et, lors du Kulturkampf, préconisa la résistance du parti catholique contre les lois de mai.

MALLING, nom de deux bourgs anglais du comté de Kent : EAST-MALLING, près du Medway; 2.385 hab., et WEST-MALLING ; 2.240 hab. Culture du houblon dans les environs. Vestiges d'une ancienne abbaye, fondée en 1090.

MALLINGER (Mathilde), cantatrice allemande, née à Agram en 1847. Elève des conservatoires de Prague et de Vienne, elle débuta, en 1866, à Munich, dans *Norma*, avec un grand succès. Après deux années passées à Munich, elle se produit à Dresde, à Leipzig et à Mannheim, puis débute avec éclat à l'Opéra royal de Berlin. Elle appartint pendant de longues années à ce théâtre, se faisant entendre, en même temps, à Weimar, à Saint-Pétersbourg, et surtout à l'Opéra impérial de Vienne. Epouse, depuis 1869, du baron Schimmelpfennig von der Ove, elle devint, en 1890, professeur de chant au conservatoire de Prague.

MALLINUS (*nuss*) n. m. Genre d'araignées, du groupe des zodariés, comprenant quelques espèces de l'Afrique australe. (L'espèce type, noire, brillante, avec les côtés blancs et les jambes rousses, est le *mallinus nitidiventris*.)

MALLIOT (Antoine-Louis), chanteur, compositeur et musicographe français, né à Lyon en 1812, mort à Rouen en 1867. Il entra au Conservatoire, et, en 1835, aborda le théâtre en qualité de ténor; chanta en province, et se fixa à Rouen comme professeur de chant. En même temps, il s'occupait de critique musicale, devenait collaborateur du « Mémorial de Rouen », puis du « Nouvelliste », auquel il resta attaché pendant vingt ans. Après avoir publié toute une série de romances et mélodies distinguées, il écrivit un opéra en trois actes : *la Vendéenne*, qui obtint à Rouen un vif succès (1857), et donna ensuite (1861) un petit opéra bouffe, *la Truffomanie*, qui ne fut pas moins heureux. Malliot a publié : *la Musique au théâtre* (1863), livre excellent; *Institut Boieldieu; Création d'un conservatoire de musique à Rouen* (1866); etc.

MALLIUS (Caius), complice de Catilina. Il périt avec le conspirateur à la bataille de Pistoia, où il commandait l'aile gauche (62 av. J.-C.).

MALLOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les mallocères [*mallocera*] sont des cérambycinés de taille moyenne, allongés, assez poilus ; leur livrée est bronzée foncée, avec des taches jaunes sur les élytres, qui portent une épine à leur extrémité.)

MALLOCOQUE (*kok'* — du gr. *mallos*, toison, et *kokkos*, graine) adj. Bot. Dont le fruit est velu.
— n. f. Syn. de GREWIE.

MALLODERE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une remarquable espèce propre au Chili. (Le *mallodère de Cuming* [acanthinodera Cumingi] est un grand prionien roux, avec la tête et le thorax couverts de poils jaunes; la femelle, trois fois plus grosse que le mâle, est entièrement brune.)

MALLODON n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une quarantaine d'espèces des régions tropicales du globe. (Les mallodons sont de grands prioniens bruns, avec les élytres lisses, répandus surtout en Amérique. L'espèce type est le *mallodon spinibarbis*, de Cayenne, long de 6 centimètres.)

MALLOGONE n. m. Bot. Syn. de PSAMMOTROPHE.

MALLOMONADE n. f. Genre de protozoaires, type de la famille des mallomonadidés, comprenant une seule espèce des mers d'Europe. (Le mallomonade de Plossl [*mallomonas Plossli*] est un animalcule microscopique, couvert de cils soyeux et qui mesure à peine 1 millième de millimètre.)

MALLOMONADIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires cilioflagellés, dont le genre *mallomonade* est le seul représentant. — *Un* MALLOMONADIDÉ.

MALLONIE (*nî*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des lamiinés, comprenant quelques espèces de l'Afrique tropicale occidentale. (Les mallonies sont des insectes trapus, à livrée noire variée de blanc, à antennes munies de pinceaux de poils ; leur taille ne dépasse pas 2 centimètres. L'espèce type est la *mallonia barbicornis*, de Guinée.)

MALLOPHAGES (*faj'*) n. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères parasites, appelés aussi *anoploures*, et renfermant les formes vulgairement nommées *poux d'oiseaux*. (Les mallophages vivent sur les vertébrés à sang chaud, oiseaux et mammifères, mais jamais sur l'homme. Ce groupe comprend les *trichodectes, philoptères, goniocotes, liothées, gyropes*, etc.) — *Un* MALLOPHAGE.

MALLOPHORE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant une douzaine d'espèces d'Amérique. (Les mallophores ont un corps épais et velu, divisé en zones de couleurs tranchées.)

MALLOPHORE n. m. Genre de verbénacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en capitules, à fruit sec, dont on connaît quelques espèces australiennes.

MALLORA. Mythol. gr. Surnom de Déméter, à Mégare.

MALLOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les mallosomes appartiennent à la tribu des cérambycinés ; ce sont de jolis capricornes, dont certains, comme le *mallosoma bicolor*, des Antilles, sont rouges et bleus.)

MALLOTE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les mallotes sont d'assez grosses mouches, revêtues d'une toison épaisse, fauve ou grise. La *mallota fuciformis*, de France, est longue de 12 à 13 millimètres.)
— Bot. Syn. de TOURNEFORTIE.
— n. m. Zool. Nom scientifique des poissons du genre lodde.

MALLOW, ville d'Irlande (Munster [comté de Cork]), sur le Blackwater ; 4.440 hab. Sources minérales et établissement de bains fréquenté. Salines et tanneries.

MALLUS (*luss*) n. m. Assemblée des Francs, dans laquelle était rendue la justice. ‖ On dit aussi MALLUM, MAL ou MALLE et MALBERG.
— ENCYCL. Le *mallus* était, chez les Francs, l'assemblée des hommes libres, qu'on appelait aussi « champ de mars » ou « champ de mai ». On a désigné encore ces assemblées du nom de *placita*. Les Francs s'y rendaient en armes; ils y siégeaient comme juges et comme arbitres des affaires publiques. Sous l'empire de la loi salique, l'assemblée populaire chargée, sous ce nom de *mallus*, de rendre la justice, était une assemblée de centaine, et celui qui la présidait était le *centenarius*, vraisemblablement élu par la centaine. Le comte existait déjà dans la loi salique, mais il ne rendait pas le jugement ; il était seulement chargé de le faire exécuter. La sentence n'était pas arrêtée par le *centenarius*, mais par des notables (*boni homines ou rachimbourgs*), qui siégeaient au moins au nombre de sept. Sous la monarchie franque, c'était le comte qui rendait la justice au mallus, avec l'assistance des rachimbourgs. Sous Charlemagne, les rachimbourgs furent remplacés par un collège permanent d'échevins ou *scabini*.

MALM n. m. Nom par lequel on désigne la partie supérieure du système jurassique d'Allemagne.

MALMAISON (*mé*) n. f. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMAISON (LA), hameau de la comm. de Rueil (Seine-et-Oise), arrond. de Versailles, à 13 kilom. de Paris. Ch. de f. sur route, de Paris à Saint-Germain.
— A 1 kilom. de la Seine, château construit au milieu du XVIII^e siècle ; résidence de l'impératrice Joséphine, qui l'acheta en 1798. Transformé par les architectes Percier et Fontaine, le château de la Malmaison fut fréquenté par les littérateurs Bernardin de Saint-Pierre, Ducis, Legouvé, Volney, et par les artistes Méhul, Talma, Girodet, Gérard. La Malmaison fut délaissée pour Saint-Cloud par la cour impériale, mais Joséphine s'y retira après son divorce, et y mourut en 1814. Napoléon y demeura cinq jours, après le désastre de Waterloo (1815). Napoléon III avait commencé à transformer la Malmaison en musée du premier Empire. Redevenu propriété privée, le château conserve la disposition des appartements consulaires. Les objets d'art et antiques qui ornaient la Malmaison sont dispersés. En 1870, pendant le siège de Paris, le parc de la Malmaison fut le théâtre d'une sanglante action entre Français et Allemands, lors de la sortie du 21 octobre.

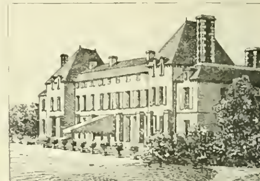
Château de La Malmaison.

MALMÉDY, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin, présid. d'Aix-la-Chapelle]), près de la Warche (affluent de l'Amblève); 4.447 hab. Ch.-l. de cercle. Tanneries, papeteries. Sources minérales alcalino-terreuses, analogues à celles de Spa. Malmédy doit son origine à une abbaye bénédictine fondée en 675 par saint Remacle, formant, avec celle de Stavelot, une principauté abbatiale unie au comté de Ligne; cédée à la France par la paix de Lunéville. Les traités de 1815 la partagèrent entre la Prusse et les Pays-Bas (Belgique).

MALMENER (de *mal* adv., et *mener*. — Change e en è devant une syllabe muette : *Je malmène. Tu malmèneras. Il malmènerait*) v. a. Mener, traiter durement, en actions ou en paroles : MALMENER *les enfants, ce n'est pas les corriger*. ‖ Presser vivement et de façon à faire essayer quelque échec : MALMENER *sa partie dans un procès*.
Malmené, ée part. pass. Se dit de divers animaux lorsqu'à la chasse, leurs forces s'épuisent : *Un lièvre est* MALMENÉ *quand il a le dos plus rond qu'à l'ordinaire et en quelque sorte voûté, ce qu'on appelle* porter la hotte.

MALMESBURY, bourg d'Angleterre (comté de Wilts), sur l'Avon ; 2.500 hab. Fabrication de draperies.

MALMESBURY (Guillaume DE), historien et bénédictin anglais. V. GUILLAUME.

MALMESBURY (James HARRIS, comte DE), diplomate anglais, né à Close (près de Salisbury) en 1746, mort à Londres en 1820. Il devint secrétaire d'ambassade à Madrid. Ministre plénipotentiaire des 1772, ambassadeur à la cour de Catherine II de Russie, en 1777, ministre à La Haye en 1784, il y réussit à conclure la triple alliance de 1788 (Angleterre-Hollande-Prusse), fut nommé baron de Malmesbury (1788). Membre de la Chambre des communes depuis 1770 et grand admirateur de Fox, il l'abandonna en 1793 avec les « vieux whigs ». Pitt lui confia diverses missions importantes en Prusse, le chargea de négocier le mariage de Caroline de Brunswick avec le prince de Galles, l'employa aux ouvertures de paix faites à la France en 1796 et 1797. Il rentra dans la vie privée en 1800 et fut, cette année, créé comte. Talleyrand a fait grand éloge de son habileté diplomatique. On a publié son *Journal* (1844) et ses *Lettres* à sa famille (1870). — Son petit-fils, JAMES HOWARD HARRIS, comte **de Malmesbury**, né en 1807, mort en 1889, entra à la Chambre des communes en 1841, et passa presque aussitôt à la Chambre des lords, par suite de la mort de son père; il était, en 1846, le principal chef des « protectionnistes » et devenait, en 1852, ministre des affaires étrangères. Il fut un des premiers à reconnaître l'Empire français, ce qui lui valut de violentes attaques des peelites et de John Russell et contribua à la chute du cabinet conservateur (1852). Malmesbury revint aux affaires étrangères en 1858 ; il reprit aussitôt son plan d'amicales

relations avec la France, et tomba du pouvoir en 1859 au sujet de la question italienne, où il soutenait la politique française. Malmesbury devint lord du sceau privé dans le troisième cabinet Derby (1866), puis leader des conservateurs à la Chambre des lords en 1868, et, de nouveau, lord du sceau privé dans le cabinet Disraeli, en 1874. Ses *Memoirs of an ex-minister* (1884) sont intéressants.

MALMIGNATE (*gn* mll.) n. m. Entom. V. LATRODECTE.

MALMÖ, ville de la Suède méridionale, ch.-l. de la prov. ou *län de Malmöhus*, port sur le Sund; 55.000 hab. Bel hôtel de ville (XVI^e s.). Chantiers de constructions navales, fabriques de draps, de tapis; savonneries. Bon port, gêné dans son essor par le voisinage de Copenhague.

MALMÖHUS, province ou län de la Suède méridionale; 4.795 kilom. carr.; 392.000 hab. Ch.-l. *Malmö*. Sol peu accidenté, marécageux, mais généralement très fertile, sous un climat d'une particulière douceur, et produisant en quantité les céréales, blé et orge. Elevage très prospère. Près de Helsingborg, mines de houille.

MAL-MOULU, UE adj. Se dit des fumées du cerf, quand elles sont mal digérées.

MALMY (Pierre-François DE PAULE), plus connu sous le nom de **Père Etienne**, fondateur de la Trappe d'Aiguebelle, né à Reims en 1744, mort à Aiguebelle en 1840. Ayant refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il émigra et prit l'habit de trappiste. Rentré en France en 1802, il établit d'abord sa communauté au couvent de Val-Sainte; mais il dut bientôt reprendre le chemin de l'exil. C'est en 1816 qu'avec l'assentiment de l'abbé général de la Trappe, dom Augustin de l'Estrange, le P. Etienne parvint à se fixer dans l'antique monastère d'Aiguebelle, qu'il releva de ses ruines. Cette maison ayant été érigée en abbaye (1834), il en fut le premier abbé.

MALMYJ ou **MALMYCH**, ville de la Russie, ch.-l. de distr. du gouv. de Viatka, près de la Viatka, sous-affluent gauche du Volga par la Kama; 3.500 hab. — Le district a 16.006 kilom. carr. et 285.000 hab.

MALNATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), au confluent de l'Arza et de l'Olona; 3.022 hab.

MALNOMMÉE (*no-mé* — de *mal* adv., et *nommée*) n. f. Nom vulgaire des euphorbes pilulifère et parviflora, parce qu'elles ne sont pas vénéneuses.

MAL-NOMMÉS n. m. pl. Par dénigr. Nom que les typographes *aux pièces* donnent aux ouvriers *en conscience*. — *Un* MAL-NOMMÉ.

MALO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur le Torlo, sous-affluent de la Brenta; 5.266 hab. Filature de soie, tissage de drap.

MALO (saint). V. MACLOU.

MALO (Thomas-Gaspard), homme politique français, né et mort à Dunkerque (1801-1884). Marin, puis armateur, il mit, en 1832, deux navires à la disposition de dom Pedro, empereur du Brésil, pour l'aider à rétablir sa fille doña Maria sur le trône de Portugal. Libéral, il prit part, en 1847, à la campagne des banquets réformistes, fut élu député du Nord à la Constituante, vota avec les républicains modérés et rentra, en 1849, dans la vie privée.

MALO-ARKHANGELSK, ville de la Russie centrale, ch.-l. de distr. du gouvern. d'Orel; 7.800 hab. — Le district a 3.744 kilom. carr. et 177.000 hab.

MALOBIURATE n. m. Sel dérivant de l'acide malobiurique.

MALOBIURIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide CO-CH²-CO-(Az.CO.AzH²)-CO-AzH², obtenu par la combinaison de l'acide barbiturique chauffé à 160° avec l'urée.

MALOCYSTITES (*siss-ti-tèss*) n. m. Genre d'échinodermes cystoïdes, du groupe des aporitides, comprenant des formes fossiles dans le silurien de l'Amérique du Nord.

MALOÏA ou **MALOGGIA**, col des Alpes centrales, faisant communiquer la haute vallée de l'Inn (Engadine) avec le val Bregaglia, arrosé par la Maira. Le passage (1.817 m.) est franchi par une route carrossable.

MALO-IAROSLAVETZ, ville de la Russie centrale, ch.-l. de distr. du gouv. de Kalouga, sur un sous-affluent droit du Volga, par la Protva et l'Oka; 4.500 hab. Bataille de 1812, entre Français et Russes. — Le district a 1.350 kilom. carr. et 48.000 hab.

MALOÏLE (du lat. *malum*, pomme, et *oleum*, huile) n. m. Essence extraite des pommes de reinette et de calville.

MALO-LES-BAINS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Dunkerque, sur la mer du Nord; 3.032 hab. Plage fréquentée.

MALOLOS, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Bulacan]); 14.650 hab.

MALOMA ou **MOLOMA**, rivière de la Russie septentrionale, affluent droit de la Viatka, sous-affluent du Volga par la Kama; 370 kilom.

MALON n. m. Techn. Brique employée pour maçonner les chaudières à savon. ‖ Brique servant à carreler les appartements, dans le midi de la France.

MALON DE CHAIDE (Pedro), écrivain mystique espagnol, né à Cascante en 1530, mort vers 1590. Il appartenait à l'ordre des augustins, et fut professeur à l'université de Salamanque. Son traité mystique *la Conversion de la Magdalena* (1592) eut une grande vogue. Des allusions, des digressions nombreuses, un style facile et élégant rendent cette lecture intéressante. On y trouve aussi des poésies ingénieuses, parfois même fort belles; par exemple, *le Sermon à la Madeleine*, à la fin de l'ouvrage.

MALON (Benoît), socialiste français, né à Prétieux (Loire) en 1841, mort à Asnières en 1893. Il apprit à lire à vingt ans, fut ouvrier teinturier, s'affilia à l'Internationale, ce qui lui valut une condamnation, devint, en 1870, rédacteur de la « Marseillaise », et fut, de nouveau, condamné. Adjoint au maire du XVII^e arrondissement de Paris en novembre 1870, il fut élu, en 1871 député de la Seine à l'Assemblée nationale, donna sa démission après le vote sur la paix et devint membre de la Commune de Paris. Après l'écrasement de la Commune, il s'enfuit à Genève, y fonda la *Revanche*, et ne retourna en France qu'après l'amnistie. Il collabora alors à l'« Intransigeant », puis fonda la *Revue socialiste* (1885), devint rédacteur en chef de l'« Egalité » et chercha à rapprocher les diverses écoles socialistes. Ecrivain inexpérimenté et diffus, il a publié : *Histoire critique de l'économie politique* (1876); *Spartacus*, roman (1877); *Histoire du socialisme et des prolétaires* (1881-1884); *Manuel d'économie sociale* (1883); *la Morale sociale* (1887); *l'Evolution sociale et le Socialisme* (1890); *le Socialisme intégral* (1891-1892); etc.

B. Malon.

MALONATE n. m. Sel dérivant de l'acide malonique.

MALONE, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Franklin]), sur le Salmon; 7.900 hab. Fabriques de machines; papeteries, minoteries.

MALONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide CH²(CO²H)² dérivé par oxydation de l'acide malique, par le bichromate de potasse.

— ENCYCL. Cet acide cristallise en rhomboèdres ou en prismes, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther; il fond à 140° et se décompose au-dessus en acides carbonique et acétique. Il forme avec les métaux des sels, des malonates, en général peu solubles dans l'eau; il fournit aussi des éthers et des amides.

MALONNE, comm. de Belgique (prov. de Namur), arrond. adm. et judic. de Namur, sur la Sambre; 2.836 hab. Mines et carrières. Près de ce bourg, fut fondée en 685, par saint Berthuin, une abbaye célèbre.

MALONNO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), dans le val Camonica, traversé par l'Oglio; 2.376 hab. Mines et fonderies de fer et de plomb argentifère.

MALONYLE n. m. Chim. Radical divalent de l'acide malonique, ayant pour formule CO. — CH² — CP.

MALONYLURÉE n. f. Chim. Syn. de ACIDE BARBITURIQUE.

MALOPE n. f. Genre de malvacées, tribu des malvées.

— ENCYCL. Les *malopes* sont des herbes annuelles de la région méditerranéenne, dont la fleur ressemble à celle des mauves, mais présente une infinité de carpelles indépendants, disposés en séries verticales sur le réceptacle et se transformant à la maturité en autant d'akènes. Le *malope trifida* est une plante ornementale, à fleurs ordinairement pourprées, rarement blanches.

MALOPÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une malope.

— n. f. pl. Tribu de malvacées, qui a pour type le genre *malope*. — *Une* MALOPÉE.

MALORY (sir Thomas), écrivain anglais, du milieu du XV^e siècle. Il traduisit et arrangea les romans français du cycle d'Arthur. Cette compilation, achevée en 1470, fut imprimée par Caxton en 1485, sous le titre : *a Book of the noble historyes of kynge Arthur and of certen of his Knyghtes*. O. Sommer et Andrew Lang en ont donné une édition avec notes, intitulée *le Morte d'Arthur* (1889).

MALOT (*lo*) n. m. Nom vulgaire du *taon*.

MALOT (*Hector*-Henri), littérateur français, né à La Bouille (Seine-Inférieure) en 1830. Clerc de notaire, il se tourna vers les lettres, fit la critique littéraire à l'« Opinion nationale », et se fit bientôt une place parmi les romanciers. Dans un nombre considérable d'œuvres, qui sont toutes honnêtes, consciencieuses, intéressantes, il analyse, non sans esprit d'observation, les secrets mobiles des actions humaines. Parmi ses romans, nous citerons la série des *Victimes d'amour* (1859-1866); *Romain Kalbris* (1869); *Madame Obernin* (1870); *la Belle Madame Dionis* (1873); *une Belle-Mère* (1874); *l'Auberge du monde* (1876); *les Batailles du mariage* (1877); *Sans famille* (1878), roman destiné à la jeunesse et qui eut un succès prolongé; *le Docteur Claude* (1879); *la Bohème tapageuse* (1880); *Pompon* (1881); *les Millions honteux* (1882); *Marichette* (1884); *le Lieutenant Bonnet* (1885); *Zyte* (1886); *Justice* (1889); *Mariage riche* (1889); *Annie* (1891); *Complices* (1892); *En famille* (1893); *Amours de jeune, amours de vieux* (1894). Il a publié une histoire de sa vie littéraire : *le Roman de mes romans* (1896).

H. Malot.

MALOTRU, UE (altérat. de *malastru* — du lat. pop. *maleastrucum*, proprem. « qui a un mauvais astre ») adj. Mal fait, maltourné; grossier. (Substantiv. : *On rencontre force* MALOTRUS.) ‖ Par ext. S'emploie comme injure, et prend toutes les intentions diverses de la personne qui s'en sert. ‖ Autref. Qui est mal-en-point : *Le chevalier de Lorraine est* TRÈS MALOTRU. (M^me de Sév.)

MALOU (Jean-Baptiste), évêque de Bruges, né à Ypres en 1809, mort à Bruges en 1864. Il était professeur à l'université de Louvain, lorsqu'il fut nommé évêque de Bruges (1848). Son principal ouvrage, *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ* (1849), défend avec passion la cause de *Thomas a Kempis*. V. IMITATION *de Jésus-Christ*.

MALOU (*Jules*-Edouard-François-Xavier), homme politique belge, frère du précédent, né à Ypres en 1810, mort à Saint-Lambert en 1886. Directeur de la division de législation et de statistique au ministère de la justice, il fut élu, en 1841, député d'Ypres, devint, en 1844, gouverneur de la province d'Anvers, prit, en 1844, le portefeuille des finances dans le ministère Van de Weyer et le conserva dans le cabinet catholique du comte de Theux (1846-1847). Redevenu simple député, il fit une guerre ardente aux libéraux, fut de nouveau ministre des finances dans le cabinet d'Anethan (1870), et reçut, en 1871, la présidence du conseil, qu'il garda jusqu'en 1878. Tout en soutenant une lutte vigoureuse contre le parti libéral, il organisa la comptabilité publique, et fit voter d'importantes lois d'affaires. En 1878, il rentra dans l'opposition, continua à être le chef du parti conservateur, revint au pouvoir après les élections de 1884, fit voter l'enseignement religieux obligatoire dans les écoles et abandonna la présidence du conseil à Beernaert (1884). Il renonça alors à la politique militante, et fut élu sénateur. On lui doit divers écrits sur des questions monétaires, financières et statistiques.

MALOUASSE n. f. Dans la Sologne, Nom vulgaire d'un oiseau, le gros-bec. ‖ On dit aussi AMALOUASSE.

MALOUCHA n. m. Espèce de turban, usité en Tunisie.

MALOUET (Pierre-Victor, baron), homme politique français, né à Riom en 1740, mort à Paris en 1814. Elève du collège de Juilly, il fit son droit, tout en cultivant la poésie. Inspecteur des embarquements pour les colonies à Rochefort et à Bordeaux (1764-1765), il fut envoyé à Saint-Domingue et y resta cinq ans commissaire. Chargé, en 1776, d'une mission à Cayenne, il reçut à son retour, en 1780, l'intendance de la marine à Toulon. Député du tiers état de Riom à l'Assemblée constituante, Malouet soutint avec éloquence la cause royaliste. Contre l'influence de Marat et de Camille Desmoulins, il fonda le club des Impartiaux. Après avoir fait partie du conseil du roi, où il se sentait très puissant, il passa en Angleterre et fit une vaine tentative pour défendre Louis XVI devant la Convention. Rappelé par le Premier Consul (1803), et nommé commissaire général de la marine à Anvers, il fut obligé, pour raisons de santé, de retourner à Paris et devint, en 1810, conseiller d'Etat. Disgracié en 1813, il reprit, en 1814, les fonctions de commissaire au département de la marine et accepta le portefeuille de la marine sous la Restauration. Son principal ouvrage est une *Collection de mémoires et correspondances officielles sur les colonies* (1802).

Malouet.

MALOUIN, INE, personne née à Saint-Malo ou qui habite cette ville. — *Les* MALOUINS.

— Adjectiv. : *Commerce* MALOUIN.

MALOUINES. Géogr. V. FALKLAND.

MALOUTIS, chaîne de montagnes de l'Afrique australe, qui forme l'arête du massif du Bassoutoland. C'est une ramification du Drakenberg, qui s'en détache au nœud orographique du Mont-aux-Sources, et court parallèlement au massif principal, du N.-E. au S.-O. Les eaux du versant S.-E. vont à l'Orange, celles du N.-N. à la rivière Caledon.

MALPEIGNÉ, ÉE (*pè-gné* [*gn* mll.]) n. et adj. Se dit proprement d'une personne qui a les cheveux en désordre et, par ext., d'une personne malpropre, mal vêtue. (Au mot PEIGNÉ, l'Acad. écrit aussi *un* MAL PEIGNÉ.)

MALPESTE n. f. Linguist. V. MALEPESTE.

MALPIGHI [*ghi*] (Marcello), anatomiste, né à Crevalcuore, près Bologne, en 1628, mort à Rome en 1694. Docteur en médecine à Bologne (1653), puis professeur dans cette ville (1656), il passa à Pise, où il se lia avec le physicien Borelli, puis à Messine (1662), où il remplaça Castelli. Etant retourné, au bout de peu de temps, à Bologne, où il continua ses études anatomiques, il fut appelé à Rome (1691) par le pape Innocent XII, dont il devint le médecin, et mourut au Quirinal, trois ans après. Malpighi appliqua, l'un des premiers, le microscope à l'étude des tissus. Il découvrit dans le rein les glomérules qui portent son nom. Partisan du système de Harvey, il étudia également les organes respiratoires des insectes. Enfin, il s'occupa de la formation du poulet dans l'œuf et devint un des champions de l'*ovisme*, admettant, comme les spermatistes, l'*emboîtement des germes*. Ses ouvrages ont été réunis dans *Marcelli Malpighi opera omnia* (1686) et *Marcelli Malpighi opera posthuma* (1697, 1698).

Malpighi.

Malpighi (CORPUSCULES DE), petits noyaux de tissu lymphoïde, qui se trouvent dans la rate. ‖ *Réseau* ou *Couche de Malpighi*, Couche profonde de l'épiderme. ‖ *Pyramides, Glomérules de Malpighi*. V. REIN.

MALPIGHIACÉES (*ghi-a-sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dialypétales, thalamiflores, ayant pour type le genre *malpighie*. — *Une* MALPIGHIACÉE.

— ENCYCL. Les *malpighiacées* sont des arbres ou des arbustes grimpants, à feuilles opposées, pétiolées, entières. La fleur comprend 5 sépales, 5 pétales, 10 étamines, 3 carpelles distincts et plus ou moins concrescents en un ovaire triloculaire. Le fruit est un triakène ou une capsule loculicide. Cette famille renferme une cinquantaine de genres des régions tropicales et principalement du Brésil et de la Guyane.

MALPIGHIE (*ghi*) n. f. ou **MALPHYGHIER** (*ghi-é*) n. m. Genre de plantes de la famille des *malpighiacées*.

— ENCYCL. Le genre *malpighie* comprend des arbres, à feuilles opposées, qui portent des poils attachés par le milieu et ayant la forme

Malpighie : *a*, fleur.

d'une navette (*poils malpighiens*), à fleurs en cymes. On en connaît vingt espèces, de l'Amérique tropicale. Plusieurs espèces (*malpighia*), ont des fruits alimentaires, connus sous le nom de *cerises des Antilles*. De ce nombre est la *malpighia glabra* ou *moureillier*, vulgairement *xocot*, originaire du Mexique et cultivé à la Jamaïque. Les feuilles de la *malpighia urens* ou *brin d'amour* sécrètent un liquide brûlant. La *malpighia macrophylla*, cultivée dans les serres, a de jolies fleurs, roses et blanches.

MALPIGHIÉES (*ghi-e*) n. f. pl. Tribu de la famille des *malpighiacées*, ayant pour type le genre *malpighie*. — *Une* MALPIGHIÉE.

MALPIGHIEN, ENNE (*ghi-in, èn'*) adj. Hist. nat. Qui ressemble aux poils des malpighies : *L'organe hépatique, chez les myriapodes, se compose de canaux fort déliés ou vaisseaux* MALPIGHIENS.

MALPLAISANT (*plè-zan*), **ANTE** [de *mal* adv., et *plaisant*] adj. Désagréable, déplaisant : *Une femme, Une humeur* MALPLAISANTE.

— Syn. **Malplaisant, déplaisant.** V. DÉPLAISANT.

MALPLAQUET (*kè*) n. m. Marbre rouge pâle vineux, veiné de gris, que l'on emploie en construction.

MALPLAQUET, hameau du départ. du Nord, comm. de Taisnières-sur-Hon, arrond. et à 24 kilom. d'Avesnes; 350 hab. Bataille gagnée par Marlborough et le prince Eugène, le 11 septembre 1709, sur Villars et Boufflers.

Malplaquet (BATAILLE DE). Après la rupture des négociations de La Haye (1709), les Anglo-Hollandais, sous Eugène et Marlborough, décidèrent d'assiéger Mons, et se portèrent au-devant de Villars, qui accourait au secours de la place. Ils s'établirent en face de Malplaquet, leur gauche à Aulnois, le centre à Blaregnies, la droite à Sars. Villars, qui n'avait que 90.000 hommes parmi lesquels un assez grand nombre de soldats des *milices*, à opposer à 120.000, occupa fortement la trouée de Malplaquet,

Plan de la bataille de Malplaquet.

où il retrancha une partie de son infanterie et de son artillerie; il déploya sa cavalerie en arrière sur le plateau de Malplaquet, et plaça le reste de son infanterie dans les bois qui bordent la trouée : bois de Sars à gauche, bois de Lagnière à droite. Boufflers commandait l'aile droite, Villars l'aile gauche. Le 11 septembre, vers sept heures du matin, les alliés prirent l'offensive. Les Anglais refoulent la gauche de l'armée française au delà du bois de Sars jusqu'au pied du plateau de Malplaquet. Mais Villars appelle son infanterie du centre, qu'il lance à la baïonnette sur les assaillants; ceux-ci sont rejetés en arrière. Les soldats avaient jeté le pain, qu'on venait de leur distribuer, pour courir au combat. Pendant ce temps, Boufflers repoussait, à droite, les assauts de l'infanterie hollandaise. Malheureusement, vers midi, Villars, en chargeant les Anglais, tomba le genou fracassé par une balle. Le prince Eugène, averti, s'empresse d'enfoncer le centre français dégarni. Battus en brèche par une formidable artillerie, les retranchements de Villars livrent passage à la cavalerie ennemie, qui aborde les escadrons massés à Malplaquet. En vain, Boufflers, trop tard prévenu de la blessure de son chef, se jeta dans la mêlée avec toutes ses troupes disponibles. L'armée française, coupée en deux, dut céder au nombre. Elle se replia dans un ordre parfait sur Valenciennes et le Quesnoy, après avoir perdu 10.000 hommes. Les alliés en perdirent le double.

MALPROPRE (de *mal.* adv., et *propre*) adj. Qui est sale : *Des chambres, Des habits, Des mains* MALPROPRES. ‖ Qui se tient salement : *Un enfant* MALPROPRE. ‖ Qui est contraire à la propreté : *Des habitudes* MALPROPRES.

— Grossièrement exécuté : *Un travail* MALPROPRE.

— Fig. Indécent, immoral : *Des livres* MALPROPRES. ‖ Malhonnête, contraire au devoir : *La conduite* MALPROPRE *des ingrats*.

— Autref. Qui n'est pas apte à quelque chose, qui ne convient pas : *Ami* MALPROPRE *à donner un conseil. Outil* MALPROPRE *à un travail*. (On dit auj. PEU PROPRE ou IMPROPRE dans ce sens, et on écrit aussi MAL PROPRE.)

— Substantiv. Personne sale, malpropre : *Le* MALPROPRE *est en proie à une espèce de malaise continu* (Raspail).

MALPROPREMENT adv. D'une façon malpropre.

MALPROPRETÉ n. f. Etat, caractère d'une personne, d'une chose malpropre dans les différents sens de ce mot : *La* MALPROPRETÉ *est une impolitesse. Couplets, Conduite d'une* MALPROPRETÉ *révoltante*.

MALREVERS, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 9 kilom. du Puy, sur la Courbeyre, non loin de la Loire; 1.146 hab.

MALSAGE (*saj'* — de *mal*, adv., et *sage*) adj. Peu sage. (Vieux.)

MALSAIN, AINE (*sin, sèn'* — de *mal* adv., et *sain*) adj. Peu sain, renfermant en soi le germe de quelque maladie : *Une femme* MALSAINE. *Un tempérament* MALSAIN.

— Nuisible à la santé : *Nourriture* MALSAINE. *Eaux* MALSAINES. *Climat* MALSAIN.

— Fig. Funeste à la vertu, au sentiment du devoir : *Doctrines* MALSAINES. ‖ Déraisonnable, peu sage : *Avoir l'idée* MALSAINE *de jouer*.

Mar. Dangereux, semé d'écueils : *Côte* MALSAINE.

MALSCH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [distr. d'Ettlingen]), sur une branche de l'Alb; 3.670 hab. Vignobles. Papeteries.

MALSCH ou **ROT-MALSCH**, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Heidelberg]), au pied occidental du Letzen; 1.495 hab. Source sulfureuse, établissement de bains. Vignobles. Culture du tabac.

MALSÉANCE (*sé-anss*) n. f. Caractère, nature de ce qui est malséant.

MALSÉANT (*sé-an*), **ANTE** [de *mal* adv., et *séant*] adj. Qui ne sied pas; qui n'est pas convenable ; déplacé.

MAL-SEMÉ, ÉE (de *mal* adv., et *semé*) adj. Qui est en nombre inégal des deux côtés du bois, en parlant des andouillers d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

— n. m. Chacun des andouillers mal-semés.

MALSENTANT (*san-tan*), **ANTE** [de *mal* adv., et *sentant*] adj. Qui a des opinions mauvaises, particulièrement en religion.

— Substantiv. : *Les* MALSENTANTS.

MALSONNANCE (*so-nanss*) n. f. Caractère de ce qui est malsonnant : *La* MALSONNANCE *d'une proposition*. (Peu us.)

MALSONNANT (*so-nan*), **ANTE** [de *mal* adv., et *sonner*] adj. Théol. Qui paraît avoir un sens contraire à la doctrine orthodoxe : *Une proposition* MALSONNANTE.

— Par ext. Qui sonne mal aux oreilles. ‖ *Paroles malsonnantes*, Paroles grossières.

MALSTATT-BURBACH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur la Sarre, au centre d'un important bassin houiller; 18.378 hab. Grande usine sidérurgique.

MALSTRÖM. Géogr. V. MAELSTRÖM.

MALT (*malt'* — mot angl.) n. m. Econ. dom. Nom sous lequel on désigne les céréales germées artificiellement, et, en particulier, l'orge. (On emploie, en thérapeutique, le malt comme tonique ou antiscorbutique, soit sous forme de *poudre de malt* dans de l'eau ou du lait, soit sous forme d'*extrait concentré* ou de *bière de malt*.)

— Techn. Nom industriel d'un bitume naturel assez pur et à l'état presque liquide.

MALTAGE (*taj'*) n. m. Opération par laquelle on convertit l'orge (ou d'autres céréales) en malt; son résultat : *Un* MALTAGE *imparfait*.

— ENCYCL. Le *maltage* a pour but de transformer les réserves d'amidon contenues dans certaines graines (orge, blé, avoine, etc.) en ferment soluble (diastase ou maltase). Sous l'influence de la germination, l'embryon du grain se développe et élabore le ferment soluble qui doit servir à digérer l'amidon nécessaire à sa nutrition. Cette germination, arrêtée à temps, donne un maximum de diastase avec perte minimum d'amidon. On a du malt, qui sera employé, soit en brasserie, soit en distillerie, à la saccharification des grains.

MALTAILLÉE (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom donné à une figure particulière peu commune dans les blasons français, mais qu'emploient assez fréquemment les Anglais. (Les mots *mal taillée* s'appliquaient primitivement à une manche dont ils étaient l'attribut, et c'est peu à peu que cette manche mal taillée est devenue une figure spéciale [*maltaillée*].)

D'azur à une maltaillée d'argent.

MALTAIS, AISE (*tè, tèz'*), personne née à Malte ou qui habite cette île. — *Les* MALTAIS.

— Adjectiv. : *Fortifications* MALTAISES.

— n. m. Linguist. Dialecte arabe altéré par l'apport de mots étrangers, en particulier de mots italiens que l'on parle à Malte.

MALTALENT (*lan* — de *mal* adj., et *talent*) n. m. Mauvaise volonté. ‖ Rage, dépit, colère : *J'ai quelque* MALTALENT *contre monseigneur de Malesherbes*. (Volt.) [Vieux.]

MALTASE n. f. Diastase ou ferment soluble qui dédouble le maltose en deux molécules de glucose. Syn. GLUCASE.

— ENCYCL. La *maltase*, déjà constatée par Béchamp, en 1865, dans des urines, par Bourquelot dans le pancréas et l'intestin grêle du lapin, a été préparée à peu près pure par Léon Cusenier, en 1886. Cette diastase s'extrait, par maltage, des céréales et, en particulier, de l'orge, mais on la rencontre également dans les levures, les champignons, le sang des mammifères. Elle est utilisée dans la fabrication des glucoses; c'est sur son action qu'est fondée la fabrication de plusieurs boissons alcooliques de l'extrême Orient, tirées de la fermentation des matières amylacées.

MALTAT, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 59 kil. de Charolles, au confluent de la Valence et de la Somme, affluent droit de la Loire; 1.007 hab. Tuileries.

MALTE (*Mélitê* des Grecs, *Melita* des Romains), île anglaise de la Méditerranée, située au S. de la Sicile, par environ 36° de lat. N.; 250 kilom. carr. de superficie et 180.000 hab. (*Maltais, aises*). Le sol y est accidenté par des hauteurs aux pentes abruptes, dont la principale atteint 258 m. Au S., de hautes falaises bordent la côte, qui, au N., s'abaisse en pentes régulières. Grâce à sa situation insulaire et à sa latitude, Malte jouit d'un climat très doux et très constant, à pluies d'hiver. Par suite de l'élévation de sa température, Malte, avec ses palmiers et ses cactus, possède une flore nettement africaine. La faune est, au contraire, européenne et prouve l'existence d'une jonction antérieure à l'époque quaternaire entre Malte et la Sicile. L'île produit des primeurs, des pommes de terre, des céréales, du coton, des oranges. Elle ne peut néanmoins nourrir sa population, qui est très dense. Les Maltais ont donc recours à l'émigration, à la pêche et au cabotage avec la Sicile et la côte d'Afrique. La capitale de l'île, *La Valette*, ville très fortifiée, possède un des plus beaux ports de la Méditerranée. La flotte anglaise de la Méditerranée y séjourne six mois par an.

L'archipel de Malte comprend, en dehors de l'île principale décrite ci-dessus, deux autres îles : *Gozzo* et *Comino*. Gozzo a une population d'environ 20.000 hab. Comino n'est qu'un îlot situé entre Gozzo au N.-O. et Malte au S.-E.

— *Histoire*. Par l'importance de sa situation, Malte suscita de bonne heure les convoitises. Tous les peuples qui ont tour à tour dominé dans la Méditerranée y ont établi leur autorité. Elle passa successivement sous la domination des Phéniciens (vers le XIIIe s. av. J.-C.), des Grecs (736 av. J.-C.), des Carthaginois (vers 400 av. J.-C.), des Romains (218 av. J.-C.), des Vandales (454), des Goths (464), des Byzantins (533), des Arabes (870 et 904), des Normands (1090), des Espagnols (1284), qui la réunirent à la Sicile. Charles-Quint la céda (1530) aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui prit alors le nom d'ordre de Malte. De 1530 à 1798, les chevaliers de Malte sont en guerre presque continue avec les Turcs ou les pirates barbaresques. Malte eut à subir des sièges nombreux et meurtriers. Un des plus connus est celui de 1565, sous Soliman; Dragut, le célèbre corsaire, y laissa la vie, et Mustapha-pacha, quoique maître du fort Saint-Elme, dut lever le siège.

En 1798, Bonaparte, se rendant en Egypte, s'empara de l'île et mit fin à l'existence de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean; mais les habitants de l'île n'acceptèrent pas la domination française et s'unirent aux Anglais pour forcer le gouverneur Vaubois à capituler, après deux ans de siège (1800). Les traités de 1815 restituèrent Malte aux Anglais, qui en ont fait une formidable place de guerre, mais n'ont pas réussi à obtenir la sympathie des habitants. La législation qui substitua comme langue officielle l'anglais à l'italien fut mal accueillie par la population.

— BIBLIOGR. : Miège, *Histoire de Malte* (1840); A. Winterberg, *Malta* (Vienne, 1879).

Malte (FIÈVRE DE), maladie infectieuse, que Bruce attribue au *micrococcus Melitensis*.

— ENCYCL. Cliniquement, la *fièvre de Malte* est caractérisée par des douleurs dans les membres, des sueurs abondantes et une hyperthermie souvent considérable. Elle dure souvent de sept jours à un mois et est sujette aux rechutes; elle sévit principalement dans les îles et sur le littoral de la Méditerranée. Elle se traite par l'administration de sels de quinine et de toniques appropriés

Malte (ORDRE DE), ordre religieux militaire, dont l'origine remonte au XIe siècle. Vers 1048, des marchands d'Amalfi (roy. de Naples) avaient établi à Jérusalem un monastère desservi par des bénédictins, avec un hôpital, dédié à saint Jean-Baptiste, destiné à recueillir les pèlerins. En 1099, Godefroy de Bouillon ayant fait de grandes donations à l'hôpital, le directeur de cet établissement, nommé Gérard, l'affranchit de la tutelle des moines bénédictins et fonda une nouvelle congrégation, dont les membres prirent le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean* ou de *frères de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem*. Raymond du Puy, successeur de Gérard, leur donna une règle, qui fut confirmée par Pascal II (1113). Enfin, Innocent II transforme le nouvel ordre (1130) en imposant à ses membres le devoir de défendre, à main armée, les chrétiens contre les infidèles. Après la prise de Jérusalem par Saladin (1187), les *hospitaliers de Saint-Jean* s'emparèrent de la ville d'Acre (1191). Obligés de l'évacuer, en 1291, ils se retirèrent dans l'île de Chypre. Quinze ans après, ils furent

Chevaliers de Malte (fin du XVIe s.).

la conquête de l'île de Rhodes (1310), et commencèrent à être appelés *chevaliers de Rhodes*. Le siège qu'ils soutinrent, en 1480, contre Mahomet II les couvrit de gloire. Toutefois, en 1522, après avoir lutté héroïquement, pendant six mois, contre l'armée formidable de Soliman II, ils durent céder, mais ils obtinrent une capitulation honorable. C'est en 1530 qu'ils prirent le nom de *chevaliers de Malte*, après avoir été établis dans cette île par Charles-Quint. Ils y repoussèrent une attaque de Soliman II, en 1565, et y restèrent jusqu'à la Révolution française.

L'*ordre de Malte* était régi par un grand maître et divisé en *langues*, ou nations, au nombre de huit : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre. Chaque langue obéissait à un chef, nommé *pilier*, et était subdivisée en un certain nombre de *commanderies*, de *prieurés* et de *bailliages*. Les membres de l'ordre ajoutaient aux trois vœux monastiques celui de recevoir et de défendre les pèlerins. Ils étaient divisés en trois classes : les *nobles* ou *chevaliers*, qui portaient les armes ; les *prêtres* ou *chapelains*, chargés du service religieux ; les *frères servants*, dont les uns assistaient les chevaliers, et les autres les prêtres. L'habit régulier consistait en une robe noire, avec manteau à pointe ; il comportait une cotte d'armes rouge en temps de guerre. En outre, tout chevalier portait, sur le côté gauche de la poitrine, une croix de toile blanche à quatre branches d'égale longueur s'élargissant du centre au bord et formant huit pointes, en signe des béatitudes auxquelles il devait aspirer. On porta plus tard une croix d'or, émaillée de blanc et anglée de fleurs de huit pointes.

En 1798, le général Bonaparte s'empara de l'île de Malte, que le grand maître, Hompesch, lui livra sans combat. A la mort de Hompesch (1805), Tommasi fut élu pour lui succéder, mais il mourut quelques mois après. Pie VII ne lui donna pas de successeur, mais il décida que l'ordre, privé de l'île de Malte, que les Anglais avaient occupée en 1800, ne comprendrait plus que deux langues, celle d'Italie et celle d'Allemagne, et serait, provisoirement, régi par un *lieutenant du magistère*, élu à vie par le conseil des chevaliers et résidant en Italie. Le pape Pie IX, en 1854, confirma en les modifiant les statuts de l'ordre, et Léon XIII, en 1880, lui concéda l'église de Saint-Basile, à Rome, avec le prieuré du mont Aventin.

Ordre souverain de Saint-Jean de Jerusalem ou de Malte.

L'ordre de Malte subsiste encore comme institution honorifique. Il comprend des chevaliers de justice et de dévotion, qui doivent faire preuve de noblesse, des chevaliers de grâce magistrale et des confrères ou donats. Chaque catégorie de chevaliers se subdivise en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers, boutonnière. La croix et le ruban n'ont pas été modifiés ; seulement, l'insigne des chevaliers de justice est surmonté d'un trophée et, pour les donats, la pointe supérieure n'est pas émaillée.

Ordre militaire de Malte ou de Saint-Jean-Baptiste.

Malte (ORDRE MILITAIRE DE) ou de **Saint-Jean-Baptiste**, ordre espagnol placé sous la grande maîtrise des rois d'Espagne en 1802, après le traité d'Amiens, pour la langue d'Espagne. Une seule classe, qui porte la décoration en sautoir. Le ruban est noir.

Malte (CROIX DE), croix d'étoffe blanche à huit pointes, que les chevaliers de Malte portaient sur leur manteau ou sur leur justaucorps. ‖ Croix d'or de même forme, que les chevaliers portaient à la boutonnière. ‖ Croix quelconque de même forme.

Croix de Malte.

MALTE-BRUN (Conrad), géographe et publiciste, né à Thister (Danemark) en 1775, mort à Paris en 1826. Il francisa son nom, qui était primitivement *Malte-Conrad* BRUNN. Il soutint avec passion dans ses écrits les principes de la Révolution française, ce qui l'obligea d'abord à se réfugier en Suède, puis lui valut, en 1800, d'être condamné à un exil perpétuel. Déjà Malte-Brun avait gagné Paris, où il entra au « Journal des Débats », et se mit à écrire sur une foule de sujets avec une liberté qui faillit amener son expulsion. C'est dès lors avec plus de prudence qu'il traita certaines questions, et ses écrits le montrent partisan successif des différents régimes par lesquels passa la France jusqu'à sa mort. Son meilleur titre de gloire consiste dans ses ouvrages de géographie, dont le premier a été publié de 1803 à 1807, en collaboration avec Mentelle et Herbin, sous le titre : *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*. En 1810, il publia les six premiers volumes de son *Précis de géographie universelle*, qu'acheva, après sa mort, son collaborateur Huot. Il avait auparavant fondé, avec Eyriès, les *Annales des voyages*, et il fut plus tard le fondateur et le premier secrétaire général de la Société de géographie (1821). Quelques mois avant sa mort, Malte-Brun fut relevé par le roi de Danemark de la peine du bannissement. Outre les ouvrages précités, parmi lesquels il faut faire une place à part au *Précis*, dont plusieurs éditions mises à jour ont été publiées au cours du XIXe siècle, on a de Malte-Brun : *Essais poétiques*, en danois (1797) ; *Tableau politique de l'Europe au commencement de 1821* (1821) ; etc. — Son fils, VICTOR-ADOLPHE, géographe, né à Paris en 1816, mort à Marcoussis (Seine-et-Oise) en 1889, professeur, puis secrétaire général de la Société de géographie, a publié une nouvelle édition de la géographie de son père (1852-1855) ; *la France illustrée* (1879-1881) ; *l'Allemagne illustrée* (1884-1887) ; etc.

Malte-Brun.

MALTER (*tèr'*) n. m. Ancienne mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités : *Le* MALTER *vaut de 91 à 179 litres environ.*

MALTER (*té* — rad. *malt*) v. a. Convertir l'orge en malt.

MALTERIE (*rî*) n. f. Usine où l'on prépare le malt. ‖ Succession de chambres où se pratique le maltage.

ENCYCL. Il existe deux sortes de *malteries* : celles dans lesquelles on fait usage, pour la germination de l'orge, de vastes salles dallées appelées *germoirs*, dans lesquelles on place en larges tas réguliers l'orge, qui a été préalablement humectée d'eau dans les *cuves mouilloires*, où les grains ont séjourné jusqu'à ce qu'ils plient facilement sous l'ongle. Dans les germoirs, la température est maintenue aussi régulière que possible ; elle n'excède généralement pas 18° C. La lumière est tamisée à travers des croisées aux verres blanchis qui s'opposent à la pénétration des rayons du soleil. Chaque jour, on fait subir à l'orge un pelletage, de façon à amener à la surface les couches inférieures du tas. La germination est terminée quand la *gemmule* a atteint une longueur à peu près double de celle du grain. Elle dure de cinq à douze jours.

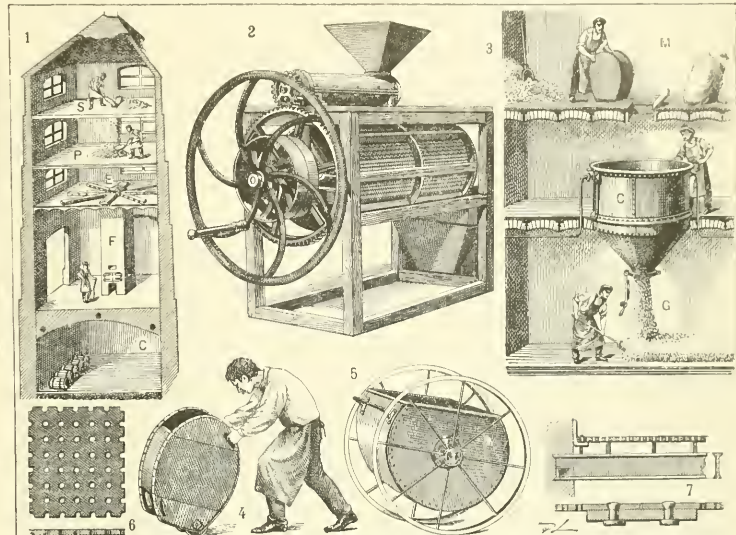

MALTERIE : 1. Touraille (S, plateau de séchage de l'orge germée ; P, plateau à malt ; E, écran ; F, foyer ; C, cave) ; 2. Dégermeur-nettoyeur ; 3. Cuve mouilloire (M, magasin à orge ; C, cuve-mouilloire ; G, germoir) ; 4. Camion à malt ; 5. Brouette basculante ; 6. Toile perforée ; 7. Détail d'un plateau.

Dans cet état, l'orge est introduite sur des plateaux en tôle perforée, tantôt uniques, quelquefois au nombre de deux et superposés. Ces plateaux sont contenus dans un appareil dit *touraille*, muni à sa partie inférieure d'un foyer au coke séparé des plateaux par une sorte d'écran horizontal en fonte, et sous l'influence duquel l'orge se dessèche progressivement, grâce à l'air chaud. De la touraille, l'orge est transportée, soit à l'aide de brouettes dites *camions*, soit automatiquement, aux *moulins dégermeurs*, qui font disparaître gemmules et radicelles. Le grain se trouve ainsi malté (malt sec) et prêt à subir les diverses préparations de la brasserie. (On utilise aussi le malt avant touraillage, c'est alors le malt *en vert*.)

La *malterie pneumatique*, qui se substitue de plus en plus à la malterie ordinaire, remplace les germoirs par des cuves à double fond où l'orge est empilée par tas d'un mètre de hauteur environ dans la masse duquel on fait circuler un courant d'air.

MALTERS, bourg de Suisse (cant. de Lucerne) ; 2.927 hab. Commerce de chevaux. Fabrication d'articles de crin.

MALTEUR n. m. Ouvrier brasseur qui prépare le malt.

MALTHACITE (*sit'*) n. f. Argile smectique, blanc grisâtre, qu'on trouve dans les fentes du basalte en Saxe, et dans celles du trapp en Bohême.

MALTHE (lat. et gr. *maltha*) n. f. Antiq. Sorte de goudron, fait de poix et de cire. ‖ Ciment fait de chaux et de graisse, dont on enduisait les conduites d'eau et les réservoirs pour les rendre imperméables. ‖ Cire liquide qu'on étendait sur les tablettes à écrire.

— n. m. Minér. Bitume glutineux, qui ne diffère du pétrole que par sa consistance molle et gluante.

Malthe.

MALTHE n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant deux espèces des mers chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *malthes* sont aplatis, rugueux, ils présentent l'aspect le plus bizarre, avec leur grosse tête terminée par une corne courbe. La *maltha vespertilio* (chauve-souris de mer) est répandue dans les mers des Antilles et du Brésil.

MALTHINUS (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal, dont plus de quarante habitent l'Europe. (Les *malthinus*, allongés, grêles, nus et fragiles, de petite taille, sont généralement gris ou roussâtres, avec le thorax jaune et la tête noire. Tel est le *malthinus fasciatus*, de France.)

Malthinus (gr. 4 fois).

MALTHODES (*dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharididés, comprenant de très nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *malthodes* ressemblent en petit aux téléphoros, dont ils ont les mœurs et la livrée. Ils habitent surtout les montagnes. Le *malthodes lunifer* se trouve en France.

MALTHONICA n. f. Genre d'araignées, voisines des agélènes, dont l'espèce type (*malthonica Lusitanica*) habite le Portugal.

Malthodes (gr. 4 fois).

MALTHUS (Thomas-Robert), économiste anglais, né à Rookery (Surrey) en 1766, mort à Bath en 1834. Vers 1789, il entra dans les ordres de l'Église anglicane, et, peu après, obtint une cure près d'Albury, dans son pays d'origine. C'est en 1798 qu'il publia, sans nom d'auteur, son œuvre capitale, *l'Essai sur le principe de population*. Le retentissement de la théorie qu'il y émettait (v. l'art. suiv.) le porta à compléter son étude par l'observation : il visita dans ce but la Norvège, la Suède, la Finlande et le nord de la Russie en 1799, puis, en 1802, la France et la Suisse. L'année suivante, il publia l'édition définitive de son ouvrage fondamental (1803), sous le titre plus expressif de : *Aperçu sur les effets passés et présents relativement au bonheur de l'humanité*.

En 1805, sans qu'il cessât ses fonctions sacerdotales, la protection de Pitt, jointe à sa notoriété, lui valut la chaire d'histoire et d'économie politique au collège d'Haileybury, créé par la Compagnie des Indes pour l'éducation des cadets qui se destinaient au service civil de la compagnie. Malthus, appliquant sa propre théorie, ne se maria qu'à trente-huit ans, en 1804 ; il eut trois enfants. En 1819, il devenait membre de la Société royale de Londres ; en 1833, membre associé de l'Académie des sciences morales de Paris et de celle de Berlin. Citons, parmi ses autres ouvrages, un *Traité d'économie politique appliquée* (1820).

Malthus.

MALTHUSIANISME (*nissm'*) n. m. Système économique de Malthus.

— Encycl. La loi fondamentale du *malthusianisme* est fondée sur le principe suivant : l'accroissement de la population est nécessairement limité par les moyens de subsistance disponibles ; mais, tandis que la population tend à s'accroître suivant les termes d'une progression géométrique, les subsistances ne peuvent s'accroître que suivant les termes d'une progression arithmétique. Malthus précise par les chiffres ci-dessous les deux tendances.

Population 1 2 4 8 16 32 64...
Subsistances 1 2 3 4 5 6 7...

Il s'ensuit rapidement, dès la seconde génération, un déséquilibre fondamental entre le nombre des vivants et la quantité de subsistances qui pourrait assurer leur existence ; il faut fatalement que les individus qui sont en trop disparaissent. L'équilibre s'établit, d'après Malthus, sous deux ordres d'influences : 1° les *obstacles répressifs*, qui diminuent le nombre des vivants par des décès prématurés (guerres, maladie, misère, etc.) ; 2° les *obstacles préventifs*, qui tendent à réduire le nombre des naissances. Ces derniers obstacles sont d'ordre plus spécial, dérivant presque tous des vices de l'humanité et dépendantes de la volonté ; ce sont les mariages imprudemment contractés. Par *moral restraint*, Malthus n'entend pas parler de l'abstention procréatrice des gens mariés ; il veut seulement que les gens incapables ou de procréer des sujets sains ou d'élever sainement et utilement leurs enfants s'abstiennent du mariage. C'est par une interprétation tout à fait abusive de cette doctrine que les *néo-malthusiens* se réclament de Malthus pour préconiser l'imperfection de l'acte conjugal.

MALTHUSIEN, ENNE (*zi-in, èn*) adj. Qui a rapport au système économique de Malthus : *Les doctrines* MALTHUSIENNES. ‖ Qui adopte les doctrines de Malthus.
— Substantiv. Partisan des doctrines de Malthus.

MALTINE n. f. Principe chimique actif du malt.

MALTON, paroisse d'Angleterre (comté d'York [North-Riding]), sur la Derwent ; 3.455 hab. Fabrication de toiles, chapeaux, gants. Commerce de grains.

MALTOSE n. f. Sucre obtenu par une saccharification incomplète de l'amidon au moyen du malt. (Il a pour formule $C^{12}H^{22}O^{11}+H^2O$.)

MALTÔTE (de *male* adj. f., et du vx franç. *tolte*, impôt, tiré de *toldre* ou *tolir*, lever) n. f. Impôt perçu sans droit ou autorisation légitime. ‖ Exaction commise dans la perception de l'impôt. ‖ Grand bateau établi à Paris, sur la Seine, pour loger les commis qui surveillaient les bateaux à leur arrivée et étaient chargés de la perception des droits. (On l'appela plus tard PATACHE.)
— Par ext. Perception de l'impôt. ‖ Fam. Corps d'employés chargés de la perception de l'impôt : *Entrer dans la* MALTÔTE. ‖ Bureau des collecteurs d'impôt.
— Encycl. Le mot de *maltôte* désigna d'abord un subside extraordinaire qu'en 1292 et dans les années suivantes, la France leva pour subvenir aux frais de la guerre de Flandre et qui provoqua une sédition à Rouen. Il fut levé sur les marchands et les laïques, puis sur le centième et sur le cinquantième de tous les biens, laïques ou ecclésiastiques. Des ordonnances ent aussi donné le nom de maltôte à certains impôts onéreux qu'elles supprimaient.

MALTÔTIER (*ti-é*) n. m. Celui qui exerce la maltôte, qui perçoit illégalement l'impôt. ‖ Employé quelconque à la perception de l'impôt.

MALTÔTIÈRE n. f. Femme d'un maltôtier.

MALTRAITEMENT (*trè-te-man*) n. m. Action de maltraiter, mauvais traitement. (Peu us.)

MALTRAITER (*trè* — de *mal* adv., et *traiter*) v. a. Traiter durement en actions ou en paroles : *On ne doit* MALTRAITER *personne*. ‖ Traiter rigoureusement, repousser avec dédain : *Une femme qui* MALTRAITE *un soupirant*.
— Porter un préjudice, causer un dommage à : *Père qui* MALTRAITE *un fils dans son testament*. ‖ Causer des dégâts, des avaries à : *Trombe qui a* MALTRAITÉ *une colonie*.
— Tirer mauvais parti de :

La forme ! elle a perdu sa pureté première ;
Partout l'homme, aujourd'hui, *maltraite* la matière.
A. Barbier.

Se maltraiter, v. pr. Etre maltraité. ‖ Se traiter durement soi-même. ‖ Se faire subir l'un à l'autre de mauvais traitements.
— Syn. **Maltraiter, traiter mal.** Le premier signifie surtout outrager ou battre ; le second, faire faire mauvaise chère à une personne ou n'en pas user avec elle comme elle le désirerait.

MALTRAVERSI n. m. pl. Nom de l'une des deux factions politiques qui divisaient Bologne au XIVe siècle.
— Encycl. Après la mort de l'empereur Henri VII, le parti guelfe domina sans conteste dans cette ville ; mais, dès 1320, il se sépara en deux camps : les *maltraversi* (tranché d'argent et de gueules), qui empruntaient leur nom aux armes des *Gozzadini*, et les *scacchesi*, qui avaient pris le leur du blason des *Pepoli* (échiqueté d'argent et de sable). Romeo Pepoli commença, en 1320, une lutte qui se termina, en 1404, par la défaite des maltraversi.

MALUMIGI (*ji*) n. m. pl. Nom donné à des sectaires musulmans qui prétendaient que l'homme peut parvenir en ce monde à la parfaite connaissance de Dieu.

MALUNG, bourg de la Suède centrale (län de Kopparberg), sur le Vester-Dal, l'une des branches mères du Dal, tributaire de la Baltique ; 7.000 hab. Pierres meulières.

MALURE ou **MALURUS** (*russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *malurinés*, comprenant des fauvettes australiennes, dont on connaît une quinzaine d'espèces.

Malure.

— Encycl. Les *malures* sont petits, avec les ailes courtes, la queue longue ; ils vivent parmi les buissons. L'espèce type est le *malurus cyaneus*, répandu dans toute l'Australie.

MALURINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des luscinidés, renfermant les *malures* et genres voisins. — *Un* MALURINÉ.

MALUS (*luss*) n. m. Nom scientifique latin du pommier.

MALUS (Etienne-Louis), physicien français, né et mort à Paris (1775-1812). Il était fils d'Anne-Louis Malus de Mitry, trésorier de France. Elève de l'Ecole du génie de Mézières, il s'enrôla comme volontaire au 15e bataillon de Paris, et fut dirigé vers Dunkerque, où il se fit remarquer de l'ingénieur des ponts et chaussées, qui l'envoya à l'Ecole polytechnique. Il servit dans le génie, et fit partie, en 1798, de l'expédition d'Egypte. Il devint l'ami de Caffarelli et de Kléber, et fut nommé membre de l'Institut d'Egypte. Rentré en France en 1801, il était, neuf ans plus tard, major du génie.

Malus.

En 1807, Malus avait présenté à l'Académie des sciences son *Traité d'optique analytique*. Enfin, en 1808, il exposa l'importante découverte de la *polarisation* dans son travail : *Sur une propriété de la lumière réfléchie par des corps diaphanes* (1809). En 1810, il remporta le prix proposé par l'Académie des sciences avec son mémoire : *De la double réfraction de la lumière dans les substances cristallines* (1811). Bientôt après (1809-1811), Malus reconnaissait que la lumière réfléchie se polarise toujours partiellement, que la réfraction simple à travers le verre polarise de même en partie la lumière, et que la polarisation complète peut être obtenue après plusieurs réfractions à travers des lames parallèles, etc. Malus entra à l'Académie des sciences, en 1810. Outre les mémoires déjà cités, on lui doit : *Sur les phénomènes qui dépendent des formes des molécules de la lumière* (1809) ; *Mémoire sur la lumière* (1811) ; *Sur de nouveaux phénomènes d'optique* ; etc.

MALVA n. f. Bot. Nom scientifique de la mauve.

MALVA ou **MALWA**, région de l'Inde centrale, occupée par des Etats tributaires de l'empire anglais de l'Inde, comprise entre la Présidence de Bombay au S. et au S.-O., les Provinces Centrales au S. et au S.-E., les Etats du Radjpoutana au N., les Provinces du Nord-Ouest au N.-E. ; superficie 129.328 kilom. carr. ; 4.813.000 hab. Traversée dans sa plus grande largeur par les monts Vindhyas, elle est constituée : au N. de ce système, par un vaste plateau qui s'incline vers le Tchambal (bassin du Gange), au S. par la coupure de la Nerbuddah, tributaire du golfe de Cambaye (mer d'Oman). C'est, avec le Béhar, l'un des grands centres indiens de production du pavot à opium ; coton, indigo, tabac, canne à sucre. Politiquement, il comprend les Etats mahrattes de Sindia (capit. *Goualior*), et de Holkar (capit. *Indore*), les principautés de Bhopal et de Devas, et de nombreux petits fiefs.

MALVACÉES (*sé* — du lat. *malva*, mauve) n. f. Famille de plantes dicotylédones dialypétales supérovariées, à laquelle appartient le genre mauve. — *Une* MALVACÉE.
— Encycl. La famille des *malvacées* comprend près de 150 genres (corrète, fromager, mauve, guimauve, *sterculia*, ketmie, tilleul, cacaoyer, cotonnier, etc.), avec plus de 1.500 espèces, répandues surtout dans les régions tropicales. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, des arbustes ou des arbres, à feuilles ordinairement isolées, rarement opposées, pourvues de stipules caduques, palminerves, parfois composées-palmées (fromager), à fleurs actinomorphes et généralement hermaphrodites, solitaires ou groupées en grappes, cymes ou grappes de cymes. La fleur est ordinairement pentamère. Le fruit est une capsule loculicide (ketmie) ou septicide (corrète) ; parfois un polyakène (mauve), un akène (tilleul), une baie (cacaoyer), ou une drupe éléocarpe. On distingue dans la famille des malvacées trois tribus principales : 1° les *tiliées* (étamines plus ou moins libres) : corrète, tilleul, éléocarpe ; 2° les *sterculiées* (étamines concrescentes en tube, anthères à quatre sacs) : *sterculia, theobroma ;* 3° les *malvées* (étamines concrescentes en tube, anthères à deux sacs) : mauve, ketmie, cotonnier, baobab, fromager, etc.

MALVALETTE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 32 kilom. d'Yssingeaux, non loin de la Loire ; 1.041 hab.

MALVASIA, MALVOISIE ou **MONEMVASIA**, ville de Grèce (Morée [arrond. d'Epidaures-Limera]), sur la côte orientale de la Laconie, dans une île reliée au continent par un pont. Fondée au moyen âge, au temps de la domination franque, elle a été une des villes les plus importantes de la Grèce méridionale, sous le nom de *Napoli di Malvasia*. Après avoir appartenu aux Francs, puis aux Grecs de Constantinople, au pape et aux Vénitiens, Malvasia tomba au pouvoir des Turcs, qui la conservèrent jusqu'en 1821. Elle a donné son nom à un vin liquoreux très réputé, le vin de Malvoisie.

MALVASIA (Charles-César, marquis de), antiquaire et littérateur italien, né et mort à Bologne (1616-1693). Chanoine, professeur de droit à Bologne, Malvasia a composé plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Felsina pittrice, vite e ritratti de' pittori bolognesi* (1678), histoire des peintres de Bologne ; *Marmorea felsinea illustrata* (1690), recueil d'inscriptions découvertes à Bologne ou dans les environs ; *Pitture di Bologna* (1732), ouvrage posthume.

MALVAT (*va*) n. m. T. rur. Nom vulgaire, dans le midi de la France, du *charbon* des animaux domestiques.

MALVAVISCUS (*skuss*) n. m. Genre de malvacées, comprenant une quinzaine d'arbustes de l'Amérique tropicale.

MALVÉ, ÉE (du lat. *malva*, mauve) adj. Bot. Qui ressemble à une mauve.
— n. f. pl. Tribu de malvacées, ayant pour type le genre *mauve*. — *Une* MALVÉE.

MALVEILLAMMENT (*vè-ill-a-man* [*ll* mll.]) adv. Avec malveillance. (Peu us.)

MALVEILLANCE (*vè-ill-anss* [*ll* mll.] — rad. *malveillant*) n. f. Mauvais vouloir, mauvaise disposition d'esprit à l'égard de quelqu'un ou des hommes en général : *La* MALVEILLANCE *d'un examinateur, d'un misanthrope*. ‖ Dessein de nuire : *Incendie attribué à la* MALVEILLANCE.

MALVEILLANT (*vé-ill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** [pour *malveuillant* ; de *mal* adv., et *veuillant*, anc. part. de *vouloir*] adj. Qui a de la malveillance ; porté à vouloir, à désirer du mal aux autres : *Une personne* MALVEILLANTE. *Caractère, Esprit* MALVEILLANT. ‖ Qui agit par malveillance : *Une main* MALVEILLANTE. ‖ Qui est inspiré par la malveillance : *Action, Parole, Réponse* MALVEILLANTE.
— Substantiv. Personne malveillante : *Les* MALVEILLANTS *sont nombreux*.

MALVEISINE (*vé*) ou **MALVESINE** [de *male* adj. f., et *voisine*] n. f. Machine de guerre fort puissante, dont on se servait pour lancer des pierres.

MALVENANT (*nan*), **ANTE** [de *mal* adv., et *venir*], adj. Qui vient mal ; qui pousse mal : *Bois* MALVENANTS.

MALVENU, UE (de *mal* adv., et *venu*) adj. Qui manque de droit pour intervenir, pour faire quelque chose : *Héritier* MALVENU *à se plaindre*. ‖ On écrit aussi MAL VENU, UE.

MALVERN, ville des Etats-Unis (Arkansas), ch.-l. du comté de Hot Springs, sur la Washita ; 2.460 hab.

MALVERN, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur la Severn ; 8.000 hab. Autrefois simple village, Malvern devint assez vite une jolie ville de bains, grâce au charme de ses paysages et de ses sites pittoresques.

MALVERSATION (*si-on* — rad. *malverser*) n. f. Faute grave commise pour un motif inavouable de cupidité, de haine, de vengeance, etc., dans l'exercice d'un mandat, d'une fonction, d'une charge publique. ‖ Par ext. Infidélité conjugale, amoureuse : *Jusques ici vous avez joué mes accusations... et plâtré vos* MALVERSATIONS. (Mol.)
— Encycl. Se rendent coupables de *malversation* : le magistrat qui, dans un but intéressé, rend une sentence inique ; l'expert qui, s'étant laissé corrompre, donne une fausse appréciation ; le fonctionnaire qui reçoit un pot-de-vin pour avantager un entrepreneur de travaux publics ; le comptable qui détourne les deniers de sa caisse ; l'avocat ou l'avoué qui viole le secret professionnel ou trahit la cause de son client. La malversation est qualifiée de *forfaiture* (v. ce mot) par le Code pénal.

MALVERSER (du lat. *maleversari*, se comporter mal) v. n. Commettre, par cupidité, un grave délit dans l'exercice d'une fonction publique : *La loi ne saurait être trop sévère pour tout fonctionnaire qui* A MALVERSÉ.

MALVESINE n. f. Balist. V. MALVEISINE.

MALVEZZI (Virgilio, marquis), historien et moraliste italien, né et mort à Bologne (1599-1654). Capitaine distingué, il fit apprécier ses qualités diplomatiques par le roi d'Espagne Philippe IV, qui le nomma membre de son conseil de guerre. Ses principaux ouvrages sont : *Discorsi sopra il primo libro degli* Annali di Cornelio Tacito (1622) ; *Introduzione al racconto dei principali successi accaduti sotto il comando di Filippo IV* (1651) ; etc.

MALVILLE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Nazaire, sur le Sillon de Bretagne ; 1.607 hab. Ruines du château de Goust.

MALVOISIE (*zî* — de *Malvasia*, ville de la Grèce) n. f. (L'Académie fait ce nom féminin, mais certains auteurs l'emploient au masculin, ce qui est plus conforme à la règle suivie pour le genre des noms de vins.) Vin grec célèbre, doux et liquoreux : *Un verre de* MALVOISIE. [On dit aussi VIN DE MALVOISIE.] ‖ Auj. Nom donné à des vins de différents pays, obtenus avec le cépage malvoisie : *Du* MALVOISIE *de Chypre, de Samos, de Madère*.
— Vitic. Nom donné à divers cépages rouges ou blancs.
— Encycl. Œnol. La *malvoisie*, célèbre au moyen âge, n'était récoltée que sur le territoire de la petite ville de Napoli di Malvasia, tandis qu'on l'obtient aujourd'hui dans beaucoup de vignobles. Elle était plus célèbre alors et ne figurait que sur la table des plus riches. (On se souvient de la légende du duc de Clarence, qui, condamné à mort par son frère Edouard IV et libre de choisir le genre de mort qui lui conviendrait, demanda à être plongé dans un tonneau de malvoisie.) Aujourd'hui, on récolte des malvoisies en Grèce (Nauplie), dans les îles de Samos et de Chypre, en Espagne (Catalogne, Andalousie, île Madère, etc.), en Italie (Lipari, environs de Palerme), en France, particulièrement dans les Pyrénées-Orientales (Rivesaltes) ; ce sont des vins liquoreux, très parfumés, et dont quelques-uns se distinguent par la générosité et la finesse. Dans le midi de la France, les vins de malvoisie sont obtenus de la façon suivante : le raisin est récolté à maturité, mais sans que jamais celle-ci soit dépassée ; puis foulé, pressé et, le jour même, placé dans des futailles avec une certaine quantité de trois-six. On le laisse fermenter et, quand la fermentation est terminée, on soutire, pour le mélanger encore à un peu de trois-six.
— Vitic. Un certain nombre de cépages portent ce nom ; les principaux sont : *malvoisie des Pyrénées*, cépage blanc, cultivé dans les Pyrénées-Orientales et l'Algérie ; *malvoisie rousse*, cépage blanc du Tarn-et-Garonne ; *malvoisie à gros grains* (vermentino), cépage blanc cultivé en Espagne, à Madère ; *malvoisie blanche du Piémont* (malvasia bianca), cultivé principalement dans les vignobles d'Asti ; *malvoisie rouge* (malvasia rossa, malvoisie rose du Pô), cultivé dans les vignobles de la vallée du Pô, surtout pour fournir des raisins de table ; etc.

MALVOISIE. Géogr. V. MALVASIA.

MALVOULU, UE (de *mal* adv., et *voulu*) adj. Mal vu, peu aimé ou peu estimé : *Etre* MALVOULU *de tous*. (Vx.)

MALWA. Géogr. V. MALVA.

MALZÉVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond et à 1 kilom. de Nancy, sur la Meurthe ; 3.114 hab. Fabrique de produits chimiques ; broderies ; mousselines mine de fer ; vignobles. Eglise et pont du XVe siècle.

MALZIEU-FORAIN (Le), comm. de la Lozère, arrond et à 48 kilom. de Marvejols, sur la Truyère ; 1.028 hab.

MALZIEU-VILLE (Le), ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 44 kilom. de Marvejols, sur la rive droite de la Truyère ; 1.008 hab. Fabriques de serges, de couvertures de laine. Pris par les protestants en 1573 et 1577, Le Malzieu-Ville le tomba, en 1586, au pouvoir du duc de Joyeuse, qui y fit pendre un grand nombre d'habitants. Reste de remparts. — Le canton a 9 comm. et 4.984 hab.

MAMACHI (Thomas-Marie), savant antiquaire de l'ordre de Saint-Dominique, né à Chio en 1713, de parents

grecs d'origine, mort à Corneto en 1792. Il professa la théologie à Florence, devint secrétaire de la congrégation de l'Index et maître du sacré palais. Son ouvrage le plus estimé est un traité latin : *Des origines et des antiquités chrétiennes* (1749-1755). On l'a quelquefois confondu avec un jésuite, également grec d'origine, appelé François-Xavier **Mamachi**, qui, né en 1702, mourut à Rome vers 1780. C'est ce dernier qui, étant préfet des études à Rouen, fut poursuivi par le parlement de cette ville, pour avoir dicté à ses élèves une matière de vers latins, sur ce sujet : « Un crime, couronné de succès, cesse d'être un crime. »

Mamadych, ville de la Russie orientale, ch.-l. de distr. du gouv. de Kazan, sur la Viatka ; 4.200 hab. — Le district est peuplé de 200.000 hab.

MAMAMOUCHI (mot ar., signif. *propre à rien*) n. m. Linguist. Nom donné par Molière, dans le *Bourgeois gentilhomme*, à un dignitaire burlesque de son invention : MAMAMOUCHI, *vous dis-je, je suis* MAMAMOUCHI ! (Mol.) ‖ Par ext. et en mauv. part, Fonctionnaire quelconque.

MAMAN (onomatopée du langage des enfants, qui se rencontre dans beaucoup de langues de familles différentes) n. f. Mère, dans le langage des petits enfants. (Ce mot est aussi employé par les grandes personnes, avec ou sans l'adjectif possessif : MAMAN *t'appelle. J'irai le dire à ta* MAMAN.) ‖ *La maman,* Mère particulière dont on parle, mère déterminée : LA MAMAN *le veut.* ‖ *Grand'maman, Bonne-maman,* Grand'mère. ‖ *Belle-maman,* Belle-mère.

— Fam. Femme quelconque : *Une grosse* MAMAN.

MAMANITE n. f. Minér. Variété de polyhalite.

Mambré, nom d'une vallée de la Palestine ancienne, entre Hébron et Jérusalem, dans la tribu de Juda. La Bible raconte qu'Abraham y résida longtemps et y reçut la visite des anges, qui lui annoncèrent la naissance d'Isaac.

Mambrin (ARMET DE). Mambrin était un roi maure, célèbre dans les romans de chevalerie. Son armet, ou son casque enchanté, qui le rendait invulnérable, fut enlevé par le fameux Renaud, qui tua Mambrin. Dans le *Don Quichotte* de Cervantès, le chevalier de la Manche porte sur sa tête un plat à barbe qu'il a conquis sur une grande route, et qu'il croit être l'armet enchanté de Mambrin. Les écrivains font de fréquentes allusions, généralement plaisantes, à ce talisman fameux.

MAMBRINE (*man*) n. f. Variété de la chèvre domestique, répandue de l'Afrique du Nord jusqu'en Inde.

— ENCYCL. La *mambrine* (capra mambrica), ainsi appelée de la vallée de Mambré, en Palestine, est une chèvre élancée, haute sur pattes, à long cou et à grandes oreilles pendantes ; son pelage, rude et court, est rougeâtre. On la trouve maintenant en Nubie, en Égypte, dans toute l'Asie Mineure et l'Inde occidentale.

Mambulao, ch.-l. d'un *pueblo* ou district de Luçon (Malaisie [archipel des Philippines]), dans la province de Camarines du Nord ; 6.300 hab. Mines d'or.

Mambusao, bourg de la Malaisie (archipel des Philippines [île de Panay]) et ch.-l. d'un district de la province de Capiz. Population du district : 9.000 hab.

MAME n. f. Abréviation populaire du mot MADAME : *Bonjour,* MAME *Cardinal.* (Elle était autrefois employée par les gens de qualité, en parlant d'une bourgeoise.)

Mame, famille d'imprimeurs et libraires de Tours. La maison fut fondée au commencement du XIXe siècle. En 1833, la direction passa entre les mains d'Alfred-Henri-Armand (né et mort à Tours [1811-1893]), fils du fondateur, et de son beau-frère et cousin, Charles-Ernest-Auguste (né à Angers en 1805, mort à Tours en 1883). La spécialité de la maison Mame consiste dans l'édition des livres scolaires, de piété et de distributions de prix. A ces divers ouvrages sont venus s'ajouter les livres illustrés, dont quelques-uns d'une réelle valeur artistique. Ernest Mame se retira, en 1845, pour présider la chambre de commerce ; il fut élu, en 1859 et 1863, député au Corps législatif. A Alfred Mame, resté seul depuis 1845 jusqu'à sa mort à la tête de sa maison, ont succédé ses fils.

MAMELÉ, ÉE adj. Qui a des mamelles : *Les animaux* MAMELÉS.

MAMELETTE (*lèt'*) n. f. Petite mamelle. (Vx.)

MAMELLAIRE (*mèl'-lèr'*) adj. Qui a rapport aux mamelles.

MAMELLE (*mèl'* — du lat. *mamilla,* dimin. de *mamma*) n. f. Anat. Organe glanduleux qui, chez la femme et les femelles de certains animaux, sécrète le lait : MAMELLES *gonflées de lait.* ‖ *Enfant à la mamelle,* Enfant qui n'a pas dépassé l'âge de l'allaitement.

— Fig. Ce qui fournit des aliments, la richesse : *Le labourage et le pâturage sont les deux* MAMELLES *de l'État.* (Sully.)

— Par ext. Partie semblable, mais sans sécrétion, chez l'homme.

— *Avoir quelque chose sous la mamelle gauche,* Avoir du cœur, du courage.

— Bot. *Arbre aux mamelles,* Mammée, ainsi appelée à cause de la forme de ses fruits. ‖ *Mamelle blanche, brune, rayée,* Variétés de champignons.

— Manég. Nom donné à la partie latérale de la corne, dans le pied d'un cheval.

— Techn. Chez les selliers, Chacun des deux endroits où finit le garrot dont est composé l'arçon du devant de la selle.

— ENCYCL. Anat. compar. L'importance des *mamelles* est si grande, que l'on a choisi ces organes pour caractère distinctif d'une classe entière d'animaux, les *mammifères.* Chez ces animaux, le nombre des mamelles et la position qu'elles occupent présentent une grande variété.

Les mamelles sont par paires, mais leur nombre varie suivant l'espèce animale. Chez la jument, l'ânesse, la chèvre et la brebis, il n'y en a qu'une paire, située entre les membres postérieurs ; chez la vache, elles sont au nombre de deux paires et situées au même endroit ; chez la chienne, la chatte, au nombre de quatre à cinq paires, et chez la truie six paires, situées en deux lignes longitudinales, sous le ventre et la poitrine.

— Anat. hum. Dans l'espèce humaine, il y a deux *mamelles* pectorales. Cependant, on a quelquefois observé des sujets qui en avaient trois, quatre ou cinq. (V. POLYMASTIE.) Elles existent dans les deux sexes, mais rudimentaires et atrophiées chez l'homme, sauf exception (V. GYNÉCOMASTE) ; elles se développent, chez la femme, vers l'âge de la puberté.

Les mamelles représentent, dans la jeunesse, une demi-sphère à peau blanche très fine, surmontée par une grosse papille appelée *mamelon,* qu'entoure un cercle coloré qu'on nomme *aréole ;* l'aréole offre, en outre, un aspect rugueux dû à une multitude de glandes sébacées, dont la sécrétion prévient l'action irritante de la salive de l'enfant.

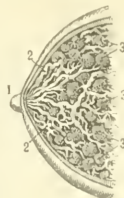

Mamelle (coupe) : 1. Mamelon ; 2. Canaux galactophores ; 3. Lobules glandulaires.

La structure des mamelles comprend deux éléments : la glande mammaire et le tissu adipeux. La glande mammaire, organe spécial de la sécrétion du lait, est une glande en grappe, composée de petits lobes blanchâtres. Ces lobes sont composés de lobules contenant une multitude d'*acini*, d'où naissent les conduits excréteurs, appelés vaisseaux galactophores, ordinairement au nombre de quinze à dix-huit, qui, renflés au niveau de l'aréole, passent, en se rétrécissant, par le centre de celle-ci et s'ouvrent isolément à sa surface. Il entre encore dans le tissu de la glande mammaire une grande quantité de tissu fibreux, auquel elle doit sa dureté. Elle s'atrophie dans la vieillesse.

Les artères de la mamelle viennent des thoraciques, en particulier de la *mammaire externe,* des intercostales et de la mammaire interne. Parmi les veines, très développées, les unes sont sous-cutanées, visibles à travers la peau ; les autres profondes et accompagnent les artères. Les vaisseaux lymphatiques, très multipliés, vont se rendre aux ganglions axillaires.

— Pathol. Les maladies des *mamelles* se rangent dans deux grandes classes : les inflammations et les tumeurs.

Les inflammations comprennent soit primitivement, soit secondairement, les excoriations, les crevasses et les éruptions eczémateuses du mamelon et de son aréole, l'érysipèle, les lymphangites, les phlegmons et les engorgements. Les excoriations et les crevasses du mamelon, assez douloureuses, ont surtout lieu chez les nourrices qui allaitent pour la première fois. On y remédie en espaçant les tetées et en appliquant dans l'intervalle des compresses imbibées d'eau boriquée tiède.

Les inflammations qui portent sur la glande ou le tissu périglandulaire et peuvent occasionner des abcès ou des engorgements présentent seules des particularités dignes de remarque. V. MAMMITE.

Les tumeurs de la mamelle sont les unes liquides, les autres solides. Les tumeurs liquides sont le *galactocèle* ou *kyste laiteux,* résultant de la dilatation du conduit galactophore, et la *maladie kystique de la mamelle* (maladie de Reclus), qui, bien que de nature épithéliomateuse, est bénigne comme la précédente. Les tumeurs solides sont les unes malignes, les autres bénignes. Les carcinomes ou cancers de la mamelle, apparaissant le plus souvent entre quarante et soixante ans, tantôt *squirrheux,* tantôt *encéphaloïdes,* toujours avec envahissement des lymphatiques, sont essentiellement malins. L'ablation totale de la glande est généralement suivie de récidive, mais assure une plus longue survie. Les tumeurs dites *bénignes,* qui évoluent sans envahissement des lymphatiques, sont : le fibrome diffus ou hypertrophie générale de la mamelle, les fibromes circonscrits ou petites tumeurs adénoïdes, les sarcomes et fibro-sarcomes, pour lesquels l'opération n'est pas toujours utile. Il faut aussi noter les tubercules et les abcès froids de la mamelle, dont la gravité dépend de l'état général du sujet. Toutes ces tumeurs sont rares chez l'homme.

— Art vétér. Les maladies des *mamelles* sont assez nombreuses. Après la parturition, elles peuvent être le siège d'engorgements, causés soit par un courant d'air, soit par défaut d'extraction du lait. Il faut alors extraire le lait ou arrêter sa sécrétion par des cataplasmes émollients, astringents ou galactofuges. Enfin, les mamelles peuvent être le siège d'*inflammation* ou *mammite,* d'*abcès,* de *tumeur,* et même d'inflammations spécifiques, chez la vache et chez la brebis.

MAMELON (dimin. de *mamelle*) n. m. Physiol. Petite éminence charnue, qui s'élève vers le centre de la mamelle et que l'enfant ou le petit comprime entre ses lèvres et sa langue pour teter.

— Par anal. Éminence quelconque, plus ou moins arrondie : *La pêche dite « teton de Vénus » se termine par un* MAMELON. ‖ Colline, sommet d'une forme arrondie : *Les* MAMELONS *boisés sont communs dans les Vosges.*

— Bot. Excroissance tuberculeuse à la surface de quelque partie d'un végétal. ‖ Nom donné à des agarics dont le chapeau offre quelque analogie avec une mamelle de femme. ‖ *Mamelon d'imprégnation* ou *Mamelon nucellaire,* Nom donné par certains botanistes au sommet du nucelle qui, dans l'acte de la fécondation, se trouve situé contre l'extrémité interne du canal micropylaire. ‖ *Mamelon ovulaire,* Saillie du placenta par laquelle débute la formation de l'ovule et qui paraît être (d'après Van Tieghem) la première trace du funicule ou cordon ombilical, support futur de l'ovule qui n'existe pas encore. ‖ Nom donné à une petite surélévation conique qui se trouve au centre du chapeau de certaines espèces de champignons.

— Minér. Concrétion minérale, dont la surface porte des tubercules en forme de mamelons.

— Techn. Bout de sein artificiel destiné à remplacer, dans l'allaitement, un mamelon insuffisant. ‖ Petit cylindre qui termine chaque bout d'un arbre mécanique et tourne dans un trou appelé « lumière ». ‖ Partie cylindrique d'un gond ou d'une fiche, qui entre dans l'œil d'une penture. ‖ En général, Extrémité amincie et arrondie d'une pièce de fer ou de bois.

— ENCYCL. Anat. et physiol. Le *mamelon,* ainsi que l'aréole qui l'entoure, chez la femme qui n'a pas eu d'enfant, est rose chez les blondes ou peu pigmenté chez les brunes ; chez celle qui a été mère, il prend une coloration plus foncée. Le volume et la forme des mamelons sont très variables. Dans certains cas, le mamelon fait défaut ou est déprimé en cavité et ne peut être saisi par la bouche de l'enfant.

MAMELONNÉ (*lo-né*), **ÉE** adj. Linguist. Qui porte des protubérances en forme de mamelons : *La langue est* MAMELONNÉE *sur toute sa face supérieure.* ‖ Qui est couvert de collines ou de mamelons : *Des plaines* MAMELONNÉES *de changeantes collines.* (Th. Gaut.). ‖ Qui est accidenté d'objets en forme de mamelons : *Plaine* MAMELONNÉE *de tentes.*

— Bot. Se dit du chapeau de certains champignons qui présente un mamelon en son milieu. (Ce mot sert parfois même à désigner quelques espèces dont le mamelon est très accusé : *Le grand* MAMELONNÉ. *Le* MAMELONNÉ *gris.*)

MAMELONNER (*lo-né*) v. a. Couvrir, accidenter, en parlant d'éminences ou de protubérances en forme de mamelons : *Coupoles qui* MAMELONNENT *un toit.*

Mamelon-Vert (le). L'attaque du Mamelon-Vert, décidée après le départ du maréchal Canrobert dans les premiers jours du mois de juin 1855 et exécutée le 7 au soir, fut le prélude de l'attaque de Malakof. (V. ce mot.) Dirigée par le général Bosquet, elle fut exécutée de concert, au centre, par le 50e de ligne, dont le colonel, de Brancion, tomba frappé à mort au moment où il plantait son drapeau sur la redoute ; à gauche, par les tirailleurs algériens du colonel Rose et les zouaves du colonel Polhès, tandis qu'à droite les brigades de Failly et Lavarande prenaient à revers la redoute du mamelon. En même temps, les Anglais emportaient l'ouvrage des carrières. Cette attaque impétueuse, qui avait un moment mené les alliés au pied de Malakof et du Grand-Redan, coûtait aux alliés environ 5.000 hommes et aux Russes plus du double.

MAMELOUK n. m. Linguist. V. MAMELUK.

MAMELU, UE adj. Pop. Qui a de grosses mamelles : *Un homme* MAMELU *comme une femme.* ‖ Substantiv. Personne mamelue : *Une grosse* MAMELUE.

MAMELUCO n. m. Au Brésil, Enfant né du croisement entre blancs et indigènes.

MAMELUK (*louk*), **MAMELOUK** ou **MAMLOUK** (de l'ar. *mamlouk,* part. passif de *malaka,* esclave) n. m. Membre d'une milice égyptienne fondée par le sultan Melik-Saleh (mort en 1249), détruite en 1811 par Méhémet-Ali.

— Fig. et iron. Partisan fanatique du pouvoir, par allusion aux mameluks de Napoléon Ier.

— Adjectiv. : *Dynastie* MAMELUKE.

— ENCYCL. Les premiers sultans ayyoubites n'avaient jamais eu de garde spéciale, et ce fut Melik-Saleh qui, le premier, imagina de faire acheter, en Géorgie et dans le Turkestan, des esclaves qu'il cantonna dans une forteresse bâtie dans l'île de Raudha, en face du Caire ; de là leur vint le nom de *Bahris* (soldats du fleuve). Cette milice devint bientôt d'une insolence extrême, et, en 1250, Melik-Moezz Aïbek déposséda le dernier sultan ayyoubite, Melik-Afdal Ali, pour se proclamer à sa place. La dynastie des mameluks bahris régna jusqu'en 1381, et fut remplacée par une seconde dynastie de mameluks Tcherkesses ou mameluks *bordjis,* parce qu'ils étaient casernés dans la citadelle (*bordj*). Les sultans de ces dynasties régnèrent, le plus souvent, au milieu d'une anarchie sans nom, toujours guettés par des conspirations auxquelles, d'ailleurs, le peuple égyptien ne prit généralement aucune part.

En 1517, le sultan ottoman Sélim s'empara de l'Égypte et de la Syrie, qui avaient formé l'empire des mameluks, et fit pendre Touman-bey. La milice continua de former une sorte de féodalité militaire, qui tenait le gouverneur de l'Égypte prisonnier dans la citadelle de la Montagne. Au XVIIIe siècle, les mameluks étaient environ 9.000, commandés par 24 beys, dont les discordes ne laissaient aucune tranquillité au pays. L'invasion de l'Égypte par Bonaparte, la soumission de Mourad-bey, l'accord qu'il conclut avec Kléber, qui le reconnut comme sultan de l'Égypte, vassal de la République, faillirent amener la restauration d'une troisième dynastie mameluke. En 1811, le vice-roi Méhémet-Ali réunit les mameluks dans la forteresse et les fit fusiller à bout portant. Ceux qui purent échapper se réfugièrent du côté de Dongola.

— *Mameluks de la garde impériale.* Bonaparte, à son arrivée en Égypte, avait employé pour le service des renseignements quelques cavaliers mameluks, dont un certain nombre suivit les troupes rapatriées. Ce fut l'origine du corps des mameluks ; en 1804, Napoléon en forma un escadron de sa garde, rattaché aux chasseurs à cheval. Après la première abdication, on renvoya les mameluks à leur dépôt de Marseille, et ils furent presque tous massacrés pendant la Terreur blanche.

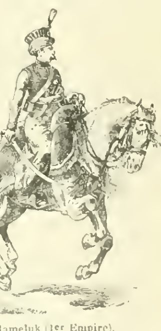
Mameluk (1er Empire).

Mameranus (Henri), littérateur belge, né à Mamer, près de Luxembourg, vers le début du XVIe siècle, mort à Cologne en 1560. D'abord correcteur d'imprimerie, il établit, en 1546, un atelier typographique à Cologne. On lui attribue les ouvrages suivants : *Tractatus de causa calamitatum hujus temporis* (1546) ; *Libellus de priscæ monetæ supputatione* (1551). — Son frère cadet, Nicolas **Mameranus**, mort un peu avant 1570, entra au service de Charles-Quint, suivit partout l'empereur, célébrant sa gloire par des poèmes et des relations historiques, dont quelques-unes sont restées célèbres, comme le *Catalogus omnium generalium... totius exercitus Caroli V Imp. Aug. et Ferdinandi Regis Romanorum* (1550), et le *Catalogus totius familiæ aulæ Cesareæ per expeditionem adversus inobedientes* (1550), précieux pour l'histoire de la diète d'Augsbourg.

Mamercus (Lucius Æmilius), consul romain en 481, 478 et 473 av. J.-C. Son second consulat fut marqué par des dissentiments avec le sénat, et le troisième par des troubles populaires que causa la mort suspecte du tribun

Genucius. — TIBERIUS ÆMILIUS **Mamercus**, fils du précédent, consul en 470 av. J.-C. En 467, il soutint la loi agraire, fit distribuer au peuple des terres prises aux Volsques et envoya une colonie à Antium. — ÆMILIUS **Mamercus**, tribun militaire romain en 438, dictateur en 437, 433, 426 av. J.-C. Avec L. Cincinnatus pour maître de la cavalerie, il battit, en 437, les Falisques, les Fidénates et les Véiens coalisés, et obtint les honneurs du triomphe. En 426, il fit réduire de cinq ans à dix-huit mois la durée de la censure. Dictateur en 425, il termina en seize jours la guerre contre les Fidénates, et abdiqua la dictature. Seize ans plus tard, il eut un consulat attristé par la peste et la famine. — L. ÆMILIUS MAMERCINUS PRIVERNAS **Mamercus**, consul romain en 357 et 329, dictateur en 335 et 316. Il dut son surnom de PRIVERNAS à la ville de Privernum, qu'il prit sur les Gaulois (329). Il battit aussi les Samnites, en 316.

MAMERCUS, tyran de Catane. Il trahit son allié Timeléon en 344 et passa aux Carthaginois. Timeléon le fit prisonnier. Condamné par le peuple de Syracuse, il tenta vainement de se tuer, et fut exécuté (340 av. J.-C.).

MAMERS (*mèr'* — lat. *Mamerciæ*), ch.-l. d'arrond. de la Sarthe, à 42 kilom. du Mans, au-dessus de la Dive Saosnoise, affluent de l'Orne Saosnoise; 6.014 hab. (*Mamertins, ines.*) Ch. de f. Ouest. Calcaire, four à chaux. Imprimeries, scieries mécaniques, fabriques de chaussures, de lingerie, de filets et de résilles. Église Saint-Nicolas des XIIIᵉ, XVᵉ siècles et de la Renaissance, tableau en relief sur bois de 1768. Église Notre-Dame, des XIIᵉ, XVᵉ et XIXᵉ siècles. Ancien couvent de la Visitation (XVIIIᵉ s.). — L'arrondissement a 10 cant., 141 comm. et 98.289 hab.; le canton a 21 comm. et 13.977 hab.

Armes de Mamers.

MAMERS, nom du dieu Mars, en langue osque. C'est de ce mot que vient le surnom romain de Mamercus, ainsi que le nom de Mamertins, adopté par des colons samnites établis à Messine.

MAMERT (saint), évêque de Vienne. Il vivait dans la seconde moitié du Vᵉ siècle. Saint Sidoine Apollinaire, dans ses *Lettres*, et saint Avit, dans une de ses *Homélies*, font l'éloge de ses vertus. Il institua ou introduisit en Gaule les prières des *Rogations*. En 463, il fut réprimandé par le pape saint Hilaire Iᵉʳ pour avoir sacré l'évêque de Die, au préjudice des droits de son métropolitain, l'archevêque d'Arles, Léontius. — Fête le 11 mai.

MAMERT (Claudien), en lat. **Mamertus Claudianus Ecdicius**, poète chrétien du Vᵉ siècle. Il était frère de saint Mamert et prêtre de l'Église de Vienne. Ses poèmes latins, intitulés : *De l'état de l'âme* et *Contre les vains poètes*, lui assurèrent un rang distingué parmi les écrivains et les philosophes de son temps. Il y met en parallèle les doctrines chrétiennes et celles des grands hommes de l'antiquité, pour démontrer la supériorité des premières. On lui attribue la composition de l'hymne liturgique *Pange lingua*. On croit qu'il mourut vers 474.

MAMERTIN, INE. Antiq. Personne née à Mamertium ou qui habitait cette ville. ‖ Habitant de Messine, parce que cette ville tomba au pouvoir d'une troupe de soldats venus de *Mamertium*. — *Les* MAMERTINS.
— Adj. Habitant de Mamers (France).
— Adjectiv. : *Population* MAMERTINE.
— *Prison Mamertine*. V. TULLIANUM.
— n. m. Vin renommé de l'Italie ancienne, récolté aux environs de Mamertium.
— ENCYCL. Hist. anc. Les *Mamertins*, peuple du nord de la Sicile, dont la capitale était Messine, se croyaient fils de Mars. Suivant la tradition, ils descendaient de mercenaires de *Mamertium*, qui étaient passés en Sicile au service d'Agathocle, puis qui s'étaient révoltés et avaient occupé Messine. Les Mamertins vivaient surtout de brigandage. Menacés par les Carthaginois alliés aux Siciliens, ils appelèrent à leur aide les Romains, et furent ainsi la cause de la première guerre punique.

Monnaie des Mamertins.

MAMERTINUS (Claudius), orateur romain, du IIIᵉ siècle. Il vivait à Trèves. On a de lui deux *Panégyriques* de l'empereur Maximilien Hercule, écrits d'un style fleuri. — CLAUDIUS **Mamertinus**, fils du précédent, consul en 362, préfet du trésor, puis préfet d'Illyrie, fut destitué par Valentinien pour malversation. On a de lui un *Panégyrique* de Julien.

MAMERTIUM ou **MAMERTUM**, ville de l'Italie ancienne (Brutium), en face de Messine, auj. *Oppido*. V. MAMERTIN.

MAMESTRE (*mèstr'*) n. f. Genre de noctuelles, famille des hadénidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *mamestres* sont épaisses, de taille moyenne, avec les ailes foncées, luisantes, couvertes de taches et de lignes nébuleuses. Une espèce est assez commune en été dans les maisons; c'est la mamestre du chou (*mamestra brassicæ*). La chenille, très nuisible dans les potagers, est le *ver de cœur* des jardiniers.

Mamestre du chou (gr. nat.).

MAMETZ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Omer, sur la Lys; 1.225 hab. Ch. de f. Nord. Plage. Dans l'église, madone révérée : Notre-Dame de Bruchine.

MAMIA, reine des Sarrasins au IVᵉ siècle de notre ère. S'étant éprise d'un ermite nommé Moyse, elle déclara la guerre à l'empereur Valens, lorsque celui-ci eut chassé les évêques catholiques, ravagea la Palestine et fit si bien que Valens, effrayé, lui offrit la paix. Mamia l'accepta, à la condition que les exilés fussent rappelés et pussent librement exercer leur culte.

MAMIANI DELLA ROVERE (TERENZIO, comte), écrivain et homme d'État italien, né à Pesaro en 1799, mort à Rome en 1885. Membre du gouvernement provisoire de Bologne en 1831, il fut exilé et se retira en France. Il rentra à Rome après l'amnistie de 1846, et, en 1848, le pape Pie IX l'appela à la présidence du conseil. Pris entre les aspirations démocratiques et l'hostilité sourde du pontife, il dut donner sa démission, le 3 août de cette même année. Il revint un moment au pouvoir, après l'assassinat de Rossi; mais la réaction qui suivit le retour de Gaète le força à se réfugier en Piémont. Élu député de Gênes en 1856, il fut choisi par Cavour, en 1860, comme ministre de l'instruction publique. Sénateur du royaume en 1864, il consacra les dernières années de sa vie à l'étude. Il avait fondé, en 1849, à Gênes, l'académie philosophique. En 1855, il avait été nommé professeur de philosophie de l'histoire à l'université de Turin. Il fonda et dirigea pendant de longues années la revue *la Filosofia delle Scuole italiane*. Citons de lui : *Rinnovamento della filosofia antica italiana* (1835-1836); *Dialoghi di scienza prima* (1846); *Teoria della Religione et dello Stato* (1869); *Kant e l'Ontologia* (1879); *Critica delle rivelazioni* (1880); *Religione dell' avvenire* (1880). Mamiani a publié un recueil de ses poésies à Paris en 1843, et un autre à Florence en 1857.

M'AMIE (*mî* — de *ma*, et *amie*) n. f. Abréviation familière des mots *mon amie*. (S'écrit souvent *ma mie*, par oubli de l'étymologie.)

MAMILIA (GENS), maison plébéienne de Rome, qui prétendait remonter à Ulysse. On connaît de cette famille les branches *Vitulus Turinus* et *Limetanus*.

Médaille de la gens Mamilia

MAMILLAIRE (*mil'-lèr'* — du lat. *mamillaris*, même sens) adj. Qui a la forme d'un mamelon.
— Anat. *Tubercules, Éminences mamillaires*, Petits corps sphériques placés à la base du cerveau de chaque côté de la ligne médiane et qui sont formés par les piliers antérieurs du trigone.

MAMILLAIRE (*mil'-lèr'*) n. f. Genre de cactées.
— ENCYCL. Les *mamillaires* (mamillaria) sont des plantes grasses, très voisines des *cactus*, à tige chargée de tubercules distincts, disposés en spirale, généralement mammiformes, quelquefois allongés en cônes ou en pyramides anguleuses. Leurs fleurs, qui naissent à l'aisselle des tubercules, sont d'ordinaire groupées en une zone annulaire autour de la partie supérieure de la tige. On en connaît environ 150 espèces, de l'Amérique et du Mexique. La *mamillaria simplex*, des rochers de l'Amérique du Sud, porte des baies rouges, que consomment les indigènes.

Mamillaire.

MAMILLANA n. f. Sous-genre de volutes (mollusques gastéropodes), comprenant les formes à sommet très développé et rejeté de côté. (L'espèce type est la *mamillana mamilla* de l'océan Indien.)

MAMILLE (lat. *mamilla*, mamelle) n. f. En T. de bot., Nom donné à de petites éminences que le microscope fait apercevoir sur les grains de pollen.

MAMILLÉ, ÉE (rad. *mamille*) adj. Qui porte de petits tubercules arrondis.

MAMINKA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans le silurien de Bohême. (L'espèce type de ce genre est la *maminka comata*.)

MAMINOTIER (*ti-é*) n. m. Dans Rabelais, Dévot exagéré dans le culte de Marie.

MAMITA (mot espagn.) n. f. Fam. Petite maman, ma petite maman, notre petite maman.

MAMLOUK n. m. Hist. V. MAMELUK.

MAMMÆA ou **MAMMÉE** (Julia), mère de l'empereur Alexandre Sévère. V. JULIA MAMMÆA.

MAMMAIRE (*mam'-mèr'* — du lat. *mamma*, mamelle) adj. Anat. Qui a rapport aux mamelles : *Sécrétion* MAMMAIRE. ‖ *Glande mammaire*, Organe de la sécrétion du lait.
— Bot. *Vaisseaux mammaires*, Vaisseaux déliés qui apportent la sève du cotylédon à la plumule.
— n. f. Se dit de deux artères : la mammaire *interne* et la mammaire *externe*.
— ENCYCL. Anat. La *mammaire interne*, branche de la sous-clavière, est située de chaque côté sous les côtes et court parallèlement au bord du sternum; ses branches terminales s'anastomosent avec celles de l'épigastrique. Elle irrigue le thymus et le médiastin et fournit la diaphragmatique supérieure, les intercostales antérieures et les perforantes, celles-ci très développées chez la femme, pour la nutrition de la glande mammaire. La *mammaire externe*, ou thoracique longue, branche de l'artère axillaire, irrigue les muscles sus-scapulaire, grand pectoral, grand dentelé, intercostaux et la glande mammaire.

MAMMALEMENT (*mam'*) adv. Au point de vue des mamelles, par rapport aux mamelles (mot de Rabelais).

MAMMALOGIE (*mam', ji* — du lat. *mamma*, mamelle, et du gr. *logos*, traité) n. f. Partie de la zoologie qui traite des mammifères : *Un traité de* MAMMALOGIE. ‖ On dit aussi MAMMOLOGIE.

MAMMALOGIQUE (*mam', jik'*) adj. Qui se rapporte à la mammalogie ou étude des animaux mammifères : *Études* MAMMALOGIQUES. ‖ On dit aussi MAMMOLOGIQUE.

MAMMALOGISTE (*mam', jisst'*) n. m. Savant qui étudie les mammifères

MAMMÉE (*mam'-mé*) n. f. Genre de clusiacées. ‖ On dit aussi MAMMÉI.
— ENCYCL. On connaît cinq espèces de *mammées* (mammea), arbres des régions tropicales des deux mondes. La mammée d'Amérique (*mammea Americana*) ou *abricotier de Saint-Domingue* est un arbre haut de 20 mètres environ, qui fournit un excellent fruit comestible, grosse drupe jaunâtre de 0ᵐ,20 de diamètre, dont le noyau cartilagineux est creusé de quatre loges monospermes; ses fleurs, blanches et assez décoratives, donnent, par distillation avec de l'alcool, une liqueur, l'*eau des créoles*.

MAMMÉE (Julie). V. JULIA MAMMÆA.

Mammée : *a*, fruit; *b*, fruit coupé.

MAMMÉEN, ENNE (*mam'-me-in, èn'*) adj. Qualification qu'Alexandre Sévère emprunta au nom de sa mère Mammæa, pour la donner à des jeunes gens des deux sexes, pour l'éducation desquels il avait fondé des revenus.

MAMMELIÈRE (*mam'* — rad. *mamelle*) n. f. Plastron d'armes, forgé d'une seule pièce.
— ENCYCL. La *mammelière* est la première ébauche de cuirasse d'acier que l'on ait portée au moyen âge; elle apparaît en 1332. On la nomma *pièce d'acier, poitrine* et *pansière*. C'est sur elle que se rivaient les deux pitons supportant les chaînes de l'épée et de la dague.

MAMMIFÈRE (*mam'* — du lat. *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte des mamelles.
— n. m. pl. Une des cinq classes des animaux vertébrés. — *Un* MAMMIFÈRE.
— ENCYCL. Les *mammifères* mettent au monde leurs petits vivants et les nourrissent avec le lait produit par leurs femelles, qui portent des mamelles. Leur peau est généralement couverte de poils, leurs mâchoires munies de dents. Ils ont le sang chaud; leur appareil respiratoire comporte toujours des poumons, même chez les types franchement aquatiques, tels que les cétacés, etc. Ils se distinguent encore par la capacité de leur crâne, le volume considérable de leur cerveau. Ce sont les plus complets des êtres, les premiers dans l'échelle animale. D'autre part, ce sont, de tous les animaux, ceux qui se défendent le moins bien, physiologiquement, contre la mort. La concentration de toutes leurs activités vitales rend leur existence plus précaire. Une lésion, peu importante pour un invertébré ou un vertébré inférieur, est chez eux suffisante pour amener plus ou moins rapidement l'arrêt complet de la vie. On a exagéré, d'ailleurs, beaucoup trop l'intelligence des mammifères. Pour le sens social, l'esprit de discipline et le dévouement qu'il comporte pour la conservation de l'association et de l'espèce, pour toutes les manifestations, en un mot, de la vie en société, ils se montrent absolument inférieurs, malgré certains exemples particuliers (chiens sauvages, castors), aux termites, aux abeilles, aux fourmis et aux guêpes. Et c'est en cela que la démarcation est nette et profonde entre l'homme et les autres mammifères. Si grande que soit chez certains d'entre eux la capacité de mémoire, cette faculté ne leur profite point, quelle que soit la durée de leur vie. Divers grands singes, comme les hamadryas éthiopiens, vivant par bandes sous la conduite de vieux mâles, donnent les preuves d'un grand courage social en défendant leurs jeunes et leurs blessés contre les animaux féroces et l'homme même; beaucoup d'herbivores savent résister en troupe aux grands carnassiers, espacer des sentinelles qui avertissent le troupeau du danger, etc., mais rien n'indique que ces pratiques soient le résultat d'une expérience acquise. Ce qui distingue nettement l'homme du reste des mammifères, c'est l'aptitude au perfectionnement. Scientifiquement parlant, il n'en existe point d'autre, car les mammifères possèdent presque tous un langage plus ou moins compliqué, dont ils savent user pour communiquer entre eux.

Le genre de vie des mammifères est extrêmement varié. Les plus grands d'entre eux, comme les baleines, sont essentiellement marins; les chauves-souris volent aussi facilement dans l'air que les oiseaux, les kangourous font des bonds prodigieux, les tatous peuvent se rouler en une boule parfaite et dévaler ainsi sur les penchants abrupts, les singes semblent voltiger entre les arbres au moyen de leurs bras longs et de leur grande queue préhensile, etc. Les formes nocturnes sont aussi nombreuses que les formes diurnes : les premières ont les yeux organisés pour la vue de nuit, soit que leur pupille s'ouvre démesurément, comme chez les chats et les makis, soit que les yeux, énormes, occupent presque toute la face, comme chez les loris et les tarsiers. Les membres, en règle au nombre de quatre, peuvent cependant se réduire à deux nageoires pectorales, comme chez les cétacés; alors, le corps possède une véritable nageoire caudale horizontale et même une dorsale. Chez les chauves-souris, la membrane des flancs unit entre eux les doigts démesurément allongés, ou bien s'étend entre les membres dont elle laisse les extrémités libres, comme chez les écureuils et phalangers volants. Au régime nutritif correspondent des particularités non moins variées, et dans la conformation de la langue, et dans celle des dents, du tube digestif tout entier. Le passage entre les mammifères et les oiseaux est fait par le curieux ornithorynque au crâne sans sutures apparentes, au bec de canard, et dont la femelle produit une sorte d'œuf.

La distribution géographique des mammifères ne se laisse pas réduire à des formules nettes. On dirait que, dans l'ancien et le nouveau monde, des représentants des mêmes groupes forment des séries parallèles : marsupiaux, grands chats, tapirs, singes. La faune tropicale de l'ancien monde se caractérise par les rhinocéros et les éléphants, manquant en Amérique tout comme les singes anthropoïdes. Mais, parmi les herbivores, les formes les plus remarquables appartiennent souvent à l'hémisphère boréal : grands cerfs, élans, bisons.

Quand on étudie la série paléontologique, on voit par contre que, suivant les époques, tous les types ont été

MAMMIFÈRES

MAMMIFÈRES : 1. Orang-outan. — 2. Gibbon agile. — 3. Semnopithèque nasique. — 4. Cercopithèque (Ascagne). — 5. Macaque Ouanderon. — 6. Cynocéphale (Mandrill). — 7. Cynocéphale Hamadryas). — 8. Atèle. — 9. Tamarin. — 10. Maki. — 11. Roussette. — 12. Epomophore. — 13. Tanrec. — 14. Loup à crinière. — 15. Renard. — 16. Fennec. — 17. Hyène rayée. — 18. Lion. — 19. Tigre. — 20. Panthère. — 21. Puma. — 22. Serval. — 23. Genette. — 24. Civette. — 25. Raton laveur. — 26. Coati. — 27. Ours brun. — 28. Ours de Syrie. — 29. Ours blanc. — 30. Ratel. — 31. Marte. — 32. Hermine.

MAMMIFÈRES

Mammifères : 1. Otarie. — 2. Morse — 3. Eléphant marin — 4. Léopard marin. — 5. Veau marin. — 6. Baleine des Basques. — 7. Narval. — 8. Eléphant d'Afrique. — 9. Rhinocéros de l'Inde. — 10. Tapir de l'Inde. — 11. Zèbre. — 12. Couagga. — 13. Hémione (Kiang). — 14. Hippopotame. — 15. Sanglier. — 16. Phacochère. — 17. Potamochère. — 18. Cerf. — 19. Cerf eldi. — 20. Chevreuil. — 21. Axis. — 22. Renne. — 23. Elan. — 24. Gazelle. — 25. Kob. — 26. Bubale. — 27. Oryx. — 28. Blessbook. — 29. Gnou. — 30. Elan du Cap. — 31. Hipotrague.

MAMMIFÉRES

MAMMIFERES : 1. Budorcas. — 2. Chèvre markhor. — 3. Ægagre. — 4. Bouquetin des Alpes. — 5. Mouflon à manchettes. — 6. Mouflon de Polo. — 7. Bœuf musqué. — 8. Buffle du Cap. — 9. Buffle arni. — 10. Bison d'Amérique. — 11. Yack. — 12. Gayal. — 13. Zebu de l'Inde. — 14. Girafe. — 15. Okapi. — 16. Chameau. — 17. Dromadaire. — 18. Alpaca. — 19. Polatouche. — 20. Ecureuil. — 21. Loir. — 22. Gerboise. — 23. Porc-épic. — 24. Mara (Dolichotis). — 25. Paca. — 26. Castor. — 27. Paresseux (Aï). — 28. Tatou. — 29. Tamanoir. — 30. Pangolin. — 31. Thylacine. — 32. Phalanger (Couscous). — 33. Phalanger volant. — 34. Kangourou géant. — 35. Ornithorynque. — 36. Echidné.

MAMMIFÈRES

Mammifères domestiques : 1. Lévrier grec. — 2. Bouledogue. — 3. Danois. — 4. Saint-Hubert. — 5. Griffon vendéen. — 6. Dandie-Dinmont. — 7. Colley. — 8. Basset de Gascogne. — 9. Braque. — 10. Epagneul Pont Audemer. — 11. Setter Laverack. — 12. Chat bleu des Chartreux. — 13. Chat angora d'Espagne. — 14. Taureau normand. — 15. Taureau flamand. — 16. Taureau Hereford. — 17. Vache bretonne. — 18. Cheval ardennais. — 19. Cheval percheron. — 20. Cheval trotteur Orloff. — 21. Cheval arabe. — 22. Ane. — 23. Chèvre de Nubie. — 24. Bouc ordinaire. — 25. Mouton à grosse queue. — 26. Bélier mérinos. — 27. Brebis berrichonne. — 28. Bélier South Down. — 29. Brebis Dishley. — 30. Porc périgourdin. — 31. Porc normand. — 32. Porc Yorkshire. — 33. Porc Essex. — 34. Lapin bélier. — 35. Lapin angora. — 36. Cobaye frisé. — 37. Cobaye ordinaire. — 38. Furet.

représentés dans les diverses régions du globe. Les plus anciens mammifères que l'on connaisse datent de l'époque triasique et se rapportent plus ou moins complètement aux marsupiaux; on n'en a point trouvé dans le crétacé, mais ils abondent aux époques tertiaires et quaternaires, où des espèces disparues atteignirent des dimensions dont les éléphants actuels ne peuvent donner qu'une faible idée.

Les mammifères sont pour l'homme d'une utilité de premier ordre. Il a domestiqué ceux des herbivores qui pouvaient lui fournir le lait, la laine, la viande et un travail régulier pour l'agriculture et la traction, sans compter un des carnassiers les plus intelligents, le chien, qu'il a su vite dresser comme gardien de ses troupeaux. Beaucoup d'autres sont devenus des commensaux d'agrément, comme le chat. Les matières premières : peaux, cornes, poils, fourrures, os, dents, musc, civette, fournies par les mammifères, ne se comptent point.

La classification la plus naturelle des mammifères les divise en deux grands groupes ou sous-classes : les aplacentaires et les placentaires. Les premiers comprennent deux ordres : *marsupiaux* et *monotrêmes*, les seconds en comprennent douze : *édentés, cétacés, périssodactyles, artiodactyles, proboscidiens, rongeurs, insectivores, pinnipèdes, carnassiers, chiroptères, prosimiens, primates.*

— Bibliogr. : Claus, *Traité de zoologie* (1884); Albert Gaudry, *les Mammifères tertiaires* (1882); O. Schmidt, *les Mammifères et leurs ancêtres géologiques* (1887); etc.

MAMMIFORME (*mam'* — du lat. *mamma*, mamelle, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMILAIRE (*mam', lèr'* — du lat. *mammilla*, mamelle) n. m. Sobriquet injurieux donné, au XVIe siècle, à quelques mennonites de Haarlem, qui avaient pris parti pour un des leurs excommunié par le tribunal ecclésiastique pour avoir manqué de respect à une jeune fille. (Certains auteurs ont vu à tort, dans les *mammilaires*, une secte religieuse.)

MAMMITE (*mam'* — du lat. *mamma*, mamelle) n. f. Inflammation de la mamelle. ‖ On dit aussi MASTITE.

— Encycl. Pathol. Assez fréquente et aboutissant parfois à la suppuration chez les tout jeunes enfants (mammite des nouveau-nés) et chez les jeunes gens (mammite des adolescents), elle est surtout importante chez les nouvelles accouchées (mammite puerpérale, phlegmon circonscrit de la mamelle). Le défaut de propreté, l'exposition à l'air du sein mouillé en sont les causes ordinaires. Elle débute par l'exfoliation de l'épiderme et l'érosion du derme du mamelon suivies de fissures, de crevasses par où pénètrent dans les voies lymphatiques les microbes de la suppuration. Alors surviennent de la fièvre, un gonflement dur et douloureux et, au bout de quinze jours, quelquefois plus, si l'inflammation ne se termine pas par résolution, des abcès se forment. La résolution est favorisée par une compression bien faite et les pansements humides antiseptiques; les abcès formés doivent être largement ouverts.

— Art vétér. La *mammite* s'observe à la suite de contusion ou d'engorgement laiteux. Elle est caractérisée par une fièvre intense, un décubitus persistant, la mamelle indurée, rouge, chaude et douloureuse, et, si l'on extrait le lait, il sort en grumeaux et quelquefois sanguinolent et purulent. — Traitement : diète, boissons alcalines, onctions de pommade de peuplier, et ne laisser séjourner du lait que le moins possible.

— *Mammite contagieuse des vaches laitières.* Elle se reconnaît à l'écoulement d'un lait jaune plein de grumeaux et à odeur fétide. La cause de cette affection, qui est contagieuse, est un microbe en chaînette ou *streptocoque*. Le traitement consiste en injections antiseptiques d'eau boriquée ou de crésyle à 1/10e par le trayon. Il faut aussi isoler les malades et cesser de les traire. La sécrétion lactée étant perdue dans une ou plusieurs des mamelles, il est préférable, au point de vue pratique, d'engraisser les vaches pour la boucherie que de les garder.

— *Mammite gangreneuse de la brebis* ou *araignée*. La maladie des mamelles anciennement connue sous le nom d'*araignée* a été étudiée par Nocard, qui l'a reconnue comme étant causée par un engorgement facilement gangreneux et mortel. La guérison peut s'obtenir par des injections d'un sel de cuivre en solution à 1/50e.

MAMMOLA, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure Ire [prov. de Reggio]), sur le Locano; 7.811 hab.

MAMMON (du lat. *mammona*, gr. *mamônas*, araméen, *mamuna*, richesse), dieu des richesses, chez les Syriens. ‖ Nom que les Évangiles donnent au démon des richesses ou au démon en général : *Vous ne pouvez obéir à Dieu et à* Mammon. (St Matthieu.)

MAMMOUTH (*mam'-mout'* — du russe *mamout* ou *mammouth*) n. m. Éléphant fossile qui a vécu en Europe et dans le nord de l'Asie à l'époque quaternaire, et qui était couvert d'une toison à longs poils et d'une crinière.

— Encycl. Le *mammouth* (elephas primigenius) surpassait l'éléphant asiatique actuel par la taille, le dévelop-

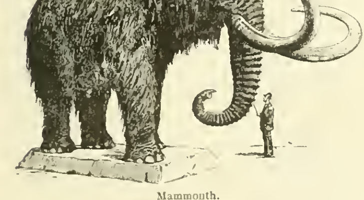
Mammouth.

pement extraordinaire de ses défenses et la complication de ses molaires. Sa fourrure épaisse indique qu'il devait vivre sous un climat froid et brumeux. On pense qu'il était venu d'Asie jusque dans l'Europe centrale, et qu'il survécut à un autre éléphant (*elephas antiquus*) jusqu'à l'apparition de l'homme, par qui il fut peut-être détruit en Europe. Des morceaux d'ivoire, fournis par des défenses de mammouth, ont été trouvés dans les cavernes de la Madeleine (Dordogne) ; l'un d'eux porte même une figure gravée, qui représente nettement un de ces éléphants muni de sa crinière. Il disparut sans doute tant devant les chasseurs que par le changement de régime des contrées où s'établissait un climat de plus en plus sec et froid. Ses ossements abondent en France, notamment dans le *lehm* ou *loess* des anciens glaciers du Rhône. Dans le nord de l'Asie, il semblerait que l'espèce ait succombé dans des cataclysmes subits. On a trouvé, enterrés dans les terrains d'alluvion des *toundras*, des individus tout entiers, avec leur chair et leurs poils, et leur chair était assez bien conservée pour que des chiens la dévorassent. Et les animaux ont été souvent trouvés *debout*, preuve qu'ils ont dû périr victimes de quelque bouleversement, enfouis dans la boue que la gelée, survenant brusquement, a solidifiée ensuite pour en faire une véritable glacière.

Mammouth (grotte du) [*Mammoth Cave*], le plus grand dédale de cavernes connu aux États-Unis, dans le Kentucky. Bien que non encore entièrement parcourue, on y a relevé des centaines d'allées, des centaines de kilomètres de couloirs, généralement bas de plafond.

Mamoré, rivière de l'Amérique du Sud (Bolivie et Brésil). Le Mamoré part de la Cordillère des Andes, à l'E. du lac Titicaca, coule dans de profonds défilés, puis dans d'immenses plaines sous le nom de Guapay, puis de Mamoré, reçoit le Guaporé, et s'unit au Beni ou Veni, pour former le Madeira ; 1.800 kilom. Il forme, dans son cours inférieur, la frontière entre la Bolivie et le Brésil.

MAMOSBANI (*moss*) n. m. Mousseline blanche rayée, provenant des Indes orientales.

MAMOUDI n. f. Comm. Toile fine de lin, de nuance jaunâtre, que le commerce tire de La Mecque.

— Métrol. Ancienne monnaie d'argent de la Perse et des Indes, valant environ 60 centimes.

Mamoun (Aboul-Abbas Abd-Allah III, el-), calife de Bagdad, de la dynastie abbasside, né à Bagdad en 786, mort près de Koshaïra, en Cilicie, en 834. A la mort de son père Haroun-al-Raschid, il fut proclamé par une partie de l'armée, mais il refusa le trône qui revenait à son frère, Amin (808). Ce dernier, ayant privé Mamoun du gouvernement du Khoraçan, auquel il avait été nommé en 800, fut détrôné, et Mamoun fut proclamé calife (813). Il embrassa l'hérésie des motazalites, fit traduire en arabe les œuvres philosophiques et scientifiques de l'hellénisme et protégea les savants.

Mamoun (Yahia el-), souverain musulman de Tolède, né vers 1020, mort à Séville en 1077. Il succéda en 1045 à son père Ismaïl Ibn-Abd-er-Rahman-ibn-Omar, et fut dépossédé de la plus grande partie de son royaume par le roi de Castille, Ferdinand Ier, dont il dut s'avouer vassal et tributaire (1048). Il eut pour successeur son fils Hischam.

M'AMOUR ou **MAMOUR** (de *ma*, et *amour*) n. f. Forme ancienne des mots *mon amour*, restée dans le langage familier, et que l'on adresse à une femme ou à une jeune enfant. ‖ Flatterie, caresse : *Faire des* M'AMOURS *à quelqu'un.*

Mamouret-ul-Aziz. Géogr. V. Kharpout.

Mamoz (Pierre-Joseph), philanthrope français, né en 1825, mort à Paris en 1895. Simple ouvrier, puis employé de mairie, il fut chargé, pendant la guerre franco-allemande, de distribuer des secours. Devenu libre de son temps, Mamoz résolut de se consacrer à une grande œuvre d'assistance par le travail. Il achetait des matières premières : drap, toile, cuirs, fournitures diverses, qu'il remettait aux ouvriers malheureux pour qu'ils les missent en œuvre et leur allouait un salaire généralement supérieur au prix que ceux-ci auraient obtenu chez un patron. Comme complément, il fonda un bureau de renseignements qui assurait le bon placement des charités, et il rédigeait un bulletin : *la Charité efficace.*

Mampava ou **Mpawa**, ville hollandaise de la Malaisie, sur la côte sud-ouest de l'île Bornéo ; 2.400 hab. Chef-lieu d'une résidence et d'une petite principauté indigène, ayant 1.760 kilom. carr. et 12.000 hab.

Mampoursi, pays de l'Afrique occidentale, à l'intérieur de la boucle du Niger, sur le cours supérieur de la Volta Blanche. Capit. *Gambakha*. Visité par l'Allemand von François, par les Français Binger, Baud, Chanoine, le Mampoursi fut attribué à l'Allemagne, lors de l'arrangement franco-allemand du 23 juillet 1897, puis à l'Angleterre (colonie de la Côte de l'Or) par convention anglo-allemande du 14 novembre 1899.

MAM'SELLE (*mam'-zèl'*) n. f. Abréviation populaire du mot MADEMOISELLE. ‖ On écrit aussi MAM'ZELLE.

Mamurra, chevalier romain, préfet des ouvriers dans l'armée de César en Gaule. Il amassa d'immenses richesses par ses exactions et fit bâtir à Rome, sur le Cœlius, un palais somptueux, aux murailles incrustées de marbre, d'où cette décoration garda, en architecture, le nom de *mamurrine*. On croit qu'il possédait aussi une villa à Formies ; tout au moins naquit-il dans cette ville, qu'il rendit célèbre par ses débauches. Horace, Catulle l'ont criblé de leurs épigrammes.

Mam'zelle Nitouche, comédie-vaudeville en trois actes et quatre tableaux, par H. Meilhac et A. Millaud, musique d'Hervé (théâtre des Variétés, à Paris, janvier 1883). Mam'zelle Nitouche est une pensionnaire qui, réclamée par ses parents, sort de son couvent et veut, avant de partir, voir jouer l'opérette que l'organiste de la maison, Célestin, donne le soir, au théâtre, sous le nom de *Floridor*. Comme elle sait par cœur la partition, elle remplace une actrice absente, puis se déguise en soldat, soupe avec des dragons, boit du champagne, soufflette un major, rentre au couvent et se marie. Le livret, où la fantaisie de Meilhac se joint à l'esprit de Millaud, est amusant et se double d'une exquise partition d'Hervé. Écrite pour Judic, cette pièce, comme celles du même genre, *Lili, la Femme à papa, Niniche*, etc., a eu un vif succès.

MAN n. m. Figure symbolique de dragon armé de quatre ongles, que les Chinois emploient sur des étoffes à l'usage du public (l'empereur seul ayant le droit de porter le *lom* ou dragon à cinq ongles).

MAN n. m. Métrol. Ancien poids de 30 ou 40 livres, usité dans les Indes orientales. ‖ On dit aussi MEM.

MAN n. m. Entom. Nom vulgaire de la larve du hanneton, appelée aussi *turc, ver blanc*. V. HANNETON.

Man (lat. *Monobia* ou *Menavia*) (Île de), île anglaise de la mer d'Irlande, en face de l'entrée du golfe de Solway. Superficie : 588 kilom. carr. ; 54.000 hab. Ch.-l. *Castletown*. L'île, de forme allongée du S.-O. au N.-E., est traversée par deux petits systèmes de collines sur le prolongement l'un de l'autre, et culminant au *Snæfell* (617 m.). Sol granitique et schisteux, donnant de remarquables prairies d'élevage. Climat d'une douceur particulière. Richesses minérales considérables : cuivre, zinc, plomb argentifère, carrières de granit et de pierre.

Histoire. L'île de Man (*Eubonia*) fut occupée par les Romains. Disputée du VIe au IXe siècle entre les Écossais et les Gallois, occupée par les Norvégiens à la fin du IXe, elle fut rachetée par l'Écosse en 1266, puis occupée par Édouard Ier d'Angleterre. A partir de 1314, elle forma un véritable royaume indépendant aux mains des comtes de Salisbury, puis de la famille de Stanley. Elle retourna à l'Angleterre en 1651. Ses derniers privilèges furent rachetés en 1825. Elle forme aujourd'hui une véritable colonie, administrée par un gouverneur, représentant de la couronne, assisté de trois conseils.

Mana, comm. ou quartier de la Guyane française, s'étendant entre le Maroni et l'Organabo, et traversé par le fleuve *Mana*, qui lui donne son nom. Sol plat, ou légèrement incliné jusqu'à 40 ou 50 kilom. du rivage, et cultivé en canne à sucre, café, riz, manioc. En arrière de la zone littorale, se développe la forêt tropicale produisant l'ébène, la gomme, les bois de construction. Au total, une superficie de 387.100 hectares, peuplée seulement d'un millier d'habitants. Ch.-l. *Mana*, sur le fleuve côtier de ce nom, à 4 kilom. de son large estuaire dans l'Atlantique. En 1858, le quartier de Mana, le plus étendu de la colonie, devint le siège de la transportation à la Guyane.

Mana, déesse étrusque, adoptée à Rome pour présider à la naissance des enfants et aux maladies des femmes. On lui sacrifiait de jeunes chiens.

Manabi, une des dix-sept provinces de la république de l'Équateur, comprise entre les provinces de Esmeraldas, Pichincha, León, Guayas et le Pacifique. Superficie 20.422 kilom. carr. ; pop. 64.100 hab. Ch.-l. *Puerto Viejo*.

MANABLE (du lat. *manere*, demeurer) adj. ‖ *Maison manable*. Dans les campagnes normandes, Maison susceptible de pouvoir être habitée, par opposition à la maison destinée à abriter les grains ou les animaux domestiques.

Manacor, ville d'Espagne (prov. des Baléares), dans l'île de Majorque ; 15.000 hab. Ancienne résidence des rois de l'île. Commerce de céréales, bétail, distilleries.

MANADE (anc. espagn. *mesnada*) n. f. Nom donné, dans les anciens royaumes chrétiens d'Espagne, à une compagnie de gens d'armes, conduite par le roi, ou par un riche-homme.

Manado, Menado ou **Wenang**, ville de la Malaisie (île de Célèbes), sur la côte ouest de la péninsule septentrionale, au bout d'une baie large, mais peu profonde, fermée par des îles ; 9.382 hab. Chef-lieu de résidence hollandaise. Marché important pour le riz, l'or, le café, l'écaille de tortue, le trépang, les nids d'hirondelles. La résidence de Manado a environ 80.000 âmes.

Manage, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi ; 3.581 hab. Château de Scailmont. Cette ville dépendait autrefois de Seneffe.

Managua, lac de la république de Nicaragua. Superficie, 1.000 kilom. carrés environ ; peu de profondeur. Pendant la saison des pluies, ses eaux se déversent dans le grand lac de Nicaragua par le rio Tipitapa.

Managua, capitale actuelle de la république de Nicaragua ; 18.000 hab. C'était, au milieu du XIXe siècle, un hameau bâti à une centaine de mètres au-dessus du lac ; elle est actuellement la rivale de Léon et de Granada.

Manahem, roi d'Israël, mort en 761 av. J.-C. Il monta sur le trône en renversant l'usurpateur Sellum, et régna dix ans. Il fut cruel et impie, paya un tribut à Phul, roi d'Assyrie, et laissa le trône à son fils Phaceia.

Manahem, chef des révoltés contre les Romains, après la mort de Hérode le Grand (Ier s. de notre ère). Il pilla l'arsenal et se fit nommer roi de Jérusalem. Éléazar, homme puissant, et sans doute vendu aux Romains, souleva le peuple contre Manahem, qui fut vaincu et exécuté.

Manahiki ou **Manihiki**, archipel de la Polynésie, au N. des îles de la Société et à l'O. des îles Marquises ; minuscules *atolls* au nombre de 78. Le principal a 89 kil. carr., avec 1.700 hab., venus probablement de l'archipel de Cook.

MANAKIN n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant une cinquantaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale.

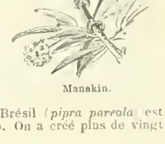
Manakin.

— Encycl. Les *manakins* sont des cotingidés, de la tribu des pipridés. De taille médiocre, de couleurs brillantes et tranchées chez les mâles, uniformes et ordinairement verdâtres chez les femelles, ils ont un bec court, avec des soies raides entourant les narines, des ailes médiocres et une queue courte. Leurs mœurs sont celles des mésanges. Le manakin commun ou *tijé* du Brésil (*pipra pareola*) est noir et bleu avec la tête rouge. On a créé plus de vingt sous-genres de manakins.

Manambolo, fleuve du versant occidental de Madagascar. Il naît dans le massif central et traverse la chaîne de Bemaraha, où des chutes en interrompent le cours. Navigable en amont et surtout en aval, il constitue une importante voie commerciale d'Ankavandra à la côte.

MANANA n. m. Comm. Bois jaune de Taïti.

Manancourt, comm. de la Somme, arrond. et à 12 kilom. de Péronne, sur le *Manancourt* ; 1.179 hab. Fabrique de chaussures. Râperie de betteraves ; tissage à la main. Château de Manancourt (XVIIIe s.).

MANANIA n. f. Genre de lucernaires, comprenant des formes vivant dans les mers du nord.
— ENCYCL. Les *manania* sont des calycozoaires, de la famille des cleistocarpidés, disposés en urne, avec des bras courts, symétriquement espacés. L'espèce type du genre est la *manania auricula*, des mers du Groenland.

MANANJARY, ville de la côte orientale de Madagascar, à l'embouchure du fleuve *Mananjary* ; 4.000 hab. Bien que sa rade soit foraine et ouverte à tous les vents, elle fait un grand commerce maritime.

MANANT (*nan* — part. pr. de l'anc. v. *manoir*, demeurer) n. m. Autref. Vilain, roturier ; habitant d'un bourg ou d'un village. ‖ Auj., en mauv. part, Paysan. ‖ Par ext. Personne grossière : *Distrait qui passe pour un* MANANT.

MANAOS (autref. **Barra do Rio Negro**), ville du Brésil, capitale de la prov. d'Amazonas, chef-lieu de municipe et de comarca, sur la rive gauche du rio Negro, un peu en amont de son confluent avec l'Amazone ; 38.720 hab. C'est le grand centre commercial de l'Amazonie.

MÂNAR, MANAAR ou **MANNAR** (ÎLE DE), petite île sur la côte nord-ouest de Ceylan, entre le *golfe de Mânar* et le détroit de Palk; pêcheries de perles connues depuis l'antiquité. La *ville de Manar* se trouve sur la côte sud-orientale, en face de Mantoddale (côte de Ceylan).

MANAR, MANAAR ou **MANNAR** (GOLFE DE), bras de mer de l'océan Indien, qui fait communiquer, entre l'Inde et l'île de Ceylan, avec le détroit de Palk, dans le golfe du Bengale. Il s'étend du cap Comorin à l'île Karativo, sur la côte cinghalaise; il est presque fermé, au N.-E., par la presqu'île de Ramnad, l'île de Ramesvaram, le cordon partiellement émergé, et long de 50 kilom., désigné sous le nom de Pont d'Adam, et l'île de Manar. Marées violentes.

MANARDI (Jean), médecin italien, né et mort à Ferrare (1462-1536). Appelé comme premier médecin auprès de Jean-François Pic de La Mirandole, il collabora avec lui à la publication de l'*Astrologie judiciaire*.

MANAS [*nass*] « esprit » n. m. Terme à rapprocher du latin *mens*, et par lequel la philosophie indienne désigne l'organe interne de la perception, de la volition et de la détermination. (On le nomme quelquefois le sixième sens.)

MANASAROVARA ou **MANSAROVAR**, lac sacré du Thibet, dans l'Himalaya occidental, au pied du mont Kaïlas, dans le sud de la province de Ngary-Khorsoum, près de la frontière du Népaul. Lieu de pèlerinage, fréquenté par les brahmanes de l'Inde et par les bouddhistes mongols.

MANASSÉ, patriarche hébreu, du XVIII[e] siècle av. J.-C. Fils de Joseph et de l'Egyptienne Asnath, il fut, avec son frère Ephraïm, adopté par Jacob mourant, et donna son nom à une des douze tribus établie, partie à l'E., partie à l'O. du Jourdain avec Astaroth et Adra comme villes principales.

MANASSÉ ou **MANASSÈS**, roi de Juda, fils d'Ezéchias, né et mort à Jérusalem (706-639). La première partie de son règne (694-672), remplie par une persécution contre les adorateurs de Jéhova et le supplice du prophète Isaïe, aboutit à la prise de Jérusalem par Assar-Haddon, roi d'Assyrie. Cependant, Manassé, après avoir été emmené captif à Babylone, fut, en 669, restauré par le successeur d'Assar-Haddon, Saosduchin. Converti par le malheur, il rétablit le culte de Jéhovah, fortifia et restaura Jérusalem. La prière qui porte son nom est apocryphe.

MANASSÉ ou **MANASSÈS**, archevêque de Reims au XI[e] siècle. Descendant d'une famille illustre, et même, d'après quelques auteurs, allié aux Capétiens, il fut élu archevêque de Reims, en 1069. Il accabla son clergé d'exactions, vécut en seigneur laïque plutôt qu'en évêque, et, finalement, fut excommunié par le pape en 1077 et déposé au concile de Lyon. Ce sont les violences de Manassé qui déterminèrent saint Bruno, prêtre du clergé de Reims, à se retirer dans le désert de la Grande-Chartreuse.

MANASSÈS (Constantin), historien et poète byzantin du XII[e] siècle. Son œuvre principale est une chronique en vers politiques, allant de la création du monde à la mort de Nicéphore Botoniate (1081), et dont une traduction slave, faite en 1350, est un monument intéressant de la littérature bulgaro-slovène.

MANASSES BEN-JOSEPH-BEN-ISRAËL, rabbin, né à Lisbonne en 1604, mort à Middlebourg en 1659. Emmené en Hollande par son père, que l'Inquisition chassa du Portugal, il fut élu, à dix-huit ans, directeur de la synagogue d'Amsterdam. L'imprimerie qu'il fonda dans cette ville, exécuta des éditions très estimées. Cromwell, auprès de qui il alla plaider la cause des juifs d'Angleterre, l'accueillit avec distinction. Il a composé en hébreu le *Grand livre des figures* et le *Livre du souffle de la vie* (1637); en portugais, plusieurs ouvrages de philosophie et de théologie, entre autres, le *Traité de la fragilité humaine* (1642). Il prétendait descendre de David et annonçait qu'un de ses petits-fils serait le Messie.

MANASTERSKO, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Kossow]), sur un affluent du Pruth (bassin du Danube) ; 2.300 hab. Salines, eaux minérales.

MANATIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères cétacés siréniens, comprenant les lamantins (*manatus*) et genres voisins. — *Un* MANATIDÉ.

MANATIES ou **MANANTIES** (*ti* — du lat. *manere*, rester) n. m. Dr. anc. Héritage donné à cens et à rente, dans lequel le possesseur était tenu de résider, qu'il ne pouvait démembrer, et qui faisait retour au seigneur, si le possesseur mourait sans enfant.

MANATUS (*tuss*) n. m. Nom scientifique des lamantins.

MANAU (Jean-Pierre), magistrat français, né à Moissac en 1822. Avocat à Toulouse, il fut nommé en 1870 avocat général, puis procureur général à la cour de cette ville, passa ensuite à Paris, comme juge, en 1871, et y devint successivement vice-président du tribunal (1877), conseiller à la cour d'appel (1879), président de chambre (1880), conseiller à la Cour de cassation (1882), président de chambre (1892) et procureur général (1893). Ses réquisitoires qui ont eu le plus de retentissement sont celui qu'il a prononcé pour la nullité du legs fait au pape par la marquise du Plessis-Bellière (1894) et ceux surtout (1898-1899) en faveur de la revision du procès Dreyfus. Il a été mis à la retraite en 1900.

Mânava-dharma-çâstra, « Code des lois de Manou », recueil de lois religieuses, morales et sociales, jadis en usage chez la secte védique des Mânavas, qui est resté le guide de la société indienne, et dont les prescriptions sont encore appliquées de nos jours par les tribunaux européens de l'Inde. — La tradition brahmanique attribue le Mânava-Dharma-Çâstra au Manou Svâyambhouva, fils de Svâyambhou (l'être existant par lui-même, le créateur, Brahmâ), qui l'enseigna à son disciple Brigou 30 millions d'années avant notre ère. Certains de ses passages paraissent, en réalité, très anciens quant au fond, mais il est relativement récent pour la forme et a dû subir de fréquents remaniements.

MANBY (George William), inventeur anglais, né dans le comté de Norfolk en 1765, mort à Yarmouth en 1854. Il perfectionna l'appareil inventé en 1752 par Bell pour le sauvetage des navires ; il imagina des procédés pour rendre la pêche de la baleine moins périlleuse. Il a publié : *Essai sur l'histoire naturelle* (1812) ; *Journal of a voyage to Groenland in the year 1821* (1822).

MANBY (Charles), ingénieur anglais, né à Horsley, comté de Stafford, en 1804, mort à Londres en 1884. Fils d'un directeur de forges et de hauts fourneaux, Charles Manby fut en état, dit-on, dès l'âge de seize ans, de dessiner et de faire construire le premier navire en fer qui ait navigué, l' « Aaron Manby ». S'étant rendu à Paris, il dirigea la construction des appareils pour l'éclairage au gaz. Il fut ensuite attaché aux ateliers du Creusot, devint, sous la Restauration, ingénieur en chef des manufactures de tabac, puis retourna en Angleterre (1829). Il y dirigea une usine du pays de Galles, et fut chargé plus tard de la direction de la maison Robert Stephenson. Il a organisé le corps d'état-major des volontaires ingénieurs, dont il devint lieutenant-colonel.

MANCANA n. m. Casse-tête dont se servent certaines peuplades indiennes. ‖ Jongleur des îles Mariannes.

MANÇANARÈS. Géogr. V. MANZANARÈS.

MANCEAU, ELLE (*so, sèl*), personne née au Mans ou dans le Maine ou qui habite la ville ou la région. — *Les* MANCEAUX.
— PROV. : **Un Manceau vaut un Normand et demi**, En chicane, les Manceaux sont plus terribles encore que les Normands.
— Adjectiv. : *Plaideurs* MANCEAUX.
— ENCYCL. Econ. rur. *Race bovine mancelle.* Autrefois, jusque dans la première moitié du XIX[e] siècle, on désignait de ce nom les bœufs et vaches du Maine et de l'Anjou. Ces animaux se caractérisaient par leur couleur uniformément rouge blond, ou maculée de blanc, leur squelette volumineux, leur grande aptitude à l'engraissement. Les femelles étaient de médiocres laitières. Par le croisement avec des taureaux durham, on a transformé la race mancelle au point qu'on peut la considérer aujourd'hui comme une variété pure de la race durham.
Race porcine. La race porcine du Mans (*race craonnaise, race angevine*) est l'une des meilleures qui soient, quant à la qualité de la viande; par une sélection persévérante on en a amplifié la taille et réduit le squelette. Les porcs de cette race ont le corps long, le crâne large, les oreilles très longues et retombant sur les yeux.

MANCELLE (*sèl*) n. f. Chaîne ou courroie qui joint les attelles du collier d'un cheval avec chaque limon de la voiture.

MANCENILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *manzenilla*, petite pomme) n. f. Fruit du mancenillier.

MANCENILLIER (*ni-li-é* ou *ni-ié* — rad. *mancenille*) n. m. Espèce d'arbre, de la famille des euphorbiacées.
— ENCYCL. Le *mancenillier* (hippomane mancenilla) est un arbre des Antilles, de l'Amérique centrale et de la Colombie, dont le port rappelle un peu celui du poirier. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ses fleurs groupées en épis ; son fruit ressemble à une pomme d'api, qui serait marquée de côtes. Cette plante est fort redoutée, à cause de ses propriétés vénéneuses; le seul contact de son latex produit des ulcères. La légende selon laquelle l'ombre même du mancenillier serait mortelle a trouvé sa place dans le livret de l'*Africaine* ; mais il faut remarquer que les fleurs du mancenillier ne sont nullement écarlates et qu'on ne le rencontre nulle part en Afrique.

Mancenillier : *a*, fleur mâle.

MANCEPS (*sèpss* — mot lat. dérivé de *manu capere*, saisir avec la main) n. m. Antiq. rom. Adjudicataire d'un bien public ou d'une entreprise affermée par l'Etat ; entrepreneur de travaux publics ou particuliers.

MANCHA-REAL, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]) ; 5.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de draps, toiles. Commerce de grains et de bestiaux.

MANCHAUG, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]), près de la frontière du Connecticut et du Rhode-Island ; 1.405 hab.

MANCHE (forme masc. du mot suiv.) n. m. Partie adaptée à un instrument ou à un outil, pour le saisir à la main lorsqu'on s'en sert : *Le* MANCHE *d'une pelle, d'un couteau, d'une fourchette, d'une hoche*, etc.
— Loc. div. *Branler au manche* ou *dans le manche.* Fig. N'avoir pas une résolution bien ferme, un parti bien arrêté. (Etre menacé de perdre prochainement la position que l'on occupe. — N'être pas solide, solidement établi : *Fortune qui* BRANLE AU MANCHE.) ‖ *Jeter le manche après la cognée*, Jeter le fer, puis le manche d'une cognée qui se démanche, et, au fig., Renoncer à quelque chose par découragement. ‖ *Manche à balai*, Bâton que l'on adapte à un balai pour en faciliter le maniement. ‖ *Se mettre du côté du manche*, Se mettre du côté de celui qui expulse les autres, du côté où l'on a tous les avantages. ‖ Pop. *Le manche*, Le chef, le directeur, le patron.
— Art culin. Os apparent des côtelettes et des gigots, par lequel on les saisit : MANCHE *de gigot.*
— Agric. *Manches de la charrue.* V. MANCHERON.
— Mar. Poignée à plusieurs mains, qu'on adaptait à une rame trop grosse pour être manœuvrée par un seul homme.
— Musiq. *Manche d'un violon, d'un violoncelle*, etc., Partie de l'instrument sur laquelle l'exécutant promène la main gauche pour varier la longueur des cordes et les sons qu'il en tire. ‖ *Savoir son manche*, Toucher avec justesse et fermeté les cordes attachées sur le manche d'un instrument.
— Techn. *Manche à polir*, Manche mobile auquel on adapte les diverses pièces que l'on veut polir. ‖ *Faux manche à tremper*, Barre de fer terminée par une douille, dans laquelle on adapte les pièces de coutellerie que l'on veut tremper. ‖ *Manche à gigot*, Sorte de pince qui s'adapte sur l'os du gigot et permet de le tenir solidement pour le découper. ‖ *Manche à blanchir*, Outil de corroyeur servant à lisser une peau. ‖ Tube principal d'un chalumeau, celui par lequel on tient l'instrument quand on en fait usage, et qui est muni de l'embouchure. ‖ Fourneau d'affinage, dans les ateliers de monnayeurs.

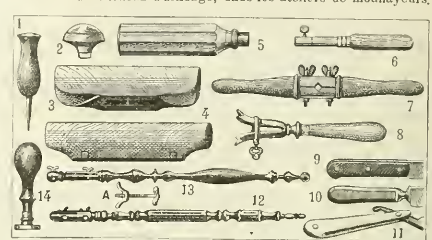

MANCHES : 1. D'alêne ; 2. D'échoppe ; 3 et 4. A blanchir ; 5. De tournevis ; 6. Universel ; 7. De tarière ; 8. A gigot ; 9. De couteau de cuisine ; 10. De couteau de table ; 11. De rasoir ; 12 et 13. D'écrans (A, vis de pression) ; 14. De cachet.

— Zool. *Manche de couteau*, Nom vulgaire de plusieurs coquillages, dont la forme rappelle celle d'un manche de couteau. V. SOLEN.

MANCHE (du lat. *manica*) n. f. Partie du vêtement couvrant le bras ou une partie du bras : MANCHE *de chemise, de robe, de paletot.* ‖ Pièce isolée, pareille à une manche véritable, qui se met par-dessus celle-ci pour l'orner ou pour la protéger, (Dans ce dernier cas, on dit souvent FAUSSES MANCHES) : *Une paire de* MANCHES *brodées.* ‖ *Tour de manches*, Garniture de rubans, de dentelle ou de fourrure placée au bout de la manche, au-dessus de la manchette. ‖ *Manches d'anges*, Manches qui n'atteignaient que jusqu'au coude. ‖ *Manches à gigot*, Manches larges et bouffantes près de l'épaule, serrées au poignet. ‖ *Manches à l'imbécile* ou *à la folle*, Manches serrées au poignet, mais très larges de la partie supérieure, que l'on faisait tomber à la hauteur du coude à l'aide de petits morceaux de plomb. ‖ *Manches pendantes*, Bandes d'étoffes attachées au bout des manches de certaines robes de cérémonie.
— Loc. div. *En manches de chemise*, Sans vêtement qui couvre les manches de la chemise : *Sortir* EN MANCHES DE CHEMISE. ‖ *Jambes en manches de veste*, Jambes grêles et arquées. ‖ *Avoir la manche large*, Etre fort indulgent dans ses interprétations sur des questions de morale. (Se dit surtout d'un confesseur ou d'un directeur.) ‖ *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, Etre peu scrupuleux. ‖ *Mettre à une personne du plomb dans la manche.* Fig. La rendre plus réfléchie. ‖ *Mettre quelque chose dans sa manche*, S'en emparer. ‖ *Il l'a mis dans sa manche*, Expression courante tendant, à tort, à expliquer le mécanisme de tous les tours des prestidigitateurs. ‖ *Se moucher sur la manche*, Etre tout à fait novice. ‖ *C'est du temps où l'on se mouchait sur la manche*, C'est à une époque où la simplicité était extrême. ‖ *Avoir quelqu'un dans sa manche*, L'influencer à son gré. ‖ *Tirer la manche à quelqu'un*, Le solliciter, chercher à le gagner. ‖ *Se faire tirer la manche*, Se faire prier, solliciter, ne céder qu'avec peine. ‖ Très fam. *C'est une autre paire de manches*, C'est une personne ou une chose toute différente. ‖ *Bonne manche* ou simplem. *Manche*, Etrenne, pourboire, en Italie.
— Archéol. *Manche honorable*, Pièce d'étoffe qui était souvent une manche détachée d'un costume et que les chevaliers portaient dans les joutes et les tournois en l'honneur de la dame qu'ils servaient et dont ils l'avaient reçue.

Manche honorable (XV[e] s.).

— Arg. *La manche*, Le monde des mendiants. ‖ *Faire la manche*, Mendier, tendre la main dans les lieux publics. ‖ *Coup de manche*, Mendicité à domicile, avec lettres de recommandation.
— Blas. Meuble d'armoiries, qui représente une manche d'habit. ‖ *Manche mal taillée.* V. MALTAILLÉE.
— Géogr. Bras de mer resserré entre deux terres, et servant de communication entre deux mers de grande étendue : *La* MANCHE *de Tartarie.* ‖ Se dit particulièrement du bras de mer qui sépare l'Angleterre du continent. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Passer la* MANCHE.
— Hist. *Gentilshommes de la manche*, attachés à la personne d'un fils de France, pendant la durée de son éducation. ‖ *Gardes de la manche.* V. GARDE.
— Hist. relig. *Cordeliers à la grande manche*, Cordeliers rentés que le cardinal d'Amboise supprima en France.
— Jeux. Nom donné à la première partie des divers jeux, quand on joue en partie liée : *Gagner la première* MANCHE. (Quand chaque adversaire a gagné une manche, on fait une troisième partie, qui s'appelle la *belle.*) ‖ *Etre manche à manche*, Avoir gagné le même nombre de parties. ‖ Au jeu de whist. Se dit d'une des parties liées constituant le *rob.*

Manches : 1. Ajustée (xiv^e s.); 2. A retroussis (xiv^e s.); 3. En sac (xv^e s.); 4. En écrevisse (xvi^e s.); 5. A crevés (xvi^e s.); 6. A taillades (xvi^e s.); 7. A épaulette (xvi^e s.); 8. A bourrelets (xvi^e s.); 9. A gigot (xvii^e s.); 10. Fendue (xvii^e s.); 11. A parement (xviii^e s.) 12. A botte (xvii^e s.); 13. A sabot (xviii^e s.); 14. A ballon (Empire); 15, 16, 17. Modernes (1902). [V. les planches en couleur du mot COSTUME.]

— Mar. *Manche à charbon,* Conduit par lequel on fait glisser le charbon. ‖ *Manche de dalot,* Petit conduit mobile en toile mis à l'extrémité d'un dalot pour que les eaux du navire ne viennent pas salir la carène. ‖ *Manche à saletés,* Conduit par lequel on jette à la mer tous les détritus du bord. ‖ *Manche à vent,* Grand tube en toile ou en métal servant à aérer l'intérieur d'un navire.

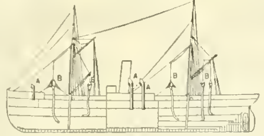

Manche : A, A, A, manches à vent en tôle; B, B, B, manches à vent en toile.

— Pêch. Filet formant une sorte de poche fermée par l'un des bouts.

— Pharm. *Manche d'Hippocrate,* Sorte de cône en toile, en molleton ou en feutre, qui, suspendu dans un cadre à quatre pieds, sert à clarifier les sirops par filtration. ‖ On dit plutôt CHAUSSE D'HIPPOCRATE.

— Sport et jeux. Se dit de chaque épreuve, dans les courses en partie liée.

— Techn. Tube de cuir, de caoutchouc, de toile ou d'autre matière molle, dont on se sert pour conduire de l'eau d'un point à un autre.

— Zool. *Manche de velours,* Ancien nom spécifique d'une espèce d'oiseau de mer propre aux régions australes. (Le fou manche de velours [*sula dactylatra*] est une belle espèce d'un blanc pur, ainsi nommée à cause de ses ailes noires ; il a été découvert à l'île de l'Ascension.)

Manche de velours.

— Encycl. Antiq. Chez les Grecs et les Romains, l'usage de la manche était exceptionnel et de mauvais goût. Chez les Ioniens comme chez les Doriens, sauf pour les acteurs, le chiton et l'himation laissaient les bras nus. Par contre, les gens du peuple et les esclaves, qui ne portaient généralement pas de manteau, avaient un chiton à manches (*cheiris*). A Rome, les femmes, les pauvres gens et les esclaves portaient une tunique à manches ; mais, jusqu'au début de l'empire, les hommes de manières distinguées n'avaient de manches ni à la tunique ni à la toge. Plus tard, cependant, se répandit l'usage des tuniques aux larges manches qui descendaient jusqu'aux mains. La *dalmatique* du temps de l'empire était munie aussi de manches très larges et très longues.

— Moyen âge et temps mod. Durant les époques mérovingienne et carolingienne, on continue à porter la dalmatique avec manches longues ajustées, manches courtes, ou même sans manches. Du xi^e au xiii^e siècle, la manche du vêtement de dessus (*bliaut*) est généralement évasée au poignet, parfois même traîne jusqu'à terre, et laisse toujours apercevoir les poignets finement brodés des vêtements de dessous (*chainse*). A partir du xiv^e siècle, les manches sont presque toujours indépendantes des vêtements qu'elles devaient accompagner. Ainsi s'explique l'expression : *C'est une autre paire de manches.* Avec un pourpoint ou une robe, on commandait plusieurs paires de manches de couleurs et de formes diverses, manches que l'on bâtissait le matin pour les découdre le soir, et, souvent, dans les tournois, l'une était donnée au vainqueur comme un gage d'amour de sa dame (*manche honorable*). Les formes varièrent extraordinairement avec les modes, et, jusqu'au règne de Louis XV, elles affectèrent les coupes et les dimensions les plus extravagantes ; mais, depuis le règne de Louis XIII, elles faisaient presque toujours partie de l'habit. C'est au xvi^e siècle qu'on fit les manches les plus riches, les plus déchiquetées, depuis la manche ajustée, jusqu'aux manches festonnées et déchiquetées en *barbes d'écrevisse,* et qui traînaient jusqu'à terre ; manches à crevés, à taillades, à bourrelets, à gigots, etc. Les deux manches n'étaient pas toujours pareilles. Les manches portées ouvertes et flottantes s'appelaient souvent *ailerons,* comme celles des mandilles. Au xvii^e et au xviii^e siècle, le costume masculin comporte un justaucorps avec manche terminée par un parement rigide, retroussé très haut, dit « à botte », orné de galons de métal et d'où s'échappe le flot de dentelle des manchettes ; dans le costume féminin, la manche proprement dite est plate et s'arrête au coude par un poignet que termine un « sabot » de dentelle et de ruban. La Révolution et l'Empire apportent de notables changements dans le costume. Celui de l'homme, quant aux manches, est assez simple et demeure tel jusqu'à nos jours. Celui de la femme copie l'antique, et la manche en est absente. De 1820 à 1835, la manche s'en tient encore à peu près à l'épaule seule, et se plisse en bouillonnés ressemblant à des paniers. Quant aux manches actuelles, elles suivent les caprices de la mode : manche ajustée, manche à gigot, manche pagode, etc.

Manche (espagn. *Mancha*), ancien pays et région naturelle de l'Espagne, comprise actuellement, pour sa plus grande partie, dans la province de Ciudad-Real ; pour le reste, dans les provinces de Tolède, d'Albacète et de Cuença. C'est une vaste plaine déprimée, calcaire, déboisée, à climat sec, inégal, rude, un pays déshérité et pauvre. Les *Manchegos,* parmi lesquels Cervantes a pris le type de son Don Quichotte, sont parmi les plus misérables des Espagnols.

Manche (le chevalier **de La**), surnom de Don Quichotte, parce qu'il était né dans cette partie de l'Espagne.

Manche (angl. *the English Channel*), mer de l'Europe occidentale, formée par l'océan Atlantique, limitée au N. par le littoral anglais, au S. et à l'E. par les côtes de la Bretagne et de la Normandie françaises, au N.-E. par le détroit du Pas de Calais, qui la fait communiquer avec la mer du Nord, à l'O. enfin par une ligne imaginaire, qui joindrait l'île française d'Ouessant au cap Land's End, à l'extrémité de la Cornouailles anglaise. Au point de vue géologique, elle apparaît comme un accident relativement récent, par lequel les eaux de l'Atlantique auraient peu à peu entamé au S.-O. les couches concentriques du bassin parisien, de manière à venir en dernier lieu, par l'effondrement du Pas de Calais, contemporain de l'homme, se relier à la mer du Nord. En fait, la correspondance des sédiments et des couches primitives est parfaite entre les côtes anglaises et françaises de la Manche. La profondeur de la mer se maintient entre 50 et 100 mètres, accusant l'existence d'un socle continental ininterrompu entre les îles Britanniques et le continent ; et le travail d'érosion des flots se poursuit toujours d'une manière appréciable, particulièrement sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne françaises, ainsi que sur les côtes du Weald et de la Cornouailles anglaise. Il est favorisé par le peu de profondeur du lit marin, les dentelures des côtes, la présence sur le littoral de lignes de hauts fonds, de récifs et parfois d'îles notables (telles que les îles anglo-normandes), entre lesquelles les flots de marée, les courants côtiers ou *raz* prennent une amplitude exceptionnelle et font de la Manche, particulièrement au large des côtes de Bretagne ou des îles Scilly, une des mers les plus dangereuses qui soient. D'une manière générale, les courants côtiers suivent, le long des côtes de France, la direction S.-O.-N.-E., faisant de la Manche comme un affluent de la mer du Nord, dans laquelle, au N. du Pas de Calais, ils répartissent en un éventail de bancs de sable la masse de débris qu'ils ont entraînés. Ce mouvement des courants est favorisé par le régime des vents d'O., qui domine sur la Manche, et dont l'action presque permanente sur les côtes d'Angleterre et de France a pour résultat un adoucissement notable du climat de l'Europe occidentale.

Peu de régions de l'Océan ont une importance économique plus considérable que cet étroit bras de mer, par lequel s'opère la circulation maritime, prodigieusement active, entre la France et l'Angleterre d'abord, et, en second lieu, entre les mers de l'Europe septentrionale et le bassin méridional de l'Atlantique.

Manche (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'extrémité occidentale de l'ancienne province de Normandie, c'est-à-dire de l'Avranchin et du Cotentin, et tirant son nom de la mer qui baigne ses côtes. Il est limité, à l'O., au N. et au N.-E., par la Manche, au S. et à l'E., par les départements d'Ille-et-Vilaine, Orne, Mayenne et Calvados. Superficie, 594.573 hectares.

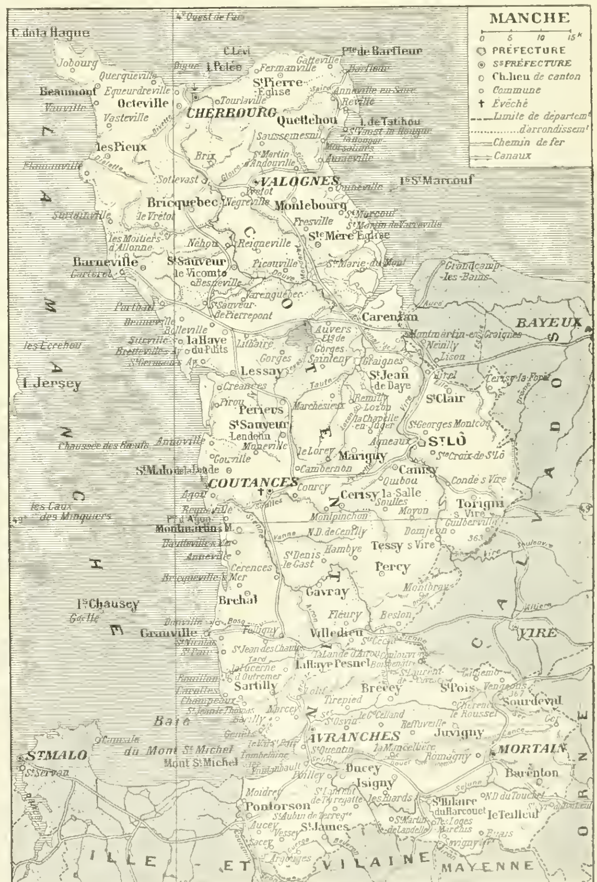

Ce département comprend 6 arrond. *Saint-Lô,* ch. l., Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain et Valognes ;

48 cant., 645 comm. et 500.052 hab. Il fait partie du 10e corps d'armée (Rennes), du 1er arrondissement maritime (Cherbourg), de la 13e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts (Alençon), de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Caen, et forme l'évêché de Coutances, suffragant de l'archevêché de Rouen.

Géologiquement, ce département fait partie du massif armoricain; on y retrouve, en bandes alignées sensiblement O.-E., les terrains cristallins et primaires : granit, silurien, dévonien, permien. A l'E., du côté de Carentan, apparaît le lias, parfois recouvert de pliocène, qui témoigne que le Cotentin fut jadis séparé du massif : des landes de Lessay à Carentan, par les marais de Gorges, dépression très nette. Pays de collines pittoresques, dont les grès, souvent, forment les sommets (point culminant : signal de Saint-Martin-de-Chaulieu, 368 m.); au S., les collines de Normandie se terminent par les hauteurs de l'Avranchin (200 à 300 m.); au N., collines se relevant jusqu'à 190 m. Climat maritime, très doux. Ciel souvent gris et nuageux. Abondamment arrosé, le sol, peu perméable, est coupé de nombreux ruisseaux peu abondants, mais réguliers. Le Couesnon servit jadis de limite entre la Normandie et la Bretagne; la Vire, la Sienne, la Sée, la Sélune sont les rivières importantes. Canal de la Vire à la Taute.

Les côtes sont découpées, bordées de récifs, avec des courants dangereux (raz Blanchart), elles présentent une succession de falaises rocheuses et de plages, selon la dureté des terrains : baie marécageuse des Veys, rade de la Hougue, baie étroite du mont Saint-Michel, dunes de Donville, rade de Cherbourg, etc. Granville reste petit port de pêche; Cherbourg a ruiné les petits havres voisins.

La douceur du climat maritime permet de rencontrer là camélias et figuiers. Sur les grès, landes et bruyères; sur les schistes et le lias, grasses prairies, où l'on élève des chevaux; race bovine renommée pour la boucherie, ainsi que les laitages (le pays de Penesme, près Carentan, rivalise avec celui d'Isigny). Les amendements par engrais maritimes (tangues de la baie des Veys) ont permis la culture des céréales riches; polders de la côte de Pontorsen. Cultures maraîchères sur les côtes. Dans les bois dominent le hêtre, le chêne, le bouleau. Pas de vigne, faute de chaleur et de sécheresse, mais pommiers à cidre et, au S.-O., poiriers qui donnent le « peiré ». Petite industrie maintenue dans les vallées; industrie textile (blanchiment des toiles) et de la quincaillerie (Villedieu-les-Poêles). Carrières de granit, de grès, d'ardoises; sel marin; produits chimiques, constructions navales, pêcheries. Commerce avec l'Angleterre (œufs, beurre, bétail).

Manché.

MANCHÉ n. m. Bateau plat et petit caboteur de l'Hindoustan.

MANCHEREAU (*ro* — rad. *manche* n. m. n. m. Techn. Chacune des deux poignées fixées à chaque bout de la boîte de la lisse, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERON (dimin. de *manche* n. f.) n. m. Manchette. ‖ Manche dans une robe, qui couvre le bras de l'épaule au coude, ou qui couvre seulement l'épaule. ‖ Garniture vers le haut d'une manche de femme : *Mettre des* MANCHERONS *à une robe.*

A, mancheron (XVIe s.).

MANCHERON (de *manche* n. m.) n. m. Pièces de bois ou de fer inclinées, qui sont disposées à l'arrière de la charrue et qui servent à la diriger. (On dit aussi MANCHE.) ‖ Conducteur de charrue.

MANCHESQUE (*chèssk'*) adj. Qui se rapporte à la province de la Manche; qui tient de don Quichotte, chevalier de la Manche.

Mancheron.

MANCHESTER (en lat. *Muncunium* et *Mandussedum*), ville de l'Angleterre (comté de Lancastre), sur l'Irwell, à 54 kilom. de Liverpool, qui est en quelque sorte son port, et qui lui est reliée par un chemin de fer et un canal (Ship-Canal); un autre canal, celui de Bridgewater, lui amène les houilles de Worsley-Mill. Population. 514.000 hab. A proximité se trouvent une infinité de localités populeuses, dont la principale est Salford. L'industrie essentielle de Manchester est l'industrie cotonnière sous toutes ses formes. En outre, la fabrication des soieries et la construction des machines ont pris un très grand développement. Les riches fabricants de Manchester, les *rois du coton*, ont embelli leur ville de monuments, de musées, d'hôpitaux, d'écoles industrielles et commerciales. Quelques-uns d'entre eux ont formé un groupe d'économistes, connu sous le nom d'*école de Manchester*, qui a fait adopter par l'Angleterre le système du libre-échange. Hôtel de ville grandiose, construit en 1877; cathédrale du style gothique; l'Athenæum, qui renferme une collection de tableaux; bibliothèques très riches; musée d'histoire naturelle; belles promenades. Statues de Wellington, de Robert Peel, de Watt, de Dalton.

MANCHESTER, ville des États-Unis (New-Hampshire [comté de Hillsborough]), sur le Merrimac; 44.126 hab.; fabrication des cotonnades, des mousselines et des lainages, construction des locomotives et machines diverses. — Ville de l'État de Virginie (comté de Chesterfield), séparée de Richmond par le James River; 9.246 hab. — Ville de l'État de Connecticut (comté de Hartford); 7.000 hab. Soieries. — Ville de l'État de Vermont, ch.-l. du comté de Bennington; 2.930 hab. — Ville de l'État d'Ohio (comté d'Adams), sur la rive droite de l'Ohio; 2.665 hab.

MANCHESTER, « paroisse » des Antilles anglaises (Jamaïque [comté de Middlesex ou comté du Milieu]), au versant sud de l'île; 802 kilom. carr., 50.000 hab.

MANCHESTER (Edward MONTAGU, comte DE), homme d'État anglais, né en 1602, mort en 1671. Membre du Parlement dès 1623, il entra, en 1626, à la Chambre des lords. Il fut un des chefs du parti puritain. En 1643, avec Cromwell, il était à la tête des principales forces parlementaires. Il battit les royalistes à Marston-Moor, puis à Newbury. Ayant perdu son commandement, pour ne pas avoir suffisamment profité de ses succès, il remplit diverses fonctions administratives, fut chargé du grand sceau de 1646 à 1648, et fit de grands efforts pour la pacification générale. Il favorisa la Restauration, qui le combla d'honneurs.

MANCHETTE (*chèt'* — dimin. de *manche* n. f.) n. f. Garniture cousue ou adaptée au poignet d'une manche de chemise, et qui sort de la manche du vêtement : MANCHETTES *de dentelle.* ‖ *Manchette de botte, de guêtre,* Sorte de genouillère de toile, que l'on mettait autrefois entre la botte ou la guêtre et le vêtement, lorsque les bottes ou les guêtres atteignaient jusqu'au genou. ‖ *Manchette de sabre,* Morceau d'étoffe qui garnissait le bas de la poignée d'un sabre d'infanterie, et se trouvait pressé entre la garde et l'entrée du fourreau.

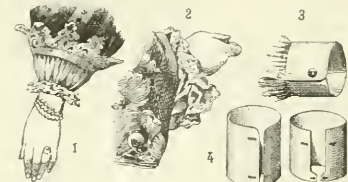

Manchettes : 1. Du XVIe siècle; 2. Du XVIIIe siècle; 3. Moderne; 4. Fausse manchette (moderne).

— Cercle rouge qu'on fait autour du poignet de quelqu'un, en le serrant fortement : *Faire des* MANCHETTES *à quelqu'un.*

— Pop. *Marquis de la manchette,* Mendiant. ‖ *Chevalier de la manchette,* Pédéraste.

— Fam. *Prendre, Mettre des manchettes,* Avoir certains égards minutieux : *Faut-il* METTRE DES MANCHETTES *pour parler à un fat ?* ‖ *Vous m'avez fait là de belles manchettes,* Vous m'avez, par étourderie, jeté dans un grand embarras. ‖ *Pas de ça, Lisette, ça gâte les manchettes,* Vous n'aurez pas ce que vous demandez.

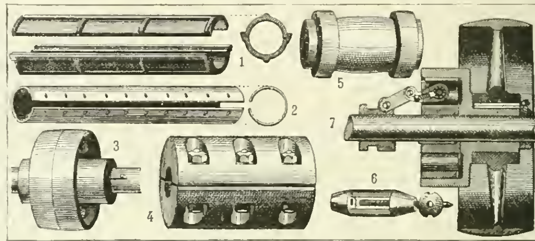

Manchons : 1. Pour conduite de gaz; 2. Pour tuyaux à incendie; 3. A plateau; 4. En deux pièces; 5. A frettes; 6. Pour cliquets; 7. A friction.

— Coutelas à poignée de bois, que les nègres portent suspendu à une corde en sautoir.

— En Normandie, Pain en forme de couronne.

— Artill. Nom donné, dans le service des mortiers lisses, aux manches de toile dont se sert le canonnier qui place la bombe dans la chambre de la bouche à feu.

— Bot. *Manchette de la Vierge,* Nom vulgaire du liseron, à cause de la forme de sa fleur. ‖ *Manchette grise,* Nom vulgaire de l'*agaricus craspedius,* qui est de couleur grise, et dont le chapeau est plissé en forme de manchette.

— Chir. Couronne de peau doublée de son pannicule adipeux, que l'opérateur disseque et relève en manchette avant de continuer l'amputation d'un membre. (Elle sert à recouvrir la surface de section du membre amputé, et elle permet la réunion immédiate de la plaie.)

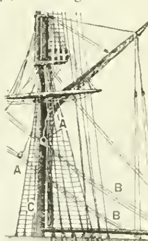

Manchette : A,A, manchettes du grand bras; B, B, grand bras; C, mât d'artimon.

— Escr. *Coup de manchette,* Coup de taille au poignet de la main qui tient le sabre.

— Mar. Bout de corde empêchant un cordage qui mollit de tomber trop bas.

— Mobil. Accotoir rembourré d'un canapé, d'un fauteuil.

— Techn. *Manchette de charpentier,* Sorte de rabot à faire des moulures.

— Typogr. Note ou addition marginale. ‖ Dans les journaux, etc., Titre, généralement sensationnel, qui s'imprime en gros caractères en tête de la première page, sous le titre. ‖ Avis placé à droite ou à gauche du titre, ou au-dessous, et relatifs au prix d'abonnement, aux annonces, etc.

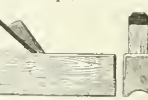
Manchette de charpentier.

— Zool. *Manchette de Neptune,* Nom vulgaire de diverses espèces de bryozoaires des mers d'Europe, comme les rétépores et les carbasées.

— ALLUS. HIST. **Manchettes de Buffon.** Ces manchettes célèbres paraissent avoir pour origine un simple quiproquo. L'illustre naturaliste avait l'habitude d'écrire à mi-marge sur une feuille de papier pliée en deux, et de faire ses corrections ou additions *en manchettes,* dans la marge. De là serait venue cette légende qu'il ne manquait jamais de mettre des manchettes de dentelle pour rédiger ses ouvrages.

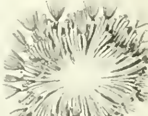
Manchette de Neptune.

MANCHEUR n. m. Arg. Saltimbanque qui n'a pas de baraque et qui exécute ses tours sur la voie publique.

MANCHIÈRE n. f. Couturière qui a la spécialité des manches.

MANCHON (rad. *manche* n. f.) n. m. Fourreau de soie, de fourrure, etc., ouaté, ouvert aux deux bouts, que portent les femmes, et dans lequel elles glissent leurs mains pour les préserver du froid : MANCHON *de loutre, d'astrakan, d'hermine, de martre, de satin, de velours,* etc.

A, manchon de képi.

— *Chien de manchon,* Chien de très petite taille que les dames portaient dans leur manchon, au temps de Louis XV.

— Milit. Tube métallique qui, dans certains fusils ou mitrailleuses, recouvre le canon afin d'éviter le contact entre ce canon chauffé par le tir et la main du soldat. ‖ *Manchon de frettage,* Sorte de frette plus longue que les autres. ‖ *Manchon à tourillons.* Dans les bouches à feu munies d'un frein hydropneumatique, Sorte de tube enveloppant le canon, et qui assure à celui-ci la faculté de glisser d'avant en arrière, et inversement. ‖ *Manchons de bout d'essieu,* Manchons employés avec certains affûts, lorsqu'on remplace pour le tir les roues par des roulettes dont le moyeu est de moindre épaisseur. ‖ *Manchon graisseur,* Cylindre creux en peau de mouton dont on coiffe le refouloir quand on veut se servir de celui-ci pour graisser intérieurement une pièce de canon. ‖ Dans l'ancien fusil de l'armée française (fusil Gras), et dans le fusil modèle 1886-1893, Partie arrière de la culasse mobile destinée à fixer le percuteur au chien et à éviter les crachements par l'arrière. (V. LEBEL.) ‖ Dans les simulacres de guerre, Enveloppe de toile blanche dont les soldats de toutes armes figurant l'ennemi recouvrent de leur coiffure pour se distinguer de l'autre parti.

Manchon du fusil Lebel.

— Mar. *Manchon de bitte,* Corps cylindrique en fonte des bittes métalliques. ‖ *Manchon d'écubier,* Renfort en fer dont on garnit les écubiers pour les préserver de l'usure que causerait le frottement de la chaîne. ‖ *Manchon d'écubier de pont,* Anneau métallique préservant le pont d'une détérioration trop rapide au passage des chaînes. ‖ *Manchon de capelage de perroquet,* Saillie de bois ménagée sur le mât de perroquet pour supporter le capelage.

— Physiq. et chim. Gaine cylindrique de verre, de glaise, de terre cuite, etc., servant soit à protéger les tubes de certains appareils, soit à tout autre usage.

— Techn. En T. de tisseur, Petit nombre de cartons percés, lacés ensemble et réunis à leurs extrémités par des nœuds. ‖ Espèce de rondelle de bois qui, dans les armures du métier Jacquard, est fixée à l'arbre de couche, et sur laquelle s'enroule la courroie qui opère la levée de la griffe. ‖ Moule dans lequel le cylindre de verre est soufflé pour former une feuille. ‖ Cylindre creux, susceptible de glisser le long d'un axe. ‖ Cylindre servant à relier les extrémités de deux axes pour les rendre solidaires. ‖ Cylindre servant à réunir l'extrémité de deux tuyaux. ‖ En métallurgie, Cylindre en fonte muni d'une découpure intérieure et qui sert à consolider les allonges ou trèfles dans un train de laminoir. ‖ Sorte de gaine constituée par de la gaze plongée dans une dissolution de sels métalliques appelés *terres rares,* et carbonisée ensuite avant d'être placée sur le bec d'une lampe à gaz, à pétrole, à alcool, etc. Donne une belle lumière sous l'action de la flamme.)

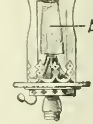

A, manchon à incandescence.

ENCYCL. Le *manchon* s'est montré en France pour la première fois sous Henri III; il fit d'abord partie du costume d'hiver des deux sexes. Il se portait suspendu à un cordon qu'on appelait au XVIIe siècle *passe-caille.* Les manchons étaient à cette époque la niche de tout petits chiens qu'il était de bon goût de porter partout avec soi. Au XVIIIe siècle, en même temps que les dames portaient des robes de *soupirs étouffés* garnies de *regrets superflus,* elles avaient leur manchon d'*agitation momentanée;* les hommes faisaient usage d'énormes manchons qui leur

Manchons : 1. De fourrure, pour homme (XVIIIe s.); 2. De fantaisie, pour dame (moderne); A, d'astrakan (moderne).

couvraient la poitrine. Depuis la Révolution le manchon n'est plus porté que par les dames ; il change de volume selon les exigences de la mode, mais il est à peu d'exception près couvert de peau de martre, zibeline, renard bleu, petit-gris, vison, astrakan, etc.

— Mécan. Parmi les *manchons* qui servent à relier deux arbres tournants, on distingue les *manchons fixes* et les *manchons à embrayage*. Les premiers s'emploient pour assembler deux arbres tournant toujours ensemble ; les seconds servent pour les arbres dont les communications sont intermittentes. Les manchons fixes sont de deux espèces : 1° les manchons fixes d'une seule pièce, consistant en un anneau, soit rond avec prisonnier, soit carré, suivant la section de l'arbre au point d'assemblage. (Ces manchons ne se calent pas ; seulement, pour les empêcher de sortir de la position intermédiaire qu'ils doivent avoir, on les munit d'une vis, qui, se plaçant entre les deux prisonniers pour les manchons ronds, ou tenant une clavette pour les manchons carrés, rend leur position invariable) ; 2° les manchons fixes de deux pièces consistant en deux demi-manchons d'une seule pièce, assemblés à boulons.

MANCHONNIER (*cho-ni-é*) n. m. Ouvrier qui fait les manchons de verre.

MANCHOT (*cho*), **OTE** [de l'anc. franç. *manc;* du lat. *mancus*, même sens] adj. Qui manque d'une main ou d'un bras ou qui est perclus de ce membre : *Un homme* MANCHOT. ‖ Estropié, perclus, en parlant du bras ou de la main : *Un bras* MANCHOT.

— Par ext. Maladroit dans l'usage de ses mains : *La timidité nous rend* MANCHOTS.

— Par plaisant. Privé de l'usage de quelque organe : *Le drôle n'était pas* MANCHOT *de la langue*. (Le Sage.)

— Fam. *N'être pas manchot*, Se servir adroitement de ses mains, avoir du talent. (Etre prompt et vigoureux à frapper. — Etre habile et rusé.)

— n. Personne manchote : *On a vu des* MANCHOTS *peindre avec le pied*.

MANCHOT (*cho*) n. m. Nom commun à la plupart des oiseaux palmipèdes de la famille des sphéniscidés.

— ENCYCL. Les *manchots* sont ainsi nommés à cause de la brièveté de leurs ailes, réduites à de véritables moignons, et devenant des rames couvertes de plumes écailleuses. (V. SPHÉNISCIDÉS.) Les manchots proprement dits sont un genre de sphéniscidés, dont le nom scientifique est *aptenodytes*. De grande taille, ils ont un bec long, crochu, les moignons alaires en lame de sabre, le corps allongé, le cou assez court. On en connaît deux espèces des régions antarctiques ; le grand manchot (*aptenodytes Patagonica*) mesure près de 1 mètre de haut ; il remonte jusque dans le sud de l'Amérique : l'*aptenodytes Forsteri* ne s'éloigne guère des régions antarctiques.

Manchot.

MANCHY n. m. Chaise à porteurs, ou plutôt lit à porteurs, qu'on emploie à Madagascar et à la Réunion quand l'absence de routes ne permet pas l'usage des voitures :

Sous un nuage frais de claire mousseline,
Tous les dimanches au matin,
Tu venais à la ville en *manchy* de rotin,
Par les rampes de la colline.
LECONTE DE LISLE.

MANCIANO, ville d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), entre l'Albegna et la Fiora, en pleine Maremme ; 3.853 hab. Fabrication de chapeaux de paille.

MANCIENNE (*si-èn'*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de viorne, le *viburnum lantana*.

MANCIET, comm. du Gers, arrond. et à 37 kilom. de Condom, au-dessus de la Douze ; 1.670 hab. (*Manciétois, oises*.) Vaste étang. Commerce de vins et d'eaux-de-vie. Elégant clocher du XIVe siècle.

MANCINELLI (Luigi), chef d'orchestre et compositeur italien, né à Orvieto en 1848. Il s'est distingué comme chef d'orchestre sur diverses scènes importantes de son pays et de l'étranger. Il fut quelque temps, en 1881, directeur du Lycée musical de Bologne, en même temps que maître de chapelle de la basilique de San Petronio et chef d'orchestre du théâtre Communal. Comme compositeur, Mancinelli, déjà connu par la publication de quelques morceaux de piano et de jolies mélodies, obtint un succès retentissant en écrivant pour deux drames de Pietro Cossa, *Cleopatra* et *Messalina*, des ouvertures et intermèdes symphoniques. Son drame lyrique, *Isora di Provenza* (1884), fut moins bien accueilli.

MANCINI (famille), ancienne famille patricienne de Rome. Elle est surtout connue par les neveux et nièces du cardinal Mazarin. Leur aïeul, Paolo Mancini, né à Rome, mort dans cette ville en 1635, commanda la garde à cheval du cardinal Aldobrandini et se signala dans la guerre de Ferrare en 1597. Il fonda l'Académie des humoristes. Devenu veuf, il embrassa la vie religieuse. Il eut, entre autres enfants : 1° François-Marie Mancini, nommé cardinal, sur la recommandation de Louis XIV, par le pape Alexandre VII, en 1660, mort à Rome en 1672 ; 2° Michel-Laurent Mancini, qui épousa Hieronyma Mazarin, sœur cadette du cardinal Mazarin. De son mariage naquirent : 1° Michel-Paul Mancini, qui fut tué au combat du faubourg Saint-Antoine en 1652 ; 2° Philippe-Julien, qui devint duc de Nevers et mourut en 1707 ; 3° Alphonse, qui, s'étant rendu en France en 1657, mourut par accident l'année suivante ; 4° Laure, qui épousa le duc de Mercœur ; 5° Olympe, qui devint comtesse de Soissons ; 6° Marie, qui fut princesse Colonna ; 7° Hortense, depuis duchesse de Mazarin ; 8° Marie-Anne, qui fut duchesse de Bouillon. (V. les art. suiv.) Philippe-Julien épousa Gabrielle de Thianges, dont il eut : 1° Philippe-Jules-François Mancini ; 2° Jacques-Hippolyte, dit « le marquis Mancini » ; 3° Diane-Gabrielle-Victoire, qui épousa Charles-Louis de Hénin, prince de Chimay ; 4° Diane-Adélaïde-Philippine, mariée à Louis-Armand, duc d'Estrées, pair de France. Philippe François obtint, en 1720, des lettres de confirmation de son duché de Nevers, et mourut en 1769. De son mariage avec Anne-Marie Spinola, il eut Jules-Barbon Mancini, duc de Nivernais, qui fut ambassadeur de France à Rome, à Berlin et à Londres, membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il mourut sans enfant mâle, en 1798.

MANCINI (Laure), duchesse DE MERCŒUR, née à Rome en 1636, morte à Paris en 1657. Elle avait été tout d'abord promise au fils du duc d'Epernon, le duc de Candale, qui mourut avant que le mariage eût été conclu. Elle fut ensuite fiancée au duc de Mercœur, fils de César de Vendôme, bâtard de Henri IV, qui, en 1651, l'épousa à Brühl, près de Cologne, où Mazarin s'était retiré, à la suite des troubles de la Fronde. Laure vécut dans une grande dévotion, tantôt à la cour, où Anne d'Autriche et Louis XIV avaient pour elle une véritable prédilection, tantôt à Anet, la demeure de son beau-frère, le duc de Vendôme. Ses deux fils furent le célèbre général Vendôme et le grand prieur de Vendôme. Son époux, qui avait obtenu le gouvernement de Provence, fut si cruellement affligé de sa mort, qu'il se fit prêtre. Il mourut cardinal et légat du saint-siège en France. — OLYMPE **Mancini**, comtesse DE SOISSONS, sœur de la précédente, née à Rome en 1639, morte à Bruxelles en 1708, avait, comme son oncle Mazarin, beaucoup d'ambition et d'esprit d'intrigue. Elle posséda les bonnes grâces de Louis XIV, et songea un instant à devenir reine de France. Elle se résigna à épouser, en 1657, Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, pour qui Mazarin fit revivre le titre de comte de Soissons. Lors du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, elle devint surintendante de la maison de la reine. Le roi passait chez elle de longues soirées. Les intrigues galantes tiennent une grande place dans cette période de sa vie. Exilée un moment de la cour à cause de ses attaques contre Mlle de La Vallière, elle fut accusée, en 1680, lors du procès des poisons, par la Voisin d'avoir manifesté l'intention de se venger du roi, et elle se réfugia en Flandre. En 1689, on la trouve à Madrid, où Saint-Simon l'accuse sans fondement d'avoir empoisonné la jeune reine d'Espagne Marie-Louise d'Orléans. Elle voyagea ensuite en Allemagne, en Angleterre, et retourna à Bruxelles. Veuve depuis 1673, elle avait eu cinq fils et trois filles. Le plus célèbre de ses enfants fut le prince Eugène. — MARIE **Mancini**, princesse COLONNA, sœur des précédentes, née à Rome en 1640, morte probablement vers 1715, inspira à Louis XIV une véritable passion, et peut-être le roi songea-t-il sérieusement à l'épouser ; mais l'opposition de Mazarin mit obstacle à ce projet. Marie Mancini dut se contenter d'un mariage avec le prince Colonna, grand connétable de Naples, vice-roi d'Aragon (1662). Elle habita tout d'abord Rome, et elle introduisit au palais Colonna le jeu, la comédie, les danses et les conversations du monde parisien. Elle donna, en peu d'années, plusieurs fils au connétable, qui paraissait très épris de ses charmes, mais devint bientôt d'une jalousie féroce. Le palais Colonna devint pour la princesse un véritable enfer. Elle profita d'une absence de son mari pour gagner Civita-Vecchia avec sa sœur Hortense, qui était venue chercher un refuge auprès d'elle. De là, elles s'embarquèrent pour la Provence, et elles furent arrêtées à Aix, habillées en hommes (1672). Louis XIV refusa de voir la Colonna, après une semblable aventure. Elle dut quitter la France et se retira dans les Pays-Bas espagnols. Enfermée dans la citadelle d'Anvers sur l'ordre de son mari, elle obtint cependant de se rendre en Espagne, et se réconcilia avec le connétable. Mais celui-ci, toujours jaloux, la fit enfermer dans un couvent, à la suite d'une intrigue galante. Elle ne laissa point de trace de ses dernières années. — HORTENSE **Mancini**, duchesse DE MAZARIN, sœur des précédentes, née à Rome en 1646, morte à Chelsea (Angleterre) en 1699, était la plus belle des nièces du cardinal. Elle épousa Armand de La Porte, duc de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, qui hérita de la fortune du cardinal, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Mazarin (1661). Les visites fréquentes du roi à sa femme jetèrent le duc de Mazarin dans une véritable inquiétude. Il n'imagina pas d'autre moyen d'échapper aux dangers qu'il entrevoyait que de traîner la belle Hortense dans de continuels déplacements. Celle-ci résolut de le quitter. Elle chercha d'abord un refuge chez son frère, le duc de Nevers, puis à l'abbaye de Chelles, et enfin, elle quitta la France avec le chevalier de Rohan, qu'on lui donnait pour amant. Elle séjourna à Nancy, puis à Milan, et enfin à Rome, chez sa sœur, la connétable Colonna (1671). Elle passa en Savoie, où elle vécut trois ans à la cour de Charles-Emmanuel. Elle gagna ensuite l'Angleterre. Charles II, très épris d'elle, voulait la déclarer maîtresse officielle ; Hortense se contenta d'aimer le prince de Monaco. Elle prit tout à fait goût aux plaisirs de l'esprit. Elle discutait avec Vossius, Saint-Réal, Saint-Evremond. Elle se passionna aussi pour les courses, les chasses, les combats de coqs. « La justification de sa vie, a dit Mme de Sévigné, était écrite sur la figure de son mari. » — MARIE-ANNE **Mancini**, duchesse DE BOUILLON, sœur des précédentes, née à Rome en 1646, morte à Paris en 1714, fut à Paris l'enfant gâtée de la reine et de toute la cour. Après la mort de Mazarin, elle épousa, en 1662, le neveu de Turenne, Maurice-Godefroy de La Tour, duc de Bouillon. Elle resta en commerce intime avec les poètes, protégea La Fontaine, le poussa résolument à composer des fables, et son imagination lui en fournit plus d'un sujet. Elle ne fut pas aussi bien inspirée en soutenant le poète Pradon et en montant une intrigue contre la *Phèdre* de Racine. Comme ses sœurs, elle eut des intrigues galantes, qui obligèrent son mari à l'enfermer dans un couvent, pendant quelques mois. Elle fut mêlée avec sa sœur Olympe au procès de la Voisin, et exilée à Nérac (1680). Elle ne tarda pas à reparaître à Paris, pour y reprendre son rôle brillant de protectrice des poètes. En 1687, elle alla rendre visite, en Angleterre, à sa sœur Hortense, puis parcourut l'Italie avec son frère, le duc de Nevers, et elle passa les dernières années de sa vie à Paris.

Laure Mancini.

Olympe Mancini.

Marie Mancini.

Hortense Mancini.

Marie-Anne Mancini.

MANCINI (Francesco), compositeur italien de l'école napolitaine, né et mort à Naples (1674-1739). Il fut professeur au Conservatoire de Naples. Il écrivit une vingtaine d'opéras, parmi lesquels : *Ariovisto, gli Amanti generosi, Alessandro il Grande in Sidone, Idaspe, Trajano, Artaserse, la Levantina*, etc. Il composa aussi cinq grands oratorios, une vingtaine de cantates, des concertos, etc.

MANCINI (Pascal-Stanislas), jurisconsulte et homme politique italien, né à Castel-Baronia en 1817, mort à Capodimonte en 1888. Professeur de droit à Naples, il prit part, comme député, au mouvement de 1848, dut s'enfuir à Turin, y professa le droit international, et devint député à la Chambre piémontaise. Lorsque Garibaldi conquit, en 1860, le royaume des Deux-Siciles, il retourna à Naples et fut, quelques mois, ministre de la justice. Entré, en 1861, au Parlement italien, il y fut un des chefs du parti libéral, devint, en 1862, ministre de l'instruction publique, puis fut ministre de la justice et des cultes (1876-1878) et ministre des affaires étrangères (1881-1885). Il demanda l'abolition de la peine de mort, la suppression des jésuites en Italie (1873), etc. On lui doit, entre autres écrits : *la Vie des peuples dans l'humanité* (1873) ; *l'Eglise et l'Etat* (1877).

MANCINI-MAZARINI. Biogr. V. NEVERS.

MANCINITE (*si* — de *Mancino*, n. de lieu) n. f. Silicate naturel de zinc, qui est une variété de willémite.

MANCINUS (Caius Hostilius), consul romain en l'an 137 av. J.-C. Envoyé contre les Numantins, il essuya une sanglante défaite, et conclut une capitulation honteuse pour sauver le reste de l'armée. Lui-même proposa au sénat de ne pas ratifier le traité qu'il avait subi et de le livrer aux Numantins ; ceux-ci le renvoyèrent dédaigneusement.

MANCIPATION (*si-pa-si* — du lat. *mancipatio;* de *mancipare*, formé de *manus*, main, et de *capere*, prendre. [Il signifie proprement le « fait de prendre avec la main », par allusion aux formes de cet acte]) n. f. Dr. rom. Transmission volontaire, en présence de témoins, d'une propriété.

— ENCYCL. La *mancipation* était, chez les Romains, un des modes civils d'acquérir une propriété ; on l'appela *mancipium* dans la loi des Douze Tables, et plus tard, *mancipatio, vindicatio per æs et libram*, parce qu'elle se faisait en présence d'un porte-balance (*libripens*) et de cinq témoins. Les deux parties devaient avoir la qualité de citoyen romain. L'acquéreur tenait en main la chose à acquérir, prononçait une formule où il affirmait son droit de propriété, frappait la balance avec le lingot de métal, puis le remettait à l'aliénateur comme symbole du prix de l'aliénation. La mancipation excluait la possibilité de se faire représenter et n'admettait ni terme ni condition. Première forme de la vente, quand on n'employait comme monnaie que des lingots bruts qu'il fallait peser, la mancipation devint plus tard une vente fictive servant dans tous les cas où l'on voulait, pour une cause quelconque, transférer la propriété d'une *res mancipi*.

La mancipation s'appliquait :

1° Aux meubles qui devaient être présents et qu'on devait pouvoir appréhender avec la main (*manu capere*) ;

2° Aux immeubles.

3° Aux esclaves, qui pouvaient être l'objet d'une véritable aliénation.

4° Au fils de famille. V. MANCIPIUM.

5° A la femme. (La coemption, qui faisait acquérir au mari la *manus*, se faisait par la mancipation, mais avec quelques différences dans les paroles.)

La mancipation n'était applicable qu'aux choses dites *mancipi*, c'est-à-dire : 1° aux héritages sur le sol de l'Italie ; 2° aux servitudes rurales situées sur le sol de l'Italie ; 3° aux esclaves ou aux animaux de charge et de trait.

Les choses *nec mancipi* étaient toutes les autres choses.

Le principal caractère distinctif des choses *mancipi* consistait en ce qu'il ne suffisait pas de l'accord des parties et de la simple tradition pour en transférer le domaine (*dominium*), mais qu'il fallait recourir aux formes

sacramentelles de la *mancipation* ou de la *cessio in jure*.
La mancipation n'existait plus dans le droit de Justinien; c'était la conséquence de la disparition de la distinction des *res mancipi* et *nec mancipi*.

MANCIPIUM (*si-pi-om'*) n. m. Dr. rom. Puissance existant au profit d'un homme libre sur un autre homme libre.
— Encycl. C'étaient les fils de famille qui pouvaient se trouver soumis au *mancipium*. Le père de famille ayant, en vertu de sa *patria potestas*, le droit de vendre ses enfants à un tiers, en d'autres termes de les *manciper*, l'effet de cette vente était de constituer au profit de l'acquéreur le pouvoir appelé *mancipium*. L'individu placé *in mancipio* était *loco servi*; mais, à la différence de l'esclave, il ne perdait ni la cité ni la liberté, et, si le *mancipium* cessait, il n'était pas considéré comme affranchi. On mettait fin au *mancipium* par le cens, la *vindicta* et le testament.

Manco-capac, fondateur de l'empire du Pérou. Il vécut vers le milieu du x^e siècle de l'ère chrétienne. Suivant les traditions péruviennes, il était fils du Soleil. Il réunit les tribus sauvages du pays de Cusco, les civilisa, bâtit la ville de Cusco, abolit les sacrifices humains, établit le culte du Soleil et une minutieuse organisation politique, tandis que sa femme et sa sœur, Mama Oello, apprenaient aux femmes à filer, à tisser des étoffes de coton et de laine. Après un règne de trente ou quarante ans, Manco-Capac laissa le trône à son fils Sinchi-Roca, dont les descendants formèrent la dynastie des Incas.

Manco-capac II, dernier inca du Pérou. Il succéda à son frère Atahualpa, mis à mort par Pizarre (1533), et essaya de lutter contre les Espagnols. Après quelques succès, il fut obligé de se réfugier dans les Andes (1537). Il fut assassiné quelques années après par un Espagnol. Ses deux fils périrent de la même manière.

MANÇOIS (*soi*) n. m. Métrol. Monnaie d'argent, frappée par les seigneurs du Maine.

MANCÔNE n. m. Arbre de la famille des légumineuses césalpiniées (*erythrophlæum Guineense*), qui croît sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique et qu'on appelle aussi *tali*. (Son écorce est employée pour empoisonner les flèches. On en a retiré l'*erythrophléine*; on la prescrit quelquefois sous forme de teinture [30 à 60 centigrammes], dans les maladies mitrales et les hydropisies cardiaques.)

Manda, Oummân-manda, nom par lequel les chroniqueurs assyriens et babyloniens désignent les *barbares* du Kourdistan actuel. Les Scythes de Madyès et les Mèdes sont inclus dans ce nom.

MANDAÏTE. Hist. relig. V. mendaïte.

Mandal, ville de la Norvège (prov. de Christiansand), ch.-l. du district de Listor-et-Mandal, à l'embouchure du Mandalself, torrent très poissonneux, dans la mer du Nord; 3.615 hab. C'est la cité la plus méridionale de la Norvège.

MANDALA n. m. Littér. hind. Chacune des divisions du *Rig-Véda*.

MANDALE n. f. Pop. Gifle : *Flanquer une* mandale.

Mandalay, Mandaleh ou **Mandalé**, ville de l'empire anglais de l'Inde, dans l'Indo-Chine occidentale; ancienne capitale du royaume d'Ava. Ch.-lieu de la haute Birmanie, près de l'Iraouaddy; 188.800 hab. Au centre, la cité royale est abritée par sa palissade de bois de teck; la ville l'entoure, énorme carré parfait de 2 kilom. 500 de côté, encoint d'un mur de briques; au S., s'étendent les faubourgs, peuplés surtout d'étrangers. Un monticule isolé, qui a donné son nom à la ville, domine la plaine. Ville industrieuse : fabrication de la soie, orfèvrerie, ivoires et bois ciselés, fonderie de cloches, coutellerie. Entrepôt de commerce, entre la basse Birmanie et le Yunnan. Mandalay fut fondée en 1859 et occupée par les Anglais en 1885.

MANDALOTUS (*tuss*) n. m. Genre de coléoptères rynchophores, famille des curculionidés, comptant quatre ou cinq espèces d'Australie et de Tasmanie. (L'espèce type est le *mandalotus crudus*, petit charançon de Tasmanie.)

Mandanê, fille unique d'Astyage, roi de Médie. D'après la tradition des Harpagides recueillie par Hérodote, son père rêva que de l'eau s'échappait du son sein inondant non seulement Ecbatane, mais toute l'Asie, et les devins, effrayés par ce présage, conseillèrent de ne pas la donner en mariage à un Mède. Il la maria à un Perse de la famille Achéménide, Cambyse, le premier du nom, mais il eut un second rêve non moins terrible que le premier : il lui parut qu'une vigne sortait du sein de sa fille, dont les branches ombrageaient l'Asie entière, et les devins lui prédirent que le petit-fils qui lui allait naître lui enlèverait un jour la couronne. Il ordonna de tuer l'enfant sitôt qu'il viendrait au monde, mais l'ordre ne fut pas exécuté, et Cyrus grandit pour renverser l'empire des Mèdes.

Mandane, héroïne d'*Artamène* ou *le Grand Cyrus*, roman de Mlle de Scudéry.

Mandanici (Placido), compositeur italien, né à Barcellona (Sicile) en 1798, mort à Gênes en 1852. Elève du conservatoire de Palerme, il fut attaché, en 1824, comme compositeur de ballets, aux deux théâtres royaux de Naples, le San Carlo et le Fondo. Il donna alors de nombreux ouvrages de ce genre et quelques opéras : *l'Isola disabitata, Argene, il Marito di mia moglie, gli Amanti alla prova*. Fixé ensuite à Milan, il s'y livra à l'enseignement. Citons encore de lui : *il Segreto* (1836); *il Buontempo della porta Ticinese* (1841); *Maria degli Albizzi* (1843); etc.

MANDANT (*dan*) n. m. Celui qui donne un mandat.

Mandar (Charles-François), ingénieur français, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1757, mort à Paris après 1815. Il fut successivement professeur de l'art des fortifications à l'école de Pontlevoy et professeur d'architecture à l'Ecole des ponts et chaussées. Mandar prit sa retraite, comme ingénieur en chef. Nous citerons de lui : *De l'architecture des forteresses* ou *De l'art de fortifier les places* (1801); *Etudes d'architecture civile* (1826-1830).

Mandar (Michel-Philippe), dit **Théophile**, publiciste français, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1759, mort à Paris en 1823. Elevé au collège de Juilly, dont son oncle le prédicateur Jean-François Mandar (1732-1803) était supérieur, il adopta les principes de la Révolution. La veille de la prise de la Bastille, il persuada à Besenval de retirer ses troupes du Champ-de-Mars. Le peuple put ainsi s'emparer des canons des Invalides, dont il devait faire usage le lendemain. Il prit une part active aux premières journées de la Révolution. Président de la section du centre au moment des massacres de septembre, il protesta et alla jusqu'à Danton pour le prier d'arrêter ces flots de sang; il vécut ensuite à l'écart, s'occupant à des travaux de librairie. Après le 18-Brumaire, il se rallia à Napoléon. On a de lui : *Des insurrections*; un poème en prose : *le Génie des siècles*; etc.

Mandara ou **Mandala**, pays du Soudan central, territoires britanniques de la Nigeria du Nord, entre le Bornou au N., le Sokoto à l'O., l'Adamaoua au S. et le Baguirmi à l'E. C'est, semble-t-il, la partie la plus arrosée et la plus boisée du bassin du Tchad. Elle est habitée par la tribu des Mandaras. Presque tous musulmans, les Mandaras ont été soumis par les sultans du Bornou.

MANDARIN (mot portug., dérivé du sanscrit *mandalin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics (*kouan*) de la Chine.
— Par anal. Lettré influent : *Les* mandarins *de la critique*.
— Allus. littér. : Tuer le mandarin. Ce mot fait allusion à un paradoxe connu, que voici : « S'il suffisait, pour devenir le riche héritier d'un homme qu'on n'aurait jamais vu, dont on n'aurait jamais entendu parler et qui habiterait le fin fond de la Chine, de pousser un bouton pour le faire mourir, qui de nous ne pousserait ce bouton ? »
On attribue communément ce paradoxe à J.-J. Rousseau, mais personne n'a pu montrer dans quel ouvrage de cet écrivain il se trouve. On a prétendu aussi que ces paroles étaient dans Chateaubriand. Or le passage du *Génie du christianisme* que l'on vise (1^{re} part., liv. VI, ch. II) expose justement la doctrine morale opposée, et paraît même une réponse destinée à servir de preuve à l'existence, en nous, de la conscience morale.
— Encycl. On distingue deux grandes catégories de mandarins : les *mandarins civils* et les *mandarins militaires*. Chacune de ces deux catégories comprend neuf rangs ou degrés, et chaque rang est lui-même subdivisé en deux classes : les grands mandarins et les mandarins ordinaires. C'est ordinairement par voie de concours qu'on entre dans le mandarinat; après avoir obtenu les grades de bachelier (*sieou-tsai*), de licencié (*kiu-jen*), et de docteur (*tsin-tcheu*), tout Chinois, appartenant désormais à la classe des lettrés, peut ambitionner une charge; les promotions postérieures s'obtiennent au mérite ou par faveur. Il existe également un *mandarinat honoraire*, acheté par les riches illettrés; il leur confère le droit de porter les insignes de l'autorité, sans en avoir les attributions. Tout mandarin porte une boucle de ceinture et une broderie de tunique qui varient suivant le rang qu'il occupe; néanmoins, la broderie des mandarins civils représente un oiseau, celle des mandarins militaires un animal terrestre. Mais le signe le plus caractéristique consiste dans une sorte de gros bouton sphérique, qui se place au sommet du chapeau officiel : les mandarins de premier rang portent le bouton de rubis; les autres ont le bouton de corail, de saphir, de lapis-lazuli, de cristal, de nacre, d'or uni, d'or ciselé, d'argent. Les mandarins ne peuvent exercer leurs fonctions dans un même endroit pendant plus de trois ans; ils sont responsables de leurs actes, et il arrive souvent qu'ils sont dégradés ou condamnés à des amendes considérables. Les titres qui leur sont conférés anoblissent seulement leurs ascendants.

1 2

Mandarins : 1. Coréen; 2 Chinois.

MANDARIN, INE adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins : *Jonque* mandarine. ‖ *Langue mandarine*, Langue savante, qui est à l'usage des mandarins.
— Zool. *Canard mandarin*, Espèce de petit canard du genre aix, qui est l'*aix galericulata*, et qu'on nomme aussi sarcelle de Chine, canard de Chine. (Le canard mandarin est remarquable autant par les bigarrures de sa robe que par ses ailes frisées et sa tête huppée. Répandu dans toute la Chine septentrionale et le Japon, il hiverne assez loin vers le Sud. Il appartient au même genre que le canard de la Caroline [*aix sponsa*], et les femelles de ces deux oiseaux se ressemblent d'une façon frappante. Les canards mandarins sont très estimés comme ornements de pièces d'eau : ils s'acclimatent bien en France.)

Canard mandarin.

MANDARINAL, ALE, AUX adj. Qui est propre aux mandarins; qui conviendrait à un mandarin.

MANDARINAT (*na*) n. m. Dignité, fonctions de mandarin.
— Fig. et par ext. Tout corps social dont les fonctionnaires se recrutent par examens, comme la classe des mandarins. ‖ En mauv. part. Pouvoir : *Député ambitieux qui aspire au* mandarinat *suprême*. V. mandarinisme.

MANDARINE n. f. Comm. Etoffe dont la chaîne est en coton et la trame en soie.
— Arboric. Petite orange douce, au parfum pénétrant. V. oranger.

MANDARINESQUE (*nèssk'*) adj. Qui se rapporte aux mandarins ou au mandarinat.

MANDARINIER (*ni-é*) n. m. Variété d'oranger qui produit la mandarine.

MANDARINISME (*nissm'* — rad. *mandarin*) n. m. Système d'épreuves auquel sont soumis, en Chine, ceux qui aspirent aux charges de mandarins. ‖ Par anal. Système qui a pour but de classer les citoyens suivant leur degré d'instruction : *Les diplômes ont constitué en France un véritable* mandarinisme. (On dit aussi mandarinat.)

MANDAT (*da* — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée *mandant*, s'en substitue une autre, appelée *mandataire*, pour l'exécution d'un acte juridique.
— Dr. can. Rescrit papal, ordonnant de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice vacant par décès.
— Dr. crim. V. la partie encycl.
— Comm. Syn. de procuration. ‖ Nom courant de la lettre de change. ‖ Effet négociable par lequel une personne est invitée à payer à une autre personne, ou à son ordre, une certaine somme à une époque déterminée.
— Compt. Quelquef. Syn. de bon de retrait ou de bon de virement. (Les *mandats blancs* de la Banque de France servent à retirer les fonds déposés, et les *mandats rouges* servent à opérer les virements.)
— Fin. Pièce délivrée par une administration publique et en vertu de laquelle on se fait payer une somme par le Trésor.
— Polit. Fonctions, obligations déléguées par le peuple ou par une classe de citoyens : *Le* mandat *d'un député*.
— Post. Pièce délivrée par un bureau de poste pour faire remettre une somme à quelqu'un par tout autre bureau de poste.
— Encycl. Dr. rom. Le *mandat*, qui apparut assez tardivement dans le droit romain, était un contrat par lequel une personne, le mandataire (*procurator*) s'engageait à faire gratuitement une ou plusieurs affaires pour le compte d'une autre, le mandant (*mandans, mandator, dominus*). L'effet essentiel du mandat était une obligation à la charge du mandataire, sanctionnée par l'action *mandati directa*, de bonne foi et entraînant infamie au cas de condamnation. De son côté, le mandant pouvait, le cas échéant, être tenu, par une action *mandati contraria*, d'indemniser le mandataire de ses dépenses légitimes. Le mandat était donc un contrat synallagmatique. Vis-à-vis des tiers, le mandataire ne représentait pas le mandant; ceux-ci purent avoir, cependant, contre le mandant une action utile, à l'exemple de l'action institoire, en même temps que l'action directe contre le mandataire. Le mandat prenait fin par l'accomplissement de l'acte ou par la mort de l'une des parties; il était révocable.
— Dr. franç. 1° Dr. civ. Le mandat suppose le consentement au moins tacite du mandataire. Le mandat ou procuration peut être écrit ou verbal. Mais il ne peut être prouvé par témoins que si l'objet est inférieur à 150 francs, ou s'il y a un commencement de preuve par écrit, ou si l'acte dressé a été détruit. Il doit être donné par une personne capable, mais le mandataire peut être incapable (mineur, femme mariée). Le mandat peut résulter d'un contrat ou de la loi ou d'un jugement qui chargent une personne d'en représenter une autre : le père tuteur de ses enfants est mandataire légal. Le mandat est en principe gratuit, mais il peut être salarié. Il peut exister pour une affaire ou pour toutes les affaires de quelqu'un : alors, il n'a pour objet que les actes d'administration, sauf clause contraire. Le mandataire doit exécuter le mandat en s'abstenant de dol, de toute faute que ne commet pas un homme diligent, mais il ne souffre que de ses fautes propres, et non de celles de ses comandataires. Il répond de celui qu'il a chargé à son tour de faire l'acte, sauf si cette substitution a été autorisée et si le mandataire substitué n'est pas notoirement incapable. Il doit l'intérêt des sommes employées par lui à son usage ou de celles qu'il garde après mise en demeure. Le mandant doit, par contre, lui restituer toutes les sommes qu'il a dû débourser et lui tenir compte des pertes qu'il a subies personnellement sans sa faute. Le mandat prend fin par la révocation du mandataire ou la renonciation de celui-ci (actes qui peuvent être faits à tout moment, pourvu que ce soit sans fraude), par la mort, faillite ou interdiction d'une des parties). Toutefois, le mandataire doit continuer les actes très urgents, et les actes faits avec les tiers qui ignorent la révocation sont valables.
En matière commerciale, le mot « procuration » est souvent synonyme de « mandat ». Les fondés de pouvoirs sont, en réalité, des mandataires.
2° Dr. crim. (C. instr. crimin., art. 91 et suiv.). Les mandats sont dits aussi « mandats de justice ». Dans l'ancien droit français, ils portaient le nom de « décrets ».
Il existe quatre espèces de mandats : le mandat de *comparution*, le mandat d'*amener*, le mandat de *dépôt*, le mandat d'*arrêt*. Le mandat de comparution et le mandat d'amener ont pour objet de forcer l'inculpé à se présenter devant le juge d'instruction. Le mandat de dépôt intervient après la comparution de l'inculpé et son interrogatoire; il a pour effet de faire détenir l'inculpé à la maison d'arrêt. Le mandat d'arrêt permet tout à la fois d'amener l'inculpé devant le magistrat et de le garder en état de détention préventive.
En principe, les mandats, quels qu'ils soient, ne peuvent être décernés que par les juges d'instruction; mais cette règle comporte plusieurs exceptions, établies, en certains cas spéciaux, au profit des procureurs de la République (C. instr. crim., art. 40 et 100; L. 20 mai 1863, art. 1^{er}), des juridictions de jugement (C. instr. crim., art. 125, 193, 214) et des préfets (C. instr. crim., art. 10). V., en outre, détention préventive.
— Comm. et compt. Le mandat, simple invitation à payer, porte généralement, à la différence de la traite, la mention *non-acceptable* et la clause *retour sans frais*. Son emploi a l'avantage d'éviter les frais de protêt et les désagréments avec les clients. La loi ne reconnaît pas le mandat. Voici un modèle de mandat :

Paris, le 1^{er} septembre 1897. B. P. F. 270.75

Au premier octobre prochain, il vous plaira payer contre le présent mandat non acceptable, à l'ordre de la Librairie Larousse et Cie, 17, rue Montparnasse, Paris, la somme de deux cent soixante-dix francs soixante-quinze centimes.
Valeur en marchandises.

à Monsieur X..., Signé : Y...
21 *bis*, rue d'Assas, Paris. Retour sans frais.

— Fin. *Mandats territoriaux*. C'était le nom d'un papier-monnaie émis en 1796. Pour relever le cours des assignats,

le Corps législatif avait limité leur circulation à 40 milliards de francs, et les objets ayant servi à leur fabrication avaient été détruits sur la place Vendôme (Paris), le 19 février 1796. Mais, un mois après, les besoins du Trésor forcèrent le gouvernement à créer un nouveau papier-monnaie : les *mandats territoriaux*, garantis par les biens nationaux. Les assignats restant en circulation devaient être échangés contre ces mandats, sur le pied de trente capitaux pour un ; les mandats devaient être reçus au pair des valeurs métalliques. Cependant, la confiance dans le crédit public étant morte, le cours des mandats territoriaux s'avilit immédiatement ; ce papier n'avait plus de valeur lorsque son cours forcé fut levé par la loi du 16 février 1797.

— Polit. *Mandat impératif*. V. IMPÉRATIF.

— Post. Dès qu'elle fut organisée en service public, la poste aux lettres, à raison de la confiance qu'elle inspirait, eut à transporter des matières d'or, d'argent ou autres valeurs. Le règlement du 16 octobre 1627 interdit de « mettre or, argent, pierreries ou autres choses précieuses dans les paquets », mais autorise le dépôt de petites sommes, jusqu'à 100 livres, destinées à être transmises à découvert. Ce fut l'origine des *articles d'argent*, dont le nom a subsisté. Les frais de port furent à proportion d'abord de la distance, puis (1703) du montant des versements. Au début du XIXe siècle, les routes étant peu sûres et la monnaie d'argent presque seule employée, il fallut modifier ce système, qui tentait les voleurs de grand chemin. Le système actuel fut mis à l'essai pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Analogue à celui des banques, il a substitué au transport réel des fonds en *group* chargé la transmission d'un simple avis appelé *mandat*, sur le vu duquel la somme versée au départ est comptée au destinataire. Réservé d'abord aux militaires, ce mode d'envoi a été généralisé en 1817. Le mandat comporte trois parties : la *souche*, servant à la constatation de la recette au bureau d'origine, qui la garde cinq ans ; le *mandat*, que le déposant envoie à ses frais au bénéficiaire ; la *déclaration de versement*, qui reste entre les mains du déposant et lui sert de titre en cas de réclamation. La demande d'un *avis de payement* donne lieu à la perception d'une taxe de 10 centimes. Les mandats coloniaux et internationaux acquittent, outre le droit de commission, un droit de *change*. Les délais de *validité* des mandats varient suivant le lieu d'origine et celui du destinataire. Les mandats périmés peuvent être payés après visa de l'administration, et ceux *perdus*, détruits ou détériorés, remplacés par des autorisations de payement. Les mandats sont *prescrits* au bout de trois ans, et leur montant est alors acquis à l'administration.

Le *mandat télégraphique* est destiné à permettre au public, en payant une taxe supplémentaire, de faire acheminer, en cas d'urgence, les mandats télégraphiquement. Ils sont payés exclusivement aux caisses de la poste.

— *Mandats d'abonnement*. Les sommes versées aux bureaux de poste pour les abonnements aux revues, journaux, etc., sont converties en mandats d'abonnement au nom des directeurs de ces publications. Ces mandats acquittent les mêmes droits de commission et de change que les autres mandats et, en outre, un droit additionnel de 0 fr. 10 c. par abonnement.

MANDAT (Jean-Antoine GAILLIOT, marquis DE), officier français, né à Paris en 1731, tué à Paris en 1792. Capitaine aux gardes-françaises en 1789. Il commandait la milice nationale lorsque, le 10 août, il reçut de Pétion l'ordre de « repousser la force par la force ». Craignant de voir Mandat, qui occupait les Tuileries, favoriser la famille royale, la Commune insurrectionnelle résolut de prendre possession de l'ordre de Pétion. Le matin du 10 août, Mandat, appelé à l'Hôtel de Ville, fut arrêté presque à son arrivée. Au moment où on le conduisait à l'Abbaye, un coup de pistolet le tua net. Son cadavre fut jeté à la Seine.

MANDATAIRE (*tèr'* — du lat. *mandatarius*, même sens) n. Personne chargée d'un mandat : *Un* MANDATAIRE. *Une* MANDATAIRE. (Quelques-uns se servent du masculin, même en parlant d'une femme.) ‖ Dans le langage courant, Personne qui exécute quelque chose au nom d'une autre : *Le* MANDATAIRE *d'un négociant*.

— Dr. can. Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat.

— Dr. féod. Magistrat du Dauphiné, dont la charge devint par la suite une sorte de fief.

— Politiq. Délégué du peuple ou d'une classe de citoyens : *Le chef de l'État, quel que soit son titre, n'est que le* MANDATAIRE *du peuple*. (Proudh.)

MANDAT-CARTE n. m. Mandat de poste transmis dans la forme d'une carte postale. ‖ Pl. *Des* MANDATS-CARTES.

— ENCYCL. Post. Le *mandat-carte* circule à découvert entre le bureau d'origine et celui de destination, et donne au déposant la faculté de libeller lui-même le mandat. La formule comporte un coupon sur lequel peuvent être écrits quelques mots de correspondance pour le destinataire. Ce mandat est payable, en France, à domicile et comporte une taxe de factage de 10 centimes.

MANDATEMENT (*te-man*) n. m. Action de mandater : *Le* MANDATEMENT *d'une somme*.

MANDATER v. a. Délivrer un mandat pour le payement de : MANDATER *une somme*.

— Se dit quelquef. pour Investir d'un mandat : MANDATER *une personne*.

Mandaté, ée part. pass. : *Somme, Personne* MANDATÉE.

MANDATIF, IVE adj. Post. Qui appartient au mandat : *Forme* MANDATIVE.

— Gramm. anc. *Mode mandatif*, Futur employé avec le sens impératif : *Tu* IRAS *porter cette lettre*.

MANDATUM (*tom'* — mot lat., signif. *chose ordonnée*) n. m. Liturg. Cérémonie du lavement des pieds, qui a lieu le jeudi saint. (Vieux.) V. MANDÉ.

MANDATUM PECUNIÆ CREDENDÆ. Dr. rom. Cautionnement d'une espèce particulière, introduit par la pratique dans le droit romain. (C'était le mandat donné de prêter de l'argent à une tierce personne, aux risques et périls du mandant ; ce dernier se trouvait cautionner le tiers débiteur vis-à-vis du mandataire devenu créancier.)

MANDAUKAS, nom que l'historien Ctésias de Cnide prêtait au deuxième membre de sa dynastie des rois mèdes. Il avait succédé à Arbacès et régné cinquante ans.

MANDAVE, centre administratif de la Malaisie (archipel des Philippines), sur la côte est de l'île de Cebu et le détroit de Mactan ; 14.440 hab., avec le *pueblo*.

MANDAVI ou **MANDVI**, ville maritime de l'Inde occidentale (princip. de Katch), sur la côte sud de la presqu'île du même nom (mer d'Oman) ; 36.000 hab. Ancien palais des rois de Katch ; temple de Soundarvar, datant de 1631.

MANDAYAS, peuplade indonésienne, qui occupe le versant méridional de l'île de Mindanao, et que les autres tribus considèrent comme la plus ancienne de l'île. Très batailleurs, leur nombre diminue sans cesse.

MANDCHOU, E, race mongolique, primitivement cantonnée dans le nord-est de la Chine, en Mandchourie, d'où elle s'est répandue dans tout l'empire. — *Les* MANDCHOUS ou MANDCHOUX.

— Adjectiv. Qui appartient à la Mandchourie ou aux Mandchous : *Dynastie* MANDCHOUE.

— n. m. Linguist. Langue ouralo-altaïque, parlée au nord-est de la Chine.

— ENCYCL. Ethnogr. Après avoir soumis une première fois la Chine en 1279, les *Mandchous* en furent chassés en 1363, mais ils s'en emparèrent de nouveau en 1644 et la gouvernent encore. Grands (1m,69 en moyenne), vigoureux, ils ont la tête globuleuse, les pommettes saillantes, le nez court, la peau jaune, les cheveux noirs, gros et raides, la barbe rare. Leurs ancêtres étaient nomades ; mais, aujourd'hui, la plupart se livrent à l'agriculture et à l'élevage du bétail. L'industrie et le commerce sont très peu développés en Mandchourie. Le bouddhisme a presque partout supplanté le chamanisme.

— Linguist. Le *mandchou* appartient au groupe tongouse des langues ouralo-altaïques : c'est le seul idiome de ce groupe qui possède une littérature. Sa phonétique est assez riche : c'est ainsi qu'il distingue *k, g, h, t, d*, devant *e, i, u*, de ces mêmes consonnes prononcées plus profondément devant *a, o, ô*. Comme les autres langues de la famille ouralo-altaïque, le mandchou est soumis aux lois de l'harmonie vocalique. Sa grammaire est très simple : les formes y sont nombreuses, mais très régulières. L'écriture dérive de celle du *mongol*, elle-même dérivée de l'alphabet syriaque. La connaissance du mandchou est nécessaire à quiconque s'occupe de littérature chinoise. En effet, depuis 1644, date à laquelle la dynastie mandchoue commença à régner sur la Chine, les œuvres les plus importantes de la littérature chinoise furent traduites en mandchou, et les traductions faites en cette langue facile et claire aident à comprendre les originaux chinois.

MANDCHOURIE, vaste contrée de l'Asie orientale, dépendance nominale seulement de la Chine. Comprise entre 38° 40′ et 53° 30′ lat. N., 114° 20′ et 132 °20′ long. E., elle confronte : du levant, à la Corée et à la Province Maritime, dont les montagnes la séparent de la mer du Japon, peu éloignée ; du N., à la province de l'Amour (Sibérie) ; de l'O., à la Transbaïkalie (Sibérie) et à la Mongolie ; du S., au Pétchili (Chine) ; 942.000 kilom. carr., avec 7.500.000 hab. Pays de montagnes ou, plus exactement, entouré de montagnes : à l'E., de la baie de Corée (entre le fleuve Liaho-ho et Yalou-kiang) jusqu'au confluent de l'Amour et de l'Oussouri, les Chan Alin ou Montagnes blanches, chaîne calcaire, avec pics neigeux (3.000 à 3.600 m.) ; à l'O. des Chan Alin, le Petit Khingan (1.050 m.) leur est parallèle, à petite distance, comme les Chan Alin sont parallèles au rivage de la mer du Japon ; à l'extrême occident, le Grand Khingan sépare la Mandchourie des steppes mongols. Ces monts sont en partie d'origine volcanique. La grande rivière de la Mandchourie, le Soungari, qui en arrose les campagnes les plus fertiles, est un tributaire de l'Amour ; plus court que ce grand fleuve, il ne lui cède guère en abondance. L'Amour sépare, au N., la Mandchourie d'avec la Sibérie ; son autre gros affluent, l'Oussouri, la sépare à l'E. de la Province Maritime.

Le climat est beaucoup plus dur qu'en Europe sous les mêmes latitudes, et, jusque dans son sud extrême, c'est-à-dire dans la même zone que l'Espagne ou l'Italie, les froids de — 20°, 22°, 24°, y sont chose commune ; en août, le thermomètre monte souvent à 30° et 32°. En conséquence, la végétation n'y a rien de méridional. La diversité d'aspect y est grande ; la Mandchourie a ses déserts, ses prairies, ses régions champêtres, ses forêts touffues ; la flore y présente des caractères intermédiaires entre celles de la Sibérie et de la Chine ; elle donne en abondance le millet, les diverses céréales, la pomme de terre, le tabac, le meilleur de la Chine, l'indigo, l'opium, de plus en plus cultivés, le ginseng, le chanvre, le lin, la sésame. Houille, or, fer. Dans les fourrés, panthères, tigres, cerfs, loups, sangliers, zibelines, etc.

Chinoise de nom, mais tendant à devenir russe de fait, la Mandchourie se divise en trois provinces : celle de Moukden ou Ching-King, au S. ; celle de Ghirin, au centre ; celle de Hé-Loung-Kiang ou de l'Amour, au N. Ancienne capitale, *Moukden* ; capitale actuelle, *Ghirin*.

MANDE (apparenté à *manne*) n. f. Panier d'osier, garni de toile, servant à transporter la terre à pipe.

— En T. d'archéol., Ancien mot signifiant corbeille en général, et particulièrement celle qui servait à recueillir les aumônes. (Jusqu'au XVIe siècle, le mot *mande* désignait un panier, aussi bien d'orfèvrerie que de vannerie.)

MANDÉ n. et adj. m. Se dit d'un groupe important de langues nègres : *Le* MANDÉ. *Le groupe* MANDÉ.

— ENCYCL. Les principales subdivisions du *mandé* sont le *mandingue*, qui occupe la moitié méridionale de la Sénégambie et la haute Guinée ; le *bambara*, parlé au nord de la Sénégambie centrale ; les idiomes *sousou, véi, téné, ybandi, landoro, mendé, ghésé, toma* et *mano*. Les langues du groupe mandé ont été étudiées par Steinthal (1867), Schœn en a dressé le dictionnaire (1884).

MANDÉ n. m. Hist. relig. Cérémonie qui se faisait le jeudi saint et où le lavement de pieds des pauvres était suivi d'une quête à leur profit. (On appelait *mande* la corbeille qui servait à faire cette quête. Le nom de *mandé* vient du premier mot par lequel commence l'antienne du jeudi saint : *Mandatum novum do vobis*.) V. LAVEMENT.

MANDÉEN, ENNE n. Hist. relig. Syn. de MENDAÏTE.

MANDEL (*dèl'* — de l'arabe *mandil*) n. m. Sorte de turban. ‖ Serviette ou essuie-main que l'on place, en Turquie, devant chacun des convives.

MANDEL (Jean-Auguste-*Édouard*), graveur allemand, né et mort à Berlin (1810-1882). Il suivit, de 1826 à 1830, les leçons de Buchhorn à l'école de gravure de l'académie de Berlin. Sa première planche importante fut le *Guerrier et son fils*, d'après Hildebrand (1830). Membre de l'Académie des beaux-arts (1837), il se rendit à Paris en 1840 pour y graver le portrait de Van Dyck, du Louvre. En 1842, Mandel devint professeur de gravure à l'académie de Berlin ; en 1856, il en fut nommé directeur. Son œuvre la plus remarquable est son *Portrait de Charles Ier*, d'après Van Dyck (1851). Citons encore : *la Madone Sixtine*, d'après Raphaël ; *la Belle du Titien*, d'après ce maître ; etc.

MANDELIER (*li-é*) n. m. Archéol. Artisan qui fabriquait les paniers et corbeilles appelés *mandes*.

MANDÉLIQUE adj. Chim. Syn. de FORMOBENZOÏLIQUE.

MANDELOT (François DE), gouverneur du Lyonnais, né à Paris en 1529, mort à Lyon en 1588. Il appartenait à une très ancienne famille champenoise, et entra jeune au service royal. Il se distingua à la défense de Metz (1553), combattit les protestants du Midi sous les ordres du duc de Nemours, et devint lieutenant général des provinces du Lyonnais et Dauphiné quand ce prince en fut nommé gouverneur (1563). Il lui succéda dans ce titre, en 1568. Lyon fut une des villes où la tuerie de la Saint-Barthélemy sévit avec le plus de violence. Henri III ajouta le gouvernement du Forez à ceux dont Mandelot avait déjà la charge. Malgré l'ardeur de ses convictions religieuses, il fut l'ennemi acharné de la Ligue. Paulin Pâris a publié une partie de sa correspondance (1830).

MANDEMENT (*de-man* — du lat. *mandare*, ordonner) n. m. Ordre adressé par écrit, sous forme de circulaire, par un supérieur à ses administrés.

— Admin. anc. Au moyen âge, dans les Alpes, Division du territoire rural qui apparaît souvent sous la forme d'une confédération de paroisses formant une municipalité

— Dr. anc. Instruction adressée par un haut suzerain à ses officiers pour obliger ses feudataires à rendre les hommages qui lui sont dus. ‖ Ordre envoyé par le roi, sous forme de lettre patente ou de lettre close, à des autorités locales. ‖ Ordre de comparaître. ‖ Ressort, étendue d'une juridiction. ‖ *Donnons en mandement*, Formule qui précédait les mandements royaux : DONNONS EN MANDEMENT *à nos cours et tribunaux...* ‖ *Si donnons en mandement*, Formule des lettres patentes royales. ‖ *Mandement de taille*, État des tailles qu'une personne devait payer dans l'année.

— Dr. act. *Mandement de collocation*, Acte délivré par le greffier à chacun des créanciers colloqués dans une distribution par contribution. ‖ *Mandement d'exécution*, Formule qui termine et rend exécutoires les grosses des jugements et des actes.

— Dr. can. Écrit circulaire adressé par un évêque à ses diocésains, pour leur communiquer et leur expliquer certaines ordonnances, ou leur notifier certains faits relatifs au culte : MANDEMENT *de carême*.

— ENCYCL. Dr. civ. ecclés. Les *mandements* des évêques doivent être communiqués, en double exemplaire, au ministre des cultes, par l'évêque et par le préfet (circulaire du 4 mars 1812). S'ils contenaient des attaques contre le gouvernement, ils tomberaient sous le coup des articles 204 et suiv. du Code pénal, qui édictent le bannissement contre les écrits pastoraux renfermant censure ou critique des actes du pouvoir civil, et la détention s'il s'agit d'une provocation à la désobéissance aux lois. La publication, dans les mandements, des bulles ou brefs du pape, sans l'autorisation du gouvernement, est aussi interdite.

MANDER (du lat. *mandare*, même sens) v. a. Faire savoir par message, envoyer dire : *Si je savais quelque chose de réjouissant, je vous le* MANDERAIS. (Mme de Sév.)

— Par ext. Faire venir, appeler, convoquer : *Malade qui* A MANDÉ *le prêtre et le notaire*.

— Ordonner. (N'est usité que dans la formule *Mandons et ordonnons*, qui accompagne certains actes souverains.) ‖ Recommander, engager à faire : *Si vous avez fait ce que je vous* AI MANDÉ *par ma dernière lettre...* (Boursault.)

Mandé, ée part. pass. du v. Mander

— Substantiv. Personne mandée : *Des* MANDÉS *qui refusent de venir*.

— Dr. anc. *Mandé et blâmé*, Personne appelée à la chambre du Conseil pour y être réprimandée, avec défense de récidiver. (Cette peine entraînait infamie.) ‖ *Mandé et admonesté*, Personne appelée à la chambre du conseil pour y être seulement avertie de ne pas récidiver. (Le mandé et admonesté n'était pas noté d'infamie.)

MANDER (Karl VAN), peintre et critique d'art flamand, né à Meulebeke, près de Courtrai, en 1548, mort à Amsterdam en 1606. Entré dans l'atelier de Lucas de Heere, à la fois poète et peintre, il poursuivit ses études sous la direction de Pierre Vlerick. Il fit représenter, avec succès, plusieurs comédies et tragédies, dont il peignait lui-même les décors. En 1574, il partit pour l'Italie et peignit d'abord quelques *Bambochades*, qu'il a signées avec Gaspard di Puglia. Il visita tour à tour les principales villes d'Italie, de Suisse, et d'Allemagne. De retour dans son pays, il se fixa d'abord à Bruges, puis à Haarlem, où, en compagnie de Cornelisz et Hubert Goltz, il créa une sorte d'académie, qui fut bientôt très florissante. Il acheva, en 1604, les *Vies des plus célèbres peintres modernes, italiens, flamands et allemands, depuis 1366 jusqu'en 1604*, ouvrage précieux, traduit en français par Henri Hymans, sous le titre de : *le Livre des peintres* (1884).

Mander

Parmi ses œuvres littéraires, outre *le Livre des peintres*, rappelons : *Vies des plus célèbres peintres de l'antiquité, égyptiens, grecs et romains* (1603), qui manquent d'exactitude ; des tragédies et des comédies : *Noé, David, Dina, Hiram, la Reine de Saba*, etc.

MANDERSTRŒM (Christophe-Roger-Louis), homme d'État suédois, né à Stockholm en 1806, mort à Cologne en 1873. Ministre à Vienne (1855), à Paris (1856), il reçut, en 1858, le portefeuille des affaires étrangères : il affirma la solidarité du royaume scandinave contre les prétentions allemandes, qui menaçaient les provinces danoises. Membre de la première Chambre, il abandonna le ministère (1868), et devint président du conseil du commerce. Membre de l'Académie suédoise (1852), il a laissé, entre autres travaux,

un *Recueil de documents inédits concernant l'histoire de Suède sous le règne de Gustave III* (1847-1849).

Mandésar, Mandsar, Mandsaôr ou **Mandisor**, ville de l'Inde centrale (Malva [État de Scindia]), dans les monts de Tchittor; 25.700 hab. Le traité qui mit fin à la quatrième guerre mahrate y fut signé.

MANDEUR (rad. *mander*) n. m. Autref., à Lyon, Nom des huissiers ou officiers municipaux qui marchaient devant le prévôt des marchands et portaient, brodées sur leurs casaques ou mandilles, les armoiries de la ville.

Mandeure, comm. du Doubs, arrond. et à 12 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs; 1.629 hab. Constructions mécaniques; papeteries, horlogerie. C'est l'*Epomanduodurum* des Romains (restes de théâtre, temples, etc.).

Mandeville (Jean de), de son vrai nom *Jean de* Bourgogne, voyageur belge du XIVe siècle, né et mort (1372) à Liège. Il voyagea pendant trente-trois ans en Palestine, en Égypte, en Chine, et rédigea, à son retour, une *Relation* pleine de récits extraordinaires, qui jouit au moyen âge d'une grande popularité. Christophe Colomb cite souvent cette relation et semble considérer Mandeville comme l'initiateur de ses projets.

Mandeville (Bernard de), écrivain anglais, né vers 1670 à Dordrecht, en Hollande, mort à Londres en 1733. Il fut élevé et reçu docteur à Dordrecht, et alla s'établir de bonne heure à Londres, protégé par lord Macclesfield et appointé par des marchands hollandais pour défendre leurs intérêts. D'esprit vif et paradoxal, il écrivit plusieurs ouvrages d'ironie et de satire, dont le premier est *la Vierge démasquée* ou *Dialogue entre une vieille fille et sa nièce sur l'amour, le mariage, etc.* (1709), et le plus célèbre : *la Fable des abeilles* (1714 et 1723), où il soutient que les vices des particuliers sont plus avantageux au public que leurs vertus (1740).

Mandeville (Guillaume de). V. Mainneville.

MANDEVILLÉE n. f. Genre d'apocynées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, à grandes fleurs réunies en cymes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

Mandi, principauté radjpoute du Pendjab, dans l'Himalaya occidental, tributaire de l'empire anglais de l'Inde, et bornée par le Souket au S., le Koulou à l'E., le Kangra au N. et à l'O. Superf. 3.108 kilom. carr.; pop. 146.000 hab. C'est une région fort montagneuse, que traverse la Bias; dans l'Ouest se dressent les monts d'Alexandre, qui auraient arrêté, dit la légende, les soldats du conquérant. *Mandi*, la capitale, située sur la Bias, a 7.500 hab.

MANDIBULAIRE (*lèr'*) adj. Zool. Qui se rapporte aux mandibules. ‖ *Scrobe mandibulaire*. Se dit de la cavité des mandibules située sur leur bord externe.

MANDIBULE (lat. *mandibula*, proprem. « mâchoire ») n. f. Mâchoire inférieure. (La Fontaine a donné ce nom aux deux mâchoires.) ‖ Fam. *Jouer des mandibules*, Manger.
— Entom. Chacune des deux pièces cornées, qui, placées en avant des lèvres de certains insectes, leur servent à saisir et à broyer la nourriture.
— Ornith. Chacune des parties du bec d'un oiseau représentant les mâchoires.
— Encycl. Entom. Les *mandibules* des insectes sont deux pièces symétriques, opposées sur un même plan horizontal, et faisant office de pinces ou d'une paire de ciseaux. Ordinairement cornées, dures, tranchantes, elles servent et d'armes et d'organes de préhension, et aussi d'outils, comme chez les insectes fouisseurs. Elles sont surtout développées chez les mâles.

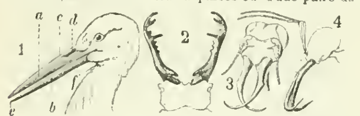

Mandibules : 1. D'oiseau (*a*, mandibule supérieure, *b*, mandibule inférieure, *c*, culmen, *d*, lorum, *e*, dille, *f*, gonys); 2. De cladognathe; 3. De synagris; 4. D'écitoo.

— Ornith. On distingue la *mandibule* supérieure et la mandibule inférieure, chacune composée de deux maxillaires, comme les mâchoires des autres vertébrés. La mandibule supérieure est formée par la soudure des deux maxillaires avec les intermaxillaires et les os nasaux; elle possède en dessus une crête appelée *culmen*, et une région recouverte par la *cire* et nommée *lorum*. La mandibule inférieure présente une pointe, où se soudent les deux maxillaires, dite *dille* ou *myxa*, et son bord inférieur, du menton à la dille, constitue le *gonys*. Les deux mandibules osseuses sont recouvertes chacune par un étui corné.

MANDIBULIFORME adj. Zool. Qui a la forme d'une mandibule. ‖ Qui est dur et corné, en parlant de la mâchoire d'un insecte.

MANDIL n. m. Ancienne forme du mot mandille. (Vx.)

MANDILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *mandil*, qui se rattache à l'ar. *mandil*) n. f. Sorte de manteau court, formé de trois pièces, que portaient les laquais, les huissiers et les personnes de basse condition. ‖ Par ext. État de laquais, très basse extraction.
— Par anal. Sorte de veste courte.
— Loc. prov. anc. : *Son père a porté la mandille*, Il est d'une très basse naissance.

Manding, région de l'Afrique occidentale française, entre le Sénégal et le Niger, et qui reçut son nom des Mandingues. (V. l'art. suiv.) L'invasion songhaï le fit disparaître, au XVIe siècle. Aujourd'hui, on ne désigne sous ce nom que le cercle de Niagassola.

Mandingues (*dingh'*), race du Soudan occidental, formant, avec les *Bambaras*, les *Soninkés* ou *Sarakollés* et les *Soussayes*, le groupe des *Malinkés*. — *Un, Une* Mandingue.
— Adjectiv. : *Population* mandingue.
— Encycl. Originaires des montagnes de Kong, les *Mandingues* se sont répandus dans toute la Sénégambie et se rencontrent dans tout le bassin du Niger supérieur. Grands, robustes, ils ont la peau d'un noir brun, les cheveux crépus, les traits très nigritiques et la face large. Ils sont divisés en castes, à la tête desquelles vient celle des forgerons ou *noumos*, puis les cordonniers ou *garankés*, les *griots* ou *diâlis* et les *finankés* (collecteurs d'impôts, espions et policiers). Très actifs, les Mandingues cultivent le sol, se livrent à la pêche et au commerce. Leur langue est la langue commerciale de l'Afrique occidentale.

MANDIRA n. f. Instrument semblable à celui figuré sous le nom de *maha-mandira*, mais plus petit.

Mandjas ou **Mandjias**, peuple nègre de grande taille, rencontré par la mission Maistre sur la Nana, affluent supérieur du Chari (Soudan). [Très belliqueux, fétichistes et anthropophages, les Mandjas ont un langage sifflé, qui leur permet de communiquer à de grandes distances.] — *Un, Une* Mandja ou Mandjia.

Mandjouçri, divinité du bouddhisme indien, de la classe des bodhisattvas célestes, qui personnifie la Sagesse suprême ou Science transcendante.

Mandl (Louis), médecin hongrois naturalisé français, né à Pest en 1812, mort à Paris en 1884. Il s'est consacré surtout à l'étude des maladies du larynx et des voies respiratoires. Citons de lui : *Anatomie microscopique* (1838-1857); *De la fatigue de la voix dans ses rapports avec le mode de respiration* (1855); *Traité pratique des maladies du larynx et du pharynx* (1872); *Hygiène de la voix* (1873).

MANDOLINE (de l'ital. *mandolino*, même sens, dimin. de *mandola*, peut-être dérivé du franç. *mandore*) n. f. Instrument de musique à cordes, de la famille du luth.
— Encycl. Le dos de la *mandoline* est très bombé, en forme de poire, et à côtes; la table supérieure est percée d'une ouverture ronde ou ovale appelée « rose », pour permettre à la sonorité de se produire; le manche, à cheviller simple ou à mécaniques, est garni dans toute sa longueur de petits sillets dont chaque intervalle représente un demi-ton. La mandoline, de même que la mandore, se joue en grattant les cordes avec une petite lame de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., appelée *médiator*.

Mandoline.

La famille du luth comprenait quatre instruments, ainsi disposés du grave à l'aigu : théorbe, luth, mandore, mandoline. Celle-ci formait donc le soprano aigu. On en distinguait deux espèces principales : la napolitaine et la milanaise, avec quelques variétés comportant certaines différences : la florentine, la génoise, etc. Comme ces noms l'indiquent, elle avait pris naissance en Italie, où elle était en grand usage, ainsi qu'en Espagne, et d'où elle gagna la France. Cet usage se perdit vers la fin du XVIIIe siècle. Cependant, Grétry fit accompagner par la mandoline la sérénade de *l'Amant jaloux* (1778) et Mozart fit de même pour celle de *Don Juan* (1787). La mandoline a retrouvé, vers la fin du XIXe siècle, un regain de popularité, mais c'est surtout en Italie et en Espagne qu'on la cultive; on forme souvent des orchestres composés de mandolines et de guitares.

L'ancienne mandoline milanaise était montée de six cordes accouplées, accordées comme ci-contre : tandis que la napolitaine n'avait que quatre cordes, aussi accouplées, et accordées comme celles du violon :

C'est celle-là qui est en usage aujourd'hui. Son étendue est de trois octaves environ, et la musique qui lui est destinée s'écrit sur la clef de *sol*.

Mandoline (Fou jouant de la), tableau de Franz Hals (musée d'Amsterdam). Le fou, représenté à mi-corps, et coiffé d'un bonnet, regarde de côté en souriant, tout en grattant les cordes de sa mandoline. Ce portrait est d'un coloris brillant, d'une facture large et gaie.

Fou jouant de la mandoline, d'après Franz Hals.

MANDORE (altérat. de *pandore*, lat. *pandura*, gr. *pandoura*) n. f. Instrument de musique à cordes pincées, à peu près semblable à la mandoline, dans des proportions un peu plus considérables.
— Encycl. La *mandore* paraît avoir été aussi ancienne que le luth. Elle ne comprenait d'abord que quatre cordes accouplées. Plus tard, on augmenta le nombre des cordes : on le porta à cinq, six, même huit, toujours accouplées, et l'on varia l'accord de différentes façons. La mandore disparut dans la première moitié du XVIIIe siècle, en même temps que le luth et le théorbe.

Mandore.

Mandoufle, nom que les historiens occidentaux donnent à l'atabek de Mossoul, Maudoud.

MANDRAGORE (lat. *mandragora*, du gr. *mandragoras*. — On employait au moyen âge la forme populaire *mandegloire*) n. f. Bot. Genre de solanées.
— Encycl. Les *mandragores* sont des herbes acaules, à grandes fleurs bleues, violettes, blanches ou purpurines, appartenant à la tribu des *atropées*, et dont on connaît cinq espèces, de la région méditerranéenne. La *mandragore officinale* croît en Italie et en Sicile. Plus vénéneuse encore que la belladone, cette plante était employée par les anciens comme talisman, comme amulette contre la sorcellerie; elle entrait dans la composition des philtres d'amour. Sa racine, volumineuse, est souvent bifurquée, et les deux branches figurent grossièrement deux jambes, autour desquelles les radicelles simulent une robe, de sorte que le tout a vaguement l'aspect d'une sorte de poupée, que l'on complétait en sculptant la racine. Au moyen âge, on utilisait, en Europe, l'infusion de mandragore comme anesthésique; cette pratique a persisté en Chine. Cette racine renferme un alcaloïde (mandragorine) analogue à l'atropine.

Mandragore : *a*, fleur (coupe); *b*, fruit.

Mandragore (la), comédie de Machiavel (1518). La Fontaine a imité dans un de ses plus jolis contes cette comédie, l'une des premières, par ordre de date, du théâtre moderne. — Un imbécile, messer Nicia Calfucci, possède la femme la plus belle et la plus sage de Florence; mais il n'en a pas d'enfants, et se désole. Callimaque, amoureux de Mme Lucrèce, et qui n'a pu la séduire, lui fait croire qu'il possède la recette d'une potion de mandragore, qui rend fécondes les femmes stériles. Mais la potion a un inconvénient : les premiers embrassements de la femme qui en a bu sont mortels. Nicia ne veut plus entendre parler de mandragore. Callimaque lui suggère un expédient : il en sera quitte pour faire coucher une nuit le premier drôle venu avec Mme Lucrèce; le venin une fois infusé *in anima vili*, il n'y a plus aucun péril. Le bonhomme, après avoir beaucoup tergiversé, se résout à l'expédient. Callimaque, déguisé en portefaix, se trouve tout naturellement être choisi comme au hasard par Nicia, que guident dans son choix deux compères. Il est introduit dans la chambre de madame; pendant ce temps, le mari, tout guilleret, se frotte les mains. Rien de plus habilement construit que cette succession de scènes d'un comique achevé.

Mandray, comm. des Vosges, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Dié; 1.221 hab. Tissage mécanique; commerce de tissus. Ancienne église fortifiée.

MANDRE n. f. Monastère, chez les écrivains de l'Église d'Orient. ‖ Cellule de solitaire. ‖ Grotte d'anachorète.

MANDRERIE (*rî* — pour *manderie*; de *mande*) n. f. Ouvrage de vannerie plein en osier, sans lattes ni cerceaux.

MANDRIER (*dri-é*) n. m. Vannier.

MANDRILL (*ll* mll.) n. m. Espèce de singe, du groupe des cynocéphales, qui habite l'Afrique occidentale.
— Encycl. Le *mandrill* (mormon Maimon) est un grand et gros singe à long museau boursouflé, à face nue et peinte de couleurs vives, où le rouge et le bleu dominent. Le pelage est brun olivâtre, jaunâtre en dessous. La queue est réduite à un moignon, les pattes courtes et robustes. Le mandrill est très dangereux et attaque souvent les femmes isolées. Le mandrill ou *choras* est assez commun, de la Sénégambie au Congo.

Mandrill.

MANDRIN (orig. inconn.) n. m. Techn. Pièce qui se visse sur le nez d'un tour en l'air, et qui sert à saisir les objets que l'on veut façonner. ‖ Outil dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour agrandir et égaliser les trous. ‖ Pièce métallique cylindrique, creuse, servant à réunir et à maintenir deux objets introduits dans chacune de ses ouvertures. ‖ Pièce centrale d'une roue hydraulique, qui en supporte les bras. ‖ Outil en métal sur lequel on emboutit des feuilles de métal. ‖ Outil à tourner certaines pièces d'horlogerie. ‖ Cylindre en fer, sur lequel on contourne une ferrure. ‖ Longue tige de fer, sur laquelle on forme le tuyau d'un cor de chasse. ‖ Instrument de fer servant à soutenir, entr'ouvrir, travailler plusieurs pièces d'épée ou de fourreau. ‖ Plateau de bois, sur lequel le doreur prépare les grandes pièces. ‖ Cylindre de bois, sur lequel l'artificier roule les cartouches et gargousses. ‖ Poteau cylindrique de bois, qui, placé à l'intérieur d'une colonne creuse, sert à maintenir en place toutes les pièces de cette colonne. ‖ Poinçon avec lequel on perce le fer chaud. ‖ Pièce métallique, sur laquelle se forgent d'autres pièces destinées à être rendues creuses. ‖ Cylindre en bois, que l'on emploie pour assujettir les bourres sur la poudre et le plomb d'une cartouche de chasse. ‖ Outil spécial, usité pour élargir les extrémités des tubes d'une machine à vapeur afin de les fixer dans les plaques tubulaires. ‖ En T d'impression sur étoffe, Pièce métallique qui sert d'axe

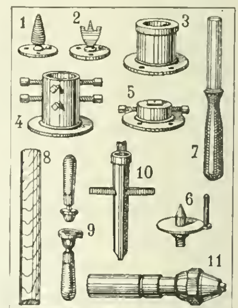

Mandrins : 1. Queue-de-cochon; 2. A 3 pointes; 3. A gobelet; 4. A 8 vis; 5. A coussinet; 6. A toc; 7. A charger les cartouches; 8. De bourrelier; 9. A fondre les culots des moules de bougie; 10. A fondre les moules; 11. Porte-mèche.

au rouleau imprimeur. ‖ Outil de fabricant de cierges et de bougies, employé pour fondre les moules et culots des cierges et bougies.

— Chir. Tige métallique que l'on introduit dans les sondes flexibles de caoutchouc ou de gomme pour leur donner une courbure appropriée et une résistance plus grande dans les cathétérismes difficiles.

— Comm. Etoffe grossière dont s'habillent les gens de la campagne.

— Mar. Morceau de bois poli, qui sert de gabarit aux charpentiers.

Mandrin (Louis), bandit fameux, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère) en 1724, brûlé vif à Valence en 1755. Son père était maquignon. Il devint lui-même fournisseur de chevaux pour l'armée d'Italie. Il se fit bientôt contrebandier et organisa en 1750 une bande armée de cinquante à soixante hommes, avec laquelle il commença une véritable guerre contre les employés de la ferme. Il allait chercher des marchandises en Savoie et en inondait le Dauphiné, le Vivarais, le Lyonnais, le Mâconnais et le Rouergue. Il pénétra de vive force dans plusieurs villes, comme Rodez, Mende, Le Puy, Beaune, Autun, et partout, il mit à mort les employés de la ferme. Une légende se forma autour de son nom ; on lui attribua les actes les plus invraisemblables. On finit par envoyer contre lui une véritable armée, à laquelle il échappa pendant près d'un an. Il fut pris en 1755, et exécuté.

— n. m. Le nom de MANDRIN a passé dans la langue pour désigner un homme d'un caractère violent et capable de tous les excès.

Machine à mandriner les tubes.

MANDRINER v. a. Fixer sur ou dans un mandrin, en parlant d'une pièce que l'on veut travailler. ‖ *Machine* ou *Appareil à mandriner*, Appareil que l'on emploie pour tailler l'extrémité de tubes en fer ou en cuivre, afin de les munir de bagues.

MANDRITE (rad. *mandre*) n. m. En Orient, Religieux qui habite une mandre.

Mandubiens (*bi-in* — lat. *Mandubii*), peuple de la Gaule (Lyonnaise Ire), entre les Eduens, dont il était client, et les Lingones. Capit. *Alesia* ou *Alise*.

MANDUCABILITÉ (rad. *manducable*) n. f. Caractère de ce qui peut se manger.

MANDUCABLE (du lat. *manducare*, manger) adj. Que l'on peut manger.

MANDUCATEUR, TRICE adj. Physiol. Qui sert à la manducation : *Appendices* MANDUCATEURS.

MANDUCATION (*si-on* — du lat. *manducatio* ; de *manducare*, manger) n. f. Action de manger ; actes qui préparent la digestion des aliments et comprennent la préhension, la mastication, l'insalivation et la déglutition.

— En T. de relig. Se dit parfois de la communion eucharistique : *La* MANDUCATION *du corps du Seigneur*.

Manducus (*kuss* — du lat. *manducare*, manger). Antiq. rom. Personnage des atellanes, sorte de Croquemitaine ridicule et vorace, armé de longues dents, qu'il faisait claquer et que l'on proposait en épouvantail aux enfants. Pendant les féeries romaines, on promenait ce personnage, que figurait un esclave, en procession à travers la ville. Peut-être Manducus était-il d'origine étrusque.

Manduel, comm. du Gard, arrond. et à 10 kilom. de Nîmes, sur le Buffalon, tributaire du Vistre ; 1.630 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de vermout et d'absinthe.

MANDURI n. m. Vanille du Paraguay.

Manduria (*Mandurium* des Romains), comm. d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]) ; 10.291 hab. Elle appartint aux Salentins, fut détruite par Fabius Maximus pendant la seconde guerre punique. Elle se releva au moyen âge, sous le nom de Castel Nuovo, fut saccagée par les Sarrasins, et ne reprit son nom antique qu'en 1790. Pline a décrit le puits à niveau constant qu'on y voit encore. Restes de murailles cyclopéennes.

Mane, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 4 kilom. de Forcalquier, sur un sous-affluent de la Durance, la Laye ; 1.099 hab. Carrière. Soie. Fabrique de meubles. Débris romains. Eglise romane, avec beau portail, reste d'un prieuré des bénédictines de Salagon.

MANÉAGE (*aj'* — pour *maneiage* ; de *maneier*, anc. forme de *manier*) n. m. Aide manuelle, à un autre navire, que les marins de commerce doivent donner sans rétribution.

MANÉCANTERIE (*ri* — du lat. *mane*, dès le matin, et *cantare*, chanter) n. f. Ecole de chant attachée à une paroisse, pour y former des enfants de chœur.

MANÉCHAL n. m. Variété de cépage rouge, cultivé dans le département de l'Ardèche.

MANÉE (du lat. *manus*, main) n. f. Poignée. (Vx.)

— *Droit de manée de sel*. En T. de féod., Droit perçu par le seigneur sur le sel qui se vendait dans sa seigneurie. (Proprement, c'était le droit de prélever une *poignée* de sel, ou *manée*, sur chaque voiture.)

MANÈGE (*nèj'* — de l'ital. *maneggio* ; de *maneggiare*, manier) n. m. Art de dompter, d'instruire et de manœuvrer les chevaux : *Connaître, Apprendre le* MANÈGE. ‖ Ensemble des connaissances relatives au cheval. ‖ *Manège par haut*, Façon d'élever les chevaux sauteurs, de les dresser à s'élever de terre à courbettes, à croupades, à ballottades. ‖ *Manège de guerre*, Galop inégal dans lequel le cheval change facilement de main, à la volonté du cavalier.

— Par ext. Lieu où l'on dresse des chevaux, et où l'on donne des leçons d'équitation : *Fréquenter le* MANÈGE.

— Fig. Habileté d'intrigue, manœuvres artificieuses pour arriver à un but : *Une ingénue bien apprise ne manque pas de* MANÈGE. (Th. Leclercq.)

— Mar. anc. Manœuvre. ‖ Evolution d'un navire.

— Min. Direction d'une veine de charbon de terre.

— Techn. Appareil formé d'un arbre vertical et portant une perche horizontale, à laquelle on attelle un animal pour faire mouvoir une machine.

— ENCYCL. Equit. L'usage des *manèges* semble avoir été connu des anciens ; mais c'est seulement au XVIe siècle, avec la Renaissance, qu'ils reparurent, en Italie d'abord, puis en France, où fut institué, sous Henri III, le *manège du roi*. Bientôt, l'équitation se confondit avec l'*art du manège* ; puis l'on distingua le *manège civil* du *manège militaire*. Depuis 1870, surtout, le manège militaire a pris, en France, le caractère utilitaire et sérieux. Les bâtiments qui servent de manège sont généralement de forme rectangulaire (le plus souvent 20 mètres sur 60). Les murs sont garnis à leur partie inférieure d'un talus légèrement incliné, le plus souvent en bois. C'est le *garde-botte*, destiné à empêcher le cavalier d'être écrasé par le cheval contre le mur. Le sol des manèges est en terre battue, mais recouvert d'une couche de substances très meubles : sable, sciure de bois, crottin, tan frais, tourbe, copeaux de liège, etc.

On appelle quelquefois *manèges découverts* des surfaces rectangulaires de terrain entourées d'un talus gazonné, que l'on rencontre dans les champs de manœuvre des troupes à cheval. Mais c'est plutôt de *carrières* qu'il convient de qualifier ces installations.

— Techn. Les *manèges*, qui trouvent surtout leur emploi dans les travaux agricoles, présentent une très grande variété dans leurs dispositions. On distingue les *manèges fixes*, les *manèges à action directe*, comme le manège des maraîchers ; *à deux tournants* ou *à simple harnais* ; *à plusieurs tournants* avec transmission au-dessus des flèches ; *à deux axes horizontaux* ; *à colonne centrale*, avec transmission au-dessus des flèches ou *manège en l'air*, les *manèges à plan incliné*, les *manèges à terre*, les *manèges à intermédiaires*, les *manèges locomobiles*, etc.

Manège des maraîchers.

— *Manège des maraîchers*. Ce manège consiste dans un axe vertical, traversé par une flèche horizontale, à laquelle on attelle les animaux destinés à actionner, sans aucun intermédiaire, l'appareil à faire mouvoir. On fait usage de cet appareil pour élever l'eau d'un puits, mais c'est plutôt un treuil à cheval qu'un manège, puisque l'action ne peut être continue.

Manège à double tournant.

— *Manège à double tournant*. Les manèges à double tournant, c'est-à-dire transmettant le mouvement de l'axe des flèches à un deuxième axe au moyen d'une paire d'engrenages, sont très employés par nombre de petites industries ; la transmission s'établit en dessus ou en dessous des flèches, à chacune desquelles est attelé un cheval. Il en existe plusieurs types, parmi lesquels des *manèges demi-fixes, en l'air, mobiles, à cuve, à cloche*, etc.

Manège à plan incliné.

Dans les manèges à plan incliné, qui ne nécessitent qu'un emplacement très restreint, l'animal, placé sur un plan incliné, marche sans se déplacer, le plan incliné fuyant et glissant sous ses pieds. On appelle aussi ce genre de manège *trépigneuse* et *tripoteuse*.

Manège en l'air.

— *Manège de chevaux de bois*. Le manège de chevaux de bois est, en principe, une sorte de manège en l'air dans lequel les bras horizontaux sous lesquels agissent les chevaux sont remplacés par des tirants obliques se réunissant tous au sommet d'un arbre central et supportant à leurs autres extrémités des animaux simulés : chevaux, lions, autruches, cochons, lapins, vaches, etc., ou encore des caisses de voitures, des bateaux, etc. Ceux de ces manèges qui sont les plus simples fonctionnent à bras d'homme, d'autres au moyen de chevaux. Les plus luxueux, et ils sont nombreux, reçoivent leur mouvement de machines à vapeur qui, en même temps, actionnent des dynamos pour la lumière électrique nécessaire à l'éclairage du manège ; la machine fait en outre fonctionner de gigantesques orgues.

Manège de chevaux de bois.

Manège (SALLE DU), local situé à Paris, à l'angle oriental de la rue de Rivoli et de la rue de Castiglione, occupé par la Constituante, la Législative, la Convention et le conseil des Cinq-Cents. Affectée, avant la Révolution, à un manège de jeunes nobles, elle était étroite, basse et voûtée. La Convention abandonna la salle du Manège pour aller tenir ses séances aux Tuileries, dans la salle des Machines, où, en 1795, le conseil des Cinq-Cents laissa les Anciens pour aller occuper le Manège jusqu'en 1799. La salle fut alors louée par le « club du Manège ». Il ne reste plus de cette salle historique qu'une inscription municipale qu'on lit sur un des pilastres de la grille des Tuileries. Elle fut démolie en 1810.

Manège (CLUB ou SOCIÉTÉ DU), groupe formé des débris du club des jacobins, et dont les membres se réunissaient dans la salle du Manège, après avoir siégé au Panthéon. Les derniers adversaires des thermidoriens inaugurèrent pompeusement la salle (11 juill. 1799). Ils mirent à leur tête, sous le nom de « régulateur », Drouet, ancien conventionnel, et plus tard Hugues Destrem. Le Directoire, inquiet de leurs tendances, favorisa secrètement les pamphlets et les manifestations hostiles de la jeunesse dorée. Invités par le conseil des Anciens, dont ils gênaient les séances, à se disperser, les membres du club protestèrent et n'obéirent qu'à la force. Après la fermeture de la salle, ils tinrent leurs séances dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin, qui était alors le temple de la Paix. Une véritable campagne commença aussitôt contre le club. Sur un rapport de Fouché, il fut dissous, et ses membres surveillés. L'attentat de la rue Saint-Nicaise permit au Premier Consul de s'en débarrasser radicalement. Accusés de complicité dans l'attentat, presque tous furent déportés.

Manège (LE), tableau de Wouwerman (Louvre). Un écuyer exerce un cheval dans un manège en plein air. A gauche est un seigneur, debout devant son cheval, qu'un page tient par la bride. Wouwerman a représenté souvent des *Manèges* : il y en a de fort beaux dans les musées d'Amsterdam, de La Haye, du Belvédère.

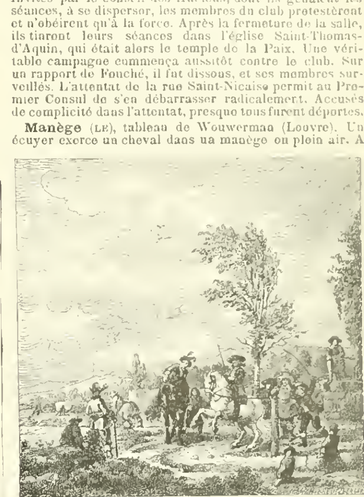

Le manège, d'après Wouwerman.

MANÉGER (*jé*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il manège. Qu'ils manègent*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il manégea. Nous manégeons*) v. a. Dresser aux exercices du manège : MANÉGER *un cheval*.

— Fig. Déniaiser, rendre habile : MANÉGER *un novice*.

— v. n. Exécuter des exercices de manège : *Faire* MANÉGER *un cheval*.

— Fig. Se livrer à un manège : *Coquette qui* MANÈGE.

Manégé, ée part. pass. ‖ *Cheval manégé*, Celui qui est dressé et exercé aux diverses figures du manège.

Manegres, tribu toungouse, qui habite sur le cours moyen de l'Amour et de ses affluents (Sibérie orientale). — *Un, Une* MANÈGRE.

— Adjectiv. : *Race* MANÈGRE.

MANELLE (*nèl'*) n. f. Main de fer d'une bridole.

Manelli (Francesco), compositeur italien du XVIIe s., né à Tivoli. Il est l'auteur des deux premiers opéras représentés à Venise : *Andromeda*, pour l'inauguration du théâtre San Cassiano, en 1637, et *la Maga fulminata* (1638). Manelli fit représenter plusieurs autres opéras : *Temistocle* (1639) ; *Alcate* (1642) ; *Ercole nell' Erimanto* (1651) ; *il Ratto d'Europa* (1653) ; *i Sei Gigli* (1666).

MAN-ENGINE pron. angl. *man' èn'-ja-in'* — mot angl. formé de *man*, homme, et de *engine*, machine) n. m. Sorte d'échelles mobiles, destinées à monter ou à descendre les ouvriers des mines. V. FAHRKUNST.

Manent (François), compositeur espagnol, né à Mahon (Minorque) en 1827. Maître de chapelle à l'église San Jaime, à Barcelone, il écrivit beaucoup de morceaux de musique religieuse. Puis, devenu chef d'orchestre du théâtre du Cirque, Manent fit représenter, à ce théâtre et à celui du Lycée, plusieurs opéras et zarzuelas : *la Tapada del Retiro* (1853) ; *T'es para una* (1853) ; *Gualtiero de Monsonis* (1857) ; *Maria* (1866) ; *el Convidado di pietra* (1875) ; *lo Pou de la Verdad*. Il a écrit aussi la musique de plusieurs ballets pour le Lycée, et publié un grand nombre de compositions diverses.

MANEQUINAGE (*ki-naj'* — rad. *mannequin*, qui s'écrivait *manequin*) n. m. Autref. Ruse, artifice, manège.

Manerbio, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la Mella, sous-affluent du Pô par l'Oglio ; 4.866 hab.

MANÉROS (*ross*) n. m. D'après une tradition recueillie par Hérodote, Chant de deuil que le peuple d'Egypte aurait composé pour pleurer la mort du fils unique de Ménès, le premier des pharaons. Les paroles et l'air, transmis d'âge en âge, étaient chantés dans les fêtes funèbres, au temps où l'historien grec visita le pays.

MANES (*mân'*) n. f. pl. Mastic violet foncé, que les Caraïbes fabriquent avec la cire de leurs abeilles.

MÂNES (*man'* — lat. *manes*, proprem. « les esprits bons »; du vieux mot *manus* ou *manis*, bon, qu'on retrouve dans le composé *immanis*) n. m. pl. Mythol. rom. Ames des morts, considérées comme des divinités. (On emploie le pluriel, même pour désigner l'ombre ou l'âme d'un seul individu.) ‖ Séjour des morts, les enfers. ‖ Châtiments des enfers. ‖ Dépouille du mort, cadavre.

— Adjectiv. : *Les dieux* MÂNES.

— ENCYCL. La conception à laquelle se rattache le culte des *mânes* se retrouve chez les Grecs et chez tous les peuples anciens. Mais, au sens propre du mot, les mânes sont des divinités particulières aux Romains et aux Etrusques. A Rome, on désignait, sous le nom de mânes, les esprits, les âmes des morts, et, plus spécialement, les esprits bienveillants et favorables. Suivant la conception populaire, les mânes habitaient sous terre; au Comitium leur était consacré un endroit appelé *Mundus*, dont l'entrée était fermée par une pierre appelée *Lapis manalis*. Primitivement, l'on immolait aux mânes des victimes humaines; d'où, plus tard, l'usage des combats de gladiateurs aux fêtes funéraires. Avec le progrès des mœurs, les sacrifices humains furent remplacés par des libations et des offrandes. Les tombeaux étaient placés sous la protection des dieux mânes; d'où la formule *Dis manibus*, qu'on lit en tête de presque toutes les épitaphes. Pour écarter les esprits malfaisants, on plaçait dans les monuments funéraires une lampe allumée, des fèves et divers objets; ou bien l'on agitait des chaudrons, ou l'on employait divers exorcismes. Une déesse *Mania* présidait au groupe des mânes.

MANES (les). Egyptol. Traduction grecque du nom SHOMSOU-HOROU (les *Serviteurs d'Horus*) ou du nom KHOUOU, (les *Défunts*), que les Egyptiens donnaient aux princes qui avaient régné sur la vallée du Nil, entre les dynasties des dieux et des demi-dieux et la première dynastie humaine, qui débute par Ménès.

MANÈS (*nèss*) n. m. Antiq. gr. Sorte de coupe, munie d'une statuette de bronze, dont on se servait de préférence au jeu du cottabe. ‖ Sorte de coup au jeu du cottabe.

MANÈS appelé également **MÂNI, MANICHÉE** et **CUBRICUS**, fondateur du manichéisme, né en Perse, à Caroub, vers 240, mort vers 274. Selon les uns, il était prêtre chrétien et pratiquait son ministère dans les provinces d'Ahwas ou Khouzistan; selon d'autres, il exerçait la médecine. Manès visita l'Inde; à son retour dans sa patrie, il essaya d'opérer une fusion entre les doctrines chrétiennes et la religion de Zoroastre, que les premiers rois de la dynastie des Sassanides avaient restaurée. Protégé par les rois Sapor Iᵉʳ et Hormisdas Iᵉʳ, il fut écorché vif par l'ordre de Varanès Iᵉʳ. On dit qu'il peignait avec talent et que ses tableaux religieux contribuèrent à propager sa doctrine. Quelques fragments de ses *Lettres*, écrites en grec, ont été conservés. V. MANICHÉISME.

MANESS (RUDIGER DE MANECK), bourgmestre de Zurich en 1361, mort en 1384. Avec son fils, il dressa une volumineuse compilation des Minnesinger. Leur manuscrit, qui ne contient pas moins de 7.000 strophes, appartint d'abord à Heidelberg, d'où il fut transporté à la Bibliothèque de Paris (Bibliothèque nationale) pendant la guerre de Trente ans. Une partie a été éditée par Bodmer (1758-1759). Kraus a donné un fac-similé des remarquables miniatures de ce manuscrit (1887).

MANET (*nè*) n. m. Pêch. Filet formé d'une seule nappe simple, dans lequel le poisson se prend par les ouïes. ‖ On dit également ARAIGNÉE.

— Techn. Syn. de MANIEMENT, en terme de boucherie.

MANET (Edouard), peintre et graveur, né et mort à Paris (1832-1883). Embarqué comme novice (1850), il fit un voyage au Brésil; mais, de retour en France, il put s'adonner à son goût pour la peinture. Après avoir visité l'Italie et la Hollande, il se fit admettre dans l'atelier de Couture, et, dans ses premières œuvres, il adopta les procédés de son maître, puis inclina vers l'école réaliste. En 1863, quelques tableaux qu'il tenta d'envoyer à l'Exposition ne furent point admis par le jury. Au Salon des refusés, son *Déjeuner sur l'herbe* fut pour le plus grand nombre un objet de risée. Toutefois, des juges moins prévenus y virent les promesses d'un grand talent. *Le Christ et les anges* et un *Combat de taureaux*, exposés en 1864, *Jésus insulté par des soldats* et *Olympia* (Salon de 1865) [auj. au Luxembourg], donnèrent lieu aux mêmes controverses. En 1866, Manet vit tous ses tableaux repoussés par le jury, et, l'année suivante, il fit une exposition particulière, dans laquelle on vit, entre autres morceaux, *Lola de Valence*. A cette époque, l'artiste avait adopté une manière à lui, laquelle consiste à prendre un sujet très simple, à noter au passage une impression qui le frappe, et à exécuter ses tableaux dans une gamme de tons très sobres, avec certains partis pris d'opposition de couleur. Il donna ensuite : *le Déjeuner, le Balcon* (1869); *la Leçon de musique* (1870); *le Combat du Kearsage et de l'Alabama* (1872); *le Repos, le Bon Bock* (1873), morceau remarquable, plein d'expression et de vie; *le Chemin de fer* et *Polichinelle* (1874); *Argenteuil* (1875); portrait de *Faure dans le rôle d'Hamlet* (1877); *Dans la serre* et *En bateau* (1879); le portrait d'*Antonin Proust, Chez le père Lathuile*, et le portrait de *Mᵐᵉ V.* (1880); le portrait de *Henri Rochefort*, celui de *Pertuiset, le chasseur de lions* (1881); *le Bar des Folies-Bergère* et *Jeanne* (1882). L'exemple de Manet a contribué à bannir de la peinture contemporaine les ombres opaques, en apprenant à juxtaposer sur la toile des tons clairs et tranchés, à peindre en pleine lumière. En 1884, un comité réunit à l'École des beaux-arts l'œuvre entier du chef de l'école impressionniste. L'Exposition de 1900 a montré, outre diverses toiles plus haut nommées, un *Combat de taureaux* (1863); *les Baigneuses, le Déjeuner dans l'atelier, Portraits en plein air*, et diverses marines et natures mortes, magistralement traitées. Manet a aussi gravé les portraits de *Baudelaire*, de *Poë*, celui de *l'infante Marguerite*, d'après Velasquez, etc.

Manet.

MANET ALTA MENTE REPOSTUM (*Le souvenir reste profondément gravé dans le cœur*) (Virgile, *En.*, I, 26). Le poète s'exprime ainsi à propos de Junon, qui garde « profondément gravé dans son cœur le souvenir du jugement de Pâris et de l'injure faite à sa beauté méprisée ». On applique l'expression de Virgile aux personnes qui conservent un long et farouche ressentiment.

MANE, THECEL, PHARES ! V. BALTHASAR.

MANÉTHON (*l'Aimé du dieu Thot*), prêtre et historien égyptien, du début du IIIᵉ siècle av. J.-C., originaire de Sébennytos, dans le Delta. Lorsque Ptolémée Iᵉʳ eut fait venir de Sinope le dieu inconnu, dont il avait vu l'image en songe, Manéthon fut, avec Timothée d'Athènes, le seul à reconnaître en lui une divinité infernale et à l'identifier avec Sérapis. Sous Ptolémée II, vers 270, il rédigea une histoire d'Égypte à l'imitation de l'histoire de Chaldée, que Bérose avait écrite pour Antiochus Iᵉʳ, roi de Syrie. Cette histoire fut divisée en trois volumes, dont le premier comprenait le récit des faits qui s'étaient écoulés depuis la création du monde jusqu'à la mort d'Ammenemès, premier roi de la XIIᵉ dynastie; le second comprenait les dynasties de l'empire thébain de la XIIᵉ à la XIXᵉ inclusivement; le troisième débutait à l'avènement de la XXᵉ dynastie et se terminait à la mort de Nectanébo II, au moment de la deuxième conquête de l'Egypte par les Perses. L'ouvrage de Manéthon fut utilisé par l'historien juif Josèphe, et se perdit dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Il n'en subsista que les fragments cités par Josèphe et les versions diverses du Canon royal, que les chronographes avaient extraits du contexte. Champollion, en déchiffrant les hiéroglyphes, a montré qu'ils concordaient exactement avec les faits recueillis sur les monuments égyptiens. Manéthon eut certainement à sa disposition d'excellents originaux égyptiens; mais il introduisit dans son œuvre des éléments romanesques qui en diminuaient l'autorité.

MANETON (rad. *manette*) n. m. Partie d'une manivelle qu'on fait tourner avec la main.

MANETTE (*nèt'* — rad. *main*) n. f. Techn. Poignée de fer, fixée sur le haut de la barre de la bauche ou planche du moule du piseur. ‖ Levier ou clef qui sert à faire mouvoir une vis de pression, à ouvrir un robinet, un compteur, à fermer un circuit électrique, etc. ‖ Petite poignée d'une roue de gouvernail sur laquelle l'homme de barre fait effort pour gouverner. ‖ Appareil formé d'un cylindre de fer creux, muni d'un manche, au moyen duquel on enlève des plants avec leur motte, et l'on fait des trous pour les transplanter.

M, manette (électr.).

MANETTE (*nèt'* — du lat. *magnes, etis*, gr. *magnês, êtos*, aimant) n. f. Syn. de AIMANTE dans l'ancienne marine. ‖ On disait aussi MARINETTE, ou MAGNÈTE.

Manette Salomon, roman d'Edmond et Jules de Goncourt (1867). — Un jeune peintre, Coriolis, amoureux d'une de ses modèles, Manette Salomon, s'abandonne à elle corps et âme. Lorsqu'un fils leur naît, la sécheresse et la rapacité de Manette ne tardent pas à se révéler. Coriolis se laisse envahir par la tribu des Salomon, et, au lieu de travailler pour l'art, ne travaille plus que pour l'argent. Il s'aveulit et s'avilit. Les auteurs ont admirablement peint la lente dégradation de leur héros. Mais, à vrai dire, les deux tiers de *Manette Salomon* se passent en épisodes, parfois faiblement rattachés à la fable. On n'en doit pas moins louer la vérité significative avec laquelle est rendu le monde des artistes : les figures de Chassagnol ou de Garnotelle sont des plus caractéristiques et des plus vivantes. De ce roman, Jules de Goncourt a tiré une comédie en prose. (Vaudeville, 2 mars 1896.)

MANETTI (Giannozzo), écrivain et orateur italien, né à Florence en 1396, mort à Naples en 1459. La république de Florence lui confia diverses missions diplomatiques, et le pape Martin V en fit un de ses secrétaires. Le roi de Naples, Alphonse, près duquel il se rendit ensuite, le combla de faveurs. Son œuvre principale est un *Chronicon Pistoriense*, inséré dans les « Scriptores rerum italicarum », de Muratori.

MANETTIE (*nè-tî*) n. f. Bot. Genre de rubiacées cinchonées.

— ENCYCL. Le genre *manettie* comprend des arbrisseaux volubiles, à feuilles opposées, oblongues, acuminées; à fleurs axillaires et terminales, longuement pédonculées, pendantes, tubuleuses, qui croissent au Brésil. Les espèces les plus remarquables sont : la *manettie à feuilles en cœur*, qui forme de longues guirlandes, se couvrant pendant tout l'été de fleurs pourpres, longues de 0ᵐ,04; la *manettie bicolore* et la *manettie à fleurs vermillon*.

Manettie : *a*, fleur.

MANEZINGUE (*zingh'*) n. m. Arg. Marchand de vin détaillant, cabaretier.

MANFALOÛT, ville d'Egypte (moudirièh de Siout), sur la rive gauche du Nil; 15.215 hab. Naguère siège d'un évêché important. Elle possédait encore, au XVIᵉ siècle, des ruines pharaoniques, que le Nil a enlevées depuis.

MANFRED ou **MAINFROI**, prince de Tarente, puis roi de Naples et de Sicile, né en 1232, mort en 1266. Fils légitimé de l'empereur Frédéric II et de la belle Bianca d'Anglano, très aimé de son père, Manfred tenta d'abord, après la mort de celui-ci (1250), de vivre en bons termes avec le saint-siège; puis, changeant de politique, il parvint à chasser du royaume de Naples les troupes du nouveau pape, Alexandre IV, et se fit proclamer roi (1258), au mépris des droits de son neveu Conradin. Excommunié par Alexandre IV, il ne put obtenir d'Urbain IV (1262), puis de Clément IV (1264), le royaume de Sicile, qui fut offert à Charles d'Anjou, et, le 26 février 1266, les armées des deux rivaux se trouvèrent en présence dans la plaine de Bénévent : Manfred périt dans la bataille.

Manfred, poème dramatique de Byron (1817). — Le héros rappelle le Faust de Marlowe et celui de Gœthe, mais il fait surtout penser au Corsaire et à Lara, dont il reproduit le sombre orgueil dans une forme plus saisissante encore. En proie au désespoir, car il a commis un crime et perdu la femme qu'il aimait, il évoque les esprits; mais ceux-ci ne peuvent lui donner la seule chose qu'il désire : l'oubli. Il gravit alors la Jungfrau et, parvenu au sommet, va se précipiter dans l'espace, lorsqu'un chasseur de chamois l'arrête. Au second acte, il obtient d'Ahriman de voir le fantôme de celle qu'il a aimée. Astarté se dresse devant lui. Il veut savoir si elle lui pardonne, mais elle se borne à lui annoncer qu'il mourra le lendemain. Vainement exhorté par un abbé à se réconcilier avec le ciel, il veille, à la fin du troisième acte, dans une tour solitaire où l'abbé pénètre pour tenter un dernier effort. Cependant, les esprits viennent chercher leur proie. Mais Manfred les défie. Il ne leur appartient pas. Son crime a été déjà puni par les tortures de son âme. Les démons disparaissent, et leur fier vainqueur expire sans vouloir prier.

Manfred, drame extrait du poème de Byron, avec musique de Robert Schumann. — La musique comprend en tout seize numéros dont plusieurs ont une importance considérable; entre autres, le *Requiem* final. Cette musique fut exécutée pour la première fois à Weimar, sous la direction de Liszt (1851). La musique de Schumann, souvent exécutée en Allemagne, et intéressante à beaucoup d'égards, produit beaucoup plus d'effet au concert qu'au théâtre.

MANFREDI, famille italienne, d'origine allemande, dont plusieurs membres furent chefs du parti gibelin en Romagne, au XIVᵉ et au XVᵉ siècle. En 1334, RICCARDO **Manfredi** devint tyran de Faenza et d'Imola. En 1356, le cardinal-légat Albornoz, envoyé par Innocent VI, reconquit Faenza sur les fils de Riccardo. En 1376, une conspiration ourdie par ASTORRE **Manfredi** échoua, grâce à la vigilance de Grégoire XI, qui chargea John Hawkwood, le célèbre condottiere anglais, de saccager la ville de Faenza. Mais, bientôt, Astorre rentra dans Faenza, reprit le gouvernement et parvint même à occuper Imola (1377). En 1404, le cardinal Balthazar Cossa le força à abdiquer, puis le fit saisir et décapiter (1405). Le fils d'Astorre, Giangaleazzo, entra à Faenza en 1410 et transmit le pouvoir à Guidazzo Antonio, son petit-fils, mort en 1448. Galeotto, fils d'Astorre II, qui était lui-même le fils aîné de Guidazzo Antonio, dut disputer la souveraineté à son frère Carlo et fut assassiné par sa femme, Francesca Bentivoglio (1488). Son fils, Astorre III, régna jusqu'à l'année 1500, où il fut mis à mort par César Borgia.

MANFREDI (Fra Andrea), architecte italien, né à Faenza probablement de 1340 à 1350, mort à Bologne, dans le couvent des servites, dont il était général à une date inconnue. On sait peu de chose sur sa vie. On lui doit le beau portique de l'église Sainte-Marie des Servites, de Bologne, et l'exécution de la façade de San Petronio.

MANFREDI (Eustachio), astronome italien, fondateur de l'Institut de Bologne, né et mort à Bologne (1674-1734). Il fut nommé, en 1698, professeur à l'université de sa ville natale, et dirigea quelque temps le collège de Montalte. On a de lui : *Rime e prose* (1760); *Ephemerides motuum cœlestium, etc.* (1715-1725); *Liber de gnomone meridiani Bononiensis* (1736); *Instituzioni astronomiche* (1749) etc. Ses *Ephémérides* donnaient pour chaque jour les lieux du soleil, de la lune et de toutes les planètes, et de cinq en cinq jours leurs déclinaisons et les heures de leurs passages au méridien (de Bologne); etc. Elles ont été continuées, de 1738 à 1750, par Zanotti et Brunelli. — Son frère GABRIEL, né et mort à Bologne (1681-1761), devint professeur d'analyse (1720), puis chancelier de l'université (1726), et surintendant des eaux (1739). Nous citerons : *De constructione æquationum differentialium* (1707); *Considerazioni sopra alcuni dubii che debbono esaminarsi nella congregazione dell' acque* (1739).

MANFREDONIA, ville d'Italie (prov. de Foggia), près du Monte-Gargano et du *golfe de Manfredonia*; 9.401 hab. Archevêché; château du XIIIᵉ siècle, églises curieuses. Port de pêche et de cabotage. Sous le nom de *Sipontum*, colonie grecque, elle faisait un grand commerce avec la Grèce. Ruinée, elle fut reconstruite en 1256 par Manfred, roi de Sicile; mais, en 1620, elle était détruite par les Turcs.

— Le *golfe de Manfredonia* (Sinus Urias), entre la pointe de Barletta et la Testa del Gargano, est large de 60 kilom. et profond de 35. Sa côte septentrionale est rocheuse, tandis qu'au Sud, s'étendent des lagunes insalubres.

MANFRENIER (*ni-é*) n. m. Drap de Louviers et de Tours. ‖ On a dit aussi MANFRONIER. (Vx.)

MANFROCE (Nicola Antonio), compositeur italien, né à Palmi (Calabre) en 1791, mort prématurément à Naples en 1813. A l'âge de douze ans, il composa une messe, qui produisit une telle impression qu'un riche négociant l'emmena à Naples, où il le fit entrer au conservatoire. Il alla ensuite se perfectionner à Rome, où il donna son premier opéra, *Alzira* (1810). *Ecuba*, représentée à Naples, excita un véritable enthousiasme.

MANGA n. m. Manteau mexicain.

MANGABEY (*bè*) n. m. Nom vulgaire des guenons du genre cercocèbe, de l'Afrique tropicale. V. CERCOCÈBE.

MANGAIBA n. m. Genre d'apocynées carissées du Brésil, comprenant des arbres de moyenne grandeur, à feuilles opposées, d'un vert pâle, dont l'aspect rappelle un peu celui des palmiers. (Les fleurs sont petites, blanches, étoilées et fort odorantes; le fruit, pour la forme, la couleur et la saveur, ressemble à un abricot.)

MANGALA n. m. Idiome parlé à Ceylan.

MANGALA, dieu indien, qui habite et gouverne la planète du même nom ou Mars. Ancien dieu de la guerre, il se confond souvent avec Karttikéya, second fils de Çiva.

MANGALA-BOUDDHA, le troisième des vingt-quatre bouddhas prédécesseurs de Gautama ou Çâkya-mouni.

MANGALIA, bourg de la Roumanie (Dobroudja), au bord d'une anse de la mer Noire; 1.000 hab.

MANGALIS (*liss*) n. m. Très petit poids, dont on se sert, dans l'Inde, pour peser les pierres fines.

Mangalore ou **Mangalour,** ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du Canara du Sud, sur l'embouchure de la Netravati dans la mer d'Oman ; 29.700 hab. Port actif. Exportation de café, de riz, poivre, bois de santal. Statue colossale de Tirthankars. — Prise par les Anglais en 1768, puis par Tipoo-Sahib en 1783, elle est définitivement anglaise depuis 1799.

MANGANATE n. m. Sel dérivant de l'acide manganique. ‖ On dit quelquef. MANGANÉSATE. V. MANGANÈSE.

MANGANE n. m. Ancien nom du manganèse.

MANGANELLE (*nèl'* — dimin. de *manganeau*, syn. de MANGONNEAU) n. f. Archéol. Petit mangonneau.

MANGANÈSE n. m. Métal signalé en 1774, par Scheele, dans la *magnésie noire* (bioxyde de manganèse) et isolé à la même époque par Gahn.

— Encycl. Le manganèse existe dans le sol à l'état d'oxydes : *braunite* (Mn^2O^3), *acerdèse* (Mn^2O^3,H^2O), *haussmannite* (Mn^3O^4), *pyrolusite* (MnO^2).

Préparation. On réduit un de ses composés oxygénés, soit par le charbon, soit plus commodément par l'aluminium.

1° Sainte-Claire Deville l'obtenait en réduisant un oxyde par le charbon dans un double creuset en chaux à la température la plus élevée des fourneaux de laboratoire. Moissan a rendu l'opération plus rapide en chauffant le mélange au four électrique dans un creuset fermé en charbon. Le manganèse ainsi obtenu contient toujours du charbon.

2° Le procédé le plus pratique est l'application de la méthode générale de Goldschmidt, qui consiste à réduire un oxyde par l'aluminium en poudre. Les deux matières étant mélangées intimement, il suffit d'amorcer la réaction en un point; elle dégage assez de chaleur pour continuer ensuite d'elle-même; on emploie pour cela une *cartouche d'allumage*, formée de poudre d'aluminium et de bioxyde de baryum agglutinée, dans laquelle est fixé un ruban de magnésium qu'on enflamme; on ajoute ensuite de temps en temps le mélange d'oxyde et d'aluminium; le manganèse fondu se réunit au fond du creuset, et il est recouvert par une couche d'alumine fondue. (Celle-ci, qui devient très dure par solidification, peut remplacer l'émeri.) Le manganèse est ainsi obtenu en grande quantité en peu de temps, et, de plus, il est exempt de charbon.

Propriétés. Pur, il est d'un gris blanc, brillant, se conserve très bien à l'air (différence avec celui qui contient du carbone); moins fusible que le fer, volatil à la température du four électrique; densité, 7,2 environ ; poids atomique, 55. Il décompose l'eau à 100° et se combine avec la plupart des métalloïdes en dégageant beaucoup de chaleur, plus que le fer en particulier, ce qui permet de l'employer dans la métallurgie du fer pour enlever les impuretés; on le prend alors à l'état de *ferromanganèse* ou *spiegeleisen*, obtenu en réduisant par le charbon des minerais de fer additionnés d'oxyde de manganèse; on allie aussi ces ferromanganèses au cuivre pour fabriquer des bronzes.

Oxydes. Il existe un grand nombre d'oxydes : le *protoxyde* MnO, basique, donnant des sels manganeux stables ; l'*oxyde salin* Mn^3O^4 ; le *sesquioxyde* Mn^2O^3, facilement basique, donnant des sels manganiques très instables ; le *bioxyde* MnO^2, pouvant jouer le rôle d'anhydride faible (anhydride manganeux) ; l'*anhydride manganique* MnO^3, dont on connaît seulement les sels, les manganates ; l'*anhydride permanganique* Mn^2O^7, dont on connaît surtout les sels, les permanganates. Le premier terme de cette série est facilement oxydable et les derniers facilement réductibles.

Le *protoxyde* MnO s'obtient anhydre (poudre verte) en réduisant le bioxyde par l'hydrogène, et hydraté (précipité blanc) en traitant un sel manganeux par la potasse; le protoxyde hydraté s'oxyde rapidement à l'air et donne l'hydrate manganique brun.

Le *bioxyde* MnO^2 est de beaucoup le plus important; il existe dans le sol, cristallisé en prismes gris d'acier (pyrolusite) ; sa poussière est noire. Chauffé au rouge, il perd de l'oxygène et se transforme en oxyde salin ; chauffé avec l'acide sulfurique, il dégage encore de l'oxygène ; chauffé avec l'acide chlorhydrique, il sert à la préparation du chlore. Il est employé pour la fabrication des fers et aciers au manganèse; dans les verreries, sous le nom de *savon des verriers*, pour blanchir (par suite de son action oxydante) le verre noirci par des matières charbonneuses; pour les préparations de l'oxygène, du chlore (et par suite des chlorures décolorants); comme dépolarisant dans la pile Leclanché. Pour titrer un bioxyde de manganèse naturel (c'est-à-dire déterminer sa teneur en bioxyde pur), on en traite 3gr,938 par de l'acide chlorhydrique; on recueille le chlore dégagé dans une solution de potasse et on étend à 1 litre; on titre enfin cette solution d'hypochlorite; si elle marque 100°, le bioxyde essayé était pur; si elle marque 90°, il contenait 90 pour 100 de bioxyde pur.

L'*oxyde salin* Mn^3O^4 s'obtient par calcination du bioxyde.

Les *manganates* alcalins s'obtiennent en calcinant à l'air, dans une capsule d'argent, du bioxyde de manganèse et de l'alcali caustique; ce sont des solides verts, donnant avec l'eau des solutions vert foncé qui, évaporées dans le vide, donnent des cristaux de manganates MnO^4M^2 (M, métal alcalin) isomorphes des sulfates. Ils sont décomposés à froid par une grande quantité d'eau et donnant un précipité brun de bioxyde MnO^2 et une solution violette de permanganate. Les acides les décomposent aussi, en donnant du permanganate et un sel manganeux. Au contraire, les alcalis concentrés ramènent (grâce aux impuretés réductrices qu'ils contiennent) les permanganates violets à l'état de manganates verts, et on peut répéter ainsi indéfiniment ces alternances de colorations vertes et violettes ; d'où le nom de *caméléon minéral* donné à ces solutions. Le manganate de sodium est décomposé par la vapeur d'eau vers 500°, avec mise en liberté d'oxygène et formation de bioxyde MnO^2 et de soude; la réaction inverse a lieu dans l'air vers 350° ; c'est la base du procédé Tessié du Motay et Maréchal pour la préparation industrielle de l'oxygène.

L'*anhydride permanganique* Mn^2O^7 est un liquide brun, très instable; on connaît surtout ses sels alcalins, les permanganates; on les prépare comme les manganates, mais en ajoutant un oxydant, chlorate ou azotate; les cristaux, isomorphes des perchlorates, sont d'un violet foncé à reflet métallique, et donnent dans l'eau une belle solution violette. Les permanganates se décomposent facilement en perdant de l'oxygène et, en *liqueur acide* ; il se forme alors des sels manganeux incolores. Cette décoloration, qui se produit au contact de toutes les matières oxydables : matières organiques, acide sulfureux, sels ferreux, etc., peut servir à les doser.

Sels oxygénés. Il existe des sels manganeux (base) MnO et des sels manganiques (base Mn^2O^3), mais ces derniers sont très instables; les premiers, incolores quand ils sont purs, sont généralement teintés en rose par des traces de sels manganiques.

Le *sulfate manganeux* $SO^4Mn,7H^2O$ s'obtient en chauffant le bioxyde MnO^2 avec l'acide sulfurique; il donne, avec le sulfate de potassium, un sulfate double isomorphe des sulfates doubles de la série magnésienne. Le *sulfate manganique* $(SO^4)^3Mn^2$ donne, avec le sulfate de potassium, un alun.

Le *carbonate manganeux* CO^3Mn existe dans le sol (dialogite); on l'obtient en précipité blanc par un sel manganeux et le carbonate de sodium; il est décomposé par la chaleur en donnant l'oxyde salin.

Composés non oxygénés. Le manganèse se combine directement, à chaud, avec les halogènes, en donnant des composés du type MnX^2 (X, halogène); on a signalé aussi des composés des types MnX^3 et MnX^4, mais, très instables, ils n'ont pu être isolés.

Le *chlorure manganeux* $MnCl^2$, le seul important, s'obtient en dissolution dans la préparation du chlore (procédé Scheele); on le débarrasse du chlorure de fer, qu'il contient toujours, par ébullition avec le carbonate de manganèse. On l'obtient en cristaux roses, contenant $4H^2O$ qu'il perd vers 200°. Il est employé en teinture pour obtenir des bistres de manganèse. Le sulfure MnS s'obtient hydraté en précipitant un sel manganeux par un sulfure alcalin; il a une couleur saumon caractéristique.

Caractères des sels de manganèse. Avec la *potasse*, précipité blanc d'hydrate, qui brunit rapidement à l'air ; avec les *sulfures alcalins*, précipité de sulfure couleur saumon.

MANGANÉSÉ, ÉE adj. Qui contient du manganèse.

MANGANÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Qui contient du manganèse.

MANGANÉSIFÈRE (de *manganèse*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du manganèse.

MANGANÉSIQUE adj. Syn. de MANGANIQUE.

MANGANEUX (*neû*) adj. Se dit du premier oxyde de manganèse. ‖ Se dit aussi des combinaisons de manganèse qui ont des éléments correspondants à ceux de l'oxyde manganeux : *Sels* MANGANEUX. V. MANGANÈSE.

MANGANICO-POTASSIQUE adj. Qui contient de l'oxyde manganique et de la potasse.

MANGANIDES n. m. pl. Famille de minéraux, ayant pour type le *manganèse*. — *Un* MANGANIDE.

MANGANIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un oxyde de manganèse (V. MANGANÈSE.) ‖ Se dit aussi des sels formés par la combinaison de l'acide manganique avec une base : *Sels* MANGANIQUES. (V. MANGANÈSE.) [On dit quelquef. MANGANÉSIQUE.]

MANGANITE n. f. Minér. Syn. de ACERDÈSE.

MANGANIUM (*ni-om'*) n. m. Chim. Nom très rarement donné au manganèse, mais qui est employé comme radical dans les composés.

MANGANOCALCITE (*sit'*) n. f. Carbonate naturel de manganèse. Variété calcarifère de dialogite.

MANGANOCYANURE n. m. Chim. Combinaison de manganèse et d'un cyanure : MANGANOCYANURE *de potassium*.

MANGANOPHYLLITE (*fi-lit'*) n. f. Minér. Variété manganésifère de biotite.

MANGANOSIDÉRITE n. f. Minér. Variété de dialogite.

MANGANOSITE n. f. Oxyde de manganèse cubique.

MANGANOSO-AMMONIQUE adj. Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganeux et de l'ammoniaque.

MANGANOSO-MANGANIQUE adj. Se dit d'un composé d'oxyde manganeux et d'oxyde manganique. ‖ On dit aussi MANGANO-MANGANIQUE.

MANGANOSO-POTASSIQUE adj. Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganeux et de la potasse.

MANGANOSULFOCYANE n. m. Chim. Corps obtenu par dissolution du carbonate manganeux dans l'acide hydrosulfocyanique aqueux, et par évaporation sur l'acide sulfurique.

MANGANOSUM (*zom'*) n. m. Nom donné au manganèse par quelques chimistes, en vue de satisfaire à quelques conditions de nomenclature.

MANGANOTANTALITE n. f. Tantaloniobate naturel de fer et de manganèse.

MANGATAMAS (*mass*) n. m. pl. Archéol. japon. Objets funéraires divers, préhistoriques le plus souvent, se rattachant au culte national du Sin-to.

— Encycl. Les *mangatamas* consistent en pierres, cristal de roche, agate, jaspe, etc., taillées, en petites terres cuites, représentations d'hommes ou de chevaux, accompagnées d'anneaux brisés d'or ou de bronze doré. On les retrouve encore de nos jours sur les tombes shïntoïstes, mais ils ne consistent plus qu'en statuettes de terre cuite.

Mangatarem, ville et ch.-l. de district de l'île de Luçon, dans l'archipel des Philippines, sur un affluent du rio Agno, qui se perd dans le golfe de Lingayen ; 10.440 hab.

MANGEABLE (*jabl'*) adj. Qui peut se manger : *L'homme mange tout ce qui est* MANGEABLE.

— Entom. *Epeire mangeable*, Aranéide de la Nouvelle-Calédonie, que mangent les naturels du pays.

MANGEAILLE (*ja-ill* [*ll* mll.] — rad. *manger*) n. f. Nourriture de certains animaux domestiques, pâtée : *Donner la* MANGEAILLE *aux poulets, aux pourceaux*. ‖ Fam. Ce que mangent les hommes : *Ne songer qu'à la* MANGEAILLE.

MANGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Fam. Qui mange :

. . . Soyons bien *buvants*, bien *mangeants*.
La Fontaine.

MANGELIN (*je*) n. m. Métrol. Petit poids usité dans l'Inde, et pesant 0gr,372.

MANGEOIRE (*joir'* — rad. *manger*) n. f. Auge que l'on place dans les écuries au-dessous du râtelier. ‖ Auge pour certains oiseaux de basse-cour. ‖ Petite auge placée dans une cage et contenant la nourriture de l'oiseau. ‖ Auges de formes variées, destinées à contenir la nourriture des lapins, chiens, etc.

— Pop. Restaurant. ‖ On dit aussi *mangeoir* n. m.

— Loc. prov. : Tourner le dos à la mangeoire, Faire le contraire de ce qu'il serait utile de faire.

— Encycl. On place la *mangeoire* destinée au cheval, au-dessous du râtelier, à une élévation d'environ les trois quarts de la taille des animaux, de manière que ceux-ci y puissent manger sans relever ou baisser la tête. Autant que possible, on la fait reposer sur des poteaux placés vis à vis des bat-flanc, ou bien on la scelle à l'aide de pattes dans le mur. On la construit soit en fonte, soit en bois, qu'on recouvre à l'extérieur et sur les bords d'une lame de zinc ou de tôle. Le fond en est concave. La longueur en mesure à peu près la largeur de la stalle. La mangeoire est faite d'un seul compartiment ou est partagée en deux d'inégales dimensions ; le plus petit est la *barbotoire*. Quelquefois, la mangeoire du cheval occupe un angle de l'écurie ou de la stalle; on l'appelle dans ce cas mangeoire d'angle : sa forme est alors triangulaire, elle est scellée dans le mur.

Mangeoires : 1. D'angle; 2. Rectangulaire; 3. Avec barbotoire (chevaux) ; 4. A volailles; 5. A lapins ; 6. Pour chiens.

C'est à la mangeoire que d'habitude on fixe l'anneau dans lequel on fait passer la longe qui retient l'animal.

MANGEOTER ou **MANGEOTTER** (*jo-té* — fréquent. de *manger*) v. a. Manger sans appétit, avec nonchalance; manger souvent et peu.

MANGER (*jé* — du lat. *manducare*, même sens. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je mangeai. Nous mangeons*) v. a. Mâcher et avaler : MANGER *du pain, des fruits*.

— Entamer, ronger : *La rouille* MANGE *le fer. Rivière qui* MANGE *ses bords*. ‖ Ronger, en parlant de certains insectes, etc. : *Habit qu'on a laissé* MANGER *aux vers*. ‖ Consumer, absorber : *Poêle qui* MANGE *beaucoup de charbon*.

— Dépenser follement, prodiguer, dissiper : MANGER *l'héritage de son oncle*. (Elliptiq. et par plaisant. : MANGER *un oncle*.) ‖ Piller, exploiter; ruiner; gruger : *La coquette* MANGE *un homme d'affaires*. (Le Sage.)

— Fam. Oublier, omettre, violer : MANGER *la consigne*. ‖ Prononcer peu distinctement : MANGER *ses mots*.

— Pop. Subir : MANGER *de la prison*. ‖ *Manger la soupe avec un sabre*, Avoir une grande bouche.

— Arg. *Manger le morceau*, Faire des aveux, dénoncer des complices, révéler un secret.

— Manèg. *Manger le chemin*. Se dit d'un cheval qui avance très vite.

— Mar. *Manger le vent à un navire*, Empêcher le vent de venir gonfler ses voiles, etc. (Se dit d'un autre navire, d'un îlot, etc., derrière lesquels un bâtiment à voiles est abrité.) ‖ *La mer mange un navire*, Quand les lames déferlent dessus et balayent son pont. ‖ *Manger du sable* (mar. anc.), Retourner le sablier du quart avant que le sable soit tout entier passé. ‖ *Les tarets mangent un navire*, La coque est percée par ces animaux.

— Absolum. Prendre de la nourriture : *Il faut* MANGER *pour vivre et non vivre pour* MANGER. (Mol.) ‖ Prendre un repas, ses repas : MANGER *en famille*. MANGER *au restaurant*. ‖ Etre traité : *Restaurant fort cher où l'on* MANGE *mal*.

— Fig. Se nourrir, être entretenu : *Les esprits qui ne* MANGENT *pas*. (V. Hugo.)

— Substantiv. : Action de manger : *Le trop* MANGER *conduit à l'indigestion*. (A. Martin.)

— Loc. div. *Manger quelqu'un*, S'emporter beaucoup contre lui. ‖ *Ne pas manger quelqu'un*, N'être pas redoutable pour lui. ‖ *Avez-vous peur qu'on vous mange ?* Se dit pour rassurer quelqu'un qui a une crainte ou une timidité ridicule. ‖ *Manger quelqu'un, quelque chose des yeux*, Regarder quelqu'un, quelque chose avec convoitise ou avec passion. ‖ *Manger à quelqu'un le blanc des yeux*, Se courroucer fort contre lui. ‖ *Manger quelqu'un avec un grain de sel, à la croque au sel*, Etre bien plus fort que lui. ‖ *Vouloir en manger*, Provoquer les coups, chercher en quelque sorte à se faire battre. ‖ *Manger de caresses, de baisers*, ou simplement *Manger*, Combler de caresses, prodiguer les preuves d'amour, de tendresse à. ‖ *Manger de la poudre*, Combattre courageusement. ‖ *Manger de la vache enragée*, Subir de rudes privations. ‖ *Manger son pain dans sa poche*, Jouir seul d'une chose, n'en faire part à personne. ‖ *Manger son pain blanc le premier*, Etre dans une situation heureuse ou agréable, pour tomber ensuite dans une autre qui ne l'est pas. (On dit aussi, inversement, *Manger son pain noir le premier*). ‖ *Manger le pain du roi*, A signifié Etre soldat. ‖ *Manger le pain des anges*, et fam. *le bon Dieu*, Communier. ‖ *Manger des pois chauds*, Au fig. Grommeler. ‖ *Bon à manger*, Propre à servir de nourriture. ‖ *Etre à manger*, Etre charmant, adorable : *Pauline* EST *une petite fille* À MANGER. (Mme de Sév.) [On dit plutôt ÊTRE À CROQUER.] ‖ *On en mangerait*. Se dit d'une chose ou même d'une personne extrêmement bonne ou très attrayante. ‖ *Savoir bien son pain manger*, Entendre ses affaires, ses intérêts. ‖ *Cela ne mange point de pain*. Se dit des objets qui ne coûtent aucun entretien. ‖ *Voilà ce que les rats n'ont point mangé*. Se dit en montrant quelque chose qu'on avait caché avec mystère et qu'on exhibe lorsque l'occasion s'en présente. ‖ *Donner à manger à un moulin*, Lui fournir du grain à moudre. ‖ *Etre bête à manger du foin*. V. BÊTE (adj.). ‖ *Manger son blé en herbe*. V. BLÉ. ‖ *Manger des crucifix*. V. CRUCIFIX. ‖ *Manger la grenouille*. V. GRENOUILLE. ‖ *Se laisser manger la laine sur le dos*. V. LAINE. ‖ *Manger l'herbe d'autrui*, Hémistiche de la Fontaine, dans sa fable : *les Animaux malades de la peste*. On le rappelle pour exprimer pittoresquement le prétendu crime d'un pauvre diable qui n'a commis, en somme, qu'une peccadille.) ‖ *Donner à manger*, Offrir des aliments, présenter de la nourriture : DONNER À MANGER *aux poules, aux cochons*. — Tenir une maison où l'on peut, en payant, prendre ses repas. ‖ Inviter à dîner, offrir à déjeuner, à

dîner : *C'est un avare qui ne* DONNE *jamais* À MANGER *à personne.* ‖ *Personne chez qui, Endroit où l'on mange bien,* Chez qui, Où l'on fait de bons repas. ‖ *Manger comme quatre, Manger comme un batteur en grange,* Manger beaucoup : être vorace, glouton. ‖ *Manger sa (ou à sa) faim, son besoin,* Manger de manière à assouvir sa faim. ‖ *Manger à tous les râteliers,* Accepter de tous côtés. ‖ *Manger dans la main a quelqu'un,* Être très. trop familier avec lui (par comparaison avec les animaux privés, qui viennent manger dans la main de leur maître).

— Prov. : **La lune mange les nuages, Quand la lune se lève, les nuages se dissipent.** ‖ **L'appétit vient en mangeant.** V. APPÉTIT.

Mangé, ée part. pass. du v. Manger.

— *Être mangé de,* Être couvert de, couvert de morsures de : ÊTRE MANGÉ DE *poux,* DE *puces.*

— Loc. PROV. : **Écu changé, écu mangé.** V. ÉCU.

Se *manger,* v. pr. Être mangé : *Le poisson* SE MANGE *avant le rôti.* ‖ S'élider : *En français, l'e muet* SE MANGE *devant une voyelle.* ‖ S'entre-dévorer : *Les rats* SE MANGENT *entre eux.* (Buff.) — Fig. Se nuire réciproquement ; médire les uns des autres.

— *Se manger des yeux,* Se regarder mutuellement d'un œil amoureux, passionné. ‖ Pop. *Se manger le nez,* Se battre avec férocité.

— PROV. **Les loups ne se mangent pas entre eux.** V. LOUP.

MANGER (*jé* n. m. Ce qu'on mange ; nourriture, mets : *La chair du bruant fou est un très bon* MANGER. (Buff.)

— *Perdre le boire et le manger,* Se laisser accabler par quelque passion violente, par quelque grand chagrin.

— Bot. *Manger des oiseaux,* Calebasse de Guinée et d'Amérique.

— Pâtiss. *Blanc-manger.* V. à son ordre alphab.

— PROV. : **A petit manger bien boire,** Il faut compenser par la boisson l'insuffisance de nourriture.

MANGERIE (*je-rî*) n. f. Action de manger beaucoup.

— Fig. Exactions ; action des gens qui absorbent beaucoup d'argent ou qui grugent les autres : *Les* MANGERIES *des gens de justice sont effroyables.* ‖ Lieu où l'on se nuit réciproquement : *Le monde est une* MANGERIE. (Vx.)

MANGET (Jean-Jacques), médecin suisse, né à Genève en 1652, mort en 1742. Il devint, en 1699, médecin de l'électeur de Brandebourg, plus tard roi de Prusse. Citons parmi les principales de ses compilations : *Bibliotheca anatomica* (1685-1699) ; *Bibliotheca medico-practica* (1695-1698) ; *Bibliotheca pharmaceutico-medica* (1703-1704) ; *Bibliotheca chirurgica* (1721) ; *Bibliotheca scriptorum medicorum veterum et recentiorum* (1731).

MANGE-TOUT n. m. invar. Fam. Personne qui dissipe follement son avoir. ‖ Pl. *Des* MANGE-TOUT.

— Bot. Variété de haricot et de pois. (V. HARICOT, POIS.) ‖ Adjectiv. : *Pois* MANGE-TOUT.

MANGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Personne ou animal qui mange : *Servir un* MANGEUR. ‖ Personne ou animal qui aime à manger beaucoup ou à manger de bonnes choses. ‖ Personne qui mange d'une certaine manière déterminée : *Un grand, Un petit* MANGEUR. *Un* MANGEUR *délicat.*

— Fig. Personne prodigue, dissipateur. ‖ Personne qui exploite les autres, qui vit aux dépens des autres :

Nous ne trouvons que trop de *mangeurs* ici-bas ;
Ceux-ci sont courtisans, ceux-là sont magistrats.
LA FONTAINE.

— Loc. div. : *Mangeurs de pommes,* Sobriquet donné aux Normands. ‖ *Mangeurs de grenouilles,* Sobriquet donné aux Français par les Anglais. ‖ *Mangeurs de rosbeef,* Sobriquet donné aux Anglais. ‖ *Mangeur de pain mollet,* Homme délicat. ‖ *Mangeur de viandes apprêtées,* Fainéant, paresseux, qui préfère se mettre à une table servie que de gagner son pain. ‖ *Mangeur de gens, Mangeur d'enfants,* Homme brutal ou fanfaron. ‖ *Mangeur de crucifix, Mangeur de saints,* Faux dévot ou dévot exagéré. ‖ *Mangeur de curés,* Anticlérical fougueux.

— n. m. Cout. anc. Nom, au moyen âge, des sergents ou garnisaires envoyés dans une maison pour y vivre à discrétion jusqu'à payement intégral d'une dette.

— Ethnogr. *Mangeurs de terre,* Nom donné à des peuplades qui mangent certaines substances argileuses. V. GÉOPHAGE.

— Mar. *Mangeur d'écoute,* Hardi marin qui ne craint pas la mer et les mauvais temps. ‖ *Mangeur de fromage,* Surnom ancien des marins hollandais.

— Zool. *Mangeur de fourmis,* Fourmilier, tamanoir et cochon d'Inde. ‖ *Mangeur de noyaux,* Nom vulgaire du gros-bec. ‖ *Mangeur de vers,* Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. ‖ *Mangeur de riz,* Espèce d'ortolan et de gros-bec. ‖ *Mangeur d'abeilles,* Guêpier. ‖ *Mangeur de poivre,* Toucan. ‖ *Mangeur de pierre,* Nom vulgaire d'un petit ver qu'on rencontre dans l'ardoise. ‖ *Mangeur de poires,* Papillon nocturne, du groupe des pyrales, dont la chenille vit dans les poires, surtout dans celle dont la chair est sucrée.

MANGEURE (*jûr'* — rad. *manger*) n. f. Portion enlevée d'une étoffe, d'une substance, par un animal (souris, ver, etc.), qui l'a rongée : *Mouchoirs criblés de* MANGEURES.

— En T. de véner., Pâture du sanglier.

MANGIER n. m. Bot. Syn. de MANGUIER.

MANGIFERA (*ji-fé*) n. f. Nom scientifique du manguier.

MANGILIE (*ji-lî*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant de nombreuses espèces distribuées dans toutes les mers du globe et fossiles dans les terrains tertiaires. (On peut en prendre comme type la *mangilia tæniata,* de la Méditerranée.)

MANGILIINÉS (*ji* n. m. pl. Tribu de conidés (mollusques gastéropodes), caractérisés par l'absence de l'opercule, et dont le genre *mangilie* est le type. — *Un* MANGILIINÉ.

MANGIN (Jean-Henri-Claude), magistrat et administrateur français, né à Metz en 1786, mort à Paris en 1835. Procureur général près la Cour de Poitiers, ce fut lui qui, en 1822, poursuivit le général Berton. En 1827, il fut nommé conseiller à la cour de cassation et, deux ans plus tard, préfet de police. A la suite de la révolution de juillet 1830, il dut se réfugier à Bruxelles. De retour en France en 1834, il se fit inscrire au barreau de Metz. On a de lui : *Traité de l'action publique et de l'action civile* (1835) ; *Traité des procès-verbaux* (1839) ; *Traité de l'instruction écrite* (1847), publié par Faustin Hélie.

MANGIN (Arthur), écrivain et vulgarisateur, né et mort à Paris (1824-1887). Il se tourna de bonne heure vers l'étude des sciences, se mêla au mouvement réformiste qui provoqua la révolution de février 1848, et remplit, quelques mois après la proclamation de la République, un emploi au ministère de l'instruction publique. On lui doit un très grand nombre d'ouvrages de vulgarisation : *les Savants illustres de la France* (1857) ; *les Mystères de l'Océan* (1863) ; *l'Air et le Monde aérien* (1864) ; *Pierres et métaux* (1871) ; *les Phénomènes de l'air* (1880) ; *les Plantes utiles* (1886) ; etc.

MANGIN (Alphonse-François-Eugène), officier et inventeur français, né à Mirecourt en 1825, mort à Paris en 1885. Sorti de l'École polytechnique en 1846, dans l'arme du génie, il fit d'abord campagne en Afrique, prit part avec distinction à la guerre d'Italie, puis à la campagne de France. Depuis 1872, Mangin s'était adonné à des recherches suivies sur la télégraphie optique. Ses appareils ont été mis en usage dans l'armée en 1876, et ont rendu d'importants services.

MANGIN (Eugène-*Edouard*), musicien français, né à Paris en 1837. Elève au Conservatoire de Paris, professeur de chant dans les écoles de la ville de Paris, il devint chef d'orchestre au Théâtre-Lyrique, puis au Grand-Théâtre de Lyon. Mangin fonda en cette ville un conservatoire, dont il fut nommé directeur en 1872, et qui devint rapidement prospère. En 1881, Mangin retournait à Paris. L'année suivante, il était nommé professeur au Conservatoire ; en 1887, il devenait chef du chant à l'Opéra, et, en 1893, il joignait à ces fonctions celles de chef d'orchestre. On lui doit un certain nombre de compositions pour le piano.

MANGKASSAR. Géogr. V. MACASSAR.

MANGLABITES n. m. pl. Soldats de la garde impériale, à Byzance, qui précédaient le basileus et lui frayaient passage à l'aide de la masse dont ils étaient armés. — *Un* MANGLABITE.

MANGLARD (Adrien), peintre de marine français, né à Lyon en 1695, mort à Rome en 1760. Il vécut fort longtemps en Italie. Il fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1736. On voit de lui, au Louvre : *le Naufrage.* Les musées de Chartres, Dijon, Lyon, Montpellier, Orléans possèdent des œuvres de ce peintre, qui fut le maître de Joseph Vernet.

Mangle à bras, chariot.

MANGLE (mot espagn., du malais *manggi-manggi*) n. f. Bot. Fruit du manglier. (Quelques-uns font ce mot masculin.) ‖ Manglier : *Une forêt de* MANGLES.

— Techn. Sorte de lisseuse ou calandre horizontale à deux ou plusieurs cylindres et fonctionnant le plus souvent à l'aide d'un moteur.

MANGLER v. a. Emmancher. (Vieux.)

MANGLIER (*gli-é*) n. m. Bot. Genre de rhizophoracées. V. RHIZOPHORA.

MANGLIETIE (*si*) n. f. Genre de magnoliées.

— ENCYCL. Le genre *manglietie* comprend des arbres à feuilles alternes, pétiolées, entières, à fleurs solitaires à l'extrémité des rameaux, très odorantes ; le fruit se compose de petites capsules, réunies en une sorte de cône. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces du Népaul et de Java. Leur bois dur, à grain fin, presque indestructible, est propre à des usages économiques. On peut prendre comme type la *manglietie* glauque, qui atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur.

Mangle mécanique (hydraulique ou à vapeur).

MANGLIEU, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 38 kilom. de Clermont, sur l'Ailloux, au pied d'un puy couronné par les ruines d'un château fort ; 1.084 hab. Eglise romane.

MANGO n. m. Zool. Nom vulgaire de certains mammifères carnassiers du genre *crossarchus.* (On entend particulièrement par *mangos* les espèces à robe rayée, comme les *crossarchus fasciatus,* de l'Afrique du Sud, et *zebra,* d'Abyssinie.) V. CROSSARQUE.

— Bot. Nom vulgaire du manguier. ‖ Fruit du manguier qui n'a pas été greffé.

MANGOKA, fleuve de Madagascar. Il prend naissance dans le Betsileo, à 120 kilom. de l'océan Indien, se dirige vers le canal de Mozambique, et finit au N. du cap Saint-Vincent. Son cours est coupé de rapides.

MANGOLD (Wilhelm), musicien allemand, né et mort à Darmstadt (1796-1875). Issu d'une famille de musiciens qui depuis un siècle étaient au service de la cour de Darmstadt, il devint, en 1835, chef d'orchestre de la musique du grand-duc. On connaît de lui un opéra : *Mérope ;* la musique d'un drame : *les Deux galériens ;* plusieurs cantates, etc. — Son frère, CARL LUDWIG ARMAND **Mangold,** né à Darmstadt en 1813, mort à Obertsdorf en 1889. Elève de Wilhelm et de son père, il fit partie comme violoniste de l'orchestre de la cour, dont il fut nommé directeur en 1848. Il dirigea, pendant six années, la Société Mozart, et donna plusieurs opéras : *la Fille du charbonnier, Tannhauser, Gudrun, l'Epine des roses ;* des oratorios, des scènes dramatiques, etc.

MANGON (Hervé), ingénieur français, né et mort à Paris (1821-1888). Professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris, il entra, en 1872, à l'Académie des sciences. Il a été ministre de l'agriculture, en 1885 dans le cabinet Brisson, échoua à la députation en octobre 1885 et donna sa démission de ministre le mois suivant. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Etudes sur les irrigations de la Campine et les travaux analogues de la Sologne et d'autres parties de la France* (1850) ; *Etudes sur le drainage au point de vue pratique et administratif* (1853) ; *Traité de génie rural, mécanique agricole* (1875) ; etc.

MANGONNEAU (*gho-no* — du bas lat. *manganum,* gr. *magganon,* prestige, artifice) n. m. Archéol. Machine de guerre du genre des catapultes, en usage au moyen âge.

Mangonneau.

— ENCYCL. Le *mangonneau* était une catapulte dont la verge portait à son extrémité une poche pour loger le projectile, et à l'autre extrémité un fort poids destiné à faire trébucher l'engin. Il est encore fait mention de ce genre de machine au XVe siècle.

MANGORA n. f. Genre d'araignées, type du groupe des *mangorés,* renfermant de nombreuses espèces du globe, abondantes surtout dans les régions chaudes.

— ENCYCL. Les *mangora* sont des arachnides lisses, glabres, de couleur claire, avec une tache noire étroite sur l'abdomen. On en peut prendre comme type la *mangora acalypha,* répandue dans toute l'Europe ; elle file de grandes toiles obliques et régulières dans les buissons.

MANGORÉS n. m. pl. Groupe d'araignées de la famille des argiopidés, comprenant les *mangora* et genres voisins. (Les mangorés comptent des représentants sur tout le globe.) — *Un* MANGORÉ.

MANGORO, fleuve du versant oriental de Madagascar. Il prend naissance dans un lac marécageux de la vallée d'Ankay, coule d'abord au S. pendant plus de 150 kilom., puis s'infléchit à l'E. et traverse la chaîne des montagnes côtières à travers une série de rapides.

MANGOSTAN ou **MANGOUSTAN** (*stan*) n. m. Bot. Nom d'une espèce de garcinie. V. ce mot.

MANGOSTINE (*stin'* — rad. *mangostan* ou *mangoustan*) n. f. Chim. Substance extraite de la gomme que fournit le fruit du mangostan.

MANGOU-KHAN, ou plus correctement, en mongol, **Mongkè-kaan,** quatrième empereur des Mongols, né à Karakoroum en 1207, mort, en 1259, au siège de Hotchéou, dans le Sé-tchouen. Il était l'aîné des quatre fils de Toulou-Khan, fils de Gengis-Khan, et fut élu grand khan au *kouriltaï* de 1251, qui suivit la mort de Kouiouk-Khan, après un interrègne de près de trois années. Mangou eut à sévir contre les princes de la famille d'Ogotaï et de Djagataï, dont son élection avait lésé les droits. Sans s'être converti comme on l'a supposé, il protégea les chrétiens, et reçut favorablement le célèbre capucin Guillaume de Rübrück, ambassadeur de saint Louis.

MANGOUP, ville ruinée de la Russie méridionale (gouv. de la Tauride), sur un rocher presque inabordable de la chaîne littorale. Ruines et débris de forts, églises, cimetières, mosquée.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard DE), diplomate et érudit français, né à Rennes en 1752, mort à Paris en 1829. Il représenta la République française à Charlestown, dans le Valais, et à Ancône, où il fut enfermé avec le général Monnier (1798). De retour en France, il ne fut plus guère employé que pour des missions secrètes. Fervent apôtre de la franc-maçonnerie, il fut le fondateur de la Société des antiquaires de France.

MANGOUSTE (*goust'*) n. f. Genre de mammifères carnassiers, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *mangoustes,* dont le nom scientifique est *herpestes,* sont de taille médiocre, très basses sur pattes, allongées, à museau pointu, à longue queue fournie, dont les poils vont en diminuant de longueur, vers l'extrémité. Elles sortent généralement de leurs trous au crépuscule, ordinairement par couples et accompagnées de leurs petits, qui suivent en file leurs parents, de telle sorte qu'on dirait une sorte de long serpent poilu, filant rapidement. Carnassières, vives et intelligentes, elles dévorent toutes sortes de petits animaux et surtout des reptiles et des batraciens ; très friandes d'œufs, elles étaient vénérées dans l'ancienne Egypte comme détruisant ceux des crocodiles. On a cru longtemps que les mangoustes étaient indemnes des morsures venimeuses, car, dans l'Inde, les jongleurs les exhibent toujours avec des najas. C'est une erreur, et elles se sauvent uniquement par la vivacité de leurs mouvements. Elles s'apprivoisent très facilement.

Mangouste.

Une seule espèce de mangouste se trouve en Europe, c'est l'ichneumon (*herpestes ichneumon*) [V. ICHNEUMON]. D'autres vivent dans l'Afrique tropicale (*herpestes gracilis*), méridionale (*herpestes caffer*), etc. Parmi les mangoustes indiennes, les plus répandues sont les *herpestes griseus* (ou *mungoz* et *auropunctatus ;* l'*herpestes urva* remonte jusqu'à l'Himalaya ; l'*herpestes albicaudatus* d'Ethiopie se trouve en Arabie (Mascate).

MANGOUSTE (*goust'*) n. f. Bot. Fruit du mangoustan ou mangostan.

Mangrol, Mangroli ou **Mangarol-bandar**, ville de l'Inde, principauté tributaire de Djounaghar, dans la presqu'île de Kattyavar, sur la mer d'Oman; 15.400 hab. Port d'accès difficile; récifs. Belle mosquée datant de 1383.

Mangrove n. f. Sorte de forêt inextricable, formée par les tiges enchevêtrées des mangliers. V. ce mot.

Mangualde ou **Ajurara do Beira**, ville de Portugal (prov. de Beira [distr. de Vizeu]); 4.520 hab. Superbe palais des Paes. Eglise de Notre-Dame do Castello.

Mangue (mangh') n. f. Pêch. Espèce de filet appelé aussi *folle* (v. ce mot).

Mangue (mangh' — du malais *mangga*) n. f. Fruit du manguier : *Une gelée de* MANGUES.

Mangue (mangh') n. f. Nom vulgaire des mammifères carnassiers du genre *crossarchus*. (On entend particulièrement par mangues les *crossarchus* d'une seule couleur, comme la mangue obscure [*crossarchus obscurus*] de l'Afrique tropicale.) V. CROSSARQUE.

Manguier (ghi-é) n. m. Bot. Genre d'anacardiacées.
— Encycl. Les *manguiers* (mangifera) sont des arbres voisins des pistachiers. On en connaît une trentaine d'espèces, de l'Asie tropicale. La plus importante est le manguier de l'Inde (*mangifera Indica*), vulgairement *mango*, bel arbre à feuilles lancéolées, qui a été importé des Indes aux Antilles. Son fruit, appelé *mangue*, est un drupe assez gros et de la forme d'un rein; sa chair, d'un jaune orangé, est sucrée avec une légère odeur de térébenthine; les mangues vertes, riches en fécule, sont mangées sous forme de conserves au sel ou au sucre; mûres, elles sont consommées fraîches ou en confitures, ou, après macération, dans du vin sucré et aromatisé à la cannelle; les amandes grillées entrent dans la composition de certaines pâtisseries. L'oléorésine qui s'écoule des troncs âgés est utilisée dans l'Inde comme antidiarrhéique. De l'urine du bétail nourri avec les feuilles de cet arbre on extrait une matière colorante jaune, dite *piuri*.

Manguier : *a*, fleur (coupe); *b*, fruit.

Manguin (Pierre), architecte, né et mort à Paris (1815-1869). Attaché à la commission des monuments historiques, il exécuta des *Etudes* et des *Projets de restauration*, qui figurèrent aux Expositions, de 1837 à 1855. Parmi ses plus beaux dessins, nous devons mentionner la longue suite des *Cérémonies des funérailles des victimes de Juin*; les *Plans de tout un quartier nouveau*, et un *Album d'études archéologiques*, très remarquées à l'Exposition de 1855. Il faut y ajouter plusieurs *Vues de l'église de Rueil*, exécutées en collaboration avec Lussy, etc.

Manhac, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. de Rodez, sur un plateau, près du Viaur; 928 hab.

Man-hao, Mang-hao ou **Mang-ko**, ville de la Chine méridionale (Yunnan), à 80 kilom. de Laokaï (Tonkin), sur le fleuve Rouge. Tête de la navigation régulière par jonques de 9 à 10 tonnes. Commerce d'étain en saumons, thé, cotons filés, tissus, tabacs chinois.

Manhartsberg ou **Mannhartsberg**, chaîne de montagnes de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche. Elle commence sur la frontière de la Moravie, où elle se détache des monts Moraves, se dirige au S.-O. et se termine près du Danube. Point culminant, le Gross-Manhartsberg (536 m.). Elle donne son nom à deux cercles de la Basse-Autriche : *Ober-Manhartsberg* et *Unter-Manhartsberg*.

Manhattan, île des Etats-Unis (New-York), formée par deux bras du fleuve Hudson, sur la côte de l'océan Atlantique. C'est la *cité de New-York*. V. NEW-YORK.

Manhattan, bourg des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Riley, sur le Kansas; 3.500 hab.

Manheim, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Lancaster]), sur un affluent de la Susquehanna; 4.000 h.

Mani n. m. Bot. Résine produite par les monorobées, et qui est employée aux mêmes usages que le goudron.

Mani n. m. Gemme lumineuse, qui éclaire le monde et exauce tous les désirs des êtres. C'est le symbole de la Loi bouddhique, qui dissipe les ténèbres de l'erreur. || Au Népal et au Thibet, Symbole du dhyani-bodhisattva Avalokitêçvara ou Padmapani, personnification de l'amour du prochain. || Inscriptions portant la prière mystique : « Om Mani padmé; Hum! », qui se lit sur tous les temples, les rochers, etc.

Mania n. f. Genre de noctuelles, comprenant des espèces de grande taille, propres à l'hémisphère boréal.
— Encycl. La *mania maura*, type du genre, habite la France; on la trouve en été près des eaux dans les lieux les plus obscurs : elle mesure 7 centimètres d'envergure. La chenille, noirâtre, veloutée, vit au printemps sur les cynoglosses et les saules.

Mania (réd. 3 fois).

Mania, divinité d'origine étrusque, honorée à Rome comme mère des Lares. Jusqu'à Junius Brutus, qui leur substitua des têtes de pavots, on lui sacrifiait des enfants; elle avait la réputation d'une sorte de loup-garou.

Maniabilité n. f. Qualité de ce qui est maniable.

Maniable (rad. *manier*) adj. Qui est commode à la main : *Un instrument, Un outil très* MANIABLE. || Qui se prête à la main-d'œuvre : *Du drap, Du cuir* MANIABLE.
— Fig. Souple, traitable, d'un commerce facile : *Un homme, Un caractère* MANIABLE. || Flexible, se prêtant à diverses combinaisons : *Une langue* MANIABLE.
— Manèg. *Cheval maniable*, Cheval qui obéit volontiers aux aides.
— Mar. *Navire maniable*, Navire qu'on manœuvre facilement. || *Filin maniable*, Filin souple. || *La brise, le temps sont maniables*, Ils permettent une navigation et des manœuvres faciles. || *Coup de vent maniable*, Coup de vent pas assez violent pour empêcher de faire route. || *Partie* ou *Demi-cercle maniable d'une tempête*, Portion de l'orbite circulaire de l'ouragan, dans laquelle le navire peut tenter de faire route pour échapper au danger.

Maniacal, ale, aux adj. Propre aux maniaques : *Délire* MANIACAL.

Maniacès (Georges), général byzantin, mort en 1043. Il reprit Edesse aux Arabes (1032), fut chargé du gouvernement de l'Italie byzantine et réussit à reconquérir la Sicile sur les musulmans (1038-1040); mais ses démêlés avec le patrice Etienne, beau-frère de l'empereur, amenèrent sa disgrâce. Rentré en faveur (1042) et nommé *catapan* d'Italie, il battit les Normands; mais, de nouveau disgracié à l'avènement de Constantin Monomaque, il se révolta, se proclama empereur et, passant en Epire, il semblait sûr du triomphe, quand il fut blessé à mort près de Durazzo (1043).

Maniage (ni-aj') n. m. Action de manier : *Le* MANIAGE *de l'argent.*
— En T. de techn., Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées. || Dans l'art du batteur d'or, Opération consistant à faire glisser les feuilles d'or les unes sur les autres en les étageant, afin de les détacher de la baudruche, où elles finiraient par s'incruster.

Maniago, ville d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), au pied du mont Rant, sur un affluent de la Maduna, affluent de la Livenza; 5.665 hab. Ch.-l. de circondario. Fonderies d'acier. — Le circondario a 11 comm. et 28.000 hab.

Maniant (ni-an) adj. m. Se dit d'un drap souple, mollet au toucher : *Drap* MANIANT.

Maniaque (ni-ak') adj. Qui a rapport à la manie : *Délire* MANIAQUE. || Qui est affecté de manie : *Vieillard* MANIAQUE.
— Substantiv. Personne atteinte de manie : *Traiter un* MANIAQUE. || Par ext. Personne fantasque, qui a des manies.
— Syn. **Maniaque, lunatique.**
Encycl. V. MANIE.

Manica ou **Manika**, pays de l'Afrique australe, au N.-E. du Matabéléland. C'est un plateau granitique, haut de 2.000 mètres en moyenne et surmonté de collines de 400 ou 500 mètres. Nulle part, dans l'Afrique du Sud, l'humidité n'est plus grande; aussi le sol est-il très productif, au moins dans les vallées. Gisements aurifères, qui semblent assez riches. Le Manica fut pendant longtemps compris dans la capitainerie générale portugaise de Mozambique. En 1891, l'Angleterre se fit abandonner par le Portugal la partie du plateau de Manica voisine du Pongoué. La Chartered Cº avait ainsi un accès à la côte. Une sentence arbitrale de 1897 a déterminé la frontière du Manica anglais et portugais. Ce pays est actuellement traversé par le chemin de fer de Beira à Salisbury.

Manicaire (kèr' — du lat. *manicarius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Sorte de gladiateur, qui cherchait à se saisir des bras de son adversaire pour lui mettre des menottes.

Manicanterie n. f. Syn. de MANÉCANTERIE.

Manicaux (kô) n. m. pl. Appendices en forme de crochets ou de mains qui fixent une lame de scie de long aux manches.

Manicaux : 1. A clavette; 2. A cran.

Manichéen, enne (ché-in, èn') adj. Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport au manichéisme, aux doctrines de Manès : *Secte, Hérésie* MANICHÉENNE.
— Substantiv. Adhérent de la doctrine de Manès : *Une* MANICHÉENNE.

Manichéisme (issm') n. m. Doctrine des manichéens.
— Encycl. Manès, à l'imitation des premiers gnostiques, tenta d'unir, dans une vaste synthèse, le christianisme et le paganisme oriental. Il emprunta à la Bible la forme de sa doctrine et en puisa le fond, partie dans le parsisme, partie dans le bouddhisme. Posant en principe le dualisme, premier dogme de la religion perse, il admettait la coexistence éternelle de deux principes divins : l'un bon, symbolisé par la lumière, l'autre mauvais, figuré par les ténèbres et identique à la matière; le premier était appelé *Prince de la lumière*, le second *Prince du monde, Satan* et aussi *Matière*. Une guerre acharnée éclata entre ces deux principes opposés, le jour où la matière, ayant subi le rayonnement de la lumière, voulut s'élever jusqu'à elle. Pour résister à ses efforts, le dieu bon créa l'*homme primitif* ou *spirituel*; mais ce dernier, vaincu par les puissances ténébreuses, fut emprisonné par elles dans la matière; l'homme actuel fut créé par le dieu mauvais. L'humanité, qui est née de lui, exposée aux mêmes tentations, ne peut en être affranchie que par la connaissance de la vraie science, apportée par le *Paraclet*, qui est Manès lui-même. La diffusion de cette science parmi les hommes constitue l'œuvre de la Rédemption, figurée dans l'histoire de Jésus-Christ, qui est un pur symbole. Les manichéens étaient divisés en deux classes : les *auditeurs*, néophytes non encore initiés, et les *parfaits*, qui devaient renoncer au plaisir, au travail et au mariage. Ils étaient régis par douze *apôtres*, assistés de soixante-douze *évêques*, qui commandaient eux-mêmes aux prêtres, aux diacres et aux missionnaires. La prière, le jeûne, les chants religieux constituaient tout le culte. Le *manichéisme* se répandit en Orient, dans la Perse, l'Inde, le Thibet, la Chine et le Turkestan, où il était encore florissant au XIᵉ siècle. En Occident, il envahit la province d'Afrique et le sud de l'Italie. Saint Augustin le professa pendant huit ans. Valentinien Iᵉʳ en 372, Théodose Iᵉʳ en 381, etc., portèrent contre ses adeptes des édits sévères. Il parut écrasé au IXᵉ siècle, mais on le vit renaître au XIIᵉ siècle, dans les sectes des *cathares* ou *albigeois*.

Manichordion (kor' — du bas gr. *monochordion*, pour *monochordon*, instrument à une seule corde) n. m. Musiq. Ancien instrument de musique à cordes frappées, du genre de la cithare à clavier.
— Techn. Fil de laiton servant à relier les fils dont se compose la forme du fabricant de papier à la main.
— Encycl. Musiq. Le *manichordion* était usité en France dès avant le XIVᵉ siècle. Il n'avait à son origine que deux octaves, peut-être moins; on augmenta le nombre des cordes, jusqu'à le porter à soixante-dix. Mais alors certaines de ces cordes étaient accouplées et accordées à l'unisson, et il arrivait qu'on les recouvrait de légères bandes de drap, qui leur donnaient un son sourd et très doux. C'est ce qui fit donner parfois à l'instrument le nom d'« épinette sourde ». Les sautereaux étaient garnis d'un petit morceau de cuivre frappant les cordes, qui étaient disposées perpendiculairement au clavier.

Manichordion (XVIᵉ s.).

Manicine (sin') n. f. Genre de madrépores, voisins des méandrines et comprenant quelques espèces des mers chaudes. (L'espèce type de ce genre est la *manicina lactuca*, de la mer Rouge.)

Manicle (du lat. *manicula*) n. f. V. MANIQUE.

Manicolle n. f. Pêch. Sorte de grande truble.

Manicome (du gr. *mania*, manie, et *komein*, soigner) n. m. Méd. Hospice d'aliénés. (Peu usité.)

Manicorde n. m. Musiq. V. MANICHORDION.

Manicou n. m. Genre de mammifères pédimanes, famille des didelphyidés, comprenant de petits marsupiaux de la taille d'un rat, que l'on ne rencontre que dans l'Amérique du nord.

Manicrot (kro) n. m. Arg. des invalides, Blessé qui a perdu les deux yeux, les deux bras ou les deux jambes.

Manicure ou **Manucure** (du lat. *manus*, main, et *cura*, soin) n. Spécialiste qui soigne les mains.

Manidés n. m. pl. Famille des mammifères édentés, comprenant les pangolins vivants et fossiles : *manis, necromanis* et *leptomanis*. — *Un* MANIDÉ. V. PANGOLIN.

Manie (nî — gr. *mania*, folie) n. f. Pathol. Surexcitation générale et permanente des facultés intellectuelles et morales.
— Par exagér. Habitude singulière, ridicule, bizarrerie, tic; passion, rage : *Nos goûts deviennent aisément des* MANIES.
— Mag. Figure de cire, dont on se servait dans le sortilège de l'envoûtement.
— Encycl. Pathol. La *manie* est un syndrome du délire vésanique. Ce délire présente deux formes : la forme dépressive ou mélancolique (v. MELANCOLIE) et la forme expressive ou délire maniaque, caractérisée par l'impossibilité de fixer l'attention et par la tendance aux impulsions et aux mouvements violents.
La manie est simple ou symptomatique. La manie simple paraît produite par l'anémie cérébrale, elle-même sous la dépendance d'un état anémique toxique ou infectieux ou d'un état spasmodique des vaisseaux de l'encéphale; elle apparaît progressivement, et, au début, l'accès peut être précédé de troubles nerveux dépressifs. (V. LYPÉMANIE.) L'accès lui-même, souvent accompagné d'hyperthermie crânienne, présente trois stades : augment, état, déclin; ce dernier est souvent accompagné d'intervalles lucides. Lorsque ces rémissions se prolongent, la maladie tend vers la guérison. Dans le cas contraire, la maladie devient chronique et aboutit plus ou moins vite à la démence. Enfin, lorsque les périodes d'agitation ou de délire maniaque alternent avec des périodes de dépression ou de mélancolie, on a la *folie circulaire*, dont le pronostic est également sombre. La manie furieuse n'est qu'un épisode de la manie. Le traitement de la manie simple est le même que celui de la *folie*.
La manie symptomatique ressemble beaucoup à la manie simple, mais elle est secondaire; on l'observe dans l'alcoolisme, le saturnisme, l'athérome artériel, l'épilepsie, la paralysie générale au début, la chorée (très rare), l'hystérie et les infections (pneumonie, fièvre typhoïde, état puerpéral, etc.). Dans tous ces cas, la fièvre qui accompagne cette forme permet de la distinguer.

Maniement ou **Manîment** (ni-man) n. m. Action de manier, de manœuvrer avec la main : *On connaît la bonté d'un drap au* MANIEMENT. *Le* MANIEMENT *d'un outil.* || Action de recevoir ou de donner de l'argent ou des valeurs : *Confier à quelqu'un le* MANIEMENT *de sommes importantes.*
— Fig. Direction, gestion, emploi : *Le* MANIEMENT *des hommes, des affaires, du pouvoir.*
— Boucher. Protubérance graisseuse existant sur différents points du corps d'un animal de boucherie, dont on constate la présence et le volume en tâtant avec la main, quand cet animal est sur pied, et qui sert à faire apprécier son état d'engraissement. || *Maniements principaux*, Ceux qui se produisent autour d'un ou de plusieurs ganglions lymphatiques. || *Maniements accessoires*, Ceux qui sont indépendants des ganglions lymphatiques.
— Milit. Série des mouvements que les soldats sont dressés à exécuter avec leurs armes : *Connaître le* MANIEMENT *d'armes* ou *des armes.*

Maniements (bœuf). 1 Bord ou abord ou cimier. 2 Le cordon ou entre-fesse ou braie; 3. La hampe ou grasset; 4. Le travers ou aloyau ou pavé de graisse; 5. La côte; 6. Le flanc; 7. Le cœur; 8. Le paleron. 9. Le contre-cœur; 10. La veine ou avant-cœur; 11. La poitrine; 12. Le collier; 13. L'avant-lait; 14. Le cou; 15. L'oreillette, 16. Le dessous de langue; 17. La hanche ou maille.

— Techn. Sorte de frémissement qui se fait sentir quand on presse la soie entre les doigts. ‖ On dit aussi CRI.

MANIER (du lat. *manus*, main. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous maniions. Que vous maniiez*) v. a. Tâter, toucher : MANIER *une étoffe*. MANIER *un outil, une arme*. ‖ Mettre en œuvre : *Un ouvrier qui* MANIE *bien le fer*.

— Donner et recevoir, en parlant de l'argent ou des valeurs : MANIER *des fonds considérables*.

— Fig. Se servir, user de : MANIER *habilement la parole*. ‖ Diriger, conduire : MANIER *les affaires, les esprits*.

— Art culin. Mélanger plusieurs substances à l'aide de la main : MANIER *du beurre et de la farine*.

— Manèg. *Manier un cheval*, Lui faire exécuter divers mouvements.

— Mar. *Manier un navire*, Le faire évoluer avec aisance. ‖ *Manier un aviron*, S'en servir correctement. ‖ *Manier un canon*, Le manœuvrer, le déplacer.

— Techn. *Manier les couches de blanc*, Les frotter avec la brosse avant de dorer. ‖ *Manier le pavage*, Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre du nouveau à la place de celui qui est cassé. (On dit aussi, dans ce sens, REMANIER.) ‖ *Manier la toiture*, La réparer en renouvelant les lattes, les tuiles, les ardoises usées. ‖ *Manier à bout*, Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui manquent.

— PROV. : **On ne manie pas le beurre sans se graisser les doigts**. V. BEURRE.

— Absol. Manèg. Se dit en parlant d'un cheval qui exécute les mouvements que sollicite le cavalier. ‖ *Manier en place, Manier de ferme à ferme*, Manœuvrer des quatre pieds sans changer de place. ‖ *Manier sur les hanches*, Plier les jarrets.

— n. m. Effet produit par un objet que l'on manie : *Etoffe qui a le* MANIER *très doux*.

— *Au manier*, Par l'action de manier, en maniant : *Reconnaître une étoffe au* MANIER.

Se manier, v. pr. Etre manié. ‖ Etre dirigé.

— Se tâter, se toucher soi-même : SE MANIER *pour s'assurer qu'on n'est pas blessé*.

— Mar. Se dépêcher. ‖ *Se bien manier*, Se conduire habilement. — En parlant d'un navire, Bien évoluer.

MANIER (*ni-é*) n. m. Nom vulgaire de la pie-grièche.

MANIÈRE (de l'anc. adj. *manier, ère*, qui est à portée de la *main*) n. f. Façon, méthode particulière d'être ou de faire une chose : *Nous ne sommes pas tous vertueux de la même* MANIÈRE.

— Sorte, apparence, semblant : *On ne fera jamais de Diderot une* MANIÈRE *de déiste*. (Ste-Beuve.)

— Loc. div. *Manière d'être*, Etat particulier : *Les idées sont des* MANIÈRES D'ÊTRE *de l'âme*. (Condill.) ‖ *Manière de voir*, Avis, jugement, opinion : *Tout homme a sa* MANIÈRE DE VOIR. ‖ *Manière de parler*, Locution, tournure de phrase : MANIÈRE DE PARLER *qui est incorrecte*. — Paroles dont le sens n'est pas exactement vrai, et dont on se sert par exagération ou en forme oratoire : *Quand je dis « tout le monde », c'est une* MANIÈRE DE PARLER. ‖ *Par manière de dire, Par manière de conversation*, Incidemment, sans qu'on ait l'intention d'appuyer. ‖ *Par manière d'acquit*, Sans entrain, parce qu'on ne peut se dispenser de la chose. ‖ *De la belle, De la bonne manière*, Rudement, fortement : *Tancer quelqu'un* DE LA BELLE MANIÈRE. ‖ *De manière ou d'autre*, D'une façon ou d'une autre ; par un moyen ou par un autre : *L'arriviste dit :* DE MANIÈRE OU D'AUTRE, *je réussirai*. ‖ *En toute chose, il n'y a que la manière*, La manière dont on s'y prend a toujours une grande importance.

— Loc. adv. *En quelque manière*, En un certain sens, pour ainsi dire.

— Loc. prép. *De manière à*, Au point de, de façon à : *Ne buvez pas* DE MANIÈRE À *vous enivrer*. ‖ *En manière de, Par manière de*, Comme, en guise de, en qualité de, à la place de : *M*[lle] *de Montauban, attachée à M*[me] *du Maine* EN MANIÈRE DE *fille d'honneur*. (St-Sim.) ‖ *A la manière de*, Selon l'habitude de, de la même façon que : *Remède qui agit* À LA MANIÈRE DES *poisons*.

— Loc. conj. *D'une manière que* ou *De manière que* (avec le subjonctif), De telle façon que : *Se conduire* DE MANIÈRE QU'*on n'ait aucun reproche à se faire*. ‖ Avec l'indicatif, Tellement que, si bien que : *Vous tournez les choses* D'UNE MANIÈRE QU'*il semble que vous avez raison*. (Mol.) [En général, après *de manière que*, le verbe suivant se met à l'indicatif si l'on exprime un fait accompli, un fait certain ; il doit être au subjonctif si le fait est douteux. — *De manière à ce que* est un solécisme que font trop d'écrivains.] ‖ *De la manière que*, Comme : *Si les choses se sont passées* DE LA MANIÈRE QUE *vous dites*.

— Grav. *Manière noire*, Procédé dans lequel la planche étant d'abord pointillée uniformément, l'artiste enlève les parties qui doivent venir en blanc dans les épreuves.

— Littér. et b.-arts. Procédé, façon de faire particulière à un écrivain, à un artiste, à une école : *Le pastiche s'attaque exclusivement à la* MANIÈRE. (Ponsard.) ‖ Affectation, recherche dans le style : *On a reproché à Marivaux sa* MANIÈRE. (P. de St-Victor.)

— n. f. pl. Façons habituelles de parler et d'agir dans le commerce de la vie : *Avoir des* MANIÈRES *rudes*. ‖ Aisance et politesse dans la façon de se présenter et de se tenir : *Ce n'est pas au collège qu'on prend des* MANIÈRES. ‖ Fam. Compliments, cérémonies de politesse : *Allons! trêve de* MANIÈRES. ‖ *Belles manières, Grandes manières*, Manières, habitudes de la haute société, du monde élégant.

— SYN. **Manière, façon**. V. FAÇON. — **Manière, air**. V. AIR.

MANIÉRÉ, ÉE (rad. *manière*) adj. Qui a un caractère d'affectation, de recherche outrée : *Une femme* MANIÉRÉE. ‖ Qui est dit ou fait avec recherche, qui est entaché d'affectation : *Style* MANIÉRÉ.

— Substantiv. Personne maniérée : *Fuir les* MANIÉRÉS.

Le maniéré n. m. Caractère de ce qui est maniéré ; genre maniéré : *Tomber dans* LE MANIÉRÉ. (Th. Gaut.)

SYN. **Affecté, apprêté**, etc. V. AFFECTÉ.

MANIÉRER (rad. *manière*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je* MANIÈRE. *Qu'ils* MANIÈRENT) v. a. Donner un caractère d'affectation, de recherche exagérée : MANIÉRER *son style*.

Se maniérer, v. pr. Prendre un cachet d'affectation.

MANIÉRISME (*rissm'*) n. m. Défaut de celui qui, dans les lettres, dans les arts, s'abandonne au genre maniéré : *Le* MANIÉRISME *élégant de Marivaux*.

MANIÉRISTE (*risst'*) n. Personne qui tombe dans le maniérisme.

MANIETTE (*ni-èt'* — rad. *manier*) n. f. Morceau de feutre monté au bout d'un manche en bois avec lequel l'imprimeur en taille-douce frotte les bords d'une planche gravée.

MANIEUR, EUSE n. Personne qui manie : *Un* MANIEUR *d'argent, d'hommes, d'affaires*.

— *Manieur de blé sur banne*. Autref., Ouvrier du port qui remuait le blé à la pelle, pour en chasser l'humidité.

MANIFESTAIRE (*fèss-tèr'* — rad. *manifester*) n. m. Nom donné à des anabaptistes prussiens, qui se faisaient un devoir de conscience de manifester leurs opinions toutes les fois qu'ils étaient interrogés.

MANIFESTANT (*fèss-tan*), **ANTE** n. Personne qui prend part à une manifestation : *Arrêter des* MANIFESTANTS.

MANIFESTATEUR, TRICE (*fèss*) adj. Qui manifeste, qui dévoile : *Signe* MANIFESTATEUR.

MANIFESTATIF, IVE (*fèss*) adj. Scolast. Qui a la vertu de manifester : *La forme est* MANIFESTATIVE *de la matière*.

MANIFESTATION (*fèss, si-on* — rad. *manifester*) n. f. Production au dehors, acte par lequel quelque chose devient visible, sensible, apparent : *La beauté est une des* MANIFESTATIONS *de Dieu*. (X. Marmier.)

— Démonstration collective, expression publique d'une opinion : *Faire une* MANIFESTATION *en faveur de la paix*.

MANIFESTE (*fèsst'* — du lat. *manifestus*, même sens) adj. Clair, évident, dont la réalité est parfaitement apparente : *Une vérité, Une erreur* MANIFESTE. ‖ Dont le caractère, la manière d'être, la nature, est sûre et apparente, évidente : *Un voleur, Un menteur* MANIFESTE.

— SYN. **Clair, évident**, etc. V. CLAIR.

MANIFESTE (*fèsst'* — rad. *manifester*) n. m. Polit. Exposé public adressé par un gouvernement à son peuple ou à un ou plusieurs gouvernements étrangers, ou par les chefs d'un parti à la nation entière : *Le* MANIFESTE *d'un prétendant*.

— Mar. Déclaration des marchandises qu'on a à son bord. (Se dit dans les Echelles du Levant.)

— ENCYCL. Polit. Le *manifeste* le plus célèbre qu'ait vu la période révolutionnaire est sans contredit le manifeste dit « de Brunswick ». (V. BRUNSWICK.) Après la guerre d'Italie, en 1859, l'empereur d'Autriche, François-Joseph, adressa, sous le titre de *Manifeste à mes peuples*, un exposé des raisons qui l'avaient contraint à faire la paix. Lors de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, en juillet 1870, Napoléon III d'un côté, le roi de Prusse de l'autre, firent paraître des manifestes pour expliquer les motifs qui les avaient décidés à en appeler aux armes.

MANIFESTEMENT (*fèss*) adv. D'une manière manifeste, évidente : *Les gouvernements sont* MANIFESTEMENT *en retard sur les peuples*. (E. de Gir.)

MANIFESTER (*fèss*) v. a. Exposer, témoigner, rendre manifeste : MANIFESTER *son effroi, sa joie*.

Se manifester, v. pr. Devenir manifeste, visible, sensible ; se faire connaître, se montrer, se produire.

— SYN. **Annoncer, découvrir**. V. ANNONCER.

MANIGANCE (*ghanss* — orig. inconn.) n. f. Fam. Intrigue, manœuvre, trame secrète : *Redouter quelque* MANIGANCE.

— SYN. **Manigance, machination**. *Manigance* est familier et beaucoup moins fort que *machination*.

MANIGANCER (*ghan-sé* — rad. *manigance*. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il manigançait. Nous manigançons*) v. a. Fam. Ourdir, tramer, combiner secrètement : MANIGANCER *une trahison*.

Se manigancer, v. pr. Etre manigancé.

MANIGAUX (*gô*) n. m. pl. Bascule d'un soufflet de forge.

MANIGLIER (Henri-Charles), sculpteur français, né et mort à Paris (1826-1901). Prix de Rome en 1856, il a donné : *Don Diego Velasquez da Silva ; Berger jouant de la flûte* (musée de Bordeaux) ; *Pénélope portant à ses prétendants l'arc d'Ulysse* (musée du Luxembourg) ; *la Cène*, bas-relief en pierre (église de Montrouge) ; *Armurier du* XV[e] *siècle* (jardin du Luxembourg), etc. Il était professeur de pratique du marbre à l'Ecole des beaux-arts.

MANIGOD, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 19 kilom. d'Annecy, sur un affluent du Fier ; 1.225 hab. Fromagerie.

MANIGOULE ou **MÉRIGOULE** n. f. Bot. Nom vulgaire des morilles.

MANIGRAPHE (du gr. *mania*, folie, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'un traité sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIE (*fi* — rad. *manigraphe*) n. f. Science ou traité de la manie, de l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a trait à la manigraphie.

MANIGUETTE (*ghèt'* — altér. de *Malaguette*, n. géogr.) n. f. Nom donné à diverses graines d'un goût poivré.

— ENCYCL. La *maniguette* qu'on trouve le plus communément dans le commerce vient de la partie de la côte de Guinée qui porte le nom de *Malaguette* ou *Côte des Graines*. On l'emploie pour donner du montant aux vinaigres et aux eaux-de-vie, parfois aussi pour falsifier le poivre. On connaît bien maintenant une plante qui produit une graine très analogue, dite *grande maniguette de Démérara :* c'est l'*amomum Melegueta*.

MANIGUIÈRE (*ghi-èr'*) n. f. Système de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches ou poches, ou nasses, pour prendre des anguilles.

MANIHOT (*ni-o*) n. m. Nom scientifique du manioc.

Mani-kamboum (*Cent mille préceptes précieux*), livre canonique des bouddhistes thibétains, qui en attribuent la révélation au Dhyâni-Bouddha Odpagmed et au Dhyâni-Bodhisattva Padmapâni, et la traduction du sanscrit en thibétain à Thoumi Sambhota, ministre du roi Srongtsan Gampô, inventeur de l'alphabet thibétain en 632 de notre ère. Selon toute probabilité, cet ouvrage est assez récent, et, même, pourrait bien n'avoir été composé qu'au commencement du XVII[e] siècle, à l'instigation du cinquième dalaï-lama, Ngavang Lobzang.

Manilia (Pro lege), titre du premier discours de Cicéron, prononcé en 66 av. J.-C. — Le tribun du peuple C. Manilius avait présenté une loi tendant à conférer à Pompée des pouvoirs illimités, afin de continuer la guerre contre Mithridate et Tigrane. Cicéron soutint cette loi, faisant de Pompée un éloge sans réserve. Ce discours, qui ne compte pas au nombre des meilleurs de Cicéron, est plein de tous les artifices de la rhétorique. Quant au fond, son auteur le désavoua plus tard quand il écrivit dans la XI[e] *Philippique* : « Pompée obtint des commandements extraordinaires, mais il les dut à des consuls turbulents. »

MANILIUS (Caius), tribun du peuple à Rome en 68 av. J.-C. ; auteur de la proposition qui conférait pleins pouvoirs à Pompée dans la guerre contre Mithridate. V. MANILIA (*Pro lege*).

MANILIUS (Antiochus ou Marcus), poète latin, contemporain d'Auguste. Il paraît avoir été un affranchi et originaire de Syrie. Son poème des *Astronomiques*, en cinq livres, est une tentative hardie d'ouvrir à la poésie un domaine nouveau. A part le premier livre, où il expose les principes de la science des astres, c'est un traité d'astrologie bien plus que d'astronomie, et bien plus technique que le *De natura rerum*. On n'y sent pas le même souffle d'humanité, mais du moins un haut sentiment de la science et une noble confiance dans la raison. La philosophie stoïcienne imprègne l'œuvre de Manilius. Inégal par la pensée comme par l'expression, Manilius apparaît comme un penseur voisin de nous par bien des côtés. Son style n'est exempt ni de prétention, ni d'obscurité, avec de beaux élans lorsqu'il laisse là l'astronomie pour s'abandonner un instant aux réflexions philosophiques et morales.

MANILLA, petite île de la Suède, voisine du rivage sud de Djurgärden, près de Stockholm : ainsi dénommée (anciennement *Tolföresholmen*) par un diplomate espagnol, Corall, qui y établit en 1788 sa résidence. C'est le siège de l'Institut central de Suède pour les aveugles et sourds-muets.

MANILLAGE (*ni-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Mar. Action de maniller : *Le* MANILLAGE *du câble-chaîne*.

MANILLE (*ll* mll. — de *Manille*, n. géogr.) n. m. 1° Espèce de cigare, 2° Chapeau d'une paille particulière, fabriqué à Manille.

MANILLE (*nill'* [*ll* mll.] — de l'espagn. *manilla*, ou du lat. *manicula*, dimin. de *manus*, main) n. f. Anneau de cuivre que les nègres portent, comme ornement, autour de la cheville ou du poignet. ‖ Anneau auquel s'attachait la chaîne d'un forçat. (On disait aussi MANICLE.)

Manille

— Archéol. Partie de la rame, dans les galères, du XV[e] au XVIII[e] siècle. (La manille était une pièce de bois adaptée au manche de la rame, et percée d'autant d'ouvertures qu'il y avait de forçats assis sur le même banc. Ces rameurs passaient leurs mains par ces trous pour saisir le manche de la rame.)

A

A, manille des avirons de galère.

— Techn. Sorte d'anneau ouvert à l'une de ses extrémités et employé pour réunir deux bouts de chaîne entre eux. (On ferme l'anneau au moyen d'une clavette ou d'une broche coniques, enfoncée dans des trous ménagés à cet effet dans les deux branches de l'anneau.) ‖ Espèce d'alène ou de cheville en bois dur, avec laquelle on perce la pointe des pains de sucre, dans l'opération du raffinage, afin d'en faciliter l'égouttage.

Manille d'assemblage.

MANILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *malilla*) n. f. Jeux. A l'hombre, Nom de la dernière carte dans chaque couleur, que l'on nomme aussi QUADRILLE et TRI : *En couleur noire, c'est le deux de pique ou de trèfle qui est* MANILLE ; *en couleur rouge, c'est le sept de cœur ou de carreau*. ‖ A certains jeux de cartes, Nom du *neuf de carreau*, qui est la carte maîtresse. ‖ Au jeu de hoc, Nom du valet de carreau. ‖ Le *dix* de chaque couleur au jeu dit la *manille : Avoir les quatre* MANILLES. ‖ Ce jeu lui-même : *Jouer à la* MANILLE.

— ENCYCL. On distingue la *manille parlée* et la *manille aux enchères*. La première se joue à quatre, deux contre deux, avec un jeu de 32 cartes. La donne est tirée au sort. Chaque joueur reçoit huit cartes ; la trente-deuxième, appartenant à celui qui donne, marque l'atout. La valeur des cartes est ainsi réglée : la *manille* ou dix de chaque couleur vaut 5 points ; le *manillon* ou as de chaque couleur, 4 points ; le roi, 3 points ; la dame, 2 points et le valet, 1 point. Il y a donc en tout 60 points dans le jeu, à raison de 15 par couleur. En outre, chaque levée est comptée pour un point. Le camp qui fait la vole, c'est-à-dire toutes les levées, marque 34 points. Si les levées sont partagées entre les deux camps, on additionne les points produits par les cartes qui se trouvent dans les levées, et on leur ajoute un point par levée. Le camp qui fait plus de 34 points marque le nombre de points excédant ce chiffre. La manille se joue ordinairement en 34, en 44 ou en 50 points. La règle du jeu est fort simple : on doit jouer la couleur abattue en surmontant le point servi ou en coupant par de l'atout, si l'on n'en a pas ; on ne peut jouer en dessous du point servi que lorsque le partenaire est déjà maître. On nomme *manille muette* celle dans laquelle il est interdit de se donner des indications entre partenaires. La *manille à trois* se joue avec trente cartes, chaque joueur, en recevant dix ; on retire généralement le sept et le huit de pique. Il y a alors 70 points au lieu de 68, puisqu'il y a dix levées, et chaque joueur joue pour son compte. La *manille aux enchères* est celle dans laquelle chaque joueur, après avoir vu son jeu, annonce le point qu'il se croit capable de faire. On joue ordinairement ainsi : si le joueur atteint le point qu'il a demandé, ses adversaires marquent autant de jetons qu'il y a de dizaines dans le point annoncé ; dans le cas contraire, c'est lui qui les marque. Le premier qui a pris 10 (ou 12) jetons a perdu.

MANILLE, ville d'Océanie, capitale des Philippines et de l'île de Luçon, sur la côte ouest de l'île, au fond d'une vaste baie qui porte son nom, et sur la rivière *Pasig*, qui la sépare en deux parties inégales. Avant les événements qui donnèrent l'archipel aux Etats-Unis d'Amérique, elle comptait 300.000 habitants (faubourgs compris), dont 40.000 Européens et plus de 20.000 Chinois. Fondée en 1571 par Lopez de Legaspi, elle est assise sur une lagune, et

pénétrée de toutes parts par les dérivations de son fleuve, qui laissent découvertes, pendant six mois de l'année, des vases d'une odeur fétide. En outre, la ville proprement dite, la « Manille murée », qui s'étend sur la rive gauche, est privée, par la hauteur de ses vieux remparts, du bénéfice des brises de mer. C'est une agglomération de casernes, couvents, bâtisses administratives, avec des rues tirées au cordeau; des maisons en bois peu élevées, à cause des tremblements de terre, et quelques monuments de pierre (cathédrale, capitainerie générale, *ayuntamiento* ou mairie centrale). L'aspect général est morose; le mouvement nul, sauf dans le voisinage de l'Université, fondée en 1645, par les dominicains, et dirigée par eux jusqu'à la défaite de l'Espagne. Sur la rive droite du Pasig, s'est concentrée l'activité industrielle et commerciale : fabriques de cigares et de chapeaux de paille, entrepôts de café, sucre, tabac, coton, bois de teinture; là sont les banques et, là aussi, la ville chinoise. Le port de Manille, au croisement de toutes les routes entre la mer de Chine et le détroit de la Sonde, reçoit les navires de moyen tonnage, qui remontent dans l'estuaire du Pasig. L'anse de Manille, enfoncement sud-oriental de la grande baie, constitue une excellente rade. A 13 kilom. au S., l'anse de Cavite peut recevoir les grands bateaux de guerre.

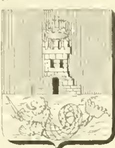
Armes de Manille.

MANILLER (*ll* mll.) v. a. Mar. Assembler les manilles de. ‖ *Maniller un câble-chaîne*, Le fixer à un anneau ou à un anneau au moyen d'une manille. (Pour cette opération on retire le boulon, on introduit la manille dans la maille de la chaîne, de façon que le collet de la manille soit tourné vers l'avant. On passe l'anneau entre les oreilles et on remet le boulon en place. C'est ainsi que les navires s'amarrent sur les coffres de corps-mort et qu'on réunit entre eux les bouts de chaîne.) ‖ On dit aussi MAILLONNER et MAILLER.

MANILLER (*ll* mll.) v. n. Fam. Jouer à la manille.

MANILLON (*ll* mll.) n. m. L'as, au jeu de la manille.

MANILUVE n. m. Méd. V. MANULUVE.

MANILVA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]); 2.870 hab. Sources sulfureuses. Sucreries.

MANÎMENT n. m. Boucher. V. MANIEMENT.

MANIN (Lodevico), dernier doge de Venise, né en 1726, mort à Macera en 1803. Il fut élu en 1789, dans des circonstances particulièrement difficiles. Il ne sut pas adopter une politique franche vis-à-vis de la France, et répondit aux exigences de Bonaparte en faisant massacrer les Français dans les rues de Vérone (1797). Bonaparte proclama aussitôt la chute de la république de Venise et fit envahir son territoire. Manin abdiqua, et le livre de la noblesse fut brûlé en place publique par un conseil populaire provisoire. Le traité de Campo-Formio livrait peu après Venise à l'Autriche (18 oct. 1797). Manin, qui s'était éloigné de Venise, mourut dans l'obscurité.

MANIN (Daniel), patriote italien, président de la république de Venise, né en cette ville en 1804, mort à Paris en 1857. Son père, d'origine juive, avait reçu le nom de Manin après avoir eu comme parrain catholique le frère du dernier doge de Venise. Daniel Manin s'établit comme avocat au bourg de Mestre. Dès 1831, il songeait à délivrer Venise de l'oppression autrichienne. L'écrasement de la révolte des Romagnes modifia ses projets. Il résolut de se servir de tous les moyens légaux avant de recourir à l'insurrection, et il n'ouvrit l'ère de la véritable agitation politique que par sa pétition de 1847, demandant à la congrégation centrale vénète de transmettre au gouvernement impérial les vœux et les griefs du pays. A la suite d'une nouvelle pétition contre la censure et de sa lettre à la congrégation centrale vénète (1848), Manin fut arrêté, avec son ami Tommaseo. La nouvelle de la révolution de Vienne fit éclater un mouvement populaire, qui le délivra. Il organisa la garde civique et il obligea les Autrichiens à quitter la ville. Puis, comme président du gouvernement provisoire vénitien, il notifia la reconstitution de la république vénète aux cabinets italiens et aux cabinets de Paris et de Londres.

Daniel Manin.

La terre ferme étant, dès les premières hostilités, tombée tout entière au pouvoir des Autrichiens, le gouvernement provisoire décréta l'annexion à la Sardaigne Manin, résolu à résister jusqu'au bout, exerça une véritable dictature. Son énergie ne put empêcher la chute de Venise, que la famine força à capituler après dix-huit mois (1849). Manin quitta la ville, sur le vapeur de guerre français « Pluton ». Il se retira à Marseille, puis à Paris, où il vécut ses derniers jours pauvre et malade, mais entouré de la sympathie générale et d'amitiés illustres. Ses cendres ont été transportées à Venise, en 1868. — Son fils GEORGES, né et mort à Venise (1831-1882), se distingua tout d'abord à la défense de Venise en 1848-1849, puis accompagna sa famille en France, où il termina ses études comme ingénieur et fut au service de la Compagnie de l'Ouest. En 1859, il prit part à la guerre de l'indépendance italienne. En 1860, il accompagna Garibaldi dans l'expédition des Mille, et fut blessé à Calatafimi et à Palerme. Major de cavalerie en 1861, il fit la campagne de 1866, fut blessé à Custozza, puis nommé colonel et officier d'ordonnance de Victor-Emmanuel. Venise le nomma général de sa garde nationale en 1867, et il passa dans cette ville ses dernières années, occupé à des travaux scientifiques.

MANINGORY, fleuve du nord-est de Madagascar, servant de déversoir au lac Alaotra. Large et abondant, il n'est cependant navigable ni dans la région montagneuse qu'il traverse en franchissant plusieurs chutes, ni dans la région maritime, où un banc de sable obstrue son entrée, située au S. de l'île Sainte-Marie.

MANIOC (*ni-ok'* — mot d'orig. améric.) n. m. Genre d'euphorbiacées.

— ENCYCL. Les *maniocs* (manihot), voisins des crotons, sont des herbes élevées, des arbrisseaux ou rarement des arbres, à feuilles isolées, indivises ou digitées, à fleurs grandes, monoïques, apétales, groupées en grappes lâches. On en connaît quatre-vingts espèces, dont la plupart habitent le Brésil. Le *manioc amer* (manihot utilissima) est un arbre haut d'environ 3 mètres, dont les feuilles rappellent celles du ricin; il possède des tubercules fusiformes, dont la largeur peut dépasser 1 mètre, et qui contiennent de la fécule, un suc laiteux et une substance amère et vénéneuse. On le cultive au Brésil, à la Guyane, aux Antilles, à la Réunion, à la Nouvelle-Calédonie, au Sénégal, au Niger, pour ces tubercules, qui, débarrassés de leur poison par la cuisson ou par tout autre procédé, constituent un mets, et servent à la fabrication du *tapioca*. Le *manioc doux* diffère de l'espèce précédente par l'absence du produit toxique; ses tubercules constituent un légume comparable au céleri-rave. Le *manioc Glaziou* (manihot Glaziovi) fournit du caoutchouc.

Manioc: *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, racine.

MANIOLLE n. f. Sorte de filet monté sur un cerceau et servant à la pêche des petits poissons, notamment des éperlans, à Brest et à Bayonne.

MANIOTTE n. f. Action de manier divers échantillons de beurre, de les pétrir après les avoir ramollis dans l'eau tiède, pour réduire le tout en une masse homogène.

MANIPOUR ou **IMPHAL**, ville de l'Indo-Chine occidentale, capitale de l'Etat du même nom, sur le Nam-Kathé ou *rivière de Manipour*, affluent du Kyen-Douen (l'un des bras de l'Iraouaddy); 50.000 hab. environ. La ville entoure la cité royale, vaste carré fortifié.

MANIPOUR ou **KATHÉ**, Etat de l'Inde occidentale, protégé par l'Angleterre, compris entre les tribus indépendantes des Nagas au N., l'Assam au N. et à l'O., la haute Birmanie au S. et à l'E.; superficie de 21.500 kilom. carr.; 221.000 hab. C'est un pays montagneux, qui se rattache au système des monts Patkoi au N. et à celui de l'Arakan-Yoma au S. On y distingue : à l'O., les chaînes parallèles, entre lesquelles serpente le Barak, tributaire du delta du Meghna; au centre, la *vallée de Manipour*, d'une altitude de 700 à 800 mètres, longue de 60 kilom., et dont le creux est occupé par le lac Logtak et son émissaire, le *Nam-Kathé*, affluent du Kien-Douen (l'un des bras de l'Iraouaddy); enfin, à l'E., la chaîne de Hirok (2.000 à 2.500 m.). Le climat est tempéré. Gisements de houille et de fer; sources salées. Les forêts produisent : bois de teck, bambous, arbres à caoutchouc. Le riz est la culture principale; puis viennent : coton, graines oléagineuses, poivre, tabac, fruits. Exportation de chevaux, toile, soie, caoutchouc. L'Etat est allié à l'Angleterre depuis 1762, protégé par elle depuis 1826. Capit. *Manipour*.

MANIPULAIRE (*lèr*) adj. Antiq. rom. Qui appartient au manipule : *Enseigne* MANIPULAIRE.
— n. m. Chef d'un manipule romain.

MANIPULATEUR, TRICE n. Personne qui manipule : *Un* MANIPULATEUR *de produits chimiques*.
— n. m. Techn. Appareil employé dans la télégraphie électrique, et qui sert à transmettre les dépêches en établissant et interrompant tour à tour la communication entre la pile et le fil conducteur. ‖ *Manipulateur à inversion de courant*. V. INVERSEUR. ‖ *Manipulateur à transmission double*, Appareil duplex employé pour envoyer simultanément deux dépêches en sens contraire sur le même fil.

M, manipulateur du télégraphe à cadran

MANIPULATION (*si-on*) n. f. Chim. Action ou manière de manipuler : *La* MANIPULATION *des substances chimiques*.
— Fig. Tripotage, emploi abusif et multiplié d'une chose : *La comédie des* MANIPULATIONS *électorales*. (Th. Gaut.)
— Mar. *Tables de manipulation des torpilles*, Appareils calés sur des tables en ciment et servant dans les postes intérieurs des lignes de torpilles fixes pour l'inflammation de ces torpilles.
— ENCYCL. Chim. Les *manipulations* consistent à disposer des appareils et à exécuter des expériences dans le but de vérifier ou d'établir des faits. Des manipulations d'étude sont organisées au profit des étudiants dans les universités, dans les grandes écoles et les lycées. Dans certains examens, une manipulation est exigée des candidats.

MANIPULE (du lat. *manipulus*, poignée, javelle) n. m. Antiq. rom. Enseigne primitive des armées romaines, consistant en divers attributs au bout d'un bâton. ‖ Division de l'armée romaine, sous la république.
— Econ. dom. Poignée pour retirer un vase du feu.
— Liturg. Ornement que portent au bras gauche le prêtre catholique lorsqu'il dit la messe, et le diacre et le sous-diacre qui l'assistent à l'autel. (C'est une bande d'étoffe, large de 8 à 10 centimètres, terminée à chaque bout par une pièce à peu près triangulaire, et qui est de même couleur que l'étole et la chasuble. Le manipule représente le linge que, dans la primitive Eglise, le prêtre portait, pendant la messe, pour s'essuyer le visage.)

Manipule.

— Pharm. et thérap. Nom jadis donné à des cataplasmes destinés à être appliqués sur les poignets. ‖ Terme servant parfois à désigner une poignée de plantes (fleurs, feuilles, etc.).
— ENCYCL. Antiq. rom. Selon Plutarque, Romulus, voulant s'emparer d'Albe, partagea les paysans qu'il avait rassemblés en bandes de cent hommes, dont chacune avait pour enseigne une poignée de foin au bout d'une perche. De là vient le nom de *manipule*, donné à une section dans l'armée romaine. Le manipule est l'unité tactique de cette armée, depuis le temps de Camille jusqu'à Marius. Chaque manipule est divisé en deux centuries. Le nombre des manipules, trente par légion, fut invariable, mais le nombre des hommes par manipule varia avec l'effectif de la légion. Le manipule des *triaires* était de moitié moins nombreux que les autres.

Manipule liturgique : 1. Du XIIIe siècle. 2. Moderne.

MANIPULER (rad. *manipule*) v. a. Manier ou manœuvrer avec la main : MANIPULER *des drogues, un appareil*.
— Fig. Tripoter, arranger par des moyens subtils ou coupables : MANIPULER *les affaires de l'Etat*.
— Absolum. Faire des manipulations chimiques.
Se manipuler, v. pr. Etre manipulé.

MANIPULEUR, EUSE n. Fam. Personne qui manipule.

MANIQUE (du lat. *manica*, même sens) n. f. Antiq. Large manche tombant jusqu'au poignet. ‖ Gant servant à protéger les mains surtout à la chasse ou pour labourer. ‖ Sorte de brassard en cuivre ou en bandes métalliques qui protégeait le bras gauche des archers et le bras droit de certains gladiateurs. ‖ Grappin employé dans la guerre maritime.
— Moyen âge. Terme qui signifiait soit un brassart d'acier, soit une garde de gantelet ou un parement pourpoint protégeant la main, soit même un bracelet. ‖ En ce sens on disait aussi MANICLE.

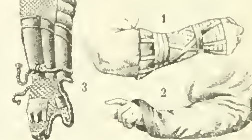

Maniques : 1. De gladiateur; 2. Du XVIe siècle; 3. Japonaise.

— Techn. Manchon de cuir que les ouvriers de certains états, comme les cordonniers, les bourreliers, etc., se mettent autour de la main pour empêcher qu'elle ne soit coupée par le fil dont ils se servent pour coudre, ou par l'alène. ‖ Poignée d'une brosse de cocher. ‖ Manche à l'aide duquel le tondeur du drap à la main faisait mouvoir les forces. ‖ Manche dont le fabricant de porcelaine se sert pour enlever les couvercles des fourneaux. ‖ Dans ces différents sens, on dit aussi MANICLE.

A, manique (techn.).

— Pop. Métier. ‖ *Homme de la manique*, Savetier. ‖ *Tirer la manique*, Exercer l'état de savetier. ‖ *Entendre la manique*, Etre fort adroit.

MANIS (*niss*) n. m. Zool. Nom scientifique du pangolin.

MANISES, bourg d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur la rive droite du Guadalquivir; 3.115 hab.

MANISSA ou **MANSER**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), sur le Ghédiz-Tchaï (Hermos), au pied du Manissa-Dagh; 36.250 hab. Nombreux bazars et trente mosquées, dont l'une date de 1591, dans la ville turque. Palais en ruine de Mourad II, datant de 1444. Tissages, tanneries; industrie de la maroquinerie. C'est l'ancienne *Magnésie* du Hermos. V. MAGNÉSIE.

MANISTEE, ville des Etats-Unis (Michigan), chef-lieu de comté, au bord du lac Michigan et à l'embouchure du *Manistee*; 7.000 hab. Port très actif de pêche et d'exportation. Scieries, papeteries, fabrication du carton. — Le *comté de Manistee* a 1.480 kilom. carr. et 14.000 hab.

MANISURE (du gr. *manos*, mince, et *oura*, queue) n. f. Genre de graminées, comprenant des herbes annuelles, à épillets géminés, des régions tropicales.

MANITOBA, grand lac du Dominion canadien, qui donne son nom à la *province de Manitoba*. Coupé vers son milieu par le 51e degré de lat. N., il a 190 kilom. de long sur 30 à 35 d'extrême largeur, et environ 5.000 kilom. carr. Il se déverse dans le lac Winnipeg.

MANITOBA, province du Dominion canadien, qui confronte : du S. au Minnesota et au Dakota septentrional, de l'E. à la province d'Ontario, du N. aux territoires de Keewatin et de Saskatchewan, de l'O. à l'Assiniboia; 165.921 kilom. carr., de la région « dite des Prairies », terres généralement plates, basses, marécageuses, lacs dont plusieurs très grands; sol fertile, surtout en grains, peu de bois; 250.000 hab. Il est divisé en sept comtés, et envoie sept députés au Parlement du Dominion, à Ottawa. Capit. *Winnipeg*.

MANITOU (de l'algonquin *manitu*, esprit), nom donné par les Algonquins et les Peaux-Rouges septentrionaux au Grand-Esprit (Dieu).
— n. m. Par ext. Nom donné à toutes sortes de fétiches.
— Passé dans la langue pour désigner un personnage puissant : *Le grand* MANITOU *de l'instruction publique*.

MANITOU, rivière du Dominion canadien (prov. de Québec), dans le Labrador. Emissaire de lacs nombreux,

elle se perd dans le golfe du Saint-Laurent, à 2 ou 3 kilom. au-dessous d'une belle cascade de 35 m. Cours 300 kilom.

Manitou, grand lac du Dominion canadien (territoire de Saskatchewan); 32 kilom. sur 4 à 10, sans écoulement apparent.

Manitoulin, archipel du nord du lac Huron (Dominion canadien [prov. d'Ontario]). Terres montagneuses, fjords, lacs, pins, sapins, cèdres; 3.065 kilom. carr. Peu d'hab.

Manitowoc, ville des Etats-Unis, chef-lieu de comté (Wisconsin), sur le lac Michigan, à l'embouchure de la rivière *Manitowoc*; 7.650 hab. Bon port, chantier de construction. — Le *comté de Manitowoc* est peuplé de 40.000 hab.

maniveau (*vo*) n. m. Petit panier ou petit plateau d'osier, où l'on range certains comestibles pour les vendre : *Un* MANIVEAU *de champignons.*

manivelle (*vèl'* — rad. *main*) n. f. Mécan. Pièce ou levier, généralement en fer, coudé à angle droit et qui, claveté par un *bouton* ou *manchon* à l'extrémité d'un arbre ou d'un essieu, sert à le faire tourner. ‖ Levier qui sert à

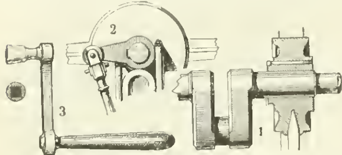

Manivelles : 1. D'essieu de locomotive; 2. De machine à vapeur; 3. Ordinaire.

imprimer à la vis d'un étau la force nécessaire pour fermer les deux mâchoires. ‖ Petit essieu rectiligne, dont se servent les charrons pour conduire deux roues à la fois. ‖ Demi-essieu, servant à conduire une roue seule. ‖ Espèce de brancard, servant à enlever des matériaux. ‖ Instrument de fer, qui sert à tordre de gros cordages. ‖ *Angle de calage des manivelles.* Dans les machines à deux et trois cylindres, Angle relatif que font ces manivelles entre elles par rapport à l'arbre de couche. ‖ *Manivelle à course variable,* Celle dont le calage permet d'augmenter ou de diminuer la longueur. ‖ *Manivelle équilibrée,* Celle sur laquelle les efforts s'exercent en sens contraire. ‖ *Manivelle rapportée,* Celle qui ne fait pas corps avec l'arbre. ‖ *Manivelle à simple effet, à double effet.* V. la partie encycl.

— Mar. Roue de la ligne de loch.

— Encycl. Mécan. Les *manivelles* sont des organes de machines qui servent généralement à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu, et réciproquement. Dans les machines à vapeur, ces pièces transmettent, par l'intermédiaire d'une bielle, le mouvement du piston à l'arbre moteur.

Les manivelles sont simples quand la force totale leur est appliquée et qu'elles ne doivent conduire qu'une tige; doubles, lorsqu'un arbre doit mener deux tiges, on les place, suivant les circonstances, à angle droit ou dans le prolongement l'une de l'autre. Elles sont triples ou multiples quand l'arbre commande trois ou plusieurs tiges à la fois. Elles se divisent encore en *manivelles à simple effet* et en *manivelles à double effet;* dans le premier cas, la force n'agit que pendant un demi-tour; et, dans le second, son action a lieu pendant un tour entier.

Manizales, ville des Etats-Unis de Colombie, ch.-l. de district du départ. d'Antioquia, sur une terrasse de la Cordillère; 14.000 hab.

Mankato, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Blue Earth, sur la rive droite du Minnesota; 8.840 hab. Marché de grains, de bestiaux; huileries.

Manley de La Rivière (Marie), femme auteur anglaise, née à Guernesey en 1672, morte à Londres en 1723. Elle eut une jeunesse difficile; en 1696, elle fit représenter *l'Auguste infortuné*, tragédie dont le vif succès décida de sa carrière. Elle publia de nombreux ouvrages satiriques et licencieux, entre autres : les *Mémoires de la nouvelle Atalantis,* concernant les intrigues politiques et amoureuses d'Angleterre; *Mémoires sur l'Europe vers la fin du* XVII*e siècle; Histoire secrète de la reine Zarah;* etc. Amie de Swift, elle le remplaça dans la rédaction de l'« Examiner ».

Manlia (gens), famille patricienne de l'ancienne Rome, dont les principales branches furent les *Vulso,* les *Capitolins* et les *Torquatus.* Ce fut un *Vulso* qui sauva le Capitole attaqué par les Gaulois. Cette action d'éclat valut à sa branche le surnom de *Capitoline.* Un autre Manlius prit et transmit à ses descendants le surnom de *Torquatus.* (V. pl. loin). Caligula défendit aux descendants de ce Manlius de porter le *torques*, emblème de leur origine.

Manlius, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Onondaga]), sur un tributaire du lac Oneida; 6.955 hab. Hauts fourneaux, papeteries. Communauté mormonne.

Manlius Capitolinus (Marcus), consul romain en 392 av. J.-C., mort en 382. Lors de la prise de Rome par les Gaulois (390), il défendit le Capitole avec la plus grande énergie. Une nuit que les Gaulois tentaient l'escalade de la forteresse, les oies consacrées à Junon, éveillées par le bruit, se mirent à crier. Manlius accourut et repoussa l'agresseur. De là lui vint le surnom de *Capitolinus.* Son ardeur à soutenir les revendications plébéiennes le rendit odieux à l'aristocratie, qui finit par le condamner à mort. Il fut précipité du haut de la roche Tarpéienne.

Manlius Imperiosus (Titus), dictateur en l'an 362 av. J.-C. Il combattit les Herniques. La rigueur avec laquelle il réprima un refus d'obéissance des jeunes gens appelés sous les armes causa un tel mécontement qu'il dut abdiquer, et un tribun le cita en justice, sous le prétexte qu'il tenait son fils reclus à la campagne. — Son fils, Titus **Manlius Torquatus**, contraignit le tribun d'abandonner l'accusation. Il dut son surnom de Torquatus à la victoire qu'il remporta en combat singulier sur un Gaulois gigantesque, à qui il enleva son collier d'or (*torques*). Consul en 340, il soumit les Latins et rétablit dans l'armée la discipline, à laquelle il sacrifia son propre fils, qui avait combattu sans son ordre. Il obtint le triomphe; mais les jeunes gens, outrés de sa sévérité, s'abstinrent d'y paraître. — Titus **Manlius Torquatus**, consul en 235 av. J.-C., remporta le triomphe pour avoir soumis la Sardaigne, et, Rome n'ayant plus aucune guerre, il ferma le temple de Janus. Consul de nouveau en 224, il s'opposa au rachat des prisonniers faits à Cannes par Annibal, et enfin remporta sur les Carthaginois une grande victoire en Sardaigne.

Manlleu, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur le Ter; 5.305 hab. Filatures.

Manly, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland]), sur le North-Bay, en face de l'entrée de la baie de Port-Jackson; 2.500 hab. Bains de mer.

Mann ou **Mannus**, le fils de Tent ou Triston, le Dieu suprême. Chez les Germains, Mann, veut dire aujourd'hui *homme;* c'est donc probablement le nom générique du premier homme. Il eut trois fils : Ingéro, Hermio et Istero.

Mann (Horace), homme politique et écrivain américain, né à Franklin (Massachusetts) en 1796, mort à Yellow-Springs en 1853. Il devint, en 1833, membre du Sénat du Massachusetts. De 1837 à 1848, il dirigea l'organisation de l'enseignement public dans cet Etat. Il a donné à ce sujet une série de rapports remarquables, et dont le plus connu est le *Report of an educational tour in Germany, France, Holland and parts of Great Britain and Ireland* (1843). Il fut élu membre du Congrès des Etats-Unis en 1848, et démissionna en 1853 pour diriger le collège de Yellow-Springs, une de ses œuvres de prédilection qui, cependant, ne réussit pas. Citons de lui : *Lectures on education* (1848); *a Few thoughts for a young man when entering upon life* (1850), etc.

Mannai ou **Manna**, peuple qui nous est connu par les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie et de l'Arménie. Il vivait sur bords du lac d'Ouroumiah, au N. et à l'E. de ce lac, sur des territoires qui relèvent aujourd'hui partie de la Turquie d'Asie, partie de la Perse. C'est lui que Jérémie (LI, 27) appelle le peuple de Minni, et son pays est la contrée de Minyas des géographes classiques, dans laquelle une tradition assurait que l'arche de Noé s'était arrétée. Ils luttèrent pendant deux siècles contre les Assyriens, tantôt soumis aux rois de Ninive, tantôt indépendants. Ils disparaissent de l'histoire vers 659.

La manne dans le désert, d'après Nicolas Poussin (Louvre).

Mannargoudi, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), sur l'un des bras méridionaux du delta de la Cavéry; 17.740 hab. Commerce de tissus et de métaux. Pagode réputée pour sa beauté.

manne (de l'allem. dialect. *manne*) n. f. Sorte de panier rectangulaire ou cylindrique, souvent muni de galets, dans lequel on transporte des marchandises, des fruits, de la vaisselle, du poisson, des œufs, du gravier, etc. (Syn. manne.) ‖ *Manne d'enfant,* Berceau d'osier.

Manne : 1. De pâtissier; 2. A gravois; 3. A fruits.

manne (lat. et gr. *manna,* hébreu *man-hou* « qu'est-ce-là? »), exclamation que les Israélites auraient poussée à la vue de cette nourriture mystérieuse) n. f. Hist. relig. Substance tombée du ciel, qui alimenta les Hébreux dans le désert. ‖ Par anal. Aliment abondant et peu cher : *La pomme de terre est, pour les pauvres, une vraie* manne.

— *Manne cachée, céleste, Manne,* Nourriture céleste de l'âme; parole divine, bénédiction du ciel, grâce :

. . . . . . Sur mon âme apaisée
Verse d'en haut, Seigneur, ta *manne* et ta rosée.
Sainte-Beuve.

— Alchim. Matière terrestre. ‖ *Manne divine,* Matière de la pierre philosophale. ‖ *Manne de mercure,* Sublimé fait avec le précipité.

— Bot. *Manne de Pologne, Herbe à la manne,* Fétuque flottante dont les graines sont employées comme comestible en Pologne.

— Comm. *Manne d'encens,* Encens de choix, ayant la couleur de la belle manne.

— Mines. Couche de terre recouvrant un filon métallique à la surface du sol et qui permet de reconnaître la nature du minerai par sa seule inspection.

— Pêch. *Manne des poissons,* Papillon appelé vulgairement *mouche de mai* (éphémère), et que l'on emploie comme appât.

— Vitic. Grappe de vigne avant la floraison, dans le Bordelais.

— Encycl. Hist. relig. D'après le récit de l'*Exode* XVI, les Hébreux ayant commencé à souffrir de la famine dans le désert du Sin, Dieu fit tomber du ciel un aliment miraculeux de couleur blanche, agréable au goût et capable de nourrir tout le peuple (deux ou trois millions d'hommes). Le peuple l'appela la *manne.* Durant quarante ans, la manne tomba tous les jours sur la terre; on la faisait cuire après l'avoir pilée et moulue, et l'on en composait des gâteaux, qui avaient le goût d'un pain à l'huile. La pluie de manne était double la veille du sabbat, et chacun devait s'approvisionner pour deux jours, car elle ne tombait pas le lendemain.

— Bot. La *manne* est une matière concrète et sucrée qui exsude de plusieurs espèces de frênes, et notamment des *fraxinus ornus* et *rotundifolia;* elle s'écoule par les piqûres que les cigales font à l'arbre ou par des incisions profondes qu'on pratique artificiellement à sa partie supérieure. Elle provient de la Sicile. On distingue : 1° *la manne en larmes,* constituée par des morceaux poreux et cristallins, de la grosseur du doigt; 2° *la manne en sorte,* formée de petits morceaux réunis dans une gangue molle; 3° la *manne grasse,* masse molle et gluante.

La manne est un mélange de mannite, de sucre et de dextrine. Soluble dans l'eau et dans l'alcool, elle est fortement dextrogyre à l'état de manne en larmes. La *manne d'Australie* est fournie par divers eucalyptus : elle se présente en petites masses blanches, d'un goût douceâtre, à surface grenue, qui ne renferment pas de mannite, mais du mélitose. La *manne de Briançon* est fournie par le mélèze et renferme, au lieu de la mannite, du mélézitose. La *manne du Sinaï* est fournie par le *tamarindus mannifera,* dont les rameaux sont piqués par une espèce de cochenille, *coccus manniferus;* c'est un mélange liquide et jaunâtre de sucre de canne, de sucre interverti, de dextrine et d'eau, avec des débris végétaux. La *manne du Kurdistan* est un mélange pâteux, de débris végétaux, de sucre interverti, de dextrine et d'une matière cireuse et verdâtre. La *manne de Perse,* dont on se sert, dit-on, dans son pays d'origine, pour sucrer les pâtisseries, serait un produit de sécrétion de l'*alhagi Maurorum.*

— Iconogr. Au musée de Dresde est un tableau attribué à Benozzo Gozzoli (XVe s.), où sont représentés les *Israélites recueillant la manne dans le désert.* Au musée du Louvre est une peinture du même sujet, qui a été attribuée à tort à Martin Schön. Raphaël, dans une des peintures en camaïeu dont il a décoré le socle des *Loges,* a représenté la *Récolte de la manne.* Le même sujet a été peint à fresque par Ventura Salimbeni, dans la cathédrale de Sienne; à l'huile, par le Tintoret, dans l'église S. Giorgio Maggiore, à Venise, P. Véronèse (église des Apôtres, à Venise), le Bassan (musée de Dresde), N.-N. Coypel (autref. dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris), Nicolas Poussin (au Louvre). Dans ce dernier tableau, on voit Moïse, debout, montrant le ciel chargé de nuages à plusieurs Hébreux prosternés devant lui, tandis que d'autres, les mains élevées, implorent la clémence divine. A côté de Moïse, son frère, le grand prêtre Aaron, adresse au Seigneur des actions de grâces. A droite, au second plan, deux enfants se disputent la manne répandue à terre.

Manne (Armand-Edmond de), littérateur français, né et mort à Paris (1801-1877). Employé à la Bibliothèque royale où son père, Louis-Charles-Joseph (1773-1832), était conservateur, et à qui il succéda en cette qualité, il s'est surtout occupé de l'histoire du théâtre. On lui doit : une *Galerie historique des portraits des comédiens de la troupe de Voltaire* (1861); un semblable travail sur la *Troupe de Talma* (1866) et sur la *Troupe de Nicollet* (1869), des *Esquisses historiques* (1869), des chansons et de petites pièces de théâtre. Il a aussi collaboré au *Nouveau dictionnaire des anonymes et des pseudonymes,* publié par son père.

mannée (*ma-né*) n. f. Ce que peut contenir une manne ou corbeille : *Une* mannée *de fruits.*

— Dr. cout. Ce qu'on donnait pour le droit de mouture.

manneging (*ma ne-jingh'*) n. m. Métrol. Ancienne monnaie japonaise d'argent ou de cuivre, en forme de lingot, de valeur variable.

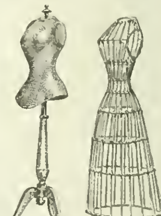
Mannequins de couturière.

mannequin *ma-ne-kin* — du flam. *manneken,* proprem. « petit homme »; allem. *mænnchen,* dimin. de *mann,* homme) n. m. Forme humaine en bois ou en cartonnage, sur laquelle les tailleurs, les

couturières, les marchands de confections étalent ou essayent les vêtements. ‖ Forme analogue, mais articulée, sur laquelle les artistes disposent les draperies de leurs personnages. ‖ Figure humaine en bois ou en caoutchouc, sur laquelle les élèves en médecine s'exercent à l'application des appareils et des bandages. ‖ Epouvantail pour les oiseaux, représentant grossièrement une figure humaine.

— Fig. Homme sans volonté; homme de paille.

— Manèg. Figure de cheval formée de pièces articulées, servant à la démonstration des allures et des aplombs.

— Mar. *Mannequin plongeur*. Appareil dont se servent les plongeurs qui visitent la carène d'un navire ou le fond de la mer.

— Modes. Jeune fille, jeune femme sur laquelle les couturiers et les couturières en renom essayent leurs créations, et qui est souvent chargée de produire en public et de mettre en valeur les nouveaux modèles de robes, de costumes, etc. : *C'est un métier de jolie femme que celui de* MANNEQUIN. (L. Morin.)

— Encycl. B.-arts. Le *mannequin* peut remplacer avec avantage le modèle vivant pour les figures drapées. On croit que le premier qui ait fait usage du mannequin fut

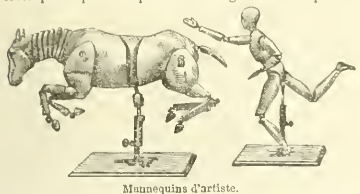

Mannequins d'artiste.

Baccio della Porta ; le premier appareil de ce genre n'était sans doute qu'une cage en osier, que le peintre habillait à sa fantaisie. Les mannequins dont on se sert actuellement sont en bois ; ils ont la structure du squelette humain, et leurs jointures, brisées pour le jeu des articulations, permettent de leur faire prendre toutes les attitudes.

MANNEQUIN (*ma-ne-kin* — dimin. de *manne*) n. m. Petite manne, panier d'osier, servant à transporter des fruits ou de la marée. ‖ Espèce de hotte de chiffonnier.

— Terme de mépris par lequel les grandes compagnies de voitures de louage, à Paris, désignaient une voiture appartenant à un loueur particulier.

— Archit. Ornement figurant un panier plein de fruits et de fleurs.

— Hortic. Panier à paroi pleine ou à claire-voie, dont les jardiniers et pépiniéristes se servent pour transporter les fruits au marché, ou pour couvrir, pendant l'hiver, les plantes délicates et les préserver de la gelée (dans ce cas, le mannequin lui-même est recouvert de terre); ou encore pour planter les jeunes arbres et les arbustes, surtout les résineux, quand on a l'intention de les transplanter. (Le mannequin est enterré complètement, mais il constitue néanmoins un récipient véritable, rempli de terre, dans lequel l'arbuste est disposé.)

Mannequin d'osier (LE), roman d'A. France. V. HISTOIRE CONTEMPORAINE.

MANNEQUINAGE (*ma-ne-ki-naj'* — rad. *mannequin*) n. m. Genre de sculpture employée dans la décoration des édifices.

MANNEQUINER (*ma-ne-ki*) v. a. B.-arts. Disposer d'une manière raide et peu naturelle, comme un mannequin : MANNEQUINER *ses personnages, les draperies*. (Dider.)

MANNERHEIM (Lars Augustin), homme politique suédois, né en 1749, mort à Stockholm en 1835. Il entra en 1769 à la chancellerie, suivit, en 1780, son parent K. Aug. Ehrensverd en Italie. Au Riksdag de 1789, il se distingua parmi les « patriotes ». Appuyé sur ses amis du « club de Mannerheim », il fut le premier à réclamer la déposition de Gustave IV Adolphe. Membre de la commission constitutionnelle, il fut le premier procureur général de la diète. Il se retira en 1823, et fut élu, en 1835, membre de l'Académie des sciences.

Mannering (GUY), roman de Walter Scott. V. GUY.

MANNERS (Jean), marquis DE GRANBY, général anglais, né en 1721, mort en 1770. En 1745, il se distingua à la bataille de Culloden ; en 1759, il devint lieutenant général et fit brillamment la campagne de Hanovre, où il décida de la victoire de Minden. En 1766, il fut nommé général en chef de l'armée anglaise.

MANNERS. Biogr. V. RUTLAND.

MANNERSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), au pied des monts de Leitha ; 2.621 hab. Carrière de grès. Passementeries.

MANNERT (Conrad), historien et géographe allemand, né à Altdorf en 1756, mort à Munich en 1834. On lui doit plusieurs ouvrages. Nous citerons, entre autres : *Histoire des Vandales* (1786) ; *Histoire des successeurs immédiats d'Alexandre* (1787) ; *l'Empereur Louis IV le Bavarois* (1812) ; *Histoire d'Allemagne* (1828-1830) ; *Histoire des anciens Germains* (1829) ; etc.

MANNET (*ma-né*) n. m. Zool. Ancien nom vulgaire des rongeurs du genre *pedetes*, appelés aussi helamys ou lièvres sauteurs. V. PEDETES.

MANNETTE (*ma-nèt'* — dimin. de *manne*) n. f. Petite manne, panier à deux anses. Syn. BANNETTE.

MANNEZINGUE (*ma ne-zingh'*) n. m. Pop. Marchand de vins détaillant.

MANNHARDT (Guillaume), mythographe allemand, né à Friedrichstadt (Slesvig) en 1831, mort à Dantzig en 1880. Après avoir été privat-docent pendant quelques années à l'université de Berlin, il fut forcé par le mauvais état de sa santé de vivre dans une retraite, qu'il occupa par des travaux importants. Mannhardt publia successivement : *Revue de mythologie et de traditions allemandes* (1855) ; *Mythes germaniques* (1858) ; *les Dieux des peuples germaniques et scandinaves* (1860) ; *Observations sur les coutumes et les légendes* (1864) ; *Roggenwolf et Roggenhund* (1865) ; *les Démons des blés* (1868) ; *Klytia* (1876) ; son principal ouvrage : *Divinités des bois et des champs* (1875), et enfin, les *Considérations mythologiques* (1884).

MANNHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ch.-l. de cercle, au confluent du Rhin et du Neckar, dans une vaste plaine marécageuse ; 140.384 hab. Elle est reliée par un pont jeté sur le Rhin à la ville bavaroise de Ludwigshafen.

Armes de Mannheim.

Fondée en 1606 par l'électeur palatin Frédéric IV, cruellement éprouvée par les guerres de religion, brûlée en 1689, Mannheim est devenue, depuis le commencement du XIXe siècle, une ville importante aussi bien au point de vue de la navigation fluviale qu'au point de vue du commerce et de l'industrie. Son port, qui communique avec le Rhin et avec le Neckar, fut construit en 1875. L'industrie y est prospère (usines métallurgiques, produits chimiques, glaces, distilleries, etc.). Le commerce porte sur les produits de la région (tabacs, bois, houblons, houilles, vins, etc.)

En dehors du théâtre, qui revendique l'honneur d'avoir joué la première pièce de Schiller, et du château, Mannheim ne possède point d'édifices remarquables ; c'est une ville propre, d'une régularité un peu monotone, entourée de beaux jardins. Statue de Schiller.

MANNI (Dominique-Marie), imprimeur et antiquaire italien, né et mort à Florence (1690-1788). Il fit une étude approfondie de l'histoire et des antiquités de la Toscane. Nous citerons de lui : *De Florentinis inventis commentarius* (1731) ; *Istoria degli anni santi dal loro principio sino al presente del 1750* (1750) ; *Della prima promulgazione de' libri in Firenze* (1761) ; *Serie di ritratti di uomini illustri Toscani con gli elogi istorici de' medesimi* (1766-1768) ; etc.

MANNIDE n. f. Chim. Anhydride de la mannite $C^6H^{10}O^4$ ou $C^6H^8O^2(OH)^2$, formé dans la distillation de la mannite ou de la mannitane dans le vide. (Se présente en cristaux fusibles à 87°, bouillant à 274°.)

MANNIE (*ma-nî*) n. f. Genre de rutacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux à écorce amère et à fruits ayant généralement la forme de drupes charnus ou secs.

MANNIFÈRE (*ma-ni* — du lat. *manna*, manne, et *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes qui fournissent de la manne : *Frêne* MANNIFÈRE.

MANNING (Henry Edward), prélat anglais, né à Totteridge (comté de Hertford) en 1808, mort à Londres en 1892. Agrégé au collège de Merton (1830), prêtre de l'Eglise anglicane, il s'attacha au parti du Dr Pusey, connu sous le nom de *High Church*. Recteur de Lavington, puis archidiacre de Chichester (1840), il acquit une grande réputation comme orateur et comme écrivain. En 1851, il renonça au protestantisme et embrassa la religion catholique. Après un séjour de trois ans à Rome, il fonda, à Londres, la congrégation des *Oblats de Saint-Charles*. Le pape Pie IX le nomma archevêque de Westminster (1865). En 1874, il établit l'université catholique de Londres, et, l'année suivante, reçut le chapeau de cardinal. Il sut mériter à la fois la confiance des catholiques et l'estime des protestants. L'influence qu'il avait acquise dans toutes les classes de la société lui permit, en 1889, de mettre fin à la grève des travailleurs des docks de Londres. Nous citerons de lui : *l'Unité de l'Eglise* (1842) ; *le Concile œcuménique et l'Infaillibilité du pontife romain* (1872) ; *l'Eglise et la Société moderne* (1882).

Mgr Manning.

MANNINGHAM, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), dépendant de la commune de Bradford ; 40.000 hab. Importantes manufactures de lainages.

MANNIPARE (*ma-ni* — du lat. *manna*, manne, et *parere*, enfanter) adj. Se dit des plantes qui produisent de la manne. ‖ Se dit des insectes dont la piqûre fait couler la manne des plantes.

MANNISULFURIQUE adj. Se dit d'acides dérivés de la mannite, par substitution du groupe $(SO^4H)'$ à un hydroxyde alcoolique. [On connaît les dérivés di et tri sulfonés : $C^6H^8(SO^4H)^2(OH)^4$ et $C^6H^8(SO^4H)^3(OH)^3$, corps instables, détruits à 100°.]

MANNITANE n. f. Anhydride de la mannite, obtenu en chauffant ce sucre à 200°. [De formule $C^6H^{12}O^5$, la mannitane fonctionne comme alcool tétratomique, $C^6H^8O(OH)^4$, donnant des éthers : les *mannitanides* ; c'est un liquide sirupeux, soluble dans l'eau, cristallisant par un long repos en tables hexagonales fusibles à 137°.]

MANNITANIDE n. f. Ether de la mannitane, obtenu en combinant la mannite aux acides à une température supérieure à 100°. (Les mannitanides sont des combinaisons neutres bien cristallisées, dédoublées par les alcalis pour reformer la mannitane.)

MANNITARTRATE n. m. Sel produit par la combinaison de l'acide mannitartrique avec une base.

MANNITARTRIQUE adj. Se d'un acide $C^{20}H^{24}O^{18}$ dérivé de la mannite, et que l'on ne connaît que par ses sels.

MANNITATE n. m. Sels dérivant de l'acide mannitique. Syn. MANNONATE.

MANNITE n. f. Poudre blanche recueillie en Bretagne, surtout dans l'île de Molène, sur le laminaire à sucre. (La mannite, purgatif léger, peut remplacer le sucre.)

MANNITE n. f. Chim. Sucre en $C^6H^{14}O^6$ à fonction alcoolique $CH^2(OH).(CH.OH)^4.CH^2.OH$. Syn. FRAXINE, SUCRE DE CHAMPIGNON, GRENADINE, HEXANEHEXOL.

— Encycl. La *mannite*, très répandue dans le règne végétal, constitue une grande partie de la manne ; on la rencontre dans certains champignons, dans le céleri, les olives, le cidre, etc. Découvert en 1806 par Proust, ce sucre s'extrait de la manne par épuisement par l'eau ou mieux par l'alcool ; sa synthèse a été réalisée par la réduction du sucre interverti, la fonction aldéhydique de celui-ci étant transformée en fonction alcool.

Pure, la mannite est cristallisée en prismes orthorhombiques, incolores, de saveur peu sucrée, solubles dans 6.5 parties d'eau froide, 80 parties d'alcool à 90°, insolubles dans l'éther ; la mannite de la manne est optiquement lévogyre. La chaleur la déshydrate ; à 166°, elle fond et, à 200°, elle se transforme en *mannitane*, puis en *mannide* ; en présence de l'eau à 180°, un autre anhydride, éther-oxyde $(C^6H^{13}O^5)^2O$, prend naissance.

Chimiquement, cette substance est un alcool hexatomique, ne réduit pas la liqueur de Fehling ; par ses fonctions alcooliques, elle est capable de former des éthers en se combinant aux acides ; le principal éther est la *mannite hexanitrique* $C^6H^8(AzO^3)^6$, résultat de l'action de l'acide azotique fumant sur ce sucre, masse blanche cristalline, explosif très sensible au choc. Les combinaisons éthérées obtenues à 100° portent le nom de *mannitanide* ; elles dérivent de la mannitane ; les alcalino-terreux, chaux, baryte, se combinent à la mannite. Sous l'influence des oxydants, le sucre de la manne se transforme en mannose et en acide mannitique ; par hydrogénation, l'acide iodhydrique conduit à l'iodure d'hexyle.

La mannite fermente par l'action de divers ferments, produisant plusieurs alcools gras, des acides lactique, succinique, etc. ; elle est sans emploi pharmaceutique ; bien que formant la majeure partie de la manne, elle n'en est pas le principe purgatif.

MANNITÉ, ÉE adj. Se dit des boissons, et en particulier des vins ayant subi une altération qui leur donne une saveur aigre-douce. (Cette altération est due à l'influence d'un ferment qui transforme leur sucre en mannite, acide lactique et acide acétique.)

MANNITINE n. f. Composé azoté $C^6H^8Az^2$, se présentant sous forme d'un liquide huileux, bouillant à 170°, soluble dans l'eau, distillant dans l'action de la chaleur sur un mélange de sel ammoniacal et de mannite. (Cette substance constitue pour l'organisme un violent toxique.)

MANNITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en oxydant la mannose, de formule $CH^2(OH).(CH.OH)^4.CO^2H$. (Ce composé, incristallisable, se décompose à 80° ; son acidité est telle qu'il déplace l'acide carbonique et attaque le fer, le zinc.) Syn. MANNONIQUE.

MANNITOSE n. f. Chim. Syn. de MANNOSE.

MANNLICHER (*man'-li-chèr*) n. m. Arme à répétition et à verrou, dont il a été créé divers modèles.

— Encycl. Le premier *mannlicher* adopté par l'Autriche en 1886 et établi d'abord au calibre de 11mm fut, dès 1888, ramené à celui de 8mm. En 1890, une carabine de cavalerie du même calibre lui fut ajoutée. En 1895, il en fut créé un modèle plus léger.

En 1888, fut adopté par l'Allemagne un fusil Mannlicher du calibre de 7mm,9, pourvu d'un manchon recouvrant le canon dans toute sa longueur. C'est cette arme qui, avec une carabine de même modèle, adoptée en 1891, a constitué l'armement allemand jusqu'à l'adoption du fusil modèle 1898, qui n'en est qu'une transformation.

Le mannlicher adopté par la Roumanie en 1891 et par la Hollande en 1893 est du calibre de 6mm,5 et la vitesse initiale du projectile atteint 740 mètres. La balle, en plomb, à enveloppe d'acier nickelé, ne pèse guère plus de 10 grammes. V. FUSIL.

MANNOIS (*ma-noi*) n. et adj. m. Linguist. Idiome celtique, parlé dans l'île de Man. (Le *mannois*, qui fait partie du groupe gaélique des langues celtiques, offre peu d'intérêt et n'est guère parlé que par un cinquième des habitants de l'île.) ‖ On dit aussi MANX, et MANXOIS.

MANNON, philosophe irlandais, du IXe siècle de notre ère. Il succéda à Scot Erigène, comme professeur de philosophie à l'école du palais impérial. On lui a faussement attribué des commentaires sur la *Morale* d'Aristote, sur la *République* de Platon, et un traité *Du ciel et du monde*.

MANNONATE n. m. Chim. Syn. de MANNITATE.

MANNONIQUE adj. Chim. Syn. de MANNITIQUE.

MANNOSE n. f. Sucre glucosique $C^6H^{12}O^6$, fermentescible, dérivé de la mannite, dont il constitue l'aldéhyde $C^6H^{12}O^6$ ou $CH^2(OH).(CH.OH)^4.CHO$. Syn. MANNITOSE.

— Encycl. Connue sous les trois formes optiques, cependant la *mannose* la plus répandue est la variété dextrogyre, extraite de l'ivoire végétal ou corozo en attaquant celui-ci par l'acide sulfurique. C'est une masse gommeuse, très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther ; par réduction, elle fournit la mannite et, par oxydation, l'acide mannonique ; ses propriétés sont proches voisines de celles du glucose. La synthèse a été réalisée en oxydant la mannite par le noir de platine.

MANNOZZI (Giovanni), dit **Giovanni de San-Giovanni**, peintre italien, né à San-Giovanni en 1590, mort en 1636. Il a surtout excellé dans la fresque. On lui doit, à Florence, les peintures de la façade du palais del Borgo, travail aujourd'hui à peu près détruit ; les immenses décorations de la Badia da Fiesole et du palais Pitti. Du premier de ces travaux, il reste toute une paroi du vaste réfectoire, représentant un *Repas présidé par Jésus-Christ et servi par les anges*. Au palais Pitti, une salle immense est couverte de ses fresques. A la voûte se déroulent les solennelles cérémonies du *Mariage de Ferdinand II avec la princesse d'Urbin* ; dans les parois on voit *Laurent le Magnifique accueillant les lettres et les arts chassés de la Grèce*. Rappelons encore : *la Multiplication des pains par saint François pendant une famine*, dans la chapelle du monastère de Santa-Croce. La fresque du palais Mozzi, *Vénus et Adonis* ; celle du musée, le *Portrait de Mannozzi peint par lui-même*, sont des œuvres très remarquables.

Mannozzi.

MANNSWERK (*man'-sverk*) n. m. Métrol. Ancienne mesure agraire, usitée à Zurich et valant 29 ares 06537.

MANOCAGE (*kaj'*) n. m. Comm. Action de mettre le tabac en manoques.

MANOEL (Charles DE), sieur DE VÉGOBRE, jurisconsulte français, né à la Salle, dans les Cévennes, en 1713, mort à Genève en 1801. Avocat à Genève en 1761, c'est lui qui eut l'idée de raconter à Voltaire le drame de l'affaire Calas et de lui demander de s'employer à la revision du procès. On lui doit une édition des *Œuvres diverses d'Abauzit*, précédées d'une *Vie d'Abauzit* (1770), et une édition du traité d'Addison : *De la vérité de la religion chrétienne* (1771).

MANOEL, roi de Portugal. V. EMMANUEL.

MANŒUVRABLE adj. Mar. Se dit d'un navire que l'on peut manœuvrer : *Une goélette bien* MANŒUVRABLE.

MANŒUVRANT (*vran*), **ANTE** adj. Se dit d'un navire pour exprimer la manière dont il obéit à la manœuvre : *Une frégate bien* MANŒUVRANTE.

MANŒUVRE (du lat. *manus*, main, et de *œuvre*) n. f. Action ou manière de régler, de diriger le jeu d'un appareil : *Être chargé de la* MANŒUVRE *d'une machine. Connaître la* MANŒUVRE *d'un canon.* ‖ *Fausse manœuvre*, Manœuvre faite mal à propos. — Au fig. Démarche, action maladroite, qui va à l'encontre du résultat désiré.

— Fig. Ruse, moyen subtil employés pour réussir : *Des* MANŒUVRES *de Bourse.* ‖ *Manœuvre électorale*, Manœuvre destinée à exercer une influence sur les votes. Syn. INTRIGUES, etc.

— B.-arts. Manière dont les couleurs d'un tableau sont agencées : *Tableau dont la* MANŒUVRE *est bonne.* (Rare.)

— Chir. L'un des différents temps du manuel opératoire d'une intervention chirurgicale ou obstétricale. ‖ Opérations que l'on fait pratiquer aux élèves médecins sur un mannequin ou un cadavre, pour les exercer.

— Dr. *Manœuvres frauduleuses*, Moyens employés pour surprendre la confiance d'un tiers. ‖ *Manœuvres à l'intérieur*, Délit créé sous le second Empire, et consistant dans une sorte de complot conçu et préparé à l'intérieur.

— Mar. Mouvement de voilure, de mâture ; évolution du navire ; mise en mouvement de la machine ; exercice du canon ; manipulation des ancres, de la barre. ‖ Cordages du bord. ‖ *Manœuvre dormante*, Cordage à poste fixe. ‖ *Manœuvre courante*, Cordage mobile. ‖ *Manœuvres basses*, Manœuvres des bas mâts et basses voiles. ‖ *Manœuvres hautes*, Manœuvres des mâts et voiles hautes. ‖ *Exercice de manœuvre*, Exercice consistant à établir les voiles. ‖ *Officier de manœuvre*, Officier se tenant sur la passerelle, et adjoint au commandant. ‖ *Spécialité de la manœuvre*, Hommes de l'équipage, comprenant les gabiers, les quartiers-maîtres, les seconds maîtres, le premier maître de manœuvre ou maître d'équipage, chargés de tout ce qui intéresse la manœuvre des canots, voiles, ancres, etc. V. MÂTURE.

— Milit. Ensemble des mouvements qu'on fait exécuter à des troupes et des dispositions qu'on leur fait prendre sur le terrain pour obtenir un résultat déterminé. (Suivant le but qu'on se propose d'atteindre, la manœuvre peut être dite *offensive, défensive, enveloppante*, etc.) ‖ *Grandes manœuvres*. V. la partie encycl. ‖ *Manœuvres d'eau*, Dispositifs organisés dans les ouvrages de fortification permanente pour permettre d'en inonder ou assécher à volonté les fossés. ‖ *Manœuvres de force*, Nom donné à certaines opérations que comporte le maniement du matériel d'artillerie. V. FORCE.

— ENCYCL. Dr. En droit civil, le terme *manœuvres* est employé en matière de dol. V. DOL.

En droit pénal, le mot est employé en matière d'obtention frauduleuse de souscriptions (loi du 24 juillet 1867, art. 15), de provocation frauduleuse de hausse ou de baisse (C. pén., art. 419 et 420), d'attentats contre la sûreté de l'État (C. pén., art. 77 et 79), de détournement frauduleux de suffrages (décr. du 2 févr. 1852, art. 40), et surtout d'escroquerie (C. pén., art. 405). Les manœuvres peuvent être l'un des éléments du délit d'escroquerie ; mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut : 1° qu'elles soient frauduleuses ; 2° qu'elles aient été la cause directe ou immédiate de la remise de fonds ou objets ; 3° qu'elles aient eu pour objet, soit de persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, soit de faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique. D'autre part, des allégations mensongères ne constituent pas à elles seules des manœuvres : il faut que ces allégations aient été accompagnées d'un acte extérieur destiné à faire croire à leur sincérité. V. ESCROQUERIE.

— Milit. En temps de paix, on qualifie de *manœuvres* la plupart des exercices qu'on fait exécuter aux soldats. Les manœuvres à rangs serrés sont des exercices destinés à apprendre aux troupes le mécanisme de certains mouvements de formation, etc. ; ainsi nommés par opposition aux exercices qui comportent des formations de combat déterminées par la nature même du terrain.

Les manœuvres sont dites également *de régiment, de garnison, de brigade, de division, de corps d'armée, d'armée*, etc., suivant la nature de l'unité qui les exécute.

Les *grandes manœuvres* sont celles qu'on exécute chaque année, sur certains points du territoire, avec des agglomérations de troupes considérables. On les appelle aussi *manœuvres d'automne*, à cause de la saison où elles ont lieu, par la nécessité de ménager les cultures.

Les manœuvres sont encore dites *à double action*, quand elles ont lieu entre deux troupes de force analogue opérant l'une contre l'autre ; elles sont dites avec *ennemi figuré* ou *marqué*, quand l'un des partis n'est formé que par des unités qui sont censées représenter des forces plus considérables. Les manœuvres sont *à simple action* si des troupes opèrent sans adversaires, et uniquement d'après certaines hypothèses.

Les *manœuvres avec cadres*, ou *de cadres*, sont exécutées sur le terrain, mais sans le concours des troupes, par un certain nombre d'officiers, le plus souvent généraux et supérieurs, dont l'un représente le chef d'une unité importante, division, par exemple, tandis que les autres sont les chefs des divers éléments qu'elle comporte. On opère d'après une hypothèse déterminée : le commandant en chef donnant des ordres généraux, tandis que les commandants des divers éléments rédigent ceux qu'ils croient devoir adresser, en conséquence, aux éléments sous leurs ordres. Les manœuvres sur la carte constituent ce que l'on appelle le *jeu de la guerre*. V. JEU, DÉGÂTS.

MANŒUVRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Techn. Apprenti, homme de peine qui sert les ouvriers en bâtiment, et pour lesquels il fait le travail le plus grossier. ‖ Par ext. Tout ouvrier qui travaille de ses mains ou qui exerce une profession demandant peu d'intelligence. ‖ Par dénigr. Celui qui exécute grossièrement et par routine, soit un ouvrage manuel, soit une œuvre d'esprit ou d'art : *Un* MANŒUVRE *de style.*

— Fig. Homme rusé, trompeur : *Défiez-vous de lui, c'est un fin* MANŒUVRE. (Inus.)

— Écon. rur. Dans certains départements, Ouvrier agricole qui se loue pour un travail à exécuter ou pour un temps déterminé, mais de peu de durée.

— SYN. **Manœuvre, manouvrier.** Le *manœuvre* est celui qui, dans un métier quelconque, ne fait que les travaux les plus grossiers ; mais il peut ne faire ce travail que par une nécessité momentanée, il fera peut-être demain quelque chose de plus relevé. Le manouvrier gagne sa vie comme le manœuvre ; mais il le fait par profession, il n'a pas d'autre état. L'idée d'infériorité et de maladresse s'attache plutôt au manœuvre qu'au manouvrier.

MANŒUVRÉE (de *main*, et *œuvre* ; en lat. *manoperæ*) n. f. Travail manuel ou corvée à bras, qu'un vassal devait à son seigneur.

MANŒUVRER (rad. *manœuvre*) v. a. Faire jouer, agir, évoluer : MANŒUVRER *une pompe, un navire, un éventail.*

— Fig. Manier, disposer, diriger à son gré : MANŒUVRER *adroitement les fonds secrets.*

— Mar. *Manœuvrer la voilure*, Établir les voiles, les orienter.

— v. n. Exécuter la manœuvre, en parlant des troupes : *Régiment qui va* MANŒUVRER. ‖ Exécuter des mouvements stratégiques : *Armée qui* MANŒUVRE *pour tourner l'ennemi.* (Commander ces mouvements : *Ce n'est point dans les livres qu'on peut apprendre à* MANŒUVRER. (D'Alemb.)

— Fig. Employer certains moyens adroits pour réussir dans une affaire : MANŒUVRER *de façon à évincer un rival.*

— Mar. *Manœuvrer à bras* ou *à vapeur*, Se servir des bras ou d'une machine auxiliaire pour obtenir la force nécessaire à une manœuvre.

MANŒUVRERIE (*ri*) n. f. Habitation d'un manœuvre. (Peu us.)

MANŒUVRIER (*vri-é*), **ÈRE** adj. Se dit des navires, des troupes, etc., qui manœuvrent bien.

— n. m. Art milit. Homme qui s'entend bien à manœuvrer des troupes. ‖ Ouvrage technique sur la manœuvre.

— Littér. En T. journalistique, Polémiste habile : *Un excellent* MANŒUVRIER.

MANOIR (de l'anc. infin. *manoir*, demeurer ; du lat. *manere*) n. m. Habitation d'un propriétaire de fief qui n'avait pas le droit de construire un château avec tours et donjon. ‖ Auj., surtout par plaisant., Château, belle demeure. ‖ Habitation quelconque : *Le blaireau, forcé de changer de* MANOIR, *ne change pas de pays.* (Buff.)

— Poétiq. *Le manoir sombre, ténébreux, Le manoir de Pluton*, Les Enfers. ‖ *Le manoir liquide*, L'océan.

— ENCYCL. Les anciens *manoirs*, quoique non fortifiés, pouvaient être cependant entourés de murs et de fossés. Parfois, le manoir est un ensemble de bâtiments destinés à l'exploitation agricole ; quelquefois même, il n'est qu'une maison de plaisance, comme Blois, Fontainebleau, sous les Valois. Sous Louis IX, le pouvoir royal intervient pour empêcher des chevaliers, des écuyers de transformer leurs manoirs en châteaux forts. Pendant la guerre de Cent ans, les manoirs fortifiés étaient devenus des postes solides pour défendre le pays, mais aussi, parfois, de véritables repaires de brigands. Le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, sous Charles VII, surtout le développement de l'artillerie, devant laquelle tombent les défenses du moyen âge, permirent au manoir de reprendre son ancien aspect de *villa* ou de grande maison agricole ; et même, au XVI[e] siècle, de nombreux châteaux se transforment en manoirs. Les manoirs se sont conservés surtout en grand nombre dans les pays anglo-normands (*manor-house*). La construction des manoirs perd, à partir du XVI[e] siècle, l'aspect d'une simple habitation des champs, et vise à l'élégance ; mais Rambouillet, Compiègne, Chenonceaux, etc., sont encore des manoirs. Au XVII[e] siècle, le château symétrique du règne de Louis XIV remplace le manoir.

Manoir (XVI[e] s.).

MANOLA n. f. Sorte de grisette particulière à Madrid : *La* MANOLA *est un type disparu, comme la grisette de Paris.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. *Des* MANOLAS.

MANOLADA ou **MANOLADHA**, bourg de Grèce (prov. d'Achaïe-et-Élide [arrond. d'Élis]), sur un tributaire du lac Kitiki ; 2.800 hab. La commune s'appelle *Bouprasion*, nom qui rappelle une ancienne capitale des Éléens.

MANOLO n. m. Amant d'une manola : *Un calésin contient généralement une* MANOLA *et son amie avec son* MANOLO. (Th. Gaut.) ‖ Pl. *Des* MANOLOS.

MANOMÈTRE (du gr. *manos*, peu dense, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil qui sert à mesurer la tension de la vapeur ou des gaz.

— ENCYCL. La différence qui existe entre le baromètre et le *manomètre* est que le premier mesure la pression de l'atmosphère libre, tandis que le second sert à apprécier la force élastique d'un fluide contenu dans un espace fermé. Otto de Guericke avait imaginé, vers le milieu du XVII[e] siècle, un instrument appelé *manoscope*, ayant pour objet d'indiquer les variations de densité de l'air ; il se composait d'une balance, à l'un des bras de laquelle était suspendu un globe de cuivre vide, et à l'autre un poids faisant équilibre à celui du globe. Varignon modifia le manoscope ou plutôt en créa un autre, qu'il appela *manomètre* ; il en publia la description dans les « Mémoires de l'Académie des sciences » pour 1705 et dans les « Acta eruditorum » de 1707.

— *Manomètre à air libre.* De tous les manomètres employés, le meilleur, le seul qui soit toujours exact, est le manomètre à une seule colonne de mercure et à air libre. Cet instrument, qui est généralement employé pour faire connaître la tension de la vapeur dans les machines fixes, se compose d'un tube de verre ouvert à ses extrémités et plongeant dans un réservoir de mercure placé dans une cuvette fermée. La vapeur arrive dans la cuvette et fait monter plus ou moins le mercure dans le tube. Il est donc facile de graduer l'appareil : le tube de verre étant dressé contre une planche, on marque une atmosphère au niveau du mercure, dans la cuvette, puis 2, 3, 4,..., de $0^m,76$ en $0^m,76$, pour indiquer des pressions de 2, 3, 4...., atmosphères. On partage ensuite les intervalles en un certain nombre de parties égales. On doit, dans cette graduation, avoir égard à l'abaissement du niveau du mercure dans la cuvette, à mesure qu'il s'élève dans le tube indicateur. L'inconvénient de cet appareil est de nécessiter une colonne en verre d'autant plus haute que la pression à laquelle la chaudière fonctionne est plus élevée. Pour les chaudières à basse pression, on préfère les manomètres sans cuvette et à deux branches, parce que la pression étant indiquée par la différence des niveaux du mercure, chaque atmosphère de pression est représentée, dans la branche ouverte, par une hauteur de $\frac{0^m,76}{2}$.

Manomètre à air libre sans cuvette et à deux branches.

Parmi les manomètres à air libre, citons celui de Richard, qui consiste en un tube coudé, à branches droites, égales et en nombre suffisant, sans solution de continuité ; chacune des branches est remplie de mercure à la partie inférieure, et d'eau à la partie supérieure, de telle sorte que les différences de niveau du mercure dans chaque siphon partiel s'ajoutent. Citons encore le *manomètre différentiel à air libre* de Galy-Cazalat ; la vapeur agit sur un piston d'un certain diamètre, et le mercure sur un autre piston d'un diamètre plus grand ; des membranes en caoutchouc vulcanisé, qui s'appuient sur la surface de chaque piston, forment joint et empêchent l'eau ou le mercure de pénétrer dans le cylindre, dont la capacité intérieure communique avec l'atmosphère. En proportionnant convenablement la surface des deux pistons, on arrive à donner à la colonne de mercure, mobile dans le tube de verre, une longueur aussi faible que l'on veut, et l'on obtient alors un instrument de proportions restreintes.

Manomètre de Richard.

— *Manomètre à air comprimé.* Ce manomètre est construit sur le principe connu sous le nom de loi de Mariotte : *À une même température, les volumes occupés par une même masse gazeuse sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent.* Il comprend un tube de verre vertical, fermé à sa partie supérieure, et plongeant inférieurement dans une cuvette fermée, à demi remplie de mercure, et dont la chambre communique avec la chaudière à vapeur. Quand la pression de la vapeur se manifeste dans la cuvette, le mercure comprime l'air dans le tube, et y monte d'autant plus que la pression de la vapeur est plus forte. La graduation de cet instrument peut se faire théoriquement, mais on préfère le graduer par comparaison avec un manomètre à air libre. Les manomètres à air comprimé sont peu fragiles, de volume restreint, et de prix modique ; aussi sont-ils les plus employés depuis l'origine des machines à vapeur. Malgré ces avantages, ils présentent des chances de dérangement, qui les ont fait à peu près abandonner pour les manomètres métalliques. Quand le tube en verre ne plonge pas assez profondément dans la cuvette, l'air de la colonne peut passer dans la cuvette, et il faut alors démonter l'appareil pour le remettre en état ; lorsque le mercure est impur, le tube s'encrasse et rend le niveau invisible ; lorsqu'on place le manomètre dans un endroit chaud, l'air de la colonne résiste plus à la pression de la vapeur que s'il était froid, et les indications sont erronées. À ces inconvénients, il faut ajouter qu'il est nécessaire que la quantité de mercure soit constamment la même pour que l'appareil fournisse toujours les mêmes indications que celles accusées lors de la graduation ; d'autre part, les chiffres indiquant les pressions un peu fortes sont très voisins les uns des autres et, par suite, permettent facilement une erreur de lecture.

Manomètre à air comprimé.

— *Manomètres métalliques.* E. Bourdon en France et E. Rahskopff en Prusse sont les premiers qui se soient occupés d'exécuter des manomètres entièrement métalliques sans mercure. Le manomètre à spirale creuse de E. Bourdon est basé sur la tendance qu'a à se redresser un tube cintré, lorsqu'il est soumis intérieurement à la pression d'un fluide. Cet appareil se compose d'un tube en laiton tourné en hélice, ayant pour section transversale

une ellipse. Le tube fait un tour et demi d'hélice. L'extrémité de ce tube est ouverte et fixée à une tubulure, qui est en communication avec le tuyau de prise de vapeur. L'autre extrémité est fermée et libre de se mouvoir; une aiguille qui y est fixée obéit au mouvement que lui imprime le tube, et indique par sa marche sur le cadran la pression de la vapeur qui existe dans l'intérieur du tube. Toute pression exercée à l'intérieur du tube roulé en hélice, et dont les parois sont flexibles, tend à le dérouler; et réciproquement la pression diminuant, le tube revient sur lui-même par l'effet de l'élasticité. On gradue le cadran en faisant communiquer l'appareil avec un réservoir contenant de l'air comprimé et en marquant, aux points où l'aiguille s'arrête, les tensions données par un manomètre à air libre, en communication avec le même réservoir. L'augmentation du nombre des spires augmente la sensibilité, mais l'élasticité du métal se perd à la longue.

Manomètre de Bourdon.

— *Manomètres à ressorts.* Ces instruments consistent généralement en un piston plein, mobile dans un cylindre en communication avec la chaudière; ce piston agit sur un ressort, tantôt plat, comme dans le manomètre à ressort Desbordes, tantôt à boudins comme dans plusieurs autres. Dans le manomètre de Desbordes, la vapeur agit directement sur une plaque qui presse une rondelle en caoutchouc, destinée à boucher hermétiquement le tuyau. Cette rondelle frotte elle-même contre un piston, dont la tige bute contre le milieu d'une lame qui, par le moyen d'un secteur denté, fait tourner un pignon, sur lequel est fixée l'aiguille indicatrice.

— *Manomètres enregistreurs.* On se sert aussi de manomètres enregistreurs qui ont l'avantage, dans l'industrie, de donner des renseignements précieux sur la façon dont un chauffeur a su conduire les foyers qui lui sont confiés.

MANOMÉTRIE (*trî* — rad. *manomètre*) n. f. Physiq. Art de mesurer les tensions des vapeurs et des gaz.

MANOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la manométrie : *Procédés* MANOMÉTRIQUES.

MANON n. f. Prostituée (par allus. à la *Manon Lescaut,* de l'abbé Prévost). V. l'art. suiv.

Manon Lescaut, roman de l'abbé Prévost, qui parut en Hollande en 1731 (*Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*), puis en France, où il fut saisi (1733), et qui n'était originairement qu'un épisode des *Mémoires d'un homme de qualité* (1728-1729-1731). — Le récit est fait par le héros. Au moment de quitter Amiens, où il a fait ses études, le chevalier Des Grieux rencontre dans une hôtellerie Manon Lescaut, venue dans cette ville pour se faire religieuse. Ils s'aiment à première vue, s'enfuient et vont s'installer à Paris. Mais, bientôt, le père de Des Grieux le fait enlever, sur la dénonciation d'un M. de B***, dont Manon devient la maîtresse. Des Grieux se retire au séminaire de Saint-Sulpice. Manon vient le revoir et n'a pas de peine à arracher son amant à la vie religieuse. Ils vivent à Chaillot avec le garde du corps Lescaut, frère de Manon, qui les exploite et enseigne à Des Grieux à se procurer de l'argent par un jeu malhonnête. Tous trois essayent de duper le vieux M. de G*** M***, qui fait enfermer Des Grieux à Saint-Lazare, et Manon à l'Hôpital général. Ils s'évadent, et Lescaut est tué. Manon quitte de nouveau son chevalier pour devenir la maîtresse du fils de M. de G*** M***. Arrêtée encore une fois, elle est conduite au Havre, avec des filles de mauvaise vie, puis embarquée pour la Nouvelle-Orléans, partout suivie du fidèle Des Grieux. En Amérique, ils croient pouvoir jouir d'un bonheur paisible; mais le fils du gouverneur s'éprend de Manon. Des Grieux le blesse dangereusement. Les deux amants s'enfuient au désert, où Manon meurt de fatigue. Dans cet ouvrage, l'abbé Prévost a atteint, dit Sainte-Beuve : « la profondeur la plus inouïe de la passion par le simple naturel du récit ». Malgré son avilissement, Manon est sympathique : elle aime « le plaisir et le passe-temps », mais ses infidélités ne diminuent pas sa tendresse, et sa fin rachète ses erreurs. De même, la passion sans bornes de Des Grieux fait oublier ses faiblesses. Le personnage du vertueux Tiberge, son ami, ne manque pas de noblesse. Le style semble si spontané que les négligences de détail, très réelles, se sentent à peine.

Manon, opéra-comique en cinq actes et six tableaux, en vers libres, paroles de Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de J. Massenet (Opéra-Comique, 1884). — Les librettistes ont pris quelques libertés avec le roman de *Manon Lescaut :* par exemple, Lescaut n'est plus le frère, mais seulement le cousin de Manon, et celle-ci meurt non plus en Amérique, mais sur la route du Havre.

Sur un poème fort bien fait, Massenet a écrit une partition tour à tour aimable et vivace, tendre et passionnée, d'une forme neuve. Mentionnons, au premier acte, le chœur amusant et pittoresque de l'arrivée du coche, l'air curieux et original de Manon : *Je suis encor tout étourdie,* le petit trio charmant des grisettes, les couplets de Lescaut : *Ne bronchez pas, soyez gentille,* la cantilène délicieuse de Manon : *Voyons, Manon, plus de chimères,* et son duo avec Des Grieux. Au second, un joli prélude, la lecture de la lettre, pleine de tendresse, l'excellent quatuor qui suit, et la romance touchante de Manon : *Adieu notre petite table!* Au troisième, tout le tableau pimpant et piquant du Cours-la-Reine, où se trouve, comme contraste, la scène émouvante de Manon et de Des Grieux père, puis la grande scène de Saint-Sulpice, point culminant de l'œuvre, pour laquelle le compositeur a trouvé des accents chaleureux et pathétiques. L'acte du tripot brille surtout par son mouvement et sa verve. Le dernier acte, relativement peu important, ne laisse pas d'exciter encore l'intérêt et l'émotion.

— Sur le même sujet, nous citerons encore *Manon Lescaut,* ballet-pantomime en trois actes, scénario de Scribe, musique de F. Halévy, représenté à l'Opéra en 1830; *Manon Lescaut,* opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique en 1856, et *Manon Lescaut,* drame lyrique italien en quatre actes, paroles de Domenico Oliva, musique de Puccini, représenté sur le Théâtre royal de Turin, le 1er février 1893.

MANONCOURT (SONNINI DE). Biogr. V. SONNINI.

MANOPPELLO, comm. d'Italie (prov. de Chieti [Abruzze Citérieure]), près de la Pescara; 4.400 hab.

MANOQUE (*nok'* — rad. *main*) n. f. Comm. Petite botte de feuilles de tabac séchées, triées et réunies par leurs pétioles.

— Mar. Grosse pelote de filin, bitord, merlin, lusin, de 30 à 60 brasses.

Manoque de filin.

MANOQUER (*kê*) v. a. Mettre le tabac en manoques.

MANORINE ou **MANORINA** n. f. Genre d'oiseaux australiens, du groupe des soui-mangas.

— ENCYCL. Les *manorines* sont des méliphagidés à livrée peu brillante; leurs mœurs sont celles de tous les souimangas. On en connaît cinq espèces, dont le type est la *manorina melanophrys,* de la Nouvelle-Galles du Sud.

Manorine.

MANOSCOPE (*skop'* — du gr. *manos,* peu dense, et *skopein,* examiner) n. m. Instrument destiné à indiquer les variations de densité de l'air atmosphérique. V. MANOMÈTRE.

MANOSQUE (en lat. *Manuesca*), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 23 kilom. de Forcalquier, sur un affluent et à quelque distance de la Durance; 5.265 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de commerce; sources sulfureuses à Bournes et à Pétavine; gypse et pierre à chaux; mine de houille et gisements bitumineux. Fabrique d'huile; pépinières; distilleries; filatures; mégisseries; fabrique de chapeaux. Anciens remparts du XIVe siècle, portes Soubeyran et de la Saunerie, église Saint-Sauveur avec un clocher surmonté d'une cage d'horloge en fer forgé; Notre-Dame, des XIIe et XVIIe siècles; hôtel de ville; tour carrée, reste du château des comtes de Forcalquier, qui possédaient Manosque avec les Hospitaliers. La ville, très ancienne, fut pillée au Xe siècle par les Sarrasins. — Le canton a 6 comm. et 7.912 hab.

Armes de Manosque.

MANOT, comm. de la Charente, arrond. et à 9 kilom. de Confolens, près de la Vienne; 1.212 hab. Ch. de f. Orléans.

MANOTE (dimin. du lat. *manus,* main) n. f. Bot. Un des noms vulgaires de la clavaire comestible.

MANOTES (*têss*) n. m. Genre de connaracées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs en cymes terminales. (On en connaît quatre espèces d'Afrique.)

MANOU (*le Penseur, l'Homme type*), terme qui se rencontre déjà dans les Védas, soit comme une appellation ou une épithète appliquée indistinctement à Agni (le dieu du feu) et à Soma (la libation personnifiée et déifiée), comme nom de l'un des grands richis, chantres inspirés des hymnes du Rig-Véda. A l'époque des Brahmanas, il devient le nom générique d'une série de quatorze personnages d'origine divine ou demi-dieux, les *manous,* dont le mythe s'est développé dans la littérature des Pourânas. Chacun de ces Manous gouverne le monde pendant un *manvantara.* (V. ce mot.) Sept Manous seulement se sont manifestés jusqu'à l'époque actuelle, savoir : Svâyambhouva, Svârotchicha, Auttami, Tâmasa, Raivata, Tchâkchoucha et Vaivaçvata; les sept autres, dont cependant les Pourânas donnent les noms, sont encore à venir.

Manou (LOI DE). Rel. hind. V. MANAVA-DHARMAÇASTRA.

MANOUF n. m. Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUG (Pierre). Biogr. V. MÉCHITAR.

MANOUL ou **MANUL** n. m. Espèce de chat sauvage, répandu dans les montagnes de l'Asie centrale et boréale.

— ENCYCL. Le *manoul,* chat de Tartarie ou chat du Thibet (*felis manul*), est de la taille d'un angora. Sa fourrure, épaisse et soyeuse, longue, est d'un beau gris ardoisé clair, finement tigrée de noir sur le train de derrière; la queue est terminée par une large tache noire; les pattes et les flancs sont jaunâtres, le ventre blanc.

Manoul.

MANOU-VAIVAÇVATA, le septième des manous, qui préside au Manvantara actuel.

MANOUVRABLE n. m. Féod. Vassal qui doit la manœuvrée ou service personnel à son seigneur.

MANOUVRIER (*vri-é*), **ÈRE** [de *main,* et *ouvrier*] n. Ouvrier, ouvrière qui travaille de ses mains; journalier. V. MANŒUVRE.

MANQUANT (*kan*), **ANTE** [rad. *manquer*] adj. Qui est en moins : *Remplacer la somme* MANQUANTE. || Absent : *Noter les élèves* MANQUANTS. — Substantiv. (en ce dernier sens) : *Noter, Punir les* MANQUANTS.

MANQUE (*mank'* — subst. verb. de *manquer*) n. m. Défaut, absence : *Tout désordre public vient du* MANQUE *de travail.* (P.-L. Courier.) || Ce qui manque pour compléter une chose : *Trouver vingt francs de* MANQUE *dans un sac de mille francs.*

— *Être de manque,* Être absent là où on devrait se trouver.

— Pop. *A la manque,* Laid, mauvais ou défectueux : *Artiste* A LA MANQUE. *Affaire* A LA MANQUE.

— Loc. prépos. *Manque de,* Faute de, par défaut de : *S'il n'avait pas été pendu, ce n'était pas* MANQUE DE *mauvaise volonté.* (St-Sim.)

— Agric. En T. de labour, *Faire un manque,* Laisser intacte une portion de terre qu'il aurait fallu retourner.

— Comm. *Manque à gagner,* Profit qu'on eût pu faire et qu'on n'a pas fait.

— Jeux. A la roulette, Une des six chances simples comprenant tous les numéros de 1 à 18 inclus. (C'est l'opposé de *passe,* qui va de 19 à 36. Le joueur qui a gagné reçoit une fois sa mise.) || Au billard, *Manque de touche* ou *Manque à toucher,* Maladresse du joueur qui ne touche pas la bille sur laquelle il joue.

— Manèg. Faux pas qui peut faire tomber le cheval.

— Techn. Maille ou point qu'a omis l'ouvrier en maillant un filet, en exécutant une tapisserie, une dentelle, etc.

— n. f. Milit. *Une manque,* Action de manquer à l'appel.

— SYN. Défaut, faute, etc. V. DÉFAUT.

MANQUEMENT (*ke-man* — rad. *manquer*) n. m. Faute par omission : *Nos* MANQUEMENTS *n'ont de recours qu'à son tribunal* (de Dieu). (G. Sand.)

— Défaut, manque, absence, action de manquer : *Un* MANQUEMENT *de foi.*

MANQUER (*kê* — de l'ital. *mancare,* même sens; du lat. *mancus,* manchot, et par ext. défectueux) v. n. Faillir, commettre des fautes : *Chacun de nous est sujet à* MANQUER.

— Rater, en parlant d'une arme à feu : *Fusil qui* MANQUE. || Être de moins, être perdu : *Volume dont le dernier chapitre* MANQUE. || Disparaître en mourant : *Père de famille qui vient à* MANQUER. || Faire défaut, être en moins, ne pas exister : *Où la liberté* MANQUE, MANQUENT *l'âme et la vérité.* (Custine.) || Ne pas rendre, ne pas produire : *Année où la vigne a* MANQUÉ. || Ne pas réussir, échouer : *Expérience, Mariage qui a* MANQUÉ. || Défaillir : *Acteur à qui* MANQUE *la voix.* || Se dérober, s'affaisser, s'écrouler : *Maison qui menace de* MANQUER *par les fondements.* || Ne pas faire honneur à ses engagements; faire faillite : *Commerçant qui est obligé de* MANQUER.

— Par ext. *Manquer de subir quelque chose,* Y échapper : *Il* A MANQUÉ *de se noyer* (et elliptiq. *Il* A MANQUÉ *se noyer*).

— *Manquer de,* Être dépourvu, avoir faute de : MANQUER *d'argent,* DE *patience,* DE *prudence.* || Violer; ne pas user de : MANQUER *de parole.* || Omettre, s'abstenir de : *Ne pas* MANQUER DE *se faire payer.* || *Ne pas manquer de,* Être sûr de, arriver certainement à : *Qui cherche Dieu de bonne foi* NE MANQUE JAMAIS DE *le trouver.* (Boss.)

— *Manquer à,* Faire défaut à, ne pas être en la possession de : *Jouissez donc de ce que vous possédez; espérez ce qui* VOUS MANQUE. (Léris.) || Ne pas assister, ne pas être présent à : MANQUER À *un rendez-vous.* || Violer, se soustraire à : MANQUER À *son devoir.* || Abandonner, ne pas venir en aide à, violer ses devoirs envers : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de* MANQUER AUX *misérables.* (La Bruy.) || Insulter, se conduire impoliment envers : MANQUER À *un vieillard.* || Négliger, omettre de : *Je* MANQUE À *faire plusieurs choses à quoi je suis obligé.* (Pasc.)

— *Sans manquer,* Sans faute; de toute nécessité.

— Fam. *Avoir peur que la terre ne manque,* Craindre sans cesse des accidents, des malheurs improbables.

— Impersonnellem. *Il manque,* Il y a faute de : IL MANQUE *à quelques-uns jusqu'aux aliments.* (La Bruy.)

— Impersonnellem. *Il s'en manque,* Il s'en faut, il faudrait encore pour compléter : *Je n'ai pas mon compte,* IL S'EN MANQUE *de vingt francs.*

— Gramm. L'infinitif qui sert de complément au verbe *manquer* doit être précédé de la préposition *à* quand *manquer* exprime l'idée d'une omission qui est une faute contre le devoir : *Il ne* MANQUE *jamais* À *prier Dieu matin et soir.* || On emploie la préposition *de* quand on a en vue une omission simple : *On ne peut* MANQUER D'*être honoré par les hommes quand on les tient par l'intérêt.* (Fléchier.)

— Jeux. *Manquer de touche, Manquer à toucher,* Au billard, Ne pas toucher avec sa bille la bille que l'on vise.

— Mar. *Manquer à virer,* Ne pas réussir à faire manœuvrer son navire dans un virement de bord. || *La brise manque,* Elle cesse de souffler. || *Un cordage manque,* Il se brise. || *Un navire est manqué,* Il ne satisfait pas aux conditions demandées.

— Techn. *Manquer de fer,* Se dit d'un fer à cheval qui, terminé, se trouve être trop étroit ou trop peu épais.

— v. a. Ne pas toucher, ne pas atteindre, ne pas frapper : MANQUER *le but.* || Ne pas réussir à exécuter : MANQUER *un mariage.* || Mal exécuter : MANQUER *un tableau.* || Laisser échapper : MANQUER *une occasion.*

— Ne pas se trouver, ne pas se rendre à, ne pas se rencontrer dans : MANQUER *un rendez-vous, un voyageur.*

— *Ne pas manquer quelqu'un,* Ne pas oublier de châtier, de se venger de : *Sois tranquille, je* NE TE MANQUERAI PAS.

— *La manquer belle,* Ne pas réussir, malgré l'occasion favorable. Cette locution est empruntée au jeu de paume et se rapporte littéralement à une balle qui s'offrait *belle,* et qu'on a cependant manquée. || Échapper à un danger qui paraissait inévitable : *La pierre vous a rasé, vous* L'AVEZ MANQUÉ *belle.* V. ÉCHAPPER.

— Mar. *Manquer un mouillage,* Manœuvrer mal pour s'y rendre, ne pas jeter l'ancre à l'endroit désigné. || *Manquer la terre* ou *un atterrissage,* Faire fausse route et ne pas se trouver en vue de terre ou à l'endroit où on croyait atterrir.

Manqué, ée part. pass. du v. Manquer.

— Qui n'est pas devenu ce qu'il devait ou prétendait être : *Un docteur* MANQUÉ.

Se manquer, v. pr. Être manqué : *Le gibier qui se tire au vol* SE MANQUE *souvent.* || Ne pas faire ce qu'on se doit à soi-même : *On ne* SE MANQUE *jamais à soi-même impunément.* (Grimm.) || N'avoir pas les uns pour les autres les égards commandés par les bienséances.

MANRESA (en lat. *Minorissa*), ville forte d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), entre le Llobregat et le Cardoner; 16.000 hab. Fabrication de draps, d'étoffes, papier, eau-de-vie, etc. Ville très élégante et pittoresque, bâtie en amphithéâtre, sur le versant d'une colline, dont le sommet est couronné par la cathédrale.

MANRÈSE (de *Manresa,* n. de ville) n. m. Retraite spirituelle. (Ignace de Loyola ayant passé plusieurs mois dans une solitude absolue dans la ville de Manresa, on a donné, dans la langue ecclésiastique, le nom de *manrèse* à

toute retraite ascétique, et même à des recueils de méditations et d'exercices spirituels) : *Le* MANRÈSE *du prêtre.*

MANRIQUE (Gomez), poète et homme politique espagnol (1412-1491). Il prit une part active à la révolte des seigneurs contre Enrique IV. Ses poésies, publiées par Paz y Melia (1885), comprennent des poèmes allégoriques, dans la manière de Juan de Mena ou de Santillana, son parent, et un grand nombre de pièces lyriques.

MANRIQUE (Jorje), poète lyrique espagnol (1440-1478). Il a écrit un assez grand nombre de pièces généralement médiocres, qui furent recueillies dans les *Cancioneros.* Une de ces pièces, néanmoins, suffit à sauver son nom de l'oubli ; c'est une élégie, *Por la muerte de su padre,* qui montre le néant des choses humaines, et l'immortelle valeur de la vertu. Elle a été admirablement traduite par le poète américain Longfellow, en 1833.

MÂNS, nom donné par les Chinois aux *Barbares méridionaux,* c'est-à-dire à toutes les tribus de race étrangère du sud de leur empire qu'ils n'ont jamais pu soumettre.

— ENCYCL. Les *Mâns* vivent sur les sommets des montagnes et des rochers, non seulement des provinces méridionales de la Chine, mais aussi du haut Tonkin. Contrairement à leurs voisins annamites, ils ont le crâne dolichocéphale et le visage ovale, quoique leur nez soit un peu large, de même que leur bouche. Leurs lèvres ne sont pas épaisses ni leur teint jaunâtre et, habituellement, leurs yeux sont d'une horizontalité parfaite.

MANS (LE), chef-lieu du départ. de la Sarthe, à 211 kilom. de Paris, sur la Sarthe, qui, immédiatement en aval, se double de l'Huisne ; 62.948 hab. *Manceaux, elles.*) Ch. de f. Ouest et Orléans. Evêché suffragant de Tours. Commerce de bestiaux, de volailles (poulardes et chapons), d'œufs, de gibier, de légumes, de fourrages, de grains. Briqueteries, cidreries, fabrique de chocolat, minoteries, distilleries, corderies, fabriques de toiles, de chaussures, tanneries, fabriques de brosses, manufacture de lingerie, chaudronnerie, fonderies, constructions mécaniques, scieries mécaniques, fabriques d'huiles, de conserves alimentaires, filatures de chanvre, fabriques de produits chimiques et d'engrais, imprimeries. Le Mans est composé de deux quartiers principaux, séparés par la Sarthe. Sur la rive gauche est bâtie l'ancienne ville, sur un plateau descendant brusquement à la rivière. Au sud, les nouveaux quartiers ont plus que triplé la superficie de la ville. Ces deux sections sont réunies par quatre ponts modernes.

Armes du Mans.

On trouve dans les rues étroites de l'ancienne ville des restes de *remparts gallo-romains,* avec leurs tours. Hors de la ville se voient quelques vestiges de l'amphithéâtre.

Cathédrale Saint-Julien, bâtie au commencement du moyen âge, et l'un des plus beaux édifices religieux de l'Ouest. Notre-Dame-de-la-Couture, dépendant d'une abbaye de bénédictins fondée au VIIe siècle, reconstruite plusieurs fois à partir de 995, et remaniée aux XIIe, XIIIe et XVe siècles. Notre-Dame-du-Pré, église d'une ancienne abbaye de bénédictines fondée au XIe siècle, restaurée aux XVIIe et XIXe siècles, spécimen intéressant de l'architecture romane. La Visitation (1737), Saint-Pavin-des-Champs (Xe s.), Saint-Pierre-de-la-Cour (Xe, XIe et XIIIe s.). Eglise de la Mission (1180), convertie en caserne d'artillerie.

Préfecture dans les bâtiments de l'abbaye de la Couture (1760). Hôtel de ville de 1756. Grand séminaire (XIVe, XVIIe et XVIIIe s.). Curieuses maisons des XVe et XVIe siècles. Maison dite « de la reine Bérengère », du temps de Louis XII. Musée. — L'arrondissement a 10 cant., 141 comm. et 171.736 h. ; le 1er cant. a 4 comm. et 32.570 h. ; le 2e cant., 13 comm. et 28.699 hab. ; le 3e cant., 9 comm. et 23.321 hab.

Histoire. Le Mans est une ancienne ville gauloise ; le christianisme y fut porté par saint Julien (IIIe s.). Sous Charlemagne, ce fut une des villes les plus riches de l'empire. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres des ducs

Cathédrale du Mans.

d'Anjou et de Normandie (XIe et XIIe s.). Pendant l'insurrection de la Vendée, Le Mans fut pris par les Vendéens et repris par les républicains. Le 10 et le 11 janvier 1871, l'armée en retraite du général Chanzy, établie sur les collines qui dominent le confluent de l'Huisne, y fut attaquée par l'armée entière du prince Frédéric-Charles. Elle réussit à tenir bon jusqu'au soir du 11. Mais une panique des mobilisés bretons qui gardaient l'importante position de la Tuilerie fit perdre à l'armée française le bénéfice de deux jours d'efforts. Chanzy dut se résigner à battre en retraite vers l'Ouest.

MANSAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. de Brive, sur une colline, non loin de la Vézère ; 1.207 hab. Ch. de f. Orléans. Gisements de houille.

MANSAIS, AISE (*sè, èz*), forme ancienne du mot MANCEAU, ELLE. ‖ On disait aussi MANSOIS, OISE.

— Adjectiv. : *Histoire* MANSAISE.

— *Sou, Denier mansais,* Monnaies des seigneurs du Mans.

MANSARAOUAR ou **MANASARAOUAR,** lac sacré du Thibet, entre l'Himalaya au S., le Gangri au N., à 5.621 mètres d'altitude ; 380 kilom. carr. Il se verse probablement dans le Satledj, tributaire gauche de l'Indus.

MANSARD ou **MANSART** (*sar'*) n. m. Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARD (Jules HARDOUIN-). Biogr. V. MANSART.

MANSARDE (de *Mansard,* architecte franç.) n. f. Fenêtre pratiquée dans la partie antérieure d'un comble brisé : *Monter au toit par la* MANSARDE. (On dit aussi *Fenêtre en mansarde.*) Chambre située sous un comble brisé : *Habiter une* MANSARDE. ‖ Comble, toit brisé : *Demeurer sous la* MANSARDE. ‖ Croisée à coulisse, comme on les fit d'abord pour les mansardes.

— *Comble en mansarde,* Comble brisé. ‖ On dit également, dans ce sens, TOIT EN MANSARDE.

— Art milit. Partie supérieure d'une tente d'officier dite *marquise.*

— ENCYCL. Constr. Le système des combles *en mansarde* (que François Mansart mit en vogue vers 1650, mais qui avait été déjà employé au Louvre par Pierre Lescot), a l'avantage de permettre l'établissement d'un étage et l'utilisation des greniers ; il a l'inconvénient de compliquer la combinaison des fermes, et il oblige à faire des couvertures en deux parties, dont l'une est trop inclinée quand l'autre ne l'est pas assez, ce qui, pour cette dernière, fait souvent recourir au métal. Les toits en mansarde se composent d'une partie triangulaire, qui surmonte un système trapézoïdal ; la première partie est établie comme les fermes ordinaires surbaissées, avec un entrait qui devient la base supérieure du trapèze ; ce dernier est formé, en outre, par des entraits formant les poutres principales du plancher inférieur, et par des montants inclinés très faiblement par rapport à la verticale.

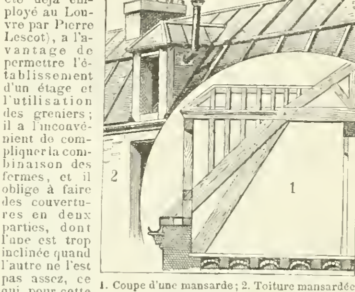

1. Coupe d'une mansarde ; 2. Toiture mansardée.

MANSARDÉ, ÉE adj. Archit. Disposé en mansarde. ‖ *Étage mansardé,* Etage dont les chambres sont des mansardes. ‖ *Chambre mansardée,* Chambre dont la partie supérieure est rétrécie par l'inclinaison du toit.

MANSART ou **MANSARD** (François), architecte, né et mort à Paris (1598-1666). Artiste original et fécond, il construisit à Paris l'église Sainte-Marie de Chaillot, celle des Minimes de la place Royale, celle de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, le portail de l'église des Feuillants, l'hôtel de La Vrillière (1635), qui est aujourd'hui l'hôtel de la Banque de France ; les châteaux de Choisy, de Berny, de Maisons [1642-1650] (ce dernier est regardé comme son chef-d'œuvre), etc. Il donna le plan du Val-de-Grâce. Son portrait, par Philippe de Champaigne, est au Louvre. On lui attribue l'invention des *mansardes,* dont il se borna en réalité à généraliser l'usage.

MANSART ou **MANSARD** (Jules HARDOUIN-), architecte, petit-neveu du précédent, né à Paris en 1646, mort à Marly en 1708. Son père, Raphaël Hardouin, peintre obscur, ayant épousé une nièce de Mansart, celui-ci forma son petit-neveu dans l'étude de l'architecture. Il travailla d'abord sous les ordres de Libéral Bruant, puis, en 1674, il agrandit le château de Saint-Germain et, devenu l'architecte en titre de Louis XIV, il construit le château de Clagny (1676-1680). Il fut également l'auteur de l'hôtel de ville d'Arles, du château de Dampierre, de la célèbre maison de La Quintinie à Versailles, de l'hôtel de Conti à Paris, etc. Chargé, en 1678, d'achever le palais de Versailles, commencé par Levau, et dans lequel il exécuta la façade sur les jardins, Mansart reçut de Louis XIV l'intendance des bâtiments du roi. On lui doit encore le grand Trianon, le château de Vanves, le dôme de l'hôtel des Invalides, son plus beau titre de gloire ; la place Vendôme, si remarquable par son caractère de grandeur et d'élégance ; la place des Victoires, l'église Notre-Dame, à Versailles, etc. Il fut successivement premier architecte du roi, surintendant des bâtiments, arts et manufactures (1699), membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1699), protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture, etc.

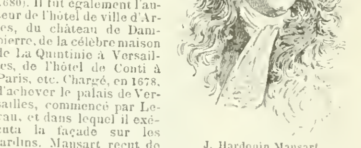
J. Hardouin Mansart.

MANSE (au moyen âge *mansus,* parfois *mansum,* rarement *mansa*) n. m. Habitation rurale, à laquelle se rattachait une certaine étendue de terre.

— ENCYCL. Il y avait deux classes principales de manses : 1° le *manse seigneurial* ou *domanial,* le *chef-manse,* qu'administrait le propriétaire, ou qu'il faisait gérer par ses officiers ou par un concessionnaire. Du chef-manse dépendaient des manses inférieurs, dont les tenanciers étaient astreints à des services déterminés à son profit. Dans le chef-manse s'élevait le manoir seigneurial, avec des bâtiments annexes, tels que boulangerie, ateliers, granges, etc. ; 2° les *manses tributaires,* donnés à des fermiers ou tenanciers, moyennant des redevances fixes et des services réguliers. On distinguait trois ordres de manses tributaires : les *manses ingénuiles,* qui, plus étendus que les autres, avaient à payer des redevances plus considérables, même un droit spécial, la *lignaritia,* ou droit d'usage dans les forêts et dont les tenanciers étaient astreints à un tribut militaire ; les *manses lidiles,* supportant les mêmes charges que les *ingénuiles,* mais atténuées ; les *manses serviles,* exempts de la *lignaritia* et du droit de guerre, et qui payaient des redevances en nature. Les manses cultivés et remplissant leurs obligations s'appelaient *mansi vestiti,* en opposition aux manses incultes ou *absi.*

On distinguait encore les *manses héréditaires,* transmis par les tenanciers à leurs descendants et les *manses amovibles,* qui, après un certain temps, devaient faire retour au propriétaire. Certains prenaient un nom particulier, d'après la nature des redevances : *mansi manoperarii,* ou qui doivent la main-d'œuvre ; *carroperarii,* ou astreints aux charrois ; *paraveredarii,* c'est-à-dire fournissant des chevaux pour le transport des bagages.

MANSEL (Henri LONGUEVILLE), philosophe anglais, né et mort à Cosgrove, dans le comté de Northampton (1820-1871). Il fut ordonné diacre en 1844 et prêtre en 1845. Il passa à Oxford la plus grande partie de sa vie en qualité de professeur examinateur, de prédicateur, puis enfin de doyen de Saint-Paul. Mansel édita les leçons d'Hamilton, dont il acceptait et développait les doctrines. Il travailla à faire connaître en Angleterre la philosophie de Kant. Philosophe et théologien, il adoptait la théorie de la relativité de la connaissance. Logicien, il reprenait les théories d'Hamilton. Nous citerons de lui : *Prolégomènes logiques, étude sur les caractères psychologiques des procédés logiques* (1851) ; *Métaphysique* (1860) ; *la Philosophie du conditionné* (1866). Ce dernier ouvrage est une réponse à la thèse associationniste exposée par S. Mill dans son *Examen de la philosophie d'Hamilton* ; etc.

MANSELLE (*sèl'*) n. f. P. et chauss. Chacun des deux bras d'une hie ou demoiselle.

MANSENC, MANSAIN ou **MANSEIN** (*sin*) n. m. Vitic. Variété de cépage rouge des Hautes-Pyrénées. Syn. de TANNAT, TANNAT NOIR. (Pulliat distingue une variété blanche et une variété rouge.)

MANSFELD, ancien comté souverain de l'Allemagne. Il faisait partie du cercle de la Haute-Saxe et confinait aux principautés d'Anhalt, d'Alberstadt, de Saxe-Eisenach, et à la Saxe électorale : au total, 1.084 kilom. carr. environ de superficie, aujourd'hui partagés en deux cercles, qui sont parmi les districts métallurgiques (cuivre, fer, argent, plomb) les plus actifs de la Saxe : le *cercle du Lac,* peuplé de 80.000 hab., et le *cercle de la Montagne,* 55.000 hab. La capitale était le petit bourg de *Mansfeld,* aujourd'hui peuplé de 2.300 hab. (mines de cuivre). Les villes principales étaient Eisleben et Sangerhausen. A l'extinction de la famille des comtes de Mansfeld, le domaine fut partagé (1780) entre la Saxe et la Prusse, qui en obtint la plus grande partie.

MANSFELD (Albert III, comte DE), chef protestant d'Allemagne, né en 1480, mort en 1560. Il fut parmi les amis les plus énergiques de Luther. Mis au ban de l'empire après la bataille de Mühlberg (1547), il prit part, en 1550, à la défense de Magdebourg contre les troupes de Charles-Quint. Il se rallia ensuite à Maurice de Saxe contre l'empereur. Le traité de Passau (1552) lui rendit ses biens.

MANSFELD (Pierre-Ernest, comte DE), général allemand, né en 1517, mort à Luxembourg en 1604. Envoyé de bonne heure à la cour de Charles-Quint, il prit part à la campagne de Tunis (1535), puis aux dernières campagnes contre le roi de France François Ier (1542-1544), s'illustra au siège de Landrecies (1543) et fut nommé, en 1545, gouverneur du duché de Luxembourg et de Bruxelles. Dans la campagne de 1552 contre la France, Mansfeld envahit la Champagne, mais fut fait prisonnier dans Ivoy ; il ne fut relâché, contre une rançon, qu'en 1557. En 1559, il empêcha le duc de Guise de s'emparer de Luxembourg. Plus tard, il amena des secours à Charles IX contre les huguenots français (1569). Il fut, aux Pays-Bas, un des partisans les plus énergiques des Espagnols et du parti catholique. Il remplit à plusieurs reprises les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas, et fut créé, en 1594, prince de l'empire. — Son fils CHARLES, né en 1543, mort en 1595, fut élevé en France, y prit du service, passa ensuite dans l'armée espagnole et fut nommé général par Philippe II. En 1593, il combattit, en France, contre Henri IV, en 1595, contre les Turcs en Hongrie, et reçut le titre de capitaine général en Flandre.

MANSFELD (Ernest DE), général allemand de la guerre de Trente ans, fils naturel du comte Pierre-Ernest, légitimé par l'empereur Rodolphe, né à Luxembourg en 1580, mort à Rakovitza (Bosnie) en 1626. Elevé dans la religion catholique, il combattit avec son frère Charles en Hongrie (1595), puis dans les Pays-Bas, et prit part, dans l'armée espagnole, au fameux siège d'Ostende (1601-1604). En 1609, il se brouilla avec Léopold, archiduc d'Autriche, et passa au service de l'Union des princes protestants d'Allemagne. En 1619, envoyé au secours des Bohémiens révoltés contre l'empereur Ferdinand II, il négocia secrètement avec ce dernier et demeura inactif à Pilsen ; puis, après la bataille de la Montagne Blanche, il se déclara pour l'Electeur palatin vaincu, rassembla une armée de 20.000 soudards, qu'il fit vivre aux dépens des provinces occupées, et guerroya contre Tilly, le général catholique. Ses bandes ravagèrent les vallées du Mein et du Rhin, et passèrent en Alsace, où Mansfeld songea un moment à se tailler une principauté indépendante et commença à négocier avec la cour de France, pour obtenir des subsides (1622). Cependant, le Palatin le pria de licencier son armée. Mansfeld et Christian de Brunswick, réunis, gagnèrent alors les Pays-Bas, après avoir écrasé une armée espagnole à Fleurus (1622). Mansfeld, au service de la Hollande, guerroya dans l'Allemagne du Nord, puis licencia son armée, se rendit

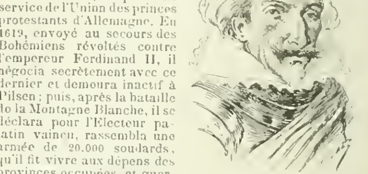
Mansfeld.

à Calais, à la cour de France, qui lui promit des subsides, et de là à Londres, auprès du roi Jacques Ier (1624). Celui-ci lui donna de l'argent; avec une nouvelle armée, il reparut dans l'Allemagne du Nord (1625), mais fut vaincu à Dessau, par Wallenstein, général de l'Empereur (1626). Il réorganisa son armée avec l'argent que Richelieu lui fournit, et réussit à rejoindre Bethlen Gabor, prince de Transylvanie et l'ennemi des Habsbourg. Celui-ci, cependant, fit la paix avec l'empereur. Mansfeld, alors, laissa le commandement de son armée au duc Jean-Ernest de Saxe-Weimar, et il voulait gagner Venise pour y négocier de nouveau avec la France et l'Angleterre, quand la mort le surprit en route. C'était un chef de partisans hardi, énergique, mais cruel.

MANSFELDOIS (*sfèl'-doi*) n. m. Hist. relig. Nom donné à des protestants d'Allemagne qui, au XVIe siècle, formèrent une secte ayant pour chef le comte Albert de Mansfeld.

MANSFIELD, ville d'Angleterre (comté de Nottingham); 15.000 hab. Fabrication de dentelles, soieries, cotonnades. Belle église gothique. A proximité, grande forêt, autrefois illustrée par les exploits de Robin-Hood.

MANSFIELD, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Richland, à la source du Petit Rocky; 10.500 hab. Grand commerce de moutons, de porcs et de chevaux. — Bourg de l'Etat de Massachusetts (comté de Bristol), sur le Taunton; 3.000 hab. Filatures.

MANSI (Jean-Dominique), prélat italien, né et mort dans cette ville (1692-1769). Il entra dans la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, enseigna la théologie à Naples et devint archevêque de Lucques en 1765. Il composa en latin de nombreux ouvrages d'histoire ecclésiastique, dont le plus remarquable est la *Collection nouvelle et très étendue des sacrés conciles* (1759-1798). Ce recueil commence au concile de Jérusalem et s'arrête à l'année 1509.

MANSIGNÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 21 kilom. de La Flèche, sur un coteau au-dessus du Casseau; 2.063 hab. Scierie. Dolmen; église avec chœur et tour occidentale du XIIe siècle.

MANSION (du lat. *mansio*; de *manere*, demeurer) n. f. Demeure, habitation. ‖ Campement, étape. (Vieux.)
— Astrol. Syn. de MAISON.
— Théâtr. Dans le théâtre du moyen âge, Lieu où se passe une scène.
— Antiq. rom. Station, relai sur une grande route.
— ENCYCL. Antiq. rom. C'est peut-être à l'imitation de ce qu'avaient fait les rois de Perse que les Romains disposaient le long des routes, chacune à une journée de voyage environ, une construction, parfois fortifiée et qui comportait des approvisionnements pour les troupes, un relai de chevaux, parfois de commodes appartements pour les voyageurs privilégiés qui usaient de la poste impériale. Les empereurs eux-mêmes y logeaient au besoin. Chaque *mansion* était dirigée par un intendant (*mansionarius*); les approvisionnements étaient fournis par voie de réquisition par les habitants de la région.

MANSIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Hist. rom. Intendant chargé de diriger une mansion.
— Hist. Officier du roi qui, sous les Capétiens, était chargé de faire préparer les logements royaux.
— Hist. ecclés. Nom donné à des clercs résidant auprès des églises et chargés de les garder. (Ils paraissent avoir eu également la surveillance des cimetières chrétiens.)

MANSLE, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 17 kilom. de Ruffec, sur la Charente: 1.537 hab. Carrières. Commerce de bestiaux. Eglise des XIe, XVe et XVIe siècles. — Le canton a 25 comm. et 12.298 hab.

MANSO (Jean-Baptiste), marquis DE VILLA, poète italien, né à Naples vers 1560, mort en 1645. Sa grande fortune lui permit de s'entourer de savants et d'artistes. Il fut l'ami du Tasse, qui a immortalisé leur amitié dans un dialogue intitulé: *il Manso*. On a de lui: *i Paradossi overo Dell' amore dialoghi* (1608); *la Vita di Torquato Tasso* (1619), très estimée; etc.

MANSO (Johann Kaspar Friedrich), historien allemand, né à Zella (Gotha) en 1760, mort à Breslau en 1826. Il fut professeur au gymnase de Gotha, prorecteur (1790), puis recteur au Magdalaneum de Breslau. Nous citerons de lui: *Sparte, essai pour servir à l'éclaircissement de l'histoire et de la constitution de cette république* (1800); *Vie de Constantin le Grand* (1817); *Histoire de la monarchie prussienne depuis la paix d'Hubertsbourg* (1819); *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie* (1824); etc.

MANSOIS, OISE. Géogr. V. MANSAIS, AISE.

MANSOUR Ier (Abou-Salih Abd-er-Rezzak **el-**), souverain samanide de la Transoxiane et de la Perse orientale, né à Samarkand vers 948, mort dans cette même ville en 975. Il succéda en 961 à son frère Abd-el-Mélik Ier, malgré l'opposition d'Aleptikin, gouverneur du Khoraçan. Mansour Ier voulut destituer Aleptikin, mais ce dernier se déclara indépendant et fonda la première dynastie des Ghaznévides à Ghazna; en même temps, le Sedjestan se rendait indépendant avec les Saffarides, le Djourdjan avec les Béni-Féridoun, et le Kharezm avec les Kharezmshahs. Mansour Ier essaya en vain de réparer ces pertes en tentant de s'emparer du royaume des Bouïdes. Ce prince protégea les lettres et les sciences.

MANSOUR (Aboul-Kasim), souverain des trois régences de l'Afrique du Nord, de la dynastie des Zéïrites, né à Ashir en 950, mort à Kairouan vers 996. Il succéda, en 984, à son frère, sous la suzeraineté des califes fatimites d'Egypte, mais il ne tarda pas à se déclarer indépendant. Il protégea les artistes et embellit sa capitale de Kaïrouan; il eut pour successeur son fils, Abou Mounad-Badis.

MANSOUR II (Aboul-Haris **el-**), souverain de la Transoxiane et de la Perse orientale, de la dynastie des Samanides, né en 970 à Samarkand, mort à Boukhara en 999. Il succéda en 997 à son père Nouh II. Il précipita la décadence de la monarchie samanide et fut détrôné par son frère Abd-el-Mélik. Peu de temps après, Abd-el-Mélik et Mansour II tombèrent aux mains du souverain du Turkestan, qui les fit jeter en prison.

MANSOUR (Abou-Yousouf Yakoub el-Medjahid **el-**), sultan d'Espagne et de l'Afrique du Nord, de la dynastie des Almohades, né à Marrakesch vers 1150, mort à Salèh en 1199. Il succéda à son père, Yousouf, en 1184; il continua la campagne contre le Portugal, lutta contre l'almoravide Ali-ibn-Ishak-ibn-Ghania, souverain des Baléares, et s'allia avec le sultan d'Egypte Saladin (1189). En 1190, il reconquit les Algarves et l'Estrémadure, fonda Rabat en 1193, écrasa, en 1195, les armées d'Alphonse IX à Alarcos, conquit, en 1196, Salamanque et Guadalajara, et, en 1197, il s'avança jusqu'à Madrid. Il fut le dernier grand souverain des Arabes d'Afrique.

MANSOUR (Shah), souverain de la Perse méridionale, de la dynastie mozafféride, né à Chiraz vers 1345, mort à Kalaat-i-Séfid en 1393. Il était le petit-fils de Moubariz ed-Din-Mohammed, fondateur de la dynastie, et s'empara du trône à la mort de Shah Shodja, son oncle (1384). Tamerlan envahit ses Etats et s'en empara, après avoir saccagé Ispahan (1387). Shah Mansour ne voulut pas se soumettre à Tamerlan, et il fut tué, dans une bataille qu'il lui livra, par Shah Rokh Mirza.

MANSOUR (Abou-Giafar-Abdallah **al-**). V. AL-MANSOR.

MANSOUR (Abou-Amer-Mohammed **al-**). V. AL-MANZOR.

MANSOURA, village d'Algérie (départ. d'Oran), arrond. et à 3 kilom. de Tlemcen. Restes imposants de l'ancienne cité, qui consistent en une vaste enceinte (remparts en pisé) et un minaret haut de 40 mètres, à demi écroulé.

MANSOURA, village d'Algérie (prov. de Constantine); 2.700 hab. Ch. de f. d'Alger à Constantine.

MANSOURAH ou **MANSOURA** (*la Victorieuse*), ville du delta d'Egypte, fondée sur la rive droite de la branche de Damiette en 1221 apr. J.-C. par le sultan Melek-el-Kamel, pour servir de point d'appui aux armées égyptiennes qui assiégeaient Damiette, alors occupée par les croisés; 33.580 hab. Saint Louis y fut emprisonné, après sa défaite en 1250. Elle est aujourd'hui la capitale de la moudirièh de Dakahlièh. Elle est le centre d'un district cotonnier des plus riches; on y fabrique des étoffes de lin et de coton, des crêpes, de la toile à voile.

Mansourah ou Mansoura (BATAILLE et TRAITÉ DE). Après s'être emparé de Damiette (juin 1249), Louis IX résolut de marcher sur Le Caire. Les croisés franchirent le Nil (8 févr. 1250). Le comte d'Artois, frère du roi, et les templiers, qui passèrent les premiers, se laissèrent entraîner à poursuivre les Sarrasins: l'émir Fakhr-ed-Din fut tué; mais, dans Mansourah, les chevaliers furent assaillis par les mameluks, et le comte d'Artois, d'autres seigneurs, près de 300 templiers, y trouvèrent la mort. Pendant ce temps, le gros de l'armée, avec le roi, avait franchi le canal d'Achmoun. Les musulmans, qui s'étaient reformés, soutinrent le choc des Français. Ce fut, pendant sept heures, une terrible mêlée. Les musulmans se servaient contre les croisés du terrible *feu grégeois*, qui effrayait fort les chevaliers chrétiens. Finalement, Louis IX resta maître du champ de bataille; mais le nouveau chef des Sarrasins, l'émir Bibars, vint investir complètement la position des croisés: le 11 février, il commença l'attaque. Finalement, les Turcs furent repoussés; mais cette victoire devait être stérile. L'armée française, épuisée, ne put ni marcher sur Le Caire, ni regagner Damiette. Cependant, les Sarrasins ne tardaient pas à couper aux croisés, décimés par la peste, toute communication avec Damiette. Louis IX lui-même était tombé malade. Il décida de regagner Damiette à tout prix. L'armée se mit en marche le 5 avril 1250, mais elle fut bientôt cernée, et le roi dut se rendre (6 avr.) avec toutes ses troupes; il fut emmené à Mansourah. Après de longues et difficiles négociations, la paix fut conclue. Louis IX devait rendre Damiette et payer pour ses chevaliers une forte rançon (3 mai).

MANSOUR-BILLAH (Abou Taher Ismail **el-**), calife fatimite de l'Afrique du Nord, né à Kairouan en 914, mort à El-Mansouriya en 953. Il succéda à son père Mohammed el-Kaïm-biamr-Allah (946), au milieu d'une révolution religieuse provoquée par le chef ifrénide Abou-Yézid. Sous son règne, l'empire des fatimites d'Afrique se disloqua, les gouverneurs des différentes provinces se rendant indépendants. C'est ainsi qu'en 951, Hasan Ali-el-Kelbi fonda en Sicile une dynastie indépendante; les Zeïrides, les Hamdounides, les Khazirites, les Ifrénides en firent autant de leur côté. Mansour protégea les lettres et les sciences et cultiva la poésie.

MANSUET, ETTE (*su-è, èt'* — du lat. *mansuetus*, même sens) adj. Qui a de la mansuétude. (Latinisme peu usité.)

MANSUÉTAIRE (*tèr'* — rad. *mansuet*) n. m. Antiq. rom. Dompteur de bêtes féroces.

MANSUÈTE (rad. *mansuet*) n. f. Variété de poire.

MANSUÉTUDE (rad. *mansuet*) n. f. Bonté, douceur, indulgence: *Jésus-Christ ne séparait jamais la* MANSUÉTUDE *de la justice*. (Le P. Ventura.)
— Hist. *Ta Mansuétude*, Titre qu'on donnait aux empereurs romains.
— SYN. **Mansuétude, douceur.** V. DOUCEUR.

MANTAILLE, localité de la Drôme, arrond. de Valence, cant. de Saint-Vallier, près du Bancel, affluent du Rhône. Là se tint, en 879, le concile qui constitua le royaume de Provence au profit de Boson.

MANTAIS (le). Géogr. V. MANTOIS.

MANTARO, rivière du Pérou, affluent de l'Apurimac, l'une des branches maîtresses de l'Ucayali. Elle arrose Anco, Viracocha. Cours 450 kilom.

MANTE (du provenç. *manta*, de même rad. que *manteau*) n. f. Sorte de manteau ample, sans manches, que les femmes portent par-dessus les autres vêtements: *La manière dont elles tiennent la* MANTE *croisée sur leur poitrine*. (Balz.) ‖ Manteau de certaines religieuses. ‖ Chape de laine à capuchon, que le pape porte quelquefois. ‖ Grand voile noir, que portaient autrefois les femmes en deuil.
— Grande couverture de laine, qu'on fabriquait autrefois à Paris, à Avignon et à Montpellier: *Il couchait sur une simple* MANTE. (Le Sage.)

Mante.

MANTE n. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, comprenant de nombreuses espèces des régions tempérées et chaudes.
— Crust. *Mante de mer*, Nom vulgaire des squilles, crustacés marins. V. SQUILLE.

— ENCYCL. Entom. Les *mantes*, type de la tribu des *mantinés*, sont vulgairement appelées *religieuses, prie-Dieu*, etc. à cause de l'attitude qu'elles gardent, les pattes de devant repliées l'une contre l'autre et le corselet dans une position presque verticale. Allongées, vertes ou jaunâtres, elles se confondent avec le feuillage où elles se tiennent, guettant les insectes. Quand elles ont saisi quelque mouche entre les tibias et les fémurs de leurs pattes ravisseuses, elles la dévorent lentement et sans changer de place. En France, les mantes recherchent les endroits abrités et ensoleillés; elles ne remontent guère vers le N.

Mante.

MANTEAU (*to* — du lat. *mantellum*, dimin. de *mantum*, même sens) n. m. Vêtement ample, sans manches, qui se porte par-dessus les autres habits: *S'envelopper dans son* MANTEAU. ‖ *Manteau long*, Manteau étroit et très long, que portent en ville par-dessus la soutane les ecclésiastiques, les jours de réception. ‖ *Manteau court, Petit manteau*, Manteau que les abbés mettaient au XVIIIe siècle avec l'habit court, et qui ne dépassait pas les genoux. ‖ *Manteau de cour*, Robe sans manches, ouverte par devant, munie d'une longue traîne, et que portaient les dames de la cour dans les grandes occasions. ‖ *Manteau de cérémonie*, Ample manteau traînant, que les souverains et les grands dignitaires portent dans certaines occasions solennelles. ‖ *Manteau à bec*, Vêtement de cérémonie du grand maître de l'ordre de Malte. ‖ *Manteau de deuil*, Grand manteau noir que portent les plus proches parents du mort à la cérémonie des funérailles. ‖ *Manteau de nuit* ou *de lit*, Sorte de manteau court, à manches, dont on se sert quand on est dans son lit ou dans sa chambre. ‖ *Manteau couleur de muraille*, Manteau brun dont les seigneurs s'enveloppaient, sous la régence, dans les entreprises où ils voulaient éviter d'être remarqués. ‖ *Manteau à la Crispin*, Manteau court comme en portaient les valets de comédie.
— Attribut des philosophes grecs: *Prendre le* MANTEAU.
— Par anal. Chose qui couvre: *Tour couverte d'un* MANTEAU *de neige, de lierre*.
— Fig. Garantie, défense, abri: *La vertu est un* MANTEAU *qui reste dans les mauvais temps*. (Mme de Puysieux.) ‖ Semblant, apparence, prétexte: *Persécution qui se cache sous le* MANTEAU *de la religion*.
— Loc. div. Fig. *Sous le manteau*, Clandestinement, en dehors des formes légales ou régulières. (V. CHEMINÉE.) ‖ *Manger son pain sous le manteau*, Ne faire part à personne de ce qu'on possède. ‖ *S'envelopper de son manteau*, Se résigner, attendre stoïquement le malheur dont on est menacé. ‖ *Avoir un vilain manteau pour son hiver*, Avoir en automne une maladie qui paraît devoir persister durant tout l'hiver. ‖ *Garder les manteaux*. V. GARDER.
— Archéol. *Manteau d'armes*, Pièce de l'armure de joute qui protégeait la région pectorale et humérale gauche. ‖ *Manteau d'évêque*, Pèlerine ou demi-camail de mailles, en usage au moyen âge.
— Blas. Ornement extérieur, consistant en une draperie symétrique doublée d'hermine et retombant autour de l'écu.
— Hortic. Ensemble des pétales d'une anémone. ‖ *Manteau royal*, Ancolie des jardins.
— Milit. Vêtement très ample, à manches et à pèlerine-rotonde, affecté comme pardessus aux hommes des troupes à cheval. (Le manteau des officiers est constitué par une capote semblable à celle des officiers d'infanterie et par une pèlerine à capuchon qui peut s'y adapter à volonté, d'où son nom habituel de *manteau-capote*.) ‖ *Manteau d'armes*, Enveloppe de toile destinée à protéger les armes en faisceau.

Manteau de cavalier.

— Techn. Enveloppe extérieure d'un moule, qui laisse un certain espace entre elle et le noyau, ce qui permet d'y couler le métal fondu. ‖ Bout d'une pièce d'étoffe de laine, qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe. ‖ Partie extérieure d'un pain de savon. ‖ *Manteau de cheminée*, Partie d'une cheminée qui, située au-dessus du foyer, fait saillie dans la pièce ou la chambre. ‖ *Faux manteau*, Sorte de manteau de cheminée que supportent des consoles et qui n'a pas de chambranle. ‖ *Manteau de fer*, Barre de fer qui soutient la plate-bande d'un manteau de cheminée et vient se sceller dans les chambranles. ‖ *Manteaux d'une porte*, Les vantaux de la porte, qui s'ouvrent.

Manteaux de cheminée: A, du XVe siècle, B, moderne.

— Théâtr. *Manteau d'Arlequin*, Encadrement intérieur de la scène constitué par deux châssis latéraux placés en dedans de la scène, de chaque côté, simulant une draperie généralement rouge, et sur lesquels vient se reposer horizontalement une autre draperie de même couleur, formant comme le linteau d'une porte. (On peut

l'élargir ou le rétrécir à volonté, et il est ainsi nommé parce que, dans l'ancienne comédie italienne, Arlequin se glissait souvent entre le rideau et cette draperie pour se présenter au public, soit pour lui faire une annonce, soit pour l'égayer de ses lazzi. ‖ *Rôles à manteau* ou simplem. *Manteaux*, Rôles de personnages graves et âgés : *Jouer les* MANTEAUX.

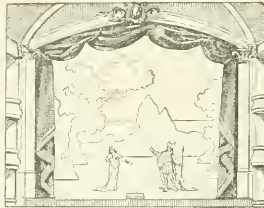
Manteau d'Arlequin.

— Zool. Membrane charnue, qui revêt les parties intérieures d'un mollusque bivalve, et qui sécrète la coquille calcaire. ‖ Chez les oiseaux et les mammifères, Région dorsale, quand elle est d'une autre couleur que celle du reste du corps : *Le goéland à* MANTEAU *gris.* (Quand il s'agit des mammifères, on dit plutôt SCHABRAQUE ou CHABRAQUE : *Le chacal à* CHABRAQUE.)

— LOC. PROV. : **Il ne s'est pas fait déchirer son manteau**, Il a cédé sans peine à la tentation, il n'a pas imité Joseph, que la femme de Putiphar essaya vainement de retenir par son manteau.

— ALLUS. HIST. : **Le manteau d'Elie**, Manteau que le prophète Elie laissa à son disciple Elisée en montant au ciel, et qui est rappelé pour faire entendre que celui dont on parle a hérité des goûts, de l'esprit, etc., d'un homme supérieur à l'école duquel il s'est formé. ‖ **Le manteau d'Antisthène.** V. ANTISTHÈNE. ‖ **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau.** Annibal, s'étant emparé de la ville de Sagonte, alliée des Romains, une ambassade romaine, conduite par Fabius, se rendit à Carthage pour demander une solennelle réparation. La discussion se prolongeait. Alors, Fabius, relevant un pan de sa toge : « Je porte ici la paix ou la guerre, dit-il fièrement; choisissez! — Choisissez vous-même, s'écria-t-on de toutes parts. — Eh bien, la guerre! » reprit Fabius; et il laissa retomber sa toge, comme s'il eût secoué la mort sur Carthage. ‖ **Manteau de Sem et de Japhet.** V. SEM. ‖ **Le manteau de Joseph.** V. JOSEPH. ‖ **Le manteau troué de la dictature**, Expression employée à la Chambre des députés, par Charles Floquet, alors président du Conseil (1888), et par laquelle il visait les rêves ambitieux du général Boulanger.

— ENCYCL. Cost. Le *manteau* a été en usage dès une haute antiquité chez tous les peuples civilisés. Chez les Grecs, le manteau était une grande pièce d'étoffe de forme rectangulaire. Le plus usité était l'*himation*, fait de laine non teinte, et qui drapait entièrement le corps; parfois, aussi, il était de pourpre ou d'autres couleurs et orné de broderies. On le posait sur l'épaule gauche, puis on le faisait passer sous le bras droit, on le ramenait et on le rejetait sur l'épaule gauche. La *chlamyde* était le manteau court dont sont couverts les cavaliers de la frise du Parthénon. Il laissait aux membres beaucoup plus de liberté que l'himation. Une agrafe retenait le manteau grec sur l'épaule. Le manteau carthaginois était semblable à celui des Grecs.

A Rome, le *pallium*, imité du manteau grec, tendit, après la conquête de la Grèce, à remplacer la toge; mais celle-ci demeura toujours le vêtement national et officiel. On portait, en campagne et en voyage, divers manteaux avec ou sans capuchon, tels que le *bardocucullus*, la *lacerna*, le *sagum*, la *pænula*, le *caracalla*, pour la plupart empruntés à l'habillement des barbares de diverses nations.

Les barbares, les Francs, portaient entre autres manteaux le *sagum* ou *saie*, souvent de diverses couleurs. Celui des Francs était double et descendait bas devant et derrière, mais jusqu'aux genoux seulement sur les côtés.

Au moyen âge, le manteau devient une partie de l'habit de cour. On voit les chevaliers, vêtus d'un manteau écarlate, long et ample, par-dessus l'armure, et souvent doublé de vair ou de quelque autre fourrure. Le *don* du manteau, offert par le roi en de grandes circonstances, était la prérogative de certaines charges importantes.

Au XIV[e] et au XV[e] siècle, le manteau est un signe d'honneur et d'investiture. Les gens des enquêtes du parlement en recevaient deux fois l'an, en une cérémonie appelée *livrée* du manteau. Dès lors et beaucoup plus tard, le manteau fit partie des insignes de certaines dignités. Le manteau ducal était semé de fleurs de lis et d'armoiries. Les avocats portèrent le manteau en signe d'honneur. Sous les Valois, la forme du manteau s'adapta aux nécessités de l'escrime, alors très en vogue. Il servait d'arme défensive. En 1650, le manteau de cavalerie devint un effet d'uniforme. Les corps d'infanterie d'Afrique sont dotés d'un petit manteau à capuchon.

Les élèves de l'Ecole polytechnique ont longtemps porté un large manteau drapé à la romaine, dont quelques ecclésiastiques font encore usage aujourd'hui. Les pensionnaires de l'Académie de France à Rome sont souvent reconnaissables, à Rome, par le port du classique manteau romain, dont ils ont conservé l'usage.

— Archéol. *Manteau d'armes.* Plus particulièrement exposées au choc de la lance, les parties gauches du jouteur qui chargeait, la partie droite effacée, étaient extrêmement bien défendues par des pièces de renfort. D'abord, on les défendit par l'écu suspendu au cou, puis par une targe attachée sur la région gauche du plastron, et qui s'appelait le *placart*. Cette targe fut bientôt forgée de manière à épouser complètement les surfaces qu'elle recouvrait; on l'appela d'abord *haute pièce tringlée*, parce qu'elle portait des tiges rivées se croisant sur son champ pour arrêter le coup de lance et empêcher le fer d'atteindre la gorge ou la visière. On fabriqua, dès 1530 environ, des manteaux d'armes très vastes se continuant par une sorte de garde-collet et de demi-visière formant muraille d'acier devant l'armet. Au reste, ce système était adopté en Allemagne, dès le règne de Maximilien.

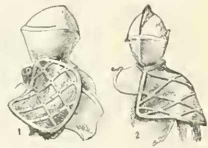
Manteaux d'armes : 1. De joute (1515), 2. Vers 1550.

Manteau d'évêque (*Bischofsmantel*). Ce vêtement, qui était en usage au moyen âge et que les Allemands portèrent jusque vers 1530 et même plus tard, était une pèlerine de mailles sans gorgière ni aumusse, c'est-à-dire ne recouvrant que les épaules pour tomber jusque vers le milieu de la poitrine. Elle est peut-être une importation orientale, et demeura longtemps en vigueur chez les Hongrois, les Polonais, les Tcherkesses, etc.

A, manteau d'évêque.

— Blas. Le *manteau* complété par le pavillon est l'attribut des souverains. Les ducs et princes relevant d'un roi ou d'un empereur portent le manteau de pourpre seul, avec les plis ou courtines relevés de chaque côté, et surmonté de leur couronne; le manteau d'azur des pairs de France était surmonté d'une toque à gland d'or prise dans une couronne, celui du chancelier était de drap d'or, celui des présidents de parlement était d'écarlate, doublé d'hermine et de petit-gris.

— Zool. Chez les mollusques, le *manteau* est un épaississement de la peau formant une sorte d'écusson, dont les bords plus ou moins vastes, repliés, couvrent le corps en tout ou partie, et sécrètent la coquille calcaire. Chez les lamellibranches, aux bords du manteau correspond une impression de la coquille dite *impression palléale*, qui se recourbe, quand il y a un tube respiratoire, en un *sinus palléal*. Chez les gastéropodes, le bord du manteau correspond au pourtour de l'ouverture de la coquille ou péristome. Le manteau, chez les céphalopodes, est en forme de cloche et constitue une *cavité palléale* contenant des branchies, les orifices des reins, etc.

Manteau impérial.

Manteaux : 1. Franc; 2. De paysan (X[e] s.); 3. Royal (XIII[e] s.); 4. De doge (XIV[e] s.); 5. De juif (XV[e] s.); 6. D'homme de pied (XV[e] s.); 7. De cour (XV[e] s.); 8, 9. Espagnols (XVI[e] s.); 10 Royal (XVII[e] s.); 11. Petit manteau (XVI[e] s.); 12. A l'espagnole (moderne); 13. Ecclésiastique.

Manteau Bleu (L'HOMME AU PETIT). V. CHAMPION.

MANTEGAZZA (Paul), médecin et anthropologiste italien, né à Monza, près de Milan, en 1831. A dix-neuf ans, il lisait à l'Institut lombard de Pavie son travail *la Génération spontanée*. Il voyagea dans presque toute l'Europe, dans l'Inde et dans l'Amérique. Ce fut à Paris qu'il écrivit *la Physiologie du plaisir*. Médecin du Grand-Hôpital de Milan, il occupa ensuite la chaire de pathologie générale à l'université de Pavie; c'est là qu'il fonda le premier laboratoire de pathologie générale qui ait existé en Europe. Il fut désigné enfin pour enseigner l'anthropologie à l'Institut des études supérieures de Florence. Dans cette ville, il a fondé un musée d'anthropologie et d'ethnographie, la Société d'anthropologie italienne et une revue (*Archivio per l'Anthropologia e la Etnologia*). Pendant onze ans, il fut député à la Chambre, puis, en 1876, il passa au Sénat. Parmi ses publications, nous citerons : *Physiologie de la douleur; Physiologie de la haine; Physiologie de l'amour; Voyage dans l'Inde; Voyage en Laponie; Rio de la Plata et Ténériffe*; une foule de mémoires anthropologiques; plusieurs romans; etc.

MANTEGNA ou **MANTÈGNE** (André), peintre, dessinateur et graveur italien, né probablement à Padoue en 1431, mort à Mantoue en 1506. Il avait commencé par garder les troupeaux. Ses aptitudes attirèrent l'attention du Squarcione, qui l'adopta, mais qui se brouilla avec lui lorsqu'il épousa la fille de son rival Jacopo Bellini. Mantegna fut plus réaliste qu'archéologue; de là la vie intense qui émane de ses créations. Imagination puissante, volontiers austère, style serré, force incroyable d'expression, tels sont les caractères de cet artiste incomparable, le plus grand de la première Renaissance italienne.

Mantegna.

Dès 1448, à dix-sept ans, il peignit une *Madone* pour Sainte-Sophie de Padoue (détruite au XVII[e] s.). En 1454, il exécutait le *Retable de l'église Sainte-Justine* (musée Bréra [Milan]). Mais son œuvre capitale, à Padoue, est la décoration de l'église des Augustins, les « Eremitani », les fresques, en partie ruinées, qui représentent l'histoire de saint Jacques et de saint Christophe (entre 1448 et 1460).

Il fit, pour l'église Saint-Zénon de Vérone, un *Retable* monumental (1457-1459), qui est un chef-d'œuvre, et dont la prédelle se trouve en France et comporte trois compartiments : *la Crucifixion* (Louvre), *le Christ au Jardin des Oliviers*, et *la Résurrection* (Tours). A citer encore : sa célèbre *Descente aux limbes*; son *saint Sébastien* (Vienne), etc.

Attiré, non sans peine (car il était vif et ombrageux), à Mantoue par Louis III de Gonzague, Mantegna fut chargé de décorer, dans le château, la « Camera degli Sposi ». Des portraits, des chasses et des scènes de la vie seigneuriale forment le fond de cette décoration (1465-1474).

De 1488 à 1490, Mantegna décora pour Innocent VIII une petite chapelle qui fut détruite à la fin du XVIII[e] siècle par Pie VI. L'artiste travailla ensuite pour Isabelle d'Este. C'est pour son cabinet de travail qu'il exécuta les deux très curieux tableaux que possède aujourd'hui le Louvre : *le Parnasse* et *Minerve chassant les vices*. Pour le théâtre de Mantoue, il exécuta le magnifique *Triomphe de Jules César*. Signalons encore : *le Christ mort*, du musée Bréra; *la Madone de la Victoire*, du Louvre; etc. Les gravures de Mantegna, aussi belles que celles de Dürer, ont longtemps fait tort à sa réputation de peintre. L'influence de Mantegna s'est exercée sur la plus grande partie de l'Italie. Malheureusement, son réalisme y fut souvent remplacé par la trivialité et sa précision par la sécheresse. Mantegna fut enterré dans une chapelle de Mantoue.

MANTÈGNE n. f. Ethol. Syn. de MANTÈQUE.

MANTEIGAS, ville du Portugal (Beira [distr. de Guarda]), sur le Zezère, tributaire du Tage; 3.300 hab.

MANTEION (*té-i-on* — mot gr.; de *manteia*, divination) n. m. Antiq. rom. Lieu où l'on rendait des oracles, où les sibylles prédisaient l'avenir.

MANTELÉ, ÉE (rad. *manteau*) adj. Blas. Se dit de l'écu quand il est ouvert en pointe par deux diagonales qui, partant des angles de la pointe, se réunissent à une petite distance du chef. (Les lignes formant le chapé se rejoignent au sommet du chef.) ‖ Se dit de tout animal qui est couvert d'un petit manteau.

D'argent, mantelé de gueules au chef d'azur.

D'argent à un lion d'azur, mantelé de sable.

— Zool. Qui a le manteau d'une couleur différente de celle du corps : *Corneille* MANTELÉE.

MANTELET (*lè* — dimin. de *manteau*) n. m. Vêtement de femme, sans manches, qui couvre les épaules et les bras. ‖ Vêtement analogue : *Les évêques portent en cérémonie un* MANTELET *violet par-dessus leur rochet.*

— Grande pièce de cuir qui se rabat sur le devant et les côtés d'une calèche. ‖ Partie du harnachement d'un cheval de trait, qui est placée sur le dos à la place de la sellette, pour y fixer les traits.

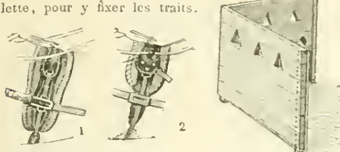

Mantelet : 1. D'attelage ordinaire ; 2. De poste. Mantelet (archéol.).

— Archéol. Panneau mobile, fait de planches de liège encadrées par quatre pièces de bois et qui servait de défense à la rambade des galères du XVe au XVIIIe siècle.

— Blas. Courtines du pavillon des armoiries qui ne sont pas couvertes de leur chapeau. ‖ Espèce de lambrequin large et court, dont on couvrait le casque et l'écu des chevaliers. (Syn., en ce sens, de CAMAIL.)

— Milit. Abri léger constitué autrefois en bois de charpente, aujourd'hui en plaques de tôle d'acier, et dont on se sert surtout dans les sièges pour couvrir une tête de sape, masquer l'ouverture d'une embrasure, etc.

Mantelet (blas.).

— Mar. *Mantelet de sabord, de hublot, de faux sabord,* Volet plein ou brisé, servant à fermer un sabord, un hublot. ‖ *Faux mantelet,* Peintures représentant, sur un navire, des sabords qui n'existent pas.

Mantelets de sabord : A, plein ; B, en deux parties, dit mantelet « brisé » ; C, sabord.

MANTELINE n. f. Manteau que portaient autrefois les femmes de la campagne.

MANTELL (Gédéon-Algernon), géologue anglais, né à Lewes (Sussex) en 1790, mort à Londres en 1852. Médecin dans sa ville natale, puis à Brighton (1835), il découvrit, dans les terrains crétacés du district de Weald, les restes d'un grand nombre d'animaux fossiles. C'est ainsi qu'il découvrit dans la Tilgate-Forest l'iguanodon, qui lui valut d'être nommé membre de la Société royale de Londres, puis le plésiosaure, le mégalosaure, etc. Outre un grand nombre de mémoires, nous citerons de lui : *les Fossiles du Sud* (1822-1827) ; *les Fossiles de Tilgate-Forest* (1827) ; *Géologie du sud-est de l'Angleterre* (1833) ; etc.

MANTELLATE (*tèl'* — rad. *manteau*) n. f. Nom donné aux religieuses de l'ordre des *servites,* fondé, en 1286, par saint Philippe Beniti, par allusion au court mantelet dont elles se couvraient les épaules pour servir les malades dans les hôpitaux. V. SERVITES.

MANTELLIE (*tèl'-li*) n. f. Genre de végétaux fossiles, de la famille des cycadées, à tiges cylindriques et presque sphéroïdales, sans axe central distinct, couvertes de cicatrices rhomboïdales, plus larges que longues. (Il comprend deux espèces : l'une du calcaire de Portland, l'autre du calcaire conchylien.)

MANTELURE (rad. *manteau*) n. f. Vén. Poil du dos d'un chien, lorsqu'il n'est pas de la même couleur que les autres parties du corps.

MANTENEN (*nin*) n. m. Archéol. Extrémité de la poignée de la rame, dans les galères du XVe au XVIIIe siècle.

MANTÈQUE (*tèk'*) n. f. Graisse de certains animaux, dont les Arabes se servent en guise de beurre. ‖ On dit aussi MANTÈGNE.

MANTES-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 2 kilom. de Mantes-sur-Seine, sur la Vaucouleurs ; 1.610 hab. (*Mantais, aises.*) Fabriques de plâtre, d'instruments de musique, de moutarde, de passementerie ; bestiaux, bois, briques. Château de Villiers.

MANTES-SUR-SEINE ou **MANTES-LA-JOLIE** ou simplem. **MANTES** (en lat. *Medunta*), ch.-l. d'arrond. de Seine-et-Oise, à 36 kilom. de Versailles, sur la rive gauche de la Seine, au confluent de la Vaucouleurs ; 8.015 hab. (*Mantais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Tanneries ; commerce de céréales, fruits, légumes, plants d'arbres fruitiers, volailles. Fabrication de couveuses artificielles, d'instruments de musique. Eglise collégiale Notre-Dame, de style gothique primitif, fondée au VIe siècle, incendiée au XIe, reconstruite à la fin du XIIe siècle sur les plans d'Eudes de Montreuil, architecte de la cathédrale de Paris. Tour Saint-Maclou, seul reste d'une église du XIVe siècle, détruite pendant la Révolution. Hôtel de ville (XVe-XVIe s.), bel escalier du temps de François Ier. — L'arrondissement a 5 cant., 125 comm. et 58.013 hab. ; le canton 23 comm. et 17.807 hab.

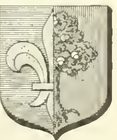
Armes de Mantes.

Ville ancienne, d'origine celtique, chef-lieu d'un comté au moyen âge, Mantes fut incendiée par Guillaume le Conquérant (1087). Après sa reconstruction, Philippe Auguste y fonda un château, détruit en 1721. Bien que faisant presque constamment partie du domaine royal, Mantes eut pour seigneur, au XIVe siècle, Charles le Mauvais, roi de Navarre.

MANTEUFFEL, famille noble d'Allemagne, qui occupa les plus hautes fonctions en Poméranie, et se repandit de là dans le Mecklembourg, la Prusse, la Suède. Une ligne comtale (Manteuffel) fut fondée en 1756 en Livonie et existe encore maintenant en Russie. La ligne baronniale actuelle de Prusse et de Saxe tire son origine de Christophe Frédéric von Muhlendorf, qui fut adopté par Ernest Christophe von Manteuffel, ambassadeur de l'électeur de Saxe à Berlin, et reçut de ce dernier le nom de Manteuffel avec la dignité de baron d'empire. Les principaux membres de cette famille sont : GEORG AUGUST ERNST **de Manteuffel,** qui remplit de hautes fonctions administratives, né Althœrnitz en 1765, mort à Dresde en 1842 ; — OTTO THEODORE, baron **de Manteuffel,** neveu du précédent, né à Lübben en 1805, mort à Krossen en 1882. [Il servit d'abord dans l'administration et fut, en 1845, nommé directeur au ministère de l'intérieur. En 1848, il fit partie comme ministre de l'intérieur du cabinet Brandebourg. Après la mort du comte de Brandebourg, il fut chargé par intérim des affaires étrangères, conclut avec Schwarzenberg la convention d'Olmütz et livra à la réaction les droits de la Hesse électorale et du Holstein. En 1850, il fut définitivement président du conseil d'Etat et ministre des affaires étrangères, et prit part en ces qualités au congrès de Paris (1856). Lorsque le prince de Prusse fut nommé régent, il se retira avec son ministère (1858). Membre de la Chambre des députés et de la Chambre des seigneurs, il ne prit plus part aux affaires. Ses mémoires ont été publiés par H. von Poschinger : *Sous Frédéric-Guillaume IV* (1901) ; — EDWIN HANS KARL, baron **de Manteuffel,** feld-maréchal prussien, né à Dresde en 1809, mort à Carlsbad en 1885. [Il entra, en 1834, à l'Ecole de guerre, parcourut tous les grades et fut nommé colonel en 1854. En 1857, il fut chef du cabinet militaire au ministère de la guerre. En 1861, il devint lieutenant général et, peu après, gouverneur civil et militaire du Slesvig, et prit une part active à la guerre des duchés. En 1866, il envahit le Holstein, puis le Hanovre, la Hesse et la Poméranie. Il marcha ensuite, avec le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, contre l'Allemagne du Sud, s'empara de Francfort, et fut envoyé en Russie, après la suspension d'armes, pour y défendre les intérêts de la Prusse. Lorsque éclata la guerre franco-allemande de 1870, il reçut le commandement du Ier corps, dans la Ire armée, assiégea Metz, et prit, après la capitulation la direction de la Ire armée. Il occupa Laon, Amiens, Rouen et Dieppe, livra au général Faidherbe les combats de Pont-Noyelles et de Bapaume, fut chargé ensuite d'empêcher le mouvement du général Bourbaki vers l'Est. Il refusa de reconnaître pour l'armée française de l'Est le bénéfice de l'armistice du 29 janvier 1871, et l'obligea à se réfugier en Suisse. Après la signature de la paix, il fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation, et, en 1873, feld-maréchal. En 1880, nommé statthalter d'Alsace-Lorraine, il essaya d'abord, sans succès de gouverner par la douceur, puis fit peser de nouveau sur l'Alsace le joug le plus dur.

Edwin Manteuffel.

MANTHELAN, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Loches, à la source de l'Echandon ; 1.299 hab. Ch. de f. départemental d'Esvres au Grand-Pressigny. Importants dépôts de faluns. Clocher du XIIe siècle.

MANTI ou **MANTY** (Théodore DE), amiral français, mort vers 1640. Son véritable nom de famille est MANTIN. Lié avec Richelieu, il se distingua d'abord dans des expéditions contre les corsaires de la Méditerranée. Il prit une grande part aux deux guerres contre les protestants ; au siège de La Rochelle, il avait le grade de vice-amiral. Richelieu le fit, dans la suite, vice-amiral des mers du Levant. Il contribua à la reprise des îles de Lérins sur les Espagnols en 1637.

MANTICORE n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *manticorinés,* et comprenant sept espèces propres à l'Afrique méridionale.

— ENCYCL. Les *manticores* sont les géants des cicindélidés. Noires, rugueuses, trapues, armées de mandibules énormes, arquées et aiguës, elles n'ont pas d'ailes et vivent dans des terriers. On peut en prendre comme type la *manticora herculeana,* de Mozambique.

MANTICORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des cicindélidés, dont le genre *manticore* est le type. (Les manticorinés habitent l'Amérique et le sud de l'Afrique ; ils comptent une trentaine d'espèces réparties en six genres.) — *Un* MANTICORINÉ.

MANTICLOS, devin célèbre, fils de Théoclos. Il joua un rôle important dans la seconde guerre de Messénie, et trouva la mort à la prise d'Ira. Ce fut lui qui, s'inspirant de sa prophétie, conduisit la bande de Messéniens qui purent échapper aux Spartiates.

MANTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, comprenant les *mantes* et genres voisins. — *Un* MANTIDÉ.

— ENCYCL. Les *mantidés* comptent plusieurs centaines d'espèces habitant généralement les régions chaudes du globe, et réparties dans de nombreux genres. On subdivise les mantidés en quatre tribus : *mantinés, thespisinés, empusinés* et *orthodérinés.*

MANTIL (*til'*) n. m. S'est dit pour le linge dont le prêtre se sert à la messe pour s'essuyer les mains.

MANTILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *mantilla,* de même rad. que *manteau*) n. f. Longue écharpe que portent sur la tête les Espagnoles et qui se croise sous le menton.

Mantille.

MANTILLY, comm. de l'Orne, arrond. et à 16 kilom. de Domfront ; 1.816 hab. Eglise romane.

MANTINÉE (lat. *Mantinea*), auj. *Palæopoli, Gritsa* ou *Goritsa,* ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), en Arcadie, près des monts Caurias. Le bourg moderne de Gritsa touche aux ruines de l'antique Mantinée, dont il reste un mur d'enceinte de plus de 3 kilomètres avec des vestiges de monuments, dans une plaine marécageuse.

Mantinée (BATAILLE DE), gagnée par Epaminondas sur les Lacédémoniens (362 av. J.-C.), épisode célèbre de la lutte entre Thèbes et Sparte. Epaminondas avait 30.000 hommes et 3.000 chevaux, Agésilas 20.000 hommes et 2.000 cavaliers. Epaminondas, manquant ses ailes, forma une colonne puissante, qui pénétra, comme la proue d'un navire, dans la phalange lacédémonienne, fut vainqueur, bien que la cavalerie athénienne eût remporté quelque avantage contre une de ses ailes : mais il fut blessé à mort d'un coup de lance, et les Thébains ne surent pas achever leur victoire.

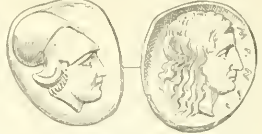
Monnaie de Mantinée.

MANTINÉEN, ENNE (*né-in, èn'*), personne née à Mantinée ou qui habitait cette ville — *Les* MANTINÉENS.

— Adjectiv. : *Troupes* MANTINÉENNES.

MANTINÉS n. m. pl. Tribu de *mantidés,* renfermant les *mantes* proprement dites et les *ténodères.* (Les mantinés se caractérisent particulièrement par la plaque suranale, transversale ou très courte.) — *Un* MANTINÉ.

MANTIOS, célèbre devin de la famille des Mélampolides, fils de Mélampus et d'Iphianassa, fille de Prœtus. Il se prétendait inspiré par Apollon. Il eut pour fils Polyphides, qui exerça la divination en Achaïe, et pour petit-fils Théoclymène, le protégé de Télémaque, dont parle Homère, et qui annonça la ruine des prétendants.

MANTIQUE (*tik'* — du gr. *manteia,* divination) adj. Ensemble des arts divinatoires.

MANTIQUEIRA (SERRA DE), chaîne de montagnes littorales du Brésil, dans les provinces de Rio-Janeiro, São Paolo, Minas Geraes. Monts de granit dressant le culmen du Brésil, l'Itataya ou Roche Flambante (2.712 m.), d'origine volcanique.

MANTIS (*tiss* — mot gr. signif. *devin*) adj. m. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, dieu des prophéties et des devins.

MANTISPE (*tissp'*) n. f. Genre d'insectes névroptères, famille des *mantispidés,* comprenant plus de cinquante espèces des régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *mantispes* sont des insectes élégants, que la largeur de leur tête et leurs pattes ravisseuses font ressembler à de petites mantes ; elles sont carnassières comme celles-ci. Les femelles pondent leurs œufs à proximité des coques de diverses araignées ; les larves, une fois écloses, pénètrent dans ces coques soyeuses et sucent les œufs des araignées. La mantispe païenne (*mantispa pagana*) se trouve en France et remonte au N. jusqu'à Fontainebleau.

Mantispe (gr. nat.).

MANTISPIDÉS (*tiss*) n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, comprenant les *mantispes* et genres voisins. — *Un* MANTISPIDÉ.

MANTISSE n. f. Partie décimale d'un logarithme.

MANTO. Myth. gr. Prophétesse de l'âge héroïque, sœur ou fille de Tirésias. Après la prise de Thèbes par les Epidones, elle fut emmenée à Delphes. Plus tard, elle se rendit en Asie Mineure, où elle fonda l'oracle d'Apollon, à Claros. Elle épousa le Crétois Rhakios, dont elle eut un fils, le devin Mopsos. — Nymphe italienne qui prédisait l'avenir. De son mariage avec Tuscus, elle eut un fils, nommé Ocnus, qui fonda la ville de Mantoue en l'honneur de sa mère. Virgile identifie les deux prophétesses.

MANTOIS ou **MANTAIS** (le) [lat. *Medutensis pagus*], ancien pays de France, partie de l'Ile-de-France, compris entre la Seine, l'Eure et la Mauldre, s'étendant de Mantes à Meulan et Montfort-l'Amaury. Plateau fertile, dont les talus sablonneux sont en grande partie boisés. Ancien comté, possédé au XIVe siècle par Charles le Mauvais.

MANTONNET n. m. Techn. Syn. de MENTONNET.

MANTOUAN (le) ou **duché de Mantoue,** ancien nom du pays environnant Mantoue.

MANTOUAN (le). Biogr. V. GHISI, VENUSTI.

MANTOUE (*Mantua* des Romains, **Mantova** en ital.), ville d'Italie (Lombardie), ch.-l. de prov. et de circondario, sur le Mincio, affluent du Pô ; 29 974 hab. (*Mantouans, anes*). Ch. de f. de Modène à Vérone. Evêché, académies *Virgilienne,* des beaux-arts. Industrie peu importante : tissage de laine et de soie, tanneries, imprimeries, raffinerie de salpêtre.

La situation de Mantoue, qu'entourent au N. et à l'E. des lagunes créées par un barrage du Mincio, au S. et à l'O. un canal qui peut inonder la plaine, en a fait un point stratégique important ; elle a été puissamment fortifiée par ses possesseurs. Mais cette situation même l'a rendue très insalubre. Les rues sont larges, droites et belles. Monuments assez nombreux : statue de Virgile, né près de Mantoue ; dôme ou cathédrale, gothique à l'origine, en partie réédifié sur les dessins de Jules Romain ; basilique Saint-André, du XVe siècle, l'église Santa-Barbara, etc., intéressantes surtout par les tableaux et fresques qu'elles contiennent. Le palais ducal, commencé en 1302, a été rebâti presque en entier par Jules Romain ; le Castello de Corte, le palais du Té, sont ornés de superbes peintures.

Armes de Mantoue.

— *Histoire.* Possédée par les Etrusques, les Gaulois, les Romains, les Lombards, Mantoue subit, après la dispersion de l'empire de Charlemagne, les mêmes révolutions que les autres villes de l'Italie du Nord, jusqu'au moment où elle tomba entre les mains des Gonzague (1318) (v. GONZAGUE).

Elle leur appartint jusqu'en 1708, où elle fut confisquée par l'Autriche. Prise par Bonaparte en 1797, elle fit partie de la république Cisalpine et du royaume d'Italie. De nouveau autrichienne après 1815, elle fut rendue à l'Italie avec la Vénétie, en 1866. Patrie de Virgile, du poète écrivain Sadello, du philosophe Pomponazzi, etc.

— La *province de Mantoue*, extrémité sud-orientale de la Lombardie, a une superficie de 2.363 kilom. carr., une population de 317.405 hab.

Mantoue (sièges de). Un des premiers parmi les nombreux sièges de Mantoue est celui qu'elle soutint, en 1630, pendant la guerre de la succession de Mantoue, contre le général italien Colalto, au service de l'Espagne. Défendue par les Vénitiens, elle fut prise le 17 mars, puis un pillage de trois jours eut lieu, au cours duquel fut enlevé le « vase de Mantoue ».

En décembre 1701, elle fut de nouveau assiégée par le prince Eugène. La garnison franco-espagnole résista six mois, et fut délivrée par l'arrivée du duc de Vendôme. En 1796, Bonaparte, ayant chassé les Autrichiens de la Lombardie, mit le siège devant cette place, le 18 juillet. L'Autriche envoya Wurmser à son secours; battu par les troupes françaises à Lonato, Castiglione (4-5 août), à Primolano, à Bassano (7-8 sept.), il se jette dans Mantoue et y est enfermé par la bataille de Saint-Georges (15 sept.). De nouvelles tentatives sont faites pour le délivrer par des armées commandées par Alvinzi, mais elles échouent à Caldiero, Arcole (15-17 nov.), Rivoli (14 janv. 1797); une sortie de Wurmser est repoussée à La Favorite (17 janv.). Enfin, pressé par la famine, le général autrichien capitule avec 13.000 hommes et 350 canons, le 2 février.

En 1799, enfin, investie par Souvarov et défendue par une petite troupe de Français, elle dut capituler. La garnison obtint les honneurs de la guerre.

Mantoue (vase de), vase d'onyx taillé, décoré de douze figures en relief, qui sont représentées célébrant une fête religieuse. Trouvé au sac de Mantoue (1630), il appartint successivement au duc de Saxe-Lauenbourg, aux ducs de Brunswick, à la ville de Genève et fit retour au musée de Brunswick. Il n'est pas sûr que ce vase soit antique.

Vase de Mantoue.

Mantoue (le Marquis de), personnage légendaire du *Romancero novelesco* espagnol. C'est le même qu'Ogier le Danois, des épopées françaises carolingiennes. Les *romances* qui lui sont consacrées racontent comment, dans une chasse, il rencontre, près d'expirer, le preux Baldovinos (Beaudouin), que Carloto, fils de Charlemagne, vient de tuer, après avoir essayé de lui enlever sa femme, l'infante Sevilla. Le marquis jure de venger Baldovinos, son neveu. Il accuse et démasque l'assassin, qui subit une mort horrible. Lope de Vega a utilisé cette légende, dans sa comédie intitulée : *el Marqués de Mantua*.

Mantoumba ou **Toumba**, lac de l'Etat indépendant du Congo, au N. du lac Léopold-II, découvert par Stanley en 1883. Sa superficie est de 1.750 kilom. carr. Ses eaux se déversent dans le Congo par la rivière Irébou, vis-à-vis du confluent de l'Oubangui.

Mantra n. m. Nom que, de temps immémorial, les brahmanes ont donné aux hymnes prétendues révélées des Védas pour les distinguer de la partie en prose (Brâhmanas, Aranyakas et Oupanichads), de beaucoup postérieure, qui constitue, avec les hymnes, la *Samhitâ*, ou Recueil de chacun des quatre Védas.

Mantras, Manthras ou **Mintiras**, population nigritique de la presqu'île de Malacca. — *Un, Une* Mantra, Manthra ou Mintira.

— Encycl. Les *Mantras* descendent de nègres de petite taille, mais ils se sont croisés parfois avec les Malais, de sorte que certains individus dépassent 1m,50; ils se livrent à la chasse et à la pêche et, parfois, sèment des graines au milieu de troncs d'arbres qu'ils ont abattus et brûlés. Leurs tribus vivent dans les forêts et les montagnes.

Mantrove n. m. Archéol. Partie de la membrure, aux extrémités des galères : *Les singlons, les* mantroves, *les fourcats font suite aux membres plus arrondis de la partie centrale.*

Mantry, comm. du Jura, arrond. et à 15 kilom. de Lons-le-Saunier, entre la Seille et la Brenne; 1.045 hab. Vignobles; marne, fer, gypse, pierre. Château de Mantry.

Manture n. f. Météor. Forte houle. (Vieux.)
— Techn. Fil de fer brûlé par places.

Manture n. f. Entom. Genre d'altises, dont on connaît une dizaine d'espèces, des régions tempérées de l'ancien monde. (Les mantures sont petites, remarquables par leur forme en olive; elles vivent sur les rumex. La *mantura rustica* est assez commune en France. Ce sont les halanomorphes de l'ancienne nomenclature.)

Manturna, divinité romaine, qu'on invoquait afin que la nouvelle épouse pût se plaire au domicile de l'époux.

Mantus, dieu du monde souterrain, chez les Etrusques, analogue à Pluton. Il était ailé, avait les oreilles de satyre, portait un marteau et une épée. Parfois, on le représente entraînant un mort monté sur un cheval.

Mantz (Paul), administrateur et critique d'art, né à Bordeaux en 1821, mort à Paris en 1895. Il débuta comme critique, en 1844, à l'« Artiste », puis collabora à divers journaux. On lui doit un certain nombre des notices de l'*Histoire des peintres*, d'intéressantes *Recherches sur l'histoire de l'orfèvrerie française; les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* (1869), etc. Longtemps attaché au ministère de l'intérieur, il passa directeur au ministère des beaux-arts (1881) et fut ensuite directeur général au même ministère (févr. 1882). On doit à Paul Mantz : *Hans Holbein* (1879); *François Boucher, Lemoine et Natoire* (1880). Il a publié, en le revoyant, un ouvrage d'Alfred Sensier : *la Vie et les Œuvres de J.-F. Millet* (1880).

Manuaire (*nu-èr'* — du lat. *manus*, main) adj. Féod. Se disait d'un droit attribué, à la suite d'une épreuve, à celui qui avait montré le plus de vigueur corporelle.

Manubaliste (*lisst* — du lat. *manus*, main, et du gr. *ballein*, lancer) n. f. Antiq. rom. Arme de jet, assez semblable à une arbalète.

Manubiaire (*bi-èr'* — du lat. *manubiæ*, dépouilles prises sur les ennemis, pour *manuhibiæ ;* de *manu habere*, tenir dans sa main) adj. Antiq. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis vaincus. ‖ *Colonne manubiaire*, Colonne triomphale formée de trophées d'armes.

Manubrium (*bri-om'*) n. m. ou **Manubrie** (*bri*) n. f. [du lat. *manubrium*, manche]. Chacune des huit cellules composant l'anthéridie des algues characées, à cause de leur forme allongée.

Manuce, famille d'imprimeurs de Rome, établis à Venise, que l'on désigne aussi sous le nom de **Aldes** :

Alde (abrév. de *Théobalde*) **Manuce**, dit *l'Ancien*, né à Bassiano vers 1449, mort à Venise en 1515. [Il avait fait de savantes études latines à Rome et grecques à Ferrare, sous la direction de Guarini. Il alla professer à Venise, où il fonda une imprimerie dont sortit, en 1494, le premier volume daté, les *Erotemata*, de Constantin Lascaris. Il s'adonna à la publication des chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine, avec le concours des savants de l'académie Aldine : Ange Politien, Pic de La Mirandole, le prince Alberto Pio de Carpi, dont il avait été le précepteur, etc. Il avait épousé, en 1499, la fille d'Andrea Torresano, d'Asola, le successeur de Nicolas Jenson, dont il eut trois fils et une fille. Sous son influence, il perfectionna la typographie, faisant graver par l'orfèvre Francia, d'après l'écriture de Pétrarque, ces jolis caractères qu'on a appelés *italiques*, et adopta les petits formats in-8°]; — Paul **Manuce**, son troisième fils (l'aîné entra dans les ordres, et le second, Antoine, s'établit à Bologne), né à Venise en 1511, mort à Rome en 1574. [Il prit, en 1533, avec ses frères l'administration de l'imprimerie, qu'Andrea Torresano avait dirigée après la mort d'Alde, et resta seul en fonctions à partir de 1540. En 1561, il alla à Rome surveiller, sur le désir de Paul IV, l'impression des Pères de l'Eglise, mais repartit à la mort du pape pour Venise (1566), et ne retourna à Rome achever son œuvre qu'en 1572. Paul Manuce était surtout un latiniste, et particulièrement épris de Cicéron, dont il donna différentes éditions et commentaires. Il écrivait aussi très élégamment en italien]; — Alde **Manuce**, dit *le Jeune*, fils de Paul, né à Venise en 1547, mort à Rome en 1597. [Il prit, en 1570, la direction de l'imprimerie de Venise, que, devant la concurrence que lui faisaient ses cousins Torresani, il céda, en 1584, à son prote Nicolas Massani. Successivement professeur à Bologne (1585), à Pise, à Rome (1589), il fut mis, en 1590, à la tête de l'imprimerie du Vatican. Il fut le dernier de sa race. On trouve la liste de toutes les impressions des ateliers des Aldes — ayant pour marque une ancre dont un dauphin enlace la tige, et de chaque côté le nom al dvs en deux syllabes — dans : Aug. Renouard, *Annales* (et supplément) *de l'imprimerie des Aldes* (1834).

Marque des Manuce.

Manucode n. m. Nom vulgaire du cicinnure, paradisier qui habite la Papouasie. (Ce nom de manucode est une déformation du vieux mot *manoudeouata*, par lequel les navigateurs portugais désignaient ce petit paradisier. On l'appelait aussi *manucodiate* et *manucodiaque*.) V. cicinnure.

Manucodia n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant une dizaine d'espèces, répandues des Moluques au nord de l'Australie.

— Encycl. Les *manucodia* sont des paradisiers de la taille d'une grosse grive, toujours métalliques, leur livrée variant du bleu au vert et au noir. Une espèce commune est le *manucodia Keraudreni*, répandu dans tout le nord de la Papouasie.

Manucodia.

Manucodiinés n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, comprenant les genres *astrapie, paradigalle* et *manucodia*. — *Un* manucodiiné.

Manucure n. Linguist. V. manicure.

Manuducteur (du lat. *manus*, main, et *ductor*, conducteur) n. m. Nom donné autrefois à un officier qui dirigeait le chant dans une église.

Manuduction (*ksi* — rad. *manuducteur*) n. f. Autref. Direction du chant dans une église; emploi de manuducteur.

Manuel, elle (*nu-èl'* — du lat. *manualis*, même sens) adj. Qui est fait, qui se fait avec la main : *Ouvrage* manuel. ‖ Qui a rapport au travail de la main : *Une grande habileté* manuelle.

— *Cor manuel*, Petit cor de chasse que portaient les chevaliers.

— Dr. *Don manuel*, Don de choses mobilières fait par remise directe de la main à la main et sans écrit.

— Dr. can. *Prébende manuelle*, Distribution quotidienne. (Du Cange.)

A, manuelle.

— n. m. Petit livre, renfermant en abrégé les notions les plus essentielles d'un art, d'une science : Manuel *d'histoire, de droit.*

— Par ext. Guide habituel : *Ce précieux recueil..... sera mon* manuel *dans le monde où je vais entrer.* (J.-J. Rouss.)

— Chir. *Manuel opératoire*, Ensemble des différentes manœuvres et des temps opératoires successifs qui sont exécutés par le chirurgien ou l'accoucheur dans les interventions chirurgicales ou obstétricales.

— n. f. Techn. Seau à poignée, dont on se sert pour puiser le vin dans l'auge du pressoir ou dans la cuve. ‖ Barre à main du gouvernail. (Vx.) ‖ Levier pour la manœuvre des canons sur les galères. ‖ Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordes.

Manuel d'Epictète. V. Enchiridion.

Manuel Ier Comnène, empereur byzantin, né en 1122, mort en 1180. Il succéda, en 1143, à son père Jean Comnène. Energique, actif, clairvoyant, d'une bravoure presque téméraire, Manuel, au début, poursuivit en Orient les projets de son père; il battit les Turcs et obligea Raymond d'Antioche à se reconnaître son vassal; mais à ce moment, la seconde croisade jetait sur l'empire les forces de Conrad III d'Allemagne et de Louis VII de France, dont Manuel ne réussit pas sans peine à conjurer l'hostilité (1147). La rupture avec les Normands de Sicile déchaînait une longue guerre (1147-1158). Manuel dut acheter, par de larges privilèges commerciaux, l'alliance de Venise, puis celle de Gênes et de Pise, et, finalement, la lutte finit par un traité assez désastreux. En Orient, pendant ce temps, la politique impériale était plus heureuse. La Serbie devait reconnaître la suzeraineté byzantine (1151); dans la longue lutte contre la Hongrie, Manuel acquérait la Dalmatie, Zeugmia et Sirmium (1168); en Asie, il étendait son autorité sur tous les Etats francs de Syrie; mais ses ambitions occidentales ruinèrent ces résultats. Il soutint le pape Alexandre III contre Frédéric Barberousse (1167). Il inquiéta Venise, et quand, en 1171, il fit arrêter tous les Vénitiens établis en Orient, il déchaîna une guerre ruineuse pour l'empire (1171-1175). Enfin, le désastre de Myriokephalon (1176), où il fut défait par les Turcs, attrista cruellement ses dernières années. Le règne de Manuel, malgré son éclat apparent, devait avoir pour l'empire de graves conséquences. Les colossales entreprises de l'empereur épuisaient l'Etat; la sympathie du prince pour l'Occident, attestée par ses mariages avec l'Allemande Berthe de Sulzbach (1146), puis avec la Franque Marie d'Antioche (1161), mécontentait les Grecs. Dans l'empire affaibli, dont les richesses excitaient les convoitises de l'Occident, la haine croissante entre Latins et Grecs préparait la catastrophe de la quatrième croisade.

Manuel Philès, poète byzantin du xive siècle, né à Ephèse. Il vécut à Constantinople, entre 1280 et 1350. Il voyagea en Russie, en Perse, en Arabie et dans l'Inde. Poète besogneux, il n'a cessé de demander des faveurs. Il a laissé des pièces de circonstance (panégyriques, etc.), des poèmes didactiques, des dialogues et surtout de nombreuses épigrammes. Ses œuvres, écrites surtout en ïambiques trimètres, donnent d'intéressants renseignements sur la cour des Paléologues.

Manuel (l'infant don Juan), prince et écrivain espagnol (1282-1348). A la mort de Fernand IV (1312), il devint régent du royaume, pendant la minorité d'Alphonse XI. Alphonse, à sa majorité, secoua sa tutelle, et le trouva à plusieurs reprises allié à ses ennemis. Cependant, Juan Manuel prit une part honorable à la victoire du rio Salado et au siège d'Algésiras. Comme écrivain, il occupe une place importante dans la littérature du xive siècle. Il nous reste de lui un certain nombre de traités moraux : *le Livre du chevalier et de l'écuyer; Traité des armes*, plus personnel et autobiographique; *el Libro infinido* (inachevé), traité d'éducation destiné à son fils, et connu aussi sous le nom de *Castigos; las Maneras del amor* ou *Traité de l'amitié; le Livre des Etats* ou *de l'Infant*, traité allégorique d'éducation; *le Livre des Frères prêcheurs*, commentaire de la règle de saint Dominique. Son chef-d'œuvre, *le Comte Lucanor* (ou *Livre de Patronio*, ou *Livre des exemples*), inspiré des contes orientaux, a été souvent imité.

Manuel II Paléologue, empereur byzantin, né en 1350, mort en 1425. Fils de Jean V et associé par lui au trône en 1371, il dut, en 1390, conduire un contingent au sultan Bajazet, et il se trouvait, quand son père mourut (1391), retenu en otage à Brousse. Parvenu au trône, ce prince distingué, d'une réelle valeur intellectuelle et morale, employa toute son énergie à sauver de la ruine les débris de l'empire. Contre Bajazet, qui venait de prendre Thessalonique, il fit appel à l'Occident; l'échec de la croisade de Nicopolis anéantit ses espérances (1396). Un grand voyage en Occident (1399-1402) resta sans résultat : seule, la victoire de Tamerlan sur les Turcs à Angora (1401) donna quelque répit à Byzance; mais, après l'avènement du sultan Mourad II (1422), Constantinople fut assiégée (1422), la Morée dévastée (1423); Manuel dut se reconnaître tributaire des Turcs. Peu après, il se retira au cloître (1423), et y mourut. On a de lui des ouvrages de théologie et de morale, des discours, des lettres pleines d'éloquence et de finesse.

Manuel (Nicolas), surnommé **Deutsch**, magistrat, littérateur et peintre suisse, né et mort à Berne (1484-1530). Membre du Grand Conseil (1512), il passa au service de la France et combattit à Pavie (1525). De retour en Suisse, il devint bailli d'Erlach. Membre du conseil des Deux-Cents et du Petit Conseil (1528), il fut un des premiers et un des plus chauds partisans de la Réforme. Peintre et graveur sur bois, il travailla à Bâle, à Colmar et à Venise, où il fut élève du Titien et où il était connu sous le nom d'**Emmanuello Tedeschi**. De 1515 à 1521, il peignit quarante-cinq fresques de la *Danse des morts*, à Berne. Il fut aussi un poète satirique et un polémiste plein de verve, et donna plusieurs farces jouées à Berne de 1521 à 1531 : *Vom Papst und seiner Priesterchaft; Barbali*; etc.

Manuel (Louis-Pierre), publiciste et homme politique français, né à Montargis en 1751, mort à Paris en 1793. Il fut, avant la Révolution, précepteur à Paris, et publia alors des essais historiques, politiques, philosophiques et littéraires, qui le firent envoyer à la Bastille (1783), puis, plus tard, un *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis* (1786). Ce fut lui qui, pendant un nouvel emprisonnement (1789), trouva les lettres de Mirabeau à Sophie et les fit paraître en même temps que *la Police de Paris dévoilée* et *la Bastille dévoilée*. Nommé officier municipal de Paris et administrateur (1789), élu procureur de la Commune (1791), il prit part à la journée du 20 juin 1792, fut pour ce fait destitué, puis rétabli dans ses fonctions, et participa à la journée du 10-Août, ainsi qu'à la formation de la Commune. Elu député de Paris à la Convention, il réclama, un des premiers, l'établissement de la République, mais se montra pourtant favorable à Louis XVI, gagné peut-être par la famille royale, qu'il

avait dû visiter au Temple en qualité d'officier municipal. Il vota donc, après le procès, pour la détention, le bannissement après la paix, l'appel au peuple. Ayant donné sa démission après la mort du roi, il se retira dans son pays natal; mais, bientôt arrêté comme suspect (août 1793), il fut ramené à Paris, et mourut sur l'échafaud.

Manuel (Jacques-Antoine), orateur et homme politique français, né à Barcelonnette en 1775, mort à Maisons-Laffitte en 1827. Engagé volontaire en 1792, plusieurs fois blessé sur le champ de bataille, Manuel quitta l'armée en 1797. Il étudia le droit et se fit inscrire au barreau d'Aix. Élu pendant les Cent-Jours par l'arrondissement de Barcelonnette, il ne siégea à la Chambre qu'après Waterloo, où il soutint la cause de Napoléon II. Le barreau de Paris refusa de l'inscrire parmi ses membres, et il se fit avocat consultant. En 1818, élu à la fois par le Finistère et la Vendée, il opta pour ce dernier département et siégea à gauche. Sa parole vive, naturelle et véhémente à l'excès, faisait de lui le premier orateur de son parti. Manuel, qui avait été réélu en 1822 par l'arrondissement des Sables-d'Olonne, devait repousser le crédit proposé par Chateaubriand pour l'expédition d'Espagne. Après avoir montré à la Chambre que le gouvernement de Ferdinand VII avait été « atroce », il lui donna l'exemple de Louis XVI, dont la mort avait été causée en partie par l'envahissement du territoire français. La droite ne le laissa pas achever, et la séance dut être levée. Le lendemain, tout en expliquant son discours, Manuel brava la droite. Une commission nommée par la Chambre, et dont le rapporteur fut La Bourdonnaye, demanda et obtint l'expulsion de Manuel (2 mars 1823). Le lendemain, Manuel reparut à la Chambre et refusa de se retirer. Un piquet de gardes nationaux refusa de l'expulser, et il fut entraîné hors de la salle par les gendarmes de Foucault. Soixante-deux députés de la gauche le suivirent et refusèrent de siéger pendant le reste de la session. Manuel se retira au château de Maisons, chez son ami, le banquier Laffitte, où il mourut. Pour éviter des troubles, on dut faire passer par les boulevards extérieurs son cercueil, qui fut suivi par une foule recueillie, mais frémissante.

Jacques-Antoine Manuel.

Manuel (Eugène), littérateur français, né et mort à Paris (1823-1901). Admis à l'École normale en 1843, agrégé en 1847, professeur en province, puis à Paris (1849), il fut choisi, après le 4 septembre 1870, comme chef de cabinet par Jules Simon, ministre de l'instruction publique. Il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris en 1872 et inspecteur général en 1878. En collaboration avec son beau-frère Ernest Lévi-Alvarès, il avait fait paraître, sous le titre de *la France*, quatre volumes de lectures scolaires (1854-1855). Il collabora à différentes revues et donna des éditions critiques des *Œuvres lyriques de Jean-Baptiste Rousseau* en 1852 et des *Œuvres d'A. Chénier* en 1881. Poète, il débuta par des pièces publiées en 1862 dans la « Revue des Deux Mondes », et réunies en volume en 1865, sous le titre de *Pages intimes*, qui furent couronnées par l'Académie française. En 1870, il fit jouer au Théâtre-Français, avec un succès très vif, *les Ouvriers*, drame social en un acte et en vers, également couronné par l'Académie. Il publia encore : *Poèmes populaires* (1872); *Pendant la guerre*, poésies (1873); *l'Absent*, comédie (1873); *A nos hôtes*, poésie (1878); *En voyage*, recueil de vers (1888); *Poésies du foyer et de l'école* (1889). Eugène Manuel a été un des premiers, avant même F. Coppée, à cultiver un genre de poésie familière, intime et populaire. Il est le poète de la vie domestique et des humbles.

MANUELLEMENT (*nu-è-le*) adv. Avec la main : *Travailler* MANUELLEMENT. ‖ De la main à la main : *Donner, Recevoir* MANUELLEMENT.

MANUFACTURABLE adj. Qui peut être manufacturé, employé comme matière première dans les manufactures.

MANUFACTURE (du lat. *manus*, main, et de *facture*) n. f. Établissement où l'on fabrique en grand certains produits industriels. ‖ Ouvriers d'un de ces établissements : MANUFACTURE *qui se met en grève*.
— Fig. Endroit où s'opère un certain travail, où quelque chose s'élabore : *Pour les hommes de réaction, toute grande ville est une* MANUFACTURE *de révolution*. ‖ Anciennement. Action de façonner à la main certains produits. ‖ Produit façonné à la main.
— *Manufacture royale*, Manufacture qui s'établissait avec des lettres patentes du roi. ‖ *Manufacture royale, nationale, impériale*, Titres donnés, sous les divers régimes, aux établissements industriels appartenant à l'État.
— Syn. Manufacture, fabrique.
— Encycl. C'est sous le règne de Louis XIV que s'élevèrent en France les premières *manufactures*; mais ce n'est qu'à partir de la Révolution que l'industrie manufacturière a joui du régime de liberté indispensable à son extension. Cette extension est devenue prodigieuse, sous l'influence du développement des besoins, des progrès de la concurrence, et aussi de l'emploi des machines, de l'application de la vapeur et de l'électricité, de la division du travail.
La substitution des machines à la force musculaire de l'homme a permis d'employer dans les manufactures un grand nombre de femmes et d'enfants; mais leur travail a été restreint par la législation dans des limites conformes aux lois de la nature et de l'humanité.
Dans le but de veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière, ont été établies diverses institutions, notamment des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, un comité consultatif des arts et manufactures, etc.
Manufactures d'armes. Un édit de 1572 réserva à l'État le droit de fabriquer lui-même ses armes de guerre. La première manufacture d'armes fut établie à Saint-Étienne, par Georges Virgile. Actuellement, la France possède plusieurs manufactures d'armes, notamment à Saint-Étienne et à Tulle, où se fabriquent les fusils; à Châtellerault, où s'effectue plus spécialement la fabrication des armes blanches; à Bourges, où se fondent les canons.
Manufactures de l'État. Sous ce nom, on comprend l'ensemble des services se rattachant au monopole que l'État possède sur la fabrication et la vente des tabacs.
Manufactures nationales. Ces manufactures, qui ont pour mission de maintenir les traditions de certaines fabrications artistiques, sont la manufacture de porcelaines de Sèvres, les manufactures de tapisseries des Gobelins à Paris et de Beauvais, la manufacture de mosaïque à Paris.

MANUFACTURER v. a. Soumettre à la main-d'œuvre, au travail des manufactures : MANUFACTURER *des laines, des fers, du tabac*.
Se manufacturer, v. pr. Être manufacturé.

MANUFACTURIER (*ri-é*), ÈRE adj. Qui a rapport, qui appartient aux manufactures : *Industrie* MANUFACTURIÈRE. ‖ Qui se livre au travail des manufactures : *La France est plutôt agricole que* MANUFACTURIÈRE. (Cormen.) ‖ Où il y a beaucoup de manufactures : *L'Alsace est un pays* MANUFACTURIER *modèle*. (Blanqui.)
— n. m. Propriétaire d'une manufacture : *Un riche* MANUFACTURIER. ‖ Ouvrier d'une manufacture.

MANUFACTURIÈREMENT adv. A la manière des manufactures, comme on fait dans les manufactures : *Traiter* MANUFACTURIÈREMENT *une substance*. (L. Figuier.)

MANUL n. m. Zool. V. MANOUL.

MANULÉE n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.
— Encycl. Le genre *manulée* comprend des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles souvent rapprochées vers la base de la tige, à fleurs réunies en grappe simple ou composée, nue ou munie de bractées; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. On en connaît vingt-quatre espèces, de l'Afrique du Sud. On cultive dans les jardins la *manulée à feuilles opposées*, qui atteint la hauteur de 1 mètre et porte de nombreuses fleurs blanches ou rose lilacé, se succédant pendant tout l'été.

MANULUVE (du lat. *manus*, main, et *luere*, laver) n. m. Méd. Bain de main.

MANU MILITARI (mots lat. signif. *Par la main militaire*), par l'emploi de la force armée : *Expulser* MANU MILITARI *un locataire récalcitrant*.

MANUMIS (*mi*), ISE [du lat. *manumissus*; de *manus*, main, et *missus*, renvoyé] adj. Féod. Mis en liberté, affranchi.
— Substantiv. Affranchi, affranchie.

MANUMISSION (*mi-si-on* — rad. *manumis*) n. f. Affranchissement légal d'un esclave, d'un serf : *La* MANUMISSION *passa du droit romain dans le droit féodal*. V. AFFRANCHISSEMENT.
— Par ext. Liberté donnée à des personnes ou à des animaux : *L'animal qui jouit de sa* MANUMISSION. (Rivarol.)

MANUS (*nuss*) n. f. Dr. rom. Droit de puissance, analogue à celui de la puissance paternelle, qui appartenait à un mari sur sa femme.
— Encycl. A l'origine, la notion du mariage était intimement liée à celle de *manus*; plus tard, on distingua des mariages avec *manus*, où la femme passait dans la famille de son mari, des mariages sans *manus*, où la femme restait dans sa famille propre. Il y avait trois modes d'établissement de la *manus* : *confarreatio, coemptio, usus*. (V. CONFARRÉATION, et COEMPTION.) La *manus* était établie par l'*usus* lorsque la femme était demeurée pendant un an sans interruption avec son mari; mais elle s'y trouvait soustraite si elle avait passé trois nuits de suite hors du domicile conjugal (*trinoctii usurpatio*). La femme *in manu* était dans la situation d'une *filia familias*, sous la puissance du mari, si celui-ci était *sui juris*, du père du mari, si celui-ci était sous la puissance de son *pater*. La *manus* était dissoute par la mort de l'un ou l'autre des époux et par la *diffarreatio*, si la *manus* a été établie par *confarreatio*. V. DIFFARRÉATION.
La *manus* fut beaucoup moins fréquente dès la fin de la république; sous Justinien, elle avait depuis longtemps disparu.

MANUS (IN) n. m. V. IN MANUS.

MANUSCRIPTION (*skrip-si-on* — rad. *manuscrit*) n. f. Action d'écrire à la main.

MANUSCRIT (*skri*), ITE [du lat. *manus*, main, et *scriptus*, écrit] adj. Qui est écrit à la main; qui est couvert d'écriture faite à la main : *Un volume* MANUSCRIT. *Une page* MANUSCRITE.

MANUSCRIT (*skri* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ce qui est écrit à la main : *La salle des* MANUSCRITS *à la Bibliothèque nationale*. ‖ Original écrit à la main de l'ouvrage d'un auteur : *Envoyer son* MANUSCRIT *à l'imprimerie*.
— Encycl. D'après les lexicographes, l'expression de *manuscrit* s'applique, sans distinction de la matière et des instruments employés, à tout ce qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. Mais cette définition est trop compréhensive et manque de précision. Il est, en effet, à peine besoin d'expliquer que le manuscrit entendu dans ce sens très large exista du jour où l'homme eut inventé l'écriture. Sa forme et sa matière furent, par suite, aussi variées que le permirent les circonstances, les instruments employés et le but à atteindre. Or ce n'est pas de l'expression de « manuscrit » qu'on se sert aujourd'hui pour désigner ces premiers monuments de l'activité intellectuelle de l'homme. Le nom qu'on leur donne le plus ordinairement est celui de la matière qui les compose ou de la forme qu'ils affectent : brique ou tablette de Ninive, cylindre chaldéen, etc. La science dont ils forment les éléments n'est pas la *paléographie*, comme les manuscrits proprement dits, mais bien l'*épigraphie*. (V. ce mot. L'appellation de « manuscrit », en effet, est réservée, à très peu d'exceptions près, aux textes écrits à l'aide de la plume ou du pinceau, sur papyrus, parchemin ou papier. Et encore, certains de ces textes, généralement très courts, qui constituent à peu près exclusivement le domaine de la *diplomatique* (v. ce mot), reçoivent-ils, le plus souvent, des désignations spéciales tirées de leur nature même : chartes, diplômes, bulles, etc.
Les exceptions auxquelles il vient d'être fait allusion portent surtout sur cette catégorie assez nombreuse de manuscrits orientaux qui sont peints ou gravés, à l'aide d'un pinceau ou d'un style, sur des feuilles de palmier ou sur des planchettes de bambou, et qu'on appelle des manuscrits sur olles ou simplement des olles. Tels sont beaucoup de manuscrits palis, sanscrits, tamouls, birmans, siamois, etc. On range encore assez communément parmi les manuscrits les tablettes de cire, dont l'usage s'est continué jusqu'au XIXe siècle, mais il ne saurait être question de ces particularités dans le présent article. V. MINIATURE, PALÉOGRAPHIE, TABLETTE de cire, et OLLE.
La forme que le manuscrit, ainsi entendu, affecta d'abord et garda pendant toute l'antiquité classique est celle du rouleau ou *volumen*, et, jusque vers le IIe siècle av. l'ère chrétienne, l'unique matière employée fut le papyrus. C'est vers cette date seulement qu'on commença à se servir du parchemin. L'extrémité du *volumen* était collée sur une baguette, dont la longueur dépassait sensiblement la largeur du rouleau, et dont les bouts étaient ordinairement ornés de motifs décoratifs en ivoire ou en métal. Le rouleau, dont la longueur était variable et allait quelquefois jusqu'à une douzaine de mètres, était généralement divisé, dans ce sens, en colonnes ou pages; par conséquent, les lignes d'écriture y étaient tracées dans le sens même de la longueur et non pas, comme l'usage en devint constant au moyen âge, dans celui de la largeur. Au fur et à mesure qu'il avançait, le lecteur roulait de la main gauche ce qu'il avait déroulé de la main droite, jusqu'au moment où il arrivait à la baguette (*ad umbilicum*), c'est-à-dire à la fin. Pour mettre le rouleau à l'abri des détériorations et de la poussière, on le glissait dans un étui. Le titre de l'ouvrage était collé sur cet étui, ou écrit sur une bande qu'on attachait aux extrémités de la baguette (*cornua*). Les bibliothèques dans lesquelles il était ensuite conservé étaient formées d'une série de cases (*armaria, nidi*); on le plaçait aussi dans des boîtes cylindriques, munies d'un couvercle (*scrinia*), qui étaient de véritables bibliothèques de voyage.

Le Manuscrit, panneau décoratif à la Bibl. natle tapisserie des Gobelins), carton de Ehrmann (XIXe s.).

Chez les Grecs et les Romains, les manuscrits étaient copiés par des esclaves, et le nombre de ceux appelés *literati* qu'on employait à ce travail était si considérable qu'on cite le cas d'ouvrages reproduits à des milliers d'exemplaires.
Le papyrus perdit peu à peu de sa faveur; on lui préféra le parchemin. La forme de rouleau fut elle-même abandonnée. De même qu'on rapprochait, quelquefois, plusieurs tablettes de cire pour en former un *codex* — cette expression désigna primitivement la réunion de plusieurs tablettes — de même on réunit plusieurs feuillets de parchemin, quelquefois de papyrus, pour en former ce qu'on continua d'appeler un *volumen*, en modifiant la signification de ce mot. Ainsi fut trouvée la forme vraiment pratique sous laquelle le manuscrit devait passer de l'antiquité au moyen âge. Cette transformation ne semble pas avoir été générale avant le IIe ou le IIIe siècle de notre ère.
Le manuscrit fut dès lors composé de cahiers appelés quaternions (*quaterniones*). Ces cahiers, formés originairement par la réunion de quatre feuillets — ils en eurent assez souvent, dans la suite, cinq et même six — étaient reliés entre eux, tout comme aujourd'hui, par la partie de leur pliure qui forme dos. Leur nombre dépendait naturellement de l'importance de l'ouvrage. Chaque quaternion recevait assez régulièrement un numéro d'ordre (Ius, IIus, IIIus q. au bas de la première page, et se terminait, au bas de la dernière, par la reproduction du ou des premiers mots du cahier suivant, en guise de réclame.
Ces premiers manuscrits étaient d'un format presque carré. Les plus anciens spécimens qu'on en ait conservés ne paraissent pas remonter au delà du IIIe ou du IVe siècle. C'est, en effet, la date qu'on assigne, d'après les paléographes les plus autorisés, au célèbre Virgile en capitales, dont des fragments sont partagés entre la bibliothèque du Vatican et celle de Berlin. A côté de ces précieux fragments se trouvent, dans cette même bibliothèque du Vatican, trois autres manuscrits de Virgile qu'on range aussi, à juste titre, parmi les monuments les plus importants de la paléographie latine. Ce sont les manuscrits appelés *Palatinus* (Ve s.), *Vaticanus* (IVe s.) et *Romanus* (VIe s.). Ces deux derniers sont rendus particulièrement précieux par les nombreuses et curieuses peintures qui les ornent. On cite encore, parmi les manuscrits sur parchemin antérieurs au VIIIe siècle : au Vatican, deux Cicéron palimpsestes du IIIe ou du IVe siècle, un Térence du IVe siècle, un Juvénal palimpseste du Ve siècle, etc.; à la Laurentienne de Florence, un Virgile du Ve siècle; à l'Ambrosienne de Milan, un Plaute palimpseste du IVe siècle; à Saint-Gall, un Virgile du IVe siècle; à Turin, un Cicéron du IIIe ou du IVe siècle; et enfin, à la Bibliothèque nationale de Paris, de beaucoup la plus riche, un Prudence du Ve siècle, un Tite-Live du Ve siècle un saint Hilaire du Ve siècle, deux Grégoire de Tours du VIIe siècle, un Pentateuque de Tours, avec peintures, du VIIe siècle, etc., et bien d'autres.
La Bibliothèque nationale de Paris possède, en outre, dans son fonds grec, quelques volumes de cette époque primitive, parmi lesquels il suffira de signaler des Épîtres de saint Paul du Ve ou du VIe siècle, un fameux palimpseste

20 21 22 23

MANUSCRIT : 1. Virgile du Vatican, capitale (IIIe s.). — 2. Epîtres de saint Paul, onciale (Ve-VIe s.). — 3. Octateuque, onciale (VIIe s.). — 4. Poésies de Prudence, capitale (Ve s.). — 5. Tite-Live, onciale (Ve-VIe s.). — 6. Pentateuque de Lyon, onciale (VIe s.). — 7. Homélies de saint Augustin, onciale sur papyrus (VIe s.). — 8. Evangéliaire de Charlemagne, onciale (fin du VIIIe s.). — 9. Grégoire de Tours, cursive mérovingienne (VIIe s.). — 10. Bible de Théodulfe, minuscule caroline ou romane (IXe s.). — 11. Histoire de Nithard, minuscule romane (fin du Xe s.). — 12. Passion de J.-C. (Xe-XIe s.). — 13. Orderic Vital, manuscrit autographe (XIIe s.). — 14. Chansonnier de Clairambault, avec notation musicale (XIIIe s.). — 15. Psautier de saint Louis (XIIIe s.). — 16. Joinville (XIVe s.). — 17. Procès des Templiers (XIVe s.). — 18. Grandes Chroniques de France, exemplaire de Charles V (XIVe s.). — 19. Miracles de Notre-Dame (XVe s.). — 20. Volumen (XIe s.). — 21. Écrin renfermant des volumens. — 22. Manuscrit enchaîné. — 23. Manuscrit porté à la ceinture. V. MINIATURE.

de saint Ephrem de la même date et enfin un fragment de l'évangile de saint Matthieu, en lettres d'or sur vélin pourpre du VIe siècle. Ce dernier manuscrit se rattache à une série célèbre de magnifiques volumes en lettres d'or ou d'argent sur parchemin pourpre, dont il ne reste que quelques très rares et très précieux spécimens. Ce sont : une *Genèse* à peintures de Vienne, un *Psautier* de Zurich, des *Évangiles* également à peintures de Rossano, de Saint-Pétersbourg et de Bérat, d'Albanie, dont on place la date au VIe ou au VIIe siècle.

Les manuscrits sur papyrus de cette période reculée, qui ont, d'ailleurs, été moins nombreux que ceux sur parchemin, ont beaucoup plus souffert et sont infiniment plus rares. On n'en cite qu'une dizaine, dont les plus connus sont le *Josèphe* de l'Ambrosienne de Milan, le *saint Hilaire* de Vienne, le *saint Isidore* de Saint-Gall et enfin le *saint Augustin* et le *saint Avit* de la Bibliothèque nationale de Paris.

Les manuscrits qui nous sont restés de la première partie du moyen âge ont presque tous été exécutés par les moines des couvents, qui ont sauvé ainsi les meilleures épaves de la civilisation antique. Chaque grande abbaye eut son *scriptorium* ou pièce réservée aux copistes. La lecture et la transcription des manuscrits étaient mises au nombre des devoirs les plus impérieux de la vie cénobitique. Aussi les abbés en ont-ils fait l'objet de recommandations répétées. C'est ainsi que d'importantes bibliothèques se formèrent dans les grandes abbayes de la chrétienté : au Mont-Cassin, à Bobbio, à Fulda, à Saint-Gall, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Bertin, à Saint-Vaast, à Saint-Germain-des-Prés, à Luxeuil, à Fleury-sur-Loire, à Saint-Martial de Limoges et dans bien d'autres lieux. Le choix des moines, il est vrai, s'est trop souvent porté, à notre goût, sur des ouvrages d'apologétique ou sur des traités ascétiques tombés depuis dans l'oubli, mais peut-on sérieusement le leur reprocher ?

Des traditions s'établirent naturellement parmi ces copistes et amenèrent la formation d'écoles de calligraphie, dont plusieurs nous ont laissé des œuvres aussi remarquables par la beauté de l'écriture que par la richesse de l'ornementation. L'une des plus connues de ces écoles est celle de Tours, à laquelle L. Delisle a consacré un très savant mémoire (1885). Les manuscrits qui restent de cette époque sont nombreux et contiennent des textes sur les sujets les plus divers. Les livres sacrés, cependant ou liturgiques, sont ceux dont on rencontre le plus d'exemplaires. Il suffira de citer, en se limitant à ce qui est conservé à la Bibliothèque nationale, l'évangéliaire de Charlemagne, le psautier et les admirables bibles de Charles le Chauve, la bible dite « de Théodulfe », et enfin, dans un autre ordre d'idées, l'histoire de Nithard de l'extrême fin du Xe siècle, qui contient les serments de 842. Or on sait que le serment de Louis le Germanique, dont on trouvera les premiers mots dans la planche ci-contre, est le plus ancien monument qui subsiste de la langue française. Le manuscrit 240 de la bibliothèque de Clermont-Ferrand qui contient les textes, également en roman, de la Passion de J.-C. et de la vie de saint Léger, ne paraît pas antérieur aux premières années du XIe siècle.

Malgré ces nombreux copistes, les manuscrits furent toujours rares pendant le moyen âge et d'un prix assez élevé. Chaque grand couvent travaillait pour son propre compte et conservait jalousement ses volumes. Le prêt en était souvent défendu et, quand il était toléré, ce n'était, le plus ordinairement, que contre la remise d'une garantie ou d'un gage. Une précaution matérielle contre les déplacements et les vols, qui fut longtemps d'un usage courant, consista à attacher les volumes, à l'aide d'une chaînette et d'un anneau, soit à un mur, soit à un pupitre de bibliothèque. C'est ce qu'on fit, en particulier, pour certains livres de prières qu'on fixa ainsi dans les églises. Ces manuscrits étaient appelés des « manuscrits enchaînés ». Quelques volumes (bréviaires, calendriers ou livres d'heures) d'un format très spécial, étaient également munis d'un anneau, mais cette disposition était simplement destinée à en permettre le port à la ceinture. Aux XIVe et au XVe siècle, les riches dames nobles ou bourgeoises portèrent de cette même façon leurs livres d'heures, mais en les mettant dans des bourses plates, parfois luxueusement décorées.

Les moines et les couvents ne conservèrent pas jusqu'à la fin du moyen âge le monopole de la transcription des manuscrits. Les laïques prirent peu à peu une part de ce travail, à partir du moment où la création des universités, ayant augmenté le nombre des lecteurs, rendit nécessaire une production plus active et sensiblement différente. Et il en fut ainsi jusqu'au milieu du XVe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'invention de l'imprimerie, qui porta au métier de copiste un coup dont il ne se releva pas.

Non seulement l'imprimerie amena progressivement la diminution du nombre des copistes, mais elle causa, en outre, la destruction de beaucoup de manuscrits. On ne se préoccupa pas, ce qui était en fin de compte assez compréhensible, de conserver le manuscrit d'une œuvre dont on venait d'imprimer des centaines ou des milliers d'exemplaires. C'est pour cela que, depuis le XVIe siècle, on possède si peu de manuscrits autographes ou de copies contemporaines des grandes œuvres littéraires ou historiques qui sont la gloire de notre langue.

Les copistes du XVIIe et du XVIIIe siècle furent, avant tout, d'habiles calligraphes. Leurs manuscrits sont aujourd'hui recherchés moins pour ce qu'ils contiennent que pour l'intérêt d'art qu'on leur attribue.

— BIBLIOGR. : Aug. Molinier, *les Manuscrits et les Miniatures* (Paris, 1892); W. Wattenbach, *das Schriftwesen im Mittelalter* (Leipzig, 1896); baron R. Portalis, *Nicolas Jarry et la Calligraphie au XVIIe siècle* (Paris, 1897).

MANUS-DEI (mots lat. signif. *main de Dieu*) n. m. invar. Pharm. Espèce d'emplâtre fondant.

MANUS HABENT ET NON PALPABUNT (*Ils ont des mains et ne toucheront pas*), paroles tirées du psaume : *In exitu Israel de Ægypto*, où il est dit que les idoles ont des mains et qu'elles ne toucheront pas; des oreilles et qu'elles n'entendront pas (v. AURES); des yeux et qu'elles ne verront pas. (Se dit, souvent par plaisanterie, de ceux qu'une raison quelconque fait se conduire en sourds, en aveugles, etc.)

MANUS INJECTIO n. f. Dr. rom. Mainmise sur la personne du débiteur qui refusait de donner satisfaction à la réclamation de son créancier.

— ENCYCL. D'après la loi des Douze Tables, c'était le mode d'exécution forcée dirigée contre celui qui n'exécutait pas la sentence prononcée contre lui, contre le *judicatus*, d'où le nom de *manus injectio judicati*. Le créancier pouvait s'emparer du *judicatus*, l'enfermer chez lui *in carcere privato*, et, s'il ne se présentait pas un *vindex* pour le défendre, le vendre comme esclave ou le mettre à mort. Plus tard, diverses lois autorisèrent le créancier à pratiquer, dans certains cas, la *manus injectio* contre le débiteur sans jugement préalable. Enfin, certaines lois donnèrent au créancier une *manus injectio pura*, que le débiteur pouvait contester sans avoir besoin d'un *vindex*.

MANUSTUPRATION (*stu, si-on* — du lat. *manus*, main, et *stuprare*, souiller) n. f. Onanisme, masturbation.

MANUTENTEUR (*tan* — du lat. *manus*, main, et *tenere*, tenir) n. m. Celui qui maintient, qui conserve. (Vieux.)

MANUTENTION (*tan-si-on* — rad. *manutenteur*) n. f. Gestion, direction, administration : *Laisser à un homme sûr la* MANUTENTION *de ses affaires*.

— Maintien, conservation : *Emploie ce glaive à la* MANUTENTION *de mon autorité*. (La Noue.) [Vieux.]

— Manipulation de certains produits, de certaines marchandises. ‖ Endroit où se fait cette manipulation. ‖ Service des subsistances de l'armée de terre et de la marine. ‖ Bâtiment où se fabrique le pain pour la troupe et où l'on conserve des vivres de toute espèce.

— Ch. de f. *Manutention des wagons*, Déplacement des wagons d'une voie sur une autre pour le déchargement. ‖ *Manutention des colis*, Chargement ou déchargement des colis.

— Mar. *Agents de manutention*, Fonctionnaires divisés en agents principaux, agents, sous-agents de manutention chargés d'assurer le service des subsistances.

MANUTENTIONNAIRE (*tan-si-o-nèr'*) n. m. Chef d'une manutention militaire.

MANUTENTIONNEL, ELLE (*tan-si-o-nèl'*) adj. Qui concerne la manutention : *Procédés* MANUTENTIONNELS.

MANUTENTIONNER (*tan-si-o-né* — rad. *manutention*) v. a. Confectionner, en parlant du pain des troupes ou du tabac.

Se manutentionner, v. pr. Etre manutentionné : *Le pain* SE MANUTENTIONNE.

MANVANTARA n. m. Epoque de la cosmogonie des Hindous, durant laquelle vit et règne un Manou. (Un manvantara se compose de 71 mahâyangas, soit 852.000 années divines ou 306.720.000 ans terrestres, l'année divine équivalant à 360 années humaines. Quatorze manvantaras constituent un *jour de Brahmâ*, ou *kalpa*.)

MANVILLE, ville des Etats-Unis (Rhode-Island [comté de Providence]), sur la rivière Blackstone; 3.000 hab. Filatures et ateliers de métallurgie.

MANX ou **MANXOIS** n. m. Linguist. V. MANNOIS.

MANYANGA, station de l'Etat indépendant du Congo (distr. des Cataractes), fondée par Stanley, sur le Congo, à l'issue des gorges que le fleuve traverse à sa sortie du Stanley-Pool. — Le *bief de Manyanga*, qui s'étend jusqu'à Isangila, est navigable pour les chalands.

MANYEMA, partie de l'Etat indépendant du Congo, au N. de la Loukouga, entre le Congo et les montagnes bordant à l'O. le Tanganyika. Les traitants arabes de Zanzibar y pénétrèrent à partir de 1866, soumirent les indigènes Manyema et fondèrent de grands centres comme Nyangoué (1868) et Kassongo. Tippo-Tip y eut un véritable empire. Lors de l'organisation de l'Etat indépendant et de l'arrivée des Belges (1885), Tippo-Tip se soumit à l'Etat en 1886; mais, en 1892, le Manyema retomba sous la domination des chefs arabes révoltés. Il fallut la longue et difficile campagne de 1893-1894 pour que le Manyema pacifié redevînt une simple zone du district des Stanley-Falls, avec *Nyangoué* pour chef lieu.

MAN-YO-KANA n. m. Ecriture japonaise, formée de caractères chinois qui perdent leur valeur figurative pour devenir purement phonétiques. (Le man-yo-kana, de lecture très difficile, n'est plus guère employé aujourd'hui que pour la transcription des noms propres.)

Man-yo-siou (littéralem. *Collection des dix mille feuilles*), recueil de poésies qui compte au nombre des principaux monuments littéraires du Japon. — Composé au VIIIe siècle de notre ère par toute une pléiade d'auteurs, il est écrit en caractères *man-yo-kana*; chaque poésie a trente et une syllabes et forme un distique. Des extraits en ont été donnés en français par Léon de Rosny, dans son *Anthologie japonaise* (1871).

MANYTCH, rivière de la Russie méridionale. Elle est double, avec deux pentes contraires, dans un sillon marécageux coupant dans toute sa longueur l'isthme déprimé compris entre la Caspienne et la mer d'Azof. Les deux Manytch sortent d'un lac de plaine, du Sary Kamych ou « Roseau jaune », empli deux fois par an, au printemps, en automne, par les crues d'un torrent descendu de contreforts septentrionaux du Caucase, le Kalaous. Le Manytch oriental se traîne à travers le sable des steppes vers la Caspienne, mais ne l'atteint que très rarement. Le Manytch occidental finit par atteindre la rive gauche du Don, après 282 kilom.; il ne coule bien qu'en mars et en avril, à la fonte des neiges.

MANZANARÈS ou **MANÇANARÈS**, torrent de l'Espagne centrale, en Nouvelle-Castille (prov. de Madrid). Il descend de la sierra de Guadarrama (2.405 m.), passe à Madrid et gagne le Jarama, tributaire du Tage; 85 kilom. Très peu d'eau, hors la fonte des neiges.

MANZANARÈS, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), près de l'Azuer; 10.000 hab. Fabrication de draps, savon. Commerce de vin et d'huile.

MANZANILLA n. m. Variété de vin de Jérès, aromatique et à goût légèrement amer.

MANZANILLA, ville de l'Espagne méridionale (Andalousie [prov. de Huelva]); 2.590 hab. Vins blancs.

MANZANILLO, ville maritime de l'île de Cuba (prov. de Santiago-de-Cuba), sur la grande baie du Sud-Est, non loin de l'embouchure du rio Canto; 6.000 hab.

MANZANILLO, ville maritime du Mexique (Etat de Colima), sur le Pacifique, servant de débouché à Colima, qui est unie à elle par une voie ferrée. Port large et profond.

MANZANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Natisone; 2.781 hab.

MANZAT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 21 kilom. de Riom, près de la Morge; 2.006 hab. Gypse; mine de houille. — Le canton a 10 comm. et 12.176 hab.

MANZIAT, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kilom. de Bourg, près de l'Oese; 1.535 hab.

MANZOLLI (Pier Angelo), dit **Marcellus Palingenius Stellatus**, poète latin moderne, né à Stellata, près de Ferrare, à la fin du XVe siècle. Il vécut à la cour d'Hercule II de Ferrare. Il est l'auteur du *Zodiacus vitæ* (15.1), poème didactique où il attaque Luther aussi bien que l'Église romaine, et où se trouvent des idées, hardies pour le temps, sur les bienfaits de la science. Ce poème a été traduit en français par Lamonnerie (1731).

MANZONI (Francesca), femme poète italienne, née à Barsio (Milanais) en 1710, morte en 1743. Sous la direction de son père, jurisconsulte de talent, elle reçut une instruction très étendue. Outre des poésies insérées dans divers recueils, on a d'elle des tragédies sacrées : *Ester*; *Abigail*; *Debbora* (1735); *la Madre dei Maccabei* (1737), et une traduction des *Tristes*, d'Ovide.

MANZONI (Alexandre), poète et romancier italien, né et mort à Milan (1785-1873). Il était, par sa mère, le petit-fils de Beccaria. Il publia à Paris, en 1805, sa première pièce de vers : *Sur la mort de Carlo Imbonati*. En 1807, il retourna à Milan avec sa mère, et y publia peu après son poème : *I canie*, assez médiocre. Malgré ses premières tendances philosophiques, qu'il avait héritées de Beccaria, l'esprit de Manzoni se sentait attiré vers le catholicisme; cette conversion fut marquée par la publication des *Hymnes sacrés* sur les principales fêtes de la religion romaine (1810); c'était l'aurore du romantisme en Italie. Deux tragédies, dans lesquelles l'influence de Gœthe est visible : *Carmagnola* et les *Adelchi*, succédèrent à ces premières productions. Elles ont des parties très remarquables; leur défaut, c'est que le poète était trop calme pour traduire la passion et la terreur. Elles sont plus faites pour la lecture que pour la scène; aussi Manzoni ne les fit-il pas représenter. Leur succès auprès des lettrés ne fut dépassé que par le roman des *Promessi sposi* (les Fiancés), paru à Milan en 1827, qui rendit Manzoni véritablement populaire. (V. FIANCÉS.) Ses autres ouvrages : *Discours sur l'histoire de la Lombardie* (1822); *Observations sur la morale catholique* (1834); l'*Histoire de la colonne infâme* (1842), ajoutèrent peu de chose à sa réputation. L'influence littéraire qu'exercèrent ses œuvres s'est fait sentir principalement sur la langue que Manzoni a rajeunie en reprenant à leur source les divers dialectes italiens. Ses qualités sont surtout lyriques, comme en témoignent les chœurs de ses deux tragédies, son ode du *Cinq mai 1821* et certaines pages très poétiques des *Promessi sposi*. Immuable dans ses opinions, il n'a cessé, sous la domination autrichienne, d'appartenir à la cause libérale. Peut-être, à son insu, il a inspiré les écrits de Gioberti, de Rosmini, de Carlo Troya, de Massimo d'Azeglio, et secondé par cela même le mouvement national de 1847. Il resta aussi immuablement invariable dans sa foi catholique. Sa mort produisit en Italie une impression profonde, et Milan lui fit des funérailles presque royales.

A. Manzoni.

MAO, MA'O ou **MA'AVO**, ville du Soudan central, capitale du Kanem, à environ 50 kilom. au N.-E. du lac Tchad. Elle a été placée sous l'influence française par la mission Joalland Meynier, qui y pénétra en 1900.

MAÔ, MAOU ou **MHAÔ** (en angl. *Mhow*), ville de l'Inde anglaise (princip. de Holkar [Malva]), dans les Vindhyas; 31.775 hab. A quelque distance, important « cantonnement » militaire.

MAON n. m. Poids en usage dans l'Inde. V. MAUND.

MAÔ-RANIPOUR (en angl. *Mau Ranipur*), ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), au pied des Vindhyas; 16.400 hab. La commune comprend deux villes distinctes : Maô, ville moderne, beau temple djaïna, fabrication de toiles *kharna*, et Ranipour, à quelques kilomètres à l'O.

MAORI, IE, Nom des indigènes de la Nouvelle-Zélande. — *Les* MAORIS.

— Adjectiv. : *Coutumes* MAORIES.

— n. m. Langue parlée par les Maoris : *Le* MAORI *est un dialecte polynésien*.

— ENCYCL. Les *Maoris* comprennent deux éléments ethniques : l'un, en très infime minorité, a les cheveux crépus, la peau foncée, le nez épaté, les lèvres grosses et les mâchoires saillantes; il se rattache à la race mélanésienne. L'autre élément est franchement polynésien. Les Maoris de ce dernier type sont de grande taille; ils ont la peau légèrement cuivrée, les cheveux noirs, lisses et abondants, la tête allongée, les yeux largement ouverts. Leur nez est un peu large, mais saillant; leurs lèvres un peu fortes; le menton est large et puissant.

Chef maori

Les insulaires portaient jadis simplement sur les épaules une sorte de natte en *formium tenax* et se tatouaient le corps. Quand un jeune homme avait pris part à un combat, on lui traçait quelques dessins en creux sur le visage, et, chaque fois qu'il accomplissait une action d'éclat, on augmentait le nombre des tatouages de sa face, de sorte que les braves avaient toute la figure ornée de cicatrices, d'ailleurs disposées avec art, qui constituaient le *moko*.

D'une nature belliqueuse, les Néo-Zélandais obéissaient

à un chef, qui avait un pouvoir presque absolu et qui prononçait le *tabou*, c'est-à-dire mettait une interdiction sur certains objets, sur certains êtres, auxquels il était défendu de toucher. Les *urikis* ou prêtres chefs venaient immédiatement après lui. Pour se témoigner leur affection, deux Maoris se frottaient le nez l'un contre l'autre. Les Maoris ont aujourd'hui renoncé à la plupart de ces coutumes, et la population indigène s'est presque complètement anglicanisée.

MAORIE (*rî*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carabiques, tribu des broscinés, comprenant quelques espèces de la Nouvelle-Zélande. L'espèce type est la *maoria punctata*.)

MAORIDATH (*dat'*) n. m. Nom donné par les musulmans aux deux derniers chapitres du Coran, qu'ils récitent pour se mettre à l'abri des maléfices.

MAOUI, une des îles de l'archipel Hawaï ou Sandwich, dans le Pacifique septentrional, séparée de Hawaï par le détroit d'Alenouihaha. Superficie : 1.268 kilom. carr. ; 1.700 hab. Terre volcanique, montagneuse, divisée en deux parties inégales par un isthme étroit, et dominée par la cime éteinte du volcan Haléa-Kala. Culture de la canne à sucre. Villes principales : Makaouao, dans l'intérieur, et, sur les côtes, Kahoulaoui, Maabéa et La Naina. Un chemin de fer relie Makaouao à Kahalaoui.

MAP (Gautier), écrivain anglais, né dans le comté de Hereford vers 1135, mort en 1209 ou 1210. Il étudia à Paris peu après 1154, devint un des familiers du roi Henri II, qui le chargea de nombreuses missions ; il devint, en 1197, archidiacre d'Oxford. Son ouvrage principal est un livre en prose latine, intitulé *la Vanité des courtisans* (De nugis curialium), où il raconte une foule d'anecdotes, qu'il avait recueillies à la cour de Henri II ; on lui a aussi attribué, à tort, une foule de ces poésies latines appelées « goliardiques ». (V. GOLIARD.) Il paraît enfin avoir écrit en français un roman sur Lancelot (*la Quête du Saint-Graal*), dont la rédaction originale s'est perdue. Les poésies latines qui lui sont attribuées et le *De nugis curialium* ont été publiés par Thomas Wright (1841 et 1850).

MAPAH, titre que se décerna, en 1840, un sculpteur, nommé Ganneau, qui tenta de fonder une religion nouvelle appelée *évadisme* (mot composé des noms d'*Eve* et d'*Adam*) et destinée à établir l'égalité parfaite de l'homme et de la femme. Les principaux adeptes du nouveau culte furent Félix Pyat, Hetzel, Thoré et Caillaux ; son temple était un atelier de l'île Saint-Louis. Le *Mapah*, cité devant le procureur du roi, se présenta en blouse et en sabots, la tête couverte d'un grand chapeau de feutre gris ; il ne fut pas inquiété ; son culte s'éteignit en 1848.

MAPANE n. f. Genre de cypéracées hypolytrées, comprenant des herbes vivaces qui croissent dans les pays tropicaux. ‖ On dit aussi MAPANIE.

MAPIMI (BOLSON DE) ou *bourse de Mapimi*, région désertique du Mexique septentrional, qui porte le nom de la bourgade située sur ses confins méridionaux (4.000 hab.). C'est un bassin sableux et salin de 100.000 kilom. carr.

MAPOU n. m. Nom donné, dans les Antilles, à tous les arbres à bois mou.

MAPOURIE (*rî*) n. f. Genre d'uragogées, comprenant des arbres et arbrisseaux de l'Asie tropicale.

MAPPA (mot lat.) n. f. Antiq. Serviette de table. (L'hôte ne la fournissait pas ; chaque convive apportait la sienne, et la remportait, quelquefois bourrée de friandises.) ‖ Morceau d'étoffe, que le président des jeux jetait en l'air pour donner le signal des courses.

MAPPA n. m. Arbre des îles Moluques, appartenant à la famille des euphorbiacées, dont les feuilles, larges de 30 centimètres et longues de 60 centimètres, sont utilisées dans le pays comme assiettes ou comme nappes.

MAPPAIRE (*ma-pèr'* — du lat. *mappa*, serviette) n. m. Officier romain qui donnait le signal des courses en lançant en l'air une serviette. ‖ Officier qui, sous les deux premières races, présentait au roi la serviette pour s'essuyer les mains.

MAPPE (du lat. *mappa*, nappe) n. f. Petite nappe ; serviette. (Vieux.)

— Géogr. Carte géographique ; plan cadastral. (Vieux.)

MAPPEMONDE (*ma-pe* — du bas lat. *mappa mundi*) n. f. Géogr. Carte plane, représentant l'ensemble du globe terrestre.

— *Mappemonde céleste*, Carte plane de la voûte céleste, sur laquelle sont marquées les constellations.

— Pop. Seins. ‖ Fosses, derrière.

— Jeux. Sorte de jeu, dans lequel on se sert d'un tableau représentant les diverses contrées de la terre.

— n. m. Conchyl. Espèce de coquille univalve du genre cypréo.

— ENCYCL. Géogr. Le problème de la *mappemonde* revient à figurer les singularités de la surface terrestre sur une surface plane ; par extension, le mot de « mappemonde » s'appliquera à la représentation plane d'une surface sphérique quelconque, et l'on parlera de mappemonde soit pour la terre, soit pour la lune, pour la sphère céleste, etc. Bornons-nous au premier cas : le dessin, la carte, ne saurait être semblable à la réalité, car la sphère ou l'ellipsoïde ne sont pas *applicables* ; alors, il faut adopter un système de projection et savoir tracer, par exemple, le réseau des méridiens et des parallèles.

La projection orthographique revient à figurer les objets tels qu'ils sont vus ; elle est fort utilisée pour les mappemondes de la lune. On suppose le plan de l'équateur figuré par un cercle à l'intérieur duquel la projection d'un point quelconque de la surface figure ce point lui-même. On construit ainsi deux figures circulaires des deux hémisphères ; les méridiens sont des droites étoilées au pôle, les parallèles sont des cercles ; la région du pôle est très développée et la zone équatoriale sacrifiée. Cette même projection sert encore à construire des mappemondes en prenant pour plan de projection un méridien ; au milieu de l'Atlantique souvent : les méridiens sont alors des ellipses, et les parallèles des droites.

La projection stéréographique fournit de bonnes mappemondes ; prenant pour centre un point de la sphère, on projette sur un plan tangent ou de grand cercle. C'est la transformation par rayons vecteurs réciproques : les angles sont conservés et les cercles sont projetés encore suivant des cercles. Elle peut se faire aussi d'une façon variée sur l'équateur, sur un méridien, sur l'horizon, etc. On peut encore construire des mappemondes avec le système des cartes marines, en projection Mercator, avec des lignes droites pour figurer les *loxodromies* : les angles sont encore conservés, mais les longueurs s'altèrent rapidement en s'écartant de l'équateur.

— Hist. On a, dès l'antiquité, dressé des *mappemondes*, c'est-à-dire des cartes (*mappes*) du monde connu, mais il n'en subsiste plus actuellement aucun spécimen. Au contraire, beaucoup de mappemondes dressées au moyen âge ont survécu et représentent la terre sous les formes les plus diverses : carrés réguliers ou oblongs, disques entourés par l'océan, globes dont la moitié d'un seul hémisphère (l'*Œcoumène* des anciens) est habitable, etc. Parmi les plus curieuses, on peut citer les mappemondes de Saint-Sever et de la bibliothèque Cotonienne, qui remontent au Xe siècle ; celles de la bibliothèque de Turin (XIIe s.) ; de la cathédrale de Hereford, due à Richard de Haldingham (XIVe s.) ; de Dulcert (1339). Pour être à peu près contemporaines, ces deux cartes ne sauraient être comparées : « La première accuse une barbarie étonnante, et l'on croirait avoir entre les mains un document du VIe siècle, et non du commencement du XIVe. La seconde, tout en affectant encore, dans le texte qui l'accompagne, certaines prétentions cosmographiques, donne du monde fréquenté par les marins et les commerçants occidentaux une idée qui, pour la forme extérieure des continents, est très approchée de la vérité. » (G. Marcel.) Plus remarquable encore est la célèbre *carte catalane* de 1375, qui donne le tableau saisissant du monde alors connu. Ce ne sont pas là toutefois des mappemondes mathématiquement établies, pas plus que celle de Fra Mauro (1459) ; on n'y relève pas de véritables projections. C'est au XVIe siècle seulement que des cartes de ce genre apparaissent : les unes dressées sur des projections que nous avons conservées (celle de Mercator, par exemple), les autres construites sur des projections singulières qui ont été depuis abandonnées (telles sont les projections cordiforme et double cordiforme d'Oronce Finé, etc.). Alors sont vraiment établis, du moins comme projections, les types essentiels de mappemondes dont on fait encore usage à l'heure actuelle ; ce que les cartographes postérieurs y ont retranché, ce sont les continents supposés (le *continent austral*), les tracés hypothétiques, les faits légendaires ; ce qu'ils y ont ajouté, ce sont les découvertes nouvelles, à mesure qu'elles se produisaient, des tracés exacts et aussi le mode de représentation des faits, de plus en plus nombreux, qu'ils ont entrepris de figurer sur des cartes de ce genre.

MAPPIE (*ma-pî*) n. f. Genre de térébinthacées, comprenant des arbustes souvent grimpants, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent dans les régions tropicales.

MAQ n. m. Arg. V. MAC.

MAQUA (*ka*) n. f. Arg. Abréviation de maquerelle.

MAQUAGE n. m. **MAQUE** n. f. **MAQUER** v. a. Autre orthographe des mots MACQUAGE, MACQUE, MACQUER.

MAQUART (*kar'* — du n. d'un équarrisseur de Paris) n. m. Vieux cheval ; rosse. ‖ Charretier brutal.

MAQUERAISON (*ke-rè*) n. f. Saison de la pêche au maquereau.

MAQUEREAU (*ke-ro* — orig. inconn.) n. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, comprenant quelques espèces des mers chaudes et dont une espèce vit dans les mers européennes.

— Pop. Nom donné à des taches qui viennent aux jambes, lorsqu'on s'est chauffé de trop près.

— Hortic. *Groseille à maquereau*. V. GROSEILLE.

— Pêch. *Maquereau chevillé*, Celui qui a frayé et ne possède ni œufs ni laitance.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *maquereaux* (scomber) sont allongés, fusiformes, revêtus des plus brillantes couleurs, où le noir tranche sur le vert et le bleu du dos ; leur ventre est nacré ; ils dépassent rarement un demi-mètre de long. Le maquereau commun (*scomber scomber*) possède une chair très estimée, bien que lourde et huileuse ; aussi le pêche-t-on activement soit avec de grands filets dits *manets*, dans le Pas de Calais et la Manche, soit à la ligne. C'est pendant les nuits obscures qu'on se livre à cette pêche, surtout à Dieppe, à Fécamp et à Boulogne. Les jeunes individus qui ne dépassent pas 10 centimètres sont conservés dans l'huile et mis en boîtes comme des sardines ; les autres sont mangés frais ou salés.

Les maquereaux accomplissent des migrations à des époques régulières. Passant l'hiver dans le Nord, ils descendent vers le printemps jusque dans la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar. Il existe trois chemins assez régulièrement suivis par les bandes, soit dans les régions européennes, soit dans celles de l'Amérique du Nord. On croit que ces poissons passent une partie de leur vie dans les grands fonds ; une légende voulait qu'ils hivernassent la tête enfoncée dans la vase ; toujours est-il qu'ils remontent des profondeurs pour frayer pendant la belle saison. Une autre espèce des mers tempérées est le maquereau colias (*scomber colias*) de la Méditerranée, vulgairement appelée *cavaluca, aourneau-bias, gros-yol, biar, bizet*. C'est le *maquereau pneumatophore* de Cuvier. — Le *maquereau bâtard* est la *carangue* ou le *saurel* (*trachurus trachurus*), autre espèce de scombre ; le *maquereau unicolore* est un pélamyde (*pelamys Bonapartei*).

Maquereau.

— Art culin. C'est au printemps, et surtout en mai, que sa chair est bonne ; après le frai, elle est huileuse et lourde. Le maquereau s'accommode surtout *à la maître d'hôtel, à l'italienne, à l'anglaise*, etc.

Maquereau à la flamande. Le maquereau, vidé et préparé sans incision dorsale, est garni de beurre, que l'on a manié avec un hachis de persil, ciboule, échalotes, du sel, du poivre et un jus de citron. On l'enveloppe d'une feuille de papier huilé attachée aux deux extrémités et on le fait griller à feu doux, environ une demi-heure. On le sert, extrait de sa papillote, avec un jus de citron.

Maquereaux sauce verte. On choisit de petits maquereaux que l'on fait cuire à feu modéré sur le gril. On fait à part une sauce avec du beurre et un important hachis de fines herbes, ail, échalotes et câpres, que l'on sale et poivre convenablement, et que l'on mouille très légèrement. On lie cette sauce à l'aide de beurre manié avec de la farine de manière qu'elle ait assez de consistance, et l'on y fait cuire un instant les maquereaux avant de servir.

MAQUEREAU, ELLE (*ke-ro, rèl'*) n. Personne qui fait métier de prostituer les femmes et vit de l'argent qu'elles gagnent ; personne qui tient une maison de prostitution. — Par ext. Entremetteur peu honorable, dans un genre quelconque : *Des* MAQUEREAUX *politiques*. (Gui Patin.)

MAQUEREAULIÈRE (*ke-rô*) n. f. Nom breton des petites câblières à pêcher le maquereau.

MAQUERELLAGE (*ke-rè-laj'*) n. m. Métier de maquereau. ‖ On dit aussi MAQUEREAUTAGE, MAQUERELLERIE.

MAQUERELLER (*ke-rè-lé*) v. n. Faire le maquereau. (Vx.) ‖ On dit aussi MAQUEREAUTER.

— v. a. *Maquereller une affaire*, Servir d'intermédiaire dans une affaire.

MAQUERELLERIE n. f. V. MAQUERELLAGE.

MAQUET (Auguste), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1813, mort à Saint-Mesme (Seine-et-Oise) en 1888. Il était professeur au lycée Charlemagne, lorsqu'il écrivit un drame, *Bathilde* (1839), qui fut remanié par Alexandre Dumas. A partir de ce moment, il devint le collaborateur du célèbre écrivain, pour des romans qu'il ne signa pas : *le Chevalier d'Harmental, les Trois mousquetaires, Monte-Cristo, une Fille du régent, le Chevalier de Maison-Rouge, la Reine Margot, Vingt ans après, la Dame de Montsoreau, le Bâtard de Mauléon, le Vicomte de Bragelonne, les Quarante-cinq, Joseph Balsamo, le Collier de la reine*, etc., et pour des pièces qu'il signa avec Dumas, et qui, pour la plupart, portent le titre de ces romans. En 1851, un règlement de comptes brouilla les deux écrivains. Travailleur infatigable, écrivain doué de moins de verve que Dumas, mais plein d'imagination et de vigueur, Maquet continua à écrire, entre autres romans : *la Belle Gabrielle* (1854-1855) ; *le Comte de Lavernie* (1854-1855) ; *la Maison du baigneur* (1856) ; etc., et il donna au théâtre : *Valeria*, drame, avec J. Lacroix (1851) ; *le Comte de Lavernie, la Belle Gabrielle* (1857) ; *la Maison du baigneur* qui eut un grand succès, ainsi que des livrets d'opéras : *la Fronde* (1853) ; *la Dame de Montsoreau* (1860), musique de Salvayre. On lui doit aussi : *Histoire de la Bastille* (1844) ; *Paris sous Louis XV* (1882) ; etc.

Maquet.

MAQUETTE (*kèt'* — de l'ital. *macchietta*, ébauche ; dimin. de *macchia*, tache) n. f. Sculpt. Première ébauche en terre glaise ou cire molle d'une statue ou d'un groupe.

— Peint. Nom donné à de petites figures que les peintres assemblent pour former des groupes.

— Techn. Masse de fer à moitié forgée. ‖ *Tête de maquette*, Partie de la masse que l'on doit soumettre encore à l'action du marteau. ‖ *Barre de maquette*, Partie de la masse qui est forgée. ‖ *Bout de maquette*, Partie de la masse qui est plus grosse que la précédente. ‖ Pièce de fer ou d'acier coupée aux dimensions voulues pour former un canon d'arme à feu portative ou une lame de sabre. ‖ *Maquette double*, Maquette qui doit servir à faire deux canons. ‖ *Maquette simple*, Celle qui est destinée à faire un seul canon.

— Théâtr. Modèle réduit des machines et appareils qu'on se propose d'employer dans une pièce à trucs. ‖ Modèle en petit d'un décor d'opéra.

MAQUIA (*ki-a*) n. f. Mesure de capacité pour les grains, en usage en Portugal et au Brésil, et valant 0lit,862.

MAQUIGNON, ONNE (*ki*, et *gn* mll. — peut-être du néerland. *makelen*, trafiquer) n. Marchand, marchande de chevaux. (Se prend souvent en mauv. part.) ‖ Par ext. Adroit entremetteur d'affaires diverses : *Ces* MAQUIGNONS *de mariages*. (Regnard.)

MAQUIGNONNAGE (*ki-gno-naj'* [*gn* mll.]) n. m. Métier du maquignon ; moyens qu'il emploie pour dissimuler les défauts des chevaux. ‖ Par ext. Manœuvres d'entremetteur, roueries : *Un petit* MAQUIGNONNAGE *d'affaires qui aurait pu l'enrichir*. (G. Sand.)

MAQUIGNONNER (*ki-gno-né* [*gn* mll.]) v. a. Faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est, pour mieux le vendre : MAQUIGNONNER *un cheval*. ‖ Par anal. Chercher à faire réussir une affaire par des moyens peu délicats : MAQUIGNONNER *une élection*.

Se maquignonner, v. pr. Etre maquignonné.

MAQUILLAGE (*ki-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de se maquiller ; résultat de cette action : *Le* MAQUILLAGE *abîme la peau. Un* MAQUILLAGE *bien fait*.

— Arg. Travail. ‖ Moyen employé par le « grec » pour reconnaître les cartes.

— Phot. Action d'étendre sur certaines régions du dos d'un phototype négatif une couche de collodion coloré, destiné à atténuer la transparence exagérée de ces régions.

— ENCYCL. Mœurs et cout. V. COSMÉTIQUE.

MAQUILLE (*kill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *maquiller*) n. f. Tricherie qui consiste à marquer les cartes soit avant la partie, soit pendant la partie elle-même.

— ENCYCL. La *maquille* préparée d'avance comprend les cartes *polies* légèrement à un point fixe du tarot (procédé nommé *musique*, surtout dans le Midi), *teintées* ou *ombrées* à la mine de plomb, *piquées* d'un coup d'aiguille, *bombées* au cylindre, *biseautées* avec des ciseaux, *pointées* au crayon. La maquille immédiate comprend le *relevage* d'un angle d'un seul coup de pouce, le *piquage* avec une pointe aiguë fixée à la bague ou un petit crayon caché entre les doigts, l'*échancrage* sur la tranche et le *pointage* au dos avec l'ongle, l'*estampage* avec la tranche dentelée d'une pièce de monnaie.

MAQUILLER (*kill-é* [*ll* mll.] — orig. inconn. [A signifié autref. *travailler*]) v. a. Farder, soumettre au maquillage : MAQUILLER *son visage*.

MAPPEMONDE

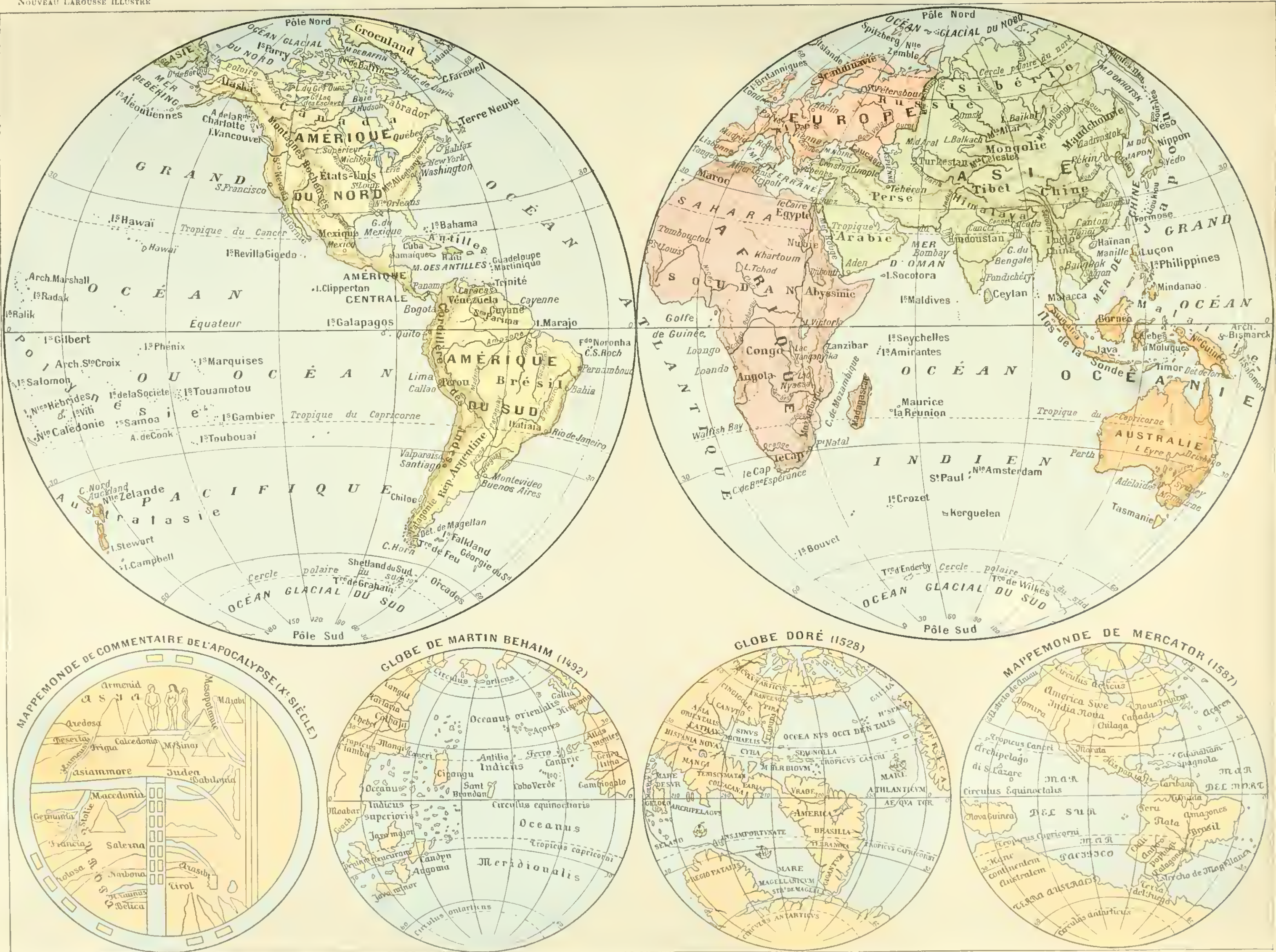

Pôle Nord
Groenland
AMÉRIQUE DU NORD
Canada
Etats-Unis
Alaska
Labrador
Terre Neuve
Québec
New York
Washington
Montagnes Rocheuses
GRAND OCÉAN
OCÉAN ATLANTIQUE
Tropique du Cancer
Equateur
Tropique du Capricorne
Mexique
Antilles
AMÉRIQUE CENTRALE
AMÉRIQUE DU SUD
Brésil
Cordillère des Andes
Rép. Argentine
Buenos Aires
Rio de Janeiro
PACIFIQUE
Polynésie
Australasie
Nlle Zélande
C. Horn
OCÉAN GLACIAL DU SUD
Pôle Sud
OCÉAN GLACIAL DU NORD
EUROPE
Russie
Sibérie
ASIE
Mongolie
Mandchourie
Chine
Tibet
Himalaya
Hindoustan
Perse
Arabie
AFRIQUE
SAHARA
SOUDAN
Egypte
Abyssinie
Congo
Angola
Madagascar
OCÉAN INDIEN
OCÉANIE
AUSTRALIE
Tasmanie
Japon
Philippines
Bornéo
Sumatra
Java
Nlle Guinée
Ceylan
le Cap
Kerguelen
MAPPEMONDE DE COMMENTAIRE DE L'APOCALYPSE (Xe SIÈCLE)
GLOBE DE MARTIN BEHAIM (1492)
GLOBE DORÉ (1528)
MAPPEMONDE DE MERCATOR (1587)

— Pop. Altérer, fausser : MAQUILLER *son état civil*. — Arg. Au jeu, Faire la maquille. ‖ Préparer : MAQUILLER *un suage* (assassinat). ‖ Dévaliser : MAQUILLER *une cambriole* (chambre).

Se maquiller, v. pr. Se farder, se peindre le visage.

MAQUILLEUR, EUSE (*kill* [*ll* mll.]) n. Personne qui opère le maquillage : *Une* MAQUILLEUSE *d'actrices.*
— Arg. Tricheur. ‖ *Maquilleur de gayes,* Maquignon voleur.
— n. m. Bateau employé à la pêche du maquereau.

MAQUIS ou **MAKIS** (*ki* — du corse *macchia*, même sens) n. m. En Corse, Taillis épais qui pousse aux endroits où l'on a abattu des forêts. ‖ *Gagner le maquis,* S'y réfugier, après avoir commis un crime.
— Fig. Complication inextricable : *Le* MAQUIS *de la procédure.*

MAQUOIS (*koi*) n. m. Nom vulgaire du matelot indien.

MAR (COMTÉ DE), ancien nom du comté d'Aberdeen, en Écosse.

MAR (SERRA DO), chaîne de montagnes du Brésil, dans l'État de São Paulo. S'étendant parallèlement au rivage de l'Atlantique et à la serra da Mantiqueira, dont elle est séparée par la dépression profonde où coule le Parahyba, elle domine à pic la mer, mais n'est pas très élevée.

MARA n. m. Mamm. V. DOLICHOTIS.

MAR APAS CATINA ou **KATINA**, historien d'Arménie, né en Syrie (IIe s. av. notre ère). A son nom, Apas, on a joint le mot *Mar*, qui répond au mot *dominus*, seigneur, et *Catina*, qui signifie subtil. Il vécut à la cour de Valarsace ou Vagharschag Ier et d'Arsace, son fils, rois d'Arménie (149-114), dont il écrivit l'histoire. Son *Histoire* est perdue; mais on en trouve de nombreux fragments dans l'*Histoire d'Arménie* de Moïse de Khorène.

MARA (Gertrude-Elisabeth SCHMEHLING, dame), cantatrice allemande, née à Cassel en 1749, morte à Revel en 1833. Elle débuta avec succès au théâtre royal de Dresde, d'où elle fut appelée à la cour de Prusse. Pour échapper au despotisme du roi Frédéric, elle voyagea en Europe, où, dans le genre de l'oratorio, elle excita l'enthousiasme. Elle perdit dans l'incendie de Moscou (1812) tout ce qu'elle possédait, et, pour vivre, dut se livrer à l'enseignement à Revel.

MARABOTIN n. m. Métrol. Pièce d'or arabe, valant environ 26 francs, qui était admise en France au XIe et au XIIe siècle, surtout dans les provinces voisines des Pyrénées.

MARABOUT (*bou* — de l'ar. *mourabith*, part. de la 3e forme du verbe *rabatha*, qui lutte) n. m. Nom d'une ancienne tribu de l'Afrique du Nord, qui, très puissante, a fondé la dynastie des Almoravides. ‖ Musulman pieux, que sa vie ascétique et contemplative a sanctifié et qui n'obtient en général le titre de « marabout » qu'après sa mort. ‖ Petite mosquée desservie par un marabout. ‖ Tente conique de certaines tribus de l'Asie centrale. ‖ Nom donné, en Algérie, à des tentes de forme ronde, dont l'aspect rappelait aux soldats français les monuments religieux (*Koubbas*) qu'ils appelaient improprement *marabouts*. ‖ Le piquet du milieu de la tente.
— Pop. Homme laid, mal bâti : *Un affreux* MARABOUT.
— Écon. dom. Espèce de bouilloire, en cuivre étamé ou en fer battu à gros ventre et à couvercle en forme de dôme.

Marabout.

— Mar. Voile de beau temps, plus grande que la voile de mestre, et s'enverguant sur son antenne. ‖ On dit aussi MARABOUTIN et GRANDE BOURDE.
— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, du groupe des cigognes, qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. ‖ Plume de cet oiseau.

Marabout : A, voile de marabout ; B, peson de marabout ; C, antenne de mestre amenée.

— Techn. Organsin très fin, fortement monté, c'est-à-dire très tordu. ‖ Étoffe formée de cette matière, tant en chaîne qu'en trame. ‖ Sorte de gaze passée au peigne, à un seul fil par dent et tramée à un seul bout.

ENCYCL. *Marabout*, terme spécial à l'Algérie et au Maroc, est le correspondant exact de l'arabe *moudjâhid*, lequel, en Orient, désigne un homme qui lutte contre les passions de la chair pour arriver à l'union (*ittihad*) avec Allah. Le marabout occupe dans la hiérarchie mystique de l'Afrique du Nord la même place que le *vali* ou « saint » dans le soufisme persan. Comme le *vali*, le marabout est un mystique en passe de devenir prophète; il a des extases qui lui dévoilent les secrets du monde intangible, et il commande aux forces de la nature ; c'est lui qui est chargé de conduire les hommes « dans le chemin de Dieu ». La désobéissance à ses ordres est un crime inexpiable qui entraîne les châtiments infernaux ; aussi l'influence des marabouts est-elle immense parmi les Arabes et les Berbers. Il n'y a pour ainsi dire pas de marabouts indépendants : tous sont plus ou moins de grands dignitaires des confréries, et les marabouts supérieurs en sont les chefs; ces derniers habitent dans des *zaouias*, où ils se livrent à un apostolat qui, pour eux, est la continuation de celui de Mahomet.

On donne encore le nom de « marabout » à des constructions cubiques, surmontées d'une coupole hémisphérique et blanchies à la chaux, qui sont les tombeaux ou les cénotaphes de saints musulmans. Les Arabes et les Berbers s'y rendent en pèlerinage, convaincus, comme l'était Avicenne, que l'âme de ceux qui y reposent fait pénétrer des mérites dans celle des hommes qui les viennent visiter.

— Ornith. Les *marabouts* (leptoptilus) sont de grands et robustes oiseaux à cou et tête dénudés, à hautes et fortes pattes, à larges ailes ; leur croupion est garni de fines plumes duveteuses, d'un beau blanc, estimées pour la parure. Leur livrée est d'un gris bleu passant au vert cuivreux ou bronzé en dessus ; la face inférieure du corps est gris clair ou blanc sale. Vivant surtout dans les marais, ils s'avancent dans les lieux habités et se nourrissent d'immondices. Leur port ridiculement majestueux leur a fait donner le nom de *marabouts, philosophes*, etc. On les appelle aussi *cigognes à sac*, à cause de leur jabot proéminent. Il en existe trois espèces : *leptoptilus crumenferus*, d'Afrique ; *leptoptilus dubius*, de la région gangétique ; *leptoptilus Javanicus*, de l'Inde, de l'Indo-Chine et des îles de la Sonde.

Marabout.

MARABOUTAGE (*taj*) n. m. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, et qui n'est autre chose qu'un nouveau tors donné à la soie teinte, et dont l'effet est d'augmenter sa force en réduisant sa longueur.

MARABOUTIN n. m. Métrol. Syn. de MARABOTIN.
— Mar. Syn. de MARABOUT.

MARABOUTIQUE (*tik*) adj. Qui se rapporte aux marabouts, qui vient des marabouts.

MARACA, île basse, située sur le littoral du Brésil, au N. de l'embouchure de l'Amazone. Elle possède quelques habitants, qui se livrent à l'élevage.

MARACAIBO (LAC DE), nom que portent une lagune et une ville du Venezuela. La lagune, appelée aussi « sac de Venezuela », couvre une superficie de 21.740 kilom. carr. La ville, bien située sur la rive ouest du goulet, entre le golfe de Venezuela et le « sac » intérieur, fait un commerce actif de cafés ; 35.000 hab.

MARACAÏBO (GOLFE DE), dit aussi *golfe de Venezuela*, par corruption du nom de « golfe de Venise », que lui donnèrent ses découvreurs ; il s'ouvre entre la presqu'île Goajira à l'O., et la presqu'île de Paraguana à l'E. Il reçoit l'émissaire du grand *lac de Maracaïbo.*

MARACANDA, ville de l'ancien empire des Perses (Sogdiane), sur le Polytimète. Détruite par Alexandre le Grand, elle se releva plus tard sous le nom de SAMARCANDE.

MARACAS (*kass*) n. m. Baume du Pérou. ‖ Vase dans lequel on recueille ce baume. ‖ Courge vide et sèche, dans laquelle on introduit des cailloux et des graines, et qui sert d'instrument de percussion.

MARACAY, ville du Venezuela (dép. de Caracas), sur le lac de Valencia ; 7.500 hab. Plantations prospères (café, canne à sucre, coton).

MARACAYA (*ka-ia*) n. m. Nom vulgaire du margay et autres espèces de chats de l'Amérique centrale et méridionale. V. CHAT, MARGAY.

MARACH ou **MÉRACH**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. d'Alep]), dans un site montagneux qui domine le confluent de l'Ak-Sou et du Djihoun ; 52.000 hab. Cotonnades, savons, vins, eaux-de-vie, carrières de marbre. — Le district, que traverse la chaîne du Taurus, compte 179.800 hab. Mines de fer et d'argent ; sources ferrugineuses ; céréales, riz, raisins.

MARAGATOS, habitants d'un petit pays montagneux situé au S. d'Astorga, dans la province de Léon (Espagne). On les considère comme fortement mélangés de Berbères. Ils ont des mœurs spéciales, un costume particulier et ne se marient qu'entre eux. Les femmes cultivent le sol, tandis que les hommes sont *arrieros*, c'est-à-dire muletiers.

MARAGER (*jé*) n. m. Ancienne forme de MARAÎCHER.

MARAGHA ou **MERAGHAH**, ville de la Perse (prov. d'Aderbaïdjan), près du lac d'Ourmiah ; 13.250 hab. Ancienne capitale du kan mogol Houlakou, qui la dota d'un observatoire, son enceinte tombe aujourd'hui en ruine. Non loin de la ville, puits à marbre renommés.

MARAGOGIPE, ville du Brésil (État de Bahia), sur le cours inférieur du Paraguassu ou grand fleuve. C'est l'avant-port de Cachoeira. Commerce de tabac et de café.

MARAGON n. m. Techn. Syn. de MARAYON.

MARAÎCHER (*rè-ché*), **ÈRE** [pour *marescher* ; de *marais*] adj. Qui a rapport à la culture des terrains dits « marais », lesquels produisent des légumes : *Culture* MARAÎCHÈRE.
— n. Personne qui se livre à la culture maraîchère : *Les* MARAÎCHERS *des environs de Paris.*
ENCYCL. V. MARAIS.

MARAIGNON (*rè*, et *gn* mll.) n. m. Nom vulgaire de la très jeune anguille.

MARAIS (*rè* — primitiv. *maresc*, d'orig. germ. ; cf. allem. *marsch*, angl. *marsh*) n. m. Terrain couvert ou saturé d'une eau qui n'a pas d'écoulement. ‖ *Marais vert,* Marais couvert d'une couche de végétation qui le fait ressembler à une prairie. ‖ Par anal. Terrain propre à la culture des légumes.
— Fig. Terre-à-terre, bassesse : *Le* MARAIS *de la réalité.* (Balz.)
— *Se sauver par les marais,* Se sauver comme on peut.
— Jardin. Emplacement consacré à la culture dite « maraîchère », c'est-à-dire à la culture intensive des primeurs ou des légumes.
— Hist. polit. Nom par lequel on désignait le parti centre de l'Assemblée législative et de la Convention, appelé plus communément *la Plaine.* V. ce mot.
— Pathol. *Fièvre de marais.* V. IMPALUDISME.
— Techn. *Marais salant,* Terrain inondé à volonté par les eaux de la mer et disposé de manière qu'on puisse y recueillir, après évaporation, le sel que ces eaux laissent précipiter. Syn. SALIN et SALINE.
— ENCYCL. Agric. Outre que les terres marécageuses sont perdues pour la culture, les habitants de ces régions sont tous atteints d'une fièvre endémique, à paroxysmes intermittents, dite *malaria*, fièvre des marais, ou fièvre paludéenne. (V. IMPALUDISME.) On conçoit donc que le dessèchement des marais soit une opération toujours désirable. Quelquefois, en raison d'obstacles naturels, ou pour des causes d'ordre économique, on se contente, quand la chose est possible, de former, par l'établissement de digues, un étang là où se trouvait le marécage. D'autres fois, lorsque le marais est de faible étendue, il suffit de creuser un ou quelques puits d'absorption, qu'on charge de conduire les eaux dans une couche sous-jacente perméable.

Si le dessèchement intéresse une surface un peu vaste, on creuse : 1° *autour du marais*, un canal de ceinture, qui recueille les eaux affluentes ; 2° *sur le marais*, des fossés d'assèchement, qui déversent leurs eaux dans des canaux de second ordre et ceux-ci, finalement, dans un canal émissaire. Celui-ci est tracé suivant le thalweg principal de la surface marécageuse. On a soin que les divers canaux aient une pente suffisante, une section en rapport avec leur importance, et soient à telle profondeur que les eaux s'écoulent au moins à 75 centimètres en contre bas de la couche arable.

Fréquemment, on borde le canal de ceinture d'une digue en terre argileuse, consolidée par des plantations.

Lorsque le fonds marécageux est bien assaini et d'une fertilité suffisante, on le transforme soit en prairies, soit en terres arables ou potagères, sinon, on a recours, aux plantations arbustives à croissance rapide comme l'eucalyptus, la vigne ou le mûrier dans les régions méridionales; le peuplier, le saule, l'osier dans les régions septentrionales. Quelquefois, le sol du marais est surchargé de détritus organiques et présente, de ce fait, une réaction acide. On y épand alors des phosphates en forte quantité, et l'on fait suivre au besoin d'un chaulage.

— Jardin. *Culture maraîchère.* La culture des *marais* ou culture maraîchère ne se pratique qu'au voisinage des grandes villes, car elle n'est pas possible sans beaucoup d'eau, sans grande abondance de bon fumier à bas prix, enfin, sans un matériel compliqué de cloches et de bâches. En outre, une ville facilite, par sa proximité, l'écoulement et la vente des produits. La culture maraîchère, qui est par excellence un type de culture intensive, est excessivement coûteuse et ne peut devenir lucrative qu'à condition de tirer du sol les rendements les plus élevés, et de vendre au plus haut prix, par la production de légumes hors de saison, soit que le cultivateur ait hâté, soit qu'il ait retardé l'époque de leur récolte; dans ce but, il fait grand usage des couches et des abris vitrés : les premières pour produire de la chaleur artificielle et forcer la végétation, les autres pour emmagasiner la chaleur solaire et défendre les plantes des intempéries.

On conçoit donc qu'il ne puisse cultiver sur de grands espaces. Il est rare qu'un jardin maraîcher mesure plus d'un hectare, et, dans ces conditions, son étendue est encore suffisante pour occuper, l'année entière, de quatre à cinq personnes. Sur cette étendue restreinte, la production, en effet, est continue et relativement considérable.

— Techn. *Marais salant.* Un marais salant comprend la saline et les dépendances. On appelle saline l'ensemble de toutes les appartenances nécessaires pour l'évaporation

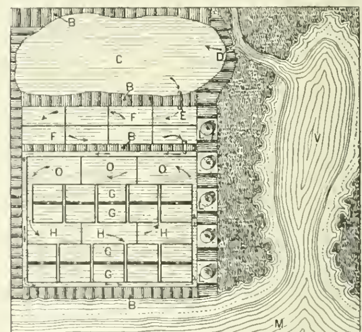

Plan de marais salant : M, océan; V, vasière ; D, déversoir de la vasière ou jas dans le cobier ; C, cobier ou métière ; E, déversoir du cobier ; F, couches ; B, bosses ou tremets (digues); O, œillets ou cristallisoirs ; G, fares ou adernes ; H, maures ou morts ; L, meules ou mulons de sel.

progressive de l'eau de mer et la cristallisation du sel. Les dépendances sont : d'abord, un vaste réservoir d'une seule pièce, de faible profondeur, nommé *vasière* ou *jas*, et d'un second réservoir, nommé *cobier*, qui est partagé en plusieurs rectangles, séparés par de petits sentiers de quelques centimètres d'élévation. Des chaussées, ou *bosses*, ou *tremets*, hautes d'environ 1 mètre, entourent la saline et la séparent de ses dépendances. Des conduits souterrains, nommés *coëfs*, pratiqués dans l'épaisseur des bosses, servent à faire communiquer la saline avec le cobier et la vasière. La saline elle-même se divise en un certain nombre de compartiments nommés *couches, fares* et *morts*, qui communiquent par de petites rigoles, nommées *délivres*, avec les bassins inférieurs, appelés *cristallisoirs* ou *œillets*. Ceux-ci ne se distinguent des fares que par les *ladures* ou petits plateaux circulaires, qui occupent le milieu de leurs cloisons.

L'eau de mer, une fois introduite dans la vasière, y dépose les matières qu'elle tient en suspension, en même temps que sa température s'élève ; puis on la conduit en la faisant passer sur le sol échauffé du cobier et des fares, dans les œillets, où doit s'achever l'évaporation. La vasière est alimentée par un canal principal et de nombreux *étiers*, qui parcourent en tous sens le marais ; l'exhaussement du sol ne permet de remplir la vasière ou de la renouveler que pendant les *reverdies*, c'est-à-dire pendant les grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune. Quand le sel est fait, il se trouve divisé en deux parts : à la surface de l'eau est le sel blanc ou menu, qui surnage en crème légère ; on se sert pour le recueillir d'une espèce de cuiller mi-plate, nommée *lance* ; ce sel est la propriété des ouvriers, ou *sauniers*, à qui les *marayons* ou *paludiers* ou maîtres l'abandonnent pour salaire. Au fond de l'œillet se trouve le gros sel ou sel gris, qui renferme un peu d'argile. Un râteau de bois plein, nommé

las, sert à le rassembler sur la ladure. De cet endroit on le transporte sur les trémets, où il est mis en meules ou *mulons*. A la fin de la saison, les meules sont recouvertes d'une couche de terre glaise, qui, bien gâchée, peut le conserver longtemps. En meules, le sel s'égoutte et se dépouille des sels déliquescents, notamment du chlorure de magnésium; lorsqu'il est suffisamment sec, on le livre au commerce. C'est le sel gris, dont la couleur est due à un peu d'argile provenant des parois des bassins et de la couche de glaise dont on l'a recouvert.

Marais salant (au Croisic, Loire-Inférieure.)

Marais (le), quartier de Paris, qui constitue toute la partie orientale du IIIe arrondissement, et, dans le IVe, la place des Vosges et ses abords immédiats. Ce nom est dû aux terrains maraîchers, dont toute la région se composait encore à la fin du XVIe siècle. On commença à y bâtir sous Henri IV et surtout sous Louis XIII, où la place Royale (auj. place des Vosges) devint le centre du Paris aristocratique. De ce temps datent beaucoup d'hôtels somptueux restés debout, mais qui, pour la plupart, sont maintenant occupés par l'industrie.

Marais (THÉÂTRE DU). Les origines du théâtre du Marais sont très obscures. On croit que, vers 1600, une troupe de comédiens s'établit, en concurrence avec l'hôtel de Bourgogne, à *l'hôtel d'Argent*, au coin de la rue de la Poterie, près de la Grève, à la charge de payer aux « grands comédiens » de la troupe royale un écu tournois par représentation. Vers 1620, cette troupe se serait transportée au jeu de paume de *La Fontaine*, rues Michel-Le-Comte et du Grenier-Saint-Lazare, sous la direction de Le Noir. Elle a bientôt à sa tête le fameux Mondory, qui apporte de Rouen la *Mélite* de Corneille. Malgré la protection du cardinal, ce théâtre est fermé. Il se réinstalle bientôt au Marais (1635), dans la rue Vieille-du-Temple et, l'année suivante, y représente le *Cid*. Il attire les auteurs en renom : Scudéry, Boyer, Scarron, se fait une spécialité des *pièces de machines* (*les Amours de Jupiter, la Toison d'or*, etc.), est incendié en 1644, soutient la concurrence avec l'Hôtel, puis avec Molière, et disparaît à la mort de ce grand homme (1673) pour être réuni à la troupe du roi au théâtre de Guénégaud. C'est au Marais que fut représenté le *Sertorius* de Corneille.

Un nouveau théâtre du Marais, ouvert plus d'un siècle après, en 1791, rue Culture-Sainte-Catherine, par Langlois-Courcelle, acteur réformé de la Comédie-Italienne, subsista deux ans à peine avec la famille Baptiste comme tête de troupe et Beaumarchais comme auteur principal. On en voit encore la façade rue de Sévigné.

MARAIS (le), vastes plaines d'alluvion s'étendant sur l'extrémité sud-ouest de la Loire-Inférieure, le nord-ouest et le sud du départ. de la Vendée, le nord de la Charente-Inférieure et l'extrémité sud-ouest des Deux-Sèvres. Le Marais comprend deux parties bien distinctes : 1° le *Marais Breton* ou *Occidental*, qui occupe le nord-ouest de la Vendée et le sud-ouest de la Loire-Inférieure, conquis sur la baie de Bourgneuf par les atterrissements de la mer et les alluvions de la Loire; 2° le *Marais Poitevin* ou *Méridional*, beaucoup plus vaste que le premier, qui se déploie en éventail autour de l'anse de l'Aiguillon. Depuis les travaux de dessèchement, le terrain, formé par des dépôts d'humus, est d'une grande fertilité. L'hiver, ce terrain est inondé; mais, au printemps, le Marais se couvre de pâturages et de magnifiques récoltes. Au milieu des marais, on rencontre des buttes, qui sont des anciennes îles de la mer.

MARAIS DE LA CHÈVRE, étang formé par le débordement du Tibre vers le milieu du champ de Mars de l'ancienne Rome, près duquel les vieilles légendes romaines voulaient qu'ait disparu Romulus. Agrippa sécha le marais, y bâtit le Panthéon, y construisit des thermes et y fit creuser un canal et un lac (étang d'Agrippa).

MARAIS (Paul DE GODET **des**). V. GODET DES MARAIS.

MARAIS (Marin), violiste, compositeur français, né et mort à Paris (1656-1728). Il fut admis en 1685 dans la musique de la chambre de Louis XIV, puis fut « batteur de mesure » à l'Opéra de Lulli. Marais fit représenter à l'Opéra : *Alcide* (1693); *Ariane et Bacchus* (1696); *Alcyone* (1706), fameux pendant un demi-siècle par sa « Tempête » symphonique, et *Sémélé* (1709). Marais fut surtout célèbre par son habileté sur la viole; c'est lui, dit-on, qui ajouta une septième corde à cet instrument, et qui eut l'idée de faire filer en laiton les trois grosses cordes. — Son fils, ROLAND, lui succéda comme violiste solo de la musique de la chambre du roi. Il a publié une *Nouvelle méthode de musique* (1711) et deux recueils de pièces de viole avec la basse chiffrée en partition (1735-1738).

MARAIS (Mathieu), jurisconsulte et littérateur français, né et mort à Paris (1665-1737). Il collabora au *Dictionnaire* de Bayle. Il est surtout célèbre par ses deux ouvrages posthumes : une *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (1811) et d'intéressants *Mémoires*, dont une édition complète a été donnée par de Lescure : *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV, 1715-1737* (1863-1868).

MARAIS (Léon-Hyacinthe), acteur français, né à Marseille en 1853, mort à Paris en 1891. Élève du Conservatoire, il débuta à l'Odéon en 1876, puis il joua à l'Ambigu, au Châtelet, au Gymnase, à la Porte-Saint-Martin, de nouveau au Gymnase. Engagé au Théâtre-Français en 1890, il fut atteint peu après d'aliénation mentale. Il avait obtenu de grands succès grâce à sa fougue, à la chaleur de son jeu, à l'étrangeté de son regard, à sa voix grave et forte. Il fut surtout applaudi dans : *les Danicheff, l'Assommoir, Michel Strogoff, Serge Panine, Nana-Saïb, Théodora, l'Abbé Constantin* et *Thermidor*.

MARAIS-GÂT (le), près de Brouage (Charente-Inférieure). On appelle ainsi d'anciennes salines devenues trop peu productives, des marais « gâtés » pour la production du sel. On y fait des prairies destinées à l'élevage, mais elles tendent à se remplir de joncs.

MARAJO, grande île, comprise entre les bouches de l'Amazone et celles du Tocantins. Rocheuse dans sa partie orientale, elle est très basse à l'O. et, en maints endroits, est recouverte par les grandes marées. Ses rares habitants se livrent à la pêche et à la culture du riz.

MÂRAL n. m. Nom thibétain du renne.

MARALDI (Jacques-Philippe), astronome français, neveu de Dominique Cassini, né à Perinaldo (comté de Nice) en 1665, mort à Paris en 1729. Il prit part à la triangulation, dirigée par son oncle, pour la prolongation de la méridienne jusqu'à Bourges, et ensuite à l'opération analogue exécutée d'Amiens à Dunkerque. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1694. Ses travaux eurent pour principal objet un nouveau catalogue d'étoiles. — Son neveu, JEAN-DOMINIQUE, né et mort à Perinaldo (1709-1788), fut associé à l'Académie des sciences en 1733, pensionnaire en 1758 et vétéran en 1772. Il est l'un des premiers astronomes français qui calculèrent les orbites des comètes suivant la bonne méthode.

MARALIE (*lî*) n. m. Genre d'ombellifères araliées, comprenant des arbustes à feuilles simples, à fleurs en ombelles, qui croissent à Madagascar.

MARAMAO, type grotesque de danseur florentin du XVIe siècle, dont le portrait peu flatté nous a été transmis par Callot. Maramao était un très petit homme, matassin en tablier, qui avait pour mission, dans les représentations d'alors, qui rappelaient les danses fescennines, de poursuivre Cardoni, sorte de Pourceaugnac.

MARAMÉ n. m. Nom donné au voile de soie que portent les femmes roumaines.

MARAN (Prudent), théologien et bénédictin français, né à Sezanne, dans la Brie, en 1683, mort à Paris en 1762. Il fut un des membres les plus savants de la congrégation de Saint-Maur. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit exiler de Paris à Corbie, puis à Pontoise. Par la suite, il alla habiter la maison des Blancs-Manteaux, où il mourut. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Dissertation sur les semi-ariens* (1722); *la Doctrine de l'Écriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses* (1754); etc.

MARANA (Jean-Paul), historien italien, né à Gênes en 1642, mort en 1693. Il subit, dans sa ville natale, une détention de quatre ans, pour avoir refusé de révéler le complot du comte della Torre, dont le but était de livrer Savone au duc de Savoie. Accueilli et pensionné par Louis XIV, il publia une *Histoire de la conjuration du comte della Torre* (1682), puis fit paraître *l'Espion du Grand Seigneur dans les cours des princes chrétiens*, revue des affaires de l'Europe depuis 1637 (1684), qui a servi de modèle aux *Lettres persanes*; etc.

MARANDER v. a. Pêch. Mettre à la mer, en parlant des appelets. ‖ Raccommoder, en parlant des filets.

MARANE n. m. Ethnol. V. MARRAN.

MARANELLO, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Modène]), près du Panaro, affluent du Pô; 3.295 hab.

MARANHÃO, île du littoral brésilien, dans l'État du même nom, comprise entre l'embouchure du rio Itapicuru et les estuaires des rios Pindaré, Guajahu et Mearim (1.200 kilom. carr.), séparée du continent par le bayou de Mosquito. Climat sain et fertile.

MARANHÃO ou **MARANHAM** (PROVINCE DE), prov. maritime du Brésil; 459.884 kilom. carr.; 431.000 hab. Vaste baie de São Marcos ou de Maranhão, avec *l'île de Maranhão*. Pays peu élevé. Rivières maigres, dont la plus longue, l'Itapicuru, a 700 kilom. (le Parnahyba, beaucoup plus long, ne lui appartient que par la rive gauche). Climat sec, peu favorable au développement de l'agriculture. Population clairsemée. Capit. *São Luiz de Maranhão*.

MARANISCH n. m. Linguist. V. MOZARABE.

MARANITE n. f. Géol. Syn. de CHIASTOLITE.

MARANO di Napoli, comm. d'Italie (prov. de Naples), près des Champs Phlégréens; 8.600 hab.

MARANO Marchesato, comm. d'Italie (Calabre Citérieure [prov. de Cosenza]), près du Crati; 3.000 hab.

MARANO sul Panaro, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Modène]), sur le *Panaro*, affluent droit du Pô; 2.539 hab.

MARANO Vicentino, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 2.490 hab.

MARANOLA, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), non loin du golfe de Gaëte; 2.343 hab.

MARAÑON (le), grande rivière du Pérou, une des deux branches mères de l'Amazone. Le Marañon sort du lac Lauricocha, dans le département péruvien de Huanuco, reçoit le Huallaga, le Santiago, le Pastaza, traverse la Cordillère centrale en des gorges profondes et rapides, enfin coule vers l'E. pour se joindre à l'Ucayali et constituer, avec lui, le Solimões ou Amazone. Cours 800 kilom. environ. Eaux troublées, aux crues subites et dangereuses, entrant en crue de novembre à avril, sous l'influence des pluies diluviennes des tropiques. (V. AMAZONE.)

MARANS (*ran*), ch. l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de La Rochelle, sur la Sèvre Niortaise, dans un pays de marais sillonnés de canaux qui le dessèchent peu à peu, à 6 kilom. de l'Océan; 4.515 hab. Ch. de f. État. Port de commerce; brasserie, fromageries, fabrique de chaux. Vinaigreries. Commerce de grains et de bestiaux. Le port est aujourd'hui desservi par un canal maritime, qui débouche de l'anse du Brault. Depuis 1643, un territoire de 10.000 hectares a été conquis sur les eaux autour de Marans. — Le canton a 6 comm. et 8.149 hab.

Armes de Marans.

MARANSIN, comm. de la Gironde, arrond. et à 23 kilom. de Libourne, entre des ruisseaux du bassin de l'Isle; 1.147 hab. Marnières; distilleries. Vins rouges ordinaires et vins blancs assez estimés *Château-du-Bourg-et-de-Méaume, Château-de-Landournerie, Château-Marquet*, etc.).

MARANSIN (Jean-Pierre, baron), général français, né à Lourdes en 1770, mort à Paris en 1828. Il s'engagea en 1792 et fut élu capitaine. Il servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, en Vendée et sur le Rhin. Il fut nommé colonel en 1807, et partit pour le Portugal avec Junot. Malgré l'insuffisance de ses troupes, il réussit à s'emparer de Béja et put gagner Lisbonne. Nommé général de brigade, il retourna en Espagne, où il se distingua. Général de division en 1813, il s'illustra à la bataille de Toulouse. Pour avoir accepté pendant les Cent-Jours le commandement des gardes nationales de l'armée des Alpes, il fut emprisonné pendant quatre mois au retour de Louis XVIII. Il prit sa retraite en 1825.

MARANTACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble à la marante. — n. f. pl. Bot. Tribu de zingibéracées, ayant pour type le genre *marante*. — *Une* MARANTACÉE.

MARANTE n. f. Bot. Genre de zingibéracées.
— ENCYCL. Les *marantes* sont originaires d'Amérique. On en connaît une douzaine d'espèces, dont une, la *maranta arundinacea*, cultivée sous les tropiques, fournit le véritable *arrow-root*, provenant de la fécule accumulée dans une portion tuberculeuse de son rhizome. On emploie ce rhizome pour combattre l'empoisonnement produit par les fruits du mancenillier et surtout les blessures faites par des flèches trempées dans le latex de cet arbre.

Marante : *a*, fleur.

MARASME (*rassm'* — du gr. *marasmos*, de *marainein*, dessécher) n. m. Maigreur extrême du corps. ‖ Par ext. Perte des forces morales, apathie profonde, dégoût de la vie : *L'insuccès amène le* MARASME.
— ENCYCL. Le *marasme* est le degré le plus avancé de la *cachexie*. (V. ce mot.) Il est généralement consécutif aux maladies longues et graves. L'individu qui en est atteint a le nez aminci, les pommettes saillantes, les yeux creux, le visage pâle et livide, les os saillants, les muscles atrophiés; il y a quelquefois aussi de l'œdème des extrémités. Le traitement est souvent impuissant, et il n'y a guère à employer que les modificateurs les plus actifs de la nutrition (cacodylates, persulfates, vanadates, lécithines, nucléines, nucléoses, etc.), associés à des mesures d'hygiène climatique et aérothérapique.

Le marasme sénile est un processus régulier d'atrophie, qui frappe la plupart des tissus dans la vieillesse, et qui résulte de ce que l'accumulation des déchets de fonctionnement insolubles met mécaniquement obstacle à la nutrition et aux échanges des éléments cellulaires.

MARASME (*rassm'*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores blanches et sa consistance particulière, qui le rend susceptible de se dessécher sans pourrir. (La plupart des espèces, de très petite taille, poussent sur les brindilles, les feuilles tombées. Le *marasme d'Oreade* ou *faux mousseron*, commun en automne, est de plus grande taille et comestible.)

MARASMODE (*rass*) n. m. Genre de composées, comprenant de petits arbustes aromatiques, à feuilles éparses, à fleurs jaunes réunies en capitules. (On en connaît plusieurs espèces, du sud de l'Afrique.)

MARASMOLITE (*rass*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la blende.

MARASQUE (*rassk'* — de l'ital. *marasca*, pour *amarasca*, cerise amère) n. f. Écon. rur. Nom d'une variété de cerise acide, avec laquelle on fabrique le *marasquin*. (On trouve principalement cette espèce de cerise en Grèce, en Dalmatie, en Italie et sur quelques points de la Provence.)

MARASQUIN (*skin* — de l'ital. *maraschino*) n. m. Boisson alcoolique, qui se fait avec la cerise appelée *marasque*.
— ENCYCL. Le *marasquin* est une liqueur d'un goût très fin, douée de qualités digestives. Les marasques, cueillies bien mûres, sont débarrassées de leurs queues et écrasées avec leurs noyaux. On les met à fermenter dans des vases ou des tonneaux en ajoutant 1 kilogr. de miel blanc par 100 kilogr. de marasques. On distille ensuite, et, un an après la distillation, on rectifie au bain marie; on additionne de sirop et on laisse vieillir au moins trois ans. Le meilleur marasquin est celui de Zara.

MARAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. d'Ambert, près de la Dore; 2.078 hab. Fabriques de toiles.

MARAT (Jean-Paul), homme politique français, né à Boudry (Suisse) en 1743, assassiné à Paris en 1793. Après un voyage en Europe et un séjour à Londres, pendant

lequel il publia un *Essai philosophique sur l'homme* (1773) et un pamphlet, *les Chaînes de l'esclavage*, il obtint le titre de docteur en médecine de l'université de Saint-André d'Ecosse (1775) et retourna en France. Nommé médecin des gardes du corps du comte d'Artois, l'invention d'un remède contre la phtisie le mit un moment à la mode. Il publia alors de nombreux mémoires sur le feu, l'électricité, attaqua les théories de Newton sur la lumière dans ses *Notions élémentaires d'optique* (1784) et obtint un prix de l'Académie des sciences pour un mémoire sur la machine de Marly. Son *Plan de législation criminelle* (1787) annonçait déjà la passion avec laquelle il allait se lancer dans le mouvement révolutionnaire. Sa première brochure, *Offrande à la patrie*, et le numéro unique du *Moniteur patriote* furent bientôt suivis des diatribes véhémentes du *Publiciste parisien* (1789), qui fut par la suite le célèbre *Ami du peuple*. Interprète exalté des idées du club des Cordeliers, Marat, animé d'une pitié convulsive pour les maux du peuple, voyait partout des complots. Il se croyait chargé d'une mission de dénonciateur public, et chacun de ses articles devait désormais réclamer du sang. Deux fois décrété d'arrestation, obligé de fuir pendant quatre mois en Angleterre, il retourna en France, en 1790, continuer son œuvre de publiciste.

Marat.

La fuite de Louis XVI lui fournit le sujet de violentes attaques contre les girondins. De nouveau décrété de prise de corps, il dut se cacher chez Legendre et interrompre son journal, ses presses ayant été saisies. Administrateur de la Commune après le 10-Août, il eut une grande part de responsabilité dans les massacres de septembre ; c'est lui qui signa la lettre envoyée aux municipalités de province pour les engager à suivre l'exemple de la Commune. Député de Paris à la Convention (9 sept. 1792), Louvet, puis Vergniaud demandèrent en vain son expulsion. Il attaqua Dumouriez, dénonça la « trahison » de Roland et montra une âpre violence dans le procès du roi. Traduit devant le tribunal révolutionnaire pour les diatribes incessantes qu'il publiait contre les girondins dans son nouveau journal, le « Publiciste de la république », il fut acquitté en triomphe (avr. 1793). Après le 31 mai, il put enfin jouir de la défaite de ses adversaires. Malade, mais soigné avec sollicitude par sa sœur Albertine et son amie Simonne Evrard, il avait cessé d'aller à la Convention, quand il fut assassiné dans sa baignoire, par Charlotte Corday.

Le peuple pleura sa mort comme un désastre national. On célébra ses funérailles solennellement, et son cercueil alla remplacer celui de Mirabeau au Panthéon, en 1794, jusqu'en 1795. Marat, en dépit de l'enthousiasme qu'il excita quelquefois, fut le plus redouté et le plus haï des grands révolutionnaires.

— Bibliogr. : J. Charavay, *Catalogue de documents historiques sur la Révolution française* (1862) ; Dr Cabanès, *Marat inconnu* (1891).

— Iconogr. L'*Assassinat de Marat* a inspiré à David un tableau d'un puissant effet, dans lequel se détache le cadavre du tribun, dont le buste seul est sorti de la baignoire. Hauer a exposé, au Salon de 1793, une *Mort de Marat*. La tête de *Marat assassiné* a été gravée par Vérité, d'après un moulage fait sur nature. Un contemporain, Brion de La Tour, a fait une gravure retraçant l'*Assassinat de J.-P. Marat*. On a gravé aussi d'autres portraits d'après Henry Scheffer et Greuze. Un portrait de *Marat*, d'une expression violente, a été gravé par Copia, avec cette inscription : « A Marat, l'ami du peuple, David. — Ne pouvant me corrompre, ils m'ont assassiné. » Un des meilleurs portraits est celui que Beisson a gravé d'après une peinture faite sur nature par Joseph Boze, en avril 1793. Un buste de *Marat* fut présenté à la Convention, en 1793, par le sculpteur Beauvallet. V. Corday (Charlotte).

Mort de Marat, d'après David.

Maratea, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), près du golfe de Policastro ; 5.689 hab.

Marath ou **Marathos**, nom d'une ville de la Phénicie septentrionale, fondée par les Aradiens. Elle était riche et populeuse, au moment où Alexandre le Grand la visita en 333 av. J.-C. Un siècle plus tard, en 219, elle se rendit indépendante d'Arad, et les habitants de cette ville la détruisirent en 169. A l'époque romaine, elle n'était plus qu'une bourgade sans importance.

Marathon (proprem. *Champ de fenouil*), ville de la Grèce ancienne (Attique), à 18 kilom. d'Athènes, sur la côte du canal de l'Euripe. La plaine, qui a 10 kilom. de long sur 5 de large, est formée intérieurement par le rivage de la baie et extérieurement par les monts Argaliki et Aphorisia au S., à l'O. et au centre par les monts Kotroni et Koraki, et au N. par le mont Drakonéra, qui se continue avec le *cap Marathon*. La ville de Marathon est célèbre dans la Fable par le taureau monstrueux dont la débarrassa Thésée et dans l'histoire par la victoire de Miltiade sur les Perses, l'an 490 av. J.-C., dans la plaine voisine qui porte le même nom. Aujourd'hui, la ville de Marathon, qui a 2.400 hab., fait partie de la prov. d'Attique-et-Béotie.

Marathon (bataille de), gagnée par les Athéniens sur les Perses, le 12 septembre 490 av. J.-C. Ce fut l'épisode final de la première guerre médique (V. médique), qui avait amené l'armée perse de Datis et Artapherne sur la côte orientale de l'Attique, dans la plaine de Marathon. L'armée athénienne chargée de l'arrêter était composée de 10.000 citoyens, accompagnés par leurs esclaves ; en route, elle se grossit d'un corps de 1.000 Platéens. Elle était commandée par le polémarque Callimachos et par les dix stratèges, au nombre desquels Miltiade, Aristide et Thémistocle. Les Athéniens vinrent s'établir au débouché d'une gorge du Pentélique, en avant du bourg actuel de Vrana. Les deux armées restèrent plusieurs jours en présence ; et déjà les Perses commençaient à se rembarquer. A ce moment, Miltiade fit décider qu'on livrerait bataille, et obtint le commandement en chef. Au signal donné, pour suppléer au manque de cavalerie et d'archers, les Athéniens franchirent à la course les huit stades qui les séparaient de l'ennemi.

Les Perses les crurent fous, mais furent déconcertés par cette brusque attaque. Le combat dura longtemps. Les Grecs faiblirent au centre : mais leurs deux ailes furent victorieuses, et vinrent au secours du centre. Les Perses s'enfuirent alors vers leurs vaisseaux, ou s'empêtrèrent dans les marais. Un nouveau combat s'engagea, près des navires. Beaucoup de Perses y succombèrent, et aussi de nombreux Athéniens ; entre autres, le polémarque, un des stratèges, et Cynégiro, frère d'Eschyle. D'après Hérodote, les Perses perdirent plus de 6.000 hommes, et les Athéniens 192. Ces 192 Athéniens furent ensevelis, par tribus, sur les lieux mêmes ; sur leurs tombes on éleva un tumulus, qui existe encore. Un autre tumulus marqua l'emplacement des sépultures des Platéens et des esclaves. Aussitôt que la victoire eut été décidée, un soldat athénien, encore tout fumant du sang des ennemis, se détacha de l'armée et courut d'une traite jusqu'à Athènes pour y porter l'heureuse nouvelle. Cette course rapide, après un combat acharné, l'épuisa tellement qu'en arrivant sur la place publique il n'eut que la force de s'écrier : *Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs*, et il tomba mort aussitôt. La bataille de Marathon avait sauvé l'indépendance d'Athènes. Marathon resta toujours pour Athènes la victoire nationale par excellence. Les historiens, les poètes, les orateurs, l'ont célébrée à l'envi. Polygnote la représenta dans une fresque célèbre du Pœcile. On en fêta l'anniversaire pendant bien des siècles. Jusque sous l'empire romain, on conduisit les éphèbes à Marathon, et l'on rappelait les glorieux souvenirs par des sacrifices et des discours.

Le soldat de Marathon, d'après Cortot.

Marathon. Myth. gr. Fils d'Epopée, héros éponyme du bourg de Marathon, en Attique. Il fut contraint par son père de quitter le Péloponèse, et n'y rentra qu'après la mort d'Epopée. Il partagea le pays entre ses fils Sicyon et Corinthos, puis alla en Attique, où il fonda Marathon.

Marathonien, enne (*ni-in, èn'*), personne née à Marathon ou qui habitait cette ville. — *Les* Marathoniens.
— Epithète donnée à Erigone, à Thésée et à Miltiade.
— Adjectiv. : *Les champs* marathoniens.

Marathonisi ou **Gythion**, comm. de Grèce (Péloponèse), en Laconie, sur le rivage du *golfe de Marathonisi* ; 6.000 hab. Ruines de l'antique *Miganion*. Le nom *Gythion* lui vient de la ville antique dont les ruines sont à quelque distance. Dans les environs de Marathonisi, on cultive la vigne, le mûrier, le blé.

Marathrum (*trom'*) n. m. Genre de podostémonacées, comprenant des herbes à fleurs pédicellées, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

Maratisme (*tissm'*) n. m. Système politique et théories sociales de Marat.

Maratiste (*tisst'*) n. m. Partisan de Marat ou de ses idées.

Marâtre (du bas lat. *matrastra*, péjoratif de *mater*, mère) n. f. Linguist. Femme du père, par rapport aux enfants qui ne sont pas nés d'elle. ‖ Par ext. Mère dénaturée.
— Fig. Ce qui traite avec rigueur. ‖ *La nature a été pour lui une marâtre*, Il est disgracié de la nature.
— Métall. Grosse pièce de fonte, qui sert à consolider la paroi supérieure d'une embrasure de fourneau et à supporter le poids de la chemise en briques réfractaires.

Marat-sur-Oise, nom donné à Compiègne, pendant la Révolution.

Maratti ou **Maratta** (Carlo, **le chevalier**), peintre italien, né à Camerano (marche d'Ancône) en 1625, mort à Rome en 1713. Il a peint surtout des madones et des saintes femmes, ce qui lui avait valu d'abord le sobriquet de **Carluccio delle Madone**. Son maître Sacchi lui fit obtenir une commande pour le baptistère de Latran. Il y peignit un *Constantin détruisant les idoles*, qui le montra capable de plus grandes tâches. Dès lors, il s'acquit une grande réputation et devint le protégé du pape Clément XI qui le chargea de l'entretien et de la restauration des fresques de Raphaël. Louis XIV lui accorda, à titre honorifique, le titre de « peintre du roi », pour son tableau de *Dafné*. Maratti fut aussi nommé membre d'honneur de l'Académie de Saint-Luc à Rome. Au xviiie s., il fut beaucoup imité ; son exemple contribua à l'affadissement général de l'art, en Italie et en France. Maratti a fait illusion par son adresse, son éclectisme, qui l'éloignent des défauts saillants, et par une certaine douceur insignifiante, qui révèle l'absence d'un vrai tempérament.

On trouve des tableaux de Maratti un peu partout en Europe : à Bâle, Brunswick, Bruxelles (*Apollon et Dafné*), Cassel, Dresde (deux *Madones*), Florence, Genève, Hampton-Court (*Madone avec saint François*), Londres, Madrid (*Madone glorieuse*, *Agar et Ismaël*), Munich (*Saint Jean à Pathmos*, 1689 ; *Portrait d'un cardinal*), Paris au Louvre, *Jésus endormi*, *le Mariage de sainte Catherine* et deux *Portraits*), Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne, etc. Il a laissé aussi quelques gravures : d'après Ann. Carrache, Raphaël (*Héliodore*), *le Mariage de sainte Catherine*, d'après lui-même ; etc. — Sa fille, Maria, son élève, fut peintre et poétesse. On voit au palais Corsini, à Rome, son portrait peint par elle-même.

Carlo Maratti.

Marattiacées (*ra-ti-a-sé*) n. f. pl. Famille de l'ordre des marattinées, que caractérise la position externe des sporanges par rapport aux tissus de la fronde qui les produit. — *Une* marattiacée.

Marattie (*ra-ti*) n. f. Genre de fougères de l'ordre des *marattinées*, type de la famille des *marattiacées*.
— Encycl. Les *maratties* (marattia) sont des plantes de la zone tropicale, à frondes circinées ; leurs sporanges naissent sur la face inférieure de frondes ordinaires. Rapprochés en une double rangée dans chaque sore, ils y sont soudés en un corps pluriloculaire, dont les loges s'ouvrent par une fente longitudinale. On en connaît sept espèces.

Marattiées (*ra-ti*) n. f. pl. Tribu de la famille des *marattiacées*, à laquelle appartiennent les genres *marattie* et *kaulfussie* et qui est caractérisée par la soudure et la déhiscence longitudinale des sporanges. — *Une* marattiée.

Marattinées (*ra-ti*) n. f. pl. Ordre de la classe des filicinées, renfermant des plantes isosporées, que caractérise la formation du sporange aux dépens d'un groupe de cellules épidermiques. Cet ordre contient deux familles : les *marattiacées* et les *ophioglossées*.) — *Une* marattinée.

Maraud, aude (*rô, rôd'*) n. Coquin, coquine ; drôle, drôlesse ; personne qui ne mérite aucune considération.

Maraudage (*rô-daj'*) n. m. Action de marauder, aux différents sens du mot. ‖ On dit aussi maraudérie, et plus ordinairem. maraude.
— Encycl. Dr. Sous la dénomination de *maraudage*, la législation moderne a classé : 1° des infractions civiles ; 2° une infraction militaire.
1° *Maraudage civil*. Il s'agit du vol de fruits, récoltes, légumes, etc., qui, avant d'être soustraits, n'étaient pas encore détachés des arbres ou du sol. Le maraudage est un délit prévu par l'article 388, § 5 du Code pénal, passible d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs, lorsqu'il a été commis « soit avec des paniers ou des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures, ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes ».
Deux autres classes de faits de maraudage constituent des contraventions : d'une part, l'article 475, n° 15 du Code pénal punit d'une amende de 6 à 10 francs l'enlèvement hors du lieu et la soustraction par une seule personne, de jour et sans emploi de paniers, sacs ou moyens de transport, des récoltes ou autres productions utiles de la terre ; d'autre part, l'article 471, n° 9 du Code pénal punit d'une amende de 1 à 5 francs « ceux qui, sans autre circonstance prévue par les lois, auront cueilli ou mangé, *sur le lieu même*, des *fruits* appartenant à autrui ».
2° *Maraudage militaire*. Ce maraudage, également appelé *maraude*, consiste dans le vol de denrées commis par les gens de guerre, dans les environs du camp ou en s'écartant de l'armée. Il est puni avec plus ou moins de sévérité, suivant la qualité du militaire qui s'en rend coupable et selon les circonstances.

Maraudaille (*rô-da-ill* [*ll* mll.]) n. f. Troupe de marauds, de gueux ; la canaille. (Vieux.)

Maraude (*rôd'*) n. f. Action de marauder : *Aller à la* maraude. *Vivre de* maraude. V. maraudage.

Marauder (*rô* — rad. *maraude*) v. n. En parlant de soldats en marche, en campagne, Faire des larcins dans les champs, les fermes, les villages. ‖ Par ext. Faire des larcins de fruits, de légumes dans des champs ouverts. ‖ Commettre un petit vol quelconque.
— A Paris, Se dit d'un cocher de place qui, conduisant sa voiture vide à travers les rues, cherche à « charger » des voyageurs en évitant le contrôle du stationnement.
— Activem. : Marauder *une poule*.

Mauderie (*rô-de-ri*) n. f. Manière d'agir d'un maraud. (Vx.) ‖ Syn. de maraudage, et de maraude.

Maraudeur, euse (*rô*) n. Civil ou militaire qui se livre à la maraude.
— A Paris, Cocher qui maraude. ‖ Adjectiv. : *Les cochers* maraudeurs.
— En T. de pêch., Celui qui marque les barils de harengs salés.

Maraussan, comm. de l'Hérault, arrond. et à 6 kilom. de Béziers, près de l'Orb ; 1.719 hab. Ch. de f. de Montpellier à Saint-Chinian. Huileries. Vins muscats.

Maravédis (*diss* — de l'ar. *marabetin*, n. m. Numism. Petite monnaie de billon espagnole.
— Encycl. Le *maravédis* a été en usage en Espagne jusque vers la fin du xviiie siècle ; sa valeur était un peu supérieure à celle du denier de France ; il resta une monnaie

de compte jusqu'en 1848. Le maravédis de vellon (billon) valait environ 7 centimes, en variant quelque peu suivant les provinces; le maravédis de plato (argent) avait le double de cette valeur. A l'origine, le mot « maravédis » s'appliqua à des monnaies maures, d'or et d'argent; mais, à partir de 1494, il ne sert plus qu'à désigner des monnaies de cuivre et ensuite des monnaies de compte.

MARAVI ou **NYASSA** (LAC). V. NYASSA (lac).

MARAYON (*ra-i-on*) n. m. Colon partiaire, exploitant un marais salant. ‖ On dit aussi MARAGON.

MARBACH, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), près du Neckar; 2.307 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de chicorée, de chaises; tannerie. Culture de la vigne et des arbres fruitiers. La maison natale de Schiller a été transformée en musée commémoratif du poète. Eglise du XVe siècle. D'origine probablement romaine, Marbach joua un rôle important au XVe siècle (ligue de Marbach entre 17 villes souabes). Enlevée par le Palatinat en 1462, elle appartient au Wurtemberg depuis 1504. En 1693, elle fut brûlée par les Français.

MARBACH (ABBAYE DE), une des plus importantes abbayes de l'Occident. Fondée, en 1094, par Burkhard de Gueberschwihr, près d'Eguishem, elle fut dévastée plusieurs fois au XVIe siècle, et pillée en 1632, par les Suédois. Il en reste des ruines remarquables.

MARBACHE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 14 kilom. de Nancy, sur la Moselle; 1.223 hab. Bois, mines de fer, hauts fourneaux.

MARBAIS, comm. de Belgique (Brabant), arrond. adm. et judic. de Nivelles; 2.323 hab. Pierres de taille, poudrière, verreries, brasseries.

MARBEAU (Jean-Baptiste-Firmin), philanthrope français, né à Brive en 1798, mort à Saint-Cloud en 1875. Avocat à Paris, il se fit connaître par des ouvrages de droit et d'économie sociale. Chargé d'un rapport sur les asiles, il fut frappé par l'abandon des enfants pauvres au-dessus de deux ans, dont les mères travaillaient hors de leur domicile, et fonda à Chaillot, en 1844, la première crèche. Grâce à lui, l'installation des crèches se répandit rapidement en France et en Europe. Citons de lui : *Traité des transactions* (1833); *Du paupérisme en France et des moyens d'y porter remède* (1847); *Des crèches* (1845); etc.

MARBECK (John), organiste et compositeur anglais du XVIe siècle. Il fut l'un des chefs d'une association formée à Windsor pour favoriser les doctrines de la Réforme. Sauvé du bûcher par la protection de l'évêque de Winchester, il reprit ses fonctions d'organiste. On lui doit le premier livre de chant que l'on connaisse pour l'usage de l'Eglise anglicane : *Booke of Common Praier Noted* (1550). Il s'est fait connaître aussi comme auteur de divers ouvrages de controverse et d'histoire.

MARBELLA, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Malaga]), sur la Méditerranée; 8.000 hab. Importation de blé, d'orge; exportation de poissons salés, de figues et de vin. Mines de fer et fonderies dans les environs.

MARBEUF (Louis-Charles-René, comte DE), général français, né à Rennes en 1712, mort à Bastia en 1786. Nommé maréchal de camp (1762), il fut envoyé, en 1764, en Corse, pour maintenir les Génois à Bastia, Saint-Florent, Ajaccio, Calvi et Algajola, au profit de la France. La république de Gênes ayant cédé, quatre ans plus tard, la Corse à la France, Marbeuf eut à lutter contre le soulèvement provoqué par Paoli. Il seconda dans leurs efforts Chauvelin, puis le comte de La Vaux, et fut nommé lieutenant général, puis commandant militaire en Corse. Il combattit le banditisme et finit par faire aimer la domination française. Il était particulièrement lié avec la famille Bonaparte et s'employa à faire obtenir à Joseph une bourse à l'école de Metz, à Napoléon une bourse à l'école de Brienne, et à Elisa l'admission gratuite à Saint-Cyr. La famille de Marbeuf fut ruinée par la Révolution. Napoléon, en souvenir des services rendus à sa famille, accorda une pension à la veuve du général et à son fils.

Louis-Charles-René de Marbeuf.

MARBLEHEAD, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté d'Essex]), sur la baie du même nom; 8.200 hab. Bon port, qui armait autrefois en grand pour la pêche.

MARBOD. Biogr. V. MAROBODE.

MARBODE, évêque de Rennes, né et mort à Angers (1035-1123). Il était archidiacre de l'église d'Angers lorsque le pape Urbain II le sacra évêque de Rennes (1096). En 1102, ayant voulu rétablir dans l'Anjou la paix, que troublaient les intrigues de Geoffroy, abbé de Vendôme, il fut fait prisonnier par ce dernier. Rendu à la liberté, il fit nommer évêque d'Angers Reinaud de Martigné, qui, partant pour Rome en 1109, lui confia l'administration de son diocèse. Marbode, devenu infirme, se démit de ses fonctions et se retira à Angers, dans l'abbaye de Saint-Aubin. Ses *Œuvres* comprennent des *Vies de Saints* en vers et des *Lettres* d'un intérêt considérable. Il est l'auteur du plus célèbre *Lapidaire*. (V. LAPIDAIRE.)

MARBORÉ (MASSIF DU), massif des Pyrénées centrales, un des plus élevés et des plus pittoresques de la chaîne, partie sur la crête frontière entre la France et l'Espagne, partie au S.-E. de cette crête. Il tire son nom de sa structure uniforme de calcaires crétacés veinés de *marbres* gris. Son arête principale s'étend du N.-N.-O. au S.-S.-E., entre la vallée du rio Ara et la dépression du col de Niscle. Elle est entaillée au N. par de profonds et pittoresques cirques glaciaires (Gavarnie, Estaubé), et s'abaisse au contraire au S. par terrasses successives. Dans sa partie occidentale, au delà des pics du *Gabieton* et du *Taillon* et de la célèbre *Brèche de Roland*, elle dessine autour du cirque de Gavarnie un grandiose amphithéâtre de sommets : le *Casque du Marboré* (3.006 m.), les *Tours du Marboré* (3.018 m.), enfin le *pic du Marboré* (3.253 m.). Dans sa partie orientale, au S.-E. du grand cirque d'Estaubé, elle est jalonnée par le *Cylindre de Marboré* (3.327 m.), le *Mont Perdu* (3.352 m.), qui est le point culminant du massif et le troisième sommet des Pyrénées, et elle vient enfin tomber à pic sur le défilé de Niscle. C'est entre le Mont-Perdu et le pic de Marboré que se développent quelques-uns des plus beaux glaciers des Pyrénées.

MARBOT (Jean-Antoine), général français, né à La Rivière (Corrèze) en 1754, mort à Gênes en 1800. Entré aux gardes du corps, sous Louis XVI, il fut élu député de la Corrèze à l'Assemblée nationale; il reprit du service en 1793, fut mis à la tête du camp de Toulouse et passa, avec le grade de général de division, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Membre du conseil des Anciens, il fut chargé, après le 30 prairial, du commandement de la 17e division militaire. Envoyé en Italie en 1799, il succomba pendant le siège de Gênes, victime d'une épidémie.

MARBOT (Jean-Baptiste-Antoine-Marcelin, baron DE), général et écrivain militaire français, fils du précédent, né à La Rivière (Corrèze) en 1782, mort à Paris en 1854. Sorti du collège de Sorèze (Tarn) en 1799, il s'engagea au 1er régiment de hussards et suivit son père en Italie; nommé sous-lieutenant, il s'enferma avec lui dans Gênes. Il fut ensuite successivement aide de camp d'Augereau à Austerlitz, Iéna et Eylau, où il devint capitaine; de Lannes à Saragosse (1808), de Masséna à Wagram, où il fut promu chef d'escadron, puis passa de nouveau en Espagne avec Masséna. En 1812, Marbot fit, comme colonel du 23e chasseurs à cheval, les campagnes de Russie et d'Allemagne; il fut blessé à Leipzig et à Hanau, et servit à l'armée du Nord en 1814. L'année suivante, il combattit à Waterloo. Banni par la seconde Restauration, il fut choisi par Louis-Philippe comme précepteur du duc d'Orléans. Maréchal de camp après 1830, Marbot fut attaché à l'état-major de son ancien élève, qu'il suivit au siège d'Anvers et en Algérie. Lieutenant général en 1836, il fut fait pair de France en 1845. Il avait fait paraître, en 1820, des *Remarques critiques sur les considérations du général Rogniat sur l'art de la guerre*, ouvrage dont Napoléon fut si satisfait qu'il légua 100.000 francs à l'auteur. Ses *Mémoires* (Paris, 1891) sont, par excellence, le type des mémoires de soldats. Acteur et témoin de presque toutes les grandes journées du premier Empire, doué d'un grand bon sens spirituel et humoristique, Marbot est un conteur attrayant et instructif.

Marbot.

MARBOUÉ, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 6 kilom. de Châteaudun, sur le Loir; 942 hab. Ch. de f. Ouest. Beau clocher du XVe siècle. Château des Coudreaux (XVIIIe s.), ayant appartenu au maréchal Ney. Antiquités romaines.

MARBOURG ou **MARBURG**, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), sur la Drave; 20.000 hab. Ch.-l. de district. Cathédrale du XVIe siècle. Tanneries, distilleries, vins mousseux. Ateliers de chemins de fer. Marbourg est le siège d'un district urbain autonome et de l'évêché de Lavant.

MARBOZ, comm. de l'Ain, arrond. et à 15 kilom. de Bourg, près du Leuvron; 2.558 hab. Moulins à farine; culture du maïs; élevage de volailles.

MARBRE (du lat. *marmor*, même sens) n. m. Sorte de calcaire à grain fin, compact et dur, mais que le fer peut rayer : *Un bloc de* MARBRE. *Du* MARBRE *blanc*.

— *Marbre africain*, Marbre rouge brun, veiné de blanc et rayé de vert. ‖ *Marbre balzato*, Marbre brun clair avec des filets gris. ‖ *Marbre fier*, Celui qui éclate sous l'instrument. ‖ *Marbre filandreux*, Celui qui est couvert de filets. *Marbre terrasseux*, Celui qui a des parties molles. ‖ *Marbre statuaire*, Marbre blanc non veiné, qu'on emploie généralement pour faire des statues. ‖ *Marbre pouf*, Celui dont les arêtes s'écornent facilement. ‖ *Marbre piqué*, Celui que l'on n'a travaillé qu'au moyen de l'outil appelé *pointe*. ‖ *Marbre ébauché*, Celui que l'on a approché au ciseau ou travaillé à la double pointe. ‖ *Marbre dans sa passe*, Marbre débité en planches plus ou moins épaisses, mais parallèlement à la direction du lit de carrière. ‖ *Marbre en contre-passe*, Celui que l'on débite perpendiculairement à la direction du lit de carrière. ‖ *Marbre dégrossi*, Celui que l'on a équarri à la pointe ou à la scie. ‖ *Marbre fini*, Marbre dont le débitage est terminé et les faces lissées à la râpe. ‖ *Marbre camelоté*, Marbre qui, après avoir été débité et poli, offre dans sa masse des colorations multiples, sur une seule couleur de fond.

— Objet de marbre : *Le* MARBRE *d'une commode, d'une cheminée*. ‖ Monument, édifice, statue en marbre : *Un mort qui repose sous le* MARBRE. *Les* MARBRES *de nos jardins*.

— Loc. div. : *De marbre, Froid comme un marbre*, Insensible, impassible. ‖ *Fille, Femme de marbre*, Fille, Femme [souvent courtisane] intéressée et sans cœur. (V. FILLE. ‖ *Graver un fait sur le marbre et l'airain*, En perpétuer le souvenir.

— Dr. anc. *Table de marbre*, Juridiction de la connétablie, de l'amirauté et des eaux et forêts. V. la part. encycl.

— Hist. *Marbres d'Arundel*. V. ARUNDEL. ‖ *Marbres capitolins*. V. FASTES CONSULAIRES.

— Mar. Cylindre du treuil, sur lequel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail.

— Techn. En T. de fondeur de caractères, Petite plaque de verre dépoli, sur laquelle on place les lettres pour en vérifier les dimensions. ‖ Bloc sur lequel on place les tables d'étain pour les réduire en feuilles. ‖ Nom que, dans divers départements du nord de la France, les enfants donnent aux billes avec lesquelles ils jouent. ‖ Plaque d'acier poli, sur laquelle les forgerons dressent les surfaces de certains ouvrages. ‖ Plaque de fonte ou d'acier parfaitement dressée, sur laquelle les mécaniciens tracent leurs épures. ‖ Pierre sur laquelle on broie des couleurs ou des drogues. ‖ Plaque de fonte, sur laquelle l'ouvrier verrier roule la matière fondue qu'il sort du pot. ‖ Teintes ondulées qui, sur la tranche des livres, imitent les veines du marbre. ‖ *Marbre artificiel*, Stuc mélangé de couleurs, qui ressemble à du marbre. ‖ *Marbre jeté*, Peinture murale qui imite le porphyre. ‖ *Marbre feint*, Peinture qui présente les aspects divers des veines du marbre. ‖ *Marbre chiqueté*, Peinture murale imitant le granit.

A, marbre cylindrique; B, marbre galbé (mar.).

— Typogr. Grande table de fonte (autref. de pierre, d'où son nom), sur laquelle on place les pages pour les imposer ou les formes pour les corriger ou les serrer. ‖ Table de la presse, en fer ou fonte, sur laquelle on place la forme dont on doit tirer épreuve. ‖ Fam. *Etre sur le marbre*, Etre prêt à paraître, en parlant d'un article de journal, d'un ouvrage, etc. — Avoir un article composé, prêt à paraître. ‖ *Avoir du marbre*, Avoir de la copie composée d'avance.

— ENCYCL. Le *marbre* est un carbonate de chaux cristallin; il constitue parfois des assises puissantes, particulièrement dans les formations du système dévonien.

Le marbre le plus pur est le marbre blanc dit *statuaire*, que l'on faisait venir autrefois de Paros, mais que l'on extrait maintenant des carrières de Carrare (Italie). Cette roche est très probablement d'âge triasique. Les marbres veinés, si nombreux et si variés, ont été primitivement compacts; leurs veines résultent du remplissage de cassures postérieures à leur dépôt. Ce remplissage est, le plus souvent, formé de carbonate de chaux. D'autres, assez communs, ne sont pas veinés, mais ils sont noirs et criblés de polypiers ou de mollusques fossiles, de structure spathique, qui donnent lieu à d'innombrables petites taches blanches. Parmi les marbres recherchés pour la décoration, on peut citer les *griottes* et les *campans*, disposés en grandes masses arrondies dans les schistes dévoniens des Pyrénées. Le marbre rose dit *Napoléon* et les variétés rougeâtres dites *Henriette* et *Caroline* sont carbonifères et se trouvent dans le Boulonnais. Le marbre *rouge antique* existe dans le Harz. En Italie, on exploite le *bleu turquin*, veiné de blanc, et le *bleu fleuri*, veiné de noir; le marbre *jaune antique* vient de Sienne.

Les marbres *bréchoïdes* résultent, comme toutes les brèches, de la cimentation d'éléments anguleux; les variétés en sont nombreuses et parfois fort belles. Les variétés à petits éléments portent le nom de *brocatelles*. On peut citer la variété dite *cervelas* et ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec cette charcuterie.

Un marbre tout particulier et assez activement exploité en plusieurs points de l'Algérie est le marbre *onyx*; il est essentiellement calcaire et ne doit pas être confondu avec le véritable onyx, qui est siliceux.

Extraction et industrie. On exploite actuellement les carrières de marbre d'une manière économique et expéditive, grâce au *fil hélicoïdal*, imaginé par l'ingénieur belge Paulin Gay. Cet appareil se compose d'une corde sans fin obtenue par la torsion en hélice de trois fils d'acier X. D'un côté, l'enroulement s'opère sur une poulie fixe A calée sur l'arbre du moteur représenté schématiquement en B et, d'autre part, sur la poulie folle d'un chariot C chargé de poids destinés à équilibrer l'effort de traction. On installe la débiteuse proprement dite D E, à l'endroit où se trouve la masse à attaquer M. Quatre poulies guident la cordelette dans ses mouvements de translation, de giration et de descente. Un sablier, déposé au-dessus du bloc, fournit le sable humidifié, qui est rapidement véhiculé le long du trait de sciage. Ainsi peut-on découper la roche sur tous les points du gisement.

Pour pratiquer les puits nécessaires à l'installation du fil hélicoïdal, on emploie une *perforatrice*, formée essentiellement d'un tube en tôle, à la partie inférieure duquel se trouve rivée une allonge plus épaisse lui servant de couteau. Un manchon fixé ce dernier sur un arbre vertical qui le fait tourner, tout en lui laissant la faculté de descendre en vertu de son propre poids.

Extraction du marbre.

Les blocs une fois extraits, on les livre bruts aux sculpteurs, ou bien on les transforme pour le bâtiment (cheminées, revêtements d'escalier, soubassements, carrelages, etc.) et l'ameublement (dessus de tables, buffets, lavabos, socles, pendules, colonnettes pour lampes, etc.). D'ordinaire, pour débiter le marbre en plaques, on le scie *en passe*, c'est-à-dire dans le sens où on l'a trouvé dans la carrière, et plus rarement *en contre-passe*; mais, de toutes façons, on utilise le *châssis à scier*. Celui-ci comprend un nombre de lames variant de 50 à 150, selon l'épaisseur des tranches désirées. Les objets cylindriques, tels que les fûts de colonnes et les vases, s'ébauchent au ciseau et se terminent au tour. Il existe aussi des scotteuses, des machines à moulurer, creuser, raboter, et autres outils pour travailler les pièces de marbre destinées à l'ameublement.

La dernière opération que subit le marbre dégrossi est le *polissage*, exigeant cinq manipulations : 1° l'*égrisage*, frottement à la main ou mécanique avec un morceau de grès mouillé; 2° le *rabat*, continuation du frottement;

3° le *bouchage* des cavités marmoréennes avec un mastic spécial de couleur appropriée ; 4° l'*adouci*, frottement à la pierre ponce avec addition d'eau ; 5° le *piqué*, qui consiste à polir la pièce avec un tampon de linge fin imprégné d'un mélange pulvérulent de plomb et de boue d'émeri. Lorsqu'on désire un brillant très parfait, on procède encore au *lustré*. Pour cela, on lave bien les surfaces, on les laisse se ressuyer, puis on frotte avec un tampon d'étoffe humidifiée légèrement et imprégnée de potée d'étain.

— Dr. anc. La juridiction dite *Table de marbre* fut ainsi appelée parce qu'elle tenait ses séances sur une grande table de marbre occupant toute la largeur de la grande salle du Palais de justice de Paris, et qui servait également aux clercs de la basoche pour jouer leurs farces, soties et moralités ; elle fut détruite dans l'incendie de 1618. Bien que la *Table de marbre* comprît les trois juridictions de la connétablie, de l'amirauté et des eaux et forêts, on appliquait plus spécialement ce nom à la juridiction du grand maître des eaux et forêts, mentionnée dès 1283 dans une ordonnance. Elle fut unique au début; puis on en créa de semblables dans les provinces. Le grand maître général, à Paris, jugeait en dernier ressort; plus tard, l'appel fut possible au Parlement. Les juges de la *Table de marbre* connaissaient des affaires tant criminelles que civiles, à charge d'appel devant eux siégeaient des officiers inférieurs, les *gruyers* ou *verdiers*. La juridiction de la *Table de marbre* disparut en 1790.

MARBRÉE n. f. Nom vulgaire de la lamproie marine. V. LAMPROIE.

MARBRER v. a. Marquer de veines, de taches qui imitent le marbre : MARBRER *la tranche d'un livre.*

— Techn. *Marbrer le verre,* Arranger sur le marbre le verre en fusion. ‖ On dit également FAIRE LA PARAISON.

Marbré, ée part. pass. Marqué de veines, de taches que l'on compare au marbre : *Arbres rouges* MARBRÉS *de vert. Papier* MARBRE. *Teint* MARBRÉ.

— Bot. *Truffe marbrée,* Nom donné aux truffes qui, dans leur masse, offrent des taches allant du blanc au gris.

— Se dit du chapeau de quelques champignons qui présente des taches de diverses couleurs. ‖ Substantiv. au masc. Nom donné à diverses espèces de champignons.

— n. m. Géol. Spath calcaire des Pyrénées.

Se marbrer, v. pr. Prendre l'aspect du marbre.

MARBRERIE (*ri*) n. f. Etat du marbrier. ‖ Atelier de marbrier. ‖ Emploi du marbre dans les constructions.

Armes de la corporation des marbriers, peintres, sculpteurs, imagiers (XVIII^e s.).

MARBREUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui marbre du papier, des tranches de livres.

MARBRIER (*bri-é*) n. m. Artisan qui travaille le marbre, qui fait des ouvrages en marbre. ‖ Propriétaire d'une marbrerie. ‖ Marchand de marbre. ‖ Constructeur de monuments funéraires. ‖ Peintre en bâtiment qui imite les marbres.

MARBRIER (*bri-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport au marbre, à la fabrication des ouvrages en marbre : *L'industrie* MARBRIÈRE.

MARBRIÈRE n. f. Carrière de marbre : *Les* MARBRIÈRES *italiennes.*

MARBRURE n. f. Imitation des veines, des taches du marbre : *Les* MARBRURES *d'un livre.*

MARBURG, ville d'Allemagne (Prusse occidentale), chef-lieu d'un cercle de la présidence de Cassel, sur la Lahn, affluent droit du Rhin ; 17.000 hab. Industrie et commerce actifs. Poterie, quincaillerie, tannerie. Beaux monuments : l'*Elisabethenkirche* (1235-1283), admirable construction gothique, contient, en un sarcophage d'argent, les restes, longtemps vénérés par les pèlerins, de sainte Elisabeth de Hongrie. Le château, qui domine la ville, fut longtemps la résidence des margraves de Hesse. Université célèbre, fondée en 1527 par le margrave Philippe le Généreux, et qui fut la première en date des universités protestantes de l'Allemagne. — Le cercle est peuplé de 47.000 hab.

— Marburg, fondée à la fin du XII^e siècle, érigée en ville par le landgrave Louis de Thuringe (1227), rappelle le séjour et la mort d'Elisabeth de Hongrie et la conférence protestante de 1529, entre Zwingle et Calvin, sur la question de la transsubstantiation. La ville fut pillée à plusieurs reprises par les protestants pendant la guerre de Trente ans et démantelée par les Français en 1810.

MARC (*mar* — du german. *mark,* même sens) n. m. Métrol. anc. Ancien poids de 8 onces ou d'une demi-livre, qui servait à peser les matières d'or et d'argent. ‖ Monnaie d'or, monnaie d'argent, usitées en divers pays et ayant diverses valeurs. ‖ *Au marc la livre, le franc.* Se disent encore de la manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

— Métrol. mod. V. MARK.

— Hist. *Marc d'argent.* Droit payé par les notaires, dans les pays de droit écrit, à l'occasion de l'avènement au trône d'un nouveau roi. — Droit de cens imposé par la constitution de 1789 aux citoyens éligibles à l'Assemblée nationale. (Ces citoyens devaient posséder une propriété foncière quelconque et payer une contribution directe équivalant à la valeur d'un marc d'argent [environ 54 francs].) ‖ *Marc d'or,* Droit de chancellerie prélevé autrefois en France, sur tous les offices, à l'occasion de changements de titulaires, remises de brevet, concessions, privilèges et autres actes de faveur. (Ce droit, établi par Henri III [1578], en remplacement du droit de serment, fut primitivement fixé pour certains offices à un marc d'or, d'où son nom. Il fut aboli par la Révolution. Il produisait à ce moment 1.700.000 francs. Il a été depuis rétabli sous le nom de *droit de sceau,* perçu à l'occasion des collations, transmissions et confirmations de titres de noblesse.)

MARC (*mar* — subst. verbal de *marcher,* dans le sens de *fouler*) n. m. Econ. dom. Résidu des fruits que l'on a pressés pour en extraire le jus : MARC *de raisins, de pommes, de poires, d'olives.* ‖ Résidu de certaines substances que l'on a fait infuser, bouillir, etc., pour en obtenir le suc : MARC *de café, de thé.*

— Par ext. *Marc de soude,* Résidu de la fabrication de la soude.

— Art divin. *Faire le marc de café,* Prédire l'avenir en interprétant les figures formées par le marc de café qui tapisse l'intérieur d'une tasse.

— Œnol. *Marc de cuve,* Grillage que l'on place devant l'orifice du robinet dans les cuves de fermentation, et qui est destiné à retenir les rafles et pellicules, au moment du décuvage.

Marc de cuve.

— ENCYCL. Econ. dom. C'est plus spécialement les résidus de la fabrication du vin, du cidre et du poiré qu'on désigne sous le nom de *marcs.* Les marcs de raisins composés de la rafle, de la pellicule et des pépins du fruit sont, en certaines régions de la France (Bourgogne, Champagne), distillés pour fournir des eaux-de-vie appelées également *marc* (V. EAU-DE-VIE), traités pour l'obtention de vins de seconde cuvée ou de piquettes. On en extrait aussi des sels de potasse et, par fermentation en présence du cuivre, du verdet (acétate neutre de cuivre). Outre ces différents usages, les marcs de raisins, comme ceux de pommes et de poires, sont encore utilisés comme engrais, soit seuls, soit mélangés avec du fumier de ferme, de la chaux ou des phosphates. On peut aussi les faire servir à la nourriture des bestiaux et, dans ce cas, ils sont mélangés à la paille, au fourrage, au son, à l'avoine. Quand il s'agit de conserver les marcs jusqu'au moment de leur consommation, on les tasse dans des silos, après les avoir additionnés de 2 ou 3 p. 100 de sel, on les recouvre d'une couche de paille, de feuilles sèches, puis d'une couche de terre glaise et enfin de sable fin.

MARC [*mark*] (saint), le second des quatre évangélistes et le fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, né probablement à Jérusalem, mort martyr, en Egypte, vers 67. Il fut converti par saint Pierre, qui l'appelle son « fils » dans sa première épître. Il paraît être le même que le Jean Marc qui, d'après les *Actes des apôtres,* accompagna en Chypre et dans l'Asie Mineure saint Paul et saint Barnabé, dont il était cousin. Il passa cependant la plus grande partie de sa vie auprès de saint Pierre et le suivit à Rome en lui servant d'interprète, car il parlait également le syriaque, le grec et le latin. Après le martyre de l'apôtre, il prêcha la foi à Aquilée, dont il fut le premier évêque, passa en Egypte et fonda le siège patriarcal d'Alexandrie. Il écrivit son Evangile en grec, probablement à Rome, sous les yeux de saint Pierre, dont il recueillit les souvenirs. C'est à tort qu'on a longtemps considéré son évangile comme l'abréviation de celui de saint Matthieu ; ses récits, vifs et colorés, quoique concis, ont une grande originalité. Ses reliques sont honorées à Venise, dont il est le patron. Il a pour emblème un lion ailé. — Fête le 25 avril.

— Iconogr. Albert Dürer a peint saint Marc dans sa célèbre série des *Quatre apôtres* (pinacothèque de Munich). Dans un tableau du Louvre, qui est attribué à G. Pencz, saint Marc est assis, accoudé sur un livre. Rappelons le *Saint Marc,* chef-d'œuvre de Fra Bartolommeo, au palais Pitti (Florence). L'évangéliste, assis dans une niche, a les deux mains appuyées sur le livre de son Evangile.

Une statue de *saint Marc,* en marbre (1412), par Donatello, décore l'église d'Or-San-Michele, à Florence. Dans la cathédrale de Florence est un *Saint-Marc* de Lucca della Robbia. Au musée de Madrid est un tableau de Ribalta, représentant *Saint Marc et saint Luc.* Dans un tableau d'Andrea Mantegna, saint Marc, assis dans une niche en pierre, est vêtu d'un pourpoint de velours grenat. Au château de Versailles, dans l'antichambre de la Reine, un plafond de Paul Véronèse représente *Saint Marc couronnant les Vertus théologales.*

Saint Marc, d'après Lucca della Robbia. (Cathédrale de Florence.)

Venise possède un grand nombre d'œuvres d'art relatives à cet évangéliste. Dans la cathédrale qui lui est dédiée, on remarque une belle figure exécutée en mosaïque, pour la décoration du vestibule, par les Zuccati, d'après un dessin du Titien. Le même édifice renferme deux autres mosaïques : l'une exécutée sur les cartons de P. Vecchia, et qui représente le *Corps de saint Marc enlevé de son tombeau d'Alexandrie* ; l'autre exécutée par Leop. del Pozzo, sur les dessins de Seb. Rizzi, et qui a pour sujet : les *Magistrats vénitiens rendant les honneurs au corps de saint Marc.*

Le *Martyre de saint Marc* est figuré dans un compartiment d'une *predella* peinte par Fra Angelico, et qui appartient au musée des Offices. Le même sujet a été peint par le Tintoret, à qui l'on doit aussi le *Miracle de saint Marc* (1548) [Académie des beaux-arts, à Venise]. Ce tableau représente la délivrance d'un esclave condamné au supplice, par saint Marc, patron de Venise. Nous rappellerons enfin l'*Anneau de saint Marc,* chef-d'œuvre de Pâris Bordone, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Ce tableau représente le dénouement d'une légende, d'après laquelle saint Marc et deux autres saints auraient pris passage dans une gondole pour aller combattre des démons au Lido. Le moment choisi par Pâris Bordone est celui où le gondolier, conduit par un magistrat, gravit les degrés d'une estrade où le doge trône au milieu du conseil des Dix et tend l'anneau de saint Marc au puissant chef de la cité. Suivant une autre version, cette peinture représenterait un *Pêcheur apportant au doge l'anneau ducal qu'il a trouvé dans le ventre d'un poisson.*

Marc (ORDRE DE **Saint-**). La république de Venise avait fait venir d'Alexandrie le corps de l'évangéliste saint Marc et s'était placée sous le patronage de ce saint. En son honneur, elle institua aussi, à une époque incertaine, un ordre de chevalerie que le sénat seul conférait. La devise de l'ordre était : *Pax tibi, Marce, evangelista meus* (Paix avec toi, Marc, mon évangéliste). La décoration, qui se portait à un collier en or autour du cou, était un médaillon d'or avec la figure du lion de Saint-Marc. Le doge était grand maître de cet ordre, qui a disparu depuis des siècles.

Marc (PLACE **Saint-**) ou *la Piazza,* la grande place de Venise. Elle a 175 mètres de long, 56 mètres de large à l'O. et 82 mètres à l'E. Toute pavée de marbre, elle est bornée à l'E. par l'église Saint-Marc (v. l'art. suiv.) et par une partie de la Piazzetta (petite place), et sur les trois autres côtés par les *procuraties* ou palais des anciens procurateurs : au N., les *procuraties vieilles,* construites de 1496 à 1520 ; au S., les *procuraties nouvelles,* construites en 1584. Dans l'angle sud-est de la place, presque vis-à-vis de l'église, s'élève le clocher de Saint-Marc ou *Campanile,* haut de 98 mètres, commencé en 888 et reconstruit en 1329. La *Piazzetta* qui prolonge la place Saint-Marc est bornée par le palais des Doges, la Bibliothèque (*Librerìa Vecchia*) et la mer, sur le bord de laquelle s'élèvent deux colonnes de granit servant de piédestal, l'une au lion de saint Marc, l'autre à une statue de saint Théodore, debout sur un crocodile.

Marc (ÉGLISE **Saint-**), sur la place du même nom, à Venise. Elle a été bâtie pour abriter les reliques de saint Marc, apportées d'Alexandrie en 829, et fut commencée en 830. Basilique romaine à l'origine, elle a subi des transformations byzantines (XI^e s.) et gothiques (XV^e s.). Elle forme une croix grecque, constituée par quatre coupoles byzantines entourant une coupole centrale plus grande. La branche antérieure de la croix est garnie d'un péristyle. Le nombre de colonnes de marbre (plus de 500) de toutes provenances, la variété des mosaïques de toutes les époques (du XII^e au XV^e s. surtout), le mélange des styles, la richesse de l'ornementation contribuent à donner à cet ensemble un aspect unique, presque oriental. Au-dessus du portail se trouvent les quatre chevaux de bronze doré que Constantin fit transporter de l'arc de Trajan (Rome) à Constantinople, qui furent apportés à Venise en 1204 et qui figurèrent à Paris de 1797 à 1815. Au-dessus du maître-autel, qui renferme les reliques du saint, est la *pala d'oro,* ornement d'or et d'argent émaillé, exécuté en 1105 à Constantinople.

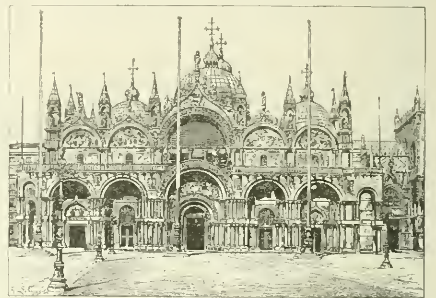

Eglise Saint-Marc.

MARC, gnostique du II^e siècle. Disciple de Valentinien, il admettait en Dieu non une *trinité,* mais une *quaternité* composée de l'Ineffable, du Silence, du Père et de la Vérité. Il plaçait, entre la divinité et le monde visible, une série de trente *éons,* émanés les uns des autres. Il admettait, dit-on, les femmes au sacerdoce. Ses partisans, assez nombreux en Espagne et dans le midi de la Gaule, étaient appelés *marciens, marcites* ou *marcosiens.* V. MARCOSIEN.

MARC (saint), pape, depuis le 18 janvier jusqu'au 7 octobre 336, né et mort à Rome. Ses reliques, d'abord déposées au cimetière de Sainte-Balbine, furent retrouvées sous le règne de Grégoire VII. Le pape Pascal II les fit transporter à Rome. — Fête le 7 octobre.

MARC (Jean-Auguste), peintre et publiciste français, né à Metz en 1818, mort à Suresnes en 1886. Il se fit connaître par des tableaux de genre et d'histoire, et de nombreux portraits. Citons de lui : *le Christ au prétoire ; la France,* à l'hôtel de ville de Metz ; *l'Assassinat de François de Guise par Poltrot,* etc. Marc exécutait en même temps un grand nombre de dessins pour des publications illustrées, et devint directeur gérant de l'« Illustration » (1859), où, à partir de 1865, il a écrit le bulletin politique.

MARCA (Pierre DE), prélat français, né à Pau en 1595, mort à Paris en 1662. Après avoir été président du conseil de Pau et après la mort de sa femme, il entra dans les ordres, devint conseiller d'Etat (1639), évêque de Couserans (1647), archevêque de Toulouse (1652). Quatre ans après, il fut chargé, conjointement avec l'évêque d'Orange, Hyacinthe Serroni, de fixer la démarcation des frontières de France et d'Espagne. Nommé archevêque de Paris (1662), il mourut le jour où il reçut ses bulles. Il a écrit, en latin, un traité : *De la concorde du sacerdoce et de l'Etat* (1641), composé par ordre de Richelieu ; en français, une *Histoire de Béarn* (1640) ; etc.

MARCABRUN, poète gascon de la fin du XII^e siècle, l'un des plus anciens troubadours connus. D'après son ancienne biographie, c'était un enfant trouvé, déposé à la porte d'un homme riche nommé Audric del Vilar ; il fut élevé par lui et apprit l'art de *trouver* sous la direction de Cercamon.

MARBRE

Onyx d'Algérie.

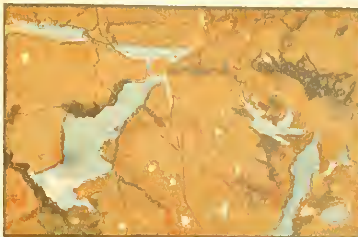
Jaune de Provence.

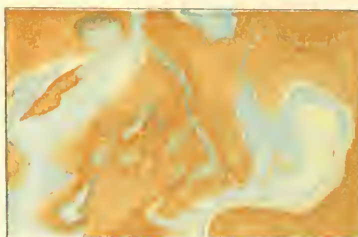
Languedoc ou Cervelas.

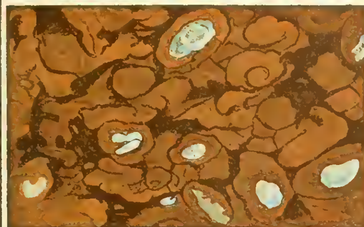
Griotte (Œil-de-perdrix).

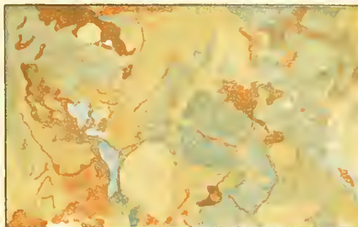
Sarrancolin des Pyrénées.

Rouge antique.

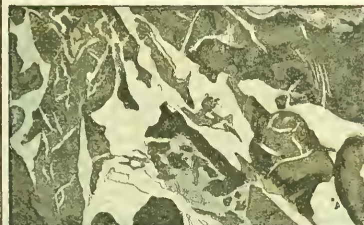
Sainte Anne belge.

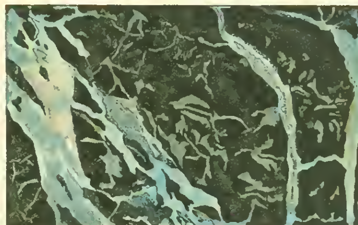
Vert antique.

Napoléon.

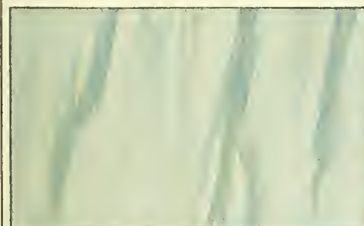
Bleu de Carrare.

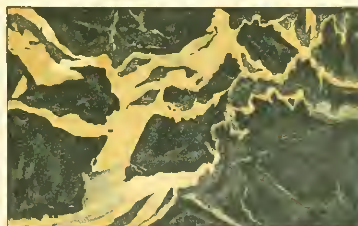
Portor.

Bleu fleuri.

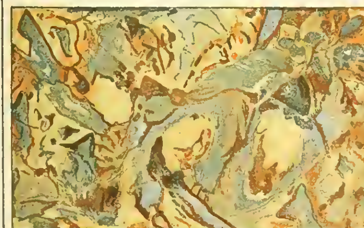
Brocatelle d'Espagne.

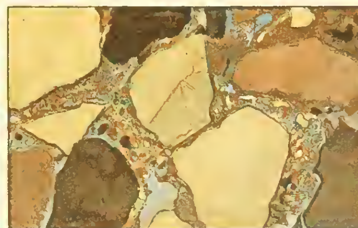
Brèche saint Antonin

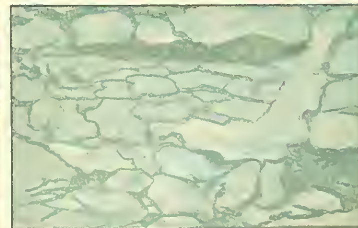
Campan vert.

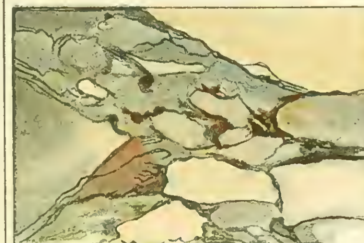
Brèche violette

Grand antique des Pyrénées (demi-deuil).

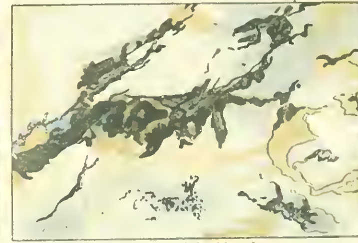
Ponazetto ou brèche blanche.

Voir MINÉRAUX.

Il aurait été assassiné par l'ordre d'un seigneur insulté dans ses vers. Ses pièces les plus intéressantes sont d'éloquentes exhortations à la croisade : *Aujatz de chan* (1135) ; *Pax in nomine Domini* (1137). Les autres sont des poésies satiriques d'une grande âpreté, écrites d'un style tourmenté et parfois inintelligible ; les femmes surtout sont l'objet de ses railleries et de ses sarcasmes.

MARCADÉ (Victor-Napoléon), jurisconsulte français, né et mort à Rouen (1810-1854). Il fut, de 1815 à 1851, avocat à la Cour de cassation. On a de lui : *Éléments du droit civil français* ou *Explication méthodique et raisonnée du Code civil* (1842). Il fut un des fondateurs de la « Revue critique de législation et de jurisprudence ».

MARCAIGNON (*kè*, et *gn* mll.) ou **MARGAIGNON** (*ghè*, et *gn* mll.), n. m. Nom vulgaire d'une variété de l'anguille commune qui se pêche à l'embouchure du Rhône. (Le marcaignon est appelé aussi *anguille grossière* et *luchman*.)

MARCAIRE (*kèr*) n. m. Celui qui fabrique les fromages cuits, dans les Vosges.

MARCAIRERIE, MARKAIRERIE ou **MARQUAIRERIE** (*ke-re-ri* — rad. *marcaire*) n. f. Chaumière où l'on fait les fromages cuits, dans les Vosges. ‖ Pâturage clos, dans les environs de Thionville. (On dit aussi MARCAIRIE.)

MARCAL n. m. Métrol. Mesure de capacité pour matières sèches, usitée dans l'Inde, et valant 12 lit., 29212.

MARCAMPS, comm. de la Gironde, arr. et à 19 kilom. de Blaye, près du Moron, tributaire de la Dordogne ; 518 hab. Vins rouges et blancs bons ordinaires. Grotte préhistorique de *Pair-non-Pair*.

MARCANOIER (*di-é* — rad. *marchand*) n. m. Nom donné autrefois à des mendiants qui imploraient la charité, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés.

MARC-ANTOINE, graveur italien. V. RAIMONDI.

MARCARIA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), près de la Chiese ; 8.500 hab.

MARCASITE ou **MARCASSITE** (*ka-sit'* — de l'ar. *marqachita*) n. f. Minér. Sulfure naturel de fer rhombique.

— *Fausse marcasite.* Globule de verre étamé de façon à offrir l'aspect de la marcasite naturelle.

— Bijout. Sorte de clou dont le corps est en acier et la tête en marcasite, employé comme ornement dans la fabrication des chaînes, des bracelets, des épingles.

— ENCYCL. Minér. La *marcasite* ou *marcassite* ou *pyrite blanche* se présente le plus souvent en boules ou tubercules à structure radiée ; elle abonde dans la craie de la Champagne, dans celle de Dieppe et dans l'argile plastique des environs de Paris, etc. Exposée à l'air, elle se transforme assez vite en sulfate de fer. Cependant, les échantillons dont la surface s'est décomposée en *limonite* se conservent parfois très bien. La formule de la marcasite est celle de la pyrite jaune cubique (FeS^2) ; son poids spécifique varie de 4,6 à 4,8, sa dureté de 6 à 6,5. On réserve de préférence le nom de *sperkise* à une variété maclée dite *pyrite crêtée*. La marcasite est insoluble dans l'acide chlorhydrique, mais l'acide azotique l'attaque.

MARCASSIN (*ka-sin*), **INE** (orig. incon.) adj. Qui appartient au marcassin : *La gent* MARCASSINE.

— n. m. Jeune sanglier au-dessous d'un an : *La chair du* MARCASSIN *est délicate.* ‖ Nom donné quelquefois aux jeunes cochons.

— Pop. Apprenti peintre d'enseignes.

MARCASSUS (Pierre DE), littérateur français, né à Gimont (Gers) en 1584, mort à Paris en 1664. Professeur d'humanités au collège de Boncourt, précepteur du marquis de Pont de Courlay, neveu du cardinal de Richelieu et professeur d'éloquence au collège de la Marche, il a composé des romans : *Clorimène* (1626) ; *Timandre* ; *Amadis de Gaule* (1629), des pièces de théâtre : *Éromène*, pastorale (1633) ; *les Pescheurs illustres*, tragi-comédie (1648) ; des *Lettres morales* (1629), des pièces de vers en latin et en français ; enfin, des traductions.

MARCATION (*si-on* — rad. *marquer*) n. f. Syn. de DÉMARCATION. *Ligne de marcation.* Célèbre ligne tracée par le pape Alexandre VI, en l'année 1494, sur la mappemonde, pour délimiter les possessions espagnoles des possessions portugaises.

MARCATRUDE, une des femmes de Gontran, roi de Bourgogne, morte vers 581. Elle était fille de Magnaire ou Magnacaire, duc de la Bourgogne transjurane. Quand elle mit au monde un enfant, elle empoisonna Gondebaud, fils de Gontran, né d'une concubine, nommée Venerande. Mais son propre fils ne tarda pas à être emporté par une maladie ; Gontran la répudia, pour épouser une de ses servantes, Austrechilde, et elle mourut. Ses deux frères manifestant l'intention de la venger en la personne de la nouvelle reine, Gontran les fit mettre à mort.

MARC-AUREL, famille d'imprimeurs de Valence, à la fin du XVIIIe siècle. — L'un d'eux, PIERRE, s'était lié avec Bonaparte pendant son séjour à Valence en 1785 et en 1791. En 1793, il fonda un journal, *la Vérité au peuple*, à tendances jacobines. — Son fils, JOSEPH-EMMANUEL, né à Valence en 1775, mort à Avignon en 1834, typographe de l'armée en 1793, imprima la fameuse brochure de Bonaparte, *le Souper de Beaucaire*. Emmené en Égypte par Bonaparte, il y établit l'imprimerie du Caire où il imprima la « Décade égyptienne », organe de l'Institut d'Égypte. Son attachement au régime impérial lui attira les persécutions de la Restauration qui lui confisqua son « Journal de la Drôme ». Après 1830, il devint adjoint au maire de Valence et fonda, en 1832, *le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, d'esprit très libéral.

MARC-AURÈLE (Marcus Aurelius Antoninus Augustus), empereur romain, né à Rome en 121 apr. J.-C., mort à Sirmium ou à Vienne en Autriche, l'an 181. Son aïeul Annius Verus lui fit donner une éducation très soignée. Dès l'enfance, il montra de rares qualités morales. Adrien en fut si frappé qu'il n'adopta Antonin qu'à la condition que celui-ci adopterait à son tour Marc-Aurèle. Pendant le règne d'Antonin, le jeune homme, associé à l'empire avec le titre de César, ne cessa de s'adonner à la philosophie. En 161, la mort de son père adoptif, dont il avait épousé la fille Faustine, lui donna le trône. Il prit pour collègue Lucius Verus, son frère adoptif. Le règne pacifique d'Antonin avait enhardi les barbares et énervé la discipline dans l'armée. Le gouvernement du moins ambitieux des princes fut, par nécessité, belliqueux et autoritaire. Les Parthes, soulevés par Vologèse, troublaient l'Orient. Les légions de ces contrées étaient molles et efféminées. L'empereur leur envoya un chef impitoyable, Avidius Cassius. Après quatre ans de lutte, Vologèse fut soumis, et Artaxata, capitale de l'Arménie, fut prise (165). Presque aussitôt, une guerre plus terrible éclata. Les barbares du Danube mettaient les provinces à feu et à sang et menaçaient l'Italie. Les deux empereurs demeurèrent presque sans relâche à l'armée. Une peste meurtrière sévit partout et finit par emporter Lucius Verus. En Orient, Cassius usurpa la pourpre mais ses propres soldats le massacrèrent au bout de trois mois, et le voyage de Marc-Aurèle, parti pour le combattre, fut un triomphe. Bientôt, il dut repartir pour le Danube, où la mort vint le frapper, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Marc Aurèle.

Sous le règne de cet empereur philosophe et humain, plusieurs lois furent adoucies. L'esclave reçut des garanties nouvelles ; les lois pénales, la puissance du père de famille furent atténuées, les villes furent protégées par la multiplication des *curateurs* chargés de l'administration financière, les mineurs, par la création d'un *préteur de tutelle* ; le droit successoral tint compte de la parenté naturelle ; l'institution alimentaire se développa ; les registres de l'état civil furent créés. L'empereur suivait avec assiduité les discussions du sénat et affectait d'en tenir grand compte. Par une singulière contradiction avec sa philosophie, il était fort superstitieux : lors de la peste, il multiplia si bien les sacrifices qu'on fit plaisamment circuler une supplique des « bœufs blancs », ordinaires victimes de sa piété. Bien qu'il n'ait pas signé de rescrit contre les chrétiens, il fit rigoureusement appliquer, sous la pression de la populace, les lois existantes, et les massacres de Lyon (saint Pothin, sainte Blandine) et d'Afrique restent une tache sur son règne. Il faut reconnaître que le prince, sans se montrer au-dessous de sa tâche, fut, en Marc-Aurèle, inférieur à l'homme, qui mérite d'être placé très haut.

— BIBLIOGR. : J. Capitolinus, *Vies d'Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Verus* dans l' « Hist. Auguste » ; Renan, *les Évangiles, l'Église chrétienne* ; *Marc-Aurèle*.

— Iconogr. Citons d'abord la statue équestre en bronze doré antique, sur la place du Capitole, à Rome. L'empereur étend la main droite comme pour bénir ou pardonner. En l'an 545, elle avait été enlevée de Rome par Totila, et déjà elle était sur la route d'Ostie, lorsque Bélisaire la reprit. Au Xe siècle, elle était dans le forum Boarium ; en 1187, Clément III la fit placer devant le palais de Latran. Michel-Ange fut chargé par Paul III, en 1538, d'ériger cette statue équestre sur le Capitole. Des bustes antiques de Marc-Aurèle se voient dans les musées du Vatican, des Offices, des Studi et du Louvre. Au Vatican un bas relief antique en stuc représente le *Triomphe de Marc-Aurèle*.

Vien a exposé au Salon de 1765 un *Marc-Aurèle faisant distribuer au peuple du pain et des médicaments*, destiné à la galerie de Choisy. Citons surtout le *Marc-Aurèle mourant* ou *les Dernières paroles de Marc Aurèle*, œuvre capitale d'Eug. Delacroix (musée de Lyon).

Marc-Aurèle (COLONNE DE). Cette colonne, qui se dresse au centre de la piazza Colonna, à Rome, est appelée plus communément, mais à tort, *colonne Antonine*, l'inscription moderne du piédestal ayant substitué par erreur le nom d'Antonin le Pieux à celui de Marc Aurèle. C'est, en effet, en l'honneur de ce dernier empereur, et en commémoration de ses victoires sur les Marcomans et autres peuplades de la Germanie, que le sénat fit ériger cette colonne. Une inscription que l'on conserve au Vatican la désigne sous le nom de *Columna Centenaria divi Marci*. Dégradée au cours des siècles de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain, la colonne fut restaurée par le pape Sixte-Quint. La statue de l'empereur romain fut remplacée par celle de l'apôtre saint Paul. Le fût est formé de 28 blocs de marbre blanc, à l'intérieur, et, dans le marbre même, est taillé un escalier en spirale de 190 marches, qui conduit à la galerie du sommet, laquelle est entourée d'une balustrade. La surface extérieure du fût est couverte de bas-reliefs, disposés aussi en spirale et représentant les *Victoires de Marc-Aurèle sur les Germains*.

Colonne de Marc-Aurèle

Marc-Aurèle (PENSÉES DE), ouvrage de l'empereur Marc-Aurèle, écrit en grec et qui se compose de 12 livres. — C'est un recueil de maximes et de réflexions rédigées au jour le jour au gré des circonstances, des rêveries ou des méditations de l'impérial disciple de l'esclave Épictète. La doctrine développée par Marc-Aurèle est le stoïcisme, mais un stoïcisme réduit à son aspect purement moral, sans fondement logique ni métaphysique. Les opinions de Marc-Aurèle sur la Divinité, sur l'immortalité de l'âme sont mal assises et varient souvent. Tantôt, il paraît subir l'influence du christianisme ; tantôt, au contraire, il s'irrite contre les chrétiens et qualifie d'orgueilleuse affectation leur héroïsme devant la mort. L'idée essentielle exprimée par Marc-Aurèle, c'est que la vraie liberté se confond avec la résignation, parce que tout, dans le monde, est conforme à la raison.

MARÇAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Poitiers, sur le Rhume, affluent du Palais ; 1.024 hab. Fabrique d'horloges publiques. Église du XIIe siècle.

MARC-BAYEUX. Biogr. V. BAYEUX.

MARCEAU (*so*) n. m. Espèce de saule. V. MARSAULT.

MARCEAU (François-Séverin MARCEAU-DESGRAVIERS, dit), général français, né à Chartres en 1769, mort à Altenkirchen (Allemagne) en 1796. Il était fils d'un procureur au bailliage de Chartres. A seize ans, il s'engagea dans le régiment de Savoie-Carignan et devint sergent. Se trouvant à Paris en 1789, il prit part à l'attaque de la Bastille, puis rentra dans sa ville natale où, peu après, il fut élu capitaine de la garde nationale, et passa, avec le même grade, au bataillon d'Eure-et-Loir (1791). Lieutenant-colonel de ce corps au début de la campagne de 1792, il fut envoyé à l'armée des Ardennes, et seconda héroïquement Beaurepaire dans la défense de Verdun. Il fut ensuite placé sous les ordres de Dillon, et nommé lieutenant-colonel des cuirassiers de la légion germanique. En 1793, il passa en Vendée. Sa belle conduite à Luçon et Chantonnay lui valut le grade de général de brigade, qu'il échangea, après la bataille de Cholet, contre celui de général de division. Il n'avait que vingt-quatre ans. Nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest, il poursuivit les Vendéens au delà de la Loire, sauva, à Dol, le corps de Westermann, et écrasa au Mans l'armée de La Rochejaquelein. Il se fit remarquer par son humanité envers les vaincus. Réuni à Kléber, il acheva la déroute des Vendéens à Savenay, et fit une entrée triomphale à Nantes. Peu après, l'état de sa santé l'obligea à rentrer à Paris. En 1794, Marceau reçut le commandement d'une division à l'armée des Ardennes. Il contribua aux victoires de Fleurus et de Duren. Mais c'est à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Jourdan, que s'affirmèrent les hautes qualités militaires du jeune général. A la tête de sa division, il surprenait et enlevait Coblentz. En 1795, il franchit le Rhin, prit une part active au siège d'Ehrenbreitstein, et délogea les Autrichiens des gorges de Stromberg. Obligé de reculer devant des forces supérieures, il prit sa revanche à Sulzbach, où il culbuta l'armée de Kray. Chargé, en 1796, de couvrir la retraite de Pichegru, qui venait d'évacuer les lignes de Mayence, Marceau repoussa les Alliés à Creuznach et à Salzbourg, puis s'empara de Wurtzbourg et de Limbourg. Le 19 septembre, dans une reconnaissance, près d'Altenkirchen, il reçut dans le côté droit une balle que lui tira un chasseur tyrolien, embusqué derrière un arbre.

Marceau.

L'État-major autrichien devant le corps de Marceau, d'après J.-P. Laurens.

Il fut transporté chez le gouverneur d'Altenkirchen et, à la demande de Jourdan, placé sous sa sauvegarde. Le général Kray, qui avait combattu Marceau pendant deux campagnes, alla le visiter, et fondit en larmes en serrant la main du héros. Marceau venait d'expirer quand arriva l'archiduc Charles, avec son état-major. Les Autrichiens voulaient rendre au jeune général les derniers devoirs. Le corps fut rapporté par les hussards de Barco à l'armée de Sambre-et-Meuse, enseveli pendant une suspension d'armes, et les honneurs militaires furent rendus de concert par les deux armées. Enseveli à Coblentz, il fut exhumé et incinéré l'année suivante, et ses cendres, recueillies dans un vase d'airain, portent cette belle et juste inscription : *Hic cineres, ubique nomen* (Les cendres sont ici, le nom est partout). Elles ont été ramenées en France en 1889 et inhumées au Panthéon. La ville de Chartres a élevé à Marceau une pyramide commémorative (1801) et une statue (1851).

— BIBLIOGR. : Noël Parfait, *le Général Marceau* (1889).

Marceau (L'ÉTAT-MAJOR AUTRICHIEN DEVANT LE CORPS DE), tableau de J.-P. Laurens (Salon de 1877). Le héros républicain est couché sur un lit improvisé, vêtu de l'uniforme, la main tenant encore la poignée de son sabre. A la droite du cadavre sont trois soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse. Par une porte ouverte à gauche, on voit entrer les officiers de l'état-major autrichien, graves, respectueux. — Citons aussi les *Funérailles de Marceau*, tableau de François Bouchot (1835, musée de Chartres). Le

jeune héros est étendu sur un brancard porté par des grenadiers. En avant marchent quatre enfants de troupe, qui battent sur des tambours drapés de noir. Des officiers autrichiens se sont joints aux officiers français pour rendre les derniers honneurs à Marceau. Ce tableau, l'un des plus saisissants du maître peintre, a été de bonne heure popularisé par la gravure. Il a reparu avec honneur à l'Exposition de 1900.

MARCEL Ier (saint), pape, né à Rome, élu et sacré en 308 d'après les uns, en 309 d'après les autres, après une vacance du saint-siège qui avait duré deux ou trois ans. Il mourut martyr à Rome, en 310. Les *lapsi* (ceux dont la foi avait failli pendant la persécution) lui firent une vive opposition, parce qu'il voulut les obliger à la pénitence publique; le tyran Maxence, après avoir essayé inutilement de lui arracher sa démission, l'accabla de mauvais traitements. — Fête le 16 janvier.

MARCEL, évêque d'Ancyre (Galatie), né vers 300, mort en 374. Il combattit les ariens, aux conciles de Nicée (325) et de Tyr (335), où il prit la défense de saint Athanase. Victime des violences des ariens, il en appela au pape Jules Ier, qui reconnut son bon droit. Le concile de Sardique, en 347, proclama également la justice de sa cause. Marcel, cependant, se retira dans un monastère, où il termina sa vie. Outre la *Lettre* qu'il écrivit à Jules Ier, on a de lui un traité grec intitulé : *De la subordination de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, dans lequel il donne une formule incorrecte du dogme de la Sainte Trinité.

MARCEL ou **MARCEAU** (saint), évêque de Paris, né en mort à Paris (350-405). Elevé par l'évêque de Paris Prudence, qui le fit instruire, et, après l'avoir ordonné, le désigna pour son successeur, Marcel eut une grande réputation de charité et de sainteté. Une légende le représente sortant de la ville pour aller combattre un dragon prodigieux, qu'il mit à mort en le touchant de sa crosse. Deux églises de Paris, *Saint-Marcel-de-l'Hôpital* et *Saint-Marcel-de-la-Maison-Blanche*, lui sont dédiées; un faubourg porte également son nom. — Fête le 3 novembre.

MARCEL (Etienne), prévôt des marchands de Paris, assassiné dans cette ville en 1358. Il appartenait à une famille notable de la corporation des drapiers. Prévôt des marchands de Paris en 1355, au moment où les désordres du gouvernement de Jean le Bon et l'imminence d'une invasion anglaise rendaient nécessaire la convocation d'Etats généraux, il dut aussi bien à son énergie propre et à son sens politique qu'à la poussée des circonstances de jouer un rôle décisif dans la crise politique qui précéda et suivit la défaite de Poitiers. Aux états de 1355, député et l'un des chefs du tiers état, il avait été au nombre des commissaires élus pour surveiller la levée des impôts destinés à subvenir aux frais de la campagne. Au lendemain de la défaite, le roi étant prisonnier, et le Dauphin Charles sans autorité, il fut le maître véritable de Paris, et déploya une activité extrême pour fortifier la ville et organiser militairement la bourgeoisie et le peuple. Il créa ainsi, dans les murs de la capitale, une véritable armée, et, à l'ouverture des états de 1357, que la détresse du Trésor avait empêché le Dauphin d'ajourner davantage, il fut, avec Robert Lecoq et Jean de Picquigny, l'auteur principal de la Grande Ordonnance de mars 1357 qui établissait les bases d'un véritable gouvernement parlementaire et d'un contrôle sérieux des finances royales. Jusque-là, le prévôt des marchands de Paris, dictateur en fait dans sa ville, était néanmoins resté dans la légalité. La révocation, par le Dauphin, de la Grande Ordonnance (8 avril), suivie bientôt d'un édit d'altération des monnaies qui exaspéra la bourgeoisie, enfin les mauvais conseils de Robert Lecoq, âme damnée de Charles le Mauvais, allaient l'en faire sortir. Le 23 février, il faisait massacrer, devant le Dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie, et le couvrait lui-même, en signe de protection, de son chaperon rouge et bleu. Pour échapper à un appui où il voyait une tutelle, le Dauphin quittait Paris, et les députés de la province, plus timides que ceux de Paris, hésitant devant une révolution dont ils ne comprenaient ni le sens ni la portée, se ralliaient à lui. Etienne Marcel n'était plus, désormais, que le chef d'une ville rebelle. Son alliance avec les Jacques (v. JACQUERIE) excita contre lui la noblesse, et le prévôt ne put rien pour empêcher l'écrasement des paysans. Bien plus, il eut le tort grave de lier partie avec Charles le Mauvais, dont les louches négociations avec les Anglais alarmaient les Parisiens. Dans la nuit du 31 juillet 1358, il se disposait à lui ouvrir les portes de Paris et la bastille Saint-Denis, quand il fut arrêté et tué d'un coup de hache par l'échevin Jean Maillart, instrument du dauphin Charles.

Statue d'Étienne Marcel, à l'Hôtel de ville de Paris.

— BIBLIOGR. : Perrens, *Etienne Marcel* (1860); Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie* (1894).

— Iconogr. Citons *Etienne Marcel*, statue équestre en bronze, par Idrac, terminée par Marqueste, inaugurée à Paris le 14 juillet 1888. Cette statue s'élève sur la terrasse s'étendant le long de la façade latérale de l'Hôtel de Ville qui regarde la Seine. Lucien Mélingue a représenté le prévôt des marchands Etienne Marcel, protégeant le dauphin Charles, le 23 février 1358, et le couvrant du chaperon aux armes de la ville de Paris (1879).

Marcel (Étienne), opéra en quatre actes et six tableaux, paroles de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns (Lyon, 1879). — Le librettiste a suivi à peu près exactement l'histoire. La partition, début de l'auteur à la scène, bien que contenant des pages intéressantes, manque un peu de saveur et de personnalité.

MARCEL II (Marcel SERVINI), pape, né à Montepulciano en 1501, élu et sacré en 1555, mort la même année. Il était cardinal depuis 1539, et avait une grande réputation de sainteté. Durant son règne éphémère (9 avr.-30 avr.), il prépara la réouverture du concile de Trente, suspendu depuis 1552. Il n'est pas prouvé qu'il ait été empoisonné, comme l'ont prétendu quelques historiens.

MARCEL (Claude), administrateur français, né à Paris, à une date incertaine, mort dans cette ville en 1590. Echevin de sa ville natale en 1557 et 1562, prévôt des marchands en 1570, il doit sa principale notoriété à la triste mission qu'il reçut, la veille de la Saint-Barthélemy (1572), d'organiser le massacre des protestants. Il devint, par la suite, secrétaire du roi et contrôleur général des finances.

MARCEL (Jean-Joseph), orientaliste français, né et mort à Paris (1776-1854). Après avoir étudié les langues orientales et s'être occupé de journalisme, il collabora activement à l'ouvrage monumental connu sous le titre de *Description de l'Égypte*. En 1804, il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale. Il fit graver un grand nombre de caractères orientaux et publia plusieurs ouvrages : *Leçons de langues bibliques*; les *Contes arabes* du cheik Elmohdi; *Mélanges de littérature orientale* (1799); *Paléographie arabe* (1828); *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, avec Louis Reybaud (1830-1836); *Histoire de l'Egypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*; etc.

Etienne Marcel, d'après Mélingue.

MARCEL (Alexandre), architecte français, né à Paris en 1860. Il obtint à l'Exposition universelle de 1889 une médaille d'argent; en 1897, son projet d'une *Salle de fêtes à Paris* lui valait la médaille d'honneur. En 1900, il obtenait un grand prix à l'Exposition universelle avec la *Restauration du château de Tonquedec* (Côtes-du-Nord) et un très original *Pavillon japonais*. Avec Blanc, Marcel a donné encore, au Salon de 1897 : *Université de Jassy* et *Gare centrale de Bucarest*.

MARCELCAVE, comm. de la Somme, arrond. et à 22 kil. d'Amiens; 1.612 hab. Fabrique de sucre, de bonneterie.

MARCELIN (Emile PLANAT, connu sous le nom de), dessinateur et littérateur français, né en 1830, mort à Paris en 1887. Il donna quelques croquis au « Journal amusant », et fonda, en 1862, *la Vie parisienne*, revue mondaine et galante, à laquelle il doit sa notoriété. Comme dessinateur, Marcelin ne manquait pas de talent, mais il a trop souvent reproduit les mêmes types de convention, fixés à l'avance : de l'officier, du diplomate, de la femme du monde. On a publié après sa mort : *Souvenirs de la Vie parisienne*, recueil de ses meilleurs articles (1888).

MARCELINE (*se* — de *Saint-Marcel*, en Piémont, lieu d'où l'oxyde provient) n. f. Minér. Oxyde naturel de manganèse, variété ferrifère et siliceuse de braunite. Syn. de HÉTÉROCLINE.

— Comm. Etoffe de soie douce et moelleuse, ordinairement employée pour robes. (C'est une sorte de taffetas, dit *en compte léger*.)

MARCELLAZ, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 9 kil. d'Annecy, entre le Fier et le Chéran; 1.406 hab.

MARCELLE ou **MARCELLA** (sainte), née vers 350, morte à Rome vers 410. Veuve après sept mois de mariage, elle s'adonna à la pratique de la pénitence et de la charité. Elle forma à la vie monastique sainte Paule et sainte Eustochie. Captive d'Alaric, après le sac de Rome par les Wisigoths, elle imposa le respect aux barbares, et, rendue à la liberté, elle parvint, au prix de fatigues mortelles, à délivrer de leurs mains un grand nombre de vierges chrétiennes. — Fête le 31 janvier.

MARCELLÉES (*sèl'-lé*) ou **MARCELLIES** (*sèl'-lî*) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Syracuse, en souvenir de la prise de la ville par Marcellus.

MARCELLIANISME (*sèl', nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine de Marcel d'Ancyre (IVe s.). ‖ On dit aussi MARCELLANISME. V. MARCELLIEN.

MARCELLIEN (*sèl-li-in*) n. m. Hist. relig. Partisan des doctrines de Marcel d'Ancyre. ‖ On dit aussi MARCELLANISTE, et MARCELLIANISTE.

— ENCYCL. Adversaires énergiques des ariens, les *marcelliens*, à l'exemple de Marcel d'Ancyre, exagérèrent la consubstantialité du Père et du Fils, au point de paraître les identifier complètement l'un avec l'autre. Mais leur intention était droite, et l'orthodoxie ne peut leur reprocher que l'emploi d'expressions impropres. Les marcelliens semblent avoir disparu complètement au Ve siècle.

MARCELLIN (saint), pape, élu et sacré en 295, mort en 304. Sous son règne eut lieu la sanglante persécution de Domitien. Certains historiens ont raconté que Marcellin aurait un moment sacrifié aux idoles, mais se serait imposé ensuite une pénitence exemplaire. Les critiques modernes rejettent ce fait comme peu prouvé. Ce qui est certain, c'est que saint Marcellin mourut martyr à Rome, sous les yeux de Maximien Auguste. — Fête le 26 avril.

MARCELLIN, général, mort en 468 de notre ère. Après l'assassinat du patrice Aétius, il se créa une souveraineté en Illyrie et en Dalmatie. En 466, il chassa les Vandales de la Sardaigne. Les Romains l'assassinèrent, en 468. C'est alors que Genséric s'écria : « Les Romains se sont coupé la main droite avec la main gauche! »

MARCELLIN (Jean Esprit), statuaire français, né à Gap en 1821, mort à Paris en 1884. Elève de Rude, il débuta au Salon de 1845. Citons de lui : *le Berger Cyparisse*, marbre (musée de Grenoble); *le Retour du printemps*, un de ses morceaux les plus gracieux; *Zénobie retirée de l'Araxe*, groupe marbre (parc de Fontainebleau); *Jeune fille tressant une couronne*; *la Douceur*, dans la cour du Louvre; *le Trait d'union*, statue marbre (palais de l'Elysée); *Bacchante se rendant au sacrifice*, groupe marbre (1869), œuvre capitale de l'artiste, etc. Citons encore : au nouveau Louvre, les statues de *Grégoire de Tours*, du *sire de Joinville*, de *l'Art moderne*, de *l'Eloquence*, un *Lutteur*, etc.

MARCELLINE (sainte), vierge chrétienne, sœur de saint Ambroise, née en Gaule, morte vers 400. Elle se rendit à Rome avec sa mère, éleva ses deux frères plus jeunes qu'elle, Ambroise et Satyre, reçut le voile du pape Libère et vécut dans l'austérité. — Fête le 17 juillet.

MARCELLO (Benedetto), poète, écrivain et musicien italien, né à Venise en 1686, mort à Brescia en 1739. Tout en exerçant diverses charges publiques, il ne cessa de s'occuper avec ardeur de poésie et d'art. Son œuvre capitale est le recueil de *Cinquante psaumes de Marcello* (1724-1727), écrits sur une paraphrase en vers italiens de cinquante psaumes due à Girolamo Ascagno Giustiniani. Citons encore : *Calisto in Orsa*, pastorale; *la Fede riconosciuta*, opéra, représenté à Venise; *Giuditta*, oratorio; *la Psiche*, action musicale; etc.

Parmi les œuvres littéraires de Marcello : recueils de vers, drames, satires, poèmes burlesques, il faut citer particulièrement un petit écrit satirique resté célèbre, *il Teatro alla moda* (le Théâtre à la mode). C'est une critique très mordante, très spirituelle et très exacte de tout ce qui touchait au théâtre italien de son temps (trad. par Bourgault-Ducoudray).

Marcello Benedetto.

MARCELLO (Adèle). V. COLONNA DI CASTIGLIONE.

MARCELLUS (M. Claudius), général romain, né vers 268 av. J.-C., mort en 208. Il fut cinq fois consul, obtint une fois le triomphe et une fois l'ovation. Dès son premier consulat, il se signala par d'importants succès contre les Gaulois (222), qui occupaient encore une grande partie de l'Italie, et soumit la Gaule cisalpine. Son triomphe fut un des plus brillants qu'on eût encore vus. Les armes prises sur le vaincu furent dédiées dans le temple de Jupiter Férétrien. Préteur, il fut envoyé en Sicile; mais, après le désastre de Cannes (216), on le rappela pour rallier les débris des légions. Il tint Annibal en échec autour de Nola et de Casilinum. Puis, chargé de la guerre contre les Siciliens alliés des Carthaginois, il mit le siège devant Syracuse, défendue par le génie d'Archimède. Archimède périt, lors de la prise de cette ville. Marcellus lui fit de splendides funérailles (212). Il dirigea ensuite les opérations contre Annibal, subit un échec à Canossa, mais força le général carthaginois à se retirer dans le Bruttium. Accusé devant le peuple, il rappela ses services, et le peuple le nomma consul pour la cinquième fois. Il périt dans une embuscade, en 208. Annibal fit rendre à son corps les derniers devoirs. Plutarque a écrit la *Vie* de Marcellus en parallèle avec celle de Pélopidas, et Virgile a fait son éloge au VIe livre de l'*Enéide*.

Marcellus.

MARCELLUS (M. Claudius), consul, orateur et homme politique romain, mort en 46 av. J.-C. Ennemi de César, il proposa devant le sénat de lui retirer le commandement des Gaules, puis il suivit le parti de Pompée. Après la mort de celui-ci, il se retira dans l'île de Mitylène. Cicéron et ses amis obtinrent du dictateur le rappel de Marcellus, et, en remerciement, Cicéron prononça dans le sénat le magnifique éloge de la clémence de César, intitulé : *Pro Marcello*. (V. pl. loin. Marcellus, au moment où il allait s'embarquer, fut poignardé par un de ses compagnons d'exil, P. Magius, désespéré de son départ.

Marcellus (DISCOURS POUR — *Pro Marcello*), prononcé par Cicéron, l'an de Rome 708, pour remercier César de la grâce accordée à Marcellus. — L'orateur y fait un magnifique éloge de César, plus grand encore par sa clémence que par ses victoires. Il termine en développant cette pensée que César n'a plus d'ennemis dans la

république, qui attend de lui le remède à ses maux. On a amèrement accusé Cicéron de flatterie en cette circonstance ; mais il ne faut pas oublier que, vers la même époque, le grand orateur publiait un *Éloge de Caton* de la plus généreuse indépendance, et auquel César lui-même répondit par un *Anti-Caton*. On s'étonne plutôt, après avoir lu ce discours, des sentiments de haine contre le dictateur que Cicéron fit éclater après la mort de César.

MARCELLUS (M. Claudius), neveu d'Auguste et son héritier désigné, mort l'an 23 av. J.-C. Il avait épousé Julie, fille de l'empereur, et, après avoir obtenu l'édilité curule, mourut à l'âge de dix-huit ans, laissant d'unanimes regrets, dont Virgile s'est fait l'écho (*Én*. VI. 882) : Anchise montre à Enée descendu aux Enfers les futurs héros de sa race, et parmi eux le jeune Marcellus. Ces vers touchants se terminent par l'apostrophe fameuse :

Heu! miserande puer! Si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris. . . . . .

« Hélas! malheureux enfant, si tu peux vaincre un jour les destinées cruelles, tu seras Marcellus. » Ces derniers mots se rappellent pour caractériser une promesse qui ne se réalisera pas, l'objet d'une attente suivie d'un éternel regret.

MARCELLUS (Ulpius), jurisconsulte romain, qui vivait sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle, au IIe siècle de notre ère. Il fut propréteur de la Pannonie et remplit diverses autres charges importantes. Il composa de nombreux traités, et les *Pandectes* contiennent des fragments importants de ses ouvrages.

MARCELLUS (Louis-Marie-Auguste DEMARTIN DU TYRAC, comte DE), homme politique français, né et mort au château de Marcellus, près de Marmande (1776-1841). Sa mère périt sur l'échafaud, en 1794 ; lui-même fut exilé un moment en Espagne, après le coup d'État de fructidor. Sous la Restauration, il fut élu député par le département de la Gironde, et se signala comme royaliste ardent ; aussi fut-il nommé pair de France en 1823, et il refusa de prêter serment après 1830. On a de lui : *Odes sacrées, Idylles et Poésies* (1825) ; *Odes sacrées tirées des psaumes* (1827) ; *Cantates sacrées* (1829) ; *Épîtres et vers sur l'Italie* (1835) ; etc. — Son fils, MARIE-LOUIS-JEAN-ANDRÉ-CHARLES, né au château de Marcellus en 1795, mort à Paris en 1865, entra, après les Cent-Jours, dans la diplomatie. Le ministère Polignac le nomma sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, mais il préféra rentrer dans la vie privée. C'est à lui que l'on doit la découverte et l'envoi en France de la célèbre *Vénus de Milo*. Il a publié : *Souvenirs de l'Orient* (1839) ; *Chants du peuple en Grèce* (1851) ; *Souvenirs diplomatiques, correspondance intime de M. de Chateaubriand* (1858) ; *Chateaubriand et son temps* (1859) ; *les Grecs anciens et modernes* (1861).

MARCENAIS, comm. de la Gironde, arrond. et à 35 kil. de Blaye, sur un sous-affluent de l'Isle par la Saye ; 525 hab. Ch. de f. État. Vignoble donnant surtout des vins blancs.

MARCENAT, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 38 kilom. de Murat, sur les pentes du Cézallier ; 2.679 hab. Maisons anciennes. Source minérale à Batifoil. Commerce de fromages, chevaux, bestiaux et dentelles. — Le canton a 9 comm. et 10.545 hab.

MARCÈRE (Emile-Louis-Gustave DESHAYES **de**), magistrat et homme politique français, né à Domfront en 1828. Conseiller à la cour de Douai, il fut élu en 1871 député du Nord à l'Assemblée nationale, siégea au centre gauche, soutint la politique de Thiers, combattit le ministère de Broglie et contribua à faire voter la Constitution de 1875. Réélu à Avesnes en 1876, il devint sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, puis ministre de l'intérieur (15 mai-12 déc. 1876), fit partie des 363 et fut réélu en 1877. Le 13 décembre, il reprit dans le cabinet Dufaure le portefeuille de l'intérieur, qu'il conserva dans le cabinet Waddington jusqu'en 1879, et il siégea à la Chambre jusqu'en février 1884. Il fut alors élu sénateur inamovible, devint président du centre gauche, et dirigea le journal « le Soir ». En 1889, lors du procès du général Boulanger, il fit partie de la commission d'instruction de la haute cour. En 1899, il prit l'initiative d'un mouvement en faveur de la réforme du régime parlementaire, et devint membre de la ligue de la Patrie française. On lui doit, entre autres écrits : *la République et les Conservateurs* (1871) ; *le 16 Mai 1877 et la Politique du septennat* (1900).

De Marcère.

MARCESCENCE (*sèss-sanss* — rad. *marcescent*) n. f. Action de se flétrir, transformation que subit un objet qui se flétrit.

MARCESCENT, ENTE (*sèss-san, ant'* — du lat. *marcescens, entis*, part. prés. de *marcescere*, se flétrir) adj. Qui se flétrit : *Fleurs* MARCESCENTES.

— En T. de bot., Se dit d'un organe (le calice, par exemple) qui se flétrit sur la plante, sans s'en détacher.

MARCESCIBLE (*sèss-sibl'* — du lat. *marcescibilis*, même sens) adj. Qui peut se flétrir.

MARCET (Alexandre), chimiste suisse, né à Genève en 1770, mort à Londres en 1822. A la suite des troubles qui agitèrent Genève en 1793, il fut condamné à cinq ans de bannissement par le parti démocratique. Il se rendit à Édimbourg, se fit recevoir docteur en médecine, et alla s'établir à Londres. En 1815, il alla passer quelques années à Genève, y devint membre du conseil représentatif, et professa la chimie à l'université. On a de Marcet : *Essay on the chemical history and treatment of calculous disorders* (1817), trad. par Riffault (1823) ; et de nombreux *Mémoires*. — Sa femme, *Jane* HALDIMAND, née à Genève en 1769, morte à Londres en 1858, s'adonna à l'étude des sciences et de l'économie politique, et publia en anglais plusieurs ouvrages de vulgarisation : *Conversations sur la chimie*, traduit en français (1809) ; *Conversations sur l'économie politique* (1817), traduit en français par Prévost (1817) ; *Conversations sur la philosophie naturelle* (1820) ; etc.

MARCGRAVIACÉ, ÉE (*a-sé*) adj. Bot. Qui ressemble à une marcgravie.

— n. f. pl. Famille de plantes, comprenant des arbres, des arbrisseaux et des lianes de l'Amérique tropicale. — *Une* MARCGRAVIACÉE.

— ENCYCL. La famille des *marcgraviacées* renferme des arbres et des arbrisseaux, souvent sarmenteux et grimpants, faux parasites comme le lierre, à feuilles alternes, simples, entières ou à peine dentées, coriaces, persistantes. Les fleurs, disposées en ombelles, en grappes ou en épis terminaux, sont portées sur de longs pédoncules. Elles présentent un calice de deux à sept sépales, souvent colorés, libres ou légèrement soudés à la base, persistants ; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des sépales. Le fruit est globuleux, coriace, charnu.

MARCGRAVIE (*vî*) n. f. Genre de *marcgraviacées*, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles dimorphes, à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

MARCH. Géogr. V. MORAVA.

MARCH, ville d'Angleterre (comté de Cambridge), sur le Nen, qui se jette dans l'estuaire du Wash ; 6.200 hab.

MARCH (Ausias *ou* Augustin), poète catalan, né à Valence, d'une famille de Catalogne, vers le début du XVe s., mort en 1460. Il se fit connaître par des poésies amoureuses dans le goût de Pétrarque. Ses amours avec Teresa de Momboy forment le sujet ordinaire de ses chants. Ses 93 *cants* d'amour, ses *canzones* morales ou pieuses, en tout 116 poèmes assez courts, mais pleins d'émotion et de simplicité, constituent son œuvre poétique, qui fut publié souvent, de 1543 à 1569.

MARCH (Esteban), peintre espagnol, surnommé **des Batailles**, né et mort à Valence (1590-1660). La plupart de ses tableaux de batailles, verveux et amusants, sont au palais Buen-Retiro et au Prado. Il a aussi peint une *Cène*, à l'église Saint-Jean-de-Mercado, à Valence. — Son fils, MIGUEL, né et mort à Vauce (1633-1670), fit le voyage de Rome et cultiva la peinture historique. Il a peint dans la manière de son père, mais plus faiblement. Dans l'église des Franciscains de Valence, sont des tableaux de lui, relatifs à la vie de saint François.

MARCHAGE (*chaj'*) n. m. Action de piétiner en marchant. — Dr. anc. Droit que s'accordaient, par convention, les habitants de villages ou de paroisses limitrophes de faire paître leurs troupeaux sur le territoire les uns des autres.

— Pêch. Nom que les pêcheurs donnent au hareng vide, c'est-à-dire à celui qui vient de frayer. ‖ Nom donné au lot de harengs que le patron d'une barque de pêche donne à chacun de ses matelots comme indemnité.

— Techn. Opération consistant à préparer la terre à poterie et notamment l'argile destinée à la fabrication des briques, en la piétinant. ‖ Pression alternative et méthodique, que le tisserand exerce sur les pédales du métier.

MARCHAIS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 15 kilom. de Laon, sur la Buze, ruisseau canalisé qui gagne la Souche ; 504 hab. Gisements de tourbe. Beau château de la Renaissance habité par les princes de Monaco ; construit vers 1540 par Jean de Longueval, il a été remanié par la famille de Condé à la fin du XVIIe siècle.

Château de Marchais.

MARCHAL de Calvi (Charles-Jacob), médecin français, né à Calvi en 1815, mort à Paris en 1873. Nommé agrégé de la faculté de médecine de Paris en 1844, puis professeur au Val-de-Grâce, il a étudié une forme spéciale de stomatite et mis en lumière certaines complications du diabète, en particulier la furonculose. Citons : *Physiologie de l'homme à l'usage des gens du monde* (1841) ; *Des abcès phlegmoneux intrapelviens* (1844) ; *Des épidémies* (1852) ; etc. Il a fondé, en 1867, le journal *la Tribune médicale*.

MARCHAL (Charles-François), peintre français, né et mort à Paris (1825-1877). Il débuta au Salon de 1852 ; mais il ne fut remarqué qu'en 1861, avec son *Intérieur de cabaret*. Il fit paraître ensuite : *le Cheval de Luther* (1863) ; *la Foire aux servantes* (1864), une de ses meilleures toiles ; *le Printemps* (1866) ; *Katarina* (1867) ; *Pénélope, Phryné* (1868) ; *le Secret* (1870). En 1872, Marchal exposa *l'Alsace*, qui a été popularisée par la gravure et la lithographie ; au Salon de 1873, *le Matin et le Soir* ; enfin, il exposa *la Proie* (1875) et *le Premier Pas* (1876). En 1876, sa vue s'altéra. Pauvre, désespéré, il se tua d'un coup de revolver.

MARCHAMPT, comm. du Rhône, arrond. et à 26 kilom. de Villefranche, sur un affluent de l'Ardière ; 887 hab. Tonnellerie, vignobles. Château des Roches.

MARCHAND (*chan*), **ANDE** [du bas lat. *mercatans*, même sens — du lat. class. *mercari*, faire le commerce] n. Personne qui fait profession d'acheter des marchandises pour les revendre en vue de réaliser un bénéfice : *Un* MARCHAND *en gros, en détail. Un* MARCHAND *de bois, de comestibles*.

— Fig. *Marchand de boulets*, Surnom des navires de guerre.

— Pop. et fam. *Marchand de lacets*, Gendarme, agent de police. ‖ *Marchand d'eau chaude*, Limonadier. ‖ *Marchand de mort subite*, Médecin. — Charlatan. — Maître d'armes. ‖ *Marchand de marrons*, Officier qui porte mal les habits civils. ‖ *Marchand de cerises*, Individu qui conduit sans élégance un cheval, une voiture. ‖ *Marchand de puces* ou *de punaises*, Préposé aux lits militaires. ‖ *Marchand de sommeil*, Logeur. ‖ *Marchand de soupe*, Restaurateur, principal de collège, chef d'institution. ‖ *Marchand de chair humaine*, Négrier, vendeur d'esclaves. ‖ *Marchande de chair humaine*, Proxénète. ‖ *Marchande de sourires, de plaisirs*, etc., Professionnelle de l'amour.

— Loc. div. : *Il y a marchand*, Cri par lequel on déclare accepter, dans une vente publique, une marchandise au prix proposé par le crieur. ‖ *Trouver marchand*, Trouver acquéreur. ‖ *Marchand d'hommes*, Nom que l'on donnait autrefois aux directeurs d'une agence de remplacement militaire. ‖ *Marchand forain*, Celui qui, n'ayant pas d'établissement fixe, parcourt les foires, les marchés, la campagne pour vendre. ‖ *Marchande de modes*, Femme qui fabrique et vend des objets de toilette pour les femmes. (On dit aussi MODISTE.) ‖ Fam. *Être le mauvais marchand d'une chose*, N'en tirer que du désavantage, des ennuis.

— Hist. *Communauté des marchands de Paris*, Réunion des corporations des drapiers-chaussetiers, des épiciers, des merciers, des pelletiers, des bonnetiers et des orfèvres.

— adj. Qui appartient, qui a rapport au commerce, aux marchands : *Un commis* MARCHAND. ‖ Par dénigr. Qui n'a pour but que le gain ; qui ne songe qu'au lucre : *Des esprits* MARCHANDS. (Mme du Deffant.) ‖ Où il y a beaucoup de marchands, où il se fait un grand commerce : *Une ville* MARCHANDE. *Une rue* MARCHANDE. ‖ Qui se vend, qui est à vendre : *Une denrée* MARCHANDE. ‖ Qui est d'un débit facile, qui se vend aisément : *Les qualités fines ne sont pas* MARCHANDES. ‖ Qui est de belle qualité, qui n'a point de défauts s'opposant à la vente : *Morues* MARCHANDES. ‖ *Capitaine de la marine marchande* ou *Capitaine marchand*, Officier commandant les navires de la marine de commerce. ‖ *Matelot marchand* ou *de commerce*, Marin servant à bord d'un navire de commerce.

— Loc. div. : *Place marchande*, Place favorable pour vendre. ‖ *Prix marchand*, Prix auquel les marchands vendent entre eux. ‖ *Rivière marchande*, Rivière navigable. ‖ *Bâtiment, Navire marchand*, Celui qui transporte des marchandises, par opposition à *Bâtiment de guerre*. ‖ *Marine marchande*, Ensemble des bâtiments et des marins qui transportent des marchandises.

— PROV. : **De marchand à marchand il n'y a que la main**, Entre marchands il n'est pas besoin d'écrits. ‖ **N'est pas marchand qui toujours gagne**, En toute chose il y a des mécomptes, des contrariétés.

— ALLUS. HIST. : **Marchande d'herbes d'Athènes**, Femme du peuple, à Athènes, qui reconnut à l'accent de Théophraste qu'il était étranger. Cette finesse d'observation, si extraordinaire de la part d'une femme tout à fait illettrée, est devenue la source de nombreuses allusions.)

— ENCYCL. Comm. Le nom de *marchand* s'applique plus particulièrement aux petits commerçants de détail (marchand de vin, de fruits, de poisson, de légumes, marchand des quatre saisons, marchand forain, etc.). Les petits marchands qui vendent dans les rues ne sont pas assujettis à la patente ; mais ils doivent se conformer aux règlements de police et demander à l'autorité une autorisation de vendre sur la voie publique. V. COMMERÇANT.

— Iconogr. Les costumes plus ou moins pittoresques des *marchands* des divers pays ont été retracés par une multitude de peintres de genre, de dessinateurs, de graveurs et de lithographes. Il nous suffira d'en signaler quelques-uns : *le Marchand ambulant* au Caire, tableau de Gérome (1869) ; *la Marchande de beignets*, chef-d'œuvre de Gérard Dov, au musée de Florence ; *le Marchand de chevaux*, tableau de Carle Vernet, gravé par P.-C. Coqueret et par L.-Fr. Caron (1827) ; *la Marchande de crêpes*, tableau de G. Dov, à la pinacothèque de Munich ; *le Marchand d'eau-de-vie*, gravé par Michel Lasne, d'après Ab. Bosse (XVIIe s.) ; *le Marchand d'esclaves*, gravure de Boullay (1788) ; même sujet, tableau de Victor Giraud (Salon de 1867) (v. ESCLAVE.) ; *le Marchand d'encre*, gravé par H. Bonnart (fin du XVIIe s.) ; *le Marchand de fagots*, gravé par Michel Lasne, d'après Abr. Bosse ; *le Marchand de figues*, eau-forte de Veyrassat, d'après Decamps (Salon de 1864) ; *les Marchands forains*, tableau de Ph. Wouwerman, au musée de l'Ermitage, gravé par Moyreau ; *le Marchand de fromages à la crème*, gravé par Mich. Lasne, d'après Abr. Bosse ; *le Marchand de fromages de Marolles*, gravé par H. Bonnart ; *la Marchande de fruits*, tableau de Miéris, autrefois dans la galerie Choiseul ; *le Marchand de gâteaux*, gravure de J.-B. Leprince (1772) ; *le Marchand de gibier*, tableau de Miéris, au Louvre ; *la Marchande de harengs*, tableaux de G. Dov, au musée de l'Ermitage, de G. Metsu, gravé par C.-H. Hodges, de P.-C. Wonder, au musée de Rotterdam, gravure de Catherine Beauvarlet, d'après Greuze ; *le Marchand d'huîtres*, tableau de W. Miéris, qui a fait partie des collections Van der Pots et James Gray ; *la Marchande d'huîtres*, gravures de Michel Lasne, d'après A. Boss, de Ph. Dawe, d'après G.-H. Morland, de H. Bonnart (l'*Escaillère*) ; *le Marchand d'images*, tableau de Demarne, *la Marchande de légumes*, tableau de G. Dov, à la pinacothèque de Munich ; *le Marchand de lunettes*, eau-forte d'Adr. Van Ostade ; *le Marchand de marrons*, par Beauvarlet, d'après Greuze ; *le Marchand de melons*, tableau de Ch.-M. de Boissieu ; *la Marchande de modes*, gravé par R. Gaillard, d'après Fr. Boucher ; *le Marchand de mort aux rats*, gravure de Michel Lasne, d'après A. Bosse, etc. Citons encore : *le Marchand d'œufs*, par Jean Daullé, d'après Fr. Boucher ; *les Vendeurs d'œufs*, gravure de R. de Launay, d'après Van der Werff ; *le Marchand d'oiseaux*, gravé par J. Daullé, d'après Boucher ; *le Marchand d'orviétan*, tableaux de Wouwerman, gravé par Moyreau, de Karl Dujardin, gravé par F.-A. David, de D. Teniers, gravure de L.-M. Bonnet ; *la Marchande d'oublies*, gravure de

La Marchande de beignets, d'après Gérard Dov.

Mich. Lasne, d'après A. Bosse; *le Marchand de plâtres ambulant,* tableau d'H. Bellangé (1833); *les Marchands de poisson,* tableaux de Ph. Wouwerman, de Fr. Snyders, au Louvre, de D. Teniers, eau-forte de H. Kobell (1777), gravure de L.-A. Claessens, d'après A. Van Ostade; *Marchand de poisson,* gravé par Bonnet, d'après J.-B. Huet, *la Marchande de poisson,* tableaux de G. Dov (1651), de Nicolas Van Haeften (1704), dans la galerie d'Arenberg; *les Marchands de vin de la vallée d'Ossau,* tableau d'Eugène Deveria; *la Marchande de volailles,* tableau de Gab. Metsu, etc. Sous le titre: *les Cris de Paris,* Abraham Bosse a gravé, au XVII^e siècle, divers types de marchands. Plusieurs séries analogues ont encore été gravées au XVIII^e s. par N. Cochin, par Bouchardon, etc.

Marchand (LE) [*Mercator*], comédie de Plaute, imitée du poète grec Philémon. — Dans un voyage d'affaires entrepris par Charin, sur l'ordre de son père, le jeune homme a acheté une belle maîtresse, qu'il ramène avec lui. Démiphon, son père, aperçoit dans le vaisseau la jeune fille, en tombe amoureux et demande qui elle est. Croyant bien faire, un esclave répond que c'est une servante destinée par Charin à sa mère. Démiphon prie son fils de ne pas l'amener à la maison, et de la céder à un vieillard de ses amis. Ils jouent au plus fin; Démiphon l'emporte et confie la jeune fille à son voisin Lysimaque. Mais la jalousie de Darippe, femme de ce dernier, amène une explication générale. Lysimaque apprend que la belle est la maîtresse de Charin; aussi ne veut-il plus seconder le père dans son entreprise. Assisté de son fils Eutychus, ami de Charin, il lui fait honte de sa conduite, et Démiphon finit par reconnaître ses torts. Cette pièce est bien conduite, particulièrement dramatique, et les caractères d'une grande vérité.

Marchand de Venise (LE), un des chefs-d'œuvre de Shakspeare (1596). — Le juif Shylock s'est attiré, par la cruauté avec laquelle il fait l'usure, la haine du marchand Antonio. Or un ami de ce dernier, Bassanio, a besoin de trois mille ducats pour se présenter devant une riche héritière, Portia, qu'il a vue autrefois à Belmont, et dont il espère obtenir la main. Antonio, n'ayant pas d'argent disponible, mais comptant sur l'arrivée de plusieurs navires, s'adresse à Shylock, qui, brûlant de se venger de ses avanies, feint la bonté et lui avance la somme sans intérêt, à condition qu'il s'engage pour rire, s'il ne la rend pas au jour fixé, à lui laisser couper une livre de sa chair. L'acte est signé, et Bassanio part. Il est fort bien accueilli, mais Portia n'est pas maîtresse d'elle-même. Son père a fait construire trois coffres: l'un en or, le second en argent et le troisième en plomb; l'un d'eux contient le portrait de sa fille, et elle doit épouser le prétendant qui le choisira. Bassanio sort triomphant de l'épreuve, et Portia lui donne une bague dont il jure de ne jamais se séparer. Cependant, les navires d'Antonio font naufrage, et Shylock réclame l'exécution de la convention. Bassanio arrive à Venise le jour du jugement. Un jeune avocat, envoyé par un fameux jurisconsulte de Padoue, après avoir en vain fait appel à la merci du juif, lui reconnaît le droit de couper sa livre de chair, mais sans verser une goutte de sang. Shylock est confondu, et Bassanio, dans sa joie, donne à l'avocat la bague de Portia, seul présent qu'il veuille accepter. Lorsqu'il retourne à Belmont avec Antonio, Portia lui reproche d'avoir offert sa bague à un inconnu, mais elle finit par la lui rendre, car c'est elle qui a sauvé son ami, et elle apprend au généreux marchand que ses navires, qu'on croyait perdus, viennent de rentrer dans le port.

On a pu reprocher à cette pièce une certaine duplicité d'action: l'histoire des gracieuses amours de Bassanio et de Portia s'efface devant le tragique procès d'Antonio et du marchand. Mais rien de plus vrai et de plus profondément observé que le caractère de Shylock, chez lequel la vengeance, exaspérée par une longue oppression, l'emporte sur l'avarice même et éclate avec une dramatique violence. Cette pièce a été imitée par A. de Vigny dans *Shylock,* comédie en trois actes (1828).

Marchande d'Amours (LA), célèbre peinture antique, au musée de Naples. — La jolie marchande s'est introduite furtivement, avec une cage contenant sa marchandise, chez deux sœurs; déjà elle a tiré de la cage un gentil petit Amour, qui est allé se placer tout de suite près d'une des deux sœurs; la jeune fille, assise en face

La Marchande d'Amours.

de la marchande, paraît toute disposée à l'accueillir. L'autre sœur sourit à la vue d'un deuxième Amour que la marchande tient par les ailes; au fond de la cage, un troisième Amour est accroupi. Cette charmante peinture fut découverte à Gragnana en 1759. Vien en a fait une imitation libre, qui a été gravée par Beauvalet et par Réveil. Plusieurs artistes modernes ont repris ce gracieux sujet: Isambert (1855); Denécheau, sculpteur (1899); etc.

MARCHAND (*chan*) n. m. Espèce de canard. ‖ Espèce de vautour appelé aussi URUBU.

MARCHAND, bouffon de Henri IV, né à Louviers en 1550, mort en 1605. Il était apothicaire dans sa ville natale quand il entra au service du cardinal de Bourbon, d'où il passa à celui de Henri IV, sous le nom de *maître Guillaume.* On lui a attribué, même après sa mort, un grand nombre d'écrits satiriques et pamphlets politiques.

MARCHAND (Prosper), bibliographe français, né à Guise vers 1675, mort à Amsterdam en 1756. Reçu libraire en 1698, il s'établit dans la rue Saint-Jacques (Paris), à l'enseigne du *Phénix.* Il appartenait à la religion réformée et passa en Hollande en 1711. Établi à Amsterdam, il y continua son métier de libraire (édition du *Dictionnaire* de Bayle, de Brantôme, de Villon, etc.). En mourant, il légua tous ses livres et ses manuscrits à l'université de Leyde. On a de lui une célèbre *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* (1740), et un *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la république des lettres* (1758-1759). Il a collaboré au *Chef-d'œuvre d'un inconnu* de Saint-Hyacinthe et au « Journal littéraire de La Haye ».

MARCHAND (Jean-Henri), littérateur français, mort à Paris vers 1785. Il fut avocat, puis censeur royal. Nouvelliste facétieux, il obtint un certain succès par sa *Requête du curé de Fontenoy au roi* (1745), dirigée contre l'ode de Voltaire sur la bataille de Fontenoy et parfois attribuée à un autre poète satirique, Pierre-Charles Roy. En 1756, il publiait son *Mémoire pour M. de Beaumanoir au sujet du pain bénit et la Noblesse commerçable ou ubiquiste.* De la même année date *le Tremblement de terre de Lisbonne,* dont on a contesté qu'il fût l'auteur. On peut encore citer de lui: *Hilaire par un métaphysicien* (1767), parodie du *Bélisaire* de Marmontel, et *le Testament politique de M. de V.* (1770), qui irrita fort Voltaire.

MARCHAND (Étienne), navigateur français, né dans l'île de Grenade en 1755, mort à l'île de France en 1793. Chargé, en 1790, par une maison de commerce de Marseille de visiter la côte nord-ouest de l'Amérique, pour s'y procurer des pelleteries, Marchand gagna sur le « Solide », en doublant la Terre de Feu, l'océan Pacifique, où il découvrit Nouka-Hiwa, qui porta d'abord son nom, et un groupe des Marquises, auquel il donna celui d'« îles de la Révolution ». Il rentra à Toulon en 1792, après avoir contourné l'Afrique. Un peu plus tard, Marchand devint chef de bataillon de la garde nationale de Marseille et se rendit à l'île de France. Fleurieu a publié, d'après le journal d'un officier de l'expédition, une relation fort intéressante du voyage de Marchand, sous le titre de: *Voyage autour du monde pendant les années 1790, 1791 et 1792* (1798-1800).

MARCHAND (Jean-Gabriel, comte), général français, né à L'Albenc (Isère) en 1765, mort à Saint-Ismier (Isère) en 1851. Avocat au parlement de Grenoble, il s'engagea en 1791, fit les deux campagnes d'Italie et du Rhin, devint chef de bataillon après Loano (1795) et, fait prisonnier à Rivoli, fut échangé sur l'ordre de Bonaparte, qui le nomma colonel. Général de brigade après la paix d'Amiens; général de division en 1805, il prit part à la guerre d'Espagne, à la campagne de Russie, et assista aux batailles de Lutzen, Bautzen et Leipzig. Commandant du département de l'Isère en 1814, il accepta la première Restauration et se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. Il fut cependant accusé d'avoir livré Grenoble à Napoléon, mis en jugement (1816), et acquitté. Il rentra dans l'armée en 1831. Louis-Philippe le nomma pair de France.

MARCHAND (Louis-Joseph-Narcisse, comte), premier valet de chambre de Napoléon I^er, né à Paris en 1791, mort à Trouville en 1876. Il entra en 1811 au service de l'Empereur, qu'il suivit à l'île d'Elbe, puis à Sainte-Hélène, et, en 1836, il publiait le *Précis des guerres de Jules César,* que lui avait dicté l'Empereur. Avant de mourir, Napoléon le créa comte, lui confia son testament, ses codicilles, et divers souvenirs qu'il devait remettre au duc de Reichstadt à sa majorité. Mais le gouvernement autrichien ne lui permit pas de remplir cette mission. En 1840, il partit avec le prince de Joinville pour ramener les cendres de Napoléon. En 1855, un décret de Napoléon III fit exécuter les legs de Napoléon I^er à son profit.

MARCHAND (Jean-Baptiste), officier et explorateur français, né à Thoissey (Ain) en 1863. Après avoir pris part, au Soudan français, à différentes expéditions militaires, il fut nommé résident à Sikasso et dirigea les troupes du roi Tiéba contre Samory. Chargé en 1893, par le gouvernement, de trouver la meilleure voie d'accès du golfe de Guinée dans le bassin du Niger, il explora la vallée du Bandama et retourna à la côte avec un intéressant projet de chemin de fer (le *Transnigérien*) unissant ce fleuve au Niger par le Bagoé-Bani. De retour en France après avoir pris part à l'expédition conduite par le colonel Monteil contre Samory, il reçut l'ordre d'aller renforcer la mission dirigée dans le pays des sources de l'Oubangui et du Bahr-el-Ghazal par Liotard. Parti en 1896, il atteignit, à travers les marais du Bahr-el-Ghazal, avec des difficultés sans nombre, le confluent du Nil Bleu, où il établit, à Fachoda, un fort dans lequel il résista victorieusement aux attaques des Derviches (10 juill. 1898), et qu'il continua d'occuper lorsque Kitchener, victorieux à Omdurman, eut arboré le pavillon anglais à Fachoda (19 sept.). [V. FACHODA.] Il regagna la France en traversant l'Éthiopie. Accueilli en France comme un héros, Marchand reçut de la Société de géographie sa grande médaille d'or. Il servit ensuite en Chine avec le général Voyron. Il a publié, en 1895, une belle carte du *Transnigérien.*

MARCHANDAGE (*daj'*) n. m. Ling. Action de marchander: *Le* MARCHANDAGE *impatiente les marchands.*

— Dr. Forme du contrat de travail, qui consiste dans la convention passée entre un sous-entrepreneur ouvrier, dit « marchandeur » ou « tâcheron », et les ouvriers qu'il emploie, à l'heure ou à la journée, pour l'exécution des travaux qu'il a sous-entrepris.

— ENCYCL. Dr. En 1848, à la suite de protestations violentes des ouvriers des industries du bâtiment, un arrêté du gouvernement, du 21 mars 1848, frappa de peines correctionnelles « toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage ». Cette législation spéciale est encore en vigueur: mais elle était demeurée sans application lorsque, en 1897, la question s'est posée devant les tribunaux de savoir si, d'après cette législation, le marchandage est dans tous les cas illicite et interdit. La Cour de cassation (31 janv. 1901) a consacré la distinction suivante: le marchandage est libre et licite lorsqu'il intervient dans des conditions d'équité et procure à l'ouvrier un gain suffisant; au contraire, il devient délictueux lorsqu'il donne lieu à une exploitation dolosive des ouvriers, par l'abaissement abusif du taux des salaires.

MARCHANDAILLER (*da-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Marchander longtemps sur un objet de peu de valeur, ou pour une minime différence de prix.

MARCHANDAILLEUR, EUSE (*da-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui marchandaille.

MARCHANDER (rad. *marchand*) v. a. Tâcher d'obtenir à meilleur marché: MARCHANDER *un poulet.* (Absol.: *Payer sans* MARCHANDER.) ‖ Ellipt. et fam. *Marchander quelqu'un,* Débattre avec quelqu'un le prix qu'on veut lui payer. ‖ Offrir de l'argent pour une chose qui n'est pas ou ne devrait pas être vénale, en débattre le prix: MARCHANDER *les consciences.*

— Offrir ou accepter, de seconde main et à prix débattu, une partie d'un travail.

— Fig. Donner, accorder à regret, d'une main avare, avec parcimonie: MARCHANDER *les éloges.* ‖ Elliptiq. et fam. *Marchander quelqu'un,* Faire des difficultés pour le traiter comme il le mérite. ‖ *Ne pas marchander quelqu'un,* Ne pas l'épargner, ne pas hésiter à le châtier. ‖ *Marchander à agir,* Faire des difficultés pour agir. Vx.

Marchandé, ée, part. pass. ‖ *Ouvrier marchandé,* Ouvrier qui a accepté, à prix débattu, un travail à la tâche.

Se marchander, v. pr. Être marchandé. ‖ S'épargner l'un l'autre: *Des adversaires qui ne* SE MARCHANDENT *pas.*

MARCHANDEUR, EUSE n. Personne qui marchande beaucoup, qui a l'habitude de marchander.

— Ouvrier, ouvrière qui prend un certain travail à forfait et de seconde main.

— Adjectiv.: *Les femmes sont plus* MARCHANDEUSES *que les hommes.*

MARCHANDISE (rad. *marchand*) n. f. Comm. Ce qui se vend et s'achète: *Avoir ses magasins pleins de* MARCHANDISES.

— Fig. Objet d'échange, chose qu'on se transmet comme par une sorte de commerce: *Les sciences sont les plus précieuses* MARCHANDISES. (La Motte Le Vayer.)

— Loc. div. *Marchandise d'étape.* Se disait autrefois de certaines marchandises anglaises, dont l'exportation ne pouvait avoir lieu que dans onze ports d'Angleterre et trois ports d'Irlande. ‖ *Bien débiter sa marchandise.* Au fig. jeu de mots sur *débiter*), Faire valoir ce qu'on dit par la manière dont on le dit. ‖ *Étaler, Déployer pour faire valoir sa marchandise, Vanter sa marchandise,* Faire tous ses efforts pour bien vendre, et au fig., Présenter sous le jour le plus favorable les choses dont on voudrait se défaire, les gens que l'on désirerait caser: *Quand on a six filles, il faut bien vanter sa* MARCHANDISE. ‖ *Faire métier et marchandise d'une chose,* En avoir l'habitude: *C'est un conteur de sornettes, il en* FAIT MÉTIER ET MARCHANDISE. — Se servir habituellement d'une chose, pour en tirer profit: *Les hypocrites* FONT MÉTIER ET MARCHANDISE *de la dévotion.* ‖ *Moitié guerre, moitié marchandise,* Moitié de gré, moitié de force.

— D'une manière équivoque: *Faire sa fortune* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE. ‖ *Le pavillon couvre la marchandise,* Un bâtiment portant un pavillon neutre ne peut être soumis à aucune visite, même si on le soupçonne de transporter des marchandises prohibées en temps de guerre. — Au fig. et fam. Le nom du mari couvre les fautes de la femme.

— Eaux et for. *Marchandises en forêts,* Bois façonnés et débités sur place, c'est-à-dire arrangés en stères, ou équarris en bois de charpente.

— ENCYCL. Écon. polit. et comm. Au point de vue économique, est *marchandise* tout ce qui est susceptible d'échange. Au point de vue strictement commercial est marchandise tout objet, ou service, ou monnaie dont l'échange habituel est une source de bénéfice pour celui qui en fait le trafic.

Au point de vue comptable, on appelle *marchandises* ou *marchandises générales* le compte où les commerçants inscrivent d'ordinaire leurs achats et leurs ventes. On débite ce compte des marchandises au prix d'achat et on le crédite au prix de vente. La loi prescrivant un inventaire annuel, on fait en fin d'exercice la somme de ce qui reste en magasin, on la porte au crédit du compte « marchandises générales », que l'on additionne alors des deux côtés. Mais cette façon traditionnelle et empirique de déterminer le bénéfice commercial n'est pas exacte. En effet, la somme de ce qui reste en magasin est fixée dans un inventaire qui établit le prix de l'existant des marchandises en magasin d'une manière approximative, au cours du jour et non au prix d'achat, alors que le prix de revient *vrai* des marchandises à inventorier est la seule base exacte. Il résulte de cette pratique que, quand l'estimation a été faite au-dessous du prix de revient, le bénéfice est minoré et qu'il est majoré dans le cas contraire.

En comptabilité rationnelle, au contraire, on fait entrer et sortir les marchandises au prix de revient préalablement déterminé, et l'on porte les différences (pertes ou profits) tirées des échanges dans un ou plusieurs comptes de résultats, selon le cas. En suivant cette méthode, on obtient la *permanence de l'inventaire* des entreprises et leur situation exacte. V. INVENTAIRE.

— Dr. En droit, on entend, en général, par *marchandises* toutes choses mobilières faisant l'objet du commerce et des spéculations des négociants ou marchands. Les opérations sur les marchandises sont de deux sortes: *réelles* ou *fictives.* Elles sont réelles quand la livraison a lieu ou doit avoir lieu et que le commerçant accepte la responsabilité qui suivra cette livraison, soit qu'il ait des débouchés suffisants pour l'écoulement des marchandises achetées, soit qu'il ait contracté le marché en prévision d'une crise, d'une disette ou d'une hausse prochaine.

Elles sont fictives dans le cas contraire. En ces circonstances, les achats sont faits à terme, suivant les cours, et avec cette clause tacite que le vendeur ne livrera pas et que l'acheteur ne prendra pas livraison. A l'échéance, c'est-à-dire au jour fixé pour la livraison, l'un des deux paye à l'autre une différence, suivant que, dans l'intervalle compris entre le jour du marché et l'échéance, le cours a baissé ou s'est élevé.

La vente aux enchères publiques des marchandises neuves n'est permise qu'en gros; la vente aux enchères publiques au détail (c'est-à-dire par lots évalués à moins de 500 fr.) est prohibée.

La vente des marchandises donne lieu à des règles particulières, suivant qu'il s'agit de marchandises qui se comptent, se pèsent, se mesurent, ou de marchandises qu'il est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat (C. civ., art. 1585 et suiv.). [V. VENTE.] Les conditions spéciales concernant le transport des marchandises et les

risques courus ou éprouvés à cette occasion sont réglées par le Code de commerce, notamment en ses articles 96 et suiv. V. TRANSPORT, VOITURIER.

Les tromperies sur la quantité, la nature ou la qualité des marchandises vendues sont sévèrement réprimées. V. FRAUDES commerciales.

MARCHANDOT (*do*) n. m. Diminutif méprisant de MARCHAND.

MARCHANGY (Louis-Antoine-François DE), magistrat et littérateur français né à Clamecy en 1782, mort à Paris en 1826. Magistrat plus que fidèle sous l'Empire, il se signala par son zèle légitimiste, comme procureur royal, sous la Restauration. C'est lui qui fit le réquisitoire contre les quatre sergents de La Rochelle et obtint leur condamnation à mort. Ce dernier succès le rendit impopulaire, au point que, par deux fois, nommé député par le collège du département du Nord, il ne put obtenir la ratification de son élection, à cause des clameurs de la presse. Marchangy a laissé divers écrits; entre autres, des *Mémoires historiques pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem* (1816), et plusieurs ouvrages inédits. Mais son meilleur titre littéraire est *la Gaule poétique* ou *l'Histoire des Français considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts* (1813), qui obtint un vif succès, mais est aujourd'hui oublié. V. GAULE POÉTIQUE.

MARCHANT (*chan*), **ANTE** adj. Ling. Qui marche :

Comme ce feu *marchant* que suivait Israël...
LAMARTINE.

— Milit. *L'aile marchante*, Dans une conversion, L'aile qui marche, par opposition à celle qui pivote.

MARCHANT (Nicolas), botaniste français, mort à Paris en 1678. Directeur du jardin botanique de Gaston d'Orléans, il a publié une *Description des plantes données par l'Académie* (1676). Il fit partie de l'Académie des sciences dès sa formation, et son nom a été donné au genre *marchantia* (hépatiques). — Son fils, JEAN, né en 1650, mort en 1738, fit également partie de l'Académie des sciences.

MARCHANTIA ou **MARCHANTIE** (*ti* — du n. de *Marchant*, bot. franç.) n. f. Genre d'hépatiques, type de la famille des *marchantiacées*.

— ENCYCL. Les *marchanties* (marchantia) ont un thalle rubané, dichotome, d'un vert foncé, ponctué sur sa face supérieure par les orifices (improprem. appelés *stomates*) de cryptes creusées dans son épaisseur. Les organes sexués (anthéridies et archégones) sont portés par deux sortes de chapeaux pédicellés : les chapeaux mâles, à contour peu découpé, contiennent les anthéridies isolées dans des sortes de conceptacles, qui s'ouvrent à leur face supérieure; les chapeaux femelles, à contour lacinié, protègent les archégones sous leur face inférieure. Le sporogone est sphérique et reste fixé par un pédicelle très court à la face inférieure du chapeau femelle. La *marchantie polymorphe* (marchantia polymorpha) est très commune dans les lieux humides et ombragés.

Marchantia : *a*, pied mâle ; *b*, pied femelle.

MARCHANTIACÉES (*ti-a-sé*) n. f. pl. Bot. Famille de l'ordre des *marchantinées*, que caractérise la présence d'un pédicelle et d'élatères au sporogone. — *Une* MARCHANTIACÉE.

MARCHANTIÉES (*ti-é*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des *marchantiacées*, que caractérise la situation des sporogones à la face inférieure d'un chapeau pédicellé. (La tribu comprend les genres *marchantie*, *fégatelle*, *reboulie*, etc.) — *Une* MARCHANTIÉE.

MARCHANTINÉES n. f. pl. Bot. Ordre de la classe des hépatiques, que caractérise la déhiscence du sporogone en travers ou à son sommet. — *Une* MARCHANTINÉE.

MARCHASTEL, comm. du Cantal, arrond. et à 32 kilom. de Murat, au-dessus de la Grelle, affluent de la Rue de Cheylade; 937 hab. Vieille tour de Bagilet.

MARCHAUCE *chôss*, n. f. Dr. féod. Droit qu'avaient les seigneurs de prendre chez leurs vassaux de l'avoine et du foin pour leurs chevaux. ‖ On trouve aussi MARCHAUSIE.

MARCHAUSIE n. f. Dr. féod. V. MARCHAUCE.

MARCHAUX, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 18 kilom. de Besançon, sur un plateau calcaire troué d'abîmes, entre le Doubs et l'Ognon; 405 hab. Petit gisement de fer exploité. Eglise des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 37 comm. et 8.089 hab.

MARCHE (subst. verbal de *marcher*) n. f. Action de marcher, d'avancer, de se déplacer : *Faire une heure de* MARCHE. *Diriger la* MARCHE *d'un vaisseau*. ‖ Allure d'une personne qui marche : *Une* MARCHE *gracieuse*.

— Distance évaluée par le temps que met un homme à la parcourir en marchant avec une vitesse ordinaire : *Village situé à une heure de* MARCHE.

— Mouvement des corps célestes : *La* MARCHE *de la terre, de la lune*.

— Fonctionnement d'une machine : *Régler la* MARCHE *d'une horloge*.

— Cortège, procession, défilé, succession de personnes : *Une* MARCHE *triomphale. La* MARCHE *du bœuf gras*.

— Fig. Progrès, évolution, action successive, développement graduel : *La* MARCHE *d'une maladie*. ‖ Conduite, manière d'agir, de procéder, voies et moyens : *Donner la* MARCHE *à suivre*.

— *Ouvrir, Fermer la marche*, Etre le premier, le dernier, ou dans les premiers, dans les derniers rangs, de ceux qui défilent.

— Fig. *Etre né, Etre placé sur les marches du trône*, Etre proche parent du prince régnant.

— Archit. et constr. Degré; partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre : *Descendre les* MARCHES *quatre à quatre*. ‖ *Marche carrée, Marche droite*, Celle qui a partout la même largeur. ‖ *Marche dansante*, Celle dont une extrémité est moins large que l'autre. ‖ *Marche d'angle*, Marche tournante partant de l'angle des deux murs, et par conséquent plus longue que toutes les autres. ‖ *Marche de demi-angle*, Celle qui précède ou qui suit la marche d'angle. ‖ *Marches gironnées*, Marches tournantes. ‖ *Marches moulées*, Celles qui sont bordées d'une moulure. ‖ *Marches courbes*, Marches cintrées. ‖ *Marches rampantes*, Celles dont le plan supérieur est incliné. ‖ *Marche palière*. V. MARCHE-PALIER.

— Chass. Empreinte du pied du cerf.

— Fr.-maçonn. Ensemble de pas symétriques, qui varie pour chaque grade, et qui est un des moyens de reconnaissance usités entre les adeptes.

Marche : A, semelle ; B, contre-marche ; C, marche de départ ; D, marche palière ; E, marches carrées (coupe) ; F, marches astragalées (coupe) ; G, marches gironnées (plan).

— Jeux. Mouvement, mode de déplacement de chacune des pièces d'un jeu d'échecs ou d'un autre jeu.

— Mar. Degré de vitesse : *Navire qui a une bonne* MARCHE. ‖ *Navire de marche*, Bâtiment qui a une grande vitesse. ‖ *Marche à la voile, à la vapeur*, Mode de déplacement des navires. ‖ *Mettre en marche la machine*, La faire fonctionner. ‖ *Ordre de marche*, Formation de route d'une escadre. ‖ *Marche d'un chronomètre*, Avance ou retard d'un chronomètre en vingt-quatre heures.

— Milit. Mouvements combinés d'une troupe qui se déplace : *Faire des* MARCHES *et des contre-*MARCHES. ‖ Espace que parcourt une troupe sans s'arrêter : *Gagner une* MARCHE *sur l'ennemi*. ‖ *Marche forcée*, Marche dans laquelle on fait beaucoup plus de chemin qu'un homme n'en fait ordinairement dans le même temps. ‖ *Marche couverte*, Marche dérobée à l'ennemi. — Fig. Manière d'agir dont le but est caché. ‖ *Régiment, Bataillon de marche*, Régiment, Bataillon qu'on forme d'hommes appartenant à différents corps, uniquement pour les conduire ensemble à leur destination ou leur faire exécuter en commun une opération de guerre. ‖ *Marche de flanc*, Marche qu'un corps de troupes exécute par le côté d'un de ses flancs. ‖ *Marches-manœuvres*, Marches au cours desquelles on exécute des manœuvres. ‖ *Service de marche*, Ensemble des dispositions qui réglementent les déplacements ou le transport des militaires isolés ou en troupe.

— Musiq. Touche de pédale d'un orgue. ‖ Touche d'une vielle. ‖ Air composé pour accompagner et régler la marche des troupes : *Jouer une* MARCHE. *Il ne faut pas confondre la* MARCHE *avec le pas redoublé; la première est à quatre temps (deux temps sur chaque pied), le second à deux temps (un temps sur chaque pied)*. ‖ *Marche d'harmonie, Marche harmonique*, Succession de différents accords, manière dont la modulation passe d'un ton à un autre.

— Techn. Terre, argile qu'on pétrit avec les pieds pour fabriquer des poteries. ‖ Pédale faisant partie du métier à tisser, et sur laquelle l'ouvrier appuie le pied pour faire lever ou descendre les fils de chaîne. ‖ Suite d'opérations par lesquelles on fait passer une substance pour la teindre. ‖ *Marche en gris*, Apprêt du coton, qui consiste à le soumettre au garançage, aussitôt après qu'il a reçu les apprêts huileux et les mordants de galle et d'alun, ce qui lui donne une couleur grise. ‖ *Marche en jaune*, Opération qui suit la précédente et lui ressemble en tout, sauf qu'elle donne au coton une teinte jaune.

— SYN. Marche, degré. V. DEGRÉ.

— ENCYCL. Physiol., pathol. et hyg. La *marche* est la forme la plus ordinaire de la locomotion humaine; elle est composée de mouvements successifs et égaux, appelés *pas*. Les expériences de Carlet et de Marey ont, par l'emploi de la méthode graphique et de la chronophotographie, montré que la jambe active se redresse de façon à devenir droite, tandis que l'autre, touchant le sol, en arrière, par la pointe du pied, pousse le corps en avant, puis se détache, oscille en se fléchissant et touche enfin terre par le talon. Dans la marche *en montant*, les contractions musculaires sont destinées à vaincre l'action de la pesanteur; dans la marche *en descendant*, elles servent à régler et à limiter cette action. Ce qui caractérise la marche, c'est qu'en aucun cas un pied ne se détache du sol avant que l'autre n'y soit posé. Dans la *course*, ces mouvements sont similaires à ceux de la marche, avec cette différence, cependant, qu'il y a un temps durant lequel le corps ne touche plus le sol, par suite du *saut* exécuté sous l'influence d'une poussée plus forte de la jambe d'arrière.

Le pas augmente de longueur quand la vitesse croît; alors, le tronc s'abaisse et l'appui de la pointe sur le sol devient plus intense; plus la vitesse est grande, plus la durée du pas est courte. D'après les Weber, la vitesse de marche maximum serait 2m,60 par seconde ou 9 kilom. à l'heure; en moyenne, on admet, pour les troupes, 1m,10 à 1m,40 à la seconde, soit de 3.600 à 5.000 mètres à l'heure. Un marcheur entraîné peut faire facilement 6 kilom.

La marche de l'homme, d'après une épreuve chronophotographique.

La marche est un excellent exercice, qui fortifie les membres inférieurs, le bassin et l'abdomen, et peut intervenir dans la gymnastique respiratoire. En thérapeutique, on l'utilise contre la constipation, l'arthritisme, l'*hypermaturie*; Œrtel l'a employée sous forme de *cure de terrain* dans le traitement des affections cardiaques et vasculaires.

Les troubles de la marche, de la locomotion en général, sont fréquents dans les affections et les lésions médullaires (ataxie locomotrice, tabes, paralysie spinale, etc.) et dans les myopathies; mais les plus intéressants sont ceux que Blocq a observés chez les hystériques; les malades atteints de ces troubles ne peuvent ni rester debout, ni marcher, bien qu'ils puissent en exécuter, quand ils sont assis par exemple, tous les mouvements isolés. (V. ABASIE.) Ces troubles indiquent donc qu'il y a altération et dissociation de la coordination motrice.

— Constr. V. ESCALIER.

— Milit. Des précautions essentielles sont à observer dans l'organisation et l'exécution des *marches*. Il faut, tout en maintenant l'ordre dans la troupe, ménager les forces des hommes. Pour obtenir ce résultat, on coupe les marches par des haltes fréquentes et régulières, appelées *haltes horaires* (V. HALTE), parce que, dans la pratique, elles ont lieu toutes les heures. La marche à exécuter dans une journée est, en outre, coupée par une grande halte, d'une durée assez longue, vers les deux tiers de sa longueur.

En campagne, à portée de l'ennemi, il faut prendre en outre des mesures pour se garder, s'éclairer ou bien arriver coûte que coûte en exécutant des *marches accélérées*, ou même, s'il est nécessaire, des *marches forcées*.

— Musiq. La *marche* est une pièce musicale qui, comme son nom l'indique, est destinée à régler le pas des troupes en marche.

Marche.

Elle est donc surtout du domaine de la musique militaire et de l'orchestre d'harmonie. D'un mouvement large, sans être lent (*allegro maestoso*), écrite à quatre temps, elle doit marquer chacun de ces temps d'une façon vigoureuse, et son rythme doit être assez net et assez régulier pour que la marche du soldat soit naturelle. Au XVIIIe siècle, Michel et François Gebauer, Devienne, Martini se sont distingués dans la composition des marches d'harmonie. A l'époque de la Révolution, plusieurs artistes français ont écrit des marches superbes à l'occasion des grandes fêtes civiques et patriotiques, et il convient de citer surtout la *Marche religieuse*, la *Marche funèbre* et la *Marche lugubre*, de Gossec; les marches militaires de Berton, de Catel, de Xavier Lefèvre; la marche funèbre pour la mort de Hoche, de Cherubini. De nos jours, on connaît les quatre admirables marches aux flambeaux de Meyerbeer, la *Schiller-Marsch* du même; la marche funèbre de Chopin, si populaire, etc.

Il était naturel que la symphonie proprement dite, en se développant, à la suite de Haydn et de Mozart, se servît parfois du rythme de la marche, et l'on sait le parti qu'en a tiré Beethoven dans l'incomparable marche funèbre de la *Symphonie héroïque*, de même que Berlioz en traitant à sa façon la marche de Rakoczy dans la *Damnation de Faust*, de même encore que Mendelssohn en écrivant la belle marche nuptiale du *Songe d'une nuit d'été*.

Au théâtre surtout, la marche a trouvé sa place dans une foule de circonstances, et les compositeurs ont parfois produit dans ce genre de superbes chefs-d'œuvre. Il faut au moins rappeler la marche religieuse d'*Alceste* (Gluck), la marche comique des *Deux avares* (Grétry), la marche religieuse de *la Flûte enchantée* (Mozart), la marche avec chœur de *la Vestale* (Spontini), la marche funèbre d'*Egmont* (Beethoven), la marche du sacre du *Prophète* (Meyerbeer), la marche du tsar de *l'Etoile du Nord* (Meyerbeer), la marche des fiançailles de *Lohengrin* (Wagner), la marche de *Tannhaüser*, du même, etc.

— *Marche d'harmonie*. On appelle *marche d'harmonie* une succession régulière d'accords qui, naturellement, reproduit exactement le même dessin dans la marche des parties entre elles. Ce procédé ne saurait se prolonger sans engendrer la monotonie par sa régularité; mais il est souvent employé dans le style rigoureux.

Exemple de marche d'harmonie.

MARCHE (du german. *marka*; cf. allem. mod. *mark*) n. f. Hist. Frontière militaire d'un Etat.

— Dr. cout. *Marches communes*, Paroisses situées sur les confins de deux provinces.

— ENCYCL. Hist. L'institution des *marches* ou districts militaires, destinés à protéger les provinces frontières, est bien antérieure à Charlemagne, à qui on l'attribue généralement. Le système des colonies militaires fut pratiqué par les Romains, dès le IIe siècle de l'ère chrétienne, sur les bords du Danube, pour arrêter les Germains. Mais Charlemagne développa plus complètement cette organisation des marches. Les marches se succédaient presque sans interruption le long des zones tributaires; elles étaient occupées par des sortes de garnisons vivant dans de véritables camps retranchés, et dont la mission était de surveiller les peuples vassaux ou étrangers, surtout de repousser les invasions. A la tête de ces districts étaient les comtes ou préfets de la frontière : on les appelait *marchiones*, plus tard *margraves* ou *marquis*. Les marches constituées à l'époque de Charlemagne étaient : la *marche saxonne* ou *danoise*, surveillant la Germanie du nord; la *marche sorbe* ou *serabe*, vers l'Elbe; la *marche avare* ou *pannonienne*, sur le

Danube; la *marche frioulienne*, en Italie; la *marche de Gothie*, au nord des Pyrénées; la *marche de Bretagne* (comté du Maine), qui fut gouvernée par Roland. Au siècle suivant, les marches se multiplièrent en Germanie avec les conquêtes faites sur les Slaves et les Danois. Deux de ces marches sont devenues célèbres : celles d'Autriche et de Brandebourg, qui ont constitué plus tard les deux plus grands États de l'Europe centrale.

— Dr. cout. On a donné le nom de *Marches communes de Bretagne et de Poitou* ou *Marches avantagères* à dix-sept paroisses situées sur les confins des deux provinces, exemptes des tailles, aides et gabelles, moyennant un octroi qu'elles payaient de temps en temps, justiciables des juridictions de l'une ou de l'autre province.

Marche (lat. *Marchia*), prov. et gouvern. milit. de l'ancienne France. Comté frontière du Limousin, formé au x[e] siècle aux dépens du Limousin et du Poitou, elle s'étendait de Confolens sur la Vienne, à Felletin, aux sources de la Creuse, et correspondait aux départements actuels de la Creuse, de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac) et à quelques cantons de la Vienne et de la Charente. Charroux fut la première capitale, Guéret l'emporta au xv[e] siècle. La haute Marche, ch.-l. *Guéret*, dépendait de la généralité de Moulins. Elle comprenait deux enclaves : la Souterraine, au Limousin; Bourganeuf, au Poitou, et s'était agrandie, au xiii[e] siècle, du comté d'Aubusson. La basse Marche, ch.-l. *Bellac*, était partagée entre les généralités de Limoges et de Bourges.

Armes de la Marche.

Le comté, possédé au xiii[e] siècle par la famille de Lusignan, fut acquis par les ducs de Bourbon et confisqué sur le connétable par François I[er]. Pays pauvre, malgré ses manufactures de draps grossiers et de tapisserie, la Marche souffrit longtemps de la turbulence de sa noblesse, qu'il fallut réprimer par de fréquentes sessions des Grands Jours.

Marche (la), parc dépendant de la commune de Marnes (Seine-et-Oise), arrond. et à 6 kilom. de Versailles, près de la station de Ville-d'Avray. Ce lieu était devenu célèbre par les steeple-chases qu'on y donnait quatre fois par an.

Marche (collège de La), à Paris. Institué en 1362 par Jean de La Marche, dans les locaux d'un collège qui datait du siècle précédent, cet établissement subsista jusqu'à la Révolution. Les écoliers qu'on y recevait devaient être originaires des environs de Commercy. Les bâtiments du collège, situé au-dessus de la place Maubert, disparurent lors du percement de la rue des Écoles.

Marche, comm. de Belgique (prov. du Luxembourg), ch.-l. des arrond. admin. et judic. de ce nom; 3.630 hab. Carrières; forges, fonderies; dentelles. Traité conclu, en 1577, entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Centre du pays de Famenne, contrée très productive en froment.

Marche d'Espagne, prov. de l'empire de Charlemagne, rattachée au royaume d'Aquitaine et comprenant les pays entre les Pyrénées et l'Èbre. Elle fut divisée, dès l'époque de Charlemagne, en Marche de *Gothie* ou de *Septimanie*, c'est-à-dire presque toute la Catalogne, et Marche de *Gascogne*, c'est-à-dire la partie de l'Aragon et de la Navarre située sur la rive gauche de l'Èbre. A la suite du premier partage de l'empire en 817, elle fut rattachée au nouveau duché de Septimanie, qui avait pour capitale Barcelone. Elle comprenait les quatre diocèses de Barcelone, Girone, Urgel et Ausone. En 865, Charles le Chauve en fit un marquisat ou gouvernement spécial. Elle fit partie du royaume de Carloman en 880. Au x[e] siècle, elle était divisée en plusieurs comtés féodaux, attachés pour la plupart à la maison de Barcelone.

Marche (Antoine-Alfred), explorateur, né à Boulogne (Seine) en 1844, mort à Paris en 1898. Il commença par faire, seul (1872) ou avec le marquis de Compiègne (1873), et avec de Brazza et le D[r] Ballay (1875), trois voyages sur l'Ogooué et rentra en France en 1877. Il en repartit en 1879 pour les Philippines, qu'il explora jusqu'en 1886, puis se rendit aux Mariannes en 1888. Il était, à la fin de sa carrière, archiviste bibliothécaire de la direction du commerce et de l'agriculture à Tunis. On lui doit : *Trois Voyages dans l'Afrique occidentale* (1879); *Luçon et Palaouan* (1887); etc.

Marche (La). Biogr. V. La Marche, et Blanche de Bourgogne.

Marché (du lat. *mercatus*, même sens) n. m. Endroit public, en plein air ou couvert, où l'on vend certaines marchandises : Marché *aux chevaux, au poisson.* — *Le grand marché.* A Paris, les Halles centrales. ‖ Réunion de marchands assemblés au même lieu pour vendre : *Communes où il n'y a qu'un* marche *par semaine.* ‖ Achats faits au marché : *Il est peu de cuisinières qui ne fassent quelque profit sur leur* marché. ‖ *Faire son marché*, Acheter soi-même ce dont on a besoin. — *Faire le marché d'autrui*, Au fig. Agir pour le compte d'un autre.

Marché.

— Ville où se fait le principal commerce de certains objets; lieu d'écoulement pour les objets récoltés ou fabriqués en grand : *L'Amérique est un des* marchés *de Paris.*

— État de l'offre et de la demande, dans les villes d'échanges : *Le* marché *a baissé, haussé.*

— Convention verbale ou écrite par laquelle une personne consent à acheter, et une autre à vendre, à un prix fixé : *Conclure, Rompre un* marché. ‖ Convention en général : *Agnès me regardait sans me parler, c'était notre* marché. (M[me] de Sév.)

— *Marchés administratifs*, Conventions par lesquelles les particuliers s'engagent vis-à-vis de l'État, des départements, des communes ou établissements publics, à exécuter des travaux ou transports ou à fournir les objets nécessaires aux divers services, moyennant un prix convenu et suivant certaines conditions déterminées.

— Bours. *Marché au comptant*, Marché au taux du jour. ‖ *Marché à terme*, Celui qui se règle sur le taux qu'atteindront les valeurs à une époque déterminée. ‖ *Marché ferme*, Celui qui se fait avec l'intention de livrer réellement au jour fixé, et quoi qu'il arrive, les valeurs convenues ou de payer une différence. ‖ *Marché libre* ou *à prime*, Celui que les contractants se réservent le droit d'annuler, moyennant le payement d'une prime convenue.

— Dr. cout. *Marché de terre*, Terme employé en Picardie pour désigner le bail de biens ruraux.

— Loc. div. *Marché franc*, Convention passée sans payer de droits de vente. ‖ *Marché d'ouvrages*, Convention entre celui qui commande un ouvrage et celui qui se charge de l'exécuter. ‖ *Marché clef* (ou *clefs*) *en main*, Celui par lequel un entrepreneur s'engage à livrer un édifice complètement terminé et clos. ‖ *Marché au mètre*, Celui qui règle le prix par mètre d'ouvrage. ‖ *Marché donné*, Chose vendue pour presque rien. ‖ *Bon marché*, Prix peu élevé : *Rechercher le* bon marché. ‖ *A bon marché* ou *Bon marché*, A un prix peu élevé : *Acheter à* bon marché. — A peu de frais, sans qu'il soit nécessaire de se donner beaucoup de peine : *On ne peut être grand homme à* bon marché. (Balz.) — Sans grande perte, sans grands inconvénients : *En être quitte à* bon marché. ‖ *Faire bon marché d'une chose*, La traiter avec dédain. ‖ *Avoir bon marché de quelqu'un*, Le vaincre, le maîtriser, en venir à bout facilement. ‖ *Par-dessus le marché* (autref. *Sur le marché*), En outre de ce qui a été convenu, stipulé. — De plus, en outre : *Avoir de la fortune, de la beauté, et de l'esprit* par-dessus le marché. ‖ *Boire le vin du marché*, Boire ensemble après un marché conclu. ‖ *Mettre à quelqu'un le marché à la main* ou *en main*, Lui offrir de rompre immédiatement le traité passé; lui mettre, en quelque façon, le traité dans les mains, pour qu'il puisse le déchirer. ‖ *Aller, Courir sur le marché d'un autre*, Enchérir sur ses offres. — Fig. Chercher à le supplanter. ‖ *Il me payera cela plus cher qu'au marché*, Il ne m'aura pas offensé gratuitement, je le châtierai de ce qu'il m'a fait. ‖ *Le bon marché coûte toujours cher*, Les objets d'un prix médiocre sont de mauvaise qualité et l'on n'en a pas même pour son argent.

Le Marché aux chevaux, d'après Rosa Bonheur.

— Syn. Accord, contrat, pacte, etc. V. accord.

— Encycl. Bours. V. Bourse.

— Dr. Les *marchés* sont, comme les foires, des réunions organisées en vue de la vente et de l'achat des denrées et marchandises. Les marchés sont, en général, au moins hebdomadaires, et souvent quotidiens.

Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la police des marchés. Ces mesures se réfèrent, notamment, à un triple objet : 1° assurer l'approvisionnement; 2° protéger les petits consommateurs contre l'accaparement des revendeurs; 3° veiller à la salubrité des denrées et à la fidélité du débit.

En ce qui concerne l'établissement des marchés, les marchés aux chevaux et aux bestiaux, les droits de place dans les marchés, les revendications de choses achetées dans les marchés, les règles applicables sont les mêmes que celles appliquées aux foires.

— *Marchés d'ouvrage* (C. civ., art. 1787 à 1800). Deux cas sont à considérer : premier cas, l'ouvrier ou l'entrepreneur de l'ouvrage doit fournir la matière première et son travail; deuxième cas, il doit fournir seulement la main-d'œuvre. Dans le premier cas, le contrat se rapproche davantage de la vente : vente d'une chose future, vente conditionnelle. Cette vente dépend d'une double condition : 1° que le travail soit exécuté; 2° qu'en raison de sa bonne façon il ne puisse être refusé. De sa nature conditionnelle il résulte que les risques de la matière et de l'ouvrage restent jusqu'à livraison, ou tout au moins jusqu'à ce que le maître ait été mis en demeure de recevoir la chose, à la charge de l'ouvrier ou de l'entrepreneur, même s'il y a perte fortuite. Au second cas, les risques se partagent : s'il y a perte de la chose au cours d'exécution du travail ou avant livraison, le marché se trouve résolu sans indemnité de part et d'autre; il n'en serait pas de même au cas de faute imputable au maître (vice de la matière). Les risques des cas fortuits cessent pour l'entrepreneur dès que l'ouvrage est livré ou simplement agréé, et pour l'ouvrier dès que le maître a été mis en demeure de prendre livraison du travail loyalement exécuté. Les marchés d'ouvrage sont résolus de plein droit par la mort de l'ouvrier ou de l'entrepreneur survenue avant l'achèvement du travail (C. civ., art. 1795). Le maître peut résilier le contrat au cours d'exécution moyennant indemnité (C. civ., art 1794). Quant aux marchés ayant pour objet la construction de bâtiments, l'entrepreneur ou l'architecte, même après réception ou payement des travaux, reste pendant dix ans responsable de la ruine totale ou partielle de l'édifice par cause de malfaçon (C. civ., art. 1792). Cette responsabilité s'étend au cas de chute provenant du vice du sol ou des matériaux, quand même ils seraient fournis par le propriétaire.

— Hist. *Commission des marchés.* On a donné ce nom à la commission qui, après la guerre de 1870-1871, fut constituée par l'Assemblée nationale, avec mission d'examiner tous les marchés passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre et de contrôler la régularité des conditions auxquelles ils avaient été consentis, ainsi que celle de leur exécution. Cette commission, qui comptait 60 membres, fut dite « commission des Soixante »; elle était présidée par d'Audiffret-Pasquier. Ses rapports donnèrent lieu, devant l'Assemblée nationale, à partir du 27 juin 1871, à de vifs débats, au cours desquels furent mises en lumière les malversations de l'Empire.

— Iconogr. Nous citerons, parmi les principaux tableaux et estampes représentant des marchés : *le Marché aux chevaux*, de Philips Wouwerman; *Marché aux chiens à Paris*, tableau de Joseph Stevens (1855); *le Marché d'esclaves*, tableau de Gérome (1867); *le Marché aux esclaves à Alger*, gravé par Jazet, d'après Lecomte; *le Marché aux fleurs* de la place de la Madeleine, à Paris, tableau de H. Gaume (1866); *le Marché aux herbes*, de Metsu, au Louvre, un des chefs-d'œuvre du maître, tableau de Jan Steen; *le Marché aux légumes*, gravé par J. Pelletier, d'après J.-M. Pierre; *le Marché aux poissons*, tableaux de François Bassan, au Louvre, de Joachim Bueckelaer (1568) à la pinacothèque de Munich, de J. Van Es et Jordaens à Vienne, tableau d'Adr. Van Ostade, au Louvre, un chef-d'œuvre de Teniers, dans l'ancienne galerie Delessert, de Boudewyns et Bout, au Louvre, de Frans Snyders, collection La Caze, au Louvre.

Richard Earlom a gravé, d'après F. Snyders et Langjan : *le Marché aux fruits, le Marché aux légumes, le Marché aux poissons* et *le Marché au gibier*. Rosa Bonheur a dû, en 1853, l'un de ses plus grands succès a son *Marché aux chevaux*. Philippe Rousseau a peint un *Marché d'autrefois*, exposé en 1864 (musée de Caen). H. Mommers, *Marché italien* (musée de Bruxelles); Van der Ulft (1671), *Marché à Rome* (Aix-la-Chapelle); A. Van Muyden (1861), *Marché à Rome* (musée de Bâle); Pille, *Coin de marché à Munich* (1869); G. Guillaumet, *Marché arabe dans la plaine de Tocria* (1867); Pasini, *Marché dans les faubourgs de Constantinople* (1868); etc.

Marchef (*chef*) n. m. Arg. milit. Abréviation des mots *maréchal des logis chef.*

Marche-lez-Écaussinnes, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Soignies, arrond. judic. de Mons; 2.409 hab. Église de Saint-Géry. Sucrerie.

Marchena, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), près du Corbones, affluent du Guadalquivir; 15.000 hab. Fabrication de grosses étoffes de laine, toiles et poteries. Fortifications en ruine. Églises remarquables. Palais des ducs d'Arcos, fortifié du temps des Maures. Petit établissement de bains sulfureux.

Marchena (José), publiciste, né à Utrera (Andalousie) en 1768, mort à Madrid en 1821. Il se préparait à entrer dans les ordres quand il fut menacé par l'Inquisition pour la hardiesse de ses idées. Il s'enfuit en France et ne tarda pas à s'enthousiasmer pour la Révolution. Il partagea l'exil des girondins à Caen, puis à Bordeaux. Arrêté, il resta en prison jusqu'au 9-Thermidor. Employé dans les bureaux du comité de Salut public et rédacteur à l'« Ami des lois », il fut banni en 1795. Rentré en France, les critiques dont il poursuivit le Directoire lui valurent d'être expulsé comme étranger. Il fut pourtant admis à faire valoir ses droits de citoyen français. Administrateur de l'armée du Rhin, secrétaire de Moreau, il prétendit avoir découvert à Saint-Gall un fragment inédit du *Satyricon* de Pétrone, puis une poésie de Catulle. Enveloppé dans la disgrâce de Moreau, il alla en Espagne, et s'attacha au service de Murat, puis de Joseph Bonaparte. Après 1813, il dut retourner en France. Il a beaucoup écrit, non sans talent. On peut citer de lui : *le Spectateur français* (1796); *Description des provinces basques* (« Annales des voyages »); *Leçons de philosophie, de morale et d'éloquence* (1820); etc.

Marchenoir, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 28 kilom. de Blois; 672 hab. Ch. de f. de Blois à Ouzouer-le-Marché. Restes de fortifications. — Le canton a 18 comm. et 9.420 hab.

Marche-palier n. f. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. (Plusieurs dictionnaires font à tort de ce mot un nom masculin.) [Pl. *Des* marches-paliers.] ‖ On dit aussi marchepalier et marche palière.

Marchepied (de *marcher*, et *pied*) n. m. Estrade à laquelle on monte par un ou plusieurs degrés et qui sert à exhausser quelque chose : *Le* marchepied *du trône.* ‖ Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre des objets élevés : *Monter sur un* marchepied *pour prendre un volume.* ‖ Escabeau sur lequel on pose les pieds lorsqu'on est assis. ‖ Degrés qui ordinairement se replient, et sur lesquels on pose le pied pour monter dans une voiture ou pour en descendre. ‖ Partie d'un carrosse, sur laquelle le cocher pose les pieds. (Pl. *Des* marchepieds.)

Marchepied.

Marchepieds de voitures : 1. De tilbury; 2. En lyre; 3. Mécanique; 4. Pour mylord.

— Fig. Moyen d'atteindre un but ou une position élevée : *Nous sommes tous le* marchepied *des intrigants.*

— Mar. *Marchepieds de vergue et de beaupré*, Cordages

fixés à bonne distance des vergues, au moyen d'étriers, et sur lesquels les hommes mettent leurs pieds pour se tenir

Marchepied (mar.) : A, marchepied ; B, faux marchepied ; C, étriers ; D, vergue.

sur les vergues. ‖ *Faux marchepied*, Marchepied de bout de vergue. ‖ *Marchepied de nage*. Dans un canot, Traverse du fond servant de point d'appui aux pieds des nageurs.
— Navig. fluv. Chemin de halage. (Rare.) ‖ Chemin qui longe un cours d'eau, du côté opposé au chemin de halage.

MARCHER (orig. incert., peut-être dérivé du lat. *marcus*, marteau, d'où *marcare*, marteler, fouler) v. n. Se mouvoir, changer de place en déplaçant ses pieds l'un après l'autre : MARCHER *rapidement*. ‖ Se mouvoir, changer de place par une suite de mouvements imprimés à des parties quelconques du corps : MARCHER *sur les mains, sur les genoux*. ‖ Se mettre en route, avancer, au pr. et au fig. : *Ne perdons pas de temps*, MARCHONS, MARCHONS ! ‖ Aller, se rendre : MARCHER *à la mort d'un pas ferme*.
— Occuper un rang, une place déterminée : MARCHER *en tête, à la queue*.
— Se mouvoir, changer de place, en parlant des objets inanimés : *Les rivières sont des chemins qui* MARCHENT. (Pasc.) ‖ Fonctionner, se mouvoir, en parlant d'un mécanisme : *Usine, Montre qui ne* MARCHE *plus*.
— S'écouler, en parlant du temps : *Les siècles* MARCHENT *malgré nous*. (La Rochef.-Doud.)
— Avoir la liberté de ses mouvements, pouvoir agir ; s'avancer vers la solution, faire du progrès, prospérer : *Affaire qui ne* MARCHE *pas*. ‖ Progresser, se développer : *C'est la science qui fait* MARCHER *l'état social*. (E. Littré.) ‖ Tendre progressivement : MARCHER *à sa ruine*. ‖ Se mouvoir dans un certain milieu, y exercer son activité : MARCHONS *d'un pas soutenu dans le chemin de la vertu*. (Boss.) ‖ Se trouver, aller avec autre chose : *La santé et la liberté* MARCHENT *toujours ensemble*. (Grimm.)
— Loc. div. *Marcher sous*, Etre sous le commandement de : *Les troupes qui* MARCHAIENT SOUS *le général Hoche*. ‖ *Marcher sous les lois de*, Obéir, être soumis à. ‖ *Marcher avec quelqu'un*, L'accompagner : *La peur* MARCHE AVEC *le criminel*. — Fam. Etre d'accord avec lui. ‖ *Marcher devant quelqu'un*, Le précéder, et, au fig., Lui frayer la voie. ‖ *Marcher du même pas*, Se développer également, faire les mêmes progrès. ‖ *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un*, Le suivre de très près. — L'imiter, suivre son exemple : MARCHER SUR LES TRACES DE *son père*. ‖ *Marcher au pas*, au fig. Etre très soumis, très obéissant. ‖ *Marcher tout seul*, Commencer à savoir marcher sans aide, en parlant d'un enfant. — Fig. N'avoir besoin de l'aide de personne. — Fam. Se dit d'un fromage ou d'un aliment qui contient des vers. ‖ *Marcher à quatre pattes*, Marcher sur les pieds et sur les mains, à la manière des animaux. ‖ *Marcher comme un chat maigre, comme un Basque*, Marcher très vite. ‖ *Marcher sur le pied à quelqu'un*, Le traiter sans égards, l'insulter. ‖ *Marcher sur les talons de quelqu'un*, Le suivre de très près, ne pas le quitter. — L'importuner en se trouvant trop souvent avec lui. — Différer très peu de lui en quelque chose. ‖ *Marcher sur les gens*, Affecter de ne pas les voir, par mépris ou par fierté. ‖ *Marcher sur une chose*, En rencontrer en immense quantité : *Pays où l'on* MARCHE *sur le gibier*. ‖ *Marcher sur la chrétienté*, Marcher pieds nus. ‖ *Marcher sur des épines*, Se trouver dans une passe pénible. ‖ *Marcher sur des charbons ardents* : 1° Même sens que le précédent ; 2° Aborder une matière délicate, sur laquelle il importe de passer rapidement. ‖ *Sur quelle herbe a-t-il marché ?* Pourquoi est-il de si mauvaise humeur ? ‖ *Marcher dans les souliers d'un mort*, Avoir hérité. ‖ *Marcher droit*, Faire selon la volonté d'un autre ; ne pas broncher. — Ne pas s'écarter de la justice : *Celui qui a toujours* MARCHÉ DROIT *ne doit craindre rien ni personne*. ‖ *Faire marcher quelqu'un*, Le mouvoir à son gré, l'obliger à faire ce qu'on veut. — Le berner par des paroles fallacieuses.
— Arg. Consentir, accepter, approuver : *Je lui ai proposé l'affaire, mais il* N'A PAS MARCHÉ. ‖ Croire bénévolement : *Je lui ai raconté une bourde, et elle* A MARCHÉ. ‖ *Marcher dessus*, Travailler une affaire ; préparer un vol.
— Arg. du turf. Courir régulièrement sa chance, en parlant d'un cheval : *Mettre maladroitement sa galette sur un toquard qui ne* MARCHE *pas*.
— Escr. Porter en avant le pied droit, puis le pied gauche, en faisant des pas égaux. ‖ *Marcher à grands pas*, Donner beaucoup d'extension au même mouvement. ‖ *Trop marcher*, S'approcher trop près de l'adversaire.
— Manèg. *Marcher en avant*, Déterminer le cheval à garder son pas, qu'il allait ralentir. ‖ *Marcher large*, Suivre le mur du manège. ‖ *Marcher de côté*, Fuir le talon et les jambes du cavalier. ‖ *Marcher l'amble*, Avancer les jambes du même côté et en même temps, en parlant du cheval.
— Mar. *Marcher en avant, en arrière*, Se déplacer de l'avant ou de l'arrière au moyen de la machine. ‖ *Marchez avec!* Commandement aux matelots pour faire effort sur un cordage qu'ils entraînent avec eux. ‖ *Marcher sur place*, Faire tourner la machine sans que le bâtiment qui est amarré puisse se déplacer. ‖ *Machine parée à marcher*. Se dit de l'appareil moteur, chauffé, purgé et balancé, prêt à être mis en mouvement.
— Milit. *Marche!* Commandement d'exécution qu'on fait à une troupe pour qu'elle se mette en mouvement. ‖ *Marcher au pas*, Suivre la cadence en marchant. ‖ *Faire marcher*, Mettre en ligne ou en campagne : *Faire* MARCHER *la réserve*.
— Véner. *Marcher bien*. En parlant du cerf, Placer exactement le pied de derrière sur le talon du pied de devant. ‖ Substantiv. *Faux marcher*, Marche un peu oblique de la biche ou du cerf qui a mis bas son bois.
— Substantiv. n. m. Action de marcher : *Le* MARCHER *est hygiénique*. ‖ Démarche, manière de marcher : *Reconnaître quelqu'un à son* MARCHER. ‖ Sol sur lequel on marche : *Nous avions sous nos pieds un* MARCHER *doux*. (J.-J. Rouss.)
— v. a. Techn. Enfoncer, soit avec un pied, soit avec les deux pieds, une ou plusieurs des marches ou pédales du métier à tisser. (On dit aussi FOULER.) ‖ Pétrir avec les pieds : MARCHER *l'argile à potier*. ‖ Fouler l'étoffe d'un chapeau. ‖ *Marcher l'ouate*, Passer dessus une sorte de coussin, pour lui donner une épaisseur égale.
Marché, ée part. pass., Exécuté en marchant : *Pas de danse* MARCHÉ.
— Blas. Attribut du pied d'un animal dont la corne est d'un émail particulier.
— Techn. Pétri avec les pieds : *Argile bien* MARCHÉE.
— ALLUS. LITTÉR. : **Marche! marche!** Exclamation répétée dans un des plus beaux passages d'un sermon de Bossuet pour le jour de Pâques et qui sert au grand orateur chrétien à donner une image de la rapidité de la vie. Cette vie est comparée à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. On voudrait s'arrêter : impossible : « Marche, marche ! » ‖ **Lève-toi et marche**, Paroles de Jésus-Christ. V. SURGE ET AMBULA.

D'argent à un bœuf furieux d'azur, marché de sable.

MARCHES (LES), comm. de la Savoie, arrond. et à 10 kilom. de Chambéry, entre le Rhône et l'Isère ; 1.126 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château du XVIII^e siècle (belles fresques). Pèlerinage de Notre-Dame de Myans ; non loin de là, célèbres *abîmes de Myans*, formés par l'immense amas de décombres que produisit, en 1248, la chute du mont Granier.

MARCHES [les] (en lat. *Marca*, en ital. *le Marche*, les Marches), région ou *compartimento* d'Italie, entre l'Apennin et l'Adriatique, de la Marecchia au Tronto. Bornée par l'Emilie, l'Ombrie, la Toscane et les Abruzzes, elle a 9.731 kilom. carr. et 983.670 hab. Montagneuse et pastorale à l'Ouest, cette région est plate et très fertile en blé, vin, olives, soie, etc., sur la côte.
Après avoir fait partie du Picenum, conquis par les Romains en 268 avant J.-C., les Marches furent dévastées par les Goths. Ancône et quatre autres villes formèrent, au moyen âge, la Pentapole, et, après Charlemagne, les Marches furent disputées entre les papes, les exarques de Ravenne, puis les empereurs allemands. Réunie aux Etats de l'Eglise en 1523, la région des Marches fut divisée en deux parties : la Marche d'Ancône au N., et la Marche de Fermo au S. Elle appartint ensuite au royaume français d'Italie, de nouveau au pape (1815), puis, après la bataille d'Aspromonte (1860), entra dans le nouveau royaume d'Italie, où elle forma les quatre provinces d'Ancône, Ascoli-Piceno, Macerata, Pesaro e Urbino.

MARCHES (les), nom donné à certaines régions de l'Angleterre qui servirent de frontière entre les pays celtes après la formation du royaume anglais, sur les confins d'Ecosse et du pays de Galles.

MARCHESI (Giuseppe), surnommé **il Sansone**, peintre italien, né à Bologne en 1699, mort en 1771. On cite particulièrement de lui : *la Nativité de la Vierge* (église de la Madona-di-Galliera, à Bologne) ; *le Prophète Élie* ; *Saint Ambroise refusant l'entrée du temple à Théodose*, dans la même ville ; *le Martyre de sainte Frisque*, dans la cathédrale de Rimini ; *les Quatre Saisons* ; etc.

MARCHESI (Luigi), castrat italien, désigné parfois sous le nom de **Marchesini**, né et mort à Milan (1755-1829). C'est à Rome qu'il débuta au théâtre, en 1774. Il fut considéré comme le plus grand chanteur de l'Europe. On lui doit deux recueils d'ariettes italiennes.

MARCHESI (le chevalier Pompée), sculpteur italien, né près de Côme en 1790, mort à Milan en 1858 ; élève de Canova. Parmi ses statues, il faut citer celle du roi *Charles-Emmanuel*, à Novare, celles de *Volta*, à Côme, de *Beccaria*, de *Bellini*, le marbre de *Gœthe*, à la bibliothèque de Francfort (1840). Il fut ensuite chargé de faire deux statues de l'empereur *François I^er* : la première avec Manfredoni, pour le Hofburg de Vienne, la seconde, seul, pour le château de Gratz. Il fit encore le monument funéraire d'*Emmanuel-Philibert de Savoie* (à Turin) [1843], etc.

MARCHESI (Salvatore), marquis DE CASTRONE, baryton et compositeur italien, né à Palerme en 1822. Expulsé d'Italie après la révolution de 1848, il partit pour l'Amérique, puis, de retour en Europe, il chanta dans plusieurs grandes villes et se fixa à Paris. Compositeur élégant, il a écrit des *lieder* allemands, des canzonnettes napolitaines et des romances françaises. Il a publié aussi une méthode de chant, et donné encore un grand nombre de traductions italiennes d'opéras français ou allemands : *Médée*, *Iphigénie en Tauride*, *la Vestale*, *Lohengrin*, *le Vaisseau fantôme*, etc. — Sa femme, *Mathilde* GRAUMANN, naquit à Francfort en 1826, chanta avec succès et ouvrit à Paris (1880) une école de chant qui devint célèbre. Outre une grande méthode intitulée *École Marchesi*, *l'Art du chant*, elle a publié un grand nombre de recueils de vocalises et d'exercices de chant. Elle a publié aussi en anglais, sous ce titre : *Marchesi and music* (1897), une intéressante autobiographie.

MARCHÉSIEUX, comm. de la Manche, arrond. et à 20 kilom. de Coutances, près de la Taute ; 1.186 hab. Tourneries sur bois, vannerie. Eglise des XIII^e et XIV^e siècles.

MARCHESVAN (*chèss*) n. m. Chronol. Mois des Hébreux, correspondant à avril-mai.

MARCHETTE (*chèt'*) n. m. Petit bâton qui tient le dessus d'un trébuchet et qui, cédant sous le poids de l'oiseau, fait détendre le piège. ‖ Chacune des petites marches qui font baisser les lices d'un métier. ‖ Petit tapis sur lequel on pose les pieds.

MARCHETTI (Jean), littérateur italien, né à Sinigaglia en 1790, mort à Bologne en 1851. Il alla à Paris en 1811 comme attaché au ministère d'Etat pour le royaume d'Italie. Il retourna à Bologne lors de la Restauration, en 1814. Pie IX l'appela, en 1848, au ministère des affaires étrangères, fonctions dont il se démit lors de la fuite du pape. Comme poète, il doit à ses *Canzoni*, où il prit pour modèle Pétrarque, le rang distingué qu'il occupe parmi les lettrés italiens. Ses œuvres ont été recueillies sous le titre de : *Rime e prose di Giovanni Marchetti* (1828).

MARCHETTI (Filippo), compositeur italien, né à Bolognola en 1831, mort à Rome en 1902. Il donna à Turin, en 1856, son premier opéra, *Gentile da Varano*. Il fit représenter ensuite *la Demente* (1857) ; *Romeo et Giulietta* (1865), et *Ruy Blas* (1869), qui obtint un succès éclatant. Ses derniers opéras : *l'Amore alla prova* (1873), *Gustavo Wasa* (1875), et *Don Giovanni d'Austria* (1880), n'eurent qu'une existence sans éclat. Professeur de chant à Rome, il devint président de l'académie de Sainte-Cécile.

MARCHETTO (*kèt'*) n. m. Métrol. Monnaie de compte vénitienne, qui valait 0 fr. 025. ‖ Pl. *Des* MARCHETTI.

MARCHETTO de Padoue, théoricien musical italien de la seconde moitié du XIII^e siècle. On lui doit deux traités de musique, très importants au point de vue de l'histoire de l'art à cette époque : *Lucidarium in arte musicæ planæ* et *Pomerium artis musicæ mensurabilis* (collection des « Scriptores ecclesiastici de musica », de l'abbé Gerbert).

MARCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui marche, qui aime à marcher, qui marche sans se fatiguer : *Un bon, Un mauvais* MARCHEUR.
— n. m. Arg. boulev. Homme qui par gâtisme, niaiserie ou passion, devient le jouet des femmes et consent toujours à satisfaire leurs caprices. (On dit ordinairem. VIEUX MARCHEUR, par allusion à une pièce de Henri Lavedan : *le Vieux Marcheur* [1899].)
— Techn. Ouvrier briquetier qui marche la terre dans la fosse, qui la corroie en la piétinant.
— n. f. Pop. Fille publique.
— Théâtr. Femme remplissant un emploi scénique infime, auquel on a donné ce nom à l'Opéra de Paris. (La marcheuse n'est ni une choriste ni une danseuse, mais elle se mêle, selon les cas, aux unes et aux autres, pour augmenter le personnel scénique.)
— Adjectiv. Qui marche, qui est apte à la marche : *Les animaux* MARCHEURS. *Navire bon* MARCHEUR.
— Ornith. *Pieds marcheurs*, Pieds de certains oiseaux disposés pour la marche comme ceux des gallinacés et des pigeons. (Dans les pieds marcheurs, trois doigts sont dirigés en avant, un en arrière, et le doigt externe est soudé avec celui du milieu à la base, comme chez les faisans.)
— Techn. *Battant marcheur*, Système de battant auquel l'impulsion est donnée par le moyen de la marche aussitôt que l'ouvrier tisseur tire le bouton. ‖ *Métier marcheur*, Métier à tisser disposé de telle manière qu'en agissant sur la marche avec le pied, l'ouvrier fait manœuvrer la navette et son battant.

Pied marcheur (ornith.)

MARCHEUX (*cheû*) n. m. Ouvrier qui piétine la terre à poterie et à briques. ‖ Fosse où est déposée la terre destinée à être piétinée.

MARCHFELD, vaste plaine située au N. et à l'E. de Vienne, sur la rive gauche du Danube et le long du cours inférieur de la March ou Morava. Région naguère pauvre, parsemée de dunes mobiles, de marais et de bruyères, aujourd'hui cultivée. C'est un des principaux champs de bataille de l'Europe, à cause des routes qui s'y croisent (vallée du Danube et route de Moravie principalement).

MARCHI (François DE), ingénieur, né à Bologne au XVI^e siècle, mort dans les Abruzzes. Il construisit la forteresse de Plaisance (1547), et servit pendant trente-deux ans en Flandre comme ingénieur du roi d'Espagne. Son livre *Dell' architettura militare* (1599) expose cent soixante et un systèmes de fortification.

MARCHIENNES ou **MARCHIENNES-VILLE**, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Douai, sur la Scarpe canalisée ; 3.246 hab. Ch. de f. Nord. Commerce d'asperges, de lin et de chanvre. Mines de houille. Fabrication de sucre, distilleries, raffineries de sel. Fonderie de fer. Peignage de laine. La ville, prise aux Espagnols en 1645, doit son origine à un couvent de religieuses (*Marcianæ*, fondé au VII^e s. par sainte Rictrude). — Le canton a 15 comm. et 23.182 hab.

MARCHIENNES-AU-PONT, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi, près de la Sambre ; 18.000 hab. Charbonnages, verreries, usines métallurgiques, fours à coke. Château antique.

MARCHIN, comm. de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Huy, près du Hoyoux, affluent de la Meuse ; 5.809 hab. Carrières de pierre ; terre à creusets. Papeterie, forges et laminoirs.

MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte DE), général belge, né à Huy en 1601, mort à Spa en 1673. Entré jeune dans l'armée, il combattit en Allemagne, sous Tilly, puis entra au service de la France dans le Piémont et la Catalogne. Pendant la Fronde, il fut un des partisans de Condé, puis resta au service de l'Espagne comme général des troupes réunies dans les Pays-Bas. Il fut défait à Gand, en 1667, par le maréchal de Créqui, et obligé, en 1672, de lever le siège de Charleroi.

MARCHIN ou **MARSIN** (Ferdinand, comte DE), maréchal de France, fils du précédent, né à Liége en 1656, mort à Turin en 1706. Il entra au service de la France en 1673. Maréchal de camp (1693), général de la cavalerie de l'armée (1695), il devint lieutenant général en 1701 et ambassadeur extraordinaire à Madrid. Il accompagna Philippe V dans son voyage de Naples, assista au combat de Luzzara (1702), combattit en Allemagne (1703), et obtint enfin le bâton de maréchal. Envoyé en Bavière pour soutenir les troupes de l'Electeur, allié de la France, il assista à la défaite d'Hochstedt (1704), et put se retirer en bon ordre. En 1705, de concert avec Villars, il obligea les Impériaux à repasser le Rhin. En 1706, il accompagna le duc d'Orléans en Italie et fut blessé à mort devant Turin.

MARCHIONE d'Arezzo, sculpteur et architecte italien du commencement du XIII^e siècle. Innocent III le chargea, en 1207, de restaurer et de surélever la tour de Conti. On lui doit aussi l'église de Saint-Sylvestre, la chapelle de la Crèche à Sainte-Marie-Majeure (Rome), etc. Son œuvre capitale est l'église de Santa-Maria-della-Pieve, à Arezzo.

MARCHIS (*chî*) n. m. Arg. milit. Abréviation des mots *maréchal des logis*.

MARCHISIO (Barbara *et* Carlotta), cantatrices italiennes, nées à Turin, la première en 1834, la seconde en

1836. Carlotta était douée d'une fort belle voix de soprano, tandis que sa sœur possédait un contralto magnifique. Après que Barbara eut débuté à Vienne, en 1856, toutes deux furent engagées à Madrid l'année suivante. Elles se produisirent ensuite à Turin, où elles obtinrent un succès éclatant dans *Semiramide*, puis chantèrent dans diverses villes d'Italie, de France, de Belgique et d'Angleterre. Leur carrière était dans tout son éclat lorsque survint la mort de Carlotta (1872), qui avait épousé un chanteur autrichien, Eugène Kuhn. Peu de temps après, Barbara se maria et renonça au théâtre. — Leur frère aîné, ANTONINO, né en 1817, mort à Turin en 1875, pianiste distingué et compositeur, fit représenter trois opéras : *il Marito della vedova, un Matrimonio a tre* et *Piccarda Donati*.

MARCHOIR (rad. *marcher*) n. m. Atelier, fosse où se préparent les terres à pots ou à briques. ‖ On dit aussi MARCHEUX.

MARCHURE (rad. *marche*) n. f. Action d'abaisser ou d'élever des fils de chaîne pendant le tissage. ‖ Ouverture que forment les fils de chaîne en s'abaissant ou s'élevant, pour le passage de la navette. (On dit aussi FOULE.)

MARCI DE KRONLAND ou **DE CROWNLAND** (Jean-Marc), mathématicien et physicien allemand, mort en 1667. Son livre *De proportione motus* (1639), sur la théorie du choc, précéda de trente ans les recherches sur le même sujet de Wallis, de Wrenn et de Huygens. Dans un autre ouvrage : *Thaumantias Iris, liber de arcu cœlesti, deque colorum apparentium natura, ortu et causis* (1648), il prévient Newton sur plusieurs points importants, notamment sur l'inégale réfrangibilité des rayons diversement colorés.

MARCIA (famille), maison plébéienne de Rome, dont les branches principales sont les Philippus, les Figulus, les Rex et les Censorinus. Un L. Marcius Philippus fut le beau-père d'Auguste, et la ville de Narbonne (*Narbo marcius*), en Gaule, fut fondée par Q. Marcius Rex. La famille Marcia disparaît de l'histoire, dès les premiers empereurs.

MARCIAC, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 22 kilom. de Mirande, sur le Bouès, au confluent du Laüs ; 1.546 hab. Eglise gothique des XIVe, XVe et XVIe siècles. Ancien couvent des augustins, dont il reste la chapelle et une galerie de cloître du XVe siècle. Ville fondée en 1298, pour servir de capitale aux comtes de Pardiac. — Le canton a 19 comm. et 6.633 hab.

MARCIAGE (*si-aj'*) n. m. Dr. féod. Droit parfois reconnu au seigneur de prendre, une année sur trois, les fruits naturels de la terre donnée à cens ou la moitié de ceux qui proviennent de la culture.

MARCIANA Marina, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Livourne]), dans l'île d'Elbe ; 5.260 hab. Port assez actif. Aux environs, belle grotte à stalactites.

MARCIANISE, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), au milieu de marais ; 11.200 hab. Tissage du lin et du chanvre.

MARCIANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), dans le Val di Chiana ; 2.612 hab.

MARCIANOPOLIS, capitale de l'ancienne Mésie inférieure, fondée par Trajan. Victoire de Claude II sur les Goths.

MARCIANUS (Ælius), jurisconsulte romain qui vivait dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère, sous Caracalla et Alexandre Sévère, dont deux rescrits lui sont adressés. On a de lui, dans le Digeste, deux cent soixante-quinze fragments tirés de ses ouvrages.

MARCIEN (Marcianus Flavius), empereur d'Orient, né en Thrace en 391, mort en 457. Il s'éleva par son mérite au rang de sénateur. Quand Théodose le Jeune laissa le trône à sa sœur, Pulchérie, cette princesse, obligée de prendre un époux, choisit Marcien, en lui demandant de respecter son vœu de virginité. Son premier acte fut de refuser le tribut que Théodose payait à Attila. Il régna avec sagesse pendant sept ans. Ses règlements contre la vénalité des fonctionnaires ont été incorporés au *Code Théodosien*.

MARCIEN, géographe grec, né à Héraclée au début du IVe siècle de notre ère, auteur d'un *Périple* du monde, dont il reste des fragments qui font partie de la collection des « Petits géographes grecs ». Miller en a donné une édition très correcte (1839).

MARCIENNE (sainte), martyre africaine, sous la persécution de Dioclétien, vers 303. Elle sortit de sa retraite pour aller, dans la ville de Césarée de Mauritanie, professer publiquement sa foi, pendant une fête en l'honneur de Diane, et fut livrée aux bêtes. — Fête le 9 janvier.

MARCIGNY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kilom. de Charolles, sur un coteau dominant la rive droite de la Loire ; 2.578 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. Tanneries, corroiries, poteries, battoirs à écorce. Ruines d'un prieuré fondé au XIe siècle par l'abbé Hugues de Cluny, et dont la chapelle (XIVe s.) sert d'église paroissiale. — Le canton a 11 comm. et 11.626 hab.

MARCILE (Théodore), philologue hollandais, né à Arnheim en 1548, mort à Paris en 1617. Après avoir fait son droit et ses humanités à Louvain, il passa en France, enseigna d'abord à Toulouse, puis dans plusieurs collèges parisiens. Il succéda à Passerat comme professeur d'éloquence latine au Collège de France. Il a laissé quelques poèmes et discours latins, une *Historia strenarum* (1599), une édition de la loi des Douze Tables (1600), etc.

MARCILLAC, comm. de la Gironde, arr. et à 20 kilom. de Blaye ; 1.722 hab. Vignoble produisant des vins blancs d'enrageat ; tuileries.

MARCILLAC, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. de Rodez, sur le Créneau, affluent du Dourdou ; 1.622 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de houille et de fer. Fabrication de toiles. Eglise des XIVe et XVe siècles ; belle grotte aux environs. — Le canton a 9 comm. et 11.545 hab.

MARCILLAC (Pierre-Louis-Auguste DE CRUSY, marquis DE), officier et littérateur français, né à Vauban (Bourgogne) en 1769, mort à Paris en 1824. Lorsque la Révolution éclata, il était colonel. Il émigra et servit dans l'armée des princes. Il fit acte d'adhésion à l'Empire en 1812, et fut alors nommé sous-préfet de Villefranche. Au moment de l'invasion, il entra en correspondance avec les comités royalistes, devint, en 1816, président du premier conseil de guerre, puis fit partie de l'expédition d'Espagne, en qualité de colonel d'état-major. On lui doit : *Voyage en Espagne* (1805) ; *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années 1793, 1794, 1795* (1808) ; *Histoire de la guerre d'Espagne en 1823* (1824) ; *Souvenirs de l'émigration* (1825).

MARCILLAC-LA-CROIZILLE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 20 kilom. de Tulle, au-dessus d'un affluent du Doustre ; 1.731 hab. Source minérale. Moulins, filature.

MARCILLAC-LANVILLE, comm. de la Charente, arrond. et à 25 kilom. d'Angoulême, au confluent de la Charente et de l'Auge ; 1.039 hab. Fromageries. Eglise du XIIe siècle, et auprès, restes d'un cloître du XVe siècle. A Lanville, église du XIIe siècle à trois coupoles. Marcillac fut une principauté dont le titre était porté par les héritiers présomptifs du duché de La Rochefoucauld.

MARCILLAT, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 22 kilom. de Montluçon, entre le Bouron et le ruisseau de Ronnet, son affluent ; 2.075 hab. Ch. de f. économique de Varennes à Marcillat. Mines de plomb, de houille. Filatures de laine. Château du XVe siècle; collection d'antiquités romaines trouvée à Néris. — Le canton a 13 comm. et 12.419 hab.

MARCILLAT (Fra Gugliolmo), longtemps appelé à tort *Guillaume* DE MARSEILLE, peintre-verrier, né probablement à Saint-Mihiel. Il entra fort jeune dans l'ordre des dominicains, et vécut en Italie. Dès 1509, Jules II l'avait relevé de ses vœux après l'exécution des peintures et verrières dont il avait orné le Vatican. On voit des œuvres du plus haut intérêt, fresques et vitraux, à Rome, à Florence, à Cortone et à Arezzo où il s'était fixé et était entré dans l'ordre des camaldules. Marcillat est l'un des maîtres de la Renaissance italienne.

MARCILLÉ-LA-VILLE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 10 kilom. de Mayenne, au-dessus de l'Aron ; 1.136 hab. Ch. de f. Ouest.

MARCILLÉ-RAOUL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kilom. de Fougères ; 920 hab. Eglise romane.

MARCILLÉ-ROBERT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kilom. de Vitré, sur un étang formé par l'élargissement de la Seiche ; 1.396 hab. Toiles, tanneries.

MARCILLY-EN-GAULT, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kilom. de Romorantin, en Sologne, au milieu d'étangs qui se versent dans le Néant, affluent du Beuvron ; 1.004 hab. Tuilerie.

MARCILLY-EN-VILLETTE, comm. du Loiret, arrond. et à 17 kilom. d'Orléans, en Sologne, sur le Bourillon, affluent droit du Cosson ; 1.519 hab.

MARCILLY-LE-HAYER, ch.-l. de cant. de l'Aube, arr. et à 22 kilom. de Nogent-sur-Seine ; 602 hab. Monument mégalithique dit « les Pierres-Couvertes », église en partie des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 22 comm. et 7.753 hab.

MARCILLY-LE-PAVÉ, comm. de la Loire, arrond. et à 11 kilom. de Montbrison, au-dessus d'un affluent du Lignon ; 1.118 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de tuyaux de drainage, poteries. Eglise des XIe, XIIe et XVe siècles. Restes d'un prieuré des XVe et XVIe siècles. Manoir du XVIIe.

MARCILLY-LÈS-BUXY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 26 kilom. de Chalon-sur-Saône, au-dessus de la Malenne, affluent de la Guye ; 875 hab. Houille. Vignobles importants.

MARCINELLE, ville de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi ; 13.545 hab. Houillères, usines métallurgiques. Eglise Saint-Martin romano-ogivale.

MARCION, philosophe gnostique, né à Sinope vers le commencement du IIe siècle apr. J.-C. Fils de l'évêque de Sinope, après avoir été élevé au sacerdoce, Marcion fut excommunié, puis exilé. Réfugié à Rome, il entra de nouveau dans l'Eglise et, de nouveau, en fut exclu. Il se mit à enseigner et avec succès la doctrine gnostique, que quelques disciples convaincus et résolus propagèrent dans l'empire romain et jusqu'en Perse. V. MARCIONITE.

MARCIONISME (*si, nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine de Marcion.

MARCIONITE (*si*) n. m. Hist. ecclés. Disciple de Marcion. ‖ On dit aussi MARCIONISTE.

— ENCYCL. Les *marcionites* admettaient trois principes : le *Dieu bon*, le *démiurge*, esprit inférieur à Dieu, quoique juste et puissant, et la *matière*, essentiellement mauvaise. L'univers présente un mélange de bien et de mal, parce que, d'une part, il a été formé par le démiurge, qui s'est efforcé d'y introduire de l'ordre, et que, de l'autre, il est composé de la matière, qui est, par sa nature, éternellement soumise au diable. La même contradiction se retrouve dans l'homme, qui a reçu son âme du démiurge et sa chair de l'esprit mauvais. En vain le démiurge a-t-il essayé de sauver au moins une partie de l'humanité, en se révélant au peuple juif ; ses efforts sont demeurés stériles. Le Dieu bon est seul auteur de la vraie rédemption, qu'il a accomplie en faisant paraître, aux yeux des hommes, l'image de la sainteté, dans la vie et la passion apparente de Jésus-Christ, sorte de mirage spirituel qui n'eut rien de commun avec la réalité. Les marcionites soumettaient à leur critique tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et n'en acceptaient pour authentiques que quelques fragments. Nombreux et florissants en Afrique au IIe siècle, ils disparurent vers la fin du VIe.

MARCITE (*sit'*) n. f. Nom donné à des prairies de la Lombardie, que l'on couvre d'une couche d'eau et que l'on distribue au moyen de rigoles créées artificiellement et ondulant d'un bout à l'autre des prairies.

MARCK, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 40 kilom. de Boulogne, sur le *canal de Marck*, près de la mer ; 2.800 hab. Brasserie, charbons, fabrique de chicorée. Antiquités romaines, vestiges du château, ruiné en 1558.

MARCK (DE LA). Biogr. V. LA MARCK.

MARCKE, ville de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la Lys ; 2.257 hab.

MARCKÉE (*mar-ké*) n. f. Genre de solanées, comprenant des arbustes épiphytes à fleurs jaunes, disposées en grappes. (On en connaît quatre espèces, de la Guyane.)

MARCKGELT (*mark'-ghèlt*) mot flam., signif. *argent du marché* n. m. Dr. cout. Droit de lods et ventes, dans la Flandre flamingante.

MARCKOLSHEIM. Géogr. V. MARKOLSHEIM.

MARCO n. m. Métrol. Unité de poids usitée au Brésil, valant 229 gr, 461.

MARCO POLO. Biogr. V. POLO.

MARCOING (*koin*), ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut, qui y reçoit l'Eauette, et sur le canal de Saint-Quentin ; 2.000 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, amidonneries. Fabrique de tissus de coton. — Le canton a 20 comm. et 24.759 hab.

MARCOLES, comm. du Cantal, arrond. et à 17 kilom. d'Aurillac, au-dessus des gorges de la Rance naissante ; 1.273 hab. Fabrique de galoches. Deux portes de fortifications. Château moderne du Poux.

MARCOLIÈRES n. f. pl. Filets verticaux à larges mailles en forme de losange, qu'on dresse la nuit pour prendre les oiseaux marins.

MARCOLINI (Marietta), cantatrice italienne du commencement du XIXe siècle. Elle se fit connaître en 1805 et obtint des succès éclatants sur la plupart des grandes scènes de l'Italie. Rossini écrivit pour elle les rôles importants de quelques-uns de ses ouvrages : *l'Equivoco stravagante; la Pietra del paragone; Sigismond* et *l'Italiana in Algeri*; etc. Elle disparut de la scène vers 1820.

MARCOLS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 19 kilom. de Privas, sur la Glueyre, affluent de l'Erieux ; 1.956 hab. Sources d'eaux froides bicarbonatées. Moulinages de soie.

MARCOMANS (lat. *Marcomani*, germ. *Markmanner*), ancien peuple de l'Allemagne du Nord. — *Un* MARCOMAN.

— ENCYCL. Le nom de *Marcomans* peut venir du haut allemand *march*, cheval, et signifier *homme combattant à cheval*. Au temps de Jules César, ils étaient sous le commandement d'Arioviste et, sans doute, fixés sur les bords du Mein. Vers l'an 10 de notre ère, Marbod les conduisit dans le pays des *Boii* (d'où le nom de Bohême). Ils s'étendirent au S. du Danube et repoussèrent, en l'an 80, une attaque de Domitien. Poussés par les barbares du Nord, ils envahirent, au IIe siècle, le territoire romain, parvinrent jusqu'à Aquilée, et Marc-Aurèle les refoula à grand'peine. Commode fit la paix avec eux. En 270, ils se remirent en mouvement, et parurent sous les murs d'Ancône. Un effort puissant d'Aurélien les rejeta au delà des Alpes. Ils disparaissent de l'histoire au IVe siècle.

MARCOMIR, nom du prétendu chefs francs, qui, d'après l'abbé Trithème, auraient été les prédécesseurs du légendaire Pharamond (Trithemius, *De orig. Francorum*). Moreri, dans son *Dictionnaire historique*, a fait justice de cette invention de l'abbé Trithème.

MARÇON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Calais, près du Loir ; 1.705 hab. Ch. de f. Etat. Filatures de coton. Deux dolmens.

MARCONI (Guglielmo), électricien italien, né à Bologne en 1875. D'origine anglaise par sa mère, il prit, à Bologne, des leçons du professeur Righi. Il est surtout connu par les expériences qu'il fit sur la télégraphie sans fil, dont le principe avait été posé par le professeur français Branly ; les premières furent faites en 1897 avec le concours de l'administration anglaise des postes et télégraphes. En 1899, en présence des délégués d'une commission française, il envoya avec succès une dépêche à travers la Manche, de Boulogne à Douvres. V. TÉLÉGRAPHIE.

MARCO-PEPE, type de la *Commedia dell' arte*, sorte de polichinelle romain, qui est l'adversaire juré de l'autre polichinelle, Meo-Patacca. Plus fripon encore, s'il est possible, que le vrai polichinelle, Marco-Pepe crie plus fort que tout le monde, et il est rossé par tout le monde. Zacconi, directeur du théâtre Emilien à Rome, bossu, joua Marco-Pepe et lui donna une prodigieuse popularité.

MARCO-POLO (CHAÎNE DE), chaîne de montagnes du Thibet septentrional, formant la troisième rangée du Kouen-Loun central.

MARCORIGNAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 3 kilom. de Narbonne, près de l'Aude ; 1.011 hab. Ch. de f. Midi. Vins ; brasserie, scieries.

Marcos de Obregon. Littér. V. DON MARCOS.

MARCOSIENS (*zi-in*) n. m. pl. Membres de la secte fondée, au IIe siècle, par l'hérétique Marc. — *Un* MARCOSIEN.

— ENCYCL. Disciples de Marc, les *marcosiens* ajoutaient à la doctrine de leur maître des rêveries singulières : ils attribuaient un pouvoir mystérieux aux lettres de l'alphabet grec et aux combinaisons que l'on peut former avec elles. D'après le témoignage de saint Irénée, ils s'adonnaient à la théurgie et à la magie. Ils administraient le baptême avec de l'huile, mêlée d'eau et de parfums, et prétendaient que, dans le sacrement de l'eucharistie, le vin, consacré par un prêtre, prenait aux yeux des saints l'apparence du sang. Répandus dans la vallée du Rhône et en Espagne au IIe siècle, ils semblent avoir disparu au siècle suivant.

MARCOTTAGE (*ko-taj'*) n. m. Action de marcotter.

— ENCYCL. Hortic. Le *marcottage* est un mode de multiplication des végétaux. Il consiste, comme le bouturage, à faire développer des racines sur une portion herbacée ou ligneuse de tiges ou de rameaux. Mais la marcotte se distingue de la bouture en ce qu'elle n'est séparée du pied, mère qu'après l'enracinement. Le marcottage est d'ailleurs plus simple à effectuer et d'une réussite plus certaine que le bouturage ; mais son défaut est de n'être pas un procédé expéditif, car, pour un grand nombre de boutures que fournirait un pied mère, on ne peut obtenir en comparaison qu'une petite quantité de marcottes.

Dans sa forme la plus simple, on exécute le marcottage de la manière suivante : on creuse une jauge à côté du pied mère et l'on y couche, en le recourbant, le rameau qu'on destine à fournir la marcotte. Ce rameau est dépouillé de ses feuilles et bourgeons ; sa portion moyenne, c'est-à-dire celle qui pénètre dans la jauge, est recouverte de terre ; son extrémité antérieure reste fixée au pied mère, l'autre extrémité est redressée hors du sol et maintenue verticalement à l'aide d'un tuteur. Il faut que l'emplacement où le rameau est enterré soit maintenu à l'état

humide par des arrosages fréquents. La séparation de la marcotte et du pied mère, autrement dit le *sevrage*, est opérée après un temps plus ou moins long, quand la marcotte a développé ses racines.

Les procédés plus compliqués consistent, par exemple, quand un rameau est très long, à le recourber et enterrer plusieurs fois pour obtenir d'un seul coup plusieurs marcottes (*marcottage en arceaux*); à enterrer une branche avec tous ses rameaux, lesquels fournissent autant de marcottes (*marcottage avec branche ramifiée*); à recéper l'arbre au ras du sol, laisser se former les rejets, puis butter : les rejets se transforment en marcottes (*marcottage en cépée*); enfin, et quel que soit le genre de marcottage, à blesser ou mutiler au-dessus d'un œil le rameau ou les rameaux enterrés, ce qui active la production des racines. Cette mutilation peut s'effectuer par un grand nombre de moyens : en tordant le rameau, l'étranglant, par incision, par entaille, par percement ou piqûres. Le *marcottage par racines* consiste à blesser les racines en plusieurs points. Au bout de peu de temps, il se forme une boursouflure d'où part une tige en même temps que naissent des radicelles. Le *marcottage par drageons* s'exécute en coupant en avant et en arrière des petites tiges qui poussent à proximité de la plante mère sur un drageon, cette sorte de racine horizontale.

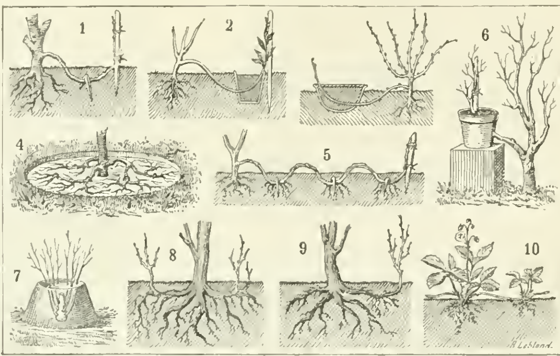

MARCOTTAGE : 1. Simple ou en archet; 2. En pot; 3. En panier; 4. Chinois; 5. En serpenteaux; 6. En l'air; 7. En butte ou en cépée; 8. Par racines; 9. Par drageons; 10. Naturel (*de fraisier*).

D'autre part, on peut encore *marcotter en l'air*, en faisant pénétrer le rameau à enraciner soit dans un vase fendu longitudinalement et rempli de terre ou de mousse humide, soit dans un cornet de plomb ou de carton, pareillement rempli.

MARCOTTE (dérivé du lat. *mergus*, provin; de *mergere*, plonger) n. f. Agric. Branche tenant à la plante mère et couchée en terre ou dans un autre milieu humide, pour qu'elle produise des racines adventives, et fournisse un nouveau sujet. ‖ Pied d'arbre que l'on obtient en faisant pousser une tige sur une racine : *On multiplie l'olivier par* MARCOTTES *et par boutures*. V. MARCOTTAGE.

MARCOTTER (*ko-té* — rad. *marcotte*) v. a. Agric. Coucher en terre des branches ou des rejetons pour leur faire prendre racine.

Marcotté, ée part. pass. Mis en marcottes : *Des œillets* MARCOTTÉS.

MARCOU, MARCOUL ou **MARCULPHE** (saint), en latin *Marculphus*, mort en 558. Il était contemporain du roi Childebert, et appartenait à une famille noble de Bayeux. Il fonda le monastère de Nanteuil (diocèse de Coutances), dont il fut abbé. Lors des invasions normandes, ses restes furent transférés à Corbie. Une légende lui attribue le pouvoir de guérir des écrouelles. — Fête le 1er mai.

MARCOU (Jules), géologue français, né à Salins en 1824. Il s'occupa particulièrement des fossiles jurassiques. Nommé, en 1846, préparateur de minéralogie à la Sorbonne, il fut chargé, l'année suivante, de classer la collection paléontologique du Muséum. En 1848, il fut nommé géologue voyageur du Muséum, et obtint d'aller visiter les États-Unis et le Canada. Il y fit des excursions curieuses, soit seul, soit en compagnie d'Agassiz, et ne reparut en France qu'en 1850. De retour aux États-Unis, il fut chargé par le gouvernement américain d'une expédition scientifique à travers les montagnes Rocheuses et les déserts de la Californie (1853-1854), où il reconnut pour la première fois l'existence du terrain jurassique dans le nouveau monde. En 1855, il fut nommé professeur de géologie paléontologique à l'École polytechnique de Zurich; mais, en 1860, il retourna en Amérique.

MARCOUSSIS (en lat. *Marcocinetum*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 31 kilom. de Rambouillet; 1.913 hab. Ch. de f. sur route, de Paris à Arpajon. Culture maraîchère. Carrière de grès. Église du début du XVe siècle, primitivement chapelle d'un monastère de célestins fondé par Jean de Montaigu, maître d'hôtel de Charles VI. Château, dont il reste une tour, qui servit de prison à Condé, pendant la Fronde.

MARCOVÈFE, une des femmes de Caribert, roi de Paris. Elle était fille d'un tisseur de laine du domaine royal, et avait revêtu, dit Grégoire de Tours, l'habit religieux, lorsque le roi Caribert s'éprit d'elle, ainsi que de sa sœur Méroflède. Toutefois, lorsque Caribert répudia la reine Ingoberge, ce fut Méroflède qu'il épousa; Marcovèfe ne devint sa femme qu'après la mort de celle-ci. L'évêque de Paris, saint Germain, excommunia les deux époux. Caribert n'en tint aucun compte. La reine mourut peu de temps après.

MARCQ-EN-BARŒUL, ville du dép. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lille, sur la *Marcq* canalisée; 10.392 hab. Culture maraîchère. Huileries, fabrique de levure, distilleries de grains, fabrique de chicorée. Filature de lin et coton, tissage de toiles, fabriques de tapis et de papier d'emballage. Corderies, brasseries, tanneries. Fonderie de fer.

MARCULFE, moine français, qui vivait, à ce qu'on croit, dans le VIIe siècle. Il réunit dans un recueil les formules des actes les plus usités de son temps. V. l'art suiv.

Marculfe (FORMULAIRE DE), formulaire dédié à l'évêque Landericus (Landry), celui probablement qui fut évêque de Paris, de 650 à 656, et il paraît avoir été composé, au VIIe siècle dans l'abbaye de Saint-Denis. C'est un recueil de formules pour tous les actes de la vie publique et civile, et le plus précieux de tous pour l'histoire des coutumes et des institutions de l'époque. La première édition en a été donnée, en France, par Bignon, en 1613. Il a été publié dans les « Monumenta Germaniæ », de Pertz (1886).

Marcus Brutus, tableau de David. V. BRUTUS.

Marcus Sextus, tableau de Guérin (1799), au Louvre. — Marcus Sextus (personnage d'ailleurs imaginaire), échappé aux proscriptions de Sylla, trouve à son retour sa fille en pleurs, auprès de sa femme morte. Marcus est assis sur le bord du lit; il tient une main de sa femme dans les siennes, tandis que sa jeune fille embrasse ses genoux. Ce tableau, où l'on vit une allusion au retour des émigrés, eut un immense succès. Mme de Staël lui consacra une page célèbre de son roman de *Delphine*.

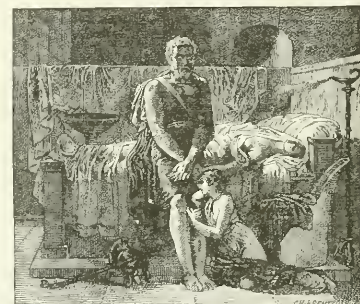
Marcus Sextus, d'après Guérin.

MARCYLITE (*si*) n. f. Chlorure hydraté naturel de cuivre, qui est une variété d'atacamite. ‖ Oxysulfure naturel de cuivre.

MARCZALI (Henri), historien hongrois, né en 1856. Il fit ses études à Budapest, Berlin et Paris, et devint professeur à l'université de Budapest. On lui doit : *les Sources de l'histoire hongroise à l'époque des Arpad* (1880); *la Hongrie sous le règne de Joseph II* (1881-1888); *Marie-Thérèse*; plusieurs volumes de la grande *Histoire nationale* de l'Athenæum (1895-1898). Il a dirigé la première *Histoire universelle* parue en langue hongroise.

MARDAÏTES n. m. pl. Ancien nom des maronites. — *Un, Une* MARDAÏTE.

MARDASCH (Asad ed-Daulêh Abou-Ali Salih-Ibn-), fondateur de la dynastie musulmane des Mardaschides, né à Aïntab, sur l'Euphrate, vers 970, mort à Oukhouvana, près de Tibériade, en 1029. Il était le chef de la tribu arabe de Kilab et s'unit avec les princes de deux autres tribus pour enlever la Syrie aux califes fatimites; il s'empara d'Alep (1024) et de toute la Syrie jusqu'à l'Irak. En 1026, il s'empara de Damas et allait continuer ses conquêtes quand le calife fatimite el-Daker envoya une armée en Syrie. Mardasch fut défait et tué.

MARDASCHIDE, membre d'une dynastie qui régna à Alep, en Syrie, au XIe siècle, et dont le fondateur est Mardasch. V. ce nom.

MARDAVIDJ (Aboul-Hadjdjadj Mohammed), fondateur de la dynastie déïlémite de Perse, né vers 880, mort à Ispahan en 935. Il était originaire d'une famille arabe de Hira, qui s'était établie dans le Djilan, et il entreprit d'arracher la Perse aux califes, pour y restaurer la religion mazdéenne. Il conquit successivement le Tabaristan, le Djilan, s'empara, de 928 à 930, de l'Azerbeïdjan, où il fit massacrer tous les musulmans. En 930, il s'empara d'Ispahan, de Koum et de Kachan, et força le calife el-Mok-tader-Billah de le reconnaître comme souverain des pays qu'il avait conquis. Il confia à son frère Vaschméguir la conquête du nord de l'Iran, pendant qu'il marchait sur Bagdad; attaqué par les Bouyides, qui lui enlevèrent Ispahan en 931, Mardavidj dut renoncer à ses projets, et il fut massacré par des mercenaires turcs, peu de temps après avoir reconquis Ispahan.

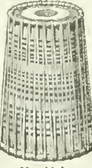
Marddala.

MARDDALA ou **MADALA** n. m. Sorte de tambour, dont la caisse est en terre cuite : *Le* MARDDALA *est très répandu parmi les tribus montagnardes de l'Inde.*

MARDE n. m. Vin blanc fort estimé de la Grèce antique.

MARDELLE (*dèl*) n. f. Constr. Syn. de MARGELLE.

— Archéol. Nom donné à de vastes excavations antiques en forme de cône tronqué renversé, que l'on trouve dans plusieurs parties de l'ancien Berry.

MARDES, peuple de l'ancienne Médie, établi dans le Mazendéran actuel.

MARDI (du lat. *Martis dies*, jour de Mars) n. m. Troisième jour de la semaine, placé entre le lundi et le mercredi. ‖ *Mardi gras*, Veille du mercredi des Cendres et dernier jour du carnaval. V. CARNAVAL.

MARDI (altérat. probable de *merdi*, *merdieu* [mère de Dieu] ou de *mordieu*) interj. Sorte de juron. ‖ On trouve quelquef. PAR LA MARDI !

MARDICK ou **MARDYCK**, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kil. de Dunkerque, près de la mer; 425 hab. Dunes et watergands. Église ogivale, restaurée en 1579. Port romain, saccagé par les Normands en 943, soumis en 1384 au comte de Flandre, pris par les Espagnols en 1622, repris par les Français en 1645, pris et repris encore plusieurs fois dans la suite. Il fut assuré à la France par le traité des Pyrénées (1659). Après la cession de Dunkerque aux Anglais par le traité d'Utrecht, Louis XIV essaya d'y créer un fort et des fortifications; mais les travaux durent être démolis en 1717.

MARDIÉ, comm. du Loiret, arrond. et à 13 kilom. d'Orléans, près de la Loire, sur le canal d'Orléans; 892 hab.

MARDIN, ville de la Turquie d'Asie (Kourdistan [prov. de Diarbékir]), sur les pentes sud du Karadja-Dagh; 25.000 hab. Un fort la domine, position stratégique contre l'Euphrate et le Tigre supérieur. Industrie, en décadence, des cotonnades, lainages, toiles, draps, châles, maroquins et cuirs ouvrés; fonderies. — Le district a 20.740 kilom. carr. et 193.000 hab.

MARDOCHÉE, Juif d'une famille illustre, un de ceux qui furent emmenés captifs à Babylone, vers l'an 595 av. J.-C. Sa nièce Esther épousa le roi Assuérus. Comme Mardochée refusa de courber le front devant Aman, favori du roi, celui-ci voulut le faire mourir, ainsi que tous les Juifs; mais la protection d'Esther les sauva, et Aman fut puni de mort. On a attribué quelquefois à Mardochée le livre d'*Esther*.

MARDOCHÉE-ABI-SÉRUR, rabbin et voyageur, né à Akka (Maroc) vers 1830, mort après 1880. Il entreprit, en 1861, de nouer des relations commerciales avec Tombouctou, où il pénétra, et y fit fortune (1862-1863). Mais, pillé par les Touareg, il regagna le Maroc, aussi pauvre qu'il en était parti. Il se plaça alors sous la protection française et exécuta quelques voyages, dont Duveyrier a publié la relation.

MARDONIA n. f. Genre d'araignées de petite taille, de la famille des clubionidés, habitant l'Asie tropicale. (L'espèce type du genre est la *mardonia fasciata*, de Birmanie.)

MARDONIUS, général perse, tué à Platées en 479 av. J.-C. Il était fils de Gobryas, un des sept conjurés qui tuèrent le faux Smerdis en 521. Il épousa la fille de Darius, nommée Artazostra. En 492, chargé du commandement de l'armée d'Ionie, il renversa les tyrans des villes ioniennes, et y établit la démocratie. Puis il franchit l'Hellespont, et soumit les tribus thraces. Mais sa flotte fut détruite par une tempête près de l'Athos, et son armée battue en Macédoine par les Brygiens. Il fut remplacé alors par Datis et Artapherne, qui furent vaincus à Marathon. En 480, Mardonius fut un des lieutenants de Xerxès. Après Salamine, il hiverna en Thessalie avec 30.000 hommes; puis, au printemps de 479, il occupa la Béotie et l'Attique, chercha vainement à traiter avec les Athéniens, et saccagea leur ville. Il fut vaincu à Platées par Pausanias, et tué par le Spartiate Æmnestès (479).

MARDORE, comm. du Rhône, arrond. et à 54 kilom. de Villefranche; 1.445 hab. Toiles de coton.

MARDOUK, appelé par les écrivains hébreux **Mérodach**, nom du dieu adoré à Babylone comme le dieu suprême, d'où son titre de Bel (le Seigneur), qui le confond avec l'antique divinité Enlil, et la forme Bel-Mardouk, par laquelle il est désigné souvent. Il semble avoir représenté d'abord la planète Jupiter; mais on lui attribua de bonne heure un caractère solaire, et on le considéra comme étant le soleil jeune, le soleil du matin et le soleil du printemps. Il avait joué un grand rôle dans la création : c'est lui qui avait été choisi par les dieux pour les conduire dans leur lutte contre les monstres issus du chaos, et, après avoir tué Tiamât en combat singulier, il avait organisé le ciel et la terre avec les morceaux du cadavre de la déesse. Il passait pour servir d'intermédiaire entre les hommes et son père Ea, le dieu primordial. Il absorba peu à peu en lui la nature et les fonctions des autres dieux. Associé d'abord avec Nébo-Nabou, il passa avec ce dieu du panthéon babylonien au panthéon assyrien. Après la chute de l'empire assyrien en 608, il devint, avec Nabopolassar et Nabuchodorossor, le plus puissant des dieux de la Chaldée, et, bientôt après, Nabounahid essaya de faire de lui le dieu unique de son empire, ce qu'Assour avait été en Assyrie. Cette tentative ne réussit pas, et les prêtres de Mardouk eux-mêmes soulevèrent le peuple contre Nabounahid. Désormais, Mardouk demeura le dieu de Babylone seule, dont il suivit la fortune.

MARDZINA, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine [distr. de Radautz]), sur la Suczawica, sous-affluent du Sereth; 3.000 hab.

MARE (probablem. du german. *marisk*, marais, ou du goth *marei*, mer) n. f. Petit amas, naturel ou artificiel, d'eau dormante : *La pluie forme des* MARES *éphémères.* ‖ Par hyperb. *Mare de sang*, Grande quantité de sang répandu sur le sol.

— En T. de techn., Auge circulaire dans laquelle on écrase à la meule des pommes, des olives, etc.

— ENCYCL. Les *mares* servent, la plupart du temps, d'abreuvoirs pour les bestiaux. On les établit à proximité des villages en utilisant la pente des terrains, les ruisseaux naturels fournis par la pluie, et en creusant le sol, qu'on revêt, s'il y a lieu, d'une forte couche d'argile. On les entoure d'un pavage, et, dans les terres perméables, on maçonne leurs bords avec de la chaux hydraulique, ce qui évite les infiltrations. En terre imperméable, on se contente d'un talus argileux.

Sous le rapport hygiénique, il est essentiel de bien abriter la mare et de l'entretenir sainement par des curages périodiques, ainsi que par la destruction des plantes aquatiques. On garnit le fond de pierrailles et de sable, et on désinfecte les eaux avec de la poudre de charbon de bois, jetée de manière à couvrir le fond de la mare d'une couche de plusieurs millimètres, qu'on renouvelle au moins une fois l'an, à l'époque d'un curage.

Mare au diable (LA), roman, par George Sand (1846). — Un jeune laboureur veuf, Germain, songe à se remarier, ne fût-ce que pour ses enfants. On lui parle d'une veuve riche, qui demeure à quelques lieues. Il va la voir, emmenant avec lui la petite Marie, jeune fille de seize ans, qui se rend dans une ferme voisine, où elle sera servante. En chemin, parmi maints incidents, Germain remarque combien Marie est douce, diligente, bonne ménagère, et se dit qu'elle ferait une excellente femme. Arrivé chez la veuve, il trouve celle-ci vaniteuse et coquette. Il retourne chez lui presque aussitôt et finit par épouser Marie. Ce roman est, après *Jeanne* (1844), le premier des romans champêtres que George Sand écrivit dans la troisième période de sa vie littéraire. Le livre vaut surtout par une simplicité et une familiarité vraiment rustiques. L'idéalisme de George Sand n'a rien de fade et se concilie avec un juste sentiment de la réalité.

Maréa, forme grecque du nom que les Egyptiens donnaient à une petite ville de leur nome Libyque. Fortifiée sous la XXVI^e dynastie, elle demeura, jusqu'à la conquête macédonienne, l'une des trois garnisons principales de l'armée perse qui occupait le pays. Ses ruines portent aujourd'hui le nom de *Mariout*.

MARÉAGE (*aj'* — pour *mareiage*; de l'anc. v. *mareier*, aller sur mer) n. m. Mar. Convention par laquelle des matelots s'engagent à prix convenu pour tout un voyage, sans qu'on augmente leur salaire si le voyage se prolonge.

MARÉANT (*an*) n. m. Sur les côtes du Sud-Ouest, Pêcheur qui, à marée basse, va recueillir des coquillages.

Mareau-aux-Prés, comm. du Loiret, arrond. et à 9 kilom. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire, près du talus septentrional de la Sologne; 1.052 hab. Pierre à chaux.

Mareb, rivière de l'Afrique orientale, qui naît en Ethiopie, dans l'Erythrée italienne. Elle court d'abord du N. au S., puis du S.-E. au N.-O., arrose ensuite Kassala, où elle prend le nom de *Kohr-el-Gach*, reçoit à gauche la rivière Akbat et se jette dans le Nil, en amont de Berber. Cours, environ 300 kilomètres.

Mareb, bourgade de l'Arabie (Yémen), sur l'ouadi Chibouan. Ancienne capitale du royaume himyarite de Saba, la ville légendaire de la reine Balkis. Grâce à un immense réservoir formé par une digue (Sidd Mareb), qui barrait une vallée, le pays fut longtemps prospère; la digue, en se crevant, le ruina par l'inondation. Mareb ne s'est jamais relevée de ces désastres.

MARÉCA n. m. Genre de canards voisins des casarcas, et que l'on nomme vulgairement *canards siffleurs*.

— Encycl. Les *marécas* comptent trois espèces : une européenne, les deux autres américaines. Le *mareca Penelope*, répandu dans l'hémisphère boréal, hiverne dans le Midi jusque dans le nord de l'Afrique. Le *mareca Americana*, de l'Amérique boréale, apparaît parfois en Sibérie; il hiverne dans le Sud jusqu'aux Antilles; le *mareca sibilatrix* habite le sud extrême de l'Amérique, dans les parages de Magellan, jusqu'aux îles Falkland.

Maréca.

MARÉCAGE (*kaj'* — pour *marescage*; de *maresc*, anc. forme de *marais*) n. m. Etendue de terrain couverte de marais : *Les* MARÉCAGES *de la Sologne*.

MARÉCAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du marécage; qui est propre aux marécages : *Contrée* MARÉCAGEUSE. ‖ *Gent marécageuse*, Nom donné aux grenouilles par La Fontaine.

— *Air marécageux*, Miasmes qui s'élèvent des marécages. ‖ *Goût marécageux*, Goût particulier au gibier et au poisson pris dans les marécages.

MARÉCHAL (pour *mareschale*; du german. *marahscalc*, serviteur chargé du soin des chevaux [de *scalc*, domestique, et *marah*, cheval]) n. m. Ouvrier qui ferre les chevaux. (On dit plus souvent MARÉCHAL FERRANT.) ‖ Autref. Domestique chargé de soigner les chevaux. ‖ *Maréchal vétérinaire*, Maréchal qui s'occupe spécialement de soigner les chevaux malades.

Armes de la corporation des maréchaux ferrants (XVIII^e s.).

— Archéol. Nom et titre de fonctionnaires qui avaient soin des chevaux et veillaient à la bonne tenue des écuries : MARÉCHAL *des écuries*. ‖ Titre d'une dignité qui n'était, à son origine, que celle d'un officier de cavalerie : MARÉCHAL *de l'host*, MARÉCHAL *de la lice*.

— Art milit. *Maréchal de France* ou simplem. *Maréchal*, Dignité la plus élevée de la hiérarchie militaire.

Aux maréchaux des logis chefs.

Aux maréchaux des logis de semaine.

‖ *Maréchal des logis*, Sous-officier de cavalerie dont le grade correspond à celui de sergent dans l'infanterie. ‖ *Maréchal des logis chef*, Sous-officier de cavalerie dont le grade correspond à celui de sergent-major dans l'infanterie. ‖ *Maréchal des logis fourrier*, Emploi similaire à celui de sergent fourrier. ‖ *Aux maréchaux des logis!* Sonnerie de trompette pour appeler les maréchaux des logis.

— Hist. *Maréchal de camp de l'host* ou *de bataille*, Celui qui, dans les armées féodales du X^e siècle, était le second du connétable de chaque contingent. ‖ *Maréchal du roi* ou *Maréchal de France*, Second du connétable dans l'armée royale. ‖ *Bâton de maréchal*. V. BÂTON. ‖ *Maréchal général*, Chef des maréchaux de France, dont la charge fut créée en 1660. ‖ *Maréchal de la foi*, Titre donné, dans le XIII^e siècle, à Gui de Lévi, qui commandait la croisade contre les albigeois. ‖ *Grand maréchal*, Grand dignitaire qui, en l'absence du grand maître de Malte, avait le commandement militaire de toutes les troupes. ‖ *Maréchal de l'armée de Dieu et de l'Eglise*, Titre du général qui fut élu par les barons anglais révoltés contre Jean sans Terre, en 1215. ‖ *Maréchal des nonces*, Titre de l'officier qui, dans les diètes de Pologne, présidait les délibérations. ‖ *Maréchal d'armes*, Officier créé par Charles VIII, et qui était chargé de tenir un catalogue des armoiries des nobles et d'en vérifier l'authenticité. ‖ *Maréchal de bataille*, Officier créé en 1614, et dont les fonctions consistaient à ranger l'armée en bataille, à choisir le terrain d'après l'ordre et le plan du général en chef, à surveiller le déplacement des troupes, etc. ‖ *Maréchal de la lice*, Officier qui présidait aux tournois et aux joutes, et donnait le signal du combat. ‖ *Maréchal du vautrait*, Officier placé sous les ordres du capitaine général des toiles de chasse, et qui jouissait des privilèges des commensaux du roi. ‖ *Maréchal d'Empire* ou *de l'Empire*, Nom donné à des généraux ayant, sous Napoléon I^er, un rang analogue à celui des maréchaux de France actuels. ‖ *Grand maréchal du palais*, Officier supérieur ayant le commandement en chef dans le palais d'un souverain. ‖ *Maréchal de camp*, Ancien nom des généraux de brigade. ‖ *Maréchal des logis*. Sous l'ancien régime, Officier ayant pour fonction de choisir les lieux où l'armée devait camper et loger, et de distribuer le terrain aux majors de brigade. (V. pl. haut.) ‖ *Maréchal général des logis*, Titre d'une fonction temporaire qui, dans les armées de l'ancienne monarchie, correspondait à celle que remplit aujourd'hui le *chef d'état-major général* ou *major général*. ‖ *Prévôt des maréchaux*, Officier qui commandait, sous l'autorité des maréchaux de France, une compagnie d'archers de police à cheval, dans les provinces.

Bâton de maréchal : 1. 1^er Empire; 2. Restauration : Louis XVIII-Charles X; 3. Louis-Philippe, 2^e République; 4. 2^e Empire.

— Encycl. Milit. *Maréchal de France*. La dignité de *maréchal* paraît avoir la même origine que celle de connétable. Comme chef des écuries royales, celui-ci avait pour auxiliaires des maréchaux, qui restèrent sous ses ordres et changèrent de situation avec lui, quand il devint chef des armées. Leurs attributions furent peu à peu mieux précisées, jusqu'à ce que, sous François I^er, fussent créés les premiers *maréchaux de France*, nommés à vie et honorés du titre de *cousins du roi*.

Armoiries du maréchal.

La situation des maréchaux devint la première de l'armée, lors de la suppression de la connétablie par Louis XIII (1627). Le nombre des titulaires fut ensuite fixé à douze, et s'élevait à ce chiffre quand ils furent supprimés en 1791. Rétablis en 1804 par Napoléon I^er, qui en fixa le nombre à seize, non compris les sénateurs, et leur donna le titre de *maréchaux d'Empire*, ils reprirent le titre de *maréchaux de France* en 1814. La loi de 1839 fixa leur nombre à six au maximum en temps de paix et douze en temps de guerre; elle prescrivait que la dignité de maréchal ne pourrait être conférée qu'aux généraux de division ayant commandé en chef devant l'ennemi, soit une armée ou un corps d'armée composé de plusieurs divisions de différentes armes, soit l'artillerie ou le génie d'une armée composée de plusieurs corps d'armée. La loi des cadres de 1875 a conservé, dans la hiérarchie le titre de maréchal de France, mais en spécifiant qu'une loi ultérieure fixerait les conditions auxquelles il pourrait être conféré. Cette loi n'a jamais été faite.

Maréchaux : 1. Louis XV; 2. Premier Empire; 3. Second Empire.

Maréchal de camp. Dans les armées de l'ancienne monarchie, cet officier général était chargé d'ordonner le campement et le logement des troupes. Ce grade, créé vers le milieu du XVI^e siècle, était intermédiaire entre ceux de lieutenant général et de brigadier général. Il disparut à la Révolution. La Restauration rétablit les maréchaux de camp en 1814, au lieu et place des généraux de brigade, dont ils remplirent les fonctions jusqu'en 1848, époque où reparut le titre de général de brigade.

Maréchal des logis. Sous l'ancienne monarchie, ce fut, dans une armée, un emploi dont les fonctions étaient plus ou moins analogues à celles des chefs d'état-major actuels, ou bien de leurs adjoints ou aides.

On trouvait aussi cette charge dans les régiments d'infanterie, où son titulaire était un officier chargé du logement et du campement. Ce titre fut supprimé en 1762.

Aujourd'hui, l'emploi de *maréchal des logis* correspond, dans les troupes à cheval et dans l'artillerie, à celui de *sergent* dans l'infanterie. Il porte les mêmes insignes de grade : un galon d'or ou d'argent aux parements de chaque manche, sauf dans la gendarmerie, où il porte le *galon double*, le galon métallique simple étant donné au brigadier.

Maréchal ferrant. A chaque escadron, batterie ou compagnie de troupes à cheval, sont attachés deux ou trois maréchaux ferrants, dont un, qui a le grade de brigadier, porte le titre de *maître maréchal ferrant*, les autres ayant celui d'*aide-maréchal*. Dans chaque régiment, l'un des maîtres maréchaux a le titre de *premier maître* et le grade de maréchal des logis. L'insigne distinctif de maréchaux ferrants est un fer à cheval cousu sur chaque bras, et qui est en drap garance ou écarlate pour les aides, brodé en soie or ou argent pour les brigadiers maîtres, tout en or ou argent pour le maréchal des logis premier maître.

Maréchal ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761). — La pièce est amusante : la musique est d'une inspiration généreuse, d'un rare sentiment scénique, et écrite avec une science parfaite. On peut citer le duo de La Bride et de Marcel : *Premièrement, burons;* l'ariette bouffe de La Bride : *Quand pour le grand voyage;* un trio d'un comique achevé, l'air de Jeannette, etc.

Maréchal ferrant (LE), tableau de Ph. Wouwerman, au musée de Dresde. — Un cavalier arrêté devant la boutique d'un maréchal fait ferrer son cheval blanc. Ce tableau est exécuté avec beaucoup de finesse. Ph. Wouwerman a fait de nombreux tableaux sur le même sujet. Des tableaux représentant des scènes analogues ont été peints aussi par Pieter Wouwerman (musée de Besançon), Nic. Berghem, P. Van Bloemen (musée de Toulouse), J.-F. Van Bredael (musée de Dresde), Adrien Van de Velde (musée de Rotterdam), les frères Le Nain (Louvre), E. Meissonier (Salon de 1851).

Le Maréchal ferrant, d'après Le Nain.

Maréchaux (SALLES DES). Treize salles du palais de Versailles, converti en musée par Louis-Philippe, sont consacrées à l'exposition des portraits de tous les maréchaux de France dont on a pu restituer l'image. Ces chambres sont séparées (après la septième) par la galerie dite « de Louis XIII ». Commencée sous Louis-Philippe, cette galerie s'est enrichie depuis de nouvelles toiles de valeur très inégale. Il convient de citer, parmi les meilleures : *Gérard*, par Larivière; *Clausel*, par Champmartin; *Lobau*, par Ary Scheffer; *Sebastiani*, par Winterhalter; etc. — Aux Tuileries, il existait (avant l'incendie du palais en 1871) une salle dite *des maréchaux*, qui contenait les portraits des principaux maréchaux du premier Empire.

Maréchal (Guillaume **Le**), comte DE PEMBROKE, grand seigneur anglais, né vers 1145, mort en 1219. Après avoir été l'un des familiers de Henri au Court-Mantel, il devint l'un des plus vaillants défenseurs de Henri II dans sa lutte contre son fils Richard Cœur de Lion et contre Philippe Auguste. Sous les règnes de Richard et de Jean sans Terre, il occupa les plus hauts emplois dans le gouvernement et, à la mort de ce dernier (1216), il fut chargé de la régence; il réussit alors, malgré son grand âge, à battre les partisans de Louis VIII et à rétablir la paix dans le royaume. Son histoire a été écrite par un contemporain dans un long poème (en vers octosyllabiques à rimes plates) qui n'est nullement dépourvu de mérite littéraire et a la valeur d'un document historique de premier ordre, a été découvert et publié par P. Meyer (Société de l'*Histoire de France*, 1891).

Maréchal (Pierre-*Sylvain*), littérateur, né à Paris en 1750, mort à Montrouge (Seine) en 1803. Avocat au Parlement, il fut détourné du barreau par une inaptitude physique à la parole. Nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, il manifesta dès lors une étonnante activité littéraire. Il n'atteignit pourtant à une certaine réputation que du jour où il publia l'*Almanach des honnêtes gens*, où il substituait aux noms des saints ceux des hommes et des femmes célèbres. Cette fantaisie et quelques autres du même genre lui valurent quatre mois de prison. Il accueillit la Révolution avec enthousiasme. Il est impossible de donner la liste complète de ses œuvres : des *Litanies sur la Providence* (1783) y voisinent avec un *Dictionnaire d'amour* (1788), et une *Nouvelle légende dorée* (1790) avec un opéra sur la *Fête de la Raison* (1794). Tout

ce fatras est aujourd'hui illisible. Un seul des ouvrages de Maréchal eut quelque célébrité : son *Dictionnaire des athées*, composé sur le conseil de son ami Lalande. Pour en marquer la valeur, il suffit de dire que Maréchal range parmi les athées saint Augustin, Pascal et Bossuet.

MARÉCHAL (Charles-Laurent), peintre français, né à Metz en 1801, mort à Bar-le-Duc en 1887. Il fut d'abord ouvrier sellier, puis alla suivre à Paris les leçons de Regnault. Dès 1825, il retourna dans sa ville natale. Il a peint des scènes de genre, des portraits au pastel, etc.; finalement, il s'est adonné à la peinture sur verre. On lui doit les vitraux de la cathédrale de Metz, des églises Sainte-Clotilde, Saint-Augustin et Saint-Vincent-de-Paul, à Paris; au ministère de l'intérieur, au Louvre, des peintures décoratives; à la nouvelle sacristie de Notre-Dame de Paris, des vitraux. Le musée de Metz possède de lui son *Portrait du maréchal Ney*, un *Berger*, une *Jeune fille*, etc. Maréchal avait établi à Metz une fabrique de vitraux peints. Son chef-d'œuvre, dans ce genre, était les deux grandes verrières de la grande nef du palais de l'Industrie.

MARÉCHAL (Charles-*Henri*), compositeur français, né à Paris en 1842. Élève. au Conservatoire, de Benoist et de Victor Massé, il remporta, en 1870, le premier grand prix de Rome à l'Institut. Il était, à cette époque, chef des chœurs au Théâtre-Lyrique. Il est devenu inspecteur de l'enseignement musical. Compositeur délicat, musicien instruit, il a produit des œuvres nombreuses : *les Amoureux de Catherine* (1876); *la Taverne des Trabans* (1881); *Déidamie* (1893); *Calendal* (1894); *Daphnis et Chloé* (1899); *la Nativité*, poème sacré (1879); *l'Etoile*, idylle antique (1881); *le Miracle de Naïm*, drame sacré (1887); *Antar*, tableaux symphoniques; *les Vivants et les Morts*, strophes. Il a écrit aussi divers morceaux pour plusieurs drames représentés à la Comédie-Française et à l'Odéon : *l'Ami Fritz*, *les Rantzau*, *Smilis*, *Crime et châtiment*, etc. Il s'est aussi occupé de critique musicale.

H. Maréchal.

MARÉCHALAT (*la*) n. m. Dignité, charge de maréchal de France : *Arriver au* MARÉCHALAT.

MARÉCHALE n. f. Femme d'un maréchal de France : *Mme la* MARÉCHALE.
— Comm. *Poudre à la maréchale*, Sorte de poudre pour les cheveux.
— Mines. Charbon de terre, très employé, surtout par les forgerons et les maréchaux, parce qu'il s'agglomère facilement en formant une sorte de voûte sous laquelle le fer est chauffé. ‖ Adjectiv. : *Houille* MARÉCHALE.

Maréchale d'Ancre (LA), drame en cinq actes, en prose, d'Alfred de Vigny (Odéon, 1831). — Aux événements historiques qui ont amené le meurtre de Concini et le supplice de sa femme Léonora Galigaï, l'auteur a mêlé une histoire de vendetta assez invraisemblable : en épousant Concini, Léonora a trompé l'amour du Corse Borgia, qui se rend à Paris pour se venger de son rival, en le dénonçant comme complice de l'assassinat de Henri IV. Pour compliquer encore l'intrigue, l'auteur suppose que Concini, laissant le soin du gouvernement à la maréchale, vient courtiser Isabelle, la jeune femme de Borgia. Le Corse aime encore Léonora et cherche en vain à la sauver de la ruine qui se prépare. La maréchale est arrêtée. Concini, au sortir de chez Isabelle, se bat en duel avec Borgia, le blesse mortellement et est tué par Vitry, sur la borne même d'où Ravaillac porta le coup fatal à Henri IV. Léonora, conduite au bûcher au même lieu, passe près des cadavres de son mari et de son amant. Dans ce drame romantique, l'unité de temps est rigoureusement observée; mais, sans parler de nombreuses libertés prises avec l'histoire, la multiplicité des événements ne fait que mieux voir combien la pièce manque d'une action forte et une.

MARÉCHALERIE (*rî*) n. f. Art ou profession de maréchal ferrant. V. FERRURE.

MARÉCHALISTE (*lisst'* — de *Maréchal*, n. du fondateur) n. m. Membre d'une secte américaine, qui paraît n'être qu'une branche des méthodistes.

MARÉCHAUSSÉE (*chô-sé*) n. f. Juridiction des maréchaux de France. Vx. ‖ Ancien corps de cavalerie qui a été remplacé par la gendarmerie, dont il faisait l'office : *Etre poursuivi par la* MARÉCHAUSSÉE.
— ENCYCL. Le nom de *maréchaussée* venait de ce que ce corps de gens à cheval était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. Les hommes qui le composaient, munis de sabres et d'armes à feu, étaient appelés *archers*, en souvenir de leur armement primitif. Il existait des archers du grand prévôt de l'hôtel de la maréchaussée, du prévôt des marchands, de la ville, du guet, etc.

Maréchaussée, sous Louis XV.

MARÉE du lat. *mare*, mer) n. f. Mouvement régulier et périodique des eaux de la mer, par lequel le niveau monte et descend chaque jour dans un même lieu. ‖ *Marée diurne*, Mouvement qui ne se fait sentir qu'une fois par jour. ‖ *Marée semi-diurne*, Mouvement qui a lieu deux fois en vingt-quatre heures. ‖ *Marée montante*, Flot ou flux. ‖ *Marée haute*, Maximum du flot ou plein de l'eau. ‖ *Marée descendante*, Jusant ou reflux. ‖ *Marée basse*, Fin du jusant ou bas de l'eau. ‖ *Marées de vives eaux*, Grandes marées. ‖ *Marées de mortes eaux*, Marées de quadratures. ‖ *Changement de marée*, Renversement du courant. ‖ *Renversement de marée*, Moment où le courant de marée change de sens. (C'est le moment où la mer est *étale*.) ‖ *Coefficient de marée*, Hauteur de la montée au-dessus du zéro ou Différence entre le zéro et le niveau de la basse mer. ‖ *Courant de marée*, Courant déterminé par le flux ou le reflux. ‖ *La marée perd*, Le niveau de la mer baisse. ‖ *Les marées rapportent*, Les courants de marée montante battent en côte. ‖ *Raz de marée*, Montée brusque et imprévue du niveau de la mer. (V. RAZ.) ‖ *Echelle de marée*, Pieu de bois ou de fer enfoncé à poste fixe et portant des graduations sur lesquelles on lit la hauteur de l'eau à un moment quelconque. ‖ *Profiter de la marée*, *Prendre la marée*, Se servir des courants de flot ou de jusant pour sortir d'un port, d'une passe, ou y entrer. ‖ *Signaux de marée*, Signaux hissés à l'entrée des ports de commerce pour informer les marins de l'état de la hauteur d'eau dans le port. ‖ *Marée barométrique*, Oscillation régulière du baromètre constatée chaque jour, en mer, au moyen des baromètres enregistreurs. ‖ *Port de toute marée*, Port où l'eau est toujours assez haute pour recevoir les navires.
— Poisson de mer pris et mangé dans l'intervalle d'une marée à l'autre. ‖ *Odeur de marée*, Odeur particulière du poisson de mer frais. ‖ *Train de marée*, Train express partant d'un port de pêche à destination d'une grande ville, pour y apporter le poisson frais.
— Dr. anc. *Chambre de la marée*, Juridiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson destiné à l'approvisionnement de Paris.
— Pêch. Relevage des lignes dites *palangres*.
— LOC. PROV. : **Arriver comme marée** (ou **mars**) **en carême**, Arriver à propos, au moment opportun. (V. MARS.) ‖ **Aller contre vents et marée, Faire quelque chose malgré vents et marée**, En dépit de tous les obstacles.
— ENCYCL. Les *marées* sont produits par les attractions lunaires et solaires, combinées avec la rotation de la terre. On a constaté que la lune produit deux ondes dites ondes semi-diurnes, déterminant dans les mers à marées deux pleines mers et deux basses mers en vingt-quatre heures. Le soleil, au contraire, ne produit qu'une onde dite onde diurne, beaucoup moins forte que les ondes lunaires et ne donnant qu'un seul mouvement ascensionnel en vingt-quatre heures.

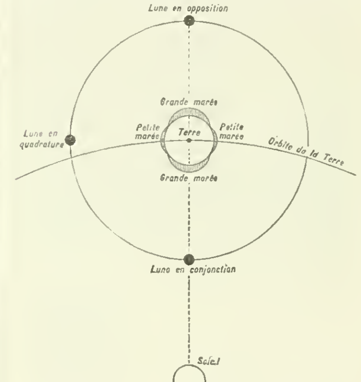

Figure schématique pour l'explication des marées.

Les effets les plus considérables sont ceux produits par la lune, par suite de son rapprochement de la terre; mais son effort est irrégulier et varie chaque jour, tant par son changement de position par rapport à la terre que par ses déplacements relatifs par rapport au soleil, dont elle augmente ou réduit l'effort suivant qu'elle se trouve du même côté ou du côté opposé. A la nouvelle lune et à la pleine lune, le soleil et la lune étant du même côté, les efforts s'ajoutent et la marée est la somme des deux marées partielles; mais, aux quadratures, c'est-à-dire quand la lune est aux quartiers, l'effet du soleil contre-balance celui de la lune, et la haute mer lunaire correspond à la basse mer solaire; la marée est donc, dans ce cas, produite par la différence des deux efforts.

Une figure montrera très clairement les effets de la lune et du soleil dans leurs positions respectives par rapport à la terre, l'attraction lunaire étant égale à deux fois et demie celle du soleil.

La configuration des côtes et l'étendue des mers exercent une grande influence sur l'importance et la régularité des marées. Les mers vastes, les océans, ont des marées régulières, mais de hauteurs variables, selon les anfractuosités des côtes et les îles qui les environnent. La Méditerranée, divisée en plusieurs bassins, n'a de marée que dans le golfe de la grande Syrte jusqu'aux côtes de la Tunisie. Dans certaines mers, celle de Chine, par exemple, on constate deux marées en Cochinchine, une seule au Tonkin et deux sur les côtes de Chine. En France, entre Saint-Malo et Cherbourg, la force de la marée a des variations surprenantes. Dans le premier port, la marée totale atteint 12 mètres; à Cherbourg, elle ne dépasse pas 5m,60. Les marées les plus fortes ayant lieu aux époques où la lune et le soleil sont le plus rapprochés de l'équateur, c'est-à-dire aux équinoxes, il en résulte que, inversement, les plus faibles ont lieu aux quadratures, et le retard du passage de la lune au méridien étant de 50 minutes 30 secondes par jour, les marées subissent également ce retard. L'annuaire des marées donne avec les établissements des ports importants le moyen de calculer très aisément tous les éléments intéressant les marées et la navigation côtière. Dans les ports de commerce, la hauteur de la marée est signalée au moyen de ballons, et l'on prévient ainsi les navires qui veulent rentrer de l'état du courant et des dangers qu'ils peuvent courir. On hisse aussi un pavillon au flot, aussitôt que le chenal a 2 mètres d'eau; on l'amène au jusant, aussitôt que le niveau est inférieur à 2 mètres. Une flamme supérieure au pavillon indique le flot; une flamme inférieure à un pavillon indique le jusant. Le pavillon rouge en tête de mât annonce que le port est condamné. La nuit, des feux remplacent les pavillons, et on signale que l'entrée du port est interdite au moyen de deux feux rouges superposés. V. MER.

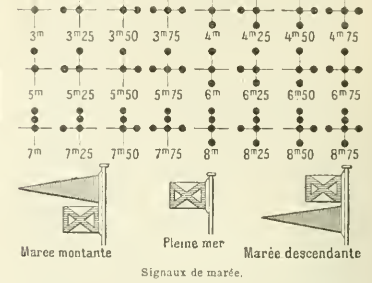

Signaux de marée.

MARÉGRAPHE (de *marée*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Instrument enregistrant automatiquement les mouvements de flux et de reflux de la mer. ‖ On appelle encore cet instrument MARÉOGRAPHE, MARÉOMÈTRE, PUITS DE MARÉE.
— ENCYCL. Les lectures à l'échelle de marée étant rendues très difficiles à cause des mouvements incessants de la mer et du clapotis qui en résulte, on remplaça l'échelle par un puits communiquant avec la mer. Un flotteur placé dans ce puits transmet son mouvement à un stylet, qui trace une courbe sur une feuille se déroulant proportionnellement aux temps. Les courbes obtenues permettent de déterminer les éléments des marées et de faire les calculs nécessaires à l'établissement des tables.

Marégraphe à cylindre horizontal.

MARÈGUE (*règh'*) n. f. Gros tissu de laine, dont on fait des limousines pour les charretiers.

MARÉKANITE ou **MARÉCANITE** n. f. Variété de pétrosilex.

MARELLE (*rèl'* — autref. *mérelle*, forme fém. de MÉREAU) n. f. Jeu d'enfants. ‖ Figure tracée pour ce jeu.
— ENCYCL. Il y a deux sortes de jeux de *marelles* : l'un jeu de calcul (la *marelle assise*), et l'autre jeu d'adresse, que l'on appelle *marelle à cloche-pied*.
Marelle à cloche-pied. On trace sur le sol une figure dans le genre de celles que nous représentons, mais dont la composition des cases varie au gré des joueurs. Chaque joueur est muni d'un palet, et, placé devant la marelle, il jette ce palet dans la première case. Puis, allant à cloche-pied, il pousse du le palet pied et s'efforce de le faire sortir de la marelle en le ramenant au point de départ. Le coup réussi, il jette le palet dans la seconde case, et procède de même; il le jette ensuite dans la troisième, etc. Si le palet

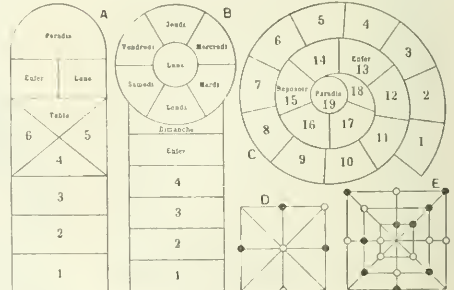

Marelles : A, ordinaire; B, des jours; C, ronde; D, assise (simple); E, assise (triple).

s'arrête sur une raie ou s'il passe par les côtés de la marelle ou par les flammes (quarts de cercle que l'on trace aux deux coins sur la base du premier rectangle), le coup est manqué et le joueur cède le tour à un autre. Les dernières cases portent des noms fantaisistes : *paradis, enfer, reposoir, table, lune,* etc. Au *paradis* et au *reposoir*, on peut mettre les deux pieds ; si le joueur (ou son palet) entre en *enfer*, il doit recommencer le jeu. La marelle a une foule de variantes.

Marelle assise. On trace sur la terre, sur un banc ou sur un carton, un carré coupé par les deux diagonales et par deux lignes droites partant du milieu des côtés. Chaque joueur a trois pions qu'il pose successivement, et en alternant avec son adversaire, aux points d'intersection. Le jeu consiste, en avançant un seul pion d'un point à l'autre, à chaque coup, à les placer tous les trois en ligne droite, dans n'importe quel sens. Cette marelle est dite *simple*. Mais il y en a de *doubles*, de *triples*, suivant que l'on trace deux, trois carrés et que l'on joue alors avec six, neuf pions, en procédant comme pour la marelle simple.

MAREMMATIQUE (*rèm', lik'*) adj. Qui est propre aux maremmes.

MAREMME (*rèm'* — ital. *maremma;* du lat. *maritima*, bord de la mer) n. f. En Italie, Terrain malsain et marécageux dans certaines saisons de l'année. ‖ Etang que l'on a comblé et que l'on cultive.

MAREMME (la), région d'Italie, le long du littoral de la mer Tyrrhénienne, depuis la Magra jusqu'au Volturne ; mais ce nom s'applique surtout à la partie nord-ouest, en Toscane. Cette région, d'ailleurs très fertile, longue de 140 kilom., large de 10 à 30, est couverte de marais pestilentiels où règne la *malaria*. (V. ce mot.) Les Etrusques et les Romains avaient fait dans la région de grands travaux de drainage et d'assèchement, que les invasions et les troubles du moyen âge ont fait abandonner.

MAREMNE, petite région maritime de France, dont la localité principale est Capbreton, arrond. de Dax (Landes). A côté des forêts de pins caractéristiques de la région landaise, on trouve encore dans la Maremne des chênes-liège et quelques coteaux plantés de vignes.

MARENCO (Carlo), poète dramatique italien, né au village de Cassolo (prov. de Lomellina) en 1800, mort en 1846. Le *Lévite d'Ephraïm* (1821) et le beau drame de *Buondelmonte* (1828) commencèrent sa réputation. Il donna ensuite : *Corso Donati*, tableau des discordes politiques des Italiens ; *Ezzelin III*, où il a peint d'une façon saisissante la chute de ce tyran ; *Ugolin, la Famille Foscari, Arnauld de Brescia, Adelize, Manfred, Jeanne Ire, Pia de' Tolomei, Henri de Souabe, la Guerre des barons, Conradin.* Toutes ces tragédies historiques contiennent en général une peinture fidèle des caractères, et sont remarquables par la vivacité de l'intrigue et par l'élégance du style. Sa *Pia de' Tolomei*, tirée d'un épisode célèbre de Dante, a été jouée à Paris avec un grand succès. — Son fils Léopold, né à Ceva en 1831, fit représenter avec succès une tragédie, *Isabella Orsini*, et, après avoir abandonné une chaire à l'université de Milan (1864-1871), il s'adonna uniquement à la littérature. Trois pièces de théâtre : *Piccarda Donati, Saffo* et *Speronella* fondèrent sa renommée. Il publia ensuite des petits poèmes et quelques comédies : *un Malo Esempio in famiglia ; Letture ed esempi ; lo Spiritismo ; Supplicio di Tantalo ; gli Amori del nonno.*

MARENCO (Romualdo), compositeur et chef d'orchestre italien, né à Novi-Ligure en 1841. Cet artiste, qui fut quelque temps chef d'orchestre à la Scala de Milan, s'est fait une spécialité de la musique de ballet. Nous citerons seulement dans ce genre : *Bianca di Nevers, Emma Florans, Nilly, le Follie del carnevale, la Sirena, l'Astro degli Afghani, Giuditta, Sieba, Excelsior* (ces deux derniers ont obtenu un grand succès à l'Eden de Paris). On doit encore à Marenco un drame lyrique, *Lorenzino de' Medici*, qui fut représenté à Lodi en 1874.

MARÈNE n. f. Nom vulgaire de certains poissons du genre corégone.

— Encycl. Les *marènes* se rapportent à deux espèces de l'Europe boréale. La *marène* proprement dite, ou *grande marène* (coregonus marænа), n'est peut-être qu'une variété du lavaret ; très répandue dans les lacs d'Allemagne, elle constitue un objet d'alimentation assez important, surtout salée et fumée. La *petite marène* ou *remme* (coregonus albula), des lacs de l'Allemagne du Nord et de la Scandinavie, a été introduite en Ecosse. Sa chair fumée est également l'objet d'un commerce important. V. corégone.

Marène.

MARENE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), près de la Mellea, sous-affluent du Pô par la Maira ; 2.471 hab. Industrie de la soie.

MARENGO (*rin*) n. m. Sorte de drap cuir-laine, dont le fond, qui est noir, est parsemé de petits effets blancs à peine apparents.

— Adjectiv. : *Draps marengo.*

MARENGO (*rin*), village d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), entre la Bormida et le Tanaro ; 2.450 hab. Le 14 juin 1800, victoire de Bonaparte sur les Autrichiens.

— Art culin. *Poulet à la Marengo.* Préparation culinaire inventée, dit-on, par le cuisinier de Bonaparte, le jour de la bataille de Marengo, pour accommoder un poulet à l'huile, à défaut de beurre. (Voici la véritable recette : Versez quelques bonnes cuillerées d'huile dans une casserole, ajoutez-y du persil haché, de l'ail écrasé, placez-y le poulet, saupoudrez-le d'une pincée de mignonnette, arrosez-le de vin blanc, mettez deux tomates épluchées et des champignons. Salez, poivrez et laissez cuire lentement. Servez en l'entourant de croûtons passés au beurre. — Le veau se prépare également en *marengo*, ainsi que le lapin domestique et le canard.)

Marengo (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, le 14 juin 1800. Après la défaite de son lieutenant Ott à Montebello (9 juin), Mélas, commandant en chef autrichien, concentra son armée à Alexandrie. Bonaparte envoya Desaix avec la division Boudet vers Novi pour lui barrer la route de Gênes, Victor et Lannes à Marengo et San Giuliano pour couvrir celle de Plaisance. Lui-même se porta vers le Nord, pour surveiller l'ennemi de ce côté. Ainsi cerné, Mélas n'eut plus que la ressource de s'ouvrir un passage de vive force vers Plaisance. Le 14 juin, à l'aube, ses 60.000 hommes franchissaient la Bormida et marchaient sur Marengo. A huit heures, l'action s'engageait. Il y eut trois batailles distinctes : tout d'abord, l'avant-garde, commandée par O'Reilly, se heurta aux divisions Gardanne et Chambarlhac, postées sur le Fontanone, ruisseau profond et vaseux, qui couvre Marengo à l'O. Elle les rejeta derrière ce fossé, mais tous ses efforts pour le franchir à son tour furent infructueux. Haddik, accouru à la rescousse, est tué. Son successeur, Kaim, est ramené par Lannes, pendant que la cavalerie de Kellermann, fils du vainqueur de Valmy, culbute celle de Pilaty. A onze heures seulement, de nouveaux renforts autrichiens eurent raison des divisions françaises harassées : Kaim emporte Marengo ; tandis que Ott, après avoir filé à gauche et pris Castel Ceriolo, se rabat au S. en plein flanc de Lannes. Il était onze heures. L'armée française reculait sur toute la ligne. A midi, Bonaparte arrive à San Giuliano, avec sa garde consulaire. Lannes et Victor reprennent l'offensive : Carra-Saint-Cyr reconquiert Castel Ceriolo. Mais, à trois heures, accablés par le nombre, les Français rétrogradent lentement sur San Giuliano. La seconde bataille est perdue pour Bonaparte. Mélas rentre à Alexandrie, d'où il expédie Radetzky à Vienne pour annoncer sa victoire, et charge son chef d'état-major, Zach, de poursuivre la marche vers Plaisance. Zach masse ses troupes en colonne serrée, et se porte sur San Giuliano. Mais Desaix, accouru au canon, arrive auprès de Bonaparte et le décide à un dernier combat. Attaquée de front par la division Boudet, prise en écharpe par l'artillerie de Marmont, la colonne autrichienne vacille un instant ; Kellermann fond sur elle, et la coupe en deux : une partie, avec Zach, met bas les armes, l'autre se débande et s'enfuit vers Alexandrie, entraînant dans sa panique toute l'armée autrichienne. Le lendemain, Mélas signait la convention d'Alexandrie, qui livrait à la France toute la haute Italie jusqu'au Mincio. Les Autrichiens perdirent 8.000 hommes, les Français 6.000 environ ; leur perte la plus cruelle était celle du général Desaix, tué à la tête de sa division, au moment où il l'engageait dans la lutte.

Plan de la bataille de Marengo.

— Iconogr. La *Bataille de Marengo* a été peinte par Le Jeune, Langlois, C. Godefroy (1834). Une composition sur le même sujet a été gravée par Claude Fortier. Au musée de Versailles est un tableau allégorique de Callet sur la *Bataille de Marengo*. L'épisode de la *Mort de Desaix* a été peint par J.-B. Pajou (1810), par Eugène Ginain (1857). Au Salon de 1859, Carrier-Belleuse a exposé un beau groupe représentant le même sujet.

Bataille de Marengo, d'après Langlois.

MARENGO, village d'Algérie (dép. d'Alger), à l'extrémité ouest de la Mitidja ; 953 hab. Marché important. Barrage de l'oued Meurad. Ch. de f. sur route pour El-Affroun.

MARENNES (*rèn'*) n. f. Huître venant de Marennes.

MARENNES (en lat. *Marenix*), ch.-l. d'arrond. de la Charente-Inférieure, à 31 kilom. de La Rochelle, sur la Seudre, près de l'Océan ; 6.293 hab. (*Marennais, aises.*) Ch. de f. Etat. Marais salants ; parcs à huîtres, donnant des huîtres renommées et des huîtres portugaises ; récolte de vins, de fèves des marais, de pois, de maïs. Fabriques de produits chimiques. Port peu profond, qui importe des charbons et bois du Nord, et exporte des huîtres, du sel, des vins, des légumes, etc. La ville est entourée de canaux et de marais peu salubres, qui lui ont valu le surnom de Colloque des Iles. Eglise du xive siècle, rebâtie au xviie. Marennes qui, au xiie siècle, relevait de l'abbaye de Saintes, fut, du xiiie au xvie, un port de pêche important. Annexée à La Rochelle, elle obtint des franchises spéciales et, en 1548, sous Henri II, ses habitants se révoltèrent contre la gabelle, puis, peu après, se firent protestants. De 1568 à 1570, elle subit des sièges sanglants. — L'arrondissement a 6 cant., 34 comm. et 58.048 hab. ; le cant. 5 comm. et 11.631 hab.

Armes de Marennes.

MARENO di Piave, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), près de la *Piave ;* 3.494 hab.

MARENZIO (Luca), compositeur italien, né à Coccaglia vers 1550, mort à Rome en 1599. Il vécut auprès du roi de Pologne, puis retourna à Rome, où il devint maître de chapelle du cardinal d'Este, ensuite du cardinal Aldobrandini avant de faire partie de la chapelle pontificale. Ses contemporains l'appelaient **il Dolce Cigno.** Nul ne l'a surpassé, surtout dans la composition des madrigaux, qui valent par l'expression tendre ou mélancolique, et par des hardiesses d'harmonie nouvelles pour le temps. Ses œuvres comprennent un grand nombre de recueils, de madrigaux, un recueil de *Sacri Concenti* et 5 recueils de villanelles *alla Napoletana.*

MARÉOGRAPHE n. m. Mar. V. marégraphe.

MARÉOMÈTRE n. m. Mar. Syn. de maréographe.

MARÉOTIDE (nome), nome de l'Egypte, voisin du lac Maréotis.

MARÉOTIQUE (*tik'*) adj. Géogr. anc. Qui appartenait au nome Maréotide.

MARÉOTIS (lac), nom du lac voisin de la ville de Maria, et qui était alimenté dans l'antiquité par plusieurs canaux détachés de la branche Canopique du Nil. Les coteaux qui l'avoisinaient produisaient un vin blanc sucré et capiteux fort goûté. C'est lui qu'Horace accuse d'avoir inspiré à Cléopâtre contre la puissance romaine les projets ambitieux qui causèrent sa perte. Le lac Maréotis, devenu après la conquête arabe lac de *Mariout*, s'était desséché à la fin du xviiie siècle ; en 1800, les Anglais y introduisirent les eaux de la mer pour couper la retraite aux Français qu'ils assiégeaient dans Alexandrie, et le transformèrent en une sorte de mare saumâtre.

MARER v. n. Pop. Etre blasé, dégoûté. ‖ *Marez !* Assez ! **Se *marer*** v. pr. Arg. Rire.

MARESCALIER (*rè-ska-li-é* — du vx franç. *marescal*, maréchal) n. m. Garde des frontières. Vieux. ‖ *Droit de marescalier*, Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers de l'avoine et du foin pour leurs chevaux.

MARESCHAL (Georges), chirurgien français, né à Calais en 1685, mort à Paris en 1736. En 1703, il devint premier chirurgien de Louis XIV, et obtint, trois ans plus tard, des titres de noblesse. Il fonda avec Lapeyronie l'Académie royale de chirurgie.

MARESCHÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 26 kilom. de Mamers, sur l'Orthon, tributaire de la Sarthe ; 1.001 hab. Ch. de f. Ouest. Chaux hydraulique.

MARESCHES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 35 kilom. d'Avesnes, sur la Rhônelle ; 990 hab. Brasseries, sucreries. Fours à chaux, fabrique de tissus.

MARESCOT (Armand-Samuel, marquis de), général français, pair de France, né à Tours en 1758, mort à Saint Quentin (Loir-et-Cher) en 1833. Capitaine du génie en 1792, il se distingua à la défense de Lille (1792-1793), aux sièges de Charleroi, de Valenciennes, de Maëstricht (1794). La Convention le nomma général de division. Envoyé à l'armée des Pyrénées, puis à celle du Rhin, il prit part aux combats de Landau et de Kehl. Gouverneur de Mayence après le 18-Brumaire, premier inspecteur général du génie (1800), il fit la campagne d'Allemagne (1805) et, en 1808, partit pour l'Espagne. De retour en France, il fut emprisonné pour avoir pris part à la capitulation de Baylen, puis exilé à Tours. En 1814, Louis XVIII le rappela et le créa marquis. On a de lui : *Relation des principaux sièges soutenus en Europe par les armées françaises, depuis 1792.*

MARESKA (Joseph-Daniel-Benoit), chimiste et mathématicien belge, né et mort à Gand (1803-1858). Il devint, dans sa ville natale, professeur de mathématiques (1827-1830) à l'Athénée et professeur de chimie (1830-1858) à la Faculté. On lui doit de nombreux mémoires sur la liquéfaction et la solidification des gaz, etc. Il a publié : *Theoria limitum* (1823) ; *De causticis per reflexionem et refractionem* (1826) ; *Pharmacopæa belgica nova*, avec Martens, Hemptinne, etc. (1854).

MARESQUE (*rèssk'*) adj. Se dit, dans le Pas-de-Calais, des terres marécageuses.

MARESTIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Saint-Servan en 1782, mort à Brest en 1832. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra, en 1802, dans le corps du génie maritime, se rendit, en 1818, en Amérique et en Angleterre pour y étudier la navigation à vapeur, et construisit en France le premier bâtiment à vapeur. Il a publié : *Mémoires sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis d'Amérique* (1824) ; *Sur les explosions de machines à vapeur et les précautions à prendre pour les prévenir* (1825).

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, homme d'Etat français, né à Dijon en 1763, mort à Paris en 1839. Avocat au parlement de Bourgogne, il se rendit à Paris en 1788 et, sous la Révolution, suivit assidûment les séances de la Constituante, dont il eut l'idée de publier les comptes rendus ; c'est là l'origine du « Journal officiel ». Il fit la connaissance de Bonaparte à l'hôtel de l'Union, où ils logeaient tous deux. Membre du club des Jacobins, il démissionna après l'affaire du Champ-de-Mars, et entra aux Feuillants. Chargé d'une mission en Angleterre, puis nommé ambassadeur à Naples, il fut arrêté avec Sémonville par les Autrichiens, échangé au bout de trente

mois contre Madame Royale, et retourna en France, où il s'occupa de journalisme. A son retour d'Egypte, Bonaparte le nomma secrétaire général, puis secrétaire des consuls, et, après la disgrâce de Bourrienne, secrétaire d'Etat et chef de cabinet. Napoléon l'emmena avec lui dans ses campagnes. Comte de l'Empire en 1809, duc de Bassano dans la même année, ministre des affaires étrangères en 1811, Maret fut chargé de négocier, avant la campagne de Russie, une alliance avec la Prusse et l'Autriche. Rendu impopulaire à la suite du décret qui ordonnait une levée de 350.000 hommes, en 1813, il fut remplacé par le duc de Vicence. Profondément dévoué à l'Empereur, il resta auprès de lui pendant les campagnes de 1813 et de 1814, et reprit, aux Cent-Jours, les fonctions de ministre d'Etat. Forcé de quitter la France après Waterloo, il y rentra en 1820, et fut nommé pair de France par Louis-Philippe (1831). Il faisait partie de l'Académie française, depuis 1808. — Son fils NAPOLÉON-JOSEPH-HUGUES, duc de Bassano, né en 1803, fut secrétaire d'ambassade en Belgique, sous Louis-Philippe. Louis Bonaparte le nomma ministre auprès du grand-duc de Bade (1849) et, l'année suivante, auprès du roi des Belges (1851). Sénateur de l'Empire (1852), il remplit jusqu'en 1870 la charge de grand chambellan du palais.

Maret duc de Bassano.

MARET (Henri-Louis-Charles), évêque *in partibus* de Sura né à Meyrueis, en 1805, mort à Paris en 1884. Après avoir été, à Paris, vicaire à Saint-Philippe du Roule, il devint doyen de la faculté de théologie de la Sorbonne. Nommé évêque de Vannes (1860), il ne put obtenir ses bulles, et, atteint de surdité, donna sa démission. Le pape Pie IX le nomma alors évêque *in partibus* de Sura, et il reçut, en 1884, le titre de primicier du chapitre de Saint-Denis. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur le panthéisme* (1839); *Théodicée chrétienne* (1844); *la Vérité catholique et la Paix religieuse* (1884).

MARET (Henry), littérateur et homme politique français, né à Sancerre en 1838. Employé à la préfecture de la Seine, il se lança bientôt dans le journalisme, collabora au « Charivari » et à des journaux de l'opposition, et fut condamné, pour délit de presse, à cinq ans de prison, réduits bientôt après à quatre mois. Il donna ensuite, sous son nom ou sous des pseudonymes, des articles à divers journaux et fut rédacteur en chef du « Mot d'ordre », de la « Vérité », et, de 1881 à 1897, du « Radical ». Conseiller municipal à Paris (1879-1881), député de la Seine (1881); réélu en 1885 dans la Seine et le Cher, il opta pour le Cher. Il fut réélu député de Sancerre en 1889, 1893 et 1898. Radical, il a combattu la politique de Gambetta. Il se prononça, en 1886, au nom de la liberté, contre l'expulsion des princes, fit une vive campagne contre le boulangisme, et, impliqué dans les poursuites relatives au Panama, il fut acquitté (1897). On lui doit des œuvres littéraires : *Semaines dramatiques et littéraires* du « Radical » : *le Tour du monde parisien* (1862); *les Compagnons de la marjolaine* (1864); *Justice* (1898); etc.

MARETON n. m. Dans certaines parties de la France, Canard domestique vivant en liberté.

MARETS (Nicolas DES), seigneur DE MAILLEBOIS, financier, neveu de Colbert, né en 1650, mort en 1721. D'abord commis de son oncle, il devint maître des requêtes, puis intendant. Compromis dans une affaire de concussion, il fut exilé dans ses terres, mais rappelé en 1699, sur le désir de Chamillard, contrôleur général des finances, qui en fit son second, avec le titre de directeur. Lors de sa démission, Des Marets obtenait la charge de contrôleur général. Mais le crédit mort, la défiance absolue, les expédients épuisés, une dette de plus de 2 milliards rendaient au nouveau contrôleur général la position intenable. Cependant, il se mit à l'œuvre, fit appel au traitant Samuel Bernard, qu'il fit anoblir, et dont il obtint des prêts considérables. Malgré la guerre des Flandres, grâce aux ressources de son esprit ingénieux et à *l'impôt du dixième*, Des Marets évita la banqueroute. Mais Louis XIV mourut, et le Régent destitua le contrôleur général. Ce dernier lui adressa un *Mémoire*, loué hautement par Voltaire, et qui est un modèle du genre.

MARETZ, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 24 kil. de Cambrai, au bord d'une ravine sèche du canal des Torrents; 2.874 hab. Fabrique de tissus, soieries.

MAREUIL, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 21 kilom. de Nontron, sur une colline, entre la Belle et le ruisseau de Saint-Pardoux; 1.483 hab. Commerce de truffes et de vins (vins de Rossignol). Tréfilerie, pointerie; carrières. Château des XIVe et XVIe siècles, autrefois le siège d'une des quatre baronnies du Périgord. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles. — Le canton a 14 comm. et 7.621 hab.

MAREUIL, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 42 kilom. de Blois, sur la rive gauche du Cher; 1.120 hab. Tonnellerie. Eglise du XIIe siècle.

MAREUIL, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 23 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur le Lay; 1.897 hab. Minoterie importante; fabrique de chaux; tanneries. Vins. Eglise des XIIe, XIVe et XVe siècles. Restes d'un camp antique. — Le canton a 13 comm. et 9.805 hab.

MAREUIL (Arnaut DE), poète provençal de la fin du XIIe siècle, originaire de Mareuil (Dordogne). D'abord clerc, il se fit jongleur, et fut protégé par Azalaïs, de Béziers, et Guillaume VIII, de Montpellier. Il est l'auteur d'environ 25 chansons, de 5 « saluts » ou lettres d'amour d'une élégante banalité, et d'un *Ensenhamen*, qui contient quelques renseignements curieux sur les mœurs d'alors. On trouvera ses œuvres dans les divers recueils de poésies provençales (Raynouard, Mahn, etc.) et dans les t. XX et XXI de la « Revue des langues romanes ».

MAREUIL-CAUBERT, comm. de la Somme, arrond. et à 5 kilom. d'Abbeville; 831 hab. Tourbières. Restes d'un camp romain et d'un château fort. Eglise du XIe siècle, statue colossale de saint Christophe.

MAREUIL-LE-PORT, comm. de la Marne, arrond. et à 16 kilom. d'Epernay, sur le Flagot, affluent de la Marne; 1.209 hab. Briqueteries, tuileries, moulins.

MAREUIL-SUR-ARNON, comm. du Cher, arrond. et à 32 kilom. de Bourges, sur l'*Arnon*; 1.464 hab. Carrières de pierre de taille, huileries. Manoir de la Roise (XVIe s.).

MAREUIL-SUR-AY, comm. de la Marne, arrond. et à 29 kilom. de Reims, sur la Marne, en face des escarpements de la montagne de Reims; 1.285 hab. Carrière de craie, vannerie; commerce de vins. Eglise du XIIe siècle. Le vignoble de Mareuil, dans la région dite « Rivière de Marne », fournit d'excellents vins, provenant la plupart du plant doré; principaux quartiers : *les Goisses, Pruche, les Valefroys, Montin, la Croix-Blanche, les Vignes*, etc.

MAREUX (*reû*) n. m. Arg. Gueux. ‖ Trompeur.

MAREY (Etienne-Jules), médecin et physiologiste français, né à Beaune en 1830. En 1860, il ouvrit un cours libre de physiologie expérimentale, qu'il continua l'année suivante à l'Ecole pratique; en 1867, il créa un laboratoire privé de physiologie. Nommé professeur d'histoire naturelle au Collège de France en 1867, il devint, en 1874, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, fut élu membre de l'Académie de médecine en 1872 et membre de l'Académie des sciences en 1878. Il a perfectionné et généralisé l'emploi des appareils graphiques pour l'étude des phénomènes physiologiques : il a ainsi étudié les mouvements du cœur, la contraction musculaire, la marche, le vol des oiseaux. Nous citerons de lui : *Physiologie médicale de la circulation du sang* (1863); *Etudes physiologiques sur les caractères graphiques des battements du cœur et des mouvements respiratoires* (1865); *Physiologie expérimentale* (1875); *la Méthode graphique dans les sciences expérimentales et particulièrement en physiologie et en médecine* (1878); *la Circulation du sang à l'état physiologique et dans les maladies* (1881); *Etude de la locomotion animale par la chromophotographie* (1887); *Physiologie du mouvement : le vol des oiseaux* (1890); *le Mouvement* (1894). Marey a publié, avec Chauveau et Bouchard, les « Archives de physiologie normale et pathologique », fondées par Brown-Séquard.

Marey.

MAREYEUR (*ré-i-eur*), **EUSE** n. Marchand, marchande de marée. ‖ Homme qui débarque le poisson des bateaux de pêche.

— Adjectiv. : *Marchand* MAREYEUR.

MAREY-MONGE (Guillaume-Stanislas), comte DE PÉLUZE, général français, né à Nuits en 1796, mort à Pommard en 1863. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'artillerie, prit part, en 1830, à la prise d'Alger, fut promu colonel des spahis, en 1837 et obtint, ainsi que son frère, en 1840, de joindre à son nom de Marey celui de son grand-père Monge. Maréchal de camp en 1843, divisionnaire en 1848, gouverneur général de l'Algérie par intérim, il devint sous l'Empire comte de Péluze, et sénateur (1863). On lui doit plusieurs mémoires; *Poésies d'Abd-el-Kader; ses règlements militaires* (1848). — Son frère, GUILLAUME-ALPHONSE-FÉLIX, né et mort à Pommard (Côte-d'Or) [1818-1877], fut député de la Côte-d'Or, de 1861 à 1871.

MARFÉE (BOIS DE LA), sur la rive gauche de la Meuse, près de Sedan. Il a donné son nom à la bataille où, le 6 juillet 1641, le comte de Soissons, en révolte contre le gouvernement de Richelieu, mit en déroute l'armée royale, commandée par le maréchal de Châtillon. Elle coûta la vie au vainqueur, qui, dans la poursuite, fut mortellement blessé par un coup de pistolet.

MARFIL n. m. Techn. Syn. de MORFIL.

MARFORI (don Carlos), marquis DE LOJA, homme politique espagnol, né à Loja (prov. de Grenade) en 1828, mort à Madrid en 1892. D'origine plébéienne, il entra dans l'administration et eut un avancement rapide. La reine Isabelle l'admit dans son intimité la plus étroite et le combla de dignités. Il fut nommé successivement préfet de Madrid, sénateur, marquis de Loja (1868), ministre des colonies, préfet du palais. La scandaleuse faveur dont il jouissait contribua à dépopulariser Isabelle, qu'il suivit en exil après la révolution de 1868. Par la suite, il retourna en Espagne, et reprit son siège au Sénat.

Marforio, nom vulgaire d'une statue antique, qui, sur la piazza Pasquino de Rome, faisait vis-à-vis à la statue mutilée nommée Pasquin, et qui, dans le dialogue satirique que les Romains frondeurs faisaient tenir par affiches aux deux statues, donnait la réplique aux questions de Pasquin. (V. PASQUIN.) Elle doit son nom à ce qu'elle était placée à l'entrée de l'ancien forum de Mars (*Martis forum*), ainsi qu'en témoigne l'inscription gravée sur le socle. Cette statue est colossale et d'un très grand caractère; la tête, barbue, est très belle et d'une remarquable exécution. C'est probablement la statue d'un fleuve. Elle est aujourd'hui au musée du Capitole.

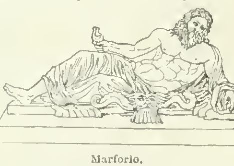

Marforio.

MARFOURÉ n. m. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADANT (Simon LEMM, dit), connu aussi sous le nom de **Lemnius**, poète latin suisse, né au domaine de Gua (Grisons) vers 1510, mort à Coire en 1550. Maître en philosophie de l'université de Wittemberg, il publia, en 1538, deux livres d'épigrammes latines, qui provoquèrent la colère de Luther. Il s'enfuit à Worms. Condamné au bannissement perpétuel, il poursuivit les chefs de la Réforme de ses écrits satiriques. Il vécut à Francfort, à Halle, à Bâle, où il fut correcteur d'imprimerie, et devint professeur au gymnase de Coire. Nous citerons de lui : *Epigrammatum libri duo* (1538); *Apologia contra decretum Lutheri* (1540); *Monachopornomachia*, comédie (1538); *Amorum libri IV* (1542); *Eclogæ quinque* (1551).

MARGAGNE (*gn* mll.) n. f. Nom vulgaire, à Libourne, d'une variété d'anguille, l'*anguille-chien*.

MARGAIGNON (*ghé*, et *gn* mll.) ou **MARGAINON** (*ghé*) n. m. Nom vulgaire, dans différents départements méridionaux, d'une variété d'anguille, dite *anguille mâle*.

MARGAJAT (*ja* — mot emprunté aux langues américaines) n. m. Ancien nom de certains naturels du Brésil. ‖ Petit garçon; homme petit et contrefait; grotesque. ‖ Langage que parlaient les naturels du Brésil; langage incompréhensible. (Vieux.)

MARGAL n. m. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGAM, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur la baie de Swansea; 6.000 hab. Mines et usines de fer, cuivre, étain.

MARGARANTHE n. m. Genre de solanées du Mexique, comprenant des herbes caractérisées par une corolle urcéolée et un calice persistant.

MARGARATE n. m. Sel dérivant de l'acide margarique.

MARGARIMÈTRE (de *margarine*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à déterminer la proportion du corps gras étranger mélangé au beurre.

MARGARINE (du gr. *margaron*, blanc de perle) n. f. Chim. Combinaison d'acide margarique et de glycérine, qui forme en grande partie la portion concrète des huiles grasses.

— ENCYCL. Chim. On rencontre la *margarine* ou margarate de glycérine dans la plupart des matières grasses : l'axonge, le beurre, l'huile d'olive, l'huile de lin, etc. Dans toutes ces matières, elle est mélangée avec de l'oléine, et le plus souvent, avec de la stéarine. La margarine fond à 47°. On l'extrait généralement de l'huile d'olive. Après avoir refroidi ce corps jusqu'à + 4°, on soumet à la presse la matière butyreuse pour en extraire l'oléine; on fait fondre ce qui reste, on refroidit lentement, on presse de nouveau, et l'on obtient ainsi la margarine. Cette matière cristallise dans l'alcool, sous forme d'aiguilles incolores. Les alcalis la saponifient en la transformant en glycérine et en margarate alcalin. La margarine privée de stéarine par fusion est employée comme succédané du beurre et, souvent, on s'en sert pour le falsifier.

— Comm. La vente des faux beurres (*margarine* et *oléo-margarine*) est réglementée par la loi du 1er avril 1897, qui exige l'absence de matières colorantes, une étiquette très apparente en caractères indélébiles avec la mention « margarine » ou « oléo-margarine », le nom et l'adresse du vendeur sur chaque récipient.

MARGARINOTUS (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des histéridés, comprenant deux espèces de l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *margarinotus* sont des escarbots de taille moyenne, couverts en dessus de saillies verruqueuses. Le *margarinotus scaber*, long de 7 à 8 millimètres, noir, avec les antennes rousses, se trouve en Espagne et en Algérie.

Margarinotus (gr. 3 fois).

MARGARIONA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant une forme propre aux profondeurs abyssales de la mer des Antilles.

MARGARIQUE (*rik* — rad. *margarine*) adj. Se dit d'un acide monobasique $C^{17}H^{34}O^{2}$, qu'on ne trouve pas dans les matières grasses naturelles, mais qu'on a obtenu par synthèse en saponifiant le cyanure de cétyle.

MARGARIS (*riss* — mot gr. signif. *perle*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux grimpants du Mexique, à feuilles opposées, à fleurs en grappes.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Bérenger), marin espagnol du XIIe siècle. Après la prise de Jérusalem (1188), Saladin assiégeait Tyr par terre et par mer. Guillaume II, roi de Sicile, envoya une flotte au secours de la ville; Margarit, qui la commandait, lança un brûlot sur la flotte sarrasine; Conrad, gouverneur de Tyr, profita de l'émoi des Sarrasins pour les attaquer par terre, et Saladin fut réduit à s'enfuir sur ses derniers vaisseaux.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Jean DE), évêque de Girone et cardinal, né à Girone (Espagne) en 1414, mort à Rome en 1484. Evêque d'Elne en 1453, il fut, à plusieurs reprises, ambassadeur d'Alphonse V et de Jean II, rois d'Aragon. Il devint évêque de Girone en 1461 et cardinal en 1483. On a de lui une histoire latine des origines de la nation espagnole : *Paralipomènes de l'Espagne*.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Pierre DE), voyageur espagnol de la fin du XVe siècle, petit-neveu du précédent. Il fut un des compagnons de Christophe Colomb pendant son premier voyage. Il aurait, selon certains auteurs, découvert les îles Marguerite, qui tirent leur nom soit du sien, soit des perles qu'on trouve sur leurs rivages.

MARGARIT (don Joseph DE), marquis D'AGUILAR, lieutenant général des armées de Louis XIV, d'origine espagnole, né à Barcelone en 1602, mort à Perpignan en 1685. Lors de la révolte de la Catalogne en 1640, Margarit fut chargé par les états de la province de harceler, avec un petit corps de troupes, l'armée envoyée de Madrid contre Barcelone. Il servit ensuite dans les troupes françaises qui occupèrent la Catalogne jusqu'au traité des Pyrénées. Il fut créé maréchal de camp en 1642, lieutenant général en 1651 et gouverneur de la Catalogne. Il soutint dans Barcelone un siège de quinze mois contre don Juan d'Autriche, et n'abandonna la ville que réduit par la famine.

MARGARITA n. f. Bot. Syn. de MARGUERITE ou PÂQUERETTE.

— Minér. Syn. de NACRITE.

MARGARITA (*la Perle*), une des îles Sous le Vent, appartenant au Venezuela. Formée de deux îles unies par un isthme mince, c'est une terre aride, découverte par Colomb en 1498 et dont les habitants, descendants d'aventuriers blancs attirés par la présence de bancs perliers à peu près épuisés aujourd'hui et d'indigènes, se livrent à la pêche et à la récolte du sel; 37.000 hab. Ch.-l. *Asuncion*.

MARGARITANA n. f. Sous-ordre de moules d'eau douce (*unio*), comprenant de nombreuses espèces distribuées en Europe, en Afrique et en Amérique, ou fossiles dans le crétacé des États-Unis. (Les *margaritana* ont leur coquille allongée, régulière, à valves inégales. Une espèce du nord de l'Europe, la *margaritana margaritifera*, produit des perles, souvent très belles; mais cette faculté paraît diminuer beaucoup de nos jours.) V. MULETTE.

Margaritana.

MARGARITAS ANTE PORCOS loc. lat. V. MARGUERITE.

MARGARITATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide margaritique.

MARGARITE n. f. Minér. Nom donné : 1° à un genre minéral appartenant à la famille des micas; 2° à une espèce comprise dans ce genre.

— ENCYCL. Le genre *margarite* renferme les micas calcaires; ce sont des silicates hydratés d'alumine et de chaux. L'espèce *margarite*, dont le poids spécifique varie de 2,99 à 3,1 et la dureté de 3,5 à 4,5, est blanche ou grisâtre, avec éclat de perle. La *corundellite*, l'*émerylite* et la *gilbertite* sont des variétés de margarite.

MARGARITELLE (*tèl'*) ou **MARGARITELLA** (*tèl'-la*) n. f. Sous-genre d'eumargarites (mollusques gastéropodes), comprenant des formes fossiles dans les terrains crétacés. (L'espèce type est la *margaritella flexistriata*, de l'Amérique du Nord.)

MARGARITIFÈRE (du lat. *margarita*, perle, et *ferre*, porter) adj. Moll. Qui produit des perles : *Mulette* MARGARITIFÈRE. V. MARGARITANA.

MARGARITIQUE adj. Chim. Syn. de RICINOSTÉARIQUE.

MARGARITITE (du lat. *margarita*, perle) n. f. Nom donné autrefois aux perles fossiles.

MARGARITONE DI MAGNANO, dit aussi **MARGHARITONE d'Arezzo**, peintre, architecte et sculpteur italien, né à Arezzo entre 1216 et 1236, mort dans cette ville entre 1293 et 1313. Il jouit d'une grande faveur auprès du pape Urbain IV. On lui doit le *Monument de Grégoire X*, dans la cathédrale d'Arezzo. Comme architecte, il est probable qu'il a fourni les plans de l'église *Saint-Cyriaque*, à Ancône, et qu'il a bâti, après 1275, la cathédrale d'Arezzo. Comme peintre, on connaît de lui un tableau d'autel (*Saint François*), dans la chapelle des Bardi, à Sainte-Croix de Florence, etc. La Galerie nationale de Londres et le musée de Liverpool ont de lui deux tableaux de piété.

MARGARODE n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des pyralidés, tribu des pyraustinés. (Les margarodes [*glyphodes*] comptent de nombreuses espèces des régions chaudes du globe. Une seule est française et propre aux départements méridionaux.)

MARGARODES (*dèss*) n. f. Genre de cochenilles, comprenant quelques espèces de l'Amérique et de l'Afrique australe. (Les *margarodes* sont ainsi appelées [du lat. *margarita*, perle] parce qu'elles ressemblent à de petites perles luisantes. La *margarodes vitium*, du Chili, vit dans le sol, fixée sur les racines des vignes.)

MARGARODITE n. f. Espèce minérale, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite. (C'est le *talc endurci* que l'on trouve au Tyrol, dans les schistes chloriteux.)

MARGAROÏDE (de *margarine*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la margarine.

— n. m. pl. Série des corps qui contiennent la margarine.

MARGARONE n. f. Chim. Acétone de l'acide margarique.

MARGASON n. m. Techn. Mortaise où se place le manche d'un marteau, dans les forges catalanes.

MARGATE, ville d'Angleterre (comté de Kent), dans l'île de Thanet, à l'embouchure de la Tamise; 20.000 hab. Station balnéaire. Port de cabotage. Église Saint-Jean.

MARGAUDER (*gô*) v. a. Pop. Dénigrer, décrier : MARGAUDER *un copain*. MARGAUDER *la marchandise*. ‖ Poursuivre d'un rire sec et saccadé, qui rappelle le cri de margot la pie. V. MARGOTER.

MÂRGAVA n. m. pl. Classe de hors-castes hindous, descendants de pères nichâdas (fils de brâhmane et de çoûdrâ) et de mères âyogavâs (filles de çoûdra et de vaiçya).

MARGAUX, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Bordeaux, près de la Gironde; 1.953 hab. Ch. de f. du Médoc; port Aguado, sur la Gironde, desservant Margaux et Cantenac. Le vignoble de cette commune, situé dans le Médoc, fournit des vins universellement réputés. Principaux crus : *Château-Margaux* (1[er] cru classé), *Château-Rauzan-Ségla, Rauzan-Gassies, Château-Durfort-Vivens, Château-Lascombes, Château-Malescot-Saint-Exupéry, Ferrière, Château-Desmirail, Château-Marquis-d'Alesme-Bekker, Château-Marquis-de-Terme* (crus classés), *Château-Labégorce, Château-Lagurgue, Château-Doumens, La Gravette, Haut-Doumens, Château-du-Sablon, Château-Lamouroux, cru Bel-Air-Margaux, au Bourg, cru Bel-Air-Arsac, cru Marian, La Gombaude, La Fontanelle, Gondats, Donat, Château-Arnaud-Blanc, Château-Vincent-Margaux, Ile-Margaux, La Mariotte*, etc.

MARGAY (*ghè*) n. m. Espèce de chat sauvage de l'Amérique centrale et méridionale.

— ENCYCL. Le vrai *margay* est le chat tigré (*felis tigrina*), petite espèce fauve tachée de brun, les taches formant triple chaîne le long de l'échine. La queue est annelée de brun, les oreilles grises et noires; le ventre est blanc comme la région interne des pattes, qui sont tigrées de noir. Ce joli chat est un de ceux qui s'apprivoisent le plus facilement; sa taille est celle d'un gros angora. On confond sous le nom de « margay » beaucoup d'autres espèces de chats américains. V. MARACAYA.

Margay.

MARGE (*marj'* — du lat. *margo*, même sens) n. f. Bord, bordure : *La* MARGE *d'un fossé, d'une route*. ‖ Blanc laissé autour d'une page manuscrite ou imprimée : *Les* MARGES *d'un livre*. ‖ Espace blanc, à gauche d'une page écrite.

— Fig. Latitude, facilité : *Il faut laisser de la* MARGE *à un subordonné intelligent*.

— Anat. Bord ou pourtour de certains orifices ou de certains organes. ‖ *Marge articulaire*, Portion osseuse comprise entre la limite de la surface encroûtée de cartilage et l'insertion de la capsule articulaire. ‖ *Marge de l'anus*, Région du pourtour de l'anus.

— Bot. Bord des fructifications ou du thalle des lichens, présentant souvent une autre couleur ou une autre structure que le reste. ‖ Bord des lames des agarics, présentant quelquefois des caractères utilisés pour la classification.

— Grav. Feuille de papier que l'on place sous la planche de cuivre, pour servir à marger les estampes.

— Typogr. Feuille du papier de l'ouvrage à imprimer, mise à demeure, sur le tympan de la presse, et servant de repère pour poser chacune des feuilles qui doivent être imprimées. ‖ Planche sur laquelle le margeur dispose la feuille à tirer. ‖ *Faire sa marge*, Placer la marge sur le tympan. — Faire passer une feuille de papier de l'ouvrage à imprimer sous la presse, et la reporter sur la table à marger, afin de bien délimiter les blancs. — Déterminer, à l'aide des taquets et pinces, la position que devra occuper la feuille de papier, pendant l'impression. ‖ *Régler la marge*. Dans les presses rotatives, Régler la marche de la bobine de papier en vue d'obtenir un tirage régulier.

— Zool. Bordure latérale d'une pièce ou d'un organe : MARGE *du prothorax*. (Les marges du crochet des chélicères sont les bords de la rainure, souvent denticulée, dans laquelle se replie le crochet des chélicères des araignées au repos.)

— ENCYCL. Dr. et comm. Dans les registres de l'état civil, d'administration et de comptabilité, les *marges* ne doivent recevoir d'inscriptions ou de signatures que dans certains cas déterminés. Ainsi, lorsqu'il y a eu rectification d'un acte de l'état civil, le jugement de rectification est transcrit sur les registres courants, et mention de cette rectification est faite en marge de l'acte réformé (C. civ., art. 101; C. proc. civ., art. 857). On écrit en marge sur les livres de caisse, les feuilles de perception, de livraison, etc., afin de donner acquit. Le comptable inscrit la nature des opérations, et ceux qui reçoivent des espèces signent en marge; c'est ce qu'on appelle *émarger*.

— Typogr. Les blancs réservés dans la mise en page sont de deux sortes : les grands et les petits; les premiers sont destinés à donner les *marges* extérieures et celles de pied, et les seconds, les fonds et les marges de tête. Les blancs de fond doivent être moins grands d'un tiers que les blancs extérieurs, et les blancs de tête moins grands d'un tiers que ceux de pied.

Au tirage à la machine, la marge se fait en prenant la pointure comme point de repère et en tenant compte des pinces dans lesquelles il ne faut pas trop engager la feuille pour ne pas la faire déchirer ou goder.

MARGEAGE (*jaj'*) n. m. Action de marger.

MARGELLE (*jèl'* — dimin. de *marge*) n. f. Pierre unique ou construction en pierre formant le rebord d'un puits.

A, margelle.

MARGEOIR (*joir'*) n. m. Techn. Plaque de fonte qui sert à boucher les ouvreaux, dans un four de verrier.

— Typogr. Sorte de couteau en os ou en bois, servant à étaler le papier sur la table à marger.

MARGER (*jé* — rad. *marge*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je margeai. Nous margeons*) v. a. Border. (Vx.)

— Techn. Boucher avec le margeoir.

— Typogr. Dans la presse manuelle, Placer la feuille à tirer de telle sorte qu'elle couvre exactement celle qui est collée sur le tympan et qu'on appelle la *marge*. ‖ Dans la presse mécanique, Placer la feuille à tirer, soit sur la table à marger, soit sur le cylindre, suivant la position qui lui est affectée dans l'économie de la machine.

MARGERET (Jacques), aventurier français du XVI[e] s. Il combattit, en France, la Ligue, prit ensuite du service dans les troupes de l'Empereur, puis dans celles du prince de Transylvanie et dans celles du roi de Pologne, devint chef d'une compagnie de cavalerie sous le tsar Boris Godounov et resta en Russie jusqu'en 1612. On a de lui : *l'Estat présent de l'empire de Russie et grand-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable et de tragique depuis l'an 1590 jusqu'en septembre 1606* (1607; trad. russe, 1830), document curieux et exact.

MARGERIDE (MONTAGNE OU MONTS DE LA), monts et plateaux du Massif central de la France, dans les départements de la Lozère, de la Haute-Loire, du Cantal, sur le faîte entre Loire et Gironde. Constituée par des gneiss, micaschistes, granits, granulites, porphyres, quartz, elle est peu mouvementée; chaîne surbaissée, aux reliefs arrondis, usés, disposés d'une façon très simple le long d'une dorsale régulière. C'est une des plus vieilles rugosités du Plateau central. Culmens, le Randon (1.554 m.) et le Truc de Fortunio (1.543 m.). Elle donne naissance à des affluents de gauche de l'Allier, à la Colagne et à la Truyère, tributaires du Lot. Vastes horizons, immenses pâturages, climat froid, longues neiges; sur les versants inférieurs, grandes forêts de pins et de hêtres.

MARGERIE (Amédée DE), philosophe français, né à Neuilly en 1825. Professeur de philosophie à la Faculté de Nancy, professeur et doyen de la faculté des lettres de l'université catholique de Lille, il a écrit, entre autres ouvrages : *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure* (1855); *la Philosophie négative et la philosophie chrétienne* (1864); *Théodicée, études sur Dieu, la création et la Providence* (1865); *le Comte Joseph de Maistre* (1883); *la Divine Comédie*, traduction en vers (1900); *Taine* (1895).

MARGEUR (*jeur'*), **EUSE** (rad. *marger*) n. Personne attachée au service d'une presse mécanique, et qui est chargée de présenter à la machine chacune des feuilles de papier que celle-ci doit imprimer.

— Adjectiv. : *Ouvrier* MARGEUR. ‖ *Rubans margeurs*, Rubans à circuits rentrants, qui correspondent aux diverses marges du papier ou de la forme, dans les presses mécaniques. (On dit plus souvent CORDONS CONDUCTEURS.)

— n. m. Appareil automatique imaginé par Ducou, et au moyen duquel un mécanisme particulier remplit les fonctions de l'ouvrier margeur. ‖ Ouvrier verrier qui ferme les ouvreaux d'un four à glace.

MARGGRABOWA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), à l'embouchure de la Lega dans le lac d'Oletzko; 4.887 hab. Ch.-l. de cercle. Château bâti sur les bords du lac. Fonderie de fer. Fabrique de ciment.

MARGGRAF, MARGGRAFF ou **MARGRAAF** (André-Sigismond), chimiste allemand, né et mort à Berlin (1709-1782). Il fut nommé membre de l'Académie royale de Berlin et directeur de la classe de philosophie expérimentale de cet établissement. Il donna une nouvelle préparation du phosphore; prouva le premier que la base de l'alun est une terre argileuse, et aux trois terres déjà connues avant lui, il ajouta la magnésie, qu'il avait découverte en analysant la serpentine de Saxe; enfin, pour achever ses recherches sur les bases, il donna les moyens de distinguer la potasse et la soude. En 1745, il établit que, parmi les plantes de l'Europe occidentale les plus riches en sucre, il faut placer la betterave et la carotte, et il donna le moyen d'extraire ce sucre. Sous le nom de *fleurs de phosphore*, Marggraf découvrit l'acide phosphorique. Dans un mémoire *Sur la réduction de l'argent corné sans perte*, il posa les premières bases de la méthode d'essai des monnaies par voie humide, développée par Gay-Lussac. On lui doit encore la découverte du manganèse, de la laque rouge des peintres, etc. Il a résumé toutes ses recherches dans ses *Opuscules chimiques* (1761-1767).

MARGGRAFF (Hermann), littérateur allemand, né à Züllichau (Brandebourg) en 1809, mort à Leipzig en 1864. En 1853, il fut mis par le libraire Brockhaus, à Leipzig, à la tête de la revue littéraire « Feuilles pour l'entretien littéraire », à laquelle il resta désormais attaché. Marggraff s'est surtout fait un nom comme critique littéraire; mais il a publié, en outre, des poésies, des romans humoristiques, des études historiques, etc. Citons les recueils d'articles et nouvelles humoristiques : *Livres et hommes* (1837); *l'Époque la plus récente de la civilisation et de la littérature en Allemagne* (1838); les romans : *les Deux frères Juste et Chrysostome Pech* (1840); *Jean Mackel, existence agitée d'un Allemand laid, mais bon enfant* (1841); *Fritz Beutel* (1856), roman burlesque; enfin, les tragédies : *l'Empereur Henri IV* (1837) et *la Colombe d'Amsterdam*.

MARGHERITA di Savoia (autref. *Saline di Barletta*), comm. d'Italie (Capitanate [prov. de Foggia]); 4.060 hab.

MARGHILAN ou **MARGHELAN**, ville de la Russie d'Asie (Turkestan), ch.-l. de la province de Ferghana, sur le Chah-i-Mardan, qui se perd à peu de distance dans les sables; 37.000 hab. Fabrication d'étoffes en poils de chameau, de lainages et soieries. Marghilan est une ancienne ville sarte; mais, à 16 kilom. au S., au delà de la forteresse, s'élève une nouvelle ville russe, **Novo-Marghilan**. La ville appartient à la Russie depuis 1875.

MARGIANE, prov. de l'empire perse, puis de l'empire parthe, située au S.-O. de la Bactriane et à l'O. de la Parthyène propre. Elle avait pour capitale *Antiochia Margiana*, que remplaça plus tard la ville de Merv.

MARGIN (*jin*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de fouine, de très petite taille, qui vit d'habitude dans les meules de céréales ou de foin.

MARGINAIRE (*ji-nèr'* — du lat. *margo, inis*, marge) adj. Se dit d'une cloison d'un fruit, produite par le bord rentrant des valves : *Cloison* MARGINAIRE.

— n. f. Genre d'algues, comprenant des fucus à fronde plane, cartilagineuse, émettant sur son bord supérieur des vésicules piriformes.

MARGINAL, ALE, AUX (*ji* — du lat. *margo, inis*, marge) adj. Qui se trouve en marge, à la marge : *Notes* MARGINALES.

— Par ext. Qui est sur les côtés, sur les bords : *Récifs* MARGINAUX. (Milne-Edwards.)

— Hist. nat. Se dit des parties situées sur le bord d'une autre partie : *Poils* MARGINAUX. *Taches* MARGINALES.

MARGINATURE (*ji* — rad. *marginal*) n. f. Ensemble des bords d'une partie quelconque d'un végétal.

MARGINÉ, ÉE (*ji*) adj. Pourvu d'une marge, d'un bord coloré : *Graine* MARGINÉE. *Pétiole* MARGINÉ.

— Zool. Qui est pourvu d'un rebord déterminé, en parlant d'un organe : *Elytre* MARGINÉ.

MARGINELLE (*ji-nèl'*) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *marginellidés*, renfermant près de 300 espèces des mers chaudes, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

— ENCYCL. Les *marginelles* se plaisent sur les plages rocheuses ou sablonneuses; l'animal, très grand, à pied large, replié en avant, peut rentrer complètement dans sa coquille ovoïde ou conique ovale. On en peut prendre comme exemples la *marginella sarda*, de la Méditerranée.

Marginelle.

MARGINELLIDÉS (*ji-nèl'*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les *marginelles* et genres voisins. — *Un* MARGINELLIDÉ.

MARGINER (*ji*) v. a. Annoter en marge : MARGINER *le devoir d'un écolier*.

MARGINIFERE (*ji*) n. m. Sous-genre de productus, comprenant des formes propres aux terrains carbonifères. (L'espèce type du genre est le *marginifera typicus*, du carbonifère d'Europe boréale.)

MARGINIFORME (*ji*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une bordure, qui ressemble à une bordure. (Peu usité.)

MARGINULINE (*ji*) n. f. Genre de foraminifères, comprenant de nombreuses espèces vivantes, ou fossiles depuis le trias. (Les marginulines sont des coquilles microscopiques, dont les premiers tours sont enroulés en spirale et les autres disposés presque en ligne droite.)

MARGIS n. m. Arg. milit. V. MARCHIS.

Margitès (LE), poème satirique grec, dont il ne reste que des fragments. — Le titre de l'ouvrage venait du nom du principal personnage *Margitès* (c'est-à-dire « le sot par excellence »). Le poème était un récit burlesque, fait d'hexamètres et d'iambes, où étaient contées les aventures

du héros. Les anciens en faisaient grand cas et l'attribuaient à Homère. Suivant Aristote, le *Margitès* était à l'égard de la comédie ce que l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont à l'égard de la tragédie. Les savants modernes en placent la composition vers le VIIe siècle avant notre ère.

MARGITTA ou **SZENT-MARGITA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]), sur le Berettyo, affluent du Sebes Körös (branche du Körös); 4.302 hab. Ch.-l. de district. Vignobles.

MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE, comm. de l'Oise, arrond. et à 1 kilom. de Compiègne, près de l'Oise; 1.905 hab. Carrières; ateliers de constructions mécaniques, pépinières, plâtreries. Eglise en partie du XVe siècle.

MARGON n. m. Dans le Lyonnais, Terres arables provenant du délitement des roches schisteuses.

MARGOSA n. m. Bois à veines rouges, qui ressemble au bois d'acajou, auquel on le substitue quelquefois.

MARGOT (*go* — dimin. fam. de *Marguerite*, n. pr.) n. f. Femme bavarde ou de mœurs relâchées.
— Nom vulgaire de la pie commune.
— Jeux. *Margot la fendue*. V. FENDU.
— Hist. Nom d'une compagnie de routiers qui, sous Jean le Bon et Charles V, dévastèrent la France. (Elle semble avoir particulièrement exercé ses déprédations dans le pays de Beaucaire et de Nîmes.)

Margot (LA REINE), roman d'Alex. Dumas. V. REINE.

MARGOTA ou **MARGOTAS** (*tass*) n. m. Bateau plat, non ponté, carré à l'avant et à l'arrière, long de 15 à 20 m., du port de 30 à 50 tonneaux, qui sert, dans les rivières, fleuves et canaux, à tous les travaux d'entretien et de réparation. ‖ Nom donné, à Paris, à un grand et solide bateau, qui est pointu à l'arrière et tout à fait carré à l'avant, et employé pour le transport des foins.

MARGOTER ou **MARGOTTER** v. n. Crier, en parlant de la caille. ‖ On dit aussi MARGAUDER.

MARGOTIN (de *Margot*, n. pr., par assimilation avec une poupée) n. m. Comm. Petit fagot de brindilles, dont on se sert pour allumer le feu.
— Pêch. Assemblage de deux, trois ou d'un plus grand nombre de crins tordus et noués à chaque extrémité, dont on fait des lignes pour la pêche.
— Théâtr. Petite marionnette de bois, que l'on faisait danser au bout d'un fil, dans les théâtres de la Foire.

MARGOTON (rad. *margot*) n. f. Femme de mœurs très équivoques.

Margoton va-t-à l'iau, une des plus gentilles chansons populaires des provinces de France. A la fois naïve et rusée dans les paroles, elle paraît remonter au XVe s., et reproduit un ancien thème picard, souvent traité par les poètes locaux : l'histoire d'une jeune fille dans l'embarras, qu'un passant aimable offre de secourir au prix d'un baiser. La belle accepte, et, tirée du danger, trouve toujours un prétexte pour éluder sa promesse.

Moderato
Mar-go-ton va-t-à l'iau A-vec-que son cru-chon. Mar-go-ton va-t-à l'iau A-vec-que son cru-chon. La fon-taine é-tait creuse. Elle est tom-bée au fond. Aïe, aïe, aïe, aïe se dit Mar-go-ton.

La fontaine était creuse, elle est tombée au fond (*bis*).
Par là passèrent trois jeunes et beaux garçons,
Aïe, aïe, aïe, aïe, se dit Margoton.
Par là passèrent trois jeunes et beaux garçons (*bis*);
Que donn'rez-vous, la belle? nous vous retirerons.
Aïe, aïe, aïe, aïe, se dit Margoton.
Que donn'rez-vous la belle? nous vous retirerons (*bis*),
Un doux baiser vous donne en guise d'un doublon.
Aïe, aïe, aïe, aïe, se dit Margoton.

MARGOUILLAT (*gou-ill-a* [*ll* mll.]) n. m. Nom populaire du lézard gris. ‖ Surnom donné aux spahis, dans l'argot des troupes d'Afrique.

MARGOUILLER (*gou-ill-é* [*ll* mll.] — orig. incert.) v. a. Salir. (Vieux et dialectal.)

MARGOUILLET (*gou-ill-è* [*ll* mll.] — du provenç. mod. *margouil*, tourillon) n. m. Anneau en bois estropé, muni d'une queue et servant de conduite à des cordages.
— Charp. *Entaille à margouillet*. Sorte de mortaise ou d'entaille dont les deux angles sont plus profonds que la partie centrale.

A, margouillet; B, usage du margouillet.

MARGOUILLIS (*gou-ill-i* [*ll* mll.] — rad. *margouiller*) n. m. Gâchis; boue, ordures : *Rue pleine de* MARGOUILLIS.
— Fig. Position embarrassante : *Mettre, Laisser quelqu'un dans le* MARGOUILLIS. ‖ Dispute, rixe, bagarre.
— Fam. Mets demi-liquide, formé d'un mélange malpropre d'objets hétérogènes.

MARGOULETTE (*lèt'* — mot du patois normand, avec rad. *gueule*) n. f. Pop. Mâchoire, bouche, gueule : *Casser, Fermer la* MARGOULETTE *à quelqu'un*.

MARGOULIN (rad. *margouillis*) n. m. Marchand de mauvaise foi. ‖ Petit détaillant. ‖ Acheteur qui cause de l'embarras. ‖ Ouvrier qui fait du gâchis.

MARGOUSIER (*zi-é*) n. m. Nom vulgaire du faux sycomore.

MARGRAVE (allem. *markgraf*, comte de la frontière) n. m. Nom qu'on donnait, dans le Saint-Empire, aux chefs qui, dans les provinces frontières dites *marches* (v. ce mot) ou margraviats, étaient chargés par l'empereur d'Allemagne de commander les troupes et de rendre la justice.
— n. f. Femme d'un margrave. Syn. MARGRAVINE.
— ENCYCL. Le *margrave* avait des pouvoirs civils et militaires, égaux à ceux des ducs; mais, dans l'armée impériale, il était placé sous les ordres de son duc. Au XIIe siècle, après le démembrement des duchés nationaux, les margraves devinrent princes de l'empire.

MARGRAVIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à un margrave : *Dignité* MARGRAVIALE.
— Hist. *Branche margraviale*, Une des branches de la maison de Hohenzollern-Brandebourg.

MARGRAVIAT (*vi-a*) n. m. Dignité de margrave. ‖ Seigneurie, juridiction d'un margrave.
— Hist. *Margraviat oriental*, Marche d'où sont sortis les deux duchés d'Autriche. (Elle dépendait d'abord du duché de Bavière, puis fut érigée en duché indépendant.)

MARGRIETTE (*gri-èt'*) n. f. Grosse verroterie que les Européens vendent sur la côte d'Afrique. ‖ On écrit aussi MARGRILLETTE.

MARGRITIN n. m. Rocaille très fine, employée pour l'ornementation des jardins.

MARGRY (Pierre), historien français, né et mort à Paris (1818-1894). Conservateur adjoint des archives du ministère de la marine et des colonies, il entreprit, depuis 1842, des recherches sur l'histoire maritime et coloniale de la France. On lui doit, outre *les Souvenirs d'un homme de lettres*, d'après les notes de A. Jal (1877), les publications historiques suivantes : *les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIVe siècle au XVe siècle* (1867); *Découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale* (1879-1881); *le Conquérant des îles Canaries* (1880); etc.

MARGUERIE (Jean-Jacques DE), mathématicien français, né à Mondeville, près de Caen, en 1742, mort en mer en 1779. Il se rendit à Paris, où il obtint un brevet de garde de marine, avec une pension de 600 livres (1768). Il prit part au combat d'Ouessant (1778), fut peu après promu lieutenant de vaisseau, et mourut des suites d'une blessure reçue au combat de la Grenade. Il faisait partie, depuis 1770, de l'Académie de marine, dont le « Recueil » contient de lui plusieurs mémoires très estimés.

MARGUERIT. Biogr. V. MARGARIT.

MARGUERITE (*ghe* — du lat. *margarita*, gr. *margaritês*) n. f. Perle; pierre précieuse. (Vieux; on a dit aussi MARGUERIE.)
— Anc. loc. prov. tirée de l'Evangile (Matth. VII, 6) : *Jeter des marguerites aux pourceaux*, Profaner les choses saintes ou les belles choses, en les prodiguant à des indignes. (On dit auj. *Jeter des perles aux pourceaux*.) [On se sert aussi de la phrase latine : *Margaritas ante porcos*.]
— Fam. *A la franche marguerite*. Se disait de cette sorte de divination que les amoureux exercent en effeuillant des marguerites et en disant successivement à chaque pétale qu'ils arrachent : *Il* ou *Elle m'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout*. ‖ *Effeuiller la marguerite*, pratiquer ce mode de divination.
— Bot. Nom vulgaire de divers genres de la famille des composées, tribu des radiées. ‖ Nom vulgaire de la pâquerette, appelée par les botanistes *bellis vivace*. ‖ Fleur de la même plante : *Bouquet de* MARGUERITES. *Cueillir des* MARGUERITES. ‖ *Grande marguerite* ou *Marguerite des prés*, Nom vulgaire du chrysanthème à fleurs blanches. ‖ *Marguerite jaune*, Variété de chrysanthème des prés. ‖ *Marguerite des blés*, Chrysanthème des moissons. ‖ *Reine-marguerite*, Aster de la Chine. ‖ *Marguerite bleue*, Globulaire commune. ‖ *Marguerite de la Saint-Michel*, Aster annuel. *Marguerite d'Espagne*, Catilinette. V. REINE-MARGUERITE.

Marguerite des prés : *a*, fleur stérile; *b*, coupe d'un fleuron central.

— Pop. *Marguerites de cimetière*, Cheveux ou poils blancs.
— Comm. Légère étoffe de laine, de soie et de fil, qui se fabriquait anciennement à Amiens.
— Mar. Appareil composé d'un palan qui est frappé sur le câble qu'on veut raidir et dont le garant est tourné au cabestan. (On appelle cette manœuvre *Faire marguerite*.)

E D B A C
Marguerite simple : A, chaîne ; B, puits aux chaînes ; C, marguerite ; D, bitte ; E, cabestan. (Mar.)

— Techn. Outil à l'usage des corroyeurs, qui s'en servent pour rebrousser, corrompre, crépir et redresser le cuir. ‖ On dit aussi ROULETTE.
— n. f. pl. Littér. anc. Recueil de compliments d'un style fleuri et recherché.
— ENCYCL. Techn. La *marguerite* des corroyeurs est un bloc de bois dur et de forme rectangulaire, dont le dessus, qui est plat et uni, porte une bride de cuir, dans laquelle l'ouvrier passe le bras, et une poignée qu'il saisit avec la main tandis que le dessous, qui est bombé, est couvert de sillons plus ou moins profonds et rapprochés, ou de dents de cuivre, qui se coupent obliquement. On emploie aussi, pour certains cuirs, des marguerites de liège; mais celles-ci sont unies sur la face inférieure. (On les nomme mieux LIÈGE dans ce cas.)

Emploi de la marguerite (A, marguerite).

SAINTES

MARGUERITE ou **MARINE** (sainte), vierge et martyre, née et morte à Antioche de Pisidie (vers 255-275). Son père, qui était prêtre de Jupiter, l'ayant chassée de sa maison après sa conversion au christianisme, elle se retira à la campagne, où elle se mit au service de son ancienne nourrice. Le préfet romain, nommé Olybrius, la rencontra par hasard et chercha à la séduire. Marguerite repoussa ses offres. Arrêtée comme chrétienne, elle fut soumise à de cruels supplices. Ramenée dans sa prison, elle vit le démon, disent ses biographes, sous la forme d'un dragon terrible qui s'approchait comme pour la dévorer. Mais elle le mit en fuite en faisant le signe de la croix. Le lendemain, elle fut de nouveau torturée, et enfin décapitée. — Fête le 20 juillet.
— Iconogr. Raphaël a consacré à cette sainte deux tableaux d'une finesse exquise : l'un qu'il peignit pour François Ier, et qui est aujourd'hui au Louvre; l'autre, qui se voit au musée de Vienne.
Un tableau de Ch. Du Fresnoy, qui décorait autrefois l'église Sainte-Marguerite de Paris, aujourd'hui au Louvre, nous montre sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon, debout et les yeux levés au ciel. Des représentations analogues ont été peintes par Palma le jeune (Offices), Adrien Van der Werff (morceau capital du maître), Titien (musée de Madrid), Amb. Franken le vieux (musée d'Anvers), L. Cranach (musée de Dresde), Eust. Lesueur, Annib. Carrache, N. Poussin, le Guerchin (église San-Pietro-in-Vincoli, à Rome), S. Vouet, etc.

Sainte Marguerite, d'après Raphaël.

MARGUERITE D'ÉCOSSE, (sainte), née en Hongrie vers 1040, morte à Edimbourg en 1093. Fille d'Edouard d'Outremer, neveu d'Edouard le Confesseur, roi des Anglo-Saxons, exilé en Hongrie. Rappelée avec lui en Angleterre, elle assista à ses derniers moments et fut obligée de s'enfuir, après la bataille d'Hastings et la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066). Une tempête la jeta sur les côtes d'Ecosse, où le roi Malcolm III l'accueillit et, bientôt après, l'épousa (1070). Montée sur le trône, elle y donna l'exemple des vertus chrétiennes. Innocent IV la canonisa en 1251. — Fête le 10 juin.

MARGUERITE DE HONGRIE (la bienheureuse), fille du roi Béla IV et de Marie Lascaris, née en Dalmatie en 1242, morte en 1271. A l'âge de douze ans, elle entra au couvent des dominicaines, situé sur l'île Nyul, aujourd'hui *Marguerite*, près de Budapest. Demandée en mariage par le roi tchèque Ottokar et par Charles d'Anjou, elle préféra rester au couvent, où son tombeau devint un lieu de pèlerinage. — Fête le 28 janvier.

MARGUERITE de Cortone (sainte), née à Alviane (Toscane) en 1249, morte à Cortone en 1297. Après avoir, pendant dix années, mené une vie de dissipation dans la ville de Montepulciano, elle fut convertie par la rencontre fortuite du cadavre d'un compagnon de désordre, et prit, à Cortone, l'habit du tiers ordre des frères mineurs. Le reste de sa vie se passa dans la prière et la pénitence. Béatifiée par Urbain VIII, elle fut canonisée par Benoît XIII, en 1728. — Fête le 22 février.

REINE DE FRANCE

MARGUERITE DE PROVENCE, reine de France, fille du comte de Provence, Raimond-Bérenger, née vers 1221, morte en 1295. Elle fut mariée à Louis IX en 1234, dans la cathédrale de Sens. Elle accompagna le roi à la croisade en Egypte : laissée à Damiette, elle venait de mettre au monde un fils, Jean-Tristan, lorsque arriva la nouvelle de la captivité du roi. La reine conjura la panique des croisés restés à Damiette, et put ainsi garder la ville, qui servit à payer une partie de la rançon du roi (1250). De retour en France avec Louis IX, en 1254, après la mort de Blanche de Castille, elle paraît avoir exercé, dès lors, une certaine influence sur le gouvernement de saint Louis : en 1255, elle empêcha le roi d'abdiquer. Elle contribua au traité d'Abbeville, qui, en 1259, rétablit la paix entre Louis IX et Henri III d'Angleterre, mari d'une de ses sœurs, Eléonore de Provence. Elle s'employa à réconcilier les barons anglais avec son beau-frère, et fit accepter, en 1263, la médiation de saint Louis; mais elle ne put parvenir à associer le roi à ses revendications sur la Provence, qu'elle soutint, pendant près de quarante ans, contre Charles d'Anjou. Après la mort du roi, elle eût voulu exercer sur son fils aîné la même influence que Blanche de Castille sur Louis IX; mais Philippe le Hardi s'était fait délier par le pape Urbain IV de la promesse, que lui avait imposée sa mère, de rester sous sa tutelle jusqu'à l'âge de trente ans. Elle reprit cependant la poursuite de ses revendications sur la Provence : après les Vêpres siciliennes, Philippe le Hardi fut choisi comme arbitre, et, quand Charles d'Anjou fut mort, il régla le différend en adjugeant à sa mère plusieurs terres en Anjou (1285).

Marguerite de Provence.

REINES DE NAVARRE

MARGUERITE DE BOURGOGNE, reine de Navarre, née vers 1290, morte en 1315. Elle était la seconde fille de Robert II, duc de Bourgogne, petite-fille de Louis IX par

sa mère Agnès. Elle fut mariée, en 1305, à Louis le Hutin, qui, depuis la mort de sa mère (1304), avait pris le titre de roi de Navarre. Accusée d'adultère, en même temps que ses belles-sœurs, Blanche de La Marche et Jeanne de Poitiers, elle fut arrêtée avec elles (1314). L'innocence de Jeanne fut proclamée par le Parlement, mais Marguerite et Blanche furent convaincues d'avoir eu pour amants deux officiers normands attachés à leur service, Philippe et Gautier d'Aulnay. Mis à la torture, les deux chevaliers avaient avoué avoir commis le crime d'adultère « pendant trois ans et dans les lieux les plus sacrés ». On les condamna à un supplice atroce; on poursuivit même un grand nombre de personnes, nobles ou non, soupçonnées de complicité, et dont la plupart furent noyées ou mises à mort secrètement. Les deux princesses furent emprisonnées au Château-Gaillard, dans une étroite reclusion, afin que, « privées de toute relation humaine, elles terminassent leur vie dans le désespoir ». En 1315, Louis le Hutin, devenu roi, épousa une de ses cousines, Clémence de Hongrie. Pour prévenir toute censure ecclésiastique, il se décida à se débarrasser de Marguerite, qui fut étouffée, entre deux matelas, dans sa prison. Elle laissait une fille, Jeanne, mariée en 1317 à Philippe d'Evreux. Une légende de la *tour de Nesle*, reprise par Alexandre Dumas père dans son célèbre drame, fait de Marguerite une sorte de Messaline, attirant dans la tour de jeunes chevaliers ou étudiants, pour assouvir sa passion, puis les faisant précipiter dans la Seine.

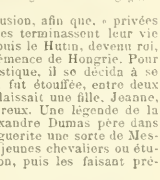
Marguerite de Bourgogne.

MARGUERITE DE VALOIS ou **D'ANGOULÊME** (mieux **D'ORLÉANS**), reine de Navarre, fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, née à Angoulême en 1492, morte à Odos en Bigorre en 1549. Elle reçut une brillante éducation, joignant à une haute intelligence une bonté exquise et une scrupuleuse moralité, point entachée d'ailleurs de pruderie, comme l'attestent les *Contes* qu'elle rédigea pour se distraire dans une des heures les plus dures de son existence de misères. On l'appelait, en jouant sur son prénom, la « Marguerite des Marguerites ». Mariée en 1509 au duc d'Alençon, elle vit, en 1515, son frère François, de deux ans plus jeune qu'elle, monter sur le trône, et fut dès lors le centre de son élégante cour. Pendant la captivité de François Ier, elle fit le voyage d'Espagne (1525) pour consoler le prisonnier et essayer d'obtenir de Charles-Quint des conditions moins rigoureuses. Mais son esprit et sa grâce ne purent réussir dans cette tâche. Devenue veuve cette même année, elle se remaria, en 1527, à Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle vécut presque constamment à Nérac, protégeant les réformés, ce qui la fit accuser ou glorifier par ses contemporains d'adhésion secrète à la Réforme. Elle mourut réellement de la mort de son frère, à qui l'attachait la plus profonde affection. Traitée sans égards par son mari, avec indifférence par le nouveau roi de France et par sa propre fille (Jeanne d'Albret), elle a exprimé le désenchantement de ses dernières années dans quelques poésies. Deux ans avant sa mort, elle avait publié un recueil, sous le titre de : *les Marguerites de la Marguerite des princesses* (1547). On a d'elle également un recueil de contes, l'*Heptameron*, un recueil de ses *Lettres* publié en 1841-1842 et ses *Dernières poésies* publiées par A. Lefranc (1896).

Marguerite de Valois.

— BIBLIOGR. : *Lettres et nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême*, publ. par Génin (Paris, 1841-1842).

Marguerites de la Marguerite des princesses (LES), recueil des poésies de Marguerite d'Angoulême ou de Valois (Lyon, 1547). — « Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange, » comme disait Marot, Marguerite a mis dans ses vers de la galanterie, une morale virile et un ascétisme parfois bien obscur. Ses poèmes sont écrits d'une plume facile et courante : il s'y rencontre quelques beaux passages, mais leur caractère dominant est le peu de clarté de la pensée et du style. Leur intérêt est considérable pour l'histoire de la vie intérieure de la reine, si fortement attirée vers les nouvelles doctrines religieuses. Sans nul doute, Marguerite a confié à ses poèmes les aspirations, alors impossibles à avouer ouvertement, de sa conscience puritaine, et c'est, sans nul doute aussi, ce qui n'a pas peu contribué à répandre sur le recueil une fatigante obscurité. Outre quelques petits drames assez ennuyeux, ce volume contient, entre autres : *le Miroir de l'âme pécheresse*, déjà publié à Alençon en 1521, et qui fut traduit en anglais par la princesse Elisabeth, la future reine d'Angleterre. Les *Marguerites de la Marguerite* ont été réimprimées, par Félix Frank (Paris, 1873).

MARGUERITE DE FRANCE (dite aussi **de Valois**), reine de Navarre, fille cadette de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, née à Saint-Germain-en-Laye en 1553, morte à Paris en 1615. Elle reçut une brillante éducation, en même temps que ses sœurs, Elisabeth et Claude, et la petite reine d'Ecosse, Marie Stuart, promise au Dauphin. Elle fut, toute jeune, un résumé de toutes les connaissances de son temps, relevées par la grâce d'un esprit extrêmement vif. Le premier en date de ses amants, malgré les affirmations contraires d'Agrippa d'Aubigné, semble avoir été le duc Henri de Guise; mais la raison d'Etat disposa de la main de Marguerite en faveur du roi Henri de Navarre, qu'elle épousa le 18 août 1572, moins d'une semaine avant la Saint-Barthélemy, qui fut l'épilogue de leurs noces. Chacun des conjoints courut alors librement les aventures. La *reine Margot*, comme l'appelait Charles IX, eut tour à tour pour favoris Du Guast, La Môle, Bussy d'Amboise, le vicomte de Turenne. La Môle fut, à son instigation, le prête-nom des complots du mardi gras et du jeudi saint 1574, et y perdit la vie; le roi de Navarre et son beau-frère le duc d'Alençon, au nom de qui s'étaient faites ces menées criminelles, en furent quittes pour ne pouvoir s'évader de la cour. Pour eux, ce fut partie remise, mais séparément (oct. 1575 et févr. 1576), et Marguerite prêta encore largement la main à leurs projets. Elle ne revit son mari qu'en août 1578; ce fut un ménage étrange : quand Mlle de Montmorency-Fosseuse donna un fils à l'époux, ce fut l'épouse qui tint le rôle de sage-femme. Rentrée à la cour de France en 1583, elle fut insultée par Henri III en plein bal, bannie, arrêtée, fouillée et finalement rendue à Henri de Navarre, qui refusa de la reprendre. Elle se jeta dans l'opposition, fut internée à Carlat d'abord, puis à Usson, dont elle séduisit le vieux gouverneur, qu'elle parvint à chasser de l'imprenable forteresse, où elle vécut en souveraine maîtresse jusqu'en 1605. Après avoir refusé de prêter la main à un divorce amiable, tant qu'il s'agit pour Henri IV d'épouser Gabrielle d'Estrées, elle y consentit lorsqu'il fut question de son mariage avec Marie de Médicis, mais garda le titre de reine et un douaire respectable (1599). Elle reparut à la cour en 1605, et partagea son existence entre la dévotion, la vie de société et la protection des lettres. — Ses *Mémoires*, publiés en 1658, offrent des détails intéressants sur les règnes de Charles IX, de Henri III, et sur les premières années du règne de Henri IV.

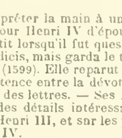
Marguerite de France.

IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE

MARGUERITE-THÉRÈSE D'ESPAGNE, impératrice d'Allemagne, née en 1651, morte en 1673. Elle était fille de Philippe IV d'Espagne et de Marie-Anne d'Autriche, sœur de Charles II d'Espagne et de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Mariée en 1666 à l'empereur Léopold Ier, elle lui transmit ses droits à la succession d'Espagne, qu'il fit valoir en 1700.

REINES D'ANGLETERRE

MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Angleterre, puis de Hongrie, née en 1158, morte à Acre en 1197. Elle était fille de Louis VII et de Constance de Castille. Elle fut fiancée, en 1168, à Henri Court-Mantel, fils aîné du roi d'Angleterre. Lorsque Louis VII épousa, en troisièmes noces, Alix de Champagne, Henri II se hâta de procéder au mariage de son fils et de Marguerite, pour s'emparer du Vexin, qui lui fut livré par les Templiers. Une courte guerre s'ensuivit. Marguerite faillit être encore la cause d'une guerre entre la France et l'Angleterre, lorsque Henri II, associant son fils à la couronne, négligea de faire sacrer sa bru. Henri II consentit à réparer ce tort, en 1172. Henri Court-Mantel mourut en 1183. Marguerite épousa, deux ans après, le roi de Hongrie, Béla III, qu'elle accompagna à la troisième croisade; elle mourut à Acre, un an après son mari.

MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Angleterre, née en 1282, morte en 1318. Elle était la plus jeune fille de Philippe III le Hardi. Son mariage avec le roi d'Angleterre, Edouard Ier, fut la principale condition du traité de Montreuil (1299), qui mit fin à une longue période d'hostilités entre la France et l'Angleterre. De ce mariage naquirent trois enfants : deux fils et une fille. Un poème contemporain l'appelle FLEUR DE FRANCE (*Flos Francorum*).

MARGUERITE D'ANJOU, reine d'Angleterre, née à Pont-à-Mousson en 1429, morte au château de Dampierre, près Saumur, en 1482. Elle était fille de René d'Anjou, comte d'Anjou et de Provence, et d'Isabelle, héritière de Charles II de Lorraine. Son mariage avec Henri VI fut l'œuvre du comte de Suffolk et du cardinal anglais Beaufort, chef du parti de la paix, à la fortune duquel Marguerite lia étroitement les destinées de la couronne. L'hostilité populaire contre ce parti était alors accrue par les revers des armées anglaises en France. Le duc d'York, Richard, chef des mécontents, attaqua d'abord le ministre Suffolk, qui fut massacré (1450), puis son successeur, le duc de Somerset, qu'à deux reprises il fit mettre à la Tour. L'opinion ne savait aucun gré à Marguerite de ses fondations littéraires (le *Queens's College*, à Cambridge), ni des efforts de son gouvernement pour développer l'industrie et le commerce. Lorsque Henri VI tomba en démence (oct. 1453), Marguerite, malgré la naissance d'un prince de Galles, ne put obtenir du Parlement la régence : Richard fut proclamé. Le retour de Henri VI à la raison amena l'éloignement de Richard : Henri, animé d'un esprit conciliant, aurait voulu garder Richard à la cour comme chef conseiller. Marguerite s'y opposa. Ce fut le signal de la guerre civile, appelée la *Guerre des Deux-Roses*. Richard, vainqueur à Saint-Albans, s'empara de la personne du roi, et reprit le titre de protecteur (1455), qu'il perdit encore en 1456. En 1460, Richard, vainqueur à Northampton, se fit proclamer héritier de la couronne, au préjudice du fils de Marguerite. La reine protesta, et s'assura les secours de l'Ecosse par la cession de la place de Berwick; mais sa victoire de Wakefield, la mort de Richard n'empêchèrent pas la déchéance des Lancastre : le fils de Richard fut proclamé roi sous le nom d'Edouard IV. Après le léger succès de Saint-Albans, la défaite de Towton sembla ruiner la cause de Marguerite et de Henri VI. Inaccessible au découragement, Marguerite obtint de Louis XI des secours moyennant la promesse de livrer Calais; mais la bataille d'Hexham détruisit encore ses espérances (1463). Le désaccord d'Edouard IV et de Warwick ne releva qu'un moment la fortune des Lancastre. Henri VI, rétabli en 1470, fut définitivement abattu par la défaite de Warwick à Barnet, par le désastre de Marguerite à Tewkesbury (mai 1471). Le jeune prince de Galles fut égorgé après la bataille; Henri VI trouva la mort à la Tour. Marguerite, traitée avec courtoisie par Edouard IV, fut remise en liberté après le traité de Picquigny (1475). Louis XI l'obligea à renoncer à tous ses droits sur la succession de René d'Anjou. Elle mourut dans l'isolement, et presque dans la pauvreté.

Marguerite d'Anjou.

Marguerite d'Anjou (*Margherita d'Anjou*), opéra italien mi-sérieux, en trois actes, poème de Felice Romani, musique de Meyerbeer (Milan, 1820, Paris [Odéon], 11 mars 1826). Le livret, traduit par Sauvage, mettait en scène un épisode de la vie de Marguerite d'Anjou, déjà traité dans un mélodrame de Pixérécourt (1810). Au début de la pièce, la reine d'Angleterre, déjà veuve et mère d'Edouard VI, a triomphé un moment de Richard de Glocester grâce au secours du Français Lavarenne, sénéchal de Normandie, dont elle voudrait reconnaître les services en lui offrant sa main. Lavarenne, près de répondre à l'affection de Marguerite hésite cependant, retenu par le souvenir de sa jeune femme, Isaure, qu'il croit en France, mais qui, sous un déguisement masculin, est passée en Angleterre, et, conseillée par le chirurgien gascon Morin, a réussi à se faire accepter de Lavarenne comme page. Au deuxième acte, Marguerite, vaincue et fugitive, tombe aux mains d'une troupe de montagnards écossais rebelles dont le chef Carl, jadis duc de Norcester, autrefois banni par la reine, lui pardonne à la vue de son infortune, et lui donne asile. Au dénouement, Marguerite vient d'être surprise et reconnue par Richard, qui veut lui enlever son fils. L'arrivée de Lavarenne la sauve encore; mais, connaissant la vérité sur le déguisement d'Isaure, elle sacrifie son propre amour et rend la jeune femme à son mari. Richard est la seule victime de l'incendie qu'il avait allumé pour couper la retraite à Marguerite. La partition, une des premières de Meyerbeer, soigneusement écrite et d'un réel sentiment dramatique, bien que souvent de forme contournée et obscure, fut bien accueillie en France. L'air de basse de Carl au deuxième acte : *La fortune l'abandonne;* la jolie cavatine d'Isaure : *Je brise la chaîne cruelle;* la marche militaire du premier acte, l'air de Marguerite : *Déjà l'ombre s'évanouit*, etc., furent surtout applaudis.

MARGUERITE TUDOR, reine d'Ecosse de 1503 à 1541, née en 1489, morte en 1541. Fille aînée de Henri VII et d'Elisabeth d'York, elle épousa Jacques IV, roi d'Ecosse (1503); puis, devenue veuve, le comte Archibald Douglas (1514); puis, divorcée, Henri Stuart (1527). Elle eut de son premier mariage Jacques V, et de son second, Marguerite, mère de Darnley.

REINE DE DANEMARK

MARGUERITE, reine de Danemark, de Norvège et de Suède, née à Söborg en 1353, morte à Flensborg en 1412. Fille du roi de Danemark, Valdemar Atterdag, elle épousa, en 1363, Hakon, roi de Norvège et de Suède, et eut, en 1370, un fils, Olof, qui succéda à Valdemar (1375) en Danemark et à Hakon en Norvège (1380). Marguerite, qui gouverna sous le nom de son fils, rentra en possession de la Scanie, abandonnée depuis 1370 aux villes hanséatiques (1385), entama des négociations avec les nobles suédois : ceux-ci lui promirent le gouvernement du pays, si elle le délivrait de la domination d'Albert de Mecklembourg et de l'anarchie (1388). Marguerite battit et prit Albert près de Falkœping (1389), traita avec les villes hanséatiques (1395) à Lindholm et entra en possession de Stockholm (1398). En même temps, elle faisait élire roi des trois royaumes scandinaves son petit-neveu, Erik de Poméranie (Norvège, 1389; Danemark et Suède, 1396), qui fut couronné à Kalmar (1397); la même année, Marguerite faisait conclure la célèbre « Union », dite de Kalmar, entre les trois royaumes. Elle continua néanmoins à gouverner jusqu'à sa mort et, après que Gerhard VI de Slesvig eut été tué (1404), chercha à reprendre ce pays : d'où une guerre (1410); elle mourut pendant les négociations avec les comtes de Holstein. Les historiens s'accordent à reconnaître de grands talents politiques à cette princesse, surnommée par ses contemporains **la Semiramis du Nord**.

Marguerite de Danemark.

REINE D'ESPAGNE

MARGUERITE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, fille de l'archiduc Charles et de la princesse Marie de Bavière, née à Gratz (d'où son appellation fréquente de **Marguerite de Gratz**) en 1584, morte à Madrid en 1611. Mariée en 1598 à l'héritier du trône d'Espagne, qui devint en 1598 le roi Philippe III, elle fut tenue à l'écart des affaires par le duc de Lerme. De nombreuses fondations de monastères occupèrent sa vie. Un de ses enfants fut l'infante Anne, qui devait être la femme du roi de France Louis XIII.

REINE DE HONGRIE

MARGUERITE DE FRANCE, reine de Hongrie. V. aux reines d'Angleterre.

REINE D'ITALIE

MARGUERITE DE SAVOIE (Marie-Thérèse-Jeanne), reine d'Italie, née en 1851. Fille du duc de Gênes, nièce du roi Victor-Emmanuel, elle épousa, en 1868, son cousin le prince héritier Humbert. Fort belle, d'une rare intelligence, très instruite, elle sut conquérir l'affection des Italiens par son charme, son affabilité, son inépuisable bienfaisance. Aimant beaucoup les sciences, les lettres et les arts, elle assistait aux congrès, aux réunions des sociétés savantes, visitait les ateliers et appelait auprès d'elle des hommes tels que Manzoni, Minghetti, Bonghi, son maître de grec et de latin; Verdi, Monteverde, le poète républicain Carducci, qui devint son admirateur passionné. Après l'assassinat de son mari, le roi Humbert, et l'avènement au trône d'Italie de son fils unique Victor-Emmanuel (1890),

la reine Marguerite, devenue reine douairière, a continué à habiter le plus souvent Rome, où elle a repris ses habitudes studieuses.

PRINCESSES DIVERSES

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Hainaut et de Flandre, née vers 1145, morte en 1194. Elle était fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Veuve de Raoul le Lépreux, comte de Vermandois, elle épousa, en avril 1169, le comte de Hainaut, Baudouin V. Elle hérita, en 1191, du comté de Flandre, à la mort de son père, Philippe d'Alsace, et en prit possession avec son mari, devenu Baudouin VIII. Mais Philippe Auguste, qui avait épousé Isabelle, fille de Marguerite et de Baudouin, revendiqua contre son beau-père le comté de Flandre, comme héritage légitime de son fils Louis. Toutefois, devant l'hostilité des Flamands, Philippe Auguste consentit à reconnaître son beau-père comme comte de Flandre, moyennant le payement de 5.000 marcs d'argent et la cession de Douai, Lille, Cassel, etc., à la comtesse Mathilde d'Aire, et de Saint-Omer à Louis de France, qui prit dès lors le titre de comte d'Artois (traité de Péronne, 1192). Marguerite eut de Baudouin VIII sept enfants, dont le plus célèbre est Baudouin IX, plus tard empereur de Constantinople.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, dite **la Noire**, comtesse de Flandre et de Hainaut, seconde fille de l'empereur Baudouin, née en 1201, morte en 1280. Au départ de son père pour la quatrième croisade, elle fut placée d'abord sous la tutelle de son oncle, Philippe de Namur, puis sous celle de Bouchard d'Avesnes, qui l'épousa en 1212. Mais Bouchard avait reçu les ordres : sur la plainte de Jeanne, sœur aînée de Marguerite, le pape Innocent III déclara le mariage nul, et excommunia Bouchard (1215). Ce dernier tint tête à l'orage ; Marguerite, d'ailleurs, le soutint quelque temps de sa vive affection, et en eut deux enfants ; mais, à partir de 1219, son attitude changea. En 1223, elle épousait Guillaume de Dampierre, qui mourut en 1232, lui laissant trois fils et trois filles. En 1244, à la mort de sa sœur Jeanne, elle fut investie des comtés de Flandre et de Hainaut. Elle prétendit assurer sa succession à l'aîné des enfants du second mariage, appelé, comme son père, Guillaume de Dampierre ; mais Jean d'Avesnes, fils aîné de Bouchard, revendiqua le droit à l'héritage. Louis IX s'efforça d'empêcher une guerre civile inévitable, en attribuant le Hainaut à Jean d'Avesnes, la Flandre à Guillaume de Dampierre ; mais Marguerite, par ses préférences pour les Dampierre, ranima la discorde. Jean d'Avesnes s'unit à son beau-frère, Guillaume de Hollande. Guy et Jean de Dampierre furent vaincus et faits prisonniers (1253). Marguerite offrit alors à Charles d'Anjou la donation du Hainaut. Charles envahit effectivement cette province ; mais Guillaume de Hollande accourut, et Charles se retira vers Douai. Une trêve s'ensuivit ; enfin, en 1256, la paix fut définitivement rétablie, sur les bases de l'arbitrage de 1246. A partir de cette époque, Marguerite, qui avait associé son fils Guy au gouvernement, administra sagement la Flandre jusqu'en 1279, date à laquelle elle se démit du pouvoir.

Marguerite de Constantinople.

MARGUERITE DE CARINTHIE, surnommée **Maultasche** (*à la Grande Bouche*), fille de Henri, duc de Carinthie, née en 1318, morte à Vienne en 1369. Elle épousa, en 1330, Jean-Henri, prince de Bohême, et hérita, à la mort de son père, de la Carinthie et du Tyrol (1335). L'empereur Louis de Bavière revendiqua le Tyrol pour sa famille, la Carinthie pour les ducs d'Autriche. En 1341, Marguerite chassa son mari, sans divorcer, épousa en 1342 le fils de l'empereur, Louis, et se maintint contre le nouvel empereur, Charles IV. Son mariage fut régularisé en 1359. Louis mourut en 1361 ; le fils qu'il avait eu de Marguerite, Meinhard V, mourut en 1362. Marguerite reprit le gouvernement du Tyrol ; mais elle dut abdiquer, en 1363, en faveur des Habsbourg d'Autriche.

MARGUERITE DE FLANDRE, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne, née en 1350, morte en 1405. Fille unique de Louis de Mâle, comte de Flandre, et de Marguerite de Brabant, elle fut mariée en 1357 à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne. Elle devint veuve en 1361 et se remaria, en 1369, avec le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, frère du roi de France, Charles V. A la mort de Louis de Mâle, en 1383, elle hérita des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rethel, qui passèrent ainsi à la maison de Bourgogne. Lors de la folie du roi, en 1392, elle contribua à assurer le gouvernement de la France à son mari, par son influence personnelle sur Isabeau de Bavière. Froissart la dit « haute et crueuse (dure) ».

MARGUERITE D'ÉCOSSE, dauphine de France, née en 1424 ou 1425, morte à Châlons-sur-Marne en 1444 ou 1445. Fille aînée de Jacques Ier Stuart, roi d'Écosse, elle épousa, en 1436, le dauphin Louis (le futur Louis XI), fils de Charles VII. Aimable, lettrée, poète, elle goûtait fort la société des hommes instruits. Le chroniqueur Jehan Bouchet raconte qu'un jour, rencontrant le poète Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser, malgré sa laideur. « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle, mais la précieuse bouche d'où sont sortis tant de bons mots et de vertueuses paroles. » Louis, qui appréciait peu la poésie, délaissa sa femme. Un gentilhomme, nommé Jean du Tillot, profita des imprudences de la jeune femme pour la calomnier. Son mari ne la défendit pas, et elle mourut à vingt ans, de désespoir, en s'écriant : « Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus ! » Michelet laisse entendre, sans preuve, que Louis ne fut pas étranger à cette mort.

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, née en 1446, morte à Malines en 1503. Fille de Richard d'York, sœur d'Édouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre, elle épousa le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1468). Veuve en 1477, elle se fixa en Flandre, et suscita des ennemis à Louis XI et à son neveu Henri VII d'Angleterre. On l'a surnommée **la Junon du roi d'Angleterre.**

MARGUERITE D'YORK, beaucoup plus connue sous le nom de **Marguerite Pole**, comtesse de Salisbury, née au château de Farley, près de Bath, en 1473, décapitée en 1541. Fille de George Plantagenet, duc de Clarence, et d'Isabelle Warwick, elle épousa, vers 1491, par ordre de Henri VII, Richard Pole, qui mourut vers 1505 en lui laissant cinq enfants. Henri VIII la créa comtesse de Salisbury en 1513, la nomma gouvernante de la princesse Marie ; mais, comme elle ne cacha pas sa façon de penser sur le mariage du roi avec Anne Boleyn, elle tomba en disgrâce. Henri VIII, d'autre part, sachant que sa politique était désapprouvée par les Pole, jura d'exterminer cette orgueilleuse famille. Les fils de Marguerite, Geoffrey et lord Montagne, furent arrêtés en 1538 ; elle-même fut jetée à la Tour de Londres, maltraitée, et enfin condamnée à mort pour haute trahison.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, fille de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, née à Bruxelles en 1480, morte à Malines en 1530. Restée veuve du duc Philibert de Savoie, au bout de trois années de mariage (1501-1504), elle ne voulut jamais contracter de nouvelle union, et fut chargée, par son père, de la régence des Pays-Bas, en 1506 ; elle résigna ses fonctions à la déclaration de majorité de son neveu Charles-Quint (1515), qui les lui rendit l'année suivante, et augmenta encore, quatre ans plus tard, ses attributions. Diplomate consommée, elle conclut à Cambrai, en 1512, la ligue contre la république de Venise, entre l'empereur, le pape et le roi de France et négocia plus tard avec Louise de Savoie, la paix signée à Cambrai en 1529 (*Paix des Dames*) entre Charles-Quint et François Ier, et par laquelle celui-ci renonçait à ses visées sur l'Italie. A l'intérieur, elle s'attacha à combattre l'hérésie et les communes flamandes. Protectrice des lettres et des arts, elle fit bâtir à Brou, pour son mausolée, l'admirable chapelle qui existe encore.

Marguerite d'Autriche.

MARGUERITE PALÉOLOGUE, duchesse de Mantoue, née vers 1510, morte en 1565. Les écrivains de son temps ont célébré à l'envi son esprit et sa beauté. Fille de Guillaume VII, marquis de Montferrat, et d'Anne d'Alençon, elle épousa, en 1531, Frédéric Gonzague, premier duc de Mantoue, qui la laissa veuve en 1540.

MARGUERITE D'AUTRICHE ou DE PARME, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint et d'une femme de basse condition, Jeanne Van der Gheinst, née à Audenarde en 1522, morte à Ortona (duché de Parme) en 1586. Fiancée, en 1531, à Alexandre de Médicis, elle ne l'épousa qu'en 1536, bien peu de temps avant sa fin tragique sous les coups de Lorenzino (1537). Remariée bientôt après à Octave Farnèse, duc de Parme, elle s'accorda mal avec lui. En 1559, son frère Philippe II lui confia la vice-royauté des Pays-Bas. Son administration (1559-1567) tint le milieu entre la faiblesse du cardinal de Granvelle et l'impitoyable sévérité du duc d'Albe, mais ne réussit pas à mater l'opposition des populations soumises à son autorité. Elle fut la mère d'Alexandre Farnèse.

Marguerite d'Autriche.

MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Savoie, fille de François Ier, roi de France, et de la reine Claude, née à Saint-Germain-en-Laye en 1532, morte à Turin en 1574. Protectrice des lettres, correspondante de Ronsard et de Joachim du Bellay, elle fut, sous Henri II, le centre de la vie de la cour. Mariée au duc Emmanuel de Savoie (1559), elle mérita de ses nouveaux sujets le surnom de **Mère du peuple.**

MARGUERITE, personnage de *Faust*, drame de Gœthe. — Marguerite est une enfant du peuple, douce, pieuse, vertueuse, mais d'esprit un peu simple, et profondément ignorante de la vie. Séduite par Faust, puis abandonnée par lui, elle est la cause de la mort de sa mère, qu'a empoisonnée une boisson narcotique donnée par Méphistophélès, et de son frère Valentin, que Faust tue en duel. Devenue mère, Marguerite, accablée de honte, noie son enfant. Elle est condamnée à mort, mais le poète nous fait pressentir que son innocence morale lui a valu le pardon de Dieu. Gœthe a rendu ce caractère avec une puissance de lyrisme et un pathétique incomparables.

Marguerite au rouet, tableau d'Ary Scheffer (Salon de 1831. — C'est la plus célèbre des quatre grandes compositions inspirées à Scheffer par la touchante création de Gœthe ; les autres représentent : *Marguerite à l'église* ou *Marguerite au prie-Dieu*, *Marguerite au sabat* et *Marguerite à la fontaine*, sans compter la *Sortie de l'église* et la *Promenade au jardin*, où figure encore l'héroïne de *Faust*. Toutes ces compositions sont empreintes de la même tristesse amoureuse et mélancolique. V. FAUST.

Marguerite au rouet, d'après Ary Scheffer.

MARGUERITELLE (*ghe, tèl'*) n. f. Marguerite commune, pâquerette.

MARGUERITTE (Jean-Auguste), général français, né à Manheulles (Meuse) en 1823, mort au château de Beauraing (Belgique) en 1870. Il était fils d'un brigadier de gendarmerie, qui l'emmena avec lui en Algérie, en 1831. Il entra au service en 1838 comme gendarme interprète, puis, en 1842, il s'engagea aux chasseurs d'Afrique, passa aux spahis, et devint sous-lieutenant en 1844. Colonel du 3e chasseurs d'Afrique, il se distingua pendant l'expédition du Mexique (1860-1863), et fut promu général de brigade en 1866. Au début de la guerre de 1870, il commandait la 1re brigade (1er et 3e chasseurs d'Afrique) de la division du Barail. Envoyé à Pont-à-Mousson, il fut blessé d'un coup de sabre, dans un engagement avec quelques escadrons prussiens qu'il venait de surprendre. Sa belle marche stratégique à travers l'Argonne pour rejoindre l'armée de Châlons à Sedan lui valut les étoiles de général de division (30 août). Le lendemain, sur le plateau d'Illy, en opérant une reconnaissance en avant de sa brigade prête à charger, il reçut en pleine figure une balle qui lui fracassa la mâchoire. Transporté, après la capitulation, au château de Beauraing, en Belgique, il succomba, le 6 septembre. Des statues lui ont été élevées à Fresnes-en-Woëvre en 1884, et à Kouba en 1887. Sportsman émérite autant que vaillant officier, il avait publié : *les Chasses de l'Algérie* et des *Notes sur les Arabes de l'Afrique du Sud* (1862).

MARGUERITTE (Paul), littérateur français, fils du précédent, né à Laghouat en 1860. Il commença ses études au lycée d'Alger, les continua au Prytanée de La Flèche, puis fut employé au ministère de l'instruction publique (1881-1887). Il débuta par une biographie de son père, intitulée *Mon père* (1884), fit partie d'abord du groupe naturaliste, s'en écarta après avoir signé, en 1887, le manifeste des cinq contre la *Terre* de Zola, mais conserva le soin du détail, la précision du contour et des lignes, le goût de la vivante réalité. Sensitif et nerveux, pessimiste par nature, il a écrit des nouvelles et des romans d'une sensibilité aiguë et complexe ; puis son talent s'est élargi avec une conception de la vie de plus en plus sérieuse et philosophique, et l'on trouve dans ses œuvres de chauds plaidoyers en faveur de l'action, du devoir, des vertus robustes, du patriotisme. Il a donné, outre de nombreux récits parus dans divers journaux : *Tous quatre* (1885) ; *la Confession posthume* (1886) ; *Pierrot assassin de sa femme* (1886) ; *Maison ouverte* (1887) ; *Pascal Géfosse* (1887) ; *Petit théâtre* (1888) ; *Jours d'épreuve* (1889) ; *les Amants* (1890) ; *la Force des choses* (1891) ; *Alger l'hiver* (1890) ; *Sur le retour* (1892) ; *le Cuirassier blanc* (1893) ; *la Mouche* (1893) ; *la Tourmente* (1894) ; *l'Avril* (1894) ; *Ame d'enfant* (1894) ; *Fors l'honneur* (1895) ; *Simple histoire* (1895) ; *le Jardin du passé* (1895) ; *l'Eau qui dort* (1896) ; *l'Essor* (1896). Depuis lors, il a collaboré avec son frère Victor, et tous ses livres sont signés : PAUL ET VICTOR MARGUERITTE. Ce sont : *Pariétaire* (1896) ; *le Carnaval de Nice* (1897) ; *Poum* (1897) ; *le Désastre* (1898) ; *Femmes nouvelles* (1899) ; *le Poste des neiges* (1899) ; *les Tronçons du glaive* (1901) et *les Braves Gens* (1901), formant avec *le Désastre* une trilogie sur la guerre de 1870. — Son frère VICTOR, né à Blidah en 1867, s'engagea en 1886 dans les spahis, entra, en 1891, à l'École de Saumur, devint lieutenant de dragons et donna sa démission en 1896 pour s'adonner aux lettres. Il collabora depuis à toutes les œuvres de son frère, qu'il signe avec lui. Sous son nom seul, il a fait jouer une féerie en un acte et en vers : *la Belle au bois dormant* (1897) ; *la Double méprise*, traduite de Calderon (Odéon, 1898), et il a publié un recueil de vers : *Au fil de l'heure* (1898).

MARGUERITTES, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 6 kilom. de Nîmes, sur le Vistre ; 1.724 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forêt de chênes verts. Eau-de-vie ; étoffes d'ameublement et tapis. — Le canton a 8 comm. et 6.675 hab.

MARGUERON, comm. de la Gironde, arrond. et à 44 kilom. de Libourne, entre la Dordogne et le Drot ; 407 hab. Vignoble produisant de bons vins rouges et blancs. Principaux crus : *aux Guillebaux, le Pierrail, au Bourg, aux Eyrauds, aux Ferchauds*, etc.

MARGUILLAGE (*ghi-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Corps des marguilliers.

MARGUILLERIE (*ghi-lle-rî* [*ll* mll.]) n. f. Charge de marguillier : *Briguer la* MARGUILLERIE *de sa paroisse.* ‖ Archives d'une église.

MARGUILLIER (*ghi-llé* [*ll* mll.] — du lat. *matricularius*, garde-rôle) n. m. Membre d'une fabrique paroissiale, faisant partie du bureau : *Le banc des* MARGUILLIERS.

— ENCYCL. Primitivement, le *marguillier* était le prêtre ou le laïque préposé, dans chaque paroisse, à la charge du registre où étaient inscrits les pauvres secourus par le curé. Ce nom, dans quelques ordres religieux, était donné également au moine chargé d'aider le sacristain. Quand les fabriques paroissiales eurent été instituées, en 1311, par le concile de Vienne, on appela « marguilliers », les dignitaires de la fabrique constituant le *bureau*. Il y eut aussi des *marguilliers d'honneur*, à qui ce titre conférait simplement le droit de prendre place, pendant les offices, au *banc de l'œuvre* ou *banc d'œuvre*. V. FABRIQUE.

MARGUS, rivière de l'ancienne Asie centrale Margiane, qui sortait des monts Paropamisus et se jetait dans l'Oxus. La *Margiane* paraît en avoir tiré son nom.

MARGYRICARPE (*ji*) n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles dimorphes, imparipennées, à fleurs apétales, à fruit sec, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

MARI (du lat. *maritus*, même sens) n. m. Homme uni à une femme par le mariage :

Le moindre bruit éveille un *mari* soupçonneux.
LA FONTAINE.

— Fam. *Mari garçon*, Homme qui, bien que marié, mène la vie de garçon. ‖ *Mari commode, patient, complaisant*, Celui qui ferme les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme, ou la favorise.

— SYN. **Mari, époux.**

Mari (*Mon père* ou *Ma mère m'a donné un*), rondo enfantine, depuis longtemps populaire, qui parut pour la

Mon pèr' m'a don-né un ma ri. Mon Dieu! quel homm', quel petit hom-me. Mon pèr' m'a don-né un ma-ri, Mon Dieu! quel homm, qu'il est petit!

première fois dans le recueil de Du Mersan et Noël Ségur (1851). On l'attribue souvent à Ducray-Duminil.

Maria, nom de plusieurs reines de Portugal. V. Marie.

Maria, planète télescopique, n° 170, découverte en 1877, par Perrotin.

Maria Egipciaca (Vida de santa), poème espagnol, écrit dans le courant du XIII[e] siècle et racontant la légende pieuse de sainte Marie l'Egyptienne. — Ce n'est qu'une traduction d'un poème français dont on connaît plusieurs rédactions. Ce poème comprend 1.415 vers de neuf syllabes, qui apparaissent pour la première fois dans la métrique castillane. La traduction offre, par son antiquité, un texte de langue précieux. La *Vida* n'est connue que par un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial.

MARIABLE adj. Fam. Que l'on peut marier ; qui est en état d'être marié : *Avoir une fille* MARIABLE.

Mariac, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 60 kilom. de Tournon, au-dessus de la Dorme ; 1.291 hab. A Trapayat, source minérale. Moulinage de soie. Teinturerie.

MARIAGE (*ri-aj'* — rad. *marier*) n. m. Union légale d'un homme et d'une femme : Mariage *d'inclination, de raison, de convenance, d'argent, d'amour*, etc. ‖ *Mariage civil*, Mariage contracté devant l'autorité civile. ‖ *Mariage religieux*, Mariage contracté devant un prêtre. ‖ *Mariage putatif*, Mariage nul, mais contracté de bonne foi, et qui produit des effets civils relativement aux enfants et à l'époux de bonne foi. (V. putatif.) ‖ *Mariage consanguin*, Mariage entre personnes descendant d'un auteur commun.

— Par ext. Apport de chacun des époux : *Le* mariage *de la future est souvent supérieur au* mariage *de son fiancé.*

— Fig. Réunion, association, mélange : *Le* mariage *de l'esprit et de la beauté.*

— Loc. div. *Faire un mariage*, Le célébrer, en présider la cérémonie : *Maire qui* a fait *dix* mariages *dans la matinée.* (Amener les époux à le contracter : *Il n'est pas toujours prudent de* faire des mariages ; *on a souvent à s'en repentir.*) ‖ *Faire un mariage.* Autref., Enchaîner des prisonniers deux à deux. ‖ *Faire un bon mariage*, Contracter une union avantageuse. ‖ *Le jour du mariage*, Le jour où on le célèbre. ‖ *Mariage à l'anglaise*, Mariage après lequel chacun vit de son côté. ‖ *Mariage à la cruche cassée, Mariage de garnison*, Relations qui durent peu. ‖ Fam. et pop. *Mariage sous la cheminée*, Union secrète, contractée sans l'accomplissement des formalités légales. ‖ *Mariage en détrempe, Mariage d'Afrique*, Union libre ayant l'apparence d'un mariage véritable. ‖ *Promettre mariage*, Promettre à une femme qu'on l'épousera. ‖ *Rompre son mariage*, A signifié Manquer à la foi conjugale. ‖ *Acte de mariage*, Acte de l'état civil constatant la célébration du mariage. ‖ *Contrat de mariage*. V. contrat. ‖ *Né hors du mariage*. Se dit d'un enfant illégitime.

— Alchim. *Mariage philosophal* ou *Mariage philosophique*, Union du soufre et du mercure, symbolisé par une figure représentant un corps à deux têtes couronnées : l'une d'homme, l'autre de femme, que les alchimistes désignaient sous le nom de *Rebis*, c'est-à-dire *Res bis*, deux choses, les deux corps de la matière primitive.

— Cout. anc. Nom que les jurés cordiers donnaient à la corde qu'ils étaient tenus de fournir au bourreau de Paris pour étrangler les criminels.

— Dr. anc. *Mariage réchauffé*. Se disait autrefois pour Mariage d'un veuf ou d'une veuve. ‖ *Mariage clandestin*, Celui qui est contracté sans la publicité requise, notamment hors la paroisse des contractants, sans publication de bans ou sans témoins. ‖ *Mariage de conscience*, Mariage entre personnes vivant maritalement, qui veulent régulariser leur union. ‖ *Mariage secret* ou *de conscience*, Mariage où les formalités ont été remplies, mais secrètement. ‖ *Mariage inégal*, Mariage entre noble et roturier. (Les mariages inégaux étaient valables, mais les conventions portées aux contrats pouvaient être annulées.) ‖ *Mariage morganatique, à la morganatique*, ou *de la main gauche*, Union légitime contractée entre un noble et une roturière, entre un prince et une femme de condition inférieure et qui n'a pas les mêmes effets, en dehors de la conscience, que le mariage entre personnes du même rang. (Ce genre de mariage est encore en usage dans certaines cours d'Allemagne.) ‖ *Mariage à la gaumine*. V. gaumine. ‖ *Mariage à mort-gage*, Mariage à l'occasion duquel un père et une mère donnaient une terre à leur enfant pour en percevoir les fruits, en se réservant le droit de la racheter. ‖ *Mariage par paroles de présents*, Mariage par déclaration devant notaire, en cas de refus du curé de le célébrer. (Un arrêt de règlement de 1680 interdit aux notaires de recevoir pareille déclaration.) ‖ *Mariage par échange*, Mariage entre serfs appartenant à deux seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. ‖ *Mariage avenant*, Dot qu'une fille noble, orpheline, qui se mariait, pouvait demander à ses frères et qui était laissée à leur arbitrage. ‖ *Mariage à temps* ou *d'essai*, Sorte de concubinage régulier, contracté pour un certain laps de temps, à l'expiration duquel il pouvait être prorogé ou dissous, selon le désir des conjoints. ‖ *Mariage encombré*, Droit qu'a une femme mariée (ou ses héritiers), de se pourvoir par une sorte de réintégrante, dans l'an et jour du décès du mari, contre des aliénations faites par celui-ci sans son consentement, ou par elle sans l'autorité de son mari, et ce en renonçant à sa succession, afin de rentrer dans la possession de ses biens. ‖ *Bref de mariage encombré*, Bref au moyen duquel la femme était réintégrée dans ses biens. ‖ *Mariage divis*, ou *Mariage distinct et séparé*, Dot d'une fille distinguée du reste des biens de ses parents. ‖ *Devoir* ou *Service de mariage*, Nécessité pour une fille ou une veuve, ayant moins de soixante ans et possédant un fief de corps, de se marier pour faire rendre au seigneur les services attachés à ce fief, sans quoi elle devait une indemnité au seigneur.

— Hist. *Mariage du doge avec l'Adriatique*, Cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, le jour de l'Ascension. ‖ *Mariage républicain*, Supplice qui, d'après ce qu'on rapporte, aurait été imaginé à Nantes par Carrier, lequel, après avoir fait attacher ensemble un homme et une femme, les faisait jeter dans la Loire. ‖ *Mariages espagnols*. V. la partie encycl.

— Jeux. Nom d'un jeu de cartes, où l'un des principaux avantages est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. ‖ Au même jeu, Réunion d'un roi et d'une dame de même couleur dans la main d'un joueur. ‖ *Mariage sur table*, Celui qui a lieu quand le joueur qui donne les cartes a retourné le roi et tient la dame dans son jeu, ou réciproquement. ‖ *Mariage de rencontre*, Levée composée d'un roi et d'une dame de même couleur.

A

B

Mariages : A, de deux cordages terminés par un œil ; B, de deux cordages juxtaposés.

— Mar. Réunion de deux cordages mis côte à côte au moyen d'un aiguilletage, ou juxtaposition de deux garants sur lesquels on doit faire en même temps un effort égal. ‖ Renforcement d'une couture de voile par un morceau de toile.

— Relig. Sacrement institué pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme. ‖ *Mariage mixte*, Mariage entre orthodoxe et hérétique. ‖ *Mariage in extremis*, Mariage contracté pendant que l'une des parties est à son lit de mort. ‖ *Mariage mystique d'une âme avec Jésus-Christ*, Acte par lequel un religieux, une religieuse se consacre à Dieu.

— Techn. Défaut résultant de la rupture d'une mèche qui est filée avec la mèche voisine, ce qui donne un fil d'une grosseur double. ‖ Réunion de plusieurs bandes de marbre, qu'on scelle bout à bout pour les diviser d'un seul trait de scie.

— Prov. : **Les mariages sont écrits dans le ciel**, Les mariages qui doivent s'accomplir s'accomplissent. ‖ **Au mariage et à la mort, le diable fait son effort**, La médisance s'exerce surtout sur les personnes qui se marient et sur celles qui meurent. ‖ **Autant de mariages, autant de ménages**, Les personnes mariées ensemble ne doivent pas vivre chez les parents de l'une d'elles, mais former un ménage séparé.

— Encycl. Antiq. gr. Chez les Grecs, le *mariage* avait un double objet : religieux et politique. Il devait surtout continuer la famille et assurer le maintien du culte domestique. Aussi les lois grecques, en beaucoup de pays, faisaient du mariage une obligation ; et elles autorisaient, même elles ordonnaient, en certains cas, l'union entre proches parents, même entre frère et sœur. Aux temps héroïques, le futur donnait au père de la future des présents (*hedna*), qui étaient comme un prix d'achat ; il offrait aussi des cadeaux à sa fiancée. La noce consistait en un sacrifice et un banquet offerts par le père de la mariée, et en un cortège solennel, qui conduisait la mariée dans son nouveau logis, au milieu des danses et des chants d'épithalame. A l'époque historique, le mariage légitime ne pouvait être conclu qu'entre un homme et une femme ayant tous deux droit de cité dans la même ville ou dans deux villes différentes unies par un contrat d'épigamie. Une autre condition légale était l'*engué̄sis*, contrat par lequel le père ou le tuteur de la future autorisait le mariage et constituait la dot. Le fils majeur pouvait se marier sans le consentement de son père ; mais jamais la fille. Des règlements spéciaux fixaient les conditions du mariage de l'*épiclère*, ou héritière orpheline. L'union des jeunes gens, d'ordinaire, était décidée exclusivement par les parents. Les seconds mariages étaient fréquents, comme aussi les divorces pour cause d'adultère ou de stérilité. Les cérémonies du mariage comprenaient : 1° des sacrifices aux dieux de l'union conjugale : Zeus Téleios, Hêra, Apollon, Artémis, Aphrodite, Athêna, les nymphes et parfois un serment des futurs ; 2° un grand sacrifice et un festin chez le père de la fiancée, le jour de la noce (*ecdosis*) ; 3° un cortège (*pompê*), qui conduisait la mariée chez elle, sur un char, avec accompagnement du chant nuptial ; 4° des cérémonies au nouveau logis des mariés (*telos*), réception de la mariée par la mère du marié, offrandes au foyer, etc. Le lendemain arrivaient les cadeaux des parents et des amis. Quelques jours plus tard, la jeune femme était présentée à la phratrie par son mari, qui faisait ainsi consacrer légalement leur union, et qui offrait à cette occasion un sacrifice avec banquet aux membres de la phratrie.

— Dr. rom. Le *mariage* était surtout envisagé, en droit romain, comme une des sources de la puissance paternelle. Il produisait cet effet essentiel quand il était contracté entre personnes jouissant de la cité romaine et ayant entre elles le *connubium* ; il était dit alors mariage légitime, *justæ nuptiæ*. Le mariage, souvent précédé de fiançailles, était à l'origine toujours accompagné de la *manus* (v. ce mot), qui mettait la femme vis-à-vis de son mari *loco filiæ*. Mais, plus tard, le mariage put exister sans *manus*, et, dès lors, il n'y eut plus de forme spécialement requise pour l'union légitime : cependant, on pense que le consentement seul ne suffisait pas : il fallait que l'intention des époux se manifestât par un acte, comme celui de conduire la femme dans la demeure du mari (*deductio in domum mariti*), qui était l'une des cérémonies dont il était d'usage d'accompagner le mariage. Plus tard, on rédigea un *instrumentum dotale*. Trois conditions de validité étaient requises pour les justes noces : 1° la puberté (14 ans pour les hommes, 12 pour les femmes) ; 2° le consentement, comprenant celui des époux et celui du chef de famille et des personnes qui, n'ayant pas actuellement la puissance paternelle sur l'enfant, pouvaient l'avoir un jour ; 3° le *connubium*. L'absence du *connubium* résulte de la parenté ou de l'alliance à un certain degré. Il n'y eut pas non plus *connubium* entre patriciens et plébéiens jusqu'à la loi Canuleia, entre ingénus et affranchis jusqu'à la loi Papia Poppæa. Des empêchements relatifs existèrent aussi entre diverses personnes. Les *justes noces* étaient dissoutes par la mort de l'un des époux, par la perte de la liberté ou de la cité, par le divorce. Entre personnes n'ayant pas le *connubium*, il ne pouvait exister qu'un *matrimonium injustum*, ne produisant pas les effets du droit civil. V. aussi concubinat, et contubernium.

Période barbare. Le mariage était généralement précédé de fiançailles dans lesquelles, ainsi que l'exigeait la loi salique, la famille de la future devait intervenir. Le plus souvent, le mariage était regardé comme un achat de la femme par le mari. Le mari payait un prix, dont une partie formait la dot de la femme, l'autre appartenait au chef de famille pour l'indemniser de sa renonciation au *mundium* qui passait au mari. Ce prix s'appelait *pretium emptionis nuptiale*, quelquefois *dos*. Les deux sommes ont fini par se confondre en une seule versée à la femme. Celui qui épousait une veuve devait payer aux parents du premier mari une somme, connue sous le nom de *reipus*, pour désintéresser la famille et acquérir le *mundium* sur la veuve. Outre la dot, la femme recevait aussi de son mari, après la première nuit de noces, un don appelé *morgengab*, qui fut longtemps distinct de la dot et qui, joint à elle, a formé le douaire.

— Dr. franç. anc. De même qu'à Rome le mariage était tombé sous le domaine de l'Eglise dès l'origine du christianisme, la législation civile, en matière de mariage, tendit constamment, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, à se fondre dans le droit canonique. Cette évolution était achevée au X[e] siècle. Le mariage ayant été de bonne heure considéré comme un sacrement, rentra naturellement dans la juridiction de l'Eglise. Il était ordinairement précédé de fiançailles. (V. fiançailles.) Bien que l'Eglise intervînt pour donner aux époux la bénédiction nuptiale, le mariage fut d'abord formé surtout par le consentement des parties ; le concile de Trente, puis l'ordonnance de Blois de 1579 rendirent cette bénédiction nécessaire. Les *fiançailles par paroles de présent* ne furent plus valables ; cependant, on vit encore des unions comme les mariages *à la gaumine* (V. gaumine.). L'ordonnance de 1697 renouvela celle de 1579 et frappa de nullité toute union consacrée hors la présence du curé.

L'Eglise, étant intervenue dans les mariages, veilla à ce que les conditions de moralité indispensables y fussent observées. C'est elle qui créa la distinction des empêchements dirimants et des empêchements prohibitifs. Cependant, les anciens jurisconsultes, en France, avaient distingué le contrat civil et le sacrement, et les tribunaux laïques avaient conservé la connaissance des intérêts pécuniaires nés du mariage ; ils s'attribuèrent les affaires de séparation de corps, sous prétexte que celle-ci entraînait séparation de biens, puis les nullités, et, au XVI[e] siècle, les tribunaux ecclésiastiques n'eurent plus, dans leur ressort, que les questions de pure religion. La législation royale conserva au mariage les formes données par l'Eglise ; ce fut seulement la Révolution qui fit du mariage un contrat purement civil.

— Dr. féod. Dans beaucoup de provinces, le vassal ne pouvait se marier, ni marier son héritier, ni surtout son héritière, sans le consentement du seigneur. Ces atteintes à la liberté des *mariages* furent prohibées par le concile de Trente, puis par l'ordonnance de Blois. Lorsque le vassal mourait, laissant pour lui succéder une fille non mariée, elle ne pouvait se marier sans le consentement du seigneur, et celui-ci pouvait d'autre part la contraindre en lui présentant plusieurs prétendants à choisir. Si elle ne se mariait pas, la commise du fief pouvait être prononcée au profit du seigneur. Le serf était aussi tenu d'obtenir, pour se marier, l'autorisation de son maître, qui lui faisait payer une redevance. (V. maritagium.) Quand il voulait épouser une femme d'une autre seigneurie, il y avait alors *formariage*. V. ce mot.

— Dr. franç. act. Le *mariage* est aujourd'hui un contrat civil, indépendant de toute célébration religieuse, régi par le Code civil (art. 144 à 228). On peut le définir : l'union légitime de deux personnes de sexe différent, contractée en vue de fonder une famille nouvelle et de se donner mutuellement secours et assistance. La loi a déterminé l'âge auquel le mariage est possible : 18 ans pour l'homme, 15 ans pour la femme, sauf dispenses. Comme pour tout contrat, le consentement est l'élément essentiel. Il faut, en outre, le consentement des père et mère ou autres ascendants pour l'homme jusqu'à 25 ans, pour la femme jusqu'à 21. Au-dessus de cet âge, l'enfant peut se marier malgré le refus de consentement, mais il doit requérir le conseil de ses père, mère ou autres ascendants par un *acte respectueux*, notifié par notaire (un seul depuis la loi du 20 juin 1896). A défaut d'ascendant, il faut le consentement du conseil de famille jusqu'à 21 ans pour l'homme comme pour la femme. Le mariage est prohibé en ligne directe entre tous ascendants et descendants légitimes ou naturels ; en ligne collatérale, entre frère et sœur, légitimes ou naturels, et alliés au même degré, entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ; sauf dispense pour mariage entre beau-frère et belle-sœur, oncle et nièce, tante et neveu. L'absence de l'une des conditions requises pour le mariage constitue un *empêchement*.

Le mariage doit être précédé de publications faites par voie d'affiches, à la porte de la mairie de chacun des futurs époux. Il est célébré par l'officier de l'état civil du domicile de l'un des époux. Il en est dressé un acte. (V. état civil.) Lorsqu'il existe un empêchement au mariage, certaines personnes peuvent le faire connaître avant le mariage à l'officier de l'état civil par une *opposition*. Le mariage est inexistant s'il y a identité de sexe, absence de consentement, absence de solennité dans la célébration. Les vices du consentement des époux (violences, erreur), l'absence de consentement des ascendants ou de la famille, constituent des nullités relatives ; l'impuberté des époux ou de l'un d'eux, la bigamie, l'inceste, la clandestinité, l'incompétence de l'officier de l'état civil sont des nullités absolues.

Par le fait du mariage, les époux contractent l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. L'obligation alimentaire entre certaines personnes est aussi la conséquence du mariage. Les époux se doivent fidélité, secours et assistance ; le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. Le mariage frappe la femme d'incapacité. Les causes de dissolution du mariage sont la mort de l'un des époux et le divorce. (V. ce mot.) La femme ne peut contracter un nouveau mariage que dix mois révolus après la dissolution du premier. Les intérêts pécuniaires des époux pendant le mariage sont réglés par le contrat de mariage. Une hypothèque légale découle du mariage au profit de la femme, comme garantie des créances qu'elle peut avoir contre son mari.

Hist. *Mariages espagnols*. On désigne sous ce nom deux séries d'alliances à la fois matrimoniales et politiques, entre les maisons régnantes de France et d'Espagne :

1° En 1613, mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche, et d'Elisabeth, fille de Henri IV, avec le prince des Asturies, plus tard Philippe IV. C'était, de la part de Marie de Médicis, un désaveu de la politique de Henri IV, qui eût probablement désiré marier son fils à

une princesse de la maison de Lorraine. L'abandon des protestants d'Allemagne fut une des clauses du protocole qui précéda le mariage (1611). Celui-ci eut lieu malgré les protestations de Condé, qui se fit payer son acquiescement, à deux reprises, et des protestants, qui, se sentant menacés, se disposèrent à prendre les armes.

2° En 1846, mariages de la reine Isabelle d'Espagne avec le duc de Cadix, don François d'Assise, et de sa sœur et héritière possible, l'infante Louise, avec le duc de Montpensier. Ce fut l'occasion d'un grave conflit diplomatique entre la France et l'Angleterre, qui eût désiré le mariage de la reine Isabelle avec Léopold de Cobourg, cousin germain du prince consort Albert. La France, d'autre part, avec Guizot, ne voulait accepter qu'un Bourbon, et la reine Marie-Christine, mère d'Isabelle, eût même voulu unir sa fille au duc d'Aumale. Louis-Philippe, dans son désir de la paix, ne se prêta point à cette combinaison, qui eût été de nature à blesser l'opinion publique anglaise. Mais la duplicité de lord Palmerston, soutenant, malgré les promesses faites, la candidature du prince de Cobourg, permit à Guizot de décider la reine Marie-Christine à accepter le duc de Cadix pour sa fille aînée, et le duc de Montpensier pour sa fille cadette. Le double mariage fut célébré le 10 octobre 1846, malgré les protestations du gouvernement anglais; et ce succès diplomatique de la France eut pour premier résultat de mettre fin à la politique de l'*entente cordiale*.

— Législ. comp. Le *mariage* a été réglementé dans toutes les sociétés civilisées. En Angleterre et en Allemagne, il a suffi longtemps du seul consentement, sans solennité civile, pour constituer un mariage; plus tard, il a fallu l'intervention d'un ministre du culte; enfin, des conditions spéciales ont été établies en Angleterre par l'*act* de 1836, et le mariage a été réglementé en Allemagne par la loi du 6 février 1875. En Écosse, le mariage est resté un contrat consensuel, soumis seulement au régime d'un bill de 1753, mais pouvant être valable même sans célébration régulière par un ecclésiastique. La Belgique suit toujours le Code civil français. En Espagne, le Code civil de 1888-1889 admet à la fois le mariage canonique, qui seul existait avant 1870, et le mariage civil, qu'on avait tenté de lui substituer à cette époque. En Italie, ainsi que dans les Pays-Bas, les règles sont à peu près les mêmes qu'en France. Le mariage est, en Russie, un acte essentiellement religieux. En Suisse, une loi fédérale du 24 décembre 1874 a soustrait le mariage à toute réglementation religieuse. Dans les États-Unis, en dehors de certains points spéciaux, chaque État est souverain en matière de mariage et, en général, le consentement en est l'élément essentiel. Dans les États de l'Amérique du Sud, le mariage est ordinairement régi par la loi canonique, mais le mariage civil a été introduit dans la république Argentine (1888) et au Brésil (1890).

Chez les peuples peu avancés en civilisation, le mariage est l'objet de cérémonies et d'usages des plus variés, qui rentrent plus dans le domaine de l'ethnographie que du droit.

— Relig. cathol. *Chez les catholiques*. Le *mariage* touche à la théologie, au droit canonique et à la liturgie. C'est Jésus-Christ qui l'a élevé à la dignité de sacrement pour sanctifier l'amour de l'homme et de la femme et leur conférer les grâces nécessaires à leur état. Ce dogme a toujours été enseigné par l'Église catholique, et le concile de Trente l'a défini. Pour que ce sacrement soit reçu validement, il est nécessaire que les deux époux soient chrétiens et baptisés; il faut ensuite que le consentement des deux parties contractantes, qui est l'essence même du mariage, constitue un contrat réel et valable, c'est-à-dire qu'il ne soit vicié par aucun *cas de nullité*. Comme le sacrement de mariage est un *sacrement des vivants*, ne conférant pas la grâce sanctifiante, mais l'augmentant dans ceux qui l'ont déjà, les deux époux doivent, avant de le recevoir, purifier leur conscience par la confession et l'absolution. Le mariage, contracté par les chrétiens et sanctifié par le sacrement, est *indissoluble*. V. DIVORCE.

D'après la législation canonique, il y a des conditions qui empêchent le mariage d'être valide et d'autres qui empêchent seulement qu'il soit permis. Les premières sont appelées *empêchements dirimants*, les secondes *empêchements prohibitifs*. On compte quatorze empêchements dirimants : 1° le *défaut d'usage de raison* et le *défaut d'âge* (l'âge minimum est quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles); 2° l'*impuissance* (non l'infécondité que l'intéressé ne soit capable d'accomplir le devoir conjugal avec personne, ou qu'il soit impuissant seulement à l'égard de son conjoint; 3° l'*erreur sur la personne*; 4° la *crainte* et la *violence*, quand elles ont été assez fortes pour supprimer la liberté du consentement; 5° le *rapt*; 6° le *lien provenant d'un premier mariage* encore valide; 7° le *lien provenant de la réception de l'un des trois ordres sacrés*; 8° la *différence de religion*, quand l'un des deux époux appartient à une autre religion que la religion chrétienne; 9° la *profession religieuse*; 10° le *crime*, c'est-à-dire l'adultère ou le meurtre, accompagnés d'une promesse de mariage; 11° la *parenté*, soit *naturelle*, soit *spirituelle* (la première, appelée également *consanguinité*, s'étend à l'infini dans la ligne directe; dans la ligne collatérale, elle constitue un empêchement dirimant, jusqu'au quatrième degré inclusivement. *La parenté spirituelle* existe entre celui qui a donné le baptême et le baptisé ou ses père et mère, entre le parrain et la marraine et le baptisé ou ses père et mère); 12° l'*affinité*, qui unit un conjoint avec les parents consanguins de l'autre conjoint : elle a la même extension que la consanguinité; 13° la *clandestinité* (cet empêchement a été établi par le concile de Trente : il frappe de nullité tout mariage qui n'a pas été contracté devant le propre curé de l'un des deux conjoints et deux ou trois témoins); 14° l'*honnêteté publique*. Les canonistes désignent ainsi un empêchement constitué soit par des fiançailles avec une autre personne contractées devant l'Église, soit par un mariage contracté, mais non consommé.

Les *empêchements simplement prohibitifs* sont au nombre de six : 1° la *différence de culte*, lorsque, les deux conjoints étant chrétiens, l'un d'entre eux appartient à une secte séparée de l'Église catholique (les mariages de ce genre sont appelés *mariages mixtes*); 2° le *vœu simple de chasteté*; 3° le *temps prohibé*; 4° les *fiançailles* non contractées devant l'Église; 5° le *défaut de consentement des parents*; 6° le *défaut de publication des bans*.

Parmi les *empêchements dirimants*, les uns sont de *droit naturel*, les autres ont été établis par les lois ecclésiastiques. L'Église ne peut dispenser et ne dispense que des seconds. Quant aux *empêchements prohibitifs*, l'autorité ecclésiastique peut les lever tous.

Les deux époux se présentent à l'église, devant le curé ou son délégué, qui reçoit et consacre par sa bénédiction l'expression de leur consentement mutuel; l'officiant bénit ensuite l'anneau nuptial et une pièce de monnaie, symbole de la dot. Cette pièce est souvent remplacée par une médaille spéciale. La célébration du mariage est ordinairement suivie de la messe pendant laquelle le célébrant bénit encore les époux et récite sur eux certaines prières.

Chez les grecs orthodoxes. Les Grecs admettent, comme l'Église catholique, des empêchements *dirimants* et des empêchements *prohibitifs*. Ils regardent le mariage comme un sacrement et rejettent le divorce. Mais, dans le cas d'un adultère commis par la femme, ils permettent au mari de la répudier, sans l'autoriser toutefois à se remarier. Au moment de la célébration du mariage, le prêtre dépose sur le front des mariés des couronnes bénites; il bénit de même un verre de vin qu'il leur donne à boire et il brise ensuite le verre.

Chez les protestants. Les protestants ne mettent pas le mariage au nombre des sacrements; ils admettent cependant qu'il soit célébré dans un temple, en présence d'un ministre; là, il est accompagné de cérémonies qui diffèrent suivant les diverses communions. Pour ce qui concerne la législation du mariage, les protestants s'en tiennent ordinairement aux lois civiles de leur pays; ils ne croient pas le divorce défendu d'une manière absolue par la loi divine.

Chez les juifs. Autrefois, le mariage n'avait pas, chez les juifs, un caractère proprement liturgique; et, d'ailleurs, comme il n'y avait qu'un seul temple dans la nation, il eût été impossible que tous les fiancés vinssent y faire consacrer leur union. Aujourd'hui, les juifs ont donné un caractère franchement religieux à la célébration du mariage : il a lieu à la synagogue, en présence d'un rabbin qui reçoit le consentement des époux, prononce souvent une allocution et récite certaines prières. Diverses cérémonies sont en usage en différents lieux, par exemple les chants religieux, la présentation aux époux d'un verre plein de vin qui est ensuite brisé. Ordinairement, les juifs se font un devoir de ne se marier qu'entre eux; toutefois, dans le cas d'un mariage avec un chrétien ou une chrétienne, la partie juive n'est pas pour cela exclue de la communauté. Ils admettent le divorce en faveur du mari.

Chez les musulmans. Dans l'islam, le mariage est un acte purement civil, qui se célèbre sous la surveillance du cadi. C'est ce magistrat qui nomme les *walis* ou témoins, chargés de demander et de recueillir le consentement de la femme. Cette formalité terminée, il interroge le mari, et, si ce dernier consent à donner la dot réclamée par la famille de la jeune fille, le cadi récite la prière dite *fatiha*.

Chez les Hindous. Le mariage, ou *Pânigrahana*, marque la deuxième phase de la vie de l'Indien, en donnant au Brahmatchâri (*Brahmacâri*), suffisamment instruit de ses devoirs sociaux et religieux, le rang de maître de maison ou *Grihastha*, et lui confère le droit primordial de procéder lui-même aux sacrifices domestiques obligatoires; pour la femme, il tient lieu d'initiation et remplace tous les autres sacrements. Tous les législateurs ont entouré de nombreuses prohibitions les unions consanguines. Il est interdit à une veuve de se remarier; le divorce ou la répudiation ne peut avoir lieu que si la femme est d'humeur querelleuse, si elle est stérile, si elle ne met au monde que des filles, si tous ses enfants meurent. Le jour du mariage, la fiancée est amenée processionnellement à la maison de son futur mari. Là, en présence des parents et des amis des deux familles, on allume solennellement le feu sacré, à l'ouest duquel on place une meule à broyer le grain, et au nord-est un vase d'eau. Le fiancé, tenant la main de sa fiancée, sacrifie dans le feu, puis lui fait faire trois fois le tour du feu et du vase d'eau. Puis la fiancée fait au feu trois oblations de beurre clarifié, puis de grains grillés. L'époux défait alors les deux tresses de sa femme (coiffure de la jeune fille). Après quelques prières et cérémonies, les époux rapprochent leurs têtes, et le brahmane officiant les asperge d'un peu de l'eau du vase.

Le bouddhisme, considérant l'état de mariage comme une condition inférieure, un obstacle au salut, aucun prêtre n'intervient à la cérémonie.

— Jeux. Le *mariage*, connu aussi sous le nom de *brisque*, est un ancien jeu, antérieur au bésigue, qui en est dérivé. Le mariage le plus répandu se joue à deux, avec un jeu de 32 cartes. L'as est le plus fort; puis viennent le dix, le roi, la dame, le valet, etc. Chaque joueur reçoit six cartes; la treizième est retournée et marque l'atout. Celui qui a dans son jeu ou qui tire le sept d'atout, a le droit de le changer pour la carte d'atout retournée. Après chaque levée, on prend une carte au talon avant de jouer. Tant qu'il y a des cartes au talon, on n'est pas forcé de fournir la couleur demandée; après, il faut forcer si l'on peut, ou fournir, ou couper avec de l'atout. La partie se joue généralement en 100 ou 150 points. Le mariage d'atout (*roi et dame*) vaut 40, les autres mariages valent 20. Le joueur qui fait la dernière levée marque 10. On compte ensuite les cartes des levées selon leur valeur : l'as 11, le dix 10, le roi 4, la dame 3 et le valet 2. (Les as et les dix sont appelés *brisques*.)

— Iconogr. Ce n'est pas toujours avec de riantes couleurs que les peintures représentent le *mariage*; beaucoup en ont retracé les désagréments. Telles sont les six compositions peintes et gravées par W. Hogarth (National

Médaille de mariage, d'après Vernon.

Gallery) sous ce titre : *le Mariage à la mode*, et que beaucoup de connaisseurs regardent comme le chef-d'œuvre de l'artiste. Bien qu'elles soient moins spirituelles, les six estampes gravées au XVII^e siècle par Abraham Bosse font très bien ressortir les « joyes » de la *vie conjugale*. G. Van Breen a gravé, d'après Carel Van Mander, deux compositions ayant pour sujet : deux *Jeunes mariés* dissipant en folles dépenses l'argent de leur dot, et les *Jeunes mariés réduits à la misère*. A Abraham Bosse on doit encore deux estampes : un *Mari battant sa femme* et une *Femme battant son mari*. Citons encore : de Th. Major (1747), *le Mari jaloux*, d'après D. Teniers; H. Hondius (1644), *la Mariée de village*, d'après P. Breughel le Vieux; Hans-Seb. Beham, *la Marche des nouveaux mariés*; Goya, *un Mariage d'argent*; etc. Joan Steen a peint *un Mariage forcé*; C. Vanloo, *le Mariage oriental* (gravé par Lépicié); E. Isabey, *un Mariage sous Louis XIII*; etc. Rappelons aussi le *Mariage civil*, par Gervex, panneau décoratif placé à la mairie du XIX^e arrondissement (Paris), et, en sculpture, le *Mariage romain*, d'Eugène Guillaume. — Dans la peinture religieuse, nous citerons le *Mariage de la Vierge* (Lo Spozalizio), au musée Brera (Milan), peint sur bois par Raphaël à l'âge de vingt et un ans. Saint Joseph et la Vierge se donnent la main, et derrière eux le prêtre bénit leur union. Dans ce tableau, qui est encore dans la manière pérugine-sque, il faut admirer la beauté des visages, la grâce de l'ajustement et la noblesse de l'architecture. Des médailles de mariage ont été sculptées par Roty, Vernon, etc.

Le Mariage de la Vierge, d'après Raphaël.

Mariage (SUR LE), traité de Plutarque. — Tout, dans le mariage, suivant Plutarque, doit être commun, et surtout les idées et les principes; aussi convient-il, avant de s'unir, de s'étudier mutuellement. Une fois unis, les époux doivent se donner mutuellement l'exemple de toutes les vertus. Le chef de la famille doit en être le modèle. Le meilleur moyen que Plutarque croit pouvoir indiquer pour conserver la pureté des mœurs, c'est la culture des lettres. Une sorte de pudeur, de bon goût, présidera aux relations des époux. Le traité *Sur le mariage* n'est autre chose que le code de la paix domestique; mais on y sent la profonde honnêteté de l'auteur, qui communique à son livre une chaleur pleine de charme et une douce gravité qui intéresse et émeut.

Mariage (LES QUINZE JOIES DU). V. QUINZE.

Mariage (PHYSIOLOGIE DU), par Balzac. V. PHYSIOLOGIE.

Mariage forcé (LE), comédie-ballet de Molière, en un acte en prose (1664). Louis XIV y dansa. — Le barbon Sganarelle a promis le mariage à la coquette Dorimène; mais il a de fortes raisons d'hésiter. Il se décide enfin, après l'intervention du frère de Dorimène, Alcidas, qui lui propose doucement, s'il n'épouse pas sa sœur, de se couper la gorge avec lui. Les scènes les plus plaisantes sont celles où Sganarelle, embarrassé, comme Panurge dans Rabelais, consulte diverses personnes : un voisin, Géronimo, qui, fatigué de lui donner des conseils que l'autre discute toujours, finit par le pousser au mariage; puis deux philosophes, l'aristotélicien Pancrace et le pyrrhonien Marphurius. Le premier, pédant bavard, ne le laisse pas parler; le second ne lui dit ni oui ni non, et ne sort de son doute systématique que pour se fâcher des coups de bâton que lui donne Sganarelle, lequel répond à l'indignation du philosophe en lui renvoyant ses propres formules dubitatives. L'idée de cette scène, sauf addition des coups de bâton, se trouvait aussi dans Rabelais.

Mariage de Figaro (LE) ou *la Folle Journée*, comédie en cinq actes, en prose, de Beaumarchais, représentée dans la nouvelle salle de la Comédie-Française (Odéon), le 27 avril 1784. — C'est la suite du *Barbier de Séville*. La scène est au château d'Aguas-Frescas, à trois lieues de Séville, chez le comte Almaviva, grand corrégidor d'Andalousie. Lindor a épousé Rosine. La comtesse a pour première camériste la sémillante « riante et verdissante » Suzanne, qui est fiancée à Figaro, resté au service du comte en qualité de valet de chambre et de concierge du château. Le grand seigneur, volage et libertin, délaisse sa femme, trouve Suzon fort à son goût, et les ruses qu'emploie l'inventif barbier pour déjouer les projets de son maître sur sa fiancée forment un imbroglio qui se dénoue heureusement par le mariage de Suzanne et de Figaro, et « tout finit par des chansons », comme dit le vaudeville final, bouquet de ce brillant feu d'artifice.

Esprit, gaieté, verve endiablée animent un dialogue étincelant. Le style est inégal, souvent incorrect et vulgaire, mais toujours vivant et pittoresque. On retrouve le Basile et le Bartholo du *Barbier*; on y voit pour la première fois la délicieuse figure de Chérubin, le petit page dont le cœur s'éveille aux regards de sa belle marraine, et l'amusante silhouette du juge Brid'oison. Mais l'intérêt exceptionnel de cette pièce célèbre réside surtout dans l'audace et la portée sociale de la satire. Dans un cadre espagnol, c'est une charge à fond de train contre la noblesse et la magistrature de la France. Louis XVI jugeait la pièce trop dangereuse pour en permettre la représentation publique : « Il faudrait, dit le roi après en avoir entendu la lecture, que d'abord la Bastille fût renversée! » La pièce, restée cinq ans en portefeuille, fut enfin répétée à l'hôtel des Menus, essayée à Gennevilliers chez le comte de Vaudreuil et jouée enfin à Paris avec un éclatant succès. A sa 108^e représentation, la Bastille n'existait plus.

Mariage de Figaro, opéra. V. NOCES DE FIGARO.

Mariage sous Louis XV (UN), comédie en quatre actes et en prose, d'Alexandre Dumas père (Théâtre-Français, 1er juin 1841). — Deux cousins, le comte de Candale et Mlle de Thorigny, ont été unis pour des convenances de famille : avant leur mariage, ils ont promis l'un à la marquise d'Esparville, qu'il aime, l'autre au chevalier de Valclos, son adorateur, qu'ils vivraient comme frère et sœur. Ils s'avouent l'un à l'autre leurs intentions : la comtesse laisse le comte à sa marquise ; le comte, de son côté, introduit le chevalier chez lui en faisant voir qu'il n'est dupe de rien, mais qu'il sait agir en homme du bel air. Le commandeur, oncle du comte et de la comtesse, qui les a mariés, arrive sur ces entrefaites, et, stupéfait, entend, avec ses principes de l'autre siècle, faire rompre un mariage qui n'a pas été consommé. Mais l'amour et la jalousie se sont éveillés chez les deux jeunes époux : le comte ne se soucie plus de la marquise, ni la comtesse du chevalier. Mme de Candale va au bal de l'Opéra pour surveiller son mari : elle est insultée, le comte se bat en duel pour elle et blesse son adversaire. Le chevalier a la générosité de se faire arrêter à la place du comte, et les deux époux tombent dans les bras l'un de l'autre. *Un Mariage sous Louis XV* est une des meilleures comédies de Dumas père, qui vaut surtout par le charme élégant des manières et du dialogue.

Mariage d'Olympe (LE), comédie en trois actes, en prose, d'Émile Augier (Vaudeville, 17 juill. 1855). — Cette comédie fut une réponse hardie, et quelque peu brutale pour le temps, à la *Dame aux Camélias* et à toutes les pièces qui avaient tenté la réhabilitation de la courtisane. Une femme galante, Olympe Taverny, parvient à se faire épouser par le jeune comte Henri de Puygiron. Les nouveaux mariés font courir le bruit qu'Olympe Taverny est morte, et la nouvelle comtesse, née Pauline Morin, se fait présenter au marquis et à la marquise de Puygiron, l'oncle et la tante de son mari, deux vieux Vendéens exilés en Allemagne. Méprisée par son mari, dévorée par l'ennui, reprise par la « nostalgie de la boue », elle veut se séparer du comte, mais en gardant son douaire et son titre. Pour pouvoir dicter ses conditions à la famille, elle s'efforce de compromettre une jeune fille, Geneviève de Wurzen, cousine de Henri, et qui l'aime en secret. Elle obtient d'elle, sous prétexte d'empêcher Henri de se battre en duel, une lettre où la jeune fille avoue qu'elle aime son cousin. Lorsque son mari la dénonce à ses parents comme une courtisane, elle menace d'accuser Henri et Geneviève d'adultère. Le vieux marquis propose à Olympe la moitié de sa fortune pour qu'elle quitte son nom et rende la lettre. Comme elle refuse, il la tue d'un coup de pistolet. Des personnages secondaires comme le parvenu Baudel de Beauséjour, amoureux d'Olympe, le spirituel aventurier Montrichard, Irma Taverny, ex-concierge et mère d'Olympe, égayent la pièce. Mais le parti pris de rendre Olympe odieuse et l'audace, un peu imprévue, du dénouement, font une pénible impression, malgré l'éclat du style et la verve spirituelle du dialogue.

Mariage de Loti (LE), roman de Pierre Loti (1880). — C'est le second volume qu'a publié l'auteur, un an après *Aziyadé*. Pas de sujet, à proprement parler, dans ce livre, sinon les amours de Loti avec Rarahu. Comme cadre, l'île de Tahiti, où la douceur du climat, la beauté des choses conseillent d'aimer, bercent l'esprit et le corps en une molle langueur. Loti aime Rarahu, la gentille sauvagesse, puis il la quitte en partant de l'île avec son vaisseau ; et Rarahu finit par mourir de cet abandon. C'est un récit voluptueux, mais, au fond, amèrement triste ; comme dans tous ses livres, l'auteur y exprime la mélancolie de l'« écoulement universel ». Les tableaux et les scènes se juxtaposent dans le livre sans former proprement un tout. Il y a là, d'ailleurs, beaucoup d'artifice, maintes mièvreries, un abus de l'exotisme. Mais ces défauts sont rachetés par le talent du peintre, doublé d'un poète qui, en retraçant les objets, exprime son âme songeuse, nostalgique, toujours frissonnante.

Mariage aux lanternes (LE), opérette en un acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique de J. Offenbach, représentée le 10 octobre 1857, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens. — Le fermier Guillot aime sa cousine Denise sans oser le lui dire ; Denise n'aime pas moins Guillot, mais le croit occupé par les agaceries de deux veuves délurées : Fanchette et Catherine. Un oncle de Paris, Mathurin, écrit à Guillot qu'il découvrira un trésor sous le gros arbre du village, à l'heure de l'angélus ; il écrit à Denise qu'elle trouvera un mari au même endroit. Les deux jeunes gens se rencontrent, et tout finit par une promesse de mariage à la lumière des lanternes que portent les villageois attirés par la nouvelle d'un trésor à découvrir. La partition d'Offenbach est fine et charmante ; citons l'introduction, les couplets : *Que dirait l'oncle Mathurin ?* et *Mon cher mari quelquefois s'emportait ;* le trio de Guillot et des deux veuves, la chanson à boire, le duo de Fanchette et Catherine en querelle, le joli quatuor de l'angélus.

Mariages de Paris (LES) et **les Mariages de province**, deux séries de nouvelles, par Edmond About (1856-1868). Dans *les Mariages de Paris*, quatre nouvelles se recommandent particulièrement : *les Jumeaux de l'Hôtel de Corneille, Sans dot, le Buste, la Mère de la marquise*. Dans *les Mariages de province*, on distingue surtout celle qui est intitulée *Mainfroi*. Toutes, dans les deux recueils, sont d'ailleurs très agréables, grâce à l'esprit de l'auteur et à son remarquable don de conter. Toutes ont beaucoup de légèreté, de grâce, d'élégance. Il y en a même quelques-unes qui esquissent des figures prises sur le vif. Mais, en général, Edmond About se laisse aller, là comme ailleurs, à sa facilité naturelle. Il ne fait guère que se jouer. C'est un badinage parfois charmant, mais ce n'est qu'un badinage. Et, si nous avons tout à l'heure loué l'esprit d'Edm. About, disons qu'il le prête indifféremment à chacun de ses personnages. Cet esprit continuel, après nous avoir charmé, nous fatigue bientôt par son papillotement.

MARIALE n. m. Liturg. gr. Livre de prières, contenant l'office de la vierge Marie. (Peu us.)

MARIALITE n. f. Variété chlorurée et sodique de wernérite, que l'on trouve près de Naples.

MARIALVA Y MENEZES (Antonio Luiz, marquis DE), comte DE CASTANHEDA, général et homme d'État portugais, né vers 1621, mort en 1669. Conseiller d'État d'Alphonse VI en 1657, gouverneur de l'Alemtejo, il en chassa les Espagnols de don Luis de Haro (1659). Secrétaire d'État la même année, nommé gouverneur de l'Estrémadure, enfin lieutenant général des armées, il vit s'élever contre lui une puissante cabale, qui lui enleva la confiance de la reine-régente Luisa de Guzman. Il se retira alors dans l'Alemtejo et continua la guerre contre les Espagnols, qu'il vainquit, avec l'aide de Schomberg, à la bataille de Villa-Viçosa (1665) ; il fut un des signataires de la paix de 1668, qui garantissait l'indépendance du Portugal.

MARIALVA Y MENEZES (dom Pedro Vito), diplomate portugais, né en 1765, mort en 1823. Envoyé auprès de Napoléon (1807), afin d'obtenir la reconnaissance des droits de la famille de Bragance au trône de Portugal, il arriva à Madrid au moment où les troupes impériales entraient à Lisbonne. La famille royale étant partie pour le Brésil, Marialva, oubliant son rôle, se rendit à Bayonne et y signa (1808) l'adresse par laquelle un certain nombre de nobles portugais demandaient un roi à Napoléon. Dès les premiers revers de l'armée impériale, il réussit à rentrer en grâce auprès de son ancien roi. Ambassadeur à Paris en 1820, il fut rappelé au moment de la révolution libérale du Portugal.

MARIALVE n. f. Bot. Syn. de TOVOMITE. ‖ On dit aussi MARIALVÉE.

MARIAMNE (en syriaque *Miriam*), reine de Judée, née à Jérusalem vers l'année 60, morte en 28 av. J.-C. Petite-fille d'Hyrcan II, dernier souverain juif, de la famille des Asmonéens, elle fut épousée par Hérode Ier, roi de la Judée (40 av. J.-C.). Mais le prince, circonvenu par sa mère Cypris et sa sœur Salomé, conçut contre la reine une violente jalousie, et la fit mettre à mort, avec les deux fils qu'il avait eus d'elle, nommés Alexandre et Aristobule. — Une autre princesse du même nom fut également mariée à Hérode Ier (vers 10 av. J.-C.). Répudiée, bien que mère d'Hérode Philippe, elle mourut de chagrin.

— *Littérature*. Les aventures de la femme d'Hérode, racontées par Josèphe, ont inspiré plusieurs auteurs dramatiques. Nous citerons : la *Mariamne* de L. Dolce, la meilleure tragédie de ce poète italien du XVIe siècle ; la *Mariamne* d'Alexandre Hardy (1610), qui, malgré les rudesses de la forme, demeure une œuvre intéressante et sa meilleure production ; la *Mariamne* de Tristan l'Hermite, qui, joué peu de temps avant le *Cid* (1636), eut un assez long succès. [Le caractère de Mariamne est fort touchant, mais la pièce est souvent déparée par un style et une versification bizarres. Cette tragédie, retouchée par J.-B. Rousseau, fut reprise en 1731] ; la *Mariamne* de Voltaire (Comédie-Française, 1724), composée avec les débris d'une autre tragédie de Voltaire, *Artémire*, qui avait été jouée sans succès en 1720 ; la *Mariamne* de Nadal (1725). L'Espagnol Calderon avait mis en scène l'histoire de Mariamne sous le titre : *el Mayor monstruo los celos, y Tetrarca de Jerusalem*.

MARIANA (Jean), historien et théologien espagnol, de l'ordre des jésuites, né en 1537 à Talavera, mort à Tolède en 1624. C'était un enfant trouvé, que les jésuites admirent dans leur ordre, après l'avoir recueilli et élevé. Il étudia la théologie à Alcala et l'enseigna à Rome (1561-1565), à Palerme (1565-1567), enfin à Paris (1567-1574). De retour en Espagne et fixé à Tolède, il employa le reste de sa vie à la composition de nombreux ouvrages. Le plus important de tous est l'*Histoire d'Espagne* (1592), écrite d'abord en latin et, plus tard (1601), librement traduite en espagnol par l'auteur lui-même. Cette traduction, écrite dans le meilleur castillan, place Mariana au premier rang des écrivains de l'Espagne. Elle rappelle, par l'éclat de ses narrations et la perfection des discours, la manière de Tite-Live. On lui a reproché, non sans raison, de nombreuses inexactitudes. Le traité latin *Du roi* (1599) eut un grand retentissement. Mariana y admet la souveraineté du peuple et y affirme qu'un tyran, révolté contre l'Église, peut être jugé et mis à mort par ses sujets. Ce livre fut à la fois condamné par la Sorbonne, le parlement de Paris et le général des jésuites, Aquaviva (1606-1610). Un opuscule latin : *Des altérations de la monnaie*, où il attaquait le duc de Lerme, fit enfermer pendant un an Mariana au couvent de Saint-François, à Madrid (1610). Parmi ses autres ouvrages latins, les plus remarquables sont : *Brèves scolies sur l'Ancien et le Nouveau Testament* (1620), et *Erreurs du gouvernement des jésuites* (1625).

Mariana.

MARIANI (Angelo), compositeur et chef d'orchestre italien, né à Ravenne en 1822, mort à Gênes en 1873. Il devint chef d'orchestre en 1844 à Messine, puis à Vicence et à Milan. En 1847, il fut engagé au théâtre de la cour à Copenhague, mais il retourna en Italie l'année suivante et prit part comme volontaire aux campagnes contre l'Autriche. La guerre terminée, il part pour Constantinople, où il fait exécuter un hymne en l'honneur du sultan et deux cantates : *Fidanzata del guerriero* et *gli Esuli*. Enfin, en 1852, il devient chef d'orchestre du théâtre Carlo Felice, et alors commence sa grande renommée. Quelques années plus tard, il va remplir les mêmes fonctions au grand théâtre communal de Bologne et reçoit le surnom de **Garibaldi de l'orchestre.** Il a publié une dizaine de recueils de jolies mélodies vocales.

MARIANITE n. m. Membre d'une *Société de Marie*, fondée à Bordeaux, en 1818, par l'abbé Chaminade. ‖ On dit aussi MARISTE.

— ENCYCL. L'ordre des *marianites*, destiné à l'enseignement, est composé principalement de *frères*, qui ne reçoivent pas les ordres. Il dirige beaucoup d'écoles, surtout dans le midi de la France, et plusieurs collèges ; entre autres, le collège Stanislas, à Paris.

MARIANISME (*nissm'* — du lat. *Maria*, Marie) n. m. Tendance à exalter le culte de la Vierge Marie, d'une manière qui dépasse l'enseignement et l'esprit de l'Église.

MARIANNA, ville du Brésil (État de Minas-Geraes), à la base de la montagne d'Itacolumi ; 5.000 hab. environ. Elle fut enrichie, puis ruinée par l'exploitation de l'or. La cité somptueuse d'autrefois n'est plus qu'une réunion d'églises et de séminaires.

MARIANNAIS, AISE (*a-nè, èz'*), personne née aux îles Mariannes ou qui les habite. — *Les* MARIANNAIS.
— Adjectiv. : *Côtes* MARIANNAISES.

MARIANNE, nom par lequel les réactionnaires français désignent la République, en souvenir de la société secrète la « Marianne ». V. l'art. suiv.

Marianne (LA), Société secrète républicaine des départements de l'Ouest, formée dans le but de renverser le second Empire. Elle était dirigée par le comité démocratique de Londres, qui comptait parmi ses principaux membres Ledru-Rollin et Mazzini. En mars 1854, plusieurs perquisitions ayant fait découvrir des fusils et des munitions, de nombreuses arrestations eurent lieu à Tours, à Angers, à Paris, et plusieurs de ses membres encoururent des condamnations sévères.

Marianne ou *les Aventures de la comtesse de* ***, roman inachevé de Marivaux (1731-1741), auquel Mme Riccoboni a ajouté une douzième partie (1755). — Née de parents inconnus et demeurée orpheline, sans protection à Paris, Marianne est recommandée à M. de Climal, un tartufe qui la met en pension chez une lingère, Mme Dutour, et qui veut abuser de sa jeunesse. Elle lui échappe et se réfugie au couvent, y emportant l'amour de Valville, le propre neveu de M. de Climal, que le hasard d'un accident de voiture lui a fait rencontrer. Elle gagne le cœur d'une dame généreuse, Mme de Miran, qui la prend sous sa protection. Apprenant que cette dame est la mère de Valville, Marianne lui révèle toute la vérité et redouble ainsi son estime. Au bout de peu de temps, sa protectrice consent à ce qu'elle épouse son fils. Mais Marianne aura à subir bien d'autres épreuves. C'est d'abord la famille de Mme de Miran qui, pour empêcher une mésalliance, fait enlever Marianne. Puis Valville lui devient infidèle et s'éprend de Mlle Varthon, une jeune Anglaise qu'il a rencontrée dans le couvent de Marianne. Ici, Marivaux interrompt le récit des aventures de Marianne pour narrer l'histoire d'une religieuse, entrée sans vocation dans les ordres. Dans la 12e partie, Mme Riccoboni raconte que Valville, après avoir vainement essayé d'enlever Mlle Varthon, est enfermé à la Bastille, y tombe malade et est soigné par Marianne, à laquelle il rend tout son amour, et qui se trouve être la petite-fille d'un duc irlandais. Le principal intérêt de ce roman est dans l'analyse que fait Marianne, avec une lucidité, un esprit et aussi une complaisance extrêmes, de son propre caractère, qui unit à l'honnêteté et à la fierté la coquetterie la plus ingénieuse. Ce livre contient encore une fine et minutieuse peinture des mœurs bourgeoises, populaires et conventuelles.

MARIANNES (ÎLES), nommées aussi **îles des Larrons** (*Ladrones*), archipel allemand de la Micronésie, au N. des îles Carolines et à l'E. des Philippines, dont elles sont séparées par un bras de mer de 2.000 kilomètres et profond de 2.500 à 3.000 mètres. Elles sont au nombre de dix-sept, alignées suivant un arc de cercle régulier de 1.000 kilomètres qui s'oriente à peu près du N. au S. Superf. totale : environ 1.200 kil. carr. Elles représentent les crêtes émergées d'une traînée de volcans à moitié engloutis. Le volcanisme s'y révèle encore par de violents tremblements de terre et des éruptions brusques et soudaines. Le piton d'*Alamagan* est le point culminant (800 m.). Les côtes s'entourent de massifs madréporiques. Baignées d'une intense humidité tropicale, ces terres possèdent une végétation exubérante (cocotiers, bananiers, figuiers, arbres à pain, pandanus). Les Espagnols, pour le compte desquels Magellan les découvrit en 1521, y ont introduit le coton, le cacao, la canne à sucre, le riz et le maïs. La population est de 10.000 à 12.000 habitants, convertis au catholicisme. *Guam* (514 kil. carr.) est la plus grande des Mariannes et renferme la ville principale, *Agana*. Cette île a servi de pénitencier à l'Espagne jusqu'en 1899, date à laquelle, par suite de la guerre hispano-américaine, les Mariannes sont devenues possessions allemandes.

MARIANO (Raffaele), philosophe italien, né à Capoue en 1840, et, depuis 1885, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Naples. Disciple de Vera, il défend, après lui, les doctrines de Hegel. On lui doit, entre autres ouvrages : *la Pena di morte* (1864) ; *il Problemo religioso in Italia* (1872) ; *Roma nel medio evo* (1873) ; *l'Individuo e lo Stato* (1876) ; *lo Stato e l'Insegnamento della religione* (1886) ; *la Persona de Cristo* (1890) ; *Cristianismo e buddismo* (1890) ; etc. Mariano a publié en français : *la Philosophie italienne contemporaine en Italie* (1868).

MARIANO Comense, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]) ; 5.126 hab. Soieries.

MARIANOPOLI, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 2.475 hab.

MARIANTHE n. m. Genre de pittosporées, comprenant des arbrisseaux volubiles, à fleurs odorantes, disposées en grappes et qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

MARIA-PIA, reine de Portugal, née en 1847, fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. À quinze ans, en 1862, elle épousa le roi de Portugal, Louis Ier. D'une vive intelligence, d'un esprit cultivé, elle s'est mise à la tête des œuvres philanthropiques et humanitaires de son pays d'adoption. À la mort de Louis Ier, son fils aîné, le prince Charles monta sur le trône (1889).

MARIAS ou **TRES MARIAS** (*las*), petit archipel de la côte mexicaine, dans le Pacifique, en face du littoral de l'État de Jalisco. Il comprend trois petites îles alignées du S.-E. au N.-O. : les îles *Cleopha*, *Magdalena* et *Maria Madre*, plus le petit îlot de *St Juanito*. Au total, une superficie de 252 kilom. carr., dépendant politiquement de l'État de Jalisco.

MARIASCHEIN, village d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), au pied de l'Erzgebirge ; 2.884 hab. Mine de houille. Sources minérales.

MARIAULE (*ôl'*) n. m. Anc. cout. du Hainaut. Témoin peu digne de foi, à cause de son bas âge.

MARIAZELL, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Bruck-an-der-Mur]), sur la Salza, sous-affluent du Danube, dans les Alpes de Styrie ; 1.152 hab. Sources minérales. Lieu de pèlerinage très fréquenté, dont l'objet de vénération est une image en bois, de la Vierge, exposée dans une chapelle érigée en 1363 par le roi de Hongrie ; une église

(bâtie en 1644), flanquée de quatre tours, enveloppe cette chapelle. Aux environs, importante fonderie de fer.

Maribo, ville du Danemark, ch.-l. de district de l'île de Laaland, non loin du Grand-Belt, 3.000 hab. — Le district, composé des îles Laaland et Falster, a 1.690 kilom. carr. et un peu plus de 100.000 hab.

Maribojo, Maribojoc ou **Malabohoc**, ville de Malaisie, dans l'île de Bohol (archipel des Philippines), sur une baie du littoral; 14.260 hab. Toile d'*abaca* (chanvre de Manille), exportation de tabac et de sucre.

Maribrait (*brè*) n. m. Nom vulgaire du rouge-gorge, en Normandie.

Marica, nymphe des bords du Liris, que Faune, d'après Virgile, rendit mère de Latinus.

Marica, ville du Brésil (prov. de Rio-Janeiro), au bord d'une lagune côtière, à l'E. de la baie de Rio; 6.000 hab. Riz, sucre, maïs, manioc. Pêche dans la *lagune de Marica*.

Marie (système de navigation de). Géogr. V. Mariinskaïa-Soudokhodnaïa-systema.

Marie (canal de). Géogr. V. Mariinskii-kanal.

1° SAINTES

Marie (sainte), en araméen et en hébreu *Miriam, Mirjam* ou *Mirejam*, mère de Jésus, honorée également sous le nom de la *Sainte Vierge* et de *Notre-Dame*.

— 1° *Histoire religieuse.* D'après les textes évangéliques (S. Matthieu, I, II, XIII; S. Marc, III; S. Luc, I, II, VIII, S. Jean, II et XIX) et le récit des Actes des Apôtres, Marie, jeune vierge résidant à Nazareth, après avoir été fiancée au charpentier Joseph, fut visitée par l'ange Gabriel. L'envoyé céleste lui annonça qu'elle devait concevoir Jésus, le sauveur du monde, qui n'aurait d'autre père que Dieu, dont la puissance opérerait en elle. Un songe divin calma, bientôt après, les inquiétudes de Joseph, et lui ordonna de garder celle qui était devenue son épouse. Quelque temps après, ayant visité sa cousine Elisabeth qui, inspirée du Saint-Esprit, l'appela « bienheureuse » et la salua comme la mère du Seigneur, Marie se mit en marche avec Joseph pour se faire inscrire à Bethléem, d'où sa famille était originaire, conformément à l'édit de l'empereur Auguste qui prescrivait le dénombrement des habitants de la Judée. C'est là, dans une étable, qu'elle mit au monde l'Enfant Jésus; c'est là aussi qu'elle reçut la visite des bergers et celle des Mages. Durant la vie de Jésus, elle apparaît quatre fois dans les Evangiles : d'abord à Jérusalem, où elle trouve son fils parmi les docteurs; puis à Cana, où elle obtient de lui son premier miracle; plus tard, en Galilée, pendant le cours de ses prédications; enfin, au pied de la croix, sur le Calvaire, où, en mourant, il la confie à saint Jean, son disciple préféré. D'antiques traditions, recueillies par les Pères et acceptées par l'Eglise catholique, nous apprennent, en outre, que Marie était fille de Joachim et d'Anne; qu'elle suivit à Ephèse, après la mort de son fils, l'apôtre saint Jean et qu'elle y mourut à un âge avancé.

— 2° *Théologie.* Il est de foi, dans l'Eglise catholique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée miraculeusement, et en vue des mérites de Jésus-Christ, du péché originel, et qu'elle est demeurée vierge. Il est également de foi que, par suite de l'union hypostatique, en Jésus-Christ, des deux natures divine et humaine, Marie peut et doit être appelée mère de Dieu, parce que son fils est Dieu et quoiqu'il ne tienne pas d'elle la divinité, comme toutes les mères ont le droit de dire qu'elles ont donné le jour à un homme, quand, en réalité, leur enfant a reçu d'elles non son âme, élément caractéristique de l'humanité, mais son corps par lequel il ne se distingue pas foncièrement de bien des êtres créés. Le dogme de l'Immaculée Conception a été défini par le pape Pie IX en 1854, celui de la Maternité divine par le concile œcuménique d'Ephèse en 431.

L'Eglise catholique a consacré par sa liturgie, sans la faire entrer dans ses définitions dogmatiques, la croyance en la résurrection de Marie. (V. Assomption.) Elle enseigne aussi que, jouissant au ciel d'une gloire supérieure à celle de tous les autres saints, Marie a sur le cœur de son fils un pouvoir exceptionnel, qui donne à son intercession une efficacité toute-puissante. Mère de Dieu, associée à l'œuvre de la Rédemption, elle a droit au culte le plus élevé que puisse recevoir une créature; les théologiens désignent ce culte sous le nom d'*hyperdulie*.

— 3° *Liturgie.* Né avec l'Eglise, le culte de la Vierge s'est développé avec elle. Un grand nombre d'églises et de chapelles lui sont dédiées dans toute la chrétienté. Beaucoup de dévotions ont été établies en son honneur : principalement le chapelet, le scapulaire, la célébration du *mois de Marie* et celle du *mois du Rosaire*. Enfin, Marie occupe une place considérable dans la liturgie, qui célèbre les principaux faits de sa vie : son *Immaculée Conception* le 8 décembre; sa *Nativité*, le 8 septembre; sa *Présentation au Temple*, le 21 novembre; sa *Purification*, le 8 février; son *Assomption*, le 15 août.

— 4° *Marie chez les Grecs et les protestants.* Dans l'*Eglise grecque*, Marie est honorée comme dans l'Eglise catholique; elle est désignée, ordinairement, sous le nom de *Panagia* (la Toute Sainte). Ses fêtes sont extrêmement nombreuses et, dans les hymnes liturgiques, la *doxologie* en l'honneur de la sainte Trinité est toujours suivie d'une strophe en son honneur.

Quant aux *protestants*, ils se séparent absolument sur ce sujet de l'Eglise grecque et de l'Eglise catholique. Les premiers réformateurs rejetèrent le culte de Marie. Depuis, sauf en Angleterre, chez les *puséistes*, qui rendent à Marie quelques honneurs, le protestantisme est resté fidèle, sur ce point, à la doctrine de ses fondateurs.

— Iconogr. V. famille (sainte), madone, et vierge.

Marie (ordre de Sainte-), également appelé ordre des chevaliers de la Mère-de-Dieu ou des frères de la Jubilation, institué à Vicence en 1233 et aboli en 1560. Il avait pour décoration une croix en émail bleu formant huit pointes perlées d'or; au centre, un médaillon ovale représentait la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Marie-de-Jérusalem (ordre de Sainte-). V. Teutonique.

Marie-des-Fleurs (Sainte-) [*Santa Maria del Fiore*], ou **le Dôme**, cathédrale de Florence. — La construction fut commencée, en 1294, par Arnolfo di Cambio, et dirigée, de 1334 à 1336, par Giotto; de notables agrandissements eurent lieu en 1357. En 1418, Brunelleschi, à la suite d'un concours, fut chargé de la construction du dôme, qui dura de 1420 à 1434. La façade (1875 à 1887) est due à Fabris. A l'intérieur, une triple nef, un transept octogonal surmonté de la coupole et trois absides polygonales. On y peut voir des sculptures de Donatello, Benedetto da Majano, Lucca della Robbia, Ghiberti; la *Pietà*, de Michel-Ange. Le *Campanile*, commencé en 1334 par Giotto, continué par Andrea Pisano et F. Talenti, fut achevé en 1387. Il renferme le *Saint Jean-Baptiste*, le *David* et le *Jérémie* de Donatello, des bas-reliefs de Giotto, Luca della Robbia, etc. V. fig., à l'art. Florence.

Marie-Majeure (Sainte-) [ital. *Santa Maria Maggiore*], la plus grande et la plus vieille des églises de Rome dédiées à la Vierge. — L'ancienne *basilique Libérienne*, construite vers 352 par le pape Libère et le patricien Jean, fut remplacée par une nouvelle église sous Sixte III (432-440). Enrichie d'un portique par Eugène III, d'une abside par Nicolas V, d'un clocher par Grégoire XI, elle fut remaniée au xv^e siècle, puis pourvue des deux belles chapelles latérales (la *chapelle Sixtine*, par Fontana, en 1586; la *chapelle Borghèse*, par Flam. Ponzio, en 1611);

Sainte-Marie-Majeure.

elle fut restaurée par Fuga, sous le pontificat de Benoît XIV. La façade comprend un portique à cinq arcades, surmonté d'une loggia. Sainte-Marie-Majeure est une des cinq églises patriarcales. Elle renferme un grand nombre d'œuvres d'art et de reliques.

Marie-Nouvelle (Sainte-) [*Santa Maria Novella*], église de Florence, commencée en 1278, sur les plans des moines Sisto et Ristoro, achevée par Fr. Talenti. Elle renferme des œuvres d'art de premier ordre : fresque de Masaccio; tombeau de Philippe Strozzi, par Benedetto da Majano; Vierge de Cimabue; fresques de Ghirlandajo, d'Orcagna; Christ en bois sculpté de Brunelleschi, etc.

Marie de Cléophas (sainte), femme juive, plusieurs fois citée dans l'Evangile. Appelée sœur de la sainte Vierge par saint Jean, soit parce qu'elle était, en effet, née du même père et de la même mère, soit, parce qu'elle avait épousé le frère de saint Joseph, elle eut de Cléophas, son mari, saint Jacques le Mineur, et un autre fils, nommé Joseph. Elle faisait partie des saintes femmes qui accompagnaient Jésus, et elle assista à sa mort et à sa sépulture. Le jour de Pâques, elle porta des parfums à son tombeau, avec Marie-Madeleine et Salomé, et fut instruite de sa résurrection par les anges. — Fête le 9 avril.

Marie (sainte). Trois vierges de ce nom souffrirent la mort, à Rome, sous la persécution de Dioclétien, avec un grand nombre d'autres martyrs. — Fête le 2 juin.

Marie l'Égyptienne (sainte), pénitente, née en Egypte vers 345, morte en Palestine en 421. Dès l'âge de douze ans, elle quitta la maison paternelle et se rendit à Alexandrie, où elle se livra à la débauche pendant dix-sept ans. Un caprice la conduisit à Jérusalem, où une vision qu'elle eut, dit-elle, sur le seuil de la basilique du Saint-Sépulcre, amena sa conversion. Retirée dans le désert, elle y mena, pendant quarante-sept ans, la vie la plus austère. Saint Zozime découvrit sa retraite et lui porta la communion (420). Il y retourna l'année suivante, et la trouva morte. — Fête le 2 avril.

— Iconogr. Le monument iconographique le plus curieux qui ait été consacré à sainte Marie l'Egyptienne était la série de vitraux placés dans l'église de Sainte-Marie-l'Egyptienne qui, par corruption, a donné son nom à la rue de la Jussienne (Paris). D'ordinaire, les peintres ont représenté Marie l'Egyptienne ravagée par les macérations. Dans ce genre, nous citerons trois tableaux de Ribera (musée de Madrid; musée de Montpellier; musée de Dresde). La même sainte est représentée sur le volet d'un triptyque de l'ancienne école flamande (musée de Bruxelles). La *Mort de sainte Marie l'Egyptienne* a été peinte par le Barocho (musée de Munich).

Marie l'Égyptienne, poème. V. Maria Egipciaca.

Marie la Pénitente (sainte), née et morte à Lampsaque au vi^e siècle. Orpheline dès l'âge de sept ans, elle fut élevée par son oncle, le solitaire Abraham, qui l'initia à la vie religieuse. Mais, séduite par un faux ermite, Marie, à peine âgée de dix-huit ans, s'enfuit et se livra au désordre. Son oncle, après de longues recherches, la retrouva et, s'étant présenté à elle sous un déguisement, parvint à toucher son cœur; il la décida à revenir habiter, auprès de lui, une petite cellule, où elle passa saintement le reste de sa vie. — Fête, dans l'Eglise latine, le 16 mars; dans l'Eglise grecque, le 29 octobre.

Marie d'Oignies (sainte), née à Nivelle Brabant) en 1177, morte à Oignies en 1213. Mariée à quatorze ans, elle décida son mari à vivre dans la continence, distribua son bien aux pauvres, se consacra au service des lépreux et, après avoir habité le monastère de Wilbrouck, alla terminer sa vie dans le monastère d'Oignies. Elle mourut en odeur de sainteté et, bien que sa canonisation n'ait pas été prononcée, on célèbre sa fête le 23 juin.

Marie-Madeleine (sainte). V. Madeleine.

Marie-Madeleine (ordre de Sainte-), ordre de chevalerie créé en 1856 par Faustin I^er, l'ex-Soulouque, empereur d'Haïti. Il disparut, en 1859, à la chute du fondateur.

Marie-Madeleine de' Pazzi (sainte). V. Madeleine.

2° IMPÉRATRICES, REINES ET PRINCESSES

ALLEMAGNE

Marie d'Aragon, impératrice d'Allemagne, morte en 998. Fille de don Sanche, roi d'Aragon, elle épousa l'empereur Othon III. On ne connaît guère d'elle que la légende suivante, rapportée par Muratori. Très débauchée, elle avait sollicité un jeune comte qui, « aussi chaste que Joseph, la rebuta généreusement ». Elle l'accusa d'avoir voulu la violenter, et l'empereur, fit décapiter le comte. Mais la veuve de celui-ci se présenta à l'empereur et, sans se faire connaître, réclama justice du meurtrier de son mari. Othon la lui promit. Elle déclara alors que le meurtrier était l'empereur lui-même, et, pour prouver son dire, se soumit à l'épreuve du fer chaud. L'empereur s'avoua coupable, et fit périr sa femme sur le bûcher. Cette légende a été représentée par le peintre hollandais Dirck Bouts.

Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, née et morte à Vienne (1717-1780). Elle était la fille de l'empereur Charles VI, qui s'était efforcé, après la mort de son frère Léopold, de lui assurer, par la Pragmatique sanction, la succession au trône. En 1736, elle épousa François-Etienne, duc de Lorraine. En 1740, elle perdit son père et vit le roi de Prusse, Frédéric le Grand, les électeurs de Bavière et de Saxe lui disputer sa succession. Le premier battit son armée à Molwitz (1741) et se fit donner la Silésie par le traité de Breslau (juin 1742). Le second, prétendant à l'empire et appuyé par une armée française, pénétra jusqu'à Linz et à Prague. Marie-Thérèse, ayant obtenu le concours des nobles hongrois réunis à Budapest et l'alliance anglaise, imposa à son successeur, l'électeur Maximilien-Joseph, le traité de Füssen (1745) et fit couronner son mari empereur à Francfort. Le roi de France conclut enfin avec elle le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), qui lui laissa sa couronne, mais consacra la perte de la Silésie. C'était la fin de la guerre de la *Succession d'Autriche*. Tous les efforts de Marie-Thérèse tendirent dès lors à recouvrer la Silésie. Après quelques années de paix consacrées à augmenter le bien-être économique du pays et les ressources financières de l'Etat, elle s'allia, sous l'influence de son ministre Kaunitz, avec la France et la Russie, contre la Prusse, appuyée elle-même sur l'Angleterre (1756). Après sept ans de lutte (guerre de *Sept ans*), elle dut, par le traité d'Hubertsbourg (1763), abandonner définitivement la Silésie à Frédéric II. Déçue de ce côté, elle se consacra tout entière à l'administration de ses Etats. Son mari étant mort, son fils, roi des Romains depuis 1761, fut associé par elle à l'empire en 1766. Elle travailla avec un zèle infatigable à diminuer les charges de l'Etat, à encourager l'agriculture, le commerce et l'instruction publique, à arrêter les empiétements du clergé. En 1772, elle prit part au premier partage de la Pologne, malgré ses répugnances. En 1777, après la mort de l'électeur de Bavière, elle voulut occuper ses Etats, d'accord avec l'électeur palatin, mais se vit arrêtée par la France, la Prusse et l'Angleterre, et signa le traité de Teschen (1779). De ses seize enfants, dix survécurent; l'aîné lui succéda, sous le titre de Joseph II. Marie-Thérèse est restée populaire en Autriche par ses vertus domestiques, par sa constance héroïque pendant la guerre de succession. On lui a érigé un monument à Vienne, en 1887.

Marie-Thérèse.

— Bibliogr. : von Arneth, *Geschichte M.-Theresias* (1868-1880).

Marie-Thérèse (ordre militaire de), fondé en 1758 par Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, en mémoire de la bataille de Kollin. Il comporte trois classes : chevaliers (boutonnière), commandeurs (sautoir), grands-croix (écharpe et plaque). La décoration consiste en une croix d'or, à quatre branches d'émail blanc formées par des arcs, avec médaillon central émaillé rouge et chargé d'une traverse en émail blanc, ceint de l'exergue : *Fortitudini* (Au courage). Au revers, se trouve une couronne de laurier en or sur fond vert, ainsi que le chiffre de Marie-Thérèse en or sur fond blanc. La croix est attachée par un ruban blanc bordé de rouge.

Ordre militaire de Marie-Thérèse.

ANGLETERRE

Marie I^re Tudor, reine d'Angleterre, née à Greenwich en 1516, morte à Londres en 1558. Fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, elle reçut une instruction très développée, sous la direction de sa gouvernante la comtesse de Salisbury; mais sa mère lui inculqua aussi les principes d'une dévotion outrée. Le mariage de son père avec Anne Boleyn lui valut d'être déclarée illégitime (1534); elle n'obtint, en 1544, d'être rétablie dans ses droits à la succession au trône qu'au prix de concessions humiliantes : elle dut reconnaître le roi comme chef de l'Eglise d'Angleterre, et avouer que le mariage de sa mère était non seulement illégal, mais incestueux. Elle garda une terrible rancune de ces palinodies, fit une guerre sourde à Edouard VI et dut la couronne (1553) à une véritable explosion des sentiments populaires, hostiles à l'avènement de Jane Grey. Cependant, elle blessa d'abord ses sujets par l'étalage de ses sentiments catholiques, par son mariage avec Philippe d'Espagne, et elle se les aliéna bientôt par l'excès de ses représailles. Energique et sans

scrupules, elle fit exécuter Northumberland, emprisonna les évêques protestants, abolit les lois d'Edouard VI, qui avait organisé le culte réformé, écrasa l'insurrection de Wyatt, que ces mesures avaient provoquée (1554), envoya à l'échafaud Wyatt, Suffolk, Jane Grey et son mari, etc., et fit périr plus de 300 personnes sur le bûcher. Ces excès la firent appeler **Marie la Sanglante** ou **la Sanguinaire.** Sa politique étrangère fut presque aussi odieuse aux Anglais que sa politique religieuse. Très étroitement alliée au pape Paul IV et à Charles-Quint, elle engagea l'Angleterre dans la guerre contre la France, qui aboutit à la perte de Calais et de Guines. La perte de Calais, surtout, lui fut sensible. « Si on ouvrait mon cœur, dit-elle en mourant, on y trouverait écrit le nom de Calais. » Son peuple commençait à se rebeller, les troupes montraient de l'indiscipline, les soldats désertaient en foule ; sa mort seule empêcha une révolte générale. Les dernières années de Marie Tudor avaient été lugubres. Elle aimait passionnément son mari, qui l'abandonna en 1555, parce qu'il ne pouvait en avoir d'enfant ; peut-être le ressentiment de cet abandon eut-il son contre-coup sur ses néfastes et sanguinaires entreprises.

Marie Tudor.

— BIBLIOGR. : Agnès Strickland, *Life of Mary Tudor* ; Tytler, *History of Edward VI and queen Mary* (1681) ; *History of the life, bloody reign and death of queen Mary* (1682) ; E. Hamel, *Marie la Sanglante* (1861).

Marie Tudor, drame en trois journées, en prose, de Victor Hugo (Porte-Saint-Martin, 1833). — La reine Marie a pour amant l'Italien Fabiano Fabiani, que les seigneurs anglais cherchent à renverser, de concert avec Simon Renard, envoyé de Philippe II d'Espagne. Fabiano a pour maîtresse une fille du peuple, Jane, recueillie et élevée par l'ouvrier ciseleur Gilbert, qui se propose de l'épouser. Fabiano a séduit cette jeune fille parce qu'il sait qu'elle est l'héritière des Talbot. Gilbert n'a plus désormais qu'une pensée : se venger de Fabiano. Il sera l'instrument de Simon Renard, de la reine elle-même, qui ne tarde pas à connaître l'infidélité de son amant. Gilbert se laisse accuser d'une tentative d'assassinat sur la reine et dénonce comme son complice Fabiano, qui est condamné à mort. Mais Marie aime encore son favori : elle ne veut plus qu'il meure ; comme son exécution est exigée par la foule révoltée, ce sera Gilbert qui, couvert du voile noir des condamnés, sera décapité en sa place. De son côté, Jane Talbot, qui n'aime plus que Gilbert, cherche à le faire évader. Tout le pathétique du troisième acte gît dans l'incertitude où sont les deux femmes et le public lui-même sur l'identité de l'homme que l'on conduit au supplice. Est-ce Gilbert ou Fabiani ? La reine va faire suspendre l'exécution, quand trois coups de canon annoncent qu'elle est accomplie. Gilbert paraît, c'est que Fabiano est mort : « Qui a osé ? s'écrie la reine. — Moi, répond Simon Renard ; j'ai sauvé la reine et l'Angleterre. » Victor Hugo ne nous présente pas une Marie Tudor historique : il a voulu montrer « une reine qui fût une femme » et, à dire vrai, Marie, dans ses invectives à Fabiani, a de beaux accents de mépris, de vengeance et de fureur jalouse. Le cortège funèbre, au dernier acte, l'incertitude des deux amantes, l'impuissance de la reine sont des inventions véritablement dramatiques, qui, jointes au mouvement animé et presque haletant de la pièce, rachètent ce que le fond a d'invraisemblable et l'expression d'outré. — C'est dans *Marie Tudor* que se trouve la sérénade : *Quand tu chantes bercée*, mise en musique par Gounod.

MARIE-BÉATRIX-ÉLÉONORE D'ESTE, reine d'Angleterre, fille d'Alphonse IV d'Este, duc de Modène, et de Laure Mancini (nièce du cardinal Mazarin), née à Modène en 1658, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1718. Mariée au duc d'York, plus tard Jacques II, déjà veuf, elle prit une grande influence sur son mari, et le précipita, lorsqu'il fut devenu roi (1685), dans la réaction ultra-catholique qui lui coûta le trône.

MARIE II STUART, reine d'Angleterre, fille de Jacques II et de sa première femme Anne Hyde, née et morte à Londres (1662-1695). Mariée à l'âge de quinze ans à Guillaume III, prince d'Orange, elle conçut pour lui une tendresse et une admiration qui guidèrent toute sa vie. Aux approches de la révolution de 1688, elle prit parti, de même que sa sœur cadette Anne, qui devait devenir reine en 1702, contre son père. Elle abdiqua par avance tous les droits qu'elle tenait de sa naissance, au profit de Guillaume. Plus tard, elle fut associée comme reine régnante (non comme reine épouse) au pouvoir dévolu par le Parlement à ce dernier, après le renversement de Jacques II.

BYZANCE

MARIE d'Alanie, impératrice byzantine du XIe siècle. Fille d'un roi d'Ibérie, elle épousa vers 1073 l'empereur Michel VII et lui donna un fils, Constantin Ducas. Quand, en 1078, la révolution de Nicéphore Botaniate renversa Michel, le nouveau souverain s'éprit de la princesse, et la contraignit à devenir sa femme : elle céda pour sauvegarder les droits de son fils et, dans le même but, elle chercha ensuite appui auprès des Comnènes et favorisa l'usurpation d'Alexis Ier (1081), sur qui elle exerçait une grande influence. Toutefois, elle fut déçue dans ses espérances de reprendre le pouvoir, et dut entrer au cloître.

MARIE d'Antioche, impératrice byzantine, morte en 1183. Sa beauté lui valut d'épouser Manuel Comnène (1161), à qui elle donna un fils, qui fut Alexis II. Régente pour le jeune prince à la mort de Manuel (1180), elle scandalisa la capitale par ses désordres, et, quand Andronic Comnène se souleva, elle fut étranglée par ordre de l'usurpateur.

ÉCOSSE

MARIE DE LORRAINE, reine d'Ecosse, fille de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, née en 1515, morte à Edimbourg en 1560. Mariée, en 1534, à Louis II d'Orléans, duc de Longueville, elle devint veuve moins d'un an après. Elle refusa la main de Henri VIII, roi d'Angleterre, et ne se décida que sur les instances de François Ier à accepter celle de Jacques V, roi d'Ecosse (veuf de Madeleine de Valois, fille de ce souverain) (1538). Elle devint mère (1542), d'une fille (Marie Stuart), et perdit son mari presque aussitôt après. Reconnue régente durant la minorité de la jeune reine, elle gouverna pour et par la France, qui cherchait en Ecosse des alliés contre les Anglais. Elle maintint son autorité sans trop de peine, malgré la turbulence de ses sujets, jusqu'en 1559. Mais, à cette date, la suppression de la tolérance religieuse, dont elle ne se départit que sur les instances de l'évêque d'Amiens, envoyé par Henri II, provoqua un soulèvement formidable appuyé par l'Angleterre. La reine mourut en pleine anarchie.

MARIE STUART, reine d'Ecosse, fille de Jacques V, roi d'Ecosse et de sa seconde femme Marie de Lorraine-Guise, née à Linlithgow en 1542, morte à Fotheringay en 1587. Reine à sept jours, elle fut, en 1548, fiancée au dauphin François, héritier présomptif de la couronne de France et confiée aux soins de son futur beau-père Henri II. Elle reçut en même temps que les princesses de la maison royale une brillante instruction. A quinze ans, elle parut à la cour et y fit une impression extraordinaire par sa beauté et par son savoir. Mariée au Dauphin en 1558, elle devint, l'année suivante, reine de France par la mort de Henri II. Ce fut, du reste, pour sa patrie d'adoption un malheur que son avènement ; car, sous le nom de François II, ce furent les oncles maternels de sa femme, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui exercèrent despotiquement le pouvoir. La mort de François II (1560) décida de son retour parmi ses sujets d'Ecosse. Dès l'abord, le désaccord s'accusa entre le peuple et la reine : l'un imprégné des principes austères du protestantisme, l'autre catholique fervente et non moins éprise de la vie lettrée et mondaine qu'elle avait tant appréciée en France. Marie Stuart eut d'abord la prudence de donner des gages au parti de la Réforme en choisissant pour ministre un des « lords de la congrégation », son frère naturel, qu'elle créa bientôt après comte de Murray. Mais, peu de temps après, elle épousait un catholique, son propre parent de la ligne cadette des Stuarts, le comte de Darnley. Un soulèvement éclata, dirigé par lord Murray ; elle marcha contre les rebelles, et les vainquit. Le choix de lord Darnley était d'ailleurs déplorable. La mésintelligence se mit rapidement entre eux, du fait des instincts brutaux de ce dernier. Son secrétaire et musicien favori, David Rizzio, ayant porté ombrage aux sectaires du parlement d'Ecosse, Darnley conduisit lui-même les plus déterminés d'entre eux dans la chambre de sa femme, et la retint dans ses bras pendant que ses complices entraînaient Rizzio dans un cabinet voisin et le poignardaient. La reine fut pendant quelques jours prisonnière dans son propre palais. Une réconciliation intervint, cependant, entre les deux époux. Ce fut pendant cette trêve que Marie Stuart donna le jour (1566) au prince qui devait le premier régner sur toute la Grande-Bretagne (Jacques VI d'Ecosse ; Jacques Ier d'Angleterre). Peu après, Darnley fut assassiné. L'auteur du crime était le comte de Bothwell, fanatique admirateur de la reine. Ses ennemis ont prétendu, sans pouvoir fournir des preuves, qu'elle-même était de connivence avec lui ; en tout cas, sa conduite indiqua qu'elle ne le désapprouvait nullement. Traduit en justice, mais acquitté par ses pairs, Bothwell fut créé duc d'Orkney et il épousa Marie Stuart. Toute la noblesse écossaise se souleva. La reine leva une armée, mais fut abandonnée de ses troupes à Carberryhill (1567) et enfermée dans le château de Lochleven. Elle ne parvint à s'en échapper (1568) que pour essuyer une nouvelle défaite à Langside. Désespérée, elle passa en Angleterre et, au lieu de l'asile qu'elle y espérait, trouva la plus dure des captivités : entre elle et la reine Elisabeth, il y avait dès longtemps rivalité d'élégance et compétition de droits. Ce fut vainement que, de 1568 à 1587, des amitiés fidèles tentèrent de briser ses fers. A la fin de l'année 1586, après avoir été traînée de château en château, elle comparut devant une haute cour, sous la prévention de complicité dans un attentat contre la vie d'Elisabeth et elle fut condamnée à mort. La sentence fut contresignée par Elisabeth et exécutée sans que le roi Jacques, fils de Marie, alors âgé de près de vingt et un ans et en pleine possession de l'autorité, tentât rien pour la sauver.

Marie Stuart.

— BIBLIOGR. : *Lettres et instructions de Marie Stuart*, publiées par le prince Lobanof ; les histoires de Mignet (1852), Gauthier (1875), Stevenson (1883) et Kervyn de Lettenhove (1889) ; Martin Philipson, *Histoire du règne de Marie Stuart* (1891 et suiv.).

Marie Stuart, par Mignet (1851, 2 vol.). Cette étude historique sur la vie de Marie Stuart avait d'abord paru sous forme d'une série d'articles du « Journal des savants ». A la clarté de vues de l'historien, au souci constant qu'il montre d'apprécier, au point de vue moral, les personnages de ce drame perpétuel que furent les dernières années de Marie Stuart, s'ajoute une pitié profonde pour l'héroïne principale, reconnue coupable de complicité dans le meurtre de Darnley, mais pourtant sympathique jusqu'au bout, par le charme de son esprit, sa dignité dans le malheur, et à demi excusée dans ses faiblesses, par la violence des mœurs écossaises, dont Mignet trace une vive peinture.

Marie Stuart, tragédie en cinq actes et en vers, de Schiller (1800). De toutes les pièces de Schiller, c'est celle qui a la composition la plus simple. Comme dans la tragédie classique, l'action est réduite à la catastrophe. Le poète met en scène, non pas la vie de Marie Stuart, mais sa mort. — Quand le drame s'ouvre, la reine d'Ecosse est déjà condamnée, et il s'agit seulement de savoir si Elisabeth fera exécuter le jugement. Une entrevue entre les deux reines (c'est la scène capitale de la pièce), dans laquelle Marie brave Elisabeth et humilie l'orgueil insultant de sa rivale, met le sceau à la destinée de la prisonnière. Un attentat auquel Elisabeth échappe par miracle, et qu'elle croit inspiré par Marie Stuart, la décide à contresigner l'ordre d'exécution. Mais elle voudrait faire retomber la responsabilité de ce crime politique sur un subordonné, le secrétaire Davison. Si Elisabeth est représentée sous des couleurs peu favorables, Marie Stuart, au contraire, allie une fierté et une noblesse vraiment royales à l'humilité d'une véritable chrétienne. A côté de ces deux protagonistes, nous trouvons une foule d'autres caractères non moins bien dessinés : le rude, mais loyal Paulet ; son neveu Mortimer, à la fois téméraire et dissimulé, ivre d'amour et de fanatisme ; le faible Leicester, le noble Talbot, qui essaye d'incliner le cœur d'Elisabeth à la clémence ; et enfin, Burleigh, le froid politique, qui réclame, au nom de la raison d'Etat, la mort de Marie.

Marie Stuart, tragédie en cinq actes, en vers, de Lebrun, jouée au Théâtre-Français le 6 mars 1820. — Les premiers romantiques firent un succès enthousiaste à une pièce dont le sujet n'était pas pris dans l'antiquité. Cependant, la tragédie de Lebrun n'était guère qu'une timide adaptation du drame de Schiller.

Le poète français traduit en particulier avec bonheur la grande scène où Marie, devant Elisabeth et Leicester, avoue ses fautes avec dignité, puis se redresse sous les reproches insultants de sa rivale, la fille adultère de Henri VIII, l'usurpatrice. Le style de la pièce, en général, était plus vigoureux, plus net et plus sobre que celui des tragédies classiques du temps.

— En dehors de la tragédie de Lebrun, la vie de Marie Stuart a fourni, en France, la matière d'un certain nombre d'œuvres dramatiques ou musicales, parmi lesquelles nous citerons seulement un opéra-comique en trois actes de Fétis : *Marie Stuart en Ecosse* (théâtre Feydeau, 1823), dont le livret, dû à Planard, était tiré de *l'Abbé*, de Walter Scott, et un opéra en cinq actes de Niedermeyer, *Marie Stuart* (Académie royale de musique, 1844), sur des paroles de Théodore Anne.

ESPAGNE

MARIE DE MOLINA, reine de Castille, morte à Valladolid en 1321. Elle était fille de l'infant Alphonse de Léon, seigneur de Molina, et tante du prince de Castille Sancho, qu'elle épousa en 1282, malgré les censures pontificales. Devenue reine en 1284, elle obtint la validation de son mariage, par l'entremise de Philippe le Bel. A la mort de D. Sancho, la reine et ses sept enfants restèrent exposés aux rivalités des princes castillans. En s'appuyant sur les communes, Marie parvint à sauver la couronne de son fils Ferdinand IV, et, quand Ferdinand fut mort, elle reprit encore une fois la régence, au nom de son petit-fils Alphonse XI.

MARIE-ANNE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, née en 1634, morte en 1696. Fille de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, et de Marie-Anne d'Autriche, elle fut fiancée en 1648 à l'infant d'Espagne, qui mourut avant la consommation du mariage. Elle épousa l'année suivante le père de ce prince, le roi Philippe IV, dont elle devint veuve en 1665. Elle gouverna l'Espagne pendant la minorité de son fils Charles II. Maladroite, elle écarta du pouvoir don Juan d'Autriche, fils bâtard de Philippe IV, et donna toute sa confiance au jésuite Nithard, qui devint inquisiteur général et premier ministre (1666). Obligée de le renvoyer, en 1669, à cause de l'opposition de don Juan et du conseil d'Espagne, elle mit alors à la tête des affaires son favori Fernand de Valenzuela. Après la majorité de son fils (1675), elle se montra très hostile à Marie-Louise d'Orléans, première femme de Charles II, et contribua à lui faire épouser en secondes noces l'Allemande Marie-Anne de Neubourg.

MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, reine d'Espagne, née à Paris en 1662, morte au palais de l'Escurial en 1689. Fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et de Henriette d'Angleterre, elle s'éprit d'un amour profond pour son cousin le Dauphin ; mais des raisons politiques poussèrent Louis XIV à la marier avec le roi d'Espagne, Charles II, et, malgré ses supplications et ses larmes, elle dut partir pour Madrid (1679). Son époux eut pour elle une vive affection, et elle put favoriser à Madrid la politique française. Elle mourut subitement en 1689, au moment où le conseil d'Espagne délibérait encore sur la question de guerre et d'alliances, peut-être empoisonnée à l'instigation des amis de l'Autriche. C'est la version donnée par l'ambassadeur de France, le comte de Rebenac. Saint-Simon accuse à tort la comtesse de Soissons, nièce de Mazarin.

MARIE-ANNE DE BAVIÈRE-NEUBOURG, reine d'Espagne, née en 1667, morte à Bayonne en 1740. C'était l'une des huit filles de l'électeur palatin Guillaume-Philippe ; elle épousa, grâce aux intrigues de l'Autriche, le roi d'Espagne, Charles II, veuf de Marie-Louise d'Orléans. Belle-sœur de l'empereur Léopold, elle se laissa diriger par l'ambassadeur d'Autriche à Madrid, et elle chercha par tous les moyens, mais sans succès, à assurer la succession d'Espagne à l'archiduc Charles. Après la mort du roi (1700), qui laissait par son testament le trône au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, Marie-Anne alla se fixer à Bayonne. — V. Hugo a fait d'elle l'héroïne de *Ruy-Blas*, sans aucune espèce de vraisemblance historique.

MARIE-LOUISE-GABRIELLE DE SAVOIE, reine d'Espagne, fille du duc de Savoie Victor-Amédée II, née à Turin en 1688, morte à Madrid en 1714. Elle épousa Philippe V en 1701 ; lors de la guerre de la succession d'Espagne, elle fut nommée régente (1706), montra beaucoup d'énergie, stimula l'ardeur des provinces et engagea ses diamants pour payer la solde des troupes. Elle laissa deux fils, qui régnèrent sur l'Espagne : Louis et Ferdinand.

MARIE-LOUISE-THÉRÈSE DE PARME, reine d'Espagne, fille de don Philippe, duc de Parme, et de Louise-Elisabeth de France, épouse de Charles IV, née en 1751, morte à Rome en 1819. Mariée en 1765 à son cousin, le prince des Asturies, et conduite à la cour de son beau-père et oncle, Charles III, elle y fut l'objet d'une surveillance sévère, justifiée par la légèreté de sa conduite. Son faible époux, devenu roi sous le nom de Charles IV (1788), lui abandonna la direction des affaires ; Marie-Louise dilapida les finances et livra le royaume à son favori Godoy (le prince de la Paix). L'inconduite de ces deux personnages fut le prétexte dont Napoléon colora son invasion en Espagne (1808). Exilée à Compiègne avec son mari, elle habita successivement Marseille, Nice et Rome.

Marie-Louise (ORDRE DE), institué en 1792 par la reine d'Espagne, Marie-Louise, pour récompenser les dames nobles qui se distinguent par leur dévouement à l'État et leur attachement à la famille royale. Cet ordre, composé d'une seule classe, est réservé aux dames. Il a pour décoration une croix en or, émaillée de blanc avec bordure violette, anglée de tours et de lions d'or alternant et reliés par une chaîne d'or; le centre est occupé par un médaillon représentant l'effigie de saint Ferdinand, protecteur de l'ordre. La croix, qui est surmontée d'une couronne de laurier, se porte avec une écharpe à trois raies égales : celle du milieu blanche, les deux autres violettes.

Ordre de Marie-Louise.

Marie-Louise-Isabelle (ORDRE DE). V. ISABELLE II.

Marie-Victoire (ORDRE DE), institué en 1871 et conféré par le ministre de l'instruction et des travaux publics d'Espagne. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir et plaque; chevaliers, boutonnière. Le ruban varie avec les services qui ont valu la décoration : jaune or pour la médecine, blanc pour la théologie, rouge pour la jurisprudence, violet foncé pour la pharmacie, bleu céleste pour les lettres et la philosophie, bleu turquin pour les sciences exactes.

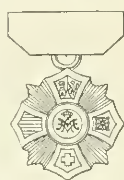

Ordre de Marie-Victoire.

MARIE-CHRISTINE DE BOURBON, reine d'Espagne, née à Naples en 1806, morte à Sainte-Adresse en 1878. Fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, elle épousa en 1829 le roi d'Espagne Ferdinand VII, trois fois veuf, et l'amena à promulguer la Pragmatique de 1830, attribuant sa couronne, à défaut d'enfant mâle, aux filles qu'il pourrait avoir de son mariage, et écartant de sa succession son frère don Carlos. Peu après, Marie-Christine mettait au monde l'infante Isabelle et, en 1832, l'infante Marie-Louise. A la mort de Ferdinand VII (1833), Marie-Christine fut proclamée régente par les Cortès, et aussitôt, les carlistes commencèrent la guerre civile, qui dura jusqu'en 1839. Mais, dès l'année suivante, à la suite d'un soulèvement causé par des mesures de réaction, elle dut se démettre de la régence, dont Espartero fut investi, et elle quitta l'Espagne. A la chute d'Espartero (1843), Isabelle II ayant été proclamée majeure, Marie-Christine revint à Madrid, épousa l'ancien garde du corps Muñoz, créé alors duc de Rianzarès; décida, d'accord avec Louis-Philippe, le mariage d'Isabelle II avec l'infant don François d'Assise et celui de Marie-Louise avec le duc de Montpensier; gouverna au nom de la jeune reine et provoqua, par une politique de réaction, l'insurrection de 1854, qui la força de nouveau à s'exiler. En 1868, Isabelle II, chassée du trône, alla la rejoindre à Paris, et elle vécut depuis dans la retraite.

Marie-Christine.

MARIE-CHRISTINE (Désirée-Henriette-Félicité-Rénière), reine régente d'Espagne, née à Gross-Seelowitz en 1858. Fille de l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, elle épousa, en 1879, Alphonse XII, roi d'Espagne, dont elle eut deux filles, doña Maria de las Mercedes, née en 1880, doña Maria Theresa, née en 1882. Elle était enceinte une troisième fois lorsque Alphonse XII mourut (1885), et l'enfant qu'elle mit au monde fut proclamé roi sous le nom d'Alphonse XIII, le 17 mai 1886.

Devenue régente pendant la minorité de son fils, elle sut dès l'abord se concilier la sympathie des Espagnols par la dignité de sa vie et la correction avec laquelle elle remplit ses devoirs constitutionnels. Après l'échec lamentable du *pronunciamiento* républicain du général Villacampa, elle insista pour que la sentence de mort prononcée contre les insurgés ne fût point exécutée, et les mesures de clémence qu'elle prit à cette occasion lui valurent la reconnaissance du parti libéral, dont le chef Sagasta resta au pouvoir jusqu'en 1895, et fit voter, entre autres réformes utiles, les lois sur le suffrage universel et l'établissement du jury. Les ministères conservateurs Canovas et Azcarraga se succédèrent ensuite, impuissants à réprimer par la force la révolte cubaine, comme le nouveau ministère libéral Sagasta (1897) fut impuissant à l'apaiser par la concession de l'autonomie. La guerre malheureuse avec les États-Unis, suivie de la perte des Antilles espagnoles, des Philippines et des Mariannes, attrista le gouvernement de Marie-Christine, dont les efforts ont tendu de plus en plus à affermir en Espagne le régime parlementaire et à assurer au pays le recueillement et la tranquillité, qui sont de nouveau nécessaires à son développement économique.

Marie-Christine.

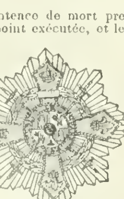

Ordre militaire et naval de Marie-Christine.

Marie-Christine (ORDRE MILITAIRE ET NAVAL DE), institué par la régente d'Espagne en 1890 et divisé en trois classes qui sont réservées : la première, aux officiers (boutonnière); la deuxième, aux officiers supérieurs (boutonnière et plaque); la troisième, aux généraux (écharpe et plaque). Les généraux portent leur plaque attachée par un ruban à trois raies égales : rouge, jaune et rouge, avec un liséré blanc chargé d'un filet carmin.

FRANCE

MARIE DE BRABANT, reine de France, fille de Henri III, duc de Brabant, née vers 1260, morte à Murel, près de Mantes, en 1321. Belle et instruite, elle épousa, en 1274, le roi de France Philippe III le Hardi. Au bout de deux ans de mariage, elle fut accusée par Pierre de La Broce d'avoir empoisonné l'aîné des fils du premier lit de son mari; mais une béguine de Nivelle en Brabant, consultée par le roi, la proclama innocente et accusa du crime Pierre de La Broce lui-même, qui fut pendu à Montfaucon (1278). Elle protégea les trouvères et attira à la cour Adenez, l'auteur de *Berte au grand pié* et de *Cléomadès*. Ancelot lui a consacré un poème en six chants (1825).

MARIE DE LUXEMBOURG, reine de France, née vers 1305, morte à Issoudun en 1324. Fille aînée de l'empereur Henri VII, spirituelle et instruite, elle épousa, en 1321, Charles IV le Bel, roi de France, divorcé d'avec Blanche de Bourgogne. Elle mourut d'une fausse couche.

MARIE D'ANJOU, reine de France, née en 1404, morte à Chatellier (Poitou) en 1463. Fille de Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, elle épousa, en 1413, le dauphin Charles, le futur Charles VII. Elle ne brillait ni par la beauté ni par l'intelligence, et son mari, auquel cependant elle donna de nombreux enfants, la délaissa beaucoup.

MARIE D'ANGLETERRE, reine de France, née en 1497, morte en 1534. Elle était fille de Henri VII, roi d'Angleterre. Fiancée d'abord à Charles d'Autriche, le futur Charles-Quint, elle aimait Charles Brandon, duc de Suffolk, quand, en 1514, elle fut demandée par Louis XII, veuf d'Anne de Bretagne. Mais la différence d'âge était très grande, et la jeune reine, d'une rare beauté, très coquette, fut sensible aux empressements de François d'Angoulême. Elle transforma complètement le genre de vie de son mari, qui mourut le 1er janvier suivant. Trois mois après, elle épousa son ancien amant, le duc de Suffolk, dont elle eut deux filles. L'aînée fut mère de Jane Grey.

MARIE STUART, reine de France et d'Écosse. V. MARIE STUART, reine d'Écosse.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, fille de François Ier, grand-duc de Toscane, et de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, née à Florence en 1573, morte à Cologne en 1642. Elle épousa à Lyon, le 9 décembre 1600, Henri IV, alors au début de sa liaison avec Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, avec laquelle il cessa ses relations durant un mois tout juste. Plus par orgueil que par affection, la reine prit très mal cet étrange partage, et les neuf dernières années de Henri IV furent — par la faute du roi, il est vrai — un véritable enfer. On a accusé, sans en donner aucune preuve, Marie de Médicis d'avoir été du complot qui se tramait autour de son mari, quand Ravaillac, par simple fanatisme, vint éviter aux conjurés la peine de se compromettre. Il est certain que, reconnue régente par le parlement de Paris, deux heures à peine après l'attentat, elle prit aussitôt le contre-pied de la politique du feu roi. Concini, son favori, remplaça au conseil les Sully, les Jeannin, les Villeroi. Toute la minorité de Louis XIII fut remplie par les troubles que cette mainmise des étrangers sur le pouvoir provoqua dans la haute noblesse; elle les apaisait à force d'argent (traités de Loudun et de Sainte-Menehould, 1612, 1614). La détresse croissante obligea la régente à convoquer une session d'états généraux (1614), qui resta stérile. Le jeune roi, déclaré majeur en 1614, mais toujours tenu en tutelle par sa mère, secoua le joug (1617), à l'instigation de de Luynes, son favori, se débarrassa de Concini et de sa femme et fit arrêter Marie de Médicis, qu'il exila au château de Blois. Évadée en 1619, la reine mère tint campagne contre Louis XIII, mais ses troupes furent battues aux Ponts-de-Cé et elle dut faire sa soumission. Revenue à la cour en 1620, elle parvint à donner au roi son aumônier, Richelieu, pour premier ministre (1624); plus tard, ne le trouvant pas docile, elle tenta de le faire disgracier, mais n'y put parvenir (journée des Dupes, 12 nov. 1630). Arrêtée de nouveau, elle parvint à s'enfuir, gagna les Pays-Bas, et mourut en exil.

Marie de Médicis.

— BIBLIOGR. : B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis* (1877).

— Iconogr. On possède un portrait de Marie de Médicis, gravé sur bois en 1587. La princesse y est représentée en buste, cheveux nattés et couverts d'une espèce de coiffure à la romaine. Deux portraits de Marie de Médicis, par F. Porbus, appartiennent au Louvre; l'un, daté de 1612, provient de l'ancienne collection Campana. Au palais Pitti est un portrait de cette princesse par Scipione Pulzone. Outre le tableau qui est au Louvre, Rubens a peint *Marie de Médicis vêtue de deuil* (musée de Madrid).

Marie de Médicis (VIE DE), suite de vingt et un tableaux allégoriques, par P.-P. Rubens (Louvre). — Cette belle série avait été commandée au peintre, en 1620, par la veuve de Henri IV, pour servir de décoration à l'une des galeries du Luxembourg; l'autre galerie parallèle devait être consacrée à la vie de Henri IV, mais l'exil de Marie de Médicis empêcha de donner suite à ce projet. Rubens se rendit à Paris en 1621 et fit en grisaille les esquisses de la première série, qu'il peignit ensuite dans son atelier, à Anvers, en se faisant aider de quelques-uns de ses élèves : il acheva les tableaux sur place, dans divers séjours qu'il fit à Paris, de 1623 à 1625. En voici les sujets : I. *La destinée de Marie de Médicis.* II. *Sa naissance à Florence le 26 avril 1573.* III. *Son éducation.* IV. *Henri IV reçoit le portrait de Marie de Médicis.* V. *Le grand-duc épouse par procuration la princesse, sa nièce, au nom du roi.* VI. *Débarquement de la princesse au port de Marseille.* VII. *Mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, accompli à Lyon le 9 décembre 1600.* VIII. *Naissance de Louis XIII à Fontainebleau, le 27 septembre 1601.* IX. *Henri IV part pour la guerre d'Allemagne et confie à la reine le gouvernement du royaume.* X. *Couronnement de Marie de Médicis.* XI. *Apothéose de Henri IV et régence de Marie de Médicis.* XII. *Gouvernement de la reine.* XIII. *Voyage de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé.* XIV. *Échange de la princesse Isabelle de Bourbon, qui doit épouser Philippe IV, et d'Anne d'Autriche, destinée à Louis XIII.* XV. *Félicité de la régence.* XVI. *Majorité de Louis XIII.* XVII. *La reine s'enfuit du château de Blois, où son fils l'avait reléguée par le conseil de ses courtisans.* XVIII. *Réconciliation de la reine avec son fils.* XIX. *Conclusion de la paix.* XX. *Entrevue de Marie de Médicis et de son fils.* XXI. *Le Temps fait triompher la Vérité.* Cette suite étonnante, transférée en 1900 dans une nouvelle galerie aménagée exprès pour elle, vaut par la grandeur inusitée de l'ensemble, par l'invention inépuisable, l'infinie variété des sujets, ainsi que par la merveilleuse exécution de leurs détails.

Le grand-duc Ferdinand de Médicis épouse par procuration la princesse Marie, sa nièce, au nom du roi Henri IV, d'après Rubens.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, née à Madrid en 1638, morte à Versailles en 1683. Fille de Philippe IV d'Espagne et d'Élisabeth de France, fille de Henri IV, elle fut fiancée à Louis XIV, son cousin germain, en vertu du traité des Pyrénées (1659). La cérémonie des fiançailles eut lieu à Fontarabie le 3 juin 1660, et le mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin. Marie-Thérèse renonçait à tous ses droits sur la monarchie espagnole, à la condition que sa dot de 500.000 écus d'or serait intégralement payée. Le gouvernement espagnol n'ayant pu exécuter cet engagement, Louis XIV en fit le fondement de la revendication des droits de sa femme à la succession espagnole (guerre de *Dévolution* [1665-1668]). La jeune reine fit son entrée solennelle à Paris, en septembre 1660. Elle fut d'abord parfaitement heureuse; mais l'inconstance du roi ne tarda pas à lui donner de sérieux chagrins, car elle avait pour lui un attachement profond. C'est alors que commença pour elle cette vie d'isolement et de tristesse dont sa grande piété put seule adoucir l'amertume. Mais, là encore, de rudes épreuves l'attendaient : elle vit périr cinq de ses enfants et une maladie grave mit en danger les jours de son fils aîné. Cependant, les soins délicats de Mme de Maintenon avaient ramené auprès d'elle Louis XIV, qui se montrait touché de ses vertus. Mais, au moment où son cœur s'ouvrait de nouveau à l'espérance, elle fut emportée par une maladie de quelques jours. « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait donné », dit Louis XIV en parlant de sa mort. Elle fut universellement regrettée. Son cœur fut porté au Val-de-Grâce et son corps déposé à Saint-Denis. Son oraison funèbre fut prononcée par trente-cinq prédicateurs, dont le plus célèbre est Bossuet.

Marie-Thérèse.

MARIE LECZINSKA (Catherine-Sophie-Félicité), reine de France, née à Breslau en 1703, morte à Versailles en 1768. Elle était fille du roi de Pologne Stanislas Leczinski et de Catherine Opalinska. Son enfance fut troublée par les malheurs de son père, qui se vit dépossédé de son trône et dut aller se fixer en France (1719), près de Wissembourg. C'est le duc de Bourbon qui, alors à la tête des affaires, eut l'idée de marier Louis XV, alors âgé de quinze ans, avec Marie Leczinska, qui en avait vingt-deux. Un jour, Stanislas entra dans la chambre où se trouvaient sa femme et sa fille : « Mettons-nous à genoux, leur dit-il, et remercions Dieu ! — Vous êtes rappelé au trône de Pologne, mon père? s'écria Marie. — Non, ma fille; le ciel

nous est plus favorable : vous êtes reine de France. » Le roi de France eut tout d'abord une affection très vive pour son épouse ; mais il ne tarda pas à se laisser corrompre. Marie dut tolérer les insolences des favorites, frappée dans ses affections et dans sa dignité. Louis XV poussa l'impudeur jusqu'à nommer Mme de Pompadour dame du palais de la reine. Abandonnée par son mari, délaissée par les courtisans, Marie vécut dans la retraite, la charité, les pratiques religieuses et la conversation de quelques amis qu'elle appelait « ses honnêtes gens ». Son éducation avait été très soignée ; son esprit, naturellement sérieux et sagace, était plein de finesse, et son caractère avait un grand fond de douceur et de tendresse. Marie Leczinska eut dix enfants : deux garçons et huit filles. Elle en perdit trois en bas âge et vit mourir successivement : Madame Henriette (1752), Louise-Elisabeth, duchesse de Parme (1759) et le Dauphin (1765). Ces deuils, joints à la douleur que la reine éprouva lorsque disparut son père (1766), hâtèrent sa fin.

Marie Leczinska, d'après Van Loo.

— Iconogr. Il faut citer d'abord la statue en pied de Guillaume Coustou, provenant du Grand Trianon et qui est de 1731, puis le pastel de La Tour, et le portrait de Tocqué, enfin, le beau portrait de Van Loo, qui sont tous au Louvre. A Versailles, se trouvent un buste de Coustou, reproduisant la statue du Louvre ; une peinture non signée (de Gobert, probablement), où la reine, en robe d'hermine, suivie d'un petit page vêtu à la polonaise, marche dans un jardin ; un portrait de Belle, où la reine, âgée d'environ vingt-sept ans, a le Dauphin sur les genoux ; surtout, un magnifique portrait de Nattier, qui parut au Salon de 1748 : Marie Leczinska est assise, en robe rouge garnie de fourrure, avec une *marmotte* de dentelles noires.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE, archiduchesse d'Autriche, reine de France, épouse de Louis XVI, née à Vienne en 1755, morte sur l'échafaud à Paris en 1793. Elle était la fille de l'empereur d'Allemagne François Ier, et de l'impératrice Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême. Elle n'eut pas une éducation très soignée. Marie-Thérèse songea un peu tard à cette grave question, alors que la France y était intéressée et que, par les soins de Stainville-Choiseul, ambassadeur de France à Vienne, le mariage de Marie-Antoinette était chose décidée ; à ce moment, la jeune princesse fut confiée aux soins de l'abbé de Vermond. Ce fut le 16 mai 1770 que Marie-Antoinette épousa le Dauphin, qui devenait roi quatre ans plus tard. La Dauphine avait été bien accueillie d'abord ; sa grâce et sa beauté lui valurent de nombreux suffrages ; mais ses tantes, et particulièrement Madame Adélaïde, fort opposées à ce mariage, se montrèrent peu indulgentes pour leur nièce ; elles entraînèrent à leur suite tout un parti de mécontents. Il se forma assez vite une réaction, entretenue par des libelles, des pamphlets : des historiens ont récemment établi l'odieuse fausseté des accusations portées contre la reine, tout en reconnaissant que la publication des correspondances conservées aux archives de Vienne est souvent accablante pour Marie-Antoinette. Il est certain que la reine donna prise à la malveillance : sa politique, inspirée par les conseils de l'ambassadeur d'Autriche, Mercey d'Argenteau, et de sa mère Marie-Thérèse, n'est guère défendable quand elle protège Choiseul ou qu'elle chasse Turgot, et l'on ne peut approuver sa conduite, plus autrichienne que française, dans l'affaire de la succession de Bavière et dans la guerre de Hollande, entreprise par son frère, Joseph II. Le peuple brutalement, mais non sans une apparence de raison, l'appela *l'Autrichienne*. D'autre part, elle fait des dépenses exagérées, elle ne songe qu'aux plaisirs et au luxe, elle se lie avec la princesse de Lamballe, dont l'amitié est peu discrète ; avec la comtesse Jules de Polignac, qui bientôt accapare pour les siens toutes les places de l'Etat. Les intimités, trop exclusives, de Trianon, son dédain du cérémonial de Versailles lui aliènent une partie de la cour. C'est là qu'elle trouva ses pires ennemis, que son malheur même ne désarma pas. En 1778, Marie-Antoinette est enfin mère : elle a une fille, Madame Royale ; sa vie change : plus de caprices coûteux, plus ce jeu d'enfer, qui avait assimilé la cour de Versailles à un tripot. Il est trop tard, la calomnie a fait son œuvre. En 1781, naît un dauphin qui, chétif, ne vivra pas ; mais, en 1785, la succession au trône est assurée par la naissance du duc de Normandie, qui sera Louis XVII. Cette même année se déroule *l'affaire du collier* ; au dire de Gœthe et de Napoléon, c'est à dater de ces intrigues de Mme de La Motte et du cardinal de Rohan que la reine est perdue irrémédiablement. Rien ne pourra sauver Marie-Antoinette de la haine populaire qui la poursuit. Etapes par étapes, la malheureuse femme montera un dur calvaire ; ce seront les journées d'octobre 1789, le 20 juin, le 10 août, et enfin le 16 octobre où, « assise sur une planche, les mains liées d'une corde que tient le bourreau », elle va au supplice. Elle expiait de la façon la plus cruelle sa légèreté, ses faiblesses, ses inconséquences d'antan ; et les calomnies de la cour autant que la fureur révolutionnaire l'avaient conduite à l'échafaud.

Marie-Antoinette, d'après Mme Vigée-Lebrun.

— Bibliogr. : d'Arneth et Geoffroy, *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse* (1874) ; d'Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Joseph II et le prince de Kaunitz* (1889-1891) ; Pierre de Nolhac, *la Reine Marie-Antoinette* et *Marie-Antoinette, dauphine* (Paris, 1889) ; Funck-Brentano, *La Mort de la reine* (Paris, 1901).

Marie-Antoinette (Mémoires sur la vie privée de), par Mme Campan (Paris, 1822). — Ces souvenirs remontent aux dernières années du règne de Louis XV, vers 1767, et s'arrêtent au 12 août 1792. Les anecdotes dont elle sème son récit sont souvent d'une authenticité douteuse ; néanmoins, ces *Mémoires* ne sont pas sans valeur. Mme Campan fut attachée au service de Marie-Antoinette ; elle fait une apologie touchante de la reine. Stendhal raconte, dans la *Vie de Henri Brulard*, qu'on lut dans le salon de Mme Cardon, tante de Mme Campan, le manuscrit original de ces souvenirs, dont le texte différait beaucoup de « l'homélie naïve » qui fut publiée en 1823. Cette assertion prouverait bien, comme on l'a dit, que l'auteur, cédant à de hautes influences, modifia le ton de ses mémoires.

MARIE-LOUISE, impératrice des Français, grande-duchesse de Parme, née à Vienne en 1791, morte à Parme en 1847. Elle était fille de l'empereur d'Autriche François Ier. Elle avait dix-huit ans lorsque Napoléon, dans le double désir d'avoir un héritier et d'allier sa dynastie nouvelle aux vieilles maisons princières de l'Europe, divorça d'avec Joséphine, et, après la bataille de Wagram et la prise de Vienne, exigea impérieusement sa main de François Ier et Metternich. C'était une Allemande aux yeux bleus et aux cheveux blonds, à la taille svelte et souple, belle plutôt que jolie, âme sensible et quelque peu romanesque. Mais, dès son arrivée à Paris pour la célébration du mariage (avr. 1810), l'accueil très froid de la population, attristée par le départ de Joséphine, rendit la nouvelle impératrice particulièrement réservée à l'égard de tous, et comme indifférente aux choses de France. Napoléon était fort épris d'elle, et le lui manifesta. Elle l'admira beaucoup et le craignit un peu, mais sans doute ne l'aima pas. En mars 1811, la naissance du roi de Rome vint combler les vœux de l'Empereur. Marie-Louise, nommée régente chaque fois que l'Empereur s'absentait, montra dans ces fonctions une incapacité absolue. A la fin de la campagne de France, quand les Alliés approchèrent de Paris, elle quitta, selon les instructions péremptoires de Napoléon, la capitale menacée, pour se réfugier avec son fils à Blois ; mais elle refusa de suivre au delà de la Loire les frères de l'Empereur, Joseph et Jérôme, et après l'abdication, elle se rendit à Orléans, puis à Rambouillet, auprès de son père, accompagnée par le comte Esterhazy. Gardée à vue pendant les Cent-Jours, séparée de son fils qu'elle ne devait plus revoir qu'à sa mort, elle accepta son sort avec une résignation presque inconsciente. Appelée, en dédommagement du trône impérial de France, à la souveraineté viagère des principautés de Parme, de Plaisance et de Guastalla (1816), elle oublia vite l'Empereur et son fils français, pour suivre d'obscures intrigues avec le général autrichien de Neipperg, qu'elle épousa secrètement après la mort de Napoléon, et dont elle eut trois enfants. Après la mort de Neipperg, elle épousa encore secrètement le comte de Bombelles, émigré français, maître de cérémonies à la cour d'Autriche. Metternich et l'empereur d'Autriche, pour des raisons faciles à imaginer, l'encouragèrent dans cette déchéance. Sur le trône de Parme, dont elle fut chassée en 1831 par un mouvement populaire, elle se montra ce qu'elle était au vrai, en dépit des illusions que Napoléon Ier conserva jusqu'à son dernier jour sur elle : extrêmement bonne, de caractère irréfléchi et léger, d'esprit et de sens politique nuls.

Marie-Louise, d'après Gérard.

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON, reine des Français, née à Caserte en 1782, morte en Angleterre, à Claremont, en 1866. Fille de Ferdinand IV et de Marie-Caroline des Deux-Siciles, elle se réfugia à Palerme avec sa mère, après la conquête du royaume de Naples par les Français, passa deux ans à Vienne, regagna Naples, et retourna en Sicile (1802). Elle rencontra le duc d'Orléans dans son exil, et l'épousa (1809). Elle mit au monde huit enfants, et se donna tout entière à leur éducation. Vivant à l'écart de la cour jusqu'en 1830, peu sensible à l'honneur de devenir reine des Français, elle craignait que l'on ne prît son mari pour un usurpateur, et aurait volontiers refusé le trône. Une fois reine, elle continua à rester la femme aimante, la mère dévouée, la bienfaitrice qu'elle avait toujours été. La révolution de 1848 la trouva résignée, digne et ferme. Elle quitta la France avec Louis-Philippe, et se retira à Claremont.

Marie-Amélie de Bourbon.

MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIÈRE, dauphine, fille de l'électeur Ferdinand, née à Munich en 1660, morte à Versailles en 1690. Elle épousa, en 1680, le Dauphin Louis, fils de Louis XIV. Elle était loin d'être belle, mais ne manquait ni d'esprit ni de charme. Elle plut à Louis XIV et à son mari, mais vécut à l'écart, partageant son temps entre la musique, la lecture, la promenade et la dévotion. Elle eut trois fils : Louis, duc de Bourgogne, né en 1682, mort en 1712, père de Louis XV ; Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne (en 1700), Charles, duc de Berry, né en 1686, mort en 1714.

MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE, duchesse de Bourgogne et dauphine de France, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV, née à Turin en 1685, morte à Versailles en 1712. En vertu du traité conclu à Turin le 23 août 1696, elle fut menée à Versailles en novembre de la même année pour y être élevée jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'épouser Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Le mariage fut célébré à Versailles, le 7 décembre 1697. La future Dauphine, « régulièrement laide », dit Saint-Simon, avait une très jolie taille, des cheveux très beaux et très longs, d'un châtain cendré, le teint fort beau et fort vif, et, toujours d'après Saint-Simon, « une démarche de déesse sur les nues ». Le roi fut tout de suite enchanté de ses manières, et la vie de la cour tourna tout entière autour d'elle. Elle montra beaucoup de passion pour les plaisirs, les fêtes et le jeu. De 1703 à 1706, il y eut dans sa vie une période de trouble moral, elle éprouva en effet une véritable affection pour le marquis de Nangis et pour le marquis de Maulevrier, fils d'un frère de Colbert. L'intrigue se passa en regards et en quelques lettres tout au plus ; il y eut des imprudences, plutôt que des torts. En 1711, elle prit le titre de Dauphine, qu'elle ne porta que dix mois, étant morte à Versailles d'une rougeole pourprée. Son mari mourut à Marly six jours après.

Marie-Adélaïde.

MARIE-JOSEPHE DE SAXE, dauphine de France, mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, née à Dresde en 1731, morte à Versailles en 1767. Fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, elle fut mariée en 1747 à Louis, dauphin, fils aîné de Louis XV. Les premières années qu'elle passa à la cour de Versailles furent assombries par l'humeur triste de son mari, qui regrettait toujours sa première femme, Marie-Thérèse d'Espagne. Mais, aimée et appréciée par le roi, elle réussit peu à peu à conquérir le Dauphin, dont elle eut cinq fils. En 1765, le Dauphin succomba à une maladie de poitrine. La Dauphine, abattue par la douleur, mourut quinze mois après son mari, et du même mal, sincèrement regrettée par Louis XV, qui l'aimait pour sa droiture, son intelligence et sa bonté.

— Bibliogr. : C. Stryienski, *la Mère des trois derniers Bourbons* (Paris, 1902).

HONGRIE

MARIE, reine de Hongrie, fille de Louis le Grand, de la maison d'Anjou, et d'Elisabeth, née en 1370, morte à Buda en 1395. Après la mort de son père (1382), elle monta sur le trône de Hongrie. Pendant sa minorité, sa mère Elisabeth gouvernait, mais les magnats du sud de la Hongrie et de la Croatie appelèrent Charles III, roi de Naples, en Hongrie et le couronnèrent (1385). Charles III fut assassiné l'année suivante ; Marie et Elisabeth se rendirent en Croatie, mais elles furent jetées en prison ; Elisabeth y mourut, Marie fut délivrée par son mari, Sigismond, qui fut reconnu roi dans la Diète de 1387.

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles en 1505, morte à Cigalès en 1558. Veuve en 1526 de Louis II de Hongrie, tué à la bataille de Mohacz, elle fut chargée par son frère de gouverner les Pays-Bas. Intelligente et ferme, elle seconda les projets de Charles-Quint par des diversions en Picardie (1536), des secours envoyés à Henri VIII en 1544 ; elle arrêta les progrès de Henri II sur le Rhin, après la conquête des Trois-Evêchés. Elle quitta le pouvoir en même temps que son frère. Elle protégea les artistes et réunit une riche collection de manuscrits.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de Hongrie. V. Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne.

ITALIE

MARIE D'ARAGON, reine de Sicile, morte en 1401. Elle succéda, en 1377, à son père, Frédéric II, mais son grand-père, Pierre IV le Cérémonieux, roi d'Aragon, et ses sujets la retinrent prisonnière dans le château de Catane, puis en Catalogne. En 1391, elle épousa Martin, fils du prince du même nom, que Pierre IV avait mis sur le trône de Sicile, et reprit ainsi sa couronne.

MARIE DE CHÂTILLON, reine de Naples et de Sicile, morte à Angers en 1404. Fille de Jacques de Châtillon, elle épousa, en 1360, Louis d'Anjou, qui, adopté par Jeanne Ire de Naples, lui succéda. Veuve en 1384, avec un tout jeune fils, elle gouverna habilement en son nom, résista à Charles Durazzo, puis au fils de celui-ci, Ladislas.

MARIE-CAROLINE, reine de Naples et des Deux-Siciles, fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, née et morte à Vienne (1752-1814). Elle exerça le pouvoir sous le nom du faible Ferdinand IV, qu'elle épousa en 1768. Elle fit congédier le ministre Tanucci, le remplaça par Sambuca, puis par son amant, Acton, Irlandais né en France. Ce dernier, de concert avec Vanni, livra les

finances au pillage et gouverna par la violence. Pour éviter une explosion populaire, Ferdinand se vit contraint de sacrifier Vanni, mais il conserva Acton. Peu après, il déclara la guerre à la République française ; ses troupes furent battues et la famille royale se réfugia sur la flotte britannique (1798). L'année suivante, Naples rouvrit ses portes à Ferdinand et à Marie-Caroline. Une junte d'État condamna au supplice les partisans du gouvernement tombé, malgré les termes de la capitulation, qui stipulait une amnistie générale. Lorsqu'en 1805 se forma contre la France une nouvelle coalition, Caroline poussa Ferdinand à y prendre part. A cette nouvelle, Napoléon s'empara du royaume de Naples, et plaça son frère Joseph sur le trône des Bourbons. Caroline se réfugia à Palerme, puis à Vienne. Elle avait eu de Ferdinand un fils, François Iᵉʳ, qui succéda à son père en 1825, et trois filles dont l'une fut l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, et une autre, Marie-Amélie, reine des Français.

Marie-Caroline.

MARIE-LOUISE-JOSÉPHINE DE BOURBON, reine d'Étrurie, puis duchesse de Lucques, fille de Charles IV d'Espagne, née à Madrid en 1782, morte à Lucques en 1824. En 1798, elle épousa Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, qui devint en 1801 roi d'Étrurie. En 1803, Louis mourut laissant deux enfants, dont un fils. Marie-Louise-Joséphine devint régente pour son fils Louis II, et sa petite cour fut une des plus brillantes de l'Europe. En 1807, un décret de Napoléon la déposséda subitement. Elle quitta Florence pour l'Espagne, suivit dans l'exil son père détrôné par l'Empereur. Elle passa quelque temps à Parme, à Nice, essaya en vain de s'enfuir en Angleterre, et fut enfermée dans un couvent de Rome (1812). Quand Napoléon eut été renversé, elle réclama le royaume d'Étrurie, qui fut donné à l'impératrice Marie-Louise. Mais, au congrès de Vienne, elle reçut le duché de Lucques. Elle a laissé des *Mémoires*, publiés en 1814 par Lemierre d'Argy. Elle a été béatifiée par le pape Pie IX, en 1876.

PAYS-BAS

MARIE DE BOURGOGNE, souveraine des Pays-Bas, duchesse de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire et de sa deuxième femme, Isabelle de Bourbon, femme de Maximilien d'Autriche, née à Bruxelles en 1457, morte à Bruges en 1482. A la mort de son père, en 1477, Louis XI, parrain de la jeune duchesse et son tuteur comme suzerain, mit la main sur le duché de Bourgogne, qui, comme

Tombeau de Marie de Bourgogne, à Bruges.

apanage et fief masculin, devait faire retour à la couronne, puis, sous prétexte de la marier avec le dauphin Charles, alors âgé de huit ans, tandis que Marie en avait vingt, il voulut occuper le reste de ses États. Marie consentit à céder au roi Arras et quelques seigneuries. Mais la population de Gand, où résidait la duchesse, et les États de Flandre protestèrent, et firent décapiter les deux conseillers qu'elle avait envoyés en ambassade auprès de Louis XI. Ayant besoin d'un appui, Marie épousa, malgré Louis XI, l'archiduc Maximilien d'Autriche (1477). Alors commença la guerre de succession de Bourgogne. Marie, fort belle, énergique, intelligente, fut très attachée à son mari. Elle mourut d'une chute de cheval. Elle laissait deux enfants : Philippe le Beau et Marguerite d'Autriche. On lui éleva, dans l'église de Notre-Dame de Bruges, un magnifique mausolée.

MARIE-CHRISTINE-JOSÈPHE DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, née et morte à Vienne (1742-1798). Elle était fille de François Iᵉʳ et de Marie-Thérèse. En 1766, elle épousa le duc Albert Casimir de Saxe-Teschen, et devint gouvernante des Pays-Bas. Lors de la révolte des Brabançons, en 1789, elle dut quitter Bruxelles avec son époux. Elle assista au siège de Lille en 1792, et fut chassée des Pays-Bas par les Français, en 1794.

POLOGNE

MARIE-CASIMIRE, reine de Pologne, née près de Nevers en 1641, morte au château de Blois en 1716. Elle était fille de Henri, marquis de Lagrange d'Arquien, et de Françoise de La Châtre de Brillebaut, maîtresse d'hôtel de Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers. Celle-ci ayant épousé, en 1646, Ladislas IV, roi de Pologne, emmena avec elle Marie-Casimire, alors âgée de quatre ans, et la fit élever auprès d'elle. Elle devint bientôt, par son esprit et par sa beauté, l'ornement de la cour de Jean-Casimir. Elle inspira un violent amour au jeune Jean Sobieski. Néanmoins, pour plaire à Marie-Louise, elle consentit à épouser le vieux Jean Zamoyski. Veuve en 1665, Marie-Casimire se mariait avec son ancien amant, qui, devenu roi en 1674, eut la faiblesse de se soumettre aux caprices de sa femme. Par sa conduite, la reine discrédita le pouvoir et empoisonna les dernières années du héros de Vienne. A la mort de Sobieski (1696), Marie-Casimire ne put faire élire roi son fils Jacques, et la diète l'expulsa de Varsovie, d'où elle se rendit à Rome, puis à Blois.

MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, reine de Pologne, morte en 1667. Elle fut mariée successivement à Wladislas IV, puis à son frère et successeur Casimir V.

PORTUGAL

MARIE DE SAVOIE-NEMOURS, reine de Portugal, fille de Charles-Amédée de Savoie-Nemours, colonel général de la cavalerie légère en France, et d'une fille de César de Vendôme, née en 1646, morte en 1683. Elle épousa en 1666 Alphonse VI, roi de Portugal, et, la même année, elle fit déclarer ce mariage nul pour cause d'impuissance de son mari, qui fut déposé et relégué à Terceira, dans les Açores. Quelques jours après, elle épousa le frère de son mari, le prince Pierre, qui prit le titre de régent.

MARIE ou MARIA Iʳᵉ (Françoise-Élisabeth), reine de Portugal, fille de Joseph Iᵉʳ, née à Lisbonne en 1734, morte à Rio-Janeiro en 1816. Elle épousa, en 1760, son oncle dom Pedro, et elle succéda à son père, malgré les efforts de Pombal. Devenue reine en 1777, elle fit, la même année, une alliance commerciale avec Catherine II et créa l'académie de Lisbonne (1780). Après la mort de son mari (1786), elle abandonna le soin des affaires au duc de Lafoens, puis à son fils aîné, le prince du Brésil. Elle fut frappée d'aliénation mentale, en 1791.

MARIE II ou MARIA II DA GLORIA, reine de Portugal, née à Rio-Janeiro en 1819, morte à Lisbonne en 1853. Elle avait sept ans lorsque son père dom Pedro Iᵉʳ renonça en sa faveur au trône de Portugal et la fiança à son oncle dom Miguel, qu'il nomma régent (1827) ; mais dom Miguel se fit proclamer roi (30 juin 1828). Doña Maria dut se réfugier en Angleterre, puis au Brésil (1830). Peu après, dom Pedro, ayant abdiqué la couronne du Brésil, se rendit en Europe, et, après une lutte de deux ans, il chassa dom Miguel et rendit le trône à sa fille (1833). En 1834, il se démit de la régence, fit proclamer doña Maria majeure, et mourut peu après. Celle-ci épousa en 1835 le prince Eugène de Leuchtenberg, puis, en 1836, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, dont elle eut cinq fils et deux filles, et qui prit le nom de Ferdinand II. Son règne fut particulièrement troublé : il fallut une intervention de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne pour conjurer la chute de doña Maria (1847). Elle mourut en couches, laissant le trône à son jeune fils, Pedro V.

MARIE-PIE. V. MARIA-PIA.

SARDAIGNE

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE (Adélaïde-Xavière), reine de Sardaigne, fille du dauphin Louis, fils de Louis XV, née à Versailles en 1759, morte à Naples en 1802. Elle épousa, en 1775, le prince de Piémont, fils du roi de Sardaigne, plus tard Charles-Emmanuel IV ; elle vécut avec une extrême simplicité, et se livra entièrement à des œuvres de dévotion et de piété. Pie VII, qui avait été témoin de ses vertus privées, la déclara *vénérable*, en 1808. L'Église la glorifie le 7 mars, jour anniversaire de sa mort.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (Jeanne-Joséphine), reine de Sardaigne, fille de l'archiduc Ferdinand de Lorraine et de Béatrix d'Este, née en 1773, morte à Gênes en 1832. Elle épousa en 1789 Victor-Emmanuel, duc d'Aoste, fils de Victor-Amédée III. Réfugiée avec la cour en Sardaigne lors de l'invasion française, elle y resta jusqu'en 1816. L'abdication de Charles-Emmanuel IV, en 1802, donna la couronne à son mari, qui dut abdiquer en 1821, en faveur de son frère Charles-Félix. Marie-Thérèse essaya en vain d'arracher à celui-ci un testament en faveur de sa fille aînée, Marie-Béatrix. Une autre de ses filles, Marie-Anne, devint impératrice d'Autriche.

SUÈDE

MARIE-ÉLÉONORE DE BRANDEBOURG, reine de Suède, née à Kœnigsberg en 1599, morte à Stockholm en 1655. Fille de l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg, elle épousa en 1620 Gustave-Adolphe. Elle suivit son mari en Allemagne, et, après sa mort, demeura inconsolable. Les Suédois, qui lui reprochaient ses prodigalités et son antipathie pour leur pays, lui enlevèrent l'éducation de sa fille Christine. Elle s'échappa de Gripsholm (1640), se réfugia en Danemark, puis auprès de son frère, le Grand Électeur (1643), rentra en Suède (1648), où elle eut la douleur de voir sa fille embrasser le catholicisme et bientôt abdiquer, et mourut, dit-on, de chagrin.

Marie-Éléonore (ORDRE DE), institué en 1632 par Marie-Éléonore, reine de Suède, et destiné aux princesses de sang royal. La décoration était un cœur couronné, représentant le tombeau de Gustave-Adolphe.

3ᵉ PERSONNAGES DIVERS

MARIE ou MIRIAM, sœur de Moïse et d'Aaron, née en Égypte en 1578 av. J.-C., morte vers 1452. Elle veillait de loin, racontent l'*Exode* et les *Nombres*, sur la nacelle où Moïse, son frère, voguait, tout petit enfant, sur le Nil, et, lorsque la fille de Pharaon l'eut recueilli, elle accourut et fit accepter à la princesse, pour nourrice de l'enfant, sa propre mère. Après le passage de la mer Rouge, elle fut animée de l'esprit prophétique et composa le cantique qui porte son nom. Atteinte d'une lèpre blanche, en punition de sa dureté envers Moïse, son frère, elle fut guérie par les prières de Moïse lui-même, qui recueillit son dernier soupir, au campement de Gadès, dans le désert de Sin.

MARIE DE FRANCE, poétesse française, née vers le milieu du XIIᵉ siècle. Elle alla s'établir en Angleterre, où elle subvint à ses besoins en versifiant des récits en français pour de nobles protecteurs. Il nous reste d'elle trois ouvrages : des *Fables*, des *Lais* et un récit sur le *Purgatoire de saint Patrice*. Le dernier est une simple traduction d'un récit latin (de Henri de Salterey), qui eut beaucoup de vogue au moyen âge, et dans lequel un chevalier, après avoir parcouru le purgatoire, fait le récit de ce qu'il a vu. Les *Fables* sont aussi la traduction, en un style élégant, mais sec, d'un livre latin, le *Romulus*, qui comprenait les fables de Phèdre et un recueil de fables indiennes. Les *Lais* (dédiés à Henri II d'Angleterre) sont l'ouvrage capital de Marie : ce sont des récits librement imités de contes, pour la plupart celtiques d'origine, qui circulaient alors sur la bouche des jongleurs en Angleterre et en Armorique ; ce sont en général des aventures d'amour, au dénouement tragique, où le merveilleux joue un grand rôle. Le style de Marie, un peu grêle, mais agile et limpide, n'enlève rien au charme de ces histoires touchantes et passionnées. La meilleure édition des *Fables* est celle de K. Warnke (1899), qui avait déjà publié les *Lais* (1885).

MARIE DE L'INCARNATION (Mᵐᵉ Acarie). V. ACARIE.

MARIE DE L'INCARNATION (Marie GUYARD, en religion), première supérieure des ursulines du Canada, née à Tours en 1599, morte à Québec en 1672. Veuve à dix-neuf ans de Louis Martin, elle prit le voile aux ursulines de Tours, et, en 1639, s'embarqua pour le Canada. Elle y fonda, à Québec, un couvent de son ordre, et seconda les travaux des missionnaires par sa charité envers les Iroquois, dont elle avait appris à parler la langue. On a d'elle des *Lettres* très curieuses, imprimées après sa mort (1677).

MARIE-MADELEINE DE LA TRINITÉ (Madeleine MARTIN, plus connue sous le nom de), fondatrice de l'ordre de la Miséricorde, née à Aix en 1616, morte à Avignon en 1678. A l'instigation d'un capucin nommé le P. Yvan, elle résolut, dès l'âge de quinze ans, de se consacrer à la vie religieuse, et fonda à Aix, en 1637, l'ordre de la Miséricorde, approuvé par Urbain VIII en 1642, et destiné à recevoir sans dot des jeunes filles nobles.

Marie (MÉDAILLE DE), fondée en 1828 en mémoire de Marie-Féodorovna, mère du tsar Nicolas Iᵉʳ. Elle comprend deux classes. La décoration de la première classe, conférée aux dames qui ont exercé pendant vingt-cinq ans les fonctions de directrices ou d'inspectrices des instituts impériaux, est une croix en or, émaillée de bleu, ornée du chiffre de Marie-Féodorovna et d'une couronne de laurier avec l'indication des années de services ; elle est attachée à un ruban à trois raies égales (deux noires et une rouge au centre), passé en écharpe. La décoration de deuxième classe, accordée aux dames ayant quinze ans de services, consiste en un médaillon bleu portant le chiffre de l'impératrice et le nombre des années de services, et attaché à un ruban de mêmes couleurs sur le côté gauche de la poitrine.

MARIE (l'abbé Joseph-François), savant français, né à Rodez en 1738, mort à Memel (Prusse) en 1801. Prêtre et docteur en Sorbonne, il devint professeur de philosophie au collège du Plessis, censeur royal, professeur de mathématiques au collège Mazarin (1762), sous-précepteur des fils du comte d'Artois, et il obtint, en 1783, l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, près d'Angoulême. Au commencement de la Révolution, il suivit dans l'émigration le comte de Provence. Lorsque Louis XVIII se vit contraint d'aller habiter Varsovie, l'abbé Marie, le jour du départ, fut trouvé dans son lit mort, ayant un couteau enfoncé dans le côté. On a cru qu'il s'était frappé lui-même. On lui doit des éditions de trois ouvrages de Lacaille : *Tables des logarithmes* (1768) ; *Leçons élémentaires de mathématiques* (1770) ; *Traité de mécanique* (1774).

MARIE (Pierre-Thomas-Alexandre-Amable MARIE DE SAINT-GEORGES, dit), homme politique français, né à Auxerre en 1795, mort à Paris en 1870. Avocat à Paris, il plaida avec talent dans des procès de presse et des causes politiques, devint bâtonnier, fut député de Paris de 1842 à 1848, et vota avec l'opposition. Membre du gouvernement provisoire (24 févr. 1848), il eut le portefeuille des travaux publics, organisa les ateliers nationaux, fut élu représentant de la Seine à la Constituante, fit partie de la commission exécutive, puis fut sous Cavaignac ministre de la justice. Après l'élection de Louis Napoléon à la présidence de la République, il fit une vive opposition à la politique de l'Élysée et ne fut pas réélu à la Législative. Sous l'Empire, il fut député de Marseille de 1863 à 1869, et vota avec l'opposition.

MARIE (Charles-François-Maximilien), géomètre français, né et mort à Paris (1819-1891). Élève de l'École polytechnique (1838), puis de l'École de Metz, il quitta la carrière militaire pour celle de l'enseignement et fut nommé, en 1863, répétiteur de mécanique à l'École polytechnique, puis plus tard examinateur d'admission. On lui doit une nouvelle théorie des fonctions de variables imaginaires. Nous citerons de lui : *Théorie des fonctions de variables imaginaires* (1874-1875) ; *Histoire des sciences mathématiques et physiques* (1883-1888).

MARIE (Pierre), médecin français, né à Paris en 1853. Docteur en médecine en 1888, agrégé de la faculté de de médecine en 1892, médecin des hôpitaux, Marie s'est surtout occupé des maladies du système nerveux. Il a décrit dans ce domaine divers types morbides non classés avant lui : acromégalie, amyotrophie Charcot-Marie, spondylose rhizomélique. Son ouvrage le plus important est : *Leçons sur les maladies de la moelle épinière* (1892).

Marie, poème, par Brizeux (1832). — Ce poème est le récit d'un amour d'enfance. Marie est une petite paysanne que le poète a connue quand elle avait douze ans et qu'il en avait quinze, et que tous deux, au sortir de l'école, allaient courir dans les bruyères. Puis le poète a quitté le village, et Marie s'est mariée ; mais son ami s'inquiète encore de ce qu'elle devient, de son ménage, de ses enfants. Le récit est entremêlé de descriptions de paysages armoricains, d'épisodes pleins de douceur et de mélancolie. *Marie* est un chef-d'œuvre de grâce élégante, de sentiment tendre et virginal.

Marie, opéra-comique en trois actes, paroles d'Eugène de Planard, musique d'Herold (Opéra-Comique, 1826). — Planard avait publié l'année précédente un roman intitulé : *Almédan ou le Monde renversé.* C'est de ce roman qu'il avait tiré le sujet de sa pièce, pièce intéressante et souvent pathétique. La jeune Marie, qui passe pour la fille d'un brave serviteur, a été élevée près de son amie Émilie, fille de la baronne, qui va épouser son cousin Adolphe, un brillant officier. Or Marie et Adolphe s'aiment secrètement sans se l'être avoué, et le hasard d'une rencontre les amène l'un et l'autre à cet aveu. Mais Marie ne saurait prétendre à une telle union et, d'ailleurs, elle ne peut enlever son fiancé à son amie. Le cœur brisé, sans souci de l'orage qui gronde, elle s'élance dans une barque sur le lac, ne sachant où cette barque la conduira. Son absence est bientôt remarquée ; son chapeau, trouvé sur la rive, fait naître l'inquiétude dans tous les cœurs. Adolphe s'élance pour courir à sa recherche, la rejoint, la ramène évanouie, et un cri échappé à la baronne apprend à tous qu'elle est sa fille, une fille qu'elle ne pouvait avouer

mais qu'elle aime tendrement. Il va sans dire que tout s'arrange, que Marie épousera Adolphe, pour lequel Emilie n'avait que de l'amitié, et que celle-ci épousera le frère de son ex-futur. Herold a écrit sur ce livret de *Marie* le premier de ses trois chefs-d'œuvre. La grâce et la tendresse, le charme et la mélancolie, sont, avec une inspiration d'une fraîcheur exquise, les qualités caractéristiques de la partition de *Marie*. La plupart des morceaux en sont restés populaires, et il suffirait de citer sous ce rapport la charmante cavatine : *Une robe légère*, la barcarolle encore célèbre : *Batelier, dit Lisette*, et la jolie romance : *Je pars, demain il faut quitter Marie*. Mais d'autres morceaux seraient encore à signaler : les gentils couplets : *Sur la rivière*; l'air d'une inspiration si délicate : *Comme en notre jeune âge*; et surtout l'air pathétique et mouvementé du désespoir de Marie : *Je suis donc parvenue au comble du malheur.*

MARIÉ, ÉE n. Ling. V. MARIER.

MARIÉ DE L'ISLE (Claude-Marie), chanteur français, né à Château-Chinon en 1811, mort à Compiègne en 1879. Il fit partie de l'orchestre de l'Opéra, puis du Théâtre-Italien. Enfin, il s'adonna au chant, fut engagé à Metz comme premier ténor, et de là, à l'Opéra-Comique, puis à l'Opéra, où il débuta vers 1840 dans le *Freischütz*. Sorti de ce théâtre, il alla tenir son emploi en province, en Belgique, même en Italie, puis rentra à l'Opéra, où il fit diverses créations : *le Comte de Carmagnola, les Vêpres siciliennes, le Cheval de bronze, Herculanum*, etc. Marié se distingua surtout comme professeur, et, entre autres élèves, a formé ses trois filles : M^mes Galli-Marié (v. ce nom), Irma Marié et Paola Marié. Il a publié un bon manuel de chant, intitulé : *Formation de la voix, vocalises et exercices de prononciation.* — Sa fille, PAOLA, née à Paris en 1851, a joué et chanté avec succès à Paris, à Bruxelles, au Caire, aux Etats-Unis. Une de ses meilleures créations est celle de Clairette dans *la Fille de Madame Angot* (1873). — IRMA, sœur de la précédente, née en 1841, morte en 1891, a chanté sur divers théâtres de genre et à l'Opéra-Comique.

MARIE-AUX-BOIS (ABBAYE DE **Sainte-**), ancienne abbaye, dont les ruines pittoresques existent encore près de Vilcey (Meurthe). La partie la mieux conservée est la chapelle, transformée en grange ; un portail roman, quelques vitraux et des sculptures de plâtre sont intéressants. Elle fut fondée en 1127 par saint Norbert, qui lui imposa la règle des prémontrés, et reçut de nombreux privilèges et de riches dons des ducs de Lorraine et des comtes de Bar. Supprimée en 1621, à la suite de l'établissement d'un couvent de Sainte-Marie-Majeure, à Pont-à-Mousson, elle fut de nouveau habitée en 1631, lors d'une épidémie de peste ; en 1758, on démolit le cloître. Pendant la Révolution, les bâtiments furent vendus comme biens nationaux (1791).

MARIE-COUCHE-TOI-LÀ n. f. Pop. Femme de mœurs faciles ; prostituée. || Pl. *Des* MARIE-COUCHE-TOI-LÀ.

MARIÉ-DAVY (Edme-Hippolyte), physicien français, né à Clamecy en 1820, mort à Dornecy (Nièvre) en 1893. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de physique en 1844, il fut nommé, l'année suivante, professeur de physique à la faculté des sciences de Montpellier. En 1862, il devint à Paris astronome titulaire de l'Observatoire, organisa en France, en 1863, le service météorologique international, et dirigea à deux reprises (1863-1866 et 1872-1873) le service des avertissements aux ports. En 1873, il était mis à la tête de l'Observatoire de Montsouris, dont il conserva la direction jusqu'en 1887, date de sa mise à la retraite. Savant éminent et désintéressé, Marié-Davy a laissé des recherches de tout premier ordre sur le magnétisme terrestre, les mouvements généraux de l'atmosphère et les applications de la météorologie à l'hygiène et à l'agriculture. Elles sont consignées dans le « Bulletin météorologique mensuel » et l' « Annuaire météorologique de l'Observatoire de Montsouris », publiés sous sa direction, ainsi que dans un *Atlas des mouvements généraux de l'atmosphère* et un *Atlas des orages*, etc. On lui doit encore l'invention d'une pile au bisulfate de mercure, en usage à l'administration des télégraphes.

MARIÉE n. f. Nom vulgaire d'une noctuelle du genre *catocala*, la *catocala nupta*, appelée aussi *lichenée rouge, déplacée*, etc. V. CATOCALA.

— n. f. Chorégr. Ancienne danse figurée, exécutée par un homme et une femme, et qui s'appelait ainsi parce qu'on la dansait d'ordinaire aux noces.

— Jeux. Jeu de cartes, assez analogue à la guimbarde.

Mariée (CHANSON DE LA). V. CHANSON.

MARIEFKA ou **MARINO**, ville de Russie (gouv. de Samara [distr. de Nikolaïevsk]), sur la Tcherninkaïa ; 2.700 hab.

MARIE-GALANTE n. f. Nom vulgaire du quinquina corymbifère.

MARIE-GALANTE, petite île des Antilles françaises, dépendance et à 28 kilom. de la Guadeloupe. Littoral en grande partie bordé de récifs. Sol calcaire, climat sain ; 150 kilom. carr. ; 14.300 hab., presque tous nègres ou mulâtres. Cultures de canne à sucre, coton, manioc. Trois communes : Saint-Louis, Grand-Bourg, Capesterre. Ch.-l. *Grand-Bourg*. Découverte par Colomb en 1493, c'est lui qui la nomma *Maria Galanda*, Marie la Gracieuse.

MARIE-GRAILLON n. f. Pop. Femme laide et malpropre. || Pl. *Des* MARIE-GRAILLON.

MARIEL, port de l'île de Cuba (prov. de Pinar del Rio), sur une baie profonde ; 7.902 hab. Cafés.

MARIEMBOURG, comm. de Belgique (prov. de Namur), arrond. admin. de Philippeville, arrond. judic. de Dinant, sur l'Eau-Blanche ; 1.012 hab. Château et parc. Mariembourg appartint à la France de 1659 à 1815.

MARIENBAD, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), sur un petit affluent de l'Amsel ; 2.119 hab. Station balnéaire, dont les sources, nombreuses et de composition variable, attirent de nombreux visiteurs.

MARIENBERG, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur un tributaire de la Flöhe ; 6.300 hab. Ch.-l. de district. Mines d'argent, de zinc, de fer, de cuivre. Fabrique de mosaïques, de dentelles, filature de coton. — Le district a 404 kilom. carr. et 58.000 hab.

MARIENBERGHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), près de la Bröl ; 2.907 hab.

MARIENBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), sur la Nogat, affluent de la Vistule ; 10.279 hab. Ch.-l. de cercle. Curieuses maisons à arcades dans le style italien. Hôtel de ville gothique du XIV^e siècle. Fabriques de machines, de poterie. Scierie à vapeur.

Marienburg a été pendant longtemps la résidence des grands maîtres de l'ordre Teutonique. Du château, construit en 1274, Werner d'Orseln et Dietrich d'Altenburg firent une des plus vastes et des plus somptueuses citadelles de l'Allemagne. Possédé par les Polonais en 1460, il passa à la Prusse en 1772, et fut restauré de 1817 à 1842.

MARIENBURG. Géogr. V. FÖLDVAR.

MARIENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]) ; 3.606 hab. Église du XIII^e siècle.

MARIENFÖLD ou **NAGY-TEREMIA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [distr. de Nagy-Szent-Miklos]), sur l'Aranha, dérivation du Maros ; 2.500 hab.

MARIENGROS (*èn'-gro* [en allem. *mariengroschen*]) n. m. Métrol. Monnaie de compte du duché de Brunswick, valant environ 11 centimes.

MARIENHEIDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la Wipper, affluent du Rhin ; 2.749 hab. Fabrique de limes.

MARIENTHAL, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]) ; 5.324 hab. Mine de houille.

MARIENWERDER, ville de l'Allemagne orientale, ch.-l. de présidence et de cercle de la province de Prusse occidentale, entre la Liebe et la Vistule ; 8.552 hab. Métallurgie du fer, fabrique de machines, filatures, scieries à vapeur. Ancienne place forte, qui fut un des boulevards de la puissance des chevaliers Teutoniques, et où résidèrent ensuite les évêques de la Poméranie. — La *Présidence de Marienwerder*, comprise entre la Présidence de Dantzig et les provinces de Brandebourg, de Posen et de la Pologne russe, occupe, dans le bassin de la Vistule, une superficie de 17.563 kilom. carr., basse, souvent marécageuse et lacustre, et peuplée de 845.000 hab. (Le district même de Marienwerder a 64.000 hab.)

MARIER (du lat. *maritare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous mariions. Que vous mariiez*) v. a. Unir par les liens du mariage : *Jeunes gens que l'adjoint* A MARIÉS. || Donner un époux ou une épouse à : MARIER *sa fille*.

— *Etre bon à marier*, Etre en âge d'être marié.

— Poétiq. Joindre, entrelacer : MARIER *la vigne à l'ormeau, avec l'ormeau.* || Assortir : MARIER *des couleurs*.

— Fig. Unir, associer : MARIER *les qualités du cœur aux qualités de l'esprit*.

— Arg. Enchaîner des prisonniers deux à deux. || Arg. de théâtr. *Marier Justine*. V. JUSTINE.

— Chass. *Marier les pièces*, Joindre les panneaux au moyen d'œillets et de bâtonnets.

— Econ. rur. *Marier des ruches*, Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre.

— Mar. *Marier des cordages*, Les juxtaposer simplement ou au moyen d'amarrages pour faire effort dessus et les tenir unis.

— Vitic. *Marier la vigne*, La cultiver en hautains.

— Absolum. : *Les jours où l'on* MARIE *à la mairie*.

Marié, ée part. pass. du v. Marier.

— Littér. *Rimes mariées*, Rimes qui se suivent deux à deux (deux masculines, deux féminines).

— Loc. PROV. : **Il sera marié cette année.** Se dit familièrement d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent, ou bien encore d'une personne dans le verre de laquelle on verse la fin d'une bouteille et le commencement d'une autre.

— n. Personne qui va se marier : *Apporter la toilette de la* MARIÉE. || Personne mariée, et surtout Personne nouvellement mariée. (On dit aussi NOUVEAU MARIÉ, NOUVELLE MARIÉE.)

— Loc. PROV. : **Se plaindre que la mariée est trop belle**, Se plaindre d'une chose dont on devrait se louer. || **Mener quelqu'un comme une mariée**, Le mener avec pompe et en cérémonie. || **Toucher à une chose comme à une mariée**, Y toucher avec de grandes précautions.

Se marier, v. pr. S'unir par le mariage, contracter mariage. || S'associer par paires, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui ne font point de nid ne* SE MARIENT *point et se mêlent indifféremment*. (Buff.)

— Fig. S'allier, se joindre, s'assortir.

— PROV. : **Qui se marie par amour a une bonne nuit, deux mauvais jours**, Le bonheur suit rarement les mariages où entre la passion.

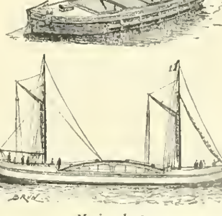

Marie-salope.

MARIÈRE n. f. Terrain riche en phosphate, provenant d'anciens ossements.

MARIE-SALOPE n. f. Chaland à fond mobile, destiné à recevoir les vases extraites par la drague et à les conduire à la mer. || Par ext et pop. Cure-môle, drague à vapeur. (Pl. *Des* MARIES-SALOPES.)

MARIESTAD, ville de la Suède méridionale, ch.-l. de la province de Skaraborg, à l'embouchure du Tidan dans le lac Vener ; 3.500 hab. Fondée en 1583.

MARIÉTON (Paul), littérateur français, né à Lyon en 1862. Disciple de Mistral, il se consacra à la vulgarisation des œuvres des principaux félibres et publia d'intéressantes monographies sur *William Bonaparte-Wyse, Auguste Fourès, Théodore Aubanel, Joseph Roux, Mistral prosateur, l'Idée latine, Henry Conscience et les Flamands.* En 1885, il fonda la *Revue félibréenne*, recueil mensuel franco-provençal. On lui doit d'importants ouvrages sur le mouvement félibréen : *la Terre provençale* (1890) ; *les Voyages félibréens et cigaliers* (1891-1894-1897) ; *Jasmin* (1898) ; *la Provence nouvelle*, histoire du félibrige (1901). Il a contribué à l'organisation de représentations au Théâtre antique d'Orange. Le consistoire félibréen le nomma, en 1888, aux fonctions de chancelier du félibrige. Mariéton est aussi un écrivain français distingué, comme en témoignent ses recueils de vers : *Souvenance* (1881) ; *la Viole d'amour* (1886) ; *Hellas* (1888) ; *Mélancolie* (1895) ; *Hippolyta* (1901), et ses études littéraires : *Soulary et la Pléiade lyonnaise* (1884) ; une *Histoire d'amour : les Amants de Venise* [George Sand et Musset] (1896).

MARIETTA, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Washington, au confluent de l'Ohio et du Muskingum, sur une terrasse occupée autrefois par des fortifications indiennes ; 8.830 hab. C'est le plus ancien établissement anglo-américain de la contrée (1787).

MARIETTE (*ri-èt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule (*campanula medium*).

MARIETTE (Jean) ou **MARIETTE l'Ancien**, graveur et imprimeur libraire français, né et mort à Paris (1654-1742). Il était petit-fils de Pierre Mariette, qui était mort en 1657, après avoir fait un commerce considérable d'estampes. Il n'exécuta pas moins de 860 pièces, représentant des tableaux d'histoire sacrée et profane, et des paysages d'après le Dominiquin, Le Brun, Poussin, etc., des portraits, des vignettes. Mariette gravait avec plus d'habileté que de goût. Comme il a aussi beaucoup *édité*, son nom se trouve au bas de beaucoup de planches qui sont simplement sorties de ses presses, mais qu'il n'a pas lui-même gravées. — Son fils JEAN-PIERRE, né et mort à Paris (1694-1774), recueillit, au cours de plusieurs voyages en Europe, un grand nombre de morceaux rares des plus grands maîtres. Membre associé de l'Académie de peinture (1750), il acheta, en 1752, une charge de contrôleur de la grande chancellerie. A sa mort, son admirable cabinet, composé de dessins, d'estampes en feuilles ou en recueils, de terres cuites, de bronzes, etc., fut dispersé dans la plus grande partie de l'Europe. Mariette a gravé à l'eau-forte, d'un burin facile, quelques planches d'après des tableaux du Guerchin, des Carraches, etc. On a de lui : *Notice sur Léonard de Vinci* (1730) ; *Traité historique des pierres gravées du cabinet du roi* (1730) ; etc.

MARIETTE (Auguste-Edouard), archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1821, mort à Boulaq en 1881. D'abord professeur au collège de sa ville natale, il s'occupa de peinture, puis dirigea pendant plusieurs années un journal du Pas-de-Calais. Il commença, en même temps, à se livrer à des travaux d'archéologie locale, dont un seul a été publié sous le titre de *Lettres à M. Bouillet sur l'article Boulogne* (1847). L'achat, par le musée municipal, d'une belle momie provenant de la collection Vivant-Denon, attira son attention sur l'Egypte. Une intéressante dissertation sur la chronologie de Manéthon lui valut la protection de Charles Lenormant. En 1848, il obtenait un emploi au musée égyptien du Louvre. Deux ans après, il était chargé, par le ministre de l'instruction publique, de se rendre en Egypte pour y recueillir des manuscrits coptes. A vrai dire, Mariette s'occupa surtout de retrouver l'emplacement du fameux Sérapéum, et réussit à le découvrir. Il mit au jour les tombeaux des Apis, depuis la XVIII^e dynastie jusqu'à l'époque grecque, et y découvrit une foule d'objets précieux, aujourd'hui au musée du Louvre. Il entreprit ensuite le déblaiement du Sphinx, pour le compte du duc de Luynes, et, à son retour en France, il fut nommé conservateur du musée égyptien du Louvre (1854). En 1858, il devint directeur général des fouilles de l'Egypte par Saïd-pacha, et reçut le titre de bey. On mit à sa disposition jusqu'à 15.000 ouvriers, avec lesquels il opéra des fouilles dans une vingtaine de localités à la fois. Du produit de ces travaux, il créa à Boulaq un musée devenu célèbre. L'Institut de France l'élut membre ordinaire, en 1878.

Mariette-bey.

Outre des mémoires insérés dans la « Revue archéologique » et l' « Athenæum français », et son travail paradoxal sur la *Mère d'Apis* (1856), on doit à Mariette, entre autres ouvrages : *Choix de monuments et de dessins, découverts ou exécutés pendant le déblaiement du Sérapéum de Memphis* (1856) ; *le Sérapéum de Memphis* (1857-1861) ; *Aperçu de l'histoire d'Egypte* (1864) ; *Nouvelle table d'Abydos* (1865) ; *Fouilles exécutées en Egypte, en Nubie et au Soudan* (1867) ; *Abydos, description des fouilles* (1870-1878-1879) ; *les Papyrus égyptiens du musée de Boulaq* (1871-1873) ; *Album du musée de Boulaq* (1873) ; *Monuments divers* (1872-1889), texte par G. Maspero ; *Itinéraire de la Haute-Egypte* (1872) ; *Dendérah* (1873-1875) ; *Karnak* (1875) ; *les Listes géographiques des pylônes de Karnak* (1875) ; *Déir-el Bahari* (1876). Il avait composé, avec Du Locle, le libretto d'un opéra, *Aïda*, dont Verdi écrivit la musique, et qui fut représenté au Caire, en 1871. Après sa mort, Maspero publia les matériaux de son grand ouvrage sur *les Mastabas de l'ancien Empire*. En 1882, la ville de Boulogne éleva à Mariette une statue et un monument.

MARIEUR, EUSE n. Personne qui aime à faire, à négocier des mariages : *Une enragée* MARIEUSE.

— n. m. Celui qui doit se marier avec une femme : MARIEUR *qui se dédit*.

— PROV. : **Il n'est tel que d'avoir sa fille pourvue pour trouver des marieurs**, Lorsqu'on n'a plus besoin de personne, tout le monde s'offre.

MARIGLIANO, comm. d'Italie (prov. de Caserte [Terre de Labour]) ; 11.460 hab.

MARIGNAC (Jean-Charles GALISSARD **de**), chimiste suisse, né et mort à Genève (1817-1894). Elève, à Paris, de l'Ecole polytechnique (1835), puis de l'Ecole des mines, il retourna à Genève en 1841, y fut nommé professeur et conserva ses fonctions jusqu'en 1878. On lui doit la découverte de la véritable nature de l'ozone ; de plus, il a

fait des recherches de chimie estimées sur les poids atomiques du chlore, du potassium et de l'argent, les hydrates de l'acide sulfurique, les terres rares, etc.

MARIGNAN (*gn* mll.) n. m. Nom vulgaire de l'aubergine.

MARIGNAN (en ital. *Melegnano* ou *Marignano*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Lambro, affluent du Pô; 6.234 hab. Commerce de bestiaux et fromages. Frédéric II en détruisit la citadelle, en 1239; elle fut rebâtie en 1245. Les Français y remportèrent deux victoires : la première en 1515, où François I^er battit les Suisses, la seconde en 1859, où le maréchal Baraguay d'Hilliers défit les Autrichiens en retraite après Magenta.

Marignan (BATAILLE DE), victoire des Français, commandés par François I^er, sur les Suisses (13-14 sept. 1515). L'armée française, après avoir franchi les Alpes au col de Largentière, arrivait sur Milan par Pavie, forte de 50.000 hommes. Les Suisses allaient signer un traité, lorsque les prédications de Mathias Schinner, cardinal de Sion, et l'arrivée d'un secours de 20.000 hommes les décidèrent à combattre. Suivant le mot de Trivulce, ce fut « un combat de géants ». Malgré les ravages de l'artillerie française de Galiot de Genouillac, les Suisses avancèrent sur les trois chaussées qui traversaient les marais. La gendarmerie française, ne pouvant se déployer, résistait mal. A minuit, le coucher de la lune arrêta la mêlée. Le lendemain matin, la bataille reprit, toujours furieuse, mais sans résultat, lorsque, vers neuf heures, le cri de : Marco ! Marco ! éclatant sur les derrières des Suisses, annonça l'arrivée des Vénitiens, alliés de la France. Les vaincus reculèrent en bon ordre. François I^er, qui avait montré une grande bravoure, se fit armer chevalier par Bayard. Cette victoire, qui lui avait coûté 20.000 hommes, eut pour conséquences la conquête du Milanais et, l'année suivante, la paix perpétuelle avec les Suisses.

MARIGNAN ou **MELEGNANO** (Giovanni Giacomo MEDICHINO, marquis DE), capitaine italien, né à Milan en 1497, mort en 1555. Il entra au service du duc Francesco Sforza, qui le chargea d'assassiner son compétiteur Ettore Visconti. Le crime accompli, le duc pensa qu'il serait bon d'en supprimer l'instrument. Mais Medichino, averti à temps, s'enfuit de Milan, et se fit remettre la place de Muzzo, où il parvint à se maintenir. En 1525, par une attaque dirigée contre Chiavenna, qui inquiéta les Suisses et leur fit abandonner l'armée royale, il affaiblit François I^er au moment même de la bataille de Pavie. En 1528, il passa au service de Charles-Quint. Il prétendait appartenir à la famille des Médicis, dont il prit les armes. — Son frère, GIANANGELO, fut élu pape, sous le nom de Pie IV, en 1559.

MARIGNANA, comm. de la Corse, arrond. et à 35 kilom. d'Ajaccio; 913 hab. Oliviers.

MARIGNANE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 25 kilom. d'Aix, près de l'étang de Bolmon, qu'une chaussée de sable, le Jaï, sépare de l'étang de Berre; 1.917 hab. Ch. de f. régional du Pas-des-Lanciers à Martigues. Carrière. Fabriques de produits chimiques. Château ayant appartenu à Mirabeau.

MARIGNÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 24 kil. du Mans, sur l'Aune, près de la forêt de Bersay; 1.963 hab. Eglise du XII^e siècle, verrières du XVI^e. Ancien château du Ronceray. Restes du château de Haute-Perche.

MARIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Segré, près de la rive gauche de la Mayenne; 986 hab. Gisements de minerai de fer. Eglise des X^e, XIV^e et XVI^e siècles. Château de Port-Joulain, du XVIII^e.

MARIGNIÉ (Jean-Etienne-François DE), littérateur français, né à Sère (Languedoc) vers 1755, mort vers 1832. Il fit jouer en 1782, sur le Théâtre-Français, une tragédie : *les Zorai ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande*. Au commencement de la Révolution, il publia diverses brochures en faveur du roi et fit publier, après la mort de Louis XVI, sa *Pétition de grâce et de clémence pour Louis XVI*, que le président de la Convention, Vergniaud, n'avait pas voulu recevoir. Après avoir habité la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, il devint, de retour à Paris en 1796, par la protection de Fontanes, secrétaire général de la questure du Corps législatif, puis inspecteur général de l'Université. La révolution de Juillet l'affligea à tel point que sa raison en fut altérée. Nous citerons, parmi ses écrits : *Vie de Garrick* (1810); *Sur M^me de Krudner* (1817); *the King can do no wrong* (1819); etc.

MARIGNIER, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 8 kilom. de Bonneville, près du Môle, sur le Giffre; 1.817 h. Ch. de f. P.-L.-M. Gypse. Tréfilerie.

MARIGNY, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Lô; 1.311 hab. Ancienne baronnie du Cotentin. — Le canton a 11 comm. et 6.890 hab.

MARIGNY (Enguerrand DE), financier et homme d'Etat, né à Lyons-la-Forêt en 1260, pendu à Montfaucon en 1315. Il appartenait à une famille normande. Sa faveur date de la bataille de Courtrai (1302), où fut tué le chancelier Pierre Flote, qui avait été jusqu'alors le principal conseiller et auxiliaire de Philippe le Bel. Grâce à ses talents d'administrateur financier, à sa parole claire et convaincante, Marigny ne tarda pas à prendre une place prépondérante dans le gouvernement et à exercer une influence excessive sur l'esprit du roi. Il avait le goût des bâtiments, et c'est par le luxe des fastueuses constructions qu'il fit élever qu'il s'aliéna l'amitié du peuple.

La réaction féodale qui marqua le règne de Louis X entraîna sa chute. Il fut accusé de maléfices et de trahison, traîné au donjon de Vincennes, entre les rangs pressés d'une foule qui l'injuriait, condamné à mort et exécuté au gibet de Montfaucon, que, contrairement à la légende répandue, il n'avait pas fait construire. — Son frère PHILIPPE, né vers 1250, mort vers 1320, fut évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, et seconda Philippe le Bel dans sa lutte contre les templiers. Il partagea la disgrâce et l'impopularité de son frère.

BIBLIOGR. : P. Clément, *Trois drames historiques* (1857).

MARIGNY (Jacques CARPENTIER **de**). V. CARPENTIER.

MARIGNY (Abel-François POISSON, marquis DE), directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, frère de la marquise de Pompadour, né et mort à Paris (1727-1781). Sa sœur l'introduisit à la cour, sous le nom de MARQUIS DE VANDIÈRES (*marquis d'avant-hier*, comme disaient les méchantes langues); elle lui fit donner la survivance de Le Normand de Tournehem, directeur général des bâtiments royaux, et l'envoya en Italie, en 1749, avec Soufflot et Cochin, pour qu'il y fît son éducation artistique. Marigny se montra tout à fait digne de la situation qu'il devait à la faveur. Coustou, Carle Van Loo, Boucher, Pigalle, Cochin, Joseph Vernet n'eurent qu'à se louer de sa protection éclairée. On lui doit aussi la reprise des travaux du Louvre et le développement de la manufacture des Gobelins. Il donna sa démission en 1773. Sur la fin de sa vie, il prit le nom de marquis de Ménars.

MARIGNY (Charles-René-Louis DE BERNARD, vicomte DE), amiral français, né à Séez en 1740, mort à Brest en 1816. Entré à quatorze ans dans la marine, il fit plusieurs croisières en Afrique et dans l'océan Indien; commandant de la « Belle-Poule », c'est lui qui, en 1778, ramena Franklin aux Etats-Unis. Promu capitaine de vaisseau pour sa belle conduite au combat d'Ouessant, en 1778, il dirigea, en 1784, une expédition contre le fort portugais d'Angola, au sud du Congo, et devint chef de division en 1786, et contre-amiral en 1792. Mais, très attaché aux Bourbons, il démissionna peu après et ne reprit du service qu'au retour de Louis XVIII. Celui-ci le nomma vice-amiral et commandant de la marine à Brest.

MARIGNY (Gaspard-Augustin-René BERNARD **de**), chef vendéen, né à Luçon en 1754, fusillé à La Girardière, près de Combrand, en 1794. Il était lieutenant de vaisseau en 1789. Au début de la Révolution, il se rendit avec Lescure à Paris en 1792 et défendit les Tuileries au 10-Août. Lorsque éclata l'insurrection vendéenne, il fut mis à la tête de l'artillerie. Il contribua à la prise de Thouars et de Saumur; après la défaite des royalistes à Nantes, il reconstitua une armée dans le Poitou, et écrasa, à Clisson, les colonnes républicaines. Il signa avec Charette, Stofflet et Sapinaud, un pacte aux termes duquel chaque chef agirait de concert avec les autres pour débloquer la rive gauche de la Loire; mais, quelques jours après leur arrivée au lieu du rendez-vous, les troupes de Marigny se débandèrent, et leur chef les suivit. Un conseil de guerre, réuni aussitôt, le condamna à mort par contumace; arrêté deux mois après, Marigny fut fusillé.

MARIGNY-BRIZAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Poitiers, sur le flanc de collines dont les eaux gagnent la Pallu; 996 hab. Château de la Tourette (XV^e s.).

MARIGNY-L'ÉGLISE, comm. de la Nièvre, arrond. et à 43 kil. de Clamecy, entre la Cure et le Chalaux; 1.350 hab. Distilleries, élevage. Non loin, amas de blocs appelé la *Roche des fées*. Eglise des XII^e et XV^e siècles.

MARIGOT (*go*) n. m. Géogr. Dans les pays tropicaux d'Afrique et d'Amérique : 1° Bras de fleuve qui se perd dans les terres; 2° Lieu bas, sujet à être inondé par les pluies.
— Pêch. *Aller, Courir au marigot*, Se retirer dans quelque endroit poissonneux, pour y pêcher, manger le poisson et se reposer, en parlant des pêcheurs en bateau.

MARIGOT (LE), bourg des Antilles françaises, ch.-l. de la partie française de Saint-Martin, port de la côte ouest de l'île. — Bourg de la Martinique, sur la côte nord-est, près de l'embouchure de la rivière du Lorrain; 1.500 hab. Tabac, cultures tropicales.

MARIGOT, Géogr. V. GRAND-BOURG.

MARIINSK, ville de Sibérie, ch.-l. de distr. du gouv. de Tomsk, sur la Kiia, sous-affluent de l'Obi par le Tchoulim; 20.000 hab. Ch. de f. transsibérien. — Le district a 70.625 kilom. carr. et 75.000 hab.

MARIINSKAÏA-SOUDOKHODNAÏA-SYSTEMA (*système de navigation de Marie*), réseau de navigation de la Russie septentrionale, reliant la Caspienne à la Baltique par des rivières des bassins du Volga et de la Néva. Long de 965 kil., il part de Rybinsk, au confluent du Volga et de la Cheksna, traverse quatre gouvernements (Iaroslav, Novgorod, Olonetz, Saint-Pétersbourg) et se termine dans le lac de Ladoga, où il arrive par les eaux du Svir, émissaire du lac Onéga. Par lui Saint-Pétersbourg se pourvoit des produits agricoles du centre et du sud-est de la Russie.

MARIINSKII-KANAL (*canal de Marie*), canal de la Russie septentrionale (gouv. d'Olonetz), faisant partie du Mariinskaïa-Soudokhodnaïa-Systema, et reliant, sur la ligne de faîte, le versant du Volga à celui de la Néva. C'est le bief de partage de cette ligne de navigation; il reçoit ses eaux d'éclusée de la Kovja. Ouvert en 1808.

MARIJA-BISTRICA, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Varasd]); 8.000 hab., Croates. (On l'appelle aussi BISTRICA-MARIJA.)

MARIKINA n. m. Espèce de ouistiti. V. ce mot.

MARIKOVA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Trencsin, sur la *Marikovska*, tributaire du Vag, affluent du Danube; 4.000 hab.

Marikina

MARILA ou **MARILE** n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs en grappes. (On en connaît quatre espèces, des Antilles.)

MARILAO, ville de Malaisie (archipel des Philippines [île de Luçon]), sur un petit tributaire de la baie de Manille; 3.500 hab. Bois de teinture.

MARILHAT (Prosper), peintre français, né et mort à Vertaizon, près de Thiers (1811-1847). Il visita successivement la Syrie, la Palestine, l'Egypte, séjourna quelque temps au Caire, où il fit plusieurs portraits; notamment, celui de Méhémet-Ali. En 1833, il retourna à Paris fort souffrant. Ses tableaux, inspirés par ses études du monde de l'Orient, produisirent une sensation profonde. Il fut acclamé comme un des premiers peintres du temps; mais il succomba à l'âge de trente-six ans. Citons de lui : *Place d'Ezbekieh au Caire; Environs de Beyrouth; Ville d'Egypte au crépuscule; Café en Syrie; Vue prise à Tripoli de Syrie; Vue de Balbek*, son chef-d'œuvre; etc.

MARILLAC, grande famille d'Auvergne, qui a eu pour principaux représentants : GUILLAUME **de Marillac**, mort en 1573, contrôleur des finances du connétable de Bourbon, puis maître des comptes du roi en 1555, général des monnaies en 1557, contrôleur général en 1569; — CHARLES **de Marillac**, diplomate français, né vers 1510, mort en 1560, avocat au Parlement. [Il fut ambassadeur à Constantinople jusqu'en 1538, puis auprès de Henri VIII d'Angleterre, jusqu'en 1543. Conseiller au Parlement, Marillac alla comme ambassadeur en Suisse, en 1547, et, de 1548 à 1549, à Bruxelles, près de Charles-Quint. Il fut un des négociateurs de la paix d'Ardres (1555). Nommé évêque de Vannes, puis archevêque de Vienne, il se montra très hostile à la tyrannie des Guises, sous François II, et paya sa franchise du bannissement]; — MICHEL **de Marillac**, garde des sceaux (1563-1632), conseiller au Parlement (1586), maître des requêtes (1595). [Il prit les sceaux en 1626, et fut le rédacteur du *Code Michau*, qui essaya d'apporter l'unité dans la législation, et qu'il ne put mettre à exécution qu'en très faible partie. Ses intrigues avec la reine mère, lors de la *Journée des Dupes*, le firent exiler à Châteaudun, en 1630]; — LOUIS **de Marillac**, frère du précédent, né en 1573, mort à Paris en 1632. [Capitaine de chevau-légers sous Henri IV, il remplit, au début de la minorité de Louis XIII, plusieurs missions diplomatiques. Maréchal de camp en 1620, il fit une rude guerre aux protestants (1628). Nommé ensuite gouverneur de Verdun, il dirigea l'armée de Champagne, repassa dans le Midi, prit Privas (1629) et reçut le bâton de maréchal de France (1630). Compromis dans les intrigues de la « Journée des Dupes », il fut traduit devant une commission spéciale pour malversation, condamné à mort et exécuté.]

MARIMBA n. m. Musiq. Syn. de BALAFO.

MARIN, INE (du lat. *marinus*, même sens; de *mare*, mer) adj. Qui appartient à la mer; qui est formé par la mer : *Monstre* MARIN. *Sel* MARIN. ‖ Qui est spécialem. affecté à la navigation sur mer : *Montre* MARINE. *Carte* MARINE. ‖ *Lieue marine*, Lieue de vingt au degré.
— Loc. div. *Navire marin, Canot marin*, Bateaux tenant bien la mer. ‖ *Gréement marin*, Gréement bien ordonné. ‖ *Etre marin*, Ne pas appréhender les dangers de la mer et avoir du coup d'œil. ‖ *Avoir le pied marin*, au propr., Savoir marcher sur un bateau malgré le roulis, le tangage; être fait aux fatigues de la mer. — Fig. et fam. Conserver son sang-froid, sa présence d'esprit dans une circonstance difficile.
— Chim. *Sel marin*, Chlorure de sodium obtenu par concentration et évaporation de l'eau de mer. (Se dit par opposition à *sel gemme*.) ‖ *Acide marin*, Acide chlorhydrique.
— Géol. *Terrains marins*, Couches du sol qui résultent des dépôts de la mer. (Le calcaire grossier de la région de Paris est un terrain marin.)
— Métall. *Métal marin*, Nom donné à un alliage de plomb, 94,4; de mercure, 1,3; d'antimoine, 4,3. (Il a été découvert par Wetterstad en 1833 et proposé pour le doublage des navires en bois, à cause de sa résistance à l'action de l'eau de mer.)
— Musiq. *Trompette marine*, Instrument de musique à une seule corde, tendue sur une vessie gonflée, et dont on jouait avec un archet : *La* TROMPETTE MARINE *est un instrument qui me plaît et qui est harmonieux*. (Mol.)
— Mythol. *Dieux marins*, Dieux de la mer : Neptune, Amphitrite, tritons, etc.
— Thérap. *Cure marine*, Traitement de certaines affections ou maladies par les bains de mer, la station et le climat maritimes.
— n. m. Homme employé au service des navires. ‖ *Marin de l'Etat*, Matelot de la marine de guerre. ‖ *Marin de commerce*, Matelot de la marine marchande.
— Fig. *Marin d'eau douce*, Navigateur médiocre et qui ne voyage sur mer que le moins possible. (Ceux qui restent trop longtemps à terre s'appellent des *castors*.)
— PROV. **Femme de marin, femme de chagrin**, Les femmes des marins vivent dans une perpétuelle inquiétude.
— ENCYCL. Thérap. *Cure marine*. La mer agit sur l'organisme de plusieurs manières : comme eau froide et courante d'abord, sous forme de bains et de lotions, et comme eau chargée de principes minéraux actifs; elle agit aussi par son atmosphère humide, qui contient un peu moins d'acide carbonique que l'air ordinaire, beaucoup moins de bactéries, et de poussières et est riche en particules salines, enfin par son climat à la fois doux et uniforme.

Les variations des facteurs actifs (température de l'atmosphère et de la mer, état hygrométrique, climat, indice de beau temps, salure, conditions du sol, etc.) de la cure marine établissent une échelle d'indications thérapeutiques presque aussi nombreuses et précises que pour les sources thermo-minérales. En dehors des applications hygiéniques, qui varient suivant l'âge, le sexe, le tempérament, la cure marine s'adresse à deux sortes d'états maladifs bien distincts : d'une part l'anémie, le lymphatisme, la scrofule, la faiblesse constitutionnelle ou accidentelle; et d'autre part certaines affections locales, parmi lesquelles il faut citer : 1° chez les enfants, les engorgements ganglionnaires, le rachitisme, les affections gastro-intestinales chroniques, les affections osseuses, certaines ophtalmies, etc.; 2° chez les adolescents, le surmenage, les troubles de la puberté, la chlorose; 3° chez les adultes, enfin, les affections chroniques de l'appareil digestif, les névralgies des membres, les maladies chirurgicales, le rhumatisme chronique, certaines affections cutanées, etc. D'une manière générale, les plages de galets, à mer forte, conviennent aux malades déprimés; les plages de sables, à mer calme, conviennent au contraire aux excités. Pour les malades qui présentent des affections à forme torpide et qui réagissent difficilement, il faut recourir de préférence aux stations à plage sablonneuse, mais à lames fortes (Océan). En outre, il est nécessaire de prendre certaines précautions pour l'acclimatement et l'accoutumance à la cure marine. Les personnes délicates, à réaction lente et pénible, doivent recourir aux moyens d'adaptation, tels que bains salés, bains chauds d'eau de mer, douches écossaises salées, etc. Enfin, la station choisie doit être de préférence plus méridionale que la résidence habituelle.

Marins (MÉDAILLE D'HONNEUR DES). V. TRAVAIL (*médaille du*).

MARIN, bourgade du Mexique (Etat du Nouveau-Léon), dans la vallée du Pesquerto, affluent du rio Grande del Norte; 4.000 hab.

MARIN de Apajo, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le bord de la mer; 9.100 hab.

MARIN (LE), bourg des Antilles françaises, sur la côte sud de la Martinique; 5.000 hab.

MARIN (saint), martyr à Césarée vers 261. Fête le 3 mars. — MARIN (saint), surnommé **le Vieux,** martyr à Anazarbe (Cilicie) en 290. Fête le 8 août. — MARIN (saint), anachorète, né en Dalmatie vers 310, mort près de Rimini vers 395. [Il traça le plan du pont de Rimini et travailla à sa construction. Ordonné diacre par l'évêque de Forli, Gaudentius, il se bâtit une cellule sur le mont Titano, près de la ville, et y passa dans la pénitence le reste de sa vie. Tel est du moins le récit traditionnel. Ce qui est certain, c'est que la ville de San-Marino (Saint-Marin), capitale de la petite république du même nom, eut pour origine les maisons qui se groupèrent autour du tombeau vénéré d'un saint nommé Marin.] Fête le 4 septembre.

MARIN Ier et **MARIN II**, papes. V. MARTIN II, et MARTIN III.

MARIN de TYR, géographe de la fin du Ier siècle, Romain d'origine, dont les écrits, aujourd'hui perdus, ne sont connus que par ce qu'en ont cité Ptolémée et Maçoudi. C'est, avec Eratosthène et Hipparque, le fondateur de la géographie mathématique chez les anciens.

MARIN (François-Louis-Claude MARINI, dit), littérateur français, né à La Ciotat en 1721, mort à Paris en 1809. Précepteur à Paris, avocat au Parlement, il devint censeur royal et secrétaire général de la librairie (1763). Dans cet emploi, il rendit de nombreux services au parti philosophique. De 1771 à 1774, il fut directeur de la « Gazette de France », où ses articles pompeux et pleins d'emphase méritèrent le nom de *marinades*. Ami de Goëzman, il fut pris à partie par Beaumarchais dans les fameux *Mémoires* où figure son portrait satirique, qui se termine par l'expression *Qu'es aco* (Qu'est-ce), familière à Marin. Cette expression devint dès lors son surnom, et ce fut un moment la mode, pour les femmes, de porter des bonnets à la *quès aco*. Marin acheta en 1778 la charge de lieutenant général de l'amirauté à La Ciotat, et retourna se fixer à Paris en 1794. Il avait été très lié avec Voltaire. Nous citerons de lui : *Dissertation sur la fable* (1745); *l'Homme aimable* (1751); *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage* (1763), réponse à J.-J. Rousseau; etc.

MARIN (Joseph-Charles), sculpteur français, né et mort à Paris (1773-1834). Il obtint très tard le prix de Rome, et fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Citons de lui un *Télémaque*, qu'on voit à Fontainebleau; la statue de l'intendant *de Tourny*, à Bordeaux, celle de *Tourville*, dans la cour du château de Versailles, etc.

MARIN (le cavalier). V. MARINI (Jean-Baptiste).

MARIN (Auguste), écrivain français et poète provençal, né à Gémenos (Bouches-du-Rhône) en 1861. Ses diverses œuvres françaises consistent en romans relatifs à des sujets méridionaux, dont les principaux sont : *la Belle d'août* (couronné par l'Académie française); *l'Etoile des Baux*, et un volume de poésies : *les Chansons du large*. Très activement mêlé au mouvement félibréen, il a publié sous le titre *lei Sant-Janenco* (du nom du quartier marseillais de Saint-Jean) un recueil de chansons à la manière de Gelu, très populaires en Provence; mais son œuvre la plus marquante est la fondation, en 1887, de l'*Armana marsihés* (almanach marseillais), recueil annuel de prose et de vers, dont la collection forme une documentation très précieuse pour l'histoire du félibrige.

MARINA ou **MALINCHE**, Mexicaine, une des maîtresses de Fernand Cortez, née à Pianella vers 1505, morte après 1530. Fille de cacique, elle fut, après la mort de son père, vendue par sa mère à des marchands d'esclaves et revendue par eux au cacique de Tabasco, qui, en 1519, en fit présent à Fernand Cortez. Elle apprit rapidement l'espagnol et rendit à Fernand Cortez les plus grands services, comme interprète et aussi comme conseillère. Elle décida notamment, par son adresse, Montezuma à se remettre entre les mains des Espagnols. Malinche, qui avait reçu le baptême et avait pris alors le nom de **Marina**, épousa, après la mort de Cortez, le Castillan Juan de Xamarillo. De Cortez elle avait eu un fils, Martin Cortez, qui devint chevalier de Calatrava, fut accusé d'irréligion en 1568 et condamné à mort par l'Inquisition.

MARINADE (rad. *mariner*) n. f. Viande marinée (et par ext. Viande quelconque ou même légume), enveloppée de pâte et frite à la poêle : *Une* MARINADE *de volaille*. ‖ Sauce dans laquelle il entre surtout du vinaigre, du sel, des épices, et que l'on sert avec certains aliments : *Esturgeon arrosé d'une* MARINADE. ‖ Saumure employée pour la conservation des viandes, des poissons et de certains légumes. ‖ Préparation de sel, d'épices, d'huile et de vinaigre, dans laquelle on fait macérer la viande, le poisson, avant de les faire cuire. ‖ Nom donné aux différents aliments préparés pour être conservés pendant des voyages maritimes au long cours.

MARINAGE (*naj'* — rad. *mariner*) n. m. Préparation que l'on fait subir à certaines viandes destinées à être conservées.

MARINALI (Horace), sculpteur italien, né à Bassano en 1643, mort en 1720. Il exécuta à Venise un grand nombre d'ouvrages, entre autres, deux statues de saints et un *Portement de croix* pour l'église des augustines. En 1681, il éleva à Bassano un monument à saint Bassano, patron de cette ville; mais il a produit surtout à Vicence. Il fut aidé par ses deux frères : François et Ange, nés à Bassano (le premier en 1647, le second en 1654), dont la réputation s'est fondue avec la sienne.

MARINARI (Onorio), peintre et graveur italien, né à Florence en 1627, mort en 1715. Parmi ses nombreux ouvrages, qui ne manquent pas de style, nous citerons à Florence : *Saint Jérôme écoutant la trompette du jugement dernier; Saint Maur guérissant les infirmes; Jésus apparaissant à sainte Marie de Pazzi*, une de ses meilleures œuvres; *David vainqueur de Goliath; les Noces de Cana*; etc. Il se tua en tombant d'un échafaudage.

MARINCCIA. Biogr. V. MAROZIA.

MARINDUQUE, île de Malaisie (archipel des Philippines), entre les grandes terres de Mindoro et de Luçon; 638 kilom. carr. Terre triangulaire, au sol montagneux. Climat plus sec que dans le reste de l'archipel et favorable à la maturation du blé, qui est la principale production. Bois de charpente; 20.000 hab. de race *vicole*, en partie « tagalisés ».

MARINE (rad. *marin* adj.) n. f. Rivage de la mer. (Vx.) ‖ Art de la navigation sur mer : *Entendre bien la* MARINE. ‖ Service des marins : *Officier de* MARINE. ‖ Puissance navale d'une nation : *La* MARINE *française*. ‖ Administration maritime : *Ministère, Bureaux de la* MARINE.

— Odeur de la mer; goût qui rappelle cette odeur : *Cela sent la* MARINE, *a un goût de* MARINE.

— *Marine militaire*, Ensemble des navires qui appartiennent à l'Etat et qui sont destinés à la guerre de mer. ‖ *Marine marchande*, Ensemble des bâtiments et des équipages employés par le commerce.

— *Infanterie de marine*, Corps d'infanterie qu'on embarque sur les navires de l'Etat et qui sert principalement aux colonies et dans les ports de guerre. ‖ Depuis 1900, on dit INFANTERIE COLONIALE.

— *Garde-marine*. V. ce mot.

— Jeux. *Jeu de la marine*, Jeu de patience formé de tableaux représentant les objets à l'usage des marins.

— Peint. Tableau représentant un sujet maritime, une vue de mer : *Une* MARINE *de Joseph Vernet, d'Isabey*.

— ENCYCL. MARINE ANC. *Epoque préhistorique*. Les embarcations des premiers hommes ressemblaient à celles des sauvages d'aujourd'hui. On peut s'en faire une idée d'après des dessins grossiers de navires sculptés sur des roches, ou d'après les débris découverts dans les stations lacustres. Dans les vaisseaux représentés sur les rochers de Bohuslan, la quille est munie à l'avant d'un éperon et à l'arrière d'une sorte de pointe; les deux extrémités sont relevées et recourbées. Le navire figuré sur une pierre d'Haggeby pouvait naviguer dans les deux sens. Les bateaux des stations lacustres, dont on voit des spécimens à Saint-Germain, étaient des troncs d'arbres grossièrement taillés et semblables aux pirogues.

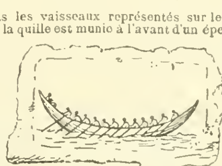
Barque (âge de la pierre).

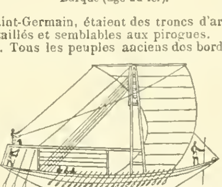
Barque (âge du fer).

— *Orient et Grèce*. Tous les peuples anciens des bords de la Méditerranée, à un moment ou l'autre, ont eu leur marine. Les plus experts aux choses de la mer paraissent avoir été les Egyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois. Des navires de guerre ou des barques de commerce sont souvent représentés sur les fresques et les bas-reliefs des nécropoles ou des temples d'Egypte; généralement, ils sont à fond plat, mais bien taillés et chevillés, munis de voiles et capables de tenir la mer. Les Phéniciens et les Carthaginois ont été, avant les Grecs, les grands marins de l'antiquité; ils ont eu de puissantes flottes et ont dominé les mers, mais ils paraissent n'avoir guère innové dans la construction ou la manœuvre des navires.

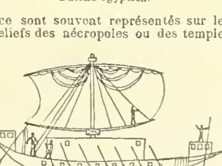
Bateau égyptien.

Bateau du Nil.

La Grèce, à l'âge héroïque, n'a eu que des barques de commerce ou des vaisseaux de transport où l'on embarquait les combattants. Au VIIe siècle avant notre ère, Aménoclès de Corinthe inventa le navire de combat, la *trière*, qui semble avoir eu trois rangs de rames superposées. Les Grecs distinguèrent toujours les vaisseaux *longs* ou navires de guerre, qui allaient surtout à la rame, des vaisseaux *ronds* ou navires marchands, qui étaient plus larges et se servaient surtout de la voile. Corinthe, Milet, Samos et d'autres cités eurent d'importantes flottes de guerre. Mais, au Ve et au IVe siècle avant notre ère, la grande puissance navale fut Athènes, qui eut des ports et des arsenaux bien outillés, une savante organisation maritime ayant pour base la *triérarchie*. La flotte athénienne était commandée par un ou plusieurs stratèges; chaque vaisseau par un *triérarque*, assisté d'un pilote, d'un *kéleuste* ou quartier-maître, d'un maître charpentier, d'autres officiers ou sous-officiers. L'équipage d'une trière se composait d'environ 200 hommes : *épibates* ou soldats de marine, *thranites* ou rameurs du banc supérieur, *zugistes* (rameurs du banc intermédiaire), *thalamites* (rameurs du banc inférieur). Les amiraux d'Athènes imaginèrent divers systèmes de manœuvres, dont les plus connus sont le *diekplous* et le *periplous*. V. GALÈRE.

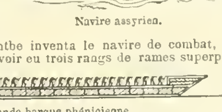
Navire assyrien.

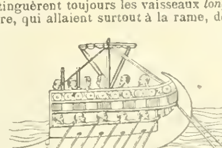
Grande barque phénicienne.

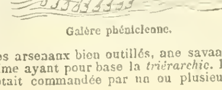
Galère phénicienne.

Depuis le IVe siècle, on compta d'autres marines importantes : celles de Syracuse, de Rhodes, de l'Egypte grecque, etc. Denys de Syracuse et les Ptolémées firent construire d'énormes vaisseaux, à quatre, cinq, dix, jusqu'à quarante rangs de rames. Mais, pendant cette période, il ne se produisit pas d'importantes innovations dans l'art nautique.

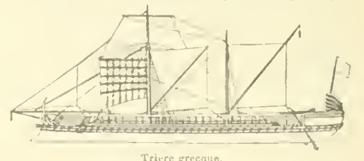
Trière grecque.

— *Marine romaine*. Les Romains eurent certainement de bonne heure des navires marchands et de guerre, comme en témoignent la colonisation d'Ostie dès le temps du roi Ancus Martius et la proue de navire qui figure sur leurs monnaies depuis les décemvirs. Mais ils n'eurent une véritable flotte de guerre qu'à partir de 338. L'art nautique ne leur doit aucun progrès. Ils empruntérent tout aux Grecs et aux Carthaginois, sauf le *corbeau*, griffe de fer qui s'abattait sur le pont ennemi et immobilisait le navire adverse. Le légionnaire romain combattait alors comme sur terre et retrouvait ses avantages. Le service dans la flotte était peu estimé chez eux. Les premières flottes et flottilles permanentes furent créées sous Auguste, soit pour faire la police des mers, soit pour protéger les convois de blé, soit pour participer aux opérations militaires. Il y en eut à Misène, à Ravenne, à Fréjus, sur le Rhin et le Danube. Les stations navales se multiplièrent pendant l'empire : il y en avait trente-deux au Ve siècle. Celle d'Alexandrie avait une grande importance. Les *trirèmes* étaient le type ordinaire du navire de guerre; les *liburnæ* étaient beaucoup plus légers, de même que les *birèmes*, à deux rangs de rames. On distinguait les équipages de la flotte et les soldats de marine, recrutés parmi les pérégrins, les alliés, même les esclaves. Au bout de vingt-six ans de service, ils obtenaient l'*honesta missio* et le droit de cité. Les commandants de flotte ou amiraux portaient le titre de *præfecti* et étaient ordinairement chevaliers; les commandants de navires s'appelaient *triérarques, navarques, centurions*.

Galère romaine.

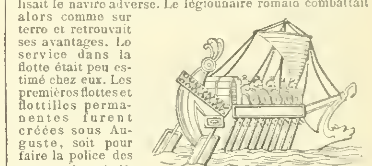
Galère romaine à la voile.

Navire romain portant des troupes.

— *Marine des peuples du Nord jusqu'à la découverte de la boussole; marine des Gaulois*. Les Gaulois naviguaient certainement en mer comme sur les fleuves. César parle de l'habileté comme marins des Vénètes (Vannes). Il définit ainsi leurs navires : « La carène est plus plate que celle de nos vaisseaux, les proues et les poupes sont hautes pour résister à la mer; la carcasse est de chêne, et le pont a son bordé fixé par d'énormes clous de fer. Ils ont des ancres retenues par des chaînes en fer. Les voiles sont composées de peaux fortement cousues. » Le « sinagot » du Morbihan a encore gardé les caractéristiques du bateau dépeint par César. Il y avait bien d'autres endroits où la marine était en honneur, puisque César dit que, « pour débarquer en Angleterre, il rassembla quatre-vingt-dix navires de divers points de la Gaule », qu'il ne cite malheureusement pas.

— *Marines scandinaves*. C'est toujours la pierre qui nous renseigne sur les marines des peuples scandinaves. Dix siècles déjà avant notre ère, leurs bateaux étaient formés d'une membrure recouverte de peaux; mais on ac

Bateau scandinave.

commence à suivre leur histoire maritime que 400 ans après Jésus-Christ. A cette époque, leurs navires sont déjà presque parfaits : longs (30 m.), fins (3m,80 de large); ils sont construits à clin, et leur bordé en bois est cousu aux membrures par des ligatures; ils portent jusqu'à vingt-huit rameurs de chaque bord.

Tacite, parlant des Suéones, aïeux des Danois, nous dit que l'avant et l'arrière de leurs navires étaient terminés par un éperon; c'est toujours l'« amphidrome », marchant indifféremment par l'avant comme par l'arrière; les rames pouvaient changer de place pour permettre d'aller dans un sens ou dans l'autre. Ces navires, qui sont particulièrement utiles pour les navigations en rivière, furent imités par les Byzantins, sous le règne de Sévère. Ils se servaient en outre du « curach », grosse barque recouverte de cuir, et des « holkers », qui sont devenus les hourques flamandes.

Marins énergiques, les Danois furent longtemps en guerre contre les Suédois; trois fois ils conquirent l'Irlande; quatre princes danois régnèrent en Angleterre, et la France dut leur céder la Normandie. Grâce à l'usage, introduit par le christianisme, d'ensevelir les grands chefs maritimes dans leur navire, on a pu retrouver à Gokstad, en Norvège, un bateau du xe siècle, conçu dans le système indiqué plus haut, mais beaucoup plus fini comme détails; c'est le type du « drakar », qui n'en diffèrait que par la forme des œuvres mortes.

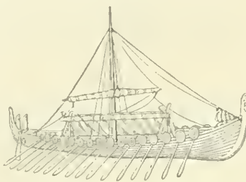

Drakar (barque normande, IXe s.).

MARINE DU MOYEN ÂGE. Quand les Northmen vinrent, en 845, assaillir la France, ils remontèrent la Seine avec les petits navires et laissèrent les gros à son embouchure. Ces navires étaient ronds de l'avant et de l'arrière; ils portaient une plate-forme derrière et étaient le plus souvent entourés d'une ceinture de fer; ils n'avaient qu'un seul mât et une seule voile, mais ces marins avaient imaginé les bras, les cargues et les boulines (v. ces mots). Les ancres avaient la forme actuelle, à l'exception du jas, qui n'existait pas. Ce furent, sans doute, ces navires qui inspirèrent aux marins de Bretagne les nefs, gros navires ronds, pontés, qui firent leur apparition vers l'an 1050, et que l'on signale pour la première fois dans l'opération tentée par Guillaume le Bâtard, pour conquérir l'Angleterre (1066). C'est sur des bâtiments du même type que saint Louis entreprit sa deuxième croisade. Nous trouvons, dans Jal, qu'elles avaient de 20 à 25 mètres de long, 7 à 10 de large, 9 à 10 de creux, et étaient divisées par des ponts en trois compartiments; le pont supérieur était ouvert et formait les paravents; certaines déplaçaient jusqu'à 500 tonneaux. D'autre part, Joinville raconte que saint Louis rentra de Palestine sur une nef qui portait huit cents personnes et était, par conséquent, beaucoup plus grande que celles indiquées ci-dessus. Les statuts génois de 1341 et 1441 parlent de nefs de 1.500 tonneaux, et même de 4.000 tonneaux de déplacement. Ces navires rentrent dans la catégorie des vaisseaux ronds. Nous n'avons, comme modèles de ces nefs, que ceux des bas-reliefs.

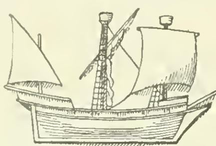

Nef bretonne (XIe s.).

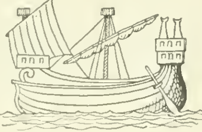

Nef de la Méditerranée (XIIe s.).

L'invention de la boussole, au début du XIVe siècle, et, plus tard, l'introduction de l'artillerie sur les vaisseaux furent le prélude des grandes navigations et de modifications multiples aux navires.

On vit bientôt succéder aux nefs les fameuses caraques, c'est-à-dire *cara da roca* (figure de citadelle); et ce furent les Vénitiens qui s'en servirent les premiers, au XIVe s. Ces navires prirent bientôt des proportions considérables; un d'eux, la *Charente*, construit sous Louis XII, portait plus de 1.200 hommes et 200 pièces de canon.

La *Cordelière* est restée célèbre par son illustre combat contre la *Régente*, en 1513.

Les Portugais ne se laissèrent pas distancer par les autres nations, et on les voit construire des navires de cette espèce de 1.600 tonneaux, portant 32 canons et pouvant loger 700 passagers. Un de ces navires, dit Charnock, avait sept ponts, dont un était surmonté d'un château à deux étages à chaque extrémité; ces châteaux étaient reliés par un pont volant et il dépassait 60 mètres de long. Les caraques génoises étaient aussi très remarquables, bien que moins grosses. Tous ces navires avaient trois ou quatre mâts en plus du beaupré.

Caraque (XIVe s.).

Les galions du XVIe siècle furent des vaisseaux ronds, dans le genre des nefs; leur avant était très renflé. Ils étaient surtout destinés au service des transports, bien qu'à leur début ils aient servi dans la Méditerranée et aient eu des formes plus fines, pour leur permettre de naviguer à la rame. Les hourques hollandaises furent des bateaux ronds du même genre, destinés aux voyages au long cours et construits uniquement pour transporter des marchandises. Ils avaient comme dimensions : 30 mètres de long, 7 de large, et 4 de creux; ils gréaient deux mâts, carrés ou non.

Galion (XVIe s.).

Enfin, il ne faut pas oublier les caravelles de Christophe Colomb, qui portaient quatre voiles latines et auxquelles on peut donner approximativement les dimensions suivantes : 27 mètres de long, 8 mètres de large; elles se rapprochaient donc des dimensions des navires hollandais qui allaient d'Europe aux Indes et devaient marcher 7 milles à l'heure par bon vent. Les caravelles se transformèrent aussi très rapidement, et l'arrière fut orné du même château que les nefs. Les Portugais confièrent une flotte de ces navires à Vasco de Gama, qui, en 1497, trouva la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance.

— *Marine des galères.* Aux trirèmes et autres navires à rames des anciens avaient succédé, au début de l'ère chrétienne, les dromons, barques à rames très rapides et à deux rangs de rames superposées, et les pamphyles, dromons de plus grandes dimensions; mais les renseignements précis font défaut, bien que ces navires aient été employés jusqu'au XIVe siècle en Méditerranée. Au XVe s., les galères subtiles les remplacèrent à leur tour. La galée des modernes n'était autre que la liburne des anciens, et les galions étaient, quand ils furent imaginés, de très petites galées. Ces galères, d'après Jal, de 35 à 37 mètres de long, de 4 à 5 mètres de large, n'avaient qu'un seul rang de rames, comme les liburnes, mais ces rames étaient mises en mouvement par plusieurs rameurs; on en vint même à réunir plusieurs avirons au même banc; c'est ainsi que les galères génoises, vénitiennes, castillanes, portaient jusqu'à cent rames. Ce système s'appelait « armement à zenzile ». Une description de galère de Joinville lui donne 300 rameurs sur 25 bancs, ce qui suppose un bâtiment de 55 à 60 mètres de long et de plus de 8 mètres de large.

Comme diminutif des galères, nous trouvons encore, à cette époque, la galiote, qui servait de navire incendiaire pendant les combats; le brigantin, qui n'armait que de douze à seize avirons de chaque côté; la fuste, galère armée d'un aviron par banc à l'avant et qui reprenait l'armement en zenzile à l'arrière; la frégate, petit bâtiment latin, aussi peu important que le brigantin.

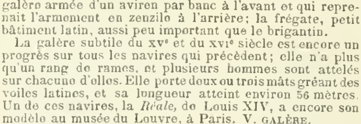

Galère « Dauphine » (XVIIe s.).

La galère subtile du XVe et du XVIe siècle est encore un progrès sur tous les navires qui précèdent; elle n'a plus qu'un rang de rames, et plusieurs hommes sont attelés sur chacune d'elles. Elle porte deux ou trois mâts gréant des voiles latines, et sa longueur atteint environ 56 mètres. Un de ces navires, la *Réale*, de Louis XIV, a encore son modèle au musée du Louvre, à Paris. V. GALÈRE.

La galéasse fut une galère de charge, destinée à porter des canons, quand cette invention, rendue pratique en 1680, obligea à modifier la forme des galères; elles portèrent jusqu'à cinquante bouches à feu, mais marchèrent moins bien que les galères et disparurent, comme elles, devant les vaisseaux à voiles perfectionnés.

— *Marine du XVIIe et du XVIIIe siècle.* Les caraques avaient fait faire un pas en avant considérable à l'art naval, qui devait se développer en France plus que partout ailleurs; car, à partir de cette époque, c'est à cette nation qu'on doit les plus grands perfectionnements dans la marine. Sous Louis XIII, en 1638, on construisit la *Couronne*, qui surprit les marins étrangers par son élégance et son aménagement (Père Fournier, *Hydrographie*); elle avait 70 mètres de long, 15 de large et 22 mètres du château arrière à la quille; elle portait 72 canons. Les Hollandais perfectionnèrent à leur tour les caraques en relevant leur avant et en diminuant l'arrière. Sous Louis XIV, les vaisseaux remplacent définitivement les caraques et se divisent en cinq classes ou rangs, dont la longueur variait de 56 à 35 mètres, la largeur de 15 à 8 mètres, le creux de 7 à 4 mètres et dont l'armement allait de 100 canons à 30; la frégate du temps de la rame était devenue un navire d'un rang inférieur aux vaisseaux; elle avait cependant un pont couvert portant des canons. En 1664, fut créée la Compagnie des Indes, qui aida au développement commercial et à la pratique de la navigation.

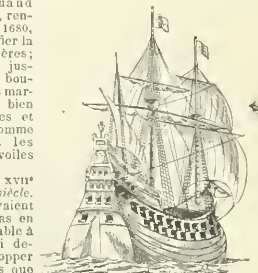

Navire du XVIIe siècle.

Sous Louis XVI, grâce au progrès des ingénieurs français, la construction navale atteint un grand degré de perfection. On construit les navires d'après des règles précises, déterminées par l'étude de la stabilité. Borda perfectionna les montres marines; le maillochage des carènes est remplacé par le doublage en cuivre, et le célèbre constructeur Ollivier créa des navires que tous ses rivaux de l'étranger s'empressèrent de copier. On voit, en même temps, se développer la construction des arsenaux commencés en France sous Richelieu, en 1668; on construit alors le bassin de radoub de Rochefort en 1668 et 1756, ceux de Brest; en 1774 c'est le tour de Toulon, travaux indispensables, car, dans les guerres qu'avait à soutenir la France, les réparations de ses vaisseaux exigeaient des arsenaux bien organisés, complément nécessaire de toute marine. A la fin du XVIIIe siècle, trois marines vivent encore : la marine anglaise qui, organisée sans à-coups ni secousses, a profité de toutes les fautes des marines européennes pour augmenter sa puissance; la marine espagnole qui, n'ayant aucune organisation pratique, court d'échec en échec et s'éteint progressivement; la marine française qui, malgré des désastres, vit, progresse, et qui, si elle ne tient pas la tête par le nombre des navires, n'en continue pas moins, par les travaux de ses savants, l'habileté de ses constructeurs, la hardiesse de ses navigateurs et la perfection de ses vaisseaux, à garder la première place.

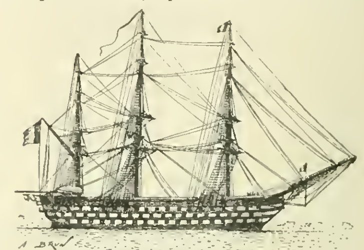

Vaisseau à trois ponts « Valmy » (XIXe s.).

Jusqu'à l'invention du navire à vapeur, la marine à voiles ne devait plus subir que des transformations de détail et elle s'éteignit sur des types superbes de navires bons marcheurs et armés formidablement; tel le trois-ponts *Ville-de-Paris* de 120 canons, dû aux ingénieurs Forfait et Sané, et qui était un véritable chef-d'œuvre de construction navale en bois.

MARINE MODERNE. *Marine à vapeur.* Beaucoup de nations se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à l'inventeur de la machine à vapeur marine. Citons Papin, Bernoulli, Hulls et Jouffroy d'Abbans, et nous aurons, sans aucun doute, énuméré ceux qui ont eu les premiers une juste conception de la révolution qui allait s'opérer, et que d'Abbans faillit résoudre en 1780. L'honneur de sa mise en pratique revint à Fulton, qui l'inaugura en 1807 à bord du *Clermont*, en allant de New-York à Albany à la vitesse de 4 milles et en se servant d'une machine de Watt, actionnant des roues. D'abord appliqué aux navires de commerce (1818) sur la Clyde, ce genre de propulsion fut adapté aux navires de guerre, en premier lieu aux corvettes, ensuite aux frégates, et, dès 1844, 61 navires français avaient déjà le mode de propulsion mixte. Les nations européennes suivirent la même voie; les navires à roues remorquaient les vaisseaux. L'invention de l'hélice, par Sauvage, allait révolutionner la marine, qui n'envisageait pas la possibilité de mettre des roues aux gros vaisseaux à deux et trois ponts. En 1842, le *Napoléon*, plus tard le *Corse* étaient lancés par la maison Normand, au Havre, et inauguraient la marine à vapeur à hélice. On vit bientôt paraître les frégates mixtes, puis les vaisseaux mixtes, et le *Charlemagne*, qui fut le premier transformé, reçut une machine de 500 chevaux. Quand le *Napoléon*, navire à deux batteries, fut lancé en 1852, il

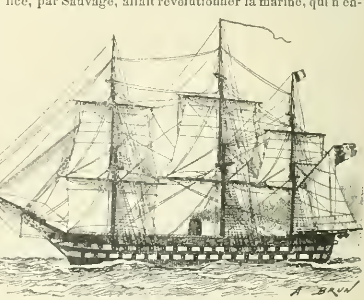

Vaisseau mixte « Algésiras » (XIXe s.).

MARINE (FLAMMES DE GUERRE)

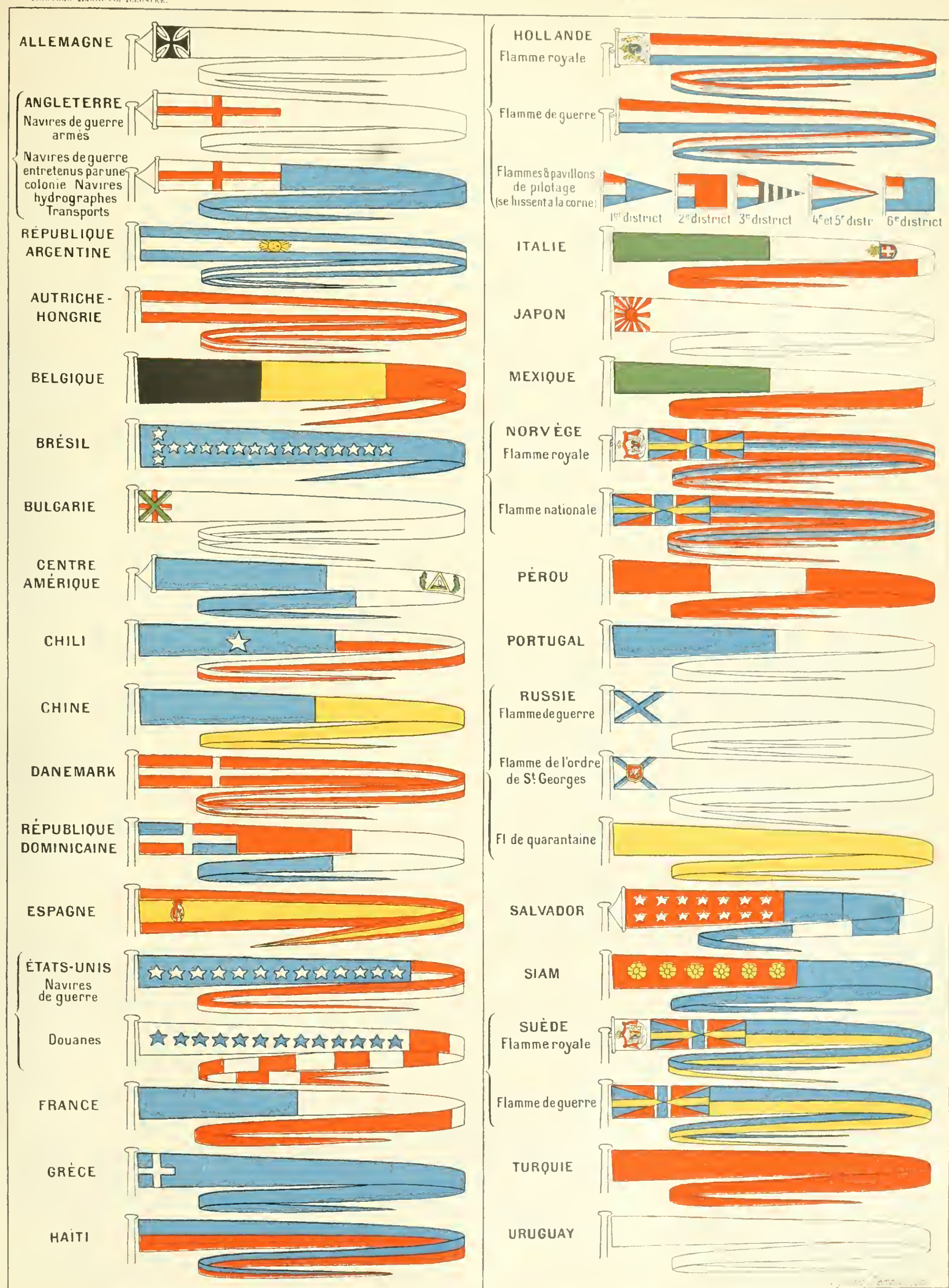

Voir ... NAVIGATION ... CROISEUR ...

développa une vitesse de 13 milles et demi à l'heure. La France venait de remporter sur les étrangers, les Anglais en particulier, un éclatant succès maritime, qui s'affirma en Crimée, par l'arrivée des batteries flottantes cuirassées, premier pas vers les navires cuirassés et l'emploi du fer dans la construction. En 1857, nouveau progrès à l'actif de la marine française, avec l'apparition des frégates cuirassées, dont le premier spécimen, la *Gloire*, était dû à l'illustre Dupuy-de-Lôme, créateur du *Napoléon*. Cette frégate cuirassée de bout en bout et de haut en bas avait l'avant droit et déplaçait 5.700 tonneaux. Elle marchait à plus de 12 milles à l'heure. Un peu plus tard, on voit paraître les vaisseaux cuirassés type *Magenta*, de 7.000 tonneaux de déplacement. La lutte était entamée entre la cuirasse et le canon, et elle ne va plus s'arrêter. Anglais et Français rivalisent pour perfectionner leurs canons, transformer leurs navires, parer aux éventualités d'une guerre. On conçoit alors successivement les corvettes cuirassées, les garde-côtes cuirassés, les cuirassés d'escadre type *Suffren*, et le feu, en dévorant à Toulon le *Magenta* et le *Richelieu*, vient montrer tous les dangers des navires en bois. Deux frégates cuirassées avaient été construites en fer; les résultats paraissant satisfaisants et les Anglais ayant abandonné le bois pour leurs cuirassés, on mit en chantier, en 1872, le *Redoutable*, premier cuirassé en acier à cloisons étanches et à éperon. Dès lors, la voie est tracée, et toutes les nations s'y engagent rapidement. La lutte entre la cuirasse et le canon continue : on arrive à construire des canons de 100 tonnes, de 42 centimètres, perforant 50 centimètres

Frégate cuirassée « Gloire » (XIXe s.).

d'acier; l'acier se transforme, est cémenté une fois, deux fois et résiste aux gros canons, qui sont remplacés par d'autres de moindre calibre, à plus grande vitesse initiale. L'acier résiste encore; on imagine la coiffe lubrifiante des projectiles, et le projectile pénètre enfin. Où s'arrêtera la lutte, que rend encore plus terrible l'emploi de la torpille? D'abord rudimentaire jusqu'en 1890, cette arme est devenue, avec les torpilleurs rapides et les perfectionnements, un engin de surprise des plus meurtriers. Le contre-torpilleur imaginé pour combattre le torpilleur a donné à son tour naissance au sous-marin. Chacun de ces progrès dans les armes marque une étape dans les types des navires, et l'invention de la mélinite est venue encore en modifier toute l'ossature intérieure. Aucune époque de la vie maritime n'a constaté de pareilles transformations dans les armes, les navires, les propulseurs. Nous nous contenterons de donner la série des navires prévus par la tactique et la stratégie pour être utilisés dans la guerre moderne au début du XXe siècle :

Cuirassés d'escadre, de 10 à 15.000 tonneaux. — Garde-côtes cuirassés (dans quelques marines seulement). — Croiseurs cuirassés, de 5 à 12.000 tonneaux. — Croiseurs protégés à grand rayon d'action (en France seulement). — Croiseurs protégés (pour navigation lointaine et éclairage d'escadre). — Contre-torpilleurs. — Torpilleurs. — Sous-marins.

Le dernier type de navire créé est le sous-marin, et, là encore, la France a l'honneur d'avoir la première résolu le problème de navigation pratique avec ces engins.

— *Marine de commerce. Yachts.* Les progrès de la marine de commerce ont toujours suivi, parfois même devancé les progrès de la marine militaire. Les relations avec l'Amérique provoquèrent la création de paquebots, dès 1816. D'abord à voiles, ils firent à cette époque les voyages de Liverpool à New York, puis du Havre à New-York en 1822. Le plus grand navire construit pour ces voyages avait été le *Great-Republic*, de Boston, qui jaugeait 5.000 tonneaux et fit la traversée d'Amérique en Europe en quatorze jours. Ce navire, long et étroit, inaugura la série des clippers, qui firent les voyages d'Australie, de l'Inde, de la Chine, et qui, bien que détrônés par la vapeur, existent encore en Amérique, au XXe siècle, pour le transport des blés de l'Amérique occidentale du Nord et aussi en France. Le cinq-mâts actuel *France* jauge plus de 5.000 tonneaux. La marine à vapeur est venue transformer complètement les paquebots de 1816. Les premiers essais datent de 1828, et, en 1840, la *West-India* et la *Cunard* commencèrent leurs voyages avec des navires à roues. La France ne suivit leur exemple qu'en 1862, avec la Compagnie générale transatlantique, dont le paquebot *Louisiane* fit en treize jours le voyage de Saint-Nazaire à Fort-de-France. D'abord seuls à faire ces voyages, les Anglais et les Français ne tardèrent pas à voir se dresser des concurrents. Aujourd'hui, le monde maritime est sillonné par d'immenses léviathans d'acier, dont les plus grands servent aux relations des deux continents d'Europe et d'Amérique. L'*Océanic*, l'*Empereur-Guillaume-le-Grand* sont d'immenses navires de 18.000 à 20.000 tonneaux, donnant en route une vitesse de 23 milles et faisant le trajet en moins de six jours entre New-York et la Manche.

Sur les fleuves et les lacs, on a imaginé les ferry-boats, énormes bacs à vapeur, qui peuvent transporter des trains entiers d'une rive à l'autre.

Enfin, le yachting a pris aussi une grande extension, et les Anglais sont passés maîtres dans ce genre de sport nautique. C'est surtout dans l'élégance des formes que

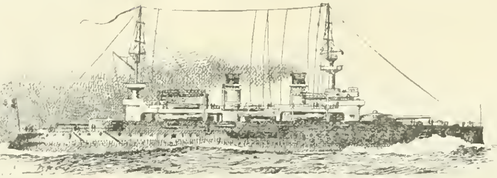

Cuirassé d'escadre « Charlemagne » (XIXe s.).

réside l'art du yachting, qui passionne, tant en Europe qu'en Amérique, presque toutes les classes d'individus, à commencer par les chefs d'État. En général, ces derniers possèdent en effet un navire entretenu aux frais de l'État, qui leur sert pour leurs voyages. Le plus remarquable est le *Hohenzollern*, de l'empereur d'Allemagne Guillaume II.

— *Marines d'Asie et d'Océanie.* Les marines de ces pays ne méritent qu'une place insignifiante dans l'histoire de la marine; elles semblent être restées dans l'ignorance des progrès et évolutions accomplies. Les Arabes ont toujours leurs baggalas et boutres, mauvais bateaux de mer.

En Indo-Chine et en Chine, on trouve les jonques, semblables aux caravelles, immuables dans leurs formes et leur équipement. Au Japon, on a conservé les jonques, mais les navires modernes à vapeur remplacent partout la vieille marine réservée au cabotage.

Aux Philippines, se rencontre le casco à balancier. A Sumatra, ce sont le pindjajap et les praos, les pirogues appelées « corocores ». On a signalé jadis de grandes trirèmes malaises, qui ont disparu aujourd'hui.

Enfin, tout le reste de l'Océanie ne se sert que de pirogues avec ou sans balancier, d'un usage constant, mais presque inutilisables pour la navigation en mer.

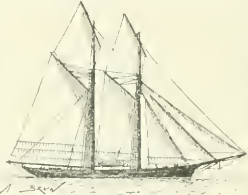

Yacht à voiles « Vélox » (XIXe s.).

— BIBLIOGR. : Jal, *Archéologie navale* (1840); vice-amiral Paris, *le Musée du Louvre* (1883); Renard, *l'Art naval* (1881); Trogneux, *Transport par mer* (1889).

— Comm. *Marine marchande.* La marine marchande est formée par l'ensemble des navires destinés au transport

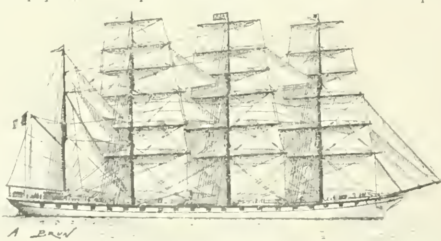

Clipper, grand voilier moderne « Dunkerque » (XIXe s.).

des marchandises faisant l'objet du commerce. Elle se compose de navires à vapeur et de voiliers. Au point de vue des distances et des régions parcourues, on distingue :

1° *Le cabotage*, comprenant tous les transports qui se font dans les limites déterminées par la loi du 14 juin 1854;

2° *La navigation au long cours*, qui se fait au delà des limites ci-dessus.

Celui qui loue son navire est le *fréteur*; le locataire ou chargeur est l'*affréteur*; le prix du transport se nomme *fret* : il est constaté dans le *contrat d'affrètement* ou *charte-partie*. Le document qui constate le chargement se nomme *connaissement*. (V. ces mots.) Des primes sont accordées à la construction et à la navigation pour favoriser le développement de la marine marchande.

Les primes à la construction ont surtout pour objet de compenser les charges que le tarif des douanes impose aux constructeurs des bâtiments de mer. Les primes à la navigation compensent celles qui sont imposées à la marine marchande pour le recrutement de la marine militaire.

— Dr. intern. *Marine volontaire.* La déclaration de Paris du 16 avril 1856 a aboli la course maritime : désormais, les vaisseaux de guerre d'un État peuvent seuls courir sus aux navires de l'ennemi. Cette règle a été acceptée par tous les États, sauf les États-Unis, l'Espagne et le Mexique. Mais l'abolition de la course n'empêche pas que des hommes de la marine marchande ne soient incorporés à titre de *volontaires*, et avec leurs navires, dans les forces navales de l'État. C'est ce qu'on appelle la *marine volontaire* ou *auxiliaire*. Il existe aujourd'hui une marine auxiliaire en Russie, en France et en Angleterre.

— B.-arts. *Peinture.* La peinture de *marines* est une fraction de la peinture de paysages; quelques belles œuvres des maîtres français et hollandais sont à la fois des marines et des paysages. Les Hollandais ont eu les premiers

Yacht à vapeur « Atmah » (XIXe s.).

peintres de marines. Mais c'est à Rome et sous le ciel italien que les deux premiers maîtres flamands, Matthieu et Paul Bril, ont peint leurs marines. Bril fut dépassé par Albert Cuyp, dont le Louvre possède une marine fort belle. Jean Van Goyen n'a guère peint que des rivières et des canaux. Bonaventure Peters eut la gloire de montrer le chemin à Van den Velde et à Backhuysen. William Van den Velde, dont le frère aîné, Adrien, fut aussi un peintre de marines distingué (le Louvre possède de lui l'*Escadre hollandaise au mouillage*), excellait à rendre le ciel blafard du Nord, reflété par des eaux grises, où glissent, comme entre deux brouillards, les grands vaisseaux de guerre. Backhuysen recherche, au contraire, les effets de la tempête. Jean Van der Heyden s'est fait le portraitiste fidèle des ports et des canaux de la Hollande. Aart Van der Neer a pris pour thème de ses tableaux les clairs de lune, les couchers de soleil et les effets d'hiver. La *Tempête sur la plage de Hollande* de Ruysdael, sombre et forte, est admirable par le rendu des vagues écumeuses.

Salvator Rosa représenta des tempêtes déchaînées avec fracas. Venise eut dans Antoine Canale, dit « Canaletto, » un peintre fidèle des canaux, des places, des aspects variés de la ville des doges. Tiepolo a souvent enrichi ses toiles de spirituelles figures.

Dans l'école française, Claude Gelée, dit Claude Lorrain, peignit quelques marines. Joseph Vernet ne fit que des marines. De ce nombre sont les *Vues des principaux ports de mer français*, série remarquable, qui ne comprend pas moins de quinze grands cadres. Il eut quelques continuateurs, tels que Ozanne, Hue, Mettay, Lallemand, Beaugeon; mais ceux-ci n'avaient pas cet esprit qui sait animer la nature; on peut dire que Vernet avait emporté son art avec lui. Quelques-uns, de date plus récente, Gudin, Bonington, Garneray, Isabey, Roqueplan, Morel-Fatio, Lepoittevin, Auguste Delacroix et Ziem se sont fait un nom comme peintres de marines. Ziem a su peindre des *Vues de Venise* sans imiter Canaletto.

Dans l'école anglaise, il faut citer : Wilson, surnommé « le Claude Lorrain de l'Angleterre »; Thomas Jones, Adrien Both, Turner, au style original, aux effets puissants et singuliers; Callow, Stanfield, Bonington, dont le précoce talent s'est développé en France; Harding, Calcott, Newton Fielding, etc.

— BIBLIOGR. : L. de Veyran, *Peintres et dessinateurs de la mer* (Paris, 1901).

Marine (MUSÉE DE LA). Le musée de marine de la France, installé au Louvre, a été créé en 1827 et formé de modèles provenant de la collection du Trianon, de celle du ministère de la marine et des ports, dont chacun possède une galerie des modèles, et il s'est enrichi et complété constamment depuis. Un atelier y fut adjoint pour lui permettre de construire lui-même des modèles à une

Grand paquebot « Savoie » (XXe s.).

échelle uniforme, 1/40, mais depuis ce personnel ouvrier a diminué et se borne à réparer et à entretenir ce qui existe. Administrativement, le musée de marine est assimilé aux autres musées et son conservateur relève du ministre des beaux-arts. Le musée renferme de véritables merveilles, d'un fini et d'une exactitude scrupuleux. Il en

est qui sont exécutés en bois précieux, en ébène, en ivoire, avec des ferrures en argent. En outre des modèles de navires, des canons, des torpilles, des phares, le musée possède une série de machines de toutes sortes en usage dans les ports et les arsenaux, des collections ethnographiques, les débris de l'expédition de La Pérouse, une collection d'instruments astronomiques et nautiques anciens, enfin les magistrales sculptures sur bois de Puget, qui ornaient la galère Réale, dont un modèle permet en même temps de voir l'ensemble. Il renferme des navires de commerce, vapeurs et voiliers, des yachts, des bateaux de pêche, des constructions extra-européennes, jonques, pirogues, enfin une série de tableaux de marine d'une haute valeur documentaire : peintures de Joseph Vernet, dessins d'Ozanne, aquarelles de François Roux, etc.

Marine (sainte), pénitente du VIIIe siècle, qui vécut probablement en Bithynie. Son père, nommé Eugène, après avoir embrassé la vie religieuse, la fit admettre dans son monastère, revêtue d'habits masculins, et la donna pour son propre fils, sous le nom de Marin. Pendant plus de quinze ans, la jeune fille ne se distingua des autres moines que par sa ferveur. Accusée par un calomniateur d'avoir séduit une vierge, elle se soumit en silence, pendant cinq années, à une dure pénitence. La vérité ne fut connue qu'après sa mort. Longtemps honorée à Constantinople, son corps fut transporté à Venise par Jean de Bora en 1230 et placé dans l'église de Saint-Libéral, qui, depuis, lui fut consacrée. — Fête le 17 juillet.

Marine Mniszech, femme de l'imposteur Dmitri (Démétrius), fille de Georges Mniszech, voïvode de Sandomir, née en Pologne vers 1580, morte en 1613. Arrêtée après l'assassinat du faux Démétrius, elle fut mise en liberté, sur la demande de Sigismond, roi de Pologne. Mais un nouvel imposteur, qui prétendait être Dmitri échappé au massacre, enleva Marine et se fit accepter pour époux. Veuve pour la seconde fois, elle trouva protection auprès de Zarucki, chef des Cosaques, qui proclama tsar le fils de cette princesse (1611). Mais Zarucki fut pris et supplicié, et Marine jetée dans une prison, où elle mourut peu après; son fils, âgé de trois ans, fut pendu.

Mariné, ée adj. Se dit des marchandises altérées, gâtées par l'eau ou par l'air de la mer : *Café* MARINÉ.
— part. pass. du v. Mariner. V. ce mot.

Marine-City, ville des Etats-Unis (Michigan [comté de Saint-Clair]), sur la rivière Saint-Clair, en face la ville canadienne de Sombra ; 3.000 hab.

Marineo, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]) ; 9.673 hab.

Marineo (Luca), en lat. **Lucius Marineus**, humaniste italien, né à Bidino (Sicile) vers 1460, mort vers 1535. Il tint école en Sicile pendant cinq ans ; puis, en 1486, il accompagna en Espagne Frédéric Henriquez, grand amiral de Castille, et professa à Salamanque, en même temps qu'Antoine de Lebrixa. C'est à eux que revient l'honneur d'avoir provoqué la renaissance des lettres en Espagne. Après un long séjour à Salamanque, Marineo fut nommé chapelain royal par Ferdinand le Catholique. Nous citerons de lui : *De Aragoniæ regibus* (1509) ; *Opus de rebus Hispaniæ mirabilibus* (1530, 1533 et 1539).

Mariner (rad. *marin*) v. a. Mettre des poissons, des viandes dans la saumure pour les conserver : MARINER *du thon.* ‖ Faire tremper des poissons, des viandes, avant la cuisson, dans un bain de vinaigre ou de vin épicé et aromatisé : MARINER *du chevreuil.*
— Intransitiv. : *Lièvre qui* A MARINÉ.
Mariné, ée part. pass. du v. Mariner : *Chevreuil* MARINÉ.
— Blas. Se dit de tout animal dont le corps est terminé par une queue de poisson.
Se mariner, v. pr. Etre mariné : *Toutes les viandes ne peuvent* SE MARINER.

D'azur à un lion mariné d'or.

Marines, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kilom. de Pontoise ; 1.636 hab. Tuilerie, briqueterie, fabrique de chandelles, de plâtre, vannerie. Taillanderies ; bestiaux, avoine, élevage d'abeilles. Château du XVIIe siècle. — Le canton a 37 comm. et 13.007 hab.

Marinesque (*nèssk'*) adj. Qui est à la manière du poète italien Marini : *Style* MARINESQUE.

Marinette (*nèt'* — rad. *marin*) n. f. Ancien nom de la boussole. ‖ On disait aussi MAGNÈTE, MANETTE, CALAMITE.

Marinette, type de soubrette, dans les comédies italiennes. Il date du XVIIe siècle. Il caractérisait les emplois d'Angélique Toscano à Paris en 1685, et servit quelque temps à désigner les emplois analogues. Molière a éternisé ce nom en le donnant à la soubrette du *Dépit amoureux.*

Marinette, comté des Etats-Unis (Wisconsin) ; 19.000 hab. Ch.-l. *Marinette* (4.000 hab.), à l'embouchure de la Menomonee. Nombreuses scieries et petit port sur le lac.

Maringote ou **Maringotte** (orig. inconn.) n. f. Petite voiture à deux roues, quelquefois à quatre, garnie de barreaux sur les côtés et de bancs mobiles. ‖ Voiture de saltimbanques. ‖ Grande plate-forme qui, dans les chemins de fer, sert à transporter les voitures de rouliers.

Maringote.

Maringouin n. m. Nom vulgaire, donné dans l'Amérique tropicale, aux cousins et diptères voisins. V. MOUSTIQUE.

Maringues, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. de Thiers, dans la Limagne, sur la rive gauche de la Morge, affluent de l'Allier ; 3.126 hab. Ch. de f. de Gerzat à Maringues. Commerce de chevaux. Filatures de laine, chamoiseries, fabriques de draps, de couvertures. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Château de Beissat (1778). — Le canton a 4 comm. et 6.812 hab.

Marinha Grande, ville du Portugal central (Estrémadure [distr. de Leiria]), non loin de l'Atlantique, dont la sépare le Pinhal de Leiria, forêt de pins sur dunes littorales ; 4.800 hab. Manufacture royale de glaces.

Marini ou **Marino** (Jean-Baptiste), poète italien, connu en France sous le nom de **cavalier Marin**, né et mort à Naples (1569-1625). Secrétaire du prince de Conca, grand amiral de Naples, puis du duc de Savoie Charles-Emmanuel, il commença sa réputation en publiant, sous le titre de *Murtoléide*, un recueil de sonnets contre un certain Murtola, autre secrétaire du même prince. Celui-ci se vengea en lui répliquant par trente sonnets, qu'il intitula *Marinéide*, et en dénonçant au duc de Savoie un petit poème de Marini, *la Cuccagna*, où se trouvaient quelques vers satiriques dirigés contre ce prince. Marini fut alors jeté en prison. Délivré sur les instances du cardinal de Gonzague, il se rendit en France, où Marie de Médicis lui donna une pension de 1.500 écus. Son poème d'*Adonis* (1623) fut acclamé comme un chef-d'œuvre en France et en Italie, mais la lecture de cet ouvrage, malgré quelques passages agréables et des descriptions pleines de charme, est fatigante, par suite de l'abus des concetti et des pointes. En 1622, il retourna à Rome, où il fut élu prince de l'académie des *Umoristi*. Nous citerons encore de lui : *Rime de Giov. Batt. Marino* (1602), recueil souvent réédité ; *la Galeria del cavalier Marino distinta in pitture e sculture* (1620) ; *Lettere gravi, argute, facete, e piacevoli, con diverse poesie* (1627) ; etc.

Marini.

Marini jouit de son temps d'une réputation considérable. Il avait de l'esprit, une imagination facile, mais se complaisait dans les jeux de pensées et les jeux de mots, dans les métaphores extravagantes. On a donné le nom de *marinisme* à son style précieux et recherché.

Marini (Jean-Ambroise), romancier italien, né à Gênes vers 1594, mort à Venise vers 1650. Il paraît avoir été moine. Le premier, en Italie, il a retracé dans ses romans en prose les mœurs de l'ancienne chevalerie : *le Caloandre fidèle* (1652) ; *Eudimiro cru Uranio* (1640) et *le Caloandre méconnu* (1641). Il est aussi l'auteur d'un autre roman chevaleresque : *les Querelles des désespérés*, qui obtint, en Italie comme en France, un très grand succès. Scudéry a traduit ce roman plein d'imagination, et La Calprenède lui a emprunté des morceaux entiers pour sa *Cléopâtre.*

Marini (Gaëtan-Louis), archéologue italien, né à Santo-Arcangelo (Etats romains) en 1742, mort à Paris en 1815. Préfet adjoint, puis préfet des archives du Vatican (1782), il dut quitter Rome en 1808 et accompagner, en 1810, à Paris, les archives qu'on y transporta. Marini a publié un grand nombre d'ouvrages : *Degli archiatri pontifici* (1784) ; *Inscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani* (1785) ; *Papiri diplomatici descritti ed illustrati* (1805). Il a laissé en manuscrit : *Inscriptiones christianæ latinæ et græcæ ævi millarii*, fruit de quarante années de recherches.

Mariniana, impératrice romaine du IIIe siècle, connue seulement par des médailles. On croit qu'elle fut la seconde femme de Valérien, dont elle aurait partagé la captivité en Perse.

Marinier (*ni-é*), **ère** adj. Qui appartient à la marine. ‖ *Officier marinier*, Sous-officier d'un bâtiment du cadre de la maistrance. ‖ *Arche marinière*, Arche d'un pont, plus large que les autres, sous laquelle passent les bateaux.
— n. m. Homme de mer. (A désigné spécialement un marin ayant déjà fait ses preuves.) ‖ Batelier, homme dont le métier est de conduire des bateaux sur les cours d'eau. ‖ *Marinier de rame*, Matelot libre manœuvrant les rames des galères. ‖ *Marinier de rambade*, Marin posté sur la rambade d'une galère.
— n. f. Femme qui conduit un bateau.
— Art culin. Sauce claire à l'oignon : *Moules* À LA MARINIÈRE.
— Loc. adv. *A la marinière*, A la manière des marins, des mariniers. ‖ *Nager à la marinière*, Nager couché sur le côté, en s'aidant d'un seul bras. ‖ *Chausses à la marinière*, Culotte froncée à la ceinture.

Marinilla, ville de la Colombie (départ. d'Antioquia), non loin de Medellin, à 2.200 mètres d'altitude ; 6.000 hab. Collège ; mines d'or dans les environs.

Marinisme (*nissm'*) n. m. Afféterie du style, semblable à celle que l'on reproche à J.-B. Marini. V. ce nom.

Mariniste (*nisst'*) n. Partisan du marinisme.

Mariniste (*nisst'*) n. Peintre de marine. (Inus.)

Marino. Géogr. V. Mariefka.

Marino, ville d'Italie (anciens Etats de l'Eglise [prov. de Rome]), près de Frascati et du lac d'Albano ; 6.860 hab. Industrie active : savon, fer, cuivre, cuir.

Marino. Biogr. V. Marini.

Marino Faliero, doge de Venise. V. Falier.

Marinoni (Jean-Jacques DE), mathématicien, ingénieur et astronome italien, né à Udine (Frioul) en 1676, mort à Vienne en 1755. Il alla compléter ses études à Vienne, et l'empereur Léopold Ier le nomma mathématicien de la cour. Marinoni leva le plan de Vienne et de ses environs (1706), inventa la *balance planimétrique*, destinée à mesurer les surfaces (1714), dressa, de 1719 à 1722, le plan cadastral du Milanais, et se fixa en 1730 à Vienne, où il fit construire à ses frais un des plus beaux observatoires de l'Europe. Il fut nommé, en 1746, membre de l'Académie des sciences de Berlin. On a de lui : *De astronomica specula domestica et organico apparatu astronomico libri duo* (1746), et *De re ichnometrica* (1751).

Marinoni (Hippolyte), constructeur mécanicien français, né à Paris en 1823. Il entra comme apprenti chez un fabricant de machines, devint contremaître en 1843, créa des machines pour décortiquer le riz et le coton, pour plier les journaux, et exécuta avec son patron, Gaveau (1847), une presse à deux cylindres, puis une à quatre cylindres, dont on se sert encore dans beaucoup d'imprimeries. Ayant fondé, en 1853, un atelier de construction qui prit rapidement un développement considérable, il exécuta une machine lithographique et créa, en 1867, pour le « Petit Journal », la merveilleuse presse rotative avec margeur, dite « presse Marinoni », qui permet de tirer à l'heure plus de 20.000 journaux, et dont il accrut encore le tirage en employant, en 1873, le papier continu en rouleau. Il créa également une machine polychrome, qui imprime d'un seul coup en diverses couleurs et donne 20.000 exemplaires à l'heure ; une machine pour impression en taille-douce, une autre pour le tirage des billets de la Banque de France, etc. Marinoni, est, depuis 1883, directeur du « Petit Journal ».

Marinovitch (Jean), homme d'Etat serbe, né à Sarajevo (Bosnie) en 1821, mort à Villers-sur-Mer (France) en 1893. Après avoir rempli plusieurs fonctions officielles, il devint vice-président du Sénat (1861), chef de la lieutenance princière qui, lors de l'assassinat du prince Michel, gouverna la Serbie jusqu'à l'arrivée du jeune prince Milan (1868), président du conseil des ministres (1872), ministre plénipotentiaire de Serbie à Paris, de 1880 à 1889.

Marinus, usurpateur romain, mort en 249. Simple centurion, il fut proclamé par les légions de Mœsie, et massacré par elles au bout de quelques mois.

Marinus, philosophe platonicien, né en Syrie au Ve siècle de notre ère, fut le disciple et le successeur de Proclus. Sa *Vie de Proclus* est le seul de ses ouvrages qui ait été conservé (1558).

Mario (Giuseppe, comte DE CANDIA, dit), ténor italien, né à Cagliari en 1810, mort à Rome en 1883. Officier dans les chasseurs piémontais, il donna sa démission, quitta l'Italie, et se rendit à Paris. Après deux années d'étude auprès de Ponchard et de Bordogni, il débuta, en 1838, à l'Opéra, dans *Robert le Diable* ; après quoi, il chanta le *Comte Ory* et le *Drapier*. Il quitta en 1840 l'Opéra pour le Théâtre-Italien, où il obtint les plus vifs succès. En 1849, Mario alla se faire connaître en Russie, puis, en 1854, entreprit un grand voyage en Amérique, et, en 1862, de retour à Paris, il joua à l'Opéra, sans succès, Raoul des *Huguenots*. Il retourna au Théâtre-Italien. Après quelques années, il quitta définitivement la scène et retourna en Italie, où il dut accepter un emploi dans l'administration des beaux-arts. Il avait épousé Giulia Grisi.

Mario.

Mario, type d'amoureux de la comédie italienne. Il ne différait pas essentiellement du beau Léandre et du Lelio, et dut surtout sa particularité à l'excellent acteur qui fut le premier Mario, Joseph Baletti, de la troupe que L. Riccoboni mena en France, en 1616. C'est dans *l'Amante romanesque* (1718) qu'il créa ce rôle, et le nom de *Mario* lui resta. Après la mort de Baletti (1762), Zanucci donna encore un certain éclat au rôle de Mario.

Mario (Maurice Jogand, dit **Marc-**), romancier français, né à Marseille en 1850. Il a publié, avec beaucoup d'imagination et de brio, une soixantaine de romans, parmi lesquels nous citerons : *l'Enfant de la folle ; la Jolie Cigarière ; Mariée en blanc ; Trahison d'amour ; l'Enfant du divorce ; le Petit Clairon des zouaves ; l'Enfant du régiment ; le Courrier de Lyon ; la Belle Policière ; Malédiction d'amour ; le Pouvoir suprême.* En collaboration avec Louis Launay : *Vidocq ; les Drames de l'Inquisition ; l'Orphelin du Temple.*

Mariol, e (de *Mariole*, n. d'une soubrette effrontée dans une pièce intitulée *le Coin de rue*) adj. Arg. Se dit d'une personne rusée, maligne.
— Substantiv. *Faire le mariol*, Faire le malin.

Mariolâtre (de *Marie*, et du gr. *latreuein*, adorer) n. et adj. Qui a voué un culte idolâtrique ou exagéré à la Vierge Marie ; qui se rapporte à ce culte.

Mariolâtrie (*trî*) n. f. Se dit ironiquement de toute exagération apportée dans le culte de la Vierge Marie.

Mariole ou **Mariolle** (de *Marie*) n. f. Archéol. Petite image de la Vierge, en bois, en plomb ou en métal précieux. ‖ Par ext. Petite figure de Saint.

Marion n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

Marion, nom de nombreux comtés des Etats-Unis, dont les principaux sont : comté de l'Etat d'Indiana, dont le chef lieu, *Indianapolis*, est la capitale de l'Etat ; 137.000 hab. — Comté de l'Etat d'Iowa ; 32.000 hab. Ch.-l. *Knoxville*. — Comté de l'Etat d'Arkansas ; 11.000 hab. Ch.-l. *Yellville*. — Comté de la Caroline du Sud ; 31.110 hab. Ch.-l. *Marion Court-House*. — Comté de l'Etat de Floride ; 18.000 hab. Ch.-l. *Ocala*. — Comté de l'Etat de Géorgie ; 8.600 hab. Ch.-l. *Buena Vista*. — Comté de l'Etat d'Illinois ; 30.000 hab. Ch.-l. *Salem*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 14.690 hab. Ch.-l. *Lebanon*. — Comté de l'Etat d'Ohio ; 20.565 hab. Ch.-l. *Marion*. — Comté de l'Etat d'Orégon ; 25.000 hab. Ch.-l. *Salem*, capitale de l'Etat.

Mariole XIIe s.[?]

Marion, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Grant, sur la Mississinoewa ; 8.721 hab.

Marion (François-Henri), philosophe français, né à Saint-Parize-en-Viry (Nièvre) en 1846, mort à Paris en 1896. Elève de l'Ecole normale supérieure (1865), agrégé de philosophie (1868), il fut successivement professeur à Pau, à Bordeaux, puis à Paris au lycée Henri-IV (1875). Docteur ès lettres en 1880, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, il prit une part active à la réforme des programmes et préconisa la

substitution à la discipline autoritaire d'une discipline libérale. Maître de conférences pour la psychologie et la morale à l'Ecole normale de Fontenay-aux-Roses, il professa en 1883, à la Sorbonne, un « cours complémentaire sur la science de l'éducation ». Son libéralisme, la chaleur de sa parole, firent de lui un des maîtres les plus écoutés de la jeune Université. Nous citerons de lui : *J. Locke, sa vie et son œuvre* (1878 ; *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation* (1881) ; *Leçons de morale* (1882) ; sa thèse française : *De la solidarité morale, essai de psychologie appliquée* (1880) ; *le Mouvement des idées pédagogiques en France depuis 1870*, publié à l'occasion de l'Exposition de 1889. *L'Education dans l'université* (1892) résume l'esprit de son enseignement à la Sorbonne. Enfin, un ouvrage posthume : *Psychologie de la femme*, a paru en 1900.

MARION DELORME, célèbre courtisane. V. DELORME.

Marion Delorme, drame, par V. Hugo. V. DELORME.

MARION-DUFRESNE (Nicolas-Thomas), navigateur français, né à Saint-Malo en 1729, assassiné à la Nouvelle-Zélande en 1772. Il explora les mers antarctiques, puis gagna la Terre de Van Diémen et la Nouvelle-Zélande, où il fut massacré, puis dévoré par les insulaires, avec seize hommes de son équipage. Le chevalier de Clesmeur tira vengeance de ce guet-apens et ramena les deux navires à l'île de France. Une relation du voyage de Marion-Dufresne, rédigée d'après les notes de Crozet, a paru sous le titre de *Nouveau voyage à la mer du Sud, commencé sous les ordres de Marion* (1783).

MARION-ET-CROZET, groupe de quatre îles du Pacifique austral, dont la plus importante est l'île de la Possession, découvert par les navigateurs français Marion et Crozet, qui les nommèrent îles de la *Caserne*. Cook, en 1776, leur donna le nom des deux navigateurs français.

MARIONITE n. f. Minér. Syn. de ZINCONISE.

MARIONNETTE (*o-nèt'* — de *Marion*, dimin. de *Marie*, n. pr.) n. f. Petite figure d'homme ou de femme, en bois ou en carton, que l'on fait mouvoir avec la main ou avec des fils : *Faire jouer les* MARIONNETTES. ‖ Au pl. Théâtre où l'on fait jouer ces figures : *Aller aux* MARIONNETTES.

— Fig. Personne légère, frivole, sans caractère : *A la tête de quelques millions de* MARIONNETTES *humaines*. (Volt.) ‖ Simulacre : *Pendant que le mari fait cette* MARIONNETTE *de guerre*. (M^me de Sév.)

— Art milit. anc. Ancienne batterie de tambour, qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— Mar. Poulie verticale tournante, placée au pied des mâts pour y recevoir les manœuvres.

— Techn. Bobine mobile, placée sur le bord de l'établi du cardeur. ‖ Bobine sur laquelle le fil se dévide. ‖ Nom des montants qui supportent la bobine du rouet à filer. ‖ Pièce mobile en bois, que supportent les tiges des rouets d'un ourdisseur.

A, marionnettes ; B, bittons.

— ENCYCL. La dénomination française de ces pantins de bois ou de carton se rapporte aux petites statues de la Vierge et menus objets de dévotion qu'on appelait, au moyen âge, des *mariettes* ou des *mariolettes*, qualifiées pareillement, au XIVe siècle, à Venise, de *Marie di legno*. La chose même est de tous temps, de tous pays. Les Egyptiens et les Chinois en connurent l'art enfantin et minuscule. Les Grecs nommaient leurs poupées automatiques *neurospata*. Les Romains avaient pour elles les qualifications de *simulacra, oscilla, imagunculæ*. Les Italiens eurent toute sorte de noms pour désigner ces *fantoccini*, ces *puppi*, ces *pupazzi*, ces *burattini*, qui précédèrent les acteurs en chair et en os de la *commedia dell' arte*.

Les autres peuples possèdent leurs *marionnettes* nationales. Ce furent : en Espagne, l'ineffable don Cristoval, en Allemagne le balourd et vorace Jean Saucisse (Hans Wurst), en Angleterre le clownesque Punch, en Autriche Jean Klaassen et Casperle, en Hollande Hans Pikelharing, en Turquie le cynique Karageuz.

On trouve les théâtres populaires de marionnettes établis, en France, à la fin du XVIe siècle, comme des spectacles fort suivis. Vers 1650, Brioché ouvrit son

Marionnettes : 1. Fantoche du XVe siècle ; 2. Fantoche moderne ; 3. Pupazzi.

théâtre en plein vent. Son fils, François Brioché, fut le digne précurseur des célèbres Cadet de Beaupré, Nicolet et Audinot. Au XVIIIe siècle, on faisait jouer aux marionnettes des opéras-comiques, des vaudevilles, des parodies, écrits à leur intention par les meilleurs fournisseurs de la Comédie-Italienne. On sait, d'autre part, quelle vogue eurent les bamboches d'Audinot. Chacune de ses figures imitait un personnage de la troupe italienne. Par la suite, Audinot, pour rester fidèle au genre du théâtre des Pygmées, substitua à ces marionnettes des enfants.

Le théâtre des Marionnettes (Paris), que le Palais-Royal avait vu naître en 1784, émigra ensuite, sous la direction de Séraphin et de ses héritiers, sur les boulevards, où il vécut pendant longtemps. Sur la petite scène de ce théâtre-miniature, en des décors de minuscules proportions, au milieu de petits accessoires, les marionnettes semblaient presque des personnages vivants.

Figurines de bois ou de carton-pâte, poupées articulées, pantins et godenots ont été relégués, de nos jours, à n'être plus que l'amusement d'un public d'enfants. En Italie, les marionnettes et les mimes conservent encore les vieux types traditionnels de Carlo Gozzi.

MARIOTON (Claudius), sculpteur français, né à Paris en 1844. Elève de Dumont, il débuta au Salon de 1873, avec le portrait de M^lle *Irma Borm*. Depuis, on a vu de lui : *Portrait de l'auteur* et *Supplice d'un serf au IXe siècle* (1874) ; *Jeune Faune* (1875) ; le portrait de *M. Avezard*, architecte (1876) ; la reproduction en bronze du *Jeune Faune* et *le Passe-temps du berger* (1378) ; *L'Amour fait à son caprice tourner le monde* et *le Plaisir* (1880) ; le portrait de *M. le vice-amiral Cloué*, et *la Jeunesse entraînée par la Débauche* (1881) ; *Benvenuto Cellini* ; etc. Marioton s'est fait une juste réputation par des œuvres où il sait allier l'or, l'argent et les pierres précieuses. Sa statuette *Byzance*, exécutée d'après cette donnée, lui a valu une médaille d'or, à l'Exposition universelle de 1900.

MARIOTTE (Edme), physicien français, l'un des premiers membres de l'Académie des sciences, prieur de Saint-Martin-sous-Beaune, né probablement à Dijon vers 1620, mort à Paris en 1684. Il est en quelque sorte le fondateur, en France, de la physique expérimentale. C'est à lui qu'est due l'idée de l'appareil employé encore aujourd'hui pour vérifier les lois du choc des corps élastiques. Il a établi la loi connue sous le nom de *loi de Mariotte*. (V. pl. loin.) L'ouvrage dans lequel Mariotte avait décrit ses expériences est intitulé *De la nature de l'air*. Cet opuscule renferme, de plus, une intéressante suite d'expériences sur les phénomènes barométriques, encore mal compris de son temps.

Mariotte s'était beaucoup occupé des questions qui se rattachent à l'hydrostatique et à l'hydrodynamique, et il a laissé sur ce sujet un ouvrage intéressant, publié par La Hire en 1686 sous le titre : *Traité du mouvement des eaux et des autres corps fluides*. Dans cet ouvrage, il s'attachait surtout à établir solidement la vérité des principes posés par Galilée et Pascal, et à vérifier la loi de Torricelli sur l'écoulement d'un liquide par un orifice percé en mince paroi. Il y fait la théorie des curieux phénomènes qu'on produit si simplement à l'aide du *flacon de Mariotte*. Le recueil des œuvres de Mariotte a été publié à Leyde en 1717, et à La Haye en 1740.

Mariotte (FLACON ou VASE DE), appareil qui sert à mettre en évidence plusieurs effets remarquables de pression atmosphérique et qui peut être employé à fournir un écoulement constant, sauf de petites variations périodiques. C'est un flacon de un à deux litres, percé latéralement de trois ouvertures *a, b, c*, qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté à l'aide de petits tampons de bois ; le goulot est fermé par un bouchon, que traverse un tube ouvert à ses deux extrémités. Le flacon et le tube étant complètement remplis d'eau, supposons qu'on débouche l'une des tubulures *a* ou *b* placées au-dessus du niveau de l'extrémité inférieure *l* du tube ; le niveau de l'eau baissera dans ce tube jusqu'au niveau de la tubulure débouchée, mais l'écoulement s'arrêtera dès que ce résultat sera atteint, parce que chaque molécule du liquide placée à l'un des orifices *a* ou *b* ou sur la tranche correspondante *a'* ou *b'* subira dans les deux sens des pressions égales de la part de l'air et de la part de l'eau placée au-dessus dans le flacon. Supposons qu'on ait ouvert l'orifice *b*, de sorte que l'eau se soit arrêtée dans le tube au point *b'* ; si l'on ferme alors la tubulure *b* et qu'on débouche l'orifice *a*, l'équilibre ne pourra plus exister, parce que la tranche *a* du liquide subira de l'extérieur une pression égale à la pression atmosphérique et n'éprouvera de l'intérieur que cette pression atmosphérique diminuée de celle correspondante à la hauteur *a'b'* du liquide. La pression extérieure étant ainsi plus forte que la pression intérieure, non seulement l'écoulement n'aura pas lieu, mais il pénétrera dans le flacon par la tubulure *a* quelques bulles d'air, qui iront se loger dans la partie supérieure du vase, et le niveau remontera dans le tube jusqu'à la tranche *a'*.

Supposons enfin que, les orifices *a* et *b* étant fermés, on débouche la tubulure *c* placée au-dessous de l'extrémité *l* du tube : le niveau dans ce tube descendra d'abord jusqu'à la tranche *l*, mais l'équilibre ne pouvant pas être atteint, d'après ce qu'on vient de voir, l'air rentrera successivement en bulles par l'orifice *l* et, en se logeant à la partie supérieure du flacon, il entretiendra par son élasticité l'écoulement, qui se fera avec une vitesse constante due à la hauteur du point *l* au-dessus du point *c*. L'écoulement durera dans les mêmes conditions, tant que le niveau dans le flacon ne sera pas descendu jusqu'à la tranche *l* ; il continuera ensuite avec des vitesses décroissantes jusqu'à ce que l'eau ait atteint le niveau *c*.

Mariotte (Flacon de).

Mariotte (LOI DE). Cette loi, qui fut découverte simultanément par Mariotte en France et par Boyle en Angleterre, consiste en ce qu'*une même masse de gaz, à une température constante, qui supporte successivement des pressions différentes* P *et* P', *prend des volumes* V *et* V' *inversement proportionnels à ces pressions*, de sorte que l'on a

$$\frac{V}{V'} = \frac{P'}{P} \text{ ou } PV = P'V'.$$

Comme, d'ailleurs, les densités des corps sont en raison inverse des volumes qu'en occupent des poids égaux, on peut encore énoncer la loi de Mariotte en disant que les densités d'un même gaz, sous la même température, sont proportionnelles aux pressions qu'il supporte. Cette loi n'est qu'une loi approchée, ainsi que nous l'avons dit dans l'étude de la compressibilité des gaz. V. COMPRESSIBILITÉ.

MARIOUPOL, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouv. d'Iékatérinoslav, sur la mer d'Azov, à l'embouchure du Kalmious ; 32.000 hab. Grand marché agricole. Fondée en 1779.

MARIOUT ou **MARIOUTH** (LAC). Géogr. V. MARÉOTIS.

MARIPOSA n. m. Nom vulgaire de divers oiseaux passereaux. (Le *mariposa* des oiseleurs est un bengali de l'Afrique tropicale [*mariposa Bengalus*], que l'on croyait jadis originaire des Indes. Le *mariposa* de la Louisiane est le *passerina ciris* de l'Amérique centrale et septentrionale.)

MARIPOSA, comté des Etats-Unis (Californie) ; 6.000 h. environ. Pays montagneux, boisé, avec de riches gisements aurifères. Ch.-l. *Mariposa* ; 1.200 hab. ; célèbre par le voisinage des *Arbres géants*.

MARIPOSITE n. f. Silicate naturel d'alumine, chrome, potasse, chaux et magnésie.

MARIQUINA, ville de Malaisie (Philippines [île de Luçon, prov. de Manille]), sur le Maybonga, affluent droit du Pasig ; 12.000 hab. Canne à sucre.

MARIQUITA, ville de la république de Colombie, départ. de Tolima, dans la vallée du Guali ; 3.000 hab. (sambos et métis). Cette cité fut autrefois la métropole du pays, grâce à ses mines d'or et d'argent aujourd'hui abandonnées.

MARIS (*riss*) n. m. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, pour les liquides. (Elle équivalait à 1^lit,43.)

MARISA n. f. Moll. Syn. de CÉRATODE.

MARISQUE (*rissk'* — du lat. *marisca*, figue) n. f. Grosse variété de figue.

— Bot. Nom donné en Amérique à plusieurs espèces de cypéracées, telles que les souchets, les scirpes, etc.

— Pathol. Petite masse formée par d'anciennes hémorroïdes flétries et sclérosées.

MARISSEL, comm. de l'Oise, arrond. et à 1 kil. de Beauvais, sur un coteau du Thérain ; 1.552 hab. Bois, corroiries, distillerie, fabrique de noir animal. Eglise à clocher roman avec chœur ogival, nef du XVIe siècle.

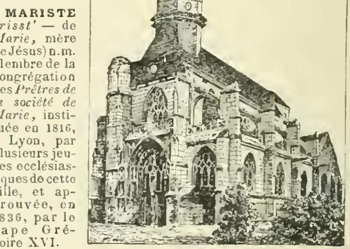
Eglise de Marissel.

MARISTE (*risst'* — de *Marie*, mère de Jésus) n. m. Membre de la congrégation des *Prêtres de la société de Marie*, instituée en 1816, à Lyon, par plusieurs jeunes ecclésiastiques de cette ville, et approuvée, en 1836, par le pape Grégoire XVI.

— ENCYCL. Les *maristes* se vouent au service des missions et à l'enseignement dans les collèges et les séminaires. Leurs missionnaires desservent principalement les établissements catholiques de l'Océanie et de l'Australie. On appelle aussi quelquefois maristes et ordinairement *marianites* les membres d'une autre *Société de Marie*, fondée à Bordeaux en 1818 par l'abbé Chaminade. V. MARIANITE.

MARITAGIUM (*ji-om'* — du lat. *maritare*, marier) n. m. Dr. féod. Redevance qu'exigeait le seigneur pour permettre à un serf de se marier à son gré.

MARITAL, ALE, AUX (du lat. *maritalis*, même sens) adj. Qui tient au mari, qui lui appartient : *Pouvoir* MARITAL. *Droits* MARITAUX.

MARITALEMENT (rad. *marital*) adv. En mari, comme doit faire un mari. ‖ *Homme qui vit maritalement avec une femme*, Comme s'il était son mari. ‖ *Homme et femme qui vivent maritalement*, Comme s'ils étaient mariés.

MARITIME (du lat. *maritimus*, même sens) adj. Qui est proche de la mer : *Une ville* MARITIME. *Un département* MARITIME. ‖ Qui a rapport à la mer ou à la navigation sur mer : *Commerce* MARITIME. *Expédition* MARITIME. ‖ Qui s'adonne à la navigation sur mer : *L'Angleterre est une puissance* MARITIME. ‖ *Arsenal maritime*, Celui où se construisent les vaisseaux de l'Etat.

— Admin. *Inscription maritime*, Service qui veille aux intérêts des marins des côtes et assure le recrutement des marins de l'Etat. ‖ *Services maritimes*, Modes de communication par mer entre différents points et Nom donné aux compagnies de navigation assurant un service régulier. ‖ *Division maritime*, Chacune des divisions de la France considérée sous le rapport maritime. ‖ *Préfecture maritime*, Chef-lieu d'une division maritime. ‖ *Préfet maritime*, Officier de marine qui administre une division maritime.

— Dr. *Code maritime*, Recueil de lois relatives à la navigation sur mer. ‖ *Signaux maritimes*. V. NAVIGATION.

— ENCYCL. Dr. marit. Le *droit maritime privé* ou, plus simplement, le *droit maritime*, est la partie du droit qui régit les armements de navires pour le commerce, les transports maritimes et toutes les opérations qui s'y rattachent. Les plus anciens monuments de droit maritime sont les *lois Rhodiennes* et quelques textes du Digeste. Au moyen âge, on peut citer : les *Rôles d'Oleron*, le *Consulat de la mer*, les *Règlements de Wisby*, la *Table d'Amalfi*, le *Guidon de la mer*. Sous Louis XIV, fut rendue l'ordonnance de 1681 sur la marine qui est encore la base du droit actuel, en France. Les rédacteurs du Code de commerce ont traité dans ce code même du droit commercial maritime sous les articles 190 à 436. Des lois postérieures ont organisé l'hypothèque maritime. (V. HYPOTHÈQUE.) A côté du droit maritime privé, le *droit maritime public* ou *administratif* comprend les règles concernant la police de la navigation et les rapports de la marine marchande avec les différentes administrations publiques. Enfin, dans le *droit maritime international* rentrent les règles sur la liberté des mers, les prises maritimes, les blocus, etc.

— *Justice maritime*. Dans l'ancien droit, les ordonnances du 15 avril 1689 et du 25 mars 1765 furent les principales

de celles qui réglèrent le fonctionnement des cours martiales maritimes. La Constituante introduisit le jury dans les juridictions maritimes. Le décret du 22 juillet 1806 le supprima à son tour et réforma l'instruction criminelle dans la marine. L'œuvre d'ensemble, en la matière, date de la promulgation du Code de justice militaire pour l'armée de mer (4 juin 1858), modifié par la loi du 9 avril 1895.

MARITORNE (de l'espagn. *Maritornes*, n. d'une fille d'auberge dans *Don Quichotte*) n. f. Fille mal faite, malpropre.

MARITZ (Jean), fondeur et mécanicien suisse, né à Burgdorf, canton de Berne, en 1680, mort à Genève en 1743. Il imagina le coulage plein des canons et le forage horizontal des bouches à feu, et, pour bien les percer suivant leur axe, il eut l'idée de faire tourner les canons eux-mêmes, au lieu de faire tourner les forets. Appelé à Genève en 1723, il y reçut le titre de commissaire fondeur de l'artillerie de la république, passa en France en 1731, fut mis à la tête de la fonderie de Lyon. — Son fils JEAN, né à Berne en 1711, mort près de Lyon en 1790, s'attacha à perfectionner ses procédés de forage des canons. Il avait dirigé les fonderies de Strasbourg, de Douai, de Rochefort et de Ruelle, près d'Angoulême, lorsqu'il fut appelé en Espagne (1765) pour établir des fonderies de canons à Séville et à Barcelone. De retour en France, il prit sa retraite peu avant la mort de Louis XV.

MARITZA (la) [anc. *Hèbre*], fleuve de la Turquie d'Europe, tributaire de la mer Egée. La Maritza naît dans le massif du Rhodope, traverse de l'E. à l'O. la plaine de Philippopoli, où sa pente s'atténue, pour devenir à peu près nulle à partir d'Andrinople, où le cours du fleuve, orienté désormais au S.-S.-O., s'épanouit en vastes marécages. La Maritza reçoit, entre autres tributaires importants : à gauche, le Gheup-Sou, la Toundja, l'Erkénéh, le Sazli, etc.; à droite, le Tchépelou-Deré et l'Arda. Elle vient finir dans la mer Egée en un vaste delta, en face de l'île de Samothrace, après un cours de 437 kilom. environ.

MARIUS (Caius), général et homme politique romain, né près d'Arpinum en 156 av. J.-C., mort en 86. Issu d'une famille modeste, bien que d'ordre équestre, il accompagna Scipion au siège de Numance (135). Elu tribun du peuple en 119, il prit en main, avec une audace inattendue, la cause populaire. Il osa menacer de la prison le consul Cotta pour avoir outrepassé ses droits. Peu après, il interdit une distribution gratuite de blé. Ainsi, il parut vouloir régenter tous les partis, et il s'aliéna tout le monde. A grand'peine, l'année suivante, il se fit nommer préteur. Envoyé en Espagne, il purgea ce pays des brigands qui l'infestaient. Sa popularité étant un peu revenue, il épousa Julia, tante de César, alliance qui le réconcilia pour un temps avec l'aristocratie. Métellus le choisit pour lieutenant, dans la guerre contre Jugurtha. Mais, bientôt, ils se brouillèrent. Marius obtint, en l'an 107, le consulat, avec la province de Numidie, pour terminer la guerre contre Jugurtha. Il eut pour questeur Sylla, qui partagea avec lui la gloire de cette brillante campagne. Marius réforma alors l'armée dans un sens démocratique, par le recrutement, mais en y maintenant une exacte discipline.

Marius (musée Campana).

A cette époque surgit contre l'Italie le plus grand danger dont elle eût été menacée depuis Annibal : une formidable invasion des Cimbres et des Teutons. Deux armées romaines furent anéanties en Gaule. Marius, qui organisait la province d'Afrique, fut rappelé. Quatre ans de suite, contre toute légalité, on le maintint dans le consulat (104-101). Les Teutons furent enfin écrasés les premiers près d'Aix, les Cimbres près de Verceil. L'enivrement de ce double succès perdit Marius. Il prétendit jouer un rôle politique pour lequel il n'était point fait. Il obtint par la brigue un sixième consulat, et établit une sorte de triumvirat avec deux démagogues, Saturninus et Glaucia, que le peuple finit par massacrer.

Alors éclata la rivalité de Marius et de Sylla, devenu le chef du parti aristocratique, meilleur politique et aussi habile général que son rival. La guerre Sociale les réunit un moment. Marius retrouva ses grandes qualités militaires; mais Sylla, servi par la fortune, eut la plus grande part de gloire. On le choisit pour la guerre contre Mithridate. Marius, outré de colère, se fit décerner le commandement par le peuple. Sylla, à cette nouvelle, revint sur ses pas et marcha sur Rome. Marius s'enfuit, ne put gagner l'Afrique et se cacha dans les marais de Minturnes, à l'embouchure du Liris. Il fut pris, néanmoins. Les magistrats de Minturnes, après de longues hésitations, décidèrent d'exécuter l'arrêt de mort décrété par le sénat, mais personne ne voulut se charger de ce meurtre. Alors, ils envoyèrent un esclave cimbre. Celui-ci, épouvanté à la vue du vainqueur de son peuple, s'enfuit en s'écriant : « Non, je ne puis tuer Caïus Marius ! » Cet incident amena une réaction dans les esprits. On fournit à Marius les moyens de passer en Afrique. Arrivé là, le gouverneur lui fit signifier l'ordre de s'éloigner. Marius, abattu, resta longtemps silencieux; enfin, avec un profond soupir, il dit au messager : « Va dire à ton maître que tu as vu Caïus Marius, errant et proscrit, assis sur les ruines de Carthage. » La fortune, cependant, allait lui revenir. Un démocrate, Cinna, venait d'être élu consul. Mais Sylla l'avait forcé de quitter Rome. Marius réunit six mille hommes, se joignit à Cinna, et ils entrèrent dans Rome. Tous leurs ennemis furent abandonnés aux violences de la soldatesque, ou proscrits. Sylla fut déclaré ennemi public. En même temps, effrayé des colères qu'il soulevait contre lui, Marius se livrait à la débauche, malgré son âge déjà avancé. Ces excès hâtèrent sa fin. Il mourut le dix-septième jour de son septième consulat, laissant le renom d'un admirable général, mais d'un homme politique borné et violent. Il contribua à préparer la ruine et l'asservissement de la république romaine.

— BIBLIOGR. : Appien, *Histoire romaine. Guerres civiles;* Plutarque, *Vie de Marius.*

— ICONOGR. Les épisodes dramatiques de la vie de Marius ont souvent inspiré les artistes. Nous citerons seulement le *Marius à Minturnes*, tableau de Drouais (musée du Louvre), le *Marius assis sur les ruines de Carthage*, tableau de Léon Cogniet, etc., et, dans la sculpture, la remarquable statue antique (Ier s. apr. J.-C.), aujourd'hui au musée Campana.

— ALLUS. LITTÉR. Trois circonstances de la vie de Marius **Marius : à Minturnes, Marius et l'esclave cimbre, Marius sur les ruines de Carthage**, sont fréquemment rappelées par voie d'allusion, pour exprimer le tragique d'une grande prospérité suivie d'une grande infortune; le respect et même l'épouvante qu'inspire encore une grande puissance déchue; enfin, le dramatique imprévu des vicissitudes humaines.

MARIUS (Caius), consul romain, neveu et fils adoptif du précédent, né en 109 av. J.-C., mort en 82. Après la victoire de Sylla en 88, il passa en Afrique, puis retourna à Rome où, à l'âge de vingt-quatre ans, il fut élu consul et, avec Carbon, s'apprêta à combattre Sylla. Il fut vaincu près de Préneste, où il fut bloqué par les troupes du dictateur. Pour ne point tomber vivants entre les mains du vainqueur, Marius et son ami Pontius Telesinus décidèrent de se battre l'un contre l'autre, de façon à se donner réciproquement la mort. Telesinus fut tué, et Marius, couvert de blessures, se fit achever par son esclave.

MARIUS (Marcus Aurelius), l'un des trente tyrans des Gaules sous le règne de Gallien, mort en 268. Il avait été forgeron et était doué d'une force prodigieuse. Il fut assassiné quelques mois après avoir pris la pourpre.

MARIUS, évêque d'Avenche, en Helvétie, né à Autun, mort en 596. Sa *Chronique* intéressante va de 455 à 581 (Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*).

MARIUS (Simon MAYER, plus connu sous le nom de), astronome allemand, né à Guntzenhausen (Franconie) en 1570, mort à Nuremberg en 1624. Il publia en 1614, sous le titre : *Mundus Jovialis, anno 1609 detectus, etc.*, un ouvrage dans lequel il revendiquait la découverte dont Galilée avait fait part au monde savant, en mars 1610, dans son *Nuncius sidereus*. En réalité, la priorité lui appartient pour le second satellite seulement.

MARIVAUDAGE (*vô-daj'*) n. m. Ling. Action de marivauder.

— Par ext. Afféterie en général : *En musique, mieux vaut de la bouffonnerie que du* MARIVAUDAGE. (Vitet.)

— Littér. Manière d'écrire, qui rappelle le style de Marivaux : *Qui dit* MARIVAUDAGE *dit plus ou moins badinage à froid.* (Sainte-Beuve.)

MARIVAUDER (*vô* — de *Marivaux*, n. pr.) v. n. Faire des galanteries raffinées. ‖ Imiter le style, la manière de Marivaux; tomber dans la recherche et l'afféterie.

MARIVAUX (Pierre CARLET DE CHAMBLAIN de), auteur dramatique et romancier français, né et mort à Paris (1688-1763). Fils du directeur de la monnaie de Riom, il fit ses études de droit. A dix-huit ans, il composa sa première pièce : *le Père prudent et équitable* (1706), qui ne fut pas jouée en public. Etant allé à Paris, il se lia avec Fontenelle, La Motte, fréquenta chez Mmes de Lambert et de Tencin, écrivit trois romans sans valeur : *Pharsamond ou les Folies romanesques* (1712); *les Aventures de*** ou les Effets surprenants de la sympathie* (1713-1714); *la Voiture embourbée* (1714), composa pour le « Nouveau Mercure » quelques articles de satire sociale, et publia une *Iliade travestie* (1717), œuvre assez plate. C'est seulement à trente-deux ans qu'il débuta au théâtre avec *l'Amour et la Vérité* (1720), comédie [avec Saint-Jory], qui fut une chute; avec la tragédie d'*Annibal*, et surtout avec *Arlequin poli par l'Amour*, qui eut un grand succès (Théâtre-Italien). Dès lors, et jusqu'en 1746, il ne cessa d'écrire pour le Théâtre-Italien et pour le Théâtre-Français. Parmi ses trente-deux pièces, nous citerons : *la Surprise de l'amour* (1722); *la Double Inconstance* (1723); *le Prince travesti* (1724); *la Seconde Surprise de l'amour* (1727); *le Jeu de l'amour et du hasard* (1730); *les Serments indiscrets* (1732); *l'Heureux Stratagème* (1733); *la Mère confidente* (1735); *le Legs* (1736); *les Fausses Confidences* (1737); *l'Epreuve* (1740); *le Préjugé vaincu* (1746). Ruiné par la banqueroute de Law, il dut vivre de sa plume. Il rédigea à lui seul un journal : *le Spectateur français* (1722-1723), qu'il remplaça par *l'Indigent philosophe* (1728), puis par *le Cabinet du philosophe* (1734). De 1731 à 1741, il publia la *Vie de Marianne*, et, en 1735, le *Paysan parvenu*, ses deux chefs-d'œuvre dans le roman. Il fut élu à l'Académie française en 1742, malgré Voltaire et le parti philosophique. Dès lors, il produisit peu. Il se retira chez Mlle de Saint-Jean, et, bénéficiaire d'une pension que lui avait fait donner Mme de Pompadour, il termina ses jours presque dans l'oubli.

Marivaux.

Auteur dramatique original, Marivaux a fondé la comédie — comme Racine avait fait la tragédie — sur l'analyse fine et déliée de l'amour. Il l'a peint dans ses débuts, s'ignorant encore, luttant contre l'amour-propre : non pas l'amour-passion, mais une tendre galanterie, pleine de mesure et pénétrée d'une douce ironie. Il donne naturellement le premier rôle aux femmes. Il charme surtout dans le dialogue, où se mêlent l'émotion et la raillerie, où les valets apportent leur phébus quintessencié, qui trahit leur origine italienne. Il a composé aussi des comédies philosophiques, héroïques, mythologiques, féeriques, pleines de poétiques fictions. Dans ses romans, il représente non plus la haute société, mais plutôt les gens de bourgeoisie, la finance, le peuple, avec un plus grand souci d'observation et de réalisme. Mais, là encore, l'auteur de *Marianne* donne plus aux subtiles analyses, aux abondantes réflexions morales qu'au mouvement ou à l'émotion du récit. Dans ses journaux, il a su, sous une forme très variée (lettres, contes), etc., traiter des questions de morale pratique. Dans la critique, admirateur fervent de La Motte autant qu'ennemi passionné d'Homère, il s'est montré partisan convaincu des modernes.

Son style élégant et facile a toutes les nuances et toutes les vivacités de la conversation : il est parfois précieux et maniéré, bien qu'il faille voir dans le *marivaudage* moins une façon d'écrire qu'une façon de penser, recherchée souvent, il est vrai, mais résultant nécessairement d'une analyse raffinée des sentiments les plus délicats.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* (IX); Jean Fleury, *Marivaux et le marivaudage* (Paris, 1881); G. Larroumet, *Marivaux, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1882).

MARIVELES, bourg de l'île de *Luçon* (Malaisie archipel des Philippines]), petit port abrité et très sûr, creusé dans la *sierra de Mariveles*; 4.000 hab.

MARJAMPOL ou **MARIAMPOL**, ville de la Russie occidentale (Pologne), ch.-l. de distr. du gouv. de Souvalki, sur la Szeszupa, tributaire du Niémen; 6.800 hab.

MARJOLAINE (*lèn'* — du bas lat. *majorona*) n. f. Bot. Nom donné à l'origan vulgaire, plante de la famille des labiées, ou à une autre espèce du même genre, *origanum majorana*. (V. ORIGAN.) ‖ *Marjolaine bâtarde*, Espèce d'orchidée, appelée aussi SABOT DE VÉNUS.

— Chim. *Huile* ou *Essence de marjolaine*, Huile essentielle qu'on extrait d'une espèce de marjolaine et qui est utilisée en parfumerie. (Elle s'obtient par macération des plantes fleuries dans l'eau que l'on distille ensuite. C'est un liquide jaune ou verdâtre qui se fonce en vieillissant, possède une odeur pénétrante, une saveur âcre, bout à 163° et se dissout dans une partie d'alcool à 85°.)

MARJOLET (*lè* — du vx fr. *marjole*, statue de la Vierge Marie, pris en mauv. part) n. m. Petit maître, freluquet. (Vieux.)

MARJOLIN (Jean-Nicolas), chirurgien français, né à Ray-sur-Saône en 1780, mort à Paris en 1850. Il fut chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie externe à la faculté de médecine; membre de l'Académie de médecine et chirurgien du roi. Citons de lui : *Propositions de chirurgie et de médecine* (1808); *Manuel d'anatomie* (1810); *De l'opération inguinale de la hernie étranglée* (1812); *Cours de pathologie chirurgicale* (1837). — Son fils RENÉ, né et mort à Paris (1812-1895), exerça la chirurgie infantile à l'hôpital Sainte-Eugénie de 1842 jusqu'à sa retraite, en 1872. Il joignait à des qualités de chirurgien distingué des goûts et un talent artistique très affinés. Citons de lui : *Traité des fractures chez les enfants* (1863); *Recherches sur les accidents et les affections chirurgicales* (1870); *Etude sur les causes et les effets des logements insalubres* (1881).

MARK n. m. Unité monétaire de l'empire allemand, valant 1/1395 d'une livre d'or (de 500 gr.), soit 1/3 de l'ancien thaler. (Il est divisé en 100 pfennigs et équivaut à 1 fr. 25 c.) ‖ Quelques-uns écrivent MARC.

MARK (COMTÉ DE LA), ancien comté de l'empire germanique, dans le cercle de Westphalie; superficie, 2.225 kil. carr. L'origine des comtes de La Mark remonte à la famille des comtes d'Altena, qui possédèrent le château de la Mark depuis 1203 et en prirent le nom. Adolphe III posséda, en 1368, la Mark et Clèves, par suite d'héritages. En 1609, le comté de la Mark resta sans possesseur, et, en 1666, le Brandebourg l'acquit. En 1807, la Prusse le céda à la France (traité de Tilsit), qui en fit don au grand-duché de Berg (1808) : ce fut en grande partie le département de la Roër. En 1813, il fit retour à la Prusse.

MARKAIRE n. m. et **MARKAIRERIE** n. f. V. MARCAIRE, et MARCAIRERIE.

MARKARYD, village de la Suède méridionale (län de Kronoberg [distr. de Sunnerbo]); 3.800 hab.

MARKEN, île des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), dans le Zuyderzée; 1.300 hab., pêcheurs. Les femmes cultivent le sol, plat, fécond, riche en foin, en joncs, dont on fait commerce. Mœurs originales, costumes aussi : celui des hommes ressemble, au turban près, au costume des anciens mameluks. Longue de 3 kilom., large de 1 kilom., Marken a été détachée du continent à la fin du XIIIe siècle.

MARKETTE ou **MARQUETTE** n. f. Dr. féod. V. MARQUETTE.

MARKGRÆFLER (*grè-flèr'*) n. m. Vin rouge allemand, produit par la région badoise, en particulier par les environs de Mullheim, et qui est assez estimé.

MARKGRŒNINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur la Glems, sous-affluent du Neckar; 2.818 hab. Vignobles. Commerce de moutons. Ville connue par ses courses annuelles de bergers (*Schäfersprung*).

MARKHAM, bourg industriel du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur la Rivière Rouge, tributaire du lac Ontario; 7.500 hab.

MARKHAM (Clément-Robert), géographe et voyageur anglais, né à Stillingfleet, près d'York, en 1830. Après avoir (1850-1851) participé à la recherche de sir John Franklin, il parcourut le Pérou en 1852-1853, puis, de 1859 à 1861, il s'occupa d'introduire l'arbre à quinquina aux Indes, accompagna en Ethiopie l'expédition militaire anglaise (1867). Il fut nommé secrétaire de l'administration forestière au ministère des Indes (1868); depuis 1863, il était secrétaire de la Société de géographie de Londres. On lui doit une foule d'ouvrages, récits de voyages ou travaux historiques. Citons : *Franklin's Footsteps* (1853); *History of the Abyssinian Expedition* (1869); *the Threshold of the unknown Region* (1874; trad. franç. de Gaidoz en 1876 sous le titre de : *les Abords de la Région inconnue*); *Life of John Davis* (1889). De 1872 à 1878, Markham a dirigé le *Geographical Magazine*.

MARKHAM (Albert Hastings), marin et explorateur anglais, né à Bagnères-de-Bigorre en 1841. Il accompagna en 1873 le capitaine Adam à travers la mer de Baffin jusqu'au golfe de Boothia Felix, et, en 1875-1876, commanda l'« Alert », un des deux bâtiments que Nares emmena au N. de la Terre de Grant, d'où il s'avança, en mai 1876, jusque par 83° 20′ de latitude nord; un peu plus tard, en 1879, il poussa une reconnaissance dans la direction de la Terre François-Joseph. En 1895, il a présidé à Londres le cinquième congrès international des sciences géographiques. On lui doit : *the Great frozen Sea* (1878; trad. franç. 1880); la publication des voyages de Davis (1880); etc.

MARKNEUKIRCHEN, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), dans l'Elstergebirge; 6.652 hab. Fabrique d'instruments de musique.

MARKOBRUNNER (*broun'-nèr'*) n. m. Vin rouge apprécié, récolté aux environs d'Erbach (Rheingau [Hesse-Nassau]).

MARKOF (Arcadi Ivanovitch, comte), diplomate russe de la seconde moitié du XVIIIe et de la première du XIXe.

Catherine II le nomma premier conseiller aux affaires étrangères. Disgracié par Paul Ier, rappelé par Alexandre Ier, il fut ambassadeur à Paris en 1801. Il y signa le traité de paix entre la France et la Russie. Bonaparte, qui redoutait sa perspicacité, obtint son rappel en 1803.

Markofka, ville de la Russie méridionale (gouv. de *Kharkov*), à la source du Derkoul, affluent du Donetz : 8.000 hab. Marché agricole. — Ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur le Bohoutchar, affluent du Don ; 4.000 hab.

Markolsheim ou **Marckolsheim**, ville d'Allemagne (Basse-Alsace [cercle de Schlesadt]), sur l'Ichert, affluent du Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin ; 2.193 hab. Ruines du château de Limbourg, berceau de la famille des Habsbourg.

Markovitch (Sima), homme d'Etat serbe, né à Veliki Borak, mort à Belgrade en 1817. Ami personnel de Karageorges, il fut mêlé à tous les événements de la première insurrection (1804-1813). En 1813, il ne fit rien pour arrêter l'invasion turque du côté de la Bosnie : il se réfugia alors en Autriche. Il rentra en Serbie en 1815 et, en 1817, chercha à soulever de nouveau ses compatriotes. Le prince Miloch, dont il contrariait les vues, le fit arrêter et mettre à mort par le pacha de Belgrade.

Markovitch (Svétozar), publiciste serbe, né à Zaïetchar en 1847, mort à Trieste en 1875. Il fit ses études en Russie et en Suisse. Il a laissé de nombreux écrits d'économie politique. Ses idées révolutionnaires le forcèrent de s'expatrier et de mener une vie précaire à l'étranger. On le regarde comme le fondateur du parti radical serbe.

Markranstædt, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]) ; 5.000 hab. Sucreries ; fourrures.

Markt, bourg d'Austro-Hongrie, dans le Vorarlberg (distr. de Feldkirch) ; 3.850 hab.

Markt (Alten-), village d'Austro-Hongrie (Carniole [distr. de Loitsch]) ; 4.330 hab.

Marktbreit, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), au confluent du Breitbach avec le Main ; 2.385 hab. Fabriques de machines agricoles et de cigares ; tanneries, corderie. Vignobles.

Markt-redwitz, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie]), sur l'Eger, dans le Fichtelgebirge ; 2.738 hab. Métallurgie.

Markull (Friedrich-Wilhelm), organiste et compositeur allemand, né à Reichenbach en 1816, mort à Dantzig en 1887. On connaît de lui trois opéras : *Maja et Alpino, le Roi de Sion* et *la Fête de Walpurgis* ; deux oratorios, dont *Saint Jean-Baptiste* ; le psaume 86, plusieurs symphonies, un recueil de chorals ; des *lieder*, et un grand nombre de pièces diverses pour le piano et pour l'orgue.

Marlage (*laj'* — rad. *marlier*) n. m. Droit qui était dû au marguillier ou sacristain de certaines églises.

Marlborough (*rou* — de *Marlborough*, n. pr.) n. m. Comm. Nom d'une étoffe à petits dessins. ‖ On dit aussi marlbrough.

— Techn. *Roue à la Marlborough*, Roue dont les jantes ont une très grande largeur.

Marlborough, ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur le Kennet ; 4.000 hab. Manufactures de cordages. Commerce de grains. Grand collège. La reine Anne l'érigea en duché-pairie, en faveur du général Churchill.

Marlborough, prov. de la Nouvelle-Zélande, dans l'île du Sud, dont elle occupe l'angle nord-est, sur le détroit de Cook ; 11.000 kilom. carr. Sol boisé, montagneux, bien arrosé. Côtes rocheuses, aux fjords profonds. Cultures de céréales et de betteraves ; grand élevage. Capit. *Blenheim*. Picton est le principal port.

Marlborough (John Churchill, duc de), général anglais, né à Asho (Devon) en 1650, mort à Windsor en 1722. Frère de la belle Arabella Churchill, maîtresse du duc d'York, il fut vivement poussé dans l'armée, où il était entré en 1667, bien qu'il n'eût aucune espèce d'instruction. Après avoir servi sous Turenne, qui le remarqua (1672), il était déjà colonel en 1678, et, la même année, il épousait Sarah Jennings. (V. pl. bas.) Agent dévoué du duc d'York, très en faveur auprès de ce prince, il devint, lorsque celui-ci fut couronné sous le nom de Jacques II, ambassadeur en France, et reçut de nombreux titres et faveurs. Après avoir battu Monmouth à Sedgemoor (1685), il abandonna, assez vilainement, la cause de son protecteur et entra en relation avec Guillaume d'Orange. Sa défection à Salisbury (1688) fut la cause directe de la ruine de Jacques II. Churchill, devenu comte de Marlborough, commanda l'armée des Pays-Bas, où il battit les troupes françaises à Walcourt (1689), compléta ensuite la conquête de l'Irlande (1690) et, entre temps, acquit une fortune immense, grâce à des concussions scandaleuses. Il retourna aux Pays-Bas avec Guillaume, en 1691 ; mais, s'étant mis à négocier avec le parti jacobite, il fut jeté à la Tour (1692). Il ne retrouva sa faveur qu'en 1694. En 1701, il devint général en chef de l'armée des Pays-Bas, où il fut l'âme de la coalition contre Louis XIV. L'avènement de la reine Anne (1702), qui avait une confiance aveugle en lady Marlborough, valut au comte le premier rang dans l'Etat et le titre de duc. Il remplit l'administration de ses créatures, tandis que ses succès exaltaient l'orgueil des Anglais : Liége (1702) ; Donauwerth, Hochstædt, Blenheim (1704) ; Ramillies (1706) ; Oudenarde (1708) ; Malplaquet (1709) ; Bouchain (1711). Marlborough, appuyé pourtant par l'opinion publique, ne put résister aux intrigues des tories et à la campagne de presse entreprise par Swift, Prior et Saint-John. De plus, la reine s'était brouillée avec lady Marlborough. Le duc fut accusé de malversations (1712), voyagea en Allemagne pendant son procès et, sur la nouvelle que la reine Anne était mourante, accourut à Londres, où il fit, en août 1714, une entrée triomphale. On lui rendit toutes ses dignités, mais il resta éloigné du pouvoir.

Marlborough.

Marlborough (Chanson de). V. Malbrough.

Marlborough (Sarah Jennings, duchesse de), femme du précédent, née à Sandbridge en 1660, morte en 1744. Placée fort jeune dans la maison d'York, où elle conquit l'affection de la princesse Anne, elle brillait à la cour par sa beauté piquante et son esprit. En 1678, elle épousait Churchill, et devenait dame d'honneur d'Anne, qui suivit ses conseils en abandonnant, en 1688, son père Jacques II. Lorsque la princesse parvint au trône, elle devint surintendante de la maison royale, gouverna l'Etat de moitié avec son mari et ne négligea pas de s'enrichir prodigieusement. Mais elle se montra si autoritaire, que la reine finit par se lasser d'elle pour donner sa faveur à une jeune fille charmante, cousine de la duchesse, lady Masham. Voltaire raconte que lady Marlborough, dans un moment de colère, aurait laissé tomber sur la robe de sa rivale, en présence de la reine, un verre plein d'eau. Il est hors de doute, en tout cas, que ses insolences hâtèrent sa disgrâce. En 1710, Sarah dut rendre la clef d'or de surintendante. Elle quitta la cour, et n'y reparut que sous le roi Georges. Toute cette brouille était compliquée d'intrigues politiques. La reine tenait aux tories, que les Marlborough combattaient et qui finirent par l'emporter. Après la mort de Marlborough, la duchesse, donnant libre carrière à son mauvais caractère, finit par se brouiller avec son gendre et ses amis politiques, qu'elle lassa par sa hauteur. Hooke a rédigé, dans un sens apologétique : *Duchess of Marlborough's Account of her conduct*. Ces mémoires ne sont rien moins que véridiques. On a aussi publié les *Lettres de la duchesse* (1838, 2 vol., et 1875, 1 vol.).

Marle, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 25 kilom. de Laon, sur la Serre et son affluent le Vilpion ; 2.506 hab. (*Marlois, oises*.) Ch. de f. Nord. Sucrerie de betteraves, filature de laine et coton, briqueterie. Eglise de la fin du XIIe siècle. Château du XVe. Marle fut, du IXe siècle à la Révolution, le siège d'une seigneurie unie presque toujours à celle de Coucy avant le XVe siècle, érigée en comté en 1413. — Le canton a 23 comm. et 12.157 hab.

Marlenche (*lanch'*) n. m. Vitic. Syn. de chasselas doré.

Marler v. a. Agric. Syn. de marner.

Marles, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Béthune, sur la Clarence ; 2.157 hab. Houille.

Marlhes, comm. de la Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Etienne, sur un plateau ; 1.878 hab. Scieries à vapeur, fabrique de rubans, moulinage de soies.

Marli n. m. Comm. Espèce de gaze, très employée autrefois pour la fabrication des colifichets de femme, mais qui ne se fait plus. ‖ On écrit aussi marly.

— Techn. Bord intérieur d'une assiette ou d'un plat. ‖ *Filets au marli*, Lignes d'or ou de couleur que le peintre trace quelquefois sur la limite de l'extrémité inférieure du marli.

Marliana, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), à la source du Nievole, affluent de l'Arno ; 4.312 hab.

Marliani (le comte Marco Aurelio), musicien et patriote italien, né en Lombardie vers 1803, mort à Bologne en 1849. Patriote ardent, il s'enrôla dans le carbonarisme et, compromis en 1830, se réfugia en France. S'étant rendu à Paris, aidé des conseils et de l'appui de Rossini, il se fit professeur de chant. En 1834, il donna au Théâtre-Italien un opéra en trois actes : *il Bravo*, qui fut bien accueilli. Il fut moins heureux à l'Opéra-Comique, avec *le Marchand forain*. Mais il prit sa revanche en donnant à l'Opéra (1839) un petit acte écrit à l'intention de Mme Stoltz, *la Xacarilla*. Quelques semaines auparavant, ce théâtre avait représenté un ballet en trois actes : *la Gipsy*, dont Marliani avait écrit la musique avec Benoist et Ambroise Thomas. Il produisit aussi à Florence, en 1841, un opéra sérieux, *Ildegonda*. Marliani avait été nommé consul d'Espagne à Paris. Il quitta la France en 1848, alla prendre les armes contre les Autrichiens, et fut tué devant Bologne.

Marlier (*li-é*) n. m. Sacristain ; gardien d'une église ; marguillier. (Vieux.)

Marliérée n. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à fruit comestible, dont on connaît plus de 50 espèces du Brésil.

Marlin n. m. Techn. Syn. de merlin.

Marlorat (Augustin), théologien protestant, né à Bar-le-Duc en 1506, supplicié à Rouen en 1562. Il était prieur d'un couvent d'augustins à Bourges, lorsqu'il embrassa le protestantisme. Il se retira en Suisse, où il fut nommé, en 1549, pasteur à Crissier, puis à Vevey. Vers la fin de sa vie, il fut appelé à Rouen. Député au colloque de Poissy, président du synode provincial de Rouen (1562), il fut arrêté et condamné à mort par le Parlement. On a de lui, entre autres œuvres, des travaux exégétiques sur la *Bible*.

Marlot (Guillaume), bénédictin et historien français, né à Reims en 1596, mort à Fives, près de Lille, en 1667. Il devint grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise dans sa ville natale et y introduisit, en 1634, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Ses principaux ouvrages, d'un style pénible et lourd, mais remplis de recherches minutieuses et exactes, sont : *le Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois* (1643) ; *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (1842-1845) ; etc.

Marlotte n. f. Archéol. Casaque de femme, qui se portait au commencement du XVIe siècle, en France.

— Encycl. Les *marlottes* furent de mode sous François Ier ; c'étaient des demi-robes ou casaques ouvertes par devant et plus courtes que la robe. Quand elles n'avaient pas de manches, mais étaient simplement fendues sur le côté pour le passage des bras, on les appelait *bernes à la moresque*. C'était une variété du vêtement courant, appelé « corset ».

Marlotte.

Marlotte, hameau de la comm. de Bourron (Seine-et-Marne), arrond. de Fontainebleau ; 500 h. Ch. de f. P.-L.-M. Séjour apprécié des artistes, à cause de la proximité des sites pittoresques de la forêt de Fontainebleau.

Marlou n. m. Arg. Souteneur de filles. ‖ On dit aussi marloupatte, marloupiat, marloupin.

Marlow (Great-), ville d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Tamise ; 7.000 hab. Fabrication de soieries, papier, tulle. Commerce de bouille.

Marlowe (Christopher), auteur dramatique anglais, né à Cantorbéry en 1563, mort à Deptford en 1593. Il étudia, de 1583 à 1587, à l'université de Cambridge. A sa sortie de l'université, il se fit acteur ; mais, à la suite d'un accident qui l'estropia, il dut renoncer au théâtre et se livra alors à des travaux littéraires. Tour à tour, il fit des traductions de poètes de l'antiquité, puis il écrivit un grand nombre de pièces. De cette époque datent *Tamburlaine the Great* (1587) et *Lust's Dominion or the Lascivious Queen*, inférieures au reste des œuvres qui succédèrent. *Didon* (1594), *la Lamentable Mort d'Edouard II, roi d'Angleterre* (1598), *le Juif de Malte* (sans date), et surtout *la Vie et mort du Dr Faust* (imprimé en 1604) paraissent coup sur coup. On ne sait rien de l'impression qu'elles produisirent sur les contemporains. La vie de Marlowe reste obscure, tour à tour élégante et misérable, et l'on ne sait guère de lui que la façon dont il mourut, poignardé par un rival heureux, qu'il avait surpris près de sa maîtresse et voulu tuer. Il peut être considéré comme le fondateur du drame national anglais, auquel il donna le mouvement et la poésie qui, à cette période, sont encore sans règle, mais que Shakspeare reprendra après lui ; il a trouvé le vers blanc d'abord pour ses traductions, puis pour ses pièces.

— Bibliogr. : *the Works of Marlowe*, éd. F. Cunningham.

Marly n. m. Comm. Syn. de marli.

Marly, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Valenciennes, sur la Rhônelle ; 2.863 hab. Ch. de f. Nord. Exploitation de houille ; quincaillerie, matériel de chemins de fer, fonderie de fer, distillerie, chaudronnerie, fabrique de borax, impression sur tissus.

Marly-la-machine, hameau de 41 hab. (comm. de Bougival), dans Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. de Versailles, sur la Seine, célèbre par la machine hydraulique construite sous Louis XIV, pour alimenter les eaux de Versailles, par le charpentier liégeois Rennequin Sualem, sur les plans du chevalier de Ville. 14 roues, mues par le courant de la Seine, actionnaient 221 pompes, étagées sur le flanc du coteau jusqu'à l'aqueduc de Louveciennes. La machine dura de 1682 à 1804. En 1812, on établit les *pompes à feu* de Marly. De 1855 à 1859, Dufrayer construisit la machine hydraulique actuelle. Six roues à palette, mues par la Seine, suffisent à fournir par an, à Versailles et aux communes comprises entre Saint-Cloud et Saint-Germain, 7 à 8 millions de mètres cubes d'eau, puisée dans des nappes souterraines.

Machine de Marly.

Château de Marly.

Marly-le-roi (lat. *Marliacum*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Versailles, près de la Seine ; 1.443 hab. Ch. de f. Ouest. Haras, fours à chaux. Carrières. Château de Marly, construit sur les plans de Mansart pour Louis XIV : un pavillon, emblème du soleil (le Roi-Soleil), flanqué de douze autres plus petits, figurant les signes du zodiaque. Ce château fut vendu et

démoli pendant la Révolution ; il n'en reste plus que des ruines. Les chevaux de Coustou (actuellement aux Champs-Elysées) l'ornaient jadis. L'aqueduc dit « de Marly » (à Voisins) fut construit pour alimenter le palais de Versailles. — Le canton a 16 comm. et 23.182 hab.

— Substantiv. n. m. invar. Se disait des déplacements de Louis XIV et de la cour à Marly : *Tout courtisan désirait être des* MARLY.

Marmagne, comm. du Cher, arrond. et à 10 kilom. de Bourges, sur la rive gauche de l'Yèvre et sur le canal du Berry ; 1.039 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane. Restes d'une abbaye de cisterciennes.

Marmagne, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. d'Autun, sur le Mesvrin ; 1.638 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, moulins.

MARMAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *marmot*) n. f. Fam. Bande, troupe d'enfants ; ensemble des enfants : *Aimer la* MARMAILLE.

MARMAIROLITE (*mè*) n. f. Minér. Variété d'enstatite avec alcalis.

Marmande, ch.-l. d'arrond. de Lot-et-Garonne, à 47 kilom. d'Agen, sur la Garonne ; 9.888 hab. (*Marmandais, aises.*) Ch. de f. Midi. Commerce important de blé, de vins, prunes, spiritueux, tabac, chanvre, bestiaux. Distilleries ; fabrique de lainages, toiles et coutils ; scieries mécaniques et tonnelleries. Marmande, bien située sur un plateau très fertile, qui descend rapidement à la Garonne, entourée d'une esplanade plantée d'ormeaux, a une belle église des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ville d'origine mérovingienne ou carolingienne (lat. *Marmanda*) ; elle fut fortifiée par Richard Cœur de Lion en 1195. Assiégée par Simon de Montfort en 1212, pillée par son fils Amaury en 1249, elle fut réunie par saint Louis à la couronne. Les Anglais s'en emparèrent par ruse et durent la quitter en 1447. Elle résista tout un mois, en 1814, à une division anglaise. — L'arrondissement a 9 cant., 102 comm. et 82.705 hab. ; le canton a 13 comm. et 18.365 hab.

Armes de Marmande.

Marmanhac, comm. du Cantal, arrond. et à 8 kilom. d'Aurillac, sur l'Authre ; 1.304 hab. Château de Sedaiges. Ruines de la forteresse de Roquenatou.

Marmara (ARCHIPEL DE), archipel de la côte septentrionale de l'Anatolie, comprenant quatorze petites îles, dont les plus importantes sont Marmara, Liman-Pacha et Afsia, ces deux dernières partiellement mises en culture (vignes qui fournissent de bons produits à la consommation locale, et oliviers). Au total, une population de 10.000 hab. environ, généralement pêcheurs. Carrières de marbre.

Marmara (MER DE), mer presque fermée, qui fait communiquer, au N.-E. par le détroit du Bosphore, au S.-E. par le détroit des Dardanelles, entre lesquels elle s'étale comme en un lac élargi, la mer Méditerranée et la mer Noire. Superficie totale, environ 11.500 kilom. carr., pour une longueur maximum de 280 kilom., une largeur maximum de 80, et une profondeur qui dépasse quelquefois 1.300 mètres. Au point de vue géographique et hydrologique, la mer de Marmara, dominée sur presque tout son pourtour par des côtes hautes et rocheuses de calcaires et de schistes, présente une curieuse transition entre la mer Egée et la mer Noire ; la première lui envoyant des eaux salées et chaudes, la seconde des eaux froides et relativement douces. Au point de vue politique, l'ancienne *Propontide*, traversée depuis l'époque historique par de multiples migrations de peuples, est restée, malgré les hasards de la politique et des guerres, un lac grec. Des Hellènes surtout occupent, en nombreuses colonies, les multiples petits ports de la côte européenne comme de la côte asiatique : d'un côté, Bourneri Tchiflik, Eraklista, Khora, Khoumbas, Erégli, San Stefano, Makri-Keuï ; de l'autre, Kartal, Pendik, Ismid, Yalova, Ienikeuï, Aïdindjik, etc., que relie à la grande cité de Constantinople, et entre eux, un actif cabotage.

Marmaras, Marmaris ou **Marmarizza**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), sur la côte sud de la presqu'île du cap Krio (mer de l'Archipel) ; 3.000 hab. Belle rade. Antiques sarcophages taillés dans le roc. Environs riches en marbres colorés d'où le nom de la ville). C'est l'antique *Physcus*.

Marmarides, ancien peuple d'Afrique, qui habitait la Marmarique. — *Un, Une* MARMARIDE.

Marmarique (en lat. *Marmarica*), région de l'Afrique septentrionale, comprise entre la Méditerranée au N., la basse Egypte à l'E., le désert de Libye au S. et la Cyrénaïque à l'O. Elle était habitée par des peuplades nomades. Sur le littoral, le port de Ménélas offrait quelques colonies grecques. La partie orientale de la Marmarique formait les nomes égyptiens appelés Maréotide et Libyque. La Marmarique répond à peu près à la partie est de la régence de Tripoli et à la partie nord du désert de Libye.

MARMAROPE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant une espèce de l'Europe orientale et centrale. (Le *marmaropus Besseri* est commun en Allemagne et en Russie.)

Marmaros, réellement **Maramaros**, comitat de l'Austro-Hongrie, nord-est de la Hongrie, séparé de la Galicie par les Karpathes. Contrée montagneuse, forestière, où naît la Theiss ; 10.355 kilom. carr. ; 270.000 hab. Ch.-l. *Sziget* ou *Marmaros-Sziget*.

MARMATITE n. f. Variété ferreuse de blende, que l'on trouve à *Marmato*, petite cité minière de la Colombie (départem. d'Antioquia).

MARMELADE (de l'espagn. *mermelada*, cotignac) n. f. Confiture de fruits cuits avec du sucre au point d'être réduits en une espèce de bouillie.

— Fam. Mets trop cuit, et presque réduit en bouillie : *Viande en* MARMELADE. ‖ Etat de ce qui est en quelque sorte pétri par les coups : *Mâchoire en* MARMELADE.

— Pharm. et thérap. Nom donné anciennement à quelques électuaires ; entre autres, à la *marmelade de Tronchin*, électuaire laxatif à base de manne.

— ENCYCL. Art culin. Pour la *marmelade*, on emploie toute la pulpe des fruits. Voici une recette pour la marmelade de pommes : les pommes, pelées, épluchées et coupées en quartiers, sont mises à cuire dans une casserole avec un morceau de beurre et du sucre concassé. On les parfume à la vanille ou au citron. On les fait cuire à feu doux, en ajoutant un peu d'eau et en remuant pour éviter l'adhérence. Lorsque la marmelade est cuite, on la passe à la passoire, on la verse dans un compotier, on la saupoudre de sucre, on la glace à la pelle rougie et on l'entoure de croûtons frits au beurre ou de petits biscuits et de fruits confits. Lorsqu'on fait des marmelades à conserver, on laisse un peu sécher la surface après la mise en pots, et on recouvre de papier.

Marmelshagen, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]) ; 2.569 hab.

Mar-Menor (c'est-à-dire *Petite Mer*), lagune de l'Espagne orientale (prov. de Murcie), au pied du massif carthaginois, séparée de la Méditerranée par un étroit bourrelet de sable ; 164 kilom. carr. Eaux sans profondeur, communiquant avec la mer par la *Boca de las Golas*. Salines.

MARMENTEAU (*man-to* — de l'anc. franç. *mairement*, mairain) adj. m. Se dit d'arbres de haute futaie, servant à la décoration d'une maison, et que les usufruitiers n'ont pas le droit de faire couper. ‖ On a dit aussi MARMAU.

— n. m. Bois de marmenteau.

Marmier (Xavier), littérateur français, né à Pontarlier en 1809, mort à Paris en 1892. Il avait débuté dans une feuille locale, à Besançon, lorsque l'amour des voyages, qui devait être la passion dominante de sa vie, le porta à visiter la Suisse, la Belgique, la Hollande. Il se rendit à Paris, pour y publier un recueil de vers : *Esquisses poétiques* (1830), puis se remit en chemin, parcourut l'Allemagne, traduisit et fit paraître à Strasbourg : *Choix de paraboles*, de Krummacher (1833). Xavier Marmier était directeur de la « Revue germanique », à Paris, lorsqu'en 1835, il obtint de faire partie d'une expédition scientifique, entreprise sur la corvette « la Recherche », dans les mers du nord, et qui dura deux années. Il en profita pour se rendre maître rapidement des idiomes danois, suédois et islandais, et pour écrire d'original des *Lettres sur l'Islande* (1837), une *Histoire de l'Islande* (1838) ; *Langue et littérature irlandaises* (1838) ; *Histoire de la littérature en Danemark et en Suède* (1839). En 1840, parurent ses intéressantes *Lettres sur le Nord*. Il repartit presque aussitôt pour la Russie, visita successivement l'Europe, l'Afrique du Nord, la Syrie et les deux Amériques, transformant, en cours de route, toutes ses impressions en volumes : *Lettres sur la Russie, la Finlande et la Pologne* (1843) ; *Poésies d'un voyageur* (1848) ; *Lettres sur l'Amérique* (1852), *sur l'Adriatique et le Monténégro* (1854). Il publia des romans : en particulier, *les Fiancés du Spitzberg* (1858), ouvrage plein de charme, *Gazida* (1860), et de nombreuses traductions (théâtre de Gœthe et de Schiller, contes d'Hoffmann, etc.). De 1840 à 1846, il avait eu le titre de bibliothécaire du ministère de l'instruction publique. Il devint ensuite conservateur (1846), administrateur (1884), puis administrateur honoraire (1885) de la bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris). Il entra à l'Académie, en 1870. Parmi ses derniers ouvrages, on apprécia les *Nouvelles danoises* (1871) ; les *Nouvelles du Nord*, traduites du russe, du suédois, du danois, de l'allemand et de l'anglais (1882) ; le recueil intitulé : *Voyages et littérature* (1888), et la série de ses *Contes populaires de tous pays* (1890 et suiv.).

Xavier Marmier.

Marminiac, comm. du Lot, arrond. et à 31 kilom. de Cahors ; 980 hab. Huilerie, pierres de taille.

Marmion (Shackerley), littérateur anglais, né dans le comté de Northampton en 1602, mort à York en 1639. Disciple de Ben Johnson, il a écrit plusieurs comédies, dont : *le Ligueur hollandais* (1632) ; *le Beau Compagnon* (1633) ; *l'Antiquaire* (1636) ; *le Marchand rusé*. Ces pièces sont remplies d'érudition (Marmion avait fait ses études à Oxford), mais manquent de puissance scénique.

Marmirolo, comm. d'Italie (Lombardie [circondario de Mantoue]) ; 4.100 hab.

MARMITE (orig. inconn.) n. f. Vase de terre ou de métal, avec ou sans pied, généralement muni d'une ou plusieurs anses, dans lequel on fait bouillir de l'eau, des aliments : *La soupe aux choux se fait dans la* MARMITE. (Refrain pop.) ‖ Contenu de ce vase : *Une* MARMITE *de haricots.* ‖ *Marmite norvégienne*, Marmite de fer battu qu'on transporte toute bouillante dans une boîte dont les parois, ainsi que le couvercle, sont matelassés de poil de vache ce qui conserve la chaleur pendant fort longtemps et permet d'achever sans feu la cuisson des aliments.

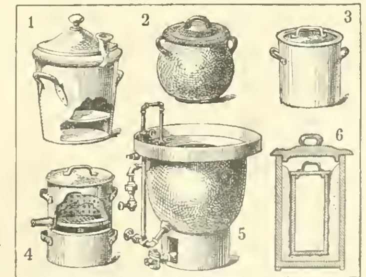

Marmites : 1. Chauffe-linge ; 2. Ronde, en fonte ; 3. Cylindrique, en cuivre ; 4. A fondre la cire ; 5. A dégraisser ; 6. Norvégienne (*coupe*).

— A l'île de la Réunion, Malgache embarqué pour soigner les bœufs que les navires importent dans l'île : *Les* MARMITES *sont des bouviers maritimes.*

— Arg. Prostituée qui entretient un souteneur. ‖ *Marmite fêlée*, Fille en prison.

— Loc. fam. *Ecumer la marmite*, Enlever l'écume à la surface de l'eau dans laquelle on a mis de la viande à bouillir, quand l'ébullition se produit. — Fig. Faire le métier de parasite. ‖ *Ecumeur de marmites*, Pique-assiette. ‖ *Faire bouillir, Faire aller la marmite*, Contribuer à faire subsister un ménage. ‖ *Nez en pied de marmite*, Nez large par en bas et retroussé. ‖ *La marmite est renversée*, Le dîner qui devait avoir lieu est contremandé, et, par ext., On ne donne plus à dîner dans cette maison. ‖ *Il avalerait la marmite des cordeliers*, Se dit d'un homme très glouton.

— Bot. *Marmite de singe*, Nom vulgaire donné au fruit du *lecythis ollaria*.

— Géol. *Marmites de géants*, Grands creux arrondis, à parois polies, à la surface de certaines roches.

— Hist. *Marmite des janissaires*. V. JANISSAIRES.

— Hist. relig. *Sœurs de la marmite* ou *du pot*, Nom donné à des sœurs de charité qui distribuaient du bouillon aux malades.

— Milit. V. la partie encycl.

— Physiq. *Marmite de Papin*, Vase de métal très épais, dont le couvercle ferme hermétiquement, et dans lequel on peut porter l'eau à de très hautes températures. ‖ *Marmite autoclave*. V. AUTOCLAVE.

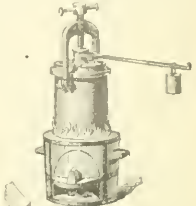
Marmite de Papin.

— Techn. Vase dans lequel les imprimeurs en taille-douce brûlent l'huile à faire le noir. ‖ Vase de fonte, dans lequel les plombiers fondent leur plomb. ‖ *Marmite américaine*, Sorte de récipient à double fond, servant à la cuisson de certains aliments par l'action seule de la vapeur d'eau. ‖ *Marmite chauffe-linge*, Récipient en fer battu à double fond employée pour chauffer le linge.

— ENCYCL. Géol. Les *marmites de géants* peuvent se produire partout où les eaux sont animées d'un mouvement tourbillonnaire, à la condition qu'une pierre dure plus ou moins grosse soit entraînée dans ce mouvement et n'en sorte pas. La roche sur laquelle tournoie cette pierre ou *meule* se creuse peu à peu jusqu'à former une cavité demi-sphérique ou même cylindrique et profonde, si la meule est assez résistante pour prolonger son action érosive. On trouve des marmites de géants sur le chemin des anciens glaciers, sur les bords ou dans le lit des torrents, sur les rivages de la mer. Les plus remarquables sont celles du « Jardin des glaciers », de Lucerne (Suisse).

Marmites de géants.

— Milit. En dehors des *marmites* que comportent les fourneaux de cuisine, l'armée fait usage de *marmites de campement* pour quatre ou huit hommes, en tôle étamée, ou, pour plus de légèreté, en aluminium, qui font partie de l'équipement du soldat en campagne. La marmite française a la forme d'un cylindre dont la base est de même forme que la section d'une fève. Elle est munie d'une anse et fermée par un couvercle profond, qui peut lui-même servir de récipient.

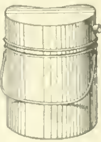
Marmite de campement.

MARMITÉE n. f. Le contenu d'une marmite.

MARMITEUX (*teû*), **EUSE** [orig. inconn.] adj. Hypocrite. ‖ Pauvre, misérable. ‖ Piteux, maussade.

— Substantiv. : *Un* MARMITEUX. *Une* MARMITEUSE.

MARMITON (rad. *marmite*) n. m. Celui qui, dans une cuisine, est chargé du plus bas emploi. (Le fém. *marmitonne* a été quelquefois employé par plaisanterie.)

MARMITONNAGE (*to-naj'*) n. m. Fam. Office de marmiton.

MARMITONNER (*to-né*) v. n. Pop. Faire le marmiton.

MARMITONNERIE (*to-ne-rî*) n. f. Etat de marmiton. ‖ Bande de marmitons.

Marmol (José), poète hispano-américain, né et mort à Buenos-Ayres (1818-1871). Il faisait ses études de droit dans sa ville natale lorsqu'en 1838, il fut emprisonné, puis banni par ordre du dictateur Rosas. Il retourna à Buenos-Ayres après la chute du dictateur, et fut élu député. Il occupe un rang distingué parmi les poètes de l'Amérique méridionale. Citons de lui : *Cantos del peregrino*, épopée rappelant par sa forme le *Childe Harold* de Byron (1847-1852), où il peint la luxuriante nature de l'Amérique tropicale ; deux drames, *le Poète* et *le Croisé* ; un roman, *Amélie* (1852), où il a raconté l'histoire de Buenos-Ayres sous la domination de Rosas.

Marmol y Carvajal (Luis DEL), historien espagnol, né à Grenade vers 1520. Il suivit Charles-Quint en Afrique

et assista au siège de Tunis (1536). Pris par les Maures, il resta huit ans captif et publia à son retour, entre autres ouvrages, une curieuse relation de ses voyages dans le Sahara, le nord de l'Afrique et l'Egypte : *Description générale de l'Afrique et histoire de la guerre des chrétiens contre les infidèles,* traduite en français par Perrot d'Ablancourt, sous le titre de : *l'Afrique de Louis de Marmol* (1667).

MARMOLATA, MARMOLADA, montagne des Alpes, « le mont Blanc des Alpes Dolomitiques », sur la frontière entre le Tyrol et la Vénétie (3.360 m.). Glaciers et névés très vastes. Sur son versant méridional, précipices abrupts.

MARMOLEJO, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), sur un plateau qui domine la rive gauche du Guadalquivir ; 4.800 hab. Sources thermales (*Fuente Agria*) et établissement de bains.

MARMOLITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de serpentine.

MARMONNER (*mo-né* — orig. incoun.; cf. *marmotter*) v. a. Pop. Murmurer entre ses dents : MARMONNER *des injures.* ‖ Absolum. : *Ne faire que* MARMONNER.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis VIESSE **de**), duc DE RAGUSE, maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine en 1774, mort à Venise en 1852. Il était d'une famille originaire des Pays-Bas, qui alla s'établir en Bourgogne au XVI° siècle. Son père était capitaine au régiment de Hainaut. Sorti lieutenant, en 1793, de l'école d'artillerie de Metz, il fit ses premières armes au siège de Toulon. Sa décision et son sang-froid frappèrent Bonaparte, qui le fit nommer capitaine, et, en 1796, l'emmena en Italie comme aide de camp. Colonel au 2° régiment d'artillerie en 1797, il fut promu général de brigade en 1798. Pendant l'expédition d'Egypte, il se distingua au siège d'Alexandrie et aux Pyramides. De retour en France avec Bonaparte, il seconda activement au 18-Brumaire. Général de division après Marengo, il devint premier inspecteur de l'artillerie en 1802; il fut chargé, en 1805, du commandement du camp de Zeist ou d'Utrecht. Commandant du 2° corps de la Grande Armée au début de la campagne d'Austerlitz, il contribua à la reddition d'Ulm. Après le traité de Presbourg, il fut envoyé en Dalmatie avec le titre de gouverneur général des provinces Illyriennes. A travers ce pays inculte et presque sauvage, il ouvrit 80 lieues de routes, encouragea l'industrie et le commerce et fonda des lycées à Raguse, Zara, Sebenico. L'Empereur le récompensa, en 1808, par le titre de duc de Raguse. Rappelé sur le Danube pendant la campagne de 1809, Marmont rejeta les Autrichiens sur Znaïm. C'est là qu'il reçut le bâton de maréchal, à trente-cinq ans. En 1811, il remplaça Masséna à la tête de l'armée française en Portugal. Il débloqua Badajoz, mais fut vaincu et grièvement blessé aux Arapiles (1812). Chargé, en 1813, du commandement en chef du 6° corps, il fit toute la campagne d'Allemagne et fut de nouveau blessé à Leipzig. Pendant la campagne de France, il disputa pied à pied à Blücher la vallée de la Marne, et, rejeté sous les murs de la capitale avec Mortier, défendit en désespéré, l'épée à la main, les hauteurs de Belleville. Lorsqu'il fallut céder au nombre, c'est à lui que le roi Joseph donna mission de signer la capitulation de Paris. Marmont se retira ensuite, sur l'ordre de Napoléon, avec les 10.000 hommes du 6° corps, derrière l'Essonne, pour couvrir Fontainebleau, où l'Empereur s'était retiré. Mais, circonvenu par Schwartzenberg, commandant en chef des armées autrichiennes, puis par Talleyrand, il convint secrètement avec eux de faire passer ses troupes en Normandie; puis quand, à Versailles, désabusées par l'inaction des ennemis, elles se révoltèrent contre les généraux complices, c'est encore lui qui, par ses discours, les ramena à l'obéissance. Telle fut la « défection de Marmont ». Il ne s'en est jamais relevé. Nommé pair de France par Louis XVIII, puis major général de la garde royale après Waterloo, Marmont mit le comble à son impopularité en commandant l'armée royale, pendant les journées de Juillet. Il rentra alors dans la vie privée, cherchant l'oubli dans de perpétuels voyages à travers l'Europe. On doit à Marmont, outre ses *Mémoires,* publiés en 1856, un ouvrage intitulé : *Esprit des institutions militaires* (1845).

Marmont.

— BIBLIOGR. : Henri Houssaye, *1814* (1899); Rapetti, *la Défection de Marmont en 1814* (1858).

MARMONTEL (Jean-François), littérateur français, né à Bort, en Limousin, en 1723, mort près de Gaillon, en Normandie, en 1799. De famille modeste, il commença pourtant d'assez bonne heure ses études, d'abord chez lui, sous la direction de l'abbé Vaissière, puis au collège des jésuites, à Mauriac. Il fit sa philosophie à Clermont-Ferrand, et, ayant pris l'habit ecclésiastique, il fut sur le point d'entrer chez les jésuites de Toulouse. Cependant, tandis qu'il est à Toulouse, il envoie au concours des jeux Floraux une ode sur l'*Invention de la poudre* (1743). Il n'obtint pas le prix, et écrivit pour protester à Voltaire, qui l'attira à Paris. Marmontel dut se créer des ressources, soit en donnant des leçons, soit en recherchant les prix de l'Académie française. Il composa des tragédies : *Denys le Tyran* (1748); *Aristomène* (1749), dont le succès éclatant lui valut l'amitié de financiers comme La Popelinière et les faveurs de M^lle Navarro, qui délaissa pour lui le maréchal de Saxe, de M^lle Clairon, puis de M^lle Verrière, autre amante du maréchal de Saxe. Il mit successivement à la scène : *Cléopâtre* (1750), *les Héraclides* (1752), qui eurent un demi-succès, et *les Funérailles de Sésostris* (1753), qui tombèrent avec fracas. Malgré les prédictions enthousiastes dont Voltaire et Collé l'avaient salué à ses débuts, Marmontel n'avait point le génie tragique. Ses pièces nous paraissent aujourd'hui ternes et ennuyeuses. Nommé, en 1758, secrétaire des bâtiments sous Marigny, ayant obtenu en 1758 également le privilège du « Mercure de France », Marmontel fréquenta les différents cercles de la société du XVIII° siècle; il y lisait ses *Contes moraux,* et sa tranquillité fut à peine troublée lorsque, pour une offense au duc d'Aumont, il perdit le privilège du « Mercure » et fut un moment enfermé à la Bastille. En 1763, il publia un traité de la *Poétique française,* composé en grande partie d'articles qu'il avait donnés à l'« Encyclopédie »; ce traité, ainsi que les *Eléments de littérature* publiés en 1787, sont des œuvres de critique sans originalité; mais, par cela même, elles nous renseignent exactement sur le goût dominant au XVIII° siècle. Marmontel prétendit créer, avec *Bélisaire* (1767) et *les Incas* (1777), un genre intermédiaire entre le roman et l'épopée. La première de ces œuvres fit presque scandale, à cause du XV° chapitre sur la *Tolérance,* où la faculté de théologie et l'archevêque de Paris trouvèrent maintes propositions condamnables. Marmontel rencontra, du moins, des succès plus paisibles en faisant représenter quelques opéras-comiques, notamment *le Huron* (1768), musique de Grétry, et *Didon* (1783), musique de Piccini. Membre de l'Académie française depuis 1763 et secrétaire perpétuel à partir de 1783, historiographe de France depuis 1771, il se fixa, au moment de la Révolution, dans sa retraite de Gaillon, où il écrivit pour ses enfants des *Mémoires* très variés. Il quitta cet asile pour aller siéger au conseil des Anciens, mais il y retourna bientôt et mourut au moment même où s'achevait ce XVIII° siècle, qu'il a exactement représenté dans ses qualités moyennes et ses défauts les plus répandus.

Marmontel.

Marmontel (LES MÉMOIRES DE) ou plus exactement *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants,* le meilleur et le plus durable ouvrage de Marmontel, rédigé par lui en 1792, publié en 1804. — Ils comprennent vingt livres, dont le dernier est inachevé. Ils abondent en curieux renseignements sur les milieux littéraires et les personnages célèbres de la dernière moitié du XVIII° siècle : sur La Popelinière, sur Voltaire, sur le « Mercure », sur le salon de M^me Geoffrin, sur le séjour de l'auteur à la Bastille, sur la querelle des gluckistes et des piccinistes, etc. Le début, où Marmontel raconte son enfance, contient des détails charmants sur la vie provinciale du temps. A partir du XII° livre environ, le caractère des *Mémoires* change : Marmontel y raconte la Révolution française, sans vue d'ensemble, mais avec des détails véritables. Ce qui plait surtout dans ces *Mémoires* et ce qui fait passer sur des défaillances de souvenir et sur quelques partialités inévitables, c'est la bonhomie de l'auteur ; sa franchise, bien qu'elle aille, dans un livre destiné à l'instruction de ses enfants, jusqu'à ne cacher aucune des aventures galantes de sa jeunesse ; enfin, le ton général de naturelle bienveillance répandu dans tout le récit.

MARMONTEL (Antoine-François), pianiste, professeur et musicographe français, né à Clermont-Ferrand en 1816, mort à Paris en 1898. Elève distingué du Conservatoire, il y succéda, en 1848, à Zimmermann comme professeur de piano. Il se produisit comme compositeur avec des œuvres nombreuses (plus d'une centaine), entre autres : *l'Art de déchiffrer,* 100 études, 7 recueils d'études; *Ecole de mécanisme,* une sonate; puis des nocturnes, sérénades, menuets, rêveries, polonaises, morceaux de salon, pièces caractéristiques, etc. Il a publié : *Vade-mecum du professeur de piano; les Pianistes célèbres* (1878); *Symphonistes et virtuoses* (1881); *Virtuoses contemporains* (1882); *Eléments d'esthétique musicale et considérations sur le beau dans les arts* (1884); *Histoire du piano et de ses origines* (1885). — Son fils, ÉMILE-ANTONIN-LOUIS, né à Paris en 1850, élève de son père au Conservatoire, obtint le premier prix de piano en 1867, devint professeur de solfège au Conservatoire en 1875, chef des chœurs à l'Opéra en 1878, et fut nommé, en 1901, professeur de piano au Conservatoire. Il a publié : *la Première Année de musique* et *la Deuxième Année de musique.* Comme compositeur, on lui doit une sonate pour piano, un concerto de violon et un assez grand nombre de morceaux de genre pour piano.

Marmontel.

MARMORAIRE (*rêr'* — du lat. *marmorarius*; de *marmor,* marbre) n. m. Antiq. rom. Ouvrier qui travaillait le marbre.

MARMORÉEN, ENNE (*ré-in, èn'* — du lat. *marmoreus,* même sens) adj. Qui a la nature du marbre : *Roche* MARMORÉENNE. ‖ Qui convient au marbre, qui lui est propre : *Dureté, Blancheur* MARMORÉENNE. — Fig. : *Personne d'une pâleur* MARMORÉENNE.

— Fig. Froid, glacial : *Un cœur* MARMORÉEN.

MARMORIFORME (du lat. *marmor, oris,* marbre, et de *forme*) adj. Qui a l'apparence du marbre.

MARMORIN, INE (du lat. *marmor, oris,* marbre) adj. Qui a l'apparence du marbre : *Figure* MARMORINE. (Balz.)

MARMORISATION (*si-on* — du lat. *marmor, oris,* marbre) n. f. Transformation par métamorphisme (v. ce mot) d'une pierre en marbre.

MARMORISER (du lat. *marmor, oris,* marbre) v. a. Transformer en marbre : *On connaît mal les causes qui* MARMORISENT *les pierres.*

Se marmoriser, v. pr. Etre marmorisé.

MARMOSE n. f. Sous-genre de sarigues, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique centrale et méridionale. (L'espèce type du genre est la marmose grise [*marmosa cinerea*], commune du Mexique au Brésil.)

MARMOT (*mo*) n. m. Fam. Petit garçon : *Un* MARMOT *bruyant.* (Le fém. *marmotte* [petite fille] est très rare.) ‖ Autref. Singe.

— Loc. fam. *Croquer le marmot,* Attendre longtemps. (D'après certains, cette locution aurait pris naissance parmi les peintres, l'artiste à qui l'on fait faire antichambre s'amusant, pour tromper la longueur du temps, à « croquer » une petite figure de marmot. D'après d'autres, elle ferait allusion à l'usage féodal d'après lequel un vassal allant rendre hommage à son suzerain devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte les formules de l'hommage et baiser, à plusieurs reprises, le verrou, le heurtoir [appelé *marmot*]. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit et avait, en baisant le heurtoir, l'air de vouloir le manger, le *croquer.* Les Italiens emploient comme expression synonyme de *croquer le marmot : mangiare i catucacci,* c'est-à-dire manger les cadenas et verrous.)

— Archéol. Figurine bizarre qui servait souvent de heurtoir.

— Econ. rur. Variété de raisin de table.

MARMOTTAGE (*mo-taj'*) n. m. Action de marmotter : *Un perpétuel* MARMOTTAGE. ‖ Ce que l'on marmotte : *Un* MARMOTTAGE *injurieux.*

MARMOTTE n. f. Zool. Mammifère rongeur des Alpes, de la famille des sciuridés.

— Admin. et comm. Coffret d'un facteur de la poste. ‖ Boîte à échantillons des commis voyageurs. ‖ *Marmotte de voyage,* Malle formée de deux caisses emboîtées l'une dans l'autre.

— Bot. Fruit du marmottier. ‖ *Huile de marmotte,* Huile comestible extraite du même fruit.

Marmotte (mar.).

— Mar. Baril minuscule, dans lequel on conserve une mèche allumée pour avoir toujours du feu. ‖ Coffre à outils des calfats.

— Modes. Sorte de coiffure de femme, consistant en un fichu noué sous le menton, et dont la pointe retombe derrière la tête. ‖ Mouchoir dont les femmes du peuple et les paysannes s'enveloppent la tête.

— Techn. Espèce de blutoir ou de tamis, qui sert, dans les ateliers du batteur d'or, à répandre le plâtre pulvérisé sur les feuilles de vélin, de parchemin ou de baudruche.

Marmotte.

— ENCYCL. Zool. Les *marmottes* sont des animaux de taille moyenne, lourds, à tête aplatie, à oreilles courtes. Leur queue est fournie et touffue ; leur pouce, rudimentaire, est muni d'un ongle plat. On en connaît une quinzaine d'espèces, propres à l'hémisphère boréal. La marmotte commune ou des Alpes (*arctomys marmotta*), reléguée maintenant dans les montagnes du sud de l'Europe, a vécu dans les plaines à l'époque glaciaire; ses ossements abondent dans les formations pléistocènes de toute l'Europe. Granivore, vivant en société dans des terriers, la marmotte des Alpes subit le sommeil hibernal. On la chasse pour sa chair assez bonne à manger, et on l'apprivoise facilement. D'autres espèces habitent les plaines de l'Europe orientale et de la Sibérie (*arctomys bobac*), l'Asie centrale et le Thibet (*arctomys Himalayanus*), l'Amérique du Nord (*arctomys monax*), etc.

Marmotte des Alpes

MARMOTTEMENT (*mo-te-man* — rad. *marmotter*) n. m. Mouvement des lèvres d'un malade qui semble parler à voix basse.

MARMOTTER (*mo-té*) v. a. Prononcer confusément et entre les dents : MARMOTTER *des prières.*

— Absolum. : *Ne pas cesser de* MARMOTTER.

MARMOTTERIE (*mo-te-rî* — rad. *marmotte*) n. f. Par plaisant., Sommeil long et profond comme celui de la marmotte : *Cette* MARMOTTERIE (de la mode) *qui dure d'août jusqu'en octobre.*

— Action de marmotter, de parler entre ses dents.

MARMOTTEUR (*mo-teur*), **EUSE** n. Personne qui marmotte, qui a l'habitude de marmotter.

MARMOTTIER (*mo-ti-é*) n. m. Fabricant de marmottes. ‖ Pop. Amateur de curiosités, de bibelots. ‖ Savoyard.

— En T. de bot., Nom vulgaire du prunier de Briançon.

MARMOUSET (*zè* — orig. inconn.) n. m. Petite figure représentant une idole, et, par ext., Figurine grotesque : MARMOUSETS *sculptés sur les portails des églises.*

— Fam. Petit garçon ; homme de petite taille.

— Econ. dom. Chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure.

— Hist. Qualificatif méprisant qu'on donnait, au moyen âge, aux gens de « petit état » élevés à des situations supérieures.

— ENCYCL. Hist. Les ducs de Bourgogne et de Berry, dépités d'avoir été chassés du pouvoir par Charles VI, donnèrent le surnom de *marmousets* aux anciens conseillers de Charles V, que son fils avait rappelés auprès de lui (1388). C'étaient le connétable Olivier de Clisson et Le Bègue de Vilaines, vieux compagnons de Du Guesclin, Bureau de La Rivière, Le Mercier, Jean de Montagu, le premier président Arnaud de Corbie, etc., qui s'efforcèrent de rétablir l'ordre dans l'Etat troublé par le mauvais gouvernement des oncles du roi. Ils s'appliquèrent surtout à réorganiser la justice (ordonn. du 5 févr. 1389) en fortifiant l'autorité du Parlement, à restaurer les finances (ordonn. du 28 févr., des 1^er et 3 mars 1389). Ils décidèrent le roi à faire un voyage en Languedoc, pour

Marmouset d'ivoire.

mettre fin à la désolation de cette région, pressurée par les agents du duc de Berry. Pour effacer le souvenir de la révolte des *maillotins* et de la répression qui avait suivi, ils rétablirent à Paris la prévôté des marchands. Malheureusement, la folie du roi (1392) rendit le pouvoir aux ducs de Bourgogne et de Berry. Olivier de Clisson et Montagu s'enfuirent : le premier en Bretagne, le second à Avignon. Bureau de La Rivière, Le Mercier et les autres furent jetés à la Bastille.

Marmouset de cheminée.

Le surnom de *marmousets* reparaît, mais avec un autre sens, au XVIIIe siècle, pour désigner quelques jeunes seigneurs, entre autres les ducs de Gesvres et d'Epernon, qui, en 1730, tentèrent de faire chasser le cardinal Fleury par Louis XV et de s'emparer du pouvoir. Le cardinal se contenta d'exiler dans leurs terres les principaux meneurs.

MARMOUSETS (*zè*) n. m. pl. Groupe de singes appelés scientifiquement *arctopithèques*, et comprenant les ouistitis, et formes voisines. — *Un* MARMOUSET.

MARMOUSETTE (*zèt*) n. f. Fam. Petite fille; femme de très petite taille.

MARMOUTIER (en allem. *Maursmünster*), ville d'Allemagne (Basse-Alsace), arrond. de Saverne, près des Vosges; 1.915 hab. Carrières de pierre. — *L'abbaye de Marmoutier*, fondée au VIIe s. par saint Léobard, fut cédée en 1517 aux bénédictins et exista jusqu'à la Révolution.

MARMOUTIER (en lat. *Majus monasterium*), abbaye de France, sur le territoire actuel de la commune de Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire), à 3 kilom. de Tours. Fondée, en 372, par saint Martin, elle adopta plus tard la règle de saint Benoît et fut la mère de nombreux monastères, soit de France, soit d'Angleterre. Au XVIIe siècle, elle entra dans la congrégation de Saint-Maur. Elle fut supprimée en 1791. Des anciens bâtiments de l'abbaye il reste le grand clocher abbatial du XIIe siècle, une crypte où conduit un escalier creusé dans le roc et quatre tours rondes avec un remarquable portail du XIIIe siècle, dit *portail de la Crosse*.

Eglise de Marmoutier.

MARMOUTON (du lat. *mar*, mâle et de *mouton*) n. m. Nom vulgaire du bélier.
— Techn. Bélier pour enfoncer les pieux.

MARNAGE (*naj'*) n. m. Action de marner, d'incorporer la marne au sol arable.
— ENCYCL. On commence, ordinairement, le *marnage* aussitôt après les semailles d'automne. La marne est disposée en petits tas, ou *marnons*, puis mélangée au sol à l'aide d'un seul ou de plusieurs labours accompagnés de hersages. Il faut l'enfouir à fleur de terre ou peu profondément et l'employer en quantité d'autant plus considérable que la matière est plus pauvre en calcaire et le sol plus compact et plus riche en humus. L'intervalle entre les marnages est naturellement plus court dans les terres légères que dans les terres compactes. Les limites en peuvent varier de quelques années à vingt ans. Les indices auxquels on se fie pour renouveler le marnage sont la décroissance des récoltes, malgré des fumures régulières, et la réapparition des plantes calcifuges.

MARNAIS (*nè*) n. m. Grand bateau, demi-pointu à l'avant, carré à l'arrière et peu profond, afin de pouvoir passer en tout temps sur les bas-fonds de la Marne, et servant spécialement à apporter à Paris le charbon de bois.
— Adjectiv. : *Un bateau* MARNAIS.

MARNAND, comm. du Rhône, arrond. et à 54 kilom. de Villefranche, au-dessus de petits ruisseaux gagnant le Rhins; 1.163 hab. Carrière; tuilerie.

MARNAS ou **MARNA** (littéralem. *Notre-Seigneur*), Dieu suprême des habitants de Gaza. (Les Philistins l'adoptèrent lorsqu'ils vinrent s'établir dans cette ville, et son culte subsista jusqu'au IVe s. de notre ère.)

MARNAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Poitiers, sur la Chouère; 1.024 hab. Filature de laine.

MARNAY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 23 kilom. de Gray, sur l'Ognon; 862 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huilerie, moulin, pépinière. Ancien château fort. — Le canton a 19 comm. et 5.318 hab.

MARNAZ, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 8 kilom. de Bonneville, près de l'Arve; 1.264 hab. Huilerie, fabrique de pièces d'horlogerie; scieries, taillanderies.

MARNE (pour *marle* — du lat. pop. *margula*, classiq. *marga*, d'orig. celt.) n. f. Géol. et agric. Sorte d'argile mélangée de calcaire et d'autres substances accessoires, que l'on emploie surtout comme amendement. ‖ *Marne à foulon*, Espèce de marne soluble dans l'eau, dont on se sert dans l'apprêt des étoffes. ‖ *Marne durcie*, Marne qui contient un excès de calcaire. ‖ *Marnes irisées*, Nom par lequel on a désigné les marnes bariolées qui constituent la partie supérieure du système triasique en Lorraine. (Syn. KEUPER.)
— ENCYCL. Géol. La cassure de la *marne* est terne, le plus souvent conchoïde, et sa texture généralement grumeleuse. A l'état sec, elle happe à la langue, est onctueuse au toucher, se délite à l'air. Elle fait effervescence avec les acides et forme avec l'eau une bouillie plutôt qu'une pâte. Elle présente, du noir au blanc, toutes les nuances possibles. Il en existe plusieurs variétés : *marnes calcaires* (c'est-à-dire contenant au moins 50 pour 100 de carbonate de chaux), *marnes argileuses* (60 à 75 pour 100 d'argile), siliceuses, magnésiennes, gypseuses, etc.
— *Marnes du gypse*. Cet important dépôt, très constant aux environs de Paris, est ainsi appelé parce qu'il recouvre les assises du gypse ou pierre à plâtre qu'il a protégées contre le ruissellement. Les marnes du gypse forment trois couches qui sont, de bas en haut : la marne blanche, la marne jaune et la marne verte. La première est un dépôt d'eau douce, la seconde un dépôt de mer et la troisième, privée de fossiles, n'a pas encore révélé son origine.
— Agric. Les agriculteurs n'utilisent que les *marnes* argileuses et calcaires. Quand celles-ci sont trop riches en calcaire, elles deviennent pierreuses, se délitent mal, et on ne peut les employer qu'après calcination.

De même que la chaux, la marne exerce vis-à-vis du sol arable des actions multiples : 1° elle est un *engrais*, puisqu'elle renferme des éléments utiles aux plantes, notamment de la chaux (dans le calcaire) et de petites quantités de potasse (dans l'argile); 2° elle est un *amendement*, car les marnes calcaires ou siliceuses diminuent la compacité des terres argileuses, tandis qu'à l'inverse les marnes fortement argileuses donnent du corps aux terres légères; 3° enfin, mais à un degré moindre que la chaux, elle exalte les propriétés fertilisantes de la terre. En effet, elle tend à rendre immédiatement utilisables les réserves alimentaires du sol, car, d'une part, elle favorise la nitrification, c'est-à-dire l'assimilation de l'azote organique, et, d'autre part, en vertu de certaines réactions chimiques, elle favorise de même la circulation et l'assimilation de quelques principes minéraux.

L'usage de la marne suppose, comme contre-partie nécessaire, l'emploi, en quantités suffisantes, de fumier de ferme ou d'autres engrais organiques, puisqu'en exagérant la production et en provoquant la destruction de l'humus, le marnage épuise nécessairement la terre.

MARNE, rivière de France, qui naît sur le plateau de Langres, à 381 mètres d'altitude, et traverse les départements suivants : Haute-Marne, Meuse (très peu), Marne, Aisne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine. Elle coule d'abord sur le lias, passe au bas du haut coteau de Langres, perd une partie de ses eaux à son passage sur l'oolithe, baigne la colline de Chaumont, récupère ses eaux par de fortes et nombreuses fontaines et par le confluent du Rognon, arrose Joinville, Saint-Dizier, absorbe la Blaise, la Saulx, grossie de l'Ornain, et s'engage dans les craies de la Champagne Pouilleuse. Elle rencontre Châlons, serpente entre de charmantes collines par Epernay, Château-Thierry, s'augmente du Petit Morin, de l'Ourcq, traverse Meaux, reçoit le Grand Morin, devient très sinueuse et se perd dans la Seine à Charenton, aux portes de Paris. Cours, 525 kilom.; eaux relativement peu abondantes. Navigable à partir d'Epernay.

MARNE (CANAL LATÉRAL À LA), voie navigable du département de la Marne (63 kilom.), creusée de 1837 à 1851 pour suppléer à la Marne. Le canal part de Vitry-le-François, et rejoint la Marne à Dizy, à 3 kilom. d'Epernay. Trafic très actif.

MARNE À L'AISNE (CANAL DE LA) ou *canal de l'Aisne à la Marne*, voie navigable du département de la Marne et un peu de l'Aisne, qui va de Berry-au-Bac (Aisne) à Condé (Marne), et dont le trafic consiste surtout en houilles de Charleroi.

MARNE À LA SAÔNE (CANAL DE LA), voie navigable, creusée à travers les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or et qui, partie de Donjeux, à une faible distance du confluent du Rognon avec la Marne, reste latérale à cette dernière rivière jusque près de l'endroit où celle-ci prend sa source, et va rejoindre la Saône, en empruntant la vallée de la Vingeanne, près de Pontailler (Côte-d'Or).

Canaux de la Marne.

MARNE AU RHIN (CANAL DE LA), importante voie navigable des départements de la Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, construite de 1839 à 1853; 207 kilom. en France. Le canal part de Vitry-le-François, passe à

Sermaize, Bar-le-Duc, disparaît sous le tunnel de Mauvages, long de 4.877 mètres, passe à Toul, Maxeville, Nancy, puis il entre en Alsace-Lorraine. Le canal de la Marne au Rhin a été amélioré lors de la construction du canal de l'Est, qui lui emprunte sa voie sur une longueur de 20 kilom. Trafic important de minerai de fer, houille, pierre à bâtir, chaux, etc.

Marne (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de la Champagne et d'un certain nombre de paroisses du Clermontois et des généralités de Paris et de Soissons. Il doit son nom à la rivière qui le traverse du S.-E. au N.-O., et il est borné par les départements suivants : Aisne, Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Aube et Seine-et-Marne. Superf. 8.180 kilom. carr.

Ce département comprend cinq arrondissements (*Châlons-sur-Marne*, ch.-l.; Epernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-François), 33 cantons, 661 communes, et une population de 439.577 hab. Il fait partie du 6e corps d'armée, de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 6e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, à l'archevêché de Reims pour l'arrondissement de Reims, et à l'évêché de Châlons (suffragant de Reims) pour les quatre autres arrondissements.

Le département de la Marne comprend trois régions naturelles : à l'Ouest, les plateaux tertiaires de la Brie et du Tardenois ; au Centre, et occupant près de la moitié du département, la Champagne Pouilleuse, formée par la craie supérieure (crétacé sénonien) ; enfin, à l'Est, la Champagne Humide et l'Argonne (infracrétacé). L'ensemble du département est plat, avec seulement quelques collines boisées (montagne de Reims, montagne de Saint-Thierry, Argonne, etc.) ne dépassant pas 290 mètres.

Le climat (séquanien) est tempéré comme il convient à la latitude et au relief du département de la Marne, qui appartient tout entier au bassin de la Seine, par ce fleuve d'abord, dont 15 ou 16 kilomètres seulement du cours l'arrosent, puis par la Marne, l'Aube et l'Aisne.

La *Marne*, le principal cours d'eau du département, reçoit la Blaise, l'Orconté, la Saulx, la Guenelle, le Fion, la Moivre, la Coole, la Gironde ou Pisseleu, la Livre, la Somme-Soude, le Cubry, le Flagot (le Surmelin, le Grand et le Petit Morin confluent en dehors du département) ; l'*Aube* n'appartient au département que sur 17 kilom., et se jette dans la Seine après avoir reçu de nombreux ruisseaux ; l'*Aisne* baigne Sainte-Menehould, et reçoit l'Auve, la Bienne, la Biesne et la Dormoise (la Suippe et la Vesle rejoignent l'Aisne au delà du département). Les canaux de l'Aisne à la Marne, latéral à la Marne, de la Marne au Rhin, font de ce département l'un des mieux partagés au point de vue de la navigation.

La Marne doit surtout sa célébrité à ses vins blancs mousseux universellement connus (v. CHAMPAGNE) ; mais le département récolte également du blé, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin. Les cultures fourragères sont répandues dans l'arrondissement de Châlons ; les cultures de betteraves, colza, lin, dans celui de Vitry. Sainte-Menehould exporte des asperges ; les arrondissements d'Epernay et de Sainte-Menehould donnent de bon cidre ; le canton de Dormans récolte des prunes et des cerises estimées ; Florent (canton de Sainte-Menehould) distille du kirsch. Les arrondissements de Reims et Châlons expédient dans le Nord des bois de sapin, destinés au boisage des mines.

L'industrie et le commerce sont assez florissants. Le département possède du minerai de fer (Cheminon), des phosphates de chaux (Argers, Sermaize), des tourbières, exploite des carrières : marbre, pierres meulières, grès, pierres de taille, craie, kaolin, argiles à poteries. Il existe des sources minérales, dont la plus importante est celle « des Sarrasins », à 2 kilom. de Sermaize. Outre la fabrication des vins mousseux, l'industrie est représentée dans la Marne par les filatures et tissages d'étoffes de laine (flanelles, mérinos, tartans, couvertures, etc.), les ateliers de teinturerie et apprêt, peignage mécanique, bonneterie de laine et coton ; l'industrie métallurgique (hauts fourneaux, fonderies de cloches, fonderies de fer et de cuivre, fabrication d'instruments aratoires) est florissante. Il existe également dans le département des tanneries, mégisseries, corroiries, fabriques de chaussures, chapelleries, des verreries, papeteries, etc. ; la tonnellerie et la vannerie fournissent aux besoins de l'industrie des vins mousseux.

Châlons-sur-Marne possède une école d'arts et métiers.

Marne (DÉPARTEMENT DE LA **Haute-**), formé, dans l'ancienne Champagne méridionale, du Perthois, du Vallage, du Barrois, du Bassigny et d'une partie de la Bourgogne. Il tire son nom de la Marne, qui y naît, et il est borné par les départements suivants : Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône, Côte-d'Or et Aube. Superf. 6.220 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrond. (*Chaumont*, ch.-l. ; Langres et Vassy), 28 cant., 550 comm. Pop. 232.057 hab. Il fait partie du 7e corps d'armée, de la 3e inspection des ponts et chaussées, de la 31e conservation des forêts, et de l'arrondissement minéralogique de Chaumont ; il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Dijon, forme l'évêché de Langres (suffragant de Lyon).

Les terrains de ce département, de nature fort variée, se présentent en bandes N.-E.-S.-O. (auréoles du bassin parisien) : trias, lias, jurassique, crétacé inférieur et alluvions récentes, de ressources diverses et formant plusieurs « pays » : le Bassigny, le Barrois très secs, le Vallage humide, le Perthois fertile. L'affaissement du centre du bassin parisien a déterminé la pente générale du relief de ce côté, et l'on descend par ressauts du sud-est au nord-est du département. Le relief est constitué surtout par le plateau de Langres, dont le rebord bajocien forme crête abrupte sur le lias et domine la dépression de la Saône ; la ligne des « côtes de Moselle » se marque ainsi de la Vingeanne à la Meuse ; une dépression de marnes oxfordiennes suit le pied des « côtes de Meuse », crête formée par les coralliers, de Montigny-sur-Aube à Neufchâteau par Chaumont en Bassigny. Puis les plateaux secs et fissurés qui font suite au Barrois s'étalent jusqu'à la zone humide de l'infracrétacé, du Vallage limité par la crête de la Champagne Pouilleuse, et où s'enclave le bassin alluvial du Perthois.

A mesure que le sol s'élève ainsi vers le S.-E., les pluies deviennent plus abondantes. Le climat, en dépit de la fréquence des vents d'ouest, devient plus continental. Malgré l'abondance des pluies, cours d'eau relativement rares, sauf dans le lias et l'infracrétacé : ailleurs, en effet, le calcaire fissuré absorbe vite les eaux, les draine jusqu'aux fond des vallées encaissées où elles ressortent, sous forme de « douix » ou de « surgeons » ; la Meuse se perd ainsi près de Neufchâteau, la Marne est pauvre jusqu'en aval de Chaumont ; eaux claires (Aube) qui tendent, suivant le plongement des couches, vers le N., et se groupent vers Vitry. Dans les vallées, cultures diverses ; mais les plateaux secs et pierreux du jurassique sont d'ordinaire peu fertiles et boisés (forêts du Bassigny), ce terrain est plus favorable à la vigne (vins du Barrois, avec Châteauvillain, Créancey, Essey-les-Ponts ; et, sur les contreforts du plateau de Langres, vins du canton de Prauthoy avec Aubigny, Montsaujeon, Rivières-les-Fosses ; en outre, des amendements ont amélioré les terres. Riches herbages et bois dans le Vallage, prairies dans la région liasique du Sud-Est, riches cultures dans le Perthois. Moutons à laine grossière. Dans le jurassique, carrières d'excellente pierre à bâtir, de « laves » pour couvrir les maisons ; nombreux fours à chaux. Les minerais de fer (coutellerie de Langres) s'exploitent surtout dans le Vallage (Saint-Dizier, Joinville). Eaux minérales (Bourbonne-les-Bains). Les canaux de la Marne à la Saône et de la Haute-Marne facilitent le commerce (ganterie, fers ouvrés, bois).

Marne (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Nantes, près de la forêt de Machecoul, sur le Tenu ; 1.174 hab.

Marne, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur l'estuaire de l'Elbe ; 8.296 hab. Fonderies de fer et fabrique de machines et de meubles.

MARNER v. a. Agric. Incorporer la marne au sol arable. — *Se marner*, v. pr. Etre marné : *L'époque où les champs doivent* SE MARNER.

MARNER (orig. inconn.) v. n. Mar. En parlant de la mer, Monter au-dessus du niveau ordinaire, par l'effet de la marée : *La Méditerranée* MARNE *très peu*.

— Arg. Travailler, peiner.

MARNERON n. m. Ouvrier employé dans une marnière.

Marnes (comte DE), nom que prit le duc d'Angoulême, fils de Charles X, après la révolution de 1830.

Marnes-la-Coquette, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kilom. de Versailles ; 353 hab., à la lisière du parc de Saint-Cloud. Hippodrome de la Marche, château de Villeneuve-l'Etang, ancienne propriété de Napoléon III.

MARNETTE (*nèt'*) n. f. Dans le Pas-de-Calais, Terre calcaire de consistance moyenne.

MARNEUR n. m. Celui qui répand de la marne sur les terres. ‖ Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de la marne, qui contient de la marne.

Marni (Jeanne MARNIÈRE, dite **Jeanne**), romancière et auteur dramatique française, née à Toulouse en 1854. Ecrivain spirituel et mordant, elle flagelle avec un remarquable esprit d'observation, dans des études souvent osées, les vices du jour et les travers mondains. Outre des articles dans la « Vie parisienne », le « Journal », etc., on lui doit des romans, des nouvelles, des saynètes ; entre autres : *la Femme de Silva* (1887) ; *Amour coupable* (1889) ; *la Princesse Sablina* (1888) ; *Comment elles se donnent* (1895) ; *Comment elles nous lâchent* (1896) ; *les Enfants qu'elles ont* (1897) ; *Fiacres* (1898) ; *Celles qu'on ignore* (1899) ; *A table* (1900). Elle a fait représenter des pièces en un acte et une intéressante comédie en trois actes : *Manoune* (1901).

MARNIÈRE n. f. Carrière d'où l'on extrait la marne : *Creuser une* MARNIÈRE.

— ENCYCL. On exploite les *marnières* à ciel ouvert ou par galeries souterraines, suivant qu'elles sont placées dans le sol à profondeur plus ou moins grande. Quand elles sont proches de sa superficie, leur présence se révèle par l'abondance de certaines plantes, telles que le *tussilage pas d'âne*, la *bugrane des champs*, les sauges orvales et verbénacées, les ronces, la lupuline, etc.

Marnière (LA **Grande**), roman par G. Ohnet (1885). — Carvajan, ancien commis grainetier, enrichi par l'usure et devenu maire de La Neuville, hait le marquis de Clairefont, qui, au temps de leur jeunesse, lui a enlevé la femme qu'il aimait et l'a lui-même fait frapper au visage par un valet. Carvajan emploie toutes ses ressources à ruiner son ennemi, qui d'ailleurs lui rend la tâche facile en consumant sa fortune dans des inventions malheureuses. Mais les projets de vengeance de Carvajan vont être contrariés par le retour de son fils, l'avocat Pascal, qui n'a hérité ni de la cruauté, ni de la haine paternelles, et qui, à première vue, s'est épris d'Antoinette de Clairefont, fille du marquis. Celui-ci est dans les mains de Carvajan, son unique créancier ; son château va être vendu ; son fils, Robert de Clairefont, est accusé d'avoir assassiné une

jeune villageoise qu'il courtisait, Rose Chassevent, qu'on a trouvée étranglée dans la Grande-Marnière. Carvajan soulève l'opinion publique contre les gens du château. Pascal rompt avec son père, rembourse les créances du marquis, défend Robert en cour d'assises et démontre son innocence. On découvre que Rose a été assassinée par un berger idiot, le Rossot. Antoinette, qui aimait déjà Pascal, n'a pas de peine à accorder sa main au bienfaiteur de sa famille. Le vieux Carvajan, vaincu, mais non corrigé, est tout de même fier du succès de son fils : c'est un Carvajan ! G. Ohnet a tiré de son roman une comédie en cinq actes, représentée à la Porte-Saint-Martin le 3 avril 1888.

Marnix (Philippe de), baron de Sainte-Aldegonde, littérateur et diplomate, né à Bruxelles en 1538, mort à Leyde en 1598. Après avoir étudié à Genève, où il vécut dans l'intimité de Calvin, il retourna dans les Pays-Bas. Le prince Guillaume d'Orange le chargea de plusieurs missions diplomatiques. A deux reprises, il fut le prisonnier des Espagnols. Il traduisit en langue vulgaire les psaumes de David, et composa le *Wilhelmuslied*, une prière restée chant national. On a de lui aussi : *Bientrorf, Ruche romaine*, ouvrage de polémique très incisif.

marno-bitumineux, euse adj. Qui contient de la marne et du bitume.

Marnoch, paroisse d'Écosse (comté de Banff), sur le fleuve côtier Doveran ; 3.230 hab.

marno-charbonneux, euse adj. Qui contient de la marne et du charbon.

marno-gypseux, euse adj. Qui contient de la marne et du gypse.

marnois n. m. Navig. fluv. Syn. de marnais.

marnon n. m. Nom donné aux tas de marne que l'on dispose à la surface d'un champ pour les incorporer au sol.

marno-sablonneux, euse adj. Qui contient de la marne et du sable.

Maro ou **Maroun** (saint), anachorète du IVe siècle, qui vivait près de la ville de Cyr, en Syrie (prov. de l'Euphrate). — Fête le 14 février.

Maro ou **Maroun** (Jean), fondateur de la secte des *maronites*. Il vivait au VIIe siècle. Monothélite selon les uns, catholique selon les autres, il fut évêque de Djébaïl et donna son nom aux *maronites*, qui, auparavant, étaient appelés *mardaïtes*.

Marobode ou **Marbod** (en lat. *Maroboduus* ou *Marboduus*), roi des Marcomans, né vers l'an 18 av. J.-C., mort en 37 de notre ère. Élevé à Rome, il retourna dans son pays, et fonda un vaste empire le long du Danube. Il s'allia avec Arminius, mais évita d'accabler les Romains après le désastre de Varus. Il finit même par se prononcer en leur faveur. Accusé de trahison, il dut fuir de son pays et se réfugier à Ravenne.

maroc n. m. Comm. Ancienne étoffe de laine.

Maroc, partie occidentale de la Berbérie ou Afrique Mineure, dont l'Algérie occupe la partie centrale et la Tunisie la partie orientale. Le mot de Maroc est une corruption de *Marrakeck*, nom d'une des capitales de la contrée. Les indigènes appellent leur pays le *Gharb*, l'Ouest ou le *Maghreb-el-Aksa*, l'Occident extrême. Mais on ne saurait parler d'un « empire du Maroc » : c'est une pure fiction, car l'autorité du sultan est bien loin de s'étendre sur toute la contrée à laquelle on applique ce terme d'ordinaire ; il faut y distinguer le *Bled-el-Makhzen*, pays soumis, et le *Bled-el-Siba*, ou pays qui refuse l'impôt ou ne le paye qu'occasionnellement et par la force. Les limites respectives du *Bled-el-Makhzen* et du *Bled-el-Siba* sont nécessairement sujettes à varier suivant les circonstances. A plus forte raison ne peut-on indiquer avec précision les limites du Maroc lui-même. D'une manière générale, il est compris entre la Méditerranée au N., l'Atlantique à l'O., le Sahara au S. et l'Algérie à l'E. De ce côté, la limite n'a été fixée par le traité de 1845 que jusqu'au point dit Teniet-es-Sassi ; au S. de ce point, on a seulement réparti entre les deux pays les ksours ou centres de population sédentaire et les tribus. On peut évaluer la superficie approximative de la région marocaine à 800.000 kilomètres, entre 27° et 36° de latitude N., et entre 2° et 12° de longitude O.

— *Orographie*. Le relief du Maroc est encore mal connu. Il faut y distinguer les chaînes côtières ou massif rifain et les chaînes de l'Atlas, séparées par une grande dépression orientée d'O. en E., où coulent d'une part le Sebou, d'autre part l'Inaouen, affluent de la Moulouïa.

Les massifs rifains, très peu connus, bordent la Méditerranée. Les chaînes de l'Atlas sont dirigées du S.-O. au N.-E. ; la principale est le Haut Atlas, épine dorsale du Maroc, qui forme une remarquable frontière climatique, séparant dans la plus grande partie de son trajet les pays du Sahara des pays de l'Atlantique. Le Haut Atlas s'élève presque à pic au-dessus de la plaine du Sous ; ses plus hauts sommets paraissent se dresser au sud du Maroc. La chaîne a, sur une grande étendue, une altitude supérieure à 3.000 m., qu'elle conserve jusqu'au delà du djebel Aïachi. Au nord du Haut Atlas s'étendent les massifs du Moyen Atlas. L'espace compris entre l'Atlas et l'Océan est occupé par la haute plaine subatlantique, pays de terrasses qui commence au S.-O. avec le plateau du Haha et du Mtouga et se prolonge au N.-E. jusqu'au Bou-Regreg. Au sud du Haut Atlas, dont le séparent les dépressions du Sous, du Haut Draa, du Zis et de leurs affluents règnent l'Anti-Atlas, moins élevé, et le petit massif du Djebel-Bani, plus bas encore. Plus au S., encore, au delà du sillon du Draa, s'étendent les formations anciennes du Sahara.

— *Climat*. Le Maroc, bien exposé par rapport aux vents humides, et de relief accentué, paraît être la plus favorisée des contrées de la Berbérie, au point de vue de l'abondance des pluies. Les neiges des sommets alimentent les fleuves et les sources. La température, égale et tiède sur le littoral, devient plus variable dans l'intérieur.

— *Hydrographie*. Le Maroc renferme des fleuves importants, bien supérieurs aux oueds de l'Algérie : la Moulouïa, qui va à la Méditerranée ; le Sebou, l'oued Bou-Regreg, l'Oum-er-Rebia ; le Tensift, et, sur le versant saharien, l'oued Sous et l'oued Draa.

— *Côtes*. La côte méditerranéenne du Maroc, bordée par les montagnes du Rif, présente peu d'abris. Les principaux sont Tanger et Ceuta, sur le détroit de Gibraltar, Tétouan et Melilla. La côte atlantique est généralement basse ; les ports de Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, sont médiocres et d'un abord difficile.

— *Flore et faune*. La flore et la faune du Maroc ressemblent à celles de l'Algérie, avec quelques éléments en plus. Un des plus originaux est l'arganier (*argana sideroxylon*), dont la présence sur la côte ouest du Maroc constitue une remarquable exception botanique.

— *Population*. Il est difficile d'évaluer, même approximativement, la population du Maroc ; les évaluations varient entre 2 et 25 millions. Le chiffre de 8 à 10 millions est le plus probable. Les Berbères y dominent de beaucoup ; on peut y distinguer trois groupes : les Rifains ou Berbères du littoral, les Berabor ou Berbères de l'Atlas, les Chleuh ou Berbères du Sous et du Sud-Ouest. Les deux tiers des habitants du Maroc parlent encore des dialectes berbères. Les nègres sont nombreux, surtout au sud de l'Atlas. Les Juifs (40.000 environ) parlent arabe ; ils habitent des quartiers spéciaux appelés *mellah*.

— *Production et commerce*. Le Maroc paraît renfermer des richesses minérales, mais la situation politique actuelle du pays en rend l'exploitation impossible. Il renferme de belles forêts (cèdres, chênes, etc.). Les principales cultures sont celles des arbres à fruit (l'olivier au nord, le dattier au sud de l'Atlas) et des céréales. La moitié occidentale du pays au nord de l'Atlas est la partie la mieux cultivée. Les récoltes sont très inégales, par suite des sécheresses. Dans la plaine de Marrakech et au sud de l'Atlas, les cultures sont irriguées. L'élevage (bœufs, chevaux, moutons, chèvres) est important.

L'industrie indigène (cuirs, tissus, armes, poteries) est en décadence. Le commerce intérieur, par suite de l'insécurité ou de l'absence des voies de communication, est loin d'avoir pris le développement dont il est susceptible. Il est demeuré aux mains des indigènes. Les Européens se bornent à faire le commerce dans les ports de la côte.

Les principaux objets d'importation sont le sucre, les cotonnades, les bougies, le thé ; les principaux objets d'exportation, les laines, les peaux de chèvre, les fèves, les œufs, les pois chiches, les amandes, les cires, etc.

— Histoire. Le Maghreb (la *Mauritanie Tingitane* des Romains) était, à l'époque la plus anciennement connue, habité par les Berbères. On sait aussi que les côtes furent peuplées de colonies phéniciennes et grecques. Les Phéniciens appelaient les habitants *Mahourim* (Occidentaux) ; dont les Grecs et les Romains ont fait *Mauri*.

Époque romaine. En 50 av. J.-C. les souverains de la Mauritanie, qui s'étendait de l'Atlantique à la Numidie, dont elle était séparée par l'Ampsaga, prirent le parti de César contre Pompée, alors que Juba, roi de Numidie, se déclarait pour Pompée. Ce fut le commencement de la pénétration des Romains en Mauritanie. En 17 av. J.-C., ils en conférèrent l'administration à Juba II, jeune Berbère élevé à Rome, puis, en 42 apr. J.-C., ils la réduisirent en province romaine, et le Maroc forma la Mauritanie Tingitane (de *Tingos*, Tanger), qui fut beaucoup moins romanisée et paisible que la Tunisie et même l'Algérie. Dans la suite, la Tingitane fut rattachée au diocèse d'Espagne, puis à la préfecture des Gaules. En 429, les Vandales, appelés d'Espagne par le comte Boniface, qui commandait en Afrique, prirent la Mauritanie et la Numidie. Le pouvoir des Vandales dura jusqu'en 534, date à laquelle ils furent chassés d'Afrique par Bélisaire, envoyé de Justinien, empereur d'Orient. Bélisaire rétablit jusqu'à Tanger la domination byzantine qui, à partir de 620, fut refoulée par les Wisigoths, venus d'Espagne. En 681, commença la conquête arabe. Okba, un Ommiade, gouverneur de l'Ifrikia (Tunisie), prit Tanger ; un de ses généraux, Moça-ben-Nacem, alla au Rif et pénétra dans le Sous, tandis que deux autres, Tarif et Tarek, passaient en Espagne, où ils battaient les Wisigoths. Accompagnés de Berbères, les Arabes parviennent jusqu'à Poitiers, où Charles-Martel leur inflige une sanglante défaite (732). L'empire ommiade d'Espagne n'en est pas moins fondé.

Les Edrisites (788-990). Cependant, au Maroc même, de nombreuses luttes existaient entre Berbères et Arabes lorsque, en 788, Edris se réfugie d'Arabie au Maghreb, où il est bien accueilli par les Berbères, qui le reconnaissent pour leur chef. A son fils Edris II (793-829) succède une période d'anarchie, pendant laquelle Fatimites d'Ifrikia et Ommiades d'Andalousie dominent tour à tour.

Les Zenata (990-1069 environ). Les Ommiades, restés seuls maîtres du Maghreb, en conférèrent, en 990, le commandement au zenek Ziri Ibn-Atia, dont les descendants gouvernèrent jusqu'en 1069 environ.

Les Almoravides (1051 à 1147), qui étaient des Berbères du désert ou sanhadja, s'appelant eux-mêmes les Almoravides ou Marabettin (pl. de *marabout*) ayant à leur tête Ibn-Yasin, s'emparèrent progressivement du Maroc. Yousef-Iba-Tachefine prit l'Espagne en 1086 et donna à son empire une grande extension.

Les Almohades (1130 env. à 1269) ou *Unitaires*, Berbères eux aussi, commandés par Mohamed Ibn-Toumert, puis par Abd-al-Moumin, devinrent les maîtres du Maghreb (1140 à 1147). Abd-al-Moumin étendit son pouvoir de Tripoli à Tanger et sur toute l'Espagne. Ce fut l'époque la plus glorieuse de l'histoire du Maroc. Ses successeurs furent : Abou-Yaqoub-Yousef, puis Abou-Yousef-al-Mansour, qui remporta sur Alphonse IX de Castille la victoire d'Alarcos (1195). Par contre, son fils et successeur, An-Nâsir, fut battu par Alphonse IX à la bataille de las Navas de Tolosa (1212), qui marqua le commencement du déclin de la puissance musulmane en Espagne. Sous les autres souverains : Ar-Rachid, As-Saïd et Al-Morteda, la puissance de cette dynastie diminua de plus en plus.

Armes du Maroc.

Les Mérinides (1269 à 1551) vinrent ensuite. Issus d'une fraction des Zenata (Arabes et Berbères mélangés, habitant dans le Zab jusqu'à Sidjilmasa), ils s'emparèrent du Maroc en 1269. Un de leurs souverains, Abou-Yousof-Yaqoub-Ibn-Ouadit, s'installa à Fez, s'empara de Tlemcen, et mit sous son pouvoir le royaume de Grenade. Son fils, Abou-Yaqoub, périt devant Tlemcen, que ses successeurs attaquèrent souvent. Abou-Hacen, qui s'en empara en 1355, releva pendant un instant la puissance des Mérinides. Nouvelles luttes entre le Maghreb occidental et le Maghreb central (1353-1394). L'histoire devient alors plus obscure. Les Zianites de Tlemcen se rendent indépendants des Mérinides, auxquels ils prennent Fez. A partir de 1400 environ, les Européens fondent leurs premiers établissements sur la côte marocaine. Les Portugais prennent Ceuta (1415). Les souverains du Maroc luttent entre eux, tandis qu'en Espagne, les chrétiens, en s'emparant de Grenade (1492), repoussent définitivement les Maures d'Europe. En 1503, Oran tombe aux mains de l'Espagne. Tlemcen ne tarde pas à suivre le même sort.

Les chérifs saadiens (1550-1659) étaient des Arabes de Taroudout. Ils prirent le Maroc en 1520, chassèrent, sous la conduite de Mouley-Mohamed-el-Mahdi, les Mérinides en 1550 et s'installèrent à Fez. En 1554, les Turcs conduits par les Mérinides s'emparent de Fez, mais ils n'y restent pas. Notons qu'un des chérifs saadiens, Mehamed, fut tué à la bataille d'Alkaçar-Quivir (1578).

Les chérifs filali (1666 à nos jours), également des Arabes, originaires du Tafilalet, s'emparèrent du Maroc, puis de Fez (1666), sous la conduite de Mouley-Rachid, fils de Mouley-Chérif, venu vers 1620 du Yambo dans l'Hedjaz. C'est de cette dynastie que font partie les souverains contemporains. Parmi ceux-ci, on peut mentionner Mouley-Ismaïl, qui entra en relations diplomatiques avec Louis XIV, à qui il fit demander la main de la princesse de Conti, puis, à une époque plus rapprochée, Mouley-Hassan, qui fut un souverain très habile, et Abd-ul-Aziz, un de ses fils.

Les Portugais ne possèdent plus rien au Maroc. Les Espagnols y ont encore huit points, dont sept sur la Méditerranée et un sur la côte de l'Atlantique.

Le Maroc, plongé dans une anarchie de plus en plus grande, ne se maintient que par les rivalités des puissances européennes qui briguent sa succession. Son héritière naturelle est la France, qui doit réaliser entre ses mains l'unité de l'Afrique du Nord, sous peine de compromettre l'œuvre qu'elle a déjà accomplie en Algérie et en Tunisie.

Drapeau du Maroc.

— INSTITUTIONS. *Gouvernement.* Le pouvoir qui, en fait, est héréditaire depuis deux cents ans environ, se trouve entre les mains du sultan. Souverain maître, il est assisté de vizirs ou secrétaires chargés des principales branches de l'administration : affaires intérieures, guerre, réclamations, etc., dont la réunion forme le *maghzen*. Le pays est divisé en amalats, caïdats et tribus. L'amel et le caïd sont des gouverneurs de provinces; viennent ensuite les mokaddem ou cheik, les oumana (pl. de amin) et les cadi réglant les litiges administratifs. Dans les villes, il y a indifféremment un bacha ou un caïd, un cadi (ministre de la justice et du culte ; le meklasseb, chef des marchés; le nadher, conservateur des biens de mosquée; les oumena, conservateurs des biens de l'Etat, c'est-à-dire du sultan. Ces agents, qui relèvent directement du sultan, ont sous leurs ordres des califes (lieutenants) ou des adouls (pl. de adel, tabellion); enfin, chaque corps de métier a un amin ou chef de corporation.

Tribus et villages sont en général administrés, en pays soumis comme en pays insoumis, par une réunion de notables ou *djemâa*, qui tranche les différends de famille et juge même, parfois, les crimes. La djemâa administre et juge d'après un ensemble de lois coutumières (*mezrag*) ou un code non écrit de la vie sociale (*inserf*). Les appels vont quelquefois devant les cadis. Les principaux *impôts* portent sur les céréales (*achour*), les animaux (*zekat*), les marchés (*n'kass*, etc.; ils constituent avec les impôts perçus, souvent de force, sur les tribus et les produits des douanes et des domaines du Sultan (*kra*) un *budget*, dont les recettes excèdent les dépenses. Il peut être évalué à 30 millions de francs environ.

Le Maroc se divise politiquement et commercialement en deux régions distinctes et presque sans rapports l'une avec l'autre : la première a Fez pour centre : c'est le Maroc du Nord ; la seconde a pour centre Merrakech : c'est le Maroc méridional. Ces deux régions sont séparées par une longue ligne de tribus indépendantes. L'autorité du sultan s'exerce principalement sur les royaumes de Fez et de Merrakech. Elle est à peu près nulle sur les tribus berbères de l'Atlas, soumises surtout à des influences religieuses, dont la principale est celle du chérif d'Ouezzan.

Types marocains.

Religion. Les Marocains sont des musulmans du rit malékite (secte d'Ali) ; ils se considèrent comme les vrais orthodoxes, et le prestige du sultan dépasse les limites de l'empire. Les chefs des confréries musulmanes sont très écoutés, et le sultan du Maroc doit compter avec eux.

Forces militaires. Elles se composent d'éléments très divers, dont l'organisation et l'effectif déclinent chaque jour. Le plus ancien est le corps de cavalerie dit *garde noire* et appelé aussi les bokharis, du nom de Sidi-Bokhari, théologien très honoré au Maroc, à qui le sultan Mouley-Ismaïl avait consacré cette troupe, lorsqu'il l'institua en 1679. Recrutés surtout parmi les nègres du Soudan, les bokharis comptèrent un moment jusqu'à 150.000 hommes et jouèrent un peu le rôle des janissaires à Constantinople. Ils constituent encore l'escorte des sultans, mais ne représentent guère que 2.000 à 3.000 cavaliers. On peut aussi compter comme cavalerie, les corps de *mkhazny* ou *dcheich*, organisés dans chaque district, par petites troupes de 50 à 100 hommes, pour assurer le maintien de l'ordre. L'effectif en est de 8.000 ou 10.000 hommes.

L'infanterie est formée par les *askar* ou *askari* : du mot turc *el askar* (le soldat, d'où les Français ont fait *laskar*). C'est le sultan Abd-ur-Rhaman, qui, lors de sa guerre avec la France (1844), l'organisa sur le modèle des zouaves. De nouveaux bataillons furent, depuis, ajoutés aux premiers ; le total forme 10.000 hommes environ.

L'artillerie est représentée par les *topchis* (canonniers, du mot *top*, canon), qui n'ont ni organisation, ni uniforme, et dont la seule charge est de tirer les petits canons employés sur les côtes pour saluer les bâtiments étrangers, ou célébrer certaines fêtes. En outre, quelques centaines d'hommes d'infanterie sont chargés de servir les canons de campagne qui accompagnent le sultan dans ses voyages. Enfin, il faut mentionner quelques centaines de *baheri*, ou marins, susceptibles d'être employés à terre comme soldats d'infanterie en temps de guerre. Leur emploi est héréditaire, comme celui des *topchis*; pendant la paix, ils sont répartis entre les ports de la côte.

A tous ces éléments viendrait s'ajouter, en temps de guerre, la *hearkah* ou levée en masse, qui pourrait fournir deux ou trois cent mille hommes.

— BIBLIOGR. : sir A. Le Playfair et A. Brown, *Bibliography of Morocco, from the earliest times to the end of 1891* (Londres, 1892); E. Renou, *Description géographique de l'empire du Maroc* (Paris, 1846); Erckmann, *le Maroc moderne* (Paris, 1885); Budgett-Meakin, *the Land of the Moors* (Londres, 1900); René de Flette, *Carte du Maroc*.

MAROC, MERRAKECH ou **MARRAKECH,** ville du Maroc, capitale du Maroc méridional, sur la rive gauche du Tensift, au pied du Haut Atlas; 50.000 hab. L'oasis a 45 kilomètres de longueur et de 5 à 8 de largeur. Son port est Mogador. La ville, fondée en 1062 par l'Almoravide Youssouf-ben-Tachefin pour tenir en respect les montagnards de l'Atlas, possède des tanneries et fabrique les célèbres cuirs maroquins. Elle possède deux *kaisserva* ou bazars, un *souk-el-attouin* (marché des épiciers), etc.

MAROCAIN, AINE (*kin, kèn'*), personne née au Maroc ou dans la ville de Maroc, ou qui habite le pays ou la ville. — *Les* MAROCAINS.

— Adjectiv. : Qui se rapporte à Maroc, au Maroc ou à leurs habitants : *L'administration* MAROCAINE.

MAROCHETTI (Charles, baron), sculpteur, né à Turin en 1805, mort à Londres en 1867. Il fit un long séjour en Italie, et débuta au Salon de 1829. La statue équestre d'*Emmanuel-Philibert* (1833), aujourd'hui à Turin, fonda sa réputation. Le roi de Sardaigne le créa baron. On doit encore à Marochetti : *Sainte Madeleine en extase*, groupe principal du maître-autel de l'église de la Madeleine à Paris ; une statue de *La Tour d'Auvergne*, pour la ville de Carhaix, de *Wellington*, *du duc d'Orléans*, aujourd'hui dans le jardin de l'Orangerie, à Versailles. Après 1848, l'artiste, très attaché à la famille d'Orléans, se retira en Angleterre. Là, il exécuta une statue colossale en bronze de *Richard Cœur de Lion*, élevée par souscription nationale ; une statue équestre de la reine *Victoria*, à Glasgow ; l'*Obélisque* en granit consacré à la mémoire des soldats anglais morts en Crimée (1856); la statue colossale de *Washington*; etc.

MARŒUIL, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. d'Arras; 1.588 hab. Brasserie; sucreries; tissage de velours. Pèlerinage à la fontaine Sainte-Bertille. Vestiges d'une abbaye du IXe siècle et d'un château qui appartint aux évêques d'Arras.

MAROILLES, comm. du Nord, arrond. et à 13 kilom. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure : 1.988 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de fromages dits « de Marolles ». Corroiries et tanneries. Commerce de bestiaux. Restes d'une abbaye bénédictine fondée en 652.

MAROÏM, bourg des Etats-Unis du Brésil (prov. de Sergipe); 5.000 hab. Aux environs, culture en grand de la canne à sucre et du coton, que des embarcations à faible tirant d'eau conduisent au port d'Aracaju.

MAROLLES (*rol'*) n. m. Variété de petit fromage, de forme rectangulaire, de pâte grasse, d'un goût et d'une odeur forts, fabriqué à Maroilles (Nord).

MAROLLES (Michel DE), littérateur français, né en 1600, mort à Paris en 1681. Il était fils d'un capitaine de Suisses de la garde royale. Abbé de Baugerais, en Touraine, dès l'âge de neuf ans, Michel fut, en 1626, nommé abbé de Villeloin, et ordonné prêtre en 1630. Parmi ses nombreuses productions généralement médiocres, nous signalerons ses *Mémoires* (1656-1657), réédités en 1755 par Goujet, et suivis du *Dénombrement de ceux quy m'ont donné de leurs livres; Paris* ou la *Description succincte et néantmoins assez ample de ceste grande ville...* (1677); *le Livre des peintres et des graveurs*, réédité en 1872 avec des notes par G. Duplessis ; des traductions d'auteurs latins, dont les plus célèbres sont celles de Martial (1655) et de Virgile (1673) ; des *Catalogues*, des *Quatrains*, etc. — Son neveu CLAUDE **de Marolles,** né en 1712, mort en 1792, prédicateur assez estimé de la Société de Jésus, a laissé quelques *Panégyriques* et des *Sermons*, imprimés en 1786.

MAROLLES-LES-BRAULTS, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 34 kilom. de Mamers, au-dessus du ruisseau de Malherbe, affluent de l'Orne Saosnoise ; 2.069 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique de chandelles. Moulins. Eglise en partie romane. — Le canton a 18 comm. et 10.232 hab.

MAROMME, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Rouen, sur le ruisseau du Cailly; 3.576 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton, impressions sur étoffe, huilerie, pressoirs. Patrie du maréchal Pélissier. — Le canton a 13 comm. et 27.358 hab.

MARON. Myth. gr. Héros du cycle de Dionysos, éponyme de la ville de Maronée, en Thrace. La légende fait de lui tantôt un fils de Dionysos, tantôt un maître et un compagnon de ce dieu. On l'adorait surtout dans la ville de Maronée, en Thrace. — Fils d'Evanthès, grand prêtre d'Apollon à Maronée. Il fit présent d'un excellent vin à Ulysse, qui l'avait sauvé du pillage. C'est avec ce vin qu'Ulysse enivra Polyphème.

MARONAGE (*naj'* — pour *mairenage*; de *mairain*) n. m. Droit de couper des bois pour la construction des vaisseaux.

MARONCELLI (Pietro), patriote italien, né à Forli (Romagne) en 1795, mort à New-York en 1846. Elève du Conservatoire de Naples, il se rendit à Bologne en 1818, s'y lia avec Silvio Pellico et s'y fit affilier à la secte des carbonari. Accusé d'avoir composé un hymne révolutionnaire, il fut enfermé un instant par le gouvernement pontifical. A Milan, où il se rendit ensuite, il fut arrêté en octobre 1820 par le gouvernement autrichien, transféré avec Silvio Pellico à Venise, et condamné à vingt ans de *carcere duro*. Il subit quinze ans de cette peine au Spielberg. Rendu à la liberté le 1er août 1830, il chercha un asile à Forli, puis en France ; enfin, il passa en Amérique avec sa jeune femme (1833), mais y devint aveugle et y mourut fou. Outre des poésies et des compositions musicales, on a de lui : *Addizioni alle* Mie Prigioni *di Silvio Pellico* (1834).

MARONÉE, ancienne ville de la Thrace, célèbre par les vins qu'on récoltait dans ses environs.

MARONÉEN. Myth. gr. Surnom de Dionysos, qui était l'objet d'un culte particulier dans la ville de Maronée.

MARONER ou **MARONIER** (*ni-é*) n. m. Mar. anc. Marin, homme de mer.

MARONG, ville d'Australie (Etat de Victoria), sur le Bullok-Creek, sous-tributaire du Murray ; 9.500 hab. Quartz aurifères, céréales.

MARONI (le *Marowijne* des Hollandais), fleuve de la région des Guyanes. Né sur le versant nord des monts Tumuc-Humac, où le réseau de ses hautes branches occupe près de 300 kilomètres en largeur, entre les sources du Corentyne et celles de l'Oyapok, il est formé par la réunion du Tapanahoni et de l'Aoua, ce dernier servant de frontière entre la Guyane française et la Guyane hollandaise. Coupé de chutes nombreuses dans son cours supérieur et moyen, il devient navigable à 80 kilom. de la mer. Large de 1.000 à 1.500 mètres, il passe devant Saint-Jean et Saint-Laurent, puis se jette dans l'Atlantique, ayant laissé sur sa droite, à environ 20 kilom. en amont, la colonie pénitentiaire agricole de *Saint-Laurent-du-Maroni*.

MARONIER (*ni-é*) n. m. Au monastère du mont Saint-Bernard, Frère lai qui sert de guide.

MARONITE (du n. du patriarche *Maroun*) n. Relig. Membre d'un groupe de chrétiens du rit syrien, habitant le Liban, et dont plusieurs rameaux s'étendent à Damas, à Beyrouth et jusqu'à Alep.

— Adjectiv. : *Culte* MARONITE.

— Ethnol. Ces chrétiens considérés comme nation. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* MARONITES *sont foncièrement religieux.*

— n. m. Dialecte arabe, parlé par les maronites.

— ENCYCL. Les *maronites* eurent pour fondateur, au VIIe siècle, Jean Maroun ou Maron, qui leur laissa son nom. D'après Eutychius, patriarche d'Alexandrie, et Guillaume de Tyr, Maroun était monophysite et les maronites professèrent eux-mêmes cette hérésie jusqu'en 1182, où ils firent abjuration entre les mains d'Aimeric III, patriarche latin d'Antioche. D'après une autre version, généralement adoptée par les maronites, le fondateur de la nation et la nation elle-même ont toujours été catholiques, et l'abjuration de 1182 ne fut le fait que d'une faible minorité, qui s'était laissé séduire par les monothélites de Syrie. Le nombre actuel des maronites, est de 350.000 environ. Ils sont répartis en neuf diocèses (Ehsen, Tripoli, Djebeil, Beyreuth, Tyr, Baalbeck, Damas, Alep et Chypre), dont les titulaires portent le titre d'archevêque. Le clergé inférieur peut vivre dans le mariage, à la condition que le mariage ait lieu avant l'ordination sacerdotale : les maronites suivent, sur ce point, la tradition des Eglises orientales séparées qui les entourent, le pape leur ayant permis, par exception, de l'observer. Le chef religieux de la nation a le titre de patriarche d'Antioche et réside au couvent de Kannobin : il est élu par ses suffragants sous le contrôle du pape. Les maronites parlent arabe : ils sont tributaires des Turcs et jouissent d'une indépendance relative. Depuis le XVIIe siècle jusqu'au XIXe, ils vécurent en paix avec les Druses, sous l'autorité supérieure d'un chef commun. Cette organisation fut abolie, après les massacres de 1860, qui amenèrent l'intervention de la France en Syrie. Depuis cette époque, les maronites sont gouvernés par leurs émirs sous la surveillance d'un pacha, qui doit être sujet turc et chrétien. Leurs mœurs ont gardé un caractère patriarcal : ils sont agriculteurs et s'adonnent à l'élevage des vaches et des chevaux. Les prêtres travaillent aux champs, comme les laïques. Les moines, très nombreux, cultivent les domaines des monastères : ils suivent la règle de saint Basile. Depuis les croisades, la France n'a jamais cessé de les considérer comme ses clients.

Maronites.

MARONNANT (*ro-nan*), **ANTE** adj. Pop. Qui fait maronner, maugréer : *Une pluie* MARONNANTE.

MARONNEL (*ro-nèl'* — rad. *maronner*) n. m. Pirate, corsaire. (Vieux.)

MARONNER (*ro-né* — orig. inconn.) v. n. Faire le métier de pirate, de corsaire. (Vieux.)

MARONNER (*ro-né*) v. n. Pop. Murmurer, gronder.

— v. a. Dire en maronnant : MARONNER *des injures.*

MAROQUIN (*kin* — de *Maroc*, premier lieu de fabrication) n. m. Techn. Cuir de bouc ou de chèvre, tanné et mis en couleur du côté de la fleur avec de la noix de galle ou du sumac. ‖ Peau de mouton façonnée à la manière du maroquin. ‖ *Papier maroquin*, Papier de couleur qui imite le maroquin.

— Econ. rur. Cépage noir de l'Angoumois et de l'Aunis.

— ENCYCL. Techn. Les premières notions qui parvinrent en France sur la fabrication du *maroquin* du Levant sont dues à Granger, chirurgien de la marine royale.

Cette industrie, répandue depuis en France, s'est beaucoup accrue et est restée concentrée à Paris et dans ses environs, ainsi qu'à Marseille. Les peaux de chèvre les plus estimées sont celles qui viennent des anciennes provinces de l'Auvergne, du Poitou et du Dauphiné. On en tire aussi une grande quantité de la Suisse, de la Savoie et de l'Espagne. Celles de ce dernier pays sont recherchées pour leur force et leur solidité, tandis que celles de France sont plus estimées pour leur finesse.

Les peaux de chèvre sont d'abord plongées dans de l'eau croupie, où on les laisse séjourner pendant un temps qui n'excède pas cinq jours, sous peine de les voir se putréfier. Elles sont alors rincées à l'eau fraîche, et on leur

fait subir un premier écharnage grossier. Ensuite, les peaux sont égouttées et plongées successivement dans une dissolution de chaux de plus en plus concentrée, dans le but d'ouvrir les pores de la peau et faciliter l'enlèvement des poils, qui s'obtient au moyen de l'opération dite « débourrage ». On les met ensuite dégorger, puis on les écharne; après quoi, on les foule au moyen d'une pierre dure en forme de couteau, appelée *querce*, que l'on promène du côté de la fleur. Cette opération adoucit la fleur et efface les plis qui auraient pu se former accidentellement.

Certains fabricants ont imaginé d'effectuer le débourrage au moyen de lessives alcalines, dont il est plus facile de se débarrasser. On termine ces préparations préliminaires par l'opération appelée *confit*. Elle consiste à plonger les peaux dans un bain de son et de sel marin, dont l'action développe une sorte de fermentation acide, qui resserre le tissu de la peau et rend la teinture plus solide. On coud généralement chaque peau en la doublant chair contre chair et la fleur en dehors, afin que la couleur ne puisse pas s'appliquer du côté de la chair. (V. MERCERINAGE.) Les peaux sont alors agitées dans un tonneau rempli d'un bain colorant rouge. Cette opération est renouvelée deux fois, et la matière colorante adhère fortement, par suite d'un mordant, qui est de l'oxyde d'étain ou de l'alun en dissolution, dans lequel on a eu soin de plonger les peaux. Ensuite, on les rince et l'on procède au tannage.

Les peaux, après le tannage, sont rincées et décousues, puis on extrait l'excédent du liquide en leur donnant une façon sur les chevalets, avec l'étire, couteau rond en cuivre, que l'on promène, en appuyant fortement, sur les deux faces. On les met enfin au séchoir, après les avoir colorées.

MAROQUIN (*kin* — orig. inconn.) n. m. Mar. Gui servant à plusieurs palans de charge.

A, maroquin pour palans.

MAROQUINAGE (*ki-naj'*) n. m. Action de maroquiner; son résultat : *Le* MAROQUINAGE *des peaux. Un* MAROQUINAGE *bien fait.*

MAROQUINER (*ki*) v. a. Apprêter à la façon du maroquin : MAROQUINER *du veau.* ‖ *Maroquiner du papier,* Le préparer de façon qu'il imite le maroquin.

MAROQUINERIE (*ki-ne-rî*) n. f. Art de faire le maroquin. ‖ Commerce du maroquin. ‖ Lieu où se prépare le maroquin. ‖ Ouvrage en maroquin.

MAROQUINIER (*ki-ni-é*) n. m. Ouvrier qui prépare, qui façonne le maroquin ou le papier maroquin.

MAROS, rivière de la Transylvanie. Elle descend des Karpathes du comitat de Csik, passe à Maros-Vasarhély, Nagy-Enyed, Karoly-Fehervar aux riches vignobles, entre en Hongrie, y baigne Arad, Pecska, Mako, et tombe dans la Tisza, rive gauche, presque en face Szegedin. Cours 629 kilom. Principaux affluents, l'*Aranyos* et le *Kükülló*.

MAROSIE ou **MAROSIA**. Biogr. V. MAROZIA.

MAROSTICA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur un affluent droit de la Brenta; 4.546 hab. Ch.-l. de circondario. Victoire de Bonaparte sur Alvinzi, en 1796.

MAROS-TORDA, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie), en Transylvanie, au versant occidental des Karpathes, sur le cours du *Maros*; 4.324 kilom. carr.; 200.000 hab. environ, dont près des trois cinquièmes Magyars, et plus d'un tiers Roumains. Ch.-l. *Maros-Vasarhély*.

MAROS-UJVAR, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat d'Unterweissemburg]), sur le *Maros*; 3.418 h. Fabrique de papier. Mine de sel.

MAROS-VASARHÉLY, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), ch.-l. du comitat de Maros-Torda, sur le *Maros*, affluent de la Tisza ; 14.212 hab. La ville, de construction régulière, est dominée par une citadelle et renferme, outre une belle église gothique, un musée avec bibliothèque de 80.000 volumes. Manufacture de tabacs ; commerce de vins, céréales, bois de construction. Siège de la *Table royale* (cour d'appel) de Transylvanie.

MAROT (Jean), poète français, de son vrai nom DESMARETZ (dont *Marot* est un diminutif), né à Caen vers le milieu du XV^e^ siècle, mort en 1524. On le trouve à partir de 1471 à Cahors; il devint en 1506 secrétaire d'Anne de Bretagne et, après la mort de celle-ci, valet de chambre de François I^er^ (1514). Poète attitré de la petite cour d'Anne de Bretagne, il versifia d'abord une apologie des femmes (*la Vray disante advocate des dames*) (1506) et un poème didactique sur leurs devoirs de société (*le Doctrinal des princesses et nobles dames*). Le *Voyage de Gênes* (1507) et le *Voyage de Venise* (1509) sont de véritables chroniques, en vers mêlés de prose, où il raconte les deux expéditions de Louis XII en Italie, dans un style ferme et vigoureux. Jean Marot est encore un écrivain du moyen âge : il abuse de l'allégorie, des recherches de versification. Cependant, il a déjà quelques-unes des qualités de son fils, et certains passages de ses œuvres font pressentir la Renaissance. Seul, le premier des ouvrages cités plus haut fut publié de son vivant ; les autres le furent par son fils Clément.

MAROT (Clément), poète français, fils du précédent, né à Cahors vers 1495, mort à Turin en 1544. Il alla à Paris avec son père en 1507 et commença des études de droit, qu'il abandonna pour entrer comme page chez de Villeroy, puis (1518) comme valet de chambre chez Marguerite d'Alençon, sœur de François I^er^; il remplit enfin chez le roi cette même charge, que la mort de son père avait laissée vacante. En 1524, il suivit l'expédition qui aboutit à la défaite de Pavie; fait prisonnier, il fut relâché peu après. En 1526, 1527 et 1532, il fut en butte à des accusations d'hérésie; arrêté, il ne dut sa délivrance qu'à l'intervention de puissants protecteurs (de Marguerite de Navarre, en 1532) ; en 1534, il fut impliqué dans l'affaire des « placards »; cité à comparaître, il s'enfuit à Bordeaux, puis en Béarn, à la cour de Marguerite, et enfin à Ferrare, où il fut accueilli par Renée de France, sœur de Louis XII, qui avait embrassé le protestantisme. Après un séjour à Venise, il obtint la permission de rentrer en France et reparut à la cour. Un prêtre de Beauvais, Sagon, écrivit contre lui un violent pamphlet, qui déchaîna pendant un an une véritable guerre de libelles. Vers 1540, peut-être à la prière de Marguerite de Navarre, il se mit à traduire les psaumes en vers; mais sa traduction, accueillie avec enthousiasme par la cour et les protestants, fut censurée par la Sorbonne; il prit peur et s'enfuit à Genève, d'où il fut expulsé; enfin, il se retira à Turin, où il mourut peu après. — La première œuvre de Marot est : *le Temple de Cupido* (1515), poème allégorique dans le goût du moyen âge, où l'on retrouve les personnages du *Roman de la Rose*. C'est aussi à la jeunesse de Marot que paraît appartenir le *Dialogue de deux amoureux*, d'un style alerte et vif, qui fut peut-être écrit pour le théâtre. Sa détention de 1532 lui inspira *l'Enfer*, sombre peinture du Châtelet, où se trouvent les vers les plus énergiques qu'il ait écrits. Ses meilleures œuvres sont des pièces fugitives, qui sont comme la chronique de sa propre vie : certaines *Epîtres* et quelques *Rondeaux* sont de petites merveilles de grâce, d'esprit, parfois de sensibilité. Ces qualités se retrouvent dans quelques *Epigrammes, Ballades* et *Etrennes*. Ses pièces officielles : *Chants royaux, Chants nuptiaux, Cantiques, Epitaphes*, etc., sont au contraire alambiquées et pédantesques. Presque chaque fois que Marot essaye de s'élever à la grande poésie, il échoue. Il y réussit moins encore dans les *Psaumes*, dont les rythmes monotones ou mal appropriés au sujet, le style prosaïque ou traînant, ne rendent nullement les beautés de l'original. Marot traduisit plusieurs ouvrages de l'antiquité, du reste assez mal choisis (une églogue de Virgile, les deux premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide, deux dialogues de Lucien, etc.), et il fut l'un des premiers à importer en France le sonnet et l'élégie italienne. Il écrivit enfin, dans ses dernières années, des espèces de méditations religieuses, d'où l'inspiration poétique est absente, mais qui sont de curieux témoignages de son zèle pour le protestantisme (*Sermon du bon Pasteur et du mauvais ; le Riche en povreté; le Balladin*). Marot, loin d'être le premier poète des temps modernes, est plutôt en poésie le dernier représentant du moyen âge. Par sa versification et sa langue, il se distingue à peine des rimeurs de l'époque précédente, et tous les genres qu'il traite (sauf peut-être l'élégie) étaient déjà connus avant lui. S'il s'est montré supérieur dans quelques-uns de ces genres, c'est grâce à un talent vif et prime-sautier, auquel il a su — trop rarement — s'abandonner, grâce surtout à l'influence d'une cour jeune, brillante, hostile au pédantisme du siècle précédent. Mais il restait après lui à élever la poésie au niveau des grands sujets : c'est ce que tentera la Pléiade. — Marot donna lui-même quatre éditions de ses œuvres (1529, 1532, 1538, 1544) ; une édition, au XVIII^e^ siècle, mérite d'être signalée, celle de Lenglet-Dufresnoy (1731) ; parmi les modernes, les meilleures sont celles de Ch. d'Héricault (1867), Pierre Jannet (1868-1872) et J. Guiffrey 1875-1881, celle-ci inachevée).

Clément Marot.

MAROT (Jean), architecte et graveur français, né à Paris vers 1619, mort dans la même ville en 1679. Bien que protestant, il reçut le titre d'architecte du roi. Il exécuta notamment la façade de l'église des Feuillantines à Paris, le château de Lavardin dans le Maine, etc. Il a reproduit avec son fils un grand nombre de monuments anciens et modernes. Ses œuvres se recommandent par une grande fidélité, par un aspect harmonieux et doux. Nous citerons de lui : *l'Architecture française* ou *Recueil des plans des églises, palais, hôtels et maisons particulières de Paris* (1727-1751); etc. — Son fils DANIEL, né à Paris vers 1653 ou 1655, mort à La Haye après 1718, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, suivit en Angleterre Guillaume d'Orange, et retourna en 1702 en Hollande, où il construisit la grande salle d'audience du palais de La Haye. Nous citerons, parmi ses travaux de gravure : *Conquêtes et victoires faites et remportées par les hauts alliés sur la France et l'Espagne* (1702); *Recueil d'architecture* (1712).

MAROT (Adolphe-Gaston), auteur dramatique français, né à Rochefort (Charente-Inférieure) en 1837. Attaché au commissariat de la marine, puis clerc d'avoué, il débuta en 1863 par des vaudevilles. Il a écrit seul ou en collaboration un très grand nombre de pièces mouvementées, sans grand souci du style, vaudevilles, revues, féeries, drames, etc. Nous nous bornerons à citer : *le Carnaval des pompiers* (1866); *Casque de fer* (1880); *la Petite Mère* (1881); *Pierre Vaux, l'instituteur* (1882) ; *Kléber* (1883); *les Français au Tonkin* (1885); *la Casquette du père Bugeaud* (1886); *Desaix* (1889); *la Petite Mionne* (1890); *la Mère la Victoire* (1893); *le Train n° 6* (1895); *les Aventures de Thomas Plumepatte* (1895); *le Voyage de mistress Robinson* (1897); *la Goualeuse* (1898); *la Fille du gardien de la paix* (1900); etc. Il a été, en 1875, directeur du théâtre Cluny.

MAROTIQUE (*tik'*) adj. Qui imite le style de Clément Marot, surtout par l'emploi de certains mots vieillis, tombés en désuétude : *Le style* MAROTIQUE *est une bigarrure de termes bas et nobles, surannés et modernes*. (Marmontel.)

— ENCYCL. On se servit des tournures de Marot jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle et même au commencement du XIX^e^, surtout dans l'épigramme. La suppression de l'article et du pronom, l'emploi de mots tombés en désuétude et d'inversions qui ne seraient plus permises sont des tours familiers au style *marotique*. Voltaire ne l'a pas dédaigné à l'occasion; mais c'est J.-B. Rousseau qui, dans l'épigramme, en a fait l'emploi le plus fréquent.

MAROTISER v. n. Fam. Ecrire en style marotique.

MAROTISME (*tissm'*) n. m. Imitation du style de Marot.

MAROTISTE (*tist'*) adj. et n. Personne qui imite le style marotique.

MAROTO (don Raphael), chef de partisans espagnol, né à Conca (Murcie) en 1785, mort au Chili en 1847. Entré dans l'armée, il devint colonel en 1815, puis voyagea à l'étranger. Lorsque éclata, en 1833, la guerre civile, il embrassa la cause de don Carlos, reçut après la mort de Carreguy (1835) le commandement de l'armée carliste de Biscaye et battit peu après Espartero, à Arrigoria. Tombé en disgrâce, il passa en France. En 1838, don Carlos le rappela, le nomma chef de l'état-major général, puis commandant en chef des troupes; mais, ayant voulu réorganiser l'armée, Maroto souleva contre lui d'ardentes inimitiés, et, voyant que le prétendant l'abandonnait, il négocia et signa avec les christinos le traité de Bergara (1839). La reine Christine lui donna une pension et, après avoir habité Madrid, il alla au Chili, où il mourut.

MAROTTE n. pr. de femme, forme hypocoristique de *Marie*. n. f. En Normandie, Fillette. (Vieux.)

— Sorte de sceptre, surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon de diverses couleurs et garnie de grelots, qu'on donne pour attribut à la Folie.

Marotte.

— Fig. Folie monomanie : *Chacun de nous a sa* MAROTTE.

— Agric. Bâton qui sert à écheniller les arbres ou à faire tomber les pommes à cidre.

— Techn. Sorte de chevalet, surmonté d'un étau en bois (*pince* ou *serre*) au moyen duquel le tonnelier maintient la planche qu'il veut planer ou tailler. Syn. CHEVALET, SELLE OU CHAISE À TAILLER.)

Marotte de tonnelier.

— Sorte de tête de femme, en bois ou en carton, dont se servent les modistes pour essayer leurs bonnets ou chapeaux, et les coiffeurs pour faire les perruques.

Marotte.

MAROUCHIN n. m. Pastel de mauvaise qualité, que l'on fabrique en employant les feuilles tardives de la guède.

MAROUÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc; 2.095 hab. Source ferrugineuse.

MAROUETTE (*rou-et'*) n. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de râle, oiseau qui est de passage en France du printemps à l'automne. (La marouette, appelée aussi *poule d'eau marouette*, est le type du genre porzana, voisin des râles.) V. RÂLE, et PORZANA.

— Bot. V. MAROUTE.

MAROUFLAGE (*flaj*) n. m. Action de maroufler.

MAROUFLE (rad. *marand*) n. m. Fam. Fripon, coquin ; homme grossier.

MAROUFLE (orig. inconn.) n. f. Sorte de colle très tenace, faite avec le résidu de couleurs broyées à l'huile, que les pinceaux laissent dans le godet.

MAROUFLER (rad. *maroufle* n. f.) v. a. Techn. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, sur un panneau de bois, sur un mur, avec la maroufle. ‖ Couvrir des toiles clouées sur un châssis avec de la colle, pour en augmenter la tension. ‖ *Maroufler un panneau*, Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse, etc., pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUGAMÉ, ville de l'empire du Japon (île de Sikok [prov. de Sanouki]), sur la côte du Séto-Outsi ou mer Intérieure; 18.000 hab.

MAROUN ou **MARON** (Jean), fondateur de la nation des *Maronites*. Il vivait au VII^e^ siècle. Monothélite selon les uns, catholique selon les autres, il fut évêque de Djébaïl et donna son nom aux *Maronites*, qui, auparavant, étaient appelés *Mardaïtes*.

MAROUNGOU, pays de l'Etat indépendant du Congo (distr. des Stanley-Falls), au S. de la Loukouga, entre la rive sud-ouest du Tanganiyka et le Louapoula, qui le sépare de l'Ouroua. Pays montagneux, de climat tempéré, forestier dans les parties basses, en steppes sur les hauteurs. Longtemps ravagé par les traitants arabes de Zanzibar, le Maroungou est aujourd'hui occupé par les Belges. Centres principaux : *Albertville*, ch.-l. de zone, Mpala, Baudouinville, Lousaka, etc.

MAROUTE n. f. Nom vulgaire de la camomille puante ou camomille des chiens (*anthemis cotula*). ‖ On dit aussi MAROUETTE.

— ENCYCL. La *maroute* est une plante annuelle, atteignant rarement 0^m^,50 de haut, glabre, très rameuse, à feuilles alternes, profondément découpées ; les fleurs sont disposées en capitules terminaux, jaunes au centre, blancs à la circonférence. Cette plante est commune dans presque toute l'Europe ; elle croît dans les moissons, les champs en friche, au bord des chemins, le long des ruisseaux et des marais. Elle répand, surtout quand on la froisse, une odeur très forte, presque infecte.

MAROUTHA ou **MARUTHAS** (saint), évêque de Miafarékin (Syrie), à la fin du IV^e^ siècle et au commencement du V^e^. Après avoir siégé au concile d'Antioche (391), il assista, en 394, à celui de Constantinople, où il se rangea parmi les défenseurs de saint Jean Chrysostome. Jeté en prison par les ennemis de ce patriarche, Marouthа fut rendu à la liberté par l'empereur Arcadius, qui le chargea d'aller auprès du roi des Perses, plaider la cause des chrétiens persécutés. Il réussit dans ses négociations. En 413, il retourna dans ce pays comme ambassadeur de Théodose II. L'année suivante, il présida le concile de Ctésiphon, où il fit triompher la foi de Nicée. On a de lui, en syriaque, *Actes des saints martyrs de l'Orient et de l'Occident*, ouvrage traduit en latin et publié à Rome en 1748. — Fête, dans le rit syriaque, le 16 février.

MAROUTS (*rou*) n. m. pl. Dieux de l'Inde ancienne, auxiliaires d'Indra, et accidentellement de Vichnou, dans les combats de ces dieux contre Ahi, Vritra et les autres démons. (Suivant l'opinion la plus répandue, les marouts sont des dieux de l'orage, personnifications des vents et peut-être du feu céleste.) — Un MAROUT.

MAROUTSÉ, MAROUTZÉ, MAROTSÉ ou **BAROTSÉ**, royaume de l'Afrique australe, dans la région du haut Zambèze, fondé sur les débris de l'ancien empire Makololo et auquel se joignit plus tard le royaume Mamboundâ. (On l'appelle aussi MAROUTSÉ-MAMBOUNDA. MAROTSÉ-MAMBOUNDA ou BAROZÉ-MAMBOUNDA.) Le nom de Maroutsé (au plur. Barotsé, que l'on écrit aussi *Barozés*) est le nom de la race conquérante. V. BAROZES.

MAROUVANÉ n. m. Instrument de musique de Madagascar, qui consiste en un tube de bambou, garni de cordes prises à même les fibres du roseau et se tendant au moyen de sillets mobiles. (Les cordes sont au nombre de sept, quand le marouvané n'en a que d'un côté; on en compte jusqu'à treize, quand il y en a tout autour.)

Marouvané.

MAROVOAY, ville de la partie occidentale de Madagascar, sur le Betsiboka, au point où s'arrête la navigation pendant la saison sèche; 5.000 hab. Centre commercial.

MAROZIA, MARINCCIA ou **MAROSIE**, princesse toscane, qui vivait à Rome au X^e siècle. Fille de la fameuse Théodora, elle tint, comme elle, le saint-siège sous sa domination. Les papes Sergius III (904), Anastase III (911), Landon (914), furent élus grâce à son influence. En 928, elle fit déposer Jean X, et le mit à mort. Trois ans après, elle donna la tiare à un de ses fils, qui prit le nom de Jean XI. Marozia eut successivement pour époux : Albéric, marquis de Spolète, qui périt assassiné; Gui, marquis de Toscane, et Hugues, roi de Provence. Vers 934 ou 935, s'étant brouillée avec ce dernier, elle se ligua avec Albéric, son fils aîné, qu'elle avait eu du marquis de Spolète, pour l'obliger à fuir de Rome. Mais Albéric, devenu maître de la ville, jeta sa mère en prison. On ignore le lieu et la date de sa mort. Tout en appréciant avec sévérité le rôle qu'elle a joué, il convient de se souvenir que l'histoire de ces temps troublés ne nous est connue que par la chronique assez partiale de Luitprand.

MARPAUT (*pô*) n. m. Arg. Mendiant escroc, qui ne voulait pas se soumettre à l'autorité du grand coësre. (Vx.)

MARPENT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 26 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée, à 3 kilom. de la frontière belge; 1.611 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de pierres et de marbre. Plâtreries, forges, ateliers de construction de matériel de chemins de fer.

MARPESIE. Myth. gr. Reine des Amazones. Elle vainquit les habitants du Caucase, et donna son nom à ces montagnes.

MARPESSA, fille d'Evenus, roi d'Etolie. Selon un mythe, qui doit symboliser la fondation de la ville de Marpessa par des colons venus des bords de la rivière Evenus, elle aurait été enlevée par le héros de cette ville, Idas. Le roi Evenus aurait été changé en fleuve, après avoir vainement tenté de reprendre sa fille.

MARPHISE, une des belles guerrières du *Roland furieux*. Ses aventures et ses prouesses remplissent les chants XVIII, XIX et XX du poème.

MARPHYSE ou **MARPHYSA** n. f. Zool. Genre d'annélides néréides, de la famille des eunicidés. (L'espèce type est la *marphysa sanguinea*, des côtes d'Europe.)

MARPISSA n. f. Zool. Genre d'arachnides aranéides, famille des attidés, comprenant quelques espèces des régions tempérées du globe. (Les *marpissa* sont de petites araignées sauteuses, à pattes courtes et robustes. La *marpissa muscosa* est commune en France.)

MARPRIME n. m. Poinçon d'ouvrier voilier.

Marprime.

MARPURG (Frédéric-Guillaume), compositeur et musicographe allemand, né à Seehausen en 1718, mort à Berlin en 1795. Il vécut plusieurs années à Hambourg, après avoir fait un voyage à Paris, où il connut Rameau, puis alla se fixer à Berlin, où il fut nommé directeur de la Loterie et conseiller du roi. Nous citerons de lui : *l'Art de jouer du clavecin* (1750-1751) ; *Manuel de la basse continue et de la composition* (1755-1758) ; *Traité de la fugue* (1753-1754) ; *Introduction à la musique en général et à l'art du chant en particulier* (1763) ; *Essai sur le tempérament musical* (1776) ; *Introduction critique à l'histoire et à la connaissance de la musique ancienne et moderne* (1759), etc. Compositeur, il a laissé : *Nouvelles chansons*, avec clavecin ; *Odes spirituelles, morales et mondaines*, avec clavecin ; *Pièces de clavecin*, pour les commençants et les élèves plus instruits ; *Fugues et Caprices*, pour le clavecin et pour l'orgue, différentes œuvres de musique religieuse, etc.

MARQUADISSE (*ka*) n. f. Nom donné, dans le Levant, aux veines et points d'or qui se trouvent dans le lapis-lazuli.

MARQUAGE (*kaj'*) n. m. Techn. Action de marquer les pièces d'étoffe. ‖ Ensemble, marques faites sur les étoffes.

MARQUAIRE n. m. et **MARQUAIRERIE** n. f. Techn. V. MARCAIRE, et MARCAIRERIE.

MARQUANDISE (*kan*) n. f. Dans certains départements de l'est de la France, les Vosges notamment, Douve de chêne employée à la fabrication des feuillettes.

MARQUANT (*kan*), **ANTE** [rad. *marquer*] adj. Qui donne un caractère particulier, qui est remarquable : *Le trait* MARQUANT *d'une physionomie.* ‖ *Personnage marquant*, Personne que sa situation ou son mérite met en relief.

— Jeux. *Cartes marquantes.* A l'impériale, etc., Cartes qui valent des points à celui qui les a dans la main.

MARQUARDT (Joachim), historien allemand, né à Dantzig en 1812, mort à Gotha en 1882. Il fut professeur de gymnase à Berlin et à Dantzig, et directeur de gymnase à Posen et à Gotha. Son œuvre capitale est la continuation, depuis la fin du deuxième volume jusqu'au cinquième, du *Manuel des antiquités romaines* de Becker (1843-1867). Il fit avec Mommsen, de la deuxième édition de cet ouvrage, une œuvre presque entièrement neuve, pour laquelle il écrivit les volumes 4, 5 et 6 (*l'Administration romaine*, 1873-1878), et 7 (*la Vie privée des Romains*, 1879-1882). Cette œuvre monumentale a été traduite en français, sous la direction de Gustave Humbert.

MARQUE (*mark'* — subst. verb. de *marquer*) n. f. Empreinte, signe sur un objet qui le fait reconnaître ou distinguer : *La* MARQUE *du linge.* ‖ Instrument avec lequel on fait cette empreinte, ce signe : *Acheter une* MARQUE *pour marquer la vaisselle, pour marquer le bétail.* ‖ *Marque de la douane*, Signe que l'on appose sur des malles, des marchandises, etc., pour indiquer que les droits ont été acquittés.

— Signe servant de signature à une personne qui ne sait pas écrire : *Faire sa* MARQUE *au bas d'un acte.*

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure ou toute autre lésion : *Porter la* MARQUE *d'une brûlure, d'un coup. Les* MARQUES *de la variole.* ‖ Signe, tache, accident naturel de la peau ou du poil qu'un homme ou un animal porte sur lui en naissant. En parlant des chevaux, on nomme *marque de fer* une tache rouge feu placée sur quelque partie du corps, et *marque en tête* une tache blanche, asssz commune, sur le front.)

— Impression, empreinte qu'un corps laisse sur un autre : *La* MARQUE *des pas sur la neige.*

— Insigne, attribut distinctif : *Le mortier était la* MARQUE *des présidents du parlement.*

— Distinction : *Des gens, Des personnages de* MARQUE ‖ De première qualité : *Vins, liqueurs de* MARQUE. (Signifie aussi, Qui sort d'une maison dont la *marque* est connue.)

— Ce qu'on emploie pour se souvenir de quelque chose : *Pour* MARQUE, *faire un nœud à son mouchoir.*

— Fig. Indice, preuve, témoignage : *Donner des* MARQUES *de dépit, d'estime.* ‖ *La marque d'un auteur, d'un ouvrier, etc., sur son œuvre*, Le mérite particulier qui la distingue.

— Présage : *Quand la lune est entourée d'un cercle nuageux, c'est une* MARQUE *de pluie pour le lendemain.*

— Loc. div. *Marques de Judas*, Nom populaire des taches de rousseur au visage, parce qu'on prétend que Judas était roux. ‖ *Faire porter ses marques à quelqu'un*, Le maltraiter de telle façon qu'il lui reste des traces des coups qu'il a reçus. ‖ *Marques d'honneur*, Insignes honorifiques.

— Arg. *Vol à la marque*, Vol dans les voitures de blanchisseur.

— Arg. paris. Qualification qui, précédée du mot *grande*, s'applique aux femmes galantes, par assimilation aux vins et aux liqueurs : *Horizontale de grande* MARQUE. (On dit aussi *de petite* MARQUE.) ‖ Substantiv. n. f. *Grande marque, Petite marque*, Femme galante de grande, de petite marque : *Que de fois on l'a entendue, l'innocente* GRANDE MARQUE, *s'écrier*, etc. (Marcel Prévost.)

— Art vétér. Creux que l'on remarque sur les canines du cheval, et qui sert à faire connaître son âge. (On dit aussi *germe de fève*.) ‖ Signe que l'on fait sur un animal pour indiquer son état sanitaire en temps d'épidémie.

— Blas. *Marque d'honneur*, Ornement extérieur de l'écu indiquant les charges ou les dignités du propriétaire. (Les marques d'honneur principales sont les casques, couronnes, cimiers, lambrequins, manteaux, colliers d'ordre, etc.)

— Comm. Chiffre ou signe spécial à un fabricant ou à un commerçant, et que les autres ne peuvent imiter. ‖ *Papier qui porte la* MARQUE *du fabricant.* (On dit également *marque de fabrique* ou *de commerce.* [On fait quelquefois le mot *marque* synonyme de *maison*; c'est ainsi qu'on dira : *les grandes marques de champagne*, pour *les maisons importantes* qui fabriquent ce vin.] ‖ *Quatre marques.* A la halle de Paris, Farine qui porte les marques d'une société de meuniers très connus sur la place. ‖ *Farines douze marques.* V. la partie encycl. ‖ *Acier à une, deux* ou *trois marques*, Acier de cémentation mis en trousse, soudé et corroyé une, deux ou trois fois. ‖ Morceau de bois sur lequel les boulangers font une coche chaque fois qu'ils fournissent un pain à crédit à quelqu'un de leurs clients. ‖ Nom commercial que les agents forestiers donnaient à une mesure de volume pour le cubage des bois marchands et qui représentait 3.600 pouces cubes. ‖ Chiffre particulier à chaque marchand pour indiquer sur la marchandise le prix de revient et le prix de vente.

— Constr. Signes tracés sur les bois de charpente ou les pierres de taille, et indiquant la manière dont les uns et les autres doivent être posés ou taillés.

— Dr. anc. Flétrissure imprimée avec un fer chaud sur l'épaule de certains condamnés.

— Jeux. Nom donné aux jetons, dans certains jeux. ‖ Carte ou instrument en bois avec de petites fiches mobiles en métal, servant à marquer les points dans certains jeux de cartes, tels que le bésigue, le cinq-cents, le piquet, etc. ‖ *Prendre une marque.* Au jeu de mail, Prendre un point lorsqu'on fait une faute.

Marques : 1. De piquet; 2. De bésigue.

— Mar. Point de reconnaissance à terre, servant à reconnaître et indiquer une passe, un danger. ‖ *Marque de l'Etat.* Sur un cordage, Fil de caret blanc intercalé au milieu des brins d'un câble. ‖ *Marque sur une manœuvre*, Bout de fil à voiles attaché sur un cordage et indiquant le moment où l'on doit le tourner au taquet. ‖ *Marque distinctive*, Pavillon hissé en tête d'un mât et indiquant le grade et la fonction du chef présent à bord.

— Mœurs et cout. *Fête de la marque des taureaux*, Cérémonie qui se célébrait annuellement ou se célèbre encore dans certaines localités du sud-est et du sud-ouest de la France, et dans laquelle les jeunes gens, après avoir lutté contre les jeunes taureaux, impriment avec une étampe chaude, sur la cuisse de l'animal, la *marque* du propriétaire : *La fête de la* MARQUE *des taureaux s'appelle* FERRADE *dans les environs d'Arles.*

— Techn. Longueur de 4 mètres, tour d'ourdissoir pour les chaînes de laine. ‖ Lettres, chiffres, désignation quelconque faite à l'aiguille sur le chef ou jarretier des tissus. ‖ Lettres ou chiffres imprimés à chaud ou à froid au moyen d'un fer ou d'un poinçon, sur le bois, le cuir, les métaux, la vaisselle, etc. ‖ *Echalas, Latte de marque*, Tringles sur lesquelles le treillageur trace les dimensions de son ouvrage.

— Théâtr. Ancien nom du billet que l'on donne à l'entrée d'un théâtre, et à la place duquel on reçoit ensuite une contremarque.

— ALLUS. HIST. : **Marque au front de Caïn.** V. FRONT.

— ENCYCL. Dr. anc. La peine de la *marque* avec un fer chaud, appelée aussi « flétrissure », remonte au temps des Romains. Dans l'ancienne France, l'empreinte était appliquée sur l'épaule. Ce fut d'abord celle d'une fleur de lis, puis, à partir de 1724, celle d'une lettre relative au crime commis (par exemple V pour les voleurs). Le Code pénal de 1791 abolit la marque, qui fut rétablie par les lois des 23 floréal an X et 12 mai 1806. La loi du 28 avril 1832 a rayé de la législation cette pénalité d'un autre âge.

— Dr. comm. *Marques de fabrique et de commerce.* La matière est régie par les lois des 23 juin 1857 et 3 mai 1890, et par les décrets des 27 février 1891 et 17 décembre 1892. Sont considérés comme marques de fabrique et de commerce tous signes, toutes marques servant à distinguer les produits d'une fabrique, d'une maison de commerce, d'une exploitation agricole, etc. En fait, les marques de fabrique et de commerce confèrent les mêmes avantages que les brevets; à la condition que le bénéficiaire ait déposé au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil de son domicile trois exemplaires du modèle de la marque choisie, et un cliché typographique de cette marque, destiné à permettre sa publication officielle.

Le dépôt n'assure la propriété exclusive de la marque que pendant quinze années; mais, au cours de la quinzième année, il suffit au fabricant ou au commerçant d'effectuer un nouveau dépôt pour se réserver la propriété de sa marque pendant une nouvelle période de quinze années, et ainsi de suite.

La marque est, en général, facultative. Cependant, pour certains produits, la marque est obligatoire : il en est ainsi pour les savons autres que ceux destinés à la toilette (décret du 1^er avr. 1811); pour les matières d'or et d'argent, lesquelles doivent être marquées d'un poinçon portant un emblème spécial choisi par le fabricant et la la lettre initiale de son nom (loi du 19 brumaire an VI).

Les marques sont cessibles comme toutes les valeurs; la contrefaçon est punie d'une amende et d'un emprisonnement, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Douze marques. On désigne ainsi, à la Bourse de commerce de Paris, le type du marché des farines. Seules les farines conformes à cet échantillon-type peuvent être l'objet de négociations. La commission placée à la tête du marché des farines a adopté la marque de onze fabricants, dont les farines sont reçues sans expertise. Ces onze fabricants déposent chaque mois au siège de la commission un sac de farine plombé, qui sert de type. La douzième marque comprend toutes les autres farines conformes au type adopté et livrables seulement après expertise. Les farines de cette dernière marque ne sont acceptées que :

1° Si elles sont fraîches de fabrication ;
2° Si elles sont des farines fleur première qualité ;
3° Si elles sont de la nuance du type adopté ;
4° Si elles contiennent au moins autant de gluten et pas plus d'humidité que l'avant-dernier des types renfermant le moins de gluten et le plus d'humidité.

— Constr. Dès l'antiquité, les maçons, tailleurs de pierre et charpentiers ont eu l'habitude de tracer des signes conventionnels sur les pierres et les pièces de charpente. Cet usage s'est continué au moyen âge et de nos jours. Les murs du château de Coucy portent très visibles les marques dites de *tâcherons*, qui indiquent quel ouvrier avait procédé à la taille de chaque pierre.

Actuellement, les marques faites sur les pierres ne servent plus qu'à distinguer les *lits* des *joints*. Les marques sur les pièces de bois désignent les emplacements qu'elles devront occuper lors du levage et aussi les parties que l'on devra couper ou assembler. Pour la marque des bois, on se sert en général de chiffres romains, de lettres majuscules et de signes conventionnels. Chacune de ces marques a un nom particulier : le *simple* et le *double franc*, le *simple* et la *double contremarque*, le *simple* et le *double crochet*, la *longue de vipère*, le *demi-rond*, etc.

Marques de tâcherons ou marques lapidaires, sur les murs du château de Coucy (XIII^e s.).

D'autres marques sont dites d'*établissement des bois* et s'emploient spécialement pour les coupes et les assemblages. Elles comprennent : le *trait à couper*, indiquant que la pièce doit être sciée entièrement à l'endroit de la marque; le *trait à ramener*, constituant une ligne de repère tracée en travers d'une pièce qui doit être ramenée plusieurs fois sur lignes ou retournée en établissement (on dit aussi dans le même sens *trait ramenéré*), la *ligne en face de dessous*, celle *en face de dessus*, celle *de milieu*. Puis viennent la *ligne* ou *trait bouge*, montrant qu'en ce point le trait de scie doit changer de direction et former

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
15 16 19 20 27 39 45 100 109 115
A B C D E F G H I
J K L M N O
P Q R S T U
V W X Y Z Z[1]

MARQUES DES BOIS : 1 à 11. Chiffres et nombres ; 15 à 115. Nombres composés avec les précédents : A, franc ; B, contremarque ; C, double contremarque ; D, crochet ; E, F, double crochet ; G, demi-rond ; H, I, langue de vipère. J, trait à couper ; K, trait à ramener ; L, face de dessous ; M, face de dessus ; N, ligne de milieu ; O, raccord de cintres ; P, tenon ; Q, Mortaise peu profonde ; R, mortaise carrée ; S, mortaise à double gorge ; T, mortaise sans enlaçure ; U, vide d'entaille ; V, bouge ; W, épaulement ; X, plumée de devers, Y, carreau ; Z, rémur ; Z[1], portée.

une ligne brisée; le *carreau*, qui est un trait ramené placé à la hauteur d'un sol d'étage; la *naissance ou raccord de cintres*; le *rémur*, qui indique une portée dans un mur ou un pan de bois; la *portée*, qui désigne une portée sur poutre ou dans un pan de bois; le *vide d'entaille*, l'*épaulement*, la *plumée de devers*, le *tenon* et, enfin, des divers types de mortaises : la *mortaise sans enlaçure*, les mortaises *carrée*, *tournisse*, *à gorge*, etc.

— Écon. rur. La *marque* par le fer rouge est la plus usitée pour les chevaux et le gros bétail. Elle se pratique sur les parties cornées (sabot, cornes) et sur la peau (bord supérieur de l'encolure, face externe de la cuisse gauche), avec une tige de fer portant, à l'une de ses extrémités, une figure en relief.

Lorsqu'elle est appliquée sur la peau, la marque au feu présente d'assez graves inconvénients (douleur, plaies suppurantes, etc.) et, dans ce cas, on lui a substitué quelquefois la *marque par les caustiques*.

Moutons. On marque les moutons à la face, aux oreilles, sur le chignon, le garrot, la croupe, les flancs et en suivant divers procédés : sur la laine, par une empreinte colorée; sur la peau, au moyen de fer rouge; sur les oreilles, en pratiquant des incisions et des trous.

Mouton avec marque.

Les marques sur la laine sont faites avec une matière colorante, unie à un corps gras ou dissoute dans l'eau. Elles sont très visibles, mais sujettes à s'effacer.

Les marques au fer rouge sont plus durables. On les opère sur les joues, le chanfrein ou les cornes, quand les animaux en sont pourvus.

Les marques aux oreilles consistent à trouer les conques auriculaires ou à inciser leurs bords. On se sert, dans le premier cas, d'un véritable emporte-pièce et, dans le second, de pinces qui portent, sur l'une des branches, une plaque de cuivre, et, sur l'autre, une lame tranchante.

MARQUE (*mark'* — du provenç. *marca*, même sens; de *marcar*, saisir à titre de représailles) n. f. Représailles.
— *Lettre de marque*. V. LETTRE.

MARQUE-MAL n. Pop. Personne mal habillée, de mauvaise mine. ‖ Pl. *Des* MARQUE-MAL.
— Arg. des typogr. Receveur de feuilles à la machine.

MARQUENTERRE, pays de la Somme et du Pas-de-Calais, lisière d'alluvions défendue de la mer du Nord par des dunes; environ 20.000 hectares, compris entre la baie de la Somme et la baie de la Canche, en passant par la baie de l'Authie. Prairies, tourbières, cultures; réseau de canaux vidant l'excès d'eau dans les trois fleuves.

MARQUER (*ké* — autref. *mercher*, d'orig. german. Cf. allem. *merken*, marquer, remarquer) v. a. Mettre une marque sur : MARQUER *du linge, de l'argenterie, des arbres*. (Absolum. Coudre sur le linge des lettres ou des marques destinées à le faire reconnaître : *Savoir* MARQUER. ‖ Indiquer par une marque : MARQUER *dans un livre l'endroit où l'on a cessé de lire*. MARQUER *des points au billard*.

— Donner un caractère spécial à : *Ce sont les yeux qui* MARQUENT *le plus une physionomie*.

— Fixer, assigner : MARQUER *l'heure d'un rendez-vous*. ‖ Indiquer : *Montre qui* MARQUE *trois heures*.

— Laisser une ou des marques durables sur : *Visage que la variole* A MARQUÉ. ‖ Laisser une ou plusieurs traces de : MARQUER *ses pas dans la neige*.

— Faire ressortir : *Corsage qui* MARQUE *bien la taille*.

— Fig. Signaler : *Les armées* MARQUENT *leur passage par des déprédations*. ‖ Indiquer, faire connaître, distinguer, être le signe de : *Ce qui doit être souvent modifié* MARQUE *naturellement un mauvais fond*. (Boss.) ‖ Témoigner : MARQUER *son affection, son estime*. ‖ Mander, déclarer : MARQUER *à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir*.

— Art culin. Mettre et arranger dans un vase les objets qui doivent y cuire : MARQUER *des bardes de lard et des oignons au fond d'une casserole*.

— Dr. anc. *Marquer un condamné*, Imprimer, avec un fer chaud, un signe d'infamie sur l'épaule du condamné.

— Escr. *Marquer un coup*, L'indiquer par une feinte, sans le porter effectivement.

— Jeux. *Marquer quelqu'un*. Au piquet ou au trictrac, Avoir sur lui l'avantage d'un certain nombre de points, d'après le calcul des points obtenus de part et d'autre dans les deux coups qui font le pari. ‖ Fam. *Marquez cette chasse*, Souvenez-vous de ceci, j'en aurai ma revanche (expression empruntée au jeu de paume).

— Manèg. *Marquer le coin*, Faire serrer au cheval le mur du manège.

— Milit. *Marquer le pas*, Conserver la cadence du pas en s'arrêtant, c'est-à-dire soulever alternativement et légèrement l'un et l'autre pied, mais sans avancer.

— Techn. *Marquer les aiguilles*, Y pratiquer le chas.

— v. n. Donner des indications : *Cadran solaire qui ne* MARQUE *plus*.

— Se distinguer, être remarquable : *Un grand nombre d'hommes qui* ONT MARQUÉ *depuis vingt ans*. (Béranger.) ‖ *Livres où l'on ne trouve rien qui* MARQUE. ‖ Être mémorable : *Fait qui* MARQUERA *dans l'histoire*.

— En parlant d'une femme enceinte, Laisser échapper des mucosités sanguinolentes, signe d'une prochaine délivrance. ‖ Se dit aussi du début des règles.

— Pop. *Marquer mal*, Être mal mis, de mauvaise mine.

— Arboric. Commencer à grandir, à prendre du développement : *Cette nouvelle allée commence à* MARQUER.

— Manèg. Avoir le creux des dents canines encore visible, ce qui indique que le cheval ou la jument n'a pas plus de huit ans. ‖ Fam. *Ne plus marquer*, Être déjà vieux.

— En parlant d'une femme, Ne plus avoir de menstrues.

— Mar. *La brise marque*, La brise est assez forte pour enfler les voiles. ‖ *La vergue marque sur les haubans*, Elle est assez brassée pour forcer dessus.

Marqué, ée part. pass. du v. Marquer.

— Loc. div. *Marqué ou Frappé au bon coin, au coin de*. V. COIN. ‖ *Être né marqué*, Avoir apporté quelque signe en naissant. ‖ *Son fruit en sera marqué*. Se dit en parlant d'une femme enceinte qui désire vivement une chose qu'elle ne peut obtenir. ‖ *Être marqué au B*, Être borgne, bigle, boiteux, bossu. ‖ *Être marqué sur le livre rouge*, Être noté pour quelque châtiment. ‖ *Être marqué au nez, comme les moutons du Berry*, Avoir une blessure ou une cicatrice sur le nez. ‖ Absol. et fam. *Être marqué*, Avoir le visage fatigué, ridé.

— Blas. Attributs des dés à jouer dont les points sont d'un émail particulier.

— Chass. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu et le dessous de l'estomac d'un gris roux.

De gueules, à un dé d'argent marqué de sable.

— Escr. Se dit d'un coup indiqué par une feinte.

— Fin. *Papier, Parchemin marqué*, Syn. peu usité de PARCHEMIN, PAPIER TIMBRÉ.

— Jeux. *Cartes marquées*, Cartes portant un signe fait par un filou, qui peut ainsi les reconnaître pour tricher au jeu. ‖ n. m. Réunion de six trous, au trictrac.

— Manèg. *Cheval marqué en tête*, Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front. ‖ *Cheval faux-marqué* ou *contre-marqué*, Cheval sur les dents duquel on a fait des marques artificielles pour tromper l'acheteur sur son âge.

— Métrol. *Écu marqué*, Écu de mauvais aloi.

— Théâtr. *Rôles marqués (coquette marquée, jeune première marquée)*, Rôles qui ne sont plus de la première jeunesse.

— Véner. *Cerf faux-marqué*, Cerf dont les deux bois n'ont pas le même nombre d'andouillers.

Se marquer, v. pr. Être marqué. ‖ Faire reconnaître qu'on est ce qu'on est. ‖ Marquer sur soi : SE MARQUER *les bras avec des tatouages*. ‖ Marquer pour soi : SE MARQUER *une place*.

— SYN. **Marquer, désigner, indiquer.** V. DÉSIGNER.

— ALLUS. LITTÉR. : **Marquer un jour d'une pierre blanche, d'une pierre noire.** V. ALBO LAPILLO, et NIGRO NOTANDA LAPILLO.

MARQUÉSAN, ANE (*ké*) ou **MARQUISIEN, ENNE** (*ki-zi-in, èn'*), habitants des îles Marquises. — *Les* MARQUÉSANS ou MARQUISIENS. V. POLYNÉSIEN.

MARQUÈS (Pedro Miguel), compositeur espagnol, né à Palma (Majorque) en 1814. Il fit partie, à Paris, de l'orchestre du Théâtre-Lyrique. Il se rendit ensuite à Madrid, et entra au Conservatoire. En 1869, faisant partie de la Société des concerts, il adressa au comité, sous le couvert de l'anonyme, une symphonie qui obtint un grand succès. Il s'est produit au théâtre avec des œuvres de divers genres : *Camoens*, drame lyrique (1879); *el Santuario del valle*, ballade (1879); *la Cruz de fuego*, opéra (1883); *el Reloj de Lucerna*, opéra (1884); etc., et a donné à la Société des concerts un grand nombre de compositions d'orchestre.

MARQUESEC ou **MARQUESÈQUE** (*ke-sèk'*) n. m. Filet à mailles fort serrées, qui sert, sur les côtes de Provence, pour pêcher le très petit poisson.

MARQUESTE (Laurent-Honoré), sculpteur français, né à Toulouse en 1850. Élève de Jouffroy et Falguière, il obtint le prix de Rome en 1871. On doit à cet artiste : *Jacob et l'Ange* (1874); *Persée et la Gorgone* (1876); *Velléda* (1877); *la Douleur d'Orphée* (1879); *Diane surprise* (1880); *Auguste de Thou* (1881), pour la Bibliothèque Nationale; *Suzanne*, *Cupidon* (1882); *Galathée* (1884); *l'Art et la Fortune* (1887); *Ève* (1888); *Nessus*, *la Cigale* (1892). Il est l'auteur de la statue de *la Géographie*, pour la Nouvelle Sorbonne. Marqueste a terminé la statue équestre d'Étienne Marcel, commencée par Idrac. Entré à l'Académie des beaux-arts en 1894, nommé professeur à l'École des beaux-arts, il a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900.

Marqueste.

MARQUET (Louise), danseuse française, née à Tours en 1831, morte à Paris en 1890. Elle débuta avec éclat en 1851 dans le rôle de Fenella de la *Muette de Portici*. Elle fit, dans le cours de sa longue carrière, de nombreuses créations dans un grand nombre de ballets : *Vert-Vert*, *Orfa*, *Ælia et Mysis*, *le Corsaire*, *les Elfes*, *Marco Spada*, *Graziosa*, *le Marché des Innocents*, *le Papillon*, *l'Étoile de Messine*, *Diavolina*, *la Source*, *Sylvia*, *Yedda*. Après une carrière de près de trente ans, elle quitta l'Opéra et devint maîtresse de ballet à l'Opéra-Comique et professeur de la classe de maintien au Conservatoire.

MARQUET DE VASSELOT (*Anatole*, comte), statuaire français, né à Paris en 1840. Élève de Lebourg, Jouffroy et Bonnet, il débuta au Salon de 1866 avec un portrait de *Liszt*. Principales œuvres : *Jésus-Christ*, statue marbre, au musée de Gand (1872); *Balzac*, buste marbre (1875), à la Comédie-Française; *Christ au tombeau*, marbre noir et bronze (1876), au musée de Rouen; *Scribe*, statue, à l'Hôtel de ville de Paris (1881); *Lamartine*, statue bronze, au square Lamartine, à Passy; *Henri Martin*, statue, à Saint-Quentin; *l'Amiral Mouchez*, à l'Observatoire de Paris, etc. Il a également écrit sur la sculpture à l'époque de la Renaissance.

MARQUETER (*ke* — rad. *marquer*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je marquette. Nous marqueterons*) v. a. Marquer de taches, de couleurs, de dessins variés : MARQUETER *une peau en manière de peau de tigre*. ‖ Former de pièces de marqueterie.

Marqueté, ée part. pass. du v. Marqueter.

D'azur, à une truite d'argent posée en bande et marquetée de sable et de gueules.

— Blas. Se dit : 1° des animaux à robe tachetée, et des poissons, comme la truite par exemple, dont le corps présente des taches d'un émail particulier; 2° des papillons dont le corps est d'un émail différent de celui des ailes.

MARQUETERIE (*ke-te-rî* — rad. *marqueter*) n. f. Techn. Ouvrage de bois, de métal ou d'autres matières de diverses couleurs, appliqué sur de la menuiserie par feuilles minces ou placages, et qui forment divers dessins. ‖ Art de faire de ces ouvrages.

— Fig. Ouvrage d'esprit, composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison.

— Calligr. *Lettres en marqueterie*, Lettres, caractères dont le corps est divisé en compartiments peints de diverses couleurs.

— ENCYCL. Techn. L'art de la *marqueterie* n'était pas inconnu chez les anciens, mais il fit ses principaux progrès en Italie vers la fin du XV[e] siècle. Il a été introduit en France vers le commencement du XVI[e] siècle, par le peintre Jean de Verne. — On distingue deux sortes de marqueterie, suivant qu'elle est *ombrée*, ou bien *en mosaïque*. La première est formée par des découpures en bois, en os, en ivoire, en cuivre, en argent, en or, etc., que l'on passe dans un bain de sable chauffé pour donner aux diverses matières employées des colorations différentes, qui permettent d'obtenir des ombres. C'est celle qui conserve le plus longtemps les couleurs qui lui ont été données. La marqueterie en mosaïque est constituée par une infinité de petits parallélépipèdes cubiques, rectangulaires, etc., en bois, en os, en ivoire, etc., que l'on assemble en les combinant de manière à avoir les ornements les plus variés. V. PLACAGE, SCIAGE.

Lettre en marqueterie.

Marqueterie.

MARQUETEUR (*ke*) n. m. Ouvrier qui fait de la marqueterie.

MARQUETTE (*kèt'* — de l'espagn. *marqueta*, même sens) n. f. En T. de cirier, Pain de cire vierge.

MARQUETTE (*kèt'*) n. f. Dr féod. *Droit de marquette* ou *Droit du seigneur*, Droit qu'avaient, dit-on, certains seigneurs de partager la couche de leurs vassales la première nuit des noces de celles-ci. ‖ Redevance en argent payée par les vassaux pour s'affranchir de cette servitude.

MARQUETTE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lille, au confluent de la Marcq et de la Deûle; 4.930 hab. Brasseries, sucrerie, distilleries de grains, tissages de toiles de lin et à voiles, amidonnerie, fabrique de produits chimiques. Port sur le canal de la Haute-Deûle. A Lommelet, asile d'aliénés. Église des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.

MARQUETTE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 22 kilom. de Valenciennes; 2.403 hab. Fabriques de sucre, chicorée. Églises des XVI[e] et XVII[e] siècles.

MARQUETTE, comté des États-Unis (Wisconsin); 12.000 hab. Ch.-l. *Montello*. — Comté de l'État de Michigan; 30.000 hab. Pays rude, boisé, mais d'une richesse minérale extraordinaire. Ch.-l. *Marquette*, sur le lac Supérieur; 9.000 hab. Expédition des minerais; usines métallurgiques.

MARQUETTE (Jacques), missionnaire jésuite, né à Laon en 1637, mort sur les bords du lac Michigan en 1675. Envoyé au Canada en 1666, il fit, en 1673, avec Louis Joliet, un voyage d'exploration, au cours duquel il suivit la rivière Wisconsin jusqu'au Mississipi, et descendit ce fleuve jusqu'au 34° parallèle, en visitant le confluent du Missouri et celui de l'Ohio. Il remonta ensuite jusqu'à l'Illinois par la rivière du même nom. On lui doit un récit de la *Découverte de quelques pays et nations de l'Amérique septentrionale*, publié après sa mort (1682).

MARQUEUR (*keur'*), **EUSE** n. Personne qui met une marque : *Une* MARQUEUSE *de draps*. ‖ Personne qui marque des points : *Le* MARQUEUR *d'un tir*.

— Min. Ouvrier chargé de recevoir et de constater les produits de l'exploitation, à mesure qu'ils arrivent au jour. Syn. de GOUVERNEUR.

— n. f. Machine qui, dans les chocolateries, savonneries, stéarineries, etc., imprime la marque sur les produits.

MARQUEZ (Esteban), peintre espagnol, né en Estrémadure vers 1650, mort à Séville en 1720. Neveu et élève de Fernando Marquez y Joya, habile peintre de portraits et l'un des fondateurs de l'Académie de Séville, il devint un dessinateur correct, un bon coloriste dans la manière de Murillo. On cite de lui une *Ascension* et sept autres sujets tirés de la vie du Christ pour les trinitaires de Séville, un *Apostolat* pour l'hôpital del Sangre, etc.

MARQUILLIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Lille, près du canal de la Haute-Deûle; 1.209 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de sucre, de toile.

MARQUINIER (*ki-ni-é*) n. m. Tisserand qui fait de la batiste.

MARQUION, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kilom. d'Arras, sur l'Agache, affluent de la Sensée; 825 hab. Carrières; poterie, distillerie de betteraves. — Le canton a 17 comm. et 16.452 hab.

MARQUIS (*ki* — anciennem. *marchis*, de *marche*) n. m. Seigneur préposé à la garde des *marches*. (V. ce mot.) ‖ Titre de dignité qui accompagnait la possession d'un marquisat. ‖ Aujourd'hui, Titre de noblesse placé entre ceux de comte et de duc.

— Ironiq. Nom donné à ceux qui prennent des airs avantageux, des façons de grand seigneur. ‖ Fam. *Marquis de Carabas*, Homme qui possède ou qui se vante faussement de posséder un grand nombre de terres. V. CARABAS.

— ALLUS. LITTÉR. : **Allons, saute, marquis!** Exclamation ridicule que répète plusieurs fois un faux marquis en se parlant à lui-même, dans le *Joueur*, de Regnard (acte IV, sc. X), et par laquelle il applaudit aux qualités imaginaires de sa sotte personne.

— ENCYCL. Le marquis était, à l'origine, un chef militaire préposé à la garde d'une *marka* ou marche frontière

de l'empire. Le nom s'appliqua, dans la suite, à un titre nobiliaire qui, dans la hiérarchie des titres, vient après celui de duc, la plupart des feudistes admettant que le titre de *marquis* est supérieur à celui de comte. Les marquis portaient dans leurs armoiries des casques tarés de front à sept grilles, ou tarés de profil à neuf grilles. La couronne est ouverte et formée d'un cercle d'or enrichi de pierreries et rehaussé de huit fleurons, dont quatre de feuilles d'ache et quatre autres formés de trois grosses perles en trèfle. Dans la représentation d'une couronne on voit un fleuron d'ache au milieu, deux demis avec extrémités et deux trèfles de perles.

Dans la hiérarchie de la noblesse impériale, le titre de marquis fut omis par Napoléon. Louis XVIII le rétablit.

Marquis (blason) : 1. Couronne ; 2. Heaume.

Marquis de Villemer (LE), roman de George Sand (1864). — Mlle Caroline de Saint-Geneix, belle jeune fille sans fortune, entre comme dame de compagnie chez une vieille marquise, Mme de Villemer, mère de deux jeunes gens. L'un, le duc d'Aléria, lui fait d'abord la cour, mais finit par épouser une riche héritière. Son frère, Urbain, le marquis de Villemer, a conçu pour Caroline un profond amour. Il s'en ouvre à sa mère. Celle-ci, trompée par les calomnies d'une certaine madame d'Arglade, croit que la jeune fille a eu des faiblesses pour le duc, et elle l'oblige à quitter la maison. Caroline se réfugie chez sa nourrice, dans la montagne. Le marquis part à sa recherche. Une tempête le surprend. Brisé de fatigue, il tombe, il reste là, couché sur la neige. Mais Caroline l'a vu, et, n'écoutant plus que la voix de son cœur, elle avoue au jeune homme son amour et le réchauffe de baisers. Urbain, ramené à la vie, triomphe des résistances de la marquise, qui, la parfaite innocence de Caroline ayant été reconnue, consent au mariage. — Ce roman compte parmi les meilleurs de George Sand, soit pour la peinture des mœurs mondaines, si délicatement faite, soit pour les descriptions merveilleuses de la nature, soit enfin pour le pathétique du drame intime qui se passe dans le cœur des deux héros. L'auteur en a tiré une comédie en 4 actes, jouée à l'Odéon, le 29 février 1864, avec un très grand succès.

MARQUISAT (*ki-za*) n. m. A l'origine, Terre ou fief sis sur les frontières de l'empire et soumis à l'autorité du chef militaire nommé marquis. — Dans la suite, aux XVIe-XVIIIe siècles, Terre à laquelle le titre de marquis était attaché.

MARQUISE (*kiz'* — fém. de *marquis*) n. f. Femme d'un marquis : *Madame la* MARQUISE *de X****.

— Ironiq. Femme qui prend des airs d'importance : *Ce n'est pas la peine de faire votre* MARQUISE.

— Champagne frappé, avec addition d'eau de Seltz et de jus de citron. ‖ Consommation de cantine, qui se prépare en mélangeant un demi-verre de vin blanc, une tranche de citron, un peu de sirop et d'eau de Seltz.

— Toile dressée au-dessus et au-devant de l'entrée d'une tente, pour garantir de la pluie ; dans un jardin, pour garantir du soleil. ‖ Dans le midi de la France, Grande tente divisée en cabinets, à l'usage des baigneurs.

— Pop. Femme galante, fille.

— Ameubl. Sorte de fauteuil à bois apparent, à dossier bas, large et profond.

— Arbor. Poire fondante, un peu plus petite que la duchesse.

Marquise.

— Constr. Vitrage au-dessus d'un quai d'embarquement, dans les chemins de fer. ‖ Sorte d'auvent, le plus souvent vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron, etc., afin d'abriter de la pluie les personnes qui montent en voiture ou qui en descendent.

— Mar. Seconde tente établie au-dessus des autres pour arrêter complètement les rayons solaires. (Syn. de TENDEROLLE.) ‖ Nom de la tente de galerie.

Marquise.

— Modes. Sorte d'ombrelle à manche articulé, qu'on peut plier en tous sens. ‖ Bague dont le chaton est allongé et couvre généralement toute la phalange du doigt.

— Pyrotechn. Espèce de fusée volante.

MARQUISE, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Boulogne, sur la Slack ; 3.211 hab. Carrières de marbre, de pierre à chaux ; tanneries ; houille : hauts fourneaux, forges, fonderies. L'église a un clocher des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 21 comm. et 13.550 hab.

Marquise.

MARQUISER (*ki*) v. a. Fam. Qualifier de marquis : MARQUISER *un roturier*.

Se marquiser, v. pr. Se donner le titre de marquis.

MARQUISES (ILES), ou (du nom de l'une d'elles) **NOUKA-HIVA**, archipel français de la Polynésie, dans le Pacifique austral, au N.-E. des îles Pomotou et à 1.200 kilom. N.-N.-E. de Taïti, entre 7°55' et 10°30' de latit. S., 141° et 143° de longit. O. Il s'étend du S.-E. au N.-O., sur une longueur d'environ 360 kilom. D'une superficie de 1.274 kilom. carr. avec 4.500 hab. (*Marquésans, anes* ou *Marquisiens, ennes*), cet archipel se compose d'une douzaine d'îles, dont les principales sont : *Nouka-Hiva, Hiva-Oa, Fatou-Hiva, Ouapou, Tahouata, Ouaouka, Hiaou, Motane*, etc. A part quelques atolls et des bancs de corail, les Marquises sont des îles montueuses et, très probablement, marquent les sommets émergés d'une ancienne chaîne volcanique. L'humidité est assez forte, surtout dans les îles du Nord (Nouka-Hiva, Ouaouka), le climat chaud, mais sain ; la végétation comporte le cocotier, le bananier, l'oranger, la canne à sucre, le cotonnier, l'arbre à patate ; les bois de construction ne manquent pas ; les huîtres perlières sont abondantes ; le bétail assez nombreux et de grande qualité. Les indigènes, d'un beau type canaque et d'une grande douceur, sont, comme dans toute la région, en décroissance. L'archipel, découvert en 1595 par Mendana (qui l'appela *las Marquesas de Mendoza*), visité en 1791 par Marchand, annexé enfin, au nom de la France, en 1842, par Dupetit-Thouars, n'a jamais été l'objet d'une colonisation régulière. Jusqu'en 1865, époque où la Nouvelle-Calédonie fut choisie pour cet usage, il servit de pénitencier. Depuis lors, il n'a plus reçu que des immigrants en nombre dérisoire et de médiocre valeur. Les Marquises sont administrées par un *résident*, qui relève du gouverneur de Taïti. Leur activité économique est encore assez faible, malgré leur situation au milieu de la grande route maritime entre l'Amérique et la Chine.

MARQUISOTTE (*ki*) n. f. Petite marquise. (Vx.)

MARQUOIR (*koir'*) n. m. Instrument dont les tailleurs et les couturières se servent pour marquer. ‖ Modèle de lettres à marquer le linge, exécuté sur un carré de canevas.

MARRACCI (Louis), orientaliste italien, membre de la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, né à Lucques en 1612, mort à Rome en 1700. Il cultiva les langues orientales et publia une édition célèbre du *Coran* (1698), avec un commentaire latin sous le titre de *Introduction à la réfutation du Coran* (1691).

MARRACHOU n. m. Ichtyol. V. OXYRHINE.

MARRADI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), près du Lamone, affluent des Fiumi Uniti, tributaires de la mer Adriatique ; 8.500 hab.

MARRADI (Giovanni), poète italien, né à Livourne en 1852. Il a suivi la carrière universitaire, et est devenu inspecteur des études pour la province de Massa-Carrara. Ses œuvres poétiques, remarquables par l'élégance du vers et un goût très vif de la nature, se composent de : *Fantaisies maritimes* (1881) ; *Canzones et poésies* (1883) ; *Souvenirs lyriques* (1884) ; *Poésies* (1887) ; *Nouveaux chants* (1891) ; *Ballades modernes* (1895).

MARRAINE (*ma* ou *mâ-rèn'* — du bas lat. *matrana* ; du lat. *mater*, mère) n. f. Celle qui tient un enfant sur les fonts du baptême : *Une* MARRAINE*, lorsqu'elle comprend bien sa mission, c'est presque une mère.* (E. Sue.)

— Par anal. Celle qui donne un nom à quelque chose avec certaines cérémonies assimilées à celles du baptême : *La* MARRAINE *d'une cloche, d'un navire.* ‖ Femme qui donne un nom, une qualification à quelqu'un ou à quelque chose : *Être la* MARRAINE *d'une nouvelle plante.* ‖ Femme qui en présente une autre dans une société.

MARRAKECH. Géogr. V. MAROC.

MARRAMAS n. m. Comm. anc. Espèce de drap d'or.

MARRAN (*ma-ran*) n. m. Nom donné aux membres d'une sorte de caste méprisée qui existait en Espagne, en Italie et en France. ‖ On dit aussi MARRANE, MARANE ou MARANOS.

— ENCYCL. L'étymologie du nom de *marran* est très discutée. Les uns le dérivent des mots *maran atha* (maudit), cités dans la *Ire épître aux Corinthiens* (XVI, 22) ; les autres y voient une corruption du mot *Maure*. Quoi qu'il en soit, les marrans semblent être originaires d'Espagne. Ils se répandirent en France et en Italie, vers 1609. On pense généralement qu'ils descendaient d'un mélange de Maures et de Juifs, convertis extérieurement au christianisme, mais pratiquant en secret des rits particuliers. En France, ils s'étaient surtout fixés en Auvergne.

MARRAOUET (*ma-ra-ou-é*) n. m. Cépage rouge des Pyrénées-Orientales.

MARRAST [*ma-rast'*] (Armand), publiciste et homme politique français, né à Saint-Gaudens en 1801, mort à Paris en 1852. Après de brillantes études au collège d'Orthez, il professa au collège de Saint-Sever et fut appelé à Paris par le général Lamarque. Il y débuta comme maître d'études (1824) et s'y fit connaître par un discours retentissant, prononcé sur la tombe de Manuel (1827). Précepteur de la famille Aguado (1828), puis professeur de philosophie à l'Athénée, il fut, après 1830, l'un des fondateurs du parti républicain antidynastique, devint rédacteur en chef de la « Tribune » (1832-1835), dut s'exiler un instant en Angleterre et se trouvait à la tête du « National » lors de la révolution de Février. Membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, ministre des finances, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante, il devint vice-président, puis président de cette assemblée, mais perdit sa popularité par la rigueur qu'il déploya contre les insurgés de Juin et par les poursuites qu'il provoqua contre Louis Blanc, à la suite des événements du 15 mai. Il ne fut pas réélu à la Législative.

Marrast.

MARRATXI, bourg de l'archipel espagnol des Baléares (île Majorque [distr. de Palma]) ; 4.000 hab.

MARRE (lat. *marra*, même sens) n. f. Sorte de houe, que l'on emploie dans diverses parties de la France.

— Archéol. *Marre du fer*, Chacune des pattes de l'ancre dans les galères du XVe au XVIIIe siècle.

— Dr. anc. *Prise de marre* ou *de magle*, Saisie des instruments de labourage, au cas de non-payement du cens.

MARRENEUR (*ma-re*) n. m. Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER (*ma-ré*) v. a. Labourer avec une marre.

MARRI (*ma-ri*), **IE** [du v. franç. *marrir* ; german. *marrian*, désoler] adj. Fâché, attristé : *Je suis* MARRI *de vous avoir offensé*. (Vx.)

— SYN. Fâché, repentant. V. FÂCHÉ.

MARRIR (*ma-rir*) (SE), v. pr. Arg. S'ennuyer.

MARRISSON (*mâ-ri-son* — rad. *marri*) n. f. Tristesse, affliction. (Vieux.)

MARRON (*ma-ron* — mot d'orig. lyonnaise) n. m. Bot. Nom donné aux fruits de certaines variétés de châtaignier. (V. CHÂTAIGNE, et CHÂTAIGNIER.) ‖ *Marron d'eau*, Nom vulgaire donné au fruit de la macre. (V. MACRE). ‖ *Marron d'Inde*, Graine de marronnier d'Inde. (V. MARRONNIER.) *Marron de cochon*, Rhizome du cyclamen.

— Pop. Visage. ‖ *Marron sculpté*, Visage comique, grotesque. ‖ Coup : *Flanquer un* MARRON *à quelqu'un*.

— Loc fam. *Avoir rôti les marrons*, Sortir du jeu sans argent.

— Adjectiv. Qui a une couleur approchant de celle du marron : *Un habit couleur* MARRON. *Une robe* MARRON.

— n. m. Couleur marron : *Pardessus d'un* MARRON *foncé*.

— Admin., etc. Jeton que les personnes tenues de faire des rondes (militaires, pompiers de service, gardiens d'un théâtre ou d'un grand établissement) déposent dans une boîte, à chacun de leurs passages, et qui sert à constater que le service est fait avec exactitude. ‖ Plaque de métal portant un numéro accroché à un clou dans un tableau appelé *marronnier*, servant à contrôler la présence des ouvriers dans une usine. V. MARRONNIER.

— Milit. Pièce d'artifice, formée d'une boîte en carton remplie de poudre, qui sert à donner des signaux.

— Modes. Grosse boucle de cheveux, qu'on nouait avec un ruban.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie. ‖ Sorte de grumeau qui reste dans les tables de plomb mal fondu. ‖ Noyau qui n'est pas cuit, dans une pierre à chaux.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, appelé aussi castagneau, et qui est le *chromis castanea*. ‖ *Marron épineux*, Coquillage du genre chame.

— ALLUS. LITTÉR. : **Tirer les marrons du feu**. V. BERTRAND ET RATON.

— ENCYCL. Art culin. Les *marrons*, d'une digestion assez difficile, se mangent rôtis ou bouillis ; ils entrent comme garnitures de quelques viandes sous la forme de purée. Dans la cuisine ordinaire, on s'en sert pour farcir les oies et même les volailles ; enfin, ils servent à confectionner des entremets sous la forme de crèmes ou de gâteaux, et, en confiserie, on fait des *marrons glacés*. Les meilleurs marrons sont ceux des environs de Lyon, et ensuite ceux d'Auvergne et d'Italie.

MARRON, ONNE *ma-ron, on'* — de l'espagn. *cimarron*, sauvage, qui semble provenir du nom d'une peuplade habitant entre Nombre-de-Dios et Panama, les *Symarons*, qui se révolta contre les Espagnols et fut réduite par eux en esclavage) adj. Se dit d'un esclave qui s'est enfui, d'un animal domestique qui s'est échappé, et qui est redevenu sauvage : *Une négresse* MARRONE. *Un cochon* MARRON. ‖ Substantiv. : *Poursuivre des* MARRONS.

— Par ext. Se dit : 1° d'un individu qui exerce sans titre, sans commission : *Un cocher, Un courtier* MARRON ; 2° d'un intermédiaire qui, sous son nom, fait des opérations de Bourse pour le compte de mineurs, de femmes mariées, etc ‖ Substantiv. : *Des* MARRONS.

— Arg. et adverbialem. *Paumer marron*, Prendre en flagrant délit.

— n. m. Techn. Caractère découpé dans des plaques de cuivre et dont on se sert pour tracer des lettres sur des caisses, des ballots, etc.

— Typogr. Ouvrage imprimé clandestinement.

MARRON (Paul-Henri), pasteur protestant, né à Leyde en 1754, mort à Paris en 1832. Il fut appelé comme ministre à Dordrecht en 1776, et nommé chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, en 1782. Quand Louis XVI eut rendu les droits civils aux protestants, Marron devint pasteur de l'Église de Paris. Après la Révolution, il eut une grande part à la réorganisation du culte protestant en 1802, et fut confirmé dans sa place de pasteur l'année suivante. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels un certain nombre de poésies latines.

MARRONAGE (*ma-ro-naj'*) n. m. Etat d'un esclave marron. ‖ Etat d'un courtier marron, etc.

— Encycl. Dès l'origine de l'esclavage aux Antilles et dans les contrées tropicales de l'Amérique, il a existé des nègres *marrons*, et on peut dire que le *marronage* a été la plaie continuelle des Antilles, jusqu'au moment où a été aboli l'esclavage. Naturellement, les blancs se sont efforcés, par des châtiments corporels, de supprimer le marronage. Le *Code noir* (art. 38) promulgué en 1685, dont les pénalités sont déjà fort dures, est cependant moins cruel que les pénalités édictées dans la suite par les autres nations européennes contre les marrons. Néanmoins, le marronage a persisté durant tout le XVIIIe siècle, souvent favorisé par des receleurs, qui cachaient les nègres fugitifs, soit par crainte, soit par l'appât du gain. Alors, les maîtres ont vécu dans une perpétuelle inquiétude, redoutant des complots et des révoltes tramés par leurs esclaves demeurés sur les habitations de concert avec les nègres marrons, redoutant (en temps de guerre) une entente des marrons avec leurs ennemis. Ces craintes sont loin d'avoir été chimériques; la part prise par les marrons aux premiers troubles qui ont, pendant la Révolution, ensanglanté Saint-Domingue, en a fourni une preuve évidente. Le marronage a aussi existé aux Mascareignes; mais jamais il n'y a pris une dangereuse extension.

MARRONNER (*ma-ro-né*) v. a. Friser en marrons, en grosses boucles rondes. (Vieux.)

MARRONNER (*ma-ro-né*) v. n. Etre esclave marron, vivre en esclave marron : Marronner *dans les bois.*

— Par ext. Exercer une profession sans l'autorisation nécessaire. ‖ Faire le métier de corsaire, de pirate. (Vx.) ‖ Tenir une imprimerie clandestine. (On dit aussi maronner.)

MARRONNIER (*ma-ro-ni-é*) n. m. Bot. Genre de sapindacées, ou, pour certains auteurs, type de la famille spéciale des hippocastanées. ‖ Variété de châtaignier, qui produit la grosse châtaigne appelée *marron.*

— Admin. Cadre contenant un certain nombre de numéros à chacun desquels correspond un marron et destiné, dans les industries occupant un personnel nombreux, à contrôler la présence, par entrées et sorties, des employés.

— Encycl. Bot. Les marronniers (*æsculus*) sont originaires soit de la région indo-malaise, soit de l'Amérique du Nord. On en connaît une quinzaine d'espèces. La plus intéressante est le *marronnier d'Inde* (æsculus hippocastanum), originaire sans doute des Balkans, qui peut atteindre 30 mètres de hauteur, robuste, majestueux, dont le feuillage, d'un beau vert, forme une tête ovale ou pyramidale très touffue. Les feuilles, opposées et longuement pétiolées, sont composées-palmées. Les fleurs, blanches avec des taches roses ou pourprées, sont disposées en longues grappes de petites cymes scorpioïdes, qui terminent les branches les plus externes. Le fruit est une capsule coriace, hérissée de pointes, qui contient trois loges

Marronnier : A, fleur ; B, coupe de la fleur ; C, fruit ; D, graine ou marron d'Inde.

monospermes, ou un nombre moindre par avortement, et qui s'ouvre par une déhiscence loculicide. La graine est bien connue sous le nom de *marron d'Inde.*

Introduit de Constantinople en France en 1615, le premier marronnier fut planté, à Paris, dans le jardin de l'hôtel de Soubise ; en 1656, un second fut planté dans le jardin du Roi ; un troisième vint orner le palais du Luxembourg ; depuis lors, l'emploi du marronnier comme arbre d'alignement dans les jardins publics et les promenades s'est généralisé de plus en plus. C'est une espèce assez rustique, qui pousse bien dans les sols aérés, mais perd facilement ses feuilles. Quand on veut éviter l'ennui de la chute des fruits, on peut utiliser pour les plantations une variété à fleurs doubles, qui est stérile. On emploie aussi pour les plantations le *marronnier à fleurs rouges* (æsculus rubicunda), originaire de l'Amérique du Nord, de moindre taille et de floraison plus bâtive. Le genre *pavia* diffère du genre *æsculus* par ses capsules inermes et ses folioles pétiolulées.

Le *marron d'Inde* possède, à l'état frais, une amertume prononcée qui empêche son utilisation dans la nourriture de l'homme et des animaux, bien que les chèvres et les moutons le mangent sans répugnance. La dessiccation lui enlève son amertume, et l'on peut alors le faire consommer par le gros bétail, soit seul, soit mélangé avec d'autres substances alimentaires. Quelquefois, encore, on s'est servi du marron d'Inde pour en extraire une fécule propre, notamment, à la fabrication d'une colle.

L'écorce du marronnier d'Inde, grâce à l'esculine qu'elle contient, jouit de propriétés fébrifuges qui la font employer en médecine comme un adjuvant du quinquina. Par fermentation des marrons non décortiqués, on obtient une huile douce, prescrite contre les douleurs rhumatismales.

— Hist. *Marronnier du 20 mars.* On nomme ainsi un marronnier du jardin des Tuileries, à Paris, remarquable par sa précocité ; il fleurit ordinairement dans la seconde quinzaine de mars. D'après une tradition populaire, les Suisses tués au 10 août 1792 auraient été enterrés au pied de ce marronnier.

— Admin. A chaque numéro du *marronnier* est fixé un crochet, destiné à supporter par un anneau un *marron* (plaque de métal portant un numéro). Une porte munie d'un grillage peut fermer le marronnier, tout en permettant de voir et de constater les vides. On affecte à chaque ouvrier un marron portant un numéro. Cinq minutes avant l'entrée des ouvriers, on ouvre le marronnier ; chaque ouvrier prend au clou le marron qui lui est affecté et qu'il doit remettre en place s'il sort. A l'heure prescrite par le règlement de l'usine, le marronnier est fermé. Un pointeur relève tous les numéros qui portent encore un marron et qui, par conséquent, correspondent aux absences. Souvent, aussi, c'est le pointeur lui-même qui accroche ou décroche les marrons à la sortie et à la rentrée des employés.

Marronnier (fragment) ; A, marron.

MARRONNIER (*ma-ro-ni-é*) ou **MARRONNISTE** (*ma-ro-nisst'*) n. m. Marchand de marrons, de châtaignes rôties : *Le* marronniste *lui-même s'est logé chez les marchands de vin.* (Balz.)

MARRUBE (*ma-rub'*) n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes vivaces, ordinairement cotonneuses, de l'Europe ou des régions tempérées de l'Asie.

— Encycl. Les *marrubes* exhalent, en général, une odeur musquée et possèdent des propriétés toxiques et stimulantes. Le *marrube blanc* ou *commun* (marrubium vulgare), très répandu en France, était regardé jadis comme un dépuratif puissant et préconisé contre les affections de poitrine. Il renferme un principe amer, la *marrubiine,* qu'on extrait en épuisant la plante par l'eau bouillante et traitant le résidu par l'alcool bouillant. Cristallisant en aiguilles dans l'alcool, en tablettes rhombiques dans l'éther, ce corps fond vers 160° ; chauffé dans un tube, il se volatilise en gouttes huileuses ; soluble dans l'acide sulfurique, qui se colore en jaune brun, il est inattaquable aux alcalis.

MARRUBIASTRE (*ma-ru-bi-asstr'* — rad. *marrube*) n. m. Bot. Nom vulgaire de deux espèces de léonures et de la ballote noire.

MARRUBIINE (*ma-ru*) n. f. Principe amer, que l'on extrait du marrube blanc.

Marrubium, ville de l'Italie ancienne (Samnium), capitale du pays des Marses, sur la rive orientale du lac Fucin. Auj. *San-Benedetto.*

Marrube ; *a*, fleur.

Marrucins (*sin*) [lat. *Marrucini*], peuple de l'Italie ancienne, qui occupait un territoire limitrophe au N. de celui des Samnites et à l'E. de celui des Marses. Villes principales : *Corfinium, Aternum.* Les Marrucins furent soumis par les Romains, en 305 av. J.-C

Marryat (Frederick), romancier anglais, né à Londres en 1792, mort à Langham (Norfolk) en 1848. Il prit, en 1830, sa retraite comme capitaine dans la marine royale. Il venait de publier son premier livre, *un Officier de marine* (1829), qui fut suivi d'un grand nombre d'autres récits de la vie maritime, remarquables par leur naturel, la vérité des tableaux, la bonne humeur d'un style sans prétention. Citons particulièrement : *Newton Forster* (1832) ; *Peter Simple,* peut-être son chef-d'œuvre (1834) ; *le Pirate ; le Vieux Commodore* (1837) ; *le Vaisseau fantôme* (1839) ; *le Corsaire* (1840) ; *Récit des voyages et aventures de Mr. Violet dans la Californie, Sonora et le Texas occidental* (1843) ; etc., dont la plupart ont été traduits en français. On lui doit aussi un volumineux *Journal en Amérique* (1839), dont la franchise suscita bien des colères, et un *Code de signaux à l'usage de la marine marchande* (1837), adopté par le gouvernement anglais. — Son fils, Frank, navigua quelque temps et a publié les impressions d'un voyage en Californie (1850-1853), sous ce titre : *Montagnes et taupinières* (1855).

Marryat (Florence, dame Rosschurch), femme de lettres anglaise, fille du précédent, née à Brighton en 1837. Son premier roman, *le Conflit de l'amour,* a été suivi de près de quatre-vingts autres ouvrages, dont plusieurs sont inspirés par les croyances spirites, comme : *Il n'y a pas de mort* (1891) ; *Les morts se lèvent* (1893) ; *le Monde des esprits* (1894) ; etc. Rédacteur en chef de « London Society » en 1872, elle s'est montrée sur la scène dans des rôles d'opéra et de haute comédie, notamment dans *Herworld,* dont elle est l'auteur.

MARS (*marss* — lat. *martius* ; de Mars, dieu de la guerre) n. m. Chronol. Troisième des mois du calendrier grégorien, placé entre février et avril : *Les giboulées de* mars.

— *Venir comme mars* (ou *marée*) *en carême :* Arriver sans faute à une certaine époque. ‖ Arriver à propos.

— Comm. *Bière de mars,* Bière spécialement fabriquée pendant le mois de mars et qui est très estimée. ‖ *Blé de mars,* Blé qu'on sème en mars.

— n. m. pl. Agric. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc.

— Hist. V. champ de mars.

— Encycl. Chronol. *Mars* était le premier mois du calendrier romain primitif, et a été souvent compté comme tel dans divers pays au moyen âge. Ce mois renferme trente et un jours. Dans le calendrier républicain, ils étaient compris à peu près pour moitié dans les mois de ventôse et de germinal.

Le mois de mars, bien qu'il ait pris son nom du dieu de la guerre, était, chez les Romains, consacré à Mercure, et personnifié sous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve.

— Agric. *Grande culture.* On nomme ainsi les préparations des terres destinées aux prochains ensemencements. Transport des fumures (betteraves, pommes de terre, choux, navets, œillette). Epandage des engrais liquides et pulvérulents, de la marne et de la chaux mises en tas pendant l'hiver. Semis des fèves, féverolles, de l'œillette, du lin tardif, des céréales de printemps, des carottes, panais, vesces, pois, lentilles, de la chicorée, de la gaude de printemps, de la garance, du pastel, de la spergule, du trèfle, sainfoin, de la lupuline. Vers la fin du mois, on

Mars, d'après Cabanel (anc. Hôtel de ville de Paris).

commence à planter pommes de terre et topinambours, et l'on sème en pépinière, pour les repiquer en mai, choux, choux navets, rutabagas, betteraves et tabac. Binage du colza et de la navette, hersage des blés, escourgeons, avoine d'hiver et seigle qui ont souffert du déchaussement, hersage des prairies naturelles, roulage des blés d'automne pour favoriser le tallement. On commence la taille du houblon, on défriche les bois qu'on veut mettre en culture, on opère comme précédemment le drainage et l'irrigation des prairies. Engraissement des veaux et moutons. On sèvre les gorrets, on châtre les porcelets et verrats, on continue à faire saillir les juments.

Viticulture. Labours de déchaussement. Epandage des engrais. Plantation et taille qu'on termine l'une et l'autre.

Jardins. Semis en pleine terre ou en pépinière des laitues, romaines, navets, panais, chervis, salsifis, scorsonère, ciboule, oignon, poireau, chou, persil, cerfeuil, chicorée, etc. Plantation, sous châssis, d'estragon, oignon, ail, échalote, radis, carotte, aubergine, concombre, tomate, asperge, artichaut ; repiquage des plantes semées sur couches en janvier et février. Greffage, taille et marcottage des arbres et arbustes fruitiers. Taille des arbustes d'ornement. Semis d'anémones, glaïeuls, lis, renoncules. Ensemencement des pelouses. Transplantation des semis d'automne. Dans les serres, bassinages et arrosages.

Le mois de mars, émail de Pierre Raymond. (Musée du Louvre.)

Mars 1848 (journées des 16 et 17). Elles marquent dans la révolution de 1848 le moment où la division s'accentue entre la bourgeoisie conservatrice et les ouvriers, alliés de la veille, et représentés dans le gouvernement provisoire. Quand les socialistes Ledru-Rollin et Louis Blanc eurent réussi à faire de la garde nationale une institution démocratique, en supprimant les compagnies d'élite, la presse réactionnaire s'émut, et, dans la journée du 16, il se produisit une manifestation légèrement ridicule, dite des « bonnets à poil », dans les quartiers riches de Paris. Les réactionnaires, se portant en foule place de l'Hôtel-de-Ville, criaient : « A bas les communistes ! » ; ils s'attaquèrent à Ledru-Rollin, qui fut sauvé au moment critique par un groupe d'ouvriers. Le lendemain 17, eut lieu une contre-manifestation ouvrière. Une délégation, qui comptait parmi ses membres Barbès, Blanqui, Cabet, etc., se présenta devant le gouvernement provisoire et demanda l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale au 5 avril, l'ajournement des élections pour l'Assemblée nationale au 31 mai. La délibération du gouvernement sur ces divers points fut reculée ; le parti modéré gagnait du temps. Les adversaires se contentèrent de vagues promesses, en attendant que le mouvement recommençât le 16 avril. V. avril 1848 (journée du 16).

Mars 1871 (journée du 18 et insurrection du 18). V. Commune.

MARS (*marss*) n. m. Nom vulgaire des papillons du genre apatura. V. apatura.

Mars. Myth. rom. Dieu de la guerre, chez les Romains de l'époque classique ; l'un des *dii Consentes* ; l'une des plus anciennes divinités de Rome. *Mars* ou *Mavors,* appelé aussi *Mamers* par les Sabins et les Osques, a été adoré, dès les temps les plus reculés, dans le Latium et dans toute l'Italie centrale. A l'origine, c'était surtout un dieu agricole, régulateur des saisons ; aussi lui avait-on consacré le premier mois du printemps. Cependant, on l'invoquait aussi comme dieu de la guerre, sous le nom de *Mars Gradivus* ; et, à l'époque historique, ce caractère l'emporta. De bonne heure, on associa Mars au *Quirinus* des Sabins. Plus tard, on l'identifia complètement avec l'*Arès* des Grecs. V. Arès.

La légende purement romaine de Mars ne mentionne guère que ses amours avec Rhea Silvia, qui faisaient de lui le père de Romulus et l'ancêtre du peuple romain. Le culte de Mars était très populaire à Rome. On célébrait en son honneur de nombreuses fêtes, surtout dans le mois qui portait son nom. Les plus connus de ses temples sont ceux du Palatin, du Quirinal, de la Regia, de la porte Capène, du Champ de Mars, et le beau temple de *Mars*

Ultor, au Forum d'Auguste, dont une partie est encore debout. Sous le nom de *Mars Gradivus*, ce dieu présidait à la guerre ; sous le nom de *Mars Silvanus*, à l'agriculture ; sous le nom de *Mars Quirinus*, il était le protecteur de Rome. A la diversité de ses fonctions correspondait celle des symboles. On immolait au dieu des bœufs, des moutons, des porcs, souvent réunis dans le sacrifice solennel des *Suovetaurilia*. Les femmes étaient exclues des cérémonies auxquelles présidaient le *flamen* de Mars, institué par Numa, avec le *flamen Quirinalis*, et le collège des *Saliens*, aux danses guerrières, gardiens de l'*ancile* ou bouclier tombé du ciel. On avait donné le nom de *Champ de Mars* à la plaine, voisine du Tibre, où les citoyens s'exerçaient aux armes. Dans le cortège de Mars figuraient diverses divinités, la plupart allégoriques : sa sœur, Bellone ; sa femme, Nerio ; la Pâleur (*Pallor*) et l'Épouvante (*Pavor*), le Courage (*Virtus*), l'Honneur (*Honos*), la Sécurité (*Securitas*), la Victoire (*Victoria*), la Paix (*Pax*).

— Art milit. *Champ de Mars*, Lieu consacré aux exercices militaires.

— Jeux. *Délassements de Mars*, Sorte de jeu où sont représentées sur des tableaux les diverses combinaisons de la guerre.

— Linguist. Nom qui entre dans un certain nombre de locutions : *Les travaux, Les jeux de Mars*, La guerre, Les combats. ‖ *Le métier de Mars*, La profession des armes. ‖ *L'école de Mars*, L'apprentissage de la guerre. ‖ *Les enfants, Les favoris de Mars*, Les guerriers. ‖ *Les champs, Les plaines de Mars*, Les champs de bataille.

— Pharm. anc. Nom donné à toutes les préparations du fer : *Prendre de la teinture de* MARS, *du safran de* MARS.

— n. m. Chim. anc. Nom du fer, métal dont on fait les armes.

— Iconogr. *Mars* fut d'abord représenté par des symboles : loup, cheval, chêne, pivert, une ou deux lances. Puis on lui donna une forme humaine, à l'imitation de l'Arès grec : la physionomie d'un héros guerrier. On l'associait souvent à Vénus comme dans le groupe qui figure au musée du Capitole, à Rome. Au temple de Mars Ultor, le dieu tenait d'une main l'aigle des légions, de l'autre un étendard. Sur une peinture des Thermes de Titus, il porte la lance, le bouclier et l'épée. Bien des empereurs se sont fait représenter avec les attributs de Mars.

Mars et Vénus. (Musée du Capitole.)

Au musée de Versailles est un groupe de Desjardins, représentant *Mars* jeune, armé de l'épée et du bouclier ; il est debout sur un lion qui terrasse un loup. Des statues de *Mars* ont été exécutées par Math. Keeels (musée de Bruxelles) et V. Bacon (1862). Au musée de Madrid, est une peinture de Vélasquez représentant *Mars* coiffé de son casque. Dans la galerie de Dulwich, est un tableau de Rubens représentant *Mars, Vénus et Cupidon* ; Rubens a peint en outre un *Mars offrant des armes à Louis XIII*. Le musée de Munich possède, du même artiste, une *Renommée couronnant le dieu Mars* et une *Minerve protégeant la Paix et le Bonheur contre les attaques de Mars*. Le groupe de *Mars et Vénus* a été représenté par Luca Giordano (Louvre), par Le Brun (Louvre), par Poussin (Louvre). Un second tableau de Poussin, conservé au Louvre, représente *Mars et Rhea Sylvia*. Citons enfin le plafond de Gros : *Mars, couronné par la Victoire, écoutant la Modération*, dans la cinquième salle du musée Charles-X (1829).

Mars (ÉCOLE DE). V. ÉCOLE.

Mars, nom d'une des planètes principales.

— ENCYCL. Astron. *Mars* est la première des planètes *supérieures*, c'est-à-dire dont les distances au Soleil soient supérieures à celles qui nous séparent de cet astre. Les éléments de son orbite sont les suivants, par rapport à l'équinoxe moyen du 1er janvier 1850 :

Moyen mouvement diurne		1886″,5184
Durée de la révolution	en années sidérales	1,880832
	en années juliennes et jours moyens	1 a., 321 j., 729946
Distance moyenne au soleil		1,5236913
Excentricité		0,0932611
Longitude du périhélie		333° 17′ 54″
Longitude du nœud		48.23.53
Inclinaison		1.51.2
Longitude moyenne		83.40.31

(l'unité de distance étant la distance moyenne de la Terre au Soleil).

Son diamètre équatorial à la distance 1 est 9,35 ; son diamètre réel et son volume 0,528 et 0,147 en prenant ceux de la Terre comme unités ; sa masse 1/3.093.500e de celle du Soleil, et 105/1.000e de celle de la Terre ; sa densité 0,711 et 3,91 soit par rapport à la Terre, soit par rapport à l'eau ; sa pesanteur à l'équateur 0,376 par rapport à celle qui existe sur notre globe ; et la durée de sa rotation sur lui-même 24 h. 37′23″.

La distance de Mars au Soleil varie entre 1,38 et 1,66, et à la Terre de 0,38 à 2,66 dans le rapport de 1 à 7, de sorte que son diamètre apparent peut aller de 4 à 27″. En opposition, Mars passe au méridien à minuit : il n'est alors guère plus éloigné de nous que Vénus (0,28) à sa conjonction inférieure. La *révolution synodique*, comprise entre deux oppositions, vaut environ deux ans deux mois. Plein aux conjonctions et oppositions, le disque de Mars présente de légères *phases* (< 1/8 du diamètre) vers les quadratures.

La rotation de Mars s'effectue, dans le sens direct, de façon que son équateur soit incliné de 25° environ sur son orbite ; les saisons et climats y sont donc de même nature que pour la Terre, où cette inclinaison est 23° 27′. Mais la chaleur solaire y est deux fois moins intense. On observe à chaque pôle des taches blanches très brillantes qui augmentent ou diminuent suivant que s'approche l'hiver ou l'été de la région correspondante : il paraît fort probable qu'il s'agit là de masses de neige ou de glace, d'autant que Mars est enveloppé d'une atmosphère, où la présence de vapeur d'eau est révélée par le spectroscope. Les dessins des divers observateurs concordent assez bien en ce qui concerne les accidents de la surface ; on peut ainsi présumer l'existence de mers et de continents analogues aux nôtres. Des *canaux* allant d'une mer à une autre, furent reconnus en 1877 par Schiaparelli ; en 1881, ils paraissaient dédoublés, et ce phénomène de la *gémination des canaux* est encore insuffisamment expliqué.

Hall découvrit, en 1877, que Mars avait deux satellites très petits, dont les orbites, presque circulaires, sont sensiblement dans le plan de l'équateur. Il les appela *Phobos* et *Deimos*. Voici le tableau de leurs principaux éléments :

Noms des satellites	Auteur de la découverte	Excentricité	Durée de la révolution sidérale en temps moyen	Inclinaison (1880,0)
Deimos	Hall 11 août 1877	0,0031	1 j. 6 h. 17′ 54″,9	27.24,4
Phobos	Hall 17 août 1877	0,0217	7 h. 39′ 13″,9	27.28,5

— Chirom. *Mont de Mars*. Il est situé près du bord extérieur de la main, presque à égale distance de la racine de l'auriculaire et de la naissance du poignet. On nomme *plaine de Mars* la partie centrale de la paume de la main.

Mars, comm. de la Loire, arrond. et à 26 kilom. de Roanne, sur une colline dominant le Chandonnet, affluent droit du Sornin ; 1.424 hab.

Mars ou **Marse** (saint), ermite breton, né à Bais, près de La Guerche, vers 450, mort à Mars, près de Vitré, en 530. Après avoir rempli les fonctions sacerdotales, il se retira dans un ermitage, près du village de Mars. De nombreux miracles eurent lieu, dit-on, sur son tombeau, où les Bretons se rendirent en pèlerinage. Pendant une invasion des Anglais (1427), le corps du saint fut confié aux chanoines de Vitré, qui, après le départ des Anglais, refusèrent de le rendre. En 1750, le parlement de Rennes décida alors que le corps du saint serait partagé entre Bais et Vitré. — Fête le 21 juin.

Mars (Anne-Françoise-Hippolyte BOUTET, dite Mlle), née et morte à Paris (1779-1847). Elle était fille de l'acteur-auteur Monvel et d'une comédienne qui avait débuté sans succès à la Comédie-Française, Mlle Mars-Salvetat. Après avoir joué des rôles d'enfant chez la Montansier, elle débuta, à quinze ans, au théâtre Feydeau, alors occupé par une fraction de la Comédie démembrée, puis fut admise dans la société des comédiens français en 1799 : elle en fit partie pendant trente-trois ans, rentra comme pensionnaire en 1833, et prit sa retraite définitive en 1841.

Mlle Mars fut une des gloires du Théâtre-Français. Incomparable dans les ingénues, elle se surpassa encore en abordant, à la retraite de Mlle Contat (1809), l'emploi des grandes coquettes, qu'elle partagea d'abord avec Mlle Leverd, mais où elle resta bientôt sans rivale. Molière, Marivaux, Sedaine, Beaumarchais n'ont pas eu d'interprète plus accomplie. Elle a donné la vie à nombre d'auteurs médiocres de l'Empire et de la Restauration et mit, un peu malgré elle, son talent, foncièrement classique, au service du romantisme.

Mlle Mars.

Sa première création remarquée avait été Betzy, de *la Jeunesse de Henri V* (1806). Puis vinrent : Mme de Belmont, des *Suites d'un bal masqué* (1813) ; Emma, de *la Fille d'honneur* (1818) ; Mme de Brienne, du *Mariage d'argent* (1827) ; *Henri III* et *le More de Venise* (1829) ; *Hernani* (1830) ; *Clarisse Harlowe* et Elisabeth des *Enfants d'Edouard* (1833) ; *Angelo* (1835) ; *Marie* (1836) ; *Louise de Lignerolles* (1838). *Mlle de Belle-Isle* (1839) fut la dernière de ses créations. Mais ce fut surtout dans l'ancien répertoire que Mlle Mars établit sa réputation dans les rôles d'Agnès, Henriette, Victorine, Suzanne, Elmire, Célimène, Araminte et Silvia. Naturel, grâce, esprit, finesse, distinction s'unissaient en elle à une physionomie parlante, à des yeux superbes, à un sourire irrésistible, à une voix enchanteresse, pour réaliser un idéal de perfection qui l'avait fait surnommer « le diamant ». C'était l'actrice favorite de Napoléon Ier, auquel son souvenir resta toujours fidèle.

Mars (Maurice BONVOISIN, dit), dessinateur et aquarelliste belge, né à Verviers en 1849. Il débuta en 1873 en donnant des dessins au « Journal amusant ». Depuis lors, il a été le collaborateur artistique du « Charivari », de l'« Illustration », de la « Revue illustrée », de la « Vie moderne », de la « Vie élégante », du « Monde illustré », etc. Il a beaucoup voyagé à l'étranger. Il s'est surtout attaché à reproduire avec une grande finesse d'exécution le monde des plages, des courses, des expositions, la vie élégante. Outre l'*Escrime à l'Elysée* et ses illustrations de *Trop grande*, de d'Hervilly, nous citerons, parmi ses nombreux albums coloriés : *Aux bains de mer d'Ostende, les Plages de Bretagne et Jersey, Aux Rives d'or, Sable et galets, la Vie de Londres, Paris brillant, Croquis de plage, Nos chéris, Compères et compagnons, Joies d'enfants, Our darlings, A travers Le Havre et l'exposition, Anvers exposition, Bruxelles exposition, Boulogne-sur-Mer, Schéveningue et La Haye, la Reine Bicyclette, Mesdames les cyclistes, le Carnaval niçois, Nice en fête*, etc.

Mars (Antony), auteur dramatique français, né à Vence (Alpes-Maritimes) en 1862. Employé au chemin de fer de l'Est, il se mit à écrire de petites pièces de théâtre et sortit tout à coup de l'ombre en faisant jouer avec Bisson les *Surprises du divorce* (1888), dont le succès fut retentissant. Depuis lors, cet écrivain plein de verve et de bonne humeur a donné au théâtre, soit seul, soit en collaboration avec H. Raymond, Boucheron, Desvallières, Decourcelle, etc., un grand nombre de vaudevilles et d'opérettes. Parmi ces pièces amusantes et gaies jusqu'à la bouffonnerie, nous citerons : *la Meunière du Moulin-Joli* (1889) ; *le Secret des Pardaillan* (1889) ; *les Maris sans femmes* (1889) ; *les Vieux Maris* (1890) ; *les Douze femmes de Japhet* (1890) ; *la Demoiselle du téléphone* (1891) ; *la Bonne de chez Duval* (1892) ; *les Vingt-huit jours de Clairette* (1892) ; *les Forains* (1894) ; *la Dot de Brigitte* (1895) ; *le Voyage de Corbillon* (1896) ; *le Truc de Séraphin* (1896) ; *les Fêtards* (1897) ; *Mam'zelle Quat'Sous* (1897) ; *la Coqueluche* (1898) ; *la Mouche* (1899) ; *le Billet de logement* (1901) ; etc.

Marsac, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kilom. d'Ambert, sur la Dore ; 2.734 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, scierie. Eglise du XVe siècle.

Marsac, comm. de la Creuse, arrond. et à 26 kilom. de Bourganeuf, près de l'Ardour ; 1.115 hab. Ch. de f. Orléans.

Marsac, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 58 kilom. de Saint-Nazaire, près du Don ; 1.713 hab. Sources ferrugineuses. Beurre et œufs.

Marsage (*saj'*) n. m. Nom dialectal des semailles de céréales faites au mois de mars. ‖ On dit aussi MARS, MARSAIS, MARSAILLE, MARSEICHE.

Marsaille (LA) [ital. *Marsaglia*], comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur l'Arsola et la Lusina, tributaires du Tanaro ; 1.040 hab. Le 4 octobre 1693, victoire de Catinat sur Victor-Amédée, duc de Savoie.

Marsaique (*sèk'*) n. f. Filet que l'on tend par fond, et que l'on fixe sur le bord de la mer. ‖ On l'appelle aussi MANET.

Marsais, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 37 kilom. de Rochefort, sur un affluent du Mignon ; 1.160 hab.

Marsal (lat. *Marosallum, Marosallensis vicus*), comm. d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Château-Salins]), sur la Seille ; 700 hab. Salines abandonnées. « Briquetage de Marsal », sorte de radier en argile cuite, d'origine contestée, plutôt romaine, bâti sur les marécages de la région. Au VIe siècle, supplice de saint Livier, patron de Marsal. Petite place forte bombardée en 1815, prise par les Prussiens (15 août 1870), cédée à l'Allemagne en 1871.

Marsala n. m. Vin blanc sec des environs de Marsala, qui a beaucoup de rapport avec le jérès et le madère.

Marsala, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]), près du cap Boeo ; 40.131 hab. Eaux minérales, salines. Commerce maritime actif de blé, oranges, citrons, soude, sel, coton, mais surtout du célèbre vin de Marsala. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne Lilybée, dont il reste de magnifiques ruines. La ville actuelle a été construite par les Sarrasins, qui lui donnèrent son nom de Mers-el-Allah ou port de Dieu. Le port fut comblé par don Juan d'Autriche, en 1547. Le 11 mai 1860, Garibaldi débarqua à Marsala à la tête des *Mille* et commença sa célèbre campagne.

Marsan (LE), ancien pays de France, dans la Gascogne, actuellement dans le département des Landes. Ch.-l. *Mont-de-Marsan*. Incorporé au comté d'Armagnac, le Marsan fut confisqué avec le fief par Louis XI. Au XVIIe siècle, il donna son nom à une branche cadette de la maison de Lorraine.

Marsand (Antoine), littérateur italien, né à Venise en 1765, mort à Milan en 1842. Entré dans les ordres, il s'adonna à l'étude des beaux-arts, de la numismatique et de la typographie. Ardent admirateur de Pétrarque, il réunit toutes les éditions connues de cet auteur et des écrivains qui se sont occupés de lui ; il vendit à Charles X, en 1826, sa magnifique collection. Nous citerons de Marsand sa précieuse édition des *Poésies de Pétrarque* (1820) ; *il Fiore dell' arte dell' intaglio nelle stampe*, contenant les portraits et les notices des plus célèbres peintres et graveurs (1823) ; *Bibliotheca petrarchesca* (1826) ; etc.

Marsannay-la-Côte, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 7 kilom. de Dijon, sur le versant est de la Côte d'Or ; 813 hab. Vins d'une belle couleur et possédant du corps et de la vinosité. Principaux crus : *aux Argillères, aux Avoines, les Barres et Prés, en Boivin, la Champagne haute, le Clos de Jeu, les Combes, les Crais*, etc. Sites pittoresques.

Marsanne n. f. Cépage blanc, des départements de la Drôme (Marsanne, Tain, l'Ermitage), de l'Ardèche, de l'Isère, etc., et qui, mélangé à la roussane, contribue à produire les vins blancs fameux de l'Ermitage et de Saint-Péray. ‖ *Marsanne noire*, Syn. de SIRAH. ‖ *Marsanne ronde*, Syn. de MONDEUSE NOIRE.

Marsanne, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 15 kilom. de Montélimar, sur une colline dominant la plaine du Roubion ; 1.329 hab. Bons vins ordinaires, produits par le cépage *marsanne*. Culture du mûrier, moulinage de la soie ; amandes, sumac ; carrière. Vieilles fortifications. Eglise du XIe siècle. Ruines d'un château fort. Fontaine de *la Coquille*. Aux environs, vieille chapelle (Notre-Dame-de-Fresneau), but de pèlerinage. Patrie du président Loubet. — Le canton a 14 comm. et 8.188 hab.

Marsas, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Blaye, près des sources de la Virvée ; 682 hab. Bons vins blancs.

Marsaux, Marsault, Marseau, Marceau (*sô* — du lat. *mas, maris*, mâle, et *salix*, saule) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de saule (*salix caprea*) qui se rencontre fréquemment dans les marais de France et dont les fleurs, très précoces, se montrent avant l'épanouissement des feuilles. (L'écorce de ces arbustes jouit de propriétés antipyrétiques remarquables ; elle a été longtemps employée, à la dose de 15 à 30 grammes, comme succédané de la quinine.)

Saule marsaux : *a*, chatons mâles ; *b*, chatons femelles.

Marsberg, villes d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur la Diemel : **Ober-Marsberg**, près de la Diemel ; 1.295 hab. Tuilerie. — **Nieder-Marsberg**, appelée autrefois *Stadtberge*, dans

la vallée ; 3.555 hab. Mines de cuivre. Grand établissement d'argenture.

MARSCHENDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Gitschin]), aux pieds du Riesengebirge, vers la source de l'Aupa ; 2.841 hab. Brasserie. Fabrique de papier.

MARSCHEP (*mar'-chèp'*) ou **MARTSCHIP** (*mart'-chip'*) n. m. Dr. anc. Privilège accordé, dans la Flandre flamingante, à un batelier public, pour le transport à prix réduit des denrées et marchandises des habitants.

MARSCHNER (Henri-Auguste), compositeur allemand, né à Zittau en 1795, mort à Hanovre en 1861. Il accompagna le comte Thadée van Amadée à Vienne, où il connut Beethoven et obtint une place de maître de musique à Presbourg, où il fit représenter ses trois premiers opéras : *la Montagne de Kiffhaus*, *Henri IV et d'Aubigné*, et *Saïdor*. Il alla à Dresde en 1822, et, grâce à l'appui de Weber, il obtenait, deux ans après, la place de directeur de la musique à l'Opéra. En 1826, il devint chef d'orchestre au théâtre de Leipzig. Après son départ de Presbourg, il avait fait représenter : *le Prince de Hombourg* (1822), *la Belle Ella* (1822), *Ali-Baba, le Voleur de bois* (1825), *Lucrèce* (1826). A Leipzig, il donna, avec un succès éclatant : *le Vampire* (1828), *le Templier et la Juive* (1829), *la Fiancée du fauconnier*, puis se rendit à Hanovre, en qualité de chef d'orchestre de l'Opéra de la cour. Il débuta à ce théâtre par un ouvrage remarquable, *Hans Heiling* (1833). Il donna ensuite, à Berlin : *le Château au pied de l'Etna* (1838), puis, à Hanovre, *Adolphe de Nassau* (1843) et *Austin* (1851). *Kœnig Hiarne* ne fut représenté qu'en 1863. Il prit sa retraite en 1859. Marschner est proprement, dans l'art lyrique allemand, le chaînon qui relie Weber à Wagner. En dehors du théâtre, Marschner a produit aussi des œuvres fort distinguées : musique de chambre, *lieder*, etc.

Marschner.

MARSCIANO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le Nestore, affluent du Tibre ; 11.662 hab.

MARSDEN, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 3.220 hab. Filatures de laine et de coton assez importantes.

MARSDÉNIE (*sdé-nî*) n. f. Genre d'asclépiadées, comprenant des sous-arbrisseaux de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande. ‖ On dit aussi MARSDÈNE.

MARSE n. m. Antiq. Homme qui pratiquait des enchantements et charmait les serpents.

MARSEILLAIS, AISE (*sè-i-llè, èz'* [*ll* mll.]), personne née à Marseille ou qui habite cette ville. — *Les* MARSEILLAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Industrie* MARSEILLAISE.

— n. f. Pipe en terre de Marseille.

— Art culin. *Sauce marseillaise.* Faites revenir dans quelques cuillerées d'huile un fort hachis d'ail, d'oignons et de persil ; ajoutez-y des tomates épluchées et des champignons coupés en tranches très minces ; salez, poivrez, assaisonnez et liez avec un peu de farine ; mouillez avec du vin blanc et laissez mijoter à petit feu, pendant une demi-heure. La *marseillaise* convient à toutes les viandes et à un grand nombre de poissons.

Marseillaise (la), chant national du peuple français, œuvre de Claude-Joseph Rouget de Lisle, capitaine du génie, alors en garnison à Strasbourg.

La déclaration de guerre de la France à l'Autriche, proclamée à Paris le 20 avril 1792, parvint à Strasbourg et y fut rendue publique le 25. Le maire de Strasbourg, Dietrich, réunissait à sa table, ce jour-là, quelques-uns des officiers qui allaient prendre part à la campagne. Il déplora l'absence, en France, d'un hymne national et patriotique, et engagea vivement l'un d'eux, Rouget de Lisle, à composer un chant de ce genre. De retour dans son logis, celui-ci improvisa en quelques heures les strophes et la musique du chant qui devait immortaliser son nom. Dietrich les chanta devant les convives de la veille. L'hymne portait d'abord le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, et c'est sous ce titre qu'il fut publié à Strasbourg, avec une dédicace au maréchal Lukner, commandant en chef de cette armée. V. ROUGET DE LISLE.

Après avoir enflammé à Strasbourg toutes les imaginations, l'hymne parvint avec rapidité jusque dans le Midi. Il était déjà connu à Marseille au mois de juin, lors de l'envoi à Paris d'un bataillon de volontaires. Dans un banquet donné en cette circonstance, l'hymne de Rouget fut chanté avec grand succès par un nommé Mireur. Dès le lendemain, le « Journal des départements méridionaux » en publiait le texte, et, le jour du départ des volontaires marseillais, chacun d'eux recevait un exemplaire du chant enflammé. Tout le long de leur route, ils le chantèrent, et, lorsqu'ils arrivèrent à Paris, l'hymne excita l'enthousiasme. Le peuple le désigna aussitôt sous le nom de *Marseillaise*, qui devait lui rester.

Le texte musical de la *Marseillaise*, tel qu'on le chante aujourd'hui, n'est pas absolument conforme à celui de l'improvisation de Rouget de Lisle ; mais les modifications qu'il a subies se bornent à régulariser le dessin mélodique. Quant aux paroles, rien n'y a été changé. On y a seulement ajouté un septième couplet, qu'on a appelé le couplet des enfants : *Nous entrerons dans la carrière...* Certains l'ont faussement attribué à Marie-Joseph Chénier. Le journaliste Louis Du Bois et l'abbé Antoine Pessonneaux en ont aussi revendiqué la paternité.

Si l'on n'a jamais contesté à Rouget de Lisle les paroles de la *Marseillaise*, il n'en est pas de même en ce qui concerne la musique. Il n'y a pas à s'arrêter devant l'assertion du violoniste Alexandre Boucher, qui (après la mort de Rouget de Lisle) prétendit avoir composé cette musique. Fétis affirma, en 1864, dans sa *Biographie universelle des musiciens*, au nom de Navoigille, que cet artiste obscur était le seul et authentique auteur de la musique de la *Marseillaise*. Un parent de Rouget, Amédée Rouget de Lisle, à l'aide de documents irréfutables, obligea Fétis à une rectification publique. Les Allemands revendiquèrent aussi la musique de la *Marseillaise*. L'organiste Hamma prétendit (1861) avoir découvert dans le *Credo* d'une messe manuscrite d'un maître de chapelle nommé Holtzmann le dessin musical complet de la *Marseillaise*. Wilhelm Tappert a soutenu, de son côté, en 1886, que Rouget aurait emprunté sa mélodie à une autre messe manuscrite d'un autre organiste nommé Holzbauer. En France, Arthur Loth s'efforça de prouver que la musique de la *Marseillaise* se trouvait dans un oratorio manuscrit (*Esther*) d'un certain Grisons, maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Omer avant la Révolution. Il ne resta rien de ces assertions.

Nous donnons le texte musical exact de la *Marseillaise*, tel qu'il a été établi, en 1887, par la commission que nomma à cet effet le général Boulanger, ministre de la guerre, sous la présidence d'Ambroise Thomas.

Al-lons, en--fants de la pa--tri---e, Le jour de
gloire est ar-ri---vé! Con-tre nous de la ty--ran--
-ni-e L'é-ten-dard sanglant est le--vé! L'é ten--
-dard san-glant est le---vé! En--ten--dez -
vous dans les cam-pagnes Mu-gir ces fé-ro-ces sol-
dats? Ils vien-nent jus-que dans nos bras É-gor--
ger nos fils, nos com-pa-gnes. Aux ar-mes, ci-toy-
-ens! for-mez vos ba-tail--lons! Mar-chons! Mar-
chons! Qu'un sang im-pur a-breu-ve nos sil-lons!

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (*bis*)
Français! pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!
Aux armes, etc.

Quoi! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (*bis*)
Grand Dieu! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploiraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!
Aux armes, etc.

Tremblez, tyrans! et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix! (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre!
Aux armes, etc.

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups!
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (*bis*)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!...
Aux armes, etc.

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! (*bis*)
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents!
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!
Aux armes, etc.

(*Strophe des enfants.*)
Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre!
Aux armes, etc.

Marseillaise (LA), journal politique quotidien (1869-1870). Lorsque Henri Rochefort fut nommé député de la 1re circonscription de Paris en novembre 1869, il ouvrit à La Villette des réunions publiques, y fit voter la création d'un journal, qui reçut le titre de la « Marseillaise », et chargea les électeurs eux-mêmes d'en nommer les rédacteurs à la majorité des suffrages. Rochefort fut proclamé rédacteur en chef, et il eut pour collaborateurs Millière, Flourens, Casse, Paschal Grousset, Humbert, Malon, Francis Enne, Victor Noir, Ulrich de Fonvielle, etc. La « Marseillaise » parut le 19 décembre 1869 et fit une guerre acharnée au régime impérial. Elle disparut sous les amendes en mai 1870 pour reparaître pendant quelques jours en septembre, avec Paschal Grousset comme rédacteur en chef.

Marseillaise (LA), journal politique et littéraire, fondé à Paris en avril 1877, supprimé au mois d'août de la même année. Elle eut pour rédacteur en chef Armand Duportal. A côté de lui se groupèrent de jeunes publicistes connus déjà par leur dévouement à la cause républicaine : Henri Maret, Gabriel Guillemot, E. Richard, etc.

MARSEILLAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 29 kilom. de Béziers, sur l'étang de Thau ; 1.218 hab. Ch. de f. Midi. Salines. Fabrication d'eaux-de-vie et de liqueurs. Tonnellerie. Commerce important de vins blancs dits « de picardan », mais produits en réalité par la clairette.

MARSEILLE (en lat. et en gr. *Massilia*), ch.-l. du département des Bouches-du-Rhône, la seconde ville de France pour la population, à 863 kilom. de Paris, sur un golfe de la Méditerranée déterminé par le cap Couronne et le cap Croisette ; 495.000 hab. (*Marseillais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M., avec embranchements sur Nice et Aix. Evêché suffragant d'Aix. Faculté des sciences. Ecoles de plein exercice de médecine et pharmacie. Ecole supérieure de commerce. Ecole des beaux-arts et conservatoire de musique et déclamation. Ecoles d'hydrographie, des mousses, des mécaniciens. Riche bibliothèque, cabinet des médailles, observatoire, jardin botanique et zoologique, muséum, musées de peinture et d'archéologie. Sociétés savantes : Académies des sciences, lettres et arts. Chef-lieu du 15e corps d'armée.

Armes de Marseille.

La ville, bâtie sur quatre collines, est divisée en deux parties : 1° la vieille ville, qui s'élève sur les collines des Accoules et des Carmes, et dont les rues étroites, escarpées, sont peuplées d'ouvriers des ports ; 2° la ville neuve, datant des XVIIe et XVIIIe siècles et s'étendant tout autour du Vieux Port. C'est le quartier des affaires et le plus beau de Marseille. Les rues créées au pied de la colline de la Garde et formant le quartier de la Plaine sont vastes, mais sans vie. Les deux artères principales sont, d'une part : le boulevard de Paris, la place et la rue d'Aix, les cours Belzunce et Saint-Louis, la rue de Rome, la place Castellane et la belle avenue du Prado ; d'autre part : la Cannebière, qui est l'orgueil de la ville, l'avenue de Noailles, les allées de Meilhan et le boulevard de la Madeleine. La ville a plusieurs jardins : celui de la colline Bonaparte, créé à grands frais ; celui du château Borély, avec cascade et rivière artificielle, le château des Fleurs.

Cathédrale de Marseille. (Sainte-Marie-Majeure.)

Marseille n'a pas de monuments anciens remarquables. Ses vieilles églises n'étaient pas en rapport avec l'étendue et la richesse de la ville, et il ne reste que la flèche élancée des Accoules, les souterrains et les tours de l'église Saint-Victor, les ruines de l'ancienne et pauvre cathédrale de la Major. Du XVIIe siècle datent Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Théodore. Au XIXe siècle (1848-1893), Marseille a fait bâtir : sur une hauteur de la Joliette, la nouvelle cathédrale (Sainte-Marie-Majeure) ; Notre-Dame-de-la-Garde (V. NOTRE DAME) ; Saint-Joseph, vaste, mais classique et froide (1833) ; Saint-Lazare (1860-1870), de style ogival ; enfin, Saint-Vincent-de-Paul (1849-1890), de style XIIIe siècle.

Les monuments civils les plus anciens sont l'hôtel de ville, du XVIe siècle, avec sculptures de Puget et un double escalier tournant en marbre blanc ; la Consigne, où sont les bureaux de l'intendance (XVIIIe s.). Au XIXe siècle furent bâtis : le Palais de Justice (1858-1862) ; la préfecture (1861-1867) ; la Bourse (1852-1860), construite sur la Cannebière ; le château du Pharo, construit pour Napoléon III.

Le monument le plus remarquable de Marseille est le palais de Longchamp, bâti sur les plans d'Espérandieu, et terminé en 1869. Au centre, se trouve le château d'eau, avec un groupe représentant la Durance et les campagnes qu'elle arrose. L'aile gauche est occupée par le musée des beaux-arts qui contient de belles peintures de Puvis de Chavannes, et des œuvres remarquables de Puget, Lesueur, Mignard, Corot, Courbet, Rubens, etc. ; l'aile droite renferme le musée d'histoire naturelle.

— Marseille a toujours été et reste, avant toute chose, un centre de commerce maritime. La partie la plus pittoresque et la plus animée de la ville, c'est le port, le premier de France par son trafic. Le *Vieux Port*, sur lequel aboutit la Cannebière, s'ouvre entre les forts Saint-Jean et Saint-Nicolas. La passe, rétrécie par les roches du Pharo, est sûre cependant. Muni d'un bassin de radoub, il est affecté à la navigation à voile, aux remorqueurs, aux bateaux de plaisance. Le *port de la Joliette*, creusé en 1853, précédé de l'avant-port du Sud, est réservé aux vapeurs faisant un service régulier dans la Méditerranée. Il communique, au N., avec les bassins du Lazaret, d'Arenc, le bassin National, etc., dont les quais sont desservis par un réseau de voies ferrées, reliées à la gare Saint-Charles. En avant du port, se développe une rade large et sûre, protégée au N. par la chaîne de l'Etoile, au midi par les collines de Montredon, à l'O., plus faiblement, par les trois îlots d'If, de Pomègue et de Ratonneau, où se trouve le lazaret du Frioul.

Le commerce de Marseille, qui a pris à la fin du XIXe siècle un nouvel essor du fait de l'ouverture du canal de Suez, est surtout alimenté par un trafic considérable

avec le Levant et l'Orient. Les exportations comprennent : les tissus (draps, soies, bourres de soie, cocons), les peaux préparées, les sucres raffinés, les céréales, vins et liqueurs. Les importations consistent en céréales, graines oléagineuses et arachides, bestiaux, sucres bruts, cafés, cacao, denrées coloniales, coton, légumes et raisins secs, vins, tissus de soie. Les relations commerciales sont actives, surtout avec l'Algérie et la Tunisie, le Levant, la Turquie et l'Egypte, l'Espagne et l'Italie, la république Argentine, la Chine, enfin l'Angleterre. Les principales compagnies qui desservent Marseille sont les Messageries maritimes, la Compagnie générale Transatlantique, la Compagnie Fraissinet, la Société générale des transports maritimes, la Compagnie de navigation mixte, etc.

— L'industrie de Marseille a suivi le même progrès que son commerce. Il faut citer, en tête des industries marseillaises, l'antique industrie savonnière ; autour d'elle, les industries préparatoires et dérivées : fabrique de carbonate de soude, extraction du sel marin, raffineries de soufre; fabrique d'engrais; usines préparant les huiles d'arachides du Sénégal, de sésame de l'Inde, de coprah et pavots, etc. La raffinerie de sucre reçoit ses matières premières des colonies françaises et de l'Inde. Citons encore les minoteries, les tanneries, les raffineries de pétrole, les tuileries, sparteries, verreries, fabriques de papier et imprimeries, fabriques de produits chimiques, enfin les industries métallurgiques et mécaniques nécessitées par le port.

— L'arrondissement de Marseille a 11 cant. et 18 comm. La ville est le chef-lieu de 8 cant.

— *Histoire*. Marseille, suivant la légende, fut fondée par des Phocéens, dont le chef, Euxène, choisi par Gyptis, fille de Nann, roi des Ségobriges, put s'établir sur le rivage qui lui fut donné. Ces relations amicales avec les tribus celto-ligures ne durèrent pas, et la ville dut lutter contre elles à plusieurs reprises. Une nouvelle colonie phocéenne

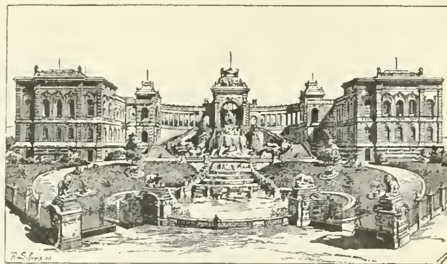

Palais de Longchamp, à Marseille.

chassée par un général de Cyrus accrut sa prospérité. Gouvernée par un conseil de 600 citoyens avec 3 magistrats investis d'une autorité analogue à celle des consuls romains, elle créait, deux siècles après sa fondation, des colonies à Nice, Antibes et La Ciotat, et elle envoyait Euthymène et Pythéas faire des voyages d'exploration. Mais elle avait de puissantes rivales dans Tyr et Carthage.

Marseille eut de bons rapports avec Rome; elle l'aida contre les Gaulois et Annibal, et en fut secourue. La ruine de Carthage la favorisa ; mais, en se déclarant pour Pompée, elle excita la colère de César, qui la prit en 49 av. J.-C. et réunit ses colonies à la république. Evangélisée vers 280, Marseille eut pour premier martyr saint Victor ; deux fois les Wisigoths la prirent, puis les Burgondes, qui la cédèrent aux Ostrogoths, remplacés par les Francs en 539. La ville basse appartint aux rois francs, tandis que la ville haute était aux évêques. En 735, les Sarrasins la pillèrent, mais ils furent chassés par Charles-Martel. En 879, elle tomba au pouvoir de Boson, roi d'Arles. En 1214, la ville basse obtint son indépendance et fut gouvernée par un podestat assisté d'un conseil, tandis que la ville haute restait fief épiscopal.

Charles d'Anjou, qui s'en empara en 1252, réprima avec violence une insurrection. En 1288, les deux villes furent réunies; mais les guerres avaient ruiné le commerce et, en 1423, dans un nouveau siège, elle fut incendiée par Alphonse d'Aragon. Le roi René, pour lui rendre sa prospérité, institua des juges de commerce et réorganisa le conseil. Son petit-neveu légua la Provence à Louis XI, en 1481 ; mais la ville garda une certaine autonomie. Au XVI^e siècle, assiégée deux fois par Charles-Quint, en 1524 et 1538, livrée aux fureurs des guerres de religion, atteinte par la peste en 1580, reprise en 1596, après avoir traité avec l'Espagne, en haine du roi de Navarre, Marseille voit décliner son commerce. Son industrie est atteinte ensuite par les prohibitions de Sully. Louis XIV, après une révolte, lui donne un viguier, assisté de deux échevins, et construit le fort Saint-Nicolas pour la réduire; mais Colbert rétablit la franchise du port en 1669 et la relève. En 1720, la grande peste lui enlève 40.000 habitants sur 90.000.

La Révolution fut acclamée par Marseille, qui se prononça tour à tour pour les girondins et les montagnards, et subit la réaction thermidorienne. Les guerres de l'Empire et le blocus continental la ruinèrent, et elle eut sa « Terreur blanche » sous la Restauration. La conquête de l'Algérie, la création du canal de Suez accrurent sa prospérité, que la guerre de 1870-1871 arrêta momentanément. Après la Commune, il y eut des troubles à Marseille; la ville, mise en état de siège, eut sa préfecture bombardée, le 4 avril 1871, par le général Espivent.

Parmi les hommes célèbres nés à Marseille, citons Pythéas et Euthymène, Pétrone, Mascaron, Puget, D'Urfé Barthélemy, Méry, Barbaroux, Garnier-Pagès, A. Thiers Bazin, Autran, etc.

1. Préfecture, place Saint-Ferréol. — 2. Hôtel de ville. — 3. Palais de Justice. — 4. Bourse. — 5. Faculté des sciences. — 6. Grand lycée. — 7. Ecole commerciale. — 8. Bibliothèque. — 9. Jardin zoologique. — 10. Hôtel-Dieu. — 11. Hôpital de la Conception. — 12. Hôpital de la Charité. — 13. Arc de Triomphe de la porte d'Aix. — 14. Grand Théâtre. — 15. Théâtre des Variétés (avenue de Noailles). — 16. Palais de Cristal. — 17. Hôtel des Postes. — 18. Docks de la Joliette. — 19. Evêché. — 20. Eglise Notre-Dame de la Major (cathédrale). — 21. Notre-Dame du Mont-Carmel. — 22. Notre-Dame du Mont. — 23. Eglise Saint-Laurent. — 24. Eglise Saint-Victor. — 25. Eglise Saint-Vincent de Paul. — 26. Eglise de la Trinité. — 27. Palais de Longchamp.

Marseille (CANAL DE LA DURANCE À), canal du département des Bouches-du-Rhône, destiné à alimenter d'eau la ville de Marseille et son territoire. Sa construction, commencée en 1771, plusieurs fois interrompue, fut achevée en 1848. Le canal a sa prise d'eau dans la Durance; sa longueur est de 122 kilomètres.

Marseille-le-Petit, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 18 kilom. de Beauvais, au confluent du Thérinet, du Vivier du Coq et de l'Herboval; 754 hab. Ch. de f. Nord. Fours à chaux, tanneries, bonneteries. Eglise, avec parties du XVI^e siècle, et chapelle, but de pèlerinage. — Le canton a 19 comm. et 6.328 hab.

MARSELLE (*sèl'*) n. f. Nom vulgaire de la viorne.

MARSENINA (*sé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des lamellariidés, comprenant des formes propres aux mers boréales. (L'espèce type de ce genre est la *lamellaria prodita*.)

Marses (lat. *Marsi*), peuple guerrier de l'anc. Italie centrale (Samnium), établi dans l'Apennin, sur le bord méridional du lac Fucin. Capit. *Marrubium*. Les Marses étaient originaires, dit-on, de Germanie, où un peuple du même nom habitait au S. des Frisons, au N. de la Lippe et à l'O. du Rhin, et faisait partie de la ligue Chérusque. — *Un, Une* MARSE.

MARSETTE (*sèt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la phléole des prés.

Marsh (James), chimiste anglais, né à Londres en 1789, mort à Woolwich en 1846. Après avoir pratiqué la médecine à Dublin, il obtint un emploi à l'arsenal de Woolwich, s'occupa de recherches de chimie, et se rendit célèbre, en 1836, par l'invention d'un appareil servant à manifester, dans les substances organiques, les quantités les plus minimes d'arsenic. V. ARSENIC.

Marsh (Anna CALDWELL, Mrs.), femme de lettres anglaise, née dans le comté de Stafford vers 1799, morte à Lindley-Wood en 1874. Elle débuta en 1834 par les *Contes d'un vieillard*, qui furent suivis des *Contes des bois et des champs* (1836). Ses meilleurs romans sont *Mont Sorel* (1843) et *Emilia Windham* (1846). Encouragée par le succès, elle aborda l'étude de l'histoire avec son livre sur *la Réforme en France* (1854) et un épisode de la conspiration des poudres, intitulé : *le Père Darcy*.

Marsh (George Perkins), homme d'Etat et écrivain américain, né à Woodstock (Vermont) en 1801, mort à Vallombrosa en 1882. Membre de la législature de l'Etat de Vermont, il entra au Congrès en 1842, fut nommé, en 1849, ministre à Constantinople, chargé de mission en Grèce (1852), ambassadeur à Rome (1861). Nous citerons de lui : *Lectures on the english language* (1861); *the Origin and history of the english language* (1862); *Man and nature* (1864); *the Earth as modified by human action* (1874); etc. On a publié un recueil de ses *Œuvres* (1882).

Marshall (ÎLES), archipel de la Micronésie, visité en 1788 par les navigateurs Marshall et Gilbert, situé à l'O. des Carolines, et composé, outre deux ou trois îles nées de la poussée des volcans, d'une trentaine de grands *atolls*, accompagnés de milliers de rochers madréporiques plus petits. Ces îlots se répartissent en deux groupes, orientés du S.-E. au N.-O., depuis la *Fosse de Miller* jusqu'à celle du *Vettor Pisani*. Le groupe occidental (*Ralik*, 280 kilom. carr.) renferme les plus grands îlots; celui de l'E. (*Ratak*, 135 kilom. carr.), les plus nombreux. Climat maritime agréable, malgré la latitude tropicale. Principales espèces végétales : *pandanus* et cocotier. Les indigènes, réduits à 12.000 individus environ, sont, sans doute, d'origine polynésienne et remarquablement doués pour la navigation. L'Allemagne, qui possédait un dépôt de charbon dans l'île de *Jalouit* (Ralik), depuis 1878, a proclamé sa souveraineté sur les Marshall en 1885.

Marshall, comté des Etats-Unis (Etat d'Indiana ; 33.700 hab. Ch.-l. *Plymouth*. — Comté de l'Etat d'Illinois ; 25.000 hab. Ch.-l. *Lacon*. — Comté de l'Etat d'Alabama ; 14.585 hab. Ch.-l. *Guntersville*. — Comté de l'Etat d'Iowa, dans la vallée de l'Iowa ; 28.800 hab. Ch.-l. *Marshalltown*. — Comté de l'Etat de Kansas ; 16.000 hab. Ch.-l. *Marysville*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 9.650 hab. Ch.-l. *Benton*. — Comté de l'Etat de Minnesota. Presque désert. Ch.-l. *Warren*. — Comté de l'Etat du Mississipi ; 30.000 hab. Ch.-l. *Holly Springs*. — Comté de l'Etat de Tennessee ; 19.260 hab. Ch.-l. *Lewisburg*. — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest ; 18.840 hab. Ch.-l. *Moundsville*.

Marshall, ville de l'Etat du Texas, ch.-l. du comté de Harrison ; 6.000 hab.

Marshall (John), homme d'Etat américain, né dans le comté de Fauquier (Virginie) en 1755, mort à Philadelphie en 1835. Il combattit dans l'armée virginienne, pendant la guerre de l'Indépendance. Devenu jurisconsulte savant, il entra dans la Convention de Virginie, puis fit partie de la Convention qui rédigea la constitution des Etats-Unis. En 1797, il remplit une mission diplomatique auprès du Directoire français, devint, en 1801, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et, en 1802, président de la cour suprême. Il a laissé une *Vie de Washington* (1804-1807) qui a joui longtemps d'une grande réputation.

Marshall (William Calder), sculpteur anglais, né à Edimbourg en 1813. Elève de l'académie de Londres, il passa ensuite deux ans à Rome, puis retourna se fixer à Londres (1839), où il s'adonna de préférence à la sculpture mythologique et historique. Nous citerons de lui : *la Création d'Adam ; Ophélia ; la Cruche cassée ; Eve et son premier-né* (1842) ; *David portant la tête de Goliath ; le Premier Chuchotement de l'amour ; Paul et Virginie* (1845) ; *Héro guidant Léandre* (1846) ; *Eurydice ; le Premier Pas* (1847) ; *Cupidon captif ; Jeune satyre buvant ; Danseuse au repos* (1848) ; *Jeune fille grecque* ; les statues monumentales de Campbell et de Cowper (1849) ; une *Nymphe ; une Sirène et un dauphin* (1850) ; *Hébé chassée* (1851) ; *Godiva* (1854) ; *Imogène endormie* (1856) ; etc. Marshall (dès 1852 membre de l'Académie royale) a exécuté pour le nouveau palais de Westminster les statues du poète Chaucer et des chanceliers Clarendon et Somers. Il est aussi l'auteur de la statue colossale de Peel, à Manchester. On lui doit encore : le *Tombeau de Wellington*, à la cathédrale Saint-Paul (1857) ; *Jenner et Campbell*, statues, dans le jardin de Kensington ; etc.

Marshallia n. f. Genre d'éponges hexactinellides, famille des callodictyonidés, fossiles dans le crétacé. (L'espèce type du genre est la *marshallia tortuosa*, de la craie d'Allemagne.)

Marshalltown, ville des Etats-Unis (Iowa), ch-l. du *comté de Marshall* ; 6.800 hab. Commerce de grains.

Marshfield, ville des Etats-Unis (Wisconsin [comté de Wood]) ; 3.450 hab.

Marsiconovo, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), dans les monts de la Maddalena ; 8.084 hab. Evêché suffragant de Palerme.

Marsicovetere, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 3.000 hab.

Marsigli (Louis-Ferdinand, comte de), géographe, naturaliste et général italien, né et mort à Bologne (1658-1730). Il entra au service de l'empereur Léopold et combattit les Turcs, qui le retinrent neuf mois prisonnier (1684) et devint, après la conclusion de la paix, général dans l'armée autrichienne. Injustement condamné, en 1703, après avoir défendu pendant douze jours Brisach contre les Français, à la dégradation, Marsigli parcourut en naturaliste la Suisse et une partie de la France, fit en Provence d'intéressantes observations sur la mer, et, après avoir commandé en chef les troupes du pape Clément XI, rentra à Bologne, à qui il donna une riche collection d'objets d'histoire naturelle, d'instruments de physique, d'antiquités, etc. (1712), et où il fonda l'Institut des arts et des sciences. Son principal ouvrage est un *Breve Ristretto del saggio fisico intorno alla storia del mare* (1711), traduit en français par Leclerc sous le titre d'*Histoire physique de la mer* (1725), qui fait de lui le fondateur véritable de l'océanographie.

Marsigliana n. f. Cépage de la Sicile, dont on cultive deux variétés : *bianca* et *nera*.

Marsile de Padoue, surnommé **Ménandrin**, théologien et jurisconsulte italien, né probablement à Padoue dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mort après 1328. Il fut recteur de l'université de Paris en 1312. En 1325 ou 1326, il offrit ses services à Louis IV de Bavière, en lutte contre la papauté, et, quand ce prince occupa Rome, en 1328, il investit Marsile du titre de vicaire ecclésiastique de la ville. Dans son *Defensor pacis* (Bâle, 1522), Marsile de Padoue refuse tout droit aux papes sur le pouvoir temporel et défend la liberté de conscience. Le pape Jean XXII condamna ce livre, et son auteur fut excommunié en 1327. On a, en outre, de Marsile de Padoue : *Tractatus de translatione imperii* et *De juridictione imperiali in causis matrimonialibus*.

Marsiléacées ou **Marsiliacées** (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de l'ordre des rhizocarpées ou hydroptérides, dans laquelle les sporocarpes, pluriloculaires et renfermant plusieurs sores, contiennent à la fois des macrosporanges et des microsporanges. (A cette famille appartiennent seulement les deux genres *marsilée* et *pilulaire*. — On prend quelquefois improprement le mot *marsiliacées* comme syn. de rhizocarpées.) — *Une* marsiléacée ou marsiliacée.

Marsilée : *a*, sporocarpe mûr.

Marsilée n. f. Genre de *marsiléacées*, comprenant des herbes vivaces des régions chaudes et tempérées du globe, dont les tiges ou rhizomes rampent au fond des eaux peu profondes. ‖ On dit aussi marsilie.

— Encycl. Les *marsilées* émettent d'un côté des racines adventives, de l'autre des feuilles dressées, à quatre folioles disposées en croix, qui flottent à la surface ou même s'élèvent au-dessus. Ces feuilles présentent des phénomènes de sommeil. L'espèce la plus connue est la marsilée à quatre feuilles, assez commune en Europe. La marsilée d'Egypte est très petite, mais moins encore que la marsilée pygmée, qui croît au Sénégal.

Marsiliane n. f. Mar. Syn. de marsillane.

Marsilie (*li*) n. f. Métrol. Nom donné par les Turcs aux piastres d'Espagne, que les négociants marseillais apportèrent les premiers dans les Echelles du Levant.

Marsillane (*ll* mll.) ou **Marsiliane** n. f. Bateau de cabotage, en usage autrefois dans la mer Adriatique. L'avant était rond, l'arrière carré, et il portait jusqu'à quatre mâts.)

Marsillargues, comm. de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. de Montpellier, sur le Vidourle, dans une plaine productive, mais palustre et peu saine ; 3.507 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins et d'alcool.

Marsilly, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 8 kil. de La Rochelle, sur l'Océan ; 916 hab. Huîtres, moules. Ruines de l'abbaye cistercienne de Fondouce, fondée en 1170 par Eléonore d'Aquitaine.

Marsin (comte de). Biogr. V. Marchin.

Marsipobranches n. m. pl. Ichtyol. Syn. de cyclostomes. — *Un* marsipobranche.

Marsique (*sik'*) adj. Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport aux Marses : *La guerre* marsique.

— Encycl. *Guerre marsique*. V. sociale (*guerre*).

Marske, bourg d'Angleterre (comté d'York [North-Riding]), sur la mer du Nord ; 7.410 hab.

Mars-la-Tour (lat. *Martis turris*), comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 20 kilom. de Briey ; 657 hab. Commerce de bois. Combat du 16 août 1870. V. Gravelotte.

Marsoleau (*lo*) n. m. Nom vulgaire de la linotte.

Marsollier (Jacques), historien et hagiographe français, né à Paris en 1647, mort à Uzès en 1724. Il entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève et fut envoyé au chapitre d'Uzès, puis devint archidiacre de la cathédrale. On a de lui : *Histoire de l'origine des dîmes ou dixmes, des bénéfices et autres biens temporels appartenant aux communautés religieuses* (1689) ; *Histoire de l'inquisition* (1693) ; etc. L'*Histoire du cardinal Ximénès* (1693) est le moins inconnu des livres de Marsollier.

Marsollier des Vivetières (Benoît-*Joseph*), librettiste français, né à Paris en 1750, mort à Versailles en 1817. Il était, avant la Révolution, payeur de rentes à l'Hôtel de ville de Paris. Ruiné par le nouveau régime, il dut vivre de sa plume. Il fit représenter sur les théâtres Feydeau et Favart un grand nombre d'opéras-comiques dont Dalayrac, Gaveaux, Méhul, avaient composé la musique. Parmi ses livrets, ordinairement bien agencés, pleins de jolies scènes, nous citerons : *Nina* ou *la Folle par amour* (1786) ; *les Deux petits Savoyards* (1789) ; *Camille* ou *le Souterrain* (1791) ; *la Pauvre Femme* (1795) ; *Marianne* (1796) ; *la Maison isolée* ou *le Vieillard des Vosges* (1797) ; *Alexis* ou *l'Erreur d'un bon père* (1798) ; *Gulnare* ou *l'Esclave persane* (1798) ; *Adolphe et Clara* ou *les Deux prisonniers* (1799) ; *une Matinée de Catinat* (1800) ; *l'Irato* ou *l'Emporté* (1801) ; *le Concert interrompu* (1802) ; *Edmond et Caroline* (1819). L'ensemble de son œuvre dramatique comprend plus de cinquante pièces. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées en 1825 par la comtesse de Beaufort de Hautpoul, sa nièce.

Marson, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 13 kilom. de Châlons-sur-Marne, près de la Moivre ; 296 hab. Vignobles. Commerce de vins. — Le canton a 18 comm. et 5.922 hab.

Marsonie (*nî*) n. f. Genre de mélanconiées, comprenant des champignons de couleur pâle, dont on connaît dix-neuf espèces, qui vivent en Europe sur les feuilles de peuplier, noyer, etc.

Marsonnas, comm. de l'Ain, arrond. et à 18 kilom. de Bourg, près de la Reyssouze ; 1.087 hab. Grains et volailles.

Marsouin (du franco-grec *marswin* ; cf. allem. mod. *meerschwein*, pourceau de mer) n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant trois espèces des mers froides et tempérées.

— Pop. Soldat d'infanterie coloniale. ‖ Loup de mer. ‖ Contrebandier. ‖ Homme gros, laid, malpropre, mal bâti.

— Encycl. Zool. Les marsouins (*phocæna*) appartiennent à la famille des delphinidés. Ce sont de petits dauphins à tête arrondie, à bec court, à nageoire dorsale triangulaire et de médiocre grandeur. L'espèce commune dans l'océan Atlantique et toutes les mers d'Europe, excepté dans la Méditerranée, où elle n'apparaît que par hasard, est le

Marsouin.

marsouin commun (*phocæna communis*), noir en dessus, gris rose pâle en dessous, ne dépassant guère 1^m,50 de long ; vorace, agile, il vit de poissons et remonte souvent les fleuves. Dans l'Atlantique méridional, jusqu'à La Plata, c'est le *phocæna spinipennis* ; dans le nord du Pacifique, c'est le *phocæna Dalli* qui le remplace. Mais on entend vulgairement par « marsouins » tous les dauphins de faible taille qui bondissent par bandes autour des navires, tous les petits cétacés que l'on chasse pour en tirer de l'huile ou pour se nourrir de leur chair. Des marsouins sont souvent apportés aux halles de Paris.

Marsouin n. m. Mar. Tente du gaillard d'avant. ‖ Forte pièce de construction courbe de l'avant et de l'arrière. ‖ Forte traverse de bois, encastrée dans la maçonnerie d'un bassin et servant à assujettir la porte de ce bassin.

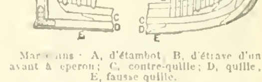

Marsouins : A, d'étambot ; B, d'étrave d'un avant à éperon ; C, contre-quille ; D, quille ; E, fausse quille.

A, marsouin.

Marstall ville et port du Danemark (district de Svendborg), sur la côte sud-est de l'île d'Ærö ; 3.028 h. Constructions navales ; port très actif. Ecole de navigation. Marstall fut possédée par le Slesvig jusqu'en 1864.

Marston (John), poète dramatique anglais, né vers 1575, mort à Londres en 1634. Elevé à l'école de Coventry et à Oxford, il joua sa partie dans les querelles de Ben Jonson et de Dekker. Plus tard, il entra dans les ordres et obtint le bénéfice de Christchurch. Il débuta par des satires et un poème érotique, *Pigmalion's Image*, qui furent condamnés au feu en 1599. Ses pièces de théâtre, écrites dans une langue cynique et violente, renferment cependant de véritables beautés. Son chef-d'œuvre est le *Malcontent* (1604). Il faut citer aussi *Antonio et Mellida, la Vengeance d'Antonio* (1602) ; *la Courtisane hollandaise, le Parasite, Sophonisbe* (1606) ; *Ce que vous voudrez*, comédie d'intrigue. On lui attribue sans aucune certitude la *Comtesse irrassasiée* (1613). Il fut, avec Ben Jonson et Chapman, un des auteurs de *Eastward Ho !* (Holà ! vers l'Orient !), dont les allusions satiriques à l'Ecosse leur valurent un court emprisonnement.

Marston (Westland), auteur dramatique et poète anglais, né à Boston (comté de Lincoln) en 1820, mort à Londres en 1890. A partir de 1843, il a écrit un grand nombre de pièces de théâtre, dans lesquelles il a essayé de faire revivre un genre tout national, mi-classique et mi-romantique. Le public a fait bon accueil à ces drames, dont les principaux sont : *la Fille du patricien* (1841) ; *le Cœur et le Monde* (1847) ; *Strathmore* (1849) ; *Anne Blake* (1852) ; *le Favori de la fortune* (1866) ; *un Héros de roman* (1867) ; etc.

Marston-Moor, localité d'Angleterre (comté d'York), près d'York et de son faubourg de Tockwith. Victoire de Cromwell sur les troupes royales (1644).

Marstrand, ville de la Suède méridionale (prov. de Göteborg), sur une petite île du Skagerrak ; 1.600 hab. Bains de mer. Eglise de 1460. Forteresse de Carlsteen, qu'on surnommait « le Gibraltar du Nord ».

Marstrand (Guillaume-Nicolas), peintre danois, né et mort à Copenhague (1810-1873). Après plusieurs voyages en Allemagne et un long séjour en Italie, il retourna dans son pays, où il devint professeur, puis directeur de l'Académie des beaux-arts. Ses travaux les plus importants se trouvent : à la Kunsthalle de Hambourg, au château de Christiansborg (Copenhague), à l'église de Roeskilde, et à l'Aula de l'université de Copenhague (fresques).

Marsupial, ale, aux (du lat. *marsupium*, bourse) adj. Zool. Qui a la forme d'une bourse : *Repli* marsupial. ‖ Qui se rapporte à la poche ventrale ou *marsupium* des mammifères marsupiaux. Les os marsupiaux sont les deux os pairs placés en avant du bassin et qui soutiennent la poche.)

— n. m. V. marsupiaux.

Marsupiales n. f. pl. Zool. Sous-ordre de méduses acalèphes, plus ordinairement appelées *charybdées*. — *Une* marsupiale.

Marsupiaux (*pi-ô* — même étymol. qu'à *marsupial*) n. m. pl. Ordre de mammifères aplacentaires, caractérisés

1. Bassin de kangourou, montrant en *m* les os marsupiaux ; 2. Kangourou et son petit ; 3. Phalanger ; 4. Phascolome ; 5. Dasyure.

par leur poche ventrale soutenue par deux os, poche destinée à recevoir les petits après leur naissance et où ils demeurent plusieurs mois, fixés aux mamelles qu'abrite ce repli cutané. — *Un* marsupial.

— Encycl. Les *marsupiaux* sont aussi appelés *didelphiens* (du gr. *dis*, deux fois, et *delphus*, matrice) parce que les femelles possèdent deux matrices. Pour le reste, on observe chez eux tous les genres de dentition et de structure qui caractérisent les divers groupes de mammifères; ils sont adaptés à tous les modes de vie, excepté à l'existence aquatique. Ce sont, de tous les mammifères, les plus anciens, car leurs débris apparaissent dans le trias. Aujourd'hui, ils sont confinés dans l'Australie et l'Amérique, et aussi en Nouvelle-Guinée et dans les Moluques ; mais c'est en Australie qu'ils ont leur plus grand développement, puisqu'il n'existe en ce pays que quelques rares espèces de monodelphiens.

Les *marsupiaux* étaient jadis divisés en quatre sous-ordres, basés sur le régime des animaux, et qui étaient : 1° *rhizophages* ou *rongeurs*, comme les phascolomes ; 2° *macropodes* ou *poëphages*, comme les kangourous ; 3° *carpophages* ou *grimpeurs*, comme les phalangers ; 4° *rapaces* ou *carnassiers*, comme les sarigues.

Les classifications plus modernes les divisent en trois sous-ordres :

1er sous-ordre. Diprotodontes : *syndactyles* : 1. phalangéridés ; 2. phascolomyidés ; 3. diprotodontidés ; *asyndactyles* : 4. macropodidés ; 5. abdéritidés ; 6. épanorthidés ; 7. garzonidés. — 2e sous-ordre. Polyprotodontiens : 8. cœnolestidés ; 9. péramélidés ; 10. borhyéoidés ; 11. dasyuridés ; 12. notoryctidés ; 13. microbiothéridés ; 14. didelphyidés ; 15. amphithéridés ; 16. triconodontidés ; 17. dromathéridés. — 3e sous-ordre. Allothériens : 18. polymastodontidés ; 19. plagiaulacidés ; 20. bolodontidés ; 21. tritylodontidés.

— Bibliogr. : Claus, *Traité de zoologie* (1886) ; O. Thomas, *Catalogue of the marsupialia... in the British Museum* (Londres, 1888).

MARSUPIFLORE (du lat. *marsupium*, bourse, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs semblables à des bourses.

MARSUPIOCRINUS (*nuss*) n. m. Genre de crinoïdes tessélés, famille des platycrinoïdés, comprenant des formes fossiles dans les formations paléozoïques de l'hémisphère boréal. (A ces crinoïdes se rattachent beaucoup d'espèces siluriennes et dévoniennes, décrites comme platycrinus.)

MARSUPITE n. m. Genre d'encrines, type de la famille des *marsupitidés*, comprenant des formes fossiles dans le crétacé supérieur d'Europe. (Leur calice arrondi, ressemble à une bourse ouverte. L'espèce du genre est le *marsupites ornatus*, de la craie de Lunebourg.)

MARSUPITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes, dont le genre *marsupite* est le type unique. — *Un* marsupitidé.

MARSUPIUM (*pi-om'* — mot lat.) n. m. Zool. Poche ventrale extérieure des mammifères marsupiaux. (Rare.)

Marsus, fils de Circé et roi des Toscans. On lui attribua l'invention de la science des augures. Les Marses tiraient de lui leur origine.

Marsus (Domitius), poète latin, né en 54 av. J.-C., mort l'an 4 de notre ère. Il fut l'ami de Virgile et de Tibulle, pour lequel il composa une élégante épitaphe, souvent citée à la suite des œuvres de ce poète. Il avait composé un long poème : l'*Amazonide*, des *Fables*, des *Elégies*, des *Epigrammes*, piquantes et licencieuses, au dire de Martial. Il ne reste de ses œuvres que des fragments.

Marsy (Gaspard), sculpteur français, né à Cambrai en 1624, mort à Paris en 1681. Fils d'un sculpteur médiocre, il se rendit à Paris avec son frère Balthazar. En 1657, Gaspard fut reçu membre de l'Académie de sculpture et de peinture, puis devint professeur (1659), et enfin recteur adjoint (1675). Parmi les œuvres qu'il exécuta seul, nous citerons : *la Diligence* et *la Célérité*, pour les Tuileries, et, à Versailles : une *Vénus* et une figure du *Point du jour*, les *Mois de Février*, de *Mars*, une *Victoire*, dans le château de Colbert, à Sceaux. Marsy exécuta aussi l'un des bas-reliefs de la porte Saint-Martin (Paris). Parmi les travaux exécutés par les deux frères Marsy, mentionnons, à Versailles : *Vénus et l'Amour, l'Aurore, Latone et ses enfants* et les fameux *Tritons abreuvant les chevaux du Soleil*, groupe superbe, qui décore les Bains d'Apollon. L'harmonie, l'élégance, l'originalité d'intention et de rendu sont surtout remarquables dans les sculptures résultant de la collaboration des deux frères. — Le second, Balthazar, né à Cambrai en 1628, mort à Paris en 1674, membre de l'Académie en 1673, devint en même temps professeur adjoint.

Marsy (François-Marie de), littérateur, né et mort à Paris (1714-1763). Il entra fort jeune chez les jésuites, dans la compagnie desquels il fit deux poèmes latins. Peu après, il rentra dans le monde. Il fit paraître successivement d'assez nombreux ouvrages facilement écrits, mais de valeur médiocre. Un de ses livres, l'*Analyse des œuvres de Bayle* (1755), fut condamné par le Parlement, et l'auteur resta quelques mois à la Bastille. On lui doit encore : *De l'âme des bêtes* (1737) ; *Histoire de Marie Stuart* (1742) ; etc.

Marsy (Claude-Sixte Sautereau de), littérateur et publiciste, né et mort à Paris (1740-1815). Rédacteur de plusieurs feuilles publiques, il se rangea dans le parti de Fréron contre Voltaire. Il rédigea le « Journal de Paris » jusqu'en 1789. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *l'Almanach des Muses*, qu'il fonda avec Maton de La Cour en 1765 ; *le Petit Chansonnier français* (1778) ; *Annales poétiques depuis l'origine de la poésie française* et, avec Imbert et autres (1778-1788), une collection assez estimée : *Poésies satiriques du* xviiie *siècle* (1782) ; *le Nouveau Siècle de Louis XIV* (1793), curieux recueil de couplets satiriques ; etc.

MARSYAS (*si-ass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les marsyas appartiennent au groupe des féronies ; ils brillent des plus vives teintes métalliques ; leur taille n'excède pas 2 centimètres. L'espèce type est le *marsyas xncus*, du Brésil.)

Marsyas. Myth. gr. Musicien légendaire, fils d'Hyagnis, d'Œagre, de Méandre, ou d'Olympos, suivant diverses traditions. On faisait de lui soit un satyre, soit un silène, soit un paysan, soit un compagnon de Cybèle, soit le génie de la rivière qui portait le même nom, en Phrygie. La légende de Marsyas se rapporte aux origines de la musique. Ce personnage, qui avait inventé la flûte, ou qui du moins avait ramassé et adopté la flûte jetée par Athéna, représentait la musique phrygienne, celle des instruments à vent, par opposition à la musique grecque, qui préférait les instruments à cordes. Marsyas défia à un concours musical Apollon et sa lyre ; le vaincu devait être à la merci du vainqueur. On prit pour juges soit les Nyséens, soit les Muses. Apollon, avec sa lyre, l'emporta, attacha Marsyas à un pin et l'écorcha vif ; du sang de Marsyas sortit la rivière du même nom. On montrait, à Sicyone, la double flûte du satyre vaincu.

— Iconogr. La légende de Marsyas a inspiré les poètes et les artistes. On voyait, sur l'Acropole d'Athènes, une statue d'Athéna frappant Marsyas qui avait osé ramasser sa flûte. A la *Lesché* de Delphes, une fresque représentait le satyre enseignant la musique à Olympos. Pendant longtemps, on conserva à Rome, dans le temple de la Concorde, un tableau de Zeuxis, où l'on voyait Marsyas garrotté. La lutte musicale contre Apollon et le supplice du satyre ont été fréquemment représentés par la statuaire antique. Il existe dans les musées bien des répliques d'un groupe où est figuré *Marsyas écorché vif*. Un chef-d'œuvre de Myron, dont une copie se voit au musée de Latran, montrait *Marsyas saisissant la flûte*. — Une statue antique, en marbre pentélique (Louvre), représente le satyre suspendu par les bras aux branches basses d'un pin, au moment où il va être écorché. L'exécution de cette figure est d'une rare perfection. Cette statue provient de la villa Borghèse.

Marsyas. (statue antique.)

Marsyas de Pella, historien grec, du ive siècle avant notre ère. D'après Suidas, il était frère d'Antigone. Il commandait une division de la flotte de Démétrios à la bataille de Salamine, en 306. Il composa une *Histoire de la Macédoine*, depuis ses origines jusqu'à l'expédition d'Alexandre en Asie, et une *Histoire de l'éducation d'Alexandre*, dont il avait été le condisciple. — Un autre historien grec du même nom, Marsyas *de Philippes*, écrivit, à une époque incertaine, des ouvrages intitulés : *Archaiologia*, en douze livres ; *Mathica*, en sept livres, etc., dont il ne reste que quelques fragments.

MARSYPIANTHE n. f. Genre de labiées, comprenant des herbes à fleurs en capitules, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

MARSYPOCARPE n. m. Bot. Nom scientifique de la bourse-à-pasteur.

Martaban ou **Mout-tama**, ville déchue de l'Indo-Chine, dans l'empire anglais de l'Indo (Basse-Birmanie [prov. de Tenasserim]), sur l'estuaire de la Salouen (*golfe de Martaban*) ; 1.670 hab. Antique pagode de Mya-thien-dan. Martaban, fondée en 576 apr. J.-C., fut longtemps disputée entre la Birmanie, le Pégou et le Siam. Elle fut prise par les Anglais en 1824, puis définitivement en 1854.

Martaban (golfe de), golfe de l'Indo-Chine occidentale, dépendance du golfe du Pégou (océan Indien), entre la côte de la Basse-Birmanie et celle du Tenasserim. Peu profond, ses côtes sont basses, formées presque entièrement par les deltas du Tô, bras oriental de l'Iraouaddi, de la rivière de Rangoun ; du Sittang, de la Salouen, etc. Ports principaux : Rangoun, sur la rivière du même nom ; Moulmein ; Amherst.

MARTAGON n. m. Espèce du genre lis, dont quelques botanistes font un sous-genre. (Le martagon croît dans les régions montagneuses de 1.000 à 2.000 m.) V. lis.

Lis martagon.

Martainville (Alphonse-Louis-Dieudonné), littérateur français, né à Cadix, de parents français, en 1776, mort à Sablonville, près de Paris, en 1830. Il se fit connaître, au début de la Révolution, par la vivacité de son esprit, par la hardiesse de ses critiques contre les idées et les personnages du nouveau gouvernement. Un mot heureux, sa jeunesse et la protection d'Antonelle, qui siégeait parmi les juges, le sauvèrent des rigueurs du tribunal révolutionnaire. Deux ou trois années plus tard, il était comédien à Paris. Tout en menant alors une vie fort déréglée, il travaillait, avec Etienne, à une intéressante *Histoire du Théâtre-Français* (1802). Après les événements de Thermidor, il fut un des membres les plus en vue de la jeunesse muscadine. Impérialiste sous l'Empire, le retour de Louis XVIII le rendit à ses ferveurs royalistes. En 1818, il fonda le *Drapeau blanc*, où se déversa toute sa haine contre le libéralisme, haine qui lui valut, d'ailleurs, une impopularité sans mesure. Martainville écrivit de nombreuses pièces en tout genre pour le théâtre. Ses comédies sont très vivantes, et toutes remplies d'allusions politiques : *les Suspects et les Fédéralistes*, vaudeville (1795) ; *la Nouvelle Montagne ou Robespierre*, en plusieurs volumes ; *Grivoisiana* (1801) ; *le Pied de mouton* (1807) ; etc.

Martanges (Boué de), général français, né en 1722, mort à Londres en 1806. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il professa la philosophie en Sorbonne. Sur les conseils du maréchal de Lowendal, il quitta l'habit ecclésiastique et accepta une lieutenance. Il servit dans la campagne de Flandre en 1747, puis passa au service du roi de Pologne, Auguste III, et combattit les Prussiens, dans les rangs de l'armée saxonne. Rentré en France après la guerre de Sept ans, il fut nommé maréchal de camp (1763). Après la mort du Dauphin, son protecteur, le duc d'Aiguillon lui fit avoir la charge de secrétaire général des Suisses et des Grisons. Mais il échoua dans une mission en Angleterre et se ruina. Il émigra en 1791 et commanda la cavalerie des émigrés à Coblentz ; il accompagna le comte d'Artois, dans son expédition à l'île d'Yeu. On lui doit plusieurs pièces fugitives et quelques brochures politiques.

Martano, comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]) ; 3.940 hab., presque tous Albanais, réfugiés au xve siècle, et qui ont gardé leur langue et leur costume.

Martapoura ou **Boumi-kentyana**, ville de la Malaisie hollandaise (Bornéo), sur le fleuve *Martapoura* ; 15.000 hab. Siège d'une sous-résidence néerlandaise et d'une régence indigène. Diamants. — Le *district de Martapoura* a 8.250 kilom. carr. et 50.000 hab.

MARTAVANE n. m. Grand vase de terre vernissée, dans lequel les Indiens font purifier l'eau.

MARTE n. f. Nom vulgaire d'un papillon du genre écaille (*chelonia* ou *arctia coja*). [L'écaille marte est aussi appelée *tigre des jardins* par les Anglais, à cause des rayures de ses ailes blanches, tigrées de brun.]

MARTE ou **MARTRE** (mot d'orig. german. ; cf. allem. *marder*) n. f. Genre de mammifères carnassiers, famille des mustélidés, comprenant les fouines et formes voisines.

— Encycl. Les *martes* proprement dites (*mustela*) se ramènent à trois espèces du nord de l'ancien monde. Ce sont la *marte commune*, la *marte du Japon* et la *zibeline*. De taille, de mœurs à peu près identiques, elles fournissent toutes trois des fourrures estimées. La marte commune de France (*mustela martes*) est répandue dans toute l'Europe boréale et en Asie, du Caucase à l'Himalaya. Brune, avec une tache orangée à la gorge, elle mesure 0m,60, y compris la queue ; sauvage et féroce, elle vit dans les forêts, grimpe admirablement et se nourrit surtout d'écureuils, qu'elle saigne au cou. On la chasse pour sa peau. Les fourrures les plus recherchées sont celles du nord extrême de l'Europe, qui, teintes habilement, passent, avec celles du Valais et de l'Engadine, pour des zibelines. La marte du Japon (*mustela melampus*) est très voisine de la marte commune. La zibeline (*mustela zibellina*) s'étend de l'Europe polaire dans l'Asie boréale jusqu'au nord du Japon et au Kamtchatka.

Marte.

MARTEAU (*to* — du lat. *martellus* ; bas lat. *martus*, même sens) n. m. Outil de percussion, formé d'une masse métallique munie d'un manche, et dont un côté (tête) est ordinairement rectangulaire, et l'autre (*panne*) aminci en biseau : *Un* marteau *de tapissier, d'orfèvre*.

— Battant métallique, de forme variable, fixé à l'extérieur d'une porte, et servant de heurtoir. (V. heurtoir.) ‖ *Graisser le marteau* (fam.), Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée.

— Fig. Instrument, moyen d'action, de destruction : *Attila se faisait appeler le fléau de Dieu, le* marteau *de l'Univers*.

— Loc. div. *Avoir un coup de marteau*, Etre un peu maniaque ou bizarre, un peu fou. ‖ *Etre entre l'enclume et le marteau*, Se trouver en butte aux coups de deux partis, de deux personnes qui ont des intérêts opposés. ‖ *N'être pas sujet au coup de marteau*, N'être pas assujetti à obéir sur-le-champ, à la première injonction.

— Anat. Un des quatre osselets de l'oreille. V. oreille.

— Archéol. *Marteau d'armes*, Arme en usage du xiiie au xviie siècle et qui est un marteau d'acier à bec pointu.

— Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

— Constr. *Marteau à ardoise*, Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour l'introduction des clous.

— Cost. anc. *Perruque à trois marteaux*, Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds.

— Eaux et for. Outil de fer en forme de marteau, dont la tête porte une marque en relief, que l'on imprime sur des arbres en les frappant, l'autre portion ayant la forme d'une hachette.

— Hist. *Marteau des hérétiques*, Surnom donné à Pierre d'Ailly, célèbre théologien du xive siècle.

— Ichtyol. Genre de requins, remarquables par leur tête élargie démesurément sur les côtés.

Perruque à trois marteaux.

— Moll. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant de nombreuses espèces propres aux mers chaudes.

— Mus. Nom donné à de petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont l'extrémité supérieure, garnie de peau, vient frapper une des cordes de l'instrument pour la faire vibrer. ‖ Sorte de clef terminée par une tête de marteau, qui sert à tendre les cordes d'un piano.

— Physiq. *Marteau d'eau*. V. la partie encycl.

Marteau de piano.

— Techn. Chacun des deux morceaux de fer qui embrassent le coffre d'une étrille. ‖ *Marteau frontal*, V. frontal. ‖ *Marteau à soulèvement* ou *à bascule*, Gros marteau mécanique, dit aussi *marteau allemand*, auquel un mouvement de soulèvement est imprimé entre la tête et l'extrémité du manche autour de laquelle il oscille. (Comme le *marteau frontal*, on l'emploie pour cingler et étirer les loupes.) ‖ *Marteau-pilon*. V. à son ordre alph. ‖ *Marteau à emboutir*, Marteau qui sert à creuser un vase, sur une espèce de moule ayant la même forme, et portant le nom de dé. ‖ *Marteau à dent*, Marteau dont un côté est fourchu, pour servir à arracher les clous. ‖ *Marteau à pointes*, Marteau à tête armée de pointes pour entamer la pierre. ‖ *Marteau à sertir*, Marteau très petit ayant une partie arrondie en goutte de suif, une autre obtuse, et dont on se sert pour rabattre les sertissures d'une garniture. ‖ *Marteau à frapper devant* ou *Frappe-devant*, Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer. ‖ *Marteau à main*, Marteau un peu moins gros que le précédent, et qui sert à forger les pièces de moyenne grosseur. ‖ *Marteau à battre le cuir*, Machine que l'on emploie dans les corroiries pour donner la souplesse nécessaire aux peaux, en les battant. ‖ *Marteau à plaquer*, Marteau dont la panne est fort large, et qui sert pour le placage des meubles. ‖ *Marteau d'assiette* ou *Marteau de paveur*, Sorte de marteau à panne d'un côté, à large fer pointu de l'autre

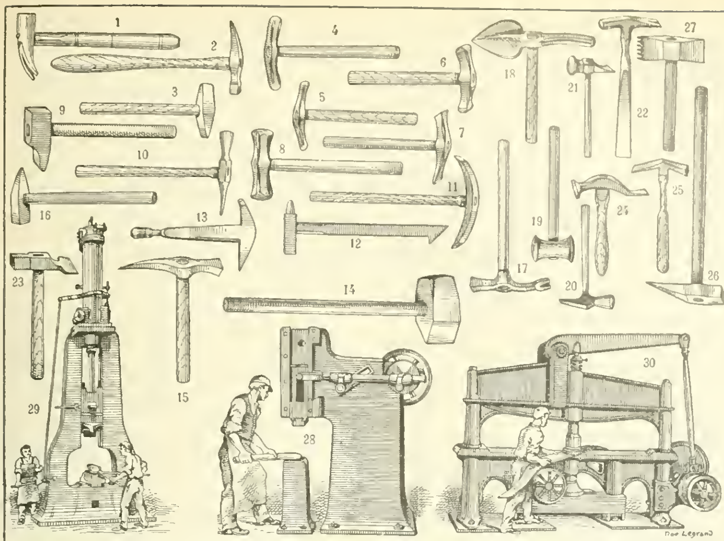

MARTEAUX : 1. A palisser; 2. De géologue; 3. A piquer; 4. A emboutir; 5. A suager; 6. A gorge; 7. A rentrer; 8. A dresser; 9. A main; 10. A enfoncer les pointes; 11. A ébarber; 12. A crochet pour pompier; 13. De couvreur; 14. A frapper devant; 15. De maçon; 16. A charbon; 17. De navire pour clous; 18. De paveur; 19. De tanneur; 20. D'horloger; 21. De ciseleur; 22. De vitrier; 23. De parqueteur; 24. De cordonnier; 25. De galochier; 26. Pioche; 27. Grain d'orge; 28. A forger; 29. Pilon à vapeur; 30. A battre le cuir.

qui sert à poser et assujettir les pavés dans une chaussée. ‖ *Marteaux à river, à piquer les meules, à rentrer, à degrés, à suager, à boudin, à grain d'orge, rustique, à panne en long, à deux haches, à pioche*, etc., Marteaux de formes très diverses employés par un grand nombre d'ouvriers d'industries diverses. ‖ *Marteau d'horloge*, Marteau fait d'un disque de métal fixé à l'extrémité d'une tige, que l'horloge fait mouvoir et qui frappe les heures sur un timbre. ‖ Ustensile en forme de marteau, fait d'os ou d'ivoire, dont le commissaire-priseur se sert dans les ventes publiques. — *Passer sous le marteau*, Etre vendu aux enchères. ‖ *Ouvriers à marteau*, Ouvriers qui se servent principalement du marteau, tels que les forgerons, les serruriers, les ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc.

Marteau d'horloge.

— Thérap. *Marteau de Mayor*, Marteau à tête arrondie, que l'on employait autrefois comme révulsif, en l'appliquant sur la peau après l'avoir plongé quelque temps dans l'eau bouillante. (On s'en servait pour ranimer les noyés et les asphyxiés.)

— PROV. : **Il faut être enclume ou marteau**, Maxime fausse qui signifie : Il faut souffrir ou faire souffrir, exploiter autrui ou être exploité.

— ENCYCL. Archéol. Les *marteaux d'armes* étaient des marteaux à manche court; leurs variétés, dites *marteaux-picois, becs-de-faucon, becs-de-corbin*, avaient en général un manche beaucoup plus long, un fer plus large à pointe courbe, et étaient surtout en usage parmi les gens de pied; leur manche portait une branche parallèle formant crochet, qui permettait de fixer l'arme au côté droit de la selle. La longueur de ces marteaux n'excédait guère 40 centimètres; certains avaient le manche en fer creux et étaient des pistolets alliés aux marteaux. La pointe était le plus souvent droite, pyramidale, très aiguë, pour défoncer les armures. Cette arme demeura en usage en Allemagne bien avant dans le XVIIe siècle; les Orientaux n'en ont abandonné l'usage que vers la fin du XIXe siècle.

Marteaux d'armes : 1. Du XVIIe s.; 2. De cavalier (1530); 3. Indien.

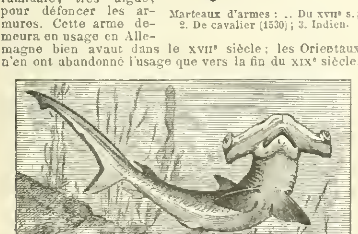

Marteau (ichtyol.).

— Ichtyol. Les *marteaux* (sphyrna) sont des squales de la famille des carchariidés, dont on connaît six espèces des mers chaudes. Leur tête, très plate, s'épanouit en deux expansions latérales, au bout desquelles s'ouvrent les yeux. La tête arrive ainsi à égaler en largeur jusqu'à un tiers de la longueur du corps, comme dans le *sphyrna Blochi*, de l'Inde occidentale. Le *sphyrna zygæna*, qui atteint 4 mètres et plus, visite les côtes de France; le *sphyrna tudes* est le *maillet* des pêcheurs de la Méditerranée.

Marteau (moll.).

— Moll. Les *marteaux* (malleus) sont des animaux byssifères, qui ressemblent, dès leur jeune âge, à des avicules non dentées; plus tard, leur coquille s'épanouit en deux prolongements latéraux, qui lui donnent l'aspect d'un marteau. L'espèce type est le *malleus vulgaris*, de l'océan Indien.

— Physiq. *Marteau d'eau.* Cet instrument sert à démontrer que l'air exerce sur la chute des liquides, comme sur celle de tous les corps en général, une influence perturbatrice. C'est un tube de verre cylindrique, partiellement rempli d'eau, et où l'on a fait le vide en portant l'eau à ébullition, et en fermant l'ouverture à la lampe, quand le dégagement de vapeur a eu complètement chassé l'air. Si l'on retourne brusquement l'instrument ainsi préparé, on voit l'eau tomber comme une masse, sans rencontrer de résistance, et frapper le fond du tube avec un bruit sec et métallique, que l'on a comparé à celui d'un *marteau*.

Marteau d'eau.

MARTEAU (Pierre DU), imprimeur supposé, sous le nom duquel les Elzévirs, et même quelques imprimeurs français, firent paraître un grand nombre de livres clandestins. Le premier livre paru sous le nom de cet imprimeur imaginaire est le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III, roi de France* (1660), imprimé par Jean Elzévir, de Leyde. Après J. Elzévir, Daniel Elzévir, André de Hoogenhuysen, Abraham Wolfgang, Jacques Desbordes, d'Amsterdam; Adrien Vlacq, Jean et Daniel Steucker, Henri Van Bulderen, de La Haye; Hackius, de Leyde; François Foppens, Philippe Vleugart, Lambert Marchant, Henri Frica, de Bruxelles, etc., se servirent de ce pseudonyme. La personnalité de Pierre du Marteau fut longtemps considérée comme réelle; on lui prêta même une veuve et des héritiers.

MARTEAU-PILON n. m. Sorte de gros marteau de forge qui fonctionne, par l'intermédiaire d'un mécanisme, à la main, à l'air comprimé, à l'aide d'un ressort, à vapeur, etc. ‖ *Des* MARTEAUX-PILONS.

— ENCYCL. Le *marteau-pilon* s'emploie dans les ateliers métallurgiques dits de *grosse forge*, où l'on travaille d'énormes masses de fer. Les plus petits de ces marteaux, appelés *pilons à jumelles, à courroie*, se manœuvrent à la main. Les plus lourds, pesant jusqu'à cent tonnes, marchent à vapeur, à simple ou double effet. Leur régularité de mouvement est telle qu'il est possible, avec ceux de ces outils qui sont les plus pesants, de briser la coquille d'une noisette sans toucher à l'amande. V. planche des MARTEAUX.

MARTÉGAL, ALE, personne née aux Martigues (en provenç. *Martègue*) ou qui habite cette ville. — *Les* MARTÉGAUX.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les pêcheurs* MARTÉGAUX. ‖ On dit aussi MARTIGAL, ALE, AUX.

— n. m. Pêch. Sorte de brégin.

MARTEGAU (*go*) n. m. Jumelle de brasseyage.

MARTEL (*tèl'*) n. m. Forme ancienne de MARTEAU.

— *Martel en tête*, Inquiétude, souci, ombrage : *Donner, Mettre* MARTEL *en tête à quelqu'un.*

— Hist. *Martel de la connétablie*, Emblème de la charge de connétable.

MARTEL (CAUSSE DE), causse situé en Quercy, départ. du Lot, de la Corrèze, de la Dordogne; long de 28 kilom., large de 20, entre Dordogne au S. et Vézère au N. Belles falaises et, à leur pied, abondantes sources, telles que celles du Blagour de Souillac et du Blagour du Soulier; nombreux avens. Le plateau, dont la couche de terre végétale est assez profonde, est fertile et fournit des céréales, ou engraisse dans ses herbages de nombreux moutons. La culture de la vigne y fait place peu à peu à celle du chêne truffier.

MARTEL, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 38 kilom. de Gourdon, sur la bordure sud-est du causse de Martel; 2.236 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de truffes. Distilleries. Restes de remparts (XIVe s.). Eglise du XVe siècle. Maison où mourut, en 1183, Henri au Court-Mantel, fils de Henri II d'Angleterre. Hôtel de ville du XIVe siècle. Place forte de la vicomté de Turenne, où se tenaient les états. D'après une tradition, la ville doit son nom à Charles-Martel. — Le canton a 10 comm. et 9.952 hab.

MARTEL (Etienne-*Ange*), architecte et jésuite, également connu sous le nom de **Martellange** et de **Frère Martel**, né à Lyon en 1569, mort à Paris en 1641. Coadjuteur temporel de la Société à partir de 1590, il séjourna à Rome jusque vers 1604, se forma à l'école de Vignole et subit l'influence des principes de l'architecture romaine du temps. De tout cela et de ses propres idées, il forma ce style composite, qu'on appelle vulgairement *style jésuite*, et qui a beaucoup sévi en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il donna des plans de l'église du collège de la Trinité à Lyon, de celle du noviciat des jésuites de Paris, etc.

MARTEL (Louis-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1813, mort à Evreux en 1892. Avocat, il entra dans la magistrature, fut élu en 1849 député du Pas-de-Calais à la législative, protesta contre le coup d'Etat de 1851 et redevint avocat, puis siégea, de 1863 à 1870, au Corps législatif, où il vota avec l'opposition. Elu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale (1871), il en devint vice-président et appuya la politique de Thiers. Nommé sénateur à vie en 1875, vice-président du Sénat en 1876, il eut le portefeuille de la justice dans le cabinet Jules Simon (13 déc. 1876-16 mai 1877), et fut président du Sénat (1879-1880).

MARTEL (Edouard-Alfred), spéléologue français, né à Pontoise en 1859. Agréé au tribunal de commerce de Paris de 1886 à 1898, il s'est livré à des explorations souterraines dont les résultats ont servi à constituer un nouvel embranchement de la géographie physique, sous le nom de *spéléologie*. De 1883 à 1887, il explora la région des causses cévenols. A partir de 1888, avec Gaupillat et de Launay, il commença une série de descentes hardies dans des gouffres ou puits, inconnus jusque-là, de Dargilan, Bramabiau, Padirac, etc. Il fit de semblables excursions en Angleterre, en Irlande, en Autriche, au Péloponèse, à l'île Majorque. Fondateur et secrétaire général de la Société de spéléologie (1895), il a été chargé, en 1899, d'un cours libre de géographie souterraine à la Sorbonne et a été attaché, en 1901, au service de la carte géologique de France. Citons de lui : *les Cévennes et la Région des causses* (1889); *les Abîmes* (1894); *l'Irlande et les Cavernes anglaises* (1897); *la Spéléologie* (1900); *Padirac* (1901); et, en collaboration, un livre sur les Alpes : *le Massif de la Bernina* (1895).

MARTEL DE JANVILLE. Biogr. V. GYP.

MARTELAGE (*laj'*) — rad. *marteler*) n. m. Eaux et for. Marque que les agents de l'Etat font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver, dans les triages destinés à être vendus.

— Art vétér. Mode de castration, qui consiste à frapper quelques coups de marteau sur chaque cordon testiculaire du taureau, après avoir placé par-dessous un bâton cylindrique.

— Métall. Opération consistant à frapper les métaux, à chaud ou à froid, dans le but de les façonner selon les usages auxquels on les destine.

— ENCYCL. Eaux et for. Le *martelage* consiste à détacher du tronc de l'arbre une petite portion d'écorce, puis à marquer d'une empreinte la surface ainsi mise à nu, dénommée *miroir* ou *blanchis*. Quand le martelage s'applique aux arbres qui doivent être conservés, il est opéré aussi bas que possible; quand il s'applique aux arbres qui doivent être abattus, il est effectué à la racine et sur le corps de l'arbre, à hauteur d'homme. Dans le premier cas, les arbres sont dits *marqués en réserve* et, dans le second, *marqués en délivrance*. Les arbres marqués au marteau doivent être respectés par les adjudicataires d'une coupe, sous les peines édictées par le Code forestier, notamment en ses articles 33 et 34. La contrefaçon des marteaux de l'Etat servant aux marques forestières est réprimée par l'article 140 du Code pénal.

MARTELANGE, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. judic. d'Arlon, sur la Sure, affluent de la Moselle; 1.624 hab. Ardoisières, tanneries.

MARTELER (rad. *martel*. — Change e en è devant une syllabe muette : *Je martèle. Tu martèleras*) v. a. Battre à coups de marteau : MARTELER *le fer sur l'enclume.*

— Par ext. Frapper comme avec un marteau :

... Mon poing désarmé *martèle* les armures.
V. HUGO.

— Fig. Produire, travailler avec effort : MARTELER *ses vers, sa diction.* ‖ Donner de l'inquiétude, du souci à : *Dieu* MARTÈLE *les mauvais princes de mille tintouins.* (Et. Pasq.)

— Eaux et for. Marquer au marteau en parlant des arbres destinés à être abattus : MARTELER *un arbre.*

— v. n. Se dit des oiseaux de proie quand ils font leur nid.

Martelé, ée part. pass. du v. Marteler.

— Littér. *Vers martelés*, Vers péniblement travaillés, qui sentent l'effort.

— Musiq. *Sons martelés*, Sons qui se détachent nettement.

— Vénor. *Fumées martelées*, Fumées qui n'ont point d'aiguillon au bout.

Se marteler, v. pr. Etre martelé.

MARTELET (*lè*) n. m. Cépage rouge de l'Isère

MARTELET (*lè* — de *marteau*) n. m. Petit marteau employé pour des ouvrages délicats. ‖ Marteau du couvreur en tuiles.

Martelet.

MARTELEUR n. m. Ouvrier qui, dans une forge, est spécialement chargé de faire travailler le marteau. (On dit aussi MARTINEUR.) ‖ Ouvrier qui travaille certaines pièces au marteau.

MARTELINE (rad. *marteau*) n. f. Marteau de fer pointu d'un côté, diamanté de l'autre, qui sert aux sculpteurs pour piquer et égrener la pierre ou le marbre sans en détacher des éclats. ‖ *Ciseau en marteline,* Ciseau dont le tranchant est diamanté comme un des bouts de la marteline, et qui a la même destination que cette dernière.

Marteline : 1. Marteau ; 2. Ciseau en marteline.

MARTELLAGO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 3.302 hab.

MARTELLERIE (*tè-le-ri*) n. f. Atelier spécial pour le travail des métaux au marteau dans une forge.

MARTELLI ou **MARTELLO** (Pierre-Jacques), poète italien, né et mort à Bologne (1665-1727). Il fut secrétaire du Sénat de Bologne en 1697, professeur de littérature à l'université de cette ville en 1707, suivit peu après comme secrétaire, Philippe Aldobrandi, envoyé en ambassade à Rome, puis se rendit au même titre à Paris, avec Pompée Aldobrandi (1713). Quelques-unes de ses compositions dramatiques furent jouées avec beaucoup de succès, notamment *Alceste* et *Iphigénie en Tauride*. Il essaya inutilement de mettre à la mode les vers de douze pieds, rimant deux à deux et appelés, de son nom, *martelliens.* Ses *Œuvres* ont été publiées à Bologne (1733-1735).

MARTELLIEN (*tè-li-in*) adj. m. Se dit du vers héroïque de douze pieds de la poésie italienne, employé par P.-J. Martelli.

MARTELLIÈRE (*tè-li*) n. f. Nom donné, dans le midi de la France, aux travaux de maçonnerie qui reçoivent les vannes, dans les canaux d'irrigation.

MARTELLO (*tèl'*) n. m. Fortif. Nom donné, d'après celui d'un ingénieur corse qui les imagina, à des tours qu'on rencontre sur les côtes de la Corse, et qui servaient tout à la fois d'observatoires pour surveiller les pirates et de lieux de refuge à la population : *Un* MARTELLO. *Une tour à la* MARTELLO.

MARTELLY (Honoré-François RICHAUD, dit), acteur et auteur dramatique français, surnommé **le Molé de la province,** né à Aix en 1751, mort près de Marseille en 1817. Il quitta le barreau pour le théâtre et débuta, en 1777, dans sa ville natale. Comme auteur dramatique, il n'est plus connu que par *les Deux Figaro* ou *le Sujet de comédie,* pièce dirigée contre Beaumarchais (1790); *l'Intrigant dupé par lui-même* (1801); *une Heure de Jocrisse* (1801). On lui doit un recueil de *Fables nouvelles* (1788).

MARTEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]); 4.000 hab. Houille. Fabriques de machines.

MARTÈNE (Edmond, dom), érudit et bénédictin français, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) en 1654, mort à Paris en 1739. Après avoir secondé dom de Sainte-Marthe dans la publication des *Œuvres de saint Grégoire le Grand,* il recueillit dans les monastères et bibliothèques de France les matériaux nécessaires à la rédaction d'une nouvelle *Gallia christiana.* Il fut aidé dans ses recherches par dom Ursin Duraud. En 1718, les deux savants entreprirent un nouveau voyage qui les mena jusqu'en Saxe. Nous citerons de dom Martène : *Thesaurus novus anecdotorum* (1717); *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (1717); *Veterum scriptorum monumentorum, historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima collectio* (1724-1733); *Annales ordinis Sancti-Benedicti, tomus VI* (1739).

MARTENS (Thierry), en flam. **Dierck,** un des premiers imprimeurs des Pays-Bas, né à Alost, près Bruxelles, vers 1450, mort à Alost en 1534. Le premier livre où paraît son nom avec celui de Jean de Westphalie, son associé, est de 1474. En 1487, on le retrouve établi à Alost, et dirigeant un atelier de typographie, qu'il transporte, de 1493 à 1497, à Anvers, puis, de 1498 à 1501, à Louvain, retournant à Anvers jusqu'en 1512 et enfin à Louvain. Il semble qu'il ait cessé d'imprimer en 1529. C'est sous l'influence des savants et humanistes de l'université de Louvain, et surtout d'Erasme, qui préparaient et surveillaient la correction des remarquables éditions d'auteurs grecs qu'il publia, que Martens entreprit des impressions en grec et en hébreu. Son œuvre typographique est considérable, et aussi soignée de forme que de fond.

MARTENS (Georges-Frédéric DE), diplomate allemand, né à Hambourg en 1756, mort à Francfort en 1821. Il professa le droit à Gœttingue, puis devint conseiller d'Etat (1808-1813) et président de la section financière au conseil d'Etat du royaume de Westphalie (1810). Il représenta le roi de Hanovre à la diète de Francfort (1816). Nous citerons de lui : *Recueil des traités* (1791-1801), comprenant l'exposé des conventions diplomatiques à partir de 1761, et qui a été continué jusqu'en 1839 par Charles de Martens, Saalfeld et Murhard, dans le *Nouveau recueil* (1817-1842) et dans les *Nouveaux suppléments* (1839-1843). Pour les années suivantes, il y a le *Nouveau recueil général des traités* de Murhard et ses continuateurs (1840-1875; 1876 et suiv.); *Précis du droit des gens de l'Europe moderne* (1789); *Cours diplomatique* (1801). Ces ouvrages sont écrits en français. Il a publié en allemand : *Cas singuliers du droit des gens de l'Europe moderne* (1802); *Esquisse d'une histoire diplomatique de l'Europe et des traités de paix depuis la fin du* XV*e siècle* (1802). — Son neveu, CHARLES, né à Francfort en 1790, mort à Dresde en 1863, a laissé : *Manuel diplomatique* (1823); *Causes célèbres du droit des gens* (1827); *Recueil manuel et pratique des traités* (1846-1857).

MARTENS (Frédéric DE), jurisconsulte russe, né à Pernau (Livonie) en 1843. Il entra, en 1868, au ministère des affaires étrangères de Russie et fut attaché au chancelier, prince Gortschakof. Il professe, depuis 1871, le droit des gens à l'université de Saint-Pétersbourg et le droit constitutionnel à l'Ecole impériale de droit. Nous citerons un précieux *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères* (1874-1895, en franç.); *la Conférence de Bruxelles et la Guerre d'Orient de 1877-1878* (1878, en russe); *le Droit international des nations civilisées* (en russe; trad. en français, 1888); *la Russie et l'Angleterre en Asie centrale* (1879); *la Question égyptienne* (1882); *le Conflit de la Russie avec la Chine* (1881); *la Conférence africaine de Berlin et la Politique coloniale des États modernes* (1887), ces quatre ouvrages en français.

MARTENSEN (Hans Lassen), théologien danois, né à Flensborg en 1808, mort à Copenhague en 1884. Lecteur de théologie (1838), professeur de théologie (1850) à l'université de Copenhague, membre de l'Académie des sciences de Danemark (1841), prédicateur de la cour (1845), il devint évêque de Seeland (1854) et confesseur de la maison royale (1865). On a de lui : *Mester Eckhart* (1840); *Jacob Bœhme* (1882); *Plan d'un système de philosophie morale* (1841); *le Baptême chrétien* (1843); *Sermons* (1847-1881); *Dogmatique chrétienne* (1849), ouvrage capital de théologie systématique, qui fut le signal d'une polémique avec Kierkegaard; *l'Ethique chrétienne* (1871-1878); *Souvenirs de ma vie* (1882-1883); etc.

MARTENSIE (*ten-si*) n. f. Genre de floridées claudiacées, comprenant des algues à fronde plane, dichotome, dont la fructification s'opère dans les nervures qui se trouvent dans la partie supérieure de la fronde.

MARTEROR ou **MARTROR** (du lat. *Martyrium,* Martyre), employé souvent, dans les chartes du moyen âge, pour désigner la *Toussaint.*

MARTÉSIE (*zî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des pholadidés, comprenant plusieurs espèces des mers chaudes, ou fossiles du carbonifère au tertiaire. (Les martésies vivent dans le bois flotté; une seule espèce est fluviale, la *martesia rivicola.*)

MARTHA, prophétesse syrienne, que Marius emmenait partout avec lui pour faire croire aux soldats que toutes ses inspirations lui venaient des dieux.

MARTHA, planète télescopique, n° 205, découverte en 1879, par Palisa.

MARTHA (Benjamin-*Constant*), professeur et écrivain français, né à Strasbourg en 1820, mort à Paris en 1895. Elève de l'Ecole normale, il professa au lycée de Strasbourg, puis à la Faculté de Douai, d'où il fut appelé au Collège de France, en remplacement de Sainte-Beuve. Il suppléa ensuite Patin à la Sorbonne, et succéda enfin, en 1869, à Berger dans la chaire d'éloquence latine. Il devint, en 1872, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses livres, comme son enseignement, sont presque exclusivement tournés vers l'étude de la philosophie morale, qu'il traite avec beaucoup de mesure et de délicatesse. On a de lui : *De la morale pratique dans les lettres de Sénèque* (1854); *les Moralistes sous l'empire romain* (1864); *le Poème de Lucrèce* (1869); *Etudes morales sur l'antiquité* (1883); *la Délicatesse dans l'art* (1884); *Mélanges de littérature ancienne* (1896), publiés après sa mort. — Son fils JULES, né à Strasbourg en 1853, élève de l'Ecole normale, membre de l'Ecole de Rome et de l'école d'Athènes, fut professeur d'abord à la Faculté de Lyon, d'où il fut appelé, en 1884, comme maître de conférences à la Sorbonne (Paris), puis à l'Ecole normale. Il succéda à son père dans la chaire d'éloquence latine à la Sorbonne, en 1895. On lui doit : *Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société archéologique d'Athènes* (1880); *les Sacerdoces athéniens* (1882); *Manuel d'archéologie étrusque et romaine* (1884); *l'Art étrusque* (1889); etc.

Martha ou *le Marché de Richmond,* opéra en quatre actes, paroles de Friederick, musique de Flottow, représenté à Vienne le 25 novembre 1847 et au Théâtre-Lyrique de Paris, avec traduction française de Saint-Georges, le 18 décembre 1865.

Livret. L'action se passe en Angleterre au XVIIIe siècle. Par désœuvrement et par curiosité, lady Henriette Durham et son amie Nancy se lancent étourdiment dans une aventure. Déguisées, elles se rendent au marché de Richmond, où les servantes vont chercher des maîtres. Deux jeunes gens, Lyonel et Plumkett, les remarquent et les choisissent. Sous les noms de Martha et de Julia, elles partent pour la ferme de leurs maîtres, où elles se montrent incapables de tenir leurs rôles. Elles ne songent plus qu'à s'esquiver, et elles y parviennent. Les deux jeunes gens dont elles ont conquis le cœur se mettent à leur recherche et les retrouvent dans une partie de chasse, sous les habits de grandes dames. Lyonel éprouve une si grande surprise qu'il en perd momentanément la raison. Mais Martha répare ses torts : Lyonel est de grande naissance; elle réussit à lui faire rendre par la reine ses biens, son titre de comte Derby et lui accorde sa main. Plumkett épouse Nancy.

Partition. Au point de vue musical, on ne peut mettre Martha au rang des chefs-d'œuvre (le travail harmonique laisse à désirer), mais c'est un opéra gracieux, très bien conduit, d'un tour mélancolique et rêveur. Nous signalerons d'abord l'ouverture, fort jolie. Au premier acte, le chant des servantes et le chœur : *La cloche vient de retentir.* Au second acte, le beau quatuor du rouet, le duo de Lyonel et de Martha, où se trouve la célèbre mélodie irlandaise, et le finale du bonsoir. Au troisième acte, la chanson du *porter,* chantée par Plumkett, le chœur des chasseresses, l'air si tendre de Lyonel : *Lorsqu'à mes yeux;* le joli quintette : *Ah! que Dieu vous pardonne,* et le magnifique chœur qui le suit. Le quatrième acte n'offre que deux duos peu remarquables.

MARTHA'S VINEYARD (*Vignoble de Sainte-Marthe*), île des Etats-Unis (Massachusetts), large de 18 kilom. et longue de 27 kilom., au S.-E. de la baie Buzzard, vers les îles Elisabeth; 4.300 hab., pêcheurs et marins. Son nom lui aurait été donné, suivant des légendes assez obscures, par des navigateurs norvégiens qui, avant Cabot, visitèrent ces parages et, y rencontrant de la vigne croissant naturellement, nommèrent le pays *Vineland.*

MARTHE (sainte), sœur de Lazare et de Madeleine. Saint Jean (XI) la cite comme témoin de la résurrection de son frère; saint Luc (X, 38-fin) raconte qu'elle donna l'hospitalité à Jésus et fut doucement blâmée par lui de son empressement exagéré à s'occuper des soins matériels pour le servir. D'après une antique tradition que combattent les critiques partisans de l'évangélisation des Gaules au IIIe siècle seulement (v. MARTIAL [*saint*]), après la mort de Jésus, Marthe se rendit en Provence avec Lazare et Madeleine, habita Avignon, puis Tarascon, où elle mourut. C'est dans cette dernière ville que ses reliques sont honorées. Une célèbre légende représente sainte Marthe domptant par un signe de croix un monstre affreux nommé la *Tarasque;* c'est probablement le symbole de l'idolâtrie, terrassée soit par la parole, soit par l'intercession de la sainte. — Fête le 29 juillet.

— Iconogr. Alessandro Allori a représenté *Jésus chez Marthe et Marie* (1605) sur un riant paysage, dans un tableau remarquable par la beauté du dessin et la science de la perspective. Le même épisode a été traité encore par Girelamo da Carpi (Offices), Plautilla Nalli (Berlin), Rubens (Berlin), Gérard Seghers (Madrid), Steenwyck le jeune (Louvre), Jouvenet (Louvre), Chassériau, etc.

Marthe (RELIGIEUSES DE **Sainte-**). Parmi les congrégations de femmes placées sous l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont :

1° Les *hospitalières de Sainte-Marthe,* fondées en 1443 à Beaune, sur le modèle des béguines de Malines, par Nicolas Rolin (ou Raulin), chancelier de Bourgogne. Elles desservaient, avant 1792, plusieurs hospices de Bourgogne et de Franche-Comté.

2° La *congrégation de Sainte-Marthe,* fondée, en 1643, à Périgueux, par Antoinette et Jeanne Juilhard, pour le service de l'hôtel-Dieu de cette ville. En 1852, elle fut réunie à neuf autres communautés du même genre et reconnue par le gouvernement. Ses membres portent une robe noire, avec un bandeau blanc sur le front, une cornette en mousseline épaisse et un voile noir.

3° Les *filles de Sainte-Marthe,* établies à Paris en 1717, par Elisabeth Jourdain, pour l'éducation des enfants pauvres. Elles n'existent plus aujourd'hui.

4° Les *sœurs de Sainte-Marthe,* instituées par Mlle Edwige du Vivier, en 1813, à Romans (Drôme). Cette congrégation, reconnue en 1826, se voue à la direction des écoles de filles et au service des malades et des pauvres.

5° Les *sœurs de Sainte-Marthe* ou *sœurs des Orphelines,* établies à Grasse (Var) par l'abbé Michel en 1831 et approuvées par le pape Grégoire XVI en 1842. Elles dirigent un certain nombre d'orphelinats en Provence.

MARTHE (Anne BIGET, dite **sœur**), religieuse française, née à Thoraise, près de Besançon, en 1748, morte en 1824. La suppression des couvents en 1792 l'obligea de quitter celui de la Visitation, dans sa ville natale, où elle était tourière. Dès l'an IX, la société d'agriculture de Besançon lui décernait une médaille portant cette légende : *Hommage à la vertu.* Mais c'est pendant les grandes guerres de l'Empire et le blocus de Besançon en 1814 que sa bienfaisance eut occasion de se manifester. Une croix, frappée en son honneur, lui fut envoyée par le gouvernement français, et tous les souverains étrangers la récompensèrent par des médailles d'or.

MARTHE (SCÉVOLE DE **SAINTE-**). V. SAINTE-MARTHE.

MARTI (Emmanuel), érudit espagnol, né à Oropesa, dans le royaume de Valence, en 1663, mort à Alicante en 1737. Il est connu sous les noms de **Martinus, Martinez, Martin, Martini.** Il surveilla, à Rome, l'impression du grand ouvrage du cardinal Aguire, *les Conciles d'Espagne,* et de *la Bibliotheca vetus* de Nicolas Antonio, il fut pourvu du doyenné d'Alicante, par la faveur du duc de Medina-Cœli. Il pratiqua des fouilles heureuses à Italica (Andalousie), et fit, sur l'amphithéâtre de cette vieille ville romaine, un travail qui se trouve inséré dans les « Antiquités » de Montfaucon, ainsi que la *Description du théâtre de Sagonte.* On lui doit encore différentes œuvres poétiques, et quatre comédies, etc.

MARTIA ou **MARCIA MAJONIA,** maîtresse de l'empereur Commode. Il avait la fantaisie de l'habiller souvent en amazone; c'est pourquoi il donna au mois de janvier le nom d'Amazonius. Martia, ayant appris qu'elle allait être proscrite, prévint son sanguinaire amant en l'empoisonnant et en le faisant étrangler par un gladiateur.

MARTIAL (*si-al'*), **ALE, AUX** [du lat. *martialis,* qui a rapport au dieu *Mars*] adj. Habile à la guerre, belliqueux : *Des peuples* MARTIAUX. *Avoir l'humeur* MARTIALE. ‖ Propre aux personnes belliqueuses : *Tournure* MARTIALE.

— Antiq. rom. Surnom de Jupiter et de Junon. ‖ Surnom du *flamen Martialis,* ou prêtre de Mars. ‖ *Jeux martiaux,* Jeux qu'on célébrait à Rome le 1er août, en l'honneur du dieu Mars. ‖ *Larins martiaux,* Prêtres de Mars, dont les rits étaient empruntés aux habitants de Larinum.

— Dr. milit. *Cour martiale,* Conseil de guerre, tribunal militaire. (V. COUR.) [Se dit particulièrement du tribunal créé après le 10-Août, pour juger les Suisses et les autres défenseurs des Tuileries.] ‖ *Loi martiale,* Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas prévus, et en observant certaines formalités. (V. LOI.) ‖ Loi anglaise sur les attroupements.

— Pharm. anc. Se disait des substances dans lesquelles il entre du fer, métal consacré à Mars : *Pyrite* MARTIALE. *Régule* MARTIALE. ‖ Substantiv. : *Les* MARTIAUX.

— SYN. **Belliqueux,** guerrier, etc. V. BELLIQUEUX.

— ENCYCL. Dr. milit. Le nom de *martiale* s'applique particulièrement, en Angleterre, à une loi spéciale aux cas de sédition, dite aussi *mutinery-act.* Lorsque la loi martiale est proclamée par l'autorité locale, la force militaire est appelée à disperser les perturbateurs et à rétablir l'ordre. En France, on a appelé *loi martiale* la loi du 21 octobre 1789, qui prescrivait aux municipalités l'emploi, après observation de certaines formalités, de la force militaire, contre tout attroupement menaçant la paix publique. Il fut fait de cette loi une terrible application, au Champ-de-Mars, dans la journée du 17 juillet 1791. (V. MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS.) Abolie par la Montagne victorieuse, elle est aujourd'hui remplacée par la législation sur l'état de siège.

MARTIAL (Marcus Valerius Martialis), poète latin, né à Bilbilis, en Espagne, l'an 43 apr. J.-C., mort vers l'an 104. On ne sait guère de sa vie que ce qu'il nous en apprend çà et là dans ses vers. Il habita Rome de 64 à 98, fut le flatteur éhonté de Domitien, l'ami de Silius Italicus et de Pline. Toujours à la poursuite des libéralités des princes et des riches, il se plaint souvent de sa pauvreté. Toutefois, il possédait à Rome une maison et à Nomentum une

villa modeste. Domitien en fit un chevalier, lui donna le nom de tribun et lui accorda l'exemption d'impôt des pères de trois enfants, bien qu'il paraisse n'en avoir jamais eu aucun. Devenu veuf, il se remaria sur le tard avec une riche veuve, à Bilbilis, où il finit ses jours. Martial a composé quatorze livres d'*Epigrammes*, précédés d'un livre *De spectaculis*, consacré aux jeux donnés par Domitien. V. ÉPIGRAMMES DE MARTIAL.

MARTIAL (saint), apôtre et premier évêque de Limoges. Il prêcha la foi chrétienne en Aquitaine, à Bordeaux, à Poitiers, à Saintes, et fonda le siège épiscopal de Limoges. Il y a deux opinions sur l'époque de sa vie et la date de sa mission dans les Gaules. D'après un sentiment qui, défendu au XVIIe siècle par Launoi, a été repris de nos jours, d'une manière générale, la Gaule n'a pas été évangélisée avant le IIIe siècle (v. DENIS), et c'est au IIIe siècle, sous le règne de Dèce, que saint Martial fut envoyé de Rome en Gaule. Au contraire, selon une antique tradition, attestée par des *Actes*, qui ne furent composés, il est vrai, dans leur forme actuelle que vers 850, saint Martial vécut au Ier siècle : c'était un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Après avoir assisté à la descente du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, il alla en Gaule prêcher l'évangile. Quoi qu'il en soit, le titre d'apôtre a été donné à saint Martial par deux conciles de Limoges (1028 et 1031), et par Pie IX en 1854. La célèbre *abbaye de Saint-Martial* de Limoges fut fondée sur son tombeau, en 848. — Fête le 30 juin.

MARTIAL d'Auvergne ou **de Paris**, poète français, né et mort à Paris (1430-1508). Il fut, à partir de 1456, procureur au Parlement. On lui doit une histoire en vers de Charles VIII (1490) à laquelle il a donné la forme singulière d'un livre d'heures, et le titre de *Vigilles*. Ses *Arrêts d'amour* sont un assez agréable badinage, qu'imitait encore La Fontaine. On lui attribue, sans grand fondement, *l'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour*, une des productions les plus gracieuses de la fin du XVe siècle. Ses principales œuvres ont été réimprimées par Lenglet Dufresnoy (1724).

MARTIALE (*si*) n. f. Assemblée littéraire, que l'abbé Dangeau tenait chez lui tous les mardis.

MARTIALEMENT (*si*) adv. D'une façon martiale.

MARTIALISER (*si* — rad. *martial*) v. n. Faire la guerre : *J'ai politiqué, financé,* MARTIALISÉ *de reste.* (Frédér.) [Inus.]

MARTIALITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est martial : *La* MARTIALITÉ *d'une nation.* (Peu us.)

MARTIANAY (dom Jean), érudit et bénédictin français, né à Saint-Sever-Cap (Landes) en 1647, mort à Paris en 1717. Il entra chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (1668) et fut professeur d'exégèse biblique dans divers monastères, notamment à Saint-Germain-des-Prés de Paris. Son principal ouvrage est une édition des *Œuvres* de saint Jérôme (1690).

MARTICHORAS (*ko-rass*), animal fantastique, qui avait des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval et la tête d'un homme portant la tiare. (Il était l'emblème du courage et de la sagesse chez les anciens Perses.)

— n. m. Quadrupède de l'Inde, suivant Ctésias et Aristote ; peut-être le porc-épic.

MARTICLES n. f. pl. Petites cordes qui aboutissent aux poulies d'un navire nommées araignées. — *Une* MARTICLE. ‖ Syn. de BRANCHES D'ARAIGNÉES ou de TRÉLINGAGE.

A, A, marticles.

MARTIE (*si*) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

MARTIEL, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 6 kilom. de Villefranche, sur le cours supérieur du Lantouy, affluent du Lot ; 1.645 hab. Source minérale froide. Dolmen.

MARTIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. En T. de sc. occ., Se dit de tout ce qui est sous l'influence de Mars.

— n. Celui, celle qui a la signature astrale de Mars. (Les martiens sont courageux, intrépides, fiers, dévoués, autoritaires, querelleurs.)

MARTIGAL, ALE. Géogr. V. MARTÉGAL, ALE.

MARTIGNAC (Etienne ALGAY **de**), littérateur français, né à Brives en 1620, mort en 1698. Il vécut dans l'entourage du duc d'Orléans. Il donna des traductions exactes, mais peu élégantes, de *Virgile* et d'*Horace*, d'*Ovide*, de *Perse*, de *Juvénal*, de quelques comédies de *Térence*, et publia, entre autres ouvrages, des *Mémoires concernant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis 1608 jusqu'en 1636* (1683), livre curieux, mais mal écrit.

MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Sylvère GAY, vicomte DE), homme politique français, né à Bordeaux en 1778, mort à Paris en 1832. Il fut d'abord secrétaire de Sieyès (1798) et se fit connaître dans sa ville natale par son talent d'avocat, en même temps que par quelques agréables compositions littéraires, notamment un vaudeville : *Esope chez Xanthus*. Il professait d'ardents sentiments royalistes. Le dévouement qu'il témoigna à la duchesse d'Angoulême, lors de son passage à Bordeaux au début des Cent-Jours, lui valut, en 1815, un siège d'avocat général à la cour de cette ville. Nommé ensuite procureur général à Limoges, il fut élu député de Marmande en 1821, soutint le ministère Villèle, fut rapporteur du projet de loi sur la presse en 1822, accompagna, en 1823, comme commissaire civil le duc d'Angoulême en Espagne, et reçut le titre de conseiller d'Etat (1822), de vicomte et de directeur général de l'enregistrement (1825). Il s'était fait à la Chambre une réputation d'orateur par le charme de sa voix, l'élégance et la clarté de sa parole. Aussi, à la chute de Villèle, Martignac, qui s'était converti à la politique de la modération et au libéralisme dynastique, fut nommé ministre de l'intérieur. Son ministère de quinze mois marqua la dernière tentative de la royauté pour se rapprocher de la nation. Il renouvela le personnel administratif, rétablit la liberté de la presse et fit signer au roi les ordonnances du 16 juin 1828 sur les jésuites et les petits séminaires. Cette politique finit par déplaire à Charles X, qui profita d'un incident parlementaire pour renvoyer Martignac et le remplacer par Polignac (avr. 1829). Quinze mois après, éclatait la révolution de Juillet. Rentré dans la retraite, Martignac n'en sortit que pour défendre, en 1831, devant la cour des pairs, son successeur au ministère, Polignac. Il avait composé un intéressant *Essai historique sur les révolutions d'Espagne et l'intervention française de 1823* (1832).

Martignac.

MARTIGNACCO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 3.458 hab.

MARTIGNÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 13 kil. de Mayenne, non loin de la Mayenne ; 1.539 hab. Ch. de f. Ouest. Source froide bicarbonatée ferrugineuse.

MARTIGNÉ-BRIAND, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 30 kilom. de Saumur, près du Layon ; 1.723 hab. Ch. de f. Etat. Etablissement thermal de Jouannet. Vins blancs de *Maligné*. Mine de houille ; fours à chaux. Restes d'un cromlech. Bataille du 15 juillet 1793, gagnée par La Barolière et Santerre sur les Vendéens.

MARTIGNÉ-FERCHAUD, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kilom. de Vitré, sur l'étang de la Forge ; 3.963 hab. Ch. de f. Ouest. Clouterie, tannerie, corderie, fabrication de toile. Ruines du château de la Forge.

MARTIGNY (en lat. *Octodurum, Forum Claudii, vicus Veragrorum*), ville et ch.-l. de district de Suisse (cant. du Valais), sur le Rhône, grossi à cet endroit de la Dranse Valaisane, et qui change de direction, au sortir du Valais, pour couper, en coulant vers le N.-O., les Alpes Bernoises ; 1.500 hab. Coude du Rhône. Tour ruinée d'un château construit par Pierre de Savoie en 1260. Jusqu'au VIe siècle, Martigny fut la résidence des évêques du Valais.

MARTIGNY (Joseph-Alexandre), écrivain français, né et mort à Sauverny (Ain) [1808-1881]. Ordonné prêtre en 1832, il fut nommé curé-archiprêtre de Bagé-le-Châtel en 1849, et publia de nombreux opuscules sur l'archéologie chrétienne. Mais son œuvre principale, résumé de près de trente années de travail, est son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (1865). L'abbé Martigny devint chanoine titulaire de la cathédrale de Belley, correspondant de la Société des antiquaires de France.

MARTIGNY-LE-COMTE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Charolles, près d'un étang ; 1.486 hab. Mines de fer. Vestiges de thermes romains.

MARTIGNY-LES-BAINS, comm. des Vosges, arrond. et à 37 kilom. de Neufchâteau ; 1.097 hab. Plâtre. Fontaine ferrugineuse analogue, comme propriétés, à celle de Contrexéville. Station thermale pour les maladies des voies urinaires. Camp romain, vestiges de thermes romains.

MARTIGUES ou **MARTIGUES** (LES), ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 44 kilom. d'Aix, sur l'étang de Berre, relié par voie d'eau au port de Bouc, sur le golfe de Fos ; 5.659 hab. (*Martegaux, ales* ou *Martigaux, ales*.) Ch. de f. P.-L.-M. Huileries, salaisons et conserves de sardines, confection d'un *caviar* nommé *boutargue* ; chantiers de construction de bateaux, fabrication de cordages, etc. Aux environs, mine de lignite. Martigues la *Maritima Avaticorum* des Romains) eut une importance particulière au moyen âge, et appartint aux rois de Naples. Henri IV en fit une principauté dont, au XVIIIe siècle, le maréchal de Villars fut titulaire. — Le canton a 8 comm. et 12.794 hab.

Armes de Martigues.

Martigues (CANAL DE), canal d'irrigation (de 21 kilom.), dans le départ. des Bouches-du-Rhône, commencé en 1867, achevé en 1878, qui alimente Martigues et Bouc d'eau potable. De Bouc à Martigues, un canal fait communiquer l'étang de Berre et le golfe de Fos.

MARTIGUES (Bastien *et non* Sébastien), vicomte DE LUXEMBOURG, puis duc D'ETAMPES et DE PENTHIÈVRE, capitaine français, mort à Saint-Jean-d'Angely en 1569. Il se signala par sa valeur aux sièges de Metz (1552), Thérouanne (1553) et Calais (1558), et mérita le surnom de **Chevalier sans peur.** Il commanda, en 1560, le corps de troupes envoyé au secours de la régente d'Ecosse, prit une part brillante, à son retour, au siège de Rouen et à la bataille de Dreux (1562) ; il fut fait alors colonel général de l'infanterie. Gouverneur de Bretagne en 1564, les mesures rigoureuses qu'il prit contre les protestants malgré l'édit d'Amboise furent une des causes directes de la seconde guerre civile. Dans celle-ci (1567-1568), son rôle fut effacé ; mais, durant une partie de la troisième (1568-1570), sa place fut de tout premier rang. Les combats de Jarnac et de Pamproux, la bataille de Moncontour comptent à son actif et lui valurent l'érection en duché-pairie du comté d'Etampes, qu'il avait hérité de son oncle maternel, Jean de Brosses, en même temps que du duché-pairie de Penthièvre. Il fut blessé mortellement à l'assaut de Saint-Jean-d'Angely.

MARTILLAC, comm. de la Gironde, arr. et à 17 kilom. de Bordeaux, à l'entrée des Landes et sur un affluent de la Garonne ; 1.046 hab. Le vignoble, situé dans les Graves de Bordeaux, fournit des vins rouges très délicats et des vins blancs. Principaux crus : *Château-Smith-Haut-Lafitte, Château-Rochemorin, La Tourette, domaine de Lagarde, à Lespauts, La Solitude, Château-Ferran* ; etc.

MARTIMPREY (Edouard-Charles, comte DE), général français, né à Meaux en 1808, mort à Paris en 1883. Elève de Saint-Cyr, il entra dans l'état-major, servit en Afrique et devint général de brigade en 1852, divisionnaire en 1855. Chef d'état-major de l'armée pendant la guerre de Crimée (1854-1855), chef d'état-major général pendant la guerre d'Italie (1859), il devint ensuite commandant supérieur des forces de terre et de mer, sous-gouverneur, puis gouverneur par intérim de l'Algérie (1864), et soumit les Flittas révoltés. Sénateur en 1864, il fut nommé, en 1867, gouverneur général des Invalides.

MARTIMPREY (Ange-Auguste DE), général français, parent du précédent, né à Meaux en 1809, mort à Paris en 1875. Elève de Saint-Cyr, il servit en Afrique, devint général de brigade en 1854, se distingua pendant la guerre d'Italie et fut promu divisionnaire en 1859. En 1870, il fit partie de l'armée de Metz. On lui doit : *Quelques idées sur la réorganisation de l'armée* (1871).

MARTIN n. m. En T. de techn., Plaque de fonte solidement fixée sur une pierre plate et qui, manœuvrée au moyen d'une poignée, sert à promener le sable sur la pièce de marbre que l'on veut polir.

Martin (pierre à polir).

MARTIN n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, dont on ne connaît qu'une espèce.

— ENCYCL. Les *martins* sont des étourneaux à bec droit, assez court, un peu échancré. Grands mangeurs d'insectes, ils détruisent surtout les criquets. Le *martin rose* ou *roselin* (pastor roseus) est répandu dans l'Europe orientale et méridionale, l'Asie Mineure et jusque dans l'Inde, où il est très commun. Rosâtre avec la tête, le dos, la queue et une partie de l'aile bleu noirâtre, il est de la taille d'une forte grive.

Martin roselin.

MARTIN, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 13.140 hab. Ch.-l. *Williamston*. — Comté de l'Etat d'Indiana ; 13.175 hab. Ch.-l. *Shoals*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 1.000 hab. Ch.-l. *Warfield*. — Comté de l'Etat de Minnesota ; 7.000 hab. Ch.-l. *Fairmount*. — Comté de l'Etat de Texas, dans le llano Estacado, à peine habité.

MARTIN n. m. Nom que l'on donne quelquefois par plaisanterie : 1° à un homme armé d'un bâton (on dit plus souvent MARTIN-BÂTON [v. pl. bas]) ; 2° à un âne ; 3° à un ours de ménagerie.

— PROV. : **Il y a à la foire plus d'un âne qui s'appelle Martin.** Se dit à celui qui ne désigne une personne que par un nom applicable à beaucoup d'autres. **Faute d'un point, Martin perdit son âne.** Une circonstance très légère peut faire échouer une affaire importante. (On a expliqué cette locution par l'histoire d'un abbé qui, ayant mal placé un point dans une inscription mise au fronton de son abbaye d'*Asello* [*asellus* signifie petit âne], se vit priver de son bénéfice par une décision du pape.)

SAINTS ET PAPES

MARTIN (saint), évêque de Tours et l'un des saints les plus célèbres de la France, né vers 316 en Pannonie, à Sabaria, d'après l'opinion la plus répandue, et, selon quelques auteurs, à Martinsberg, mort à Candes (Touraine) entre 396 et 400. Fils d'un tribun militaire, soldat lui-même dès l'âge de quinze ans, Martin se montrait envers les indigents d'une charité inépuisable. Pendant un hiver rigoureux, comme il arrivait avec sa légion aux portes d'Amiens, il rencontra un pauvre, et, le voyant insuffisamment vêtu, coupa son manteau et lui en donna la moitié. A la suite d'un songe qu'il eut la nuit suivante, il demanda le baptême. Libéré à dix-huit ans, il se retira auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui l'ordonna exorciste. Après un voyage en Pannonie, pendant lequel il convertit sa mère à la foi chrétienne, il rejoignit saint Hilaire exilé dans la haute Italie. Vers 350, il se construisit un ermitage dans l'île Gallinaria et y resta jusqu'en 360. Il retourna alors avec saint Hilaire, à Poitiers. Près de cette ville, dans le désert de Ligugé, Martin éleva le premier monastère qui ait été fondé en Gaule, et le dirigea pendant onze ans. Elu évêque de Tours (371), malgré ses résistances, il continua à vivre en moine sur le siège épiscopal : il habitait, près de Tours, le monastère de Marmoutier. Ses vertus et les nombreuses conversions qu'il fit parmi les païens lui avaient acquis une influence extraordinaire sur l'Eglise des Gaules. On vit Valentinien Ier, à Milan, l'usurpateur Maxime à Trèves, lui accorder la grâce des condamnés pour qui il était allé implorer leur clémence. Aussitôt après sa mort, son culte se répandit dans les Gaules et dans toute l'Europe chrétienne. Son tombeau, aux portes de Tours, devint un but de pèlerinage. La basilique qui le surmonta bientôt fut le lieu d'asile le plus vénéré de toute la Gaule. On y établit plus tard un chapitre monastique célèbre, dont le roi de France était à la fois l'abbé, le chef et le protecteur. La *Vie de saint Martin* a été écrite par Sulpice-Sévère, son disciple, et par Grégoire de Tours. Ses reliques furent, en 1562, brûlées par les huguenots ; une petite partie, toutefois, put en être sauvée. — Fête le 11 novembre.

— *Mal de Saint-Martin*, Ivresse, à cause des excès de boisson qui se faisaient dans les foires de la Saint-Martin. ‖ *Faire la Saint-Martin*, Faire bonne chère. ‖ *Eté de la Saint-Martin*, Derniers beaux jours qui se montrent parfois dans l'arrière-saison, vers le 11 novembre, jour de la Saint-Martin. — Fig. Retour de jeunesse qui se produit parfois chez les vieillards. ‖ *C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond.* Se dit d'une personne qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout.

— Iconogr. Le trait de la vie du saint partageant son manteau avec un pauvre a été souvent traité. On a sur ce sujet un tableau de Rubens (British Museum), intitulé *la Charité de saint Martin*. Jordaens a peint un *Miracle de saint Martin* (musée de Bruxelles). Le saint guérit un possédé, en présence du proconsul Tesrade. Cette peinture, de vastes proportions, décorait autrefois la basilique de Saint-Martin, à Tours, aujourd'hui ruinée. Le Sueur a peint (1651) la *Messe de saint Martin* (Louvre). Pendant que, tourné vers l'autel, les mains jointes, saint Martin officie, un globe de feu apparaît au-dessus de sa tête. Alfred Johannot et Rivoulon ont exposé tous les deux, en 1837, un *Saint Martin* partageant son manteau. Mottez a exécuté sur le même sujet une de ses deux grandes

peintures de la chapelle de Saint-Martin, à Saint-Sulpice (Paris). La seconde peinture retrace un miracle du saint; l'un de ses catéchumènes étant mort, saint Martin se fit

Saint Martin et le pauvre (sculpture du XVIe s., à l'église de Saint-Martin, à Pise).

apporter le cadavre dans sa cellule et lui rendit la vie, par la ferveur de ses prières. Citons encore la *Charité de saint Martin*, de E.-B. Michel, peinte pour l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris.

Martin-des-Champs (ÉGLISE **Saint-**). V. SAINT-MARTIN.

Martin (PORTE **Saint-**). V. SAINT-MARTIN (*porte*).

MARTIN (saint), archevêque de Braga (Portugal), né en Pannonie vers 500, mort à Braga en 580. Grégoire de Tours raconte que, après avoir fait un pèlerinage aux Lieux saints, il alla prêcher l'évangile aux Suèves de Galice. Il convertit leur roi, Théodomir, et fonda le célèbre monastère de Dume ou Dumium. Vers 569, il succéda à Lucrétius sur le siège de Braga. Il présida dans cette ville, en 572, un concile important dans l'histoire de la discipline ecclésiastique en Occident. Parmi ses nombreux ouvrages, écrits en latin, les plus importants sont le *Traité des mœurs*, quelquefois attribué à Sénèque; la *Règle de la foi et de la sainte religion*, et un recueil de *Canons de l'Eglise orientale*.

MARTIN de Vertou (saint), moine français, né à Nantes en 527, mort à Vertou en 601. Il fut créé, par saint Félix, archidiacre de l'église de Nantes, et chargé de travailler à la conversion des habitants des environs de la ville. Vers 577, il se retira dans un désert de la rive droite de la Sèvre. Peu à peu il bâtit une église et agrandit son ermitage, qui devint le monastère de Vertou. — Fête le 24 octobre.

MARTIN Ier (saint), pape, né à Todi vers 590, élu et sacré à Rome en 649, mort en Chersonèse en 655. Il avait été apocrisiaire, c'est-à-dire nonce du pape à Constantinople. Après son élection, il réunit le premier concile de Latran, qui condamna l'hérésie des monothélites, et définit la distinction des volontés humaine et divine dans la personne de Jésus-Christ. L'empereur Constant II, protecteur déclaré du *monothélisme*, le fit arrêter dans la basilique de Latran et traîner à Constantinople (653). Il ne fut tiré de son cachot que pour être emmené dans la Chersonèse; c'est là qu'il mourut, accablé de mauvais traitements. Son corps, rapporté à Constantinople, fut transféré à Rome, où il est encore honoré dans l'église de Saint-Martin-des-Monts. On a conservé de lui un certain nombre de *Lettres*. — Fête le 12 novembre.

MARTIN II ou **MARIN Ier**, pape, successeur, en 882, de Jean VIII. Il avait été légat à Constantinople, et avait vu de près les agissements de Photius, contre qui il se déclara. Il rétablit l'évêque de Porto, Formose, qui devint pape plus tard. Ce fut un pontife éclairé et pieux. Il eut pour successeur Adrien III.

MARTIN III ou **MARIN II**, pape, mort en 946. Il naquit à Rome et succéda à Etienne VIII, en 943. L'histoire de son règne est peu connue. On sait seulement qu'il travailla activement à réparer les églises et à secourir les pauvres. Il fut remplacé par Agapet II.

MARTIN IV (Simon DE BRION), pape, né en France vers 1230, élu en 1281 à Viterbe, sacré la même année à Orvieto, mort à Pérouse en 1285. Entré dans l'ordre des franciscains, il fut successivement garde des sceaux de saint Louis (1260), cardinal (1262), puis légat en France des papes Grégoire X, Adrien V, Jean XXI et Nicolas III. C'est à ce dernier qu'il succéda, après un conclave qui dura six mois. Dévoué aux intérêts de Charles d'Anjou, roi de Naples, il excommunia ses adversaires politiques et déposa notamment le roi d'Aragon, Pierre III, instigateur de la conspiration tramée en Sicile contre la domination française, et offrit son royaume à Charles de Valois, fils du roi de France, Philippe le Hardi (1283). Martin IV est qualifié de « bienheureux » par quelques hagiographes, mais l'Eglise ne lui rend pas de culte officiel.

MARTIN V (Othon ou Eudes COLONNA), pape, né dans la Romagne en 1365, élu et couronné à Constance en 1417, mort à Rome en 1431. Bien que cardinal, il n'était que sous-diacre lorsque la commission de prélats nommée par le concile de Constance l'élut pape, après l'abdication de Grégoire XII et la déposition de Jean XXIII et de Benoît XIII. Cette élection mit fin au grand schisme. Le nouveau pontife reçut, en trois jours, le diaconat, le sacerdoce et l'épiscopat; avant son couronnement, il jura de consacrer son règne à la réforme de l'Eglise. Mais, comme il fallait d'abord frapper autour de lui, il n'eut pas la force de tenir son serment. Son pontificat ne fut d'ailleurs pas sans gloire : il encouragea les arts, fit restaurer à Rome le palais de Latran et l'église des Saints-Apôtres, et favorisa les efforts de saint Bernardin de Sienne et de sainte Françoise pour réveiller la piété des Romains. On lui reproche d'avoir prodigué les honneurs et les riches établissements à ses parents, les princes de la famille de Colonna.

PERSONNAGES DIVERS

MARTIN, surnommé **le Polonais** et quelquefois **le Bohême**, chroniqueur dominicain, né à Troppau (Silésie) vers 1210, mort à Bologne en 1278. Il fut, à Rome, confesseur et chapelain du pape Clément IV et de ses trois successeurs : Adrien V, Jean XXI et Nicolas III. Ce dernier le nomma archevêque de Gnesen, mais il mourut avant de prendre possession de son siège. Il composa, en latin, dans un style clair et précis, une histoire précieuse des papes, sous le titre de *Chronique des souverains pontifes*. Bayle a prouvé que le paragraphe relatif à la papesse Jeanne, qui y est inclus, a été inséré par un copiste infidèle.

MARTIN, roi d'Aragon et de Sicile, né vers 1340, mort en 1410. Il succéda, comme roi d'Aragon, à son frère Jean Ier (1395), réunit à son royaume celui de Sicile après la mort de son fils Martin (1409), laissa la régence de ce pays à sa bru, Blanche de Navarre, et eut pour successeur son neveu, Ferdinand Ier, infant de Castille.

MARTIN (François), voyageur français, né à Vitré dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il prit part, comme chirurgien, à l'expédition envoyée aux Indes par une compagnie de marchands de Laval et de Vitré. On lui doit une *Description du premier voyage fait aux Indes orientales par les Français* (1604).

MARTIN (François), colonisateur et administrateur français, né à Paris vers 1640, mort à Pondichéry en 1706. Parti pour la mer des Indes dès 1665, il débuta (comme *sous-commis* pour la compagnie des Indes orientales de 1664) à Tamatave. Un peu plus tard, il passa dans l'Inde. Pendant le siège de San Thomé, il fut envoyé à Pondichéry avec Bellenger de Lespinay et contribua à prolonger la résistance. Après la reddition de la place, il demeura à Pondichéry et, par sa persévérance, parvint à en faire un établissement important. Il résista, en 1693, aux Hollandais, et obtint une capitulation avantageuse, qui lui valut, à son retour en France, l'ordre de Saint-Lazare. Le traité de Ryswick rendit Pondichéry à la France (1697). Martin y retourna comme gouverneur, et y fit transférer, en 1701, le conseil supérieur des Indes, dont il fut nommé président en même temps que directeur général des affaires françaises dans l'Inde (1701). Martin, qui fut le fondateur véritable de la puissance française dans l'Inde, a laissé sur son administration de précieux *Mémoires*, qui n'ont pas été publiés.

MARTIN (Jean-Baptiste), dit **Martin des batailles**, peintre français, né et mort à Paris (1657-1735). Il reçut les leçons de La Hire, puis de Van der Meulen. En 1688 et 1689, il accompagna le grand Dauphin dans ses campagnes, et, après la mort de Van der Meulen (1690), reçut le titre de peintre des conquêtes du roi et la direction des Gobelins. Martin a peint pour Versailles des tableaux représentant les victoires de Louis XIV, décoré les réfectoires de l'hôtel des Invalides de vues représentant les places fortes de la Hollande, de la Flandre et de l'Alsace, etc. On voit de lui, au musée du Louvre, le *Siège de Fribourg en 1677*. — Un de ses parents, PIERRE-DENIS **Martin**, élève de Van der Meulen, peignit des chasses, des batailles, des vues de résidences royales. Le musée du Louvre possède de lui *Louis XV à la chasse au cerf*.

MARTIN (Gabriel), bibliographe français, né et mort à Paris (1679-1761). Il était, en 1732, syndic de la corporation des libraires. Il a fixé le classement longtemps observé des livres en cinq divisions principales (théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire).

MARTIN (dom Jacques DE), bénédictin érudit français, né à Fanjaux (haut Languedoc) en 1684, mort en 1751. Il s'est particulièrement occupé de recherches sur les origines de la Gaule et des Celtes. On a de lui, à ce sujet : *la Religion des Gaulois* (1727); *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* (1752-1754); *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture sainte* (1730); *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des peuples les plus anciens* (1739); etc.

MARTIN (Claude), officier au service de la Compagnie anglaise des Indes, né à Lyon en 1735, mort près de Lucknow en 1800. Etant allé à Pondichéry en 1752, il servit dans les troupes françaises et se fit remarquer par son courage pendant la guerre de Sept ans. Après la reddition de Pondichéry en 1761, il entra au service de la Compagnie anglaise des Indes, leva la carte du nord du Bengale et celle du royaume d'Oude, dont le nabab, Sujah-uh-Dowla, obtint de la Compagnie de le garder à sa cour. Martin profita de son influence pour créer dans le royaume d'Oude des manufactures d'indigo, des poudreries, réalisant ainsi une fortune considérable, dont il fit le plus noble usage. La Compagnie des Indes l'éleva jusqu'au grade de major général (1796). Il consacra par testament la plus grande partie de sa fortune à des œuvres philanthropiques. Grâce à ses libéralités, par exemple, fut créée à Lyon l'école *La Martinière*, d'où sont sortis beaucoup d'artistes distingués.

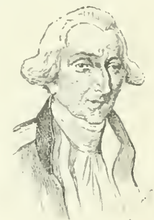
Claude Martin.

MARTIN, famille d'ébénistes, déjà en renom au début du XVIIIe siècle par la découverte, que fit le fondateur de la dynastie, des vernis et laques et de leur procédé de fabrication, en imitation de ceux de la Chine et du Japon.

MARTIN (Pierre, comte), marin français, né au Canada vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1820. Il devint capitaine en 1792 et, peu de temps après, contre-amiral. En qualité de commandant des forces navales de la Méditerranée, il sauva l'escadre française au golfe Jouan en 1795, puis attaqua, devant les îles d'Hyères, la flotte anglaise de l'amiral Hotham, contre laquelle il soutint un combat acharné. Promu vice-amiral, puis préfet maritime à Rochefort (1799), Martin fit tous ses efforts pour protéger, en 1809, la flotte française du vice-amiral Allemand, en rade de l'île d'Aix, contre la machine infernale inventée par Congrève. Destitué après le désastre, jusqu'au moment où il fut reconnu qu'il avait agi avec prudence et activité, Martin vécut depuis lors dans la retraite.

MARTIN (Jean-Blaise), chanteur français, né à Paris en 1768, mort à Ronzières (Rhône) en 1837. Baryton d'un genre exceptionnel, il joignait aux notes graves de la basse les notes élevées du registre du ténor. Il s'était fait applaudir déjà dans quelques concerts lorsque, à la création du théâtre de Monsieur (Feydeau), en 1788, il y fut engagé. En 1794, il entra au théâtre Favart, où il rivalisa avec Elleviou. Le talent qu'il déploya dans ses créations, le grand style avec lequel il chanta : *le Nouveau Seigneur de village, Joconde, Jeannot et Colin, les Voitures versées*, lui valurent de véritables triomphes. En 1823, il prit sa retraite. On le vit cependant un instant en 1826, et même un peu plus tard, en 1834, époque où Halévy écrivit spécialement pour lui les *Souvenirs de Lafleur*. Martin fut professeur au Conservatoire de 1816 à 1818, puis de 1832 à 1837. — Son nom est resté pour désigner les rôles qu'il chantait *Un* BARYTON-MARTIN.

J.-B. Martin.

MARTIN (Louis-*Aimé*), littérateur français, né à Lyon en 1786, mort à Paris en 1847. Il abandonna le droit pour se consacrer aux lettres, se rendit à Paris en 1809 et s'y fit connaître par la publication de ses *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle* (1810), composé sur le modèle des *Lettres à Emilie* de Demoustier, où il unissait un style élégant à une érudition agréable et variée. Professeur d'histoire et de belles-lettres à l'Athénée (1813), secrétaire rédacteur à la Chambre des députés (1815), professeur de belles-lettres, d'histoire et de morale à l'École polytechnique (1816), destitué en 1831, il devint conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Disciple dévoué de Bernardin de Saint-Pierre, dont il épousa la veuve (Désirée de Pelleporc), il édita ses *Œuvres* (1817-1819) et composa un *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre* (1820), dans lequel il défend religieusement sa mémoire. Citons encore de lui : *Etrennes à la jeunesse* (1809-1812); *De l'éducation des mères de famille ou De la civilisation du genre humain par les femmes* (1834), couronné par l'Académie française; *le Livre du cœur ou Entretien des sages de tous les temps sur l'amitié* (1835); *Plan d'une bibliothèque universelle* (1838), introduction au *Panthéon littéraire*; *Caligula*, tragédie (1838); *la Gageure*, comédie (1838); etc.

MARTIN (John), peintre anglais, né à Haydon-Bridge (Northumberland) en 1789, mort à Douglas (île de Man) en 1854. Après avoir dessiné des armoiries chez un carrossier de Newcastle, il prit des leçons d'un peintre italien, Bonifazio Musso, qui l'emmena à Londres (1806). John apprit alors les divers procédés de la peinture sur verre, sur porcelaine et sur émail, ainsi que l'aquarelle. En 1812, il exposa son premier tableau : *Sadak à la recherche du fleuve de l'Oubli*. En 1813, il exposa l'*Expulsion du paradis; Clytie* en 1814, et *Josué arrêtant le soleil* en 1815. Ces immenses tableaux, le dernier surtout, produisirent dans le public une vive sensation. L'Académie royale, pour réagir contre le genre emphatique et théâtral adopté par Martin, refusa l'admission de *Josué*; mais la British Institution donna à l'auteur une médaille d'or. En 1819, Martin exposa la *Chute de Babylone*, tableau colossal, dont le public s'enthousiasma. L'année suivante, apparut *Macbeth*. Enfin, le plus célèbre de tous, *le Festin de Balthazar*, fut acclamé à la British Institution en 1821. Vinrent ensuite, en 1822, la *Destruction d'Herculanum*; en 1823, la *Septième plaie d'Egypte*, et le *Boudoir de Paphos*; la *Création* en 1824, le *Déluge* en 1826, enfin la *Chute de Ninive* (1828). Détourné plusieurs années de sa carrière d'artiste par d'autre projets (il se fit alors ingénieur, inventeur, etc.), il revint en 1838 à ses sujets à effet, et il fit des *Mort de Jacob*, des *Cité céleste*, des *Chute d'Adam*, etc., jusqu'en 1852. Mais il ne retrouva point ses succès d'autrefois. C'était assurément une imagination très féconde, mais il prenait volontiers l'extraordinaire et le gigantesque pour le sublime.

John Martin.

MARTIN du Nord (Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph), homme politique français, né à Douai en 1790, mort au château de Lormois en 1847. Avocat distingué et libéral, il fut élu, après 1830, député de Douai, puis devint avocat général à la Cour de cassation (1832), enfin procureur général à la cour de Paris (1834). A ce titre, il soutint l'accusation contre les accusés d'avril (1834), puis contre les auteurs d'attentats contre Louis-Philippe. Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce (1836-1839), il devint ministre de la justice en 1840. Une ordonnance royale le releva de ses fonctions en 1847, pour des motifs restés obscurs.

MARTIN (Arthur), archéologue et jésuite français, né à Auray en 1801, mort à Ravenne en 1856. Il fonda avec le Père Cahier, comme lui antiquaire passionné, une revue périodique intitulée *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (1848), et devint membre de la Société des antiquaires de France (1851). Nous citerons de lui : *Monographie des vitraux de Saint-Etienne de Bourges* (1844), avec le Père Cahier; *Album de broderies religieuses* (1854); etc.

MARTIN SAINT-ANGE (Gaspard-Joseph), naturaliste français, né à Nice en 1803, mort à Paris en 1888. Il est connu par des travaux importants sur la physiologie animale, en particulier sur l'embryologie. Parmi ses ouvrages les plus importants, citons : *Circulation du sang chez l'homme et les animaux* (1830); *Etude de l'appareil reproducteur dans cinq classes d'animaux vertébrés* (1854).

MARTIN (Bon-Louis-*Henri*), historien et homme politique français, né à Saint-Quentin (Aisne) en 1810, mort à Paris en 1883. Les études de droit qu'il faisait à Paris

en vue du notariat n'empêchèrent pas sa vocation de se dessiner de bonne heure, sous une forme littéraire, par la publication de romans historiques empreints de romantisme. Il prépara ensuite, avec la collaboration de Paul Lacroix, une *Histoire de France,* tirée des textos mêmes des chroniques et des mémoires. Le premier volume seul parut (1833). C'est alors qu'il entreprit d'écrire une histoire complète de la France, seul, et sur un plan tout différent. Cette histoire, en quinze volumes, parut en 1836, et H. Martin ne cessa de la remanier et de la compléter. Elle obtint le 1er prix Gobert (1856), et, en 1869, le grand prix biennal de 20.000 francs. Tout en continuant à s'occuper activement de ses travaux historiques, H. Martin, chargé un moment, en 1848, de la chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, avait publié sous l'Empire des articles animés d'un ardent libéralisme et des études sur plusieurs questions contemporaines, notamment sur la question des nationalités. Maire du XVIe arrondissement de Paris après la révolution du 4-Septembre, élu député de l'Aisne et de la Seine (févr. 1871), il opta pour l'Aisne, son pays d'origine. Il essaya, dans la mesure de son autorité, de lutter contre la Commune. Président de la gauche républicaine à la Chambre, sénateur de l'Aisne (1876), il fut un des chefs de l'opposition aux ministères du 24-Mai et du 16-Mai. Il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1871 et membre de l'Académie française en 1878. Historien consciencieux, doué d'un jugement sûr, H. Martin a écrit une œuvre qui a rendu les plus grands services. (V. FRANCE [*Histoire de*].) Nous citerons, parmi les autres œuvres de Henri Martin : *De la France, de son génie et de ses destinées* (1847); *Jeanne d'Arc* (1856); *Daniel Manin* (1859); *l'Unité italienne et la France* (1861); *Pologne et Moscovie* (1863); *la Russie et l'Europe* (1866); *Études d'archéologie celtique* (1871); *les Napoléon et les Frontières de la France* (1874). La fin de sa vie a été absorbée par la publication d'une édition populaire de son *Histoire de France.*

Henri Martin.

MARTIN de Moussy (Jean-Antoine-Victor), voyageur et médecin français, né à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne) en 1810, mort à Paris en 1869. Il entra d'abord (1835) comme aide-major dans le service de santé de l'armée, puis se rendit dans l'Amérique du Sud, en 1841, à Rio-Janeiro, d'où il passa à Montevideo. Il remplit là les fonctions de directeur du service médical des légions italienne et française sous les ordres de Garibaldi, pendant les neuf années que dura le siège de Montevideo par Rosas. Après la conclusion de la paix (1852), il explora pendant cinq années consécutives le territoire argentin; on lui doit une exploration des fleuves Uruguay et Parana, des reconnaissances du Paraguay, du territoire des Missions, de la Cordillère des Andes entre les 33e et 22e degrés de lat. S., etc. Citons de lui : *Description géographique et statistique de la Confédération argentine* (1860-1864), et un *Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata* (1865).

MARTIN (Louis-Auguste), publiciste, né à Paris (1811-1875). Il fut sténographe à la Chambre des députés (1835-1851), puis au Corps législatif à partir de 1860. Il publia, de 1864 à 1870, l'« Annuaire philosophique », et fut un actif collaborateur de la « Morale indépendante ». Ses principaux ouvrages sont: *Esprit moral et politique du XIXe siècle* (1844); *Histoire morale de la Gaule* (1847); *les Vrais et les Faux Catholiques* (1857), ouvrage qui lui valut en 1858 une condamnation à six mois de prison; *la Morale chez les Chinois* (1859); *les Civilisations primitives en Orient* (1861); *Histoire de la femme* (1862-1863); *la Femme en Chine* (1875); etc.

MARTIN (Pierre-Alexandre), dit **Martin de Provins,** industriel et inventeur français, né à Sourdun (Seine-et-Marne) en 1813, mort à Paris en 1879. D'abord clerc de notaire, il s'occupa ensuite de serrurerie et de mécanique, et inventa un système de percussion pour les orgues. Quelque temps après, Martin entra dans la maison Alexandre, pour l'exploitation de son invention. Il s'était mis ensuite à la tête d'une fabrique d'orgues.

MARTIN (Thomas-Henri), philosophe français, né à Bellême (Orne) en 1813, mort à Rennes en 1884. Élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, il devint professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Rennes, dont il fut plus tard doyen. Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques en 1850, il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1871. Il fit de l'astronomie des anciens son étude préférée. Nous citerons de lui : *Études sur le* Timée *de Platon* (1841), couronnées par l'Académie française; *Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité* (1849); *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques* (1868).

MARTIN DE BRETTES (Jean-Baptiste), écrivain militaire français, né à Saint-Junien en 1813. Il entra à l'École polytechnique, d'où il sortit dans l'artillerie. Il s'est particulièrement occupé de l'étude des sciences dans leur application à son arme, et a publié des ouvrages estimés : *De l'organisation de l'artillerie en France* (1845); *Coup d'œil sur les Études du passé et de l'avenir de l'artillerie, de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852); *Nouveau système d'artillerie de campagne de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852); *Études sur le mouvement et les propriétés mécaniques des projectiles oblongs ou aplatis projetés dans l'air sans rotation initiale autour de leur axe de figure* (1865).

MARTIN (Nicolas), poète français, né à Bonn (Prusse rhénane) en 1814, mort à Calais en 1877. Employé à l'administration des douanes, il consacra ses loisirs à la littérature, surtout à la littérature allemande, fut envoyé en mission en Allemagne (1846), et fit, de 1842 à 1852, la critique littéraire au « Moniteur officiel ». Outre des recueils de vers et des poèmes comme *Louise* (1841) et *Julien l'Apostat* (1863), on lui doit, entre autres ouvrages : *Contes de la famille* (1816-1847), traduit des frères Grimm; *les Poètes contemporains de l'Allemagne* (1846); *France et Allemagne* (1852); *le Presbytère, épopée domestique* 1856, œuvre fort remarquable; *Contes allemands* (1866); etc.

MARTIN (sir Théodore), homme de lettres anglais, né à Edimbourg en 1816. *Solicitor* (avoué) dans sa ville natale jusqu'en 1845, il fonda à Londres une maison d'agence parlementaire, et, sous le pseudonyme de BON GAULTIER, publia les *Bon Gaultier's Ballads,* en collaboration avec W. E. Aytoun, volume qui fut suivi des *Poèmes et Ballades de Gœthe* (1858). On a de lui des traductions de *la Fille du roi René,* drame lyrique du Danois Henrik Hertz, dont il épousa la principale interprète, miss Helen Faucit; des drames d'Œhlenschlæger : *Coreggio* et *Aladdin ou la Lampe merveilleuse* ; des *Œuvres* d'Horace avec une étude sur ce poète, de Catulle, de la *Vita Nuova,* de Dante, du *Faust* de Gœthe; des *Poèmes et Ballades* de Heine, des six premiers livres de l'*Énéide,* etc. Il a publié en outre un volume de pièces dramatiques, sous le titre de *Madonna Pia* (1894); puis toute une série de biographies, celle du professeur *Aytoun,* celle de lord Lyndhurst, et surtout celle du *Prince consort* (1874-1880), traduite en français par A. Craven, sous le titre : *le Prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria* 1883). Théodore Martin fut élu recteur de l'université d'Aberdeen en 1880.

MARTIN DES PALLIÈRES (Charles-Gabriel-Félicité), général français, né à Courbevoie en 1823, mort à Palaiseau en 1876. Élève de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie de marine, fut blessé devant Sébastopol (1854), prit part à l'expédition de Cochinchine et devint général de brigade en 1868. En 1870, il fut grièvement blessé au cours de la défense de Bazeilles. A peine guéri, il fut mis par Gambetta à la tête d'une division avec laquelle il se distingua à Coulmiers, puis il commanda le 15e corps, protégea la retraite lors de l'évacuation d'Orléans (3 déc. 1870), et fut mis en disponibilité. Élu, en 1871, député de la Gironde à l'Assemblée nationale, il fut nommé questeur et vota avec l'extrême droite. On lui doit : *Réorganisation de l'armée française* (1871), et *Orléans* (1872).

MARTIN (Edouard), auteur dramatique, né et mort à Paris (1828-1866). Écrivain plein de verve et de gaieté, il débuta par des vaudevilles, puis devint un des collaborateurs de Labiche, avec qui il a écrit, entre autres pièces : *les Petites Mains* (1859); *le Voyage de M. Perrichon* (1860); *la Poudre aux yeux* (1861); *les Vivacités du capitaine Tic* (1861); *la Commode de Victorine* (1863); *Moi,* comédie ingénieuse, amusante, jouée au Théâtre-Français (1864). Il a fait jouer, en outre, avec Albert Monnier, plusieurs pièces, notamment : *Turlututu, chapeau pointu,* féerie (1858), et *le Bataillon de la Moselle,* drame (1860). Devenu aveugle en 1864, il fut atteint d'une maladie mentale, qui l'emporta.

MARTIN (Emile), médecin français, né à Avignon en 1836, mort à Marseille en 1891. Il était directeur de l'Institut ophtalmologique de Marseille. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité pratique des maladies des yeux* (1863); *Atlas d'ophtalmoscopie accompagné de considérations générales sur les altérations profondes de l'œil* (1865).

MARTIN (Martin **Gilbert**). Biogr. V. GILBERT-MARTIN.

MARTIN (Marie GUYARD, femme). V. MARIE DE L'INCARNATION.

MARTIN (Charles-Marie-Félix), sculpteur français, né à Neuilly (Seine) en 1844, élève de Loison, Guillaume et Cavelier. Il était sourd-muet de naissance. On lui doit : une statue de *Louis XI à Péronne; la Chasse au nègre,* groupe acheté par l'État; *l'Abbé de l'Épée,* groupe, pour lequel il a exécuté trois bas-reliefs en bronze (Institut des sourds-muets, à Paris); *la Mort de Joseph Bara; Picard,* auteur dramatique; le *R. P. Didon;* etc.

MARTIN (Joseph), voyageur français, né à Vienne (Isère) en 1849, mort à Marghilan en 1892. Pendant la guerre de 1870-1871, il servit dans l'armée de la Loire; plus tard, en 1877, un comité de Moscou le chargea d'organiser un service d'ambulance pendant la guerre russo-turque, et, de 1879 à 1881, il explora en Sibérie les terrains aurifères des bassins de la Léna et de l'Oussouri, les côtes de la mer de Chine et de la Corée. De nouveaux voyages le menèrent, en 1883, dans les monts Stanovoï et la région de la Taïga; en 1884, sur les frontières de la Mongolie et dans le bassin de l'Amour. Reparti en 1888 pour la Chine et la Sibérie orientale, il explora le Kansou, puis, par Pékin et Lan-Tchéou, gagna le Turkestan russe, où il succomba aux fatigues. Ses itinéraires ont été utilisés par l'état-major russe pour le tracé de sa grande carte d'Asie, et ses collections ont enrichi les musées de Paris et de Lyon.

MARTIN (Fernand), né à Amiens en 1849, créateur des petits automates bon marché qui fonctionnent par des moteurs simplifiés : caoutchouc tordu avec roue d'échappement, volant dont l'arbre frictionne sur deux roues, etc., qui ont servi à créer une foule de petits jouets devenus populaires.

MARTIN (*Henri*-Jean-Guillaume), peintre français, né à Toulouse en 1860. Il fréquenta, dès 1879, l'atelier de J.-P. Laurens. Son premier envoi au Salon date de 1880. Il obtint de très bonne heure un vif succès avec une *Françoise de Rimini,* qui lui valut, à vingt-trois ans, une première médaille (1883; au musée de Carcassonne). En 1885, son tableau : *les Titans escaladant le ciel,* lui valut une bourse de voyage en Italie. L'atmosphère, l'ambiance qu'il observa soit dans la nature, soit dans l'art italiens, déterminèrent chez lui une transformation. En même temps, le caractère poétique, immatériel de certaines figures de Giotto, ainsi que des primitifs, influèrent sur la conception de ses sujets. Dès lors, toutes ses toiles se sont teintées de rêve et voilées de mélancolie. Sa manière, très personnelle, produit sur l'œil une vibration lumineuse spéciale, grâce à des touches séparées, parallèles, drues. Les effets décoratifs de ses grandes toiles sont extrêmement doux. On en peut juger par les deux grandes frises, les quatre écoinçons et le plafond qu'il a peints à l'Hôtel de Ville (*Apollon et les Muses, les Arts,* 1895). Henri Martin révéla sa nouvelle manière dans la grande toile exposée en 1889 : *Fête de la Fédération.* Vinrent ensuite : *Chacun sa chimère* (1891); *l'Homme entre le vice et la vertu* (1892); *les Troubadours* (1893); *Vers l'abîme* (1897); *Clémence Isaure* (1898), au Capitole de Toulouse; enfin, la belle page de *Sérénité* (1899), au musée du Luxembourg. En 1896, Henri Martin a fait une exposition particulière à la galerie Mancini, rue Taitbout (Paris). A l'Exposition universelle de 1900, il a obtenu un grand prix.

Martin Chuzzlewitt, roman anglais de Charles Dickens (1843). — C'est un récit de mœurs américaines et, en même temps, un livre philanthropique destiné à appeler l'attention du public sur la question des hôpitaux. L'histoire est mal composée; mais, ce qui fait la valeur de ce roman, c'est la peinture des caractères et la beauté des descriptions. Le personnage central est Pecksniff, un Tartufe moderne, à tirades philanthropiques. Dickens a groupé autour de cet égoïste toute une variété d'égoïstes très divers. Telle est l'inoubliable Sarah Gamp, le type de ces gardes-malades grossières, gourmandes, joviales. Citons encore Mme Todgers, propriétaire d'une pension de famille; M. Jefferson, le politicien; Chuffey, le vieux domestique; Antoine, Martin, Jonas Chuzzlewitt, ce dernier gendre de Pecksniff. Comme descriptions, il faut citer une magnifique page sur une nuit de tempête en automne.

MARTINA Franca, ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]); 19.355 hab. Palais Caraccioli, un des plus beaux de l'Italie du Sud. Carrières, fabriques d'huile, élève de vers à soie.

MARTINAIRE (*nè*) n. m. Sorte de très gros marteau qu'emploient les couteliers pour étirer le métal.

MARTIN-BÂTON, homme armé d'un bâton : *On voit accourir* MARTIN BÂTON.

— n. m. Par ext. Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants. (Dans ce cas, s'écrit avec une minuscule) : *Recourir à* MARTIN-BÂTON.

MARTIN-CHASSEUR n. m. Nom vulgaire des *dacelo* et autres oiseaux de la tribu des *dacéloninés.* || Pl. *Des* MARTINS-CHASSEURS.

— ENCYCL. Les *martins-chasseurs* sont des alcédinidés ou halcyonidés de la tribu des dacéloninés, qui ont des mœurs plutôt terrestres, par opposition avec les martins-pêcheurs. Les premiers vivent surtout d'insectes et de reptiles, les seconds de poissons. Les martins-chasseurs à raquettes sont les tanysiptères.

Martin-chasseur.

MARTINE adj f. Se disait, en Normandie, d'un démon qui se montrait sous la forme d'une marte : *La bête* MARTINE. || Substantiv. : *La* MARTINE.

— n. f. Pop. Femelle du lapin domestique.

MARTINE ou **TATIENNE** (sainte), vierge et martyre à Rome, au IIIe siècle. — Fête le 11 janvier.

— Iconogr. Le Louvre possède trois tableaux dus à Berrettini, plus connu sous le nom de *Pietre de Cortone.* Dans la principale de ses compositions, peintes pour l'église de Sainte-Martine, à Rome 1634, la sainte, que l'on force d'entrer au temple d'Apollon pour y sacrifier, vient de s'agenouiller; elle fait le signe de la croix; aussitôt, la statue du dieu tombe de son piédestal et le temple s'écroule. Dans le fond, l'empereur Sévère assiste épouvanté à ce spectacle. La seconde représente sainte Martine appuyée sur une fourche, instrument de son supplice, et recevant un lis et une palme des mains du Bambino. La troisième représente la Vierge et l'Enfant Jésus adorés par sainte Martine.

MARTINE, impératrice d'Orient, née vers 590, morte vers 652. Elle était la nièce de l'empereur Héraclius, qui, en 613, après la mort de sa première femme, l'épousa, malgré le scandale que causa cette union. Ambitieuse, énergique, elle obtint d'Héraclius mourant qu'il partageât le pouvoir entre Constantin III, son fils du premier lit, et Héracléonas, l'aîné des enfants de Martine, qui, elle-même, fut associée au gouvernement (févr. 641). Grâce au concours du patriarche Pyrrhus et à la mort subite de Constantin III, qu'elle fit peut-être empoisonner, elle semblait maîtresse du pouvoir, quand une révolution militaire l'obligea à associer à l'empire le fils du prince défunt (oct. 641); peu après, déposée avec son fils (642), elle fut condamnée à avoir la langue coupée, et mourut en exil.

MARTINE, personnage des *Femmes savantes,* comédie de Molière, type de la servante habile, mais simple, ignorante et estropiant la langue de cent manières. Quand Philaminte, sa maîtresse, lui demande si elle veut toute sa vie offenser la grammaire, Martine répond :

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?

Et, comme Philaminte lui dit qu'elle doit se rappeler d'où vient ce mot :

. . . . Ma foi,
Qu'il vienne de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise,
Cela ne me fait rien...

Bélise lui apprend que l'on doit faire accorder les mots ensemble :

Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, qu'importe ?

MARTINEAU (miss Harriet), femme de lettres anglaise, née à Norwich en 1802, morte à Ambleside (Westmoreland) en 1876. Issue d'une famille d'origine française, elle débuta par des *Exercices de dévotion pour les jeunes personnes* (1823) et autres livres religieux de cette nature; elle faisait alors partie de la secte des unitariens. Puis elle passa par l'économie sociale, par le positivisme d'Auguste Comte pour aboutir à un quasi-athéisme (*Lettres à M. Atkinson,* 1851). Dans ses romans sociaux : *la Révolte* (1826); *le Renvoi des ouvriers* (1827), elle s'occupa des classes laborieuses et de divers problèmes d'économie sociale. Elle donna encore : *Éclaircissements de l'économie politique* (1832), suivis des *Contes sur l'économie politique,* qui devinrent très populaires; des romans : *Deerbrook; l'Heure et l'Homme,* avec Toussaint Louverture comme héros; des *Contes pour les enfants,* des impressions de voyage : *De la Société américaine; Souvenirs d'Occident;* etc. — Son frère JAMES, né à Norwich en 1805, mort à Londres en 1897, fut attaché, en 1828, au service de l'église presbytérienne de Dublin. Après avoir professé la théologie au Nouveau-Collège à Manchester (1841-1857), il dirigea, à Londres, le Grand-Collège des unitaires (1868-1885). Écrivain remarquable, un des principaux représentants du protestantisme libéral, il a publié notamment : *Recherche d'une religion par la raison* (1836); *Poursuite de la vie chrétienne* (1843); *Étude sur Spinoza* (1882); *Étude de la religion* (1888); *le Siège de l'autorité dans la religion* (1890).

MARTINELLE (*nèl'*) n. f. Cloche qu'on transportait sur un chariot traîné par des bœufs : *La* MARTINELLE *servait à rassembler le peuple, dans certaines occasions.*

MARTINELLI (Dominique), architecte et peintre italien, né à Lucques en 1650, mort en 1718. Entré dans les ordres, il se rendit à Rome, où il fut nommé professeur de perspective et d'architecture à l'académie de Saint-Luc, dont il devint conservateur, et fut enfin appelé à Vienne. Il donna les plans d'un grand nombre de palais élevés en Allemagne, construisit plusieurs forteresses, et imprima à ses ouvrages un caractère remarquable de magnificence, d'élégance et de solidité. Comme peintre, il a laissé quelques tableaux d'histoire et des aquarelles recherchées.

MARTINENGO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), sur le Serio, affluent gauche de l'Adda ; 5.116 hab.

MARTINENGO-COLEONI (Giovanni Ettore), officier italien, né et mort à Brescia (1754-1830). Après avoir été au service de la Prusse de 1782 à 1789, il devint un chaud partisan des idées de la Révolution française, fut chargé, en 1797, par Bonaparte, d'organiser des corps de troupes et de fortifier Brescia, puis devint successivement membre du Corps législatif de la république Cisalpine, ministre plénipotentiaire à Naples et à Rome. En 1801, il assista à la consulte tenue à Lyon par Bonaparte, fut nommé, en 1806, commandant de toutes les compagnies des gardes d'honneur, et devint sénateur (1809), puis chambellan (1810). Après la chute de l'Empire, il quitta la vie publique.

MARTINER (rad. *martinet*) v. a. Battre au marteau appelé *martinet*.
Martiné, ée part. pass. : *Les fers* MARTINÉS.
— Substantiv. Barre de fer ou d'acier, d'un petit échantillon, qu'on étire sur un martinet.

MARTINER (rad. *Martin*) v. n. S'enivrer comme on faisait à la foire de Saint-Martin. (Vieux.)

Martinet.

MARTINET (*nè* — probabl. de *marteau*) n. m. Instrument formé de brins de corde ou de cuir fixés au bout d'un manche, dont on se sert pour battre les habits, les meubles, etc., ou pour corriger les enfants, etc. : *Menacer un marmot du* MARTINET.

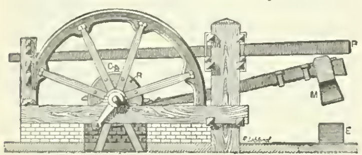

Martinet : M, martinet ; P, poutre formant ressort ; R, roue des cames donnant le mouvement au martinet ; C, came ; E, enclume.

— Autref. Ecolier externe d'un collège.
— Comm. Sorte de fer, qui est produit par les loupes forgées au marteau dit *martinet*.
— Écon. dom. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche, un crochet ou une pique verticale ou horizontale et que l'on emploie pour s'éclairer dans une cave.
— Magie. Bouc qui présidait au sabbat. || *Maître Martinet,* Esprit familier qui guidait les voyageurs.
— Mar. Balancine de corne. || *Faux martinet,* Balancine du bout de la corne. (Syn. de RADAN DE BRINGUEBALLE.)
— Techn. Marteau qui est mû ordinairement par la force hydraulique, au moyen d'une roue à cames, et qui est surtout en usage dans les forges. || Usine dont le martinet est le principal agent. || Forte molette de grès, servant à égriser les carreaux de marbre. || Autre nom du bâtissoir des tonneliers.

Martinet de cave : 1. A pique ; 2. A coulisse ; 3. A crochet.

A, martinet ; B, faux martinet.

MARTINET (*nè*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, remarquables par leurs longues ailes étroites et la rapidité de leur vol.
— ENCYCL. Les *martinets* (cypselus) sont des fissirostres de la famille des cypsélidés ; par leur conformation générale et leurs mœurs, ils se rapprochent des hirondelles, mais tiennent aussi des colibris, par leurs ailes. Ce sont des oiseaux criards, d'assez forte taille et de grande envergure, vivant dans les rochers à pic ou les hautes constructions, tours, clochers, où ils font leurs nids ; ils vivent d'insectes, qu'ils chassent, surtout au crépuscule, et sont beaucoup plus sauvages que les hirondelles. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues surtout dans l'ancien monde. L'espèce commune en France, le martinet des murailles (*cypselus apus*), répandu en Afrique, hiverne en Afrique et dans l'Inde ; il est remplacé, dans le midi de l'Europe, par le *cypselus melba*, qui se trouve aussi en Asie Mineure et dans l'Inde occidentale. Les martinets américains ne remontent pas plus au nord que le Mexique ; ils appartiennent aux sous-genres *tachornis* et *panyptila*.

Martinet.

MARTINET (Antoine), écrivain ecclésiastique français, né à Quoige (Savoie) en 1802, mort à Chambéry en 1871. Prêtre du diocèse de Moutiers, en Savoie, il a publié, outre un manuel théologique (*Institutiones theologicæ,* 1859), un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sous une forme familière et piquante : *De la perfectibilité humaine* (1835) ; *Platon-Polichinelle* (1840) ; *Solution de grands problèmes* (1843) ; *Réflexions de Polichinelle sur un souverain comme il y en a peu* (1847) ; *la Philosophie du catéchisme catholique* (1853) ; etc. Ses *Œuvres* ont paru de 1879 à 1881.

MARTINET (Achille-Louis), graveur français, né et mort à Paris (1806-1877). Prix de Rome en 1830, il exposa, en 1835, la gravure du *Portrait de Rembrandt.* Aux Salons suivants parurent, avec un succès croissant, un *Portrait du Pérugin,* d'après une toile de ce maître ; *la Vierge à l'oiseau, la Vierge au palmier, la Vierge à la Rédemption, le Sommeil de Jésus,* d'après Raphaël. Parmi les œuvres d'artistes modernes, Martinet a gravé : en 1843, le *Charles Ier*, et, en 1850, *Marie au désert,* de Paul Delaroche ; le *Portrait de M. Viardot,* d'après Ary Scheffer (1849) ; *le Tintoret et sa fille,* de Léon Cogniet (1855) ; le *Portrait équestre de Napoléon III,* d'après Horace Vernet (1861) ; *la Nativité de la Vierge,* d'après Murillo (1865) ; *la Vierge à l'œillet,* d'après Raphaël (1872) ; etc. On connaît aussi de lui quelques aquarelles. Martinet peut être placé, dans son art, à côté de Henriquel-Dupont. — Son frère, CHARLES-ALPHONSE (1821-1861), élève de Delaroche, a aussi cultivé la gravure.

MARTINEUR (rad. *martinet*) n. m. Techn. Syn. de MARTELEUR.

MARTINEZ de Toledo (Alfonso), archiprêtre de Talavera, moraliste et satirique espagnol, né en 1398, mort en 1466. Il a laissé un ouvrage célèbre contre les vices des femmes, intitulé *Reprobacion del amor mundano,* plus connu sous le nom, emprunté à Boccace, de *Corbacho,* qui est plein d'une satire piquante et malicieuse, parfois brutale, dans un style et une langue remarquables.

MARTINEZ (Sébastien), peintre espagnol, né à Jaen en 1602, mort à Madrid en 1667. Il succéda en 1660 à Vélasquez comme premier peintre du roi Philippe IV. Martinez produisit des tableaux d'histoire, de genre, et des paysages. Ses œuvres sont dessinées avec une grande correction, ingénieusement composées et pleines de relief. Son chef-d'œuvre est *le Martyre de saint Sébastien,* qu'on voit à la cathédrale de Jaen.

MARTINEZ (Joseph), peintre espagnol, né et mort à Saragosse (1612-1682). Élève de Vélasquez, il voyagea en Italie et devint, à son retour en Espagne, peintre de Philippe IV (1642). Ses tableaux sont remarquables au point de vue du coloris ; mais le dessin et la composition en sont négligés. Il a laissé aussi quelques eaux-fortes estimées et un traité en manuscrit : *Discursos practicables del nobilissimo arte de la pintura.*

MARTINEZ (Thomas), peintre espagnol, né à Séville, mort en 1672. Il fut un des fondateurs de l'académie de sa ville natale (1668), acquit la réputation d'un bon peintre d'histoire. — Son fils, THOMAS, mort à Séville en 1734, s'adonna à la peinture religieuse et mystique. On voit de lui, au musée de l'Alcazar, une remarquable *Mère de douleur.* Cet artiste, d'un caractère bizarre, couchait dans une bière, recouverte d'un drap funéraire, dans laquelle il voulut être enterré.

MARTINEZ PASQUALIS, juif portugais, chef de la secte des illuminés, dits *martinistes,* né vers 1715, mort à Port-au-Prince en 1779. Il institua, en 1754, un rit cabalistique d'élus, qu'il introduisit dans quelques loges maçonniques de France. V. MARTINIS.

MARTINEZ DEL BARRANCO (don Bernard), peintre espagnol, né à Cuesta en 1738, mort à Madrid en 1791. Membre de l'académie de Saint-Ferdinand (1774), collaborateur d'Antoine Mengs, il a laissé, entre autres tableaux : *la Décollation de saint Jean,* à l'académie de Madrid ; des *Médaillons en grisaille,* pour le château de Soria ; des vues remarquables du *Port de Santander ;* le *Portrait de Charles III* et celui du comte de *Florida Blanca,* sa meilleure toile ; etc.

MARTINEZ DE LA ROSA (Francisco), homme politique et écrivain espagnol, né à Grenade en 1789, mort à Madrid en 1862. A peine âgé de dix-neuf ans, il obtint au concours une chaire de philosophie morale. Chargé par la junte de Cadix d'aller réclamer les secours de l'Angleterre à Gibraltar, puis à Londres, contre l'invasion française, il étudia les institutions de la Grande-Bretagne. Il avait publié à Londres son premier poème, *Saragosse* (1811) ; à Cadix, qui résistait encore aux armes de Napoléon, il fit représenter une comédie : *Ce que peut un emploi,* et une tragédie : *la Veuve de Padilla* (1812). Après la fin de l'occupation française, il fut envoyé par sa ville natale aux Cortès constituantes et, de 1812 à 1814, il y fit preuve d'un libéralisme que Ferdinand VII ne lui pardonna jamais. Exilé lors de la restauration bourbonienne, il ne rentra en Espagne qu'en 1820. Deux ans plus tard, Ferdinand VII lui donna la présidence du conseil. Dans ce poste, il chercha à concilier l'absolutisme et la liberté : il ne parvint qu'à mécontenter à la fois le roi et le parti libéral. Un second exil (1823) le mena à Paris, où il séjourna huit ans, et fit représenter au théâtre de la Porte-Saint-Martin son drame historique d'*Aben Humeya* ou la *Révolte des Maures sous Philippe II.* De retour en Espagne après la révolution de 1830, il fut placé, en 1834, par la régente Christine, à la tête d'un ministère de conciliation et tomba lors de la révolte des provinces basques, auxquelles on supprimait leurs *fueros.* Ambassadeur à Paris, puis à Rome (1842), de nouveau à Paris, de 1847 à 1851, il reprit alors sa place aux Cortès, où il fut élu président de la deuxième Chambre. En 1858, lors de la formation du cabinet O'Donnell, il reçut la présidence du conseil d'État et, en 1861, il devint encore une fois président de la Chambre. Il était, à l'époque de sa mort, secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole et président du conseil de l'Université.

Martinez de La Rosa.

Martinez de La Rosa est un des meilleurs écrivains de l'Espagne contemporaine. Outre les ouvrages cités, on lui doit trois drames : *Œdipe, Moroyma* et la *Conjuration de Venise,* une de ses meilleures œuvres ; une remarquable comédie de mœurs, *la Fille à la maison et la mère au bal ;* un *Art poétique,* en vers, des *Œuvres lyriques* fort estimées, deux romans historiques : *Hernan Perez del Pulgar* (1834) ; *Isabelle de Salis* (1846), et une histoire de la Révolution française, intitulée *l'Esprit du siècle* (1835-1851).

MARTINEZ CAMPOS (Arsenio), maréchal et homme politique espagnol, né à Ségovie en 1831, mort à Zarauz en 1900. Fils d'un général, il fit la campagne du Maroc (1859), servit comme colonel à Cuba, lors de l'insurrection de 1868, retourna en Espagne en 1870, et commanda une brigade contre les carlistes. Après l'abdication d'Amédée, il refusa de reconnaître la république, fut destitué et interné quelque temps dans une forteresse (1873). Peu après, il reçut le commandement d'une division de l'armée du Nord, battit les carlistes dans diverses rencontres (1874), puis conspira contre Serrano et fit le pronunciamiento militaire qui mit sur le trône Alphonse XII (1875). Il contribua à l'écrasement définitif de l'insurrection carliste, et fut nommé capitaine général de l'armée (1876). En 1877, il fut chargé de pacifier Cuba depuis longtemps en insurrection, et, grâce surtout à ses procédés conciliants, il réussit dans sa difficile entreprise (1878). De retour en Espagne, il fut nommé président du conseil et ministre de la guerre (1879) ; mais, n'ayant pu faire adopter les réformes qu'il avait promises aux Cubains, il donna sa démission (déc. 1879), fonda le groupe des libéraux dynastiques, devint ministre de la guerre dans le cabinet Sagasta (1881-1883), président du Sénat (1885), et de nouveau ministre de la guerre en 1887, capitaine général de Madrid (1888). Envoyé, en 1895, à Cuba, de nouveau en proie à l'insurrection, ne put réussir à pacifier l'île, et fut remplacé, en 1896, par le général Weyler, dont les rigueurs contribuèrent à provoquer l'intervention des États-Unis et la guerre désastreuse, qui devait aboutir pour l'Espagne à la perte de ses colonies. Jusqu'à la fin, il exerça une grande influence comme conseiller de la couronne et arbitre des partis.

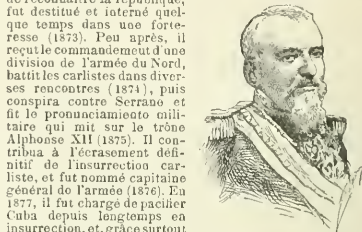
Martinez Campos.

MARTINÉZIE (*zî*) [de *Martinez* Robles, bot. espagn. (1790-1834)] n. f. Genre de palmiers de l'Amérique tropicale, comprenant des arbres à feuilles pennatiséquées, à fleurs monoïques. (On en cultive dans les serres plusieurs espèces.)

MARTIN-FEUILLÉE (Félix), homme politique français, né à Rennes en 1830, mort à Derval en 1898. Avocat, il prit part, en 1870, avec les mobiles, à la défense de Paris, fut élu en 1876 député à Rennes, et fut réélu en 1877. Sous-secrétaire d'État de l'intérieur (mars 1879), puis de la justice (déc. 1879-janv. 1882), il devint ministre de la justice dans le cabinet Ferry (févr. 1883), fit voter un projet de réforme judiciaire et donna sa démission, le 30 mars 1885. Réélu député en 1885, il échoua en 1889.

A, martingale.

MARTINGALE (du prov. mod. *martegalo;* de *Martigues,* n. géogr.) n. f. Manèg. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher que l'animal ne porte au vent et ne donne de la tête. || *Fausse martingale,* Courroie qui s'attache au milieu du poitrail.
— Jeux. Manière de ponter, tendant à ramener au joueur, en un ou plusieurs coups et par une augmentation progressive de la mise, ce qu'il a déjà perdu, plus un certain bénéfice.

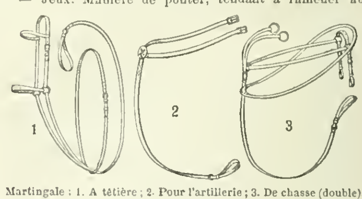

Martingale : 1. A têtière ; 2. Pour l'artillerie ; 3. De chasse (double).

— Ling. Terme de mépris appliqué à une femme. (Vx.)
— Mar. Cordage servant de sous-barbe aux bouts-dehors de foc. || *Arc-boutant de martingale,* Mâtereau vertical fixé au-dessous du chouque de beaupré et dans les réas duquel passent les martingales. || *Haubans de martingale* ou *Moustaches,* Manœuvres

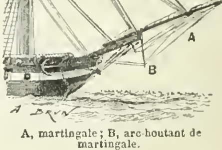

A, martingale ; B, arc-boutant de martingale.

dormantes servant à égaliser les efforts de la martingale et à la renforcer.

— Milit. Sorte de patte en cuir, servant à maintenir la giberne portée en sautoir par les cavaliers afin de l'empêcher de ballotter sur leur dos. ‖ Réunion des deux *pattes* en drap placées à la taille d'une capote et qui, en se boutonnant l'une à l'autre, servent à la serrer plus ou moins.

— Modes. *Chausses à la martingale,* Culottes dont le pont était placé par derrière.

— Pêch. Syn. de BASSOUIN.

A, martingale.

MARTINGALER v. n. Jouer une martingale.

MARTIN-GARCIA, îlot du fond de l'estuaire du rio de la Plata, en face du delta du Parana-Uruguay, dont il surveille l'entrée. Longtemps disputé entre l'Uruguay et la république Argentine, en raison de son importance stratégique, il appartient maintenant à cette dernière puissance. Lazaret.

MARTINI (Simone), peintre italien. V. MEMMI.

MARTINI (Martin), missionnaire jésuite, né à Trente en 1614, mort à Hang-Tchéou (Chine) en 1661. Il séjourna en Chine de 1637 à 1651 et de 1656 à sa mort, et dirigea en dernier lieu les missions de Hang-Tchéou. Il a publié, en latin, une *Histoire de la Chine* (1658), et une *Relation de la guerre tartare en Chine* (1654). Son *Atlas de la Chine* (1655) a fait longtemps autorité.

MARTINI (Giambattista), compositeur italien, né et mort à Bologne (1706-1784). Il entra dans les ordres à seize ans, et dirigea à Bologne une école de composition, dans laquelle il forma d'excellents élèves. On a publié seulement un petit nombre des compositions du P. Martini : 2 livres de sonates d'orgue ; un recueil de Litanies à 4 voix ; etc. Parmi ses compositions inédites, on cite deux oratorios (*San Pietro* et *l'Assunzione di Salomone al trono d'Israello*), plusieurs messes, des motets et quelques petits intermèdes dramatiques. Mais c'est surtout comme théoricien et comme musicographe que le P. Martini s'est rendu célèbre. Son *Histoire de la musique* (1757-1781), dont il n'a pu publier le quatrième et dernier volume, reste néanmoins un ouvrage d'une extrême importance.

MARTINI (*Jean*-Paul-Egide SCHWARZENDORF, dit), compositeur, né à Freistadt en 1741, mort à Paris en 1816. Dès l'âge de dix ans, il était organiste à Neubourg ; il remplit ensuite les mêmes fonctions à Fribourg, puis se rendit en France et s'arrêta à Nancy, où il devint le protégé du roi Stanislas. C'est là qu'il échangea son nom allemand contre celui de **Martini.** La mort de Stanislas l'engagea à se rendre à Paris.

On lui doit plusieurs œuvres dramatiques, aujourd'hui oubliées, qui se distinguent par de rares qualités de forme et d'inspiration : *l'Amoureuse de quinze ans* (1771) ; *le Nouveau-né* (1772) ; *le Fermier cru sourd* (1772) ; *le Rendez-vous bien employé* (1774) ; *Henri IV* ou *la Bataille d'Ivry* (1774) ; *le Droit du seigneur* (1783) ; *l'Amant sylphe* (1783) ; *Sapho* (1794) ; *Annette et Lubin* (1800), et *Zimeo* (1800). Martini fut directeur de la musique du prince de Condé, puis du comte d'Artois, surintendant de la musique du roi, directeur général de la musique au théâtre Feydeau, enfin, l'un des cinq inspecteurs du Conservatoire. On connaît de lui une quantité de pièces de musique militaire, des trios et quatuors pour instruments à cordes, enfin 6 recueils de romances et chants. La romance *Plaisir d'amour,* d'une inspiration délicate et mélancolique, est l'œuvre la plus populaire de Martini ; mais *le Novice de la Trappe, les Amants heureux* et *le Vieux Robin Gray,* sorte d'élégie d'une simplicité douloureuse et presque poignante, mériteraient aussi un souvenir.

Martini.

MARTINI (Vicente MARTIN Y SOLAR, dit), compositeur espagnol, né à Valence en 1754, mort à Saint-Pétersbourg en 1810. Organiste à Alicante, il séjourna ensuite à Madrid, puis se rendit en Italie, où il fit représenter *Ifigenia in Aulide* (Florence) ; *Astartea* (Lucques) ; *la Dora festeggiata* (Turin) ; *l'Accorta Cameriera* (Florence), et *Ipermestra* (Rome), etc. Martini se rendit ensuite à Vienne, où il fit représenter *il Burbero di buon cuore,* dont le vif succès le mit en évidence ; deux autres ouvrages : *la Cosa rara* et *l'Arbore di Diana,* lui firent une renommée éclatante. Il fut appelé en 1788 à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Catherine II pour y diriger l'Opéra italien. Il conserva cet emploi jusqu'en 1803, où l'arrivée de Boieldieu fit substituer l'opéra français à l'opéra italien.

MARTINIE (*nî*) ou **MARTINIA** n. f. Paléont. Genre de brachiopodes spiriféridés, comprenant plusieurs espèces répandues dans le dévonien jusqu'au carbonifère. (L'espèce type est la *martinia Warthi,* du carbonifère de l'Inde.)

MARTINIEN (Martinus Martinianus Augustus), empereur romain, mort en 323. Il était maître des offices lorsque Licinius l'associa à l'empire, en 323, et tous deux allèrent combattre Constantin à Chalcédoine. Vaincus par leur compétiteur, ils furent mis à mort.

MARTINIEN (saint). V. PROCESSE ET MARTINIEN.

MARTINI-HENRY n. m. Fusil adopté par l'armée anglaise en 1871 et qui resta en service jusqu'en 1889. (Son nom vient des deux armuriers qui l'établirent. C'est une arme à bloc du calibre de 11 m/m,4, et remarquable par sa précision. Elle a été remplacée, en 1890, par le fusil Lee-Metfort.)

Monnaie de Martinien.

MARTINIQUE (*nik'*) n. m. Café de la Martinique : *Boire de bon* MARTINIQUE.

MARTINIQUE, île de l'océan Atlantique, l'une des petites Antilles françaises, dont le nom vient de *Madinina,* mot caraïbe. Située à 130 kilom. S.-S. E. de la Guadeloupe, la Martinique a 65 kilom. de long. sur 31 de largeur extrême, 988 kilom. carr. de superficie, et une population de 160.000 hab. (*Martiniquais, aises.*) Cap. *Fort-de-France.* Côtes peu découpées au N., très frangées à l'E. et au S., de la Grande-Anse à Fort-de-France, avec la presqu'île de la Caravelle ; la baie du Galion ; le havre du Robert ; la pointe du Vauclin ; le cap Ferré ; la baie du Marin et celle de Fort-de-France, avec un port bien abrité. Ses côtes du Sud et de l'Est, entourées de bancs de madrépores, sont souvent visitées par des raz de marée ou des cyclones d'une grande violence, et offrent peu de sûreté.

La Martinique est montagneuse et volcanique : Montagne Pelée (1.350 m.), dont l'éruption de 1902 détruisit la ville de Saint-Pierre et ravagea l'île (v. PELÉE, SAINT-PIERRE) ; pitons du Carbet (1.207 m.), mornes du Vauclin, du Marin, etc. Il n'y a d'autre plaine que celle du Lamentin, parcourue par la rivière Lézard, le plus long des torrents très rapides qui tombent du sommet des montagnes à l'ourlet du littoral ; torrents capricieux, très maigres pendant les huit mois de sécheresse, fort bien remplis pendant les quatre mois de grandes pluies : juillet, août, septembre, octobre ; c'est en août, septembre, qu'il tombe le plus d'eau, en mars qu'il en tombe le moins. Le climat est égal et torride, et il n'y a jamais de neige. La saison fraîche va de décembre à mars. Le sol, généralement fertile, parfois même d'une fertilité exubérante, est occupé pour la moitié environ par les cultures tropicales : canne à sucre, café, coton, cacao, tabac, arbres à épices ; mais l'île donne également des fruits délicieux, possède des forêts et des prairies ; ses vallées offrent des sites enchanteurs, mais où se rencontre trop souvent le venimeux trigonocéphale.

La majeure partie de la population se compose de mulâtres et de nègres ; puis d'immigrants, de travailleurs de l'Inde, de l'Afrique ou de la Chine.

Découverte par Colomb dans son quatrième voyage, la Martinique fut colonisée par les Français à partir de 1625 ; les Anglais la prirent en 1762, en 1794 et en 1809. — Divisée en 25 comm. Ch.-l. *Fort-de-France.*

MARTINISME (*nissm'*) n. m. Système mystico-philosophique de Martinez Pasqualis. ‖ Système de Saint-Martin.

— ENCYCL. C'est dans la cabale juive que Martinez prétendait trouver la science qui nous révèle tout ce qui concerne Dieu et les intelligences créées par lui. D'accord, sur un grand nombre de points, avec la tradition chrétienne, il s'en séparait par la croyance en un état élémentaire de la nature avant sa création par Dieu. Saint-Martin, qui fut le principal disciple de Martinez Pasqualis, n'adopta pas tous les détails de ce système. Il consigna ses propres théories dans son livre *Des erreurs et de la vérité.* V. SAINT-MARTIN.

MARTINISTE (*nisst'*) n. m. Sectateur du martinisme.

MARTINITE n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux.

MARTINOVICS (Ignace), chef des jacobins hongrois, né à Pest en 1755, exécuté à Bude en 1795. Franciscain, professeur au séminaire de Brod, puis aumônier dans un régiment en Bukovine, il devint précepteur du comte Potocky, accompagna son élève à Paris, où il entra en relation avec Condorcet et Priestley, et se fit recevoir dans la loge des Illuminés. A partir de ce moment, il devint un des plus ardents propagateurs des idées démocratiques en Hongrie. Léopold II le nomma chimiste de la cour et lui confia une mission secrète à Paris. Il publia alors plusieurs pamphlets politiques et un ouvrage en français intitulé : *Testament politique de l'empereur Joseph II* (1791). A l'avènement de François II, il se mit à la tête du mouvement révolutionnaire ; il fut agréé par le comité de Salut public comme agent pour l'Autriche-Hongrie. En cette qualité, il fit circuler un catéchisme républicain et organisa un complot, qui fut découvert par la police de Vienne en 1794. Un procès fut intenté à Martinovics, aux quatre chefs de district en Hongrie, et à ceux qui avaient copié le catéchisme. Martinovics et les quatre chefs furent condamnés à mort et décapités.

MARTINOZZI (Anne-Marie), princesse DE CONTI, une des nièces du cardinal Mazarin, née à Rome en 1639, morte à Paris en 1672. S'étant rendue en France en 1649, elle épousa, en 1654, le prince de Conti. Un peu désabusée des honneurs, elle commença la vie la plus austère, visita les pauvres et les malades. Devenue veuve à vingt-neuf ans, elle redoubla de piété mystique et de charité. Inquiète et troublée dans la possession des biens venus du cardinal Mazarin, elle en examina la source et en restitua pour 800.000 livres.

MARTINOZZI (Laure), duchesse DE MODÈNE, sœur de la précédente, née et morte à Rome (1640-1687). Elle se rendit en France en 1653 et épousa, en 1656, le duc Alphonse de Modène. Veuve en 1662, tutrice de son fils encore au berceau, elle resta fidèle à l'alliance française. En 1673, elle accompagna jusqu'à Paris sa fille Béatrice d'Este, fiancée au duc d'York, le futur Jacques II d'Angleterre. Louis XIV lui fit une réception grandiose. De retour à Modène, elle laissa le pouvoir à son fils âgé de quatorze ans (1674), se retira à Rome, auprès de sa mère, et vécut dans la piété et les bonnes œuvres.

MARTIN-PASCHOUD (Joseph), théologien protestant français, né à Nîmes en 1802, mort aux Loges, près de Versailles, en 1873. Il fit ses études de théologie à Genève, et exerça les fonctions pastorales à Luneray (1827-1828), à Lyon (1828-1836) et à Paris (1837-1873). Il fonda, en 1839, le *Disciple de Jésus-Christ,* revue d'édification qui se fit l'organe du protestantisme libéral. En 1853, il fonda l'*Alliance chrétienne universelle,* et il contribua, en 1867, à organiser la *Ligue internationale et permanente de la paix.* Destitué par le Consistoire, il continua cependant à remplir ses fonctions, et fut appelé, en 1868, à la présidence du conseil presbytéral.

MARTIN-PÊCHEUR n. m. Petit oiseau bleu et roux, qui vit de poissons et se tient au bord des cours d'eau. ‖ Pl. *Des* MARTINS-PÊCHEURS.

— ENCYCL. On entend sous le nom général de *martins-pêcheurs* tous les oiseaux passereaux syndactyles de la famille des halcyonidés, compris dans les genres *alcedo* et *halcyon.* Généralement petits, trapus, avec un long bec solide et pointu, ces oiseaux sont revêtus d'une livrée brillante, ordinairement bleue en dessus, rousse ou blanche en dessous. Ils volent vivement en plein soleil et plongent pour prendre les petits poissons. On en connaît une trentaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde. La seule espèce d'Europe, commune partout, est l'*alcedo ispida,* qui se rend nuisible en détruisant les alevins ; aussi les arrêtés préfectoraux mettent-ils sa tête à prix. Jadis, on croyait que sa dépouille desséchée suffisait à préserver les vêtements et les fourrures contre les insectes ; d'où les noms de *garde-boutique, drapier,* etc.

Martin-pêcheur.

MARTINS (Charles-Frédéric), botaniste et géographe français, né et mort à Paris (1806-1889). Issu d'une famille d'origine allemande, il fut reçu docteur en médecine en 1834, mais abandonna bientôt la médecine afin de se livrer à son goût pour les sciences naturelles. Aide-naturaliste à la faculté de médecine, puis agrégé, il obtint au concours, en 1846, la chaire de botanique à la faculté des sciences de Montpellier. Il prit part (1838-1840) à l'expédition scientifique du Nord, dirigée par le P. Gaimard, et créa, en 1848, avec Bérigny et Hœghens, un *Annuaire météorologique.* On lui doit, outre un grand nombre de mémoires divers, une série d'ouvrages très remarquables sur la géographie botanique et la géologie. Nous citerons seulement : *Voyage botanique en Norvège* (1841) ; *Délimitation des régions végétales sur les montagnes du continent ; Météorologie et botanique de la France ; Promenade botanique le long des côtes de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte* (1858) ; *Du Spitzberg au Sahara* (1865) ; *Essai sur l'ancien glacier de la vallée d'Argelès* (1868) ; une traduction des *Œuvres d'histoire naturelle* de Gœthe et de la *Philosophie zoologique* de Lamarck (1873).

MARTIN'S FERRY ou **MARTINSVILLE,** ville des Etats-Unis (Ohio [comté de Belmont]), sur l'Ohio ; 6.215 h. Exportation de houilles, verreries.

MARTINSBERG (hongr. *Györ-Szent-Marton*), bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Raab]), sur un affluent de l'Aluta ; 3.059 hab. Abbaye bénédictine, fondée par le roi de Hongrie saint Étienne, renfermant de précieuses collections, et qui fournit des professeurs aux gymnases hongrois.

MARTINSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Blair]) ; 2.600 hab. — Ville de l'Etat de Virginie de l'Ouest, ch.-l. du comté de Berkeley ; 7.226 hab. Ateliers de chemins de fer, fonderies et distilleries.

MARTIN-SEC n. m. Excellente poire à cuire, qui devient très sucrée dès qu'elle est cuite et que l'on emploie dans la fabrication des confitures. ‖ Pl. *Des* MARTINS-SECS.

MARTIN-SIRE n. m. Variété de poire d'hiver, à pulpe toujours ferme, mais très sucrée. || Pl. *Des* MARTINS-SIRES.

MARTINSITE n. f. Sel gemme renfermant un sulfate hydraté naturel de magnésie qui est la kiesérite.

MARTIN-SUCRÉ n. m. Variété de poire d'hiver, à pulpe cassante, sucrée et parfumée. || Pl. *Des* MARTINS-SUCRÉS.

MARTINUZZI (Georges), en latin **Martinusius**, cardinal et homme d'Etat, né en Croatie en 1482, assassiné à Alvincz en 1551. D'abord ermite de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Saint-Paul de Bude, il fut assez habile pour rétablir sur le trône Jean Zapoly, élu successeur de Ladislas VI, roi de Hongrie, et qui avait dû fuir devant son rival Ferdinand d'Autriche. Jean Zapoly, reconnaissant, le nomma évêque de Grosswardein et en fit l'un de ses ministres. En 1540, il l'institua tuteur de son fils Jean-Sigismond, qui, malgré le traité contraire signé avec Ferdinand, fut proclamé roi de Hongrie aussitôt après la mort de son père. Malheureusement, des mésintelligences survinrent entre la reine mère, Isabelle de Pologne, et Martinuzzi, qui traita avec Ferdinand et assiégea Karlsbourg, où Isabelle s'était réfugiée ; mais, abandonné par ses troupes, il fut condamné pour crime de haute trahison. Il se tira de ce mauvais pas ; mais, ayant eu la faiblesse de négocier avec Soliman II, il fut dénoncé à Ferdinand, qui venait de lui faire donner la pourpre cardinalice. Ferdinand ordonna à ses officiers de le débarrasser de Martinuzzi ; trois d'entre eux pénétrèrent dans le palais du cardinal régent et le poignardèrent.

MARTINVAST, comm. du départ. de la Manche, arr. et à 10 kilom. de Cherbourg, sur un affluent de la Divette, tributaire direct de la Manche ; 761 hab. Ch. de f. Ouest.

Château de Martinvast.

Donjon (XIIe s.), reste d'un château du moyen âge. Eglise du XIe siècle, romane. Ferme-école. Château moderne, de construction élégante et sobre. Dolmens.

MARTIRANO, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]) ; 2.548 hab.

MARTIRANO (Coriolan), prélat, poète dramatique et philologue italien, né à Cosenza vers la fin du XVe siècle, mort en Espagne en 1557. D'abord avocat, puis prêtre, il fut nommé par le pape Clément VII évêque de San-Marco, en Calabre, siégea au concile de Trente, puis se rendit en Espagne à l'appel de l'empereur Charles-Quint, qui l'avait nommé secrétaire du conseil de Naples. On a de lui : *Epistolæ familiares* (1556) et un recueil choisi de ses œuvres, publié par son neveu, Marzio : *Tragœdiæ VIII, Comœdiæ II, Odysseæ lib. XII, Batrachomyomachia et Argonautica* (1556).

MARTITE n. f. Sesquioxyde naturel de fer, dont la formule est Fe^2O^3, le poids spécifique 4,8 à 5,2 et la dureté 6 à 7. Sa couleur est noir de fer.

MARTIUS (Charles-Frédéric-Philippe DE), voyageur et naturaliste allemand, né à Erlangen en 1794, mort à Munich en 1868. A la suite d'un voyage de trois ans au Brésil, il devint professeur de botanique à Munich, puis directeur du jardin botanique de cette ville. Nous citerons de lui une remarquable *Historia naturalis palmarum* (1831-1850), et une vaste *Flora Brasiliensis* (1829 et suiv.), que devait achever Eichler.

MARTIUSIE (zî) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs réunies en grappes. (On en connaît plusieurs espèces, du Brésil et de la Guyane.)

MARTIZAY, comm. de l'Indre, arrond. et à 21 kilom. du Blanc, sur la Claise ; 1.650 hab. Eglise, curieux diptyque oriental du XIIIe siècle.

MARTOCK, bourg d'Angleterre (comté de Somerset), sur le Parret, affluent du canal de Bristol ; 3.000 hab.

MARTOIRE n. m. Techn. Espèce de marteau à deux pannes, à l'usage des serruriers.

MARTORELL, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), au confluent du Noya et du Llobregat ; 4.330 hab.

MARTORELL (Mossen Johanot), écrivain catalan du milieu du XVe siècle. Il composa, vers 1460, les trois premiers livres du *Libre del valeros e strenu cavaller Tirant lo Blanch*, texte important pour l'étude du catalan médiéval et de la littérature chevaleresque, qu'il donne comme traduit de l'anglais en portugais, et du portugais en catalan ; le quatrième et dernier livre fut écrit par Mossen *Johan de Galba*. Les quatre parties furent publiées à Valence, en 1490, et traduites en espagnol en 1511.

MARTOS (autref. *Tucci, Tuccitana, Augusta Gemella*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]) ; 15.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de chapeaux et de poteries. Vins renommés ; huiles. Aux environs, eaux sulfureuses. Colonie romaine sous Auguste, cette ville fut enlevée aux Maures en 1225 par le roi Ferdinand III, et donnée à l'ordre de Calatrava.

MARTOS (Ivan Petrovitch), sculpteur russe, né à Itchupa (gouv. de Pultava) en 1752, mort en 1835. Grâce à la protection de la grande-duchesse Marie Féodorovna, femme du grand-duc Paul (depuis Paul Ier), il alla étudier à Rome en 1773, devint, en 1794, professeur à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, dont il devint bientôt membre, puis directeur. Nous citerons de lui : le groupe colossal en bronze du patriote *Minine* et de *Pozharsky*, à Moscou ; le monument de *Potemkin*, à Cherson ; celui de *Lomonossov*, à Arkhangel ; la statue du *duc de Richelieu*, à Odessa ; etc., et de remarquables bas-reliefs.

MARTRE n. f. Zool. V. MARTE.

MARTRES, MARTRES-TOLOSANES ou **MARTRES-TOUZAS**, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 40 kilom. de Muret ; 1.769 hab. Ch. de f. Midi. Fabrique de faïences. Eglise de la fin du XIIIe siècle. Restes présumés de *Calagorris*, ville ibéro-romaine, ou de sa citadelle *Angonia*. Restes de belles sculptures antiques.

MARTRES-DE-VEYRE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 14 kilom. de Clermont, près de l'Allier, sur la *Veyre*, au pied du mont de Stras ; 1.740 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources d'eau minérale thermale et carbonatée sodique. Carderie de laine, scierie mécanique.

MARTUCCI (Giuseppe), pianiste et compositeur, né à Capoue en 1856, directeur du Lycée musical de Bologne. Parmi ses compositions, qui se rattachent un peu à l'école néo-allemande, il faut citer une symphonie en *ré* mineur, un quintette, une fantaisie pour deux pianos, plusieurs sonates pour piano seul ou avec violon ou violoncelle, *la Chanson des souvenirs*, petit cycle de mélodies pour voix de femme, enfin, nombre de compositions pour piano seul.

MARTY (Georges), musicien français, né à Paris en 1860. Prix de Rome en 1882, il est devenu, à son retour à Paris, chef des chœurs au Théâtre-Lyrique (1890), chef de chant à l'Opéra (1893), chef d'orchestre des concerts de ce théâtre (1895-1896), professeur de la classe d'ensemble vocal au Conservatoire en 1892, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique (1900) et chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire (1901). On lui doit la musique d'une pantomime, *Lysic* (Cercle funambulesque), un drame lyrique en trois actes, *le Duc de Ferrare* (théâtre lyrique de la Renaissance, 1900) et un poème lyrique intitulé *Merlin enchanté*. Il faut ajouter à cela une ouverture de *Balthazar*, une suite romantique pour orchestre, une autre suite intitulée *les Saisons*, etc.

MARTYLAMINE n. f. Chim. Syn. de XÉNYLAMINE.

MARTY-LAVEAUX (Charles), littérateur, né et mort à Paris (1823-1899). Il associa à son nom celui de son grand-père maternel, J.-C. Laveaux, auteur du *Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française*, dont il donna une nouvelle édition. Nommé en 1868 secrétaire-trésorier de l'Ecole des chartes, Marty-Laveaux a produit un grand nombre d'ouvrages, remarquables par la sûreté de l'érudition. Les principaux sont : *Essai sur la langue de La Fontaine* (1853) ; *Lexique de la langue et du style de Corneille* (1861), couronné par l'Académie française ; *Œuvres de La Fontaine*, à la Bibliothèque elzévirienne ; *Œuvres de Pierre Corneille* (1862-1868), de la Collection des grands écrivains de France. Ajoutons encore, dans la collection Lemerre, une édition de la *Pléiade française* et les *Œuvres complètes de Rabelais*, avec glossaire.

MARTYN (John), botaniste anglais, né à Londres en 1699, mort à Chelsea en 1768. Professeur à l'université de Cambridge, il fut directeur du jardin botanique de cette ville et membre de la Société royale de Londres. Il a publié de nombreux travaux de botanique systématique, en particulier une *Historia plantarum rariorum* (1728-1736), très estimée. — Son fils, THOMAS, né à Chelsea en 1735, mort à Patenball (Bedford) en 1825, a laissé quelques travaux estimés sur la botanique, les mollusques et l'entomologie. Citons, parmi eux : *Flora rustica* (1792-1794) ; *le Langage de la botanique* (1793) ; *le Conchyliologiste universel* (1782).

MARTYNIE (nî) n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées, rarement alternes, à fleurs groupées en épis axillaires ou terminaux.

— ENCYCL. Le fruit est une capsule presque ligneuse, terminée par une forte pointe en forme de corne. Quand les deux valves sont séparées, cette corne est double ; de là les noms vulgaires de *cornaret* ou *cornard*. La racine de la *martynie* annuelle est comestible.

Martynie : *a*, fruit ; *b*, graine.

MARTYR, E (mot lat., formé du gr. *martus, uros*, témoin) n. Hist. relig. Celui, celle qui a souffert la mort pour sa foi religieuse : *La pierre de touche d'une religion, après ses femmes, ce sont ses* MARTYRS. (Renan.) || *Martyr désigné*, Celui qui devait souffrir le martyre. || *Martyr consommé*, Celui qui était mort pour sa foi. || *Ere des martyrs*, Celle qui commence à l'avènement de Dioclétien.

— Par ext. Personne qui a souffert la mort ou des tourments pour la défense d'une opinion, d'une doctrine : *Tous les partis ont leurs* MARTYRS. (Prévost-Paradol.)

— Par exagér. Personne qui souffre beaucoup : *Les goutteux sont des* MARTYRS.

— *Martyr de*, Celui qui supporte de grands maux, par l'effet de : *Etre le* MARTYR DE *son ambition*.

— Hist. : *Le roi martyr*, Louis XVI.

— Liturg. *Commun des martyrs*, Office qu'on récite pour tous les martyrs qui n'ont pas un office propre. || Fig. et fam. *Etre du commun des martyrs*, Ne pas se distinguer du commun des hommes, n'avoir aucune qualité saillante.

— Adjectiv. : *Un peuple* MARTYR. *Des nations* MARTYRES.

— ENCYCL. Hist. relig. Le mot *martyr* désigne proprement les chrétiens qui ont souffert la mort plutôt que de renier leur foi. Il a été choisi, parce que les apôtres et ceux qui, les premiers, ont versé leur sang pour Jésus-Christ, étaient les *témoins* (du gr. μάρτυς) de ses miracles et de sa résurrection. A côté des *martyrs*, on plaçait les *confesseurs*, c'est-à-dire ceux qui avaient confessé leur foi au péril de leur vie, mais sans endurer la mort.

Le premier des martyrs fut le diacre saint Etienne, lapidé à Jérusalem par les Juifs. Après lui, vinrent les apôtres et une foule de chrétiens qui, pendant plus de trois siècles, versèrent leur sang, pendant les différentes persécutions. (V. PERSÉCUTION.) La mort, quand elle était prononcée par le magistrat romain contre un chrétien, était souvent précédée de supplices, dont les païens, comme Lucien, Celse et Libanius, aussi bien que les auteurs ecclésiastiques, nous attestent l'horreur. Les chrétiens qui avaient assisté au supplice des martyrs et souvent avaient soutenu leur courage par leurs exhortations recueillaient leurs restes, et les ensevelissaient avec respect. Un culte public leur fut rendu, dès les premiers siècles de l'Eglise. Dans les catacombes romaines, un grand nombre de tombeaux de martyrs ont été retrouvés : une fiole pleine de sang et une palme, gravée sur la pierre, les distinguent ordinairement des autres tombeaux.

Tous les écrivains contemporains des persécutions sont unanimes pour attester le nombre considérable des victimes frappées par Septime-Sévère, Caracalla, Héliogabale, Maximin, mais surtout par Dioclétien, par Dèce et Domitien. Ils ne s'accordent pas moins pour décrire leur inaltérable patience et leur courage. De nos jours encore, les missionnaires meurent pour la foi, qui continue ainsi de produire perpétuellement des martyrs.

— ICONOGR. Au XVIe siècle, le pape Grégoire XIII fit peindre par Pomarancia, dans l'église de Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, une série de fresques représentant les principaux supplices des *martyrs*. Schopin a exposé, en 1837, les *Martyrs de Cilicie*, auxquels les fauves du cirque viennent lécher les pieds. Dans son tableau *une Jeune Martyre au temps de Dioclétien*, P. Delaroche a représenté le corps d'une jeune martyre, livré au Tibre et flottant doucement, éclairé de son auréole. Un *Martyre chrétien*, par Cabanel, parut en 1855. « Les corps des martyrs, dit le livret, étaient jetés dans le Tibre ; les fidèles,

Les martyrs, ou la Dernière prière, d'après Gérome.

au péril de leur vie, passaient les nuits à recueillir les précieuses dépouilles. » L. Benouville exposa les *Martyrs dans le cirque* (1855). Les esclaves du cirque et les soldats poussent les martyrs dans l'arène. Les détails archéologiques sont étudiés avec soin. C'est également en 1855 que parurent les *Martyrs aux catacombes*, de J.-E. Lenepveu (Luxembourg). Un vieillard vient d'être apporté dans les catacombes ; un groupe de femmes pleurent à ses côtés, et des fidèles viennent processionnellement apporter au défunt la palme du martyre. Rappelons aussi les *Martyrs chrétiens* de Gustave Doré (1874). La nuit s'étend au-dessus du Colisée ; les martyrs et les bêtes féroces, sont restés dans l'arène. Un tigre arrache à un cadavre des lambeaux de vêtement et de chair ; un autre fouille avec sa gueule les entrailles d'une femme vêtue de bleu. — Dans un tableau intitulé *la Dernière prière*, Gérôme a représenté des martyrs agenouillés, et priant au moment où les fauves sont lâchés dans l'arène.

Une jeune martyre au temps de Dioclétien, d'après Delaroche.

Martyrs (LES) ou *le Triomphe de la religion chrétienne*, épopée en prose, par Chateaubriand (1809). — L'auteur venait d'accomplir un grand voyage en Orient. Il avait consulté tous les auteurs de l'antiquité grecque et romaine. L'œuvre était destinée, dans sa pensée, à illustrer la thèse déjà exposée dans le *Génie du christianisme*, à savoir que « la religion chrétienne est plus favorable que le paganisme au développement des caractères et au jeu des passions dans l'épopée ». L'action se passe à la fin du IIIe siècle, au temps des persécutions de Dioclétien. C'est la lutte suprême de l'esprit du Bien contre celui du Mal. Mais le Bien triomphera par le sacrifice de deux innocentes victimes, Eudore et Cymodocée. Cymodocée, fille de Démodocus, dernier prêtre d'Homère, aime le chrétien Eudore, fils de Lasthénès, et, pour l'épouser, se prépare à embrasser le christianisme. Mais elle est en butte aux poursuites d'Hiéroclès, proconsul d'Achaïe et favori de Galerius, qui tente de la faire enlever par ses soldats. Eudore repousse les agresseurs ; il est appelé à Rome pour rendre compte de sa conduite, tandis que Cymodocée s'embarque pour

Jérusalem. Dioclétien promulgue l'édit qui ordonne la dixième persécution, puis abdique entre les mains de Galerius. Eudore est jeté dans les fers. Cependant, Cymodocée, qui a reçu le baptême de Jérôme dans les eaux du Jourdain, veut revoir en Grèce ; une tempête la jette sur les côtes d'Italie. Elle est conduite à Rome et emprisonnée comme chrétienne. Enfin, les deux époux, condamnés à être dévorés par les bêtes, se retrouvent dans le cirque, et reçoivent ensemble la palme du martyre. Mais le miracle de la foi s'accomplit, et Constantin proclame la religion chrétienne religion officielle de l'empire.

Les plus belles pages de l'œuvre sont celles où Eudore raconte sa jeunesse orageuse passée dans les plaisirs en compagnie de Jérôme et d'Augustin, ses combats sur le Rhin, son expédition en Grande-Bretagne, et son tragique amour pour la prêtresse Velléda. Les *Martyrs* n'obtinrent pas tout le succès espéré par l'auteur. L'œuvre était trop artificielle, le merveilleux chrétien ne s'y présentant que sous les formes conventionnelles du merveilleux païen. Le style, aussi, malgré d'admirables beautés, est d'une boursouflure poétique un peu lassante. Mais, par la vérité des descriptions, par la saisissante évocation du monde antique, par la magnificence de l'imagination, les *Martyrs* demeurent un des chefs-d'œuvre de la littérature française. Ils annoncèrent la renaissance poétique et historique à laquelle les V. Hugo, les Aug. Thierry, et les Michelet devaient attacher leur nom.

Martyrs (LES), opéra en quatre actes, paroles de Scribe, musique de Donizetti (Opéra, 1840). — Cet ouvrage, inégal, mais qui renferme des pages d'une grandeur émouvante, avait été écrit sur un livret de Salvatore Cammarano, pour le théâtre San Carlo de Naples. Il avait pour titre *Poliuto* et était inspiré du *Polyeucte* de Corneille. Interdit quelque temps par la censure napolitaine, il fut représenté d'abord à Paris, sous le titre *les Martyrs*. Scribe avait adapté le livret italien.

Martyrs (ORDRE DES). V. SAINT-CÔME (ordre de).

MARTYR (Pierre VERMIGLI, dit **Pierre**), théologien protestant italien, né à Florence en 1500, mort à Zurich en 1562. Entré à seize ans dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Fiesole, il fut initié par Jean Valdes aux idées de la Réforme. Il était visiteur général de la congrégation, lorsqu'il fut dénoncé comme hérétique par ses confrères. Il s'enfuit en Suisse, puis à Strasbourg, enfin en Angleterre, où il devint professeur à l'université d'Oxford. L'avènement de Marie Tudor l'obligea à se réfugier à Strasbourg, puis à Zurich. Ses œuvres ont été, pour la plupart, réunies sous ce titre : *Locorum communium theologicorum tomi III* (1580-1583).

MARTYRAIRE (*rèr'*) n. m. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs, dans les églises.

MARTYRE (du lat. d'église *martyrium*, même sens) n. m. Torture, supplice, trépas endurés pour la défense de sa foi religieuse : *Souffrir le* MARTYRE.

— Par ext. Maux, tourments soufferts pour une croyance, une opinion, une cause quelconque : *Le* MARTYRE *est la victoire des vaincus*. (Lamart.)

— Par exagér. Peine physique ou morale : *Dent qui fait souffrir le* MARTYRE. *L'amour est souvent un* MARTYRE.

MARTYRE (LA), comm. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Brest ; 952 hab. Importante foire aux chevaux, en juillet. Eglise des XV^e et XVI^e siècles et châsse en argent du roi de Bretagne Salomon III, assassiné en 874 et vénéré comme martyr ; d'où le nom du pays.

MARTYRIEN (*ri-in*) n. m. Membre d'une secte de massaliens ou euchètes qui professait pour le martyr un culte superstitieux.

MARTYRISER (du lat. d'église *martyrisare*, même sens) v. a. Faire souffrir le martyre à : *Néron* MARTYRISA *de nombreux chrétiens*.

— Par ext. Faire endurer de cruels traitements à : MARTYRISER *un enfant, un animal*. ‖ Faire souffrir beaucoup : *Goutte qui* MARTYRISE *un vieillard*.

Se *martyriser*, v. pr. Se faire souffrir soi-même volontairement.

MARTYRIUM (*ri-om'* — mot lat. signif. *martyre*) n. m. Eglise placée sous l'invocation d'un ou plusieurs martyrs. ‖ Chapelle qui renferme le tombeau d'un martyr.

MARTYROLOGE (*loj'* — du lat. *martyrologium* ; de *martyr*, martyr, et du gr. *logos*, discours) n. m. Catalogue sur lequel on inscrivit d'abord les noms des martyrs, et, depuis, le nom des autres saints : *Le* MARTYROLOGE *romain*.

— Catalogue de victimes ; liste de souffrances : *L'histoire n'est guère autre chose que le* MARTYROLOGE *des nations*. (Noël.)

— ENCYCL. Dès le III^e siècle, chaque Eglise avait, au témoignage de saint Cyprien et d'Eusèbe, un catalogue officiel des martyrs qu'elle honorait. Ces *martyrologes* indiquaient, outre le nom des martyrs, la date et le lieu de leur mort ; souvent, même, ils contenaient un bref récit de leur martyre. Après la fin des persécutions, on ajouta, dans les martyrologes, aux noms des martyrs ceux des saints qui recevaient un culte public. La plupart des martyrologes des Eglises d'Occident ont été perdus, ou plutôt fondus dans celui de l'Eglise romaine. Le plus ancien martyrologe de cette Eglise qui ait été conservé fut rédigé, dit-on, par saint Jérôme : il est appelé ordinairement le *Petit martyrologe romain*. Celui qu'on désigne sous le nom de *Grand martyrologe romain* a été composé par Baronius, sur l'ordre de Grégoire XIII, et publié à Rome, sous Sixte-Quint, en 1586. Les autres martyrologes sont des œuvres particulières, de valeur variable. Il faut citer, parmi les plus importants : celui de Bède, amplifié par Florus, diacre de Lyon, et par Wandalbert, au IX^e siècle ; ceux de Raban Maur, abbé de Fulda, en 845, et d'Adon de Vienne, vers 860 ; celui d'Usuard ou Husward, moine de Saint-Germain-des-Prés, vers 875, et celui de Notker le Bègue, moine de Saint-Gall, vers 900.

Dans l'Eglise latine, les martyrologes étaient aussi appelés *passionnaires* et *calendriers* ; dans l'Eglise grecque, ils portent le nom de *Menées* ou *Ménologies* (c'est-à-dire listes par mois), parce qu'ils sont divisés en douze livres, dont chacun correspond à un des mois de l'année.

Sous le titre de *Martyrologes*, des auteurs protestants, notamment Bray, Foxe et Clarke, ont publié des notices sur ceux de leurs coreligionnaires mis à mort pour leur foi.

MARTYROLOGIE (*ji* — rad. *martyrologe*) n. f. Histoire des martyrs. ‖ Traité sur le martyre. (Rare.)

MARTYROLOGIQUE (*jik'* — rad. *martyrologe*) adj. Qui a rapport à l'histoire des martyrs : *La critique* MARTYROLOGIQUE.

MARTYROLOGISTE (*jisst'*) n. m. Auteur d'un martyrologe.

MARUCELLI ou **MARUSCELLI** (Jean-Etienne), peintre, ingénieur et architecte italien, né en Ombrie en 1586, mort à Paris en 1646. Il se fixa fort jeune dans cette ville, où il prit des leçons d'André Boscoli, et exécuta de nombreux tableaux, composés avec facilité et d'une couleur agréable. Citons de lui : *Abraham donnant l'hospitalité aux trois anges*, dans l'église du Dôme, à Pise ; *le Mystère du Saint-Rosaire*, à l'église Sainte-Catherine ; *la Vierge entourée d'anges et d'apôtres*, à l'église des Minimes ; *le Martyre de saint Barthélemy ; la Cène*. Le grand-duc de Toscane le nomma ingénieur des canaux, et il dirigea une école d'architecture et de mécanique.

MARULAZ (le baron Jacob-François MAROLA ou), général français, né à Leiskamm, près de Spire, en 1769, mort en 1842. Il fit les campagnes de la République, se distingua à la bataille de Zurich (1799), et fut nommé général de brigade après Austerlitz (1805). Il contribua à la victoire d'Eylau (1807), fit, près de Labiau, en Prusse, déposer les armes à un corps de 5.000 hommes, enleva onze bouches à feu et enfonça trois carrés à Wagram (1809), fut blessé à Eckmühl (1809), devint peu après général de division. Pendant l'invasion, le général Marulaz fortifia Besançon et sut, avec de faibles ressources, garder la place quatre mois. Il fut mis à la retraite en 1816.

MARULLE (Michel Tarchaniote), poète latin d'origine grecque, né à Constantinople vers 1440, mort vers 1500. Mené en Italie après la prise de sa ville natale (1453), il se fixa à Florence, où l'amitié de Laurent de Médicis le consola des épigrammes d'Ange Politien, dont il était, au moins pour la poésie légère, le plus digne rival. Il se noya par accident dans la Cecina, en revenant de Volterra. Ses deux recueils les plus estimés sont celui de ses *Epigrammata* (1493), et celui de ses *Hymni*, qui furent réunis aux *Epigrammata*, dans une belle édition publiée à Florence (1497). L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Brescia (1532), réimprimée à Paris (1561).

MARULLUS (Pompeius), grammairien romain. Il osa reprendre Tibère sur un terme impropre et déclarer tout haut que « l'empereur pouvait bien donner le droit de cité à des hommes, mais non à des mots ».

MARULLUS (Marius), très habile auteur de mimes, qui vivait à Rome au II^e siècle de notre ère. Saint Jérôme vante l'élégance de son style. Il osa railler Marc-Aurèle et Lucius Verus, qui supportèrent patiemment ses attaques. Il ne reste de lui qu'un court fragment cité par Servius.

MARUM (*rom'*) n. m. Bot. Nom donné à une espèce de germandrée, vulgairement appelée *herbe aux chats*.

— Chim. *Camphre de marum*. Nom d'une essence solide, qui existe dans les diverses parties du marum.

— ENCYCL. Bot. Le *marum*, appelé aussi *germandrée maritime*, est une plante vivace, ou mieux un sous-arbrisseau, à tige haute de 0m,50 au plus, à rameaux nombreux, opposés, grêles, blanchâtres, cotonneux ou pulvérulents, portant des feuilles très petites, vert foncé en dessus, blanches et tomenteuses en dessous : les fleurs, purpurines, sont réunies en grappes oblongues terminales. Originaire de la région méditerranéenne, cette plante est célèbre de toute antiquité dans la matière médicale. Elle possède des qualités réelles. C'est, d'après Matthiole, le *maron* de Dioscoride, l'*amaracus* de Galien et de Paul d'Egine, le *sampsuchus* de Théophraste. Le marum a été regardé surtout comme tonique et sternutatoire ; il agit sur le système nerveux et convient dans les cas de débilité.

Marum : *a*, coupe de la fleur.

MARUM, ville des Pays-Bas (prov. de Groningue), dans une région plate, coupée de chenaux ; 4.500 hab.

MARUMIE (*mî*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbrisseaux grimpants de l'Asie tropicale. (Les baies servent, à Java, à la préparation de boissons rafraîchissantes.)

MARUTE n. f. Bot. Syn. de ANTHÉMIS.

MARVAL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 28 kilom. de Rochechouart, au-dessus d'un affluent du Bandiat ; 1.780 hab.

MARVÃO, bourg du Portugal (Alemtejo [distr. de Portalegre]), près de l'Espagne, dans la serra de São Mamede ; 1.300 hab. Non loin, grande fontaine des *Olhos d'Agua*.

MARVÃO, ville du Brésil septentrional (prov. de Piauhy), sur le *Marvão*, sous-tributaire de la Parnahyba ; 4.000 hab.

MARVAR, Etat de l'Inde occidentale, protégé par l'empire anglais de l'Inde. Il est compris entre la province anglaise de Sind à l'O., les principautés de Djessalmir et de Bikanir au N., le Djeipour, la province anglaise d'Adjmir, le Mêvar à l'E., le Gaikovar au S. Superf. 95.826 kilom. carr., pop. 1.750.000 hab. Au Nord-Ouest, il est occupé par les dunes et les terres salines du désert de Tharr ; au Sud-Est, il est arrosé par la Louni, sortie du versant occidental des monts Aravalli, et qui se jette dans le Rann ; c'est dans cette dernière région, le Godvar, que s'élèvent les villes commerçantes de Marta, Sodjat, Palli, Djallor. Industrie de l'élevage : bétail renommé, chameaux. La capitale est *Djodpour*.

MARVAU (*vô*) n. m. Techn. Corbeille de forme conique, qui sert à égoutter le sel nouvellement fabriqué. ‖ On écrit plus souvent MARVAUX n. m. pl.

MARVEJOLS, ch.-l. d'arrond. de la Lozère, à 20 kilom. de Mende, sur la Colagne, affluent du Lot ; 4.159 hab. (*Marvejolais, aises*.) Ch. de f. Midi. Aux environs de Marvejols, on élève des vaches de la race d'Aubrac, dont le lait sert à fabriquer des fromages appelés « fourmes ». Mine d'antimoine au Grenier, non exploitée. Fabrique de serges, cadis et autres étoffes de laine, tanneries, chapelleries, taillanderies.

Une charte de 1060 fait mention du don de Marvejols à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. La ville passa de la suzeraineté des rois d'Aragon à celle de Louis IX. Louis XI la donna au mari de Jeanne de Bourbon. Devenue protestante, elle fut brûlée par l'amiral de Joyeuse en 1586 et reconstruite par Henri IV. Elle eut particulièrement à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes.

Armes de Marvejols.

— L'arrondissement a 5 cant., 79 comm. et 49.930 hab. Le canton a 11 comm. et 8.350 hab.

MARVELL (Andrew), écrivain anglais, né à Winestead (Yorkshire) en 1621, mort à Londres en 1678. Précepteur de Marie, fille de lord Fairfax, il fut lié avec Milton, qui lui passa une partie de son secrétariat latin dans la maison de Cromwell. Poète délicat, il a laissé d'exquises poésies amoureuses, mais il est surtout connu comme un pamphlétaire vigoureux et incisif. Elu membre de la Chambre des communes en 1660, il fut chargé de diverses missions en Hollande et en Russie. Milton lui dut de ne pas être inquiété par la Restauration. Il s'attaqua surtout à la tyrannie religieuse du gouvernement et, en littérature, à l'« Ecole du bon sens » dirigée par Dryden. Il finit par se créer une légion d'ennemis irréconciliables. A sa mort subite, le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Nous citerons de lui : *Poems on affairs of State* (1689) ; *Miscellaneous poems* (1681), et une collection de pamphlets curieux, réunis sous le titre de *the Works of A. Marwell* (1726).

MARVILLE (lat. *Martis villa*), comm. de la Meuse, arrond. et à 10 kilom. de Montmédy, sur l'Othain ; 957 hab. Usine à foulon, ganterie. Sur la colline Saint-Hilaire, il y aurait eu un temple de Mars. Vestiges romains et féodaux.

MARVOISIN n. m. Variété de raisin de table.

MARX (Adolphe-Bernard), compositeur et théoricien allemand, né à Halle en 1795, mort à Berlin en 1866. Il quitta la magistrature pour se livrer à son goût pour la musique. Devenu, en 1824, rédacteur de la « Gazette générale de musique » de Berlin, il fut nommé professeur à l'université, où il devint directeur de musique deux ans plus tard. En 1850, il fonda, avec Kullak et Stern, le conservatoire, qui porte encore aujourd'hui le nom de Conservatoire Stern, y enseigna la composition jusqu'en 1856. Comme compositeur, on connaît de Marx : un opéra, *Jery und Betely* (1827) ; un mélodrame, *La Vengeance attend* (1829) ; deux oratorios, etc. Il doit sa renommée à ses ouvrages théoriques et didactiques : *l'Art du chant théorique et pratique* (1826) ; *la Science de la composition musicale, théorique et pratique, pour s'instruire soi-même* (1837-1845) ; *la Musique du* XIX^e *siècle et sa direction* (1855) ; *Louis de Beethoven*, sa vie et ses travaux (1858) ; *Gluck et l'Opéra* (1863) ; *Souvenirs de ma vie* (1865) ; etc.

MARX (Karl), homme politique, philosophe et sociologue prussien, le véritable fondateur du socialisme moderne, né à Trèves en 1818, d'une famille israélite, mort à Londres en 1883. Après de fortes études de droit, d'histoire et d'économie politique, il entra dans l'enseignement, puis l'abandonna en 1840 pour prendre rang dans l'opposition radicale, parmi les collaborateurs et bientôt à la tête de la « Gazette rhénane ». Ce journal ayant été supprimé à cause de ses attaques contre l'ordre établi (1843), Marx se rendit à Paris, y publia, en collaboration avec Ruge, les *Annales franco-allemandes*, avec Heine le journal *Vorwærts*, avec Engels son pamphlet *la Sainte Famille contre Bruno Bauer et consorts*. Expulsé de France et réfugié à Bruxelles, il faisait paraître *la Misère de la philosophie, réponse à la* Philosophie de la misère *de M. Proudhon* (1847), et, l'année suivante, il lançait, avec Engels, le *Manifeste du parti communiste*, que venait d'adopter le congrès de Londres, et qui contenait les principes essentiels du socialisme moderne, du *marxisme*, qui, prétendant s'appuyer sur la science seule, donne à l'histoire une explication purement matérialiste et, avec la lutte des classes comme moyen, propose l'établissement du collectivisme comme terme fatal et légitime de l'évolution des sociétés.

Karl Marx.

Les événements de 1848 virent Marx à Bruxelles, à Paris et à Cologne, où il fonda la *Nouvelle Gazette rhénane*. Expulsé de Prusse en 1849, il se réfugia, après un court passage en France, à Londres, où il consacra le reste de sa vie au développement philosophique et politique du socialisme. Ses écrits principaux furent ses *Observations critiques sur l'économie politique* (1859), et surtout son célèbre ouvrage *le Capital*. (V. CAPITAL.) Par ailleurs, Marx joua un rôle actif dans la création de la fameuse « Association internationale des travailleurs », née en 1864, et dont il inspira les statuts adoptés au congrès de Genève de 1866. La rivalité de Bakounine, autour duquel se rangèrent les exaltés, amena une scission violente et affaiblit l'action personnelle de Marx, qui se retira de la politique militante. Son ami Engels, dépositaire de tous ses papiers, poursuivit après sa mort la publication du *Capital*.

— BIBLIOGR. : Liebknecht, *Karl Marx zum Gedächtniss. Ein Lebensabriss und Erinnerungen* (1896), et surtout Engels, notice *Marx*, dans le « Handwörterbuch der Staatswissenschaften », de Conrad et Lexis (1900).

MARX (Napoléon-Adrien), littérateur français, né à Nancy en 1837. Il laissa l'étude de la médecine pour collaborer à divers journaux, notamment au « Figaro » et à l'« Evénement », où ses *Indiscrétions parisiennes* attirèrent l'attention, entra au « Moniteur officiel », fut attaché

au cabinet de l'empereur, et fut, de 1868 à 1870, inspecteur des beaux-arts. Depuis, il a longtemps donné au « Figaro » des nouvelles à la main et des indiscrétions parisiennes. Outre de petites pièces en collaboration, il a publié : *Indiscrétions parisiennes* (1866); *Révélations sur la vie intime de Maximilien* (1867); *les Souverains à Paris* (1868); *Un peu de tout* (1868); *Profils intimes* (1879); *Un conseil par jour* (1879-1880); *En plein air* (1887); *les Petits Mémoires de Paris* (1888); *Silhouettes de mon temps* (1889); *Sub Jove* (1890); *Rives bénies* (1896); etc.

MARX (Roger), littérateur et critique d'art français, né à Nancy en 1859. Attaché à la direction des beaux-arts, il collabora à des journaux et revues, devint secrétaire du directeur des beaux-arts Castagnary, et, après la mort de ce dernier, fut nommé inspecteur des beaux-arts, puis inspecteur général adjoint des musées de province. Il s'est signalé, comme critique artistique, par son esprit novateur. Outre des préfaces, des études, il a publié, entre autres ouvrages : *Etudes d'art lorrain* (1882); *Henri Regnault* (1886); *la Décoration et l'art industriel à l'Exposition universelle de 1889* (1890); *Histoire de la médaille française depuis cent ans* (1890); *la Peinture et la Sculpture au Salon de 1895* (1895); *J.-K. Huysmans* (1894); *la Collection des Goncourt* (1897); *les Médailleurs français en 1789* (1898); *la Décoration et les Industries d'art à l'Exposition univerelle de 1900* (1902); etc.

MARXISME (*ksissm'*) n. m. Ensemble des doctrines socialistes de Karl Marx : *Le* MARXISME *a pour caractère essentiel d'opposer le socialisme scientifique au socialisme utopique.* (J. Bourdeau.)

MARXISTE (*ksist'* — de *Marx*, n. pr.) n. Partisan des doctrines de Karl Marx.
— adj. : *Conception* MARXISTE

MARXOUAGE (*ksou-aj'*) n. m. Dans certaines parties de l'Est de la France, Jardin maraîcher.

MARY (PUY), belle montagne du massif du Cantal, jadis probablement un des cratères de l'immense volcan que fut autrefois le Cantal. Il se lève au nœud d'arêtes montagneuses, qui s'écartent en rayons d'éventails, au-dessus d'affluents de la Rue et de la Cère; 1.787 mètres.

MARY (Louis-Charles), ingénieur français, né à Metz en 1791, mort à Paris en 1870. Elève de l'Ecole polytechnique en 1808, ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur divisionnaire (1848), inspecteur général de première classe (1855) et professeur de navigation à l'Ecole des ponts et chaussées, il a laissé, entre autres ouvrages : *Fondation de l'écluse de Froissy* (1831); *De l'emploi du béton dans la fondation des écluses* (1832); etc.

MARY (Jules), romancier et auteur dramatique français, né à Launois (Ardennes) en 1851. Il a publié avec succès, depuis 1880, un très grand nombre de romans populaires : *les Nuits rouges* ou *l'Irlande en feu* (1881); *un Coup de revolver* (1882); *le Roman d'une figurante* (1883); *les Damnées de Paris* (1884); *le Docteur rouge* (1885); *Roger-la-Honte* (1886); *la Belle Ténébreuse* (1888); *Amour défendu* (1890); *le Régiment* (1890); *la Fiancée de Jean-Claude* (1891); *Pantalon rouge* (1894); *Mademoiselle Guignon* (1896); *la Charmeuse d'enfants* (1900); *la Revanche de Rose* (1901); etc. Au théâtre, il a donné plusieurs drames très goûtés du public populaire : *Roger-la-Honte* (1888); *le Régiment* (1890); *le Maître d'armes* (1892); *la Fée Printemps* (1894); *Sabre au clair!* (1894); *la Pocharde* (1898); *la Mioche* (1899); *la Chanson du pays* (1901).

MARYAMPOL ou **MARIAMPOL**, ville de la Russie occidentale (Pologne), ch.-l. d'un district du gouvern. de Suwalki, sur la Szeszupa, affluent du Niémen; 6.500 hab. — Le district a 2.175 kilom. carr. et 100.000 hab.

MARYBOROUGH, paroisse d'Irlande, ch.-l. du comté de Queen, sur un affluent du Barrow; 2.809 hab. Toiles.

MARYBOROUGH, ville d'Australie (Queensland), ch.-l. de comté, sur l'estuaire du fleuve Mary; 9.700 hab. Centre d'un district d'élevage (bœufs et moutons) et d'agriculture (coton, canne à sucre), et d'une riche région aurifère (mines d'or de *Gympsie*). Chantiers de construction, fonderies, distilleries, raffineries. — Ville de la colonie de Victoria; 5.200 hab. Exploitation de quartz aurifères.

MARYHILL, bourg d'Ecosse (comté de Lanark); 12.885 hab. Industries diverses. Cette localité touche à Glasgow, dont elle n'est plus aujourd'hui qu'un faubourg.

MARY-LAFON (Jean-Bernard LAFON, dit), littérateur français, né à La Française (Tarn-et-Garonne) en 1812, mort au Ramier (Tarn-et-Garonne) en 1884. Il collabora à des journaux et revues de Paris, publia les ouvrages les plus divers, et devint conservateur de la bibliothèque de Montauban. Outre des poésies et des romans comme *la Jolie Royaliste* (1836), *Bertrand de Born* (1838), *Fier à bras* (1857), etc., on lui doit des drames et des comédies : *le Maréchal de Montluc* (1842); *le Chevalier de Pomponne* (1845); *la Course au mariage* (1856); *la Belle-Sœur* (1878); etc.; différents ouvrages historiques dont le plus important est une *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France* (1841-1844).

MARYLAND (*lan*) n. m. Comm. Tabac à fumer très estimé, et produit par l'Etat de Maryland (Etats-Unis).
— Joux. Jeu de cartes, assez voisin du boston.

MARYLAND, le plus oriental des quatre comtés de la république de Libéria. Ch.-l. *Harper*, près du cap des Palmes. Les Libériens n'y occupent que quelques points de la côte : Harper et Half-Cavalla, qui sont aussi les deux seuls ports ouverts au commerce européen.

MARYLAND, un des treize Etats originaires des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et la première en date des provinces anglaises sur le continent américain. De forme irrégulière, il est borné au N. par la Pensylvanie, à l'E. par le Delaware et par l'océan Atlantique, au S. par la baie de Chesapeake, qui le divise en deux parties appelées côtes de l'Est et côtes de l'Ouest. Superf. 31.620 kilom. carr.; pop. 1.042.390 hab. Capit. *Annapolis*, mais la cité métropole est *Baltimore*. Situé entre New-York et les Etats du Sud, sur la frontière débattue avec acharnement pendant la guerre de Sécession, le Maryland est un ancien Etat à esclaves, et le cinquième de sa population est encore formé de nègres. Le Maryland est traversé dans sa partie nord-ouest par la chaîne des Alleghanys; il présente un ensemble de vallées fertiles arrosées par la Susquehanna, le Potomac, le Litking et toutes les autres rivières tributaires de la baie de Chesapeake. La douceur du climat et l'abondance des eaux favorisent la fertilité du sol; ses cultures de tabac sont célèbres; on y exploite la houille dans la région occidentale, le fer à l'ouest de la baie, le cuivre, le chrome et le marbre. Le commerce d'exportation : farines, viandes salées, tabac, se fait par Baltimore; l'industrie comprend le travail du fer, du coton, de la laine, la fabrication des glaces et du papier, etc.

MARYLANDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à l'étage géologique établi par Heilprin pour désigner les formations des Etats-Unis correspondant à l'étage burdigalien français.
— n. m. : *Le* MARYLANDIEN.

MARYLEBONE, paroisse d'Angleterre (comté de Middlesex), comprise dans l'agglomération londonienne, entre Hampstead et Westminster; 154.000 hab.

MARYNA n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des trachélocérides, dont on connaît une seule espèce des mers d'Europe. (Le *maryna socialis* forme de petites colonies à rameaux dichotomiques aplatis.)

MARYPORT, ville maritime d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la mer d'Irlande; 8.000 hab. Manufacture de glaces. Fabrication de cotonnades. Exportation de houille. Station balnéaire fréquentée.

MARYSVILLE, ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Yuba, au confluent du Yuba et du Feather; 9.000 hab. — Ville de l'Etat de Kansas, ch.-l. du comté de Marshall, sur le Big-Blue, affl. du Kansas; 3.780 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté d'Union; 3.000 hab.

MARYVILLE, ville des Etats-Unis (Missouri), ch.-l. du comté de Nodaway, sur le Mile-River; 3.495 hab.

MARZABOTTO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), sur le Reno; 4.467 hab. Ruines d'une cité étrusque.

MARZACHE n. f. Diplom. Nom par lequel la fête de l'Annonciation se trouve désignée dans les dates de quelques chartres anciennes.

MARZAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 36 kilom. de Vannes; 1.868 hab. Eglise en partie du XIIe siècle. Château Renaissance. Ruines du château de l'Isle, où moururent les ducs de Bretagne Jean Ier (1286) et Arthur II (1312).

MARZANO Appio, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]); 4.490 hab.

MARZARI-PENCATI (Joseph, comte), minéralogiste italien, né et mort à Vicence (1779-1836). Il avait composé des sonnets et des tragédies, lorsqu'il se prit de passion pour les sciences naturelles et se rendit à Paris (1802), où il entra en relation avec les savants les plus distingués. De retour en Italie (1806), il reçut du prince Eugène la mission de faire une description minéralogique des monts Euganéens (1808) et du territoire de Bergame (1810). L'année suivante, il inventa un *tachygoniomètre*, pour la mesure des angles. Haüy le citait parmi ses meilleurs élèves.

MARZY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 6 kilom. de Nevers, près du confluent de la Loire et de l'Allier; 1.264 hab. Kaolin, vignobles. Eglise du XIIe siècle.

MAS (*mâ* ou *mass*, suivant les localités — du bas lat. *mansus*, maison) n. m. Dans le midi de la France, Ferme; petite maison de campagne : *Les* MAS *de la Crau.*
— En T. de féod., Tènement et héritage de personnes de condition servile et de mainmorte. (Usité surtout en Provence et en Languedoc. Dans ce sens, on disait aussi MEIX ou MEX.)

MAS (*mass*) n. m. Monnaie de compte du Siam, valant environ 0 fr. 75 c. ‖ Monnaie de compte chinoise, valant environ 0 fr. 82 c. ‖ Petit poids usité dans l'Inde pour les matières d'or et d'argent, valant un dixième de taël.

MASACCIO (Tomaso GUIDI, d'où MASO, puis), peintre italien, né à Castello-San-Giovanni-di-Val-d'Arno, près de Florence, en 1401, mort à Rome probablement en 1428. Il étudia la sculpture sous la direction de Ghiberti et de Donatello, et fut, pour la peinture, l'élève de Masalino da Panicale. Après avoir exécuté dans sa ville natale des tableaux et des fresques qui n'existent plus, il quitta Florence, où il s'était lié avec Côme de Médicis, et se rendit à Rome. On lui a longtemps attribué, à tort, les fresques de Saint-Clément. L'œuvre du grand artiste a d'ailleurs beaucoup souffert du temps. Nous ne pouvons guère le juger aujourd'hui que sur ses travaux au Carmine (église des Carmes de Florence), où l'on peut lui attribuer les six compositions suivantes : 1° *Adam et Eve chassés du Paradis*; 2° *Jésus ordonnant à saint Pierre de retirer la drachme de la gueule d'un poisson*; 3° *Saint Pierre et saint Jean guérissant les malades en les couvrant de leur ombre*; 4° *Saint Pierre distribuant des aumônes*; 5° *Saint Pierre baptisant*; 6° *la Résurrection du fils du roi* (seulement en partie). Ces morceaux montrent un novateur, dessinant le nu avec fermeté, épris de vie et de mouvement, savant dans les raccourcis, varié dans les poses. L'art florentin fit avec lui un pas décisif vers la grandeur.

Masaccio.

MASAGE (*zaj'*) n. m. Réunion de mas. (Vieux.)

MASANIELLO (Tomaso ANIELLO, par contraction), tribun populaire napolitain, né à Amalfi en 1623, mort à Naples en 1647. La dureté et la rapacité de la domination espagnole, à Naples, s'étaient aggravées, lorsqu'en 1644, d'Arcos remplaça Medina comme vice-roi. En 1647, un nouvel impôt sur les fruits, nourriture presque unique du peuple, amena une insurrection. Des jardiniers de Pouzzoles renversèrent leurs paniers, plutôt que de payer la taxe. Masaniello, devenu l'un des chefs de l'opposition populaire depuis que sa femme avait été condamnée pour avoir essayé de passer en fraude un bas rempli de farine, accourut avec une petite troupe, chassa les agents du fisc et brûla leurs registres. Le vice-roi, assiégé dans son palais, ne dut qu'à l'habileté du cardinal Filomarino de pouvoir se réfugier au Castel-Nuovo. Le lendemain, la révolte était maîtresse de Naples, aux cris de : « Vive le roi d'Espagne! A bas le vice-roi! » Masaniello eut bientôt autour de lui plus de 100.000 hommes, qui s'emparèrent des armes et des munitions enfermées au fort San-Lorenzo. On essaya de traiter avec lui, puis de le faire assassiner dans l'église du Carmel. L'attentat échoua, et Caraffa, qui l'avait dirigé, fut massacré. Masaniello refusa l'argent de l'Espagne, l'alliance de la France et la constitution d'une république, que préconisaient les peintres Falcone et Salvator Rosa. Il accepta une transaction sur ces bases : 1° droits égaux du peuple et de la noblesse; 2° rétablissement des privilèges dits « de Charles-Quint »; 3° abolition de tous les impôts établis postérieurement à ces privilèges. La proclamation de cette transaction eut lieu; mais, dès le lendemain, soit par suite de l'épuisement, soit qu'il eût été empoisonné par un breuvage au palais du duc d'Arcos, Masaniello parut en proie à la folie. On en profita pour le faire tuer à coups d'arquebuse dans le cloître du Carmel. Après sa mort, le peuple lui fit de magnifiques funérailles, et, depuis lors, son souvenir est resté populaire à Naples.

Masaniello, d'après une gravure napolitaine de 1647.

— Iconogr. Deux remarquables portraits de Masaniello sont restés, l'un par Micco Spaduro, l'autre par Salvator Rosa, qui l'un et l'autre combattirent à ses côtés. Deux statues de Masaniello, l'une de Dantan aîné, l'autre de Schey, ont pris place aux Salons de 1833 et de 1840.

Masaniello ou *le Pêcheur napolitain*, opéra en quatre actes, paroles de Moreau et Lafortelle, musique de Carafa (Opéra-Comique, 1827). — Le livret était intéressant et habilement construit. Quant à la musique, si elle n'était pas à la hauteur de celle de *la Muette de Portici*, opéra sur le même sujet, qui fut joué deux mois plus tard, elle était loin d'être sans valeur, et elle reste le meilleur ouvrage de Carafa et le plus complet. Le compositeur avait introduit dans sa partition quelques motifs napolitains, qui donnaient à sa musique une couleur particulière. On cite principalement avec éloges toute l'introduction du premier acte, l'air de Masaniello, les couplets de Notre-Dame du Mont-Carmel, un beau morceau d'ensemble au troisième, et un duo dramatique au quatrième.

MASARIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon (fausses guêpes), comprenant les genres *masaris*, *célonite* et *céramie*. — *Un* MASARIDÉ.

MASARIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *masaridés*, comprenant quelques espèces africaines. (Les masaris ont des antennes terminées en massue et très longues chez les mâles. L'espèce type, très rare, est le *masaris vespiformis*, noir, varié de jaune chez le mâle, de rouge chez la femelle.)

Masaris (gr. d'un tiers).

MASARIS (*riss* — de *Ma*, surnom de Rhéa, et de *Arès*, n. gr. de Mars). Mythol. gr. Surnom de Dionysos, que Rhéa fit passer pour le fils d'Arès.

MASATO n. m. Boisson fabriquée par les Péruviens avec la racine d'une espèce de yucca.

MASAYA, ville du Nicaragua (départ. de Granada); 15.000 hab. environ. Cité industrieuse, entourée de magnifiques jardins; excellents tabacs.

MASBATE, île de la Malaisie (archipel des Philippines); 3.452 kilom. carr.; 30.000 hab. Se compose d'un noyau montagneux vers le Nord, flanqué, au Sud, de basses plaines d'alluvion. Riches gisements de cuivre et fer non exploités, bois de construction, rizières.

MASBOTHÉEN (*sbo-té-in*) n. m. Membre de deux sectes, l'une juive et l'autre chrétienne. ‖ On dit aussi MASBUTHÉEN.
— ENCYCL. Les *masbothéens* juifs vivaient au temps de Jésus-Christ : ils appartenaient à la secte des pharisiens, dont ils exagéraient les pratiques, surtout l'observation minutieuse du sabbat; leur nom paraît venir de la racine syriaque *scabat*, repos. Les masbothéens chrétiens sont signalés par Hégésippe, au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne. Ils semblent avoir été une fraction du parti des chrétiens judaïsants.

MAS-CABARDÈS (*mass, dèss*) (LE), ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 18 kilom. de Carcassonne, sur l'Orbiel, dans une gorge de la Montagne-Noire; 611 hab. Scierie. — Le canton a 16 comm. et 5.158 hab.

MASCAGNI (Donato), peintre italien, né et mort à Florence (1579-1636). Elève de Jacopo Ligozzi, il entra, en 1606, sous le nom de **frère Arsène (fra Arsenio)**, dans l'ordre des frères servites. Les nombreux travaux qu'il exécuta dans sa ville natale le firent appeler, en 1622, à Rome, d'où il se rendit auprès de l'archevêque de Salzbourg. Il retourna dans son couvent à Florence et fit refaire, sur ses dessins, la porte d'entrée du monastère. Parmi ses œuvres, dont le faire est très soigné, le dessin correct et sévère, on cite principalement : *la Nativité de la Vierge*, *les Noces de Cana*, *Job sur son fumier*, à l'abbaye de Saint-Juste de Volterra; *la Chute de la manne*, fresque immense; *la Donation de la comtesse Mathilde*, son œuvre capitale, dans la bibliothèque du couvent de Vallombreuse.

MASCAGNI (Paul), anatomiste italien, né au Castellet (prov. de Sienne) en 1752, mort à Florence en 1815. Il était professeur à Sienne lorsqu'en 1787 parut sa magnifique iconographie des lymphatiques. En 1810, il passa à l'université de Pise, puis à Florence. Mascagni a laissé, entre autres ouvrages : *Prodrome d'un ouvrage sur le système des vaisseaux lymphatiques* (1784); *Vasorum lymphaticorum corporis humani historia et iconographia* (1787);

Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura, opera postuma (1816); *Pauli Mascagni anatomia universa* (1823).

Mascagni (Pietro), compositeur italien, né à Livourne en 1863. Elève, au conservatoire de Milan, de Ponchielli et de Saladino, il devint directeur de la musique municipale de Cerignola. Il envoya, à un concours ouvert à Milan pour la composition d'un opéra en un acte, la partition de *Cavalleria rusticana*, qui fut couronnée et représentée au théâtre Costanzi de Rome, en 1890. Ce petit ouvrage eut un succès considérable, dû en partie à un livret émouvant et habilement découpé dans un drame depuis longtemps populaire. Le compositeur écrivit coup sur coup une demi-douzaine d'ouvrages, dont aucun ne put retrouver le succès de son aîné : *l'Amico Fritz* (1891); *les Rantzau* (1892); *William Ratcliff* (1895); *Silvano* (1895); *Zanetto* (1896); *Iris* (1898); enfin, *le Maschere* (1901), qui n'eut pas de succès. Mascagni fut nommé directeur du Lycée musical de Pesaro.

Pietro Mascagni.

MASCAGNINE (*ska*, et *gn* mll.) n. f. Sulfate naturel d'ammoniaque, qui se trouve en efflorescence sur les laves récentes de l'Etna et du Vésuve, ainsi que sur les laves décomposées de la solfatare de Pouzzoles.

Mascali, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), entre l'Etna et la mer Ionienne; 5.004 hab. Vins rouges estimés.

Mascalucia, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au versant méridional de l'Etna; 3.230 hab. Presque entièrement détruite par une éruption en 1669, elle le fut de nouveau par un tremblement de terre, en 1818.

Mascara, ch.-l. d'arrond. d'Algérie, départ. et à 136 kilom. d'Oran, sur le versant sud du *Chareb-er-Riehh* (Lèvre du vent), sommet des monts des Beni-Chougran; 22.300. hab. (*Mascaréens, ennes.*) Mascara (de *maskar*, camp permanent) fut la résidence des beys de l'Ouest, pendant l'occupation d'Oran par les Espagnols. L'émir Abd-el-Kader était originaire de la plaine de Mascara ou d'Eghris. Bugeaud y entra en 1841. La région de Mascara fournit un vin blanc renommé. — La commune mixte de même nom a 44.868 hab.

MASCARADE (*ska* — de l'ital. *mascherata*, même sens) n. f. Réunion, défilé, divertissement de personnes déguisées et masquées : *Organiser une* MASCARADE.

— Fig. Troupe de gens faux, hypocrites; déguisement, hypocrisie : *Ce monde-ci est une pauvre* MASCARADE. (Volt.)

— Danse qu'exécutait une troupe de gens masqués. ‖ Chanson composée pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque.

Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des *mascarades*.
BOILEAU.

— ENCYCL. Art chorégr. La *mascarade*, très en vogue à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, fut comme l'embryon du ballet de cour. Ce n'était d'abord qu'un simple divertissement concerté entre quatre, huit, douze et même seize personnes, qui, ayant convenu de leurs déguisements, s'arrangeaient deux à deux, ou quatre à quatre, entraient ainsi dans le bal et faisaient jouer les airs qu'elles voulaient danser pour répondre au caractère de leurs costumes. Plus tard, on fit de la mascarade une composition régulière, sur un sujet choisi de la Fable ou de l'histoire. On joignait à cette danse quelques récits explicatifs. On eut ainsi la mascarade des Chevaliers fidèles, celles des Visions, des Faunes, des Chasseurs, des Chevaliers agités, etc. Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, prirent parfois eux-mêmes une part active à ces divertissements, où les poètes les plus réputés ne dédaignaient pas de collaborer : Jodelle, Passerat, Baïf, Ronsard, Daurat, Philippe Desportes, etc.

Mascareignes (îles), archipel de la mer des Indes, composé de l'île de la Réunion (Bourbon), de l'île Maurice (île de France), des îlots Rodrigues et Cargados. Son nom lui vient du navigateur portugais Mascarenhas, qui découvrit l'île de la Réunion, en 1505.

Mascarenhas (Garcia de). V. Garcia.

MASCARER (*ska*) v. a. Forme ancienne du mot MASQUER. ‖ En Provence, Barbouiller, mâchurer.

MASCARET (*ska-rè* — mot gascon) n. m. Barre de flot, phénomène produit à l'embouchure de certains fleuves par la résistance que ces fleuves présentent à l'arrivée du flot.

— Electr. *Mascaret électrique*, Expérience faite par Planté au moyen du courant fourni par sa machine rhéostatique. (Il obtient une sorte de vague, en appuyant l'électrode positive contre le bord d'un vase contenant de l'eau salée, tandis que le liquide communique avec le pôle négatif.)

— ENCYCL. Le *mascaret*, appelé aussi *barre de flot*, *pororoca* ou *pororoca* (Amazone) ou *raz de marée*, se manifeste dans un nombre considérable de fleuves. En France, le mascaret de la Seine est particulièrement remarquable. L'explication des mascarets est la suivante : dans les marées moyennes, le courant du fleuve, plus fort que le courant de marée, donne à ses eaux un mouvement régulier, qui ne manifeste sa lutte contre le flot que par un clapotis plus ou moins fort; mais, aux grandes marées, il n'en est plus ainsi : le courant du fleuve résiste victorieusement aux premiers effets du flot; toutefois, quand le mouvement de la marée est bien prononcé, elle refoule les eaux du fleuve dans l'estuaire large tout d'abord, puis en remonte le lit, en formant une volute d'autant plus haute que l'écartement des berges est moindre. Enfin, les ondulations s'éteignent peu à peu et le flot ascendant achève son évolution avec régularité. On va voir le mascaret de la Seine à Quillebœuf, et on est prévenu de son arrivée par un mugissement puissant. Les mascarets de l'Amazone, du Gange, ont une force extraordinaire, et ils ont englouti souvent les navires qui se sont laissé surprendre.

Mascaret.

MASCARILLE (*ska*, et *ll* mll.) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de champignon de la famille des agaricinées, assez commun et comestible.

Mascarille, type de valet, hardi compère, joyeux compagnon, qui nous est représenté le nez au vent, l'œil à demi clos, le jarret tendu, le corps ramassé dans une cape zébrée, le bonnet crânement enfoncé sur la nuque (*feurbum imperator*), et qui a été immortalisé par Molière. Dans l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, les *Précieuses ridicules*, il a un rôle où il marque son esprit d'intrigue, son habileté triomphante et sa facilité à jouer tous les rôles, même celui de marquis du bel air.

Molière, dans le rôle de Mascarille.

MASCARIN (*ska*) n. m. Espèce de perroquet, aujourd'hui disparue, et qui vivait, il y a encore un siècle, à l'île de la Réunion.

— ENCYCL. Le *mascarin* était un perroquet de taille moyenne, d'un brun gris rosé, plus foncé sur le dos, avec la queue largement tachée de blanc à sa base. Sa tête bleue était masquée de noir, et son bec était rouge. Le Muséum de Paris en possède un des rares exemplaires.

Mascarin.

MASCARON (*ska* — de l'ital. *mascarone* ou *mascherone*, grand masque) n. m. Archit. Tête engagée ou masque de fantaisie, qu'on place comme ornement aux portes, aux arcades, aux fontaines, corniches, entablements, etc.

— Bot. *Mascaron des prés*, Espèce d'agaric.

Mascarons.

Mascaron (Jules de), prédicateur français, né à Marseille en 1634, mort à Agen en 1703. Il entra à l'Oratoire, et, après avoir enseigné les belles-lettres, débuta dans la prédication à Saumur, où il obtint de grands succès; il prêcha ensuite à Marseille et à Nantes. Appelé à Paris, il prononça l'oraison funèbre de la reine mère Anne d'Autriche et prêcha l'Avent et le Carême à la cour. Il eut l'habileté de prêcher sur la morale devant le roi, qui donnait alors de fort mauvais exemples, sans irriter le monarque. Evêque de Tulle (1671), puis d'Agen (1679), il ne reparut que trois fois à Versailles pour y prêcher des stations d'Avent et de Carême (1683, 1684 et 1694). Lors de cette dernière prédication, Louis XIV lui dit aimablement : « Tout vieillit ici, mon Père, il n'y a que votre éloquence qui ne vieillisse pas. »

Mascaron ne fut pas moins connu par ses oraisons funèbres que par ses sermons. Outre celle d'Anne d'Autriche, il donna celles du duc de Beaufort, de Henriette d'Angleterre, du chancelier Séguier et celle de Turenne, où il lutte sans désavantage contre Fléchier. Le style de Mascaron accuse parfois du mauvais goût, de l'emphase, mais il a de la force, de la noblesse et une certaine magnificence.

Mascaron.

Mascart (Eleuthère-Elie-Nicolas), physicien français, né à Quarouble (Nord) en 1837. Entré à l'Ecole normale en 1858, il y resta attaché en qualité de conservateur des collections scientifiques en 1861, après avoir été reçu agrégé. Docteur ès sciences en 1864, il fut, après un stage en province, nommé professeur au collège Chaptal (Paris), et suppléant de Regnault au Collège de France. En 1872, il devint titulaire de cette chaire. Depuis 1871, il était chargé de la direction du Bureau central météorologique. L'Académie des sciences l'a élu, en 1884, en remplacement de Jamin, puis nommé secrétaire perpétuel. Il s'est fait connaître surtout par ses travaux sur l'électricité, a créé un électromètre qui porte son nom, et a entrepris, à l'observatoire météorologique du parc Saint-Maur et à Val-Joyeux, avec la collaboration de Moureaux, d'importantes expériences sur l'électricité atmosphérique et sur le magnétisme terrestre. Ses principaux ouvrages, en dehors des nombreux mémoires insérés dans divers recueils, sont les suivants : *Traité d'électricité statique* (1876); *la Météorologie appliquée à la prévision du temps* (1881); *Leçons sur l'électricité et le magnétisme*, avec Joubert (1882-1886); *Traité d'optique* (1893); *Traité du magnétisme terrestre* (1900).

Mascart.

Mascate ou **Maskât**, ville maritime d'Arabie, capitale du sultanat d'Oman, jadis *imanat de Mascate*, sur la mer d'Oman, à l'entrée du golfe Persique; 60.000 hab. Port assez sûr, bien abrité et très commerçant. Importation de cotonnades, de soieries, de broderies d'or et d'argent; exportation de confitures, d'ivoire, d'écaille, de cuirs ou de peaux brutes, d'huile de coco, dattes, raisins secs, etc., et surtout de perles, dont l'important commerce est exclusivement entre les mains de la corporation des marchands hindous ou banians. Mascate, dont les géographes arabes relatent déjà l'existence, fut prise en 1507 par les Portugais, sous la conduite d'Albuquerque, qui fortifia la ville. Les Portugais en restèrent les maîtres jusqu'en 1658, date à laquelle l'iman arabe Seif en reprit possession et en fit la capitale d'un Etat qui se rendit indépendant en 1739.

Mascate (imanat de). L'imanat de Mascate comprit dans sa plus grande extension, en outre de la côte sud-ouest du golfe Persique, une longue et étroite zone de côtes des provinces persanes de Laristan et de Moghistan, les côtes d'Ormuz et Kischim à l'entrée du golfe Persique, et, en Afrique, toute la contrée qui s'étend sur la côte orientale depuis l'équateur jusqu'au cap Delgado, avec les îles de Zanzibar, Juba, Melinde, Sofala, Magadoxo, Pemba, etc. Affranchi des Portugais en 1658, il ne fut constitué d'une manière complètement indépendante qu'en 1739. Au cours du XIXe siècle, il eut à lutter contre la secte des wahabites, dont il réussit à triompher (1803), grâce à l'aide des Anglais; et ceux-ci ont exercé, depuis cette date, une véritable suzeraineté de fait sur l'ensemble des possessions asiatiques de l'iman, tandis que la portion africaine, au N. du cap Delgado, passait sous la domination des sultans de Zanzibar (1856), puis sous l'influence allemande. L'imanat actuel de Mascate, ou *sultanat d'Oman*, sur la côte sud-est. d'Arabie, comprend une superficie de 418.000 kilom. carr. environ, peuplée de 2.500.000 hab. Capit. *Mascate*. Villes principales : Sohar, Matrah, etc. Au seul voisinage de la côte, le pays produit des dattes, des citrons, des fruits divers. Le climat est très égal et très chaud.

MASCHAÉLI (*ska*) n. m. Nom donné, en Egypte et dans une partie de la Syrie, aux individus de basse classe qui, moyennant salaire, se chargeaient des besognes répugnantes, comme de curer les puits, les latrines, etc. Ils avaient le monopole des exécutions capitales et servaient d'agents de police.)

MASCHALANTHUS n. m. Bot. Syn. de ANDRACHNÉ.

Mascherini (Octavien), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1530, mort à Rome vers 1606. Il se rendit à Rome en 1572, peignit avec talent plusieurs traits de l'Ecriture sainte; entre autres, le *Miracle des noces de Cana*, dans la loge que Grégoire XIII venait de faire construire, puis s'adonna à l'architecture. Mascherini reçut le titre d'architecte du pape, donna les dessins du palais de la commanderie de l'ordre et de la façade de l'église du Saint-Esprit, termina le palais de Monte-Cavallo, construisit l'église de Saint-Sauveur-del Lauro, etc. Il fut à plusieurs reprises président de l'Académie de Saint-Luc.

Mascheroni (Lorenzo), mathématicien italien, né à Castagneta, près de Bergame, en 1750, mort à Paris en 1801. Il s'occupa d'abord de belles-lettres et de poésie, puis professa la géométrie à Pavie (1786). Bien qu'entré dans les ordres, il applaudit aux transformations que subit l'Italie pendant la période révolutionnaire. Lors de la création de la république Cisalpine, il fut élu député, puis se rendit à Paris (1798), où il fit partie de la commission internationale instituée pour élaborer le nouveau système métrique. Parmi ses œuvres littéraires, nous citerons : *l'Invito; versi sciolti di Daphni orobiano a Lesbia cidonia* (1793); *Versi sciolti indiritti alla contessa Paolina Secco-Suardi Grismondi, etc.* (1808); etc. Comme mathématicien, son ouvrage le plus important est sa *Geometria del compasso* (1795), ouvrage ingénieux, dont Bonaparte entretint l'Institut en 1797. Un officier du génie, Carette, en donna une traduction l'année suivante.

Maschito, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 3.602 hab. Sources sulfureuses.

Masclef (François), hébraïsant français, directeur du séminaire d'Amiens, né et mort dans cette ville (1662-1728). Il a donné des *Grammaires chaldaïque* et *hébraïque*, et soutenu contre le P. Guarin une vive polémique, où il s'opposait au système d'accentuation introduit dans ces langues pour en marquer les voyelles.

MASCOTTE (*skot'* — du provenç. *masco*, sorcière) n. f. Fam. Fétiche, porte-chance : *La* MASCOTTE, *dans le Midi, est le fétiche des joueurs : son* [illegible], *branche de corail*, etc. ‖ Jeune fille, vierge. V. l'art. suiv.

Mascotte (la), opérette en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran (Bouffes-Parisiens, 1880). — Le livret en est d'une piquante fantaisie. La « mascotte » Bettina est une jeune gardeuse de dindons qui a le don singulier de porter chance et fortune à la maison qui la possède, sous cette réserve essentielle que sa « vertu » sera respectée. Aussi se dispute-t-on le précieux porte-bonheur. Le fermier Rocco doit céder Bettina au grotesque souverain de Piombino, Laurent XVII, dont il devient le chambellan. Laurent XVII voudrait bien, par mesure de précaution, épouser, pour la forme, la gracieuse mascotte. Mais Bettina aime mieux s'enfuir avec son amoureux d'autrefois, le berger Pippo : et les calamités pleuvent sur le malheureux souverain, vaincu et chassé de Piombino par le prince de Pise, Fritellini. Tout s'arrange, cependant. Fritellini, vainqueur généreux, épousera la fille de Laurent XVII, qu'il rétablit sur son trône; et Bettina renoncera à son rôle de porte-veine pour épouser Pippo. — La partition d'Audran, avenante et aimable, contient de jolis morceaux, bien rythmés et très mélodiques, et qui lui ont assuré un vif succès. La valse du premier acte : *Ces envoyés du paradis*, le duo de

Bettina et de Pippo : *Je sens lorsque je t'aperçois*, les couplets du *Secret de Polichinelle* au deuxième acte, etc., sont restés populaires.

MASCOUADE n. f. Techn. Syn. de MOSCOUADE.

MASCOV (Jean-Jacques), historien et jurisconsulte allemand, né à Dantzig en 1689, mort en 1761. Il fut nommé, en 1717, professeur extraordinaire du droit à Leipzig. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Principia juris publici romano-germanici* (1729), qui fut longtemps classique dans les universités allemandes ; *Esquisse d'une histoire complète de l'empire allemand* (1722-1730) ; *Histoire des Allemands jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne* (1726-1737) ; *Commentarii de rebus imperii romano-germanici* (1751-1753) ; *Introduction à l'histoire de l'empire allemand* (1752).

MASCULIFLORE (*sku* — du lat. *masculus*, mâle, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Se dit de la calathide et du disque, quand ils sont composés de fleurs mâles.

MASCULIN, INE (*sku* — du lat. *masculinus*; de *masculus*, mâle) adj. Qui appartient, qui a rapport au mâle : *Le sexe* MASCULIN. *Voix* MASCULINE.

— Astrol. *Signes masculins, Planètes masculines*, Signes, Planètes dont les présages concernent plus particulièrement les hommes, tandis que les autres signes, dits « féminins », s'appliquent surtout aux femmes. (Les signes *masculins* sont le Bélier, les Gémeaux, le Lion, la Balance, le Sagittaire et le Verseau. Les planètes *masculines* sont Saturne, Jupiter, Mars et le Soleil ; Mercure est, selon ses aspects, masculin ou féminin.)

— Bot. *Corolle masculine*, Corolle de synanthérée, contenant des organes mâles parfaits.

— Féod. *Fief masculin*, Celui que les mâles seuls étaient capables de posséder : *La Lorraine était un* FIEF MASCULIN.

— Gramm. Se dit des noms et des pronoms qui désignent les êtres mâles et ceux qu'on leur assimile, quant au genre, ainsi que des mots qui se rapportent à ces noms : *Substantif, Pronom, Article, Adjectif, Participe* MASCULIN. ‖ Qui convient, qui est propre aux mots masculins : *Genre* MASCULIN. *Terminaison* MASCULINE.

— Prosod. *Rimes masculines*, Rimes qui ne se terminent pas par un e muet dans la prononciation. ‖ *Vers masculins*, Ceux dont les rimes sont masculines.

— n. m. Gramm. Genre masculin : *Le* MASCULIN *l'emporte sur le* FÉMININ.

— ENCYCL. Gramm. V. GENRE.

MASCULINEMENT (*sku*) adv. Par les mâles : *Branche* MASCULINEMENT *issue de...*

MASCULINISER (*sku*) v. a. Donner des manières mâles, masculines à : *Les mœurs d'aujourd'hui tendent à* MASCULINISER *la femme*.

— Gramm. Faire du genre masculin : MASCULINISER *un mot*.

Se masculiniser, v. pr. Etre, devenir masculin.

MASCULINITÉ (*sku*) n. f. Caractère, qualité de masculin : *La* MASCULINITÉ *était nécessaire pour avoir droit à la couronne de France*.

— Dr. anc. Privilège en vertu duquel, dans les successions, les mâles étaient préférés aux filles.

— Gramm. Genre masculin.

— ENCYCL. Dr. anc. L'exclusion des femmes se retrouve dans toutes les lois barbares, sauf dans celle des Wisigoths. La loi salique admettait les filles à succéder aux meubles, mais les écartait de la terre salique. L'Eglise se montra opposée à toute exclusion des filles, mais l'hostilité du droit successoral primitif à l'égard des femmes persista longtemps et fut surtout accentuée dans le droit féodal, en raison de l'incapacité, pour l'héritière du vassal, d'accomplir le service militaire. Le privilège de masculinité fut aboli en 1790, en même temps que le droit d'aînesse.

MASCULISME (*sku-lissm'*) n. m. Ensemble du sexe masculin, de ses conditions d'être, naturelles et sociales, par opposition à « féminisme ». (Rare.)

MASCULIT (*sku-li*) ou **MASULIT** (*li*) n. m. Chaloupe indienne, calfatée avec de la mousse.

MAS-D'AGENAIS [*mass*] (LE), ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 14 kilom. de Marmande, sur la Garonne et le canal latéral : 1.862 hab. Commerce de grains et de chanvre. Faïencerie. Eglise du XIIe siècle. Fontaine sacrée. On pense que c'est dans le voisinage que se trouvait le temple gallo-romain de Vernemet, mentionné par Fortunat. — Le canton a 9 comm. et 7.704 hab.

MAS-D'AZIL [*mass*] (LE), ch.-l. de cant. de l'Ariège arrond. et à 25 kilom. de Pamiers, sur l'Arize, affluent de la Garonne ; 2.141 hab. Filatures de laine. Gisements de lignite. Grottes creusées dans les calcaires jurassiques et formant un tunnel que traverse l'Arize, et que suit la route de Saint-Girons à Pamiers. Nombreux restes préhistoriques. Le Mas-d'Azil (ainsi nommé parce que la communauté bénédictine autour de laquelle se fonda la ville, vers 1286, jouissait d'un droit d'asile étendu) fut pendant les guerres de religion un des plus solides abris des protestants. — Le canton a 14 comm. et 8.452 hab.

MASDEU (Juan Francisco), jésuite et historien espagnol, né à Barcelone en 1740, mort à Valence en 1817. Il consacra toute sa vie à son *Historia critica de España y de la cultura española* (1783-1800) ; quoique l'auteur n'ait pu remplir son plan tout entier, ayant été obligé de s'arrêter à l'Espagne arabe, c'est un de ceux qui suffisent à établir et à justifier une renommée. L'*Historia critica de España* est l'histoire plutôt critique que narrative, ainsi que l'indique le titre. Masdeu y combat, sans pitié, les légendes du moyen âge, y compris celle du Cid Campéador.

Masdévallie.

MASDÉVALLIE (*sdé-val'-lî*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes épiphytes, dont les fleurs ont des formes bizarres et sont particulièrement recherchées. (On les cultive dans les serres tempérées. On en connaît quatre-vingts espèces américaines.)

MASEMENT (*man* — rad. *mas*) n. m. Dr. anc. Territoire, ressort d'une juridiction.

MASEN, en latin **Masenius** (Jacques), littérateur jésuite, né à Daelhem (prov. de Liège) en 1606, mort à Cologne en 1681. Professeur de belles-lettres à Cologne pendant quatorze ans, il publia de nombreux ouvrages latins, dont les principaux sont : *Nouveau traité de badinage honnête* (1649) ; *Guide des exercices spirituels* (1649) ; *Palestre oratoire*, traité de rhétorique (1659) ; *Palestre de l'éloquence mesurée*, et *Histoire de la poésie latine* (1661) ; *Sarcotis*, poème latin (1771). Milton, dans son *Paradis perdu*, a peut-être imité quelques passages de la *Sarcotis*, qui décrit, en effet, entre autres choses, la chute d'Adam.

MASER, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]) ; 3.199 hab.

MASERES ou **MAZÈRES** (François), mathématicien anglais, né et mort à Londres (1731-1824). Avocat, puis juge, il se rendit à Québec, en qualité d'attorney général (1766-1769). Pendant la guerre de l'indépendance américaine, il contribua à empêcher l'insurrection de s'étendre au Canada. De retour en Angleterre en 1773, il fut nommé clerc-baron de l'Echiquier, archiviste de Londres et premier juge à la cour du shérif (1780). Ce fut lui qui, le premier en Angleterre, proposa de créer, sous le nom de *life's annuities*, une caisse de retraite pour des ouvriers. Nous citerons de lui : *Dissertation sur le signe négatif en algèbre* (1759) ; *Éléments de trigonométrie plane* (1759) ; *Principes de la doctrine des annuités viagères* (1783) ; *Traités sur la résolution des équations cubiques biquadratiques* (1800) ; etc.

MASEROU, capitale du Basoutoland britannique, sur la rivière Caledon, qui la sépare de l'Etat libre d'Orange, à 72 milles de Bloemfontein et à 49 milles du port d'East-London. C'est le séjour du résident britannique.

MAS-GRENIER, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Castelsarrasin, au-dessus de la Garonne ; 1.288 hab. Ateliers de construction de machines de sciage. Eglise ogivale moderne. Oppidum gaulois aux *Pourroutous*.

MASH (*mach'*) n. m. Provende faite d'un mélange de grains et de son.

— ENCYCL. En principe, le *mash* se compose (mesurés en volume) d'un tiers de son de froment et deux tiers d'avoine auxquels on ajoute 6 à 8 centilitres de graine de lin. L'avoine et la graine de lin étant disposées dans un vase de bois, on verse de l'eau bouillante, puis on met du son, et on laisse reposer environ cinq heures. La quantité d'eau versée doit être telle qu'à l'état tiède elle soit absorbée complètement. Le mash s'administre par rations journalières aux poulinières pendant les derniers mois de la gestation et pendant l'allaitement ; aux étalons, à l'époque de la monte ; aux poulains, durant la période de croissance la plus active. On le prépare quelquefois avec des féverolles ou du seigle, du froment, de l'orge, etc.

Mas'haf (EL-), nom donné par les musulmans à un exemplaire du Coran, qui avait été tout entier écrit par le calife Osman. Celui-ci le portait sur sa poitrine, quand il fut assassiné. Le précieux livre tomba au pouvoir des Ommiades de Damas ; puis, après beaucoup de vicissitudes, il passa entre les mains des califes de Cordoue, et fut donné par son dernier possesseur à la mosquée de cette ville. Abd-el-Moumen s'en empara, quand il conquit l'Espagne, et il l'emporta au Maroc. En 1248, il tomba aux mains d'un soldat, qui garda la couverture ornée de pierreries et jeta le livre ; l'émir Yaghmoracin le retrouva et le fit déposer à Tlemcen, mais il disparut sous les Mérinides.

MASHAM (Damaris CUDWORTH). V. CUDWORTH.

MASHAM (Abigaïl HILL, lady), favorite de la reine Anne, morte à Londres en 1734. Fille de Francis Hill, commerçant anglais que ruinèrent des spéculations dans le Levant, elle fut recueillie par sa cousine la duchesse de Marlborough, qui la fit nommer femme de chambre de la reine Anne. Douce et intelligente, Abigaïl supplanta bientôt sa protectrice dans la faveur de la reine, qui la maria en 1707 à Samuel Masham, gentilhomme de la chambre du prince George de Danemark. La jalousie de la duchesse de Marlborough, violemment manifestée, ne servit qu'à consolider le pouvoir de sa rivale. Abigaïl fit élever son mari à la pairie, eut part aux négociations du traité d'Utrecht, amena la chute du comte d'Oxford, son ancien allié, et s'attacha Swift, qui était une puissance. Elle soigna la reine pendant sa dernière maladie et, après la mort de celle-ci, elle vécut dans une profonde retraite.

MASHAOUASHA, nom d'une tribu libyenne, établie sur la côte de la Méditerranée, à l'E. de l'Egypte. Les Mashaouasha apparaissent sous la XIXe dynastie, au temps de Séti Ier et de Ramsès II. Vers le XIIIe siècle av. J.-C., ils firent partie de la grande armée libyenne qui envahit l'Egypte sous Minephtah. Ils furent battus un demi-siècle plus tard, par Ramsès III, et ce prince installa les prisonniers qu'il fit sur eux dans les principales cités de l'Egypte. Recrutées sans cesse chez leurs camarades demeurés au désert, ces bandes finirent par former, dans la moyenne Egypte et dans le Delta, une véritable caste militaire. Vers 1050 av. J.-C., ils portèrent au trône un de leurs chefs, Sheshonk Ier. Le fondateur de la XXIVe dynastie saïte, Tafnakhti, sortait de leur sang et leur dut son élévation. Les invasions éthiopiennes et assyriennes diminuèrent leur influence, et, vers le milieu du VIIe siècle, Psammétique Ier les dépouilla d'une partie de leurs privilèges. Ils émigrèrent alors entre le Nil Blanc et le Nil Bleu, et ils y devinrent un peuple nombreux, celui des Asmakh, que les Grecs appelèrent les Automoles. Les Mashaouasha demeurés en Libye habitaient, au Ve siècle av. notre ère, la partie orientale de la Tripolitaine actuelle. Ce sont les Maxyes des géographes classiques.

MASI, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur l'Adige ; 2.350 hab.

MASICÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une vingtaine d'espèces d'Europe. (Ce sont de grosses mouches, parasites des chenilles.)

MASIDE, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), dans une région montagneuse ; 6.230 hab.

MASINGAL, ch.-l. de *pueblo* (district) de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. d'Ilocos-Sur]), sur les côtes de la mer de Chine ; 8.300 hab.

MASINISSA ou **MASSINISSA**, roi des Numides, né en 238 av. J.-C., mort vers 148. Il reçut à Carthage une forte instruction, et, en 213, pendant la seconde guerre punique, seconda son père Gala dans la guerre que les Carthaginois l'obligèrent à faire contre Syphax, allié des Romains. Mais, après 206, Masinissa conclut une alliance avec Rome pour se venger d'Asdrubal, lequel avait donné à Syphax la main de sa fille Sophonisbe, qu'il lui avait promise à lui-même. A la mort de Gala, un usurpateur profita de l'absence de Masinissa pour s'emparer du trône. Masinissa mena quelque temps une vie errante, mais finit par se faire reconnaître de ses peuples. Il se fit battre par Syphax, mais s'assura l'appui des Romains. Syphax fut fait prisonnier, sa capitale fut prise et Sophonisbe tomba au pouvoir de Masinissa, qui l'épousa. Mais Scipion, craignant qu'elle ne poussât son mari dans le parti carthaginois, exigea qu'elle lui fût livrée, et la fit périr. Masinissa vit les Etats de Syphax ajoutés aux siens. Après Zama, les Carthaginois durent le reconnaître comme roi de Numidie. En diverses incursions sur le territoire de Carthage, il fut soutenu par les Romains ; mais, quand la troisième guerre punique éclata, il montra peu d'empressement à se joindre à eux. Il mourut sur ces entrefaites, priant Scipion Émilien de régler les affaires de son royaume. Ses Etats furent partagés entre ses trois fils. Il avait, le premier, ouvert les voies, en Afrique, à la civilisation romaine.

MASINLOC, bourg maritime des Philippines (île de Luçon), sur le littoral ouest du grand tronc septentrional ; 5.420 hab. Port d'accès dangereux à cause des brisants.

MASIO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), près du Tanaro ; 3.312 hab.

MASK (LOUGH), lac d'Irlande, dans les comtés de Mayo et de Galway, au N. du lac Corrib, dans lequel il s'écoule, par un conduit souterrain ; 92 kilom. carr. de superficie avec de nombreuses îles.

MASKÉGON, ONNE (*ské*) peuplade indienne du Dominion canadien, (Manitoba et Territoire du Nord-Ouest). — *Les* MASKÉGONS.

— Adjectiv. : *Population* MASKÉGONNE.

— ENCYCL. Les *Maskégons*, dont le nom signifie « hommes des marais », forment une des trois grandes subdivisions de la race algonquine. Ils habitent, au S.-S.-O. de la baie d'Hudson, une région basse, marécageuse, médiocrement fertile ; de caractère doux, pacifiques, fortement mélangés déjà de sang européen, ils ont en général embrassé le méthodisme anglais. *Saint-Peters* et *Rossville* sont les deux agglomérations principales.

MASKELYNE n. f. Minér. Syn. de LANGITE.

MASKELYNE (Nevil), astronome anglais, né à Londres en 1732, mort à Greenwich en 1811. Il fut envoyé à Sainte-Hélène en 1761 pour y observer le passage de Vénus sur le soleil ; fonda, en 1766, le *Nautical Almanach*, et devint, en 1765, directeur de l'observatoire de Greenwich. C'est de lui qu'on a appris à disposer cinq fils parallèles dans la lunette méridienne et à observer successivement, à l'aide d'un oculaire mobile, les cinq passages, pour prendre la moyenne des temps. Il effectua en Écosse de nombreuses expériences sur les déviations du fil à plomb. Nous citerons de lui : *British mariner's Guide* (1763) ; *Astronomical Observations* (1765 et ann. suiv.) ; *Tables for computing the apparent places of the fixed stars* (1774).

MASKELYNITE (*ske*) n. f. Silicate naturel d'alumine et chaux.

MASLAC (*slak'*) n. m. Espèce d'opium que fument les Turcs de Constantinople. ‖ On dit aussi MASTLAC et MATSLAC.

MASLAND, nom d'un département du royaume de Hollande, de 1805 à 1809, sous le premier Empire français. Ch.-l. *La Haye*. A l'annexion de la Hollande à la France (1809), il fut réparti entre les départements des Deux-Nèthes, des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-la-Meuse.

MAS-LATRIE (Jacques-Marie Joseph-Louis DE), historien français, né à Castelnaudary en 1815, mort à Paris en 1897. Sorti de l'Ecole des chartes (1838), il reçut, en 1841, du ministre de la guerre, la mission d'aller recueillir des documents concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge. Il en consigna les résultats dans le *Tableau de la situation de l'Algérie* (1854). En 1843, il remporta un prix de l'Académie des inscriptions avec son *Histoire de l'île de Chypre*, puis visita successivement Rome, Naples, Malte, Barcelone, Londres, l'île de Chypre, Rhodes, Constantinople, l'Egypte et la Syrie. En 1847, il devint secrétaire trésorier de l'Ecole des chartes ; en 1849, répétiteur général et, quelque temps après, sous-directeur des études. Citons de lui : *Dictionnaire de statistique religieuse* (1851) ; *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan* (1861) ; *Traités de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge* (1865) ; *Traités de paix et de commerce entre les princes chrétiens et les Etats barbaresques* (1872) ; *l'Ile de Chypre* (1879) ; *Relations de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au moyen âge* (1887) ; *Trésor de chronologies d'histoire et de géographie* (1889) ; etc.

MASLÉNIZA (*slé* — mot russe, signif. *semaine de beurre*) n. f. Nom, en Russie, de la semaine qui précède le carême.

MASNAGE (*snaj'* — du lat. *manere*, demeurer) n. m. Dr. anc. Cens ou loyer qu'on payait pour habiter une maison. ‖ On disait aussi MASONAGE.

MASNAU (LE), comm. du Tarn, arrond. et à 42 kilom. de Castres, sur les hauteurs entre le Dadon et le Gijou ; 1.258 hab. Commerce de laines. A Massuguiès, beau château de la Renaissance.

MASNIÈRES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut ; 2.615 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries. Fabrique de tissus de laine. Verrerie à bouteilles. Produits chimiques. Port, sur le canal de Saint-Quentin.

MASNOU, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur la Méditerranée ; 4.260 hab. Pêche, cabotage, tissage de coton.

MASNY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Douai, près de la Scarpe canalisée ; 1.150 hab. Houille. Ferme-école ; fabrique de sucre.

MASO n. m. Genre d'araignées, du groupe des érigones, comprenant trois ou quatre espèces de l'Europe et de l'Amérique du Nord. (Les *maso* sont de petite taille, noirâtres avec les pattes jaunes, vivant en société sur les buissons et hivernant sous les mousses. Les *maso Sundevalli* et *Gallica* habitent la France.)

MASOCHISME (*chissm'* — de *Sacher-Masoch*, qui a représenté dans ses romans des individus atteints de cette

manie) n. m. Perversion du sens génital, dans laquelle l'acte sexuel nécessite, pour se produire, des sévices quelconques et des violences, tels que la flagellation, les coups, les injures, etc. (Cette perversion s'observe plus souvent chez l'homme que chez la femme, et elle est constante chez beaucoup d'*uranistes* [v. ce mot].)

Ma sœur n'y est pas, tableau de Louis Hamon. V. IDYLLE.

MASOLE n. m. Soldat d'une milice croate, qui était toujours prête à marcher contre les Turcs.

MASOLINO da Panicale (de son vrai nom *Tommaso* FINI), peintre florentin, né à Panicale di Valdesa en 1383, mort probablement en 1440. Il entra au service de Pippo Spanno, gouverneur de Temesvar, qu'il accompagna en Hongrie. A sa mort, il retourna chez lui et peignit, de 1428 à 1435, des fresques dans l'église de Castiglione d'Olona (*Scènes de la vie de la Vierge* et *de la vie des saints Laurent et Etienne*). On a retrouvé ces peintures remarquables, jusqu'ici recouvertes de badigeon. On connaît encore de Masolino ses fresques dans la chapelle des Carmes, et certaines parties des fresques de la chapelle des Brancacci, à Florence.

MASON, comté des Etats-Unis (Kentucky), sur l'Ohio; 20.400 hab. Ch.-l. *Maysville.* — Comté de l'Etat d'Illinois; 19.000 hab. Ch.-l. *Havana.* — Comté de l'Etat de Michigan; 10.600 hab. Ch.-l. *Ludington.* — Comté de l'Etat du Texas; Ch.-l. *Mason.* — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest; 25.000 hab. Ch.-l. *Point Pleasant.* — Comté du territoire de Washington, peu peuplé. Ch.-l. *Oakland.*

MASON (William), poète anglais, né à Saint-Trinity-Hall (Yorkshire) en 1725, mort à Londres en 1797. Ami et exécuteur testamentaire de Gray, il écrivit sa biographie et fut enterré à côté de lui à Westminster. Entré dans les ordres, il fut chapelain du roi jusqu'à ce que ses poésies politiques l'eussent mis en disgrâce, et chanoine chantre de la cathédrale d'York. On a de lui : *Isis,* poème; *Elfrida* et *Caractacus,* tragédies classiques assez froides; des élégies et des odes, dont une adressée aux officiers de la marine britannique en faveur des colonies américaines, une traduction de *l'Art de la peinture* de Dufresnoy, et surtout un bon poème du genre descriptif : *le Jardin anglais.*

MASON (James Murray [et non Nathaniel]), homme politique américain, né dans l'île d'Analostan, près Washington, en 1798, mort près d'Alexandrie en 1871. Homme de loi à Winchester (1820), il fut élu membre de l'Assemblée législative de Virginie (1826), puis du Congrès (1837), devint sénateur des Etats-Unis en 1847, et, réélu successivement en 1849 et en 1855, exerça une influence politique considérable. Pendant de longues années, il fut président du comité des affaires étrangères. Auteur de la loi sur les esclaves fugitifs (1850), Mason fut un des promoteurs du mouvement sécessionniste. Aussi fut-il expulsé du Sénat en 1861. Délégué des confédérés près les gouvernements de France et d'Angleterre, il se fit prendre par les fédéraux à bord d'un navire anglais et fut emprisonné quelques mois (1861-1862). Rendu à la liberté grâce aux revendications énergiques de l'Angleterre, il ne retourna en Virginie que longtemps après la pacification générale.

MASONE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le versant septentrional de l'Apennin; 3.049 hab.

MASONITE n. f. Silicate hydraté naturel, appartenant au genre *clintonite.*

MASOPINE n. f. Substance résinoïde, extraite d'une résine fournie par un arbre du Mexique appelé *dschilte.*

MASORE n. f. Philol. V. MASSORE.

MASORÉE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des carabidés, comprenant une dizaine d'espèces, d'Europe et d'Asie.

Masorée (gr. 3 f.).

— ENCYCL. Les *masorées* (masoreus) appartiennent à la tribu des sphodrinés; ils forment le passage entre ceux-ci et les lébiinés; le *masoreus Wetterhali,* long de 6 millimètres, se trouve en France.

MASORÈTE n. m. Philol. V. MASSORÈTE.

MASOUD Ier (Shihab ed-Daulah Djélal el-Moulouk Abou-Saïd), souverain ghaznévide de l'Inde et de l'Iran, mort en 1042. Son père, Mahmoud, avait désigné pour lui succéder son second fils Mohammed. Masoud Ier attaqua son frère, qu'il fit aveugler (1030) et dépouilla à son profit de la couronne. Il soumit le Mekran (1031), rétablit la dynastie bouiide dans l'Irak-Adjémi et, en 1033, entreprit une expédition dans l'Inde, puis contre les Turcs Seldjoukides ; mais il fut complètement battu entre Sarakhs et Merv et perdit le Khorassan (1040). Il venait d'entreprendre une nouvelle campagne dans l'Inde, quand ses troupes se révoltèrent et mirent sur le trône son frère Mohammed, qui le fit étrangler.

MASOUD Ier, sultan seldjoukide du pays de Roum, né vers la fin du IXe siècle, mort en 1156. Il succéda en 1117 à son père Rokn ed-Din Kilidj-Arslan, au détriment de son frère aîné, qu'il fit mettre à mort; une grande partie de son règne fut prise par une guerre de vingt-six ans avec l'empire grec. En 1142, Masoud Ier chassa les fils du sultan de Cappadoce, Mohammed Ibn-Danishmend, des Etats de leur père et, quand les chrétiens arrivèrent à Constantinople sous le commandement de Conrad III et du roi de France, Louis le Jeune, il conclut avec Manuel Comnène une alliance étroite contre eux; en 1148, il écrasa près de Laodicée un corps de troupes françaises; l'année suivante, il attaqua les chrétiens de Syrie, et imposa un traité désastreux au comte Joscelin III d'Edesse.

MASOUDI (Aboul-Hasan-Ali el-), polygraphe musulman, mort au Caire en 956. Il passa presque toute sa vie en voyages; il paraît même avoir navigué dans la Malaisie et sur les côtes de Chine. Il lut, d'une façon quelquefois superficielle, une quantité considérable d'ouvrages historiques aujourd'hui perdus et en tira un grand nombre de compilations historiques, qui nous ont conservé une foule de traditions, et de renseignements importants. Ses deux principaux ouvrages, les deux seuls qui soient parvenus en Europe, sont : les *Prairies d'or* et le *Livre de l'avertissement,* résumés de traités plus considérables et perdus. Les *Prairies d'or* ont été traduites par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille (1861-1877), et le *Livre de l'avertissement* par de Goeje (1894) et la Société asiatique (1897).

MASOVIE. Géogr. V. MAZOVIE.

MASPERO (*Gaston*-Camille-Charles), égyptologue français, né à Paris en 1846. Il entra, en 1865, à l'Ecole normale supérieure, et, après avoir passé une année dans l'Amérique du Sud (1867-1868), il débuta à Paris comme répétiteur d'archéologie égyptienne à l'Ecole des hautes études. Chargé, en 1873, de la chaire d'archéologie et de philologie égyptiennes au Collège de France, il fut nommé professeur titulaire de ladite chaire en 1874. L'année suivante, il publia une *Histoire ancienne des peuples de l'Orient.* A la fin de 1880, il fut envoyé en Egypte pour organiser au Caire une Ecole d'égyptologie. En 1881, il fut nommé directeur du musée de Boulaq et des fouilles archéologiques de l'Egypte. Il découvrit à Deir-el-Bahari 36 sarcophages de rois et reines de la XVIIe dynastie. A Saqqarah, à Dahshour, à Moidoum, il fit ouvrir plus de vingt pyramides, dont cinq donnèrent un nombre considérable de textes. En 1884, il découvrit à Akhmîm une intéressante nécropole encore intacte. De 1884 à 1886, il entreprit le déblaiement du temple de Louqsor, puis le désensablement du grand Sphinx. Dans l'intervalle, il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1883). Il reprit ses fonctions de professeur au Collège de France et à l'Ecole des hautes études jusqu'en 1899. A cette date, il retourna à son ancien poste en Egypte. Il a recommencé l'exploration méthodique des pyramides de Memphis, et il s'est attaqué au déblaiement intégral de Karnak. Docteur ès lettres en 1873, il a publié, entre autres ouvrages : *Essai sur l'inscription dédicatoire du temple d'Abydos et de la jeunesse de Sésostris* (1869); *Hymne au Nil* (1869); *une Enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie* (1874); une traduction de *l'Egypte,* d'Ebers (1880-1881); *Guide du visiteur au musée de Boulaq* (1883); *l'Archéologie égyptienne* (1887); *les Contes populaires de l'Egypte ancienne* (1889); *les Lectures historiques sur l'Egypte et sur l'Assyrie* (1889); *les Pyramides écrites de Sakkarah* (1883-1890); *Mélanges de mythologie et d'archéologie égyptiennes* (1892-1900); enfin, *l'Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* de 1894 à 1900, ouvrage d'un style clair, alerte, vivant et d'une érudition consommée. En 1877, il devint directeur du *Recueil de travaux,* qu'il avait fondé en 1870 et, en 1900, des « Annales du service des antiquités de l'Egypte ». Il a mis au jour les *Notices manuscrites* de Champollion (1868-1876), les *Mémoires* inachevés de Mariette (1883), les œuvres de l'égyptologue anglais Lepage-Renouf (1900), et entrepris de réunir les œuvres éparses des égyptologues français dans une *Bibliotheque égyptologique* (1892 et suiv.). Il a collaboré au « Nouveau Larousse illustré » pour les questions relatives à l'histoire et à l'archéologie de l'Orient ancien.

G. Maspero.

MASPHAT (*Lieu élevé*), ville de Palestine (tribu de Juda), entre Hébron et Jérusalem, où Saül fut élu roi.

MASPIEN, ENNE (*spi-in, èn'*), nom d'une des trois principales tribus perses à l'époque des Achéménides; les deux autres étaient les *Pasargades* et les *Maraphiens.* — *Les* MASPIENS.

— Adjectiv. : *Tradition* MASPIENNE.

MASQUE (*massk'* — peut-être du provenç. *masco,* sorcière) n. f. Pop. Femme laide ou malicieuse. ‖ Femme, fille rusée : *Ah ! petite* MASQUE ! (Mol.)

MASQUE (*massk'* — de l'ital. *maschera* ou *mascara,* même sens) n. m. Faux visage, qu'on met pour se déguiser : *Un* MASQUE *de carton peint, de satin.* ‖ Par ext. Personne qui porte un masque : *Une troupe de* MASQUES. — Au fig. :

Les grands pour la plupart sont *masques* de théâtre.
LA FONTAINE.

— Dans l'antiquité, Faux visage en bois, en cuir, quelquefois doublé d'un métal destiné à donner de la sonorité à la voix, dont les acteurs se couvraient la figure et une partie de la tête : MASQUE *comique, tragique.* ‖ Au moyen âge et plus tard, Morceau de velours, de satin, etc., correspondant au *loup* actuel, dont les dames se couvraient le visage, pour protéger leur teint.

— Physionomie, figure, air, expression : *Artiste qui a le* MASQUE *noble.*

— Fig. Fausse apparence; dehors sous lesquels on dissimule ses sentiments, son but : *Il faut ôter le* MASQUE *des choses aussi bien que des personnes.* (Montaigne.)

— Loc. div. *Masque à domino,* Masque coupé à la hauteur de la lèvre supérieure. ‖ *Faire de quelque chose un masque à quelqu'un,* Lui en couvrir le visage : *Faire à quelqu'un un* MASQUE *de boue.* ‖ Fig. *Lever le masque,* Cesser de dissimuler, agir ouvertement. ‖ *Arracher, Oter le masque à quelqu'un,* Le confondre, faire connaître sa fausseté, sa perfidie. ‖ *Je vous connais, beau masque.* Se dit d'une personne dont on pénètre les intentions.

— Archit. Visage sculpté d'homme ou de femme, employé comme ornement. ‖ On dit plus souvent MASCARON.

— Bot. *Fleurs en masque,* Fleurs personnées.

— Chir. Bandage dont on se sert pour panser certaines plaies du visage. ‖ *Masque anesthésique,* Treillis de fil de fer, recouvert de flanelle, en forme d'entonnoir, que l'on place sur le visage du patient après y avoir versé quelques gouttes de chloroforme ou d'éther, pour l'anesthésie chirurgicale. V. INHALATION.

— Escr. Sorte de casque de fil de fer, à mailles très serrées, et garni de bourrelets dont on se couvre le visage pour faire de l'escrime, de la canne, de la boxe, etc.

— Fortif. Elément de la fortification, constitué par une masse de terre disposée simplement de manière à protéger contre les coups des hommes ou des ouvrages en arrière, mais qui n'est pas organisée défensivement. Abri qu'on établit en avant des têtes de sape pour couvrir les travailleurs et remplacer le gabion farci d'autrefois. ‖ Dispositif en planches, employé pour éviter les éboulements ou renforcer un bourrage. V. MINE.

— Mar. Voile ou prélart qui protège une partie d'un navire contre la fumée, la poussière de charbon, etc. ‖ Abri en tôle d'acier, fixé aux pièces de petit et de moyen calibre pour protéger les servants. ‖ Abri en toile ou en tôle d'acier, installé sur l'avant des canots à vapeur porte-torpilles. ‖ Sorte de radeau vertical, fixé contre l'étambot arrière d'un navire prêt à lancer et servant à modérer sa vitesse. ‖ Grande construction en planches légères, faite à l'arrière des cales pour préserver les navires en construction du vent et de la pluie.

A, masque abritant un navire contre le vent, le terre ou l'arrière contre la fumée de la cuisine, B, masque en tôle d'acier abritant un canon.

— Pathol. Aspect particulier du visage, dans certaines maladies : *Un* MASQUE *livide.* ‖ Ensemble des taches brunes qui couvrent une partie du visage de certaines femmes pendant la grossesse.

— Peint. Figures dont on ne voit que les têtes et dont les corps sont cachés par les personnages du premier plan.

— Sculpt. Terre préparée, que l'on applique sur le visage de quelqu'un pour prendre l'empreinte de ses traits.

— Techn. Outil gravé en creux ou en relief, avec lequel les ciseleurs forment des figures sur les métaux. ‖ Appareil en toile métallique, à l'usage du fabricant d'eaux gazeuses, et destiné à mettre le visage à l'abri d'explosions probables. ‖ Appareil de même sorte, dont se servent les ouvriers de différents corps de métiers, pour abriter le visage ou toute la tête, en cas de besoin. ‖ Casque en fil de fer ou en gaze, dont les apiculteurs se couvrent le visage lorsqu'ils recueillent le miel. ‖ *Masque frontal* ou *d'abatage.* V. ABATAGE.

Masques : 1 et 2. D'apiculteur; 3. De forgeron; 4. Pour la préparation de l'eau de Seltz; 5. Pour l'abatage des bœufs.

— Théâtr. Divertissement dramatique et musical, à sujet allégorique ou mythologique.

— Zool. Lèvre inférieure modifiée des larves de libellules. ‖ Coquille univalve, dite aussi *grimace.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Le *masque* tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. . .

Vers de J.-B. Rousseau (II, 6) dans son *Ode à la Fortune.* Dans l'application, ces vers caractérisent l'homme dont une circonstance subite met à nu les sentiments secrets.

— ENCYCL. Antiq. gr. et rom. Le *masque* était, dans l'antiquité, la partie essentielle du costume des acteurs. Il servait à figurer, aux yeux des spectateurs, les types traditionnels de la tragédie et de la comédie, à agrandir la taille et à renforcer la voix. Il avait pour origine les travestissements en usage dans les fêtes dionysiaques. On confectionna d'abord les masques avec des feuilles ou de l'écorce, plus tard avec des toiles peintes et du bois. Depuis Eschyle, les masques, bien modelés et couverts de couleurs, furent munis d'une perruque et d'un toupet; ils enveloppèrent toute la tête de l'acteur, ne laissant d'ouvertures que pour les yeux et la bouche. Les Grecs avaient une très grande variété de masques, qui correspondaient à toutes les différences d'âge, de sexe, de rang, de condition sociale, de race, de pays. On distinguait environ vingt-cinq espèces de masques tragiques (dieux et déesses, héros, rois et reines, devins, prêtres, esclaves, etc.) et plus de quarante espèces de masques comiques (vieillards, jeunes gens, courtisanes, esclaves, parasites, etc.). A Rome, les masques comiques et tragiques furent aussi d'un usage constant, depuis le IIe siècle avant notre ère. La plupart reproduisaient les types grecs. Cependant, quelques-uns avaient un aspect original, notamment ceux des Atellanes, avec les types de Maccus, Pappus, Bucco ou Dossennus. Beaucoup de masques antiques nous sont connus, par des terres cuites, des peintures de vases ou des bas-reliefs, ou par des fresques de Pompéi. Le masque était aussi, en architecture, un motif de décoration d'un emploi fréquent pour l'ornement des antéfixes, des gargouilles, des bouches de fontaine.

— Archéol. Le port du *masque,* qui semble être venu d'Italie, fut surtout en honneur pendant la seconde moitié du XVIe siècle, mais il durait déjà depuis le XIVe. On s'en servait alors comme pièce de déguisement et aussi pour se préserver le teint; mais il ne faisait pas partie intégrante du costume, tandis qu'au XVIe siècle les femmes de qualité ne sortaient guère sans être masquées. Aux anciens masques dits *faux visages,* souvent peints et agrémentés de faux cheveux, succédèrent alors les *tourets de nez,* demi-masques plus voisins de celui que porte encore l'arlequin que du *loup* moderne. Ces masques, que l'on porta fort dans le XVIIe siècle, cachaient plus ou

moins le visage, et on les tenait fixés au moyen d'un bouton de verre que l'on serrait entre les dents.

— En langage d'armurerie, on entend par « masque » une visière indépendante du casque et qu'on y rattachait par des courroies ou des boutons tournants. C'était surtout aux bourguignotes que l'on ajoutait ces défenses volantes.

— Théâtr. et musiq. angl. Le *masque* (mask) fut, en Angleterre, comme le ballet de cour en France, le précurseur de l'opéra. Tous deux commencèrent à fleurir au XVIIe s. Le masque était un divertissement dramatique mis en musique, accompagné de danses, généralement construit sur un sujet allégorique ou mythologique, avec un grand luxe de décors et de mise en scène. On en vit fréquemment aux cours de Jacques Ier et de Charles Ier. Le principal auteur de ces masques était le poète Ben Jonson. Deux de ses plus fameux masques furent *le Masque des reines* (1610) et *la Fête de la douzième nuit* (1606). A côté de lui brillaient Beaumont, Chapman, Samuel Daniel, Campion, Shirley, Heywood, Carew et Milton en personne, dont le *Comus* fut représenté au château de Ludlow, en 1634. Inigo Jones inventait la machinerie et dessinait les costumes des masques de la cour. On représenta encore, après la Restauration, ce qu'on appelait des masques; mais il semble qu'il s'agissait plutôt, généralement, de simples bals masqués et travestis. Au XVIIIe siècle, des masques se donnèrent assez fréquemment dans les théâtres. Les pantomimes que Rich faisait représenter, et dont la musique était généralement écrite par un artiste d'origine française, J.-E. Galliard, étaient en réalité des masques mêlés de scènes burlesques. En 1832, peu après la mort de Walter Scott, on représenta au théâtre de Covent Garden un masque de James Sheridan Knowles, *la Vision du Barde*. En 1863, pour le mariage du prince de Galles, on représenta, au théâtre de Covent Garden, *le Don de Freya*, masque de John Oxenford, dont la musique était écrite par George-Alexandre Macfarren. En 1887, pour des fêtes en l'honneur de la reine Victoria, on fit revivre un vieux masque de Ben Jonson, *le Masque des fleurs*, qui avait été composé en 1613, pour le mariage du comte de Somerset avec lady Frances Howard; le compositeur Prendergast écrivit une musique nouvelle.

Masques : 1. Mortuaire (romain); 2. Tragique; 3. Comique; 4. D'acteur hindou; 5. De la comédie italienne (XVIe s.); 6. De femme (XVIe s.); 7. De carnaval; 8. D'armure japonaise; 9. De bourguignote (1535); 10. D'escrime (épée et fleuret); 11. D'escrime (sabre, canne et bâton).

— Zool. Le *masque* est la lèvre inférieure qui, articulée sur une tige coudée, peut se projeter assez loin pour saisir les proies avec ses lobes externes, disposés en tenailles. Au repos, cette pièce large, en façon de pelle, recouvre toute la face de la larve comme un masque.

Masque de libellule (larve) : *a*, au repos; *b*, déployé.

Masque de fer (le). — Les seuls documents authentiques relatifs au célèbre prisonnier de la Bastille connu sous le nom de *Masque de fer* sont conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal (manuscrits 5133 et 5134). Ce sont les registres tenus par le lieutenant du roi à la Bastille, Du Junca, où sont notés les entrées et les sorties des prisonniers de la Bastille et quelques détails relatifs à leur détention. On y voit que l'homme au masque de velours noir — il n'y eut jamais de prisonnier masqué de fer — entra à la Bastille le 18 septembre 1698 avec le nouveau gouverneur, de Saint-Mars, et qu'il y mourut le 19 novembre 1703. Il fut enterré dans le cimetière Saint-Paul, le 20 novembre 1703, sous le nom de Marchioli. Et ce nom, Marchioli, était le nom véritable, à peine déformé par une distraction de copiste. Aussi les légendes multiples qui se sont formées autour du prisonnier masqué auraient-elles lieu d'étonner, si l'on n'y trouvait à l'origine l'habile publiciste qu'était Voltaire : c'est lui qui, dans son *Siècle de Louis XIV* et dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, « lança » la première légende pour favoriser le succès et le débit de ces ouvrages. On a fait tour à tour de « l'Homme au masque de fer » le surintendant Fouquet et un frère de Louis XIV, ressemblant à ce dernier d'une façon frappante. En réalité, l'homme au masque était le comte Antoine-Hercule Mattioli, appelé dans les textes français *Martioli*, secrétaire d'Etat de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue. Mattioli avait trahi à la fois Louis XIV et son maître, en vendant à différentes cours étrangères le secret relatif à l'acquisition, par le roi de France, de la place forte de Mantoue. Il fut arrêté en pleine paix, sur territoire vénitien, dans un guet-apens dressé par les soins de l'abbé d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV auprès de la république vénitienne. Le 2 mai 1679, Mattioli fut écroué à Pignerol, d'où il fut transféré à l'île Sainte-Marguerite, au commencement de 1694. De Sainte-Marguerite, il fut envoyé à la Bastille. C'est le baron d'Heiss qui, le premier, dans une lettre datée de Phalsbourg, du 28 juin 1770, a identifié le prisonnier masqué avec Mattioli. Funck-Brentano, dans ses *Légendes et archives de la Bastille*, a montré, d'après des textes nouveaux, qu'à la Bastille, le prisonnier masqué fut enfermé en commun avec d'autres prisonniers. Ainsi, le mystère même dont il aurait été entouré et qui s'expliquerait par le désir qu'avait Louis XIV de dissimuler la scandaleuse violation du droit des gens qui lui avait livré Mattioli, a été exagéré par la légende.

Masques (LES DEUX), par Paul de Saint-Victor (1880-1883). — Le critique n'a pas eu le temps d'achever ce grand ouvrage, dans lequel il se proposait d'étudier la tragédie, le drame et la comédie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le premier volume, qui ne traite que d'Eschyle, est le seul qu'il ait publié; le second était tout préparé pour l'impression, au moment de sa mort. Quant au troisième, il a été découpé dans ses feuilletons de la « Presse » et du « Moniteur universel » par Paul Lacroix et A. Delzant. Les parties de l'ouvrage sont de valeur très inégale; chaque page est merveilleusement ciselée, mais l'ensemble est défectueux et incomplet. L'étude sur Eschyle est ce qu'il a écrit de plus achevé. Son style coloré et retentissant rend plus saisissante encore l'horreur religieuse qui est contenue dans le drame eschyléen. Le second volume manque d'unité; il traite de Sophocle, d'Aristophane et du drame hindou *Sacountala*. Le troisième volume est consacré au drame moderne.

MASQUELIER (Louis-Joseph), graveur français, né à Cisoing (Nord) en 1741, mort à Paris en 1811. Il exerça son burin, à la fois ferme et brillant, sur des sujets variés; il obtint un succès complet dans l'imitation du lavis. Son meilleur ouvrage est la *Galerie de Florence*, qui lui valut, en 1802, une médaille d'or. — Son fils, CHARLES-LOUIS (1781-1852), remporta le grand prix de gravure en 1805. On cite de lui l'*Elévation de la croix*, d'après Rubens; *la Vierge du palais Colonna*, d'après Raphaël. — Son parent, NICOLAS-FRANÇOIS-JOSEPH, dit **Masquelier le Jeune**, né au Sars (Nord) en 1760, mort en 1809, a laissé d'excellentes estampes et quelques bonnes planches.

MASQUER (*mass-ké*). Autref. v. n. Se couvrir le visage d'un masque, et au fig. Se déguiser sous une fausse apparence : *Il* MASQUE *toute l'année, quoiqu'à visage découvert.* (La Bruy.) ‖ Auj. v. a. Déguiser à l'aide d'un masque : MASQUER *des enfants.*

— Par ext. Couvrir, cacher à la vue, empêcher de voir : *Bouquet d'arbres qui* MASQUE *une maisonnette.*

— Fig. Empêcher de remarquer, de connaître : *La politesse* MASQUE *les vices.* ‖ *Masquer la nature*, La déguiser sous des traits artificiels. ‖ *Masquer une odeur*, La dissimuler en en répandant une autre.

— Art culin. Verser une sauce froide et épaisse (mayonnaise, rémoulade, etc.) sur un poisson, une viande ou une volaille, de façon à l'en recouvrir. ‖ Recouvrir un entremets, un gâteau de crème ou de sucre liquide.

— Mar. Déguiser sa nationalité, son but, en parlant d'un bâtiment, au moyen de faux papiers ou de faux accastillage.

Navire ayant le phare de l'avant masqué.

Masquer le vent à un navire, Se trouver devant lui et empêcher le vent d'arriver à ses voiles. ‖ *Masquer une voile* (pour mettre en panne, par exemple), La brasser de telle façon que le vent prenne à contre. — Absol. *Masquer*, Avoir ses voiles prises à contre, par suite d'une saute de vent. ‖ *Masquer sous le vent*, Syn. de EMPANNER. ‖ *Masquez partout!* Commandement, qui ne doit se faire que dans un cas critique, pour éviter un danger imminent, car il compromet la sécurité de la mâture.

— Milit. *Masquer une place forte.* Se dit de l'opération qu'exécute une armée d'invasion quand elle trouve sur sa route une place forte dont elle ne veut pas s'attarder à faire le siège. (Elle laisse alors devant cette place un *corps d'observation* de troupes, disposé de façon telle que la garnison ne puisse tenter aucune action offensive contre le reste de l'armée et contre ses derrières.)

— Typogr. *Masquer des pages.* Dans la presse à barreau, Coller du papier sur une partie de la frisquette, afin que les pages correspondantes de la forme ne s'impriment pas sur la feuille.

Masqué, ée part. pass. ‖ *Bal masqué*, Bal auquel on assiste en masque.

— Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux dont la face est d'une autre couleur que le reste du corps.

— Substantiv. n. m. Log. anc. Espèce de sophisme.

Se masquer, v. pr. Se mettre un masque.

— Fig. Dissimuler, se montrer autre que l'on n'est en réalité : *Il y a longtemps que je possède le grand art de* ME MASQUER. (Le Sage.) ‖ Etre caché, déguisé :

. . . . Que nos sentiments
Ne *se masquent* jamais sous de vains compliments.
MOLIÈRE.

— ANTON. Démasquer.

MASS n. m. Mesure de capacité, usitée en Suisse avant l'introduction du système décimal et valant : à Appenzell, 1lit,309; à Aarau, 1lit,44; à Berne, 1lit,671; à Fribourg, 1lit,562; à Glaris, 1lit,779; à Saint-Gall, 1lit,356; à Schaffhouse, 1lit,314; à Soleure, 1lit,594; à Zurich, 1lit,642 pour la ville, et 1lit,825 pour la campagne. ‖ Mesure de capacité allemande valant : à Augsbourg, 1lit,177; à Vienne, 1lit,41501; à Brunswick, 1lit,86996; dans la Hesse, 2 litres; à Gotha, 0lit,90962; à Mannheim, 1lit,994; à Meiningen, 20lit,888; à Wurtemberg, 1lit,91742, 1lit,83705 et 1lit,67005; à Aix-la-Chapelle, 39lit,1577.

MASSA (déformation du mot *monsieur* ou de l'angl. *master*, dans le langage des nègres) n. m. Monsieur, maître.

MASSA (DUCHÉ DE), pays qui entra dans la famille Malaspina au commencement du XIIIe siècle, et qui fut réuni plus tard à la principauté de Carrare. V. MASSA-CARRARA.

MASSA, ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de la province de Massa-e-Carrara, sur le Frigido, près de la mer; 20.632 hab. Evêché, cour d'appel. Commerce d'huile, vins, fruits et soie. Ancien palais ducal, vieux château fortifié, dominant la ville entourée encore de ses murailles. Aux environs, carrières de marbre. — La *province de Massa-e-Carrara* a une superficie de 1.780 kilom. carr. et une population de 185.987 hab.

MASSA d'Albe, comm. d'Italie (Abbruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]), sur le versant du mont Velino; 4.412 hab.

MASSA Ecozzile, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]), sur le Nievole, affluent de l'Arno; 3.023 hab.

MASSA Lombarda, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]), près du Santerno; 5.731 hab. Toiles.

MASSA Maritima, appelée aussi **MASSA di Maremma**, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), au pied de la montagne; 12.579 hab. Belle cathédrale du XIIIe siècle. Massa Maritima s'est appelée, au moyen âge, *Metallifera*. Elle est, en effet, entourée de riches gisements de métaux divers, argent, fer, plomb argentifère.

MASSA Martana, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), au pied du mont *Martano*; 4.595 hab.

MASSA Superiore, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur le Pô. Ch.-l. de circondario; 4.110 hab.

MASSA (duc DE). V. RÉGNIER (Cl.-Ambr.).

MASSAC, comté des Etats-Unis (Illinois), sur la rive droite de l'Ohio; 625 kilom. carr.; 10.445 hab. Pays de grande culture de tabac. Ch.-l. *Metropolis-City*.

MASSA-CARRARA (DUCHÉ DE), ancien Etat souverain d'Italie, situé sur le versant occidental de l'Apennin, entre le duché de Toscane au N., la principauté de Lucques au S., la Méditerranée et le royaume de Sardaigne à l'O. Il comptait 32.000 hab., avec *Massa* pour capitale. Après avoir successivement appartenu à la famille Malaspina, aux Fieschi de Gênes, aux Visconti, il revint, en 1402, aux Malaspina et à la famille de Cibo, alliée aux Médicis et aux ducs de La Rovère. Après la mort du dernier Cibo, Alderano (1731), sa fille, Marie-Thérèse-Françoise, épousa le duc de Modène. De 1796 à 1814, le duché fut réuni à la Cisalpine et au royaume d'Italie. A la mort de la dernière duchesse (1829), il passa au duc François IV de Modène.

MASSACHUSETTS (*zèt'ss*), large baie de l'Atlantique, sur la côte des Etats-Unis (Massachusetts), au fond de laquelle se trouve Boston, à l'embouchure du Charles-River.

MASSACHUSETTS (*zèt'ss*), l'un des Etats maritimes de la Confédération des Etats-Unis, l'un des treize Etats originaires, dans la Nouvelle-Angleterre. Bordé à l'E. par l'Atlantique, il confronte : du N., au New-Hampshire et au Vermont; de l'O., au New-York; du S., au Connecticut et au Rhode-Island. Superf. 21.540 kilom. carr.; pop. 2.300.000 hab. Bien que fondé, puis développé par les « puritains », le Massachusetts a cessé d'être un pays spécialement anglais : Irlandais, Allemands, Portugais, Italiens, hommes de toute race s'y fixent continuellement, appelés par les exigences d'une formidable industrie.

Sous-sol granitique, peu élevé à l'Est, montagneux à l'Ouest, jusqu'à 1.000-1.100 mètres, dans les Taghkanic et les Hoosic, prolongements des Green-Mountains du Vermont. Principal fleuve, le Connecticut; rivières dont les cascades ont été la raison de la naissance de villes industrielles; lacs très nombreux dans des vasques de granit. Climat inégal. L'industrie absorbe les forces vives du pays; le commerce est favorisé par un réseau très serré de chemins de fer et par les ports d'un littoral très découpé. Capit. *Boston*; villes principales : Worcester, Lowell, Fall-River, Cambridge, etc.

MASSACRANT (*ma-sa-kran*), **ANTE** [rad. *massacrer*] adj. Fam. Maussade, bourru; insupportable : *Etre d'une humeur* MASSACRANTE.

MASSACRE (*ma-sakr'* — de l'anc. franç. *macecle*, d'orig. inconn.) n. m. Carnage, tuerie de gens qui ne peuvent se défendre : *Le* MASSACRE *de la Saint-Barthélemy.* ‖ Par anal. Grande tuerie de bêtes : *Un* MASSACRE *de lapins.* ‖ Fam. Destruction d'objets nombreux : *Un* MASSACRE *de vaisselle.*

— Action de hacher, de mutiler, en découpant, en taillant maladroitement : *Le* MASSACRE *d'un canard, d'une robe.* ‖ Action d'exécuter maladroitement : *Le* MASSACRE *d'un opéra.* ‖ Personne qui « massacre », dans les différents sens qui précèdent : *Confier un ouvrage à un* MASSACRE.

D'azur, au massacre d'argent.

— Blas. Ramure d'un cerf, avec une partie du crâne. (Quand la tête est entière avec ses bois et se présentant de face, on l'appelle RENCONTRE.)

— Hist. relig. *Massacre des Innocents.* V. INNOCENTS.

— Hist. et iconogr. *Massacre du Champ-de-Mars* (17 juill. 1791). V. CHAMP-DE-MARS. ‖ *Massacre de Scio* (le), tableau de Delacroix. (V. SCIO.) ‖ *Massacre des Innocents,* titre de divers tableaux. (V. INNOCENTS.) ‖ *Massacre de la Saint-Barthélemy.* V. SAINT-BARTHÉLEMY.

— Jeux. *Jeu de massacre,* Jeu forain qui consiste à renverser, à coups de balles remplies de son, des poupées à bascule. ‖ Baraque et matériel servant à jouer à ce jeu.

Jeu de massacre.

— Vénér. Tête et bois de cerf ou de daim séparés du corps de l'animal porté bas et que l'on tient dressés au-dessus de la peau de la bête, à l'endroit où l'on va donner la curée. ‖ *Sonner le massacre,* Sonner la curée.

— SYN. Boucherie, carnage, etc. V. CARNAGE.

MASSACRE (RIVIÈRE DU), fleuve de l'île d'Haïti, qui sépare les départements du Nord et de l'Est, et se jette dans la baie de Manceuillo. Avant la révolution, elle délimitait les possessions des Français et des Espagnols qui en sont souvent venus aux mains sur ses bords : de là son nom.

MASSACRER (*ma-sa* — rad. *massacre*) v. a. Tuer, égorger en masse et sans défense : *Hérode fit* MASSACRER *tous les enfants mâles.* ‖ Assassiner : *Pyrrhus* MASSACRA *Priam au pied des autels.* (L.-J. Larcher.)

— Par anal. Tuer en grand nombre, en parlant d'animaux : MASSACRER *tout le gibier d'un canton.*

— Par exagér. Battre violemment, rompre de coups : *Marâtre qui* MASSACRE *ses enfants.*

— Fam. Gâter, abîmer, défigurer, notamment en faisant mal ce que l'on a à faire : MASSACRER *une volaille, un habit, un air.* V. MASSACRE.

Se massacrer, v. pr. Être massacré. ‖ Se tuer les uns les autres.

MASSACREUR, EUSE (*ma-sa*) n. Personne qui massacre : *Les* MASSACREURS *de la Saint-Barthélemy.*

— Fam. Celui qui exécute mal une chose : *Une* MASSACREUSE *de corsages.*

MASSADA, ancienne place forte de la Palestine, tribu de Juda, près la rive occidentale de la mer Morte, sur un rocher presque inaccessible. Bâtie par Jonathan Macchabée au IIe siècle av. J.-C., renforcée par Hérode le Grand, elle fut assiégée, après la chute de Jérusalem, par Flavius Silva, qui s'en empara après que les habitants se furent entre-tués. Ruines imposantes.

MASSAFISCAGLIA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur la rive droite du Pô di Volano ; 3.043 hab.

MASSAFRA, ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]), sur le Patemisco ; 10.197 hab. Belle église collégiale.

MASSAGE (*ma-saj'*) n. m. Procédé thérapeutique et hygiénique, qui consiste à pratiquer sur le corps des frictions, des pressions, à l'aide de la main ou d'appareils spéciaux.

— Pop. Travail. ‖ *Coup de massage,* Travail actif.

— ENCYCL. Le *massage* fut connu dès la plus haute antiquité; dans l'Inde, en Chine, on le pratiquait il y a près de quatre mille ans. Les Egyptiens en faisaient usage, et il était l'accessoire indispensable du bain, chez les Grecs et les Romains. Quoique Ambroise Paré eût remis cette méthode thérapeutique en usage, le massage fut longtemps l'apanage des seuls empiriques, et ce n'est que depuis 1837, époque où Martin (de Lyon) relata ses guérisons de lumbago, qu'il entra dans la science médicale.

Le massage doit être pratiqué avec des mains ou des instruments propres et aseptiques; les poils doivent être rasés, s'il y a lieu, et la région malade doit être enduite d'un corps gras (vaseline, huile d'amandes douces) ou encore de poudre d'amidon, de talc, de fécule de pomme de terre. Les séances doivent, dans les cas thérapeutiques, être journalières et durer de 10 à 15 minutes.

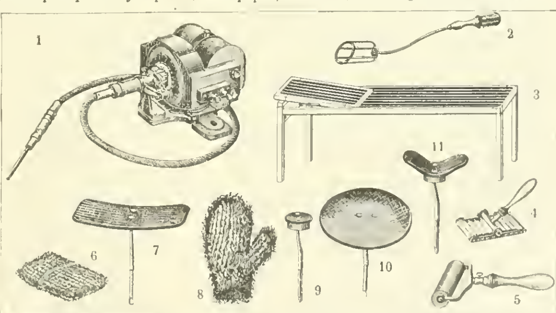

1. Moteur électrique pour massage vibratoire, avec sa tige flexible ; 2. Masseur gynécologique ; 3. Lit à massage ; 4. Masseur à rouleaux multiples ; 5. Masseur à rouleau ; 6. Brosse en crin ; 8. Gant de crin ; 7 et 10. Masseurs abdominaux ; 9. Masseur du globe oculaire ; 11. Masseur du larynx.

Le massage effectué par la main comprend six manipulations : l'*effleurage*, la *friction*, le *pétrissage*, le *tapotement*, les *mouvements actifs et passifs* et le *battage des muscles.*

Dans l'*effleurage* ou *effleurement*, on frotte légèrement, on caresse les parties malades en allant toujours dans le sens du courant veineux. La pression, très légère au début, doit s'accentuer peu à peu, mais sans jamais provoquer de douleur. Les *frictions* s'exercent surtout avec les extrémités des doigts. Le *pétrissage* consiste à *pétrir* avec la paume de la main et les doigts la région malade. Le *tapotement* consiste à flageller avec l'extrémité des doigts ou un petit marteau les masses musculaires, à les *percuter* avec les doigts demi-fléchis, ou avec la face interne de la main (claquements), à faire des *hachures*, à *hacher* avec le bord cubital de la main. Les *mouvements actifs ou passifs* sont ou accomplis par le malade pendant que le masseur offre une résistance légère au mouvement ou, au contraire, sont imprimés aux articulations directement par l'opérateur.

Le *pincement* consiste à saisir fortement entre deux doigts et à soulever la peau et les muscles et à les lâcher brusquement. Dans le *battage*, les muscles sont frappés avec des tubes élastiques, de grosseur variable. Dans ce dernier cas, il faut toujours recouvrir la peau d'une couverture.

Massage : 1. Direction des massages ; 2. Effleurage ; 3. Pression avec les poings ; 4. Pression avec les pouces ; 5. Pincement ; 6. Pétrissage ; 7. Friction ; 8. Hachure ; 9. Claquement.

Le massage active la circulation; le sang veineux, la lymphe, les liquides extravasés, les déchets organiques, liquides ou solides, accumulés dans les tissus, sont chassés et pénètrent plus rapidement dans la circulation de retour. Il vide les vaisseaux et permet à un sang nouveau de les remplir. En outre, par action réflexe, il agit sur les nerfs vaso-dilatateurs et augmente les battements cardiaques.

On emploie le massage au début des inflammations, dans les névralgies, les paralysies, les atrophies musculaires, les entorses, les luxations, les fractures, les raideurs articulaires, etc. Le massage général amène une sédation rapide chez les gens fatigués ; il calme les personnes nerveuses et est excellent pour les neurasthéniques.

On pratique le massage des organes abdominaux, soit pour remédier à la constipation (massage intestinal), soit contre les douleurs stomacales, les dyspepsies et la dilatation de l'estomac ; les fibres musculaires se contractent plus facilement, se réveillent, pour ainsi dire, et la guérison en résulte. Dans ces derniers cas, on emploie fréquemment des appareils spéciaux : percuteurs, vibrateurs, qui remplacent les tapotements exercés par les mains, avec une intensité et une rapidité plus grandes. Enfin, en gynécologie, le Suédois Thure Brandt a enseigné un massage bimanuel qui produit de bons résultats dans les congestions, les épanchements non purulents, la mauvaise statique et les adhérences des organes génitaux de la femme.

Le massage est contre-indiqué dans toute lésion infectieuse (foyer de suppuration, phlébite, etc.), dans les accès de goutte ou lorsque l'estomac est cancéreux ou ulcéré. Dans ces cas, on risque de provoquer une infection septicémique. Remarquons, d'ailleurs, que le massage, excellent entre des mains exercées, peut donner, s'il est employé inconsidérément, des résultats déplorables.

MASSAGÈTES (*jèt'*), peuple puissant et nombreux de la Scythie d'Asie, parent des Gètes, habitant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne et au N. de l'Iaxarte, venu jadis de la Margiane (Khorassan). [Ils étaient nomades et pasteurs. Cyrus fut vaincu par leur reine Thomyris. Ils saignaient, pour se désaltérer, le sang de leurs chevaux, exposaient les malades aux bêtes et tuaient les vieillards impotents. Le pays des Massagètes est aujourd'hui le Turkestan russe.] — *Un, Une* MASSAGÈTE.

MASSAÏ ou **MASAÏ**, peuple vivant à l'est de l'Afrique, entre la côte de Zanzibar et le lac Victoria-Nyanza.

— ENCYCL. Par leurs traits, les *Massaï* se distinguent des nègres purs, et ils paraissent, comme leurs voisins du Nord-Est, avoir reçu une assez forte proportion de sang éthiopique ; de même, leur langue se rattacherait à la famille hamitique. Divisés en une douzaine de clans, très superstitieux, les Massaï sont souvent en lutte les uns contre les autres.

MAS-SAINTES-PUELLES, comm. de l'Aude, arrond. et à 7 kilom. de Castelnaudary ; 1.050 hab. Ch. de f. Midi. Gypse ; chaux ; plâtreries ; poteries ; engrais chimiques. Ruines d'une église et d'un couvent, débris de fortifications. Les *saintes puelles* étaient des jeunes filles qui furent martyrisées, au Ve siècle, à *Recaudun*, et dont les reliques, apportées au Mas, furent un but de pèlerinage.

MASSALIA (n. gr. de la ville de *Marseille*), planète télescopique, n° 20, découverte par de Gasparis et en même temps par Chacornac, en 1852.

MASSALIENS (*ma-sa-li-in*) n. m. pl. Hist. relig. Syn. de EUCHÈTES.

MASSALIOTE (*ma-sa*), personne née à Massalia ou qui habitait cette ville. — *Les* MASSALIOTES.

— Adjectiv. : *Antiquité* MASSALIOTE.

MASSALONGO (Abraham Bartol.), botaniste italien, né en 1824, mort en 1860. Ses nombreux travaux sur les végétaux fossiles et les lichens lui avaient valu une grande notoriété. Nous citerons de lui : *la Flore du monte Bolea* (1850) ; ses *Lichens Capenses* (1861) ; etc. Il était partisan de l'autonomie des lichens.

MASSALUBRENSE ou **MASSA di Sorrento,** ville d'Italie (prov. de Naples), sur le golfe de Naples ; 8.185 hab. Évêché, ruines antiques. Le cap *Massa* au N. s'avance dans le golfe, en face du cap de *Sorrente.*

MASSANE (*ma-son'*) n. f. Archéol. Pièce de la charpente d'arrière dans les galères du XVe au XVIIIe siècle. (La massane était une pièce de bois qui s'étendait du capion jusqu'à près de 7 mètres vers l'avant ; il en existait deux, courant parallèlement. Par-dessus ces pièces venaient les *vautillottes*, qui formaient la *bâtarde* ou *cul de monine*.)

MASSAOUAH, **MASSOUAH** ou **MOUSSADUAH**, capitale de la colonie de l'Érythrée italienne, bâtie sur deux îlots de corail situés tout contre la côte africaine de la mer Rouge, au N. des baies d'Adulis et d'Arkiko ; 16.000 hab.

Massaouah est, depuis un temps immémorial, le débouché de marchandises apportées par les caravanes d'Abyssinie, du Kordofan et du Darfour. La ville même, bâtie par les Arabes, fut prise par les Turcs en 1557, cédée à l'Égypte en 1866, et rattachée au gouvernement général du Soudan. Pour faciliter les transactions, l'île de Massaouah fut reliée par une digue à l'île de Taoulaoud, et celle-ci réunie elle-même au continent par une jetée. En 1885, à l'instigation de l'Angleterre, les Italiens occupèrent Massaouah, firent de cette place le point d'appui de leur politique d'expansion en Éthiopie. C'est là que sont actuellement centralisés tous les services administratifs de la colonie de l'Érythrée italienne. Plusieurs lignes de navigation y font escale, et c'est le point de départ d'une ligne de chemin de fer pour Saati.

MASSAPÉE (*ma-sa*) n. f. Instrument qui sert à faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSAPREZ (*ma-sa-prè*) n. m. Archéol. A bord des galères, Petite poulie embrassée par une estrope. Syn. de HOUSSEAU.

MASSARANI (Tullo), peintre et écrivain italien, né à Mantoue en 1826. Il débuta en exposant un grand tableau très remarqué : *les Thermes d'Alexandrie.* Comme critique d'art, il publia un essai : *l'Art à Munich et à Nuremberg.* En politique, il tenta de provoquer un rapprochement entre l'Italie et l'Allemagne, et fut membre du Parlement de 1860 à 1867. Il a réuni ses essais sous le titre de : *Études de littérature et d'art* (1873) et *Études de politique et d'histoire* (1875). On lui doit, en outre, une étude très substantielle sur *l'Art à Paris* (1880) ; des poésies au style élégant : *Piazza d'armi, bozzetto milanese* (1874) ; *Legnano, grandi e piccole storie* (1876) ; *Sermoni* (1880) ; des traductions de Heine et un remarquable ouvrage publié en français : *Théorie des arts au XIXe siècle* (1885).

MASSARAUDUBA (*ma-sa-rô*) n. m. Bois précieux de Pernambouc.

MASSARD (Jean), graveur français, né à Bellême en 1740, mort à Paris en 1822. Il s'acquit une brillante réputation en gravant *Charles Ier et sa famille, la Plus belle des mères,* d'après Van Dyck, et plusieurs tableaux de Greuze, entre autres : *la Mère bien-aimée, la Dame bienfaisante, la Cruche cassée, la Vertu chancelante,* enfin *la Mort de Socrate,* d'après David. Il fut membre de l'ancienne Académie, puis de l'Institut.

MASSARD (Jean-Baptiste-Raphaël-Urbain), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1849. Il obtint une première médaille à l'Exposition de 1810 pour sa *Sainte Cécile*, d'après Raphaël. C'est un graveur habile, mais un peu froid. Nous citerons, parmi ses meilleures productions : *les Sabines*, de David ; *la Sainte Famille du palmier* et *la Madona della Seggiola*, d'après Raphaël ; *Mona Lisa*, d'après L. de Vinci ; *la Charité*, d'après Andrea del Sarto ; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrège ; *Homère*, de Gérard ; *les Funérailles d'Atala*, de Girodet ; etc.

MASSARD (Jean-Marie-Raphaël-Léopold), fils de Jean-Baptiste, graveur français, né à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne) en 1812, mort à Paris en 1889. Il débuta au Salon de 1845. Citons, parmi ses œuvres les plus importantes : *la Bataille d'Isly* et *la Prise de la Smala*, d'après H. Vernet

(1852); *la Conception*, d'après Murillo (1853); *la Smala* (1855); *la Vierge aux anges*, d'après Rubens (1857); *la Naissance de la Vierge* (1861); *la Nativité de la Vierge*, d'après Murillo (1864); *le Christ*, d'après Guido Reni; *le Couronnement d'épines*, d'après le Titien (1866); portrait de *M. Thiers* (1873); portrait du *Maréchal de Mac-Mahon*, d'après Princeteau (1875); *le Christ en croix* (1876); *Barbier nègre* (1878); portrait de *Victor Hugo*, d'après Bonnat (1880); huit *Portraits* et *Tête de jeune fille*, d'après Greuze (1883); *Job*, d'après Bonnat, et *Jeune fille*, d'après Prudhon (1885); *Tête de jeune fille*, d'après Greuze (1886); *Antiope*, d'après le Corrège; portraits de *J.-P. Laurens* et *Hédouin* (1887); *le Cardinal Lavigerie*, d'après Bonnat (1889); etc.

MASSARI (Lucio), peintre italien, né et mort à Bologne (1569-1633). Il a produit un assez petit nombre d'œuvres, mais ces œuvres sont pleines de verve, de grâce et de charme. Parmi ses tableaux, citons : à Bologne, *le Mariage de sainte Catherine, Noli me tangere, Descente de croix, la Vocation de saint Jacques et de saint Jean; l'Enfant prodigue, la Communion de saint Jérôme, l'Adoration des mages, Saint Charles Borromée, la Visitation*, etc.; à Florence, *la Sainte Famille dans un paysage, la Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean*; à Modène, un *Christ au jardin des oliviers*; à Forlì, *la Fuite en Egypte, la Vierge et saint Joseph*. Il avait ouvert une école à Bologne.

MASSARIE (*ma-sa-rî*) n. f. Genre de champignons, de la famille des sphériacées, caractérisé par ses périthèces noirs qui contiennent des paraphyses grêles et des asques ayant généralement huit spores allongées, noirâtres et pourvues de plusieurs cloisons.

MASSART (*ma-sar'*) n. m. Hist. Nom donné à certains officiers municipaux du moyen âge, ou trésoriers, chargés de la recette des revenus de la ville, probablement à cause de la masse d'armes que l'on portait devant eux.

MASSAT, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Girons, sur l'Arac; 3.540 hab. Minerai de fer inexploité, mines de plomb argentifère, cuivre et zinc, dans la montagne de Balmiou. Sources ferrugineuses. Filatures de laine, corderie, scieries, forge catalane.

Eglise des XIVe et XVe siècles avec beau clocher. Aux environs, ruines du Castel d'Amour. Dans la montagne du Quaire ou Ker, deux grottes préhistoriques. Massat prit naissance vers la fin du XIIe siècle et fut la capitale du Couserans, dont les vicomtes y possédaient un château. — Le canton a 6 comm. et 12.969 hab.

MASSAY, comm. du Cher, arrond. et à 38 kilom. de Bourges, sur l'Herbon, affluent de l'Arnon; 2.233 hab. Ruines de fortifications.

MASSE (lat. *massa*) n. f. Amas de choses diverses qui font corps : *La* MASSE *du globe*. ‖ Corps solide, compact : *Une lourde* MASSE *de plomb*. ‖ Totalité d'une chose dont les parties sont de même nature : *La* MASSE *de l'air, du sang*.

— Corps informe : *Monstre qui n'est qu'une* MASSE.

— Somme, ensemble : *La* MASSE *des connaissances humaines*.

— Fam. Grand nombre, grande quantité : *Paris reçoit des* MASSES *de visiteurs*.

— Public, commun des hommes, foule : *Vouloir le bonheur de la* MASSE. *Pierre l'Ermite entraîna les* MASSES.

— Pop. Travail.

— Fam. *Masse de chair*, Personne dont le corps est très gros, très pesant, ou qui a l'esprit lourd et épais.

— Loc. adv. *En masse*, Tous à la fois, en totalité, dans l'ensemble.

— Admin. anc. *Bon de masse*, Bon que l'on délivrait à payer sur les masses provinciales ou *hors-fonds*.

— Admin. civ. Ensemble de retenues faites à des ouvriers, à des prisonniers, sur le prix de leur travail.

— Admin. milit. Fonds constitué en vue des besoins d'un service et entretenu par une allocation périodique.

— Archit. Ensemble d'un bâtiment, d'un édifice : *Notre-Dame de Paris présente une* MASSE *imposante*.

— Arpent. *Plan par masse*, Plan d'un terrain où les cultures sont figurées ensemble sans distinction de parcelles.

— Artill. *Masse de mire*, Partie d'une bouche à feu que l'on a laissée saillante, pour servir à viser. ‖ *Masse de lumière*, Cylindre en cuivre vissé sur la bouche à feu et dans lequel est percée la lumière.

— Biol. Partie du corps des organismes qui n'est pas constituée par de la matière vivante, et notamment squelette, réserves, sécrétions, excrétions, eau circulante, etc.

— Bot. *Masses polliniques*, Amas de corpuscules qui forment le pollen des fleurs.

— Comm. Certaine quantité de marchandises semblables, dont le poids ou le nombre est déterminé par l'usage : *Une* MASSE *de perles, de plumes, de soie*.

— Dr. Fonds d'argent d'une succession, d'une société : *Héritage dont la* MASSE *est de deux cent mille francs*. ‖ *Masse active, passive*, Syn. d'ACTIF et de PASSIF d'un négociant. ‖ *Masse des créanciers*, Ensemble des créanciers qui ont été admis à produire dans la faillite ou la liquidation judiciaire d'un commerçant.

— Fortif. *Masse couvrante*, Terme par lequel on désigne tout obstacle, naturel ou artificiel, susceptible de dérober des troupes aux coups ou aux vues de l'ennemi.

— Géol. Assise, couche : *Les* MASSES *du gypse*.

— Hist. relig. V. la partie encycl.

— Jeu. Dans les jeux de hasard, Enjeu ou Somme résultant, après plusieurs coups de gain, de l'enjeu primitif qu'on a laissé « porter » : MASSE *à rouge*. MASSE *à noire*. (Ce mot est emprunté à la forme italienne *massa*. — En ce sens, il s'est longtemps écrit MASSE.)

— Milit. Formation dont le caractère est de grouper étroitement les troupes, soit pour les faire agir par le choc, soit pour les mieux mettre dans la main du chef. ‖ Grande agglomération de troupes. ‖ *Guerre de masses*, Celles qui mettent en jeu des armées considérables.

— Musiq. Ensemble de parties exécutées en même temps, dans un chœur ou dans l'orchestre : MASSES *vocales*.

— Peint. Réunion de plusieurs parties formant un tout pour la vue, soit par le groupement des lignes, soit par l'uniformité du ton : MASSE *d'ombre*. MASSE *de lumières*. ‖ Dans le langage ordinaire, Ensemble, abstraction faite des détails : *Des* MASSES *de verdure*. ‖ *Etre bien dans la masse, Peindre dans la masse, S'attacher à la masse*, S'attacher surtout à l'ensemble du tableau.

— P. et ch. *Masse d'un pont*, Les piles de ce pont.

— Techn. Lits de pierre d'une carrière. ‖ Contrepoids de métal qui, attaché à une balance dite *peson* par un anneau, sert à évaluer le poids des objets. ‖ Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun. ‖ Grande meule de tabac haché, dans laquelle on laisse se produire la fermentation. ‖ Bloc de verre plein coloré, qui sert aux lapidaires à confectionner les fausses pierres précieuses. ‖ *Faire de la menuiserie en masse*, Faire un ouvrage sans assemblage, d'un seul morceau. ‖ *Grande masse*, Partie de la cuve d'un haut fourneau comprise entre le ventre et le haut du gueulard. ‖ *Enlever une ferrure dans la masse*, La découper à froid dans un morceau de fer.

— ENCYCL. Admin. milit. Ce qui caractérise le système des *masses*, c'est que les sommes affectées à leur entretien ne doivent pas être dépensées ou faire retour au Trésor, en fin d'exercice, comme il est de règle pour les autres allocations. Les économies réalisées par le corps ou service restent à sa disposition.

Les premières masses furent originairement constituées par les corps eux-mêmes, au moyen de retenues faites sur la solde. C'est en l'an VII que le principe fut officiellement consacré par un arrêté allouant au ministre de la guerre une somme fixe de tant par homme pour la nourriture, l'habillement, etc., de chaque soldat, d'où la constitution d'autant de masses, dont il exista, sous le premier Empire, jusqu'à quatorze.

La masse individuelle, la plus connue de toutes, parce qu'elle intéressait personnellement les soldats eux-mêmes, et dite aussi de *linge et chaussure*, a été supprimée en 1887, sauf pour quelques corps. Elle a été remplacée par une masse collective, qui pourvoit aux mêmes besoins.

— Biol. Le poids de la *masse* morte, d'après Volkmann, est de 40 p. 100 du poids total; d'après Ch. Bouchard, il est beaucoup plus considérable et atteint environ 85 p. 100 du poids total. Cette notion a une grande importance en physiologie, puisque les réactions vitales n'intéressent que la masse vivante et que, d'autre part, le poids de la masse morte augmente avec l'âge.

— Mécan. La notion de *masse* devient nécessaire si l'on veut comparer les mouvements de différents points matériels. La détermination du mouvement d'un point se ramène à la connaissance de l'accélération fournie par une force donnée; on en déduit l'accélération que procurerait une autre force, car les forces sont entre elles comme les accélérations. Alors, si deux points prennent la même accélération sous l'action d'une force, il en sera de même pour toute force; ils sont en quelque sorte équivalents : c'est ce que l'expérience confirme par deux poids égaux sous l'action de la pesanteur. D'autre part, il est aisé d'établir que les accélérations qu'une même force imprime à deux points matériels de poids différents sont inversement proportionnelles à ces poids.

Alors, si deux points sont soumis à deux forces différentes, on introduit un troisième point fictif de même poids que le premier et soumis à la même force que le second, d'où l'on conclura facilement que les accélérations communiquées à deux points par deux forces quelconques sont proportionnelles aux rapports de chaque force au poids du point matériel qu'elle sollicite : l'accélération de la pesanteur est donc constante pour tous les corps. Le rapport du poids à la constante de gravitation, ou plus généralement d'une force à son accélération, rapport constant pour chaque point, constitue sa *masse*; on peut alors dire qu'une force a pour mesure le produit de l'accélération qu'elle communique à un point matériel par la masse de ce point.

Expériences de Cavendish. Pour déterminer la masse de la terre, Cavendish compare la durée des oscillations du pendule, sous l'action de la pesanteur, à celle des oscillations d'une barre horizontale, suspendue au fil de la balance de Coulomb et déviée de sa position naturelle d'équilibre par l'attraction de deux masses égales et connues. Cornu et Baille, reprenant cette expérience, se sont arrêtés à la valeur $g = 5{,}52$.

La détermination des masses est un des problèmes les plus délicats de l'astronomie. Indiquons-le rapidement. Supposons connues les distances (lois de Képler) et décomposons le mouvement de la lune vers la terre et vers le soleil; nous voyons qu'elle tombe respectivement de $4^{m},90$ et $10^{m},60$ par minute sur ces deux corps; faisant intervenir les carrés des distances d'attraction, 1 et 386, on en conclut que la masse du soleil est 323.000 fois celle de notre globe. Le même procédé sert à déterminer la masse d'une planète quelconque qui possède un satellite. Pour une planète sans satellite, il faut déduire la masse de la théorie complète des perturbations ou déviations imprimées par les planètes de masses connues. L'expérience de Cavendish permet alors de déduire les poids, et les diamètres apparents servent à calculer les densités moyennes. Les masses des satellites se calculent enfin par les déviations très faibles qu'ils impriment aux planètes. Par des procédés du même ordre on a pu se faire une idée des mesures de quelques systèmes stellaires très éloignés.

— Hist. relig. *Masse blanche* (en lat. *massa candida*). Les anciens martyrologes désignent sous ce nom les restes de nombreux martyrs anonymes qui, vers l'an 258, sous la persécution de Valérien et de Gallien, après avoir subi divers tourments, furent précipités dans une fosse remplie de chaux vive. Les uns placent leur martyre à Carthage, les autres à Utique. Quelques hagiographes affirment, mais le fait est douteux, qu'ils se jetèrent d'eux-mêmes dans la chaux pour éviter de renier leur foi. Fête, le 24 août.

Ou donne aussi le nom de *masse blanche*, mais plus souvent de *masse sainte*, aux martyrs qui périrent à Saragosse, en 304, sous le règne de Dioclétien et de Maximien. Retrouvées, en 1389, dans le puits où elles avaient été cachées, ces reliques furent déposées dans l'église de Sainte-Engrasia. Fête le 3 novembre.

Masses : 1. En bois; 2. De mineur; 3. A enrayer (de charron). — *De carrier* : 4. Couple; 5. A débiter; 6. Longue.

MASSE (pour *mace* — du lat. pop. *mattea*) n. f. Gros marteau de carrier destiné à débiter les pierres, le moellon. ‖ Sorte de gros maillet cerclé de fer, servant pour enfoncer un coin dans le bois à fendre. ‖ Marteau de mineur. ‖ Marteau de charron, servant à enrayer les roues. ‖ Marteau de sculpteur, lui servant à dégrossir le marbre qu'il doit sculpter. ‖ *Masse de charpentier*, Gros marteau pour pratiquer, à l'aide d'un ciseau, des entailles dans une pièce de bois. ‖ *Masse de menuisier*, Sorte de gros maillet. ‖ Outil de plombier appelé également *baste* et qui est un outil de percussion.

— Archéol. *Masse d'armes*, Forme allégée et perfectionnée de l'antique massue dans laquelle le manche raccourci, assez fin, élastique, se termine par un solide de métal, sphéroïde, cube, pyramide ou tout autre polyèdre.

— Bot. Nom donné à diverses espèces de clavaires. ‖ *Masse à bedeau*, Nom vulgaire de l'érucage des moissons et de la massette à larges feuilles. ‖ *Masse d'eau*, Syn. de TYPHA.

— Chass. *Masse à pic*, Instrument avec lequel l'oiseleur enfonce en terre les piquets pour maintenir ses filets.

— Hist. Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait dans les cérémonies devant le roi, ainsi que devant certains dignitaires. ‖ Bâton à tête garnie d'une virole d'or ou d'argent, qu'on mettait en sautoir derrière l'écu du grand maître de France. V. MASSIER.

— Jeux. Instrument qui servait autrefois à jouer certains coups au billard. ‖ Gros bout d'une queue de billard.

— Métrol. Ancienne monnaie d'or de France, qu'on appelait aussi CHAIRE et ROYAL DUR.

— Techn. Traverse qui forme la partie inférieure du battant, dans un métier à tisser. Syn. SOMMIER.

— ENCYCL. Les premières *masses d'armes* avaient leur tête en bronze, tête hérissée de pointes ou de saillies noueuses. Quand les armures protégèrent mieux le corps de l'homme, on fit des masses de fer et d'acier, et on évida la tête en ailerons pour rendre le choc plus efficace. Les dernières masses d'armes portées au XVIe siècle se rapportent à ce type. Le Musée d'artillerie de Paris possède la masse d'armes du roi Henri II, en acier noirci, incrusté d'or. Le musée de Turin possède la masse d'armes de Bayard. La masse se portait suspendue à l'arçon de la selle, du côté droit. V. MASSUE.

Masses d'armes.

MASSE di Siena, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]) sur l'Arbia, affluent de l'Ombrone; 8.735 hab.

MASSÉ (*ma-sé*) n. m. Au billard, Coup de queue frappé presque perpendiculairement sur une bille : *Faire un beau* MASSÉ.

— Techn. Masse pâteuse de fer qu'on trouve au fond du creuset du fourneau à la catalane.

MASSÉ (Jean-Baptiste), peintre et graveur, né et mort à Paris (1687-1767). Fils d'un riche joaillier, il apprit la peinture sur émail et la gravure. Il se fit connaître comme graveur par sa reproduction du tableau de Rubens : *la Reine Marie de Médicis sous la figure de Minerve*, exécuta en 1717, pour sa réception à l'Académie, le portrait d'*Antoine Coypel*, d'après ce maître, fit graver, d'après ses dessins, les tableaux que Le Brun avait exécutés dans la grande galerie de Versailles, et publia cette collection sous le titre de : *la Grande Galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent* (1752). Bien qu'il fût protestant, Louis XV le nomma garde de ses tableaux.

MASSÉ (Gabriel), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1807, mort à Paris en 1881. Avocat à Paris (1833), il entra dans la magistrature, et devint conseiller à la Cour de cassation en 1881; il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1874. On a de lui : *Dictionnaire du contentieux commercial* (1839-1845), avec Devilleneuve; *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* (1844-1848); etc.

MASSÉ (Félix-Marie, dit **Victor**), compositeur français, né à Lorient en 1822, mort à Paris en 1884. Elève de Zimmermann et d'Halévy au Conservatoire, il obtint le grand prix de Rome en 1844. Dès son retour de Rome, il donna à l'Opéra-Comique un acte, *la Chanteuse voilée* (1850). Deux ans après, il remportait un véritable triomphe avec sa *Galatée*, et, en 1853, il donnait *les Noces de Jeannette*, qui sont restées si célèbres. Il faisait jouer successivement, toujours à l'Opéra-Comique : *la Fiancée du diable*, trois actes (1854); *Miss Fauvette*, un acte (1855), et *les Saisons*, trois actes (1856); puis, au Théâtre-Lyrique : *la Reine Topaze*, trois actes (1856). Les autres ouvrages de Massé sont : *le Cousin de Marivaux* (1857); *les Chaises à porteurs* (1858); *la Fée Carabosse* (1859); *la Mule de Pedro* (1863); *Fior d'Aliza* (1866); *le Fils du brigadier* (1867); enfin, *Paul et Virginie* (1876); une *Nuit de Cléopâtre* (1885), opéra-comique, joué après sa mort et qu'il écrivit au milieu des souffrances causées par une paralysie qui l'a tint cloué au lit pendant ses huit dernières années : une cantate et deux opérettes : *une Loi somptuaire* et *le Prix de famille*. En dehors du théâtre, Massé a publié de nombreuses mélodies vocales, parmi lesquelles il faut surtout citer trois recueils pleins de saveur et d'une inspiration pénétrante : *Chants bretons, Chants du soir* et *Chants d'autrefois*. Compositeur délicat, élégant, Massé a continué dignement la tradition des maîtres de l'opéra-comique français. Si l'ampleur lui faisait parfois défaut, il avait pour lui la grâce, la tendresse, et ne manquait ni de chaleur ni de poésie. Nommé chef des chœurs à l'Opéra en 1860, professeur de composition au Conservatoire en 1866, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1871. Une statue, due au ciseau d'Antonin Mercié, lui a été érigée dans sa ville natale, en 1887.

Victor Massé.

MASSEAU (*ma-so* — rad. *masse*) n. m. Lopin cinglé. ‖ Nom donné à des masses de fonte brute converties en fer dans un seul foyer. (En ce sens, s'écrit mieux au plur.)

MASSEGROS (LE), ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 57 kilom. de Florac, sur la partie du causse de Sauveterre appelée *causse du Massegros*; 348 hab. Dolmen des Devèzes. — Le canton a 5 comm. et 1.791 hab.

MASSELET (*ma-se-lè* — rad. *masse*) n. m. Petite loupe de métal que l'on vient de cingler au martinet.

MASSELOTTE (*ma-se* — rad. *masse*) n. f. Techn. Métal superflu, qui reste attaché à une masse fondue ou forgée. ‖ Petite masse de métal qu'on soudait autrefois sur le canon d'une arme à feu portative, dans laquelle on pratiquait le logement de la cheminée. ‖ Masse de fonte ou de bronze que l'on coule à l'extrémité des pièces moulées pour qu'elle exerce une pression sur le métal en fusion et empêche les soufflures en abreuvant le moule pendant le retrait de la pièce.

— Milit. Pièce du mécanisme qui fait fonctionner les fusées des projectiles creux, et que met en mouvement la force d'inertie, quand le projectile est arrêté brusquement dans sa course par son choc contre le but.

MASSEMENT n. m. Ling. Syn. de MASSAGE.

MASSE-MORE n. f. Mar. anc. Biscuit pilé, dont on nourrissait les bestiaux à bord. ‖ Pl. *Des* MASSES-MORES.

MASSÉNA (André), duc DE RIVOLI, prince D'ESSLING, maréchal de France, né à Nice en 1756, mort à Paris en 1817. Il était fils d'un vigneron. Orphelin de bonne heure, il fut enrôlé, en 1775, dans le Royal-Italien, où il devint adjudant. Libéré en 1789, il reprit du service en 1791 comme adjudant-major au 3e bataillon des volontaires du Var : il en devint colonel l'année suivante. Il concourut à chasser les Austro-Sardes du comté de Nice, et fut promu général de brigade, puis de division (1793). En 1794, il prit Oneglio et délogea les Piémontais des hauteurs du Saorgio; en 1795, sous les ordres de Kellermann et de Schérer, il repoussa les Autrichiens et les rejeta de la Ligurie dans l'Apennin. Pendant la campagne de 1796, chef de l'avant-garde de l'armée de Bonaparte, il mérita d'être surnommé **l'Enfant chéri de la Victoire.** Nommé, en février 1798, gouverneur des États romains, il eut à lutter contre l'insubordination de ses troupes et dut se démettre de ses fonctions. Son habileté de stratégiste se révéla surtout pendant la campagne de 1799. Mis à la tête des armées d'Helvétie, du Danube et du Rhin, il s'établit en Suisse, chassa des Grisons les Autrichiens du général Auffenberg, sur le Rhin ceux de Hotze et, pendant que son lieutenant Lecourbe arrêtait les Russes de Souvarov dans les gorges du Saint-Gothard, acheva la déroute de la coalition par son admirable victoire de Zurich. En février 1800, envoyé en Italie par le Premier Consul, Masséna fut bloqué dans Gênes par les Autrichiens. Son héroïque résistance pendant quatre mois prépara la victoire de Marengo. Député de la Seine en 1803, il reçut le bâton de maréchal l'année suivante. En 1805, il contint l'archiduc Charles en Italie et assura au roi Joseph la possession du royaume de Naples (1806). En 1807, commandant de l'aile gauche de la Grande Armée en Pologne, il empêcha les Russes de tourner la ligne d'opérations de l'armée française, et reçut le titre de « duc de Rivoli ». Mais c'est pendant la campagne de 1809 sur le Danube que la réputation militaire de Masséna atteignit son apogée : vainqueur de l'archiduc Charles à Eckmuhl, il se couvrit de gloire à Essling et à Wagram. Napoléon l'en récompensa par le titre de « prince d'Essling ». Masséna fut moins heureux en Portugal contre Wellington : mal secondé par ses lieutenants, il ne put forcer les lignes de Torres-Vedras et dut se replier sur l'Espagne (1811). Privé d'emploi pendant deux ans, relégué en 1813 dans les fonctions subalternes de gouverneur de Toulon, il se rallia, en 1814, aux Bourbons, resta inactif pendant les Cent-Jours et, après Waterloo, fut nommé gouverneur de Paris. Il succomba peu après aux suites d'une maladie de poitrine. De tous les lieutenants de Napoléon, il était, à coup sûr, avec Lannes, le plus remarquable, mais son caractère ne fut pas à la hauteur de son talent. Tous les mémoires et documents contemporains s'accordent à mettre en relief, en même temps que sa haute valeur militaire, son avarice et sa cupidité sans scrupule. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1849, par le général Koch.

Masséna.

— BIBLIOGR. : Paul Bondois, *Masséna* (1887); Edouard Gachot, *Histoire militaire de Masséna* (1901).

MASSENBACH (Chrétien DE), historien et colonel prussien, né à Smalkalde en 1758, mort à Bialokosz en 1827. Il entra à l'École militaire de Stuttgart et prit du service dans l'armée wurtembergeoise et prussienne. Précepteur, pour les mathématiques, du prince Louis de Prusse, il fit les campagnes de Hollande (1787) et de France (1795). Il fut nommé colonel et, en 1806, chef d'état-major du prince de Hohenlohe. Il montra, pendant la campagne d'Iéna, une incapacité parfaite. Accusé et poursuivi, il n'évita une condamnation que grâce à la magnanimité de Hohenlohe. Il a écrit, pour se justifier, des *Considérations sur les événements des années 1805 et 1806*. Citons aussi : *Souvenirs de la vie des grands hommes* (1808); *Mémoires pour servir à l'histoire de la Prusse sous les rois Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III* (1810); *Mémoires relatifs à la Prusse depuis 1792* (1809). En 1817, le gouvernement prussien, indisposé par ces publications, le fit condamner à quatorze ans de prison. Il fut gracié en 1826.

MASSENET (*Jules*-Émile-Frédéric), compositeur français, né à Montaud (Saint-Étienne) en 1842. Élève, au Conservatoire, de Reber et d'Ambroise Thomas, il obtint, en 1863, le grand prix de Rome. D'Italie, il envoya, entre autres œuvres, une *Messe de Requiem* à huit voix. Avant de retourner en France, il visita l'Allemagne et la Hongrie, écrivit au cours de son voyage ses *Scènes de bal* et ses *Scènes hongroises*, et, à peine de retour à Paris, fit exécuter une grande composition symphonique : *Pompéia*, puis débuta au théâtre en donnant à l'Opéra-Comique un acte intitulé *la Grand'Tante* (1867).

Il faisait en même temps exécuter aux Concerts populaires ses premières suites d'orchestre, si piquantes et si intéressantes, et publiait ses premières mélodies et ses jolis petits poèmes : *Poème d'avril* et *Poème du souvenir*, son recueil de *Chants intimes*, etc. La direction de l'Opéra-Comique lui demanda alors d'écrire en trois semaines la musique de *Don César de Bazan*. L'œuvre était mal venue et fut assez froidement accueillie (1872). Son auteur se releva bientôt avec éclat en donnant à l'Odéon un drame sacré : *Marie-Magdeleine*, composition exquise, qui le mit aussitôt en pleine lumière, et qui fut suivie d'une autre du même genre : *Ève*, dont le succès ne fut pas moins complet; puis, à l'Opéra, sa première œuvre dramatique importante : *le Roi de Lahore* (1877), drame lyrique ample et superbe, qui promettait à la France un musicien scénique de premier ordre.

J. Massenet.

Parmi ses autres œuvres, il faut citer : *Hérodiade* (Bruxelles, 1881; Paris, Théâtre-Italien, 1884); *Manon* (Opéra-Comique, 1884); *le Cid* (Opéra, 1885); *Esclarmonde* (Opéra-Comique, 1889); *le Mage* (Opéra, 1891); *Werther* (Vienne, 1892; Opéra-Comique, 1893); *le Carillon*, ballet (Vienne, 1895); *Thaïs* (Opéra, 1894); *le Portrait de Manon* (Opéra-Comique, 1894); *la Navarraise* (Londres, 1894; Opéra-Comique, 1895); *Sapho* (Opéra-Comique, 1897); *Cendrillon* (Opéra-Comique, 1899); *Grisélidis* (Opéra-Comique, 1901); des oratorios et drames sacrés, des cantates et scènes lyriques : *David Rizzio* (1863); *Paix et liberté* (1867); *Narcisse* (1878); *Biblis*; comme musique symphonique : suite d'orchestre (1. *Scènes de bal*; 2. *Scènes hongroises*; 3. *Scènes dramatiques*; 4. *Scènes pittoresques*; 5. *Scènes napolitaines*; 6. *Scènes de féerie*; 7. *Scènes alsaciennes*); *Pompéia*, suite symphonique; *Visions*, poème symphonique; ouverture de *Brumaire*; ouverture et musique pour *Phèdre*; *Lamento* à la mémoire de Georges Bizet; comme musique de chant : *Poème d'avril*; *Poème d'amour*; *Poème d'hiver*; *Poème d'octobre*; *Poème pastoral*; *Poème du souvenir*; *Poème d'un soir*; *Chansons des bois d'Amaranthe*; *Scènes chorales*; 100 mélodies en 5 volumes; chœurs d'orphéons. A tout cela il faut ajouter un certain nombre de compositions pour le piano, une fantaisie pour violoncelle et orchestre, la musique écrite pour les *Érynnies*, tragédie de Leconte de Lisle; divers morceaux pour plusieurs drames : *le Crocodile* (V. Sardou); *Théodora* (V. Sardou); *l'Hetman* (P. Déroulède); etc.

Élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1878, Massenet était nommé, la même année, professeur de composition au Conservatoire, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1896. Compositeur fécond et savant, nourri dans l'étude des maîtres, possédant à fond tous les secrets de l'art le plus raffiné, Massenet a exercé dans tous les genres son inspiration tantôt pathétique, tantôt poétique et rêveuse, avec une séduisante originalité.

MASSENYA, MASSÉNIA ou **MASSINIA**, capitale du Baguirmi, visitée par Barth en 1853, par Nachtigal en 1873. Elle fut ruinée par des invasions successives des peuples voisins. En 1897, l'explorateur Gentil y signait un traité de protectorat avec le mbang (roi) Gaourang. Après son départ, le sultan Rabah prenait et pillait la ville. Les Français l'ont réoccupée en 1900.

MASSEPAIN (*ma-se-pin* — de l'ital. *marzapane*, même sens) n. m. Pâtisserie faite d'amandes pilées et de sucre.

— Arg. Valet de cartes.

— ENCYCL. Les *massepains* (autref. *massepans*) étaient, au moyen âge, des oublies de formes variées, sur lesquelles on étendait une pâte d'amandes pilées ou de noix, de pistaches, etc., mariée avec des blancs d'œufs sucrés et parfumée à l'eau de rose, puis glacée à la pelle rougie.

Recette. Mettre à tremper dans de l'eau chaude 500 grammes d'amandes douces avec quelques amandes amères, retirer leur peau et les piler en leur ajoutant peu à peu deux blancs d'œufs. Mélanger ensuite 250 grammes de sucre en poudre et un zeste de citron râpé, ou de cédrat ou d'orange. La pâte ainsi formée est disposée en petites boulettes, que l'on pose sur des feuilles de papier huilé, et l'on fait cuire au four très doux, pendant environ un quart d'heure. On fait des *massepains panachés* en les décorant d'un fourré au chocolat; on peut les glacer en les masquant avec du sucre tamisé délayé dans du blanc d'œuf et parfumé. On donne aux massepains diverses formes en filant la pâte avec une seringue et en disposant avec goût les fragments de la bande que l'on obtient. On obtient des *massepains roses* en colorant la pâte avec du rouge végétal ou du carmin, verts avec de l'essence de vert d'épinards. Les *massepains soufflés* doivent être légèrement chauffés près du four, puis refroidis et enfin mis au four. Les *massepains fourrés* ou *à l'italienne* sont garnis à l'intérieur de confitures ou de fruits confits. La pâte en est un feuilleté aux amandes pilées.

MASSER (*ma-sé* — rad. *masse* [amas]) v. a. Disposer par masses : MASSER *des troupes*. ‖ Fig. : MASSER *les volontés*.

— Peint. Disposer par masse, ne pas éparpiller : MASSER *les figures*. ‖ Absolum. : *Peintre qui* MASSE *bien*.

— v. n. Pop. Travailler beaucoup.

— Jeux. Dans un jeu de hasard, Mettre ou faire une masse.

Se masser, v. pr. Se réunir, être réuni par masses.

MASSER (*ma-sé* — rad. *masse* [marteau]) v. a. Au jeu de billard, Frapper une bille avec la queue presque de haut en bas.

MASSER (*ma-sé* — de l'arabe *mass*, palper) v. a. Presser plus ou moins légèrement ou fortement les tissus mous du corps, muscles, nerfs et divers organes. V. MASSAGE.

MASSÉRAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 56 kilom. de Saint-Nazaire, près de la Vilaine et du lac de Murin; 1.063 hab. Ch. de f. Ouest.

MASSERANO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 3.790 hab. Ce bourg, autrefois chef-lieu d'une petite principauté du même nom, exploite des carrières de granit et de quartz, une source ferrugineuse, fond le fer et fabrique du drap. Vins rouges ordinaires.

MASSERET, comm. de la Corrèze, arrond. et à 45 kilom. de Tulle, dans un pays de ruisseaux et d'étangs qui vont à la Vézère et à l'Auvezère; 1.185 hab. Ch. de f. Orléans. Foires spéciales pour les ânes. Voie romaine et camp.

MASSET (*ma-sé*) n. m. Métall. Loupe de métal. (Vieux.)

MASSÉTER (*ma-sé-tèr'* — du gr. *masêtêr*; de *masaomai*, je mâche) n. m. Anat. Muscle de la joue, qui sert au jeu de la mâchoire. ‖ Adjectiv. : *Le muscle* MASSÉTER.

— ENCYCL. Ce muscle, le plus puissant des élévateurs de la mâchoire inférieure, s'attache en haut à l'arcade zygomatique d'une part, à l'angle du maxillaire d'autre part. Il est recouvert en arrière par la glande parotide et croisé dans toute sa largeur par le canal de Sténon.

MASSÉTÉRIN, INE (*ma-sé*) adj. Qui appartient, qui a rapport au masséter : *Nerf* MASSÉTÉRIN. *Artère* MASSÉTÉRINE. ‖ On dit aussi MASSÉTÉRIQUE.

MASSETTE (*ma-sèt'*) n. f. Archéol. Masse de bois, dont on usait dans les tournois en guise de masse d'armes.

— Bot. Un des noms vulgaires des plantes du genre *typha*. V. TYPHA.

— Helminth. Ver cestoïde des poissons, destiné à devenir le ténia des oiseaux aquatiques.

— Techn. Sorte de couteau à lame mousse, qu'emploient les maroquiniers. ‖ Gros marteau de tailleur de pierre, à double panne carrée et cintrée. ‖ Marteau avec long manche, dont se servent les cantonniers pour casser les cailloux. ‖ Fibre textile fournie par une plante originaire des pays tropicaux, la *typha lactifolia*, que l'on rencontre abondamment en France.

Massettes : 1. A casser les pierres; 2. Cintrée; 3. De maroquinier.

— ENCYCL. Archéol. Les *massettes* étaient des massues légères, évidées par des cannelures longitudinales, et qui allaient en se renflant de la poignée à l'extrémité. Ces bâtons de néflier et de frêne avaient leur prise façonnée à torsade comme celle d'une épée, avec, parfois, un garde-main en rondelle et un pommeau sphérique. Une martingale de cuir servait à assurer l'arme en s'enroulant au poignet. La longueur totale était d'environ 40 à 50 centimètres. Ces massettes étaient peu redoutables pour la tête abritée sous le grand heaume à grille, mais elles étaient dangereuses pour les épaules et les bras.

Massette de tournoi (XVe s.).

MASSEUBE, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 20 kilom. de Mirande, sur la rive gauche du Gers; 1.511 hab. (*Massylvains, aines.*) Commerce de bois du Nord et de mulets. Fabriques de cadis, capes, couvertures. Masseube fut fondée en 1274 par les moines de l'Escaledieu, en paréage avec Philippe le Hardi, roi de France. — Le canton a 23 comm. et 8.119 hab.

MASSEUR (*ma-seur'*), **EUSE** n. Méd. Celui, celle qui pratique le massage.

— Pop. Ouvrier laborieux.

— Techn. n. m. Nom donné à l'ouvrier forgeron.

— ENCYCL. Méd. En beaucoup de pays, il y a des *masseurs* montrant de l'habileté, du tour de main; mais l'utilité, pour eux, d'avoir fait des études médicales est encore loin d'avoir été reconnue partout. Il est bon que le masseur connaisse bien les cas où le massage pourrait être nuisible. En Suède, où la gymnastique médicale et orthopédique et le massage, qui la complète, ont pris beaucoup d'importance, plusieurs années d'études médicales sont exigées des personnes des deux sexes voulant faire du massage leur profession.

On a inventé divers appareils spéciaux pour remplacer le masseur. V. MASSAGE.

MASSEVAUX (en allem. *Masmünster*), ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Thann]), sur la Doller; 3.620 hab. Elle doit son origine à une abbaye, fondée au VIIIe siècle par Mason, duc d'Alsace. Avant 1871, elle était un chef-lieu de canton du département français du Haut-Rhin (arrond. de Belfort). Fonderies de fer et de cuivre, laminage; filatures de coton.

MASSEY (Gérald), poète anglais, né à Trings (Hertshire) en 1828. Après une enfance pénible, il se mit à composer des vers. Son premier ouvrage fut un petit poème intitulé *l'Espoir*. Encouragé par le succès, il fonda un journal : *l'Esprit de la liberté* (1849), mais il ne tarda pas à revenir à la poésie. Il a écrit la délicieuse légende de *Babe Christabel* (1853); *Craigcrook Castle* (1856); *la Marche d'Havelock* (1861); une *Histoire de l'Éternité* (1869); etc.

MASSIAC, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Flour, sur l'Alagnon; 2.037 hab. Ch. de f. Orléans. A Onche, fontaine minérale. Mines d'antimoine; carderie; filature. Fabrique de meubles. Aux environs, débris de constructions gallo-romaines. Église au chevet Renaissance. — Le canton a 12 comm. et 8.876 hab.

MASSIAU n. m. Métall. Syn. de MASSEAU.

MASSICAULT (Justin), publiciste et administrateur français, né à Ouroner-les-Bourdelins (Cher) en 1838, mort à Tunis en 1892. Professeur, puis journaliste républicain, il devint préfet de la Haute-Vienne (1870-1871), fonda : *l'Indépendance* à Bordeaux (1871), *la Charente* à Angoulême (1872), *la Vienne* à Poitiers, devint rédacteur en chef de la « Presse » (1875) et rédacteur au « Siècle ». Directeur du bureau de la presse sous le cabinet Jules Simon (1877), il fut ensuite préfet de la Haute-Vienne, de la Somme (1881), du Rhône (1883) et résident général de France à Tunis (1885), où, sous son habile administration, la colonisation fit de grands progrès.

MASSICO (lat. *Massicus*, Massique), chaîne de collines d'Italie, entre la Campanie et le Latium, renommée

autrefois pour ses vignobles, produisant un vin (le massique) souvent chanté par Horace.

MASSICOT (*ma-si-ko*) n. m. Oxyde de plomb. V. PLOMB.

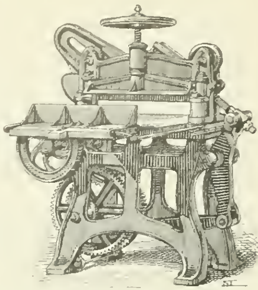
Massicot.

MASSICOT (*ma-si-ko* — devrait s'écrire *massiquot*, véritable orthogr. du nom de l'inventeur) n. m. Machine à rogner le papier, sorte de grand et long couteau, mû par une manivelle ou par la vapeur.

MASSICOTER (*ma-si*) v. a. Rogner au moyen du massicot.

MASSIER (*ma-si-é* — rad. *masse* [arme], au moyen âge, *masser* ou *sergent à masse*) n. m. Hist. Soldat protégeant spécialement la personne du roi ou d'un seigneur.
— B.-arts. Elève d'un atelier de peinture ou de sculpture qui est chargé de recueillir les cotisations mensuelles (*masse*) et de pourvoir aux dépenses de l'atelier.
— Pêch. Matelot qui lève le filet dans la senne et l'en retire pour le rincer à l'eau de mer en l'y jetant.
— ENCYCL. Hist. Le chroniqueur Guillaume de Nangis parle d'hommes d'armes, de *massiers*, ayant des masses de cuivre (*cupreas clavas*), et qui se tenaient auprès du roi Louis IX. Les massiers deviennent ensuite des appariteurs, portant une masse et précédant le roi, ou de grands dignitaires, ou des corps publics, dans les cérémonies solennelles.

Massier.

MASSIEU (Jean), instituteur de sourds-muets, né à Saint-Germain-des-Graves (Gironde) en 1772, mort à Lille en 1846. Sourd-muet de naissance, il devint l'élève favori de l'abbé Sicard, qu'il suivit à Paris, où il devint répétiteur, puis professeur à l'institution des sourds-muets. Il dirigea ensuite l'école de Rodez, et, de 1831 à 1842, celle de Lille. C'est à lui qu'on doit cette définition devenue proverbiale : « La reconnaissance est la mémoire du cœur. » Nous citerons de lui : *la Théorie des signes de l'abbé Sicard* et *Cours d'instruction d'un sourd-muet*.

MASSIF (*ma-sif*), **IVE** [rad. *masse*] adj. Qui est ou qui paraît peu svelte ; pesant : *Un monument* MASSIF. ‖ Fig. Grossier, matériel : *Un esprit* MASSIF.
Qui n'est ni creux ni plaqué : *Des chandeliers d'argent* MASSIF. *Un meuble en acajou* MASSIF.
— SYN. **Massif, lourd, pesant.**
— ANT. **Svelte, léger.** ‖ **Creux.**
— n. m. Ce qui est solide, matériel, massif : *Je me tiens un peu au* MASSIF *et au vraisemblable*. (Montaigne.)
— Agric. Plein bois ou bosquet qui ne laisse aucun passage à la vue : *Des* MASSIFS *de verdure*. ‖ Amas isolé de plantes fleuries ou d'arbustes, dans un parterre.
— Archit. Ouvrage de maçonnerie plein et destiné à porter une construction : *Un* MASSIF *de moellon*. ‖ Petits murs de moellon, que l'on construit sous les chéneaux, lorsque la pente est un peu forte.
Géogr. Ensemble de hauteurs, peu étendues en général, qui se groupent avec plus ou moins de symétrie autour d'un point culminant. (Le Cantal en est un bon exemple.
— Mar. Assemblage de coins de bois de fort échantillon, servant d'emplanture aux mâts.

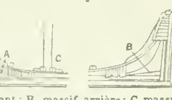

A, massif avant ; B. massif arrière ; C, massif d'emplanture de misaine.

‖ Renforts de l'écoutille des puits à chaîne. ‖ *Massifs circulaires*, Rouleaux de cabestan. ‖ *Massifs de hune*, Renforts du mât sur lesquels vient s'appuyer la hune.
— Minér. *Exploitation par massifs longs*, Mode d'exploitation des houilles, consistant à ménager des piliers qui séparent les tailles dans toute leur étendue. ‖ *Exploitation par massifs courts*, Autre mode dans lequel les piliers sont coupés par des tailles secondaires sur plusieurs points de leur longueur.
— ENCYCL. Arboric. Dans les jardins de style français, les *massifs* remplissent l'intervalle des allées, excepté au parterre. On les dispose en figures géométriques simples, et on taille leurs bords. On les compose d'arbres et arbrisseaux indigènes, en évitant que leur hauteur n'atteigne celle des charmilles ou des arbres plantés dans les allées.
Dans les jardins paysagers de style anglais, les massifs ont une surface irrégulière, coupée de sentiers, avec, çà et là, des angles plus ou moins saillants. La partie la plus centrale en est plantée d'arbres communs et les bords d'essences précieuses. On laisse à la végétation ses formes naturelles. On groupe les sujets par rang de taille, en plaçant les plus grands au dernier plan, et en s'attachant à obtenir des contrastes de formes et de couleur.

MASSIF CENTRAL, région montagneuse du centre de la France. Le Massif central, encore désigné souvent sous le nom de « Plateau central », forme une unité géographique importante, dont le détail est surtout compréhensible, grâce aux lumières fournies par la géologie.
Sur une carte géologique de France, il apparaît en effet, au milieu d'un cadre de terrains sédimentaires qui occupent les dépressions du bassin du Rhône, du bassin de Paris et de l'Aquitaine, comme une grande île de terrains cristallins (gneiss micaschistes) percés de bosses granitiques et de filons de roches éruptives et de terrains paléozoïques (carbonifère et houille). Sur cet ensemble s'étalent de larges taches, qui représentent les régions éruptives de l'Auvergne et du Velay. Des caps (Morvan, Montagne-Noire), de grandes entailles accidentent son contour grossier et triangulaire, ces dernières constituant des golfes tertiaires longs de près de 200 kilom., de vastes plaines (Limagne, Bourbonnais), dont la richesse contraste avec la pauvreté des régions cristallines. Le golfe du Sud, qui s'élargit entre Mende et Rodez, a formé les grands plateaux arides (jurassique), sillonnés de profondes rainures (cañons), des causses de l'Aveyron et de la Lozère.
Si l'on fait abstraction des régions volcaniques qui sont venus tardivement se superposer au socle ancien du Massif central, on peut considérer ce dernier comme un plan incliné, dont le bord relevé (Cévennes, 1.500 m. d'alt.) domine le bassin du Rhône, tandis que le bord occidental s'étend par une série de plateaux (Limousin, Ségalas) plus ou moins accidentés vers les plaines de la Loire et de la Garonne, où il n'atteint qu'une altitude de 300 mètres.
Deux séries principales de hauteurs, de direction N.-O., se greffent sur la ligne nord-est des Cévennes : ce sont d'abord les monts du Forez, qui s'élèvent jusqu'à 1.640 mètres, et les monts de la Margeride, qui débutent au nœud hydrographique de la plaine de Montbel, se poursuivent sous le relief volcanique ou Cézallier, séparant les grands volcans du Mont-Dore et du Cantal, en contre-bas de l'axe cristallin, qui va se souder au plateau de Millevaches et aux collines du Limousin. Cette dernière série de hauteurs sert de ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et de la Garonne.
A l'époque carbonifère, le Massif central était rattaché, d'une part, à la Bretagne, de l'autre aux Vosges et à la Forêt-Noire. Il faisait alors partie d'une grande chaîne de montagnes (chaîne hercynienne). Dans les plis de direction N.-E. et N.-O. de cette chaîne se déposa la houille. Ces plis nivelés par l'érosion forment aujourd'hui une série de bandes, de rainures sensiblement parallèles, analogues à celles de la Bretagne, particulièrement marquées dans la région du Lyonnais, du Beaujolais et du Morvan. Ils jalonnent les traînées houillères et sont en relation étroite avec la topographie, l'hydrologie et les voies de communication (routes, chemins de fer et canaux).
Le Massif central, usé par l'érosion des temps secondaires, eut son relief rajeuni dès la fin de l'éocène, mais surtout au miocène et au pliocène, au moment du soulèvement des Alpes, d'abord par la formation des plis généralement N.-S., dans lesquels s'entassèrent des épaisseurs assez considérables de sédiments lacustres et marins (oligocène). Ces dépôts furent plus tard morcelés par des fractures N.-S. et surélevés sur les flancs des plis convexes (anticlinaux) jusqu'à plus de 1.000 mètres de hauteur. Il constituent les grandes plaines de la Loire et de l'Allier. De semblables dépôts s'étendent également sous l'emplacement du Cantal. Sur cet ensemble (terrains cristallins et tertiaires) vinrent se greffer les volcans de l'Auvergne et du Velay.
Par les fractures qui se produisirent au miocène et au pliocène sortirent d'abord les basaltes, qui couronnent aujourd'hui les collines de la Limagne, puis les premières laves du Cantal et du Mézenc. Mais c'est surtout au pliocène que l'activité éruptive atteignit son maximum. Alors se dressèrent : l'imposant massif conique du Cantal, et les deux volcans accouplés du Mont-Dore (massifs du Sancy

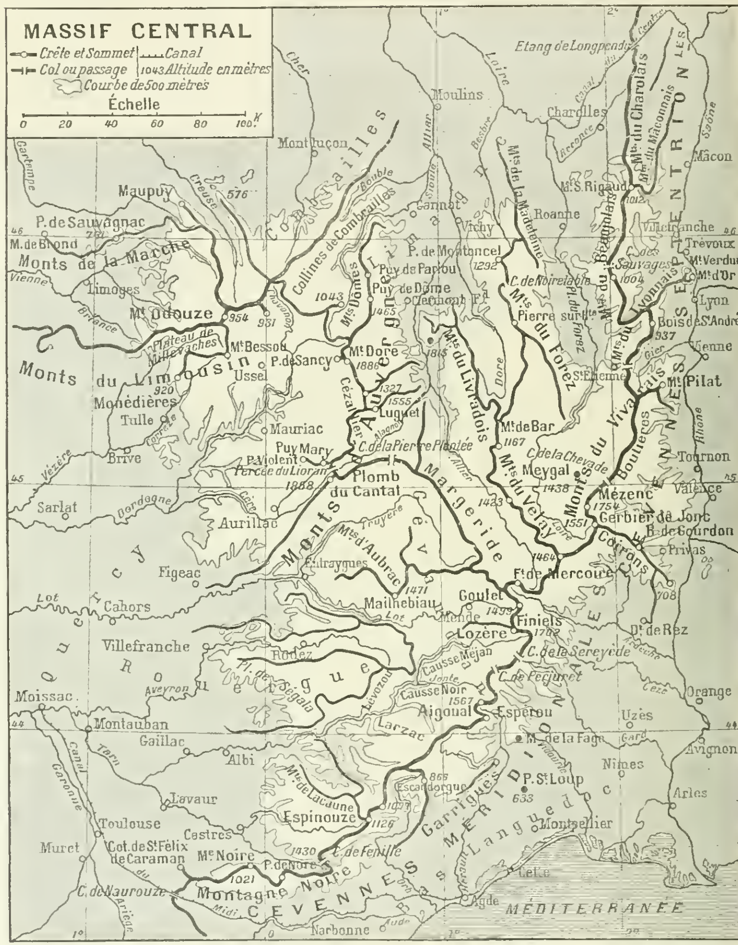

et de la Banne d'Ordanche) dont les sommets devaient atteindre près de 2.500 mètres. Ces volcans, découronnés par le temps, sont aujourd'hui entaillés de profondes vallées, jadis occupées par les glaciers. Les volcans domitiques à cratère de la chaîne des Puys, également démantelés, et les massifs de Mézenc et du Meygal, qui surplombent le bassin du Rhône, datent aussi du pliocène. Ces reliefs volcaniques surajoutés au socle de l'antique Massif central, en changèrent totalement la topographie. Il vint s'y adjoindre encore, à la fin du pliocène et du quaternaire, les chaînes éruptives du Devès, de l'Aubrac et la remarquable guirlande des soixante volcans à cratère de la chaîne des Puys, qui se dresse au-dessus du bassin effondré de la Limagne.
Un grand nombre de fractures tertiaires sont jalonnées aujourd'hui par des milliers de sources thermales (Royat, Clermont, Vichy, Châtel-Guyon, etc.), par des émissions de bitume (Pont-du-Château) ou par des dégagements d'acide carbonique, qui attestent que l'activité éruptive de l'Auvergne n'est pas encore absolument terminée.
La diversité du relief du Massif central donne à chaque unité orographique un régime climatérique particulier. Néanmoins, on peut dire que les vents dominants étant les vents d'ouest, l'influence de l'océan Atlantique adoucit le climat de cette contrée en la réchauffant de ses effluves chauds durant l'hiver, mais en lui apportant des masses de vapeur d'eau, qui viennent se condenser sous forme

d'eau ou de neige, au contact des massifs montagneux. Au Mont-Dore, dans le Cantal et le Forez, la neige persiste plus de six mois de l'année. Les parties méridionales du massif subissent l'influence des vents du sud. Dans son ensemble, le Massif central se comporte donc comme un vaste écran, par rapport au bassin du Rhône, qui est ainsi préservé des vents humides de l'Océan et peut jouir d'un climat méditerranéen.

C'est encore la variété, l'importance des masses montagneuses et l'influence des vents, plus que la latitude, qui agissent dans la répartition des espèces végétales et animales. On a divisé le Massif central en trois grandes zones : 1° la zone du châtaignier, qui suit la courbe de niveau de 600 mètres. (Au-dessous, sur le versant sud-est, pousse généralement la vigne, et dans les régions méditerranéennes : le figuier, l'olivier, le pistachier, etc.) ; 2° la zone du hêtre (bouleau, tilleul) ou des plantes subalpines déjà très différente de celles des plaines des régions françaises. C'est la zone des forêts, qui s'étend jusqu'à l'altitude de 2.500 mètres. Au-dessus de cette hauteur commence la troisième zone à faciès alpin dépourvue d'arbres, caractérisée par des plantes herbacées, comme dans les Alpes, mais sans rhododendrons. Citons enfin une flore et une faune marines, découvertes au voisinage d'assez nombreuses sources salées de la Limagne.

Massignac, comm. de la Charente, arrond. et à 27 kilom. de Confolens, sur la Maulde ; 1.359 hab.

MASSILIEN, ENNE (*ma-si-li-in, èn'*) — du lat. *Massilia*, Marseille, ancien nom des habitants de Marseille. — *Les* MASSILIENS.

— Adjectiv. : *Colonie* MASSILIENNE.

Massillon, ville des États-Unis (Ohio [comté de Stark]), sur la Tuscarawas et sur le canal de l'Ohio ; 6.840 hab. Forces motrices naturelles ; d'où fonderies, fabriques de machines, scieries, filatures de laine.

Massillon (Jean-Baptiste), prélat et orateur français, né à Hyères en 1663, mort à Clermont-Ferrand en 1742. Il fut élevé chez les Pères de l'Oratoire dans sa ville natale, puis à Marseille, où il fit sa philosophie. A dix-huit ans, il prit l'habit d'oratorien et fut envoyé à Arles pour étudier la théologie. Professeur de belles-lettres à Pézenas et à Montbrison, il connut les succès mondains et faillit renoncer à l'Église ; mais il se retira à Vienne, où il fut ordonné prêtre (1692), et prêcha ses deux premières oraisons funèbres : celles de l'archevêque de Vienne et de l'archevêque de Lyon. Après une retraite volontaire à l'austère abbaye de Septfonts, Massillon parut à Paris et commença à s'y faire connaître par ses *Conférences*, et surtout par le *Carême de l'Oratoire*, prêché en 1699. La même année, il prêcha l'*Avent* à la cour, à la demande du roi lui-même ; puis, ce furent les *Carêmes* de 1701 et de 1704. Bourdaloue terminait alors sa carrière : le succès vint naturellement au jeune oratorien, éloquent, ingénieux, habile à toucher les cœurs. « L'innovation de Massillon venant après Bourdaloue, dit Sainte-Beuve, fut d'introduire le pathétique et un sentiment plus vif et plus présent des passions humaines dans l'économie du discours religieux et d'attendrir légèrement la parole sacrée sans l'amollir encore. » Malgré son art délicat de louer, il n'eut pas moins le mérite d'exprimer devant le prince et devant les grands de sévères conseils de morale et même de courageux avertissements sur les besoins et les droits des sujets. Massillon prononça quelques oraisons funèbres : celles du prince de Conti (1709), du grand Dauphin (1711), et enfin celle de Louis XIV lui-même, qui débute par ce mot, souvent cité : « Dieu seul est grand, mes frères ! » Ce n'est pas généralement en ces trouvailles de génie qu'excelle Massillon : il possède plutôt au suprême degré l'art du développement harmonieux et juste. Son style semble manquer un peu de relief et d'éclat ; mais on y remarque bientôt l'admirable propriété des termes et la parfaite convenance de toutes les parties. Ses sermons les plus estimés sont ceux sur la *Mort*, sur l'*Impénitence finale*, sur la *Mort du pécheur*, et surtout sur le *Petit nombre des élus*.

Massillon.

En 1717, Massillon fut nommé évêque de Clermont, et, l'année suivante, il prêcha devant le jeune roi Louis XV les dix sermons dont le recueil, si connu sous le nom de *Petit Carême*, passe justement pour son chef-d'œuvre. Au début d'un siècle et d'un règne nouveaux, il prêchait hardiment au jeune prince un idéal de paix et de bonté, qui contrastait vivement avec les abus d'autorité du règne précédent, et il lui traçait le portrait d'un roi vraiment père de son peuple. Aussi le XVIII[e] siècle, Voltaire tout le premier, aura-t-il un culte véritable pour l'éloquence de Massillon. L'Académie lui ouvrit ses portes, en 1719. En 1721, il se retira dans son diocèse. Les *Œuvres* de Massillon ont été publiées en 1748, par son neveu l'abbé Massillon. On a édité des *Pensées sur divers sujets de morale et de piété, tirées des ouvrages de Massillon*.

— Bibliogr. : Sainte-Beuve, *Lundis*, IX.

MASSILLONNE (*ma-si* et *ll* mll. — du n. du prédicateur *Massillon*, qui avait blâmé cet usage) n. f. Sous la Régence, Nom donné à des mouches que les femmes, en costume de bal, portaient sur la gorge.

Massina, Masina ou **Macina**, prov. du Soudan français, sur la rive droite du Niger, à peu près entre les 12° et 15° degrés de lat. N. Ch.-l. *Bandiagara*. Le pays, riche et fertile, est habité par des Peulhs, des Toucouleurs, des Bambaras. Prospère sous l'empire songhay, le Massina fut ruiné par les guerres qui désolèrent toute la vallée du Niger. En 1863, El-Hadj-Omar s'empara de la contrée, où régnèrent successivement ses deux fils, Tidiani et Ahmadou. En 1893, le colonel Archinard occupait tout le pays, et faisait reconnaître pour roi le prince Aguibou.

Massinger (Philip), poète dramatique anglais, né en 1583, mort en 1639. Il collabora aux ouvrages des dramaturges du temps, Fletcher, Field, Dekker, et fit représenter sous son nom trente-sept ou trente-huit pièces, dont il ne reste que dix-huit. Les principales sont : *le Combat dénaturé ; le Duc de Milan ; le Serf ; le Grand-Duc de Florence ; le Tableau ; l'Empereur d'Orient ; le Tuteur ; une Vraie Femme ; l'Acteur romain*, son chef-d'œuvre tragique ; *la Fille d'honneur*, où l'on a voulu voir la preuve que Massinger s'était converti au catholicisme ; *un Moyen neuf de payer les vieilles dettes*, et *la Madame de la Cité*, qui sont deux œuvres de premier ordre. Massinger est, avec Ford, le dernier grand poète dramatique de l'époque d'Élisabeth.

Massingy, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 17 kilom. d'Annecy, près du Népha, affluent du Chéran ; 1.006 hab. Poterie.

Massinissa. Biogr. V. Masinissa.

MASSIQUE (*ma-sik*) n. m. Antiq. rom. Vin renommé qu'on récoltait au mont Massique (*Massicus*), en Campanie.

MASSIVEMENT (*ma-si*) adv. D'une manière massive : *Un monument* MASSIVEMENT *construit*. ‖ Pesamment, gauchement : *Danser* MASSIVEMENT.

MASSIVETÉ (*ma-si*) n. f. État, manière d'être de ce qui est massif : *La* MASSIVETÉ *d'une construction*.

MASSKANNE (*mass*) n. f. Mesure de capacité pour matières sèches, employée en Bavière et valant 1[lit],0698.

MASSLING (*mass*) n. m. Mesure de capacité pour matières sèches, usitée à Zurich avant l'adoption du système décimal.

MASSOLA (*ma-so*) ou **MASSOLLE** (*ma-sol'*) n. f. Supplice italien, qui consistait à assommer le patient avec une massue.

MASSOLER (*ma-so*) v. a. Faire périr par la massola.

MASSON (*ma-son*) n. m. Nom vulgaire du jujubier cotonneux. ‖ On dit aussi MASSONE.

Masson (Barthélemy) [en lat. *Latomus*], né à Arlon (Luxembourg) en 1485, mort à Coblentz en 1566. François I[er] le nomma professeur d'éloquence latine au Collège de France (1534), et Charles-Quint lui donna le titre de conseiller aulique, après l'avoir mis au nombre des professeurs catholiques du collège mixte de Ratisbonne (1546). On lui doit un traité de théologie : *Sur quelques controverses religieuses* (1545), en latin, et des commentaires de Cicéron.

Masson (Antoine), graveur français, né à Loury (Loiret) en 1636, mort à Paris en 1700. Il entra comme ouvrier chez un armurier damasquineur de Paris. Sur le conseil de Mignard, il apprit le dessin, la peinture, la gravure, et devint membre de l'Académie de peinture en 1679. Parmi ses planches les plus célèbres, citons : le portrait du *Comte d'Harcourt*, grand écuyer de France, connu sous le nom de *Cadet à la perle* ; celui de *Brisacier*, secrétaire des commandements de la reine ; ceux d'*Olivier d'Ormesson*, de *Marie de Lorraine, duchesse de Guise*, d'après Mignard ; etc. Citons enfin les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Titien, estampe fameuse connue sous le nom de *Pièce à la nappe* ou *Nappe de Masson*, à cause de la parfaite imitation des plis du linge. — Sa fille, Madeleine, née en 1666, imita habilement sa manière.

Masson de Morvilliers (Nicolas), littérateur français, né à Morvilliers (Lorraine) vers 1740, mort à Paris en 1789. Il fut, à Paris, avocat au Parlement, puis devint secrétaire du duc d'Harcourt. On lui doit des poésies légères et des épigrammes assez bien frappées. Ses *Œuvres mêlées, en vers et en prose*, ont été publiées en 1789.

Masson (Auguste-Michel-Benoît Gaudichot-Masson, dit **Michel**), littérateur français, né et mort à Paris (1800-1883). Fils d'ouvriers, il fut figurant, garçon de café, commis libraire, ouvrier lapidaire, puis collabora au « Figaro », à la « Lorgnette », etc. Auteur dramatique et conteur, il acquit une solide réputation par un style simple et clair et surtout par la moralité de ses œuvres. Parmi ses vaudevilles et ses drames, qu'il a écrits seul ou en collaboration avec Scribe, Anicet Bourgeois, Dennery, etc., nous citerons : *Frétillon* (1829) ; *Mon oncle Thomas* (1832) ; *le Mari de la favorite* (1834) ; *M[me] Favart* (1837) ; *Marceau* (1848) ; *les Orphelins du pont Notre-Dame* (1849) ; *les Fils aînés de la République* (1873) ; etc. A citer, parmi ses romans : *les Contes de l'atelier* (1832-1833) ; *Vierge et martyre* (1835-1836) ; *Souvenirs d'un enfant du peuple* (1838-1841) ; *les Drames de la conscience* (1866) ; etc.

Masson (David), écrivain écossais, né à Aberdeen en 1822. Il collabora à divers périodiques et dirigea le « Macmillan's Magazine », professa la littérature anglaise à l'université de Londres (1852), puis à celle d'Édimbourg (1865). En 1893, il fut nommé historiographe royal pour l'Écosse et édita les vol. V-XIII du *Registre du conseil privé d'Écosse*. Nous citerons de lui : *les Romanciers britanniques et leurs styles* (1859) ; *la Philosophie britannique récente* (1865) ; *la Vie du poète Drummond de Hawthornden* (1873), et *Croquis et mémoires d'Édimbourg* (1892).

Masson (Frédéric), historien français, né à Paris en 1847. Il fut pendant plusieurs années bibliothécaire au ministère des affaires étrangères, et le prince Napoléon, dont il avait été le secrétaire et l'ami, le chargea, en mourant, de classer les papiers qu'il laissait au château de Prangins. Après avoir publié : *la Révolte de Toulon en prairial* (1875) ; *l'Impératrice* (1877) ; *le Marquis de Grignan* (1881), couronné par l'Académie ; *les Diplomates de la Révolution* (1883) ; *le Cardinal de Bernis depuis son ministère* (1884), etc., il s'occupa à peu près exclusivement de mettre en œuvre les documents de tout genre qu'il avait réunis sur Napoléon et sa famille. On lui doit une série d'ouvrages extrêmement curieux par l'abondance des détails intimes et par l'exactitude de la documentation : *Napoléon et les Femmes* (1893) ; *Napoléon chez lui* (1894) ; *En campagne* (1894) ; *Aventures de guerre* (1894) ; *les Carabiers de Napoléon* (1895) ; *Napoléon inconnu* (1895) ; *Marie Walewska* (1898) ; *Joséphine impératrice et reine* (1898) ; *Joséphine de Beauharnais* (1899) ; *Napoléon et sa famille* (1897-1900) ; *Joséphine répudiée* (1901).

MASSONIE (*ma-so-nî* — de *Masson*, n. pr.) n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, qui présentent deux feuilles radicales, quelquefois très grandes et, le plus souvent, appliquées à la surface du sol.

— Encycl. Du milieu des feuilles sort une hampe courte, terminée par une grappe de fleurs nombreuses et très rapprochées entre elles. On en connaît plusieurs espèces de l'Afrique du Sud. Les plus remarquables sont : la *massonie à larges feuilles*, dont le feuillage est tacheté de rouge en dessus et les fleurs blanches ; la *massonie pustuleuse*, dont les feuilles ont leur face intérieure couverte de petits tubercules ; la *massonie à feuilles en cœur*, etc.

MASSOQUE (*ma-sok'*) n. f. Techn. Lopin obtenu en coupant en deux le massé, dans les forges catalanes.

MASSOQUETTE (*ma-so-kèt'*) n. f. Techn. Lopin obtenu en coupant une massoque en deux, dans les forges catalanes, c'est-à-dire le *massé* en quatre.

MASSORE, MASORE ou **MASSORAH** (de l'hébreu *massorat*, tradition) n. f. Examen critique du texte de la Bible, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

MASSORÈTE (*ma-so*) n. m. Docteur juif, auteur des travaux philologiques connus sous le nom de *massore*. ‖ On dit aussi MASORÈTE, MASSORET et MASSORETH.

— Adjectiv. : *Points* MASSORÈTES. V. MASSORÉTIQUE.

— Encycl. Les anciens scribes hébreux ne mettaient aucun intervalle entre les mots et n'avaient aucune idée de la division en chapitres et en versets. De plus, comme on n'écrivait que les consonnes, la prononciation de chaque mot ne pouvait être connue que par la tradition. Diviser le texte en versets et en chapitres, figurer la prononciation de chaque mot, telle fut la partie sérieuse de l'œuvre des massorètes. Malheureusement, les premiers d'entre eux appartenaient à la secte des pharisiens dont ils introduisirent dans leurs travaux l'étroitesse et la mesquinerie. C'est, sans doute, après le retour de l'exil que commença leur travail. Il fut d'abord oral ; aussi la première *massore* fut-elle à peu près complètement perdue.

A partir du VI[e] siècle, les massorètes commencèrent à écrire leurs remarques sur les marges des textes qu'ils transcrivirent ; en même temps on composa plusieurs recueils de notes exégétiques, dont le plus ancien est connu sous le nom de *Sopherim*. Plus tard, probablement vers le VII[e] ou le VIII[e] siècle, deux systèmes de points voyelles furent constitués, l'un dit d'Occident ou de Tibériade, l'autre dit d'Orient ou de Babylone. C'est au XVI[e] siècle seulement que le rabbin Jacob ben Chajim tenta de coordonner l'énorme quantité de documents qui constituaient, de son temps, la *Massore*. Il publia le résultat de ses travaux (1526) sous forme de *Commentaires* ajoutés à la Bible rabbinique. Jean Buxtorf donna (1618-1620) une nouvelle édition de la *Massore*.

MASSORÉTIQUE ou **MASSORÉTHIQUE** (*ma-so, tik'*) adj. Qui appartient à la massore, aux massorètes : *Travaux* MASSORÉTIQUES. ‖ *Points massorétiques*, Points-voyelles introduits par les massorètes dans le texte de la Bible, pour en faciliter la lecture. (On dit aussi POINTS MASSORÈTES.)

MASSOU (*ma-sou*) n. m. Dans les salines, Table de madriers, servant à former le pain de sel.

Massouah. Géogr. V. Massaouah.

MASSOULAH (*ma-sou-la*) n. m. Embarcation en usage dans l'Inde, et surtout sur la côte de Coromandel.

Massoulle (*André*-Arthur-Paul), né à Épernay en 1850, mort à Paris en 1901. Il débuta au Salon de 1882, avec l'*Ancêtre*, où il affirmait des qualités de robustesse et de finesse. Il exécuta ensuite le monument du sergent *Bobillot*, le monument de *Sadi Carnot* à Châlons-sur-Marne, les beaux groupes d'*Enfants* qui décorent les torchères du pont Alexandre-III, et le monument de *Macé*. Son chef-d'œuvre est une statue de *M[me] de Sévigné* (marbre), destinée à la maison de la Légion d'honneur, qui a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900. Un peu avant sa mort, Massoulle avait été nommé professeur à l'École des beaux-arts.

Massow, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), sur la Stepenitz, affluent de l'Oder ; 2.711 hab. Tuilerie.

MASSUE (*ma-sû* — orig. dout.) n. f. Sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros à une extrémité qu'à l'autre, et qui sert d'arme offensive.

— Fig. et fam. *Coup de massue*, Événement inattendu qui accable.

— Loc. prov. *Faire de sa tête massue*, Se donner beaucoup de mal, s'exposer pour réussir. (Vaincre un obstacle à force d'intelligence.) ‖ *Prendre la massue d'Hercule pour couper un cheveu en quatre*, Discuter gravement sur un sujet futile ; employer de grands moyens pour obtenir un mince résultat.

— Archéol. Arme contondante, en usage dans l'antiquité et dont on se servit jusqu'au milieu du moyen âge.

Massue.

— Bot. Partie supérieure du corps de certains champignons. ‖ *Massue d'Hercule*, Nom d'une variété de concombres. ‖ *Massue gommeuse*, Nom que l'on donne parfois aux cystolithes.

— Zool. Renflement terminal d'un organe. Les papillons diurnes ou rhopalocères ont les antennes terminées en massue. La massue antennaire, formée d'un nombre d'articles variable, est toujours apicale ; elle est dite *interrompue*, quand elle comprend un ou plusieurs articles beaucoup moins dilatés que les précédents et les suivants. ‖ Nom vulgaire de certaines coquilles de rochers ou *murex*, appelées *massues épineuses*, *massues d'Hercule*, etc. La *massue de la Méditerranée* ou *massue d'Hercule à pointes courbes* est le *murex* ou *bolinus brandaris*, d'où les anciens tiraient la pourpre.

a b

Antennes en massue : a, de lépidoptère (vanesse) ; b, de coléoptère nécrophore.

— Encycl. Archéol. La *massue* primitive était une pièce de bois en forme de pilon, plus ou moins longue et forte, avec des nœuds naturels ou façonnés, auxquels on ajoutait parfois des pointes pyramidales de fer. On observe cette disposition dans les grosses massues suisses du XIV[e] siècle, et certaines ont même leur tête terminée par une longue pointe ou lame de dague. Par ce caractère elles rentrent dans la catégorie des plançons et godendacs flamands, et des morgensterns allemands et suisses. Toutes ces massues se maniaient habituellement à deux mains.

Massuet (Pierre), érudit français, né à Mousson-sur-Meuse en 1698, mort à Lankeren, près d'Amersfoort, en 1776. Il était d'abord bénédictin ; mais, ayant embrassé

le protestantisme, il passa en Hollande, où il étudia la médecine sous Boerhaave, et se fit recevoir docteur à l'université de Leyde en 1729. Fixé à Amsterdam, il dirigea une maison d'instruction pour les jeunes gens. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages où l'érudition vaut mieux que le style : *Recherches intéressantes sur l'origine, la formation, etc., des diverses espèces de vers à tuyau qui infectent les vaisseaux, les digues, etc.* (1733) ; *Annales d'Espagne et de Portugal* (1741) ; *Table générale des matières contenues dans l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des sciences depuis 1699 jusqu'en 1734* (1741), travail fort utile pour faciliter les recherches ; *Histoire de l'empereur Charles VI* (1742) ; etc.

MASSURIA (*ma-su*) n. f. Genre d'araignées, de la famille des thomisidés, comprenant deux espèces de l'Asie tropicale. (De taille moyenne, de livrée sombre, les *massuria* sont épaisses et trapues. Ces thomises habitent la Birmanie [*massuria angulata*] et Java [*massuria Javana*].)

MASSY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 25 kilom. de Corbeil ; 1.337 hab. Ch. de f. Orléans et Grande-Ceinture. Colle forte, huile de pied de bœuf, céramique, clocher du XIIIe siècle, château de Villegenis (XVIIIe s.), où mourut Jérôme Bonaparte (1860).

MASSYLIENS, peuple nomade, qui habitait la partie orientale de la Numidie. Leurs rois les plus célèbres furent Masinissa, Jugurtha, Hiempsal et Juba. Leur capitale était Cirtha (Constantine). [V. NUMIDIE.] — *Un* MASSYLIEN.

MASTAÏ-FERRETTI. V. PIE IX.

MASTABA (*sta* — mot arabe) n. m. Tombeau égyptien, de forme quadrangulaire et pyramidale, en pierre ou en brique, et spécial aux sépultures du premier empire.

— ENCYCL. Les murs du *mastaba* sont ornés de fresques, représentant des scènes de la vie du défunt. Dans le tombeau s'ouvre un puits par lequel la momie a été descendue dans une chambre sépulcrale, qui se trouve au-dessous du mastaba, et qui a été rempli de béton.

Mastaba (coupe).

MASTACEMBÉLIDÉS (*sta-san*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *mastacemble* et voisins. — *Un* MASTACEMBÉLIDÉ.

MASTACEMBLE (*sta-sanbl'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une dizaine d'espèces asiatiques.

— ENCYCL. Les *mastacembles* (mastacembelus) habitent les eaux douces des régions chaudes de l'Inde, de la Malaisie. Allongés, de taille médiocre, de couleurs peu brillantes, ils sont assez estimés comme aliment, notamment le *mastacembelus pancalus*, du Bengale.

Mastacemble.

MASTAU (*sto*) ou **MASTEL** (*stèl'*) n. m. Dr. anc. Sorte de mesure. ‖ Redevance payée par les tenanciers d'une ferme.

MASTAX (*stakss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Petits, élégants, ils sont bariolés de rouge, de noir et de blanc ; ils courent vivement sur la vase à demi sèche des marais argileux.)

MASTELLO (*stèl'*) n. m. Mesure de capacité qui était usitée dans le Ferrarais, et qui, à Ferrare, valait 55lit,378.

MASTER (*mass-teur'* — mot angl. signif. *maître*) n. m. En Angleterre, Monsieur. (S'emploie suivi d'un nom propre, pour désigner un jeune garçon.)

MASTÈRE (*stèr'*) n. m. Nom donné à des magistrats athéniens, qui étaient chargés de rechercher et de confisquer les biens des proscrits.

MASTERIA (*sté*) n. f. Genre d'araignées, type du groupe des *mastériés*, comprenant quelques espèces des Philippines, de l'Australie et du Venezuela. (Ce sont les plus petites mygales connues : 1 centimètre de long.)

MASTÉRIÉS (*sté*) n. m. pl. Groupe d'araignées, de la famille des aviculariidés, comprenant les *masteria* et genres voisins. (Les mastériés appartiennent à la tribu des diplurinés et se caractérisent par leurs yeux, au nombre de six, inégaux et resserrés en groupe.) — *Un* MASTÉRIÉ.

MASTERTON, ville d'Australie (Nouvelle-Zélande, île du Nord [prov. de Wellington]), sur la rivière Ruamahanga ; 2.210 hab.

MASTIC (*stik'* — du lat. *mastiche*, gr. *mastikhê*) n. m. Bot. Résine en larmes ou en grains jaunâtres, qui découle du lentisque et qu'on emploie surtout, en thérapeutique, pour obturer les dents cariées, après l'avoir dissoute dans l'éther ou le chloroforme, et dans l'industrie pour la fabrication de certains vernis.

— Arg. maç. Affaire embrouillée. ‖ Arg. typogr. Erreur qui consiste à mettre ailleurs qu'à sa place un paquet de composition. (*Faire un mastic*, S'embrouiller.) ‖ Pop. Aliments, soupe ou sauce épaisse. — Mystification. ‖ *S'endormir sur le mastic*, Faire une chose avec nonchalance.

— Techn. Composition pâteuse, ductile, employée pour boucher des joints, des creux, des ouvertures.

— ENCYCL. Techn. Les *mastics* nombreux que l'on emploie dans l'industrie sont destinés à faire adhérer ensemble les fragments d'un même objet, à isoler certaines parties d'un tout, à rendre d'autres parties inattaquables aux acides ou aux intempéries, en imperméabilisant leurs surfaces. Les plus fréquemment employés sont le *mastic du vitrier*, servant à maintenir les vitres des fenêtres ; les *mastics à la chaux*, pour coller le verre, la porcelaine, etc. ; les *mastics à la résine*, pour jointoyer les récipients destinés à contenir de l'eau ; les *mastics de fer*, de *minium*, employés surtout pour faire des joints résistant à l'action de la chaleur, etc. ; le *mastic de fontainier*, fait de résine dite *arcanson* et de poudre de brique, etc.

MASTICAGE (*sti-kaj'*) n. m. Action de mastiquer des trous, des crevasses, de joindre avec du mastic des parties séparées : *Le* MASTICAGE *des vitres*. ‖ Opération du polissage des marbres terreux ou mieux terraceux.

MASTICATEUR (*sti* — du lat. *masticare*, mâcher) adj. m. Anat. Qui sert à la mastication : *Muscles* MASTICATEURS. (Les muscles masticateurs sont : le masséter, le temporal et les ptérygoïdiens, qui élèvent la mâchoire inférieure et agissent dans la diduction, et les mylo-hyoïdiens, digastriques, etc., qui abaissent les mâchoires.) ‖ *Nerf masticateur*, Petite racine ou racine motrice du nerf trijumeau, qui innerve les muscles de la mastication.

— Zool. Qui sert à mâcher, qui fait office de mâchoires : *Appareil* MASTICATEUR. *Organe* MASTICATEUR. (S'emploie parfois substantivement, dans le sens de Carnassier, de mâcheur : *Un* MASTICATEUR, pour Un animal masticateur.)

— n. m. Ustensile servant à diviser les aliments pour suppléer à une mastication naturelle imparfaite.

Masticateur.

MASTICATION (*sti, si-on* — lat. *masticatio*, même sens) n. f. Action de mâcher : *Une bonne* MASTICATION *prépare une bonne digestion*.

— ENCYCL. Les parties qui prennent part à la *mastication* sont les lèvres, les mâchoires, les joues, la langue et le voile du palais. Chez le nouveau-né, les mâchoires ne sont pas encore garnies de dents, et la mastication est nulle ; chez le vieillard, quand toutes les dents sont tombées ou que celles qui restent ne se correspondent point, l'aliment peut encore être broyé au moyen du tissu gingival, devenu très consistant.

MASTICATOIRE (*sti* — du lat. *masticare*, mâcher) n. m. Substance que l'on mâche pour exciter la sécrétion salivaire. (En thérapeutique humaine, on emploie soit des substances inertes : angélique, impératoire ; soit des substances stimulantes : scille, bétel, tabac, etc.)

— En T. d'art vétér., Syn. de MASTIGADOUR.

MASTICHOTHRICHÉES (*sti-ko-tri-ké*) n. f. pl. Famille d'algues tiloblastées, dont le genre *mastichothrix* est le type. — *Une* MASTICHOTHRICHÉE.

MASTICHOTHRIX (*sti-ko-trikss*) n. m. Genre d'algues, de la famille des *mastichotrichées*, caractérisé par un trichome solitaire. (On en connaît deux espèces d'Europe.)

MASTICINE (*sti-sin'*) n. f. Nom donné à l'une des résines constituant le mastic.

MASTIGADOUR (*sti* — de l'espagn. *mastigador*) n. m. Masticatoire destiné aux chevaux.

— ENCYCL. Pour administrer au cheval le *mastigadour*, on l'introduit dans un petit sachet allongé, en toile grossière, que l'on attache ensuite au mors d'un bridon. Le cheval, mâchonnant le bridon, imprègne le sachet de salive, ce qui provoque la dissolution des substances qui y sont contenues, et qui se répandent par suite dans la bouche en passant à travers la toile. On compose ainsi des mastigadours pour diverses maladies et surtout pour exciter l'appétit. Voici quelques recettes de mastigadours :

Mastigadour de Bourgelat : Assa-fœtida, 60 gr. ; sel de cuisine, 30 gr.

Mastigadour de Loleysel : Angélique en poudre, 15 gr. ; assa-fœtida, 30 gr. ; vinaigre, 8 gr.

On peut aussi appliquer des mastigadours aux grands ruminants. En voici un indiqué par Vicq-d'Azyr comme stimulant :

Graine de moutarde pulvérisée ; azotate de potasse pulvérisé ; racine de pyrèthre pulvérisée, en quantités égales.

On laisse le mastigadour en place une ou deux heures par jour, deux ou trois jours de suite.

MASTIGOCERA (*sti, sé*) n. m. Genre de vers rotateurs, famille des brachionidés, comprenant quelques espèces aquatiques d'Europe.

MASTIGOPHORE (du gr. *mastigophoros* ; de *mastix, igos*, fouet, et *phérein*, porter) n. m. Antiq. gr. Nom des huissiers, des officiers de police, qui, armés d'un fouet, maintenaient l'ordre et contenaient la foule dans les jeux publics et les assemblées populaires. ‖ Epithète d'Ajax *porte-fouet*, dans une tragédie de Sophocle.

MASTIGOPUS (*sti, puss*) n. m. Forme larvaire des crustacés marins du genre *sergestes*.

— ENCYCL. Les *mastigopus* représentent le troisième stade larvaire des sergestes. Ce sont de petits animaux des profondeurs abyssales du Pacifique, remarquables par leurs gros pédoncules oculaires, leurs pattes thoraciques des trois dernières paires très grandes, les cinq premiers anneaux abdominaux munis de longues pattes, dont les trois dernières sont didactyles.

Mastigopus (très grossi).

MASTIGUS (*sti-guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères scydméniens, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Les *mastigus* sont assez petits (5 à 6 millim. de long), élancés, présentant une vague ressemblance avec des fourmis. Ils vivent dans les lieux humides, sous les détritus végétaux, les mousses.

Mastigus (gr. 3 fois).

MASTINER (*sti* — rad. *mastin*, qui s'est dit pour *mâtin*) v. a. Traiter en chien ; priver de ses droits, réduire à une sorte d'esclavage : *Qu'un homme seul* MASTINE *cent mille villes..., qui le croirait ?* (La Boétie.) [Vieux.]

MASTIQUER (*sti-ké* — rad. *mastic*) v. a. Joindre, souder : MASTIQUER *des carreaux de vitre*. ‖ Remplir avec du mastic : MASTIQUER *un trou*.

— Pop. Masquer les avaries d'une chaussure sans la rapiécer. ‖ S'embrouiller. ‖ Se tromper.

MASTIQUER (*sti-ké* — du lat. *masticare*, mâcher) v. a. Mâcher : MASTIQUER *lentement chaque bouchée*.

— Arg. et pop. : Manger.

Se mastiquer, v. pr. Etre mastiqué.

MASTIQUEUR (*sti-keur*) n. m. Techn. Celui qui mastique : *Un* MASTIQUEUR *de carreaux*.

— Arg. et pop. Mangeur. ‖ Savetier. ‖ Qui a l'habitude de se tromper, de s'embrouiller.

MASTITE (*stit'* — du gr. *mastos*, mamelle) n. f. Pathol. Inflammation des mamelles. V. MAMMITE.

MASTOC (*stok'* — allem. *mastochs*, bœuf engraissé) n. m. Pop. Homme lourd, grossier : *Un gros* MASTOC. ‖ Gros sou.

— Adjectiv. : *Cela est bien* MASTOC. *Statue un peu* MASTOC.

MASTOCÉPHALE (*sto-sé* — du gr. *mastos*, mamelle, et *képhalê*, tête) adj. Bot. Se dit des champignons dont le chapeau est mamelonné vers son centre.

MASTODONTE ou **MASTODON** (*sto* — du gr. *mastos*, mamelle, et *odous, ontos*, dent) n. m. Genre de mammifères, fossiles dans les formations tertiaires et quaternaires, et comprenant plus de quarante espèces.

— ENCYCL. Les *mastodontes* étaient des éléphants caractérisés par leurs molaires à protubérances mamelonnées et leurs incisives inférieures disposées en défenses droites, tandis que les supérieures sont ordinairement recourbées vers le haut. Au reste, leur dentition varie suivant les types, et l'on a établi là-dessus deux sous-genres : *tetrabelodon*

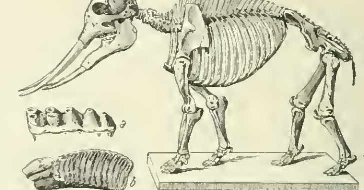

Squelette de mastodonte : *a*, dent ; *b*, dent de mammouth.

tetrabelodon angustidens, du miocène d'Europe et de l'Afrique du Nord), et *dibelodon* (*dibelodon præcursor*, du pliocène du Texas). Les mastodontes ont habité presque toutes les régions du globe. L'espèce la plus récente est le *mastodon giganteum*, qui a persisté dans l'Ohio jusqu'à la période des dépôts diluviens. Les formes fossiles du tertiaire récent de l'Inde peuvent se rapporter aussi bien aux éléphants qu'aux mastodontes (*mastodon elephantoides*).

MASTODONTOSAURE (*sto, sôr'*) ou **MASTODONSAURUS** (*sto, sô-russ*) n. m. Genre d'amphibiens du groupe des labyrinthodontes, comprenant des formes gigantesques, fossiles dans le trias.

— ENCYCL. Les *mastodontosaures* étaient de grands et lourds animaux, ressemblant à d'énormes salamandres. Leur crâne, triangulaire, très large à la base et pointu au museau, mesure 1 mètre de long ; leurs épaules et leur thorax étaient armés de plaques osseuses. On en connaît quelques espèces : *mastodonsaurus giganteus*, de la houille ligniteuse du Wurtemberg ; *mastodonsaurus acuminatus*, du carbonifère d'Allemagne, etc.

Crâne de mastodontosaure.

MASTODYNIE (*sto, nî* — du gr. *mastos*, mamelle, et *oduné*, douleur) n. f. Douleurs de la mamelle, arrivant souvent par paroxysme et pouvant s'irradier dans les régions avoisinantes, jusqu'au bras.

— ENCYCL. Les *mastodynies* sont parfois symptomatiques de tumeurs et de névroses et s'observent dans plusieurs affections de la glande mammaire. Le traitement est celui de toutes les névralgies quand elles ne résultent pas de la compression ou ne coïncident pas simplement avec les périodes menstruelles. En cas de compression, il faut procéder à l'ablation de la tumeur.

MASTOGONIE (*sto, nî*) n. f. Genre de diatomacées fossiles, comprenant des algues caractérisées par des valves hyalines, avec larges bords. (Les mastogonies ont été trouvées dans l'Amérique du Nord et en Patagonie.)

MASTOÏDE (*sto* — du gr. *mastos*, mamelle, et *eidos*, aspect) adj. Se dit de l'apophyse, en forme de mamelon, placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal.

— ENCYCL. L'apophyse *mastoïde*, qui augmente de volume avec l'âge, reçoit les insertions de plusieurs muscles du cou : le sterno-cléido-mastoïdien, le digastrique, le splénius, le petit complexus. Elle est creusée de cavités ou *cellules mastoïdiennes*, communiquant entre elles et, vers l'âge de la puberté, avec la caisse du tympan.

MASTOÏDIEN, ENNE (*sto-i-di-in, èn'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'apophyse mastoïde. ‖ *Cellules mastoïdiennes*, Cavités de l'apophyse mastoïde.

MASTOÏDITE (*sto*) n. f. Inflammation douloureuse des cellules mastoïdiennes. (La *mastoïdite*, qui peut aboutir à un abcès purulent, est très douloureuse. Elle peut nécessiter la trépanation de l'apophyse mastoïde.)

MASTOPHORE (*sto*) n. f. Genre de floridées corallinées, comprenant des algues à fronde calcaire, fragile, dont toutes les espèces sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

MASTOQUIN (*sto-kin*) n. m. Mar. Jambette de jaumière.

MASTORRAGIE (*sto-ra-jî* — du gr. *mastos*, mamelle, et *règnumi*, je fais éruption) n. f. Pathol. Ecoulement de sang par les mamelons. (Peu usité.)

MASTORRAGIQUE (*sto-ro-jik*) adj. Qui a rapport à la mastorragie.

MASTORSIUM (*stor'-si-om'*) n. m. Cresson de fontaine. (Vieux.)

MASTOSIE (*sto-zî*) ou **MASTOSIA** (*sto*) n. f. Genre d'éponges fossiles, dont les espèces connues appartiennent aux formations jurassiques.

MASTOSTHÈTE (*stoss*) ou **MASTOSTHETUS** (*stoss-té-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des mégalopodidés, comprenant plus de cent espèces de l'Amérique tropicale. (Les mastosthètes sont courts, assez plats, glabres, de couleurs variées.)

MASTOTHÈQUE (*sto-tèk'* — du gr. *mastos*, mamelle, et *thêkê*, boîte) n. f. Poche qui, chez les marsupiaux, renferme les mamelles.

MASTOZOAIRE (*sto-zo-èr'* — du gr. *mastos*, mamelle, et *zoon*, animal) adj. Zool. Qui est pourvu de mamelles. — n. m. pl. Syn. anc. de MAMMIFÈRES.

MASTOZOOTIQUE (*sto, tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Géol. Se dit d'un terrain qui renferme des débris fossiles de mammifères.

MASTRAMAOU (*stra*) n. m. Variété de filet à manche, employé sur les côtes françaises de la Charente-Inférieure pour la pêche du *mastrame*.

MASTRAME (*stram'*) n. m. Nom, dans la Charente-Inférieure, d'une variété de grande raie, l'ange.

MASTROPETRO (Aureo), quarantième doge de Venise, mort en 1192. Il appartenait à la famille des Malipieri. Il fut élu doge après la mort de Sebastiano Ziani (1178). En 1189, après la prise de Jérusalem par Saladin, il envoya une flotte en Palestine, où elle opéra de concert avec Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste.

MASTROQUET (*stro-kè*) n. m. Pop. Marchand de vin détaillant. ‖ On dit aussi. par abrév., MASTROC, et TROQUET.

MASTURBATEUR (*stur'*) n. m. Celui qui pratique la masturbation.

MASTURBATION (*stur', si-on* — rad. *masturber*) n. f. Usage de la main ou d'un objet quelconque, pour provoquer les sensations génitales. V. ONANISME.

MASTURBER (*stur'* — du lat. *manus*, main, et de *stuprare*, polluer, souiller) v. a. Procurer avec la main, ou avec un objet quelconque, des jouissances vénériennes.
Se masturber, v. pr. Se livrer à la masturbation.

M'AS-TU-VU (de la formule qu'emploient les acteurs en se rappelant entre eux leurs « triomphes » : M'AS-TU-VU *dans tel rôle?*) n. m. Sobriquet donné aux acteurs et spécialement aux acteurs médiocres. (S'écrit aussi MATUVU.) ‖ Pl. *Des* M'AS-TU-VU ou MATUVUS.

MASUCCIO (Tommaso GUARDATO, dit), conteur italien, né à Salerne vers 1420, mort vers 1484. Il succéda à son père dans la charge de secrétaire d'Etat du prince de Salerne, Roberto Sanseverino. On a de lui cinquante nouvelles publiées sous ce titre : *il Novellino, con le argomenti e morali conclusioni d'alcuni esempi* (1476). On y trouve nombre de détails piquants et de traits satiriques, dirigés contre les moines. Un choix en a été traduit en français par Alcide Bonneau : *Nouvelles choisies de Masuccio* (1890).

MASULIPATAM ou **MASULIPATAN** n. m. Toile de coton très fine, originaire des Indes, avec laquelle on fait des mouchoirs.

MASULIPATAM ou **MASOULIPATAM**, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras), chef-lieu du district de Krichna, à l'embouchure d'un bras septentrional du Krichna; 40.000 h. environ. Fabrication de mouchoirs ou *guinées de Masulipatam;* exportation de tissus, de tartans, etc. Commerce assez actif de cabotage; mais le port s'ensable progressivement, et l'ensemble des industries de la ville est en décadence. Les Français y ont conservé une *loge*, dépendance de Yanaon, simple marché de 9 hectares environ de superficie (200 hab. environ). C'est sur la côte de Masulipatam que les Anglais, en 1611, s'installèrent pour la première fois dans l'Inde; leur domination définitive sur la ville date de 1765. Masulipatam avait subi, entre temps, la domination des Hollandais (1660-1669) et celle des Français (1669-1765).

MASURAGE (*raj'*) n. m. Dr. anc. Cens que payait annuellement le tenancier d'une masure ou maison.

MASURE (du bas lat. *mansura*, demeure) n. f. Maison misérable ou délabrée : *La* MASURE *d'un chiffonnier*. — Dans l'Ouest, Enclos planté d'arbres fruitiers et dans lequel est bâtie l'habitation du fermier.

MASURIER *ri-é*) n. m. Dr. anc. Tenancier d'une masure qui devait payer le *masurage*.

MASURKA n. f. Chorégr. V. MAZURKA.

MAZLAS n. m. Œnol. V. TOKAY.

MAT (*mat'* — abrégé de *échec et mat*, du persan *châh mat*, le roi est mort) n. m. Jeux. Au jeu d'échecs, Position du roi qui est en échec sans pouvoir se mettre hors de prise, ce qui termine la partie. ‖ *Etre sous le mat*, Etre en danger d'être fait mat au coup suivant.
— Adjectiv. Se dit du roi et du joueur qui subissent un mat : *Votre roi est* MAT. *Vous voila* MAT.
— Fig. *Donner échec et mat à quelqu'un, Faire quelqu'un échec et mat*, Remporter sur lui un avantage décisif.
— Fauconn. *Faucon mat*, Faucon dompté.

MAT, MATE (*mat'*) adj. Terne, sans éclat; qui n'est point brillant ou poli : *Des flambeaux en argent* MAT.
— Par ext. Qui résonne peu, qui est sourd : *Un son* MAT. ‖ Lourd, compact : *Un pain* MAT *se digère avec peine.*
— Mar. *Mer mate*, Grosse mer dont les lames se meuvent lentement.
— Techn. Se dit d'une couleur en détrempe qui n'est pas vernie. ‖ Se dit de l'or sur apprêt qui n'est pas bruni. ‖ *Broderie mate*, Broderie qui est très épaisse et très chargée. ‖ *Pâte mate*, Pâte mal levée.
— n. m. Partie non polie d'un métal : *Le* MAT *et le bruni.*

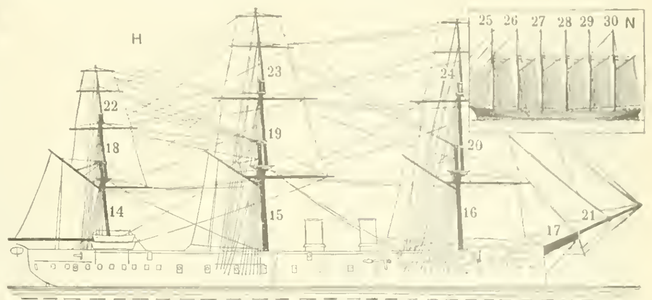

MAT : H, plan type de mâture; 14. Mât d'artimon; 15. Grand mât; 16. Mât de misaine; 17. Mât de beaupré; 18. Mât de perroquet de fougue; 19. Grand mât de hune; 20. Petit mât de hune; 21. Bout-dehors de foc; 22. Mât de perruche; 23. Mât de grand perroquet; 24. Mât de petit perroquet; N, dénomination des mâts d'un six-mâts. 25. Mât d'étrave; 26. Mât de misaine; 27. Grand mât avant; 28. Grand mât arrière; 29. Mât d'artimon; 30. Mât de poupe.

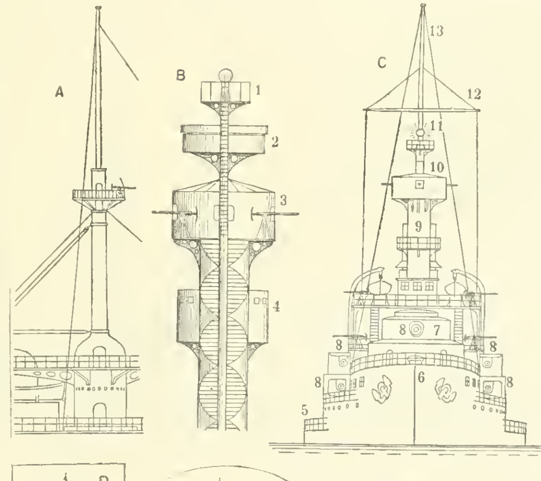

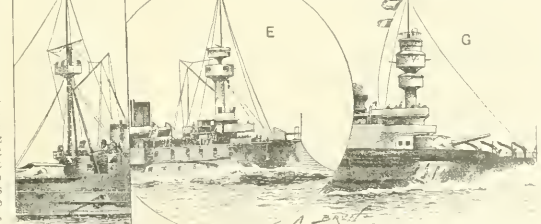

MAT ET MATURE MILITAIRES : A, mât militaire à hune simple; B, coupe d'un mât militaire de cuirassé; C, mât militaire d'un cuirassé vu de l'avant; D, mât tripode; F, mât militaire d'un croiseur; G, mât militaire d'un cuirassé : 1. Hune du projecteur électrique; 2. Hune supérieure pour la mousqueterie; 3. Hune inférieure armée de canons à tir rapide; 4. Poste de visée des torpilles; 5. Pont supérieur; 6. Superstructure; 7. Tourelle; 8. Canons de chasse; 9. Mât militaire; 10. Hune militaire avec canons à tir rapide; 11. Seconde hune pour projecteur; 12. Vergue de signaux; 13. Mât de flèche.

MÂT (*mâ* — pour *mast*, de l'allem. *mast*, n. m. Mar. Pièce de bois ou de fer de forme arrondie, et destinée à recevoir les vergues portant les voiles, des hunes et le gréement indispensable pour les tenir en place. ‖ *Grand mât*, Mât principal, le plus haut d'un navire, ordinairement placé au milieu du bâtiment. — Par plaisant. Le commandant du navire. ‖ *Bas-mâts*, Mâts inférieurs des navires. ‖ *Mâts de hune*, Mâts intermédiaires. ‖ *Mâts de perroquet* et *de cacatois*, Mâts supérieurs des navires ou petits mâts. ‖ *Mâts à pible*, Mâts d'un seul morceau de la pomme à l'emplanture. ‖ *Mât d'assemblage*, Mât composé de plusieurs pièces. ‖ *Mât d'une seule pièce*, Mât composé d'un seul tronc d'arbre. ‖ *Mât tripode*, Mât qui, au lieu de haubans, portait deux arcs-boutants partant de la hune et allant sur le pont. ‖ *Caler un mât*, Amener les mâts hauts. ‖ *Guinder un mât*, Remettre un mât amené en clef. ‖ *Guindant d'un mât*, Hauteur du chouque à la noix de capelage pour les mâts supérieurs, ou distance de la hune au pont pour les bas-mâts. ‖ *Portant d'un bas-mât*, Partie de ce mât au-dessous du pont. ‖ *Mât de charge*, Espar poussé à l'extérieur et servant aux travaux de force pour le chargement et le déchargement du matériel. ‖ *Mât de corde*, Cordage servant à hisser un cartahu de linge. *Mât de senau*, Pour hisser la goélette. ‖ *Mât de pavillon*, Bâton sur lequel on envergue le pavillon national.
— Par ext. *Mâts du Nord*, Pins, sapins de Russie, de Norvège, servant à faire des mâts. *Mât de signaux*, Mât sur lequel sont dressés, à l'entrée des ports, les signaux faits aux navires du large. ‖ *Mât Fenoux* (du nom de l'officier qui l'a inventé), Mât établi en quelque endroit bien visible de la côte qui permet, au moyen des différentes positions de son aile indicatrice, de guider au milieu des dangers d'une passe un navire qui se présente dépourvu de pilote. ‖ *Mât pilote*, Mât dressé au bord de la mer, pour indiquer la route.

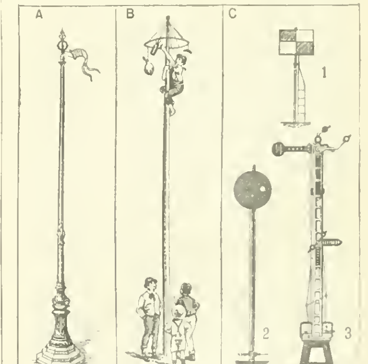

A, mât de la place de la République, à Paris; B, mât de cocagne; C, mâts de chemin de fer (1. Mâtereau; 2, 3. De signaux).

— *Mât de cocagne*, Mât rond et lisse, généralement frotté de suif ou de savon, que l'on plante en terre, dans les fêtes publiques, et au haut duquel sont suspendus des prix que l'on va détacher en grimpant jusqu'au sommet.
— Antiq. Forte perche, fixée au sommet du mur extérieur d'un théâtre ou d'un amphithéâtre, servant à attacher une tente (*velarium*) destinée à garantir les spectateurs contre le soleil et la pluie.
— Archit. Longue pièce de bois au sommet de laquelle on hisse un drapeau, et servant à orner une place.
— Blas. *Mât désarmé*, Celui qui n'a point de voiles.
— Ch. de f. Support des signaux et des disques à l'approche des stations.
— Gymn. Nom générique des pièces de bois employées dans les gymnases.
— Techn. Long morceau de bois que les charbonniers placent au milieu de leur fourneau. ‖ Bâton de parapluie.

Mâts de théâtre antique.

— ENCYCL. Archit. A toutes les époques, des *mâts*, c'est-à-dire de hautes tiges de bois ou de métal, ont fait partie de la décoration des édifices et de l'ornementation des jardins et des villes en fête. En Assyrie, en Egypte, les

façades monumentales avaient des appareils permanents, destinés à recevoir des mâts ornés de banderoles; il en était de même des amphithéâtres, dont le pourtour était muni, à leur faîte, d'ouvertures réservées à des mâts qui servaient à la fois à décorer et à soutenir le *velarium.* Au moyen âge et aux siècles suivants, on trouve des mâts ornementaux permanents dans quelques villes, notamment à Venise, à Paris (place de la République); des mâts faisant partie d'une décoration temporaire, comme les *arbres de Mai,* plantés pour célébrer certaines fêtes publiques. En France, l'usage des mâts ornementaux est fréquent, et nous indiquerons spécialement ceux qui ont été dressés avec profusion à l'occasion des Expositions universelles de Paris et des autres villes.

K, mât de pavillon; L, mât de charge; M, mât à pible.

— Mar. Les navires à voiles ont de un à six *mâts* verticaux et un incliné, le beaupré; mais la mâture la plus régulièrement adoptée pour ces navires, et dite « mâture-type », se compose de trois mâts verticaux : grand mât, mât de misaine, mât d'artimon, et d'un mât incliné : le beaupré. Les trois mâts verticaux, en forme de tronc de cône très allongé, reposent sur la quille par la caisse placée dans l'emplanture et portent à la partie supérieure le tenon autour duquel se fixe le chouque. Sur les grands bâtiments, le grand mât est un mât d'assemblage; son pied repose sur la quille dans une emplanture. Le qualificatif de *grand* s'applique aux mâts, vergues, voiles et manœuvres qui en dépendent; ainsi, on dit la grand' vergue, le grand hunier, le grand étai, la grand'voile goélette, la grand'bouline, les grands haubans. Au-dessus des bas-mâts se hissent des mâts de hune, terminés à leur tour par des mâts de perroquet. Quand il y a plus de trois mâts, on dit : troisième mât, quatrième mât, etc. Les navires principaux à un mât sont les cotres ou sloops, la tartane; les navires à deux mâts sont le brick, la goélette et leurs dérivés, le chasse-marée, le lougre, etc. Les navires à trois mâts se divisent en trois-mâts carrés, qui ont leurs trois phares carrés; trois-mâts à pible, dont le mât d'artimon ne grée que des voiles auriques, et le trois-mâts goélette, dont les trois mâts ne portent que des goélettes. Les bas-mâts sont mis en place au moyen d'une machine à mâter très puissante, mais les autres mâts sont hissés par les moyens du bord.

O, mât de signaux; P, mât-pilote; R, mât Fenoux.

Avec la marine à vapeur et la réduction des mâtures, on en vint vite à employer le fer au lieu du bois, et un grand nombre de voiliers ont même remplacé leurs mâts en bois par des mâts en tôle plus légers et de plus longue durée. Sur les navires de commerce à vapeur, le mât n'est plus qu'un simple pieu, de dimensions variables, servant à faire des signaux et, de temps à autre, à hisser une goélette. Sur les navires de combat de grand échantillon, on a imaginé les mâts de combat, appelés « mâts militaires ». On leur a donné deux et trois hunes; l'intérieur sert à l'aération, en même temps qu'un escalier en hélice permet de se rendre à chacune des hunes, véritables blockhaus armés de pièces de petit calibre à tir rapide. Enfin, sur certains navires, le mât est tout simplement une cheminée servant à la chaudière des machines auxiliaires. On a tenté d'en réduire le nombre; mais, pour faire les signaux, il est indispensable d'en mettre au moins deux sur les grands navires et trois sur les petits. V. MÂTER, et MÂTURE.

MATABÉLÉLAND ou **MATÉBÉLÉLAND**, pays de l'Afrique australe anglaise, au N. du Transvaal, sur des plateaux élevés, sillonnés par des monts qui atteignent 1.700 mètres et dont les torrents s'écoulent, au N., vers le Zambèze; au S., vers le Limpopo; à l'E., le Sabi. A côté des anciens maîtres de la contrée, les *Matabélés,* d'autres sauvages vivent dans cette région de climat tropical, tempéré par l'altitude, avec sécheresse absolue pendant l'hiver austral, et pluies diluviennes durant l'été austral (de nov. à mars); il y a des Machonas, des Makalakas, des Hottentots, des Bosjesmans, etc., plus des Boers et des Anglais : ceux-ci ont annexé le pays qui forme aujourd'hui la Rhodesia méridionale.

MATABÉLÉS ou **MATÉBÉLÉS**, nom donné à l'ensemble des Cafres de l'Est, c'est-à-dire aux *Zoulous* ou *Amazoulous,* aux *Amakosas,* aux *Amatembous,* aux *Amapondas,* aux *Amafengous,* aux *Makoukobis,* aux *Matabélés* proprement dits, etc. — *Un* MATABÉLÉ ou MATÉBÉLÉ. V. CAFRE.

— ENCYCL. Les *Matabélés* sont de haute taille, et souvent leur peau est d'un brun assez clair. Néanmoins, leurs cheveux crépus, leur nez épaté, leurs lèvres épaisses et leurs mâchoires prognathes en font des nègres. Violents et pillards, ils occupent, depuis 1834, le pays compris entre le Limpopo et le Zambèze.

MATACHER v. a. Tatouer, teindre la peau de différentes couleurs. ‖ On dit aussi MATACHIER.

MATACON n. m. Sorte de noisette qui, réduite en farine, sert aux Madécasses pour faire du pain.

MATACOS, Indiens à teint jaunâtre, à corps trapu, à nez écrasé, vivant dans le Gran Chaco (république Argentine). [Les uns, les *Mataguayos,* sont restés sauvages et vivent de chasse; les autres, les *Matacos Mansos* (apprivoisés), sont demi-sédentaires, font de l'élevage et travaillent dans les plantations des blancs.] — *Un* MATACO.

MATADI, station et ch.-l. de district de l'Etat indépendant du Congo, sur le Congo inférieur. C'est le point terminus de la navigation sur le bas fleuve et la tête de ligne du chemin de fer du Stanley-Pool.

MATADOR (mot espagn., qui vient du latin *mactator;* de *mactare,* tuer) n. m. Celui qui met l'animal à mort, dans les courses de taureaux. Syn. ESPADA.

— Fam. Homme considérable dans son état ou par sa position : *Les* MATADORS *de la finance, de l'administration.*

— Hist. Nom donné par les habitants de Barcelone, qui voulaient se débarrasser des partisans de Philippe IV, à ceux qu'ils avaient soudoyés pour les égorger.

— Jeux. A l'hombre, Nom des trois premières triomphes. ‖ Nom des cartes qui suivent immédiatement les matadors proprement dits, quand elles les accompagnent. ‖ Variété du jeu de domino. (Au lieu de poser, comme dans le jeu ordinaire, un point semblable à l'un des deux qui terminent la suite des dés, il faut en poser un dont la moitié fasse, avec les points de la moitié de l'un des derniers dés posés, le total de 7; par exemple : sur 6 on posera 1; sur 5, 2; sur 4, 3, et réciproquement. Les dés 6 et 1, 5 et 2, 4 et 3, dont le total fait 7, ainsi que le double blanc, sont les quatre matadors, et on les pose à la suite du blanc.)

Matador.

MATAFFION ou **MATAFION** n. m. Archéol. Manœuvre des anciennes galères, du XVe au XVIIIe siècle, qui correspond aux modernes rabans d'envergure et de pointure.

MATA-FLORIDA (Bernardo MOZO-ROSALES, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né à Séville en 1761, mort à Agen en 1832. Avocat, il fut élu aux Cortès en 1814, et gagna la faveur de Ferdinand, qui le nomma marquis de Mata-Florida et ministre de la justice (1819). Lors du mouvement libéral de 1822, il dut quitter le pouvoir, se rendit à Urgel, où il forma une junte, connue sous le nom de *régence d'Urgel,* dont il prit la présidence, et se donna le titre de généralissime des armées du roi. Après le triomphe du parti absolutiste (1823), loin d'être récompensé de son zèle, il tomba en disgâce et fut exilé.

MATAGALPA, ville du Nicaragua central, sur un plateau dont les eaux vont à la mer des Caraïbes par le rio Grande; 9.000 h. — Le territoire du même nom s'étend sur 21.000 kilom. carr. et a 40.000 hab.

MATAGE (*taj'*) n. m. Action de matir, de travailler avec le matoir : *Le* MATAGE *des chaudières de tôle. Le* MATAGE *du plomb dans les joints.* ‖ Opération du doreur, consistant, pour protéger la dorure, à passer sur celle-ci une couche chaude de colle de parchemin.

MÂTAGE (*taj'*) ou **MÂTEMENT** (*man*) [rad. *mât*] n. m. Action de mettre en place les bas-mâts d'un navire. (Pour les mâts hauts, on dit GUINDAGE.)

MATAGOT (*go*) n. m. Mar. Jumelle de brasseyage. ‖ On dit aussi MATÉGAU.

— Fam. Original, excentrique.

MATAGRABOLISER (du gr. *mataios,* vain; *graphein,* écrire, et *ballein,* jeter) v. a. Mot burlesque forgé par Rabelais et qui signifie Se donner beaucoup de peine pour rien : *Il y a huit jours que je suis à* MATAGRABOLISER *cette harangue.* (Rabol.)

MATAGUAYOS. Ethnol. V. MATACOS.

MATALI-DJÎN, divinité japonaise, forme bouddhique de Çiva destructeur ou Mahâ-Kâla.

MATAM, cercle du Sénégal, comptant environ 60.000 hab. Le chef-lieu, de même nom, est un village de la rive gauche du Sénégal. Grand commerce de gomme; ancien poste militaire construit par Faidherbe en 1857.

Matagot : A, diverses espèces de matagots ; B, disposition du matagot sur la vergue du volant.

MATAMA. Géogr. V. METAMMIÈH.

MATAMATA n. f. Espèce de tortue de l'Amérique du Sud, qui est la *chelys fimbriata.* V. CHELYDE.

MATAMORE (du n. d'un personnage de comédie espagnole qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Maures. [Ce mot signifie proprem. *tueur de Maure,* et vient de l'espagn. *matar,* tuer, et *Moro,* Maure]) n. m. Faux brave, homme qui se vante d'exploits qu'il n'a pas faits : *Prendre des airs de* MATAMORE.

— Agric. Vaste silo profondément creusé dans le sol, en usage dans les régions circaméditerranéennes.

— Hist. Cachot souterrain dans lequel les Barbaresques renfermaient leurs esclaves la nuit.

— ENCYCL. Théâtr. Nous retrouvons en ce type de théâtre, plus ou moins modifié et amplifié, le personnage du Capitan. Les dramatistes espagnols, pendant le cours des XVIe et XVIIe siècles, le pourvurent d'un costume approprié. Sous d'autres titres et d'autres aspects, il s'était fait connaître à une époque beaucoup plus ancienne. Le *miles gloriosus* est un des personnages ordinaires de la comédie, chez les Grecs et les Latins. Les bravaches abondent sur la scène italienne. Qu'il suffise de rappeler les illustres capitaines Fracasse, Spavente, Rodomonte. Le Matamoros des comédies espagnoles, vainqueur de géants, dompteur de monstres, qui n'a qu'à paraître pour tout réduire en poudre, est en réalité toujours prêt à esquiver le péril. Le personnage fut introduit en France par l'*Illusion comique,* de Corneille.

Matamore.

MATAMORE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Se dit des plantes inoffensives qui ont l'aspect d'espèces dangereuses, comme le lamier blanc, qui ressemble à une ortie.

MATAMOROS, ville du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le rio Grande del Norte; 13.750 hab. Ch.-l. de district. Elle a, depuis l'annexion du Texas aux Etats-Unis, pris une grande importance stratégique comme poste de la frontière. Commerce de céréales et de bestiaux. — Ville de l'Etat de Coahuila; 13.000 hab.

MATAMOROS ou **IZUCAR,** ville du Mexique, dans les terres tempérées de l'Etat de Puebla; 13.410 hab.

MATAN, petite principauté malaise des Indes néerlandaises, dans l'île de Bornéo, relevant de la résidence de Pontianak et occupant le bassin du Pavan. Elle est peuplée de 70.000 à 120.000 Dayaks. Capit. *Kaiounq* ou *Matan.*

MATANZAS ou **SAN CARLOS DE MATANZAS,** ville maritime de l'île de Cuba, ch.-l. de province, sur une baie de la côte dite *port de Matanzas,* dominée par le fort de San Severino; 56.380 hab. Exportation de sucres, rhum, miel.

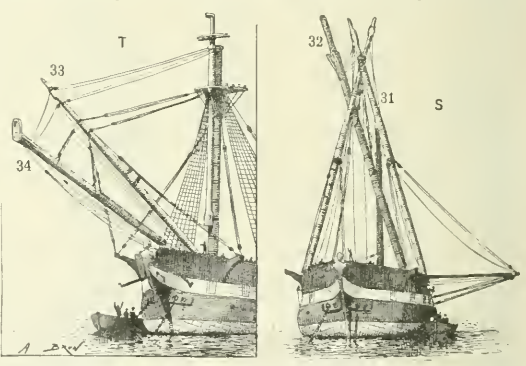

MATAGE : S, mâtage du grand mât au moyen de grandes bigues; T, mâtage du beaupré au moyen de la vergue de misaine en bataille; 31. Bigues; 32. Grand mât; 33. Vergue de misaine, 34. Beaupré.

MATAPAN (CAP) anc. *Tænarium promontorium*], cap situé en Grèce, à l'extrémité sud de la Morée. C'est le point le plus méridional de l'Europe, par 36° 22' de lat. N.

MATAPI n. m. Appareil employé par les Arawaks pour exprimer le suc de la racine de cassave.

MATARAM, ville de la Malaisie hollandaise, capitale de l'île de Lombok, non loin du détroit de Lombok, au centre d'admirables rizières et caféteries; 26.000 hab. Son port s'appelle *Ampanan.*

MÂTARICVAN, demi-dieu indien de l'époque védique, sorte de Prométhée, qui apporta du ciel le feu aux Bhrigous, ou leur enseigna à l'allumer par la friction rapide de deux morceaux de bois.

MATARIÈH, nom de deux villages de la Basse-Egypte. Le premier, aujourd'hui simple faubourg du Caire, compte 2.601 hab. Il s'élève tout près du site de l'ancienne Héliopolis. — Le second, bâti au milieu des marais du lac Menzalèh, relève de la province de Damiette; un peu plus de 3.000 hab. Pêcheurs à demi sauvages.

MATARO n. m. Métrol. Mesure de capacité, usitée à Tripoli pour le commerce de l'huile.

— Vitic. Syn. de MOURVÈDE.

MATARO, ville maritime d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur la Méditerranée; 18.000 hab. Fabrication d'indiennes, de toiles de coton, d'étoffes de soie et de velours, bas, savon, eau-de-vie. Aux environs, eaux minérales; vignes donnant de bons vins ordinaires. Construction de navires. Sous la domination romaine, c'était une place de guerre importante (*Diluron* ou *Ilura*).

MATASIETTE ou **MATAZIETTE** (*zi-èt*) n. f. Chim. Mélange qui contient une assez forte proportion de nitroglycérine. (C'est cette substance qui a produit l'explosion du fort de Larmont [Doubs] en 1877.)

MATASSE (de l'ital. *matassa* ou *matasca*; gr. *mataxa*, soie brute) n. f. Soie grège d'Espagne, dont on faisait les lacets, les tissus et les fils à coudre dits *de Grenade*, au XVI[e] siècle.

MATASSÉ (*ta-sé*) n. f. Comm. Soie non filée. ‖ Coton brut

MATASSIN (*ta-sin* — autref. *matachin*; de l'espagn. *matachin* [d'orig. arabe], sorte de paillasse) n. m. Autref. Danseur bouffon, qui portait des corselets, des morions dorés, des sonnettes, une épée et un bouclier. ‖ Auj. (fam.) Individu ridicule.

— *Danse des matassins* ou simplem. *Matassins*, Danse des XVI[e] et XVII[e] siècles, que Molière introduisit dans le divertissement de *Monsieur de Pourceaugnac*.

— ENCYCL. La danse des *matassins* était imitée de l'antique, c'est-à-dire de la danse religieuse et guerrière que les saliens, prêtres de Mars, exécutaient l'épée à la main, portant au bras de petits boucliers sur lesquels ils frappaient en cadence avec leurs glaives. Les Espagnols et les Italiens eurent l'idée de la renouveler des Grecs et d'en faire une danse grotesque. Vêtus de costumes bizarres, le pot en tête, armés de sabres de bois, ils se battaient par couple : deux, quatre, six, huit, etc., en dansant. Dans leur combat burlesque, certains feignaient d'être blessés, tombaient et restaient sans mouvement, comme s'ils étaient morts. La danse, alors, était terminée. Cette danse s'exécutait, dit Thoinot Arbeau, sur une mesure binaire, et les coups des épées sur les boucliers s'accordaient avec le rythme de la musique.

MATASSINADE (*ta-si*) n. f. Bouffonnerie, jeu des matassins.

MATASSINER (*ta-si*) v. n. Faire le matassin.

MATATAN n. m. Espèce de gros tambour indien.

MATATHIAS, père des Macchabées, de la famille des Asmonéens. Il fut le chef de la révolte contre les rois de Syrie (166 av. J.-C.).

MATAVANE n. f. Grand vase de terre, qui sert au Pégu pour purifier l'eau.

MATAYA (Emilie), femme de lettres autrichienne, connue sous le pseudonyme d'EMIL MARRIOT, née à Vienne en 1855. Elle écrivait déjà à l'âge de douze ans des poésies et des tragédies. Elle a transporté dans ses écrits les tendances pessimistes de Schopenhauer, avec qui elle fut liée. Nous citerons d'elle : *Egon Talmors* (1880); *la Famille Hartenberg*, roman tiré de la vie viennoise (1882); *la Mort spirituelle*, épisode de la vie ecclésiastique (1884), *Avec la tonsure* (1886-1887); *Société moderne* (1893); *Caritas* (1895); *Sa divinité*, roman (1896); etc.

MATCH (*mat'-ch'* — mot angl.) n. m. Epreuve de courses qui n'est disputée que par deux chevaux. Du turf, l'expression s'est étendue aux autres courses, aux jeux, etc. : *Un* MATCH *entre deux cyclistes. Un* MATCH *d'échecs.*

MATCHER (*mat'-ché*) v. a. Engager un tiers dans un match : MATCHER *un « poids léger » contre un « poids lourd »*

MATCHEUR (*mat'* — rad. *match*), personne qui prend part à un match.

MATCHIN, MATSCHIN, MACIN ou **METCHINULU**, ville de la Roumanie orientale (Dobroudja), près de la branche maîtresse du Danube; 4.000 hab. Carrières. Ancienne forteresse démantelée par les Russes après la campagne de 1829. Ruines de la *Troesmis* romaine.

MATE n. f. Endroit de Paris où s'assemblaient autrefois les filous. ‖ Tromperie, filouterie : *Découvrir la* MATE. ‖ *Enfant de la mate, Suppôt de la mate*, Qualifications que l'on donnait aux filous. (Vx.)

MATÉ (espagn. *mate*) n. m. Espèce de houx, originaire du Paraguay.

— ENCYCL. Le *maté* (ilex mate), appelé vulgairement *thé du Paraguay* ou *thé des jésuites*, est un arbre à rameaux touffus, à écorce lisse et blanchâtre, à feuilles isolées, persistantes, dentées en scie, coriaces et luisantes, à fleurs blanches, dont le fruit est une baie rougeâtre. Les jésuites ont pratiqué au Paraguay la culture du maté et indiqué son mode d'usage : on torréfie et pulvérise les feuilles, puis on enferme la poudre ainsi obtenue dans des peaux de bœuf fraîches, pour la faire sécher au soleil; la poudre séchée est mise à infuser, à la dose de 30 à 40 gr. par litre, dans de l'eau très chaude; la boisson ainsi préparée est consommée couramment dans l'Amérique du Sud. Comme le café et le thé, le maté renferme de la caféine, ainsi que des essences et résines. C'est un aliment antidéperditeur, mais dont l'abus irrite les voies digestives.

Maté : *a*, fleur; *b*, coupe de fleur.

MATEAU ou **MATTEAU** (*ma-to* — même rad. que *matasse*) n. m. Nom donné par les mouliniers à la réunion d'un certain nombre d'écheveaux de soie grège dits « pantimes », tortillés ensemble pour faciliter et accélérer le travail.

MATÉBÉLÉLAND. Géogr. V. MATABÉLÉLAND.

MATÉBÉLÉS. Ethnol. V. MATABÉLÉS.

MATÉGAU n. m. Mar. V. MATAGOT.

MATEHUELA, ville du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi), à la base est du Cerro del Fraile, où abonde l'argent; 21.350 hab. Métallurgie.

MATEJKO (*Jean-Aloys*), peintre polonais, né et mort à Cracovie (1838-1893). Il a voyagé en Autriche, en Italie, en France, en Allemagne, en Russie et en Turquie. Peintre d'histoire, Matejko s'est surtout attaché à des sujets nationaux; il les a traités avec éclat, fougue, parfois avec puissance. En 1873, il fut nommé professeur et directeur de l'Ecole des beaux-arts de Cracovie.

Citons, parmi ses toiles les plus remarquables : *l'Empoisonnement de Bonne, reine de Pologne* (1859); *Jean Casimir à Biélany, se préparant à défendre Cracovie*; *Ursule Kochanowska*; *le Sermon de Pierre Skarga* (1865); *l'Union de Lublin* (1870); *Étienne Batory devant Pskow* (1874); *Baptême de la cloche Sigismond* (1875); *Vision de Jeanne d'Arc au moment de son entrée à Reims* (1887).

Matejko.

MATELAS (*la* — pour *materas*; de l'ital. *materasso*, dérivé de l'ar. *matrah*, lit) n. m. Espèce de grand coussin, piqué d'espace en espace, rempli de laine, de bourre, de crin, de zostère ou de quelque autre matière élastique.

— Par ext. Coussin ouaté, placé de chaque côté de l'intérieur d'un carrosse. Objet qui fait office de matelas : *Ton lier sur un* MATELAS *de foin*

— Arg. Portefeuille bourré de billets de banque : *Quand on a le* MATELAS, *tout est permis*. (Montégat.)

— Art culin. Lit, couche : *L'épinard est, après l'oseille, le* MATELAS *le plus ordinaire du fricandeau*. (Grimod.)

— Dr. anc. *Interrogatoire sur le matelas*, Dernier interrogatoire que l'accusé subissait sur un matelas, après la torture.

— Mar. *Matelas de cuirasse*. Forte épaisseur de bois de teck sur lequel s'appuie la cuirasse d'un navire.

A, matelas de meuble.

— Fortif. Amas de substances plus ou moins élastiques (terre, sable, fascinages), destiné à amortir le choc des projectiles.

— ENCYCL. Econ. dom. La laine destinée à la confection d'un *matelas* doit être onctueuse au toucher, frisée et bien saine. Avant de la carder, il convient de la battre sur une claie pour défaire ses flocons et pour la débarrasser de la poussière.

Le crin, qui se place au centre du matelas, entre deux couches de laine, se démêle tout simplement avec les doigts. On recouvre le matelas avec une toile, que l'on pique en capiton de distance en distance, afin d'éviter que la laine ne glisse et ne se tasse par endroits. L'enveloppe est faite de coutil écru, ou écru avec des bandes de couleur. On choisit le plus ordinairement des teintes peu susceptibles de se ternir à l'usage, comme écru et rouge. Les matelas se font sur une sorte de métier, constitué par un cadre rectangulaire, soutenu par des tréteaux, qui sert à maintenir la partie inférieure de la toile à matelas lorsqu'on y dépose la laine et le crin.

Matelas de malades : 1. Percé; 2. Capitonné (gonflé d'air ou d'eau tiède).

Peignage et battage de la laine; confection des matelas.

— Thérap. On emploie dans les maladies chroniques, pour prévenir les escarres, des matelas en caoutchouc, remplis d'eau tiède ou d'air; dans les paralysies, il y a avantage, pour ne pas remuer les malades, à les déposer sur des matelas percés.

MATELASSER (*la-sé*) v. a. Garnir de matelas : MATELASSER *des persiennes pour se mettre à l'abri des balles.*

— Par anal. Rembourrer : MATELASSER *une voiture, des sièges.* ‖ Garnir, bourrer : *Oiseau qui* MATELASSE *son nid.*

Matelassé, ée part. pass. du verbe Matelasser.

— Comm. Se dit d'une étoffe double, partiellement liée, très épaisse, qui est ouatée par effet de trame.

— Substantiv. n. m. Etoffe matelassée : *Fabrique de* MATELASSÉS.

Se matelasser, v. pr. Etre matelassé.

— Fam. S'habiller de vêtements très épais.

MATELASSIER (*la-si-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou carde les matelas.

MATELASSURE (*la-sur*) n. f. Ce qui sert à matelasser, à rembourrer. ‖ Garniture intérieure des panneaux d'une voiture de maître. (On dit également MATELASSIÈRE.) ‖ Garniture rembourrée, qui se place à l'intérieur d'une cuirasse pour l'adapter à la forme du corps et amortir les chocs extérieurs. ‖ Garniture servant au rembourrage des selles et autres effets de harnachement. ‖ Forte doublure servant à renforcer : *Cuirasse de navire garnie d'une* MATELASSURE *de bois de teck.*

MATELÉE n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des sous-arbrisseaux grimpants de la Guyane.

MATELICA, ville d'Italie (Marches [prov. de Macerata]), sur le Gino, tributaire de l'Adriatique par l'Esino, 6.993 hab. Fabrication de lainages, tanneries.

MATELINEUR (de *matelin*, anc. forme du mot *Mathurin*) adj. Eventé, qui a la tête légère. (Vieux.)

MATELLES (LES), ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 16 kilom. de Montpellier, sur le Liron, près de la source du Lez; 471 hab. Mine de houille. Distillerie, huilerie. — Le canton a 11 comm. et 3 [illegible] hab.

MATELOT (*lo* — pour *matenot*; de l'anc. holl. *mattenoet*, pour *mattegenoot*, compagnon [*genoot*] de couche [*matte*]) n. m. Homme qui fait partie de l'équipage d'un bâtiment. ‖ Dans l'ancienne marine, Homme associé à un autre et partageant avec lui son hamac. ‖ Terme de camaraderie entre deux hommes du bord. ‖ Domestique d'un officier à bord. ‖ *Matelot breveté*, Matelot possédant après examen la spécialité de canonnier, fusilier, torpilleur, etc. (On dit aussi *matelot torpilleur, matelot fusilier*.) ‖ *Matelot de pont*, Matelot sans spécialité. ‖ *Matelot léger*, Marin de la marine marchande qui est au-dessus des novices, sans être encore matelot proprement dit. ‖ *Matelot d'avant* ou *d'arrière*, Navire qui, dans une ligne d'escadre, en précède ou suit un autre immédiatement. ‖ *Matelot du commandant*, Nom donné à chacun des deux vaisseaux entre lesquels doit combattre le vaisseau-amiral.

Matelots : 1. Tenue d'hiver; 2. Tenue d'été; 3. Tenue d'exercice; 4 et 5. Tenues de bord.

— Cost. Déguisement, ou vêtement d'enfant imitant l'habillement des matelots : *Un* MATELOT *de velours noir*. ‖ Costume de carnaval, semblable à celui que portent les marins.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

— ENCYCL. Le *matelot* est le simple soldat de l'armée de mer; mais un homme n'obtient ce titre qu'après avoir satisfait à certaines conditions d'âge et de navigation. Ainsi, l'inscrit maritime ne peut être matelot avant dix-huit ans révolus. Les matelots se divisent en trois classes, et ils avancent en classe après un temps fixe passé dans la classe inférieure. Les matelots qui ont passé par une école possèdent un brevet et ajoutent à leur titre de matelot le nom de la spécialité qui leur a été conférée; ils portent un galon de laine rouge sur leurs manches et ont une solde supérieure. Les matelots brevetés de la manœuvre s'appellent simplement *gabiers*.

Costume de matelot.

MATELOTAGE (*taj'* — rad. *matelot*) n. m. Ensemble des travaux ayant rapport à la manœuvre et au service du gabier : *École de* MATELOTAGE.

— Paye des matelots : *Toucher son* MATELOTAGE.

— Amitié, lien qui existe entre deux marins camarades, matelots l'un de l'autre : *Le* MATELOTAGE *des flibustiers était une union indissoluble, qui rendait les biens communs.*

MATELOTE (rad. *matelot*) n. f. Femme d'un matelot.

— Chorégr. Danse de matelots.

— Art culin. Mets composé surtout de poisson apprêté au vin et aux oignons, mais qui peut se composer aussi d'une viande, d'œufs, de cervelles ou d'abatis. ‖ *Matelote à la marinière*. Spécialem. Matelote de poisson. ‖ *Sauce matelote*, Sauce au vin et aux champignons.

— *A la matelote*, A la manière, à la façon des matelots : *Chapeau* À LA MATELOTE. ‖ *Chausses à la matelote*, Chausses serrées sur la cuisse.

— ENCYCL. Art culin. *Matelote à la marinière*. Les poissons (anguille, carpe, barbillon, lotte), nettoyés et vidés, sont coupés en tronçons et mis dans un chaudron avec sel, poivre, ail, thym, laurier, persil, petits oignons et champignons, que l'on a fait préalablement revenir dans du beurre. On couvre de vin rouge et l'on fait partir à grand feu. Dès que le vin bout, on verse un demi-verre d'eau-de-vie qu'on allume et qu'on laisse brûler pendant un quart d'heure. On lie la matelote avec des boulettes de beurre manié avec de la farine, et on dresse sur un plat garni de croûtons de pain passés au beurre.

— Chorégr. La *matelote* est assez semblable à la cornemuse anglaise. Les danseurs, chaussés de sabots, tiennent leurs bras croisés derrière le dos. La musique, caractérisée par son rythme bref et décidé, comprend d'ordinaire deux motifs ou reprises sur une mesure à 2/4.

Allegretto

Matelote.

MATELOTESQUE (*tèsk'*) adj. Fam. Qui tient du matelot, qui est propre au matelot : *Des façons* MATELOTESQUES.

MÂTEMENT (*man*) n. m. Syn. peu usité de MÂTAGE.

MATÉOLOGIE (*jî* — du gr. *mataios*, vain, et *logos*, discours) n. f. Propos, discours dépourvu de raison.

MATÉOTECHNIE (*tèk-nî* — du gr. *mataios*, vain, et *tekhnê*, art) n. f. Science vaine, futile, inutile. (Peu us.)

MATER (rad. *mat*) n. v. a. Aux échecs. Placer le roi de son adversaire sous le coup d'un échec qu'il ne peut éviter sans se mettre de nouveau en prise : MATER *le roi avec une tour*. MATER *son adversaire*.

— Fig. Humilier, dompter : MATER *l'orgueil*. ‖ Mortifier le corps : MATER *sa chair par des jeûnes*.

— Fauconn. Dresser, en parlant d'un oiseau de proie.

— Techn. Amollir, pétrir, macérer.

Se mater, v. pr. Etre maté. *La chair* SE MATE *par l'abstinence, l'orgueil par l'humiliation*.

— SYN. Macérer, mortifier. V. MACÉRER.

MATER (de *mat* adj.) v. a. Rendre mat : MATER *de l'or, de l'argent*. On dit plutôt *matir* en ce sens.) ‖ *Mater une soudure*, La serrer, la battre avec le matoir. (On écrit aussi *matter*, dans ces deux derniers cas.

— Rendre compact : MATER *la pâte*.

MÂTER (rad. *mât*) v. a. Mettre en place les bas-mâts d'un navire. Garnir un bâtiment de ses mâts. ‖ *Mâter un canot*, Etablir la voilure. ‖ *Mâter les avirons*, Les dresser verticalement, la poignée reposant sur le fond de l'embarcation. ‖ *Mâter des bigues*, Les redresser pour pouvoir s'en servir. ‖ *La lame mâte un canot*, Le canot se dresse verticalement sur la lame. ‖ *Machine à mâter*. V. la partie encycl. *Mâtez !* Commandement en embarcation pour établir les mâts et voiles.

Mâter les avirons.

— ENCYCL. *Machine à mâter*. Les machines à mâter sont des bigues installées à terre ou sur des pontons. Pour les mâts de gros échantillon, les bigues sont fixes à terre, mais, pour les manœuvres ne nécessitant pas une grande puissance, elles sont mobiles sur un *ponton-mâture*. Les têtes des bigues sont réunies par un chouque portant des réas en fonte pour le passage des garants des apparaux. Des traverses et des haubans renforcent et assujettissent les bigues, et des cabestans à bras ou à vapeur permettent de donner aux palans la force nécessaire pour déplacer les poids. Actuellement, les grands pontons-mâture sont remplacés par des grues de 100 tonnes, mues hydrauliquement.

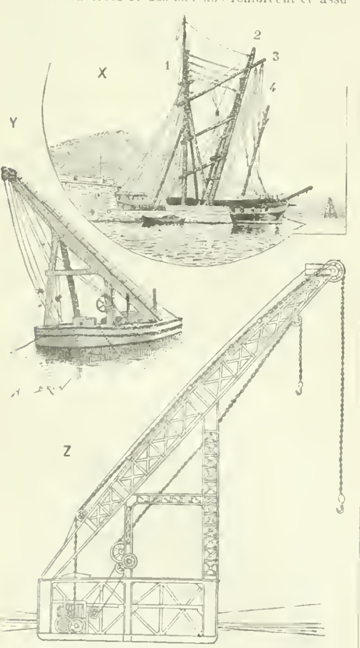

X, Ancienne machine à mâter fixe : 1. Mât ; 2. Bigue ; 3. Antennes ; 4. Caliornes ; Y et Z, machines à mâter flottantes.

MATERA (ital. *Matcola*), ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur la Gravina, affluent du Bar[d]ano ; 15.593 h. Ch.-l. de circondario. Archevêché, belle cathédrale. Eglise San Pietro Barisano, creusée dans le roc. Matera fut, de 1661 à 1811, la capitale de la Basilicate.

MATÉRAL n. m. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MATER DOLOROSA (mots lat. signif. *mère de douleur*, et qui sont tirés du *Stabat mater*) n. f. B.-arts. Sujet représentant la mère de Jésus au pied de la croix.

— Fam. Femme habituellement triste : *Une* MATER DOLOROSA.

— ENCYCL. Iconogr. Les artistes ont retracé bien souvent la scène où la Vierge, debout au pied de la croix, assiste à l'agonie de Jésus. Beaucoup ont représenté la Vierge près de s'évanouir au pied du crucifix. D'autres ont choisi le moment où le Christ, descendu de la croix, est soutenu sur les genoux de sa mère ; les Italiens ont donné le nom de *Pietà* aux compositions de ce genre, que l'on désigne quelquefois encore sous le titre de *Déposition de croix*. Enfin, le titre de *Mater dolorosa* est donné fréquemment par les iconographes à des figures isolées de la Vierge éplorée, telle que celle de Guide Reni.

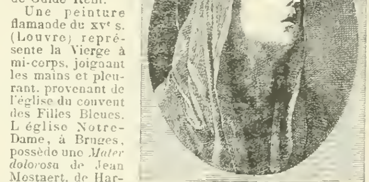
Mater dolorosa, d'après Guide Reni

Une peinture flamande du XVe s. (Louvre) représente la Vierge à mi-corps, joignant les mains et pleurant, provenant de l'église du couvent des Filles Bleues. L'église Notre-Dame, à Bruges, possède une *Mater dolorosa* de Jean Mostaert, de Harlem. Un véritable chef-d'œuvre est le tableau du musée de Turin dans lequel Memling a retracé ce sujet des *Sept douleurs de la Vierge*.

Des *Mater dolorosa* ont été peintes par L. Cranach (Vienne), Carlo Dolci (Vienne), le Sassoferrato (Offices), Moralès (Ermitage), Fr. Solimena (Dresde), Luca Cambiaso (église de la Conception, à Gênes), le Titien, Andrea Solario, Ribera, Boullongne, Ch. Le Brun, Prudhon, etc. Hippolyte Flandrin a exposé au Salon de 1845 une *Mater dolorosa*, destinée à la chapelle mortuaire de la princesse de Bergues. Paul Delaroche a peint, en 1853, sous le titre de *Mater dolorosa*, une Vierge au pied de la croix (Liège). Des tableaux sur le même sujet ont été exposés par Louis Boulanger, par Michel Dumas, Ernest Duez, etc.

MÂTEREAU (*ro* — dimin. de *mât*) n. m. Mar. Petit mât. ‖ Mât d'avant des bateaux employés à la pêche du hareng, sur les côtes d'Angleterre.

— Ch. de f. Nom donné à un signal de peu de hauteur que l'on place en avant d'une bifurcation. V. MÂT.

MATÈRES, déesses qu'on révérait en Sicile. On croit que c'étaient les nymphes qui avaient pris soin de Jupiter dans son enfance.

MATÉRIAIRE (*èr* — du lat. *materia*, matière) n. m. Hérétique croyant à une matière éternelle, de laquelle Dieu aurait tiré l'univers. (Rare.)

MATÉRIALISATION (*si-on*) n. f. Action de matérialiser ; résultat de cette action.

— Spirit. Phénomène que certains médiums, au fluide particulièrement puissant, pourraient produire, et qui consiste, non seulement dans la visibilité, mais dans la tangibilité des esprits évoqués.

MATÉRIALISER v. a. Rendre matériel ou grossier : *Nos passions nous* MATÉRIALISENT. ‖ Considérer comme matériel, supposer matériel : *Quelques philosophes* MATÉRIALISENT *l'âme, l'esprit*.

Se matérialiser, v. pr. Devenir matériel, grossier.

MATÉRIALISME (*lissm'* — rad. *matérialiser*) n. m. Système qui réduit tout ce qui existe, y compris l'âme humaine, à l'unité de la matière.

— Recherche des choses matérielles, physiques, grossières : *Tendre vers un grossier* MATÉRIALISME.

— ENCYCL. Philos. Depuis l'atomisme de Démocrite jusqu'à celui de Gassendi et à l'hylozoïsme moderne, en passant par le mécanisme de Hobbes, le panthéisme de Giordano Bruno et la physique mathématique de Newton, la synthèse matérialiste a toujours essayé de ramener la réalité des choses à « cette substance étendue à trois dimensions, que nous percevons comme constituant notre corps et les corps extérieurs, et que nous appelons *matière* ».

Dans les plus anciens de ces systèmes, toutefois, si l'esprit est conçu en relations étroites avec la matière, on ne peut dire encore que le moral soit une production du physique. Il faut arriver aux philosophes français du XVIIIe siècle, La Mettrie, Helvétius, d'Holbach, pour voir naître et s'affirmer la conception mécaniste de la pensée comme mouvement de la matière et en particulier du cerveau. Puis c'est la physiologie, qui, avec Cabanis, Gall, Broussais, Condillac, Locke, voit dans l'intelligence et la sensibilité de simples fonctions de l'appareil nerveux, à peu près comme la transformation des aliments en chyle et en sang est une fonction de l'appareil digestif ou de l'appareil respiratoire. Enfin, par la bouche et sous la plume de C. Vogt, Moleschott, Büchner, le matérialisme moderne énonce sa formule : « Pas de force sans matière, pas de matière sans force. » Et cette force-matière, il la conçoit nécessairement éternelle, car il est impossible que quelque chose procède de rien. Eternelle, aussi, par conséquent, est pour lui la vie, considérée par les uns comme inhérente à certaines substances déterminées, par les autres comme une forme supérieure du mouvement, susceptible d'être revêtue par toute matière. La vie « n'est pas liée à une forme fixe..., mais à une composition ou à un arrangement physico-chimique déterminé ». (Cl. BERNARD.) Ici, toutefois, ce n'est plus l'atome qui vit, mais c'est grâce à une association, à un groupement particulier d'atomes, de molécules de corps divers qu'apparaissent les phénomènes que nous appelons *vitaux*.

A ce degré d'analytique transcendentale, la théorie du matérialisme devait se résorber en une autre : le *monisme*. V. ce mot, et MATIÈRE.

— BIBLIOGR. : D.-F. Strauss, *der Alte und Neue Glaube* (Bonn, 1895) ; P. Janet, *le Matérialisme contemporain* (1863) ; Büchner, *die Stellung des Menschen in der Natur* (trad. par Letourneau, 1875).

MATÉRIALISTE (*lisst'* — du lat. *materialis*, matériel) n. Partisan du matérialisme.

— Par ext. Personne dont les sentiments, les instincts ne tendent qu'à des choses matérielles, physiques, grossières : *Un* MATÉRIALISTE *en amour*.

— Arg. des joueurs. Personne qui demande aux cartes la « matérielle ».

— Adjectiv. Qui est partisan du matérialisme : *Philosophe* MATÉRIALISTE. ‖ Qui a rapport au matérialisme : *Système* MATÉRIALISTE.

MATÉRIALITÉ (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Caractère, nature de ce qui est matériel : *La* MATÉRIALITÉ *de l'âme est combattue par la philosophie spiritualiste*.

— Circonstance matérielle qui constitue un acte, en dehors des motifs : *Contester la* MATÉRIALITÉ *d'un fait*.

— Spirit. Domaine de la matière, par opposition à SPIRITUALITÉ.

MATERIAM SUPERABAT OPUS (*Le travail surpassait la matière*). Dans le temple du Soleil, décrit par Ovide (*Métam.* II, 5), la richesse de la matière était surpassée par la perfection du travail. On peut dire cela de tout véritable objet d'art, d'un livre où le mérite littéraire l'emporte sur le sujet traité, etc.

MATÉRIAUX (*ri-ô* — plur. de *matérial*, anc. forme de *matériel*) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans la construction des bâtiments : MATÉRIAUX *provenant de démolitions*.

— Par ext. Matières assemblées, combinées pour former un tout : *L'air est une nourriture, puisqu'il apporte par la respiration des* MATÉRIAUX *à nos organes*. (Maquel.)

— Fig. Documents pouvant servir à la rédaction d'un ouvrage, aux développements d'un système ou d'une science : *Rassembler des* MATÉRIAUX *pour une histoire de France*. ‖ Ensemble d'objets pouvant servir à la réalisation d'un dessein : *Les débris dédaignés du passé sont les* MATÉRIAUX *de l'avenir*. (Rigault.)

— ENCYCL. *Matériaux de construction*. On peut diviser en trois classes les *matériaux* employés aux constructions : pierres, briques, sable, argile pour la première ; bois, paille, roseaux, cordages pour la seconde, et enfin, dans la troisième, figurent les métaux : fer, fonte, acier, zinc, plomb, etc. Les premiers de ces matériaux s'emploient de préférence pour l'édification des murs ; les seconds trouvent leur utilisation dans les charpentes, menuiseries, couvertures, etc. ; les troisièmes, enfin, qui à l'heure actuelle ont une importance considérable, peuvent au besoin remplacer ceux des deux premières catégories : en panneaux, ils peuvent, en effet, servir de murs de clôture ; en barres, ils s'emploient dans les charpentes et les planchers ; en feuilles, ils sont utilisés comme couverture.

MATÉRIEL, ELLE (*ri-èl* — du lat. *materialis*, même sens) adj. Qui est formé, composé de matière (par opposition à *spirituel*) : *Une substance* MATÉRIELLE. ‖ Qui a rapport à la matière, qui tient uniquement de la matière : *Il y a autre chose au monde que la force* MATÉRIELLE. (Franck.)

— Par ext. Où la matière domine ; lourd, pesant : *Grille trop* MATÉRIELLE.

— Qui concerne uniquement le corps : *Les jouissances* MATÉRIELLES *amènent la satiété*. (Maquel.) ‖ Qui est trop attaché aux choses physiques, temporelles, grossières ; qui manque de noblesse, d'élévation : *Il n'y a point de beau, d'infini pour l'être* MATÉRIEL. (A. Martin.)

— Dr. *Faux matériel*. V. FAUX.

— Scolast. *Cause matérielle*, Celle qui produit la matière, par opposition à *cause formelle* : *La* CAUSE MATÉRIELLE *doit être distinguée de la* CAUSE FORMELLE.

— Substantiv. Hist. relig. Nom donné par les valentiniens à ceux qui n'étaient pas de leur secte, et dont ils soutenaient que les âmes étaient soumises à la mort aussi bien que les corps.

— n. m. Ce qui est matériel, ce qui tombe sous les sens : *Le peuple ne voit guère que le* MATÉRIEL *de la religion*. ‖ Ce qui compose la substance d'une chose : *Les mots sont le* MATÉRIEL *du discours*.

— B.-arts. *Matériel de l'art*, Partie de l'exécution d'un dessin, d'un tableau, d'une sculpture, qui n'exigent qu'une certaine entente pratique.

— Ch. de f. *Matériel fixe*, Terme général par lequel on désigne la voie et tous ceux de ses accessoires qui ne changent pas de place. ‖ *Matériel roulant*, Locomotives et véhicules de toute espèce.

— Milit. *Matériel de guerre*, Ensemble de tous les objets, véhicules, canons, équipages de toute sorte, qu'une armée traîne après elle et dont sont pourvus les soldats qui la composent.

— Scolast. Ce qui est *matériel*, par opposition à *formel* : *Distinguer le* MATÉRIEL *du* FORMEL.

— Techn. Ensemble des objets de diverse nature qui sont nécessaires à une exploitation, à un service quelconque : *Le* MATÉRIEL *d'une fabrique. D'importants* MATÉRIELS *de forges*.

— n. f. Arg. des joueurs, Ce qui suffit pour vivre, au jour le jour : *Beaucoup de petits joueurs ne poursuivent que la* MATÉRIELLE. ‖ Enjeu combiné de façon à gagner la matérielle : *A jouer la* MATÉRIELLE, *on s'expose moins*.

— ENCYCL. Comptab. On ouvre un compte au *matériel* de toute entreprise industrielle, agricole ou commerciale, afin de déterminer l'importance du capital affecté à cette valeur. On le classe, comme les comptes *outillage, machines, mobilier*, dans les valeurs immobilisées.

Il est d'usage, dans les entreprises bien conduites, d'amortir le compte matériel dans un temps déterminé. On évalue pour cela la durée probable du matériel, soit dix, quinze, vingt ans, en tenant compte qu'on peut être appelé à le remplacer en tout ou en partie par suite d'inventions nouvelles. On affecte donc, chaque année, à l'amortissement de ce matériel, un dixième, un quinzième, un vingtième de sa valeur.

MATÉRIELLEMENT (*ri-è-le*) adv. Par rapport à la matière, au point de vue physique, matériel : *L'homme est mortel* MATÉRIELLEMENT.

— Positivement, dans la stricte vérité, le sens propre des mots : *Une chose* MATÉRIELLEMENT *impossible*.

— Fig. D'une façon matérielle, sensuelle : *Aimer* MATÉRIELLEMENT, *c'est presque haïr*. (Boiste.)

MATERNA (Mme Amalia), cantatrice autrichienne, née à Saint-Georges (Styrie) en 1847. Elle chanta d'abord l'opérette à Vienne, puis entra à l'Opéra de cette ville. C'est elle qui créa à Bayreuth, en 1876, le rôle de Brunehilde de la *Valkyrie*, et, depuis cette époque jusqu'en 1891, elle ne cessa de prendre part aux grandes représentations

wagnériennes en Allemagne, en France, en Angleterre, en Amérique. Elle prit sa retraite en 1895.

MATERNEL, ELLE (*tèr'-nèl'* — du lat. *maternus*) adj. Qui appartient à la mère, qui lui est propre : *Lait* MATERNEL. — Qui vient de la mère, qui se fait ou se transmet par la mère, en parlant de la parenté ou des biens : *Parents* MATERNELS. *Biens* MATERNELS.

— *Langue maternelle*, Langue du pays où l'on est né.

— *Société maternelle*, Association de charité formée entre des femmes riches qui veulent venir en aide à de pauvres mères en couche.

MATERNELLEMENT (*tèr'-nè-le*) adv. D'une manière maternelle : *Elever* MATERNELLEMENT *des orphelins*.

MATERNISER (*tèr'* — du lat. *maternus*, maternel) v. n. Tenir de sa mère, ressembler à sa mère : *Les garçons* MATERNISENT *ordinairement plus qu'ils ne* PATERNISENT. (Vx.)

MATERNITÉ (*tèr'* — rad. *maternel*) n. f. Etat, qualité de mère : *Les inquiétudes, les devoirs de la* MATERNITÉ.

— Maison hospitalière pour les femmes en couche, ou près d'accoucher. ‖ Ecole de sages-femmes.

Maternité (HOSPICE DE LA). A Paris, bien avant la Révolution, les femmes enceintes étaient admises à l'Hôtel-Dieu, dans le neuvième mois de leur grossesse; pour attendre cette époque, une salle particulière de la Salpêtrière était ouverte aux femmes grosses qui désiraient cacher leur état. Dès la fin du XIVe siècle, une *ventrière* ou sage-femme était attachée à l'Hôtel-Dieu, et la salle affectée au service des femmes enceintes était une véritable cave qui prenait jour par des fenêtres ogivales percées presque au niveau des eaux de la Seine. Dans le courant du XVIIe s., cet état de choses fut transformé, et l'Hôtel-Dieu devint une sorte d'école d'accouchement pour les *apprentisses* sages-femmes. Le service fut placé au-dessus des salles des blessés; mais cette situation, jointe à l'encombrement, occasionnait une mortalité énorme.

La maison de la Maternité fut fondée en 1794 par un décret de la Convention; elle fut établie d'abord au couvent du Val-de-Grâce, puis à la maison de la Bourbe (nom révolutionnaire de l'abbaye de Port-Royal) et à l'ancien institut de l'Oratoire. En 1814, l'hospice de la Maternité se scinda; l'hospice des Enfants trouvés (dits auparavant Enfants de la patrie) ou de l'allaitement établi à l'institut de l'Oratoire fut séparé de la maison d'accouchement installée dans l'abbaye de Port-Royal. En 1802, le ministre Chaptal annexa à l'hospice de la Maternité une école théorique et pratique d'accouchement.

Aujourd'hui, l'hospice de la Maternité de Paris, dit administrativement Maison d'accouchement, reçoit une centaine d'élèves internes, qui y passent deux ans. En dehors de cet établissement, Paris et nombre d'autres villes ont des Maternités, parfois annexées aux hôpitaux, ainsi que des asiles et des ouvroirs pour recevoir les femmes avant et après les couches.

Mateszalka, bourg d'Austro-Hongrie (comitat de Szatmar), sur la Krasna; 4.600 hab. Ch.-l. de district.

MATEUR n. m. Ouvrier qui matit le métal poli.

MÂTEUR (rad. *mât*) n. m. Maître vétéran de l'arsenal, chargé de faire faire toutes les manœuvres de mâtage des navires. ‖ On dit aussi GRÉEUR, MAÎTRE MÂTEUR et MAÎTRE DE LA MÂTURE.

Mateur ou **Mater**, ville de Tunisie, ch.-l. d'un caïdat ou district, entre Tunis et Bizerte, près de l'oued Djoumin, tributaire du lac Ichkeul; 3.400 hab. environ, musulmans et Maltais. Grand marché de grains, peaux, bestiaux, etc. Ruines romaines, dont les débris ont servi en partie à édifier la ville, et où il faut peut-être voir l'*oppidum Matarense* de Pline. — Le *caïdat de Mateur* est peuplé de 22.000 hab., dont une moitié nomades.

MATÉVON ou **MATHÉVON** n. m. Nom donné, en 1795, aux premières victimes de la réaction thermidorienne.

MATEY (*tè*) n. f. Dans le Médoc, Masse de gazon préparée pour servir d'engrais aux vignes.

MATH (*mat'*) n. f. pl. Arg. des écoles. Mathématiques : *Etre calé en* MATH.

Matha, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Jean-d'Angely, sur l'Antenne; 2.207 hab. Vignobles; distilleries; commerce d'eaux-de-vie. Eglise romane, avec une façade aux sculptures remarquables. — Le canton a 25 comm. et 14.528 hab.

Matha (saint Jean DE). V. JEAN DE MATHA.

Mathan, nom de deux personnages bibliques. L'un, cité dans le livre des *Rois*, était prêtre de Baal, sous la domination d'Athalie, et fut égorgé devant l'autel de son dieu vers 870 av. J.-C. (Racine en a fait un des personnages de sa tragédie d'*Athalie*); l'autre est mentionné dans la généalogie de Jésus-Christ comme père de Jacob et aïeul de saint Joseph.

MATHÉMATICIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du lat. *mathematicus*) n. Personne versée dans les sciences mathématiques : *Leibniz était un* MATHÉMATICIEN *de premier ordre*.

— En T. de sc. occ., A signifié Devin, astrologue.

Mathématicien (PORTRAIT D'UN), chef-d'œuvre de Ferdinand Bol, un des maîtres de l'école flamande (musée du Louvre). Il est représenté de trois quarts, tourné à droite, avec une calotte noire sur la tête et portant un vêtement noir. Il s'appuie sur une plinthe de pierre, tient de la main gauche une règle en cuivre et montre du doigt une figure de géométrie tracée sur le mur. L'austérité de cette physionomie méditative a quelque chose de tout à fait caractéristique.

Portrait d'un mathématicien.

MATHÉMATIQUE (*tik'* — du lat. *mathematicus*, gr. *mathêmatikos*) adj. Qui a rapport aux sciences du calcul, qui est le résultat de ces sciences : *Sciences* MATHÉMATIQUES.

— Par ext. Précis, rigoureux, excluant tout doute, toute possibilité contraire : *Certitude* MATHÉMATIQUE.

— *Point mathématique*, Point considéré abstractivement comme n'ayant aucune étendue : *Suivant les géomètres, le* POINT MATHÉMATIQUE *est l'extrémité de la ligne*.

MATHÉMATIQUE (*tik'* — de *mathématique* adj.) n. f. Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable ou mesurable. (Autref. on disait au sing. *la mathématique*. Auj., s'emploie presque toujours au plur., avec l'article : *Etudier* LES MATHÉMATIQUES.)

— *Mathématiques pures*, Celles qui étudient les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite : *La géométrie, l'algèbre appartiennent aux* MATHÉMATIQUES PURES. ‖ *Mathématiques mixtes* ou *appliquées*, Celles qui considèrent les propriétés de la grandeur dans certains corps ou sujets particuliers : *L'astronomie, la mécanique font partie des* MATHÉMATIQUES MIXTES. ‖ *Mathématiques élémentaires*, Partie de mathématiques qui comprend les premières notions de cette science. ‖ *Mathématiques spéciales*, Partie des mathématiques qui comprend la haute algèbre et son application à la géométrie. ‖ *Etui de mathématique*, Etui dans lequel sont renfermés quelques instruments à l'usage des mathématiciens.

— ENCYCL. Dans l'antiquité, les Grecs désignaient sous le nom de *mathématique* l'ensemble des connaissances alors coordonnées. Actuellement, la signification de ce mot demeure plus restreinte. Selon Descartes, on ne doit « rapporter aux mathématiques que toutes les choses dans lesquelles on examine l'*ordre* ou la *mesure* ». Pour d'Alembert, c'est « la science qui a pour objet les propriétés de la grandeur ». Le but des mathématiques, d'après Auguste Comte, est de « déterminer les grandeurs les unes par les autres, d'après les relations précises qui existent entre elles ». Taine assigne comme tâche au mathématicien de « préparer d'avance des moules que le physicien viendra plus tard remplir ». Kant voit seulement dans les mathématiques « un pont jeté entre la métaphysique et la physique ». Enfin, selon Laisant, « ce qui distingue la mathématique des autres sciences, c'est qu'elle emprunte à l'expérience, au monde extérieur un *minimum de notions* ». A côté de ces définitions plus ou moins adéquates, indiquons l'état général de cette science.

Les mathématiques étudient tout ce qui se *compte*, se *mesure*, et l'évaluation engendre des nombres, symboles des mesures. Mais on ne saurait rien soumettre à l'application mathématique sans l'opération préalable qui consiste à supprimer par la pensée les traits particuliers de la chose envisagée empêchant de la comparer avec d'autres choses analogues. Cette abstraction offre toujours, sous des apparences diverses, le même caractère fondamental. A la réalité, notre esprit substitue des êtres de raison, auxquels les mathématiques peuvent s'adapter. Il s'ensuit, contrairement à l'opinion courante, que les applications mathématiques ne peuvent prétendre à l'absolue rigueur. « Elles consistent, comme le note Laisant, en approximations plus ou moins parfaites, suivant le degré d'avancement de la science. » Si le mathématicien se rapproche sans cesse de la vérité, il se montrerait téméraire en se flattant de l'atteindre définitivement, et il ne doit transporter qu'avec prudence, dans le domaine réel, les conséquences de ses raisonnements.

Le but ultime des mathématiques est la connaissance des phénomènes du monde extérieur. Cette étude comporte trois périodes : 1° la *mise en équation*. (Par une abstraction convenable, on substitue à la question considérée un problème plus simple, traduction approchée des faits) ; 2° la *résolution de l'équation*. (Là intervient seul le calcul mettant en évidence des relations et des propriétés, qui sans son aide resteraient insoupçonnées); 3° le *retour de l'abstrait au concret*. (On transporte les résultats fournis par le calcul dans le domaine objectif, qui avait fourni les données de la question. La discussion mathématique discerne ensuite les solutions utiles et les interprète.)

Les mathématiques comprennent deux grandes divisions : les *mathématiques pures* et les *mathématiques appliquées*.

A. Les mathématiques pures se subdivisent à leur tour en plusieurs branches : d'abord l'*arithmétique* ou calcul numérique, puis l'*algèbre*, combinaison suivant des règles logiques et association des symboles imaginés pour représenter les opérations sur les grandeurs. Vient ensuite la *géométrie*, qui étudie les positions et les formes des corps dans l'espace. D'autre part, l'application systématique du calcul à la géométrie constitue la *géométrie analytique*. De l'idée de fonction associée à la connaissance naturelle de la continuité naquit le *calcul infinitésimal*. Enfin, la *mécanique* embrasse l'étude du mouvement accompli dans le temps et dans l'espace.

B. Les mathématiques appliquées ont un champ d'action très vaste. L'*arithmétique commerciale*, les *opérations financières* et le *calcul des probabilités* découlent de l'arithmétique, de l'algèbre et de l'analyse infinitésimale. La *géométrie descriptive*, l'*arpentage*, la *géodésie*, la *perspective*, la *trigonométrie*, la *stéréotomie* et la *fortification* s'appuient sur les théorèmes de la géométrie, tandis qu'on considère l'*astronomie*, la *mécanique céleste*, la *physique mathématique*, la *théorie des machines*, la *résistance des matériaux*, les principes de la *construction*, la *navigation*, la *gnomonique*, l'*horlogerie* et la *balistique* comme des applications de la mécanique rationnelle.

— Hist. L'origine des *mathématiques* est très lointaine, puisque, selon certains papyrus, les Egyptiens connaissaient déjà trois mille ans avant notre ère les rudiments de l'arithmétique et de l'arpentage. Peu après, les Babyloniens imaginèrent la numération sexagésimale; puis les premiers philosophes grecs, Thalès, Pythagore et Platon, en allant s'instruire sur la terre des pharaons, rapportèrent dans leur pays les principes de la géométrie. La science hellène se propagea ensuite en Sicile et dans le sud de l'Italie, repassa à nouveau la mer Egée pour s'arrêter enfin à Alexandrie, dont l'Ecole fut pendant longtemps la lumière du monde. On vit alors briller les plus illustres mathématiciens de l'antiquité : Euclide, Archimède, Apollonius et Eratosthène, qui parvinrent à constituer ce que nous dénommons aujourd'hui les *mathématiques élémentaires*. Après ces immortels précurseurs, on n'a plus que de rares noms à citer durant de longs siècles. Un géomètre, Pappus, les astronomes Hipparque et Ptolémée, qui établissent les fondements de la trigonométrie, et Diophante, considéré habituellement comme l'inventeur de l'algèbre, jettent un dernier éclat sur la période grecque. Les Romains s'arrêtèrent peu aux spéculations désintéressées des mathématiques. Quant aux Hindous, des énoncés de théorèmes sur les surfaces ou volumes de figures simples formèrent le modeste bilan de leur géométrie, mais ils se distinguèrent dans leurs recherches sur les propriétés des nombres et sur les transformations algébriques. Dès le règne d'Al Mammoun (813-833), les Arabes accrurent puissamment l'héritage mathématique des Grecs.

Pendant que la civilisation musulmane atteignait son apogée, on délaissait de plus en plus les mathématiques en Occident. Léonard de Pise, dans son *Liber abaci* (1202), initia cependant ses contemporains au système de numération arabe. Puis vint la renaissance des mathématiques, qui suivit la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Regiomontanus perfectionne alors la trigonométrie. Jean Widmann d'Eger emploie le premier les signes + et — pour désigner l'addition et la soustraction. Le Toscan Lucas Paccioli donne des méthodes pour ramener toutes les équations du second degré à trois cas. Toutefois, il faut arriver à Viète pour voir l'algèbre moderne s'édifier.

Avec le XVIIe siècle s'ouvre l'âge d'or de l'histoire mathématique. Néper invente les *logarithmes* et Descartes la *géométrie analytique* (1637). Fermat va « plus loin que ses successeurs » dans ses recherches sur les nombres. Pascal crée le *calcul des probabilités*. Képler et Cavalieri aplanissent la voie à Leibniz et à Newton, qui partagent la gloire d'avoir découvert l'*analyse infinitésimale*.

Au XVIIIe siècle, Taylor, Maclaurin, Euler, les Bernoulli, d'Alembert et Lagrange se servent surtout de ce dernier instrument pour faire progresser l'astronomie, l'algèbre et la mécanique. Ensuite, Monge invente la *géométrie descriptive* (1800) et Carnot publie sa remarquable *Géométrie de position*. Laplace perfectionne les procédés d'intégration des équations et le calcul des probabilités. Poncelet agrandit l'horizon des géomètres en considérant les propriétés projectives des figures, tandis que Michel Chasles, en introduisant les principes de *dualité* et d'*homographie*, met entre leurs mains un puissant mode d'investigation. Hamilton énonce le principe des *quaternions* ou calcul s'appliquant aux figures géométriques de l'espace. Plus près de nous, Mannheim, par sa *géométrie cinématique* (1894), tire de la mécanique rationnelle de nouvelles méthodes pour la détermination des propriétés projectives. D'autre part, Lobatchevsky, Riemann, Beltrami et Sophus Lie ouvrent de nouveaux champs à l'activité des chercheurs en édifiant les *géométries non euclidiennes*. Puissant créateur, mais parfois obscur, Cauchy porte son attention sur les fonctions, tandis que Galois s'attache aux équations algébriques. Gauss et Legendre trouvent d'ingénieux procédés pour découvrir les propriétés des nombres. Enfin, Abel, Weierstrass, Jacobi, Charles Hermite, Bertrand, Picard et Poincaré s'attaquent principalement aux fonctions circulaires et elliptiques. V. ALGÈBRE, ARITHMÉTIQUE, ASTRONOMIE, CALCUL, FONCTION, GÉOMÉTRIE, MÉCANIQUE, TRIGONOMÉTRIE.

— BIBLIOGR. : Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* (1894-1901), 2e édit.; Laisant, *la Mathématique, philosophie, enseignement* (1898); Sonnet, *Dictionnaire des mathématiques appliquées*; J. Boyer, *Histoire des mathématiques* (1900).

MATHÉMATIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue des mathématiques ; par les procédés propres aux mathématiques. ‖ Par ext. D'une manière rigoureusement exacte : *Chose qui ne peut se prouver* MATHÉMATIQUEMENT.

MATHÉMATISME (*tissm'*) n. m. Caractère mathématique, ensemble des lois mathématiques : *La loi de l'univers, c'est la nécessité, le* MATHÉMATISME.

MATHERIA (*té*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans le silurien de l'Amérique du Nord.

MATHÉRONIE (*ni*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des espèces fossiles de la période infracrétacée. (L'espèce type est la *matheronia Virginiæ* de l'urgonien de la France méridionale.)

MATHÉSIOLOGIE (*jî* — du gr. *mathêsis*, science, et *logos*, discours) n. f. Science de l'enseignement en général.

Mathew (Théobald), surnommé **l'Apôtre de la tempérance**, prêtre catholique irlandais, né à Thomastown en 1790, mort à Queenstown en 1858. Il fut d'abord curé d'un village du Connaught, puis entra dans l'ordre des capucins, et fonda pour l'assistance des pauvres une association analogue à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. En 1830, il institua, sous le nom de *Ligue de l'abstinence totale*, une confrérie religieuse contre l'alcoolisme. La reine Victoria lui fit, en 1851, une pension sur sa cassette. Le P. Mathew entreprit, contre les spiritueux, une nouvelle croisade aux Etats-Unis (1845), aux îles Fidji et même aux Indes (1852). A son retour en Angleterre, une souscription publique couvrit les dettes qu'il avait contractées pour le succès de son œuvre.

Mathew (Frank), romancier anglais, né à Bombay en 1865. Elevé à Londres, il étudia le droit et se fit inscrire comme *solicitor* (avoué) en 1889. On a de lui : *le Père Mathew, sa vie et son temps* (1890) ; *Au lever de la lune, légendes et études irlandaises* (1893) ; *le Bois des ronces* (1896) ; *un Enfant dans le temple* (1897) ; *le Vin d'Espagne* (1898) ; *le Défenseur* [illegible] (1899).

Mathews (Charles), comédien anglais, né à Londres en 1776, mort à Plymouth en 1835. Il obtint de grands succès à Haymarket (1803) et à Drury Lane (1804-1809), dans des scènes en monologues qu'il composait lui-même sous le titre de *At home*. Ses *Mémoires*, terminés et publiés par sa veuve (l'actrice Jackson (il avait épousé en premières noces Eliza Strong, poète et romancière de mérite) sont intéressants et curieux (1838). — Son fils CHARLES JAMES, né en 1803, mort à Manchester en 1878, épousa Mme Vestris, qui dirigeait alors le théâtre Olympia (1838), parcourut avec elle les Etats-Unis, et, devenu veuf, se remaria avec la tragédienne américaine Davenport (1858). En 1863, il se fit applaudir aux Variétés, à Paris, dans l'*Anglais timide*, dont il était l'auteur. Il a, comme son père, composé sous ce titre collectif : *At home*, des monologues très applaudis, et un drame : *la Mère de ma femme* (1833).

Mathias ou **Matthias** (saint), apôtre et martyr, mort en Judée vers l'an [illegible] ou 64. Suivant le récit des

Actes des apôtres, les premiers fidèles, réunis dans le cénacle au nombre d'environ cent vingt, sur le conseil de saint Pierre, décidèrent que le sort désignerait un successeur à Judas. Mathias, un des hommes, dit le texte, qui « avaient été dans la compagnie des apôtres pendant tout le temps que le Seigneur Jésus avait vécu et demeuré avec eux », fut désigné. Une antique tradition rapporte qu'après avoir évangélisé la Judée, il passa en Macédoine et retourna aux environs de Jérusalem, où les Juifs le mirent à mort. Un *Évangile*, déclaré apocryphe par le pape Gélase, porte son nom. — Fête, dans l'Église latine, le 24 février; dans l'Église grecque, le 9 août.

MATHIAS Iᵉʳ, roi de Hongrie. V. CORVIN.

MATHIAS II, roi de Hongrie. V. MATHIAS, empereur d'Allemagne.

MATHIAS, empereur d'Allemagne, né et mort à Vienne (1557-1619), troisième fils de Maximilien II et de Marie d'Espagne. Il fut élevé par le savant Busbecq. N'ayant pas reçu de province de son père, Mathias, très ambitieux, chercha à jouer un rôle politique. Après la Pacification de Gand (1576), il fut proclamé stathouder général, sous la tutelle de Guillaume de Nassau (1578), mais ne montra ni énergie ni intelligence des affaires, et dut retourner à Vienne (1581). En 1593, l'empereur Rodolphe II lui donna le gouvernement de l'Autriche; en 1595, il le reconnut comme son héritier. Le conseiller principal de Mathias, Khlesl, évêque de Vienne depuis 1602, lui suggéra d'abord des mesures de rigueur contre les protestants; puis, en face de leurs protestations et du soulèvement des Transylvaniens et des Hongrois, il fit accorder aux protestants autrichiens la liberté religieuse et donner la Transylvanie à Étienne Bocskay, chef des révoltés hongrois. Mathias accorda même aux Turcs une cession de territoire (1606). Rodolphe II, mécontent, voulut déshériter son frère; mais Mathias se fit reconnaître par les princes autrichiens comme chef de la famille et héritier de la couronne et arracha à l'empereur l'Autriche, la Moravie, la Hongrie (traité de Lieben, 1608). En 1611, Rodolphe dut lui céder la Bohême, après avoir accordé aux protestants de ce pays la liberté religieuse. En 1612, Rodolphe II mourut et Mathias fut élu empereur. Il ne put obtenir de ses États des subsides pour une guerre contre les Turcs et signa avec ces derniers une trêve (1615). En 1613, il avait essayé en vain de réconcilier les protestants et les catholiques et, en 1617, il ne put dissoudre l'Union évangélique et la Ligue catholique, prêtes à la guerre civile, ni maintenir l'ordre dans l'empire. A son tour, il fut écarté du pouvoir par les princes de sa famille, qui lui imposèrent comme héritier son cousin Ferdinand de Styrie. Mathias mourut au début de la guerre de Trente ans, en 1619, sans laisser d'enfant de son mariage avec sa cousine Anne.

Mathias.

MATHIAS (*Georges*-Amédée SAINT-CLAIR, dit), compositeur français, né à Paris en 1826. Second grand prix de Rome en 1848, il fut, depuis 1862, professeur de piano au Conservatoire pendant vingt-cinq ans. Nous citerons parmi ses nombreuses compositions : *Prométhée enchaîné, Olaf*, poèmes dramatiques; *le Camp des Bohémiens*, fantaisie dramatique; *Hamlet, Mazeppa*, ouvertures; etc.

MATHIEU. Biogr. V. aussi MATTHIEU.

MATHIEU de Vendôme, poète latin du XIIᵉ siècle. Il étudia à Paris et à Orléans et fut protégé par son compatriote Barthélemy, archevêque de Tours, de 1174 à 1206. Il eut de son temps une grande réputation; ses vers ne sont pourtant remarquables que par beaucoup d'affectation, passablement de grossièretés et de puérils artifices de style. Nous avons de lui un long poème sur *Tobie*, un autre sur *Pirame et Thisbé*, et deux comédies : *Comœdia de glorioso milite*, et *Comœdia Milonis*, publiées par E. du Méril, dans les *Origines latines du théâtre moderne* (1849).

MATHIEU PÂRIS, chroniqueur du XIIIᵉ siècle, mort en 1259. Moine de Saint-Alban (comté de Hereford), il vécut dans la familiarité de Henri III, fut envoyé en 1248 par saint Louis au roi Hakon de Norvège pour le décider à prendre part à la croisade. Son *Historia major* va de la création du monde à l'année de sa mort; mais la première partie est empruntée à des chroniques antérieures; la seconde (1067-1236) n'est que le remaniement des *Flores historiarum* de Roger de Vendower, auquel il avait succédé comme historiographe à Saint-Alban. Son histoire, généralement exacte quant au fond, accuse une liberté d'esprit et de langage remarquable chez un homme de son temps. L'*Historia minor* est un abrégé de l'ouvrage précédent, qui ne paraît pas être de Mathieu Pâris. La meilleure édition de l'*Historia major* est celle de Luard (*Roll series*, nº 57).

MATHIEU CANTACUZÈNE, empereur byzantin (1354-1357). Fils de Jean VI Cantacuzène, il se constitua dès 1347 une principauté à Andrinople, et, quand Jean V Paléologue fut renversé, il fut associé par son père à l'empire (1354); même après l'abdication de Jean VI (1355), il se maintint au pouvoir et ne se résigna qu'en 1357 à déposer la pourpre pour entrer au couvent.

MATHIEU DE LA REDORTE (David-Maurice-Joseph, comte), général français, né à Saint-Affrique en 1768, mort à Paris en 1833. Il servit aux Indes orientales, passa au régiment du Royal-Dragons, fit les campagnes du Rhin de 1792 à 1798, celles de Rome et de Naples et fut nommé général de brigade après la prise de Terracine (1798), général de division après celle d'Astroli (1799). Il commandait une division pendant les campagnes d'Autriche (1805), de Prusse (1806) et de Pologne (1807). En Espagne, il se distingua à Tudela, à Borja, où il fut blessé, aux sièges de Bologne et de Tarragone, qu'il fit lever (1812). En 1814, il adhéra à la Restauration, qui lui confia le commandement de Toulouse, puis celui de Lyon, et le nomma pair de France (1819) avant de le mettre en disponibilité.

MATHIEU DE DOMBASLE. Biogr. V. DOMBASLE.

MATHIEU (Claude-Louis), astronome français, né à Mâcon en 1783, mort à Paris en 1875. Élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il se fit attacher comme secrétaire au Bureau des longitudes (1806). Après avoir accompagné Biot dans un voyage sur la Méditerranée, pour faire des expériences avec le pendule à secondes (1808), il devint astronome à l'Observatoire et au Bureau des longitudes, et fut élu, en 1817, membre de l'Académie des sciences. Il devint bientôt suppléant de Delambre dans la chaire d'astronomie du Collège de France, répétiteur, puis professeur d'analyse à l'École polytechnique (1829), enfin examinateur de sortie, fonction qu'il remplit jusqu'en 1863. Beau-frère d'Arago, il siégea, comme député de Mâcon, à la Chambre, de 1834 à 1848, dans les rangs de l'extrême gauche. Il siégea encore à l'Assemblée constituante, puis il reprit ses travaux scientifiques, et fut nommé, en 1862, membre titulaire du Bureau des longitudes, dont il devint président. On lui doit, entre autres travaux, la publication du dernier ouvrage de Delambre, l'*Histoire de l'astronomie du XVIIIᵉ siècle* (1827).

MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), prélat français, né à Paris en 1796, mort à Besançon en 1875. Avocat à Paris (1817), il entra ensuite au séminaire de Saint-Sulpice et reçut la prêtrise en 1823. Secrétaire de l'évêque d'Évreux, puis curé de l'Assomption à Paris (1829) et vicaire général, il devint évêque de Langres (1833), archevêque de Besançon (1834), cardinal et sénateur (1850). On lui doit : *la Cause italienne et le P. Passaglia* (1861); *le Pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire* (1863).

MATHIEU de la Drôme (Philippe-Antoine), homme politique et météorologiste, né près de Romans (Drôme) en 1808, mort à Romans en 1865. Mêlé de bonne heure aux luttes du libéralisme, il fonda à Romans, vers 1839, une sorte d'athénée, où lui-même professait l'économie sociale. Il rédigea en même temps un recueil périodique, les *Voix d'un solitaire*, où il développait ses principes avec une érudition spirituelle, dans un style simple et piquant.

Élu par son département représentant à la Constituante, il prit place à la nouvelle Montagne. Réélu à la Législative, il fut jeté en prison au coup d'État de décembre 1851, puis expulsé du territoire. Il ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Livré dès lors à des travaux scientifiques, il finit par publier chaque année des almanachs météorologiques qui eurent un grand succès, à ce point que, depuis sa mort, on continue à faire paraître des *Almanachs de Mathieu de la Drôme*.

Mathieu de la Drôme.

MATHIEU (Hugues-Antoine-Gustave), dit **Gustave Mathieu**, poète et chansonnier français, né à Nevers en 1808, mort à Bois-le-Roi, près de Fontainebleau, en 1877. Il fut marin, marchand de tableaux, et représentant de commerce. On lui doit des poésies comme la légende, devenue populaire, du *Grand étang*, et des chansons, les unes pleines de verve, dans lesquelles il célébrait surtout le vin : *Jean Raisin, le Triomphe du vin, le Bohémien, le Pâtre et la Meunière, etc.*; les autres satiriques : *Monsieur Capital, Monsieur Gaudéru, la Chasse du peuple*, etc. Il fonda le journal, puis l'almanach de *Jean Raisin*, et réunit en un volume la plupart de ses œuvres (1872).

MATHIEU (Anselme), poète provençal, né et mort à Châteauneuf-du-Pape (1829-1895). Ami et auxiliaire fidèle de Mistral, il fut, en 1854, l'un des sept fondateurs du félibrige dans la mémorable réunion du château de Font-Ségugne. (V. FÉLIBRIGE.) Toute son œuvre poétique, vraiment exquise, où l'amour et la joie de vivre tiennent la plus large place, l'a fait appeler *lou felibre di poutoun* (le félibre des baisers) et comparer à Catulle. Certaines de ses poésies, notamment *lou Catoun de Zino*, sont de petits chefs-d'œuvre. Elles sont contenues à peu près toutes dans son recueil *la Farandoulo* [la Farandole] (1862), précédé d'une préface de Mistral. La plupart des autres poésies de Mathieu et des contes en prose très remarquables ont paru dans l'*Armana prouvençau*. En 1897, un monument, œuvre du sculpteur Amy, lui a été élevé à Châteauneuf-du-Pape.

MATHIEU (François-Désiré), prélat français, né à Einville (Meurthe-et-Moselle) en 1839. Ordonné prêtre en 1863, il fut professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson, prit le grade de docteur ès lettres (1878), devint curé de Pont-à-Mousson, évêque d'Angers (1893) et archevêque de Toulouse (1896). Créé par Léon XIII cardinal de curie, en 1899, il dut aller résider officiellement à Rome. On lui doit, outre ses mandements et lettres épiscopales, un ouvrage remarquable : *l'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits* (1879), qui lui a valu de l'Académie un prix Gobert.

MATHIEU (*Émile*-Louis-Victor), compositeur belge, né à Lille en 1844. Élève d'Auguste Dupont et de Fétis au Conservatoire de Bruxelles, il donna à Liège, dès 1863, un petit opéra-comique : *l'Échange*. Devenu directeur de l'École de musique de Louvain, puis du Conservatoire royal de Gand, il a fait représenter au théâtre : *les Fumeurs de Kiff*, ballet (1876); *George Dandin*, opéra-comique (1877); *la Bernoise* (1880); *Richilde*, drame lyrique, paroles et musique (1888); *Bathyle* (1893); *l'Enfance de Roland*, grand opéra (1895). A ces ouvrages, il faut ajouter trois oratorios profanes : *le Hoyoux, le Sorbier, Freyhir*, dont on vante le rare sentiment pittoresque; puis des poèmes symphoniques : *Debout, peuple!* Il a encore écrit un *Te Deum*, de nombreuses mélodies, etc.

MATHIEU-BODET (Pierre), jurisconsulte et homme politique français, né à Saint-Saturnin (Charente) en 1816. Avocat au conseil d'État, il fut élu dans la Charente député à la Constituante (1848), puis à la Législative (1849), appuya la politique conservatrice et devint, après le coup d'État de 1851, membre de la commission consultative; mais il donna sa démission après le décret qui confisquait les biens des d'Orléans et reprit sa charge au conseil d'État. Nommé membre de l'Assemblée nationale dans la Charente en 1871, il fut, du 20 juillet 1874 au 25 février 1875, ministre des finances. En 1876, il fut réélu député de Barbezieux, et rentra dans la vie privée en 1877. Il a publié : *les Finances françaises* (1881); *le Marché à terme et les jeux de Bourse* (1882); etc.

MATHIEU-LACROIX, né à Nîmes en 1819, mort à La Grand-Combe en 1864, surnommé **le Jasmin cévenol**. Il était maçon à La Grand'Combe quand il se révéla poète languedocien de réelle valeur en composant, à la suite d'une terrible explosion de grisou, un petit poème qui est un véritable chef-d'œuvre : *Pauro Martino!* (Pauvre Martine!) En 1853, il assista, à Aix, à la réunion d'où devait sortir, deux ans plus tard, le félibrige. Il encouragea les débuts littéraires d'Alphonse Daudet. Ses œuvres, qui ont presque toutes le caractère élégiaque, ont été recueillies en un volume sous ce titre : *Pouësios dou troubaïre massou Matieu Lacroix*, avec une préface de Mistral. Un monument lui a été élevé à La Grand'Combe, en 1899.

MATHIEU-MEUSNIER (Mathieu-Roland, dit), sculpteur, né et mort à Paris (1824-1896). Il débuta, en 1843, par le buste en marbre d'*Azaïs*, auquel il fit succéder : *la Mort du jeune Viala* (Versailles); *la Mort de Laïs*, son œuvre capitale, pleine de sentiment (jardin des Tuileries); *Michel Adanson*, au musée d'Aix; *l'Orfèvrerie*, dans la cour du Louvre; *la Tempête*, groupe en pierre, au Louvre. Parmi ses bustes, rappelons ceux de *Cortot*, de *Beaumarchais*, au Théâtre-Français; de *Boieldieu*, à l'Opéra-Comique; de *Sainte-Beuve*, à l'Institut; etc. Mathieu-Meusnier a publié des articles critiques.

MATHIEU-MIRAMPAL (Jean-Baptiste Charles), homme politique français, né à Compiègne en 1763, mort à Condat (Gironde) en 1833. Ardent révolutionnaire, il fonda, pour propager ses idées, le *Journal de l'Oise*. En 1792, il fut élu député à la Convention. Il vota la mesure tendant à exclure les députés du ministère; il fit stipuler que les jeunes filles émigrées, âgées de plus de quatorze ans, qui reviendraient en France seraient déportées. Envoyé en mission dans la Dordogne, il fut accusé de modérantisme, et rappelé. Il fit partie, en 1795, du comité de sûreté générale, devint ensuite membre du Tribunat, directeur des droits réunis dans la Gironde, puis dans la Marne. En 1816, atteint par la loi contre les régicides, il s'exila, et ne rentra en France qu'après 1830.

MATHILDA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers, ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires. (On peut en prendre comme type la *mathilda quadricarinata*, de la Méditerranée.)

MATHILDE (n. pr.), planète télescopique, nº 253, découverte en 1885, par Palisa.

MATHILDE (sainte) ou **MAHAUT** (sainte), reine de Germanie, née en Westphalie vers 890, morte à Quedlinbourg (Saxe) en 968. Fille du comte saxon Théoderic, elle fut élevée au monastère de Herword. Mariée, en 909, à Henri, duc de Saxe et de Thuringe, et plus tard (919) roi de Germanie sous le nom de Henri l'Oiseleur, elle acquit l'affection de ses sujets par son inépuisable charité. De ses trois fils, l'aîné fut l'empereur Othon Iᵉʳ le Grand; le second, Henri, duc de Bavière, mourut avant elle; le troisième, Brunon, fut archevêque de Cologne. Sa fille, Hedwige, mariée à Hugues le Grand, comte de Paris, eut pour fils le roi Hugues Capet. Elle se retira, vers la fin de sa vie, et mourut au monastère de Quedlinbourg. — Fête le 14 mars.

MATHILDE, duchesse de Normandie, morte en 1083, fille de Baudouin V, comte de Flandre. Elle fut mariée, en 1053, au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, le futur conquérant de l'Angleterre. C'est sous sa direction qu'aurait été exécutée la célèbre *Tapisserie de Bayeux*.

MATHILDE DE TOSCANE, surnommée **la grande comtesse**, née en 1046, morte à Bondano en 1115. Elle descendait d'une vieille famille allemande établie en Toscane, et dont le dernier représentant, Boniface II le Pieux, possédait avec cette province Reggio, Modène, Parme, Ferrare, les duchés de Spolète et de Camerino et une partie de la Lombardie. Après sa mort (1052), Mathilde perdit ses deux frères (1055) et resta seule héritière des domaines paternels. Sa mère, Béatrice, et son beau-père, Godefroi de Lorraine, s'étant attachés à la cause pontificale, dont le moine Hildebrand était alors le principal représentant, elle soutint la politique de ce dernier quand il fut monté sur le trône pontifical sous le nom de Grégoire VII. En 1076, Godefroi mourut, suivi dans la tombe par Béatrice. Mathilde, restée seule dépositaire d'une autorité considérable, fit élever partout des monuments grandioses, prodigua ses biens à la défense du saint-siège et lui laissa même tous ses États par une donation solennelle (1077). Après la mort de Grégoire VII, elle suscita à l'empereur Henri IV un rival dans la personne de son fils Conrad, qu'elle fit reconnaître roi de Lombardie, et reconnut en 1110 la suzeraineté de Henri V. Les contemporains célébrèrent ses remarquables qualités politiques et sa culture intellectuelle. Son héritage donna lieu à une longue lutte entre les empereurs et les papes. V. INVESTITURE.

MATHILDE, MAULDE ou **MAUDE**, reine d'Angleterre, née en Écosse vers 1080, morte à Westminster en 1118. Fille de sainte Marguerite, reine d'Écosse, elle prit d'abord le voile au monastère de Wilton. Mais le roi d'Angleterre, Henri Iᵉʳ, désireux de fortifier ses droits par une union avec une princesse saxonne, obtint qu'un concile, réuni à Londres, la dispensât de ses vœux. Il l'épousa, en l'an 1100. Elle fonda, à Londres, les hôpitaux du Christ et de Saint-Giles. Mathilde est également nommée **Edith** par quelques historiens. Un ancien martyrologe anglais fait mention de sa fête au 29 avril, mais l'Église catholique ne lui rend aujourd'hui aucun culte.

MATHILDE ou **MAHAUT**, impératrice d'Allemagne, reine d'Angleterre, née en 1101, morte à Rouen en 1167, fille de Henri Iᵉʳ, roi d'Angleterre. A l'âge de dix ans, elle fut mariée à l'empereur d'Allemagne Henri V. Devenue veuve en 1125, elle retourna auprès de son père. Elle était l'unique héritière de l'Angleterre et de la Normandie, depuis la catastrophe de la « Blanche Nef », où les deux fils, une fille, la bru du roi avaient péri (1120). Aux fêtes de Noël de 1126, Henri Iᵉʳ réunit à Windsor les barons d'Angleterre et de Normandie, et leur fit promettre fidélité à Mathilde; mais il commit la faute de remarier, l'année suivante, sa fille à Geoffroy d'Anjou, dit *Plante-Genest*. Cette union ne fut pas heureuse : les deux époux se séparèrent même pendant quelque temps. Les suites politiques du mariage

furent plus graves encore. En 1133, à la naissance d'un fils de Mathilde et de Geoffroy, Henri, le *Fitz Emperesse*, comme l'appelèrent les Normands, le roi Henri Ier fit jurer aux barons de reconnaître pour ses successeurs les enfants de sa fille, après lui et après elle. Mais, à sa mort (1135), son neveu, Etienne de Blois, vint se faire élire par les prélats, les comtes et les barons, et le pape Innocent II reconnut cette élection. Geoffroy et Mathilde ne purent même conserver la Normandie (1136-1137). Toutefois, en 1139, une partie des barons, sous le commandement de Robert de Glocester, fils naturel de Henri Ier, se révolta contre Etienne. Mathilde accourut, reçut l'hommage de la plupart des chefs du Nord et de l'Ouest, et entra triomphalement dans Londres, après qu'Etienne eut été vaincu et pris à Lincoln par Robert de Glocester; mais son allure hautaine, surtout l'imposition d'un énorme taillage, y provoquèrent une insurrection : elle dut s'enfuir, les partisans du roi prisonnier restèrent maîtres de Londres. La guerre se prolongea pendant plusieurs mois : Henri, fils de Mathilde, qui avait avec Geoffroy soumis la Normandie, vint alors au secours de sa mère. Etienne, dont le fils unique Eustache venait de mourir, proposa une transaction : Etienne garderait la couronne d'Angleterre et, à sa mort, le fils de Mathilde serait roi (1153). L'impératrice Mathilde ne joua plus dès lors de rôle politique.

MATHILDE ou **MAHAULT**, comtesse d'Artois, morte en 1288. Fille du duc de Brabant, Henri II, elle épousa, en 1237, Robert d'Artois, frère de saint Louis, et, après la mort de Robert à la bataille de Mansourah (1250), se remaria avec Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol. — **Mathilde** ou **Mahault**, comtesse d'Artois et de Bourgogne, morte en 1329, petite-fille de la précédente, fille de Robert II d'Artois, femme d'Otton IV de Bourgogne. Elle succéda, en 1302, dans le comté d'Artois, à son père, mort à Courtrai. Mais son neveu Robert réclama l'héritage. Mahault avait marié sa fille Jeanne au second fils de Philippe le Bel, Philippe le Long : un jugement des pairs lui confirma, en 1309, la possession de l'Artois, et, lorsqu'en 1316 Robert tenta de s'emparer du comté, Philippe le Long accourut et obligea Robert à se constituer prisonnier. Un nouvel arrêt du Parlement proclama les droits de Mathilde (1318). A l'avènement de Philippe VI, Robert d'Artois engagea un nouveau procès. Mahault accourut pour défendre sa cause auprès du roi, mais mourut subitement; sa fille, veuve de Philippe V, ne lui survécut que trois mois. Robert fut accusé de les avoir fait empoisonner.

MATHILDE (princesse). V. BONAPARTE.

MATHO (Jean-Baptiste), compositeur français, né vers 1660, mort à Versailles en 1746. Il fut admis en qualité de ténor, en 1684, dans la chapelle de Louis XIV, et devint dans la suite maître de musique des enfants de France. Il écrivit pour les fameuses « Nuits de Sceaux » de la duchesse du Maine : *Philémon et Baucis* (1703); *le Prince de Catay*, divertissement (1704), et *la Tarentole*, comédie-ballet (1705). En 1714, il donnait à l'Opéra *Arion*, médiocre tragédie lyrique en cinq actes.

MATHOS, l'un des chefs des mercenaires révoltés contre Carthage [v. MERCENAIRES (*guerre des*)], mis à mort en 238 av. J.-C. De concert avec Spendius, il fit mettre à mort Giscon, que le sénat avait envoyé à Tunis pour négocier avec les rebelles; puis, à la tête d'une armée de 70.000 hommes, il s'empara d'Utique et d'Hippone. Mathos et Spendius allèrent ensuite mettre le siège devant Carthage; mais, ils furent cernés par Hamilcar Barca, affamés dans leur camp. Tandis que Spendius était fait prisonnier et mourait dans les supplices, Mathos réussit à gagner Tunis, où il fit mettre en croix le général Hannibal. A son tour, il fut vaincu et pris par Hamilcar; conduit à Carthage, il y subit la mort, au milieu des plus cruelles tortures. — Mathos, sous le nom de Mathô, est l'un des principaux personnages de *Salammbô*, de Flaubert.

MATHOSINHOS ou **MATTOSINHOS**, ville du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), à l'embouchure du rio Leca, tributaire de l'océan Atlantique; 6.000 hab. Bains de mer fréquentés. Pèlerinage très populaire en Portugal vers l'image de *Notre bon Jésus des Landes*. Commerce de vins et d'huile. Petit port de cabotage.

MATHOURA ou **MATTRA**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. d'Agra]), sur la Djemna, affluent du Gange; 61.000 hab. D'antique origine, mentionnée par Ptolémée, Arrien et Pline, elle fut ravagée par de nombreuses invasions musulmanes du XIe au XVIIIe siècle. Grande mosquée (1662) et mosquée d'Aureng-Zeb. Cette ville, jadis capitale du royaume de même nom, est surtout célèbre comme berceau du dieu Krichna, qui y régna, après qu'il eut tué son oncle Kamça. De nos jours encore, Mathoura est, avec Djagannâtha, le centre principal du culte de Krichna.

MATHURIN (de saint *Mathurin*, qui était réputé guérir les fous) n. m. Autref. Homme attaqué de folie, ou qu'on veut taxer de folie. (Fam. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin*, Il est devenu fou.) ‖ *Colique de Saint-Mathurin*, Folie. ‖ *Devoir une chandelle à saint Mathurin*, Etre fou.

— Hist. relig. n. m. pl. Nom donné, en France, aux religieux de l'ordre des trinitaires, employés au rachat des chrétiens captifs dans les Etats barbaresques. (V. TRINITAIRES.) — *Un* MATHURIN.

— Arg. des marins. Matelot, et, par ext., Argot des matelots : *Connaître le* MATHURIN. ‖ Adjectiv. :

Je m'en vas vous filer les nœuds de ma romance
En parler *mathurin*.

J. RICHEPIN.

‖ Vieux navire à voiles.

MATHURIN (saint), prêtre et confesseur de la fin du IIIe siècle, né dans le Sénonais, mort à Rome. Fils d'un père idolâtre et persécuteur, il convertit ses parents et, après avoir été ordonné prêtre, se rendit à Rome, où, s'il faut en croire une antique tradition, il guérit la fille de l'empereur Maximien. Ses reliques, rapportées en Gaule après sa mort, furent déposées à Sens, puis au village de Larchant, près de Nemours. Ce saint, fort populaire en France au moyen âge, était invoqué spécialement pour la guérison des fous. — Fête le 1er novembre.

MATHURINADE (de *Mathurin*, n. pr.) n. f. Fam. Folie, extravagance.

MATHUSALEM ou **MATHUSALA**, patriarche hébreu. On lit dans la *Genèse* (V, 21-27) qu'il était de la race bénie de Seth; il eut pour père Hénoc, pour fils Lamech, et pour petit-fils Noé. La chronologie des Septante, suivie par la Vulgate, assigne à sa vie la durée de 969 ans; aussi son nom est-il passé en proverbe, et l'on dit d'un vieillard parvenu à un âge très avancé et conservant sa vigueur : *Il atteindra l'âge de Mathusalem*.

MATICINE (*sin*) n. f. Chim. Principe amer, extrait des feuilles de matico.

MATICO n. m. Nom que l'on donne à un certain nombre de pipéracées, telles que le *piper angustifolium*, ainsi qu'à l'*eupatorium glutinosum*, de Quito, et au *walthcria glomerata*, de Panama. (Les feuilles de matico sont astringentes et employées dans les dyspepsies, les diarrhées, la dysenterie, etc.)

MATIDIE (*dî*) ou **MATIDIA** n. f. Genre d'araignées, du groupe des clubiones. Les matidies, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales, sont petites, grêles, à longues pattes fines; leur livrée est vert ou jaune pâle.)

MATIÈRE (du lat. *materia*, même sens) n. f. Substance dont est faite une chose : *Le bois, la pierre, le fer, etc., sont la* MATIÈRE *dont on fait les bâtiments*.

— Corps, substance étendue, divisible, impénétrable, qui tombe sous les sens : *On ignore quelle est l'essence de la* MATIÈRE. ‖ Choses physiques, corporelles : *S'attacher à la* MATIÈRE. *Mépriser la* MATIÈRE.

A chaque nation Dieu donna son affaire;
A l'une l'idéal, à l'autre la *matiere*.

A. BARBIER.

‖ Fam. *Etre enfoncé, Avoir la forme, l'esprit enfoncé dans la matière*, Avoir l'esprit grossier, matériel.

— Fig. Sujet sur lequel on parle, on écrit, on travaille; cause, occasion, prétexte : *La* MATIÈRE *d'un discours, d'un ouvrage*. ‖ *Entrer en matière*, Aborder son sujet.

— *Matières d'or et d'argent* ou simplem. *Matières*, Espèces fondues, lingots, barres employées pour la fabrication des monnaies.

— *Matières premières*, Matières n'ayant pas encore subi le travail qui doit les rendre propres à la consommation.

— Loc. prépos. *En matière de*, En fait de, quand il s'agit de : *L'orthodoxie consiste*, EN MATIÈRE DE *foi, à ne pas raisonner*. (C. Dollfus.)

— Bibliogr. *Table des matières*, Liste indiquant ce qui a été développé dans le cours de l'ouvrage.

— Biol. *Matière vivante*. V. la partie encycl.

— Bot. *Matière verte*, Syn. de CHLOROPHYLLE.

— Dr. Catégorie spéciale des causes, qui règle la juridiction à laquelle elles sont soumises : MATIÈRE *civile, criminelle*. MATIÈRE *féodale*. ‖ *Matière sommaire*, Affaire civile qui, d'après son peu d'importance ou pour cause d'urgence, doit être jugée promptement et à peu de frais.

— Enseign. Texte que l'on donne aux élèves à développer : MATIÈRE *de vers, de dissertation*.

— Fin. *Matière imposable*, Ensemble des objets sur lesquels on établit des impôts. ‖ *Comptabilité des matières*, Comptabilité spéciale des matières appartenant à l'Etat et particulièrement de celles consommées et transformées par les ministères de la guerre et de la marine.

— Méd. Substance évacuée par le haut ou par le bas : *La* MATIÈRE *des vomissements*. MATIÈRE *fécale*. [Absol. : *La* MATIÈRE *est-elle louable ?* (Mol.)] ‖ *Matière purulente*, Pus qui sort d'une plaie. ‖ *Matière médicale*. V. MÉDICAL.

— Navig. fluv. Sorte de poutrelle transversale allant d'un bordage à l'autre d'un chaland, et qui sert à soutenir, de place en place, les panneaux mobiles servant de pont au bateau. ‖ On dit quelquef. BAU.

— Techn. *Matière pure*, Ouvrage de passementerie dont le fond est de même nature que le travail qu'on exécute dessus.

— Théol. Signe sensible qui constitue, avec la forme, la partie essentielle du sacrement : *Le pain et le vin sont la* MATIÈRE *du sacrement de l'eucharistie*.

— Typogr. Caractère hors de service, destiné à être refondu. ‖ En composition, Syn. de COPIE, MANUSCRIT.

— SYN. **Article, chapitre**, etc.

— SYN. **Matière, sujet.** La matière est l'ensemble d'un objet à traiter; le *sujet* est cet objet envisagé à un point de vue spécial : un ouvrage roule sur une *matière*, et l'on y traite plusieurs *sujets*.

— ENCYCL. Philos. Chez les anciens, le mot ὕλη désigne la substance qui constitue toute chose en général et ne s'oppose pas forcément au mot *esprit*; ce n'est que chez les modernes, à partir de Descartes, qu'il a pris cette dernière signification au sens absolu. Dans ce sens, on entend par « matière » la cause permanente de toutes nos sensations. Par suite, le problème métaphysique de la *matière* se présente de deux manières très différentes.

Les anciens se demandent quelle est la substance universelle, celle qui est au fond de toutes les choses. Les Ioniens l'assimilent tour à tour à l'eau, à l'air, au feu; Démocrite la résout en atomes; Platon la réduit en une sorte de non-être; Aristote la définit par la *puissance* opposée à l'*acte*: elle est, en chaque chose, ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle peut devenir. Pour les stoïciens, la *matière* représente en tout ce qui est *passif*; elle est toujours associée à la *force* qui la pénètre et l'informe; en d'autres termes, elle est vivante (*hylozoïsme*).

Les modernes se demandent quelle est l'essence de ce qui cause nos sensations, c'est-à-dire de ce qui ne nous apparaît pas comme esprit. Ils ont d'abord distingué en la matière les qualités *premières* et les qualités *secondes* : celles-ci sont relatives à nos sens, couleur, odeur, son, etc.; celles-là sont indépendantes de nos sens, étendue, impénétrabilité, etc. On recherche quelle est l'essence de ce qui se manifeste de cette dernière façon. Les hypothèses sont multiples. L'atomisme moderne a repris la théorie de Démocrite : la matière est composée d'atomes étendus et impénétrables, qui se meuvent dans le vide. Descartes la ramène à l'étendue; la substance des corps, c'est l'espace infini, les corps n'étant que des divisions géométriques de l'espace. Leibniz nie la distinction des qualités premières et des qualités secondes, montre dans l'étendue une apparence relative à nos sens et résout la matière en forces actives, simples, inétendues : les monades.

Faraday, Boscowich, Kant, Cauchy, Renouvier, Pillon, avec des nuances importantes entre leurs théories, voient dans l'atome matériel un centre de forces et reprennent à leur manière la théorie de Leibniz. W. Thomson et Lasswitz abandonnent, au contraire, le dynamisme et renouvellent la conception géométrique et mécaniste de Descartes. Büchner, par sa théorie de l'union constante de la *force* et de la *matière*, revient plutôt aux conceptions hylozoïstes des anciens.

— Biol. *Matière vivante*. Depuis que l'on connaît la base physique de la vie et le rôle du protoplasma, la plupart des auteurs se sont efforcés d'expliquer les caractères de la matière vivante par la structure et les propriétés du protoplasma. Pour beaucoup, les explications fournies supposent l'existence de particules (v. MICROMÉRISME) semblables ou différentes, immortelles ou se détruisant après la mort, représentatives ou non des propriétés vitales et dont les unes sont réelles (granules d'Altmann), leur nature et leur rôle étant seulement hypothétiques, et dont les autres (plasomes de Wiesner) sont entièrement hypothétiques. Cependant, ces particules ont une constitution chimique, et, si la vie n'est pas, comme on tend à l'admettre, le résultat d'une force spéciale, les propriétés de la matière vivante doivent dériver de sa constitution propre. W. Thomson et Cl. Maxwell, au point de vue dynamique (v. DYNAMISME), et Danilewski, au point de vue chimique, ont tenté d'expliquer cette constitution. Pour Danilewski, la matière albumineuse ou substance fondamentale du protoplasma est formée par la réunion de plusieurs groupements chimiques, dont deux (l'un de la forme CAzH, l'autre hydrocarboné) sont essentiels et les autres (noyau gras, noyau aromatique, alcaloïde, diastase) accessoires. C'est l'agencement de ces divers groupements, la prédominance de certains d'entre eux ou l'absence de quelques autres qui donneraient aux divers protoplasmas leurs propriétés caractéristiques et distinctives. En outre, Danilewski a trouvé que, chez plusieurs organismes inférieurs, la matière vivante du protoplasma est un complexus auquel manquent un ou plusieurs des groupements du protoplasma des êtres plus élevés en organisation, et il tire de ce fait des conclusions importantes relativement à l'adaptation chimique et à l'évolution des organismes, car l'accommodation aux conditions extérieures se traduit par l'entrée, dans le complexus albuminoïde, d'un groupe atomique nouveau, dont les fonctions font équilibre aux tensions extérieures. Telle serait, dans cette théorie, l'origine des phénomènes adaptatifs, des variations transmisos par l'hérédité, de l'immunité, etc.

D'autre part, Miescher, Kossel et Altmann, puis A. Gautier, ont montré que le groupe CAzH, dont Flögge avait très bien prévu et défini le rôle, non saturé et constant, s'unit à une molécule phosphorée pour donner les nucléines ou chromatines, qui semblent les éléments les plus actifs de la matière cytoplasmique ou nucléaire. Or il semble, suivant les idées que Haacke et Verwarn se font des phénomènes intimes de l'assimilation, que, par suite de ses propriétés, le phosphore nucléique soit le facteur principal de la polymérisation intracellulaire des albumines et, par conséquent, des synthèses organiques. CAzH uni au phosphore représenterait donc ce groupement P dont parle Le Dantec, qui jouit de la propriété de synthèse et augmente de masse en fonctionnant, au lieu de se détruire comme les composés inorganiques. Ce serait, en conséquence, à ce seul groupement qu'il conviendrait de réserver l'appellation de « matière vivante ».

— BIBLIOGR. : Danilewski, *la Substance fondamentale du protoplasma* (Paris, 1894); Le Dantec, *la Matière vivante* (Paris, 1895); M. Verwarn, *Physiologie générale* (Paris, 1901).

— Dr. *Matières sommaires*. En procédure civile, les affaires des tribunaux d'arrondissement, prenant le nom de la procédure qui leur est applicable, se divisent en *matières ordinaires* et *matières sommaires*. Les affaires ordinaires forment la règle. Les affaires sommaires (C. proc. civ., art. 403 à 413), sont celles qui, à raison de leur simplicité ou de la modicité du litige, ou enfin de la célérité qu'exige leur nature, sont soumises à une procédure plus rapide et moins coûteuse; à titre d'exemple, nous citerons les demandes de loyers, fermages ou arrérages de rentes.

La procédure sommaire comprend seulement un ajournement de la part du demandeur et, dans les huit jours, une constitution d'avoué par le défendeur : il n'y a pas d'écritures, c'est-à-dire ni *défenses* de la part du défendeur, ni *réponses* de la part du demandeur, ni *avenir*. D'autre part, cette procédure comporte des règles particulières relativement aux demandes incidentes et en intervention, à l'enquête et à la taxe des frais.

— Econ. soc. *Matières premières*. Ce sont les produits qui doivent devenir l'objet d'un travail industriel avant d'être livrés aux consommateurs; ainsi, le coton est la matière première pour une filature de coton. Mais, ordinairement, dans un sens plus restreint, les économistes entendent par cette locution les produits tels qu'ils sont livrés à l'industrie manufacturière par l'agriculture ou les industries extractives : par exemple, le coton, le chanvre, le lin, la laine, les peaux, le fer, la houille, etc.

— Comm. *Matières d'or et d'argent*. La valeur des matières d'or et d'argent (monnaies, lingots, orfèvrerie, etc.) dépend de leur poids, de leur titre, du prix offert par l'hôtel des Monnaies au tarif légal, enfin de leur cours sur le marché. La cote des matières d'or et d'argent est variable suivant les places. A Paris, l'or est coté à sa valeur au tarif 3.437 francs fin, avec un tant pour cent de prime ou de perte. Ainsi, la valeur d'un lingot de 875 grammes à $\frac{945}{1.000}$, qui est coté 2 pour 1.000 de prime, est :

Poids d'or pur........ $0{,}875 \times \frac{945}{1.000} = 0$ kg., 8268

Valeur sans la prime.. $\frac{3.437 \times 0.8268}{1.000} = 2.841$ fr. 71

Valeur avec prime.... $2.841{,}71 + \frac{2.841{,}71 \times 2}{1.000} = 2.847$ fr. 40

A Londres, les matières d'or et d'argent sont cotées à l'once au titre « standard ».

— Fin. *Comptabilité des matières*. La Cour des comptes n'a pas de juridiction directe sur les comptables des matières : elle adresse au ministre compétent les résultats de ses examens et, dans ce but, elle rend des *déclarations*, non des arrêts; mais elle rend, au contraire, des arrêts, en ce qui concerne les comptes destinés à retracer les opérations relatives à certaines matières dépendant du ministère des finances : timbre, contributions indirectes, manufactures de l'Etat, etc.

MATIFOU (CAP), en arabe *Ras-el-Temendfust*, cap de l'Algérie, terminant au N.-E. la baie d'Alger. Sur cette pointe s'élevait naguère la colonie romaine *Rusgunia*, fondée sous Auguste.

MATIGNON, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 28 kilom. de Dinan, près de la baie de la Fresnaye; 1.555 hab. Teintureries; commerce de toiles, de céréales et fourrage. Seigneurie érigée en comté, au XV° siècle. — Le canton a 12 comm. et 14.605 hab.

MATIGNON (Jacques GOYON, seigneur DE). V. GOYON.

MATIGNON (Charles-Auguste DE GOYON, comte DE GACÉ, puis DE), maréchal de France, descendant du précédent, né en 1647, mort à Paris en 1739. Connu d'abord sous le nom de « chevalier de Torigny », il fit les campagnes de Hollande (1668), de Candie (1669), du Rhin (1672-1675) et de Flandre (1676-1684). Lieutenant général en 1693, il accompagna le prétendant dans l'expédition d'Irlande, qui échoua, et retourna combattre en Flandre. En 1703, il était en Allemagne et fut nommé maréchal de France en 1708 pour son expédition en Ecosse, qui échoua. Il se retira du service, après Oudenarde (1708).

MATIGNY, comm. de la Somme, arrond. et à 18 kilom. de Péronne, près de la Somme; 930 hab. Sucrerie. Eglise avec de vastes souterrains.

MATIN (du lat. *matutinum*, même sens) n. m. Première partie de la journée : *Le* MATIN *est plus frais que l'après-midi.* ‖ Absol. *Le matin* et, autref., *Au matin*, Au commencement de la journée. ‖ Par ext. Heures qui suivent minuit : *A deux heures du* MATIN.

— Poétiq. Premiers temps : *Le* MATIN *de la vie.* ‖ *Portes du matin*, Aurore ou Levant.

— *Etoile du matin*, Nom poétique et vulgaire de la planète Vénus, lorsqu'elle se lève avant le soleil. ‖ Nom mystique donné à la Vierge Marie.

— Adv. De bonne heure : *Se lever* MATIN. ‖ Dans la matinée : *Hier* MATIN. *Demain* MATIN.

— Loc. div. *De grand matin, De bon matin*, De très bonne heure dans la matinée. ‖ *Ce matin*, Dans la matinée d'aujourd'hui. ‖ *Un de ces matins, Un beau matin*, Quelque jour, un temps prochain, mais indéterminé. ‖ *Du soir au matin*, Tout l'espace d'une nuit. — Dans l'espace d'une seule nuit : *Travailler* DU SOIR AU MATIN. ‖ *Du matin au soir*, Toute la journée sans discontinuer. — Dans l'espace d'une seule journée. ‖ *Etre du matin*, Etre matinal. ‖ *Du matin*, Dès le matin. (Vx.)

— PROV. et LOC. PROV. : **Ce n'est pas le tout de se lever matin, il faut arriver à l'heure**, Il ne suffit pas de mettre de l'empressement dans une affaire, il faut réussir. ‖ **Qui a bon voisin a bon matin**, Lorsqu'on a un bon voisin, on a sécurité et agrément. ‖ **Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin**, Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps, favorable pour voyager. ‖ **Tel rit le matin qui le soir pleurera**, Nul ne peut répondre le matin de ce qu'il lui arrivera le soir. ‖ **Il faudrait se lever matin pour le surprendre**, Il est fin et précautionné. ‖ **Vous ne vous êtes pas levé assez matin pour cela.** Se dit pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne réussira pas dans une affaire, faute d'avoir pris assez de soins, assez de précautions.

— ANTON. **Soir.**

— Iconogr. Corot est le peintre ordinaire des matins. Anastasi a exposé, en 1852, un *Matin en été*, d'une jolie couleur grise. Un *Matin à Bougival*, du même, offre d'excellentes qualités. *L'Effet de matin* et la *Matinée orageuse*, de Th. Rousseau, sont des merveilles d'exécution. Dans le *Matin* de Cabat, un effet puissant est obtenu par la plus simple des mises en scène : un chemin creux bordé de haies. Dans le *Matin et le Soir*, de Schützenberger, des canards sauvages, essayant leur vol aux premières heures de l'aube, sont guettés par un renard quand ils reviennent le soir se blottir dans les roseaux d'un étang. Nous mentionnerons encore : *l'Effet de matin*, de M^me Rosa Bonheur; *une Matinée dans les montagnes d'Ecosse*, de Haag; *une Matinée dans les prairies de Windsor*, d'un autre peintre anglais, Cooper, et, de Gudin, *le Matin à Venise; le Matin*, de Chaplin; *le Matin de la fête du village*, tableau de Knauss. On a dansé toute la nuit dans un petit village allemand, et il ne reste plus que les musiciens, pauvres hères mélancoliques et désabusés. Le *Matin*, de Jules Breton, nous montre un jeune paysan qui s'avance près d'un ruisseau au delà duquel se tient, tournée vers lui, une jeune fille des champs qui s'appuie sur un long bâton. Dans son tableau *le Matin et le Soir de la vie*, Hébert a représenté une jeune et belle Italienne debout auprès d'une fontaine, tandis qu'une petite vieille, accroupie, dort ou prie dans un coin.

Le Matin, ou Une Matinée, d'après Corot.

Matin (LE), journal politique quotidien, fondé en 1884 à Paris par Alfred Edwards, qui lui donna le type des journaux anglais à informations rapides et choisit pour principaux rédacteurs quatre écrivains d'opinions opposées : Emmanuel Arène, républicain; Granier de Cassagnac, impérialiste; Cornély, monarchiste, et Vallès, socialiste, faisant tour à tour les articles de tête. Il leur adjoignit plus tard Ranc, Jules Simon, Des Houx, Scholl, etc. En 1895, Edwards vendit le « Matin », qui fut modifié, mis à 5 centimes, puis tiré à 6 pages, et devint nettement républicain sous l'administration de Poidatz avec Harduin, rédacteur en chef, et se doubla du « Français », qui en est l'édition de l'après-midi.

MÂTIN (pour *mastin*; du lat. pop. *mansuetinus*, dérivé de *mansuetus*, apprivoisé) n. m. Race de chien domestique de forte taille, employé généralement à la garde des maisons et du gros bétail : *Un fort* MÂTIN. ‖ Adjectiv. : *Un chien* MÂTIN. V. CHIEN.

— Interj. Sorte d'exclamation familière : *Vous gagnez ?* MÂTIN, *c'est de la chance.*

— Loc. PROV. : **Voilà un bon mâtin, s'il voulait mordre.** Se dit de quelqu'un qui, s'il voulait travailler, pourrait arriver à d'heureux résultats.

MÂTIN, INE (rad. *mâtin* n. m.) n. Fam. Personne grossière ou désagréable : *Un vilain* MÂTIN. ‖ Luron, luronne : *Une petite* MÂTINE.

MATINAGE (*naj'*) n. m. ‖ *Faire le matinage*, Donner une courbure déterminée aux petits bois qui constituent les ornements d'un treillage.

MATINAL, ALE, AUX (ou **ALS** d'après quelques-uns) adj. Qui s'est levé matin : *Se montrer* MATINAL *une fois par hasard.*

— Qui paraît, qui a lieu le matin, de grand matin : *La rosée* MATINALE. *L'aube* MATINALE.

— *Fleurs matinales*, Fleurs qui s'ouvrent le matin.

— Poétiq. *Etoile matinale*, Planète Vénus, lorsqu'elle se lève le matin avant le soleil.

— SYN. **Matinal, matineux, matinier.** 1° Le sens de : « Qui est propre au matin » appartient à *matinal* et non à *matineux*; 2° *Matinal* et *matineux* ne se disent que des personnes : le premier pour indiquer qu'elles se sont levées matin le jour même, le second pour signifier qu'elles ont l'habitude de se lever matin. *Matinier* ne s'emploie guère que dans la locution *étoile matinière*. V. MATINIER.

MATINALEMENT adv. Dès le matin, à une heure matinale.

MÂTINEAU (*no* — dimin. de *mâtin*) n. m. Petit mâtin.

MATINÉE (rad. *matin*) n. f. Partie du jour comprise entre le lever du soleil et l'heure de midi : *Une belle* MATINÉE. ‖ *Dormir la grasse matinée*, Dormir tard.

— Fête, réunion, spectacle qui a lieu quelquefois le matin, mais le plus souvent dans l'après-midi : MATINÉE *musicale, littéraire, dansante.*

— Fig. et poét. Commencement, premiers temps : *La* MATINÉE *de la vie.*

— PROV. : **De grasse matinée robe déchirée**, Les paresseux ne peuvent surveiller leurs affaires.

— SYN. **Matinée, matin.**

— ANTON. **Soirée.**

MÂTINER (rad. *mâtin* n. m.) v. a. Couvrir, en parlant d'une chienne, quand la race du chien est différente : *Levrette qu'un roquet a* MÂTINÉE.

— Fam. Gourmander, maltraiter de paroles, traiter comme un chien : *Se laisser* MÂTINER *par un bourru.*

— Techn. *Mâtiner du tabac*, Le presser et le broyer. (Vx.) *Mâtinée, ée* part. pass. du v. Mâtiner.

— Substantiv. n. m. Tabac pressé et broyé. (Vx.)

MATINES (rad. *matin*) n. f. pl. Liturg. Première partie de l'office divin, contenant un certain nombre de psaumes et de leçons qui se disaient la nuit ou au point du jour et qui se disent maintenant le matin ou la veille au soir, sauf dans certains couvents : *Chanter* MATINES. ‖ Livre d'église qui contient les prières du matin et particulièrement l'office de la Vierge.

— Hist. *Matines parisiennes*, Nom donné quelquefois à la Saint-Barthélemy, dont le signal fut le premier coup des matines de Saint-Germain-l'Auxerrois. ‖ *Matines de Moscou*, Nom donné au massacre des Polonais, partisans du prince Démétrius, qui avait été tué à Moscou, en 1600, à l'heure des matines.

— PROV. : **Etre étourdi comme le premier coup de matines**, Etre tout à fait étourdi. (Les matines se sonnant pendant la nuit, au premier coup de cloche qui les éveille, les religieux sont comme étourdis, encore à moitié endormis.) ‖ **Matines bien sonnées sont à demi dites**, Les choses bien préparées se terminent aisément. ‖ **Un retour de matines**, Une mauvaise affaire. ‖ **Le retour est pire que les matines**, La suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement. ‖ **Le retour vaudra bien matines.** Se dit par forme de menace pour faire entendre que la suite d'une affaire sera plus défavorable encore que le commencement.

— ENCYCL. On nomme *matines* la première et la plus importante des *heures canoniales*. On lui donnait autrefois les noms de *vigile, office nocturne, heure matutinale*, parce que, primitivement, on la chantait ou on la récitait soit dans la nuit, soit au moins de grand matin. Avec une sorte d'introduction formée d'un *invitatoire* ou invitation à louer de Dieu, et d'une hymne, cette heure comprend trois parties, appelées *nocturnes*, qui renferment chacune des psaumes suivis de lectures ou *leçons*, et dont la dernière se termine en général par le *Te Deum*. Toutefois, aux féries et dans le temps de Pâques et de la Pentecôte, il n'y a qu'un seul nocturne. Plusieurs ordres religieux ont conservé la coutume de chanter, au chœur, les *matines* pendant la nuit. Les chapitres des cathédrales les disent, par anticipation, à l'approche de la nuit, la veille du jour où tombe l'office. Les clercs tenus à la récitation du *bréviaire* peuvent également réciter les matines la veille au soir. Il est recommandé, sinon prescrit, aux prêtres de les réciter avant de célébrer la messe, à cause du lien qui unit la messe aux matines, dont le troisième nocturne contient toujours une homélie des Pères sur l'évangile qui se dit à la messe du jour. V. HEURES CANONIALES, et BRÉVIAIRE.

MATINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui a l'habitude de se lever matin : *Un berger* MATINEUX.

— Substantiv. Personne qui se lève, qui est levée de bon matin : *Une belle* MATINEUSE.

— SYN. **Matinal, matinier.** V. MATINAL.

MATINIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui appartient au matin. (N'est guère usité que dans l'expression : *Etoile matinière*, Planète Vénus, lorsqu'elle se lève avant le soleil.)

— n. m. Nom que l'on donnait à des clercs qui étaient tenus, en vertu de leurs bénéfices, d'assister à tous les offices et spécialement aux matines.

— Liturg. Partie de l'office qui se chante à matines.

— SYN. **Matinal, matineux.** V. MATINAL.

Matisie . *a*, fleur.

MATINO, comm. d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]); 3.855 hab.

MATIR (rad. *mat*) v. a. Rendre mats des motifs brunis pour faire ressortir les fonds brillants, ou inversement. ‖ Faire disparaître la ligne de jonction de deux pièces de fer soudées ensemble. (On dit aussi MATER.)

MATISIE (*zî*) n. f. Genre de malvacées de l'Amérique tropicale, comprenant des arbres qui portent des feuilles alternes, pétiolées, entières, cordiformes, marquées de sept nervures saillantes. (Les fleurs, groupées en faisceaux, sont pédonculées, soyeuses et d'une couleur blanc rosé; le fruit est un drupe ovoïde à cinq loges, dont la saveur rappelle celle de l'abricot.)

MATITÉ n. f. Ling. Etat, qualité de ce qui est mat, en parlant du son ou de la couleur.

— Pathol. Région qui rend un son mat à la percussion : MATITÉ *précordiale*. V. PERCUSSION.

MATLAZINCAS, Indiens du Mexique, qui vinrent anciennement du Nord s'établir dans un territoire dont *Toluca* fut longtemps la capitale. (On en trouve encore dans les Etats de Mexico et de Michoacan, mais la plupart ont oublié leur vieille langue.) — *Un* MATLAZINCA.

MATLOCK, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur le Derwent; 7.500 hab. Sources minérales et bains. Mines de plomb; manufactures de coton et papeteries.

MATLOCKITE (*lo-kit'*) n. f. Oxychlorure naturel de plomb trouvé dans la mine de Cromford-Level, près de Matlock (Angleterre) et au Vésuve.

MATMATA, région montagneuse du sud de la Tunisie, constituée par un plateau incliné vers le chott Djerid et vers la Méditerranée. Superficie totale d'environ 150.000 hectares. Les habitants se livrent à l'élevage, à la culture des céréales, de l'olivier, du dattier. Principales localités : *Matmata-Kebira*, où réside un caïd, Haddègo et Tamczred.

MATO-GROSSO ou **MATTO-GROSSO** (PROVINCE DE), vaste province de la région occidentale du Brésil, bornée au N. par les provinces de Grào-Para et Amazonas, à l'O. par la Bolivie, au S. par ce même Etat, le Paraguay et la province brésilienne de Parana, à l'E. par la province de Goyaz. Superf. 1.379.651 kilom. carr.; pop. 93.000 hab. Ch.-l. *Cuyaba*. Pays couvert de forêts immenses et de brousses (Mato-Grosso signifie *grande forêt*) habitées par les tribus sauvages des Indiens Bororos, Torvadas, Guyacuras, Payaguas, etc. Sol montagneux avec les *serras* d'Albuquerque, Dourados, Mango, Parescis, etc., encore mal reconnues, et paraissant contenir des richesses minérales : salpêtre, fer, or, argent, de tout premier ordre. Les premiers grands affluents de l'Amazone y circulent ou y prennent leur source : le rio Guaporé ou Stenez, le rio Madeira, le rio Tapajoz, le rio Xingu, séparés des bassins supérieurs du Paraguay et du Parana par une ligne de faîte de 900 à 1.000 mètres d'altitude. A côté des richesses naturelles du sol, encore à peu près inexploitées, les ressources de l'agriculture tropicale : vanille, quinquina, manioc, indigo, cacao, etc., achèvent de faire du Mato-Grosso la terre d'avenir par excellence du Brésil.

MATO-GROSSO ou **VILLA-BELLA-DO-MATO-GROSSO**, ville du Brésil (prov. de Mato-Grosso), sur la rive droite du Guaporé; 7.000 hab. Ch.-l. de district et ancienne capitale de la province du même nom. Mines d'or et de fer.

MATOIR (rad. *matir*) n. m. Outil dont on se sert pour matir. ‖ Marteau qui sert à river à chaud. ‖ Sorte de ciseau non tranchant, avec lequel on abat ou comprime le plomb qui a servi à souder des tuyaux bout à bout. ‖ Outil en bois dont on se sert pour rabattre le zinc employé dans les constructions.

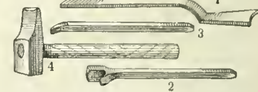

Matoir : 1. De couvreur; 2. Pour tubulures; 3. Pour têtes de rivets; 4. Marteau-matoir.

MATOIS (*toi*), **OISE** [de *mate*, T. d'arg.] adj. Fin, rusé : *Un paysan* MATOIS. *Une femme* MATOISE.

— Substantiv. Personne matoise : *Les bouquinistes des quais sont les plus fins* MATOIS. (Rigault.)

MATOISEMENT adv. D'une manière matoise.

MATOISERIE (*rî*) n. f. Qualité, habileté des matois : *Exceller en tours pleins de* MATOISERIE. ‖ Action de matois : *Le renard est connu pour ses* MATOISERIES.

MATON (du german. : haut allem. *matz, matte*, lait caillé, caillebotte) n. m. Econ. dom. Lait caillé, dans le patois messin. ‖ Par ext. Grumeau : *Sauce en* MATONS.

— Techn. Marc, Tourteau de certaines graines oléagineuses. ‖ Petit peloton de laine, qui se forme lorsque la carde ne touche pas bien également toutes les parties. ‖ Nœud, bourre qui se forme dans quelques parties d'un cordage. ‖ Dans les fabriques de papier, Petite agglomération de matière qui s'attache peu à peu à la pile lors du broyage des chiffons.

MATONNER (*to-né*) v. a. Faire prendre en matons.

MATOS FRAGOSO (Juan DE), auteur dramatique espagnol, né à Elvas (Portugal) vers 1630, mort en 1692. Il a laissé une cinquantaine de comédies, peu originales et

de style recherché, qui se trouvent soit dans la collection des *Comedias escogidas*, à partir de 1653, soit dans un volume de ses œuvres, de 1658, soit dans des brochures séparées. Nous citerons : *El Sabio en su retiro y villano en su rincon; el Redentor cautivo; la Dicha por el desprecio; el Yerro del entendido*; etc.

MATOTCHKIN-CHAR, détroit faisant communiquer la mer de Kara avec l'océan Glacial et séparant en deux îles la Nouvelle-Zemble.

MATOU n. m. Nom vulgaire du chat mâle.
— Fam. Homme vaillant en amour. ‖ Homme désagréable par son caractère ou par sa figure : *Un vilain* MATOU.

MA-TOUAN-LIN, littérateur chinois, surnommé **Koueï-yu**, né dans la province de Kiang-Si en 1245, mort en 1325. On a de lui : *Taï-hio-tsieï-tchouan*, commentaire sur le traité *Taï-hio* de Confucius, et *Wenhiang-thong-kao* ou *Recherche approfondie des anciens monuments*, encyclopédie en 348 volumes divisés en 24 parties, continuée par divers érudits jusqu'au XVIIIe siècle.

MATOUR, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Mâcon, sur un affluent de la Grosne ; 1.884 hab. Huileries, vins, poteries. Non loin, château Thiers ou Thiard des XIIIe et XIVe siècles. Autrefois, siège d'un comté érigé en 1680. — Le canton a 9 comm. et 7.743 hab.

MATOURA, MATHOURA ou **MATARA**, ville de l'île anglaise de Ceylan, sur l'océan Indien, à l'embouchure du Nilvella-Ganga, fleuve côtier ; 18.635 hab. Occupée par les Portugais au XVIe siècle et, en 1645, par les Hollandais, elle resta longtemps sous la domination de ceux-ci et fut le centre de leur commerce des épices. Le district, couvert de forêts de cocotiers, produit de la cannelle et des pierres précieuses ; il est peuplé de 143.500 hab.

MATOURÉE n. f. Genre de labiées, dont le type, la *matourée des prés*, vulgairement *basilic sauvage*, croît dans les terrains humides de la Guyane. ‖ On dit aussi MATOURE et MATOURI n. m.

MATOUSSOF, ville de la Russie (gouv. de Kiev), sur un sous-affluent du Dniéper ; 4.000 hab. Sucreries, distilleries.

MATOUT (Louis), peintre français, né à Renwez (Ardennes) en 1811, mort à Paris en 1888. Il débuta au Salon de 1833 par une *Vue de l'église Saint-Pierre à Caen* et une *Vue prise dans le Clos de l'église Saint-Marc à Rouen*. Ce n'est qu'en 1853 qu'il se fit réellement remarquer avec : *Ambroise Paré appliquant pour la première fois la ligature aux artères après une amputation*, pour la décoration du grand amphithéâtre de l'École de médecine de Paris ; *la Femme de Boghari tuée par une lionne* (1855) ; *Lefranc et Dussault*. On a de lui : au Louvre, le *Plafond de la salle des Empereurs* ; dans la cathédrale de La Rochelle, *Jésus chez Simon le Pharisien* ; à Paris, dans l'église Saint-Gervais, la *Chapelle Sainte-Anne* ; dans l'église Saint-Sulpice, la *Chapelle Saint-Louis*, la décoration de la chapelle de l'hôpital Lariboisière, etc.

MÂT-PILOTE n. m. Mât établi en quelque point de la côte, pour être vu en mer et guider les navigateurs. ‖ Pl. *Des* MÂTS-PILOTES.

MATRA (MONTS), massif de la Hongrie septentrionale (comitat de Heves), entre les affluents et les sous-affluents de la Tisza. Culmen, au N.-E. de Gyöngyös, 1.010 mètres. Les pentes méridionales des monts Matra sont couvertes de vignobles qui fournissent des vins blancs et rouges estimés.

MATRACA n. f. Sorte d'instrument de musique à autopercussion, usité en Espagne.
— ENCYCL. La *matraca* est une énorme crécelle, formée d'une grande roue environnée de marteaux de bois. Lorsqu'on fait tourner la roue, ces marteaux frappent mécaniquement un certain nombre de taquets de bois plantés comme des dents sur la circonférence de la roue.

MATRAH, MATTRA ou **KHALBOU**, ville de l'Arabie orientale (Oman), près de Mascate, dont la sépare un promontoire montagneux ; 12.000 hab. Point d'arrivée des caravanes de l'intérieur ; mais, vu le peu de profondeur du port, les marchandises sont transbordées à Mascate.

MATRALIES (*li* — du lat. *mater*, mère) n. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée à Rome le 11 juin, en l'honneur de la *Mater Matuta*, qui avait son temple au forum Boarium. (Les matrones seules y prenaient part. On soumettait à cette occasion une esclave à des traitements humiliants.)

MATRAMAUX ou **MATRAMEAUX** (*mô*) n. m. pl. Pêch. Folles, espèce de filets. ‖ On dit également MATRAMAOU.

MATRAQUE (*trak'* — espagn. *matraca*, férule, dérivé de l'arabe *mitraqah*, marteau) n. f. Bâton noueux, en usage chez les Arabes d'Algérie.

Matras (XIVe s.).

MATRAS (*tra* — peut-être du lat. *matara*, d'orig. celt., sorte de javeline) n. m. Carreau d'arbalète, dont la tête est un solide cylindrique ou quadrangulaire.
— Anc. loc. prov. *Être comme un matras désempenné*, Être dépourvu de l'aplomb nécessaire pour réussir.
— ENCYCL. Les *matras* du moyen âge servaient à la chasse et à la guerre. Les premiers étaient de dimensions moyennes et servaient à tuer l'animal sans en tirer le sang, afin de ne pas gâter la fourrure. Aujourd'hui encore, en Sibérie, on se sert de flèches ainsi construites pour abattre les zibelines. Les matras de guerre étaient de gros carreaux que lançaient les grandes arbalètes à tour, et qui brisaient les membres sous les plates de l'armure.

Matras : 1. A long col ; 2. Pasteur ; 3. Pour culture ; 4. D'essayeur.

MATRAS (*tra* — orig. incoun.) n. m. Chim. et pharm. Vase de terre ou de verre, à long col et de forme sphérique ou ovoïde.
— Techn. Outil de fer en forme de barre cylindro-conique, qui sert au savonnier pour ouvrir et fermer le canal de la chaudière.

MATRASSER (*tra-sé* — rad. *matras*, javeline) v. a. Assommer, mettre en piteux état. (Vieux.) ‖ Fam. Exécuter grossièrement : *J'AI a la hâte* MATRASSÉ *grossièrement ce crayon de la réformation de l'État*. (H. Pasquier.)

MATRIARCAT (*ka* — du lat. *mater, tris*, mère, et du gr. *arkhê*, commandement) n. m. Coutume en vertu de laquelle, chez certaines peuplades, les femmes donnent leur nom aux enfants et exercent une grande autorité dans la famille.
— ENCYCL. Le *matriarcat* est fréquent dans l'Amérique du Nord, à l'E. des montagnes Rocheuses ; dans l'Amérique du Sud, chez les Arowaques, les Warranes et les Macusis ; en Afrique, chez les Damaras (Herero), les Béchuanas, les peuplades du Bihé, du moyen Zambèze, parmi les populations de l'Ouest ; en Asie, chez les Kocches, les Orang-Belandas, les Orang-Djakounes, les Orang-Laût (Malacca), etc. ; on le rencontre enfin en Polynésie, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

MATRIÇAGE (*saj'*) n. m. Action de donner à une pièce métallique sa forme définitive, en l'appuyant et l'appliquant de face contre le moule nommé « matrice ».

MATRICAIRE (*kèr'*) n. f. Genre de composées, tribu des radiées.
— ENCYCL. Les *matricaires* sont des herbes annuelles et vivaces, odorantes, à feuilles très découpées, voisines des chrysanthèmes, et connues anciennement sous le nom de camomilles. La matricaire camomille (*matricaria chamomilla*), douée d'une forte odeur balsamique due à une essence qu'on en peut retirer par distillation, est employée sous forme d'infusions.

Matricaire camomille : *a*, coupe de la fleur.

MATRICE (*triss* — du lat. *matrix*, même sens) n. f. Anat. Viscère dans lequel est renfermé le fœtus pendant le temps de la gestation : *Toutes les maladies de la femme sont des retentissements de la* MATRICE. (Michelet.) [Syn. UTÉRUS.] ‖ *Matrice de poil*, Follicule où se forme un poil. ‖ *Matrice de l'ongle*, Partie postérieure de la gouttière unguéale, contenant les cellules de Malpighi qui régénèrent l'ongle.
— Fig. Milieu dans lequel un objet se produit et prend son premier développement : *Le présent est la* MATRICE *où le passé procrée l'avenir*. (Th. Gaut.)
— Admin. *Matrice du rôle des contributions*, Registre original d'après lequel on établit les rôles de contributions.
— Bot. *Matrice de girofle*, Fruit du giroflier parvenu à sa maturité. ‖ On dit aussi MÈRE DE GIROFLE, ANTOFLE.
— Métrol. Etalon d'un poids ou d'une mesure servant à en étalonner d'autres.
— Minér. Lieu où se forment certains minéraux.
— Monn. Carré original d'une monnaie ou médaille gravée au poinçon. ‖ On l'appelle aussi MATRICE PRIMITIVE.
— Techn. Instrument composé de deux plaques de fer exactement superposées et percées d'un certain nombre de trous, qui sert au perçage des cartons pour les mécaniques armures et le métier Jacquard. ‖ *Carton matrice*, Celui qui est complètement percé de ces trous. ‖ Poinçon, molette qui sert pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. ‖ Dessin gravé en relief ou en creux dans une plaque d'acier et qui sert à la reproduction de dessins semblables. ‖ Moule d'acier servant à l'emboutissage des tôles, des cornières, etc. ‖ Moule dont on se sert pour frapper des ornements en métal ou pour les redresser. ‖ Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle se font les rôles de tabac. ‖ *Taraud matrice* ou simplem. *Matrice*, Taraud destiné à faire d'autres tarauds.
— Typogr. Moule où se trouve gravée en creux l'empreinte des caractères, et dans lequel est coulé l'alliage.
— Adjectiv. *Eglise matrice*, Celle que l'on peut considérer comme la mère de quelques autres Eglises. ‖ *Loge matrice*, Loge de francs-maçons qui en a fondé d'autres. (On dit mieux ÉGLISE MÈRE, LOGE MÈRE.) ‖ *Langue matrice*, Celle dont quelques autres ont dérivé. ‖ *Couleurs matrices*, Couleurs simples, qui servent à composer les autres, et qui sont le blanc, le rouge, le bleu, le jaune et le noir.
— ENCYCL. Admin. Les *matrices* sont des volumes dans lesquels sont réunies, pour chaque commune, toutes les indications dont l'administration a besoin pour dresser les rôles et établir la part de chaque contribuable dans les diverses contributions. Les *matrices cadastrales* sont uniquement affectées aux renseignements qui intéressent la contribution foncière des propriétés non bâties. Les *matrices générales* contiennent, outre les indications des matrices cadastrales, toutes celles relatives aux contributions foncières des propriétés bâties, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. V. CADASTRE, et CONTRIBUTION.
— Méd. et art vétér. V. UTÉRUS.

MATRICIDE (*sid'* — lat. *matricidium* ; de *mater, tris*, mère, et *cædere*, tuer) n. m. Crime de celui qui a tué sa mère.
— n. Personne qui a tué sa mère. ‖ Adjectiv. : *Enfant* MATRICIDE. *Un bras, Un fer, Une pensée* MATRICIDE.

MATRICIEL, ELLE (*si-èl'*) adj. Qui a rapport aux matrices administratives : *Les données* MATRICIELLES *de l'impôt*.

MATRICITE (*sit'*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie.

MATRICULAIRE (*lèr'*) adj. Qui est porté sur la matricule.
— Hist. *Contingent matriculaire*, Celui que chaque Etat de l'empire d'Allemagne devait fournir, d'après l'inscription sur la matricule.
— n. m. Officier chargé de conserver les matricules.

MATRICULE (rad. *matrice*) n. f. Registre, liste, rôle sur lequel sont inscrits les noms des personnes qui entrent dans certaines compagnies, dans certaines sociétés : *Avocat dont le nom n'est point dans la* MATRICULE. ‖ Adjectiv. : *Registre* MATRICULE. *Montrer son numéro* MATRICULE (et elliptiq. [masc. dans ce sens], *son* MATRICULE.)
— Par ext. Inscription sur la matricule : *Payer son droit de* MATRICULE. ‖ Extrait de la matricule, délivré à la personne inscrite, afin qu'elle puisse prouver son inscription : *Montrer sa* MATRICULE.
— Hist. *Matricule de l'empire*, Dénombrement des princes et des Etats qui avaient séance aux diètes de l'empire germanique. ‖ Contingent que devait fournir chaque Etat.
— Hist. ecclés. Registre où l'on inscrivait primitivement les clercs et les pauvres d'une paroisse. ‖ Maison dans laquelle ces pauvres étaient logés et nourris, et qui était ordinairement bâtie à côté de l'église. ‖ Eglise auprès de laquelle était bâtie une de ces maisons.
— Milit. Registre où les militaires sont inscrits, tant au recrutement que dans les corps de troupes.
— ENCYCL. Milit. On distingue trois sortes de *matricules* des corps : celle des officiers, celle des hommes, celle des chevaux. Chaque homme est inscrit au registre matricule sous un numéro qui devient son *numéro matricule*. Les registres matricules d'un corps sont tenus par le trésorier sous la surveillance du conseil d'administration.
Le registre matricule du recrutement est tenu au bureau de chaque subdivision de région par le commandant de ce bureau. Y sont portés tour à tour les jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement cantonal de la subdivision. Il y est fait mention de leur incorporation et de tous les changements qui peuvent survenir dans leur situation jusqu'à leur libération définitive.
— *Livret matricule*. V. LIVRET.

MATRICULIER (*li-é*), **ÈRE** n. Nom donné aux pauvres attachés à une paroisse et que l'on inscrivait sur une matricule.

MATRIMONIAL, ALE, AUX (du lat. *matrimonium*, mariage) adj. Qui appartient au mariage : *Régime* MATRIMONIAL. *Droits* MATRIMONIAUX. ‖ *Agent matrimonial*, Personne qui, par profession, s'occupe de faire des mariages.
— En Suisse, *Tribunaux matrimoniaux*, Tribunaux qui jugent les cas de divorce.

MATRIMONIALEMENT (rad. *matrimonial*) adv. Au point de vue du mariage.

MATRIMONIALITÉ (rad. *matrimonial*) n. f. Etat de mariage.

Matrimonio segreto (IL), opéra bouffe en deux actes, livret imité du *Mariage secret*, comédie française de Desfaucherets, par Bertati, musique de Cimarosa (Vienne, 1792). — C'est l'un des ouvrages les plus célèbres du compositeur. La générosité de l'inspiration, l'habileté de la forme, un sentiment comique étincelant et gracieux, la poésie même dans la peinture de la passion amoureuse, telles sont les principales qualités de cette œuvre. *Il Matrimonio segreto*, joué au Théâtre-Italien de Paris peu d'années après son apparition à Vienne, resta jusqu'à la fin au répertoire de ce théâtre.

MATRIMONIOMANIE (*nî* — du lat. *matrimonium*, mariage, et du gr. *mania*, folie furieuse) n. f. Fougue, envie passionnée de se marier ou de marier les autres.

MATRIMONION (du lat. *matrimonium*, mariage) n. m. Imitation burlesque du mot latin, créée par Molière, pour dire Mariage.

MATRIMONIUM (*ni-om'* — mot lat.) n. m. Fam. Mariage : *Rêver le* MATRIMONIUM. (Cormon.)

MATRISSAGE (*tri-saj'*) n. m. En T. de papet., Opération qui rend, avant le collage, de l'humidité au papier qui a séché trop rapidement.

MATRISYLVA n. m. Nom donné au muguet des bois.

MATROLOGUE ou **MARTROLOGUE** (*logh'* — du lat. *mater*, mère, et du gr. *logos*, discours) n. m. Registre sur lequel on inscrivait les recettes, les dépenses, etc., d'une ville ou d'une communauté.

MATRON de Pitana, poète grec de la fin du IVe siècle avant notre ère. Il avait composé d'amusantes parodies d'Homère et d'autres poètes, parodies citées par Athénée et par Eustathe, et dont il nous reste quelques fragments (dans les *Analecta* de Brunck).

MATRONAL, ALE, AUX adj. Qui est propre aux matrones, aux dames : *Caractère* MATRONAL *et digne*. (Chateaubr.)

MATRONALES (lat. *matronalia*) n. f. pl. Fête célébrée le 1er mars par les matrones romaines, en l'honneur de Junon Lucina. (On croit qu'elle perpétuait le souvenir du combat entre les Romains et les Sabins, interrompu par les femmes récemment enlevées. Les matrones recevaient des présents ce jour-là, particulièrement des hommes mariés, et servaient à table leurs femmes esclaves, comme pendant les saturnales.)

MATRONE (lat. *matrona*) n. f. Autref. Sage-femme nommée par un tribunal, dans certains procès, pour visiter une autre femme : *Juger sur le rapport de la* MATRONE. ‖ Par ext. Sage-femme, femme qui pratique les accouchements.
— Fam. Femme d'un certain âge, ayant de la gravité : *Une respectable* MATRONE. ‖ Par plaisant. Femme qui tient une maison de prostitution.
— Mythol. rom. Surnom de Junon et des Parques.
— ENCYCL. Antiq. rom. En droit romain, le mot *matrone* sert proprement à désigner l'épouse unie à son mari par le mariage *sine conventione*, c'est-à-dire ayant droit au simple titre d'*uxor* et non de *materfamilias*, parce qu'elle n'entrait pas par le mariage dans la famille de l'époux, mais continuait à faire partie de la sienne propre. Dans le langage usuel, le mot *matrona* fut appliqué à toutes les femmes mariées de Rome, avec une nuance marquée de respect. Durant les premiers siècles de Rome, la matrone mena une vie austère. Le plus grand éloge qu'elle pût mériter était cette épitaphe : « *Domum servavit, lanam fecit* ». (Elle a gardé la maison, elle a filé la laine.) Puis les femmes s'instruisirent, et l'on vit une Cornélie capable de diriger l'éducation de ses fils. La comédie elle-même respecta la matrone. Mais quand, avec la richesse, la corruption s'introduisit dans Rome, les matrones se départirent aussi de leur rigide existence. Ce fut désormais un éloge rare que celui de *uxor unius mariti* (femme d'un seul mari), bien qu'il soit très exagéré de s'en tenir, pour juger les matrones du temps de l'empire, aux satires de Juvénal.

Matrone d'Ephèse (LA), épisode du *Satyricon* de Pétrone (111-112), que La Fontaine a popularisé par un de ses contes. Apulée a raconté une histoire semblable dans son *Ane d'or* (l. II), et on en retrouve les éléments dans un certain nombre de vieux fableaux français. — La matrone d'Ephèse est une femme qui adore son mari ; celui-ci meurt, et la veuve s'enferme avec le mort dans un

tombeau, résolue à s'y laisser mourir de faim. Ses gémissements attirent un soldat qui, près de là, gardait un pendu. Le soldat courtise la belle éplorée, et lui fait oublier le mort; mais un voleur enlève le cadavre, et le soldat, coupable de négligence, court risque d'être à son tour pendu. On se décide alors à remplacer le cadavre du malfaiteur par celui du mari tant aimé. De cette histoire, Pierre Brinon tira l'*Ephésienne*, tragi-comédie, jouée à la Comédie-Française en 1614; Fatouville fit une *Matrone d'Ephèse*, comédie en trois actes (Comédie-Italienne, 1603); La Motte-Houdar n'en tira qu'un acte, *la Matrone d'Ephèse* (Comédie-Française, 1702); enfin, Fuzelier en fit un opéra-comique en trois actes (théâtre de la foire Saint-Laurent, 1714).

MATRONÉE (du lat. *matronæum*, même sens) n. f. Autref. Lieu réservé aux femmes dans les églises. ‖ On disait aussi MATRONIQUE, et MATRONEUM n. m.

MATRONEUM n. m. Ethol. V. MATRONÉE.

MATSCHIN. Géogr. V. MATCHIN.

MATSMAÏ. Géogr. V. MATSOUMAÏ.

MATSMOTO. Géogr. V. MATSOUMOTO.

MA-TSO-PÔ, déesse chinoise de la mer, patronne des marins, des bateliers et des marchands. Fille d'un simple pêcheur, elle naquit en 742 (de notre ère), dans la petite île de Bi-Tsion. Douée d'une intelligence extraordinaire, dès l'âge de cinq ans elle lisait et récitait les livres sacrés composés en l'honneur de Konan-Yin pour qui elle avait une vénération toute particulière. Devenue jeune fille, elle refusa par dévotion de se marier, et mourut peu de temps après. Elle fut déifiée à l'époque des Song (960-1279). On la représente ordinairement en costume d'impératrice. Ma-tso-pô est aussi adorée comme protectrice des femmes en couche.

Ma-tso-pô.

MATSOUMAÏ, ou **MATSMAÏ** ou **FOUKOUYAMA**, ville du Japon, île de Yéso (prov. d'Osima [ken de Hakodaté]), sur la rive nord et à l'entrée occidentale du détroit de Tsou-gar ou de Matsoumaï; 16.000 hab. Commerce de poissons salés, construction, pelleteries.

MATSOUMOTO ou **MATSMOTO**, ville du Japon, île de Nippon (prov. de Sinano [ken de Nagano]), près du Saigava, branche du Sinane-Gava, tributaire de la mer du Japon; 16.000 hab.

MATSOURI n. f. Fêtes religieuses populaires du Japon. — ENCYCL. Chaque ville, chaque village a sa *matsouri* en l'honneur du dieu son patron. Une matsouri se compose essentiellement d'une procession bruyante et joyeuse accompagnant, à travers les rues tendues d'étoffe rouge, la châsse renfermant les emblèmes ou l'image du dieu; mais, en plus, elles sont toutes l'occasion d'une foire, où le plaisir se mêle agréablement à la dévotion.

MATSOUYAMA, ville du Japon (île de Sikok [prov. d'Iyo]), non loin du Séto-Outsi ou mer Intérieure; 27.800 hab. Ch.-l. du ken d'Ehimé.

MATSOUYÉ, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Idzoumo]), à l'extrémité orientale du *Matsouyéoumi*, ou lac Sindzi; 37.000 hab. Ch.-l. du ken de Simané.

MATTABAS (*ma-ta-ba*) n. m. Comm. Espèce de drap d'or. — Adjectiv.: *Du drap d'or* MATTABAS.

MATTAINCOURT, comm. des Vosges, arrond. et à 3 kilom. de Mirecourt; 944 hab. Fabrique de broderies, de chaux hydraulique; filature de laine; église du XIVe s.

MATTAIRE (*ma-tèr'* — du lat. *mattarius*) n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires manichéens, qui se mortifiaient en couchant sur des nattes appelées aussi *mattes*.

MATTARO (*ma-ta*) n. m. Métrol. Unité de poids de Tripoli, valant 21kg,31.

MATTE (peut-être de même orig. que *maton*) n. f. Métall. Substance métallique sulfureuse, résultant de la première fonte d'un minerai traité dans le fourneau de fusion et non suffisamment épurée. ‖ *Matte plombeuse*, Nom donné, en métallurgie, au sous-sulfure de plomb.

— Natte que tissaient les anciens moines, et sur laquelle ils couchaient.

— Bot. Un des noms du thé du Paraguay.

— Econ. rur., Lait caillé. ‖ Dans l'Ain, Petite meule de maïs, dont les gerbes redressées sont ainsi mises à l'abri de la pluie. (Ailleurs, on dit MOYETTE.) ‖ Dans la Gironde, Terres d'alluvion.

— Pêch. *Matte de thons*, En Provence, Banc de thons.

— n. f. pl. Syn. de MATON.

MATTE (Nicolas-Augustin), sculpteur français, né à Paris en 1781, mort vers 1837. Il remporta le second grand prix de sculpture en 1807. Nous citerons, parmi ses œuvres: *l'Amour et l'Amitié* (1810); le *Sommeil d'Endymion, l'Amour effeuillant une rose, Psyché abandonnée* (1819); *la Seine*, statue colossale pour le parc de Saint-Cloud (1831); *Vénus sortant du bain* (1833); *la Géographie et l'Astronomie, la Peinture et la Sculpture, la Comédie et la Tragédie, la Danse et la Musique*, bas-reliefs de la cour du Louvre; buste de *Van Dyck* (1819), au Louvre.

MATTEAU n. m. Techn. V. MATEAU.

MATTÉE (*ma-té*) ou **MATTYA** (*ma-ti*) [lat. *mattea*, gr. *mattué*, même sens] n. f. Antiq. Service composé de mets délicats, hachés et assaisonnés d'épices.

— ENCYCL. La *mattée* paraît être d'origine macédonienne. Ce mets fut très goûté des Grecs, et, plus tard, des Romains de l'empire. La mattée proprement dite était un ragoût de volaille ou de gibier, assaisonné d'herbes diverses; mais l'on en variait beaucoup la composition. Athénée nous dit que, de son temps, on désignait sous le nom de *mattées* toutes sortes de mets délicats.

MATTEI (Alexandre), cardinal italien, né et mort à Rome (1744-1820). Successivement chanoine de Saint-Pierre de Rome, archevêque de Ferrare (1777), il négocia avec Bonaparte le traité de Tolentino, mais refusa, en 1798, de prêter serment au nouveau gouvernement et fut dépossédé de son siège archiépiscopal, qu'il continua cependant à administrer jusqu'en 1807. Nommé archevêque de Porto en 1809, il accompagna Pie VII en France et refusa d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, ce qui le fit exiler à Rethel. En 1814, il retourna à Rome et fut nommé évêque d'Ostie et de Velletri. On a de lui un ouvrage de piété qui a été traduit en français sous le titre de: *Véritable consolation des affligés* (1812).

MATTEIS (Paolo DE), peintre et graveur italien, né à Cilento, près de Naples, en 1662, mort à Naples en 1723. Elève de Luca Giordano, il séjourna pendant trois ans en France, puis retourna en Italie, où il acquit une grande réputation. Il peignit, en moins de soixante-dix jours, l'immense coupole, aujourd'hui détruite, du *Giesu Nuovo*. Parmi ses plus remarquables ouvrages, nous citerons: *le Saint-Esprit apparaissant à saint François Xavier*, à Gênes; *Acis et Galathée, entourés de tritons et de naïades*, à Milan; la *Rencontre d'Herminie et des bergers*, au musée de Vienne; etc.

MATTELIN n. m. Comm. Laine du Levant.

MATTEO de Siena (MATTEO DI GIOVANNI, dit), peintre et mosaïste italien, né à Sienne en 1420, mort en 1495. Il mérita d'être surnommé **le Masaccio de l'école de Sienne.** Les plus remarquables ouvrages qu'on voit de lui dans cette dernière ville sont: *la Vierge sur un trône avec des saints et des anges*, au musée; *la Délivrance de Béthulie, le Massacre des innocents, David, Salomon*, deux *Sibylles*, à la cathédrale. Il forma Luca Signorelli.

MATTER v. a. Ling. V. MATER.

MATTER (Jacques), historien et philosophe français, né à Alt-Eckendorf (Alsace) en 1791, mort à Strasbourg en 1864. A vingt-six ans, il obtenait un prix de l'Académie des inscriptions pour son mémoire sur l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie* (1820). Nommé, en 1818, professeur au collège de Strasbourg, et, en 1820, directeur de ce collège, il fut chargé d'enseigner l'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie. En 1832, il devint inspecteur général des études et ensuite inspecteur général des bibliothèques. Nous citerons de lui: *Tables chronologiques pour servir de base à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* (1827); *Histoire critique du gnosticisme et de son influence* (1828); *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* (1836-1837); *Schelling ou la Philosophie de la nature* (1842); *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la religion depuis l'ère chrétienne* (1854); *Saint-Martin, le philosophe inconnu* (1862); *Swedenborg* (1863); *le Mysticisme en France au temps de Fénelon* (1864); etc.

MATTERSDORF (hongr. *Nagy-Marton*), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat d'Œdenburg]), sur un affluent du lac Fertö; 3.621 hab., ch.-l. de district. Vignobles renommés.

MATTEUCCI (Charles), physicien et homme politique italien, né à Forli (Romagne) en 1811, mort à Ardenza, près de Livourne, en 1868. Il acheva ses études scientifiques à l'université de Bologne, puis il suivit pendant deux ans les cours de l'Ecole polytechnique de Paris. De retour en Italie en 1831, il fut nommé, en 1837, professeur de physique et directeur du laboratoire de chimie de Ravenne. Enfin, il obtint la chaire de physique de l'université de Pise (1840).

Comme physicien, Matteucci s'est fait un nom par ses recherches sur les effets physiologiques de l'électricité. Nous citerons, parmi ses expériences, celles qu'il a faites sur les grenouilles et sur les torpilles. Ses principaux ouvrages sont: *Essai sur les phénomènes électro-physiologiques des animaux* (1840); *Traité des phénomènes électro-physiologiques des animaux* (1844); *Cours sur l'induction, le magnétisme de rotation et le diamagnétisme*; etc.

Matteucci.

Comme homme politique, Matteucci fut, en 1848, commissaire toscan auprès de Charles-Albert. Après Custozza, il se rendit à Francfort pour y plaider la cause de son pays devant l'Assemblée allemande. Après 1849, il reprit sa chaire de Pise, et fut ensuite directeur des télégraphes de la Toscane. En 1859, il représenta le gouvernement provisoire toscan à Turin, puis fut envoyé à Paris avec Peruzzi et Neri Corsini, pour y appuyer l'annexion au Piémont. En 1860, il fut inspecteur général des lignes télégraphiques du royaume italien. Sénateur à l'Assemblée toscane de 1848, Matteucci rentra au Sénat italien en 1860 Ministre de l'instruction publique en 1862 dans le cabinet Rattazzi, Matteucci publia, en 1864, d'importantes *Lettres sur l'instruction publique*.

MATTEUCCI (Pellegrino), voyageur italien, né à Ravenne en 1850, mort à Londres en 1881. Il visita en 1877-1878 les bords du Nil Bleu avec le capitaine Romolo Gessi. En 1879, il alla, sous les auspices de la Société africaine d'exploration commerciale de Milan, étudier les ressources de l'Abyssinie, et, en 1880-1881, traversa l'Afrique d'E. en O., de la mer Rouge au golfe de Guinée. Il mourut au retour de ce voyage. Son compagnon, Massari, a publié la relation de cette traversée de l'Afrique. Matteucci a donné qu'une relation de son voyage de 1878 (*Soudan et Gallas*) et un volume intitulé: *In Abessinia* (1880).

MATTHÆI (Leonardo), prédicateur italien, également connu sous le nom de **Léonard d'Udine**, né à Udine vers 1400, mort en 1470. Dominicain, il devint professeur de théologie, recteur de l'école de son ordre à Bologne (1628), et prêcha avec éclat dans les principales villes d'Italie. Par la suite, il fut provincial de toute la Lombardie. Parmi ses recueils d'une remarquable hardiesse de langage, nous citerons: *Quadragesimale aureum* (1471); *Sermones aurei de sanctis per totum annum* (1473); etc.

MATTHÆI (Frédéric), peintre allemand, né à Meissen en 1777, mort à Vienne en 1845. Elève de son père, sculpteur, et de G.-B. Casanova, il devint, en 1796, pensionnaire à l'académie de Dresde. Il alla étudier quelque temps à Vienne sous Fuger et partit ensuite pour l'Italie. A Florence, en 1803, il remporta le prix dans un concours et fut nommé professeur honoraire de l'académie de cette ville. Les tableaux qu'il envoya ensuite d'Italie, entre autres le *Meurtre d'Egisthe* et une copie du *Christ tiré du tombeau* de Raphaël, le firent nommer, en 1809, professeur à l'académie de peinture de Dresde; il y devint dans la suite, en 1823 et 1834, premier inspecteur et directeur de la galerie royale de tableaux. Outre de remarquables portraits, on a de lui, une *Sainte Cène*, dans l'église de Plauen, et une *Mort de Codrus*, qui lui fut commandée par les états de Hollande. — Son frère, ERNEST-THÉOPHILE, né à Meissen en 1779, mort à Rome en 1842, exécuta, à Rome, en 1806, un beau bas-relief en plâtre, représentant *Iris au moment où elle vient consoler Priam*. Parmi ses travaux postérieurs, il faut surtout mentionner un modèle pour l'étude de l'anatomie du cheval. Il était, à sa mort, directeur du musée zoologique et inspecteur du musée des plâtres de Dresde. — Son frère, CHARLES-LOUIS, architecte et stucateur allemand, né à Meissen en 1778, mort en 1848, se fit, à Brême, une grande réputation par son style architectural emprunté à l'antique et par ses œuvres en stuc. Il fut, de 1817 à 1821, architecte du comte de Stolberg, à Vernigerode. Il a publié: *Dessins et descriptions des formes les plus modernes, à l'usage des artistes et des ouvriers* (1831-1835); etc.

MATTHESON (Johann), compositeur, chanteur, musicographe et diplomate allemand, né et mort à Hambourg (1681-1764). Il donna en 1699, à Hambourg, son premier opéra: *les Pléiades*, et fut ténor au théâtre de cette ville, jusqu'en 1705. L'année suivante, il était nommé secrétaire de la légation anglaise à Hambourg. En même temps, il occupait les fonctions de maître de chapelle de l'église Saint-Michel, qu'il conserva jusqu'en 1728. Il a composé sept opéras: *les Pléiades* (1699); *Porsenna* (1702); *la Mort de Pan* (1702); *Cléopâtre* (1704); *le Retour de l'âge d'or* (1705); *Boris* (1710); *Henri IV, roi de Castille* (1711); 24 oratorios, des sonates, etc. Ses écrits didactiques sont de la plus haute valeur: *Science pratique de la basse continue* (1719); *le Parfait Maître de chapelle* (1739); *Histoire de la vie de George Frédéric Hændel* (1761); etc.

MATTHEUSIE (*ma-teu-zî*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des arbrisseaux pubescents du Chili et du Pérou.

MATTHEWS (Thomas), amiral anglais, né à Llandaff-Court en 1676, mort à Londres en 1751. Il se distingua dans la guerre de succession d'Espagne, puis contre les pirates des mers de l'Inde. Vice-amiral en 1742, il fut nommé commandant en chef dans la Méditerranée. Le 11 février 1744, il livrait devant Toulon un combat aux flottes alliées de France et d'Espagne, inférieures en nombre à la sienne. Le combat fut plutôt défavorable aux Anglais, car le blocus de Toulon fut rompu. Matthews fut traduit devant une cour martiale en 1746, et condamné à quitter le service. Il a laissé le souvenir d'un officier incapable, mais fort original; il grognait toujours et réalisait complètement le type fameux de John Bull.

MATTHIÆ (Auguste-Henri), philologue et philosophe allemand, né à Gœttingue en 1769, mort à Altenbourg en 1835. Il fut professeur à Weimar (1798), et directeur du gymnase d'Altenbourg de 1802 à 1833. Ses travaux de philologie les plus estimés sont sa *Grammaire grecque* (1807), traduite en français par Longueville (1831-1835) et sa grande édition d'Euripide (1813-1829). Parmi ses ouvrages de philosophie, on connaît surtout son manuel rédigé dans l'esprit kantien: *Lehrbuch für den ersten Unterricht in der Philosophie* (1823), traduit en français par Poret (1833). — Son frère, FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN (1762-1822), s'est fait également un nom par ses éditions d'auteurs grecs.

MATTHIAS. Biogr. V. MATHIAS.

MATTHIEU (saint), apôtre et évangéliste, né probablement en Galilée vers le commencement de l'ère chrétienne, martyrisé en Ethiopie vers l'année 70. Il s'appelait aussi Lévi. Publicain, il siégeait, à Capharnaum, dans son bureau, lorsque Jésus l'appela à l'apostolat. Il se fit aussitôt le disciple du maître, et, le soir sans doute du même jour, lui offrit un grand repas dans sa maison. A ces deux faits, racontés par les Evangiles, une tradition, recueillie par les écrivains ecclésiastiques les plus anciens, ajoute que saint Matthieu prêcha la foi en Judée d'abord, puis en Ethiopie, où il souffrit le martyre. D'après le témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme, il écrivit son Evangile, vers l'an 40, dans sa langue maternelle, c'est-à-dire en syro-chaldaïque ou araméen. L'original a été perdu de bonne heure; il en reste une traduction grecque, faite certainement sous les yeux de saint Matthieu et attribuée par plusieurs Pères à saint Jacques, évêque de Jérusalem. Papias raconte que saint Pantène, évangélisant l'Ethiopie au IIe siècle, y retrouva un exemplaire du texte araméen. Ecrit le premier, l'Evangile de saint Matthieu semble composé pour démontrer aux Juifs, par l'accomplissement des prophéties, que Jésus est vraiment le Messie. Outre un admirable résumé de la morale chrétienne, connu sous le nom de *Sermon de la Montagne*, il renferme le récit de l'adoration des Mages, des principaux miracles, de la mort et de la résurrection de Jésus. D'après la tradition reçue, les reliques de saint Matthieu, transportées d'Ethiopie en Italie, furent retrouvées en 954 sur les frontières de la Lucanie et déposées à Salerne. — Fête le 21 septembre. Les artistes ont donné un homme pour emblème à saint Matthieu, peut-être parce qu'il commence ses récits par la généalogie humaine de Jésus. V. ÉVANGÉLISTE.

Saint Matthieu, d'après Luca della Robbia.

— Iconogr. Un *Saint Matthieu évangéliste*, de Rembrandt, daté de 1661, figure au Louvre. Il est vu de trois quarts, est coiffé d'une toque et porte la main gauche à sa barbe; un ange lui parle à l'oreille. Rubens a peint un *Saint Matthieu*. Le Valentin a exécuté une *Conversion de*

saint Matthieu (musée de Rouen). Parmi les vitraux de la cathédrale de Chartres se distingue un morceau du XIIIe s., représentant *Isaïe et saint Matthieu*. Un *saint Matthieu* de Luca della Robbia figure sur les portes en bronze de la nouvelle sacristie de la cathédrale de Florence.

MATTHIEU, cardinal français, né près de Reims vers 1050, mort à Pise en 1134. Moine de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, il devint, en 1117, prieur de ce monastère. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, l'accueillit après qu'il eut été dépossédé de sa charge (1122) et l'envoya à Rome, où le pape Honorius II le fit cardinal-évêque d'Albano, et l'envoya comme légat en France. Matthieu combattit le parti de l'antipape Anaclet, et parvint à faire reconnaître, en France et en Allemagne, le pape Innocent II. En 1131, il présida le concile de Mayence, où Brunon, évêque de Strasbourg, fut déposé. Trois ans après, il fut rappelé en Italie et réprimandé par le pape, sur le compte duquel il s'était exprimé trop librement. Il siégea pourtant au concile de Pise, en 1134.

MATTHIEU d'Édesse, moine chroniqueur arménien, mort lors de la prise d'Édesse par les Turcs, en 1144. Sa volumineuse histoire de l'Arménie, de la Syrie et des régions limitrophes, de 962 à 1132, restée manuscrite, est mal écrite, mais intéressante. Saint-Martin en a traduit en français un fragment, sous le titre de *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine sous l'empereur Zimiscès* (1811), et Ed. Dulaurier en a donné une traduction (*Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*). Elle a été continuée par Grégoire le Prêtre.

MATTHIEU de Westminster, chroniqueur et bénédictin anglais, mort vers 1307. Son histoire ou chronique universelle en latin va du commencement du monde jusqu'au début du règne d'Edouard II (1307). Cet ouvrage, publié sous le titre de *Flores historiarum per Matthæum Westmonasteriensem collecti* (1567), a été continué par divers auteurs jusqu'en 1377. C'est une compilation exacte, surtout à partir de la conquête normande.

MATTHIEU (Pierre), poète et historiographe français, né à Pesme (Franche-Comté) en 1563, mort à Toulouse en 1621. D'abord régent au collège de Vescel, près Ornans, et auteur d'une tragédie scolaire *Esther* (1585), puis avocat et partisan de la Ligue, député des Lyonnais auprès de Henri IV (1594), il s'attacha à ce prince, dont il devint l'historiographe, et garda cette charge sous Louis XIII. C'est à la suite de ce roi qu'il assista au siège de Montauban et, atteint de la fièvre qui devait l'emporter, se fit transporter à Toulouse. Il a laissé de nombreux ouvrages, tant poétiques, facilement versifiés, mais diffus, qu'historiques, de documentation assez exacte, mais mal composés. Citons : *la Guisiade* (1589) ; *Vasthi, Aman, Clytemnestre* (1589) ; *Histoire des troubles en France sous Henri III et Henri IV* (1594) ; *Histoire de Louis XI* (1610) ; *Histoire de saint Louis* (1618) ; *Histoire de France, de François Ier à 1621* (publiée en 1631), etc. Mais ce qui a rendu son nom à jamais célèbre, ce sont « les doctes tablettes » dont parle Molière dans l'*Ecole des femmes*, *Tablettes de la vie et de la mort* ou *Quatrains de la vanité du monde* (1619), au nombre de 274, réunis en centuries, et prêchant la morale. On lui doit aussi un recueil de Bulles (1588-1590).

MATTHIEU. Biogr. V. aussi MATHIEU.

MATTHIOLE ou **MATTHIOLA** (*ma-ti*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes ou des arbrisseaux couverts d'un duvet cotonneux.

— ENCYCL. Leurs fleurs, réunies en grappe terminale, ont un calice à quatre sépales, dont deux renflés. Le fruit est une silique bivalve. La *matthiole*, vulgairement *giroflée des jardins* ou *violier*, est une plante vivace, à feuilles cotonneuses, blanchâtres, et à variétés blanches, roses, rouges, violettes, etc., simples, doubles, parfois même prolifères et d'une odeur agréable. Sa culture, très répandue, demande peu de soin. On la multiplie par graines. On sème sur couche au printemps, on repique en été et on met en orangerie ou sous châssis pendant les grands froids seulement. Ces précautions sont inutiles dans le Midi. La matthiole annuelle, quarantaine, giroflée quarantaine, violier quarantain, est annuelle.

Matthiole : *a*, fruit.

MATTHIOLE (Pierre-André). V. MATTIOLI.

MATTHISSON (Frédéric DE), poète allemand, né à Hohendodeleben, près de Magdebourg, en 1761, mort à Wœrlitz, près de Dessau, en 1831. Fils posthume de Jean-Frédéric Matthisson, pasteur protestant et poète lui-même, il fut élevé par son grand-père. Ses études terminées, il obtint une chaire à l'institut de Dessau. Il visita l'Allemagne avec le jeune comte de Sievers de Linland, dont il était le précepteur ; passa ensuite deux ans chez son ami Bonstetten à Nyon, sur le lac de Genève ; il entra, là, en relation avec Saussure, Gibbon et Mme de Staël. Après ce séjour, il se rendit à Lyon comme précepteur du fils du banquier Scherer. De retour dans sa patrie, il devint lecteur de la princesse d'Anhalt-Dessau. Après avoir rempli diverses fonctions à la cour de Stuttgart, il fut nommé intendant du théâtre de la cour et conservateur de la bibliothèque royale. Il publia surtout des poésies d'une mélancolie douce, rêveuse et sentimentale : *Lieder* (1781) ; *Poésies* (1787), et quelques autres œuvres : *la Famille heureuse*, comédie (1783) ; *Souvenirs* (1811-1816) ; etc.

MATTIAIRE n. m. Soldat qui portait le mattium.

MATTIOLI (Pierre-André), également connu sous le nom francisé de **Matthiole**, médecin italien, né à Sienne en 1500, mort à Trente en 1577. Son ouvrage le plus important est un commentaire sur Dioscoride, avec environ 1.000 figures (1554). Cet immense répertoire de la science médicale et botanique fit longtemps autorité. Il a été traduit en français par Pinet (1561) et par Des Moulins (1572). Les *Opera omnia* de Mattioli ont paru en 1598.

MATTIOLI (le comte Hercule-Antoine), diplomate italien, né à Bologne en 1640, mort à la Bastille en 1703. Après de brillantes études, il fut, presque à vingt ans, nommé professeur à l'université de Bologne, puis il alla s'établir à Mantoue, où le duc Charles III le choisit pour secrétaire d'Etat. Charles IV lui conserva les fonctions de ministre d'Etat, le nomma sénateur surnuméraire, puis comte. Il fut le mystérieux prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer*. V. ce mot.

MATTIUM (*om'*) n. m. Gros javelot romain.

MATTIUS (Cneius), poète du Ier siècle avant notre ère, ami intime de Jules César. Il cultiva avec succès la poésie épique et la poésie dramatique, traduisit en vers l'*Iliade* d'Homère, et se rendit surtout célèbre par ses *Mimiambes*. Les fragments qui nous restent de lui attestent une élégance un peu recherchée.

MATTIUZZI (Antonio), dit **Colalto**, acteur italien, né à Vicence vers 1717, mort à Paris en 1778. Appelé à Venise par Goldoni, il devint, grâce à ses conseils, un excellent comédien. Il se rendit en France et débuta, en 1759, à la Comédie-Italienne, où il fut très goûté dans le rôle de Pantalon. Il composa lui-même, pour ce théâtre, un assez grand nombre de pièces, dont la plus goûtée : *les Trois jumeaux vénitiens* (1773), fut publiée en français.

MATTOIR n. m. Techn. V. MATOIR.

MATTOIS (*ma-toi*) n. m. Bœuf né en Auvergne et engraissé dans le Poitou.

MATTON (*ma-ton*) n. m. Linguist. Autre orthographe du mot MATON.

— Techn. Grosse brique plate servant comme dallage.

MATTON-ET-CLÉMENCY, comm. des Ardennes, arrond. et à 21 kilom. de Sedan, sur le Banel ; 1.259 hab. Tourbière, fabriques de sabots, d'enclumes ; filature de laine.

MATTONIE ou **MATONIE** (*ma-to-nî*) n. f. Genre de fougères polypodiacées, comprenant des herbes de Bornéo et de Malacca à veines fourchues et libres, caractérisées par un réceptable sorifère en forme d'ombelle.

MATTOON, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Coles]) ; 6.600 hab. Métallurgie, forges.

MATTOSINHOS. Géogr. V. MATHOSINHOS.

MATTRA. Géogr. V. MATHOURA.

MATURATEUR (rad. *maturer*) n. m. Sorte de récipient que les apiculteurs emploient quand ils désoperculent le miel.

MATURATIF, IVE (rad. *maturer*) adj. Méd. anc. Qui était censé hâter la formation du pus : *Onguent* MATURATIF.

— n. m. Remède maturatif.

MATURATION (*si-on* — rad. *maturatif*) n. f. Bot. Série de transformations qui se produisent dans un fruit qui mûrit, pour l'amener à l'état de maturité.

— Méd. Formation du pus dans un phlegmon.

— Phot. Opération qui augmente la sensibilité de l'émulsion au gélatino-bromure d'argent, et qui consiste à laisser durant quelques jours dans l'obscurité, à une température convenable pour qu'elle reste à l'état de fusion, l'émulsion sensible, avant de l'étendre sur les glaces.

— Techn. Epuration du métal. ‖ Action de maturer le tabac en feuilles. ‖ *Cuve de maturation*, Cuve de brasseur où s'achève la fermentation du malt.

— ENCYCL. Bot. Au point de vue botanique, on dit qu'un fruit est mûr quand il a atteint tout son développement et qu'il se détache naturellement du végétal qui l'a produit ; au point de vue alimentaire, on regarde comme mûr le fruit qui a acquis toutes les qualités qu'on exige pour qu'il paraisse sur la table. Cette maturité coïncide quelquefois avec la maturité physiologique.

Dans leur jeune âge, les baies et les drupes sont ordinairement verts, acides et riches en tanin. Les acides les plus répandus sont les acides citrique (citrons, oranges), tartrique (raisin) et malique (pommier, sorbes, cormes). Les chloroleucites du fruit jeune renferment de l'amidon, parfois même en proportion telle que le fruit non mûr est farineux (banane). Pendant la *maturation*, sous l'action de la chaleur et de la lumière, s'opère une résorption progressive de ces principes : elle est complète pour l'amidon, presque complète pour la chlorophylle et le tanin, seulement partielle pour les acides organiques ; il arrive même que certains fruits (oranges et citrons) se chargent de plus en plus d'acides en mûrissant. D'autres fruits (olives) accumulent de l'huile dans leur péricarpe : l'olive jeune renferme de la mannite, qui disparaît par la suite, sans doute pour contribuer à la production de l'huile.

On peut avancer artificiellement la maturité des fruits, soit à l'aide d'incisions annulaires de l'écorce (v. SÈVE), soit en cultivant la plante sous verre (en serre, par exemple).

Certains fruits (figues, cerises et, en général, fruits à noyau) doivent acquérir toute leur maturité sur l'arbre qui les porte ; beaucoup de fruits à pépins doivent, au contraire, être cueillis avant leur maturité.

— Biol. La *maturation* des produits sexuels est l'ensemble des phénomènes qui conduisent la cellule germinative à la qualité d'élément sexuel apte à la reproduction. En dehors de la *réduction chromatique*, découverte par Weismann, la maturation sexuelle consiste en bipartition des cellules germinatives, qui deviennent successivement des spermatogonies, des spermatocytes, des spermatides et enfin des spermatozoïdes, représentant l'élément sexuel mûr. L'ovogénèse est calquée sur la spermatogénèse, avec cette différence que l'ovocyte, en se divisant, donne naissance à un seul élément sexuel, l'ovule, et à des globules polaires, qui sont inactifs et disparaissent. Guignard a montré que, chez les végétaux, la maturation des éléments sexuels est comparable à celle qui vient d'être décrite chez les animaux. Dans tous les cas, au cours de cette maturation, l'élément sexuel acquiert la propriété d'attirer ou d'être attiré par un plastide complémentaire, dont l'adjonction permet à l'œuf fécondé ainsi d'évoluer pour son propre compte.

MÂTURE n. f. Ensemble des mâts d'un navire. ‖ *Pièces de mâture* ou *Mâtures*, Arbres propres à faire des mâts. ‖ *Atelier de la mâture*, Chantier où l'on confectionne les mâts. ‖ *Ponton-mâture* ou *Mâture*, Appareil servant à mâter les navires. ‖ Art de mâter les navires. V. MÂTER.

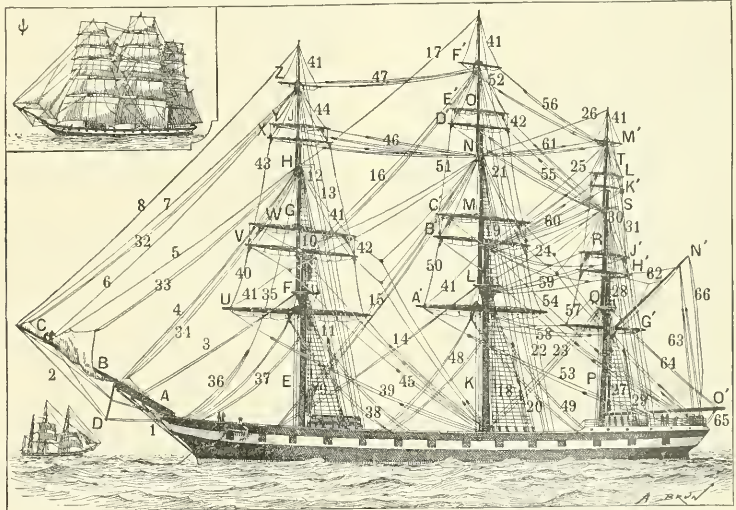

MÂTURE ET GRÉEMENT. — *Mâts et vergues :* A, beaupré ; B, bout-dehors de foc ; C, bout-dehors de clin-foc ; D, arc-boutant de martingales ; E, mât de misaine ; F, hune de misaine ; G, petit mât de hune ; H, barres de petit perroquet ; J, mât de petit perroquet ; K, grand mât ; L, grande hune ; M, grand mât de hune ; N, barres de grand perroquet ; O, grand mât de perroquet ; P, mât d'artimon ; Q, hune d'artimon ; R, mât de perroquet de fougue ; S, barres de perruche ; T, mât de perruche ; U, vergue de misaine ; V, vergue de petit hunier ; W, vergue de petit volant ; X, vergue de petit perroquet ; Y, vergue de volant de petit perroquet ; Z, vergue de petit cacatois ; A′, grand'vergue ; B′, vergue de grand hunier ; C′, vergue de grand volant ; D′, vergue de grand perroquet ; E′, vergue de volant de grand perroquet ; F′, vergue de grand cacatois ; G′, vergue d'artimon ; H′, vergue de perroquet de fougue ; J′, vergue de volant d'artimon ; K′, vergue de perruche ; L′, vergue de volant de perruche ; M′, vergue de cacatois de perruche ; N′, corne d'artimon ou pic ; O′, bôme ou gui. — *Manœuvres dormantes :* 1. Sous barbes ; 2. Martingales ; 3. Etai de misaine ; 4. Etai de petit mât de hune ; 5. Draille de grand foc ; 6. Etai de petit perroquet ; 7. Draille de clin-foc ; 8. Etai de flèche ; 9. Haubans de misaine ; 10. Haubans du petit mât de hune ; 11. Galhaubans du petit mât de hune ; 12. Galhaubans de petit perroquet ; 13. Galhaubans de petit cacatois ; 14. Grand étai ; 15. Etai du grand mât de hune ; 16. Etai de grand perroquet ; 17. Etai de flèche de grand cacatois ; 18. Grands haubans ; 19. Haubans du grand mât de hune ; 20. Galhaubans du grand mât de hune ; 21. Galhaubans de grand perroquet ; 22. Galhaubans de grand cacatois ; 23. Etai d'artimon ; 24. Etai de perroquet de fougue ; 25. Etai de perruche ; 26. Etai de flèche de cacatois de perruche ; 27. Haubans d'artimon ; 28. Haubans de perroquet de fougue ; 29. Galhaubans de perroquet de fougue ; 30. Galhaubans de perruche ; 31. Galhaubans de cacatois de perruche. — *Manœuvres courantes :* 32. Drisse de clin-foc ; 33. Drisse de grand foc ; 34. Drisse de petit foc ; 35. Pantoire de candelette ; 36. Candelette ; 37. Amures de misaine ; 38. Ecoutes de misaine ; 39. Bras de misaine ; 40. Ecoutes de petit hunier ; 41. Balancines ; 42. Cale-bas ; 43. Ecoutes de petit perroquet ; 44. Ecoutes de petit cacatois ; 45. Bras du petit hunier ; 46. Bras de petit perroquet ; 47. Bras de petit cacatois ; 48. Amures de grand'voile ; 49. Ecoutes de grand'voile ; 50. Ecoutes de grand hunier ; 51. Ecoutes de grand perroquet ; 52. Ecoutes de grand cacatois ; 53. Grand bras ; 54. Bras de grand hunier ; 55. Bras de grand perroquet ; 56. Bras de grand cacatois ; 57. Ecoute de perroquet de fougue ; 58. Bras d'artimon ; 59. Bras de perroquet de fougue ; 60. Bras de perruche ; 61. Bras de cacatois de perruche ; 62. Drisse de pic ; 63. Palans de garde de corne ; 64. Balancines de gui ; 65. Ecoute de gui ; 66. Drisse de pavillon. — ⚓ Navire tout dessus. V. VOILURE.

MATURÉMENT (rad. *maturité*) adv. Après mûre réflexion.

MATURER (du lat. *maturare*, faire mûrir) v. a. Epurer un métal par les procédés métallurgiques. ‖ Soumettre les feuilles de tabac à un traitement qui fait disparaître l'excédent d'eau, tout en maintenant un état d'humidité suffisant pour leur préparation ultérieure.

MATURIN, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), sur le Guarapiche ou Caño Colorado ; 10.000 hab. Marché

central pour les plantations situées sur les premières pentes au S. des montagnes côtières de Cumana.

MATURIN (Charles-Robert), écrivain irlandais, né et mort à Dublin (1782-1824). Issu d'une famille d'origine française, il prit d'abord les ordres; mais des revers de fortune l'obligèrent à vivre de sa plume. Sa tragédie de *Bertram*, représentée sur la scène de Drury Lane, à Londres, consacra sa réputation (1816). Deux autres tragédies, *Manuel* et *Fredolpho*, eurent moins de succès. Parmi ses romans, il faut citer : *la Famille Montorio* ou *la Fatale Vengeance* (1807); *le Petit Irlandais* (1808); *les Milésiens* (1811); *Pour ou contre* ou *les Femmes* (1818); *les Albigeois* (1824), et surtout *Melmoth le Vagabond* (1820). L'imagination sombre, féconde en inventions fantastiques, jointe à son réel talent d'écrivain, fait de Maturin un des principaux représentants de l'« école frénétique ».

MATURINO da Firenze, peintre italien, élève de Raphaël, mort vers 1528. Il s'est fait un nom comme peintre en camaïeu. La plupart de ses ouvrages, exécutés à Rome avec Polydore de Caravage, d'un dessin irréprochable, ont été détruits; mais ils avaient été gravés par Ch. Alberti, Santi-Bartoli, etc. On conserve au musée du Louvre cinq dessins de Maturino : un *Combat*, *l'Enlèvement des Sabines*, *le Sanglier de Calydon*, un *Assaut* et *le Tibre*.

MATURITÉ (du lat. *maturitas*; de *maturus*, mûr) n. f. Bot. Etat, qualité de ce qui est mûr : *La* MATURITÉ *est le résultat des phénomènes de la* MATURATION.

— Fig. Etat des choses qui sont parvenues à leur complet développement ou à leur point de perfection : *La* MATURITÉ *de l'âge, de l'esprit.* ‖ Circonspection que donne l'âge, mûre réflexion : *Agir avec* MATURITÉ.

— Eaux et for. Etat du bois bon à couper.

— Pathol. Etat d'un phlegmon dans lequel le pus est collecté.

— Techn. *Levain en maturité*, Etat de la bière dont la mousse de fermentation commence à s'affaisser.

MATUS (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hydrocanthares (carnassiers aquatiques), comprenant une espèce propre aux Etats-Unis. (Le *matus bicarinatus* est de taille médiocre, et se caractérise par sa grosse tête et ses élytres allongés, parallèles, rétrécis à leur sommet.)

MATUTA, déesse de l'aube, qui fut identifiée par les Romains avec Leucothée ou Ino, fille de Cadmus. Servius Tullius fut le premier qui lui fit élever un temple.

MATUTE ou **MATUTA** n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les matutes sont des crabes oxystomes, de la famille des calappidés. De taille médiocre, bombés, arrondis, ils portent de chaque côté une forte dent; leurs pattes antérieures, creusées en cuiller, leur servent de masque, quand ils les ramènent en avant.)

Matute.

MATUTI n. m. Mesure pour les liquides, en usage dans quelques villes de la côte africaine.

MATUTINAIRE (*nèr'* — du lat. *matutinum*, matin) n. m. Liturg. Livre qui contient l'office des matines.

MATUTINAL, ALE, AUX (du lat. *matutinum*, matin) adj. Qui appartient au matin. (Vx.) ‖ *Don matutinal*. V. DON DU MATIN.

— Liturg. Qui se rapporte à l'office des matines. ‖ *Autel matutinal*, Autel moindre, auquel se dit la messe du matin dans les cathédrales.

MATVIEIEF (André, comte), diplomate russe, né en 1666, mort en 1728. Il était fils du boïard Artamon Matvieief, qui joua un grand rôle sous le règne d'Alexis Machaïlevitch et qui périt, en 1682, dans la révolte des Strélitz. André fut successivement ambassadeur de Russie en Hollande, en Autriche et en Angleterre. Ses *Mémoires*, publiés en 1841, renferment des détails curieux sur le règne de Pierre le Grand.

MATYCHÉVO ou **MOTYCHÉVO**, ville de la Russie méridionale (gouv. de Saratov), sur un lac communiquant avec le Volga, par la Tersa et la Medvieditsa; 5.000 hab.

MAU (*mô* — du lat. *malus*, mauvais), vieux mot qui a signifié *mauvais* et qui subsiste dans certains mots : MAUdire, MAUclerc, MAUconseil.

MAUB' (*môb'*). Pop. *La place Maub'*, La place Maubert.

MAUBANT (*Henri*-Polydore), acteur français, né à Chantilly (Oise) en 1821, mort à Courbevoie en 1902. Ayant obtenu un second prix de tragédie au Conservatoire, en 1841, il débuta au Théâtre-Français en 1842, joua pendant quelque mois à l'Odéon, puis revint en 1843 à la Comédie-Française, où il fut reçu sociétaire en 1852. Il prit sa retraite en 1889. Il y tint avec beaucoup de talent l'emploi des pères nobles dans la tragédie et la comédie, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau répertoire. A un jeu sobre, à une diction nette et pure, il joignait une belle prestance. Il a surtout excellé dans l'interprétation des grands vieillards du théâtre de Victor Hugo. Maubant a été professeur au Conservatoire.

MAUBÈCHE (*mô*) n. f. Nom vulgaire des petits bécasseaux du genre *tringa*. (Les maubèches, dont on connaît deux espèces [*tringa maritima* et *tringa canutus*], sont propres au nord de l'Europe; ils descendent en automne dans l'Europe centrale, puis ils vont hiverner dans le Sud.)

Maubèche.

MAUBERT (PLACE), à Paris. C'est une des plus anciennes places de Paris, située au pied de la montagne Sainte-Geneviève et se prolongeant presque jusqu'à la Seine, vis-à-vis Notre-Dame. L'origine de son nom reste obscure. Au XVIe siècle, la place Maubert fut le théâtre de nombreuses exécutions. C'est là que périt Etienne Dolet, brûlé en 1546, et auquel la ville de Paris a élevé une statue sur le lieu même de son supplice. Le percement du boulevard Saint-Germain, des rues Monge et Lagrange a sensiblement modifié l'aspect de cette place.

MAUBERT DE GOUVEST (Jean-Henri), littérateur français, né à Rouen en 1721, mort à Altona en 1767. Tour à tour capucin, soldat, précepteur, directeur d'une troupe de comédiens, il remplit l'Europe du bruit de ses aventures. On trouve sa trace à la cour de Saxe d'Auguste III, à Rome, à Genève, à Lausanne, en Angleterre; en Hollande, où il poursuit François-Antoine Chevrier; à Bruxelles, à Francfort, enfin à Altona. On a de lui : *le Testament du cardinal Alberoni*, son œuvre capitale, datée de 1753; *l'Illustre paysan* ou *Vie et aventures de Daniel Moginié* (1754), serte de roman autobiographique très invraisemblable; etc.

MAUBERT-FONTAINE, comm. des Ardennes, arrond. et à 9 kilom. de Rocroi, entre deux affluents de la Sormonne; 1.380 hab. Marne, minerai de fer. Fabrication de pain d'épice, de chicorée, de tuyaux de drainage; fonderie.

MAUBEUGE (en lat. *Malbodium*), ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre, près de la frontière de Belgique; 19.799 hab. (*Maubeugeois, oises*.) Ch. de f. Nord. Ecole de commerce. Hauts fourneaux, fonderie et laminoirs, quincaillerie, ateliers de constructions mécaniques, fabrique d'outils. Commerce de houille, ardoise, marbre et fer. Place de guerre de première classe, camp retranché, abrité par un cercle de forts, qui commandent un périmètre de 30 kilom. et défendent la voie ferrée venant de Mons rejoindre la ligne de Paris à Bruxelles et la vallée de la Sambre. Eglise de 1625, qui contient les reliques de sainte Aldegonde; chapelle gothique (1562) à l'hôpital des Kanquennes, bâtiments (XVIIe et XVIIIe s.) des anciens collège de jésuites et chapitre de chanoinesses; ancien pilori : pierre « hourderesse ». Patrie du peintre Jean Gossaert, dit « de Mabuse »; du baron Prisse, homme d'Etat belge. — Le canton a 28 comm. et 58.689 hab.

Armes de Maubeuge

— *Histoire*. Maubeuge doit son origine à un monastère fondé au VIIe siècle par sainte Aldegonde, fille d'un seigneur du pays, érigé au Xe siècle en chapitre de chanoinesses, qui eurent le gouvernement de la ville. Le bourg, pillé par les Normands en 881, fut doté d'une charte au XIIIe siècle. Incendiée en 1478 par Louis XI, en 1543 par le Dauphin fils de François Ier, en 1553 par Henri II, pendant le XVIIe siècle elle fut prise par les Français, perdue en 1641, reprise en 1649 et en 1655 et annexée par le traité de Nimègue (1678). Louis XIV chargea Vauban de la fortifier. En 1793, Maubeuge, investie par le prince de Cobourg, fut délivrée par la victoire de Jourdan à Wattignies. Vainement assiégée par le duc de Saxe-Weimar en 1814, elle capitula en 1815. Maubeuge avait une importante manufacture d'armes créée par Louis XIII, prospère pendant la Révolution et l'Empire, et qui fut supprimée en 1835.

MAUBOIS (*boi*) n. m. Sorte d'étoffe fabriquée à Lyon, et qu'on emploie pour les vêtements d'hommes.

MAUBOUGE (*bouj'*) n. m. Dr. cout. Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

MAUBOURGUET, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. de Tarbes, au confluent de l'Adour et de l'Echez; 2.429 hab. Fonderies de fer. Vins excellents. Foires de chevaux. Eglise du XIIe siècle. Tour octogonale. — Le canton a 11 comm. et 7.104 hab.

MAUBUÉ, ÉE (*mô* — de *mau*, et *buée*) adj. Qui lave mal. (Vieux mot que l'on retrouve dans le nom d'une fontaine de Paris dont les eaux, trop calcaires étaient impropres à la lessive. La fontaine donna elle-même son nom à une rue qui a été réunie à la rue Simon-le-Franc.)

MAUBUISSON, hameau de Seine-et-Oise, comm. de Saint-Ouen-l'Aumône, arrond. et à 3 kilom. de Pontoise; 22 hab. Dans une propriété privée (beau parc), ruines de l'abbaye de cisterciennes fondée entre 1236 et 1243 par Blanche de Castille, qui voulut y être inhumée. *L'abbaye de Maubuisson* servit ensuite de prison aux trois belles-filles de Philippe le Bel : Marguerite de Bourgogne, Jeanne et Blanche, accusées d'adultère. Elle fut ravagée pendant les guerres de Cent ans et de religion. L'église a été rasée pendant la Révolution. Quelques bâtiments conventuels et salles souterraines du XIIIe siècle ont subsisté.

MAUBURNE ou **MOMBOIR** (Jean), écrivain ascétique, né à Bruxelles vers 1460, mort à Paris en 1503. Chanoine régulier de Mont-Sainte-Agnès, près de Zwoll, il appartenait à la congrégation de Windesheim. Sur la prière de Nicolas de Hacqueville, premier président du parlement de Paris, il entreprit avec succès de réformer les chanoines réguliers de France (1497), puis l'ordre de Saint-Benoît, et, dans ce dessein, il donna à la congrégation de Chézal des constitutions qui servirent plus tard de modèle à celle de Saint-Vanne et de Saint-Maur. En 1502, Nicolas de Hacqueville lui céda l'abbaye de Livri. Dans son *Rosier des exercices spirituels* (1491), en latin, Mauburne cite pour la première fois l'*Imitation de Jésus-Christ*, en lui attribuant pour auteur Thomas a Kempis.

MAUCAS (*mô-ka* — du lat. *malus*, mauvais, et de *cas*) n. m. Mauvais cas; situation fâcheuse. (Vieux.)

— Jeux. A la paume, Balle mal servie.

MAUCERG (*mô-sèr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore pied-de-griffon.

MAUCH (Charles), voyageur allemand, né à Stetten (Wurtemberg) en 1837, mort à Stuttgart en 1875. Entraîné par les découvertes de Livingstone et de Speke dans la carrière des voyages, il explora l'Afrique australe, dressa une carte du Transvaal après avoir parcouru ce pays pendant trois ans (1863-1865), puis, en 1866-1867, franchit la ligne de faîte entre Limpopo et Zambèze et découvrit des champs d'or très étendus. Un peu plus tard, il exécuta un nouveau voyage sur le Limpopo (1868-1869), et en 1871, retrouva les mines de Zimbalye. De retour en Europe, il dirigea la fabrique de ciment de Spohn à Blaubeuren (1874). Outre de nombreux articles, Mauch a publié : *Reisen im Innern und Indafrika 1865-1872* (1874).

MAUCHAMP (*mô-chan*) n. m. Variété aujourd'hui éteinte de moutons mérinos.

— ENCYCL. Les *mauchamps* avaient la laine très longue, peu tassée, brillante et douce. Cette variété, qui prit naissance en 1828, chez Graux, fermier de Mauchamp, près de Berry-au-Bac, dans l'Aisne, se répandit jusqu'en Australie et au Cap. Toutefois, la laine soyeuse qu'elle produisait n'ayant pas trouvé d'emploi spécial, le dernier troupeau de ces moutons, entretenu aux frais de l'Etat dans une annexe de la bergerie de Rambouillet, finit par disparaître.

MAUCH-CHUNK, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Carbon, sur la rive droite du Lehigh, au confluent du *Mauch-Chunk*; 4.100 hab. Mines de charbon.

MAUCLAIR (Camille), littérateur français, né à Paris en 1872. Il a subi tour à tour, tant pour le style que pour les idées, l'influence de Mallarmé, de Barrès, de Mæterlink. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et revues. Outre des vers musicaux et un peu sibyllins, on lui doit : *Stéphane Mallarmé*; *Eleusis* (1894), essai d'esthétique et de métaphysique; *Sonatines d'automne* (1894), poèmes; *Jules Laforgue* (1896); des romans : *Couronne de clarté* (1895); *les Clefs d'or* (1897); *l'Orient vierge* (1897); *le Soleil des morts* (1898); *l'Ennemie des rêves* (1899); des études : *l'Art en silence* (1900); etc. En 1893, il fonda avec Lugné-Poe le théâtre « l'Œuvre ».

MAUCLERC (*mô-klèr'* — du lat. *malus*, mauvais, et de *clerc*) n. m. Homme ignorant. (Vx.)

MAUCLERC (Pierre) ou **PIERRE DE DREUX**, duc de Bretagne, mort en 1250. Fils de Robert II, comte de Dreux, il épousa, en 1212, la jeune duchesse de Bretagne, Alix. Ambitieux et remuant, il fut un des chefs des ligues féodales formées contre Blanche de Castille. Il alla jusqu'à prêter hommage à Henri III d'Angleterre (1230). Mais celui-ci ne lui fournit aucun secours contre les armées françaises, ni en 1231, ni en 1234; et, combattu, en outre, par une partie de la noblesse bretonne, il se soumit à Louis IX. Il remit le gouvernement de la Bretagne à son fils, Jean le Roux, devenu majeur en 1237, et ne se qualifia plus, depuis, que Pierre de Braine, chevalier. Il se croisa en 1239, fit quelques actions d'éclat en Palestine, regagna la France en 1241. En 1248, il accompagna Louis IX en Egypte : il revenait en France, lorsqu'il mourut sur mer (1250). Son surnom de *Mauclerc* lui vint de ses violents démêlés avec les évêques et les abbés bretons.

MAUCROIX (François DE), avocat et poète français, né à Noyon en 1619, mort à Reims en 1708. Il commença ses études à Château-Thierry sur les mêmes bancs que La Fontaine, fit son droit à Paris avec la protection de Patru et de Conrart, et fut par eux introduit dans la société de gens de lettres. De 1636 à 1650, Maucroix donna diverses poésies, que l'on retrouve dans les *Recueils* du temps, vers d'amateur et de raffiné. Avocat, il réussit peu, et son père le fit entrer comme conseil dans la maison de Joyeuse, lieutenant du roi au gouvernement de Champagne. Maucroix s'éprit de Henriette de Joyeuse, que l'on fiança au marquis de Lénoncourt. Désespéré, l'amoureux reprit son espérance à la mort de Lénoncourt, tué au siège de Thionville, mais il vit Henriette épouser le marquis des Brosses. Alors, il acheta un canonicat à Reims (1647), et se vengea de l'infidèle en la recueillant, malade et abandonnée, dans sa maison. Après avoir rempli une mission diplomatique en Italie, Maucroix fut l'âme d'un cercle rémois que fréquentaient les plus honnêtes dames de la ville, pour lesquelles il composa des pièces anodines, telles *Mademoiselle Soin* et la comédie *la Vespière*. Il a laissé des traductions de Démosthène, de Platon, de Cicéron, d'Horace, de Quintilien, de saint Chrysostome. Ses œuvres ont été publiées avec celles de La Fontaine (1685), et, en 1726, sous le titre de *Nouvelles œuvres de l'abbé de Maucroix*, par les soins d'une de ses élèves, la comtesse de Montmartin.

— BIBLIOGR. : L. Pâris, *Maucroix, l'ami de La Fontaine* (Paris, 1854); P. Brun, *Autour du XVIIe siècle* (1901).

MAUDE ou **MAULDE** (la), rivière de France, qui naît au pied du Coudreau, sur le plateau du Gentioux, se précipite par la cascade du Gour des Jarreaux, et se jette dans la Vienne au lieu dit l'Artige.

MAUDE. Biogr. V. MATHILDE.

MAUDIRE (*mô* — du lat. *maledicere*; de *malus*, mauvais, et *dicere*, dire : *Je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Je maudissais, nous maudissions. Je maudis, nous maudîmes. Je maudirai, nous maudirons. Je maudirais, nous maudirions. Maudis, maudissons, maudissez. Que je maudisse. Maudissant. Maudit, ite*) v. a. Faire des imprécations contre : *Le christianisme défend de* MAUDIRE *ses persécuteurs.* ‖ Détester, exécrer, s'emporter contre : MAUDIRE *la destinée.* MAUDIRE *le vent, la pluie.* — Absol. : *Il ne faut point* MAUDIRE.

— En parlant de Dieu, Condamner, réprouver : *Dieu* MAUDIT *Caïn et toute sa descendance.* ‖ En parlant des ascendants, Appeler la malédiction divine sur un enfant coupable. ‖ En parlant d'un prêtre, Appeler la malédiction divine sur quelqu'un par des paroles liturgiques, des rits, etc.

— PROV. : **On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges**, La mauvaise humeur d'une personne qui vient de perdre un procès est une excuse de ce qu'elle peut dire contre ses juges.

Maudit, ite part. pass. (S'emploie avec DE ou PAR) : MAUDIT DE ou PAR DIEU.

— Adjectiv. Par exagér. Mauvais, exécrable, haïssable, en parlant des personnes et des choses : *Quel* MAUDIT *enfant! Un* MAUDIT *chemin. Un temps* MAUDIT.

— *Maudit soit!* Sorte d'imprécation : MAUDIT SOIT *le maladroit!*

— Substantiv. Personne maudite, réprouvée : *Vivre seul comme un pestiféré, un* MAUDIT. ‖ Absol. Démon : *Les ruses du* MAUDIT.

— n. m. Anc. pratiq. Chose avancée mal à propos par un avocat, dans un plaidoyer. (Vieux.)

Se maudire, v. pr. Maudire soi, s'indigner contre soi-même : SE MAUDIRE *d'avoir dissipé sa fortune.*

— ANTON. **Bénir.**

MAUDISSABLE (*mô-di-sabl'*) adj. Que l'on peut maudire; digne d'être maudit : *Enfant* MAUDISSABLE.

MAUDISSON (*mô-di-son* — rad. *maudire*) n. m. Fam. Malédiction :

De *maudissons* lardant ses orémus...
J.-B. ROUSSEAU.

MAUDIT, ITE n. et adj. V. MAUDIRE.

MAUDITS (MONTS). Géogr. V. MALADETTA.

MAUDOUD (Cotb el-Moulouk Aboul-Fath), sultan ghaznévide de la Perse orientale et de l'Hindoustan, né et mort à Ghazna (1020-1049). Il succéda, en 1041, à son père, Masoud Ier, assassine par un neveu ; mais les princes indiens se révoltèrent contre lui ; en 1047, il dut céder aux Turcs Seldjoukides le Khorassan et Balkh; l'année suivante (1048), le Kandahar lui échappa. Il périt dans une guerre qu'il avait entreprise contre les Seldjoukides.

MAUDOUD Ier (Shérif ed-Daulèh), atabek de Mossoul, né à Mossoul vers 1080, mort à Damas en 1115. Il succéda en 1106 à Djagirmisch II comme atabek de Mossoul, sous la suzeraineté du Seldjoukide Mohammed, qui le mit, en 1111, à la tête de l'armée chargée de reprendre Edesse aux chrétiens. Il fut repoussé par Baudoin et Tancrède, mais il ravagea la Mésopotamie et la principauté d'Alep; en 1112, il envahit l'Asie Mineure et se fit battre par Josselin III; en 1113, il écrasa les armées de Baudoin de Jérusalem et de Josselin. Il fut assassiné par des Ismaïliens soudoyés par le prince de Damas, Toghatikin, chez qui il avait été en visite. Les historiens occidentaux le nomment MALDOUR, MANDOUFLE et MENDOUE.

MAUDOUD II (Cotb ed-Din), atabek ou prince souverain de Mossoul, né et mort à Mossoul (1130-1170). Il succéda en 1149 à son frère l'atabek Seïf ed-Din Ghazi. En 1157, il s'empara de Djézirèh-ibn-Omar et en donna le gouvernement à son fils aîné, Seïf ed-Din. Il embellit les principales villes de son royaume, fit construire un pont splendide sur le Tigre à Djézirèh-ibn-Omar, et fortifia Médine.

MAUDSLEY (Henry), médecin aliéniste anglais, né à Giggleswick (Yorkshire) en 1835. Attaché à l'hôpital des aliénés de Manchester, de 1859 à 1862, membre du Collège royal des médecins en 1869, il est devenu professeur de médecine légale à l'université de Londres, en 1870. Ses travaux tendent à limiter la responsabilité des délinquants et à les faire considérer plutôt comme des malades que comme des coupables. Citons, parmi ses principaux ouvrages, dont quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues : *le Crime et la Folie* (trad. franç., 1875) ; *Physiologie de l'esprit* (1879) ; *la Pathologie de l'esprit* (1883) ; *Corps et volonté* (1884) ; *la Folie dans ses rapports avec la responsabilité criminelle* (1896) ; *la Nouvelle Psychologie* (1900).

MAUDUIT (Jacques), musicien français, né et mort à Paris (1557-1627). Il succéda à son père dans la charge de garde du dépôt des requêtes du palais et fut l'ami de Ronsard et de Baïf. On connaît de lui, entre autres œuvres, une messe de *Requiem* exécutée aux funérailles de Ronsard.

MAUDUIT (Antoine-Remi), géomètre français, né et mort à Paris (1731-1815). Il fut professeur à l'Ecole des ponts et chaussées et au Collège de France. Il s'est fait remarquer par l'opposition obstinée qu'il fit au système métrique. On lui doit néanmoins de bons ouvrages sur les mathématiques. Ses *Eléments des sections coniques* (1757) sont regardés par Lalande comme un livre excellent.

MAUDUIT DU PLESSIS (Thomas-Antoine, chevalier DE), officier français, né à Hennebon (Morbihan) en 1753, tué à Port-au-Prince (Haïti) en 1791. Il visita comme mousse, la Méditerranée orientale, puis il partit avec Rochambeau pour l'Amérique. Promu en 1787 commandant du régiment de Port-au-Prince, il se prononça contre l'émancipation des esclaves, forma des corps de volontaires royaux, ou *pompons blancs*, et fit dissoudre l'assemblée de Saint-Marc. A l'arrivée de France des régiments d'Artois et de Normandie, il fut assassiné par ses soldats.

MAUDUIT (Antoine-François), architecte français, né et mort à Paris (1775-1864). Il servit dans le génie pendant les campagnes de la Révolution, passa en Russie, devint architecte de l'empereur Alexandre Ier, construisit le Grand-Théâtre de Saint-Pétersbourg, prit part, en 1814-1815, aux travaux de la commission chargée de consolider les fondations du Panthéon, et fut, de 1830 à 1835, secrétaire bibliothécaire de l'Académie de France à Rome. Il a publié : *Découvertes dans la Troade* (1840-1841).

MAUDUNIEN, ENNE (*mô, ni-in, èn'* — de *Maudunum*, n. lat. de « Meudon ») adj. Qui appartient à un étage géologique dont le nom a été remplacé par celui de *thanétien*. — n. m. : *Le* MAUDUNIEN.

MAUDURIN (*mô*) n. m. Dans le département de l'Indre, Mélange de seigle et d'orge.

MAUER, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), près de Vienne ; 2.216 hab. Vignobles. Sources minérales. Fabrique de couleurs.

MAUFAIT (*mô-fè*) ou **MAUFÉ** (*mô*) [de *mau*, mal, et de *fait*, celui qui est mal fait] n. m. Ancien nom du diable.

MAUGE (*môj'*) ou **MAUGÈRE** (*mô-jèr'*) n. f. Cuir de vache employé à faire des tuyaux ou manches, à garnir les vergues, manœuvres, etc. || *Maugère d'un dalot*, Placard en cuir cloué sur l'ouverture extérieure d'un dalot et formant pour ainsi dire clapet. || *Clous à maugère*, Clous servant à fixer le cuir dit « maugère » sur les mâts, vergues, etc.

MAUGES (les), région de l'ancien Anjou, comprise dans le dép. de Maine-et-Loire, arrond. de Cholet. Limitées au N. par la rive gauche de la Loire, au S. par la Moine, à l'E. par le Layon, à l'O. par la Divatte, les Mauges ont une étendue de 40 à 50 kilom. E.-O. et de 30 à 40 kilom. N.-S.

MAUGIRON (*mô-ji*) n. m. Variété de prune.

Maugis d'Aigremont, chanson de geste du XIIIe siècle. C'est une œuvre tardive, sans fondement historique ou traditionnel, simplement composée pour servir d'introduction à la chanson des *Quatre fils Aymon*. L'auteur raconte les « enfances » de Maugis ; il nous le montre enlevé tout enfant par les Sarrasins, parcourant l'Espagne en quête d'aventures, conquérant le cheval Bayard et l'épée Froberge, revenant enfin aider ses oncles et cousins contre Charlemagne et Charlemagne contre les Sarrasins. C'est un tissu d'imaginations assez pauvres, pour la plupart empruntées aux romans de la *Table ronde*.

MAUGOUVERT (*mô, vèr'* — du lat. *malus*, mauvais, et de *gouverner*) n. m. Anc. cout. *Abbé de maugouvert*, Officier laïque, chargé, à Vienne, en Dauphiné, de la surveillance des ivrognes et mauvais sujets de la ville, qui composaient, disait-on, les *religieux de son abbaye*. || On disait aussi MALGOUVERT.

MAUGRABIN, INE ou **MOGRABIN, INE**, nom donné anciennement aux habitants du Maghreb. — *Les* MAUGRABINS.

— Adjectiv. : *Population* MAUGRABINE.

MAUGRAS (Gaston), littérateur français, né à Soissons en 1851. Il a publié d'intéressantes études historiques, d'abord avec Lucien Perey : *Correspondance de l'abbé Galiani* (1881) ; *Madame d'Epinay* (1882-1883) ; *la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney* (1885) ; puis seul : *Querelles de philosophes : Voltaire et Jean-Jacques Rousseau* (1886), curieux volume où il prend parti pour Voltaire ; *Trois mois à la cour de Frédéric* (1886), recueil de lettres de d'Alembert à Mlle de Lespinasse ; *les Comédiens hors la loi* (1887); *la Duchesse de Choiseul et le Patriarche de Ferney* (1889); *le Duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV* (1893) ; *le Duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette* (1895); etc.

MAUGRÉ (*mô*) prép. Forme anc. de MALGRÉ.

MAUGRÉBLEU ou **MAUGRÉBLEU** (*mô* — pour *maugré* [malgré] *Dieu* [par altér. *bleu*]) interj. Sorte de juron : MAUGRÉBLEU *du maladroit !*

MAUGRÉER (*mô* — pour *malgréer*; de *mal*, et *gré*) v. n. Pester, s'emporter : MAUGRÉER *contre quelqu'un*. || Absol. MAUGRÉER *du matin au soir*.

— v. a. Maudire : *On n'est pas obligé de* MAUGRÉER *les arts pour être libre*. (Chateaubr.)

MAUGRÉEUR, EUSE (*mô*) n. m. Personne qui maugrée, qui a l'habitude de maugréer : *Un* MAUGRÉEUR *éternel*.

MAUGUIN (François), avocat et orateur politique français, né à Dijon en 1785, mort à Saumur en 1854. Fils d'un procureur au parlement, avocat à Paris, il acquit une grande réputation en plaidant dans des procès politiques. Son talent ingénieux, hardi, pressant, ironique, son libéralisme lui valurent d'être élu, en 1827, député à Beaune, qu'il représenta jusqu'en 1848. Il siégea à l'extrême gauche, prit part à la révolution de Juillet, puis, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe adopta des mesures de réaction, rentra dans l'opposition. Toutefois, il accepta bientôt d'être le délégué en titre des colonies et perdit par là de son influence. Elu député de la Côte-d'Or à la Constituante de 1848 et à la Législative (1849), il n'y joua qu'un rôle effacé. A cette époque, ruiné par des spéculations malheureuses, il vendit le journal « le Commerce » à Louis Napoléon, et fut un instant emprisonné pour dettes.

MAUGUIO, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 11 kilom. de Montpellier, sur une lagune qui sépare l'*étang de Mauguio* de la Méditerranée ; 2.667 hab. Distilleries. Motte féodale. Mauguio (*Melgorium*) fut la capitale du comté de Melgueil. — Le canton a 5 comm. et 5.843 hab.

MAUGUIO (ÉTANG DE) ou DE **l'OR**, étang littoral au S. de *Mauguio*, séparé de la Méditerranée par une lagune de 300 à 1.200 mètres de large. Longueur d'environ 12 kilom., largeur de 1 à 3 kilom. Il est traversé par le canal des Etangs et communique avec l'étang de Perols.

MAUI ou **MOWEE**. Géogr. V. MAOUI.

MAUILITE (*mô*) n. f. Minér. Variété de labradorite.

MAUJAN (Adolphe-Eugène), journaliste et homme politique français, né à Pontanevaux (Saône-et-Loire) en 1853. Elève de Saint-Cyr, il fut, comme capitaine, attaché à l'état-major du général Thibaudin, ministre de la guerre, donna sa démission en 1883 et fonda alors un journal radical, *la France libre*, dont il fut rédacteur en chef jusqu'en 1886. Adversaire du boulangisme, il fut élu, en 1889, député dans le Xe arrondissement de Paris, mais échoua en 1893. Il fut rédacteur en chef de la « Lanterne » (juill. 1893-juin 1896) et échoua à la députation à Dreux, en 1895 et 1898. On lui doit deux drames : *Lea* (1881), sous le nom de JEAN MALUS et *Jacques Bonhomme* (1886).

MAULE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 24 kilom. de Versailles, sur la Maudre ; 1.324 hab. Tanneries, papeterie, fonderie de suif, fabrique de cannes et chaises. Eglise des XIe, XIIe et XVIe siècles.

MAULE, rivière du Chili, née sur le versant ouest des Andes. Elle coule de l'E. à l'O. à travers une vallée fertile, arrose Talca et son port Constitucion, puis se jette dans l'Océan après un cours de 225 kilom.

MAULE, prov. du Chili, comprise entre les cours inférieurs de la *Maule* au N. et de l'Itata au S., a pour capitale *Cauquenes*. Elle comprend les trois départements de Constitucion, Cauquenes et Itata.

MAULÉON D'ARMAGNAC, comm. du Gers, arrond. et à 56 kilom. de Condom, sur un ruisseau qui descend à l'Estang, tributaire droit du Midou ; 1.053 hab.

MAULÉON (Savary DE), sénéchal du Poitou, mort en 1236. Il trahit tour à tour les rois de France et d'Angleterre et, en Orient, se distingua au siège de Damiette (1219). Il a laissé des poésies.

MAULÉON (LOYSEAU **de**). V. LOYSEAU DE MAULÉON.

MAULÉON (Catherine GARY ou GARRY **de**), fille de Pierre Gary, notaire au Châtelet, née vers 1654 ou 1655. Une légende veut que Mlle de Mauléon, que d'aucuns appellent Mlle des Vieux, ait été unie à Bossuet, avant son ordination, par un mariage secret. Cette histoire, dont Jurieu s'est fait l'écho dans son *Tableau du socinianisme* (1690), est racontée dans les « Mémoires et anecdotes de la cour et clergé de France » (1712), par Jean-Baptiste Denis, secrétaire-aumônier de l'évêque de Meaux Henri de Bissy, et prêtre indigne, qui fut chassé du diocèse en 1706 et se réfugia en Hollande, où il abjura. Mais c'est surtout Voltaire qui a répandu cette légende en la consignant dans son *Siècle de Louis XIV*. P. A. Floquet, dans ses *Etudes sur la vie de Bossuet*, a présenté sous leur véritable aspect les relations de Bossuet et de Mlle de Mauléon : Cette dernière était liée avec la famille de Bossuet. Engagée dans un procès coûteux et obligée d'emprunter, elle obtint que Bossuet la cautionnât *par contrat*, et l'évêque de Meaux dut même faire plusieurs payements pour elle.

MAULÉON-BAROUSSE, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 55 kilom. de Bagnères-de-Bigorre ; 596 hab. Source ferrugineuse. Château du XVe siècle. — Le canton a 25 comm. et 6.605 hab.

MAULÉONITE n. f. Syn. de CHLORITE DE MAULÉON.

MAULÉON-LICHARRE ou **MAULÉON-SOULE**, ch.-l. d'arond. des Basses-Pyrénées, à 42 kilom. de Pau, sur le Saison ; 2.651 hab. (*Malléonais* ou *Mauléonais, aises*.) Ch. de f. Midi. *Mauléon* est bâtie en amphithéâtre, sur la rive gauche du Saison ; *Licharre* occupe la rive gauche. Sources minérales. Eglise des XIVe et XVIIe siècles. Vieux murs d'enceinte et château ruiné, avec tours du XVe siècle. Mauléon était jadis la ville principale du pays de Soule. — L'arrondissement a 6 cant., 107 comm. et 59.065 hab. ; le canton 19 comm. et 11.854 hab.

Armes de Mauléon.

MAULÉVRIER, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Cholet, aux sources de la Moine ; 1.784 hab. Ch. de f. Etat. Eglise avec vitraux du XIIIe siècle. Monuments mégalithiques et retranchements gallo-romains. La *seigneurie de Maulévrier*, érigée en comté pour Claude Goufier (1542), échut à une branche de la famille de Colbert. Le château datait du XVIIe siècle ; brûlé pendant la Révolution, il fut reconstruit sous la Restauration. Dans la cour, pyramide à la mémoire du chef vendéen Stofflet, d'abord garde-chasse du château.

MAULÉVRIER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. d'Yvetot ; 720 hab. Fabriques de moutarde, blanchisserie de coton. Eglise du XVIe siècle, avec cuve baptismale du XIIe. Eglise Sainte-Gertrude (Renaissance). La *forêt de Maulévrier* domine la Seine.

MAULÉVRIER (Edouard-François COLBERT, comte DE), général français, frère du ministre Colbert, né en 1634, mort à Paris en 1693. Capitaine au régiment de Navarre dès l'âge de dix-sept ans, il se distingua au siège de Châtel-sur-Moselle (1651). Capitaine aux gardes en 1662, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie de mousquetaires en 1665, brigadier de cavalerie en 1668, maréchal de camp en 1669, il devint lieutenant général en 1676. Il obtint le gouvernement de Tournai en 1682. Le refus de Louis XIV de le nommer maréchal hâta sa mort.

MAULMAIN. Géogr. V. MOULMEIN.

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1714-1803). Avocat au parlement de Paris, son attachement au parti des jansénistes le rendit célèbre de son temps ; il est connu du nôtre par de savants ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *Maximes du droit public français* (1775).

MAUMUSSON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. d'Ancenis, sur la Grée ; 1.304 hab. Moulin.

MAUMUSSON (PERTUIS ou PASSE DE), passe ouverte, en Charente-Inférieure, entre le continent et le sud de l'île d'Oléron, entre les dunes oléronnaises de Saint-Trojan et celles de la presqu'île d'Arvert (au N. de l'embouchure de la Gironde). Ce nom veut dire : *Male Bouche*, et, en effet, ce passage, de 500 mètres de largeur à mer basse, est fort dangereux dans les mauvais temps. Les « grognements » de Maumusson sont célèbres dans la région.

MAUNAGE (*mô-naj'*) ou **MONAGE** (*naj*) [rad. *meunier*, qui s'écrivait *maunier*] n. m. Dr. cout. Droit de mouture dû au seigneur qui avait un moulin banal.

MAUNA-KEA, volcan d'Océanie, dans l'île Hawaï (archipel des Sandwich [Polynésie]). Il élève jusqu'à 4.210 mètres la cime neigeuse qui lui a valu son nom de « montagne blanche » et l'emporte pour la hauteur sur tous les sommets insulaires connus. Son cratère est depuis longtemps obstrué.

MAUNA-LOA, volcan d'Océanie, dans l'île Hawaï (archipel des Sandwich [Polynésie]). Son nom signifie la *grande montagne*. Il se dresse, en effet, à 4.145 mètres d'altitude, dans la région méridionale de l'île. Il se compose de cinq cratères, très actifs et toujours fumants, que séparent d'immenses coulées de lave.

MAUND (*mônd'*) ou **MAON** n. m. Métrol. Unité de poids usitée dans l'Inde. || *Maund bazar*, Unité de poids valant 37kg,5. || *Maund factory*, Unité de poids valant 33kg,5.

MAUNOIR (Julien), jésuite et philologue français, né à Saint-Georges-de-Reinthembault, près de Rennes, en 1606, mort à Plévin, près de Guingamp, en 1683. Il professa au collège de Quimper, puis seconda Michel Lenobletz dans ses missions en Bretagne. Il s'est efforcé de fixer la grammaire bretonne dans ses ouvrages, dont les plus connus sont, en bas breton : *Cantiques spirituels* (1662) ; *le Sacré Collège de Jésus* (1659) ; en latin : *Vie de saint Corentin* (1685).

MAUNOIR (Charles-Jean), géographe français, né à Poggi-Bonsi (Toscane) en 1830, mort à Paris en 1901. Il commença par servir dans la cavalerie, puis entra, à la suite d'un accident, dans les bureaux du dépôt de la guerre (1855), et fut, de 1867 à 1896, secrétaire général de la Société de géographie. Il a publié, entre autres travaux, une trentaine d'excellents rapports sur les progrès des sciences géographiques. Avec le concours de H. Duveyrier, il a rédigé, après la retraite de Vivien de Saint-Martin, les trois derniers volumes de l' « Année géographique ».

MAUPAS (Charles CAUCHON **de**), homme d'Etat français, né à Reims en 1566, mort à Nancy en 1629. Fils d'un grand fauconnier de Henri IV, il devint conseiller d'Etat et ambassadeur en Angleterre. Après la mort de Henri IV, il rentra dans la vie privée. Appelé par le duc de Lorraine, il devint chef de son conseil. Un recueil de ses principales œuvres poétiques fut imprimé à Reims, en 1638.

MAUPAS (Charlemagne-Emile DE), homme politique et administrateur français, né à Bar-sur-Aube en 1818, mort à Paris en 1888. Avocat, sous-préfet de 1845 à 1848, il se rangea du côté de Louis Bonaparte et devint sous-préfet, puis préfet de l'Allier (1849) et de la Haute-Garonne (1850), préfet de police (1851), et participa au coup d'Etat du 2-Décembre. Ministre de la police générale (juin 1852-juin 1853), il prit contre la presse des mesures rigoureuses,

devint sénateur (1853), ministre plénipotentiaire à Naples (1853-1854) et enfin préfet des Bouches-du-Rhône (1860-1866). Rentré dans la vie privée en 1870, il essaya en vain de se faire élire député en 1871, 1876 et 1877. Il a publié : *Mémoires sur le second Empire* (1884-1885).

MAUPASSANT (Henri-René-Albert-*Guy* DE), romancier français, né au château de Miromesnil (Seine-Inférieure) en 1850, mort à Paris en 1893. Filleul de Flaubert, il fit ses études au collège d'Yvetot, puis au lycée de Rouen, et fut attaché pendant une dizaine d'années aux ministères de la marine et de l'instruction publique. Il collabora pour ses débuts aux « Soirées de Médan » (1880), avec *Boule de suif*. Il fit paraître ensuite *Des vers* (1880), recueil de poésies qui dénotait un vigoureux talent. Ses principaux recueils de contes sont : *la Maison Tellier* (1881); *Mademoiselle Fifi* (1883); *Contes de la bécasse* (1883), où se trouve la nouvelle connue : *Ce cochon de Morin; les Sœurs Rondoli* (1884); *Contes et nouvelles* (1885); etc. Parmi ses romans, signalons : *une Vie* (1883); *Bel-Ami* (1885); *Mont-Oriol* (1887); *le Horla* (1887); *Pierre et Jean* (1888); *Fort comme la Mort* (1889); *Notre cœur* (1890). Nous ajouterons : *Zola* (1883); *Miss Harriett; Au soleil; Clair de lune; Yvette* (1884); *Contes du jour et de la nuit; Sur l'eau* (1885); *Monsieur Parent; la Petite Roque; Toine* (1886); *le Rosier de Mme Husson* (1888); *la Main gauche* (1889); *Histoire d'une fille de ferme; la Vie errante; l'Inutile Beauté* (1890); *Trois contes; En mer; Homme de lettres* (1892); etc. Au théâtre, il donna *Musotte* (Gymnase, 1891), avec Jacques Normand, et *la Paix du Ménage* (Comédie-Française, 1893). En pleine activité littéraire, Maupassant fut atteint d'une maladie mentale; il en mourut après quelques années d'inconscience. Bien que ses romans aient une grande valeur, surtout *une Vie* et *Pierre et Jean*, il restera surtout comme conteur. Ses qualités les plus originales trouvent dans la nouvelle leur cadre le mieux approprié. Maupassant est le plus naturaliste de tous les écrivains français. Lui-même se peint sous le nom d'un de ses personnages, le romancier Lamarthe, « armé d'un œil qui cueillait les images, les attitudes et les gestes avec la précision d'un appareil photographique ». Son style, d'une assurance robuste et tranquille, sans curiosité, est admirablement sobre et net, ou, pour mieux dire, transparent. Il fait voir les choses elles-mêmes, sans intervenir personnellement. Pourtant, son observation aiguë révèle une sensibilité voluptueuse et inquiète, et laisse une impression de pessimisme et de tristesse.

Guy de Maupassant.

MAUPEOU [*pou*] (René-Charles DE), magistrat français, né à Paris en 1688, mort en 1775. Fils d'un président de chambre au parlement de Paris, il fut successivement avocat au Châtelet (1708), conseiller au Parlement (1710), président à mortier (1717), premier président (1743). Contraint de démissionner en 1757 à la suite de son attitude dans l'affaire des refus de sacrements, il fut nommé garde des sceaux et vice-chancelier (1763), puis chancelier (1768), mais ne conserva que vingt-quatre heures cette nouvelle charge, dont il se démit en faveur de son fils.

MAUPEOU [*pou*] (René-Nicolas-Charles-Augustin DE), chancelier de France, fils du précédent, né à Paris en 1714, mort au Thuit, près des Andelys, en 1792. Conseiller au Parlement, puis président à mortier (1743), et enfin premier président (1763), il succéda à son père comme chancelier, en 1768, et devint bientôt, avec le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, l'un des membres du trop fameux *Triumvirat*. Le Parlement ayant continué, à propos de l'affaire de La Chalotais, l'opposition qu'il avait déjà manifestée au sujet du jansénisme et des projets de réforme, Maupeou fit exiler cent trente magistrats et chargea des attributions du Parlement, supprimé en fait, le conseil d'Etat, et, ensuite, six conseils supérieurs établis à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers. L'opinion fut très hostile à cette mesure, et le *parlement Maupeou*, d'ailleurs hâtivement composé, fut condamné par l'opinion publique, dont les pamphlets de Beaumarchais contre le peu scrupuleux conseiller Goëzman, excitèrent encore la malignité. Les historiens du XIXe siècle ont en général fait de même. Il faut reconnaître, cependant, que l'esprit de caste, l'étroitesse d'esprit des parlementaires la justifiaient au moins en partie. L'avènement de Louis XVI fut le signal de la chute de Maupeou et du rétablissement des parlements. En 1789, il fit à la nation un don patriotique de 800.000 livres. Maupeou était un intrigant de premier ordre, âpre au gain, dévoré d'ambition et dépourvu de scrupules. Avec cela, un petit génie, incapable de concevoir de grands et beaux projets, mais une volonté énergique et tenace. Il fut, sans le vouloir, un précurseur de la Révolution, qui abolit sans retour l'institution séculaire que le dernier chancelier de la monarchie avait un moment abattue.

Maupeou.

MAUPEOU [*pou*] (L... DE), compositeur français, né à Mulhouse en 1846. Elève de Clément Loret et Gevaert, il s'est fait connaître par un certain nombre de compositions, exécutées dans les grands concerts : *Ariane*, poème symphonique (1876); *Cassandre*, scène dramatique (1882); *le Noël des bergers*, scène biblique; *Cendrillon*, scène féerique; *Daniel*, drame biblique en trois parties; *Jeanne d'Arc*, ouverture; *la Sérénade interrompue*; *Madrigal*, etc.

MAUPERTUIS (CHAMP DE), plaine du dép. de la Vienne, à 15 kilom. de Poitiers, où se livra, en 1356, la bataille dite « de Poitiers ». — V. POITIERS.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis MOREAU DE), géomètre français, né à Saint-Malo en 1698, mort à Bâle en 1759. Maupertuis ne commença à étudier les mathématiques qu'après avoir été mousquetaire et capitaine de dragons. Il se déclara hautement pour Newton contre Descartes. Il devint membre de l'Académie des sciences en 1723. Des mesures opérées en France par les Cassini sur le méridien terrestre tendant à donner à la terre une forme ovoïde, résultat absolument opposé à celui que la théorie seule avait révélé à Newton et à Huygens; Godin, Bouguer et La Condamine durent aller exécuter de nouvelles mesures au Pérou. Maupertuis fut chargé de diriger une autre expédition, envoyée en même temps vers le pôle nord. Le résultat final de l'opération fut favorable à la théorie de l'aplatissement, et Maupertuis regagna Paris (1737); il mit une verve étonnante à attaquer les mesures de la terre faites avant la sienne. Il devint membre de la Société royale de Londres, puis de l'Académie française (1743). Maupertuis se fit beaucoup d'ennemis; il accepta avec empressement l'invitation du roi de Prusse, qui voulait le mettre à la tête de sa nouvelle Académie (1744). Déjà, en 1741, dans un premier voyage en Prusse, il avait suivi le roi-philosophe dans son expédition en Silésie et s'était fait faire prisonnier à Molwitz. Conduit à la cour de Vienne, il y fut comblé d'honneurs. De retour à la cour de Berlin, il trouva moyen de se faire de nombreux ennemis. Ce fut d'abord Kœnig, qu'il fit expulser de l'Académie pour avoir osé lui contester la découverte du principe de la *moindre action*. Ce fut ensuite Voltaire, indisposé par la jalousie trop évidente de Maupertuis, irrité par la conduite de celui-ci à l'égard de Kœnig, et qui écrivit à cette occasion son *Micromégas* et son *Docteur Akakin, médecin du pape*. Le président de l'Académie berlinoise eut assez d'influence pour faire éloigner un si redoutable adversaire; mais Voltaire ne lui laissa dès lors aucun repos. Atteint enfin d'une grave maladie de poitrine, Maupertuis gagna la France (1756), y languit quelques mois et alla mourir à Bâle, chez les Bernoulli, qui lui avaient gardé une fidèle amitié.

Maupertuis.

Les ouvrages de Maupertuis sont peu nombreux. Nous citerons, parmi les plus remarquables : *Balistique arithmétique*, dans le « Recueil de l'Académie des sciences »; *Commentaire de la douzième section du premier livre des principes de Newton*, dans le même recueil (1732); *Discours sur la figure des astres* (1732); *Astronomie nautique* (1743); *Essai de philosophie morale* (1751).

MAUPIN (Mlle D'AUBIGNY, dame), cantatrice française, née en 1673, morte, dit-on, en 1707. Elle était fille d'un secrétaire du comte d'Armagnac, qui la maria fort jeune à un nommé Maupin, auquel elle fit donner un emploi en province. Elle se lia alors avec un prévôt de salle, nommé Séranne, qui la rendit de première force à l'épée. Ils s'engagèrent tous deux au théâtre de Marseille. Ayant enlevé une jeune fille d'un couvent dans des circonstances bizarres et romanesques, elle fut condamnée au feu par coutumace. Elle sut pourtant se tirer de ce mauvais pas, lorsque la jeune fille fut rentrée dans sa famille. De retour à Paris, elle débuta, vers 1692, à l'Opéra, par le rôle de Palès dans le prologue de *Cadmus*. Sa beauté et sa superbe voix de contralto firent une impression profonde. Vêtue en homme, elle blessa un jour trois adversaires qui l'avaient provoquée. Elle quitta bientôt l'Opéra pour se rendre à Bruxelles, où elle noua des relations avec l'Electeur de Bavière. Elle dut s'éloigner de Bruxelles, et, de retour à Paris, elle reprit une ancienne liaison avec le comte d'Albert et rentra à l'Opéra, probablement vers 1698. Elle fournit alors, pendant quelques années, une brillante carrière. A peine de retour à Paris, elle avait rappelé son mari, avec qui elle vécut désormais. Elle disparaît de l'Opéra vers 1705. « Sa retraite fut, dit-on, occasionnée par la mort subite de Mme la comtesse de Florenzac, qui honorait Mme Maupin de son amitié et de sa protection. » Théophile Gautier l'a rendue célèbre en en faisant l'héroïne d'un de ses romans.

Maupin (MADEMOISELLE DE), roman de Théophile Gautier (1835). — L'héroïne du livre est une jeune femme qui s'habille en galant cavalier, et court, ainsi équipée, les aventures de grande route. Elle excite une folle passion dans le cœur d'une dame de qualité, la charmante Rosette, et, d'autre part, se fait aimer d'un gentilhomme, d'Albert. Finalement, elle découvre à d'Albert son secret, et, restée jusque-là vierge, s'abandonne entre ses bras avec une sensualité fougueuse. Puis elle va finir sa nuit avec Rosette, que ses refus avaient désolée. Ce livre, dit Sainte-Beuve, est un livre de pathologie, qui renferme une pensée philosophique, et dans lequel, à côté de scènes licencieuses, on trouve fréquemment des sortes de chants et de mélodies rappelant certains dialogues de Platon. Dans la préface, qui eut beaucoup de retentissement, Théophile Gautier flagellait l'hypocrisie contemporaine. *Mademoiselle de Maupin* n'est pas, certes, un livre moral; mais l'œuvre vaut par sa rare élégance, son éclat dans les descriptions, et par des analyses psychologiques extrêmement fines. Gautier y est surtout un merveilleux styliste, un artiste à la fois très sûr et très subtil.

MAUPITEUX (*mô, teû*), **EUSE** [de *mal*, et de *piteux*] adj. Cruel, impitoyable. ‖ Qui ne mérite pas la pitié.

— Substantiv. ‖ *Faire le maupiteux*, Affecter la misère, se plaindre sans sujet.

Mauprat, roman, par George Sand (1836). — Les huit Mauprat, à la fin du XVIIIe siècle, vivent en véritables bandits féodaux derrière les murs de leur château, avec leur neveu Bernard, qui, élevé parmi eux, a toute la rudesse et la brutalité d'un sauvage. Un soir, ils ramènent d'une de leurs expéditions une prisonnière, Edmée de Mauprat, leur parente, égarée à la chasse, et l'abandonnent comme une proie à Bernard. Troublé par la beauté et l'énergie de la jeune fille, il consent à l'aider à fuir, pourvu qu'elle jure de lui appartenir. Elle promet tout pour échapper à ce milieu infâme. La même nuit, le château a été assiégé et pris par la maréchaussée; ses maîtres ont été tués, à l'exception de deux. Cependant, Bernard a conduit Edmée chez son père. Accueilli par le vieillard en fils adoptif, dompté peu à peu par l'amour, il passe de sa sauvagerie à des sentiments élevés. La fin du roman est compliquée par une tragique aventure. Un des Mauprat survivants cherche à assassiner Edmée. Tout le monde croit Bernard coupable. Sur le point d'être condamné à mort, il est reconnu innocent, et il épouse sa cousine. La réhabilitation par l'amour d'une nature grossière; l'opposition entre l'orgueil féodal de Bernard et les revendications plébéiennes formulées par le philosophe Patience, rustique disciple de Jean-Jacques, tels sont les principaux traits de ce roman. G. Sand en a tiré un drame en six actes (Odéon, 1853).

MAUPREVOIR, comm. de la Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Civray, à 3 kilom. de la source du Clain; 1.353 hab. Ch. de f. Orléans. Camp romain de la Gannerie.

MAUR (saint), abbé, né en Italie vers 510, mort à Glanfeuil (Anjou) en 584. Disciple préféré de saint Benoît, il quitta, par l'ordre de son maître, le monastère du Mont-Cassin et alla fonder en France, à Glanfeuil, la première abbaye de son ordre. Le nom de saint Maur fut donné à la congrégation nouvelle fondée en 1618, par dom Bénard, pour la réforme des bénédictins de France. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en était le chef-lieu.

MAUR. Biogr. V. RABAN MAUR.

MAURAN (Pierre) ou **MAURAND**, un des chefs de la secte des cathares ou albigeois, mort en 1199. Issu d'une riche famille de Toulouse, il avait, l'un des premiers de cette ville, embrassé les doctrines cathares; il en réunissait la nuit les sectateurs dans un de ses châteaux, où il les exhortait, et, se disant saint Jean l'Evangéliste, revêtu d'une sorte de dalmatique, il s'élevait avec force contre l'ignorance et le luxe du clergé. Le comte de Toulouse, Raymond V, fit appel aux rois de France et d'Angleterre pour combattre et « écraser les ennemis de Jésus-Christ ». Les deux rois se contentèrent d'envoyer une mission d'évêques et d'abbés, conduite par le légat du pape. Mauran, déclaré hérétique, fut livré au comte de Toulouse, qui le jeta en prison. Mais il ne tarda pas à se rétracter dans une cérémonie solennelle. On lui confisqua ses biens, ou l'obligea à partir pour Jérusalem, où il devait demeurer pendant trois ans. Après avoir acccompli sa pénitence, Pierre Mauran obtint la restitution d'une partie de ses biens. Il fit même partie, pendant plusieurs années, du collège des capitouls.

MAURAGE, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. de Soignies; 2.123 hab.

MAURANDIE (*mô, di*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des plantes herbacées, parfois grimpantes, dont les fleurs à grande corolle sont recherchées pour orner des tonnelles. (Les cinq espèces connues sont originaires du Mexique.)

MAURE (*môr'*) n. m. Agric. Espèce de lin assez long, que l'on cultive en Portugal.

— Erpét. Couleuvre d'Algérie.

— Mamm. Espèce de semnopithèque.

— Techn. Petit canal, dans les marais salants des côtes de l'Océan. ‖ On écrit également MORT.

MAURE, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kilom. de Redon; 3.810 hab. Vestiges de retranchements antiques. — Le canton a 9 comm. et 10.149 hab.

MAURE, ESQUE ou **MORE, ESQUE** [*mor' mo-rèssk'*] (les *Maghrébites* ou *Occidentaux* des Arabes), Nom de peuples de l'Afrique du Nord. — *Les* MAURES ou MORES.

— Blas. *Tête de Maure*, Figure héraldique représentant une tête de nègre. (La tête de Maure est ordinairement figurée de profil, avec une torsade ou *tortil*, d'argent, qui la ceint à hauteur des tempes. Elle est toujours de sable.)

D'or à la tête de Maure, en abîme.

— n. m. La langue des Maures : *S'exprimer en* MAURE.

— Adjectiv. : *Les rois* MAURES. V. ESPAGNE.

— ENCYCL. Le nom de *Maures* s'est appliqué au cours de l'histoire à cinq groupes ethniques distincts : Maures proprement dits, Maures d'Espagne, Maures de Barbarie, Maures du Sénégal, Maures de Ceylan.

Maures proprement dits. Ainsi que leurs voisins les Numides, ils entrent en relations avec Carthage, puis avec Rome. Leur roi Bocchus livre Jugurtha; mais la Mauritanie est soumise en 46 avant notre ère et partage le sort de l'Afrique romaine. Au Ve siècle, elle est envahie par les Vandales, au VIe par les Byzantins, au VIIe par les Arabes, qui y importent l'islamisme.

Maures d'Espagne. En 712, Mousa, gouverneur du Maghreb, envahit l'Espagne, et réussit au bout de cinq ans de luttes à détruire l'empire wisigoth. L'établissement d'un califat indépendant à Cordoue donne à l'Espagne musulmane une éphémère unité; la civilisation la plus brillante s'épanouit dans la Péninsule. Mais les petits Etats chrétiens restés indépendants dans le nord de l'Espagne, commencent bientôt contre les Maures la longue croisade, dont l'issue est décidée, dès 1212, par la bataille de Las Navas de Tolosa, et qui se termine, en 1492, par la conquête de Grenade. — *Morisques*. Les Maures vaincus restèrent encore en Espagne pendant plus d'un siècle, en butte aux persécutions politiques et religieuses. En 1609 et en 1610, Philippe III consomma la ruine de l'Espagne en les chassant de ses Etats; 300.000 individus, au moins, peut-être 1 million, quittèrent l'Espagne pour se réfugier en Afrique, en Turquie, en France même.

Maure d'Espagne, au XVe siècle.

Maures de Barbarie. Aujourd'hui, on donne le nom de « Maures » à une population hybride, de sang arabe et européen, de langue arabe, et qui s'adonne au commerce dans les pays de l'Afrique du Nord. Parmi ces Maures, il en est qui descendent des Morisques d'Espagne.

Maures du Sénégal. A ces Maures pacifiques il faut ajouter les Maures belliqueux du Sahara, qui s'étendent

le long du Sénégal, de Saint-Louis à Médine, sous les noms de Trarza, de Brakna et de Douaïch, et vivent en pasteurs guerriers.

Maures de Ceylan. On désigne sous ce nom la population musulmane de l'île, qui paraît descendre de colons arabes alliés aux femmes du pays. Cette caste, très puissante au XVIe siècle, a perdu toute importance politique, mais les Maures se livrent toujours au commerce et servent d'intermédiaires entre les Européens et les indigènes.

Mauregat, roi des Asturies, fils naturel d'Alphonse Ier et d'une esclave moresque, mort en 788. « A la mort du roi Silo, la reine Adosinda, d'accord avec les grands, éleva au trône Alphonse, fils du roi Fruela, mais Mauregat, son oncle, le dépouilla et l'obligea à chercher asile dans le pays d'Alava, chez les parents de sa mère. Mauregat garda la couronne six ans, mourut de mort naturelle et fut enterré à Pravia, dans l'église de Saint-Jean apôtre ». Ces quelques lignes de Sébastien de Salamanque constituent tout ce que nous savons sur Mauregat. Le chroniqueur ne parle ni d'une alliance avec les Sarrasins, ni du tribut des cent vierges promis à l'émir, légendes rapportées quatre siècles après la mort de Mauregat par Rodrigue de Tolède.

Maureilhan-et-Ramejan, comm. de l'Hérault, arr. et à 10 kil. de Béziers, sur le Liroy ; 1.198 hab. (*Maureilhanais, aises.*) Ch. de f. de l'Hérault. Vignobles. Distilleries d'eaux-de-vie et fabrique de pressoirs. Patrie du physiologiste Flourens.

Maureillas, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 6 kilom. de Céret, au versant nord des Albères ; 1.386 hab. Huileries. Fabrique de bouchons, préparation de cuirs, tonnellerie. Aux environs, sources thermales de Saint-Martin-de-Fenouillat.

Maurel ou **Morel** (Abdias). V. Catinat.

Maurel (Victor), chanteur français, né à Marseille en 1848. Elève du Conservatoire, il fut engagé en 1868 à l'Opéra. En 1869, il alla créer, à la Scala de Milan, un rôle important dans le *Guarany* de Carlos Gomes, se produisit dans diverses villes, et, de retour à la Scala, il joua *Ruy Blas, Fosca* et *Lohengrin*. Après une nouvelle tournée en Europe, il reparaissait à l'Opéra (1879) dans *Hamlet, Don Juan, Faust* et *Aida*. Après une excursion en Espagne, il retournait à Paris, où il tentait, avec les frères Corti, une résurrection du Théâtre-Italien (1883). Peu de temps après, il paraissait à l'Opéra-Comique dans l'*Etoile du Nord* et le *Songe d'une nuit d'été*, partait pour l'Espagne, et, en 1887, choisi par Verdi, allait créer à la Scala de Milan le Iago d'*Otello* (qu'il joua en français, à l'Opéra de Paris, en 1894). Toujours sur le désir de Verdi, il créa au même théâtre, en 1893, le *Falstaff* du maître, qu'il joua ensuite, en français, à l'Opéra-Comique, de Paris. En 1901, il retourna à ce théâtre pour y créer le rôle de Mathis dans le *Juif polonais* d'Erlanger.

maurelle (*mô-rèl'*) n. f. Nom vulgaire du tournesol des teinturiers.

Maurens, comm. de la Dordogne, arrond. et à 12 kilom. de Bergerac, au-dessus du *Maurens* naissant ; 955 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière. Eaux minérales ferrugineuses à Bardicalet. Fabrique de biscuits, scieries mécaniques.

Maurepas, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Rambouillet ; 242 hab. Ruines d'un château du XIIe siècle. Eglise avec fonts baptismaux du XVIe siècle et boiseries du XVIIIe siècle.

Maurepas (Jean-Frédéric Phélipeaux, comte de), ministre de Louis XV et de Louis XVI, né et mort à Versailles (1701-1781). Reçu chevalier de Malte en 1703, il succéda à son père, Jérôme Pontchartrain, en qualité de secrétaire d'Etat de la maison du roi (1715), et commença à en remplir les fonctions en mars 1718. En 1723, il reçut, en outre, le département de la marine. Secrétaire commandeur des ordres du roi (1724), membre honoraire de l'Académie des sciences en 1725, il obtint, en 1726, la charge de grand trésorier, et, la même année, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En janvier 1738, il est promu ministre d'Etat. Esprit léger et frivole, intelligence fine et déliée, consommé dans les intrigues de cour, fertile en bons mots, Maurepas rendit de sérieux services à la marine. Il attacha des astronomes et des géomètres à son département ; il envoya des expéditions scientifiques sous l'équateur et près du pôle pour mesurer en même temps deux degrés du méridien ; il visita les ports du royaume, fit explorer les côtes de France et ordonna de dresser de nouvelles cartes. Disgracié pour une épigramme contre la Pompadour (1749), il fut exilé à Bourges, puis à Pontchartrain. A l'avènement de Louis XVI, il fut rappelé aux affaires en qualité de ministre d'Etat et de président du conseil des finances. Il eut le mérite de s'adjoindre des ministres réformateurs, comme Turgot et Necker ; mais il ne tarda pas à prendre ombrage du crédit qu'ils avaient sur l'esprit du roi, et il contribua à les faire renvoyer. On a publié sous son nom trois volumes de mémoires, dont Soulavie a été l'éditeur et qui méritent peu de confiance.

Maurepas.

Maurer (Georges-Louis, chevalier de), homme politique allemand, né à Erpolzheim (Palatinat) en 1790, mort à Munich en 1872. Il entra dans la magistrature et devint procureur du roi à Frankenthal. La publication de son *Histoire de l'ancienne procedure orale germanique et en particulier bavaroise* (1824) lui valut une chaire à Munich. En 1832, il fit partie du conseil de régence de la Grèce, mais fut bientôt rappelé. En 1847, il fit partie du « ministère de l'aurore » (*Ministerium der Morgenröte*) en qualité de ministre des affaires étrangères et de la justice. On lui doit de remarquables études sur l'organisation communale en Allemagne : *Histoire de l'organisation des marches en Allemagne* (1856) ; *Histoire de l'organisation des bourgs en Allemagne* (1865) ; *Histoire de la constitution des villes en Allemagne* (1869), etc. — Son fils, Conrad, né à Frankenthal en 1823, est devenu, en 1855, professeur à l'université de Munich. Ses principaux ouvrages sont : *la Conversion de la nation norvégienne au christianisme* (1855) ; *Légendes populaires de l'Islande contemporaine* (1860) ; etc.

Maures (les), chaîne de monts littoraux, en Provence (départ. du Var), du Gapeau à l'Argens, de la Méditerranée à la dépression de Gonfaron, qu'a empruntée le chemin de fer de Marseille à Nice. Longueur, 60 kil. ; largeur extrême, 30. Culmen : 779 mètres. Versants boisés, sommets arrondis. Les Maures ne se rattachent pas géologiquement aux Alpes du voisinage, mais tirent partie d'une « contrée de roches cristallines qui allait de la Provence à la Sardaigne », et dont la Corse est un autre débris.

Mauresque.

mauresque (*mô-rèssk'*) ou **moresque** (*mo-rèssk'*) adj. Qui appartient aux Maures : *Style* mauresque.

— n. f. Cost. Pantalon très large, en étoffe légère, que l'on porte sous les tropiques.

— Chor. Sorte de danse de carnaval usitée en Provence, et qui avait été empruntée aux Maures d'Espagne. V. moresca.

— Sport. *Monter à la mauresque*, Syn. Monter à la genette.

— Techn. Dessins de feuillages de fantaisie, employés particulièrement dans la damasquinerie. (Les expressions *mauresques, ouvrage à la mauresque, à la damasquine*, indiquent que des ornements entrelacés courent sur un champ soit réservé en creux, soit sur un autre ton.)

mauret (*mô-rè*) n. m. Bot. Fruit de l'airelle. ‖ On dit aussi maurette n. f.

Mauri (*Rosita* Isabel Lunada), danseuse espagnole, née à Reuss en 1856. Elle débuta dès l'âge de dix ans à Majorque. Elève, à Paris, de Mme Dominique, professeur à l'Opéra, en 1871 elle était engagée au Lyceo de Barcelone, d'où, trois ans après, elle allait au théâtre Dal Verme de Milan. Après une tournée dans différentes villes d'Europe, Gounod la fit engager à l'Opéra, où elle débuta, en 1878, dans le divertissement de *Polyeucte*. Elle fit sa première création avec la *Korrigane*, et obtint de grands succès dans : *la Farandole, les Deux Pigeons, la Tempête, la Maladetta, l'Etoile*. Après vingt années d'une carrière brillante, Mlle Mauri est devenue, à l'école de danse de l'Opéra, professeur de la classe de perfectionnement.

Mauriac, ch.-l. d'arrond. du Cantal, à 34 kilom. d'Aurillac, près de la source d'un petit affluent de l'Auze, et non loin de la Dordogne ; 3.523 hab. (*Mauriacois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance, justice de paix ; collège communal. Gisements houillers et métallifères : plomb argentifère, antimoine. Commerce de bestiaux, quincaillerie. Eglise romane de Notre-Dame-des-Miracles, lieu de pèlerinage dédié à saint Mary, apôtre du Cantal (IIIe s.), fréquenté, dit-on, dès l'époque mérovingienne, et qui fut, au moyen âge, le siège d'une importante communauté bénédictine, partiellement détruite en 1793. Sous-préfecture (XVIe s.) ; collège et fontaine Montyon (XVIIIe s.) avec une porte de 1625 ; vieilles maisons. Aux environs, tumulus et murs vitrifiés d'Escouaillers. Au cimetière, curieuse lanterne des morts (XIIIe s.). — L'arrondissement a 6 cant., 61 comm. et 58.911 hab. ; le canton, 11 comm. et 12.267 hab.

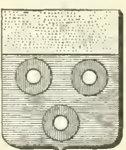
Armes de Mauriac.

mauricaud, aude (*mô, ko, kôd'*) adj. Autre forme de moricaud, aude.

Maurice (île) (anc. *île de France*), île de la mer des Indes, à 185 kilom. N.-O. de la Réunion, à 880 kilom. de Madagascar. L'île dessine un ovale irrégulier ayant 65 kilom. de grand axe, 200 de pourtour, 1.914 kilom. carr. avec 380.000 hab. (*Mauriciens, ennes.*) Rivages très découpés, avec ports qui donnent à l'île une grande valeur stratégique, navale et commerciale. Sol très montagneux, volcanique, avec « mornes » et pitons aigus, dont les deux plus hauts sont le Pouce, le Pieterbotte, longtemps regardé comme inaccessible, et la montagne de la Rivière-Noire (825 m.). Sur les basaltes, les laves grises, courent des torrents à cascades, dont le déboisement a diminué et irrégularisé le débit. Climat maritime, tempéré, très chaud en été, la saison des pluies, assez abondantes de décembre à mars. Sol très fertile de laves décomposées ; culture du sucre en grand, du blé, du maïs, du riz, etc. ; mais la concurrence des pays sucriers, les épidémies, d'autres causes encore ont diminué l'importance de Maurice. La moitié de la population, ou presque, consiste en coolies ou travailleurs d'origine hindoue ; un tiers de créoles, presque tous d'origine et de langue françaises. Découverte en 1507 par les Portugais, l'île Maurice fut colonisée à partir de 1710 par les créoles de Bourbon et prise par les Anglais en 1810. Capit. *Port-Louis*.

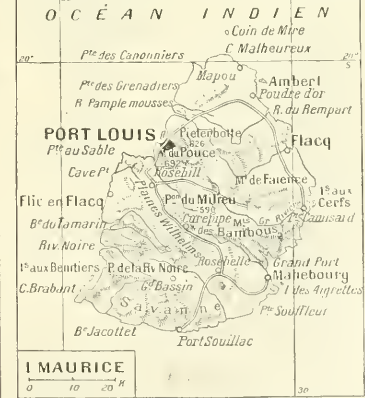

Maurice (saint), martyr, chef de la légion thébaine (v. légion thébaine), mort à Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice (Valais), entre les années 275 et 305. Attestés par tous les écrivains ecclésiastiques, à partir du IVe siècle, le martyre et le culte de saint Maurice sont célèbres en Suisse, en France et en Italie. — Fête le 22 septembre.

Maurice-et-Lazare (ordre des **Saints-**), ordre de chevalerie italien. L'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare fut constitué par la fusion, en 1572, de l'ordre de Saint-Lazare et de celui de Saint Maurice fondé en 1434 par Amédée VIII, duc de Savoie. Il est régi à l'heure actuelle par le règlement édicté, le 27 décembre 1814, par Victor Emmanuel, complété en 1831 par Charles-Albert. Il se compose de cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Ces derniers se divisaient en chevaliers de justice (*cavalieri di giustizia*) et en chevaliers de grâce (*cavalieri di grazia*). La décoration est une croix blanche pommetée d'or, et croisée dans les angles par celle de Saint-Lazare, qui est verte. Le ruban est vert moiré. Les grands-croix portent leur grand cordon, où la croix est surmontée d'une couronne royale, de droite à gauche.

Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

Maurice (Flavius Mauricius Tiberius), empereur byzantin, né à Arabissus en Cappadoce vers 539, mort en 602. Nommé par Tibère aux hautes fonctions de *comes excubitorum*, chargé de la conduite de la guerre contre les Perses, il s'illustra en Orient, en particulier par la victoire de Constantina (581), et l'empereur mourant le choisit pour son gendre et son successeur (582). Actif, énergique, il s'efforça de reconstituer les forces de l'empire ; bon général, il constitua les *exarchats* d'Afrique et d'Italie. Son économie sévère le rendit impopulaire. Pourtant, son règne fut d'abord heureux : il fit face aux adversaires qui menaçaient Byzance sur toutes les frontières : Perses en Asie, Maures en Afrique, Lombards en Italie, Avares et Slaves sur le Danube. Grâce aux succès de son général Philippicus (584-586), que n'effaça point la perte de Martyropolis (589) ; grâce à l'heureuse conjoncture qui lui permit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Perse et de restaurer le prince Chosroès II (591), il put annexer une grande partie de l'Arménie perse. Il rétablit également la paix en Afrique, défendit, grâce à l'alliance franque, l'Italie grecque contre les Lombards, fit sentir au pape Grégoire le Grand dans le conflit que suscita, pour le titre d'*œcuménique*, le patriarche Jean le Jeûneur, le poids de l'autorité impériale en matière de religion. La paix de 591 avec les Perses permit à Maurice d'arrêter les progrès des Avares et des Slaves dans la péninsule des Balkans, et les succès de Priscus reportèrent la guerre au delà du Danube. Mais l'armée, mécontente, se souleva en 602 et proclama empereur le centurion Phocas. Maurice, fait prisonnier, fut, par ordre de Phocas, mis à mort avec tous les siens. Il a laissé un traité sur l'art militaire (trad. lat. à la suite de la *Tactique* d'Arrien, par Scheffer [1664]).

Maurice (saint), religieux de l'ordre de Cîteaux, dont le nom de famille était Duault, né près de Saint-Brieuc en 1115, ou, d'après dom Lobineau, en 1127, mort en 1191. Maître ès arts à l'université de Paris, il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1140. Il devint abbé du monastère de Langonet en 1143, fonda, dans la forêt de Carnoët, une abbaye, qu'il gouverna pendant quinze ans. — Fête le 13 octobre.

Maurice, prélat français, né en Champagne en 1180, mort à Sauceuse (Normandie) en 1235. Archidiacre de Troyes, puis évêque du Mans (1216), il fut chargé par le pape Honorius III d'excommunier le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, coupable d'avoir maltraité l'évêque de Nantes (1218). En 1230, il reçut mission de rétablir la concorde dans l'université de Paris. Evêque de Rouen (1231), il entra en conflit avec saint Louis, sur une question de juridiction féodale, et mourut sans avoir fait sa soumission. On a de lui quelques *Lettres*.

Maurice, duc, puis électeur de Saxe, né à Freiberg en 1521, mort en 1553, fils aîné du duc Henri le Pieux. En 1539, il adhéra à la Réforme à Torgau, se maria en 1541 avec Agnès, fille du landgrave Philippe de Hesse, et devint duc de Saxe. En 1542, il se brouilla avec l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, son cousin, n'adhéra pas à la ligue des protestants de Smalkalde, prit part à la guerre contre la France (1544) et gagna, par sa vive intelligence, la faveur de Charles-Quint. Lors du conflit des protestants avec l'Empereur, Maurice, politique froid, ambitieux, sans scrupule, signa avec Charles-Quint le traité secret de Ratisbonne (1546), et, en 1547, marcha contre les princes protestants. Après la bataille de Mühlberg et la défaite de l'électeur de Saxe, il reçut la dignité électorale qui fut enlevée à son cousin, et une grande partie de ses domaines. Mais, lorsque Charles-Quint, à l'aide de ses armées espagnoles, voulut soumettre les princes allemands à son autorité absolue, Maurice se tourna contre lui, reforma une ligue des princes, obtint de la France des subsides, en l'autorisant à prendre sous sa protection les Trois-Evêchés (traité de Friedwalde, 1551), puis, en 1552, avec une armée, faillit surprendre et faire prisonnier l'Empereur à Innsbruck, et le força à accorder la liberté religieuse aux luthériens (traité de Passau, 1552). Il mourut des blessures reçues dans la bataille de Sievershausen, contre le margrave de Brandebourg. — Son frère, Auguste,

Maurice de Saxe.

lui succéda. — Sa fille, ANNA, épousa Guillaume de Nassau et fut la mère de Maurice de Nassau.

MAURICE DE NASSAU, stathouder des Pays-Bas, fils de Guillaume de Nassau, petit-fils de Maurice de Saxe, né à Dillenbourg en 1567 mort à La Haye en 1625. A la mort de son père, il fut nommé, à l'âge de dix-sept ans, stathouder de Hollande et de Zélande, puis, en 1587, capitaine général des armées de terre et de mer des Provinces-Unies. Plus habile soldat que son père, mais politique moins avisé, il enleva aux Espagnols Bréda (1591), Nimègue (1592), et, jusqu'en 1597, toutes les places de la rive droite du Rhin, avec l'appui de Henri IV, roi de France. Même après le traité de Vervins entre la France et l'Espagne (1598), il fit échouer les négociations de paix avec Philippe II, malgré Barneveldt, qui voulait traiter sur la base de l'indépendance des Pays-Bas, et exerça, grâce à la guerre, une véritable dictature. Il remporta la brillante victoire de Nieuport (1600), mais ne put débloquer Ostende (1603). En 1609, une trêve de douze ans fut signée entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Maurice voulut alors conserver ses pouvoirs, malgré Barneveldt et les états généraux. Le conflit fut envenimé par la querelle religieuse des arminiens libéraux et tolérants et des gomaristes orthodoxes. Maurice prit le parti des derniers et du peuple, Barneveldt celui des arminiens; sur l'instigation de Maurice, il fut condamné par le synode de Dordrecht et exécuté (1619). En 1621, dans une nouvelle guerre contre l'Espagne, Maurice repoussa l'ennemi de Berg-op-Zoom, s'allia avec la France et l'Angleterre. — Son frère, FRÉDÉRIC-HENRI, lui succéda en 1625.

Maurice de Nassau.

MAURICE (Auguste), dit **le Savant**, landgrave de Hesse-Cassel, né en 1572, mort en 1632, fils de Guillaume le Sage. Devenu landgrave en 1592, il fonda pour les fils de la noblesse le *Collegium Mauritianum* à Cassel, voulut réunir en une seule communion toutes les sectes protestantes, fut attaqué, pendant la guerre de Trente ans, par l'armée catholique et déposa le pouvoir, en 1627.

MAURICE DE SAVOIE, cardinal, puis prince d'Oneglia, né et mort à Turin (1593-1657). Son père, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, lui fit obtenir du pape Paul V le chapeau de cardinal, bien qu'il fût à peine âgé de quatorze ans. Après avoir conclu en France le mariage de son frère, le duc Victor-Amédée, avec Christine, fille de Henri IV (1618), il se retira à Rome, où il se composa une cour de lettrés et de savants. A la mort de Victor-Amédée (1637), il reparut en Piémont et tenta de s'emparer du pouvoir. Ses intrigues ayant échoué, il se mit à la tête d'une petite armée que l'Espagne lui avait envoyée (1639) et soutint contre ses concitoyens une guerre peu glorieuse. Enfin, en 1642, il déposa les armes et renonça au cardinalat pour prendre le titre de prince d'Oneglia et épouser sa nièce, Louise-Marie de Savoie.

MAURICE DE SAXE. Biogr. V. SAXE.

MAURICE (Frédéric-Guillaume), agronome suisse, né et mort à Genève (1750-1826). Il exerça dans sa ville natale différentes magistratures. Il fut, avec Pictet, le fondateur de la *Bibliothèque britannique*, qui devint ensuite la *Bibliothèque universelle*. Il s'occupa beaucoup d'agriculture pratique, et publia, entre autres écrits : *Nouvelles observations botanico-météorologiques* (1789); *Traité des engrais, tiré des différents rapports faits au département d'agriculture d'Angleterre* (1800); etc.

MAURICE (Thomas), ecclésiastique et historien anglais, né à Hertford en 1754, mort à Londres en 1824. Conservateur adjoint des manuscrits du British Museum (1798), il est surtout connu comme vulgarisateur des religions de l'Orient et comme auteur de poésies gracieuses et élégantes. Citons de lui : *Indian Antiquities* (1793-1800); *History of Hindostan* (1795-1798); *Modern history of Hindostan* (1802-1810); *Memoirs* (1819-1822); *Poems epistolary, lyric and elegiacal* (1800); etc.

MAURICE (le baron Jean-Frédéric-Théodore), mathématicien et administrateur français, fils de Frédéric-Guillaume, né et mort à Genève (1775-1851). Il s'adonna à l'étude des sciences, et se rendit à Paris, où il se lia avec les plus célèbres mathématiciens et géomètres du temps. En 1798, il fut nommé professeur de mathématiques à l'académie de Genève. Après l'incorporation de la Suisse à la France, il devint examinateur à l'École polytechnique (1801), auditeur au conseil d'État (1806), préfet de la Creuse (1807), de la Dordogne (1810), maître des requêtes (1814), membre libre de l'Académie des sciences (1816). On a de lui : des *Notes*, des *Mémoires*, etc., insérés dans la « Connaissance des temps » dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences », etc. — Son frère, GEORGES, né à Genève en 1799, mort à Nice en 1837, cultiva les sciences, fut, à partir de 1821, un des rédacteurs de la « Bibliothèque universelle de Genève », devint professeur de physique générale de l'Académie en 1825.

MAURICE (Jean-Charles-François MAURICE-DESCOMBES, plus connu sous le nom de **Charles**), littérateur français, né et mort à Paris (1782-1869). Employé de ministère, il fut secrétaire de Guizot et de Carnot, écrivit des pièces de théâtre, collabora à divers journaux et revues, fonda, en 1818, *le Camp volant*, qui devint successivement *le Journal des théâtres*, *le Courrier des spectacles* et *le Courrier des théâtres* (1823). Il quitta alors l'administration pour rédiger et exploiter sans trop de scrupules, jusqu'en 1849, sa feuille de théâtre. Écrivain spirituel et mordant, on lui doit de nombreuses comédies, pour la plupart en vers faciles, notamment : *le Parleur éternel* (1805); *Mascarille* (1812); *les Fausses Apparences* (1816), etc.; et, entre autres ouvrages : *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et de diverses impressions contemporaines* (1856); *le Théâtre-Français, monument et dépendances* (1859); *Tous les genres de théâtre et sujets correspondants, épîtres en vers libres* (1861); *Épaves* (1865).

MAURICEAU (François), chirurgien, né et mort à Paris (1637-1709). Il devint prévôt du collège de chirurgie, et fut nommé premier médecin accoucheur de l'Hôtel-Dieu. On lui doit l'invention d'une manœuvre obstétricale à laquelle son nom est resté attaché. Nous citerons de lui : *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont nouvellement accouchées* (1668); *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes, et sur leurs maladies et celles des enfants nouveau-nés* (1695).

Mauriceau (MANŒUVRE DE), Manœuvre obstétricale, ayant pour objet de hâter l'expulsion du fœtus tête dernière. (L'accoucheur, passant le bras droit entre les jambes du fœtus, introduit son index dans la bouche et tire avec ce doigt, pendant que la main gauche, ayant le cou entre le médius et l'index, exerce une traction sur les épaules.)

MAURICIE n. f. Bot. Syn. de MAURITIE.

MAURIENNE, pays de la Savoie, comprenant, dans les Alpes Grées, entre le massif de la Vanoise, au N., et, au S., les massifs du mont Cenis, du Fréjus et du Thabor, l'arc de cercle dessiné par la vallée de l'Arc jusqu'à son confluent avec l'Isère, où commence le Grésivaudan. C'est une vallée étroite et froide, marécageuse et paraissant malsaine (hab. *Mauriennais, aises*). La Maurienne, où les gisements houillers et métallifères sont nombreux, communique avec la Tarentaise par les cols de l'Iseran et de la Vanoise, avec la vallée de la Durance par le Galibier, avec la vallée italienne de la Doria Riparia par le col du mont Cenis et surtout par le tunnel du Fréjus entre Modane et Bardonnèche. Ancien pays des *Medulli* de l'époque romaine, connue lors de la conquête burgonde au Vᵉ siècle, sous le nom de *Mauriana*, placée depuis le moyen âge jusqu'en 1860 sous la dépendance constante des ducs de Savoie, elle forme, depuis la réunion de la Savoie à la France, l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

MAURILLE (saint), prélat français, né à Milan vers 360, mort à Angers vers 440. Après la mort de son père, fonctionnaire élevé dans l'administration impériale, il se rendit en Gaule, où il vécut d'abord en ermite. Ordonné prêtre par saint Martin, évêque de Tours, il devint lui-même évêque d'Angers. Ayant quitté son siège par amour pour la solitude, il y fut ramené par les supplications de ses diocésains. — Fête le 13 septembre.

MAURILLE (saint), prélat français, né et mort à Rouen au XIᵉ siècle. Moine dans diverses abbayes d'Allemagne et d'Italie, il devint archevêque de Rouen (1055) et présida deux conciles, l'un à Rouen (1056), l'autre à Caen (1061). — Fête le 13 septembre.

MAURIS (*mo-rî*) n. m. Comm. Ancien nom de la percale.

MAURITANIE lat. *Mauritania* ou *Mauretania*), contrée de l'Afrique ancienne, bornée au N. par la mer Méditerranée, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. par la Gétulie et à l'E. par la Numidie. C'est actuellement la région septentrionale du Maroc et la partie occidentale de l'Algérie. Trois tribus l'habitaient : les *Mauri* ou *Maurisii* (Maures), les *Massæsylii* et les *Massylii*. Ce fut après les guerres contre Jugurtha que les Romains connurent la Mauritanie. Auguste la donna à Juba II, ex-roi de Numidie, dont le royaume avait été érigé en province romaine. Il eut pour successeur son fils Ptolémée, mis à mort par ordre de Caligula. Claude la partagea en deux provinces : la Mauritanie Tingitane et la Mauritanie Césarienne, subdivisée elle-même, plus tard, en deux provinces : la Césarienne et la Sitifienne. La Mauritanie fut conquise en 429 par les Vandales, et, cent ans après, reprise par les empereurs d'Orient. Au VIIᵉ siècle, elle passa sous la domination arabe.

MAURITIE (*mô, sî*) n. f. Genre de lépidocaryinées, comprenant des palmiers de 7 à 8 mètres, à feuilles flabellées, à fleurs monoïques ou souvent polygames, fortement pressées les unes contre les autres. (On en connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale. On extrait de la moelle de la *mauritia sagus* une fécule alimentaire; la sève de la *mauritia vinifera* sert à faire du vin et de l'alcool.)

Mauritie.

MAURO (Fra), religieux camaldule, cosmographe du XVᵉ siècle, mort en 1459. Il passa une grande partie de sa vie à San-Michele de Murano, près de Venise, où il fonda une sorte d'école de cosmographie. Il construisit, pour le roi de Portugal Alphonse V, un planisphère, qu'on voyait au commencement du XVIᵉ siècle dans le monastère d'Alcobaca. Mais son œuvre la plus remarquable est la mappemonde qu'il exécuta de 1457 à 1459, et qu'on montre dans le couvent de San-Michele de Murano. Cette grande carte, véritable monument de la science géographique du temps, est sur parchemin et occupe un espace elliptique de 1ᵐ,937 de hauteur sur 1ᵐ,965 de largeur.

MAUROCORDATO. Biogr. V. MAVROCORDATO.

MAURODAPHNÉ (*mô*) n. m. Vin muscat, produit par la ville de Miesistra (Grèce) et ses environs.

MAUROLICO ou **MAUROLYCO** (Francesco), en latin **Maurolicus**, géomètre italien, d'origine grecque, désigné souvent en France sous le nom de **Marulle**, né et mort à Messine (1494-1575). Il entra dans les ordres, puis se rendit à Palerme pour enseigner la géométrie au fils du vice-roi Jean de Vega, et enseigna enfin les mathématiques à Messine. Il a laissé une *Cosmographie* en dialogues, des opuscules sur la sphère, le comput ecclésiastique, etc. Dans son remarquable *Traité des coniques*, il cherche pour la première fois à déduire les propriétés de ces courbes de celles qui y correspondent dans le cercle dont elles sont la perspective. C'est à Maurolico qu'est due l'introduction des sécantes dans les calculs trigonométriques. Enfin, il commença à se servir de lettres dans les explications relatives aux opérations arithmétiques et donna les premières règles du calcul algébrique. Ses principaux ouvrages sont : *Cosmographia de forma, situ numeroque cœlorum et elementorum* (1543); *Problematica mechanica* (1613); etc. Citons encore de lui un recueil de poésies, *Rime* (1552).

MAUROLICUS (*mô, kuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des scopélidés, comprenant de petites formes des mers d'Europe. (Les *maurolicus* sont comprimés, nus ou couverts d'écailles par places; leur mâchoire inférieure est saillante. L'espèce type est le *maurolicus amethystopunctatus*, de la Méditerranée, le macrostome des vieux auteurs.)

MAURON, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Ploërmel; 4.476 hab. (*Mauronnais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Ardoisières. Église avec portail orné de vantaux sculptés du XVIᵉ siècle. Maisons Renaissance. — Le canton a 7 comm. et 9.241 hab.

MAUROPOUS (Jean), écrivain byzantin du XIᵉ siècle. Originaire de Bithynie, il alla à Constantinople vers 1028, et conquit la réputation d'un professeur de talent : il fut le maître de Psellos. Ministre de Constantin Monomaque, il contribua à la réorganisation de l'université de Constantinople, où il enseigna la philosophie. Quand le parti des philosophes tomba, il fut nommé métropolitain d'Euchaïta (1046). Savant prédicateur, poète, il a laissé des lettres, des homélies, des vies de saints, des poésies remarquables, etc. Une édition de ses ouvrages a été donnée par Paul de Lagarde (1882).

MAUROU (Paul), lithographe français, né à Avignon en 1848. Elève de l'École des beaux-arts d'Avignon, il débuta au Salon de 1875. Praticien consommé, il se distingua surtout par une remarquable finesse (portraits de *Jeanne Granier, Théodore Aubanel, Mounet-Sully; Patrie*, d'après G. Bertrand; *Thomas d'Aquin*, d'après J.-P. Laurens, etc.). Titulaire de la médaille d'honneur en 1892, il a exposé, en 1900, outre son *Thomas d'Aquin : le Réveil*, d'après Pinchart; *la Tentation*, d'après Bourgonier, et deux excellentes traductions lithographiques de deux tableaux de Joseph Bail : *la Besogne faite* et *la Partie de cartes*.

MAUROYENY ou **MAUROJENY** (Nicolas), hospodar ou drogman de Valachie, exécuté en 1790. Appartenant à une famille grecque, il se mit au service de la Turquie, qui l'envoya en 1787 gouverner les Valaques à la place d'Alexandre Mavrocordato. Afin de fournir, à diverses reprises, de fortes sommes à Constantinople et de subvenir aux provisions de l'armée, Mauroyeny pilla le pays. Incapable de le défendre contre les Autrichiens, battu à Tenesh, puis près de Bucarest, il fut soupçonné de trahison. Sur son refus de venir expliquer sa conduite, le grand vizir le fit décapiter.

MAURRAS (Charles), littérateur français, né à Martigues (Bouches-du-Rhône) en 1868. Élève du collège catholique d'Aix, il s'y est surtout pénétré d'Homère et de l'hellénisme. Il se rendit à Paris, fut secrétaire du « Viro Souleu », revue provençale, puis collabora à l'« Événement », à la « Revue bleue », à la « Revue encyclopédique », etc., contribua à la fondation de l'École romane, dont il rédigea le programme. Dialecticien subtil, écrivain nerveux et d'une extrême souplesse, il est disciple de Comte et adversaire de tout ce qu'il croit pouvoir engendrer le désordre dans l'art et dans la vie. Il a fait dans le « Soleil », l'« Action française », la « Gazette de France », le « Figaro », d'ardentes campagnes contre les idées démocratiques. Il a créé le groupe des néo-monarchistes qui, désirant avant tout la décentralisation, ne la croient pas possible en dehors d'une monarchie héréditaire. On lui doit : *Jean Moréas* (1891); *le Chemin de Paradis, mythes et fabliaux* (1895); *l'Idée de la décentralisation* (1898); *Trois idées politiques : Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve* (1899); *Enquête sur la monarchie* (1900); *Anthinea : d'Athènes à Florence* (1901).

MAURS (*mor*) ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 31 kilom. d'Aurillac; 2.924 hab. Ch. de f. Orléans. Clouteries. Traitement des bois de châtaignier pour l'obtention de l'extrait utilisé dans les tanneries et les teintureries. — Le canton a 14 comm. et 11.722 hab.

MAURUS (Terentianus), grammairien et poète latin de la fin du Iᵉʳ siècle apr. J.-C. et du commencement du IIᵉ, né à Carthage. On a de lui un petit poème sur la prosodie latine, cité avec éloge par saint Augustin et Marius Victorinus, et publié sous ce titre : *De litteris, syllabis, pedibus, metris* (1497, souvent réédité).

MAURY, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 33 kilom. de Perpignan, sur un mamelon dominant la *Maury*; 1.830 hab. Excellents raisins et bons vins do Roussillon, huiles d'olive, miel. Gypse.

MAURY (Jean SIFFREIN), cardinal, écrivain et orateur politique, né à Valréas (Comtat-Venaissin) en 1746, mort en Italie, à Montefiascone (1817). Fils d'un cordonnier, Maury fit de bonnes études à Avignon, et se rendit à Paris, où il se fit connaître par un *Éloge funèbre du Dauphin* et un *Panégyrique du roi Stanislas* (1766). Ordonné prêtre, il prononça, devant la cour, le *Panégyrique de saint Louis* (1772), qui fut interrompu par les applaudissements de l'auditoire. Ses succès de prédicateur lui valurent l'abbaye de Frénade et le prieuré de Lions; il entra à l'Académie française en 1785. Député aux États généraux, il s'enfuit un moment après la prise de la Bastille, mais reparut bientôt et devint, à l'Assemblée nationale, le principal orateur de la droite, défendant les prérogatives du roi, la constitution de l'Église de France, les privilèges et les biens du clergé. Rompu à tous les artifices de la rhétorique, il parlait en général avec plus de facilité que de goût, mais il fut parfois vraiment éloquent; son sang-froid et ses saillies pleines d'à-propos sont restés célèbres. En 1792, il quitta la France. Pie VI l'accueillit à Rome, le nomma archevêque de Nicée *in partibus*, nonce au couronnement de l'empereur François II à Francfort, évêque de Montefiascone, enfin cardinal (1794). Au conclave de Venise (1799), il eut une grande part à l'élection de Pie VII. Le comte de Provence lui envoya le titre d'ambassadeur de la cour de France à Rome (1804), mais le cardinal Maury préféra s'attacher à la fortune de Napoléon, qui

Abbé Maury.

le nomma vicaire capitulaire du siège de Paris, archevêque de cette ville, dignité qu'il accepta sans avoir obtenu l'institution pontificale. Après le retour des Bourbons, Maury s'enfuit à Rome, où le pape le fit enfermer au château Saint-Ange. Il ne recouvra sa liberté qu'après avoir résilié ses fonctions épiscopales. Il mourut, désabusé et découragé. Outre son ouvrage célèbre intitulé *Essai sur l'éloquence de la chaire,* on a de lui un recueil de *Discours* et de *Panégyriques,* publiés à Paris en 1842, sous le titre d'*Œuvres choisies* du cardinal Maury.

Maury (Juan Maria), poète espagnol, né à Malaga vers 1780, mort à Paris en 1845. Il était déjà connu par quelques poésies, lorsqu'il publia son poème épique intitulé *la Agresion britanica* (1806), où l'on remarque une versification élégante et une grande pureté de style. Mais il dut surtout sa réputation à son *Espagne poétique* (1826-1827), recueil de poètes lyriques espagnols, traduits en vers français, avec de bonnes études critiques.

Maury (Matthieu-Fontaine), hydrographe américain, né à Spottsylvania (Etat de Virginie) en 1806, mort à Lexington (Virginie) en 1873. Il descendait d'une famille française qui avait émigré en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut en 1845 qu'il commença à publier ses *Cartes des vents et des courants,* que complètent ses *Directions de la navigation,* et où il traçait une nouvelle route vers le Sud, qui fut adoptée depuis par toutes les puissances maritimes. Parmi ses travaux postérieurs, il faut citer ses observations sur le système des vents passagers dans l'océan Atlantique, sur le Gulf-Stream, etc. Les principaux résultats de ces travaux ont été consignés par lui dans sa *Géographie physique de la mer* (1856), traduite dans presque toutes les langues. En 1859. a paru la huitième édition de ses *Directions de la navigation,* que complètent des *Monographies nautiques* (1860-1861). Maury est le vrai créateur de la *météorologie nautique.* En 1853, eut lieu à Bruxelles, par son initiative, un congrès de marins, dans lequel on décida l'adoption d'un système uniforme d'observations nautiques. Nous citerons encore de lui : *Du rapport probable entre le magnétisme et la circulation de l'atmosphère* (1851) ; *Lettre sur les directions à suivre par les steamers qui traversent l'Atlantique* (1854) ; etc.

Maury (Louis-Ferdinand-Alfred), érudit et archéologue français, né à Meaux en 1817, mort à Paris en 1892. D'abord employé à la Bibliothèque royale, il la quitta, de 1838 à 1840, pour mener de front l'étude de la médecine, du droit, de l'archéologie et des langues anciennes et modernes. Il devint bibliothécaire des Tuileries (1860), puis succéda à Guigniaut comme professeur d'histoire et de morale au Collège de France. Il collabora à l'*Histoire de Jules César,* de Napoléon III, et devînt, en 1868, directeur général des archives. Nous citerons, parmi les nombreux ouvrages de Maury, où il a montré un savoir vraiment encyclopédique : *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* (1843) ; *les Fées du moyen âge, recherches sur leur origine* (1843) ; *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée des recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, et de considérations sur les caractères des forêts des diverses parties du globe* (1850) ; *Sur la topographie des anciennes forêts de la France ; Histoire des religions de la Grèce antique* (1857-1859) ; *le Sommeil et les Rêves, études psychologiques* (1861) ; *Croyances et légendes de l'antiquité, les religions de la Perse et de l'Inde* (1863) ; etc. Maury était membre, depuis 1857, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Maurya, nom patronymique d'une dynastie hindoue, fondée vers 315 avant notre ère par Tchandragoupta, le Sandracottos des Grecs, qui s'empara du trône de Magadba, après avoir renversé et tué le roi Nanda, transféra sa capitale de Râdja-Grihâ à Pâtalipoutra, conquit l'Hindoustan et s'allia avec Séleucus Nicator (312). C'est à cette occasion que l'historien grec Mégasthénès fut envoyé en ambassade à la cour de Pâtalipoutra. Cette dynastie est le point de départ de la puissance du bouddhisme, favorisé par Tchandragoupta, qui cependant paraît être resté attaché au brahmanisme, et érigé en religion d'Etat par son petit-fils Açoka ou Piyadasi.

Mauser (Guillaume), armurier allemand (1834-1882), inventeur du fusil qui porte son nom.

— n. m. Ce fusil lui-même, adopté en 1871 par l'Allemagne pour remplacer le fusil à aiguille : *Un* MAUSER.

— Encycl. Le *fusil Mauser* était une arme à verrou du calibre de 11 millimètres et établie dans des conditions balistiques équivalant à celles qui furent adoptées en France, en 1874, pour le fusil Gras. En 1884, on commença de transformer le mauser en arme à répétition d'après un système analogue à celui du kropatscheck. Puis, en 1888, l'Allemagne l'abandonna pour le mannlicher. L'arme fut adoptée, à quelques modifications de calibre près, par la Belgique (1889), l'Espagne (1895), la Serbie (1886), la Suède (1896), la Turquie (1890). V. FUSIL.

Mausole, roi de Carie, de 377 à 353 av. J.-C. Il succéda à son père Hecatomnos, prit part, en 362, à la révolte des satrapes contre Artaxerxès Mnémon, étendit sa domination sur une partie de la Lydie, de l'Ionie et sur les îles voisines, et fut, au dire de Démosthène, le principal instigateur de la guerre Sociale, pendant laquelle il se joignit à Rhodes, à Byzance et à Chios, contre Athènes. Sa sœur Artémise, qu'il avait épousée, lui succéda. Mausole transporta le siège du gouvernement de Mylasa à Halicarnasse, qu'il embellit de somptueux édifices (agora, temples, palais, etc.), protégea les sciences et les savants. Sa veuve lui fit élever un magnifique monument funéraire, qui de son nom fut appelé *mausolée,* et qui fut mis au nombre des sept merveilles du monde. Le mausolée existait encore au xe siècle. Lorsque les chevaliers de Rhodes construisirent, en 1522, une citadelle sur l'emplacement de l'ancienne Halicarnasse, ils se servirent des matériaux du Mausolée, et une grande partie de la frise a été perdue. En 1846, l'Angleterre obtint du gouvernement turc d'enlever les sculptures et de les envoyer à Londres, où elles figurent aujourd'hui au Musée Britannique.

Mausole. (Musée Britannique.)

MAUSOLÉE (*mô* — de *Mausole,* n. pr.) n. m. Grand et magnifique monument funèbre : *Le* MAUSOLÉE *d'Adrien, connu sous le nom de château Saint-Ange.*

— Par anal. Riche catafalque élevé dans une église pour un service funèbre : *Un* MAUSOLÉE *entouré de cierges.*

— Poétiq. Tombeau, monument funéraire quelconque.

Mausolée d'Adrien (reconstitution).

MAUSSADE (*mô-sad'* — de *mal,* et de l'anc. franç. *sade,* agréable ; dérivé de *sapidus,* sapide, savoureux, agréable) adj. D'humeur chagrine, désagréable : *Un homme* MAUSSADE. ‖ Chagrin, hargneux, en parlant de l'humeur ou de ce qui la trahit : *Un caractère, Un air* MAUSSADE.

— Par ext. Désagréable, ennuyeux : *Un temps* MAUSSADE. ‖ Mal fait, mal construit : *Bâtiment* MAUSSADE. (Inus.)

— Anton. **Gai, jovial.**

MAUSSADEMENT adv. D'une manière maussade.

MAUSSADERIE (*mô-sa-de-rî* ; autref. *maussadeté* — rad. *maussade*) n. f. Mauvaise grâce, manières désagréables, déplaisantes : *La* MAUSSADERIE, *la bouderie mènent droit à l'entêtement.* (Mme Monmarson.)

Maussanne ou **Maussane,** comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 18 kilom. d'Arles, au pied des Alpines, à la lisière de la Crau ; 1.372 hab. Gisements de bauxite. Huileries, moulins. Antiquités romaines.

Mautern, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [distr. de Krems]), sur le Danube ; 1.100 hab. Vignobles. C'est le *Mutinum* des Romains, la *Mutarem* des Nibelungen.

Mautes, comm. de la Creuse, arrond. et à 24 kilom. d'Aubusson, sur une colline dominant la Tardelle ; 995 hab. Mégalithes. Château en ruine.

Mauthner (Fritz), romancier allemand, né à Horitz, près de Kœnigrætz, en 1849. Il écrivit son *Cycle de sonnets,* qui lui valut presque une accusation de haute trahison. Il publia plus tard de petites comédies, qui furent représentées avec succès. Journaliste à Prague, puis à Berlin, il fonda, en 1889, et publia pendant un an une revue d'art et de littérature : *Deutschland.* Il a écrit un très grand nombre de romans, des poésies, des pièces de théâtre, etc. : *la Grande Révolution : Cycle de sonnets* (1871) ; *Anna,* drame social (1874) ; *Histoire du pauvre Franischko : Aventures d'un rétameur* (1888) ; *les Dimanches de la baronne* (1880) ; *le Miroir des dilettantes* (1883) ; *Xantippe* (1884) ; *le Dernier Allemand de Blatna,* épopée (1886) ; *De Keller à Zola,* études critiques (1887) ; *die Fanfare* (1888) ; *Schmock* ou *la Carrière littéraire actuelle* (1888) ; *Bonheur au jeu,* épopée (1891) ; *Hypatia,* roman (1892) ; *Force,* roman (1894) ; *les Voyants,* roman humoristique (1894) ; etc.

MAUVAIS (*mô-vè*), **AISE** [orig. inconn.] adj. Désagréable, funeste ou nuisible : *Du* MAUVAIS *pain. De* MAUVAIS *conseils.*

— Sinistre, qui annonce quelque mal : MAUVAIS *présage.*

— Dangereux, méchant, qui fait mal ou est enclin à faire du mal : *Une* MAUVAISE *nature. Un* MAUVAIS *homme.* ‖ Qui mérite des reproches ou une punition : *Une* MAUVAISE *conduite. Une* MAUVAISE *action.* ‖ Malicieux, frondeur, satirique : *Les femmes sont* MAUVAISES *pour les femmes.*

— Mal fait, mal exécuté, dépourvu de mérite : *Une* MAUVAISE *peinture.* ‖ Dépourvu de talent, d'habileté, de qualités : *Un* MAUVAIS *chanteur. Un* MAUVAIS *peintre.*

— Qui n'est pas ce qu'il devrait être, qui est impropre au succès : *Prendre de* MAUVAIS *moyens. Suivre une* MAUVAISE *voie. Avoir une* MAUVAISE *idée.* ‖ Qui n'est pas de bonne qualité, qui est peu propre à sa destination : *Une* MAUVAISE *étoffe. Avoir* MAUVAISE *vue,* MAUVAIS *estomac.*

— Injuste ou faux, opposé au droit, à la vérité, à la raison : *De* MAUVAIS *desseins. De* MAUVAISES *raisons.*

— *Pas mauvais* (avec *ne*), Assez bon ou même Très bon : *Ce* N'EST PAS *un* MAUVAIS *homme.* ‖ Très curieux, très original : *Le tour* N'EST PAS MAUVAIS.

— Loc. div. : *Mauvais garçon.* V. GARÇON. ‖ *Mauvais temps,* Temps désagréable ou nuisible : *Le* MAUVAIS TEMPS *est fréquent en hiver.* — Epoque de grandes souffrances pour la population : *Les plus* MAUVAIS TEMPS *de notre histoire.* ‖ *Mauvaise santé,* Etat de maladie. ‖ *Mauvaise graisse,* Embonpoint qui résulte d'une cause morbide. ‖ *Mauvais œil,* Faculté attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent : *Avoir le* MAUVAIS ŒIL. ‖ *Mauvais succès,* Issue qui n'est pas telle qu'on l'attendait. ‖ *Mauvais bruit,* Propos désavantageux, défavorable à quelqu'un. ‖ *Mauvais augure.* V. AUGURE. ‖ *Mauvaise foi.* V. FOI. ‖ *Mauvaise tête,* Entêtement, obstination : *Avoir* MAUVAISE TÊTE. — Personne obstinée ou sujette à beaucoup d'écarts de conduite : *Etre très* MAUVAISE TÊTE. ‖ *Mauvaise tête et bon cœur,* Personne vive, emportée, mais qui a de bons sentiments. ‖ *Mauvais garnement.* V. GARNEMENT. (Syn. *Mauvais sujet.*) ‖ *Mauvaise bête.* V. BÊTE. ‖ *Mauvais plaisant,* Homme qui fait des plaisanteries sottes ou déplacées. ‖ *Mauvaise langue.* V. LANGUE. ‖ *Mauvaise mine* ou *Mauvaise figure,* Apparence suspecte, air de méchanceté : *Etre arrêté par des gens de* MAUVAISE MINE. — Apparence qui donne une idée désavantageuse sur la qualité d'un objet : *Fruits qui ont* MAUVAISE MINE. — Apparence de mauvaise santé : *Un convalescent qui n'a pas* MAUVAISE MINE. — *Faire mauvais visage, mauvaise mine à quelqu'un,* Le recevoir, le traiter froidement, sèchement. ‖ *Mauvaise compagnie.* V. COMPAGNIE. ‖ *Mauvaise herbe.* V. HERBE. ‖ *Mauvais livre.* V. LIVRE. ‖ *Mauvais lieu.* V. LIEU. ‖ *Femme de mauvaise vie,* Prostituée. ‖ *En mauvaise part,* Dans un sens fâcheux ou défavorable : *Prendre une plaisanterie* EN MAUVAISE PART. ‖ *Mauvaise bouche.* V. BOUCHE. ‖ *Avoir l'haleine mauvaise,* Exhaler en respirant une odeur désagréable. ‖ *Trouver mauvais,* Trouver désagréable au goût : TROUVER MAUVAIS *un plat.* — Désapprouver : TROUVER MAUVAISE *la conduite de quelqu'un.* — Fam. *La trouver mauvaise,* Désapprouver une chose, en être mécontent. ‖ Mauvaise grâce. V. GRÂCE.

— Diplom. Dans les dates des chartes, Jeudi de la deuxième semaine de carême. ‖ Dans le langage ordinaire, Riche dépourvu de charité pour les pauvres.

— Dr. cout. *Le mauvais emporte le bon* ou *Le pire emporte le bon.* Se disait, dans certaines coutumes (Nivernais, Bourbonnais), pour exprimer que les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve étaient de condition serve. (Cette règle, conforme aux traditions germaniques et adoptée par le droit canon, n'était pas partout admise ; beaucoup de coutumes [notamment Orléans] décidaient, d'après le principe romain, qu'il suffisait de la liberté de la mère pour que l'enfant naisse de condition libre.)

— Ecrit. sainte. *Mauvais riche,* Personnage d'une parabole évangélique (Luc, XVI, 19-31), qui refuse de secourir la misère d'un pauvre, nommé Lazare, mourant de faim à la porte de sa somptueuse demeure, et qui, après sa mort, est envoyé par Dieu en enfer, tandis que Lazare, dont il envie alors le sort, est appelé au bonheur du ciel.

— Gramm. Joint au substantif AIR, cet adjectif change de signification, selon qu'il est placé avant ou après : *Avoir l'air mauvais,* c'est avoir l'air d'un méchant ; *avoir mauvais air,* c'est manquer d'élégance dans les manières ; le *mauvais air* est encore un air vicié, corrompu.

— Mar. *Mer mauvaise,* Mer très agitée. ‖ *Fond de mauvaise tenue,* Qui n'offre point de prise solide à l'ancre.

— Pêch. *Harengs de mauvaise eau,* Ceux qui ont séjourné dans des eaux basses, ce qui nuit à leur qualité, ou encore Ceux qui viennent de frayer.

— Relig. *Mauvais ange, Mauvais esprit,* Ange rebelle, démon.

— Substantiv. Personne méchante : *Le malheur rend les* MAUVAIS *plus méchants encore.* (A. d'Houdetot.) ‖ S'emploie souvent par forme de plaisanterie amicale : *Oh ! le* MAUVAIS ! *Oh ! la* MAUVAISE ! — Absol. *Le mauvais,* Le diable.

— Fam. *Faire le mauvais,* S'emporter, causer du désordre.

— n. m. Ce qui est mauvais : *Chez la plupart des auteurs, il y a du* BON *et du* MAUVAIS.

— Adverbialem. au masc. *Sentir mauvais,* Exhaler une mauvaise odeur. (Fig. Etre suspect : *N'entreprenez pas cette affaire, cela* SENT MAUVAIS.) ‖ *Faire mauvais,* Faire mauvais temps. — Etre désagréable, pénible : *Il* FAIT MAUVAIS *être pauvre.*

— Prov. : **Mauvais chien ne trouve où mordre,** L'occasion manque toujours à qui manque d'adresse. ‖ **Il faut avoir mauvaise bête par douceur,** C'est par les bons procédés qu'on gagne les personnes portées à mal faire.

— Syn. **Malicieux, malin.** ‖ **Chétif, méchant.**

— Anton. **Bon, favorable, louable, habile.**

Mauvais (Félix-Victor), astronome français, né à Maiche en 1809, mort à Paris en 1854. Il termina ses études à Besançon, puis se rendit à Paris, fut quelque temps répétiteur dans une institution privée, entra en relation avec Arago, et obtint, en 1836, une place d'élève astronome à l'Observatoire de Paris. Membre de l'Académie des sciences (1843), il entra, comme astronome adjoint, au Bureau des longitudes. En 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le département du Doubs. Il ne fut pas réélu à la Législative. En 1853, après la mort d'Arago, Mauvais perdit sa position à l'Observatoire ; il en éprouva un tel chagrin que, dans un accès de fièvre chaude, il se donna la mort. On lui doit la découverte de quatre comètes télescopiques ; il laissa inachevé un important travail sur la détermination de la position des étoiles fondamentales.

MAUVAISEMENT (*mô-vè*) adv. Méchamment : *Rire* MAUVAISEMENT. (G. Sand.)

Mauvaises Terres (les *Bad Lands* ou *Bad Grounds* des Américains), région des Etats-Unis, dans le Montana, le Dakota, le Wyoming, le Nebraska. Ce sont, sur des milliers de kilomètres carrés, au-dessus de la Prairie uniforme, les restes d'un plateau que les eaux et les agents atmosphériques ont raviné en tous sens, laissant des fragments irréguliers en forme de tours, de gradins, d'édifices superposés. Pays fantastique, mais stérile, sous un climat très sec, entre des rivières desséchées presque tout le long de l'année.

MAUVAISETÉ (*mô-vè* — rad. *mauvais*) n. f. Méchanceté : *Nous t'avons pardonné tes* MAUVAISETÉS. (Balz.)

MAUVE (*môv'* — du lat. *malva,* même sens) n. f. Bot. Genre de *malvacées.*

— adj. Dont la couleur ressemble à celle de la fleur de mauve : *Etoffe* MAUVE.

— n. m. Couleur mauve : *Habit tirant sur le* MAUVE.

— Encycl. Les *mauves* sont des herbes à feuilles entières, lobées ou disséquées, à fleurs solitaires ou groupées en fascicules, quelquefois en grappes, pourpres, roses ou blanches. On en connaît une quinzaine d'espèces, originaires de l'Europe, de l'Asie tempérée et de l'Afrique tropicale, mais répandues par la culture dans le monde entier. On en rencontre sept dans la flore française. Les feuilles et les fleurs de la *grande mauve* sont émollientes et adoucissantes ; ses fleurs font partie des *fleurs pectorales.* On utilise aussi dans les campagnes, pour le même usage, les feuilles de la *petite mauve* ou *mauve à feuilles rondes,* dont les tiges sont couchées. Les Grecs et les Egyptiens utilisaient la mauve comme plante

Mauve : *a,* coupe de la fleur ; *b,* fruit.

alimentaire. Avec les fleurs de *malva sylvestris* on prépare une infusion alcoolique, qui rougit par les acides et verdit par les alcalis.

MAUVE (*môv'* — de l'anc. angl. *mawe;* angl. mod. *mew*) n. f. Nom vulgaire des mouettes sur les côtes occidentales de la France.

MAUVÉINE n. f. Chim. Syn. de ANILÉINE

MAUVES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 3 kilom. de Tournon, sur la rive d'une coulée du Rhône; 900 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de fruits, primeurs et vins.

MAUVES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Nantes, près de la Loire; 1.405 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de chanvre.

MAUVES, comm. de l'Orne, arrond. et à 10 kilom. de Mortagne; 985 hab. Ch. de f. Ouest. Toiles. Dans le cimetière, tombeau de Dureau de La Malle, par Girodet.

MAUVETTE (*mô-vèt'* — dimin. de *mauve*) n. f. Nom donné à l'orchis brûlé et au géranium à feuilles rondes.

MAUVEZIN, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 16 kilom. de Bagnères-de-Bigorre; 426 hab. Château ruiné du XIVe siècle, dont le rôle a été très important pendant les guerres du moyen âge dans la Bigorre. Il fut édifié par Gaston Phébus, comte de Béarn, pour son fils, auquel Béatrix d'Armagnac avait apporté Mauvezin en dot.

MAUVEZIN, ch.-l. de canton du Gers, arrond. et à 36 kilom. de Lectoure, entre l'Arrats et la Gimone; 2.477 hab. Plâtrerie, corderies et fabrique de sabots. Commerce de vins, de mulets. Clocher du XIIIe siècle. — Le canton a 16 comm. et 7.357 hab.

MAUVIETTE (*mô-vi-èt'* — rad. *mauvis*) n. m. Nom commercial de l'alouette commune (*alauda arvensis*), grasse et tuée à la bonne saison.

— Fam. Personne chétive, de complexion délicate.

— Loc. prov. : *Manger comme une mauviette,* Manger fort peu.

— ENCYCL. Art culin. Les *mauviettes* sont surtout bonnes par les grands froids, parce qu'elles sont plus grasses : on ne les vide pas; on leur retire seulement le gésier et le fiel. On les fait cuire généralement en brochettes, bardées de lard, soit à la broche, soit au beurre dans une casserole, et on les sert sur des croûtons rôtis, arrosés du jus de la cuisson. On les fait aussi sauter aux fines herbes; on les met en matelote ou à la sauce rousse avec un peu d'eau-de-vie.

MAUVIETTE (*mô-vi-èt* — rad. *mauve*) n. f. Arg. Décoration académique. ‖ Au plur., Décorations en brochette.

MAUVILLON (Jacques), ingénieur et littérateur allemand, né à Leipzig en 1743, mort à Brunswick en 1794. De 1760 à 1766, il servit dans l'armée hanovrienne. Il professa ensuite au Pædagogium d'Ilfeld, puis au Carolinum à Cassel. En 1785, il devint major dans l'armée brunswickoise, et fut en même temps professeur de tactique et de politique à l'école militaire de Brunswick. Il s'occupa aussi d'économie politique et se fit, en Allemagne, le défenseur du système des physiocrates. Quand Mirabeau séjourna en Allemagne (1786), Mauvillon devint son collaborateur en lui fournissant la moyenne partie des matériaux de son étude sur *la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand.* On doit encore à Mauvillon : un *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans* (1784); une traduction allemande de l'*Histoire philosophique des Indes,* de Raynal (1774-1778); et des *Considérations sur la formation des richesses,* de Turgot (1775); etc.

MAUVIS (*mô-vi*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de grive. (Le mauvis [*turdus iliacus*] est une grande grive à ventre flammé de roux, qui habite le nord de l'Europe et la Sibérie.) V. GRIVE.

MAUZAC (*mô-zak'*) n. m. Cépage cultivé surtout dans le département du Gers. (Il en existe plusieurs variétés : l'une, blanche, est assez vigoureuse, mais sujette à la coulure; syn. GRAND MAUZAC, MAUZAC VERT. Une autre, également blanche, est plus fertile et donne des vins d'une certaine finesse; syn. MAUZAC BLANC, PICARDAN, FEUILLE-RONDE. Enfin, le département de Tarn-et-Garonne cultive une variété rouge de mauzac; syn. CASTRAIS, NEGRET.)

MAUZAISSE (Jean-Baptiste), peintre français, né à Corbeil en 1784, mort à Paris en 1844. Elève de Vincent, il débuta au Salon de 1808. L'*Arabe pleurant son coursier* (musée d'Angers) fonda sa réputation en 1812. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *la Mort de Clorinde* (musée de Bordeaux); *l'Arioste et les Brigands* (Louvre); *Martyre de saint Etienne* (cathédrale de Bourges); *Saint Clair guérissant les aveugles* (cathédrale de Nantes.) On voit de lui, au musée de Versailles, outre plusieurs *portraits* en pied : *Bataille de Fleurus; Louis VII allant prendre l'oriflamme à Saint-Denis; la Prise du château de la Pietra; Napoléon à Eylau; la Bataille de Valmy;* etc.

MAUZÉ, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kilom. de Niort, sur le Mignon, affluent de la Sèvre Niortaise; 1.563 hab. Ch. de f. Etat. Carrosserie. Beurre. Château de la Renaissance et du XIXe siècle. Sur le pont du Mignon, buste du voyageur René Caillé (1799-1838). — Le canton a 8 comm. et 7.149 hab.

MAUZENS-ET-MIREMONT, comm. de la Dordogne, arrond. et à 40 kilom. de Sarlat, sur des plateaux calcaires de la rive droite de la Vézère; 831 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière. Tannerie. Célèbres grottes.

MAUZÉ-THOUARSAIS, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 37 kilom. de Bressuire, près du Thouet; 1.436 hab.

MAUZINHO QUEVEDO DE CASTELLO-BRANCO. Biogr. V. QUEVEDO.

MAVITI ou **MAZITOU**, peuple cafre, de la nation des Zoulous, qui, vers le milieu du XIXe siècle, franchit le Zambèze et répandit la terreur dans les bassins du Loufidji et de la Rovouma, où ces émigrants se fondirent avec les populations déjà établies dans le pays. V. ZOULOUS.

MAVORS, nom archaïque et poétique du dieu Mars, chez les Latins.

MAVROCORDATO ou **MAUROCORDATO**, famille grecque de Constantinople, originaire de Chio, et dont les principaux membres sont : ALEXANDRE, diplomate, mort à Constantinople en 1709, et qui fut médecin du sultan; — JEAN-NICOLAS, fils d'Alexandre, homme d'Etat grec, mort en 1730, et qui fut hospodar de Valachie; — CONSTANTIN, fils de Jean-Nicolas, mort vers 1779, et qui fut aussi hospodar de Valachie; — ALEXANDRE, né à Constantinople en 1791, mort à Egine en 1865. (Secrétaire, en 1812, de son oncle maternel, Jean Caradja, qui régnait alors à Bucarest, il le suivit dans sa fuite en Russie et vécut ensuite à Pise. Au moment du soulèvement de la Grèce, qui avait été puissamment préparé par les membres de sa famille, il débarqua en Morée et combattit sous les murs de Tripolitza. Il donna l'exemple du désintéressement en se mettant, pour fortifier l'union des révoltés, sous les ordres d'Ypsilanti. Envoyé par celui-ci en Etolie, il détermina ce pays à se faire représenter par des députés à l'assemblée générale d'Argos; là, il parla en faveur de l'institution d'un gouvernement central. A l'assemblée générale d'Epidaure, il fit enfin voter une constitution (1822); en même temps, il était nommé chef du conseil exécutif. C'est alors, après une expédition malheureuse contre l'Epire, qu'il se lia d'amitié avec lord Byron, qui devait mourir pour ainsi dire dans ses bras. Après l'héroïque défense de Missolonghi (nov. 1822-janv. 1823), après celle de Sphactérie, ne voulant pas entrer en lutte avec Colocotronis, il se démit de tout pouvoir et se retira à Hydra. Sous l'administration de Capo d'Istria, il s'occupa de l'armement de la flotte grecque. Sous le roi Othon, il accepta d'abord le ministère des finances, puis il se fit envoyer comme ambassadeur à Munich, à Berlin, à Londres. En juillet 1840, il refusa de composer un ministère. Il ne devait plus sortir de la retraite que dans les circonstances critiques pour son pays : après la révolution de septembre 1843, il fut président de la Chambre des députés, puis président du conseil (1844); en 1848, il fut ambassadeur à Paris; lors de la guerre d'Orient et de l'occupation du Pirée, il revint une dernière fois aux affaires. Depuis 1856, il vécut dans la retraite.)

Alexandre Mavrocordato.

MAVROMICHALIS (Pierre) ou **PETRO-BEY**, homme politique grec, mort en 1848. Il appartenait à une ancienne et puissante famille du pays de Maïna (ancienne Laconie). Devenu, à la mort de son père, capitaine des Maïnotes, il détruisit les pirates qui infestaient les côtes du pays et reçut le titre de bey (1814). Affilié à l'hétairie, il refusa de livrer à la Porte Colocotronis, dont la tête était mise à prix, arma les Maïnotes et donna, en 1821, le signal pour la guerre de l'indépendance. Membre des états de Messène et de Morée, président de Morée, président de l'Assemblée nationale d'Astros, chef du pouvoir exécutif en 1823, il se sépara de Colocotronis dès qu'il le vit incliner vers le parti russe; il fut un des trois membres du gouvernement provisoire qui remirent, en 1828, le pouvoir entre les mains de Capo d'Istria. Mais bientôt, celui-ci, dévoué aux intérêts de la Russie, trouva dans Mavromichalis un adversaire déclaré; il s'efforça alors de ruiner son influence, puis le fit mettre en prison; Capo d'Istria fut assassiné par Georges, fils de Pierre, et Constantin, son frère (1831). Mavromichalis s'attacha alors au roi Othon et fut nommé général et sénateur du nouveau royaume.

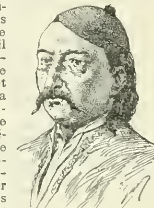
Mavromichalis.

MAX (*makss*) n. m. Monnaie d'or de Bavière, valant 25 fr. 87 c.

MAX (Gabriel), peintre tchèque, né à Prague en 1840. Il étudia aux académies de Prague et de Vienne, et, de 1863 à 1869, dans l'atelier de Piloty à Munich. Il donna en 1865 *le Martyre de sainte Ludmille,* point de départ de cette brillante série de compositions tourmentées, où le peintre, puisant dans le martyrologe des religions de la science et des idées, se plaît à évoquer les sujets horribles ou à frapper l'imagination par la singularité et la bizarrerie, tandis que la finesse du modelé et la légèreté du coloris offrent un contraste frappant avec le caractère tragique de ses sujets. Signalons parmi ses principales compositions : *la Nonne dans le jardin du couvent* (1869); *la Martyre aveugle dans les catacombes* (1872); *Gretchen dans la nuit de Walpurgis* (1873); *la Mort apparente de Julia Capulet* (1873); *Vénus et Tannhæuser* (1874); *une Martyre chrétienne au milieu des lions* (1874); *la Face du Christ sur le suaire de sainte Véronique,* qui semble ouvrir les yeux quand on le regarde pendant quelque temps (1874); *la Tueuse d'enfants* (1879); *le Salut de l'esprit* (1879); *la Pucelle d'Orléans sur le bûcher* (1882); *Astarté* (1887); etc. Du mysticisme sentimental, Max passa plus tard au spiritisme, à l'hypnotisme et aux rêveries du diabolisme (*Combats d'âmes; Visions;* la *Fiancée de Corinthe*), en même temps qu'il s'attachait à la vulgarisation des théories darwiniennes (*Figures de singes; Reconstitution du pithecanthropus,* etc.).

MAXCANU, ville du Mexique (Etat de Yucatan), ch.-l. du district de Camino-Real; 7.000 hab.

MAXDORF, village d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau]); 2.300 hab. Verrerie.

MAXENCE (M. Aurelius Valerius Maxentius), empereur romain, de 306 à 312. Fils de Maximien Hercule, qui avait abdiqué avec Dioclétien, il ne put obtenir le titre de César de son beau-père Galère, à la mort de Constance Chlore. Il marcha alors sur Rome et s'y fit proclamer Auguste, puis se rendit maître de toute l'Italie. Il avait décidé son père à reprendre la pourpre, mais il se brouilla avec lui et le chassa dans les Gaules (307); il alla en Afrique, où il se signala, puis retourna à Rome, où il se rendit odieux par ses cruautés et par sa persécution acharnée contre les chrétiens. Enfin, Constantin, alors César, franchit les Alpes, marcha sur Rome, en chassa Maxence, qui, vaincu aux Roches-Rouges, périt en fuyant, noyé dans le Tibre, au pont Milvius (312). C'est pendant cette expédition que la tradition place la vision miraculeuse du *labarum.* V. ce mot.

Médaille de Maxence.

MAXENT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Montfort; 2.102 hab. Eglise du XVIe siècle, avec abside romane très ancienne. Château moderne des Hayes.

MAXÉVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 3 kilom. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin; 2.366 hab. Savonnerie, hauts fourneaux; brasseries importantes. Colonie agricole et pénitentiaire de Gentilly.

MAXILLAIRE (*lèr'* — du lat. *maxillo,* mâchoire) adj. Anat. Qui a rapport aux mâchoires : *Os* MAXILLAIRE. ‖ *Artère maxillaire interne,* L'une des deux branches terminales de la carotide externe. ‖ *Nerfs maxillaires,* Deux des branche du trijumeau naissant du ganglion de Gasser. ‖ *Os maxillaires,* Os qui constituent les mâchoires. ‖ *Glande maxillaire,* L'une des trois glandes salivaires que l'homme et la plupart des mammifères possèdent de chaque côté de la tête. (Les deux autres sont la *parotide* et la *sublinguale.* La maxillaire est située en dedans et au milieu du maxillaire inférieur; son canal excréteur, qu'on appelle *canal de Warton,* s'ouvre sur le plancher de la bouche, de chaque côté du frein de la langue.)

— Bot. Genre d'orchidées, comprenant des herbes pseudo-bulbaires à feuilles planes, à fleurs solitaires, pédonculées. (On en connaît une centaine d'espèces de l'Amérique, presque toutes cultivées en serre.)

Maxillaire

— ENCYCL. Anat. *Nerfs maxillaires.* Le *maxillaire supérieur,* purement sensitif, s'épanouit au niveau de la joue; le *maxillaire inférieur,* à la fois sensitif et moteur, innerve la peau, les muqueuses, les muscles masticateurs, et a pour rameau terminal le nerf *lingual.*

Os maxillaires. La mâchoire supérieure est formée de deux os symétriques : les *maxillaires supérieurs,* qui occupent le milieu de la face et concourent à former la cavité buccale, les fosses nasales, les orbites, et la *fosse zygomatique.* Chacun des deux est creusé d'une cavité, communiquant avec les fosses nasales : c'est ce qu'on appelle le *sinus maxillaire* ou *antre de Highmore.* La mâchoire inférieure est constituée par un seul os, le *maxillaire inférieur.* C'est un os symétrique, comparable à un fer à cheval dont les extrémités auraient été coudées. La partie moyenne horizontale, appelée *corps,* porte les dents. Les extrémités relevées à angle droit sont dites *branches.* Les branches sont recouvertes par les muscles masséter et ptérygoïden. Elles se terminent en haut par deux apophyses, que sépare l'échancrure sigmoïde. L'antérieure, *apophyse coronoïde,* sert à l'insertion d'un puissant muscle masticateur, le *temporal;* la postérieure, *condyle maxillaire,* s'articule avec la cavité glénoïde de l'os temporal pour former l'*articulation temporo-maxillaire.*

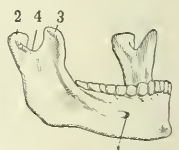

Maxillaire inférieur : 1. Trou mentonnier; 2. Condyle; 3. Apophyse coronoïde; 4. Echancrure sigmoïde.

— Pathol. La lésion ou la compression des nerfs *maxillaires* détermine une névralgie très douloureuse, improprement appelée *névralgie faciale.* On peut guérir cette névralgie par la résection des nerfs maxillaires ou par l'ablation du ganglion de *Gasser,* d'où ils émergent.

Os maxillaires. Les fractures du maxillaire inférieur les plus communes s'accompagnent souvent de déchirure de la muqueuse buccale. Le foyer de la fracture est ainsi exposé à l'action de la salive et des liquides septiques de la bouche, et ainsi peuvent survenir des complications de suppuration. Pour maintenir les fragments bien coaptés, ce qui est difficile, on emploie des appareils en gutta-percha ou la ligature dentaire; quelquefois, on doit recourir à la *suture osseuse* au fil d'argent.

La luxation de la mâchoire inférieure est assez fréquente à la suite d'un coup, parfois même au cours d'un bâillement, d'un éclat de rire. La bouche reste demi-ouverte, l'élévation du maxillaire est impossible. On réduit cette luxation en abaissant en bas et en arrière la partie postérieure de la mâchoire.

Outre les maladies communes à tous les os, les maxillaires présentent assez souvent, à la suite de la carie des dents, de l'ostéite, qui peut se terminer par la nécrose; mais celle-ci est due surtout soit à la syphilis, soit à l'intoxication phosphorée (allumettiers). De plus, ces os sont le siège de certaines lésions et de certaines tumeurs spéciales; tels sont : les odontomes, les kystes dentigères, les épithéliomes paradentaires.

MAXILLARIÉES n. f. pl. Sous-tribu des orchidées vandées, ayant pour type le genre *maxillaire.* — *Une* MAXILLARIÉE.

MAXILLIFÈRE (du lat. *maxilla,* mâchoire, et *ferre,* porter) adj. Zool. Qui porte des mâchoires. (S'emploie en parlant de certaines régions du corps) : *Pièce* MAXILLIFÈRE. (Peu us.)

MAXILLIFORME (du lat. *maxilla,* mâchoire, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'une mâchoire : *Pièce* MAXILLIFORME. (Peu us.)

MAXILLIPÈDE (du lat. *maxilla,* mâchoire, et *pes, pedis,* pied) n. m. Zool. Patte-mâchoire des crustacés.

— ENCYCL. Les *maxillipèdes* sont des pattes modifiées en organes de préhension pour les aliments. On les appelle ainsi pour les distinguer des autres pattes dites *ambulatoires.* Tout maxillipède (il en existe ordinairement trois paires) comporte une portion basilaire formée de deux articles; le premier, qui s'articule avec le thorax, est le

coxopodite, le second est le *basipodite*, comprenant l'*endopodite* avec son appendice, sorte de palpe, appelé l'*exopodite*, et ses autres parties.

MAXILLITE n. f. Pathol. Inflammation de la glande maxillaire.

— ENCYCL. La *maxillite* a été observée seulement et assez rarement chez le cheval, où elle était provoquée par l'introduction dans le canal de Warton d'un corps étranger, surtout d'une barbe d'épillet de brome ou d'orge. En ouvrant l'abcès dont ils ont provoqué la formation, on trouve toujours ces corps étrangers au centre.

Maxim (Hiram Stevens), ingénieur américain, né à Sangersville (Etats-Unis) en 1840. Il est l'auteur de nombreuses inventions, parmi lesquelles on peut citer : machines à produire le gaz d'éclairage, alimentation automatique des chaudières, etc. Sa carrière d'électricien a commencé en 1877 par la construction d'un télégraphe écrivant. Il s'est occupé de perfectionner l'éclairage électrique et a construit une lampe à incandescence avec fil de platine, une autre à fil de charbon ; en même temps, il portait son attention sur la divisibilité et sur la régularisation des courants électriques, et imaginait plusieurs systèmes d'éclairage par l'arc voltaïque. Son invention capitale est celle du canon à chargement automatique par le mouvement de recul. V. MITRAILLEUSE.

Maxim (FUSIL). L'inventeur de la mitrailleuse (v. l'art. précéd.) avait imaginé en 1884 un *fusil automatique*, comme elle, et qui n'était qu'une transformation du fusil Winchester. En 1895, il fit expérimenter aux Etats-Unis une arme démontable et transportable à dos d'homme, que son calibre de 7mm,7 doit faire ranger parmi les fusils, bien que son poids (25 kilogrammes, y compris les accessoires et munitions) oblige à s'en servir comme d'une mitrailleuse, c'est-à-dire sur un trépied portant un siège pour le tireur. La portée de l'arme atteint près de 3.000 mètres et elle peut tirer jusqu'à 600 balles par minute.

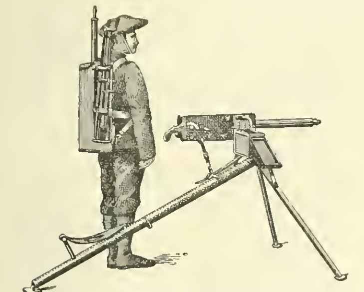

Maxim (fusil-mitrailleuse).

MAXIMA n. m. pl. Pluriel de MAXIMUM.

— Physiq. *Thermomètre à maxima*, Thermomètre dans lequel le maximum auquel s'est élevée la température pendant le cours d'une expérience reste indiqué même quand cette expérience est terminée.

Maxima debetur puero reverentia (*Le plus grand respect est dû à l'enfant*), Vers célèbre de Juvénal (sat. XIV, v. 47), qui indique de quelle prudence attentive il faut user pour que rien ne vienne souiller l'innocence des enfants.

MAXIMANT (*man*), **ANTE** [rad. *maximer*] adj. Physiq. Qui atteint le maximum : *Température* MAXIMANTE. (Peu us.)

MAXIMATION (*si-on* — rad. *maxime*) n. f. Philos. Expression créée par l'école néo-criticiste française et synonyme approximatif de JUSTIFICATION. (Elle désigne le phénomène qui consiste à trouver, après coup, des arguments pour justifier ce que l'on a fait. Ce phénomène est une perversion de la conscience.)

MAXIME (du lat. *maximus*, superl. de *magnus*, grand) adj. Très grand. (Vx.)

— Mus. anc. S'est dit d'un intervalle plus grand que le majeur de la même espèce : *La seconde* MAXIME *est une tierce majeure, et la tierce* MAXIME *une quarte.*

— n. f. Note en forme de rectangle horizontal, avec une queue à droite, et dont la valeur était de huit rondes dans les mesures binaires et de douze rondes dans les mesures ternaires.

Maxime.

Maxime (CIRQUE), cirque de Rome antique. V. CIRQUE.

— *Région du cirque Maxime*, quartier de l'ancienne Rome, qui occupait la vallée située entre le Palatin et l'Aventin, puis gagnait d'un côté le pont Sublicius et de l'autre le théâtre de Marcellus. (Le cirque Maxime en occupait une partie notable. Le reste contenait un grand nombre de monuments remarquables, un temple de Mercure, celui de Libitine, les temples de Vénus, de Bacchus, de Proserpine et de Cérès, de Castor, de la Fortune virile [ces deux derniers existent encore], de Juno Matuta, d'Apollon médecin. On y rencontrait des lieux célèbres, comme l'antre de Cacus, le bois de Saturne, le Forum Boarium, et l'on y voyait le tombeau d'Acca Laurentia, une colonne rostrale dressée par Auguste après Actium, la Cloaca Maxima, etc. Le Vélabre moderne occupe une partie de ce quartier.)

MAXIME (du lat. *maxima*, très grande, la maxime étant une vérité très générale) n. f. Proposition générale, adoptée ou proposée comme règle : MAXIME *de morale*. || *Maxime d'Etat*, Règle pour conduire un Etat.

— n. f. pl. Recueil de préceptes moraux ou de réflexions morales (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* MAXIMES *de La Rochefoucauld*.

— SYN. Adage, aphorisme, axiome, etc. V. ADAGE.

Maximes de La Rochefoucauld (LES). — Les *Réflexions ou sentences et maximes morales*, parues en 1665, sans nom d'auteur, sont un des chefs-d'œuvre de la littérature française. Cinq éditions (jusqu'en 1678) furent données du vivant de La Rochefoucauld, sans cesse revues et corrigées par lui. C'est dans le salon de la janséniste Mme de Sablé que virent le jour, sous leur première forme, ces *Maximes*, que l'écrivain polit ensuite et cisela à loisir. La philosophie en est amère et franchement pessimiste. « Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer. » Il n'y a ici-bas ni vertu proprement dite, ni désintéressement, ni dévouement, ni amitié, ni amour, ni honnêtes gens, ni honnêtes femmes : l'amour-propre règne en maître chez tous et partout. Faut-il voir dans cette conception si désenchantée de la vie un pessimisme froidement raisonné ? Peut-on y découvrir quelque arrière-pensée chrétienne, qui voudrait édifier notre salut sur la démonstration de la corruption originelle ? Ce fut plutôt, chez La Rochefoucauld, œuvre d'implacable observation et de cruelle expérience : rien de plus. L'écrivain a dit ce qu'il a vu, et il l'a fixé en des traits d'une vérité et d'une rigueur admirables. La forme qu'il a donnée à sa pensée est d'une concision et d'un relief qui n'ont jamais été dépassés, avec, pourtant, quelque trace du bel esprit. Qualités et défauts sont ceux d'un grand seigneur qui ne se pique de rien, pas même de littérature.

Maximes des saints sur la vie intérieure (EXPLICATION DES). — Ce livre contient le résumé de la doctrine de Fénelon sur le degré de désintéressement que peut atteindre, chez les saints, le pur amour de Dieu appelé *amour de charité* et opposé par les théologiens à l'*amour* dit *d'espérance*. Fénelon y procède d'une manière géométrique, par propositions et comme par théorèmes. Communiqué avant l'impression à plusieurs théologiens et au duc de Chevreuse, le livre avait reçu leur approbation ; mais, à peine fut-il publié (1697), que Louis XIV, après avoir retiré à Fénelon sa pension et son titre de précepteur des enfants de France, le confina dans son archevêché de Cambrai. Tandis qu'une vive polémique s'engageait entre Bossuet et Fénelon (v. l'art. suiv.), le livre de ce dernier, déféré à la cour de Rome, y était condamné par Innocent XII. V. QUIÉTISME.

Maximes de Vauvenargues (1746). — On désigne sous ce nom la douzième partie du livre de Vauvenargues, dont le titre complet est : *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, suivie de *Réflexions et Maximes*. (V. ESPRIT HUMAIN.) L'auteur y développe à son aise les exquises qualités d'esprit et de cœur qui lui valurent de son temps l'admiration de Voltaire et, maintenant encore l'estime des moralistes et des lettrés. Sous la forme concise de la maxime, qu'avaient illustrée déjà La Rochefoucauld et La Bruyère, Vauvenargues a exposé, sans raideur, sans amertume, la philosophie généreuse, fière et tendre à la fois, qui est la marque distinctive de son génie. Sainte-Beuve a dit très justement : « Vauvenargues n'a pas enflé la nature de l'homme, et il ne l'a pas dénigrée. C'est un Pascal adouci, qui s'est véritablement tenu dans le milieu humain, et qui ne s'est pas creusé d'abîme. »

Maximes, pensées et anecdotes, par Chamfort (1795 et 1825). — C'est le recueil des réflexions, des bons mots, des traits d'esprit, que suggérait à Chamfort le spectacle des mœurs contemporaines ou qu'il entendait énoncer dans son entourage. L'amour, les femmes, le mariage, les gens de lettres, les courtisans, la royauté même, tels sont les objets ordinaires de sa critique pénétrante et amère, souvent licencieuse. Il sait condenser en quelques mots spirituels et mordants des réflexions d'une singulière profondeur. Mais partout sa verve trahit une âme désabusée, que n'ont épargnée ni la sécheresse ni même la corruption de la société qu'il a prise à partie. Les maximes sont d'un style net, énergique jusqu'au cynisme.

Maximes et réflexions sur la comédie, opuscule de Bossuet (1694). — L'édition que Boursault donna de ses œuvres dramatiques, en 1694, était précédée d'une *Lettre* attribuée au P. Caffaro, religieux théatin ; l'auteur s'y efforçait de prouver qu'un chrétien pouvait, en sûreté de conscience, composer, lire et aller voir les pièces qu'on représentait au théâtre. Après avoir obtenu du P. Caffaro une rétractation publique, Bossuet fit paraître, sous le titre de *Maximes et réflexions sur la comédie*, une critique du théâtre de son temps. Estimant que les peintures des passions, qui sont l'objet principal des comédies, ne servent qu'à corrompre les âmes, il condamne « les impiétés et les infamies » de Molière, ce « poète-comédien, qui... passa des plaisanteries du théâtre... au tribunal de celui qui a dit : Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez », les « fausses tendresses » de Quinault, et même « un Corneille », qui veut « qu'on sacrifie tout aux belles personnes, si ce n'est peut-être la gloire dont l'amour est plus dangereux que celui de la beauté même ». Il rappelle les reproches adressés par Platon, dans sa *République*, aux tragiques et aux comiques grecs, et rappelle les censures prononcées par l'Eglise contre les comédiens.

MAXIME (saint), évêque de Jérusalem, mort en 350. Il succéda sur le siège de cette ville à saint Macaire en 331. Après avoir subi diverses persécutions pour sa foi, il prit part aux conciles de Nicée (325), de Tyr (335), de Sardique (347), et tint en 349 à Jérusalem un concile, dans lequel il fit admettre à la communion de l'Eglise saint Athanase, malgré les ariens. — Fête le 5 mai.

MAXIME de Lérins ou **MAXIME de Riez** (saint), abbé, puis évêque, né à Riez vers 380, mort dans la même ville vers 458. Il prit l'habit de moine au monastère de Lérins, récemment fondé par saint Honorat, et en fut le second abbé (426-433). C'est sous son gouvernement que la célèbre école de Lérins fut le plus prospère. Elu évêque de Fréjus (433), il se déroba à cette dignité ; mais, l'année suivante, il fut obligé d'accepter l'évêché de Riez. Sous le titre d'*Homélies sur saint Maxime*, nous avons son panégyrique écrit en latin par saint Faustus, son successeur sur le siège de Riez. — Fête le 27 novembre.

MAXIME (saint), évêque de Turin, né à Verceil. Il assista aux conciles de Milan (451) et de Rome (465). On a de lui 117 *Homélies*, très estimées, et dont quelques-unes ont été, par erreur, attribuées à saint Ambroise et à saint Augustin. — Fête le 25 juin.

MAXIME (saint), surnommé par les Grecs **le Confesseur et le Moine**, né à Constantinople vers 580, mort dans le Caucase en 662. Après avoir rempli, à la cour d'Honorius, la charge de premier secrétaire impérial, il embrassa la vie monastique et devint supérieur du monastère de Chrysopolis, situé sur le Bosphore, en face de Constantinople (630). Chassé de son couvent par les incursions des barbares, vers 645, il se rendit en Afrique, puis à Rome, où il défendit la foi catholique contre les *monothélites*. Ces derniers, qui étaient tout-puissants auprès de l'empereur Constant II, le firent arrêter et exiler, une première fois, en Thrace, et, une seconde fois, dans le Caucase, où il mourut, après avoir été fouetté publiquement et avoir eu la langue et la main droite coupées. On lui doit de nombreux *Traités théologiques* en grec. — Fête, dans l'Eglise grecque, le 21 janvier ; dans l'Eglise latine, le 13 août.

MAXIME PUPIEN (Marcus Clodius *Maximus Pupienus*), empereur romain, mort en 238. Fils d'un forgeron ou d'un carrossier, il s'éleva par son mérite aux plus hauts rangs dans l'armée et les honneurs, fut gouverneur de Grèce, de Bithynie, de la Narbonnaise. A la mort de Gordien (237), le sénat l'éleva à l'empire avec Balbin pour les opposer à Maximin. Celui-ci ayant été égorgé à Aquilée par ses soldats, les deux empereurs régnèrent en paix quelques mois. Tous deux furent massacrés par les prétoriens révoltés.

Maxime Pupien.

MAXIME de Tyr, philosophe platonicien, du IIe siècle de notre ère. Né à Tyr, il vécut surtout en Orient ; mais il voyagea beaucoup, et séjourna à Rome sous Commode. Il se donnait comme un disciple de Platon ; mais, en réalité, c'était un philosophe très éclectique. Il croyait à un dieu suprême et invisible, à la divinité de l'âme et aux démons, instruments de la Providence. Nous possédons de lui quarante et un discours ou dissertations, sur les sujets les plus variés, mais superficiels. Son style est très recherché, d'une élégance banale.

MAXIME d'Ephèse, philosophe grec, né selon les uns à Ephèse, selon d'autres à Smyrne, mort en 371 de notre ère. Il adopta les doctrines philosophiques de Pythagore et de Platon, professa avec un grand succès la théologie, s'adonna en même temps à la théurgie et à la magie. Il fut le disciple d'Ædésius et le maître de Julien, le futur empereur, à qui il prédit ses destinées. Après son avènement (361), Julien le nomma grand pontife de Lydie. Maxime annonça encore à l'empereur ses victoires contre les Perses. Après la mort de Julien (363), le philosophe perdit sa place de grand pontife. Il fut accusé en 364 d'avoir causé par des sortilèges la maladie des empereurs Valens et Valentinien, condamné à une amende, emprisonné de nouveau en 371 comme complice d'un complot contre Valens, cruellement torturé et mis à mort. Aucun de ses ouvrages de philosophie et de rhétorique n'est parvenu jusqu'à nous ; on lui attribue cependant un commentaire sur l'*Analytique* d'Aristote.

MAXIME (Magnus Clemens Maximus), empereur romain, né en Espagne, mort en 388. Après plusieurs expéditions faites sous les ordres de Théodose, alors simple général, Maxime devint commandant des troupes de la Grande-Bretagne et embrassa le christianisme. Il profita de l'enthousiasme excité par une grande victoire remportée sur les habitants de l'Irlande et de l'Ecosse pour se faire proclamer empereur (381). Deux ans plus tard, il débarqua en Gaule avec une armée formidable, mit Gratien en fuite, s'empara de lui et le fit mourir (383). Théodose dut le reconnaître comme empereur pour la Gaule et l'Espagne. Maxime se fixa à Trèves ; mais, enfreignant les conditions que lui avait faites Théodose, il voulut arracher l'Italie à Valentinien. Théodose, alors, marcha contre Maxime, battit ses troupes et le prit dans Aquilée. Maxime eut la tête tranchée, ainsi que son fils Victor.

Médaille de Maxime.

MAXIME le Tyran, usurpateur romain, mort en 422. Le général Gérontius, révolté en Espagne contre Constantin, éleva Maxime au pouvoir. Mais celui-ci, impuissant à arrêter les invasions des Vandales, des Alains, des Suèves, se soumit en 411. Ayant tenté, en 419, de recouvrer le pouvoir, il fut mis à mort.

MAXIME (Petronius Anicius Maximus), empereur romain, né vers 395, mort en 455. Issu d'une famille illustre, il remplit de 415 à 445 les plus hautes charges à la cour d'Honorius. Jaloux d'Aétius, il prit part à l'intrigue qui amena la mort du grand général ; puis le désir de venger un outrage fait à sa femme par Valentinien III le décida à aller plus avant. En 455, Valentinien périssait assassiné, et Maxime revêtait la pourpre impériale. Mais, homme d'étude et de plaisir, il fit preuve d'une incapacité, dont lui-même se rendait compte. Devenu veuf, il voulut épouser Eudoxie, veuve de Valentinien. Celle-ci appela Genséric. Rome fut prise et Maxime lapidé par le peuple.

MAXIME d'Epire, philosophe grec du IVe siècle apr. J.-C., né en Epire. On nous dit qu'il enseigna à l'empereur Julien la philosophie et la théologie, aussi faut-il peut-être l'identifier avec son contemporain Maxime d'Ephèse, maître de Julien. On attribue à Maxime d'Epire un poème astrologique *Sur les auspices*, en 610 hexamètres, et un *Traité sur les oppositions insolubles*.

MAXIMER (rad. *maximum*) v. a. Fixer le prix maximum de : *En 1793, on* MAXIMA *les marchandises de première nécessité*.

MAXIMER (rad. *maxime*) v. a. Eriger en maxime : MAXIMER *ses pratiques*.

MAXIMIANISTE (*ksi, nist'*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste fondée vers la fin du IVe siècle par un diacre de Carthage nommé Maximien.

MAXIMIEN, surnommé **Hercule** (Aurelius Valerius Maximianus), empereur romain, né en Pannonie vers 250,

mort à Marseille en 310 apr. J.-C. Soldat de fortune, il fut associé à l'empire par Dioclétien en 286 et reçut l'Occident. Il combattit les Francs, les Burgondes, les Germains, éprouva quelques échecs en Bretagne et abdiqua en même temps que Dioclétien en 305. Mais, sur les instances de son fils Maxence, proclamé Auguste par les prétoriens, il reprit la pourpre; puis, s'étant brouillé avec celui-ci et ayant voulu le déposséder, il fut chassé de l'Italie et se réfugia à Trèves, près de Constantin, son gendre (307). Il conspira encore contre ce dernier, fut trahi par sa fille, tenta inutilement de soulever les Gaules, et se tua. Rude et orgueilleux, Maximien fut un des plus farouches persécuteurs du christianisme.

Maximien (Hercule). (Palais Odescalchi.)

MAXIMIEN (lat. *Maximianus*), poète latin du ve et du vie siècle de notre ère, né en Etrurie. Très réputé à Rome comme orateur et comme poète, il fut chargé par Théodoric d'aller en Orient pour y nouer des relations amicales entre le roi et l'empereur. On a de lui six élégies amoureuses, publiées sous ce titre : *Maximiani philosophi et oratoris clarissimi Ethica suavis et perjucunda* (vers 1473). En 1501, le Napolitain Pomp. Gauricus en publia une nouvelle édition et chercha à démontrer que ces poésies étaient l'œuvre de Cornelius Gallus, l'ami de Virgile et d'Ovide. On ne s'avisa qu'assez tard de la supercherie : Gauricus avait omis deux vers qui révélaient le nom du véritable auteur.

MAXIMILIANA, planète télescopique, n° 65, découverte en 1861, par Tempel.

MAXIMILIEN (*li-in*) n. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière, dont la valeur est de 17 fr. 18 c.

MAXIMILIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Fortif. *Tour maximilienne.* Se dit d'une tour à plusieurs étages, casematée et pourvue d'artillerie.

— Archéol. *Armure maximilienne* ou substantiv. *Maximilienne,* Type d'armure portée de la fin du xve siècle au premier quart du xvie, et ainsi appelée de l'empereur Maximilien, qui la mit à la mode en Allemagne.

— Encycl. Archéol. L'*armure maximilienne*, qui n'est elle-même qu'une copie un peu modifiée des harnois milanais faits par les Massaglia à partir de 1470 environ, se caractérise par les nombreuses cannelures longitudinales qui courent sur toutes ses pièces, leur donnant une rigidité plus grande, et distribuées de manière à diriger tous les coups en dehors en les obligeant à glisser sur leur parcours. Les armures maximiliennes ne furent guère portées qu'en Allemagne.

Armure maximilienne.

MAXIMILIEN (saint). Parmi les nombreux saints qui portent ce nom, on peut citer : Maximilien, martyr à Rome, vers 295. Il était soldat et refusa d'adorer les aigles de sa légion. Fête le 12 mars. — Maximilien, évêque de Passau, à partir de 268. Il fut martyrisé en 308. Fête le 12 octobre. — Maximilien, centurion romain qui fut condamné à mort, à Antioche, par Julien l'Apostat, pour avoir, malgré la défense de l'empereur, conservé sur les enseignes de ses soldats le monogramme du Christ (363). Fête le 21 août.

EMPIRE D'ALLEMAGNE

MAXIMILIEN Ier, empereur d'Allemagne, né à Wiener-Neustadt en 1459, mort à Wels en 1519. Fils de l'empereur Frédéric III, il épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles le Téméraire, et défendit l'héritage contre Louis XI, roi de France, qui, revendiquant la Franche-Comté et l'Artois, fit envahir le Hainaut. Après la bataille de Guinegatte (1479), Maximilien fut entravé par l'hostilité des Etats de Flandre et par des insurrections dans les Pays-Bas. Après la mort de Marie (1482), il signa avec Louis XI le traité d'Arras, qui donna à la France la Picardie et la Bourgogne. Le traité de Senlis avec Charles VIII de France (1493) lui laissa l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais. Les communes flamandes qu'il avait dû combattre de 1485 à 1489 le reconnurent comme tuteur de Philippe, son fils mineur, et il gouverna au nom de ce dernier. En 1490, il avait chassé les Hongrois des provinces autrichiennes; en 1492, par la bataille de Villach, il refoula les Turcs jusqu'en Bosnie. Le roi Ladislas II de Hongrie lui promit la succession du trône en Hongrie et en Bohême (traité de Presbourg, 1491). En 1493, Maximilien, roi des Romains depuis 1486, succéda à son père et prit, en 1508, le titre d'empereur élu, sans être couronné par le pape. Il avait réuni à son domaine, par héritage, la Styrie et le Tyrol. Il maria son fils Philippe à Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et plus tard ses petits-fils et petite-fille aux enfants du roi de Hongrie et de Bohême. La grandeur de la maison d'Autriche était fondée; mais en même temps commença sa rivalité avec la France. (V. Habsbourg.) Maximilien dut cependant, après plusieurs défaites, reconnaître l'indépendance des Suisses par le traité de Bâle (1499). Par suite de son mariage avec Blanche, fille de Galéas Sforza, duc de Milan, il fut amené à intervenir en Italie contre les rois de France Charles VIII, Louis XII et François Ier.

Maximilien Ier (d'après Albert Dürer).

Ce dernier, en 1515, par la victoire de Marignan, lui imposa la paix de Cambrai et la cession du Milanais. En 1504, Maximilien, pendant une maladie de Louis XII avait signé avec la reine Anne les traités de Blois, stipulant le mariage de Claude de France et de Charles d'Espagne, avec la Bretagne, la Bourgogne et le Milanais comme dot; mais le roi, sitôt rétabli, déchira ce traité désastreux (1505). En Allemagne, Maximilien essaya d'établir un gouvernement central. L'Allemagne fut dotée d'un tribunal suprême d'empire, d'un tribunal aulique d'empire, d'un conseil d'empire, et divisée en dix cercles (1510). Cette constitution dura jusqu'en 1806.

Maximilien a perfectionné l'art militaire, amélioré l'artillerie, organisé surtout l'infanterie allemande des lansquenets. Par sa vigueur physique, son intelligence, ses connaissances variées, il a excité l'admiration des contemporains. Mais, s'il était très brave, le « dernier chevalier », il manquait d'esprit de suite, de volonté ferme. Son petit-fils, Charles-Quint, lui succéda. Outre de nombreux écrits sur les sujets les plus variés, Maximilien avait composé le plan d'un poème, où il célébrait son mariage avec Marie de Bourgogne : le *Theuerdank* (l'Homme aux grandes pensées), et dicté un récit romanesque de sa vie : le *Weiss-Kunig* (le Roi Blanc). Albert Dürer a laissé de lui un remarquable portrait (1519), aujourd'hui à Vienne.

MAXIMILIEN II, empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie, né à Vienne en 1527, mort à Ratisbonne en 1576, fils de Ferdinand Ier et d'Anne de Hongrie. Elevé à la cour d'Espagne par son oncle Charles-Quint, avec son cousin, plus tard Philippe II d'Espagne, il prit part aux guerres contre la France (1544) et contre les protestants (1547), épousa la fille de Charles-Quint, Marie (1548), et fut gouverneur des Pays-Bas jusqu'en 1550. Par son affabilité, il gagna les sympathies des princes allemands, se montra hostile à l'influence espagnole et se brouilla avec Philippe II, quand Charles-Quint voulut faire élire ce dernier empereur. Favorable à la Réforme, lié d'amitié avec le protestant Christian de Wurtemberg, il ne resta catholique que parce que son père menaça de le déshériter. Il fut couronné roi de Bohême (1562) et de Hongrie (1563), élu roi des Romains à Francfort (1562), et, en 1564, à la mort de son père, il devint empereur. Tolérant, même dans ses Etats héréditaires, il n'empêcha cependant pas les princes catholiques de sévir contre les réformés, malgré la *Déclaration de Ferdinand*, qui assurait à leurs sujets la liberté du culte réformé. Son refus de payer le tribut annuel promis par Ferdinand Ier provoqua une invasion des Turcs, qui furent arrêtés à Zigeth (Hongrie) par la résistance de Nicolas Zriny. Il fit ensuite avec le sultan Sélim II une trêve de huit ans, et s'engagea à payer un tribut annuel. Après la mort de Zapolya (1571), il gagna cependant du terrain en Hongrie. Il laissa la couronne à son fils Rodolphe II.

Maximilien II.

BAVIÈRE

MAXIMILIEN Ier, duc, puis électeur de Bavière, fils du duc Guillaume II, né à Munich en 1573, mort à Ingolstadt en 1651. Il fut élevé par les jésuites et leur resta toujours attaché. En 1597, son père abdiqua en sa faveur. Bon administrateur, financier économe, d'une dévotion profonde et sincère, il devint le chef des catholiques allemands. Ce fut lui qui constitua la Sainte-Ligue, destinée à combattre les princes protestants de l'Union (1609). Il organisa une armée, commandée par Tilly, vainquit les Bohémiens à la Montagne-Blanche (1620), et fut le soutien le plus énergique de Ferdinand II, qui lui donna en récompense la dignité électorale, enlevée au Palatin Frédéric V, et le Haut-Palatinat (1623). Lorsque Wallenstein tenta de soumettre toute l'Allemagne au despotisme impérial, Maximilien se rapprocha de la France et força l'empereur à renvoyer son généralissime (1629). Cependant, Gustave-Adolphe détruisit l'armée bavaroise à Leipzig (1631) et sur le Lech (1632), et, à partir de 1632, la Bavière fut plusieurs fois dévastée. En 1647, Maximilien signa avec la France le traité d'Ulm, et son attitude amena l'empereur Ferdinand III à signer les traités de Westphalie. Il garda la dignité électorale et le Haut-Palatinat.

MAXIMILIEN II (Marie-Emmanuel), électeur de Bavière, fils de l'électeur Ferdinand-Marie, né à Munich en 1662, mort en 1726. Electeur en 1679, il fut d'abord sous la tutelle de son oncle, le duc Maximilien-Philippe de Bavière. Son alliance fut recherchée par la France et par l'Autriche; il se déclara pour cette dernière, la soutint contre les Turcs à partir de 1683, mais la combattit de 1688 à 1697. En 1685, il avait épousé Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold Ier. En 1692, il devint gouverneur des Pays-Bas espagnols. En 1698, son fils mineur, Joseph Ferdinand, fut reconnu héritier de Charles II, roi d'Espagne; mais il mourut en 1699. Maximilien s'unit alors à la France pour obtenir, pour lui-même, une partie de la succession d'Espagne. L'armée franco-bavaroise fut écrasée à Hochstædt en 1704. L'électeur, mis au ban de l'Empire, se retira en France et fut battu à Ramilles à la tête d'une armée française (1706). Les traités de Rastadt et de Bade (1714) lui rendirent la Bavière. En 1717, il soutint l'empereur contre les Turcs. Il s'était remarié, après la mort de sa première femme (1692), avec la fille de Jean Sobieski, roi de Pologne (1694). Son fils Charles-Albert, le futur empereur Charles VII, lui succéda.

MAXIMILIEN III (Joseph), électeur de Bavière, fils de l'empereur Charles VII, né en 1727, mort en 1777. Il succéda à son père au moment de la guerre de la succession d'Autriche, vit son pays envahi par les Autrichiens et dut renoncer, au traité de Fussen (1745), à la couronne impériale. Il favorisa l'industrie et le commerce, créa l'Académie des sciences de Munich (1759), et se montra tolérant. N'ayant pas d'enfants, il traita, en 1766, avec le Palatin Charles Théodore et prépara la réunion du Palatinat et de la Bavière.

MAXIMILIEN Ier (Joseph), électeur, puis roi de Bavière, fils du général français Frédéric de Deux-Ponts-Birkenfeld, né à Schwetzingen en 1756, mort à Nymphenbourg en 1825. En 1777, Maximilien fut nommé colonel du régiment de Royal-Alsace, au service de la France; en 1778, maréchal de camp. Il se retira à Mannheim au moment de la Révolution, et succéda, en 1795, à son frère Charles II, comme comte palatin de Deux-Ponts, devint, en 1799, électeur de Bavière. Il transforma ses Etats par des réformes libérales, signa en 1801, un traité d'alliance avec la France, lui abandonnant ses possessions sur la rive gauche du Rhin, puis entra, en 1805, dans la ligue du Rhin, soutint Napoléon Ier contre l'Autriche et prit le titre de roi de Bavière, après le traité de Presbourg (1805). En 1813, après la bataille de Leipzig, il abandonna la France, et signa avec les Alliés le traité de Ried. En 1817, il accorda une constitution à la Bavière. Il avait fondé, en 1808, l'Académie des arts de Munich.

Maximilien-Joseph (ordre militaire de), institué en 1806 par le roi Maximilien-Joseph de Bavière. Il est divisé en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir; chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, avec angles garnis de lames d'or. Sur l'écusson du centre se trouvent, d'un côté, la devise : *Virtuti pro patria* (Au courage pour la patrie), et, de l'autre, le chiffre en or de Maximilien. Une couronne royale réunit à cette croix un ruban noir, bordé de lisérés blanc et bleu.

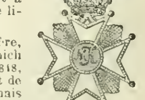
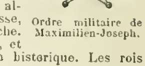
Ordre militaire de Maximilien-Joseph.

MAXIMILIEN II, roi de Bavière, fils de Louis Ier, né et mort à Munich (1811-1864). Il devint roi le 21 mars 1848, par l'abdication de son père. Il fit de larges concessions aux libéraux, mais s'opposa à la création d'un empire allemand sous l'hégémonie de la Prusse, et, en 1850, se rapprocha de l'Autriche. Il protégea les lettres et les arts, et institua, en 1858, la commission historique. Les rois Louis II et Otton sont ses fils.

Maximilien (ordre de), fondé en 1853 par Maximilien II, roi de Bavière. Il ne comprend qu'une seule classe de membres (chevaliers), répartis en deux sections : sciences et arts. La décoration est une croix gothique en or émaillée de bleu foncé et bordée de blanc, portant la date du 28 novembre 1853 et anglée de rayons aux pointes perlées. Le centre de la croix présente, d'un côté, le buste du fondateur, et au revers, outre la devise : *Für Wissenschaft und Kunst* (Pour la science et pour l'art), un hibou supporté par un rouleau pour la section scientifique, Pégase avec l'Hippocrène pour la section artistique. La croix et les rayons reposent sur une couronne de laurier et de chêne, surmontée d'un nœud en émail rouge et d'une couronne royale. La décoration se porte en sautoir, suspendue à un ruban bleu foncé, liséré de blanc.

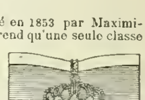
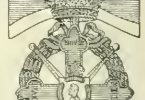
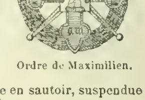
Ordre de Maximilien.

MEXIQUE

MAXIMILIEN (Ferdinand-Joseph), empereur du Mexique, archiduc d'Autriche, né à Schœnbrünn en 1832, fusillé à Queretaro (Mexique) en 1867. Frère cadet de l'empereur François-Joseph Ier, il se consacra, dès sa jeunesse, à la marine autrichienne, dont il devint le chef suprême. Après avoir épousé, en 1857, la princesse Charlotte, fille du roi des Belges, Léopold Ier, Maximilien fut envoyé comme gouverneur à Milan. Inspiré par des idées justes et libérales, de manières affables, il avait rallié une partie de la population. L'opposition de l'armée et de la bureaucratie lui fit perdre ces avantages. Aux négociations de Villafranca, Napoléon fit à François-Joseph l'offre, que celui-ci refusa, de constituer la Vénétie en royaume indépendant pour son frère. Un voyage de Maximilien et de sa femme à Paris augmenta encore cette sympathie de la cour impériale, que, pour le malheur de Maximilien, l'expédition du Mexique lui donna occasion de manifester.

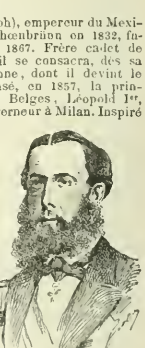
F.-J. Maximilien.

Désigné comme empereur, le 8 juillet 1863, par l'assemblée des notables de Mexico, Maximilien accepta la couronne après de longues hésitations (avr. 1864). Il entra à Mexico le 12 juin. Il tenta d'abord de rallier les meilleurs éléments du parti libéral, tandis que les troupes françaises poursuivaient les débris des troupes de Juarez. Après le retrait des troupes françaises, que le voyage de l'impératrice Charlotte en Europe ne put empêcher, il résolut, appuyé sur la junte de Mexico, de résister jusqu'au bout. Mais, dès février 1867, après le départ des troupes françaises, le pays tout entier se souleva, et Maximilien dut se réfugier à Queretaro, où les soldats de Juarez vinrent l'assiéger. Le colonel Lopez, un des confidents de l'empereur, livra aux républicains, dans la nuit du 14 mai, le fort de la Cruz, qui était la clef de la ville : Maximilien dut se rendre prisonnier sans condition avec Miramon, Mejia, Castillo, etc. Traduit devant un conseil de guerre, le 13 juin, il fut condamné à mort avec Miramon et Mejia. La sentence, malgré l'avis de Juarez, fut exécutée le 19. Le corps de Maximilien, embaumé, fut remis au vice-amiral autrichien Tegethoff, qui transporta ces dépouilles en Autriche. Maximilien a laissé sept volumes d'œuvres, comprenant des impressions de voyages en Italie, en Espagne, au Brésil, des poésies, des pensées philosophiques. Ces œuvres, qui portent le titre de *Tableau de ma vie, Esquisses de voyages, Aphorismes, Poésies*, ont été traduites en français par J. Gaillard, en 1868.

Maximilien (Derniers moments de l'empereur), tableau de J.-P. Laurens (1882). — Le 19 juin 1867, Maximilien, prévenu par un officier que le moment est proche, dit adieu à l'abbé Soria et, s'arrachant à l'étreinte de son domestique, sort d'un pas décidé pour se rendre au lieu de l'exécution. Cette scène est traitée avec une extrême sobriété. Elle ne comprend que quatre personnages. Le peintre est arrivé aux plus grands effets par la profondeur de l'émotion.

Personnages divers

Maximilien-Henri de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, évêque de Liège et de Hildesheim (1621-1688). En 1671, il s'allia avec Louis XIV, fut aux prises bientôt avec les Provinces-Unies, l'Espagne et l'Empereur, et dut faire la paix en 1674, après la prise de Bonn.

Maximilien (François-Xavier-Joseph), dernier électeur de Cologne, évêque de Munster, grand maître de l'ordre Teutonique, fils cadet de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, né à Vienne en 1756, mort à Hetzendorf (près de Vienne) en 1801. Électeur de Cologne depuis 1784, il fit, dans ses États, des réformes administratives et financières; mais, en 1794, à l'approche de l'armée française, il se retira en Autriche.

Maximin (saint), évêque de Trèves, né à Poitiers vers 285, mort dans cette ville vers 349. C'est vers 332 qu'il devint évêque de Trèves. Après avoir présidé un concile à Cologne, il donna l'hospitalité, en 336, à saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, et, en 338, à saint Paul, patriarche de Constantinople, exilés à cause de leur dévouement au symbole de Nicée. En 342, il prémunit l'empereur d'Occident, Constant, contre les intrigues des ariens. Il mourut au cours d'un voyage qu'il avait entrepris pour visiter, à Poitiers, son frère, saint Maxence, évêque de cette ville. Son corps, rapporté à Trèves, fut enseveli dans le monastère qui portait son nom. Ses ouvrages, cités par saint Athanase, sont perdus. — Fête le 29 mai.

Maximin (Caius Julius Verus Maximus), empereur romain d'origine gothique, né en Thrace en 173, mort en 238. Il fut d'abord pâtre, puis entra dans l'armée, où sa force prodigieuse et son appétit fabuleux le rendirent populaire. Il se fit donner la pourpre en 235, après avoir assassiné son bienfaiteur, Alexandre Sévère. Il inonda de sang le monde romain. Les peuples se lassèrent bientôt de sa tyrannie. L'Afrique et l'Italie proclamèrent les deux Gordiens. Maximin, qui marchait contre les Sarmates, revint sur ses pas et mit le siège devant Aquilée, mais ses soldats le poignardèrent. Son fils Maxime, jeune homme plein de rares qualités, et qu'il avait associé à l'empire, fut massacré avec lui. La cruauté que Maximin avait déployée contre les Germains lui a fait donner les surnoms de **Phalaris** et de **Busiris**.

Maximin (buste antique).

Maximin-Daia (Galerius Valerius Maximinus), empereur romain, fils d'un berger thrace, neveu de Galerius, mort en 314. Son oncle le fit César en 305 et Auguste en 307. A la mort de Galerius, il partagea l'empire avec Constantin et Licinius, mais la guerre ne tarda pas à éclater entre les trois empereurs. Vaincu, il se donna la mort, à Tarse. Maximin aimait le vin et la débauche, et recommandait que l'on n'exécutât que le lendemain les ordres donnés quand il était ivre.

Monnaie de Maximin-Daia.

Maximis (de) [*dé-ma-ksi-miss* — ablat. pl. du mot *maximum*], loc. lat. Qui a rapport à la détermination des maxima : *Méthode* de maximis *et* minimis.

Maximowiczie (*kzî*) n. f. Genre de cucurbitacées, comprenant des herbes vivaces, grimpantes, à fleurs dioïques, les femelles solitaires, les mâles groupés en cymes. (On en connaît plusieurs espèces, du Mexique.)

Maximum (*mom'* — mot lat. signif. *le plus grand*) n. m. Math. L'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. ‖ Pl. : *Des* maxima. (Quelques-uns disent : *Des* maximums.)

— Dans le langage courant, *Faire le maximum*, Se dit d'un impresario, d'un entrepreneur de spectacles, etc., qui encaisse la recette la plus élevée qu'il puisse obtenir.

— Dr. Limite de l'application d'une peine : *Être condamné au* maximum.

— Econ. polit. Prix, limites au-dessus desquels, à certaines époques de famine ou de crise, les lois interdisent de vendre certaines marchandises ou denrées alimentaires.

— Adjectiv. : *Déterminer l'altitude* maximum, *les altitudes* maxima (ou maximums).

— Rem. Par habitude de la déclinaison latine, la plupart des auteurs écrivent : *valeur* maxima, *force* maxima. C'est une faute. Ce superlatif n'existe, en effet, dans notre langue, que comme substantif masculin, forme qu'il faut lui conserver, même lorsqu'on l'emploie adjectivement. D'ailleurs, s'il était possible de décliner un adjectif latin accolé à un nom français, il faudrait dire : *Effet* maximus. *Atteindre la limite* maximam, *les résultats* maximos. *Déterminer les cotes* maximas, etc.

— Anton. **Minimum.**

— Encycl. Math. On dit qu'une fonction d'une variable $f(x)$ continue dans l'intervalle (a, b) est *croissante* dans cet intervalle si, x_0 et x_1 désignant deux valeurs quelconques de x comprises dans l'intervalle (a, b),

$$\frac{f(x_1)-f(x_0)}{x_1-x_0}>0.$$

On dit que cette fonction est *décroissante* dans l'intervalle (a, b), si, dans les mêmes conditions,

$$\frac{f(x_1)-f(x_0)}{x_1-x_0}<0.$$

Le sens des variations de la fonction dépend du signe

Les derniers moments de Maximilien, d'après J.-P. Laurens.

de sa dérivée : si la dérivée est positive, la fonction est croissante ; si la dérivée est négative, la fonction est décroissante.

La fonction $f(x)$ est *maximum* pour $x=x_0$ quand on peut trouver un nombre positif α tel que l'on ait : $f(x_0+h)<f(x_0)$ pour toutes les valeurs de h comprises entre $-\alpha$ et $+\alpha$.

Dans les mêmes conditions la fonction $f(x)$ est *minimum* pour la valeur x_0 si $f(x_0+h)>f(x_0)$.

Il résulte de cette définition que lorsqu'une fonction passe par un maximum, elle cesse de croître pour décroître et, quand elle passe par un minimum, elle cesse de décroître pour croître.

On trouve donc les maximum et minimum d'une fonction $f(x)$ continue dans l'intervalle (a, b) en cherchant les valeurs de x comprises dans cet intervalle pour lesquelles la dérivée change de signe. Si nous considérons une *fonction de plusieurs variables indépendantes* $f(x, y)$, on dit qu'elle est *maximum* pour les valeurs $x=x_0$, $y=y_0$ quand on peut trouver un nombre positif α tel que l'on ait

$$f(x_0+h, y_0+k)<f(x_0, y_0)$$

pour toutes les valeurs de h et k comprises entre $-\alpha$ et $+\alpha$.

Dans les mêmes conditions, la fonction $f(x, y)$ est *minimum* pour les valeurs x_0, y_0 quand

$$f(x_0+h, y_0+k)>f(x_0, y_0).$$

Or $$f(x_0+h, y_0+k)-f(x_0, y_0)=hf'_{x_0}+kf'_{y_0}$$
$$+\frac{1}{2}\left(h^2 f''_{x_0^2}+k^2 f''_{y_0^2}+2\,h\,k\,f''_{x_0y_0}\right)\ldots$$

Si l'une des dérivées partielles f'_{x_0} f'_{y_0} différait de zéro, le signe de $f(x_0+h, y_0+k)-f(x_0, y_0)$ varierait avec le signe de h ou k, et il n'y aurait ni maximum ni minimum de la fonction pour les valeurs $x_0\,y_0$. Une première condition nécessaire est donc que $f'_{x_0}=0$, $f'_{y_0}=0$ simultanément. Mais ces conditions ne sont pas suffisantes ; il faut en outre que :

$$h^2 f''_{x_0^2}+k^2 f''_{y_0^2}+2\,hk\,f''_{x_0y_0},$$

qui donne alors son signe à la différence

$$f(x_0+h, y_0+k)-f(x_0, y_0),$$

conserve toujours le même signe, quels que soient h et k.

Ce qui nécessite :

$$(f''_{x_0y_0})^2-f''_{x_0^2}\cdot f''_{y_0^2}<0.$$

Par suite $f''_{x_0^2}$ et $f''_{y_0^2}$ sont de même signe, et si le signe commun à ces deux dérivées partielles est négatif, nous avons un *maximum* ; si ce signe est positif, nous avons un *minimum*. La marche à suivre est la même quand on a une fonction de plus de deux variables indépendantes.

— Econ. polit. Le *maximum* apparaît à diverses époques de l'histoire. Dioclétien fixa le prix maximum des marchandises et des salaires. En France, par cette mesure, on a cherché à prévenir l'accaparement des céréales et le renchérissement du pain. Il en fut fait application notamment pendant les famines de 1692 et de 1693, puis au moment de la débâcle de la banque de Law, sous Louis XV, mais alors sous la forme de lois somptuaires. Dès la fin de 1792, la Révolution eut à se préoccuper de la hausse du prix des subsistances ; le gouvernement dut édicter des lois draconiennes contre les accapareurs et fixer des prix maxima pour les denrées que l'on obligea les producteurs à porter sur les marchés. Combattu par Roland, puis par Marat, le principe en fut cependant adopté le 2 mai 1793. Mais, dès le 21 février suivant, Barrère appréciait ainsi ce décret : « La loi du maximum fut un piège tendu à la Convention par les ennemis de la République... L'effet désastreux de cette mesure, devenue cependant nécessaire et impérieuse, a déployé son effroyable influence sur le commerce, sur les prix, sur les quantités des objets nécessaires à la vie des citoyens. » C'est qu'en effet on ne trouvait pas les accapareurs, et les denrées se cachaient. Le 11 brumaire an II, la Convention aggrava sans plus de succès les rigueurs du système que l'on dut abolir après dix mois d'expérience. Et, le 4 nivôse an III, on pouvait annoncer à la Convention que les grains affluaient et que l'approvisionnement de Paris était assuré.

Maximus (Claudius), philosophe stoïcien du IIe siècle de notre ère. Il fut le précepteur de Marc-Aurèle, qui vante surtout son impassibilité.

Maxwell n. m. Nom qui a été donné par le Congrès d'électricité réuni à Paris en 1900 à l'unité C. G. S. de *flux magnétique*. C'est le flux produit par un champ magnétique de 1 unité C. G. S. d'intensité (gauss) dans une surface de 1 centimètre carré.

Maxwell (sir Murray), navigateur anglais, né dans le Lancashire (Ecosse) en 1766, mort à Londres en 1831. Chargé, en 1815, avec le capitaine Basile Hall, de transporter en Chine l'ambassadeur William Pitt-Amherst, il explora les côtes de la Mandchourie, de la Corée, l'archipel de Licou-Khicou, et remonta le Pé-Kiang-Ko jusqu'à Whampoa, où le rejoignit lord Amherst. Au retour, le navire ayant sombré sur un récif entre Banca et Billiton, Maxwell parvint à sauver son équipage, puis gagna Batavia, et retourna en Europe. Il allait se rendre dans l'île du Prince-Edouard (golfe Saint-Laurent), dont il avait été nommé gouverneur, quand il mourut.

Maxwell (James Clerk), physicien anglais, né à Edimbourg en 1831, mort à Cambridge en 1879. Agrégé au Trinity College, puis professeur de physique au collège Marischall d'Aberdeen (1856) et au King's College de Londres (1860). Il se retira en Ecosse (1865-1871), mais revint à Cambridge pour y installer un laboratoire de physique expérimentale, don du duc de Devonshire, un des descendants de Cavendish. C'est surtout par ses travaux sur l'électricité que Maxwell se recommande comme un des grands physiciens du XIXe siècle ; ils ont été publiés dans des communications à la British Association et à la Société royale. Il a publié à part : *Essai sur l'équilibre et le mouvement des anneaux de Saturne* (1859) ; *Théorie de la chaleur* (1871) ; *Électricité et magnétisme* (1873) [trad. franç., 1885-1889] ; *Matière et mouvement* (1876). Les principaux mémoires de Maxwell ont été réunis sous le titre : *the Scientific Papers of J.-C. Maxwell* (1890).

Maxwellie (*vè-lî*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent en Nouvelle-Calédonie.

May (Thomas), poète et historien anglais, né vers 1594, mort en 1650. Après avoir écrit, à la demande de Charles Ier, des poèmes sur Henry II et Edouard III, il composa une *Histoire du parlement d'Angleterre*, qui va du 3 mars 1640 à la bataille de Newbury, en 1643, et un *Abrégé de l'Histoire du parlement* (1650), sous l'inspiration de Cromwell. Il a laissé trois tragédies : *Antigone* (1631), *Agrippine* (1637) et *Cléopâtre ;* deux comédies : *l'Héritier* (1633) et *le Vieux Couple*, et une traduction en vers de la *Pharsale*, suivie d'un *Supplementum Lucani* en vers latins et anglais. Son corps fut, à la Restauration, enlevé de Westminster, où le *Commonwealth* lui avait donné place.

May de Romain-Motier (Emmanuel), historien suisse, né à Berne en 1734, mort en 1802. Son *Histoire militaire de la Suisse et des Suisses dans les différents services de l'Europe* (1788) est médiocre, mais contient d'importants documents.

May (sir Thomas Erskine), écrivain anglais, né en 1815, mort en 1886. Secrétaire de la Chambre des communes depuis 1856, il a publié : *Traité des lois, privilèges, usages du parlement* (1844) ; *Histoire constitutionnelle d'Angleterre depuis l'avènement de Georges III* (1861-1871) ; *la Démocratie en Europe* (1877), traduit en français par Fargues (1879).

Maya, nom d'une importante peuplade indienne de l'Amérique centrale. — *Les* Mayas ou Mayab.

— Adjectiv. : *Race* maya.

— n. m. Langue parlée dans l'Amérique centrale.

— Encycl. Ethnogr. Il est probable que la race *maya* occupait, avant l'invasion toltèque, toute la côte ouest de l'Amérique centrale, depuis l'État actuel de Tabasco jusqu'à celui de Tamaulipas. On la rencontre aujourd'hui dans les États mexicains de Chiapas et de Tabasco, dans la presqu'île de Yucatan et dans la plus grande partie de Salvador et du Honduras. On divise d'ordinaire les Mayas en trois groupes : 1° les Mayas du Guatemala, subdivisés eux-mêmes en trois sous-groupes (*Nam, Quiché* et *Pokonchi*); 2° ceux de Yucatan, Tabasco et Chiapas (sous-groupes : *Tzental* et *Mayas* proprement dits); 3° les *Huastèques*. La tribu la plus importante est celle des Mayas proprement dits, que l'on rencontre dans le Yucatan et sur les confins du Guatemala. La race maya était primitivement divisée en un grand nombre de petits royaumes, dont le plus important avait pour capitale *Mayapan*, à 33 kilom. au S. de Mérida (Yucatan), et était gouverné par la dynastie Cocom. Les Mayas se tatouaient le haut du corps, qui était nu ; autour des hanches, les hommes portaient une ceinture, et les femmes une sorte de fichu ; ils se trouaient la cloison du nez et se limaient les dents en pointe. Chassés de leurs villages par les Espagnols, ils se réfugièrent dans les forêts. Leur architecture était supérieure à celle des Mexicains, comme en témoignent les ruines de Palenque, d'Ocociugo, etc.

— Ling. La langue *maya*, usitée dans la peuplade indienne du même nom, est encore aujourd'hui très répandue. On y distingue cinq dialectes : le *lacandon* (Guatemala, Chiapas), le *peten* (Guatemala), le *caribeh* (Guatemala, Tabasco), le *chaniabal* (Chiapas) et le *punctouna* (environs de Palenque). Cet idiome, apparenté au huastèque, présente la structure générale des langues américaines et est très riche en formes verbales. La syntaxe du maya moderne a subi l'influence du castillan. Nous avons un assez grand nombre de monuments hiéroglyphiques, manuscrits et inscriptions, œuvres du peuple maya. Les abréviations multiples et le grand nombre d'éléments figuratifs qui entrent dans la complication de ces hiéroglyphes en rendent le déchiffrement difficile.

Ecriture maya.

On ne connaît jusqu'ici d'une façon certaine que les signes des vingt jours (v. fig. 1 à 20) qui composent la période appelée *mois*, ceux des dix-huit mois composant l'année et de quelques autres périodes plus longues, les hiéroglyphes de quelques couleurs et des quatre points cardinaux. Les figures 21, 22 et 23 montrent la disposition des hiéroglyphes ; les premières dans l'écriture et la dernière dans les inscriptions gravées dans la pierre.

MAYACA n. f. Bot. V. MAYAQUE.

MÂYÂ-DÉVÎ, fille du roi des Çâkyas, Souprabouddha, femme de Çouddhodana, roi de Kapilavastou, et mère du bouddha Gautama ou Çâkya-mouni (cf. *Maia*, mère de l'Hermès grec et du Mercure latin). Elle conçut miraculeusement le futur bouddha, qui, ayant pris la forme d'un éléphant blanc, pénétra dans son sein par son flanc droit et en sortit de même, sans la blesser ni la faire souffrir, après le temps normal de la gestation. Mâyâ-dévî mourut sept jours après la naissance de son fils. Elle renaquit aussitôt dans le ciel Touchita, où Çâkya-mouni, dès qu'il fut devenu bouddha, monta tout exprès pour lui enseigner la Loi bouddhique de salut.

MAYADIM, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), sur la rive droite de l'Euphrate ; environ 5.000 hab.

MAYAGUEZ, ville maritime de Porto-Rico (Antilles), sur le *Mayaguez*, près d'une baie de la côte occidentale ; 28.245 hab. Ch.-l. du *dép. de Mayaguez*. Le port est peu profond. Exportation d'oranges et de café.

MAYANS Y SISCAR (Grégoire), érudit espagnol, né à Oliva (roy. de Valence) en 1699, mort en 1781. Il fut, en 1732, bibliothécaire de Philippe V. Son principal ouvrage a pour titre : *Origines de la langue espagnole* (Madrid, 1737), et est surtout précieux par les citations d'anciens auteurs qui y sont insérés. On doit encore à Mayans y Siscar un recueil de lettres, en latin : *Epistolarum libri sex* (1732), et une *Vie de Miguel Cervantes Saavedra*, traduite en français par Daudé (1740).

MAYAQUE (*ma-i-ak'*) n. f. Genre de joncées, comprenant des herbes grêles, à feuilles linéaires, à fleurs hermaphrodites solitaires. (On en connaît six espèces, qui croissent dans les marais.)

MAYAS. Ethnogr. V. MAYA.

MAYBOLE, paroisse d'Écosse (comté d'Ayr) ; 6.630 h. Fabrication de tissus de coton et de couvertures de laine. Aux environs du bourg, *Maybole-Castle* et ruines de l'abbaye de Crossraguel.

MAY-DUKE n. m. Variété de cerisier anglais.

MAYE (*mê-i*) n. f. Pierre creusée en auge, dans laquelle on reçoit l'huile d'olive au sortir du pressoir. ‖ Grande caisse en bois dans laquelle tombe la poudre de canon, de chasse, de mine, à mesure qu'on la crible.

MAYÉBASI ou **MAÏÉBASI**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Kôdzouké]), ch.-l. du ken de Goumba, dans le bassin du Toné-Gava, tributaire de la baie de Tokio ; 14.200 hab. Industrie séricicole active.

MAYEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur la Nette, affluent du Rhin ; 9.600 hab. Ch.-l. de cercle. Ancien château des électeurs de Cologne. Carrière de lave et d'ardoises ; fabrique de drap.

MAYEN (ÎLE JEAN-). Géogr. V. JEAN-MAYEN.

MAYENCE [*ma-i-anss*] (allem. *Mainz*), ville forte de l'Allemagne occidentale, dans le grand-duché de Hesse, ch.-l. de la prov. de Hesse Rhénane et du *district de Mayence*, sur le Rhin, grossi à cet endroit du Mein ; 77.000 hab. (*Mayençais, aises.*) La ville est bâtie dans sa plus grande partie sur la rive gauche du Rhin. Seul, le petit faubourg de *Kastel* se développe sur la rive droite. Au N.-O. de la vieille ville, longtemps étouffée par sa ceinture de remparts, et qui a conservé ses rues tortueuses et étroites, ses maisons du moyen âge, se développent les quartiers modernes et spacieux du *Gartenfeld*. Industrie et commerce considérables : métallurgie, fabriques de conserves, tanneries, ateliers de constructions mécaniques, produits chimiques, carrosserie, ébénisterie, etc. ; sur le Rhin, port fluvial très actif, où remontent les vapeurs qui font le service de la vallée inférieure du fleuve. Beaux monuments : le *Dom* ou cathédrale (XIVe s.) est une remarquable construction de style byzantin ; l'ancien château contient une précieuse collection d'antiquités romaines. Restes d'un pont et d'un aqueduc romains. Statue de bronze de Gutenberg, due au sculpteur Thorwaldsen, et rappelant le souvenir du plus illustre fils de Mayence, qui a donné aussi le jour au philologue Franz Bopp.

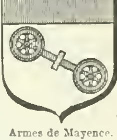
Armes de Mayence.

Cathédrale de Mayence.

L'excellence de la position géographique de Mayence dans une plaine fertile, au confluent des deux cours d'eau les plus importants de l'Allemagne occidentale, a assuré de bonne heure sa prospérité. Fondée au 1er siècle de notre ère autour d'un *castellum* élevé par Drusus, sous le nom de *Moguntiacum* (13 av. J.-C.), elle eut de bonne heure un rôle militaire considérable ; détruite par les Vandales au début du Ve siècle (406), rebâtie deux cents ans après, elle devint, au VIIIe siècle, le centre des missions religieuses de saint Boniface, qui en fut le premier archevêque. Successivement ville libre et impériale, la plus puissante des villes du Rhin, dont elle dirigea la ligue (1247), elle devint ville épiscopale en 1462, et ses archevêques furent, de droit, électeurs et chanceliers de l'empire. Elle eut particulièrement à souffrir des guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Prise par les Suédois en 1631, par les Français en 1644, puis en 1688, elle fut reprise, un an après, par Charles de Lorraine, malgré la belle résistance du marquis d'Uxelles. Occupée en 1792 par Custine, elle fut reconquise par les Prussiens et les Autrichiens, après une défense héroïque (1793). En 1796, Jourdan et Pichegru essayèrent en vain de s'en emparer. Chef-lieu, de 1797 à 1814, du département français du Mont-Tonnerre, elle fut donnée ensuite au duc de Hesse, mais déclarée forteresse fédérale. Elle a reçu, depuis 1871, une importance nouvelle par la création autour de la ville d'un réseau continu de forts détachés, gardant à la fois les deux vallées du Rhin et du Mein, et l'installation d'immenses magasins d'approvisionnement, qui font de Mayence la grande base de ravitaillement des armées destinées éventuellement à opérer contre la France. C'est, d'ailleurs, le rôle que la place a joué pendant la campagne de 1870-1871.

Mayence (SIÈGE DE). Le siège le plus important que Mayence ait eu à subir est celui de 1793. A la suite des revers des armées françaises dans le Nord, 45.000 Austro-Prussiens et Hessois, commandés par Frédéric-Guillaume, assiégèrent Mayence (avr. 1793). La garnison se composait de 22.000 volontaires aux ordres de Kléber et Aubert-Dubayet, qu'assistaient les représentants Rewbel et Merlin de Thionville. Les généraux Doyré et Meunier dirigeaient les travaux de défense. Pendant les trois premiers mois, une série de sorties vigoureuses maintinrent les assiégeants à distance. Ceux-ci ne purent ouvrir la tranchée qu'en juin. Le 19 juillet, ils commencèrent le bombardement. L'énergie des défenseurs de la place en fut surexcitée. Mais, bientôt, régna la famine ; et, lorsque tout espoir de secours de l'extérieur fut perdu, les *Mayençais* se résignèrent à capituler. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages, sous condition de ne pas servir pendant un an contre la coalition. Elle fut employée par la Convention dans la guerre de Vendée.

MAYENNE (*i-èn'*) n. f. Nom vulgaire de l'aubergine.

MAYENNE (la), rivière des départements de l'Orne, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Elle parcourt une contrée où dominent les schistes cambriens. Elle arrose successivement Pré-en-Pail, Saint-Fraimbault-de-Prières, Mayenne, Laval, Château-Gontier, Daon, La Jaille-Yvon, Montreuil-sur-Maine, Grez-Neuville, Montreuil-Belfroy, puis s'unit à la Sarthe et devient la Maine. Ses principaux affluents sont la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Oudon, qui est le plus important.

La Mayenne, longue d'environ 195 kilom., est navigable pendant 125 kilom., à partir de Brive, à 3 kilom. en amont de Mayenne. Sa vallée est riche en matériaux lourds et en usines. Les éléments de trafic y abondent.

MAYENNE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de portions du Bas-Maine et de l'Anjou, tirant son nom de la principale rivière qui le traverse. Il est borné par les départements d'Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Sarthe et Maine-et-Loire. Superficie : 5.171 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrondissements (*Laval*, ch.-l., Mayenne et Château-Gontier), 27 cant., 276 comm., et une population de 321.187 hab. Il fait partie du 4e corps d'armée, de la 13e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel d'Angers, à l'académie de Rennes et forme le diocèse de Laval, suffragant de Tours.

Le département de la Mayenne appartient à la région armoricaine. Les roches anciennes apparaissent à la limite orientale du département. Le relief est plus élevé à l'Ouest qu'à l'Est. Le point culminant est, au Nord-Est, le mont des Avaloirs (417 m.) dans la forêt de Multonne, à l'E. de Pré-en-Pail. Les collines de la région boisée et pittoresque des Coëvrons, ou « alpes Mancelles » sont déjà moins élevées, et le relief continue à s'abaisser à mesure qu'on descend vers l'Anjou. Les clôtures vives, les haies d'arbres, donnent, de loin, au pays l'aspect uniforme d'un bois continu. D'ailleurs, la Mayenne a été jadis une vaste forêt, et on y rencontre encore d'importants massifs : les forêts de Multonne, de Monaye, de Pail, de Sillé, à l'Est ; la forêt de Mayenne, le bois de Misedon à l'Ouest.

Le département de la Mayenne est plus froid que les départements bretons, plus directement soumis à l'influence marine. Les précipitations de pluie, normales au Sud, acquièrent, aux environs des collines du Nord-Est, une intensité remarquable. Les eaux s'écoulent vers l'Atlantique par un grand nombre de rivières et de ruisseaux. Le principal cours d'eau est la *Mayenne*. Navigable depuis Brives, elle contribue, avec la Sarthe et le Loir, à former le principal affluent de droite de la Loire : la Maine.

Les richesses minérales sont abondantes. Le département possède les gisements de combustibles minéraux appartenant au bassin anthracifère du Maine (mines de l'Huisserie, de Montigné, du Genest). La présence de ce combustible à proximité d'importants gisements de calcaire a favorisé l'éclosion de l'industrie de la chaux, utilisée pour l'amendement des terres siliceuses de la Bretagne (Evron, Montsûrs, Argentré, Saint-Berthevin, etc.). L'ardoise est exploitée près de Javron, mais surtout aux environs de Renazé. Les marbres de Grez-en-Bouère, de Saint-Berthevin, de Louverné, sont débités et polis à l'usine de Saint-Pierre, près Laval. Le fer existe en plusieurs endroits, aux environs de Port-Brillet, de Chailland, d'Aron, près de Laval, mais il n'est plus utilisé. Le

manganèse a été reconnu à Grazay et aux environs de Laval. On exploite au Genest, à l'O. de Laval, d'excellent minerai d'antimoine. Enfin, de nombreux gîtes minéraux sont encore inexploités. On voit, près de Changé, d'immenses bancs de blavièrite, terre alumineuse propre à divers usages industriels, dont on ne tire aucun parti.

Les principales cultures agricoles sont le blé, l'orge, l'avoine, la pomme de terre, le pommier. Un des éléments de richesse les plus considérables est l'élevage et le commerce des bestiaux.

Les industries des différents règnes sont largement représentées. Outre les exploitations minérales citées plus haut, on doit mentionner les briqueteries de Thévalles et des Agets-Saint-Brice. Les ateliers de constructions mécaniques, les scieries mécaniques, sont concentrées à Laval et à Château-Gontier. Port-Brillet possède une fonderie. Une usine électro-métallurgique a été installée à Andouillé, sur la Mayenne. Les minoteries s'échelonnent dans la vallée de la Mayenne. A Voutré, on procède à la carbonisation des bois. Les fromages sont fabriqués à Entrammes et à Pierre-la-Cour. La tannerie et la fabrication des chaussures sont représentées à Gorron et à Ernée. Une des industries caractéristiques du département est la fabrication des serges, toiles et coutils, qui ont acquis une grande réputation à Laval et Mayenne. La filature du coton, le tissage mécanique, la teinture, sont réunis à Fontaine-Daniel, au S. de Mayenne.

MAYENNE, sous-préfecture de la Mayenne, à 27 kilom. de Laval, en amphithéâtre, sur la Mayenne; 10.299 hab. (*Mayennais, aises*.) Ch. de f. Ouest. Corderie, fabrique de tricot, tanneries, imprimeries, constructions mécaniques, teintureries, fabriques de coutils. Eglise Notre-Dame (seconde moitié du XII[e] s.). Saint-Martin (XI[e] s.). Château en partie ruiné (XIII[e] et XVI[e] s.). Hôtel de ville (XVI[e] s.). Séminaire et hôtel-Dieu dans d'anciens couvents (XVII[e] s.). Fontaine du XVIII[e] siècle. Statue du cardinal de Cheverus, par David d'Angers (1844). — L'arrondissement a 12 cant., 112 comm. et 135.809 hab.; le canton est 12 comm. et 14.227 hab.; le canton ouest 10 comm. et 15.118 hab.

Armes de Mayenne.

— *Histoire*. Mayenne fut assiégée par les Anglais en 1424. La *seigneurie de Mayenne*, érigée en marquisat en 1544, eut pour titulaire, de 1563 à 1611, Charles de Lorraine, chef de la Ligue sous Henri IV, et devint duché-pairie en 1573. Achetée par le cardinal Mazarin, elle fut érigée de nouveau au titre de duché de Mazarin en faveur de Charles de La Porte, fils du maréchal de La Meilleraye, époux d'Hortense Mancini, nièce du cardinal. — Mayenne est la patrie du cardinal de Cheverus.

MAYENNE (Charles DE LORRAINE, marquis, puis duc DE), fils puîné du duc François de Guise et d'Anne d'Este, né en 1554, mort en 1611. Il fut le fidèle compagnon de toutes les aventures et de toutes les intrigues de son frère aîné, le duc Henri de Guise. Après sa mort, leur sœur Catherine, duchesse de Montpensier, le pressa de prendre la couronne. Plus timoré ou plus avisé, il se contenta de faire proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon et de se faire nommer par lui lieutenant général du royaume. En même temps, il donnait à la Ligue une organisation formidable; mais il ne put qu'enrayer les progrès de la cause de Henri IV. Grâce à son habileté, il sut, néanmoins, tirer un bon parti de la situation, même après ses défaites d'Arques et d'Ivry, où il s'était montré aussi brave soldat que général avisé. La reddition de Paris (1594), la défaite des ligueurs et de leurs alliés les Espagnols (1595) le décidèrent à faire sa soumission. Il se montra dès lors loyal sujet. — De sa femme, HENRIETTE DE SAVOIE, il avait eu plusieurs enfants, dont un fils, titré duc d'Aiguillon, né en 1578, qui périt au siège de Montauban (1621).

Mayenne.

MAYER (Johann Tobias), astronome allemand, né à Marbach (Wurtemberg) en 1723, mort à Gœttingue en 1762. Son père, inspecteur des eaux à Essling, lui apprit les mathématiques et le dessin. Mayer le perdit de bonne heure et, pour subsister, se mit à enseigner les mathématiques. Il publia, en 1745, un *Traité des courbes* et un *Atlas mathématique*. Lié avec les astronomes Frantz et Lowitz, il fut nommé, en 1751, professeur d'économie et de mathématiques à Gœttingue, et trois ans après, directeur de l'observatoire de cette ville. On lui doit les tables de la lune, publiées après sa mort sous le titre: *Tabulæ motuum solis et lunæ novæ et correctæ quibus accedit methodus longitudinum* (1770). Mayer les adressa à Londres pour le concours au grand prix du Bureau des longitudes. Il fut décerné à sa veuve une première récompense de 3.000 livres sterling pour cet ouvrage, et, peu de temps après, une seconde de 2.000. Sa *Theoria lunæ juxta systema Newtonianum*, publiée par l'ordre du Bureau des longitudes (1767), donnait la longitude et la latitude de notre satellite, exprimées par des formules algébriques d'une grande exactitude. La méthode connue sous le nom de *répétition des angles*, que l'on attribue ordinairement à Borda, appartient en propre à Mayer. Une partie de ses manuscrits a paru en 1775, sous le titre: *Opera inedita*.

Mayer.

MAYER (Marie-Françoise-Constance LA MARTINIÈRE), artiste française, née et morte à Paris (1775-1821). Elève de Suvée et de Greuze, elle commença à se faire connaître aux Salons, de 1796 à 1802, par des portraits à l'huile, des pastels et quelques compositions allégoriques. Vers 1803, elle entra dans l'atelier de Prud'hon et, bientôt, une étroite sympathie lia les deux artistes. M[lle] Mayer, ayant perdu son père, alla s'installer chez Prud'hon, et leur union était si bien acceptée, que Napoléon leur fit assigner à tous deux un appartement à la Sorbonne; lorsqu'il décora Prud'hon (1808), il fit acheter le même jour deux jolis tableaux anacréontiques de M[lle] Mayer. Celle-ci s'était presque assimilé la manière suave et mélancolique de Prud'hon. Le Louvre possède d'elle deux tableaux composés pour se faire pendant: *la Mère heureuse* et *la Mère abandonnée* (1810), où la tendresse de Prud'hon est heureusement mariée à la grâce de Greuze. Prud'hon même termina un des tableaux laissés inachevés par sa compagne, *la Famille malheureuse* (1822). Durant vingt ans, les deux artistes travaillèrent ensemble. Cependant, M[lle] Mayer s'était laissé envahir par une mélancolie singulière. Prud'hon ayant reçu l'ordre de quitter son atelier de la Sorbonne, elle s'imagina que c'était à cause d'elle qu'on tourmentait l'artiste. Le 26 mars 1821, on la trouva dans sa chambre, inanimée et sanglante : elle s'était coupé la gorge avec un rasoir. Prud'hon avait fait plusieurs portraits de M[lle] Mayer. Le plus connu est dessiné de grandeur naturelle, à l'estompe et rehaussé de blanc.

M[lle] Mayer.

MAYER (Charles-Frédéric HARTMANN-), poète allemand, né à Neckarbischofsheim en 1786, mort à Tubingue en 1870. Avocat à Heilbronn (1809), il entra dans la magistrature (1818) et devint, en 1843, conseiller supérieur de justice près le sénat civil du tribunal de la Forêt-Noire, à Tubingue. En 1833, il avait été élu à la Chambre des députés du Wurtemberg. Il se rattache à l'école souabe; ses poésies lyriques renferment plus de charme que de génie, elles ont été insérées pour la plupart dans les almanachs littéraires du temps; il en publia lui-même un recueil (1813). Il publia encore : *Lettres de Lenna à un ami* (1853); *Ludwig Uhland, ses amis et ses contemporains* (1867).

MAYER (Etienne-François-Auguste), peintre français, né et mort à Brest (1805-1890). Il s'est consacré à la peinture de marine. Il obtint de faire sur des navires de l'Etat des voyages en Orient, en Scandinavie, en Hollande, etc. Citons, parmi ses œuvres, d'une rare exactitude de détails : *la Rade de Brest en 1698, le Combat du « Bucentaure », la Corvette « Recherche » au milieu des glaces, Incendie du « Devonshire » par Duguay-Trouin, la Prise de l'île Episcopia* (musée de Versailles), *le Naufrage de l' « Algésiras », Sauvetage sur une côte de Bretagne*, etc.

MAYER (Simon). Biogr. V. MARIUS.

MAYER (Jules-Robert DE), physicien et médecin allemand, né et mort à Heilbronn (1814-1878). Il s'est attaché à déterminer le rapport constant entre le travail mécanique et la chaleur, ou « l'équivalent mécanique de la chaleur » en calculant la quantité de chaleur produite par la compression des gaz. Nous citerons de lui : *le Mouvement organique dans ses rapports avec l'échange de substance* (1845); *Remarque sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1851); *le Vide de Torricelli* (1876); *la Mécanique de la chaleur* (1867); etc. Un des premiers, il a énoncé clairement le principe de la conservation de l'énergie.

MAYERIA (*ma-i-é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinellidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains tertiaires (miocène).

MAYET, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 33 kilom. de La Flèche, sur le Gandelain, sous-affluent du Loir par l'Aune; 3.465 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux, beurres, volailles. Scieries, fabrique d'horlogerie. Eglise Saint-Martin, des XI[e], XV[e] et XVI[e] siècles, convertie en hôtel de ville. Aux environs, lande de Rigalet, où Du Guesclin remporta sur les Anglais, en 1370, la victoire dite de « Pontvallain ». — Le canton a 7 comm. et 10.024 hab.

MAYET-DE-MONTAGNE (LE), ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 23 kilom. de Lapalisse, au-dessus de la profonde ravine de la Bèbre, à l'E. des monts de la Madeleine; 2.171 hab. Kaolin et terre réfractaire. Fabrique de tissus de coton, tuilerie. Mégalithes. Eglise des XII[e] et XV[e] siècles. — Le canton a 11 comm. et 13.826 hab.

MAYEUL (saint). V. MAÏEUL.

MAYEUR ou **MAIEUR** (*ma-i-eur'* — du lat. *major*, le plus grand [forme anc. du mot MAIRE]) n. m. Nom par lequel on désignait, dans les Flandres et les Pays-Bas, celui des membres d'un échevinage qui avait en main la puissance exécutive. ‖ Celui qui présidait une cour féodale.

MAYEUR (Nicolas), voyageur français, né en 1748, mort à l'île de France en 1813. Compagnon de Benioswki à Madagascar, il fut chargé par son chef de différentes missions dans l'île. En 1785, Benioswki étant retourné à Madagascar pour s'y tailler un Etat indépendant, Mayeur excita contre lui la révolte au cours de laquelle cet aventurier fut tué, puis il se retira à l'île de France. Il a laissé de très importants mémoires, encore inédits.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (*François* Marie MAYEUR, dit), acteur et auteur dramatique, né et mort à Paris (1758-1818). Il fit construire à Bordeaux le théâtre du Vaudeville-Variétés, retourna à Paris en 1795, passa deux ans dans l'île de France, et, rentré à Paris en 1801, prit la direction du théâtre de la Gaîté, qu'il abandonna l'année suivante pour le théâtre Olympique (1804). Il fut ensuite directeur gérant du théâtre des Célestins à Lyon (1808), régisseur du théâtre de Versailles, directeur de celui de Dunkerque et enfin de celui de Bastia (1817). Sous le pseudonyme de FRANÇOIS, il a composé de nombreux vaudevilles, des parodies, des pantomimes, etc. Nous citerons de lui : *le Chroniqueur désœuvré* ou *l'Espion des boulevards* (1782-1783), pamphlet contre les acteurs. On lui a attribué : *l'Autrichienne en goguette* ou *l'Orgie royale* (1789), pamphlet ordurier contre Marie-Antoinette.

MAYEUX, un des types de la caricature française après la révolution de 1830. Mayeux était figuré bossu, avec l'œil vif, le nez rouge, les lèvres épaisses. Irréligieux, gourmand, têtu, ivrogne, très relâché dans ses mœurs, il n'en était pas moins zélé patriote, chaud garde national, ne transigeant jamais sur la Charte. Le créateur de ce type bizarre fut le caricaturiste Charles Traviès, qui s'amusa surtout à symboliser en Mayeux la vanité et la bêtise du petit bourgeois, fier d'avoir coopéré aux Trois Glorieuses. Après Traviès, d'autres dessinateurs, J. Grandville, Robillard, etc., s'emparèrent de ce type; on eut Mayeux confiseur, Mayeux charcutier, boulanger, cordonnier pour dames, etc.

Mayeux, d'après Traviès.

— n. m. Bossu. : *Un vrai* MAYEUX.

MAYFIELD, paroisse d'Angleterre (Sussex); 2.910 hab. Ruines d'un palais des archevêques de Cantorbéry.

MAYGRIER (Jacques-Pierre), médecin français, né à Angoulême en 1771, mort à Paris en 1835. D'abord chirurgien de la marine, puis professeur d'anatomie et de physiologie à Paris, il se spécialisa dans l'art et l'enseignement de l'obstétrique. Il a laissé, entre autres ouvrages: *Manuel de l'anatomiste* (1807); *Nouveaux éléments de la science et de l'art des accouchements* (1813); *Nouvelle démonstration d'accouchements*, avec planche en taille douce (1822-1827). — Son fils CHARLES, né à Paris en 1859, accoucheur distingué, est agrégé à la faculté de médecine de Paris.

MAYHEW (Henry), écrivain anglais, né et mort à Londres (1812-1887). Il s'engagea comme mousse; après quelques années de service, il rentra en Angleterre, se mit à étudier le droit, et se fit bientôt journaliste. Il fonda le *Figaro anglais*, puis, en 1841, le *Punch*, célèbre recueil satirique et humoristique. Il a écrit un grand nombre de romans pleins d'humour, tels que *la Plus grande plaie de la vie*, aventures d'une dame à la recherche d'une bonne domestique; *Lequel épouser; C'est le portrait de son père*, etc. On a aussi de lui une étude sur le paupérisme de Londres : *London Labour and London Poor* (1851). — Son frère, THOMAS, né à Londres en 1810, a fondé la *Bibliothèque nationale à deux sous*.

MAYNARD (François), poète français, né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646. Il fut d'abord attaché en qualité de secrétaire à la reine Marguerite, femme divorcée de Henri IV, au temps où elle alla, sur la fin de sa vie, habiter Paris. Dès ce moment, environ entre 1605 et 1611, il s'essaya à la poésie par quelques pièces simples et émues. Mais il ne tarda pas à être nommé président au présidial d'Aurillac en Auvergne. Il souffrit cruellement de cette sorte d'exil, et nous trouvons la marque de la mélancolie qu'il en conçut, non pas précisément dans le poème de *Philandre* (1619), qu'il avait presque entièrement écrit avant son installation à Aurillac, mais dans presque toutes les poésies qu'il écrivit plus tard pour tromper son ennui, et qui furent publiées dans les recueils de l'époque (recueils de Sercy, de Barbin, de Bruzen de La Martinière, etc.). Il figura dès la fondation sur la liste des membres de l'Académie française, mais le manque de fortune le retint à Aurillac. Nous possédons le recueil des *Lettres de Maynard* (1653), et nous pouvons d'après elles nous faire une idée de la vie qu'il menait, monotone, assombrie par les regrets d'une ambition mal satisfaite. Pourtant, après la mort d'un de ses fils, il fit un voyage à Rome, en 1634, et y resta environ deux ans, attaché à la personne de Noailles, ambassadeur de France, avant de retourner dans sa province. Il a écrit quelques pièces où l'on retrouve en lui le digne élève de Malherbe, par exemple son ode intitulée : *la Belle Vieille* ou encore son ode *A Alcippe*. Maynard a su montrer dans ces poésies et dans quelques autres non seulement de la facilité et de l'aisance, mais aussi une véritable élégance et une délicatesse élevée.

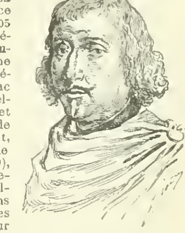
Maynard.

MAYNARÉTINE (*mè*) ou **MAYNAS** (*mè-nass*) n. f. Chim. Résine extraite à l'aide d'incisions dans le tronc du *calophyllum colobo*, arbre qui croît sur les bords de l'Orénoque.

MAYNO (le P. Jean-Baptiste), peintre espagnol, né à Tolède vers 1585, mort à Madrid en 1665, élève de Téotocopuli, dit « el Greco ». Il se fit dominicain et enseigna la peinture à l'infant, qui, devenu roi sous le nom de Philippe IV, le nomma directeur des travaux publics. Mayno fut le protecteur de tous les artistes de talent; entre autres, d'Alonzo Cano. On regarde comme son chef-d'œuvre l'*Histoire de saint Ildefonse*, en un seul tableau de 14 pieds de largeur, exécuté à Tolède en 1611.

MAYNOOTH, ville d'Irlande (Leinster [comté de Kildare]), sur le canal Royal; 1.500 hab. Collège catholique royal de Saint-Patrick, fondé en 1795. Aux environs, château du duc de Leinster.

MAYNZ (Charles-Gustave), jurisconsulte allemand, né à Essen (Prusse) en 1812, mort à Liége en 1882. Après avoir étudié la médecine et le droit dans diverses universités, il se rendit à Bonn, où il présida l'*Allgemeine Burschenschaft*, société d'étudiants que son programme libéral

rendit bientôt suspecte. Maynz, poursuivi en 1834, fut même condamné à mort. Réfugié en Belgique, il y professa le droit à Bruxelles, puis à Liége. Il a publié, sous le titre d'*Eléments de droit romain* (1854-1855), et sous celui de *Cours de droit romain*, un traité qui a joui d'une certaine autorité. On a aussi de lui : *Traité des obligations d'après le droit romain* (1860).

Mayo (COMTÉ DE), comté d'Irlande (Connaught), entre les baies Killary et Killala, au N. du Gallway et à l'O. des comtés de Sligo et de Roscommon, sur l'Atlantique. Superf. 55.000 kilom. carr.; pop. 230.000 hab. Côtes découpées, tourbières et marais à l'intérieur, sol peu fertile. Plusieurs lacs étendus (Corrib, Mask, Conn et Carra). Climat humide. Production d'avoine, de lin et de pommes de terre. Elève de bétail.

Mayo, paroisse d'Irlande (comté du même nom); 20.000 hab.

Mayo (Richard *Southwell* BOURKE, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Dublin en 1822, assassiné à Port-Blair (île Andaman) en 1872. En 1847, il fut élu membre de la Chambre des communes, et entra, dès 1852, dans le cabinet Derby comme secrétaire chef pour l'Irlande ; il occupa de nouveau ce poste dans les ministères conservateurs de 1858 et de 1866. En 1868, il devint vice-roi de l'Inde. Administrateur habile, il s'était déjà signalé par d'importantes réformes financières et économiques, lorsqu'en visitant l'établissement pénal de Port-Blair il fut assassiné par un forçat.

MAYON (*ma-i-on*) n. m. Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant 0 fr. 50 c. environ.

Mayon, volcan d'Océanie, dans l'île de Luçon, archipel des Philippines (Malaisie septentrionale). Il se dresse dans la région méridionale, au-dessus du golfe d'Albay, à 2.734 mètres d'altitude et couvre un espace de plus de 200 kilom. carr. Son cratère qui vomit surtout des boues et des cendres, est un des plus meurtriers de ces parages.

MAYONNAISE (*ma-i-o-nèz'* — peut-être pour *mahonnaise*; du n. de *Mahon*, ville prise par Richelieu) n. f. Sauce froide qui accompagne des viandes froides, des crustacés, des poissons cuits au court-bouillon ou des légumes bouillis.

— *Mayonnaise de homard, de langouste, de volaille, de légumes*, etc. Se dit du homard, de la langouste, de la volaille, des légumes, etc., coupés en morceaux et servis tout mélangés avec une sauce mayonnaise.

— Adjectiv. : *Sauce* MAYONNAISE.

— ENCYCL. Mettre dans un mortier ou un plat creux un jaune d'œuf, du sel, une pincée de poivre, un peu de moutarde, et ajouter ensuite de l'huile d'olives fine par mince filet, en tournant toujours, jusqu'à ce qu'on ait la quantité voulue de sauce; ajouter enfin un jus de citron ou un filet de vinaigre.

Mayor (Matthias), médecin suisse, né à Cudrefin (Vaud) en 1775, mort à Lausanne en 1846. Il exerça la médecine à Lausanne et fit paraître, entre autres ouvrages : *Nouveau système de déligation chirurgicale* (1832); *Essai sur l'anthropotaxidermie* (1838); *la Chirurgie simplifiée* (1841); *Excentricités chirurgicales* (1844); etc.

Mayor (ÉCHARPE DE), bandage inventé par le médecin suisse de ce nom, destiné à soutenir le bras, l'avant-bras et la main en cas de fracture ou de luxation.

— ENCYCL. Pour faire l'*écharpe de Mayor*, on prend une serviette qu'on plie en deux diagonalement. On a ainsi un triangle dont on applique la base sous les seins, et l'on fixe les deux bouts de la serviette derrière le dos. On fait alors fléchir l'avant-bras sur le bras en avant de la poitrine, on relève les angles qui pendent en les faisant passer par-dessus l'épaule du côté blessé et on les attache sur la portion déjà fixée du bandage. Le bras est ainsi immobilisé sur toute sa longueur comme dans une véritable gouttière.

Echarpe de Mayor.

Mayor (MARTEAU DE). V. MARTEAU.

MAYORQUIN (*ma-i-or'-kin*) n. m. Cépage blanc cultivé dans le midi de la France, et dont les fruits servent surtout à la préparation des raisins secs. Syn. de BORMENC, DAMAS BLANC, MAYORCAIN BLANC, MAYORQUEN, PLANT DE MARSEILLE.

Mayotte (*ma-i-ot'*), l'île la plus méridionale de l'archipel français des Comores. D'origine volcanique, elle est partagée par une chaîne de montagnes de faible altitude (point culminant 650 m.); 8.700 hab. [*Mayottais, aises.*] Culture de la canne à sucre, de la vanille, du café, du cotonnier. Usines pour la fabrication du sucre et du rhum. Commerce de bois. Ch.-l. *Dzaoudzi*.

L'île, colonisée par des Arabes, fut visitée, en 1505, par les Portugais, en 1607, par les Hollandais. Les Sakalaves y firent de fréquentes incursions. Par le traité du 25 avril 1841, le capitaine Passot plaça l'île sous la domination de la France. Mayotte fut déclarée officiellement colonie française, en 1843.

MAYPACIUS (*ma-i, si-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pisauridés, comprenant quelques espèces africaines et une de l'Amérique du Nord. (Les *maypacius* sont allongés, fauves, avec une bande noire bordée de blanc sur le céphalothorax et l'abdomen.)

Mayr (Jean-Simon), compositeur, né à Mendorf (Bavière) en 1763, mort à Bergame en 1845. Il se fit connaître d'abord par plusieurs messes et plusieurs oratorios. Il écrivit ensuite pour le théâtre; il ne fit pas représenter moins de soixante-quinze opéras, parmi lesquels on peut citer : *Adriano in Siria, Ginvora di Scozia, Lodoiska, le Finte Rivali, la Locandiera, Medea, la Rosa bianca e la Rosa rossa, Alonso e Cora, Elisa, Un pazzo ne facento*, etc. Maître de chapelle de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Bergame, lorsque l'Institut musical de Bergame fut fondé, en 1805, il en fut nommé directeur et se chargea de la classe de composition, où il eut pour élève Donizetti.

Mayres, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 36 kilom. de Largentière, sur l'Ardèche; 2.556 hab. Plomb sulfuré argentifère; deux sources alcalines. Moulins à soie, scierie. Ruines du château de Saint-Médard. Pont du XIIe siècle.

Mayseder (Joseph), compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1789-1863). Virtuose de la musique de l'empereur, premier violon au théâtre de la cour et à l'église de Saint-Etienne, il devint, en dernier lieu, directeur de la chapelle impériale. Mayseder a beaucoup écrit, et sa musique spéciale au violon est devenue classique.

May-sur-Èvre (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Cholet, sur un coteau au-dessus de l'*Èvre*; 2.008 hab. Fabrication de toiles. Eglise gothique des XIVe, XVIe et XIXe siècles. Statue de saint Michel, par Biardeau. Ruines du château du Cazeau (XVe s.).

Maysville, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Mason, sur l'Ohio; 5.500 hab. Entrepôt du commerce des céréales et du chanvre.

Mayta-Capac, quatrième inca ou roi du Pérou, qui vivait au XIIIe siècle. Il succéda, suivant la tradition, à son père Lloque Yupanqui. Son règne, qui a peut-être duré une trentaine d'années, fut marqué par de grandes conquêtes sur les plateaux andins, où furent fondées de nombreuses villes. On rattachait à son nom la création d'un pont d'osier sur l'Apurimac, et la construction d'une grande chaussée à travers le désert marécageux du Contisuyu. Il eut pour successeur Capac-Yupanqui.

MAYTÈNE (*mè*) n. m. Genre de célastracées, comprenant des arbres et des arbrisseaux très rameux, à feuilles alternes ou opposées, persistantes, lancéolées, dentelées. (Le fruit est une petite capsule comprimée, s'ouvrant par les bords, à deux loges monospermes. On en connaît quelques espèces chiliennes.)

MAYURI (*ma-i-u*) ou **TAYUC** n. m. Instrument de musique indien moderne, à cordes et à archet, qui dérive de l'esrar.

— ENCYCL. Le *mayuri* est monté, comme celui-ci, de cinq cordes principales, qui donnent les notes suivantes :

1 2 3 4 5

De ces cinq cordes, la première et la quatrième sont d'acier, les autres de laiton. L'instrument possède, en plus, douze cordes sympathiques de laiton qui sont accordées diatoniquement de *fa* à *do*.

Parfois, le nombre de ces cordes sympathiques est porté jusqu'à quinze. Le manche de la mayuri porte seize divisions, qui permettent de changer l'intonation des cordes.

Mayuri.

MAZACE (*zass*) n. m. Ant. rom. Soldat d'un corps de cavalerie, qu'on recrutait parmi les habitants de la peuplade maurétanienne de ce nom.

Mazade (Louis-*Charles*-Jean-Robert DE), littérateur et publiciste français, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) en 1821, mort à Paris en 1893. Petit-fils du conventionnel Julien-Bernard-Dorothée Mazade (1750-1823), il étudia le droit, se rendit à Paris en 1841, écrivit à la « Presse », puis entra à la « Revue de Paris » et à la « Revue des Deux Mondes », où il donna surtout des articles de critique sur les littératures étrangères, et où il rédigea pendant de longues années le bulletin politique. Cet érudit, au style simple et correct, fut élu en 1882 membre de l'Académie française. On lui doit : *l'Espagne moderne* (1855); *l'Italie et les Italiens* (1864); *Deux femmes de la Révolution* (1866); *les Révolutions de l'Espagne contemporaine* (1868); *Lamartine, sa vie littéraire et politique* (1872); *la Guerre de France [1870-1871]* (1875); *Portraits d'histoire morale et politique du temps* (1875); *le Comte de Cavour* (1877); *Monsieur Thiers, Cinquante années d'histoire contemporaine* (1884); *un Chancelier d'ancien régime, le règne politique de M. de Metternich* (1889); etc.

Mazafran, fleuve d'Algérie (prov. d'Alger), long de 20 kilom. à peine, sous son nom, mais drainant, par ses trois branches mères, la Chiffa, le Bou-Roumi et l'oued Djer, une zone considérable de l'Atlas. La Chiffa naît au S.-E. de Médéa, dans le pays des Beni-Sliman, court dans de profondes et pittoresques gorges, et entre en plaine à son confluent avec la rivière de Blida, l'oued el-Kébir. Il reçoit ensuite successivement le Bou-Roumi, descendu des monts de Médéa, assez pauvre en eau, puis l'oued Djer, descendu des monts de Milianah. Ainsi formé, le Mazafran contribue par ses irrigations à la fertilité de la Mitidja, et tombe en mer près de Zeralda. Eaux très inégales, souvent chargées de boue, d'où le nom arabe de la rivière *Mazafran* « eau de safran ».

Mazagan, ville maritime du Maroc, sur la côte occidentale, près de l'embouchure de l'Oum-el-Rebia. Environ 6.000 hab. Petit port sûr, mais peu profond. Exportation de céréales, d'amandes, récoltées dans la fertile région environnante. Importation de lainages, cotonnades, sucre. Mazagan est une ancienne colonie portugaise, fondée en 1510 sous le nom de Castelbo-Real, et que le Maroc reconquit en 1769.

MAZAGRAN (de *Mazagran*, n. géogr.) n. m. Café froid servi dans un verre, et auquel on ajoute de l'eau.

Mazagran, comm. d'Algérie (départ. d'Oran [arrond. de Mostaganem]), sur un plateau dominant la mer; 1.660 h. Située dans une région fertile et abondamment pourvue d'eau, cette commune est célèbre par le siège qu'y soutint, en 1840, le capitaine Lelièvre et que commémore une colonne élevée par souscription nationale.

Mazagran (SIÈGE DE). Après la rupture du traité de la Tafna, Mustapha Ben-Tami, lieutenant d'Abd-el-Kader, alla, avec 12.000 hommes, attaquer Mazagran. La garnison, forte de 123 chasseurs, aux ordres du capitaine Lelièvre et du lieutenant Magnien, se retrancha dans la *kasbah*, faible réduit en terre sèche contre lequel, le 3 février 1840, les Arabes ouvrirent le feu et que leurs deux canons placés sur un plateau distant de 500 mètres battirent en brèche. Puis ils se ruèrent sur le fortin. Accueillis par une décharge meurtrière, ils reculèrent en désordre. Le lendemain 4, ils revinrent à la charge; ils essayèrent vainement d'ébranler les murailles à coups de bélier et d'enfumer les assiégés au moyen de feux de broussailles. Le 5, ils recommencèrent sans plus de succès. Le 6, après avoir dressé de longues poutres contre l'enceinte, ils tentèrent de la franchir en s'aidant de perches à crochets. Repoussés à coups de sabre et de baïonnette, décimés par les feux roulants, pris à revers par le commandant du Barail à la tête de la garnison de Mostaganem, ils se décidèrent enfin à évacuer Mazagran. Ils avaient perdu près de 600 hommes. Les 123 *lapins* du capitaine *Lelièvre*, comme on l'a dit plaisamment, n'avaient eu que 3 tués et 16 blessés.

Mazaiou, nom d'une tribu du désert arabique, située à l'E. de l'Egypte, entre le Nil et la mer Rouge. Ils fournirent des soldats aux pharaons dès la VIe dynastie. Soumis par les rois de la XIe et de la XIIe dynastie, ils formèrent dès lors l'un des éléments les plus importants de l'armée égyptienne. Leur nom finit par devenir un mot de la langue courante, qui subsiste encore dans le copte *mataï, matoï*, pour désigner un soldat quelconque.

MAZAME n. m. Nom vulgaire, sous lequel les anciens naturalistes réunissaient les cerfs américains du genre *coassus*, autrement dits les *cariacous*. V. CERF.

MAZAMET (*mè*) n. m. Molleton de laine, fabriqué à Mazamet, département du Tarn.

Mazamet, ch.-l. de cant. du Tarn, arr. et à 19 kilom. de Castres, au pied de la Montagne-Noire, sur le torrent de l'Arnette, près de son confluent avec le Thoré; 13.712 hab. (*Mazamétois, oises.*) Ch. de f. Midi. Filatures de laines, manufactures de draps, tissages de molletons et flanelles, fabriques de cadis, alpagas, tartans, fabriques de bonneterie, de feutre pour chaussures; brasseries, fonderies de métaux; fabriques de clous et boulons, tanneries, mégisseries et fabriques de gants fourrés.

Sur un mamelon, au S. de la ville, ruines du château d'Hautpoul et de la chapelle Saint-Sauveur (XVe s.); au-dessus d'une gorge de la vallée du Thoré, ruines du château de Montclus ou de la Tour; à 3 kilom., menhir de Prats. — Le canton a 10 comm. et 22.762 hab.

Armes de Mazamet.

Mazan, comm. de Vaucluse, arrond. et à 7 kilom. de Carpentras, sur l'Auzon, au pied du Ventoux; 2.268 hab. Huileries, moulinage de la soie. Récolte de safran et vins de grenache. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, ayant appartenu aux Templiers.

Mazan, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 53 kilom. de Largentière, sur le ruisseau du même nom; 1.756 hab. Ruines d'une abbaye cistercienne, fondée en 1120, reconstruite au commencement du XVe siècle, sauf l'église (XIIe s.), à trois nefs et dôme byzantin.

Mazandéran. Géogr. V. MAZENDÉRAN.

Mazangé, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 11 kil. de Vendôme, sur le Bourboul; 1.102 hab. Manoir de la Bonnaventure, près du Gué du Loir (XVIe s.), qu'habita souvent Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

Mazaniello. Biogr. V. MASANIELLO.

Mazapil, petite ville du Mexique (Etat de Zacatecas), au pied du Cerro Gorda; 6.000 hab.

MAZAPILITE n. f. Arséniate hydraté naturel de fer et chaux.

MAZAR ou **MAZARD** (*zar'*) n. m. Nom vulgaire, dans certains départements (Bourgogne), des diverses larves d'insectes qui dévorent les bourgeons des arbres à fruits.

Mazaredo y Salazar (Jose Maria), marin espagnol, né à Bilbao en 1745, mort à Madrid en 1812. En 1775, il présida au débarquement du corps expéditionnaire d'Alger, commandé par O'Reilly, et sauva l'armée d'un désastre complet en la faisant rembarquer de nuit. En 1780, il s'empara d'un grand convoi anglais. Un an plus tard, il prenait part au blocus de Gibraltar. Mis à la tête du département de la marine en 1793, il fit adopter un code naval encore en vigueur. En 1795, il commandait l'escadre de la Méditerranée. Après le désastre de Langara, il mit Cadix en état de défense, et rallia Brest avec l'escadre française de Bruix. Ambassadeur extraordinaire auprès du Directoire, il retourna en Espagne après le 18-Brumaire. En 1808, il se ralliait à Joseph Bonaparte, qui lui donna le portefeuille de la marine. Mazarredo a été l'un des plus brillants officiers de la flotte espagnole. Il a écrit des *Leçons de navigation* (1785).

Mazaricos, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), dans un pays assez accidenté; 6.100 hab., répartis entre plusieurs paroisses (*feligresias*).

MAZARIN n. m. Hist. Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans du cardinal Mazarin : *A bas les* MAZARINS! (On disait aussi MAZARINISTE.)

— Techn. Gobelet de verre, de qualité très commune.

Mazarin (Jules), homme d'État français, né à Pescina (Abruzzes) en 1602, mort à Paris en 1661. D'origine sicilienne, fils de Pietro Mazarini, attaché à la grande famille des Colonna, il passa la première partie de sa vie à parvenir au pouvoir et la seconde à s'y maintenir. Il crut d'abord trouver fortune dans la carrière des armes. Après de brillantes études chez les jésuites de Rome, puis aux universités d'Alcala et de Madrid, il fit la campagne de la Valteline comme capitaine d'infanterie dans un régiment pontifical (1625). Il se tourna ensuite vers la diplomatie, grâce à la protection d'Urbain VIII, empêcha, lors de la guerre de la succession de Mantoue, les Français et les Espagnols d'en venir aux mains devant Casal (1630), et fut envoyé bientôt, en récompense de son habileté, à Avignon comme vice-légat (1634), à Paris comme nonce (1634-1636). En 1640, il entra au service de la France, et Richelieu, qui l'avait distingué, lui obtint le chapeau de cardinal (1640) et le désigna comme son successeur (déc. 1642). Il avait alors quarante ans; il était d'un extérieur séduisant et dissimulait une véritable constance de vues sous une étonnante souplesse de caractère. Uni à la reine-régente Anne d'Autriche par les liens d'une affection réciproque, et peut-être d'un mariage secret (il n'était pas prêtre, quoique cardinal), il fut confirmé par elle dans les fonctions de premier ministre (mai 1643), qu'il devait occuper, malgré de passagères éclipses, jusqu'à sa mort. Son activité fut d'abord absorbée par la *cabale des Importants* et par la guerre de Trente ans. Il triompha de l'une en enfermant à Vincennes le duc de Beaufort et soutint avantageusement l'autre, grâce à l'épée de Turenne et de Condé. Les victoires de Rocroi, Fribourg, Nordlingen et Lens, et la révolte de Naples forcèrent l'empereur d'Allemagne à traiter et à céder l'Alsace à la France, par les traités de Westphalie (1648). Au milieu de ses préoccupations, Mazarin avait malheureusement négligé l'administration intérieure et laissé croître ainsi des embarras financiers qui amenèrent un mouvement de révolte général et une guerre civile : ce fut la *Fronde*. Ses édits bursaux rencontrèrent d'abord l'opposition du Parlement, dont il fit arrêter trois meneurs (26 août 1648), mais devant lequel il dut céder. Il sortit alors de Paris avec la cour, se réfugia à Saint-Germain (janv. 1649) et finit par conclure avec le Parlement l'amnistie de Rueil (avril) qui termina la *Fronde parlementaire*. Le rôle d'opposants fut alors repris par les jeunes seigneurs de l'aristocratie ou *petits-maîtres*, et en particulier par Condé, resté jusqu'alors fidèle à l'autorité royale; pour maîtriser la *Fronde des princes*, Mazarin, s'appuyant sur les parlementaires, conduits par l'abbé de Gondi, fit enfermer Condé à Vincennes et écrasa la révolte de ses amis à Réthel et en Guyenne (1650). L'ingratitude du vainqueur envers ses nouveaux alliés réunit tous ses adversaires contre lui : il dut, en février 1651, partir pour un premier exil et s'établir près de Cologne, d'où il continua à diriger, par une correspondance active, la politique d'Anne d'Autriche. Il en revint en septembre, pour rejoindre la cour, réfugiée à Poitiers, et marcher avec elle sur Paris. Il allait y entrer, quand il s'aperçut que sa présence était un obstacle au retour du roi dans sa capitale. Il se résigna donc à un second exil (oct. 1652) et retourna, dès le 13 février 1653, à Paris, où il trouva les troubles définitivement terminés. Sa patience avait lassé, plutôt que vaincu toutes les oppositions.

Mazarin.

Débarrassé désormais de tout souci à l'intérieur, il s'attacha à terminer la guerre avec l'Espagne, à laquelle Condé avait apporté son épée. La lutte, incertaine jusqu'en 1655, fut rendue décisive par l'alliance avec Cromwell et le concours des soldats anglais; les Espagnols, battus aux Dunes, forcés dans Dunkerque (1658), menacés dans les Pays-Bas, puis dans l'Espagne même par la prise de Barcelone, furent réduits à demander la paix. Le traité des Pyrénées (1659) leur enleva le Roussillon, l'Artois, une partie du duché du Luxembourg et du Hainaut. Non content de ces grands résultats, Mazarin en prépara de plus glorieux encore. Il forma en 1658 la ligue du Rhin contre l'Autriche, et il ménagea la succession même d'Espagne à Louis XIV en le mariant à l'infante Marie-Thérèse. Après l'achèvement de ces magnifiques choses, qui lui permettaient de dire que, si son langage n'était pas français, son cœur l'était, il mourut. D'une cupidité maladive, il avait amassé, par toutes sortes d'opérations financières, une immense fortune (de plus de 50 millions), dont il fit du reste un intelligent usage; il légua à la Bibliothèque royale la magnifique collection de livres qu'il avait amassée, et fonda le collège des Quatre-Nations. On lui a reproché aussi la faveur qu'il prodigua à sa famille et le projet qu'il conçut peut-être de marier sa nièce, Marie Mancini, avec Louis XIV. Ce sont là les petits côtés d'un grand caractère. Ils ne peuvent faire oublier la grande valeur politique de l'homme d'État qui a étendu la France jusqu'au Rhin et aux Pyrénées et qui l'a tirée d'une crise intérieure décisive.

— Bibliogr. : Chantelauze, *Portraits historiques* (1886); Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879 1880); *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1883); V. Cousin, *la Jeunesse de Mazarin* (1865).

Mazarin (portraits de). Paul Delaroche a peint un *Mazarin mourant*, inspiré par les lignes suivantes des *Mémoires* de Brienne : « Au milieu d'un cercle nombreux et brillant de grands seigneurs et de dames de la cour, il se faisait montrer les cartes par une de ses nièces, qui les tenait pour lui à une table de jeu placée près de son lit. » Le peintre Ravel a exposé en 1859 *Mazarin cherchant à attirer la duchesse de Chevreuse dans son parti*, et Wetter, en 1872, un *Mazarin mourant*, qui s'est fait porter au milieu de ses travaux artistiques pour leur dire un dernier adieu. Ce tableau a été acquis par l'État. On connaît le

Tombeau de Mazarin, au Louvre.

Tombeau de Mazarin, par Coysevox, édifié d'abord dans la chapelle du collège des Quatre-Nations, le palais actuel de l'Institut, et aujourd'hui au Louvre.

Mazarin (palais), Nom donné quelquefois au palais actuel de l'Institut, en souvenir du cardinal qui le fit construire pour y établir le collège des Quatre-Nations, et qui en dota richement la bibliothèque. V. Institut.

Mazarin (Michel Mazarini, dit), cardinal, frère du ministre, né et mort à Rome (1607-1648). Dominicain, il enseigna la philosophie et la théologie, devint maître du sacré palais et fut nommé, en 1645, archevêque d'Aix par son frère, qui lui fit donner le chapeau de cardinal. Emporté, brutal et borné, il fut finalement éloigné de la cour et envoyé, en 1648, comme vice-roi en Catalogne. Il retourna bientôt à Rome, où il mourut.

Mazarin (Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, duc de), général français, né en 1632, mort à La Meilleraye en 1713. Grâce à l'influence de son père, le maréchal de La Meilleraye, il devint lieutenant général de la province de Bretagne dès 1643, capitaine de cavalerie en 1645, grand maître de l'artillerie de 1648 à 1669, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1654. En 1661, il épousa une nièce de Mazarin, Hortense Mancini (v. Mancini), et, par la substitution que le cardinal fit à son profit, il devint duc de Mazarin, avec une fortune de 28 millions, le palais Mazarin et toutes ses richesses, et le gouvernement de l'Alsace et de plusieurs places fortes. Il était d'une extrême bizarrerie de caractère. Sa femme dut se séparer de lui en 1666. Il se jeta dans une dévotion que son caractère poussa à l'extrême. Il se fit un cas de conscience de conserver dans ses galeries les statues et les portraits légèrement vêtus que lui avait légués Mazarin. Un marteau à la main, il brisa lui-même ceux de ces beaux marbres qui choquaient le plus ses regards. Les peintures du Titien et du Corrège, quand elles s'écartaient des règles expresses de la décence, furent religieusement barbouillées. On dit même qu'il voulait faire arracher les dents de devant à ses filles, qui étaient belles comme leur mère, pour qu'elles fissent naître moins de tentations. Bien qu'il fût la risée de la cour, il garda jusqu'à sa mort la plupart de ses gouvernements, et conserva la gravité et les manières d'un grand seigneur.

MAZARINADE n. f. Nom donné aux pamphlets en prose et en vers que les frondeurs publiaient contre Mazarin.

— Encycl. Ces pamphlets sont si nombreux que des recueils complets, comme ceux que possède la bibliothèque de l'Arsenal, forment une trentaine de volumes. La plupart, surtout les *mazarinades* en vers, ne sont que des bouffonneries, œuvres de Scarron et de toute l'école des poètes burlesques, Sarrasin et Loret entre autres. Quelques-unes se chantaient, et on en a la musique. Les plus sérieuses, en prose, sont dues à des personnages d'un tout autre caractère, comme Patru, Gui Patin, le cardinal de Retz. La misère du peuple, les concussions dont on accuse le ministre en forment la majeure partie; pour les autres pièces, les incidents burlesques de la lutte, les satires personnelles dirigées contre les principaux « mazarins », et surtout les lazzi dont on bafoue l'étranger et son accent italien en sont le fonds inépuisable. Un des plus considérables, au moins par l'étendue, est une farce dramatique sur *Mazarin et les monopoleurs*; les plus curieuses satires burlesques sont : *le Chant populaire des barricades*, composé par six harengères; le virelai sur les *Vertus de Sa Faquinance*; la *Lettre de Polichinelle à Jules Mazarini*. Le savant bibliothécaire de Mazarin, Naudé, entreprit sous le titre de : *Jugement de ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*, une réfutation des calomnies des mazarinades; ce recueil, connu aussi sous le nom de *Mascurat*, du nom d'un des interlocuteurs, ne survécut pas aux circonstances. C. Moreau a publié une *Bibliographie des mazarinades* et un bon choix des plus caractéristiques de ces pamphlets (1853).

Mazarine (bibliothèque), bibliothèque publique de Paris, située dans l'aile gauche du palais de l'Institut, sur l'emplacement de la Tour de Nesle. Formée, sur l'ordre de Mazarin, par les soins de Gabriel Naudé, et ouverte au public en 1643, elle fut d'abord installée sur l'emplacement de la Bibliothèque nationale actuelle, dispersée pendant la Fronde, puis établie dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations (auj. palais de l'Institut).

MAZARINESQUE (*nèssk'*) adj. Qui appartient à Mazarin : *Une créature* MAZARINESQUE. (Gui Patin.)

Mazarini (Giulio), jésuite et prédicateur italien, oncle du cardinal Mazarin, né à Palerme en 1544, mort à Bologne en 1622. Il enseigna la philosophie à Palerme, la théologie à Paris, devint recteur des collèges de Gênes et de Ferrare, puis se livra avec succès à la prédication dans la Sicile et l'Italie. Nous citerons de lui : *David, Discorsi sul cinquantesimo salmo, etc.* (1600); *Somma della evangelica osservanza* (1615-1618); etc.

MAZARINISME (*nissm'*) n. m. Politique de Mazarin; système semblable à celui de ce ministre.

MAZARINISTE (*nisst'*) n. m. Partisan de Mazarin.

MAZARO n. m. Arg. milit. Salle de police ou prison.

Mazaron ou **Almazaron**, ville d'Espagne (prov. de Murcie), près de la côte de la Méditerranée, où elle a un petit port de commerce; 6.900 hab. Mines d'alun.

Mazas (Jacques-François-Marc), surnommé le **Brave**, officier français, né à Marseille en 1765, mort à Austerlitz en 1805. Ancien volontaire de la guerre d'Amérique, il fut nommé capitaine au 11e bataillon de la Gironde en 1793, commandant à l'armée d'Italie, colonel en 1805. Son nom fut donné, par décret, à un boulevard de Paris, et, par le peuple, à la prison qu'on avait construite à cet endroit.

Mazas (prison de), prison cellulaire construite à Paris, de 1845 à 1850, pour remplacer la prison de la Force. (V. ce nom.) Situé sur le boulevard Mazas (aujourd'hui boulevard Diderot), le nouvel établissement était dénommé officiellement : Maison d'arrêt cellulaire. Il fut inauguré en 1850. C'était la première prison où l'on essayât en France le système de l'isolement en cellule; l'expérience ne parut pas heureuse, et il fut décidé que Mazas ne recevrait plus que des détenus en prévention. Elle comprenait 1.200 cellules, réparties entre les trois étages de six longues galeries convergeant toutes sur un pavillon central au premier étage duquel était disposée une chapelle. En 1900, ses services ont été transférés dans la prison départementale de Fresnes-lès-Rungis, et les bâtiments ont été démolis.

Mazas (Jacques-Féréol), violoniste et compositeur français, né à Béziers en 1782, mort en 1846 ou 1849. Il fut nommé professeur et directeur des concerts à Orléans, puis directeur de l'école de musique de Cambrai. Il fit représenter à l'Opéra-Comique, en 1842, un petit ouvrage en un acte, intitulé *le Kiosque*. Sa *Méthode* et ses soixante-quinze études de violon sont devenues classiques. On lui doit aussi une *Méthode* d'alto, des trios et quatuors pour instruments à cordes et des duos pour piano et violon. Enfin, il avait composé un opéra, *Corinne au Capitole*, et un opéra-comique, *Mustapha*.

Mazatenango, ville du Guatemala (départ. de Suchitepequez), sur le rio Tualate; 4.000 hab. Culture du café, du cacao et de la canne à sucre.

Mazatlan, ville maritime du Mexique, ch.-l. d'un district de l'État de Sinaloa, sur la côte de l'océan Pacifique, et à l'entrée du golfe de Californie; 20.000 hab. environ. Rade médiocre, mal abritée, port peu profond; cependant, commerce assez actif de bois, de tabac, de minerai de cuivre, de perles, etc.

Mazdak, Mazdek ou **Mozdek**, révolutionnaire persan de l'époque des Sassanides, né à Persépolis (Istakhar) vers 470, mort à Nahrévan vers 540. Il était grand mobed ou chef de la religion à Nishapour quand, à l'occasion d'une famine et d'une épidémie qui désolait la Perse, il se présenta au roi Kobad comme un prophète envoyé par Ormazd pour rénover la religion mazdéenne. Sa doctrine était un dualisme dans lequel le démon Ahriman jouait un rôle égal à celui du bon principe Ormazd; au point de vue politique, elle tendait au communisme absolu. Cette doctrine séduisit le Sassanide Kobad, qui essaya de mettre en pratique les doctrines nouvelles et provoqua une terrible insurrection en Perse; il fut détrôné, remplacé par son frère, Djamasp, puis remonta sur le trône; Mazdak retourna en Perse à la fin du règne de Kobad, et Khosroès Anoushirvan le fit mettre à mort avec un grand nombre de ses adhérents. La secte mazdakite se continua à l'époque de l'islamisme sous le nom de khourremdinis.

MAZDAKITE adj. Qui se rapporte à Mazdak (v. l'art. précéd.) : *Secte* MAZDAKITE.

MAZDÉEN, ENNE (*dé-in, èn'*) adj. Qui appartient au mazdéisme : *Doctrines* MAZDÉENNES.

MAZDÉISME (*issm'* — du zend *mazdâo*, grandement savant, omniscient, épithète qui accompagne toujours le nom du grand dieu *Ahura*) n. m. Hist. Religion des Iraniens (Mèdes, Bactriens, anciens Perses, Parthes, etc.).

— Encycl. On admet généralement que le *mazdéisme* a pris naissance chez les Mèdes, qui formaient une sorte de tribu lévitique, et qu'il se répandit avec eux en Perse. Il était florissant dans ce pays dès la dynastie des Achéménides (300 av. J.-C.) et y resta jusqu'au dernier des Sassanides (652 ap. J.-C.). Il ne disparut, en tant que grande religion, que devant la conquête de la Perse par le calife musulman Omar. De nos jours, le mazdéisme est encore, en Perse, la religion des *guèbres* (infidèles) au nombre de cinq ou six mille, et, dans l'Inde, celle des *parsis* (Bombay, Surate, Baroda).

Le mazdéisme est devenu la religion dualiste par excellence. Deux principes se combattent continuellement : celui de la vie, de la fertilité, du bonheur, et celui de la mort, de la destruction, de l'infortune. Le premier, ayant pour symbole la lumière matérielle, est considéré comme l'expression de la lumière spirituelle et morale, de la vérité et du bien. Il est personnifié en *Ahura-Mazdâ* (Ahouramazda, Auramazda, Oromasdes, Ormuzd, Ormazd), « le Seigneur omniscient »; le second, symbolisé par les ténèbres, renferme en lui tout mal, toute erreur, tout mensonge; il est personnifié dans *Angro Mainyous* (Ahriman), l'esprit méchant. Ormazd est aidé dans sa mission bienfaisante par les *Amschaspands*, les saints immortels, les *Yzeds* (Yazatas) et une foule de divinités, qui sont peut-être comprises dans ces deux catégories, notamment Mithra, qui ménage les rapports des hommes avec les dieux, et est le représentant de la vérité et de la fidélité parmi les hommes. Parmi les divinités bienfaisantes, on distingue encore : *Atar* (le feu), qu'on a donné pour fils à Ormazd et qui a fait croire que les mazdéens étaient adorateurs du feu; *Anahita*, divinité féminine, qui semble une personnification du principe humide et fécondant; *Haoma*, personnification d'une plante, dont le suc figure dans le culte mazdéen et donne une longue vie et éloigne la mort, enfin les *férouers*, prototypes divins des êtres doués

d'intelligence dans la pensée d'Ormazd. Contre ces dieux lumineux et bienfaisants, Ahriman, le génie des ténèbres lutte avec l'aide des *daêvas* (démons), parmi lesquels on connaît les *drujes* (les séductrices), les *péris*, dont la plus terrible est *Naçu*; les *yatus* (enchanteurs), les *ianis*, le *çatars*, les *kavis*, les *karapans*, corrupteurs et pervers, etc.

Comme la création par Ormazd a été gâtée par l'intervention d'Ahriman, dans la nature et dans l'homme même se trouvent de bons et de mauvais éléments : il faut qu'à l'exemple d'Ormazd l'homme lutte pour le bien contre le mal, pour le vrai contre le faux. Dans la nature, il doit détruire les plantes nuisibles et les animaux malfaisants, créatures d'Ahriman, comme il doit favoriser le développement et la croissance des plantes et des animaux utiles, œuvres d'Ormazd. Dans le monde moral, il doit être l'adversaire acharné du mal, du mensonge et de l'erreur, et se vouer sans réserve au service de la vérité et du bien.

La morale du mazdéisme recommande le travail, la famille, le respect de la femme et de l'enfant, et tout son enseignement peut se résumer dans cette formule : *Houmatem, Houktem, Hvarestem* (bonnes pensées, bonnes paroles, bonnes actions). Le culte consiste à vénérer Ormazd pour toutes les bonnes pensées, les bonnes paroles, les bonnes actions, etc., à lui offrir des pains (*draonas, darouns*), de la viande (*myazda*), à laquelle plus tard ont été substitués le lait et le beurre, et la liqueur *haoma*, que le prêtre a bénits par l'eau consacrée. Malheureusement, ce culte, presque rationnel, est entaché de pratiques superstitieuses, de cérémonies magiques, d'ablutions d'urine de vache comme purification suprême, etc.

Selon les dogmes mazdéens, les hommes purs et véridiques arrivent après la mort au *Garô-demana* (demeure des chants), où réside Ormazd et où ses fidèles, les magavas, viennent le glorifier. Les méchants et les menteurs sont voués à l'enfer (*Drudjô-demana*, demeure du mensonge). Pour aller au ciel ou à l'enfer, les âmes se dirigent vers le pont de *Tchinvat* : les bons le traversent et se rendent près d'Ormazd, les impies passent devant et demeurent dans l'abîme jusqu'à la venue du sauveur *Caosyat*.

D'après ses sectateurs, le mazdéisme a été révélé par Ormazd lui-même au grand prophète Zoroastre et la *Loi d'Ormazd* a été consignée dans le livre sacré des mazdéens, le *Zend-Avesta*.

MAZDÉISNAN (*snan*) n. m. Sectateur du mazdéisme ou culte de Zoroastre.

MAZE (*Hippolyte*-Louis-Alexandre), homme politique français, né à Arras en 1839, mort à Paris en 1891. Élève de l'École normale, il professa l'histoire, fut, de septembre 1870 à avril 1871, préfet des Landes, puis rentra dans l'Université. Elu député de Versailles en 1879, il fut réélu en 1881, vota avec la gauche républicaine et fut sénateur de Seine-et-Oise, de 1886 jusqu'à sa mort. Il avait fait une active propagande en faveur des sociétés de secours mutuels et de coopération. On lui doit : *les Gouvernements de la France du* XVII^e^ *au* XIX^e^ *siècle* (1864); *la République des Etats-Unis d'Amérique* (1869); *la Fin de la Révolution par la République* (1872); *la Lutte contre la misère* (1883); etc. Un monument lui a été érigé à Viroflay, en 1894.

MAZÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Baugé, près du Chéry; 3.071 hab. Ch. de f. Orléans. Château de Montgeoffroy, bâti en 1775 : deux tours du XVI^e^ siècle. Chapelle de la Renaissance.

MAZÉAGE (*aj'*) n. m. Premier affinage donné à la fonte. Syn. de FINAGE.

MAZEAU (*zô*) n. m. Plaque soumise au mazéage.

MAZEAU (Charles-Jean-Jacques), magistrat et homme politique français, né à Dijon en 1825. Avocat à Dijon, puis au conseil d'Etat et à la Cour de cassation (1856), il fit partie de l'opposition à la fin de l'Empire, fut élu en 1871 député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale et vota avec la gauche républicaine. Sénateur en 1876, il fut nommé, en 1882, conseiller à la Cour de cassation, conserva son siège au Sénat en 1885 et fut ministre de la justice du 30 mai au 1^er^ décembre 1887. Premier président à la Cour de cassation en 1890, il y dirigea en 1899 l'enquête ouverte sur la revision du procès Dreyfus (1899) et fut mis à la retraite en 1900. Il avait été réélu sénateur, en 1894.

MAZEL (Abraham), dernier chef camisard, né à Saint-Jean-du-Gard en 1675, tué près d'Uzès en 1710. Après la soumission de Cavalier (1705), il se retira à Genève. Mais il retourna bientôt en France, fut pris dans les carrières du Gévaudan et amené devant Bâville, gouverneur du Languedoc. On lui fit grâce de la roue; condamné à la prison perpétuelle, il réussit à s'évader d'Aigues-Mortes, avec seize de ses compagnons. Grâce à une amnistie, il put gagner la Suisse, puis se rendit en Hollande. De retour en France en 1709, il essaya d'organiser une petite bande dans le Vivarais, où il fut surpris et tué.

MAZELINE (Pierre), sculpteur français, né à Rouen en 1633, mort en 1708, membre de l'Académie de peinture depuis 1668. On lui doit, à Versailles, *l'Europe*, en marbre, et une reproduction de l'*Apollon du Belvédère*. Il exécuta, en collaboration avec Simon Hurtrelle : le *Mausolée du chancelier Letellier*, à l'église Saint-Gervais, et le *Monument du duc de Créqui*, à l'église Saint-Roch à Paris; etc.

MAZELLE (*zèl'*) n. f. Fonte projetée sur des laitiers, dans le *mazéage*.

MAZENDÉRAN ou **MAZANDÉRAN**, prov. de la Perse septentrionale, entre la mer Caspienne au N. et la haute chaîne de l'Elbourz au S., entourée par les provinces persanes du Ghilan à l'O., de l'Irak-Adjémi au S., d'Astérabad à l'E. Superf. 27.090 kilom. carr.; pop. environ 300.000 hab. Elle est constituée par le versant nord de l'Elbourz, et par la région basse, large de 55 à 60 kilom., qui borde la Caspienne. Le littoral, bordé de lagunes, n'a pas de bon port. Climat humide et malsain. Le sol produit abondamment : riz, coton, canne à sucre, blé, vignes, palmiers et orangers. Le sous-sol renferme du minerai de fer et du pétrole. Le commerce se fait avec la capitale, Téhéran, et surtout avec le port russe de Bakou.

MAZEPPA (Ivan Stépanovitch), hetman des Cosaques, né à Mazepintzi, près de Biélo-Tzerko, en 1644, mort à Bender en 1709. Il appartenait à une famille honorable de la Petite-Russie, et on prétend qu'il fut élevé par les jésuites. Page du roi de Pologne Jean-Casimir V, il mena à la cour une vie des plus dissolues; surpris en flagrant délit d'adultère par un noble polonais, il fut attaché nu et enduit de goudron sur un cheval fougueux dont la course le mena dans l'Ukraine. Recueilli par les Cosaques, Mazeppa prit du service dans leurs rangs et il fut élu, en 1687, hetman à la place de Samoïlovitch. Pierre le Grand le chargea de protéger ses frontières contre les Tatares. Il fut tout d'abord un allié fidèle du tzar contre Charles XII (1702), mais, en 1708, il le trahit et se rendit auprès du roi de Suède avec quatre à cinq mille Cosaques; après la défaite de Poltava (1709), il suivit Charles XII à Bender. Après le départ de Charles XII, sachant qu'il n'avait aucune grâce à attendre de Pierre le Grand, il s'empoisonna après avoir brûlé tous ses papiers.

— Littér. et iconogr. La fuite tragique de Mazeppa vers l'Ukraine a souvent inspiré les littérateurs et les artistes. Il suffit de rappeler, parmi les poètes, lord Byron, dont le *Mazeppa* (1818), d'une merveilleuse variété de ton et de forme, met dans la bouche du héros le récit de sa propre aventure, avec Charles XII, comme auditeur; et Victor Hugo, qui, dans une de ses plus belles *Orientales*, assimile la course fougueuse de Mazeppa aux emportements du poète entraîné par l'inspiration :

. . . . . Il court, il vole, il tombe,
Et se relève roi!

Enfin, le grand poète polonais Slowacki a écrit un drame sur le même sujet.

Parmi les œuvres d'art, nous citerons la belle toile de Louis Boulanger (1827), pleine de mouvement et de relief, et des tableaux d'Horace Vernet (1826 et 1827) dont l'un,

Mazeppa, d'après Horace Vernet.

le *Mazeppa aux loups*, est au musée d'Avignon. Chassériau a exposé, en 1853, *Une fille cosaque trouve Mazeppa évanoui sur le cheval sauvage mort de fatigue*. Un autre *Mazeppa*, de Devilly, a figuré au Salon de 1870.

MAZER v. a. Faire subir à la fonte l'opération du mazéage ou finage.

MAZÈRES, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Bazas, à quelque distance du Brion, affluent de la Garonne; 607 hab. (*Mazériens, ennes*.) Vignoble situé dans les secondes Graves et donnant des vins rouges, bons ordinaires, et des vins blancs estimés. A 1 kilom., château de Roquetaillade.

MAZÈRES, comm. de l'Ariège, arrond. et à 17 kilom. de Pamiers, sur la rive droite de l'Hers; 3.217 hab. (*Mazériens, ennes*.) Marne. Ville neuve, fondée par les moines de Boulbonne en paréage avec les comtes de Foix, qui y possédèrent un château où naquit Gaston de Foix.

MAZÈRES (Edouard-Joseph-Ennemond), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1796-1866). Il donna sa démission de sous-lieutenant en 1820 et écrivit pour le théâtre. Il s'essaya dans le vaudeville, puis donna avec succès à la Comédie-Française : *le Jeune Mari* (1826), et *Chacun de son côté* (1828). Il continua à écrire des comédies de mœurs bourgeoises avec Picard : *l'Enfant trouvé* (1824); *les Trois Quartiers* (1827), etc.; avec Scribe : *l'Oncle d'Amérique* (1826); *la Quarantaine* (1827); *le Charlatanisme* (1828); etc.; avec Empis : *la Mère et la Fille* (1830); *l'Ingénue à la cour* (1831); etc. Il renonça momentanément au théâtre sous le gouvernement de Juillet, et accepta une préfecture. Après 1848, il fit jouer encore quelques comédies qui passèrent inaperçues. Il a publié ses principales œuvres sous le titre de *Comédies et souvenirs* (1858).

MAZERIE (*rî*) n. f. Lieu où l'on maze la fonte. ‖ Feu de forge, destiné au mazéage.

MAZEROLLE (Alexis-Joseph), peintre français, né et mort à Paris (1826-1889). Il commença par exposer de nombreux tableaux d'histoire, puis se donna plus spécialement à la peinture décorative. Nous citerons de lui, dans ce dernier genre : *Hercule et Hébé* et *Anacréon*, panneau; *le Moineau de Lesbie*, frise; *l'Amour et Psyché*, plafond; *Modèle d'un brevet pour les belles actions*, grisaille qui décore le Ministère de l'intérieur; *le Vin*, reproduit en tapisserie des Gobelins, dans le salon du buffet du nouvel Opéra; *la Filleule des fées*, modèle d'une tapisserie exécutée aux Gobelins; le plafond du Théâtre-Français; etc.

MAZEROT (*ro*) n. Dans les Vosges, Petite masure.

MAZET (*zè* — dimin. de *mas*) n. m. Dans le Midi, Petite ferme, petite maison de campagne.

MAZET-SAINT-VOY, comm. du départ. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. d'Yssingeaux; 2.830 hab.

MAZETTE (*zèt'* — étym. dout.; peut-être du bas lat. *mesgetus*, mauvais cheval) n. f. Mauvais petit cheval : *Nous piquerons vigoureusement nos* MAZETTES. (Le Sage.)

— Fam. Homme qui manque d'adresse, d'habileté, ou de force et d'ardeur : *Avoir pour partenaire une* MAZETTE.

— Interj. Exclamation d'étonnement : MAZETTE! *quel appétit!*

MAZIÈRES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Chinon; 940 hab. Ancien château.

MAZIÈRES-EN-GÂTINE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 15 kilom. de Parthenay; 1.146 hab. Fours à chaux; élevage de chevaux, mulets. Ferme-école au Pont-Chêne. — Le canton a 12 comm. et 11.202 hab.

MAZIL n. m. Nom que les Turcs donnent aux princes tributaires du sultan de Constantinople.

MAZILLE (*ll* mll.) n. f. Arg. Argent, monnaie. (Vx.)

MAZINGARBE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune; 4.681 hab. Exploitation de houille, mines, brasserie; distillerie de betteraves.

MAZION, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Blaye; 508 hab. Vins rouges très estimés; principaux crus : *domaine des Alberts, Château-Gigault, Benay, domaine du Petit-Puy, cru des Goras*, etc.

MAZITE n. m. Pharm. Trochisque. (Peu us.)

MAZOIS (François), architecte et archéologue français, né à Lorient en 1783, mort à Paris en 1826. Appelé à Naples par Murat, il obtint de dessiner les monuments de Pompéi, privilège dont jouissait seule l'Académie napolitaine. Dès lors, il s'établit dans la ville de lave qu'il étudia pendant trois ans (1809-1811). Son ouvrage : *Ruines de Pompéi*, dont le premier des quatre volumes parut à Paris en 1813, ne fut terminé qu'en 1838, par les soins de Gau. On a encore de Mazois : *le Palais de Scaurus* ou *Description d'une maison romaine* (1819). Il a laissé en manuscrit : *les Ruines de Pæstum*. Mazois devint un des quatre inspecteurs généraux des bâtiments civils.

MAZO-MARTINEZ (Jean-Baptiste DE), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1620-1687). Elève de Vélasquez, dont il épousa la fille, il fut un habile peintre de genre et de portraits, et excella surtout dans le paysage. Il a décoré de beaux paysages la salle des Gardes, à Aranjuez, et ses *Vues de Pampelune et de Saragosse* (musée de Madrid).

MAZON (Charles-Albin), littérateur et publiciste français, né à Largentière (Ardèche) en 1828. Rédacteur en chef de l'« Avenir de Nice » de 1855 à 1861, il fit une longue campagne pour l'annexion de Nice à la France, fut expulsé, se rendit à Paris, et fut, de 1861 à 1901, directeur du service télégraphique à l'agence Havas. On lui doit, entre autres ouvrages : *le Vieux Musicien* (1862); *Nice en 1861* (1861); *Jean Bruyère* (1864); *Marguerite Chalis et la Légende de Clotilde de Surville* (1873); *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans* (1889); etc., et, sous le pseudonyme de DOCTEUR FRANCUS, une série de *Voyages historiques et pittoresques dans l'Ardèche et le Vivarais*.

Mazonome.

MAZONOME (du lat. *mazonomus*, même sens) n. m. Antiq. rom. Vase sur lequel on servait les mets. ‖ On dit aussi MAZOPHORE.

MAZOURES. Ethnogr. V. l'art. suiv. — *Un, Une* MAZOURE.

MAZOVIE ou **MASOVIE**, nom qu'on donnait et qu'on donne encore parfois à la région de la Pologne qui entoure Varsovie. Après avoir été duché de 1138 à 1529 (ses ducs étant de la dynastie royale des Piast), elle fut incorporée à la Pologne, dont elle devint un palatinat. Les *Mazoviens* ou *Mazoures* (nom lithuanien qui veut dire « les Trapus ») sont une race blonde, énergique, la plus polonaise de toute la Pologne.

MAZOVIENS ou **MASOVIENS**. Ethnogr. V. l'art. précéd.

MAZRAK (mot arabe) n. m. Lance armée de crochets, dont les cavaliers des tribus de l'Arabie, de Djeddah en particulier, se servent pour désarçonner leur adversaire.

MAZUC (*zuk'*) n. m. Dans la Lozère, Chaumière dans laquelle se fabriquent le beurre et le fromage.

MAZURES (LES), comm. des Ardennes, arrond. et à 20 kilom. de Mézières; 1.048 hab. Fonderies de fer, de cuivre, de bronze; fumisterie.

MAZURKA (mot polon.) n. f. Danse à trois temps, d'origine polonaise, qui tient de la valse et de la polka. ‖ On a dit d'abord MAZOURKA, puis MAZURKE.

— ENCYCL. La *mazurka* est une des danses de la Pologne. Elle est très compliquée, caractéristique et répandue non seulement en Russie, mais chez les Tchèques et les Hongrois. Dansée par un nombre de couples indéterminé, la mazurka est une sorte de cotillon composé d'un grand nombre de figures, et dont les pas sont variés. La musique en est à trois-quatre ou trois-huit.

Il ne faut pas confondre la mazurka avec la polka-mazurka. Celle-ci, qu'on appelle communément *mazurka*, est

Polka-mazurka.

une sorte de polka exécutée en répétant presque deux fois le pas de cette danse. Le pas s'exécute sur deux mesures à trois temps. *Première mesure* : glisser un pied, rassembler l'autre, élever le premier pied en sautant sur le second; *deuxième mesure* : glisser de nouveau le premier pied en exécutant sur le rythme de la musique les trois pas de polka et sauter sur ce premier pied. Refaire ensuite les mêmes mouvements en commençant sur le second pied. Les danseurs doivent tourner sur la seconde partie du pas (sur la seconde mesure) : le cavalier sur sa gauche en avant, la dame sur sa droite en arrière.

MAZURKER (autref. *mazourker*) v. n. Danser la mazurka.

MAZURKEUR, EUSE (autref. *mazourkeur, euse*) n. Danseur, danseuse de mazurka.

MAZUS (*zuss*) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes traçantes, à feuilles opposées, à fleurs en grappes, dont on connaît quatre ou cinq espèces, de l'Asie tropicale et de l'Océanie.

MAZUT (*zu*) n. m. Chalet, dans le sud de l'Auvergne.

MAZZA (Angelo), poète italien, né et mort à Parme (1711-1817). Il fut secrétaire de l'académie de Padoue

(1768), où il occupa la chaire de littérature grecque ; il fut ensuite membre de l'académie des Arcades, à Rome. En un temps où régnait le mauvais goût, il s'attacha à l'étude des anciens poètes, et produisit des œuvres lyriques remarquables par la richesse de l'imagination et par la simplicité classique de la forme. Parmi ses poésies, on cite particulièrement : *l'Aura armonica, sugli effetti della musica; il Talamo; l'Androgino; l'Augurio; la Notte*; etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Parme (1821).

Mazzara del Vallo (anc. *Masaris*), ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]), à l'embouchure de la *Mazzara*; 13.367 hab. Ch.-l. de circondario. Evêché, commerce actif de vin, soude et huile, cathédrale célèbre. Enceinte du XI[e] siècle.

Mazzarino, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]); 13.142 hab. Soufre, eaux sulfureuses, commerce de vins et de céréales. Vieux château.

Mazze, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire-Baltée; 4.127 hab.

Mazzini (Joseph), révolutionnaire italien, né à Gênes en 1805, mort à Pise en 1872. Son père était professeur de médecine à l'université de Gênes. D'un tempérament faible, d'une imagination ardente, Mazzini, tout en poursuivant des études de droit, collabora à l'« Indicateur génois », à l'« Indicateur livournais » et à l'« Anthologie », et s'affilia bientôt au carbonarisme, ce qui lui valut une première arrestation (1830). C'est dans sa prison de Savone qu'il conçut l'idée de la *Jeune-Italie*, fondée à Marseille en 1831 avec Bianca et Santi. Dès lors, sa vie ne fut plus qu'une longue série de travaux, d'exils et de conspirations. A la suite de l'échec d'une invasion en Savoie (1834), Mazzini passe en Suisse, puis en Angleterre (1836), où il fonde l'*Apostolato popolare* (1842) et suscite les mouvements de Bologne et d'Imola (1843), de Cosenza (1844) et de Rimini (1845). En 1848, il se rend à Paris, puis à Gênes, à Milan, où il fonde l'*Italia del popolo*. Après un court passage à l'armée de Garibaldi, il se retire à Lugano, puis, de Florence, va à Rome, qui venait de proclamer la république. Elu député, il fait partie du triumvirat avec Armellini et Saffi, puis, après la prise de Rome (1849), se réfugie en Suisse. Expulsé, il séjourne en Angleterre, conspirant avec tous les réfugiés politiques du continent. En 1853, il se rend secrètement à Milan, pour prendre part à une insurrection qui échoue. Il retourne à Londres et repart encore pour l'Italie en 1857, fomentant des insurrections à Gênes, Livourne et Naples. A partir de 1859, son rôle devient secondaire. Il ne pouvait aller en Italie que secrètement, fut de nouveau expulsé de Suisse, à la suite de l'affaire Greco (1864), vit son élection comme député de Messine cassée par le Parlement (1865), fonda l'« Alliance républicaine universelle » (1868) et dut de nouveau quitter l'Italie, après la tentative avortée de Milan. La Suisse l'ayant expulsé une troisième fois, il retourna à Londres (1869). Mais, ayant voulu regagner l'Italie, il fut arrêté à Gaëte (1870). Remis en liberté après la paix de Rome, il fonda la *Roma del popolo* (1871), mais, de plus en plus, ses efforts étaient devenus vains. Très mystique, très hostile à la France, Mazzini a joué un rôle important dans la constitution de l'unité italienne, en entretenant une agitation perpétuelle, qui a fini par imposer cette idée à la fois au peuple italien et aux autres nations. Une édition générale de ses œuvres a été publiée à Milan (1861 et suiv.). On a publié, depuis : *Correspondance inédite de Mazzini* (1872); *Lettres de Joseph Mazzini à Daniel Stern* (1873), et *Lettres intimes de J. Mazzini* (1895). — Un de ses cousins, Andrea **Mazzini**, qui prit part au mouvement révolutionnaire en Italie, puis alla se fixer à Paris, a publié un ouvrage intitulé : *De l'Italie dans ses rapports avec la liberté et la civilisation moderne* (1847).

Mazzini.

Mazzinien, enne (*ni-in, èn'*) adj. Qui a rapport à Mazzini ou à ses opinions : *Le parti* MAZZINIEN.
— Substantiv. Partisan de Mazzini : *Les* MAZZINIENS.

Mazzocchi (Domenico), compositeur italien, né à Civita-Castellana vers la fin du XVI[e] siècle. Il écrivit deux oratorios, la musique d'un drame : *le Catene d'Adone*, et un certain nombre de recueils de *Musiques morales*, de motets, de madrigaux. Les signes relatifs à l'augmentation et à la diminution de l'intensité des sons : < >, seraient, paraît-il, une invention de Mazzocchi.

Mazzocchi (Alessio Simmacho Mazzoccolo, dit), archéologue italien, né à Santa-Maria-di-Capua en 1684, mort à Naples en 1771. Il fut professeur, puis directeur du grand séminaire de Naples. Il s'occupa surtout des antiquités d'Herculanum, qui venait d'être découvert. Il était membre de l'Académie des inscriptions de France. Son ouvrage capital est intitulé : *In regni Herculanensis Musæi tabulas heracleenses commentarii* (1754-1755).

Mazzola ou **Mazzuoli** (Francesco). V. Parmesan.

Mazzola ou **Mazzuola** (Girolamo), de son vrai nom Bedoli, peintre italien, né à Saint-Lazare, près de Parme, vers 1500, mort à Parme en 1569. Cousin par alliance et élève de Francesco Mazzola, dit *le Parmesan*, il prit son nom, et fut chargé après sa mort de terminer les ouvrages qu'il avait laissés inachevés à la Steccata. Girolamo habita constamment Parme, où l'on trouve la plupart de ses œuvres. Citons de lui : *la Nativité de Jésus-Christ*, à Parme; à Mantoue, *le Miracle de la multiplication des pains*, son œuvre capitale; au musée du Louvre, à Paris, une *Adoration des bergers*; etc.

Mazzolini (Lodovico), dit **le Ferrarese**, peintre italien, né à Ferrare en 1481, mort vers 1530. Il excella dans les tableaux de petite dimension. On cite, parmi ses meilleures toiles : *la Nativité*, à Ferrare; une fort belle *Adoration des mages*, à Rome; *la Circoncision, la Nativité, la Vierge avec sainte Anne*, à Florence; une *Sainte Famille*, au musée du Louvre, à Paris; *la Circoncision*, à Vienne; *le Christ au milieu des docteurs*, à Berlin; etc.

Mazzoni (Guido), sculpteur italien, surnommé **Paganini** ou **le Modanino**, né à Modène, mort en 1518. Il se trouvait à Naples lorsque Charles VIII s'empara de cette ville (1494) et l'emmena en France, où il résida pendant vingt ans. On lui doit le *Tombeau de Charles VIII*. La plupart de ses œuvres, ayant été exécutées en terre cuite ou en matières fragiles, ont été anéanties ou détériorées. Le morceau capital qui reste de lui est le *Saint-Sépulcre*, groupe de neuf figures qu'on voit dans l'église de Monte-Oliveto, à Naples. — Sa femme, Isabella **Discalzi**, et sa fille collaborèrent à plusieurs de ses ouvrages.

Mazzoni (Guido), poète et critique italien, né à Florence en 1859. Professeur de littérature italienne à l'université de Padoue (1887-1893), puis à l'Institut des études supérieures de Florence, Mazzoni se place, comme poète, parmi les plus habiles disciples de Carducci. Poussant plus loin que son maître l'application des principes de la versification dite barbare, il a donné de séduisants exemples des nouveaux types de strophes et renouvelé heureusement quelques formes de l'ancienne poésie italienne. Ses premiers recueils, *Versi* (1880), *Poesie* (1891), le montrent hésitant encore entre la poésie sentimentale, pittoresque ou héroïque; dans ses derniers vers, d'un accent plus intense et plus personnel, *Voci della Vita* (1893), il a surtout chanté les grands souvenirs patriotiques ou les émotions de la vie de famille. Ses principaux recueils de critique (formés pour la plupart d'articles ou de conférences) sont : *In biblioteca* (1882); *Tra Libri e Carte* (1887); *Rassegne letterarie* (1887); *il Teatro della Rivoluzione ed altri scritti di letteratura francese* (1893); *l'Ottocento; Histoire de la littérature italienne au XIX[e] siècle* (1900-1901).

Mazzucato (Alberto), compositeur, professeur et musicographe italien, né à Udine en 1813, mort à Milan en 1877. On lui doit plusieurs opéras : *la Fidanzata di Lammermoor* (1834); *Don Chisciotte* (1836); *Esmeralda* (1838); *i Corsari* (1840); *i Due Sergenti* (1841); *Luigi V* (1843); *Ernani* (1843). Mais il est surtout connu comme chef d'orchestre et professeur. Il a dirigé, de 1859 à 1869, l'orchestre de la Scala de Milan. Dès 1839, il était nommé professeur de chant au Conservatoire de Milan; en 1851, il devenait professeur de composition, puis d'esthétique et d'histoire de la musique, et enfin, en 1872, était choisi comme directeur de l'institution. Il dirigea la « Gazzetta musicale », et a publié un *Atlas de musique antique*.

Mazzuchelli ou **Mazzucchelli** (Jean-Marie, comte de), biographe italien, né et mort à Brescia (1707-1765). Très fortuné, il se constitua une riche bibliothèque, une précieuse collection de médailles, d'antiquités, etc., et fut longtemps conservateur de la bibliothèque donnée à Brescia par le cardinal Quirini. Mazzuchelli entreprit d'écrire, sous forme biographique, et en puisant aux sources, une histoire littéraire de l'Italie aussi complète que possible. Il en publia, de 1753 à 1763, six parties, sous le titre de *Scrittori d'Italia cive Notizie storiche e critiche intorno alle vite ed agli scritti de' litterati italiani*, et ne dépassa pas la lettre B. Citons encore de lui : *la Vita di Pietro Aretino* (1741); *Lettere intorno al cardinale Pietro Bembo* (1756); etc.

Mazzuoli ou **Mazzuola**. V. Parmesan.

M. B. Numism. Abréviation employée dans les traités et catalogues de numismatique pour *moyen bronze*.

M'Benga ou **Benga**, peuplade de la côte occidentale, habitant les îles Coriscou, la baie du même nom, près du cap Mosquito. Les M'bengas sont de hardis caboteurs, autrefois très belliqueux et très féroces.

M'Bochi ou **M'Bossi**, peuplade nègre du Congo français, près du confluent de l'Alima et du Congo. Peu industrieux, les M'Bochi se livrent surtout à l'agriculture.

M'Bocos, peuplade qui vit dans le bassin de la Licouala (Congo français), au N. des M'Bochi, avec lesquels elle semble apparentée, quoiqu'elle soit sensiblement plus industrieuse et fabrique notamment des étoffes estimées.

Mboma. Géogr. V. Boma.

M'Bomou, rivière de l'Afrique centrale, affluent droit de l'Oubanghi. Le M'Bomou naît dans le pays des Niam-Niam, au sud du cinquième degré de latitude N., développe vers l'O. son cours sinueux et coupé de cataractes et de rapides, arrose Bangasso et se joint à l'Ouellé, près de la station de Jakoma. Il forme la frontière méridionale du Congo français.

M'Bongos, Bongos ou **Obongos**, nègres de l'Ogôoué (Gabon). (Ils appartiennent au groupe des *Négrilles* ou *Pygmées*, et se distinguent de leurs voisins non seulement par leur petite stature [$1^{m},40$ à $1^{m},50$], mais aussi par leur crâne court et leur teint relativement clair. Très courageux, ils se livrent presque exclusivement à la chasse, au service des grands nègres, leurs voisins.)

M'Boulous, petit groupe de Négrilles, qui vit au fond de l'estuaire du Gabon. Plus mêlés que les M'Bongos, les M'Boulous atteignent parfois $1^{m},60$; leur crâne est aussi beaucoup moins brachycéphale.

M'Boundou n. m. Ecorce du *strychnos icaja*, loganiacée du Gabon. (Les propriétés convulsivantes de cette drogue, dues à un alcaloïde [*icajine*], la font employer comme poison d'épreuve par les Gabonais : on force les prévenus à en absorber une certaine dose, et, s'ils titubent, ils sont considérés comme coupables.)

Mcod-rten n. m. Monument sacré et ustensile de culte des Thibétains.
— Encycl. Le *mcod-rten* correspond au stoûpa et au tchaitya du bouddhisme indien; seulement, ses dimensions sont beaucoup moindres. Il se compose généralement d'une base cubique supportant une section de pyramide à cinq degrés, sur laquelle s'élève un tronc de cône renversé, surmonté lui-même d'une colonne ornée de treize sections circulaires débordantes, représentant soit les treize étages des cieux bouddhiques, soit des parasols d'honneur, et terminée par un croissant en disque et enfin une flamme. Quelquefois, la colonne est remplacée par un simple mât portant une sorte de flamme de pavillon. Le mcod-rten est, selon sa taille, une sépulture, un monument commémoratif, une châsse à reliques, etc. Tous les temples en ont un, qui est considéré comme le symbole sacré de la loi bouddhique.

Mdaghra ou **Medghara**, oasis du Maroc méridional (Tafilet), au S. de l'Atlas, sur l'oued Ziz. Elle compte une quarantaine de ksour, dont Kasbahel-Kedima est le plus considérable.

Mdoll (mot ar.) n. m. Chapeau très haut, pointu et à larges bords, fabriqué en feuilles de palmier et garni de plumes d'autruche, de poils de chameau, etc., en usage chez les Arabes algériens.

Mdoll.

Me (de l'accus. lat. *me*, même sens. — L'e s'élide devant une voyelle ou un *h* muet) pron. pers. Moi, employé comme régime direct : *La mesure des hommes* M'*alarme*, ME *déconcerte*, M'*humilie et* M'*abat*. (Bourdal.) ‖ A moi, comme un régime indirect : *Une femme laide et ajustée* ME *paraît encore plus laide*. (St-Evrem.) ‖ Est quelquefois explétif, et s'emploie seulement pour donner plus d'énergie à la phrase :

Prends ton pic, et *me* romps ce caillou qui te nuit.
La Fontaine.

— Gramm. V. la note des pronoms personnels.

Mea-culpa (*mé* — mots lat. qui se trouvent dans le *Confiteor* et qui signifient *par ma faute*) n. m. Fam. Aveu de la faute qu'on a commise, du tort que l'on a eu : *Neuf malheureux sur dix peuvent faire leur* MEA-CULPA. ‖ Coup dont on se frappe la poitrine en prononçant ces paroles : *Poitrines qui résonnent sous de vigoureux* MEA-CULPA.
— L'Acad. écrit : MEÂ-CULPÂ.

Mead (Richard), médecin anglais, né à Stephey, près de Londres, en 1673, mort à Londres en 1754. Professeur au collège des chirurgiens de Londres, médecin du roi Georges II, il consacra, de concert avec le libraire Guy, d'énormes sommes à la fondation d'un hôpital. Citons de lui : *Medicina sacra* (1749), où il soutient qu'on doit expliquer par des causes naturelles les maladies mentionnées par la Bible, et que les démoniaques de l'Evangile n'étaient que des épileptiques ou des fous; *Monita et præcepta medica* (1751). Ses œuvres complètes, *Opera omnia* (1751), ont été traduites en français par Coste, sous le titre de *Recueil des œuvres physiques et médicales de R. Mead* (1774).

Meade (George Gordon), général américain, né à Cadix en 1815, mort à Philadelphie en 1872. Il entra dans l'artillerie en 1835. Il participa à l'expédition du Mexique, devint capitaine en 1856, major en 1860. Au début de la guerre civile, il commanda une brigade de volontaires en Virginie (1861), puis servit sous Hooker (1862). Il se distingua à Fredericksburg et fut nommé major général. Commandant en chef en 1863, il battit Lee à Gettysburg, mais ne sut pas profiter de sa victoire et fut alors remplacé par Grant.

Meadville, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Crawford, sur le French Creek; 12.000 hab. Au milieu d'une riche région pétrolifère.

Méan n. m. Réservoir d'un marais salant.

Méan, petit port de la Loire-Inférieure, à 3 kilom. de Saint-Nazaire et dépendant de cette commune, sur la rive droite du Brivet; 3.500 hab. Construction de bateaux ou « blains » pour le transport de la tourbe.

Méandre (du gr. *Méandros*, rivière de l'Asie Mineure au cours très sinueux) n. m. Sinuosité d'un cours d'eau, d'un chemin, etc. : *Les* MÉANDRES *d'un labyrinthe*.
— Fig. Détour, ruse : *Les* MÉANDRES *de la diplomatie*.
— Archit. Dessin d'ornementation, formé de lignes ou de baguettes diversement entre-croisées. ‖ On l'appelle aujourd'hui FRETTES ou GRECQUE.
— Encycl. Archéol. Le *méandre* est un dessin d'ornementation, que l'on trouve fréquemment sur les monuments d'architecture et sur les vases grecs, étrusques, chinois et égyptiens. Il y a différentes sortes de méandres : le méandre triangulaire, le quadrangulaire et le crénelé, ainsi dit des formes qu'affectent les lignes ou baguettes qui composent le méandre.
— Géol. La production des méandres résulte, soit des obstacles naturels que le cours d'eau rencontre dans son lit, soit des résistances variables qui leur sont opposées par ses rives, toutes causes capables de rejeter le courant de côté, entraînant logiquement une ou plusieurs sinuosités. En rapprochant deux courbes d'un cours d'eau, l'érosion des rives concaves donne naissance à un isthme qui va se rétrécissant, de sorte que le *méandre* auquel ces courbes appartiennent finit par prendre la forme d'un anneau incomplet (Lot à Luzech, départ. du Lot); puis l'érosion complète son œuvre par la rupture de l'isthme (Seine à Noyen, dép. de S.-et-M.). Les eaux s'écoulent alors par la nouvelle issue, et le méandre devient un long bras d'eau calme, à l'entrée duquel les matériaux d'alluvions déplacés par le courant principal s'arrêtent; il s'y forme un bas-fond d'abord, puis un atterrissement, le méandre ne tient plus à la rivière que par l'une de ses extrémités (Doubs, près de Fretterans, dép. de S.-et-L.), puis plus du tout : il est devenu une *fausse rivière*, complètement isolée du cours d'eau (Marne à Sogny-aux-Moulins, dép. de la Marne). Mais l'existence de cette fausse rivière est liée au niveau du cours d'eau voisin; elle est appelée à s'abaisser par infiltration, à mesure que la rivière s'enfoncera dans la vallée; le dessèchement complet l'attend : c'est le cas de l'Ardèche au Pont-d'Arc (Ardèche), où les *rochers d'Estre* représentent la rive concave d'un ancien méandre.

Méandres de l'Ardèche au Pont-d'Arc.

Les *méandres encaissés*, c'est-à-dire resserrés entre des escarpements abrupts, offrent un problème plus complexe. Cependant, ils tirent leur origine de la même cause, car, dans les exemples étudiés de la Meuse, du plateau

Central, etc., il a été reconnu que ces cours d'eau s'écoulaient primitivement à plat. Ensuite, se sont produits des soulèvements lents, et certains géologues pensent que les eaux auraient conservé leurs sinuosités primitives en profitant des cassures qui traversent le sol en tous sens.

Méandre, fleuve de l'Asie Mineure (Syrie), qui prenait sa source en Phrygie, séparait la Lydie de la Carie et se jetait dans la mer Égée entre Héraclée et Priène, vis-à-vis de l'île de Samos, après avoir arrosé les villes d'Apamée (ancienne Célènes), d'Antioche, de Milet. Les poètes de la Grèce et de Rome ont célébré les sinuosités du Méandre et la beauté de ses cygnes. Auj. le *Mendéréh*.

Méandre. Myth. gr. Dieu-fleuve de Phrygie et de Carie, fils de Cercaphos et d'Anaxibie. Suivant la légende, il était roi de Pessinonte. Attaqué par une armée ennemie, il fit vœu d'immoler à Héra, s'il était vainqueur, la première personne qui viendrait le féliciter. Cette personne, ce fut son fils. Méandre tint sa promesse; mais, après avoir égorgé le jeune homme, il se jeta dans le fleuve Anabœnon, qui prit son nom.

MÉANDRINE n. f. Zool. Genre de madrépores fongidés, tribu des astréinés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *méandrines* se présentent en colonies massives, fixées par une large base au fond de la mer. Les calices sont disposés en rangées sinueuses à la surface, d'où le nom de *cerveau de Neptune*, donné par les anciens auteurs à ces polypiers vermiculés. Les *mæandrina crassa*, *sinuosissima*, etc., comptent parmi les plus importants constructeurs de récifs de coraux.

Méandrine.

MÉANDRIQUE (*drik'*) adj. Plein de sinuosités : *Détours* MÉANDRIQUES.

— Fig. : *Discours* MÉANDRIQUE. (Peu us.)

Meares (John), navigateur anglais, né en 1746, mort à Londres en 1801. Passé dans l'Inde après la guerre d'Amérique, il fut chargé, en 1786, par des négociants de Calcutta réunis en compagnie, d'aller nouer des relations commerciales pour l'achat des fourrures avec les indigènes de l'Amérique du Nord. Il échoua complètement dans sa tentative, qu'il recommença, cette fois avec bonheur, en 1788. Le marin anglais a consigné les résultats de ses voyages faits dans les années 1788 et 1789 de Chine à la côte nord-ouest d'Amérique, précédés d'une introduction contenant la relation d'un voyage fait en 1786 au Bengale sur le navire *le Nootka* et suivis d'observations sur l'existence probable d'un passage par le nord-ouest (1790).

Méasnes, comm. de la Creuse, arrond. et à 29 kilom. de Guéret, au-dessus du ruisseau de l'Abbaye, affluent de la Petite Creuse; 1.581 hab. Ruines du monastère cistercien d'Aubepierre.

MÉAT (*mé-a* — du lat. *meatus*; de *meare*, passer) n. m. Anat. Canal, conduit et, très souvent, orifice d'un canal : MÉAT *urinaire*. MÉAT *auditif*.

— Bot. Interstice qui se trouve entre plusieurs cellules, dans un tissu végétal.

Meath, comté d'Irlande (prov. de Leinster). Superf. 2.340 kilom. carr.; pop. 90.000 hab. Sol plat, arrosé par la Boyne et le Blackwater. Bons pâturages; culture de froment, orge, avoine, lin, pommes de terre; élève de chevaux et de bétail. Fabrication de lainages et de toiles. Exportation de beurre et de fromage.

MÉAU (*ó*) n. m. Nom donné aux petites solives qui forment le grillage d'un pressoir.

Meaulne, comm. de l'Allier, arrond. et à 19 kilom. de Montluçon, sur l'Aumance, près de son confluent avec le Cher; 1.180 hab. Carrières, tuilerie.

Meaume (Edouard), jurisconsulte et archéologue français, né à Rouen en 1812, mort à Neuilly-sur-Seine en 1886. Il fut avocat à Paris, puis à Nancy, où il est devenu professeur de législation à l'Ecole forestière et juge suppléant. Comme jurisconsulte, on lui doit : *Des droits d'usage dans les forêts, de l'administration des biens communaux et de l'affouage* (1847); *Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudence forestières* (1857). Comme littérateur, il a publié : *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* (1860); *Etude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre* (1856); etc.

Meaux, ch.-l. d'arrond. de Seine-et-Marne, à 50 kilom. de Melun, sur la Marne et sur le canal de l'Ourcq; 13.520 hab. (*Meldicns, ennes*, ou *Meldois, oises*.) Ch. de f. Est. Industrie et commerce très actifs : minoteries, fonderies et aciéries, sucreries, pépinières, commerce de fromages dits « de Brie ». Carrières. Cathédrale Saint-Etienne, composite, plusieurs fois remaniée du XIIe au XVIe siècle, et contenant le tombeau de Bossuet, le plus illustre titulaire de l'évêché de Meaux. Musée et bibliothèque. — L'arrondissement de Meaux a 7 cant., 154 comm. et 100.126 hab.; le canton 15 comm. et 21.368 hab.

— *L'évêque de Meaux*, *L'aigle de Meaux*, Surnoms donnés à Bossuet, qui fut évêque de cette ville.

Armes de Meaux.

— *Histoire*. Meaux (en lat. *Iatinum*), capitale, à l'époque romaine, du pays des *Meldi*, siège, dès le IVe siècle, d'un évêché, dont saint Saintin et saint Faron furent évêques, se développa autour d'une abbaye bénédictine fondée au VIIe siècle par ce dernier, et qui disparut à la Révolution. Les Jacques furent presque exterminés sous ses murs en 1358 par les noblesses française et anglaise coalisées; pendant les troubles religieux du XVIe siècle, où l'évêché fut occupé par Guillaume Briçonnet, catholique suspect, le massacre de la Saint-Barthélemy y eut une tragique répétition (1572). De nombreux conciles ont été tenus à Meaux. Le plus important est celui de 845, convoqué par Charles le Chauve, et où furent rappelées l'obligation de la résidence épiscopale et la défense faite aux clercs de porter les armes. D'autres conciles furent réunis à Meaux en 1080, 1082, 1204, 1229 et 1240. Rappelons enfin les deux synodes de 1518 et 1528, où Guillaume Briçonnet, tout en prohibant la lecture des livres de Luther recommanda à ses prêtres de prêcher la parole de Dieu, et encourut le soupçon d'hérésie, dont il se disculpa d'ailleurs devant le Parlement.

Cathédrale de Meaux.

Le territoire de Meaux apparait, constitué en comté, dès le Xe siècle. Herbert II, comte de Vermandois, est aussi qualifié comte de Troyes et de Meaux. Dès cette époque, le pays de Meaux, appelé encore comté de Brie, suit la fortune du comté de Champagne ou comté de Troyes. Il appartint ainsi, d'abord, aux comtes de Champagne, de la maison de Vermandois (913-1019), c'est-à-dire Herbert II, Robert de Vermandois, Herbert III, Etienne, mort sans enfant. Il passa ensuite à la maison de Blois, qui, avec Eudes II, s'empara de la Champagne; enfin, fut réuni au royaume de France en 1284.

Meaux (TRAITÉ DIT **de**). V. Paris (*traité de*).

Meaux (Marie-*Camille*-Alfred, vicomte DE), homme politique français, né à Montbrison en 1830. Il collabora au « Correspondant », fut élu en 1871 député de la Loire à l'Assemblée nationale, et fut ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Dufaure-Buffet (1875-1876). Elu sénateur de la Loire en 1876, de nouveau ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet de Broglie-Fourtou (1877), il ne fut pas réélu sénateur en 1879. Il a publié : *le Père Grotry et l'Avenir de la philosophie chrétienne* (1858); *la Révolution et l'Empire* (1867); *les Luttes religieuses au XVIe siècle* (1876); *la Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (1887); *l'Eglise catholique et la Liberté aux Etats-Unis* (1893); etc.

MEC (*mèk'*) n. m. Arg. Souteneur. V. MEG.

MÉCANICIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Personne qui, possédant la science de la mécanique, invente ou construit des machines : *Automate qui est l'ouvrage d'un très habile* MÉCANICIEN. ‖ Celui qui dirige une machine, et spécialement une locomotive, une automobile : *Accident qui a tué le* MÉCANICIEN *et le chauffeur*. ‖ *Ingénieur-mécanicien*, Celui qui donne des plans de machines à construire.

— Adjectiv. : *Ouvrier* MÉCANICIEN.

— n. f. Ouvrière qui travaille à la machine à coudre.

— Encycl. Chem. de f. Les principales obligations des *mécaniciens* chargés de la conduite des locomotives sont définies à l'ordonnance du 15 novembre 1846 sur la police des chemins de fer, refondue dans le décret du 1er mars 1901. Notamment, d'après l'article 36 dudit décret, le mécanicien doit porter constamment son attention sur l'état de la voie, arrêter ou ralentir la marche en cas d'obstacles, suivant les circonstances, se conformer passivement aux signaux qui lui seront transmis et signaler au premier arrêt les anomalies qu'il aura remarquées. Il veillera à ce que rien n'embarrasse la manœuvre des freins dont il a la disposition. — Pour l'entretien de la chaudière et la conduite du feu, il est assisté d'un *chauffeur*, qui doit être capable au besoin d'arrêter la machine. Pendant la marche du convoi, tous deux doivent être debout, le mécanicien prêt à faire fonctionner la manette du régulateur, le chauffeur à portée des freins. Jusqu'à ces dernières années, le recrutement des mécaniciens n'était soumis à aucune règle précise et abandonné à l'initiative des compagnies. Un arrêté du ministre des travaux publics du 3 mai 1892 a fixé les conditions auxquelles les mécaniciens satisfont aujourd'hui. Ils doivent être Français ou naturalisés Français, distinguer nettement les signaux par la vue et par l'ouïe, avoir fait un service d'une durée minimum de six mois comme chauffeur et avoir subi un examen technique embrassant comme minimum le code des signaux, le règlement des mécaniciens, le règlement sur la circulation des trains, le montage, le démontage et le fonctionnement des principaux organes de la machine et du tender, la connaissance des organes et de la manœuvre des freins en usage, les avaries de route et les moyens d'y remédier. Le programme minimum des essais pratiques comporte la conduite de plusieurs trains. Se plaçant au point de vue de la sécurité des voyageurs, le ministère des travaux publics s'est à différentes reprises préoccupé de limiter la durée du travail des mécaniciens ou chauffeurs. Ces prescriptions diverses sont codifiées dans un arrêté du 4 novembre 1899. De leur côté, la plupart des compagnies assurent aux mécaniciens des primes de régularité de marche et d'économie de combustible.

— Mar. Les *mécaniciens* de la marine forment un corps organisé complet, dirigé par des officiers mécaniciens chargés du quart dans les machines et chaufferies et de l'instruction technique de leur personnel. Chaque bâtiment de tonnage un peu considérable en embarque deux ou trois, quelquefois davantage. Le cadre de ces officiers comprend les grades suivants : mécanicien inspecteur général, mécaniciens inspecteurs, mécaniciens en chef, mécaniciens principaux de 1re et de 2e classe, assimilés respectivement à officier général, colonel, chef de bataillon, capitaine, lieutenant. Les mécaniciens subalternes sont partagés en premiers maîtres mécaniciens, maîtres ou sergents-majors mécaniciens, seconds maîtres, quartiers-maîtres, élèves, ouvriers mécaniciens, matelots chauffeurs. Cette maistrance est encore divisée en mécaniciens théoriques, qui peuvent prétendre, par examens successifs, au grade d'officier, et mécaniciens pratiques, qui ne pourront jamais dépasser un grade supérieur à celui de maîtres mécaniciens. Les mécaniciens se recrutent soit dans les engagés volontaires, soit dans les jeunes gens sortant des Écoles des arts et métiers, qui viennent, après examen, faire un stage dans les écoles des mécaniciens des ports de guerre sous le nom d'élèves mécaniciens. Après leur année d'application, ils sont nommés seconds maîtres mécaniciens. L'Ecole des mousses de Brest prépare pour cette spécialité.

MÉCANICISME n. m. Méd. Syn. de IATROMÉCANISME.

MÉCANICITÉ (*si*) n. f. Etat, nature de ce qui est purement mécanique : *La* MÉCANICITÉ *de certaines professions les rend accessibles à tout le monde*.

MÉCANIQUE (*nik* — lat. *mechanicus*, gr. *mêkhanikos*, de *mêkhanê*, machine) adj. Qui a rapport aux lois du mouvement et de l'équilibre : *Puissances*, *Lois* MÉCANIQUES.

— Qui est exécuté principalement par le travail de la main ou des machines : *Les arts* MÉCANIQUES. *Le travail* MÉCANIQUE. ‖ Se dit de la partie matérielle et pratique d'un art : *La partie* MÉCANIQUE *d'un art*. ‖ Qui est machinal, qui se fait sans l'aide de la réflexion ou de la volonté : *La digestion est une opération tout à fait* MÉCANIQUE. (Brill.-Sav.)

— *Philosophie* ou *Physique mécanique*, Système qui réduit tous les phénomènes à des applications des lois mécaniques.

— *Personnes mécaniques*, Artisans. (Vieux.)

— Fig. *Une âme vile et mécanique*, Une âme matérielle.

— Chim. Qui n'agit point chimiquement, mais suivant les lois du mouvement : *L'action* MÉCANIQUE *d'un agent*.

— Géom. *Courbes mécaniques*, Courbes qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques. (On dit plus ordinairem. COURBES TRANSCENDANTES.) ‖ *Construction*, *Solution mécanique*, Construction, Solution d'un problème qui n'est pas géométrique.

— Minér. *Division mécanique des cristaux*, Opération par laquelle on sépare, par le clivage, les lames qui composent les cristaux.

MÉCANIQUE (*nik'*) n. f. Science du mouvement et de l'équilibre, et de l'application de leurs lois : *Les principes de la* MÉCANIQUE. ‖ Combinaison de forces : *Qui nous apprendra par quelle* MÉCANIQUE *ce grain de blé que nous jetons en terre se relève, etc.* (Volt.) ‖ *Mécanique rationnelle*, Théorie mathématique des lois du mouvement et de l'équilibre. ‖ *Mécanique céleste*, Ensemble des lois qui régissent les mouvements des corps célestes. ‖ *Mécanique animale*, Etude des mouvements exécutés par les animaux, considérés comme des applications des lois de la mécanique.

— Ouvrage traitant de la mécanique : *La* MÉCANIQUE *de Lagrange, de Laplace*. ‖ Combinaison d'organes propres à produire ou à transmettre des mouvements : *La* MÉCANIQUE *du corps humain*. *La* MÉCANIQUE *d'une montre*.

— Fig. Combinaison de moyens, intrigue : *La* MÉCANIQUE *politique*. (Guizot.) ‖ Fam. : *Elles sont nombreuses, les* MÉCANIQUES *à duper les gens*.

— Pop. Chose quelconque.

— Techn. Machine : *Une étoffe*, *Un drop fabriqué à la* MÉCANIQUE. ‖ *Mécanique Jacquard*, Métier à tisser les étoffes façonnées. (V. JACQUARD.) ‖ *Mécanique armure*, Réduction de la mécanique Jacquard, spécialement destinée à la confection des étoffes façonnées dont les effets ou dessins sont très restreints. (On distingue généralement deux mécaniques d'armure : les *mécaniques à levée simple*, c'est-à-dire celles dont chaque lame est reliée à un ou deux crochets fonctionnant à chaque duite; les *mécaniques à levée double*, dont chacune des lames se trouve reliée à deux ou plusieurs crochets agissant alternativement pour les duites paires et pour les duites impaires.)

— Encycl. La *mécanique* est la science du mouvement et des forces. Cette science, dont l'étude suit celle de la géométrie, s'en distingue nettement par l'introduction d'une nouvelle notion, celle du temps.

L'étude des mouvements considérés en eux-mêmes indépendamment des causes constitue une première partie, la *cinématique*, qui peut être rapportée tout aussi bien à la géométrie qu'à la mécanique. Une deuxième partie, la *dynamique*, est relative aux forces, à leur mesure et à la façon dont elles peuvent produire ou modifier le mouvement. L'état de repos ou d'*équilibre* peut être envisagé comme un mode d'action particulier des forces, mais l'importance de ces questions nécessite une troisième subdivision, la *statique*. Le problème général de la dynamique a été ramené par d'Alembert à une simple question de statique. La dynamique et la statique des fluides prennent les noms d'*hydrodynamique* et d'*hydrostatique*.

L'ensemble des trois parties constitue la mécanique dite *rationnelle*; cette épithète indique que les théories de la mécanique ne s'appliquent directement qu'à des êtres de raison, fictifs, aisés à concevoir, mais n'existant pas dans la nature. La constitution moléculaire des corps matériels offre au calculateur des difficultés telles que l'on n'est pas parvenu à introduire en toute rigueur les considérations mathématiques dans l'étude des questions ayant rapport à ces corps matériels. La mécanique rationnelle fournit une première solution approximative des problèmes relatifs aux corps matériels; les solutions ainsi obtenues guident les recherches et, par leur rapprochement avec les données de l'expérience, permettent d'obtenir des résultats suffisants pour les besoins pratiques de l'industrie; ce rapprochement de la théorie et de l'expérience constitue la *mécanique appliquée* ou *industrielle*.

— *Historique*. Les premières notions de *mécanique* paraissent avoir été instinctives; tous les peuples entrant dans la période historique furent plus ou moins pourvus de machines. Parmi les premiers essais de théorie, on doit citer les *Questions mécaniques* et la *Physique* d'Aristote, qui renferment un grand nombre d'inexactitudes.

La mécanique théorique ne date réellement que d'Archimède (287-212 av. J.-C.). On lui doit la première démonstration de la condition d'équilibre du levier soumis à deux forces parallèles; il définit le centre de gravité et détermine celui de la parabole par des études sur raisonnements relevant déjà du calcul intégral. Ses études sur les liquides ont pour point de départ le célèbre principe d'Archimède relatif à la poussée qui s'exerce sur un solide plongé dans un liquide, et il est conduit à la détermination des lignes de flottaison de corps de figures diverses. On doit encore à ce géomètre les inventions de la vis à épuisement qui

porte son nom, de la vis sans fin employée dans les engrenages et enfin des moufles.

Jusqu'au XVIe siècle, on ne peut citer, au point de vue théorique, que Pappus (IVe s. apr. J.-C.), qui, dans ses *Commentaires,* donne les fameux théorèmes dits « de Guldin », ce dernier (1577-1643) les ayant indiqués à son tour. Dans ce long intervalle, seuls quelques chercheurs parviennent à construire certains mécanismes ingénieux; parmi eux on peut citer Ctésibius, auquel on attribue l'invention des pompes à double effet, d'une sorte de sirène et d'une espèce de fusil à vent. Héron, son disciple, décrit un genre de cric et s'est rendu célèbre par ses clepsydres, ses automates et machines à vent; à cette époque (IVe s.), paraissent avoir été construites les horloges à poids, mais les détails certains font défaut.

Cardan (1501-1576) publie un traité de mécanique et se signale par l'invention du joint universel qui porte son nom. J.-B. de Bénédictis publie, en 1585, des notions fort exactes sur la force centrifuge et sur la considération de la puissance et de la résistance. Stevin, mathématicien du prince d'Orange, fait faire à la mécanique un progrès considérable par la publication (1586) de son ouvrage relatif à la statique et à l'hydrostatique. On y trouve le principe relatif à la pression des liquides sur le fond des vases et implicitement la règle du parallélogramme des forces. C'est à Galilée (1564-1642) que l'on doit le premier exemple de la résolution d'un problème de dynamique; ce savant a trouvé les lois de la chute des graves et celles du mouvement parabolique des projectiles, d'où se dégage le principe de l'indépendance des effets des forces. Son disciple Torricelli (1608-1647) réalise un réel progrès par sa découverte de la pesanteur de l'air et complète les recherches du maître sur le mouvement des projectiles.

Huygens (1629-1695) a laissé des recherches pratiques sur les horloges et le pendule; il est le premier qui aborde la dynamique des solides et ne les suppose plus réduits à leur centre de gravité; il étudie la rotation d'un solide autour d'un axe, les lois du choc des corps, met en évidence le principe de l'égalité entre l'action et la réaction et distingue dans l'action de la force appliquée à un mobile les effets produits par les deux composantes normale et tangentielle. Depuis Huygens, la mécanique rationnelle est en possession de ses principes.

Newton (1642-1727) affirme le principe d'égalité entre l'action et la réaction, utilise les règles désormais établies et, les appliquant aux recherches géométriques de Képler, énonce la loi de la gravitation universelle.

Les Bernoulli (Jacques, 1654-1705; Jean, 1667-1748) multiplient les applications des théories mécaniques aux problèmes de la dynamique. Varignon (1654-1722) donne, grâce à sa théorie des moments, une forme simple à l'expression analytique des conditions d'équilibre d'un solide. Euler (1707-1783) ramène le problème du mouvement d'un solide libre à des recherches purement analytiques. Daniel Bernoulli (1700-1782) soumet à l'analyse les mouvements des liquides et des gaz. D'Alembert (1717-1783) ramène toutes les questions de dynamique à des questions d'équilibre; et Lagrange (1736-1813), tirant du principe de d'Alembert ses plus hautes conséquences, énonce dans son *Traité de mécanique analytique* le célèbre théorème des vitesses virtuelles. Parmi les derniers géomètres s'étant occupés de mécanique, nous pouvons citer Poinsot (1777-1859), qui simplifia la statique par la considération si claire de la théorie des couples.

La mécanique appliquée, véritable science de transition, est moderne; elle a été surtout constituée par les travaux de Navier, Coriolis, Poncelet, Coulomb, Morin.

— *Mécanique céleste.* Elle a pour objet la théorie des mouvements divers des astres et pour principe absolu la loi de la gravitation universelle déduite par Newton des faits observés par Képler et vérifiée depuis dans toutes ses conséquences. L'étude des actions de deux astres, réduits à des points matériels, est relativement aisée; traitée par Newton, elle le conduisit au principe de gravitation. De ce même principe résulte que les astres devant s'influencer mutuellement, le mouvement de chacun d'eux est le mouvement résultant d'une infinité d'astres, où doit prédominer pour chaque planète celui dû à l'action du soleil; pour chaque satellite, celui dû à l'action de la planète principale. Le problème se trouve alors compliqué, et il prend pour objet le calcul des *perturbations,* c'est-à-dire des écarts du mouvement vrai de chaque astre comparé à celui qu'il aurait pris sous l'influence de l'astre dont l'action est prédominante. Cette théorie des perturbations a été ébauchée par d'Alembert, Clairaut, Euler, puis perfectionnée par Lagrange, Laplace, Delaunay; mais le problème est resté théoriquement insoluble : même dans l'hypothèse de trois corps seulement, on n'a pu obtenir qu'une solution approximative. Cette étude a cependant permis à Leverrier de déterminer par les seuls procédés de calcul la planète *Neptune,* signalée par les perturbations qu'elle introduit dans le mouvement d'Uranus.

La mécanique céleste étudie également les questions plus spéciales à notre globe : précession des équinoxes, nutation, marées. Les récents travaux de Gylden, Tisserand, Poincarré ont apporté de notables améliorations à ses méthodes de calcul.

Mécanique céleste (TRAITÉ DE), ouvrage de Laplace. — Les deux premiers volumes furent publiés en 1799, le troisième parut en 1803, le quatrième en 1805, et le cinquième seulement en 1825. L'ouvrage entier est divisé en seize livres traitant : des lois générales de l'équilibre et du mouvement; de la loi de la pesanteur universelle et du mouvement des centres de gravité des corps célestes; de la figure des corps célestes; des oscillations de la mer et de l'atmosphère; des mouvements des corps célestes autour de leurs propres centres de gravité; de la théorie des mouvements planétaires : de la théorie de la lune; de la théories des satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus; de la théorie des comètes; de divers points relatifs au système du monde; de la figure et de la rotation de la terre; de l'attraction et de la répulsion des sphères, et des lois de l'équilibre et du mouvement des fluides élastiques; des oscillations des fluides qui recouvrent les planètes; des mouvements des corps célestes autour de leur centre de gravité; du mouvement des planètes et des comètes; du mouvement des satellites. L'ordre admirable des matières est quelque peu troublé par les suppléments que l'auteur a intercalés dans son ouvrage. Quoi qu'il en soit, la *Mécanique céleste* est incontestablement le plus grand et le plus complet monument élevé à l'astronomie mathématique.

Mécanique chimique fondée sur la thermochimie (ESSAI DE), par Berthelot (1879). — L'auteur se propose de démontrer comment les notions récemment acquises sur la théorie de la chaleur permettent de ramener la chimie tout entière, chimie minérale et chimie organique, aux mêmes principes mécaniques qui régissent déjà les diverses branches de la physique. Le premier volume, intitulé *Calorimétrie,* contient l'exposé des méthodes propres à mesurer les quantités de chaleur dégagée ou absorbée dans les réactions. Le second volume contient la mise en œuvre des résultats obtenus, non seulement par l'auteur, mais aussi par ses devanciers, Favre et Silbermann, Thomsen, etc. V. THERMOCHIMIE.

MÉCANIQUEMENT (*ke*) adv. D'une façon mécanique, physique, matérielle. — Fig. Sans l'intervention de la réflexion et de la volonté.

MÉCANISER v. a. Livrer à un art mécanique, à une profession manuelle. (Vx.) ‖ Rendre semblable à une machine : *Les machines* MÉCANISENT *l'ouvrier.*

— Fig. Mépriser, ravaler : *Ne* MÉCANISEZ *personne.*

— Pop. Vexer, tourmenter, obséder : *Les rageurs sont précisément ceux qu'on aime le mieux à* MÉCANISER.

MÉCANISEUR n. m. Pop. Taquin.

MÉCANISME (*nissm'* — bas lat. *mechanisma;* du gr. *mêkhanê,* machine) n. m. Combinaison d'organes ou de parties disposés pour la production d'un fonctionnement d'ensemble : *Le* MÉCANISME *de l'univers, du corps humain, d'une montre.* ‖ Fig. *Mécanisme du langage,* Combinaison des éléments qui le composent. — *Mécanisme du raisonnement,* Combinaison des termes dont il est formé.

— Ensemble de procédés purement mécaniques, manuels, indépendants de l'intelligence, du sentiment, de la réflexion; connaissance pratique de ces procédés : *Le plus grand artiste n'est pas complet sans le* MÉCANISME.

— Maniement d'un instrument : *Connaître le* MÉCANISME *du piano.* ‖ Absolum. : *Avoir un bon* MÉCANISME.

— ENCYCL. Philos. Le *mécanisme* est le système qui explique tous les phénomènes par des actions mécaniques. Il ne s'identifie pas forcément avec le matérialisme : tout matérialisme est, par définition, mécanisme; mais le mécanisme, tout en essayant de rendre compte de ce qui se passe actuellement dans l'univers sensible, peut se compléter et se complète souvent par une autre théorie concernant l'origine des choses. Au mécanisme, dans l'histoire de la philosophie, s'oppose le *dynamisme.*

Cette conception du monde fait son apparition avec Démocrite : les éléments premiers des choses, les atomes, n'ont en eux-mêmes aucune qualité intrinsèque; c'est leur combinaison qui produit tous les êtres, et cette combinaison a lieu sous l'action extérieure du mouvement. Straton de Lampsaque, péripatéticien et successeur de Théophraste, soutient une nouvelle forme de mécanisme, tout en niant les atomes : chaque chose et les états par lesquels elle passe s'explique à l'aide de certains poids et de certains mouvements naturels. Enfin, Epicure reprend, en les développant, les doctrines de Démocrite; et l'atomisme reste jusqu'à la philosophie moderne le type des systèmes mécanistes.

Avec Descartes, une conception nouvelle se fait jour. L'essence de la matière est l'étendue, et partout où il y a étendue, il y a matière : cette matière, nous la concevons comme infiniment divisible et infiniment étendue. Les corps ne sont que les divisions de l'espace et, en quelque sorte, ses modalités. Déduisant ensuite les lois du mouvement, Descartes prétend, avec l'étendue et le mouvement seuls, expliquer comment tous les êtres de l'univers se sont formés. Au mécanisme physique des anciens il substitue un mécanisme géométrique.

Le mécanisme de Descartes se retrouve dans certaines théories de savants contemporains, d'après lesquels la matière solide et résistante est engendrée par le mouvement. Ces théories nient le vide, que postulait l'ancien atomisme; dans la matière, par elle-même indivise et homogène, mais divisible à l'infini, toutes les différenciations sont effets du mouvement. Elles n'excluent pas absolument l'atome; mais elles n'y voient qu'un système de mouvements fixes dans leurs directions et leurs vitesses. Le physicien anglais W. Thompson développe cette hypothèse, sous le nom d'*hypothèse de l'atome-tourbillon.*

— Mécan. On distingue, dans toute machine, trois organes principaux : 1° le récepteur, qui se charge de l'action du moteur; 2° l'outil, ou opérateur, destiné à manœuvrer ou travailler directement les objets en vue desquels la machine fonctionne; 3° les *mécanismes,* qui mettent en rapport le récepteur et l'opérateur, qui transmettent au second la force fournie par le premier, et qui, pour cette raison, sont appelés souvent *organes de transmission.* De ce nombre sont les engrenages, les cordes et courroies sans fin, les excentriques, etc. Monge, puis Haton de La Goupillière ont imaginé chacun une classification des mécanismes. La plus rationnelle peut s'énoncer ainsi : Un mécanisme est, en général, composé de deux pièces, l'une qui touche au moteur, l'autre au récepteur. Haton de La Goupillière commence par établir deux grandes divisions, suivant que les deux pièces du mécanisme agissent l'une sur l'autre, par contact immédiat ou à l'aide d'un intermédiaire. Chaque division renferme à son tour des subdivisions, et le tout peut se résumer ainsi :

Mécanismes. — I. Contact immédiat : 1° roulement simple, galets; 2° glissement simple : glissière; 3° mouvement mixte : *a* excentriques, *b* engrenages. — II. Intermédiaire : 1° solide : bielles; 2° flexible : cordes.

MÉCANISTE (*nisst'*) adj. et n. Méd. Syn. de IATROMATHÉMATICIEN, ENNE.

— Adjectiv. Qui a un caractère de mécanisme : *Une métaphysique à la fois* MÉCANISTE *et* DYNAMISTE. (Ch. Lévêque.)

MÉCASPHIN (*sfin*) n. m. Antiq. Sorcier chaldéen.

MÉCASPIS (*spiss*) n. m. Nom scientifique des charançons du genre cléone. (Les *mécaspis* proprement dits constituent un sous-genre de cléones, caractérisé par le prothorax dépourvu de graios lisses et l'écusson bien distinct.)

MECÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Vitré; 906 hab. Ruines du manoir de la Lézardière.

MÉCÉNAT (*sé-na* — rad. *mécène*) n. m. Qualité de mécène, de protecteur des arts.

MÉCÈNE (Caius Cilnius Mæcenas), homme d'Etat romain, ministre d'Auguste, né en 69, mort en 8 av. J.-C. Il était chevalier romain et issu de rois étrusques. Après avoir aidé Octave à conquérir le pouvoir, il l'y consolida par de sages mesures et lui conseilla surtout la clémence et l'oubli, ralliant, d'autre part, au régime nouveau les hésitants, excellant à distinguer les hommes et les signaler au maître. C'est à lui qu'Octave dut les traités de Brindes et de Tarente, son mariage avec Scribonia, celui d'Antoine avec Octavie, l'avortement du complot de Lépide. Mécène laissa à d'autres les honneurs : il ne voulut même pas sortir de la condition de chevalier. Mais sa maison était ouverte à tous. Les conversions s'opéraient à sa table, au milieu de plaisirs choisis. L'opposition n'en était pas exclue et on l'y voyait avec satisfaction s'énerver en épigrammes inoffensives. Sénèque reproche durement à Mécène ce rôle d'élégant séducteur.

Mécène, d'après une améthyste.

Les poètes surtout étaient les bienvenus auprès de lui. Virgile, Horace, Varius furent de son intimité. Lui-même faisait de petits vers assez prétentieux. Epicurien blasé, il était d'humeur changeante. Vingt fois il répudia et reprit sa femme, de sorte qu'on répétait qu'il ne savait « ni la garder, ni s'en passer ». Il finit ses jours dans une demi-disgrâce, fort impotent et affaibli.

— Son nom est resté synonyme de « protecteur éclairé et généreux des arts et des lettres » : *Un* MÉCÈNE.

MÉCÉNIEN, ENNE (*sé-ni-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui convient à un mécène : *Les villes qui remplacent les grands seigneurs dans le rôle* MÉCÉNIEN. (E. Bergerat.)

MÉCERY n. m. Nom que l'on donne à l'opium en Orient.

MÉCHAGE (*chaj'* — rad. *mécher*) n. m. Opération qui a pour but de débarrasser un vase vinaire des germes ou ferments qu'il peut contenir.

— ENCYCL. Le *méchage* des fûts a pour but d'en faire disparaître l'oxygène nécessaire à la vie des ferments et des moisissures. A cet effet, on descend dans le tonneau, allumée et suspendue à la tige de fer d'une bonde à soufrer, une mèche soufrée à raison de 0m,02 par hectolitre de contenance. Le soufre brûle, s'emparant de l'oxygène, et donne des vapeurs d'acide sulfureux, qu'on laisse quelque temps en contact avec le bois du fût bouché. Avant de se servir du tonneau, il faut le rincer à plusieurs eaux. On mèche aussi les fûts qui contiennent des vins en vidange pour empêcher la fermentation.

Brûle-mèche ou bonde à soufrer.

MÉCHAIN (Pierre-François-André), astronome français, né à Laon en 1744, mort à Castellon de la Plana (Espagne) en 1804. Elève de l'Ecole des ponts et chaussées, il entra plus tard comme précepteur dans une famille établie près de Sens. Lalande le fit nommer hydrographe du Dépôt des cartes de la marine, à Versailles. Ses travaux obligés ne l'empêchaient pas de se livrer à son goût pour l'astronomie. Le premier, il reconnut dans Uranus, qu'Herschel venait de découvrir, une planète. Il entra à l'Académie des sciences en 1782 et fut, en 1784, chargé de la publication de la *Connaissance des temps.* Il a publié les sept volumes de 1788 à 1794. Il fut associé à Cassini et à Legendre pour la vérification, en 1787, de la différence des longitudes des observatoires de Paris et de Greenwich. En 1791, l'Assemblée constituante l'investit avec Delambre de la mission de reprendre la mesure de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone pour l'établissement du système métrique. Méchain eut à mesurer la partie comprise entre Barcelone et Rodez. Son opération allait être terminée, lorsqu'une incertitude de trois secondes dans l'évaluation de la latitude de Barcelone l'amena à refuser la communication de son travail, plutôt que de convenir de cette anomalie d'observation, qu'on ne connut qu'après sa mort. Il avait été, à sa rentrée en France en 1798, investi de la direction du Bureau des longitudes, mais il se hâta de retourner à Barcelone, dans l'espoir de corriger l'erreur qui empoisonnait sa vie. Il s'était proposé de prolonger la méridienne jusqu'aux îles Baléares, afin de ne pas être obligé de mentionner la latitude de Barcelone. Il mourut de la fièvre jaune, au milieu de ses opérations.

Méchain.

MÉCHAMMENT (*cha-man*) adv. Avec méchanceté, par méchanceté.

— ANTON. Avec bonté; excellemment.

MÉCHANCETÉ (*se* — rad. *méchant*) n. f. Caractère d'une personne encline à faire du mal : *La* MÉCHANCETÉ *se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit.* (Dider.) ‖ Caractère d'une action ou d'une parole méchante : *Que de* MÉCHANCETÉ, *parfois, dans un distique!*

— Caractère de ce qui est de médiocre valeur : *La* MÉCHANCETÉ *d'un tableau.* (Vx.)

— Au plur. Action, parole méchante : *Faire, Dire des* MÉCHANCETÉS. — Fam. Malice, tour : *Aimer à faire, à dire de petites* MÉCHANCETÉS.

— SYN. Méchanceté, malice, malignité. V. MALICE.

— ANTON. Bonté, excellence.

MECHANICSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Cumberland]); 3.500 hab. Fonderies, clouteries.

MÉCHANITIS (*ka, tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des danaïdés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les *méchanitis* sont de jolis papillons, fins, à longues ailes arrondies et étroites, de couleurs claires; la *mechanitis macrinus* est répandue du Darien jusqu'en Colombie.)

MÉCHANT (*chan*), **ANTE** [pour *meschéant*, part. prés. de *meschoir*] adj. Dépourvu de bonté ; enclin à faire le mal : *Une* MÉCHANTE *marâtre.* ‖ Turbulent, intraitable : *Un enfant* MÉCHANT. ‖ Exprimant la méchanceté ou inspiré par elle : *Regard* MÉCHANT. *Une* MÉCHANTE *action.*

— Fam. Malicieux, mordant : *Une épigramme* MÉCHANTE.

— Mauvais, misérable en son genre : *Un* MÉCHANT *livre. Un* MÉCHANT *cheval. Un* MÉCHANT *coin de terre.* ‖ Désagréable, fâcheux : *S'attirer une* MÉCHANTE *affaire.*

C'est un *méchant* métier que celui de médire.
BOILEAU.

‖ Peu intense, peu important : *Gémir pour un* MÉCHANT *petit bobo.* ‖ Maussade, bourru : *Se lever de* MÉCHANTE *humeur.*

— Gramm. Cet adjectif change de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *De méchants vers*, ce sont des vers médiocres au point de vue de l'art ; *des vers méchants*, contiennent une satire mordante, rendent odieux ou ridicule celui qui est attaqué.

— Substantiv. Personne qui se plaît à faire le mal ou se réjouit de le voir faire : *Voir et écouter les* MÉCHANTS, *c'est déjà un commencement de méchanceté.* (Confucius.)

Ce qu'on donne aux *méchants* toujours on le regrette.
LA FONTAINE.

‖ *Faire le méchant*, S'emporter, faire grand bruit.

— PROV. et LOC. PROV. : **Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome**, On ne se corrige pas de ses vices en voyageant. ‖ **Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine**, Il ne fera pas tout le mal qu'il a menacé de faire.

— ALLUS. LITTÉR. :

Cet animal est très *méchant* ;
Quand on l'attaque, il se défend.

V. ANIMAL.

— SYN. **Malicieux, malin.** ‖ **Chétif, mauvais.**

— ANTON. **Bon, bienfaisant ; paisible, docile ; doux, compatissant ; inoffensif ; excellent.**

Méchant (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Gresset (Théâtre-Français, 27 avr. 1745). — Géronte vit dans son château avec sa sœur Florise et sa nièce Chloé : il attend l'arrivée de Valère, qui doit épouser Chloé, son ami d'enfance. Malheureusement, Géronte a pour hôte Cléon (*le Méchant*), qui veut épouser soit Florise, soit Chloé, pour avoir des droits sur les biens du bonhomme, et qui brouille tous les habitants du château en les calomniant les uns auprès des autres. Valère, jeune étourdi qui prend Cléon pour modèle et qui désire faire rompre son mariage pour rester à Paris, se rend insupportable à Géronte par ses airs de fat évaporé. Mais, à la vue de Chloé, il ne tarde pas à se repentir. La prudence d'Ariste, ami de Géronte, et les ruses de la servante Lisette mettent à néant les noirceurs du *Méchant.* Valère rompt avec lui. Florise, qui se croyait aimée, est bientôt désabusée. Géronte lui-même finit, à grand'peine, par être éclairé sur le compte de Cléon et le chasse. Valère épouse Chloé. Cette pièce est une des meilleures comédies en vers du XVIIIe siècle. Si la chaleur dramatique lui fait un peu défaut, Cléon est une bonne peinture du roué à la mode vers 1740 : spirituel, élégant, orgueilleux, sceptique et immoral, mais on ne voit pas assez clairement s'il agit par cupidité ou pour le simple plaisir de se désennuyer par la vue des ridicules et des déconvenues des autres. Son ironie mauvaise ne manque ni de légèreté ni de verve. — On trouve dans le *Méchant* le vers souvent cité :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

MÈCHE (orig. incert.) n. f. Assemblage de fils qu'on entoure de suif, de cire, pour en faire de la chandelle, de la bougie, des cierges, ou qu'on imbibe d'huile ou d'un autre liquide pour le brûler dans un appareil spécial : *La* MÈCHE *d'une lampe.* ‖ Matière préparée pour prendre feu aisément : *Faire de la* MÈCHE *pour un briquet.*

— Bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet, d'une cravache : *Remettre une* MÈCHE *à son fouet.*

— Petit bouquet de cheveux plus ou moins isolé du reste de la chevelure ; petit bouquet de filaments quelconques : *Une* MÈCHE *de cheveux. Une* MÈCHE *de laine.*

— Loc. fam. : *Découvrir, Eventer la mèche*, Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'emplacement d'une mine ennemie, et enlever la mèche qui devait la faire jouer. (Fig. Découvrir le secret d'un complot.) ‖ *Vendre la mèche*, Livrer un secret. ‖ *Mener quelqu'un tambour battant, mèche allumée*, Le traiter sans ménagements. ‖ *Etre de mèche avec quelqu'un*, Etre d'accord avec lui.

— Pop. *Et mèche*, Et davantage, un peu plus (sans doute par allusion à la mèche qui ajoute à la longueur du fouet) : *Il est cinq heures*, ET MÈCHE.

A, mèche du gouvernail ; B, goupille de fixation de la mèche sur le safran ; C, mèche du bord ; D, baril à mèche ; E, mèche de guerre ; G, boutefeu ; H, baille de combat.

— Arg. des typogr. *Demander* ou *Chercher mèche*, Offrir ses services dans une imprimerie.

— Archéol. Bout de corde soufrée, dont on se servait autrefois pour enflammer la charge des arquebuses et des mousquets. ‖ Dans les armes à pierre, Partie du silex taillée en biseau qui venait s'abattre sur le bassinet.

— Chir. Faisceau de filaments ou petite pièce de tissu que l'on passe dans le séton ou qu'on laisse dans une plaie pour en empêcher la fermeture et faciliter l'issue des liquides : MÈCHE *de coton, de gaze.* (Depuis Chassaignac, on emploie surtout des *drains.*)

— Econ. rur. Sorte de toile grossière trempée dans le soufre fondu, de manière à en être bien imprégnée, et servant à l'opération du méchage.

— Mar. *Mèche de cabestan*, Axe sur lequel est fixée la cloche du cabestan. ‖ *Mèche de gouvernail*, Axe du gouvernail fixé au safran par une goupille. ‖ *Mèche d'un mât d'assemblage*, Partie centrale de ce mât. ‖ *Mèche d'un cordage*, Elément moins gros que les torons d'un cordage en quatre et autour duquel on entoure les torons pour que le filin soit rond après le commettage. (On dit aussi ÂME D'UN CORDAGE.) ‖ *Mèche* ou *Mèche du bord*, Cordage en trois, dégraissé et qui brûle lentement en restant allumé dans un baril ou une marmotte. (La mèche sert à allumer les pipes ou cigarettes des marins, qui n'ont pas le droit d'avoir des allumettes.) ‖ *Factionnaire de la mèche*, Marin chargé de veiller à ce que la mèche ne soit pas déplacée du petit baril dans lequel on la loge. ‖ *Mèche de guerre* ou *Mèche à feu*, Faisceau de fils tordus et préparés que l'on enroulait autour du boutefeu et qui servait à mettre le feu à la pièce d'artillerie. (On la plantait, pour l'avoir à portée de la main, sur la baille de combat.)

— Pyrotechn. Corde faite d'étoupe broyée et sèche, enduite de différentes substances combustibles, dont on se sert pour mettre le feu aux mines, aux pièces d'artifice ou d'artillerie. (On dit aussi LANCE.) ‖ *Mèche à canon*, Sorte de corde de chanvre à brins très lâches, de la grosseur du petit doigt, d'aspect brunâtre, imbibée d'acétate de plomb et qui acquiert ainsi la propriété de brûler très lentement, environ 13 centimètres à l'heure. ‖ *Mèche à briquet*, Corde de coton tressé, imprégné de chromate de plomb. ‖ *Mèche à étoupilles*, Cordeau de coton imbibé d'eau-de-vie gommée et recouvert d'un mélange pyrophore de pulvérin et d'eau-de-vie gommée.

— Techn. *Mèche d'une corde*, Brin de filasse occupant la partie centrale de la corde et qui n'est pour ainsi dire pas tortillé. ‖ *Mèche de filasse*, Etat dans lequel se trouve la filasse quand on la soumet à l'action des machines qui doivent la filer. ‖ *Mèche de préparation*, Mèche constituée par le gros fil. ‖ *Faire la mèche*, Chez les vermicelliers, Débiter, à la longueur voulue, le vermicelle au fur et à mesure qu'il sort des moules. ‖ *Mèche à trépan.* V. TRÉPAN. ‖ En T. de mécan., Outil employé par de nombreux corps de métiers pour percer le fer, le bois, etc. Il en existe un grand nombre de types (V. FORET). ‖ Spirale du tire-bouchon. ‖ Pièce principale d'un ouvrage de charpente sur laquelle viennent s'appuyer et se consolider toutes les autres.

Mèches : 1. A cuiller ; 2. Styrienne ; 3. Américaine ; 4. A trois pointes ; 5. Torse.

— ENCYCL. Archéol. La *mèche* qui servait à mettre le feu à la poudre d'amorce des arquebuses primitives était une corde de la grosseur du petit doigt. C'était un filin fait de vieilles cordes battues et bouillies avec du soufre et du salpêtre, puis séchées et retressées. L'arquebusier ou le mousquetaire la portaient enroulée autour du poignet et allumée des deux bouts, et on ne laissait dépasser que l'un de ces bouts à la longueur suffisante pour qu'on pût le fixer entre les mâchoires du chien ou serpentin, au commandement. Vers le milieu du XVIe siècle, on porta presque toujours la mèche enroulée autour de la crosse et fixée au serpentin par un de ses bouts. Quand on marchait mèche allumée, on tenait le bout flambant dans un étui en fer-blanc percé de petits trous pour qu'il ne s'éteignît pas, et pour qu'on ne pût distinguer de loin la lumière. Les dernières armes à mèche dont on se servit en France datent du règne de Louis XIV. V. MOUSQUET.

— Milit. La *mèche à canon* était jadis employée pour conserver le feu nécessaire à enflammer la lance à feu qui servait ensuite à enflammer la charge. Elle est encore utilisée, dans l'artillerie, soit à conserver le feu dans certains cas, soit comme cordage pour marquer sur le sol le tracé d'une batterie ou attacher divers objets du matériel.

MÈCHE (altér. de l'ital. *mezzo*) n. m. Mot qui n'est usité que dans la locution populaire : *Il n'y a pas* MÈCHE. (C'est la traduction littérale de l'italien *Non c'è mezzo* [il n'y a pas moyen] ; *mezzo*, prononcé *mètce*, s'est immédiatement transformé en *mèche* dans la bouche du peuple.)

MÉCHED, MÉCHÉHED ou **MECH'HED**, ville de Perse, capitale de la prov. de Khorassan, à peu de distance du Kachaf-Roud, affluent du Héri-Roud ; 70.000 hab. La tombe de l'imam Reza, un des disciples d'Ali, en attirant chaque année 100.000 pèlerins, a été la cause de la prospérité de Méched. Tapis, armes, métaux travaillés. Ligne télégraphique avec Téhéran. Fondée au IXe s., pour remplacer l'ancienne capitale, Thoûs, elle fut pillée par les Euzbegs, en 1587 ; Chah-Abbas la rattacha, en 1687, à la Perse, dont elle fut quelque temps, avec Nadir-Chah, la capitale.

MÉCHED-ALI. Géogr. V. NEDJEF.

MÉCHED-HOUSSEIN. Géogr. V. KERBÉLA.

MÉCHEF (pour *meschef* ; du vx franç. *meschever*, mal réussir) n. m. Malheur, événement fâcheux : *S'il n'y prend garde, il lui arrivera* MÉCHEF. (Vieux.)

Non, jamais l'homme heureux n'espère
De se voir tomber en *méchef.*
RONSARD.

MÉCHEIKH n. m. Nom par lequel on désigne, en Tunisie, la fonction que remplissent les cheikhs, administrateurs locaux élus par les fractions de tribus pour seconder les caïds et leurs lieutenants, les califats. (Les Européens emploient plutôt le terme de CHEIKHAT.)

MECHEL (Chrétien DE), graveur suisse, né à Bâle en 1737, mort à Berlin en 1817. Il étudia son art à Nuremberg, à Paris et en Italie, habita Vienne de 1777 à 1787, puis retourna dans sa ville natale, où il devint membre du Sénat. On lui doit un grand nombre de gravures en taille-douce : *Joseph II*, son propre portrait, *Lavater*, etc. Mechel a aussi publié : *Œuvres du chevalier Hedlinger* ou *Recueil de médailles de cet artiste gravées en taille-douce* (1776) ; *Œuvres de Jean Holbein* (1780) ; *Catalogue raisonné des tableaux de la galerie impériale de Vienne* (1784) ; etc. Il fut membre de l'académie de Florence et de Berlin (1806), et conseiller royal du margrave de Bade.

MECHELEN, comm. de Belgique (Limbourg [arrond. de Tongres]), sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, près de la Meuse ; 1.650 hab. Poteries, tisseranderies.

MECHELIN (Leopold Henrik Stanistlaus), homme politique finlandais, né à Fredrikshamn en 1839. Directeur de banque à Helsingfors (1867-1872), il devint, en 1874, professeur de droit constitutionnel à l'université de la même ville. Publiciste, il ne cessa, depuis 1861, de réclamer pour son pays de nouvelles garanties constitutionnelles. Il publia en 1886 un *Précis du droit public du grand-duché de Finlande*, fut élu membre du Landtag (1872) par la bourgeoisie, puis après son anoblissement (1876), par la noblesse (1877-1878, 1882, 1885), et fut un des chefs du groupe libéral. Nommé sénateur en 1882, il se retira en 1890, après être entré en conflit avec le gouverneur général, Heiden, au sujet des réformes imposées par le gouvernement russe. Sous sa direction a été publié en 1893 un important euvrage, *la Finlande au XIXe siècle* (en suédois).

MÉCHER (rad. *mèche.* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je mèche. Qu'ils mèchent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je mécherai. Nous mécherions*) v. a. Assainir par la combustion d'une mèche soufrée : MÉCHER *un tonneau, un cuvier.*

MÉCHERIA, bourg et comm. mixte d'Algérie, dép. et à 240 kilom. d'Oran, dans la région des Hauts-Plateaux, aux sources d'un petit affluent du Chott-ech-Chergui. La commune mixte a 19.808 hab. ; le bourg lui-même 575. Station d'un chemin de fer parti d'Oran et traversant la région des Hauts-Plateaux pour aboutir à Aïn-Sefra et Figuig. Petit fort construit en 1881.

MECHERINO (Domenico). Biogr. V. BECCAFUMI.

MECHERNICH, ville de Prusse (prov. du Rhin [présid. d'Aix-la-Chapelle]), entre le Bleibach et le Feybach ; 4.100 hab. Eglise gothique. Mines et fonderies de plomb.

MÉCHEUX (*cheû*), **EUSE** adj. Qui forme mèche, qui se met en mèche, en parlant des laines brutes.

MÉCHIDIUS ou **MÆCHIDIUS** (*mé-ki-di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant sept espèces d'Australie. (Les méchidius sont allongés, roux, avec la tête et le corselet courts, les élytres longs, parallèles, criblés de fossettes avec de petits poils.)

MÉCHINE (du german. : anc. allem. *magad*, jeune fille, servante ; goth. *magaths* ; allem. *magd*, qui a donné le dimin. *mædchen*, d'où on a fait *meschine*, puis *méchine*) n. f. Servante. ‖ Jeune fille. (Vieux.)

— Support, en forme de cercle, sur lequel on place la poêle dans les grandes cheminées de cuisine, et qui est suspendu au-dessus du feu à l'aide d'une crémaillère. (Syn. SERVANTE.) ‖ On dit aussi MÉCHINETTE, MESCHINE, MESCHINETTE, MÉKINETTE, MESCINE, MESCHENNE, MESQUINE.

— n. m. Bot. Nom donné à diverses racines paraissant appartenir au genre gingembre. ‖ On dit aussi MÉCHINUM.

Méchine.

MÉCHIR n. m. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, répondant à décembre-janvier.

MÉCHITAR. Biogr. V. MÉKHITAR.

MÉCHLOÏQUE (*klo-ik*) adj. Se dit d'un acide peu connu dérivé de l'attaque de la méconine par le chlore, formant de belles aiguilles peu solubles dans l'eau.

MÉCHOACAN (de *Michoacan*, n. d'un Etat du Mexique, n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*asclépiade contrayerva*, qui est commun dans le Michoacan. ‖ *Méchoacan noir*, Nom vulgaire du jalap. ‖ *Méchoacan du Canada*, Nom vulgaire du phytolaque décandre.

— ENCYCL. Le *méchoacan*, dit encore *rhubarbe blanche* et *bryone d'Amérique*, possède une racine longue, épaisse, rameuse, sécrétant un suc laiteux gommo-résineux. Cette racine a joui, en médecine, d'une grande réputation ; elle purge doucement et sans danger.

MÉCHOIR (rad. *mèche*) n. m. Techn. Broche mécanique propre à filer le lin ou toute autre matière filamenteuse.

MÉCHOIR (de la partic. péjor. *mes*, et de *choir.* — Se conjugue comme *choir*) v. n. Arriver malheur : *Si vous faites cela, il vous en* MÉCHERRA. (Vieux.)

MÉCHOMIA (*ko*) n. m. Droit payé à l'empereur d'Abyssinie par chaque fonctionnaire au moment de sa nomination et de son avancement.

MECHTCHÉRIAKS, population de la Russie orientale, issue du croisement de Finnois, de Slaves et de Turcomans. (Dans les gouvernements d'Oufa et d'Orenbourg, ils vivent au milieu des Bachkirs et sont mahométans ; dans les gouvernements voisins, ils ont adopté les mœurs et la religion russes.) — *Un* MECHTCHÉRIAK.

MÉCININÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant les *mécinus* et genres voisins. — *Un* MÉCININÉ.

MECINUS (*mé-si-nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant de nombreuses espèces répandues dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *mecinus*, type de la tribu de *mécininés*, sont des charançons de petite taille, larges et courts, qui vivent sur les plantins, les scrofulariées, dont leurs larves rongent les capsules ou les tiges près du collet, en y produisant des galles. Le *mecinus teter*, répandu d'Europe à l'Amérique du Nord, vit sur divers *verbascum* ; le *mecinus villosulus*, type du sous-genre *gymnetron*, vit en France sur la *veronica anagallis.*

MECISTOPS (*mé-siss-topss*) n. m. Genre de crocodiles propre à l'Afrique occidentale. (L'espèce type de ce genre est le crocodile noir du Sénégal [*mecistops cataphractatus*].)

MÉCISTURE n. m. Ornith. V. ORITE.

MÉCITER (*si* — du préf. *mé*, et de *citer*) v. a. Citer mal, se tromper en faisant une citation. (Peu us.)

MECKEL (Jean-Frédéric), anatomiste allemand, né à Wetzlar en 1724, mort à Berlin en 1774. Il occupa à Berlin une chaire d'accouchement et devint, en 1773, chirurgien du roi. Il a écrit un très grand nombre de mémoires publiés dans les « Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin », notamment sur les nerfs et le cerveau, sur les

lymphatiques, sur le cœur, etc. — Son fils, PHILIPPE-FRÉDÉRIC-THÉODORE, né à Berlin en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1803. Professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle (1779), puis à Strasbourg (1783), il fut mandé en Russie par l'empereur Paul Ier, qui le chargea de l'accouchement de l'impératrice (1795). — Le fils de ce dernier, JEAN-FRÉDÉRIC, né et mort à Halle (1781-1833), professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle (1808), fut un des créateurs de la tératologie. Citons de lui : *Tabulæ anatomicæ pathologicæ* (1817-1826); *Traité général d'anatomie comparée* (1821-1831); *Descriptio monstrorum nonnullorum cum corollariis anatomico-physiologicis* (1826).

Meckel (CARTILAGE DE), cartilage de la région branchiale de l'embryon, formé de deux moitiés symétriques qui, partant de la région auriculaire, où elles forment les petits os de l'oreille moyenne (le marteau et l'enclume), décrivent une courbure à concavité postérieure et viennent s'unir en avant. (C'est sur ce moule cartilagineux et même à ses dépens dans la partie mentonnière que vient se modeler le maxillaire inférieur.)

Meckel (GANGLION DE), ganglion nerveux qui se trouve dans la fosse *ptérigo-maxillaire*. (Il reçoit une racine sensitive du maxillaire supérieur, une racine motrice du facial et une racine sympathique. De ce ganglion se détachent de nombreux nerfs : vidien, sphéno-palatic, pharyngien, etc.).

MECKLEMBOURG (allem. *Mecklenburg*), région et division politique de l'Allemagne du Nord, limitée au N. par la mer Baltique, à l'O. par la province prussienne de Hanovre, et par le territoire de Lubeck, au S. et à l'E. par les provinces prussiennes de Brandebourg et de Poméranie. Au total, une superficie de 16.057 kilom. car., peuplée de 698.976 hab. (*Meklembourgeois, oises*) : densité faible et en décroissance. Sol assez uniformément plat et bas, sables et argiles, avec d'énormes blocs erratiques. Nombreux lacs et marécages : lacs Plauer, Muritz, Kolpin, Malchin, reliés par un réseau de petits canaux et de lentes rivières, la Recknitz, l'Elde, la Rögnitz, etc. Côtes basses uniformes, bordées de flèches de sable, sans rades naturelles. Climat froid et brumeux, d'une humidité souvent malsaine. Ces conditions, assez défavorables pour l'agriculture, sont encore aggravées par l'existence de nombreux *latifundia*, aux mains de l'Etat ou des seigneurs. Grandes forêts, prairies d'élevage (bœufs et surtout chevaux renommés), champs de pommes de terre, de céréales. Nombreuses tourbières.

Au point de vue politique, le Mecklembourg forme deux grands duchés autonomes de l'empire allemand, appartenant à deux branches de la même famille, étroitement apparentées et unies, avec une seule et même cour suprême de justice (à Parchim), une seule assemblée d'états (élus par la noblesse et les propriétaires de biens-fonds), un même régime aristocratique et autoritaire, mais distincts, en fait, au point de vue administratif. Ce sont :

1° Le **Mecklembourg-Schwerin**, 13.127 kilom. carrés; 597.436 hab. Chef-lieu *Schwerin*. Villes principales : *Ludwigsluth*, résidence habituelle du grand-duc; *Wismar*, port sur la Baltique; *Gustrow*, *Parchim*, etc.;

Armes de Mecklembourg.

2° Le **Mecklembourg-Strelitz**, beaucoup plus petit, comprenant le duché de Strelitz et la principauté de Ratzebourg. Superf. 2.930 kilom. carrés; pop. 101.540 hab. Chef-lieu *Neu-Strelitz*.

— *Histoire*. Au commencement de notre ère, le Mecklembourg était habité par plusieurs peuplades allemandes, entre autres les Warnes; au VIe siècle, il fut occupé par des Slaves (Vendes) : Obotrites à l'Ouest, Wilzes à l'Est. Charlemagne (789) et Henri Ier, roi de Germanie, essayèrent de les soumettre (928-931); mais les Slaves païens secouèrent à plusieurs reprises le joug allemand. Henri le Lion, duc de Saxe, les vainquit enfin. Niklot, le chef des Obotrites, fut tué en combattant (1160); sa capitale, Mikilinborg (village situé entre Wismar et le lac Schwerin), qui donna son nom au pays entier, fut prise. Henri le Lion fonda les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg et appela dans le pays de nombreux colons allemands. Plusieurs villes furent bâties. L'empereur Frédéric Barberousse avait nommé Pribislaw, fils de Niklot, duc de Mecklembourg. Henri Barwin, fils de Pribislaw, épousa Mathilde, fille de Henri le Lion, et fonda la famille ducale. Elle se divisa en quatre branches, qui procédèrent à un partage des territoires (1229) : les branches : 1) Mecklembourg, qui existe encore; 2) Parchim, éteinte en 1315; 3) Rostock, éteinte en 1314; 4) Gustrow, qui se divisa en 1282 en Werle-Gustrow et Werle-Parchim. La branche de Mecklembourg réunit tous les territoires, acquit la seigneurie de Stargard (1304), et le comté de Schwerin (1359). En 1348, l'empereur Charles IV proclama les princes de Mecklembourg princes de l'empire. En 1523, une union solennelle fut conclue entre les prélats, les chevaliers et les villes; ce pacte, une des lois fondamentales du Mecklembourg, institue la diète, comprenant les deux corps des propriétaires de terres nobles et des communes. Introduit dans le duché dès 1526, le protestantisme devint religion d'Etat en 1549. En 1621, se constituèrent les deux branches de Gustrow et de Schwerin, qui se partagèrent le duché. Pendant la guerre de Trente ans, les ducs Jean-Albert de Mecklembourg-Gustrow et Adolphe-Frédéric Ier de Mecklembourg-Schwerin furent les alliés du roi de Danemark contre l'empereur Ferdinand II; celui-ci les mit au ban de l'empire (1628) et donna le duché de Mecklembourg à Wallenstein (1629). Gustave-Adolphe, cependant, rétablit dans les duchés les ducs bannis, et l'empereur les reconnut par le traité de Prague (1635). En 1648, par les traités de Westphalie, les deux ducs reçurent, le premier les évêchés sécularisés de Schwerin et de Ratzebourg, le deuxième Mirow et Nemerow; mais ils durent abandonner à la Suède Wismar, Neukloster et l'île de Pœl. La ligne de Gustrow s'éteignit en 1695. Par un nouveau partage, au traité de Hambourg (1701), Adolphe-Frédéric II reçut Stargard, Ratzebourg, Mirow et Teterow, et fonda la ligne de Mecklembourg-Strelitz; Frédéric-Guillaume garda le Mecklembourg-Schwerin.

Pendant la guerre de Sept ans, les ducs furent opposés à la Prusse; en 1808, ils entrèrent dans la ligue du Rhin; puis, en 1813, ils combattirent contre Napoléon Ier. Les traités de Vienne de 1815 leur donnèrent le titre de grand-duc. En 1848, les grands-ducs essayèrent d'abolir la vieille constitution, mais ils ne réussirent pas. Jusqu'à présent, aucune tentative de réforme profonde n'a abouti, et le Mecklembourg est encore un pays à moitié féodal. En 1867, il entra dans le Zollverein et dans la confédération de l'Allemagne du Nord; en 1871, dans l'empire allemand.

MECKLEMBOURGIEN, ENNE (*mè-klin, ji-in, èn'*) adj. Qualification par laquelle James Geikie a désigné ce qui concerne l'époque correspondant à la quatrième période glaciaire : *Époque* MECKLEMBOURGIENNE.

— n. m. Cette époque elle-même : *Le* MECKLEMBOURGIEN.

MECKLENBURG, comté des Etats-Unis (Virginie), 30.000 hab. Ch.-l. *Boydton*. — Comté de l'Etat de Caroline du Nord; 36.000 hab. Ch.-l. *Charlotte*.

Mécocère (grand. nat.

MÈCLE n. m. Variété de cépage rouge, cultivé en Algérie et dans le département de l'Isère.

MÉCOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde. (Les mécocères [*mecocerus*], de grande taille, oblongs, pubescents et de couleurs variées, ont des antennes très longues.)

MÉCOCHIRE (*kir'*) ou **MECOCHIRUS** (*mé, ki-russ*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant plusieurs espèces fossiles dans les terrains secondaires. (Les mécochires sont des palinuridés [langoustes], remarquables par la longueur extraordinaire de leurs pattes antérieures, terminées par un grand article cilié. Ces crustacés abondent dans les schistes lithographiques de Bavière [*mecochirus longimanus, Baferi*]; des formes plus anciennes se trouvent dans le lias inférieur du Wurtemberg [*mecochirus olifex*] et le kimmeridgien d'Angleterre.)

MÉCOCORYN n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant quelques espèces de l'Afrique et de l'Inde. (Les mécocoryns [*mecocorynus*] sont des charançons massifs, raboteux, à livrée grise nuagée de brun.)

MÉCODÈME n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. (Les mécodèmes sont de taille médiocre, métalliques ou noirs.)

MÉCOGONIOMÈTRE (du gr. *mêkos*, longueur, *gônia*, angle, et *métron*, mesure) n. m. Géom. Instrument servant à rapporter sur le papier les angles mesurés sur le terrain à l'aide de la boussole.

MÉCOMPTE (*kont'* — subst. verb. de *mécompter*) n. m. Erreur dans un compte : *Addition dans laquelle il y a du* MÉCOMPTE. ‖ Déficit : *Berger qui trouve du* MÉCOMPTE *dans son troupeau*.

— Fig. Espoir déçu, prévision erronée : *On prend la vie tout entière en dégoût pour un* MÉCOMPTE. (De Salvandy.)

MÉCOMPTER (*kon-té* — pour *mescompter*; de la partic. *mes*, et de *compter*) v. n. Sonner une autre heure que celle qui est indiquée sur le cadran : *Pendule qui* MÉCOMPTE.

Se mécompter, v. pr. Se tromper dans un compte.

— Fig. Voir ses espérances déçues :

Qui sans l'imprévu compte
Maintes fois *se mécompte*.
CHOLLET.

MÉCONAMATE n. m. Sel dérivé de l'acide méconamique.

MÉCONAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^7H^6AzO^6$ produit par l'action de l'ammoniaque sur l'acide éthylméconique. (Se présente en aiguilles blanches décomposées par la potasse, en régénérant l'acide méconique.)

MÉCONARCÉINE n. f. Alcaloïde extrait de l'opium.

— ENCYCL. La *méconarcéine* aurait sur la narcéine pure l'avantage d'une extraction plus facile et plus abondante. A la différence des autres alcaloïdes de l'opium, elle ne serait pas toxique. Elle remplacerait donc avantageusement la morphine, sous forme de pilules, de sirops ou d'injections sous-cutanées, aux doses de 1/2 à 1 et 3 centigrammes pour calmer la douleur, la toux et les insomnies.

MÉCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide méconique.

MÉCONDUIRE (du préf. *mé*, et de *conduire*) v. a. Mal conduire, égarer. (Vieux.)

Se méconduire, v. pr. Se mal conduire. (Vx).

MÉCONE n. f. Chim. V. MÉCONINE.

MÉCONÈME n. m. Genre d'insectes orthoptères, tribu des *méconeminés*, comprenant deux espèces d'Europe. (Ce sont de petites sauterelles vert pâle, à corselet court, à ailes longues; les mâles ne stridulent pas. Le *meconema varium* est assez commun en France.)

MÉCONÉMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant les genres *méconèmes* et voisins. — *Un* MÉCONÉMINÉ.

MÉCONIAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte au méconium.

MÉCONIDINE n. f. Base alcaloïdique de l'opium : $C^{21}H^{23}AzO^4$, en masse amorphe jaunâtre fusible à 58°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. (Ses sels, très solubles dans l'eau, sont doués d'une grande amertume.)

MÉCONINATE n. m. Sel dérivant de l'acide méconinique.

MÉCONINE (du gr. *mêkôn*, pavot) n. f. Substance neutre contenue à l'état de traces dans l'opium, préparée soit par réduction de l'acide opianique, soit par oxydation de la narcotine. (La méconine, anhydride de l'acide méconinique $C^{10}H^{10}O^4$ ou $C^6H^2(OCH^3)^2 = CO^2H^2 = O$, se présente en prismes incolores, insipides, fusibles à 90°, distillables, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.) Syn. MÉCONE.

MÉCONINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide dioxyphtalique, représenté par la formule suivante : $C^6H^2(OCH^3)^2(CH^2.OH)(CO^2H)$, et connu seulement par ses sels et par son anhydride : la méconine.

MÉCONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^7H^4O^7$, contenu, à la dose d'environ 4 pour 100, en combinaison avec la morphine dans l'opium.

— ENCYCL. Découvert en 1805 par Sertuerner, l'acide *méconique* s'extrait par épuisement du suc de pavot par l'eau, précipitation de la solution par un sel de calcium, purification de l'acide, libéré du sel calcique insoluble par un acide minéral fort, par cristallisations successives de son sel de potassium. Cet acide tribasique forme des sels (*méconates*), des éthers (*acide méconovinique*); il se présente en paillettes micacées, hydratées : $C^7H^4O^7,3H^2O$, douées d'une saveur amère, astringente, solubles dans 4 parties d'eau à 100°, dans l'alcool. A 120°, il se déshydrate; l'ébullition avec l'eau lui fait perdre de l'acide carbonique et fournit l'acide *coménique*. L'acide méconique se caractérise par la coloration rouge développée par les sels ferriques; il a joui de la réputation d'un ténifuge; en réalité, il est inerte et passe inaltéré dans les urines.

MÉCONITE n. f. Pierre calcaire, composée de grains qu'on a comparés à des graines de pavot.

MÉCONIUM (*ni-om'* — du lat. *meconium*, gr. *mêkônion*, de *mêkôn*, pavot) n. m. Matière brun verdâtre, qui constitue les premières garde-robes de l'enfant.

— Pharm. Nom ancien du suc de pavot.

— Zool. Liquide ordinairement rose ou rouge contenu dans l'intestin des insectes encore à l'état de nymphe, et qu'ils rejettent au moment de leur éclosion.

— ENCYCL. Obstétr. Le *méconium* a une consistance mollasse; il se compose surtout de bile et apparaît chez le fœtus dès le cinquième mois de la vie intra-utérine. L'enfant met trois à quatre jours à l'expulser complètement. L'apparition du méconium pendant l'accouchement indique que l'enfant souffre et exige son extraction rapide.

— Zool. Chez certains vanesses, le *méconium* affecte une teinte rouge et laquée pareille à celle du sang, et l'abondance fortuite de ces taches déposées le long des murs ou sur les pierres des campagnes a terrifié jadis les populations qui croyaient à des pluies de sang.

MÉCONNAISSABLE (*ko-nè-sabl'* — rad. *méconnaître*) adj. Malaisé à reconnaître : *La variole rend* MÉCONNAISSABLE.

MÉCONNAISSANCE (*ko-nè-sanss*) n. f. Action de méconnaître : *La* MÉCONNAISSANCE *des vraies formes et des vraies significations*. (E. Littré.)

— Fig. Action de ne pas reconnaître le mérite, la qualité : *Une* MÉCONNAISSANCE *de sa grandeur*. (Chateaubr.)

— Action de ne pas se reconnaître l'auteur de quelque chose : *Persister dans la* MÉCONNAISSANCE. (Corn.) [Vx.]

— Manque de gratitude : *La* MÉCONNAISSANCE *marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude*.

— ANTON. **Reconnaissance**.

MÉCONNAISSANT (*ko-nè-san*), **ANTE** (rad. *méconnaître*) adj. Qui a ou qui marque de la méconnaissance : *Il ne faut jamais être oublieux au point d'être* MÉCONNAISSANT. (Lioguet.) [Vx.]

— ANTON. **Reconnaissant**.

MÉCONNAÎTRE (*ko-nètr'* — pour *mesconnaître*; du préf. *mes*, et de *connaître*. Se conjugue comme *connaître*) v. a. Ne pas reconnaître une personne, une chose que l'on connaissait : *Enfant si défiguré que sa mère elle-même le* MÉCONNAÎTRAIT. ‖ Affecter de ne pas reconnaître : *Souvent un parvenu* MÉCONNAÎT *sa famille*. ‖ Se méprendre sur : *L'amour de soi fait souvent* MÉCONNAÎTRE *ses véritables intérêts*.

— Fig. Ne pas apprécier, ne pas rendre justice à, ne pas tenir compte de : *Napoléon* MÉCONNUT *Fulton*.

— Ne pas reconnaître qu'on est l'auteur de quelque chose : MÉCONNAÎTRE *un acte*.

— Ne pas reconnaître ce que l'on doit à quelqu'un, à quelque chose : MÉCONNAÎTRE *les bienfaits d'un père*.

Méconnu, ue part. pass. du v. Méconnaître.

Se méconnaître, v. pr. Oublier ce qu'on est, ce qu'on a été : *Les parvenus* SE MÉCONNAISSENT *aisément*.

— ANTON. **Reconnaître**.

MÉCONOBIVINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide méconique par éthérification de deux fonctions acides $(C^7HO^7)H(C^2H^5)^2$, aiguilles fusibles à 111°,5. Syn. DIÉTHYLMÉCONIQUE.

MÉCONOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de papavéracées, comprenant des herbes glauques, à suc et à fleurs jaunes, que l'on trouve sur les Pyrénées, en Angleterre, sur l'Himalaya et dans l'Amérique du Nord. (Quelques espèces ont un latex vénéneux.) ‖ On dit aussi MÉCONOPSIDE n. f.

MÉCONOVINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dérivant de l'acide méconique par éthérification d'une fonction acide $(C^7H O^7)H^2.C^2H^5$ en chauffant l'acide méconique avec de l'alcool en présence d'acide chlorhydrique, aiguilles solubles dans l'eau et l'alcool, fusibles à 179°. Syn. ÉTHYLMÉCONIQUE.

MÉCONSEILLER (du préf. *mé*, et de *conseiller*) v. a. Mal conseiller. (Vx.)

MÉCONTENT, ENTE (*tan, ant'* — de la partic. *mes*, et de *content*) adj. Qui n'est pas content; qui a des reproches à faire : *Être* MÉCONTENT *de soi-même*.

— Substantiv. Personne mécontente : *Gardons-nous d'accepter sans contrôle le témoignage des* MÉCONTENTS. (Renan.) ‖ Se dit particulièrement de ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, de l'administration des affaires.

— SYN. **Mécontent, malcontent**.

— ANTON. **Content, satisfait**.

MÉCONTENTEMENT (*tan-te-man*) n. m. Etat d'une personne mécontente : *Le* MÉCONTENTEMENT *qui parle est moins à craindre que le* MÉCONTENTEMENT *muet*.

— SYN. **Mécontentement, déplaisir**. V. DÉPLAISIR.

— ANTON. **Contentement, satisfaction**.

MÉCONTENTER (*tan-té* — de la partic. *mes*, et de *contenter*) v. a. Rendre mécontent, donner des sujets de mécontentement :

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle.
LA CHAUSSÉE.

Se mécontenter, v. pr. Eprouver du mécontentement, être mécontent : *Se* MÉCONTENTER *de peu de chose*. (Peu us.)

— ANTON. **Contenter, satisfaire**.

MÉCOPODE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, tribu des méconéminés, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les mécopodes sont des sauterelles de taille moyenne, de coloration

uniforme, mais sujette à varier avec les individus; ainsi le *mecopoda elongata* est vert, gris, brunâtre ou ferrugineux; on le trouve depuis l'Indo-Chine jusqu'en Malaisie.)

MECOPUS (*mé, puss*) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues de l'Inde à l'Australie. (Les *mecopus* sont des charançons de taille moyenne et de couleurs variées; oblongs, ramassés, les pattes longues et grêles.)

— Bot. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des herbes grêles, qui croissent à Java.

MÉCOSARTHRON n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant des formes brésiliennes de grande taille. (Les mécosarthrons sont finement pubescents en dessus, avec les élytres assez convexes. On peut prendre comme type du genre le *mecosarthron buphagus*.)

Mecque ou **Mekke** (La), ville de l'Arabie occidentale (Hedjaz), capitale religieuse du monde musulman, à 100 kilom. environ à l'O. du littoral de la mer Rouge; 60.000 hab. environ. La ville est toute bâtie en pierre au milieu d'une étroite vallée, dominée à l'E. par le djebel Abou-Kobeïs. Toute son importance tient dans son histoire et dans son rôle religieux. Connue déjà comme un centre important pour le commerce de l'encens à l'époque romaine, figurant dans la géographie de Ptolémée sous le nom de *Makoraba*, elle était déjà, avant la venue de Mahomet, sous le gouvernement de la tribu des Koreischites, le grand rendez-vous religieux où étaient adorées, dans la première Caaba (ou Kaaba), la *pierre noire* et les idoles de l'Arabie. Après l'établissement de l'islam, le pèlerinage à La Mecque resta obligatoire pour tout bon musulman, qui dut l'entreprendre au moins une fois dans sa vie; et le calife Al-Madji fit bâtir, pour recevoir les pèlerins, une immense mosquée à arcades, disposée en quadrilatère, dominée par une infinité de coupoles et par sept hauts minarets, et entourant la mystérieuse Caaba, reconstruite depuis, selon le plan primitif, à plusieurs reprises. Les pèlerins, uniquement vêtus de l'*ir'ham*, pièce d'étoffe sans couture dont ils s'entourent les reins, tournent sept fois autour de la Caaba (cérémonie du *touaf*), courent sept fois du portique sacré de Safa à celui de Mérowa (cérémonie du *sai*), et vont, dans les environs, prier tout un après-midi autour de la colline d'Arafat, et faire des sacrifices à Mouna, où eut lieu le sacrifice d'Abraham. Les habitants de La Mecque vivent tous du pèlerinage; ils sont entrepreneurs de transport, logeurs, guides, etc. Une industrie florissante est celle de l'orfèvrerie. Le commerce considérable que nécessite la présence de telles foules dans un pays qui ne produit rien est dans les mains des Indiens et des Javanais; aussi presque toutes les marques de commerce sont-elles anglaises ou hollandaises. La ville, placée nominalement sous l'autorité d'un gouverneur turc, est, en réalité, à peu près indépendante sous le gouvernement de son chérif, qui prétend représenter la famille du Prophète, et dont l'influence sur La Mecque et sur tout le Hedjaz s'est maintenue depuis le XVIe siècle, malgré les vicissitudes politiques qui ont donné la suzeraineté nominale du pays successivement aux Abbassides, à l'Égypte (1269), à la Turquie (1517), aux Wahabites (1803), puis de nouveau à l'empire ottoman (1817).

La Mosquée de La Mecque. (Campement de pèlerins.)

MÉCRÉABLE adj. Qui ne mérite aucune croyance. (Vx.)

MÉCRÉANCE (*kré-aass* — rad. *mécroire*) n. f. Refus de croire, d'ajouter foi; incrédulité, défiance. (Vx.)

MÉCRÉANT (*kré-an*), **ANTE** [rad. *mécroire*] n. Personne qui n'a pas la vraie foi; infidèle: *Guerroyer contre les* MÉCRÉANTS. ‖ Chrétien qui n'a pas la foi. (On a dit aussi MÉCROYANT, ANTE.)

— Fam. Personne sceptique en quelque point: *Un* MÉCRÉANT *en amour.*

— Adjectiv.: *Prince* MÉCRÉANT.

— Anton. Croyant, ante.

MÉCROIRE (de la partic. *mes*, et de *croire*. — Se conjugue sur *croire*) v. a. Refuser d'ajouter foi à: *Je n'oserais dire que je suis mal; on me* MÉCROIRAIT. (Cholières.)

— v. n. Ne pas croire, être incrédule:

On en pourra gloser, on en pourra *mécroire*
Tout cela n'est pas un grand mal.
La Fontaine

Mécru, ue part. pass. du v. Mécroire.

— Anton. Croire.

MÉCROYANT, ANTE adj. et n. V. MÉCRÉANT, ANTE.

MÉCYNODÈRE (*si*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant deux espèces propres à l'Australie. (Les mécynodères sont des sagrinés de grande taille, faisant le passage entre les criocères et les sagres.)

MÉCYNODON (*si*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans les terrains dévoniens.

MÉCYNOGNATHE (*si*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, comprenant deux ou trois espèces de féronies d'Australie, remarquables par le développement qu'atteignent les mandibules des mâles.

MECYNOPUS (*mé-si, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces d'Australie. (Ce sont des cérambycidés de taille médiocre, allongés, à livrée ferrugineuse et jaune pâle.)

MÉCYNORHINE (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant quelques espèces de l'Afrique tropicale. (Ce sont de grandes cétoines, ordinairement d'un vert éclatant, tachées de blanc pur. Les mâles ont trois cornes sur la tête.)

MÉCYNOTARSE (*si*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant quelques espèces des régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (Les mécynotarses sont petits, allongés, bombés, avec le corselet cornu; ils vivent dans le sable au bord de l'eau et courent avec rapidité. Le *mecynotarsus rhinoceros*, fauve testacé uniformément, ou avec les élytres bleus, habite la France.)

MÉCYSMAUCHÉNIE (*si-smô-ké-nî*) n. m. Genre d'araignées, type du groupe des *mécysmauchéniés*, comprenant une seule espèce, de l'extrême sud de l'Amérique. (Le *mecysmauchenius segmentatus* est une petite araignée, rouge orangé, avec l'abdomen gris roux, rayé de brun.)

MÉCYSMAUCHÉNIÉS (*si-smô-ké*) n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille de archéidés, renfermant le seul genre *mécysmauchénie*. — *Un* MÉCYSMAUCHÉNIÉ.

MECYSMODERUS (*si-smo-dé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant quelques espèces de Malaisie et de Chine. (Ce sont de petits charançons, à corps épais, rhomboïdal, avec des élytres courts, larges à la base; leur livrée est noire et grise, variée de blanc).

MÉCYSTOGASTER (*si-sto, stèr'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les mécystogasters sont de taille gigantesque, à abdomen extrêmement long, atteignant 16 centimètres.)

MÉDA n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant une espèce, le *meda fulgida*, répandu dans les eaux douces du continent américain. (C'est une tanche fusiforme, revêtue d'écailles serrées et d'une couleur bronzée uniforme.)

Méda.

MÉDA n. m. Hindou hors caste, né d'un père vaidéha (fils de vaïçya et de brahmanî) et d'une mère nichâdî (fille de brâhmane et de çoûdrâ).

Méda, comm. d'Italie [prov. de Milan]; 3.876 hab.

MÉDAILLE (*da-ill* [*ll* mll.] — ital. *medaglia*, même sens) n. f. Ancienne monnaie des Grecs ou des Romains: MÉDAILLE *grecque, romaine.* ‖ Pièce de métal frappée en l'honneur d'une personne illustre, ou en souvenir d'un fait remarquable: *Les* MÉDAILLES *sont des témoins.* — Fig. Témoignage permanent: *Les langues sont les vraies* MÉDAILLES *de l'histoire.* (Rivarol.)

— Pièce de métal, représentant un sujet de dévotion: MÉDAILLE *de la Vierge. Une* MÉDAILLE *bénite.*

— Pièce de métal donnée en prix dans certains concours publics: *Obtenir une* MÉDAILLE *d'or.* ‖ Signe distinctif de quelque récompense honorifique.

— Plaque de métal dont le port est exigé dans certaines villes de tous ceux qui exercent une profession sur la voie publique: MÉDAILLE *de commissionnaire.*

— Loc. div.: *Face* ou *Corps d'une médaille*, Côté où est figurée une tête ou un sujet. ‖ *Revers d'une médaille*, Côté d'une médaille opposé à la face. — Fig. Mauvais côté, aspect fâcheux, mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. ‖ *Tourner la médaille*, Examiner une chose sous un autre point de vue. ‖ *Tête de médaille*, Personne dont les traits sont d'une belle régularité.

— Admin. *Médailles d'honneur*, Marques de distinction destinées à honorer des mérites d'une matière spéciale et conférées directement par certains ministères déterminés. [Elles récompensent les longues années de service (mutualité, administration pénitentiaire, postes et télégraphes, préposés forestiers, travail, etc.), et les actes de dévouement (sauvetage, sapeurs-pompiers).]

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personnage illustre, ou quelque action mémorable.

— Bot. *Médaille de Judas*, Nom vulgaire de la lunaire bisannuelle. V. LUNAIRE.

— Fr.-maçonn. Somme d'argent: *On accorde aux infortunés une* MÉDAILLE *de cinq, dix ou quinze briques* (francs).

— Numism. *Médaille contremarquée*, Celle qui a reçu, par-dessus sa première empreinte, la marque d'un poinçon. ‖ *Médaille éclatée*, Celle dont les bords ont été fendus quand on l'a frappée. ‖ *Médaille encastrée*, Médaille composée avec deux métaux, dont l'un a fourni le pourtour annulaire et l'autre, la partie médiane. ‖ *Médaille fourrée*, Celle dont l'extérieur seulement est d'or ou d'argent, l'intérieur ayant été vidé et rempli d'un autre métal. ‖ *Médaille inanimée*, Celle qui n'a point de légende. ‖ *Médaille incuse*, Celle qui n'a été frappée que d'un côté et dont le type est en creux au lieu d'être en relief. ‖ *Médaille martelée*, Celle dont on a effacé le type, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare. ‖ *Médaille saucée*, Celle qui, ayant été battue en cuivre, a été ensuite argentée ou trempée dans un bain d'étain.

— Prov.: **Toute médaille a son revers,** Chaque chose a un bon et un mauvais côté.

— Encycl. Le mot *médaille*, en français, ne remonte pas plus haut que le XVe siècle. Il a été emprunté à l'italien *medaglia* qui, dans le cours du moyen âge, était synonyme d'*obole* ou *demi-denier*. Après que les *medaglie* italiennes ou demi-oboles eurent été démonétisées, leur nom s'appliqua, en fait, à des pièces anciennes et sans valeur monétaire. Plus tard, par une extension toute naturelle, on se servit de la même appellation pour toutes sortes de vieilles pièces, particulièrement celles qui restaient de l'antiquité. Philippe de Comines, le premier dans la littérature française, emploie le mot « médaille » dans le sens de pièce n'ayant qu'un intérêt historique ou de curiosité.

La *medaglia* ou *médaille* étant donc un monument bien distinct des espèces circulantes, on en vint à appliquer le mot « médaille », par opposition au mot *monnaie*, aux pièces non monétaires qu'on commença à fabriquer au XVe siècle pour commémorer des événements, perpétuer le souvenir ou les traits de personnages divers, sans que ces pièces fussent destinées à la circulation commerciale avec une valeur légale. Ainsi se forma lentement la conception de la médaille moderne proprement dite, monétiforme, mais distincte de la monnaie, et dont le métal, les types, le poids et les dimensions sont occasionnels et arbitraires.

Les Grecs et les Romains, en dehors de quelques exceptions, n'ont, en général, pas distingué la médaille de la monnaie. Pour eux, médaille et monnaie, c'est un tout, car leurs monnaies sont à la fois des signes d'échanges et des pièces commémoratives. Si elles remplissent en tous points le rôle de nos espèces circulantes, en même temps, leurs types, des plus variés, sont souvent inspirés, comme ceux de nos médailles, par un événement dont elles ont pour but de consacrer le souvenir. Voilà pour quelles raisons, lorsqu'il s'agit de l'antiquité, il est indifférent et également juste d'employer le mot « médaille » (pièce commémorative) ou le mot « monnaie » (espèce circulante): les deux caractères se trouvent confondus sans qu'on les puisse disjoindre. C'est parce qu'on envisageait surtout, dans les monnaies anciennes, le caractère historique et commémoratif, que, dans les derniers siècles, les antiquaires adonnés à la numismatique furent désignés par l'appellation de *médaillistes* ou de « curieux de médailles ».

Les rares monuments de l'antiquité qu'à cause de leurs dimensions et de leur poids insolites on appelle des *médaillons* ne sont que des multiples de la monnaie ordinaire. Le fameux médaillon d'or d'Eucratide, roi de la Bactriane, les médaillons de Syracuse (43 gr.), ceux d'Égypte et de Carthage en bronze, qui dépassent 100 grammes, les médaillons romains d'or, d'argent ou de bronze, sont des multiples de l'unité monétaire. Seuls, des exemplaires isolés, détournés de leur destination monétaire, ont pu être employés dans l'orfèvrerie comme ornements ou munis d'un encadrement avec bélière pour être suspendus, comme médailles, à des colliers.

Pourtant, il existe pour l'antiquité, bien qu'en petit nombre, des médailles qui ne sont pas des monnaies. On peut les diviser en plusieurs catégories:

1° Les médailles talismaniques et chrétiennes. A Éphèse, par exemple, on vendait aux pèlerins qui venaient au sanctuaire d'Artémis de petites médailles de bronze portant l'emblème du cerf de la déesse, entouré d'une inscription incompréhensible, ayant un caractère magique et prophylactique. L'image d'Alexandre, surtout à l'époque romaine, a été considérée comme ayant le même caractère, et elle fut reproduite sur des médailles qu'on portait au cou, enchâssées dans des colliers, et qui passaient pour éloigner le mauvais œil, détourner la malchance et protéger dans toutes les circonstances de la vie. Les plus beaux spécimens de ce genre sont les fameux médaillons du trésor de Tarse, au Cabinet des médailles. Des pièces analogues, à l'effigie d'Alexandre le Grand, se portaient encore à l'époque chrétienne, si bien qu'il en est sur lesquelles les emblèmes du christianisme se trouvent associés à l'effigie héroïsée du roi de Macédoine.

2° Les médailles de dévotion des premiers chrétiens se rattachent, par l'usage auquel elles servaient, aux médailles païennes dont nous venons de parler. Elles sont en bronze et de petites dimensions. On y voit figurer tantôt le buste du Christ, tantôt celui des apôtres, des anges, le bon pasteur, le sacrifice d'Abraham, l'adoration des mages. L'une d'elles, qui porte en légende l'acclamation: *Successo vivas!* représente, sur une face, le martyre de saint Laurent. Dans la *Vie de sainte Geneviève*, par saint Germain d'Auxerre, au début de la période mérovingienne, il est raconté qu'au moment où la jeune bergère fait, entre les mains de l'évêque, consécration de sa personne, le prélat suspend à son cou une médaille portant l'emblème du signe de la croix. On voit par là que la coutume qu'ont les fidèles catholiques, aujourd'hui, de porter des médailles de dévotion qu'ils ont reçues à leur baptême ou à leur admission dans certaines confréries, ou encore à l'occasion des visites à certains sanctuaires, est une tradition qui remonte aux premiers siècles: on peut même dire qu'elle se rattache à des usages antérieurs au début du christianisme. Cet usage des médailles pieuses ou prophylactiques ne fit que se développer chez les Byzantins: il nous en est parvenu un certain nombre. On y voit le roi Salomon, à cheval, perçant de sa lance cruciforme le démon femelle des maladies; des lions, des scorpions, des serpents, des ibis, des poignards entourant un grand œil, le soleil, la lune et des symboles astrologiques, les archanges Michael, Gabriel, Ouriel, Raphaël. Sous le nom de « sceau de Salomon », qui désignait ces phylactères, l'usage en passa aux Arabes, et il s'est prolongé en Orient jusqu'à nos jours.

3° Une autre catégorie de médailles de l'antiquité est constituée par le groupe de pièces de bronze (35 à 40 mill. de diamètre), qu'on appelle les *médaillons contorniates*. Ce nom tout moderne leur vient du sillon creux (italien *contorno*) qui entoure leurs types, au droit et au revers. Ces médailles, dont la fabrication n'est pas antérieure à Constantin, ont des types variés; par exemple, l'effigie d'Alexandre, de Jules César, d'Auguste, de Néron, de Trajan, de Commode, de Caracalla, d'Homère, de Pythagore, d'Euripide, d'Horace, de Virgile, de Salluste ou d'un des empereurs postérieurs à Constantin. Au revers, ce sont des types se rapportant aux jeux publics du cirque ou de l'amphithéâtre: gladiateurs, athlètes, quadriges au galop, scènes de chasse, animaux féroces, concours musicaux. Parfois, dans le champ des pièces, on lit une exclamation ou des vœux en l'honneur d'un athlète. On croit que les coureurs ou les cochers portaient ces médailles sur eux comme des talismans, ou qu'elles étaient données en récompense aux vainqueurs, comme les médailles dans les concours modernes.

Pour les temps modernes où, contrairement à l'antiquité, les monnaies n'ont pas, en général, le caractère de monuments commémoratifs, les médailles forment une catégorie de pièces monétiformes, absolument distinctes du numéraire. Les plus anciennes médailles dites *artistiques*, de la Renaissance, remontent jusqu'à la fin du XIVe siècle: on en trouve la description dans l'*Inventaire*

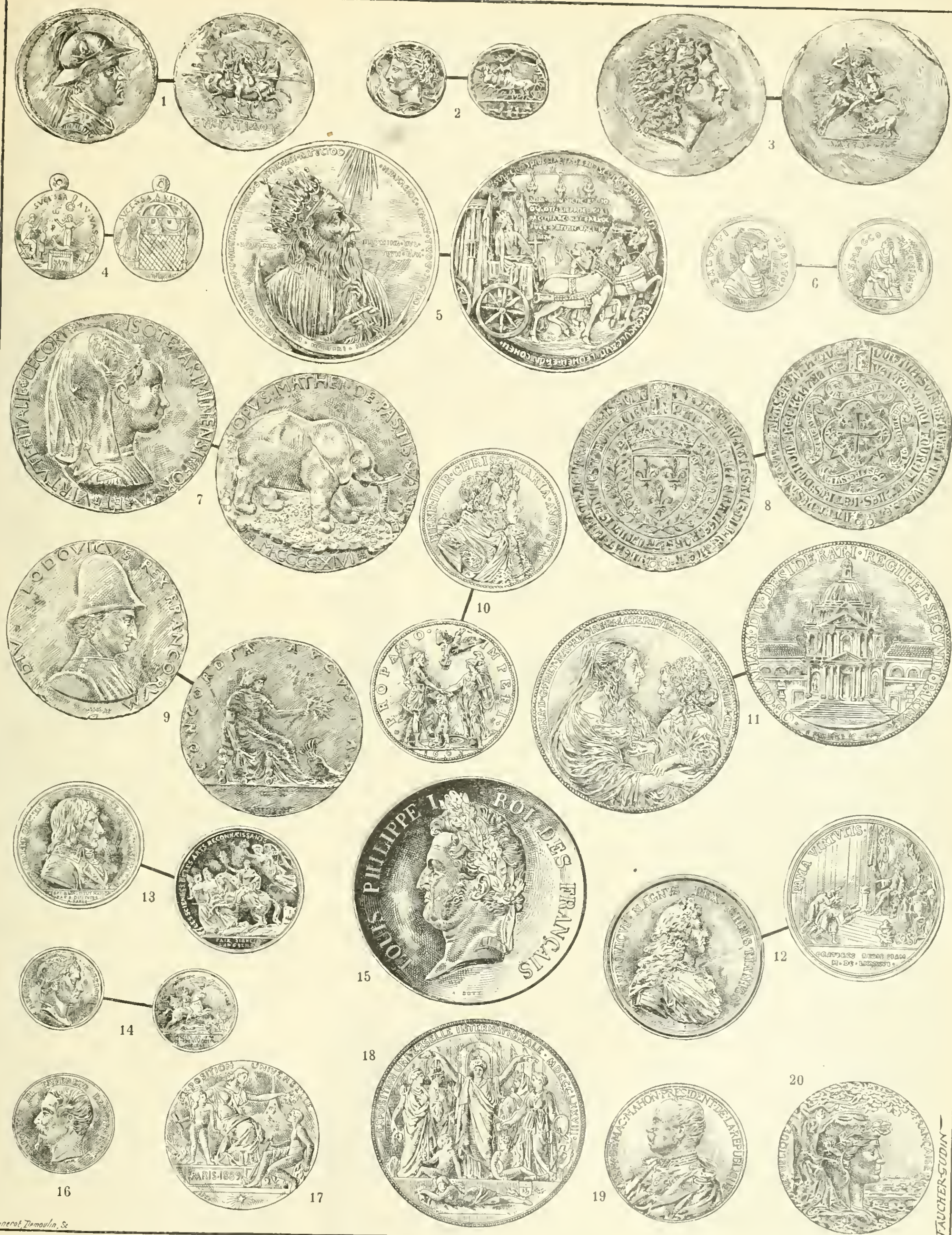

Médailles : 1. Médaillon d'Eucratide. — 2. Médaillon de Syracuse. — 3. Médaillon du trésor de Tarse. — 4. Médaille chrétienne de dévotion. — 5. Médaille d'Héraclius, du duc de Berry. — 6 Médaille Contorniale. — 7. Isotte de Rimini, par Matteo de Porti. — 8. Médaille de l'expulsion des Anglais. — 9. Louis XI, par Laurana. — 10. Henri IV et Marie de Médicis, par G Dupré. — 11. Anne d'Autriche et Louis XIV enfant, par Warin. — 12 Louis XIV recevant les ambassadeurs de Siam, par Mauger. — 13. La paix de Campo-Formio, par Duvivier. — 14. La bataille d'Iéna, par Andrieu. — 15. Médaille des chemins de fer (1842), par Bovy. — 16. Napoléon III, par Barre. — 17. Exposition universelle de 1889, par Oudiné. — 18. Exposition universelle de 1878, par Dupuis. — 19. Maréchal de Mac-Mahon, par Chapuis. — 20. Exposition universelle de 1900, par Roty. (*Toutes ces médailles sont réduites de moitié.*)

des joyaux du duc de Berry, frère du roi de France Charles V, et il nous en est parvenu quelques exemplaires. Ce sont de grandes pièces formées de deux plaques au repoussé, soudées ensemble ; il en est une à l'effigie de Constantin, une autre à l'effigie d'Héraclius, ces empereurs représentés tels qu'on se les imaginait en Italie à la fin du XIVe siècle ; d'autres médailles du même temps représentent Marco Sesto et Francesco Novello, de Carrare. Ces dernières pièces ont été exécutées par des artistes de Padoue.

Bientôt, au XVe siècle, se forment, dans toute l'Italie, mais principalement en Toscane, des artistes qui reproduisent sur des médailles, d'un côté, les portraits d'après nature des hommes illustres de leur temps, et, de l'autre, des sujets variés, dans lesquels ils s'appliquent à imiter l'antiquité. En 1439, Vittore Pisano, dit Pisanello, exécuta ainsi une médaille célèbre, celle de l'empereur Jean Paléologue, qui était venu assister au concile de Florence. On a un certain nombre de médailles de Pisanello, parmi lesquelles celles d'Alphonse d'Aragon, du pape Martin V, de François de Gonzague, de Lionel d'Este, de Sigismond Pandolfe Malatesta, d'Isotte de Rimini. D'autres médailleurs contemporains, comme Matteo de' Pasti, de Vérone, Govianni Boldu, Laurana exécutèrent aussi des médailles très recherchées. Dans la seconde moitié du XVe siècle, Giovanni Francesco de Parme, Antonio dello Pollajuolo, Giovanni Cavino, André della Robbia, Ambrogio Foppa, dit « Caradosso », Pastorino, et surtout Sperandio de Mantoue exécutent sur médailles des portraits inimitables.

Toutes ces pièces étaient coulées dans des moules de sable fin, puis généralement retouchées après la fonte ; le nombre des médailleurs italiens de la Renaissance dépasse deux cents et celui des personnages dont ils ont exécuté les portraits monte à plusieurs milliers.

De l'Italie, l'art de la médaille artistique se répandit en Allemagne et en France. Les villes de Nuremberg et d'Augsbourg furent, dès avant le milieu du XVIe siècle, des centres de production artistique, dans lesquels Hans Schwarz, Frédéric Hagenauer, Albert Durer, Pierre Flœtner, Pierre Vischer, Heinrich Reitz, s'illustrèrent comme médailleurs en bronze ou sur bois, ou même sur pierre lithographique. Cet art persista en Allemagne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; mais, dès le milieu du XVIIe, il était déjà en décadence.

En France, les premières médailles remontent à l'expulsion des Anglais en 1451 : en souvenir de cet événement, le roi Charles VII fit exécuter de grandes pièces d'or, dont on connaît huit variétés. A titre de spécimen, nous citerons celle-ci :

Au droit, l'écu de France couronné, entre deux branches de rosier (emblème de Charles VII) ; en légende le quatrain :

> QVANT.IE.FV.FAIT.SANS.DIFERANCE :
> AV.PRVDENT.ROI.AMI.DE.DIEV :
> ON.OBEISSOIT.PARTOVT.EN.FRANCE :
> FORS.A.CALAIS.QVI.EST.FORT.LIEV :

Au centre, un K couronné, initiale du nom du roi.

Au revers, une croix fleuronnée dans une rosace entourée de quatre listels portant DESIRE:SVIS. Quatrain dont les deux lignes sont séparées par la lettre K :

> D'OR.FIN.SVIS.EXTRAIT.DE.DVCAS.
> ET.FV.FAIT.PESANT.VIII.CARAS :
> EN.L'AN.QVE.VERRAS.MOI.TOVRNANT :
> LES.LETTRES.DE.NOMBRE.PRENANT.

En suivant les indications contenues dans ce quatrain, on s'aperçoit en effet que les grandes lettres du droit additionnées donnent la date 1451.

Avec effigie, la première médaille française coulée à l'imitation des médailles italiennes est celle qui offre les portraits de Charles VIII et d'Anne de Bretagne et qui fut exécutée, en 1494, par Louis Le Père, à Lyon, ville qui était alors un grand foyer de productions artistiques.

Parmi les médailles françaises les plus célèbres du XVe siècle, nous citerons la pièce en or qui fut exécutée à l'occasion de l'établissement de l'ordre de Saint-Michel ; celle qui représente l'effigie de Louis XI, par Francesco Laurana ; celle de Charles le Téméraire, par un autre artiste italien de la cour du duc de Bourgogne ; celle de Louis XII et Anne de Bretagne, exécutée en 1500, par des artistes de Lyon ; celle de Philippe le Beau et de Marguerite d'Autriche, œuvre de Jean Marende, de Bourg en Bresse.

Toutes les médailles dont nous venons de parler sont en métal coulé ; mais bientôt, sous Louis XII, paraissent les premières médailles frappées. La plus ancienne en ce genre est celle qui commémore l'entrée du roi à Tours en 1498, dont le modèle fut l'œuvre de Michel Colombe. Benvenuto Cellini, Matteo dal Nassaro, Jacques Primavera, Benedetto Ramelli, appelés en France par François Ier, exécutèrent de belles médailles, qui représentent ce prince ainsi que Henri II, Catherine de Médicis et d'autres personnages célèbres. De grands et beaux médaillons en bronze aux effigies des Valois sont attribués à Germain Pilon ; d'autres médailles du même temps sont du Lyonnais Jacques Gauvain. Les règnes de Henri IV et de Louis XIII sont illustrés par les médailles de Nicolas Briot et surtout celles de Guillaume Dupré, le plus grand des médailleurs français. Sous Louis XIV, toute une pléiade d'habiles graveurs, bien inférieurs toutefois à Dupré, célèbrent sur des médailles les événements heureux auxquels participe le grand roi. Ce sont, entre autres : Jean, Claude et François Warin, Mauger, Th. Bernard, François Chéron, Clérion, Dufour. L'Académie royale des inscriptions et médailles, devenue aujourd'hui l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut créée pour fournir aux artistes les légendes et les sujets à graver. Au XVIIIe siècle, les principaux médailleurs sont les Roettiers, les Duvivier, Saint-Urbin, Nini, qui exécuta de beaux médaillons en bois et en terre cuite.

Pour la période révolutionnaire, les œuvres d'Augustin Dupré sortent de l'ordinaire ; nous citerons en passant la bien médiocre médaille de la prise de la Bastille, que le patriote Palloy fit frapper. Sous Napoléon Ier, l'art de la médaille se releva. Les grands médailleurs de ce temps sont : Droz, Jeuffroy, Andrieu, Brenet, Gayraud, Tiolier, dont le talent s'est souvent, malgré le parti pris d'imitation de l'antique, montré à la hauteur des événements épiques dont leurs œuvres perpétuent le souvenir. A la suite de ces noms, nous enregistrons, parmi les principaux médailleurs du XIXe siècle : Dumarest, Depaulis, Desbœufs, Gatteaux, Bovy, David d'Angers, dont les grands médaillons sont célèbres, Barre père et fils, Boivin, les deux Borrel, Bouvet, Oudiné, Vivier. Puis sont venus : Chapu, dont la médaille du vœu national au Sacré-Cœur a été très remarquée, Ponscarme, Daniel Dupuy, Degeorge, Bottée, Alphée Dubois, Vernier, Vernon, et enfin Chaplain, Roty, Patey et quelques autres, dont les médailles ont marqué la vigoureuse régénération qui caractérise aujourd'hui cette branche artistique. Seulement, il importe de dire que ces derniers artistes, dont le succès est si grand, et dont les œuvres sont si goûtées par le public des amateurs, n'emploient plus les procédés d'autrefois. Leurs médailles ne sont plus coulées dans des moules délicatement préparés par leurs mains, ou frappées d'après des coins gravés péniblement au burin ; ils se contentent de modeler des bas-reliefs de grandes dimensions, que des praticiens réduisent ensuite mécaniquement, avec le tour à réduire, à la dimension qu'on veut donner à la médaille. C'est ainsi que la gravure en médailles tend à disparaître pour être remplacée par la *sculpture pour médailles*. Les légitimes succès de ce dernier procédé justifient cette transformation.

— Admin. A Paris, la préfecture de police impose le port en évidence d'une *médaille* (ou plaque de désignation individuelle) à toutes personnes exerçant une profession sur la voie publique : commissionnaires, brocanteurs ambulants, marchands des quatre saisons, etc. L'octroi et le retrait de cette médaille sont à la discrétion de l'administration ; la médaille donne lieu à perception d'un droit. La loi du 15 février 1898 a rendu générale pour les brocanteurs ambulants l'obligation du port ostensible d'une médaille. V. COMMISSIONNAIRE.

— Milit. *Médailles commémoratives*. Ces décorations sont destinées à conserver le souvenir des campagnes de guerre ou des expéditions heureuses auxquelles a pris part l'armée française : Crimée, Baltique, Italie, Chine, Mexique, États pontificaux (médaille de Mentana), Tonkin, Madagascar, Dahomey. Les campagnes de 1792 à 1815 sont commémorées par la médaille de Sainte-Hélène ; les opérations militaires effectuées dans les colonies françaises ou pays de protectorat, par la médaille coloniale. Ces diverses médailles sont délivrées indistinctement à tous les participants de l'expédition en mémoire de laquelle chacune d'elles est instituée. Les dispositions disciplinaires relatives aux membres de la Légion d'honneur sont applicables aux titulaires de ces médailles.

Médaille militaire. Instituée par décret du 22 janvier 1852 en faveur des soldats et sous-officiers de l'armée de terre et de mer, la médaille militaire est accordée par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre ou du ministre de la marine, aux militaires et marins en activité de service, aux maréchaux de France, aux amiraux, vice-amiraux et officiers généraux ayant rempli les fonctions de ministre ou exercé un commandement en chef, aux commandants de corps d'armée ayant exercé le commandement pendant deux périodes triennales, siégé au conseil supérieur de la guerre et obtenu la grand'croix de la Légion d'honneur, ainsi qu'aux officiers généraux inspecteurs de corps d'armée comptant six ans de services à titre d'inspecteur ou de commandant de corps d'armée. Elle peut être conférée, sur la proposition du grand chancelier, aux sous-officiers et soldats amputés ou retraités pour blessures de guerre équivalentes à la perte de l'usage d'un membre. Il est fait une nomination par extinction. La médaille est en argent et d'un diamètre de 28 millimètres ; elle porte d'un côté l'effigie de la République sur fond d'or entouré de l'exergue *République française* sur émail bleu, et de l'autre les mots *Valeur et discipline* ; elle est surmontée d'un trophée d'armes suspendu à un ruban moiré jaune, liséré de vert. Les médaillés militaires reçoivent le salut des militaires du même grade ; les sentinelles gardent l'arme au pied ; des honneurs funèbres leur sont rendus. Une rente viagère incessible et insaisissable de 100 francs, payable par moitié les 1er juin et 1er décembre, de chaque année, mais sans cumul avec le traitement de la Légion d'honneur, est allouée à ceux qui n'ont pas été médaillés au titre de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale. Les dispositions disciplinaires qui régissent la Légion d'honneur sont applicables à la médaille militaire.

Médaille militaire.

— *Médaille de Juillet*. V. JUILLET.

— *Médaille de Sainte-Hélène*. V. SAINTE-HÉLÈNE.

— *Médailles des sociétés de secours mutuels*. V. SECOURS.

MÉDAILLE (Jean-Paul, dit **le Père**), prédicateur français, né vers 1615, mort à Auch en 1687. Après avoir prêché de nombreuses missions dans le Midi, il fonda en 1651, dans la ville du Puy, avec le concours de l'évêque Henri de Maupast, l'institut des sœurs de Saint-Joseph, destiné à l'enseignement des enfants et à l'assistance des pauvres, des vieillards et des malades.

MÉDAILLER (*da-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Honorer, décorer d'une médaille : MÉDAILLER *des soldats, un sauveteur.*

— Admin. Autoriser à exercer de certaines professions qui ont une médaille pour signe distinctif : MÉDAILLER *une marchande des quatre saisons.*

Médaillé, ée part. pass. du v. Médailler. ‖ Substantiv. Personne qui a obtenu la médaille : *Les* MÉDAILLÉS *du Tonkin.*

MÉDAILLEUR (*da-ill* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui grave les coins de médailles.

MÉDAILLIER (*da-ill-é* [*ll* mll. — rad. *médaille*) n. m. Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites cases de forme ronde pour recevoir des médailles : *Un* MÉDAILLIER *de chêne.* ‖ Collection de médailles : *Former un* MÉDAILLIER.

Médaillier.

MÉDAILLISTE (*da-ill-isst'* [*ll* mll.]) n. m. Amateur, collectionneur, marchand de médailles.

MÉDAILLON (*da-ill* [*ll* mll.] — de l'ital. *medaglione*, augment. de *medaglia*, médaille) n. m. Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires. V. MÉDAILLE.

— Bijou, cadre de forme variable dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc. : *Beaucoup de chaînes de montres sont ornées d'un* MÉDAILLON. ‖ Portrait ou tableau quelconque ayant un petit cadre rond ou ovale : *Peintre qui a exposé un magnifique* MÉDAILLON.

— Pop. Derrière.

— En T. d'archit., Syn. de MÉDAILLE.

Médaillon.

MÉDAILLONNISTE (*da-ill-o-nisst'* [*ll* mll.]) n. Artiste qui fait des médaillons.

MÉDAN, ville de l'Océanie, dans l'île de Sumatra (Malaisie néerlandaise), sur le détroit de Malacca ; centre du district administratif connu sous le nom de « Oostkust » (côte orientale) et point de départ d'un chemin de fer qui pénètre à l'Ouest jusqu'à Langkat ; 12.000 hab.

Médan (LES SOIRÉES DE), recueil de six nouvelles, paru en 1880. — La préface, datée de Médan, où Émile Zola avait une maison de campagne, déclare que « ces nouvelles, publiées les unes en France, les autres à l'étranger, procèdent d'une idée unique, ont une même philosophie », et qu'en les réunissant leurs auteurs ont voulu « affirmer publiquement leurs véritables amitiés, et, en même temps, leurs tendances littéraires ». Ces six nouvelles sont : de Zola, *l'Attaque du moulin ;* de Guy de Maupassant, *Boule de Suif ;* de Huysmans, *Sac au dos ;* de Céard, *la Saignée ;* de Hennique, *l'Affaire du grand 7 ;* de Paul Alexis, *Après la bataille*. La meilleure de toutes, *Boule de Suif*, fit connaître le nom de Maupassant, et le livre peut être considéré comme un manifeste en action du naturalisme, en sa période la plus militante.

MÉDARD (saint), évêque de Noyon et de Tournai, né à Salency, près de Noyon, en 456 ou en 480, mort vers 557. Il était frère jumeau de saint Gildard, évêque de Rouen. Élu évêque de Vermand (530), il transporta son siège épiscopal à Noyon. En 532, sur les instances du roi Clotaire Ier, il se chargea de l'administration du diocèse de Tournai, et ses successeurs furent, comme lui, évêques de Noyon et de Tournai jusqu'en 1146. Après sa mort, le roi Clotaire fit transporter ses restes dans la métairie royale de Crouy, aux portes de Soissons, où s'éleva, plus tard, la célèbre abbaye de Saint-Médard de Soissons. Saint Médard institua la fameuse rosière de Salency. Fête le 8 juin. — On attribuait jadis à saint Médard une influence irrésistible sur le beau et le mauvais temps. On dit encore :

> Quand il pleut à la Saint-Médard,
> Il pleut quarante jours plus tard,

c'est-à-dire pendant quarante jours consécutifs. On ajoute :

> A moins que la Saint-Barnabé
> Ne lui vienne couper le nez ;

c'est-à-dire à moins qu'il ne fasse beau le 11 juin, jour de la Saint-Barnabé.

Médard (ÉGLISE **Saint-**), à Paris. Cette église est située à l'extrémité de la rue Mouffetard actuelle, qui, avant le percement de l'avenue des Gobelins, se prolongeait jusqu'à la place d'Italie, au travers d'un quartier fort populeux, dont Saint-Médard fut la paroisse. Dans son état actuel, l'édifice date du XVe et du XVIe siècle. Le nom de saint Médard est inséparable du souvenir des convulsionnaires et des prétendus miracles qu'ils obtenaient, sous la Régence, en se rendant devant la tombe du diacre Pâris, dans le cimetière attenant à l'église.

MÉDARD, nom d'une famille de luthiers nancéens. Le chef de cette dynastie, Claude Ier, mourut à Nancy avant 1597. Un autre, Claude II, eut pour enfants Henri Ier, Nicolas II, et François Ier, tous trois luthiers. On connaît encore d'autres Médard luthiers ; entre autres, François II, qui mourut à Nancy en 1631, Antoine II, qui était né en cette ville en 1621, Jean, Claude V, etc. La lutherie des Médard s'appuyait sur les principes de celle des Amati, célèbres luthiers italiens, bien que l'un d'eux, dit-on, ait été travailler à Crémone dans l'atelier de Stradivari.

MEDDA (*mèd'* — mot ar. signif. littéralem. *prolongation*) n. m. Signe, semblable à l'accent circonflexe des Grecs (~), qui se place, dans les mots arabes, au-dessus de l'élif, et qui indique que cette lettre doit être doublée.

MEDDABERIM (*mèd', bè-rim'* — mot ar. signif. *conseillers*) n. m. pl. Nom par lequel on désigne les philosophes arabes qui professaient le scepticisme. (Dans un sens plus général, ce terme est aujourd'hui employé pour désigner les personnes dont on peut solliciter l'avis.)

MEDDI (*mèd'*) n. m. Mesure de capacité en usage dans la haute Égypte, notamment pour le commerce de l'alun.

MEDDIX (*mèd'-dikss*) n. m. Antiq. rom. Titre du premier magistrat, chez les Osques.

MEDE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]) ; 6.889 hab. Filature de soie et fabrication de fromages.

MÈDE (forme francisée du nom *Medi*, que les Latins donnaient au peuple qui s'appelait lui-même **Madaï, Amadaï**, et qui ne paraît dans l'histoire réelle qu'au IXe s. avant notre ère dans les inscriptions assyriennes), personne née en Médie ou qui habitait cette contrée. — *Les* MÈDES.

— Adjectiv. : *Coutumes* MÈDES.

— n. m. Une des quatre langues principales de l'ancien empire des Perses.

— ENCYCL. Les *Mèdes* appartenaient à cette race iranienne qui, descendue des régions du Caucase, se répandit graduellement sur le plateau situé entre la mer Caspienne et la mer Érythrée, puis gagna de là les bassins de l'Oxus et de l'Iaxarte. Leur soumission à l'Assyrie ne date que du règne de Tiglatphalazar III (740). Une révolte fomentée par les rois de l'Ourartou (région de l'Ararat) fut étouffée en 715 par Sargon, qui fit prisonnier l'un des principaux parmi leurs chefs, Dayaoukkou, que les Grecs appelèrent Déjocès. Sennachérib et Asarhaddon demeurèrent maîtres des territoires annexés ; mais, sous la pression des tribus scythes qui débouchaient du Caucase, les Mèdes secouèrent le joug assyrien. Un de leurs chefs, nommé Fravartish, le Phraortès des Grecs, réunit leurs tribus et, vers 655, fonda le royaume de Médie. Plus tard, les chroniqueurs

mèdes supposèrent que Déjocès, le Dayaoukkou vaincu par Sargon, après avoir bâti Ecbatane, avait établi sa suprématie sur le plateau entier de l'Iran ; il avait régné cinquante-trois ans, de 709 à 656 ou de 700 à 647 av. J.-C. Son successeur Phraortès soumit les Perses et, profitant de la vieillesse d'Assourbanabal, attaqua l'Assyrie vers 635 ; mais il fut battu et périt dans le combat. Son fils Ouvakhshatrâ, le Cyaxare des Grecs, commença par réformer l'organisation militaire de son peuple, puis il reprit les projets de son père. Il avait battu une armée assyrienne et mis le siège devant Ninive, lorsque le vieil Assourbanabal suscita contre lui les hordes scythiques du roi Madyès, il dut lever le siège, fut battu par les Scythes (vers 630) et demeura leur vassal pendant une quinzaine d'années. A peine libéré des Barbares, Cyaxare se retourna contre Ninive ; il noua contre elle une alliance avec Nabopolassar, roi de Babylone, et tous deux attaquèrent Sinsharishkoun, le Saracos des Grecs. Ninive fut prise en 608. Les deux alliés se partagèrent les provinces de l'empire assyrien, et Cyaxare retint pour sa part l'Assyrie propre, les provinces situées dans le bassin du haut Tigre, une moitié de l'Elam. Il entretint tout le long de son règne des rapports amicaux avec les souverains de la Chaldée, Nabopolassar d'abord, puis Nabuchodonosor. Vers 600 avant notre ère il était arrivé, par conquêtes successives, aux bords de l'Halys et entrait en contact avec le royaume de Lydie. La guerre éclata bientôt entre lui et le roi des Lydiens, Allyattès, et elle traîna six années durant, de 591 à 585. Une dernière bataille allait s'engager, lorsqu'une éclipse du soleil, jetant la terreur dans les deux armées, décida les deux souverains à conclure la paix (28 mai 585). L'Halys demeura, la limite des deux empires, et Alyattès donna sa fille Aryénis en mariage au fils de Cyaxare, Ishtouvégou, que les Grecs nommèrent Astyage. Cyaxare mourut l'année suivante (584), et Astyage lui succéda. Il fut renversé par Cyrus, roi des Perses, en 550, et la suprématie de l'Asie passa des mains des Mèdes à celles des Perses. A la mort du pseudo-Smerdis en 521, les Mèdes tentèrent d'opposer à Darius Ier un certain Fravartish, qui se faisait passer pour descendant de Cyaxare, et qui assuma le nom de Khshatrita ; mais, après trois ans de luttes, Fravartish fut battu à Koundouroush et fait prisonnier quelques jours après. Les Mèdes se résignèrent désormais à accepter la suprématie des rois achéménides.

L'empire des Mèdes avait duré un peu plus d'un demi-siècle : c'est, parmi les grands empires de l'Orient ancien, celui qui eut la vie la plus courte et dont l'histoire est la moins connue. La tradition substitua aux trois rois dont l'existence est bien prouvée une dynastie complète, dont la succession nous a été transmise de deux manières différentes par les historiens grecs Hérodote d'Halicarnasse et Ctésias de Cnide. Nous donnons ici les deux séries de rois juxtaposées ; on remarquera que la série d'Hérodote représente à peu près une tradition conforme à ce que nous savons jusqu'à présent de l'histoire :

Série d'Hérodote		Série de Ctésias	
Interrègne	*x*	Arbacès	28
Dejocès	53	Mandaukas	50
		Sosarmos	30
		Artykas	50
Phraortès	22	Arbranès	22
		Artaios	40
		Artynes	22
Cyaxarès	40	Astybaras	40
Astyacès		Astyigas	*x*

La constitution politique de l'empire mède nous apparaît comme une forme rudimentaire de celle de l'empire perse, avec un mélange de luxe et de barbarie plus marqué. Sa machine administrative avait été empruntée presque entièrement aux grands Etats voisins de l'Assyrie, de l'Elam et de la Chaldée. La religion était une forme du mazdéisme plus rude et moins abstraite que le mazdéisme de l'Avesta. Le peuple était divisé originairement en six tribus : les buzæ, les parætacènes, les strouchates, les arizantes, les budiens et les mages, qui se fondirent après Alexandre. Il suivit toutes les destinées du peuple perse, auquel il était attaché par tant de liens. V. PERSE.

MÉDÉA ou **MÉDÉAH**, ville d'Algérie, ch.-l. d'arrond. du dép. d'Alger, à 70 kilom. de cette ville, au pied du mont Dakla, et sur la grande route d'Alger à Laghouat ; 4.900 hab. (avec la commune et le douar de Tamesguida, 16.000 hab.). Jolie ville, bâtie au milieu de la verdure, dans une région agricole déjà prospère : vins, céréales, asperges, oliviers. Remparts anciens ; vestiges d'une ville romaine dont le nom n'a pu être précisé, peut-être *Mediæ* ; la ville actuelle, fondée au Xe siècle par un gouverneur fatimite du Maghreb, Bologghîn, fut occupée en 1830 par le maréchal Clauzel et, définitivement, par les Français, en 1840. — L'arrondissement de Médéa a 4 comm. de plein exercice, 3 comm. mixtes et 82.000 hab.

MEDEBACH, ville de Prusse (prov. de Westphalie [présid. d'Arnsberg]), sur le *Medebach* (bassin du Weser) ; 2.100 hab. Autrefois, possession de la Hanse.

MÉDECIN (*sin* — du lat. *medicus*, même sens) n. m. Celui qui exerce la médecine : *Consulter un savant* MÉDECIN.

— Fig. Objet propre à rendre ou à conserver la santé : *Le régime et l'exercice sont d'excellents* MÉDECINS. ‖ Personne ou chose qui guérit les maladies de l'âme : *Dieu est le suprême* MÉDECIN *des maux de l'âme.* (Alex. Dum.)

— Arg. Avocat.

— Loc. div. *Femme médecin*, Femme qui exerce la médecine. ‖ *Médecin ordinaire*, Celui qu'une personne ou une famille consulte ordinairement. ‖ *Médecin traitant*, Celui qui a donné, qui donne ses soins au cours d'une maladie déterminée. ‖ *Médecin consultant*, Qui ne donne pas ordinairement ses soins à un malade, mais qui est appelé en consultation. ‖ *Médecin par quartier*, Médecin qui est de service tous les trois mois près d'un souverain ou dans une administration. ‖ *Médecin de tous arts*, Nom donné anciennement à des espèces de charlatans qui se disaient aptes à guérir tous les maux. ‖ *Médecin des urines*, Sorte de charlatan qui prétend connaître toutes les maladies à la seule inspection des urines des malades. ‖ *Médecin d'eau douce*, Médecin qui n'ordonne que des remèdes insignifiants. ‖ *Médecin des morts*, Nom que l'on donne, à Paris, aux médecins chargés par l'état civil d'aller constater les décès à domicile. ‖ *Médecin des âmes*, Prêtre, confesseur. ‖ *Médecin expert*. V. MÉDECINE LÉGALE. ‖ Fam. *Médecin de papier*, Sur les navires de commerce qui n'ont pas de médecin, Livre de médecine pratique dont le capitaine, au besoin, applique les prescriptions aux hommes malades.

— PROV. : **Médecin, guéris-toi toi-même**, Proverbe romain que l'on cite quelquefois sous sa forme latine : *Medice, cura te ipsum.* Il faut, avant de se mêler de donner des conseils aux autres, se les appliquer à soi-même. ‖ **Après la mort, le médecin.** Se dit d'un secours qui vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter. ‖ **Les médecins font les cimetières bossus**, Les médecins tuent beaucoup de monde. ‖ **Il vaut mieux aller au boulanger qu'au médecin**, Quoi qu'il en coûte pour satisfaire son appétit, il en coûte plus d'être forcé de recourir à un médecin. ‖ **La robe ne fait pas le médecin**, Le titre ne prouve pas toujours la science.

— ENCYCL. Hist. et législ. La profession de *médecin* n'était pas soumise, dans l'antiquité, à une garantie de capacité et d'études antérieures. La Grèce avait ses écoles de médecins célèbres, mais rien d'analogue aux diplômes que l'on délivre aujourd'hui. Les Asclépiades, qui sont les plus anciens médecins grecs connus, formaient une sorte de corporation sacrée. Plus tard, il suffit, pour exercer cet art de guérir dans Athènes, de déclarer à la tribune où, comment, avec quel maître on avait acquis la science.

Rome n'eut longtemps que des médecins grecs, esclaves ou affranchis ; dans les derniers jours de la république, ils étaient déjà fort nombreux, et le droit de cité fut accordé aux plus capables. Sous les empereurs, on aperçoit les premières traces d'une institution qui semble bien moderne, celle des médecins communaux ou médecins des pauvres, entretenus par les municipalités.

Pendant les invasions et le moyen âge, la profession de médecin fut négligée ; des moines, des juifs conservèrent quelques doctrines empiriques et quelques recettes. Vers la fin du moyen âge, on vit se former un cours médical, celui des maistres ès sciences physiques et médicales, qui conféra des lettres de maîtrise, après examen. Les écoles de quelques villes se transformèrent en facultés. Aux lettres de maîtrise succéda le diplôme de doctorat, qui conférait le droit d'exercer et de professer. Au XIIe siècle, les statuts de l'école de Paris exigeaient déjà le doctorat ou au moins la licence pour la pratique de la médecine à Paris. Une ordonnance de Charles VI soumit à des examens de capacité les individus qui se livraient à l'exercice de la médecine ou de la chirurgie. V. CHIRURGIEN.

Le décret du 18 août 1792 abolit d'un seul coup en France les universités, les facultés et les corps savants, et enveloppa les diplômes de doctorat et de licence dans la même proscription que les blasons et les parchemins nobiliaires ; mais la loi du 19 ventôse an XI réorganisa l'enseignement scientifique et fixa les conditions professionnelles de l'exercice de la médecine. Elle fit disparaître l'ancienne séparation de la médecine et de la chirurgie. A côté des médecins, elle instituait les officiers de santé, munis d'un diplôme qui conférait seulement le droit d'exercer dans le département où le jury l'avait délivré.

La profession médicale, libre dans beaucoup de pays, est régie en France par la loi du 30 novembre 1892, qui ne reconnaît que le diplôme de docteur délivré par le gouvernement français à la suite d'examens subis devant un établissement supérieur médical de l'Etat. Seuls les officiers de santé, peu nombreux d'ailleurs, qui avaient antérieurement le diplôme, sont admis à l'exercice de la médecine sur tout le territoire de la République. Les articles 16 à 20 édictent des pénalités plus sévères que la loi de ventôse pour réprimer l'exercice illégal de la médecine. Le minimum est 100 francs d'amende. Le maximum de la peine en cas de récidive est de 3.000 francs et un an de prison.

Les professions de médecin-dentiste et de sage-femme, ne peuvent être exercées qu'après l'obtention d'un diplôme spécial, à défaut du doctorat.

Les médecins ont le droit de recevoir et de réclamer en justice des honoraires. Le Code civil (art. 2101) attribue un privilège, dans certains cas, aux honoraires du médecin, et l'article 2272, modifié par la loi du 30 novembre 1892, fixe à deux ans le délai de prescription.

L'article 378 du Code pénal interdit aux médecins, sous peine d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs, la révélation des secrets qui leur ont été confiés dans l'exercice de leur profession, même quand ils sont appelés en témoignage devant les tribunaux.

Quand un médecin veut exercer sa profession, il doit, après avoir fixé son domicile, présenter son diplôme au greffe du tribunal de première instance et à la préfecture ou sous-préfecture à laquelle ressortit ce domicile. Les médecins sont assujettis, de plus, à un droit de patente.

Les femmes à qui un arrêt du parlement (1755) avait interdit l'exercice peuvent maintenant exercer la médecine comme les hommes.

La profession médicale tend à se fonctionnariser. Sans compter les médecins des établissements de l'Etat, lycées, prisons, asiles, les médecins des hôpitaux, les médecins inspecteurs des enfants en nourrice, les médecins des épidémies, les médecins sanitaires, il existe à Paris et dans certaines villes des médecins des bureaux de bienfaisance, des médecins de l'état civil, des médecins de sociétés de prévoyance ou de secours mutuels, des syndicats, des compagnies d'assurances, de chemins de fer, des compagnies minières et métallurgiques, etc.

— *Médecins militaires.* Le service de santé de l'armée, jadis subordonné à l'intendance, est régi actuellement par la loi du 1er juillet 1889, portant autonomie complète du service de santé, et la loi du 16 mars 1892 sur l'administration de l'armée. Les médecins militaires jouissent des bénéfices de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers.

La hiérarchie comprend les grades de : médecin inspecteur général (général de division) ; médecin inspecteur (général de brigade) ; médecin principal de 1re classe (colonel) ; médecin principal de 2e classe (lieutenant-colonel) ; médecin-major de 1re classe (chef de bataillon) ; médecin-major de 2e classe (capitaine) ; médecin aide-major de 1re classe (lieutenant) ; médecin aide-major de 2e classe (sous-lieutenant). Le recrutement se fait par l'Ecole d'application du service de santé militaire (Val-de-Grâce, à Paris), à laquelle prépare une école de santé militaire instituée par la faculté de médecine de Lyon. Il y a, en outre, des médecins auxiliaires recrutés parmi les étudiants en médecine ayant douze inscriptions. Ils ont le grade d'adjudant. Il existe enfin des corps de médecins de la réserve et de la territoriale.

— *Médecins de la marine.* Le service médical de la marine, réorganisé par le décret du 7 août 1885, comprend les grades suivants : directeur du service de santé de 1re classe ; directeur du service de santé de 2e classe ; médecin en chef ; médecin principal ; médecin de 1re classe ; médecin de 2e classe, entretenu et auxiliaire. Il se recrute par l'Ecole du service de marine de Bordeaux, à laquelle préparent les écoles de Brest, de Rochefort et de Toulon.

Médecin malgré lui (LE), comédie de Molière, en trois actes, en prose (théâtre du Palais-Royal, le 6 août 1666). — C'est le développement et la mise au point du *Fagotier*, l'une des petites farces que Molière représentait en province. Le sujet est tiré d'un vieux fableau du XIIIe siècle, *le Médecin de Bray* ou *le Vilain mire* (le Paysan médecin). Le fagotier Sganarelle se permet de battre sa femme Martine. Celle-ci rêve aux moyens de se venger, quand elle rencontre les domestiques du bonhomme Géronte, en quête d'un médecin pour sa fille Lucinde, qui a perdu la parole. Martine leur confie que Sganarelle est un médecin incomparable, mais si bizarre qu'il ne voudra jamais mettre sa science au service de la malade, s'il n'y est contraint à coups de bâton. C'est en effet par ce moyen que Valère et Lucas l'obligent à confesser qu'il est médecin et l'amènent à leur maître, affublé de la robe et du chapeau de docteur. Grande consultation burlesque, où Molière continue à cœur joie ses attaques contre la Faculté. Le jovial fagotier ne laisse pas de guérir Lucinde, qui n'a d'autre mal que le désir d'épouser Léandre. Cette cure merveilleuse apporte au « médecin par force » honneur et profit. Il pardonne à sa femme le tour qu'elle lui a joué, et Lucinde épouse Léandre. Molière, qui jouait le rôle de Sganarelle, a donné libre carrière à sa verve la plus bouffonne et parfois la plus gauloise, dans ce chef-d'œuvre de gaieté jaillissante et intarissable. Le *Médecin malgré lui* est la plus populaire et la plus répandue de ses farces. Les marionnettes même s'en sont emparées, et l'Opéra-Comique l'a mise deux fois en musique : en 1792, au théâtre Feydeau, avec Désaugiers père et fils ; en 1858, au Théâtre-Lyrique, avec J. Barbier, M. Carré et Gounod. Aucune pièce de Molière ne contient plus de mots passés dans la langue ou devenus proverbes. Nous citerons, entre autres : *Il me plaît d'être battue ! ; Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt... ; Il y a fagots et fagots ; Dans son chapitre des chapeaux ; Vous n'entendez pas le latin ? ; Voilà pourquoi votre fille est muette ; Nous avons changé tout cela ;* etc. (La plupart de ces locutions sont expliquées au mot principal qu'elles renferment.)

Médecin de campagne (LE), roman, par H. de Balzac (1832-1833). — Le Dr Benassis a eu un fils d'une femme qu'il a abandonnée et qui est morte en lui pardonnant. Depuis, l'existence de cet enfant l'a empêché d'épouser une jeune fille qu'il aimait, et qui s'est ensevelie dans un cloître. Il a encore la douleur de perdre son fils. Dans le village du Dauphiné où il s'est retiré, le médecin de campagne rachète ses erreurs passées en devenant le bienfaiteur de la contrée. Il meurt en apprenant que celle qu'il aimait a cessé de vivre. Ce roman est, avec le *Curé du village*, celui où Balzac a exposé avec le plus de force ses idées politiques. Le *Médecin de campagne* est, en somme, formé par la réunion d'épisodes divers aussi importants que l'histoire du Dr Benassis : les aventures du capitaine Genestas, celles de la Fosseuse et l'étonnante biographie de l'Empereur, déjà presque légendaire, que le troupier Goguelat raconte à la veillée.

Médecin de son honneur (LE) [*el Medico de su honra*], drame de Calderon, l'un de ses chefs-d'œuvre. — Un mari, don Guttierre, surprend sa femme écrivant une lettre à l'infant don Enrique de Transtamare, frère du roi don Pèdre. La femme est pure ; mais l'infant, peu scrupuleux, avait essayé de la séduire avant le mariage, et c'est pour faire cesser ses importunités qu'elle lui écrivait. Ne pouvant tuer l'amant, don Guttierre fait saigner sa femme, du consentement de celle-ci, d'ailleurs, jusqu'à épuisement, pour que sa mort paraisse naturelle, puis va trouver don Pèdre, feignant le plus profond désespoir et attribuant cette mort à l'incapacité du praticien. Mais don Pèdre sait à quoi s'en tenir ; il offre pourtant à Guttiere la main d'une autre femme, doña Teodora, et celle-ci est prévenue du sort qui l'attend, si son terrible époux soupçonne un instant sa fidélité. « Souviens-toi que j'ai été le médecin de mon honneur et que le chirurgien est toujours là, lui dit don Guttiere. — Guéris-moi, si je suis malade, » répond intrépidement la fiancée ; et ils s'épousent. Dans ce drame, la jalousie, le vif sentiment de l'honneur conjugal, la cruauté dans la vengeance sont peints avec une énergie, une violence saisissantes. *Le Médecin de son honneur* a été traduit en français par Damas Hinard et imité en vers par H. Lucas (Odéon, 1843).

Médecin volant (LE), comédie attribuée à Molière. — Gorgibus veut marier sa fille Lucile à un homme qu'elle n'aime pas. Elle feint d'être malade, et le vieillard se met en quête d'un médecin. Valère, amant de Lucile, a un valet rusé, Sganarelle, qui endosse la robe doctorale et abuse le naïf Gorgibus en lui prescrivant de transférer Lucile dans un appartement qui sera très favorable à un enlèvement. Cependant, il occupe Gorgibus en lui apparaissant, tantôt sous l'aspect de Sganarelle, tantôt sous les espèces du médecin. Le bonhomme se laisse persuader qu'il a affaire à deux frères très ressemblants, brouillés ensemble. Il veut absolument les réconcilier, et Sganarelle, pour jouer son double rôle, est obligé sans cesse d'entrer dans la maison et d'en sortir par la fenêtre, d'où son nom de *médecin volant*. Ce canevas est emprunté à une farce italienne : *il Medico volante*, d'où Boursault tira aussi une comédie : *le Médecin volant* (Comédie-Italienne, 1661).

MÉDECINE (*sin'* — rad. *médecin*) n. f. Science, art qui a pour but la conservation et le rétablissement de la santé : *Etudiant, Docteur en* MÉDECINE. *Ecole de* MÉDECINE. ‖ *Médecine agissante*, Celle qui combat directement le mal, en faisant usage immédiatement des moyens jugés propres à guérir. ‖ *Médecine expectante*, Celle qui se propose seulement de favoriser l'action curative de la nature, et attend que celle-ci ait commencé à opérer, avant d'employer les moyens fournis par la science. ‖ *Médecine clinique*, Celle qui se pratique auprès du lit des malades. ‖ *Médecine opératoire*, Ensemble des opérations et manœuvres qui ont pour but la guérison des maladies, difformités ou blessures. ‖ *Médecine vétérinaire*, Celle qui a pour objet le traitement des maladies chez les animaux. ‖ *Médecine légale*, Celle qui est appliquée à différentes questions de droit, dans le but de les élucider.

— Exercice de cet art, profession du médecin : *La* MÉDECINE *n'enrichit pas toujours son homme.*

— Système médical : *La* MÉDECINE *homéopathique. La* MÉDECINE *allopathique.*

— Fig. Moyen de guérison intellectuelle ou morale : *La littérature est la* MÉDECINE *de l'âme.* (Pline le Jeune.)

— Par ext. Remède en général et, plus souvent, Remède qu'on prend pour se purger : *Boire une* MÉDECINE *avec courage. Prendre* MÉDECINE. ‖ Fig. Chose désagréable : *Cette* MÉDECINE *ne laisse pas d'être amère à l'amour-propre.* (Pascal.) ‖ *Médecine noire,* Celle qui se compose de casse et de séné. — Fig. Objet utile mais rebutant : *L'homme utile est une* MÉDECINE NOIRE *qui sauve et qu'on repousse toujours.* (E. Souvestre.) ‖ *Médecine blanche,* Celle qui est faite avec une résine purgative mélangée de gomme arabique et diluée dans une émulsion d'amandes douces. ‖ *Médecine en lavage,* Celle qui est étendue dans beaucoup d'eau. ‖ *Médecine universelle,* Sorte de panacée à laquelle on attribuait autrefois la propriété de guérir toutes sortes de maladies. ‖ *Médecine Leroy, Médecine du curé de Deuil,* Potions purgatives avec séné, scammonée, jalap. (Inus.)

— Loc. div. Fam. *Médecine de cheval,* Remède violent. ‖ *Cela sent la médecine.* Se dit des choses qui ont une odeur ou un goût de drogue. ‖ Fig. *Avaler la médecine,* Prendre son parti, se résigner.

— Alchim. *Médecine des trois règnes,* Nom métaphorique de la pierre philosophale, qui fait évoluer les formes de la matière animale, végétale et minérale.

— Sc. occ. *Médecine astrologique,* autrement dit *iatrique,* Système médical des astrologues et des mages, dérivé de la doctrine des influences planétaires.

— PROV. : **Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres,** Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup les choses désagréables dont on ne peut se dispenser. ‖ **Les médecins prennent médecine le jour de leurs noces.** Se dit par jeu de mots, parce que, dans le langage populaire, on appelle *médecine* la femme d'un médecin et, parce que les médecins ne s'administrent que rarement à eux-mêmes les remèdes qu'ils prescrivent à leurs malades.

— SYN. **Médecine, médicament, remède.**

— ENCYCL. Hist. L'origine de la *médecine* remonte aux temps préhistoriques, alors que l'homme pratiquait déjà sur le vivant, et dans un but thérapeutique, des trépanations crâniennes. Cependant, ce n'est qu'à une période très avancée de la civilisation que l'on emploie des remèdes pour la guérison des maladies; encore au début, la médecine se préoccupa surtout de l'art de guérir, sans chercher à préciser le diagnostic. On eut alors recours principalement aux incantations, à la suggestion; la médecine fut à cette époque l'apanage des chefs, des rois, des héros, des poètes et surtout des prêtres. La fonction de guérisseur était d'autant plus regardée comme légitime, entre les mains de ces derniers, qu'à cette époque eux seuls possédaient les rudiments de la science et que les maladies étaient considérées comme des punitions divines. A cet égard, on trouve dans la Bible la formule d'un grand nombre de préparations qui indiquent l'état des connaissances juives sur l'application des remèdes, et c'est aussi pour ces raisons que les préceptes hygiéniques entrent dans la pratique des religions. Le premier traité de thérapeutique fut celui publié, en 2700 av. notre ère, sous les auspices de Chin-Nong, empereur de Chine. Transmises de l'Inde aux Égyptiens et par ceux-ci aux Grecs, les pratiques médicales furent chez ces derniers en grande partie mythologiques. Asclepias ou Esculape, ce prince médecin, réputé fils d'Apollon, devint le dieu de la médecine ; et les ministres de son culte prirent le nom d'*asclépiades.* Des tisanes rafraîchissantes d'orge et de miel, des boissons sudorifiques, des laxatifs, des gargarismes sont les seuls médicaments employés par ces prêtres médecins.

C'est alors que naissent les deux écoles rivales de Cnide et de Cos. L'étude des symptômes de la maladie appartient à l'école de Cnide, guidée par les philosophes (Pythagore, Empédocle, Démocrite, etc.). A Cos, Hippocrate s'occupe des causes et des pronostics; mais les médicaments sont toujours en petit nombre : on emploie surtout les moyens hygiéniques (régime, gymnastique).

La médecine ne devint scientifique qu'avec la brillante école d'Alexandrie ; Hérophile, disciple de Praxagoras, et Erasistrate, disciple de Chrysippe, sont les véritables fondateurs de l'anatomie descriptive ; les premiers, ils firent des dissections humaines. De cette école naissent un grand nombre de sectes : dogmatique, empirique, éclectique, méthodique. Ce sont surtout les empiristes qui acquirent de la réputation, et le succès alla aux inventeurs de toute sorte de remèdes bizarres. Cette période médicale s'étendit jusqu'à Galien.

Très instruit, observateur profond, esprit subtil, doué d'une imagination ardente, Galien se présenta comme le restaurateur de la médecine. Il reconnut que l'expérience et le raisonnement sont les règles de la science et fonda une doctrine médicale destinée à régner longtemps. On lui doit la description presque parfaite des os ; il distingua les muscles comme organes du mouvement, reconnut les artères pour des vaisseaux sanguins, désigna le cerveau comme l'origine des nerfs, sépara ces derniers des tendons musculaires et indiqua les ganglions comme organes de renforcement nerveux. C'est encore lui qui étudia le premier les glandes. Les nombreux ouvrages de Galien sont le résumé de toute la science de son époque.

Après cet illustre maître, l'éclosion des nouvelles doctrines philosophiques et religieuses s'oppose à l'essor des sciences naturelles et médicales. La dissection des cadavres est considérée comme une profanation par le christianisme; aussi l'anatomie est-elle complètement délaissée. Le monde chrétien ramène la pratique médicale à des moyens purement religieux et, en quatre siècles, seuls Alexandre de Tralles et Paul d'Egine firent faire quelques progrès à la médecine.

Les Arabes, cependant, puisaient dans les *Pandectes de médecine* d'Aaron, prêtre chrétien d'Alexandrie qui vivait dans le VIIᵉ siècle, les premières notions de la médecine grecque : c'était un recueil d'extraits de Galien, traduits en syriaque, puis en arabe en 685. Sérapion, Avicenne, Albucasis, Averrhoès, Maïmonide sont les principaux auteurs médicaux arabes. L'anatomie ni la pathologie ne firent de progrès, mais on doit à cette école une bonne description des fièvres éruptives ; elle conserva le trésor des notions médicales, et pendant longtemps le *Canon* d'Avicenne fut le code des médecins.

Au moyen âge, quelques couvents possédaient des exemplaires de Cœlius Aurelianus et de Celse, mais l'enseignement médical ne s'y faisait point et la célèbre école de Salerne fut seule pendant longtemps. Les médecins de Salerne s'appuyaient sur les œuvres de Galien, Rufus, Oribase et sur le *Code de santé,* mais ils n'étaient que des empiriques. C'est alors que commençait en France l'école de Montpellier, fondée probablement par des médecins arabes et juifs venus d'Espagne, et la description des maladies se précisait.

Au moment de la Renaissance, on revint aux textes mêmes des écrits anciens, défigurés par les traductions arabes et par les commentaires de la scolastique. Cette innovation suscita une réaction que personnifie Paracelse. Son système médical et philosophique est la réunion incohérente d'idées chimiques et vitalistes, accolées aux opinions théosophiques, astrologiques et cabalistiques. Après Paracelse, l'anatomie prit tout à coup un essor considérable. Vésale, Ambroise Paré, Eustache, Fallope, Colombo, Varole, Arenzio, Fabrice d'Acquapendente attachèrent leur nom à d'immortelles découvertes. La pharmacologie et la matière médicale s'enrichissent; on décrit le typhus, la suette, la coqueluche, la syphilis. On commence à discuter la spécificité, la contagion, l'infection; l'observation se joint à l'expérience et le principe classique *contraria contrariis curantur* règne en maître.

Au XVIIᵉ siècle, la médecine fit de grands progrès, grâce à l'influence des idées philosophiques; le régime de l'autorité des textes disparaît avec Bacon et Descartes. C'est alors que prennent naissance les trois systèmes médicaux : la chimiâtrie de Sylvius, l'iatromécanisme de Borelli et l'animisme de Stahl. La découverte presque contemporaine de la circulation du sang par Harvey et celle du canal thoracique par Pecquet ajoutèrent à l'impulsion donnée par Descartes. L'anatomie, cependant, poursuivait sa marche progressive. Le microscope, manié par Leuwenhoeck et Malpighi, révélait les globules du sang. La matière médicale s'enrichissait de l'émétique et du quinquina. Pendant que Stahl développait sa doctrine, Frédéric Hoffmann professait un mécanisme moins rigoureux que celui de Borelli. Boerhaave associa les explications mécaniques aux théories humorales.

Au milieu du XVIIIᵉ siècle, la physiologie était renouvelée par Haller, l'anatomie pathologique créée par Morgagni et la physiologie pathologique par John Hunter. A la fin du siècle, la vaccine était découverte et se substituait à l'inoculation de la variole. La Société royale de médecine était créée. Lavoisier, en fondant la chimie, donnait une base désormais assurée à l'étude des fonctions physiologiques. La fin du XVIIIᵉ siècle et le commencement du XIXᵉ sont marqués par trois hommes éminents. Pinel est le naturaliste pathologique, le créateur de la nosologie ; Bichat est le vrai fondateur de l'histologie, et Broussais contribua puissamment à éliminer de la médecine la métaphysique et les systèmes. La percussion, découverte par Avenbrugger et Corvisart, l'auscultation médiate, imaginée par Laënnec, donnèrent au diagnostic une précision plus grande. En même temps, les beaux travaux de Bouillaud sur les maladies du cœur, de Rostan sur celles du cerveau, de Rayer sur celles des reins, d'Andral sur celles du sang, de Beau sur les dyspepsies, de Trousseau sur les maladies des enfants, de Ricord sur les maladies vénériennes transformaient de plus en plus la médecine en une science positive. C'est alors que l'on mesure la température des malades, que l'on découvre les alcaloïdes et que les anesthésiques transforment la chirurgie.

Après le milieu du XIXᵉ siècle s'ouvre une ère nouvelle, dont le point de départ est la découverte de la bactérie charbonneuse et dont la fécondité est due aux travaux de Pasteur. La découverte de la notion de l'infection bacillaire a donné lieu à de nombreuses et importantes applications; les vaccinations pastoriennes d'abord, puis la sérothérapie en médecine générale, les procédés de pansement et d'opérations antiseptiques en chirurgie (v. CHIRURGIE), les nouvelles règles d'*hygiène* publique et privée (v. HYGIÈNE) sont des progrès immenses. La nature des maladies infectieuses et ses conséquences sont aujourd'hui des faits bien établis. Le diagnostic est devenu d'ailleurs de plus en plus rigoureux, grâce aux progrès des méthodes d'examen : l'examen microscopique et l'analyse chimique, l'auscultation, la percussion, la mesure de la pression artérielle, les recherches et cultures bactériologiques, le sérodiagnostic. La matière médicale s'enrichit des découvertes de la chimie, l'administration des médicaments est rendue plus facile par la méthode hypodermique, et les agents physiques (chaleur, lumière, électricité, rayons X) prêtent un nouvel appoint au thérapeute.

En même temps, la physiologie expérimentale et la chimie biologique, où Pasteur fut aussi un maître, sont en progrès et marchent de pair avec la bactériologie ; elles ont contribué à la découverte de la *sérothérapie* et doté la médecine de l'*opothérapie.*

— *Enseignement de la médecine.* L'enseignement médical est donné dans des facultés de médecine, par des professeurs titulaires et des agrégés, dans des écoles de plein exercice et dans des écoles préparatoires. Les facultés seules peuvent conférer le grade de docteur; les écoles de plein exercice peuvent conférer les seize inscriptions; les écoles préparatoires ne peuvent conférer que les douze premières. Les unes et les autres peuvent faire subir les deux premiers examens sous la présidence d'un professeur de faculté.

Il y a sept facultés de médecine : deux, celles de Paris et de Montpellier, remontent à la fondation de l'Université (1808); celle de Nancy est l'ancienne faculté de Strasbourg transférée (1872); les autres sont de création récente : Lyon (1877), Bordeaux (1878), Lille (1875), Toulouse (1878). Les quatre dernières sont des facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Une faculté libre de médecine et de pharmacie instituée à Lille peut donner l'enseignement complet, mais non conférer le grade. Les quatre écoles de plein exercice sont établies à Marseille, Nantes, Alger et Rennes; les écoles préparatoires à Caen, Besançon, Dijon, Poitiers, Rouen, Tours, Amiens, Limoges, Reims, Angers, Clermont, Grenoble.

Les études médicales ont été réorganisées par le décret du 24 juillet 1899, qui exige que les aspirants au doctorat présentent : soit le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) et le certificat d'études physiques chimiques et naturelles (dit P. C. N); soit, avec dispense du baccalauréat, les quatre certificats d'études supérieures suivants : physique, chimie, botanique et zoologie ou physiologie générale ou embryologie générale, délivrés par une faculté de sciences.

Les études constituent un cycle de quatre ans, avec quatre inscriptions annuelles payantes; trois examens soumis à des droits, divisés en sept épreuves pratiques et orales, sanctionnent ces études : 1° *a,* dissection ; *b,* anatomie entre la sixième et la huitième inscription ; 2° histologie et physiologie, entre la huitième et la dixième inscription ; 3° *a,* médecine opératoire ; *b,* pathologie externe et accouchements ; *c,* anatomie pathologique ; *d,* pathologie générale et pathologie interne, entre la treizième et la seizième inscription ; 4° après la seizième inscription, thérapeutique, hygiène, médecine légale, matière médicale, pharmacologie ; 5° *a,* clinique externe et clinique obstétricale ; *b,* clinique interne. Enfin, pour le doctorat, également soumis à un droit, le candidat présente une thèse sur un sujet de son choix.

En dehors des inscriptions, des droits d'examen et de thèse y compris le P. C. N., les candidats au doctorat ont à payer des droits de bibliothèque, des frais de travaux pratiques. Des bourses sont attribuées aux élèves les plus méritants. Il faut, pour y prétendre, avoir obtenu la note *bien* dans les examens.

— *Médecine militaire et navale.* Les décrets du 22 mars 1887 et du 25 février 1889 ont réorganisé l'École d'application de médecine et de pharmacie militaire (Val-de-Grâce) à Paris (les élèves sont des docteurs de l'École de Lyon et des docteurs admis au concours), où les études durent dix mois, et institué l'École du service de santé militaire de Lyon près de la faculté de médecine, où les élèves admis au concours signent un engagement, sont internes payants, mais peuvent obtenir des bourses ou des demi-bourses.

Le service de santé de la marine est régi par les décrets du 7 août 1885 et 24 juin 1886. Une école du service de santé de la marine est instituée près de la Faculté de Bordeaux. Les élèves y sont admis au concours parmi les élèves d'écoles de médecine navale instituées à Brest, Rochefort et Toulon.

— BIBLIOGR. : Dignat, *Histoire de la médecine à travers les âges* (1888) ; Dechambre, Mathias Duval et Lereboullet, *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (1897) ; Dechambre, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1865-1889) ; Jaccoud, *Nouveau dictionnaire de médecine* (1867-1890) ; Nysten, *Dictionnaire de médecine,* refondu par Littré et Ch. Robin (1806) ; Brouardel, Gilbert et Girode, *Traité de médecine et de thérapeutique* (1895-1901) ; Charcot, Bouchard et Brissaud, *Traité de médecine* (1898-1901) ; Debove et Achard, *Manuel de médecine* (1892-1897) ; Bergeron, *Médecine légale et jurisprudence médicale* (1899) ; Brouardel, *l'Exercice de la médecine* (1899) ; Lacassagne, *Précis de médecine judiciaire* (1886).

— Dr. *Médecine légale.* La médecine légale est l'application des connaissances médicales aux cas de procédure civile et criminelle qui peuvent être éclairés par elles.

Le créateur de la médecine légale en France a été Ambroise Paré ; il rédigea, pour les médecins appelés à donner leur avis en justice, une instruction qui est un modèle de clarté et de prudence. Actuellement, la médecine légale est l'une des branches de l'enseignement médical.

En matière civile, l'avis d'un médecin est requis, notamment, dans les affaires d'interdiction pour cause de démence ; dans les questions de survie, lorsqu'un accident a fait périr en même temps plusieurs personnes et qu'il importe de décider, au point de vue des successions, celles qui ont pu succomber les premières ; dans les demandes en indemnité pour blessures ayant occasionné une incapacité de travail. En matière criminelle, la médecine légale intervient dans les cas de viol, d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, de meurtre. Le médecin légiste a généralement, alors, entre autres missions, celles de pratiquer l'examen ou l'autopsie de la victime.

— BIBLIOGR. : Bergeron, *Médecine légale et jurisprudence médicale* (Paris, 1895-1899) ; Briand et Chaudé, *Manuel complet de médecine légale* (Paris, 1880) ; A. Lutaud, *Manuel de médecine légale et de jurisprudence médicale* (Paris, 1892) ; Vibert, *Précis de médecine légale* (Paris, 1900).

— Iconogr. Les Grecs ont figuré la science de la *médecine* sous les traits d'Esculape, fils d'Apollon et de la nymphe Coronis, qu'ils représentèrent s'appuyant d'une main sur un bâton noueux et tenant de l'autre un serpent, emblème de la santé. Les allégoristes modernes ont d'ordinaire donné à la médecine les attributs d'Esculape. Gérard Audran a gravé, pour le frontispice des *Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis* (1660), une composition représentant la *Médecine* sous la figure d'une femme belle et robuste, placée sur un piédestal, au bas duquel se tiennent Hippocrate et Galien. Un artiste français, L. E. Bion, a sculpté pour la décoration extérieure du nouveau Louvre le *Génie de la médecine.*

La Médecine (sculpture de la cathédrale de Laon).

Medecine (ACADÉMIE DE). V. ACADÉMIE.

Medecine de Paris (ÉCOLE DE), rue de l'École-de-Médecine. Elle prit, en 1768, la place de l'ancien collège de Bourgogne. L'architecte Gouin édifia la partie la plus

École de médecine de Paris.

ancienne des bâtiments actuels, formant façade sur la rue de l'École-de-Médecine par une galerie à quatre rangs de colonnes d'ordre ionique ; la même ordonnance de colonnes se répète à l'intérieur de la cour, où se voit la statue de Bichat. Un bas-relief de Bernier décore la porte

d'entrée. La façade du fond de la cour est ornée d'un frontispice corinthien. Cette partie de l'édifice renferme le grand amphithéâtre, au-dessus de la porte centrale duquel on lit ce distique :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant;
Ut longum discant vivere nostra patent.

(« Les anciens amphithéâtres étaient largement ouverts pour tuer les hommes; les nôtres le sont pour les faire vivre longtemps. ») L'aile droite et l'étage construit au-dessus de la colonnade sont occupés par le muséum de l'Ecole; les autres bâtiments ont été complétés de 1687 à 1900 par des constructions monumentales élevées sur le boulevard Saint-Germain et la rue Hautefeuille.

A l'Ecole de médecine se rattachent : la Clinique, située de l'autre côté de la place, sur l'emplacement de l'ancien cloître des Cordeliers, l'Ecole pratique, et le musée Dupuytren.

Médecine (DE LA) [*De arte medica*], de Celse (Ier s. de l'ère moderne), un des monuments de la science romaine. — L'ouvrage est divisé en huit livres. Plusieurs médecins ne craignent pas de le placer au-dessus des écrits analogues d'Hippocrate. L'auteur, malgré le contact des idéalistes de son entourage, conserva à son enseignement un caractère tout à fait pratique.

Médecine expérimentale (INTRODUCTION À L'ÉTUDE DE LA), par Claude Bernard (Paris, 1865). — Claude Bernard recherche dans son ouvrage les conditions scientifiques de la médecine expérimentale. Ce sont d'abord l'observation et l'expérience. L'expérimentateur part toujours d'une idée plus ou moins à priori; mais il la pose comme une interprétation anticipée de la nature, qu'il soumet au critérium des faits. Le savant doit ensuite conserver, avec le doute philosophique, une entière liberté d'esprit; mais il lui faut croire à la science, c'est-à-dire aux rapports absolus et nécessaires des choses. Quand l'expérience infirme l'idée préconçue, celle-ci doit être modifiée ou rejetée; quand l'expérience la confirme, elle n'est encore admise que sous bénéfice des nouvelles vérifications en contradiction qui peuvent surgir. Les conditions expérimentales sont communes aux êtres vivants et aux corps bruts. Mais il en est quelques-unes qui sont spéciales aux êtres vivants; la plus importante, c'est qu'il faut toujours considérer l'être animal comme un ensemble harmonique de phénomènes.

MÉDECINER (*si* — rad. *médecine*) v. a. Fam. Médicamenter, droguer : MÉDECINER *un patient au point qu'il en meure.* **Se médeciner**, v. pr. Se droguer.

MÉDÉE n. f. Nom donné par les tisseurs à l'espace compris entre la partie tissée et le corps ou le remisse.

MÉDÉE. Myth. gr. Magicienne légendaire du cycle des Argonautes. Elle était fille d'Æétès, roi de Colchide ; on lui donnait pour mère tantôt l'océanide Idya, tantôt Neæra, Eurylyte, ou Hécate. Elle était sœur de Circé la magicienne, de Chalciopé et d'Absyrtos. Quand Jason arriva en Colchide, à la recherche de la Toison d'or, Médée devint amoureuse du héros. Elle protégea les Argonautes contre les embûches d'Æétès, et endormit le dragon, gardien de la Toison d'or, qu'elle livra à Jason. Elle s'enfuit avec les Argonautes, entraînant à sa suite son frère Absyrtos. Pour retarder la poursuite d'Æétès, elle tua Absyrtos, le mit en pièces et jeta les débris de son corps dans le Phase ou dans la mer. Elle arriva à Iolcos avec Jason, qu'elle avait épousé et dont elle eut deux fils : Mermeros et Phérès ou Medeios. A Iolcos, elle rajeunit le vieil Eson, père de Jason, en le coupant en morceaux et en jetant ses membres dans une chaudière d'eau bouillante, d'où elle le retira vivant et ragaillardi. Pelias, frère d'Eson, et usurpateur du pouvoir, refusant de céder le trône à Jason, Médée persuada aux Péliades, ou filles de Pélias, de tenter la même opération sur leur père, qu'elle se garda bien de rappeler à la vie. Pélias mort, son fils Acaste s'empara du pouvoir. Jason et Médée durent se réfugier à Corinthe. Là, Jason répudia Médée, pour épouser Créuse ou Glaucé, fille de Créon, le roi de Corinthe. La magicienne offrit à sa rivale une cassette, une robe et une couronne empoisonnées, qui la brûlèrent et incendièrent en même temps le palais du roi. Médée égorgea Mermeros et Phérès, les enfants qu'elle avait eus de Jason; puis elle disparut dans les airs, sur un char attelé de dragons. En passant par Thèbes, elle guérit Hèraklès de sa folie furieuse. Elle arriva en Attique, où elle épousa le vieux roi Egée, et eut de lui un fils, Medos. Quand Thésée revint de Trézène, sa belle-mère voulut l'empoisonner. Elle fut chassée par Egée et se réfugia en Colchide, où régnait alors Persès, frère d'Æétès. Elle fit tuer Persès par son fils Medos et rétablit Æétès.

Médée, d'après Delacroix.

— La légende de Médée a inspiré une foule de tragédies : celles d'Eschyle, de Sophocle, d'Ennius, d'Attius, d'Ovide, de Lucain, qui sont perdues; celles d'Euripide et de Sénèque, qui nous sont parvenues; et, chez les modernes, celles de Corneille, de Longepierre (1694), de Legouvé (1856), etc. Médée a été, dans l'antiquité, l'objet d'un culte, notamment en Thessalie et à Corinthe.

— Iconogr. Les aventures diverses de Médée ont souvent tenté les artistes. Eugène Delacroix a composé une admirable *Médée furieuse* (musée de Lille). Pradier est l'auteur d'une statue en bronze de *Médée*, d'un aspect saisissant. Crauk a signé une *Médée rendant la jeunesse à Eson, son beau-père; Médée et Jason*, par Gustave Moreau, etc.

Médée, tragédie d'Euripide, représentée en 431 av. J.-C. — Elle a pour objet la vengeance de Médée, qui envoie à Créuse une robe empoisonnée, tue ses enfants et s'enfuit à Athènes. Les principaux personnages, après *Médée*, sont Jason, Créon, roi de Corinthe, Egée, roi d'Athènes. Le chœur est composé d'un groupe de femmes de Corinthe. La scène se passe à Corinthe, devant le palais du roi. La pièce est l'une des plus pathétiques d'Euripide, qui a peint avec une merveilleuse puissance la jalousie de Médée, son trouble au moment de tuer ses enfants.

Médée, tragédie de Sénèque. — L'auteur latin s'est inspiré d'Euripide, sans le suivre servilement. Il s'est attaché surtout à ce qu'un pareil sujet offrait de surnaturel, étalant même une érudition spéciale, qui laisse le lecteur assez froid. Dans la grande scène entre Médée et Créon, entre Médée et Jason, Sénèque a multiplié les sentences brèves, où il excelle. Sa Médée n'est pas attendrissante comme celle d'Euripide. Des fantômes la poursuivent; le spectre de son frère, qu'elle a jadis coupé en morceaux pour sauver Jason, vient la pousser au meurtre de l'infidèle. Quand celui-ci la supplie d'épargner au moins son dernier enfant, elle se fait un plaisir cruel de reculer le coup fatal qu'elle portera enfin. Ces raffinements et ces déclamations, dont le style ne manque pas toujours d'éclat, sont bien le produit d'un art en décadence.

Médée, tragédie de Pierre Corneille (1635). — C'est la première tragédie du poète; elle fut jouée un an avant le *Cid*. Toutes les qualités et aussi tous les défauts de Corneille y sont en germe. Corneille a presque uniquement imité Sénèque. L'horreur des crimes commis par Médée se mêle à une galanterie de mauvais goût, qui rappelle trop les conversations de l'hôtel de Rambouillet. Le caractère de Médée est fortement tracé ; cependant, cette reine ne nous paraît ni assez femme, ni assez mère pour nous intéresser, et, de plus, malgré ses crimes, elle échappe seule au châtiment. V. MOI.

MÉDÉE (n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 212, découverte en 1880, par Palisa.

MEDELLIN, ville de la Colombie (départ. d'Antioquia), ch.-l. de la province du Centre, dans une vallée dont les eaux vont au Cauca ; 37.237 hab.

MEDELLIN ou **SAN MIGUEL DE MEDELLIN**, village du Mexique, à 15 kilom. au S. de Vera-Cruz, lieu de villégiature pour les habitants de cette ville. Cortez, en 1522, lui donna le nom de sa ville natale en Estrémadure.

MEDELLIN (en lat. *Metellinum*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près du Guadiana ; 1.800 hab. Commerce de laine. Patrie de Fernand Cortez. Victoire des Français, commandés par Victor, sur les Espagnols, le 28 mars 1809. Château, pont de pierre sur le Guadiana.

MEDEMBLICK ou **MEDENBLICK**, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande), au bord du Zuyderzée ; 2.894 hab. Ville déchue, port jadis et actif, aujourd'hui ensablé.

MÉDÉOLE n. f. Genre de liliacées de l'Amérique du Nord, comprenant des herbes vivaces, à feuilles réunies en verticille, à fleurs groupées en fausse ombelle.

MÉDÉOLÉES n. f. pl. Tribu de liliacées ayant pour type le genre *médéole*. — *Une* MÉDÉOLÉE.

MÉDÉRIC (saint). V. MERRY.

MEDERSA (*mé-der'*) n. f. Etablissement musulman d'enseignement supérieur, composé le plus souvent d'une petite mosquée, avec une cour entourée de chambres, une fontaine pour les ablutions et quelquefois un minaret.

— ENCYCL. On enseigne, dans les *medersas*, la théologie, le droit et la littérature. Ces établissements sont en Algérie placées sous l'autorité du recteur et décernent des diplômes qui donnent accès à certaines fonctions. En Tunisie, les medersas sont administrées par des cheiks ou mokaddems nommés par décret du bey et placées sous la surveillance de la direction de l'enseignement. Les principales medersas sont celles d'Alger, de Tlemcen et de Constantine, d'où sortent les muftis, imams, moudurés, etc.

MÈDES. Ethnogr. V. MEDE.

MEDESANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur le Taro ; 4.817 hab.

MÉDÉTÈRE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des dolichopodidés, comprenant vingt-cinq espèces d'Europe.

— ENCYCL. Les *médétères* sont des mouches allongées, souvent d'un beau vert cuivreux, de faible taille et très carnassières. Le *medeterus regalis*, vert et bleu métallique. est assez commun en France.

MEDEVI, bourg de la Suède méridionale (prov. d'Ostergotland), au bord du lac Vetter; 2.000 hab. Eaux minérales ferrugineuses.

MEDFORD, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex]), sur le Mystic et près de son embouchure dans la baie de Massachusetts; 11.709 hab. Chantiers de constructions navales.

MEDHURST (Walter Henry), missionnaire anglican et linguiste, né et mort à Londres (1796-1857). Après un séjour à Malacca (1818-1822), il visita successivement Batavia, Java, Bornéo, Bali, les rivages de la Chine et Changhaï (1825-1843). Il traduisit l'Evangile en malais et entreprit une revision de la traduction chinoise de la Bible faite, au XVIIe siècle, par les jésuites (1850-1855). Il publia également, en anglais : *Voyage autour de Malacca* (1828); *Vocabulaire comparatif des langues chinoise, coréenne et japonaise* (1835); *Dictionnaire anglais-chinois* (1842); etc.

MEDGYES. Géogr. V. MEGYES.

MEDIA, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Delaware, sur un affluent du Delaware ; 3.700 hab.

MÉDIAIRE (*èr'* — du lat. *medius*, qui est au milieu) adj. Bot. Se dit de l'embryon quand il est large, et placé au milieu du périsperme ; des cloisons et du trophosperme, quand ils répondent au milieu des valves des fruits ; des nervures, quand elles occupent la partie médiane de la feuille.

MÉDIAL, ALE, AUX (du lat. *medialis*, même sens) adj. Qui occupe le milieu. ‖ *Lettre médiale* ou substantiv. n. f. *Médiale*, Caractère qu'on emploie dans le milieu des mots.

— Antiq. *Victime médiale*, Victime noire que l'on immolait à midi.

MÉDIALEMENT adv. D'une façon médiale, au milieu : *Lettre placée* MÉDIALEMENT.

MÉDIAN, ANE (du lat. *medianus*, même sens) adj. Qui occupe le milieu d'un corps, d'un objet quelconque : *Une ligne* MÉDIANE.

— Anat. *Ligne médiane*, Ligne longitudinale qu'on suppose partager le corps humain en deux parties égales. ‖ *Nerf médian*, Nerf formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales. ‖ *Veine médiane*, Veine superficielle de la région antérieure de l'avant-bras, se divisant au-dessous du pli du coude en deux branches : *céphalique et basilique*.

— Antiq. rom. *Porte médiane*, Porte principale, celle qui donnait accès à la partie centrale de la ville.

— Archit. *Colonne médiane*, Nom donné par Vitruve aux deux colonnes qui sont au milieu du porche, et dont l'entre-colonnement est plus large que les autres. ‖ *Entre colonnement médian*, Espace entre les deux colonnes médianes.

— Astron. anc. *Planète médiane*, Nom donné au soleil qui occupait, disait-on, le milieu des planètes, ayant au-dessous de lui Mercure, Vénus et la lune, et au-dessus Mars, Jupiter et Saturne, c'est-à-dire les planètes supérieures d'une part, et les planètes inférieures, de l'autre.

— Bot. *Anthère médiane*, Celle qui repose par son milieu sur le filet. ‖ *Cloison médiane*, Cloison valvéenne, qui tire son origine de la partie moyenne de la valve.

— Géom. Se dit de certains plans menés par le diamètre d'une figure. ‖ Se dit de la ligne qui divise en parties égales toutes les cordes d'une figure plane parallèles à une même direction.

— Zool. Qui est situé au milieu d'un corps ou d'un organe sur une ligne passant par le milieu suivant sa longueur : *Tache* MÉDIANE. *Ligne* MÉDIANE.

— n. m. Métrol. Monnaie d'or qu'on frappait à Tlemcen, en Barbarie.

— ENCYCL. Anat. *Nerf médian*. Issu du plexus brachial, dont il est la branche la plus importante, le *nerf médian* se distribue aux muscles de la région antérieure de l'avant-bras. Au bras, il accompagne l'artère humérale; après le coude, il se place entre les fléchisseurs superficiels et profonds des doigts et occupe alors la partie médiane de l'avant-bras. Il innerve tous les muscles de la région antérieure, sauf le cubital antérieur, et, dans la main, il donne des rameaux musculaires (muscles de l'éminence thénar, lombricaux externes et cutanés). Ce nerf, vu sa distribution, est *fléchisseur* et *pronateur*.

B
A M C
Médiane : ABC, triangle; M, milieu de AC : BM, médiane correspondant au côté AC.

— Géom. *Plan médian*. Un plan diamétral d'une figure prend souvent le nom de « plan médian ». Ainsi, on nomme « plans médians » d'un prisme triangulaire les trois plans menés par les arêtes latérales et les milieux des arêtes opposées de la base. On appelle « plan médian » d'un tétraèdre un plan mené par une arête et le milieu de l'arête opposée; un tétraèdre a six plans médians. Les trois plans médians d'un prisme triangulaire se coupent évidemment suivant la droite qui joint les points de concours des médianes des triangles de base. Quant aux six plans médians d'un tétraèdre, ils se coupent en un même point.

Un plan médian d'une figure contient évidemment le centre de gravité de son volume supposé homogène; on en conclut que le centre de gravité d'un prisme triangulaire est au milieu de la droite qui joint les centres de gravité de ses deux bases, et que le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart, à partir de la base, de la droite qui joint l'un des sommets au centre de gravité de la base opposée.

Ligne médiane. On nomme *médiane* d'une figure plane une droite qui en divise en parties égales toutes les cordes, parallèles à une même direction. Une médiane est un diamètre rectiligne. Telle est, par rapport à un triangle, la droite qui joint l'un des sommets au milieu du côté opposé. Les médianes d'un triangle s'expriment facilement en fonctions des côtés. Les médianes d'un triangle se coupent en un même point et au tiers de leur longueur. On montre que les trois côtés *a, b, c* du triangle proposé seraient les médianes du triangle qui aurait pour côtés les $\frac{4}{3}$ des médianes de ce triangle proposé. Cette remarque fournit immédiatement la construction d'un triangle, connaissant ses trois médianes : on allonge ces médianes d'un tiers, on construit le triangle qui aurait pour côté les lignes obtenues, on mène les médianes de ce triangle ; ces médianes sont les côtés du triangle cherché.

Une médiane d'une figure contient évidemment le centre de gravité de sa surface supposée homogène. Par suite, le point de concours des médianes d'un triangle est le centre de gravité de sa surface.

MÉDIANIMIQUE (*mik'*) adj. Spirit. Qui est propre aux médiums, qui est le résultat de la médiumnité : *État* MÉDIANIMIQUE. *Faculté* MÉDIANIMIQUE.

MÉDIANITO n. m. Cigare d'un petit module.

MÉDIANOCHE (de l'espagn. *media noche*; formé de *media*, qui est au milieu, et de *noche*, nuit) n. m. Repas gras qui se fait après minuit sonné, dans le passage d'un jour maigre à un jour gras : *L'usage et le nom du* MÉDIANOCHE *furent introduits en France par la reine Anne d'Autriche.*

— Par ext. Repas fin, repas de gala fait vers minuit : *Le réveillon est un* MÉDIANOCHE.

MÉDIANTE n. f. En harmonie, Troisième degré de la gamme, celui qui forme la tierce avec la tonique, que cette gamme soit majeure ou mineure. (Quand la gamme est majeure, la médiante forme tierce majeure avec la tonique, et la tierce est mineure quand la gamme est mineure. C'est donc la nature de la médiante qui détermine le mode.) ‖ Dans le plain-chant, Note sur laquelle se forme le repos que l'on place au milieu de chaque verset, en psalmodiant les psaumes et les cantiques.

MEDIASCH. Géogr. V. MEGYES.

MÉDIASTIN (*stin* — du lat. *mediastinus*, même sens) n. m. Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties :

l'une à droite, l'autre à gauche. ‖ *Médiastin antérieur,* Espace entre les deux plèvres, derrière le sternum. ‖ *Médiastin postérieur,* Espace entre les deux plèvres, en avant de la colonne vertébrale.

— Antiq. rom. Esclave du dernier ordre, qui n'avait point de service spécial, et qu'on employait à toutes sortes de besognes. ‖ Se disait aussi d'un esclave d'âge moyen.

— Bot. Cloison transversale fort mince, qui sépare, dans les crucifères, le fruit en deux parties, et sur les faces de laquelle les graines restent attachées quand les deux valves viennent à s'ouvrir. ‖ Nom vulgaire d'un champignon comestible du genre clavaire.

MÉDIASTIN (*stin*), **INE** [de *médiastin* n. m.] adj. Anat. Qui appartient au médiastin : *Nerfs* MÉDIASTINS. *Veines, Artères* MÉDIASTINES. *Plèvres* MÉDIASTINES.

MÉDIAT (*di-a*), **ATE** [du lat. *mediatus;* de *mediare,* s'interposer] adj. Qui n'est lié à une personne ou à une chose que par une autre qui est intermédiaire : *Juridiction* MÉDIATE. *Héritier* MÉDIAT.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elles sont soudées à la corolle.

— Chim. organ. *Principes médiats,* Combinaisons chimiques, dérivant indirectement de la matière organisée par dédoublement des composés qui la constituent.

— Hist. Se dit des princes qui ne tenaient pas leurs fiefs directement de l'empereur, dans l'ancien empire germanique, et des Etats de ces princes : *Prince* MÉDIAT.

— Méd. *Auscultation médiate,* Celle qui s'exerce à l'aide d'un instrument.

— ANTON. **Immédiat, ate.**

MÉDIATEMENT adv. D'une manière médiate.

MÉDIATEUR, TRICE (du lat. *mediator, trix;* de *mediare,* s'interposer) n. Personne qui s'entremet pour opérer un accord, un accommodement : *Un* MÉDIATEUR *désintéressé.*

— Fig. Objet qui sert de lien moral, qui produit un accord : *Quel sera le médiateur de la paix universelle ?*

— Hist. *Médiateur de la république Helvétique,* Titre que se fit donner Napoléon I^{er}, après avoir signé l'acte de médiation.

— Jeux. Ancien jeu de cartes, qui eut une très grande vogue au XVII^e et au XVIII^e siècle et qui fut surtout en très grand honneur sous le Directoire et le Consulat. (On le jouait avec deux jeux de cinquante-deux cartes, dont on retirait les huit, les neuf et les dix, et ses règles étaient fort compliquées. Une variété de ce jeu, plus amusante encore, portait le nom de *médiateur solitaire.*)

— Philos. Agent intermédiaire entre l'esprit et la matière, imaginé par Cudworth, pour expliquer le rapport entre l'âme et le corps.

— Théol. Titre donné à tous ceux qui servent d'intermédiaires entre Dieu et les hommes, et spécialement à Jésus-Christ.

— Adjectiv. : *Puissances* MÉDIATRICES.

— ENCYCL. Théol. Moïse, dans l'Ancien Testament (*Deut.* V. 5), prend le titre de *médiateur,* entre le Seigneur et son peuple, parce qu'il avait été chargé par Dieu de donner la *Loi* aux Israélites. Cette médiation, disent les théologiens, était la figure et l'annonce de celle de Jésus-Christ, qui est le vrai médiateur entre Dieu et les hommes.

— Philos. *Médiateur plastique.* Cette hypothèse du philosophe anglais Cudworth pour expliquer les rapports de Dieu et de la matière, de l'âme et du corps, est une réminiscence des théories néo-platoniciennes sur l'âme universelle, intermédiaire entre l'intelligence et le monde sensible, et des théories analogues de Van Helmont, Scaliger, Henri Morus. Dans l'univers physique, d'après Cudworth, il y a des *natures plastiques* ou *formatrices,* forces aveugles qui assemblent et organisent les parties de la matière inerte selon les vues de l'intelligence divine, qui ne saurait s'abaisser aux soins infimes que réclame le plus petit corpuscule matériel. On attribue, en outre, à Cudworth, l'hypothèse d'une substance incompréhensible, mi-spirituelle et mi-corporelle, qui mettrait en rapport l'esprit et le corps. Mais il n'a jamais eu, en ce sens, cette théorie du médiateur, et il n'a soutenu que l'idée générale des natures plastiques et formatrices.

MÉDIATION (*si-on* — du lat. *mediatio;* de *mediare,* s'interposer) n. f. Entremise destinée à produire un accord : *Offrir sa* MÉDIATION. ‖ Par ext. Intermédiaire, lien commun : *L'eau se change en nuages par la* MÉDIATION *du soleil.*

— Astrol. Heure de midi, milieu du jour. ‖ Moment de la culmination d'un astre.

— Géom. anc. Division en deux parties égales.

— Hist. *Acte de médiation,* Organisation de la Suisse, arrêtée par le premier consul Bonaparte le 20 février 1803.

— Musiq. Dans le plain-chant, Espèce de repos que l'on fait au milieu de chaque verset et qui se termine toujours par la dominante de chaque ton, à la réserve du septième, où elle se termine un ton plus haut que la dominante.

— ENCYCL. Dr. intern. Lorsqu'un litige s'élève entre deux ou plusieurs Etats, il se peut qu'un Etat tiers intervienne pour l'apaiser et le résoudre : cette intervention est une *médiation.* La médiation se distingue de l'arbitrage, en ce que le médiateur, à la différence de l'arbitre, ne rend pas un jugement et n'impose pas sa volonté aux parties : il suggère simplement les décisions équitables qui peuvent amener la solution du différend. La médiation d'un Etat tiers peut être réclamée par l'une ou par les deux parties; elle est quelquefois offerte spontanément par l'Etat tiers. Certains Etats peuvent s'engager par traité à demander, en cas de difficultés, la médiation d'une puissance tierce : En fait, au XIX^e siècle, on pourrait citer de nombreux cas de médiation : les grandes puissances ont agi comme médiatrices en 1897 pour amener la paix entre la Turquie et la Grèce.

MÉDIATISATION (*si-on*) n. f. Action de médiatiser.

— ENCYCL. Hist. polit. Il y avait dans le saint-empire romain germanique un empereur élu, des princes laïques et ecclésiastiques et des villes libres, représentés à la diète fédérale. Ces princes et ces villes étaient immédiats et dépendaient directement de l'empereur. Il y avait encore des princes et Etats médiats. Entre eux et l'empereur, un autre suzerain était interposé. Les princes médiats étaient les vassaux directs de ce suzerain, vassal lui-même de l'empereur. Etaient immédiats les électeurs, les villes libres, un grand nombre de princes, de comtes, de seigneurs, surtout en Souabe et en Franconie. Tandis que les rois de France avaient maintenu aux traités de Westphalie (1648) le chaos politique en Allemagne, la Révolution française et Napoléon I^{er} par le traité de Lunéville (1802), la formation de la Confédération du Rhin (1806) et les traités de Vienne (1815), contribuèrent puissamment à unifier l'Allemagne, en médiatisant un grand nombre de territoires immédiats, incorporés désormais dans un des grands Etats princiers de l'Allemagne, Saxe, Bavière, Wurtemberg. Cependant, les princes médiatisés et leurs descendants ont conservé certains privilèges, même dans le nouvel empire allemand : ainsi la pairie héréditaire dans les Etats auxquels leurs territoires ont été annexés. On appelle encore princes médiatisés les princes de Hohenzollern, qui ont cédé leur souveraineté et leurs territoires à la maison royale de Prusse.

MÉDIATISER (rad. *médiat*) v. a. Faire qu'un prince, un pays allemand ne relève plus immédiatement de l'Empire.

MEDICA (*mé* — fém. du lat. *medicus,* médecin) adj. f. Mythol. rom. Epithète donnée à Minerve.

MEDICAGO (*mé* — mot lat., formé du gr. *médikê,* nom donné par Théophraste à l'espèce principale, originaire de Médie) n. f. Nom scientifique de la luzerne.

MÉDICAL, ALE, AUX (du lat. *medicus,* médecin) adj. Qui a rapport à la médecine ou aux médecins : *Soins* MÉDICAUX. *Profession* MÉDICALE. ‖ *Corps médical,* L'ensemble des médecins. ‖ *Matière médicale,* Ensemble ou connaissance des substances employées en médecine.

Médicales (EXAMEN DES DOCTRINES), par Broussais. — Cet ouvrage parut pour la première fois en 2 vol. en 1817, sous le titre d'*Examen de la doctrine médicale généralement adoptée.* La 3^e édition, publiée de 1829 à 1834, comportait 4 volumes in-8°. Broussais cite à son tribunal tous ses prédécesseurs, depuis Hippocrate jusqu'à Pinel, et poursuit l'examen de leurs doctrines en les subordonnant au point de vue de ses doctrines personnelles. Condamnant tour à tour les galénistes, les humoristes, les chimistes, les solidistes, les vitalistes, les éclectiques, les empiriques, il établit sur les ruines de tous ces systèmes sa médecine à lui, la médecine physiologique. Ce livre fut lu avec avidité. Il est encore intéressant aujourd'hui.

MÉDICALEMENT adv. Au point de vue médical; d'une manière médicale.

MÉDICAMENT (*mon* — du lat. *medicamentum,* même sens) n. m. Substance administrée dans un but thérapeutique. ‖ Fig. Objet ennuyeux, fatigant : *Cet homme est un vrai* MÉDICAMENT.

— ENCYCL. On doit entendre par *médicament* aussi bien les substances agissant sur la peau (pommades, lotions, liniments, bains, etc.), que celles administrées par le tube digestif ou injectées sous la peau. Suivant le mode d'administration, on peut distinguer deux grandes catégories de médicaments : *médicaments internes* (donnés à l'intérieur), *médicaments externes* (non absorbés par le tube digestif). Au point de vue de la pratique pharmaceutique, on distingue les *médicaments officinaux,* que leur mode de préparation permet de tenir prêts longtemps à l'avance, et les *médicaments magistraux,* que l'on prépare au fur et à mesure que le médecin les prescrit (ex. : les potions, les tisanes, etc.). Au point de vue physiologique, on divise actuellement les médicaments en :

A. *Antiseptiques* et *antiparasitaires,* s'attaquant à la cause extrinsèque des maladies. Tels sont : le bichlorure de mercure (sublimé), l'acide phénique employés aux pansements; les vermifuges, les vaccins.

B. *Modificateurs* de l'une ou de l'autre fonction, influant non pas sur la cause extrinsèque de la maladie mais sur l'organisme qui en est atteint, et le mettant ainsi en état, d'abord de supporter sans périr, puis de vaincre le mal. On peut ranger ces modificateurs en :

1° *Modificateurs de l'appareil digestif* (purgatifs, etc.); 2° *modificateurs de la nutrition* (arsenicaux, phosphoriques, antimoniaux); 3° *modificateurs du sang* (ferrugineux, etc.); 4° *modificateurs du cœur et de la circulation* (digitale, caféine, massages); 5° *modificateurs de l'appareil respiratoire* (térébenthines, kermès, etc.); 6° *modificateurs du système nerveux* (anesthésiques, hypnotiques, etc.); 7° *modificateurs de la peau* (soufre, sulfureux, etc.); 8° *modificateurs de la sécrétion lactée* (sudorifiques, diurétiques, massages, etc.); 9° *modificateurs de l'appareil urinaire* (diurétiques, anurétiques); 10° *modificateurs de l'appareil génital* (emménagogues, abortifs, etc.); 11° *modificateurs* sans élection particulièrement spéciale, tels que les modificateurs des tissus (caustiques, etc.) et les modificateurs généraux (électricité, cures d'air, cures de bains de mer, etc.). Un même médicament peut d'ailleurs, suivant les cas, répondre à une, deux ou plusieurs de ces indications.

MÉDICAMENTAIRE (*man-tèr'*) adj. Qui concerne les médicaments ou leur préparation : *Méthode* MÉDICAMENTAIRE.

MÉDICAMENTATION n. f. Syn. de MÉDICATION.

MÉDICAMENTER (*man*) v. a. Donner, administrer des médicaments : *La nourrice doit être le moyen de* MÉDICAMENTER *les enfants.* (M^{me} de Monmarson.)

— Fig. Traiter, soigner, tâcher de mener à bien : *Laissez-moi* MÉDICAMENTER *cette affaire.* (Mol.)

Se médicamenter, v. pr. S'administrer des médicaments.

MÉDICAMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** adj. Qui a les propriétés d'un médicament : *Racines* MÉDICAMENTEUSES.

— ENCYCL. Aux termes de la loi, aucun produit *médicamenteux* ne doit être vendu par d'autres personnes que les pharmaciens; seuls, les herboristes peuvent vendre des plantes *indigènes* et *non toxiques.*

Les *gazes* et *ouates médicamenteuses* sont les gazes et ouates à l'acide borique, au sublimé, à l'iodoforme, etc. La gaze et la ouate hydrophiles ne sont pas considérées comme gazes médicamenteuses; aussi en tolère-t-on la vente, sans aucune garantie de reste quant à la sincérité de leur préparation, ailleurs que dans les pharmacies.

MÉDICASTRE (*kasstr'* — de l'ital. *medicastro,* même sens) n. m. Mauvais médecin, charlatan ou sans instruction.

MÉDICATEUR, TRICE (du lat. *medicari,* soigner comme médecin) adj. Qui a rapport à la guérison, à la réparation des désordres de l'économie : *Les phénomènes conservateurs,* MÉDICATEURS *de l'économie, cessent.* (Broussais.)

MÉDICATION (*si-on* — rad. *médicateur*) n. f. Emploi d'agents thérapeutiques pour répondre à une indication déterminée.

— ENCYCL. Comme cette définition l'indique, *médication* n'est pas synonyme de *traitement,* et souvent un traitement se compose de plusieurs médications successives. On a tenté de classer les médications suivant la nature de la modification qu'elles doivent produire : modifications tonique, astringente, révulsive, antispasmodique, sédative, etc. Aujourd'hui, on les groupe souvent d'après la nature des agents employés : médications martiale, opothérapique, sérothérapique, etc.

MEDICE, CURA TE IPSUM. V. MÉDECIN.

MÉDICÉE (*sé*) adj. Bot. ‖ *Herbe médicée,* Nom donné au tabac lors de son apparition en France, parce que la reine Catherine de Médicis l'avait mis en vogue. (On l'appelait aussi HERBE À LA REINE.)

MÉDICÉEN, ENNE (*sé-in, èn'*) adj. Qui a rapport, qui appartient aux Médicis : *Le siècle* MÉDICÉEN.

Médicéo-Laurentienne (Bibliothèque). V. LAURENTIENNE.

Medichino. Biogr. V. MARIGNAN, et PIE IV.

Medici (Giacomo), marquis DEL VASCELLO, général italien, né à Milan en 1819, mort à Rome en 1882. Après avoir servi en Espagne contre les carlistes (1836-1840), puis rejoint, à Montevideo, Garibaldi en guerre avec le dictateur Rosas, il retourna en Italie en 1848, leva une compagnie de volontaires contre l'Autriche, puis se rendit à Rome, où il fut blessé pendant le siège de 1849. En 1859, Cavour l'envoya dans le Tyrol avec un régiment de chasseurs alpins. Après Villafranca, il conduisit des renforts à Garibaldi, qui avait entrepris la conquête de la Sicile (1860). Il prit part, comme général de division, à la guerre de 1866. Anobli par Victor-Emmanuel, député au Parlement, il fut nommé sénateur en 1870.

Medicina, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 12.050 hab. Sources minérales.

MÉDICINAL, ALE, AUX (*si* — lat. *medicinalis;* de *medicus,* médecin) adj. Qui sert de remède : *Eaux* MÉDICINALES. ‖ Qui a rapport à la médecine : *Moyens* MÉDICINAUX.

— Fig. Qui a pour but ou pour résultat de procurer une guérison morale : *Tout châtiment doit être* MÉDICINAL.

MÉDICINALEMENT (*si*) adv. D'une façon médicinale. ‖ Fig. Au point de vue de la guérison de l'âme : *Il faut que toute punition soit* MÉDICINALEMENT *utile.*

MÉDICINIER (*si-ni-é* — rad. *médecine*) n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux et quelques herbes des contrées chaudes qui renferment un suc laiteux abondant.

— ENCYCL. Les feuilles de *médiciniers* sont alternes; dans quelques cas, hérissées de poils glanduleux, qui sécrètent une humeur caustique. Les fleurs, ordinairement de couleurs vives, sont monoïques. La plus connue et la plus importante des espèces est le *médicinier cathartique* (*jatropha curcas*), vulgairement connu sous les noms de *gros pignon d'Inde, ricin d'Amérique,* et dont les graines agissent comme un violent purgatif, à petite dose; en grande quantité, elles sont vénéneuses. Celles du *jatropha curcas* renferment 25 à 30 p. 100 d'une huile incolore ou jaune pâle, qui fournit, par saponification, de l'acide *isocétique* analogue à l'acide oléique.

Médicinier : *a,* fleur mâle; *b,* fleur femelle; *c,* fruit.

Médicis, ancienne famille guelfe de Florence, qui a joué un rôle prépondérant dans l'histoire de la Toscane, du XIV^e au XVIII^e siècle. Lorsqu'elle fut arrivée au pouvoir suprême, on lui chercha des origines lointaines et brillantes. La vérité est que le premier personnage que l'on en connaisse d'une façon précise est Giovanni di Averardo, dit Bicci (1360-1429), père de Cosme l'Ancien. Avec celui-ci commença l'époque glorieuse de cette maison, illustrée par l'intelligence et l'habileté du petit-fils de Cosme, Laurent le Magnifique. Elle subit une éclipse au moment de l'invasion de Charles VIII (1494); on put croire qu'elle allait succomber sous les coups du vieil esprit républicain ranimé. Mais un de ses bâtards, Alexandre, put ressaisir l'autorité de ses ancêtres, et commencer la série des ducs, puis des grands-ducs de Florence et de Toscane (1531-1737). Leur lignée s'éteignit, en 1737, avec Jean-Gaston. Le mariage de Catherine de Médicis avec Henri II et celui de Marie avec Henri IV avaient puissamment aidé à la grandeur de cette famille.

Médicis (Silvestre DE), gonfalonier de la république de Florence. Chef de la famille des Médicis, il fut nommé gonfalonier en 1378. Il souleva contre les magistrats guelfes de la ville quelques-uns des principaux citoyens; les palais des guelfes (Strozzi, Pazzi, etc.) furent saccagés, et les pouvoirs des magistrats limités. Mais, malgré la popularité croissante de Silvestre, lui-même et son parti furent submergés par les révolutionnaires, ou *Ciompi,* qui s'emparèrent du pouvoir.

Médicis (Jean DE), fils d'Averardo, dit **Bicci de Medicis,** né en 1360, mort en 1429. Il devint gonfalonier en 1421, et il fut chargé de plusieurs ambassades. Très populaire, il parvint à faire adopter une plus juste répartition des impôts au moyen du *catasto,* qui constituait un impôt sur le capital avec déclaration obligatoire. Il laissa ses richesses à ses deux fils Cosme et Laurent, dont le premier surtout hérita de sa popularité.

Médicis (Cosme DE), surnommé **l'Ancien,** homme d'Etat florentin, fils de Jean, né en 1389, mort en 1464. Protégé du pape Jean XXIII, qu'il protégea à son tour après l'annulation de son élection, Cosme fut accusé, d'ailleurs à tort, de s'être approprié les biens de son patron, mort en 1419. En 1429, il recueillit la succession politique de son père et se trouva à la tête du parti populaire de Florence. Arrêté, grâce à l'influence des Albizzi,

en septembre 1433, et retiré à Venise, il rentra bientôt triomphalement dans sa patrie. Grand bâtisseur, protecteur des savants et des artistes, il sut, par des alliances conclues avec Milan, Venise et Rome, faire respecter l'intégrité du territoire florentin. Il évita toujours avec soin tout ce qui pouvait lui donner l'apparence d'un tyran; il ne voulait être que le premier citoyen de la République. Il laissa deux fils qui ne lui survécurent que peu d'années : Pierre mourut en 1469, et Jean en 1463.

Médicis (Pierre Ier de), fils de Cosme, né en 1414, mort en 1469. En 1464, à la mort de son père, il fut élu gonfalonier et essaya de continuer la politique de Cosme. Mais, faible de caractère et de santé, il commit de nombreuses fautes, qui diminuèrent momentanément la faveur conquise par sa famille. Sa femme, Lucrezia Tornabuoni, lui donna deux fils, Laurent et Julien, et deux filles.

Médicis (Laurent de), dit **le Magnifique**, homme d'État et poète florentin, fils de Pierre Ier, né en 1448, mort à Careggi en 1492. En 1472, il réprima sévèrement la révolte de Volterra. En 1474, il signait, avec Venise et Galéas Sforza, duc de Milan, une ligue pour vingt-cinq ans, où entra, l'année suivante, le duc de Ferrare. Tandis qu'il profitait de la paix assurée par ces alliances pour organiser à Florence ces fêtes des yeux et de l'esprit qui sont restées fameuses, la famille rivale des Pazzi préparait la conjuration qui éclata le 26 avril 1478 et au cours de laquelle Julien, frère de Laurent, fut frappé d'un coup de poignard. Les conspirateurs furent massacrés par la foule; trois membres de la famille Pazzi et l'archevêque de Pise, Francesco Salviati, furent pendus. Cependant, une armée, levée par le pape Sixte IV, le roi Ferdinand Ier de Naples et les Siennois, entrait en Toscane, et Sixte IV sommait la république de lui livrer Laurent. L'année suivante, résolu à en finir, Laurent se rendait à Naples, où Ferdinand Ier, touché de son courage, lui fit bon accueil (1479); la paix fut signée en 1480. L'avènement d'Innocent VIII, au fils duquel il donna sa fille Madeleine en mariage (1487), le délivra des soucis que Rome lui avait donnés sous Sixte IV. Vers 1490, malade et fatigué, il se retira à Careggi. Laurent de Médicis reste remarquable surtout par son goût très vif pour les lettres et les arts, son intimité avec les Marsile Ficin, les Politien, les Pic de La Mirandole, les encouragements qu'il donna à l'Académie platonicienne, la joie qu'il avait à recueillir des médailles, des pierres gravées, des manuscrits, à écouter de beaux vers et à s'exercer lui-même à la poésie. On peut dire qu'il gouverna surtout les esprits, et il est peu croyable, comme on l'a parfois affirmé, qu'il y ait mis beaucoup de machiavélisme. Clarice Orsini, morte en 1488, lui laissa trois fils : Pierre, Jean (Léon X) et Julien, le futur duc de Nemours.

Laurent de Médicis.

Médicis (Pierre II de), fils de Laurent le Magnifique, né en 1471, mort près de Gaète en 1503. Ange Politien fut chargé de son éducation, et on n'a que trop de raisons de croire que l'élève ne lui fit guère honneur. Son orgueil lui aliéna de nombreux amis de sa famille et quelques-uns même de ses parents; entre autres, Laurent et Jean de Médicis, qu'il fit arrêter en 1493. Quand, en 1494, il vit la Toscane menacée par Charles VIII, il traita avec le vainqueur à des conditions honteuses, qui le firent chasser de la ville par les Florentins. Laurent et Jean de Médicis (les *Popolani*) rentrèrent dans leur patrie. Pierre passa le reste de sa vie à ourdir des complots, à Naples, à Rome; enfin, il suivit l'armée française dans le royaume de Naples et se noya par accident dans le Garigliano, près de Gaète. Sa femme, *Alfonsina* Orsini, lui avait donné deux fils, Laurent (plus tard duc d'Urbino), et Cosme, et une fille, Clarice, qui épousa Philippe Strozzi.

Médicis (Julien II de), duc de Nemours, troisième fils de Laurent le Magnifique, né en 1478, mort en 1516. Il dut quitter Florence, en 1494, en même temps que ses frères. En 1512, grâce à l'appui de Jules II, il put rentrer à Florence et parvint bientôt à se faire mettre à la tête du gouvernement. En 1513, son second frère Jean devenait pape sous le nom de Léon X. En 1515, Julien avait épousé Philiberte de Savoie, tante de François Ier, qui donna à son nouvel oncle le titre de duc de Nemours. Il ne laissa qu'un fils naturel, Hippolyte.

Médicis (Laurent II de), duc d'Urbino, fils aîné de Pierre II, né en 1492, mort en 1519. En 1513, sur l'ordre de Léon X, son oncle Julien lui remit le gouvernement de Florence. Son orgueil excessif le fit détester; mais le pape lui confia les troupes de l'Église (1515), puis lui donna, un an plus tard, l'investiture du duché d'Urbino. Son fils naturel, Alexandre, fut le premier duc de Florence.

Médicis (tombeaux des), par Michel-Ange, dans la nouvelle sacristie de l'église San-Lorenzo, à Florence. Ce furent Léon X et Clément VII, deux Médicis, qui firent élever cette chapelle, qu'ils destinaient à servir de tombeau à leur famille. Deux tombeaux seulement, celui de Julien, duc de Nemours, et de Laurent, duc d'Urbino, y furent achevés. Les six statues qui composent ces deux tombeaux (les deux statues assises de Julien et de Laurent [cette dernière surnommée *il Pensieroso*]; les quatre statues allégoriques, *l'Aurore, le Crépuscule, le Jour* et *la Nuit*), l'admirable Vierge qui, avec les deux figures exécutées par les élèves du maître, complète la décoration de la sacristie de San-Lorenzo, résument Michel-Ange comme sculpteur.

Médicis (Jean de), dit **Jean des bandes noires**, général italien, fils de Jean de Médicis (Popolano) et de Catherine Sforza, né en 1498, mort en 1527. Cet ami de l'Arétin fut le dernier des grands condottieri. D'abord au service du pape Léon X et de Florence, il passa en 1522 à la solde de François Ier et fut blessé à Pavie (1525). Retiré à Fano, où il donnait la chasse aux corsaires pour occuper ses bandes, il se remit en campagne pour le compte de François Ier et de Clément VII. Blessé à Borgoforte en attaquant les troupes du duc de Ferrare, allié de Charles-Quint, il mourut à la suite de l'amputation d'une jambe. Ses troupes prirent le deuil et le gardèrent; de là le nom de *bandes noires*. De son mariage avec Maria Salviati (1516) il eut un fils, Cosme (1519).

Jean de Médicis.

Médicis (Alexandre de), premier duc de Florence, né en 1510, assassiné en 1537. Fils naturel de Laurent II, il devait partager le gouvernement de Florence avec Hippolyte, le fils naturel de Julien II; mais, en mai 1527, à la suite du sac de Rome, ils durent tous deux se réfugier auprès de Clément VII. Celui-ci, en juin 1529, signait avec Charles-Quint un traité qui stipulait le rétablissement d'Alexandre à Florence et son mariage avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur. Après un siège célèbre, Florence dut se soumettre et accepter Alexandre comme chef de la république; mais ce n'est qu'en 1532 qu'une nouvelle constitution le déclara duc de Florence. Il mena une vie criminelle et dissolue jusqu'au jour où il fut assassiné par Lorenzino de Médicis. Il avait eu trois enfants naturels, un fils et deux filles.

Médicis (Hippolyte de), cardinal italien, fils naturel de Julien II, né à Urbino en 1511, mort à Itri (prov. de Caserta) en 1535. Il fut nommé archevêque d'Avignon en 1527, puis promu cardinal en 1529 et envoyé comme légat près de Charles-Quint. Irrité du peu d'estime que Paul III paraissait avoir pour lui, il dissipa sa courte vie en aventures de galanterie et de politique. On croit que son cousin, Alexandre de Médicis, le fit empoisonner.

Médicis (Lorenzo di Pierfrancesco de), surnommé **Lorenzino** à cause de sa petite taille, né à Florence en 1514, assassiné à Venise en 1548. Il appartenait à la branche de la famille médicéenne restée fidèle au parti populaire et avait pris le nom de Popolani. D'un caractère extravagant et bizarre, il songea à poignarder Clément VII son parent, et se fit chasser de Rome pour avoir mutilé les bas-reliefs de l'arc de Constantin. De retour à Florence, il vécut dans une étroite intimité avec le duc Alexandre, qu'il finit par assassiner (1537). Il s'enfuit à Bologne, à Constantinople, à Paris, puis retourna à Venise, où le duc Cosme Ier le fit assassiner. Il est l'auteur d'une comédie intitulée *Aridosio*, publiée vers la fin du XVIe siècle. Son crime a inspiré le *Lorenzaccio* d'Alfred de Musset.

Médicis (Cosme Ier de), premier grand-duc de Toscane, fils unique de Jean « des bandes noires » et de Maria Salviati, né en 1519, mort en 1574. En 1537, après la mort du duc Alexandre, il ne put obtenir, malgré sa décision et son habileté, que d'être nommé chef de la ville. Charles-Quint lui prêta ses troupes, qui écrasèrent, à Monte-Murlo, les troupes réunies par les Strozzi. Cosme punit cruellement les vaincus, puis mit en œuvre les moyens les moins nobles pour se débarrasser de ceux qui lui avaient ouvert le chemin du pouvoir : ses plus illustres victimes furent le cardinal Cibo, le condottiere Alessandro Vitelli, l'historien Guichardin. Enfin, il chercha à s'emparer de Piombino, de Lucques, de Sienne; de cette dernière ville, prise par les troupes espagnoles en 1555 après un long siège, il ne fut maître qu'en 1557, à la suite d'un traité avec Philippe IV, auquel il rendait Piombino et l'île d'Elbe. En 1559, grâce à ses intrigues, le Milanais Ange de Médicis devint pape sous le nom de Pie IV et se déclara le protecteur de la maison dont il portait le nom. En 1569, il obtenait enfin de Pie V le titre de grand-duc et se fit couronner, l'année suivante, à Rome. Protecteur des lettres et des arts, il fit exécuter de grands travaux de voirie ou de fortification. Son fils François-Marie lui succéda.

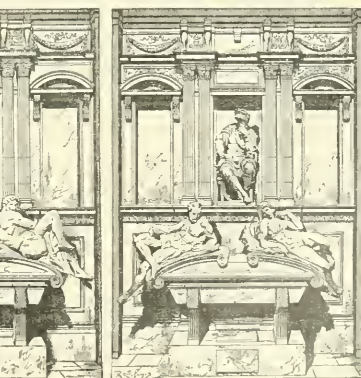

Tombeau de Julien de Médicis. Tombeau de Laurent de Médicis.

Médicis (statue équestre et portraits de Cosme Ier de), chef-d'œuvre de Jean Bologne, à Florence. Le piédestal qui supporte cette statue équestre est orné, sur trois de ses faces, de bas-reliefs de bronze exécutés par Jean Bologne : l'un représente la cérémonie du *Couronnement de Cosme*, célébrée à Rome par Pie V, en 1570; le deuxième, l'*Entrée de Cosme à Sienne;* le troisième, *Cosme recevant le serment d'obéissance des Florentins.* — Une statue en pied du grand-duc, sculptée en marbre par Jean Bologne, décore le portique des Offices, à Florence. — Florence possède notamment au musée des Offices plusieurs portraits du célèbre grand-duc. Rappelons un très beau buste exécuté par Benvenuto Cellini, et un tableau du Pontormo.

Statue de Cosme Ier de Médicis.

Médicis (François-Marie Ier de), second grand-duc de Toscane, fils de Cosme Ier, né en 1541, mort en 1587. Lieutenant de son père depuis 1564, il obtint de l'Espagne, en 1575, la confirmation de son titre de grand-duc. Débauché et cruel, il gouverna par la violence. Sa liaison avec Bianca Capello lui aliéna l'amitié de son frère, le cardinal Ferdinand, qui se retira à Rome. Il ne parvint pas moins à faire reconnaître son titre de grand-duc par l'empereur Maximilien II (1576). Il mourut probablement empoisonné, ainsi que sa femme Bianca Capello, qu'il avait épousée deux mois après la mort de Jeanne (1578), à la suite d'un banquet de réconciliation offert à son frère Ferdinand. Un de ses rares mérites est d'avoir augmenté les collections d'art de sa famille. De son premier mariage avec Jeanne d'Autriche, il eut un fils, Philippe, mort en 1583, et deux filles : Éléonore, qui fut duchesse de Mantoue, et Marie, qui devait devenir reine de France en 1600, en épousant Henri IV. — Son portrait a été peint par Rubens (Louvre).

Médicis (Ferdinand Ier de), cardinal, puis troisième grand-duc de Toscane, quatrième fils de Cosme Ier et d'Éléonore de Tolède, né en 1551, mort en 1609. Promu au cardinalat à quatorze ans, il succéda à son frère, le grand-duc François-Marie, qui ne laissait pas d'héritiers mâles légitimes (1587). En avril 1589, il déposa le chapeau rouge pour se marier avec Christine de Lorraine. Il se fit donner l'investiture de Sienne par l'Espagne (1604), poursuivit les corsaires musulmans en Chypre et en Afrique. Dans plusieurs circonstances, il appuya efficacement la politique de Henri IV. Son fils aîné, Cosme, lui succéda.

Médicis (Pierre de), général italien au service de l'Espagne, dernier fils de Cosme Ier et d'Éléonore de Tolède, mort à Madrid en 1604. Il commanda l'infanterie italienne durant les campagnes des Pays-Bas. Débauché, endetté et violent, il assassina sa première femme et laissa de nombreux enfants naturels.

Médicis (Jean de), homme d'État italien, fils naturel de Cosme Ier et d'Éléonora degli Albizzi, né en 1566, mort à Murano, près de Venise, en 1621. Après avoir été ministre de Ferdinand Ier et de Cosme II, il fit campagne en Flandre sous les ordres d'Alexandre Farnèse, puis fut chargé de diverses missions diplomatiques; c'est lui qui conduisit Marie de Médicis à Paris.

Médicis (Cosme II de), quatrième grand-duc de Toscane, fils aîné de Ferdinand Ier et de Christine de Lorraine, né en 1590, mort en 1621. Il succéda à son père en 1609. Il défendit Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue, son futur beau-frère, contre Charles-Emmanuel Ier de Savoie (1613), puis s'allia avec Fakr-ed-Din, l'émir des Druses, contre le sultan Amurat IV, qui vainquit et fit décapiter son adversaire (1613), fournit des secours à l'empereur Ferdinand II, menacé dans Vienne par les Bohémiens révoltés (1619). Il encouragea le commerce en Toscane.

Médicis (Ferdinand II de), grand duc de Toscane, fils de Cosme II et de Marie-Madeleine d'Autriche, né en 1610, mort en 1670. Il succéda à son père en 1620 et se laissa enlever par le pape le duché d'Urbino, sur lequel son mariage lui donnait des droits. Il intervint auprès de son oncle l'empereur Ferdinand II, pour Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, dans l'affaire de la succession des duchés de Mantoue et de Montferrat; auprès de Louis XIV, pour Alexandre VII, dans l'incident de l'insulte faite à l'ambassadeur français par la garde corse (1662). En 1668, il alla au secours des Vénitiens assiégés dans Candie par les Turcs. Son fils Cosme lui succéda.

Médicis (Cosme III de), grand-duc de Toscane, fils aîné de Ferdinand II et de Vittoria della Rovere, né en 1642, mort en 1723. Il épousa, en 1661, Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston, duc d'Orléans, avec qui il fit fort mauvais ménage. En 1670, il devenait grand-duc, tandis que la grande-duchesse demandait l'annulation de son mariage, pour épouser Charles de Lorraine; enfin, elle obtint de se retirer à l'abbaye de Montmartre. Miné par la jalousie et la maladie, appauvri par le payement des sommes énormes que réclamaient de lui les puissances en échange de leur neutralité, Cosme était désolé par la perspective de la prochaine extinction de sa maison. En 1709, il obligeait son frère François-Marie à déposer le chapeau rouge pour épouser Éléonore, fille du duc de Guastalla; mais celle-ci se refusa à son mari, qui mourut du chagrin (1711), suivi de près par Ferdinand, le fils aîné de Cosme. Après avoir eu, un instant, l'idée de proclamer la république à Florence, Cosme assura son héritage à sa fille Anne, la princesse Palatine (1713); mais les puissances donnèrent la Toscane à un infant d'Espagne (1718).

Médicis (Jean-Gaston de), dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis, second fils de Cosme III, né en 1671, mort en 1737. Au bout d'un an de mariage avec Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg, il s'enfuit de Bohême, où il vivait avec elle, et se réfugia à Paris, auprès de sa mère, Louise-Marguerite d'Orléans. Devenu grand-duc en 1723, il fut obligé d'adhérer au traité

de 1731, qui donnait la Toscane à l'infant don Carlos. La descendance mâle des Médicis disparut avec lui.

Médicis (Jean, Jules, Alexandre-Octavien DE), papes. V. LÉON X, CLÉMENT VII, LÉON XI.

Médicis (Catherine *et* Marie DE), reines de France. V. CATHERINE, et MARIE.

Médicis (FONTAINE DE), fontaine du jardin du Luxembourg, construite sur l'ordre de Marie de Médicis par J. Debrosse. Elle est formée de trois niches et de quatre colonnes, et ornée de stalactites. Les niches sont occupées par des sculptures de Ottin; le groupe central représente *Polyphème surprenant Acis et Galatée* (1852). [V. GALATÉE.] Derrière le monument, se trouve la *Fontaine de Léda*, rapportée postérieurement. La fontaine de Médicis est pittoresquement placée à l'extrémité d'un long bassin, qu'encadrent deux rangées de platanes.

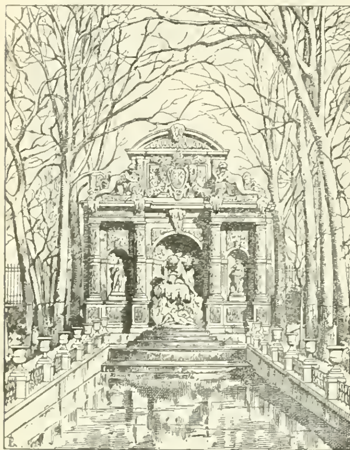
Fontaine de Médicis (Paris).

Médicis (don Louis DE), duc DE SANTO, dit **le Chevalier de Médicis**, homme d'Etat italien, né à Naples en 1760, mort à Madrid en 1830. Il était membre du conseil de justice, lorsqu'il fut accusé d'intelligence avec les républicains, arrêté (1794) et persécuté pendant plusieurs années. Rentré en grâce en 1799, et nommé par Ferdinand IV président du conseil des finances, puis ministre (1810), il se retira en Angleterre en 1811, devant l'opposition de la noblesse à ses projets de réforme. Lors du retour du roi Ferdinand à Naples, il joua près de lui un rôle prépondérant. En 1818, il conclut un concordat avec le cardinal Consalvi. Puis il continua ses réformes économiques, juridiques et sociales; mais il ne put empêcher d'éclater l'insurrection de 1820. Après avoir donné sa démission, il se retira à Rome, puis à Paris. Aux prises avec de graves difficultés financières, Ferdinand dut le rappeler. Don Louis resta en faveur sous le roi François Ier.

Médicis (VASE ou FORME), Nom donné à certains vases dont la forme rappelle un vase antique conservé à Florence et auquel on donna le nom de la famille célèbre à laquelle il appartint d'abord : *Un vase* MÉDICIS. *Un vase de forme* MÉDICIS.

Vase Médicis.

Médicis (VILLA), siège, depuis 1801, de l'Académie de France à Rome. (V. ACADÉMIE.) Bâtie sur le mont Pincio, pour le cardinal Ricci de Montepulciano (1540), et sur les plans d'Annibale Lippi, elle fut acquise ensuite par le cardinal Alexandre de Médicis, pape sous le nom de Léon XI en 1605, puis ornée par les grands-ducs de Toscane d'une belle collection d'antiques.

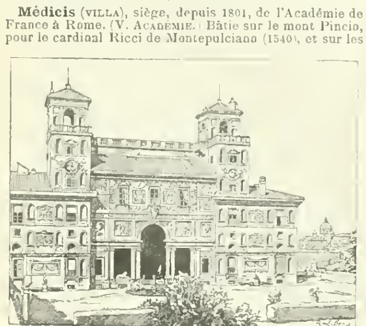
Villa Médicis.

MÉDICO-LÉGAL, ALE, AUX (du lat. *medicus*, médecine, et de *légal*) adj. Qui se rapporte à la médecine légale, aux devoirs imposés par la loi aux médecins.

MÉDICO-LÉGALEMENT adv. Au point de vue médico-légal.

MÉDICOMANE (du lat. *medicus*, médecin, et de *manie*) n. Personne qui a la manie de médicamenter, de faire de la médecine. ‖ Adjectiv. : *Fuyez les gens* MÉDICOMANES.

MÉDICOMANIE (*nî* — rad. *médicomane*) n. f. Manie de faire de la médecine : *La* MÉDICOMANIE *n'est pas une passion inoffensive.*

MÉDICO-PNEUMATIQUE (du lat. *medicus*, médecin, et du gr. *pneuma, atos*, souffle, air) adj. Qui concerne l'emploi médical de l'air.

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE adj. Se dit des études psychologiques basées sur l'observation médicale.

MÉDICOSME (*kossm'*) n. f. Genre de rutacées, comprenant des plantes à feuilles opposées et odorantes, à fleurs réunies en cymes axillaires. (On en connaît plusieurs espèces australiennes, qui sont cultivées dans les serres d'Europe.)

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE adj. Qui appartient à la médecine vétérinaire : *Le sel a des propriétés* MÉDICO-VÉTÉRINAIRES.

MEDICUS (*kuss* — mot lat.) adj. Myth. rom. Surnom d'Apollon et aussi d'Esculape.

Médie, partie de l'Asie antérieure, que les Mèdes habitaient dans l'antiquité. Elle s'étendait entre le bassin du Tigre et la Caspienne, et comprenait une région montagneuse dominée vers la Caspienne par l'Elbourz et le Démavend, vers le Tigre par les chaînes du Choatras et du Zagros, une région de plaines qui s'en va à l'Ouest dans la direction de l'Helmend. La plaine, bien arrosée au pied des montagnes, devient stérile vers l'Est et le Sud-Est, et finit par former, au centre du plateau iranien, ce qu'on appelait le grand désert de Médie.

Le pays, habité de très haute antiquité par des peuples de race touranienne, fut occupé graduellement, entre le Xe et le VIIe siècle av. J.-C., par les tribus iraniennes que nous connaissons sous le nom de Mèdes. Après avoir été, pendant trois quarts de siècle, le centre d'un empire puissant, la Médie devint, vers 550, une province de l'empire des Achéménides. Incorporée à l'empire d'Alexandre, elle se divisa sous les premiers Séleucides en deux provinces indépendantes. La région du Nord-Ouest, comprenant tout le bassin du lac d'Ouroumiah, devint un royaume indépendant avec *Gazaka* pour capitale et qui s'appela Médie Atropatène (du nom d'Atropatès que portait son premier chef); la région du Sud-Est, avec *Ecbatane*, demeura aux mains des Grecs et fut dénommée la Grande-Médie. Ces deux provinces suivirent toutes les vicissitudes de l'Asie antérieure. Tandis que l'Atropatène subissait l'influence des souverains arméniens et quelquefois celle des Romains, la Grande-Médie passait des mains des Grecs à celles des Parthes, puis des Perses et enfin des Arabes. La conquête arabe, au VIIe siècle apr. J.-C., remplaça le nom de Médie par ceux, en usage encore aujourd'hui, d'Aderbaidjân, Kourdistân, etc. V. PERSE.

MÉDIÉTÉ (du lat. *medius*, qui est au milieu) n. f. Géom. Ancien nom des proportions qui contiennent une moyenne proportionnelle, comme $a : b :: b : c$.

— Astron. anc. *Médiété de l'épicycle*, Demi-cercle dans lequel se meut la planète, tandis que le centre se déplace.

MÉDIÉVAL, ALE, AUX (du lat. *medium*, moyen, et *ævum*, temps ou âge) adj. Qui se rapporte au moyen âge.

MÉDIÉVISME (*vissm'* — rad. *médiéval*) n. m. Amour du moyen âge : *Les romantiques professèrent le* MÉDIÉVISME.

MÉDIÉVISTE (*visst'* — rad. *médiévisme*) n. Erudit qui s'occupe de la littérature ou de l'histoire du moyen âge.

MÉDIFIXE (du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *fixe*) adj. Bot. Se dit d'une partie qui est fixée à une autre par son milieu : *L'anthère du lis est* MÉDIFIXE.

MÉDIMNE (du gr. *medimnos*) n. m. Unité des mesures de capacité, chez les Athéniens, pour matières sèches, valant, suivant Letronne, 52lit,80 et, d'après d'autres, 52lit,84.

MÉDIN n. m. Petite monnaie turque, dont la valeur varie suivant les contrées. ‖ On dit aussi MÉDINI.

Medina, comté des Etats-Unis (Ohio); 24.000 h. Ch.-l. *Medina*. — Comté de l'Etat de Texas; 6.000 hab environ. Ch.-l. *Castroville*.

Medina del Campo (autref. *Methymna Campestris*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), sur le Zapardiel, tributaire du Douro; 6.000 hab. Fabrication de tissus, chapeaux. Ruines de la forteresse de la Mota, où mourut Isabelle, en 1504. Ville autrefois très importante.

Medina de las Torres (anc. *Julia Contributa*, *Methymna Turrium*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 3.000 hab. Fabrication d'étoffes de laine; tanneries. Antiquités romaines et nombreuses inscriptions.

Medina de Pomar, village d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), sur le Trueba, sous-affluent de l'Ebre; 2.220 hab.

Medina de Rio Seco (autref. *Methymna Sicca*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), sur le *Seco*, affluent du Douro; 5.000 hab. Fabrication d'étoffes de laine, de chapeaux. Tanneries. Bataille gagnée par le maréchal Bessières contre les Espagnols, le 14 juillet 1808.

Medina (Barthélemy DE), théologien et dominicain espagnol, né à Medina de Rio Seco vers 1530, mort en 1580. Il professa la théologie à Salamanque, fut, croit-on, l'inventeur du *probabilisme*, et laissa sur saint Thomas des *Commentaires* (1582-1584), souvent réimprimés.

Medina y Valbuena (don Pedro DE), peintre espagnol, né à Séville vers 1620, mort après 1675. Condisciple et ami de Murillo, il restaura et décora de fresques la cathédrale de Séville (1667-1668), prit part à la fondation de l'académie de peinture de cette ville, dont il devint président, et fut un habile peintre d'aquarelles.

Medina (sir Jean-Baptiste), peintre belge d'origine espagnole, né à Bruxelles en 1660, mort à Edimbourg en 1711. Formé à l'école de Rubens, dont il adopta la manière, il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre. Il dessinait avec pureté, et donnait à ses toiles un coloris plein d'harmonie et de vigueur. Son portrait, par lui-même, est aux Offices de Florence. A Edimbourg se voient les portraits des professeurs de l'Ecole de chirurgie; au château de Wentworth, le portrait du *duc d'Argyll avec ses deux fils*, etc. Il a laissé aussi des paysages, des tableaux d'histoire, etc.

Medina (don Juan DE CABRERA). V. CABRERA.

Medina-Sidonia (autref. *Methymna Assidonia* ou *Assindum*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]); 12.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de draps et de poterie renommée, sparteries, tuileries.

Medina-Sidonia (Gaspar Alonzo Perez DE GUZMAN, duc DE), homme politique espagnol, mort en 1664. Beau-frère du duc Jean de Bragance, qui se déclara roi de Portugal, il voulut convertir en royauté son gouvernement d'Andalousie; le complot fut découvert. Mandé à Madrid, il obtint sa grâce, mais perdit une partie de ses biens, dut promettre de payer 1.000 chevaux pour la conquête du Portugal et défier en combat singulier Jean de Bragance, qui ne répondit pas à son cartel (1641).

Médine (en arabe **El-Medina** ou **Medinet-en-Nebi**), ville de la Turquie d'Asie (Arabie [Hedjaz]), sur une des premières terrasses du plateau central de l'Arabie et au milieu d'une petite oasis de palmiers; 20.000 hab. environ. Médine est, après La Mecque, la plus notable des villes sacrées de l'islam. Sur son territoire, se réfugia Mahomet en 622, dans la fuite fameuse qui marque le début de l'ère musulmane (*hégire*). Le Prophète lui-même jeta les fondements de la vaste mosquée carrée, agrandie plus tard à plusieurs reprises par les califes, détruite par le feu en 1257, rebâtie de 1258 à 1288, et établie dans son état actuel par le roi d'Egypte Khaïd-bey en 1487. La tradition musulmane veut qu'elle renferme les tombeaux de Mahomet et de ses deux grands disciples, Omar et Abou-Bekr. Le pèlerinage dont cette sépulture est l'objet attire à Médine, chaque année, un grand nombre de croyants. La ville, conquise au XVIe siècle par les Turcs sur les sultans d'Egypte, a appartenu, du milieu du XVIIIe siècle à 1812, aux Wahabites, puis est rentrée sous la domination, plus théorique que réelle, des sultans de Constantinople.

Mosquée de Médine.

Médine, poste fortifié sur la rive gauche du haut Sénégal; 8.000 hab. Ch. de f. de Kayes à Kita. Important centre commercial. Fort bâti par le général français Faidherbe en 1855 et célèbre par la défense héroïque de Paul Holl et du sergent Desplats (avr.-juill. 1857), assiégés par El-Hadj Omar, et délivrés par Faidherbe.

Médinet-el-Fayoum (à l'époque pharaonique **Shodou**, à l'époque gréco-romaine **Crocodilopolis** et **Arsinoé**), ville d'Egypte, capitale de la *moudirièh du Fayoum*; 31.262 hab. La ville moderne s'appuie au N. contre des buttes de décombres, restes de la ville antique. Chemin de fer qui s'embranche sur la ligne de la Haute-Egypte à la station d'El-Ouasta. Evêché copte orthodoxe. Fabrication de tapis, de toile, de cotonnades, de tissus de laine et de feutres. Distilleries, sucrerie.

Médinet-Habou ou **Médinet-Abou**, nom de l'un des groupes de ruines qui jalonnent l'ancienne nécropole de Thèbes : c'est le plus méridional, celui qui a pour noyau les deux chapelles funéraires de Thoutmôsis III et de Ramsès III. Il couvre l'emplacement de la petite ville égyptienne d'Aït-Zamouit. Le temple de Thoutmôsis III n'a que peu souffert. Dans celui de Ramsès III, les portiques des trois premières cours sont à peu près intacts.

Meding (Jean-Ferdinand-Martin-Oscar), romancier allemand, connu sous le pseudonyme de **Gregor Samarow**, né à Kœnigsberg en 1829. Il quitta l'administration prussienne pour entrer au service du Hanovre (1859), devint conseiller d'Etat (1862), et suivit, en 1866, le prince dépossédé à Vienne. En 1873, il alla se fixer à Berlin. Depuis, sous le pseudonyme de SAMAROW, il a publié de curieux ouvrages, où la fiction se mêle à l'histoire et dont quelques-uns ont été traduits en français. Nous citerons : *Sceptres et couronnes* (1872); *Deux couronnes impériales* (1874); *Héros et empereur* (1875); *le Salut des légions qui vont mourir* (1874); *Or et sang* (1879); *l'Impératrice Elisabeth, la Grande Princesse, Pierre III* (1881-1883); *Autour du Croissant, Plewna* (1883-1884); *un Château de fées* (1890); *l'Aigle blanc* (1891); *les Epines de la couronne* (1899); etc.

MÉDINILLE (*ll* mll.) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres à fleurs en cymes terminales, dont on connaît plus de soixante espèces, des régions tropicales.

MÉDINILLÉES (*ll* mll.) n. f. pl. Tribu des mélastomacées, ayant pour type le genre *médinille*. — *Une* MÉDINILLÉE.

MÉDIO-CARPIEN, ENNE adj. Qui appartient à l'articulation des os de la première rangée du carpe.

MÉDIOCRATIE (*sî* — du lat. *medius*, qui est au milieu, et du gr. *kratos*, force) n. f. Gouvernement exercé par la classe moyenne : *La puissance contre laquelle la centralisation se brisera toujours est la* MÉDIOCRATIE. (Balz.)

MÉDIOCRE (lat. *mediocris*; de *medius*, qui est au milieu) adj. Qui est entre le grand et le petit, le bon et le mauvais; peu considérable, peu distingué, etc. : *Une taille, Une poésie* MÉDIOCRE. *Un écrivain, Un esprit* MÉDIOCRE.

— Substantiv. Personne médiocre : *Le* MÉDIOCRE *est l'excellent pour les* MÉDIOCRES. (J. Joubert.)

Le médiocre n. m. Ce qui est médiocre : LE MÉDIOCRE *plaît au plus grand nombre.*
— ALLUS. LITTÉR. :

Il n'est point de degrés du *médiocre* au pire,

Vers de l'*Art poétique* de Boileau (ch. IV). Il signifie qu'en littérature, n'avoir point de défauts saillants, mais n'avoir guère plus de qualités, posséder, en un mot, un mérite négatif, équivaut à n'avoir point de mérite du tout et même à être très mauvais.

MÉDIOCREMENT (rad. *médiocre*) adv. Ni peu ni beaucoup : *Être* MÉDIOCREMENT *riche.* ‖ D'une façon peu distinguée : *Jouer* MÉDIOCREMENT *du violon.*

MÉDIOCRITÉ n. f. Caractère de ce qui est médiocre : *Il y a de certaines choses dont la* MÉDIOCRITÉ *est insupportable.* — Etat de fortune, de position sociale entre la richesse et la misère, entre l'élévation et la bassesse : *Une heureuse* MÉDIOCRITÉ *est l'état le plus favorable au bonheur.*
— Modération, juste milieu : *Le bon sens se forme d'un goût naturel pour la justesse et la* MÉDIOCRITÉ. (Vauven.)
— Manque de grandeur, d'élévation d'esprit, d'excellence, de mérite : *L'affectation et les vices avantageux sont l'enseigne de la* MÉDIOCRITÉ. (Mme Roland.)
— Personne médiocre ; ensemble de personnes médiocres : *Le monde a toujours été gouverné par la* MÉDIOCRITÉ *en tout genre.* (Royer-Collard.) ‖ Production médiocre : *L'amas des* MÉDIOCRITÉS *grossit chaque jour.*
— ALLUS. LITTÉR. : Médiocrité dorée. V. AUREA MEDIOCRITAS.

MÉDIO-DORSAL, ALE, AUX (du lat. *medius,* qui est au milieu, et de *dorsal*) adj. Anat. animale. Qui est situé dans le milieu du dos : *Stigmates* MÉDIO-DORSAUX.

MÉDIO-JURASSIQUE (du lat. *medius,* qui est au milieu, et de *jurassique*) adj. Se dit, en géologie, de la partie moyenne du système jurassique, comprenant les étages *bajocien* et *bathonien.*

Mediolanum (*mé, nom'*), nom de plusieurs villes de l'empire romain : 1° dans la Gaule cisalpine, ch.-l. des Insubres, fondée par les Gaulois (auj. *Milan*); 2° dans la Gaule Lyonnaise IIIe, ch.-l. des Aulerces Eburovices (auj. *Evreux*); 3° dans la Gaule Aquitaine IIe, ch.-l. des Santons (auj. *Saintes*); 4° dans la Gaule Lyonnaise Ire, chez les Bituriges Cubiens (auj. *Château-Meillant*).

Médiomatrices (lat. *Mediomatrici*), peuple de la Gaule ancienne (Belgique Ire), entre les Trévires au N. et les Leuces au S., sur les deux rives de la *Mosella* (Moselle). Ch.-l. *Divodurum* ou *Mediomatrices* (Metz). — *Un, Une* MÉDIOMATRICE.

MÉDIONNER (*o né* — du lat. *medius,* milieu) v. a. Techn. Prendre le milieu ou un terme moyen ; ramener à une unité, prendre une moyenne, en terme de construction.

MÉDIO-PASSIF n. m. et adj. Gramm. Nom donné par les grammairiens à l'ensemble des formes communes à la voix moyenne et à la voix passive : *Le* MÉDIO-PASSIF *indo-européen. Les suffixes* MÉDIO-PASSIFS.
— ENCYCL. Dans un grand nombre de langues, particulièrement dans les langues indo-européennes, la fonction passive et la fonction moyenne s'expriment avec les mêmes formes verbales. En grec, *luomai* signifie à la fois *je délie pour moi* et *je suis délié*; de même les formes italiques et celtiques en *r* (lat. *amor,* je suis aimé, et *imitor,* j'imite) ont à la fois la valeur de déponents et celle de passifs. V. MOYEN, et PASSIF.

MÉDIO-TARSIEN, ENNE adj. Qui passe par le milieu du tarse : *Amputation, Désarticulation* MÉDIO-TARSIENNE.

MÉDIPECTORAL, ALE, AUX (du lat. *medius,* qui est au milieu, et *pectus, oris,* poitrine) adj. Entom. Qui se fixe à la médipoitrine.

MÉDIPOITRINE (du lat. *medius,* qui est au milieu, et de *poitrine*) n. f. Entom. Partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIPONTIN n. m. Techn. Table de pressoir.
— Mar. Pont de cordes.

MÉDIQUE (*dik'*) adj. Hist. anc. Qui a rapport aux Mèdes ou à la Médie : *Les guerres* MÉDIQUES. ‖ Surnom de l'empereur Verus, vainqueur des Mèdes. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Verus le* MÉDIQUE.
— Antiq. *Robe médique,* Longue robe, analogue à celle que portaient les Mèdes et les Perses.
— *La Médique,* Nom donné parfois à la Médie.

Médiques (GUERRES). On désigne sous ce nom l'ensemble des guerres qui eurent lieu, au cours du ve siècle avant notre ère, entre la Grèce et l'empire perse, héritier de la puissance des Mèdes, sous les règnes de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès Longue-Main. Elles eurent pour cause principale les projets d'expansion en Europe de l'empire achéménide, au temps de Cyrus et de Darius, qui trouvèrent sur leur route et voulurent subjuguer les riches colonies de race hellénique du littoral occidental de l'Asie Mineure, Colophon, Milet, Ephèse, Phocée, Priène, Magnésie, etc., au moment même où la Grèce, et en particulier Athènes, essayait précisément de développer de ce côté son influence politique et économique. L'occasion en fut le rôle joué par Athènes dans les intrigues d'Aristagoras et le secours prêté par elle à la révolte de l'Ionie, que Cyrus avait soumise en même temps que l'empire lydien de Crésus, et que Darius terrifia par la prise et le pillage de Milet.

Ce fut en effet contre Athènes et Erétrie, en Eubée, dont l'intervention avait blessé l'orgueil de Darius, que fut dirigée spécialement la *première guerre médique,* dès l'abord malheureuse pour la Perse. Une expédition maritime alla occuper Thasos, dans les parages de la Thrace, tandis que Mardonius envahissait la Macédoine ; mais la flotte perse était détruite par la tempête près du mont Athos, et l'armée de Mardonius, décimée par le froid et la maladie, devait battre en retraite vers l'Asie. Cependant, au printemps de 490, une nouvelle expédition formidable faisait voile vers Athènes, occupait les Cyclades, brûlait Naxos, Carystos, Erétrie et débarquait en Attique. Athènes, trahie par Egine, abandonnée par le reste de la Grèce déjà jalouse d'elle, fut seule à assurer le salut du monde hellénique à la journée de Marathon (490); et ce premier succès décida à Athènes la formation d'un parti belliqueux dont le chef, Thémistocle, ne tarda pas à transformer avec bonheur sa patrie en une puissance maritime de premier ordre.

La *seconde guerre médique* (480-478) fut conduite en personne par le successeur de Darius, qui précipita sur la Grèce un million d'hommes. Mais, grâce aux efforts de Thémistocle, l'union des Grecs, sans être parfaite (les Thessaliens servirent de guides à l'armée perse), fut mieux assurée qu'en 490. Sparte et Athènes s'unirent, et la défense héroïque de Léonidas aux Thermopyles permit d'arrêter sur terre, pendant quelque temps, l'armée d'invasion. Cependant, Thespies, Platées et Athènes furent détruites ; sur mer, après l'heureux, mais sanglant combat d'Artemisium, la flotte des Grecs alliés remportait à Salamine une brillante victoire (480); Xerxès s'enfuyait en Thessalie, puis repassait l'Hellespont ; l'année suivante, Mardonius, resté en Grèce, était battu à Platées (479), tandis que Thémistocle faisait dans la mer Egée une tournée triomphale d'alliances et de conquêtes athéniennes, couronnée par la victoire de Mycale (479).

La *troisième guerre médique* comprend une série de campagnes offensives, dirigées par les Hellènes contre l'Orient : Sparte, et surtout Athènes, affranchirent les îles et les cités grecques de la côte ; les victoires de Cimon imposèrent au Grand Roi une paix humiliante, dite *paix de Cimon* (449), qui interdisait à ses armées l'approche du littoral de l'Asie Mineure et à ses flottes l'entrée de la mer Noire et une partie de l'Archipel. C'était le salut de la Grèce, préservée de la barbarie asiatique : c'était surtout le triomphe d'Athènes qui trouvait, dans la *Confédération de Délos* (477), fondée à son profit par Cimon, la récompense de son initiative et la base de son empire maritime.

MÉDIRE (pour *mesdire;* de la partic. *mes,* et de *dire.* — Se conjugue comme *dire,* excepté à la 2e pers. du plur. de l'ind. prés. et de l'impérat., où il fait : *Vous médisez. Médisez*) v. n. Dire de quelqu'un, avec une intention mauvaise, un mal qui est vrai : *Juger n'est pas* MÉDIRE.

C'est un mauvais métier que celui de *médire.*
BOILEAU.

— Fig. Etre défavorable à quelqu'un, témoigner contre lui : *Il y a des reproches qui louent et des louanges qui* MÉDISENT. (La Rochef.)
— *Médire de,* Maltraiter en paroles, dire du mal de : *N'écoute pas le médisant : il* MÉDIRA DE *toi comme il* MÉDIT DES *autres.* (Max. orient.)
— n. m. Action de médire, médisance : *Quant à moi, je foule aux pieds ton* MÉDIRE *indiscret.* (Nic. Pasq.) [Vx.]

MÉDISANCE (*zanss* — rad. *médire*) n. f. Propos désavantageux à quelqu'un, mais exact, tenu avec l'intention de nuire ; penchant à tenir de ces discours : *La* MÉDISANCE *est le soulagement de la malignité.* (J. Joubert.)

La *médisance* est la fille immortelle
De l'amour-propre et de l'oisiveté.
VOLTAIRE.

— Personnes qui médisent : *Il n'est pas aisé de faire taire la* MÉDISANCE.

Médisance (ECOLE DE LA), comédie. V. ECOLE.

MÉDISANT (*zan*), **ANTE** [rad. *médire*] adj. Qui médit, qui a l'habitude de médire : *Des femmes* MÉDISANTES.
— Substantiv. Personne médisante : *On dépeuplerait un Etat en moins de rien, si on tuait tous les* MÉDISANTS. (Pasc.) *Le* MÉDISANT *est la plus cruelle des bêtes farouches, et le flatteur la plus dangereuse des bêtes privées.* (Diogène.)

Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton radouci que prend la *médisance.*
BOILEAU.

MÉDISANT (*zan*), **ANTE** [rad. *Mède*] adj. S'est dit pour Partisan des Mèdes, en parlant des anciens Grecs. ‖ On a écrit aussi MÉDIZANT, ANTE.

MÉDITATIF, IVE adj. Qui est porté à méditer, livré à la méditation : *Un homme, Un esprit* MÉDITATIF. ‖ Qui annonce la méditation : *Un air* MÉDITATIF.
— Gramm. *Verbes méditatifs,* Verbes latins terminés en *urire,* qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action.
— Substantiv. Personne portée à la méditation : *Les* MÉDITATIFS *sont ordinairement distraits.*
— SYN. **Méditatif, penseur, pensif, rêveur.**

MÉDITATION (*si-on*) n. f. Action de méditer, application de l'esprit à un objet : *Etre plongé dans une* MÉDITATION *profonde.*
— Par ext. Opuscule philosophique, religieux, etc. (Prend, dans ce sens, une majuscule) : *Les* MÉDITATIONS *de saint Augustin.*
— Relig. Oraison mentale, application raisonnée de l'esprit à des vérités religieuses : *Certaines religieuses passent leur vie entière dans la* MÉDITATION. ‖ *Chambre des méditations,* Chambre de couvent où l'on se retirait pour méditer.
— SYN. **Méditation, application, attention, contention, réflexion.** V. APPLICATION.
— ENCYCL. *Religions de l'Inde.* La *méditation* joue un rôle important dans les croyances de l'Inde. Selon les légendes des Brâhmanas et des Oupanichads, c'est par la méditation et les pénitences que Pouroucha le Pradjâpati créa les mondes et les êtres ; plus tard, ce sera par elle que les *Dévas* (dieux) parviendront à conquérir la puissance divine et l'immortalité, par elle que les *Asouras* (démons) s'efforceront de leur arracher ces conquêtes, par elle que les sages acquerront la science et le pouvoir surnaturel. La méditation doit être accompagnée de certaines observations religieuses : jeûne, continence, etc. Elle devient la voie nécessaire du salut (ou de la délivrance de la métempsycose) avec les diverses écoles de philosophie et surtout celle du *Yoga.* Les bouddhistes lui font une part plus large encore, et lui assignent pour but l'acquisition de la science transcendante universelle ou *Bodhi.*
— Iconogr. Une jeune fille ou une jeune femme, aux traits sérieux, dans une attitude rêveuse et réfléchie, a fréquemment servi de thème aux artistes, qui ont désigné ces études sous le titre de *Méditation.* Plus précis sont les *Philosophes en méditation,* de Rembrandt et de Bol (Louvre). En traitant deux fois le même thème, Rembrandt a su le diversifier d'une manière originale. Dans la première de ces compositions, son philosophe est un vieillard à longue barbe, coiffé d'une calotte et vêtu d'une robe fourrée, qui médite profondément. Le second est assis à sa table d'étude, devant un livre ouvert, et paraît chercher la solution d'un problème. Les mêmes qualités se remarquent dans le *Philosophe* de Bol : un vieillard à moustaches blanches, assis près d'une table où sont épars des livres, une tête de mort, des instruments de musique, une mappemonde, etc., tient à la main une lettre.

Parmi les études exposées aux Salons, rappelons la *Méditation de la Vierge,* de Decaisne ; *Méditation sur l'« Imitation de Jésus-Christ »,* de Camille Bouchet ; les *Méditations* de Cals, Bertier, H. Lesecq, Mme Anaïs Toudouze, Alfred Stevens, Jules de Vignon, Tordeux, Chaplin, etc. Une statue de la *Méditation* par Bouassieux et une autre par Daumas méritent également d'être rappelées.

Méditations de la vie du Christ (LES), par saint Bonaventure (Jean de Fidanza). — Ce livre, qui est écrit en latin, fut composé sur la demande de plusieurs personnes de l'entourage de saint Louis. C'est un commentaire de la vie de Jésus-Christ. Saint Bonaventure dramatise toutes les scènes racontées par l'Evangile ; il ne craint pas même d'ajouter aux récits du texte les traits les plus saisissants que lui suggèrent son imagination et sa foi. [Trad. franç. par H. de Riancey (1846) et par le P. Lebannier (1847).]

Méditations touchant la première philosophie, où l'on démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, par Descartes (Paris, 1641). — Dans cet ouvrage, Descartes reprend l'exposition des points principaux de sa doctrine qu'il avait fait connaître par le *Discours de la méthode.* Ces *Méditations,* au nombre de six, parurent d'abord en latin. En 1647, il en parut une traduction française, due au duc de Luynes. Descartes revit cette traduction qui, peu à peu, a éliminé le texte original.

Le philosophe commence par expliquer pourquoi nous pouvons douter de toutes choses et particulièrement des choses matérielles, et comment ce doute nous est utile. Mais, si l'esprit peut douter de l'existence des choses, il ne peut contester qu'il existe lui-même ; et il est amené à distinguer ce qui lui appartient et ce qui est du corps. Descartes développe ensuite son principal argument en faveur de l'existence de Dieu, établit que les choses conçues clairement et distinctement sont toutes vraies, traite de la différence qu'il y a entre l'entendement et l'imagination et conclut en montrant que l'âme est réellement distincte du corps, tout en lui étant unie et composant avec lui comme une même chose. Les *Méditations* sont suivies des objections du P. Mersenne, de Hobbes, d'Arnaud, de Gassendi et de Clerselier, et des réponses de Descartes.

Méditations sur l'Évangile, par Bossuet. — Cet ouvrage, composé en 1695, à Meaux pour les religieuses de Sainte-Marie de cette ville, ne fut imprimé qu'en 1721 par les soins du neveu de l'auteur, Bossuet, évêque de Troyes. Bien qu'écrit avant les *Elévations sur les mystères,* il en forme comme la suite et le complément : en effet, les *Elévations* exposent les dogmes de la foi, et les *Méditations* résument les devoirs du chrétien. Bossuet s'attache aux sermons de Jésus-Christ les plus importants, c'est-à-dire au sermon sur la montagne et à ceux que le Maître fit, vers la fin de sa vie, principalement au discours après la Cène. Le style est simple, vigoureux cependant et empreint souvent d'une onction pénétrante.

Méditations poétiques (1820) et **Nouvelles méditations poétiques** (1823), poésies de Lamartine. — Les *Méditations,* début de Lamartine dans la poésie, début de la poésie romantique dans la littérature française, eurent un magnifique succès. Après la poésie sensuelle, sèche et conventionnelle des derniers classiques, on fut surpris et charmé d'entendre un poète qui osait être ému et sincère, dont la mélancolie, doucement élégiaque, n'en était pas moins forte et profonde. Les mérites nouveaux qu'on avait admirés dans les *Méditations* (*l'Isolement, le Soir, le Vallon, le Lac, le Golfe de Baïa, l'Automne*) se retrouvèrent dans les *Nouvelles Méditations* (*Ischia, la Sagesse, les Préludes, le Crucifix*), avec plus de richesse dans la forme peut-être, avec plus de grâce voluptueuse. Essentiellement spiritualiste, religieux, avec une ardeur sentimentale qui est éminemment lyrique, Lamartine a représenté la Nature largement, sans aucune préoccupation d'exactitude descriptive, mais comme une chose toute pénétrée d'âme, où sa sympathie se fond et s'anéantit. La forme des *Méditations,* souvent molle et fluide, atteint, quand elle est soutenue par un sentiment profond, la plus forte et la plus suave harmonie.

MÉDITER (du lat. *meditari,* même sens) v. a. Soumettre à des réflexions, à un examen intérieur : MÉDITER *un sujet.* ‖ Projeter, se proposer de faire, préparer par ses réflexions, combiner dans son esprit : MÉDITER *un voyage.*
— Absolum. : MÉDITER *de partir en voyage.*
— Etudier l'esprit, la manière, les œuvres de : MÉDITER *Platon, Leibniz, Newton.*
— v. n. Se livrer à la méditation, à la réflexion : *Tout est instructif pour l'homme qui* MÉDITE. (Lamenn.)
— Faire une méditation pieuse : *Il est des moines qui ont passé leur vie entière à* MÉDITER.
— *Méditer sur,* Réfléchir intérieurement sur : MÉDITER SUR *le passé, c'est travailler pour l'avenir.* (A. Peyrat.)
— n. m. Méditation, action de méditer : *Le* MÉDITER *est une puissante étude.* (Montaigne.) [Vx.]
Se méditer, v. pr. Etre médité.

MÉDITERRANÉ, ÉE (*té* [ou *tèr'*] *-ra* — du lat. *mediterraneus;* de *medius,* qui est au milieu, et *terra,* terre) adj. Qui est situé au milieu des terres : *Les golfes* MÉDITERRANÉS. (Buff.)
— n. f. Mer intérieure, située au milieu des terres : *La mer Caspienne est une* MÉDITERRANÉE.

Méditerranée (MER) [*Mediterraneum* ou *Internum Mare* des Latins], ainsi dénommée à cause de sa position entre l'Europe méridionale, l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale. (V. EUROPE [*carte en couleurs*].) C'est une vaste mer intérieure, qui ne communique naturellement qu'avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar. Allongée de l'O. à l'E. sur plus de 47 degrés de longitude (entre 7° 40' à l'O. et 39° 25' à l'E.), elle a ainsi environ 4.500 kilom. de longueur. Sa largeur, très variable, est de 740 kilomètres entre Marseille et Alger, de 400 entre le Péloponèse et la Tripolitaine. Sa superficie totale est d'environ 3 millions de kilomètres carrés, dont 424.000 pour la mer Noire et 135.000 pour l'Adriatique.

La Méditerranée est divisée en deux bassins par le seuil sous-marin qui relie la Tunisie à la Sicile. A l'O. s'étend la Méditerranée occidentale ou latine ; à l'E., la Méditerranée orientale ou grecque. La première, moins étendue, présente deux enfoncements principaux au N. : le golfe du Lion et le golfe de Gênes ou de Ligurie. De grandes îles, la Sardaigne et la Corse, la divisent elle-même en deux parties : la mer des Baléares à l'O., la mer Tyrrhénienne à l'E. Le seuil étroit de Gibraltar la fait communiquer avec

l'Atlantique, tandis qu'au S. de la grande île de Sicile, un bras large et peu profond la relie à la Méditerranée orientale. Celle-ci a, en général, une structure beaucoup moins régulière. Au N., la péninsule de la Morée (ancien Péloponèse) projette trois grands promontoires; au S., la mer se creuse profondément dans le golfe de la Grande Syrte. Enfin, l'Adriatique, golfe allongé de la Méditerranée, la mer Egée aux îles nombreuses et la mer Noire, annexe naturelle de la grande mer intérieure, contribuent à rendre plus varié et accidenté le profil des rivages de la Méditerranée orientale. Les côtes rocheuses dominent en Europe et en Asie. L'Afrique septentrionale présente des côtes escarpées à l'O. du golfe de Gabès, des côtes basses à l'E. de cet enfoncement, appelé aussi Petite Syrte.

La Méditerranée ne présente pas un système régulier de circulation des eaux, mais seulement des courants locaux et discontinus. Mer intérieure, elle diffère encore des océans largement ouverts par la faible amplitude de ses marées qui ne sont réellement sensibles que dans les Syrtes, où elles atteignent 2 mètres.

Creusée par de grands phénomènes d'effondrement, la Méditerranée a une profondeur moyenne considérable : environ 1.500 mètres. Comme profondeur maximum on a trouvé 3.150 mètres à l'ouest de la Sardaigne, 3.730 mètres entre la Sardaigne et le golfe de Naples, 4.440 mètres à l'ouest de l'île de Crète et 3.870 près de la côte d'Asie Mineure. La fosse la plus large et la plus déprimée est la fosse ionienne, entre la Sicile et l'île de Crète.

De nombreuses différences physiques sont à signaler, entre la Méditerranée et l'Atlantique. Tandis que les grands océans, ouverts à la pénétration des eaux polaires, présentent des températures de fond, oscillant autour de 0, la Méditerranée garde, à partir de la profondeur de 360 mètres, une température à peu près invariable d'environ + 12°,7. C'est que les eaux froides n'y peuvent pénétrer que par l'étroit passage de Gibraltar. A la surface, la température moyenne des eaux varie entre 25° et 28°. En raison de cette haute température, l'évaporation est intense et ne paraît pas compensée par les apports fluviaux et la chute des pluies, abondantes seulement en hiver, l'été restant uniformément sec et chaud dans toutes les régions soumises au climat méditerranéen. Les eaux de la Méditerranée se concentrent donc de plus en plus, et leur salinité moyenne est de 38 à 39 p. 1.000, celle de l'Atlantique, par la même latitude, n'étant que de 35 à 36. Cette répartition inégale de la salure et, par conséquent, de la densité provoque la formation d'un courant superficiel qui amène dans la Méditerranée les eaux de l'Atlantique et de la mer Noire, alors qu'un courant profond ramène dans ces deux bassins les eaux de la Méditerranée.

Au point de vue faunique, la Méditerranée ne forme pas une province distincte, mais une dépendance de l'Atlantique. Les espèces sont venues des parties chaudes de cet océan par le détroit de Gibraltar. L'ouverture du canal de Suez a permis à quelques espèces méditerranéennes de pénétrer dans la mer Rouge, et inversement.

Par sa situation au point de rencontre et de contact des trois parties de l'ancien monde, la Méditerranée a possédé de tout temps une grande importance économique. Aujourd'hui encore, il n'y a pas de bassin maritime plus fréquenté. De nombreuses lignes de navigation la sillonnent en tous sens et relient entre eux les principaux ports : Barcelone pour l'Espagne, Marseille et Cette pour la France; Gênes, Naples, pour l'Italie; Trieste pour l'Autriche; Syra, Salonique, Constantinople, Smyrne, Beyrouth pour l'empire ottoman; Alexandrie et Port-Saïd pour l'Égypte; Tunis, Bône, Alger, Oran pour la Berbérie occidentale. Le petit cabotage, pratiqué surtout par les Grecs et les Italiens, donne lieu à un trafic considérable, et de nombreux câbles télégraphiques relient entre eux les ports importants. Depuis le percement de l'isthme de Suez, en 1869, la Méditerranée se trouve sur la route maritime de l'extrême Orient. Neutralisée en quelque sorte par la nature à cause de l'étendue de ses rivages soumis à différentes dominations, la Méditerranée est, au point de vue stratégique, étroitement surveillée par l'Angleterre, qui y détient la plupart des positions maîtresses : Gibraltar, Malte, Chypre, offrent à sa flotte des points d'appui dans toutes les parties de ce grand bassin maritime et jalonnent la route des Indes et de l'extrême Orient.

— BIBLIOGR. : W.-H. Smyth, *the Mediterranean* (Londres, 1854); Académie des sciences de Vienne, *Berichte der Commission für Erforschung des östlichen Mittelmeeres* (1901 et suiv.).

MÉDITERRANÉE (DÉPARTEMENT DE LA), nom d'un département formé en Italie sous le premier Empire, compris entre la principauté de Lucques au N., la mer Tyrrhénienne à l'O., la principauté de Piombino au S., les départements de l'Ombrone et de l'Arno au S.-E. et à l'E. Ch.-l. *Livourne*; sous-préfect. Pise et Volterra.

MÉDITERRANÉE JAPONAISE ou **SOUVONADA**, nom donné parfois à la partie de la mer du Japon comprise et comme enfermée entre les trois îles de Nippon, Sikok et Kiou-Siou. V. SOUVONADA.

MÉDITERRANÉEN, ENNE (*té* [ou *tèr*] *-ra-né-in, èn*) adj. Géogr. Qui appartient à la Méditerranée : *Le bassin* MÉDITERRANÉEN.

— Géol. Se dit de l'étage géologique établi par Suess et correspondant pour la première partie à l'étage *burdigalien* et pour la seconde aux étages *helvétien* et *tortonien*.

— n. m. : *Le* MÉDITERRANÉEN *s'applique aux terrains du bassin de Vienne* (Autriche).

MEDITRINA. Myth. rom. Déesse des guérisons.

MÉDITRINALES (du lat. *meditrinalia*; de *medius*, moyen, et *trinus*, composé de trois) n. f. Antiq. rom. Fête de la déesse *Meditrina*, que l'on célébrait le 11 octobre, et où l'on goûtait le vin nouveau.

MÉDIUM (*di-om'* — du lat. *medius*, qui est au milieu) n. m. Moyen propre à concilier des prétentions opposées, à rapprocher des esprits divisés : *Chercher, Trouver un* MÉDIUM *dans une affaire*. (Vieux.)

— Moyen terme, intermédiaire : *La nature ne rassemble que des* MÉDIUMS *harmoniques*. (B. de St-P.) [Inus.]

— Enseign. Argument que l'on proposait autrefois contre une thèse : *Le président en Sorbonne ouvrait la thèse par trois* MÉDIUMS. (E. Littré.)

— Musiq. Partie moyenne de l'étendue de la voix ou d'un instrument, celle qui comprend les notes entre le grave et l'aigu : *Voix qui a un bon* MÉDIUM.

— Spirit. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Spirit. Le *médium*, exactement être, homme-milieu, est l'intermédiaire entre le monde des esprits et la planète, et sert à leurs manifestations.

Les quatre principaux types sont : 1° le typtologue, celui qui peut provoquer les coups frappés (ou raps), et communiquer par la table et au moyen de l'alphabet convenu; 2° l'écrivain « automatique », quand sa main et son bras sont tenus, possédés, dirigés par l'esprit; « direct », quand il suffit de deux ardoises et d'une touche, le tout ordinairement scellé et cacheté; 3° le médium à matérialisations, c'est-à-dire celui qui est dit prêter les fluides de son périsprit pour l'apparition, souvent photographiée, moulée, touchée, d'une forme; 4° le médium à incarnation, ou incorporant, celui qui est dit incarner un esprit qui vient parler par sa bouche. A ces quatre catégories il faut ajouter les dessinateurs, les musiciens, les auditifs, les voyants, les intuitifs, etc., tous les sens et organes de l'homme pouvant servir d'instrument de communication.

Un phénomène remarquable, c'est la « transe » ou passage. Sous l'approche et l'influence de l'esprit, qui vient momentanément incorporer le médium, celui-ci est pris d'une hypnose rapide, suivie de la possession. Le médium est soumis à plusieurs dangers : la subjugation, l'obsession, la possession. En ce cas, il peut arriver qu'un spirite pratiquant dégage l'attaqué, mais il arrive aussi qu'il soit frappé lui-même d'aliénation.

Parmi les médiums qui jouirent d'une certaine célébrité, citons : D. Home, surtout moteur, qui travailla, rigoureusement surveillé et contrôlé par William Crookes; F. Cook, qui servit à la fameuse matérialisation de Katie King, enfin la moderne Eusapia Paladino.

— BIBLIOGR. : Allan Kardec, *le Livre des médiums*; Lucie Grange, *Petit livre instructif et consolateur, manuel de spiritisme*.

MÉDIUMNITÉ (*om'*) n. f. Spirit. Faculté que possèdent certaines personnes, appelées *médiums*, de servir d'interprète aux esprits, de devenir l'instrument passif de leur volonté.

— ENCYCL. V. SPIRITISME.

MÉDIUS (*uss* — du lat. *medius*, qui est au milieu) n. m. Anat. Doigt du milieu de la main. || Adjectiv. : *Le doigt* MÉDIUS.

A, médius.

MÉDIUSCULE (*skul'*) adj. Typogr. Se dit des lettres intermédiaires entre les majuscules et les minuscules. (Inus.)

— n. f. Lettre médiuscule : *Les* MÉDIUSCULES *servent surtout dans les titres*.

MÉDITULLIUM (*li-om'*) n. m. Anat. Substance spongieuse des os.

MÉDIVALVE (du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *valve*) adj. Bot. Se dit des cloisons de fruits qui partent du milieu des valves pour atteindre l'axe.

MEDJERDA (le *Makarath* des Carthaginois, le *Bagradas* des Romains), fleuve de l'Afrique septentrionale, qui naît à l'O. de Souk-Ahras, dans le département de Constantine, passe en Tunisie et atteint la Méditerranée, non loin de l'ancien port d'Utique. Son principal affluent est l'oued Mellègue. Cours, capricieux et torrentiel, de 420 kilom. Les alluvions qu'elle entraîne ont sensiblement modifié la physionomie du littoral, entre Porto-Farina et Tunis.

MEDJIBOJ, ville de la Russie (gouv. de Podolie), au confluent du Boujek et du Boug méridional, tributaire du liman du Dniéper; 7.060 hab. Foire importante. Commerce de bétail et bois. Fabrique de bougies.

MEDJID-EUZU, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), non loin de la rivière du même nom, affluent gauche du Tchékérek; 3.500 hab.

MEDJIDIÉ, ville de la Roumanie orientale (Dobroudja), à 20 kil. du Danube, à moins de 30 de la mer Noire, dans une région marécageuse et malsaine; 20.000 hab.

Medjidié (ORDRE IMPÉRIAL DU), institué en 1852 par le sultan Abd-ul-Medjid pour récompenser les services rendus à l'empire et au souverain. Il est composé de cinq classes : grands-croix, sautoir et plaque à gauche; grands officiers, sautoir et plaque à droite; commandeurs, sautoir; officiers et chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en un soleil d'argent à sept flammes, séparées par un croissant surmonté d'une étoile; le médaillon central, qui est en or pour les quatre premières classes, porte le chiffre du sultan entouré de la devise : *Zèle, dévouement, fidélité*, en lettres d'or sur fond d'émail rouge, avec la date de la fondation de 1268 de l'hégire. Cet insigne, surmonté du croissant et de l'étoile émaillés de pourpre, est suspendu à un ruban rouge liséré de vert. Le ruban ne peut être porté sans la décoration.

Ordre du Medjidié.

MEDJIDITE (*mèd'*) n. f. Sulfate hydraté d'uranium et de chaux.

MEDJOURTINE, région de l'Afrique orientale, qui fait partie du pays des Somalis, occupe la région qui se termine par le cap Guardafui, entre l'océan Indien et le golfe d'Aden et qui est peuplée par les *Medjourtines*.

MEDJOURTINES ou **MEDJEURTINES**, tribu du groupe des Somalis-Adji, offrant le type le plus pur de la race. (Les Medjourtines, aux lèvres un peu fortes, au teint bronzé, mais aux traits relativement fins, sont de beaux Ethiopiens nomades et belliqueux.)

MEDMASSE (*méd'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant quatre ou cinq espèces répandues de l'Inde à la Nouvelle-Calédonie. (Les medmasses sont des araignées de taille médiocre, brunâtres, avec l'abdomen noir ou violacé brillant. L'espèce type est la *medmassa frenata*, des Philippines.)

MEDMENHAM, village d'Angleterre (comté de Buckingham), situé sur la Tamise, à 3 kilom. de Marlow; 320 hab. Une abbaye de cisterciens y fut fondée à la fin du XII° siècle par Hughes de Bolebec et fut fermée à la Réforme par Henri VIII. Cette abbaye devint célèbre au XVIII° siècle lorsque lord Le Despencer, chancelier de l'Echiquier, y fonda, à l'imitation de l'abbaye de Thélème, une association burlesque de « franciscains », dont firent partie les plus célèbres viveurs de l'époque, et qui se livra à toutes sortes d'orgies et de débauches. Elle fut dissoute en 1762.

MÉDO-BACTRIEN, ENNE adj. Hist. anc. Qui se rattache en même temps à la Médie et à la Bactriane : *L'empire* MÉDO-BACTRIEN.

MÉDOC n. m. Œnol. Vin très estimé, provenant des crus du Médoc : *Une bouteille de* MÉDOC.

— Comm. Caillou brillant qu'on trouve dans le pays de Médoc, et avec lequel on fait quelques bijoux. || On dit aussi PIERRE DE MÉDOC.

MÉDOC (en lat. *Medulicus pagus*), région viticole du département de la Gironde.

Le Médoc est la région qui borde la Gironde (rive gauche) depuis Blanquefort, à quelques kilomètres de Bordeaux, jusqu'à Soulac; soit une longueur d'environ 80 kilomètres sur 10 de largeur moyenne. Le sol de cette région appartient à la grande nappe d'alluvions miocènes qui recouvre le sud-ouest de l'Aquitaine, et il est formé d'une suite de croupes graveleuses et sablonneuses, convenant admirablement à la culture de la vigne; la rive immédiate du fleuve est constituée par les palus.

On divise le Médoc en deux parties : *Haut-Médoc*, de Blanquefort à Saint-Seurin-de-Cadourne, et *Bas-Médoc*, de Saint-Seurin à Soulac, mais le relief du sol ne justifie pas cette division, qui tend d'ailleurs à disparaître. Le Haut-Médoc comprend 28 communes, dont les principales, au point de vue de l'abondance et surtout de la perfection des produits, sont : *Cantenac, Margaux, Pauillac, Saint-Julien* et *Saint-Estèphe*, puis *Labarde, Ludon*, etc. Ces communes fournissent des vins d'une belle couleur, fins, moelleux, possédant un bouquet d'une suavité remarquable et qui sont justement célèbres dans le monde entier; il suffira, d'ailleurs, de mentionner les château-lafite, château-margaux, château-latour. Le Bas-Médoc récolte également d'excellents vins, mais aucun de ses produits ne figure parmi les grands crus classés.

Dans plusieurs communes du Médoc, on cultive les vignes blanches, et leurs produits, délicats et parfumés, sont recherchés comme vins de Graves. V. BORDEAUX (carte des crus), et, à son ordre alphabétique, chacune des communes du Médoc, pour l'énumération des crus principaux.

MÉDOC (FORT), fort du départ. de la Gironde, comm. de Cussac, sur la rive gauche de la Gironde. Ce fort a été construit en 1689, au pied d'un mouillage naguère excellent et très fréquenté, pour défendre, avec la citadelle de Blaye et le fort Pâté, l'entrée de la Gironde.

MEDOLE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur l'Osone; 2.344 hab. Les Autrichiens y furent battus par les Français en 1796 et 1859, par les Italiens en 1866.

MEDOLLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 3.831 hab.

MEDOMSLEY, bourg d'Angleterre (comte de Durham), sur le Derwent, affluent du Tyne; 4.500 hab. Houille.

MÉDON, premier archonte d'Athènes (vers le XI° s. av. J.-C.). Il était fils du dernier roi Codros. La dignité d'archonte à vie fut conservée aux descendants de Médon ou *Médontides*, jusque vers le milieu du VIII° siècle.

MÉDONNE (subst. verb. de *médonner*) n. f. Action de médonner.

MÉDONNER (*do-né* — pour *mesdonner*; de la partic. *mes*, et de *donner*) v. n. Mal donner, mal distribuer les cartes.

MÉDO-PERSE adj. Hist. anc. Qui appartient aux Mèdes et aux Perses : *Histoire* MÉDO-PERSE. || On dit aussi MÉDO-PERSIQUE.

MÉDOQUIN (*kin*), **INE**, personne née dans le Médoc ou qui habite ce pays. — *Les* MÉDOQUINS. || On écrit aussi MÉDOCAIN, AINE.

— Adjectiv. : *Production* MÉDOQUINE.

MÉDOR, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste, amant, puis époux de la belle Angélique. C'est un jeune Sarrasin paré de toutes les grâces de la jeunesse et animé des plus délicats sentiments. Blessé en essayant d'enlever du champ de bataille le cadavre de son prince Dardinel, tué par Renaud, il est sauvé par Angélique, qui le cache dans une cabane de berger, où elle achève sa guérison et finit par lui offrir sa main.

MÉDORA, personnage du *Corsaire*, de lord Byron. Le poète en a fait le type de l'amante dévouée, telle que peuvent la concevoir les Orientaux, n'ayant pour but de sa propre vie que la joie et les plaisirs du maître. Elle meurt de douleur en apprenant la mort de Conrad. Les peintres se sont souvent essayés à reproduire sur toile cette idéale création. Ary Scheffer a peint une *Médora* (1834); E. Charpentier, les *Adieux de Conrad à Médora* (1840); M[lle] P. Van Dyck, *Médora attendant le retour de Conrad* (1844); Bard, R. Cazes et A. Colin, des études d'odalisques rêveuses qu'ils ont intitulées *Médora*.

MÉDOS. Myth. gr. Héros éponyme et premier roi légendaire des Mèdes. Suivant quelques auteurs, il aurait accueilli et épousé Médée, chassée d'Attique par Egée. D'après une tradition plus répandue, Medos était un fils de Médée, qu'elle aurait eu soit de Jason, soit d'Egée. Quand sa mère dut quitter l'Attique, il la suivit en Colchide; là, poussé par elle, il tua son grand-oncle Persès, usurpateur du pouvoir, et rétablit son grand-père Æétès, auquel il succéda.

MÉDOUM, MÉIDOUM, village d'Egypte (Egypte centrale [moudirièh de Béni-Souef]), sur la rive gauche du Nil; 2.704 hab. Pyramide du roi Sanofrouî, appelée par les Arabes « la Pyramide Menteuse » (*el-Haram el-Kaddab*).

MEDRANO (Francisco DE), poète espagnol du XVII° s. Il n'est connu que par ses poésies lyriques, peu nombreuses, mais remarquables, qui ont été publiées dans les *Sestinas* de Pedro Venegas (1617). — Un autre littérateur espagnol du même nom, JULIAN **Medrano**, né dans la Navarre vers 1540, a publié, sous le titre de : *la Silva curiosa en que se tratan diversas cosas sotilisimas y curiosas* (1583), un intéressant recueil contenant des proverbes, des pièces remarquables de poètes espagnols, etc.

Medrassen, Medrasen ou **Madracen**, monument en pierre se dressant en Algérie, dans la province de

Medrassen.

Constantine, à 35 kilom. N.-E. de Batna. Il remonterait à une époque antérieure à la domination romaine. On lui a, très arbitrairement, donné le nom de tombeau de Syphax.

MÉDRÉAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Montfort; 2.757 hab. Menhir de Chinot, quatre alignements dans les champs de Lampouy.

MÉDULLAIRE (*lêr'* — du lat. *medullaris ;* de *medulla*, moelle) adj. Anat. Qui appartient à la moelle épinière ; qui est de la nature de cette moelle : *Substance* MÉDULLAIRE. ‖ *Membrane médullaire*, Celle qui entoure la moelle osseuse. ‖ *Artères médullaires*. Rameaux artériels qui pénètrent dans les os. ‖ *Os médullaire*. Os qui contient de la moelle.
— Bot. Qui appartient à la moelle.
— Substantiv. n. f. Artère médullaire : *La* MÉDULLAIRE *du tibia est une branche de la poplitée.*
— ENCYCL. Bot. L'*étui médullaire* est la zone vasculaire qui entoure la moelle de la tige ; elle est constituée par l'ensemble des vaisseaux spiralés (trachées) qui occupent les bords internes du bois primaire. Les *rayons médullaires* sont des lames parenchymateuses, dont les plans passent par l'axe de la tige ou de la racine, séparant les faisceaux primaires (*rayons médullaires primaires*) ou coupant le bois et le liber secondaires (*rayons médullaires secondaires*).

MÉDULLE (lat. *medulla*, moelle) n. f. Moelle des végétaux ligneux. ‖ Couche centrale des lichens. ‖ *Médulle externe*, Lame de tissu médullaire, qui unit l'épiderme aux couches corticales.

MÉDULLEUX (*leû*), **EUSE** [rad. *médulle*] adj. Bot. Qui est rempli de moelle : *Tige* MÉDULLEUSE.

MEDULLI, nom lat. d'un peuple de la Gaule ancienne, dans les Alpes Grées et Pennines, à l'O. des Centrones et à l'E. des Allobroges. [Il habitait la Maurienne, dans la partie qui avoisine Miolans (au moyen âge *Castrum Medullum*).] ‖ Sing. MEDULLUS.

MÉDULLINE (rad. *médulle*) n. f. Chim. Substance extraite de la moelle des végétaux et particulièrement de celles de sureau et de l'hélianthe : *La subérine qui se tire du liège et la* MÉDULLINE *de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine.*

MÉDULLIQUE (*lik'* — du lat. *medulla*, moelle) adj. Se dit d'un acide gras qui se trouve, avec les acides palmitique et oléique, dans la moelle de bœuf.

MÉDULLISATION (*du-li, si-on* — du lat. *medulla*, moelle) n. m. Envahissement du tissu compact des os par les éléments de la moelle. (Se dit aussi de l'augmentation de la moelle des plantes.)
— ENCYCL. Pathol. Il y a deux formes de *médullisation :* la médullisation sénile, qui s'observe notamment au col du fémur, sous l'influence de la dénutrition et de la cachectisation ; et la médullisation syphilitique ou, mieux, hérédosyphilitique, qui s'observe chez les jeunes sujets sous l'influence de la syphilis héréditaire.

MÉDULLITE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Pathol. Inflammation de la moelle osseuse.
— ENCYCL. La *médullite* est presque toujours d'origine tuberculeuse ; elle transforme la moelle en tissu fibreux ou muqueux qui prolifère et donne naissance à des bourgeons charnus ou fongosités.

MÉDULLOCELLE (*sèl'* — du lat. *medulla*, moelle, et *cella*, alvéole) n. f. Elément anatomique de la moelle des os.
— ENCYCL. Les *médullocelles* sont des cellules sphériques, possédant un noyau souvent entouré de granulations ; elles constituent, avec les vésicules adipeuses, les myéloplaxes, etc., la moelle osseuse.

MÉDUSE n. f. Zool. Terme général par lequel on désigne les cœlentérés de la classe des hydroméduses, et particulièrement les formes nageant librement, que ce soient des acalèphes, des cténophores, etc.

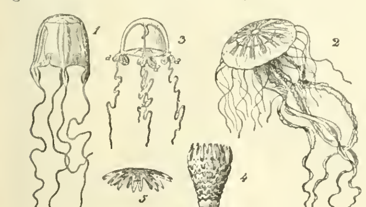

Méduses : 1. Charybdée ; 2. Crysaore ; 3. Méduse de syncorine portant en *a* des bourgeons médusoïdes ; 4. Strabila fixé et divisé en disques successifs qui formeront autant d'ephyras ; 5 Ephyra devenue libre.

— Astron. Constellation qui se rattache au signe du Bélier. ‖ *Tête de Méduse*. V. ALGOL.
— Bot. *Tête de Méduse*, Espèce d'agaric.
— ENCYCL. Les *méduses*, sous leur forme la plus connue, sont des organismes marins gélatineux, bombés, transparents, irisés, ressemblant à un globe, à une cloche ou à une ombrelle. Au-dessous de cette région est une sorte de sac (*manubrium* ou *sac stomacal*), ouvert à son extrémité libre en une bouche, et tout autour de l'ombrelle existent des filaments plus ou moins longs (*tentacules* ou *filaments pêcheurs*). Le contact des méduses produit ordinairement une sorte de brûlure, due à des filaments urticants microscopiques qui s'échappent de cellules (*cnidoblastes* ou *nématocystes*) et s'enfoncent dans la peau en entraînant un liquide corrosif. Les méduses donnent naissance à des larves qui se fixent en se transformant en polypes, dont le bourgeonnement reproduira l'organisme primitif ; parfois, cependant, ces larves deviennent directement des méduses libres.

MÉDUSE. Myth. gr. Une des trois Gorgones, fille de Phorcos. Des trois Gorgones, elle était la seule qui fût mortelle et visible pour les hommes. Suivant la plupart des mythologues, et en particulier Ovide, Méduse fut d'abord une jeune fille d'une beauté ravissante, avec une magnifique chevelure. Elle fut enlevée par Poseidon, changé en oiseau, qui s'unit à elle dans le temple d'Athéna. La déesse, irritée de cette profanation, changea les cheveux de Méduse en affreux serpents. Suivant d'autres auteurs, la cause de cette singulière métamorphose aurait été l'orgueil de Méduse, qui aurait osé disputer à Athéna la palme de la beauté. On se représentait Méduse comme un monstre à la chevelure hérissée de serpents, avec des dents semblables à des défenses de sanglier, des mains d'airain et des ailes d'or ; son regard pétrifiait tous ceux qui le rencontraient. Elle habitait à l'extrémité du monde, au delà de l'océan occidental. C'est là que Persée finit par la découvrir et par triompher d'elle. (V. PERSÉE.) Du tronc de Méduse naquirent Pégase, le cheval ailé, et Chrysaor, qui fut père de Géryon. Persée offrit sa tête à Athéna, qui, dès lors, en orna son bouclier et s'en servit dans les combats. Méduse, représentée d'abord sous son aspect repoussant, reçut plus tard une physionomie noble et sévère.

Tête de Méduse. (Glyptothèque de Munich.)

— Iconogr. Homère, parlant des armes d'Agamemnon, dit que sur le bouclier de ce prince était gravée une tête de *Méduse*, environnée de la *Terreur* et de la *Fuite*. Ce masque grimaçant fut souvent représenté sur des pièces d'armures et figura dans la décoration de monuments grecs et romains. Le musée du Vatican possède quatre masques de *Méduse*, de proportions colossales, trouvés dans le temple consacré par Adrien à Vénus, à Rome : les serpents remplacent la chevelure ; les sourcils froncés, la bouche ouverte par un rictus furieux donnent à ces bas-reliefs une expression sinistre et puissante. Au musée des Offices, à Florence, est une *Tête de Méduse*, peinte par Léonard de Vinci. Le Louvre a deux *Têtes de Méduse*, en bronze, que l'on attribue à un sculpteur de la fin du XVIII[e] s., nommé Daujon ou Danjou.

Méduse (NAUFRAGE DE LA), naufrage d'un navire français, envoyé par le gouvernement de la Restauration pour reprendre possession de la colonie du Sénégal, que les traités de 1815 venaient de restituer à la France. Par suite de l'incapacité du capitaine improvisé, un ancien émigré, Duroy de Chaumareyx, la « Méduse » s'échoua sur le banc d'Arguin, à quarante lieues de la côte d'Afrique, le 2 juillet 1816 ; 149 malheureux se réfugièrent sur un radeau construit à la hâte. Après douze jours d'agonie, le radeau fut enfin aperçu par le brick « l'Argus », qui recueillit 15 mourants : les autres étaient au fond de la mer ou avaient été dévorés par les survivants. Cet événement, qu'aggravèrent les passions politiques de l'époque, eut un retentissement énorme.

Il inspira à Ch. Desnoyers et à Dennery un drame en cinq actes et six tableaux (Ambigu-Comique, 1839), auquel les décorations de Philastre et Cambon et une riche mise en scène assurèrent un grand succès.

Méduse (LE RADEAU DE LA), chef-d'œuvre de Géricault (Salon de 1819), au musée du Louvre. — L'artiste a choisi le moment qui précède la délivrance. Au pied du mât de fortune du radeau mal joint que battent les vagues, les derniers survivants se sont tassés ; Corréard, qui publia la relation du naufrage, le bras étendu, indique au chirurgien Savigny debout, adossé au mât, et aux matelots un brick qui paraît à l'horizon ; un nègre, hissé sur la carcasse d'un tonneau, agite un lambeau d'étoffe. Un vieillard tient sur ses genoux le cadavre de son fils.

Le radeau de la Méduse, d'après Géricault.

Cette œuvre, remarquable par une composition savante, par le réalisme des expressions, la largeur du dessin, enfin par l'éclat du coloris, ne fut pas comprise à son apparition. Le peintre ne put vendre sa toile, qu'il prit le parti d'emporter en Angleterre.

MÉDUSÉEN, ENNE (*zé-in, èn'* — rad. *Méduse*) adj. Pétrifiant, stupéfiant : *Laideur qui donne un aspect* MÉDUSÉEN.

MÉDUSER (rad. *Méduse*) v. a. Fam. Frapper de stupeur : *Apparition inattendue qui* MÉDUSE *un voleur.*

MEDVIÉDITZA, rivière de la Russie méridionale (gouv. de Saratov [prov. du Don]). Elle baigne Petrovsk, coule vers le S.-O. et se verse dans le Don, rive gauche, en amont d'Oust Medviéditzkaïa. Longueur 667 kilom.

MEDVIEDKA ou **MEDVIEDSKOÏÉ**, ville de Russie (gouv. de Stavropol), au confluent de la *Medviedka* avec la Mokraïa Bouïvola, affluent de la Kouma ; 5.000 hab.

MEDVIEDOFKA, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kief), sur le Tiasmin, affluent du Dniéper ; 5.000 hab.

MEDVIJIÉ, ville de la Russie, ch.-l. de district du gouv. de Stavropol, sur l'Iegorlik, affluent du Manytch ; 7.000 hab. — Le district a 7.194 kil. carr. et 150.000 hab.

MEDVIN, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kiev), près de l'origine d'un sous-affluent du Dniéper ; 8.000 hab.

MEDWAY, rivière d'Angleterre, qui prend sa source près d'East-Grinstead (comté de Sorrey), et se jette, à Sheerness (comté de Kent), dans l'estuaire de la Tamise, après un cours de 90 kilom. Navigation facile et importante.

MEDYLENARA n. m. Instrument de musique persan, à archet, à deux manches.

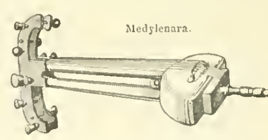
Medylenara.

MEDYN, ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Kalouga, sur la *Medynka*, sous-tributaire du Volga par l'Oka ; 4.500 hab. — Le district est peuplé de 120.000 hab.

Accord du manche n° 1. Accord du manche n° 2.

MÉE n. f. Métall. Pelle étroite servant à mélanger la calamite et le charbon en poudre.
— Pêch. Sorte de longue auge ouverte à l'une de ses extrémités, dans laquelle on place les harengs pour les mettre au sel, avant la mise en caques.

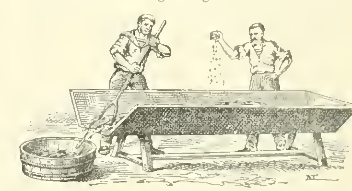
Mée (pêch.).

— Techn. Syn. de MAIE.

MEEKOCERAS (*mé, sé-rass*) n. m. Paléont. Genre d'ammonites, comprenant des coquilles aplaties, propres aux formations triasiques de l'Amérique du Nord. (Les *meekoceras* appartiennent à la famille des cératitidés.)

MÉEN (saint), en latin **Mevennus**, abbé breton, désigné souvent sous les noms de **Conard Méen**, de **saint Méven**, de **saint Néven**, né dans le pays de Galles vers 540, mort au monastère de Gaël en 617. Il prit part aux travaux évangéliques de son parent, saint Samson, dans l'Armorique ; fonda, vers 600, l'abbaye de Saint-Jean de Gaël (Ille-et-Vilaine), puis un second monastère près d'Angers. C'est dans son monastère que se retira Judicaël, après son abdication. — Fête le 21 juin.

MEER (Jean VAN DER). V. VAN DER MEER, et VERMEER

MEERANE, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur un tributaire de la Pleisse, sous-affluent de la Saale ; 23.074 hab. Grandes fabriques de lainages et demi-lainages pour confection, industries annexes (filature, teinture, apprêt, fabrication de machines, cordonnerie).

MEERBEKE, comm. de Belgique prov. de Flandre-Orient. [arrond. d'Alost]) ; 3.184 hab. Fabrication de dentelles, distilleries. Patrie de Guillaume de Meerbeke.

MEERBEKE (Guillaume DE), dominicain et prélat brabançon, né à Meerbeke, mort vers 1300. Il fut pénitencier de Clément IV et de Grégoire X, puis archevêque de Corinthe. Très versé dans la connaissance du grec et de l'arabe, il a laissé des traductions longtemps célèbres Nous citerons de lui : *Procli Diadochi opera varia* (1620), traduction de trois traités de Proclus qui n'existent plus ; elle a été rééditée au XIX[e] siècle par Cousin.

MEERDONCK, comm. de Belgique (Flandre-Orient [arrond. de Saint-Nicolas]) ; 2.395 hab. Lin, dentelles.

MEERENDRÉ, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand]), sur le canal de Gand à Bruges ; 2.060 hab Manufacture de dentelles, distilleries, fabrique d'huiles

MEERHOUT, comm. de Belgique (Anvers [arrond. de Turnhout]), sur la Grande Nèthe ; 4.532 hab. Tanneries.

MEERMAN (Jean, comte), écrivain hollandais, né et mort à La Haye (1753-1815). En 1793, il publia une brochure

très violente contre les idées de la Révolution et quitta la Hollande en 1797. Il y rentra sous le règne de Louis-Bonaparte et reçut le titre de chambellan et la direction générale des arts et des sciences. Après la réunion de la Hollande à la France, il fut un des sénateurs chargés de représenter la Hollande à Paris. Nous citerons de lui : *Histoire de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains* (1783-1797); *Relations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1787); *Relations sur les monarchies de Prusse, d'Autriche et de Sicile* (1793-1794); *Relations sur le nord et le nord-est de l'Europe* (1804-1806); etc.

Meersburg ou **Mörsburg**, ville d'Allemagne (grand-duché de Bade [cercle de Constance]), sur le lac de Constance ; 2.000 hab. Fabrique de cotonnades. Vignobles. Deux châteaux.

Meersch (Jean-André Van der), général belge, né à Menin en 1734, mort à Dadizeele en 1792. Il se distingua dans l'armée française pendant la guerre de Sept ans, et reçut le grade de lieutenant-colonel. De 1778 à 1779, il fut au service de l'empereur Joseph II, et retourna dans son pays. En 1789, les Brabançons insurgés contre l'Autriche le proclamèrent général ; il battit les Autrichiens à Turnhout (1789) et s'empara de Namur ; mais devenu suspect, il fut accusé de haute trahison et on envoya contre lui le général prussien Schœnfeld. Il réclama des juges, fut enfermé dans la citadelle d'Anvers et ne recouvra sa liberté que par le retour de la domination autrichienne. Il a fourni les matériaux d'un ouvrage intitulé : *Mémoires historiques et pièces justificatives pour M. Van der Meersch.*

MEERSCHALUMINITE n. f. Minér. Variété de pholérite.

Meerssen, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg), dans la banlieue de Maëstricht, sur la Geule, affluent de la Meuse ; 4.500 hab. Eglise du XIIIe siècle.

Meerut. Géogr. V. Mirat.

Mées (Les), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 22 kilom. de Digne, sur le torrent des Combes, affluent de la Durance ; 1.922 hab. Magnaneries. Le vignoble des Mées occupe le coteau de Saint-Pierre au S. de la ville et fournit un vin chargé en couleur constituant un excellent ordinaire, que l'on transforme parfois en vin de liqueur. — Le canton a 8 comm. et 5.749 hab.

MÉÉSIE (*zî*) n. f. Genre de mousses bryacées, à coiffe étroite, croissant dans les lieux humides de l'hémisphère boréal.

Meester-Cornelis, ville de la Malaisie hollandaise (île de Java), au S. de Batavia, dont elle est séparée administrativement, mais dont elle forme, en réalité, l'avancée méridionale ; 73.000 hab.

MEETING (*mî-tin'gh'* — mot angl., dérivé de *to meet*, se réunir) n. m. Réunion populaire anglaise, ayant pour objet de délibérer sur une question politique. ‖ Réunion populaire politique, religieuse ou autre, dans un pays quelconque : *Les* meetings *des méthodistes.*

— Encycl. Les Anglais possèdent le droit de réunion avec la plus entière liberté. Ce droit naquit et s'affirma chez eux, par la simple pratique, pendant le cours de la révolution de 1640. Tous les *meetings*, même dans les tavernes, furent interdits en 1676 ; mais avec la révolution de 1688, les discussions politiques, se ranimèrent. En dépit des restrictions des lois, le droit de réunion, pendant toute la durée du XVIIIe siècle, s'exerça, en fait, constamment. Sous la législation actuelle de l'Angleterre, les meetings dont le caractère est inoffensif sont, en fait, à l'abri de toute entrave ; quant aux meetings séditieux, l'autorité reste armée à leur égard de protections suffisantes. Du reste, la pratique incessante du droit de réunion en a rendu l'exercice à peu près sans danger pour l'Angleterre, et l'on a vu maintes fois des meetings de plusieurs centaines de mille hommes sans qu'il en résultât aucun dommage sérieux pour la tranquillité publique.

MÉFAIRE (de la partic. *mes*, et de *faire*) v. n. Faire le mal, une mauvaise action, commettre un méfait.

MÉFAIT (*fè* — rad. *méfaire*) n. m. Mauvaise action : *Les* méfaits *d'un cambrioleur.* ‖ Résultat pernicieux : *Les* méfaits *de l'alcoolisme.*

— Anton. **Bienfait.**

MÉFENTES (*fant'* — pour *mesfente*; de la partic. *mes*, et de *fente*) n. f. pl. Bois qu'on ôte des lattes quand on les taille, et qui est destiné au chauffage.

MÉFIABLE adj. Dont il faut se méfier, à qui l'on ne doit pas se fier : *Le plus* méfiable *de tous les hommes.* (Scarron.)

MÉFIANCE (*fi-anss* — rad. *se méfier*) n. f. Disposition à supposer le mal ; crainte habituelle d'être trompé : *Un homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque* méfiance.

— Allus. littér. : **J'ai de la méfiance,** Paroles que prononça, dans le *Guillotiné par persuasion* (v. Guillotine), le héros, d'abord récalcitrant, de Chavette, et dont l'application est facile.

— Prov. : **Méfiance est mère de sûreté,** Pour éviter d'être trompé, il faut se méfier.

— Syn. **Méfiance, défiance.** V. défiance.

— Anton. **Confiance.**

MÉFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux : *L'expérience du monde rend* méfiant. (Bonnin.)

— Substantiv. Personne méfiante : *Le* méfiant *se croit toujours entouré de pièges.*

— Anton. **Confiant.**

MÉFIER (SE) [pour *mesfier*, de la partic. *mes*, et de *fier*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous méfiions. Que vous vous méfiiez*] v. pr. Éprouver de la méfiance, douter de la rectitude, de la bonté ou de la sincérité : Se méfier *de quelqu'un, des intentions de quelqu'un.*

— *Méfiez-vous!* Avertissement qu'on donne à quelqu'un pour le mettre en garde contre un danger probable.

Méfié, ée part. pass. : *Elles se sont* méfiées *de nous.*

— Anton. **Se fier, se confier.**

Mefistofele, opéra italien en quatre actes, avec prologue et épilogue, poème et musique de Arrigo Boito (Milan, 1868). *Mefistofele* tomba d'abord. Les audaces et les excentricités du compositeur avaient effarouché le public, qui crut à une mystification. L'auteur refit sa partition en grande partie, et la porta à Bologne, la ville la plus avancée de l'Italie au point de vue musical, celle d'où est parti le mouvement wagnérien dans ce pays. Le 4 octobre 1875, le théâtre Communal donnait donc la représentation de *Mefistofele*, considérablement revu et corrigé, et, cette fois, l'ouvrage obtint un succès éclatant, qui se reproduisit dans toutes les villes italiennes et même à l'étranger. Il va sans dire que le sujet est celui de *Faust.* L'auteur l'a seulement fait précéder d'un épilogue fantastique, qui se passe dans le ciel ; quant à l'épilogue, qui fait suite à la fameuse nuit du sabbat, et qui est tiré du second *Faust*, il représente la mort de Faust. Les pages les plus importantes de la partition sont le chœur des anges au prologue, au premier acte la romance de Faust : *Dai campi...*, au troisième l'air de Marguerite et le duo des deux amants, au quatrième un autre duo et la romance de Faust : *Giunto sul passo estremo.*

MEG (*mègh'*) n. m. Arg. Maître. ‖ *Le meg des megs*, Dieu. ‖ *Le meg de la rousse*, Le préfet de police. ‖ Souteneur. (On dit aussi quelquef. mec.)

MÉGA (du gr. *mégas*, grand), préfixe qui signifie Grand. (En certains cas, on dit *mégalo* devant les consonnes, *még* devant *a*, et *mégal* devant les autres voyelles.)

— En T. de métrol., préfixe signifiant *un million de fois :* méga*volt*, un million de volts ; még*ohm*, un million d'ohms ; méga*dyne*, un million de dynes, etc.

MÉGABASIS (*ziss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une seule espèce propre au Brésil. (Le *megabasis speculifera* est un beau lamiiné du Brésil, gris, pubescent, portant sur chaque élytre une tache lisse, rougeâtre, très brillante.)

MÉGABASITE n. f. Tungstate naturel de manganèse. Variété ferreuse de hübnérite.

MÉGABROMITE n. f. Chlorobromure naturel d'argent, riche en brome.

MÉGABYSE n. m. Nom d'origine perse, que portaient les eunuques préposés au culte d'Artémis, à Éphèse.

Mégabyse, général de Darius Ier, roi de Perse. Il fut un des sept conjurés qui renversèrent le faux Smerdis (521 av. J.-C.). Au retour de son expédition malheureuse contre les Scythes, Darius le laissa en Europe avec une armée de 80.000 hommes, qui soumit la Thrace et la Macédoine (508-506). Il eut pour fils Zopyre.

Mégabyse, général perse, fils de Zopyre. Il commanda plusieurs fois les armées perses sous le règne d'Artaxerxès, réduisit, après un long siège, Babylone révoltée, dompta, en Égypte, la révolte d'Inaros (459 av. J.-C.) et fut vaincu lui-même par l'Athénien Cimon (450). Disgracié, il se retira dans son gouvernement de Syrie, et se mit en pleine révolte. Dans la suite, il se réconcilia avec Artaxerxès, qui le rappela à la cour. Il avait épousé Amytis, sœur de ce prince et fille de Xerxès, et fut satrape de Babylone.

MÉGACARPÉE n. f. Genre de crucifères thlaspidées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît trois à quatre espèces d'Asie.

MÉGACARYOCYTE (*sit'* — du préf. *méga*, et du gr. *karuon*, noyau, et *kutos*, cellule) n. m. Cellule volumineuse, contenant un noyau en évolution, que l'on observe dans la moelle osseuse. (C'est la « cellule géante de la moelle des os ».)

MÉGACÉPHALE (*sé* — du préf. *méga*, et du gr. *képhalê*, tête) adj. Bot. Qui a des fleurs formant de gros capitules.

MÉGACÉPHALE (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *mégacéphalinés*, comprenant une quinzaine d'espèces africaines et deux ou trois australiennes. (Les mégacéphales sont de grande taille, aptères, nocturnes, de couleurs ordinairement métalliques.)

MÉGACÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant une seule espèce des îles de Célèbes et de Sanghir. (Le mégacéphale maléo [*megacephalum maleo*] est brun en dessus, rose en dessous, avec les joues nues et blanchâtres et une sorte de casque jaune.) V. mégapode.

MÉGACÉPHALINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant les *mégacéphales* et genres voisins. (Les mégacéphalinés se caractérisent par leur labre transversal, plus large que long. Ils sont répandus dans les régions chaudes du globe, depuis le sud-ouest de l'Europe jusqu'en Australie et en Amérique du Sud.) — *Un* mégacéphaliné.

MÉGACÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'Amérique tropicale. (Les mégacères sont des coléoptères de taille médiocre, sveltes, allongés, pubescents, avec une livrée grise ou brune rayée en long de blanchâtre. L'espèce type du genre est la *megacera vittata*, du Brésil.)

MEGACEROS (*mé, sé-ross*) n. m. Genre de mammifères ruminants, comprenant quelques espèces fossiles dans les formations pleistocènes (quaternaire).

— Encycl. Les *megaceros* étaient des cervidés intermédiaires entre les daims et les élans ; de grande taille, ils sont surtout remarquables par l'extraordinaire développement de leurs bois à immenses empaumures. L'espèce type est le cerf des tourbières *megaceros giganteus* ou *hibernicus*), dont les débris se trouvent de l'Irlande au sud de l'Europe orientale, avec ceux de la variété allemande (*megaceros Ruffii*). Encore que ce cerf ait disparu à une époque relativement peu reculée, on ne sait s'il fut le contemporain de l'homme. Avec les *megaceros Dawkinsi*, du pleistocène anglais, et le *megaceros Gastaldii*, du pleistocène italien, ce cerf est le représentant le plus remarquable de la faune diluvienne.

Mégacéros.

MÉGACHILE (*kil'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la tribu des *mégachilinés*, comprenant près de deux cents espèces du globe.

— Encycl. Les *mégachiles* sont des abeilles solitaires, célèbres par l'adresse avec laquelle elles découpent des feuilles pour en tapisser leur nid, en terrier cylindrique, creusé dans la terre ou le vieux bois. Ce sont les *abeilles coupeuses de feuilles* de Réaumur. Elles ont la tête large et ronde, les mandibules fortes, l'abdomen long et aplati. Dans la gigantesque *megachile Pluto* des Moluques, les énormes mandibules sont dentées à rappeler celles des lucanes. En France, la *megachile centuncularis* est commune partout.

Mégachile (gr. d'un tiers).

MÉGACHILINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant les *mégachiles* et genres voisins. — *Un* mégachiliné.

Mégaclès, archonte d'Athènes, de la famille des Alcméonides. Il fit échouer la conspiration de Cylon (612 av. J.-C.) et massacrer les complices de cet usurpateur dans le temple d'Athéna, ce qui le fit exiler comme sacrilège. — Homme d'État athénien, de la famille des Alcméonides, et sans doute un descendant du précédent. Il fut le chef du parti des Paraliens ou de la bourgeoisie. Il contribua à chasser le tyran Pisistrate, puis se réconcilia avec lui, lui donna sa fille en mariage et l'aida à recouvrer le pouvoir.

MÉGADÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces propres au nouveau monde. (Les mégadères sont de beaux capricornes, robustes, larges, luisants ; ils ont une livrée brune ou noire, avec une ou deux bandes jaunes tranversales. Le *megaderus bifasciatus* est répandu du Texas au Mexique.)

Mégadère (réd. d'un tiers).

MÉGADERME (*dèrm*) n. m. Genre de chauves-souris, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— Encycl. Les *mégadermes*, type de la tribu des *mégaderminés*, sont assez grands, avec les oreilles très larges et hautes, à repli bilobé ; leur nez est surmonté d'une expansion plus ou moins ovale. Les mégadermes proprement dits (*megaderma*) habitent l'Indo-Chine et la Malaisie (*megaderma spasma*), et l'Australie (*megaderma gigas*), gris avec les ailes rosâtres et une tache rose à la base des oreilles ; les autres sont propres à l'Inde (*lyroderma lyra*), à l'Afrique orientale (*cardioderma cor*) ou tropicale (*lavia frons*).

Mégaderme.

MÉGADERMINÉS (*dèr'*) n. m. pl. Tribu de mammifères chéiroptères, de la famille des nyctéridés, renfermant le genre des *mégadermes*. — *Un* mégaderminé.

MÉGADOMESTIQUE (*mèss-tik'* — du gr. *mégas*, grand, et de *domestique*) n. m. Titre que portait, à la cour du Bas-Empire, un officier dont les fonctions correspondaient à celles d'un grand sénéchal.

MÉGADYNE n. f. Unité secondaire C.G.S. de force valant un million de dynes.

MÉGA-ÉLECTROMÈTRE (du préf. *méga*, et de *électromètre*) n. m. Physiq. Instrument propre à mesurer l'électricité.

MÉGAGRAPHE (du préf. *méga*, et du gr. *graphein*, écrire, dessiner) n. m. Sorte de planche à dessiner, permettant de faire de très grands dessins.

— Encycl. Le *mégagraphe*, inventé par P. Gemy, est un grand panneau ou planche verticale articulée par le haut pour pouvoir lui donner toutes les inclinaisons voulues. Sur chaque bord de la planche sont établies des règles graduées à l'aide desquelles il est possible de tracer, de mesurer des lignes verticales, horizontales, obliques, etc. ; cet appareil sert aussi à mesurer l'écartement de ces lignes. Les dessinateurs l'emploient couramment pour porter leurs dessins à très grande échelle.

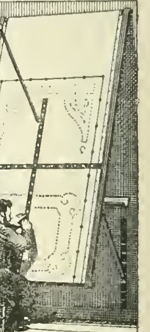
Mégagraphe.

MÉGAHÉTÉRIARQUE (*ark'* — du gr. *mégas*, grand ; *hétairos*, compagnon d'armes, et *arkhos*, chef) n. m. Grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait la garde de l'empereur.

Mégal ou **Meygal**, massif de la France centrale (Haute-Loire), dans l'ancien pays de Velay. Il est constitué, à l'E. de la Loire naissante, par un champ de trachytes, de basaltes et surtout de phonolithes, étendu sur un soubassement de granit, et forme une suite de plateaux, de dômes, de quilles, de monts coniques. Toutes les eaux vont à la Loire. Culmen, *le Mégal* ou Testevoir ; 1.438 mètres.

MEGALANTERIS (*mé-té-riss*) n. m. Genre de mollusques brachiopodes, famille des térébratulidés, fossiles dans le dévonien d'Europe. (Les *megalanteris*, appelés souvent à tort *meganteris*, sont de grandes coquilles lisses, dont l'appareil brachial rappelle celui des magellanies.)

MÉGALANTHE (du préf. *mégalo*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a de grandes fleurs. ‖ On dit plus ordinairement GRANDIFLORE.

MÉGALARTE. Myth. gr. Héros béotien qui, d'après une légende, inventa le moyen de convertir le blé en pain. Pour perpétuer ce bienfait, les Béotiens lui élevèrent des statues. Son nom signifie « aux Grands Pains ».

MÉGALARTIES (*tî* — gr. *mégalartiai*; de *mégas, alos*, grand, et *artos*, pain) n. f. Antiq. gr. Fête des *Grands Pains*, qui se célébrait à Délos, en l'honneur de Déméter. ‖ Fêtes béotiennes en l'honneur de Mégalarte.

MÉGALASCLÉPIADES (*sklé* — du gr. *mégas, alos*, grand, et *Asclépios*, dieu grec) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait, à Épidaure, en l'honneur d'Asclépios. ‖ On dit aussi MÉGALASCLÉPIES.

MEGALASTER (*mé, stèr'*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, fossiles dans les terrains tertiaires d'Australie.

MÉGALÉGORIE (*rî* — gr. *mégalégoria*; de *mégas, alos*, grand, et *agoreuein*, discourir) n. f. Emphase, pompe du style.

MÉGALÈME n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant deux espèces de l'Asie orientale. (Les mégalèmes, par leurs formes générales, leur livrée et leurs mœurs, rappellent les barbus [bucconidés].)

MÉGALÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — rad. *mégalésies*) adj. Antiq. Qui a rapport aux mégalésies, ou à Cybèle : *Fêtes* MÉGALÉSIENNES. *Jeux* MÉGALÉSIENS.

MÉGALÉSIES (*zî* — du gr. *mégalê*, grande, surnom de *Cybèle*, qu'on appelait la *Grande Déesse*) n. f. Antiq. Fêtes en l'honneur de Cybèle.
— Encycl. Des fêtes de ce nom se célébraient en Asie Mineure, et dans bien d'autres pays grecs. Mais on appelait plus spécialement *mégalésies* ou *jeux mégalésiens* les fêtes de ce genre qui avaient lieu à Rome, du 4 au 10 avril. Elles avaient été instituées en 204 av. J.-C., pendant la seconde guerre punique. En vertu d'un oracle des livres sibyllins, le sénat avait envoyé à Pessinonte, en Phrygie, une ambassade qui en rapporta une idole de Cybèle, une simple pierre, qu'on déposa dans un temple bâti sur le Palatin. On institua en même temps les jeux mégalésiens et un collège de prêtres asiatiques, les *galles*, qui, pendant la fête, portaient solennellement l'idole à travers la ville. A ces fêtes étaient jointes des représentations dramatiques; on y ajouta plus tard des jeux du cirque. Une autre fête en l'honneur de Cybèle avait lieu à l'équinoxe du printemps; elle comprenait la procession du *pin sacré*, porté par les dendrophores.

MEGALICHTHYS (*mé, ktiss*) n. m. Genre de poissons crossoptérygiens, fossiles dans le carboniférien anglais.
— Encycl. Les *megalichthys* appartiennent à la famille des rhombodiptéridés; leur taille atteint jusqu'à 1m,50. Ils étaient revêtus d'écailles; leur tête plate, à dentition puissante, était couverte de plaques osseuses.

MÉGALITHE (du préf. *méga*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Grande pierre des monuments préhistoriques.
— Encycl. Ce terme est employé par les archéologues pour désigner des monuments funéraires ou religieux construits en pierres brutes et gigantesques par les peuples des temps préhistoriques et quelques peuplades peu civilisées des temps modernes. C'est à dessein que ce terme a été choisi vague et imprécis parce qu'on ignore l'origine et les bâtisseurs de ces monuments. Au début, on avait cru pouvoir les attribuer aux Celtes, puis plus particulièrement aux druides. Mais comme, outre la Bretagne française et anglaise, outre les contrées du Nord, Suède et Danemark, des monuments du même genre ont été rencontrés en Corse, en Portugal, en Crimée, au Caucase, dans l'Inde, l'Afrique du Nord, jusqu'au Japon et au Pérou, on a été forcé de convenir qu'il ne pouvait être question ni des Celtes ni des druides.
En France, quoiqu'il en existe dans d'autres régions du Nord et de l'Ouest, c'est surtout en Bretagne, dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, que se rencontrent les mégalithes les plus importants et les mieux conservés. Là, on en trouve toutes les variétés, qui ont reçu des noms empruntés pour la plupart aux dialectes bretons. Le plus simple de tous est le *menhir, peulven* ou *pierre levée*, bloc unique et gigantesque, planté en terre, et qui indique le plus souvent une sépulture, comme le démontrent les débris d'ossements et les armes votives qu'on trouve à leurs pieds. Assez souvent, le menhir signale la présence d'un *dolmen*, c'est-à-dire d'une crypte, sorte de caisse formée de dalles de pierre, et comprenant un ou plusieurs compartiments. Parfois, on trouve sur les parois intérieures des figures gravées en creux : haches, bateaux, crosses, etc., et qui étaient probablement des signes graphiques, de véritables hiéroglyphes. Ce dolmen est presque toujours dissimulé sous un *tumulus*, tertre formé de pierrailles et de terre, le plus souvent gazonné. Lorsque, par suite de l'action des agents atmosphériques ou des travaux des chercheurs de trésors, le tumulus s'effondre, l'ossature du dolmen apparaît, très souvent réduite à une ou deux travées, dans lesquelles les anciens archéologues voyaient des portes triomphales, des autels druidiques, etc., et qui ont reçu d'écrivains plus modernes les noms de *trilithe* et de *licharen*.
Aux dolmens se rattachent les *allées couvertes*, qui sont en forme de couloirs et érigées au-dessus du sol. Certains de ces monuments sont encore utilisés aujourd'hui et mesurent de 40 à 50 mètres de longueur. Peut-être faut-il voir dans les allées couvertes des ruines de dolmens gigantesques. Quelques dolmens encore intacts sont en effet constitués par une chambre rectangulaire précédée d'un couloir plus ou moins long. Les *allées couvertes* seraient des couloirs dont la chambre aurait disparu.

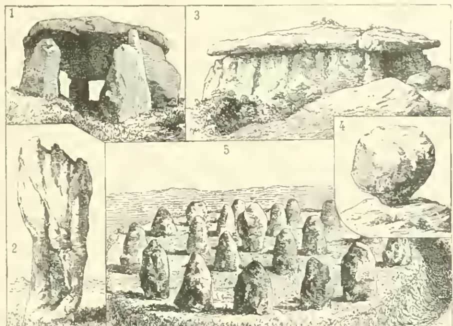

Mégalithes : 1. Dolmen de Kervagat; 2. Menhir de Penmarch; 3. Allée couverte de Saumur; 4. Pierre tournante d'Uchon; 5. Cromlechs d'Abury (restaurés).

Il existe encore des groupements considérables de menhirs, tels que ceux de Carnac (Morbihan) et de Stonehenge (Angleterre), où des milliers de pierres levées sont disposées en *alignements* ou allées et en cercles ou *cromlechs*, dont on n'a pu encore pénétrer la destination.

MÉGALITHIQUE (*tik'*) n. m. Archéol. Se dit des constructions édifiées au moyen de mégalithes : *Les constructions* MÉGALITHIQUES *sont nombreuses dans l'ouest de la France.*

MEGALITHISTA n. f. Genre d'éponges pierreuses, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur d'Allemagne.

MÉGALO, préf. V. MÉGA.

MEGALOBATRACHUS (*mé, kuss*) n. m. Zool. Nom scientifique des *sieboldies*. V. SIEBOLDIE.

MÉGALOCÉPHALE (*sé* — du préf. *mégalo*, et du gr. *képhalê*, tête) n. et adj. Qui a une grosse tête.

MÉGALODON n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant deux espèces qui habitent les îles de la Sonde.
— Encycl. Les *mégalodons* sont de remarquables sauterelles épineuses, du groupe des conocéphales; l'espèce type du genre, longue de 4 centimètres et demi, est le mégalodon porte-épée (*eumegalodon ensifer*), de Java.

MÉGALODON ou **MÉGALODONTE** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *mégalodontidés*, et dont les nombreuses espèces sont fossiles dans le dévonien et le lias inférieur. (Les mégalodons sont des coquilles assez allongées ou ovales, closes. Tel est le *megalodon cucullatus*, du dévonien français.)

MÉGALODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *mégalodon* et voisins. — *Un* MÉGALODONTIDÉ.

MÉGALOGONE (du préf. *mégalo*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Minér. Qui a ses angles très obtus.

MÉGALOGRAPHE n. m. Phys. Syn. de CHAMBRE CLAIRE.

MÉGALOGRAPHE (du préf. *mégalo*, et du gr. *graphein*, tracer) n. m. B.-arts. Celui qui dessine les objets en grand.

MÉGALOGRAPHIE (*fî* — rad. *mégalographe*) n. f. B.-arts. Art de peindre, de dessiner en grand. ‖ Art de peindre des sujets élevés, des sujets de grand style.

MÉGALOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la mégalographie.

MÉGALOMANE (du préf. *mégalo*, et de *manie*) n. m. Monomane affecté du délire des grandeurs : *Le* MÉGALOMANE *se croit roi, millionnaire, Dieu.*

MÉGALOMANIE (*nî* — rad. *mégalomane*) n. f. Monomanie ou délire des grandeurs : *La* MÉGALOMANIE *est un délire partiel systématisé.*
— Fig. Désir de faire grand : *Le reproche de* MÉGALOMANIE *qu'on adresse volontiers aux petites villes.* (G. Izambart.)
— Encycl. La *mégalomanie* ne doit pas être confondue avec le délire ambitieux de la *paralysie générale*. Le délire de la persécution complique souvent la mégalomanie. Les malades présentent fréquemment des phénomènes apoplectiformes légers ou de petites attaques épileptiformes (folie, congestion de Baillarger); ils guérissent rarement, mais ne deviennent pas tous paralytiques. Le traitement est celui de la folie. On a obtenu quelques succès par l'isolement et la suggestion méthodique.

MEGALOMASTOMA (*mé, sto*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cyclophoridés, comprenant de nombreuses espèces de l'Amérique tropicale. (Les *megalomastoma* sont des animaux terrestres, à pied peu développé, à coquille oblongue, tronquée au sommet.)

MÉGALOMÈTRE (du préf. *mégalo*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Se dit des plantes dont le calice, fort développé, est divisé en un grand nombre de parties.

MEGALOMMA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant une dizaine d'espèces de Madagascar et des Mascareignes. (Les *megalomma* appartiennent à la tribu des cicindéliués; elles sont de petite taille, allongées et métalliques.)

MEGALOMPHALUS (*mé, lon, luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant quelques espèces des mers tempérées.

MÉGALONYCHIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, comprenant les *mégalonyx* et genres voisins. — *Un* MÉGALONYCHIDÉ.

MEGALONYCHUS (*mé, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Afrique orientale et australe. (Les *megalonychus* sont de taille moyenne, allongés, bruns ou roux avec les pattes fauves.)

MÉGALONYX n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud.
— Paléont. Genre de mammifères fossiles dans le pleistocène de l'Amérique septentrionale et centrale, et comprenant une dizaine d'espèces. (Les mégalonyx étaient de grands et puissants édentés à longues griffes. Le *megalonyx Jeffersoni* provient des cavernes à ossements des États-Unis; le *megalonyx validus* est du Texas; le *megalonyx rodens* des Antilles.)

Mégalonyx.

— Encycl. Ornith. On entend sous le nom général de *megalonyx* les ptéroptochidés des genres *hylactes* et *pteroptochus*. Ce sont, en partie, les fourmiliers des anciens auteurs; leurs formes sont robustes, leur queue courte, leurs pattes fortes, leur livrée harmonieusement nuancée. Les mégalonyx proprement dits (*hylactes*) comptent huit espèces du Chili (*hylactes castaneus*) et des îles voisines (*hylactes Tarnii*).

MÉGALOPE n. f. Forme larvaire des crabes.
— Encycl. Les *mégalopes* sont des larves remarquables par leur céphalothorax pyriforme, pointu en avant, avec deux gros yeux pédonculés, leur abdomen long et grêle, muni de pattes natatoires ciliées. Elles possèdent déjà les cinq paires de pattes thoraciques, celles de la première paire étant armées de pinces.

MÉGALOPE n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant deux espèces des mers tropicales.
— Encycl. Les *mégalopes* sont de grands clupéidés, à corps oblong comprimé, couvert d'écailles larges et adhérentes. Ils remontent les fleuves assez loin de leur embouchure. Le mégalope cundinga (*megalops cyprinoides*) est répandu dans l'ancien monde tropical, comme le *megalops thrissoides*, qui se trouve aussi sur les côtes d'Amérique.

Mégalope.

MÉGALOPE n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *mégalopodinés*, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les mégalopes sont de taille médiocre, allongés, plus ou moins retrécis en arrière. Leur livrée, pubescente, est jaunâtre, avec des taches brunes sur les élytres. Tels sont les *megalopus armatus*, de Colombie, et *nigricornis*, de Cayenne.)

MÉGALOPHONE n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des alaudidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'Afrique. (Les mégalophones sont les alouettes bateleuses des anciens auteurs. Ils sont répandus de l'Abyssinie [*megalophonus ruficeps*] jusqu'au Cap [*megalophonus apiatus*].)

MÉGALOPHONIE (*nî* — du préf. *mégalo*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. Pathol. Augmentation du volume de la voix.

MÉGALOPHRYS (*lo-friss*) n. m. Genre de batraciens anoures, comprenant une espèce de l'Inde méridionale et de Malaisie. (Le mégalophrys des montagnes (*megalophrys montana*) est un grand crapaud de la famille des discoglossidés, aplati, hérissé de saillies cutanées, de couleur olivâtre; son arcade sourcilière se prolonge en corne.)

MÉGALOPHTHALME n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant sept ou huit espèces de l'Amérique du Sud. (Les mégalophthalmes sont des lampyridés de taille moyenne; ils ont les élytres chargés de côtes saillantes, une livrée brune avec le corselet plus clair.)

MÉGALOPODINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant les *mégalopes* et genres voisins. — *Un* MÉGALOPODINÉ.

MÉGALOPOLIS (mot gr. signif. la *Grande Ville*), ville de l'ancienne Grèce (Péloponèse [Arcadie]), près du confluent de l'Alphée et de l'Hélisson. Les Arcadiens, sous la direction d'Epaminondas, l'édifièrent l'année de la bataille de Leuctres, l'an 370 av. J.-C. Peu après, les Lacédémoniens, conduits par Agis, vinrent mettre le siège devant la ville, sans réussir à la prendre; mais, après la mort d'Epaminondas, Cléomène s'en rendit maître et la fit raser. Rétablie avec l'aide de Philopœmen, elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg en ruine : *Sinano*, en Morée. Patrie de Philopœmen et de Polybe (hab. *Mégalopolitains, aines*.)

MÉGALORHIZE (du préf. *mégalo*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a de grosses racines.

MÉGALOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *mégalosauridés*, fossiles dans les formations jurassiques et crétacées de l'hémisphère boréal.
— Encycl. Les *mégalosaures* étaient des dinosauriens de taille énorme (le fémur seul mesure 1 m. de long); ils avaient les membres antérieurs terminés par cinq doigts et beaucoup plus longs que les postérieurs, munis de quatre doigts seulement. Leurs dents, pointues et tranchantes en couteau, indiquent un régime carnassier. L'espèce type du genre est le *megalosaurus Bucklandi*, de la grande oolithe de Stonesfield.

Fragment de mâchoire de mégalosaure (red. 10 fois).

MÉGALOSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles dinosauriens théropodes, renfermant les *mégalosaures* et genres voisins. — *Un* MÉGALOSAURIDÉ.

MÉGALOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *mégalosomes* sont les géants des scarabées connus. Répandus de la Californie (*megalosoma thersites*) à la Guyane (*megalosoma hector*), ils mesurent jusqu'à 8 centimètres de long. Ordinairement noirs, ils sont couverts en dessus d'un duvet gris roussâtre; la tête et le prothorax des mâles portent des cornes fourchues.

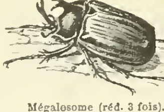
Mégalosome (réd. 3 fois).

MÉGALOSPLANCHNIE (*splan-knî* — du préf. *mégalo*, et du gr. *splagkhnon*, viscère) n. f. Pathol. Augmentation de volume d'un des viscères de l'abdomen.

MÉGALOSPLÉNIE (*splé-nî* — du préf. *mégalo*, et du gr. *splên*, rate) n. f. Pathol. Tuméfaction de la rate.

MÉGALOSTRATE (*strat'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant quelques espèces qui habitent les forêts de l'Amérique centrale et méridionale. (Ce sont des araignées allongées, de grande taille, rougeâtres ou fauves, et dont la morsure est très venimeuse.)

MÉGALOTRITON n. m. Genre de batraciens urodèles, fossiles dans les terrains tertiaires. (Les mégalotritons étaient des salamandres qui pouvaient atteindre jusqu'à 1 mètre de long. L'espèce type du genre est le mégalotriton de Filhol [*megalotriton Filholi*], des argiles à phosphorites du Quercy.)

MÉGALOTROQUE (*trok'*) n. m. Genre de vers rotateurs, répandus dans les eaux douces d'Europe. (Les mégalotroques sont des organismes minuscules, chez lesquels l'organe rotateur est formé par le bord cilié de la tête élargi en manière d'ombrelle. Très voisins des lacinulaires, ils en diffèrent cependant par leur existence solitaire.)

MÉGALURE n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalidés, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les *mégalures* sont des papillons de taille moyenne, à ailes inférieures terminées en longue queue; leur livrée est rousse et brune, bariolée de jaune et de violet dans les mâles.)

MÉGALURE n. m. Genre de poissons ganoïdes, comprenant quelques espèces fossiles dans les formations jurassiques. (Le *megalurus elegantissimus*, des schistes de Solenhofen, peut être pris comme type de ce genre.)

MÉGALURE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant une quinzaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *mégalures* sont des fauvettes à longue queue et qui comptent quelques espèces d'Afrique, rangées dans le sous-genre *sphenæacus* (*sphenæacus Africanus*, Cap); en Orient, elles s'étendent du Sind (*megalurus Burnesi*) jusqu'à la Nouvelle-Zélande *megalurus punctatus*) et à l'île Chatam (*megalurus rufescens*). Voisins des cincloramphes, les mégalures se plaisent dans le voisinage des marais.

Mégalure.

MÉGALYRE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *mégalyridés*, comprenant quatre espèces d'Australie. (Les mégalyres sont de taille médiocre, trapus, ils portent souvent à l'extrémité de leur abdomen ovale une longue tarière à trois soies.)

MÉGALYRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant les genres *megalyra* et *iseura*. (Les mégalyridés sont de singuliers insectes, formant passage entre les mutilles, les chrysis et les ichneumonides; ils vivent en parasites, à l'état de larve, dans les nids de diverses guêpes.) — *Un* MÉGALYRIDÉ.

MÉGAMÈTRE (du préf. *méga*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGAMORINÉS n. m. Famille d'éponges pierreuses. — *Un* MÉGAMORINÉ.

— ENCYCL. La famille des *mégamorinés* renferme les formes dont le squelette est formé de grandes spicules allongées, lisses, arquées, à extrémités dichotomes ou multifides, et à canal axial simple, formant par leur réunion un tissu lâche, auquel se trouvent mêlées d'autres spicules de forme différente. Ces éponges, dont il existe très peu de formes vivantes, sont surtout fossiles dans les terrains jurassique et crétacé.

MEGAMYRMECION (*mé, mé-si*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans l'Afrique désertique jusqu'en Arabie, à Madagascar et en Californie. (Ce sont des araignées de taille moyenne, de couleur fauve, pubescentes).

MEGAMYS (*mé, miss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères rongeurs, comprenant sept espèces fossiles dans les formations tertiaires de l'Amérique du Sud. (Ce sont des lagostomidés voisins des chinchillas, mais de grande taille.)

MÉGANOSTOME (*stom'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant sept espèces de l'Amérique tropicale. (Ce sont des papillons jaunes, tachetés de noir en dessus, plus clairs en dessous; ils ont les ailes inférieures bordées de rose.)

MÉGAPENTHE (*pint'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des élatéridés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord. (Les mégapenthes sont des taupins de taille médiocre allongés, luisants; l'espèce française, peu commune, est le *megapenthes tibialis*.

MÉGAPENTHÈS. Myth. gr. Fils de Ménélas et de l'esclave Téridée. Il épousa Iphiloque, fille d'Alector. Il succéda à son père et chassa de Sparte Hélène, qui se réfugia dans l'île de Rhodes.

MÉGAPODE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont des grandes mouches allongées, à pattes très longues.)

MÉGAPODE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues des îles Nicobar jusqu'aux Nouvelles-Hébrides.

— ENCYCL. On entend généralement sous le nom de *mégapodes* aussi bien les vrais mégapodes (*megapodius*) que les lipoas, cathétures et maléos ou mégacéphales, tous oiseaux de Malaisie et d'Australie ayant l'habitude d'enfouir leurs œufs sous un tumulus de terre souvent très haut. Tous sont de gros oiseaux ordinairement bruns ou roux, robustes, à tête plus ou moins nue, et à fortes pattes. Le mégapode tumulus (*megapodius Duperreyi*) est répandu dans toute la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie; le *megapodius Freycineti*, dans les Moluques.

Mégapode.

MÉGAPODIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, renfermant les *mégapodes* et genres voisins. — *Un* MÉGAPODIIDÉ.

MÉGAPROCTE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant quelques espèces malaises. (Ce sont des curculionidés du groupe des calandres grêles, allongés avec le rostre long, mince, tronqué au bout, les pattes courtes, les élytres de taille moyenne, ils ont une livrée variée de roux, de jaune et de noir.)

MÉGAPTÈRE n. f. Genre de cétacés, comprenant cinq espèces répandues dans presque toutes les mers et quatre fossiles dans le tertiaire et le quaternaire d'Europe.

— ENCYCL. Les *mégaptères* sont de grands rorquals ou baleinoptères, remarquables par leurs formes élancées, leurs nageoires recourbées en faux. leur caudale échancrée en demi-lune. Elles ont la tête courte, le corps en fuseau; leurs fanons sont petits; elles vivent de poissons, nagent très vite, et sont redoutées des baleiniers pour leur agilité et leur courage. La mégaptère commune, des mers boréales, baleine à bec ou jubarte, poisson de Jupiter (*megaptera boops*), atteint 35 mètres; elle descend jusque dans la Méditerranée. Dans les mers chaudes vit la *megaptera Lalandei*; dans le Pacifique nord, la *megaptera Kuzira* (*callamack* des Groenlandais), et la *megaptera versabilis* de l'Alaska; dans l'océan Indien, la *megaptera Indica*.

Mégaptère.

MÉGARDE (pour *mesgarde* — de la partic. *mes*, et de *garde*) n. f. Faute d'attention, inadvertance. (N'est usité que dans la locution *Par mégarde*) : *Marcher* PAR MÉGARDE *sur le pied du voisin.*

— SYN. **Inadvertance, inattention.** V. INADVERTANCE.

MÉGARE (du gr. *mégaron*, même sens) n. m. Antiq. gr. Salle des hommes dans les palais des temps héroïques et, plus tard, dans les grandes maisons. ‖ Palais, en général. ‖ A Delphes, Partie du temple où se rendaient les oracles. ‖ Sanctuaire, en général. ‖ Trou qu'on creusait en terre, solennellement, à la fête des thesmophories, pour y jeter des porcs vivants et y enfermer certains objets du culte.

MÉGARE ou **MEGARA**, ville de la Grèce orientale, ch.-l. d'un arrond. de la prov. d'Attique-et-Béotie, près du golfe d'Egine; 5.500 hab. Restes d'une enceinte pélasgique. — *L'arrondissement* ou *éparchie de Mégare* a 14.950 hab.

MÉGARE, MEGARES ou **MEGARA**, ville de la Grèce ancienne, capitale de la Mégaride, à l'entrée nord-est de l'isthme de Corinthe, avec deux ports : Pégée, sur la mer d'Alcyon, et Nisée, sur le golfe Saronique. En face de Nisée s'élevait la petite île de Minoa, qui plus tard lui fut réunie.

Mégare, jusqu'au règne de Codrus, fut soumise aux rois d'Athènes, et passa des Ioniens aux Doriens. Elle prit la prépondérance sur sa rivale Corinthe, fit reconnaître son indépendance et fonda de nombreuses colonies, parmi lesquelles Sélinonte, Cyzique, Chalcédoine et Byzance eurent de brillantes destinées. Elle prit une part glorieuse aux guerres médiques, et se signala à Artémisium, à Salamine et à Platées. Après de funestes querelles avec les Athéniens et les Corinthiens, les Mégariens, pendant la guerre du Péloponèse, se virent enlever le port de Nisée et l'île de Minoa, mais la ville fut sauvée par Brasidas (424). Après la bataille de Chéronée, Mégare se soumit à Philippe. Prospère, plus tard, sous la domination romaine, elle fut embellie par Adrien, fortifiée au Ve siècle par Anastase, et tomba ensuite en décadence.

Monnaie de Mégare.

Mégare (ÉCOLE DE), fondée par Euclide à Mégare, vers l'an 400 av. J.-C. Euclide et ses disciples Eubalide de Milet, Alexinus d'Elée, Diodore de Mégare furent surtout célèbres comme dialecticiens, et la subtilité de ses controverses fit donner à l'école de Mégare le surnom d'*éristique* (disputante). La doctrine d'Euclide était une combinaison des idées de Socrate et de Parménide. Platon l'a réfutée dans *le Sophiste*. Les mégariques affirmaient l'identité du *Bien* de Socrate et de l'*Un* de Parménide. Le mouvement, le devenir, le monde sensible ne sont pour eux que des apparences; le jugement qui s'efforce d'établir des rapports entre des idées est impossible. Les mégariques, à l'exemple de Zénon d'Elée, s'attachèrent surtout à réduire à l'absurde les opinions de leurs adversaires. Quelques-uns de leurs arguments captieux sont restés célèbres (*le Menteur, le Tas de blé, le Chauve*). Stilpon, un des derniers maîtres de l'école mégarique, tourna son attention du côté des questions morales, et l'élévation de ses idées le rapproche des stoïciens.

MÉGARE, surnommée **Hybléenne**, ville de la Sicile ancienne, colonie des Mégariens. Fondée en 728 av. J.-C., au N.-O. de Syracuse, au fond du golfe appelé, d'après elle, *Sinus Megarensis*, elle porta d'abord le nom de Petite Hybla, à cause de l'excellence de son miel. Auj. *Melillo*.

MÉGARE. Myth. gr. Fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Hêraklès. Elle épousa ce héros, après qu'il eut défendu son père Créon contre les Orchoméniens. Pendant l'expédition d'Hêraklès aux enfers, Lycos s'empara de Thèbes et voulut contraindre Mégare à l'épouser; mais Hêraklès survint, tua Lycos et rétablit Créon. Hêra, irritée, inspira à Hêraklès un accès de folie furieuse, pendant lequel il tua Mégare et les enfants qu'il avait eus d'elle. C'est le sujet de *Hêraklès furieux*, d'Euripide.

MÉGARIDE, petite contrée de l'ancienne Grèce, à l'E. de l'isthme de Corinthe, autour de Mégare.

MÉGARIEN, ENNE (*ri-in, èn'*), personne née à Mégare, ou qui habitait cette ville. — *Les* MÉGARIENS. ‖ On dit aussi MÉGARÉEN, ENNE.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Temple* MÉGARIEN.

— Antiq. *Ris mégarien*, Ris moqueur, analogue au rire que provoquaient les farces mégariennes. ‖ *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*, Larmes fausses, hypocrites, comme celles des Mégariens, dont le territoire produisait beaucoup d'oignons et qu'on accusait de se frotter les yeux avec ce légume pour faire couler leurs larmes.

MÉGARIQUE (*rik'*) adj. Philos. Qui appartient à l'école de philosophie fondée à Mégare par Euclide.

MEGARISTERUS (*mé, sté-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant cinq ou six espèces de Ceylan et de l'Inde. (Ce sont des harpalinés de taille médiocre, de couleurs sombres, et vivant dans les marécages.)

MEGARTHRUS (*mé, truss*) n. m. Genre de staphylins, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Petits, aplatis, très larges. avec des élytres longs. ils vivent sous les écorces des arbres.)

MÉGASCÉLIDE (*ga-sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une centaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les mégascélides sont des criocérinés qui ont les téguments rugueux et métalliques, les cuisses postérieures dilatées.

MÉGASCOPE (*skop'* — du préf. *méga*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Instrument destiné à projeter sur un écran l'image amplifiée d'un objet. (C'est un microscope solaire, réduit à une lentille convergente. Il a été imaginé par Charles en 1780 et a perdu beaucoup de son utilité depuis l'invention de la photographie.)

MÉGASÈME (du préf. *méga*, et du gr. *sêma*, indice) adj. Anthrop. Se dit d'un crâne humain qui a un grand indice.

MÉGASOME n. m. Genre d'insectes lépidoptères du groupe des bombyx, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *mégasomes*, dont le nom scientifique est *taragama*, sont le type de la famille des pinaridés. Ce sont des bombyx à livrée rousse ou fauve, dont les mâles sont, en général, d'un tiers plus petits que les femelles, et dont les chenilles se chrysalident dans une coque soyeuse. La seule espèce d'Europe est le *megasoma repandum*, qui s'étend du sud de l'Espagne au Maroc.

Mégasome (réd. d'un tiers.)

MÉGASON n. m. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

MÉGASPHIN (*sfin*) n. m. Antiq. Nom donné aux sorciers chaldéens.

MÉGASPILÉON, couvent grec, situé au pied du mont Cyllène (ancienne Arcadie), sur la route du Kalavryta à Patras. C'est le plus célèbre couvent grec, avec ceux du mont Athos. Mégaspiléon (la Grande Caverne) tire son nom de la grotte immense dans laquelle il a été bâti, et qui lui sert de toit. Suivant la tradition, au VIIIe s., une bergère de sang impérial, Euphrosyne, découvrit dans la caverne une image de la Vierge, qui passa aussitôt pour avoir une vertu miraculeuse et être l'œuvre de saint Luc. Un monastère, consacré à l'Assomption, s'éleva dans la grotte et fut achevé par Constantin Paléologue. Sa richesse tenta Ibrahim-Pacha, qu'en 1827 les moines forcèrent à la retraite. La plupart des moines vivent dans des fermes dépendant du monastère, cultivant surtout la vigne et fabriquant un vin renommé.

MÉGASPIRE (*spir'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, comprenant plusieurs espèces qui habitent le Brésil, ou fossiles dans le tertiaire français. (Les mégaspires sont des animaux terrestres, à coquille allongée, turriculée, avec tours de spire nombreux.)

MÉGASTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *méga*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTERNE (*stèrn'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des sphœridiidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les mégasternes sont petits, ovales, bruns ou noirs et luisants.)

MÉGASTHÈNES, historien et géographe grec (IIIe s. av. J.-C.). Sous le règne de Seleucos Nicanor, il fut attaché au gouverneur d'Arachosie et chargé de plusieurs missions auprès du roi indien Sandrocotta. Il en profita pour étudier le pays, et résuma ses observations dans ses *Indica*, où Diodore, Strabon, Arrien ont puisé largement. L'ouvrage nous est connu par un résumé de Diodore.

MÉGASTOME (*stom'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

MÉGATHÉRIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, comprenant les *mégathériums* et formes voisines. (Les mégathéridés se subdivisent en deux tribus : *mégathérinés*, et *mylodontinés*.) — *Un* MÉGATHÉRIDÉ.

MÉGATHÉRIUM (*om'*) n. m. Paléont. Genre de mammifères édentés, comprenant cinq espèces des terrains tertiaires et quaternaires de l'Amérique.
— ENCYCL. Les *mégathériums*, type de la tribu des *mégathérinés*, furent les géants des édentés. C'étaient des paresseux gigantesques, qui dépassaient 5 mètres de long et 2 mètres de haut; leur tête était petite, leurs membres puissants, armés de griffes énormes avec lesquelles ils déracinaient les arbres pour en dévorer ensuite le feuillage. Le *megatherium Americanum* est du pliocène supérieur et du pleistocène de l'Amérique du Sud; le *megatherium mirabile*, du pliocène de l'Amérique du Nord; le *megatherium Lundi*, du pleistocène de l'Argentine, etc.

Mégathérium.

MÉGATHOPE n. f. Genre d'insectes lamellicornes coprophages, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'Amérique méridionale et centrale.

MÉGATHYRIDÉS n. m. pl. Famille de molluscoïdes brachiopodes, comprenant les *mégathyris* et genres voisins. — *Un* MÉGATHYRIDÉ.

MÉGATHYRIS (*ti-riss*) n. m. Genre de brachiopodes, famille des *mégathyridés*, dont les nombreuses espèces vivent dans les mers d'Europe ou sont fossiles du jurassique au tertiaire.

MÉGATOME n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant quelques espèces d'Europe, de Sibérie et de Tasmanie. (Les *mégatomes* sont des dermestidés voisins des attagènes; l'espèce la plus commune en France est la *megatoma undata*, brune, avec des taches et des bandes blanchâtres.)

Mégatome (gr. 4 fois).

MÈGE ou **MEIGE** (*mèj'* — lat. *medicus*) n. m. Médecin. (Vx.) ‖ En Suisse et dans quelques provinces, Empirique qui exerce dans les campagnes, sans avoir étudié la médecine : *Les* MÈGES *et les charlatans sont l'un des plus grands fléaux du peuple.* (Mirab.)

MÈGE (Jacques-Philippe), homme politique français, né à Riom en 1817, mort à Clermont-Ferrand en 1878. Avocat à Clermont-Ferrand, il fut élu député au Corps législatif en 1863. Réélu en 1869, il se joignit au tiers parti, fut ministre de l'instruction publique du 13 mai au 9 août 1870. Il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme en 1876.

MÉGER (*jé* — de même orig. que *métayer*) n. m. Fermier qui partage avec son propriétaire le fruit de la terre. ‖ On a dit autref. MÉGIER.

MÉGÈRE (*jèr'*) n. f. Ancienne mesure de capacité en usage dans le Languedoc et comprenant quatre boisseaux. (La mégère de Castres, employée pour les grains, représentait le quart de l'émine, qui était le demi-setier local.)

MÉGÈRE (*jèr'*) n. f. Genre de mammifères chéiroptères, comprenant trois espèces propres aux îles de la Sonde. (Les mégères [*megærops*] sont des ptéropidés ou roussettes, voisines des harpyes. Ces grandes chauves-souris habitent Java [*megærops melanocephalus*], Sumatra [*megærops ecaudatus*] et Bornéo [*megærops maculatus*].)

MÉGÈRE (*jèr'* — de *Mégère*, n. myth.) n. f. Femme acariâtre, emportée, cruelle.

Mégère apprivoisée (LA), comédie de Shakspeare, précédée de deux scènes où un chaudronnier ivre, Sly, transporté chez un lord pendant son sommeil, finit par croire qu'il est un grand seigneur. C'est devant lui que se joue la pièce. — Baptista, gentilhomme de Padoue, a deux filles. L'aînée, Catherine, est aussi colère que sa sœur Bianca est douce; mais, comme elle est belle et riche, le jeune Petruchio décide de l'épouser. Fort mal reçu par elle, il n'en dit pas moins à Baptista qu'elle a accepté sa main et qu'ils doivent se marier le dimanche suivant. Il arrive à l'église en retard, jure et tempête pendant la cérémonie, et part aussitôt après avec sa femme. Une fois chez lui, prétextant que les mets ne valent rien, il ne la laisse pas manger. Il lui offre de riches vêtements, mais les lui enlève en déclarant qu'ils ne lui vont pas. Effrayée de sa brusquerie, la mégère s'apprivoise au point de n'oser le contredire quand il feint de prendre le soleil pour la lune. Il l'amène alors chez Baptista, où se célèbre le mariage de Bianca. On le raille sur le caractère de sa femme, mais il parie qu'elle se montrera plus docile qu'aucune autre, et Catherine, non contente de lui obéir si humblement qu'il gagne aisément sa gageure, prononce un discours bien senti sur les devoirs des femmes envers leurs maris. — Une traduction de Paul Delair a été jouée à la Comédie-Française, le 19 novembre 1891.

MÉGÈRE. Myth. anc. Une des Erinnyes grecques ou des Furies latines. Personnification de l'envie et de la haine, elle punit sur la terre et jusqu'aux enfers, les coupables ou les malheureux qui ont attiré sur eux la colère divine. Elle intervient souvent chez les poètes modernes de l'âge classique.

MÉGERG (*gherg'*) n. m. Unité secondaire C. G. S. de travail valant un million d'ergs. Un mégerg est équivalent à 10,1936 grammètres, soit environ $\frac{1}{100}$ de kilogrammètre.

MÉGERIE n. f. Syn. de MÉTAIRIE.

MÉGÈS. Myth. gr. Héros grec, fils de Phylée et d'Eustyoche, et l'un des amants d'Hélène. Il conduisit au siège de Troie quarante navires, avec les contingents de Doulichion et des îles Echinades.

MÉGÉTHOLOGIE (*jé, ji* — du gr. *mégéthos*, grandeur, et *logos*, discours) n. f. Math. Mot proposé par Ampère pour remplacer celui d'ALGÈBRE.

MÉGÈVE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 40 kilom. de Bonneville, sur l'Arly, affluent droit de l'Isère; 1.727 hab. Commerce de mulets, miel renommé; sources minérales inexploitées, fabrique de lainages.

MÉGEYEUR (*jè-i-eur*) n. m. En T. rur., Nom donné, dans certaines parties de la France, notamment dans la Sarthe et la Mayenne, au hongreur de chevaux.

MEGG (*mègh'*) n. m. Javelot des Turcs.

MEGHNA ou **MEGNA**, estuaire du golfe du Bengale, qui découpe le delta du Gange, et reçoit la rivière *Meghna* et les eaux unies du Gange et du Brahmapoutra. Le *bore* ou mascaret y est terrible.

MÉGIE (*ji*) n. f. Action de mégir; résultat de cette action. ‖ Art du mégissier.

MÉGIR (*jir'* — rad. *mégis*) v. a. Préparer en blanc, en parlant des peaux de mouton et autres peaux délicates : MÉGIR *une peau.* ‖ On dit aussi MÉGISSER.
Mégi, ie part. pass. ‖ *Veau mégi, Mouton mégi*, etc., Peau de veau, de mouton, préparée en *blanc*, c'est-à-dire non tannée par la méthode ordinaire usitée en tannerie.

MÉGIS (*ji* — orig. incert.) n. m. Nom ancien du bain d'eau de cendre et d'alun qu'on employait pour mégir les peaux.
— Adjectiv. *Veau mégis*, Peau de veau ayant été *nourrie*, c'est-à-dire plongée pendant un certain temps dans le bain appelé mégis, dit aussi *nourriture*.

MÉGISSER v. a. Syn. de MÉGIR.

MÉGISSERIE (*ji-se-rî*) n. f. Art ou commerce du mégissier.
— ENCYCL. La *mégisserie* consiste à préparer les peaux blanches (veau, mouton, chevreau, agneau), et toutes celles qui servent à faire des gants. Elle comprend, en outre, la préparation des peaux qui doivent conserver leurs poils, pour housses, fourrures, etc.
Les peaux sont d'abord mises à la chaux et prennent le nom de *cuirets*. On les met tremper dans l'eau, puis on les travaille du côté de la fleur afin d'adoucir la fleur et d'ôter le reste du poil. On les rince dans l'eau, et l'on passe le couteau sur le travers de la peau. Les peaux de mouton, sont seulement foulées dans l'eau avec des pilons. Après opération, les peaux sont *mises en confit* dans un bain composé d'eau et de son. La durée de l'opération est variable suivant la saison. Vient ensuite le passage en blanc; les peaux sont d'abord plongées quelques minutes dans une dissolution chaude d'alun et de sel marin; puis on les passe dans un bain pâteux formé avec de la farine et des jaunes d'œufs, où on les laisse de douze à quinze heures; après cela, on les fait sécher sur des perches. La pâte a pour effet de blanchir la peau, et de l'empêcher de devenir dure et cassante par la dessiccation.
Les peaux blanchies sont passées au palisson. Lorsqu'on a affaire à des peaux de très bonne qualité, on fait précéder le passage au palisson d'une façon sur le chevalet, qui a pour effet d'enlever le premier et le second épiderme, que l'on nomme fleur et arrière-fleur. Les peaux sont alors polies du côté de la fleur au moyen d'une pierre ponce et de sable très fin. Si l'on veut leur donner la couleur jaune tendre, qui est recherchée, on mêle au sable un peu de blanc de Meudon et d'ocre jaune en poudre; après quoi, on étire les peaux et on les lisse avec un fer à repasser, ce qui leur donne encore plus d'éclat et ajoute un degré de finesse à leur tissu. Elles sont alors prêtes à être livrées au gantier.
Mais il faut souvent conserver la laine qui couvre l'extérieur de la peau; on donne à cette peau le nom de *bousée*. La préparation, toute spéciale, est celle du *travail en laine*. On choisit les peaux les plus solides, dont la laine est longue. On les trempe d'abord à l'eau claire, pour les ramollir, puis on les écharne. Elles ne doivent jamais être passées à la chaux; on peut les passer dans un confit faible. On leur fait subir une façon sur le chevalet, pour exprimer le liquide, et on les met en pâte. Elles ne sont pas plongées dans le bain comme les précédentes; on les plie en deux, la laine en dedans, et on étend la pâte sur la chair. On les laisse ainsi pendant quinze à dix-huit heures, puis on les fait sécher; après quoi, on les mouille à l'eau pure, on les plie, on les entasse et on les presse sous une planche chargée de pierres. Au bout de deux jours, on les ouvre au chevalet avec le fer rond, puis on les palissonne. On fait ensuite sécher la laine en dehors, au soleil.

MÉGISSIER (*ji-si-é*) n. m. Celui dont le métier est de mégir les peaux.
— ENCYCL. Archéol. La corporation des *mégissiers* remontait au temps de saint Louis; mais ses statuts ne furent homologués qu'en 1409. Ces artisans préparaient en mégie les peaux de mouton et de veau; six années d'apprentissage étaient exigées pour obtenir le grade de maître, qui comportait un chef-d'œuvre de mégisserie et le payement d'une somme de 600 livres. Les statuts de la corporation leur permettaient de tenir commerce des peaux mégies, des petites fourrures, des laines, etc.

Armes des mégissiers (XVIIIe s.).

MEGISTANIS (*mé-ji-sta-niss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalidés, comprenant quatre espèces de l'Amérique tropicale et centrale. (Les *mégistanis* ont les ailes ordinairement noires ou brunes, avec de larges taches jaunes et dessus, jaunes, variées de bleuâtre et chinées de noir en dessous.)

MÉGLE n. f. Vitic. V. MEIGLE.

MEGLIADINO San Fidenzio, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]); 3.042 hab.

MEGLIN (J.-A.), médecin français, né à Sultz (Alsace) en 1756, mort à Colmar en 1824. Il fut membre correspondant de l'Athénée de médecine de Paris et laissa, entre autres écrits : *Recherches et observations sur la névralgie faciale* (1816). C'est pour combattre cette maladie que Meglin inventa les pilules qui portent son nom.

MÉGNIE (*gnî* [*gn* mll.] — du lat. *manere*, demeurer) n. f. Famille, personnes qui demeurent dans la même maison. (Vx.) ‖ On écrivait aussi MESGNIE, et MESNIE.
— Par ext. Lignée : *Toute la* MÉGNIE *de France.*

MÉGNIN (Jean-Pierre), vétérinaire français, né à Hérimoncourt (Doubs) en 1828. Elève de l'Ecole d'Alfort, il entra dans l'armée et en sortit vétérinaire en premier. On lui doit : *Maladies de la peau des animaux* (1870-1882); *Parasites cutanés et maladies parasitaires* (1880); de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique : *le Cheval, le Chien*, etc. Il devint, en 1893, membre de l'Académie de médecine.

MÉGOHM n. m. Unité secondaire C. G. S. de résistance électrique valant un million d'ohms. (Ce terme s'emploie surtout pour exprimer les résistances d'isolement.)

MEGOPIS (*mé, piss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant six espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les *megopis* sont des prioniens voisins des œgosomes, mais plus petits; leur livrée est ferrugineuse ou fauve. Le *megopis costipennis*, de l'Himalaya, est l'espèce la plus septentrionale; les plus méridionales sont les *megopis reticulata*, du Cap, et *modesta*, du Natal.)

MÉGOT (*go*) n. m. Pop. Bout de cigare ou de cigarette.

MÉGOTIER (*ti-é*) n. m. Ramasseur, vendeur de mégots.

MEG-PUNNAISME, société de brigandage établie à Delhi et dans les provinces environnantes, dont les membres se livrent au trafic des enfants volés.

MÉGREZ n. f. Etoile de la grande Ourse.

MÉGRIT, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kilom. de Dinan; 1.419 hab. Carrières; ancien manoir de Kergu et des Vaux; église d'un ancien prieuré.

MÉGUE (*mégh'*) n. m. Nom vulgaire du petit-lait.

MEGUILLOTH (*mé-ghi-lot'* — mot hébr. signif. *rouleaux*) n. f. Nom donné à cinq livres de l'Ancien Testament que l'on a l'habitude de lire en entier dans les synagogues, à l'occasion de certaines fêtes, et qui, pour ce motif, sont écrits souvent sur des rouleaux séparés. Ce sont : *le Cantique des Cantiques, Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste* et *Esther*.

MEGYES ou **MEDGYES** (allem. *Mediasch*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie transylvaine [comitat de Nagy-Küküllö]), sur le Gross-Kokel, sous-affluent de la Theiss; 6.766 hab. Commerce de vins et de céréales. Colonie saxonne, ayant conservé une église gothique devenue luthérienne au XVIe siècle.

MÉGYMÈNE (*ji*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des dinidoriés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues de l'Inde jusqu'en Nouvelle-Guinée. (Ce sont des punaises de taille moyenne, trapues, ordinairement d'un ton cuivreux très sombre. L'espèce la plus répandue est le *megymenum semivestitum*.)

MEHADIA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krasso-Szöreny]), dans une gorge sauvage, au confluent de la Cerna et de la Biela; 2.480 hab. Vestiges de l'ancienne ville romaine *Ad media*. A 4 kilom., les Bains d'Hercule, la station balnéaire la plus fréquentée de la Hongrie; ces *Thermæ Herculis*, déjà célèbres dans l'antiquité, fournissent des eaux minérales appréciées (rhumatisme, affections cutanées, obstructions intestinales).

MEHAH (*mé-â'*) n. m. Métrol. anc. Monnaie d'Egypte et d'une partie de l'Asie, appelée aussi DANACON.

MÉHALLET-EL-KÉBIR ou **MÉHALLAH-EL-KOBRA**, ville d'Egypte (moudirièh de Gharbièh); 31.100 hab. Ch.-l. du district du même nom. Usines de décorticage du coton.

MÉHARI n. m. Variété de dromadaire domestique de l'Afrique septentrionale et moyenne, et dressé pour les courses rapides : *Le* MÉHARI *est la monture habituelle des Touareg.* (Certaines troupes spéciales se servent de méhari comme monture. Le méhari peut faire de 200 à 300 kilomètres en 24 heures.) ‖ Pl. *Des* MÉHARA.

MÉHARICOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Montdidier; 1.123 hab. Fabriques de bonneterie de laine, de fouets.

MÉHARISTE (*risst'*) n. et adj. Se dit des hommes montés sur des méhara.

MÉHÉDI n. m. Relig. musul. Syn. de MAHDI.

MÉHÉDIA ou **MEHDIA**, ville de la régence de Tunis, à 60 kilom. de Sousse; 6.000 h., dont quelques centaines d'Européens. Ch.-l. d'un caïdat. Important marché d'huiles et de céréales. Fondée en 916 par le mahdi Obeïd-Allah, sur l'emplacement d'une ancienne cité phénicienne, Mehdia, capitale de l'empire des Fatémides, fut, au XIIe siècle, occupée par les Normands de Sicile, maîtres du Sahel tunisien. En 1551, les Espagnols y battirent les troupes du corsaire Dragut.

Méhariste.

MEHEDINTZI, dép. de la Roumanie occidentale, dans la « Petite Valachie », appuyé, à l'O. et au N., contre les

Karpathes qui le séparent de la Transylvanie (Austro-Hongrie), à la rive gauche du Danube et sur des affluents de ce fleuve ; 5.380 kilom. carr. ; 247.000 hab. Vins, grains, bétail. Ch.-l. *Tarnu-Severinu.*

Méhégan (Guillaume-Alexandre, chevalier de), né à Lasalle, près d'Alais, en 1721, mort à Paris en 1766. Il professa la littérature française à Copenhague, devint rédacteur du « Journal encyclopédique », et eut des démêlés retentissants avec Fréron, qui attaqua particulièrement les tendances irréligieuses de deux livres : *De l'origine des Guèbres ou la Religion naturelle mise en action* (1751), et *Origine, progrès et décadence de l'idolâtrie* (1756). A la suite de cette querelle, Méhégan fut mis quelque temps à la Bastille. Ecrivain élégant, mais trop fleuri, il a laissé, entre autres ouvrages, des *Considérations sur les révolutions des arts* et surtout un *Tableau de l'histoire moderne,* fort estimé (1766-1778).

Méhémet-Ali, sultan d'Egypte, né à Kavala (Roumélie) en 1769, mort au Caire en 1849. Dernier né des seize enfants d'un officier turc sans fortune, il fut élevé par les soins du gouverneur de Kavala, et prit part, comme officier de la milice irrégulière, à la campagne d'Egypte contre les troupes de Bonaparte. Nommé général de division, il profita des troubles qui suivirent l'occupation française pour se faire nommer, grâce à l'appui des mamelouks, vice-roi d'Egypte (1804), et fut accepté par la Porte, moyennant la promesse d'un tribut annuel. Aussitôt après, il se débarrassa de ses auxiliaires de la veille en ordonnant le massacre de tous les mamelouks (1er mars 1811), dont une vingtaine à peine échappèrent. Entre temps, il délivrait La Mecque des wahabites et se débarrassait de ses soldats albanais en les envoyant en Nubie (1820). En même temps, il assurait à l'Egypte une nouvelle prospérité, organisant son armée sur le modèle des troupes françaises, fortifiant sa marine, encourageant l'agriculture et le commerce.

Méhémet-Ali.

Au moment de la révolte des Grecs, Méhémet aida le sultan Mahmoud à réprimer l'insurrection, et sa flotte prit part au combat de Navarin (1827). Mahmoud ayant ensuite refusé d'accorder à Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, le pachalik de Damas, celui-ci prit les armes contre son suzerain, le battit et lui imposa le traité de Kutaieh (1833), qui accordait au vice-roi d'Egypte l'investiture des quatre pachaliks de Syrie. S'étant de nouveau vu refuser l'hérédité pour le gouvernement d'Egypte, Méhémet-Ali reprit les armes, battit les Turcs à Nezib (1839). Mahmoud mourut peu après. L'Europe intervint alors. Réunies pour une action commune, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre forcèrent Ibrahim à se retirer de la Syrie. Grâce à l'intervention diplomatique de la France, Méhémet-Ali obtint cependant l'hérédité de l'Egypte (1841). Il mourut en 1849, laissant en Europe et dans tout le monde islamique une belle réputation de conquérant et d'administrateur.

Méhémet-Ali-Pacha, homme d'Etat ottoman, né à Trébizonde en 1807, mort en 1868. Attaché à la personne du sultan Mahmoud, il était général lors de la défaite des Turcs à Nezib (1839) et réussit à arrêter la marche d'Ibrahim sur la capitale. Le sultan Abd-ul-Medjid lui conserva ses grades et lui donna en mariage sa jeune sœur Alidé. Dès lors, Ali devint capitan-pacha, ministre de la guerre, grand vizir (1852). Il démissionna de cette dernière charge, mais fut rappelé au ministère de la guerre pour soutenir la lutte qui se préparait contre la Russie. Accusé de concussion par son rival Reschid-pacha, et exilé (1855), il rentra bientôt en grâce et fut rappelé au pouvoir par le sultan Adbul-Aziz (1861). Un caprice du nouveau souverain lui enleva bientôt une seconde fois ses dignités.

Méhémet-Effendi, homme d'Etat ottoman, né près d'Andrinople vers 1640, mort à Chypre en 1735. Il prit part aux négociations du traité de Passarovitz (1718) entre l'Autriche et la Turquie, fut ambassadeur en France, puis grand trésorier à Constantinople. Il fut exilé à Chypre après la déposition du sultan Ahmed III. De son voyage en France, Méhémet-Effendi a laissé une curieuse relation. C'est grâce à son intervention que fut autorisé l'établissement de l'imprimerie en Turquie.

Méhémet-Pacha, grand vizir de l'empire osmanli, né à Bosna-Séraï en 1503, mort à Constantinople en 1579. Né de parents chrétiens, il fut enlevé par les Turcs en 1521 et se convertit à l'islamisme. La protection de la sultane Roxelane le fit arriver au vizirat, qu'il conserva sous les règnes de Soliman Ier, Sélim II et Mourad II. Partisan d'une politique pacifique, il réorganisa la marine après le désastre de Lépante.

Méhémet-Riza-Bey, envoyé comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Versailles en 1714, signa avec Louis XIV, au nom du shah Husseïn, un traité d'alliance et d'amitié (1715). Pendant son séjour en France, il se livra à de folles extravagances et dépensa sans compter. Reçu en audience solennelle par Louis XIV, il alla ensuite s'embarquer au Havre pour visiter les principales villes d'Europe, où il continua ses prodigalités. Obligé de vendre une partie des présents qu'il rapportait au shah de la part du roi de France, il s'empoisonna pour prévenir le supplice qui l'attendait à son retour en Perse.

Méhémet-Ruchdi-Pacha. V. Ruchdi-Pacha.

Mehlis, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), dans le Thüringer-Wald ; 4.032 hab. Armurerie.

Mehlsack, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg]), sur la Walsch, affluent de la Passarge ; 4.063 hab. Métallurgie du fer, scieries.

mehter (mot pers. signif. *plus grand*) n. m. En Turquie, Officier remplissant les fonctions de chambellan ou d'huissier. (Se dit des musiciens de la garde particulière du sultan, qui sont au nombre de soixante-quatre, et dont le chef se nomme *mehter-bachi.*)

mehter-bachi n. m. Chef de la musique de la garde particulière du sultan.

Méhul (Etienne-Nicolas), compositeur français, né à Givet en 1763, mort à Paris en 1817. Elève de l'organiste d'un couvent de récollets de Givet, puis de Guillaume Hanser, organiste de l'abbaye de Lavaldieu, il se rendit à Paris en 1778 et se mit en rapport avec Gluck. Dès 1782, il faisait exécuter au Concert spirituel une *Ode sacrée,* qui fut favorablement accueillie. En 1784, il composa, sur un livret d'un certain Valadier, un opéra intitulé *Cora,* qui ne fut représenté, à l'Opéra, qu'après le succès de son opéra-comique *Euphrosine* à la Comédie-Italienne. Le compositeur donna ensuite : *Stratonice* (théâtre Favart) ; *le Jugement de Pâris,* ballet (1793) ; *le Jeune Sage et le Vieux Fou* (1793) ; *Horatius Coclès* (1794), et retrouva un succès plein d'éclat avec *Mélidore et Phrosine* (1794). En 1794, il enfanta l'admirable *Chant du Départ.* Il en écrivit plusieurs autres, dont un encore, *le Chant du 25-Messidor,* a des développements superbes. Coup sur coup, il donnait au théâtre Favart *Doria* (1795) ; *la Caverne* (1795) ; *le Jeune Henry* (1797) ; au théâtre Feydeau, *le Pont de Lodi* (1797) ; puis à l'Opéra, *Adrien* (1799), œuvre mâle et vigoureuse, et au théâtre Favart encore, *Ariodant* (1799), qui eut un succès retentissant. La renommée de Méhul était immense. Dès la fondation du Conservatoire, il avait été nommé professeur de composition et l'un des cinq inspecteurs de cet établissement ; à la formation de l'Institut, il en avait été nommé le premier membre musicien. Il donne encore : *Epicure,* avec Cherubini (1800) ; *la Dansomanie,* ballet (1800) ; *Bion* (1800) ; *l'Irato,* bouffonnerie dont le succès est resté légendaire (1801) ; *une Folie* (1802) ; *le Trésor supposé* (1802) ; *Joanna* (1802) ; *Daphnis et Pandrose,* ballet (1803) ; *Héléna* (1803) ; *le Baiser et la Quittance,* avec Boieldieu, Kreutzer et Nicolo (1803) ; *l'Heureux malgré lui* (1803) ; *les Deux aveugles de Tolède* (1806) ; *Uthal* (1806) ; *Gabrielle d'Estrées* (1806) ; et enfin son chef-d'œuvre, *Joseph* (1807) ; *Persée et Andromède,* ballet (1810) ; *les Amazones* (1811) ; *le Prince troubadour* (1812) ; *la Journée aux aventures* (1816) ; etc. *Valentine de Milan* ne fut représentée qu'en 1822.

Méhul.

A tous les ouvrages dont on a vu les titres il faut ajouter les chœurs composés pour *Timoléon,* tragédie de Marie-Joseph Chénier (1794), la musique qu'il écrivit pour un drame d'Arnault, *les Hussites* (1804), enfin ses nombreux chants et cantates patriotiques ou de circonstance (*Chant des Victoires, Hymne du 9-Thermidor, Chant funèbre à la mémoire de Féraud, Hymne des Vingt-Deux, Hymne patriotique, Hymne a la Paix, le 18-Fructidor, le Chant du retour, etc.*), enfin, un assez grand nombre de romances.

Mehun-sur-Yèvre, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Bourges, sur l'*Yèvre* et le canal du Berry ; 6.334 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières ; fabriques de porcelaine. Eglise des XIe et XIIe siècles, chapelle du XVe. Maisons anciennes ; restes des remparts (XIIIe et XIVe s.). Ruines d'un château du XIVe siècle. Bâtiment (XVIe s.) de l'ancien prieuré de *Crécy.* — Le canton de *Mehun-sur-Yèvre* a 9 comm. et 13.470 hab.

Armes de Mehun.

— *Histoire.* Mehun fut, au moyen âge, un fief qui, de la maison de Courtenay, passa aux rois de France, puis au duc Jean de Berry ; celui-ci fit construire le château et le donna au Dauphin, plus tard Charles VII, en 1414. Charles VII fut couronné roi à Mehun (1422) et y mourut (1461).

Ruines du château de Mehun-sur Yèvre.

Meï (Lev Alexandrovitch), poète russe, né à Moscou en 1822, mort à Saint-Pétersbourg en 1862. En 1849, il publia son drame : *la Fiancée du tsar,* et, l'année suivante, *l'Expédition d'Igor.* Deux nouveaux drames : *Servilia* et *la Femme de Pskov* parurent en 1854 et 1860. On lui doit encore des traductions de la Bible, d'Anacréon, de Théocrite, de Schiller, de Gœthe, de Byron, de Victor Hugo, etc.

Meia Ponte ou **Pyrenopolis,** ville du Brésil (Etat de Goyaz), dans le bassin du rio das Almas ; 8.000 hab.

meia-lua n. m. Mar. Ancienne embarcation très tonturée des îles de la Sonde.

Meia-Lua.

Méiamoun ou **Miamoun** (littér. *l'Ami d'Amon*), prénom que portèrent beaucoup de rois d'Egypte à partir de la XIXe dynastie. Le plus célèbre de tous est Ramsès II Méiamoun. V. Ramsès.

Meibom, Meibaum ou **Meibomius** (Henri), médecin allemand, né à Lubeck en 1638, mort à Helmstædt en 1700. Il est surtout connu par la découverte et l'étude des glandes palpébrales : *De vasis palpebrarum* (1666).

Meibomius (glandes de), glandes sébacées, situées dans l'épaisseur des tarses des paupières au nombre de trente à quarante pour la paupière supérieure, vingt environ pour la paupière inférieure. (Chacune de ces glandes, formée de plusieurs lobules, a son canal excréteur qui vient s'ouvrir sur la lèvre postérieure de la paupière.)

Meibom, Meibaum ou **Meibomius** (Marc), érudit allemand, né à Tœnningœ (Holstein) en 1630, mort à Amsterdam en 1711. Après une existence agitée, qui eut pour théâtre la Suède, le Danemark, la Hollande, la France et l'Angleterre, il passa ses dernières années dans la gêne. Nous citerons de lui : *De fabrica triremium* (1671), l'édition des *Musicæ antiquæ auctores septem, græce et latine, cum notis* (1652), et celle de Diogène Laërce *De vita clarorum philosophorum græce et latine* (1662).

meibomie (*mé, mî* — de *Meibom,* n. pr.) n. f. Bot. Nom donné à l'hédysarum du Canada.

Meiderich, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Düsseldorf]), sur la rive gauche de l'Emscher, près de son embouchure dans le Rhin ; 25.313 hab. Aciéries, hauts fourneaux. Forges et constructions de machines. Houille.

meidji (littér. *époque éclairée*) n. m. Dénomination chronologique japonaise des années comprises depuis la révolution de 1868 et l'avènement de l'empereur Moutsouhito jusqu'à nos jours. (Elle marque l'ère des relations internationales dans laquelle le Japon est entré sous le gouvernement des mikados restaurés.)

Meidling. Géogr. V. Ober- et Unter-Meidling.

Meier (Ernst Heinrich), orientaliste allemand, né à Rusbendt (Schaumburg-Lippe) en 1813, mort en 1866 à Tubingue, où il avait été nommé en 1841 privat-docent et, en 1848, professeur de langues et littératures sémitiques. Ses œuvres principales sont : *Dictionnaire des racines hébraïques* (1845) ; *Histoire de la littérature poétique nationale des Hébreux* (1856) ; *Explication des monuments linguistiques égyptiens* (1860) ; Commentaires sur Joël, Isaïe et le *Cantique des Cantiques* ; etc. Il s'est occupé également de littérature populaire allemande : *Légendes, mœurs et coutumes allemandes de la Souabe* (1852) ; *Chants populaires allemands de la Souabe* (1864) ; etc. Sous le pseudonyme de Ernst Minneburg, il a publié un recueil de poésies (1852). Enfin, il a traduit du sanscrit *Nal et Damayanti* (1849) ; *Sakuntala* (1854) ; etc.

meige n. m. Ling. V. mège.

meigle, mègle (*mègl'*) ou **meille** (*mè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Pioche à fer recourbé, avec laquelle on donne à la vigne le premier labour du printemps, dans l'est de la France

Meigle.

Meignan (Guillaume-René), archevêque de Tours et cardinal, né à Denazé (Mayenne) en 1817, mort à Tours en 1896. Il professa l'Ecriture sainte à la Sorbonne, devint vicaire général de Paris (1863), évêque de Châlons (1864), puis d'Arras (1882). Archevêque de Tours en 1884, il reçut du pape Léon XIII le chapeau de cardinal (1892). Le cardinal Meignan, qui avait dans sa jeunesse fréquenté différentes universités d'Allemagne, a publié des ouvrages remarquables d'exégèse biblique : *les Prophéties messianiques* (1858) ; *les Evangiles et la Critique au XIXe siècle* (1864) ; *le Christ et l'Ancien Testament* (1892). Il a composé également une défense de la politique de Léon XIII, sous ce titre : *Léon XIII pacificateur* (1886).

Meignanne (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. d'Angers, sur le Brienneau. Marbre. Dolmen, menhir ; 903 hab.

Meije (la), montagne des Alpes françaises, en Dauphiné, dép. de l'Isère et des Hautes-Alpes, sur le faîte entre la Romanche au N. et le Vénéon, son tributaire, au S. C'est un des contreforts septentrionaux du Pelvoux. Elle se lève au midi de la Grave en Oisans, à 3.987 mètres, au-dessus de glaciers superbes. Elle a été gravie pour la première fois, en 1877, par Boileau de Castelnau.

Mei-kong. Géogr. V. Mékong.

Meil (Jean-Guillaume), graveur allemand, recteur, puis vice-directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin, né à Altenbourg en 1733, mort à Berlin en 1805. Il a composé plus de cinq cents morceaux pour l'illustration d'ouvrages allemands. On cite, parmi ses meilleures productions : les planches du *Speculum naturæ et artium* (1766) ; *Hercule Musagète* ; le *Tombeau de A.-W. d'Arnim.* — Son frère, Jean-Henri **Meil,** né à Gotha en 1729, mort en 1803, devint membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin, et exécuta des dessins et des gravures pour illustrer Gellert, La Fontaine, Bürger, etc.

Meilars, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Quimper ; 1.175 hab., dans la presqu'île de Cornouailles. Dolmen et deux camps antiques.

Meilen, ville de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich ; 2.860 hab. Belles cultures, vignobles. Tissages de soie. Près de Meilen, on a trouvé dans le lac, en 1854, les premières habitations lacustres.

Meilhac (Henri), auteur dramatique, né et mort à Paris 1831-1897). Employé chez un libraire, il donna, de 1852 à 1855, au « Journal pour rire », des articles humoristiques agrémentés de croquis et, plus tard, des fantaisies à la « Vie parisienne ». En 1855, il débuta au théâtre par des vaudevilles. Depuis lors, il fit jouer soit seul, soit en collaboration, un nombre considérable de pièces, qui le classèrent parmi les premiers auteurs dramatiques de son temps. Meilhac possédait un esprit léger, capiteux, ayant dans la bouffonnerie même quelque chose de distingué. Son style, imprégné de l'esprit boulevardier, est d'une exactitude et d'une vivacité rares. En 1888, Meilhac fut élu membre de l'Académie française. Parmi les pièces qu'il a écrites seul, nous citerons : *l'Autographe* (1859), *le Petit-Fils de Mascarille* (1859) ; *la Vertu de Célimène* (1861) ; *l'Attaché d'ambassade* (1861) ; *les Demoiselles Clochart* (1886) ; *Décoré* (1888) ; *le Brevet supérieur* (1892). Sa

collaboration avec Halévy a été particulièrement féconde et brillante. Leur théâtre humoristique, d'une fantaisie légère et charmante, est une satire gaie de nos travers qui emprunte quelque chose à l'imagination bouffe, et qui fait servir l'imagination bouffe à accuser le trait d'observation et à en aviver le dessin. Parmi leurs opérettes, dont la plupart ont eu des succès retentissants, nous citerons les opéras bouffes dont Offenbach a écrit la musique : *la Belle Hélène* (1864); *Barbe-Bleue* (1866); *la Grande Duchesse de Gérolstein* (1867); *la Vie parisienne* (1867); *la Périchole* (1868); *les Brigands* (1869); *le Petit Duc* (1878). Parmi leurs comédies : *les Brebis de Panurge* (1863); *Fanny Lear* (1868): *Froufrou* (1869); *Tricoche et Cacolet* (1872); *le Réveillon* (1872); *l'Été de la Saint-Martin* (1873); *la Petite Marquise* (1874); *Loulou* (1876); *le Mari de la débutante* (1879); etc. Parmi les pièces écrites avec d'autres collaborateurs, citons : *Manon* (1884), et *Rip* (1884), avec Ph. Gille; *Mam'zelle Nitouche* (1883), avec A. Millaud; *Pepa* (1888), avec Ganderax; *Leurs Gigolettes* (1893) et *Panurge* (1895), avec de Saint-Albin, etc.

Meilhac.

MEILHAN (*mé-i-an*), comm. des Landes, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Sever; 1.043 hab. Pins. Résine.

MEILHAN, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Marmande, sur la Garonne; 1.931 hab. Culture de tabac, lin et colza; élevage de bestiaux. Ruines d'un château du XIIIe siècle. Patrie de l'amiral Lacrosse. — Le canton a 8 comm. et 6.999 hab.

MEILHAN (Gabriel SÉNAC de). V. SÉNAC DE MEILHAN.

MEILHARDS, comm. de la Corrèze, arrond. et à 33 kilom. de Tulle; 1.683 hab. Mines de fer. Chapelle de Sainte-Radegonde, pèlerinage. Retranchements antiques.

MEILLAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 37 kilom. de Saint-Malo; 2.468 hab. Fabrique de moulins à blé noir, cidre, poiré. Menhir près Bourgneuf, tombelles.

MEILLANT, comm. du Cher, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, non loin du Cher, au N. du Grand-

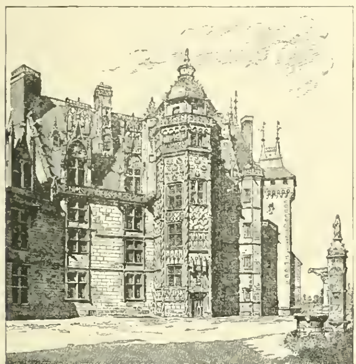
Château de Meillant. (La tour du Lion.)

Bois de Meillant; 1.349 hab. Pierres meulières, gypse, mines de fer. Château construit de 1500 à 1510 par l'amiral Charles d'Amboise; chapelle remarquable.

MEILLERAIE-TILLAY (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 37 kilom. de Fontenay-le-Comte; *La Meilleraie*, dans le Bocage vendéen, au-dessus de la rive droite du Grand-Lay; *Tillay*, sur le Chantefoin, à 3 kilom. 500 de La Meilleraie; 1.123 hab.

MEILLERAYE (DE LA). V. LA MEILLERAYE.

MEILLERAYE-DE-BRETAGNE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Châteaubriant, entre l'Erdre et le Don; 1.789 hab. Fer. Près de l'étang de Vioreau, *abbaye de La Meilleraye* fondée en 1145, rebâtie en partie sous Louis XV, occupée depuis 1817 par une communauté de trappistes, qui en a fait le centre d'une belle exploitation agricole.

MEILLERIE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Thonon, sur la rive sud du lac de Genève; 888 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière de calcaire à bâtir.

MEILLEUR, EURE (*mè-ill* [*ll* mll.] — du lat. *melior*, même sens) adj. Dont la bonté est supérieure, qui est préférable. (S'emploie au lieu de *plus bon*, qui est inusité) : *Soyez* MEILLEUR, *vous serez plus heureux*. (De Lévis.) *Un ton poli rend les bonnes raisons* MEILLEURES. (Chateaubr.)

— Loc. div. *De meilleure heure*, Plus tôt : *Se lever* DE MEILLEURE HEURE. ‖ *Le meilleur, La meilleure*, Exprime la supériorité, l'excellence sur tous, et s'emploie au lieu de *le plus bon* : *L'équité est* LA MEILLEURE *politique*. (F. Bastiat.) ‖ *La meilleure part*, La plus grande, la principale partie : *Avoir* LA MEILLEURE PART *d'un héritage*.

Le meilleur, n. m. Ce qui vaut le mieux, ce qui est préférable à tout : *Quand on n'a rien à dire*, LE MEILLEUR *est de se taire*. ‖ Ce qui est meilleur que tout le reste, en fait de boisson : *Apporte* DU MEILLEUR. Rabelais.)

— Loc. div. *Du meilleur de mon cœur*, Avec le plus grand plaisir. ‖ *Le meilleur n'en vaut rien*. Se dit de personnes également méchantes ou vicieuses.

— Adverbialem. *Il fait meilleur*, On est mieux : *Suivant la saison*, IL FAIT MEILLEUR *dedans ou dehors*. (Il est préférable : IL FAIT MEILLEUR *espérer que se souvenir*. — Le temps est plus beau : *En été*, IL FAIT MEILLEUR *qu'en hiver*.)

— Mar. *Meilleur!* Plus fort, avec plus de vigueur.

— Gramm. Lorsque *meilleur*, comparatif, est suivi de la conjonction *que* et d'une proposition qui n'est pas formellement négative dans la pensée, le verbe doit être précédé de *ne* : *Il est meilleur qu'il* NE *paraît*. Mais, si *meilleur* dépend d'une proposition négative ou interrogative, il n'y a plus de raison pour mettre *ne*, à moins qu'on ne veuille donner au verbe de la proposition complémentaire un sens plutôt négatif que positif : *Il n'est pas meilleur qu'il le paraît*, cela suppose qu'il paraît bon; *Il n'est pas meilleur qu'il ne le paraît*, cela fait entendre qu'il ne le paraît pas et qu'il ne l'est pas. Lorsque *meilleur*, précédé de l'article, devient un superlatif et qu'il est suivi d'un pronom conjonctif, il demande souvent le subjonctif.

— ALLUS. LITTÉR. :

...J'en passe, et des *meilleurs*.

Hémistiche de Victor Hugo, dans *Hernani*. V. PASSER.

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. V. MONDE.

MEILLONNAS, comm. de l'Ain, arrond. et à 12 kilom. de Bourg, dans la plaine de la Bresse, au pied du dernier contrefort du Jura, sur le Sevron, sous-affluent de la Saône par la Seille; 937 hab. Houille; faïencerie, poterie.

MEIN, en franç. **MAIN** (LE), rivière de l'Allemagne centrale et occidentale. Elle naît en Bavière (Haute-Franconie), dans le Fichtelgebirge, baigne Bayreuth, reçoit à gauche, venue de Bamberg, la Regnitz, passe à Schweinfurt, Wurtzbourg, Aschaffenbourg, Hanau, Francfort, et gagne le Rhin vis-à-vis de Mayence, rive droite. Il mesure 495 kilom., par d'énormes méandres, pour 255 kilom. en ligne droite.

MEINAM. Géogr. V. MÉNAM.

MEINDAERTS ou **MEINDARTS** (Pierre-Jean), évêque janséniste d'Utrecht, né et mort à Groningue (1683-1767). Il étudia la théologie à Malines et à Louvain; mais, s'étant déclaré janséniste, il fut exclu de la liste des ordinands par les évêques catholiques des Pays-Bas. Cependant, Luc Fagan, évêque de Meath, en Irlande, l'ordonna prêtre en 1716. Devenu, à son retour en Hollande, curé janséniste de Leuwarden, il fut élu évêque d'Utrecht et sacré par Varlet, évêque *in partibus* de Babylone. Excommunié par les papes Clément XII et Benoît XIV, il n'en sacra pas moins évêques deux autres prêtres de son parti, donnant à l'un le siège de Haarlem, à l'autre celui de Deventer; ainsi fut fondée la petite Eglise schismatique de Hollande, qui existe encore.

MÉINE (*mé-in'*) n. f. Chim. Composé huileux, retiré de la racine du *meum athamanticum*.

MEINEKE (Jean-Albert-Frédéric-Auguste), helléniste allemand, né à Soest (Prusse) en 1790, mort à Berlin en 1870. Professeur à Jenkau, puis au gymnase de Dantzig, dont il devint directeur, enfin, en 1826, directeur du collège Joachimsthal, à Berlin, il a publié, sur les tragiques et surtout sur les comiques grecs, une série de travaux et d'éditions remarquables. Nous citerons : les *Quæstiones scenicæ* (1826-1830); parmi les éditions, celles de Ménandre et de Philémon (1823), de Strabon (1852-1853), de Stobée (1855-1863), de Théocrite, etc., surtout des fragments des comiques grecs (1839-1857), et d'Aristophane (1860).

MEINERZHAGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), vers la source de la Volme, affluent de la Ruhr; 2.722 hab. Fonderie de bronze, papeterie.

MEIN-ET-TAUBER, un des six anciens cercles du grand-duché de Bade, au nord de la Bavière, aujourd'hui compris dans le cercle du Bas-Rhin.

MEINHOLD (Jean-Guillaume), pasteur protestant et littérateur allemand, né à Netzelkow, dans l'île d'Usedom, en 1797, mort à Charlottenbourg en 1851. Comme littérateur, il se fit connaître par des poésies, des drames et surtout par son roman : *Marie Schweidler, la sorcière à l'ambre* (1848). Il présenta ce récit, où il conte l'histoire de la fille d'un pasteur, qu'un séducteur éconduit veut livrer comme sorcière au bûcher, était comme tiré d'un manuscrit du XVIIe siècle écrit par le père de l'héroïne et découvert sous une stalle du chœur de l'église de Coserow. Le public fut quelque temps trompé par ce pastiche.

MEINICKE (Charles-Edouard), géographe allemand, né à Brandebourg (Prusse) en 1803, mort à Dresde en 1876. Il fut directeur du gymnase de Prenzlau. Il a fait, en particulier sur les îles du Pacifique, de nombreux travaux, dont les principaux sont : *Essai d'une histoire des colonies européennes dans les Indes occidentales* (1831); *le Continent australien* (1837); *Documents pour l'ethnographie de l'Asie* (1837); *les Peuplades de la mer du Sud* (1844); *les Iles de l'océan Pacifique* (1875-1876).

MEININGEN, ville d'Allemagne, capitale du *duché de Saxe-Meiningen*, sur la Werra, dans une étroite et gracieuse vallée; 12.900 hab. Vieille église remontant à Henri II; autres édifices (palais ducal, ancien palais ou Elisabetenbourg, théâtre); bibliothèque ducale. Meiningen passa en 1583 à la maison de Saxe, à l'extinction de la famille des comtes de Henneberg; elle embrassa la Réforme en 1543 et 1544. En 1680, elle devient possession du duc Bernard Ier, qui y fixa sa résidence.

MEININGEN (DUCHÉ DE SAXE-). V. SAXE-MEININGEN.

MÉIOGONE (du gr. *meiôn*, moindre, et *gônia*, angle) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal dont les pans s'infléchissent de manière que l'angle qu'ils forment entre eux se trouve progressivement diminué.

MEIOLANIA (*mé-io*) n. f. Genre de tortues, fossiles dans les formations quaternaires d'Australie. (Les *meiolania* étaient de gigantesques tortues terrestres.)

MÉIOMÉRIE (*rî* — du gr. *meiôn*, moindre, et *méros*, partie) n. f. Etat des plantes dans lesquelles un verticille floral précède un nombre de parties moindre que celui des autres verticilles.

MÉIONITE n. f. Silicate naturel d'alumine et chaux avec chlore, appartenant au genre wernérite. ‖ *Méionite d'Arfvedson*, Substance minérale de la famille des feldspaths et au genre feldspathoïde. (C'est une variété de leucite.)

MEIONORNIS (*mé-io, niss*) n. m. Genre d'oiseaux fossiles dans les dépôts récents de la Nouvelle-Zélande. (Voisins des dinornis.)

MÉIOSE (du gr. *meiôsis*, diminution) n. f. Période des maladies où l'intensité des symptômes diminue. (Peu us.)

MÉIOSTÉMONE (*sté* — du gr. *meiôn*, moindre, et *stêmon*, filet) adj. Se dit des fleurs dans lesquelles les étamines sont en nombre moins fort que celui des pétales.

MÉÏR, MÊR, ville d'Egypte (moudirieh d'Assiout), sur le Nil; 5.800 hab. Elle marque le site de la nécropole de l'antique Kousse, et Chassinat y a découvert le tombeau des princes de cette ville, de la VIe à la XIIIe dynastie.

MEIRA, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), près de la sierra de Constantina; 4.300 hab. Tanneries, métiers à tisser. Commerce de bestiaux et de produits agricoles.

MEIRE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. d'Alost]); 3.195 hab. Dentelles.

MEIRELBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand]), près de l'Escaut; 5.408 hab. Poteries.

MEIRINGEN, bourg de Suisse (cant. de Berne), dans la vallée du Hasli, sur l'Aar supérieur, à 12 kilom. en amont du lac de Brienz; 3.000 hab. Tête de ligne du chemin de fer du Brünig et de la ligne d'Interlaken-Berne. Le village a été incendié presque totalement, en 1891.

MEISENHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur le Glan, sous-affluent du Rhin; 1.803 hab. Ch.-l. de cercle. Brasserie. Vignobles.

MEISSAS (Achille-François DE), historien et géographe français, né à Gap en 1799, mort à Paris en 1874. Elève de l'abbé Gaultier, il fut pendant longtemps professeur d'histoire au collège Henri-IV, à Paris. On lui doit un grand nombre d'ouvrages élémentaires, en collaboration avec Michelot, ainsi qu'un *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (1847); etc.

MEISSEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), au confluent de la Triebsche et de l'Elbe; 18.820 h. Ch.-l. de district. La cathédrale, bel édifice gothique (sur le Schlossberg), contient plusieurs tombes de princes

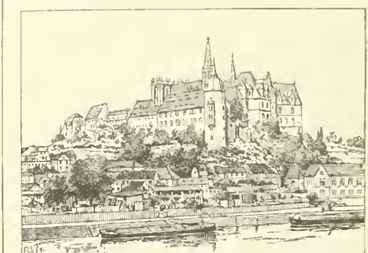
Cathédrale de Meissen.

saxons; on y voit une *Déposition de croix* de Lucas Cranach, et, dans le chœur, une *Adoration des rois mages* (triptyque). Vieux château d'Albrechtsburg, transformé en 1543 en collège (Fürstenschule), où est logée une importante manufacture de porcelaine. Fonderie de fer, filature et tissage de jute, meubles, brasserie. Aux environs, culture de la vigne et des arbres fruitiers.

Meissen (*Misni*) fut la capitale d'un margraviat, d'un burgraviat et d'un évêché. Ruinée par le Suédois Bauer en 1637, elle souffrit beaucoup de la guerre de Sept ans.

MEISSNER (August Gottlieb), romancier allemand, né à Bautzen en 1753, mort à Fulda en 1807. Il fut expéditionnaire, archiviste à la chancellerie de Dresde, professeur d'esthétique à Prague et conseiller de consistoire à Fulda. Il mérite une place dans la littérature allemande par ses *Esquisses*, recueils de nouvelles parus de 1778 à 1796, et ses romans historiques : *Alcibiade* (1781-1788); *Bianca Capello* (1785) et *Masaniello* (1784), etc. Imitateur de Wieland, Meissner possède quelque peu de la grâce et de la légèreté de son modèle, mais il est loin d'avoir son esprit.

MEISSNER (Alfred), poète allemand, petit-fils du précédent, né à Teplitz en 1822, mort à Bregenz en 1885. D'opinions libérales, il s'expatria volontairement et se fixa successivement à Leipzig (1846), à Paris (1847) et à Londres. Il s'établit ensuite à Prague (1850), où il était allé, et, à partir de 1869, habita Bregenz. Il a composé, entre autres nombreux ouvrages, des *Poésies* (1845); *Ziska*, poème épique (1846); *le Fils d'Atta Troll*, épopée comique (1850); de nombreuses œuvres dramatiques : *la Femme d'Urie*, tragédie (1851); *Réginald Armstrong ou la Puissance de l'Argent*, tragédie (1853); *le Prétendant d'York*, tragédie (1857) etc. Les relations qu'il eut à Paris avec H. Heine lui fournirent la matière d'un volume : *Henri Heine; Souvenirs* (1856). On a encore de lui de charmantes esquisses de voyages : *A travers la Sardaigne* (1859); *Chemin faisant* (1867), et une autobiographie fragmentaire : *Histoire de ma vie* (1884). Meissner se vit contester par Franz Hedrich la paternité de nombreux volumes de romans et nouvelles parus sous son nom, et fut si affecté de cette accusation de plagiat qu'il tenta de se suicider. Il semble qu'effectivement, Meissner se borna, en général, à remanier et à mettre au point l'œuvre de Hedrich. Citons seulement : *la Sansara* (1858); *Noir et jaune* (1862-1864); *le Curé de Grafenried* (1865); *Pôles opposés* (1878); *Norbert Norson ou la Vie et l'Amour à Rome* (1883).

MEISSONIER (Just-Aurèle), artiste, né à Turin vers 1695, mort à Paris en 1750. Il fut à la fois peintre, sculpteur, architecte, décorateur et surtout orfèvre. Avec Oppenard et Germain, Meissonier fut un des maîtres de l'*art rocaille*. Louis XV lui donna le titre de dessinateur du cabinet et d'orfèvre du roi. Outre de nombreux dessins pour les fêtes de la cour, on a de lui : *Livre d'ornements en trente pièces*; *Livre d'orfèvrerie d'église en six pièces*; *Ornements de la carte chronologique du roi*; etc.

MEISSONIER (Jean-Louis-Ernest), peintre français, né à Lyon en 1815, mort à Paris en 1891. Tout jeune, il manifesta ses aptitudes pour le dessin et il entra de bonne heure dans l'atelier de Cogniet, à Paris.

Le livret du Salon de 1834 est le premier qui porte le nom de Meissonier avec cette indication : *une Visite chez le bourgmestre*, et la Société des amis des Arts acheta le tableau 100 francs. A la suite d'un nouveau succès, son père l'envoya à Rome. De retour à Paris, Meissonier fit des illustrations; il étudia au Louvre, au Muséum, où il dessinait d'après nature et dans les musées particuliers. Ce fut le *Joueur de contrebasse* qui fixa sa vocation. En nous rendant le soin exquis et la pénétrante netteté du détail, le naturel et la vie des physionomies, la perfection du travail en un mot, qui est la gloire des petits maîtres hollandais, Meissonier se distingua de ses modèles par un souci plus raisonné de l'ensemble et une science plus profonde de la composition, par le goût et l'intelligente appropriation du costume, enfin et surtout par la recherche, dans l'expression particulière, de l'expression générale et du type. De cette période sont datés : *le Petit Messager* (1836); *le Lit de mort* (1838); *le Hallebardier* (1840); *le Violoncelliste* (1841); *la Partie d'échecs* (1841); *le Grand Fumeur* (1842); *les Amateurs* (1845); *la Barricade* (1848); *les Fumeurs* (1848); *le Dimanche à Poissy* (1850); *le Liseur* (1851); *les Bravi* (1852); *Au cabaret* (1853); *l'Amateur d'estampes* (1854); *les Joueurs de boule* (1854); *la Rixe* (1855); *l'Attente* (1857); *la Confidence* (1857); *M. Polichinelle* (1858); *la Lecture chez Diderot* (1859).

Meissonier.

La campagne d'Italie, où il suivit l'état-major de Napoléon III, lui ouvrit un nouveau champ d'étude (1859). C'est alors qu'il conçut l'idée de « son épopée » napoléonienne. Elle se résumait, dans son imagination, en cinq pages : 1796 : Castiglione; 1807 : Friedland; 1808 : Erfurt; 1814 : la campagne de France; 1815 : le *Bellérophon*, Sainte-Hélène. Il n'avait pas renoncé aux scènes d'intérieur, aux tableaux de genre, aux portraits qui avaient créé sa renommée : *le Bibliophile* (1862); *la Halte* (1864); *la Suite d'une querelle de jeu* (1865); *le Rieur* (1865); *le Coup de l'étrier* (1865); *le Seigneur vénitien* (1866); *le Graveur à l'eau-forte* (1867); *la Ronde d'Antibes* (1868); *le Tournebride* (1869); *le Peintre d'enseignes* (1872); *le Portrait du sergent* (1874); le portrait d'*Alexandre Dumas fils* (1877); *le Polichinelle à la rose* (1879); le portrait de *Vanderbilt* (1880); le portrait de *Victor Lefranc* (1881); *les Environs de Poissy* (1882); le portrait du *Dr Guyon* (1884), qui attestent l'admirable souplesse de son pinceau; mais, en même temps, les sujets militaires le retenaient chaque jour davantage, ainsi que l'attestent la *Campagne de France, Castiglione, les Cuirassiers, Iéna, 1807*.

Il s'était créé un musée d'armes et d'armures de toutes les époques, mais où les sabres, les épées, les fusils, les pistolets, les gibernes, les costumes et les coiffures des soldats de l'empire tenaient la place d'honneur. Les croquis qui nous restent de ses études sont de pures merveilles. Il avait la passion de l'exactitude. Il ne signait rien qu'il n'eût conduit jusqu'au degré d'achèvement dont il avait le besoin irrésistible.

Les événements de 1870-1871 exaltèrent son patriotisme. C'est de cette inspiration que procèdent deux de ses dernières compositions les plus émouvantes, dont, malheureusement, l'esquisse seule a été exécutée : *les Ruines des Tuileries* et *le Siège de Paris*. Il rêvait un *François Ier armé chevalier à la veille de Marignan*. Sa pensée s'était tournée aussi vers les représentations religieuses. Il avait conçu une *Messe de Saint-Marc*; il voulait retourner à Venise pour la faire avant de mourir. A l'Exposition universelle de 1889, Meissonier fut acclamé président du jury international des beaux-arts.

A l'heure des débuts de Meissonier, l'école française était divisée en deux partis : les classiques et les romantiques; les uns gouvernés par Ingres, les autres groupés sous la bannière de Delacroix. Meissonier n'a jamais aimé Ingres, dont la domination lui pesait. Il admirait hautement Delacroix. Mais jamais il ne s'inféoda. Classique par tempérament, ayant pris du romantisme le goût de l'observation et l'amour de la nature et de la vérité morale, il avait l'orgueil de s'être frayé lui-même ses voies. S'il n'a pas poussé l'originalité et la puissance jusqu'à s'élever au premier rang, ses mérites rares : l'harmonie de l'ordonnance, la sûreté du dessin, le charme de la couleur, le fini de l'exécution, ont marqué sa place dans le chœur des maîtres et non loin des plus grands.

MEISSONIER (Jean-*Charles*), peintre, né à Paris en 1818. Fils et élève du précédent, il a d'abord travaillé dans la manière de son père : *En prenant le thé; le Pharmacien du cloître; Sur l'escalier*, etc. Il s'en est ensuite détaché, et a étudié librement la nature : *Barque de pêche rentrant au port par un gros temps; Matelots virant au cabestan; Fête villageoise*; etc. Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

MEÏ-SYO ou **MIO-SYO**, impératrice du Japon, qui régna de 1630 à 1643 de notre ère, à l'époque de la concentration des pouvoirs entre les mains des shogouns Tokougawa. Son règne fut marqué par deux événements importants, dus à l'initiative du shogoun Iyémitsou : le massacre des catholiques de Shimabara (1637); l'expulsion du Japon de tous les Européens, sauf les Hollandais.

MEISTERSINGER ou **MEISTERSÆNGER** n. m. pl. Hist. littér. V. MAÎTRES CHANTEURS.

MEISTRE ou **MESTRE** (*mèsstr'* — du lat. *magister*, maître) n. m. Le plus grand mât d'une galère.

MEITZEN (Auguste), économiste allemand, né à Breslau en 1822. Il se livra, aux archives de Breslau, à des recherches historiques dont il publia les résultats dans le *Codex diplomaticus Silesiæ* (1863) et dans ses ouvrages : *la Civilisation slave avant la colonisation allemande* (1864); *l'Extension des Allemands en Allemagne et l'occupation des territoires slaves; le Sol et la Situation rurale de l'Etat prussien* (1868-1873). En 1875, il devint professeur de statistique et d'économie politique à l'université de Berlin.

MEIX (*mèkss*. — V. MANSE) n. m. Maison villageoise avec jardin, verger et dépendances. (Vieux.)

MÉJANE n. f. Nom vulgaire des petites dorades. (Les petits individus de la dorade vulgaire [*chrysophrys aurata*] sont appelés, sur les marchés du Midi : *méjanes, poumeringues, pourmegraux*, etc.)

MÉJANES (Jean-Baptiste-Marie DE PIQUET, marquis DE), bibliophile français, né à Arles en 1729, mort à Paris en 1786. Après avoir été consul d'Arles en 1761 et en 1774, il devint, en 1777 et 1778, premier consul d'Aix, fonda dans cette dernière ville un jardin botanique, un laboratoire de chimie, une école vétérinaire, une société d'agriculture. En mourant, il laissa à la ville d'Aix sa belle bibliothèque.

MÉJIA (Thomas), général mexicain, né à Stovas vers 1815, mort à Queretaro en 1867. Il était de race indienne. Lieutenant de cavalerie en 1846, il se distingua dans la lutte contre les Etats-Unis, se révolta contre le président qui avait signé la paix, devint un des chefs du parti catholique et fit, depuis la chute de Miramon (1860) jusqu'à l'intervention française (1863), une guerre acharnée à Juarez. En 1864, il offrit son épée à Maximilien. Partageant son sort, il fut fusillé après la prise de Queretaro (1867).

MEJILLONES-DEL-NORTE, petit port du Chili septentrional, qui a surgi lors de la découverte des nitrates dans la pampa de Tamarugal; 2.000 à 3.000 hab.

MEJIRITCH, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkof), au-dessus du Psiol, affluent gauche du Dniéper; 8.000 hab. Riche pays agricole, tabac, fruits.

MÉJUGER (*ju-gé* — de la partic. *més*, et de *juger*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il méjugea. Nous méjugeons*) v. n. Juger faussement. (Vx.)

— v. a. Véner. *Méjuger le cerf de meute*. Se dit du veneur qui, ayant vu le cerf de meute au lancer, ne le reconnaît pas ultérieurement pendant le courre.

Se *méjuger*, v. pr. Se mal juger soi-même.

— Véner. Se dit de l'animal qui ne porte pas le pied de derrière dans celui de devant, mais qui, au contraire, le place tantôt à gauche, tantôt à droite, tantôt derrière, ce qui fait qu'il ne tire pas ses voies droites.

MÉKHITAR KOSCH (*l'Imberbe*), savant, né à Kandsag ou Gandjah (Arménie orientale) vers 1140, mort en 1213. Il fonda, en 1191, le couvent de Kédig, dans l'Arménie orientale, et en fut le premier abbé. On lui doit un *Recueil de fables et d'apologues* (1790), fort estimé des Arméniens.

MÉKHITAR ou **MÉCHITAR** (Pierre MANOUG ou MANOUK, dit), théologien arménien-uni, né à Sébaste (Asie Mineure) en 1676, mort à San-Lazzaro, près de Venise, en 1749. Baptisé sous les noms de Pierre Manoug, il prit, à quatorze ans, l'habit de moine et le surnom de **Mékhitar** (*Consolateur*), dans le monastère d'Edchmiadzin. Etant allé à Constantinople (1700), il fit sa soumission à l'Eglise romaine, et chercha dès lors à ramener sa nation à l'unité catholique. Les persécutions que lui firent subir les patriarches arméniens, Ephrem et Avedik'h, l'obligèrent à se réfugier dans la Morée vénitienne, près de Modon, où il fonda la congrégation des *mékhitaristes*, approuvée, en 1712, par le pape Clément XI. Obligé de se retirer devant les armées turques, il se rendit à Venise (1717) et construisit, dans l'îlot de San-Lazzaro, un monastère et une école, qui devinrent bientôt célèbres. Il a publié une *Grammaire* et un *Dictionnaire de la langue arménienne* (1727), et une édition de la Bible en arménien (1734); etc.

MÉKHITARISTE (*risst'*) n. m. Membre de la congrégation fondée par Mékhitar.

— ENCYCL. Les *mékhitaristes* sont des religieux catholiques du rit arménien, qui se proposent de ramener leurs compatriotes à l'unité catholique. Ils portent une ample soutane noire avec un long camail et un capuchon de même couleur, et ont une ceinture de cuir autour des reins. Outre le monastère de San-Lazzaro, près de Venise, où est leur noviciat, ils ont encore un couvent à Vienne et des collèges à Venise, à Padoue, à Paris, et dans plusieurs villes de Russie et de Turquie. Ils ont établi à Venise une très importante imprimerie. La bibliothèque de leur couvent de San-Lazzaro est riche en manuscrits de valeur. Ils travaillent, depuis de longues années, à des éditions critiques et des traductions des principaux écrivains de leur nation. On leur a donné le surnom de *bénédictins de l'Orient*. Ils publient mensuellement le « Polyhistor », écrit en arménien et en grec.

MÉKONG, MÉ-KONG, MEÏ-KONG, MÉKHONG, LAN-TSAN-KIANG ou **CAMBODGE**, le plus important des fleuves de l'Indo-Chine, un des plus puissants fleuves du globe; 4.500 kilom., dont 2.600 en territoire français. Ses sources (reconnues en 1893 par Dutreuil de Rhins et Grenard) sont sur le plateau du Thibet nord-oriental, dans les monts Tan-La, à une altitude de près 5.110 mètres. Le ruisseau qui le forme, le Loung-Moung, devient bientôt le Dza-Nag, puis le Dza-Tchou. C'est un torrent rapide, resserré dans des cluses effroyables. Après avoir coulé vers l'E., il incline vers le S.-E., reçoit à gauche le Dzé-Tchou, traverse le Yunnan chinois, puis court droit au S., par Fei-Long-Kiao (à 1.241 m. d'altitude), Sayang, Tian-Pi, Xieng-Hong. Dans un pays quasi désert et inculte, il reçoit à droite le Nampi-Ho et le Hen-Ho, à gauche le Pi-Kiang, le Tsé-Kiang et le Hsiao-Ho. Au confluent du Nam-La (à gauche), il quitte le territoire chinois et forme la frontière entre l'Indo-Chine française et la Birmanie anglaise; il coule vers le S.-O., est coupé par les rapides de Tang-Ho, pour, à Xieng-Sen, tourner de nouveau vers l'E. et pénétrer sur le territoire français. Il passe à Xieng-Kong, au confluent de l'importante Nam-Hou, venue de la région des Sib-Song-Pana; il reprend la direction du S., arrose Louang-Prabang, franchit les rapides du Keng-Luong, et, entre Pak-Lay et Xieng-Khao, change une nouvelle fois de direction, vers l'E. Il passe devant Vien-Chan, puis reprend la direction du S.-E., qu'il ne quittera plus. Après Lakhon, il reçoit le Sé-Bang à gauche, arrose Savannakot, Kemmarat, reçoit à droite l'importante rivière siamoise le Sé-Moun (qui passe à Oubon et se forme de la réunion du Nam-Moun et du Nam-Sé), puis à gauche du Sé-Don, passe à Bassac, arrose une série d'îlots allongés connue sous le nom impropre d'*île de Khong*, franchit les rapides de Khong, passe à Stung-Treng, reçoit à gauche les eaux mêlées du Sé-Khong et du Sé-San, qui drainent le plateau annamite, pénètre dans le Cambodge, s'élargit en une nappe de 5 kilom., se resserre aux rapides de Préapatang, arrose Sambor, Samboc, Kratié, et, aux *Quatre-Bras*, se divise enfin pour former le delta cochinchinois. Un de ces bras revient vers le N.-O. et atteint le Grand-Lac ou Tonlé-Sap. Les deux autres bras, à l'entrée desquels, sur la rive droite, se trouve Pnom-Penh, capitale du Cambodge, forment la tête du delta. Le bras occidental (fleuve Inférieur, ou Postérieur, ou Han-Giang) arrose Chaudoc, Long-Xuyen, Can-Tho, et se jette dans la mer sous le nom de *Cua-Bassac*. Le bras oriental (fleuve Supérieur, ou Antérieur, ou Tien-Giang), le plus aisément navigable, baigne Banam, Vinh-Long, et se divise en quatre principales embouchures, qui sont, du N. au S., le Cua-Dai, le Cua-Ba-Lai, le Cua-Ham-Luong (arrose Ben-Tré), le Cua-Co-Kien (arrose Tra Vinh). De plus, à l'E., le delta s'est annexé par ses nombreux arroyos les cours inférieurs des Vaico occidental et oriental, de la rivière de Saïgon, du Donnai.

Le Mékong est soumis à de fortes crues annuelles, qui durent de juin à février; en septembre, elles atteignent parfois une hauteur de 12 mètres. Le débit du fleuve a été calculé à 12.000 mètres cubes à la seconde, à 70.000 en temps de crues. Ces crues et la fréquence des rapides ont fait croire longtemps le Mékong impropre à la navigation. L'expérience a fait revenir sur ces idées. Aujourd'hui, un service régulier est organisé (avec de rares transbordements aux passages les plus difficiles) jusqu'à Louang-Prabang, et le fleuve tend à devenir la grande route commerciale de l'Indo-Chine française.

MÉKRÂN, région maritime de l'Asie méridionale, sur la mer d'Oman, divisée (1872) entre la Perse et le Béloutchistan. C'est la *Gédrosie* des anciens. Région mal connue, coupée de hauteurs parallèles à la mer, qui s'élèvent, dans le Nord, de 1.000 à 1.200 mètres; à part quelques oasis, le pays reste quasi inculte, sous un climat brûlant et malsain. Les deux principales rivières se jettent dans la baie de Gouatar : le Sarbaz ou Radjou et le Dacht (275 kilom.). Le Mékrân perse, à l'O., a environ 100.000 hab. Le Mékrân balouche, à l'E., compte 110.000 hab.

MEKTOUBDJI (de l'arabe *mektoub*, lettre, avec le suffixe turc *dji*, qui forme des noms d'action) n. m. Ecrivain, rédacteur, chef d'un bureau de rédaction administrative. (Le chef de cabinet du grand vizir porte le titre de *mektoubdji sadri ali*. Le *mektoubdji efendi* était le secrétaire du grand vizir chargé de la correspondance officielle.)

MEL (*mèl'*) n. m. Bot. Nom donné parfois au millet et au maïs.

MEL, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Bellune]), sur la Piave; 7.000 hab. Dans l'église, belles peintures.

MÉLA (Pomponius), géographe latin du Ier siècle de notre ère, contemporain de l'empereur Claude, peut-être d'origine espagnole et de la famille de Sénèque. Son traité de géographie : *De situ orbis* ou *Chorographia*, peu original, est, en dépit de nombreuses erreurs, une des sources les plus précieuses de la géographie ancienne.

MÉLAC (*lak'* — du gr. *mélas*, noir) n. m. Etain du Pérou.

MÉLACONISE n. m. Oxyde naturel de cuivre en masses noires terreuses, dont la formule est CuO ou Cu^2O^2, le poids spécifique 5,95 à 6,5 et la dureté 3.

MELADEMA (*mé, dé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, comprenant une seule espèce d'Europe. (Les *meladema* sont caractérisés par leurs téguments chagrinés, leurs tibias postérieurs bordés par une strie en dedans. Le *meladema coriaceum* se trouve dans l'ouest et le midi de la France.)

MÉLADERMIE n. f. Pathol. Syn. de MÉLANODERMIE.

MELÆNA n. m. Pathol. V. MÉLÉNA.

MELÆNUS (*mé, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant trois ou quatre espèces répandues du Sénégal à l'Inde. (L'espèce type du genre est le *melænus elegans*, d'Egypte.)

MÊLAGE (*laj'*) n. m. Mise en tas des diverses sortes de papier que le cartier doit coller ensemble.

MÉLAGRE (du gr. *mélos*, membre, et *agra*, prise) n. f. Douleur des membres en général.

MÉLAÏNE (du gr. *mélas*, noir) n. f. Matière noire, contenue dans la poche des seiches.

— ENCYCL. La *mélaïne* a des propriétés analogues au pigment noir de l'œil. (V. MÉLANINE). Insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, mais soluble dans l'acide nitrique et l'acide sulfurique, elle donne avec la potasse un liquide brun qui, traité convenablement, fournit la couleur dite *sépia*.

MÉLAINE (saint), évêque de Rennes, né à Brains, près de Redon (Morbihan) en 452 d'après certains auteurs, en 456 ou 462 selon d'autres, mort à Platz vers le milieu du VIe siècle, sans qu'on sache exactement la date. Il fut d'abord attaché à la suite du roi des Bretons Hoël Ier, mais il ne tarda pas à se faire moine au monastère de Platz, dont il devint abbé. Vers 484, saint Amand, évêque de Rennes, l'appela auprès de lui et le désigna pour son successeur. Il fut sacré en 485, et nommé chancelier du roi Hoël II. Au concile d'Orléans (511), il rédigea les canons qui furent votés par le concile, et fut, jusqu'en 513, un des principaux conseillers de Clovis. — Fête le 6 janvier.

MÉLAÏNIQUE (*nik'*) adj. Qui contient de la mélaïne.

MÉLALEUCÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble au mélaleuque.
— n. f. pl. Sous-tribu des myrtacées leptospermées, ayant pour type le genre *mélaleuque*. — *Une* MÉLALEUCÉE.

MÉLALEUQUE (*leuk'*) n. m. Genre de myrtacées.

— ENCYCL. Les *mélaleuques* sont des arbres ou arbustes odorants, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs souvent polygame, dont on connaît une centaine d'espèces. Les *melaleuca leucodendron, minor* et *trinervis* fournissent une essence, dite *huile de cajeput*, liquide épais, visqueux, verdâtre, doué d'une odeur forte et spéciale, qu'on emploie en médecine contre les rhumatismes, les crampes, les douleurs de dents, etc. Les *melaleuca viridiflora* et *latifolia*, de la Nouvelle-Calédonie, donnent une essence, dite *niaouli*, que les indigènes emploient à un certain nombre d'usages domestiques. Certaines espèces, par exemple le *melaleuca fulgens*, à fleurs écarlates, sont de belles plantes de serre.

MÉLALGIE (*jî* — du gr. *mélos*, membre, et *algos*, douleur) n. f. Sensation de brisement dans les membres. (Peu us.)

MÉLALOME (du gr. *mélas*, noir, et *lôma*, frange) adj. Bot. Qui est bordé d'une frange noire.

MÉLALOPHE (du préf. *méla*, et du gr. *lophos*, aigrette) adj. Hist. nat. Qui a une aigrette noire.

MÉLAM (*lam'*) n. m. Composé $C^6H^9Az^{11}$, résidu de la calcination du sulfocyanate d'ammonium.

MÉLAMÉCONIQUE adj. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

MÉLAMINE n. f. Chim. V. CYANAMIDE.

MÉLAMPE, médecin et magicien grec, de l'époque mythologique. Il était fils d'Amithaon et d'Idoméne, frère de Bias et cousin germain de Jason. Il apprit, d'après Hérodote, l'orgiastique égyptienne des colons phéniciens compagnons de Bacchus et introduisit le culte de ce dieu en Grèce. Il avait un temple à Mégaride, où l'on célébra une fête annuelle en son honneur.

MÉLAMPE, écrivain grec. Il vivait, croit-on, dans le IIIe siècle av. J.-C. On a de lui deux petits traités, pleins d'idées superstitieuses : *la Divination par le battement du pouls*, et *Sur les taches du corps*. La meilleure édition est celle des « Scriptores physiognomiæ veteres » (1780).

MELAMPHAËS (*mé-lan-fa-ès*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant quelques espèces abyssales de l'Atlantique.

— ENCYCL. Les *melamphaës* appartiennent à la famille des bérycidés. Ce sont des poissons allongés, à grosse tête cuirassée de plaques larges; leurs yeux sont tellement réduits qu'on les croit aveugles. Les *melamphaes typhlops, cocles*, etc., ne dépassent guère 8 centimètres de long; leur livrée est noire.

Melamphaës.

MELAMPODIUM (*mé-lan, di-om'*) ou **MÉLAMPODE** (*lan*) n. m. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en capitules, dont on connaît vingt espèces américaines.

MELAMPUS (*mé-lan-puss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des auriculidés, comprenant plus de cent espèces répandues dans les mers chaudes ou fossiles dans les terrains tertiaires. (Le *melampus coffea* vit dans la mer des Antilles.)

MÉLAMPYGE. Myth. Surnom d'Hèraklès.

MÉLAMPYRE (*lan*) n. m. Bot. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Les *mélampyres* sont des herbes annuelles, à feuilles opposées, étroites, les supérieures incisées à la base, à fleurs jaunes, violettes ou panachées. Ils vivent en parasites sur les plantes qu'ils épuisent par leurs racines. On en connaît six espèces, dont cinq indigènes en France. Le *melampyrum pratense*, à fleurs jaunes, vit dans les bois. Le *melampyrum arvense*, vulgairement *rougeole* ou *queue-de-renard*, a des bractées colorées en rose foncé; il est parasite sur les graminées, et ses graines, souvent mélangées à celles du blé, donnent au pain une teinte rougeâtre.

Mélampyre : *a*, coupe de la fleur.

MÉLAMPYRINE ou **MÉLAMPYRITE** n. f. Chim. Syn. de DULCITE.

MÉLANAGOGUE (*gogh'* — du gr. *mélas, anos*, noir, et *agôgos*, qui entraîne) adj. Méd. Qui fait évacuer l'humeur noire. (Vx.)

MÉLANANTHE (du gr. *mélas, anos*, noir, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs noires ou d'un pourpre noirâtre.

MÉLANANTHÈRE (du gr. *mélas, anos*, noir, et de *anthère*) adj. Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANASPHALTE n. m. Minér. Syn. de ALBERTITE.

MÉLANATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide mélanique.

MÉLANCHLOR (*klor'* — du gr. *mélas, anos*, noir, et *khlôros*, vert) n. m. Phosphate hydraté naturel de fer. Variété de dufrénite.

MÉLANCHTHON (*lank'-ton*) [Philippe SCHWARZERD, connu sous le nom de], un des premiers chefs du protestantisme, né à Bretten (gr.-duché de Bade) en 1497, mort à Wittenberg en 1560. Il fit de brillantes études à Pforzheim, à Heidelberg et à Tubingue, et devint, en 1518, professeur de grec à l'université de Wittenberg. Il s'attacha alors à Luther, qui l'amena à la théologie, et qu'il accompagna, en 1519, à Leipzig pour la discussion avec le Dr Eck. Il se maria en novembre 1520, publia, en 1521, sa défense de Luther contre la Sorbonne (*Apologia pro Luthero*) et une exposition systématique de la doctrine nouvelle (*Loci communes*), combattit la tendance de Carlstadt et des « prophètes de Zwickau », écrivit, en 1521, pour le landgrave de Hesse, une *Somme de la doctrine évangélique renouvelée*, accompagna en 1529 l'électeur de Saxe à la Diète de Spire, et prépara en 1530 ce qui est devenu *la Confession d'Augsbourg*. A la mort de Luther (1546), il se trouva à la tête des protestants d'Allemagne. Il s'occupa du formulaire connu sous le nom d'*Interim*, présenté par Charles-Quint à la Diète d'Augsbourg en attendant un concile. De tempérament conciliant, il poursuivit jusqu'à sa mort, et malgré les critiques passionnées des intransigeants, l'établissement d'un accord entre toutes les fractions de la Réforme et même entre la Réforme et le catholicisme.

Mélanchthon.

Il a laissé plus de trois cents ouvrages. Une première édition complète de ses œuvres parut à Bâle en 1540; la plus complète est celle qui fut commencée, en 1834, par Bretschneider et continuée par Bindseil; elle forme la première division du *Corpus Reformatorum* (Halle).

MÉLANCHTHONIEN, ENNE (*kto-ni-in, èn'*) adj. Hist. relig. Se dit des intérimistes, l'acte de l'intérim ayant été accepté par Mélanchthon, disciple de Luther.

MELANCHYME n. m. Résine fossile, trouvée dans le lignite de Zweifelsreath, en Bohême.

MÉLANCOLIE (*li* — du gr. *mélas, anos*, noir, et de *kholê*, bile) n. f. Psychose caractérisée par l'existence morbide d'une émotion pénible, dépressive. ‖ Dans le langage ordinaire, Sorte de tristesse qui peut être profonde, mais qui reste douce, par rapport à la douleur plus vive à laquelle elle succède souvent : *La* MÉLANCOLIE *est la convalescence de la douleur*. (Mme Dufrénoy.)

— Loc. fam. *Ne pas engendrer la mélancolie*, de mélancolie, Vivre sans souci, se livrer à la gaieté.

— PROV. : **La mélancolie ne paye point de dettes**, La tristesse n'avance pas les affaires.

— ANTON. **Gaieté.**

— ENCYCL. Méd. La *mélancolie* est une des formes du délire vésanique général, l'autre forme étant le délire maniaque. Ses causes sont celles mêmes de la folie; les chagrins prolongés, les excès peuvent y conduire. On l'observe d'ailleurs dans la paralysie générale des aliénés, la folie congestive (v. MÉGALOMANIE), le délire de la persécution, la folie tonique, épileptique, hystérique, etc.; elle est accompagnée d'hallucinations, d'idées de suicide; les malades, abattus, refusent de manger, de bouger, ou se portent des coups parfois mortels; il y a souvent de l'hyperthermie, tandis que ce symptôme manque dans la mélancolie sans lésion inflammatoire ou congestive de l'encéphale. Cependant, elle entraîne la diminution des facultés intellectuelles. Elle peut guérir par la médication antispasmodique, si l'on admet que c'est la contracture spasmodique des vaisseaux de l'encéphale qui détermine l'anémie, cause du délire, ou par le traitement moral : distractions, voyages, suggestion, isolement, auquel il convient d'associer les toniques nerveux (glycérophosphates). Souvent, elle devient chronique et aboutit à la démence.

— Iconogr. La plus célèbre représentation de la *Mélancolie* est la gravure au burin d'Albert Dürer, dans laquelle il a symbolisé d'une façon si puissante et si originale le néant de la science humaine. Il y a quelque chose de cette interprétation symbolique dans la *Mélancolie* de Feti (école italienne, musée du Louvre). Lagrenée, laissant de côté tout symbolisme, a représenté la *Mélancolie* (musée du Louvre) par une jeune fille assise, méditant, la tête appuyée sur une de ses mains. Tel est le thème qu'ont adopté, avec quelques variantes, à peu près tous les peintres et qu'on retrouve dans *la Mélancolie* ou *le Souvenir*, tableau de Spindler; *la Mélancolie personnifiant les beaux-arts*, tableau de J.-B. Goyet; etc. Divers statuaires ont traité le même sujet : Clesinger, Corporandi, Suc, etc.

La Mélancolie, d'après Albert Dürer.

Mélancolie (ANATOMIE DE LA), ouvrage de Robert Burton (1621). — Souvent en proie à de sombres accès de tristesse, l'auteur analyse la maladie dont il était victime et indique les moyens de s'en guérir. Son œuvre se distingue par l'originalité du style, la bizarrerie des réflexions, les histoires piquantes et les innombrables citations qu'elle contient. Milton s'en est inspiré dans son *il Penseroso*, et Sterne en a imité de fort près plus d'un passage.

MÉLANCOLIQUE (*lik'* — rad. *mélancolie*) adj. Qui a l'humeur noire. (Vx.) ‖ Qui est dans une sombre tristesse : *Le* MÉLANCOLIQUE *animal*. (La Font.) ‖ Qui a une tristesse douce et vague : *Chateaubriand a comme engendré cet ennui incurable*, MÉLANCOLIQUE. (Ste-Beuve.) ‖ Qui marque ou qui produit de la mélancolie : *Visage* MÉLANCOLIQUE. *Les tons* MÉLANCOLIQUES *du crépuscule*. (Balz.)

— Substantiv. Personne qui se livre à la mélancolie : *Les rêveries d'un* MÉLANCOLIQUE.

Le mélancolique n. m. Genre mélancolique, état de mélancolie : *Aimer* LE MÉLANCOLIQUE.

— SYN. **Mélancolique, atrabilaire.** V. ATRABILAIRE.

— ANTON. **Gai.**

MÉLANCOLIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière mélancolique, avec mélancolie.

— ANTON. **Gaiement.**

MÉLANCOLISER v. a. Rendre mélancolique : *Le soir nous* MÉLANCOLISE.

— v. n. Simuler la mélancolie : *Amoureux qui* MÉLANCOLISE *pour se rendre intéressant*.

MÉLANCONIÉES n. m. pl. Groupe de champignons formant sous la cuticule ou sous l'épiderme des brindilles, des feuilles, de petits amas le plus souvent noirâtres, qui finissent par briser la couche qui les recouvre et mettre en liberté des spores nées sur des filaments sans qu'il y ait formation d'asques ou de périthèces. — *Une* MÉLANCONIÉE.

MÉLANCONION n. m. Genre de champignons, type du groupe des *mélanconiées*, caractérisé par ses spores, arrondies ou allongées, noirâtres, sans cloison, naissant isolées au sommet de la cellule qui les produit.

MÉLANCRANIS (*niss*) n. f. Genre de cypéracées scirpées, comprenant des plantes à chaumes, à fleurs ou épis multiflores du nord de l'Afrique.

MELANDERJEHLM (Daniel MELANDER, anobli par Gustave III, sous le nom de), astronome et géomètre suédois, né et mort à Stockholm (1726-1810). Il se fit connaître dans le monde savant par un très remarquable mémoire sur les règles du calcul des fluxions : *De natura et veritate methodi fluxionum* (1752). Il professa ensuite à Upsal, et devint, en 1801, conseiller de chancellerie. Membre (1762), puis secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Stockholm, il surveilla la nouvelle mesure du degré de Laponie. On a de lui : *Isaaci Newtoni tractatus de quadratura curvarum explicationibus illustratus* (1762); *De theoria lunari commentarii* (1769); *Conspectus prælectionum academicorum continens fundamenta astronomiæ* (1779); etc.

MÉLANDRYE (*dri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *mélandryinés*, comprenant une dizaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *mélandryes* sont allongées, noires ou bleu foncé, molles. Elles vivent dans les vieux arbres renfermant des champignons et sortent en volant, au coucher du soleil, par les temps d'orage de la canicule. Trois espèces se trouvent en France; la *melandrya caraboides* vit aux environs de Paris.

MÉLANDRYIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant la *mélandrye* et genres voisins. — *Un* MÉLANDRYIDÉ.

MÉLANDRYINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des *mélandryidés*, comprenant les genres *mélandrye, phryganophilus*, etc. — *Un* MÉLANDRYINÉ.

MÉLANELLITE (*nèl'*) n. f. Résine fossile.

MÉLANÉMIE (*mî* — du gr. *mélas, anos*, noir, et *haima*, sang) n. f. Changement de couleur du sang, qui de rouge devient plus ou moins foncé.

— ENCYCL. La *mélanémie* s'observe dans la mélanose et l'impaludisme; elle consiste dans la présence dans le sang de fines granulations noirâtres, soit libres, soit incluses dans les leucocytes. Dans la mélanose, la présence de ce pigment dans le sang indique la généralisation de la néoplasie, contre-indication absolue à tout acte opératoire. Dans l'impaludisme, la mélanémie ne se voit qu'au cours des accès fébriles graves et disparaît rapidement.

MÉLANÉMIQUE (*mik'*) adj. et n. Qui concerne la mélanémie ou qui en est atteint.

MÉLANERPE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant une douzaine d'espèces américaines.

— ENCYCL. Les *mélanerpes*, type de la tribu des *mélanerpinés*, sont des pics ordinairement noirs, avec le dessous blanc et une calotte rouge ou jaune. Le *melanerpes formicivorus*, de Californie et du Mexique, perce des trous dans les pins; le *melanerpes erythrocephalus* des Etats-Unis attaque les œufs des pigeons domestiques.

MÉLANERPÉTON n. m. Genre de batraciens fossiles dans le permo-carbonifère de l'Europe. (Les mélanerpétons ressemblent à des salamandres. On les rencontre dans le grès rouge de Bohême, de Saxe et de Moravie.)

MÉLANERPINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidés, renfermant les *mélanerpes* et genres voisins. — *Un* MÉLANERPINÉ.

MÉLANÉSIE, région de l'Océanie, au N. de l'Australie et à l'E. de la Malaisie, ainsi nommée (de *mélas, anos*, noir) à cause de ses populations à teint foncé, dont les *Papous* (v. ce mot) sont le type. Outre la *Nouvelle-Guinée*, partagée entre les Anglais, les Hollandais et les Allemands, la Mélanésie comprend, à l'E. de cette grande île, des groupes insulaires moins considérables : *Nouvelle-Bretagne, Nouvelle-Irlande, îles de l'Amirauté*, possédées par l'Allemagne, sous le nom d'archipel Bismarck, archipel *Salomon du Nord*, aussi allemand; *Louisiade, îles d'Entrecasteaux, Viti* ou *Fidji*, colonies anglaises; *Nouvelle-Calédonie*, colonie française, et *Nouvelles-Hébrides*, administrées par un *condominium* franco-anglais. Quelques géographes y rattachent aussi l'Australie. V. OCÉANIE.

— Linguist. Le groupe des langues *mélanésiennes* forme une des trois divisions de la famille *malayo* ou *malayo-polynésienne*. (V. ce mot.) L'idiome le plus intéressant du groupe est le *viti*, qui montre distinctement un type linguistique de transition entre le *polynésien* et le *malais*. Les langues mélanésiennes ne forment pas un groupe linguistique homogène et paraissent avoir subi des influences étrangères; par exemple, celle des idiomes papous.

MÉLANÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née en Mélanésie ou qui habite cette région. — *Les* MÉLANÉSIENS.

— Adjectiv. : *Mœurs* MÉLANÉSIENNES.

— ENCYCL. Les habitants de la Mélanésie, qui constituent le groupe des *nègres orientaux* ou *océaniens*, sont loin d'appartenir à une race unique. A l'intérieur de la Nouvelle-Guinée, on rencontre encore quelques Négritos. Les autres archipels et la plus grande partie de la Nouvelle-Guinée sont occupés par les Papous ou Papouas qui, du côté de l'Est, se sont croisés sur bien des points avec l'élément polynésien. V. NÉGRITOS, PAPOUS.

MÉLANGALLIQUE (*ga-lik'* — du gr. *mélas, anos*, noir, et de *gallique*) adj. Se dit d'un acide obtenu en traitant le tanin par l'acide sulfurique ordinaire et en chauffant la dissolution jusqu'à ce qu'elle soit colorée en noir.

MÉLANGE (*lanj'*) n. m. Action de mêler; état de ce qui est mêlé : *Opérer un* MÉLANGE. *Un* MÉLANGE *de viande et de légumes*.

— Réunion confuse de personnes : *Un* MÉLANGE *de toutes sortes de gens*. ‖ Association intime de choses diverses : *Il y a partout* MÉLANGE *de bien et de mal*.

— Croisement de races, d'êtres d'espèces différentes : *Le* MÉLANGE *des blancs avec les noirs produit les mulâtres*.

— Cause d'inquiétude, de déplaisir, d'imperfection : *Ne vous promettez point un bonheur sans* MÉLANGE. (Dider.)

— Au pl. Littér. Titre de certains recueils : MÉLANGES *historiques*. ‖ Titre donné quelquefois dans des ouvrages périodiques, à une série d'articles sur des sujets variés.

— Agric. et arith. V. la partie encycl.

— Chim. Association de plusieurs corps qui deviennent indistincts, mais sans combinaison de leurs molécules : *L'air n'est qu'un simple* MÉLANGE *d'oxygène et d'azote; l'eau est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène*.

— Comm. Titre sous lequel, dans les catalogues de librairie, on comprend les ouvrages qui n'ont pas été classés dans une des divisions de ces catalogues.

— Dr. Réunion, confusion, en un seul tout, de plusieurs choses mobilières appartenant à des propriétaires différents, et dont aucune ne peut être considérée comme

accessoire de l'autre. Le mélange se distingue de l'*adjonction* [réunion de choses dont l'une est principale, l'autre accessoire] et de la *spécification* [formation, à l'aide de matières appartenant à différents propriétaires, de choses d'une espèce nouvelle].)

— Jeux. Action ou manière de mêler les cartes ayant pour résultat de confier au hasard seul les diverses combinaisons de ces cartes. ‖ *Faux mélange*, Manière de manipuler les cartes qui semble les mélanger, alors qu'elles prennent la place voulue par l'opérateur. (Les faux mélanges les plus usuels sont l'éventail, le classificateur, le partiel, l'italien. Ils sont surtout employés dans les tours de cartes et quelquefois par les grecs.)

— Physiq. *Méthode des mélanges*, Méthode calorimétrique consistant à déterminer la capacité calorique d'un corps par la température que prend un mélange dont il fait partie. (V. CALORIMÉTRIE.) ‖ *Mélange frigorifique* ou *Mélange réfrigérant*, Mélange dans lequel les substances associées produisent un abaissement de la température.

— Télégr. électr. Contact de deux fils ou mise en communication par les isolateurs qui fait dériver les transmissions.

— ENCYCL. Agric. *Mélange de graines*. Dans certains cas, il est avantageux de semer en *mélange* les graines de diverses plantes. Le mélange du froment et du seigle (méteil), du froment et de l'orge (batavia), fournit, à la récolte, un poids de graines supérieur à celui qu'en aurait donné l'une ou l'autre céréale semée seule. Les raves, les navettes, la spergule, semées dans les céréales un mois avant la récolte, lèvent à l'ombre et sont déjà fortes quand elles doivent végéter à découvert. L'avoine ou l'orge semées avec la luzerne, le trèfle ou le sainfoin, garantissent ceux-ci des effets du hâle. Le blé, l'avoine ou le seigle en mélange avec les légumineuses à tiges grimpantes (vesce, gesse, pois gris), leur fournissent un point d'appui et favorisent leur accroissement. Il convient, en outre, de remarquer que les racines des graminées se maintiennent relativement à fleur de terre, tandis que les racines des légumineuses plongent fort avant, et qu'en conséquence le mélange de ces deux sortes de plantes utilise plus complètement le sol cultivé.

Dans la culture maraîchère, les semis de graines mélangées, par exemple celles de plantes dont les récoltes, pour chacune, s'opèrent à des époques successives, est d'un grand usage.

Mélange des engrais. On ne doit pas opérer le mélange des engrais sans observer certaines règles :

1° Les substances volumineuses et légères ne peuvent être incorporées aux substances fines et lourdes, les substances humides aux substances salines hygroscopiques.

2° Les engrais qui renferment de l'azote ammoniacal (*sulfate d'ammoniaque, guano*), ou même les engrais organiques, facilement décomposables, ne peuvent subir sans dommage le contact de matières alcalines (*cendres, salins*, etc.) ou qui renferment de la chaux (*chaux éteinte, scories de déphosphoration*); il y aurait perte d'azote par volatilisation de l'ammoniaque.

3° Les *superphosphates* (qui renferment toujours de l'acide sulfurique en excès) ne doivent pas, sinon au moment d'effectuer l'épandage, être mélangés aux *nitrates* : il y aurait déplacement et volatilisation d'acide nitrique.

4° Lorsque des engrais salins, tels que *sulfates, nitrates, chlorures*, etc., renferment des grumeaux plus ou moins compacts. On doit, avant de mélanger toute autre substance, séparer avec le tamis et pulvériser les grumeaux.

5° Enfin, il est indispensable d'obtenir finalement une poudre aussi fine et homogène que possible, dont, si possible, on augmentera le volume par l'addition d'une matière pulvérulente inerte (terre sèche, tourbe, etc.).

— Arithm. L'arithmétique s'occupe des questions relatives aux *mélanges*, que l'on peut diviser en deux catégories. Dans la première catégorie, on donne les prix et les quantités respectives de plusieurs substances à mélanger et on cherche le prix de revient du mélange total. Dans la seconde catégorie, on donne les prix de deux substances et on demande dans quel rapport il faut les combiner pour obtenir un mélange dont l'unité aura une valeur déterminée. Ces problèmes sont très faciles à résoudre par le simple raisonnement. Toutefois, voici l'énoncé de la règle applicable à chacune de ces catégories :

1re catégorie. Le prix de l'unité d'un certain mélange est égal à la somme des produits obtenus en multipliant le prix de chaque unité du mélange par la quantité correspondante à chaque espèce de matière mélangée et en divisant la somme ainsi obtenue par le total des unités renfermées dans le mélange.

2e catégorie. On écrit l'un au-dessous de l'autre, par ordre décroissant, le prix supérieur, le prix moyen exigé pour le mélange et le prix inférieur : on retranche le troisième nombre du deuxième et on place le résultat en face du premier ; on fait ensuite la différence entre le premier et le second nombre et on place le résultat en face le troisième. On tire un trait horizontal entre les deux résultats ainsi placés : c'est le rapport dans lequel doit s'effectuer le mélange.

— Chim. V. COMBINAISON.

— Littér. Parmi les principaux recueils intitulés *Mélanges*, on peut citer : *les Mélanges littéraires et philosophiques*, de Voltaire (1785-1789) ; *les Mélanges politiques et littéraires*, de Chateaubriand (1802-1830) ; *les Mélanges de littérature*, par Suard (1803) ; *les Mélanges de littérature*, par Morellet (1818) ; *les Mélanges politiques, littéraires et philosophiques*, par Bonald (1819) ; *les Mélanges religieux et philosophiques*, par Lamennais (1819-1835) ; *les Mélanges de littérature et de critique*, par Ch. Nodier (1820) ; *les Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, par de Féletz (1828-1830) ; *Mélanges littéraires*, de Villemain (1823-1827) ; *Mélanges historiques et littéraires*, par P. Mérimée (1855) ; *les Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, par L. Veuillot (1856 et suiv.) ; *les Mélanges biographiques et littéraires*, de Guizot (1868) ; etc. — Aux Mélanges des écrivains français correspondent les *Miscellanies* des Anglais, les *Miscellanea* ou *Kleine Schriften* des Allemands.

— Physiq. *Mélanges réfrigérants*. V. RÉFRIGÉRANT.

Mélanges des gaz et des vapeurs. Quand on introduit un liquide dans un vase clos contenant un gaz à une tension quelconque, le liquide dégage peu à peu des vapeurs, d'autant plus lentes à se former que la tension du gaz est plus grande, mais dont le dégagement ne s'arrête que lorsque la tension du mélange est devenue égale à celle du gaz augmentée de la tension maximum de la vapeur du liquide considéré, à la température de l'expérience. Ainsi, la vapeur et le gaz se mélangent sans se gêner mutuellement, et leurs tensions s'ajoutent. Il en serait de même si l'on introduisait dans le même vase clos plusieurs coupelles contenant des liquides différents, dont les vapeurs ne pussent réagir chimiquement ni sur le gaz environnant, ni les unes sur les autres. Chaque liquide, au bout d'un certain temps, donnerait la même quantité de vapeur qu'il eût fournie dans le vide, et les tensions de toutes ces vapeurs s'ajouteraient toujours à celle du gaz primitivement renfermé dans l'appareil.

La même loi s'observe lorsque les vapeurs ne sont plus à saturation ; si l'on fait passer dans un autre vase une partie du mélange considéré précédemment et qu'on offre à ce mélange un espace de plus en plus grand, le gaz et toutes les vapeurs se dilateront en même temps, de manière à obéir à la loi de Mariotte, si la température reste constante, et la pression du mélange variera en raison inverse du volume.

Si, dans un vase de volume V, on introduit successivement divers gaz occupant primitivement des volumes v, v', v'', etc., sous des pressions h, h', h'', etc., la pression du mélange dans le vase H sera telle que l'on ait :

$$VH = vh + v'h' + v''h'' + ...$$

MÉLANGEOIR (*joir*) n. m. Sorte de tonneau doué d'un mouvement de rotation horizontal, tout en ayant une position inclinée par rapport à l'axe de rotation, dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER (*jé* — rad. *mélange*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il mélangea. Nous mélangeons*) v. a. Mêler de façon à produire la confusion, ou à former un nouvel objet : MÉLANGER *des vins, des couleurs*.

— Mettre ensemble, réunir des personnes diverses : MÉLANGER *les bons avec les méchants*.

— Fig. Former d'un mélange intime : *Le destin* MÉLANGE *notre vie de plaisirs et de peines*.

Mélangé, ée part. pass. ‖ *Race mélangée*, Race produite par des croisements. ‖ *Vin mélangé*, Vin auquel d'autre vin a été mêlé.

— Techn. *Etoffe mélangée, Drap mélangé* ou *Mélangé* n. m. Etoffe, drap généralement de lin, dont la trame est d'une autre fibre que la chaîne.

Se mélanger, v. pr. Etre, devenir mélangé.

— SYN. **Mélanger, mêler, mixtionner.** *Mélanger*, c'est combiner dans des proportions déterminées, de manière à obtenir un résultat voulu ; *mêler*, au contraire, implique une idée d'action faite sans ordre et comme au hasard. *Mixtionner*, analogue à *mélanger*, est un terme scientifique. — Au fig., des races sont *mêlées* dans un pays quand elles y vivent ensemble ; elles sont *mélangées* quand il y a eu des croisements.

MÉLANGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Techn. Appareil servant à mélanger diverses substances.

— ENCYCL. Les *mélangeuses* des chocolateries destinées à mêler le sucre à la pâte de cacao sont les unes à table tournante avec galets coniques non situés dans le même prolongement, les autres à galets cylindriques indépendants et à table tournante. Des couteaux ramènent la masse à mélanger sous les galets. Des machines similaires servent à mélanger les couleurs, les poudres, etc.

Mélangeur : 1. A chocolat ; 2. A couleurs.

— Hydrothér. Appareil au moyen duquel il est possible de mélanger par quantités déterminées de l'eau chaude et de l'eau froide de manière à obtenir un mélange ayant une température voulue.

Mélangeur à eau : 1. Eau chaude ; 2. Eau froide ; 3. Eau tiède.

MÉLANHÈME (du gr. *mélas, anos*, noir, et *haima*, sang) n. m. Méd. Matière noire, que rend par vomissement et par la défécation le malade atteint de fièvre jaune.

MÉLANHYDRITE n. f. Minér. Variété de palagonite.

MÉLANICTÈRE (du gr. *mélas, anos*, noir, et *iktéros*, jaune) adj. Hist. nat. Qui est noir et jaune.

MÉLANIDE n. Hist. gr. Nom patronymique des descendants du Corinthien Mélas.

Mélanide, comédie en cinq actes et en vers, de La Chaussée (Comédie-Française, 12 mai 1741), son chef-d'œuvre dans le genre de la comédie larmoyante. — D'Orvigny et Mélanide, empêchés de se marier par la volonté de parents inflexibles, sont devenus époux « sous la foi des serments » ; mais, peu après, Mélanide a disparu : le marquis l'a vainement cherchée, puis il s'est laissé aller, dix-sept ans plus tard, à aimer, malgré la différence d'âge, une jeune fille nommée Rosalie, qui lui préfère un jeune homme, Darviane. Darviane est de séjour chez Dorisée, mère de Rosalie, avec une femme qu'il croit sa tante, qui en réalité est sa mère, et qui n'est autre que Mélanide. Par une convention théâtrale assez invraisemblable, d'Orvigny et Mélanide ne se sont pas encore rencontrés chez Dorisée. Darviane se trouve en rivalité avec son père, et le provoque. Un ami commun révèle au marquis que Mélanide existe encore ; il est trop tard : d'Orvigny est tout à son nouvel amour. Mais la vue de son fils le touche : Mélanide n'a plus qu'à paraître pour qu'il reconnaisse en elle une épouse et ne voie plus en Rosalie qu'une femme pour son fils. La hardiesse d'introduire au théâtre une fille-mère, le choix d'une intrigue qui met en jeu les sentiments fondamentaux de la famille, les inquiétudes de Mélanide produisent un genre de pathétique assez nouveau, tout à fait conforme à l'esthétique du drame moderne.

MÉLANIDROSE (du gr. *mélas, anos*, noir, et *hidrôs*, sueur) n. f. Sueur noirâtre, qui paraît provenir d'une hypérémésie des glandes sudorales, et qui s'observe principalement chez les névropathes et les hystériques.

MÉLANIE (*nî*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *mélaniidés*, comprenant plus de quatre cents espèces du globe.

— ENCYCL. Les *mélanies* ont leur coquille allongée, pointue, noire, vêtue d'un épiderme et close par un opercule ovale, corné. Le genre mélanie a été décomposé en très nombreux sous-genres : *tarebia, tiaropsis, plotia, thiara*, etc.

Mélanie.

MÉLANIE l'Ancienne, dame romaine, née à Rome vers 343, morte à Jérusalem en 410. Veuve à vingt-trois ans, elle visita les solitaires de la Thébaïde et se fixa à Jérusalem, dans un monastère qu'elle y fit bâtir. L'Eglise ne l'honore pas comme sainte, bien que sa fête soit inscrite au 8 juin dans un ancien calendrier d'Italie.

MÉLANIE la Jeune (sainte), née à Rome vers 388, morte à Jérusalem en 444, petite-fille de la précédente. Après la mort de ses enfants, elle décida son mari, Pinianus, à renoncer au monde. Tous deux passèrent d'abord sept ans à Tagasto (Numidie), menant, sous la direction de saint Augustin, une vie austère et mortifiée. En 417, ils se rendirent à Jérusalem, où, tandis que Pinianus entrait dans un monastère, Mélanie faisait profession de la vie religieuse au couvent qu'elle avait élevé, sur le mont des Oliviers. Elle fit le voyage de Constantinople (436) pour convertir à la foi chrétienne son oncle, Volusianus. De retour à Jérusalem, elle fonda un monastère d'hommes sur le Calvaire. — Fête le 31 décembre.

MÉLANIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les *mélanies* et genres voisins. — *Un* MÉLANIIDÉ.

MÉLANILINE n. f. Chim. Base qui se produit dans la réaction du chlorure de cyanogène sur l'aniline.

MÉLANINE (du gr. *mélas, anos*, noir) n. f. Substance noire, qui donne leur coloration aux cellules pigmentaires. Syn. PIGMENTS NOIRS DE L'ŒIL, OPHTALMOCHROÏTE.

— ENCYCL. La *mélanine* se rencontre dans les cellules polygonales de la choroïde, les cellules pigmentaires des animaux, la couche de Malpighi, la peau des nègres, les tumeurs mélaniques, la moelle des cheveux, etc. Elle se présente sous forme de fines granulations, insolubles dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme. Soluble dans la potasse, plus difficilement dans les carbonates alcalins, elle est précipitée par les acides et l'acétate de plomb. Dressler lui attribue la formule $C^8H^{10}Az^2O^4$.

MÉLANIPPE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larentiidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *mélanippes* sont des phalènes à antennes simples, à ailes blanches avec lignes et bandes grises ou brunes. La *melanippe hastata*, vulgairement la *hachée*, est commune en France.

Mélanippe (gr. nat.)

MÉLANIPPE, Myth. gr. Fille d'Eole ou de Desmontès, mère de Bœotos et d'Anclos, qu'elle eut de Poseidon. Son père découvrit ses amours et l'enferma dans une prison, après lui avoir fait crever les yeux ; mais Poseidon lui rendit la liberté et la vue. D'après une autre tradition, Mélanippe était fille de Chiron. Elle fut séduite par Eole ou par Poseidon : pour échapper au courroux de son père, elle se cacha dans une grotte du Pélion. Artémis la métamorphosa en cavale. — Amazone, sœur d'Antiope.

MÉLANIPPE ou **MÉLANIPPOS**, Myth. gr. Héros thébain, fils d'Astacos, qui défendit Thèbes contre les Sept Chefs. Il tua Tydée, et fut tué par Amphiaraos. — Jeune homme de Patras, qui conçut une vive passion pour Comètho, prêtresse d'Artémis Triclaria. N'ayant pu obtenir des parents la main de la jeune fille, il pénétra dans le temple, se fit aimer de Comètho : tous deux furent frappés de mort, au pied de l'autel qu'ils venaient de profaner, et une peste survint. L'oracle ordonna d'apaiser la déesse en lui immolant chaque année un jeune homme et une jeune fille de Patras, d'une beauté remarquable.

MÉLANIPPIDE l'Ancien, poète lyrique grec, né dans l'île de Mélos vers 520 av. J.-C. Il était contemporain de Pindare. Il vécut surtout à Athènes, où il remporta le prix au concours de 494. Il avait composé des dithyrambes, des poèmes épiques, des élégies, des épigrammes. Il remplaça l'antistrophe par des *préludes*, morceaux de musique qui coupaient le dithyrambe en sections inégales et servaient d'ouverture aux épisodes dithyrambiques.

MÉLANIPPIDE le Jeune, poète lyrique grec, petit-fils du précédent, mort vers 425 av. J.-C. Il remporta de grands succès à Athènes dans les concours lyriques. Vers la fin de sa vie, il se rendit à la cour de Perdiccas, roi de Macédoine. Les poètes comiques lui reprochent d'avoir amolli la musique. Nous possédons quelques fragments de ses *Danaïdes*, de son *Marsyas*, de sa *Persephone*, et d'autres pièces lyriques.

MÉLANIPPIES (*ni-pî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sicyone en l'honneur de Mélanippe, amante de Poseidon, ou de Mélanippos, fils d'Astacos. ‖ Fêtes célébrées au *Mélanippion*, temple d'Athéna, en Lycie.

MÉLANIQUE (*nik'*) adj. Pathol. Qui appartient à la mélanose. ‖ *Cancer* ou *Carcinome mélanique*, Variété fort rare de carcinome, caractérisée par la présence d'un pigment noir qui s'interpose aux éléments anatomiques ou infiltre un certain nombre d'entre eux. (V. MÉLANOSE.) ‖ *Sarcome mélanique*. V. MÉLANOSARCOME.

— Chim. Se dit de deux acides différents, d'ailleurs mal définis, dont l'un résulte de l'oxydation de la glucose par les alcalis, l'autre de l'oxydation du salicylure de potassium.

MÉLANISME (*nissm'* — du gr. *mélas, anos,* noir) n. m. État de la peau qui présente une pigmentation noirâtre, diffuse, d'intensité variable, quelquefois généralisée. Syn. MÉLANODERMIE.

— ENCYCL. En opposition avec l'*albinisme,* le *mélanisme* ne peut être considéré comme un état pathologique dû à une anomalie primitive de l'organisme, puisqu'il s'observe normalement chez certaines races et en certaines régions du corps. Il se rencontre aussi chez les animaux (panthère, jaguar, daim, mouflon, etc.); il paraîtrait que, comme l'albinisme, on peut le provoquer, chez les insectes, en les soumettant, pendant leurs métamorphoses, à l'action des rayons les plus réfrangibles du spectre.

MÉLANITE n. f. Espèce minérale du genre grenat.

— ENCYCL. C'est le grenat ferro-calcareux dont la formule est Ca^3Fe-Si^3O^{12}, dont le poids spécifique varie de 3,6 à 4,3 et dont la dureté est égale à 7. Cette substance présente plusieurs variétés, qui sont : la *mélanite granulaire,* de couleur vert-pomme, que l'on trouve à Zermatt; la *topazolite,* jaune pâle ou vert-émeraude ; la *demantoïde,* vert intense; l'*uplome,* jaune verdâtre ou brune ; la *pyrénéite,* noire, du pic d'Ereslids · la *colophonite* d'Arendal; l'*allochroïte;* etc.

MÉLANITIS (*tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une dizaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde.

Melanitis (réd. 3 fois).

— ENCYCL. Les *mélanitis* sont d'assez grands papillons à livrée sombre, brun foncé ou roux obscur en dessus, gris en dessous, avec des lignes claires leur donnant quelque ressemblance avec des feuilles mortes.

MÉLANOCARPE (du gr. *mélas, anos,* noir, et *karpos,* fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont noirs.

MÉLANOCAULE (*kôl'* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *kaulis,* tige) adj. Bot. Dont la tige est noire.

MÉLANOCENCHRIS (*san-kriss*) n. m. Genre de graminées chloridées, comprenant des herbes annuelles à fleurs en épis, qui croissent dans l'Asie et l'Afrique tropicales.

MÉLANOCÉPHALE (*sé* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *kephalê,* tête) adj. Qui a la tête noire.

MÉLANOCÉRITE (*sé*) n. f. Silicoborate naturel de cérium, yttrium et chaux.

MÉLANOCETUS (*mé, sé-tuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant deux espèces des profondeurs abyssales de l'Atlantique.

Melanocetus

— ENCYCL. Les *melanocetus* sont des lophiidés à corps court, à tête énorme, à bouche démesurément élargie, à livrée noire ; comme les baudroies, ils ont un filament pêcheur.

MÉLANOCHINE (*kin'*) n. f. Produit de la décomposition de la quinine par le chlore.

MÉLANOCHLAMYDE (*kla*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des doridiidés, propres aux mers de la Nouvelle-Zélande.

MÉLANOCHROÏTE n. f. Chim. Syn. PHŒNICITE.

MÉLANOCHYLE (*kil'*) n. f. Genre de térébenthacées anacardiées, comprenant des arbres à feuilles simples, à fleurs en grappes, dont on en connaît quatre espèces malaises.

MÉLANODERMIE (*dèr'-mî* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *derma,* peau) n. f. Accumulation anormale de pigment dans la peau.

— ENCYCL. La *mélanodermie* est une variété de *mélanose.* Elle peut être partielle ou généralisée ; partielle, elle est souvent congénitale et aboutit à la production de nævus, d'éphélides, sur lesquels le traitement local réussit parfois. Généralisée, elle est toujours accidentelle et dépend soit de la *mélanémie,* soit d'infections graves (tuberculose), soit de différentes maladies (maladie d'Addison, diabète bronzé). Elle relève alors du traitement de la cause.

MÉLANOGALLIQUE adj. Chim. Syn. de GALLULMIQUE. V. GALLIQUE.

MÉLANOGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre de champignons hypogés, à spores portées sur des basides hyalins ou colorés, qui tapissent les logettes de la glèba.

Mélanogastre : *a,* coupe transversale.

MÉLANOGRAPHITE n. m. Nom donné autrefois aux pierres arborisées.

MÉLANOÏDE (de *mélanose,* et du gr. *eidos,* image) adj. Se dit des tumeurs qui ressemblent au mélanome ou des pigmentations anormales qui se rapprochent de la mélanose.

MÉLANOLEUQUE (*leuk'* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *leukos,* blanc) adj. Qui est noir et blanc.

MÉLANOLITE n. f. Minér. Variété d'hisingérite.

MÉLANOME n. m. Pathol. V. MÉLANIQUE, et MÉLANOSE.

MÉLANOMME n. f. Genre de sphoriacées, comprenant des champignons à thèques allongées, à spores oblongues. (On en connaît plus de soixante espèces de l'Amérique, qui croissent sur les arbres.)

MELANOPHIDIUM (*mé, di-om'*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des uropeltidés, comprenant trois espèces des montagnes du sud de l'Inde. (Les *melanophidium* sont de grands serpents non venimeux, dont la robe noire, parfois variée de jaune, brille de reflets irisés.

MELANOPHILA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant une douzaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Les *melanophila* sont de jolis buprestes bronzés ou bleu foncé, avec des taches orangées ou rouges. La *melanophila decastigma* est commune en France.

MÉLANOPHORE (du gr. *mélas, anos,* noir, et *phoros,* qui porte) n. m. Mag. Nom des mages préposés au rit des funérailles.

Melanophila (gr. d'un tiers).

MÉLANOPHORE n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant cent cinquante espèces des régions tempérées et chaudes du globe. (Les mélanophores sont des araignées assez sveltes, de taille médiocre, ordinairement noires.)

MÉLANOPHYCÉES (*sé*) n. f. Division des algues, comprenant des espèces fluviales ou marines, multicellulaires, brunâtres, qui noircissent en se desséchant. (Elles sont à végétation non limitée et se divisent en rameaux; on les subdivise en *phéosporées* et *fucacées.*)

MÉLANOPHYLLE (du gr. *mélas, anos,* noir, et *phullon,* feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont noires.

MÉLANOPSIDE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélaniidés, comprenant de nombreuses espèces d'eau douce propres à la région circaméditerranéenne, à la Nouvelle-Calédonie et à la Nouvelle-Zélande. (Les mélanopsides ont les tentacules longs et pointus, le manteau sans festons; leur coquille est ovale, allongée.)

MÉLANOSARCOME (de *mélanose,* et de *sarcome* [du gr. *sarx, arkos,* chair]) n. m. Tumeur qui ressemble au sarcome, mais présente en outre une pigmentation intense, uniforme ou irrégulière. (Elle prend presque toujours son point de départ dans la peau ou dans le globe oculaire, organes où la mélanine est abondante.)

MÉLANOSE (du gr. *mélas, anos,* noir, et *nosos,* maladie) n. f. Pathol. Accumulation anormale de pigment dans les différents tissus de l'économie.

— Vitic. Maladie cryptogamique des feuilles de la vigne.

— ENCYCL. Pathol. Le nom de *mélanose,* autrefois réservé aux tumeurs mélaniques (Laënnec), est aujourd'hui étendu à tous les troubles dans lesquels il y a accumulation de matières ou de pigments noirs, que ces matières viennent de l'extérieur, comme dans l'anthracose, ou qu'elles se forment dans l'économie ; toutefois, c'est dans ce dernier cas que l'appellation de « mélanose » est employée de préférence. La mélanose peut être hématique, biliaire, toxique (empoisonnement par les sels d'argent [v. MÉLANODERMIE]), cancéreuse, sarcomateuse, etc. Aucune médication ne paraît agir sur la mélanose, et c'est, dans tous les cas, au traitement de la cause qu'il faut recourir.

— Art vétér. La *mélanose* est due à la production d'une matière noire (d'où son nom), qui peut infiltrer en nappe les tissus parenchymateux ou s'accumuler sous la peau en forme de tumeurs parfois considérables. Elle s'observe presque exclusivement chez les chevaux dont le poil est blanc. Son lieu d'élection est, le plus souvent, le pourtour de l'anus (*hémorroïdes* du cheval).

Le développement des tumeurs mélaniques est très lent, mais continu, et ne gêne d'abord pas la santé ; mais il arrive un moment où leur présence peut embarrasser la défécation, et on est alors obligé de vider le cheval avec la main deux ou trois fois par jour. Il arrive aussi un moment où les tumeurs mélaniques se percent et donnent écoulement à un liquide sirupeux noir, qui salit les cuisses et les jambes, et demande alors des soins continuels de propreté. La mélanose est d'ailleurs incurable.

— Vitic. La *mélanose,* qui se montre en été, de préférence sur les vignes américaines, est causée par un petit champignon, le *septoria ampelina,* et se présente sous forme de taches fauves qui envahissent les deux faces du parenchyme, sans atteindre jamais les nervures. Les dégâts qu'elle cause sont d'ailleurs de peu d'importance.

MÉLANOSÉLINON n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes et des plantes arborescentes, à feuilles grandes, décomposées, pennées, à fleurs blanches, réunies en ombelles. (On en connaît cinq espèces, de Madère et des îles du Cap-Vert.)

MÉLANOSIDÉRITE n. f. Variété d'hisingérite.

MÉLANOSPERME (*spèrm'* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *sperma,* graine) adj. Bot. Dont les graines sont noires.

MÉLANOSPERMÉES (*spèr*) n. f. pl. Division des algues, formée des espèces à spores gris olivâtre, monoïques ou dioïques, et comprenant les familles des *fucacées,* des *sporochnées,* des *laminariacées,* des *dictyotées,* des *ectocarpées.* (Syn. FUCOÏDÉES, APLOSPORÉES et PHYCÉES.) — *Une* MÉLANOSPERMÉE.

MÉLANOSTOME (*stom'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les mélanostomes sont des mouches de taille médiocre, allongées, avec l'abdomen étroit. L'espèce type du genre est le *melanostoma unicolor,* assez rare en France.)

MÉLANOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant cent vingt espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les mélanotes sont des taupins de couleur brune ou noire, allongés. Le *melanotus castaneipes* est commun en France.)

MÉLANOTHALLITE n. f. Minér. Variété d'atacamite.

MÉLANOTRIQUE (*trik'* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *thrix, trikhos,* cheveu) adj. Qui a les cheveux noirs.

MÉLANOXANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les mélanoxanthes sont des taupins, de taille moyenne et de couleurs variées, qui abondent surtout en Asie.)

MÉLANOXYLON n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes composées. (On en connaît quelques espèces brésiliennes. C'est le *melanoxylon brauna,* qui fournit le *guarauna,* bois noir et dur très recherché.)

MÉLANTÉRIE (*rî*) n. f. Sulfate hydraté naturel de fer ou *couperose verte,* dont la formule est $H^{14}FeSO^{11}$, le poids spécifique 1,83 à 2 et la dureté 2. (Ses cristaux vert limpide s'oxydent au contact de l'air et deviennent rougeâtres.)

MÉLANTÉRITE n. f. Chim. Syn. de MÉLANTÉRIE.

MELANTERIUS (*mé, té-ri-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant trois espèces propres à la Tasmanie. (Les *melanterius* sont de petits charançons bruns ou rougeâtres, ovales, glabres, à rostre long, à élytres ovales plus ou moins convexes.)

MÉLANTHACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble au mélanthe. — n. f. pl. Nom donné par Brown aux plantes de la famille des colchicacées. — *Une* MÉLANTHACÉE.

MÉLANTHALIE (*lî*) n. f. Genre d'algues floridées, à fronde coriace, à division dichotome, dont on connaît plusieurs espèces de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande.

MÉLANTHE n. m. Genre de liliacées, comprenant des herbes à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, souvent ciliées et à inflorescence paniculée. (On en connaît trois à quatre espèces, du Cap et de l'Amérique du Nord.)

MÉLANTHE. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes. Il était fils de Nélée, roi d'Élide, ou, suivant d'autres, d'Andropompe, et fut d'abord roi de Messénie. Il fut chassé par les Héraclides et se réfugia dans l'Attique. Il vainquit et tua Xanthos, roi des Béotiens, fut proclamé roi d'Athènes, érigea un temple à Dionysos, et institua la fête des apaturies. Son fils, Codros, fut le dernier roi d'Athènes.

MÉLANTHE, peintre grec de l'école de Sicyone. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. Il fut le contemporain et l'ami d'Apelle, qu'il surpassa, dit-on, dans l'art de grouper les personnages. Il était, en outre, excellent coloriste, bien qu'il n'employât que quatre couleurs, au dire de Pline. Son chef-d'œuvre était *Aristrate, tyran de Sicyone, sur un char de victoire.* Il avait publié un ouvrage sur son art, dont Diogène Laërce cite un passage.

MÉLANTHIE (*tî*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larentidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les mélanthies ont les ailes entières, épaisses, satinées, blanches, avec la base rembrunie. La *melanthia rubiginata* est commune en juin et août dans les prés ; la *melanthia ocellata,* encore plus vulgaire, vole en été dans les bois et les jardins.)

MÉLANTHIOS, poète tragique grec (Ve s. av. J.-C.). Il était fils de Philoclès et petit-neveu d'Eschyle. Il avait écrit une *Médée.* Les poètes comiques de son temps : Eupolis, Phérécrate, Aristophane, raillèrent sa gloutonnerie, son esprit querelleur et sa versification.

MELANTHIOS ou **MELANTHEUS.** Myth. gr. Fils de Dolios, chevrier d'Ulysse et l'un des prétendants de Pénélope. Lors du retour d'Ulysse, il fut arrêté par Eumée, suspendu à une colonne, mutilé, et mis à mort.

MÉLANTHO n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant quelques espèces propres à Madagascar.

MÉLANTOIS (le) [en lat. *Medenetensis* ou *Menenatensis pagus*], petit pays de l'ancienne France, province de Flandre, dont la localité principale était *Séclin.* Il fait aujourd'hui partie du département du Nord.

MÉLANURÉNIQUE adj. Chim. ‖ *Acide mélanurénique,* Syn. de AMMÉLIDE.

MÉLANURÈSE ou **MÉLANURIE** (*rî* — du gr. *mélas, anos,* noir, et *ouron,* urine) n. f. Émission d'urine colorée en noir par la présence d'une quantité notable d'indigotine ou d'iodican. (On l'observe parfois dans la *mélanose,* le plus souvent dans les intoxications par fermentations putréfactives intestinales, ou par absorption de certaines substances, la créosote par exemple.)

MÉLANURIQUE adj. Chim. ‖ *Acide mélanurique,* Syn. de AMMÉLIDE.

MÉLANZANE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine.

MÉLAPHYRE n. m. Nom adopté par Brongniart et d'Omalius d'Halloy, pour désigner une roche compacte, à structure porphyroïde et appartenant à la famille basaltique. (Sa composition comporte du péridot et du pyroxène augite dans une pâte feldspathique. Ce sont ordinairement des roches éruptives très anciennes. On en trouve dans l'Auvergne, dans le Tyrol, dans la Bohême, etc.)

MÉLAPHYRIQUE (*rik'*) adj. Qui se rapporte au mélaphyre.

MELARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur la rive gauche du Pô ; 3.167 hab.

MÉLAS, c'est-à-dire *Noir,* rivière de l'ancienne Thrace, née près d'Adrianopolis (Andrinople), qui se perd dans le golfe de Mélane, aujourd'hui de Saros ; c'est le *Géri* actuel. — Rivière de l'ancienne Asie Mineure (Cappadoce), née au mont Argée et affluent de l'Euphrate ; aujourd'hui le *Kara-Sou.* — Rivière de l'ancienne Asie Mineure (Pamphilie), née au mont Taurus, qui se jette dans la Méditerranée près de Sida ; aujourd'hui le *Menovgat* ou *Menougat.*

MELAS (Michel-Frédéric-Benoît, baron DE), général autrichien, né à Radeln (Transylvanie) en 1729, mort à Elbeteinitz (Bohême) en 1806. Il entra au service en 1746, prit part à la guerre de Sept ans comme adjudant du maréchal Daun, devint colonel (1781) et général, commanda une brigade sur les bords de la Sambre en 1793, alla ensuite sur le Rhin et en Italie, où il commanda quelque temps en chef après la retraite de Beaulieu. Il battit Championnet à Genola. En 1800, il alla jusqu'au Var et se préparait à faire irruption en Provence, lorsque Bonaparte le rejeta sur les Alpes et lui coupa les communications avec l'Autriche. Le 14 juin, Melas attaqua Bonaparte à Marengo ; il était maître du champ de bataille, quand l'arrivée de Desaix changea son succès en désastre. Il dut évacuer l'Italie et se retirer derrière le Mincio. Il prit sa retraite en 1803.

MÉLASINE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des tinéidés, comprenant cinq espèces des montagnes d'Europe. (La *melasina ciliaris,* des Alpes, est le type du genre.)

MELASIS (*mé, ziss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant trois espèces de l'hémisphère nord. (Les *melasis* sont des eucnémidés de taille médiocre, bruns ou noirs, cylindriques, avec les antennes flabellées. Le *melasis buprestoïdes* se trouve en France et dans toute l'Europe.)

Melasis (gr. 3 fois).

MÉLASME (*lassm'* — du gr. *mélas,* noir) n. m. Taches dues à une coloration foncée et anormale de l'épiderme, qui s'observent chez les vieillards, surtout aux jambes, et qui subissent la desquamation furfuracée. (Le mélasme ne semble être parfois qu'une variété de *pityriasis.*)

MÉLASME (*lassm'*) n. f. Genre de scrofulariacées gérardiées comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rouges, disposées en grappes. (On en connaît trois espèces, de l'Afrique méridionale et du Brésil.)

MÉLASOME (du gr. *mélas,* noir, et *sôma,* corps) adj. : *Coléoptère* MÉLASOME.
— n. m. pl. Ancien groupe d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les *pimélies, blaps, ténébrions,* etc., et correspondant assez inexactement aux ténébrionidés actuels. — *Un* MÉLASOME.

MÉLASSA, ville de la Turquie d'Asie (prov. d'Aïdin), sur un sous-affluent du golfe de Mendelia. Débris de *Mylassa,* qui fut capitale de la Carie.

MÉLASSATE (*la-sat'* — rad. *mélasse*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide mélassique.

MÉLASSE (de l'espagn. *melaza,* dérivé de *miel,* miel) n. f. Matière sirupeuse non cristallisable, fournie par le résidu de la fabrication du sucre.
— Pop. Infortune, misère : *Tomber dans la* MÉLASSE.
— ENCYCL. La *mélasse* est un sirop dense, visqueux, incristallisable, qui marque de 41° à 44° à l'aréomètre de Baumé. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noire, suivant sa provenance.
On distingue deux qualités principales de mélasses : 1° les mélasses de canne ; 2° les mélasses de betterave. Ces deux espèces se distinguent encore selon qu'elles sortent de la fabrique de sucre ou de la raffinerie. Les unes et les autres contiennent entre 40 et 60 p. 100 de leur poids de sucre cristallisable, et on en extrait par une seconde cuisson : 1° une nouvelle portion de cristaux de sucre ; 2° une nouvelle quantité de mélasse plus noire et plus impure. Une autre recuite donne encore des cristaux et de la mélasse qui n'est bonne qu'à être distillée.
Les mélasses de canne, qui proviennent des colonies et dont les habitants se servent pour fabriquer le tafia et le rhum, sont les meilleures. Dans certaines industries, les confiseries, les confitureries, par exemple, on les utilise souvent au lieu du sucre.
Généralement, les mélasses de betterave conservent un goût d'amertume dû à la racine. Elles sont fortement salées, à cause des sels de potasse qu'elles contiennent, et ne peuvent être employées qu'à la distillation, pour la fabrication des d'alcools inférieurs et aussi pour l'obtention de potasses, de sels alcalins et même d'engrais.

MÉLASSÉ (*la-sé*), **ÉE** adj. Qui contient de la mélasse : *Eau* MÉLASSÉE.

MÉLASSIQUE (*la-sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la mélasse, et qui est une substance noire, amorphe, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, formant avec les bases des sels incristallisables, que l'on prépare en faisant réagir un alcali en excès sur la glucose, et qui a pour formule $C^{24}H^{16}O^{10}$.

MÉLASSON (*la-son*) n. m. Pop. Maladroit.

MÉLASTOMACÉES (*sto, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales inférovariées, du type diplostémone. — *Une* MÉLASTOMACÉE.
— ENCYCL. Les *mélastomacées* sont des herbes, arbustes ou arbres, à feuilles opposées ou verticillées, sans stipules, entières, à nervures courbes partant de la base, à fleurs hermaphrodites, actinomorphes, souvent pentamères, dont les anthères sont déhiscentes, et dont tout l'ovaire, libre ou adhérent, est formé de cinq carpelles clos ; leur fruit est une baie ou une capsule. Cette famille comprend plus de 130 genres, avec 1.800 espèces environ, des régions tropicales, principalement en Amérique.

MÉLASTOME (*stom'*) n. m. Bot. Genre de *mélastomacées* de l'Asie tropicale.
— ENCYCL. Les *mélastomes* sont des arbrisseaux et des arbustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires ou terminales ; le fruit est une baie charnue. La pulpe de ce fruit a une saveur douce et agréable ; mais le suc laisse des taches noirâtres sur les lèvres et colore la salive, d'où le nom du genre. On connaît un assez grand nombre d'espèces de mélastomes, qui croissent, pour la plupart, dans les régions tropicales du globe, on emploie pour leurs propriétés astringentes les *melastoma malathricum* et *septemnervia.*

Mélastome : *a,* coupe de la fleur.

MÉLATROPHIE (*fî* — du gr. *mélos,* membre, et de *atrophie*) n. f. Méd. Atrophie d'un membre.

MELAY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Cholet, entre des affluents de l'Hyrôme ; 1.127 hab. Commerce de bestiaux. Métiers à tisser.

MELAY, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 50 kilom. de Langres, sur un sous-affluent et non loin de l'Amance ; 1.297 hab. Forêt. Atelier de constructions mécaniques.

MELAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Charolles, sur la rive gauche de la Loire, près du canal latéral ; 1.841 hab. Fours à chaux, château de Maulévrier.

MÉLAYED (*lè-i-èd*) n. m. Comm. Genre de châles, fabriqués en Orient.

MELBA (Hélène PORTER, dame ARMSTRONG, dite **Nelly**), cantatrice, née à Melbourne vers 1860. Elève, à Paris, de Mme Marchesi, elle fut engagée en 1887 à Bruxelles, obtint d'éclatants succès au théâtre de la Monnaie, fut appelée, deux ans après, à l'Opéra de Paris. Elle y débuta dans *Hamlet,* joua ensuite *Faust* et *Roméo et Juliette.* Elle y resta trois années, pendant lesquelles elle allait aussi se faire entendre à Londres dans le répertoire italien. Depuis sa sortie de l'Opéra, elle se fit entendre à Londres, à Saint-Pétersbourg et en Amérique.

MELBOURNE, ville d'Australie, capit. de la colonie de Victoria, sur le Yarra-Yarra et près de la baie de Port-Philipp ; 491.371 hab., dont 70.000 à 72.000 pour la ville proprement dite. Constituée par une agglomération de villes qui forment ses faubourgs et dont les principales sont : Collingwood, Fitzroy, Footseray, Hawthorn, Prahran, Richmond, South-Melbourne, Saint-Kilda, ayant rang de villes, puis Brighton, Carlton, Brunswick, Essandon, etc. Melbourne, bâtie sur sept collines, s'intitule la « Rome d'Australie ». Elle est faite, d'ailleurs, comme les cités du nouveau monde, de rues droites, larges et longues, encadrant des îlots de constructions rectangulaires. Des parcs, des squares, des jardins botaniques (parcs Royal et du Prince ; squares Argyll et Lincoln ; jardins Fitzroy et Carlton) rompent la régularité de cette topographie. Parmi les édifices, un peu lourds, mais somptueux, on cite l'hôtel de ville, le Parlement, la Trésorerie, les cathédrales anglicane et catholique, et les gares, qui sont de véritables palais. Au-dessus des quartiers d'affaires de Burke-Street et de Collin-Street se dressent l'Université et l'Observatoire. Melbourne, avec sa bibliothèque, ses sociétés savantes, les collections de son Muséum et ses publications périodiques, se vante, à juste titre, d'être une capitale de l'esprit ; mais c'est surtout une grande métropole économique, disposant d'un puissant outillage. Maîtresse d'une partie des marchés du monde par ses exportations de laine, de peaux, de suifs, de viandes gelées, de minerais d'or, elle attire dans ses eaux les paquebots de toutes les grandes compagnies de navigation. Fondée en 1836, seize ans avant la constitution de Victoria en un Etat distinct de la Nouvelle-Galles du Sud, la ville s'est prodigieusement développée à partir de 1851, lors de la mise en exploitation des mines d'or.

MELBOURNE (NEW-). Géogr. V. NOUVEAU-MELBOURNE.

MELBOURNE (SOUTH-). Géogr. V. SOUTH-MELBOURNE.

MELBOURNE (William LAMB, vicomte), né à Londres en 1779, mort à *Melbourne-House* (comté de Derby) en 1848. Il devint, en 1805, héritier des biens et des dignités de son père et siégea à la Chambre des communes jusqu'en 1828. Enrôlé d'abord dans les whigs et parmi les amis de Fox, il se rapprocha des torys vers 1817 et fut un instant secrétaire d'Etat d'Irlande en 1827. Entré à la Chambre des pairs en 1828, il s'y distingua par le libéralisme de ses idées et une éloquence élégante et sobre. Il fut ministre dans le cabinet Grey (1830-1834) et premier ministre de 1835 à 1841. Il eut, en cette qualité, à former la jeune reine Victoria aux devoirs de la royauté.

MELCARTH, MELKARTH ou **MELEKHKARTH.** Myth. Dieu phénicien, identifié par les Grecs avec leur Hêraklès.

MELCHERS (Paul), prélat allemand, né à Munster en 1813, mort à Rome en 1895. Vicaire général de son oncle, L. Melchers, évêque de Munster (1851), il devint, en 1857, évêque d'Osnabrück et, en 1866, archevêque de Cologne. Adversaire énergique du Kulturkampf (1874), il fut plusieurs fois condamné à la prison, et déclaré déchu de son siège par le gouvernement prussien (1876). En 1885, sur le conseil de Léon XIII, et pour faciliter la réconciliation entre l'Allemagne et le saint-siège, il se démit de son archevêché, et reçut, en compensation, le chapeau de cardinal.

MELCHIADE (saint), pape. V. MILTIADE.

MELCHIOR n. m. Transcription fautive de MAILLECHORT.

MELCHISÉDECH (*mèl'-ki, dèk'* — en hébreu *Malkhisedek* [roi de la justice]). On lit, dans la *Genèse* (XIV, 18, 20), que Melchisédech était roi de Salem (Jérusalem) et prêtre du vrai Dieu (2.000 ans av. J.-C.). Après sa victoire sur Chodorlahomor et ses alliés, Abraham le visita, prit part au sacrifice du pain et du vin qu'il offrait au Dieu très haut, reçut sa bénédiction, et lui consacra la dixième partie du butin pris sur les infidèles. Ce personnage est plusieurs fois donné, dans l'Ecriture, comme le type et la figure du Messie. Nommé en passant, sans que ni son origine, ni sa naissance, ni sa mort soient indiquées, il a l'air d'un personnage unique dans l'histoire, à peine rattaché à la terre ; il a été roi et prêtre, ainsi que devait l'être le Messie, et il a offert en sacrifice le pain et le vin, comme le Messie devait le faire. Voilà pourquoi, dans le psaume CIX (v. 4), David, s'adressant au Messie, lui dit : « Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech. » Saint Paul rappelle cette parole et la commente dans ce même sens au chap. VII de l'*Epître aux Hébreux.* V. MELCHISÉDÉCIENS.

MELCHISÉDÉCIEN (*mèl'-ki, si-in*) n. m. Hist. relig. Se dit d'hérétiques ou de théologiens qui voyaient, en Melchisédech : les premiers, le vrai médiateur ; les seconds, un ange.
— ENCYCL. Les *melchisédéciens* étaient, au IIIe siècle, les disciples de Théodote de Byzance, appelé également Théodote le Banquier. Ils voyaient en Melchisédech le véritable médiateur entre Dieu et les hommes, supérieur à Abraham, à Moïse et même à Jésus-Christ. Cette doctrine, fondée sur une fausse interprétation de l'*Epître aux Hébreux* (V, VI, VIII), fut renouvelée par un hérétique du commencement du Ve siècle, nommé Hiérax. Plusieurs auteurs catholiques, d'autre part, ont cru pouvoir affirmer que Melchisédech, prêtre et roi de Salem, n'était pas un homme, mais un ange. Cette opinion, sans être hérétique, est communément rejetée par les théologiens catholiques.

MELCHISSÉDEC (Pierre-Léon), chanteur français, né à Clermont-Ferrand en 1843. Elève distingué du Conservatoire, doué d'une belle voix de basse, il débuta à l'Opéra-Comique, en 1866, dans *José-Maria.* Il resta onze ans à ce théâtre, tenant une grande place dans le répertoire, où il montrait de belles qualités de chanteur et de comédien, et y créa divers rôles dans : *le Premier Jour de bonheur, Fantasio, Robinson Crusoé, l'Amour africain.* En 1877, il va créer au théâtre lyrique de la Gaîté : *Dimitri, le Timbre d'argent, Paul et Virginie ;* à la salle Ventadour *le Capitaine Fracasse,* puis est engagé à l'Opéra, où il débute, en 1879, dans *les Huguenots.* Il a fait diverses créations dans *Tabarin, le Tribut de Zamora, la Dame de Montsoreau,* et quitte ce théâtre en 1891. Il fut nommé, en 1894, professeur d'une classe d'opéra au Conservatoire.

MELCHITE (*mèl'-kit'* — du syriaque *melech,* roi) n. m. Hist. relig. Nom donné par les eutychiens aux catholiques et demeuré, depuis, aux Grecs orthodoxes.
— ENCYCL. Le nom de *melchites* (partisans du roi) fut inventé par les eutychiens pour désigner tous les catholiques qui reconnaissaient l'édit de l'empereur Marcien sanctionnant la condamnation des eutychiens, prononcée au concile de Chalcédoine (451). Aujourd'hui, ce mot désigne, en Asie Mineure et en Egypte, les grecs orthodoxes, par opposition aux nestoriens et aux jacobites. Les évêques melchites sont groupés en trois patriarcats : celui de Jérusalem, puis ceux d'Antioche et d'Alexandrie, dont les titulaires résident respectivement à Damas et au Caire.

MELCHOM, nom employé dans le texte hébreu de la Bible (III. *Rois,* XI, 5 et 7) pour désigner l'idole des fils d'Ammon, à laquelle Salomon éleva un autel sur une colline proche de Jérusalem, et identifié, par la Vulgate, avec le nom de Moloch.

MELCHTHAL, vallée de la Suisse (cant. d'Unterwalden), arrosée par la Melch-Aa. Elle s'allonge, du S. au N., sur 22 kilom. et débouche vers Sarnen. On y trouve, au Ranft, l'ermitage de Nicolas de Flue, et, plus au S., le *village de Melchthal,* patrie d'Arnold de Melchthal.

MELCHTHAL (Arnold DE), personnage légendaire de l'histoire suisse, né dans la vallée de Melchthal. L'avoué autrichien Landenberg ayant fait crever les yeux au père d'Arnold, celui-ci forma, avec Werner Stauffacher, de Schwyz, et Walther Fürst, d'Uri, la conjuration du Grutli, souleva les habitants de son canton après le meurtre de Gessler par Guillaume Tell, et chassa les Autrichiens du pays. Melchthal est un des personnages du drame de Schiller, *Guillaume Tell.*

MELCOMBE-REGIS, bourg d'Angleterre (comté de Dorset), près de l'embouchure de la Wey dans la Tamise ; 8.000 hab. Petit port de commerce.

MELDERT, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. d'Alost]), sur un petit affluent de la Dendre ; 2.414 hab. Distilleries.

MELDES (lat. *Meldi*), peuple de la Gaule ancienne, Lyonnaise IVe, entre les Parisii à l'O., les Sénons à l'E., les Aureliani au S. et les Vadicasses au N. Ville principale *Janitum* ou *Meldi* (Meaux). — *Un, Une* MELDE.

MELDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) ou **MELDOIS, OISE** (*doi, oiz'*), personne née à Meaux ou qui habite cette ville. — *Les* MELDIENS ou MELDOIS.
— Adjectiv. : *Industrie* MELDIENNE ou MELDOISE.

MELDOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), sur la rive gauche du Ronco ; 6.297 hab. Commerce de soie. Eaux minérales.

MELDOLLA (Andrea). Biogr. V. SCHIAVONE.

MELDORF, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la Miele, tributaire de la mer du Nord ; 3.671 hab. Ch.-l. du cercle de Suderdithmarschen. Musée d'antiquités. Commerce de bestiaux. Petit port côtier. Ancienne capitale du Dithmarschen.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES CINQ PREMIERS VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ »

MM.

Ablys de Jourdain (*Paul*), homme de lettres.
Aguinet (*M.*), licencié ès lettres, interne des hôpitaux de Paris.
Ajen de l'Isle, homme de lettres.
Alber (*Édouard*), prestidigitateur.
Allier (*Raoul*), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
André (*Émile*), publiciste, rédacteur au *Journal*.
André (*Léonce*), pasteur de l'Église réformée.
André (*Louis*), juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Audollent (*Auguste*), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Auzou (*Émile*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.
Avril (*Paul*), artiste dessinateur.
Babelon (*Ernest*), Membre de l'Institut, Conservateur du département des médailles.
Bary (*Paul*), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie de Paris.
Baudrillart (*André*), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
Baumgart, administrateur de la Manufacture nationale de Sèvres.
Bavincourt (*P. de*), publiciste.
Beaunier (*André*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres.
Belloc (*Émile*), président de la Société d'aquiculture et de pêche.
Bénard (*Agricol*), artiste dessinateur.
Berjot, conseiller à la cour d'appel de Grenoble.
Bernard (*Augustin*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, docteur ès lettres.
Bernard (*François*), professeur d'économie politique à l'École d'agriculture de Montpellier.
Bernède (*Arthur*), critique dramatique.
Bertillon (*Alphonse*), docteur en médecine, chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police.
Bertrin (abbé *Georges*), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Besson (*Paul*), professeur à l'Université de Grenoble.
Bessou (*Antonin*), artiste dessinateur.
Blériot (*Alphonse*), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.
Blochet (*E.*), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Boissonnade (*R.*), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
Bondois (*Paul*), agrégé d'histoire, professeur au lycée Buffon.
Bonneau (*Alcide*), homme de lettres.
Bonnefon (*Paul*), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Bordas (*Léon*), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
Bornecque (*Henri*), maître de conférences à l'Université de Lille.
Boucheny (*Gaston*), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
Bourgonnier, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
Bournon (*Fernand*), archiviste paléographe.
Boyer (*Jacques*), licencié ès sciences.
Boyer, docteur en droit.
Bredin (*A.*), licencié ès lettres, professeur au collège de Langres.
Bréhier (*L.*), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Bresson (*Louis*), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.
Brizard, docteur ès sciences physiques, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Brongniart (*Charles*), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Brun (*Pierre*), docteur ès lettres, censeur au lycée de Grenoble.
Brun, artiste dessinateur.
Bures (*Maurice*), docteur en droit.
Cantacuzène, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
Carré (*Henri*), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
Cart (*Louis William*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.
Cart (*Théophile*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.
Castets (*Henri*), homme de lettres.
Champ (*Paul*), rédacteur en chef du *Journal des Sports*.
Chartier (*Henri*), artiste peintre et dessinateur.
Chaumeton (*Georges*), professeur de mathématiques au collège Chaptal.
Chaumeton (*René*), capitaine d'artillerie.
Chauveaud (*Gustave*), chef des travaux pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Chauvin (*Paul*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Tours.
Chélard (*Raoul*), homme de lettres.
Chenclos (*A. de*), publiciste.
Clément (*Vincent*), docteur en médecine.
Cligny (*Adolphe*), agrégé des sciences naturelles, ancien élève de l'École normale supérieure.
Colin (*Élie*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nevers.
Combes (*Paul*), publiciste.
Coquelin (*Louis*), licencié ès lettres.
Coster (*Adolphe*), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.
Couderc (*Camille*), archiviste paléographe, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Crouzet (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.
Duguillon (*Auguste*), docteur ès sciences, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Daniel (*L.*), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Debidour (*Antonin*), inspecteur général de l'instruction publique.
Delacour, attaché à la bibliothèque Mazarine.
Delavaud (*Louis*), chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères.
Delcour, juge au tribunal civil de Romorantin.

MM.

Deloncle (*J.-L.*), maître des requêtes au Conseil d'État.
Demogue (*René*), docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Lille.
Depont (*Octave*), administrateur des communes en Algérie.
Dérué (lieutenant-colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris.
Deschamps (*Gaston*), critique littéraire.
Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Dessertenne (*Maurice*), artiste dessinateur.
Desvallines (*Jean*), publiciste.
Devaulx (*Émile*), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
Devèze (*Gérard*), diplômé de l'École des Langues orientales vivantes.
Devillaire (*Charles*), homme de lettres.
Diehl (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris.
Dorez (*Léon*), ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bib. nationale.
Dubois (*Marcel*), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Du Fief, secrétaire général de la Société de géographie de Bruxelles.
Dufour (*Léon*), docteur ès sciences.
Dumas (*François*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
Dumoulin (*Maurice*), bibliothécaire universitaire.
Dupau (*Georges*), docteur en médecine.
Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort, docteur ès lettres.
Durassier (*Édouard*), chef des archives au ministère de la Marine.
Durieux (*Joseph*), docteur en droit, rédacteur à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Duval (*Gaston*), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.
Ébray (*Alcide*), publiciste, rédacteur au *Journal des Débats*.
Enoch (*Maurice*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rochefort.
Fagnan (*E.*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
Farges (*Louis*), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur.
Fauchille (*Paul*), docteur en droit, directeur de la *Revue générale de droit international public*.
Faure (*Maurice*), vice-président de la Chambre des députés.
Flandrin (*Louis*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon.
Flegenheimer (*Edmond*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des langues vivantes.
Foucart (*G.*), explorateur, homme de lettres.
Fourneau (*Henry*), pasteur.
Foveau de Courmelles, docteur en médecine, licencié ès sciences physiques et naturelles.
Froidevaux (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des lettres de Paris.
Funck-Brentano (*Frantz*), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Gaillard (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas.
Gain (*Edmond*), maître de conférences à l'Université de Nancy.
Gauchery (*P.*), docteur ès sciences, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, interne des hôpitaux.
Gausseron (*H.-B.*), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Gauthier (*Paul*), attaché au ministère des Affaires étrangères.
Gautier (*Jules*), inspecteur de l'académie de Paris.
Gautier (*L.*), publiciste.
Gestin (*Robert*), docteur en droit.
Girard (*Alphonse*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Montpellier.
Giraud, agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Muséum.
Girault (*Arthur*), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
Giron, publiciste.
Glangeaud (*Ph.*), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.
Godard (*Léon*), docteur ès sciences, professeur au collège Sainte-Barbe.
Gonse (*Louis*), critique d'art.
Good (*Arthur*), ingénieur-conseil.
Got, docteur en médecine.
Gouvy, auditeur à la Cour des comptes.
Grappe (*Georges*), homme de lettres.
Grasset (*Eugène*), artiste dessinateur.
Gréard (*Octave*), Membre de l'Académie française, Vice-Recteur de l'Académie de Paris.
Grétérin (*René*), professeur de littérature.
Guéchot (*M.*), professeur au lycée de Sens.
Guéguen (*F.*), chef de laboratoire à l'École de pharmacie de Paris.
Guillemonat (*Auguste*), licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, préparateur au Collège de France, docteur en médecine.
Guy (*Camille*), agrégé d'histoire et de géographie, chef du service géographique au ministère des Colonies.
Guyot (*Yves*), ancien ministre des Travaux publics.
Hamel (*Augustin*), agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas.
Hamelin (*Maurice*), auditeur au Conseil d'État.
Harbulot (*Maurice*), docteur en droit.
Haumant (*E.*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Haurigot (*Georges*), homme de lettres.
Haussmann (*Jacques*), ancien directeur au ministère des Colonies.
Hébert, préparateur à la Faculté de médecine.
Henriot (*Jules*), membre de la Société de géographie de Marseille.
Henry (*Louis*), chef de culture au Muséum, professeur à l'École nationale d'horticulture de Versailles.

MM.

Hérou (*Albert*), lieutenant de vaisseau.
Hustin (*A.*), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Jarry (*Raymond*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
Jeanroy (*A.*), professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Toulouse.
Joachim, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Châteauroux.
Joannis (*Alexandre*), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Joly (*Henri*), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
Jouin (*Henry*), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des beaux-arts.
Karppe, professeur d'allemand à l'École alsacienne.
Kergomard, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nantes.
Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, vice-président de la société géologique de France.
Kirchhoffer (*Alphonse*), professeur de la salle Jean Louis, secrétaire de l'académie d'armes.
Kont (*J.*), professeur au collège Rollin.
Kreutzberger (*Ch.*), artiste dessinateur.
Laffitte (*Louis*), licencié ès lettres.
Lalauze (*Alphonse*), artiste peintre et dessinateur.
Lanson (*Gustave*), maître de conférences à l'École normale supérieure.
Lapauze (*Henry*), publiciste, rédacteur au *Gaulois*.
Lardennois (*Henri*), professeur à l'école de médecine et chirurgien des hôpitaux de Reims.
Laubadère (*Paul de*), artiste dessinateur.
Laumonier, docteur en médecine, directeur du Dispensaire de Belleville.
Léautey (*Eugène*), ancien chef de division au Comptoir d'escompte de Paris.
Leblond (*René*), artiste dessinateur.
Le Dantec (*Félix*), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne.
Ledos (*Gabriel*), archiviste paléographe ; sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Léger (*Louis*), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le Glay (*André*), publiciste.
Leheup, ingénieur des manufactures de l'État.
Lejeal (*Gustave*), publiciste.
Lejeal (*Léon*), professeur au collège de Melun.
Le Marchand, lieutenant-colonel d'artillerie.
Lemoult (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure ; agrégé de l'Université.
Le Roux (*Henri*), interne des hôpitaux de Paris.
Lesne (*Pierre*), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Lévy (*Albert*), dessinateur cartographe.
Lévy-Ullmann (*Gaston*), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
L'Hôpital (*Charles*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée du Puy.
Libonis (*Léon* et *René*), artistes dessinateurs.
Lichtenberger (*André*), docteur ès lettres.
Loevy, artiste dessinateur.
Loliée (*Frédéric*), homme de lettres.
Lot (*Ferdinand*), archiviste paléographe.
Loth (*G.*), professeur au lycée Carnot, à Tunis.
Lugol (*Paul*), professeur au lycée de Clermont-Ferrand.
Machat (*Joseph*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Bourges.
Madrolle (*Claude*), publiciste.
Maindron (*Maurice*), homme de lettres.
Malotet (*A.*), docteur ès lettres, professeur au lycée de Valenciennes.
Maluski, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée de Lyon.
Mandoul (*J.*), agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur au lycée de Toulouse.
Marcheix, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.
Marc Mario, homme de lettres.
Marie (*A.*), médecin consultant à l'hôpital Necker, attaché à l'Institut Pasteur.
Marlet (*Léon*), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.
Marotel, répétiteur à l'École d'Alfort.
Marsillon (*Charles*), ingénieur des Arts et Manufactures.
Martin (*Joanny*), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Martin (*Germain*), docteur en droit, archiviste paléographe.
Martin (*Maurice*), publiciste, rédacteur au *Vélo*.
Martinet, licencié ès lettres.
Mascart (*Jean*), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.
Maspero (*Gaston*), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Maury (*Lucien*), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
Mégnin (*Pierre*), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie de médecine.
Mellion (*Adrien*), sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture.
Menant (*D.*), membre de la Société asiatique.
Menant (*Joachim*), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Ménégaux (*M.*), assistant de zoologie au Muséum d'histoire naturelle.
Mérimée (*Ernest*), doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.
Mérimée (*Henri*), élève de l'École normale supérieure.
Michel (*Georges*), économiste.
Migette (*Charles*), rédacteur au ministère de l'Intérieur.
Millot (*Adolphe*), artiste dessinateur.
Milloué (*L. de*), conservateur du musée Guimet.
Molinié (*Marcel*), licencié ès sciences.
Monceaux (*Paul*), docteur ès lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV.
Monnot (*Pierre*), homme de lettres.
Montagnon (*Émile*), procureur de la République à Autun.

MM.

Monval (*Georges*), archiviste de la Comédie Française.
Moreau (*Georges*), capitaine au long cours.
Moreau (*Lucien*), licencié ès lettres.
Morillot (*Paul*), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.
Naquet, docteur en médecine.
Nerlinger (*Ch.*), archiviste paléographe.
Neuschotz de Jassy, homme de lettres.
Nicot, ancien directeur d'École normale.
Niewenglowski (*Gaston*), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.
Olivier (*Édouard* — *Ned Noll*), capitaine attaché à l'État-major de l'infanterie de marine.
Ossip Lourié, docteur de l'Université de Paris.
Ozenfant, professeur au lycée Montaigne.
Pagès (*Jehan*), prof. à l'École normale d'Auteuil.
Pagnon (*A.*), licencié ès lettres.
Pauvert (*Paul*), professeur à l'École alsacienne.
Pellissier (*Eugène*), agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre.
Pellissier (*Georges*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.
Péralta (*marquis de*), ministre plénipotentiaire de Costa-Rica.
Périer (*Jean*), consul suppléant de France à Londres.
Perrin (*Élie*), professeur à l'école Jean-Baptiste-Say.
Perrin (*Paul*), licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques, ingénieur électricien.
Petit (*Maxime*), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Petit-Dutaillis, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Pfister (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.
Picquenard (*Ch.*), licencié ès lettres.
Pingaud (*Albert*), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.
Piquet (*Félix*), chargé de cours de littérature allemande à la Faculté des lettres de Lille.
Poirrier (*Philippe*), docteur en médecine, licencié ès sciences mathématiques et physiques.
Poisson (*Jules*), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Ponthière (*Émile*), homme de lettres.
Ponthière (*Honoré*), professeur à l'Université de Louvain.
Pougin (*Arthur*), critique musical.
Rainaud, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen, docteur ès lettres.
Rambaud (*Alfred*), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.
Ramon Fernandez de Arteaga, attaché à la légation du Mexique, à Paris.
Ras (*F.*), publiciste.
Reclus (*Onésime*), géographe.
Régamey (*Frédéric*), artiste dessinateur.
Regelsperger (*Gustave*), docteur en droit.
Renault (*Bernard*), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Reybel (*E.*), publiciste.
Robin (*Auguste*), publiciste.
Rocheblave (*Samuel*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École des beaux-arts.
Rocheblave (*L.*), prof. au lycée de Grenoble.
Rollet (*Paul*), professeur de mathématiques à l'École des arts et métiers d'Aix.
Rousseau (*François*), licencié ès lettres.
Rouvier (*Gaston*), publiciste, rédacteur au *Temps*.
Saint-Paul (*Yves*), homme de lettres.
Samuel (*René*), bibliothécaire au Sénat.
Saugon (*L.-P.*), publiciste.
Silvestre de Sacy (*Gabriel*), sous-chef du secrétariat du parquet de la Cour des comptes.
Sizeranne (*Maurice de La*), secrétaire général de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.
Sollier (*Félix*), sous-inspecteur de l'enregistrement.
Steeg (*Théodore*), agrégé de philosophie, professeur de philosophie à l'École alsacienne.
Stryienski, professeur au lycée Montaigne.
Tausserat-Radel (*Alexandre*), sous-chef des travaux historiques aux Affaires étrangères.
Terrel (*Henry*), licencié ès lettres.
Terrible (*Rémy*), licencié en droit, élève breveté de l'École supérieure des postes et télégraphes.
Tertrin, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Thiébaut (*Joseph*), sous-chef de bureau au ministère des finances.
Thomas (*Albert*), sinologue, élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes.
Thomas (*Antoine*), professeur de littérature romane à la Faculté des lettres de Paris.
Tomaszkiewicz, architecte.
Tonnot, dessinateur héraldiste.
Treffel (*Georges*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie.
Trémeau de Rochebrune, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.
Van Biéma, professeur de philosophie au lycée de Sens.
Van Driestein, graveur héraldiste.
Verneau (*Dr*), professeur d'ethnographie à l'École coloniale, assistant au Muséum.
Veyssère (*M.*), publiciste, lauréat de l'Institut.
Vidal (*Léon*), professeur à l'École nationale des arts décoratifs.
Viollette (*Maurice*), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Voulquin (*Gustave*), publiciste.
Walter-Jourde (*J.*), homme de lettres.
Welsch (*J.*), doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.
Welschinger (*Henri*), chef du service des procès-verbaux du Sénat.
Wolfrom, consul de France à Tunis.
Yvernès (*Maurice*), sous-chef de bureau de la statistique judiciaire au ministère de la Justice.
Zaborowski, bibliothécaire de la Société d'anthropologie.
Zimmermann (*Paul*), homme de lettres.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE CINQUIÈME VOLUME

PRINCIPAUX ARTICLES

PRINCIPAUX ARTICLES

Limbourg, par M. DU FIEF.
Lime, par M. CH. MARSILLON.
Limite (*Math.*), par M. J. MASCART.
Limoges, par M. GEORGES TREFFEL.
Limousin, par M. GEORGES TREFFEL.
Lin (*Bot.*), par M. AUGUSTE DAGUILLON; (*Agric.*), par M. E. DEVAULX; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
Lindau, par M. PAUL BESSON.
Linguistique, par M. E. ENOCH.
Linne, par le Dr GUILLEMONAT.
Lion (*Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Ordr.*), par M. JOSEPH DURIEUX.
Lionne, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Liouville, par M. G. BOUCHENY.
Lippi, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Lipse, par M. LÉON DOREZ.
Liquefaction, par M. R. JARRY.
Liqueur, par M. F. GUEGUEN.
Liquidation, par M. LOUIS ANDRÉ.
Lis, — **Liseron**, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Lisbonne, par M. A. COSTER.
Liszt, par M. ARTHUR POUGIN.
Lit, par M. P. MONCEAUX et M. G. LEJEAL.
Litanies, par M. l'abbé BERTRIN.
Lithium, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Lithographie, par M. YVES SAINT-PAUL.
Litière (*Agric.*), par M. ÉMILE DEVAULX; (*Arch.*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Litolf, par M. ARTHUR POUGIN.
Littérature, par MM. G. PELLISSIER, PAUL MORILLOT, C. STRYIENSKI, JEANROY et L. COQUELIN.
Littré, par M. EMILE PONTHIÈRE.
Liturgie (*Instr. gr.*), par M. GEORGES TREFFEL; (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Liverpool, par M. C. L'HOPITAL.
Livingstone, par M. H. FROIDEVAUX.
Livre (*Hist.*), par M. GASTON DUVAL; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE.
Livre (*Métrol.*), par M. G. LEJEAL.
Livret (*Art. dr.*), par M. AJEN DE L'ISLE; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE; (*Mar.*), par M. A. HEROU; (*Milit.*), par le l.-c! LE MARCHAND.
Loch, par M. ALBERT HEROU.
Locke, par M. TH. STEEG.
Locomotive, par M. CH. MARSILLON.
Loess, par M. AUGUSTE ROBIN.
Logarithme, par M. JACQUES BOYER.
Loge, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Logement (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Milit.*), par le l.-cl LE MARCHAND.
Logique, par M. HENRI JOLY et M. TH. STEEG.
Lohengrin, par M. YVES SAINT-PAUL.
Loi, par M. HENRI JOLY; (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Loire (*Fl.*), par M. GEORGES TREFFEL.
Loire (*Dép.*), — **Loire (Haute-)**, — **Loire-Infér.**, — **Loiret**, — **Loir-et-Cher**, par M. LOUIS LAFFITTE.
Lombard (*B.-arts*), par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Hist.*), par M. LÉON DOREZ.
Lombric, par M. MÉNÉGAUX.
Londres (*Géogr.*), par M. CH. L'HOPITAL; (*Hist.*), par M. RENE SAMUEL.
Longévité, par le Dr LAUMONIER.
Longfellow, par M. PELLISSIER.
Longitude, par M. JEAN MASCART.
Longueur, par M. GAST. BOUCHENY.
Longueville, par M. FR. DUMAS.
Longueville (*duch.*), par M. G. TREFFEL.
Lope de Vega, par M. E. MÉRIMÉE.
Lord, par M. R. SAMUEL.
Lorrain (Cl.), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Lorraine, par M. GEORGES TREFFEL.
Lorraine (*ducs*), par M. CH. MARLET.
Lot (*Dép.*), — **Lot-et-Garonne**, par M. A. GIRARD.
Loterie (*Fin.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
Lothaire, par M. J. MANDOUL.
Louage, par M. LOUIS ANDRE.
Louis (*pr. d'Allem.*), par M. J. MANDOUL et M. E. REYBEL.
Louis Ier à Louis XI, par M. J. MANDOUL.
Louis XII, par M. A. LE GLAY.
Louis XIII à Louis XVI, par M. F. DUMAS.
Louis XVII, Louis XVIII, par M. P BONDOIS.
Louis (*Holl.*), par M. J. MANDOUL.
Louis (*Hongr.*), par M. J. KONT.
Louis (*Ital.*), par M. LÉON DOREZ.
Louise de Savoie, par M. A. LE GLAY.
Louise (*Opér.*), par M. A. POUGIN.
Louis-Philippe, par M. P. BONDOIS.
Loup, — **Loutre**, par M. MENEGAUX.
Loupe (*Phys.*), par M. J. MASCART.
Louvois, par M. FR. DUMAS.
Louvre (*Palais*), par M. F. BOURNON.
Louvre (*Mus.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Loxodromie, par M. G. BOUCHENY.
Lozère, par M. GEORGES TREFFEL.
Lubeck, par M. CAMILLE GUY.
Luc (St), par M. l'abbé BERTRIN.
Lucain, par M. A. BAUDRILLART.
Lucerne, par M. ONÉSIME RECLUS.
Lucie de Lammermoor, par M. AJEN DE L'ISLE.
Lucien, par M. PAUL MONCEAUX.
Lucques, par M. KERGOMARD.
Lucilius, — **Lucrèce**, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Lucrèce Borgia, par M. L. COQUELIN.
Luini, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Lulle, par M. DUPRAT.
Lulli, par M. ARTHUR POUGIN.
Lumière (*Phys.*), par M. RENÉ CHAUMETON; (*Physiol.*), par M. FOVEAU DE COURMELLES.
Lune, par M. JEAN MASCART.
Lupin, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Lusignan, par M. MANDOUL et M. G. LEDOS.
Luther, par M. RAOUL ALLIER.
Lutidine, par M. PAUL LEMOULT.
Lutte, par M. EMILE ANDRE.
Luxation, par le Dr HENRI LARDENNOIS et M. PIERRE MEGNIN.
Luxembourg, par M. G. TREFFEL, M. P. FAUCHILLE et M. DU FIEF.
Luxembourg (*Biogr.*), par M. REYBEL et M. MANDOUL.
Luxembourg (*Palais*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Luynes, par M. KERGOMARD.
Luzerne, par M. AUG. DAGUILLON.
Lycée, par M. GEORGES TREFFEL.
Lymphangite, par le Dr GUILLEMONAT.
Lyon (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS.
Lyre, par M. ARTHUR POUGIN.
Lyrique, par M. LOUIS COQUELIN.
Lysias, par M. PAUL MONCEAUX.
Lytton, par M. GAUSSERON.
M (*Paléogr.*), par M. GABRIEL LEDOS; (*Gramm.*), par M. MAURICE ENOCH.
Mabillon, par M. J. MANDOUL.
Mably, par M. E. PONTHIERE.
Mabuse, par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Macaque, par M. MAUR. MAINDRON.
Macaronique, par M. H. GAUSSERON.
Macbeth, par M. STRYIENSKI.
Mac-Clellan, — **Machiavel**, par M. G. ROUVIER.
Macdonald, par M. Y. SAINT-PAUL.
Macédoine, par M. GEORG. TREFFEL.
Machault, par M. FR. DUMAS.
Machine (*Hist.*), par M. G. TREFFEL; (*Mécan.*), par M. CH. MARSILLON; (*Electr.*), par M. GAST. BOUCHENY; (*Mathém.*), par M. ELIE PERRIN.
Mac-Laurin, par M. G. BOUCHENY.
Mac-Mahon, par M. HENRI CASTETS.
Mâconnais, par M. PIERRE MONNOT.
Madagascar (*Géogr.*), par M. G. FOUCART; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Madeleine, — **Madelonnette**, par M. l'abbé BERTRIN.
Madrid, par M. AD. COSTER.
Madrigal (*Litt.*), par M. PIERRE BRUN; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Mage (*Hist.*), par M. G. MASPERO; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Mage (*opéra*), par M. Y. SAINT PAUL.
Magellan, par M. H. FROIDEVAUX.
Magie (*en Orient*), par M. G. MASPERO.
Magistrature (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE.
Magnesium, par M. H. PONTHIÈRE.
Magnétisme (*Phys.*), par M. P. BARY; (*Thér.*), par le Dr LAUMONIER.
Magnétomètre, par M. GASTON BOUCHENY.
Mahomet, par M. ÉMILE BLOCHET.
Mahrattes, par le Dr VERNEAU.
Mai (*Econ. rur.*), par M. E. DEVAULX; (*Hist.*), par M. M. GUECHOT et par M. A. PINGAUD.
Maillot, par le Dr PH. POIRRIER.
Main (*Anat.*), par le Dr LARDENNOIS; (*Pathol.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Maine, par M. HENRI GAILLARD.
Maine-et-Loire, par M. L. LAFFITTE.
Mainmorte (*Dr. féod.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. act.*), par M. L. ANDRE.
Maintenon, par M. ALBERT PINGAUD.
Maire (*Adm.*), par M. SILVESTRE DE SACY; (*Hist. des inst.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Maires du palais*), par M. J. MANDOUL.
Mairet, par M. PIERRE BRUN.
Maïs, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Maison (*Arch. gr.*), par M. P. MONCEAUX; (*Arch. rom.*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART; (*Temps mod.*), par M. HENRY JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Hist.*), par M. FR. DUMAS.
Maistre (Joseph de), par M. STEEG.
Maistre (Xavier de), par M. P. MORILLOT.
Maîtres chanteurs, par M. A. POUGIN.
Majolique, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Majorat, — **Majorité**, par M. G. REGELSPERGER.
Majorque, par M. MANDOUL.
Malade imaginaire, par M. HAMEL.
Maladie (*Pathol.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Méd.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Art vét.*), par M. P. MEGNIN; (*Agric.*), par M. E. DEVAULX.
Malais, par le Dr VERNEAU.
Malatesta, par M. LÉON DOREZ.
Malebranche, par M. RAOUL ALLIER.
Maléo-Polynésien (*Ethn.*), par M. G. TREFFEL; (*Ling.*), par M. M. ENOCH.
Malesherbes, par M. SERIN VOLONZAC.
Malherbe, par M. PAUL MORILLOT.
Malte, par M. JOSEPH DURIEUX.
Mamelle, par le Dr PH. POIRRIER.
Mameluk, par M. EMILE BLOCHET.
Mammifère, — **Manche** (*Cost.*), par MAURICE MAINDRON.
Manche (*Mer*), par M. G. TREFFEL.
Manche (*Départ.*), par M. E. COLIN.
Mancini, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Mandat (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Post.*), par M. RÉMY TERRIBLE.
Mandchourie, par M. ONÉS. RECLUS.
Manège, par M. CH. MARSILLON.
Manet, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Manganèse, — **Mannite**, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Manin, par M. LOUIS FARGES.
Manœuvre, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Manomètre, par M. G. BOUCHENY.
Manon, par M. LOUIS COQUELIN.
Mans (Le), par M. LOUIS LAFFITTE.
Mansfeld, par M. E. REYBEL.
Manteau, par M. MAUR. MAINDRON.
Mantegna, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Manteuffel, par M. E. PONTHIÈRE.
Mantoue, par M. KERGOMARD.
Manuce, par M. GASTON DUVAL.
Manuel (*Byz.*), par M. CHARLES DIEHL.
Manuel (*L.-P.*), par M. P. BONDOIS.
Manuscrit, par M. CAM. COUDERC.
Manzoni, par M. ALCIDE BONNEAU.
Mappemonde (*Géogr., Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Marais, par M. EMILE DEVAULX.
Marat, par M. PAUL BONDOIS.
Marathon, par M. PAUL MONCEAUX.
Marbre, par M. AUGUSTE ROBIN.
Marc-Aurèle, par M. A. BAUDRILLART.
Marceau, — **Marcel**, par M. YVES SAINT-PAUL.
Marche (*Phys.*), par le Dr LAUMONIER; (*Mus.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Marché (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE.
Marcottage, par M. EMILE DEVAULX.
Maréchal, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Marée, par M. ALBERT HÈROU.
Marelle, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Marengo, par M. J. DESVALLINES.
Marguerite (*de Prov.*), — **Marguerite** (*de Bourg.*), par M. MANDOUL.
Marguerite (*de Val.*), par M. MARLET.
Marguerite (*de Fr.*), par M. LÉON DOREZ.
Marguerite (*d'Anj.*), — **Marguerite** (*de Const.*), par M. MANDOUL.
Mariage (*Ant. gr.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL; (*Rel.*), par M. l'abbé BERTRIN et M. DE MILLOUE.
Mariage de Figaro, par M. G. MONVAL.
Marie (Ste), par M. l'abbé BERTRIN.
Marie-Thérèse, par M. A. PINGAUD.
Marie Tudor, par M. FR. DUMAS.
Marie de Médicis, — **Marie Stuart**, par M. MARLET.
Marie Leczinska, — **Marie-Antoinette**, par M. STRYIENSKI.
Marie-Louise, par M. G. TREFFEL.
Mariette, par M. GASTON MASPERO.
Marine, par M. ALBERT HEROU.
Marini, par M. ALCIDE BONNEAU.
Mariotte, par M. G. BOUCHENY.
Marius, par M. A. BAUDRILLART.
Marivaux, par M. LOUIS COQUELIN.
Marlborough, par M. R SAMUEL.
Marmier, par M. FRÉD. LOLIEE.
Marmont, par M. J. DESVALLINES.
Marmontel, par M. H. MERIMEE.
Marne, par M. PIERRE MONNOT.
Marne (Hte-), par M. ELICIO COLIN.
Maroc (*Géogr.*), par M. A. BERNARD; (*Hist.*), par M. WOLFROM.
Maronite, par M. l'abbé BERTRIN.
Marot, par M. A. JEANROY.
Marque (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Constr.*), par M. CH. MARSILLON; (*Econ. rur.*), par M. E. DEVAULX.
Marquises, par M. LÉON LEJEAL.
Marronnier, par M. AUG. DAGUILLON.
Mars (*Agr.*), par M. EMILE DEVAULX.
Mars (*Myth.*), p. M. PAUL MONCEAUX.
Mars (*Astr.*), par M. JEAN MASCART.
Marseillaise, — **Martha**, par M. AJEN DE L'ISLE.
Marseille, par M. RAS.
Marsupiaux, par M. MAURICE MAINDRON.
Martin (saint), p. M. l'abbé BERTRIN.
Martin (H.), par M. PAUL BONDOIS.
Martinez de la Rosa, par M. A. BONNEAU.
Martinez Campoz, p. M. A. CASTETS.
Martini, par M. ARTHUR POUGIN.
Martinique, par M. ONÉSIME RECLUS.
Martyr (*Hist rel.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Litt.*), p. M. PAUL MORILLOT.
Marx (K.), par M. ANDRE LICHTENBERGER.
Masaniello, par M. LOUIS FARGES.
Mascaret, par M. ALBERT HÉROU.
Masinissa, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Maspero, par M. YVES SAINT-PAUL.
Masque (*Antiq.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Archéol.*), par M. MAURICE MAINDRON; (*Théâtr.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Masque de fer, p. M. FUNCK-BRENTANO.
Massage, par le Dr GUILLEMONAT.
Masse (*Mécan.*), p. M. JEAN MASCART.
Masséna, par M. AJEN DE L'ISLE.
Massenet, par M. ARTHUR POUGIN.
Massif central, par M. PH. GLANGEAUD.
Massillon, par M. PAUL MORILLOT.
Mât, par M. ALBERT HEROU.
Matérialisme, par M. WALTER-JOURDE.
Maternité, par le Dr PH. POIRRIER.
Mathématique, par M. J. BOYER.
Mathias, par M. H. REYBEL.
Matière (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.
Matteuci, par M. GASTON BOUCHENY.
Matthieu (saint), par M. l'abbé BERTRIN.
Maturation (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON.
Maupassant, par M. G. PELLISSIER.
Maupeou, par M. LOUIS FARGES.
Maupertuis, par M. G. BOUCHENY.
Maure, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Maurepas, par M. FR. DUMAS.
Maurice (*Byz.*) par M. CH. DIEHL; (*Allem.*), par M. E. REYBEL.
Mavrocordato, par M. GASTON ROUVIER.
Maxillaire, par le Dr LARDENNOIS.
Maximilien (*Allem.*), par M. E. REYBEL; (*Mex.*), par M. LOUIS FARGES.
Maximum (*Math.*), par M. GEORGES CHAUMETON; (*Econ. polit.*) par M. FR. BERNARD.
Maya, par M. MAURICE ENOCH.
Mayence, par M. GEORGES TREFFEL.
Mayenne, par M. LOUIS LAFFITTE.
Maynard, par M. HENRI MERIMÉE.
Mazarin, par M. ALBERT PINGAUD.
Mazdéisme, par M. G. LEJEAL.
Mazzini, par M. LOUIS FARGES.
Meandre, par M. AUGUSTE ROBIN.
Mécanique, par M. PAUL ROLLET.
Mecanisme (*Phil.*), par M. R. ALLIER.
Mecklembourg (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*), p. M. E. REYBEL.
Mecque (La), par M. G. TREFFEL.
Médaille, par M. ERNEST BABELON.
Mède, par M. GASTON MASPERO.
Médecin, par le Dr PH. POIRRIER.
Médecine, par le Dr GUILLEMONET
Median (*Géom.*), par M. BOUCHENY.
Médicis, par M. LEON DOREZ.
Medie, par M. GASTON MASPERO.
Médiques, par M. GEORGES TREFFEL.
Méditerranée, par M. RAINAUD.
Medoc, par M. PIERRE MONNOT.
Méduse, par M. PAUL MONCEAUX.
Mégalithe, par M. G. LEJEAL.
Megare, par M. TH. STEEG.
Megisserie, par M. CH. MARSILLON.
Mehémet-Ali, par M. G. LOTH.
Méhul, par M. ARTHUR POUGIN.
Meilhac, par M. HENRI CASTETS.
Meissonier, par M. OCTAVE GRÉARD.
Mékong, par M. GASTON ROUVIER.
Mélanchthon, par M. RAOUL ALLIER.
Mélange (*Agr.*), par M. E. DEVAULX.
Melbourne, par M. LÉON LEJEAL.

Paris. — Imp. LAROUSSE, 17, rue Montparnasse.